Vingt-troisième année. — N° 176. Le numéro : 15 centimes. Mercredi 1er Juillet 1891

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 1er JUILLET

PARTIE OFFICIELLE

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 30 Juin 1891.

Le Président de la République a reçu la lettre par laquelle S. M. le roi de Danemark lui notifie le décès de S. A. R. la princesse Wilhelmine-Marie de Danemark, veuve de feu S. A. le duc Charles de Slesvic-Holstein-Sonderbourg-Glücksbourg.

S. Exc. l'ambassadeur de Sa Majesté Britannique à Paris a adressé au gouvernement de la République la notification prévue par l'article 6 de la déclaration échangée entre la France et la Grande-Bretagne, le 23 octobre 1889, relativement au sauvetage des navires naufragés sur les côtes des deux Etats, pour rendre les stipulations de cette déclaration applicables à l'Inde britannique.

LOI portant prorogation de surtaxes à l'octroi de Bolbec (Seine-Inférieure).

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Est autorisée la prorogation jusqu'au 30 juin 1896 inclusivement, des surtaxes actuellement perçues à l'octroi de Bolbec (Seine-Inférieure), savoir :

1° Un franc soixante-dix centimes (1 fr. 70) par hectolitre de vin;

2° Huit francs (8 fr.) par hectolitre d'alcool pur contenu dans les eaux-de-vie, esprits, liqueurs, fruits à l'eau-de-vie et absinthes.

Ces surtaxes sont indépendantes des droits de 2 fr. 40 par hectolitre de vin et de 12 fr. par hectolitre d'alcool, perçus à titre de taxes principales sur ces boissons.

Art. 2. — Le produit des surtaxes mentionnées en l'article précédent est spécialement affecté au payement des dépenses devant résulter de l'exécution des travaux indiqués dans la délibération municipale du 24 février 1891.

L'administration municipale est tenue de justifier chaque année, au préfet, de l'emploi du produit de ces surtaxes dont le compte général, tant en recette qu'en dépense, sera fourni à l'expiration du délai fixé par la présente loi.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 30 juin 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre des finances,

ROUVIER.

LOI portant application aux colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, des lois du 22 juillet 1867 et du 19 décembre 1871 sur la contrainte par corps.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Les lois du 22 juillet 1867 et du 19 décembre 1871, sur la contrainte par corps, sont applicables aux colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 27 juin 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

A. FALLIÈRES.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Décrète :

Art. 1er. — Sont nommés :

Conseiller à la cour d'appel de Bordeaux, M. Marcillaud de Bussac, vice-président du tribunal de première instance de la même ville, en remplacement de M. Bergier, décédé.

Vice-président du tribunal de première instance de Bordeaux (Gironde), M. Ducasse, juge au même siège, en remplacement de M. Marcillaud de Bussac, qui est nommé conseiller.

Juge au tribunal de première instance de Bordeaux (Gironde), M. Lafitte, vice-président du siège d'Angoulême, en remplacement de M. Ducasse, qui est nommé vice-président.

Vice-président du tribunal de première instance d'Angoulême (Charente), M. Legrand, juge d'instruction au même siège, en remplacement de M. Lafitte, qui est nommé juge à Bordeaux.

Juge au tribunal de première instance d'Angoulême (Charente), M. Laugier, juge au siège d'Aurillac, en remplacement de M. Legrand, qui est nommé vice-président.

Juge au tribunal de première instance d'Aurillac (Cantal), M. Godemel (Gaspard-Jules-Antoine), avocat, docteur en droit, en remplacement de M. Laugier, qui est nommé juge à Angoulême.

Conseiller à la cour d'appel de Riom, M. Fauchery, président du tribunal de première instance d'Issoire, en remplacement de M. Saturnin, décédé.

Président du tribunal de première instance d'Issoire (Puy-de-Dôme), M. Chanson (Antoine), avocat, ancien avoué, en remplacement de M. Fauchery, qui est nommé conseiller.

Juge au tribunal de première instance de Jonzac (Charente-Inférieure), M. Bertaud, juge au siège de Dinan, en remplacement de M. Fortin, démissionnaire.

Juge au tribunal de première instance de Dinan (Côtes-du-Nord), M. Vigneaud, juge suppléant au siège de Jonzac, en remplacement de M. Bertaud, qui est nommé juge à Jonzac.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Bressuire (Deux-Sèvres), M. Bénard (Jean-Baptiste-Henri-Louis), avocat, en remplacement de M. Lépinoy, qui a été nommé substitut du procureur de la République.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Lectoure (Gers), M. Mandrette (Jean-Joseph), avocat, en remplacement de M. Bitaubé, qui a été nommé substitut du procureur de la République.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Montargis (Loiret), M. Chalvon-Demersay (Alexandre-Charles-Eugène-Laurent-Roger), avocat, en remplacement de M. Le Molt, qui a été nommé juge suppléant à Gien.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Montmorillon (Vienne), M. Sauzé, juge suppléant au siège des Sables-d'Olonne, en remplacement de M. Tartarin, qui a été nommé juge.

Juge suppléant au tribunal de première instance des Sables d'Olonne (Vendée), M. Bost-Lamondie (Félix-Charles-Marie-Joseph), avocat, en remplacement de M. Sauzé, qui est nommé juge suppléant à Montmorillon.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Nérac (Lot-et-Garonne), M. Bringuier (Pierre-Marie-Guilhem), avocat, en remplacement de M. Varenne, qui a été nommé juge.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), M. Mando, juge suppléant au siège de Saint-Nazaire, en remplacement de M. Leray, qui a été nommé juge suppléant à Pontivy.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), M. Gougaud (Pierre-Marie-François), avocat, en remplacement de M. Mando, qui est nommé juge suppléant à Saint-Malo.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Tours (Indre-et-Loire), M. Ballot (Albert-Emile-Marie), avocat, en remplacement de M. Weiller, qui a été nommé juge suppléant à Chinon.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Tulle (Corrèze), M. Dayras (Marc-Gabriel-Maurice), avocat, en remplacement de M. Gay, qui a été nommé substitut du procureur de la République.

Juge suppléant au tribunal de première instance d'Yvetot (Seine-Inférieure), M. Leguillon (François-Charles), avocat, en remplacement de M. Dufay, décédé.

Art. 2. — M. Jorel, premier président de la cour d'appel de Bastia (Corse), est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite (loi du 9 juin 1853, art. 5, § 1er) et nommé premier président honoraire.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 30 juin 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

A. FALLIÈRES.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Décrète :

Art. 1er. — Sont nommés :

Président de chambre à la cour d'appel d'Alger, M. Cuniac, avocat général près la même cour, en remplacement de M. Lourdau, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite (loi du 9 juin 1853, art. 5 et 10) et nommé président de chambre honoraire.

Avocat général près la cour d'appel d'Alger, M. Bourrouillou, conseiller à la même cour, en remplacement de M. Cuniac, qui est nommé président de chambre.

Conseiller à la cour d'appel d'Alger, M. Queslier, juge d'instruction au tribunal de première instance de la même ville, en remplacement de M. Bourrouillou, qui est nommé avocat général.

Juge au tribunal de première instance d'Alger, M. Soucaze, juge d'instruction au siège de Tizi-Ouzou, en remplacement de M. Queslier, qui est nommé conseiller.

Juge au tribunal de première instance de Tizi-Ouzou (Algérie), M. Ebert, juge d'instruction au siège de Blida, en remplacement de M. Soucaze, qui est nommé juge à Alger.

Juge au tribunal de première instance de Blida (Algérie), M. Pompeï, juge au siège de Mostaganem, en remplacement de M. Ebert, qui est nommé juge à Tizi-Ouzou.

Juge au tribunal de première instance de Mostaganem (Algérie), M. David, juge au siège de Bougie, en remplacement de M. Pompeï, qui est nommé juge à Blida.

Juge au tribunal de première instance de Bougie (Algérie), M. de Baric, juge suppléant au siège d'Alger, en remplacement de M. David, qui est nommé juge à Mostaganem.

Juge suppléant au tribunal de première instance d'Alger, M. Constant, juge de paix de Berrouaghia, en remplacement de M. de Baric, qui est nommé juge.

Juge de paix à Berrouaghia (Algérie), M. Fournier, suppléant rétribué du juge de paix de Fort-National, en remplacement de M. Constant, qui est nommé juge suppléant.

Suppléant rétribué du juge de paix de Fort-National (Algérie), M. de Lajonie (Etienne-Simon-François-Charles), avocat, docteur en droit, en remplacement de M. Fournier, qui est nommé juge de paix.

Juge au tribunal de première instance de Tlemcen (Algérie), M. Jourdheuille, juge au siège de Fontainebleau, en remplacement de M. Boudry, qui est nommé juge à Fontainebleau.

Juge au tribunal de première instance de Fontainebleau (Seine-et-Marne), M. Boudry, juge au siège de Tlemcen, en remplacement de M. Jourdheuille, qui est nommé juge à Tlemcen.

Juge de paix à Zemmora (Algérie), M. Guy, juge de paix de Montagnac, en remplacement de M. Millet, qui est nommé juge de paix à Montagnac.

Juge de paix à Montagnac (Algérie), M. Millet, juge de paix de Zemmora, en remplacement de M. Guy, qui est nommé juge de paix à Zemmora.

Suppléant rétribué du juge de paix de Saïda (Algérie), M. Dumas, ancien magistrat, en remplacement de Mangeot, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix d'Inkermann (Algérie), M. Merveilleux (Jacques-Louis), en remplacement de M. Ramier, démissionnaire.

Art. 2. — M. Soucaze, nommé par le présent décret juge au tribunal de première instance d'Alger, remplira, au même siège, les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Queslier, qui est nommé conseiller.

M. Cusin, juge au tribunal de première instance de Blida (Algérie), remplira, au même siège, les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Ebert, qui est nommé juge à Tizi-Ouzou.

M. Junilhon, juge au tribunal de première instance de Tizi-Ouzou (Algérie), remplira, au même siège, les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Soucaze, qui est nommé juge à Alger.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 30 juin 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

A. FALLIÈRES.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des travaux publics,

Vu le décret du 6 août 1882, qui approuve une convention passée, le 24 juillet 1882, entre le ministre des travaux publics et la compagnie des chemins de fer de l'Ouest, pour la concession de voies ferrées reliant les quais du port de Rouen avec la gare;

Vu l'avant-projet et la demande présentés par la compagnie des chemins de fer de l'Ouest au sujet de nouvelles voies ferrées à établir sur les quais de la rive gauche de la Seine, au port de Rouen, pour desservir les bassins aux pétroles et aux bois;

Vu le dossier de l'enquête ouverte sur cet avant-projet, dans la forme prescrite par le décret réglementaire du 18 mai 1881, et notamment l'avis de la commission d'enquête, en date du 10 septembre 1890;

Vu l'avis de la chambre de commerce de Rouen, en date du 21 août 1890;

Vu la délibération du conseil municipal de Rouen, en date du 22 août 1890;

Vu la délibération du conseil général de la Seine-Inférieure, en date du 31 octobre 1890;

Vu les avis du conseil général des ponts et chaussées, en date des 9 juin 1890 et 5 mars 1891;

Vu la convention passée le 24 juin 1891, entre le ministre des travaux publics, au nom de l'Etat, et la compagnie des chemins de fer de l'Ouest, pour la concession des voies ferrées susindiquées;

Vu la loi du 11 juin 1880 et le règlement d'administration publique du 6 août 1881;

Le conseil d'Etat entendu :

Décrète :

Art. 1er. — Est déclaré d'utilité publique l'établissement sur les quais de la rive gauche de la Seine, au port de Rouen, de nouvelles voies ferrées destinées à desservir les bassins aux pétroles et aux bois, telles qu'elles figurent au plan général, en date du 25 novembre 1890.

Art. 2. — Est approuvée la convention passée le 24 juin 1891 entre le ministre des travaux publics, au nom de l'Etat, et la compagnie des chemins de fer de l'Ouest, pour la concession des voies ferrées dont il s'agit.

Ladite convention et le plan général susvisé resteront annexés au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel* et au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 25 juin 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre des travaux publics,

YVES GUYOT.

Etablissement de voies ferrées sur les quais de la rive gauche de la Seine à Rouen, pour desservir les nouveaux bassins aux pétroles et aux bois.

CONVENTION

Entre le ministre des travaux publics, agissant au nom de l'Etat, et sous la réserve de l'approbation des présentes par décret délibéré en conseil d'Etat,

D'une part;

Et la société anonyme établie à Paris sous la dénomination de compagnie des chemins de fer de l'Ouest, ladite compagnie représentée par MM. Delarbre et Delessert, vice-présidents du conseil d'administration, élisant domicile au siège de ladite société, à Paris, rue de Rome, n° 20, et agissant en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés par délibération du conseil d'administration, en date du 18 juin 1891,

D'autre part;

Il a été dit et convenu ce qui suit :

Art. 1er. — Le ministre des travaux publics, au nom de l'Etat, concède à la compagnie des chemins de fer de l'Ouest qui accepte cette concession, les nouvelles voies ferrées à établir pour transporter entre les gares et les quais des nouveaux bassins du port de Rouen, à l'aide soit de locomotives, soit de chevaux, au gré de la compagnie concessionnaire, les marchandises par wagon complet en provenance ou à destination du réseau de ladite compagnie de l'Ouest, après ou avant leur transport sur le chemin de fer.

Art. 2. — Les voies ferrées faisant l'objet de la présente concession comprennent, savoir :

1° Une voie de circulation prolongeant celle qui est actuellement établie sur les quais Cavelier-de-la-Salle et Jean-de-Béthencourt, longeant les voies du chemin de fer d'intérêt local du Petit-Quevilly et se terminant à 300 mètres environ en aval de l'extrémité du bassin aux pétroles;

2° Une voie de chargement et de manutention se détachant de la voie de circulation, un peu en amont du bâtiment de la machinerie hydraulique de la chambre de commerce et suivant cette voie dans tout son parcours, ladite voie détachant sur le terre-plein du bassin aux bois un embranchement pour desservir l'extrémité de ce bassin;

3° Une voie de chargement et de manutention desservant la partie du terre-plein du bassin aux pétroles en bordure de la Seine, et raccordée avec les deux voies précédentes à l'amont et à l'aval du bassin;

4° Une autre voie de chargement sur le terre-plein sud du bassin aux bois, en prolongement d'une des trois voies en éventail antérieurement concédées, ladite voie raccordée avec celles à établir sur le haut du terre-plein;

5° Deux voies prolongeant les voies déjà établies sur le quai Jean-de-Béthencourt, sur une longueur d'environ 300 mètres, et une communication entre ces voies.

Le tracé de l'ensemble des voies ci-dessus sera conforme aux indications des lignes rouges et vertes du plan général dressé par la compagnie des chemins de fer de l'Ouest, à la date du 25 novembre 1890.

Art. 3. — La concession est faite aux clauses et conditions déterminées par le cahier des charges annexé à la convention du 24 juillet 1882, portant concession à la compagnie des chemins de fer de l'Ouest des voies ferrées établies où à établir sur les quais du port de Rouen (rive gauche).

Art. 4. — Les travaux nécessaires à l'établissement des voies ferrées dont il s'agit, ayant le caractère de travaux complémentaires que la compagnie de l'Ouest peut être autorisée à exécuter en vertu de la convention du 17 juillet 1883, approuvée par la loi du 20 novembre de la même année, les dépenses qui seront faites pour leur établissement et leur exploitation, ainsi que les recettes qui en proviendront, seront comprises dans les comptes de la compagnie, et l'imputation en sera faite conformément aux dispositions de ladite convention.

Art. 5. — Les frais d'enregistrement de la présente convention seront supportés par la compagnie des chemins de fer de l'Ouest.

Fait triple à Paris, le 24 juin 1891.

Approuvé l'écriture : DELARBRE. Approuvé l'écriture : DELESSERT.

Approuvé l'écriture : YVES GUYOT.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des travaux publics,

Vu le projet de règlement présenté par le préfet des Vosges pour les carrières de ce département;

Vu l'avis du conseil général des mines;

Vu la loi du 21 avril 1810 modifiée par la loi du 27 juillet 1880;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les carrières de toute nature, ouvertes ou à ouvrir dans le département des Vosges, sont soumises aux mesures d'ordre et de police ci-après déterminées :

TITRE Ier

DES DÉCLARATIONS

Art. 2.— Aucune exploitation de carrière, à ciel ouvert ou par galeries souterraines, ne peut avoir lieu si ce n'est en vertu d'une déclaration adressée par l'exploitant au maire de la commune où la carrière est située.

Art. 3. —Aucune carrière abandonnée ne peut être remise en exploitation, aucune carrière à ciel ouvert ne peut être exploitée par galeries souterraines, aucun nouvel étage ne peut être ouvert dans une carrière souterraine, s'il n'a été fait une nouvelle déclaration.

Art. 4. — En cas de changement d'exploitant, l'exploitation ne peut être continuée si ce n'est en vertu d'une déclaration adressée au maire par le nouvel exploitant.

Art. 5. — La déclaration est faite en deux exemplaires :

Elle contient l'énonciation des nom, prénoms et demeure du déclarant, et la qualité en laquelle il entend exploiter la carrière.

Elle fait connaître d'une manière précise l'emplacement de la carrière et sa situation par rapport aux habitations, bâtiments et chemins les plus voisins.

Elle indique la nature de la masse à extraire, l'épaisseur et la nature des terres ou bancs de rochers qui la recouvrent, le mode d'exploitation à ciel ouvert ou par galeries souterraines.

Art. 6. — En cas d'exploitation par galeries souterraines, il est joint à la déclaration un plan des lieux, également en deux expéditions et à l'échelle de 2 millimètres par mètre.

Sur ce plan sont indiqués les désignations cadastrales et le périmètre du terrain sous lequel l'exploitant se propose d'établir des fouilles, ainsi que de ses tenants et aboutissants ; les chemins, édifices, canaux, rigoles et constructions quelconques existant sur ledit terrain dans un rayon de 25 mètres au moins ; l'emplacement des orifices, des puits ou des galeries projetés.

Dans le cas où il existerait des travaux souterrains déjà exécutés, il en sera fait mention dans la déclaration.

Art. 7. — En cas d'exploitation par une personne étrangère à la commune où la carrière est située, ou pour le compte d'une société n'ayant pas son siège dans la commune, la déclaration contient élection de domicile dans la commune.

Art. 8. — Les déclarations sont classées dans les archives de la mairie. Il en est donné récépissé.

Un des exemplaires de la déclaration et, quand il s'agit de carrières souterraines, du plan qui y est joint, est transmis, sans délai, au préfet, par l'intermédiaire du sous-préfet de l'arrondissement.

Le préfet envoie ces pièces à l'ingénieur des mines, qui les conserve et en inscrit la mention sur un registre spécial.

TITRE II

DES RÈGLES DE L'EXPLOITATION

Section 1re. — Des carrières exploitées à ciel ouvert.

Art. 9. — Les bords des fouilles ou excavations sont établis et tenus à une distance horizontale de 10 mètres au moins des bâtiments et constructions quelconques, publics et privés, des routes ou chemins, cours d'eau, canaux, fossés, rigoles, conduites d'eau, mares et abreuvoirs servant à l'usage public.

L'exploitation de la masse est arrêtée, à compter des bords de la fouille, à une distance horizontale réglée à 1 mètre par chaque mètre d'épaisseur des terres de recouvrement, s'il s'agit d'une masse solide, ou à 1 mètre par chaque mètre de profondeur totale de la fouille, si cette masse, par sa cohésion, est analogue à ces terres de recouvrement.

Toutefois, cette distance peut être augmentée ou diminuée par le préfet, sur le rapport de l'ingénieur des mines, en raison de la nature plus ou moins consistante des terres de recouvrement et de la masse exploitée elle-même.

Le tout sans préjudice des mesures spéciales prescrites ou à prescrire par la législation des chemins de fer.

Art. 10. — L'abord de toute carrière située dans un terrain non clos doit être garanti, sur les points dangereux, par un fossé creusé au pourtour et dont les déblais sont rejetés du côté des travaux, pour y former une berge, ou par tout autre moyen de clôture offrant des conditions suffisantes de sûreté et de solidité.

Les dispositions qui précèdent sont applicables aux carrières abandonnées.

Les travaux de clôture sont, dans ce cas, à la charge du propriétaire du fonds dans lequel la carrière est située, sauf recours contre qui de droit.

Le tout sans préjudice du droit qui appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires à la sûreté publique.

Art. 11. — Les procédés d'abatage de la masse exploitée ou des terres de recouvrement qui seraient reconnus dangereux pour les ouvriers peuvent être interdits par des arrêtés du préfet, rendus sur l'avis de l'ingénieur des mines.

Dans le tirage à la poudre et en tout ce qui concerne la conduite des travaux, l'exploitant se conformera à toutes les mesures de précaution et de sûreté qui lui seront prescrites par l'autorité.

Section 2. — Des carrières souterraines.

Art. 12. — Aucune excavation souterraine ne peut être ouverte ou poursuivie que jusqu'à une distance horizontale de 10 mètres des bâtiments et constructions quelconques publics ou privés, des routes ou chemins, cours d'eau, canaux, fossés, rigoles, conduites d'eau, mares et abreuvoirs servant à l'usage public.

Cette distance est augmentée de 1 mètre par chaque mètre de hauteur de l'excavation.

Art. 13. — Les dispositions de l'article 10 sont applicables aux orifices des puits verticaux ou inclinés donnant accès dans des carrières souterraines, à moins que l'abord n'en soit suffisamment défendu par l'agglomération des déblais et l'élévation de leur plate-forme.

Art. 14. — Pour tout ce qui concerne la sûreté des ouvriers et du public, notamment pour les moyens de consolidation des puits, galeries et autres excavations, la disposition et les dimensions des piliers de masse, les précautions à prendre pour prévenir les accidents dans le tirage à la poudre, les exploitants se conformeront aux mesures qui leur seront prescrites par le préfet, sur le rapport de l'ingénieur des mines.

Art. 15. — Tout exploitant qui veut abandonner une carrière souterraine est tenu d'en faire la déclaration au préfet, par l'intermédiaire du maire de la commune où la carrière est située. Le préfet fait reconnaître les lieux par l'ingénieur des mines et prescrit, sur son rapport, les mesures qu'il juge nécessaires dans l'intérêt de la sûreté publique.

Art. 16. — Lorsque le préfet, sur le rapport de l'ingénieur des mines, constatera la nécessité de faire dresser ou compléter le plan des travaux d'une carrière souterraine, il pourra requérir l'exploitant de faire lever ou compléter le plan.

Si l'exploitant refuse ou néglige d'obtempérer à cette réquisition dans le délai qui lui aura été fixé, le plan est levé d'office, à ses frais, à la diligence de l'administration.

Section 3. — Dispositions communes aux carrières à ciel ouvert et aux carrières souterraines.

Art. 17. — La prescription des articles 9, paragraphe 1er, et 12, paragraphe 1er, ne s'applique point aux murs de clôture autres que ceux qui enceignent des cimetières ou des cours attenant à des habitations.

Le préfet peut, sur la demande de l'exploitant, réduire la distance de 10 mètres, fixée par lesdits paragraphes, sauf en ce qui concerne les propriétés privées. Il statue sur le rapport de l'ingénieur des mines, après avoir pris l'avis des ingénieurs des ponts et chaussées, s'il s'agit du domaine national ou départemental ; celui du maire, s'il s'agit du domaine communal.

En ce qui concerne les propriétés privées, la distance fixée par les mêmes paragraphes peut être réduite par le fait seul du consentement du propriétaire intéressé.

Art. 18. — L'exploitant se conformera, en tout ce qui concerne le travail des enfants, filles ou femmes employés dans les carrières, aux dispositions des lois et règlements intervenus ou à intervenir.

TITRE III

DE LA SURVEILLANCE

Art. 19. — L'exploitation des carrières à ciel ouvert est surveillée, sous l'autorité du préfet, par les maires et autres officiers de police municipale, avec le concours des ingénieurs des mines et des agents sous leurs ordres.

Art. 20. — L'exploitation des carrières souterraines est surveillée, sous l'autorité du préfet, par les ingénieurs des mines et les agents sous leurs ordres, sans préjudice de l'action des maires et autres officiers de police municipale.

Art. 21. — Les ingénieurs des mines et les agents sous leurs ordres visitent dans leurs tournées les carrières souterraines.

Ils visiteront aussi, lorsqu'ils le jugeront nécessaire ou lorsqu'ils en seront requis par le préfet, les carrières à ciel ouvert.

Les ingénieurs des mines et les agents sous leurs ordres dressent des procès-verbaux de ces visites. Ils laissent, s'il y a lieu, aux exploitants des instructions écrites pour la conduite des travaux au point de vue de la sécurité ou de la salubrité. Ils en adressent une copie au préfet.

Ils signalent au préfet les vices d'exploitation de nature à occasionner un danger ou les abus qu'ils auraient observés dans ces visites, et provoquent les mesures dont ils auront reconnu l'utilité.

Art. 22. — Dans le cas où, par une cause quelconque, la sûreté des ouvriers, celle du sol ou des habitations se trouve compromise, l'exploitant doit en donner immédiatement avis à l'ingénieur des mines ou

au contrôleur des mines, ainsi qu'au maire de la commune, s'il s'agit d'une carrière souterraine.

Dans le même cas, les exploitants de carrières à ciel ouvert préviendront le maire de la commune.

De quelque façon que le danger soit parvenu à sa connaissance, le maire en informe le préfet et l'ingénieur des mines ou le contrôleur des mines.

Art. 23. — L'ingénieur des mines, aussitôt qu'il en est prévenu, ou, à son défaut, le contrôleur des mines, se rend sur les lieux, dresse procès-verbal de leur état et envoie ce procès-verbal au préfet, en y joignant l'indication des mesures qu'il juge convenables pour faire cesser le danger.

Le maire peut aussi adresser au préfet ses observations et propositions.

Le préfet ne statue qu'après avoir entendu l'exploitant, sauf le cas de péril imminent.

Art. 24. — Si l'exploitant, sur la notification qui lui est faite de l'arrêté du préfet, ne se conforme pas aux mesures prescrites dans le délai qui aura été fixé, il y est pourvu d'office et à ses frais par les soins de l'administration.

Art. 25. — En cas de péril imminent reconnu par l'ingénieur, celui-ci fait, sous sa responsabilité, les réquisitions nécessaires aux autorités locales, pour qu'il y soit pourvu sur-le-champ, ainsi qu'il est pratiqué en matière de voirie, lors du péril imminent de la chute d'un édifice.

Le maire peut, d'ailleurs, toujours prendre, en l'absence de l'ingénieur, toutes les mesures que lui paraît commander l'intérêt de la sûreté publique.

Art. 26. — En cas d'accident qui aurait été suivi de mort ou de blessures, l'exploitant est tenu d'en donner immédiatement avis à l'ingénieur des mines ou au contrôleur des mines, ainsi qu'au maire de la commune, s'il s'agit d'une carrière souterraine.

Dans le même cas, les exploitants de carrières à ciel ouvert devront en donner immédiatement avis au maire de la commune.

De quelque façon que l'accident soit parvenu à sa connaissance, le maire en informe sans délai le préfet et l'ingénieur des mines ou le contrôleur des mines.

Il se transporte immédiatement sur le lieu de l'événement et dresse un procès-verbal, qu'il transmet au procureur de la République et dont il envoie copie au préfet.

L'ingénieur des mines ou, à son défaut, le contrôleur des mines, se rend, dans le plus bref délai, sur les lieux; il visite la carrière, recherche les circonstances et les causes de l'accident, dresse du tout un procès-verbal, qu'il transmet au procureur de la République et dont il envoie copie au préfet.

Il est interdit aux exploitants de dénaturer les lieux avant la clôture du procès-verbal de l'ingénieur des mines.

L'ingénieur des mines se conforme, pour les autres mesures à prendre, aux dispositions du décret du 3 janvier 1813.

Art. 27. — Les dispositions des articles 23, 24 et 25 sont applicables, à toute époque, aux carrières abandonnées dont l'existence compromettrait la sûreté publique.

Les travaux prescrits sont, dans ce cas, à la charge du propriétaire du fonds dans lequel la carrière est située, sauf son recours contre qui de droit.

Art. 28. — Lorsque des travaux ont été exécutés ou des plans levés d'office, le montant des frais est réglé par le préfet, et le recouvrement en est opéré contre qui de droit par le percepteur des contributions directes.

TITRE IV

DE LA CONSTATATION, DE LA POURSUITE ET DE LA RÉPRESSION DES CONTRAVENTIONS

Art. 29. — Les contraventions aux dispositions du présent règlement ou aux arrêtés préfectoraux rendus en exécution de ce règlement, autres que celles prévues à l'article 32, sont constatées par les maires et adjoints, par les commissaires de police, gardes champêtres et autres officiers de police judiciaire, et concurremment par les ingénieurs des mines et les agents sous leurs ordres ayant qualité pour verbaliser.

Art. 30. — Les procès-verbaux sont visés pour timbre et enregistrés en débet. Ils sont affirmés dans les formes et délais prescrits par la loi pour ceux de ces procès-verbaux qui ont besoin de l'affirmation.

Art. 31. — Lesdits procès-verbaux sont transmis en originaux aux procureurs de la République, et les contrevenants poursuivis d'office devant la juridiction compétente, sans préjudice des dommages-intérêts des parties.

Copies des procès-verbaux sont envoyées au préfet du département, par l'intermédiaire de l'ingénieur en chef.

Art. 32. — Les contraventions qui auraient pour effet de porter atteinte à la conservation des routes nationales ou départementales, des chemins de fer, canaux, rivières, ponts ou autres ouvrages dépendant du domaine public, sont constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois sur la police de la grande voirie.

TITRE V

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 33. — Le décret du 22 novembre 1861 et toutes les dispositions contraires à celles contenues dans le présent règlement sont et demeurent abrogés.

Art. 34. — Le présent décret sera inséré au *Journal officiel*, au *Bulletin des lois* et au Recueil des actes administratifs du département. Il sera publié et affiché dans toutes les communes du département.

Art. 35. — Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 24 juin 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre des travaux publics,

YVES GUYOT.

Par décret du Président de la République, en date du 30 juin 1891, rendu sur la proposition du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, et du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes :

M. Lefebvre d'Argencé, premier lieutenant de juge au tribunal de première instance de Cayenne (emploi supprimé), est nommé premier substitut du procureur de la République près le même tribunal (emploi créé).

Par décret du Président de la République en date du 30 juin 1891, rendu sur la proposition du ministre de la marine et du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, ont été promus dans le corps de l'inspection des colonies :

Au grade d'inspecteur de 3e classe
(Concours).

M. Arnaud (Ambroise-Cécile), sous-commissaire de la marine.

M. Lepreux (Charles-Jules-Louis), sous-commissaire de la marine.

Par décret du Président de la République en date du 30 juin 1891, rendu sur la proposition du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, M. Vivien (Paul-Edouard), commissaire adjoint colonial, a été nommé, au concours, inspecteur de 3e classe dans le corps de l'inspection des colonies.

Par décret en date du 26 juin 1891, rendu sur la proposition du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, ont été nommés :

1° Membres titulaires du conseil privé de la Guadeloupe.

MM. Bioche (Edgard), négociant à la Basse-Terre;
L'Admiral (Ernest), commerçant à la Basse-Terre.

2° Membres suppléants dudit conseil.

MM. Leger (Henri), docteur-médecin à la Pointe-à-Pitre;
Chénot (Marie-Denis-Jules), notaire à la Basse-Terre.

Par décret en date du 30 juin 1891, rendu sur la proposition du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, ont été nommés :

1° Membres titulaires du conseil privé de la Martinique.

MM. Dupré (Eugène).
Husson (Jules).

2° Membres suppléants dudit conseil.

MM. Thaly (Flamet-Jacques-Henri).
Lapeyre (Auguste).

Par décret du Président de la République en date du 30 juin 1891, rendu sur la proposition du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies et du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes :

M. Cormier, greffier de la justice de paix de Nouméa, est nommé greffier du tribunal

de première instance de Nouméa en remplacement de M. Jérôme, dont la démission est acceptée.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 27 juin 1891, sont nommés:

1° Officiers de l'instruction publique:

MM.

Bonnheur (Charles-Adrien), professeur à l'association philotechnique de Paris.

Laisné (Marius-Auguste), professeur à l'association philotechnique de Paris.

Mlle Crowe (Picola-Elisa), professeur à l'association philotechnique de Paris.

2° Officiers d'académie:

MM.

Hmblot (Paul-Emile), professeur à l'association philotechnique de Paris.

Laraussie (Albert-Pierre), professeur à l'association philotechnique de Paris.

Pintard (Eugène-Antoine), professeur à l'association philotechnique de Paris.

Saigne (Pierre-Paul), professeur à l'association philotechnique de Paris.

Lesueur (Georges-Henri), professeur à l'association philotechnique de Paris.

Mlles Danel (Clarisse), professeur à l'association philotechnique de Paris.

Porte (Mélanie-Angèle), professeur à l'association philotechnique de Paris.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Service d'état-major. — Par décis. minist. du 29 juin 1891 :

M. de Montangon, chef d'escad. brev. au 5e rég. de cuirass., a été mis en activ. hors cad. pour être affecté au serv. d'ét.-maj. à dater du 1er juillet 1891 et nommé à l'emploi de chef d'ét.-maj. de la 6e div. de caval.

M. Auger, capit. d'inf. hors cad., off. d'ordonn. de M. le général Senart, commandant la subdivision de Constantine, a été désigné pour servir, en la même qualité, auprès de M. le général Joly, commandant la 46e brigade d'infanterie (23e division, 12e corps d'armée) et les subdivisions de région d'Angoulême et de Magnac-Laval.

Cavalerie. — Par décis. minist. du 28 juin 1891, M. Courtès-Lapeyrat, chef d'escad. au 6e rég. de huss., est désigné pour être attaché à la personne de M. le président de la République.

Par décis. minist. du 30 juin 1891, M. Maître, lieut. porte-étend. du 20e rég. de drag., est désigné pour remplir les fonctions de trés. du 3e rég. de même subdiv. d'arme.

Artillerie. — Par décis. minist. du 27 juin 1891 :

M. Loillier (J.-B.), garde d'art, princip. de 2e cl. à la direct. d'Oran, a été classé à la direct. de Bastia.

M. Campagne (J.), garde d'art. de 3e cl., comptable provis. à l'atelier de construct. de Tarbes, a été classé à la direct. d'Oran.

RÉSERVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Infanterie. — Par décret en date du 29 juin 1891 rendu par le président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été promus dans l'arme de l'infanterie et ont reçu par décision du même jour les affectations ci-après indiquées, savoir :

1° Au grade de lieutenant-colonel de réserve.

M. de Gibon (Arthur-Marie), lieut.-col. brev. en retr.

2° Au grade de capitaine de réserve.

M. Huguet (Jules-Ferdinand), capit. retr.

M. Cramette (Numa-Darius-Eugène-Stéphane-Désiré), capit. retr.

M. Sage (Félix-Adolphe), capit. retr.

M. Blaise (Charles-Louis), capit. retr.

M. Grenat (Joseph), capit. retr.

M. Reboul (Jean-Louis), capit. retr.

M. Andrian (Paul), capit. retr.

M. de Seissan de Marignan (Jean-Paul-Gabriel), capit. démiss.

M. Rabouau (Jean-Baptiste-René-Pierre), capit. retr.

M. Le Guillou (Pierre-René), capit. retr.

M. Chambré (Claude-Albert), capit. retr.

M. Dessamblanc (Pierre), capit. retr.

3° Au grade de lieutenant de réserve.

127e rég. d'inf. — M. Beaufils (Gaston-Jules-François), garde gén. des forêts.

87e rég. d'inf. — M. Caël (André-Edouard-Joseph), garde gén. des forêts.

28e rég. d'inf. — MM. Gibert (Joseph-Alcée-Fernand), Béral (Paul-Joseph Maurice), Lallier (René-François) et de la Laurencie (Marie-Bertrand-Lionet-Jules), gardes gén. des forêts.

46e rég. d'inf. — M. de Larminat (Louis-Marie-Victor), garde gén. des forêts.

31e rég. d'inf. — M. Prouvé (Gabriel-Marie-Gaston), garde gén. des forêts.

76e rég. d'inf. — M. Pommeret (Pierre-Agnan-Joseph-Roger), garde gén. des forêts.

26e rég. d'inf. — MM. Dietrich (Marie-Thiébaut-Joseph) et Job (Camille), gardes gén. des forêts.

69e rég. d'inf. — M. Steiner (Jean-Frédéric-Léon), garde gén. des forêts.

37e rég. d'inf. — M. Pigeon (Henri-Théophile), garde gén. des forêts.

79e rég. d'inf. — MM. Jolyet (Antoine Marie-Augustin) et Ingold (Hubert), gardes gén. des forêts.

91e rég. d'inf. — MM. Lescuyer (Pierre-Adrien) et Arnoult (Louis-Auguste), gardes gén. des forêts.

106e rég. d'inf. — MM. Couttolenc (Louis-Humbert-Roger), Henriquet (Jules-Marie) et Leger (Jean-Baptiste-Gaston), gardes gén. des forêts.

150e rég. d'inf. — M. Noisette (Camille), garde gén. des forêts.

23e rég. d'inf. — M. Bettend (Charles-Augustin), garde gén. des forêts.

133e rég. d'inf. — M. Carreau (Benjamin-Pierre-Paul), garde gén. des forêts.

21e rég. d'inf. — M. Petit (Edme-Auserie), garde gén. des forêts.

109e rég. d'inf. — MM. Moine (François-Georges), et Pigeon-Litan (Alphonse-Jules-Alfred), gardes gén. des forêts.

44e rég. d'inf. — MM. Viardin (Louis), Buffault (Pierre-Hippolyte-Marie-Joseph), et Jaquot (Maurice-Emile), gardes gén. des forêts.

60e rég. d'inf. — M. de Laage de La Rochetterie (Félix-Marie-Joseph-François-de-Paule), garde gén. des forêts.

35e rég. d'inf. — MM. Grenier (Marie-Charles-Léon-Alfred), et Chaudey (Nicolas-Victor-Alfred), gardes gén. des forêts.

42e rég. d'inf. — MM. de Lallemant de Liocourt (François-Henri) et Grosjean (Daniel-Robert-Jules), gardes gén. des forêts.

151e rég. d'inf. — M. Chambeau (Jean-Baptiste-Bernard-Henri), garde gén. des forêts.

10e rég. d'inf. — M. Doé (Louis-Marie-François), garde gén. des forêts.

27e rég. d'inf. — M. Vincy (René), garde gén. des forêts.

85e rég. d'inf. — M. Pejoux (Charles-Joseph-Emile), garde gén. des forêts.

29e rég. d'inf. — MM. Poinçon de la Blanchardière Jau de la Hamelinaye (Hippolyte-Alexis-Joseph) et Tiétard (Léon-Léopold-Jacques-François), gardes gén. des forêts.

68e rég. d'inf. — M. Vivier (François-Charles-Edouard), garde gén. des forêts.

48e rég. d'inf. — M. Fatou (Paul-Julien), garde gén. des forêts.

107e rég. d'inf. — M. Allaire (Philippe-Louis-Etienne). garde gén. des forêts.

86e rég. d'inf. — M. Boutilly (Victor-Joseph), garde gén. des forêts.

92e rég. d'inf. — M. de Brun (Jean-Joseph-Hippolyte), garde gén. des forêts.

121e rég. d'inf. — M. de Touzalin (François-Henri-Victor), garde gén. des forêts.

185e rég. d'inf. — M. Peyroux (Marie-Michel-Emmanuel), garde gén. des forêts.

139e rég. d'inf. — M. Théron (Auguste-Albert), garde gén. des forêts.

52e rég. d'inf. — MM. Moural (Daniel), Fortin (Paul-Théodule) et Brouilhet (Arthur-Alfred-Georges), gardes gén. des forêts.

140e rég. d'inf. — MM. Pardé (Léon-Gabriel-Charles), Mougin (Paul-Louis), Vernet (Joseph-Henri-Marcel) et d'Esparliès (Henri-Marie-Léonce), gardes gén. des forêts.

30e rég. d'inf. — MM. Duplaquet (Jean-Louis-Charles) et Lachat (Louis-Marie-Joseph), gardes gén. des forêts.

97e rég. d'inf. — MM. Deroye (Jean-Fernand) et Mion (Louis), gardes gén. des forêts.

75e rég. d'inf. — MM. de la Laurencie (Marie-Alexandre-Frédéric-Jean) et Breton (Louis-Félix), gardes gén. des forêts.

61e rég. d'inf. — MM. Bourlon de Rouvre (Victor-Louis-Maurice) et Lombard (Marie-Ferdinand-Auguste-Romain), gardes gén. des forêts.

111e rég. d'inf. — MM. Masson (Alexis) et Piqué (Louis-François), gardes gén. des forêts.

58e rég. d'inf. — MM. Mareschal (Marie-Joseph-Gabriel) et Vincent (Marie-Edmond-Henry), gardes gén. des forêts.

55e rég. d'inf. — MM. Ducamp (Gaston-Roger) et de Luze (Jean-Jacques-Moritz-Camille), gardes gén. des forêts.

3e rég. d'inf. — M. Lambert (Gustave-Hippolyte), garde gén. des forêts.

12e rég. d'inf. — M. Calas (Julien-Eugène-Antoine), garde gén. des forêts.

81e rég. d'inf. — M. Cossé (Paul-Etienne), garde gén. des forêts.

15e rég. d'inf. — M. Cazanave (Fernand-Auguste-Ernest-Gaston), garde gén. des forêts.

59e rég. d'inf. — M. Campagne (Antoine-Jean-Paul), garde gén. des forêts.

34e rég. d'inf. — M. de Vedrines (Frédéric-Philippe), garde gén. des forêts.

49e rég. d'inf. — M. Violette (Auguste-Albert), garde gén. des forêts.

18e rég. d'inf. — MM. Martin (Charles-Marie-Joseph) et Evrard (Paul-Louis), gardes gén. des forêts.

53e rég. d'inf. — MM. Duhar (Louis) et Potel (Louis-Amédée-Raoul), gardes gén. des forêts.

4° Au grade de sous-lieutenant de réserve.

119e rég. d'inf. — M. Motte (Fabien-Edmond-Gustave), garde gén. stag. des forêts.

130e rég. d'inf. — M. Clausse (Jean-Emile), garde gén. stag. des forêts.

115e rég. d'inf. — M. Belliard (Robert-Henri-Fernand), garde gén. stag. des forêts.

46e rég. d'inf. — M. Gérard (Paul-Ernest-Adolphe), garde gén. stag. des forêts.

76e rég. d'inf. — M. Pillandeau (Jules-Emile), garde gén. stag. des forêts.

79e rég. d'inf. — M. Bourguet (Pierre-Jean-Marie-Julien), garde gén. stag. des forêts.

147e rég. d'inf. — M. Marchal (Marie-Hyacinthe-Albert), garde gén. stag. des forêts.

23e rég. d'inf. — M. Weyd (Paul-Marie), garde gén. stag. des forêts.

60e rég. d'inf. — M. Bolard (Sosthène-Edmond), garde gén. stag. des forêts.

134e rég. d'inf. — MM. Madelin (Edmond-Marie-Jules) et Besson (Louis-Auguste-Désiré), gardes gén. stag. des forêts.

10e rég. d'inf. — M. Bezier (Emile-Henri), garde gén. stag. des forêts.

52e rég. d'inf. — M. Anterrieu (Henri-François-Joseph-Etienne), garde gén. stag. des forêts.

30e rég. d'inf. — M. Graber (Abel), garde gén. stag. des forêts.

97e rég. d'inf. — M. Rives (Jules-Henri-Paul), garde gén. stag. des forêts.

75e rég. d'inf. — M. Mallein (François-Joseph), garde gén. stag. des forêts.

22e rég. d'inf. — M. Gomart (Louis-Charles-Auguste), garde gén. stag. des forêts.

111e rég. d'inf. — MM. Santiaggi (Antoine-François) et Giorgi (Jean-André-Emmanuel), gardes gén. stag. des forêts.

55e rég. d'inf. — M. Dhombres (Jean-Ernest), garde gén. stag. des forêts.

3e rég. d'inf. — M. Romillat (Joseph-Clair-Etienne), garde gén. stag. des forêts.

17e rég. d'inf. — M. Biquet (Paul), garde gén. stag. des forêts.

100e rég. d'inf. — M. Pillot (Ernest-Constant-Désiré), garde gén. stag. des forêts.

59e rég. d'inf. — M. Boulanger (Victor-Adrien), garde gén. stag. des forêts.

112e rég. d'inf. — M. Delalande (Marie-Alphonse-Henri), garde gén. stag. des forêts.

77e rég. d'inf. — M. Levesque-Durostu (Maurice-Alexis-Marie), s.-lieut. démiss.

157e rég. d'inf. — M. Rivoire (Louis-Henri-Balthazar), s.-lieut. de rés. démiss.

53e rég. d'inf. — M. Harlé (Félix), s.-lieut. de rés. démiss.

76e rég. d'inf. — M. Doigneau (Ernest), s.-lieut. de rés. démiss.

17e bat. de chass. à pied. — M. Blanchet (Jean-Baptiste-Désiré), s.-lieut. démiss.

5e rég. d'inf. — M. Laigre de Grainville (Maurice-Hippolyte-Evremont), s.-lieut. démiss.

66e rég. d'inf. — M. Chambert (Simon-François-Joseph), s.-lieut. démiss.

2e bat. de chass. à pied. — M. Costeséque (Louis-Philippe), ancien s.-off.

1er rég. de zouaves. — MM. Reverchon (Hippolyte-Pierre) et Turlan (Joseph-Pierre-Maurice), anciens s.-off.

127e rég. d'inf. — M. Delezennes (Gery-Désiré-Victor), ancien s.-off.

1er rég. d'inf. — MM. Coppeaux (Frédéric-Eugène), Houguenade (Paul-Alphonse), et Rousselet (Léon-Constant), anciens s.-off.

84e rég. d'inf. — MM. Guérard (Jean-Emile) et Fréchet (Pierre-Emmanuel), anciens s.-off.

33e rég. d'inf. — MM. Ego (Alfred-Clément) et Pruvot (Pierre-Jean-Baptiste-Honoré), anciens s.-off.

73e rég. d'inf. — MM. Watel (Georges-Achille) et Chevalier (Achille), anciens s.-off.

8e rég. d'inf. — MM. Guimont (Henry-Léon-Gustave) et Rabarot (Lucien), anciens s.-off.

110e rég. d'inf. — MM. Bovis (Bernard-Emile) et Durand (Edmond), anciens s.-off.

145e rég. d'inf. — MM. Ansel (Louis-Joseph), Queverne (Léon), Vieillard (Louis-Victor), Laigle (Ludovic-François-Félix), Pelet du Planty (Léon-Ferdinand-Charles) et Thellier (Georges-Désiré), anciens s.-off.

120e rég. d'inf. — MM. Lefrançois (Achille-Adolphe), Lejeune (Georges-Antoine) et Massé (Paul-Louis-Joseph), anciens s.-off.

128e rég. d'inf. — MM. Bourdon (Jules-Ernest-Charles), Lafond (Henri-Antoine-Alexandre) et Rossignol (Jean-Baptiste-Henri), anciens s.-off.

51e rég. d'inf. MM. Rogeret (Albert) et Chambrelant (Jules Albert-Irénée), anciens s.-off.

72e rég. d'inf. — MM. Dubois (Charles-Louis), et Somson (Louis-François), anciens s.-off.

54e rég. d'inf. — MM. Auriac (Jacques), Luciani (Jacques-Antoine-Léonce-Albert) et Kuhn (Joseph), anciens s.-off.

67e rég. d'inf. — M. Deville (Félix-Lucien), ancien s.-off.

45e rég. d'inf. — M. Drobois (Romain-Gustave), ancien s.-off.

87e rég. d'inf. — MM. Gauchy (Joseph-Gabriel-Albert) et Mignot (Charles-Henri), anciens s.-off.

39e rég. d'inf. — MM. Leroy (Anaclet), Pasty (Sylvain), et Naudot (Raoul-Emmanuel), anciens s.-off.

74e rég. d'inf. — MM. Goissedé (Augustin-Henri) et Desson (Maurice-Camille), anciens s.-off.

36e rég. d'inf. — MM. Millochau (Gaston-Georges) et Meunier (Léon-Henri), anciens s.-off.

129e rég. d'inf. — MM. Lhermitte (Charles), et Chester (Félix Jules-Barthélemy), anciens s.-off.

24e rég. d'inf. — MM. Simond (Paul-Octave-Henri-Joseph) et Casse (Jean-Marie-Benoit), anciens s.-off.

119e rég. d'inf. — MM. Duvivier (Lucien-Armand-Henri) et Vigot (Victor-Albert-Isidore), anciens s.-off.

124e rég. d'inf. — MM. Furet (Fulgence-Ernest-Désiré), et Toutain (Marcel-Aimé-Célestin), anciens s.-off.

130e rég. d'inf. — M. Yvon (Henri-Edgard), ancien s.-off.

82e rég. d'inf. — MM. Amiot (Jean-Jacques-Charles-Félix), et Lefebvre (Maurice-Louis-Emile), anciens s.-off.

4e rég. d'inf. — M. Bruneau (Georges-Ambroise-Marie-Dominique), ancien s.-off.

113e rég. d'inf. — MM. Genisson (Henri-Victor), et Regnier (François), anciens s.-off.

131e rég. d'inf. — M. Chapelle (Auguste-Joseph), ancien s.-off.

46e rég. d'inf. — M. Designolle (Emile), ancien s.-off.

89e rég. d'inf. — MM. Girard (Octave-Albert) et Barré (Marie-Camille-Emile), anciens s.-off.

31e rég. d'inf. — MM. Jalouzet (Pierre-Antoine-Amédée-Maurice) et Piet (Fernand-Alexandre), anciens s.-off.

160e rég. d'inf. — M. Lejeune (Raoul-Edouard-Eugène), ancien s.-off.

69e rég. d'inf. — M. Aubry (Charles-Camille), ancien s.-off.

79e rég. d'inf. — M. Bourcelier (Joseph-Charles), ancien s.-off.

132e rég. d'inf. — MM. Chasseigne (Benjamin-Virgile) et Robin (Arsène-Charles), anciens s.-off.

147e rég. d'inf. — MM. Hardillier (Paul-Ernest-Albert) et Baron (Augustin-Adolphe-Etienne), anciens s.-off.

149e rég. d'inf — M. Vaulot (Joseph-Théodore), ancien s.-off.

133e rég. d'inf. — M. Rière (Sébastien-Joseph-Michel), ancien s.-off.

109e rég. d'inf. — MM. Girardin (Jules-Victor-Arthur-Théobald) et Liège (Victor-Wenceslas), anciens s.-off.

60e rég. d'inf. — M. Amet (Paul-Marie-Constant-Henry), ancien s.-off.

35e rég. d'inf. — M. Muller (Georges-Adolphe), ancien s.-off.

151e rég. d'inf. — M. Blondeau (Joseph-Emile), ancien s.-off.

56e rég. d'inf. — MM, Masson (Emile-Ariste-Alexis) et Damidot (Marie-Joseph-Gabriel), anciens s.-off.

134e rég. d'inf. — M. Janniaud (Jean-Louis), ancien s.-off.

85e rég. d'inf. — M. Bardoux (Claude-Louis), ancien s.-off.

95e rég. d'inf. — MM. Reymond (Adolphe), Primé (Henri-Félix), Tabouréau (André) et Ragois (Frédéric-Victor-Claude), anciens s.-off.

60e rég. d'inf. — M. Rebours (Martin-Jean-Baptiste-Auguste), ancien s.-off.

68e rég. d'inf. — MM. Averseng (Marie-Jules-Joseph-Julien) et Pescay (Germain), anciens s.-off.

90e rég. d'inf. — MM. Mayot (Anthelme-Brice), Clugnet (Pierre) et Mayot (Marius), anciens s. off.

114e rég. d'inf. — MM. Pougnard (Honoré) et Berny (Auguste-Charles), anciens s.-off.

125e rég. MM. Meunier (Emile-Gustave) et Rochefort (Pierre-François-Alphonse), anciens s.-off.

32e rég. d'inf. — MM. Richon (Gabriel) et Nadaud (William-Joseph-Lucien-Yves), anciens s.-off.

66e rég. d'inf. — M. Charbonnier (Adrien-René), ancien s.-off.

77e rég. d'inf. — MM. Davenier (François-Georges), et Salais (Paul-Louis-Marie), anciens s.-off.

135e rég. d'inf. — MM. Barrault (Jules) et Castet (Jean-Casimir), anciens s.-off.

48e rég. d'inf. — MM. Paquet (Charles), Sivanne (Victor-Grégoire) et Gauthier (Jean-Baptiste), anciens s.-off.

71e rég. d'inf. — MM. Trichet (Jean-Marie) et Heldstap (Charles), anciens s.-off.

41e rég. d'inf. — MM. Gouin (Paul-Alfred) et Finel (Georges-Louis-Alfred), anciens s.-off.

70e rég. d'inf.—MM. Haby (Joseph-Alexandre), off. d'administ. adj. de rés. démiss., et Edant (Lucien-Jean), ancien s.-off.

136e rég. d'inf.—M. Renouf (Auguste-Alfred), ancien s.-off.

2e rég. d'inf. — MM. Pergeaux (Jean-Modeste-Albert) et Restous (François-Jules-Armand), anciens s.-off.

64e rég. d'inf. — MM. Gauchet (Henri-Athanase), Datin (Hippolyte-Jean-Marie) et Giraud Jean-Baptiste-Gabriel), anciens s.-off.

65e rég d'inf. — M. Poupart (Emile-Frédéric-Joseph), ancien s.-off.

93e rég. d'inf. — MM. Grelier (Louis-Philippe) et Emon (Anselme-Edouard), anciens s.-off.

137e rég. d'inf. — MM. Teyssier (Charles-Henri), Dupont (Félix-Valentin-Aristide) et Labronche (Pierre), anciens s.-off.

62e rég. d'inf. — MM. Bot (Hubert-Louis), Le Gal (Mathurin) et Kensicher (Paul-Henry-Ernest), anciens s.-off.

116e rég. d'inf. — MM. Luzet (Léopold-Louis-Elie), Pontieu (Jules-Laurent), Malzieu (Pierre-Henri), Berger (Pierre-Edmond) et Laurent (Marie-Jacques-Gérôme), anciens s.-off.

118e rég. d'inf. — MM. Larher (Vincent-Jean), Vincent (Henri-Eugène-Paul-Louis) et Viaud (Ferdinand-Joseph), anciens s.-off.

63e rég. d'inf. — MM. Forgemol (Jean) et Ribeyre (Eugène), anciens s.-off.

78e rég. d'inf. — MM. Chardoux (Jean), Monchanin (Jean) et Brossier (Pierre-Marie), ancien s.-off.

107e rég. d'inf. — MM. Boissier-Descombes, (Jean-Marie-Alexis) et Vidal (Paul-Gabriel), ancien s.-off.

138e rég. d'inf. — M. Marcou (Ludovic-Noël), ancien s.-off.

50e rég. d'inf. — M. Delbreil (Hippolyte), ancien s.-off.

108e rég. d'inf. — MM. Lafon (Eugène-Laurent), Froidefond (Adrien), Martin (Léon-Jules), et Tourret (Gilbert), anciens s.-off.

80e rég. d'inf. — M. Lauly (Léger).

16e rég. d'inf. — M. Genin (Jules-Antoine).

86e rég. d'inf. — MM. Bonnet des Claustres (Léon-Emmanuel-Marie-Victor-Auguste-Jules-Joseph-Edouard), ancien s.-off.

[illegible]8e rég. d'inf. — M. Couttolenc (Camille-Aimé), ancien s.-off.

[illegible]e rég. d'inf. — M. Jamon (Gabriel-Joseph).

121e rég. d'inf. — M. Bonnet (Pierre).

139e rég. d'inf. — M. Nicot (Paul-Jacques-Victor).

140e rég. d'inf. — M. Salomon (Claudius), ancien s.-off.

75e rég. d'inf. — M. Convert (Alexis-Jules), ancien s.-off.

28e bat. de chass. à pied. — M. Perrin (Lucien-Célestin), ancien s.-off.

22e rég. d'inf. — M. Reboul (Louis-Victor-Henri), ancien s.-off.

99e rég. d'inf. — M. Bayle (Eugène-Louis-Hippolyte), ancien s.-off.

158e rég. d'inf. — Murard (Etienne-Firmin), ancien s.-off.

159e rég. d'inf. — Valentin (Alfred-Auguste), ancien s.-off.

61e rég. d'inf. — Lieutaud (Marie-Léon-Antoine), ancien s.-off.

112e rég. d'inf. — Gensollen (Auguste-Jean-François-Marie), ancien s.-off.

27e bat. de chass. à pied. — Laurens (Antoine-Laurent-Jacques), ancien s.-off.

141e rég. d'inf. — MM. Poudra (Paul-Ernest-Faustin), Gaubert (Gervais-Urbain) et Hanriot (Maximilien-Alexandre), anciens s.-off.

40e rég. d'inf. — M. Crépin (Gustave-Antoine), ancien s.-off.

3e rég. d'inf. — MM. Daumas (Sylvain-Léon) et Crotte (Alexandre-Léon), anciens s.-off.

161e rég. d'inf. — MM. Tressens (Fortuné-Octave), Lieutard (Joseph-Jean-Baptiste-Victor) et Jouve (Jacques-Xavier-Marie), anciens s.-off.

122e rég. d'inf. — Naud (Artus-Isidore-Marie-André), ancien s.-off.

100e rég. d'inf. — MM. Boutet (Joseph-Lucien-Hippolyte) et Genevay (Jean-Marie), anciens s.-off.

142e rég. d'inf. — MM. Chaumartin (Claude-Marie), Alliot (Claude) et André (Joseph), anciens s.-off.

143e rég. d'inf. — MM. Grégoire (Marie-Joseph-Barthélemy-Raymond), Maistre (Baptistin-Louis-Lazare), Raybaud (Félix-Victor), Berthaud (Jérémie) et Thérond (Conrad-César), anciens s.-off.

9e rég. d'inf. — MM. Guigue (Julien-Antoine) et Pillon (Henri-Jean-Eugène), anciens s.-off.

20e rég. d'inf. — MM. Laroche (Eugène-Xavier), Béchon (Rémy) et Audoire (Auguste-Pierre), anciens s.-off.

7e rég. d'inf. — MM. Sarrazin (Victor-Pierre-Marie), Moulin (Gabriel) et Bonnet (Jean), anciens s.-off.

11e rég. d'inf. — M. Méritan (Jean-Baptiste-Laurent), ancien s.-off.

83e rég. d'inf. — MM. Capty (Joseph-Théodore-Ferdinand) et Derivotz (Alexandre), anciens s.-off.

88e rég. d'inf. — MM. Decamps (Emile-Louis-Victor) et Fighiéra (François-Marius), anciens s.-off.

126e rég. d'inf. — MM. Quenin (Anselme-Jean-Louis) et Chappe (Jean-Barthélemy), anciens s.-off.

6e rég. d'inf. — MM. Lajugie (Achille-Martin-Louis), Auricoste (Frédéric-Hilaire), et Joufreau (Jean-Baptiste-Lucien), anciens s.-off.

123e rég. d'inf. — MM. Druilhet (Martin-Louis-Albert), et Berretté (Joseph-Louis-Fernand), anciens s.-off.

57e rég. d'inf. — MM. Thibaut (Jules-Edouard-Louis), Cros (Joseph-Marc), Boniface (Charles-André), et Cadastrenc (Arnaud), anciens s.-off.

144e rég. d'inf. — MM. Raymond (Louis-Joseph) et Brugidon (Frédéric), anciens s.-off.

34e rég. d'inf. — MM. Yharrassarry (Jean-Baptiste), Delmas (Joseph) et Bely (Joseph-Auguste, anciens s.-off.

49e rég. d'inf. — MM. Descat (Dominique-Bonaventure-Maurice, et Viron (Louis-Barthélemy, ancien s.-off.

18e rég. d'inf. — MM. Souberbielle (Paul-Jules-Gérard), et Roman (Paul-Jean-Baptiste), anciens s. off.

155e rég. d'inf. — MM. Besnard (Augustin-Jean-Marie), Collineau (Célestin), Dubosc (Arthur), Coutier (Albert-Alexandre-Ernest), Bastien (Pierre-Paul-Victor), Geoffroy (Etienne-Norbert), Foucou (Paul-Jules-Victor), et Moret (Paul-Gustave), anciens s.-off.

Serv. d'ét.-maj. — M. Colombet (Gaston-Robert), ancien s.-off.

ARMÉE TERRITORIALE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Cavalerie. — Par décret en date du 29 juin 1891, rendu sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été nommés dans l'arme de la cavalerie (armée territoriale) :

Au grade de lieutenant-colonel :

Service des chemins de fer et des étapes. — MM. Aubenas, chef d'escad. command. les 1er et 3e escad. territ. de drag. de la 13e rég.; Marécaux, lieut.-col. de caval. retr.; Mercier, chef d'escad. de caval. territ. affecté au serv. des chemins de fer et des étapes; Watrin, chef d'escad. de caval. retr.

Au grade de chef d'escadrons.

Serv. des chemins de fer et des étapes. — MM. Benoist de Laumont et Laffeuillade, chefs d'escad. de caval. retr.

Serv. des remontes et des réquisitions. — MM. Lavrut, d'Alviset de Maizières et Barret, cap. de caval. territ. affectés au serv. des remontes et réquisitions; Bellaud, maj. de caval. retr. et Ezémar, chef d'escad. de caval. retr.

5e région, 2e et 4e escad. de caval. légère. — M. Miller, chef d'escad. de caval. retr.

6e région, 1er et 3e escad. de drag. — M. Prévost de Lestang, capit. command. le 3e escad. de drag. de la 6e rég.

13e région, 1er et 3e escad. de drag. — M. Parent, chef d'escad. de caval. retr.

13e région, 2e et 4e escad. de drag. — M. Michelin, chef d'escad. de caval. retr.

14e région, 1er et 3e escad. de drag. — M. Du Hamel de Breuil, chef d'escad. de caval. retr.

16e région, 1er et 3e escad. de drag. — M. Lechevalier, chef d'escad. de caval. retr.

Au grade de capitaine.

1° Capitaines-commandants.

2e région, 1er escad. de drag. — M. Hepp, capit. de caval. retr.

3e région, 3e escad. de caval. lég. — M. Grimblot, capit. de caval. retr.

6e région, 3e escad. de drag. — M. Butaut, capit. de caval. retr.

8e région, 1er escad. de drag. — M. Laurent, capit. de caval. retr.

14e région, 3e escad. de drag. — M. Delas, capit. de caval. retr.

15e région, 3e escad. de caval. lég. — M. Bosano, capit. de caval. retr.

16e région, 2e escad. de drag. — M. Claverie, capit. de caval. retr.

16e région, 2e escad. de caval. lég. — M. Puig, capit. de caval. retr.

18e région, 1er escad. de caval. lég. — M. Maron, capit. de caval. retr.

2e Capitaines.

Serv. des chemins de fer et des étapes. — M. Martineau, capit. de caval. retr.

Serv. des remontes et des réquisitions. — MM. Henricet et Bellaud, capit. de caval. retr.

1re région, 3e escad. de drag. — M. Duquénoy, lieut. adj. au trés. des escad. territ. de drag. de la 1re rég.

10e région, 1er escad. de drag. — M. Grandchamp, capit. de caval. retr.

10e région, 4e escad. de drag. — M. Vurpillot, lieut. adj. à l'habill. des escad. territ. de drag. de la 3e rég.

13e région, 1er escad. de caval. lég. — M. de Ponthus, lieut. de rés. au 1er rég. de huss.

14e région, 2e escad. de drag. — M. de Crécy, lieut. à l'escad.

15e région, 1er escad. de caval. lég. — M. Amaury, lieut. à l'escad.

19e région, escad. territ. du 6e rég. de chass. d'Af. — M. Kappler, capit. de caval. ret.

3° Capitaines adjoints aux chefs d'escadrons.

4e région, 1er et 3e escad. de drag. — M. Vernhes, capit. de caval. retr.

12e région, 1er et 3e escad. de drag. — M. Bastard, lieut. au 4e escad. territ. de drag. de la 11e rég.

Au grade de lieutenant.

1re région, 2e escad. de drag. — M. Dubucquoy, s.-lieut. au 2e escad. territ. de drag. de la 4e rég.

1re région, 2e escad. de caval. lég. — M. Vandesmet, s.-lieut. au 2e escad. territ. de caval. lég. de la 1re rég.

2e région, 3e escad. de caval. lég. — M. Sauvaige, s.-lieut. au 2e escad. territ. de caval. lég. de la 1re rég.

5e région, 2e escad. de caval. lég. — M. Boyer, s.-lieut. au 2e escad. territ. de caval. lég. de la 12e rég.

7e région, 3e escad. de drag. — M. Mayeur, s.-lieut. au 1er escad. territ. de drag. de la même rég.

14e région, 1er escad. de caval. lég. — M. Lacroix, s.-lieut. au 2e escad. territ de caval. lég. de la 7e rég.

15e région, 1er escad. de drag. — M. de Montal, s.-lieut. au 3e escad. territ. de drag. de la même rég.

15e région, 2e escad. de drag. — M. Chambon, s.-lieut. à l'escad.

17e région, 2e escad. de caval. lég. — M. de Fayet, lieut. de caval. démiss.

17e région, 3e escad. de caval. lég. — M. Montagnan, s.-lieut. au 3e escad. territ. de caval. lég. de la même rég.

Hors cad. — M. Mimaut, s.-lieut. de caval. territ. hors cad.

Au grade de sous-lieutenant.

1re région, 2e escad. de caval. lég. — MM. Herlin, ancien engagé condit., et Gransir, adjud. de caval. retr.

4e région, 3e escad. de drag. — M. Devaux de Chambord, ancien engagé condit.

7e région, 1er escad. de drag. — M. Kirchhoff, adjud. de caval. retr.

7e région, 2e escad. de caval. lég. — M. Gauche, adjud. de caval. retr.

10e région, 4e escad. de caval. lég. — M. Mennetrey, adjud. de caval. retr.

12e région, 2e escad. de caval. lég. — M. Dubost, adjud. de caval. retr.

15e région, 2e escad. de drag. — M. Barde, s.-off. de gendarm. retr.

15e région, 3e escad. de drag. — M. Duviard, ancien engagé condit.

17e région, 3e escad. de caval. lég. — M. Siret, s.-off. de caval. territ.

Au grade de sous-lieutenant adjoint au Trésor.

1re région, escad. de drag. — M. Labrousse, ancien engagé condit.

Corps de santé militaire. — Par décret en date du 29 juin 1891, rendu par le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été nommés dans le cadre des officiers de l'armée territoriale :

Au grade de médecin principal de 2e classe.

Les médecins principaux de 2e classe de l'armée active retraités :

MM. Berger (Félix-Alfred).
Jossot (Paul).

Au grade de médecin-major de 1re classe.

Les médecins-majors de 1re classe de l'armée active retraités :

MM. Utz (Joseph).
Bouchardat (Jean).
Pineau (Marie-Jules).

Au grade de pharmacien principal de 1re classe.

M. le pharmacien principal de 1re classe de l'armée active retr. Parant (François-Emile).

MUTATIONS

Cavalerie. — Par décis. minist. du 29 juin 1891 :

M. Lefebvre de Saint-Germain, capit. au 3e escad. territ. de drag. de la 1re rég., est désigné pour occuper l'emploi de capit.-command. au 1er escad.

M. Bouché, s.-lieut. de rés. affecté au serv. d'ét.-maj., passe dans l'armée territ. et est maintenu dans le serv. d'ét.-maj.

M. de Pracomtal, s.-lieut. au 1er escad. territ. de caval. lég. de la 14e rég., passe au 4e escad. de caval. lég. de la 13e rég.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 30 Juin 1891.

Le ministre des finances donnera, le lundi 6 juillet, un diner en l'honneur de la commission du budget et de la commission des finances. Ce diner sera suivi d'une réception sur invitations personnelles.

MM. les sénateurs et les députés, ainsi que les membres du conseil d'Etat et de la cour des comptes, voudront bien considérer cet avis comme tenant lieu d'invitation.

COUR DES COMPTES

Audience solennelle du 27 juin 1891.

PRÉSIDENCE DE M. LE PREMIER PRÉSIDENT HUMBERT

La Cour des comptes s'est réunie le 27 juin 1891, à trois heures, dans sa grand-chambre, sous la présidence de M. le premier président Humbert, pour prononcer :

1° La déclaration générale sur les comptes de l'exercice 1889;

2° La déclaration générale sur les comptes en matières du ministère de la guerre, pour les années 1882 et 1883.

Le ministre des travaux publics vient d'autoriser la compagnie des chemins de fer de l'Ouest à livrer à l'exploitation, à partir du 1er juillet, la section de la ligne de Vire à Saint-Lô et à Caen comprise entre Vire et Aunay.

Cette section de ligne a une longueur de 40,826 mètres et comporte, outre les stations extrêmes, les halte et stations suivantes :

Station de la Graverie;
Station de Bény-Bocage-Carville ;
Halte de la Ferrière-Harang ;
Station de Guilberville;
Station de la Besace ;
Station de Jurques.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES

ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 29 juin.

Après une courte discussion, la Chambre des lords a adopté en 2e lecture le bill sur les fabriques et les ateliers.

La séance est levée. (*Agence Havas.*)

ALLEMAGNE

Berlin, 29 juin.

Le *Reichsanzeiger* publie les chiffres du rendement probable de certaines récoltes de la Prusse, à la fin du mois de juin, d'après les renseignements fournis par des agriculteurs compétents aux autorités régionales.

La récolte du seigle d'hiver est de 75 1/2 p. 100, celle du blé d'hiver de 83 p. 100 d'une récolte moyenne.

Il n'est pas encore possible de se prononcer sur les prévisions de la récolte de pommes de terre.

Le rendement des blés d'été est très bon dans cinquante cercles, bon dans deux cent trente-quatre, satisfaisant et moyen dans cent quatre-vingt-treize et mauvais dans sept.

(*Agence Havas.*)

Hambourg, 29 juin.

L'empereur est arrivé ce matin à huit heures quarante-neuf minutes, accompagné par le prince et la princesse Henri de Prusse, et a été reçu par M. Versmann, premier bourgmestre, et par Mme Versmann, M. Petersen, deuxième bourgmestre, MM. Oswald, Hachmann, Hertz, Burchard et Lappenberg, membres du Sénat, le comte Waldersee et le baron de Thielmann, ministre de Prusse, à la tête des autorités militaires. L'empereur était en uniforme d'amiral.

Le train dans lequel se trouvait l'impératrice est arrivé trois minutes plus tard.

L'empereur a passé en revue les troupes, qui ont ensuite défilé devant le souverain, puis l'empereur a fait en voiture le tour de la partie de la ville situé sur la rive droite de l'Alster.

(*Agence Havas.*)

Hambourg, 29 juin.

L'empereur et sa suite ont fait une promenade jusqu'à Grasbrookhalle, où ils se sont embarqués sur le vapeur *Kaiser Wilhelm II*.

L'empereur et l'impératrice ont déjeuné à l'arrière. L'empereur, conduit par M. Oswald, sénateur de Hambourg, est monté sur le pont de commandement; il s'est entretenu, en montrant une grande amabilité, avec MM. Burchard, Oswald, Hachmann, sénateurs, pendant que M. Meyer, ingénieur en chef, donnait des explications au prince Henri de Prusse.

Le vapeur a été jusqu'au pont de l'Elbe, puis est revenu au pont d'embarquement Saint-Paul, où l'empereur et sa suite se sont embarqués à onze heures trois quarts sur le *Cobra*.

(*Agence Havas*).

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 29 juin.

L'empereur est arrivé ce matin ; il s'est rendu au château de Lainz. (*Agence Havas*).

ITALIE

Rome, 29 juin.

Après la levée du camp de Caserte, le prince de Naples entreprendra un voyage dans le nord de l'Europe. Il visitera le Danemark, la Suède, la Norvège, l'Angleterre et la Belgique.

Le prince sera accompagné de son aide de camp général, le comte Morra di Lavriano.

(*Agence Havas*).

PAYS-BAS

Amsterdam, 29 juin.

Les préparatifs pour la réception des souverains allemands sont poursuivis avec une grande activité.

Mercredi 1er juillet, une escadre néerlandaise, composée de trois monitors et de trois autres bâtiments de guerre, partira vers six heures du matin du port d'Ymuiden, pour rencontrer en mer l'escadre allemande et l'accompagner jusqu'au port.

Dès l'arrivée au port, le vice-amiral jonkheer F. de Casembroot, avec son état-major, se rendra à bord du *Hohenzollern*, afin de souhaiter la bienvenue à l'empereur de la part de la reine, tandis qu'une autre délégation saluera l'impératrice. Les souverains se rendront ensuite à bord de l'aviso allemand *Jahd*, en deçà des écluses (le *Hohenzollern* ayant trop de tirant d'eau), pour continuer le voyage jusqu'à l'embarcadère du Mail des Indes occcidentales.

Afin de prévenir tout encombrement soit dans le trajet des escadres et de la flottille des bateaux particuliers à l'arrivée, soit à l'occasion de la promenade en bateau sur l'Y, le gouverneur de la province a décrété des mesures restrictives concernant la navigation sur le canal de la mer du Nord ; ces mesures entrant en vigueur dès minuit du 30 juin au 1er juillet ont été portées à la connaissance des navigateurs par le ministre de la marine.

Aussitôt après leur débarquement, l'empereur et l'impératrice seront reçus au pavillon royal par la reine Wilhelmine et la reine-régente et se rendront ensuite au palais royal. L'après-midi, déjeuner de famille au palais, promenade en voiture dans la ville, visite au musée national. A six heures et demie, diner de gala au palais, et à neuf heures, grande retraite militaire au Dam devant le palais.

La suite de l'empereur est considérable.

(*Agence Havas.*)

DANEMARK

Copenhague, 29 juin.

La flotte française a passé ce matin, à dix heures, à Hirtsals, au nord-ouest de Skagen.

(*Agence Havas.*)

Copenhague, 29 juin.

La flotte française arrivera demain matin à sept heures.

L'amiral Gervais ira à dix heures visiter le comte d'Aunay, ministre plénipotentiaire de France à Copenhague. Le comte d'Aunay rendra ensuite visite à la flotte; le canon sera tiré en son honneur.

Le ministre de France rentrera alors en ville, accompagné de l'amiral qu'il présentera aux ministres danois.

Le comte d'Aunay donnera le soir un grand diner de 70 couverts auquel assisteront les officiers français, tous les ministres danois, les grands dignitaires de la cour et les officiers généraux de l'armée et de la flotte danoise.

Mercredi aura lieu au palais une réception solennelle par le prince royal régent (le roi étant encore absent à cause de la maladie de la reine).

Le ministre de la marine donnera mercredi soir un grand diner aux officiers de la flotte française et, le 2 ou le 3 juillet, le Cercle des notabilités de Copenhague leur donnera un bal champêtre à Klampenbourg. (*Agence Havas.*)

TURQUIE

Constantinople, 29 juin.

Le sultan a ratifié l'acte de la conférence antiesclavagiste de Bruxelles. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 15 juillet 1891 dans le département de la Haute-Vienne, à Limoges.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 5 août 1891 dans le département de la Mayenne, à Laval.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

Examens de l'enseignement du dessin.

En raison d'une décision récente, les candidats pourvus du certificat d'aptitude à l'enseignement du dessin dans les lycées et collèges (premier degré) sont seuls admis à prendre part à l'examen pour le certificat du degré supérieur. Cette décision aura son effet à partir de la prochaine session.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

Conformément à une décision du sous-secrétaire d'Etat des colonies en date du 6 mars 1891, un concours pour l'obtention de l'emploi de commis de 3e classe du commissariat colonial sera ouvert, dans les colonies et en France, le 3 août 1891, à huit heures du matin.

Pourront prendre part à ce concours :

1° Les écrivains servant dans les bureaux du service administratif aux colonies;

2° Les officiers mariniers et les sous-officiers des corps de troupe de la marine ou de la guerre libérés du service;

3° Les jeunes gens pourvus du diplôme de bachelier ès lettres ou ès sciences ou du titre d'instituteur;

4° Les employés titulaires ou auxiliaires des directions de l'intérieur des colonies.

Les candidats se font inscrire sur une liste ouverte à cet effet dans les colonies, au secrétariat du chef du service administratif; dans les ports du Havre, de Nantes, de Bordeaux et de Marseille à celui du chef du service colonial; à Paris, au service central des colonies.

Ils doivent être âgés de dix-huit ans au moins et de trente ans au plus, à moins qu'ils ne comptent des services antérieurs qui leur permettent de réunir à cinquante-six ans le nombre d'années exigé pour l'obtention d'une pension de retraite.

Le concours ne comprend que des épreuves écrites, savoir :

1° Une dictée d'au moins deux pages qui, après avoir été écrite rapidement, devra être recopiée à main posée;

2° Une composition sous forme de réponse à diverses interrogations sur les principes élémentaires de la grammaire française;

3° Un problème d'arithmétique;

4° Une composition sous forme de réponse à diverses interrogations portant sur les principes élémentaires de l'arithmétique, sur le mesurage, le cubage et le système métrique;

5° Une épreuve semblable en ce qui concerne la géographie.

Il est attribué un bénéfice de 50 points aux candidats qui produiront l'un des diplômes de bachelier ès lettres ou ès sciences, et un bénéfice de 100 points à ceux qui produiront ces deux diplômes. Le même bénéfice de 50 points est attribué aux écrivains servant dans les bureaux du service administratif aux colonies ainsi qu'aux anciens officiers mariniers et sous-officiers. Ce bénéfice leur comptera seulement pour le classement et ne pourra les faire admettre à l'emploi de commis de 3e classe que s'ils obtiennent, pour leurs compositions, le nombre minimum de 585 points exigé pour être déclaré admissible.

Les coefficients indiquant la valeur de chaque partie du programme sont fixés comme suit:

Ecriture	8
Orthographe	10
Eléments de grammaire	6
Problème d'arithmétique et sur le cubage et le mesurage	5
Eléments d'arithmétique et système métrique	5
Rédaction (à juger sur l'ensemble des compositions)	6
Géographie	5

Les candidats doivent produire, à l'appui de leur demande, les pièces suivantes :

1° Une expédition de leur acte de naissance, sur papier libre;

2° Un extrait du casier judiciaire, sur papier libre;

3° Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le maire de la commune où est fixée leur résidence;

4° Un certificat constatant les services qu'ils auraient rendus dans l'une des carrières publiques;

5° Un certificat de bonne conduite, s'ils réunissent des services militaires ;

6° Un certificat délivré, soit par les conseils de santé coloniaux, soit par des médecins de la marine ou de l'armée, et constatant qu'ils sont propres au service ;

7° Les diplômes universitaires dont ils pourraient être pourvus.

La liste sera close le 18 juillet 1891.

Des frais de route à raison de 15 centimes par kilomètre seront attribués aux candidats pour se rendre à la localité où ils seront appelés à concourir et pour retourner ensuite à leur domicile.

Concours pour l'attribution de bourses commerciales de séjour à l'étranger.

Le ministère du commerce, de l'industrie et des colonies met au concours des bourses commerciales de séjour à l'étranger de deux catégories, suivant l'âge exigé des concurrents.

Ces bourses sont attribuées pour deux ans et peuvent être renouvelées pour une troisième année par une décision ministérielle.

Le concours comprend, dans chaque catégorie, des épreuves écrites et des épreuves orales. Les épreuves écrites auront lieu le 5 novembre 1891 au chef-lieu de chaque département.

Elles comprennent :

1° Une composition de géographie commerciale ;

2° Une composition de législation;

3° Une composition d'arithmétique commerciale;

4° Une composition de langue étrangère (thème, version et correspondance).

Les candidats doivent adresser à la préfecture du département de leur domicile, du 1er au 31 juillet, leur demande accompagnée des pièces ci-après :

1° Pièces authentiques justifiant qu'ils sont de nationalité française et qu'ils ont l'âge exigé par le règlement;

2° Certificat de bonnes vie et mœurs ;

3° Certificat délivré par le maire de la commune du domicile des parents et constatant la situation de fortune de ces derniers;

4° Note écrite et signée par le candidat relatant ses études et occupations antérieures;

5° Demande indiquant la langue étrangère pour laquelle le candidat désire subir les épreuves écrites (anglais, allemand, espagnol ou portugais) et, s'il y a lieu, les autres langues étrangères pour lesquelles il désire subir des épreuves orales complémentaires (anglais, allemand, espagnol, portugais, italien, langues orientales vivantes).

Bourses de la première catégorie.

Les bourses de la première catégorie (4,000 fr. pour la première année, 3,000 fr. pour la seconde) sont réservées aux jeunes gens, âgés de seize ans au moins et de dix-huit ans au plus au 1er juillet de l'année du concours, qui désirent aller s'établir dans les pays hors d'Europe.

Les candidats à ces bourses doivent produire, en outre des pièces visées plus haut : 1° un certificat médical dûment légalisé constatant qu'ils sont en état de supporter les fatigues du voyage et du changement de climat; 2° un certificat du directeur du dernier établissement dans lequel ils ont poursuivi leurs études, constatant la durée et la nature de ces études.

Bourses de la deuxième catégorie

Les bourses de la deuxième catégorie (variant de 2,500 fr. à 4,000 fr. pour la première année, et de 2,000 fr. à 3,000 fr. pour la seconde) sont réservées aux jeunes gens, âgés de vingt et un ans au moins et de vingt-six au plus au 1er juillet de l'année du concours et pourvus du diplôme supérieur ou du certificat de fin d'études d'une école supérieure de commerce reconnue par l'Etat, qui désirent s'établir ou faire un apprentissage commercial dans un pays d'Europe ou hors d'Europe.

Les candidats doivent produire, en outre des pièces visées plus haut : 1° le diplôme supérieur ou le certificat de fin d'études d'une école supérieure de commerce reconnue par l'Etat; 2° une pièce constatant qu'ils sont libérés de tout service militaire actif.

Des exemplaires du règlement et des programmes des concours sont à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies, rue de Varenne, 80.

Ces documents seront envoyés par la poste aux candidats qui en feront la demande au ministre (Direction du personnel et de l'enseignement technique. — Bureau de l'enseignement commercial).

AVIS COMMERCIAUX

N° 372. — 29 juin 1891.

LÉGISLATION COMMERCIALE ÉTRANGÈRE

Maroc

Autorisation de sortie de diverses essences. — Le sultan du Maroc, sur les sollicitations des négociants français, a autorisé l'exportation des produits de distillation suivants :

Carvi, thym, menthe poivrée, absinthe, arbouse.

Les instructions adressées aux gouverneurs et administrateurs de Tanger, Tétouan, Larache, Rabat, Casablanca, Mazagran, Saffi et Mogador portent que ces produits payeront comme droit de sortie :

Essence de carvi, 25 francs par quintal ;
Essence de thym, 10 francs par quintal ;
Essence de menthe poivrée, 10 francs par quintal;
Essence d'absinthe, 25 francs par quintal;
Essence d'arbouse, 5 francs par quintal.

INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS

France.

Renseignements commerciaux. — M. le ministre du commerce, de l'industrie et des co-

lonies vient d'adresser la circulaire suivante aux présidents des chambres de commerce de France et d'Algérie :

« Monsieur le président, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris, d'accord avec M. le ministre des affaires étrangères, des mesures spéciales pour répondre, dans le plus bref délai possible, aux demandes de renseignements qui me sont adressées par les industriels et les négociants français, et qui comportent l'intervention de nos agents diplomatiques ou consulaires à l'étranger.

« Je ne doute pas que cette amélioration de l'état de choses existant, en ce qui concerne les délais d'envoi des informations sollicitées, ne soit de nature à faciliter les progrès de nos relations avec les marchés extérieurs, et je vous serai obligé de porter le présent avis à la connaissance du commerce de votre circonscription.

« Recevez, monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

« *Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,*

« JULES ROCHE. »

Suède et Norvège

Régime des échantillons. — D'après le traité conclu entre la France et la Suède et Norvège, les échantillons importés dans ces pays sont sujets aux droits de douane fixés par les tarifs, mais ces droits peuvent être restitués à la sortie.

En Suède, les formalités à remplir sont les suivantes :

Les échantillons doivent être comptés, pesés, spécifiés et revêtus ensuite par l'autorité douanière d'un cachet qui, au moment de la réexportation, ne doit présenter aucune altération. L'importateur pourra disposer des échantillons pendant un temps généralement limité à trois mois, à condition, toutefois, que le montant des droits dont ils sont passibles soit déposé préalablement.

Si la réexportation a lieu dans le délai fixé et sous le contrôle prescrit du port où ils ont été importés, le montant des droits est remboursé sur demande adressée à la douane de ce port; si la réexportation s'effectue par un autre port, le remboursement n'a lieu que sur une demande spéciale adressée à la direction générale des douanes.

En Norvège, on exige qu'au moment de la déclaration en douane une réserve de restitution soit faite par écrit et que les échantillons soient revêtus par l'autorité douanière d'un plomb ou cachet ou que leur identité soit assurée d'une autre façon satisfaisante; on attache, en outre, aux échantillons une note explicative constatant le montant des droits applicables.

Turquie d'Asie.

Commerce de l'île de Rhodes. — Conseils aux importateurs. — L'Autriche est ici la grande importatrice, écrit le vice-consul de France à Rhodes.

Cette supériorité est basée :

1° Sur le bas prix de ses articles;

2° Sur la régularité de ses transports;

3° Sur la faveur de ses frets;

4° Sur l'empressement de ses voyageurs de commerce à courir au-devant du client et à le satisfaire suivant ses goûts et ses moyens.

Nul ne conteste la supériorité de la marque française. Mais les raisons que je viens d'énumérer dressent comme une barrière devant elle et lui font perdre autant de terrain qu'en gagne le commerce concurrent.

On ne doit certes pas s'exagérer l'importance commerciale de cette échelle. A part les objets nécessaires à l'entretien et à la consommation locale, on n'aurait aucune chance de faire écouler ici les articles de luxe ou destinés à la grande industrie. Ceux de nos exportateurs qui seraient tentés d'engager des affaires sur cette place ne doivent pas négliger ce point. Je signalerai toutefois certaines lacunes sur les draps, les alpagas, les lainages et les mousselines, qui pourraient être comblées par nos manufactures; car, à côté de l'article allemand à bon marché, il y aurait place pour un article plus soigné, propre à satisfaire les exigences de la classe aisée. Il faudrait pour cela que des représentants de nos maisons de commerce se présentassent sur ce marché, pour s'y faire connaître, y nouer des relations, en se contentant, pour commencer, de petits bénéfices et de faibles commandes.

Possessions anglaises d'Afrique. — Le Cap.

Fourniture de matériel roulant pour chemin de fer dans l'Afrique australe. — Comme suite aux informations concernant l'armement du chemin de fer de Bloemfontein à la frontière transvaalienne, publiées dans le numéro 114 du *Moniteur officiel du commerce*, on nous annonce de Durban que les soumissions pour ces fournitures seront reçues sous peu par l'agent général des chemins de fer du Cap, à Londres, 7, Albert Mansions Victoria street, London S. W.

Le gouvernement du Cap a accepté dernièrement une soumission pour locomotives et wagons présentée par une usine nord-américaine.

ADJUDICATIONS

Espagne.

Pavage des boulevards de Barcelone. — On annonce la prochaine adjudication à Barcelone du pavage de toute la ligne des boulevards (*Rondas*) comprise entre le *Paseo de San Juan* et l'entrée de la rue de *San Pablo*.

Seront admises, pour ces travaux, toutes pierres du pays ou de provenance étrangère, réunissant les qualités de dureté nécessaires à leur objet.

Le payement en sera fait en cinq annuités, les quatre dernières sans intérêt.

La valeur des pavés à employer est évaluée approximativement à 900,000 piécettes (1).

Pour plus amples détails, s'adresser à la mairie (Ayuntamiento) de Barcelone, Commission de l'Ensanche. — (*Bulletin de la chambre de commerce française de Barcelone.*)

Ministère de l'agriculture.

ÉCOLES NATIONALES D'AGRICULTURE

Les compositions écrites d'admissibilité aux écoles nationales d'agriculture auront lieu le lundi 7 septembre 1891, au siège de la préfecture de chaque département, à huit heures un quart du matin.

Les épreuves orales pour l'admission définitive auront lieu au siège de chacune des écoles de Grandjouan, Grignon et Montpellier, le lundi 5 octobre 1891, à neuf heures du matin.

Les élèves admis devront être rendus au siège de ces écoles, le lundi 12 octobre 1891 avant deux heures de l'après-midi.

(1) 1 peseta = 1 franc.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE

Résumé des opérations effectuées pendant le mois de mai 1891, et comparaison avec celles du mois correspondant de l'année 1890.

DÉSIGNATION	NOMBRE DES DÉPOTS REÇUS			NOMBRE DES DÉPOTS REMBOURSÉS			
	Premiers versements.	Versements ultérieurs.	Total.	Partiels.	Intégraux.	Achats de rentes.	Total.
Mai 1891	31.363	137.605	168.968	59.384	16.904	451	76.739
Mai 1890	24.407	119.466	143.873	48.147	11.723	257	60.127
Différence en plus	6.956	18.139	25.095	11.237	5.181	194	16.612
Différence en moins	»	»	»	»	»	»	»
Proportion p. 100 des augmentations	28.50	15.18	17.44	23.33	44.19	75.48	27.62
Proportion p. 100 des diminutions	»	»	»	»	»	»	»

DÉSIGNATION	MONTANT DES DÉPOTS REÇUS			MONTANT DES REMBOURSEMENTS			EXCÉDENT de recettes.	NOMBRE de comptes existant au 31 mai.
	Premiers versements.	Versements ultérieurs.	Total.	Partiels et intégraux.	Achats de rentes.	Total.		
Mai 1891	9.759.243 01	16.673.817 25	26.433.060 26	20.471.328 71	614.283 25	21.085.611 96	5.347.448 30	1.603.803
Mai 1890	8.012.187 58	12.147.670 67	20.159.858 25	15.419.231 11	322.572 75	15.741.803 86	4.418.054 39	1.394.109
Différence en plus	1.747.055 43	4.526.146 58	6.273.202 01	5.052.097 60	291.710 50	5.343.808 10	929.393 91	209.694
Différence en moins	»	»	»	»	»	»	»	»
Proportion p. 100 des augmentations	21.80	37.25	31.11	32.76	90.43	33.94	21.05	15.04
Proportion p. 100 des diminutions	»	»	»	»	»	»	»	»

SÉNAT

Session ordinaire de 1891.

Bulletin de la séance du mardi 30 juin.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Franck-Chauveau, l'un des secrétaires, est adopté.

Le Sénat adopte le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant prorogation de surtaxes à l'octroi de Bolbec (Seine-Inférieure).

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet l'ouverture, au ministre de l'intérieur, sur l'exercice 1891, d'un crédit supplémentaire de 1,500,000 fr. pour combattre l'invasion des sauterelles et venir en aide aux victimes de leurs ravages en Algérie.

M. Pauliat développe un amendement sur l'article 1er.

M. Pradal, rapporteur, M. Franck Chauveau, M. Constans, ministre de l'intérieur, et M. Faye sont entendus.

M. Emile Labiche développe une proposition tendant au renvoi du projet de loi à la commission des finances.

M. Loubet, président de cette commission, combat la proposition de renvoi.

M. Pauliat, M. Boulanger, rapporteur général de la commission des finances, sont entendus.

M. Emile Labiche retire sa proposition.

M. Franck Chauveau la reprend.

Le Sénat, consulté, ordonne le renvoi du projet du Gouvernement à la commission des finances.

Le Sénat fixe sa prochaine séance publique au jeudi 2 juillet 1891, à deux heures.

La séance est levée à cinq heures vingt-cinq minutes.

Ordre du jour du jeudi 2 juillet.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à réprimer les fraudes dans la vente des vins. (Nos 57 et 126, sess. 1891.—M. Donnet, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels. (Nos 19 et 138, session 1891. — M. Tolain, rapporteur.)

1re délibération sur la proposition de loi relative aux modifications à introduire dans l'organisation coloniale. (Nos 146, sess. ord. 1890. — M. Isaac, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du jeudi 2 juillet 1891 comprendront :

Galeries.— Depuis M. Emmanuel Arago jusques et y compris M. Alfred Biré.

Tribunes.— Depuis M. le comte de Tréveneuc jusques et y compris M. Berthelot.

Organisation des bureaux du 30 juin.

1er bureau. — Président, M. Théry; secrétaire, M. Durand.

2e bureau. — Président, M. Lecler; secrétaire, M. Guérin.

3e bureau. — Président, M. le comte de Tréveneuc; secrétaire, M. Isaac.

4e bureau. — Président, M. de Voisins-Lavernière; secrétaire, M. Lacombe.

5e bureau. — Président, M. le comte de Laubespin; secrétaire, M. Edouard Vilar.

6e bureau. — Président, M. Barthélemy Saint-Hilaire; secrétaire, M. Perras.

7e bureau. — Président, M. Combescure; secrétaire, M. Anglès.

8e bureau. — Président, M. Marcel Barthe; secrétaire, M. Gilbert Gaillard.

9e bureau. — Président, M. Wallon; secrétaire, M. Halgan.

6e COMMISSION DES CONGÉS

(Formation du 30 juin 1891).

1er bureau, M. Marcou. — 2e bureau, M. Xavier Blanc. — 3e bureau, M. Tézenas. — 4e bureau, M. Péraldi. — 5e bureau, M. le duc de Montesquiou-Fézensac. — 6e bureau, M. Pajot. — 7e bureau, M. Lelièvre. — 8e bureau, M. André Deprez. — 9e bureau, M. Edouard Rey.

6e COMMISSION DES PÉTITIONS

(Formation du 30 juin 1891).

1er bureau, M. Hervé de Saisy. — 2e bureau, M. Galtier. — 3e bureau, M. le marquis de l'Angle-Beaumanoir. — 4e bureau, M. le colonel de Chadois. — 5e bureau, M. le baron Lafont de Saint-Mür. — 6e bureau, M. Soustre. — 7e bureau, M. Gailly. — 8e bureau, M. Le Guen. — 9e bureau, M. Théophile Roussel.

6e COMMISSION D'INTÉRÊT LOCAL

(Formation du 30 juin 1891).

1er bureau, M. Cabanes. — 2e bureau, M. Le Monnier. — 3e bureau, M. Challemel-Lacour. — 4e bureau, M. Edmond Magnier. — 5e bureau, M. Volland. — 6e bureau, M. Libert. — 7e bureau, M. Chantemille. — 8e bureau, M. Gilbert-Gaillard. — 9e bureau, M. Velten.

6e COMMISSION D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE

(Formation du 30 juin).

1er bureau. — MM. Peaudecerf, Turgis.
2e bureau. — MM. Godin, Guérin.
3e bureau. — MM. Lesouëf, baron de Lareinty.
4e bureau. — MM. Salomon, Lourties.
5e bureau. — MM. Haulon, Vilar.
6e bureau. — MM. Benoist, Chalamet.
7e bureau. — MM. Guinot, Anglès.
8e bureau. — MM. Allemand, Barrière.
9e bureau. — MM. Drouhet, Biré.

Le 8e bureau (formation de mai 1891) a nommé membre de la commission relative aux droits des communes sur les sources d'eau potable situées dans leur territoire, M. Munier.

Convocations du mercredi 1er juillet.

Commission relative à l'Algérie, à deux heures et demie. — Local du 1er bureau.

Commission générale des douanes, à une heure.

Convocation du jeudi 2 juillet.

Commission relative à l'exercice de la médecine, à neuf heures et demie. — Local du 2e bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

5e législature. — Session ordinaire de 1891.

Bulletin de la séance du mardi 30 juin.

PRÉSIDENCE DE M. CH. FLOQUET

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 29 juin est lu par M. Philipon, l'un des secrétaires, et, après des observations de MM. Viette, Labussière et de Possesse, est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes. (Urgence déclarée.)

Discussion des nos 331 à 340 (Boissons).

Discussion du no 84 (Raisins de table ordinaires, raisins de vendanges en fûts ou autrement).

Discussion du no 85 (Raisins secs, pommes et poires à cidre et à poiré).

Discussion des nos 141 à 144 (Coton, lin, chanvre, jute, phormium tenax).

Discussion du no 172 (Marbres) et des autres articles du tarif général.

La Chambre adopte, sans discussion, une note additionnelle au no 168 (Pâtes de bois). Elle passe ensuite au no 331.

MM. Boullay, Brousse, Raynal, Marty, Jamais, rapporteur, Develle, ministre de l'agriculture, sont entendus.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Sur la proposition de M. Méline, la Chambre décide de siéger deux fois par jour à partir de jeudi.

La séance est levée à six heures moins dix minutes.

Demain à deux heures, séance publique.

Ordre du jour du mercredi 1er juillet.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville de Grenoble (Isère) à emprunter 98,881 fr. (386e fasc., no 833. — 404e fasc., no 859. — M. Guichard, rapporteur.)

2. — Discussion du projet de loi ayant pour objet l'ouverture au ministre du commerce, de l'industrie et des colonies (2e section), sur l'exercice 1890, d'un crédit extraordinaire de 5,500,000 fr. pour faire face aux dépenses de la pose d'un câble entre Marseille et Tunis et d'un câble entre Marseille et Oran. (Nos 948-1468. — M. A. Millerand, rapporteur.)

3. — Discussion de l'interpellation de M. Francis Laur sur la protection que la France doit à ses nationaux à l'étranger.

4. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 9e commission des pétitions sur la pétition des délégations réunies des ports de Marseille. (Voir annexe au feuilleton no 197, du jeudi 30 avril 1891, page 1. — Pétition no 1000. — M. Delpech, rapporteur.)

5. — Suite de la discussion : 1o du projet de loi relatif à la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels et à la

salubrité de ces établissements; 2° de la proposition de loi de M. Edouard Lockroy, relative à la salubrité du travail et à la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels; 3° de la proposition de loi de M. Félix Faure, concernant l'hygiène et la sécurité du travail dans les manufactures, usines, mines, chantiers, et ateliers. (Urgence déclarée. — Nos 16-399-567-624-856. — M. Louis Ricard (Seine-Inférieure), rapporteur.)

6. — 1re délibération sur les propositions: 1° de M. Georges Laguerre et plusieurs de ses collègues; 2° de M. Joseph Reinach et plusieurs de ses collègues; 3 de M. Cliché et plusieurs de ses collègues; 4° de M. Henri de Lacretelle, concernant les victimes d'erreurs judiciaires. (Nos 612-614-638-662-718. — M. Pourquery de Boisserin, rapporteur.)

7. — 1re délibération sur le projet de loi relatif aux conseils de prud'hommes et sur les propositions de loi: 1° de M. Edouard Lockroy, relatives aux conseils de prud'hommes, aux prud'hommes commerciaux et à l'arbitrage; 2° de M. Le Senne, tendant à rendre justiciables des conseils de prud'hommes les artistes dramatiques, lyriques, chorégraphiques et autres. (Nos 8-11-18-213-214-215-227-881-907. — M. Lagrange, rapporteur.)

8. — 1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat, ayant pour objet des modifications à apporter au régime de la séparation de corps. (Nos 85-702. — M. Jullien, rapporteur.)

9. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Jullien et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de modifier l'article 310 du code civil (Divorce). (Nos 701-1057. — M. Jullien, rapporteur.)

10. — Discussion sur la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet d'étendre les cas d'inéligibilité au conseil général et au conseil d'arrondissement (Nos 1438-1469. — Urgence déclarée. — M. Arnauld Dubois, rapporteur.)

La séance du mercredi 1er juillet 1891 est la 80e de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 82e et comprendront:

Galeries. — Depuis M. Viette jusques et y compris M. Baudin.

Tribunes. — Depuis M. Gonnet jusques et y compris M. Isdard.

Organisation des bureaux du 30 juin.

1er bureau. — Président, M. Buvignier; secrétaire, M. Krantz.

2e bureau. — Président, M. Emile Ferry; secrétaire, M. Martinon.

3e bureau. — Président, M. Antoine Perrier (Savoie); secrétaire, M. Jacquemin.

4e bureau. — Président, M. Barodet; secrétaire, M. Ferroul.

5e bureau. — Président, M. Bizarelli; secrétaire, M. Gillot.

6e bureau. — Président, M. Boulanger-Bernet; secrétaire, M. Henri Hervieu.

7e bureau. — Président, M. Achille Fanien; secrétaire, M. Rambourgt.

8e bureau. — Président, M. Bigot; secrétaire, M. Gauthier (de Clagny).

9e bureau. — Président, M. Armez; secrétaire, M. le baron de Ladoucette.

10e bureau. — Président, M. le comte de Maillé; secrétaire, M. Guillemet.

11e bureau. — Président, M. de Gasté; secrétaire, M. Lebon.

16e COMMISSION D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE

1er bureau. — MM. de Colombet, Lagnel.
2e bureau. — MM. Nivert, Martinon.
3e bureau. — MM. Philipon, Abrial.
4e bureau. — MM. Letellier, Boucher (Finistère).
5e bureau. — MM. Herbecq, du Périer de Larsan.
6e bureau. — MM. Leygue (Raymond), Loreau.
7e bureau. — MM. Bourlier, Rambourgt.
8e bureau. — MM. Dellestable, Mas.
9e bureau. — MM. Ville, baron de Ladoucette.
10e bureau. — MM. Mège, Escanyé.
11e bureau, — MM. Lebon, Leroy (Arthur).

16e COMMISSION DES PÉTITIONS

1er bureau, M. Ernest Lafont (Basses-Pyrénées). — 2e bureau, M. Gastellier. — 3e bureau, M. le comte Le Gonidec de Traissan. — 4e bureau, M. Leconte (Indre). — 5e bureau, M. Turrel. — 6e bureau, M. Sibille. — 7e bureau, M. Deville. — 8e bureau, M. Engerand. — 9e bureau, M. le baron de Ladoucette. — 10e bureau, M. Barbotin. — 11e bureau, M. Prax-Paris.

16e COMMISSION D'INTÉRÊT LOCAL

1er bureau, M. Charles-Roux. — 2e bureau, M. Pierre Legrand. — 3e bureau, M. Jouffray. — 4e bureau, M. Vival. — 5e bureau, M. Tiphaine. — 6e bureau, M. Talou. — 7e bureau, M. Bezanson. — 8e bureau, M. Batiot. — 9e bureau, M. Labrousse. — 10e bureau, M. Guyot Dessaigne. — 11e bureau, M. Ducoudray.

16e COMMISSION DES CONGÉS

(Nommée le 30 juin 1891).

1er bureau, M. le vice-amiral de Dompierre d'Hornoy. — 2e bureau, M. Fougeirol. — 3e bureau, M. Rathier. — 4e bureau, M. Hubbard. — 5e bureau, M. de la Martinière. — 6e bureau, M. Bartissol. — 7e bureau, M. le comte de Jouffroy-d'Abbans. — — 8e bureau, M. le baron Eschasseriaux. — 9e bureau, M. le baron Demarçay. — 10e bureau, M. Henri de Lacretelle. — 11e bureau, M. Turigny.

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Guillemet et plusieurs de ses collègues relative à la participation aux bénéfices dans les entreprises et les concessions de l'Etat. (Nos 1428-1480.)

1er bureau, M. Laroche-Joubert. — 2e bureau, M. Bérard. — 3e bureau, M. Fouquet. — 4e bureau, M. Barodet. — 5e bureau, M. Audiffred. — 6e bureau, M. Loreau. — 7e bureau, M. Neyrand. — 8e bureau, M. Batiot. — 9e bureau, M. Guieysse. — 10e bureau, M. Guillemet. — 11e bureau, M. Lebon.

La commission du travail a nommé M. Guieysse rapporteur du projet de loi concernant la création d'une caisse nationale des retraites ouvrières.

Convocations du mercredi 1er juillet.

Commission du budget, à deux heures.

Commission générale des douanes, à deux heures. — Commission n° 15.

Commission de la marine, à une heure trois quarts. — Local du 6e bureau.

Commission relative aux traitements du personnel de l'enseignement primaire, à neuf heures et demie. — Local du 4e bureau.

Commission relative au régime des aliénés, à deux heures. — Commission n° 3.

Commission relative à la participation aux bénéfices dans les entreprises et les concessions de l'Etat, à une heure et demie. — Concession n° 11.

13e commission des pétitions, à une heure et demie. — Commission n° 9.

14e commission des pétitions, à une heure précise. — Commission n° 2.

15e commission des pétitions, à une heure et demie. — Commission n° 4.

16e commission d'initiative, à une heure et demie. — Commission n° 14.

16e commission des pétitions, à une heure et demie. — — Commission n° 12.

16e commission d'intérêt local, à une heure et demie. — Commission n° 7.

16e commission des congés, à une heure et demie. — Commission n° 8.

La commission du budget de l'exercice 1892 s'est réunie, hier mardi 30 juin, à deux heures, au Palais-Bourbon.

Etaient présents :

MM. Antonin Proust, Arène, Baïhaut, Barthou, Bastid, Cabart-Danneville, Casimir-Perier, Cavaignac, Clausel de Coussergues, Georges Cochery, Delcassé, Charles Dupuy, Duval, Félix Faure, Gerville-Réache, Hervieu, Jonnart, Leydet, Merlou, Millerand, Pelletan, Peytral, Pichon, Piou, Poincaré, Reille (baron), Reinach, Sarrien, Terrier.

Se sont excusés :

MM. Brisson, Burdeau, Jamais.

En congé :

M. Maurice-Faure.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES SCIENCES morales et politiques.

Séance du samedi 27 juin.

PRÉSIDENCE DE M. AUCOC

En l'absence de M. Jules Simon, M. Georges Picot remplit les fonctions de secrétaire perpétuel.

M. Arthur Desjardins offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Henri Marcy, avocat, ancien magistrat, un ouvrage intitulé *l'Accusé devant la loi pénale de France.* Ce livre mérite d'être signalé à l'Académie et aux pouvoirs publics; il peut être utilement consulté par tous ceux qui travaillent à la réforme du code d'instruction criminelle.

Parmi les nombreux sujets traités, celui qui concerne la compétence pénale des juges de paix l'est supérieurement. Toutefois, M. Arthur Desjardins ne partage pas les idées de l'auteur, qui demande l'extension de la compétence; car ce qu'il faut redouter, en matière pénale, c'est la dépen-

dance du juge ; or, plus le flot démocratique monte, plus le juge de paix est dépendant.

Dans les diverses questions qu'il traite, l'auteur utilise avec beaucoup de perspicacité sa connaissance approfondie des législations européennes. M. Marcy réclame la présence de l'avocat aux interrogatoires du prévenu pendant la période de l'instruction préparatoire ; il se constitue l'apôtre habile et convaincu de cette doctrine libérale. La hardiesse de ses vues n'effraye pas M. Desjardins.

Il n'en est plus de même lorsque M. Marcy demande l'extension de la compétence du jury en matière pénale. Les défauts de cette institution, que reconnaît M. Desjardins, ne lui font pas partager les exagérations de l'école italienne, qui voit dans le jury une institution surannée ; mais il ne voudrait pas que la compétence en fût étendue à des affaires correctionnelles. Il ne faut saisir le jury que des crimes les plus graves. Il n'est pas bon de faire participer le plus grand nombre de citoyens, dans le plus grand nombre de cas possible, à l'exercice de la justice.

M. Marcy désapprouve, à tort selon M. Desjardins, le législateur français d'avoir décidé que les verdicts de culpabilité seraient rendus à la majorité simple, et il propose d'exiger une majorité de huit ou de dix voix sur douze, selon la gravité du cas. Ce qui importe, c'est de dresser les listes du jury de telle sorte que les majorités simples puissent inspirer une grande confiance aux justiciables. M. Marcy est plus heureux quand il demande des jurés qui, par leur instruction, leur situation, leurs fonctions, offrent toutes les garanties de fermeté, d'indépendance et d'équité.

En résumé, ce livre abonde en développements intéressants et en idées originales.

M. Desjardins offre, en outre, en son nom, une brochure qui porte pour titre : *Immunités des agents diplomatiques.*

Un jugement du tribunal de la Seine ayant condamné un conseiller de la légation belge au payement d'une certaine somme, M. le baron Beyens avait pensé que les principes du droit des gens se trouvaient méconnus; un pourvoi fut formé dans l'intérêt de la loi, et M. Desjardins fut chargé de soutenir le pourvoi. La brochure contient le texte des conclusions et l'arrêt.

M. Glasson fait hommage à l'Académie des thèses présentées à la faculté de Paris par M. Stouff, maître de conférences, à la faculté de Dijon, et qui ont valu à l'auteur les éloges de ses juges. L'une a pour titre : *le Pouvoir temporel des évêques de Bâle et le régime municipal depuis le treizième siècle jusqu'à la Réforme* ; l'autre : *De formulis secundum legem romanam.*

M. Glasson offre également, de la part de l'auteur, M. Pascaud, conseiller à la cour de Chambéry, deux brochures ayant pour titre, l'une : *une Esquisse de réformes pénales : de l'imprescriptibilité des biens des communes* ; l'autre : *Erreurs judiciaires.*

M. Boutmy offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Edouard Rod, professeur à l'université de Genève, un ouvrage intitulé : *Idées morales du temps présent.* M. Edouard Rod est un de nos moralistes critiques les plus pénétrants et les plus déliés. Son livre est un choix de fragments empruntés aux moralistes et dont l'étude attentive lui permet de distinguer un courant dont le caractère est de reprendre au passé ce qui peut en être recueilli pour l'adapter aux besoins du temps présent. La donnée même du livre de M. Rod nuit à l'effet de ses portraits, par la raison qu'il n'étudie pas ses personnages sous toutes leurs faces ; il est vrai que, par la spécialisation de son analyse, M. Rod a l'avantage de rendre plus claires et plus frappantes ses conclusions générales sur l'évolution des idées et des tendances de son époque. Son livre est très attachant par le sujet, très séduisant par la finesse des aperçus et la grâce de la forme.

M. Boutmy continue ensuite sa lecture sur la *Notion de l'Etat aux Etats-Unis.* Il ressort de ce travail, qui n'est qu'un fragment d'un ouvrage, que les Américains ont sur le gouvernement des idées absolument contraires aux nôtres, et tandis que nous souhaitons avant tout d'être gouvernés, dussions-nous l'être mal, les Américains disent : Ne soyons pas gouvernés plutôt que d'être mal gouvernés.

En conséquence, tout conspire à gêner, à entraver l'action de l'Etat, de manière à laisser se manifester le plus complètement possible l'initiative privée. Le pouvoir exécutif n'exerce aucune tutelle, son action ne se fait pas sentir. La structure administrative des gouvernements d'Etat, examinée en détail par M. Boutmy, montre l'impuissance de ces gouvernements et le défaut de concentration ; ils agissent de trop haut et de trop loin. Les divers rouages ministériels, le rôle des agents politiques et judiciaires n'apparaissent nullement avec les caractères que nous leur connaissons en Europe ; c'est-à-dire comme un corps constitué hiérarchiquement avec un chef à sa tête. Aucun agent ne représente le gouvernement dans les diverses circonscriptions territoriales comme nos préfets dans les départements.

Les divers fonctionnaires de chaque localité sont des employés, souvent temporaires, plutôt que des fonctionnaires dans le sens que nous attachons à ce mot : ils sont élus dans la localité même et par les mêmes électeurs, quelle que soit la diversité des fonctions. Ils ne dépendent nullement du Gouvernement et constituent des organes administratifs sans liens entre eux. Loin de représenter une fédération, c'est plutôt une dislocation. Cette absence de centralisation, de concentration plaît aux Américains, qui n'aiment pas sentir l'action d'un pouvoir dominant et lui préfèrent la libre manifestation de l'activité individuelle.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre les conclusions du rapport de M. Maurice Block, au nom de la section d'économie politique, sur le prix du budget, dont le sujet est : *Des transformations survenues durant la seconde moitié du dix-neuvième siècle dans les transports maritimes et de leur influence sur les relations commerciales.* Une récompense de 1,500 fr. est accordée.

Dans le même comité, l'Académie a entendu le rapport de M. Léon Say, au nom de la même section, sur le prix Léon Faucher, dont le sujet est : *Vauban économiste.* Trois mémoires sont récompensés, portant les nos 4, 2 et 3.

FÉLIX HÉMENT.

ACADÉMIE DE MÉDECINE

Séance du 23 juin 1891.

PRÉSIDENCE DE M. TARNIER

Pleurésie catarrhale. — M. Marrotte, complétant sa communication de la précédente séance, appelle l'attention sur une forme spéciale de pleurésie, dont l'appellation de fièvre catarrhale pleurétique indique les symptômes particuliers ; cette maladie est justiciable du sulfate de quinine et mieux du sel ammoniac.

Maladies du cœur. — M. Germain Sée commence une communication qui sera analysée après son achèvement, sur l'élasticité de contraction du cœur et les médicaments régulateurs de cet organe.

Greffes et inoculations du cancer. — Il y a quatre ans, un chirurgien étranger remit à M. Cornil des fragments et des pièces histologiques provenant de deux femmes auxquelles, au cours de l'ablation d'un cancer du sein sous le sommeil chloroformique, ce chirurgien avait enlevé et greffé sur l'autre sein des portions de la tumeur. Il y eut récidive quelque temps après au point de l'inoculation.

De l'examen auquel s'est livré M. Cornil, il résulte « qu'un fragment de tumeur sarcomateuse et cancéreuse mis en contact avec les tissus normaux de l'individu porteur de cette tumeur s'y fixe, se développe et transforme le tissu sain en néoplasme ». Par suite de ces recherches « l'hypothèse que faisaient en pareil cas les pathologistes prend corps et devient une réalité. C'est là, en effet, un procédé de généralisation qui peut se faire aussi lorsque les vaisseaux sanguins et lymphatiques transportent les éléments cellulaires et liquides provenant des néoplasmes et qui est encore activé avec plus d'intensité lorsque la greffe se fait par l'intermédiaire de la circulation sanguine et lymphathique. »

MM. Léon Le Fort, Larrey, Richet et Moutard-Martin, et avec eux l'Académie tout entière, s'associent à M. Cornil pour flétrir la « conduite criminelle » du chirurgien anonyme qui a pratiqué ces inoculations.

L'Académie entend ensuite, en comité secret, un rapport de M. François Franck sur les candidats à la place déclarée vacante dans la section d'anatomie et physiologie.

Dr A.-J. MARTIN.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE

PRÉSIDENCE DE M. JOSSEAU

M. Risler a présenté une note très intéressante de M. Marcel Blanchard, répétiteur de zootechnie à Grignon, « relative au rendement du lait des vaches schwitz, normandes et schwitz-flamandes à l'école de Grignon ».

Ces vaches sont soumises, pendant la plus grande partie de l'année, au régime de la stabulation; aussi les normandes ne se trouvent-elles pas dans les conditions habituelles du pays où elles vivent en pâturage; les schwitz, au contraire, retrouvent le régime à l'étable qu'elles subissent pendant de longs mois dans leur pays d'origine.

ceci explique les résultats qui ont été constatés par M. Marcel Blanchard.

Les schwitz ont donné par jour 10 k. 50 de lait; les schwitz-flamandes, 7 k.

Les normandes, 4 kilogr. 5.

La conclusion, finit M. Blanchard, c'est que les cultivateurs qui ne peuvent donner à leur bétail de plantureux herbages comme ceux de Normandie, doivent préférer à la race normande la race schwitz.

M. Gatellier a repris la discussion de la proposition de M. Clavé tendant à fixer à 5 p. 100 *ad valorem* au maximum le droit de douane à appliquer aux produits agricoles industriels.

M. Gatellier admet l'égalité, mais il demande que tous les produits agricoles sans exception payent à leur entrée en France au minimum un droit de statistique de 5 p. 100 de leur valeur moyenne. M. Paul Duval a fait observer qu'un droit de statistique est un droit fixe et que le droit demandé par M. Gatellier est un droit *ad valorem*.

Pour lui, les droits de douane, loin de profiter à l'agriculture, auront pour elle de lourdes conséquences; les impôts ne pourront être diminués, car l'importation deviendra très restreinte et le Trésor public retirera peu de la douane.

Il arrivera ce qui est arrivé pour le maïs. Depuis le droit de 3 fr., les importations ont diminué dans d'énormes proportions, le maïs a augmenté de prix et ceux qui engraissent des volailles, des moutons, ne peuvent plus l'employer; les droits mis sur le sulfate de cuivre, sur les machines agricoles, les fontes, etc., sont des impôts nouveaux pour l'agriculture.

M. Gatellier a répondu que pour le maïs l'importation était passée de 4 millions de quintaux à 10 millions l'an dernier, en prévision des droits, qu'il y a de grandes quantités en réserve, ce qui explique la diminution dans les importations de cette année. Quant au prix du maïs passé de 12 fr. 50 à 19 fr., cela tient, non pas au droit de 3 fr., mais à la mauvaise récolte de l'an dernier aux Etats-Unis.

M. Muret fait remarquer qu'on peut nourrir les moutons autrement qu'avec du maïs en grain. On peut employer le maïs indigène en vert. Le bétail en Franec peut être nourri avec les ressources fourragères du pays, et même davantage. Les droits protecteurs développent notre bétail: c'est du reste ce qu'on a vu pour les porcs et pour les bœufs.

M. Marc de Haut a clos la discussion : il a fait remarquer que les droits de douane n'ont d'autre but que d'assurer la production nationale ou le travail qu'elle nécessite.

Supprimer, comme quelques-uns le voudraient, la protection du blé, serait un désastre, et bientôt on reverrait les années de 1878 à 1887.

La Société a procédé à l'élection d'un correspondant national dans la section d'économie de statistique et de législation agricoles. M. Cunisset-Carnot a été élu par 36 voix contre 6 à M. Cauwain et un bulletin blanc.

Le dépouillement du scrutin pour l'élection d'un correspondant étranger dans la section d'économie des animaux, a donné les résultats suivants :

M. le comte van der Straeten-Ponthoz a été élu par 38 voix contre 2 données à M. Georges Mander-Allender.

La Société s'est formée ensuite en comité secret, pour entendre la lecture des rapports sur les titres des candidats à une place de membre associé national vacante dans la section d'économie des animaux.

La section a présenté en première ligne M. Baillet, directeur honoraire de l'école vétérinaire de Toulouse; en deuxième ligne M. Saint-Cyr, ancien professeur de l'école nationale vétérinaire.

M. Andouard, directeur de la station agronomique de Nantes, a signalé les fraudes incessantes dont les phosphates sont l'objet. Il a rappelé que depuis plusieurs années, on a imaginé de décolorer les produits phosphatés qui sont pauvres et ceux que leur nuance déprécie, de manière à leur donner l'apparence des phosphates estimés de la Meuse et des Ardennes.

Cette fraude vient de renaître avec une intensité considérable.

Depuis dix-huit mois, des chantiers sont affectés à la fabrication des phosphates dits *gris-verts*, au moyen des phosphates de la Somme artificiellement teintés. La falsification a lieu au moyen des dérivés d'aniline colorant des phosphates ou des argiles. Les matières ainsi verdies, broyées sous des meules en même temps que des phosphates de la Somme, sortent des appareils avec une teinte grise ou verdâtre qui simule, à s'y méprendre, les produits de l'étage albien. Ces phosphates verdis contiennent à peine 8 à 10 p. 100 d'acide phosphorique et sont livrés pour des produits devant titrer 18 à 20 p. 100.

Il importe que les agriculteurs de la Loire-Inférieure et de la Vendée prennent garde à ces fraudes et qu'ils exigent les factures conformément à la loi de 1888 sur la répression de la fraud.

ERNEST MENAULT.

INFORMATIONS

Le monument commémoratif érigé en l'honneur des victimes du combat de Thiais (30 septembre 1870) sera inauguré le dimanche 27 septembre 1891.

STATISTIQUE IMMOBILIÈRE

Adjudications immobilières de Paris effectuées du 21 au 27 juin 1891.

1° Résultats de la semaine :

NOMBRE DES LOTS DE TOUTE NATURE

	Mis en vente.	Adjugés.
Chambre des notaires	15	6
Tribunal civil	61	59
Totaux	76	65

VALEUR DES LOTS DE TOUTE NATURE

	Mises à prix.	Prix d'adjudication.
Chambre des notaires.	2.117.300	639.900
Tribunal civil	6.083.115	6.468.067
Totaux	8.200.415	7.107.967

DÉTAIL DES IMMEUBLES ADJUGÉS

	Nombre.	Valeur.
Terrains nus	33	612.100
Hôtels particuliers	3	740.050
Maisons de rapport	29	5.755.817
	65	7.107.967

Surface des terrains nus : 15.386m02.

MOYENNE DES PRIX D'ADJUDICATION

Terrains nus : $\frac{612.100}{33}$ = 18.548 fr.

Mètre carré : $\frac{612.100}{15.386\ 02}$ = 39 fr. 78

Hôtels particuliers : $\frac{740.050}{3}$ = 246.683 fr.

Maisons de rapport : $\frac{5.755.817}{29}$ = 198.476 fr.

Moyenne générale : $\frac{7.107.967}{65}$ = 109.353 fr.

CALCULS SUR LES ÉLÉMENTS DE LOCATION

Loyers, vacances et charges fixes de 28 maisons mises en vente dans la semaine et dont les éléments de location sont détaillés sur les pièces d'adjudication :

Loyers bruts	426.750 fr.
Vacances	30.430 fr.
Charges fixes	48.471 fr.

Maisons sans vacances, 11

Rapport des vacances aux loyers bruts :

$\frac{30.430 \times 100}{426.750}$ = 7.13 p. 100.

Rapport des charges fixes aux loyers bruts :

$\frac{48.471 \times 100}{426.750}$ = 11.36 p. 100.

Proportion des maisons sans vacances :

$\frac{13 \times 100}{28}$ = 46.43 p. 100.

2° Résultats depuis le 1er janvier :

NOMBRE DES LOTS DE TOUTE NATURE

	Mis en vente.	Adjugés.
Chambre des notaires	459	248
Tribunal civil	543	468
Totaux	1.002	716

VALEUR DES LOTS DE TOUTE NATURE

Chambre des notaires.	60.088.892 90	38.599.180
Tribunal civil	68.939.805 »	61.508.851
Totaux	129 028.697 90	100.108.031

DÉTAIL DES IMMEUBLES ADJUGÉS

	Nombre.	Valeur.
Terrains nus	150	6.488.705
Hôtels particuliers	32	6.550.800
Maisons de rapport	534	87.068.526
Totaux	716	100.108.031

Surface des terrains, 97,881m14.

MOYENNE DES PRIX D'ADJUDICATION

Terrains nus : $\frac{6.488.705}{150}$ = 43.258 fr.

Mètre carré : $\frac{6.488.705}{97.881\ 14}$ = 66 fr. 29.

Hôtels particuliers : $\frac{6.550.800}{32}$ = 204.712 fr.

Maisons de rapport : $\frac{87.068.526}{534}$ = 163.049 fr.

Moyenne générale : $\frac{100.108.031}{716}$ = 139.815 fr.

CALCUL SUR LES ÉLÉMENTS DE LOCATION

Loyers bruts, vacances et charges fixes de 458 maisons de rapport mises en vente, dont les éléments de location sont détaillés dans les pièces d'adjudication :

Loyers bruts	7.362.183 fr.
Vacances	629.133 fr.
Charges fixes	872.863 fr.

Maisons sans vacances, 231.

Moyenne du loyer brut par maison :

$\frac{7.362.183}{458}$ = 16.074 fr.

Moyenne des vacances par maison :

$$\frac{629.133}{458} = 1.373 \text{ fr.}$$

Moyenne des charges fixes par maison :

$$\frac{872.863}{458} = 1.906 \text{ fr.}$$

Rapport des vacances aux loyers bruts :

$$\frac{629.133 \times 100}{7.362.183} = 8.55 \text{ p. } 100.$$

Rapport des charges fixes aux loyers bruts :

$$\frac{872.863 \times 100}{7.362.183} = 11.85 \text{ p. } 100.$$

Rapport de l'ensemble des vacances et des charges fixes aux loyers bruts :

$$\frac{(629.133 + 872.863)\ 100}{7.362.183} = 20.40 \text{ p. } 100.$$

Proportion des maisons sans vacances :

$$\frac{231 \times 100}{458} = 50.43 \text{ p. } 100.$$

Nota. — Pour avoir la proportion totale des charges qui grèvent les 458 maisons considérées dans les calculs ci-dessus, il faut ajouter aux 20.40 p. 100 constitués par les vacances et les charges fixes, l'entretien annuel et les réparations de toute nature.

Les ventes immobilières ont marché vigoureusement cette semaine : il y a eu 65 lots parisiens adjugés, dont le prix total s'est élevé à 7,107,967 fr. La moyenne de valeur reste, il est vrai, bien au-dessous de celle de la semaine précédente : elle n'est que de 109,353 fr. contre 127,218 fr. il y a huit jours.

C'est à l'abondance des lots de terrains qu'est due cette infériorité de la moyenne; il y a eu, en effet, 33 lots de terrains nus d'une superficie totale de 15,386m,02, et d'une valeur de 612,100 fr., tandis que la semaine dernière, nous avions eu 8 lots pour 216,700 fr. La grande majorité de ces terrains est vendue par suite de l'ouverture de l'avenue de la République; ils constituaient une série de passages et cités étroits et malsains que la nouvelle percée fait disparaître et deviennent aujourd'hui des terrains à bâtir, soit en bordure de l'avenue nouvelle, soit en deuxième ligne. Quatre de ces lots, en façade même sur la voie à ouvrir et mesurant 1,018, 723, 362 et 338 mètres, ont été vendus sur le pied de 87, 131, 157 et 249 fr. le mètre carré, frais compris. Vingt-cinq autres lots, appartenant au passage Ménilmontant et à la cité des Bluets, mais n'étant plus en bordure de l'avenue, ont été vendus, en moyenne, à 35 fr. le mètre carré.

Nous avons encore à citer un lot de 2,322 mètres de l'avenue des Gobelins qui a été acheté à raison de 60 fr., et trois autres de la rue de Javel, mesurant ensemble 6,620 mètres, qui ont été vendus, par réunion, au prix de 11 fr. 80 le mètre carré.

On pourrait, à la rigueur, comprendre dans les ventes de terrains un vieil immeuble faisant l'angle des rues Châteaudun et Saint-Georges, qui ne peut avoir été acheté que pour être démoli. Sa surface est de 1,361 mètres et son prix a été de 750,100 francs ou 820,000 fr. avec les frais. Le prix moyen du mètre ressort à 603 fr. Cet immeuble avait été acheté le 30 décembre 1881, c'est-à-dire au point culminant du vertige immobilier qui régnait à cette époque, au prix de 1,275,000 fr., plus les frais de 100,000 fr. environ. C'est un écart de 625,000 fr. au moins entre le prix de 1881 et celui de 1891.

Nous avons à signaler trois belles ventes d'hôtels particuliers de premier ordre, situés : rue Ampère, 30, à 210,000 fr. ; rue de Lisbonne, 25, à 220,050 fr., et boulevard Malesherbes, 100, à 310,000 fr.

Les maisons de rapport n'ont donné que très peu de ventes à taux de moins de 5 p. 100, quatre sur vingt-huit. C'est d'abord une maison de la rue des Ecuries-d'Artois de 10,500 fr. de revenu complètement net, adjugée 218,000 fr. ou 239,000 fr. avec les frais, soit à 4.39 p. 100, secondement, un important immeuble du boulevard Saint-Michel, rapportant 25,318 fr. brut et 20,000 fr. net, vendu 411,150 fr. ou 452,000 fr. avec les frais et les loyers d'avance; c'est du 4.43 p. 100. En troisième lieu, vient une magnifique propriété de la rue Sainte-Cécile qui rapporte brut 39,915 fr. ou 32,000 fr., toutes charges éventuelles et fixes déduites, et dont le prix a été de 650, 50 fr., 720,000 tout compris, ce qui donne du 4.44 p. 100.

La dernière maison vendue à moins de 5 p. 100 est en façade de la rue de l'Echiquier et, pour un revenu net de 24,000 fr., a été vendue 450,000 fr. ou 492,000 fr. avec les frais ; taux de capitalisation, 4.87 p. 100.

Nous signalerons, à la suite, les maisons situées rue Linné, passage des Petits-Pères, rue du Marché-Saint-Honoré, rue d'Angoulême et quai Bourbon, qui ont vendues à raison de 5, 5.31, 5.43, 5.53 et 5.89 p. 100 aux prix bruts de 180,000, 284,000, 518,000, 170,100 et 325,000 fr.

A. FOUGEROUSSE.

Compagnie générale transatlantique.

Le paquebot *Saint-Simon*, venant de Haïti et escales, est arrivé au Havre le 29 juin, à 2 h. matin.

Le paquebot *Ferdinand-de-Lesseps*, venant de Colon et escales, est parti de Pointe-à-Pitre le 26 juin, pour Marseille et escales.

Compagnie des messageries maritimes.

Le paquebot *Portugal*, venant de la Plata, Brésil, Sénégal, a quitté Lisbonne le 28 juin, à 2 h. soir.

Le paquebot *Sydney*, venant du Japon et de l'Indo-Chine, a quitté Alexandrie le 28 juin, à 5 h. soir.

Chemins de fer de l'Est.

Fête nationale du 14 juillet. — La compagnie des chemins de fer de l'Est mettra en marche sur Paris sept trains spéciaux au départ de : Avricourt, Delle et Belfort, 9 juillet. — Sedan, Charleville et Reims, Lunéville, Belfort, 10 juillet. — Longwy, Charleville et Reims, Nancy, 11 juillet.

Ces trains, dont les prix sont très reduits, comprennent des voitures de 2e et de 3e classe et permettront aux voyageurs de venir passer plusieurs jours à Paris.

Compagnie d'Orléans.

A l'occasion de la Fête nationale du 14 juillet, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations des départements du Lot, de Lot-et-Garonne et de la Dordogne, pour leur permettre de se rendre a Paris

Ce train partira d'Agen le mardi 7 juillet, à 6 h. 55 du soir.

Il desservira les stations comprises entre : Agen, Villeneuve-sur-Lot, Lalbenque, Cahors, la Mothe-Fénelon, Cazoulès, Creysse Mouleydier, la Riviere-de-Mansac, la Rességue, Mussidan, Soubie, Beauronne, Ribérac, Périgueux et la Coquille-Marmande et Cours-de-Pile.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le jeudi 16 juillet, à 1 h. 30 du soir.

Prix des places, aller et retour (timbre-quittance de 10 centimes non compris) :

D'Agen, Villeneuve-sur-Lot, Lalbenque, Cahors, la Mothe-Fénelon, Sauveterre, Marmande, Cours-de-Pile et stations intermédiaires à Paris : 2e classe, 45 fr.; 3e classe, 32 fr. ;

De Villefranche-de-Belvés, Cazoulès, Creysse-Mouleydier, la Rivière-de-Mansac, la Rességue, Mussidan, Soubie, Beauronne, Ribérac, Périgueux, la Coquille et des stations intermédiaires à Paris : 2e classe, 35 fr.; 3e classe, 25 fr.

La compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 6 juillet, à six heures du soir.

Ministère de l'intérieur.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

ADJUDICATION

de l'entreprise générale des services des prisons.

Le conseiller d'Etat, directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de l'intérieur, donne avis que, le mardi 21 juillet 1891, il sera procédé, à la préfecture de Seine-et-Oise, à l'adjudication de l'entreprise générale des services des prisons du département de Seine-et-Oise (2e circonscription pénitentiaire), pendant trois, six ou neuf années, qui commenceront le 1er septembre 1891.

Le dépôt provisoire exigé des concurrents est fixé à 5,000 fr. ; le cautionnement définitif à 15,000 fr.

On peut prendre connaissance du cahier des charges au ministère de l'intérieur, rue Cambacérès, n° 11 (direction de l'administration pénitentiaire, 2e bureau) ; à la préfecture de Seine-et-Oise et à la direction de la 2e circonscription pénitentiaire, à la maison centrale de Poissy.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

AVIS D'ADJUDICATION

Le 11 juillet 1891, à onze heures du matin, il sera procédé, rue de Grenelle, n° 103, à Paris, à l'adjudication publique d'une fourniture :

1° **de Fil de cuivre recouvert de gutta-percha et de coton** (trois lots) ;

2° **de Cabines téléphoniques** (trois lots).

Les demandes d'admission à l'adjudication devront être parvenues à la direction générale des postes et des télégraphes avant le 1er juillet 1891.

On pourra prendre connaissance des arrêtés et cahier des charges, rue de Grenelle, n° 103 (division du matériel et de la construction, 2e bureau), tous les jours non fériés, de onze heures à quatre heures, ainsi que dans les bureaux télégraphiques des chefs-lieux de département.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

AVIS D'ADJUDICATION

Le 9 juillet 1891, à onze heures du matin, il sera procédé, à Paris, rue de Grenelle n° 103, à l'adjudication publique d'une fourniture de

Deux cent quarante kilomètres de câble téléphonique à sept conducteurs doubles, en dix lots.

Les demandes d'admission à l'adjudication devront être parvenues à la direction générale des postes et des télégraphes avant le 4 juillet.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges, rue de Grenelle, n° 103 (division du matériel et de la construction, 1er bureau), tous les jours non fériés, de dix heures à quatre heures, ainsi que dans les bureaux télégraphiques des chefs-lieux de département.

(*Supplément.*)

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Mardi 30 Juin	AU COMPTANT	TERMES	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
			en liq..						
Juill. 91	3 % ..	95 15 20 25	fin ct...	95 20	95 25	95 20	95 20	95 05	95 12½
			P° fin c.		d1f		150		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.	95 37½	95 50 d1f	95 47½	95 15 150		
			P° fin p.	95 72½	95 77½ d25				
Janv. 68	Promesses d'inscription 5 %	90f	fin ct...					90 ..	
			en liq..						
Avril 91	3 % 1891, 45 fr. payés	93 85 90	fin ct...	93 80	93 85	93 70	93 70	93 85	93 75
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.	94 25	94 35 d25				
			en liq..						
Avril 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente de 1878 à 1953)	96f 96 05 10	fin ct...	96 05			96	95 90	95 95
			P° fin c.		d1f		150		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		150		
			P° fin p.		d25				
			en liq..						
Mai 91.	4 ½ % 1883	105 10 15 20 25	fin ct...	105 30	105 40	105 25	105 40	105 10	105 12½
			P° fin c.		d1f		150		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		150		
			P° fin p.		d25				
Mai 86.	Promesses d'inscript. 4 ½ % 1883.	0 25						0 25	
...	Bons du Trésor								
Mars 91	Bons du Trésor 4 %: éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.							1 200..	
d°	éch. 1er sept. 92, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
			en liq..						
Janv. 91	Bons de liq. 5 %, loi 28 juill. 1874 (domm. causés par génie milit.), n°s 221.501 à 273,500	515 514	fin ct...					515 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris: Obl. 55-60, 3 %, r. 500 fr., t.p.	548 549 50	fin ct...					545 ..	
Fév. 91	d° 1865, 4 %, r. 500 fr., t.p.	528 527	fin ct...					527 ..	
Janv. 91	d° 1869, 3 %, r. 400 fr., t.p.	418	fin ct...					418	
Janv. 91	d° 1871, 3 %, r. 400 fr., t.p.	412 411 410 50	fin ct...					411 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	108						107 ..	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4 %, r. 500 fr., t.p.	526 525 524	fin ct...					526	
d°	d° 1876, 4 %, r. 500 fr., t.p.	524 523 75 523 50 523 25	fin ct...					526	
			en liq..						
Mars 91	d° 1886, 3 %, r. 400 fr., t.p.	408 409 409 50	fin ct...					407	
d°	d° d° quarts, r. 100f.	103 102						103	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	399	fin ct...					399 ..	
d°	d° d° quarts, 30 f. p.	102 50	fin ct...					103 ..	
			en liq..						
Janv. 91	Ville de Marseille, 1877, 3 %, r. 400 fr., tout payé	404 403 50 404	fin ct...					404 ..	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
			en liq..						
Janv. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	505 504	fin ct...					505 ..	
			P° fin c.						
	VALEURS FRANÇAISES								
			en liq..						
Juin 90.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	562 50	au 30..					565 ..	
			en liq..						
Juin 91	Banque de France (nominatives).	4420	fin ct...	4400			4420	4405 ..	4395
			P° fin c.		d100		d50		
			P° fin p.		d20		d50		
			en liq..						
Janv. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 22).	475	au 30..	472 50			475	475 .	475 ..
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		482 50 d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Janv. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé..... (ex-coupon 37)	805	au 30..	805 ..			802 50	805 ..	802 50
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d20		d10		
			en liq..						
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).	425 427 50 428 75	au 30..					428 75	
			P° au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Juin 91	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coup. 26)	450	au 30..						
			P° au 15						
			en liq..						
Juill. 90	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé..... (ex-coupon 9)	350	au 30..						
			P° au 15						
			en liq..						
Juin 91	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	260 256 25	au 30..	260 ..			257 50	260 ..	262 50
			P° au 15		d10		272 50 d5f		
			en liq..						
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	575	au 30..					575 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	650	au 30..						
			en liq..						
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).	425	au 30..					425 .	
			en liq..						
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.).		au 30..						
Mai 91.	Banque hypot. de Fr°, r. 1000f, t.p.	520 518	fin ct...					516 25	
Mars 91	d° 3 %, 1881, r. 500 f., t.p.	424	fin ct...					425 ..	
Fév. 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. } en représ°n d'ann.	152	en liq.. / fin ct.					151 ..	
Juin 91	d° 5 %, r. 500 f. } dues par l'État...	525 527 50	au 30					525 ..	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5 %, 79		
d° de la Dordogne, 3 %, 87, r. 500 f.	405 ..	
d° de la Hte-Marne, 4 %, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4 %, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (ville d'), 4 %, remb. 100 fr.	114 75	
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500f.		
Béziers (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3 %, r. 100 fr..	111 .	110 ..
d° 1881, 4 %, r. 500 f.	512 .	
Caen (ville de), 4 %, 1889, r. 500 f.	501 75	
Cannes (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5 %, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3 %, r. 100 fr..	113 ..	
d° 1863, 3 %, r. 100 fr..	150 ..	145 ..
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3¼ %, r. 500 f.		
d° d° 100 f. p.		
Lyon (ville de), 1880, 3 %, r. 100 fr.	101 50	101 25
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.		
Roubaix (ville), 4 %, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4 %, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	47 50	
Tourcoing (ville), 4 %, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat..	157 50	157 ..
Suez, act. de jouissance (ex-c. 26)..	2075..	
Est (chem. de fer de l'), a. de jouiss.	407 50	
Midi, d° act. de jouiss.		
Nord, d° act. de jouiss.	1450..	
Orléans, d° act. de jouiss.	1065 .	
Ouest, d° act. de jouiss.	552 50	
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.).	445 .	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f, t.p.	620 ..	
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	545 ..	543 75
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	608 75	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	540 ..	
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
d° du département du Nord....		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç. de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier	430 .	
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f.. t.p.		
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	435 .	
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	575 .	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	1560 .	
Banque Indo-Chine., a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 47).	260 ..	256 25
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.		
d° act. de jouiss...		
Eaux pr l'Étranger, a. 500 f. (ex-c. 9).	250 ..	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p.	268 75	
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 14).	1470 .	
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p...		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9)..	388 75	385 ..
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).		
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p.	1360 ..	1347 50
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	401 25	
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).		
d° act. de jouiss.....		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p..		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé...		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé	1550	
2e série, act. 500 fr., t.p...	1550..	1530 ..
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.	805 ..	800 ..
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	825 .	820 ..
Mines de Malfidano, act. de jouiss..	2585..	2560..
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.	860 .	
Le Nickel, actions 500 fr., tout payé.	880 .	875 ..
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres), act. 500 fr., t.p.	55 ..	
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1250..	1240..

(Supplément.)

Jouissance	Mardi 30 Juin	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Janv. 91	[illegible] (nominatives)	1270 1265	en liq. fin ct. P. fin c. P. fin c. P. fin p. P. fin p.	 1272 50 1280	 d40 d10 d40 1285 .. d10		1268 75 d20 d5 d20 d5	66 25	1268 75
	Obligations								
Mai 91.	Crédit Foncier de France — fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.								
d°	d° 500 fr. 4%, remb. 500	516						518 ..	
d°	d° 100 d° remb. 100	104 50						104 25	
d°	d° 500 fr. 3%, remb 600 f.	600 597 50						600	
Nov. 90	d° 100 d° remb. 120 f.	120						120 ..	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	520 513 75 515						515 .	
d°	communales, 3%, remb. 500 f.	500 25						501 ..	
d°	d° 5es, r. 100 f.	101 50 100 50						101 50	
Janv. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	524	fin ct.					524	
Fév. 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	393 392 50 392 391 50	en liq.					392 50	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	470 50 471 471 50	fin ct.					470 50	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	470 469 468 50 468 470.	fin ct.					472 .	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	466	fin ct.					465	
Janv. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	423 425	fin ct.					426 50	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	465 466	fin ct.					465 .	
	Bons 100 fr., lots, 87, au port	70f	fin ct.					70 ..	
	d° d° nomin.		fin ct.						
	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	60f	fin ct.					60 ..	
	d° d° nomin.		fin ct.						
Mai 91	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.)	590 ..	en liq. au 30..	 595 ..				595 .	
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq. au 30..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	800 ..	en liq. au 30.. P. au 15	 800 .. 	 801 25 d10	 800 . 	 800 .. d5f	795 ..	800 ..
Janv. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé (ex-coup. 17)	380	en liq. au 30.. P. au 15 P. au 31		 d10 d10		 d5f d5f	380 .	378 75
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq. au 30..						311 25
Juill. 86	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 6).	321 25	en liq. au 30.. P. au 15		 d10		 d5f	320 ..	
Avril 91	Société gén. dévelop. du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	481 25 482 50 483 75..	en liq. au 30.. P. au 15	 482 50 	 d10		 d5f	483 75	482 50
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., act. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq. au 30..						
Janv. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr. t.p. (ex-c. 3)..		en liq. au 30 . P. au 15	 490 . 	 d10		 d5f	485 ..	485 .
Mai 91.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 4)...	360 365	en liq. au 30 . P. a. 15						361 25
	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..	390	en liq. au 30.. P. au 15		 d5f d10		 d5f d5f	[illegible] .	
Févr. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq. au 30..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).	318 75	en liq. au 30.. P. au 15		 d10		 d5f	[illegible] ..	
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 130 fr. payés (nomin.).		en liq. au 30..						
Juill. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60,000 (ex-cl.).	26f 26f 75	en liq. au 30 . P. au 15		 d10		 d5f	26 ..	25 ..
Avril 90	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...	213 75	en liq. au 30 P. au 15		 d10		 d10	215 ..	
Janv. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 10).	465						468 75	
Mai 91	d° obl. fonc., r. 1000 fr., t.p.	384	au 30 P. au 15					384 ..	
Fév. 91	Société Immob. Marseillaise, act 500 fr., t.p. (ex-coup. 25).....		en liq. au 30.. P. au 15 P. au 31		 d10 d10		 d5f d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat), t.p.	712 50	en liq. fin ct...					712 50	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'Etat) (ex-coup. 30).......	702 50	en liq. fin ct...					710 ..	
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	900 897 50	en liq. fin ct...					900 ..	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), a. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)...	1480 1482 50	en liq. fin ct... P. fin c.	 1483 75 	 1485 .. d10	 1483 75 	 1483 75 d10	1476 50	1480 ..
Janv. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 71)...............	1322 50 1325 1322 50 .	en liq. fin ct... P. fin c.	 1322 50	 d20		 d10	1320 ..	1382 50
Janv. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 69)........	1890 1892 50	en liq. fin ct.. P. fin c. P. fin p.	 1891 25 	 d20 d20		 d10 d10	1890 ..	1888 75
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1515 1517 50 .	en liq. fin ct... P. fin c.	 1515 .. 	 d20		 d10	1510 ..	1517 50
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1060	en liq. fin ct...					1055 ..	1065 ..
Janv. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 f., t.p. (ex-c. 10).	551 25	en liq. fin ct... P. fin c.		 d10		 d10	550 ..	
	(Gar. de l'Etat ou de Dépts)								
Mai 91.	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	537 50 540 537 50	en liq. au 30.. P. au 15		 d10		 d5f	535 ..	
Janv. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	573 75 572 50 571 25	en liq. au 30.. P. au 15		 d10		 d5f	573 75	
Janv. 91	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).	570	au 30.. P. au 15						
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.) a. 500 f., t.p. (en liquidation) — (ex-c. 5)	480	en liq. au 30.. P. au 15 P. au 31		d10 d10 d10		d5f d5f d5f	383 75	
Janv. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 3).		en liq. au 30..					490 ..	
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 19)		au 30.. P. au 15		 d10		 d5f	555	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	140	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	180 ..	152 50
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (c. 1 att.)....	388 75	
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a. 500 f.. 350 f. p.	480	475 ..
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	547 50	545 ..
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..		
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers).		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr., t.p.	375 .	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1035..	
Cie Havraise Péninsre, a. 500 f., t.p.	665 ..	
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	392 50	
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	125 ..	
Voitures à Paris, actions de jouiss.	230 .	222 50
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. (ex-c. 19).	501 25	480 ..
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	710 .	
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	420 .	
Bois et Pav. en bois (Soc.), a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard		
Ciments Fr. et Portland, a. 500f, t.p.	420	
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1070..	
Dessèchem. des marais de Fox, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p.....		
L'Eclairage Electrique, a. 500 f., t.p.		
Edison (Cie Continent.). a. 500f, t.p.	385	
Etablissements Duval, a. 500 fr., t.p.	2150..	2100 ..
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 3)..	1450	1447 50
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	193 75	190 ..
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	532 50	531 25
Grds Moulins de Corbeil, act. nouv.	555 .	550 ..
500 fr. t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).		
Impr. et Libr. Chaix, a. 500 fr., t.p.		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	275 ..	271 25
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).	125 ..	
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 38).	1333 75	1330..
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.		
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 fr., tout payé..........	1710 .	1690..
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	275 ..	270 ..
d° parts bénéficiaires......	275 ..	265 ..
Valeurs Françaises (Oblig.)		
Alais au Rhône et Méditerranée....		
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	230 ..	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	431	432 ..
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	372 50	
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	392	
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.	375 50	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956....		
d° d° de 1887 à 1935....	410	
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	409 75	
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	414	413 50
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	425 50	425 ..
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	645	
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	436 .	435 50
d° nouvelles, d°	438 50	438 ..
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	440 ..	439 ..
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).	625 25	
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne — Aïn-Tizy, etc., 3%, r. 500 f. (garantie de l'Etat).....		
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	410 ..	
Modzbah à Méchéria, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	408 ..	
Mostaganem à Tiaret, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	411 ..	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1270 .	
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	443 ..	442 ..
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.	425 ..	
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	44. .	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr., int. gar..	443 ..	
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.	435 ..	
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).		
d° 1857, 3%, rem. 500 fr.		
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 f.	638	
d° 52-55, 3%, r. 500 f., (int. gar.).	446	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	448 .	447 ..
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	443 50	442 50
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).		

Jouissance	Mardi 30 Juin	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt	Clôture précédente Terme
Avril 91	Compagnie [illegible] act. de 250 fr., tout payé (ex-coup. 64)	1390 1391 25	en liq.						
			au 30..	1393 75				1395 .	1395 .
			P° au 15		d10		d5		
			P° au 31		d10		d20		
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coupon 19)	1120 1125 1117 50	en liq.						
			au 15..					1110 ..	
			P° au 15		d10		d5		
Janv. 91	Compie générale Transatlantique. actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 59)	543 75	en liq..						
			au 30..	540 ..			545 ..	540 ..	536 25
			P° au 15				d5		
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	640	en liq..						
			au 15..					648 75	
Janv. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11).	1030 1035	en liq..						
			au 30..	1035 ..			1037 50	1030 ..	1035 ..
			P° au 15		d10		d5		
			P° au 31		d10		d10		
Juill. 90	d° actions de jouissance.....	525	en liq..						
			au 15..					525 ..	
Janv. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 44)	730	en liq..						
			au 15..					730 ..	730 ..
			P° au 15		d10		d5		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 1)..	415 420	en liq..						
			au 30..	420 .				423 75	420 ..
			P° au 15		d10		d5		
			P° au 31		d10		d5		
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2950	en liq..						
			au 15..					2980 ..	
			P° au 15		d10		d5		
			P° au 31		d10		d5		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p (ex-coup. 10), en liquid.	52f 50	en liq						
			au 30..	50 .	51 25	50 .	50 ..	52 50	52 50
			P° au 15		d10	55	d5		
			P° au 31		d10		d5		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p (ex-coup. 46-47)	200	en liq..						
			au 15..						
			P° au 15						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12, en liquid.)	52f 55f	en liq.						
			au 15..					55 ..	
			P° au 15		d10		d5		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	32f 32f 50	en liq..						
			au 30..	31 25			32 50	34 ..	31 25
			P° au 15		d10		d5		
			P° au 31		d10		d5		
Janv. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 64).	2785 2787 50 2793 2785. 2780 2775 2770	en liq..						
			au 30..	2787 50	2797 50	2768 50	2768 75	2785 ..	2790 ..
			P° au 15		d40	2790 ..	2820 .. d20		
			P° au 15	2840 .	2815 .. d10		d40		
Janv. 91	d° Délégations, remb. 500f, t.p. (ex-coup. 43)	840	en liq..						
			au 15..					845 ..	
			P° au 15		d10		d5		
			P° au 31		d10		d5		
Janv. 91	d° d° [illegible] (ex-c. 26).	340 342 50	en liq..						
			au 15..					345 ..	
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 26)..........	1170 1171 25 1170	en liq..						
			au 30	1165 ..				1165 .	1165 ..
			P° au 15		d10		d5		
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125f.		au 15..					138 50	
Janv. 91	Suez, Soc. civ. pour le recouvrt des 15% attrib. au Gouv. Egyptien. (coupon 12 estamp.)	1960 1965 1967 50 1970 . 1972 50 1967 50	en liq..						
			au 30 .	1967 50	1975 ..	1955 ..	1955 ..	1957 50	1965 ..
			P° au 15		d20		d20		
Janv. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 17)	390 391 25	en liq..						
			au 15..						
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7)	477 50	en liq.						
			au 30.	481 25			480 ..	480 .	481 25
			P° au 15		d10		d5		
			P° au 31		d10		d20		
Oct. 90	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500f, t.p. (ex-c. 9)..	140 135	en liq..						
			au 30..	137 50				140 ..	140 ..
			P° au 15		d10		d5		
Juill. 90	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 8).	420	en liq..						
			au 30..	421 25				425 ..	421 25
			P° au 15		d10		d5		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
			en liq..						
Juill. 91	Angleterre, 2¾ %, (n.e.fixe 25f20).		au 15..					95 50	
Juin 91.	Argentine (République), 6%, 1881. rembours. 500 fr......	C. 500	en liq..						
			au 15..						
Avril 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr....		au 15..						
			P° au 15		d..		d..		
Janv. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr....	335	au 15..					336 25	
...	d° d° c. de 5 obl..		P° au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.								
Mai 91	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		en liq..						
			au 15						
...	d° d° 1000 fl. d°		P° au 15		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50. Obl. 200 fl. (or).	93f 80	en liq..						
			au 15					96 65	
...	d° d° 1000 fl. d°	96f	P° au 15		d50		d25	96 15	
Janv. 91	Belgique, 2½ %, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 15..						
...	d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	P° au 15		d..		d.		
Mai 91	d° 3%, 1873.		au 15..						
Janv. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 15..						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq..						
Mai 91.	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f		au 15..					101 35	
...	d° d° c. de 1000 f.		en liq..						
...	d° d° c. de 500 f.		au 15..						
Fév. 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	P° au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
			en liq..						
Juin 91	(Brésil [illegible]) Brésil, 4½%, 83. Obl 1000 £.		au 15..						
...	d° d° 500 £.		P° au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £.	79f 50	en liq..						
Avril 91	d° 4½%, 88. Obl. 1000 £		au 15..					80 40	
...	d° d° 500 £	80f 25 80	P° au 15		d1f		d50		80 50
...	d° d° 100 £.		en liq..		d..				
Avril 91	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		au 15..						
...	d° d° 500 £.		P° au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £.	75f	en liq..						
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888. rembours. 500 fr., tout payé.		au 15					104 ..	
			P° au 15				d5		

[illegible]	Plus haut	Plus bas
Saint-Etienne, 3%, remb. 1250 fr.		
Victor-Em., 62, 3%, r. 500f (int. gar.)		435 ..
Médoc, 3%, rembours. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.)	448 .	
d° 3% nouveau, r. 500f.	444 ..	
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	450 25	449 50
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	440	
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	439 ..	
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.	445 .	
Orléans, 1848, 4%, remb 1250 fr..	1265	
d° 3%, rembours. 500 fr....	449	
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	445 25	
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	449 ..	445 ..
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500f:		
1re émission, de 1 à 63,000......		
2e émission, de 63,001 à 108,312		
3e et 4e ém., de 108,313 à 190,312.		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'Etat. Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	447 50	446 75
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	443 75	443 50
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.	1275..	
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Hâvre, 1848, 6%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.	1250..	
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), oblig. 3%, remb. 500 fr., libérées.	418 25	
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p.	505 ..	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	430 ..	
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	175 .	170 50
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	409 ..	407 50
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	507 50	
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr....		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	295 ..	285 ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	240 .	235 ..
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	360 .	357 ..
Cie Franco-Algérienne, oblig. 200 f	59 ..	
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.	520 .	
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.		
d° d° 5%, r. 500 f.	530 ..	
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.		
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 fr.		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de Mer, 5%, r. 500f.	505 .	
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	300	
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	514 50	514 ..
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	532 ..	530 ..
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr..	316	515 25
d° d° 5%, r. 500 fr..	524 25	524 50
d° d° 4%, r. 500 fr..	505 .	
Gaz pr France et Etr., 5%, r. 500 fr.	512 .	511 ..
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr..	305 ..	
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	307 ..	305 25
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...		
Forges et Chant. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, à revenu éventuel, remb. 500 fr.		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr..		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	470	465 ..
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	250 ..	
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.		
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	500 ..	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr...		
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	520 ..	
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	502 ..	501 ..
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	407 .	405 ..
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	375 ..	374 ..
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablissts Duval, 5%, 1880, r. 500 f.		
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.	487	
Jardin zool. d'acclimat., 5%, r. 500f.	507 50	
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 300 fr.	285 ..	
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	626 .	624 ..
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 25	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4%, remb. 500 fr.	480 ..	
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p		
Canal Panama, 5%, r. 500 f. (en liq.).	25 .	
d° d° 3%, remb. 500 fr.	19 25	
d° d° 4%, remb. 500 fr.	20	19 50
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	23 50	22 ..
d° d° (2e série).	23	
d° d° (3e série).	81 ..	81 25
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	87 ..	
d° d° depuis la répart.	85 ..	
d° d° 322f 50 payés...		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	72 75	72 ..
Suez, 5%, rembours. 500 fr.......	602 50	601 ..
d° 3%, rembours. 500 fr.......		
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	438 .	437 ..
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	93 50	

Jouissance	Mardi 30 Juin	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Avril 91	Égypte. Oblig. Daïra Sanieh 4 %		en liq..						
	(décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	489 50 489 75	au 30..	488 75				489 50	487 50
			P° au 15		d10				
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv.. oblig.		en liq..		d10		d5f		
	7%, rembours. 500 fr........	489 489 50 490	au 30..	488 75				488 .	488 75
	(Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)		P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½ %.		en liq..						
	(Décrets des 6 et 7 juin 1890)...	467 467 25 467 50 75	au 30	465				465 50	465 .
...	Grosses coupures....	468 467 50	P° au 15		d10		d5f		
Juin 91	Égypte. Oblig. Domaniales hypo-		en liq.						
	thécaires, 5%, 1878..........	518	au 30..					518 ..	
			en liq..						
Mars 91	Égypte. 3%, 1885, gar., obl. 2500f.	Ob. 2500f	au 30..						
	(nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.	O. 25000f	P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Espagne, 4%, Extér. (nég. ch. fi. 1f).		en liq..						
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente	75f 74f50	au 30..	74 25	74 35	74 25	74 25	74 50	74 05
...	Coup. de 40 —	74f25 74f 74f25	P° au 15		d50		d25	74 ..	
...	Coup. de 80 —	74f25 74f 74f25	P° au 31		d50	75 75	75 50 d25	74 .	
...	Coup. de 160 —	74f20 15	P° au 15		d50		d25	74 .	
...	Coup. de 240 —	74f 74f10						73 80	
...	Coup. de 480 —							74 ..	
...	Coup. de 960 —	74f 74f10	en liq..						
Avril 91	d° 4%, Intér. (nég. ch. fixe 1f).		au 30..						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba,		en liq..						
	6%, 1886, garantis.	501 500	au 30..	500 ..				500 .	
			en liq..						
Avril 91	d° d° 1890, garantis.	470 469 75	au 30..		d10		d5f	469 75	
			P° au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Juin 91	États-Unis. Cons. 4½ %, (n.c.f. 5f).		au 30..						
Avril 91	d° Consolidés 4%......		au 30..						
Juin 91	Finlande (Grd-Duché), 3½ %, 89,		en liq..						
...	Oblig. et coupons (Titre de 617f.		au 30..		d10		d25		
...	prescrits au bout — de 2468f.		P° au 15		d10		d25		
...	de 20 ans de l'éch. — de 6170f.		en liq..		d10		d25		
Janv. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	426 25 427 50 428 75 429	au 30..					426 ..	
		Gr. c 423 430 425 .	en liq..						
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	428 75 426 25 425	au 30..					426 25	
		Gr. c 425	en liq.						
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	351 350	au 30..					345 .	
	d° d° c. 2500 f.	337 50 337						335 ..	
Avril 91	Hollande, 3½ %, 1886 (nég. change		en liq..						
	fixe 2f10). Coup. de 100 fl....		au 30..		d10		d25		
Janv. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe		en liq.					94 50	
	2 fr. 50). Oblig. 100 fl.		au 30				92 90		
	d° 500 fl.	94f	P° au 15		d50		d25	94 .	
	d° 1000 fl.	93f10 93f	P° au 31		d50		d25	92 80	
Fév. 91	d° 4½ %, or, 89 (n. ch. fi. 2f50).		en liq.					102 75	
	Cap. des titres amort. (Obl. 100 fl.	103 102 95 90	au 30						
	prescr. après 20 ans. — 500 fl.	103 45 103	P° au 15		d50		d5f		
Mars 91	Inde, 80, 4½ % (nég. ch. fixe 2f50).		au 30..						
			en liq..						
Janv. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr........		au 30	93 9.	94 ..	93 75	93 90	93 45	93 75
...	d° coup. 500 fr........	94f 93 80	P° au 15		d1f		94 20 d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr..		P° au 15	94 40	94 50 d25				
...	d° coup. 50 fr........		P° au 31		d1f	94 50	d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	94f	P° au 31	94 90	d25			93 20	
	d° 3%....................	57f	au 30						
Avril 91			en liq..					316 ..	
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.		au 30..						
Mai 91.	Norvège, 3½ % (nég. ch. fi. 25f20),		en liq..						
	coup. de 504 f. (20 £).		au 30..						
Fév. 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).		au 30..						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré.......		au 30..						
d°	d° obl. 5% d°		au 30..						
Janv. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch.		en liq..						
	fixe 25f25), coup. de 20 £.	46f 46 20 25 46f	au 30..	46 20	46 55	46 20	46 30	46 30	46 ..
...	d° coup. de 50 £.		P° au 15		d50		d25	46 25	
	d° coup. de 100 £.	46f10 46f 46f10 40 60	P° au 31		d50		d1f		
			en liq..					348 50	
Avril 91	d° 4½ %, 88-89, r. 500f (C. 500 f.	349 350 351 351 25 352	au 30.						
...	Nos 1 à 390000 et (C. 5 obl.		au 30..						
...	500001 à 929987 (C. 10 ob.		au 30..						
			en liq..						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%...........		au 30..						
Janv. 91	d° 1890, 4%...........	88f25	P° au 31						
Janv. 91	Russie, 1850, 4½ % (n. ch. fi. 25f50).		en liq..						
	Oblig. de 100 £.	101 90	au 30.					97 80	
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	97f95 80	au 30..						
...	Grosses coupures....	99f35							
...	d° 1875, 4½ % (nég. c.f. 25f20).		en liq..						
	Oblig. de 50 £.		au 30..						
...	d° de 100 £.								
...	coup. de 500 £.								
...	d° de 1000 £.								
Janv. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fi. 4f. Obl. de 100 r.	76f35	au 30..						
	d° de 1000 r.	76f20 76f	P° au 30		d50		d25		
Mai 91	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort),		en liq..						
	(n.c.fi. 4f). Obl. de 100 r.	74f80 85 80 75 50	au 30	74 ..				75	73 80
..	d° de 1000 r.	74f25 40	P° au 31		d50		d1f	73 50	
			en liq..					98 .	
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	98f25	au 30..					98 10	
...	Grosses coupures....	98f25 50	P° au 31		d50		d25		
Avril 91	d° 1881, 5%. Obl. int. amort.		au 30..						
Déc. 90	d° 1883, 6%, or (nég. change		en liq..						
	fixe 4f). coup. de 125 r.	105 30 50	au 30..					104 90	
..	coup. de 500 r.	105 50						104 90	
..	coup. de 1000 r.	105 50						105 05	
..	coup. de 10000 r.		en liq..						
Juin 91	d° 1889, 4% (or)............	98f25	au 30..					98 05	
			en liq..						
d°	d° 1890, d° 2e et 3e émis.	98f50 52½ 55 60	au 30..	98 50				98 70	
			en liq..						
d°	d° 1890, d° 4e émission.	104 75	au 30..					105 25	
Avril 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e sé-		en liq..						
	ries, t.p., obl. 500 fr...	98f90 99f 99f05	au 30..					99 .	
Mai 91.	d° Int. consol., 4½ %, 1re ém.,		en liq..						
	1890 (n.c.fi. 4f). C. 100 r.	75f50 75f 74f75	au 30..						
	C. 500 r.		au 30..						
	C. 1000 r.		au 30..		d50		d25		
Déc. 90.	d° 3%, obl. ch. de fer Trans-		en liq..						
	caucasien, remb. au pair.	81f50 25	au 30..					81 25	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Oblig. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	318 50	318 25
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	81 60	
d° 1000 fl. d°	81 40	
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.	397 50	395 ..
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis............		
d° non garantis.........		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Congo (Etat indép. du), Lots 1888.	56 ..	
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500 f.		
Danemark, 3½ %. (nég. ch. fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825......................		
Hollande, 2½ %, C.F. (n.c.fi. 2f10).		
Honduras, obl. hyp. remb. 300 fr...	15 ..	14 ..
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	105 ..	
Norvège, 4%, 1880...............		
Emprunt Romain, 5%............	100 ..	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
d° 1866, 5%...........	96 20	95 80
Gouv. de Québec, 80, 4½ %, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég. ch. fi. 25f20).		
Empr. Tunisien. B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Urugay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 f. 25). Coup. de 100 £........		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f.. 250 f.p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.	555 ..	
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	120 ..	118 75
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 f.		
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	625 ..	
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t.p..		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piéc., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 21).	495 ..	490 ..
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 19).	675 ..	670 ..
Canal de Corinthe, act. 500 f., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%................	368 ..	366 50
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	368 ..	366 ..
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083..	422 ..	
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486....	411 ..	
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale..	398 50	
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 425000..	410 ..	
Beira-Alta, 3%..............	133 ..	132 ..
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	275 .	272 ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	197 50	195 ..
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	331 ..	331 ..
d° (Série X).....	329 50	329 ..
Nord-Belges, 3%.............	470 ..	
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque..	402 ..	401 50
d° (2e série), 2e hypothèque.	382 ..	380 75
d° (3e série), 3e hypothèque.	372 ..	
d° (4e série), 4e hypothèque.	355 .	
d° (5e série), 5e hypothèque.	350 ..	
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	371 .	
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	373 ..	372 75
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	370 ..	369 ..
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.		
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	350 ..	
Ouest de l'Espagne, 4%......		
Portugais, 3%...............	267 50	260 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	260 .	250
d° 4%...............	335	325 ..
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	383 50	382 ..
d° 2e hypothèque..		
d° 3e hypothèque..	361 ..	360 ..
Cordoue à Séville, 3%........		
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%..		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720, r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500 f. en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.	368 75	
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.........	300 ..	
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.	160 ..	
d° 5%, série B, r. 504 f., t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr...........		
Crédit foncier Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr...............	510 50	
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	460 ..	
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	415 ..	

JOUISSANCE	Mardi 30 Juin	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE	
Janv. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	470	au 15..					470 ..	..
			en liq..						
Avril 91	d° 5% 1890, remb. 500 fr....	91f	au 15..					91 ..	
			en liq..						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10). Ob. 20 £.	102 50 103 .	au 15..						
...	d° d° Ob. 50 £.	102 50	P° au 15		d1'		d25		
...	d° d° Ob. 100 £.	102 50	P° au 31		d50		d25		
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.),		en liq..						
	(nég. ch. fl. 25f20). Ob. 20 £.	...	au 15..					104 ..	
...	d° d° Ob. 100 £.	103 75 103 25	P° au 15		d50		d25	104 .	
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq..						
Déc. 90	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.	101 90	au 15..						
...	d° d° c. 5000f.		P° au 15		d50		d25		
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).		au 15..					18 50	
d°	d° d° (sér. C).	18f 70 55 ..	au 15..						
			en liq..						
d°	d° d° (sér. D).		au 30..	18 55			18 50	18 55	
...	d° d° gross. coup.		P° au 15		d50		d25		
d°	Ottomanes de priorité, 4%, 1890.		en liq..						
	Obligations de 500 fr.	420 417 50 ..	au 15..					418 ..	417 50
...	d° de 2500 fr.	416	P° au 15		d50		d25		
...	d° de 12500 fr.		P° au 31		d50		d25		
Janv. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..						
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	468 75	au 15..					465 ..	461 25
...	d° d° 2500 f.	462 50 463 75	P° au 15		d50		d25		
...	d° d° 12500 f.	460	en liq..						
Oct. 90.	Empr. Ottoman 5% 77 (défence).		au 15..						
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq..						
	pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	472 50	au 15..	471 25			470 ..	470 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Banque Nat. du Brésil, a. 200000 rs		en liq..						
	ou 565f50, lib. de 30% ou 169f95.		au 15..						
	(nominatives)		P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Mai 91	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		en liq..						
ex-5e r.	250 fr. payés (ex-c. 2), en liq..		au 15..						
Janv. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		P° au 15		d10		d5f		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 23).		au 15..						
Janv. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 f., 300 p. (ex-c. 20).		en liq..						
			au 15..						
Juill. 88	Banque des Pays-Hongrois, act.		en liq..						
ex-1er r.	nouv. 500 f., t.p. (ex-c. 1), en liq.		au 15..						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		au 15..					368 75	
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq..						
	100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p.		au 15..					602 50	[illegible]
	(ex-coupon 14)		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq..						
	250 fr. payés (ex-coupon 30)..	585 587 50 .	au 30..	585 ..			583 75	583 75	581 25
		... 590 585	P° au 15		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		P° au 31		d10		592 50 d5f		
Janv. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq..						
	150 fr. payés (ex-coupon 33)...		au 15..					512 50	
Juill. 90	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq..						
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 6).	1130 1127 50.	au 30..	1128 75				1132 50	
			P° au 15		d10		d5f		
	Grosses coupures....		P° au 31		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions		en liq..						
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	475 480	au 30..	480 ..				475 ..	480 ..
	(Grosses coupures)....		P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq..						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.),		au 15..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie.		en liq..						
	act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10)		au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		en liq..						
	estamp. « Act. de cap. amortie ».	142 50 140 ..	au 30..	140 ..				142 50	141 25
	(ex-coupon 13)		P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 22).	485 483 75 ..	au 30..	483 75			482 50	482 50	482 50
			P° au 15		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice-Léon, a. 500 pes.		en liq..						
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		au 15..						
Janv. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat		en liq..						
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.	642 50 645 .	au 30..	645 ..	646 25	643 75	646 25	641 25	642 50
			P° au 15		d10		662 50 d5f		
	Grosses coupures....	642 50 645 ..	P° au 31		d10		d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq..						
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	160	au 30..	160 ..					160 ..
Juin 90	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	235 240	au 30..	240			237 50	232 50	232 50
			P° au 15		d10		d5f		
	Grosses coupures....	... ..235 240	P° au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Méridionaux (Cie italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p. : 200000 act. de 1862 ; 100000 a. de 1881 ; 60000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq..						
	de 1889 (ex-coup. 41)........	683 75	au 30..	675 ..				683 75	
	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Nord de l'Espagne, actl 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 58)......	312 50 311 25	au 30	313 75	313 75	311 25	312 50	312 50	310 ..
			P° au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	225 220 225	au 30 .	225 .	228 75	222 50	235 ..	235 .	237 50
		227 50 230 225	P° au 15		247 50 d10		d5f		
Janv. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 62)......	315	au 30..	316 25			317 50	315 ..	313 75
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de		en liq..						
	chauffge par le), a. r. 500 f., t.p.	365	au 30..	365 ..				360 ..	365 ..
	(ex-coupon 21)		P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq..						
	a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000).	725	au 15..					725 ..	732 50
	(ex-c. 8 d'int. — (ex-c. 1 div.).		P° au 15		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207 3/8 à 207 5/8 .	206 7/8 à 207 1/8 et 4%
4%	Allemagne.	122 13/16 à 122 15/16	122 3/4 à 122 7/8 et 4%
4%	Vienne....	213.... à 213½...	213... à 213½... et 4%
5%	Barcelone..	468½ . à 469½...	468½.. à 469½... et 4%
5%	Madrid....	468½.. à 469½...	468½.. à 469½... et 4%
7%	Lisbonne..	519 .. à 521.....	522 ... à 523 ... et 4%
5%	St-Pétersb.	285½ . à 286½...	286½.. à 287½... et 4%
...	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139..... et 4%

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

		PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Londres...	25 29 . à 25 31 ..	25 23¼ à 25 24¼...—4%
	d° chèque	25 25¼ à 25 26¼ .	25 25½ à 25 26¼...—..
3%	New-York.	517¼.. à 518	516¼. à 517 ....—3%
3%	Belgique...	1/16 b à 1/16 pte.	1/16 à 3/16 pte..—3%
6%	Italie......	1/2 pte 3/4 pte.	7/8 pte. 1% pte.—6%
4%	Suisse....	1/8 pte à 1/4 pte...	3/16 pte à 5/16 pte..—4%

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 3¼ à 4½ 0/00 pme
Argent d° à 1000/1000, d° 218 89 235 à 240 .. 0/00 pte.

Quadruples espagnols....................	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains.......	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines......................	4 07 à 4 10
Souverains anglais.......................	25 21 à 25 26
Banknotes................................	25 23 à 25 28
Aigles des Etats-Unis....................	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks).....................	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes.....	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 millièm.	40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d°	20 .. à ..
Couronnes de Suède.......................	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2..%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾% consol. Midi, 95 7/16 —1 heure, 95 1/2
Vienne, Métalliques.... Papier, 92 30 — Monnaie, 92 35
Crédit Autrichien.... 297 .. \| Chem. de fer Autrich. 295 50
Change sur Londres.... Demande, 117 35 — Offre, 117 90
Change sur Paris....... Demande, 46 42 — Offre, 46 50
Lots.............. 139 25 \| Napoléon............ 9 29

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 30 Juin 1891

	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 4 1/2 0/0)*		
Blanc N° 3................	34 75 à	
Roux 88° nets..............	34 75 à	
Raffinés, bonne sorte.......	104 50 à	
— belle sorte........	105 50 à	
Certificats de sortie........	60 .. à 59 75	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.		34 875 34 75
— Juillet..........		34 75 34 625
— Juillet-Août.....		34 75 .. ..
— Septembre......		34 625 .. ..
— 4 d'Octobre.....		34 .. 33 875
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entrep. Paris (esc. 2 0/0.*	42 .. à	
Courant du mois............		42 .. à 41 75
Juillet....................		41 50 à .. ..
Juillet-Août...............		41 25 à .. ..
4 derniers.................		38 25 à .. ..
4 premiers.................		38 .. à 38 25
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0).*	52 50 à	
Courant....................		52 50 à .. ..
Juillet....................		52 25 à .. ..
Juillet-Août...............		52 50 à 52 ..
4 derniers.................		54 .. à 53 75
4 premiers.................		54 .. à 54 50
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0).*		
Colza tous fûts............	72	
—	.. ..	
Colza en tonnes............	74	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	82	
—	.. ..	
Courant....................		72 50 à .. ..
Juillet....................		72 .. à 71 50
Juillet-Août...............		72 .. à 71 75
4 derniers.................		74 à 73 75
4 premiers.................		75 75 à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 k. bruts, toile comprise (Escompte 1/2 0/0).*	60 50 à 60 25	
Courant....................		60 50 à 60 25
Juillet....................		60 50 à 60 25
Août.......................		60 50 à .. ..
4 derniers.................		60 50 à 60 75
4 de Novembre..............		61 .. à .. ..
COURS DU MERCREDI 24 Juin.		
SUIF DE PLACE *43° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	64 50 à	
SUIF DE PROVINCE *43° 1/2, en fûts, en gare Paris.*	64 .. à	

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Mardi 30 juin 1891.

La situation ne se modifie pas sensiblement. Le baromètre est bas au large de la France, sur les Iles-Britanniques (Mullaghmore 743mm), au N. et dans l'E. de l'Europe. Les hauteurs sont voisines de 762mm sur le reste du continent. Les courants du S.-O. dominent, ils sont forts en Irlande et la mer reste houleuse en Bretagne. Des pluies sont tombées sur les Iles-Britanniques, dans nos régions du nord et dans le bassin de la Baltique; partout, elles ont été accompagnées d'orages.

La température s'est légèrement abaissée sur l'ouest de l'Europe. Ce matin le thermomètre marquait : 15 à Valentia, 18 à Paris, Stockholm, 21 à Perpignan, 24 à Rome et 30 à Biskra.

En France, le temps est au beau et au chaud. A Paris, hier l'après-midi, ciel nuageux et quelques averses ; orage la nuit. Max.: 24.4 ; min.: 14.8. A la tour Eiffel le maximum a atteint 23.0.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer très belle à Dunkerque; agitée à Calais; peu agitée à Boulogne ; agitée au Havre et à Cherbourg.

Océan : mer très houleuse à Brest; peu agitée à Lorient.

Méditerranée : mer belle à Marseille et à Sicié; très belle à Nice.

Situation du mardi 30 juin 1891 (soir). — La situation reste toujours à peu près la même. — En France, le temps reste au beau et au chaud.

BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES
ET
DISTRIBUTIONS DE PRIX

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Du 26 juin.

Désiré (Eugène), md de vins, restaurateur, rue Meyerbeer. — Liquid. prov., M. Lupy, 39, quai des Grands-Augustins.

Loison (Elie-Alexandre), parfumeur, boulevard de Strasbourg, 81. — Liquid. prov., M. Chardon, 11, rue St-Martin.

Spectacles du Mercredi 1er Juillet.

Opéra. — 8 h. »/». — *Le Rêve*, ballet en 2 actes et 3 tableaux, de MM. Blau et Hansen, musique de M. Léon Gastinel.

Taïko.......... MM. Vasquez.
Sakouma........ Hansen.
Leketcho....... Pluque.
Daïta.......... Mmes Rosita Mauri.
Amanichi....... Invernizzi.
Isanami, déesse. Torri.

Rigoletto, opéra en 4 actes, musique de M. Verdi, traduction de E. Duprez.

Rigoletto..... MM. Melchissédec.
Le duc........ Vaguet.
Sparafucile... Dubulle.
Monterone..... Ballard.
Borsa......... Voulet.
Marcello...... Lambert.
Céprano....... Crépaux.
Gilda......... Mmes Melba.
Madeleine..... Héglon.
La comtesse... Duménil.
Johanna....... Canti.
Un page....... Laflèche.

Théâtre-Français. — 8 h. 1/2. — *L'Aventurière*, comédie en 4 actes, d'Emile Augier : Laroche, Martel, Samary ; Mmes Barretta, Pierson. — *Sganarelle.*

Vaudeville. — 8 h. »/». — *La Femme*, comédie en 3 actes, de M. Albin Valabrègue : Mmes Cerny, Brindeau, Gallay ; MM. Dieudonné, Mayer, Lerand.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Porte-Saint-Martin. — 8 h. »/». — *Le Petit Faust*, opéra-bouffe en 3 actes, de MM. Hector Crémieux et Adolphe Jaime, musique de M. Hervé : Cooper, Sulbac ; Mme Jeanne Granier.

Châtelet. — 8 h. »/». — *Tout-Paris*, pièce à grand spectacle, en 5 actes, de M. C. Duval : Germain, Rosny, Scipion ; Mmes Gilberte, Destrées.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — 8 h. 1/4. — *Le Prix de beauté*, comédie-bouffe en 3 actes, de MM. Raibaud et Georges Grisier : Péricaud, Pougaud, Fournier; Mmes France, Germaine, Viorron, Lévi-Leclerc.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Menus-Plaisirs. — 8 h. 1/2. — *L'Oncle Célestin*, opéra-bouffe en 3 actes et un prologue, de MM. Maurice Ordonneau et Kéroul, musique de M. Audran.

Déjazet. — 8 h. 1/2. — *Les deux Camille*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Médina et Gourlier.

Théâtre-Lyrique. — 8 h. »/». — *Le Freyschutz.*

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — Représentation des lions en liberté dans la grande piste, au deuxième tableau de *Néron.* — *Néron* sera également donné avec le tableau des lions, en matinée et le soir, les jeudis, dimanches et fêtes.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

M. Edmond-Jules-Jacques François, étudiant en droit, domicilié à la Mothe-Saint-Héraye (Deux-Sèvres) mais résidant à Poitiers, place Saint-Didier, n° 7, est en instance auprès de M. le garde des sceaux à l'effet d'être autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « Goichon ».

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU RHONE

DEMANDE
EN
CONCESSION DE MINES
PAR LA
Société anonyme des Mines d'Antimoine du Lyonnais.

AVIS

Par une pétition, en date du 10 mars 1891, la SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES D'ANTIMOINE DU LYONNAIS, dont le siège social est à Rive-de-Gier, sollicite une concession de mines d'antimoine sur le territoire des communes de Saint-Joseph et Saint-Martin-la-Plaine, arrondissement de Saint-Etienne, département de la Loire, et sur celui des communes de Saint-Didier-sous-Riverie et de Saint-Maurice-sur-Dargoire, arrondissement de Lyon, département du Rhône.

Cette concession serait limitée ainsi qu'il suit :

Au sud, par une ligne droite tirée du clocher de l'église St-Joseph, point A du plan, à l'angle nord-ouest de la maison du sieur Perret (Jean-Baptiste), à la Roussilière, point B ;

Au nord-est, par une ligne droite tirée du point B au centre du clocher sud-ouest de l'église de St-Didier-sous-Riverie, point C ;

Au nord-ouest, par une ligne droite tirée du point C à l'angle sud-est de la maison du sieur Grange (Antoine), à Flassieux, point D ;

A l'ouest, par une ligne droite tirée du point D à l'angle sud-est de la maison du sieur Benière (Pierre), à Charmel, point E ;

Au sud-ouest, par une ligne droite tirée du point E au clocher de l'église de St-Joseph, point de départ.

Lesdites limites renfermant une étendue superficielle de 8 kilomètres carrés 34 hectares.

La Société pétitionnaire offre aux propriétaires des terrains compris dans la concession demandée une redevance tréfoncière annuelle de dix centimes par hectares.

A la demande est annexé un plan en triple expédition et sur une échelle de 10 millimètres pour 100 mètres de la concession sollicitée.

Fait et proposé à St-Etienne, le 6 avril 1891.

L'ingénieur en chef des mines,
A. CHOSSON.

ARRÊTÉ

Le préfet du département du Rhône, commandeur de l'Ordre national de la Légion d'honneur,

Vu la loi du 21 avril 1810, modifiée par la loi du 27 juillet 1880,

Arrête :

Le présent avis sera affiché pendant deux mois dans les communes de Lyon, de Saint-Didier-sous-Riverie et de Saint-Maurice-sur-Dargoire.

Il sera inséré deux fois, et à un mois d'intervalle, dans les journaux de département et dans le *Journal officiel.*

Il sera publié dans les communes ci-dessus désignées, devant la porte de la maison commune et des églises, à la diligence des maires, à l'issue de l'office, un jour de dimanche, au moins une fois par mois, pendant la durée des affiches.

La pétition et les plans sont déposés à la préfecture, où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, en vue des oppositions et des demandes en concurrence auxquelles la demande actuelle pourrait donner lieu.

Lyon, le 16 avril 1891.

Pour le préfet du Rhône et par délégation :
Le secrétaire général pour la police,
J.-F. BOUVAGNET.

EMPRUNT 6 °/₀

DU GOUVERNEMENT DE MENDOZA

(RÉPUBLIQUE ARGENTINE)

Conformément au tableau d'amortissement, il a été procédé, le 26 juin 1891, à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE *pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France*, 54 et 56, rue de Provence, à Paris, au 6e tirage de 285 obligations dont les numéros suivent :

233	7395	14427	21204	29379	36695	42875
410	7965	14597	21238	29713	36917	43068
473	8270	14638	21582	30230	36933	43093
533	8275	14779	21951	30340	36986	43407
1480	8298	14911	22390	30353	36993	43425
1433	8343	14981	22533	30806	37235	43433
1514	8409	15230	22570	31068	37341	43525
1911	8530	15255	22649	31117	37591	43770
2135	8746	15900	22800	31169	37728	43817
2162	8928	15924	23296	31257	37846	43829
2291	9166	15950	23669	31265	38306	43886
2390	9345	16028	23797	31346	38394	44114
2577	9446	16069	24071	31578	38510	44290
2683	9471	16080	24090	31771	38523	44512
3177	9585	16136	24258	31893	38777	44561
3218	10112	16226	24294	32114	38876	45101
4109	10472	16247	24907	32250	38943	45191
4152	10701	16324	25638	32338	39016	45292
4389	10869	16508	26269	32442	39169	45356
4703	10989	16599	26417	32480	39416	45555
4726	11097	16696	26483	32507	39508	45845
4742	11389	16931	26595	32844	40185	45910
4791	11620	16966	26661	32889	40221	46394
4824	12041	17418	26792	32978	40366	46591
4860	12245	17643	26876	33010	40386	46862
5192	12295	18158	26928	33568	40648	47025
5446	12449	18175	26932	33740	40660	47140
5564	12481	18386	27074	33984	40849	47271
5609	12780	18618	27096	34035	40863	47462
5646	13126	18785	27259	34086	41034	47548
5710	13241	19823	27358	34167	41232	47569
5823	13314	19870	27499	34275	41242	47665
5912	13487	19954	27602	34622	41438	47971
6103	13529	20082	27728	34987	41587	48382
6366	13586	20149	27900	35307	41594	48407
6566	13587	20285	28218	35877	41639	48563
6830	13599	20333	28234	36052	42027	48696
7146	13892	20558	28322	36353	42286	48969
7163	13924	20685	28439	36546	42484	49515
7328	14198	20810	28953	36635	42529	
7387	14403	21045	29353	36650	42539	

Le Gouvernement de la province de Mendoza donne avis que le payement de l'échéance du 1er juillet 1891 de l'*emprunt 6 0/0 1888* est ajourné jusqu'à la conclusion des négociations qui se poursuivent avec le délégué du Gouvernement argentin au sujet du règlement des dettes de quelques provinces de la République Argentine.

GOUVERNEMENT ROYAL DE SERBIE

Obligations hypothécaires 5 °/₀ des Chemins de fer de l'Etat Serbe.

Les porteurs sont informés que le payement du coupon, à l'échéance du 1er juillet 1891, sera effectué, à raison de 12 fr. 50 par obligation, à partir de cette date, au Comptoir national d'Escompte, 14, rue Bergère, et dans ses agences en France : Lyon, Marseille, Nantes, le Havre et Bordeaux.

Simultanément, les obligations sorties au tirage du 3/15 mai dernier seront remboursées à 500 francs.

EMPRUNT 6 °/₀

DU GOUVERNEMENT DE CORRIENTES

(RÉPUBLIQUE ARGENTINE)

Conformément au tableau d'amortissement, il a été procédé, le 27 juin 1891, à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE *pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France*, 54 et 56, rue de Provence, à Paris, au 5e tirage de 280 obligations dont les numéros suivent :

54	6642	13213	20675	29487	36476	42820
133	6821	13250	20924	29638	36579	42845
164	6994	13329	20970	29640	36593	42875
573	7343	13544	21168	29844	36786	42903
819	7534	13612	21226	30008	37052	43157
909	7545	13804	21646	30024	37600	43178
941	7551	13889	21968	30143	38032	43429
987	7891	14334	22403	30239	38177	43463
995	8044	14394	22636	30281	38206	43586
1159	8075	14397	22973	30534	38389	43626
1391	8221	14648	23031	30900	38580	43795
1562	8728	14661	23119	30946	38882	43836
1858	8788	14743	23150	30982	39244	44011
2078	8939	15055	23661	31031	39487	44490
2167	9013	15106	24139	31143	39806	44974
2404	9358	15293	24140	31483	39883	45163
2561	9474	15463	24242	31941	39900	45870
2819	9602	15737	24294	32554	39928	45938
3159	9654	16315	24456	32567	39982	46156
3358	9888	16368	24791	32731	40040	46386
3490	9983	16462	24988	33499	40239	46505
3905	10051	16502	25257	33645	40420	46647
4266	10195	16836	25983	33745	40512	46827
4276	10346	16962	26099	33802	40526	46903
4692	10424	17383	26132	33855	40826	47133
4796	10466	17816	26428	33856	40879	47173
5248	11072	17905	26595	33963	40920	47209
5288	11297	18132	26756	34334	40972	47264
5318	11539	18393	27000	34558	41428	47302
5439	11609	18945	27271	34601	41309	47328
5593	11713	18954	27347	35495	41315	474[illegible]5
5737	12236	18971	27628	35506	41584	47616
5852	12240	19118	27752	35743	41630	47909
5946	12277	19354	28281	35779	41831	47945
6088	12347	19523	28474	35822	41888	48164
6130	12354	20022	28573	35829	41910	48445
6272	12626	20110	28584	35856	42230	48453
6504	12696	20122	29092	35936	42450	49142
6542	12815	20405	29297	36153	42650	49289
6580	12962	20525	29399	36369	42660	49736

Le Gouvernement de la Province de Corrientes donne avis que le payement de l'échéance du 1er juillet 1891 de l'*Emprunt 6 °/₀ de 1888* est ajourné jusqu'à la conclusion des négociations qui se poursuivent avec le délégué du Gouvernement argentin au sujet du règlement des dettes de quelques provinces de la République Argentine.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Administration : 42, rue de Châteaudun, Paris.

ADJUDICATION
DE
FOURNITURES DIVERSES
et Vente de Vieilles Matières.

Le vendredi 17 juillet 1891, à neuf heures et demie du matin, il sera procédé, au siège de l'administration des chemins de fer de l'Etat, 42, rue de Châteaudun, à Paris, *par voie de soumissions cachetées*, à l'adjudication publique des fournitures suivantes et à la vente des vieilles matières désignées ci-après :

		Cautionnement à verser.
1er lot.	— Ferrures de traction	800 fr.
2e lot.	— Fers spéciaux	300 »
3e lot.	— Or en feuilles	300 »
4e lot.	— Cartons de bureau	200 »
5e lot.	— Papier photogénique	300 »
6e lot.	— Articles de literie	200 »
7e lot.	— Pièces pour appareils d'éclairage au gaz	» »
8e lot.	— Viroles pour tubes à fumée	» »
9e lot.	— Fers-blancs brillants	» »
10e lot.	— Papier au ferro-prussiate	» »

MATIÈRES A VENDRE

11e lot.	— Ferraille	400 »
12e lot.	— Vieux papiers	300 »

Les renseignements relatifs à cette adjudication seront fournis au Service central des magasins des Chemins de fer de l'Etat (Bureau des Types), 42, rue de Châteaudun, à Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

ADJUDICATION des travaux de réfection du parc à bestiaux de la gare de Bressuire. (Ligne de la Possonnière à Niort.)

Le 29 juillet 1891, à deux heures du soir, au bureau de l'ingénieur de la voie et des bâtiments, à Tours, 38, rue de Clocheville.

Montant des travaux .... 4.019 fr. 86
Cautionnement .... 130 fr. »

Renseignements au bureau de l'ingénieur de la voie et des bâtiments, 38, rue de Clocheville, à Tours.

Avis essentiel. — Les rabais devront être faits en francs sans fraction. — Les soumissions qui porteront des rabais avec fraction de franc seront rejetées.

ÉTUDE de Me BONFILS, avoué à Paris, boulevard Saint-Germain, n° 122.

VENTE au Palais de Justice, à Paris, le samedi 11 juillet 1891, à 2 heures, de :

1° MAISON à Paris, rue de Saint-Quentin, n° 8. Contenance : 311 mètres environ. Revenu net actuel : 27,183 fr. Mise à pr. : 350,000 f.

2° MAISON rue de Saint-Quentin, n° 10. Contenance : 330 mètres environ. Revenu net actuel : 26,930 francs, et, à partir du 1er juillet 1892, 27,230 francs.

Mise à prix : 350,000 francs.

3° MAISON à Paris, rue Victor-Massé, n° 6. Contenance : 228 mèt. 97, d'après mesurage. Revenu net actuel : 17,355 fr. 25, et, à partir du 1er avril 1893, 18,355 fr. 25.

Mise à prix : 250,000 francs.

S'adresser à Mes Bonfils et Vivet, avoués, et à Me Latapie de Gerval, notaire.

RENSEIGNEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

RENSEIGNEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES (SUITE).

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : Louis JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 177. Le numéro : 15 centimes. Jeudi 2 Juillet 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 10 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 2 JUILLET

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 1er Juillet 1891.

LOI autorisant le département de la Haute-Saône à contracter un emprunt à la caisse des chemins vicinaux, applicable à des travaux de vicinalité.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Le département de la Haute-Saône est autorisé, conformément à la demande que le conseil général en a faite, à emprunter à la caisse des chemins vicinaux, aux conditions de cet établissement, une somme de soixante-quinze mille francs (75,000 fr.), remboursable en trente ans et exclusivement applicable aux travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.

La réalisation de cet emprunt, qui sera imputé sur le nouveau fonds d'avances reconstitué par application de la loi du 30 décembre 1890, ne pourra être effectuée qu'en vertu d'une décision du ministre de l'intérieur.

Art. 2. — Les fonds nécessaires au service des intérêts et au remboursement de l'emprunt de 75,000 fr., autorisé par l'article 1er ci-dessus, seront prélevés sur le produit des centimes extraordinaires dont le maximum est fixé chaque année par la loi de finances en exécution de la loi du 10 août 1871.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 1er juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

LOI autorisant la ville d'Alais (Gard) à emprunter une somme de 7,100 fr. pour solde des frais d'installation d'un collège de filles.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — La ville d'Alais (Gard) est autorisée à emprunter, à un taux d'intérêt qui ne pourra excéder quatre francs quarante pour cent (4 fr. 40 p. 100), une somme de sept mille cent francs (7,100 fr.), destinée à solder les frais d'installation du collège de filles, et remboursable en quarante ans, tant au moyen d'une subvention

de l'Etat que d'un prélèvement sur les revenus ordinaires de la caisse municipale.

Cet emprunt pourra être réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la Caisse des dépôts et consignations ou du Crédit foncier de France, aux conditions de ces établissements.

Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 1er juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

LOI approuvant un engagement pris par la ville d'Hyères (Var) et autorisant un emprunt de 815,900 fr. pour divers travaux d'utilité communale.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Sont approuvées les dispositions adoptées par le conseil municipal d'Hyères (Var), dans une délibération du 10 novembre 1889, et aux termes desquelles la ville s'engage à payer pendant cinquante ans une annuité de dix-sept mille francs (17,000 fr.) pour la construction et l'aménagement intérieur d'un théâtre municipal.

Art. 2. — La même ville est autorisée à emprunter, à un taux d'intérêt n'excédant pas quatre francs vingt centimes pour cent (4 fr. 20 p. 100), une somme de huit cent quinze mille neuf cents francs (815,900 fr.), remboursable à l'aide du produit de surtaxes d'octroi dans les délais ci-après, savoir :

Cinq cent cinquante-cinq mille neuf cent soixante-six francs (555,966 fr.) en quarante-six ans, et deux cent cinquante-neuf mille neuf cent trente-quatre francs (259,934 fr.) en cinquante ans.

Lesdites sommes serviront tant à la conversion du reliquat d'un emprunt contracté en vertu de la loi du 22 décembre 1886 et au payement de diverses dettes qu'à l'agrandissement du cimetière, à la couverture du Béal d'Yères, à la restauration de la mairie et aux travaux de réfection du chemin vicinal ordinaire n° 16.

L'emprunt pourra être contracté, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la Caisse des dépôts et consignations, de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse ou du Crédit foncier de France, aux conditions de ces établissements.

Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 1er juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur,

Vu les lois du 2 août 1875 et du 9 décembre 1884;

Vu l'article 1er, paragraphe 3, de la loi du 30 décembre 1875;

Vu les articles 3 et 4 du décret du 3 janvier 1876, portant convocation de tous les conseils municipaux en vue des élections sénatoriales du 30 du même mois;

Attendu le décès de M. Aymé, sénateur du département des Deux-Sèvres,

Décrète :

Art. 1er. — Les conseils municipaux des communes comprises dans le département des Deux-Sèvres sont convoqués pour le dimanche 12 juillet prochain, à l'effet de nommer leurs délégués et suppléants en vue de l'élection d'un sénateur.

Art. 2. — Le collège électoral, formé des députés, des conseillers généraux, des conseillers d'arrondissement et des délégués municipaux du département des Deux-Sèvres, se réunira au chef-lieu le dimanche 16 août prochain pour procéder à l'élection d'un sénateur.

Art. 3. — La réunion des conseils municipaux et les opérations électorales, tant pour l'élection des délégués et suppléants que pour la nomination du sénateur, auront lieu suivant les formes déterminées par les lois et décret ci-dessus visés.

Art. 4. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 30 juin 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

Par décrets du Président de la République en date du 30 juin 1891 et rendus sur la proposition du ministre de l'intérieur, ont été convoqués pour le dimanche 19 juillet 1891 :

Les électeurs du canton d'Embrun (Hautes-Alpes), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Bayle, démissionnaire.

Les électeurs du canton de Tourteron (Ardennes), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Gobert, démissionnaire.

Les électeurs du canton d'Ars-en-Ré (Charente-Inférieure), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Simon-Robert, décédé.

Les électeurs du canton de Dol (Ille-et-Vilaine), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Flaux, démissionnaire.

Les électeurs du canton de Chailland (Mayenne), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Chabrun, décédé.

Les électeurs du 6e canton de Rouen (Seine-Inférieure), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Fouray, démissionnaire.

Par arrêtés du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 30 juin 1891, sont déclarées vacantes :

1° La chaire de chimie médicale et pharmaceutique de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon ;

2° La chaire de matière médicale de la même faculté ;

3° La chaire de littérature étrangère de la faculté des lettres de Clermont.

Un délai de vingt jours, à partir de la présente publication, est accordé aux candidats à chacune desdites chaires pour produire leurs titres.

L'exequatur a été accordé à M. Ramon Valladares y Saavedra, consul d'Espagne, au Havre.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Par décision en date du 30 juin 1891, prise par le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, M. le général de brigade en retraite Arnoux a été nommé au commandement de l'hôtel national des Invalides, en remplacement de M. le général Sumpt, décédé.

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Cavalerie.—Par décret en date du 1er juillet 1891, rendu par le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été promus au grade de lieutenant dans le corps dont ils font partie, les sous-lieutenants de cavalerie dont les noms suivent :

MM.

Pougin de la Maisonneuve, du 2e rég. de drag.
Le Bailly de la Falaise, du 8e rég. de drag.
Aubert, du 17e rég. de chass.
Joannard, du 5e rég. de cuirass.
Bohrer de Kreuznach, du 20e rég. de drag.
d'Ollone, du 10e rég. de drag.
Patissier, du 8e rég. de cuirass.
Pascal, du 3e rég. de huss.
d'Apchier le Maugin, du 10e rég. de huss.
Chevallier-Ruffigny, du 2e rég. de cuirass.
Faure, du 3e rég. de drag.
de Truchy de Lays, du 16e rég. de chass.
Letixerant, de 10e rég. de huss.
Garnier de la Roche, du 2e rég. de cuirass.
Millin de Grandmaison, du 11e rég. de cuirass.
Bernard, du 21e rég. de drag.
Donjon de Saint-Martin, du 21e rég. de drag.
Vial, du 5e rég. de cuirass.
Détroyat, du 7e rég. de drag.
Calla, du 12e rég. de drag.

Herreng, du 3e rég. de chass.
Friol, du 2e rég. de spahis.
de Mauduit-Duplessis, du 24e rég. de drag.
de Gail, du 7e rég. de drag.
Ricaud, du 21e rég. de chass.
Ruffier d'Epenoux, du 1er rég. de drag.
Ethis de Corny, du 3e rég. de chass.
Lacassagne, du 17e rég. de drag.
de Maussabré-Beufvier, du 25e rég. de drag.
Rostan d'Ancezune, du 30e rég. de drag.
Boulard, du 18e rég. de drag.
Perrin, du 19e rég. de drag.
Le Maitre, du 12e rég. de drag.
de Buretel de Chassey, du 16e rég. de chass.
Dupuy, du 16e rég. de chass.
Nivière, du 4e rég. de huss.
Desassis, du 3e rég. de drag.
de Reinach, du 2e rég. de huss.
Fuchet, du 4e rég. de chass. d'Afr.
de Thiollaz, du 30e rég. de drag.
Aulas, du 24e rég. de drag.
de Chérisey, du 27e rég. de drag.
Boré-Verrier, du 27e rég. de drag.
Bouchacourt, du 10e rég. de cuirass.
d'Ouvrier de Villegly de Bruniquel, du 10e rég. de drag.
de Pasquier de Franclieu, du 12e rég. de huss.
de Baudel, du 2e rég. de huss.
de Dampierre, du 7e rég. de drag.
Marcot, du 13e rég. de drag.
des Courtils, du 11e rég. de cuirass.
Clolus, du 28e rég. de drag.
Bacque, du 2e rég. de chass.
Vuillier, du 22e rég. de drag.
Chambrun d'Uxeloup de Rosemont, du 27e rég. de drag.
de Talhouet de Boishorand, du 2e rég. de chass.
de Becdelièvre, du 7e rég. de drag.
Serieyx, du 10e rég. de chass.
Mac Guckin de Slane, du 11e rég. de drag.
de Longeaux, du 6e rég. de chass.

MUTATIONS

Etat-major général de l'armée. — Par décisions ministérielles du 1er juillet 1891 :

M. le général de brigade Seignobosc, disponible, a été nommé au commandement de la 17e brigade d'infanterie (9e division, 5e corps d'armée), à Paris, en remplacement de M. le général Moulin.

M. le général de brigade Moulin a été nommé au commandement de la 18e brigade d'infanterie (9e division, 5e corps d'armée), à Paris, en remplacement de M. le général Petit, placé dans la section de réserve.

M. le général de brigade Falieu, disponible, a été nommé au commandement de la 66e brigade d'infanterie (33e division, 17e corps d'armée) et des subdivisions de région de Montauban et de Marmande, à Montauban, en remplacement de M. le général Mille.

M. le général de brigade Mille a été nommé au commandement de la 67e brigade d'infanterie (34e division, 17e corps d'armée) et des subdivisions de région de Toulouse et de Saint-Gaudens, à Toulouse, en remplacement de M. le général Deaddé, placé dans la section de réserve.

Infanterie. — Par décis. minist. du 5 juin 1891, M. Clermont, lieut. surnum. au 9e rég. d'inf., détaché au bur. de recrut. de Chalon-sur-Saône, est mis en possession d'un emploi de son grade au 156e rég. de même arme, en rempl. de M. Duveau, nommé adj. au trés. du corps.

Par décis. minist. du 7 juin 1891, M. Etchegoin, lieut. surnum. au 111e rég. d'inf., employé dans le serv. du recrut., est réintégré dans les cad. et affecté à un emploi de son grade dans le 158e rég. d'inf., en rempl. de M. Vary, mis hors cad.

Par décis. minist. du 26 juin 1891 :

M. Seringes, capit. au 73e rég. d'inf., est nommé d'office à l'emploi de capit. trés. du 9e rég. d'inf., devenu vacant par suite de l'admission à la retraite de M. Fehr.

M. Loubon, lieut. au 61e rég. d'inf., passe au 111e rég. de même arme, par permutation pour convenances personnelles avec M. Périgot.

M. Fliconetti, lieut. au 61e rég. d'inf., passe au 111e rég. de même arme par permutation, pour convenances personnelles, avec M. Glaudel.

M. Damas, capit. au 74e rég. d'inf., passe d'office au 58e rég. de même arme, par permutation avec M. Planche.

Par décis. minist. du 27 juin 1891 :

M. Moupert, capit. au 149e rég. d'inf., passe d'office au 162e rég. de même arme, en rempl. de M. Macheron, changé de corps.

M. Durand, capit. au 139e rég. d'inf., passe d'office au 53e rég. de même arme, en rempl. de M. Dupouy, nommé capit. d'habill.

M. Lardière, capit. au 59e rég. d'inf., passe pour convenances personnelles au 7e rég. de même arme, en rempl. de M. Gaillard, mis en non-activ.

Cavalerie. — Par décis. minist. du 1er juillet 1891, M. Beauchamps, capit. d'habill. du 11e rég. de cuirass., a été nommé au command. d'un escad. dans le corps où il fait partie.

Service du recrutement. — Par décis. minist. du 30 juin 1891, M. Lacroix, lieut. au 7e rég. d'inf., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au bur. de recrut. de Pau, en rempl. de M. Lesire, décédé.

RÉSERVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Train des équipages militaires. — Par décret en date du 29 juin 1891, rendu par le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été promus dans l'arme du train des équipages militaires et ont reçu, par décision du même jour, les affectations ci-après, savoir :

Au grade de sous-lieutenant de réserve.

(Pour occuper des emplois de lieutenant en 2e.)

M. le s.-lieut. démiss. Maucler (Victor-Marie-Georges). — Classé au 8e escad.

Les anciens engagés conditionnels :

MM.

Amaury (Edmond-Hippolyte-Ernest). — Classé au 3e escad.
Augeard (Henri-Alexandre-Clément-Marie). — Classé au 9e escad.
De Bastard (René). — Classé au 17e escad.
Bimbenet (Louis-François-Daniel). — Classé au 5e escad.
Blum (Abraham-Henri). — Classé au 10e escad.
Brière (Emile-Charles). — Classé au 5e escad.
Caune (Octave-Joseph-Albert). — Classé au 15e escad.
De Chamerlat des Guérins (Joseph-Raymond). — Classé au 13e escad.
Chateau (Léonard-Hippolyte). — Classé au 12e escad.
Dehais (Louis-Guillaume-Jean-Claude). — Classé au 5e escad.
Dehan (Paul-Louis). — Classé au 6e escad.
Delangle de la Ville-Gaudin (Frédéric). — Classé au 8e escad.
Delézinier (Jean-Raymond). — Classé au 12e escad.
Delvaux (Gilbert-Joseph). — Classé au 13e escad.
Duhail (Auguste-Charles-Jean). — Classé au 4e escad.
Du Pasquier (Hermann-Louis). — Classé au 10e escad.
Dupuy (Jean-Louis). — Classé au 14e escad.
Faucon (Henri-Georges). — Classé au 10e escad.
Fujard (Paul-Louis-Félix). — Classé au 8e scad.
Gravier (Louis-Jean-Claude). — Classé au 8e escad.
Guérineau de Lamérie (Ludovic-Amédée). — Classé au 4e escad.
Haas (Charles-Henri). — Classé au 3e escad.
Herbelin (Marie-Louis-René). — Classé au 11e escad.
Jeannin (Marien-Edouard-Louis). — Classé au 13 escad.
Lagorce (Alfred-Jean-Victor-Elie-Roger). — Classé au 17e escad.
Laleu (Emile-Alphonse-Eugène). — Classé au 10e escad.
Le Breton (Paul-Anselme-Joseph-Ambroise). — Classé au 4e escad.
Lefebvre (Joseph-Paul-Emile). — Classé au 2e escad.
Lévesque (Pierre-Roger). — Classé au 11e escad.
Martinet (Maurice). — Classé au 12e escad.
Merlet (François-Pierre-Simon). — Classé au 12e escad.
Paulmier (Marie-Joseph). — Classé au 8e escad.
Piault (François-Marie-Jules). — Classé au 9e escad.
Pierret (Paul-Louis-Eugène). — Classé au 2e escad.
Poussin (Léon-Marie-Gatien). — Classé au 10e escad.
Ripert (Antoine-Victor-Marie). — Classé au 16e escad.
Saint-Martin (Marie-Louis Joseph-Gaston). — Classé au 17e escad.
Salmon (Henri). — Classé au 13e escad.
Sonnier (François-Pierre-Laurent-Charles). — Classé au 2e escad.
Tampet (Julien-Paul-Louis). — Classé au 8e escad.
Tassel (Emile-Léon). — Classé au 5e escad.
Thomas (Louis-Victor). — Classé au 9e escad.
Troubat (Louis). — Classé au 8e escad.
Valat (Jean-Anselme-Pierre-Marie). — Classé au 16e escad.
Véchot (Lucien-Hippolyte). — Classé au 2e escad.
Verrion (Jules-Honoré-Pierre). — Classé au 15e escad.
Villain (Henri-Alfred-Louis). — Classé au 6e escad.
Villard (Amédée-Joseph-Emile). — Classé au 15e escad.
Worms (Emile-Michel). — Classé au 7e escad.

ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE

Concours de 1891.

Liste, par ordre alphabétique, des candidats ayant composé à Paris, à Lille et à Rouen, admis à subir les épreuves orales du premier degré.

Abaquesne de Parfourn (Joseph-Fernand-Guy).
Abauzit (Victor-Marie-Jacques).
Adam (Albéric-François-Marcellin).
Adamistre (Paul-Charles).
Agel (André-Léon-Joseph).
D'Aigneaux (Jean-Xavier-Marie-Joseph).
D'Ainval (Antoine-Charles-Marie-Albert).
Alavoine (Georges-Marie-Pierre).
Allain-Dupré (Eugène-Emile).
Allard (Marie-Joseph-Paul-Antoine).
Allehaut (Emile-Julien-Joseph-Léopold).
Amic (Camille-Léon).
Angé (Louis-Edouard).
Angebault (Denis).
Angeli (Dominique-François).
Antoine (Benjamin-Gaston).
Antoine (François-Paul).
Antoine (Paul-Louis-Frédéric).
Ardillier (René-Georges).
Arnoulx de Pirey (Léopold-Philibert-Marie-Philippe).
Aubert (Charles).
D'Aumale (André-Marie-Jean).
Auvard (Marie-Charles-Gustave).
D'Auvergne (Joseph-Henri).
Avelot (René-Antoine).
D'Avenel (Marie-Gonzague-Emile-Robert).
Aymer de la Chevalerie (Henri-Marie-Jehan).
Baccharach (Jules-Jean-Sigismond).
De Baciocchi (Camille-Armand-Félix-Napoléon).
Baills (Louis-Stanislas-Jean).
Balleyguier (Marie-Pierre-Delphin).
Barbet Massin (André).
Barbier (Jules-Charles).
Barbier (Louis-Henri).
Barbulée, dit Bulot (Paul-Joseph).
Barrier (Henri-Emile-Maurice).
Barth (Jules).
Barthomivat de la Besse (Marie-Antoine-Jean).
Batton (Charles-Théodore).

Baudu (Charles-Auguste-Marie).
Baunard (Julien-Albert).
Bazaine (Henri-Georges).
De Beaupuis de Génis (Charles-Marie-Joseph).
De Beaupuis de Génis (Louis-Marie-Jean-Henri).
Begouen de Meaux (Albert-Marie-Elie).
Belin (André-Marie-Victor).
Bellet de Tavernot de Saint-Trivier (Antoine-Henri-Marie-Joseph).
Belval (Aimé-René-Marie-Joseph).
Bergeron (André-Victor-Frédéric).
Bergeron de Charon (Jacques-Stéphane-Marie-René).
Bergueman (Jean-Marie-Ernest).
Bernard (Charles-Adolphe).
Bernard (Paul-Charles-Henri).
Bernard de la Gatinais (Joseph-Raymond-Marie-Pol.)
Berthon (Abel-André).
Bertin (Ernest-Hippolyte-Clément-Ange-Marie).
Bertrand (Lucien-Jules-Gabriel).
Besaucèle (Georges-Marie-Amédée).
Bethenot (Marc-Pierre-Marie).
Binoche (Jules).
Biovès (Emile-Achille).
Bizot (Frédéric-Ludovic-Georges).
Blanchard (François-Paul).
Blanchard (Georges-Jules).
Bletry (Max-Jean).
Bloch (Benjamin).
Bonamy de Villemereuil (Fernand-Adrien-Jean).
Bonhomme (Marie-Victor).
Bonval (Théophile-Antoine-Maurice).
Bonneau (Hubert-Aristide).
Bonneau du Martray (Charles-Marie-Raymond).
Bonnet (Pierre-Paul).
Bordier (Adrien-Léo-Marcel).
Boscals de Reals (Henry-Marie-Guy).
Boscary (François-Joseph-Alexandre).
Bosquet (Albert-Joseph-Alexandre).
Bouchart (Gustave-Octave).
Boucher (Louis-Henri).
Boucherie (Marcel-Victor-Auguste).
Bouchet (Georges-Pierre-Marie).
Bouchez (Auguste-Edmond).
Bourboulon (Georges-Marie-Edouard).
Bourgeois (Eugène-Eléonor-Alfred).
Bourlet (Emile-Joseph).
Bourlon de Sarty (Guillaume-Albert).
Bouschet (Gabriel).
Boutle (Adolphe-Charles-Marie).
Boutry (Jean-Baptiste-Arthur).
Bouvier d'Yvoire (François).
De Boysson (Marie-Joseph-Robert-Maurice).
Brallion (Marie-Ulysse-Armand).
Braun (Georges).
Bréart de Boisanger (Joseph-Marie-Henri).
Bredif (Hector-Marie-Etienne-Laurent).
Brémond (Henry-Georges).
De Brémond d'Ars (Marie-Joseph-Henri-Edme-Jean).
Bricogne (Joseph-Adolphe).
Bride (Paul-Aimé-Désiré).
Broussey (Victor-Marie-Edmond-Paul).
Brun (Joseph-Marie-Thérèse-Albert).
Brunel (Charles-Marie-Alfred).
Brunet (Napoléon-Victor-Joseph-Adolphe-Gustave-Emmanuel).
Brunet de la Charie (Charles-Hippolyte-Ange).
Brunet du Guillier (Olivier-Henri-François).
Burguière (Aimable-Joseph-René).
Burthe d'Annelet (Jules-Louis-Charles).
Cahen (René-Ferdinand).
Caiez d'Epinay (Antoine-Marie-Henri).
Caillet (Albert-Louis-Charles).
Calisti (Jean-Henri-Jules-Félix).
Callies (Alexis-Eugène).
Carbonel (Charles).
Cardot de la Burthe (Albert-Charles-Jacques).
Casanave (Louis-François-Henry-Haymond).
Castelnau (Antoine-Charles).
Castex (Raoul-Bernard-Pierre-Jean).
Cazin (Emile-Nicolas-François).
Chairay (Georges-Victor-Célestin).
Challié (Maurice-Arsène).
De Châlot (Félix-Isidore).
Chanzy (Alfred-Marie-Louis).
De Chateaubodeau (Jean-Marie-Stanislas.
De Chateaubriand (Louis-Frédéric-Olivier-Joseph).
Chevallier-Joly (François-Joseph).
Chicoyneau de Lavalette (Charles-Octave-Marie).
Chodron de Courcel (Louis-Bernard-Antoine).
Christin (Maurice-Septime).
De Clavière (Antoine-Paul-Camille).
Clément (François-Augustin-Frédéric).
Clément (Louis-Pierre).
Coessin de la Fosse (Jean-Pierre).
De Cointet (Léon-Edmond).
Colas (Paul-Gustave-Gabriel).
Colas de la Noue (Charles).
Colcombet (Emmanuel-Césaire).
Collesson (Maxime).
Collet-Meygret (Pierre-Joseph-Paul).
Costa de Beauregard (Albert-Marie-Pantaléon).
Coste (Pierre-Joseph).
Cothereau (André-Marie-Henri-Félix).
Cottereau (Jérôme-Louis-Eugène).
Couppé (Jean Joseph-Gaston).
Crepet (Georges-Léon).
Crespin (Pierre-Georges).
Crestey (Pierre-Léon-Louis-Joseph).
Creuzé (Jacques-Georges-Marie-Jules).
Curie (Charles).
Dagues de la Hellerie (Charles-Félix-Alfred-Emile).
Daillier (Paul-Alidor-Léon).
Dantin (Lucien).
Darnault (Maurice-Albert).
Darré (Albert-Joseph).
Daumont (Jules-Henri).
David (Auguste-Pierre).
Debon (Octave-Joseph).
Defer (Marie-André-Auguste).
Defrère (Marie-Hippolyte-Joseph).
Degraix (Pierre-Fernand).
Dehaye (Adraste-Marie-Auguste-Adrien).
Dekyndt (Emile-Charles-Benjamin-Jules).
Delage (Joseph-Paul-René).
Delaire (Raoul-Eugène-Marie-Augustin).
Delbreil (Pierre-Marie).
Delemolle (Charles-François-Emile-Joseph).
Déotte (Eugène-Georges).
Déperiers (Casimir-Gustave).
Dequet (Pierre-François-Joseph).
Derozier (Alfred-Jean).
Deseglise (Charles-Jacques-Victor).
Desfontaines de Preux (Paul-Léon-Marie-Joseph).
Desgranges (Léon).
Desjobert (Marie-Joseph-Raymond).
Desmarest (Marc-François-Charles-René).
Dessaint (Jean-Paul).
Détroyat (Marie-Armand-Paul-André).
Devauchelle (Félix-Charles-Albert).
Dez (Henri-Edmond).
Dodun des Perrières (Georges-Marie-Joseph-Edouard).
Domont (Charles).
Doquin de Saint-Preux (Barthélemy-Charles-Henri).
Douchy (Arsène-Médard).
De Douglas (Georges-Louis-Marie).
De Douville-Maillefeu (Jean-Gaston-Rollon).
Druesne (Jules-Théophane).
Druesnes (Albert-André-Marie-Joseph).
Dubrulle (Pierre-Jean-Gabriel-Marie).
Dubufe (Raymond-Paul).
Duchat (Brice-Ernest).
Duché de Gurgy (Louis-Hubert).
Duchemin (Léopold-Charles).
Ducrot (Joseph-Alexandre-Marie).
Dufoulon (Claude).
Dugué de Mac-Carthy (Augustin-Joseph-Edouard).
Dulong (Gabriel-Denis-Louis-Joseph).
Dumas de Marveille (Paul-Antoine-Maurice).
Dumesgnil d'Arrentière (Charles-Marie-Robert).
Dupin de Saint-Cyr du Bastiment (Charles-Marie-François).
Dupont (Emile-Florentin-Joseph).
Dupont de Ligonnès (Marie-François-Ernest-Pierre).
Escande (Louis-Paul-Raoul).
Espir (Gabriel-Louis).
Espivent de la Villesboisnet (Paul-Henri-Jean).
Expert-Besançon (Charles-Eugène-Louis).
Fabiani (Louis-Alexandre-Joseph-Marie).
Fabre (Paul-Remy).
Fabre (René-Gaston-Ulrich).
Fatoux (Léonard).
Faucher (Georges).
Faudot (Marie-Joseph-Nominoé).
Fauvel (Henri).
Fernagu (Gaston-Louis-Martin-Edouard).
Flament (Louis-Charles-Emile).
Flament (Pierre-Edouard).
Flaubert (Georges-Henri).
Fockedey (André-Alphonse-Marie-Joseph).
De Fontaine de Resbecq (Gilles-Arthur-Hilaire-Marie).
Fontane (Emile).
Forgemol de Bostquénard (Hector-Jean-André.)
Forget (Etienne-Lucien).
Formet (Maurice-Eugène).
Fouchard (Raoul-Arthur-Félicien).
Foucher de Brandois (Marie-Caliste-Anne-Olivier).
Fouin (Louis-Claude-François).
Fourmy (Eugène).
De Fredy (Marie-Max).
Du Fresne de Virel (André-Anne-Henri-Léon).
Froidefond des Farges (Louis-Elie).
Froment (Edmond).
Gagnepain (Anatole-Camille-Maurice).
Galland (Modeste-Léopold).
Gamelin (Maurice-Gustave).
Gannat (Maurice-Raymond-Louis-Octave).
Gardet (Louis).
Garnier (Joseph-Théodule-Louis).
Gasselin (Louis-Amédée-Camille).
Geoffroy (Jean-Marie-Victor).
Geoffroy-Château (Henri-Louis-Pierre).
Gerhardt (Gaston-Fernand-Charles).
Gibert (Gustave-Paul).
Gillmann (Louis-Léon-Eugène).
Ginier (Désiré-Jean).
De Girard (Marie-Paul-Frédéric).
Glaize (Edouard-Pierre).
Gobert (Edmond-Louis-Amédée).
De Gondalier de Tugny (Joseph-Jean-Stanislas).
Goubaux (Gaston-Xavier-Marie).
Goubeau (Fernand-Jules-René-Gabriel).
Gougis (Gaston-Jules-Joseph).
Goulle (Georges-Jules).
Goujat dit Maillard (Louis-René).
Gouney (Louis-François).
Goutherot (Henri-Elie-Alphonse).
Gréban de Pontourny (Marie-Joseph-Charles).
Grenier de Lassagne (Emmanuel-Marie-Joseph).
Grimbert (Charles-Joseph-René).
Grosclaude (Jean-Eugène).
Grou (Jean-Amédée).
Groult (Marie-Victor-Charles-Guillaume).
Guénon des Ménards (Paul-Elisée-Etienne).
Guerbé (Pol-Albert-Germain).
Guérin (Constant-Charles-Eugène).
Guidon (Adolphe).
Guillaume (Marie-Paul-Stanislas).
De Guillebon (Henri-Louis-Joseph).
De Guillebon (Joseph-Marie-Jacques-Gaëtan).
De Guillebon (Ludovic-Gabriel-Octave).
Guillemin (Marie-Joseph-Louis-Denis-Henri).
Guillon (Alexis-Henri).
Guillot (Paul-Marie-Ernest).
Guittois (Michel-Victor).
Guitton (René-Jean-Théodore).
Haas (Isidore-François-Joseph).
Haillot (Edouard-Marcel).
Hanoteau (Jean-Adolphe).
D'Harcourt (Charles-Félix-Marie).
Harouard de Suarez d'Aulan (Marie-Louis-Laurent-Robert).
Hatzfeld (John-Ruben-Louis).
Hedoin (Charles-Albert-César).
Helitas (Joseph-Thomas).
Hepp (Albert-Edgard).
Hermand (Pierre-Alexandre-Joseph).
Hermel (Jules-François).
Hernandez de Figueroa (Mariano-Raphaël-Royal-Phelps.
Hervieux (Georges-Jules-Ferdinand).
Hincelin (William-Charles-Ulrich).
Hoarau de la Source (Georges-Henri-François).
Houdaille (Jacques-Eugène-Olivier).
Hovart (Paul-Philippe).
Hucher (Louis-Henri-Gabriel).
Huet (François-Marcel).
Huguet (Henri-Alexandre).
Igou (Albin-Arthur-Octave).
Jacomet (Charles-Marie-Marcel-Edouard).
Jamin-Changeart (Charles-Marie-Louis).
Jobert (André).
Joly (Louis-Charles-Hector).
Jordan (Pierre-Joseph).
Jouve (Joseph-Louis-Eugène-Auguste).
Jutteau (Alfred-Adolphe).
Kastler (René).
De Kerguern (Henry-Cyprien-Eugène-Armand-Marie).
Kermerch'ou de Kerautem (Joseph-Guy-Marie).
Knauss (Charles-Joseph-Marcel).
Labregère (Jean).
Labrosse-Luuyt (Maurice-René-Paul).
Lachèvre (Georges-Jacques).
Lacombe (Marie Joseph-Adrien).
Lagarde (Joseph-Alexandre).
De Lagarde (Marie-Joseph-François).
Lagrange (Samuel).
Lallemand (Joseph-Auguste).
Lallemant (Constant-Marie-Henri).
Lamarche (Joseph-Léon-Marie).
Lamarche (Pierre-Marie-Joseph-Louis).
Lamour Béchet de Leocour (François-Louis-Marie-Georges).
Langlois (Pierre-Louis-Guillaume).

De Langlois (Marie-Fernand).
Lapasset (Ferdinand-Bernard).
Latreille (Pierre-Eugène-Albert).
Lauffray (Pierre-Louis-Raymond).
Laurent (Georges-Edmond).
Lavaurs (Robert-Marie).
Lazard (Edmond-Jean).
Leboiteux (Jean-René-Charles).
Lebon (Emile-Gustave-Gabriel).
Le Caron de Troussures (Fernand-Marie-Joseph).
Lefèvre (Pierre-Henri-Lucien).
Lefilon (Cyr-Louis-Joseph).
Lefort (Clément-Alphonse).
Lefrançois (Gaston-Marie-Joseph).
Le Gall du Tertre (Albert-François-Georges).
Le Gorrec (Gabriel-Marie).
Legou (Victor-François-Hippolyte).
Legouais (Marie-François).
Lelorrain (Georges-Ferdinand-Nicolas).
Lémayeur (Maurice-Jean-Baptiste).
Le Merre (Louis-Alexandre).
Lemoigne (Henry-Amynta).
Leroux (Adrien-Eugène).
Leroy de la Brière (Jean-Ferdinand-Léon).
Lesage (Jean-Maurice).
Le Sergent d'Hendecourt (Louis-Edgard-Jean).
Leseurre (Félix-Germain).
Lesseps (de) (Ferdinand-Ismaël-Marie).
Levasseur (Georges-Edouard).
Le Verger (Olivier-Eusèbe-Marie).
Lhote de Salency (Jean).
Lienhard (Henri).
Linarès (Jean-Etienne).
Loncle (Charles-Joseph-Marie).
Longuestre (Louis-Eugène-Edmond).
Loones (Louis-Auguste).
Lorain (Georges-Michel-Marie-Joseph).
Lorenchet de Montjamont (Henry-Gervais-Joseph).
Lot (Henri-Emile).
Louis (Charles-Léon).
Macaire (Alfred-Félix-Paul).
Madamet (Georges-Louis).
Magnol (Ludovic-Jean-Baptiste).
Maingourd (Eugène-Emile).
De Maistre (Armand-Marie-Joseph-Léon-Maurice).
Malichecq (Jean-Pierre).
Mangin (Georges-Charles).
Manoncourt (Henri-Etienne-Antoine).
Marcille (Joseph-Achille-Marie).
Marquezy (Joseph-Léon-René).
Martel (Victor-Octave).
Martin (Jacques-Paul-Adolphe).
Martin (Joseph-Edmond).
Martin-Morice (Jules-Lucien).
Marzloff (Marcel-Philippe-Eugène).
De Mathan (Just-Marie-Raoul).
Mathieu (Armand-Constant).
De Maupeou d'Ableiges (Gilles-Marie-Alphonse).
Mauvif de Montergon (Joseph-Marie-Pie-Stanislas).
Mechet (Marie-Joseph-Félix).
Meilhan (Paul-Victor-Jules).
Mensier (Auguste-Lucien).
Mercier (Alfred).
Mercier (Francis-Auguste-Tremayne).
Mercier de Lacombe (Charles-Marie-Etienne-Julien).
Merlet (Joseph-Félix-Eugène-Marie).
Merlin (Pierre).
Michaud (Robert-Philippe-Louis).
Michel (Ernest-Charles-Clément).
Michel (Louis-Joseph-Marie).
Mirot (Julien-Emile).
Mittelhausser (Eugène-Désiré-Antoine).
Moisson Maréchal de Montéclain (Achille-Georges-Marie-Ernest).
De Montesquiou Fezensac (Gaston-Marie-Bernard).
De Montmorillon (Marie-François-Ranulphe).
de Monts de Savasse (Marie-Xavier-Henri-Pierre).
Moreau (Claude-Joseph).
Moreau de Saint-Martin (Thibeaud-Philippe).
Moriccio (André-Joseph).
Morin (Gabriel-Etienne).
Morris (Claude-François-Marie-Gustave).
Motte (Henri-Jean-Baptiste-Joseph).
Najean (Maurice-Joseph-Armand).
Naud (Alexandre-Joseph-Stanislas).
De Noailles d'Ayen (Hélie-Guillaume-Hubert).
Normand (Antoine-Urbain).
Nypels (Henri-Marie).
Oudart (Jules-Jean-Baptiste).
Oudry (Léopold-Charles-Anne).
Ourson (Marie-Henri).
Pallier (Marc-Martial).
Paquin (Francis-Louis).
Parrot Lagarenne (Jules-Joseph-Marie-Louis).
Pasgrimaud (Léopold-René).
Pasquet (Louis-René).
Pelou (Albert-Maxime-Prosper).
Pérémé (Pierre-François-Marie-Alfred).
Perret (Ludovic-Edme-Joseph).
Perrin (Joseph-Etienne).
Perrot (Jean-Léonce).
Peschaud (Paul).
Perseguers (Charles-Paul).
Petit (André-Abel).
Petit (Jules-Fernand).
Petit (Louis-Claude-Gabriel).
Peyre (Louis-Eliacin-Marius).
Philippe (Henri-Moïse).
Pichat (Pierre-Marie-Louis).
Picot (Adrien).
Pillion (Victor-Edmond-Isidore).
Pinoteau (Marie-Alphonse-Raymond).
Plaisant (Charles-Gustave).
Ploix (Robert-Adolphe-Joseph).
Plumet (Albert-Adrien).
Pointurier (Paul).
Potier (Alfred-Marie-Nicolas).
Poullard (Emile-Albel-Louis).
Poupar (Marie-Félix).
Pourcher (Charles-Antoine-Marie-Joseph).
Prache (Louis-Maurice).
De Pradier d'Agrain (Marie-François-Charles).
Prat (Arthur-Eugène-Bernard).
Pringault (Georges-Henri-Fernand).
Prodeau (Auguste-Elie).
Prost (Pierre-Jean-Camille).
De Provenchères (Gabriel-Anne-Gaspard).
De Puget de Barbantane (Robert-Alfred-Henri).
Quillet (Jules-François-Joseph).
Quillet (Paul-Joseph).
Quinet (Arthur-Léon-Adonis).
Rachou (Paul-Georges-Marie).
Raudot (Henri-Joseph-Claude).
Raymond (Jacques-Charles).
Raynaud (Léopold-Charles-Gustave).
Du Réau de la Gaignonnière (Marie-Zacharie-Georges).
Rebeyre (Jean-Marie-François-Aimé-Frédéric).
Reiss (Alexandre-Jules-Noé)
Remy (Camille-Henri-Marie-Joseph).
Reynaud (Léonce).
De Richard d'Ivry (Jacques-Ernest-Jeau-Marie).
Rigault (Armand-Georges).
Rigollet dit Dupré (Henri-Georges).
Riondel (Alexandre-Pierre-Auguste).
De Rippert d'Alauzier (Louis-Marie-Maurice),
Rivain (Joseph-André).
Robert du Gardier (Jacques-Hector).
Robin (Louis-Jules).
Rodes (Antoine-Auguste).
Roger (René-Félix-Louis-Joseph).
De Rohan Chabot (Charles-Gérard-Joseph-Louis-Marie).
Rolin (Marie-Léopold-Maurice).
Rolland (Maurice-Joseph).
De Rolland (Marie-Joseph-Amédée-Guillaume).
Roman (Charles-Gabriel).
Romieu (Ferdinand-Emile-Louis).
Romieux (Jacques-Antoine-Georges).
Roque (Marie-Jean).
Roques (Paul).
Roubert (Jacques-Honoré.
Rouget (Etienne-François-Gaston).
Rouillé (Alfred-Vincent).
Roullet de la Bouillerie (Louis-de-Gonzague-Marie-Alphonse).
Roumeguère (Casimir-Anne-Marie-Georges-Albert).
Rousse (Marie-Dominique-Adrien-Téléphe).
Rousseau (Marie-Jean-Baptiste-Henri).
Roussel de Courcy (Adalbert-Hippolyte-Raoul).
Roy (René-Gaston-Gabriel).
De Ruty (Henri-Fernand-Léopold).
Saglio (Florent-Charles).
Sagot (Georges-Jules-François).
Sainjon (Pierre-François-Louis-Henri).
Sainte-Claire Deville (André).
Salone (François-Joseph).
De Salvaing de Boissieu (Marie-Joseph-Edouard-Guy).
De Sambucy de Sorgue (Marie-Paul-Bernard).
Sancery (Henri-André).
Sant (Alphonse-Victor).
Sarget (Maurice-Philippe-Marie).
Sassier (René-Guillaume-Marie-Joseph).
Saunier (Paul-Louis).
Sauvier (Louis-Henri-Victor).
Scherer (Léon-Alfred-René).
Schilizzi (Jean-Antoine-Julien-Léon).
De Schonen (Jean-Jacques-Joseph-André).
De Secondat de Montesquieu (Jean-Marie-Godfroy-Charles-Roger-Culant).
Séguineau de Preval (Maurice-Emile).
Seiler (Félix-Eugène-Antoine).
Senaillet (Joseph-Philippe).
Seratzki (Albert).
Silvestre de Sacy (Antoine-Marie).
Simon (Lucien-André-Félix).
Stieglitz (Paul-Marie-René).
Strauss (Marie-Henri-Gabriel).
De la Taille (Marie-Henri-Olivier).
Tampé (Marcel-Marie-Auguste).
De Tarade (Jean-Marie-Gaston).
Tardif (Fernand-François).
Tassaux (Arthur-Fernand-Louis).
Tassin de Montaigu (Louis-Henri-Emmanuel).
Taute (Léon-Jules).
De Terras (Marie-Guy).
Thiessard (Lucien-Eugène).
Thomas des Colombiers de Boismarmin (Marie-Joseph-Raoul-René).
Thomas Lamotte (Arsène-Jules-Ernest).
Thomas de Souys (William-Max).
Tiersonnier (Marc-Prosper-Paul).
Tissier (Louis-Charles-Georges).
Tixier (Pierre-Claude Georges).
De Tournemire (Marie-Pierre).
De Toytot (Louis-Marie-Ulric).
Treillard (Ernest-Henri-Joseph).
Tribouillet (Paul-Jean).
Tron de Bouchony (Marie-Albin-Joseph-Maurice).
Trotin (Henri-Jean-Louis).
Uffler (René-Louis-Jules).
Urvoy de Closmadeuc (Jules-Marie).
Vaillant (Albéric-Paul-Louis-Marie).
Vaillant (Alfred-Paul).
Vaingnedroye (Paul-Emile).
De Valence de Minardière (Marie-Félix-Alfred-François).
Valentin (Henri-Marie-Léon).
Vallée (Pierre-Marie-Adolphe).
Vallette (Marie-Cyprien-Joseph).
Vandercolme (Marc-Robert-Edmond).
Vanhuffel (Robert-Etienne-Auguste).
Vanwtberghe (Albert-Victor-Joseph).
Venault (Georges-Etienne-Marie-Joseph).
Verdelhan des Molles (Joseph-Louis).
De Verdun (René-Charles-Marie).
Vernhet (Jean-Marie-Antoine).
De Vernot de Jeux (Joseph-Marie-Michel-Vivant).
Vetelay (Joseph-Roger).
Veyre de Soras (Marie-Joseph).
Vicant (Maurice-Guillaume-Alix).
Vidal de la Blache (Henri-Joseph-Marie-Casimir).
Vidalin (Jean-Henri).
Vieux (Michel-Eugène-Marius).
Vignat (Marie-Noël-Henri).
Vigoureux (Marie-Gabriel).
Vincent Genod (Hermann-Eugène).
Viollet le Duc (Paul-Pierre-Alexandre).
Vittenkeller (François-Joseph-Auguste).
Vivier (Jean-Théodore-Maurice).
Voillaume (Charles).
Voisin (Albert-Eugène-Victor).
Voisin (Auguste-René-Joseph).
Voisin (Léon-Francis-Paul-Baptiste).
Voisin (Charles-Jacques).
Wagner (Jean-Henri).
Walwein Taylor (Paul-Auguste).
Waymel (Henri-Jean).
Weiller (Jacob-Léon).
Witt (de) (François-Jean-Henry).
Yvart (Joseph-Charles-André).
Zaigue (Joseph-Marie-Gabriel).
Zopff (Louis-Gaston).

NOTA. — Les examens oraux du 1er degré commenceront à Paris le lundi 6 juillet courant, à sept heures du matin, *pour les candidats inscrits dans le département de la Seine.*

Ils auront lieu au lycée Saint-Louis, boulevard Saint-Michel.

Conformément aux dispositions de l'article 28 du règlement pour l'admission à l'école spéciale militaire en 1891, le tour d'examen des candidats admis aux épreuves orales est déterminé par l'ordre alphabétique du premier de leurs noms, et à partir d'une lettre initiale tirée au sort au ministère de la guerre.

Cette lettre sera cette année la lettre I, qui est sortie au tirage.

Tous les jours, les noms des candidats, qui devront subir les épreuves orales du 1er degré le lendemain, seront affichés à la porte de chaque salle d'examen.

On rappelle aux candidats que, d'après le règlement, ceux d'entre eux qui, sans motif valable, ne se présenteraient pas lorsqu'ils seront appelés, se mettront dans le cas d'être exclus du concours.

Les candidats inscrits dans les départements et qui ont demandé à subir les épreuves orales à Paris seront avisés par une nouvelle insertion au *Journal officiel* du jour où ils devront être rendus dans cette ville.

Quant aux candidats qui ont composé à Paris et qui doivent subir les épreuves orales dans les départements, ils seront également informés, en temps utile, par une insertion au *Journal officiel*, des époques où auront lieu ces épreuves.

FRAUDES EN MATIÈRE DE RECRUTEMENT

Par jugement du 5 février dernier, le tribunal d'Issingeaux a condamné à un mois d'emprisonnement le sieur Picot (Ferdinand), jeune soldat de la classe de 1890, du canton de Tence (Haute-Loire), reconnu coupable de s'être volontairement mutilé dans le but de se soustraire à ses obligations militaires.

En outre, le tribunal a condamné, comme complices, le sieur Picot père, à deux mois, et le sieur Philit (Eugène) à six mois de la même peine.

Conformément aux prescriptions de l'article 70 de la loi du 15 juillet 1889, le sieur Picot (Ferdinand) sera, à l'expiration de sa peine, dirigé sur la 4e compagnie de fusiliers de discipline (section des mutilés), pour y accomplir le temps de service qu'il doit à l'Etat.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décision du sénateur, ministre de la marine, en date du 29 juin 1891, la prime annuelle de 1,200 fr. a été décernée à M. Rousseau-Lecocq, dont le chronomètre n° 9 a obtenu le premier rang au concours ouvert au service hydrographique de la marine.

Ministère de la justice et des cultes.

ABSENTS CIVILS

JUGEMENTS PRÉPARATOIRES

Par jugement en date du 30 janvier 1891, le tribunal de première instance de Pau (Basses-Pyrénées) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Vignau (Jean) dit Jeantet, originaire de Tadousse-Ussau, parti en l'année 1849 pour la Guadeloupe et dont les dernières nouvelles, datées de Porto-Rico, sont de l'année 1882.

Par jugement en date du 16 mars 1891, le tribunal de première instance de Lons-le-Saunier (Jura) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Bossu (Claude-Joseph), domicilié à Beaufort (Jura), y disparu.

Par jugement en date du 5 mars 1891, le tribunal de première instance de Nîmes (Gard) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Saumade (Alexandre-André), époux de dame Emilie Quatrebas, menuisier, domicilié à Nîmes, y disparu depuis environ douze ans.

Par jugement en date du 18 février 1891, le tribunal de première instance de Bordeaux (Gironde) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Souguet (François-Giocondo-Auguste), né le 4 mars 1847, à Ancône (Italie), époux de dame Jeanne Bertrand-Combaret, domicilié à Bordeaux, parti en 1873 pour Paris et dont les dernières nouvelles sont de 1882.

Par jugement en date du 21 février 1891, le tribunal de première instance de Vienne (Isère) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence des sieurs :

1° Henri Prosper Robin ;
2° Victor-Isidore Robin, son frère,

Natifs de la Côte-Saint-André (Isère), y domiciliés, partis tous deux avec leurs parents pour l'Amérique et dont les dernières nouvelles remontent, pour le premier, au 17 mai 1855, et pour le deuxième au 28 juillet 1869.

Par jugement en date du 27 mars 1891, le tribunal de première instance de Beaune (Côte-d'Or) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Nectoux (Jean), époux de dame Emilie Plux, ouvrier tanneur, disparu de Nolay, son dernier domicile, dans le courant de novembre 1881.

Par jugement en date du 19 mars 1891, le tribunal de première instance du Vigan (Gard) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Durand (Auguste), né en Salze, commune de Campestre, canton d'Alzon, dont la disparition remonte à plus de quatre ans.

Par jugement en date du 5 décembre 1890, le tribunal de première instance de Ruffec (Charente) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Latournerie (Jacques), domicilié à Ruffec, y disparu en l'année 1870.

Par jugement en date du 19 mars 1891, le tribunal de première instance de Pont-l'Evêque (Calvados) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Thüs (Jean-Frédéric), représentant de commerce, domicilié à Honfleur, disparu il y a plus de vingt-cinq ans.

Par jugement en date du 25 mars 1891, le tribunal de première instance d'Aurillac (Cantal) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Méral (Guillaume), domicilié à Teissières-les-Bouliès, parti en l'année 1845 pour se rendre à Paris avec l'intention d'aller en Amérique, et dont on est sans nouvelles.

Par jugement en date du 21 mars 1891, le tribunal de première instance de Lille (Nord) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Letiraud (Armand), menuisier ébéniste, domicilié en dernier lieu à Roubaix, rue Turgot, disparu il y a environ neuf ans.

Par jugement en date du 2 mars 1891, le tribunal de première instance de la Seine a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Brugeaud (Antoine), époux de dame Marie Nicolle, maçon, disparu en mars 1871.

Par jugement en date du 3 mars 1891, le tribunal de première instance de la Seine a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de la dame Carême (Pauline-Victorine), née Baumier ou Beaumiez, employée à la cartoucherie de l'avenue Rapp, domiciliée 128, rue de Vaugirard, disparue en 1871.

Par jugement en date du 3 mars 1891, le tribunal de première instance de la Seine a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Debette (François-Joseph), époux de dame Clavel (Clara), serrurier, domicilié 104, rue des Boulets, disparu en mai 1871.

Par jugement en date du 28 février 1891, le tribunal de première instance de la Seine a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Dupront (Jean-Marie), époux de dame Louise-Marie Godard, domiciliée 19, cité des Plantes, disparu en juin 1872.

Par jugement en date du 2 mars 1891, le tribunal de première instance de la Seine a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Duvergier (Pierre-Félix), époux de dame Joséphine-Marie-Emélie Descamps, bijoutier, domicilié 5, impasse Popincourt, disparu en février 1869.

Par jugement en date du 14 mars 1891, le tribunal de première instance de la Seine a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Naura (Adrien-Lucien-Paul), employé, domicilié 7, rue Bonaparte, parti en juillet 1871 pour Buenos-Ayres et dont les dernières nouvelles sont de 1874.

Par jugement en date du 2 mars 1891, le tribunal de première instance de la Seine a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Thomas (Théophile), époux de dame Victoire-Louise Charon, serrurier, domicilié 91, rue du Chemin-de-Fer, actuellement rue du Château, disparu le 21 mai 1871.

Par jugement en date du 27 mars 1891, le tribunal de première instance de Louhans (Saône-et-Loire) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Moine (Antoine), domicilié à Mervans, disparu dans le courant de l'année 1876.

Par jugement en date du 27 mars 1891, le tribunal de première instance de Louhans (Saône-et-Loire) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Vivant (Victor), époux de dame Reine Bessard, disparu de Savigny-sur-Seilles, son dernier domicile, il y a vingt et un ans.

Par jugement en date du 8 avril 1891, le tribunal de première instance de Loudéac (Côtes-du-Nord) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Mainguy (Jean-Marie), domicilié au Quillio, disparu depuis plus de quatre ans.

Par jugement en date du 10 avril 1891, le tribunal de première instance de Chambon (Creuse) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Gonchon (Georges), maçon, disparu en l'année 1850 de Claverolle, commune de Blandeix, canton de Jarnages, son dernier domicile.

Par jugement en date du 21 janvier 1891, le tribunal de première instance de Lisieux (Calvados) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Bisson (Eugène), époux de dame Augustine Coupé, disparu de Marolles, son dernier domicile connu.

Par jugement en date du 15 avril 1891, le tribunal de première instance de Rouen (Seine-Inférieure) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Rousselin (Victor), journalier terrassier, disparu d'Amfreville-la-Mi-Voie, son domicile, le 31 décembre 1881.

Par jugement en date du 16 avril 1891, le tribunal de première instance de Saint-Etienne (Loire) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Reviriot (Jean), ouvrier mineur, disparu de Grand-Croix, son dernier domicile connu.

Par jugement en date du 22 avril 1891, le tribunal de première instance de Rouen (Seine-Inférieure) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Houssaye (Pierre-François), domicilié à Ebeuf-sur-Seine, rue Cursel, 3, disparu dans le courant de l'année 1873.

Par jugement en date du 10 avril 1891, le tribunal de première instance d'Agen (Lot-et-Garonne) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Serres, domicilié autrefois à Saint-Hilaire, disparu depuis plus de cinq ans.

Par jugement en date du 7 avril 1891, le tribunal de première instance de la Seine a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Guillaume (Louis), menuisier, domicilié à Charenton (Seine), disparu en l'année 1870.

Par jugement en date du 7 avril 1891, le tribunal de première instance de la Seine a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Brout (Victor), employé, puis gardien de la paix, domicilié 57, rue de la Folie-Regnault, disparu en l'année 1885.

Par jugement en date du 7 avril 1891, le tribunal de première instance de la Seine a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de la dame Macon (Marie-Françoise), née Brichet, domiciliée 53, rue Beaurepaire, disparue en l'année 1855.

Par jugement en date du 7 avril 1891, le tribunal de première instance de la Seine a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Puteaux (Hippolyte), époux de dame Marie-Rose Desjardin, zingueur, domicilié 24 et 26, rue Bouret, disparu en 1871.

Par jugement en date du 23 mars 1891, le tribunal de première instance de Guéret (Creuse) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Bondois (François-Eugène), époux de dame Marie-Anne Brunaud, journalier, domicilié à Cheveyron, commune de Bonnot, puis à Paris, et actuellement sans domicile ni résidence connus.

Par jugement en date du 6 mars 1891, le tribunal de première instance de Libourne (Gironde) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de la demoiselle Garitey (Seconde), disparue de Sainte-Terre, son dernier domicile connu, dans le courant de l'année 1859.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 1er Juillet 1891.

M. Wiet a été élu, le 28 juin 1891, membre du conseil général du département de la Marne pour le 3e canton de Reims.

Le ministre des finances donnera, le lundi 6 juillet, un dîner en l'honneur de la commission du budget et de la commission des finances. Ce dîner sera suivi d'une réception sur invitations personnelles.

MM. les sénateurs et les députés, ainsi que les membres du conseil d'Etat et de la cour des comptes, voudront bien considérer cet avis comme tenant lieu d'invitation.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser la circulaire suivante aux préfets :

Paris, le 30 juin 1891.

Monsieur le préfet,

Une loi du 14 mars 1891, promulguée au *Journal officiel* du 15, porte que l'heure légale en France et en Algérie est l'heure temps moyen de Paris.

Le vote de cette loi répond à un désir exprimé depuis longtemps par le Bureau des longitudes, afin de donner plus de précision et d'uniformité à tout ce qui concerne la mesure du temps.

A un point de vue plus général, l'adoption d'une heure unique était souhaitée par l'industrie et le commerce pour la facilité des transactions. Dès l'origine, nos grandes compagnies de chemins de fer ont choisi l'heure de Paris pour assurer la régularité de leurs services, et cette heure a été adoptée par l'administration des postes et télégraphes dans ses rapports avec le public. Plusieurs villes importantes ont déjà renoncé d'elles-mêmes à l'heure locale pour prendre l'heure de Paris, de même qu'à l'étranger les horloges publiques sont réglées, en Italie sur l'heure de Rome, en Angleterre sur celle de Londres (méridien de Greenwich), en Belgique sur celle de Bruxelles.

On peut donc dire que la réforme était entrée dans la pratique avant même d'être édictée par le législateur, et qu'il ne reste plus qu'à la généraliser. Vous vous inspirerez de ces considérations, monsieur le préfet, pour expliquer à vos administrés l'objet et la portée de la nouvelle loi.

Vous aurez également à en assurer l'exécution. L'heure légale s'applique obligatoirement à tous les actes de la vie publique et administrative, et même à ceux de la vie privée dans lesquels intervient un officier public ou ministériel. Un amendement présenté au Sénat portait que le rédacteur de tout acte authentique ferait suivre la mention de l'heure indiquée de ces mots : *heure légale*, sous peine d'amende. Cette proposition a été retirée sur l'engagement pris par le Gouvernement de tenir compte de l'observation. Il conviendra donc que, dans tous les actes ayant un caractère authentique et dans lesquels il doit être fait mention de l'heure à laquelle ils sont dressés, ou de celle de l'événement qu'ils constatent, et dans les procès-verbaux rédigés par les diverses autorités qui ont qualité à cet effet, la mention de l'heure soit suivie des mots : *heure légale*. Cette heure devra être également constatée dans les divers actes judiciaires qui ne peuvent s'effectuer que pendant une certaine période de la journée.

Je ne puis énumérer d'une façon complète les diverses circonstances dans lesquelles il y aura lieu de tenir compte de l'heure légale. Je citerai seulement, à titre d'exemples : l'ouverture et la clôture des scrutins électoraux ; celles des séances des corps constitués : tribunaux des différents degrés, conseils généraux, conseils d'arrondissement, conseils municipaux, conseils de revision; les heures d'ouverture et de fermeture des bureaux dans les administrations publiques ou les ateliers de travaux publics. Les arrêtés de police émanés de votre administration ou de l'autorité municipale mentionneront avec soin qu'il s'agit de l'heure légale en prescrivant ou en autorisant certains actes, tels que l'ouverture et la fermeture des débits de boissons et lieux publics.

Cette précaution, en mettant en garde les intéressés, évitera les contestations qu'ils pourraient soulever, bien qu'à tort, en cas de contravention, puisqu'à défaut même de toute mention de ce genre, l'heure légale serait applicable de plein droit.

Le Gouvernement a la confiance qu'on ne se méprendra pas en ce qui concerne la portée de la réforme sur laquelle j'ai l'honneur d'attirer votre attention, et, lors même que les populations auraient quelque regret, dès le principe, de rompre avec certains usages consacrés par le temps, elles ne tarderont pas à éprouver les heureux effets d'une unification qui s'imposait au législateur et dont l'expérience fera vite ressortir l'utilité.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le ministre de l'intérieur,
CONSTANS.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES

ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 1er juillet.

La Chambre des communes a continué la discussion du projet sur la gratuité de l'enseignement. Elle a adopté, par 345 voix contre 30, la proposition du gouvernement fixant à 10 shellings la somme allouée par l'Etat pour la gratuité. Le gouvernement accepte ensuite que l'âge d'admission des enfants aux écoles gratuites soit abaissé de 5 ans à 3 ans, ce qui est voté par la Chambre.

M. Mundella demande qu'on abandonne la limite d'âge de 14 ans. Cet amendement donne lieu à une discussion qui dure longtemps. Le gouvernement le combat d'abord, puis il suggère comme compromis que la limite d'âge soit portée à 15 ans. M. Mundella accepte le compromis qui est adopté par la Chambre, après quoi la suite de la discussion du projet sur la gratuité de l'enseignement est renvoyée à aujourd'hui.

Le gouvernement dépose un projet de loi modifiant la loi qui règle actuellement les salaires et les droits des consuls. Le projet est adopté en première lecture.

La séance est levée. (*Agence Havas.*)

ALLEMAGNE

Héligoland, 30 juin.

Ce matin à neuf heures et quart, les deux vaisseaux de guerre ont salué l'île de trente-trois coups de canon; le *Prince Bismarck* s'est mis lentement en mouvement dans la direction de Wilhelmshaven.

A l'aide d'une lunette d'approche, on distinguait le pont de commandement couvert de monde. Hier soir, à dix heures, on a tiré un feu d'artifice.

Hier, l'empereur, se trouvant sur une terrasse à la pointe septentrionale de l'île, et ayant sous les yeux la carte, a discuté avec les autorités militaires la question de la fortification d'Héligoland. (*Agence Havas.*)

Wilhelmshaven, 30 juin.

L'empereur et l'impératrice sont arrivés à deux heures et demie de l'après-midi, venant de Héligoland. Les souverains se sont rendus immédiatement au chantier, où il a été procédé au lancement du cuirassé *D.*

Ce navire a été baptisé par l'empereur du nom de : *Électeur Fréderic Guillaume.*

L'opération du lancement a brillamment réussi. (*Agence Havas.*)

Wilhelmshaven, 30 juin.

L'empereur et l'impératrice sont partis cette après-midi à cinq heures, à bord du yacht le *Hohenzollern*, pour la Hollande.

Le croiseur *Princesse Guillaume* accompagne le yacht impérial. (*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 30 juin.

La Chambre des députés discute le budget du ministère de l'instruction publique.

Le ministre de l'instruction publique constate que la jeunesse de l'université de Cracovie a subi des excitations venues du dehors et tendant à développer au milieu d'elle un esprit dangereux de rébellion.

Le ministre déclare qu'il est absolument nécessaire de poursuivre avec énergie ceux qui corrompent l'esprit de la jeune génération, d'autant plus qu'on a d'ores et déjà essayé d'entraîner dans ce mouvement les élèves des écoles secondaires.

Répondant ensuite à une plainte des antisémites, relative à des faits où des enfants chrétiens auraient été en butte à des railleries de la part d'enfants juifs, l'orateur dit qu'étant donné les tendances actuelles, il aurait cru plus probable que le fait contraire se produisît.

Le ministre ajoute qu'il punira sévèrement les coupables dans les cas cités.

En terminant, le ministre met la Chambre en garde contre les projets multiples relatifs à la réforme de l'enseignement et déclare qu'il ne faut pas que l'avenir de la jeunesse devienne un objet d'expériences.

L'acte général de la conférence antiesclavagiste obtient l'assentiment du Parlement conformément à la constitution.

Le rapporteur Kozlowski attaque vivement la Russie à laquelle il reproche ses persécutions contre les catholiques polonais.

L'Autriche-Hongrie, déclare l'orateur, fera tout son possible pour faire disparaître le commerce criminel des esclaves.

Le ministre de la justice présente un projet de loi pour amender les articles du code pénal se rapportant aux crimes, délits et contraventions.

La prochaine séance aura lieu ce soir. (*Agence Havas.*)

Vienne, 30 juin.

Un ordre du jour de l'empereur, daté de Pola 28 juin, exprime la satisfaction particulière ressentie par le souverain au sujet de l'attitude et de la valeur militaire qu'ont montrées les officiers et les équipages des vaisseaux et des torpilleurs qui ont pris part aux manœuvres.

L'empereur exprime ses remerciements et sa reconnaissance à toute la marine de guerre pour sa fidélité au devoir et son dévouement. (*Agence Havas.*)

Buda-Pest, 20 juin.

L'acte général de la conférence antiesclavagiste de Bruxelles a été adopté définitivement par les deux Chambres. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

Un concours pour l'obtention de l'emploi de commis de 3e classe du commissariat colonial sera ouvert dans les colonies et en France, le 3 août 1891, à huit heures du matin.

(Voir, pour les pièces à fournir, le programme et les conditions du concours, le n° 112 du *Journal officiel* portant la date du 25 avril 1891, page n° 1848.)

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Relevé des capitaux employés en achats de rentes pendant le mois de juin 1891.

DATES	SOMMES
1er juin	832.017 85
2 —	1.824.225 »
3 —	1.781.750 »
4 —	1.639.175 »
5 —	1.159.012 50
6 —	1.165.600 »
7 —	Dimanche.
8 —	1.118.575 »
9 —	1.165.237 50
10 —	1.165.175 »
11 —	1.137.704 15
12 —	1.165.250 »
13 —	1.167.062 50
14 —	Dimanche.
15 —	1.170.412 50
16 —	1.171.912 50
17 —	1.172.025 »
18 —	1.173.287 50
19 —	1.170.662 50
20 —	1.263.612 50
21 —	Dimanche.
22 —	1.263.687 50
23 —	1.264.950 »
24 —	1.264.762 50
25 —	1.262.100 »
26 —	1.260.675 »
27 —	1.261.587 50
28 —	Dimanche.
29 —	1.067.762 50
30 —	1.262.625 »
Total	32.350.847 »

Caisses d'épargne ordinaires	11.616.150 73
Caisse nationale d'épargne	8.054.887 50
Caisse des dépôts et consignations S/C particulier	12.679.808 77
Total	32.350.847 »

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Opérations concernant les caisses d'épargne ordinaires du 21 au 30 juin 1891.

Dépôts de fonds	7.032.765 61
Retraits de fonds	5.148.529 59
Excédent de dépôts	1.884.236 02

Excédent de dépôts du 1er janvier au 30 juin 1891, 39,143,668 fr. 31.

Capitaux employés en achat de rentes, du 21 au 30 juin 1891 :

1° Pour placement des excédents de dépôts et, en outre, des arrérages et des capitaux encaissés sur les valeurs composant le portefeuille provenant des caisses d'épargne ordinaires, 3,332,798 fr. 86 ;

2° Pour le compte des déposants des caisses d'épargne ordinaires, 420,661 fr. 20.

Ministère de l'agriculture et Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

Concours pour l'emploi de professeur départemental d'agriculture.

En exécution de la loi du 16 juin 1879 et du décret du 9 juin 1880, sur l'enseignement départemental et communal de l'agriculture, des concours pour la nomination de professeurs départementaux d'agriculture seront ouverts, en 1891, dans les départements et aux dates ci-après :

Corrèze, Lot, Lozère, Pas-de-Calais, le 24 août 1891.

Alpes-Maritimes, Ardèche, Aude, Charente, le 31 août 1891.

Les candidats devront être âgés de vingt-cinq ans au moins. Ils adresseront leur demande au ministre de l'agriculture, par l'intermédiaire du préfet de leur département, un mois au moins avant la date fixée pour l'ouverture du concours. Les demandes devront être rédigées sur papier timbré, à peine d'être considérées comme non avenues; elles seront accompagnées des pièces suivantes :

1° Extrait de l'acte de naissance (sur timbre); certificat de bonnes vie et mœurs et certificat constatant que le candidat a satisfait à la loi sur le recrutement ;

2° Note faisant connaître les antécédents du candidat, ainsi que les travaux auxquels il s'est le plus particulièrement livré ;

3° Titres, diplômes et deux exemplaires des livres, mémoires, etc., publiés par le candidat.

Le programme des épreuves du concours sera délivré aux personnes qui en feront la demande, soit aux préfets des départements dont les chaires sont mises au concours, soit au ministère de l'agriculture (1er bureau, direction de l'agriculture).

Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

Opérations du 15 au 30 juin 1891.

Reçu des déposants : A Paris	91.101 versements (dont	2.042 nouveaux)	1.200.346 53
Dans les départements	29.188 versements (dont	1.332 nouveaux)	627.911 »
Ensemble	120.289	3.374	1.828.257 53
Payé aux déposants. — Arrérages de rentes viagères			3.377.293 66
Payé à leurs héritiers. — Remboursement de capitaux réservés			1.000.883 29
Ensemble			4.378.176 95

Les nouvelles rentes inscrites s'élèvent à .... 88.265 »
aux noms de 1.053 parties.
Le total des rentes viagères est de .... 32.174.649 »
réparties entre 178,822 titres.

La Caisse a perçu pour arrérages ou remboursement de rentes et valeurs .... 1.454.000 »
Elle a placé :
1° En obligations départementales et communales 313.916 80
2° En obligations de diverses compagnies de chemins de fer français .... 1.936.207 »

SÉNAT

Session ordinaire de 1891.

Ordre du jour du jeudi 2 juillet.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à réprimer les fraudes dans la vente des vins. (Nos 57 et 126, sess. 1891.—M. Donnet, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels. (Nos 19 et 138, session 1891. — M. Tolain, rapporteur.)

1re délibération sur la proposition de loi relative aux modifications à introduire dans l'organisation coloniale. (Nos 146, sess. ord. 1890. — M. Isaac, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du jeudi 2 juillet 1891 comprendront :

Galeries. — Depuis M. Emmanuel Arago jusques et y compris M. Alfred Biré.

Tribunes. — Depuis M. le comte de Tréveneuc jusques et y compris M. Berthelot.

Convocations du jeudi 2 juillet.

Commission relative à l'exercice de la médecine, à neuf heures et demie du matin. — Local du 2e bureau.

Commission relative aux droits des communes sur les sources d'eau potable, à une heure et demie. — Local du 3e bureau.

6e commission des congés (du 30 juin 1891), à une heure et demie. — Local du 7e bureau.

6e commission des pétitions (du 30 juin 1891), à une heure et demie. — Local du 8e bureau.

6e commission d'intérêt local (du 30 juin 1891), à une heure et demie. — Local du 5e bureau.

6e commission d'initiative parlementaire (du 30 juin 1891), à une heure et demie. — Local du 9e bureau.

Commission relative au travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels, à une heure et demie. — Commission n° 3.

Commission relative à la détention préventive, à une heure. — Commission n° 1.

Commission des finances, à une heure et demie.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

5e législature. — Session ordinaire de 1891.

Bulletin de la séance du 1er juillet.

PRÉSIDENCE DE M. PEYTRAL, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 30 juin

est lu par M. Philipon, l'un des secrétaires, et adopté.

M. Le Provost de Launay adresse une question à M. le ministre des travaux publics, qui répond.

La Chambre adopte sans discussion le projet de loi tendant à autoriser la ville de Grenoble (Isère) à emprunter 98,881 fr.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi ayant pour objet l'ouverture au ministre du commerce, de l'industrie et des colonies (2e section), sur l'exercice 1890, d'un crédit extraordinaire de 5,500,000 fr. pour faire face aux dépenses de la pose d'un câble entre Marseille et Tunis et d'un câble entre Marseille et Oran.

MM. Jolibois, Prevet, Millerand, rapporteur, Jules Roche, ministre du commerce, sont entendus.

La Chambre passe à la discussion des articles. La première partie de l'article 1er est adoptée. La deuxième partie est repoussée, au scrutin, par 293 voix contre 223 sur 516 votants. Le surplus et l'ensemble de l'article sont adoptés.

L'article 2 est adopté.

L'ensemble du projet de loi est adopté, au scrutin, par 317 voix contre 162 sur 479 votants.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Francis Laur sur la protection que la France doit à ses nationaux à l'étranger.

MM. Laur, Ribot, ministre des affaires étrangères, et Hurard, sont entendus.

L'ordre du jour pur et simple est adopté.

MM. Ricard et Antide Boyer sont entendus sur le règlement de l'ordre du jour.

M. Le Provost de Launay est entendu sur un fait personnel.

La séance est levée à six heures moins vingt minutes.

Demain, à neuf heures du matin, séance publique.

Ordre du jour du jeudi 2 juillet.

A neuf heures du matin. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser le département de Seine-et-Oise à s'imposer extraordinairement. (393e fasc., n° 842 — 405e fasc., n° 860. — M. Babaud-Lacroze, rapporteur.)

2. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser le département des Landes à contracter un emprunt de 40,000 fr. (395e fasc., n° 845; 408e fasc., n° 866. — M. Gillot, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser le département de la Meuse à créer des ressources extraordinaires. (395e fasc., n° 846; 408e fasc., n° 867. — M. Gillot, rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser le département du Gard à s'imposer extraordinairement. (395e fasc., n° 847 — 408e fasc., n° 868. — M. Gillot, rapporteur.)

5. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville de Beaune (Côte-d'Or) à emprunter une somme de 100,000 fr. (395e fasc., n° 844. — 408e fasc., n° 865. — M. Gillot, rapporteur.)

6. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville de Châlons-sur-Marne (Marne) à emprunter une somme de 650,000 francs. (381e fasc., n° 823; 407e fasc., n° 864. — M. Signard, rapporteur.)

7. — Suite de la discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes. (Nos 932 et annexe-1257 et annexes. — Urgence déclarée. — M. Méline, rapporteur général.)

Discussion des nos 331 à 340. — Boissons.

Discussion du n° 84. — Raisins de table ordinaires, raisins de vendanges en fûts ou autrement.

Discussion du n° 85. — Raisins secs, pommes et poires à cidre et à poiré.

Discussion des nos 141 à 144. — Coton, lin, chanvre, jute, phormium tenax.

Discussion du n° 172. — Marbres, et des autres articles du tarif général.

8. — 1re délibération sur le projet de loi sur l'exercice de la médecine vétérinaire. (Nos 278-850. — M. Jumel, rapporteur.)

9. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Albert Chiché, ayant pour objet de compléter les dispositions de la loi du 25 juin 1841, prohibant la vente aux enchères des marchandises neuves. (Nos 687-808. — M. Vallé, rapporteur.)

10. — Discussion sur la prise en considération de : 1° la proposition de loi de M. Charles Beauquier, concernant la réforme administrative; 2° la proposition de résolution de M. du Breuil de Saint-Germain et plusieurs de ses collègues, tendant à la nomination d'une commission de vingt-deux membres pour la revision des services administratifs. (Nos 80-175-207. — Rapport de M. Barbe.)

11. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de résolution de MM. Maurice-Faure et Adolphe Turrel, ayant pour objet la nomination d'une commission concernant la réforme administrative. (Nos 262-477. — M. Georges Trouillot, rapporteur.)

12. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Cuneo d'Ornano et plusieurs de ses collègues, portant abrogation du paragraphe 3 de l'article 3 de la loi du 28 février 1872 (Commerce des boissons). (Nos 840-898. — M. Vilfeu, rapporteur.)

13. — 1re délibération sur le projet de résolution de M. Camille Cousset, ayant pour but d'instituer auprès de la Chambre des députés un service administratif spécial en vue de faciliter l'élaboration et la rédaction des projets de loi. (Nos 372-641. — M. Francis Charmes, rapporteur.)

14. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Armand Desprès, concernant: 1° l'organisation d'un conseil de Paris faisant fonctions de conseil général et de conseil municipal; 2° la réunion des communes du département de la Seine au département de Seine-et-Oise. (Nos 558-706. — M. Baulard, rapporteur.)

15. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Emile Jamais et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article 9 de la loi du 8 décembre 1883 sur l'élection des tribunaux de commerce. (Nos 263-354-1038. — M. Bézine, rapporteur.)

16. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Philipon, ayant pour objet de modifier les articles 129 et 130 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation des conseils municipaux. (Nos 613-664-1050. — M. Philipon, rapporteur.)

17. — Discussion sur la prise en considération des propositions de loi: 1° de M. Maxime Lecomte et plusieurs de ses collègues sur l'élection des sénateurs; 2° de M. Hubbard et plusieurs de ses collègues, tendant à la nomination des sénateurs par le suffrage universel. (Nos 921-931-1039. — M. Jullien, rapporteur.)

18. — 1re délibération sur : 1° la proposition de loi de M. Philipon, relative à la propriété littéraire et artistique; 2° la proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative aux dessins et modèles industriels; 3° la proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur les fraudes en matière artistique. (Nos 68 et annexes 91-97-332-763. — M. Philipon, rapporteur.)

19. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Pierre Legrand et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet d'étendre aux voyageurs à la commission et aux représentants de commerce le bénéfice de l'article 549 du code de commerce applicable aux commis, en cas de faillite du patron. (Nos 929-1040. — M. Jullien, rapporteur.)

20. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Dupuy-Dutemps, ayant pour objet d'abroger l'article 742 du code de procédure civile et de le remplacer par une disposition permettant l'emploi de la stipulation de la clause dite « voie parée » dans les actes d'obligation. (Nos 586-783. — M. Dupuy-Dutemps, rapporteur.)

21. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Camille Cousset, tendant à supprimer pour l'avenir les pensions civiles. (Nos 965-1042. — M. Bigot, rapporteur.)

22. — Discussion de la proposition de loi de M. David (Alpes-Maritimes), relative aux nominations des gouverneurs et sous-gouverneurs du Crédit foncier et de la Banque de France. (Nos 563-761. — Urgence déclarée. — M. David (Alpes-Maritimes), rapporteur.)

23. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Bourgeois (Jura), ayant pour but de remplacer l'impôt sur la prime d'assurance contre l'incendie par un impôt sur la valeur assurée. (Nos 130-334-750.—M. Paul Guieysse, rapporteur.)

24. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 7e commission des pétitions sur la pétition des époux Alziary de Roquefort, à Paris. (Voir annexe au feuilleton n° 159, du jeudi 15 janvier 1891, page 4. — Pétition n° 705.—M. Léon Talou, rapporteur.)

25. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Pierre Richard et plusieurs de ses collègues, tendant à interdire aux titulaires de fonctions publiques le droit de se servir de leur nom ou de leur qualité pour patronner des sociétés financières. (Nos 153-281. — M. Delcassé, rapporteur.)

26. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'instruction criminelle. (Nos 165-1114. — M. Bovier-Lapierre, rapporteur.)

27. — 1re délibération sur le projet de loi et sur la proposition de loi de M. Gauthier (de Clagny), relatifs à la réduction de la prescription en matière d'impôt sur le revenu des valeurs mobilières. (Nos 469-508-565-1143. — M. Gauthier (de Clagny), rapporteur.)

28. — 2e délibération sur la proposition de loi de M. Maxime Lecomte, tendant à une modification de l'article 2102 du code civil. (Nos 128-219-689. — M. Loriot, rapporteur.)

29. — Discussion sur la prise en considération des propositions de loi : 1° de M. Guillemet; 2° de M. Victor Prost, concernant l'élection des sénateurs. (Nos 950-956-1171. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

30. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. de La Martinière et plusieurs de ses collègues sur le remboursement des valeurs mobilières par voie de tirage au sort. (Nos 114-435-1341. — M. Achille Adam, rapporteur.)

31. — 1re délibération sur le projet de loi portant organisation du cadre des officiers de la marine et des équipages de la flotte. (Nos 1000 rectifié-1001-1002-1135-1306-1401.— M. Le Myre de Vilers, rapporteur.)

32. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Royer (Aube), tendant à la suppression du concours du second notaire et de l'assistance des témoins instrumentaires pour la réception des actes notariés ordinaires. (Nos 1239-1309. — M. Babaud-Lacroze, rapporteur.)

33. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Thellier de Poncheville, tendant à la réunion des ministères du commerce et des travaux publics. (Nos 964-1094. — M. du Saussay, rapporteur.)

34.— 2e délibération sur la proposition de loi de M. Thellier de Poncheville et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier plusieurs dispositions légales relatives au mariage, dans le but de faciliter le mariage des indigents. (Nos 204-300-481-654-1383. — M. Thellier de Poncheville, rapporteur.)

35.—Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Barodet et plusieurs de ses collègues, ayant pour but de réaliser progressivement la diffusion et la transformation de la propriété, l'amortissement de la dette publique, la diminution des impôts et l'extinction du paupérisme par la suppression de l'hérédité en ligne collatérale. (Nos 1131-1290. — M. Barodet, rapporteur.)

36. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Albert Chiché et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les dispositions de l'article 6 de la loi du 30 janvier 1872 relativement à la taxe payée par les navires pour frais de quai. (Nos 1288-1329. — M. Paul Le Roux, rapporteur.)

37. — Discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1884. (Nos 55-661. — M. Philipon, rapporteur.)

38. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Jacques Piou, ayant pour objet de modifier les articles 457, 459 et 466 du code civil, relatifs à la vente et au partage de biens de mineurs. (Nos 168, 312, 551, 680, 1492. — M. Jacques Piou, rapporteur.)

39. — 1re délibération sur les propositions de loi : 1° de M. Charles Boysset et plusieurs de ses collègues tendant à assurer la liberté du vote; 2° de M. Boissy-d'Anglas tendant à assurer le secret du vote ; 3° de M. Gaston Laporte et plusieurs de ses collègues sur la liberté et le secret du vote dans les diverses élections municipales et législatives; 4° de M. Georges Trouillot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet d'assurer le secret du vote. (Nos 107-256-269-363-385-737. — M. Georges Trouillot, rapporteur.)

Les billets distribués dans la deuxième séance du jeudi, 2 juillet, seront valables pour les séances du samedi 4 juillet et comprendront :

Galeries : Depuis M. de Baudry d'Asson jusques et y compris M. Boysset.

Tribunes : Depuis M. Jacquemart jusques et y compris M. René Laffon.

Nomination des présidents, secrétaires et rapporteurs des commissions.

La commission chargée de l'examen de la proposition de loi relative à la participation aux bénéfices dans les entreprises et les concessions de l'État (Nos 1428-1480), a nommé :

Président : M. Barodet ;
Secrétaire : M. Guillemet;
Rapporteur provisoire : M. Guillemet.

La 16e commission d'initiative a nommé :

Président : M. Bourlier;
Secrétaire : M. Martinon.

La 16e commission d'intérêt local a nommé :

Président : M. Bezanson.
Secrétaire : M. Vidal.

La 16e commission des pétitions a nommé :

Président : M. Leconte (Indre).
Secrétaire : M. Maurice Sibille.

La 16e commission des congés a nommé :

Président : M. le vice-amiral de Dompierre d'Hornoy.
Secrétaire : M. Bartissol.

Convocations du jeudi 2 juillet.

Commission du budget, à deux heures.

12e commission des pétitions, à une heure et demie. — Commission n° 2.

13e commission des pétitions, à deux heures trois quarts. — Commission n° 5.

1re sous-commission de la réforme générale de l'impôt (alcool), à neuf heures. — Commission n° 6.

La commission du budget de l'exercice 1892 s'est réunie, hier mercredi 1er juillet, à deux heures, au Palais-Bourbon.

Etaient présents :

MM. Antonin Proust, Arène, Barthou, Bastid, Brisson, Cabart-Danneville, Casimir-Perier, Cavaignac, Clausel de Coussergues, Georges Cochery, Delcassé, Dupuy, César Duval, Gerville-Réache, Hervieu, Jonnart, Leydet, Merlou, Millerand, Pelletan, Piou, Poincaré, Reille (baron), Reinach, Sarrien, Terrier.

Se sont excusés :

MM. Burdeau, Félix Faure, Jamais, Peytral.

Etaient absents :

MM. Baïhaut, Pichon.

En congé :

M. Maurice-Faure.

INFORMATIONS

Voici l'évaluation officieuse du prix du pain à Paris pour la 1re quinzaine de juillet, calculée d'après la valeur des farines dans la quinzaine précédente et les frais de panification.

Prix du quintal de farine.....	40 fr. 575
Frais de panification.........	12 223
	52 fr. 798

Le rendement étant de 130 kil. de pain par 100 kil. de farine, le kil. de pain de 1re qualité revient à 0 fr. 4061 et le pain de 2 kil. à 0 fr. 8122, soit 0 fr. 81.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Le 25 juillet 1891, à onze heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux ci-après :

Route nationale n° 202.

Rectification aux abords du torrent de Bellegarde, entre Magland et Cluses, sur 5,834 m. 37.

Terrassements	50.201 70
Chaussées, caniveaux	37.400 34
Ouvrages d'art	36.046 93
Total	123 648 97
Somme à valoir	10.351 03
Total général	134.000 »

Cautionnement, 4,000 fr.

Communication des pièces des projets dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de M. Fontaine, ingénieur, à Bonneville.

N° 120.
MARINE

Adjudication à Lorient, le 15 juillet 1891 :
Barres de cabestan et leviers en bois.

Adjudication à Rochefort, le 16 juillet 1891 :
Tubes en fer pour arbres creux, pour conduites d'eau avec manchons en fer et pour épontilles.

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Lorient et Rochefort, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine.

N° 121.
MARINE

Adjudication à Rochefort, le 9 juillet 1891 :
Pantalons en toile blanche.

Adjudication à Toulon, le 15 juillet 1891 :
Savon marbré et savon blanc.

Adjudication à Cherbourg, le 16 juillet 1891:
Brosses à souliers et à habits.

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Rochefort, Toulon et Cherbourg, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine (Solde, habillement et revues).

N° 122.
MARINE

Adjudication à Toulon, le 8 juillet 1891 :
Travaux d'amélioration du port Pothuau, aux Salins d'Hyères.

Cautionnement............... 1.000 fr.
Importance approximative : 24,500 fr.

Voir le cahier des charges au bureau du commissaire aux travaux, à Toulon, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine, au bureau des travaux hydrauliques.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

AVERTISSEMENT D'ENQUÊTE

L'administration des télégraphes fera procéder prochainement à la construction d'une ligne téléphonique de Saint-Ouen à Villeneuve-la-Garenne (commune de Gennevilliers).

Un tracé de cette ligne, indiquant les propriétés privées sur lesquelles devront être placés des supports, sera déposé, conformément à la loi du 28 juillet 1885, pendant trois jours consécutifs à partir du 6 juillet 1891, aux mairies de Saint-Ouen, Ile-St-Denis et Gennevilliers, où les intéressés pourront en prendre connaissance et présenter leurs observations ou réclamations.

Un agent de l'administration des télégraphes se tiendra, le 8 courant, à la mairie de Saint-Ouen, de dix heures à onze heures ; à celle de l'Ile-St-Denis, de une heure à deux heures, et à celle de Gennevilliers, de trois heures à quatre heures, pour donner verbalement les renseignements et explications qui lui seraient demandés.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Mercredi 1er Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
			en liq..	95 30	95 37½ ...	94 90	94 95		
Juill. 91	3 %	95f20 25 30 15 10 05.	fin ct...	95 27½	95 35 ...	94 95	95 02½ ...	95 25	95 20
		95f	P° fin c.		95 40 d1f	95 22½	95 60 d50		
			P° fin c.	95 50	95 80 d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %...	90f	fin ct...					90 ..	
			en liq..	93 97½	93 75 ...	93 60	93 60		
Avril 91	3 % 1891. 30 fr. payés	93f90 80 75	fin ct...	94 ..	94 ...	93 75	93 75 ...	93 90	93 70
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
			en liq..	95 35					
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)..	95f30 20	fin ct...	95 45	95 45 ...	95 35	95 35 ...	96 10	96 ..
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
			en liq..	105 50	105 57½..	10547½	105 47½..		
Juill. 91	4 ½ % 1883	105 25 30 35 40 50 ...	fin ct...	105 80	105 80 ...	100 70	105 75 ...	105 25	105 40
			P° fin c.				d50		
			P° fin c.						
			P° fin p.				d50		
			P° fin p.						
Mai 86.	Promesses d'inscript. 4½ % 1883.	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4 %: éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
Janv. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.),		en liq..						
	n°s 221,501 à 273,500	514 50 514 ...	fin ct...					514 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.		fin ct...					549 50	
Févr. 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	527 526 50 526	fin ct...					527 ..	
Janv. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	418	fin ct...					418 ..	
d°	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	412 412 50 413	fin ct...					410 50	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	107 108						108 ..	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr.. t.p.	525 50	fin ct...					524 ..	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	523	fin ct...					523 25	
			en liq..						
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	409 50 409 75	fin ct...					409 50	
d°	d° d° quarts, r. 100f.	104 103 50						102 ..	
d°	d° d° nouv., 88 f. p.	399 399 50	fin ct...					399 ..	
d°	d° d° quarts 22 f. p.	103 102 50	fin ct...					102 50	
Janv. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r.		en liq..						
	400 fr., tout payé	404	fin ct...					404 ..	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Janv. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int.		en liq..						
	et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	505	fin ct...					504 ..	
			P° fin c.		d..				
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et		en liq..						
	immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	565	au 15..					562 50	
			en liq..	4410 ..	4415 ..	4400 ..	4400 ..		
Juin 90.	Banque de France (nominatives).	4440 4450 4425	fin ct...					4420 ..	4420 ..
			P° fin c.		d100		d50		
			P° fin p.		d20		d50		
Janv. 91	Banque d'Escompte de Paris, act.		en liq..	472 50			475 ..		
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 22).	475	au 15..	475 ..				475 ..	475 ..
			P° au 15		d10		482 50 d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas,		en liq..	802 50			806 25		
	actions 500 fr., tout payé......	805	au 15..					805 ..	802 50
	(ex-coupon 37)		P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d20		d10		
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).		au 15..					428 75	
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 26).....	450	au 15..					450 ..	
			P° au 15						
Juill. 90	Compagnie Foncière de France,		en liq..						
	actions 500 fr., tout payé.....	360 358 75	au 15..					350 ..	
	(ex-coupon 9)		P° au 15						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f.,		en liq..						
	tout payé (ex-coup. 67), en liq.	255	au 15..	257 50	d10		256 25 ...	256 25	257 50
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de		en liq..	577 50			580 ..		
	Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	575	au 15..					575 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr.,		P° au 31		d10		d5f		
	250 fr. payés (ex-coupon 16)...	650	au 15..					650 ..	
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Al-		en liq..						
	gérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).	425	au 15..					425 ..	
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions		en liq..						
	500 fr., 400 fr. payés (nomin.)..		au 15..						
Mai 91.	Banque hypot. de Frce, r. 1000f, t.p.	518 516 25	fin ct...					518 ..	
Mars 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p	424	fin ct...					424 ..	
Févr. 91	Algérienne (Société gén.), en liq.,		en liq..						
	obl. r. 150 f. } en représon d'ann.	152 154	fin ct...					152 ..	
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f. } dues par l'Etat...	530	au 15..					527 50	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.		
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40%, remb. 500 f.		
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.		
Armentieres (vlle), 3½ %, 86, r. 500 f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr...	111 ..	
d° 1881, 4%, r. 500 f.		
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr..	113 50	
d° 1863, 3%, r. 100 fr.	145 ..	
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.		
d° d° 100 f. p.	469 75	
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	102 ..	101 50
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.	400 ..	
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.		
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.		
Suez, act. de jouissance (ex-c. 26).	2050..	2040..
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	410 ..	
Midi, d° act. de jouiss.	670 ..	
Nord, d° act. de jouiss.	1410..	
Orléans, d° act. de jouiss.	1060..	
Ouest, d° act. de jouiss.	553 75	551 25
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	445 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f, t.p.		
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	541 25	
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	592 50	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	531 25	
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	243 75	
d° du département du Nord....		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier		
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.		
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	430 ..	
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'Etat.	575 ..	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 77).	1555..	1550..
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 46).		
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1450..	
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).	250 ..	245 ..
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 13).	5475..	
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p...		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 8).	390 ..	
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).		
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p	1355..	1345..
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	386 25	385 ..
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 60).		
d° act. de jouiss.		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr, t.p..		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé...		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé		
2e série, act. 500 fr., t.p..		
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.		
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	807 50	802 50
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2550..	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.	850 ..	
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	880 ..	875 ..
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.	58 ..	55 ..
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1300..	1250..

JOUISSANCE	Mercredi 1er Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Janv. 91	Crédit Foncier de France. Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1265 1267 50	en liq. fin ct. Pe fin c. Po fin c. Po fin p. Po fin p.	1268 75 1272 50 ... 1280	1268 75 ... d40 1277 50 d10 d40 d10	1266 25	1268 75 ... d20 d5f d20 d5f	1265	1268 75
	Obligations :								
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.								
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	520 518						516	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	106 75						104 50	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	605						597 50	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	120						120	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	515						515	
d°	communles, 3%, remb. 500 f.	502						500 25	
d°	d° 5es, r. 100 f.	100 50						100 50	
Janv. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	524	fin ct.					524	
Fév. 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	393	en liq.					391 50	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	471 50 472 472 50	fin ct.					471 50	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	472	fin ct.					470	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	466 466 75 467 466	fin ct.					466	
Janv. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	426 426 50 427 425 75	fin ct.					425	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	465 50 466	fin ct.					466	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	70f	fin ct.					70	
...	d° d° (nomin.).		fin ct.						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	50f 50 51f	fin ct.					50	
...	d° d° (nomin.).		fin ct.						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		en liq. au 15	595 ...				590	595
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq. au 15						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	800	en liq. au 15 Po au 15	800	... ... d10		798 75 ... d5f	800	800
Janv. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 17)	385	en liq. au 15 Po au 15 Po au 31	377 50	... ... d10 d10		... ... d5f d5f	380	
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq. au 15	375 ...					
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).		en liq. au 15 Pe au 15		... ... d10		... ... d5f	321 25	
Avril 91	Société gén. dévelopt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	480 481 25 482 50	en liq. au 15 Pe au 15	482 50	... ... d10		... ... d5f	483 75	482 50
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq. au 15	... 50 ...					
Janv. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 3).	485	en liq. au 15 Po au 15		... ... d10		... ... d5f		490
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....	360	en liq. au 15					365	
....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..	390	en liq. au 15 Po au 15 Po au 31	390	... ... d5f d10		... ... d5f d5f	390	
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq. au 15						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).	320	en liq. au 15 Po au 15		... ... d10		... ... d5f	318 75	
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq. au 15						
Juill. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14),	25f	en liq. au 15	27 50 ...				25 75	
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...		Po au 15 au 15		d10 ...		d5° ...	213 75	
Janv. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 10).	470	Po au 15 au 15		d10 ...		d10 ...	465	
Mai 91.	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	384 50 384 75 385	au 15					384	
Fév. 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 25)....		en liq. au 15 Pe au 15 Pe au 31		... ... d10 d10		... ... d5f d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.	718 75 715	en liq. fin ct.					712 50	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'Etat), ex-coupon 30.......		en liq. fin ct.					702 50	
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	897 50 895	en liq. fin ct.					897 50	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1482 50 1483 75	en liq. fin ct. Pe fin c.	1485	... ... d20		... ... d10	1482 50	1483 75
Janv. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 71).............	1320	en liq. fin ct. Po fin c.		... ... d20		... ... d10	1322 50	1332 50
Janv. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 69)........	1892 50 1890	en liq. fin ct. Po fin c. Po fin p.	1890	... ... d20 d20		... ... d10 d10	1892 50	1891 25
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1515 1518 75	en liq. fin ct. Pe fin c.		... ... d20		... ... d10	1517 50	1515 50
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1055	en liq. fin ct.					1060	
Janv. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 10). (Gar. de l'Etat ou de Dépts)	550	en liq. fin ct. Po fin c.		... ... d10		... ... d10	551 25	
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	537 50 540	en liq. au 15 Po au 15		... ... d10		... ... d5f	537 50	
Janv. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	573 75 575 572 50	en liq. au 15 Pe au 15	570	... ... d10		... ... d5f	571 25	
d°	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).		en liq. au 15 Po au 15		... ... d10		... ... d5f	570	
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)		au 15 Po au 15 Po au 31		... d10 d10		... d5f d5f	380	
Janv. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 3).		au 15						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 19)		en liq. au 15 Po au 15		... ... d10		... ... d5f		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.		
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	160	151 25
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (c. 1 att.)..		
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.	470	468 75
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	555	547 50
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	540	
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	380	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1040	1035
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	665	
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	395	392 50
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	125	
Voitures à Paris, actions de jouiss.	210	
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 19).	505	500
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	710	700
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	225	220
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	495	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.		
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.		
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 1)..	1420	1405
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	190	177 50
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	550	
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.		
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).	725 15	715
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 38).	1335	1330
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	516 25	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé...........	1690	1670
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	250	255
d° parts bénéficiaires.......		
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....	24	
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	230	222
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	432	
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....		
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	[illegible]	
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.	379 75	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..	418	
d° d° de 1887 à 1985..	410	
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	413	410
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	413	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	423	
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.		
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	434	
d° nouvelles d°	438 50	
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	434 50	431
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérnne. Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'Etat).....		
Mécheria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	410	[illegible]
Modzbah à Mécheria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)	409	
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	415	412
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......		
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	444 50	
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).		
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).		
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	433	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.		
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	638	
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	439	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	441 50	440
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	444 50	443
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500f ((int. gar. par l'Etat),		

JOUISSANCE	Mercredi 1er Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz,		en liq..	1395 ..	1400 ..	1395 ..	1397 50		
	act. de 250 fr., tout payé.	1400 1405	au 15..					1391 25	1393 75
	(ex-coup. 64)		Pc au 15		d10		d5f		
			Pc au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Avril 91	d° act. de jouissance.	1120 1117 50	au 15..					1117 50	
	(ex-coup. 19)		Pc au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Compie générale Transatlantique,		en liq..	542 50			543 75		
	actions 500 fr., tout payé......	548 75 545 542 50	au 15..					543 75	545 ..
	(ex-coupon 59)		Pc au 15				d5f		
			en liq..						
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	640 635 640	au 15..					640 ..	
Janv. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des),		en liq..	1040 ..			1045 ..		
	act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11).	1035 1042 50 1043 75	au 15..					1035 ..	1037 50
		1045	Pc au 15		d10		d20		
			Pc au 31		d10		d10		
			en liq..						
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 15).	520 5100 500 505 512 50	au 15..					525 ..	
Janv. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des),		en liq..						
	act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 44).	735 730 727 50 725	au 15..					730 ..	
			Pc au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné,		en liq..	420 ..					
	actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)..	420 417 50 415	au 15..					420 ..	420 ..
			Pc au 15		d10		d5f		
			Pc au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p.	2990	au 15..					2950 ..	
	(ex-coupon 24)		Pc au 15		d..		d5f		
			Pc au 31		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et		en liq..	48 75	48 75	40 ..	43 75		
	fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p.	51f25 50f 48f 47f50 45f	au 15..					52 50	50 ..
	ex-coup. 10), en liquid.	42f50	Pc au 15		d10	50 ..	52 50 d5f		
			Pc au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p	210 215 220	au 15..					200 ..	
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p..		en liq..						
			au 15..					55 ..	
	(ex-coupon 12), en liq.		Pc au 15		d10		d5f		
			Pc au 31		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du),		en liq..						
	act. 500 fr., tout payé.	32f50 32f75	au 15..					32 50	32 50
	(ex-coup. 15), en liquid.		Pc au 15		d10		d5f		
			Pc au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Canal Maritime de Suez, actions		en liq..	2775 ..	2775 ..	2760 ..	2765 ..		
	500 fr., t.p. (ex-coup. 64).	2775	au 15..	2777 50	2777 50	2763 75	2767 50	2770 ..	2768 75
			Pc au 15	2785 ..	d40	2797 50	2782 50 d20		
			Pc au 15	2805 ..	2810 .. d10		d40		
Janv. 91	d° Délégations, remb. 500 f.,		en liq..						
	t.p. (ex-coup. 43).	840 842 50	au 15..					840 ..	
			Pc au 15		d10		d5f		
			Pc au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Janv. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 26).	340 342 50 341 25 342 50	au 15..					342 50	
d°	d° Parts de fondateurs (ex-		en liq..	1160 ..			1165 ..		
	coupon 26)..........	1160 1158 75 1162 50	au 15..					1170 ..	1165 ..
			Pc au 15		d10		d5f		
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	138 50	au 15..						
Janv. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des		en liq..	1955 ..			1940 ..		
	15% attib. au Gouv. Egyptien.	1950 1947 50 1940	au 15..					1967 50	1965 ..
	(coupon 12 estamp.)		Pc au 15		d10		d20		
			en liq..						
Janv. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 17).	391 25 390 387 50	au 15..					391 25	
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act.		en liq..	480 ..					
	500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	476 25 475	au 15..					477 50	480 ..
			Pc au 15	490 ..	d10		d5f		
			Pc au 31		d10		d10		
Oct. 86.	Télégraphe de Paris à New-York		en liq..	135 ..			136 25		
	(Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	132 50	au 15..					135 ..	137 50
			Pc au 15		d10	142 50	d5f		
Juill. 90	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr.,		en liq..	421 25					
	t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 8).	425 420	au 15..					420 ..	421 25
			Pc au 15		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
			en liq..						
Juill. 91	Angleterre, 2¾% (n.c. fixe 25f20).	95f75 60 C, 500f	au 15..						
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881,	C. 1000	en liq..						
	rembours. 500 fr......		au 15..						
Avril 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	Gr. c.	au 15..						
			Pc au 15		d..		d..		
Janv. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	332 50 335 335 25 50 336	au 15..					335 ..	
...	d° d° c. de 5 obl..	337 50	Pc au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.	337 50							
Mai 91.	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch.		en liq..						
	fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		au 15..					94 50	
	d° d° 1000 fl. d°		Pc au 15		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég.		en liq..						
	ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	96f90 C. 10000.	au 15..					96 80	
...	d° d° 1000 fl. d°	96f20 10 05	Pc au 15		d50		d25	96 ..	
Janv. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 15..						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	Pc au 15		d..		d..		
Mai 91.	d° 3%, 1873		au 15..						
Janv. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 15..						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq..						
Mai 91.	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	en liq..						
...	d° d° c. de 500 f.		au 15						
Févr. 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	Pc au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
			en liq..						
Juin 91.	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £.		au 15..						
...	d° d° 500 £.		Pc au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £.		en liq..						
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £.		au 15..						
...	d° d° 500 £.		Pc au 15		d50		d25	79 50	
...	d° d° 100 £.	80f50 81f	en liq..		d..				
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		au 15..					80 50	
...	d° d° 500 £.		Pc au 15		d1f		d50		
...	d° d° 100 £.	..f ..f	en liq..						
Oct. 90.	Cordoba (Province de), 6%, 1888,		au 15..					75 ..	
	rembours. 500 fr., tout payé...		Pc au 15		d10		d5f		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr..		
Victor-Em., 62, 3%, r. 500f (int. gar.).	435 ..	
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......		
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	441 ..	440 ..
d° 3% nouveau, r. 500f d°	444 50	
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	443 ..	442 50
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	439 ..	
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.	442 50	
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..		
d° 3%, rembours. 500 fr.....	443 ..	
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	445 25	
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.		
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......		
2e émission, de 63,001 à 108,312.	75 ..	
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'État.		
Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	440 50	439 ..
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	445 50	444 50
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	420 ..	418 50
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	495 ..	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	426 50	424 ..
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	159 ..	158 ..
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	409 ..	
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.		
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr....		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	285 ..	
d° d° 5%, r. 500 fr.	240 ..	230 ..
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.		
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..		
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.		
d° d° 5%, r. 500 f.		
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.	485 ..	
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f..		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.		
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	507 50	
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	517 ..	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	518 50	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	312 ..	
d° d° 5%, r. 500 fr.	513 ..	
d° d° 4%, r. 500 fr.	497 50	
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	510 ..	
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	310 ..	
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	453 ..	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	245 ..	241 ..
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.		
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	506 ..	505 ..
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....	499 ..	497 50
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	506 ..	505 ..
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.		
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	407 ..	
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	377 50	375 ..
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.		
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.		
Jardin zool. d'acclimat., 5%, r. 500f.		
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.	285 ..	
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	625 ..	
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 25	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4%, remb. 500 fr.......		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	25 ..	
d° d° 3%, remb. 500 fr...	19 50	19 25
d° d° 4%, remb. 500 fr...	19 50	
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	23 50	
d° d° (2e série).	24 50	23 ..
d° d° (3e série).	85 ..	
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	86 50	86 ..
d° d° depuis la répart.	85 ..	
d° d° 322f50 payés...		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	73 ..	
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	604 ..	602 ..
d° 3%, rembours. 500 fr.........	447 50	
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	438 ..	
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	93 50	

JOUISSANCE	Mercredi 1er Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Egypte. Oblig. Daïra Sanieh 4%		en liq..	487 50			488 75		
	(décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	489 50 489 75 490	au 15..					489 75	488 75
			Pe au 15		d10				
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig.		en liq..	488 75	d10		d5f		
	7%, rembours. 500 fr.	489 50 490	au 15..					490 ..	488 75
	(Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)		Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Egypte. Dette privil. conv. à 3½%		en liq..	465 ..					
	(décrets des 6 et 17 juin 1890)...	467 466 75 466 25	au 15..					467 50	465 ..
...	Grosses coupures....		Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878		en liq..					518 ..	
			au 15..						
			en liq..						
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f		au 15..						
	(nég. ch. fixe 25f) dº 5000f.		Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f.		en liq..	74 40	74 60	74 40	74 50	74 50	74 25
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	74f	au 15..	74 50				74 25	
...	Coup. de 40 —	74f50 45	Pe au 15		d50		d25	74 25	
...	Coup. de 80 —	74f50 40	Pe au 31		d50	75 65	d25	74 15	
...	Coup. de 160 —	..f	Pe au 15		d50		d25	74 10	
...	Coup. de 240 —	74f 74f10 30 50							
...	Coup. de 480 —	74f 74f10 30						74 10	
...	Coup. de 960 —	74f 74f10 25 80	en liq..						
Avril 91	dº 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).		au 15..						
dº	dº Billets hypothéc. de Cuba,		en liq..						
	6%, 1886, garantis.	500 50	au 15..					500 ..	500 ..
			en liq..						
dº	dº dº 1890, garantis.	470 471	au 15..		d10		d5f	469 75	
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Juin 91.	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f. 5f).		au 15..						
Avril 91	dº Consolidés 4%		au 15..						
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89,		en liq..						
...	Oblig. et coupons (Titre de 617f.		au 15..		d10		d25		
...	prescrits au bout — de 2468f.		Pe au 15		d10		d25		
...	de 20 ans de l'éch. — de 6170f.		en liq..		d10		d25		
Janv. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	430 431 431 75	au 15..					429 ..	
		Gr. c. 428 431 25	en liq..						
dº	dº 84, 5%, r. 500 f.	430 431 431 25 432	au 15..					425 ..	
		Gr. c. 431 25	en liq..						
dº	dº 87, 4%, r. 500 f.	346 25 351	au 15..					350 ..	
	dº dº c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change		en liq..						
	fixe 2f10). Coup. de 100 fl....		au 15..		d10		d25		
Janv. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe		en liq..	93 ..					
	2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	95f20	au 15..				d25	94 ..	
	dº 500 fl.		Pe au 15		d50		d25	93 ..	
...	dº 1000 fl.	93f10	Pe au 31		d50				
Fév. 91	dº 4½%, or, 89 (n.ch.fi. 2f50).		en liq..					102 90	
	Cap. des titres amort. (Obl. 100 fl.	102 90 85	au 15..				d..	103 ..	
...	prescr. après 20 ans. — 500 fl.		Pe au 15		d..				
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég.ch.fixe 2f50).		au 15..						
			en liq..	93 95	94 ..	93 70	93 75	93 80	93 90
Janv. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 15..						
...	dº coup. 500 fr.	93f50	Pe au 15		d1f	94 05	94 15 d50		
...	dº coup. 100 et 200 fr.		Pe au 15	94 40	94 20 d25		d50		
...	dº coup. 50 fr.		Pe au 31		d1f	94 60			
...	dº c. au-dessous de 50 fr.	93f40	Pe au 31	94 75	d25			94 ..	
Avril 91	dº 3%	..f	au 15..					57 ..	
			en liq..						
dº	dº Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	315	au 15..						
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég.ch.fi. 25f20),		en liq..						
	coup. de 504 f. (20 £).	98f	au 15..						
Fév. 91	dº 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	86f50	au 15..						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 15..						
dº	dº obl. 5% dº		au 15..						
Janv. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch.		en liq..	45 80	46 15	45 75	45 75	46 ..	46 30
	fixe 25f25), coup. de 20 £.	46f	au 15..				d25		
...	dº coup. de 50 £.		Pe au 15	47 25	d50	48 ..	d25	46 60	
...	dº coup. de 100 £.	46f 46f05 46f 45f90 60	Pe au 31		d50				
			en liq..						
Avril 91	dº 4½%, 88-89, r. 500f. (C. 500 f.	348 75 347 50	au 15..					352 ..	
	Nos 1 à 390000 et (C. 5 obl.		au 15..						
...	500001 à 929987. (C. 10 ob.		au 15..						
			en liq..						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	100 99f75	au 15..					88 25	
Janv. 91	dº 1890, 4%		Pe au 15						
Janv. 91	Russie, 1850, 4½% (n.ch.fl. 25f50.		en liq..						
	Oblig. de 100 £.		au 15..					101 90	
Mai 91.	dº 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	97f95	au 15..					97 80	
	Grosses coupures....	98f85 99f 99f30 98f85							
Janv. 91	dº 1878, 5% (2e empr. d'Ort),		en liq..					76 35	
	n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.		au 15..				d25	76 ..	
	dº de 1000 r.		Pe au 15		d50				
Mai 91.	dº 1879, 5% (3e empr. d'Ort),		en liq..	74 10				74 50	74 ..
	n.c.fl. 4 f. Obl. de 100 r.	..f	au 15..				d25	74 40	
	dº de 1000 r.	74f60 73f75 50	Pe au 15		d50				
...			en liq..					98 25	
Mai 91.	dº 1880, 4%, remb. au pair.	98f25 27½	au 15..				d25	98 50	
	Grosses coupures....	98f25	Pe au 15		d50				
Avril 91	dº 1881, 5%, Obl. int. amort		au 15..						
Juin 91.	dº 1883, 6%, or (nég. change		en liq..						
	fixe 4f), coup. de 125 r.	105 50 20	au 15..					105 50	
...	coup. de 500 r.	105 50 20						105 50	
...	coup. de 1000 r.							105 50	
...	coup. de 10000 r.		en liq..						
Juin 91.	dº 1889, 4% (or).	98f 97f90 80 98f20 40	au 15..					98 25	
			en liq..						
dº	dº 1890 dº 2e et 3e émis.	98f90 70	au 15..					98 60	98 50
			en liq..						
dº	dº 1890 dº 4e ém. c. 500f	103 103 50 104 104 50	au 15..					104 75	
Avril 91	dº Consolidé 4%, 1re et 2e sé-		en liq..	98 90				99 05	
	ries, t. p., Obl. 500 f.	99f 99f20 50 40	au 15..				d25	100 ..	
	dº 2500 f.	100 20	Pe au 15		d50			98 95	
...	dº 5000 f.	99f 98f95 92½ 99f30						99 10	
...	dº 12500 f.	99f15 20 25							
...			en liq..	98 85					
Avril 91	dº dº 3e série...	98f85 90 95	au 15..					98 85	98 85
Mai 91.	dº Intér. cons., 4½%. 1re ém.,		en liq..					74 75	
	1980 (n.ch.fl. 4f) C. 100 r.	75f	au 15..				d25		
	C. 500 r.		au 15..		d50				
	C. 1000 r.	..f	au 15						
Juin 91.	dº 3%, obl. ch. de fer Trans-		en liq..						
	caucasien, remb. au pair.	81f65 50 25	au 15..					81 25	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½%, 53 (n.ch.fi. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Oblgi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	318 50	[illegible] ..
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	79 50	
dº 1000 fl. dº	79 50	79 30
dº 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.		
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
dº non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Congo (Etat indép. du), Lots 1888.		
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Danemark, 3½% (nég.ch.fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fl. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.		
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.		
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	100 ..	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
dº 1866, 5%	96 ..	
Gouv. de Québec, 80, 4½%, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fi. 25f20),	118 75	
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
dº dº (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f. p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	130 ..	120 ..
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.	350 ..	
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t p..		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	483 75	
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	[illegible] ..	650 ..
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	369 50	
dº 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	368 ..	
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083..	424 ..	[illegible] ..
dº Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486.	411 ..	
dº Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale..		
dº Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	410 25	409 75
Beïra-Alta, 3%	132 ..	
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	277 ..	270 ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	200 ..	199 75
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	323 75	323 ..
dº (Série X)	330 ..	328 75
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque...	402 ..	
dº (2e série), 2e hypothèque.	386 ..	385 ..
dº (3e série), 3e hypothèque.	365 ..	
dº (4e série), 4e hypothèque.	346 ..	345 50
dº (5e série), 5e 5ypothèque.	342 50	
dº Pampelune, 3%, 1re hyp.	367 50	367 ..
dº Barcelone, 3%, 1re hyp.	367 ..	366 ..
dº Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.		
dº 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	353 ..	348 ..
dº 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	347 ..	
Ouest de l'Espagne, 4%		
Portugais, 3%	268 50	260 ..
dº 3%, r. de 1891 à 1982.	258 ..	250 ..
dº 4%	329 50	325 ..
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.		
dº 2e hypothèque.		
dº 3e hypothèque.	353 ..	
Cordoue à Séville, 3%		
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%..	531 25	
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
dº (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.	368 50	
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	302 50	
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
dº 5%, série B, r. 504 f, t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.		
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	510 50	
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	440 ..	437 50
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	415 ..	

JOUISSANCE	Mercredi 1er Juillet	AU COMPTANT	TERMES	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	Terme.
Janv. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	470 ...	au 15..	...	...	...	...	470 ..	...
			en liq..	...	...	...	...		
Avril 91	d° 5%. 1890, remb. 500 fr..	90f75 ..	au 15..	...	...	...	...	91 ..	...
			en liq..						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f.25f10) Ob. 20 £.	102 ...	au 15..	...	...	...	...	103 ..	...
...	d° d° Ob. 50 £.		P° au 15	...	... d1f	...	... d25	102 50	
...	d° d° Ob. 100 £.	103	P° au 15	...	... d50	...	... d25	162 50	
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq..						
	(nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.	104 ...	au 15..	...	...	...	...	...	...
...	d° d° Ob. 100 £.	103 90 80 ...	P° au 15	...	... d50	...	... d25	103 25	
...	d° d° Ob. 500 £.	...	en liq..					...	
Déc. 90	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.	...	au 15..	...	...	...	...	101 50	...
...	d° d° c. 5000f.	...	P° au 15	...	... d50	...	... d25	...	
			en liq..						
Mai 91.	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	89f 89f20 ...	au 15..	...	...	...	...	89 ..	...
			en liq..						
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	...	au 15..	...	...	...	...		
	d° d° gross. coup.	...	en liq..	18 62½	...	...	...	...	
d°	d° d° (sér. C).	18f70 57½ ..	au 15..	...	...	...	...	18 55	...
	d° d° gross. coup.	...	en liq..	...	...	...	...		
d°	d° d° (sér. D).	18f70 ...	au 15..	...	...	...	...	...	18 60
	d° d° gross. coup.	...	P° au 15	...	... d50	...	... d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq..	...	...	...	...		
	Obligations de 500 fr.	419 ...	au 15..	...	...	...	...	417 50	...
...	d° de 2500 fr.	...	P° au 15	...	... d50	...	... d25		
...	d° de 12500 fr.	...	P° au 31	...	... d50	...	... d25		
Janv. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..	461 25	...	...	...		
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	469 468 75..	au 15..	...	...	...	...	468 75	...
...	d° d° 2500 f.	462 463 50...	P° au 31	...	... d10	...	... d5f		
...	d° d° 12500 f.	...	P° au 15	...	... d10	...	... d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq..	468 75	...	...	...		
	pap., t. p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	470 ...	au 15..	...	...	...	...	472 50	470 ..
		...	P° au 15	...	... d10	...	... d5f		
			P° au 31	...	... d10	...	... d5f		
Mai 91. ex-5e r.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f., 250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.	...	en liq..	...	...	...	...		
			au 15..	...	...	...	...	...	...
Janv. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		P° au 15	...	... d10	...	... d5f		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 23).	...	au 15..	...	...	...	...	...	...
Janv. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 20).	...	en liq..	...	...	...	...		
		...	au 15..	...	...	...	...	...	...
Juill. 88	Banque des Pays-Hongrois, act.		en liq..	...	...	...	...		
ex-1er r.	nouv. 500f, t. p. (ex-c. 1). en liq.	...	au 15..	...	...	...	...	...	...
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq..	...	...	...	...		
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).	...	au 15..	...	...	...	...	...	...
			P° au 15	...	... d10	...	... d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq..	600 ..	...	...	...		
	100 piast. 500 f.) 40 p. (200 f.) p.	...	au 15..	...	...	...	...	...	...
	(ex-coupon 14)	...	P° au 15	...	... d10	...	... d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq..	587 50	...	...	586 25		
	250 fr. payés (ex-coupon 30)..	585 588 75...	au 15..	...	...	...	...	585 ..	583 75
			P° au 15	...	... d10	...	... d5f		
...	Grosses coupures....	...	P° au 31	...	... d10	...	... d5f		
Janv. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq..	...	...	...	...		
	150 fr. payés (ex-coupon 33)..	...	au 15..	...	...	...	...	...	...
Juill. 90	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq..	1130 ..	...	...	...		
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 6).	1127 50 1125.	au 15..	...	...	...	...	1127 50	1128 75
		...	P° au 15	...	... d10	...	... d5f		
...	Grosses coupures....	...	P° au 31	...	... d10	...	... d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Égyptien, actions		en liq..	...	...	...	...		
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	477 50 ...	au 15..	...	...	...	...	480 ..	480 ..
...	Grosses coupures....		P° au 15	...	... d10	...	... d5f		
			P° au 31	...	... d10	...	... d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq..	...	...	...	...		
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).	485 ...	au 15..	...	...	...	...	...	...
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq..	...	...	...	...		
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).	...	au 15..	...	...	...	...	...	...
			P° au 15	...	... d10	...	... d5f		
Juill. 90	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		en liq..	137 50	...	...	...		
	estamp. « Act. de cap. amortie ».	138 75 ...	au 15..	...	...	...	...	140 ..	140 ..
	(ex-coupon 13)		P° au 15	...	... d10	...	... d5f		
			P° au 31	...	... d10	...	... d5f		
Janv. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq..	482 50	...	...	...		
	500 fr., tout payé (ex-coup. 22).	482 50 ...	au 15..	...	...	...	...	483 75	482 50
		...	P° au 15	...	... d10	...	... d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes.		en liq..	...	...	...	...		
	(525 fr.), t. p. (en liq.), (ex-c. 9).	...	au 15..	...	...	...	...	...	...
Janv. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'État		en liq..	650 ..	651 25 ...	647 50	647 50		
	(Société privil.), act. 500 f., t. p.	647 50 652 50	au 15..	650 ..	651 25 ...	650 ..	650 ..	645 ..	646 25
		650 648 75	P° au 15	...	657 50 d10	...	... d5f		
	Grosses coupures....		P° au 31	...	665 .. d10	...	... d5f		
Juill. 90	Caceres-Portugal (Soc. des Chem.		en liq..	160 ..	...	...	...		
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t. p		au 15	...	...	...	...	160 ..	160 ..
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq..	242 50	243 75 ...	241 25	241 25		
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	240 241 25 ..	au 15..	242 50	...	...	...	240 ..	237 50
		...	P° au 15	...	... d10	...	... d5f		
	Grosses coupures....		P° au 31	...	... d10	...	... d5f		
Janv. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t. p.: 200000 act. de 1862; 100000 a. de 1881; 60000 act. de 1885 et 60000 act. de 1889. (ex-coup. 41).		en liq..	683 75	...	...	...		
			au 15..	...	...	...	...	683 75	675 ..
	Grosses coupures....	...	P° au 15	...	... d10	...	... d5f		
Janv. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq..	311 25	...	...	...		
	tout payé (ex-coupon 58).....	311 25 312 50	au 15..	...	...	...	...	311 25	312 50
		313 75	P° au 15	...	... d10	...	... d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq..	215 ..	235 ..	212 50	235 ..		
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	210 220 225..	au 15..	...	...	...	...	225 ..	225 ..
		220 232 50	P° au 15	245 ..	240 .. d10	...	... d5f		
Janv. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq..	312 50	260 .. d10	...	315 ..		
	tout payé (ex-coupon 62).....	315 ...	au 15..	...	...	...	...	315 ..	317 50
			P° au 15	...	...	...	... d5f		
			P° au 31	...	... d10	...	... d5f		
Janv. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de		en liq..	360 ..	...	...	...		
	chauffge par le), a. r. 500 fr., t. p.	362 50 361 25	au 15..	...	...	...	...	365 ..	365 ..
	(ex-coupon 21)	... 360	P° au 15	...	... d10	...	... d5f		
			P° au 31	...	... d10	...	... d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq..	...	...	...	...		
	a. 500 peset. t. p. nos 1 à 40000.	730	au 15	...	...	...	...	725 ..	
	(ex-coupon d'int. n° 8)	...	P° au 15	...	... d10	...	... d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207⅜.. à 207⅝...	206⅞.. à 207¼ et 4.. %
4%	Allemagne.	122 11/16 à 122 13/16	122¼.. à 122⅜ et 4..%
4%	Vienne....	213.... à 213½...	213.... à 213½ et 4..%
5%	Barcelone..	428.... à 469½...	468.... à 469½ et 4..%
5%	Madrid....	468.... à 469½...	468.... à 469½ et 4..%
7%	Lisbonne..	514½.. à 515½...	514½.. à 515½ et 4..%
5%	St-Pétersb.	282.... à 283.....	283.... à 284.. et 4..%
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4..%

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

3%	Londres...	25 29.. à 25 31...	25 23.. à 25 24..—3..%
	d° chèque	25 24½ à 25 25½.	25 24½ à 25 25½—......
3%	New-York.	517½.. à 518.....	516¼. à 517....—3..%
3%	Belgique..	1/16 b. à 1/16 pte.	1/16 pte à 3/16 pte—3..%
6%	Italie.....	½ pte à ¾ pte..	⅞ pte à 1% pte—6..%
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16 pte à 5/16 pte—4..%

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 3½ à 4½	0/00 pme
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 225 à 230 ..	0/00 pte.
Quadruples espagnols..........	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains.......	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines..........	4 10 à .. ..
Souverains anglais..........	25 20 à 25 25
Banknotes..........	25 21 à 25 26
Aigles des États-Unis..........	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)..........	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes.....	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliem.	40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède..........	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.......... 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾% consol. Midi, 95 5/8 — 1 heure, 95 1/2
Vienne, Métall, ... — Papier, 92 30 — Monnaie, 92 35
Crédit Autrichien... 297 .. \| Chem. de Fer Autrich. 295 50
Change sur Londres.... Demande, 117 35 — Offre, 117 90
Change sur Paris...... Demande, 46 42 — Offre, 46 50
Lots..... 139 25 \| Napoléon.......... 9 29

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 1er Juillet 1891

SUCRES — *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 4 1/4 0/0)*	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
Blanc N° 3..........	34 75 à 35 ..	
Roux 88° nets..........	34 50 à	
Raffinés, bonne sorte..........	101 50 à	
— belle sorte..........	105 50 à	
Certificats de sortie..........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	... à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	... à	34 875 à 35 ..
— Août..........	... à	35 ... à .. ..
— Septembre..........		34 75 à .. ..
— 4 d'Octobre..........		33 875 à 34 ..
—		... à .. ..
ESPRITS — *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	41 75 à	
Courant du mois..........		41 50 à 41 75
Août..........		41 25 à 41 ..
4 derniers..........		38 .. à 38 25
4 premiers..........		38 .. à 38 25
....		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN — *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	52 .. à	
Courant..........		52 .. à .. ..
Août..........		52 .. à 52 50
4 derniers..........		53 50 à 54 ..
4 premiers..........		54 25 à 53 75
....		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA — *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts..........	71 75	
Colza en tonnes..........	73 75	
Colza épurée en tonnes.....	81 75	
Courant..........		71 50 à 72 ..
Août..........		72 .. à 72 25
4 derniers..........		74 .. à .. ..
4 premiers..........		75 50 à 75 75
....		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES — *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	60 50 à 60 25	
Courant..........		60 50 à 60 25
Août..........		60 50 à 60 75
Septembre-Octobre..........		60 75 à 61 ..
4 derniers..........		61 .. à .. ..
4 de Novembre..........		61 .. à .. ..
COURS DU MERCREDI 1er Juillet.		
SUIF DE PLACE — *43° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	.. .. à	
SUIF DE PROVINCE — *43° 1/2, en fûts, en gare Paris.*	.. .. à	

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Mercredi 1er juillet 1891.

Le baromètre reste bas sur l'Atlantique. Depuis hier, il est en hausse sur les Iles-Britanniques, mais il a baissé de nouveau sur l'Ouest du continent. Un minimum assez important se trouve à l'entrée de la Manche et quelques mouvements orageux ont déjà franchi nos côtes. La pression varie peu au centre de l'Europe et sur l'Italie. Le vent est faible et domine d'entre S.-E. et S.-O. Des pluies accompagnées d'orages sont tombées sur nos côtes Ouest et dans nos régions du Nord.

La température monte, elle est très élevée sur la Méditerranée et dans l'est de la France. Le thermomètre marquait, ce matin, 6° à Bodo, 19° à Stockhlom, 20° à Paris, 25° à Lyon et 30° à Biskra. On notait 19° au Puy de Dôme et 7° au Pic du Midi. Les maxima ont atteint 30° à Lyon et 32° à Nancy.

En France, le temps va rester assez beau et très chaud. Quelques orages sont probables. — A Paris, hier, ciel nuageux. Ce matin, vers quatre heures, orage. Max. : 23°4 ; min. : 17°1. A la tour Eiffel, les extrêmes ont été sensiblement les mêmes : max. : 23°2; min. : 17°3.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer très belle à Dunkerque et à Calais; belle à Boulogne; peu agitée au Havre; très belle à Cherbourg.

Océan : mer très houleuse à Brest; très belle à Lorient.

Méditerranée : mer belle à Marseille et à Sicié; calme à Nice.

Situation du mercredi 1er juillet 1891 (soir). — Le baromètre monte sur nos côtes ouest. En France, le temps beau et chaud va persister. Quelques orages sont probables.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 26 juin.

Chapitel, commissionnaire, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Destrez, 46, rue St-André-des-Arts.

Ve Marchal, ayant tenu commerce de vins, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Lissoty, 33, rue St-André-des-Arts.

Lepot, md de vins, rue Brantôme, 8. — Synd. prov., M. Lissoty, 33, rue St-André-des-Arts.

Millet, ayant exercé le commerce de limonadier-restaurateur, à Clichy, passage Trouillet, 3. — Synd. prov., M. Beaujeu, 42, rue Chanoinesse.

Du 27 juin.

Costa (Américo, dit Jules), ébéniste, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Destrez, 46, rue St-André-des-Arts.

Du 29 juin.

Dlle Chalumeau (Zélie), tenant hôtel meublé, 2, rue Chevert. — Synd. prov., M. Lissoty, 33, rue St-André-des-Arts.

Liquidations judiciaires converties en faillites.

Du 29 juin.

De Lambert (Aurèle), commissionnaire en marchandises, 12, boulevard Magenta. — Synd. prov., M. Lissoty, 33, rue St-André-des-Arts.

Spectacles du Jeudi 2 Juillet.

Opéra. — » h. »/». — Relâche. — Demain : *Guillaume Tell.*

Théâtre-Français. — 8 h »/». — *Griselidis,* pièce en 3 actes, en vers, de MM. Armand Silvestre et Morand : Silvain, Leloir, Coquelin cadet, A. Lambert; Mmes Bartet, Lynnès, Moreno.

Vaudeville. — 8 h. »/». — *La Femme,* comédie en 3 actes, de M. Albin Valabrègue : Mmes Cerny, Brindeau, Gallay; MM. Dieudonné, Mayer, Lerand.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard,* comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Porte-Saint-Martin. — » h. »/». — Relâche.

Châtelet. — 8 h. »/». — *Tout-Paris,* pièce à grand spectacle, en 5 actes, de M. C. Duval : Germain, Rosny, Scipion; Mmes Gilberte, Destrées.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin,* pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — 8 h. 1/4. — *Le Prix de beauté,* comédie-bouffe en 3 actes, de MM. Raibaud et Georges Grisier : Péricaud, Pougaud, Fournier; Mmes France, Germaine, Viorron, Lévi-Leclerc.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett,* opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Menus-Plaisirs. — 8 h. 1/2. — *L'Oncle Célestin,* opéra-bouffe en 3 actes et un prologue, de MM. Maurice Ordonneau et Kéroul, musique de M. Audran.

Déjazet. — 8 h. 1/2. — *Les deux Camille,* comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Médina et Gourlier.

Théâtre-Lyrique. — 8 h. »/». — *Le Freyschutz :* Mmes Baliste, Nazem; MM. Bermond, Laporte, Sassare.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — Représentation des lions en liberté dans la grande piste, au deuxième tableau de *Néron.* — *Néron* sera également donné avec le tableau des lions, en matinée et le soir, les jeudis, dimanches et fêtes.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année. — Exposition florale du 27 juin au 5 juillet courant.

Cette exposition comprend : achimenes, begonia, caladium, gesneria, glaïeuls, gloxinia, nœgellia, œillets, orchidées de serre et de pleine terre, pelargonium, phlox decussata, tydœa, plantes annuelles et vivaces cultivées en pot.

OPÉRA-COMIQUE, ODÉON, GYMNASE, PALAIS-ROYAL, NOUVEAUTÉS : clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 178. Le numéro : 15 centimes. Vendredi 3 Juillet 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies ;
2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 3 JUILLET

PARTIE OFFICIELLE

PARTIE NON OFFICIELLE

CHAMBRES

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 2 Juillet 1891.

LOI portant suspension d'une partie des droits de douane établis sur les blés et sur les farines de froment par la loi du 29 mars 1887.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — A dater du 10 juillet 1891 inclusivement jusqu'au 1er juin 1892 exclusivement, les droits d'entrée sur le blé en grains et sur les farines de blé, portés au tableau A du tarif d'entrée du tarif général des douanes, sont réduits à trois francs (3 fr.) par quintal de blé et à six francs (6 fr.) par quintal de farine.

Art. 2. — A l'expiration de ce délai, s'il n'est survenu aucune disposition législative prorogeant la réduction des droits précités, ils seront perçus intégralement, soit cinq francs (5 fr.) par quintal de blé et huit francs (8 fr.) par quintal de farine.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 2 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'agriculture,

JULES DEVELLE.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Décrète :

Art. 1er. — Sont nommés :

Juge de paix du Chesne (Ardennes), M. Adam, juge de paix d'Aire, en remplacement de M. Massé, qui a été nommé à Attigny.

Juge de paix d'Aire (Landes), M. Piraube (Ferréol-Prosper), licencié en droit, ancien avoué, en remplacement de M. Adam, qui est nommé au Chesne.

Juge de paix de Mur-de-Barrez (Aveyron), M. Delrieu, licencié en droit, ancien notaire, suppléant actuel, en remplacement de M. Jordan, décédé.

Juge de paix de Laignes (Côte-d'Or), M. Guilleminot, licencié en droit, suppléant actuel, en remplacement de M. Testevuide, non acceptant.

Juge de paix de Saint-Vallier (Drôme), M. Reynaud, juge de paix de Chabeuil, en remplacement de M. Rousset, décédé.

Juge de paix de Chabeuil (Drôme), M. Milliat, capacitaire en droit, suppléant du juge de paix de la Verpillière, en remplacement de M. Reynaud, qui est nommé à Saint-Vallier.

Juge de paix de Pontcroix (Finistère), M. Denis (Edouard-Prosper-Désiré), greffier de paix, en remplacement de M. Prouff, démissionnaire.

Juge de paix de Boulogne (Haute-Garonne), M. Laïgue (Jean-Joseph-Auguste), en remplacement de M. Roi, qui a été nommé à Carbonne.

Juge de paix de Puy-l'Evêque (Lot), M. Garralon, juge de paix de Luzech, en remplacement de M. Dubois, démissionnaire.

Juge de paix de Luzech (Lot), M. Maury (Jean-Jacques-Désiré), ancien greffier, en remplacement de M. Garralon, qui est nommé à Puy-l'Evêque.

Juge de paix de Montrevault (Maine-et-Loire), M. Fourey, juge de paix de la Fresnaye, en remplacement de M. Mouton.

Juge de paix de la Fresnaye (Sarthe), M. Giffard (Adolphe), greffier, en remplacement de M. Fourey, qui est nommé à Montrevault.

Juge de paix du Teilleul (Manche), M. Hirbec (Frédéric-Louis-Jean), capacitaire en droit, ancien greffier, en remplacement de M. Lamotte, décédé.

Juge de paix du 3e canton de Reims (Marne), M. Masson, juge de paix d'Epernay, en remplacement de M. Lanson, décédé.

Juge de paix d'Epernay (Marne), M. Bastaert, juge de paix de Châteaudun, en remplacement de M. Masson, qui est nommé au 3e canton de Reims.

Juge de paix de Châteaudun (Eure-et-Loir), M. Pie, juge de paix de Dreux, en remplacement de M. Bastaert, qui est nommé à Epernay.

Juge de paix de Dreux (Eure-et-Loir), M. Hullot, juge de paix d'Avallon, en remplacement de M. Pie, qui est nommé à Châteaudun.

Juge de paix d'Avallon (Yonne), M. Le Danoys de Tourville, juge de paix du canton nord de Toul, en remplacement de M. Hullot, qui est nommé à Dreux.

Juge de paix du canton nord de Toul (Meurthe-et-Moselle), M. Cheruy juge de paix de Montmirail, en remplacement de M. Le Danoys de Tourville, qui est nommé à Avallon.

Juge de paix de Montmirail (Marne), M. Mettavant, juge de paix de Thiron-Gardais, en remplacement de M. Cheruy, qui est nommé au canton nord de Toul.

Juge de paix de Thiron-Gardais (Eure-et-Loir), M. Négroni (Numa), greffier de paix, en remplacement de M. Mettavant, qui est nommé à Montmirail.

Juge de paix de Vaucouleurs (Meuse), M. Baudelet, juge de paix de Dun, en remplacement de M. Bigeon, démissionnaire.

Juge de paix de Vigneulles (Meuse), M. Barbier (Louis-Auguste), greffier, en remplacement de M. Forquignon, démissionnaire.

Juge de paix d'Hennebont (Morbihan), M. Bocher, juge de paix de Grandchamp, en remplacement de M. Delanoë, qui est nommé dans ce dernier canton.

Juge de paix de Grandchamp (Morbihan), M. Delanoë, juge de paix d'Hennebont, en remplacement de M. Bocher, qui est nommé dans ce dernier canton.

Juge de paix de Quesnoy-sur-Deule (Nord), M. Damiens (Augustin), en remplacement de M. Samyn, décédé.

Juge de paix de Beaumetz-les-Loges (Pas-de-Calais), M. Bouilliez (Aristide), ancien suppléant du juge de paix, en remplacement de M. Vahé, qui a été nommé à Avesnes-le-Comte.

Juge de paix de Mesvres (Saône-et-Loire), M. Abord, suppléant actuel, en remplacement de M. Bonjean, démissionnaire.

Juge de paix de Rue (Somme), M. Delignière (Jules-Camille-Alfred), ancien greffier, en remplacement de M. Cardenne, démissionnaire.

Juge de paix de Chaulnes (Somme), M. Legendre, juge de paix de Saint-Saëns, en remplacement de M. Fournier, démissionnaire.

Juge de paix de Saint-Saëns (Seine-Inférieure), M. Trousselle, juge de paix d'Estrées-Saint-Denis, en remplacement de M. Legendre, qui est nommé à Chaulnes.

Juge de paix d'Estrées-Saint-Denis (Oise), M. Bonhomme, juge de paix de Baumont-le-Roger, en remplacement de M. Trousselle, qui est nommé à Saint-Saëns.

Juge de paix de Beaumont-le-Roger (Eure), M. Lesueur (Henry-Armand), ancien greffier, en remplacement de M. Bonhomme, qui est nommé à Estrées-Saint-Denis.

Juge de paix de Saint-Amans-Soult (Tarn), M. Caraguel (Alphonse-Théodore-Henry), licencié en droit, ancien notaire, ancien avoué, ancien suppléant de juge de paix, en remplacement de M. Lavabre, décédé.

Juge de paix de Caussade (Tarn-et-Garonne), M. Gatorze (Jean-Baptiste-Victor), ancien notaire, suppléant du juge de paix de Montpezat, en remplacement de M. Lacau-Larroche, qui a été nommé à Saint-Laurent-de-Neste.

Juge de paix de Lauzerte (Tarn-et-Garonne), M. Brugeau (Antoine), en remplacement de M. Carles, qui a été nommé à Castelsarrasin.

Juge de paix de Valence-d'Agen (Tarn-et-Garonne), M. Campunaut, suppléant du juge de paix de Fleurance, licencié en droit, en remplacement de M. Durand, décédé.

Juge de paix de Charmes (Vosges), M. Jacquemin (Jules-Auguste), notaire honoraire, en remplacement de M. Vernier, décédé.

Juge de paix du Thillot (Vosges), M. Devaux (Charles-François), licencié en droit, en remplacement de M. Charlier, décédé.

Suppléant du juge de paix d'Essoyes (Aube), M. Roget (Ernest-Félix), notaire, en remplacement de M. Cligny, décédé.

Suppléant du juge de paix de Montguyon (Charente-Inférieure), M. Obissier (Pierre), en remplacement de M. Freymond, décédé.

Suppléant du juge de paix d'Ajaccio (Corse), M. Colonna (François Marie), conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Casanova, qui a été nommé juge suppléant au tribunal de première instance de cette ville.

Suppléant du juge de paix de Moïta (Corse), M. Andrei (Grégoire-Don-André-Josué), adjoint au maire, en remplacement de M. Orsoni, décédé.

Suppléant du juge de paix de Beaumont (Dordogne), M. Royère (Martial-Emmanuel), maire de Saint-Avit-Sénieur, en remplacement de M. Gonthier, décédé.

Suppléant du juge de paix d'Ornans (Doubs), M. Goulu (Charles-Alexandre), adjoint au maire, en remplacement de M. Journet, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix de Bourg-du-Péage (Drôme), M. Clément (Julien-Jérôme), maire de Charpey, conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Delègue, qui a été nommé juge de paix.

Suppléant du juge de paix de Saint-Mamert (Gard), M. Espérandieu (Samuel), ancien maire, en remplacement de M. Bermond, décédé.

Suppléant du juge de paix du 3[e] canton de Bordeaux (Gironde), M. Laroque (Jean), adjoint au maire, en remplacement de M. Guyot, qui a été nommé juge de paix.

Suppléant du juge de paix d'Antrain (Ille-et-Vilaine), M. Lenoir (Victor-Jean-Marie), conseiller municipal, en remplacement de M. Guérin, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix de Guichen (Ille-et-Vilaine), M. Gandon (Louis-Albert), en remplacement de M. Gandon, décédé.

Suppléant du juge de paix de Châteaurenault (Indre-et-Loire), M. Abinal (Pierre-Amédée-Auguste), licencié en droit, notaire, en remplacement de M. Pesson, décédé.

Suppléant du juge de paix de Voiron (Isère), M. Clavel (Pierre-Alexandre), en remplacement de M. Allard-Duplantier, décédé.

Suppléant du juge de paix de Clisson (Loire-Inférieure), M. Ducoin (Jacques-Marie), notaire, en remplacement de M. Dabin, qui a été révoqué.

Suppléant du juge de paix du 1[er] canton d'Orléans (Loiret), M. Jourdan (Eugène-Laurent-Eloi), avoué, en remplacement de M. Jourdan, décédé.

Suppléant du juge de paix du Malzieu (Lozère), M. Grèze (Clovis), notaire, adjoint au maire, en remplacement de M. Tuzet, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix de Stenay (Meuse), M. Sauce (Jules-Clément-Hippolyte-Ernès), maire de Moulins, en remplacement de M. Gillet, décédé.

Suppléant du juge de paix de Brinon-les-Allemands (Nièvre), M. Tribalat (Jean-Baptiste-Jacques), notaire, en remplacement de M. Trameson, décédé.

Suppléant du juge de paix de Clary (Nord), M. Tamboise (Jean-Baptiste-César-Louis-Denis), ancien maire, en remplacement de M. Ramette, décédé.

Suppléant du juge de paix du canton sud de Douai (Nord), M. Pennequin (Louis-Pierre-Joseph), licencié en droit, notaire, en remplacement de M. Pennequin, non acceptant.

Suppléant du juge de paix du canton sud-ouest de Beauvais (Oise), M. Desgroux (Cyprien-Léger), notaire, en remplacement de M. Debaye, décédé.

Suppléant du juge de paix de Putanges (Orne), M. Caillard (Henri-Charles), notaire, en remplacement de M. Morin de la Pillière, qui a été nommé juge de paix.

Suppléant du juge de paix de Pervenchères (Orne), M. Vaux (Pierre-Charles), maire de Saint-Quentin-de-Blavon, en remplacement de M. Gasnier, décédé.

Suppléant du juge de paix d'Houdain (Pas-de-Calais), M. Fleury (Charles-Joseph-Hippolyte), maire de Maisnil-les-Ruits, conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Daix, décédé.

Suppléant du juge de paix de Maubourguet (Hautes-Pyrénées), M. Sabail (Joseph), notaire, en remplacement de M. Desbons, qui a été nommé juge de paix.

Suppléant du juge de paix du Biot (Haute-Savoie), M. Blanchet (Emile-Désiré), notaire, en remplacement de M. Gallay, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix de Saint-Denis (Seine), M. Forceville (Jules-Désiré), ancien juge de paix, en remplacement de M. Jahan, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix de Charenton (Seine), M. Benazech (Paul), ancien notaire, ancien juge de paix, en remplacement de M. Leclerc, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix de Saint-Saëns (Seine-Inférieure), M. Raullet (Victrice-Jules), conseiller municipal, en remplacement de M. Mercier, démisssionnaire.

Suppléant du juge de paix de Mormant (Seine-et-Marne), M. Decante (Eugène-Hippolyte), en remplacement de M. Guilloteaux, décédé.

Suppléant du juge de paix de Limours (Seine-et-Oise), M. Delahaye (Adolphe-Alphonse), notaire honoraire, en remplacement de M. Sève, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix de Mazamet (Tarn), M. Blanc (Henry-Prosper), en remplacement de M. Valette, qui a été nommé juge de paix.

Suppléant du juge de paix de Monclar (Tarn-et-Garonne), M. Saint-Geniès (Paul-Armand), en remplacement de M. Sergent, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix d'Aups (Var), M. Layet (Joseph-Jean-François), licencié en droit, en remplacement de M. Giraud, non acceptant.

Suppléant du juge de paix de Bruyères (Vosges), M. Merlin (Paul-Isaac-Roger), licencié en droit, maire, conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Pommier, démissionnaire.

Art. 2. — M. Soittoux, suppléant du juge de paix de Rioz (Haute-Saône), est révoqué.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 2 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le garde des sceaux,
ministre de la justice et des cultes,

A. FALLIÈRES.

Par décret du président de la République en date du 30 juin 1891, rendu sur la proposition du ministre des finances :

M. Briand, directeur de la succursale de la Banque de France à Boulogne-sur-Mer, a été nommé directeur de la succursale du Mans, en remplacement de M. Soleil, décédé.

M. Labbé du Bourquet du Queuguen, directeur de la succursale de la Banque de France à Douai, a été nommé directeur de la succursale de Boulogne-sur-Mer, en remplacement de M. Briand.

M. Jacques, directeur de la succursale de la Banque de France à Bourges, a été nommé directeur de la succursale de Douai, en remplacement de M. Labbé du Bourquet de Queuguen.

M. Bethmont, directeur de la succursale de la Banque de France à Perpignan, a été nommé directeur de la succursale de Bourges, en remplacement de M. Jacques.

M. de Maulde, directeur de la succursale de la Banque de France au Puy, a été nommé directeur de la succursale de Perpignan, en remplacement de M. Bethmont.

M. Tirant de Bury (Félix-Marie-Fernand), chef du bureau auxiliaire de la Banque de France à Cognac, a été nommé directeur de la succursale du Puy, en remplacement de M. de Maulde.

Par décret du Président de la République, en date du 2 juillet 1891, rendu sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, sont nommés :

Juge de paix de Fort-de-France (Martinique), M. Paret, juge de paix du Saint-Esprit (Martinique), en remplacement de M. Pichevin, décédé.

Juge de paix du Saint-Esprit, M. Dorléans, 1er commis greffier, en remplacement de M. Paret, nommé juge de paix de Fort-de-France.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Etat-major général de l'armée. — Par application des dispositions de l'article 37 de la loi du 13 mars 1875, M. le général de brigade Roustain, commandant la 1re brigade de chasseurs (3e division de cavalerie), à Châlons, est placé, à dater du 3 juillet 1891, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

Service des subsistances militaires. — Par décis. minist. du 1er juillet 1891 :

M. Baron, off. d'administ. de 1re cl., désigné pour la gestion du serv. des fourrages d'Epinal, a été maintenu au command. de la 6e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.

M. Rinieri, off. d'administ. adj. de 1re cl., désigné pour le command. de la 6e sect. de commis et ouvr. d'administ., a été désigné pour être employé provisoir. à Toul.

M. Roussel, off. d'administ. de 2e cl., employé à Toul, a été désigné pour la gestion des fourrages d'Epinal.

ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE

Concours de 1891.

Errata à la liste par ordre alphabétique des candidats ayant composé à Paris, à Lille et à Rouen admis à subir les épreuves orales du premier degré.

Au lieu de :
Auvard (Marie-Charles-Gustave),
Lire :
Auvard (Marie-Charles-Gaston).
Au lieu de :
Bonval (Théophile-Antoine-Maurice),
Lire :
Bonnal (Théophile-Antoine-Maurice).
Au lieu de :
Boscary (François-Joseph-Alexandre),
Lire :
Boscary (François-Joseph-Gabriel).
Au lieu de :
Casanave (Louis-François-Henry-Haymond),
Lire :
Casanave (Louis-François-Henry-Raymond).
Au lieu de :
Espir (Gabriel-Louis),
Lire :
Espir (Gabriel-Lucien).
Au lieu de :
Mercier (Francis-Auguste-Tremayne),
Lire :
Mercier (Francès-Auguste-Tremayne).
Au lieu de :
Petit (Louis-Claude-Gabriel),
Lire :
Petit (Louis-Charles-Gabriel).
Au lieu de :
Rachou (Paul-Georges-Marie),
Lire :
Rachou (Joseph-Paul-Georges-Marie).
Au lieu de :
Tron de Bouchony (Marie-Albin-Joseph-Maurice),
Lire :
Tron de Bouchony (Marie-Albin-Eusèbe-Maurice).

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décret en date du 1er juillet 1891, rendu sur le rapport du sénateur, ministre de la marine, ont été promus dans le corps de l'infanterie de marine, savoir :

Au grade de lieutenant-colonel.

M. Monségur (Jules), chef de bataillon au 7e régiment, en remplacement de M. La Prairie, admis à la retraite.

Au grade de chef de bataillon.

2e tour (choix). M. Lalubin (Jean), capitaine à l'état-major de l'arme, à Paris.—Emploi créé aux tirailleurs haoussas.

1er tour (ancienneté). M. Dallier (Vincent), capitaine au 3e régiment, en remplacement de M. Monségur, promu.

2e tour (choix). M. Morel (Marie-Emile-Barthélemy), capitaine au 1er régiment de tirailleurs tonkinois, en remplacement de M. Rochetin, admis à la retraite.

(Non-activité). M. Rollin (Marie-Victor-Gaston), chef de bataillon en non-activité pour infirmités temporaires, en remplacement de M. Zimmermann, admis à la retraite. M. Rollin prendra rang du 6 avril 1891, déduction faite de trois ans un mois seize jours passés en non-activité.

Au grade de capitaine.

1er tour (ancienneté). M. Genty (Ludovic-Léon-André), lieutenant au 8e régiment, en remplacement de M. Michallat, promu.

2e tour (choix). M. Sensarric (Jean-Guilhem), lieutenant à l'état-major hors cadres (faits de guerre dans le Haut-Fleuve), en remplacement de M. Lalubin, promu.

3e tour (ancienneté). M. Le Heiget (Eugène-François-Auguste-Paul), lieutenant au 5e régiment, en remplacement de M. Morel, promu.

1er tour (ancienneté). M. Robard (Antoine-Julien), lieutenant au 5e régiment, en remplacement de M. Stoffelbach, décédé.

2e tour (ancienneté). M. Lucciardi (Ange-François), lieutenant au 3e régiment (faits de guerre dans le Haut-Fleuve), en remplacement de M. Cabannes, décédé.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 2 Juillet 1891.

Le ministre des finances donnera, le lundi 6 juillet, un dîner en l'honneur de la commission du budget et de la commission des finances. Ce dîner sera suivi d'une réception sur invitations personnelles.

MM. les sénateurs et les députés, ainsi que les membres du conseil d'Etat et de la cour des comptes, voudront bien considérer cet avis comme tenant lieu d'invitation.

M. le préfet des Landes a autorisé la mise en exploitation, à partir du 20 juin 1891, de la ligne de chemin de fer d'intérêt local de Saint-Vincent-de-Tyrosse à Soustons.

Cette ligne a une longueur de 11 kil. 926 mètres. Indépendamment des stations extrêmes, elle comporte deux stations intermédiaires à Tosse et à Hardy.

La distribution solennelle des récompenses décernées à l'occasion du Salon de cette année a eu lieu hier 2 juillet, à dix heures du matin, dans le grand salon carré du palais de l'Industrie.

La cérémonie était présidée par M. Léon Bourgeois, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

M. le ministre avait à ses côtés M. Gustave Larroumet, membre de l'Institut, directeur des beaux-arts et M. Bailly, membre de l'Institut, président de la Société des artistes français. M. le Président de la République s'était fait représenter par le capitaine de vaisseau Jauréguiberry.

On remarquait sur l'estrade :

MM. Poubelle, préfet de la Seine; Riberre, chef du cabinet du ministre; MM. Bonnat, et Cavelier, membres de l'Institut, vice-présidents de la Société des artistes; M. Kaempfen, directeur des musées nationaux; M. le comte d'Ormesson, introducteur des ambassadeurs; un grand nombre de membres de l'Institut, de fonctionnaires de l'administration des beaux-arts, ainsi que la plupart des membres du comité et des divers jurys du Salon.

M. Bailly, membre de l'Institut, président de la Société des artistes, a prononcé le discours suivant :

Monsieur le ministre,
Mesdames et messieurs,

Il y a quelques années à peine, l'existence financière de la Société des artistes français a été menacée par suite d'une mesure qui avait pour objet de lui imposer un jour de gratuité par semaine, en plus de ce qui avait toujours existé depuis sa constitution. Mais sur les justes réclamations que nous avons dû présenter à qui de droit au nom de notre société, la décision ministérielle a été rapportée et les choses ont été rétablies ainsi que précédemment.

Cette année vous avez eu un autre ennui à surmonter, contre lequel vous avez été appelés à réclamer; ennui causé par une fausse assimilation faite entre notre association et d'autres compagnies en raison d'une mesure fiscale qui aurait obligé la Société des artistes français à payer dès cette année une redevance considérable au Trésor pour avoir le droit d'occuper dans le palais de l'Industrie les locaux nécessaires à l'organisation de l'exposition annuelle, qu'elle a le devoir d'assurer au lieu et place de l'Etat, en vertu du contrat qui existe entre elle et l'administration des beaux-arts.

Nous n'avons pu accepter sans protestation une semblable mesure, attendu la situation spéciale faite à la Société des artis-

tes français par le mandat qu'elle a accepté sans contestation, et absolument dans l'intérêt seul des artistes, il y a onze ans, lequel mandat définit clairement sa mission, c'est-à-dire qu'elle a le devoir d'assurer les expositions annuelles des artistes vivants au lieu et place de l'administration des beaux-arts. Or si l'Etat avait eu à faire le Salon de 1891, comme par le passé, est-ce qu'il aurait dû payer la redevance réclamée ? Absolument non.

Substituée à l'Etat dans ses droits comme dans ses devoirs, la Société ne doit pas avoir équitablement d'autres charges à subir que celles que l'Etat aurait eu à supporter lui-même, s'il eût continué à faire le Salon. Nous avons donc dû réclamer auprès de vous, monsieur le ministre, vous, notre défenseur naturel, et c'est dans ce sens élevé que vous avez compris notre situation ; c'est donc grâce à votre heureuse et bienveillante intervention, je le déclare hautement, c'est grâce aussi au concours éclairé et dévoué de votre administration, représentée par M. le directeur des beaux-arts, que le péril a été écarté une fois encore.

La situation des choses est donc que, par suite d'un projet de convention élaboré d'un commun accord entre vous : beaux-arts, l'administration des finances, les bâtiments civils et la Société des artistes français, notre compagnie occuperait, comme par le passé, nous l'espérons du moins, des locaux nécessaires à l'exploitation du Salon, sans charges nouvelles, avec les avantages qui lui ont été concédés depuis qu'elle existe et cela aux conditions non modifiées, c'est-à-dire la quasi-gratuité, la redevance à payer par la Société restant toujours fixée à 1 franc !

Mais attendu la situation nouvelle faite à l'Etat par la ville de Paris, propriétaire du sol sur lequel est édifié le palais de l'Industrie, la Société aurait à acquitter un loyer affecté spécialement à l'occupation des bureaux, des magasins, ateliers, dépôts d'ouvrages, dépendances, etc., mis par l'administration des bâtiments civils à la disposition de la Société pendant toute l'année ; notre compagnie payerait alors une redevance annuelle fixée auxdites conventions.

Après cet exposé, permettez-moi de vous rappeler, monsieur le ministre, que lors de la dernière distribution de nos récompenses, dans une circonstance semblable à celle qui nous réunit en ce moment, vous nous disiez, en termes clairs, éloquents et bienveillants, que dans l'art l'esprit démocratique ne devait pas empêcher une sélection attentive et le maintien d'un niveau élevé.

Vous ajoutiez qu'il importe dans l'intérêt même des artistes d'éviter à leurs œuvres une exposition prématurée qui risque de tourner à leur détriment et peut nuire souvent à l'avenir de celui qui les a conçues. Vous vous efforcerez, disiez-vous encore, j'en suis sûr, dût le nombre des œuvres exposées diminuer un peu, de conserver à vos salles cet aspect de choix et d'harmonie comme aussi de distinction et d'élégance qui doit rester la marque d'un salon français ! (*Applaudissements.*)

Vos paroles, monsieur le ministre, ont été écoutées, recueillies et méditées comme elles devaient l'être, venant du représentant autorisé du Gouvernement et dites par un homme possédant à un si haut degré le sentiment élevé que vous apportez à toutes les questions soumises à votre savante appréciation. (*Applaudissements répétés.*)

Fondée pour assurer les expositions annuelles des beaux-arts, notre société s'est toujours considérée comme le mandataire de l'Etat et a toujours sollicité les conseils aussi bien qu'elle a toujours accepté les critiques de ses représentants, en n'oubliant pas que la mission dont elle est chargée est une mission toute désintéressée et éminemment nationale et que l'intérêt général de l'art doit dominer toutes ses actions.

Le comité de la Société, en confectionnant le règlement du Salon qui finit aujourd'hui, s'est inspiré de vos bienveillants et sages conseils. C'est ainsi que dans la section de peinture il a changé le mode de composition du jury, voulant, dans une pensée sur laquelle il est inutile d'insister, que toutes les hautes personnalités artistiques puissent à tour de rôle en faire partie ; et dans un autre ordre d'idées, il a voulu qu'une sélection plus attentive rendît plus d'intérêt au Salon et il a eu le courage de réduire à 1,800 le nombre des ouvrages de peinture à recevoir, diminuant ainsi de 700 le chiffre des années précédentes. (*Très bien*).

Cette mesure n'a pas été, il faut le reconnaître, sans soulever une certaine émotion parmi les artistes, même parmi les plus marquants. Quelques-uns ont pensé que dans une société démocratique comme la nôtre, l'indulgence devait dominer la sévérité; d'autres, au contraire, ont pensé que l'admission au Salon devait être une sorte de consécration d'études antérieures ; qu'il y aurait, hélas! probablement bien des mécontents, mais qu'aussi le Salon y gagnerait par des œuvres meilleures en plus grand nombre, et qu'enfin le jury a le devoir de faire comprendre à de soi-disant artistes, qui n'ont aucune aptitude pour les arts, qu'ils feraient mieux de choisir d'autres carrières que celle dont ils retirent si peu de profit.

Le comité a pesé les raisons données et il a maintenu sa décision, attendant le résultat, le jugement des artistes, le jugement du public, le vôtre, monsieur le ministre. Nous sommes bien, il est vrai, une société démocratique et nos sociétaires ont droit à toute notre sollicitude, mais le Salon qui est une tradition d'Etat doit être avant tout une exposition d'œuvres de valeur, ouverte à tous les artistes. Sociétaires ou non, tous ont les mêmes droits, tous sont égaux, devant s'incliner quelles que soient les sévérités du jury.

Et voilà pourquoi le jury est indifféremment composé de sociétaires ou de personnes n'appartenant pas à la société, et pourquoi dans nos statuts il y a un article 4 ainsi conçu : « Le titre de sociétaire ne confère pas le droit d'être admis aux expositions annuelles des beaux-arts, sans être soumis à l'examen du jury. »

Quelques-uns, et ils ne sont pas nombreux, de ceux qui pour des raisons diverses avaient l'honneur d'être admis depuis longtemps au Salon et qui ont été lésés par la mesure prise, en prendront leur partie et par des efforts plus considérables reprendront leur place.

Et d'autre part, l'encombrement des anciens a-t-il été tel que les jeunes gens ont pu en souffrir? Nous ne le croyons pas, et d'ailleurs un jury, quel qu'il soit, est toujours heureux de reconnaître le talent qui apparaît chez l'homme jeune encore, de le récompenser et de l'aider de ses conseils et de ses avis. (*Applaudissements.*)

Nous avons donné à nos salles l'aspect que vous nous recommandiez, dans la mesure où nous le permettaient le temps et les emplacements qui, n'étant mis que temporairement à notre disposition, nous mettent dans l'obligation de recommencer le même travail tous les ans sans pouvoir conserver les améliorations adoptées.

Ce que nous pouvons affirmer, monsieur le ministre, c'est que la Société des artistes français, se considérant à bon droit comme représentant l'Etat, est toute disposée à apporter au mandat qu'elle a reçu de lui les améliorations qui lui seront toujours réclamées, son but principal étant de faire progresser l'art français par tous les moyens qui pourront l'aider à ne pas le laisser stationnaire.

Créatrice, sur les injonctions de l'Etat, de la collectivité des artistes français, elle ne faillira pas à sa tâche, tâche dont elle est fière; si quelques membres de sa famille artistique ont commis l'erreur de se détacher d'elle, elle les plaint, mais elle n'en poursuivra pas moins, comme unique société substituée à l'Etat, la mission de haute confiance qu'elle a reçue de lui sans dévoyer ni à droite ni à gauche, en allant droit devant elle avec l'objectif rappelé ci-dessus : Faire progresser notre art national par tous les moyens qui seront en son pouvoir. (*Applaudissements prolongés.*)

Il ne m'appartient pas, monsieur le ministre, de faire l'éloge du Salon de 1891. Il me suffira de rappeler l'accueil qu'il a reçu du public, de la presse et des artistes.

En peinture la médaille d'honneur n'a pas été votée, malgré le nombre des ouvrages supérieurs que comportait cette section, malgré la quantité d'artistes que leur exposition aussi bien que leur passé artistique désignaient pour cette haute récompense, ou qu'un travail considérable indiquait au suffrage du public et de leurs confrères.

Le règlement de 1891 laissait à ce sujet peut-être à désirer ; des modifications y seront apportées pour l'an prochain.

J'en dirai autant de la section de gravure et lithographie où le concurrent le plus heureux est arrivé à deux voix de la majorité exigée par le règlement.

En sculpture, la médaille d'honneur a été décernée à un artiste, jeune encore, mais qui a déjà et depuis longtemps fait ses preuves et dont le talent n'a d'égal que la modestie.

Il est enfin un dernier point sur lequel je vous demanderai la permisssion de dire quelques mots. La Société des artistes français, monsieur le ministre, tout en cherchant à améliorer l'exposition annuelle des beaux-arts, à lui donner plus de soins sous tous les rapports, n'oublie pas sa mission philanthropique.

En ce moment où les temps sont très durs, elle n'oublie pas ceux de ses membres qui souffrent et qui sont malheureux. Hélas! il y en a beaucoup. Les secours qu'elle a distribués cette année dépassent ceux qu'elle a accordés les années précédentes, et ce n'est plus sur ses bénéfices qu'elle peut prélever les sommes nécessitées par ce chapitre, mais sur son fonds social, et elle le fait sans regrets, sans compter. Elle n'oublie pas non plus son œuvre de défense de la propriété artistique. Puis, Autant que le permettent nos ressources, nous augmentons nos lits dans la maison de retraite Galignani, en même temps que de petites orphelines, grâce à la bienveillance de Mme Marie Laurent, sont assurées de trouver un asile à l'orphelinat des Arts.

J'ai fini, monsieur le ministre, et je vous prie d'avoir l'obligeance de remettre vous-même aux lauréats du Salon les récompenses qui leur ont été votées par les divers jurys. (*Applaudissements répétés.*)

Après le discours de M. Bailly, M. Léon Bourgeois, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, a pris la parole en ces termes :

Mesdames, Messieurs,

C'est la seconde fois que j'ai l'honneur de présider la distribution de vos récompenses, et cette année écoulée a rendu plus vifs et plus profonds, je vous l'assure, mes sentiments de sympathie pour la Société des artistes français et d'admiration pour cette exposition annuelle de notre production artistique, que je considère comme une

des plus intéressantes, une des plus nécessaires manifestations de la vie nationale.

Membres d'une grande famille dont un dissentiment, que nous voulons toujours croire passager, ne saurait briser l'unité, vous tenez à maintenir le lien qui vous rattache à l'Etat, et votre honorable président exprimait tout à l'heure cette pensée en termes dont je le remercie. Nos sentiments sont conformes aux vôtres et nous continuerons de vous témoigner notre cordiale sollicitude, nous efforçant en toute circonstance de vous aider autant qu'il est en notre pouvoir. Nous le ferons sans sortir de notre rôle, sans rien vous retirer d'une indépendance où votre dignité même est intéressée, mais en nous souvenant toujours que la tâche que vous remplissez excellemment vous a été confiée par l'Etat lui-même, et pour le profit du pays tout entier. (*Applaudissements.*)

Messieurs, notre rôle nous est rendu facile par la manière dont M. Bailly exerce depuis dix ans sa délicate et difficile présidence. En le maintenant par acclamation à votre tête chaque fois que ses pouvoirs doivent être renouvelés, vous prouvez que vous avez un égal souci de vos intérêts et de votre reconnaissance. Je me reprocherais de ne pas m'associer aux témoignages d'affectueuse estime que ses confrères lui exprimaient encore il y a quelques jours, en lui conférant la médaille d'argent, réservée jusqu'ici aux services ininterrompus de leurs plus modestes auxiliaires et dont ils ont fait, comme l'armée fait de la médaille militaire, une récompense singulièrement élevée en l'attribuant à un chef déjà comblé d'honneurs. (*Applaudissements prolongés.*)

Messieurs, tous mes prédécesseurs ont eu jusqu'ici à féliciter la Société des artistes du soin attentif qu'elle apporte à l'organisation du Salon. Chaque exposition nouvelle était marquée par un progrès plus ou moins sensible, mais continu. Cette fois, vous avez opéré une véritable révolution, avec un courage et un succès dont je tiens à vous féliciter. Vos amis vous signalaient, depuis quelque temps déjà, le danger que le nombre toujours croissant des œuvres faisait courir à l'intérêt artistique du Salon, et je vous disais moi-même l'an dernier que, sans rien enlever au caractère largement démocratique de votre institution, il était possible de ne pas imposer à l'attention des visiteurs une tâche aussi lourde.

Vous avez entendu ces conseils, et vous avez appliqué résolument le programme nécessaire qui vous était indiqué. Avec une sévérité d'autant plus méritoire que les élus l'exerçaient sur leurs électeurs, pour le bien général assurément, mais avec la grande difficulté de convaincre les intéressés, vous avez réduit, dans une proportion considérable, le nombre des ouvrages admis; vous avez prolongé le séjour de l'atelier pour ceux dont l'ambition était plus hâtive que le talent ou qui ne se rendaient pas assez compte que, pour paraître en public sans dommage, il importe de s'y préparer avec soin.

Le résultat a été un Salon vraiment digne d'un titre qui est synonyme de choix, d'élégance et d'agrément. Pour mériter entièrement ce titre, vous n'avez pas hésité à vous imposer des sacrifices coûteux, mais dont le succès obtenu vous a largement récompensés. (*Applaudissements répétés.*) Toutes vos salles étaient des modèles d'arrangement et de goût, et telle d'entre elles où il n'y avait cependant ni tableaux ni statues exposés, était à elle seule une œuvre d'art. (*Applaudissements.*)

Dans ce cadre, messieurs, non seulement l'exposition annuelle de l'art français n'indiquait aucune décadence, mais elle était de nature à nous inspirer une légitime fierté. Il est bien difficile, en matière d'art contemporain, d'éviter deux écueils opposés et contre lesquels risquent de se heurter les meilleurs critiques. Il y a toujours, dans ce domaine, quelque chose qui finit et quelque chose qui commence : de là des regrets trop négatifs chez les uns et des espérances trop affirmatives chez les autres.

Dans ce qu'aimait le passé, ceux-là voudraient tout retenir, et, pourtant, il y a des pertes inévitables; dans ce qu'aimera l'avenir, ceux-là veulent faire entrer une condamnation complète du passé, comme si le passé n'était pas le trésor lentement accumulé de l'expérience humaine. L'équité consiste à rendre justice au présent, sans méconnaître le passé. Or, messieurs, ce présent est plein, je ne dirai pas seulement de promesses, mais de belles œuvres réalisées; jamais une inquiétude plus noble, jamais une fièvre plus généreuse n'ont animé les esprits.

Il est certain que nous avons renversé des hiérarchies injustifiées et que nous n'admettons plus des représentations longtemps en faveur, où la convention avait plus de place que l'observation et la vérité. Dans l'histoire, notamment, l'art a profité de tout ce qu'une critique plus exigeante révélait autour de lui; l'archaïsme grec et romain le tente beaucoup moins, mais c'est parce que le cercle du monde ancien s'est élargi et que nous ne bornons plus à l'Italie et à la Grèce les besoins de notre curiosité. Les mystères de l'antique Orient nous attirent; nous voulons les pénétrer, et vous vous faites, messieurs, les auxiliaires de cette curiosité. (*Vifs applaudissements.*)

Tandis qu'au Louvre de courageux missionnaires achèvent de restituer les splendeurs prodigieuses du palais de Darius et justifient le vieil Hérodote, ici, nous voyons des artistes mettre dans d'immenses compositions un labeur et un talent dignes des grandes époques. D'autre part, jamais l'art n'eut un tel souci de la sincérité complète et de la vérité largement humaine.

Dans l'œuvre du sculpteur comme dans celle du peintre, la nature est abordée avec émotion.

Les humbles sont élevés à la dignité de l'art et ils y paraissent avec leur noblesse inconsciente; les scènes de la rue et de la place publique, les travaux de la terre ou de l'atelier, c'est-à-dire l'histoire vraie de l'homme d'hier et d'aujourd'hui, sont reproduits avec leur pittoresque, leur énergie, leur signification durable; les jeux de l'air et de la lumière sont analysés avec une attention et une science que nos pères auraient enviées. Messieurs, vous avez le droit de considérer le temps présent comme une des époques les plus fécondes de l'art français et une de celles qui recevront de l'avenir large et complète justice. (*Applaudissements répétés.*)

Entre les diverses branches de cet art, il en est une qui mérite une sollicitude particulière. Je partage le regret qu'exprimait tout à l'heure votre président au sujet de la section de gravure; j'aurais souhaité, comme lui, qu'une majorité pût se former dans le vote pour la médaille d'honneur, et constater ainsi avec quel courage et quel talent nos artistes graveurs luttent contre les difficultés que leur impose la concurrence écrasante des procédés industriels. Jamais ils n'ont rencontré de tels obstacles et jamais ils n'ont affirmé leur maîtrise de façon plus éclatante. Pour moi, j'ai été heureux de pouvoir leur faire cette année une part plus large dans les travaux de l'Etat. (*Très bien!*)

Je ne puis m'empêcher de signaler aussi le renouvellement heureux qui se manifeste dans l'art décoratif, dans ce genre où notre pays, avec ses qualités d'invention, de grâce et de mesure, exerça si longtemps une supériorité reconnue. Sous l'influence de causes très diverses, le dix-neuvième siècle a été long à se créer une marque et et une originalité. Depuis quelques années, il s'efforce de rattraper le temps perdu, et, au moment de finir, il s'ingénie pour laisser, lui aussi, ses modèles à l'avenir. Dans la céramique, le travail du bois, du métal, des pierres précieuses, dans le mobilier et la décoration intérieure, il cherche et il trouve. Vous ne sauriez rester indifférents à ce réveil; nous nous efforçons de le favoriser par le développement de nos écoles d'art décoratif; vous pouvez beaucoup pour lui et je suis sûr de ne pas solliciter en vain votre attention en sa faveur. (*Applaudissements.*)

Messieurs, en invitant le ministre des beaux-arts à présider votre réunion, vous voulez exprimer cette pensée que le Salon n'est pas une entreprise particulière, intéressante pour vous seuls, mais bien une œuvre d'intérêt public, d'utilité nationale.

En se rendant à votre appel, le ministre témoigne des sentiments semblables. Il vient ici pour affirmer hautement le rôle que l'art doit jouer dans une grande démocratie et pour proclamer qu'à ses yeux l'enseignement du beau, sous toutes ses formes, est une des parties essentielles de l'éducation publique.

Ces déclarations ne sont pas, vous le savez, tout à fait inutiles. Je suis heureux de l'occasion que vous m'avez offerte de les renouveler ici. Cette fête leur donne le plus éloquent des commentaires, car elle prouve l'admirable fécondité et l'éclat de notre production artistique, en même temps qu'elle manifeste l'accord des libres serviteurs de l'art et des représentants de la République. (*Applaudissements prolongés.*)

M. Vigneron, délégué de la Société des artistes français, a ensuite proclamé les noms des exposants qui ont obtenu les récompenses décernées par les jurys du Salon.

SECTION DE SCULPTURE

Médaille d'honneur votée par tous les artistes récompensés.

M. Boucher (Alfred).

SECTION DE PEINTURE

Médailles de 2e classe.

MM. Gervais (Paul-Jean).
Axilette (Alexis).
Roy (Marius).

MM. Bourgonnier (Claude).
Chevallier-Tayler.
Duffaud (Jean-Baptiste).
Isenbard (Emile).
Léandre (Charles-Lucien).
Thévenot (François).
Quignon (Fernand-Just).
Baillet (Ernest).

Médailles de 3e classe.

MM. Guthrie (James).
Schryver (Louis de).
Fridreich (Otto).
Salgado (José-V.).
Bisbing (Henri).
Le Sidaner (Henri-Eugène).
Chevilliard (Vincent).
Dessar (Louis-Paul).
Orange (Maurice-Henri).
Noirot (Emile).
Rigolot (Albert-G.).
Kowalsky (Léopold-François).
Franzini d'Issoncourt (Charles-H.).
Bisson (Edouard-Louis).
Grier (Louis).
Lopisgich (Georges-Antonio).
Royer (Henri).
Guéry (Armand).
Ballue (Pierre).
Brangwyn (Frank).
Lemeunier (Basile).
Bellet (Pierre).
Mélingue (Gaston).
Berthault (Lucien).
Fouace (Guillaume-Romain).
Chalon (Louis).
Borchard (Edmond).
Van der Weyden (Harry).
Schultzberg (Anshelm-Léonard).
Crochepierre (André-Antoine).
Csok (Etienne).
Jacquesson de la Chevreuse (Louis).
Bastet (Tancrède).
Mlle Baily (Caroline-Alice-Berthe).

Mentions honorables.

MM. Le Roux (Constantin).
Burggraff (Gaston-Frédéric de).
Roeseler (Auguste).
Carl Rosa (Mario).
Grateyrolle (Silvain-Paul-Frédéric).
Calbet (Antoine).
Gumery (Adolphe-Ernest).
Mlle Heyermans (Marie).
Mlle Langlois (Camille).
MM. Rouby (Alfred).
Bélair (Fernand de).
Smith (Wilhelm).
Granchi Taylor (Achille).
Reyzner (Miecislaw).
Mlle Besson (Mélanie).
MM. Leroux (Etienne-Eugène).
Verworner (Ludolf).
Tuke (Henri-Scott).
Kendall (Sergeant).
Bill (Lina).
Struetzel (Otto).
Meyer (Emile).
Petiville (Henri de).
Thorne (William).
Cauchois (Eugène-Henri).
Kühstohs (Paul).
Foreau (Henri).
Duvent (Charles).
Laurens (Paul-Albert).
Wührer (Louis-Charles).
Balouzet (Auguste).
Thys (Gaston).
Maroniez (Georges-Philibert-Ch.).
Mme Wentworth (Cécilia-E.)
MM. Longsatff (John).
Tenré (Henry).
Habert Dys (Jules).
Mlle Hem (Louise de).
MM. Sterner (Albert-E.).
Paillet (Fernand).
Mlle Lacombe de Presle (Camille).

SECTION DE SCULPTURE

Médailles de 1re classe.

MM. Gardet (Antoine-Joseph).
Pépin (Edouard).

Médailles de 2e classe.

MM. Lami (Stanislas).
Boutellier (Jean-Ernest).
Mac-Monnies (Frederik).
Houdain (André d').
MM. Hercule (Benoît-Lucien).
Boutry (Edgar-Henry).

Gravure en médailles et sur pierres fines.

Mlle Lancelot (Renée-Marcelle).
M. Gaulard (Félix-Emile).

Médailles de 3e classe.

MM. Peene (Augustin).
Anglade (Alexandre).
Theunissen (Corneille-Henri).
Chavalliaud (Léon-Joseph).
Deschamps (Léon-Julien).
Grandin (Léon).
Bloche (Roger).
Rozet (René).
Aubert (Paul).
Lagarrigue (Carlos).
Pauchard (Constant-Démétrius).

Mentions honorables.

MM. Bureau (Léon).
Chevré (Paul).
Clerget (Alexandre).
Davis (William-Arthur).
Delacour (Clovis).
Mlle Ducrot (Francine).
MM. Fernand-Dubois.
Foretay (Alfred).
Forgeot (Claude-Edouard).
Mlle Gennadius (Cléonice).
MM. Girardin (Eucher).
Grafly (Chas).
Gréber (Henri).
Hesselinck (Abraham).
Hingre (Louis-Théophile).
Léonard (Charles).
Loiseau-Rousseau (Paul).
Muhlembeck (Georges-Emile).
Pendariès (Jules-Jean).
Rasumny (Félix). Gravure en médaille.
Roze (Albert-Auguste).
Ruffier (Louis-Lucien).
Seysses (Auguste).
Stigell (Rob).
Valli (André).
Waldmann (Oscar).
Wassiutinsky (Antoine). Gravure en médaille.

SECTION D'ARCHITECTURE

Médailles de 1re classe.

MM. André (Pierre).
Barbaud (Raymond).

Médailles de 2e classe.

MM. Normand (Charles-Nicolas).
Yvon (Maurice).
Durand (Antonin).
Dutocq (Victor-Antoine-Ferdinand).
Louzier (Sainte-Anne-Auguste).

Médailles de 3e classe.

MM. Chédanne (Georges).
Rouillard (Marie-Marcel).
Paulme (Marius-P.-E,).
Dusart (Paul).
Charpentier-Bosio (Ernest-Victor).

Mentions honorables.

MM. Barré (Adolphe).
Bossis (Pierre-Emile-Marie-Auguste).
Chapelain de Caubeyres (H.-F.-F.).
Dargaud (Victor).
David (Léon-Louis).
Dausset (Maurice).
Dobresco et Duquesne.
Dionis du Séjour (Marie-Ludovic).
Dubois (Auguste-Georges).
Esnault Pelterie, en collaboration avec M. Meyer (Eugène).
Georgé et Kahenn (Freddy).
Hista (Louis).
Honoré (Marc-Eugène-Alfred).
Koch (Alex).
Libaudière (Joseph).
Margotin (Léon).
Marquet (Louis-Pierre).
Mollet (Victor-Jean-B.).
Morsier (Frédéric de).
Ollivier (Félix).
Raimbert (André).
Schüller, en collaboration avec M. Berger (Joseph-Ch.-M.).

SECTION DE GRAVURE ET LITHOGRAPHIE

Médailles de 1re classe.

MM. Géry-Richard (Adolphe - Alphonse). Eau-forte).
Mathey-Doret (Emile-Armand). Eau-forte.
Annedouche (Alfred-Joseph). Burin.

Médailles de 2e classe.

M. Massard (Jules). Burin.
Mme Jacob-Bazin (Marguerite-Jeanne). Bois.
M. Guillon (Pierre-Ernest). Lithographie.

Médailles de 3e classe.

MM. Gravier (Alexandre). Eau-forte.
Coppier (Charles-André). Eau-forte.
Focillon (Victor-Louis). Eau-forte.
Gusman (Pierre). Bois.
Dochy (Henry). Bois.
Pélissier (Jean-Joseph). Lithographie.
Audebert (Alphonse). Lithographie.

Mentions honorables.

MM. Payrau (Jules-Simon). Eau-forte.
Bertrand (Albert). Eau-forte.
Dunod (Charles-René). Eau-forte.
Mme Olivier (Marie-Thérèse). Eau-forte.
Taverne (Pierre-Gustave). Eau-forte.
Mlles Genty (Marie). Bois.
Mirman (Jane-Madeleine). Bois.
Lemaire (Emile-Philippe). Bois.
Gabrie (Marie). Bois.
MM. Dézarrois (Antoine). Burin.
Julian Damazy (William). Burin.
Kriéger (Béla-Jules). Burin.
Pinelais (Benoit de la). Lithographie.
Mesplès (Paul-Eugène). Lithographie.
Mlle Chapus (Berthe). Lithographie.
M. Millot (Adolphe-Philippe). Lithographie.

PRIX MARIE BASHKIRTSEFF

M. Duffaud (Jean-Baptiste).

PRIX DE RAIGECOURT-GOYON

M. Fath (René-Maurice).

A la suite de cette lecture, M. Gustave Larroumet, directeur des beaux-arts, a proclamé le prix du Salon et donné la liste des bourses de voyage accordées par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en conformité de la délibération du conseil supérieur des beaux-arts, dans sa séance du 16 juin 1891, aux artistes dont les noms suivent :

PRIX DU SALON :

M. Gervais (Paul-Jean), peintre.

BOURSES DE VOYAGE

Peinture : MM. Le Sidaner (Henri-Eugène), Boyé (Abel), Orange (Maurice-Henri).

Sculpture : MM. Holweck (Louis), Saulo (Georges-Ernest), Mlle Itasse (Jeanne).

Architecture : MM. Paulme (Marius), Charpentier-Bosio.

Gravure : M. Coppier (Charles-André).

A la fin de la cérémonie, M. Bailly a remercié M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts d'avoir bien voulu accepter la présidence de la distribution des récompenses et d'avoir donné ainsi à la Société des artistes français un nouveau témoignage de l'intérêt du Gouvernement.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 1er juillet.

La Chambre des communes a discuté aujour-

d'hui l'article 1er du bill sur l'enseignement libre.

La séance a été ajournée à demain.

(*Agence Havas*).

ALLEMAGNE

Berlin, 1er juillet.

Le *Moniteur de l'Empire* annonce que la démission du président supérieur de Poméranie, comte de Behr-Negendank, a été acceptée et que le titre de conseiller privé lui a été conféré avec le droit au titre d'Excellence.

Le *Moniteur* publie en même temps la nomination de M. de Puttkamer, ministre d'Etat, au poste de président supérieur de la Poméranie. (*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 1er juillet.

L'empereur est parti cette après-midi pour Lichtenegg, afin de rendre visite à l'archiduc François-Salvator et à l'archiduchesse Marie-Valérie.

Demain, il passera à Wels, l'inspection du 15e régiment de dragons, en garnison dans cette ville. Dans l'après-midi il partira pour Gastein. (*Agence Havas.*)

Vienne, 1er juillet.

Une soirée a été donnée aujourd'hui par le maire de Vienne, à l'hôtel de ville, en l'honneur des membres du congrès postal. Les ministres comte Taaffe, Prazak, Zaleski, Bacquehem, Folkenhayn, Schœnborn et Stembach y ont assisté. La fête a été des plus brillantes.

Les membres du congrès ont été invités pour demain soir par le ministre du commerce, au casino du Stadtpark. (*Agence Havas.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 30 juin.

L'empereur et l'impératrice ont fait samedi une promenade sur les côtes de la Finlande.

Le grand-duc héritier est arrivé samedi à Tchita (*Agence Havas.*)

Saint-Pétersbourg, 30 juin.

M. Krivenko, secrétaire du ministre de la maison de l'Empereur, va partir prochainement pour Constantinople et pour la Palestine, afin de faire les préparatifs en vue du voyage que doivent faire cet hiver l'Impératrice et ses enfants. (*Agence Havas.*)

ITALIE

Rome, 30 juin.

Le Sénat a approuvé par 79 voix contre 18 la loi prorogeant la faculté pour les banques d'émettre des billets.

Il s'est prorogé ensuite *sine die.*

(*Agence Havas.*)

ESPAGNE

Madrid, 30 juin.

Le Sénat a continué la discussion relative à la banque d'Espagne.

La Chambre examinera demain le projet de diminution des droits d'importation sur les céréales étrangères. (*Agence Havas.*)

Madrid, 1er juillet.

La cour est arrivée à Madrid venant d'Aranjuez.

Le roi est très bien portant. Il a été acclamé à la gare. (*Agence Havas.*)

PORTUGAL

Lisbonne, 1er juillet.

Le roi et la reine Amélie ont visité la nouvelle installation de la Société de géographie de Lisbonne. Ils ont examiné longuement le musée colonial et les travaux des dernières expéditions africaines.

La famille royale part demain pour Cintra où elle passera l'été. (*Agence Havas.*)

Lisbonne, 1er juillet.

La commission des affaires étrangères de la Chambre des députés a ajourné la présentation du rapport relatif à l'acte général de la conférence de Bruxelles et aux déclarations d'accord annexes.

Cette commission a déposé des rapports concluant à l'approbation des traités conclus avec l'Etat du Congo au sujet de Lunda et de Cabinda. (*Agence Havas.*)

Lisbonne, 1er juillet.

Le *Journal officiel* publie un décret ajournant l'entrée dans l'armée de nouveaux contingents de conscrits et un décret réglant le budget des recettes et des dépenses.

Conformément à la dernière loi votée par les Cortès, 3,000 soldats ont été, par mesure d'économie, renvoyés dans leurs foyers.

Les dates de la clôture et de la prochaine réouverture des Cortès ne sont pas encore fixées, mais les travaux parlementaires ne prendront que peu de jours, et la réouverture probable du Parlement aura lieu en octobre ou en novembre.

Le Portugal ayant dénoncé tous ses traités de commerce, une commission chargée d'examiner la question se réunira demain pour entendre le comte Casal Rabeiro, ambassadeur à Madrid, au sujet de l'utilité d'un traité de commerce avec l'Espagne. La situation commerciale du Portugal envers l'Espagne, la France et l'Italie sera la première examinée. Viendront ensuite le Brésil, l'Allemagne et l'Angleterre. (*Agence Havas.*)

Lisbonne, 2 juillet.

Chambre des députés. — Le ministre des finances présente un projet de loi autorisant le gouvernement à contracter un emprunt s'élevant à 7,200 contos de reis destinés à l'achat du métal nécessaire à la frappe de nouvelles pièces de monnaie, (*Agence Havas.*)

PAYS-BAS

Amsterdam, 30 juin.

La jeune reine Wilhelmine et la reine-régente sont arrivées à trois heures.

Elles ont été reçues à la gare par le bourgmestre et les autorités. Elles ont paru au balcon du palais et ont été acclamées avec enthousiasme par une foule immense. (*Agence Havas.*)

Amsterdam, 1er juillet.

Le *Hohenzollern* et l'escadre sont entrés dans le port d'Ymuiden à dix heures trente-cinq minutes. (*Agence Havas.*)

Amsterdam, 1er juillet.

L'empereur et l'impératrice d'Allemagne sont arrivés au débarcadère du Mail des Indes occidentales.

Ils ont été reçus par la reine Wihelmine et par la reine-régente au pavillon royal, et se sont rendus immédiatement au Palais royal.

L'empereur et les trois souveraines se sont montrés au balcon, où ils ont été acclamés par une foule immense. (*Agence Havas.*)

Amsterdam, 2 juillet.

Après leur arrivée au palais les souverains allemands et néerlandais ont déjeuné en famille, puis l'empereur, l'impératrice, la reine régente, le prince prince et la princesse de Wied ont fait une promenade en voiture et se sont rendus au Musée national, où ils sont restés une heure et demie.

L'empereur a le visage gai et paraît heureux de l'accueil empressé qui lui est fait en ville.

Un dîner de gala a réuni ensuite les souverains à leur retour au palais. La jeune reine était assise entre l'empereur et l'impératrice. De l'autre côté de l'empereur était placée la reine régente, auprès de laquelle se tenait le prince de Wied. La princesse de Wied était à côté de l'impératrice.

La reine régente a porté un toast à l'empereur et à l'impératrice. L'empereur l'a remerciée. Il a bu à la santé des deux reines et a porté un toast à la nation néerlandaise. (*Agence Havas.*)

DANEMARK

Copenhague, 30 juin.

Ce soir a eu lieu, à la légation de France, le dîner offert par le nouveau ministre en l'honneur de l'escadre.

M. d'Aunay avait à sa droite le ministre des cultes et de l'instruction publique, M. de Scavenius, et à sa gauche le ministre des affaires étrangères, le baron de Rosenorm-Lehn. Le ministre de la marine et le major-général Bahson, ministre de la guerre, étaient au nombre des convives.

M. d'Aunay a porté le premier toast : « Je suis heureux, a-t-il dit, de recevoir l'escadre à Copenhague. C'est en même temps pour moi une bonne fortune de pouvoir entrer immédiatement en relations avec les représentants les plus autorisés du gouvernement, de l'armée et de la flotte et de leur dire combien je me félicite d'être envoyé par le Président de la République française dans ce beau pays avec lequel nous entretenons depuis longtemps des rapports si cordiaux, et pour rendre ces rapports encore plus étroits.

Je vous prie de porter la santé du roi, de la reine et de toute la famille royale du Danemark. »

M. de Rosenorm a répondu par un toast en l'honneur de M. Carnot.

L'amiral Gervais a bu à la marine danoise. Il a particulièrement appuyé sur la vive sympathie qui unit la France et le Danemark.

Le contre-amiral Raon, ministre de la marine, a porté un toast à la « belle France. »

Le dîner s'est terminé à dix heures.

M. d'Aunay présentera demain au prince royal l'amiral Gervais et les officiers supérieurs de l'escadre.

Le ministre de la marine donnera demain un dîner en l'honneur de l'escadre.

Le soir, il y aura soirée à Tivoli, pour laquelle de nombreuses invitations ont été lancées. (*Agence Havas.*)

Copenhague, 1er juillet.

L'escadre française reçoit un grand nombre de visiteurs.

La population fait un accueil enthousiaste à ses hôtes français. Le drapeau tricolore flotte en plusieurs endroits de la ville.

Le temps est magnifique.

Le prince royal a reçu à midi, en audience, l'amiral Gervais. (*Agence Havas.*)

Copenhague, 1er juillet.

L'amiral Gervais a visité aujourd'hui plusieurs bâtiments de guerre danois. Il a reçu ensuite la visite du chef de l'arsenal, du ministre de la guerre et de plusieurs amiraux.

Demain, le prince royal visitera l'escadre.

Le ministre de la marine a offert ce soir un grand dîner. Au nombre des convives se trouvaient le ministre de la guerre et beaucoup d'officiers danois de la flotte et de l'armée.

Le ministre de la marine a porté la santé du Président de la République française.

Le comte d'Aunay a levé son verre en l'honneur du roi et de la famille royale.

Le ministre de la marine a prononcé ensuite un discours en l'honneur de la France et de la flotte française.

Il a tout particulièrement parlé de l'accueil fait en bons camarades aux Danois qui servent en France et il a prié les officiers danois de pousser trois « hourrah » pour la France et pour la flotte française.

L'amiral Gervais a remercié. Il a parlé du lien qui forme la solidarité de toutes les nations : la mer. Mais, a-t-il dit, la France et le Danemark ne sont pas seulement liés par la solidarité, ils le sont aussi par la fraternité. L'amiral a longuement dit quelle est l'admiration de la France pour la petite, mais vaillante nation danoise.

L'amiral Meldal a prononcé quelques paroles. Aujourd'hui qu'il est un vieillard, a-t-il dit, ses plus chers souvenirs se reportent au temps où sous l'uniforme français il servait à l'abri du drapeau tricolore. (Vive approbation.)

Les cris de : Vive la marine française ! sont répétés par tous les convives.

Après le dîner, tous les invités se sont rendus à Tivoli. (*Agence Havas.*)

Copenhague, 2 juillet.

La fête de Tivoli a été spendide. Le vaste établissement était dans toute sa splendeur. Il y a eu feu d'artifice, concerts, représentations variées. Plus de 15,000 personnes assistaient à la fête.

La musique de la flotte a joué l'hymne national danois, les orchestres danois ont répondu par la *Marseillaise*, aux acclamations de la foule, qui a fait l'accueil le plus chaleureux

aux officiers et aux équipages de l'escadre française.

Le ministre de la marine a invité les officiers supérieurs de l'escadre à une promenade en voiture qui aura lieu aujourd'hui dans les environs de Copenhague.

L'amiral Gervais et son état-major seront reçus dimanche par le roi. (*Agence Havas.*)

ROUMANIE

Bucharest, 30 juin.

Le prince héritier est parti ce soir pour Sigmaringen. Le roi l'a accompagné à la gare où il a été salué par les ministres.

La Chambre poursuit l'examen du tarif douanier. Elle a adopté les droits proposés par la commission sur les médicaments, la parfumerie, les produits chimiques, les matières tinctoriales, les peaux, les chaussures, les huiles, les graisses, les matières textiles et les tissus.

Le droit sur la toile de chanvre a été porté à 70 fr. et celui sur les fils de laine teinte à 100 fr. (*Agence Havas.*)

Bucharest, 1er juiillet.

Le roi et la reine accompagnés de la cour sont partis pour Sinaïa, où ils passeront l'été.

Ils ont été salués à la gare par les ministres et les hauts fonctionnaires. (*Agence Havas*)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Washington, 1er juillet.

Une proclamation du président accorde la concession des droits d'auteur, aux Etats-Unis, aux citoyens ou sujets de Belgique, de France, d'Angleterre et de Suisse. (*Agence Havas*).

Washington, 1er juillet.

La dette publique a augmenté pendant le mois dernier de 1,999,382 dollars.

L'encaisse du Trésor s'élève à 745,349,751 dollars. (*Agence Havas*).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

Conformément à une décision du sous-secrétaire d'Etat des colonies en date du 6 mars 1891, un concours pour l'obtention de l'emploi de commis de 3e classe du commissariat colonial sera ouvert, dans les colonies et en France, le 3 août 1891, à huit heures du matin.

Pourront prendre part à ce concours :

1° Les écrivains servant dans les bureaux du service administratif aux colonies;

2° Les officiers mariniers et les sous-officiers des corps de troupe de la marine ou de la guerre libérés du service;

3° Les jeunes gens pourvus du diplôme de bachelier ès lettres ou ès sciences ou du titre d'instituteur;

4° Les employés titulaires ou auxiliaires des directions de l'intérieur des colonies.

Les candidats se font inscrire sur une liste ouverte à cet effet dans les colonies, au secrétariat du chef du service administratif; dans les ports du Havre, de Nantes, de Bordeaux et de Marseille à celui du chef du service colonial; à Paris, au service central des colonies.

Ils doivent être âgés de dix-huit ans au moins et de trente ans au plus, à moins qu'ils ne comptent des services antérieurs qui leur permettent de réunir à cinquante-six ans le nombre d'années exigé pour l'obtention d'une pension de retraite.

Le concours ne comprend que des épreuves écrites, savoir :

1° Une dictée d'au moins deux pages qui, après avoir été écrite rapidement, devra être recopiée à main posée;

2° Une composition sous forme de réponse à diverses interrogations sur les principes élémentaires de la grammaire française;

3° Un problème d'arithmétique;

4° Une composition sous forme de réponse à diverses interrogations portant sur les principes élémentaires de l'arithmétique, sur le mesurage, le cubage et le système métrique;

5° Une épreuve semblable en ce qui concerne la géographie.

Il est attribué un bénéfice de 50 points aux candidats qui produiront l'un des diplômes de bachelier ès lettres ou ès sciences, et un bénéfice de 100 points à ceux qui produiront ces deux diplômes. Le même bénéfice de 50 points est attribué aux écrivains servant dans les bureaux du service administratif aux colonies ainsi qu'aux anciens officiers mariniers et sous-officiers. Ce bénéfice leur comptera seulement pour le classement et ne pourra les faire admettre à l'emploi de commis de 3e classe que s'ils obtiennent, pour leurs compositions, le nombre minimum de 585 points exigé pour être déclaré admissible.

Les coefficients indiquant la valeur de chaque partie du programme sont fixés comme suit:

Ecriture	8
Orthographe	10
Eléments de grammaire	6
Problème d'arithmétique et sur le cubage et le mesurage	5
Eléments d'arithmétique et système métrique	5
Rédaction (à juger sur l'ensemble des compositions)	6
Géographie	5

Les candidats doivent produire, à l'appui de leur demande, les pièces suivantes :

1° Une expédition de leur acte de naissance, sur papier libre;

2° Un extrait du casier judiciaire, sur papier libre;

3° Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le maire de la commune où est fixée leur résidence;

4° Un certificat constatant les services qu'ils auraient rendus dans l'une des carrières publiques;

5° Un certificat de bonne conduite, s'ils réunissent des services militaires ;

6° Un certificat délivré, soit par les conseils de santé coloniaux, soit par des médecins de la marine ou de l'armée, et constatant qu'ils sont propres au service ;

7° Les diplômes universitaires dont ils pourraient être pourvus.

La liste sera close le 18 juillet 1891.

Des frais de route à raison de 15 centimes par kilomètre seront attribués aux candidats pour se rendre à la localité où ils seront appelés à concourir et pour retourner ensuite à leur domicile.

Concours pour l'attribution de bourses commerciales de séjour à l'étranger.

Le ministère du commerce, de l'industrie et des colonies met au concours des bourses commerciales de séjour à l'étranger de deux catégories, suivant l'âge exigé des concurrents.

Ces bourses sont attribuées pour deux ans et peuvent être renouvelées pour une troisième année par une décision ministérielle.

Le concours comprend, dans chaque catégorie, des épreuves écrites et des épreuves orales. Les épreuves écrites auront lieu le 5 novembre 1891 au chef-lieu de chaque département.

Elles comprennent :

1° Une composition de géographie commerciale ;

2° Une composition de législation;

3° Une composition d'arithmétique commerciale;

4° Une composition de langue étrangère (thème, version et correspondance).

Les candidats doivent adresser à la préfecture du département de leur domicile, du 1er au 31 juillet, leur demande accompagnée des pièces ci-après :

1° Pièces authentiques justifiant qu'ils sont de nationalité française et qu'ils ont l'âge exigé par le règlement;

2° Certificat de bonnes vie et mœurs;

3° Certificat délivré par le maire de la commune du domicile des parents et constatant la situation de fortune de ces derniers;

4° Note écrite et signée par le candidat relatant ses études et occupations antérieures;

5° Demande indiquant la langue étrangère pour laquelle le candidat désire subir les épreuves écrites (anglais, allemand, espagnol ou portugais) et, s'il y a lieu, les autres langues étrangères pour lesquelles il désire subir des épreuves orales complémentaires (anglais, allemand, espagnol, portugais, italien, langues orientales vivantes).

Bourses de la première catégorie.

Les bourses de la première catégorie (4,000 fr. pour la première année, 3,000 fr. pour la seconde) sont réservées aux jeunes gens, âgés de seize ans au moins et de dix-huit ans au plus au 1er juillet de l'année du concours, qui désirent aller s'établir dans les pays hors d'Europe.

Les candidats à ces bourses doivent produire, en outre des pièces visées plus haut : 1° un certificat médical dûment légalisé constatant qu'ils sont en état de supporter les fatigues du voyage et du changement de climat; 2° un certificat du directeur du dernier établissement dans lequel ils ont poursuivi leurs études, constatant la durée et la nature de ces études.

Bourses de la deuxième catégorie

Les bourses de la deuxième catégorie (variant de 2,500 fr. à 4,000 fr. pour la première année, et de 2,000 fr. à 3,000 fr. pour la seconde) sont réservées aux jeunes gens, âgés de vingt et un ans au moins et de vingt-six au plus au 1er juillet de l'année du concours et pourvus du diplôme supérieur ou du certificat de fin d'études d'une école supérieure de commerce reconnue par l'Etat, qui désirent s'établir ou faire un apprentissage commercial dans un pays d'Europe ou hors d'Europe.

Les candidats doivent produire, en outre des pièces visées plus haut : 1° le diplôme supérieur ou le certificat de fin d'études d'une école supérieure de commerce reconnue par l'Etat; 2° une pièce constatant qu'ils sont libérés de tout service militaire actif.

Des exemplaires du règlement et des programmes des concours sont à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies, rue de Varenne, 80.

Ces documents seront envoyés par la poste aux candidats qui en feront la demande au ministre (Direction du personnel et de l'enseignement technique. — Bureau de l'enseignement commercial).

SÉNAT

Session ordinaire de 1891.

Bulletin de la séance du jeudi 2 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Hugot, l'un des secrétaires, est adopté.

M. Boulanger dépose un rapport supplémentaire sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à ouvrir au ministre de l'intérieur, sur l'exercice 1891, un crédit supplémentaire de 1,500,000 fr. pour combattre l'invasion des sauterelles et venir en aide aux victimes de leurs ravages en Algérie.

La lecture de ce rapport est demandée et ordonnée.

M. Boulanger lit son rapport.

M. Théry dépose, au nom de M. Lesueur et au sien, une proposition de loi tendant à modifier la législation en vigueur en Algérie concernant les mesures de défense contre le phylloxera.

L'ordre du jour appelle la 1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à réprimer les fraudes dans la vente des vins.

M. le président donne lecture d'un décret de M. le président de la République nommant commissaire du Gouvernement, chargé d'assister M. le ministre des finances dans la discussion de cette proposition de loi devant le Sénat, M. Catusse, conseiller d'Etat en service extraordinaire, directeur général des contributions indirectes.

M. Garrisson, président de la commission, demande l'urgence, d'accord avec le Gouvernement.

L'urgence est déclarée.

M. Donnet, rapporteur, est entendu dans la discussion générale.

Les articles 1 et 2 sont adoptés sans discussion.

Sur l'article 3, il y a un amendement de M. Magnier, qui propose un paragraphe additionnel au paragraphe 1er de l'article 3.

Le paragraphe 1er est adopté.

M. Magnier développe son amendement.

M. Donnet, rapporteur, M. Griffe, M. Fallières, garde des sceaux, ministre de la justice, sont entendus.

M. Magnier déclare retirer son amendement sur cette partie de l'article 3.

Les paragraphes 2 et 3 de l'article 3 sont adoptés.

Sur le paragraphe 4 il y a un amendement de M. Magnier et un autre de M. Marcou, tendant tous les deux à la suppression du paragraphe 4.

M. Griffe, M. Berthelot, M. Marcou et M. Magnier, sont entendus.

Le paragraphe 4 de l'article 3 est adopté, au scrutin public, après pointage, par 122 voix contre 118, sur 240 votants.

Les articles 4, 5 et 6 sont adoptés.

L'ensemble de la loi est adopté.

M. Fallières, garde des sceaux, ministre de la justice, dépose un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture au ministre du commerce, de l'industrie et des colonies (2e section), sur l'exercice 1891, d'un crédit extraordinaire de 5,500,000 fr. pour faire face aux dépenses de la pose d'un câble entre Marseille et Tunis et d'un câble entre Marseille et Oran.

M. le garde des sceaux dépose en outre un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Grenoble à emprunter 98,881 fr.

M. le président dit qu'il a reçu une demande de discussion immédiate du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet l'ouverture au ministre de l'intérieur, sur l'exercice 1891, d'un crédit supplémentaire de 1,500,000 fr. pour combattre l'invasion des sauterelles et venir en aide aux victimes de leurs ravages en Algérie.

La discussion immédiate est ordonnée.

M. Pauliat, M. Mauguin, M. Jacques, M. Blavier, M. Boulanger, rapporteur, et M. Hervé de Saisy sont entendus.

L'article 1er du projet de loi portant ouverture du crédit de 1,500,000 fr. est adopté au scrutin public, par 169 voix contre 88, sur 257 votants.

M. Pauliat développe un amendement tendant à intercaler entre l'article 1er et l'article 2 du projet de loi un article additionnel.

M. Constans, ministre de l'intérieur, combat cet amendement.

M. Pauliat retire son amendement.

L'article 2 est adopté.

L'ensemble de la loi est adopté au scrutin public, par 181 voix contre 2, sur 183 votants.

M. Constans, ministre de l'intérieur, dépose trois projets de lois, adoptés par la Chambre des députés, tendant à autoriser : 1° le département du Cher et la ville de Limoges à s'imposer extraordinairement ; 2° le département de l'Allier à se créer des ressources extraordinaires pour des dépenses d'intérêt départemental.

Le Sénat, après avoir entendu M. Tolain, fixe son ordre du jour.

Après une épreuve douteuse, le Sénat décide que sa prochaine séance publique aura lieu demain vendredi, à trois heures.

La séance est levée à six heures vingt minutes.

Ordre du jour du vendredi 3 juillet.

A trois heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Saint-Pierre (Réunion) à emprunter 3,375,528 fr. 40 pour la conversion d'un emprunt antérieur. (Nos 223, fasc. 95; 232, fasc. 100, sess. 1891. — M. Chovet, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Saint-Pierre (Réunion) à emprunter une somme de 1,014,058 fr. 31 pour la conversion d'un emprunt antérieur. (Nos 222, fasc. 95; 233, fasc. 100, sess. 1891. — M. Chovet, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Toulouse (Haute-Garonne) à changer l'affectation de fonds d'emprunt. (Nos 225, fasc. 96, et 235, fasc. 102, sess. 1891. — M. Chovet, rapporteur).

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Nantes (Loire-Inférieure) à emprunter 205,000 fr. et à s'imposer extraordinairement. (Nos 217 et fasc. 93; 237, fasc. 104, sess. 1891. — M. Mauguin, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet de déclarer d'utilité publique l'établissement, sur le territoire de la commune d'Aiguesvives (Gard), d'un chemin de fer d'intérêt local, à voie étroite, entre la station d'Aiguesvives et le bourg de ce nom. (Nos 134 et 144, sess. 1891. — M. Adolphe Cochery, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels. (Nos 19 et 138, sess. 1891. — M. Tolain, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du vendredi 3 juillet, comprendront :

Galeries. — Depuis M. Bizot de Fonteny, jusques et y compris M. le comte de Callac.

Tribunes. — Depuis M. le général Billot, jusques et y compris M. Chiris.

Nomination des présidents, secrétaires et rapporteurs des commissions.

La commission relative aux droits des communes sur les sources d'eau potable a nommé :

Président : Munier.
Secrétaire : M. Léopold Thézard.

La 6e commission des congés (formation du 30 juin) a nommé :

Président : M. le duc de Montesquiou-Fezensac.
Secrétaire : M. Pajot.

La 6e commission des pétitions (formation du 30 juin) a nommé :

Président : M. Gailly.
Secrétaire : M. Hervé de Saisy.

La 6e commission d'initiative parlementaire (formation du 30 juin 1891) a nommé :

Président : M. Drouhet.
Secrétaire : M. Guérin.

MM. les sénateurs sont informés que des billets pour la revue du 14 juillet sont mis à leur disposition [illegible] général de la questure, à raison [illegible] sénateur.

Ces billets pourront être retirés, soit personnellement, soit par lettre, jusqu'au lundi 13 juillet à deux heures.

Convocations du vendredi 3 juillet.

4e commission d'initiative parlementaire (d'avril 1891), à deux heures. — Local du 5e bureau.

6e commission d'intérêt local (de juin 1891), à deux heures et demie. — Local du 2e bureau.

Commission relative à la détention préventive, à deux heures. — Local du 3e bureau.

Commission relative aux employés des entreprises de transport en commun, à une heure et demie. — Local du 7e bureau.

Commission relative au privilège du vendeur d'un office ministériel, à deux heures et demie. — Local du 8e bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

5e législature. — Session ordinaire de 1891.

Bulletin des séances du jeudi 2 juillet.

Séance du matin.

PRÉSIDENCE DE M. CH. FLOQUET

La séance est ouverte à neuf heures.

Le procès-verbal de la séance du 1er juillet est lu par M. Rabier, l'un des secrétaires, et adopté.

La Chambre adopte, sans discussion, les projets de loi suivants :

Projet de loi tendant à autoriser le département de Seine-et-Oise à s'imposer extraordinairement;

Projet de loi tendant à autoriser le département des Landes à contracter un emprunt de 40,000 fr.;

Projet de loi tendant à autoriser le département de la Meuse à créer des ressources extraordinaires;

Projet de loi tendant à autoriser le département du Tarn à s'imposer extraordinairement;

Projet de loi tendant à autoriser la ville de Beaune (Côte-d'Or) à emprunter une somme de 100,000 francs;

Projet de loi tendant à autoriser la ville de Châlons-sur-Marne (Marne) à emprunter une somme de 650,000 francs.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur le tarif général des douanes (N° 331. — Vins).

MM. Jamais, rapporteur, Millerand, Develle, ministre de l'agriculture, et Méline, président de la commission, sont entendus.

La limite de 11 degrés proposée par la commission est adoptée, au scrutin, par 316 voix contre 222, sur 538 votants.

La taxation proposée par la commission est ensuite adoptée par 311 voix contre 228, sur 539 votants.

La note additionnelle est adoptée.

MM. Raynal, le rapporteur, Brousse et Pallain, commissaire du Gouvernement, sont entendus.

Les numéros 332 et 333 sont adoptés.

M. Montaut et le rapporteur ayant été entendus, les numéros 334, 335 et 336 sont adoptés.

La séance est levée à midi moins vingt minutes.

Séance de l'après-midi.

PRÉSIDENCE DE M. CH. FLOQUET

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du matin est lu par M. F. Rabier, l'un des secrétaires, et adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes.

Discussion du n° 336 *bis* (Boissons).

Les n°s 336 *bis*, 337 et 338 sont adoptés.

MM. Lechevallier et le rapporteur ayant été entendus, les n°s 339 et 340 sont adoptés.

La Chambre revient aux numéros 84 et suivants.

Le n° 84 est adopté.

MM. Develle, ministre de l'agriculture, le rapporteur, Millerand, Deandreis, de Ramel, Le Cour, Vilfeu, Peytral et le vicomte de Villebois-Mareuil sont entendus.

Un amendement de M. Millerand est adopté.

Un amendement de MM. Le Cour et Vilfeu est renvoyé à la commission du budget.

Le n° 85 est réservé en ce qui touche les raisins secs.

Le surplus de l'article est adopté.

La Chambre passe au n° 141.

MM. Blin de Bourdon, Delahaye, auteurs d'un amendement, sont entendus.

L'amendement est repoussé au scrutin, par 432 voix contre 83, sur 515 votants.

Le surplus du numéro 141 est adopté.

MM. Graux, rapporteur, Lechevallier et Vilfeu ayant été entendus, la Chambre déclare l'urgence et ordonne la discussion immédiate du projet de loi sur les encouragement de la culture du lin.

MM. le ministre de l'agriculture et le président de la commission sont entendus.

Les paragraphes 1, 2 et 3, avec un amendement de M. Castelin, sont adoptés, ainsi que le surplus de l'article unique du projet de loi.

L'ensemble de cet article est adopté, au scrutin, par 392 contre 115, sur 507 votants.

Le n° 142 est adopté.

M. Fairé, auteur d'un amendement, Jules Roche, ministre du commerce, Chassaing et Delahaye sont entendus.

L'amendement est repoussé au scrutin par 357 voix contre 133, sur 490 votants.

Les numéros 143 et 144 sont adoptés.

La Chambre passe au numéro 172.

Le numéro 172 est adopté avec un amendement de M. Antide Boyer, accepté par M. Rozet, rapporteur.

Les n°s 173, 174, 175, 176 et MM. Dislère, commissaire du Gouvernement, et Rozet, rapporteur, ayant été entendus, le n° 177 sont adoptés.

Le n° 178 est adopté.

Un amendement de MM. Le Cour et Sibille est renvoyé à la commission, sur la demande du rapporteur.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi.

La séance est levée à six heures.

Samedi matin à neuf heures, séance publique.

Ordre du jour du samedi 4 juillet.

A neuf heures du matin. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser le département de Vaucluse à convertir une partie de sa dette (400e fasc., n° 854. — 409e fasc., n° 869. — M. Aristide Bastiot, rapporteur.)

2. — Suite de la discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes. (N°s 932 et annexe-1257 et annexes. — Urgence déclarée. — M. Méline, rapporteur général.)

Suite de la discussion du n° 85. (Raisins secs.)

Discussion des n°s 179 à 199 (Pierres, terres, combustibles, etc.).

Discussion des n°s 200 à 233 (Métaux).

Discussion du n° 234 (Produits chimiques) et des autres articles du tarif général.

3. — 1re délibération sur le projet de loi sur l'exercice de la médecine vétérinaire. (N°s 278-850. — M. Jumel, rapporteur.)

4. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Albert Chiché, ayant pour objet de compléter les dispositions de la loi du 25 juin 1841, prohibant la vente aux enchères des marchandises neuves. (N°s 687-808. — M. Vallé, rapporteur.)

5. — Discussion sur la prise en considération de : 1° la proposition de loi de M. Charles Beauquier, concernant la réforme administrative; 2° la proposition de résolution de M. du Breuil de Saint-Germain et plusieurs de ses collègues, tendant à la nomination d'une commission de vingt-deux membres pour la revision des services administratifs. (N°s 80-175-207. — Rapport de M. Barbe.)

6. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de résolution de MM. Maurice Faure et Adolphe Turrel, ayant pour objet la nomination d'une commission concernant la réforme administrative. (N°s 262-477. — M. Georges Trouillot, rapporteur.)

7. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Cuneo d'Ornano et plusieurs de ses collègues, portant abrogation du paragraphe 3 de l'article 3 de la loi du 28 février 1872 (Commerce des boissons). (N°s 840-898. — M. Vilfeu, rapporteur.)

8. — 1re délibération sur le projet de résolution de M. Camille Cousset, ayant pour but d'instituer auprès de la Chambre des députés un service administratif spécial en vue de faciliter l'élaboration et la rédaction des projets de loi. (N°s 372-641. — M. Francis Charmes, rapporteur.)

9. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Armand Després, concernant : 1° l'organisation d'un conseil de Paris faisant fonctions de conseil général et de conseil municipal; 2° la réunion des communes du département de la Seine au département de Seine-et-Oise. (N°s 558-706. — M. Baulard, rapporteur.)

10. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Emile Jamais et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article 9 de la loi du 8 décembre 1883 sur l'élection des tribunaux de commerce. (N°s 263-354-1038. — M. Bézine, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Philipon, ayant pour objet de modifier les articles 129 et 130 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation des conseils municipaux. (N°s 613-664-1050. — M. Philipon, rapporteur.)

12. — Discussion sur la prise en considération des propositions de loi : 1° de M. Maxime Lecomte et plusieurs de ses collègues sur l'élection des sénateurs; 2° de M. Hubbard et plusieurs de ses collègues, tendant à la nomination des sénateurs par le suffrage universel. (N°s 921-931-1039. — M. Jullien, rapporteur.)

13. — 1re délibération sur : 1° la proposition de loi de M. Philipon, relative à la propriété littéraire et artistique; 2° la proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative aux dessins et modèles industriels; 3° la proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur les fraudes en matière artistique. (N°s 68 et annexes 91-97-332-703. — M. Philipon, rapporteur.)

14. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Pierre Legrand et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet d'étendre aux voyageurs à la commission et aux représentants de commerce le bénéfice de l'article 549 du code de commerce applicable aux commis en cas de faillite du patron. (N°s 929-1040. — M. Jullien, rapporteur.)

15. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Dupuy-Dutemps, ayant pour objet d'abroger l'article 742 du code de procédure civile et de le remplacer par une disposition permettant l'emploi de la stipulation de la clause dite « voie parée » dans les actes d'obligation. (N°s 586-783. — M. Dupuy-Dutemps, rapporteur.)

16. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Camille Cousset, tendant à supprimer pour l'avenir les pensions civiles. (N°s 965-1042. — M. Bigot, rapporteur.)

17. — Discussion de la proposition de loi de M. David (Alpes-Maritimes), relative aux nominations des gouverneurs et sous-gouverneurs du Crédit foncier et de la Banque de France. (N°s 563-761. — Urgence déclarée. — M. David (Alpes-Maritimes), rapporteur.)

18. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Bourgeois (Jura), ayant pour but de remplacer l'impôt sur la prime d'assurance contre l'incendie par un impôt sur la valeur assurée. (N°s 130-334-750. — M. Paul Guieysse, rapporteur.)

19. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 7e commission des pétitions sur la pétition des époux Alziary de Roquefort, à Paris. (Voir annexe au feuilleton n° 159, du jeudi 15 janvier 1891, page 4. — Pétition n° 705. — M. Léon Talou, rapporteur.)

20. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Pierre Richard et plusieurs de ses collègues, tendant à interdire aux titulaires de fonctions publiques le droit de se servir de leur nom ou de leur qualité pour patronner des sociétés financières. (N°s 153-281. — M. Delcassé, rapporteur.)

21. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'instruction criminelle. (N°s 165-1114. — M. Bovier-Lapierre, rapporteur.)

22. — 1re délibération sur le projet de loi et sur la proposition de loi de M. Gauthier (de Clagny), relatifs à la réduction de la prescription en matière d'impôt sur le revenu des valeurs mobilières. (N°s 469-508-565-1143. — M. Gauthier (de Clagny), rapporteur.)

23. — 2e délibération sur la proposition de loi de M. Maxime Lecomte, tendant à une modification de l'article 2102 du code civil. (N°s 128-219-689. — M. Loriot, rapporteur.)

24. — Discussion sur la prise en considération des propositions de loi : 1° de M. Guillemet; 2° de M. Victor Prost, concernant l'élection des sénateurs. (N°s 950-956-1171. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

25. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. de La Martinière et plusieurs de ses collègues sur le remboursement des

valeurs mobilières par voie de tirage au sort. (Nos 114-435-1341. — M. Achille Adam, rapporteur.)

26. — 1re délibération sur le projet de loi portant organisation du cadre des officiers de la marine et des équipages de la flotte. (Nos 1000 (rectifié)-1001-1002-1135-1306-1401. — M. Le Myre de Vilers, rapporteur.)

27. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Royer (Aube), tendant à la suppression du concours du second notaire et de l'assistance des témoins instrumentaires pour la réception des actes notariés ordinaires. (Nos 1239-1309. — M. Babaud-Lacroze, rapporteur.)

28. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Thellier de Poncheville, tendant à la réunion des ministères du commerce et des travaux publics. (Nos 964-1094. — M. du Saussay, rapporteur.)

29.— 2e délibération sur la proposition de loi de M. Thellier de Poncheville et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier plusieurs dispositions légales relatives au mariage, dans le but de faciliter le mariage des indigents. (Nos 204-300-481-654-1383. — M. Thellier de Poncheville, rapporteur.)

30. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Barodet et plusieurs de ses collègues, ayant pour but de réaliser progressivement la diffusion et la transformation de la propriété, l'amortissement de la dette publique, la diminution des impôts et l'extinction du paupérisme par la suppression de l'hérédité en ligne collatérale. (Nos 1131-1290. — M. Barodet, rapporteur.)

31. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Albert Chiché et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les dispositions de l'article 6 de la loi du 30 janvier 1872 relativement à la taxe payée par les navires pour frais de quai. (Nos 1288-1329. — M. Paul Le Roux, rapporteur.)

32. — Discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1884. (Nos 55-661. — M. Philipon, rapporteur.)

33. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Jacques Piou, ayant pour objet de modifier les articles 457, 459 et 466 du code civil relatifs à la vente et au partage des biens de mineurs. (Nos 168-312-551-680-1492. — M. Jacques Piou, rapporteur.)

34. — 1re délibération sur les propositions de loi : 1° de M. Charles Boysset et plusieurs de ses collègues tendant à assurer la liberté du vote ; 2° de M. Boissy-d'Anglas tendant à assurer le secret du vote ; 3° de M. Gaston Laporte et plusieurs de ses collègues sur la liberté et le secret du vote dans les diverses élections municipales et législatives ; 4° de M. Georges Trouillot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet d'assurer le secret du vote. (Nos 107-256-269-363-385-737.— M. Georges Trouillot, rapporteur.)

Les billets distribués dans la 2e séance du samedi 4 juillet et portant le n° 87 seront valables pour les séances du mardi 7 juillet et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Braud jusques et y compris M. Clauzel.

Tribunes. — Depuis M. Lafont (Basses-Pyrénées) jusques et y compris M. Léglise.

Convocations du vendredi 3 juillet.

Commission du budget, à deux heures.

Sous-commission du budget (recettes), à neuf heures et demie.

Commission générale des douanes, à deux heures. — Commission n° 15.

Commission relative à l'organisation départementale et cantonale, à trois heures. — Local du 3e bureau.

Commission relative à la modification de la loi des patentes, à deux heures. — Local du 11e bureau.

Commission relative au mode de nomination des administrateurs des compagnies de chemins de fer, à deux heures et demie. — Commission n° 5.

Commission relative aux justices de paix, à deux heures. — Commission n° 14.

Commission du travail, à deux heures. — Local du 7e bureau.

Commission de l'armée, à quatre et demie. — Local du 5e bureau.

Commission des chemins de fer, à deux heures. — Local du 9e bureau.

La commission du budget de l'exercice 1892 s'est réunie hier jeudi 2 juillet, à deux heures, au Palais-Bourbon.

Etaient présents :

MM. Antonin Proust, Baïhaut, Barthou, Brisson, Burdeau, Cabart-Danneville, Casimier-Perier, Cavaignac, Clausel de Coussergues, Georges Cochery, Delcassé, Dupuy, Duval, Faure (Félix), Gerville-Réache, Hervieu, Jamais, Jonnart, Leydet, Merlou, Millerand, Pelletan, Pichon, Piou, Poincaré, baron Reille, Reinach, Sarrien, Terrier.

S'est excusé :

M. Peytral.

Etaient absents :

MM. Arène, Bastid.

En congé :

M. Maurice Faure.

C'est par erreur que M. Pichon a été porté comme absent à la séance du 1er juillet. Il aurait dû figurer parmi les excusés.

INFORMATIONS

Pendant la 25e semaine de 1891 (du 21 au 27 juin inclusivement), le service de statistique municipale a compté 953 décès au lieu de 887 survenus pendant la semaine précédente. L'état sanitaire continue donc à être assez satisfaisant.

Parmi les maladies épidémiques, la rougeole est la seule qui soit fréquente. Cette fièvre, qui présente toujours en juin son maximum d'intensité, a causé pendant la 25e semaine 46 décès (au lieu de 25 pendant la 24e et de 44 pendant la 23e). La fièvre typhoïde n'a causé pendant chacune des deux dernières semaines que 7 décès. La scarlatine un peu moins rare qu'elle ne l'est habituellement en a causé 9 (au lieu de 3). La variole a causé 2 décès, la coqueluche 6. La diphtérie, remarquablement rare depuis deux semaines, n'a causé que 15 décès.

La diarrhée infantile (athrepsie), etc.) commence à présenter l'accroissement qu'on observe régulièrement lorsque s'élèvent les chaleurs. Le nombre des décès causés par cette maladie a atteint successivement 44 pendant la 23e semaine, 61 pendant la 24e, et enfin 71 pendant la 25e semaine.

En outre, 22 enfants sont morts de faiblesse congéniale.

Les maladies inflammatoires des organes de la respiration ont causé 116 décès. Ce chiffre se décompose ainsi qu'il suit : bronchite aiguë, 24 décès ; bronchite chronique, 27 ; broncho-pneumonie, 31 ; pneumonie, 34.

La phtisie pulmonaire a causé 171 décès ; les autres tuberculoses, 37 ; la méningite, 33 ; l'apoplexie, la paralysie et le ramollissement cérébral, 49 décès.

Les maladies organiques du cœur ont fait périr 50 personnes ; le cancer, 53. Enfin 23 vieillards sont morts de débilité sénile.

Il y a eu 19 suicides et 24 autres morts violentes.

On a célébré à Paris 496 mariages.

On a enregistré la naissance de 1,233 enfants vivants (634 garçons et 599 filles) dont 900 légitimes et 333 illégitimes. Parmi ces derniers 42 ont été reconnus immédiatement.

On a déclaré la mise en nourrice de 354 enfants, dont 19 seront placés à Paris. Parmi ces enfants, 108 seront nourris au sein et 246 recevront une autre alimentation.

On a déclaré la naissance de 120 mort-nés dont 89 légitimes et 31 illégitimes.

Le directeur de l'Assistance publique a reçu d'un ancien hospitalisé une somme de 50 fr. à titre d'offrande aux hôpitaux.

L'administration du *Bureau Veritas* vient de publier la liste des sinistres maritimes signalés pendant le mois de mai 1891, concernant tous les pavillons.

On relève dans cette publication la statistique suivante :

Navires à voiles signalés perdus : 4 allemands, 8 américains, 19 anglais, 1 autrichien, 1 chilien, 1 danois, 3 français, 11 norvégiens, 2 pays-bas, 1 suédois ; total : 51.

Dans ce nombre sont compris 8 navires supposés perdus par suite de défaut de nouvelles.

Navires à vapeur signalés perdus : 1 allemand, 8 anglais, 1 japonais, 1 norvégien, 1 russe : total : 12.

Causes des pertes :

Navires à voiles : échouement 30, abordage 3, sombrés 3, abandonnés 5, condamnés 2, supposés perdus 8 ; total : 51.

Navires à vapeur : échouement 8, abordage 2, sombrés 2 ; total : 12.

Cap La Hague (Manche), 2 juillet.

Le canot l'*Espérance*, de la société centrale de sauvetage des naufragés, station de Goury-Auderville (Manche), qui s'était porté hier, à 4 h. 10 du soir, au secours du sloop *Gagne-Petit*, de Lannion, aperçu en mer, désemparé, n'a trouvé personne à bord. On suppose l'équipage sauvé par le canot de sauvetage de Diélette.

Diélette-Hamanville (Manche), 2 juillet.

L'équipage complet du sloop *Gagne-Petit*, qui, assailli par un coup de vent, avait eu son mât brisé et était en perdition, a été sauvé par le canot *Commandant-Albert*, de la société centrale de sauvetage des naufragés.

M. Couturier soutiendra devant la faculté des sciences de Paris, le 16 juillet, à neuf heures, pour obtenir le grade de docteur ès sciences physiques, les deux thèses suivantes :

1re thèse. — Contribution à l'étude de la pinacone et de ses dérivés.

2e thèse. — Propositions données par la faculté.

M. Griner soutiendra devant la faculté des sciences de Paris, le 16 juillet, à dix heures et demie, pour obtenir le grade de docteur ès sciences, les deux thèses suivantes :

1re thèse. — Sur quelques cas d'isomérie dans la série en C^6.

2e thèse. — Propositions données par la faculté.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Jeudi 2 juillet 1891.

La distribution des pressions varie peu. Les hauteurs barométriques restent assez uniformes sur le continent; elles sont supérieures à 760m/m sur l'Ouest et le Sud, inférieures à 755 au nord de la Russie et sur les Iles-Britanniques. Les vents sont modérés du S.-O. sur la Manche et assez forts de l'Ouest à Valentia. Des pluies et des orages sont signalés sur les Iles-Britanniques, en France et en Allemagne.

La température est en baisse. Ce matin, le thermomètre marquait 9 à Bodo, 16 à Paris, 22 à Vienne et 27 à Athènes. On notait 12 au Puy de Dôme et 5 au Pic du Midi.

En France, le temps beau et chaud va persister. Quelques orages sont probables dans la régions du Sud. A Paris, hier ciel nuageux. Max. : 29.1 : min. : 12.9.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer peu agitée à Dunkerque; houleuse à Calais; agitée à Boulogne; belle au Havre; peu agitée à Cherbourg.

Océan : mer houleuse à Brest; belle à Lorient.

Méditerranée : mer belle à Marseille; peu agitée à Sicié; calme à Nice.

Situation du jeudi 2 juillet 1891 (soir). — La pression se relève en Irlande et varie peu sur nos régions. — En France, le temps va rester beau et chaud.

Compagnie des messageries maritimes.

Le paquebot *Océanien* venant de l'Australie et de la Nouvelle-Calédonie est arrivé à Marseille le 30 juin à 5 h. matin.

Le paquebot *Portugal* venant du Brésil et du Sénégal est arrivé à Pauillac le 30 juin à 1 h. soir.

Chemin de fer du Nord.

Les 2, 4 et 5 juillet, et à partir du 11 juillet sans interruption jusqu'au 31 août, les trains express nos 7 et 32 seront dédoublés entre Paris et Boulogne.

A l'aller, le premier train partant de Paris à 8 h. 22 du matin sera affecté aux voyageurs pour les stations balnéaires ; il arrivera à Boulogne à midi 16. — Le deuxième train sera affecté au service international sur l'Angleterre.

Au retour, le premier train partant de Boulogne à 1 h. 27 du soir et arrivant à Paris à 5 h. 40 du soir prendra les voyageurs venant d'Angleterre. — Le deuxième train sera affecté aux voyageurs en provenance des stations balnéaires, il partira de Boulogne à 2 h. 20 du soir et arrivera à Paris à 6 h. 6.

La Compagnie du chemin de fer du Nord organisera, le dimanche 12 juillet, une excursion en 1re et 2e classes de Paris aux célèbres Grottes de Han et dans la vallée de la Meuse, par trains rapides et à prix très réduits.

Aller. — Départ de Paris le dimanche 12 juillet, à 8 h 50 du matin.

Retour. — Arrivée à Paris le mardi 14 juillet, à 11 h. 33 du soir.

Services directs entre Paris et Bruxelles. — Trajet en 5 heures. — Départs de Paris, à 8 h. 15 du matin, midi 40, 3 h. 50, 6 h. 20 et 11 h. du soir. — Départs de Bruxelles, à 7 h. 30 du matin, 1 h. 15, 6 h. 20 du soir et minuit.

Wagon-salon et wagon-restaurant aux trains partant de Paris à 6 h. 20 du soir et de Bruxelles à 7 h. 30 du matin. — Wagon-restaurant aux trains partant de Paris à 8 h. 15 du matin et de Bruxelles à 6 h. 20 du soir.

Services directs entre Paris et la Hollande —Trajet en 10 h. 1/2. — Départs de Paris à 8 h. 15 du matin, midi 40 et 11 h. du soir. — Départs d'Amsterdam à 7 h. 30 du matin, midi 55 et 5 h. 55 du soir. — Départs d'Utrecht à 8 h. 16 du matin, 1 h. 37 et 6 h. 37 du soir.

Compagnie d'Orléans.

A l'occasion de la Fête nationale du 14 juillet, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations des départements du Cher, du Loiret et de Loir-et-Cher pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira d'Orléans le samedi 11 juillet, à 11 heures du matin.

Il desservira les stations comprises entre : Chéry-Lury, Marmagne, Thénioux, Vierzon, la Motte-Beuvron, Vouzon, Beaugency, Ouzouer-Dampierre, Manchecourt, Pannes, les Bordes, Beaune-la-Rolande (ville), Aubigny et Orléans.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le jeudi 16 juillet, à minuit 45 (nuit du mercredi au jeudi).

Prix des places, aller et retour :

De Chéry-Lury, Marmagne, Thénioux, Vierzon, la Motte-Beuvron et des stations intermédiaires, à Paris : 2e classe, 18 fr.; 3e cl., 12 fr. 50.

De Vouzon, Beaugency, Ouzouer-Dampierre, Manchecourt, Pannes, les Bordes, Beaune-la-Rolande (ville), Aubigny, Orléans et des stations intermédiaires, à Paris : 2e classe, 12 fr.; 3e classe, 9 fr.

La compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré, et au plus tard le 10 juillet, à 6 h. du soir.

Excursion de trois jours de Paris (gare d'Orléans) en Touraine, par trains rapides et à prix réduits. — Visite des châteaux des bords de la Loire : Blois, Chambord, Tours, Chenonceaux, Amboise, Chaumont.

Départ de Paris, le dimanche matin 12 juillet. — Retour à Paris, le 14 juillet au soir.

D'accord avec la Société des Voyages économiques, la Compagnie fera émettre, du 1er au 8 juillet inclus, des billets d'excursion comprenant :

1° Le transport en chemin de fer ;
2° Les chambres, service et repas (vin compris);
3° Le transport en omnibus et en voitures ;
4° Les entrées et visites des monuments ;
5° Les soins des guides-conducteurs de l'excursion. (Par les soins et sous la responsabilité de la Société des Voyages économiques.)

Prix de l'excursion complète : 1re classe, 74 fr. 25 ; 2e classe, 68 fr. — Le nombre des places est limité.

Les billets sont délivrés à la gare de Paris (quai d'Austerlitz), et aux bureaux de vente de la Société des Voyages économiques.

Transport à demi-tarif des ouvriers agricoles allant faire la moisson en Beauce, dans l'Orléanais, le Berry, la Touraine, etc.

A partir du 1er juillet 1891, une réduction de 50 % sur les prix des places de 3e classe au tarif général sera accordée aux ouvriers agricoles se rendant, pour les travaux de la moisson, d'une gare quelconque de son réseau à une gare quelconque des sections ci-après :

Juvisy à Orléans. — Brétigny à Tours. — Orléans à Tours. — Orléans à Châteauroux. — Orléans à Malesherbes. — Orléans à Montargis. — Orléans à Gien. — Tours à Vierzon. — Tours à Châteauroux. — Vierzon à Saincaize.

Cette réduction est subordonnée à la condition que les ouvriers agricoles effectueront sur le réseau de la compagnie un parcours de 150 kilomètres au minimum (soit 300 kilomètres aller et retour compris), ou paieront pour cette distance. Elle sera appliquée, pour l'aller, du 1er juillet au 1er septembre ; le retour devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois.

Chemins de fer de l'Est.

Voyage circulaire dans les Vosges. — La Compagnie des chemins de fer de l'Est délivre, comme les années précédentes, du 15 mai au 15 octobre, des billets de voyage circulaire pour visiter Belfort et les Vosges, une des contrées les plus pittoresques de la France.

Ces billets sont délivrés à Paris, à la gare de l'Est et aux bureaux succursales de la Compagnie. Ils sont valables pendant vingt jours et donnent droit à s'arrêter dans toutes les villes du parcours, notamment à Epernay, Châlons, Vitry-le-François, Bar-le-Duc, Toul, Nancy, Lunéville, Saint-Dié, Fraize, Gerardmer, Arches, Epinal, Remiremont, Cornimont, Saint-Maurice-Bussang, Bains, Aillevillers, Plombières, le Val d'Ajol, Luxeuil-les-Bains, Lure, Giromagny, Belfort, Vesoul, Port-d'Atelier, Langres, Chaumont et Troyes.

On peut partir indifféremment par la ligne de Paris à Nancy et revenir par celle de Belfort à Paris, ou *vice versâ.*

Les prix sont de 85 fr. en 1re classe, et de 65 fr. en 2e classe.

Les voyageurs ont droit au transport gratuit de 30 kilogrammes de bagages sur tout le parcours.

Des excursions facultatives, non comprises dans le prix des billets, peuvent être faites en quittant l'itinéraire à certaines stations déterminées ; les voyageurs pourront ainsi visiter les ruines du château de Gombervaux et la maison de Jeanne d'Arc en s'arrêtant à Pagny-sur-Meuse, le Ballon d'Alsace en s'arrêtant à Giromagny ou à Saint-Maurice, les ruines du château de Jérusalem, la Pierre percée et le Donon en s'arrêtant à Baccarat ou à Etival.

(Pour l'excursion au Donon, situé au delà de la frontière, les voyageurs sont soumis à la formalité du passeport.)

Chemins de fer de l'Ouest.

Train de plaisir de Paris à Saint-Malo, prenant des voyageurs à la gare de Versailles (Chantiers).

Prix des billets (aller et retour) : 3e classe, 18 fr.; 2e classe, 22 fr.

Aller : départ de Paris (Montparnasse), samedi 4 juillet 1891, à 10 h. 20 soir ; départ de Versailles (Chantiers), samedi 4 juillet 1891, à 10 h. 52 soir. — Retour : départ de St-Malo, mercredi 8 juillet 1891, à 10 h. soir.

On délivre des billets, à dater du lundi 29 juin, aux gares Saint-Lazare et Montparnasse et aux bureaux de ville de la compagnie.

Train de plaisir à marche rapide de Paris au Havre, le dimanche 5 juillet 1891, aller et retour dans la même journée.

Aller : départ de Paris (Saint-Lazare), à 6 h. 10 mat.; arrivée au Havre vers 11 h. 15 matin.— Retour : départ du Havre à 8 h. 20 soir ; arrivée à Paris (Saint-Lazare), vers 1 h. 30 matin.

Prix des billets (aller et retour) : 2e classe, 13 fr.; 3e classe, 10 fr

On délivre des billets, à dater du lundi 29 juin, aux gares Saint-Lazare et Montparnasse et aux bureaux de ville de la compagnie.

NOTA. — La compagnie anonyme des paquebots à vapeur entre le Havre, Caen, Honfleur et les ports de la Normandie organisera, le 5 juillet, si le temps le permet, une promenade en mer en vue de la Hève, du cap d'Antifer et d'Etretat, par le steamer *François Ier*, aux prix de : passerelles, 2 fr.; premières, 1 fr. 50 ; secondes, 1 fr. — Embarquement au Grand-Quai, à 2 heures du soir. — Retour vers 4 heures.

Ministère de la guerre.

ÉCOLE CENTRALE DE PYROTECHNIE MILITAIRE

Le 24 juillet 1891, à une heure du soir, il sera procédé publiquement, à la mairie de Bourges, à l'adjudication, en un seul lot, sur soumission cachetée, d'une fourniture de :

600,000 kilogr. de Coke dur pour Fondeur.

Les conditions pour soumissionner à cette adjudication sont détaillées dans le cahier des charges déposé soit à l'école de pyrotechnie, soit à la sous-intendance, avenue Bourbonnoux, 5, à Bourges, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (dimanches et fêtes exceptés), de huit heures à dix heures du matin et de une heure à quatre heures du soir.

Toutefois, il sera adressé un exemplaire du cahier des charges à tout fournisseur qui en fera la demande à l'école de pyrotechnie.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

TRAVAUX D'ARCHITECTURE

Le samedi 25 juillet 1891, à une heure et demie, dans une des salles du conseil de préfecture, au tribunal de commerce, adjudication, en trois lots, des travaux de terrasse et maçonnerie, charpente, serrurerie, à exécuter pour la reconstruction de la caserne des Célestins.

	Évaluation.	Montant approximatif des frais d'adjudication.
1° Terrasse et maçonnerie	2.857.403 49	38.000 »
2° Charpente	383.515 89	5.000 »
3° Serrurerie	679.260 26	9.000 »

S'adresser, pour renseignements, à l'Hôtel de Ville (service d'architecture), de 11 heures à 5 heures. F

Le jeudi 23 juillet 1891, à une heure, dans une des salles du conseil de préfecture, au tribunal de commerce, adjudication, en un lot, de l'entreprise relative : 1° à la fourniture du combustible et de la main-d'œuvre nécessaires au chauffage et à la ventilation du palais du tribunal de commerce ; 2° à l'entretien et au renouvellement des appareils, du 1er octobre 1891 au 30 septembre 1894.

Evaluation, 18,000 fr. par année.

Cautionnement, 3,000 fr.

Montant approximatif des frais, 1,200 fr.

S'adresser, pour renseignements, à l'Hôtel de Ville (service d'architecture), de midi à quatre heures. F

RAPPELS D'ADJUDICATIONS

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

Le samedi 11 juillet 1891, à une heure et demie :

ADJUDICATION, en trois lots, des travaux de : 1° couverture et plomberie ; 2° menuiserie ; 3° peinture, vitrerie et tenture, à exécuter pour la construction de l'asile Ledru-Rollin (asile de convalescence pour femmes relevant de couches), à Fontenay-aux-Roses (Seine).

Le samedi 11 juillet 1891, à une heure et demie :

ADJUDICATION, en cinq lots, des travaux de : 1° terrasse et maçonnerie ; 2° charpente ; 3° menuiserie ; 4° parquetage ; 5° serrurerie, à exécuter pour l'agrandissement de la mairie du 13° arrondissement. — Troisième partie. Achèvement.

(Voir le *Journal officiel* des 21 et 25 juin 1891.) G

BANQUE DE FRANCE ET SUCCURSALES

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF	2 JUIL. 1891 MATIN	25 JUIN 1891 MATIN
Encaisse de la Banque (*)	2.611.239.407 03	2.604.092.271 37
Effets échus hier à recevoir ce jour	569.446 41	53.860 95
Portefeuille de Paris — Effets sur Paris	243.396.257 10	235.347.806 32
Portefeuille de Paris — Effets sur l'étranger	» »	» »
Portefeuille de Paris — Oblig. du Trésor à court terme	» »	» »
Portefeuille des succursales	415.834.324 »	350.512.067 »
Avances sur lingots et monnaies à Paris	10.145.600 »	9.639.800 »
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales	1.213.000 »	639.000 »
Avances sur titres à Paris	133.544.755 23	116.902.468 83
Avances sur titres dans les succursales	156.800.846 »	156.480.980 »
Avances à l'Etat (convent. des 10 juin 1857, 29 mars 1878 et 30 mars 1888)	140.000.000 »	140.000.000 »
Rentes de la réserve :		
Loi du 17 mai 1834	(a) 10.000.000 »	(a) 10.000.000 »
Ex-banques départementales	(b) 2.980.750 14	(b) 2.980.750 14
Rentes disponibles	99.709.175 22	99.090.841 87
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) y compris (c) 9,125,000 de la réserve	(c) 100.000.000 »	(c) 100.000.000 »
Hôtel et mobilier de la Banque	(d) 4.000.000 »	(d) 4.000.000 »
Immeubles des succursales	9.365.807 »	9.365.807 »
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales	293.127 57	5.163.567 20
Emploi de la réserve spéciale	(e) 9.907.444 16	(e) 8.907.444 16
Divers	164.980.991 76	151.610.683 37
	4.113.980.931 82	4.004.987.348 21

PASSIF	2 JUIL. 1891 MATIN	25 JUIN 1891 MATIN
Capital de la Banque	182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (art. 3, loi du 9 juin 1857)	8.002.313 54	8.002.313 54
Réserves mobilières :		
Loi du 17 mai 1834	(a) 10.000.000 »	(a) 10.000.000 »
Ex-banques départementales	(b) 2.980.750 14	(b) 2.980.750 14
Loi du 9 juin 1857	(c) 9.125.000 »	(c) 9.125.000 »
Réserve immobilière de la Banque	(d) 4.000.000 »	(d) 4.000.000 »
Réserve spéciale	(e) 9.907.444 16	(e) 8.907.444 16
Billets au porteur en circulation (Banque et succursales)	3.077.631.225 »	3.002.942.190 »
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	10.930.185 04	11.577.738 35
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales	42.824.211 31	42.542.757 95
Compte courant du Trésor, créditeur	192.263.755 63	159.383.863 55
Comptes courants de Paris	436.331.498 26	456.530.920 22
Comptes courants dans les succursales	65.938.741 »	51.950.177 »
Dividendes à payer	14.276.314 70	1.719.058 70
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	862.918 73	15.695.668 70
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	1.357.644 66	2.190.013 27
Divers	45.048.929 65	34.939.452 63
	4.113.980.931 82	4.004.987.348 21

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur de la Banque de France,

J. MAGNIN.

(*) Décomposition de l'Encaisse :

	AU 2 JUILLET 1891	AU 25 JUIN 1891
OR	1.337.197.903 69	1.327.205.014 89
ARGENT	1.274.041.503 34	1.276.887.256 48
	2.611.239.407 03	2.604.092.271 37

BULLETIN COMPARATIF DES RECETTES DES CHEMINS DE FER

Du 11 au 17 juin 1891 pour les compagnies d'intérêt général et les chemins de fer Portugais, et du 18 au 24 juin pour les autres compagnies.

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE						DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE				RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE			
	1891			1890			1891		1890		1891	1890	1891		1890	
	kilom. exploités	recettes brutes. fr. c.	par kilom. fr. c.	kilom. exploités	recettes brutes. fr. c.	par kilom. fr. c.	sur recettes brutes. fr. c.	par kil. 0/0	sur recettes brutes. fr. c.	par kil. 0/0	fr. c.	fr. c.	sur recettes brutes. fr. c.	par kil. 0/0	sur recettes brutes. fr. c.	par kil. 0/0
Du 11 au 17 juin (24e semaine).																
COMPAGNIES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL																
Chemins de fer de l'Etat	2.666	649.068 90	243 46	2.658	655.345 60	246 55	»	»	6.276 70	1.27	15.737.921 10	15.247.862 15	490.058 95	2.13	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	(1) 8.216,86	6.724.388 »	812 43	8.107	6.416.909 05	791 53	307.478 95	2.64	»	»	151.892.586 55	149.243.737 43	2.648.849 12	0.23	»	»
— Rhône au Mont-Cenis	133	87.394 25	657 10	133	82.605 15	621 09	4 789 10	5.80	»	»	2.025.883 »	2.159.806 08	»	»	133.923 08	6.20
— Chemins algér. (e semaine)	513	»	»	513	»	»	»	»	»	»	3.553.595 53	3.046.831 90	506.763 63	16.53	»	»
Nord	3.606	3.301.000 »	915 40	3.599	(b) 3.459.000 »	961 10	»	»	158.000 »	4.75	(b) 81.051.000 »	(b) 81.235.000 »	»	»	184.000 »	0.44
Ouest	4.714	(a) 2.747.704 55	582 88	4.714	(b) 2.686.527 75	569 90	61.176 80	2.27	»	»	(a) 60 292.105 14	(b) 59.315.136 55	976.968 59	1.64	»	»
Orléans (c)	6.225	3.274.212 20	525 97	6.122	3.145.293 20	513 76	128.919 »	2.37	»	»	72.685.091 13	70.978.784 73	1.706.306 40	1.34	»	»
Est	4.513	2.762.409 20	612 10	4.510	2.693.316 90	597 19	69.092 30	2.50	»	»	62.581.435 05	61.155.316 90	1.426.118 15	2.26	»	»
Midi	3.007	1.575.050 62	523 79	2.951	1.562 108 10	529 36	12.912 52	»	»	1.05	39.129.404 71	38.567.816 99	561.587 72	0.17	»	»
Cies SECONDres D'INTÉRÊT GÉNÉRAL																
Est-Algérien	897.64	123.692 11	137 79	897.08	86.983 81	96 96	36.562 24	42.11	»	»	2.818.729 32	2.127.380 71	691.348 61	28.21	»	»
Bône-Guelma et prolongemts — Anc. rés. (v. large), Algérie et Tunisie.	536	73.250 45	136 66	536	57.985 45	108 18	15.265 »	26.32	»	»	1.694.663 02	1.420.671 68	273.991 34	19.28	»	»
Bône-Guelma et prolongemts — N. rés. (v. étr.), Souk-Ahras à Tébessa	128	6.211 95	48 53	128	5.310 95	41 49	901 »	16.96	»	»	164.429 85	104.214 95	60.214 90	57.78	»	»
Réseau Ouest-Algérien	296	45.069 75	152 26	287	41.712 65	145 34	3.357 10	4.76	»	»	1.005.271 48	797.193 03	208.078 45	22.26	»	»
Ouest-Algér. (exploitn du rés. de la Cie Franco-Algérienne. — Arzew à Kralfallah	214	21.094 20	98 57	214	22.470 10	105 »	»	»	1.375 90	6.52	559.146 30	532.514 60	26.631 70	5 »	»	»
— Kralfallah à Méchéria	138	5.492 90	39 80	138	4.759 »	34 49	733 90	15.39	»	»	128.928 40	108.960 65	19.967 75	18.33	»	»
— Méchéria à Aïn-Séfra	102	1.189 »	11 66	102	1.481 90	14 54	»	»	292 90	24.70	33.417 65	36.122 45	»	»	2.704 80	8.09
— Aïn-Thizy à Mascara	12	1.148 80	95 74	12	769 70	64 15	379 10	49.24	»	»	29.371 60	27.165 65	2.205 95	8.12	»	»
— Mostaganem à Tiaret	197	10.155 35	51 55	197	19.352 »	98 23	»	»	9.196 65	90.55	196.421 95	183.988 69	12.433 26	6.76	»	»
— Modzbah à Marhoum	32	168 10	5 25	32	79 35	2 48	88 75	111.69	»	»	3.136 60	2.161 67	974 93	45.08	»	»
Du 18 au 24 juin (25e semaine).																
Médoc	101	18.173 30	179 93	101	18.573 78	183 89	»	»	400 48	2.15	452.049 45	468.429 33	»	»	16.379 88	3.49
COMPAGNIE D'INTÉRÊT LOCAL																
Caen à la mer	28	6.878 86	245 67	28	6.191 85	221 13	687 01	11.10	»	»	134.086 75	133.177 82	908 93	0.67	»	»
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES																
Autrichiens	2.836	»	»	2.822	»	»	»	»	»	»	41.054.470 »	39.577.297 50	1.477.172 50	»	»	»
Sud de l'Autriche (d)	2.178	1.867.225 »	857 »	2.178	2.005.280 »	921 »	»	»	133.055 »	6.80	44.443.805 »	47.448.570 »	»	»	3.004.765 »	6.30
Madrid à Saragosse et à Alicante.	2.672	1.143.006 55	427 77	2.672	1.133.998 01	424 40	9.008 54	0.79	»	»	26.560.104 11	25.990.184 71	569.919 40	2.19	»	»
Nord de l'Espagne (e)	1.959	1.160.329 86	592 30	1.959	1.095.337 92	564 23	64.991 94	5.93	»	»	26.753 700 54	24.336.308 45	2.417.392 09	9.93	»	»
Asturies, Galice et Léon	741	187.466 74	252 97	741	217.439 19	293 44	»	»	29.972 46	13.79	4.549.988 86	4.635.683 43	»	»	85.694 57	1.84
Lérida-Reus et Tarragone	103	25.346 39	246 08	103	21.287 92	206 67	4.058 47	19.06	»	»	774.496 66	630.740 82	143.755 84	22.79	»	»
Andalous	891	232.241 »	261 »	891	254.784 »	286 »	»	»	22.543 »	8.84	6.687.092 »	6.513.340 »	173.752 »	2.67	»	»
Madrid-Caceres-Portugal	429	65.306 41	152 22	429	65.700 77	153 14	»	»	394 36	» 60	1.438.947 17	1.480.348 30	»	»	41.401 13	2.80
Portugais (réseau non garanti)	685	277.221 41	404 70	681	284 320 74	417 50	»	»	7.099 33	3.06	6.895.268 86	6.455.205 54	540.063 32	9.59	»	»
— (réseau garanti par le Gouvt)	168	20.000 »	119 04	168	18.611 11	110 76	1.388 89	7.47	»	»	417.583 33	374.188 89	43.394 44	11.65	»	»

(1) Le 12 juin, annexion au réseau P.-L.-M. de la ligne d'Alais à l'Ardoise (57 kilomètres).
(a) Recettes approximatives.
(b) Recettes rectifiées.
(c) Y compris les lignes de la Sarthe.

(d) Les recettes de l'exercice 1890 sont données conformément aux résultats définitifs de la comptabilité.
(e) Pour faciliter la comparaison des recettes, les produits de 1891 ont été, comme ceux de 1890, convertis à raison de 1 peseta (4 réaux) par franc.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Jeudi 2 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
			en liq..						
Juill. 91	3 %	94f80 82½ 85 80 75 ..	fin ct...	95 02½	95 05 ...	94 87½	95 05 ...	95 ..	95 02½
		72½ 70 65 60 80 82½	Pe fin c.		.. .. d1f	95 12½	95 25 d50		
			Pe fin c.	95 30	95 50 d25				
			Pe fin p.		.. .. d1f		.. .. d50		
			Pe fin p.		.. .. d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %	90f	fin ct...					90 ..	.. ..
			en liq..						
Avril 91	3 % 1891. 45 fr. payés	93f90 85 80 85 72½ ..	fin ct...	93 90	93 90 ...	93 80	93 90 ...	93 75	93 75
		.. .. 70 65	Pe fin c.		.. .. d1f		.. .. d50		
			Pe fin c.		94 25 d25				
			Pe fin p.		.. .. d1f		.. .. d50		
			Pe fin p.		.. .. d25				
			en liq..						
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)	95f30 25 20 30	fin ct...	95 25			95 30 ...	95 20	95 35
			Pe fin c.		.. .. d1f		.. .. d50		
			Pe fin c.		.. .. d25				
			Pe fin p.		.. .. d1f		.. .. d50		
			Pe fin p.		.. .. d25				
			en liq..						
Mai 91.	4 ½ % 1883	105 50 45	fin ct...	105 70	105 75 ...	105 65	105 75 ...	105 50	105 75
			Pe fin c.				.. .. d50		
			Pe fin c.						
			Pe fin p.				.. .. d50		
			Pe fin p.						
Mai 86	Promesses d'inscript. 4½ % 1883	0 25						0 25	. ..
Mars 91	Bons du Trésor 4 % éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
Janv. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), nos 221.501 à 273,500		en liq..						
		514	fin ct...					514 ..	... ..
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	545 25 548	fin ct...						
Févr. 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	526 50 527 527 50	fin ct...					526 ..	
Janv. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	418 417 25 417 50 418	fin ct...					418 ..	
d°	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	413	fin ct...					413 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	107 106 50 107						108 ..	
...	d° d° séries sort. (unit.)								
...	d° d° d° (sér. ent.)		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	525 50 524 523 75 525 50	fin ct...					525 50	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	523 75	fin ct...					523 ..	
			en liq..						
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	410	fin ct...					409 75	
d°	d° d° quarts, r. 100f.	104						103 50	
d°	d° d° nouv., 88 f. p.	399 50	fin ct...					399 50	
d°	d° d° quarts 22 f. p.	102 50 103	fin ct...					102 50	
Janv. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé		en liq..						
		404 404 75 405	fin ct...					404 ..	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Janv. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.)		en liq..						
		504 50 505 506 505	fin ct...					505 ..	... ..
			Pe fin c.		.. .. d..				
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.)		en liq..						
		565	au 15..					565 ..	
			en liq..	4410 ..			4415 ..		
Juin 90.	Banque de France (nominatives)	4410 4425	fin ct...	4427 50			4440	4425 ..	4400 ..
			Pe fin c.		.. .. d100		4450 .. d50		
			Pe fin p.		4470 .. d20		.. .. d50		
Janv. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 22)		en liq..	470 ..			475 ..		
		475	au 15..	473 75			475	475 ..	475 ..
			Pe au 15		.. .. d10		482 50 d5f		
			Pe au 31		.. .. d10		.. .. d5f		
			Pe au 15		.. .. d10		.. .. d5f		
Janv. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 37)		en liq..	802 50	803 75 ...	802 50	802 50		
		805 800	au 15..	802 50				805 ..	806 25
			Pe au 15		.. .. d10		.. .. d5f		
			Pe au 31		.. .. d20		.. .. d10		
			Pe au 15		.. .. d10		.. .. d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9)		en liq..						
		425	au 15..					... ..	... ..
			Pe au 15		.. .. d10		.. .. d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26)		en liq..						
			au 15..					450 ..	... ..
			Pe au 15						
Juill. 90	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 9)		en liq..						
		365	au 15..					358 75	... ..
			Pe au 15						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.		en liq..	252 50	253 75 ...	250 ..	253 75		
		255 250 252 50	au 15..	252 50	255 .. d10	252 50	253 75 ...	255 ..	256 25
			Pe au 15		.. .. d10		.. .. d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)		en liq..	580 ..	580	578 75	580 ..		
		577 50 575 580	au 15..	578 75				575 ..	580 ..
			Pe au 15		.. .. d10		.. .. d5f		
Janv. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 16)		Pe au 31		.. .. d10		.. .. d5f		
			au 15..					650 ..	... ..
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.)		en liq..						
		425	au 15..					425 ..	... ..
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)		en liq..						
[illegible]			au 15..						
Mai 91.	Banque hypot. de Fce, r. 1000f, t.p.	520	fin ct...					516 2.	
Mars 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.		fin ct...					424 ..	
Févr. 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. en représen d'ann.		en liq..						
		152 50	fin ct...					154 ..	
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f. dues par l'Etat	530 525	au 15..					530 ..	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.	400 ..	
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40%, remb. 500 f.		
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.	114 ..	
Armentieres (ville), 3½ %, 86, r. 500 f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr.	110 50	
d° 1881, 4%, r. 500 f.		
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.	497 50	
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	114 ..	
d° 1863, 3%, r. 100 fr.	145 ..	
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.		
d° d° 100 f. p.	472 50	
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	102 ..	
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.		
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	48 50	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.		
Suez, act. de jouissance (ex-c. 26).	2050 ..	
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	411 25	
Midi, d° act. de jouiss.	670 ..	
Nord, d° act. de jouiss.	1410 ..	
Orléans, d° act. de jouiss.	1060 ..	1050 ..
Ouest, d° act. de jouiss.		
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	450 ..	445 ..
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f, t.p.	620 ..	
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	541 25	
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	595 ..	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	535 ..	
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	242 50	
d° du département du Nord	35 ..	
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier	420 ..	
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	543 75	
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	430 ..	426 ..
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'Etat.		
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 77).	1560 ..	
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 46).	255 ..	
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1440 ..	
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).	245 ..	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 13).		
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 8).	390 ..	385 ..
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).		
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p	1350 ..	
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).	62 50	60 ..
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	388 75	
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 60).		
d° act. de jouiss.	608 75	
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr, t.p.		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé		
2e série, act. 500 fr., t.p.		
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.		
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	801 25	800 ..
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2575 ..	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.	858 75	850 ..
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	880 ..	870 ..
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnacs (Cuivres, act. 500 fr., t.p.	55 ..	
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1290	1285 .

Jouissance	Jeudi 2 Juillet	Au comptant	Termes	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
	Crédit Foncier de France.								
Janv. 91	Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1270 1266 25	en liq. fin ct. Pe fin c. Pe fin c. Pe fin p. Pe fin p.	1266 25 1271 25 ... 1275	... ... d40 1280 .. d10 d40 d10	... ...	1257 50 1267 50 d20 d5f d20 d5f	1267 50	1272 50
	Obligations :								
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.	...						...	...
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	518						518 ..	...
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	105						106 75	...
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	600						605 ..	...
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	119 50 119						120 ..	...
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	515 517 515 514						515 ..	...
d°	communles, 3%, remb. 500 f.	502						502 ..	...
d°	d° 5es, r. 100 f.	100 50						100 50	...
Janv. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	524	fin ct.	...	...	...	...	524 ..	...
Fév. 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	393 50 392 50	en liq.	...	...	...	...	393 ..	...
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	472 472 50	fin ct.	...	...	...	...	472 50	...
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	470 472	fin ct.	...	...	...	...	472 ..	...
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	467	fin ct.	...	...	...	...	466 ..	...
Janv. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	425 424 50 424 25 424	fin ct.	...	...	...	...	425 75	...
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	466 465 50 467 468	fin ct.	...	...	...	...	466 ..	...
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	70f 69f ..f	fin ct.	...	...	...	...	70 ..	...
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct.	...	...	...	...	.. ..	...
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	50f	fin ct.	...	...	...	...	51 ..	...
...	d° d° (nomin.).	..f ..f ..f	fin ct.	...	...	...	...	...	...
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	595 597 50 600	en liq. au 15.	... ...	... ...	... ...	... ...	...	595 ..
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.	...	en liq. au 15.	... ...	... ...	... ...	... ...	...	...
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	798 75 795	en liq. au 15. Pe au 15	797 50 798 75 ...	... ... d10	... ...	... 800 .. d5f	800 ..	793 75
Janv. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 17)	...	en liq. au 15. Pe au 15 Pe au 31	372 50 373 75	... ... d10 d10	... ...	373 75 ... d5f d5f	385 ..	377 50
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).	370	en liq. au 15.	... 375 ..	... ...	... ...	... ...	...	375 ..
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).	321 25	en liq. au 15. Pe au 15	... ...	... ... d10	... ...	... ... d5f	...	...
Avril 91	Société gén. dévelopt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	480 481 25 482 50	en liq. au 15. Pe au 15	482 50 483 75 ...	... ... d10	... ...	... ... d5f	482 50	482 50
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)	...	en liq. au 15.	... ...	... ...	... ...	... ...	...	...
Janv. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 3).	498 75 497 50	en liq. au 15. Pe au 15	... ...	... ... d10	... ...	... ... d5f	475 ..	...
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).	360	en liq. au 15.	... ...	... ...	... ...	... ...	360 ..	...
....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché).	390 393 75	en liq. au 15. Pe au 15 Pe au 31	... ...	... ... d5f d10	... ...	... ... d5f d5f	390 ..	390 ..
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).	...	en liq. au 15.	... ...	... ...	... ...	... ...	...	...
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).	330	en liq. au 15. Pe au 15	... ...	... ... d10	... ...	... ... d5f	320 ..	...
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).	...	en liq. au 15.	... ...	... ...	... ...	... ...	...	...
Juill. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14),	25f 26f	en liq. au 15. Pe au 15	25	... ... d10	... ...	... ... d5f	25 ..	27 50
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)	...	au 15. Pe au 15	... ...	... d10	... ...	... d10	...	...
Janv. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 10).	470	au 15.	...	...	...	...	470 ..	...
Mai 91.	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	385	au 15.	...	...	...	...	385 ..	...
Fév. 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 25)	...	en liq. au 15. Pe au 15 Pe au 31	... ...	... ... d10 d10	... ...	... ... d5f d5f	...	...
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.	718 75	en liq. fin ct.	... ...	... ...	... ...	... ...	715 ..	...
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'État), ex-coupon 30	708 75	en liq. fin ct.	... ...	... ...	... ...	... ...	...	...
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	890 895 900	en liq. fin ct.	... ...	... ...	... ...	... ...	895 ..	...
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67).	1480 1477 50 1482 50	en liq. fin ct. Pe fin c.	1482 50 1490	... 1490 .. d20	... 1486 25 ...	1485 .. 1487 50 d10	1483 75	1485 ..
Janv. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 71)	1320	en liq. fin ct. Pe fin c.	... ...	... ... d20	... ...	... ... d10	1320 ..	...
Janv. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 69)	1885 1880 1885	en liq. fin ct. Pe fin c. Pe fin p.	1882 50	... ... d20 d20	... ...	... ... d10 d10	1890 ..	1890 ..
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé. (ex-coupon 78)	1520 1515 1512 50 1510	en liq. fin ct. Pe fin c.	... ...	... ... d20	... ...	... ... d10	1518 75	...
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1055 1060	en liq. fin ct.	... ...	... ...	... ...	... ...	1055 ..	...
Janv. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 10). (Gar. de l'Etat ou de Dépts)	550	en liq. fin ct. Pe fin c.	... ...	... ... d10	... ...	... ... d10	550 ..	...
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	535	en liq. au 15. Pe au 15	... ...	... ... d10	... ...	... ... d5f	540 ..	...
Janv. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	571 25 572 50	en liq. au 15. Pe au 15	... ...	... ... d10	... ...	... ... d5f	572 50	570 ..
d°	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).	...	en liq. au 15. Pe au 15	... ...	... ... d10	... ...	... ... d5f	...	...
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)	375	au 15. Pe au 15 Pe au 31	... ...	... d10 d10	... ...	... d5f d5f	...	...
Janv. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 3).	500	au 15.	...	...	...	...	...	...
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 19)	555 565	en liq. au 15. Pe au 15	... ...	... ... d10	... ...	... ... d5f	...	...

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	136 25	... ..
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	170 ..	167 50
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (c. 1 att.)....	... ..	... ..
Châtillon et Commentry (Forges de).	... ..	... ..
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.	... ..	... ..
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux).	... ..	... ..
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.	462 50	457 50
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	555 ..	550 ..
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7).	545 ..	... ..
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.	... ..	... ..
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).	... ..	... ..
Méditerranée (Forges et Chantiers.	710 ..	... ..
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p.	... ..	... ..
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1040..	... ..
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	665 ..	... ..
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.	... ..	... ..
Comp. Nationale de Navigation....	... ..	... ..
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.	... ..	... ..
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	390 ..	... ..
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.	... ..	... ..
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	127 ..	125 ..
Voitures à Paris, actions de jouiss.	218 75	215 ..
Touage de la Basse-Seine et Oise..	... ..	... ..
d° de Conflans à la mer.....	... ..	... ..
Transports maritimes (Soc. de)....	... ..	... ..
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 19).	548 75	545 ..
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	705 ..	703 75
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	... ..	... ..
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.	... ..	... ..
Briqueteries de Vaugirard........	... ..	... ..
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	225 ..	215 ..
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	490 ..	... ..
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1070..	1065..
Dessèchem. des marais de Fos, etc.	... ..	... ..
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....	... ..	... ..
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.	... ..	... ..
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.	385 ..	... ..
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2100..	2085..
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).	... ..	... ..
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4)..	1450..	... ..
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	195 ..	187 50
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.	... ..	... ..
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	535 ..	... ..
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	550 ..	546 25
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.	... ..	... ..
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.	... ..	... ..
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	277 50	275 ..
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).	725 ..	... ..
Matériel agricole et industriel.....	... ..	... ..
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.	... ..	... ..
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 38).	1335..	1330..
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p	520 ..	516 25
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.	... ..	... ..
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé...........	1680..	1660..
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	270 ..	260 ..
d° parts bénéficiaires.......	... ..	... ..
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....	00 ..	... ..
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	225 ..	222 ..
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	433 ..	432 ..
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	374 ..	... ..
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	385 ..	380 ..
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.	376 ..	... ..
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.	... ..	... ..
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat. oblig. remb. de 1886 à 1956..	418 ..	... ..
d° d° de 1887 à 1985..	410 ..	409 ..
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	409 ..	408 ..
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	413 50	... ..
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	423 ..	... ..
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	647 50	645 ..
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	434 25	... ..
d° nouvelles d°	439 50	438 50
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	434 ..	432 ..
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.	617 50	615 ..
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).	... ..	... ..
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....	... ..	... ..
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.	... ..	... ..
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne. — Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'Etat).....	... ..	... ..
Mécheria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	412 ..	409 ..
Modzbah à Mécheria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)	412 ..	... ..
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	... ..	... ..
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	445 ..	... ..
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr.....	... ..	... ..
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	443 ..	... ..
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.	427 ..	... ..
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	440 ..	... ..
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	436 ..	... ..
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.	... ..	... ..
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	434 ..	... ..
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	434 ..	... ..
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	638 ..	631 ..
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	439 ..	... ..
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	442 ..	441 50
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	444 25	444 ..
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	... ..	... ..
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).	... ..	... ..

(Supplément.)

JOUISSANCE	Jeudi 2 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz,		en liq..						
	act. de 250 fr., tout payé.	1400 1398 75	au 15..	1400				1405	1397 50
	(ex-coup. 64)		Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Avril 91	d° act. de jouissance.	1120 1125 1127 50	au 15..					1117 50	
	(ex-coup. 19)	1128 75	Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Compie générale Transatlantique,		en liq..	540					
	actions 500 fr., tout payé......	545 540	au 15..	540				542 50	543 75
	(ex-coupon 59)		1re au 15				d5f		
			en liq..						
Juin 91.	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	645	au 15..					640	
Janv. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des),		en liq..	1045			1035		
	act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11).	1035 1030 1035 1340	au 15..	1040				1045	1045
			Pe au 15		d10		d20		
			Pe au 31		d10		d10		
			en liq..						
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 15).	515 512 50 510	au 15..					512 50	
Janv. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des),		en liq..						
	act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 44).	730 735	au 15..					725	
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné,		en liq..	420					
	actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)..	420 417 50 415 412 50	au 15..					415	420
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Juin 91.	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p.	2970	au 15..					2990	
	(ex-coupon 24)		Pe au 15		d..		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et		en liq..	41 25			46 25		
	fils et E. Secretan), a. 500 f., t.p.	47f50	au 15..	42 50			47 50	42 50	43 75
	ex-coup. 10), en liquid.		Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p		au 15..					220	
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p..		en liq..						
		55f	au 15..						
	(ex-coupon 12), en liq.		Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du),		en liq..						
	act. 500 fr., tout payé.	32f 31f50	au 15..					32 75	
	(ex-coup. 15), en liquid.		Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Canal Maritime de Suez, actions		en liq..	2757 50	2767 50	2750	2767 50		
	500 fr., t.p. (ex-coup. 64).	2760 2758 75 2752 50	au 15..	2762 50	2775	2755	2775	2775	2767 50
		2750 2765	Pe au 15	2770	d40	2775	2795 d20		
			Pe au 15	2795	2812 d10		d40		
Janv. 91	d° Délégations, remb. 500 f..		en liq..						
	t.p. (ex-coup. 43).	842 50 845	au 15..					842 50	
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Janv. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 26).	342 50 345 342 50	au 15..					342 50	
d°	d° Parts de fondateurs (ex-		en liq..						
	coupon 26)	1170	au 15..					1162 50	1165
			Pe au 15		d10		d5f		
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	138 50	au 15..					138 50	
Janv. 91	Suez, Soc. civ. pour le recovrt des		en liq..	1945					
	15% attib. au Gouv. Egyptien.	1940 1935 1940 1942 50.	au 15..	1960				1940	1940
	(coupon 12 estamp.)	1945	Pe au 15		d10		d20		
			en liq..						
Janv. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 17).		au 15..					387 50	
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act.		en liq..	470					
	500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	470	au 15..					475	480
			Pe au 15	475	d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d10		
Oct. 86.	Télégraphe de Paris à New-York		en liq..	140					
	(Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	138 95 139 75	au 15..	140			136 25	132 50	136 25
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr.,		en liq..	421 25			423 75		
	t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 8).	425 426 25 427 50 428 75	au 15..	422 50			425	420	421 25
		430 426 25	Pe au 15		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
			en liq..						
Juill 91	Angleterre, 2 3/4 % (n.c. fixe 25f20).	C. 500f	au 15..					95 60	
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881,	C. 1000	en liq..						
	rembours. 500 fr......		au 15..						
Avril 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	Gr. c.	au 15..						
			Pe au 15		d..		d..		
Janv. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	332 50 331 25 330	au 15..					337 50	
...	d° d° c. de 5 obl..		Pe au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.								
Mai 91.	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch.		en liq..						
	fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		au 15..						
...	d° d° 1000 fl. d°	79f75	Pe au 15		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég.		en liq..						
	ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	96f20 10 75.. C. 10000.	au 15..					96 90	
...	d° d° 1000 fl. d°	96f10 05 96f	Pe au 15		d50		d25	96 05	
Janv. 91	Belgique, 2 1/2 %, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 15..						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	Pe au 15		d..		d..		
Mai 91.	d° 3%, 1873		au 15..						
Janv. 91	d° 3 1/2 %, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 15..						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq..						
Mai 91.	d° 3 1/2 %, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	101 50 C. 100f	en liq..						
...	d° d° c. de 500 f.		au 15						
Févr. 91	d° 3 1/2 %, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	Pe au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
			en liq..						
Juin 91.	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4 1/2 %, 83. Obl. 1000 £.		au 15..						
...	d° d° 500 £.	79f	Pe au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £.		en liq..						
Avril 91	d° 4 1/2 %, 88, Obl. 1000 £.		au 15..						
...	d° d° 500 £.		Pe au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £.	80f95 81f 81f25	en liq..		d..				
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		au 15..					81	
...	d° d° 500 £.		Pe au 15		d1f		d50		
...	d° d° 100 £.		en liq..						
Oct. 90.	Cordoba (Province de), 6%, 1888,		au 15..						
	rembours. 500 fr., tout payé...		Pe au 15		d10		d5f		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).		
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......	372 50	370
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	442 25	441
d° 3% nouveau, r. 500f d°	445 75	445
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	443	442 75
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	440	
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	439 50	
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.	441	
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..		
d° 3%, rembours. 500 fr.....	442 75	440 50
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	446	
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	438	434
Orsay, 55, 4% r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000		
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'Etat. Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	441	440
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	444	443 50
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.	1257 50	
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	419 25	
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	497 50	495
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).		
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	159	158 75
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	409 75	408
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	501 75	
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr....		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	290	
d° d° 5%, r. 500 fr.	240	230
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	365	362
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..	59	
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.	445	
d° d° 5%, r. 500 f.	530	
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.	485	
Eaux Banlieue, 4 1/2 %, 89, r. 500 f..		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	302	300
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	520	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	312	
d° d° 5%, r. 500 fr.	514	
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.		
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.		
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.		
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	250	245
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.		
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	505	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....	497	
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	506	
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.		
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	407 50	406
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	380	377 50
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.		
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4 1/2 %, r. 500f.		
Jardin zool. d'acclimat., 5%, r. 500f.		
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.	285	
Ltts militaires, 6%, remb. 600 fr...	630	625
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	14	13 50
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4 %, remb. 500 fr.......		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		
Canal Panama, 5%, r. 500 f. (en liq.).	25	
d° d° 3%, remb. 500 fr...	19 50	
d° d° 4%, remb. 500 fr...	19 50	
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	23	
d° d° (2e série).	23	
d° d° (3e série).	85	81 25
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	88	86 50
d° d° depuis la répart.		
d° d° 322f50 payés...		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	73	
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	604	
d° 3%, rembours. 500 fr........		
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	440	
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	93	

(*Supplément.*)

JOUISSANCE	Jeudi 2 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Egypte. Oblig. Daira Sanieh 4 %		en liq..	488 75					
	(décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	489 75 490 489 75	au 15..					490 ..	488 75
			Pe au 15		d10				
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig.		en liq..	488 75	d10		d 5f		
	7%, rembours. 500 fr.	489 75 490	au 15..					490 ..	488 75
	(Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)		Pe au 15		d10		d 5f		
Avril 91	Egypte. Dette privil. conv. à 3½ %		en liq..	465 ..			466 25		
	(décrets des 6 et 7 juin 1890)	468 467 50	au 15..					466 25	465 ..
...	Grosses coupures		Pe au 15		d10		d 5f		
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypo-		en liq..						
	thécaires, 5%, 1878	515 516 25 517 50	au 15..						
			en liq..						
Mars 91	Égypte. 3%, 1885, gar., obl. 2500f		au 15..						
	(nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		Pe au 15		d10		d 5f		
Avril 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f.		en liq..	74 40	74 40	74 05	74 20		
	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	75f 74f50	au 15..	74 45			74 20	74 ..	74 50
...	Coup. de 40 —	74f25 35	Pe au 15		d50		d25	74 45	
...	Coup. de 80 —	74f25	Pe au 31		d50		d25	74 40	
...	Coup. de 160 —	74f10 25	Pe au 15		d50		d25		
...	Coup. de 240 —	74f40 25 15						74 50	
...	Coup. de 480 —	74f10 74f						74 30	
...	Coup. de 960 —	74f10 74f	en liq..					74 30	
Avril 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).		au 15..						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba,		en liq..						
	6%, 1886, garantis.	501 500 75 500 50 500	au 15..					500 50	
			en liq..						
d°	d° d° 1890, garantis.	471 471 25	au 15..		d10		d 5f	471 ..	
			Pe au 15		d10		d 5f		
			en liq..						
Juin 91.	États-Unis. Cons. 4½ % (n.c.f. 5f).		au 15..						
Avril 91	d° Consolidés 4%	103 75	au 15..						
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½ %, 89.		en liq..						
...	Oblig. et coupons (Titre de 617f.		au 15..		d10		d25		
...	prescrits au bout — de 2468f.		Pe au 15		d10		d25		
...	de 20 ans de l'éch. — de 6170f.		en liq..		d10		d25		
Janv. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	430 431 25 432 50 435	au 15..					431 75	
		Gr. c. 433 435	en liq..						
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	430 431 25 432 50 433 75	au 15..					432 ..	
		Gr. c. 430 435	en liq..						
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	350 350 25	au 15..					351 ..	
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½ %, 1886 (nég.change		en liq..						
	fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		au 15..		d10		d25		
Janv. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe		en liq..						
	2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	95f 95f10	au 15..					95 20	93 .
...	d° 500 fl.	94f	Pe au 15		d50		d25		
	d° 1000 fl.	93f10	Pe au 31		d50		d25	93 10	
Fév. 91	d° 4½ %, or, 89 (n.ch.fi. 2f50).		en liq..						
...	Cap. des titres amort. (Obl. 100 fl.	102 25	au 15..					102 85	
...	prescr. après 20 ans. — 500 fl.		Pe au 15		d..		d..		
Mars 91	Inde, 80 4½ % (nég ch.fixe 2f50).		au 15..						
			en liq..	93 50	93 60	93 40	93 60		
Janv. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 15..	93 75	93 77½	93 60	93 77½	93 50	93 75
...	d° coup. 500 fr.	93f50 60	Pe au 15		d 1f	93 95	94 .. d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.		Pe au 15	94 25	d25				
...	d° coup. 50 fr.		Pe au 31		d 1f		d50		
	d° c. au-dessous de 50 fr.	93f30	Pe au 31		d25			93 40	
Avril 91	d° 3%	56f65	au 15..						
			en liq..						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	313	au 15..					315 ..	
Mai 91.	Norvège, 3½ % (nég.ch.fi. 25f20),		en liq.						
	coup. de 504 f. (20 £).	..f	au 15..					98 ..	
Fév. 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	86f90	au 15..					86 50	
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 15..						
d°	d° obl. 5% d°		au 15..						
Janv. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch.		en liq..	44 60	44 80	43 90	44 25		
	fixe 25f25), coup. de 20 £.	..f	au 15..	44 90	44 90	44 ..	44 25	46 ..	45 75
	d° coup. de 50 £.		Pe au 15		d50		d25		
...	d° coup. de 100 £.	45f 44f75 43f80 44f25	Pe au 31		d50		d25	45 60	
			en liq..						
Avril 91	d° 4½ %, 88-89, r. 500f. (C. 500 f.	345 341 25 347 50 345	au 15..					347 50	
...	Nos 1 à 390000 et (C. 5 obl.		au 15..						
...	500001 à 929937. (C. 10 ob.		au 15..						
			en liq..						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	99f75	au 15..					99 75	
Janv. 91	d° 1890, 4%		Pe au 15						
Janv. 91	Russie, 1850, 4½ % (n.ch.fi. 25f50.		en liq..						
	Oblig. de 100 £.		au 15..						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	97f80	au 15..						
...	Grosses coupures	98f75						97 95	
Janv. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	76f	au 15..						
	d° de 1000 r.		Pe au 15		d50		d25		
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	74f75	au 15..						74 10
...	d° de 1000 r.	74f 73f75 65	Pe au 15		d50		d25	73 50	
			en liq..	98 20					
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	98f15 05 98f 97f75	au 15..					98 27½	
...	Grosses coupures	98f20 15 10 25	Pe au 15		d50		d25	98 25	
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort		au 15..						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change		en liq..						
	fixe 4f), coup. de 125 r.	105 50 105 104 80	au 15..					105 20	
...	coup. de 500 r.	105 30 104 90						105 20	
...	coup. de 1000 r.	104 90							
...	coup. de 10000 r.		en liq..						
Juin 91.	d° 1889, 4% (or).	98f25 05 98f 97f95 75	au 15..					98 40	
			en liq..	98 25					
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	98f75 70 65 45 35 25	au 15..					98 70	
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	100	au 15..					104 50	
Avril 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e sé-		en liq..	98 75					
	ries, t. p., Obl. 500 f.	99f 98f90 80 75	au 15..					99 40	
...	d° 2500 f.		Pe au 15		d50		d25	100 20	98 90
...	d° 5000 f.	99f 98f80 75 70 60 55						99 30	
...	d° 12500 f.	99f20 35 25 99f 98f75						99 25	
			en liq..	98 60					
Avril 91	d° d° 3e série	98f90	au 15..	98 70				98 95	98 85
Mai 91.	d° Intér. cons., 4½ %. 1re ém.,		en liq..						
	1980 (n.ch.fl. 4f) C. 100 r.	..f	au 15..					75 ..	
	C. 500 r.		au 15..		d50		d25		
	C. 1000 r.	..f	au 15..						
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Trans-		en liq..						
	caucasien, remb. au pair.	81f75 82f 82f25	au 15..					81 25	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½ %, 53 (n.ch.fi.25f20).		
Autriche, 1860. obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Obligi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	319 ..	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	79 50	79 30
d° 1000 fl. d°	79 ..	
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.		
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Congo (Etat indép. du), Lots 1888.	56 ..	
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	105 ..	
Danemark, 3½ % (nég.ch.fixe 1f40).	97 ..	
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½ %, C.F. (n.ch.fl. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.		
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	100 ..	
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%		
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
d° 1866, 5%	96 ..	
Gouv. de Québec, 80, 4½ %, r. 500 f.	509 ..	
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fi. 25f20),	119 ..	118 75
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég.change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f.p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	121 25	115 ..
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.		
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45900.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	483 75	
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	660 ..	652 50
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%		
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.		
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	422 ..	
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486.	410 25	
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale.		
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000.	409 75	409 50
Beïra-Alta, 3%	132 ..	
Caceres et au Portug. (Madrid à).	280 ..	274 ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	200 ..	
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	324 ..	323 75
d° (Série X).	329 ..	328 50
Nord-Belges, 3%	471 ..	
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque.	402 ..	401 ..
d° (2e série), 2e hypothèque.	386 ..	384 ..
d° (3e série), 3e hypothèque.	366 50	
d° (4e série), 4e hypothèque.	349 50	
d° (5e série), 5e hypothèque.	342 50	
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.		
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	367 ..	366 50
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	370 ..	
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	352 ..	
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	351 ..	
Ouest de l'Espagne, 4%		
Portugais, 3%	263 ..	257 50
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	255 ..	251 ..
d° 4%	324 50	305 ..
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	376 ..	375 ..
d° 2e hypothèque.		
d° 3e hypothèque.	358 ..	
Cordoue à Séville, 3%		
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%.	528 ..	
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56709).		
d° (nos 1 à 5720), r. 252f5 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.	367 50	
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	302 50	
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f, t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	506 50	505 50
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	510 50	
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	440 ..	
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	415 ..	

JOUISSANCE	Jeudi 2 Juillet	AU COMPTANT	TERMES	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Janv. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	470 469 75 468	au 15..					470 ..	
			en liq..						
Avril 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr..	90f 50 75 ...	au 15..					90 75	
			en liq..						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.	103	au 15..					102 ..	
...	d° d° Ob. 50 £.		Pe au 15		d1f		d25		
...	d° d° Ob. 100 £.		Pe au 15		d50		d25	103 ..	
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq..						
	(nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.		au 15..					104 ..	
...	d° d° Ob. 100 £.	103 90 104f ..	Pe au 15		d50		d25	103 80	
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq..						
Déc. 90.	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.		au 15..						
...	d° d° c. 5000f.		Pe au 15		d50		d25		
			en liq..						
Mai 91.	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	89f 89f20 40	au 15..					89 20	
			en liq..						
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	23f30	au 15..						
	d° d° gross. coup.		en liq..						
d°	d° d° (sér. C).	18f50 60 65 70	au 15..					18 57½	
	d° d° gross. coup.		en liq..						
d°	d° d° (sér. D).	18f60 65 70..	au 15..					18 70	18 62½
...	d° d° gross. coup.		Pe au 15		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%, 1890.		en liq..	420 ..					
	Obligations de 500 fr.	420 420 50 419	au 15..					419 ..	
...	d° de 2500 fr.	420 420 50 42..	Pe au 15		d50		d25		
...	d° de 12500 fr.	420 420 50 420	Pe au 31		d50		d25		
Janv. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..						
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	469 469 50...	au 15..					468 75	461 25
...	d° d° 2500 f.	453 50	Pe au 31		d10		d5f		
...	d° d° 12500 f.		Pe au 15		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq..						
	pap., t.p. (ex-c.6) r. agio fl. 38.50.	470 465	au 15..					470 ..	468 75
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		en liq..						
ex-5e r.	250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		au 15..						
Janv. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		Pe au 15		d10		d5f		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 23).		au 15..						
Janv. 91	Banque Hellénique de Crédit gé-		en liq..						
	néral, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 20).		au 15..						
Juill. 88	Banque des Pays-Hongrois, act.		en liq..						
ex-1re r.	nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		au 15..						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).	360	au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq..	600 ..					
	100 piast. (500 f.) 40 p. (200 f.) p.		au 15..						600 ..
	(ex-coupon 14)		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq..	586 25	586 25	585 ..	586 25		
	250 fr. payés (ex-coupon 39)..	586 25 599...	au 15..	587 50	587 50	586 25	587 50	588 75	586 25
			Pe au 15		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq..						
	150 fr. payés (ex-coupon 33)..		au 15..						
Juill. 90	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq..	1126 25					
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 6).	1130 1127 50	au 15..					1125 ..	1130 ..
			Pe au 15		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		Pe au 31		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions		en liq..						
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	480	au 15..					477 50	
...	Grosses coupures....		Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq..						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).	485	au 15..					485 ..	
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq..						
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		en liq..	137 50					
	estamp. « Act. de cap. amortie ».	138 75 137 50	au 15..	138 75				138 75	137 50
	(ex-coupon 13)	... 135 130	Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq..	485 ..					
	500 fr., tout payé (ex-coup. 22).	482 50	au 15..	485 ..				482 50	482 50
			Pe au 15		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes.		en liq..						
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		au 15..						
Janv. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat		en liq..	641 25			642 50		
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.	640 638 50	au 15..	643 75	645 ..	642 50	643 75	648 75	650 ..
			Pe au 15		d10		d5f		
	Grosses coupures....		Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq..	160 ..					
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	160	au 15..						160 ..
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq..	237 50			242 50		
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	237 50	au 15..	240 ..			242 50	241 25	242 50
			Pe au 15		d10		d5f		
	Grosses coupures....		Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p.: 200000 act. de 1862; 100000 a. de 1881;								
	60000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq..	683 75					
	de 1889. (ex-coup. 41)......	688 75	au 15..	686 25					683 75
	Grosses coupures....		Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq..	307 50			305 ..		
	tout payé (ex-coupon 58).....	310	au 15..	308 75			305 ..	313 75	311 25
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq..	225 ..			222 50		
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	225 222 50 ..	au 15..	220 ..	225 ..	217 50	217 50	232 50	235 ..
		 225	Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq..	313 75	d10				
	tout payé (ex-coupon 62)......	313 75	au 15..					315 ..	315 ..
			Pe au 15				d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de		en liq..						
	chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p.	360	au 15..					360 ..	360 ..
	(ex-coupon 21)		Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq..						
	a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000).	730	au 15..					730 ..	
	(ex-coupon d'int. n° 8.)		Pe au 15		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207 ⅜.. à 207 ⅝...	206⅞.. à 207½ et 4..%.
4%	Allemagne.	122 11/16 à 122 15/16	122 11/16 à 122 13/16 et 4%.
4%	Vienne....	213.... à 213½...	213.... à 213½ et 4..%.
5%	Barcelone..	468½.. à 469½...	468½.. à 469½ et 4..%.
5%	Madrid....	468½.. à 469½...	468½.. à 469½ et 4..%.
7%	Lisbonne..	514½.. à 515½...	514½.. à 515½ et 4..%.
5%	St-Petersb	279½.. à 280½...	280½.. à 281½ et 4..%.
.%	Stockholm.	138.... à 139....	138.... à 139.. et 4..%.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 28.. à 25 29...	25 23.. à 25 24..—3..%.
	d° chèque	25 24½ à 25 25½.	25 24½ à 25 25½—......
3%	New-York.	517½.. à 518.....	516½. à 517....—3..%.
3%	Belgique..	1/16 b. à 1/16 pte.	1/16 pte à 3/16 pte—3..%.
6%	Italie.....	½ pte à ¾ pte..	⅝ pte à 1% pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16 pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 3½ à 4½	0/00 pme
Argent d° à 1000/1000, d° 218f80 222 à 227 ..	0/00 pte.
Quadruples espagnols....................	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains.......	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines......................	4 10 à .. ..
Souverains anglais.......................	25 20 à 25 25
Banknotes................................	25 21 à 25 26
Aigles des Etats-Unis....................	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks).....................	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 milliemes....	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliem.	40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède......................	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 95 13/16 — 1 heure, 96 1/16
Vienne, Métall, ... — Papier, 92 30 — Monnaie, 92 35
Crédit Autrichien... 297 .. | Chem. de Fer Autrich. 295 50
Change sur Londres.... Demande, 117 35 — Offre, 117 90
Change sur Paris....... Demande, 46 42 — Offre, 46 50
Lots............... 139 25 | Napoléon............. 9 29

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 2 Juillet 1891

	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 4 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3................	34 75 à 35 ..	
Roux 88° nets.............	34 50 à	
Raffinés, bonne sorte.......	101 50 à	
— belle sorte.........	105 50 à	
Certificats de sortie........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	34 875 à 34 75
— Août.......	.. .. à	34 875 à .. ..
— Septembre......		34 75 à 34 50
— 4 d'Octobre....		33 875 à .. ..
—		.. .. à .. ..
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	41 75 à	
Courant du mois...........		41 50 à .. ..
Août.....................		41 25 à 41 25
4 derniers................		38 25 à .. ..
4 premiers...............		38 .. à 38 25
....		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	52 .. à	
Courant..................		52 .. à .. ..
Août.....................		52 .. à 52 50
4 derniers................		53 50 à 54 ..
4 premiers...............		54 54 à 54 ..
....		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts............	72 50	
—	.. ..	
Colza en tonnes...........	74 50	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	82 50	
—	.. ..	
Courant..................		72 25 à 72 50
Août.....................		72 75 à 73 ..
4 derniers................		74 50 à 74 75
4 premiers...............		76 .. à 75 75
....		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	60 50 à 60 75	
Courant..................		60 50 à 60 75
Août.....................		61 .. à 61 25
Septembre-Octobre.........		61 25 à 61 50
4 derniers................		61 50 à 61 75
4 de Novembre............		61 50 à 61 75
COURS DU MERCREDI 1er Juillet.		
SUIF DE PLACE *43° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	64 50 à	
SUIF DE PROVINCE *43° 1/2, en fûte, en gare Paris.*	64 .. à	

Les annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Cie, 8, place de la Bourse.

BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE LA SUÈDE

24e TIRAGE

Numéros des 325 obligations 4 % sorties au 24e tirage, fait en séance publique, à Paris, le 1er juillet 1891, pour être remboursées à 500 francs, le 1er août suivant, à la caisse de la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris.

336	à	340	43.266	à	43.270
716	à	720	43.381	à	43.385
1.151	à	1.155	45.096	à	45.100
2.851	à	2.855	45.206	à	45.210
3.981	à	3.985	46.601	à	46.605
5.691	à	5.695	49.366	à	49.370
6.571	à	6.575	52.526	à	52.530
11.021	à	11.025	57.676	à	57.680
11.426	à	11.430	59.266	à	59.270
11.776	à	11.780	61.371	à	61.375
12.281	à	12.285	64.241	à	64.245
12.886	à	12.890	65.186	à	65.190
17.621	à	17.625	66.411	à	66.415
20.691	à	20.695	70.426	à	70.430
21.831	à	21.835	70.946	à	70.950
25.381	à	25.385	70.956	à	70.960
25.771	à	25.775	73.241	à	73.245
26.201	à	26.205	74.906	à	74.910
27.066	à	27.070	75.201	à	75.205
27.121	à	27.125	76.311	à	76.315
28.726	à	28.730	78.126	à	78.130
29.191	à	29.195	79.161	à	79.165
31.071	à	31.075	81.006	à	81.010
32.041	à	32.045	81.541	à	81.545
32.761	à	32.765	82.786	à	82.790
34.531	à	34.535	90.526	à	90.530
35.531	à	35.535	92.676	à	92.680
37.391	à	37.395	93.566	à	93.570
37.586	à	37.590	93.736	à	93.740
38.951	à	38.955	94.706	à	94.710
39.826	à	39.830	96.986	à	96.990
40.146	à	40.150	99.921	à	99.925
42.621	à	42.625			

COMPAGNIE FRANÇAISE DES

CHEMINS DE FER ARGENTINS

Obligations hypothécaires 5 %

1er TIRAGE

Numéros de 410 obligations sorties au 1er tirage, fait en séance publique, à Paris, le 1er juillet 1891, pour être remboursées, à partir du 1er août 1891, à la caisse de la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris.

301	à	305	59.846	à	59.850
1.826	à	1.830	60.451	à	60.455
3.751	à	3.755	60.536	à	60.540
8.421	à	8.425	60.791	à	60.795
9.461	à	9.465	60.811	à	60.815
10.856	à	10.860	62.611	à	62.615
11.231	à	11.235	62.876	à	62.880
12.656	à	12.660	63.146	à	63.150
13.226	à	13.230	63.351	à	63.355
18.131	à	18.135	64.911	à	64.915
18.726	à	18.730	65.361	à	65.365
18.946	à	18.950	67.336	à	67.340
19.241	à	19.245	69.061	à	69.065
21.166	à	21.170	72.306	à	72.310
21.971	à	21.975	76.611	à	76.615
24.461	à	24.465	79.046	à	79.050
26.401	à	26.405	81.321	à	81.325
30.186	à	30.190	82.656	à	82.660
30.621	à	30.625	82.726	à	82.730
31.051	à	31.055	82.831	à	82.835
31.906	à	31.910	84.256	à	84.260
32.131	à	32.135	84.386	à	84.390
33.906	à	33.910	85.391	à	85.395
34.871	à	34.875	86.196	à	86.200
36.896	à	36.900	91.516	à	91.520
40.251	à	40.255	92.011	à	92.015
40.951	à	40.955	97.106	à	97.110
42.181	à	42.185	98.216	à	98.220
43.561	à	43.565	99.271	à	99.275
44.211	à	44.215	100.551	à	100.555
47.326	à	47.330	101.061	à	101.065
47.466	à	47.470	103.021	à	103.025
48.931	à	48.935	105.061	à	105.065
53.891	à	53.895	106.701	à	106.705
55.286	à	55.290	106.751	à	106.755
56.526	à	56.530	108.096	à	108.100
57.836	à	57.840	108.211	à	108.215
58.796	à	58.800	108.316	à	108.320
58.921	à	58.925	108.711	à	108.715
59.186	à	59.190	108.796	à	108.800
59.821	à	59.825	111.576	à	111.580

DÉLÉGATION DES FINANCES D'ESPAGNE

Les porteurs de titres de la rente perpétuelle 4 p. 100 extérieure d'Espagne, série E et série F, qui désireraient les changer contre ceux des séries G et H, de 100 et 200 francs de capital nominal, créés en vertu de la loi du 29 mai 1889, pour une somme de 8,000,000 de francs, sont prévenus que, les applications faites jusqu'à ce jour s'élevant à 6,168,000 francs, le montant disponible des titres G et H n'est plus que de 1,832,000 francs.

Paris, le 2 juillet 1891.

Pour le délégué,
C. DE OCHOA.

EMPRUNT 6 %

DU GOUVERNEMENT DE CORRIENTES

(RÉPUBLIQUE ARGENTINE)

Dans la liste du tirage du 27 juin 1891, publiée hier dans le *Journal officiel*, quatre numéros d'obligations, imprimés *illisiblement*, doivent être lus ainsi :

9602, 30024, 35822, 47465.

ÉTUDE de Me **Mouillefarine**, avoué à Paris, rue Sainte-Anne, 46.

VENTE au Palais de Justice, à Paris, le 18 juillet 1891, à 2 heures.

1er lot. **HOTEL A PARIS** rue de Lisbonne, n° 43, et rue de Monceau, 35. Mise à prix : 500,000 fr.

2e lot. **FERME DE LA HARDIÈRE** sise à Beaumont-les-Autels, arrondissement de Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir).
Contenance : 58 hectares 39 ares 50 cent.
Mise à prix : 80,000 francs.

3e lot. **LA FERME DE LA HAUDRIÈRE** audit **Beaumont-les-Autels**. Ce 56 h. 76 a. 20 c.
Mise à prix : 50,000 francs.

4e lot. Une **MAISON** audit **Beaumont-les-Autels**, sur le bord de la route de Saint-Malo à Orléans. Mise à prix : 2,500 fr.

5e lot. Un **BOIS** taillis, sis à **Argenvilliers**, arrondissement de Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir). Contenance : 77 ares 63 c.
Mise à prix : 500 francs.

6e lot. Une parcelle de **TERRAIN** près le bourg de **Beaumont-les-Autels**. Contenance : 46 a. 30 c.
Mise à prix : 1,000 francs.

7e lot. La **MÉTAIRIE DE LA BRÉTIGNIÈRE** sise communes de Saint-Jean-de-Monts, Notre-Dame-de-Monts, la Barre-de-Monts, et du Perrier, arrondissement des Sables-d'Olonne (Vendée). Contenance : 40 h. 91 a. 86 c.
Mise à prix : 70,000 francs.

8e lot. Une **MÉTAIRIE** appelée le **Haut-Cairvy**, communes de Sallertaine, Saint-Jean-de-Monts et de la Barre-de-Monts, arrondissement des Sables-d'Olonne (Vendée).
Contenance : 34 hect. 94 a. 70 c.
Mise à prix : 60,000 francs.

9e lot. La **GRANDE MÉTAIRIE de SAURAIS** commune de Saurais, arrondissement de Parthenay (Deux-Sèvres).
Contenance : 83 hect. 85 a. 95 c.
Mise à prix : 80,000 francs.

10e lot. La **MÉTAIRIE DE LA COPINIÈRE** située communes de Saurais et Saint-Martin-du-Fouilloux (Deux-Sèvres).
Contenance : 57 hect. 89 a. 50 c.
Mise à prix : 40,000 francs.

11e lot. La **MÉTAIRIE de la MERLATTIÈRE** sise communes de Pompaire et de Beaulieu, arrondissement de Parthenay (Deux-Sèvres).
Cont. : 32 h. 85 a. 50 c. Mise à prix : 38,000 fr.

12e lot. La **MÉTAIRIE de la GROSSE-VACHÈRE** commune de Pompaire, arrondissement de Parthenay (Deux-Sèvres). Cont. 44 h. 65 a. 10 c.
Mise à prix : 45,000 francs.

13e lot. **LE DOMAINE DE POIRAT** sis communes des Sillards et de Pindray, arrondissement de Montmorillon (Vienne).
Contenance : 196 hectares 2 ares 57 centiares.
Mise à prix : 80,000 francs.

14e lot. **CHATEAU et DOMAINE DE VILLIERS** communes de Villiers, Charrais, Rochereau, Yversay et Vouillé, arrondissement de Poitiers (Vienne) et différentes rentes foncières y attachées. Contenance : 119 hect. 51 ares 89 cent.
Mise à prix : 70,000 francs.

15e lot. Le **DOMAINE** du **Maz-de-Manzon**, commune de Château-Renard, arrondissement d'Arles (Bouches-du-Rhône).
Contenance : 20 hect. 67 a. 65 c.
Mise à prix : 30,000 francs.

16e lot. Le **DOMAINE** de **Thouzon**, sis commune de Thor, arrondissement d'Avignon (Vaucluse).
Contenance : 15 h. 52 a. Mise à prix : 25,000 fr.

17e lot. **LA TERRE DE LACHAUD** communes de Meilhard, Rilhac, Traignac, canton d'Uzerche (Corrèze).
Contenance : 369 hect. 5 a. 20 c.
Mise à prix : 100,000 francs.

18e lot. **LA TERRE DU VIEUX-CHATENET** commune de Masseret, canton d'Uzerche (Corrèze). Contenance : 357 hect. 95 a. 21 c.
Mise à prix : 150,000 francs.

S'adresser : 1° à Mes Mouillefarine, Denormandie, Delaunay et Tissier, avoués; 2° à Me Pitaux, notaire, fg Poissonnière, n° 2; 3° à Me Goupil, notaire, quai Voltaire, n° 23.

MAISON à **PARIS**, r. de Cléry, 7. Rev. net par *bail princip*l 4,566 f. 70. M. à p. : 75,000 f. ADJ. *s. 1 ench.* ch. d. not. de Paris, le 7 juillet 1891. S'ad. à Me CH. MOREL D'ARLEUX, not., 28, r. Rivoli.

Spectacles du Vendredi 3 Juillet.

Opéra. — 8 h. »/». — *Guillaume Tell*, opéra en quatre actes, de Jouy et H. Bis, musique de Rossini.

Arnold..........	MM.	Escalaïs.
Guillaume Tell..		Bérardi.
Walter..........		Gresse.
Gessler..........		Ballard.
Ruodi..........		Piroïa.
Rodolphe........		Gallois.
Melchtal........		Douaillier.
Leuthold........		Ragneau.
Chasseur........		Palianti.
Un pasteur......		Lafitte.
Mathilde........	Mmes	Loventz.
Jemmy..........		Agussol.
Edwige..........		Héglon.

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *On ne badine pas avec l'amour*, comédie en 3 actes, d'Alfred de Musset : Le Bargy, Garraud, Leloir; Mmes Bartet, Reichemberg. — *Le Médecin malgré lui.*

Vaudeville. — 8 h. »/». — *La Femme*, comédie en 3 actes, de M. Albin Valabrègue : Mmes Cerny, Brindeau, Gallay; MM. Dieudonné, Mayer, Lerand.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Porte-Saint-Martin. — » h. »/». — Relâche.

Châtelet. — 8 h. »/». — *Tout-Paris*, pièce à grand spectacle, en 5 actes, de M. C. Duval : Germain, Rosny, Scipion; Mmes Gilberte, Destrées.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : Louis JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 179. Le numéro : 15 centimes. Samedi 4 Juillet 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies ; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 4 JUILLET

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 3 Juillet 1891.

Par décret du Président de la République, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, le 1er juillet 1891, les conseillers de préfecture dont les noms suivent ont été désignés pour remplir, pendant l'année 1891, les fonctions de vice-président du conseil de préfecture de leur département, savoir :

MM. Aldebert. — Ardennes.
Théaux. — Corrèze.
Bert. — Doubs.
Constant. — Gard.
de Laburthe. — Haute-Garonne.
Régnier. — Ille-et-Vilaine.
Biget. — Lozère.
Ménard. — Manche.
Boidin. — Meurthe-et-Moselle.
Sander-Rang. — Nièvre.
Bartoli. — Savoie.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur,

Vu l'article 43 de la loi du 5 avril 1884 ;

Le conseil des ministres entendu;

Considérant que le conseil municipal de Friancourt (Somme) étant divisé en deux fractions opposées et numériquement égales, aucune des affaires soumises à cette assemblée ne peut aboutir; que, notamment, il n'a pu être procédé à la reconstitution de la municipalité; que la session budgétaire n'a pas eu lieu, etc. ;

Considérant que le renouvellement intégral de l'assemblée communale est le seul moyen de mettre fin à une situation qui, en se prolongeant, compromettrait gravement les intérêts de la commune ;

Décrète :

Art. 1er. — Le conseil municipal de Friancourt (Somme) est dissous.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 2 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :
Le ministre de l'intérieur,
CONSTANS.

Par décrets en date du 30 juin 1891, rendus sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts;

Vu les présentations faites par les conseils des facultés et par la section permanente du conseil supérieur de l'instruction publique dans sa séance du 26 juin 1891 :

1° M. Diehl, docteur ès lettres, est nommé professeur d'histoire à la faculté des lettres de Nancy.

2° M. Souriau (Maurice-Anatole), docteur ès lettres, est nommé professeur de littérature française à la faculté des lettres de Poitiers.

Par décrets en date du 30 juin 1891, rendus sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts;

Vu les propositions des conseils des facultés et l'avis de la section permanente du conseil supérieur de l'instruction publique :

1° M. Michel (Léon-Jacques), agrégé, chargé d'un cours de droit civil à la faculté de droit de Paris, est nommé professeur adjoint à ladite faculté.

2° M. Larnaude, agrégé, chargé d'un cours de droit public à la faculté de droit de Paris, est nommé professeur adjoint à ladite faculté.

3° M. Gauckler, agrégé, chargé d'un cours de droit romain à la faculté de droit de Caen, est nommé professeur adjoint à ladite faculté.

4° M. Blondel, agrégé, chargé d'un cours de droit constitutionnel à la faculté de droit

de Nancy, est nommé professeur adjoint à ladite faculté.

5° M. Surville, agrégé, chargé d'un cours de code civil à la faculté de droit de Poitiers, est nommé professeur adjoint à ladite faculté.

Le Président de la République française,

Vu la loi de finances du 26 décembre 1890, portant fixation des dépenses du budget général de l'exercice 1891;

Vu la loi de finances du 29 décembre 1882 qui a rattaché pour ordre au budget général le budget annexe des chemins de fer de l'Etat, et notamment l'article 7 de cette loi, portant que « les crédits supplémentaires et extraordinaires reconnus nécessaires dans le cours d'un exercice pourront être ouverts par décrets contresignés des ministres des travaux publics et des finances; toutefois ces crédits devront être soumis à la sanction du pouvoir législatif dans le délai d'un mois, lorsque les Chambres seront assemblées, ou, dans le cas contraire, dans la première quinzaine de leur plus prochaine réunion »;

Sur le rapport des ministres des travaux publics et des finances,

Décrète :

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre des travaux publics, au titre du budget annexe des chemins de fer de l'Etat, pour l'exercice 1891, un crédit supplémentaire de 41,178 fr. 90, qui sera affecté de la manière suivante à ce budget annexe, savoir :

Chap. 6. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.	16 16
Chap. 7. — Dépenses des exercices clos	41.162 74
Total égal	41.178 90

Il sera pourvu au crédit ci-dessus au moyen des produits de l'exploitation des chemins de fer de l'Etat pour l'exercice 1891.

Art. 2. — Les ministres des travaux publics et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* et au *Bulletin des lois* et qui sera soumis à la ratification des Chambres dans les délais déterminés par l'article 7 de la loi de finances du 29 décembre 1882.

Fait à Paris, le 17 juin 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre des travaux publics,

YVES GUYOT.

Le ministre des finances,

ROUVIER.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des travaux publics,

Vu le décret, en date du 23 décembre 1886, portant, d'une part, déclaration d'utilité publique des lignes de tramways, à traction de locomotives, à établir entre Blois et Ouzouer-le-Marché et entre la Motte-Beuvron et Blois; d'autre part, approbation de la convention passée, le 12 avril 1886, entre le département de Loir-et-Cher et M. Faliès pour la concession de ces lignes; ensemble cette convention, notamment l'article 7, et le cahier des charges y annexé;

Vu la délibération du conseil général de Loir-et-Cher, en date du 26 août 1887;

Vu le rapport des ingénieurs du contrôle, en date des 15-30 janvier 1891;

Vu les lettres du préfet de Loir-et-Cher, en date des 10 janvier 1889, 3 février et 30 avril 1891;

Vu la loi du 11 juin 1880, sur les chemins de fer d'intérêt local et les tramways, et notamment les articles 10, 18, 19 et 39;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Est approuvée la substitution à M. Faliès de la société anonyme dite « Compagnie des tramways de Loir-et-Cher » pour la concession des tramways de Blois à Ouzouer-le-Marché et de la Motte-Beuvron à Blois, telle qu'elle résulte du décret du 23 décembre 1886, de la convention et du cahier des charges y annexé.

Art. 2. — Le capital de la compagnie des tramways de Loir-et-Cher ne pourra être engagé directement ou indirectement, sous peine de déchéance, dans une opération autre que la construction ou l'exploitation des lignes ci-dessus, sans autorisation préalable, par décret délibéré en conseil d'Etat.

Art. 3. — Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 16 juin 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre des travaux publics,

YVES GUYOT.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des travaux publics,

Vu l'avant-projet présenté pour l'établissement d'une ligne de tramway, à traction mécanique, entre Veyrier (frontière suisse) et Collonges-sous-Salève;

Vu, notamment, le plan d'ensemble de ladite ligne, en date du 28 mai 1888;

Vu les pièces de l'enquête d'utilité publique ouverte sur cet avant-projet, en exécution de l'article 29 de la loi du 11 juin 1880, et dans les formes déterminées par le règlement d'administration publique du 18 mai 1881;

Vu, notamment, la délibération de la commission d'enquête, en date des 11-25 février 1889;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes d'Etrembières, Bossey et Collonges-sous-Salève, en date des 13 janvier, 7 et 8 février 1889;

Vu la délibération de la commission départementale de la Haute-Savoie, en date du 7 février 1891;

Vu les avis du conseil général des ponts et chaussées, en date des 8 octobre 1888 et 9 mars 1891;

Vu la délibération de la commission mixte des travaux publics, en date du 23 mars 1891;

Vu la lettre du 18 avril 1891, par laquelle le président du conseil, ministre de la guerre, donne son approbation aux conclusions de la commission mixte des travaux publics;

Vu l'avis du ministre de l'intérieur, du 2 mai 1891;

Vu, avec le cahier des charges y annexé, le traité passé, le 12 février 1891, entre le préfet de la Haute-Savoie, au nom du département, et les sieurs Annevelle, Dupont-Buèche, Petit et Tronchet, pour la rétrocession de l'entreprise;

Vu la loi du 11 juin 1880, sur les chemins de fer d'intérêt local et les tramways;

Vu les règlements d'administration publique des 18 mai et 6 août 1881;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Est déclaré d'utilité publique l'établissement entre Veyrier (frontière suisse) et Collonges-sous-Salève, suivant les dispositions générales du plan ci-dessus visé, d'une ligne de tramway à traction mécanique, destinée au transport des voyageurs et des marchandises.

Art. 2. — La présente déclaration d'utilité publique sera considérée comme non avenue si les expropriations nécessaires pour l'exécution dudit tramway ne sont pas accomplies dans un délai de deux ans et demi, à partir de la date du présent décret.

Art. 3. — Il sera pourvu à la construction et à l'exploitation de la ligne de tramway susmentionnée par le département de la Haute-Savoie, suivant les dispositions de la loi du 11 juin 1880 et du décret du 6 août 1881 et conformément aux clauses et conditions du cahier des charges ci-dessus visé.

Art. 4. — Est approuvé le traité passé, à la date du 12 février 1891, entre le préfet de la Haute-Savoie, au nom du département, d'une part, et les sieurs Annevelle, Dupont-Buèche, Petit et Tronchet, d'autre part, pour la rétrocession de l'entreprise énoncée aux articles précédents.

Ledit traité, ainsi que les plan et cahier des charges mentionnés aux articles 1 et 3 ci-dessus, resteront annexés au présent décret.

Art. 5. — Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 22 juin 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre des travaux publics,

YVES GUYOT.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Tramway de Veyrier (Suisse) à Collonges-sous-Salève.

TRAITÉ DE RÉTROCESSION

Entre le préfet de la Haute-Savoie agissant au nom du département, en vertu des délibérations du conseil général, du 21 août 1888, et de la commission départementale du 7 février 1891, sous la réserve de l'approbation des présentes par un décret délibéré en conseil d'Etat, d'une part; et MM. Annevelle, Dupont-Buèche, Petit et Tronchet, d'autre part;

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Art. 1er. — Le département de la Haute-Savoie s'engage à rétrocéder à MM. Annevelle, Dupont-Buèche, Petit et Tronchet, pour une durée égale à la durée de la concession qui lui sera accordée par l'Etat, l'établissement et l'exploitation d'une ligne de tramway à traction mécanique, destinée au transport des voya-

geurs et des marchandises entre Veyrier (Suisse) et Collonges-sous-Salève.

Cette rétrocession, qui n'aura d'effet qu'en vertu d'un décret à intervenir, approuvant le présent traité, est faite aux conditions suivantes:

Art. 2. — MM. Annevelle, Dupont-Buèche, Petit et Tronchet déclarent accepter cette rétrocession. Elle leur est consentie conformément à la loi du 11 juin 1880, au décret du 6 août 1881, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de l'article 38 de cette loi, et aux conditions stipulées dans le cahier des charges de la concession, conditions auxquelles ils déclarent expressément souscrire.

Ils seront en conséquence assujettis envers le département à toutes les obligations imposées au département lui-même par ce cahier des charges.

Art. 3. — Il est spécifié, conformément à l'article 30 de la loi du 11 juin 1880, que, dans la rédaction dudit cahier des charges, ont été modifiés les articles ou portions d'articles indiqués ci-après, savoir :

31, 32 et 34.

Articles supprimés : 7 et 8;

Article ajouté : 42.

La longueur de la ligne sera déterminée au moyen d'un chainage contradictoire entre les axes des bâtiments de voyageurs, ou, à leur défaut, entre les axes des trottoirs à établir pour le service des voyageurs dans les gares terminus.

Art. 4. — Dans un délai de six mois à partir de la déclaration d'utilité publique, les concessionnaires devront constituer un société anonyme.

La société qui sera ainsi formée se substituera aux concessionnaires et deviendra solidairement responsable avec eux, vis-à-vis du département, de tous les engagements qu'ils auront contractés avec ce dernier.

Cette substitution devra être approuvée par un décret délibéré en conseil d'État, suivant les dispositions de l'article 10 de la loi du 11 juin 1880.

Art. 5.— Les frais d'enregistrement du cahier des charges de la concession, ainsi que du présent traité de rétrocession, seront supportés par MM. Annevelle, Dupont-Buèche, Petit et Trouchet.

Fait en quadruple à Annecy, le 12 février 1891.

Le préfet de la Haute-Savoie,
MACELET.

Accepté par les rétrocessionnaires :

DAVID ANNEVELLE, DUPONT-BUÈCHE,
B. TRONCHET, PETIT.

Vu pour être annexé au décret du 22 juin 1891, enregistré sous le n° 261.

Le ministre des travaux publics,
YVES GUYOT

CAHIER DES CHARGES

TITRE Ier

TRACÉ ET CONSTRUCTION

Objet de la concession.

Art. 1er. — La ligne de tramway qui fait l'objet du présent cahier des charges est destinée au transport des voyageurs et des marchandises.

La traction aura lieu par locomotives à vapeur ou par moteur mécanique de tout autre système.

Tracé.

Art. 2. — La ligne empruntera les voies publiques ci-après désignées : route nationale n° 206, entre l'embranchement de la route cantonale (canton de Genève [Suisse], près de Veyrier), au lieu dit le Pas-de-l'Echelle, et la rencontre du chemin vicinal ordinaire n° 1 d'Archamps; sa longueur totale sera de 5,117 mètres.

Délais d'exécution.

Art. 3. — Les projets d'exécution seront présentés dans un délai de trois mois à partir de la date du décret déclaratif d'utilité publique.

Les travaux devront être commencés dans un délai de deux ans à partir de la même date. Ils seront poursuivis et terminés de telle façon que la ligne entière soit livrée à l'exploitation dans le délai de deux ans et six mois.

Largeur de la voie. — Gabarit du matériel roulant.

Art. 4. — La largeur de la voie entre les bords intérieurs des rails devra être de 1 mètre.

La largeur des locomotives et des caisses des véhicules ainsi que leur chargement, ne dépassera pas 2 m. 20, et la largeur du matériel roulant, y compris toutes saillies, notamment celle des marchepieds latéraux, ne dépassera pas 2 m. 20; la hauteur du matériel roulant au-dessus des rails sera au plus de 3 m. 75.

Dans les parties à deux voies, la largeur de l'entre-voie, mesurée entre les bords extérieurs des rails, sera de 2 mètres.

Alignements et courbes. — Pentes et rampes.

Art. 5. — Les alignements seront raccordés entre eux par des courbes dont le rayon ne pourra être inférieur à 70 centimètres. Le maximum des déclivités est fixé à 31 millimètres.

Les déclivités correspondant aux courbes de faible rayon devront être réduites autant que faire se pourra.

Le concessionnaire aura la faculté, dans des cas exceptionnels, de proposer aux dispositions du présent article les modifications qui lui paraîtraient utiles, mais ces modifications ne pourront être exécutées que moyennant l'approbation préalable du préfet.

Etablissement de la voie ferrée. — Parties accessibles aux voitures ordinaires.

Art. 6. — Dans les sections où le tramway sera établi dans la chaussée avec rails noyés, les voies de fer seront posées au niveau du sol, sans saillie ni dépression, suivant le profil normal de la voie publique et sans aucune altération de ce profil, soit dans le sens transversal, soit dans le sens longitudinal, à moins d'une autorisation spéciale du préfet. Les rails seront compris dans un empierrement de 20 centimètres d'épaisseur, qui régnera dans l'entre-rails, et à 50 centimètres au moins de chaque côté, conformément aux dispositions prescrites par le préfet, sur la proposition du concessionnaire, qui restera chargé d'établir à ses frais cet empierrement.

La chaussée en empierrement de la voie publique sera d'ailleurs conservée ou établie avec des dimensions telles, qu'en dehors de l'espace occupé par le matériel du tramway (toutes saillies comprises), il reste une largeur libre de chaussée d'au moins 2 m. 60, permettant à une voiture ordinaire de se ranger pour laisser passer le matériel du tramway avec le jeu nécessaire.

Un intervalle libre d'au moins 1 m. 10 de largeur sera réservé, d'autre part, entre le matériel de la voie ferrée (toutes saillies comprises) et la verticale de l'arête extérieure de la plate-forme de la voie publique.

Art. 7. — (Supprimé.)

Art. 8. — (Supprimé.)

Exécution des travaux.

Art. 9. — Le déchet résultant de la démolition et du rétablissement des chaussées sera couvert par des fournitures de matériaux neufs de la nature et de la qualité de ceux qui sont employés dans lesdites chaussées.

Pour le rétablissement des chaussées pavées au moment de la pose de la voie ferrée, il sera fourni, en outre, la quantité de boutisses nécessaire afin d'opérer ce rétablissement suivant les règles de l'art, en évitant l'emploi des demi-pavés.

Les vieux matériaux provenant des anciennes chaussées remaniées ou refaites à neuf qui n'auront pas trouvé leur emploi dans la réfection seront laissés à la libre disposition du concessionnaire.

Les fers, bois et autres éléments constitutifs des voies ferrées devront être de bonne qualité et propres à remplir leur destination.

Voies.

Art. 10. — Les voies devront être établies d'une manière solide et avec des matériaux de bonne qualité.

Les rails seront en acier et du poids de 30 kilogr. au moins par mètre courant; ils seront du type dit : Demerbe ; dans le cas ou on emploierait le rail Vignole, le poids par mètre courant sera d'au moins 17 kilogr. et la voie sera accompagnée d'un contre-rail sur toute sa longueur.

Gares et stations.

Art. 11. — Les voitures ne s'arrêteront pas en pleine voie pour prendre ou laisser des voyageurs sur tous les points du parcours.

Le nombre et l'emplacement des gares, stations et haltes seront arrêtés lors de l'approbation des projets définitifs. Il est toutefois entendu dès à présent qu'il sera établi des haltes pour le service des voyageurs, suivant les indications ci-après :

1e A la rencontre de la route nationale n° 206, près du pensionnat dit pensionnat de Veyrier; 2° à l'embranchement de l'avenue de la gare de Bossey-Veyrier; 3° à Bossey; 4e à Pierre-Grand; et 5° il sera établi une station à Collonges.

TITRE II

ENTRETIEN ET EXPLOITATION

Entretien.

Art. 12. — Sur les sections où la voie ferrée est accessible aux voitures ordinaires (sections à rails noyés dans la chaussée), l'entretien, qui est à la charge du concessionnaire, comprend l'empierrement des entre-rails et de l'entre-voie, ainsi que des zones de 50 centimètres qui servent d'accotements extérieurs aux rails.

Réfection des parties de route ou de chemin atteintes par les travaux de la voie ferrée.

Art. 13. — Lorsque, pour la construction ou la réparation de la voie ferrée, il sera nécessaire de démolir des parties pavées ou empierrées de la voie publique situées en dehors des zones ou de l'accotement indiqués ci-dessus, il devra être pourvu par le concessionnaire à l'entretien de ces parties pendant une année à dater de la réception provisoire des travaux de réfection ; il en sera de même pour tous les ouvrages souterrains.

Nombre minimum des voyages.

Art. 14. — Le nombre minimum des voyages qui devront être faits tous les jours dans chaque sens, est fixé à quatre.

Limitation de la vitesse et de la longueur des trains.

Art. 15. — Les trains se composeront de dix voitures au plus, locomotive et fourgon compris, et leur longueur totale ne dépassera pas 60 mètres.

La vitesse des trains en marche sera au plus de 20 kilomètres à l'heure.

TITRE III

DURÉE ET DÉCHÉANCE DE LA CONCESSION

Durée de la concession.

Art. 16. — La durée de la concession de la ligne mentionnée à l'article 2 du présent cahier des charges commencera à courir de la date du décret d'autorisation, et elle prendra fin le 9 juillet 1966.

Expiration de la concession.

Art. 17. — A l'époque fixée pour l'expiration de la concession, et par le seul fait de cette expiration, l'Etat sera subrogé à tous les droits du concessionnaire sur la voie ferrée et ses dépendances, et il entrera immédiatement en jouissance de tous ses produits.

Le concessionnaire sera tenu de lui remettre en bon état d'entretien la voie ferrée et tous les immeubles faisant partie du domaine public qui en dépendent. Il en sera de même de tous les objets immobiliers dépendant de ladite voie, tels que les barrières et clôtures, les changements de voies, plaques tournantes, réservoirs d'eau, grues hydrauliques, machines fixes, bureaux d'attente et de contrôle, etc.

Dans les cinq dernières années qui précéderont le terme de la concession, l'Etat aura le droit de saisir les revenus du tramway et de les employer à rétablir en bon état la voie ferrée et ses dépendances, si le concessionnaire ne se mettait pas en mesure de satisfaire pleinement et entièrement à cette obligation.

En ce qui concerne les objets mobiliers tels que le matériel roulant, le mobilier des stations, l'outillage des ateliers et des gares, l'Etat se réserve le droit de les reprendre en totalité ou pour telle partie qu'il jugera convenable, à dire d'experts, mais sans pouvoir y être contraint. La valeur des objets repris sera payée au concessionnaire dans les six mois qui suivront l'expiration de la concession et la remise du matériel à l'Etat.

L'Etat sera tenu, si le concessionnaire le requiert, de reprendre en outre les matériaux, combustibles et approvisionnements de tout genre sur l'estimation qui en sera faite à dire d'experts; et, réciproquement, si l'Etat le requiert, le concessionnaire sera tenu de céder ces approvisionnements de la même manière. Toutefois, l'Etat ne pourra être obligé de reprendre que les approvisionnements nécessaires à l'exploitation du tramway pendant six mois.

Les dispositions qui précèdent ne sont applicables qu'au cas où l'Etat déciderait que les voies ferrées doivent être maintenues en tout ou en partie.

Remise des lieux dans l'état primitif.

Art. 18. — Dans le cas où le Gouvernement déciderait, au contraire, que les voies ferrées doivent être supprimées en tout ou en partie, ces voies seront enlevées et les lieux seront remis dans l'état primitif par les soins et aux frais du concessionnaire, sans qu'il puisse prétendre à aucune indemnité.

Rachat de la concession.

Art. 19. — L'Etat aura toujours le droit de racheter la concession.

Si le rachat a lieu avant l'expiration des quinze premières années de l'exploitation, il se fera conformément au paragraphe 3 de l'article 11 de la loi du 11 juin 1880. Ce terme de quinze ans sera compté à partir de la mise en exploitation effective de la ligne, ou au plus tard à partir de la fin du délai qui est fixé dans l'article 3 du présent cahier des charges, sans tenir compte des retards qui auraient eu lieu dans l'achèvement des travaux.

Si le rachat de la concession entière est réclamé par l'Etat après l'expiration des quinze premières années de l'exploitation, on réglera le prix du rachat en relevant les produits nets annuels obtenus par le concessionnaire pendant les sept années qui auront précédé celle où le rachat sera effectué, et en y comprenant les annuités qui auront été payées à titre de subvention; on en déduira les produits nets des deux plus faibles années, et l'on établira le produit net moyen des cinq autres années.

Ce produit net moyen formera le montant d'une annuité qui sera due et payée au concessionnaire pendant chacune des années restant à courir sur la durée de la concession.

Dans aucun cas, le montant de l'annuité ne sera inférieur au produit net de la dernière des sept années prises pour terme de comparaison.

Le concessionnaire recevra, en outre, dans les six mois qui suivront le rachat, les remboursements auxquels il aurait droit à l'expiration de la concession, suivant le quatrième et le cinquième paragraphe de l'article 17, la reprise de la totalité des objets mobiliers étant ici obligatoire dans tous les cas pour l'Etat.

Le concessionnaire ne pourra élever aucune réclamation dans le cas où, par suite d'un changement dans le classement des routes et chemins empruntés par la voie ferrée, une nouvelle autorité serait substituée à celle de qui émane la concession.

La nouvelle autorité aura les mêmes droits que celle qui a fait la concession.

Déchéance.

Art. 20. — Si le concessionnaire n'a pas remis au préfet tous les projets définitifs, ou s'il n'a pas commencé les travaux dans les délais fixés par l'article 3, il encourra la déchéance, qui, après mise en demeure, sera prononcée par le ministre des travaux publics, sauf recours au conseil d'Etat par la voie contentieuse.

Dans ces deux cas, la somme qui aura été déposée, ainsi qu'il sera dit à l'article 38, à titre de cautionnement, deviendra la propriété de l'Etat et lui restera acquise.

Achèvement des travaux en cas de déchéance.

Art. 21. — Faute par le concessionnaire d'avoir poursuivi et terminé les travaux dans les délais et conditions fixés par l'article 3, faute aussi par lui d'avoir rempli les diverses obligations qui lui sont imposées par le règlement d'administration publique du 6 août 1881, ainsi que par le présent cahier des charges, et dans le cas prévu par l'article 10 de la loi du 11 juin 1880, il encourra soit la perte partielle de son cautionnement dans les conditions qui seraient prévues par l'acte de concession, soit la perte totale de ce cautionnement, soit la déchéance. Dans tous les cas, il sera statué par le ministre des travaux publics après mise en demeure, sauf recours au conseil d'Etat par la voie contentieuse. Dans les deux premiers cas, le cautionnement devra être reconstitué dans le mois de la décision ministérielle.

En cas de déchéance, il sera pourvu tant à la continuation et à l'achèvement des travaux qu'à l'exécution des autres engagements contractés par le concessionnaire, conformément à l'article 41 du règlement d'administration publique du 6 août 1881.

Cas de force majeure.

Art. 22. — Les dispositions des deux articles qui précèdent ne seraient pas applicables, et la déchéance ne serait pas encourue, dans le cas où le concessionnaire n'aurait pu remplir ses obligations par suite de circonstances de force majeure dûment constatées.

TITRE IV

TAXES ET CONDITIONS RELATIVES AU TRANSPORT DES VOYAGEURS ET DES MARCHANDISES

Tarif des droits à percevoir.

Art. 23. — Pour indemniser le concessionnaire des travaux et dépenses qu'il s'engage à faire par le présent cahier des charges et sous la condition expresse qu'il en remplira exactement toutes les obligations, il est autorisé à percevoir pendant toute la durée de la concession les droits de péage et les prix de transport ci-après déterminés :

TARIF

DÉSIGNATION	PRIX de péage.	PRIX de transport.	PRIX Totaux.
1° PAR TÊTE ET PAR KILOMÈTRE.			
Grande vitesse.			
Voyageurs { Voitures couvertes, garnies et fermées à glaces (1re classe), si cette classe existe.	0 10	0 05	0 15
Voyageurs { Voitures couvertes, fermées à glaces, et à banquettes (2e classe)	0 055	0 025	0 08
Enfants { Au-dessous de trois ans, les enfants ne payent rien, à la condition d'être portés sur les genoux des personnes qui les accompagnent. De trois à dix ans, ils payent demi-place et ont droit à une place distincte; toutefois, dans un même compartiment, deux enfants ne pourront occuper que la place d'un voyageur. Au-dessus de dix ans, ils payent place entière.			
Chiens transportés dans les trains de voyageurs	0 045	0 025	0 07
Sans que la perception puisse être inférieure à 20 centimes.			
Petite vitesse.			
Bœufs, vaches, taureaux, chevaux, mulets, bêtes de trait	0 135	0 065	0 20
Veaux et porcs	0 055	0 025	0 08
Moutons, brebis, agneaux, chèvres	0 045	0 025	0 07
Lorsque les animaux ci-dessus dénommés seront, sur la demande des expéditeurs, transportés à la vitesse des trains de voyageurs, les prix seront doublés.			
2° PAR TONNE ET PAR KILOMÈTRE			
Marchandises transportées à grande vitesse.			
Huîtres.— Poissons frais. — Denrées. — Excédents de bagages et marchandises de toute classe transportées à la vitesse des trains de voyageurs	0 40	0 20	0 60

DÉSIGNATION	PRIX de péage.	PRIX de transport.	PRIX Totaux.
Marchandises transportées à petite vitesse.			
1re classe. — Spiritueux. — Huiles. — Bois de menuiserie, de teinture et autres bois exotiques. — Produits chimiques non dénommés. — Œufs. — Viande fraîche. — Gibier. — Sucre. — Café. — Drogues. — Epiceries. — Tissus. — Denrées coloniales. — Objets manufacturés. — Armes........	0 40	0 20	0 60
2e classe. — Blés. — Grains. — Farines. — Légumes farineux. — Riz, maïs, châtaignes et autres denrées alimentaires non dénommées. — Chaux et plâtre. — Charbon de bois. — Bois à brûler dits de corde. — Perches. — Chevrons. — Planches. — Madriers. — Bois de charpente. — Marbre en bloc. — Albâtre. — Bitume. — Cotons. — Laines. — Vins. — Vinaigres. — Boissons. — Bières. — Levure sèche. — Coke. — Fers. — Cuivres. — Plomb et autres métaux ouvrés ou non. — Fontes moulées........	0 30	0 15	0 45
3e classe. — Pierres de taille et produits de carrières. — Minerais autres que les minerais de fer. — Fonte brute. — Sel. — Moellons. — Meulières. — Argiles. — Briques. — Ardoises........	0 26	0 14	0 40
4e classe. — Houille. — Marne. — Cendres. — Fumiers. — Engrais. — Pierres à chaux et à plâtre. — Pavés et matériaux pour la construction et la réparation des routes. — Minerais de fer. — Cailloux et sables........	0 26	0 14	0 40
Tarif spécial par wagon complet.			
Marchandises des 1re, 2e, 3e et 4e classes	0 80	0 40	1 20
Les foins, fourrages, pailles et toutes marchandises ne pesant pas 600 kilogrammes sous le volume d'un mètre cube, 1 fr. 25 par wagon et par kilomètre........	»	»	1 25

Les prix déterminés ci-dessus ne comprennent pas l'impôt dû à l'Etat.

Il est expressément entendu que les prix de transport ne seront dus au concessionnaire qu'autant qu'il effectuerait lui-même ces transports à ses frais et par ses propres moyens; dans le cas contraire, il n'aurait droit qu'aux prix fixés pour le péage.

La perception aura lieu d'après le nombre de kilomètres parcourus. Tout kilomètre entamé sera payé comme s'il avait été parcouru en entier.

Si la distance parcourue est inférieure à 1 kilomètre, elle sera comptée pour 1 kilomètre.

Le tableau des distances entre les diverses stations sera arrêté par le préfet d'après le procès-verbal de chaînage dressé contradictoirement par le concessionnaire et le service du contrôle. Ce chaînage sera fait suivant la voie la plus courte, d'axe en axe des bâtiments des voyageurs des stations extrêmes. Les tarifs proposés d'après cette base seront soumis à l'homologation du préfet.

Dans aucun cas il ne pourra être perçu pour un voyageur pris ou laissé en route un prix supérieur à celui qui a été prévu pour la distance complète qui sépare les deux stations entre lesquelles le parcours a été effectué.

Le poids de la tonne est de 1,000 kilogrammes.

Les fractions de poids ne seront comptées, tant pour la grande que pour la petite vitesse, que par centième de tonne ou par 10 kilogrammes.

Ainsi, tout poids compris entre 0 et 10 kilogrammes payera comme 10 kilogrammes; entre 10 et 20 kilogrammes, comme 20 kilogrammes, etc.

Toutefois, pour les excédents de bagages et de marchandises à grande vitesse, les coupures seront établies : 1° de 0 à 5 kilogrammes; 2° au-dessus de 5 jusqu'à 10 kilogrammes; 3° au-dessus de 10 kilogrammes, par fraction indivisible de 10 kilogrammes.

Quelle que soit la distance parcourue, le prix d'une expédition quelconque, soit en grande, soit en petite vitesse, ne pourra être inférieur à 20 centimes.

Bagages.

Art. 24. — Tout voyageur dont le bagage ne pèsera pas plus de dix kilogrammes n'aura à payer, pour le port de ce bagage, aucun supplément du prix de sa place.

Cette franchise ne s'appliquera pas aux enfants transportés gratuitement, et elle sera réduite à 5 kilogrammes pour les enfants transportés à moitié prix.

Assimilation des classes de marchandises.

Art. 25. — Les animaux, denrées, marchandises, effets et autres objets non désignés dans le tarif seront rangés, pour les droits à percevoir, dans les classes avec lesquelles ils auront le plus d'analogie, sans que jamais, sauf les exceptions formulées aux articles 26 et 27 ci-après, aucune marchandise non dénommée puisse être soumise à une taxe supérieure à celle de la première classe du tarif ci-dessus.

Les assimilations de classes pourront être provisoirement réglées par le concessionnaire; elles seront immédiatement affichées et soumises à l'administration, qui prononcera définitivement.

Transport de masses indivisibles.

Art. 26. — Les droits de péage et les prix de transport déterminés au tarif ne sont point applicables à toute masse indivisible pesant plus de 500 kilogrammes.

Néanmoins, le concessionnaire ne pourra se refuser à transporter les masses indivisibles pesant de 500 à 3,000 kilogrammes; mais les droits de péage et les prix de transport seront augmentés de moitié.

Le concessionnaire ne pourra être contraint à transporter les masses pesant plus de 3,000 kilogrammes.

Si, nonobstant la disposition qui précède, le concessionnaire transporte des masses indivisibles pesant plus de 3,000 kilogrammes, il devra, pendant trois mois au moins, accorder les mêmes facilités à tous ceux qui en feraient la demande.

Dans ce cas, les prix de transport seront fixés par l'administration, sur la proposition du concessionnaire.

Exceptions. — Envois par groupes.

Art. 27. — Les prix de transport déterminés au tarif ne sont point applicables :

1° Aux denrées et objets qui ne sont pas nommément énoncés dans le tarif et qui ne pèseraient pas 200 kilogrammes sous le volume de 1 mètre cube;

2° Aux matières inflammables ou explosibles, aux animaux et objets dangereux pour lesquels des règlements de police prescriraient des précautions spéciales;

3° Aux animaux dont la valeur déclarée excéderait 5,000 fr.;

4° A l'or et à l'argent, soit en lingots, soit monnayés ou travaillés, au plaqué d'or ou d'argent, au mercure et au platine, ainsi qu'aux bijoux, dentelles, pierres précieuses, objets d'art et autres valeurs;

5° Et, en général, à tous paquets, colis ou excédents de bagages pesant isolément 40 kilogrammes et au-dessous.

Toutefois, les prix de transport déterminés au tarif sont applicables à tous paquets ou colis pesant ensemble plus de 40 kilogrammes d'objets envoyés par une même personne à une même personne. Il en sera de même pour les excédents de bagages qui pèseraient ensemble ou isolément plus de 40 kilogrammes.

Le bénéfice de la disposition énoncée dans le paragraphe précédent, en ce qui concerne les paquets ou colis, ne peut être invoqué par les entrepreneurs de messageries et de roulage et autres intermédiaires de transport, à moins que les articles par eux envoyés ne soient réunis en un seul colis.

Dans les cinq cas ci-dessus spécifiés, les prix de transport seront arrêtés annuellement par le préfet, tant pour la grande que pour la petite vitesse, sur la proposition du concessionnaire.

En ce qui concerne les paquets ou colis mentionnés au paragraphe 5 ci-dessus, les prix de transport devront être calculés de telle manière qu'en aucun cas un de ces paquets ou colis ne puisse payer un prix plus élevé qu'un article de même nature pesant plus de 40 kilogrammes.

Abaissement des tarifs.

Art. 28. — Dans le cas où le concessionnaire jugerait convenable, soit pour le parcours total, soit pour les parcours partiels de la voie de fer, d'abaisser, avec ou sans conditions, au-dessous des limites déterminées par le tarif, des taxes qu'il est autorisé à percevoir, les taxes abaissées ne pourront être relevées qu'après un délai de trois mois au moins pour les voyageurs et d'un an pour les marchandises.

Toute modification de tarif proposée par le concessionnaire sera annoncée un mois d'avance par des affiches.

La perception des tarifs modifiés ne pourra avoir lieu qu'avec l'homologation du préfet, conformément aux dispositions de la loi du 11 juin 1880.

La perception des taxes devra se faire indistinctement et sans aucune faveur.

Tout traité particulier qui aurait pour effet d'accorder à un ou plusieurs expéditeurs une réduction sur les tarifs approuvés demeure formellement interdit.

Toutefois, cette disposition n'est pas applicable aux traités qui pourraient intervenir entre le Gouvernement et le concessionnaire dans l'intérêt des services publics, ni aux réductions ou remises qui seraient accordées par le concessionnaire aux indigents.

En cas d'abaissement des tarifs, la réduction portera proportionnellement sur le péage et sur le transport.

Délais d'expédition.

Art. 29. — Le concessionnaire sera tenu d'effectuer constamment avec soin, exactitude et célérité, et sans tour de faveur, le transport des voyageurs, bestiaux, denrées, marchandises et objets quelconques qui lui seront confiés.

Les colis, bestiaux et objets quelconques seront inscrits, à la gare d'où ils partent et à la gare où ils arrivent, sur des registres spéciaux, au fur et à mesure de leur réception; mention sera faite, sur le registre de la gare de départ, du prix total dû pour leur transport.

Pour les marchandises ayant une même destination, les expéditions auront lieu suivant l'ordre de leur inscription à la gare de départ.

Toute expédition de marchandises sera constatée, si l'expéditeur le demande, par une lettre de voiture dont un exemplaire restera aux

mains du concessionnaire et l'autre aux mains de l'expéditeur. Dans le cas où l'expéditeur ne demanderait pas de lettre de voiture, le concessionnaire sera tenu de lui délivrer un récépissé qui énoncera la nature et le poids du colis, le prix total du transport et le délai dans lequel ce transport devra être effectué.

Délai de livraison.

Art. 30. — Les animaux, denrées, marchandises et objets quelconques seront expédiés et livrés de gare en gare, dans les délais résultant des conditions ci-après exprimées :

1° Les animaux, denrées, marchandises et objets quelconques à grande vitesse seront expédiés par le premier train de voyageurs contenant des voitures de toutes classes et correspondant avec leur destination, pourvu qu'ils aient été présentés à l'enregistrement trois heures avant le départ de ce train.

Ils seront mis à la disposition des destinataires, à la gare, dans le délai de deux heures après l'arrivée du même train.

2° Les animaux, denrées, marchandises et objets quelconques à petite vitesse seront expédiés dans le jour qui suivra celui de la remise.

Le maximum de durée du trajet sera fixé par le préfet, sur la proposition du concessionnaire.

Les colis seront mis à la disposition des destinataires dans le jour qui suivra celui de leur arrivée en gare.

Le délai total résultant des trois paragraphes ci-dessus sera seul obligatoire pour la compagnie.

Il pourra être établi un tarif réduit, approuvé par le préfet, pour tout expéditeur qui acceptera des délais plus longs que ceux déterminés ci-dessus pour la petite vitesse.

Pour le transport des marchandises, il pourra être établi, sur la proposition du concessionnaire, un délai moyen entre ceux de la grande et de la petite vitesse. Le prix correspondant à ce délai sera un prix intermédiaire entre ceux de la grande et de la petite vitesse.

Le préfet déterminera, par des règlements spéciaux, les heures d'ouverture et de fermeture des gares et stations, tant en hiver qu'en été, ainsi que les dispositions relatives aux denrées apportées par les trains de nuit et destinées à l'approvisionnement des marchés des villes.

Lorsque la marchandise devra passer d'une ligne sur une autre sans solution de continuité, les délais de livraison et d'expédition au point de jonction seront fixés par le préfet, sur la proposition du concessionnaire.

Frais accessoires.

Art. 31. — Les frais accessoires non mentionnés dans les tarifs, tels que ceux d'enregistrement, de chargement, de déchargement des masses pesant plus de 500 kilogr. et de magasinage dans les gares et magasins du tramway, location de wagon, passage en douane, etc, seront fixés annuellement par le préfet, sur la proposition du concessionnaire. Il en sera de même des frais de transbordement qui seront faits dans les gares de raccordement de la ligne concédée avec une autre ligne. Le chargement et le déchargement des colis pesant moins de 500 kilogrammes seront à la charge du concessionnaire et ne pourront donner lieu à aucuns frais accessoires.

Camionnage.

Art. 32. — Le camionnage et le factage seront faits par l'expéditeur au départ et par le destinataire à l'arrivée, la compagnie n'effectuant ses transports que sur ses rails.

Traités particuliers.

Art. 33. — A moins d'une autorisation spéciale du préfet, il est interdit au concessionnaire, conformément à l'article 14 de la loi du 15 juillet 1845, de faire directement ou indirectement avec des entreprises de transport de voyageurs ou de marchandises par terre ou par eau, sous quelque dénomination ou forme que ce puisse être, des arrangements qui ne seraient pas consentis en faveur de toutes les entreprises desservant les mêmes voies de communication.

Le préfet, agissant en vertu de l'article 40 du règlement d'administration publique du 6 août 1881, prescrira les mesures à prendre pour assurer la plus complète égalité entre les diverses entreprises de transport dans leurs rapports avec le tramway.

Embranchements industriels. — Tarif à percevoir pour le matériel prêté.

Art. 34. — Le concessionnaire sera indemnisé de la fourniture et de l'envoi de son matériel sur les embranchements industriels desservant des carrières, des mines ou des usines, par la perception d'une redevance qui est fixée à 1 fr. 20 par wagon et par kilomètre quel que soit le chargement du wagon.

TITRE V

STIPULATIONS RELATIVES A DIVERS SERVICES PUBLICS

Fonctionnaires ou agents du contrôle.

Art. 35. — Les fonctionnaires ou agents chargés de l'inspection, du contrôle et de la surveillance de la voie ferrée seront transportés gratuitement dans les voitures de voyageurs.

Service des postes.

Art. 36. — Le concessionnaire sera tenu de recevoir dans ses voitures, aux heures des départs réguliers, les sacs de dépêches de la poste escortés ou non d'un convoyeur. Les sacs seront déposés dans un coffre fermant à clef. Le convoyeur aura droit à une place réservée aussi près que possible de ce coffre.

L'administration des postes aura, en outre, le droit de fixer aux voitures de l'entreprise une boîte aux lettres, dont elle fera opérer la pose et la levée par ses agents.

Les prix des transports ci-dessus seront payés par l'administration des postes conformément aux tarifs homologués, sauf dans le cas où l'Etat se serait engagé à fournir au concessionnaire une subvention par annuités. Dans ce cas, les sacs de dépêches et le convoyeur devront être transportés gratuitement.

Le concessionnaire pourra être tenu de fixer, d'après les convenances du service des postes, l'heure d'un de ses départs dans chaque sens.

Le montant des dépenses supplémentaires de toute nature que ce service spécial aura imposées au concessionnaire, déduction faite du produit qu'il aura pu en retirer, lui sera payé par l'administration des postes, suivant le règlement qui en sera fait de gré à gré ou par deux arbitres. En cas de désaccord de ces arbitres, un tiers arbitre sera désigné par le conseil de préfecture.

TITRE VI

CLAUSES DIVERSES

Frais de contrôle.

Art. 37. — La somme que le concessionnaire doit verser chaque année à la caisse centrale du Trésor à la date du 1er janvier, afin de pourvoir aux frais du contrôle, sera calculée d'après le chiffre de 50 fr. par kilomètre de voie concédée.

Le premier versement aura lieu le 1er janvier qui suivra la déclaration d'utilité publique, à la caisse du trésorier-payeur de la Haute-Savoie.

Cautionnement.

Art. 38. — Avant la signature de l'acte de concession, le concessionnaire déposera à la Caisse des dépôts et consignations une somme de 5,000 fr. en numéraire ou en rente sur l'Etat, calculée conformément au décret du 31 janvier 1872, ou en bons du Trésor, avec transfert, au profit de ladite Caisse, de celles de ces valeurs qui seraient nominatives ou à ordre.

Cette somme formera le cautionnement de l'entreprise.

Les quatre cinquièmes en seront rendus au concessionnaire par cinquièmes et proportionnellement à l'avancement des travaux. Le dernier cinquième ne sera remboursé qu'après l'expiration de la concession.

Élection de domicile.

Art. 39. — Le concessionnaire devra faire élection de domicile à Saint-Julien.

Dans le cas où il ne l'aurait pas fait, toute notification ou signification à lui adressée sera valable lorsqu'elle sera faite au secrétariat de la mairie de Saint-Julien.

Art. 40. — Les contestations qui s'élèveraient entre le concessionnaire et l'administration au sujet de l'exécution et de l'interprétation des clauses du présent cahier des charges seront jugées administrativement par le conseil de préfecture du département de la Haute-Savoie, sauf recours au conseil d'Etat.

Frais d'enregistrement.

Art. 41. — Les frais d'enregistrement du présent cahier des charges et de la convention ci-annexée seront supportés par le concessionnaire.

Art. 42. — La compagnie devra informer le département de la Haute-Savoie de toutes les modifications qui seraient apportées, à une époque quelconque, au cahier des charges régissant la ligne de tramway dont elle est concessionnaire sur le territoire suisse. Le gouvernement français se réserve le droit d'appliquer, s'il le juge convenable, des modifications analogues sur son territoire, de façon à assurer à ses nationaux les avantages dont pourront jouir, dans l'avenir, les habitants du canton de Genève.

Accepté par les demandeurs en concession.

Genève, le 21 janvier 1891.

DAVID ANNEVELLE, J. DUPONT-BUECH, B. TRONCHET, PETIT.

Accepté au nom du département de la Haute-Savoie.

Annecy, le 12 février 1891.

MASCLET.

Arrêté par le ministre des travaux publics,

Paris, le 12 février 1891.

YVES GUYOT.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts en date du 3 juillet 1891, le conseil supérieur de l'instruction publique est convoqué en session ordinaire pour le vendredi 24 juillet 1891.

La durée de cette session sera de cinq jours.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Infanterie. — Par décret en date du 1er juillet 1891, rendu par le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été promus au grade de lieutenant dans l'arme de l'infanterie et ont été maintenus à leur corps les sous-lieutenants dont les noms suivent, savoir :

3e tour (ancienneté). M. Olive, du 126e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Lagasquie, du 119e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Le Grand, du 120e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). — M. Brault, du 4e rég. de tiraill. algér.

1er tour (ancienneté). — M. de Sandt, du 28e rég. d'inf.

2e tour (choix). — M. Girard, du 3e rég. de zouaves.

3e tour (ancienneté). — M. Boulhol, du 16e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Diss, du 24e rég. d'inf.

2e tour (choix). — M. Thonet, porte-drap. du 43e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). — M. Fauvel, du 82e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Pétry, du 36e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Martin, du 28e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Dresch, du 39e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Martin des Pallières, du 36e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Dudilieu, du 3e rég. de zouaves.

3e tour (ancienneté). M. Langély, du 51e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Odendhal, surnum. au 78e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Debès, surnum. au 1er rég. de tiraill. algér.

3e tour (ancienneté.) M. Tallon, du 92e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. de Beaupuis, du 27e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Sorieul, du 51e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Royet, du 95e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Minart, du 2e rég. de zouaves.

2e tour (choix). M. Roustan, porte-drap. du 55e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Faivre, du 89e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Bernard, du 7e bat. de chass. à pied.

2e tour (choix). M. Eychène, du 27e bat. de chass. à pied.

3e tour (ancienneté). M. Lalanne, de 83e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Barthélemy, du 110e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Vénard, du 6e bat. de chass. à pied.

3e tour (ancienneté). M. Becq de Fouquières, du 39e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Julia, du 59e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Bergin, porte-drap. du 97e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Gautier, du 27e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Laucagne, du 88e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Cazes, du 78e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Martin, du 125e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Laverrière, du 139e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Faure-Beaulieu, du 33e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Vantravers, du 42e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Borne, du 121e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Viennot, du 3e rég. de tiraill. algér.

3e tour (ancienneté). M. Magnin, du 60e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté), M. Besson, du 28e bat. de chass. à pied.

2e tour (choix). M. Chappuis (M.-A.-A.-E.), du 3e bat. de chass. à pied.

3e tour (ancienneté). M. Cartry, du 10e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Delacroix, du 40e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Lagier, du 3e rég. de tiraill. algér.

3e tour (ancienneté). M. Burkard, du 4e rég. de zouaves.

1er tour (ancienneté). M. Chappuis (M.-A.-F.-A.), du 27e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Hallier, du 20e bat. de chass. à pied.

3e tour (ancienneté). M. Dubuisson, du 101e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Cardon de Montigny, du 36e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Jèze, du 1er rég. de tiraill. algér.

3e tour (ancienneté). M. Bouveur, du 73e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Lablache-Combier, du 34e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Coville, du 1er rég. étrang.

3e tour (ancieneté). M. Ducroux, du 105e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Palustre de Virsay, du 137e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Demetz, du 3e rég. de zouaves.

3e tour (ancienneté). M. Durrieux, du 11e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Huault, du 136e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Ragueneau, du 135e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté), M. de Lignières, du 130e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Volmerange, du 15e bat. de chass. à pied.

2e tour (choix). M. Goureau, du 2e rég. de tiraill. algér.

3e tour (ancienneté). M. Leseurre, du 127e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. de Cambry, du 127e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Frénais de Coutard, du 1er bat. de chass. à pied.

3e tour (ancienneté). M. Bouvier, du 27e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Calbert, du 20e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Neltner, du 3e rég. de zouaves.

3e tour (ancienneté). M. Geoffroy, du 75e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Gerst, du 3e rég. de tiraill. algér.

2e tour (choix). M. Marty, du 2e rég. de tiraill. algér.

3e tour (ancienneté). M. Laguerre, du 15e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Garceau, du 78e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Hurault de Gondrecourt de Ligny, du 4e bat. de chass. à pied.

3e tour (ancienneté). M. Vidal, du 100e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Nussbaum, du 91e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Lecointre, du 125e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. de Saint-Exupéry, du 135e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Périer d'Hauterive, du 19e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Destombes, du 72e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Cattenoz, du 3e rég. de tiraill. algér.

1er tour (ancienneté). M. Trisside, du 9e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Penet, du 1er bat. de chass. à pied.

3e tour (ancienneté). M. d'Oullenbourg, du 68e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Bernard, du 150e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Thraën, du 58e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Humbourg, du rég. de sap.-pomp. de Paris.

1er tour (ancienneté). M. Proteau, du 6e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Schmidt, du 1er rég. de zouaves.

3e tour (ancienneté). M. de Lavérine, du 14e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Seré de Rivières, du 107e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Evens, du 4e rég. de zouaves.

3e tour (ancienneté). M. Favin-Levêque, du 9e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Morellet, du 96e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Sercand, du 4e rég. de zouaves.

3e tour (ancienneté). M. Brégi, du 8e rég. d'inf.

MUTATIONS

Cavalerie. — Par décis. minist. du 2 juillet 1891, M. Leclerc, capit. d'habill. du 17e rég. de drag., passe en la même qualité au 11e rég. de cuirass.

Personnel des remontes. — Par décis. minist. du 26 juin 1891, M. Armand, s.-lieut. au 14e rég. de chass., est nommé off. comptable adj. au command. du dépôt de remonte de Fontenay pour l'administration et la comptabilité de la 2e comp. de caval. de remonte (création).

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décret du Président de la République, en date du 2 juillet 1891, rendu sur la proposition du sénateur, ministre de la marine, ont été promus dans le corps du commissariat, pour compter de ce jour :

Au grade de sous-commissaire.

Les aides-commissaires :

2e tour (choix). M. Masson (Alexandre-Augustin-Julien-Maurice).

3e tour (ancienneté). M. Niorthe (Charles-Anselme).

Le ministre de la marine vient d'être informé qu'il a été trouvé en mer, le 28 juin dernier, à cinq milles environ dans l'O.-N.-O. du Pilier (quartier de Noirmoutier), une bouée de sauvetage, peinte en blanc, avec l'inscription en noir : *Cedric the Saxon-Liverpool;* de chaque côté du nom un drapeau anglais avec le pavillon de la compagnie W. M.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 3 Juillet 1891.

Le ministre des finances donnera, le lundi 6 juillet, un dîner en l'honneur de la commission du budget et de la commission des finances. Ce dîner sera suivi d'une réception sur invitations personnelles.

MM. les sénateurs et les députés, ainsi que les membres du conseil d'Etat et de la cour des comptes, voudront bien considérer cet avis comme tenant lieu d'invitation.

SÉNAT

Session ordinaire de 1891.

Bulletin de la séance du vendredi 3 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Hugot, l'un des secrétaires, est

adopté, après des observations présentées par M. le comte de La Villegontier et par M. Frézoul.

M. Jules Develle, ministre de l'agriculture, dépose un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif aux encouragements spéciaux à donner à la sériciculture.

M. Adolphe Cochery dépose au nom de la commission des finances un rapport sur un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture au ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, sur l'exercice 1891, d'un crédit supplémentaire de 330,000 fr. pour l'établissement d'une école pratique d'ouvriers et de contremaîtres à Cluny (Saône-et-Loire).

M. Morellet dépose un rapport supplémentaire, au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de loi tendant à imputer la détention préventive sur la durée des peines prononcées.

M. Chovet dépose plusieurs rapports sur des projets de lois, adoptés par la Chambre des députés, tendant : 1° à autoriser le département du Cantal à contracter un emprunt pour la reconstruction du pont de Massiac ; 2° à autoriser le département du Finistère à créer des ressources extraordinaires pour l'établissement d'un réseau de chemin de fer d'intérêt local ; 3° à autoriser le département de Lot-et-Garonne à contracter un emprunt à la caisse vicinale ; 4° à autoriser le département de la Mayenne à s'imposer extraordinairement en 1892 ; 5° à autoriser la ville de Verdun à emprunter 505,000 fr. et à s'imposer extraordinairement; 6° à autoriser la ville de Saint-Etienne à emprunter 210,000 fr. ; 7° à distraire une portion du territoire de la commune de Rosendaël, canton est et arrondissement de Dunkerque (Nord), pour l'ériger en commune distincte sous le nom de Malo-les-Bains; 8° à ériger en commune distincte la section de Lacam-d'Ourcet, distraite à cet effet de la commune de Lentillac, canton de Saint-Céré, arrondissement de Figeac (Lot).

Le Sénat adopte les projets de lois suivants :

1° Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Saint-Pierre (Réunion) à emprunter 3,375,528 fr. 40 pour la conversion d'un emprunt antérieur;

2° Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Saint-Pierre (Réunion) à emprunter une somme de 1,014,058 fr. 31 pour la conversion d'un emprunt antérieur;

3° Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Toulouse (Haute-Garonne) à changer l'affectation de fonds d'emprunt;

4° Projet de loi adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Nantes (Loire-Inférieure) à emprunter 205,000 francs et à s'imposer extraordinairement.

L'ordre du jour appelle la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet de déclarer d'utilité publique l'établissement, sur le territoire de la commune d'Aiguesvives (Gard), d'un chemin de fer d'intérêt local à voie étroite, entre la station d'Aiguesvives et le bourg de ce nom.

M. Cochery, rapporteur, demande l'urgence, d'accord avec le Gouvernement.

L'urgence est déclarée.

Le projet de loi est adopté.

L'ordre du jour appelle la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels.

M. le président donne lecture d'un décret de M. le Président de la République nommant commissaire du Gouvernement, chargé d'assister M. le ministre du commerce et de l'industrie dans la discussion de ce projet de loi devant le Sénat, M. Nicolas, conseiller d'Etat en service extraordinaire, directeur du commerce intérieur au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

La discussion générale est ouverte.

M. Chovet, M. Blavier, M. Tolain, rapporteur, et M. Jules Simon sont entendus.

La discussion générale est close.

L'article 1er est mis en délibération. M. le président dit qu'il y a un contre-projet de M. Félix Martin.

M. Félix Martin déclare retirer son contre-projet.

M. Blavier développe un amendement sur l'article 1er.

M. Tolain, rapporteur, combat cet amendement.

MM. Trarieux, Blavier et le rapporteur sont entendus.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance publique.

M. de Freycinet, président du conseil, ministre de la guerre, dépose six projets de lois d'intérêt local concernant les départements de Seine-et-Oise, de la Meuse, des Landes, du Tarn et les villes de Beaune et de Châlons-sur-Marne.

M. Mauguin dépose deux rapports sur des projets de lois, adoptés par la Chambre des députés, ayant pour objet : 1° d'autoriser le département de la Charente à s'imposer extraordinairement; 2° l'approbation d'une convention entre l'Etat et la ville de Lodève (Hérault), relative au champ de tir et de manœuvres de Soumont.

L'interpellation au sujet de l'inauguration de la statue de Danton est remise à mardi prochain.

La prochaine séance publique est fixée à lundi, 6 juillet 1891, deux heures.

La séance est levée à six heures.

Ordre du jour du lundi 6 juillet.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels. (Nos 19 et 138, session 1891. — M. Tolain, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du lundi 6 juillet 1891 comprendront :

Galeries. — Depuis M. Camescasse, jusques et y compris M. Claeys.

Tribunes. — Depuis M. Chovet, jusques et y compris M. Durand.

La 6e commission d'intérêt local (du 30 juin 1891) a nommé :

Président : M. Challemel-Lacour.

Secrétaire : M. Magnier (Edmond).

Convocation du samedi 4 juillet.

Commission relative à l'organisation des colonies, à deux heures et demie. — Local du 2e bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

5e législature. — Session ordinaire de 1891.

Rectifications aux scrutins de la 1re séance du jeudi 2 juillet.

M. le comte Greffulhe déclare qu'il a été porté par erreur comme « s'étant abstenu » dans les scrutins sur le degré et les chiffres proposés par la commission (n° 331 du tarif général des douanes. — Vins), et qu'en réalité il avait voté « pour » les propositions de la commission.

M. Dupuy-Dutemps déclare qu'il a été porté par erreur comme ayant voté « contre » dans le scrutin sur le degré proposé par la commission (n° 331 du tarif général des douanes. — Vins) et qu'en réalité il avait voté « pour ».

Rectifications aux scrutins de la 2e séance du jeudi 2 juillet.

M. le comte Greffulhe déclare qu'il a été porté par erreur comme « s'étant abstenu » dans le scrutin sur l'amendement de M. Fairé au n° 142 *bis* du tarif général des douanes (Chanvre peigné), et qu'en réalité il avait voté « contre ».

M. Dubois (Arnauld) (Corrèze) déclare qu'il a été porté par erreur comme ayant voté « contre » dans le scrutin sur le projet de loi tendant à accorder des encouragements à la culture du lin et autres cultures industrielles, et qu'en réalité il avait voté « pour ».

M. de Montfort déclare qu'il a été porté par erreur comme « s'étant abstenu » dans le scrutin sur l'amendement de M. Fairé au n° 142 *bis* du tarif général des douanes (Chanvre peigné), et qu'en réalité il avait voté « pour ».

M. Blin de Bourdon déclare qu'il a été porté par erreur comme ayant voté « pour » dans le scrutin sur l'amendement de M. Fairé au n° 142 *bis* du tarif général des douanes (Chanvre peigné), et qu'en réalité il « s'était abstenu ».

M. Borriglione déclare qu'il a été porté par erreur comme ayant voté « pour » dans le scrutin sur l'amendement de M. Delahaye au n° 141 et suivants du tarif général des douanes (Cotons en laine, etc.), et qu'en réalité il avait voté « contre ».

M. Jacques Piou déclare qu'il a été porté par erreur comme ayant voté pour l'amendement de M. Delahaye, au n° 141 du tarif des douanes (Cotons en laine), et qu'en réalité il a voté « contre ».

Ordre du jour du samedi 4 juillet.

A neuf heures du matin. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser le département de Vaucluse à convertir une partie de sa dette (400e fasc., n° 854; 409e fasc., n° 869. — M. Aristide Bastiot, rapporteur.)

2. — Suite de la discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes. (Nos 932 et annexe-1257 et annexes. — Urgence déclarée. — M. Méline, rapporteur général.)

Suite de la discussion du n° 85 (Raisins secs).

Discussion des nos 179 à 199 (Pierres, terres, combustibles, etc.)

Discussion des nos 200 à 233 (Métaux).

Discussion du n° 234 (Produits chimiques) et des autres articles du tarif général.

3. — 1re délibération sur le projet de loi sur l'exercice de la médecine vétérinaire. (Nos 278-850. — M. Jumel, rapporteur.)

4. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Albert Chiché, ayant pour objet de compléter les dispositions de la loi du 25 juin 1841, prohibant la vente aux enchères des marchandises neuves. (Nos 687-808. — M. Vallé, rapporteur.)

5. — Discussion sur la prise en considération de : 1° la proposition de loi de M. Charles Beauquier, concernant la réforme administrative; 2° la proposition de résolution de M. du Breuil de Saint-Germain et plusieurs de ses collègues, tendant à la nomination d'une commission de vingt-deux membres pour la revision des services administratifs. (Nos 80-175-207. — Rapport de M. Barbe.)

6. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de résolution de MM. Maurice-Faure et Adolphe Turrel, ayant pour objet la nomination d'une commission concernant la réforme administrative. (Nos 262-477. — M. Georges Trouillot, rapporteur.)

7. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Cuneo d'Ornano et plusieurs de ses collègues, portant abrogation du paragraphe 3 de l'article 3 de la loi du 28 février 1872 (Commerce des boissons). (Nos 840-898. — M. Vilfeu, rapporteur.)

8. — 1re délibération sur le projet de résolution de M. Camille Cousset, ayant pour but d'instituer auprès de la Chambre des députés un service administratif spécial en vue de faciliter l'élaboration et la rédaction des projets de loi. (Nos 372-641. — M. Francis Charmes, rapporteur.)

9. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Armand Desprès, concernant: 1° l'organisation d'un conseil de Paris faisant fonctions de conseil général et de conseil municipal; 2° la réunion des communes du département de la Seine au département de Seine-et-Oise. (Nos 558-706. — M. Baulard, rapporteur.)

10. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Emile Jamais et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article 9 de la loi du 8 décembre 1883 sur l'élection des tribunaux de commerce. (Nos 263-354-1033. — M. Bézine, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Philipon, ayant pour objet de modifier les articles 129 et 130 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation des conseils municipaux. (Nos 613-664-1050. — M. Philipon, rapporteur.)

12. — Discussion sur la prise en considération des propositions de loi: 1° de M. Maxime Lecomte et plusieurs de ses collègues sur l'élection des sénateurs; 2° de M. Hubbard et plusieurs de ses collègues, tendant à la nomination des sénateurs par le suffrage universel. (Nos 921-931-1039. — M. Jullien, rapporteur.)

13. — 1re délibération sur: 1° la proposition de loi de M. Philipon, relative à la propriété littéraire et artistique; 2° la proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative aux dessins et modèles industriels; 3° la proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur les fraudes en matière artistique. (Nos 68 et annexes 91-97-332-763. — M. Philipon, rapporteur.)

14. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Pierre Legrand et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet d'étendre aux voyageurs à la commission et aux représentants de commerce le bénéfice de l'article 549 du code de commerce applicable aux commis, en cas de faillite du patron. (Nos 929-1040. — M. Jullien, rapporteur.)

15. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Dupuy-Dutemps, ayant pour objet d'abroger l'article 742 du code de procédure civile et de le remplacer par une disposition permettant l'emploi de la stipulation de la clause dite « voie parée » dans les actes d'obligation. (Nos 586-783. — M. Dupuy-Dutemps, rapporteur.)

16. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Camille Cousset, tendant à supprimer pour l'avenir les pensions civiles. (Nos 965-1012. — M. Bigot, rapporteur.)

17. — Discussion de la proposition de loi de M. David (Alpes-Maritimes), relative aux nominations des gouverneurs et sous-gouverneurs du Crédit foncier et de la Banque de France. (Nos 563-761. — Urgence déclarée. — M. David (Alpes-Maritimes), rapporteur.)

18. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Bourgeois (Jura), ayant pour but de remplacer l'impôt sur la prime d'assurance contre l'incendie par un impôt sur la valeur assurée. (Nos 130-334-750. — M. Paul Guieysse, rapporteur.)

19. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 7e commission des pétitions sur la pétition des époux Alziary de Roquefort, à Paris. (Voir annexe au feuilleton n° 159, du jeudi 15 janvier 1891, page 4. — Pétition n° 705. — M. Léon Talou, rapporteur.)

20. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Pierre Richard et plusieurs de ses collègues, tendant à interdire aux titulaires de fonctions publiques le droit de se servir de leur nom ou de leur qualité pour patronner des sociétés financières. (Nos 153-281. — M. Delcassé, rapporteur.)

21. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'instruction criminelle. (Nos 165-1114. — M. Bovier-Lapierre, rapporteur.)

22. — 1re délibération sur le projet de loi et sur la proposition de loi de M. Gauthier (de Clagny), relatifs à la réduction de la prescription en matière d'impôt sur le revenu des valeurs mobilières. (Nos 469-508-565-1143. — M. Gauthier (de Clagny), rapporteur.)

23. — 2e délibération sur la proposition de loi de M. Maxime Lecomte, tendant à une modification de l'article 2102 du code civil. (Nos 128-219-689. — M. Loriot, rapporteur.)

24. — Discussion sur la prise en considération des propositions de loi: 1° de M. Guillemet; 2° de M. Victor Prost, concernant l'élection des sénateurs. (Nos 950-956-1171. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

25. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. de La Martinière et plusieurs de ses collègues sur le remboursement des valeurs mobilières par voie de tirage au sort. (Nos 114-435-1341. — M. Achille Adam, rapporteur.)

26. — 1re délibération sur le projet de loi portant organisation du cadre des officiers de la marine et des équipages de la flotte. (Nos 1000 rectifié-1001-1002-1135-1306-1401. — M. Le Myre de Vilers, rapporteur.)

27. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Royer (Aube), tendant à la suppression du concours du second notaire et de l'assistance des témoins instrumentaires pour la réception des actes notariés ordinaires. (Nos 1239-1309. — M. Babaud-Lacroze, rapporteur.)

28. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Thellier de Poncheville, tendant à la réunion des ministères du commerce et des travaux publics. (Nos 964-1094. — M. du Saussay, rapporteur.)

29. — 2e délibération sur la proposition de loi de M. Thellier de Poncheville et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier plusieurs dispositions légales relatives au mariage, dans le but de faciliter le mariage des indigents. (Nos 204-300-481-654-1383. — M. Thellier de Poncheville, rapporteur.)

30. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Barodet et plusieurs de ses collègues, ayant pour but de réaliser progressivement la diffusion et la transformation de la propriété, l'amortissement de la dette publique, la diminution des impôts et l'extinction du paupérisme par la suppression de l'hérédité en ligne collatérale. (Nos 1131-1290. — M. Barodet, rapporteur.)

31. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Albert Chiché et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les dispositions de l'article 6 de la loi du 30 janvier 1872 relativement à la taxe payée par les navires pour frais de quai. (Nos 1288-1329. — M. Paul Le Roux, rapporteur.)

32. — Discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1884. (Nos 55-651. — M. Philipon, rapporteur.)

33. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Jacques Piou, ayant pour objet de modifier les articles 457, 459 et 466 du code civil, relatifs à la vente et au partage de biens de mineurs. (Nos 168, 312, 551, 680, 1492. — M. Jacques Piou, rapporteur.)

34. — 1re délibération sur les propositions de loi: 1° de M. Charles Boysset et plusieurs de ses collègues tendant à assurer la liberté du vote; 2° de M. Boissy-d'Anglas tendant à assurer le secret du vote; 3° de M. Gaston Laporte et plusieurs de ses collègues sur la liberté et le secret du vote dans les diverses élections municipales et législatives; 4° de M. Georges Trouillot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet d'assurer le secret du vote. (Nos 107-256-269-363-385-737. — M. Georges Trouillot, rapporteur.)

Les billets distribués dans la 2e séance du samedi 4 juillet et portant le n° 87 seront valables pour les séances du mardi 7 juillet et comprendront:

Galeries: Depuis M. Braud jusques et y compris M. Clauzel.

Tribunes: Depuis M. Lafon (Basses-Pyrénées) jusques et y compris M. Léglise.

Convocations du samedi 4 juillet.

Commission du budget, à deux heures.

Commission générale des douanes, à une heure et demie. — Commission n° 15.

Commission relative au placement des employés et ouvriers, à deux heures. — Commission n° 10.

La commission du budget de l'exercice 1892 s'est réunie, hier vendredi 3 juillet, à deux heures, au Palais-Bourbon.

Etaient présents:

MM. Arène, Baïhaut, Barthou, Bastid, Brisson, Cabart-Danneville, Casimir-Perier, Cavaignac, Clausel de Coussergues, Georges Cochery, Delcassé, Dupuy, César Duval, Félix Faure, Gerville-Réache, Hervieu, Jamais, Leydet, Merlou, Millerand, Peytral, Pichon, Poincaré, Reille (baron), Reinach, Sarrien, Terrier.

Se sont excusés:

MM. Burdeau, Jonnart, Pelletan, Piou.

Etait absent:

M. Antonin Proust.

En congé:

M. Maurice-Faure.

MM. les députés sont informés que des billets pour la revue du 14 juillet, donnant accès dans la tribune officielle, sont mis à leur disposition à raison de trois pour chacun d'eux.

Ces billets pourront être retirés au secrétariat général de la questure, soit personnellement, soit par lettre, jusqu'au lundi 13 juillet, à trois heures.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES SCIENCES

Séance du 29 juin.

PRÉSIDENCE DE M. DUCHARTRE

M. Bertrand reprend sa place au bureau, très entouré et félicité par ses confrères du meilleur état de sa santé. M. Bertrand a dû rester chez lui depuis près de deux mois, à la suite de l'accident qui amena à son pied droit la rupture du tendon d'Achille ; il a fallu, comme toujours en pareil cas, condamner le blessé à l'immobilité absolue. M. Bertrand est encore obligé de marcher avec des béquilles, mais la guérison sera complète dans quelque temps. Il dépouille aujourd'hui la correspondance.

M. Daubrée fait une communication ayant pour titre : « Lumière jetée par l'expérimentation sur la sortie des masses rocheuses à travers les perforations verticales de l'écorce terrestre ou diatrèmes. » Les fluides élastiques emprisonnés sous fortes pressions dans les réservoirs souterrains n'ont pas borné leur action à perforer des cheminées à travers l'écorce terrestre, comme M. Daubrée a cherché à le prouver expérimentalement ; ils ont pu évidemment faire monter à la surface et même au-dessus des masses rocheuses par les canaux que ces fluides avaient percés. Telle peut être l'origine de beaucoup de dômes trachytiques isolés, servant en quelque sorte de couronnement à des diatrèmes et en revélant l'existence. Un grand nombre de ces dômes ont dû surgir du sol à un état voisin de la solidité ; autrement on ne comprendrait guère de tels amoncellements à des hauteurs quelquefois très considérables. Les deux files parallèles entre elles des cimes gigantesques alignées sur le haut plateau de Quito présentent peut-être l'exemple le plus typique de cette manière d'être des amoncellements rocheux.

On doit estimer à environ 14,000 kilogr. par centimètre carré la pression qui a poussé dehors ces grandes masses. Bien que la hauteur des dômes trachytiques et autres roches éruptives récentes soit des plus variables depuis le niveau de la mer et au-dessous jusqu'à l'altitude de près de 7,000 mètres qu'atteint l'Aconcagua, cependant il est remarquable qu'un certain *assortiment* préside à leur distribution ; ainsi les très grands sont localisés dans certaines régions, les moyens dans d'autres et les petits dans d'autres encore. Les volcans les plus élevés du globe, avec des hauteurs de 7,000 mètres, sont réunis dans les Cordillères du Pérou et de la Bolivie ; plus au nord, dans la république de l'Équateur, se dressent les seize grandes cimes volcaniques du plateau de Quito avec une étonnante conformité de taille. Dominées par le dôme superbe du Chimborazo, les principales varient de hauteur entre 5,900 et 5,300 mètres. Des similitudes du même genre se retrouvent en Amérique, sur le bord du Pacifique ; mêmes remarques pour l'ancien continent avec les cimes trachytiques du Savalan (4,814^m), du Kasbek (5,043^m), de l'Elbrouz (5,647^m), du grand Ararat (5,157^m), etc. De même encore ailleurs : volcans de l'île Sumatra, volcans des îles Sandwich, etc. Ces similitudes de hauteur partout sont très significatives. Elles paraissent évidemment déceler un lien de parenté entre les cimes d'un même groupe, bien que leur isolement à la surface du sol porte à les supposer indépendantes. Les expériences de M. Daubrée sur la production artificielle des diatrèmes tendent bien à faire admettre que chaque groupement correspond à l'effort d'une pression maxima émanant d'un même réservoir infragranitique donnant la mesure de la pression à la façon du tube d'un véritable manomètre à air libre. La France nous présente des faits de cette catégorie. Les deux massifs du Mont-Dore et du Cantal, malgré leur indépendance à la surface du sol, obéissent comme à une discipline, et mesurent la même hauteur : 1,886 mètres et 1,858 mètres. M. Daubrée insiste particulièrement sur ces phénomènes très curieux, qui s'accordent fort bien avec les expériences réalisées au moyen d'explosifs.

Les diatrèmes se présentent à la surface de la lune avec une abondance incomparablement plus grande que sur terre, et il est intéressant de noter aussi pour des aspérités isolées une sorte de classement géographique suivant les altitudes. Ainsi les plus élevés que l'on connaisse à la surface de notre satellite sont situés dans le voisinage du pôle austral : mont Darfel (7,600 m.), mont Casatus (6,956 m.), mont Curtius (6,769 m.), montagnes annulaires de Newton (7,264 m.). Ces faits sont très intéressants et établissent avec plus de netteté encore l'influence des forces centrales sur la configuration extérieure de l'écorce terrestre.

M. Cornu présente, au nom de MM. E. Guerre et H. Martin fils, un appareil très intéressant qui conduira à un nouvel instrument au son doux et pénétrant : le *palsiphone*. M. Guerre, aujourd'hui, a simplement exposé dans la salle des Pas-Perdus deux de ces gros timbres qui sont mus ordinairement par un électro-aimant, actionnant un frappeur. On sait le bruit strident et désagréable du timbre électrique. Ici rien de tout cela. Le timbre rend sa note fondamentale, une belle note agréable, et, quand on l'enferme dans sa caisse résonnante, le son se veloute, s'il est permis de s'exprimer ainsi, et c'est d'un très bel effet. En combinant plusieurs timbres on produit la gamme. Ce résultat est obtenu en actionnant directement, sans le secours d'un marteau et à l'aide d'un petit électro-aimant, un certain point du timbre : il rend alors sa note fondamentale.

Le principe de cet appareil a été appliqué à l'entretien des vibrations de tout genre produites par des cordes, des diapaçons, des lames, etc. Il se prête bien à la construction d'un nouvel instrument de musique. On l'a appliqué notamment au piano.

M. Chauvert transmet une note de M. Joannès Chatin sur l'aiguillon de l'*Heterodera Schachtii.* La disposition de ces aiguillons fait très bien voir comment cette anguillule si funeste aux cultures du Nord de la France peut pénétrer dans les tissus de la betterave, puis abandonner son hôte pour regagner le sol et s'y multiplier. Dans la région céphalique se trouve disposé un puissant aiguillon qui, mû par des muscles spéciaux, peut se déployer au dehors et agir comme un trocart pour perforer l'épiderme et le parenchyme de la plante.

D'origine cuticulaire ou membraneuse, ce stylet disparaît à chaque mue pour se reconstituer aussitôt sous une forme nouvelle ; il diffère ainsi dans les états larvaires, puis à l'état adulte chez le mâle et la femelle. M. J. Chatin établit que ces modifications sont déterminées par les divers modes de vie de l'helminthe, qui est tantôt parasite, tantôt libre et terricole. L'étude de son aiguillon est donc doublement instructive : elle n'explique pas seulement ses migrations et son action novice, elle présente en outre l'exemple très net d'un organe se transformant chez la même espèce pour s'adapter aux différentes conditions biologiques qui lui sont imposées durant les stades successifs de son évolution.

M. Schlœsing présente, de son côté, une note de M. Aimé Girard sur la destruction du *Peronospora Schachtii* de la betterave, à l'aide des composés chimiques. L'analogie de ce peronospora avec le mildew de la vigne et le phytophora de la pomme de terre fit espérer à M. Girard qu'on pourrait en arrêter le développement avec les mêmes agents de traitement. Sur son conseil M. L. Lefranc, de Tracy-le-Val (Oise), a traité ses betteraves avec la bouillie cuivrique avec 3 p. 100 de sulfate de cuivre et 3 p. 100 de chaux.

La pièce la plus fortement atteinte mesurait 14 hectares ; on a employé 5 hectolitres de bouillie et la dépense totale n'a pas dépassé 14 fr. pour cette surface. La maladie a disparu immédiatement après le traitement.

M. Bouchard analyse un travail de M. le docteur Chibret, relatif à l'influence de l'exercice musculaire sur l'excrétion de l'azote urinaire. Voici les conclusions des recherches de M. Chibret :

L'exercice musculaire agit sur l'excrétion de l'urée selon l'état d'entraînement du sujet. Avec un entraînement suffisant, l'exercice musculaire, assez modéré pour ne pas amener de courbature, détermine une augmentation de l'urée. Cette augmentation disparaît et fait place à une diminution à mesure que l'entraînement préalable est moindre ou que l'exercice augmente de façon à provoquer la courbature. En même temps les variations de quantité des urates sont en raison inverse de celles de l'urée. En sorte que l'état d'entraînement réalise les conditions d'une oxydation plus complète de la matière azotée, et partant d'une utilisation économique de cette matière. En cas d'absence d'entraînement, au contraire, le travail musculaire s'effectue avec gaspillage de la matière azotée. La fièvre pathologique et même la courbature physiologique consécutive à l'exercice musculaire exagéré déterminent les mêmes changements dans l'excrétion de l'azote urinaire.

HENRI DE PARVILLE.

INFORMATIONS

M. Gazon, président de l'association générale des herboristes de France, a remis au directeur de l'assistance publique, pour les pauvres de Paris, une somme de 55 fr. 70, montant d'une quête faite à un banquet de cette association.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Vendredi 3 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
	3 %		en liq..						
Juill. 91		94f92½	fin ct...	95 05	95 10	94 92½	94 97½	94 82½	95 05
			P° fin c.		d1f	95 17½	95 32½ d50		
			P° fin c.	95 35	95 45 d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %...	90f	fin ct...					90 ..	
	3 % 1891. 45 fr. payés......		en liq..						
Avril 91		93f85,77½ 75	fin ct...	93 85	93 95	93 85	93 90	93 65	93 90
			P° fin c.		d1f		d50		
Juill. 91	d° 60 fr. payés.....	93f60 65	P° fin c.		94 25 d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)..		en liq..						
Juill. 91		95f30 27½ 25	fin ct...	95 30				95 30	95 30
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
	4 ½ % 1883............		en liq..						
Mai 91.		105 45 40	fin ct...	105 80			105 70	105 45	105 75
			P° fin c.				d50		
			P° fin c.						
			P° fin p.				d50		
			P° fin p.						
Mai 86.	Promesses d'inscript. 4½ % 1883.	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4%. éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95..........								
d°	éch. 1er sept. 95..........								
Janv. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.),		en liq..						
	n°s 221,501 à 273,500........	515	fin ct...					514 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	547 50 548	fin ct...					548 ..	
Févr. 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	530 528 75	fin ct...					527 50	
Janv. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	417 418	fin ct...					418 ..	
d°	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	413 413 50 414	fin ct...					413 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	107						107 ..	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	525 524	fin ct...					525 50	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	523 75	fin ct...					523 75	
			en liq..						
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	409 75 408 409 75 408..	fin ct...					410 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100f.	104						104 ..	
d°	d° d° nouv., 88 f. p.	399 50 399	fin ct...					399 50	
d°	d° d° quarts 22 f. p.	103 102 75 102 50	fin ct...					103 ..	
Janv. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r.		en liq..						
	400 fr., tout payé..........	405	fin ct...					405 ..	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Janv. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int.		en liq..						
	et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	505	fin ct...					505 ..	
			P° fin c.		d..				
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et		en liq..						
	immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	565	au 15..					565 ..	
			en liq..						
Juin 90.	Banque de France (nominatives).	4425 4440 4450	fin ct...	4440 ..			4425 ..	4425 ..	4440 ..
			P° fin c.		d100		4460 .. d50		
			Pe fin p.		4480 .. d20		d50		
Janv. 91	Banque d'Escompte de Paris, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 22).	475 473 75	au 15..	475 ..				475 ..	475 ..
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas,		en liq..						
	actions 500 fr., tout payé......	802 50 800	au 15..	802 50			801 25	800 ..	802 50
	(ex-coupon 37)		P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d20		d10		
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).	425	au 15..	425 ..				425 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 26).....	448 75	au 15..						
			P° au 15						
Juill. 90	Compagnie Foncière de France,		en liq..						
	actions 500 fr., tout payé.....	360	au 15..					365 ..	
	(ex-coupon 9)		P° au 15						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f.,		en liq..						
	tout payé (ex-coup. 67), en liq.	257 50	au 15..	255 ..	d10			252 50	253 75
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de		en liq..						
	Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés.	585 580 ... 1..	au 15..	580 ..				580 ..	578 75
	(nominatives)		Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr.,		Pe au 31		d10		d5f		
	250 fr. payés (ex-coupon 16)...		au 15..						
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie,		en liq..						
	a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).	427 50	au 15..					425 ..	
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions		en liq..						
	500 fr., 400 fr. payés (nomin.)..		au 15..						
Mai 91.	Banque hypot. de Frce, r. 1000f, t.p.	520	fin ct...					520 ..	
Mars 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	525 424 425	fin ct...						
Févr. 91	Algérienne (Société gén.), en liq.,		en liq..						
	obl. r. 150 f. } en représon d'ann.	153	fin ct...					152 50	
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f. } dues par l'Etat...	529	au 15..					525 ..	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.		
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40%, remb. 500 f.		
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.	115 ..	114 ..
Armentières (vlle), 3½ %, 86, r. 500 f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %.......		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr...	110 ..	
d° 1881, 4%, r. 500 f.	514 75	
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.	495 ..	
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.	1005..	
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr..		
d° 1863, 3%, r. 100 fr.	145 ..	
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.	508 ..	
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.	475 ..	
d° d° 100 f. p.		
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	102 ..	
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.		
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	48 75	48 ..
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.	160 ..	
Suez, act. de jouissance (ex-c. 26).		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.		
Midi, d° act. de jouiss.	677 50	675 ..
Nord, d° act. de jouiss.	1410..	
Orléans, d° act. de jouiss.	1070..	
Ouest, d° act. de jouiss.		
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	450 ..	447 50
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f, t.p.	620 ..	
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.		
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	598 75	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	535 ..	
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
d° du département du Nord....		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier..........		
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.		
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	426 75	426 50
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'Etat.	575 ..	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 77).	1560..	1555..
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 46).	255 ..	251 25
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	130 ..	
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1440..	
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).	240 ..	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 13).	5465..	
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p...		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 8).	387 50	380 ..
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).		
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p.	1355..	
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 60).		
d° act. de jouiss..........	580 ..	
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p..		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé...		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé........		
2e série, act. 500 fr., t.p..		
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.	770 ..	
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	805 ..	800 ..
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2585..	2560..
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.	860 ..	855 ..
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	870 ..	
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1290..	128375

Jouissance	Vendredi 3 Juillet	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Janv. 91	Crédit Foncier de France. Actions 500 fr., tout payé (nominatives)	1270 1272 50 1275	en liq..						
			fin ct..	1272 50	1275	1271 25	1272 50	1266 25	1267 50
			Pe fin c.		d40		d20		
			P° fin c.	1280	1282 50 d10		d5f		
			P° fin p.		d40		d20		
			P° fin p.		d10		d5f		
	Obligations :								
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.								
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	518						518	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	104 25						105	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	600						600	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	119 118						119	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	513						514	
d°	communales, 3%, remb. 500 f.	500 50						502	
d°	d° 5es, r. 100 f.	102 101						100 50	
Janv. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	524	fin ct..					524	
Fév. 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	395 50 393 393 50	en liq..					392 50	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	472 472 50	fin ct..					472 50	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	470 471 472	fin ct..					472	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	467	fin ct..					467	
Janv. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	427 427 50 428	fin ct..					424	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	466	fin ct..					468	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	70f 69f 50	fin ct..					69	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct..						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	50f 25 50f	fin ct..					50	
...	d° d° (nomin.).	..f ..f ..f	fin ct..						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	595	en liq..					600	
			au 15..						
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq..						
			au 15..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	797 50 795	en liq..						
			au 15..	800			798 75	795	800
			P° au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé (ex-coup. 17)		en liq..				373		373 75
			au 15..	375					
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).	375	en liq..					370	375
			au 15..						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).		en liq..					321 25	
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. développt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	480 481 25 482 50	en liq..					482 50	483 75
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)	230	en liq..						
			au 15..						
Janv. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 3)		en liq..					497 50	
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4)	360	en liq..					360	
			au 15..						
....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)	390	en liq..					393 75	
			au 15..	390					
			P° au 15		d5f		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq..						
			au 15..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).	315	en liq..					330	
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq..						
			au 15..						
Juill. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14),		en liq..					26	25
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5°		
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)	208 75	au 15..						
			P° au 15		d10		d10		
Janv. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 10).	470	au 15..					470	
Mai 91.	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	385	au 15..					385	
Fév. 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 25)		en liq..						
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.	713 75	en liq..					718 75	
			fin ct..						
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'Etat), ex-coupon 30	708 75	en liq..					708 75	
			fin ct..						
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	890 892 50	en liq..					900	
			fin ct..						
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)	1482 50 1483 75 1485	en liq..						
			fin ct..	1487 50			1485	1482 50	1487 50
			P° fin c.		d20		d10		
Janv. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 71)	1320 1317 50	en liq..					1320	
			fin ct..						
			P° fin c.		d20		d10		
Janv. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 69)	1885	en liq..					1885	1882 50
			fin ct..	1885					
			P° fin c.		d20		d10		
			P° fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 78)	1515 1512 50	en liq..					1510	
			fin ct..	1517 50			1520		
			P° fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1060 1055	en liq..					1060	
			fin ct..						
Janv. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 10). (Gar. de l'Etat ou de Dépts)	550	en liq..					550	
			fin ct..						
			P° fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	536 25 535	en liq..					535	
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	571 25	en liq..					572 50	570
			au 15..	570					
			P° au 15		d10		d5f		
d°	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).		en liq..						
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)	380	au 15..					375	
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5		
Janv. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise dos), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 3).		au 15..					500	
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 19)	570 575 580	en liq..					565	
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	136 25	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	175	170
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (c. 1 att.)		
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux).		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.	450	
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.		
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)	545	
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.	710	
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p.	375	370
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1040	
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	665	
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	392 50	390
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	125	
Voitures à Paris, actions de jouiss.	215	210
Touage de la Basse-Seine et Oise		
d° de Conflans à la mer		
Transports maritimes (Soc. de)		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 19).	548 75	545
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	705	
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2200	
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	215	
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.		
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p.		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2100	2090
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 1).	1450	
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	202 50	200
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	535	
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	550	
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.		
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).	725	
Matériel agricole et industriel		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 38).	1335	1331 75
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	525	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé	1670	1660
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	280	270
d° parts bénéficiaires	260	255
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée		
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	225	222 50
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	435	433
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr.	375	
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr.	380	
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.	376	375
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956	424	422
d° d° de 1887 à 1985	409	407 50
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	410	408
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	413 50	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	428	426
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	643	640
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	437	435
d° nouvelles d°	441	440
Ardennes, 3%. r. 500 f. d°	432	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne. Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'Etat)	412	408
Mécheria à Aïn-Sefra. 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	411	
Modzbah à Mécheria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)		
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	411	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	442 50	
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr.	1270	1267 50
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	443	
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	438	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	436	435
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	433	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.		
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	637	
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	439	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	440	439 25
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	443 25	442 50
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	625	
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).		

Jouissance	Vendredi 3 Juillet	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1400 1405 1408 75	en liq.						
			au 15	1402 50				1398 75	1400 ..
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1123 75 1121 25 1122 50 1125	en liq.						
			au 15					1128 75	
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 59)	548 75 545 542 50 540	en liq.						
			au 15	541 25			540 ..	540 ..	540 ..
			Pe au 15				d5f		
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	645 647 50	en liq.						
			au 15					645 ..	
Janv. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11).	1035 1030 1025 1020	en liq.						
			au 15	1025 ..	1030 ..	1025 ..	1027 50	1040 ..	1040 ..
			Pe au 15	1042 50	d10		d20		
			Pe au 31		d10		d10		
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 15).	505 500	en liq.						
			au 15					510 ..	
Janv. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 44).	735	en liq.						
			au 15					735 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1).	415 420 415 412 50	en liq.						
			au 15					412 50	
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2990 2987 50	en liq.						
			au 15					2970 ..	
			Pe au 15		d..		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	48f75 49f 50f	en liq.						
			au 15	50 ..			48 75	47 50	47 50
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p		en liq.						
			au 15						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 12), en liq.	55f	en liq.						
			au 15					55 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	31f50 31f25	en liq.						
			au 15					31 50	
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 64).	2770 2771 25 2772 50 ... 2773 75 2770	en liq.						
			au 15	2777 50	2777 50	2768 75	2773 75	2765 ..	2775 ..
			Pe au 15	2785 ..	d40	2790 ..	2795 .. d20		
			Pe au 15	2805 ..	2807 50 d10		d40		
Janv. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 43).	842 50 843 75 845	en liq.						
			au 15					845 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 26).	342 50 345	en liq.						
			au 15					342 50	
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 26)	1165 1160 1155	en liq.						
			au 15	1160 ..			1162 50	1170 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	139	au 15					138 50	
Janv. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attrib. au Gouv. Egyptien. (coupon 12 estamp.)	1940 1937 50	en liq.						
			au 15	1955 ..			1940 ..	1945 ..	1960 ..
			Pe au 15		d10		d20		
Janv. 91	d° Cinquiemes (ex-coup. 17).		en liq.						
			au 15						
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	470	en liq.						
			au 15	470 ..				470 ..	475 ..
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d10		
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	132 50	en liq.						
			au 15	138 75				139 75	136 25
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 8).	430 427 50	en liq.						
			au 15	430 ..				426 25	425 ..
			Pe au 15		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
			en liq.						
Juill. 91	Angleterre, 2¾% (n.c. fixe 25f20).	96f10 .. C. 500f	au 15						
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.	C. 1000	en liq.						
			au 15						
Avril 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr.	Gr. c.	au 15						
			Pe au 15		d..		d..		
Janv. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr.	335 336 25 337 50 338 75	au 15					330 ..	
...	d° d° c. de 5 obl.		Pe au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.								
Mai 91	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		en liq.						
			au 15					79 75	
...	d° d° 1000 fl. d°		Pe au 15		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	96f75 97f ... C. 10000.	en liq.						
			au 15					96 75	
...	d° d° 1000 fl. d°	96f 95f90 75 50 96f	Pe au 15		d50		d25	96 ..	
Janv. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 15						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	Pe au 15		d..		d..		
Mai 91	d° 3%, 1873		au 15						
Janv. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 15						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq.						
Mai 91	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15					101 40	
...	d° d° c. de 1000 f.	101 40 C. 100f	en liq.						
...	d° d° c. de 500 f.		au 15						
Févr. 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	Pe au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
	(Nég. ch. fixe 25f20)		en liq.						
Juin 91	Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £.		au 15					79 ..	
...	d° d° 500 £.	..f	Pe au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £.		en liq.						
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £.		au 15						
...	d° d° 500 £.		Pe au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £.		en liq.		d..			81 25	
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		au 15						
...	d° d° 500 £.		Pe au 15		d1f		d50		
...	d° d° 100 £.	75f 74f50 05	en liq.						
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé		au 15						
		102	Pe au 15		d10		d5f		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	435 ..	
Médoc, 3%, rembours. 500 fr.	368 ..	363 ..
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	441 ..	
d° 3% nouveau, r. 500f d°	446 50	446 25
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	443 50	443 ..
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	442 50	441 25
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	440 ..	
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.	443 ..	
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 3%, rembours. 500 fr.	441 50	
d° 3%, 1884, remb. 500 fr.	446 ..	445 75
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	442 ..	437 ..
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000		
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'Etat. Ouest, 3%, rembours. 500 fr.	440 ..	439 50
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	444 50	444 ..
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	420 ..	418 25
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p.	498 75	495 ..
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.	420 ..	
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	423 ..	
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	160 ..	159 ..
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	409 50	408 ..
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	505 ..	501 75
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer). 5%, rembours. 500 fr.		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	285 ..	270 ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	240 ..	230 ..
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	366 ..	364 ..
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr.	59 ..	
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.		
d° d° 5%, r. 500 f.	530 ..	
d° d° 4%, r. 500 f.	500 ..	
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.	485 ..	
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f.		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	300 ..	
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	507 50	
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	519 ..	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	309 ..	
d° d° 5%, r. 500 fr.	514 ..	
d° d° 4%, r. 500 fr.	500 ..	
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	515 ..	512 ..
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	310 ..	
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr.		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr.		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	462 50	455 ..
Métaux (Laveissiere), 5%, r. 500 fr.	250 ..	248 75
P. Morelli et Cie, 1878. 6%, r. 500 fr.	395 ..	
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr.	506 ..	500 ..
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr.	498 ..	497 50
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	506 ..	505 ..
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	502 ..	501 ..
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	409 ..	407 50
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	378 ..	375 ..
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablsss Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.	528 75	
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.		
Jardin zool. d'acclimat., 5%, r. 500f.	507 50	
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Ltts militaires, 6%, remb. 600 fr.	630 ..	
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 25	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr.		
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4%, remb. 500 fr.	482 50	
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	125 ..	
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	25 ..	
d° d° 3%, remb. 500 fr.	19 75	19 50
d° d° 4%, remb. 500 fr.	19 50	
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	23 50	
d° d° (2e série).	23 50	
d° d° (3e série).	81 25	
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	88 ..	86 75
d° d° depuis la répart.		
d° d° 322f50 payés		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	73 50	72 75
Suez, 5%, rembours. 500 fr.	603 75	
d° 3%, rembours. 500 fr.	447 50	
d° d° 2e série, remb. 500 fr.	440 ..	
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	93 50	

JOUISSANCE	Vendredi 3 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Egypte. Oblig. Daïra Sanieh 4% (décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	489 50	en liq.. au 15.. Pe au 15	 490 ..	 d10			489 75	490 ..
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig. 7%, rembours. 500 fr. (Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)	488 75	en liq.. au 15.. Pe au 15		d10 d10		d5f d5f	490 ..	488 75
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½% (décrets des 6 et 7 juin 1890)...	468 468 25 468 50 468..	en liq.. au 15.. Pe au 15	 466 75	 d10		 d5f	467 50	466 25
...	Grosses coupures....								
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878	516 25	en liq.. au 15..					517 50	... ..
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f (nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		en liq.. au 15.. Pe au 15		 d10		 d5f		
Avril 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fl. 1f. Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	73f50	en liq.. au 15..	 74 15	 74 15	 73 55	 73 70	74 50	74 20
...	Coup. de 40 —	73f75 70 65 80	Pe au 15		d50		d25	74 35	
...	Coup. de 80 —	73f75 70 65 80	Pe au 31		d50		d25	74 25	
...	Coup. de 160 —	73f50 60 75	Pe au 15		d50		d25	74 25	
...	Coup. de 240 —	73f90 74f 73f85 65 55.						74 15	
...	Coup. de 480 —	73f90 74f 73f85 65 55.						74 ..	
...	Coup. de 960 —	73f90 74f 73f85 65 55.						74 ..	
Avril 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).		en liq.. au 15..						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba, 6%, 1886, garantis.	502 500	en liq.. au 15..					500 ..	... ..
d°	d° d° 1890, garantis.	471 50 470 50 470	en liq.. au 15.. Pe au 15		 d10 d10		 d5f d5f	471 25	... ..
Juin 91.	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f. 5f).		en liq.. au 15..					103 75	... ..
Avril 91	d° Consolidés 4%......		au 15..						
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89,		en liq..					... ..	... ..
...	Oblig. et coupons prescrits au bout de 20 ans de l'éch. Titre de 617f.		au 15..		d10		d25		
...	— de 2468f.		Pe au 15		d10		d25		
...	— de 6170f.		en liq..		d10		d25		
Janv. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	437 50 435 440 Gr. c.	au 15.. en liq..					435 ..	... ..
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	437 50 435 440 Gr. c.	au 15.. en liq..					433 75	... ..
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	351 25 355	au 15..					350 25	... ..
	d° d° c. 2500 f.	335							
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change fixe 2f 10). Coup. de 100 fl....		en liq.. au 15..		 d10		 d25	... ..	... ..
Janv. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe 2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	95f15 94f90 75 60 40..	en liq.. au 15..					95 10	.. .
	d° 500 fl.	94f 93f75	Pe au 15		d50		d25	94 ..	
...	d° 1000 fl.	93f	Pe au 31		d50		d25	93 10	
Fév. 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch.fi. 2f50).	102 25 101 80	en liq.. au 15..					102 25	... ..
...	Cap. des titres amort. prescr. après 20 ans. Obl. 100 fl.		Pe au 15		d..		d..	... ..	... ..
...	— 500 fl.							... ..	... ..
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég.ch.fixe 2f50).		au 15..						
Janv. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		en liq.. au 15..	 93 85	 93 85	 93 60	 93 65	93 60	93 77½
...	d° coup. 500 fr.	93f60 70 75 50	Pe au 15		d1f	94 ..	93 95 d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr..		Pe au 15	93 90	94 10 d25		d50		
...	d° coup. 50 fr.		Pe au 31		d1f				
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	93f30	Pe au 31		94 60 d25			93 30	.. ..
Avril 91	d° 3%.	57f	au 15..					56 65	.. ..
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	313 315	en liq.. au 15..					313 ..	... ..
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég.ch.fi. 25f20), coup. de 504 f. (20 £).	..f	en liq.. au 15..					86 90	... ..
Fév. 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).		au 15..						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 15..						
d°	d° obl. 5% d°		au 15..						
Janv. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch. fixe 25f25), coup. de 20 £.	..f	en liq.. au 15..	 43 75	 44 25	 43 75	 44 15 d25	.. ..	44 25
...	d° coup. de 50 £.		Pe au 15		d50		d1f		
...	d° coup. de 100 £.	43f90 80 44f 44f40 44f	Pe au 31		44 75 d50			44 25	
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. Nos 1 à 390000 et 500001 à 929987. C. 500 f.	340 345 346 25 343 75..	en liq.. au 15..					344 50	... ..
...	C. 5 obl.		au 15..					345 ..	... ..
...	C. 10 ob.		au 15..					341 26	... ..
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%.	99f75	en liq.. au 15..					99 75	.. ..
Janv. 91	d° 1890, 4%.	88f50	Pe au 15						
Janv. 91	Russie, 1850, 4½% (n.ch.fi. 25f50. Oblig. de 100 £.		en liq.. au 15..						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	97f80 75 70 65 50 97f.	au 15..					97 80	.. ..
...	Grosses coupures....	99f30 35 40 50 55 30..							
Janv. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort), n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	75f	en liq.. au 15..					76 ..	.. ..
	d° de 1000 r.		Pe au 15		d50		d25		
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort), n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	74f25	en liq.. au 15..					74 45	.. ..
...	d° de 1000 r.	73f50 72f75	Pe au 15		d50		d25	73 65	
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	97f75 95 98f 97f50 25.	en liq.. au 15..					97 75	
...	Grosses coupures....	98f10 05 98f 97f70 60.	Pe au 15		d50		d25	98 25	98 20
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 15..						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change fixe 4f), coup. de 125 r.	105 104 90	en liq.. au 15..					104 80	... ..
...	coup. de 500 r.	105 104 90						104 90	... ..
...	coup. de 1000 r.	105 104 90						104 90	... ..
...	coup. de 10000 r.								
Juin 91.	d° 1889, 4% (or).	98f45 98f 97f90 85 75	en liq.. au 15..					97 75	.. ..
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	98f25 98f 97f90	en liq.. au 15..					98 25	98 25
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	98f50 05	en liq.. au 15..					100 ..	.. ..
Avril 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p., Obl. 500 f.	98f45 40 25 10 99f85 75	en liq.. au 15.. Pe au 15	 98 57½	 98 57½ d50	 97 ..	 97 25 d25	98 75	98 75
...	d° 2500 f.	100						98 55	... ..
...	d° 5000 f.	98f40 50 05 97f05 50						98 75	... ..
...	d° 12500 f.	..f							
Avril 91	d° d° 3e série...	98f20 98f 97f75 60 50	en liq.. au 15..	 98 55				98 90	98 70
Mai 91.	d° Intér. cons., 4½%, 1re ém., 1980 (n.ch.fi. 4f) C. 100 r.	..f	en liq.. au 15..					.. ..	.. ..
	C. 500 r.		au 15..		d50		d25		
	C, 1000 r.	..f	au 15..						
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Transcaucasien, remb. au pair.	82f 81f80 82f 82f25	en liq.. au 15..	 82 25			 82 ..	82 25	.. ..

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½%, 53 (n.ch.fi. 25f20).	.. ..	.. ..
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.	.. ..	.. ..
Oblgi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	319 50	318 50
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	79 40	.. ..
d° 1000 fl. d°	79 25	79 10
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.	... ..	... ..
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.	... ..	... ..
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.	... ..	... ..
Canada, 4%, garantis.	.. ..	.. ..
d° non garantis.	... ..	... ..
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	... ..	... ..
Congo (Etat indép. du), Lots 1888.	.. ..	.. ..
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	105 ..	... ..
Danemark, 3½% (nég.ch.fixe 1f40).	.. ..	.. ..
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.	.. ..	.. ..
Haïti, 1825.	... ..	... ..
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fl. 2f10).	... ..	... ..
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	13 ..	... ..
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	100 ..	.. ..
Norvège, 4%, 1880.	.. ..	.. ..
Emprunt Romain, 5%.	100 ..	.. ..
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.	... ..	... ..
d° 1866, 5%.	.. ..	... ..
Gouv. de Québec, 80, 4½%, r. 500 f.	... ..	... ..
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fl. 25f20).	119 ..	... ..
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).	.. ..	.. ..
d° d° (105 f.).	.. ..	.. ..
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £.	52 75	... ..
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f.p.	... ..	... ..
Société Gén. Alsacienne de Banque.	.. ..	.. ..
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	122 ..	[illegible] ..
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.	350 ..	... ..
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	632 50	... ..
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t p..	... ..	... ..
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.	... ..	... ..
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	485 ..	... ..
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20)..	655 ..	653 75
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.	... ..	... ..
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%.	372 ..	... ..
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	368 ..	... ..
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083..	423 ..	421 ..
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486....	411 ..	... ..
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale..	398 50	... ..
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000.	409 ..	... ..
Beïra-Alta, 3%.	131 ..	... ..
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	273 ..	270 ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	202 ..	200 ..
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	324 ..	323 75
d° (Série X).	329 ..	328 50
Nord-Belges, 3%.	... ..	... ..
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque...	400 ..	[illegible] ..
d° (2e série), 2e hypothèque.	385 ..	... ..
d° (3e série), 3e hypothèque.	366 50	... ..
d° (4e série), 4e hypothèque.	350 ..	[illegible] ..
d° (5e série), 5e 5ypothèque.	342 50	... ..
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	365 ..	364 ..
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	367 50	366 25
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.	... ..	... ..
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	370 ..	... ..
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	351 25	... ..
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	350 ..	... ..
Ouest de l'Espagne, 4%.	... ..	... ..
Portugais, 3%.	258 50	256 50
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	250 ..	... ..
d° 4%.	314 50	310 ..
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	374 ..	372 ..
d° 2e hypothèque.	... ..	... ..
d° 3e hypothèque.	353 ..	... ..
Cordoue à Séville, 3%.	... ..	... ..
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%..	527 ..	... ..
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).	... ..	... ..
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.	... ..	... ..
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.	... ..	... ..
Crédit fcier Frco-Canadien, 3%, r. 500f.	367 50	... ..
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	302 50	[illegible] ..
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.	... ..	... ..
d° 5%, série B, r. 504 f, t.p.	... ..	... ..
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	... ..	... ..
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	... ..	... ..
Cie Madrilene du Gaz, 4%, r. 500 f.	440 ..	... ..
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	415 ..	... ..

JOUISSANCE	Vendredi 3 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Janv. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	470	au 15					468 ..	
			en liq.						
Avril 91	dº 5%, 1890, remb. 500 fr.	91f	au 15					90 75	
			en liq.						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 15					103 ..	
...	dº dº Ob. 50 £.		Pe au 15		d1f		d25		
...	dº dº Ob. 100 £.		Pe au 15		d50		d25	103 ..	
Avril 91	dº 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq.						
	(nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.	103 90	au 15						
...	dº dº Ob. 100 £.	103 90	Pe au 15		d50		d25	104 ..	
...	dº dº Ob. 500 £.		en liq.						
Déc. 90.	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.	101 25	au 15						
...	dº dº c. 5000f.		Pe au 15		d50		d25		
			en liq.						
Mai 91.	dº Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	89f 40	au 15					89 40	
			en liq.						
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	23f 45	au 15						
	dº dº gross. coup.		en liq.					23 30	
dº	dº dº (sér. C).	18f 70	au 15					18 70	
	dº dº gross. coup.		en liq.						
dº	dº dº (sér. D).	18f 60 70	au 15					18 70	
...	dº dº gross. coup.		Pe au 15		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq.						
	Obligations de 500 fr.	421 50 420 75	au 15					419 ..	420 ..
...	dº de 2500 fr.	419 420	Pe au 15		d50		d25		
...	dº de 12500 fr.	417 50 419 25	Pe au 31		d50		d25		
Janv. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq.						
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	468 95 469	au 15					469 50	
...	dº dº 2500 f.		Pe au 31		d10		d5f		
...	dº dº 12500 f.		Pe au 15		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq.						
	pap., t.p. (ex-c.6) r. agio fl. 38.50.	471 25 472 50	au 15	470 ..			468 75	465 ..	
		470 468 75	Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		en liq.						
ex-5e r.	250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		au 15						
Janv. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		Pe au 15		d10		d5f		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 23).		au 15						
Janv. 91	Banque Hellénique de Crédit gé-		en liq.						
	néral, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 20).		au 15						
Juill. 88	Banque des Pays-Hongrois, act.		en liq.						
ex-1re r.	nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		au 15						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq.						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).	360	au 15					360 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq.						
	100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p.		au 15						600 ..
	(ex-coupon 14)		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq.						
	250 fr. payés (ex-coupon 30).	585	au 15	588 75			586 25	590 ..	587 50
			Pe au 15		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq.						
	150 fr. payés (ex-coupon 33).		au 15						
Juill. 90	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq.						
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 6).	1130 1128 75	au 15	1125 ..			1130 ..	1127 50	1126 25
		1127 50 1126 25	Pe au 15		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		Pe au 31		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions		en liq.						
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	480	au 15					480 ..	
...	Grosses coupures....		Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq.						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		au 15					485 ..	
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq.						
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		au 15						
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		en liq.						
	estamp. « Act. de cap. amortie ».	138 75 135	au 15	135 ..			137 50	130 ..	138 75
	(ex-coupon 13)		Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq.						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 22).	482 50 480	au 15	483 75				482 50	485 ..
			Pe au 15		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes.		en liq.						
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		au 15						
Janv. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat		en liq.						
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.	638 75	au 15	643 75			638 75	638 75	643 75
			Pe au 15		650 .. d10		d5f		
	Grosses coupures....		Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq.						
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.		au 15	160 ..			150 ..	160 ..	160 ..
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq.						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	240 235	au 15	237 50	237 50	232 50	233 75	237 75	242 50
			Pe au 15		d10		d5f		
	Grosses coupures....	240 235	Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p.: 200000 act. de 1862; 100000 a. de 1881; 60000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq.						
	de 1889. (ex-coup. 41)........	682 50	au 15	683 75			682 50	688 75	686 25
	Grosses coupures....		Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq.						
	tout payé (ex-coupon 58).....		au 15	312 50			310 ..	310 ..	305 ..
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq.						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	210 205 200	au 15	205 ..			210 ..	225 ..	217 50
		207 50 210	Pe au 15		220 .. d10		d5f		
Janv. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq.		d10				
	tout payé (ex-coupon 62)......	313 75	au 15	313 75				313 75	313 75
			Pe au 15				d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclre et de		en liq.						
	chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p.	362 50	au 15					360 ..	
	(ex-coupon 21)		Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq.						
	a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000.	727 50	au 15					730 ..	
	(ex-coupon d'int. nº 8.)		Pe au 15		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207⅜ .. à 207⅝ ...	206⅞ .. à 207¼ et 4 .. %.
4%	Allemagne.	122 11/16 à 122 13/16	122 5/8. à 122 3/4 et 4%.
4%	Vienne....	213.... à 213½ ...	213.... à 213½ et 4 .. %.
5%	Barcelone..	467.... à 469.....	467.... à 469.. et 4 .. %.
5%	Madrid....	467.... à 469.....	467.... à 469.. et 4 .. %.
7%	Lisbonne..	514½ .. à 515½ ...	514½ .. à 515½ et 4 .. %.
5%	St-Pétersb.	275.... à 277.....	276.... à 278.. et 4 .. %.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4 .. %.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 28 .. à 25 29...	25 22 .. à 25 23 ..—2½%.
	dº chèque	25 23½ à 25 24½.	25 23½ à 25 24½—.....
3%	New-York.	517½ .. à 518.....	516½. à 517....—3 .. %.
3%	Belgique ..	1/16 pte. à pair.	1/8 pte à 3/16 pte—3 .. %.
6%	Italie.....	½ pte à ¾ pte..	¾ pte à 1% pte—6 .. %.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16 pte à 5/16 pte—4 .. %.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 3½ à 4½	0/00 pme
Argent dº à 1000/1000, dº 218f 89 227 à 232 ..	0/00 pte.
Quadruples espagnols................	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains......	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines..................	4 10 à .. ..
Souverains anglais..................	25 19 à 25 24
Banknotes..........................	25 20 à 25 25
Aigles des Etats-Unis................	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)................	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes....	20 60 à 20 65
dº nouv., titre 900 millièm.	40 .. à .. ..
dº dº ½ Impér. dº	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède..................	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an................. 2%
Banque de France. Escompte, 3 .. %—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 95 1/16 — 1 heure, 96 3/8
Vienne, Métall, ... — Papier, 92 55 — Monnaie, 92 55
Crédit Autrichien... 296 25 | Chem. de Fer Autrich. 290 75
Change sur Londres.... Demande, 117 25 — Offre, 117 80
Change sur Paris....... Demande, 46 40 — Offre, 46 45
Lots................. 139 50 | Napoléon............. 9 29

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 3 Juillet 1891

	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 4 1/4 0/0)*		
Blanc Nº 3..................	34 75 à 34 50	
Roux 88º nets...............	34 50 à 34 25	
Raffinés, bonne sorte........	104 50 à	
— belle sorte.........	105 50 à	
Certificats de sortie.........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc Nº 3. Courant du mois.	.. .. à	34 875 à 34 75
— Août..........	.. .. à	34 875 à 34 75
— Septembre......		34 75 à 34 50
— 4 d'Octobre....		33 875 à 33 75
—		.. ... à .. ..
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90º, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	42 .. à	
Courant du mois............		41 75 à 42 ..
Août......................		41 50 à .. ..
4 derniers.................		38 25 à 38 50
4 premiers.................		38 .. à 38 25
....		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	52 25 à	
Courant...................		52 .. à 52 25
Août......................		52 25 à 52 75
4 derniers.................		53 75 à 54 25
4 premiers.................		54 .. à 54 50
....		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts.............	73 25	
—	.. ..	
Colza en tonnes.............	75 25	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	83 25	
—	.. ..	
Courant...................		72 .. à .. ..
Août......................		72 50 à .. ..
4 derniers.................		75 .. à .. ..
4 premiers.................		76 25 à .. ..
....		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	61 .. à 61 25	
Courant...................		61 .. à 61 25
Août......................		61 50 à 61 75
Septembre-Octobre.........		62 25 à 62 ..
4 derniers.................		62 25 à 62 ..
4 de Novembre.............		62 25 à 62 ..
COURS DU MERCREDI 1er Juillet.		
SUIF DE PLACE 43º 1/2, *en pains, les 100 kilos.*	64 50 à	
SUIF DE PROVINCE 43º 1/2, *enfûté, en gare Paris.*	64 .. à	

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Vendredi 3 juillet 1891.

Les mouvements de l'atmosphère sont toujours très lents. Le baromètre monte sur les Iles-Britanniques et le centre du continent; il baisse sur la France et la Méditerranée; le minimum se trouve en Ecosse (753m/m) et le maximum en Gascogne (764m/m). Le vent reste faible d'entre S. et O. Des pluies orageuses sont tombées en France et dans le sud de l'Allemagne.

La température descend; elle était ce matin de 12° à Haparanda; 17° à Paris, Memel et 29° à Athènes. On notait 10° au Puy de Dôme et 4° au Pic du Midi.

En France, le temps va rester beau et très chaud. Des orages sont encore probables dans l'Est et le Sud-Est. — A Paris, hier ciel nuageux l'après-midi, pluie la nuit. Max. : 23°9; min. : 14°6. Le maximum de la tour Eiffel a été de 20°8.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer belle à Dunkerque; peu agitée à Calais et à Boulogne : belle au Havre; peu agitée à Cherbourg.

Océan : mer peu agitée à Brest; belle à Lorient.

Méditerranée : mer belle à Marseille; peu agitée à Sicié; très belle à Nice.

Situation du vendredi 3 juillet 1891 (soir). — La hausse du baromètre est de 2mm en Irlande, où le vent a tourné au N.-O. — En France, le ciel est nuageux et le temps assez chaud.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT D'ALGER

Le 28 juillet 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef de la circonscription de l'Est, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux : 1° de rétrécissement de la passe d'entrée du port d'Alger par un prolongement de la jetée du sud limité provisoirement à 100 mètres; 2° d'ouverture d'une passe de 100 mètres dans la branche d'enracinement de la jetée du sud du port.

Travaux à l'entreprise	680.620 16
Somme à valoir	119.379 84
Total	800.000 »

Cautionnement provisoire, 8,000 fr.
Cautionnement définitif, 20,000 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de M. Gauckler, ingénieur, à Alger, rue Rovigo, n° 67.

DÉPARTEMENT DES BASSES-PYRÉNÉES

Le 25 juillet 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du service maritime, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, d'une fourniture d'enrochements à effectuer, en trois années, pour les travaux de l'embouchure de l'Adour.

Évaluation de cette fourniture ... 33,750 fr.

Cautionnement provisoire et définitif, 1,100 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de M. Frossard, ingénieur ordinaire, quai de Lesseps, à Bayonne.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE

Le 30 juillet 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du service maritime, 2e section, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux ci-après :

Port du Tréport.

Restauration du brise-lames de l'ouest.

Travaux à l'entreprise	26.775 »
Somme à valoir	5.225 »
Total	32.000 »

Cautionnement, 850 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de M. Herzog, ingénieur ordinaire, à Dieppe.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

SOUS-SECRÉTARIAT D'ÉTAT DES COLONIES

Adjudication à Cayenne (Guyane), le 30 septembre 1891, pour fourniture de charbon de terre nécessaire aux besoins du service local de la Guyane, pendant les années 1892, 1893 et 1894.

Cautionnement provisoire : 750 fr.

Cautionnement définitif : 10 °/₀ du montant de la fourniture totale.

Voir le cahier des charges au sous-secrétariat d'Etat des colonies (2e division, 7e bureau, salle n° 520 *bis*); au ministère du commerce (direction du personnel, 3e bureau); aux chambres de commerce de Paris, Rouen, Lille et Dunkerque; ainsi que dans les ports de Marseille, Bordeaux, Nantes et le Havre (au bureau du commissaire aux approvisionnements coloniaux).

Spectacles du Samedi 4 Juillet.

Opéra. — » h. »/». — Relâche.

Théâtre-Français. — 8 h »/». — *Griselidis,* pièce en 3 actes, en vers, de MM. Armand Silvestre et Morand : Silvain, Leloir, Coquelin cadet, A. Lambert; Mmes Bartet, Lynnès, Moreno.

Vaudeville. — 8 h. »/». — *La Femme,* comédie en 3 actes, de M. Albin Valabrègue : Mmes Cerny, Brindeau, Gallay; MM. Dieudonné, Mayer, Lerand.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard,* comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Porte-Saint-Martin. — » h. »/». — Relâche.

Châtelet. — 8 h. »/». — *Tout-Paris,* pièce à grand spectacle, en 5 actes, de M. C. Duval : Germain, Rosny, Scipion; Mmes Gilberte, Destrées.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin,* pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — 8 h. 1/4. — *Le Prix de beauté,* comédie-bouffe en 3 actes, de MM. Raibaud et Georges Grisier : Péricaud, Pougaud, Fournier; Mmes France, Germaine, Viorron, Lévi-Leclerc.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett,* opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : Louis JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 180. Le numéro : 15 centimes. Dimanche 5 Juillet 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies ; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 5 JUILLET

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 4 Juillet 1891.

LOI tendant à autoriser la ville de Saint-Pierre (Réunion) à emprunter 3,375,528 francs 40, pour la conversion d'un emprunt antérieur.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — La ville de Saint-Pierre (Réunion) est autorisée à emprunter, à un taux d'intérêt qui ne pourra excéder cinq pour cent (5 p. 100), la somme de trois millions trois cent soixante-quinze mille cinq cent vingt-huit francs quarante centimes (3 millions 375,528 fr. 40) remboursable en trente-cinq années, et destinée à convertir l'emprunt de 3 millions contracté au Crédit foncier de France par ladite ville, en exécution d'une loi du 2 mars 1885.

Les conditions des traités à passer pour la réalisation de cet emprunt seront préalablement soumises à l'approbation du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies.

Art. 2. — Seront exclusivement affectés, et jusqu'à complet remboursement, au payement des annuités dudit emprunt :

1° Le produit des droits d'ancrage et de quai établis dans le port par la loi du 2 mars 1885 ;

2° Le produit des nouveaux centimes additionnels extraordinaires suivants, que la ville de Saint-Pierre est autorisée à établir :

75 centimes pour 100 fr. sur le principal de la contribution des maisons ;

40 centimes pour 1 fr. sur le principal de la contribution des voitures et des charrettes ;

50 centimes pour 1 fr. sur le principal du droit de licence de débit des spiritueux ;

3° Les deux tiers du montant, évalué à 82,000 fr. environ, de la plus-value sur l'octroi de mer devant résulter du nouveau mode de répartition entre les communes adopté pour ces impôts ;

4° Une somme de 10,000 fr. à prélever, le cas échéant, sur les ressources ordinaires de la ville de Saint-Pierre ;

5° Et, après complet remboursement de l'emprunt contracté par la ville de Saint-Pierre en vertu de l'arrêté du gouverneur de la Réunion du 24 septembre 1880 et prorogé pour une période de vingt années par la loi du 4 juillet 1891, le produit des centimes additionnels au principal des quatre impôts directs dont la perception a été autorisée par l'arrêté précité.

Art. 3. — Le receveur municipal devra encaisser, comme un séquestre, ces diverses ressources, qui seront spécialement affectées, et par privilège, à l'amortissement du nouvel emprunt. Il aura à rendre compte de leur emploi au conseil privé et à justifier dans ses comptes de gestion, ainsi que l'administration municipale dans ses comptes administratifs, de l'affectation des sommes qui précèdent au payement des annuités dudit emprunt.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 4 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

LOI tendant à autoriser la ville de Saint-Pierre (Réunion) à emprunter une somme de 1,014,058 fr. 31 pour la conversion d'un emprunt antérieur.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — La ville de Saint-Pierre (Réunion) est autorisée à emprunter, à un taux d'intérêt qui ne pourra excéder quatre pour

cent (4 p. 100), la somme de un million quatorze mille cinquante-huit francs trente et un centimes (1,014,058 fr. 31) remboursable en vingt années et destinée à convertir l'emprunt de 1,500,000 fr. contracté par ladite ville à la Caisse des dépôts et consignations en exécution d'un arrêté du gouverneur de la Réunion en date du 24 septembre 1880.

Les conditions des traités à passer pour la réalisation de cet emprunt seront préalablement soumises à l'approbation du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies.

Art. 2. — Seront exclusivement affectés, et jusqu'à complet remboursement, au payement des annuités dudit emprunt :

1° Le produit des centimes additionnels au principal des quatre impôts directs dont la perception a été autorisée par arrêté du gouverneur de la Réunion du 24 septembre 1880, en vue d'assurer le remboursement de l'emprunt primitif de 1,500,000 fr., et qui continueront à être perçus jusqu'à extinction de la dette de la ville envers la Caisse des dépôts et consignations;

2° Un tiers du montant, évalué à 82,000 fr. environ, de la plus-value sur l'octroi de mer devant résulter du nouveau mode de répartition entre les communes adopté pour cet impôt.

Le surplus des sommes nécessaires au service de l'emprunt autorisé par l'article 1er de la présente loi sera prélevé sur les ressources ordinaires de la ville de Saint-Pierre.

Art. 3. — Le receveur municipal devra encaisser, comme séquestre, ces diverses ressources qui seront spécialement affectées, et par privilège, à l'amortissement du nouvel emprunt. Il aura à rendre compte de leur emploi au conseil privé et à justifier dans ses comptes de gestion, ainsi que l'administration municipale dans ses comptes administratifs, de l'affectation des sommes prévues aux paragraphes 1er et 2 de l'article précédent au payement des annuités dudit emprunt.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 4 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

RAPPORT

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 30 juin 1891.

Monsieur le Président,

Le décret du 4 octobre 1889, constituant les tribunaux maritimes spéciaux dans les colonies pénitentiaires, a abrogé les articles 12 et 13 du décret du 21 juin 1858, déclarant justiciables des conseils de guerre tous les individus subissant, à quelque titre que ce soit, la transportation.

Parmi ces transportés se trouvent des individus condamnés dans les colonies à la reclusion, qui, n'ayant pas été déclarés justiciables des tribunaux maritimes spéciaux, relèvent aujourd'hui de la juridiction des tribunaux de droit commun.

Les reclusionnaires coloniaux peuvent, à mon avis, rester justiciables des tribunaux ordinaires; mais j'estime qu'il y a lieu, en raison des conditions spéciales dans lesquelles ces condamnés subissent leur peine, de fixer à leur égard les éléments constitutifs du délit d'évasion, qui ne résulte pas, le plus souvent pour eux, de bris de prison ou de violence.

Dans cet ordre d'idées, j'ai consulté la commission permanente du régime pénitentiaire, qui a pensé, comme moi, que les reclusionnaires coloniaux étant astreints au même régime que les condamnés aux travaux forcés, il est important de caractériser les circonstances constitutives du délit d'évasion, qui diffèrent essentiellement de celles qui sont énoncées à l'article 245 du code pénal.

Le projet de décret que je soumets à votre haute sanction, monsieur le Président, a donc pour objet de compléter cet article dans le but de réprimer les tentatives d'évasion des reclusionnaires coloniaux, transportés dans les colonies pénitentiaires en exécution du décret du 20 août 1853.

J'ai l'honneur, après entente avec M. le garde des sceaux, ministre de la justice, de vous prier de vouloir bien revêtir de votre contre-seing le projet de règlement ci-joint.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, et du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes;

Vu l'article 18 du sénatus-consulte du 3 mai 1854;

Vu le décret du 20 août 1853 sur le mode d'exécution de la peine des travaux forcés, et celle de la reclusion dans les établissements pénitentiaires de la Guyane;

Vu le décret du 10 mars 1855 rendant applicable aux colonies régies par décret, sous certaines modifications, la loi du 30 mai 1854 sur l'exécution de la peine des travaux forcés;

Vu le décret du 21 juin 1858, portant règlement d'administration publique pour l'application aux colonies du code de justice militaire pour l'armée de mer;

Vu la loi du 8 janvier 1877, et le décret du 6 mars 1877, rendant applicable aux colonies le code pénal métropolitain;

Vu le décret du 4 octobre 1889 qui a modifié celui du 21 juin 1858 et constitué les tribunaux maritimes spéciaux dans les colonies affectées à la transportation des individus condamnés aux travaux forcés,

Décrète :

Art. 1er. — L'article 245 du code pénal est complété ainsi qu'il suit :

« Seront en outre réputés en état d'évasion les individus, transportés dans les colonies pénitentiaires pour y subir la peine de la reclusion, conformément au décret du 20 août 1853, qui seront restés pendant douze heures éloignés du lieu où ils sont détenus ou employés, ou seront parvenus à se soustraire à la surveillance des agents préposés à leur garde. »

Art. 2. — Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret.

Art. 3. — Le ministre du commerce de l'industrie et des colonies, et le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel* de la République française, au *Bulletin des lois* et au *Bulletin officiel* du sous-secrétariat d'Etat des colonies.

Fait à Paris, le 30 juin 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

A. FALLIÈRES.

RAPPORT

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 4 juillet 1891.

Monsieur le Président,

Le traitement des membres du corps judiciaire aux colonies se divise en solde de parité d'office, servant de base à la liquidation de la pension de retraite, et en supplément colonial.

La parité d'office du greffier des tribunaux de Saint-Pierre et Miquelon a été fixée par les décrets du 17 janvier 1863 et du 28 janvier 1890 à la somme très minime de 1,200 francs.

Il en résulte que la retraite qui serait accordée à un ancien greffier de Saint-Pierre et Miquelon n'atteint qu'un chiffre dérisoire, qui ne lui permet pas de subvenir à son entretien.

J'estime que, dans ces conditions, il y a lieu d'élever à 2,000 fr. la solde de parité d'office de ce fonctionnaire, afin d'augmenter dans la mesure du possible sa pension de retraite, sans accroître son traitement d'activité ni, par suite, les charges du Trésor. C'est dans ce but qu'a été préparé le projet de décret ci-joint, que, d'accord avec M. le garde des sceaux, ministre de la justice, j'ai l'honneur de soumettre à votre haute sanction.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, et du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Vu l'article 18 du sénatus-consulte du 3 mai 1854;

Vu le décret du 17 janvier 1863, fixant les traitements et parités d'office des magistrats aux colonies;

Vu le décret du 28 janvier 1890, portant règlement sur la solde et les accessoires de solde des officiers, fonctionnaires, employés et agents civils et militaires des services coloniaux et locaux;

Décrète :

Art. 1er. — Le traitement de parité d'office servant de base à la liquidation de la pension de retraite du greffier des tribunaux de Saint-Pierre et Miquelon est porté de 1,200 à 2,000 francs.

Art. 2. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies et le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel* de la République française, au *Bulletin des lois* et au *Bulletin officiel* du sous-secrétariat d'Etat des colonies.

Fait à Paris, le 4 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

A. FALLIÈRES.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur,

Vu l'article 43 de la loi du 5 avril 1884;

Le conseil des ministres entendu;

Considérant que, par une délibération en date du 27 juin, le conseil municipal de Saint-Ouen a renouvelé, en les aggravant encore, les insultes au Gouvernement et à l'armée, contenues dans une première délibération prise le 12 mai dernier et dont l'annulation avait été prononcée,

Décrète :

Art. 1er. — Le conseil municipal de Saint-Ouen (Seine) est dissous.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 4 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des travaux publics,

Vu, avec la convention de concession des 5 mai 1883 et 3 mai 1884 et les cahiers des charges y annexés, la loi du 3 mars 1885, qui déclare d'utilité publique l'établissement, dans le département de la Meuse, des chemins de fer d'intérêt local, à voie étroite, de Bar-le-Duc à Vaubécourt et de Rembercourt-aux-Pots à Clermont-en-Argonne;

Vu, avec la convention de concession du 16 septembre 1889, la loi du 6 décembre 1890 qui déclare d'utilité publique l'établissement, dans le même département, du chemin de fer d'intérêt local, à voie étroite, de Beauzée à Verdun;

Vu, notamment, l'article 14 de la convention du 16 septembre 1889 et l'article 5 de la loi du 6 décembre 1890, aux termes duquel, à peine de déchéance, le concessionnaire, M. Varinot, doit, dans le délai de quatre ans à dater de cette loi, se substituer une société anonyme, la substitution devant, d'ailleurs, être approuvée par décret délibéré en conseil d'Etat, suivant les dispositions de l'article 10 de la loi du 11 juin 1880;

Vu le traité de rétrocession intervenu, le 26 mars 1891, entre les héritiers de M. Varinot et la société anonyme dite « compagnie meusienne de chemins de fer »;

Vu les lettres, en date du 1er avril 1891, par lesquelles le représentant des héritiers de M. Varinot, d'une part, et la compagnie meusienne de chemins de fer, d'autre part, demandent l'approbation de la substitution de cette société à M. Varinot;

Vu les rapports des ingénieurs du contrôle, en date du 2 avril 1891;

Vu la délibération du conseil général de la Meuse, en date du 8 avril 1891;

Vu la lettre du préfet de la Meuse, en date du 20 mai 1891;

Vu la loi du 11 juin 1880 sur les chemins de fer d'intérêt local, et notamment l'article 10;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Est approuvée, suivant le traité susvisé du 26 mars 1891, la substitution, au concessionnaire primitif, de la compagnie meusienne de chemins de fer, comme concessionnaire des lignes d'intérêt local de Bar-le-Duc à Vaubécourt, de Rembercourt-aux-Pots à Clermont-en-Argonne et de Beauzée à Verdun, dont l'établissement a été déclaré d'utilité publique par les lois des 3 mars 1885 et 6 décembre 1890.

Art. 2. — Il est interdit à la compagnie meusienne de chemins de fer, sous peine de déchéance, d'engager son capital, directement ou indirectement, dans une opération autre que la construction ou l'exploitation des lignes ci-dessus sans y être préalablement autorisée par décrets rendus en conseil d'Etat.

Art. 3. — Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 24 juin 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre des travaux publics,

YVES GUYOT.

Dans le décret concernant le règlement international adopté par la conférence internationale de Paris, inséré au *Journal officiel* du 24 juin, page 3057, il y a lieu de rétablir ainsi les dates des conventions conclues entre la France et divers pays :

1° Le 27 décembre 1890, entre la France, la Belgique et les Pays-Bas;

2° Le 27 février 1891, entre la France et la Belgique;

3° Le 28 février 1891, entre la France et l'Allemagne;

4° Le 28 février 1891, entre la France et la Suisse;

5° Le 4 mars 1891, entre la France et le Grand-Duché de Luxembourg;

6° Le 23 mars 1891, entre la France et la Russie.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Infanterie. — Par décis. minist. du 30 juin 1891 :

M. Marillier, capit. brev. au 1er rég. de zouaves, off. d'ordonn. de M. le général commandant la division d'Oran, passe d'office au 2e de ces rég., en rempl. de M. Sarrète, changé de corps.

M. de Cressin, lieut. au 86e rég. d'inf., passe pour convenances personnelles au 123e rég. de même arme, en rempl. de M. Eck, mis en non-activ.

M. Perrot, lieut. porte-drap. du 112e rég. d'inf., passe au 58e rég. de même arme, par permutation, pour convenances personnelles, avec M. Dryjard des Garniers.

Musiques militaires. — Par décis. minist. du 30 juin 1891, M. Denny, chef de musique du 61e rég. d'inf., passe au 23e rég. de même arme, pour y occuper le même emploi, en rempl. de M. Gache, qui permute avec lui (convenances personnelles).

Cavalerie. — Par décis. minist. du 4 juillet 1891 :

M. Vigogne, capit. en 2e au 10e rég. de cuirass., a été nommé capit. command. dans le corps dont il fait partie.

M. Meniolle de Cizancourt, capit au 4e rég. de spahis, a été nommé capit. command. dans le corps dont il fait partie.

CIRCULAIRE

Paris, le 29 juin 1891.

Le président du conseil, ministre de la guerre,

A MM. les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon,
les généraux commandant les corps d'armée,
le général commandant la brigade d'occupation en Tunisie.

Mon cher général,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien donner des ordres pour que les autorités militaires se conforment, pour la célébration, par l'armée, de la fête nationale du 14 juillet 1891, aux dispositions de ma circulaire du 13 juin 1888 (*Bulletin officiel* — partie supplémentaire — 1er semestre 1888, page 331).

C. DE FREYCINET.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décret du Président de la République, en date du 3 juillet 1891, rendu sur la proposition du sénateur, ministre de la marine, a été nommé dans le corps de santé de la marine :

Au grade de médecin de 2e classe.

(Pour compter du 4 juillet 1891.)

M. Heyriès (Clément-Lucien), médecin auxiliaire de 2e classe, docteur en médecine.

Par décision du sénateur, ministre de la marine, en date du 3 juillet 1891, les marins dont les noms suivent ont été autorisés à commander les navires armés au long cours, à la suite de l'examen qu'ils ont subi à Rochefort :

Musseau (Jean).
Bourbeau (Louis-Marie-Denis-Olivier).

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 4 Juillet 1891.

Le Président de la République et Mme Carnot offriront le samedi 11 juillet, au palais de l'Elysée, un dîner aux officiers généraux et aux chefs de corps de l'armée de Paris qui doivent prendre part à la revue du 14 Juillet.

Ce dîner sera suivi d'une réception à neuf heures et demie.

Le ministre des finances donnera, le lundi 6 juillet, un dîner en l'honneur de la commission du budget et de la commission des finances. Ce dîner sera suivi d'une réception sur invitations personnelles.

MM. les sénateurs et les députés, ainsi que les membres du conseil d'Etat et de la cour des comptes, voudront bien considérer cet avis comme tenant lieu d'invitation.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES

ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 2 juillet.

La Chambre des lords a adopté les articles du bill sur le rachat des terres en Irlande. (*Agence Havas.*)

Londres, 3 juillet.

Chambre des communes. — Les articles 1 et 2 du projet de loi sur la gratuité de l'enseignement ont été adoptés. La discussion a été ensuite ajournée. (*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 3 juillet.

La fête donnée ce soir au Casino par le ministre du commerce en l'honneur des membres du congrès postal a été très brillante. Elle a duré jusqu'à minuit.

Plusieurs ministres, un certain nombre de membres des deux Chambres du Reichsrath et tous les membres du conseil municipal de la ville de Vienne étaient au nombre des assistants. (*Agence Havas.*)

Saint-Pétersbourg, 2 juillet.

Le nouveau tarif des droits de douane a été publié aujourd'hui. Il entrera en vigueur le 13 juillet nouveau style. (*Agence Havas.*)

PORTUGAL

Lisbonne, 2 juillet.

La Chambre des députés a adopté la convention conclue avec l'état du Congo au sujet des territoires de Cabinda. (*Agence Havas.*)

PAYS-BAS

Amsterdam, 2 juillet.

L'empereur et l'impératrice d'Allemagne ont reçu ce matin en audience, au palais, une députation qui leur a été présentée par le consul général et qui leur a remis une adresse signée par les membres de la colonie allemande.

Les deux souverains accompagnés de la reine Wilhelmine et de la reine régente, sont ensuite sortis en voiture et ont visité l'hospice des orphelins et l'hôtel de ville. Puis, après être revenus au palais pour déjeuner, ils se sont rendus au débarcadère du mall des Indes occidentales pour faire une promenade sur les canaux de la ville.

Des fêtes nautiques ont lieu sur l'Amstel. (*Agence Havas.*)

DANEMARK

Copenhague, 2 juillet.

Le prince royal et la princesse sa femme, la princesse Louise leur fille, ainsi que la princesse Marie d'Orléans, ont visité, à midi, l'escadre française. Ils ont été conduits à bord du *Marengo*, dans la chaloupe du ministre de la marine qu'escortaient les torpilleurs français.

A leur arrivée, ils ont été salués de coups de canon et reçus avec les honneurs dus à leur rang.

Des bouquets ont été offerts aux princesses.

Après une visite de deux heures, les hôtes royaux sont repartis avec le même cérémonial. (*Agence Havas.*)

SÉNAT

Session ordinaire de 1891.

Ordre du jour du lundi 6 juillet.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels. (Nos 19 et 138, session 1891. — M. Tolain, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du lundi 6 juillet 1891 comprendront :

Galeries. — Depuis M. Camescasse jusques et y compris M. Claeys.

Tribunes. — Depuis M. Chovet jusques et y compris M. Durand.

Convocations du lundi 6 juillet.

5e commission d'initiative parlementaire (juin 1891), à une heure. — Local du 2e bureau.

Commission relative aux droits des communes sur les sources d'eau potable, à une heure et demie. — Local du 3e bureau.

MM. les sénateurs sont informés que des billets pour la revue du 14 juillet sont mis à leur disposition, au secrétariat général de la questure, à raison de trois billets par sénateur.

Ces billets pourront être retirés, soit personnellement, soit par lettre, jusqu'au lundi 13 juillet à deux heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

5e législature. — Session ordinaire de 1891.

Bulletin des séances du samedi 4 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES FLOQUET

Séance du matin.

La séance est ouverte à neuf heures.

Le procès-verbal de la séance du 2 juillet est lu par M. Rabier, l'un des secrétaires, et, après des observations de MM. Chassaing et Vilfeu, est adopté.

La Chambre adopte, sans discussion, le projet de loi tendant à autoriser le département de Vaucluse à convertir une partie de sa dette.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes. (Urgence déclarée.)

MM. Labussière, auteur d'un amendement avec M. Lavertujon, Prevet, Rozet, rapporteur, Baudin et Gaillard (Oise) sont entendus sur le n° 179 *bis*.

L'amendement n'est pas adopté. Le n° 179 *bis* est adopté.

MM. Dislère, commissaire du Gouvernement, Pourquery de Boisserin, auteur d'un amendement, et le rapporteur sont entendus.

L'amendement n'est pas adopté. Les chiffres de la commission ne sont pas adoptés.

L'exemption est adoptée, au scrutin, par 277 voix contre 250 sur 527 votants.

MM. le rapporteur, et le vicomte de Villebois-Mareuil, ayant été entendus, le n° 180 est renvoyé à la commission.

MM. Viette et Boucher (Vosges), rapporteur, sont entendus.

Les nos 181, 181 *bis*, 181 *ter*, 182, 183 sont adoptés.

MM. Cabart-Danneville, auteur d'un amendement, et le rapporteur sont entendus.

L'amendement n'est pas adopté.

MM. Jacquemart, Le Gavrian et le rapporteur sont entendus.

Le n° 184 et le n° 184 *bis* sont adoptés, avec l'exemption pour les chaux grasses, proposée par le Gouvernement.

Les nos 185 à 188, et, MM. Rozet, rapporteur et le commissaire du Gouvernement ayant été entendus, les nos de 188 à 193 sont adoptés.

MM. Jules Roche, ministre du commerce, le vicomte de Villebois-Mareuil, Rozet, rapporteur, sont entendus.

Les chiffres proposés par la commission au n° 194 sont, après une épreuve douteuse, adoptés au scrutin par 287 voix contre 241 sur 528 votants.

Les nos 195 à 196 sont adoptés.

Les nos 197, 198, 199 sont ajournés.

La séance est levée à midi moins vingt minutes.

Séance de l'après-midi.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du matin est lu par M. le comte d'Espeuilles, l'un des secrétaires, et, après une observation de M. Raiberti, est adopté.

MM. Charles Dupuy et Maruéjouls déposent des rapports.

La Chambre adopte, après en avoir déclaré l'urgence :

Le projet de loi portant création d'un régiment subdivisionnaire;

Et le projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant l'organisation des régiments régionaux d'infanterie.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes. (Urgence déclarée.)

MM. des Rotours et Rozet, rapporteurs, ayant été entendus, le n° 180 (réservé) est adopté.

La Chambre passe au n° 200.

MM. Dislère, commissaire du Gouvernement, et Emmanuel Arène, rapporteur, sont entendus.

Les nos 201, 202, 203 et 204 sont adoptés.

MM. le comte d'Elva, Vilfeu, Mézières, rapporteur, et Terrier, sont entendus sur le n° 205.

Les propositions de la commission sont

adoptées, au scrutin, par 333 voix contre 206 sur 539 votants.

Les nos de 206 à 210 sont adoptés. Un amendement, développé par M. Plichon, combattu par M. le rapporteur, n'est pas pris en considération.

Les nos de 210 à 217 sont adoptés.

MM. Thellier de Poncheville, le rapporteur, Rozet, sont entendus sur un amendement qui est ensuite repoussé.

Les nos 218, 219, 220, 221 sont adoptés.

MM. Le Cour, auteur d'un amendement, Laur, Emmanuel Arène, rapporteur, sont entendus. L'amendement n'est pas adopté.

Les nos de 222 à 237 sont adoptés.

MM. le commissaire du Gouvernement et Letellier, rapporteur, ayant été entendus, le n° 238 est adopté avec les chiffres du Gouvernement.

Les nos de 239 à 297 sont adoptés.

M. Le Gavrian ayant été entendu, le n° 298 est renvoyé à la commission.

Les nos de 299 à 317 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

M. Bourlier dépose une proposition de loi.

La séance est levée à six heures et demie.

Lundi, à neuf heures, séance publique.

Ordre du jour du lundi 6 juillet.

A neuf heures du matin. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi portant prorogation d'une surtaxe sur l'alcool à l'octroi d'Audierne (Finistère.) (397e fasc., n° 849. — 412e fasc., n° 877. — M. Signard, rapporteur.)

2. — Discussion du projet de loi portant établissement d'une surtaxe sur l'alcool à l'octroi de Lampaul-Ploudalmézeau (Finistère). (397e fasc., n° 850; 412e fasc., n° 878. — M Signard, rapporteur.)

3. — Suite de la discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes. (Nos 932 et annexe-1257 et annexes. — Urgence déclarée. — M. Méline, rapporteur général.)

Suite de la discussion du n° 85. (Raisins secs.)

Discussion du n° 298. (Vernis.)

Discussion des nos 318 à 330. (Compositions diverses.)

Discussion des nos 341 à 353. (Poteries.)

Discussion des nos 354 à 362 (Verres et cristaux.)

Discussion des nos 363 à 381. (Fils, ficelles, cordages.)

Discussion des nos 382 à 460. (Tissus.)

Discussion des nos 461 à 475 (Papiers) et des autres articles du tarif général.

4. — 1re délibération sur le projet de loi sur l'exercice de la médecine vétérinaire. (Nos 278-850. — M. Jumel, rapporteur.)

5. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Albert Chiché, ayant pour objet de compléter les dispositions de la loi du 25 juin 1841, prohibant la vente aux enchères des marchandises neuves. (Nos 687-808. — M. Vallé, rapporteur.)

6. — Discussion sur la prise en considération de : 1° la proposition de loi de M. Charles Beauquier, concernant la réforme administrative; 2° la proposition de résolution de M. du Breuil de Saint-Germain et plusieurs de ses collègues, tendant à la nomination d'une commission de vingt-deux membres pour la revision des services administratifs. (Nos 80-175-207. — Rapport de M. Barbe.)

7. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de résolution de MM. Maurice-Faure et Adolphe Turrel, ayant pour objet la nomination d'une commission concernant la réforme administrative. (Nos 262-477. — M. Georges Trouillot, rapporteur.)

8. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Cuneo d'Ornano et plusieurs de ses collègues, portant abrogation du paragraphe 3 de l'article 3 de la loi du 28 février 1872 (Commerce des boissons). (Nos 840-898. — M. Vilfeu, rapporteur.)

9. — 1re délibération sur le projet de résolution de M. Camille Cousset, ayant pour but d'instituer auprès de la Chambre des députés un service administratif spécial en vue de faciliter l'élaboration et la rédaction des projets de loi. (Nos 372-641. — M. Francis Charmes, rapporteur.)

10. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Armand Després, concernant : 1° l'organisation d'un conseil de Paris faisant fonctions de conseil général et de conseil municipal; 2° la réunion des communes du département de la Seine au département de Seine-et-Oise. (Nos 558-706. — M. Baulard, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Emile Jamais et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article 9 de la loi du 8 décembre 1883 sur l'élection des tribunaux de commerce. (Nos 263-354-1038. — M. Bézine, rapporteur.)

12. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Philipon, ayant pour objet de modifier les articles 129 et 130 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation des conseils municipaux. (Nos 613-664-1050. — M. Philipon, rapporteur.)

13. — Discussion sur la prise en considération des propositions de loi : 1° de M. Maxime Lecomte et plusieurs de ses collègues sur l'élection des sénateurs; 2° de M. Hubbard et plusieurs de ses collègues, tendant à la nomination des sénateurs par le suffrage universel. (Nos 921-931-1039. — M. Jullien, rapporteur.)

14. — 1re délibération sur : 1° la proposition de loi de M. Philipon, relative à la propriété littéraire et artistique ; 2° la proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative aux dessins et modèles industriels ; 3° la proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur les fraudes en matière artistique. (Nos 68 et annexes 91-97-332-763. — M. Philipon, rapporteur.)

15. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Pierre Legrand et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet d'étendre aux voyageurs à la commission et aux représentants de commerce le bénéfice de l'article 549 du code de commerce applicable aux commis en cas de faillite du patron. (Nos 929-1040. — M. Jullien, rapporteur.)

16. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Dupuy-Dutemps, ayant pour objet d'abroger l'article 742 du code de procédure civile et de le remplacer par une disposition permettant l'emploi de la stipulation de la clause dite « voie parée » dans les actes d'obligation. (Nos 586-783. — M. Dupuy-Dutemps, rapporteur.)

17. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Camille Cousset, tendant à supprimer pour l'avenir les pensions civiles. (Nos 965-1042. — M. Bigot, rapporteur.)

18. — Discussion de la proposition de loi de M. David (Alpes-Maritimes), relative aux nominations des gouverneurs et sous-gouverneurs du Crédit foncier et de la Banque de France. (Nos 563-761. — Urgence déclarée. — M. David (Alpes-Maritimes), rapporteur.)

19. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Bourgeois (Jura), ayant pour but de remplacer l'impôt sur la prime d'assurance contre l'incendie par un impôt sur la valeur assurée. (Nos 130-334-750. — M. Paul Guieysse, rapporteur.)

20. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 7e commission des pétitions sur la pétition des époux Alziary de Roquefort, à Paris. (Voir annexe au feuilleton n° 159, du jeudi 15 janvier 1891, page 4. — Pétition n° 705. — M. Léon Talou, rapporteur.)

21. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Pierre Richard et plusieurs de ses collègues, tendant à interdire aux titulaires de fonctions publiques le droit de se servir de leur nom ou de leur qualité pour patronner des sociétés financières. (Nos 153-281. — M. Delcassé, rapporteur.)

22. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'instruction criminelle. (Nos 165-1114. — M. Bovier-Lapierre, rapporteur.)

23. — 1re délibération sur le projet de loi et sur la proposition de loi de M. Gauthier (de Clagny), relatifs à la réduction de la prescription en matière d'impôt sur le revenu des valeurs mobilières. (Nos 469-508-565-1143. — M. Gauthier (de Clagny), rapporteur.)

24. — 2e délibération sur la proposition de loi de M. Maxime Lecomte, tendant à une modification de l'article 2102 du code civil. (Nos 128-219-689. — M. Loriot, rapporteur.)

25. — Discussion sur la prise en considération des propositions de loi : 1° de M. Guillemet; 2° de M. Victor Prost, concernant l'élection des sénateurs. (Nos 950-956-1171. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

26. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. de La Martinière et plusieurs de ses collègues sur le remboursement des valeurs mobilières par voie de tirage au sort. (Nos 114-435-1341. — M. Achille Adam, rapporteur.)

27. — 1re délibération sur le projet de loi portant organisation du cadre des officiers de la marine et des équipages de la flotte. (Nos 1000 (rectifié)-1001-1002-1135-1306-1401. — M. Le Myre de Vilers, rapporteur.)

28. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Royer (Aube), tendant à la suppression du concours du second notaire et de l'assistance des témoins instrumentaires pour la réception des actes notariés ordinaires. (Nos 1239-1309. — M. Babaud-Lacroze, rapporteur.)

29. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Thellier de Poncheville, tendant à la réunion des ministères du commerce et des travaux publics. (Nos 964-1094. — M. du Saussay, rapporteur.)

30. — 2e délibération sur la proposition de loi de M. Thellier de Poncheville et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier plusieurs dispositions légales relatives au mariage, dans le but de faciliter le mariage des indigents. (Nos 204-300-481-654-1383. — M. Thellier de Poncheville, rapporteur.)

31. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Barodet et plusieurs de ses collègues, ayant pour but de réaliser progressivement la diffusion et la transformation de la propriété, l'amortissement de la dette publique, la diminution des impôts et l'extinction du paupérisme par la suppression de l'hérédité en

ligne collatérale. (Nos 1131-1290. — M. Barodet, rapporteur.)

32. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Albert Chiché et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les dispositions de l'article 6 de la loi du 30 janvier 1872 relativement à la taxe payée par les navires pour frais de quai. (Nos 1288-1329. — M. Paul Le Roux, rapporteur.)

33. — Discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1884. (Nos 55-661. — M. Philipon, rapporteur.)

34. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Jacques Piou, ayant pour objet de modifier les articles 457, 459 et 466 du code civil relatifs à la vente et au partage des biens de mineurs. (Nos 168-312-551-680-1492. — M. Jacques Piou, rapporteur.)

35. — 1re délibération sur les propositions de loi : 1° de M. Charles Boysset et plusieurs de ses collègues tendant à assurer la liberté du vote; 2° de M. Boissy-d'Anglas tendant à assurer le secret du vote; 3° de M. Gaston Laporte et plusieurs de ses collègues sur la liberté et le secret du vote dans les diverses élections municipales et législatives; 4° de M. Georges Trouillot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet d'assurer le secret du vote. (Nos 107-256-269-363-385-737.— M. Georges Trouillot, rapporteur.)

Les billets distribués dans la 2e séance du lundi 6 juillet et portant le n° 89 seront valables pour la séance du mercredi 8 juillet et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Clédou jusques et y compris M. Ernest Desjardins (Aisne).

Tribunes. — Depuis M. Legludic, jusques et y compris M. le comte de Maillé.

Convocation du dimanche 5 juillet.

Commission générale des douanes, à quatre heures. — Commission n° 15.

Convocations du lundi 6 juillet.

Commission du budget, à neuf heures et demie et à deux heures.

Commission relative aux fraudes commises dans la vente des huiles alimentaires, à une heure. — Commission n° 2.

Commission relative au placement des employés et ouvriers, à deux heures. — Commission n° 10.

La commission du budget de l'exercice 1892 s'est réunie hier samedi 4 juillet, à deux heures, au Palais-Bourbon.

Etaient présents :

MM. Antonin Proust, Arène, Barthou, Burdeau, Cabart-Danneville, Casimir-Perier, Cavaignac, Clausel de Coussergues, Georges Cochery, Delcassé, Dupuy, Duval, Faure (Félix), Gerville-Réache, Hervieu, Jamais, Leydet, Merlou, Pelletan, Peytral, Poincaré, baron Reille, Reinach, Sarrien, Terrier.

Se sont excusés :

MM. Brisson, Jonnart, Millerand, Pichon, Piou.

Etaient absents :

MM. Baïhaut, Bastid.

En congé :

M. Maurice-Faure.

MM. les députés sont informés que des billets pour la revue du 14 juillet, donnant accès dans la tribune officielle, sont mis à leur disposition à raison de trois pour chacun d'eux.

Ces billets pourront être retirés au secrétariat général de la questure, soit personnellement, soit par lettre, jusqu'au lundi 13 juillet, à trois heures.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Samedi 4 juillet 1891.

Le baromètre monte sur presque toute l'Europe et une aire supérieure à 765 m/m s'est avancée sur l'ouest de la France. Des dépressions existent toujours sur la mer du Nord et la Baltique, tandis qu'une zone inférieure à 760 m/m couvre le centre du continent et s'étend jusqu'au nord de l'Italie. Les courants du large sont faibles; ils dominent du N.-O. sur nos côtes. Des pluies accompagnées d'orages sont signalées dans nos régions de l'Est, du Centre et du Sud; il est également tombé quelques pluies sur nos côtes ouest et en Allemagne.

La température est encore en baisse. Ce matin, le thermomètre marquait 9° à Arkangel, 16° à Paris, 18° à Perpignan, Moscou et 25° à Alger. On notait 4° au Puy de Dôme et — 1° au Pic du Midi.

En France, le temps est au beau avec température voisine de la normale. A Paris, hier ciel nuageux. Max. : 22°3; min. : 11°8; température moyenne 16°8, inférieure de 1°8 à la normale.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer peu agitée à Dunkerque et Calais; agitée à Boulogne; peu agitée au Havre et à Cherbourg.

Océan : mer peu agitée à Brest; belle à Lorient.

Méditerranée : mer houleuse à Marseille; très belle à Nice.

Situation du samedi 4 juillet 1891 (soir). — La situation est très belle. — En France, le temps reste au beau avec température normale.

Chemins de fer de l'Etat.

Prolongation de la validité des billets d'aller et retour. — A l'occasion de la Fête nationale du 14 juillet, l'administration des chemins de fer de l'Etat a adopté les mesures suivantes :

1° Les billets d'aller et retour délivrés, le samedi 11 juillet, à destination de toutes les gares du réseau de l'Etat (Paris excepté) par toutes les gares du réseau de l'Etat (Paris compris), dont la validité expirerait avant le 15 du même mois, seront exceptionnellement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du mercredi 15 juillet;

2° Les billets d'aller et retour délivrés à destination de Paris (Montparnasse ou Austerlitz), du samedi 11 au mardi 14 juillet (inclus), dont la validité expirerait avant le 20 du même mois, seront exceptionnellement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du lundi 20.

Chemin de fer d'Orléans.

A l'occasion de la Fête nationale du 14 juillet 1891, la compagnie d'Orléans étendra comme suit la durée de validité des billets aller et retour prévus par son tarif spécial A n° 9 :

1° Les billets délivrés à toutes les gares du réseau pour Paris, du samedi 11 juillet inclus au mardi 14 juillet inclus, seront valables, pour le retour, jusqu'aux derniers trains partant de Paris le lundi 20 juillet;

2° Les billets délivrés du samedi 11 juillet au mardi 14 juillet, ces deux jours inclus, de Paris pour toutes les gares du réseau et de toutes les gares du réseau entre elles, dans les limites fixées par ledit tarif, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du mercredi 15 juillet.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le tarif précité, lorsqu'elle sera supérieure à celle ci-dessus fixée.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Le 17 juillet 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture, à Grenoble, hôtel de la préfecture, et en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux ci-après :

Route nationale n° 6.

Construction d'un pont métallique de 20 mètres de portée sur la Bourbre, territoire de la commune de Ruy, en remplacement d'un pont en maçonnerie, avec amélioration de la route aux abords.

Travaux à l'entreprise	28.673 80
Somme à valoir	3.826 20
Total	32.500 »

Cautionnement provisoire, 500 fr.
Cautionnement définitif, 1,200 fr.

Route nationale n° 75.

Rechargement de la chaussée entre Grenoble et le Rondeau, sur 2,100 mètres.

Travaux à l'entreprise	6 556 20
Travaux en régie et imprévisions	4.943 80
Total	11.500 »

Cautionnement provisoire, 80 fr.
Cautionnement définitif, 220 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de M. Rebuffet, ingénieur, à Bourgoin; 3° de M. Canat, ingénieur, rue Lesdiguières, 31, à Grenoble; 4° du ministère des travaux publics; 5° bureau du personnel, 244, boulevard Saint-Germain, de dix heures et demie à cinq heures, pour la première adjudication.

N° 123.

MARINE

Adjudication à Rochefort, le 16 juillet 1891 :

Brai gras.

Adjudication à Nantes (pour Indret), le 21 juillet 1891 :

Etain en saumons.

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Rochefort et Nantes, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Samedi 4 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
			en liq..						
Juill. 91	3 %..........	95 94f 95 90 87½ 85 95	fin ct...	94 92½	95 05 ...	94 90	94 92½ ...	94 92½	94 97½
		95f 94f 92½ 90 85 90	P° fin c.	95 05	95 10 d1f	95 15	.... d50		
			P° fin c.	95 35	95 45 d25				
			P° fin p.		.... d1f		.... d50		
			P° fin p.		.... d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %..	90f	fin ct...					90 ..	
			en liq..						
Avril 91	3 % 1891. 45 fr. payés......	93f 85 80	fin ct...	93 90	93 95 ...	93 85	93 85 ...	93 75	93 90
			P° fin c.		.... d1f		.... d50		
Juill. 91	d° 60 fr. payés.....	93f 65	P° fin c.	94 20	94 25 d25				
			P° fin p.		.... d1f		.... d50		
			P° fin p.		.... d25				
			en liq..						
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)..	95f 35 40 50	fin ct...	95 40			95 35 ...	95 25	95 30
			P° fin c.		.... d1f		.... d50		
			P° fin c.		.... d25				
			P° fin p.		.... d1f		.... d50		
			P° fin p.		.... d25				
			en liq..						
Mai 91.	4 ½ % 1883..........	105 35 30 35 40 42½ 45	fin ct...	105 65	105 65 ...	105 60	10562½ ...	105 40	105 70
			P° fin c.				.... d50		
			P° fin c.						
			P° fin p.				.... d50		
			P° fin p.						
Mai 86.	Promesses d'inscript. 4½ % 1883.	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4% éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	1033 50 c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95..........								
d°	éch. 1er sept. 95..........								
Janv. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.),		en liq..						
	n°s 221,501 à 273,500........	518 516	fin ct...					515 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	550	fin ct...					548 ..	
Févr. 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	527 50 528 529	fin ct...					528 75	
Janv. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	418 418 50 420 418 420	fin ct...					418 ..	
d°	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	413 412 411 50	fin ct...					414 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	107 106 50						107 ..	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	524	fin ct...					524 ..	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	524 525 525 50 526	fin ct...					523 75	
			en liq..						
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	410 408 50 410	fin ct...					408 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100f.	104						104 ..	
d°	d° d° nouv., 88 f. p.	399 25 399	fin ct...					399 ..	
d°	d° d° quarts 22 f. p.	102 50	fin ct...					102 50	
Janv. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r.		en liq..						
	400 fr., tout payé..........	404 50	fin ct...					405 ..	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Janv. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int.		en liq..						
	et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	505 50 506 50 507	fin ct...					505 ..	
			P° fin c.		.... d..				
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et		en liq..						
	immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	565	au 15..					565 ..	
			en liq..						
Juin 90	Banque de France (nominatives).	4425 4450 4475	fin ct...	4425 ..				4450 ..	4425 ..
			P° fin c.		.... d100		.... d50		
			P° fin p.		4455 .. d20		.... d50		
Janv. 91	Banque d'Escompte de Paris, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 22).	472 50 473 75	au 15..	475 ..			473 75 ...	473 75	475 ..
			P° au 15		.... d10		.... d5f		
			P° au 31		.... d10		.... d5f		
			P° au 15		.... d10		.... d5f		
Janv. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas,		en liq..						
	actions 500 fr., tout payé.....	805	au 15..	801 25				800 ..	801 25
	(ex-coupon 37)		P° au 15		.... d10		.... d5f		
			P° au 31		.... d20		.... d10		
			P° au 15		.... d10		.... d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).	425 427 50	au 15..					425 ..	425 ..
			P° au 15		.... d10		.... d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 26).....	448 75	au 15..					448 75	
			P° au 15						
Juill. 90	Compagnie Foncière de France,		en liq..						
	actions 500 fr., tout payé.....	360	au 15..					360 ..	
	(ex-coupon 9)		P° au 15						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f.,		en liq..						
	tout payé (ex-coup. 67), en liq.	255 251 25 252 50 255	au 15..	255 ..	.... d10		257 50 ...	257 50	255 ..
			P° au 15		.... d10		.... d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de		en liq..						
	Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés.	575 572 50 570	au 15..					580 ..	580 ..
	(nominatives)		P° au 15		.... d10		.... d5f		
Janv. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr.,		P° au 31		.... d10		.... d5f		
	250 fr. payés (ex-coupon 16)...		au 15..						
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Al-		en liq..						
	gérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).	430	au 15..					427 50	
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions		en liq..						
	500 fr., 400 fr. payés (nomin.)..		au 15..						
Mai 91.	Banque hypot. de Frce, r. 1000f, t.p.	520	fin ct...					520 ..	
Mars 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	425	fin ct...					425 ..	
Févr. 91	Algérienne (Société gén.), en liq.,		en liq..						
	obl. r. 150 f. } en représon d'ann.		fin ct...					153 ..	
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f. } dues par l'Etat...	525 530	au 15..					529 ..	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.	401 ..	
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40%, remb. 500 f.		
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.	116 ..	115 ..
Armentieres (vlle), 3½ %, 86, r. 500 f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %.......		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr...	110 ..	
d° 1881, 4%, r. 500 f.	512 ..	
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr..	114 ..	
d° 1863, 3%, r. 100 fr.	155 ..	
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.	504 ..	
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.	475 ..	
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	101 50	
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.		
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	48 25	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.	230 ..	
Canal de Panama, parts de fondat.	160 ..	
Suez, act. de jouissance (ex-c. 26).		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	410 ..	
Midi, d° act. de jouiss.		
Nord, d° act. de jouiss.	1410..	
Orléans, d° act. de jouiss.	1070..	
Ouest, d° act. de jouiss.		
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	445 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f. t.p.	620 ..	
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	541 25	
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	592 50	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	535 ..	
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	243 75	252 50
d° du département du Nord....		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier............	420 ..	
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.		
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	429 ..	427 ..
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'Etat.	575 ..	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 77).	1560..	
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entrepr's (ex-c. 46).		
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	130 ..	
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.		
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).	240 ..	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 13).		
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p...		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 8).	390 ..	
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).		
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p	1350..	1345..
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 60).		
d° act. de jouiss.........	580 ..	
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr, t.p..		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé...		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé........		
2e série, act. 500 fr., t.p..		
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.		
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	800 ..	798 75
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2585..	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	870 ..	867 50
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.	50 ..	
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1270..	1260..

Jouissance	Samedi 4 Juillet	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Janv. 91	Crédit Foncier de France. Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1275	en liq..					1275 ..	1272 50
			fin ct..	1273 75			1272 50		
			Pe fin c.		d40		d20		
			Pe fin c.	1282 50	1281 25 d10		d5f		
			Pe fin p.		d40		d20		
			Pe fin p.		d10		d5f		
	Obligations :								
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.								
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	516 515 513						518 ..	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	105 50 106 75						104 25	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	600						600 ..	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	118						118 ..	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	512 50 512 75 513 514						513 ..	
d°	communles, 3%, remb. 500 f.	500 25						500 50	
d°	d° 5es, r. 100 f.	100 50 101						101 ..	
Janv. 91	d° 75. 4%, r. 500f, t.p.	524	fin ct..					524 ..	
Fév. 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	395 393 50 394 395	en liq..					393 50	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	471 471 50 472	fin ct..					472 50	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	472 471 50 470 50 470	fin ct..					472 ..	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	467	fin ct..					467 ..	
Janv. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	427 426 425 50	fin ct..					428 ..	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	467 466	fin ct..					466 ..	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	70f	fin ct..					69 50	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct..						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	51f 50f	fin ct..					50 ..	
...	d° d° (nomin.).	..f ..f ..f	fin ct..						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	595	en liq..					595 ..	
			au 15..						
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq..						
			au 15..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	795	en liq..					795 ..	798 75
			au 15..	797 50			796 25		
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 17)		en liq..				376 25	375 ..	375 ..
			au 15..	375 ..					
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).	373 75	en liq..						
			au 15..						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).		en liq..						
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. dévelopt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	482 50	en liq..					482 50	
			au 15..	482 50					
			Pe au 15		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)	230 232 50	en liq..					230 ..	
			au 15..						
Janv. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 3)..		en liq..						
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....	360	en liq..					360 ..	
			au 15..						
....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..	390	en liq..					390 ..	390 ..
			au 15..						
			Pe au 15		d5f		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq..						
			au 15..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).	318 75	en liq..					315 ..	
			au 15..	312 50					
			Pe au 15		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq..						
			au 15..						
Juill. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14).	26f25 25f	en liq..						
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5c		
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...	208 75	au 15..					208 75	
			Pe au 15		d10		d10		
Janv. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 10).	470	au 15..					470 ..	
Mai 91.	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	385	au 15..					385 ..	
Fév. 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 25)....		en liq..						
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.	712 50	en liq..					713 75	
			fin ct..						
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'Etat), ex-coupon 30.......	708 75	en liq..					708 75	
			fin ct..						
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	900	en liq..					892 50	
			fin ct..						
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1485 1487 50 1485	en liq..					1485 ..	1485 ..
			fin ct..	1485 ..			1486 25		
			Pe fin c.		d20		d10		
Janv. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 71)...............	1320 1322 50 1320 ..... 1317 50	en liq..					1317 50	
			fin ct..						
			Pe fin c.		d20		d10		
Janv. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 69).......	1887 50 1888 75 1890	en liq..					1885 ..	1885 ..
			fin ct..	1890 ..					
			Pe fin c.		d20		d10		
			Pe fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1515 1516 25 1513 75... 1512 50	en liq..					1512 50	1520 ..
			fin ct..						
			Pe fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1060	en liq..					1055 ..	
			fin ct..						
Janv. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 10). (Gar. de l'Etat ou de Dépts)	550 548 75	en liq..					550 ..	
			fin ct..						
			Pe fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	540	en liq..					535 ..	
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	570 571 25	en liq..					571 25	570 ..
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
d°	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).		en liq..						
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)		au 15..					380 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 3).	500	au 15..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 19)	575	en liq..					580 ..	
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	130 25	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	177 ..	175 ..
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (c. 1 att.)....	390 ..	385 ..
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.	460 ..	450 ..
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	550 ..	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	550 ..	548 75
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	370 ..	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1040..	
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	665 ..	
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.		
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	125 ..	
Voitures à Paris, actions de jouiss.	212 50	210 ..
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 19).	550 ..	548 75
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	224 ..	220 ..
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1060..	
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.	385 ..	
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2100..	
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 1)..	1440..	
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	212 50	205 ..
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	540 ..	537 50
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	550 ..	545 ..
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	273 75	272 50
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).	725 ..	
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 38).	1330..	1310..
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	520 ..	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.	186 25	
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé...........	1700..	1675..
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.		
d° parts bénéficiaires.......	270 ..	260 ..
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....		
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	225 ..	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	434 ..	432 50
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	375 ..	373 ..
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	384 75	
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..	424 ..	
d° d° de 1887 à 1985..	409 ..	
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	413 ..	408 ..
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	413 50	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	427 ..	425 ..
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	645 ..	
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	437 ..	436 ..
d° nouvelles d°	441 ..	
Ardennes, 3%. r. 500 f. d°	433 ..	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne. Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'Etat).....	410 ..	
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%. r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	411 ..	
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)	412 ..	
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	411 ..	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	445 ..	
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1280..	1270..
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	443 ..	442 ..
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.	425 ..	
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	437 50	437 ..
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	438 ..	
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	438 ..	437 ..
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.		
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	635 ..	632 50
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	437 50	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	441 ..	440 ..
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	444 25	444 ..
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	625 ..	
d° 3%, r. 500f ((int. gar. par l'Etat).		

Jouissance	Samedi 4 Juillet	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1405 1402 50	en liq..						
			au 15..	1405 ..				1408 75	1402 50
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1128 75	en liq..						
			au 15..					1125 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 59)	540 542 50 545	en liq..						
			au 15..	541 25			540 ..	540 ..	540 ..
			Pe au 15				d5f		
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	640	en liq..						
			au 15..					647 50	
Janv. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11).	1030 1025 1021 25	en liq..						
			au 15..	1025 ..				1020 ..	1027 50
			Pe au 15		d10		d20		
			Pe au 31		d10		d10		
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 15).	500	en liq..						
			au 15..					500 ..	
Janv. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 44).	730 725	en liq..						
			au 15..					735 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)..	410 411 25 412 50 410..	en liq..						
			au 15..					412 50	
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2972 50	en liq..						
			au 15..					2987 50	
			Pe au 15		d..		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	48f 46f 45f 44f	en liq..						
			au 15..	46 25	46 25	43 75	45 ..	50 ..	48 75
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.		en liq..						
			au 15..						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.	55f	en liq..						
			au 15..					55 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	31f 31f75 31f50	en liq..						
			au 15..					31 25	
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 64).	2775 2770	en liq..						
			au 15..	2768 75	2775 ..	2768 75	2773 75	2770 ..	2773 75
			Pe au 15		d40	2785 ..	2790 .. d20		
			Pe au 15	2800 ..	2805 .. d10		d40		
Janv. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 43).	845 847 50 850	en liq..						
			au 15..					845 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 26).	345	en liq..						
			au 15..					345 ..	
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 26)..........	1171 25	en liq..						
			au 15..					1155 ..	1162 50
			Pe au 15		d10		d5f		
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	139 140	au 15..					139 ..	
Janv. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attrib. au Gouv. Egyptien. (coupon 12 estamp.)	1940 1935	en liq..						
			au 15..	1940 ..	1950 ..	1940 ..	1942 50	1937 50	1940 ..
			Pe au 15		d10		d20		
Janv. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 17).	388 75	en liq..						
			au 15..						
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	470	en liq..						
			au 15..	475 ..				470 ..	470 ..
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d10		
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	135	en liq..						
			au 15..	136 25	137 50	136 25	136 25	132 50	138 75
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 8).	425 427 50	en liq..						
			au 15..	427 50			425 ..	427 50	430 ..
			Pe au 15		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
			en liq..						
Juill. 91	Angleterre. 2¾% (n.c. fixe 25f20).	C, 500f	au 15..					96 10	
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881,	C. 1000 ..f..	en liq..						
	rembours. 500 fr.......		au 15..						
Avril 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	Gr. c.	au 15..						
			Pe au 15		d..		d..		
Janv. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	335 333 75	au 15..					338 77	
...	d° d° c. de 5 obl..		Pe au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.								
Mai 91	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		en liq..						
			au 15..						
...	d° d° 1000 fl. d°		Pe au 15		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f 97f20 ... C. 10000.	en liq..						
			au 15..					97 ..	
...	d° d° 1000 fl. d°	95f75 90 96f ... .f	Pe au 15		d50		d25	96 ..	
Janv. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 15..						
	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	Pe au 15		d..		d..		
Mai 91	d° 3%, 1873		au 15..						
Janv. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 15..						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq..						
Mai 91	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..					101 40	
...	d° d° c. de 1000 f.	101 40 C. 100f	en liq..						
...	d° d° c. de 500 f.		au 15..						
Févr. 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	Pe au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
			en liq..						
Juin 91	Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £. (Nég. ch. fixe 25f20)		au 15..						
...	d° d° 500 £.	..f	Pe au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £.		en liq..						
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £.		au 15..						
...	d° d° 500 £.		Pe au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £.	81f 80f75	en liq..		d..				
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		au 15..	74 ..					
...	d° d° 500 £.		Pe au 15		d1f		d50		
...	d° d° 100 £.		en liq..					74 ..	
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888,		au 15..						
	rembours. 500 fr., tout payé...	100 50	Pe au 15		d10		d5f	102 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	435 ..	
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......		
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	443 50	442 50
d° 3% nouveau, r. 500f d°	446 50	
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	444 ..	443 75
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	437 50	436 ..
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.)	440 ..	
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.	450 ..	445 ..
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..		
d° 3%, rembours. 500 fr.....	441 50	441 ..
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	446 ..	445 75
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	441 ..	440 ..
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......	85 ..	84 ..
2e émission, de 63,001 à 108,312.	75 ..	
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'État. — Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	441 50	440 ..
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	445 ..	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.	1250..	
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	420 ..	419 25
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	495 ..	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.	420 ..	
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	424 50	422 ..
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	161 ..	160 ..
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	410 ..	409 75
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	505 ..	501 50
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr....		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	290 ..	
d° d° 5%, r. 500 fr.	225 ..	
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.		
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..	59 ..	58 ..
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.		
d° d° 5%, r. 500 f.	520 ..	
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.	485 ..	
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f..		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.		
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	505 ..	495 ..
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	518 50	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	520 ..	519 ..
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	310 ..	
d° d° 5%, r. 500 fr.	514 ..	
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	515 ..	
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	310 ..	
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.		.0. ..
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	248 75	247 ..
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.	410 ..	405 ..
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	505 ..	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....	498 ..	497 50
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	506 ..	
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	505 ..	504 50
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	408 50	407 ..
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	380 ..	379 ..
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.		
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.	476 50	
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.		
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	625 ..	622 50
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 25	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4%, remb. 500 fr.......	484 50	
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	125 ..	
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	25 ..	
d° d° 3%, remb. 500 fr...	19 50	19 ..
d° d° 4%, remb. 500 fr...	19 50	
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	23 50	23 ..
d° d° (2e série).	23 ..	
d° d° (3e série).	81 25	
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	86 50	
d° d° depuis la répart.		
d° d° 322f 50 payés...		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	73 25	73 ..
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	601 ..	602 50
d° 3%, rembours. 500 fr........	448 ..	
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	440 ..	
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.		

JOUISSANCE	Samedi 4 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Egypte. Oblig. Daïra Sanieh 4 % (décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	489 489 25 489	en liq. au 15 P° au 15	 488 75 	 d10			489 50	490 ..
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig. 7%, rembours. 500 fr. (Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)	488 75 489 489 25 50 .. 490	en liq. au 15 P° au 15	 487 50 	d10 d10		d5f d5f	490 ..	... ..
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½ % (décrets des 6 et 17 juin 1890)... Grosses coupures....	468	en liq. au 15 P° au 15	 466 25 	 d10		 d5f	468 ..	466 25
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878		en liq. au 15					516 25	... ..
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f (nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		en liq. au 15 P° au 15		 d10		 d5f		
Avril 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f. Coup. de 4 et 8 pes. de rente. Coup. de 40 — Coup. de 80 — Coup. de 160 — Coup. de 240 — Coup. de 480 — Coup. de 960 —	74f50 74f 73f25 73f 73f35 72f80 73f25 73f 73f35 72f80 73f25 73f 73f25 72f80 73f10 25 73f 72f80 73f25 10 73f 72f80 73f25 10 73f 72f80	en liq. au 15 P° au 15 P° au 31 P° au 15	 73 40	 73 50 d50 d50 d50	 73 ..	 73 05 d25 d25 d25	73 50 73 80 73 80 73 75 73 55 73 55 73 55	73 70
Avril 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).		en liq. au 15					... ..	... ..
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba, 6%, 1886, garantis.	500	en liq. au 15					500 ..	... ..
d°	d° d° 1890, garantis.	470 471 470 469 50	en liq. au 15 P° au 15		 d10 d10		 d5f d5f	470 ..	... ..
Juin 91.	États-Unis. Cons. 4½ % (n.c.f. 5f).	103 75	en liq. au 15					... ..	... ..
Avril 91	d° Consolidés 4%		au 15					... ..	... ..
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½ %, 89, Oblig. et coupons prescrits au bout de 20 ans de l'éch. (Titre de 617f. / — de 2468f. / — de 6170f.)		en liq. au 15 P° au 15		d10 d10 d10		d25 d25 d25	... ..	... ..
Janv. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	435 437 50 Gr. c.	en liq. au 15					440 ..	... ..
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	435 437 50 435 Gr. c.	en liq. au 15					440 ..	... ..
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	352 50	en liq. au 15					355 ..	... ..
	d° d° c. 2500 f.	335						335 ..	
Avril 91	Hollande, 3½ %, 1886 (nég. change fixe 2f10). Coup. de 100 fl....		en liq. au 15		d10		d25	... ..	... ..
Janv. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe 2 fr. 50), Oblig. 100 fl. d° 500 fl. d° 1000 fl.	95f 94f90 50 94f 94f90 93f	en liq. au 15 P° au 15 P° au 31		 d50 d50		 d25 d25	94 40 93 75 93 ..	.. .
Fév. 91	d° 4½ %, or, 89 (n.ch.fi. 2f50). Cap. des titres amort. prescr. après 20 ans. (Obl. 100 fl. / — 500 fl.)	102	en liq. au 15 P° au 15		 d50		d..	101 80	... ..
Mars 91	Inde, 80 4½ % (nég.ch.fixe 2f50).		au 15					... ..	... ..
Janv. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr. d° coup. 500 fr. d° coup. 100 et 200 fr. d° coup. 50 fr. d° c. au-dessous de 50 fr.	93f30 50 20 10 25 10 93f	en liq. au 15 P° au 15 P° au 15 P° au 31 P° au 31	 93 55	 93 60 d1f 93 85 d25 d1f d25	 93 40	 93 40 93 75 d50 d50	93 50 93 30	93 65
Avril 91	d° 3%	..f	au 15					57 ..	.. ..
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	313	en liq. au 15					315 ..	... ..
Mai 91.	Norvège, 3½ % (nég.ch.fi. 25f20), coup. de 504 f. (20 £).	86f90	en liq. au 15					.. ..	... ..
Fév. 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).		au 15					.. ..	.. ..
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 15					... ..	... ..
d°	d° obl. 5% d°		au 15					... ..	... ..
Janv. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch. fixe 25f25), coup. de 20 £. d° coup. de 50 £. d° coup. de 100 £.	44f 43f50 40 43f 42f90 44f50 44f 43f90 10 43f 42f20	en liq. au 15 P° au 15 P° au 31	 43 85	 43 90 d50 44 90 d50	 42 70	 42 70 d25 d1f	.. .. 44 ..	44 25
Avril 91	d° 4½ %, 88-89, r. 500f. N°s 1 à 390000 et 500001 à 929987. (C. 500 f. / C. 5 obl. / C. 10 ob.)	346 25 343 328 75 335 346 25 340 335	en liq. au 15 au 15 au 15					343 75	... ..
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	100f	en liq. au 15					99 75	.. ..
Janv. 91	d° 1890, 4%	..f	P° au 15					88 50	
Janv. 91	Russie, 1850, 4½ % (n.ch.fi. 25f50. Oblig. de 100 £.		en liq. au 15					.. ..	.. ..
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair. Grosses coupures....	97f ..f	au 15					97 ..	.. ..
Janv. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort), n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r. d° de 1000 r.	 73f	en liq. au 15 P° au 15		 d50		 d25	75 ..	.. ..
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort), n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r. d° de 1000 r.	 72f95 40 72f 71f90 75	en liq. au 15 P° au 15	 72 20	 d50		 71 50 d25	74 25 72 75	.. ..
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair. Grosses coupures....	97f25 97f50 98f	en liq. au 15 P° au 15	 97 50	 d50		 d25	97 25 97 60	.. ..
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 15					... ..	... ..
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change fixe 4f), coup. de 125 r. coup. de 500 r. coup. de 1000 r. coup. de 10000 r.	105 25 105 25 105 105 10 25	en liq. au 15					104 90 104 90 104 90	... ..
Juin 91.	d° 1889, 4% (or).	98f 97f90 98f05 25 30	en liq. au 15					97 75	.. ..
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	98f40 35 40 50 60 75	en liq. au 15					97 90	.. ..
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	100	en liq. au 15					98 05	.. ..
Avril 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p., Obl. 500 f. d° 2500 f. d° 5000 f. d° 12500 f.	98f25 98f 97f80 97f70 98f 98f25 40	en liq. au 15 P° au 15	 97 70	 d50		 97 40 d25	97 75 100 .. 97 50	97 25
Avril 91	d° d° 3e série...	97f70 75 80	en liq. au 15	97 65				97 50	97 55
Mai 91.	d° Intér. cons., 4½ %, 1re ém., 1980 (n.ch.fi. 4f) C. 100 r. C. 500 r. C. 1000 r.	..f ..f	en liq. au 15 au 15 au 15		 d50		 d25	.. ..	.. ..
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Transcaucasien, remb. au pair.	82f10 20	en liq. au 15					82 25	82 ..

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½ %, 53 (n.ch.fl. 25f20).	.. ..	.. ..
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.	.. ..	.. ..
Obligi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	320 50	319 50
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	79 40	.. ..
d° 1000 fl. d°	79 40	.. ..
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.	... ..	... ..
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.	405 ..	402 ..
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.	... ..	... ..
Canada, 4%, garantis	.. ..	.. ..
d° non garantis	... ..	... ..
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	... ..	... ..
Congo (État indép. du), Lots 1888.	54 ..	.. ..
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	105 ..	... ..
Danemark, 3½ % (nég. ch. fixe 1f40).	.. ..	.. ..
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.	.. ..	.. ..
Haïti, 1825	... ..	... ..
Hollande, 2½ %, C.F. (n.ch.fi. 2f10).	... ..	... ..
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	14 ..	13 ..
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	... ..	.. ..
Norvège, 4%, 1880	.. ..	.. ..
Emprunt Romain, 5%	... ..	... ..
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.	... ..	... ..
d° 1866, 5%	.. ..	... ..
Gouv. de Québec, 80, 4½ %, r. 500 f.	... ..	... ..
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fl. 25f20),	118 50	118 ..
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).	.. ..	.. ..
d° d° (105 f.).	.. ..	.. ..
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £	52 75	... ..
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f. p.	... ..	... ..
Société Gén. Alsacienne de Banque.	555 ..	.. ..
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	120 ..	... ..
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.	351 25	... ..
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	... ..	... ..
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t p..	... ..	... ..
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., n°s 40001 à 45000.	... ..	... ..
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	480 ..	... ..
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20)..	655 ..	... ..
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.	... ..	... ..
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	369 ..	367 ..
d° 3%, 2e sér., n°s 1 à 50000.	... ..	... ..
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. N°s 1 à 803083..	425 ..	422 50
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. N°s 803084 à 950486....	... ..	... ..
d° Anc. réseau, 10e émission. N°s 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale..	[illegible] ..	... ..
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. N°s 1 à 425000	410 ..	409 ..
Beïra-Alta, 3%	132 50	132 ..
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	275 ..	270 ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	212 ..	205 ..
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	324 50	324 ..
d° (Série X)....	329 ..	328 75
Nord-Belges, 3%	... ..	... ..
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque...	399 50	... ..
d° (2e série), 2e hypothèque.	381 50	... ..
d° (3e série), 3e hypothèque.	366 ..	... ..
d° (4e série), 4e hypothèque.	348 ..	... ..
d° (5e série), 5e 5ypothèque.	343 ..	342 50
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	366 ..	363 50
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	367 ..	... ..
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.	... ..	... ..
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	370 ..	... ..
d° 2e hypoth., n°s 1 à 100,000.	354 ..	352 ..
d° 3e hypoth., n°s 1 à 60,000.	352 50	... ..
Ouest de l'Espagne, 4%	310 ..	... ..
Portugais, 3%	258 ..	257 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	253 ..	249 ..
d° 4%	310 ..	306 ..
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	374 ..	... ..
d° 2e hypothèque.	363 ..	361 ..
d° 3e hypothèque.	353 ..	... ..
Cordoue à Séville, 3%	... ..	... ..
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%..	... ..	... ..
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (n°s 9451 à 43761 et 52046 à 56700).	... ..	... ..
d° (n°s 1 à 5720), r. 2525 f.	... ..	... ..
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.	... ..	... ..
Crédit fer Fr°-Canadien, 3%, r. 500f.	367 50	... ..
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	307 50	302 50
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.	... ..	... ..
d° 5%, série B, r. 504 f, t.p.	... ..	... ..
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	507 ..	... ..
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	510 50	... ..
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	440 ..	... ..
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	422 ..	415 ..

JOUISSANCE	Samedi 4 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Janv. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	470	au 15..					470 ..	
			en liq..						
Avril 91	dº 5%, 1890, remb. 500 fr..	90f75 91f 91f25	au 15..	91 ..				91 ..	
			en liq..						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f.25f10) Ob. 20 £.		au 15..						
...	dº dº Ob. 50 £.		Pº au 15		d1f		d25		
...	dº dº Ob. 100 £.		Pº au 15		d50		d25		
Avril 91	dº 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq..						
	(nég.ch.f. 25f20). Ob. 20 £.	104 20	au 15..					103 90	
...	dº dº Ob. 100 £.		Pº au 15		d50		d25	103 90	
...	dº dº Ob. 500 £.		en liq..						
Déc. 90.	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.	101 50	au 15..					101 25	
...	dº dº c. 5000f.		Pº au 15		d50		d25		
			en liq..						
Mai 91.	dº Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	89f45 50	au 15..					89 40	
			en liq..						
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	23f45	au 15..						
	dº dº gross. coup.		en liq..					23 45	
dº	dº dº (sér. C).	18f50 60 70	au 15..					18 70	
	dº dº gross. coup.		en liq..						
dº	dº dº (sér. D).	18f70	au 15..					18 70	
...	dº dº gross. coup.	18f70	Pº au 15		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq..						
	Obligations de 500 fr.	420 421	au 15..					420 75	
...	dº de 2500 fr.	419 420	Pº au 15		d50		d25		
...	dº de 12500 fr.		Pº au 31		d50		d25		
Janv. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..						
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	468 75 467 75	au 15..					469 ..	
...	dº dº 2500 f.	465 463 75	Pº au 31		d10		d5f		
...	dº dº 12500 f.	465	Pº au 15		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq..						
	pap., t.p. (ex c.6) r. agio fl. 38.50.	468 75 467 50	au 15..	467 50				468 75	468 7[illegible]
			Pº au 15		d10		d5f		
			Pº au 31		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		en liq..						
ex-5e r.	250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		au 15..						
Janv. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		Pº au 15		d10		d5f		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 23)		au 15..						
Janv. 91	Banque Hellénique de Crédit gé-		en liq.						
	néral, a. 500 fl.. 300 p. (ex-c. 20).		au 15..						
Juill. 88	Banque des Pays-Hongrois, act.		en liq..						
ex-1er r.	nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		au 15..						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		au 15..					360 ..	
			Pº au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq..						
	100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p.	601 25	au 15..	600 ..					
	(ex-coupon 14)		Pº au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq..						
	250 fr. payés (ex-coupon 30)..	585	au 15..	585 ..				585 ..	586 25
			Pº au 15		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		Pº au 31		d10		591 25 d5f		
Janv. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq..						
	150 fr. payés (ex-coupon 33)..		au 15..						
Juill. 90	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq..						
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 6).	1126 25 1130.	au 15..	1127 50				1126 25	1130 ..
			Pº au 15		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		Pº au 31		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions		en liq..						
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	477 50	au 15..	478 75			476 25	480 ..	
...	Grosses coupures....		Pº au 15		d10		d5f		
			Pº au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq..						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).	485	au 15..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq..						
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		au 15..						
			Pº au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		en liq..						
	estamp. « Act. de cap. amortie ».	135 132 132 50	au 15..	135 ..				135 ..	137 50
	(ex-coupon 13)		Pº au 15		d10		d5f		
			Pº au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 22).	480	au 15..	483 75				480 ..	483 75
			Pº au 15		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes.		en liq..						
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		au 15..						
Janv. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat		en liq..						
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.		au 15..	641 25			637 50	638 75	638 75
			Pº au 15		d10		d5f		
	Grosses coupures....		Pº au 31		d10		d5f		
Juill. 90	Carérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq..						
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.		au 15..	152 50					150 ..
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	235 237 50	au 15..	235 ..	237 50	235 ..	236 25	235 ..	233 75
			Pº au 15		d10		d5f		
	Grosses coupures....	235 237 50...	Pº au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p.: 200000 act. de 1862; 100000 a. de 1881; 60000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq..						
	de 1889. (ex-coup. 41)		au 15..	675 ..				682 50	682 50
	Grosses coupures....		Pº au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 58).....	307 50 311 25	au 15..	307 50	310 ..	306 25	307 50		310 ..
			Pº au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	210 207 50 205	au 15..	205 ..	210 ..	197 50	197 50	210 ..	210 ..
		205 197 50	Pº au 15		212 50 d10		d5f		
Janv. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq..		d10				
	tout payé (ex-coupon 62)......	313 75 310 ..	au 15..	310 ..			311 25	313 75	313 75
			Pº au 15				d5f		
			Pº au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de		en liq..						
	chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p.	360	au 15..	362 50				362 50	
	(ex-coupon 21)		Pº au 15		d10		d5f		
			Pº au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq..						
	a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000).	725	au 15..	730 ..				727 50	
	(ex-coupon d'int. nº 8.)		Pº au 15		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207½.. à 207¾...	207.... à 207¼ et 4..%.
4%	Allemagne.	122 3/4.. à 122 7/8..	122 11/16 à 122 13/16 et 4%.
4%	Vienne....	212¾.. à 213.....	212¾.. à 213.. et 4..%.
5%	Barcelone..	467.... à 468.....	467.... à 468.. et 4..%.
5%	Madrid....	467.... à 468.....	467.... à 468.. et 4..%.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à .... et 4..%.
5%	St-Pétersb.	272.... à 273.....	273.... à 274.. et 4..%.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4..%.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 28.. à 25 29...	25 22½ à 25 23..—2½%.
	dº cheque	25 24.. à 25 24½.	25 24.. à 25 24½—......
3%	New-York.	517½.. à 518.....	516½, à 517....—3..%.
3%	Belgique..	1/16 pme. à 1/16 pte.	1/16 pte à 3/16 pte—3..%.
6%	Italie.....	½ pte à ¾ pte..	¾ pte à 7/8 pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16 pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 3½ à 4½	0/00 pme
Argent dº à 1000/1000, dº 218f89 227 à 232 ..	0/00 pte.
Quadruples espagnols	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines	4 10 à .. ..
Souverains anglais	25 20 à 25 25
Banknotes	25 21 à 25 26
Aigles des Etats-Unis	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes	20 60 à 20 65
dº nouv., titre 900 milliem.	40 .. à .. ..
dº dº ½ Impér. dº	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.............. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾% consol. Midi, 95 7/16 — 1 heure, 96 7/16
Vienne, Métall, ... — Papier, 92 55 — Monnaie, 92 55
Crédit Autrichien... 294 .. \| Chem. de Fer Autrich. 288 25
Change sur Londres.... Demande, 117 45 — Offre, 117 85
Change sur Paris....... Demande, 46 475 — Offre, 46 55
Lots............ 139 25 \| Napoléon............ 9 315

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 4 Juillet 1891

	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 4 1/4 0/0)*		
Blanc Nº 3	34 75 à	
Roux 88º nets	34 50 à	
Raffinés, bonne sorte	104 50 à	
— belle sorte	105 50 à	
Certificats de sortie	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc Nº 3. Courant du mois.	.. .. à	34 75 à 34 875
— Août	.. .. à	34 625 à 34 75
— Septembre		34 50 à 34 625
— 4 d'Octobre		33 75 à 33 875
—		.. .. à .. ..
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90º, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	42 .. à	
Courant du mois		42 .. à 41 75
Août		41 50 à 41 25
4 derniers		38 25 à 38 50
4 premiers		38 25 à 38 ..
		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	52 25 à	
Courant		52 .. à 52 25
Août		52 .. à 52 50
4 derniers		54 50 à 54 25
4 premiers		54 50 à .. ..
		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts	73 ..	
—	.. ..	
Colza en tonnes	75 ..	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes	83 ..	
—	.. ..	
Courant		73 .. à .. ..
Août		73 25 à 73 25
4 derniers		75 25 à .. ..
4 premiers		76 25 à .. ..
		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	60 75 à 60 50	
Courant		60 75 à 60 25
Août		61 50 à 61 25
Septembre-Octobre		61 75 à .. ..
4 derniers		61 75 à 62 ..
4 de Novembre		61 75 à 62 ..
COURS DU MERCREDI 1er Juillet.		
SUIF DE PLACE *43º 1/2, en pains, les 100 kilos.*	64 50 à	
SUIF DE PROVINCE *43º 1/2, en fûts, en gare Paris.*	64 .. à	

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Tirage du 4 Juillet 1891

OBLIGATIONS FONCIÈRES de 500 fr. 3 0/0 — 1885

Le n° 419.029 sera remboursé par **100,000 fr.**
Le n° 654.942 par 25,000 francs.
Les nos 11.507, 41.940, 180.982, 351.447, 441.341, 919.655, chacun par 5,000 fr.
45 autres numéros, chacun par **1,000** fr.

OBLIGATIONS FONCIÈRES de 500 fr. 3 0/0. — 1879.

Le n° 524.661 sera remboursé par **100,000 francs.**
Le n° 1.140.089 sera remboursé par **100,000 francs.**
Le n° 7.815 sera remboursé par 25,000 francs.
Le n° 597.987, 1.238.034 chacun par **10,000** fr.
Les nos 517.368, 582.489, 693.019, 1.378.300, 1.428.709, chacun par 5,000 francs.
90 autres numéros ont été appelés au remboursement à **1,000** fr.

OBLIGATIONS FONCIÈRES de 400 fr. 3 0/0 — 1877

Le n° 366.385 sera remboursé par **100.000 fr.**
Le n° 363.796 par 50,000 francs.
Les nos 179.095, 506.337 chacun par **10,000** fr.
30 autres numéros ont été appelés au remboursement à **1,000** fr.
4.125 autres numéros ont été, en outre, appelés au remboursement au pair.

La liste complète des numéros sortis sera insérée dans le *Bulletin Officiel des tirages du Crédit Foncier* des 6 et 16 juillet. (Abonnement janvier-juillet, 1 fr. par an, Paris et départements. — 2 fr. étranger).

MINES DE CARVIN

(PAS-DE-CALAIS)

A partir du 1er août prochain, répartition, contre le coupon n° 38, du complément du dividende de l'exercice 1890-1891, soit :

Par action au porteur............ 33 fr. 45
Par action nominative........... 36 fr. 80

Droit et impôt déduits.

L'administrateur délégué,
BEELE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord.

DEMANDE EN CONCESSION

DE MINES DE HOUILLE

Présentée par la Société de recherches des Mines de Charbon G. LE SUR & Cie.

AVIS

Par une pétition en date du 15 avril 1891, renvoyée après avoir été complétée le 7 juin 1891, M. Le Sur (Georges), directeur de la Société G. Le Sur et Cie, domicilié à Bouchain (Nord), sollicite une concession de mines de houille sur le territoire des communes de Mastaing, Bouchain, Lieu-Saint-Amand, Hordain, Etrun, Wawrechain-sous-Faulx, Wasnes-au-Bac et Marquette, arrondissements de Valenciennes et Cambrai.

Cette concession serait limitée ainsi qu'il suit :

Au nord, par une ligne droite A O menée du clocher de Lieu-Saint-Amand à la rencontre des deux routes de Bouchain à Marchiennes et à Douai, point de départ, et formant la limite sud-ouest de la concession de Douchy, telle qu'elle est définie dans l'acte de concession en date du 12 février 1832 ;

A l'ouest, par une ligne A B allant de la rencontre des deux routes de Bouchain à Marchiennes et à Douai, au clocher de Wasnes-au-Bac ;

Au sud-ouest, par une ligne B C allant du clocher de Wasnes-au-Bac à celui d'Etrun ;

Enfin, à l'est, par une ligne C D allant du clocher d'Etrun à celui de Lieu-Saint-Amand.

Lesdites limites renfermant une étendue superficielle de 17 kilomètres carrés 98 hectares.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires des terrains compris dans la concession demandée une redevance tréfoncière annuelle de 10 centimes par hectare.

A la demande est annexé un plan en triple expédition et sur une échelle de 10 millimètres pour 100 mètres de la concession sollicitée.

ARRÊTÉ

Le préfet du département du Nord, officier de l'ordre de la Légion d'honneur,

Vu la loi du 21 avril 1810, modifiée par la loi du 27 juillet 1880,

Arrête :

Le présent avis sera affiché pendant deux mois à Lille, Valenciennes, Cambrai, Mastaing, Bouchain, Lieu-Saint-Amand, Hordain, Etrun, Wawrechain-sous-Faulx, Wasnes-au-Bac et Marquette.

Il sera inséré deux fois, et à un mois d'intervalle, dans les journaux de département et dans le *Journal officiel.*

Il sera publié, dans les communes ci-dessus désignées, devant la porte de la maison commune et des églises, à la diligence des maires, à l'issue de l'office, un jour de dimanche, au moins une fois par mois, pendant la durée des affiches.

La pétition et les plans sont déposés à la préfecture, où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, en vue des oppositions et des demandes en concurrence auxquelles la demande actuelle pourrait donner lieu.

Fait à Lille, le 20 juin 1891.

Le préfet du Nord,
VEL-DURAND.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Du 30 juin.

Lacave (Louis-Constant), bourrelier, à Pantin (Seine), rue de Paris, 134. — Liquid. prov., M. Boussard, 49, rue St-André-des-Arts.

Swaenepoel (Prosper), md de confections pour dames, rue St-Antoine, 181. — Liquid. prov., M. Menaut, 20, rue de l'Hirondelle.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 30 juin.

Rougeaux (Jules-Mathurin), ancien boucher, à Sceaux (Seine), rue des Ecoles, 19. — Synd. prov., M. Cotty, 27, quai de la Tournelle.

Proteau et Cie, société en commandite ayant pour objet le commerce de la commission, rue d'Enghien, 39. — Synd. prov., M. Lesage, 48, rue Jacob.

Bellenger, négt en spécialités pharmaceutiques, rue Ste-Croix-de-la-Bretonnerie, 50. — Synd. prov., M. Menaut, 20, rue de l'Hirondelle.

Fleuret (Gabriel), Comptoir agricole et industriel du Sud-Ouest, 65, rue de Provence. — Synd. prov., M. Lupy, 39, quai des Gds-Augustins.

Capel, nourrisseur, 16, rue des Bas-Rogers, à Puteaux. — Synd. prov., M. Menaut, 20, rue de l'Hirondelle.

Le Comptoir général de l'échange (Société anonyme), 49 *bis*, rue Sainte-Anne. — Synd. prov., M. Planque, 9, rue Bertin-Poirée.

Leudet et Cie, tourneurs en bois, 7, passage de la Procession. — Synd. prov., M. Beaujeu, 14, rue Chanoinesse.

Spectacles du Dimanche 5 Juillet.

Opéra. — » h. »/». — Relâche.

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *Le Testament de César Girodot.* — *Horace*, tragédie en 5 actes, de Corneille : Silvain, Mounet-Sully, Lambert ; Mmes Dudley, Hadamard.

Vaudeville. — 8 h. »/». — *La Femme*, comédie en 3 actes, de M. Albin Valabrègue : Mmes Cerny, Brindeau, Gallay ; MM. Dieudonné, Mayer, Lerand.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar ; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Porte-Saint-Martin. — » h. »/». — Relâche.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre ; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga ; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Déjazet. — » h. »/». — Relâche.

Théâtre-Lyrique. — 8 h. »/». — *Le Freyschutz* : Mmes Baliste, Nazem ; MM. Bermond, Laporte, Sassare.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — Représentation des lions en liberté dans la grande piste, au deuxième tableau de *Néron.* — *Néron* sera également donné avec le tableau des lions, en matinée et le soir, les jeudis, dimanches et fêtes.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Champ de Mars. — Dimanche 5 juillet, à l'Exposition d'hygiène de l'enfance, au Palais des Arts libéraux, grande fête enfantine, avec jeux et attractions diverses, distribution de jouets aux enfants, grande farandole.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année. — Exposition florale du 27 juin au 5 juillet courant.

Cette exposition comprend : achimenes, begonia, caladium, gesneria, glaïeuls, gloxinia, nægellia, œillets, orchidées de serre et de pleine terre, pelargonium, phlox decussata, tydœa, plantes annuelles et vivaces cultivées en pot.

Opéra-Comique, Odéon, Gymnase, Palais-Royal, Ambigu, Chatelet, Menus-Plaisirs, Nouveautés : clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : Louis Jezierski

Vingt-troisième année. — N° 181. Le numéro : 15 centimes. Lundi 6 Juillet 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies ;
2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 6 JUILLET

PARTIE NON OFFICIELLE

CHAMBRES

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 5 Juillet 1891.

Le Président de la République et Mme Carnot offriront le samedi 11 juillet, au palais de l'Elysée, un dîner aux officiers généraux et aux chefs de corps de l'armée de Paris qui doivent prendre part à la revue du 14 Juillet.

Ce dîner sera suivi d'une réception à neuf heures et demie.

Le ministre des finances donnera, le lundi 6 juillet, un dîner en l'honneur de la commission du budget et de la commission des finances. Ce dîner sera suivi d'une réception sur invitations personnelles.

MM. les sénateurs et les députés, ainsi que les membres du conseil d'État et de la cour des comptes, voudront bien considérer cet avis comme tenant lieu d'invitation.

CONSEIL SUPÉRIEUR DES COLONIES

Compte rendu analytique (1)

Séance du lundi 4 mai 1891.

SOMMAIRE

Demande d'avis sur les propositions de la commission des douanes de la Chambre touchant le régime douanier des colonies.

PRÉSIDENCE DE M. ÉTIENNE
SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES COLONIES

La séance est ouverte à dix heures un quart.

M. le président indique au conseil le but et l'importance de la réunion : alors que le Parlement discute le régime douanier de la métropole, il importe de fixer celui des colonies qui en est, en quelque sorte, le corollaire. Quand le régime protectionniste l'a emporté, en France, il a triomphé aux colonies plus qu'ailleurs, puisque la protection est allée, à leur égard, jusqu'à l'institution du pacte colonial. Depuis 1866, les colonies jouissent d'une liberté économique complète, et depuis lors elles se sont d'elles-mêmes rapprochées du tarif métropolitain, au point que la Réunion l'a adopté à peu près complètement.

Aussi le Gouvernement a jugé nécessaire d'avoir l'avis du conseil supérieur sur le projet de la commission des douanes de la Chambre des députés. Il a paru inutile de constituer une commission spéciale, car celle-ci aurait dû comprendre la presque unanimité du conseil.

M. Isaac ne croit pas qu'il soit possible de discuter en l'état les conclusions du rapport de M. Thomson à la commission des douanes, ce rapport ayant été distribué le matin même. La question douanière ne peut, d'ailleurs, être séparée de l'organisation générale des colonies et il estime que les assemblées locales doivent être tout d'abord consultées sur une question aussi importante. Il pense qu'il serait désirable d'avoir tout au moins l'avis des diverses sections du conseil en ce qui concerne les colonies dont elles s'occupent, car le même régime ne peut être appliqué indistinctement à tous nos établissements d'outre-mer.

M. le président se demande s'il est temps encore de consulter les assemblées locales ; cela demanderait des délais considérables et il serait à craindre que la Chambre ne tranchât la question avant que le conseil supérieur eût été à même de formuler un avis.

Invité par M. Schœlcher à formuler une proposition, M. Isaac demande le renvoi aux diverses sections du conseil supérieur.

M. Deproge appuie la proposition de M. Isaac et insiste sur la nécessité de consulter les colonies elles-mêmes.

M. Drouhet demande quel inconvénient il y aurait à ajourner la discussion à quelques semaines.

M. le président insiste sur l'urgence que présente la discussion en raison du degré d'avancement des travaux de la Chambre.

M. François Deloncle croit que la Chambre attendra le temps nécessaire pour s'entourer de tous les renseignements.

M. Félix Faure estime que la question est de savoir si l'on appliquera le tarif général, qui, en réalité, est le tarif maximum, à toutes les colonies sans distinction entre elles.

Il ne croit pas la chose possible et il souhaite, dans ces conditions, que la situation de chaque colonie soit examinée séparément. C'est pourquoi M. Félix Faure appuie la demande de renvoi aux sections.

M. Thomson fait observer qu'il s'agit du tarif général, c'est-à-dire aussi bien du tarif minimum que du tarif maximum et non pas du tarif maximum seulement.

M. Ulysse Pila croit que la question pourrait être utilement mise en discussion dès maintenant pour l'Indo-Chine, la section compétente s'en étant déjà occupée, ce qui donnerait du temps pour étudier la question au point de vue des autres colonies.

M. Hurard pense qu'on a le temps de consulter les colonies ; la discussion entamée à la Chambre ne sera pas terminée avant la fin de l'année, et il suffit de faire diligence pour avoir l'avis des assemblées locales en temps opportun, même en admettant qu'elles ne soient pas encore saisies de la question.

M. le président fait connaître que les colonies n'ont pu être consultées sur les décisions de la commission des douanes de la Chambre des députés qui a pris l'initiative de modifier le régime douanier colonial. Mais il ne s'oppose pas à une enquête sur place si l'on croit avoir le temps d'y procéder.

M. Thomson n'y voit pas non plus d'inconvénients, à condition qu'on fasse diligence. Mais il croit devoir faire remarquer que l'initiative de la réforme appartient à la représentation coloniale, qui a dû au préalable s'entourer de renseignements précis et consulter ses mandants. La question, en ce qui touche aux colonies, a, du reste, été comprise dans l'enquête générale, et un conseil général a même donné son avis. Il serait donc peut-être préférable de s'en tenir là et de commencer la discussion, de crainte que la Chambre ne statue sans attendre l'avis du conseil supérieur des colonies.

M. Deproge fait observer que le changement du régime douanier des colonies est prévu depuis longtemps et que celles-ci auraient pu être

(1) En l'absence de sténographes, on n'a pu avoir le compte rendu in extenso de cette séance.

consultées officiellement dès le discours de Rouen où la question a été posée, et il appartenait à l'administration de procéder à l'enquête.

M. Le Myre de Vilers rappelle qu'il n'a pas signé la demande de réforme à laquelle M. Thomson a fait allusion, et il estime qu'il n'est pas possible de statuer sans avoir consulté les colonies. Agir ainsi ce serait les traiter en vassales et non en égales, ainsi qu'elles doivent l'être.

M. Hurard estime que la proposition de réforme due à l'initiative de la représentation coloniale ne peut exclure pour les conseils généraux et les chambres de commerce des colonies le droit d'être consultés. Cette proposition n'était qu'une base de transaction.

M. Maurel croit qu'il y a tout d'abord une question de principe à trancher, celle de savoir si les colonies seront soumises au même régime.

M. Jules Ferry ne pense pas que personne soutienne la théorie consistant à appliquer le même régime à toutes les colonies. Mais il y a dans le rapport une idée générale, la tendance à l'union douanière, qui doit faire l'objet d'une discussion générale. L'examen des cas particuliers, qui ne peuvent être que des dérogations au principe, ne doit venir qu'en second lieu. La discussion générale débrouillera le débat, mais elle ne peut avoir lieu qu'après que tous les membres du conseil auront pris connaissance du rapport de M. Thomson qui vient seulement de leur être distribué. Il demande, en conséquence, le renvoi de la séance à mercredi. Quant à la consultation des colonies, elle peut être menée de front avec les travaux du conseil. Ce qu'il faut éviter avant tout, c'est de faire jouer au conseil supérieur le rôle singulier d'arriver après tout le monde.

M. Isaac constate que le renvoi de la séance à mercredi serait un nouveau retard inutile puisqu'on délibérerait mercredi seulement pour savoir s'il y a lieu de saisir les sections de la question. Il demande que ce renvoi aux sections soit prononcé immédiatement.

M. Félix Faure croit qu'un retard de vingt-quatre heures ne serait pas un ajournement, et qu'il permettrait aux membres du conseil de prendre connaissance du rapport de M. Thomson. Il demande donc le renvoi de la discussion au lendemain.

M. Tandonnet appuie la proposition de M. Félix Faure.

La date de mercredi, mise aux voix, est adoptée.

M. Ulysse Pila insiste pour qu'on pose la question suivante : Y a-t-il lieu de donner à toutes les colonies un régime douanier uniforme ?

M. Jules Ferry répond que personne ne soutient une proposition de cette nature et que la discussion porte uniquement sur le rapport de M. Thomson.

MM. François Deloncle et **Félix Faure** demandent la distribution du rapport de M. Méline ou tout au moins du tarif annexé à ce rapport.

M. Thomson dit que ce n'est pas possible, le tirage étant épuisé, mais on pourra donner au conseil les chiffres qui intéressent les colonies.

(La séance est levée à onze heures et demie et la prochaine réunion fixée au mercredi 6 mai, à neuf heures et demie.)

COMPTE RENDU IN EXTENSO

Séance du mercredi 6 mai 1891.

SOMMAIRE

Suite de la discussion générale sur le régime douanier des colonies.

PRÉSIDENCE DE M. ÉTIENNE

SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES COLONIES

La séance est ouverte à neuf heures trois quarts.

M. Marcel Simon, *l'un des secrétaires*, donne lecture du procès-verbal de la séance du 4 mai 1891.

M. Deproge fait une rectification au procès-verbal. Il a expliqué, dans la séance du 4 mai, qu'une proposition tendant à l'application du tarif général ne dispensait pas l'administration de consulter les colonies sur une question aussi importante ; du reste cette question a été soulevée en premier lieu, non pas par les députés coloniaux, mais par le Gouvernement lui-même, qui, dans un discours prononcé à Rouen, a posé le principe de la réforme du régime économique des colonies.

M. Thomson fait également une rectification au procès-verbal. Il insiste sur une observation qu'il a déjà présentée. Lorsque la commission des douanes propose d'appliquer aux produits étrangers importés dans nos colonies le tarif général, ce mot doit se prendre dans le sens que le Gouvernement lui-même lui a donné dans son projet, c'est-à-dire qu'il comprend tout à la fois le tarif maximum et le tarif minimum. On ne prétend nullement appliquer aux colonies exclusivement le tarif maximum. Les colonies suivront le sort de la métropole, et le tarif minimum s'appliquera chez elles aux produits venant d'un pays quelconque lorsque les produits de ce pays jouiront du tarif minimum à leur entrée en France.

(Le procès-verbal est adopté.)

M. Isaac propose au conseil supérieur de faire rédiger par le secrétariat un compte rendu sommaire des séances, qui serait communiqué à la presse, afin que le public soit exactement renseigné sur les décisions prises par le conseil.

(Cette proposition, appuyée par plusieurs membres, est adoptée.)

M. le président. Nous allons aborder la discussion générale sur les conclusions du rapport de l'honorable M. Thomson, ainsi qu'il en a été décidé dans la dernière séance.

M. Faymoreau donne lecture d'un passage du rapport (page 27), qui contient, selon lui, une erreur, en ce sens que les alcools des colonies ne jouissent d'aucune faveur et acquittent les droits imposés aux alcools de France.

M. Thomson, *rapporteur.* L'observation de M. Faymoreau s'adresserait plutôt au directeur des douanes qu'au rapporteur, car je n'ai fait que reproduire sa constatation. M. le directeur général des douanes a parlé des subventions indirectes accordées à nos colonies, et il a fait allusion notamment à l'exemption pour les rhums. Il est certain que les rhums venant de nos colonies, ne sont pas soumis aux taxes qu'on applique aux denrées coloniales, — cafés, cacaos, épices, — qui sont frappées d'un droit aussi élevé lorsqu'elles viennent de nos possessions françaises que lorsqu'elles sont importées de l'étranger. Ce traitement appliqué à ces dernières denrées venant de nos colonies constitue une anomalie choquante, mais elle est une conséquence du système appliqué depuis 1866. Donc, l'observation de M. le directeur général des douanes est justifiée. Du moment que vous accordez, avec le régime actuel, à un produit de nos colonies, à son entrée en France, le traitement des produits français, vous lui accordez un traitement de faveur.

M. Faymoreau. Il n'y a pas pour ce produit d'exemption réelle, puisque en définitive il est traité comme un produit français.

M. le président. C'est précisément là ce qui est considéré comme un traitement de faveur, puisque ce traitement n'est pas accordé aux produits coloniaux qui viennent d'être indiqués.

La parole est à M. Tandonnet.

M. Tandonnet. Je demande la permission d'examiner la question du régime douanier appliqué aux colonies.

Il y a déjà plusieurs années que la métropole s'occupe de la question de ses relations avec les colonies au point de vue du régime douanier à leur appliquer.

La représentation coloniale a cherché à modifier autant que possible le régime relatif à l'introduction des produits coloniaux. En 1887, MM. de Mahy et Dureau de Vaulcomte ont demandé une détaxe de 33 p. 100 sur ces produits. Dès cette époque la chambre de commerce de Bordeaux, que j'ai l'honneur de représenter ici, exprimait son opinion sur la question dans une lettre adressée, à la date du 23 mars 1887, à MM. les ministres des finances et du commerce.

Je ne veux pas vous imposer la lecture de cette lettre dans son entier, mais je vous demande de vous en citer quelques passages qui indiquent d'une façon précise l'opinion de la chambre de commerce de Bordeaux sur cette question.

« 1° La réciprocité des concessions réclamée et reconnue par la France dans la négociation des traités de commerce avec les puissances étrangères doit trouver une application encore plus libérale lorsqu'il s'agit des relations entre la mère patrie et ses colonies.

« 2° L'expérience a prouvé que la France dont les exportations à l'étranger tendent à se restreindre, sous la pression d'une concurrence de plus en plus envahissante, a besoin de trouver, dans les colonies habitées par ses nationaux, des débouchés assurés pour ses produits naturels et industriels.

« 3° Le retour à des tarifs différentiels nous paraît aujourd'hui justifié par la nécessité de resserrer les liens, trop relâchés dans ces dernières années, qui unissaient la France à ses colonies. »

Ainsi, vous le voyez, dès 1887, la chambre de commerce de Bordeaux demande que, dans les rapports entre les colonies et la France, on ne revienne pas au pacte colonial, qui est une institution démodée, mais qu'on établisse des rapports basés sur la réciprocité entre la métropole et les colonies, sur — disons le mot — la protection des produits de la métropole dans les colonies.

Cette idée, exprimée par la chambre de commerce de Bordeaux en 1887, a fait des progrès, et la pensée qui prédomine aujourd'hui et qui se révèle dans toutes les publications consiste à resserrer les liens qui unissent les colonies à la métropole, en appliquant un traitement de faveur aux produits coloniaux ainsi qu'aux produits de la métropole expédiés aux colonies.

Par quels moyens peut-on arriver à ce résultat ?

La chambre de commerce de Bordeaux a bien compris que toutes les colonies ne peuvent pas être traitées de la même façon, et cette préoccupation s'est fait jour aussi dans le rapport de M. Thomson. Il y a des tempéraments à adopter selon les colonies, celles-ci ayant des besoins particuliers, spéciaux. Ce sont là des questions de détail. La question générale, principale, est celle-ci : Voulons-nous que nos colonies soient un débouché pour l'importation de la France ? (*Très bien ! très bien !*)

La question étant ainsi posée, il s'agit d'adapter les tarifs de la métropole à ceux des colonies ; les questions de détail, d'application seront examinées ensuite ; elles feront l'objet d'une étude spéciale. On recherchera quels tempéraments seront appliqués pour les produits de telle ou telle colonie, et l'on adaptera le tarif de la métropole à ces produits. En un mot, il s'agit de faire aujourd'hui de véritables conventions commerciales avec les colonies.

La chambre de commerce de Bordeaux demande que l'on resserre autant que possible les liens entre les colonies et la France. L'exemple de l'Algérie est très probant ; il démontre que l'assimilation de l'Algérie à la France a donné des résultats très avantageux au point de vue de l'exportation française. Les tableaux insérés dans le rapport de M. Thomson établissent que nos exportations en Algérie ont grandi à la suite de cette assimilation. L'examen de ces tableaux indique également de la manière la plus nette que le véritable marché de nos produits coloniaux est en France et que ces produits n'ont pas réussi à pénétrer ailleurs, notamment aux États-Unis.

Il y a donc entre la France et les colonies une connexité d'intérêts ; il convient de les unir de plus en plus. (*Très bien ! très bien !*)

M. le président. La parole est à M. Félix Faure.

M. Félix Faure. Messieurs, je n'ai pas entendu les observations qui ont été faites, au début de la séance, par l'honorable M. Tandonnet, et je m'en excuse. La pensée qu'a exprimée l'honorable membre de la chambre de commerce de Bordeaux, à la fin de son discours, est celle-ci : il faut absolument faire des colonies une annexe de la métropole, au point de vue des débouchés à donner aux produits français.

Personne ne méconnaît qu'il y a un intérêt évident à concéder à l'industrie nationale certains avantages, de nature à favoriser l'exportation de ses produits dans les colonies. Mais de là à attacher absolument les colonies à la métropole, sans se préoccuper des conditions économiques de chacune d'elles, c'est aller à l'encontre de la raison même.

Je sais bien que certains industriels voudraient exploiter nos possessions, comme on exploite une ferme ; mais il y a un intérêt supérieur que nous avons mission précisément de défendre et qui consiste avant tout à permettre à nos colonies de vivre par elles-mêmes et d'avoir toutes les facilités d'expansion qu'elles peu-

ent se procurer, au point de vue économique et ethnographique.

L'industrie française, dit-on, doit approvisionner absolument et exclusivement nos colonies. On ne songe pas que ce serait la mort économique pour certaines de nos colonies, parce qu'on les mettrait dans une situation elle qu'elles ne chercheraient plus de débouchés en dehors de la France.

Mon honorable ami, M. Etienne, a rappelé qu'en 1884 j'avais demandé le premier au conseil supérieur de développer les relations commerciales entre la France et les colonies. Permettez-moi d'ajouter qu'en faisant cette proposition, j'ai dit qu'il était nécessaire de se rendre compte des conditions spéciales propres à chacune de nos possessions pour prendre en connaissance de cause les dispositions vraiment utiles. Les colonies ont adopté dans une certaine mesure les vues que j'avais indiquées. C'est ainsi qu'à la Réunion on a beaucoup fait pour les tissus; mais il n'en est pas de même dans d'autres colonies où la situation était différente.

On a cité des chiffres pour montrer la faible part que prend la France dans les importations de ses colonies et justifier ainsi des mesures dites de protection. Mais les statistiques, considérées dans leur ensemble, ne donnent que des renseignements incomplets; pour attacher à leurs résultats un sens exact, il faut en apprécier les divers éléments.

Oui, les importations de la Réunion sont plus élevées comme produits venant de l'étranger, mais avez-vous la prétention d'approvisionner cette île des riz et des houilles, qui forment le gros chiffre de ses importations?

Les avantages qu'on peut s'efforcer d'assurer aux produits français pour les faire pénétrer dans nos colonies doivent être subordonnés, je le répète, aux nécessités d'existence de nos colonies.

A ce point de vue, je me suis procuré des renseignements fort intéressants : ce sont les tarifs douaniers appliqués dans les colonies voisines des nôtres. J'ai là les tarifs des Antilles anglaises, néerlandaises et espagnoles et le tarif différentiel espagnol. Si c'est là le système que vous rêvez d'appliquer, l'exemple que vous nous invitez à suivre, je déclare que j'y suis opposé. Il serait préférable de prendre pour modèle des colonies plus prospères.

Mais en comparant même le tarif douanier de Cuba à celui qu'on vous propose, vous allez voir à quel résultat on aboutit.

La chaudronnerie, les tuyaux, tous les objets qui servent à la fabrication du sucre sont taxés, dans l'île de Cuba, à 25/100 de scudo ou 2 fr. 55 pour les produits de l'Espagne, et à 42/100 ou 4 fr. 28 pour les produits de l'étranger.

On voit que les produits de la métropole sont frappés à Cuba d'un droit fiscal.

M. Jules Ferry. C'est l'octroi de mer.

M. Félix Faure. Vous savez quels sont les droits qu'on propose d'établir sur les articles destinés à la fabrication des sucres : au lieu de 4 fr. 28 à Cuba, le tarif s'élèverait à 10 fr. au tarif minimum, et 12 fr. au tarif maximum.

Dans quelles conditions, je vous le demande, allez-vous placer les fabricants de sucre de nos colonies, quand leurs concurrents de Cuba payeront 4 fr. 28 et que vous leur ferez payer 10 et 12 fr.? La différence est de plus de 100 p. 100; elle vaut la peine d'être prise en considération.

On se plaint de la situation difficile dans laquelle se trouve la Guyane. Mais pensez-vous que vous puissiez apprécier d'ici et régir les conditions économiques de cette colonie? Vous dispenserez-vous d'examiner celles des pays voisins de la Guyane?

Pour ce pays, on ne vise pas des objets d'alimentation ; c'est très bien, mais se préoccupe-t-on de l'outil, qui est un des principaux éléments de la production coloniale? Si vous voulez que notre colonie de la Guyane puisse prospérer, il ne faut pas lui imposer un tarif douanier qui soit en dehors des conditions économiques où elle se trouve.

Dans la Guyane néerlandaise, 25 articles seulement sont frappés. Les articles exempts sont les machines, les ciments, etc.

La Guyane anglaise admet encore plus d'objets en franchise.

Je sais bien que M. Thomson propose pour certains d'entre eux des exceptions heureuses ; mais encore pouvez-vous décider ici que, dès à présent, un tarif uniforme sera appliqué à toutes nos colonies, sans connaître auparavant les tarifs de leurs voisins?

Ce serait un mauvais système que de faire légiférer le Parlement métropolitain sur ces matières sans mettre en ligne de compte les intérêts économiques des colonies dont nous avons mission de nous préoccuper. Il me paraît indispensable de renvoyer les tarifs à l'examen des sections. Quand ils auront été établis par elles, vous verrez que ces tarifs ne concorderont pas parce qu'on aura tenu compte de la situation respective de chaque colonie.

M. Tandounet. Je regrette que l'honorable M. Félix Faure n'ait point entendu le commencement de mes observations. Lorsque M. le sous-secrétaire d'Etat des colonies a ouvert la discussion générale, j'ai indiqué, tout d'abord, que tout le monde était d'accord pour reconnaître qu'il fallait resserrer les liens qui unissent les colonies à la métropole ; mais j'ai eu le soin de dire aussi que, cette idée étant acceptée, il était nécessaire de tenir compte des conditions économiques particulières de chacune de nos colonies, de leur tempérament.

Mais où nous ne sommes plus d'accord c'est quand on dit qu'il faut rendre les colonies absolument libres vis-à-vis de la métropole. Au point de vue douanier, la chambre de commerce de Bordeaux, je le répète, demande, au contraire, que les liens commerciaux soient resserrés entre les colonies et la France, en accordant un traitement de faveur aux produits coloniaux à leur importation en France — le même traitement de faveur étant réservé aux produits français à leur introduction dans nos colonies.

M. Ulysse Pila. Je tiens, avant tout, messieurs, à adresser, au nom de la colonie pour laquelle je vais parler, des remerciements à l'honorable M. Félix Faure, qui, le premier dans cette discussion générale, vient d'apporter des idées et des paroles libérales.

Je parlerai plus particulièrement au point de vue de l'Indo-Chine et rappellerai qu'en 1887 des esprits sûrement bien intentionnés et pénétrés de patriotisme eurent la pensée malheureuse de proposer aux pouvoirs législatifs l'application du tarif général à nos nouvelles possessions.

Leur but était d'attirer à la France tout le commerce possible de ces pays et d'y imposer autant qu'on peut le faire les produits français, se basant sur cet argument : que si la France s'était imposé de grands sacrifices dans cette entreprise coloniale, il fallait au moins qu'elle en tirât tous les profits.

Cette proposition séduisit la Chambre; et, fait peut-être unique dans ces questions économiques, elle fut votée, avec précipitation, sans consultation préalable des pays intéressés, à une immense majorité.

A ce moment, nous avons dit, nous colons, que la mesure était fâcheuse, intempestive et et qu'elle serait cause de l'arrêt de l'expansion naissante du pays aux affaires.

Je reviens du Tonkin et hélas! j'ai pu juger de mes yeux que nous ne nous étions pas trompés alors dans nos craintes et nos prédictions.

De 1887 à 1891, les affaires, au lieu de suivre une progression ascendante comme cela se voit dans tous les pays nouveaux, ont eu au contraire un mouvement descendant ou tout au moins stationnaire, et au moment où j'ai quitté le Tonkin, deux mois à peine, le découragement le plus grand était parmi nos nationaux dont le nombre, loin de s'accroître, diminuait de jour en jour. Il reste aujourd'hui à peine sept à huit maisons de commerce vraiment sérieuses en Annam et au Tonkin, mécontentes de leur sort.

Il y a en Indo-Chine un autre facteur de travail que l'Européen. C'est le Chinois. Sans cet élément asiatique si entreprenant, si résistant à la peine et aux climats, le Tonkin ne pourra jamais se développer largement.

Cet élément, nous l'avons eu dès le premier jour de notre occupation; il y était même avant nous, prospérant; mais depuis 1887, sa prospérité s'est aussi arrêtée. Les difficultés mises par les douanes, l'impossibilité pour ces Chinois de se défendre contre ces formalités rigoureuses, la réduction des affaires les ont découragés. Les grands chefs de maisons se sont retirés à Hongkong avec leurs capitaux, ne laissant après eux que des agents pour garder les immeubles et suffire aux rares affaires pressantes en s'approvisionnant de semaine en semaine.

Les villes chinoises de Fee-fo et de Trami, en Annam, se sont dépeuplées et les quartiers chinois de Haïphong et d'Hanoï au Tonkin sont devenus déserts.

Voilà quel a été le résultat de l'application du tarif général ou d'un régime douanier exagéré à un pays qui n'était pas apte à le supporter encore.

Si l'unité indo-chinoise a été une bonne mesure politique et administrative, elle ne l'a pas été au point de vue économique. La Cochinchine était relativement un pays riche, riche par ses produits du sol et par une série d'années prospères ; un pays fait, purement agricole, pouvant supporter un changement de régime. L'Annam et le Tonkin, au contraire, ravagés par des guerres incessantes, étaient pauvres, sans avances : un pays à faire ; ce sont des régions plutôt industrielles, ayant besoin de leur matière première qu'elles ne produisent pas en assez grande quantité, comme le coton par exemple.

Soumettre ces deux contrées, Cochinchine et Annam-Tonkin, au même régime, aux mêmes taxes, a été une grande faute. En quatre années, l'essor de l'Annam et du Tonkin a été totalement étouffé dans son œuf. J'ai pourtant le regret de vous faire constater que si les chiffres des douanes vous dépeignent cette triste situation, ils ne sont pas tout à fait l'image réelle du pays. Si le commerce régulier s'est amoindri ou n'a pas prospéré, un commerce irrégulier s'est constitué.

Je veux parler de la contrebande.

Les formalités méticuleuses des douanes, les taxes trop élevées, le régime des fermages ont donné prétexte à la contrebande.

Tout le monde sait que dans le grand empire qui avoisine le Tonkin, la Chine, il y a une partie déshéritée de la population qui n'a d'autre ressource d'existence que de se faire contrebandier. Qui dit contrebandier, dit pillard, assassin, incendiaire.

Pour éviter l'introduction de ces bandits chez nous au Tonkin, il n'y avait qu'à leur enlever tout élément de contrebande. Au lieu de cela, par des droits comme 15, 20 p. 100 sur les cotons filés, par la marge occasionnée par le fermage de l'opium, nous leur avons nous-mêmes fourni une prime, et calculez le bénéfice immense que donne l'opium en contrebande : Le premier coût de cette drogue est de 2 fr. l'once ; augmenté des charges de la Ferme envers le Protectorat, du bénéfice de celle-ci, puis de celui du détaillant sous-fermier, le prix de l'opium à la consommation est de 8 fr. Donc 300 p. 100 d'écart.

M. Thomson. Nous n'avons pas à examiner en ce moment la question de l'opium.

M. Ulysse Pila. Je vous demande pardon ; il y a intérêt à jeter les yeux sur cette question qui se relie à la situation économique du pays et qui est un des plus grands éléments et mobiles de la contrebande.

Au moment où la métropole édictait la mesure de l'application du tarif général, on n'a pas réfléchi à l'immensité des frontières de terre et de mer du pays. Pour les garder, il faudrait une armée de douaniers et l'on n'a doté la douane d'aucun budget pour y faire face.

Représentez-vous une longueur de 1,700 à 2,000 kilomètres de côtes. Comment garder tout cela? J'ai parcouru tout le littoral de l'Annam, semé d'anses et de baies, où les jonques peuvent se réfugier et débarquer leurs marchandises en tout temps. Je n'ai rencontré qu'une toute petite chaloupe de la douane pour les surveiller.

Au Tonkin où cette administration est mieux organisée, sous la direction d'un homme habile et énergique, la surveillance est mieux faite mais encore insuffisante, et, au risque de me répéter, je dirai que par notre imprudence nous avons paralysé le commerce régulier et engendré, encouragé, un commerce irrégulier, illicite, contre lequel nos braves soldats viennent se heurter et payer de leur vie.

Parmi ces prétendus pirates, il y a bien quelques bons patriotes qui luttent pour leur indépendance et leur prestige dans le régime passé. Il y a quelques pauvres diables qui ont perdu parents, amis, fortune, d'autres qui ont été frappés aussi par les injustices inévitables en temps de guerre. Ces gens-là, outrés, désespérés, courent à la vengeance. Mais ces deux camps forment le petit nombre où ils ne sont que des chefs de bandes. Le reste de la troupe se compose de purs brigands, de vrais contrebandiers.

Et l'on en trouve la preuve dans toutes les rencontres, par le stock de marchandises et d'opium surtout que l'on découvre.

Si j'apporte de si mauvaises nouvelles et de si tristes impressions, ne croyez pas, messieurs, que je sois découragé de l'avenir du pays. Au contraire, je suis plus confiant que quand je l'ai vu pour la première fois, il y a quatre ans, alors que tout paraissait plus calme et mieux pacifié qu'aujourd'hui. (*Très bien! très bien!*)

Mais il n'y a pas de temps à perdre, il faut chercher un remède à l'état présent, et ce remède, vous l'avez dans les mains; il faut le chercher dans la réforme du régime fiscal et douanier.

Votre avis, votre parole, votre décision, seront, messieurs du conseil supérieur, tout puissants auprès des pouvoirs publics.

Il faut conseiller de rendre au pays la plus grande liberté commerciale et lui imposer les taxes les moins lourdes.

Le Gouvernement vient de prendre une décision sage et virile en donnant au nouveau gouverneur de l'Indo-Chine les pouvoirs les plus grands, les plus absolus au point de vue des questions civiles et militaires. Qu'on lui donne en plus les pouvoirs commerciaux. Il sera meilleur juge que personne des mesures fiscales qui seront utiles à sa politique et au bien de nos nationaux. Sans la réunion de ces trois pouvoirs, le gouverneur peut avoir sa tâche de pacification rendue fort difficile par la persistance de la contrebande.

C'est donc par raison d'Etat que nous demandons la liberté commerciale la plus absolue; c'est aussi par raison d'équité envers nos colons; car eux seuls là-bas sont intéressants, eux seuls sont à protéger et s'il est démontré, comme il l'est en effet, que le régime douanier imposé au pays au profit de la métropole, est une gêne, un obstacle à leur expansion, à leur prospérité, on n'a pas le droit de le leur imposer.

Par toutes ces considérations réunies, la question du *to be or not to be* se pose. (*Très bien! très bien! — Applaudissements.*)

M. Thomson, *rapporteur.* Messieurs, je vais d'abord examiner quelques-unes des observations présentées par M. Félix Faure : Je terminerai en répondant à M. Ulysse Pila.

Notre honorable collègue M. Félix Faure a fait remarquer que lorsque le projet concernant le régime douanier à donner à nos colonies reviendra des sections, il risque de ne plus présenter une idée d'ensemble; on peut craindre qu'il ne forme un tout fort disparate. C'est précisément pour éviter cet inconvénient que nous avons insisté pour que d'une discussion générale il puisse sortir l'indication d'une règle commune qui s'applique à toutes nos possessions, avec les tempéraments nécessaires, bien entendu, et en tenant compte des situations particulières et des conditions économiques de nos colonies.

Un système nouveau, qui fasse à la production française une plus large part sur le marché de nos diverses possessions, il est énergiquement réclamé, à l'heure actuelle, par tout notre monde commercial et industriel. J'ai pu constater dans mon rapport que toutes nos chambres de commerce, nos associations syndicales, toutes les chambres consultatives des arts et manufactures, avaient été unanimes à protester contre le régime actuellement en vigueur.

Permettez-moi de placer sous vos yeux ces quelques lignes du discours prononcé, devant le conseil supérieur du commerce et de l'industrie, par M. le ministre du commerce : « Le conseil supérieur avait compris, dans l'étude des questions que peut embrasser la revision de nos lois de douane, l'examen des vœux du pays en ce qui concerne les bases du régime douanier qu'il convient d'appliquer à nos colonies. Une impression très nette se dégage de la consultation provoquée sur ce point par le questionnaire: la France, qui s'est imposé des sacrifices considérables pour ses colonies, est en droit d'en chercher la compensation dans l'établissement d'un régime destiné à lui assurer, plus complètement qu'on ne l'a fait jusqu'ici, le bénéfice des échanges avec les différentes parties de son domaine extérieur. S'inspirant de cette idée, une forte majorité s'est formée pour recommander l'assimilation des colonies à la métropole, c'est-à-dire l'importation en franchise des marchandises françaises dans les colonies, avec la réciprocité pour les produits coloniaux à l'entrée en France, et l'application du tarif général métropolitain aux marchandises étrangères pénétrant dans nos possessions. »

Telles étaient les constatations que faisait, au sujet de l'enquête demandée par le conseil supérieur du commerce, l'honorable M. Jules Roche, et, de son côté, notre ami M. Etienne, sous-secrétaire d'Etat des colonies, déclarait que dans sa pensée nos colonies devaient demeurer largement ouvertes à la production nationale.

Deux intérêts doivent donc être recherchés et sauvegardés : l'intérêt métropolitain et l'intérêt des colonies. Bien loin d'être opposés l'un à l'autre, je dis que ces deux intérêts se confondent et qu'il est possible de leur donner satisfaction tout simplement en resserrant les liens commerciaux qui doivent unir la métropole à ses possessions d'outre-mer.

Je ne crois pas qu'il soit bon, dans une semblable question, d'apporter des idées purement théoriques ou de prétendre nous imposer des règles qui, pour d'autres pays, peuvent avoir leur utilité et qui s'appliquent, dans tous les cas, à des établissements coloniaux placés dans des conditions économiques autres que les nôtres.

Quand on nous invite, par exemple, à examiner ce qui se passe dans les colonies voisines des nôtres, il faudrait démontrer qu'un mouvement important d'échanges se produit ou peut se produire entre nos colonies et l'étranger. Que m'importent vos comparaisons, si les colonies françaises ne trafiquent pas ou si elles trafiquent peu avec les contrées voisines?

Nous sommes en présence de deux systèmes : celui de l'union des colonies avec la métropole et celui de la séparation des intérêts, c'est-à-dire celui du sénatus-consulte de 1866, qui donne toute liberté aux colonies, qui leur permet même de considérer et de taxer comme des produits étrangers les produits français.

Je dis, messieurs, et j'ai le droit d'affirmer que le système du sénatus-consulte de 1866 a été jugé par les faits. Sans vouloir multiplier les citations de chiffres, je rappellerai qu'en 1860 la France importait dans ses trois grandes colonies de la Réunion, de la Guadeloupe et de la Martinique pour 64 millions de produits. A l'heure actuelle, elle n'en importe plus que 32 millions.

On voudra bien reconnaître que c'est là un fait grave.

Cette situation défavorable au point de vue métropolitain, est-elle au moins avantageuse pour les colonies? Et comme compensation, pouvons-nous constater qu'un vaste mouvement commercial s'établit entre nos colonies et l'étranger? En aucune manière. Voici les chiffres, pour l'année 1888, qui représentent le commerce de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion.

Ces colonies ont importé de l'étranger pour 40 millions de produits, et elles n'ont vendu à l'étranger que pour 5 millions de leurs propres denrées.

Si, maintenant, au lieu de ne considérer la situation que de ces trois colonies, j'interroge les chiffres qui se rapportent à l'ensemble de notre domaine colonial, je constate que toutes nos colonies, en 1888, ont importé en France pour 141 millions de produits, et qu'elles ont acheté, en France, pour 73 millions de francs. L'Algérie n'est pas comprise dans ces chiffres.

Au contraire, elles ont acheté à l'étranger pour 124 millions de francs de marchandises pendant la même année, et elles lui en ont vendu pour 100 millions à peu près, et dans ce chiffre de 100 millions est comprise l'exportation de l'Indo-Chine (64 millions) qui représente surtout des riz vendus à la Chine, exportation qui ne dépend nullement du régime établi par le sénatus-consulte de 1866. Ainsi, en dehors de cette exportation de riz, nos colonies n'ont guère exporté à l'étranger que pour 36 millions de produits, tandis qu'elles lui ont acheté pour 124 millions, ce qui prouve, ainsi que je l'ai indiqué, que le marché des produits coloniaux, c'est la France; tandis que, au contraire, les colonies vont faire leurs achats à l'étranger.

C'est cette situation que nous nous proposons de modifier, et nous pouvons le faire sans nuire aux intérêts des colonies.

L'exemple de l'Algérie est tout à fait frappant. Autrefois le marché de l'Algérie échappait absolument à la métropole; à partir de 1884, la situation a complètement changé après l'établissement d'un système que nous vous demandons d'adopter pour les colonies, en tenant compte, bien entendu, de leur situation spéciale.

Ainsi, pour l'année 1889, le mouvement commercial de l'Algérie s'est élevé à 432 millions, et, dans ce chiffre, la France est comprise pour 333 millions, c'est-à-dire les trois quarts. Ce sont là des résultats intéressants et qui nous indiquent la voie à suivre.

Pour établir ce système aux colonies, nous rencontrerons peut-être la résistance de certains conseils coloniaux; mais pour l'Algérie, ne disait-on pas également que le pays allait avoir de nouvelles charges à supporter, que les consommateurs payeraient de nouveaux droits? Ce qui est certain, c'est qu'on ne s'est pas laissé arrêter par ces plaintes, et on a bien fait.

Nous estimons, en effet, que la métropole avait le droit de réclamer une compensation pour les sacrifices qu'elle avait faits. (*Très bien! très bien!*) Et quelle compensation plus légitime que d'assurer à ses produits le marché de l'Algérie? J'ajoute qu'en adoptant ce système on a servi les intérêts algériens, parce qu'il est bien certain qu'il est résulté de son application un plus grand développement des échanges de la métropole avec l'Algérie. Nos produits ont occupé une place beaucoup plus grande sur le marché français, et le chiffre de nos importations est appelé à grandir encore, de telle sorte qu'on peut affirmer que l'application de la mesure a servi tout à la fois les intérêts métropolitains et les intérêts algériens. (*Très bien! très bien!*)

Nous demandons l'application d'un semblable système aux colonies. Ces colonies auront à supporter quelques charges nouvelles, c'est vrai, mais pas aussi lourdes cependant qu'a bien voulu le dire M. Félix Faure.

Ainsi, nous admettons des exceptions pour certains produits alimentaires de première nécessité, pour des produits n'ayant pas leurs similaires dans la métropole, ainsi que pour certaines marchandises de troc.

Quant à l'ensemble des droits, ils ne sont pas aussi exagérés qu'on l'a prétendu, et il n'est pas juste de dire que les colonies succomberont sous le poids de ces impôts nouveaux.

C'est peut-être sur les tissus de coton que pèsera la charge la plus lourde; et, si vous examinez de près les chiffres proposés par la commission des douanes, vous constaterez qu'ils sont loin d'être majorés d'une façon excessive.

En ce qui concerne les tissus de laine, la commission des douanes ne fait que reproduire les chiffres proposés par le Gouvernement.

Pour les vins, je reconnais qu'une augmentation sérieuse — et nécessaire — est demandée par la commission des douanes, mais elle n'aura pour effet que de faire disparaître certaines pratiques qui s'exercent au détriment du producteur français.

Il faut, de plus, tenir compte de ceci, que les vins expédiés aux colonies sont généralement de qualité un peu supérieure; ils doivent supporter le voyage, leur prix ne changera guère, et vous n'avez pas à prévoir de ce chef une très grosse majoration.

Pour les poissons salés, la morue, l'augmentation non plus ne sera pas considérable.

Pour les huiles, une légère augmentation est proposée par rapport au chiffre du Gouvernement; elle n'est pas importante. Je passe, en ce moment, en revue les divers articles qui forment les importations des colonies, et je constate que les charges résultant de l'application des nouveaux tarifs seront beaucoup moins lourdes qu'on ne l'annonce, par avance, peut-être un peu légèrement.

Les majorations ne sont pas très élevées; et il est excessif de prétendre que les colonies françaises, qui pourront, d'ailleurs, supprimer d'autres impôts puisqu'elles conserveront pour leurs besoins les produits de toutes ces taxes, supporteront difficilement le poids résultant de l'application du nouveau système. Si vous voulez que je vous fasse connaître toute ma pensée, je vous dirai que je suis convaincu que le chiffre des recettes des douanes effectuées dans les colonies — qui entraîne les charges mêmes supportées par la consommation — ne sera pas sensiblement modifié. Les colonies recevront plus de marchandises françaises ne payant aucune taxe, et les produits étrangers qu'elles continueront à acheter payeront des droits plus forts. Quant aux marchandises françaises qu'elles importeront, je n'admets pas qu'on vienne dire que leurs prix actuels seront majorés de toute l'importance des droits qu'on va imposer aux produits similaires étrangers. L'expérience des faits nous a trop montré combien des assertions de ce genre étaient inexactes pour qu'il soit nécessaire d'insister. (*Très bien! très bien!*)

Mais admettons un instant que l'application du nouveau régime fasse peser quelques charges nouvelles sur nos colonies. Je rappelle que nous leur réservons de sérieux avantages. A propos des rhums, on a fait cette observation que, si nous ne trouvions pas un *modus vivendi* donnant des avantages au commerce français, certains députés seraient peut-être disposés à demander que les rhums coloniaux fussent traités comme produits étrangers. Et c'est dans ce sens que j'ai dit qu'on accordait une faveur aux colonies, en traitant quelques-uns de leurs produits comme produits français.

Cette faveur, tout d'abord accordée aux rhums et aux sucres coloniaux, — faveur à mon sens absolument légitime, — nous la consolidons. Et nous allons plus loin. Si nous considérons la situation qui sera faite aux denrées coloniales, nous trouvons ceci : actuellement, les cafés, cacaos, vanilles et épices venant de nos colonies sont traités, à leur entrée en France, comme produits étrangers. Il en est résulté que les colonies se sont désintéressées de ces produits.

Un membre. Il y a d'autres motifs.

M. Thomson, *rapporteur.* Oui, il y a d'autres motifs, mais celui-ci en est un qui a son importance.

Il est certain que, pour les cafés, l'importation faite en France par les colonies a beaucoup diminué. Cependant, comme qualité, nos cafés coloniaux peuvent lutter avec ceux de l'étranger. Or, c'est une bonne fortune pour nos colonies que d'être assurées d'un traitement avantageux qui consistera dans la réduction de moitié du droit de 156 francs.

Dans ces conditions, la culture du café et des épices pourra être reprise aux colonies. La France sera pour elles un marché suffisant. Elle importe pour 200 millions en chiffres ronds de denrées coloniales, et, dans ce chiffre, nos colonies ne sont pas comprises pour 10 millions; et, sans les vanilles, qui représentent la plus grosse partie de leurs importations, elles présenteraient un total beaucoup plus faible.

Eh bien, je ne crains pas de dire que le chiffre de ces importations de nos colonies, comme café, cacao et épices, est dérisoire, alors surtout que ces produits ne font aucune concurrence à ceux de la métropole.

Si on ne peut pas abaisser davantage les droits sur les produits coloniaux, c'est que la situation du Trésor ne le permet pas. Il est, en effet, fâcheux que le café acquitte une taxe aussi élevée; c'est un aliment hygiénique, et l'on a supprimé le droit sur la chicorée, qui ne remplacera jamais le café.

La chambre de commerce de Bordeaux, et, avec elle, beaucoup d'autres chambres de commerce ont insisté sur la nécessité de dégrever les cafés. On n'a pas pu y parvenir par une mesure générale, mais on y arrivera, dans une certaine mesure, par la détaxe accordée aux cafés venant de nos colonies, et un avantage important sera ainsi accordé à la France d'outre-mer (*Très bien! très bien!*)

Je me permets d'insister auprès du conseil supérieur pour que, d'une manière générale, il veuille bien accepter cette manière de procéder.

Vous êtes, messieurs, des partisans de la politique coloniale. Or, cette politique, qui compte de nombreux adversaires, ne sera plus, à mon sens, sérieusement attaquée le jour où elle aura pour premier défenseur le monde commercial et industriel de la France. Ce jour-là, son triomphe sera assuré. (*Très bien! très bien! — Applaudissements.*)

Avant de terminer, messieurs, permettez-moi de répondre maintenant aux observations présentées par M. Ulysse Pila.

M. Pila a mêlé dans son discours deux questions qui n'ont rien à voir dans cette discussion : celle de l'opium et celle du tarif général qui est appliqué en Indo-Chine.

Vous avez cent fois raison pour ce qui regarde l'opium; il est certain que la ferme de l'opium, telle qu'elle est organisée en Indo-Chine, présente de sérieux inconvénients; il est non moins certain que l'opium est un des produits qui alimentent le plus la contrebande. Pourquoi cela, messieurs? Parce que, d'après les chiffres qui ont été cités par M. Ulysse Pila lui-même, sous un faible volume on peut transporter une grande quantité de matières ayant une valeur vénale considérable.

Mais en quoi la question de l'opium intéresse-t-elle la mesure générale que nous demandons, surtout avec les tempéraments qui seraient admis dans la loi?

M. Ulysse Pila a parlé d'une commission des douanes qui se serait réunie en 1889.

M. Ulysse Pila. Une commission chargée d'étudier le régime douanier spécial à l'Indo-Chine.

M. Thomson. C'est une loi qui date de 1887 qui a appliqué notre tarif général à l'Indo-Chine.

M. Ulysse Pila. Des tempéraments ont été apportés à cette loi en 1889.

M. Thomson. Cette loi prévoyait que des exceptions pourraient être établies par le conseil d'État. Depuis sa promulgation, il y a eu deux règlements d'administration publique; le second a été rendu en date du 9 mai 1889. C'est sans doute à ce règlement que M. Ulysse Pila fait allusion ; il a modéré le premier système, et il entrait, je dois le dire, beaucoup plus dans les vues de la Chambre. Mais tout cela n'a rien à voir avec l'opium.

Vous avez dit que nous étions dans une situation très difficile en Indo-Chine. Je crois que c'est exact pour 1889. Pourquoi? Le chiffre de nos importations françaises dans ces pays a-t-il diminué? Cela résulte-t-il du tarif appliqué aux cotonnades françaises? Du tout. Et si nous discutions les chiffres des importations, je crois que je pourrais faire la démonstration contraire.

Pourquoi donc êtes-vous dans une situation difficile? Par une raison bien simple, c'est que votre production a été mauvaise.

M. Ulysse Pyla. Laquelle?

M. Thomson. Je prends l'ensemble de l'Indo-Chine et je constate, d'après les tableaux de douane, que votre exportation, pendant l'année 1888, a été de 68 millions, surtout en Chine, tandis qu'en 1889 cette même exportation n'a été que de 56 millions.

Voilà les chiffres; à la suite d'une mauvaise année, votre exportation s'est abaissée de 68 à 56 millions. De là une gêne qui a sa répercussion partout; et si vous examinez quels sont les produits que vous importez, vous reconnaîtrez que la baisse s'est étendue à chacun d'eux.

Les chiffres donnés par les Statistiques coloniales ne concordent pas — malheureusement cela arrive trop souvent — avec le Tableau général de notre commerce. Si nous nous en rapportons à ces statistiques, nous voyons qu'il y a eu en Indo-Chine, en 1889, une augmentation de 4 ou 5 millions sur les importations françaises de 1888. Or, dans le Tableau général des douanes nous constatons qu'il y a eu une petite diminution.

Mais vous reconnaîtrez que, sur les produits que nous avons voulu protéger, tels que les cotonnades, il y a une augmentation, même pendant cette mauvaise année, qui est allée du simple au double. Et je m'appuie, je le répète, sur le Tableau général des douanes, ce qui est notre Coran en pareille matière, si vous permettez à un vieil Algérien d'employer ce mot.

Le Tableau général donne les chiffres qui sont le moins favorable à ma thèse ; il constate cependant qu'il y a eu une augmentation du double pour les cotonnades françaises, que nous avons voulu favoriser. Mais il y a une baisse sur les vins, les sucres, les huiles et les laines : vous reconnaissez là la situation d'un pays qui traverse une crise, dont l'exportation diminue et dont la consommation, par voie de conséquence, s'amoindrit.

Si vous venez, non pas au bout de quatre ans, — puisque c'est de 1889 que date le règlement d'administration publique qui répond le mieux, je le répète, au sentiment de la Chambre, — mais si, après deux années à peine d'application, vous venez demander qu'on revienne sur le système qui est mis en pratique, je crains que vous ne souleviez de très vives protestations parmi les chambres de commerce et aussi dans le Parlement.

Permettez de dire tout son sentiment à un député qui a toujours défendu l'Indo-Chine, — et à certains moments, il y a eu quelque mérite à le faire — qui n'a jamais pris la qualification de Tonkinois pour une injure et qui a pensé qu'une heure viendrait où ce serait un titre d'honneur. (*Très bien! très bien! et applaudissements.*)

Vous vous trouvez dans une situation difficile. Sous peu de jours, on va dire à la Chambre : Il y a pour l'Indo-Chine non pas des sacrifices nouveaux à consentir, mais des sacrifices déjà consentis qui sont plus élevés qu'elle ne le croit généralement ; il reste encore des dépenses à solder et à régler. Il faudra livrer bataille.

A la veille de cette bataille, ne nous enlevez pas les bonnes dispositions des chambres de commerce en faveur de l'Indo-Chine! N'indisposez pas notre production nationale! N'essayez pas de faire revenir la Chambre sur une mesure qui, à ce moment, nous permettra de défendre l'Indo-Chine. (*Très bien! très bien! et applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Hurard.

M. Hurard. Je crois, messieurs, que nous sommes d'accord au sujet des principes émis par M. Thomson et consacrés en quelques mots par M. Félix Faure, à savoir que la France a le droit de réclamer des compensations pour les sacrifices qu'elle s'impose dans les colonies. Tout est question de mesure. C'est le principe qui a inspiré MM. Félix Faure et Thomson; c'est lui qui nous inspire tous ici.

Il y a, nous devons le reconnaître, un abîme entre M. Thomson et nous. Ce n'est pas certes chez lui qu'on trouverait ce parti pris de rendre la vie plus facile dans les colonies dont nous nous occupons Comment nos nationaux s'expatrieront-ils, s'ils doivent trouver dans nos possessions lointaines toutes les conditions de l'existence bien plus déplorables que dans la mère patrie? La surélévation du prix des objets les plus nécessaires à l'existence n'est-elle pas la conséquence indéniable, fatale des tarifs que vous appliquerez? Comment pouvez-vous penser que nos colons s'accommodent d'un tel régime qui va si sensiblement aggraver les charges déjà si lourdes de nos populations coloniales?

Je vois dans le rapport de M. Thomson qu'on a l'intention de frapper les chevaux, les bœufs, les mulets, etc., etc. Des droits très élevés sont inscrits dans le tarif.

Avez-vous donc la prétention de nous obliger, du fond des Antilles, à faire venir de France les animaux, bœufs, vaches, chevaux ou mulets, dont nous avons besoin, qui sont nécessaires à nos récoltes, à nos industries et à notre alimentation? Ces animaux entrent dans nos colonies à des conditions bien plus avantageuses.

M. le président. Vous les frappez vous-mêmes d'un droit qui est inscrit dans le tarif voté par le conseil général.

M. Hurard. Oui certes. Mais cette tarification n'est pas uniforme pour toutes les colonies et nous la modifions, à notre gré, selon nos besoins. Nous frappons bien aussi les mélasses, à leur entrée dans la colonie. Est-ce une raison pour qu'elles soient visées dans le rapport de M. Thomson. Voici ce que je lis dans ce rapport :

« La même colonie (Martinique) a acheté à l'étranger pendant la même année (1888) pour un millier de francs de mélasses. »

M. Thomson. Vous voulez, vous, faire entrer en France les rhums fabriqués avec les mélasses étrangères.

La Chambre n'acceptera pas cela.

M. Hurard. Votre prétention à vous est de nous vendre vos mélasses de betterave.

Nous voyez-vous achetant des mélasses de betterave pour faire du tafia? A-t-on jamais fait du tafia avec une pareille matière première! (*On rit.*)

Je ne vois pas où vous voulez en venir au moyen des considérations invoquées ici.

Pensez-vous que jamais, quels que soient les développements que prenne l'industrie, vous puissiez réussir à faire produire aux mélasses de betterave autre chose que de l'alcool de betterave? Non, non, vous ne pouvez pas prétendre nous imposer vos mélasses de toutes sortes et nous demander ensuite de continuer à vivre en fabriquant des tafias.

M. Thomson s'exprime d'autre part comme suit :

« La loi du 8 juillet a élevé de 50 à 100 fr. le droit sur les cacaos étrangers.

« Puis est venue en 1881 la taxe additionnelle de 4 p. 100.

« Pour les cafés, il était fait, jusqu'en 1870, une différence entre les cafés provenant de nos colonies et les cafés étrangers. Les premiers étaient soumis à un droit de 36 fr., les autres à un droit de 50 fr. En 1870, ces droits sont portés à 100 fr. Le 8 juillet 1871, ils sont élevés à 150 fr. pour les cafés en fèves et à 200 fr. pour les cafés torréfiés.

« Pour les poivres, le droit passe, en 1871, à 200 fr., et l'exemption qui existait pour les poivres de nos colonies disparaît.

« La taxe sur les piments est élevée de 50 à 200 fr., et le même privilège qui existait pour les produits de nos colonies est supprimé.

« Les amomes et cardamomes étaient exempts

aux termes de la loi du 18 avril 1857. Ils sont, le 3 juillet 1872, frappés d'un droit de 200 fr.

« La cannelle, avant 1871, était exempte alors qu'elle venait directement de l'une de nos possessions, et elle était soumise à un droit de 30 fr. lorsqu'elle venait d'un pays étranger. En 1871, le droit est fixé à 200 fr.

« Le *cassia lignea* passe, à la même date, de 30 fr. à 200 fr.

« La muscade était exempte lorsqu'elle était exportée de l'une de nos colonies; elle est soumise à des droits de 200 fr. et 300 fr.

« Le macis passe de 150 à 300 fr. »

Vous voyez, messieurs, cette progression croissante des taxes venant brutalement frapper tout ce par quoi vivent nos colonies, au lieu d'encouragements pendant si longtemps promis, que nous doivent bien tous ceux qui semblent s'indigner qu'on traite des produits coloniaux français comme des produits étrangers.

Porter de 36 fr. à 100 fr., puis à 156 fr. les droits frappant les cafés en fèves, sans parler des cafés torréfiés qui payent 200 fr., est-ce vraiment nous encourager à développer nos cultures secondaires? Quand nous représentons la triste situation économique de nos colonies à sucre, ne nous reproduit-on pas éternellement la même observation : « Pourquoi ne développez-vous pas parallèlement à la culture de la canne, celle plus rémunératrice du café, du cacao, etc.; là au moins vous n'auriez pas à lutter contre la concurrence métropolitaine? » N'est-ce pas la métropole elle-même qui, par l'échelle croissante de ses droits, émoussait toutes nos initiatives à cet égard?

N'est-ce pas elle qui, en supprimant les traitements de faveur dont nous jouissions, nous livrait à la concurrence des pays étrangers par un nivellement funeste des droits? Ne devions-nous pas, dans la suite, fatalement agir comme nous avons fait, c'est-à-dire délaisser des cultures qui nous échappaient parce que les avantages que nous en retirions étaient devenus absolument illusoires?

Survient la crise sucrière, qui, comme vous le savez, a mis nos principales colonies à deux doigts de leur perte; ne fallait-il pas, à ce moment où vous organisiez un régime plus favorable aux intérêts du sucre métropolitain, vous demander tout au moins l'équivalence pour nos sucres? Cette équivalence, l'avons-nous en réalité obtenue? Vous savez bien que non; et pourtant, chaque année, ne voyons-nous pas remettre en discussion la vie économique des colonies lassées de ces perpétuels combats, de ces éternelles déceptions?

Aujourd'hui encore, vous venez nous dire : Nous sommes dans notre droit en frappant les tafias que vous avez faits avec des mélasses venant de l'étranger. Est-ce que la préoccupation de la métropole n'est pas de faire venir, au prix le plus rémunérateur possible, de tous les points du globe, des matières premières nécessaires à son industrie? Et faut-il que nous ayons à vous reprocher, avec toutes les apparences de raison du monde, que, chaque fois que nous nous accrochons à une branche, vous essayez de la casser? Que voulez-vous que nous devenions, finalement? Dites-le-nous sans réticence!

A la Martinique, la culture de la canne à sucre diminue, parce qu'elle n'est plus rémunératrice. Nous n'avons plus assez de mélasses pour nous livrer à une industrie qui nous empêche de mourir. Comment faire, si nous n'avons plus les matières premières nécessaires à nos besoins? Il faut bien qu'autour de nous nous cherchions des mélasses assez riches pour obtenir des tafias dignes de la renommée des tafias de nos Antilles.

Je ne vois que trop dans quelle déplorable situation nous nous trouverions demain si vous nous interdisiez de les fabriquer dans les conditions actuelles. Il est évident qu'aucun progrès scientifique ou industriel ne nous permettra d'utiliser, pour la fabrication de nos tafias et de nos rhums renommés, les mélasses que vous avez en surcroît.

Je crois, messieurs, que, pour discuter le rapport de M. Thomson, il faudrait examiner chaque chiffre en détail, ce qui nous ferait sortir de la discussion générale.

Il y a certains points de ce rapport que je voudrais critiquer; mais nous perdrions de vue notre point de départ, à savoir : s'il y a lieu de renvoyer la discussion du régime douanier applicable à chaque groupe colonial aux sections respectives.

Je pense, d'ailleurs, qu'il est de notre devoir de surseoir à l'examen des points de détail jusqu'au moment où les conseils généraux, chambres de commerce, etc., de nos colonies auront donné leur opinion sur le régime douanier projeté. (*Très bien!*)

M. le président. La parole est à M. Gerville-Réache.

M. Gerville-Réache. Messieurs, je vous demande la permission de sortir de cette discussion particulière pour rentrer dans la discussion générale.

Nous nous trouvons dans une situation un peu bizarre, il faut le reconnaître. Nous sommes en train de discuter un projet qui émane d'une grande commission de la Chambre. Je ne veux dire qu'un mot sur ce point. Je désire qu'à l'avenir on ne nous mette plus dans une semblable occurrence, car il est évidemment anormal qu'un projet parlementaire, émané d'une grande commission comme celle des douanes, soit déféré aux discussions du conseil supérieur des colonies. Il est à souhaiter que le conseil supérieur donne son avis sur ces grandes questions, mais il serait préférable que ce fût avant que le Parlement en soit saisi et avant qu'il se soit prononcé sur elles.

Je ferme immédiatement cette parenthèse et je demande à m'arrêter quelques instants sur le discours qu'a prononcé l'honorable M. Félix Faure; non pas qu'il n'y ait été répondu déjà d'une façon très précise par mon excellent collègue et ami, M. Thomson; mais il y a quelques points que j'ai absolument besoin de relever.

M. Félix Faure nous a parlé d'exploitation des colonies et il semblait jeter ce reproche à ceux qui sont favorables à l'application du régime douanier de la France aux colonies. Ce reproche, je ne l'accepte pas en ce qui me concerne, bien que je sois très fermement partisan de l'application du régime douanier métropolitain aux colonies dans certaines conditions que j'indiquerai tout à l'heure.

M. Félix Faure. Il s'agit d'une doctrine.

M. Gerville-Réache. Oui! mais vous dites que cette doctrine repose sur l'exploitation des colonies par la France. C'est une parole que je ne puis laisser passer; je la relève, parce qu'il n'entre pas dans les habitudes de la France, encore moins de la France républicaine, d'exploiter ses colonies.

M. Félix Faure. Permettez-moi de vous dire que ce sont des mots.

M. Gerville-Réache. C'est une pensée, et je ne connais encore pas de moyen d'exprimer des pensées autrement que par des mots.

M. Félix Faure nous a dit aussi qu'il ne faut pas imposer aux colonies le régime douanier de la métropole. Mais nos colonies sont-elles dans une situation différente que celle des départements français toutes les fois qu'une discussion publique a lieu à la Chambre? Est-ce que les colonies ne sont pas représentées au Parlement? N'ont-elles pas des députés et des sénateurs pour défendre leurs intérêts?

Une voix. Pas toutes.

M. Gerville-Réache. Quelques-uns de leurs représentants n'ont-ils pas déjà pris l'initiative de propositions de loi?

On ne peut donc pas dire que la métropole veut imposer ses décisions aux colonies; celles-ci sont représentées à la Chambre, et quand le Parlement fait une loi qui leur est applicable, on ne peut pas prétendre qu'on la leur impose; les colonies n'ont qu'à accepter, comme le reste de la France, la loi qui sort des délibérations du Parlement.

M. Félix Faure a passé en revue les tarifs douaniers qui sont appliqués dans les colonies étrangères; mais ce qu'il ne nous a pas dit, c'est que ces tarifs sont le produit de l'esprit et du régime des nations dont relèvent ces colonies.

Que nous importe que notre régime douanier diffère du régime des colonies voisines! Les colonies espagnoles, les colonies anglaises des Antilles, dont vous nous avez parlé, monsieur Félix Faure, sont régies d'après l'esprit de la législation de leur métropole. Il est tout naturel que les colonies françaises aient un tarif douanier conforme aussi à la législation de notre pays.

Vous avez cédé, mon cher collègue, à une pensée, à un état d'esprit que je partage également; vous êtes un libre-échangiste fervent, je le suis aussi, mais je vous avoue qu'il ne s'agit pas en ce moment de libre-échange ou de protection. Non! Il se pose pour nos colonies une question de politique coloniale... (*Très bien! très bien!*) sur laquelle il faut prendre parti. Pour mon compte, quoique libre-échangiste, je suis partisan de l'application du régime douanier de la France aux colonies.

J'en suis partisan sous certaines réserves et avec les exceptions qui sont dans le rapport de M. Thomson. La proposition de loi que plusieurs de mes collègues et moi avons signée et déposée était un terrain de discussion avec la commission des douanes, dont les grandes lignes avaient été empruntées au projet de loi relatif aux denrées de la Tunisie à leur entrée en France. Par suite d'une entente entre les signataires et la commission des douanes, nous sommes tombés d'accord sur le texte qui est proposé à la Chambre.

Le projet dégrève les denrées coloniales de 50 p. 100; il applique le régime douanier dans les colonies où c'est matériellement possible, il admet la faculté pour le conseil d'Etat de dégrever les denrées d'alimentation et les produits n'ayant pas leur similaire en France.

Je suis partisan de ces dispositions en tant que Guadeloupéen et en tant que Français et que patriote.

Guadeloupéen, il me répugnerait d'apparaître comme un Français qui demanderait à la France les avantages de ses institutions et qui en repousserait les inconvénients. J'estime que nous devons demander à la France tous les avantages inhérents à la qualité de Français, mais que nous devons en accepter aussi toutes les charges.

Le régime douanier est un des inconvénients, une des charges de la qualité de Français. Je l'accepte, comme je suis prêt à accepter toute autre charge, tout autre inconvénient.

Cette théorie a un nom dans la politique coloniale, c'est la politique d'assimilation à la France.

Oui, dit-on, mais nous devons faire l'assimilation en bloc, en une fois, il faut l'obtenir intégrale et ne pas la borner au régime douanier.

Je respecte l'opinion de ceux qui pensent ainsi; j'avoue que je ne la trouve pas justifiée; c'est le moins que j'en puisse dire.

En 1870, lorsqu'on a étendu le suffrage universel aux colonies françaises, lorsqu'on leur a rendu leur représentation dans les Chambres, s'est-il trouvé, dans le parti républicain, quelqu'un pour dire qu'il ne fallait pas donner le suffrage universel aux colonies, qu'il ne fallait pas de représentation coloniale, parce qu'on ne faisait pas l'assimilation en bloc? Non, messieurs!

Plus tard, lorsque l'on a demandé, pour les pays que nous représentons, l'institution du jury, la liberté de la presse, le droit de réunion, le service militaire, l'application de la loi sur l'instruction primaire, s'est-il trouvé, dans les rangs du parti républicain, quelqu'un pour dire : Ces réformes, nous n'en voulons pas, parce qu'on ne les fait pas coïncider avec l'assimilation immédiate et intégrale? Personne n'a parlé ainsi.

Aujourd'hui, on nous propose une assimilation de plus, c'est l'assimilation douanière. Elle nous apparaît, à première vue, comme une charge. Je puis montrer qu'il n'en est rien. Mais, même si l'on me faisait la preuve qu'il en résulterait une charge, je l'accepterais encore, parce que, comme je viens de le dire, si j'entends réclamer tous les avantages attachés à la qualité de Français, j'entends aussi accepter tous les inconvénients de cette qualité, si tant est qu'il y en ait.

Ce qui me fait croire qu'il n'y aura pas une charge définitive résultant de l'application du régime douanier à la Guadeloupe, ce sont les constatations suivantes.

En prenant l'un des derniers budgets de la colonie, celui de l'exercice 1890, par exemple, j'observe que la colonie suppporte les charges suivantes :

488.700 fr. pour les contributions directes.
2.046.840 fr. pour diverses taxes perçues par la service des douanes.
1.866.040 fr. pour diverses taxes perçues par le service des contributions indirectes.
502.620 fr. pour les divers droits d'enregistrement.
585.864 fr. de produits divers.
En tout : 5.001.324 fr.

Qu'est-ce qui empêcherait par exemple de modifier ces impôts et de les remplacer dans la mesure du produit du droit de douanes? Ce serait un simple travail de compensation à établir.

En appliquant le droit de douanes, on avan-

tagerait les produits de l'industrie française. En dégrevant les impôts existants, on donnerait une compensation au contribuable guadeloupéen.

Si ce travail était bien fait, le contribuable guadeloupéen payerait un peu plus sur les articles frappés du droit de douanes, mais il payerait un peu moins sur les articles dégrevés.

On pourrait par exemple :

Supprimer les droits de sortie sur les denrées secondaires pour avantager la petite culture ;

Réduire les droits de sortie sur les rhums et les sucres ;

Réduire les droits de consommation sur les farines, les riz, les poissons salés, etc. ;

Réduire les droits de consommation sur les spiritueux ;

Réduire les droits d'octroi sauf à compenser la réduction dans les budgets municipaux par une subvention de la colonie,

Enfin, réduire les patentes des commerçants.

Il s'établirait ainsi un équilibre parfait entre la charge du régime douanier d'une part et les dégrèvements d'autre part, et il ne résulterait de cette situation aucune sucharge pour le contribuable. L'idée que je préconise est celle que le ministre des finances a adoptée, lorsqu'il a fait état, dans son projet de budget pour l'exercice 1892, de ce qu'il a considéré comme le revenu probable du tarif des douanes pour faire le dégrèvement de la grande vitesse.

La démonstration que je viens de faire pour la Guadeloupe, on peut la répéter pour les autres colonies. Le régime douanier ne serait une ruine pour les colonies que s'il était une charge venant s'ajouter aux charges déjà existantes. Mais il n'est pas une charge nouvelle quand il se substitue dans le système d'impôts d'une colonie à des impôts existants.

Je suis partisan de l'application du régime douanier de la France à la Guadeloupe pour un motif plus terre-à-terre que le précédent, mais non moins décisif à mon sens. Depuis que je suis entré au Parlement, je demande le dégrèvement des denrées secondaires de la colonie que je représente, à leur introduction en France ; je demande le dégrèvement des cafés, des cacaos, de la vanille et des épices que produit la colonie que je représente.

Vous savez quels droits énormes frappent ces différents produits ; on paye 156 fr. de droits pour les 100 kilogr. de café, 104 fr. pour les cacaos, 406 fr. pour la vanille.

Je demande que ces droits soient réduits de moitié. Si j'obtiens cette réduction, le sacrifice que la France consentira se chiffrera par environ 1 million tous les ans, pour l'ensemble de nos colonies, étant donnée la production actuelle.

Mais il est bien évident que sous le régime du dégrèvement les cultures du café, du cacao, de la vanille et des épices prendront de l'extension et que le sacrifice grandira.

Certaines personnes disent, dans un intérêt que je ne veux pas rechercher ici : On pourrait demander ce dégrèvement sans appliquer le régime douanier à la Guadeloupe. J'estime qu'elles se font singulièrement illusion, si elles croient qu'elles pourraient obtenir le dégrèvement sans offrir aucune compensation en échange. Ceux qui poursuivent cette chimère compromettent le dégrèvement que j'ai obtenu de la commission des douanes et me paraissent assumer une lourde responsabilité.

Je sais que le conseil général, les chambres de commerce de la Guadeloupe protestent contre l'application du régime douanier.

Un membre. Ils ont donc été consultés ?

M. Gerville-Réache. Ils ont été saisis de la proposition que plusieurs de mes collègues et moi avons eu l'honneur de déposer à la Chambre, et ils se sont prononcés contre son adoption.

Leur protestation ne m'arrête pas. J'estime que lorsqu'on a l'honneur de siéger dans les Chambres, on ne représente pas seulement tel ou tel corps élu, mais l'ensemble du pays. Alors même qu'il serait démontré que toutes les chambres de commerce et que le conseil général de mon pays seraient hostiles à ma proposition, je n'hésiterais pas à la défendre, parce que je la crois favorable aussi bien aux intérêts de la Guadeloupe qu'à ceux de la France. (*Vifs applaudissements.*)

Il y a un point que je tiens à élucider, puisque j'ai la bonne fortune de parler à la fois devant le rapporteur de la commission des douanes, devant M. le sous-secrétaire d'Etat, président du conseil supérieur en même temps que collaborateur de M. le ministre du commerce, et d'être écouté par M. le directeur général des douanes.

Le point que je veux préciser fait l'objet, à la Guadeloupe, de discussions ardentes ; je veux en poser les termes très nettement.

On a dit dans cette colonie que nous pouvions arriver à faire dégrever nos produits sans pour cela accepter le régime douanier.

Eh bien, je m'adresse à M. le rapporteur de la commission des douanes, et je lui demande s'il croit que la commission des douanes aurait dégrevé les denrées coloniales en dehors de l'application du tarif des douanes aux colonies ? Croit-il que la commission des douanes eût accordé le dégrèvement dans ces conditions ?

M. Thomson. M. Félix Faure, ici présent, et qui connaît bien la commission des douanes, pourrait répondre à votre question comme moi-même.

M. François Deloncle. Le dégrèvement a été demandé pour l'Inde, sans qu'on lui appliquât le tarif des douanes.

M. Gerville-Réache. C'est exact, mais il a été repoussé. Il est si vrai que le dégrèvement n'aurait pas été accordé, que nous trouvons dans le rapport de la commission des douanes ce fait qui est très probant : les colonies auxquelles on n'applique pas le régime douanier ne sont pas appelées à participer au dégrèvement. Sont dans ce cas : certains territoires d'Afrique, Diégo-Suarez, Tahiti et les établissements de l'Inde dont parle mon ami M. Deloncle.

Il m'est arrivé bien des fois de m'entretenir de cette question avec M. le ministre du commerce. Il m'a déclaré très nettement que, bien qu'il fût personnellement sympathique au dégrèvement des denrées coloniales, il estimait que le Gouvernement ne pouvait pas le faire, à l'heure actuelle, sans compromettre les finances de l'Etat.

M. le ministre des finances m'a donné la même réponse verbalement ; il ne me l'a pas faite par écrit bien que je lui aie adressé des lettres pressantes.

Lorsqu'est venu le débat sur la Tunisie, j'ai prié M. le ministre du commerce et M. le ministre des finances de discuter à la tribune la question du dégrèvement des cafés, cacaos et vanilles. Que m'a dit l'honorable M. Jules Roche ? Que m'a répondu l'honorable M. Rouvier ? « Ne portez pas ce débat en ce moment à la tribune, parce que vous nous mettriez dans l'obligation de nous prononcer contre le dégrèvement. »

M. Thomson. Cela est indiqué dans le projet de loi.

M. Gerville-Réache. Je me suis tu, persuadé que la commission des douanes, qui était d'avis d'appliquer le régime douanier à nos colonies, ne s'opposerait pas au dégrèvement. Si nous, représentants des colonies, nous n'avions pas eu la sagesse de lier la question du dégrèvement à celle de l'application du régime douanier, nous nous serions trouvés en face d'une décision de la commission nous appliquant le régime douanier, et d'un accord touchant du Gouvernement et de la commission nous refusant le dégrèvement qui nous tient tant à cœur.

Ce point ne fait pas l'objet d'un doute et il faudrait être de mauvaise foi pour le contester.

M. Isaac. On peut ne pas être de votre avis sans être de mauvaise foi.

M. Gerville-Réache. Sans doute et vous en êtes la démonstration. Nous différons d'avis sur ce point comme sur beaucoup d'autres, ce dont je me félicite d'ailleurs.

M. Isaac. Et moi je m'en honore.

M. Gerville-Réache. J'ai voulu m'expliquer sur ce point particulier, car il alimente les polémiques à la Guadeloupe et parce que, d'ailleurs, il rentre absolument dans la discussion dont est saisi le conseil.

J'arrive maintenant à ce qui concerne les autres colonies et j'indique les raisons qui me paraissent décisives pour qu'on applique notre régime douanier à la plupart de nos colonies, à toutes celles du moins où matériellement il peut être appliqué.

Les divers pays d'Europe traversent en ce moment une crise qui ne peut échapper aux esprits les moins clairvoyants. Cette crise oblige les nations voisines à chercher au loin des débouchés soit pour leur trop-plein de population, soit pour leurs excédents de production. La France est un pays qui, n'ayant pas un trop grand nombre d'habitants, cherche des débouchés pour les excédents de sa production industrielle et pour ses capitaux.

Où est-il plus naturel qu'elle écoule le trop-plein de ses produits et place ses capitaux, si ce n'est dans les pays français ? A coup sûr, ce n'est ni en Allemagne, ni en Autriche, ni en Italie, ni même en Angleterre qu'elle pourra porter l'excédent de ses produits. C'est donc dans les pays qui sont sous sa protection que la France doit chercher à les écouler.

Voilà la raison très sérieuse, à mon sens, pour laquelle je suis partisan de l'extension du régime douanier de notre pays à toutes celles de nos colonies où matériellement, — je répète le mot, — ce régime peut être appliqué.

Ainsi que le faisait très bien observer tout à l'heure M. Thomson, comment pourrions-nous justifier la politique coloniale, s'il n'en était pas ainsi ? Eh quoi ! Chacun de nous sait les difficultés que rencontre le Parlement pour arriver, chaque année, à boucler le budget de la France, et nous n'y parvenons même pas tout à fait. Nous bouclons le budget ordinaire, mais nous laissons en dehors de ce budget des dépenses considérables. Malgré tous les efforts qui ont été faits dans ces dernières années, il reste encore des dépenses importantes, qui ne sont pas dotées par le produit de l'impôt et qui font l'objet d'emprunts ultérieurs.

Et c'est dans ces moments de difficultés budgétaires, de difficultés financières, que nous voyons chaque année apparaître et se reproduire au budget de la France des dépenses coloniales considérables.

Considérons le total des dépenses du service colonial. Si nous déduisons tout ce qui a trait à la transportation et à la relégation, il reste encore plus de 40 millions.

Croyez-vous que nous serons forts pour justifier ces grosses dépenses, si nous ne démontrons pas à nos compatriotes, au pays tout entier que non seulement les colonies sont des pays de rayonnement et de propagande de l'influence française, mais qu'ils sont encore des pays de consommation française. Sans doute nos colonies donnent à la France une force d'expansion que je ne nie pas, que je ne diminue, que je ne réduis en aucune façon, mais il faut plus que cela. C'est une idée abstraite, et on ne mène pas un pays avec des idées abstraites. Pour défendre la politique coloniale, dont je suis partisan, que j'ai défendue, comme vous, monsieur Thomson, comme vous, monsieur Félix Faure, comme bien d'autres, dans les moments difficiles, il ne faut pas — et ici je m'adresse particulièrement à M. Ulysse Pilat — allant à l'encontre du but que vous poursuivez, heurter de front l'opinion du Parlement et du pays.

Si, comme vous le disiez et comme je le crois, vous aimez le Tonkin, si vous avez foi dans l'avenir du Tonkin et de l'Annam, consentez à quelques sacrifices, ne fermez pas ces pays à la production française, parce qu'alors vous auriez non seulement comme adversaires des hommes de doctrine, mais les hommes d'affaires qui ont défendu le Tonkin jusqu'ici, parce qu'ils considéraient que son sort est lié à celui de l'industrie et du commerce français.

M. Ulysse Pila. C'est la mort pour ce pays.

M. Gerville-Réache. Il meurt de l'excès d'impôt, voilà la vérité !

A l'heure actuelle, dans les colonies que nous représentons, croyez-vous que la consommation des produits français existe dans une mesure qui donne complète satisfaction à la production nationale ? Pas le moins du monde.

En 1866 est intervenu un acte, le sénatus-consulte dont a parlé M. Thomson, qui, je n'hésite pas à le dire, a porté une atteinte profonde à l'industrie et au commerce de la France avec ses colonies. Les chiffres sont là pour le prouver.

M. Ulysse Pila parlait tout à l'heure d'une expérience de quatre années ; les faits qu'il a pu constater, je ne les nie pas. Nous avons, nous aussi, des statistiques qui remontent à 1826 et qui se succèdent sans interruption jusqu'à l'époque où nous sommes.

Eh bien, depuis 1826 jusqu'à l'époque où le sénatus-consulte a été adopté, nous constatons deux séries de phénomènes. Dans la première période, le mouvement d'échanges entre la France et ses colonies a été sans cesse grandissant. De plus, le mouvement d'exportation

de la France dans ses colonies s'est accru constamment. Depuis 1866, au contraire, nous avons pu constater ce fait qui est une démonstration péremptoire, à mon sens, que, tandis que le mouvement d'échanges a été toujours en augmentant entre les colonies et la France, l'exportation des produits français dans les colonies a été constamment en diminuant.

C'est un point qui, je crois, ne peut pas être contesté,

M. Félix Faure. Je le conteste absolument.

M. Gerville-Réache. Nous instituerons, mon cher collègue, un débat sur ce point quand vous voudrez.

Je ne veux pas entrer dans l'examen détaillé des chiffres — je craindrais d'abuser des instants du conseil. Toutefois, je puis indiquer que, dans la période antérieure à 1866, les exportations françaises ont augmenté tous les dix ans, qu'elles ont dépassé les importations de 2 millions dans la période de 1827 à 1836, de 3 millions dans la période de 1837 à 1846, de 31 millions et demi dans la période de 1847 à 1866, de 42 millions dans la période de 1857 à 1866.

Depuis qu'on a pris cette mesure que je considère comme néfaste, depuis qu'on a appliqué le sénatus-consulte de 1866, non seulement on a surchargé les colonies et mis à leur compte de nombreuses dépenses, que je ne veux pas énumérer, mais on a nui considérablement au développement, à l'extension du commerce et de l'industrie métropolitaine.

De 1867 à 1876, nos exportations ont diminué de 19 millions;

De 1877 à 1888, elles ont diminué de 22 millions, malgré les droits de douanes votés en 1884 et que vous avez inspirés, monsieur Félix Faure.

M. Félix Faure. Et que les colonies ont votés.

M. Gerville-Réache. Je vous rends justice en le disant et je fais honneur aux colonies qui ont voté ces droits.

M. Schœlcher. Moi aussi je vous en félicite, monsieur Félix Faure.

M. Gerville-Réache. En 1887 et en 1888, on a vu diminuer nos exportations de 52 millions par an, malgré les décisions prises en 1884.

Tandis que les exportations françaises diminuaient, les exportations de l'étranger augmentaient dans une proportion considérable.

J'estime que c'est une situation qui ne peut pas se prolonger. Vous ne pouvez pas exposer vos colonies — c'est autant dans leur intérêt que dans celui de la métropole que je parle — nous ne pouvons pas les exposer au danger qui résulterait pour elles de ce qu'on put dire que la France dépense son sang et son argent pour créer des débouchés aux Anglais, aux Américains ou aux Allemands. (*Très bien! très bien!*)

J'estime que les sacrifices que nous faisons, que les hommes que nous perdons dans nos possessions lointaines, que l'argent que nous y dépensons et que nous inscrivons chaque année à notre budget doivent profiter à la France et aux français.

Quand des colonies ont l'honneur d'appartenir à une métropole aussi bienveillante, aussi généreuse, aussi attachante que la France, elles ne doivent pas lésiner, quand il s'agit de prendre part aux sacrifices et aux efforts qu'elle s'impose.

La puissance de la France ne consiste pas seulement dans son armée, dans sa force navale ou militaire; elle consiste aussi dans sa richesse. Nous tous, colons, nous devons être prêts à servir la France partout où elle nous appelle sur les champs de bataille; mais ce n'est pas assez; nous devons encore la servir en préférant ses produits aux produits étrangers, en donnant la priorité à ses produits sur nos marchés. (*Applaudissements.*)

C'est pour ces raisons, messieurs, que je n'hésiterai pas à voter l'extension du régime douanier de la France à toutes celles de nos colonies où ce régime peut être appliqué matériellement sans inconvénient. Je souhaite qu'en repoussant l'application du régime douanier vous ne compromettiez pas le dégrèvement des denrées secondaires. (*Applaudissements.*)

M. le président. Vu l'heure avancée, je vous propose, messieurs, de renvoyer la suite de la discussion à la prochaine séance, qui serait fixée à vendredi, neuf heures du matin. (*Assentiment général.*)

(La séance est levée à midi moins le quart.)

COMPTE RENDU IN EXTENSO

Séance du vendredi 8 mai 1891.

SOMMAIRE

Suite de la discussion générale sur le régime douanier des colonies.

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE
SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES COLONIES

La séance est ouverte à neuf heures et demie.

M. Roussin, *l'un des secrétaires*, donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

M. le président. Messieurs, je dois prévenir le conseil que les discours prononcés ici sont recueillis par la sténographie; ces discours seront soumis aux orateurs, pour qu'ils puissent en vérifier l'exactitude et faire les corrections nécessaires, et, à la fin de la session du conseil, ils seront réunis en volume et distribués aux membres du conseil supérieur. (*Marques d'assentiment.*)

M. Félix Faure a la parole.

M. Félix Faure. Messieurs, lorsque j'ai pris la parole à la dernière réunion, je ne prévoyais pas l'ampleur que devait prendre la discussion; les différents orateurs que vous avez entendus ont bien expliqué qu'il ne s'agit pas seulement ici d'une question de chiffres et de tarifs, mais de la politique coloniale elle-même.

La pensée qui a guidé la rédaction du rapport a été inspirée surtout — et l'honorable M. Tandonnet l'a répété après M. le rapporteur — par la situation de l'Algérie. Eh bien, je demande à tous les hommes réfléchis s'il est possible de comparer à nos colonies intertropicales l'Algérie, qui fait pour ainsi dire partie de la France et qui l'approvisionne de tous ses produits...

M. Deproge. L'Algérie, c'est la Provence.

M. Revoil. L'Algérie, c'est la France de la rive gauche.

M. Félix Faure. ...est-il possible encore de la comparer à nos colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion?

L'honorable rapporteur semble croire que le développement des importations d'Algérie en France a eu pour première cause le décret de 1884. Il n'en est rien, messieurs; ce qui a amené la prospérité de l'Algérie, c'est son immigration, c'est l'extension de ses cultures et de ses exportations sur la France à raison de certains déficits dans la production française, notamment sur les vins.

Un membre. Ce développement est dû aussi aux subventions métropolitaines.

M. Félix Faure. Oui! Et je m'en réjouis, car je ne distingue pas deux France, l'une coloniale et l'autre métropolitaine, contrairement à certains de mes collègues. Il n'y a, pour moi, qu'une France, qui comprend le continent, l'Algérie et les autres colonies.

Pour en revenir à l'Algérie, est-ce bien le décret de 1884 qui a modifié sa situation économique? Son exportation sur la France comprend quatre principaux articles: les vins, les bestiaux, les céréales et les laines.

L'exportation des vins, qui atteignait en 1883 une valeur de 3,252,000 fr., s'est élevée en 1889 à 55,402,000 fr.

Les bestiaux qui représentaient en 1883 35 millions comptent, en 1889, pour 55 millions dans le mouvement des exportations.

Les céréales sont passées de 12 millions en 1883, à 37 millions en 1889.

Quant aux laines en masse qui figuraient à l'exportation, en 1883, pour 4 millions, elles représentent en 1889 19 millions.

Pour le total de ces quatre articles, l'exportation, qui était, en 1883, de 54 millions, s'élève, dès 1885, à 92 millions et, en 1889, à 168 millions; c'est-à-dire qu'entre 1883 et 1889 il y a une différence de 113 millions en faveur de l'exportation.

Avez-vous la prétention de déclarer que c'est par suite de la suppression des droits de douane en Algérie que la production s'est accrue dans de pareilles proportions, et qu'on est arrivé à cet excédent de richesse qui se chiffre par 113 millions pour ces quatre articles seulement?

Et si nous examinons maintenant les importations de France en Algérie, nous voyons que ce trafic s'est élevé dans la même période de 154 à 178 millions, gagnant ainsi 24 millions.

Quand on constate le développement de la richesse agricole en Algérie, il est naturel que la consommation des articles français ait augmenté dans ce pays.

Mais de ce que nos exportations de France en Algérie se sont accrues de 24 millions, il ne faudrait pas conclure que le même système, appliqué à toutes nos colonies, devrait obligatoirement produire les mêmes effets.

On ne saurait prendre le système en vigueur en Algérie comme base du régime à pratiquer aux colonies, parce qu'il n'y a aucune comparaison possible entre ces pays. M. Hurard a déjà donné sur ce point quelques indications très exactes.

M. le rapporteur a apporté — et je l'en remercie — un tempérament à son système; c'est ainsi qu'il propose un régime spécial pour la côte occidentale d'Afrique.

Il reconnaît par là que si on voulait imposer au Gabon, au Congo et au Sénégal le régime douanier métropolitain dans toute sa rigueur, les marchandises prendraient un autre chemin; elles passeraient par les colonies de nos voisins, et nos comptoirs seraient ruinés. On a donc pris là une mesure prudente.

M. le rapporteur a fait également une exception pour les colonies de l'Océanie, auxquelles on ne pouvait réellement pas avoir la pensée d'appliquer le régime douanier de France.

Obock et Diégo-Suarez sont aussi placés dans une situation exceptionnelle, et l'on a bien fait. Il ne reste plus alors que nos anciennes colonies et l'Indo-Chine. C'est là qu'est la question capitale, et j'ai bien compris l'intervention de M. Ulysse Pila en ce qui concerne l'Indo-Chine, parce que c'est précisément elle qu'on veut atteindre.

Je vous demanderai de porter tout d'abord votre attention sur les vieilles colonies.

La Martinique, dites-vous, importe 23 millions, dont 10 à 12 millions viennent de l'étranger. Que comprennent donc ces 10 à 12 millions? Animaux vivants: 905,000 fr. M. Hurard faisait remarquer, avec raison, que vous n'avez pas la prétention d'envoyer de France à la Martinique des animaux vivants.

Ensuite, nous trouvons des guanos (1,644,000 francs) que vous ne pouvez pas fournir; puis les farineux alimentaires (2,462,000 fr.), que vous détaxez, à juste titre; on ne peut les faire venir d'Amérique pour les réexporter.

Les denrées coloniales (1,645,000 fr.) et les bois de charpente (688,000 fr.), vous ne pouvez certainement pas les envoyer de France. Enfin, les combustibles minéraux représentent 1 million 766,000 fr. Voulez-vous faire payer des droits de douane sur ces articles et les réexporter aux colonies?

L'ensemble de ces articles donne un total de plus de 10 millions; il reste par conséquent 2,400,000 fr. pour d'autres produits de l'étranger.

Telle est la situation à la Martinique.

En ce qui concerne la Guadeloupe, voici les chiffres. Elle a acheté pour 10 millions à l'étranger et 11 en France.

Ces 10 millions se décomposent ainsi:

Animaux vivants	1.241.000
Dépouilles	2.150.000
Farineux alimentaires	3.825.000
Combustibles	1.030.000
Ensemble	8.246.000

Il reste 2,300,000 fr. de marchandises prises à l'étranger, contre 11 millions en France. Est-ce là une situation intolérable aussi bien pour la Guadeloupe que pour la Martinique?

La comparaison entre les Antilles françaises et les Antilles anglaises permet à cet égard de se prononcer avec une entière précision. La Guadeloupe et la Martinique consomment pour 40.56 p. 100 de produits français.

A la Jamaïque, aux Barbades et à la Trinidad, les importations de l'Angleterre s'élèvent à 44 p. 100, chiffre plus élevé que le vôtre; mais il faut remarquer que dans ces colonies l'Angleterre fournit des houilles.

Pour la Réunion, la situation est identique. Les importations de l'étranger s'élèvent à 12 millions et celles de France à 9 millions.

Dans ces 12 millions figurent:

Farineux alimentaires	8.900.000
Animaux vivants	769.000
Denrées coloniales	332.000
Bois	85.000
Combustibles	170.000
Au total	10.256.000

Il reste 1,844,000 fr. représentant des produits importés de l'étranger.

Maintenant, si je mets en parallèle la Réu-

nion et l'île Maurice, je vois que, tandis que les marchandises françaises entrent pour 47 p. 100 dans le total des importations à la Réunion, l'importation d'Angleterre à Maurice ne représente que 21 p. 100.

Ces chiffres ne me paraissent pas de nature à condamner le système actuel.

L'exposé que je viens de faire pour les Antilles et la Réunion, je pourrais également l'établir pour toutes les autres colonies.

Je pourrais comparer encore Saint-Pierre et Miquelon à Terre-Neuve, et notre Guyane à la Guyane anglaise. Les exemples que j'ai cités suffisent pour affirmer que ces questions ne sont pas complètement éclaircies. Malgré toutes nos études, je déclare que la situation de nos colonies ne nous est pas suffisamment connue pour que nous puissions trancher une question aussi importante pour leur avenir.

Que reprochez-vous à ces colonies? Quand vous vous êtes adressés à elles, en 1884, ne sont-elles pas entrées dans la voie que vous leur indiquiez? Est-ce de la bonne politique coloniale que de leur enlever aujourd'hui toute liberté?

Il y a deux sortes de politiques coloniales: l'une, à la façon de l'Espagne, consiste à river, à attacher les colonies à la métropole; l'autre, qui a été appliquée avec succès par l'Angleterre, leur laisse une grande indépendance.

Partisans du premier système, vous voulez imposer à nos possessions l'obligation de prendre en France les produits dont elles ont besoin.

Vous dites que ce sera le même régime économique. C'est une erreur. Quand vous exporterez des houilles françaises, si elles sont au même prix que les houilles anglaises, il y aura toujours entre elles la différence des frets. Comment peut-on croire que ce seront là des conditions acceptables? Evidemment non!

Eu ce qui concerne les viandes salées, les ferez-vous venir des Etats-Unis, pour les réexporter après francisation? L'union politique qui existe entre les colonies et la métropole oblige-t-elle à imposer l'union économique et à supprimer l'indépendance des colonies en faisant la centralisation?

Je disais qu'il y avait deux politiques coloniales: d'abord la politique coloniale à la façon espagnole. L'Espagne a-t-elle lieu de se féliciter de ce régime?

A Cuba, la métropole est représentée par 35 p. 100 dans le mouvement total des affaires; à Porto-Rico, sur 100 millions, l'Espagne fait 17 p. 100. Au surplus, vous connaissez, messieurs, le régime espagnol: les débris de son vaste empire colonial pourraient être pour l'Espagne la source de grands profits, et en définitive le résultat de son système colonial n'est guère enviable. Sous prétexte d'apprendre la liberté aux esclaves de ses colonies, l'Espagne n'a promulgué la loi d'affranchissement que sept ans après le vote de cette loi. Cet état de choses provoquait de la part de notre honorable vice-président, M. Schœlcher, cette exclamation: qu'on n'apprend la liberté que par l'usage de la liberté.

De même, je crois qu'on n'apprend la liberté économique qu'en la pratiquant.

Rendez-vous compte à présent des résultats du système anglais, et vous verrez s'ils ne sont pas de beaucoup préférables.

Nous avons dans nos colonies une autorité qui résulte de l'esprit et des sentiments français qui y règnent. Il est certain que dans nos vieilles colonies la France est aimée et que dans nos colonies nouvelles, il n'est pas difficile de la faire chérir.

M. Deproge. La France est la seule nation qui ait su se faire aimer de ses colonies.

M. Félix Faure. Les générations qui se sont succédé dans l'Inde et à Maurice ont conservé pour la France des sentiments de sympathie et de reconnaissance.

Dans ces conditions, je ne suis pas partisan d'un régime de compression et de rattachement forcé à la métropole.

Mon ami M. Thomson a fait le procès des colonies en ce qui concerne leurs importations, et il a cité des chiffres que je regrette de voir figurer dans son rapport. C'est avec cette facilité qu'on laisse s'établir des opinions qui ne sont pas justifiées par les faits.

Après avoir indiqué le fonctionnement du sénatus-consulte de 1866 il fait, à la page 13 de son rapport, la comparaison suivante:

« J'ai pris l'année 1865 comme terme de comparaison, parce que c'est l'année qui a précédé le sénatus-consulte; mais une crise, à ce moment, paralysait les affaires dans nos colonies, et le mouvement des échanges avec la métropole s'était notablement affaibli.

« La différence eût été beaucoup plus grande et la comparaison plus frappante, si j'avais choisi 1860, par exemple, qui donnait les résultats suivants, comme importation des produits français. »

Je dois faire remarquer qu'en 1860 le pacte colonial existait encore et qu'on ne peut prendre cette année comme terme de comparaison. M. le rapporteur a eu tort de prendre pour point de départ l'année 1865, parce que ce n'est pas la dernière année avant la mise en pratique du sénatus-consulte de 1866. Cet acte n'a été appliqué qu'à partir de 1867 et 1868, et à la Réunion seulement en 1874. Pour faire un travail utile, il faut donc comparer les années qui ont précédé immédiatement son application.

Voici quelques chiffres que je relève dans l'enquête de 1875 pour la Réunion:

En 1862, les importations françaises de tissus de mercerie et de vêtements s'élèvent à 10 millions, ensuite elles tombent à 8, puis à 5 millions. En 1867, alors que le sénatus-consulte n'était pas encore appliqué, elles s'abaissent encore à 2,200,000 fr.

A cette époque, le régime en vigueur était celui de la loi de 1861, c'est-à-dire le régime que vous voulez rétablir en l'aggravant. La loi de 1861 consistait dans l'application de droits différentiels contre les produits étrangers; elle était sensiblement plus libérale que celle que vous proposez aujourd'hui.

En 1868, on trouve le chiffre de 2 millions; en 1869, 2 millions; en 1870, 2 millions; en 1872, 2,145,000 fr.

Ces chiffres démontrent, de la façon la plus évidente, que ces questions doivent être examinées de très près, et dans leurs détails. Pour chaque point du territoire il y a une question spéciale et le Parlement a besoin d'être éclairé par ceux qui sont exactement renseignés sur les affaires particulières de ces pays. Je demande que tout le monde puisse faire entendre sa voix et exprimer son sentiment.

M. le rapporteur nous dit encore que le régime existant est tout à fait intolérable et que nous ne pouvons pas le supporter plus longtemps. Je crois vous avoir montré qu'à cet égard il n'y a pas péril en la demeure; il est facile d'apporter de nouvelles preuves. La Martinique importe des légumes secs pour 268,000 francs et des mélasses. Voulez-vous l'obliger à recevoir vos mélasses du Nord et la condamner au haricot national? (*On rit.*)

On fait aussi le procès à la Martinique et à la Guadeloupe au sujet des viandes salées, et l'on oublie que la France en achète également à l'étranger. Vous faites remarquer que vous détaxerez les objets d'alimentation, le beurre salé et les huiles d'olive, dont on prend respectivement en France pour 147,000 fr. et pour 927,000 francs.

Vous ajoutez que vous citez les chiffres de 1889; je ne les conteste pas, je les apprécie; mais remarquez que si on a pris des huiles dans les entrepôts, on en a pris aussi autre part, en 1889.

Quant aux savons communs, la Martinique n'en a pas pris; mais la parfumerie figure dans ses importations pour 33 fr.! puis les légumes secs, les graisses animales, les suifs, que nous faisons venir nous-mêmes de l'étranger. Voudriez-vous obliger les colonies à les prendre en France?

En ce qui concerne les vins, la Martinique en a pris pour 24 fr. Est-ce pour profiter de ce mouvement commercial qu'on veut modifier le régime actuel? Je reconnais volontiers, du reste, que le chiffre des vins, pour 1889, s'est élevé à 185 fr.

Pour les outils et ouvrages en métaux, la France en importe pour 200 fr. et la Martinique en prend à l'étranger pour 78,000 fr.; mais il figure dans ce chiffre pour 50,000 fr. de monnaie, de telle sorte qu'il ne reste que 28,000 fr.

Vous voyez qu'il convient d'examiner minutieusement tous ces chiffres. Je déclare que les conditions dans lesquelles nous nous trouvons aux colonies ne sont pas de nature à faire modifier la politique coloniale dans la mesure où l'on veut le faire.

Il ne me paraît pas possible de modifier le régime libéral qui a été inauguré il y a vingt-cinq ans, et de retirer à nos anciennes colonies la liberté de trafiquer.

Je sais bien que nos colonies ne se sont pas développées comme l'a fait l'Algérie et que leur prospérité n'est pas aussi grande.

Il faut en rechercher la cause pour une grande partie dans les mesures que je regrette, qui ont été prises en faveur de la production du sucre métropolitain.

Vous savez que la production du sucre de betterave en France et ailleurs s'est élevée dans des proportions considérables et que, du chiffre de 43 millions de kilogrammes, elle a atteint en peu d'années celui de 700 millions de kilogrammes. C'est le système des primes qui a amené ce résultat.

Un membre. Voilà ce qui a ruiné les colonies!

M. Félix Faure. C'est évident! Voilà la conséquence des primes données à la production du sucre indigène.

D'autre part, en ruinant nos départements viticoles, le phylloxera a fait la fortune de l'Algérie; de telle sorte que, je le répète, il est impossible de comparer la situation de l'Algérie avec celle de nos colonies.

Deux systèmes peuvent être appliqués à nos possessions: celui qui consiste à leur laisser leur indépendance économique en même temps que leur administration locale, et celui qu'on a appelé le rattachement à la métropole. Mais vous savez bien, messieurs, que les colonies n'ont jamais refusé d'entrer dans nos vues; elles ne vous ont jamais opposé de résistance. Alors pourquoi leur enlever toute autonomie et les assimiler aux colonies espagnoles?

On dit que pour faire comprendre et admettre en France la politique coloniale il est nécessaire de prendre vis-à-vis des colonies des mesures de coercition toutes spéciales. Je ne partage pas, à ce point de vue, les idées de M. Thomson.

Quant à l'honorable M. Gerville-Réache, il nous a parlé de son patriotisme, dont personne ne doute assurément. Mais il est bien certain que le nôtre ne lui cède en rien. Nous aimons aussi la France, nous l'aimons autant que vous l'aimez vous-même, peut-être plus simplement, mais non moins profondément.

Nous considérons la France, la grande France ne faisant qu'un avec les colonies et l'Algérie, et nous voulons que toutes les parties de cette France soient prospères. Vous voudriez lier, enchaîner en quelque sorte à la métropole toutes ces fractions de son territoire par un régime économique qu'elles ne pourraient pas supporter. En définitive, vous les ruineriez.

Vous voulez faire prévaloir une politique coloniale que je connais bien. Je sais ce qui a motivé cette campagne dont on s'occupe peut-être un peu trop dans le rapport, en paraissant sacrifier à l'opinion publique. Or j'estime qu'on n'est homme d'Etat qu'à la condition de savoir, lorsque le bien public le commande, résister aux entraînements de l'opinion publique. (*Très bien! très bien! sur plusieurs bancs.*)

Ce n'est pas pour une législature qu'il faut ramener le sentiment du pays à la politique coloniale. C'est pour toujours; et le meilleur moyen d'avoir pour vous cette opinion publique, c'est de lui montrer des colonies prospères. Or vous n'assurerez pas leur prospérité par des mesures de compression; vous n'y parviendrez qu'en établissant pour elles un régime de liberté et d'indépendance. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je conclus. Je suis d'avis que le conseil supérieur des colonies ne peut pas délibérer avant de connaître d'une manière précise les tarifs qui seront appliqués aux colonies. Or ces tarifs ne sont pas encore votés.

Je demande l'ajournement de la discussion jusqu'au moment où les colonies auront fait connaître leur avis, et elles ne pourront être utilement consultées que lorsqu'elles sauront exactement le régime qu'on se propose de leur appliquer. Il n'y a pas péril en la demeure, et il est tout à fait inutile de mettre le régime douanier des colonies dans la loi de douane qu'on discute en ce moment pour la métropole. (*Applaudissements.*)

M. Le Myre de Vilers. Je demande que la question soit mise aux voix.

M. le président. La discussion n'est pas encore terminée.

M. Le Myre de Vilers. Ce serait le moyen de la clôturer. (*Interruptions.*)

M. Isaac. Il convient, à mon avis, de connaître l'opinion des colonies.

M. Deproge. Et précisément on les consulte en ce moment.

M. Isaac. Il n'y a aucun inconvénient à ce que

la discussion continue. La proposition de M. Félix Faure n'en pourra pas moins être mise aux voix à la fin de cette discussion.

M. Jules Ferry. C'est évident! Et nous sommes réunis précisément pour discuter.

M. le président. La parole est à M. Isaac.

M. Isaac, *sénateur de la Guadeloupe*. Messieurs, dans notre dernière séance, plusieurs discours ont été prononcés dans le sens de l'application aux colonies du tarif général des douanes. Je me propose de répondre à ces discours, et plus particulièrement à celui de M. Gerville-Réache, où les raisons qui tendraient à justifier l'application aux colonies du tarif général ont été le plus amplement développées.

Je le ferai sans oublier que M. Gerville-Réache et moi nous représentons, sinon les mêmes idées, du moins le même intérêt public, tant comme Français que comme élus d'une même colonie.

J'ai le regret de ne pas partager la manière de voir exprimée par M. le député de la Guadeloupe, et je crois pouvoir le dire sans manquer ni de bonne foi, ni de patriotisme. Mon sentiment sur ce point est d'ailleurs loin d'être isolé.

Sans m'attacher à rechercher ce qui se passe dans d'autres colonies, — je le ferai quand il le faudra, — je puis dire tout de suite que, dans celle que j'ai l'honneur de représenter, la nouvelle des résolutions prises par la commission des douanes a jeté une grande inquiétude. Le conseil général de la colonie, les chambres de commerce et d'agriculture, les municipalités aussi, paraissent disposés à exprimer à ce sujet de fortes réserves. Et toutes ces assemblées, je vous en donne l'assurance, ne sont animées que du souci de l'intérêt public. Pourquoi feraient-elles des objections à une chose qui serait profitable à la colonie? Elles vivent au milieu des populations; elles prennent part à la lutte de tous les jours; leur compétence dans des questions de la nature de celle que nous discutons est incontestable; et, quant à moi, je considère — sous ce rapport encore je regrette de ne pas penser comme M. Gerville-Réache — que je n'aie pas le droit de ne pas tenir compte de leur opinion.

C'est cette opinion que je veux essayer de justifier devant le conseil supérieur. Je veux essayer de la justifier parce que, je vous le répète, elle est conforme à la mienne.

M. Gerville-Réache disait l'autre jour une chose juste, c'est qu'il n'est question ici ni de libre échange ni de protection. Je suis de ceux qui pensent que les colonies ne doivent pas s'isoler de leur métropole et qu'elles sont fatalement entraînées dans le mouvement économique qui se produit dans cette métropole. Quand ce mouvement est dans le sens du libre échange, elles reçoivent de grandes libertés commerciales; quand, au contraire, c'est la tendance protectionniste qui l'emporte, elles sont appelées à concourir aux mesures de protection qui sont réclamées en faveur de la production nationale. Je dis qu'il n'y a là qu'une chose naturelle, et je ne peux pas concevoir autrement les relations des colonies françaises avec leur métropole, parce que, dans ma pensée, ces colonies font partie de la France. Cela ne veut pas dire qu'il soit bon ni qu'il soit possible de leur appliquer en matière douanière le même régime qu'à la métropole. Il faut tenir compte de leur situation particulière, de leurs relations de voisinage, de leur position géographique, et ne leur imposer la protection que dans la mesure où elles peuvent la supporter.

La doctrine pure du libre échange a été représentée, dans la discussion d'avant-hier, par deux orateurs, par l'honorable M. Félix Faure, à qui je ne le reproche pas, en considération des sentiments de bienveillance qu'il a exprimés à l'égard des colonies, et en second lieu par M. Gerville-Réache, qui s'est déclaré, si je me souviens bien, résolument libre-échangiste, aussi libre-échangiste que M. Félix Faure, bien qu'il ait accepté, réclamé même, pour les colonies l'application d'un tarif de douanes qui n'a rien de commun avec le libre échange.

Moi, je ne suis pas aussi libre-échangiste que cela. Je dis seulement qu'il y a dans ces questions des intérêts à concilier et qu'il faut d'autant plus s'efforcer de concilier, qu'ils sont, en réalité, solidaires les uns des autres. On doit se garder d'envisager isolément soit l'intérêt métropolitain, soit l'intérêt colonial; ce qu'il faut apercevoir surtout, c'est l'intérêt commun, l'intérêt national; et s'il fallait en ces matières chercher un critérium, on pourrait dire que toutes les mesures qui auraient pour effet d'appauvrir les colonies seraient nuisibles à la métropole, que toutes celles, au contraire, qui tendraient au développement de leur prospérité lui seraient profitables. Or, je voudrais qu'on me prouvât que le tarif général des douanes, tel qu'on propose de l'appliquer aux colonies, doit être pour elles un élément de prospérité. Qui donc sera en état de prouver cela?

Je ne me nomme pas libre-échangiste, parce que je n'aime pas plus cette étiquette qu'une autre; mais je considère que, même dans un système de protection raisonnable, on doit laisser aux colonies beaucoup de libertés. Cela est nécessaire, parce que les colonies sont éloignées de leur métropole, et qu'elles ne peuvent pas en recevoir facilement tous les objets nécessaires à leur consommation; puis encore parce qu'elles sont généralement des pays de productions peu variées, ce qui fait qu'elles ont fréquemment besoin d'avoir recours aux marchés extérieurs, soit pour leur alimentation, soit pour l'entretien de leurs industries.

M. le sous-secrétaire d'Etat disait, à la dernière séance, que chaque fois que le régime douanier a été modifié en France, des modifications correspondantes ont été immédiatement introduites dans le régime des colonies. C'est vrai. Mais il faut ajouter que jamais, en aucun temps, la même loi n'a statué sur le régime douanier des colonies et sur celui de la métropole. Il y avait à cela deux raisons: c'est qu'on a considéré, d'abord, que des tarifs faits pour la France ne pouvaient pas s'appliquer, sans avoir subi au moins de très profonds remaniements, à des pays situés hors d'Europe, placés, sur la surface du globe, dans les situations les plus dissemblables; c'est qu'on a tenu compte, en outre, de cette circonstance, que le système douanier fait partie intégrante de l'organisation coloniale, et qu'on a admis, en conséquence, que le principe devait en être posé dans l'acte même qui fixait les bases de cette organisation.

Si l'on remonte dans le passé, on voit que les choses n'ont jamais été comprises autrement.

J'entendais l'autre jour, avec un certain étonnement, M. Gerville-Réache reprocher à M. Félix Faure d'avoir parlé de l'exploitation des colonies par leur métropole, comme si pareille chose n'avait jamais existé!

C'est cependant ce système qui a dominé jusqu'à une époque assez récente et, sauf les exceptions de la période révolutionnaire, dans toute notre politique coloniale; c'est le système du *pacte colonial*. La loi du 24 avril 1833, la première loi libérale que nous ayons eue depuis la Révolution, n'a fait qu'y apporter des adoucissements.

Cette loi posait pour les colonies des Antilles, de la Réunion et de la Guyane les principes généraux du Gouvernement; elle fixait les attributions des différents pouvoirs; et dans ce partage elle retenait pour le pouvoir législatif le droit de statuer sur le régime commercial et douanier. Mais elle n'avait garde de se prononcer directement sur les tarifs. Ce fut, pour ce qui concerne les Antilles, l'œuvre d'une loi spéciale, celle du 29 avril 1845, qui établit pour ces colonies des tarifs appropriés à leur situation et fort différents de ceux de la métropole.

Je cite ce précédent à titre de simple exemple.

En 1854, les choses ne se passèrent pas autrement. Le sénatus-consulte du 3 mai 1854, qui était alors pour les colonies une véritable constitution, décida également que les matières douanières seraient réglées par des lois de l'Etat; et c'est par application de ce principe que fut rendue la loi, spéciale encore, du 3 juillet 1861, qui rendit, il est vrai, applicables aux colonies — il s'agit des trois colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion — les tarifs en vigueur en France, mais en y introduisant de grandes modifications et en maintenant d'ailleurs toutes les atténuations précédemment admises.

Lorsque les idées libre-échangistes prirent créance en France et qu'on voulut modifier dans ce sens la situation des colonies, c'est encore à un acte organique qu'on eut recours: on fit le sénatus-consulte du 4 juillet 1866, qui eut, comme celui de 1854, une portée constitutionnelle. Le gouvernement impérial s'interdisait ainsi de modifier par ses propres lois ce qui aurait été établi en exécution de ce sénatus-consulte. Et toute l'organisation coloniale fut mise, par le même acte, en harmonie avec ce principe.

Le sénatus-consulte de 1866 forme encore aujourd'hui la base de notre système économique colonial. C'est lui qui, en définitive, est en cause ici. Il n'est donc pas possible que nous n'en parlions pas; et il est d'autant plus nécessaire que nous nous y arrêtions un peu, que les trois colonies auxquelles il s'applique, la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion, représentent une somme d'intérêts qui ne peut pas être négligée.

Ces colonies sont celles qui ont fait de tout temps, et qui font encore — je ne parle pas, pour le moment, de l'Algérie — le plus de commerce avec la métropole. Voulez-vous que nous nous reportions aux statistiques? L'année 1889 a été une année mauvaise pour les trois colonies. Néanmoins, leur commerce avec la métropole s'élève, pour cette période, à 89,714,381 fr., tandis que toutes les autres colonies, y compris Saint-Pierre et Miquelon, qui envoie en France le produit de ses pêches pour 27,588,135 fr., y compris même l'Indo-Chine entière, ne produisent ensemble qu'un mouvement commercial de 125,250,882 fr.

Vous voyez que la proportion est toute en faveur des anciennes colonies. Il en sera peut-être encore longtemps ainsi. J'ajoute que les produits coloniaux expédiés en France ont donné au Trésor, pour les Antilles et la Réunion seulement, une somme de 28,616,491 fr., tandis que toutes les autres colonies n'ont procuré au fisc que 1,535,124 fr.

Voilà l'intérêt qu'il y a au simple point de vue économique, le seul dont nous ayons à nous préoccuper actuellement, à ce que nous ne perdions de vue, dans cette discussion, ni le sénatus-consulte de 1866 ni les colonies qu'il régit plus particulièrement.

Le sénatus-consulte de 1866, vous savez ce qu'il fit, messieurs: il accorda aux conseils généraux des colonies le droit d'initiative relativement aux tarifs de douane; il subordonna seulement l'exécution de leurs délibérations en cette matière à une approbation par décret en conseil d'Etat; il les autorisa, en outre, à voter souverainement les tarifs de l'octroi de mer.

Quel était le but des auteurs de cet acte? Ce but est indiqué dans le rapport de l'honorable M. Thomson, qui reproduit à ce sujet les paroles du principal ministre de l'époque, M. Rouher.

« On était préoccupé » — dit M. Rouher, pour bien faire connaître l'esprit du nouveau régime appliqué aux colonies — « de la coopération considérable du budget de la métropole aux charges des colonies, et on a voulu se donner le droit de dire aux colonies: Conquérez votre liberté, recouvrez votre indépendance, mais en même temps supportez les charges qui sont corrélatives à cette indépendance et à cette liberté, et exonérez le plus possible la métropole des dépenses qu'elle paye à votre acquit. »

Telle était en effet la pensée dominante du sénatus-consulte de 1866. Il devait avoir pour effet d'exonérer l'Etat de certaines obligations qu'il avait supportées jusque-là, et qui désormais allaient se trouver à la charge des colonies.

Antérieurement, les colonies n'étaient pas maîtresses de leurs tarifs de douane; mais en échange, par réciprocité, l'Etat leur garantissait un certain nombre d'avantages. Quels étaient ces avantages? C'était, d'abord, pour leurs produits, à l'entrée en France, un régime de faveur. Je dis « de faveur », et non pas seulement d'égalité. Vous savez au prix de quels efforts nous avons obtenu, il y a quelques années, pour nos sucres coloniaux cette sorte d'égalité qu'on est convenu d'appeler l'équivalence. La loi actuelle des sucres n'a pas été faite pour nous, et ce n'est pas nous qui l'avons demandée; nous n'avons réclamé qu'une chose, c'est qu'elle ne nous mît pas, devant le fisc, dans une situation d'infériorité vis-à-vis de la production indigène. C'était la justice même; le législateur le reconnut, et il nous promit que les sucres coloniaux supporteraient, en arrivant en France, un traitement équivalent à celui qui aurait été appliqué aux sucres métropolitains. Je puis bien rappeler, cependant, que ce régime d'égalité a subi, il n'y a pas longtemps, une assez forte brèche.

Eh bien, ce que nous avions avant 1866, c'était plus que la véritable égalité, c'était la protection par rapport au sucre indigène lui-même. Nous avions une détaxe de distance qui était de 5 fr. par 100 kilogr., le droit étant de 45 fr. En outre, d'autres produits de nos colo-

nies étaient plus ou moins détaxés aussi, ou même, comme le constate M. Thomson dans son rapport, étaient complètement exonérés de droits, ce qui les plaçait dans une position très favorable vis-à-vis des produits similaires étrangers soumis à l'impôt.

Voilà pour ce qui concerne la protection douanière. D'autre part, l'Etat contribuait aux dépenses coloniales dans des proportions bien plus considérables qu'aujourd'hui; il supportait non seulement les dépenses de *souveraineté*, mais encore bon nombre de dépenses dites de *protection*. Parmi celles-ci on peut citer les frais d'administration générale, les frais et dépenses pour les travaux et le service des ports, les subventions à l'instruction publique, les subventions à l'immigration; ces dernières s'élevaient, pour les trois colonies, jusqu'à 300,000 fr. par an.

C'était là la contre-partie, jugée nécessaire, de la protection imposée aux colonies.

Par le sénatus-consulte de 1866, l'Etat s'affranchissait de toutes ces charges, et il disait aux colonies, suivant l'expression de M. Rouher : « Usez de votre liberté, développez votre prospérité en étendant votre commerce avec les pays voisins. »

Le total des sommes dont le budget métropolitain se trouva allégé de ce chef s'éleva à un chiffre annuel de 5,182,240 fr., que je pourrais décomposer si vous en exprimiez le désir; j'en ai là les éléments.

C'était donc une sorte de pacte nouveau que la métropole passait avec les colonies, et qu'elle substituait à l'ancien pacte colonial; elle laissait aux colonies la faculté de diriger leur commerce dans le sens qui leur paraîtrait le plus avantageux; elle les engageait même à se porter sur les marchés étrangers; mais pour prix de cette liberté elle mettait à leur charge des obligations fiscales qu'elles n'avaient pas eu à supporter jusque-là.

Maintenant, les intentions des auteurs du sénatus-consulte de 1866 ont-elles été réalisées? Il suffit de consulter les statistiques pour s'en assurer. Je reconnais que le commerce des colonies avec la métropole a diminué dans une certaine mesure. Mais cela était prévu, cela était accepté. Par contre, et c'était là surtout ce qu'on avait voulu, leur commerce général a augmenté d'une manière assez sensible, alors pourtant que la concurrence toujours croissante que leur faisait, sur les marchés du monde, le sucre de betterave, constituait pour elles une cause trop réelle d'appauvrissement. Le régime économique qui leur a permis de faire face à cette concurrence, de soutenir la lutte et de maintenir leur production au point où elle est encore aujourd'hui, n'a pas été pour elles, après tout, un régime néfaste.

L'île de la Réunion, dans la période qui s'étend de 1857 à 1860, est arrivée à un degré inouï de prospérité. En 1857, elle faisait un commerce de plus de 95 millions, dont plus de 80 millions avec la métropole. L'Algérie était alors très loin de l'état où elle est aujourd'hui. Cette prospérité ne s'est pas maintenue; les sources de production de la Réunion ont été épuisées, peut-être parce qu'on leur avait trop demandé; mais le sénatus-consulte de 1866 n'y a été pour rien, et les représentants de cette colonie qui sont ici pourront l'attester; il a permis, au contraire, à la Réunion de résister à la mauvaise fortune et, étant donnée sa situation nouvelle vis-à-vis de la métropole, de ne pas descendre au-dessous d'un certain degré d'appauvrissement.

En ce qui concerne les deux autres colonies, voici ce que disent les statistiques. Avant le sénatus-consulte de 1866, dans les années 1855, 1857, 1860, 1865, le commerce de la Martinique était de 43,916,056 fr., 47,985,539 fr., 49,788,769 fr. En 1869, 1875, 1880, il est de 59,381,380 fr., 58,459,922 fr., 60,447,364 fr. En 1888, il est de 50,600,679 fr. Pour la Guadeloupe, les résultats sont à peu près les mêmes; le commerce passe de 37, 39, 45, 32 millions, à 43, 49, 56 millions; il est, pour 1888, de 50,374,206 fr. Tout compte fait des bonnes et des mauvaises années, le mouvement général est plus considérable.

On ne peut donc pas dire que le sénatus-consulte de 1866, envisagé seulement dans ses conséquences économiques, ait fait du mal aux colonies.

Parmi les résultats qu'il a produits, il faut compter encore la vie rendue plus facile, à meilleur marché. Mais ce n'est pas tout: en même temps que les subventions destinées aux services locaux cessaient d'apparaître aux budgets métropolitains, les budgets coloniaux prenaient un développement plus considérable. En 1856 et 1865, le budget de la Guadeloupe était de 2,573,633 fr. et 3,167,355 fr.; il a crû progressivement, jusqu'à l'année 1890, où il s'arrête au chiffre de 5,940,024 fr. Le budget de la Martinique se meut dans des chiffres variant de 2,500,000 fr. à 4,600,000 fr. Celui de la Réunion reste à peu près stationnaire depuis 1865.

Les dépenses de souveraineté et de protection restant à la charge de l'Etat étaient, pour la Martinique :

En 1855, de	3.356.005
En 1865, de	2.932.970

Elles sont, à partir de cette époque :

En 1868, de	2.605.600
En 1875, de	2.460.145
En 1885, de	2.375.865
En 1891, de	2.096.533

Pour la Guadeloupe, c'est la même progression décroissante :

En 1855, de	3.613.800
En 1865, de	3.302.820
En 1868, de	2.933.330
En 1875, de	2.178.415
En 1885, de	2.169.597
En 1891, de	2.045.000

Ces constatations me font penser à une partie du rapport de l'honorable M. Thomson où est reproduite une observation que faisait devant le conseil supérieur du commerce M. le directeur général des douanes, relativement aux augmentations qui se constatent chaque année dans le budget du service colonial. Il faut convenir que ce n'est pas le sénatus-consulte de 1866 qui doit être rendu responsable de ces augmentations, puisque les dépenses pour les anciennes colonies ont été constamment en décroissant.

M. Leroy. L'augmentation des dépenses s'explique par le développement immense de notre empire colonial.

M. Isaac. Le sénatus-consulte n'a donc pas fait tout le mal qu'on lui attribue; c'est tout ce que je voulais démontrer. Il a cependant été l'objet de nombreuses critiques. On a reproché, par exemple, aux conseils généraux d'avoir abusé des pouvoirs qui leur étaient dévolus lorsqu'ils ont supprimé les droits de douane. Leur justification, sur ce point, est facile: ils pensaient qu'en agissant ainsi ils ne faisaient qu'user d'un droit qui leur avait été accordé par le pouvoir métropolitain. Et la preuve, en définitive, qu'ils ne s'étaient écartés d'aucun principe, c'est que leurs délibérations furent approuvées par des décrets rendus en conseil d'Etat.

Vous savez d'ailleurs, messieurs, qu'il a suffi que le représentant du gouvernement métropolitain exprimât le désir de les voir revenir sur ces déterminations, pour qu'ils décidassent le rétablissement des droits de douane dans la mesure où il leur était demandé. Cela se passait en 1884. M. Félix Faure, qui était alors sous-secrétaire d'Etat, se souvient certainement de ces circonstances.

L'île de la Réunion alla même au delà et elle accepta, sous certaines réserves pourtant, à peu près le tarif général métropolitain.

M. Deproge. Elle a fait plus qu'on ne lui demandait.

M. Isaac. Cette mesure, à laquelle j'applaudis à cause du sentiment qui l'a inspirée, n'a eu aucune influence sur le commerce de la Réunion, qui est resté depuis lors, M. Thomson le constate dans son rapport, entre les chiffres de 6 millions et 6 millions et demi.

M. le président. Je vous demande pardon! il y a une augmentation : le chiffre le plus récent est de 9 millions.

M. Thomson. Parfaitement!

M. Isaac. Si je me reporte aux pages 24 et 25 du rapport de M. Thomson, je lis ceci :

« Voici, pour nos colonies et possessions françaises — par pays de destination — les exportations de France depuis 1884 :

« Valeurs actuelles exprimées en millions :

Ile de la Réunion.

1884	6.8
1885	6.7
1886	6.3
1887	4.9
1888	6.7
1889	6.6

Voilà les constatations officielles prises dans le rapport de M. Thomson.

Je dois dire d'ailleurs que j'ai contrôlé ces chiffres en les rapprochant de ceux qui sont portés aux états publiés par la direction générale des douanes, et je puis vous donner l'assurance que pour l'année 1889 les exportations de France à la Réunion sont bien de 6,600,000 francs.

Les statistiques coloniales, qui ne sont pas toujours d'accord avec les états de la direction générale des douanes, donnent peut-être d'autres chiffres; mais je suis sûr que même dans les statistiques coloniales, vous ne trouverez pas que l'année 1889 ait été meilleure que les années précédentes.

Je disais que le sénatus-consulte de 1866 avait été plus d'une fois critiqué; en 1875 notamment, au moment de l'enquête sur le régime commercial, on fit contre cet acte une très active campagne. Mais que poursuivait-on alors? Ce n'était pas l'établissement aux colonies du tarif général; ce n'était même pas la fixation immédiate des tarifs coloniaux; c'était seulement la modification des attributions des conseils généraux. On voulait enlever à ces assemblées le droit d'initiative en matière de douanes, qui leur a été accordé par le sénatus-consulte.

Malgré tous les efforts qui furent faits pour arriver à ce résultat, on ne crut pas pouvoir sanctionner les propositions qui avaient été faites dans ce sens, parce qu'on reconnut que si l'on touchait à l'attribution des conseils généraux en matière de douane il faudrait en même temps renoncer à l'ensemble du système et rendre aux colonies tous les avantages dont elles avaient été privées par le fait de l'application du sénatus-consulte.

C'est ce que dit formellement le rapport de M. Teisserenc de Bort, que M. Thomson a cité. Ce rapport concluait, non pas à la suppression du pouvoir des conseils généraux, mais à une simple réduction de ce pouvoir; il déclarait qu'on ne pouvait pas aller plus loin, et vous savez que, pour la raison dont je viens de parler, on n'alla même pas jusque-là.

Ce sont ces mêmes scrupules qui, en 1881, au moment du vote de la loi du 7 mai, empêchèrent de modifier le régime douanier des trois anciennes colonies. On stipula seulement pour les colonies auxquelles ne s'appliquait pas le sénatus-consulte, en décidant que leurs tarifs douaniers seraient, à l'avenir, fixés par décrets rendus en conseil d'Etat.

Veuillez remarquer, messieurs, que ce système constituait un avantage pour les colonies non régies par le sénatus-consulte, loin de diminuer les garanties dont elles jouissaient antérieurement. En effet, on leur donnait cette garantie nouvelle que leur régime douanier, qui avait été jusque-là entre les mains des gouverneurs, serait établi désormais avec la participation du conseil d'Etat, ce qui pourrait leur procurer une législation meilleure.

Quant au sénatus-consulte de 1866, on n'y portait pas la moindre atteinte. On ne croyait pas pouvoir en faire sortir l'attribution douanière, sans le reviser complètement.

Or, que veut-on faire aujourd'hui? Il ne s'agit pas seulement de modifier ni même de supprimer l'attribution conférée aux conseils généraux en matière de douane; il s'agit encore de fixer les tarifs, et de les fixer en appliquant immédiatement aux colonies le tarif général métropolitain sous la seule réserve d'un petit nombre d'exceptions.

Je ne me permets d'adresser aucun reproche à personne; mais je ne puis m'empêcher de constater que les scrupules qui s'étaient manifestés en 1875 et en 1881, on ne semble plus les avoir. On ne se demande pas quelle répercussion aura la mesure proposée sur la situation générale des colonies. On ne songe pas à leur rendre ce qu'elles ont perdu en 1866.

L'honorable M. Thomson admet que la surcharge ne sera pas considérable pour les colonies; et pour le prouver il nous a dit, avant-hier, que les aggravations de droits de douane proposées par la commission étaient de peu d'importance. Mais qu'il me permette de lui faire remarquer que cette observation s'appliquait, non pas à l'état de choses existant aux colonies, mais à celui que devait créer pour la métropole le projet du Gouvernement.

La commission des douanes a aggravé dans une mesure peu sensible, je veux bien le reconnaître, les propositions du Gouvernement; mais ces propositions ne concernaient pas les colonies. Le Gouvernement les laissait en dehors du tarif général. Si l'on veut se rendre compte de l'effet que produiront dans ces pays les tarifs adoptés par la commission, ce n'est

pas aux droits compris au projet du Gouvernement qu'il faut les comparer, c'est à ceux qui sont actuellement en vigueur aux colonies.

Je vais, par quelques exemples, vous faire voir quels seront les véritables résultats de la nouvelle législation, en prenant pour point de comparaison le tarif de la Guadeloupe :

Les chevaux actuellement exempts de droits payeront désormais 30 fr. par tête;

Les viandes salées, qui sont également exemptes, payeront 30 fr. les 100 kilogr. pour le bœuf, 20 fr. pour le porc ;

Le saindoux, exempt, payera 14 fr. 50.

Les poissons salés (autres que la morue), exempts, payeront 30 et 20 fr.

Les bois de construction, exempts, payeront 1 fr. 25, 1 fr. 50 ou 3 fr. les 100 kilogr., suivant l'épaisseur.

La houille, exempte, payera 0 fr. 12 les 100 kilogr.

Le pétrole, exempt, payera 24 fr. les 100 kilogrammes.

Le fer, exempt, payera 5 fr. et 7 fr. 50 les 100 kilogr.

Les engrais chimiques, exempts, payeront 50 centimes les 100 kilogr.

Le riz, exempt, payera 8 fr. les 100 kilogr.

Et il s'agit là d'objets sur lesquels les atténuations prévues par la commission ne porteront probablement pas.

Voici, par contre, un article d'assez grande consommation, sur lequel le droit va subir une diminution qui n'était probablement pas dans la pensée de la commission. C'est le beurre salé, qui est tarifé actuellement 20 fr. à la Guadeloupe, tandis qu'avec la nouvelle loi il payerait 13 fr. au tarif maximum et 6 fr. au tarif minimum. Ce simple exemple suffit à montrer combien il est peu rationnel, même au point de vue de la protection, de déclarer purement et simplement applicable aux colonies le tarif général de France.

Je pourrais indiquer beaucoup d'autres cas qui vous feraient voir à quelles lacunes, à quelles impossibilités pourrait conduire l'emploi de ce procédé.

Je cite un seul article, le tabac. Comment le traitez-vous? Au tarif général de France, il est prohibé parce qu'en France nous avons la régie. Il ne pourra pas être compris parmi les exceptions prévues, et vous savez pourquoi: il a des similaires en France, il n'est pas objet d'alimentation de première nécessité. Le tabac sera donc prohibé aux colonies.

Les colonies ne pourront pas recevoir ce produit de l'étranger: il leur faudra consommer le tabac de la régie métropolitaine, ou établir nécessairement des régies locales, ou renoncer aux revenus qu'elles tirent de l'introduction de cette marchandise. C'est tout le système financier des colonies que vous modifiez. Je ne crois pas que ce soit là le résultat que vous avez voulu; c'est celui auquel vous aboutissez malgré vous.

Je reconnais cependant que la commission des douanes s'est montrée plus tolérante qu'elle ne l'aurait été si elle s'était bornée à accepter la proposition d'initiative parlementaire qui lui a été renvoyée. Vous savez dans quelles conditions cette proposition s'est produite.

Elle a été faite, — on le rappelait il y a deux jours, et je ne veux pas insister sur ce point, — sans aucune consultation, directe ni indirecte, des conseils locaux.

Elle consistait à demander l'application intégrale et sans exception du tarif général des douanes aux colonies. Il faut peut-être avoir beaucoup de patriotisme pour faire une semblable proposition ; mais je crois qu'on peut en avoir tout autant, et cependant la trouver mauvaise. — Elle tendait en outre au rétablissement, dans une certaine mesure, de la surtaxe de pavillon. Je dis en passant, et je rectifie ici un rapprochement qui a été fait par M. Gerville-Réache, que tout cela n'avait rien de commun avec les dispositions de la loi qui a été votée il y a quelque temps pour la Tunisie, où le tarif général n'est pas appliqué.

La commission des douanes n'a pas cru devoir accepter la proposition ainsi formulée, et, en cela, elle a, suivant moi, sagement agi. Mais le régime qu'elle accepte et qu'elle recommande me paraît encore trop rigoureux.

Je parlais tout à l'heure des aggravations que le tarif général va apporter à la situation économique des colonies. Ce sont là des charges certaines. Un tarif de douane est toujours une charge, lorsqu'il majore des droits existants. M. Gerville-Réache dit qu'il n'en est rien; et qu'il se fait fort de le démontrer. Nous discuterons ce point quand il le voudra. Pour l'instant, je crois qu'il faut admettre, parce que c'est une opinion que jusqu'ici personne n'avait songé à contester, que l'application du tarif général constituera pour les colonies une réelle augmentation de charges.

M. Gerville-Réache. On supprimerait une partie des impôts.

M. Isaac. Les choses ne se passent pas aussi simplement que vous le dites. Oh! je sais, il y a le procédé qui consisterait à détaxer d'un côté, tandis qu'on taxerait de l'autre. M. Gerville-Réache ne voit là qu'un travail de compensation à établir. On pourrait, dit-il, supprimer les droits de sortie sur les denrées secondaires, pour avantager la petite culture, — réduire les droits de sortie sur les rhums et les sucres, — réduire les droits de consommation sur les farines, riz, spiritueux, etc., — réduire les droits d'octroi, sauf à compenser la réduction dans les budgets municipaux, par une subvention de la colonie.

Toutes ces compensations seraient excellentes, si elles étaient possibles ; mais le malheur est que, pour les réaliser, il faudrait une chose, de l'argent. Or, veuillez considérer que si le but de la commission est atteint, si la marchandise française est réellement protégée, les colonies en percevront pas un centime de droit de douane de plus qu'aujourd'hui; elles en percevront même beaucoup moins, puisque la marchandise étrangère soumise à un droit entrera pour une bien moindre part dans la consommation. Est-ce clair? Si, au contraire, le droit de douane reste sans effet quant à la protection, c'est-à-dire s'il n'empêche pas l'introduction de la marchandise étrangère, qui, dans ce cas, payera l'impôt, alors qu'aurez-vous gagné à gêner le consommateur? Ceci : qu'il s'opérera un certain ralentissement dans l'introduction des produits étrangers, ralentissement dont les produits français ne profiteront pas. Et comment peut-on croire que, dans ces conditions, les revenus des douanes pourraient suffire à procurer des dégrèvements aux contribuables et des subventions aux communes? Rien ne serait plus dangereux que de propager de pareilles espérances. Voici, par exemple, les denrées secondaires, pour lesquelles on demande déjà un dégrèvement à l'entrée en France : on les exonérerait encore du droit de sortie, et c'est la masse des consommateurs qui payerait, par la douane, les avantages qui auraient été accordés aux producteurs de ces denrées!

De même pour les sucres et les rhums! C'est compter beaucoup trop sur l'incidence de l'impôt, que de faire de pareils calculs. Aucune Assemblée ayant quelque souci de sa responsabilité ne voudra s'y associer, on peut en être sûr. Quant aux subventions qui remplaceraient les parts d'octroi des communes, en supposant qu'elles pussent être fournies, elles auraient, au point de vue du fonctionnement des institutions, un effet détestable, celui de supprimer l'individualité communale, et de mettre les municipalités à la discrétion des administrations coloniales. Je n'hésite pas à dire que je considérerais ce résultat comme un malheur.

Je maintiens donc que le tarif général des douanes appliqué aux colonies sera pour elles une charge très lourde. Or quelle compensation effective leur offre-t-on? Elles auront un dégrèvement de 50 p. 100 sur leurs denrées secondaires, c'est-à-dire sur les produits autres que le sucre, tels que le café, le cacao, la vanille.

Je reconnais que c'est là une très bonne chose, et je dis même que ce dégrèvement est utile, non pas seulement au point de vue de l'avantage de chaque colonie, mais surtout au point de vue de l'intérêt général.

Cette question n'est pas nouvelle. Voilà très longtemps que tous ceux qui s'occupent des affaires coloniales demandent une réduction des droits qui frappent certains produits coloniaux; les assemblées coloniales ont souvent réclamé cette mesure, et les chambres de commerce de France, se plaçant au point de vue de l'intérêt métropolitain, ont maintes fois formulé des vœux dans le même sens.

Quelle est la situation actuelle? Certains produits coloniaux sont protégés, au même titre que les produits métropolitains similaires, contre la concurrence étrangère. Ces produits sont le sucre et les alcools, qui ont des similaires en France. Or, on constate cette chose bizarre, que les produits coloniaux qui ne jouissent d'aucune protection, qui sont traités comme s'ils venaient de l'étranger, qui subissent les droits énormes du tarif général, sont précisément ceux qui ne font aucune concurrence à la production de la métropole.

M. le directeur général des douanes. Ils acquittent des taxes fiscales.

M. Isaac. Oui, mais ces taxes fiscales empêchent le développement de ces produits.

Or, je vous demande, messieurs, s'il ne serait pas de l'intérêt général que des denrées de cette nature fussent placées, au regard du fisc, sur le pied de l'égalité par rapport à d'autres produits coloniaux, tels que le sucre et les alcools, qui se trouvent en concurrence avec une partie de la production nationale.

La question n'est pas intéressante seulement pour les anciennes colonies, mais encore pour les nouvelles, pour l'Indo-Chine, par exemple, pour les établissements d'Afrique aussi.

A ce sujet, M. le sous-secrétaire d'Etat a fait remarquer, dans une lettre à la commission des douanes, qu'il serait regrettable que l'exonération promise aux anciennes colonies ne fût pas accordée à nos possessions de la côte orientale d'Afrique où l'on pourrait développer, au plus grand profit des intérêts français, la culture du café. Il n'admet pas qu'il soit nécessaire de subordonner cette exonération à l'application du tarif général.

J'ai la satisfaction d'être, sur ce point, absolument de l'avis de M. le sous-secrétaire d'Etat.

Il y avait donc des raisons d'un ordre supérieur qu'on pouvait invoquer en faveur de cette mesure. Aurait-elle été prise? Je n'en sais rien, et ne veux invoquer ici aucun témoignage. Je dis seulement que la cause était assez bonne pour être plaidée, et qu'elle méritait d'être gagnée. On avait fait autour de cette question assez d'agitation pour qu'on pût espérer que les Chambres n'auraient pas refusé le dégrèvement qui leur serait demandé, au nom du double intérêt métropolitain et colonial.

Mais si l'on veut qu'il y ait là une compensation, il convient de se demander ce que représente ce dégrèvement. Les auteurs de la proposition évaluent à 1,900,000 fr. le produit total de l'impôt actuel sur les denrées coloniales secondaires ; par conséquent, le dégrèvement, qui est de 5 p. 100, serait d'une valeur d'un peu plus de 900,000 fr.

M. Thomson, *rapporteur*. C'est une erreur !

M. Isaac. J'attends la rectification. En attendant, je suis obligé d'accepter le chiffre que je trouve dans l'exposé des motifs de la proposition et qui est, je le crois bien, conforme aux états de douane. Ce chiffre s'applique à tous les produits de l'espèce, pour les différentes colonies. M Méline a eu soin de faire remarquer, dans son rapport, — et M. Thomson a fait la même observation, — que le consommateur métropolitain profitera, dans une certaine mesure, de la réduction de droits qu'il s'agit d'accorder aux colonies.

M. le directeur général des douanes. Permettez-moi de vous interrompre pour dire que ce n'est pas exact.

M. Isaac. Alors M. Méline s'est trompé, et M. Thomson aussi. Mais je crois qu'ils ont eu parfaitement raison. J'envisage, par exemple, un des produits qu'il s'agit de dégrever, le café. Le café de nos colonies a une cote spéciale sur le marché; il ne suit pas le cours général de ce produit, dont la plus grande partie vient du Brésil et de Haïti; il ne se vend pas au même prix que le café de ces dernières provenances) par conséquent, il est bien évident que si vous réduisez le droit qui le frappe, son prix de vente, qui ne se confond pas avec celui de la masse de la marchandise, ne restera pas stationnaire. Le consommateur bénéficiera d'une partie du dégrèvement.

Je dis que c'est légitime, que c'est inévitable, et que c'est la conséquence naturelle et normale du fonctionnement de la loi de l'offre et de la demande.

Cela étant, il est manifeste que le dégrèvement, qui s'élève à un chiffre de 900,000 fr. pour tous les produits et pour toutes les colonies, se trouvera assez sensiblement diminué.

Ce n'est donc pas un élément de compensation qui puisse être mis en balance avec la charge considérable du tarif général.

On a dit que nos craintes sont exagérées, et on a parlé à ce sujet de l'Indo-Chine. Je crois que l'exemple est assez mal choisi.

L'Indo-Chine ne paraît pas s'être très bien trouvée de l'application du tarif général.

Chacun de nous peut avoir entendu parler de la situation commerciale de ce pays ; notre collègue, M. Ulysse Pila, qui est si compétent en ces matières, vous a apporté ici des rensei-

gnements qui sont d'une réelle gravité; on peut dire que l'Indo-Chine ne cesse de pousser des cris de détresse depuis qu'elle est soumise au régime du tarif général; et cependant, ce régime a été pour elle, par deux fois, atténué par des règlements d'administration publique. Or, les exceptions prévues par la loi de 1887, spéciale à l'Indo-Chine, étaient plus nombreuses que celles que vous admettez aujourd'hui. Cette loi de 1887 laissait en effet une grande latitude au conseil d'Etat qui pouvait remanier tout le tarif général, pour l'approprier à la situation de l'Indo-Chine. Celle que vous préparez limite rigoureusement les exceptions; elles ne pourront porter, d'abord, que sur les denrées d'alimentation de première nécessité.

M. Deproge. Les viandes salées ne sont pas comprises dans les exceptions.

M. Isaac. Cela montre bien que les exceptions ne seront pas très nombreuses.

Le projet de loi dit en outre que: pourront être exceptés les produits qui n'ont pas de similaires dans la métropole. Laissez-moi vous faire remarquer que dans les anciennes colonies on consomme très peu d'objets venant du dehors, qui n'aient pas leurs similaires dans la métropole. Il n'en est pas de même en Indo-Chine, où les populations ont des coutumes et des usages différents. Les Annamites et les Tonkinois consomment beaucoup de produits qui n'existent pas dans le commerce français.

Aux Antilles, vous voulez aller plus loin que vous n'avez été en Indo-Chine; je crains que les résultats ne soient plus fâcheux encore.

On a cité aussi l'Algérie, qui jouit du tarif général, et qui s'en trouve bien, paraît-il. M. Félix Faure a déjà répondu que la situation de l'Algérie n'était pas du tout semblable à celle de nos anciennes colonies. L'Algérie est à deux pas de la France; la Méditerranée est facile à traverser; les relations entre la métropole et cette grande colonie sont de tous les jours, on comprend alors qu'il y ait une certaine communauté douanière entre les deux territoires.

Il est également vrai de dire, ainsi que l'a fait encore remarquer M. Félix Faure, que la situation actuelle de l'Algérie, si tant est qu'elle soit prospère, n'est pas due à l'application du tarif général; elle résulte, d'une part, des efforts des colons et, d'autre part, et surtout, de la longue sympathie qui a été accordée à ce pays par la métropole, de l'assistance et des subventions qu'elle n'a cessé de lui donner. C'est une simple constatation que je fais, et j'ajoute seulement que depuis 1866 tout au moins les colonies n'ont pas été assistées dans la même mesure.

Un des reproches que M. Thomson a faits au régime douanier actuel, en ce qui concerne les anciennes colonies, c'est que ces colonies, dans leur commerce avec la métropole, envoient en France plus de marchandises qu'elles n'en reçoivent. Nous voilà dans la question de la balance du commerce, que je ne veux pas, d'ailleurs, discuter ici. Si vous trouvez que c'est là une situation fâcheuse, il vous faut faire le même reproche à l'Algérie; jusqu'en 1889, en effet, l'exportation de France en Algérie a été plus considérable que l'importation de l'Algérie en France; en 1889, la situation est renversée: c'est l'Algérie qui envoie en France plus de produits qu'elle n'en reçoit.

Et j'entendais, ces jours derniers, dans une grande commission parlementaire où l'on s'occupait de l'Algérie, un témoin fort compétent se réjouir de cette constatation comme d'un signe de prospérité.

Un membre. C'est évident!

M. Isaac. Très bien! Mais il ne faut pas alors que l'on fasse de cette même situation un argument contre les colonies.

Dans ces observations générales, messieurs, je n'ai voulu qu'une chose: vous montrer la raison des droits accordés aux colonies en matière de douane, l'usage qu'elles ont fait de ces droits, et les conséquences qui en sont résultées. J'ai voulu vous faire voir l'état de choses actuel tel qu'il est. J'ajoute maintenant que je ne suis pas un partisan quand même de cet état de choses. Ce n'est pas le sénatus-consulte de 1866 que je défends. Je crois pouvoir dire que personne ne l'a attaqué plus que moi; j'en ai proposé formellement l'abrogation! Je ne défends pas les attributions actuelles des conseils généraux; ils ont spontanément offert d'y renoncer, mais en indiquant à quelles conditions cette réforme de la législation existante pourrait s'opérer équitablement. Les colonies ont dit à la métropole — je parle, du moins, des deux Antilles: « Ces pouvoirs que vous nous avez accordés, on nous les conteste! Eh bien, modifions le pacte de 1866. Faites-nous entrer plus complètement dans l'organisation nationale. Appliquez-nous la politique d'assimilation. » Je suis, pour ma part, messieurs, partisan de cette solution, qui est conforme à toute la politique traditionnelle de la France. Elle n'est pas contraire à un certain degré de décentralisation et de spécialité; elle ne tend pas à la suppression des individualités locales; elle leur donne seulement la garantie des lois.

Voilà ce que je demande; je désire qu'on brise, pour ces deux anciennes colonies, le cadre du sénatus-consulte de 1866 et qu'on les fasse entrer plus complètement dans le régime des lois. Alors, je le reconnais, il sera naturel que le régime douanier des colonies soit établi par des lois. Je vais même plus loin, et je dis que c'est là une conséquence logique de l'institution d'une représentation parlementaire des colonies; mais alors, je vous dis: « Organisez, appliquez le régime des lois; renoncez au système des deux sénatus-consulte de 1854 et 1866 »; et j'ajoute que quand vous aurez fait cela quand vous aurez dessaisi les conseils généraux par une législation organique normale, vous aurez encore à vous demander s'il est sage d'appliquer purement et simplement aux colonies, même par une loi spéciale, le tarif douanier de la métropole.

Ce que je dis là se rapporte aux colonies représentées au Parlement, à celles qui peuvent par conséquent être défendues lorsqu'il s'agit de voter pour elles une loi de douane. Quant aux colonies non représentées, leur situation est différente: ce sont des établissements nouveaux, qui sont susceptibles de transformations plus ou moins fréquentes. Je ne vois aucun inconvénient à laisser au Gouvernement la faculté de statuer sur leurs tarifs douaniers, avec l'assistance des assemblées locales, du conseil d'Etat et du conseil supérieur des colonies.

Le Gouvernement possède aujourd'hui cette attribution; il n'y a pas à craindre qu'il ne fasse un usage contraire aux volontés du Parlement.

Il y a, vous le voyez, deux groupes bien distincts de colonies, celles qui possèdent une représentation dans les Chambres, et celles qui en sont dépourvues: pour celles-là, la loi appropriée aux situations locales; pour celles-ci, le décret. Si nous voulons fixer des principes généraux, ce qui me paraît être le but principal de la discussion actuelle, c'est à des distinctions de cette nature qu'il faut nous attacher.

Dans tous les cas, les colonies des Antilles — et je parle spécialement ici pour la colonie que j'ai l'honneur de représenter — ont en maintes circonstances exprimé le vœu d'être assimilées à des départements français. Nous avons tous — je crois que les représentants de la Martinique ne me contrediront pas — pris l'engagement de soutenir cette cause. Je demande donc, pour ma part, l'assimilation, dans toute la mesure où elle est possible. Mais je ne peux pas me contenter des charges de cette assimilation. M. Gerville-Réache dit: « Acceptons toujours l'assimilation douanière! C'est un pas de plus fait vers le but que nous poursuivons. » C'est, à mon avis, une mauvaise manière de raisonner. Il me paraît évident que, quand l'assimilation douanière sera faite, on n'attachera plus la même importance à la question d'assimilation générale. Je craindrais de compromettre celle-ci en acceptant celle-là dans les conditions où elle nous est offerte.

Je ne sais si quelqu'un d'autorisé ici peut nous donner l'assurance que l'assimilation douanière n'aurait pas cet effet que je redoute, qu'elle ne fonctionnerait pas isolément, en dehors des autres conditions de l'assimilation. Si cette garantie pouvait m'être expressément fournie, alors seulement j'acquiescerais, pour la colonie que je représente, à la modification douanière, me réservant d'ailleurs de critiquer dans leurs détails les dispositions du projet qui concernent les colonies. A défaut d'une pareille assurance, je combattrai la proposition, qui me paraît dangereuse et insuffisamment équitable. (*Très bien! très bien!*)

Il arrivera de mon opposition ce qu'il pourra, mais j'aurai du moins le sentiment d'avoir fait mon devoir. (*Applaudissements.*)

En résumé, messieurs, nous avons à décider si, oui ou non, le régime douanier des colonies doit être modifié. Je dis qu'il n'est pas possible que les Chambres votent cette mesure considérable sans avoir entendu l'avis des colonies, et j'ajoute qu'il est nécessaire qu'on tienne compte de la relation qui existe entre les attributions douanières des conseils généraux et le système organique des colonies. Pour cette double raison, je persiste à penser que nous ne pouvons nous prononcer avant d'avoir reçu communication des avis des conseils locaux; et je demande, d'autre part, que la question soit renvoyée, en temps et lieu, à l'examen de chacune des sections du conseil supérieur. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le directeur général des douanes.

M. Pallain, *directeur général des douanes.* Je demande la permission de justifier d'un mot l'interruption que j'ai faite tantôt, quand M. le sénateur de la Guadeloupe déclarait que la détaxe coloniale profiterait surtout au consommateur métropolitain.

C'est là une erreur qu'il importe de rectifier. Ce n'est pas le consommateur métropolitain qui profitera de la détaxe, mais bien le producteur colonial.

Quand on édicte une réduction de droits au profit d'une marchandise d'une provenance spéciale et déterminée, c'est sur le droit normal des autres provenances que s'établit le prix de vente à la consommation.

Nous avons, à cet égard, dans le régime colonial une expérience concluante. Quand il y avait des droits différentiels sur le sucre indigène, il n'y avait aucune différence dans les prix sur le marché français.

Il n'est donc pas exact de dire que c'est le consommateur métropolitain qui bénéficiera de la réduction des droits sur les denrées coloniales provenant des colonies; la vérité, c'est que le Trésor métropolitain supportera seul le sacrifice consenti au profit du producteur colonial.

M. Isaac. Je n'ai pas dit que la détaxe profiterait surtout au consommateur métropolitain, mais seulement que ce consommateur métropolitain en aurait aussi sa part.

Cette constatation est tout entière dans le rapport de M. Méline et dans celui de M. Thomson.

Je m'attendais bien à ce que M. le directeur général des douanes citât l'exemple des sucres coloniaux. Mais leur situation est tout autre que celle du café. Le sucre, en effet, qu'il vienne de la canne ou qu'il vienne de la betterave, est coté de la même manière; il se vend le même prix; de sorte que quand on dégrève une partie de la production, et non pas la plus considérable, cette partie conserve son prix de vente, qui est celui de la masse de la marchandise, d'où résulte pour le vendeur un avantage que l'acheteur ne peut pas partager. Les choses se passent autrement pour le café. Le café des Antilles ou de la Réunion est, par rapport à celui du Brésil ou d'Haïti, un produit spécial; quand on l'aura dégrevé, il ne continuera pas à profiter des cours déterminés par la masse des cafés qui pèsent sur le marché, et, par la force des choses, son prix diminuera. C'est le consommateur métropolitain, comme le disent très bien MM. Méline et Thomson, qui bénéficiera de cette diminution.

M. le président. La parole est à M. Schœlcher pour une motion d'ordre.

M. Schœlcher. Messieurs, l'honorable M. Félix Faure a terminé son très substantiel discours en demandant l'ajournement de la question jusqu'à ce qu'on ait consulté les colonies.

Cette proposition me paraît très importante, et je crois qu'il y aurait lieu de la soumettre purement et simplement au vote du conseil supérieur. Je crains que nous n'usurpions réellement, jusqu'à un certain point, en ce moment, sur les pouvoirs des conseils généraux des colonies.

Je demande que M. le président mette aux voix la proposition de M. Félix Faure qui consiste à ajourner nos discussions jusqu'à ce que les colonies aient été consultées. Il me paraît difficile de trancher ici une question aussi grave et aussi importante sans savoir au moins ce qu'elles en pensent elles-mêmes. (*Très bien! très bien!*)

M. Félix Faure. Voici le projet de résolution que j'ai l'honneur de soumettre au conseil supérieur:

Le conseil supérieur des colonies,

Considérant que les propositions de la commission parlementaire des douanes concernant les colonies ne sont pas définitives;

Que des changements aussi considérables à apporter au régime politique et économique

des colonies ne peuvent être décidés avant la consultation préalable des conseils locaux,

Emet l'avis,

Qu'il y a lieu d'ajourner la décision à prendre quant au régime économique des colonies jusqu'à ce que l'administration puisse communiquer au conseil supérieur les délibérations des conseils locaux.

M. Deproge. Il est bien entendu que la délibération des conseils généraux n'aura pas lieu sur une simple lettre ou sur une dépêche de M. le sous-secrétaire d'Etat, mais d'après les documents qui leur seront communiqués.

Dans quinze jours, on aura la réponse par télégraphe; ce sera l'enquête de 1872 renouvelée.

M. Thomson. J'appelle l'attention du conseil supérieur sur le vote qu'on lui demande.

La Chambre est saisie tout à la fois d'un projet par M. le ministre du commerce, qui présente les vœux de toutes les chambres de commerce de France et d'une proposition déposée par la représentation coloniale.

Dans ces conditions, quelqu'un peut-il penser que la Chambre n'examinera pas la question, au moment de la discussion du tarif général des douanes?

Je crois donc que vous faites en ce moment quelque chose de contraire aux idées que vous défendez. Je ne cherche, pour ma part, qu'à m'éclairer : je suis très heureux de faire partie de la commission des douanes et du conseil supérieur des colonies, où l'on peut examiner toutes les objections.

Vous pouvez vous livrer ici à cet examen. Si vous y renoncez, croyez bien que ce n'est pas le conseil supérieur qui aura le dernier mot, mais le Parlement, qui est saisi de la question.

M. Félix Faure. Je me demande pourquoi le conseil supérieur des colonies aurait été constitué, sinon pour s'occuper plus spécialement des questions coloniales.

On a pensé qu'il était impossible de consulter le conseil supérieur et de lui demander son avis sur le régime économique à appliquer aux colonies avant que les dispositions de ce régime fussent consignées dans un rapport. Aussi M. le sous-secrétaire d'Etat a-t-il attendu pour nous réunir que ce rapport fût imprimé. Si le conseil supérieur doit se préoccuper des décisions qui peuvent être prises par la Chambre, alors que nous connaissons ses dispositions, il est bien inutile de nous demander notre avis.

Nous savons fort bien qu'au Parlement reste le dernier mot en ces matières; mais nous savons aussi qu'une assemblée comme celle-ci, composée d'hommes qui représentent les grands intérêts des colonies et du commerce maritime de la France, peut donner des avis autorisés à la Chambre et au Sénat.

J'estime que nous aurons fait notre devoir en déclarant, nous qui connaissons particulièrement ces questions, que nous ne sommes pas suffisamment éclairés et que nous ne voulons pas trancher une question aussi grave, sans connaître tous les éléments de la cause. (*Très bien! très bien!*)

M. le président. La parole est à M. Deproge.

M. Deproge. Je n'ai qu'une observation à présenter au conseil supérieur.

Je comprends bien toute la force de l'objection soulevée par l'honorable M. Thomson. Il dit : La Chambre est saisie d'un projet de M. le ministre du commerce. Mais on pourrait peut-être demander à M. le ministre de ne pas s'opposer à un ajournement.

La Chambre est aussi saisie d'une proposition émanant de la députation coloniale. Mais les députés coloniaux pourraient aussi consentir à l'ajournement; les signataires de la proposition pourraient le déclarer à la commission des douanes, et je ne crois pas que la commission présidée par l'honorable M. Méline, et devant laquelle nous serions défendus par M. Thomson, je ne crois pas, dis-je, qu'elle puisse passer outre.

Déclarons que le conseil supérieur veut être éclairé, que l'enquête à laquelle il a été procédé par toute la France doit s'étendre également aux colonies. Au moment où l'on veut modifier tout notre système, nous demandons qu'on recommence ce qui a été fait, en 1872.

Je ne crois pas que la commission des douanes refuse de prendre en considération le désir exprimé par les députés et les délégués des colonies. Nous n'avons pas avec la métropole de traité, de pacte qui arrive à une échéance fatale; nous pouvons vivre encore six mois, trois mois sous le régime actuel. Le feu n'est pas au logis.

Si M. le sous-secrétaire d'Etat croit utile, dans l'intervalle, de prendre quelques mesures préliminaires, il le fera; nous l'y aiderons de toutes nos forces.

Une proposition comme celle qui nous est soumise engage l'avenir de toutes nos colonies; je ne parle pas seulement de la colonie que je représente, mais aussi de nos colonies nouvelles. Cette proposition doit donc être examinée dans tous ses détails.

Il existe en France un courant formidable; il faut avoir le courage de lui résister énergiquement. Cela est périlleux quelquefois et ce n'est pas toujours profitable. Pour mon compte, je résiste de toutes mes forces au mouvement protectionniste, et quand même je serais seul, je défendrais toujours mon opinion. (*Applaudissements.*)

M. Le Roy. J'apprécie, messieurs, les considérations que M. Félix Faure a fait valoir à l'appui de sa demande d'ajournement. Je serais mal venu à contester l'obligation qui s'impose au Gouvernement et au conseil supérieur, de tenir compte, dans la plus large mesure, des opinions émises par les assemblées locales dans les colonies, conseils généraux et chambres de commerce. Mais j'avoue que je partage un peu les craintes exprimées par notre honorable collègue M. Thomson, lorsqu'il dit : La Chambre des députés se laissera-t-elle arrêter par cette considération? »

M. François Deloncle. Nous ne pouvons savoir ce que décidera le Parlement.

M. Le Roy. J'envisage une éventualité qui peut se produire. Je crois qu'il serait possible de donner satisfaction à tous les *desiderata* dans cette grave question. Ce serait de laisser le conseil supérieur saisi de la question et de lui demander de poursuivre son examen; les résultats auxquels il aboutira seront assez importants pour permettre au Parlement d'être éclairé.

M. le sous-secrétaire d'Etat, vous le savez, a déjà télégraphié aux gouverneurs des colonies pour connaître l'avis des assemblées locales; ces assemblées vont en délibérer; leurs avis nous parviendront dans quelques jours.

Le conseil supérieur étant saisi de ces propositions, il va de l'intérêt des colonies que nous les examinions à fond. Déjà le débat s'est étendu, mais toutes les opinions n'ont pu encore se produire. Y a-t-il lieu de modifier le régime douanier des colonies? Faut-il bouleverser l'organisation créée par le sénatus-consulte de 1866? Ce sont là, messieurs, de graves questions.

Je demande que la discussion se poursuive devant le conseil supérieur.

M. Le Myre de Vilers. Je ne partage pas, messieurs, les craintes de M. Thomson au sujet du sort que la Chambre peut réserver aux décisions du conseil supérieur des colonies.

Nous sommes en présence d'une question excessivement grave, l'existence même des colonies est en cause. Il faut la résoudre avec sincérité, justice et bonne foi.

La Chambre ne se refusera certainement pas à consulter les principaux intéressés avant de leur appliquer un régime dont on ne peut prévoir les conséquences et sur lequel les assemblées locales seules peuvent présenter des objections réellement fondées.

Je demande donc que le projet de résolution qui a été remis à M. le président par M. Félix Faure soit mis aux voix.

M. le président. Ce projet de résolution est signé par plusieurs de nos collègues : MM. Félix Faure, Schœlcher, etc., etc.

J'en donne de nouveau lecture :

Le conseil supérieur des colonies,

Considérant que les propositions de la commission parlementaire des douanes concernant les colonies ne sont pas définitives;

Que des changements aussi considérables à apporter au régime politique et économique des colonies ne peuvent être décidés avant la consultation préalable des conseils locaux;

Emet l'avis :

Qu'il y a lieu d'ajourner la décision à prendre quant au régime économique des colonies jusqu'à ce que l'administration puisse communiquer au conseil supérieur les délibérations des conseils locaux.

Je mets aux voix le projet de résolution.

(Le projet de résolution, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. Je communiquerai au Gouvernement et à la commission des douanes la résolution que vient d'adopter le conseil supérieur, à savoir que le conseil désire que les colonies soient consultées sur le régime douanier qui leur sera appliqué.

M. Le Roy. Alors le Gouvernement demanderait à la Chambre de ne pas statuer dès à présent sur le régime économique qui serait appliqué aux colonies?

M. le président. Je ne puis pas dire ce que fera le Gouvernement : je lui ferai connaître la résolution que le conseil supérieur vient d'adopter.

(Sur la proposition de M. l'amiral Valon et de M. Revoil, le conseil décide que le rapport sur les grandes compagnies coloniales, préparé par une sous-commission, sera examinée par la section compétente, puis soumis à l'examen du conseil, dans une prochaine séance.)

(La séance est levée à onze heures et demie.)

RENSEIGNEMENTS SUR LA SITUATION DES COLONIES

Guyane.

Situation de l'industrie aurifère. — L'exploitation alluvionnaire ne fait que décliner depuis près de dix ans. Les grandes sociétés encore debout ont grand'peine à faire leurs frais.

Quant aux petites exploitations, de beaucoup les plus nombreuses, elles végètent et donnent simplement le pain quotidien à la majeure partie de la population guyanaise qui a déserté l'agriculture pour les mines.

L'épuisement de jour en jour plus accentué des zones aurifères connues, par le fait de l'exploitation, est sans doute la cause principale de la crise que subit actuellement l'exploitation alluvionnaire, mais elle n'est pas la seule : l'éloignement des centres aurifères, qui rend le ravitaillement excessivement coûteux et la vie des placers fort pénible, augmente dans de sérieuses proportions le prix de la main-d'œuvre, en sorte que des exploitations qui donneraient à proximité de Cayenne de gros bénéfices ne produisent que des résultats insignifiants.

Pendant l'année 1889, l'exploitation des alluvions a dû avoir lieu, suivant les titres inscrits au bureau des domaines, sur 152 parcelles de terrain d'une étendue variant de 50 à 5,000 hectares et formant une surface totale de 392,125 hectares.

Pendant l'année 1890, la surface exploitée comprenait 196 parcelles d'une étendue variant de 100 à 5,000 hectares et formant une surface totale de 420,368 hectares.

Trois tentatives d'exploitations filoniennes ont été faites, savoir :

Au placer « Elysée », au placer « Adieu-Vat », et au placer « Roura-la-Mine »; mais la plupart de ces tentatives ont échoué et ont été abandonnées.

Les déclarations donnent pour l'année 1889 :

Or fondu......................	892 kilogr. 441
Or non fondu..................	604 kilogr. 242
Total.........	1.496 kilogr, 683

Pour l'année 1890 :

Or fondu......................	812 kilogr. 705
Or non fondu..................	529 kilogr. 461
Total.......	1.342 kilogr. 166

Soit une différence en moins pour 1890 de 154 kil. 517.

Mais ces chiffres se rapportant à l'or déclaré en douane, soit pour la perception du droit d'entrée en ville, soit pour la perception du droit de sortie, ne peuvent être considérés comme l'expression réelle de la production. La difficulté de surveillance résultant de l'éloignement des lieux de production, l'extrême facilité pour les fraudeurs de transporter l'or en se servant des sentiers à peine tracés dans les immenses forêts vierges de la Guyane, ne permettent pas à l'administration de déterminer avec une exactitude scrupuleuse le véritable rendement annuel. On ne peut s'appuyer que sur les déclarations des exploitants et des chercheurs d'or, lesquelles sont, par la force des choses, trop souvent sujettes à caution.

Telle a été la situation aurifère à la Guyane pendant les années 1889 et 1890; elle ne semble pas devoir s'améliorer dans le cours de la présente année, quoique la production déclarée jusqu'à ce jour soit légèrement supérieure à la période correspondante de l'année dernière.

Saint-Pierre et Miquelon.

Tableau comparatif des mouvements des bâtiments armés dans la colonie, à la pêche de la morue, à la date du 10 juin des années 1890 et 1891.

DÉSIGNATION	NOMBRE de goélettes armées pour la pêche sur les bancs.		CHIFFRE		QUANTITÉS DE MORUES — En kilogrammes.			PRIX moyen par tonneau.	VALEUR (1)	DIFFÉRENCE entre les prix moyens des années 1890 et 1891. — Par tonneau.
	en 1890.	en 1891.	des sorties.	des entrées.	apportées dans la colonie.	conservées à terre pour être séchées.	expédiées au vert.			
En 1890	218	»	320	108	(2) 1.030.535	38.747	991.788	331 82	329.095 09	50 »
En 1891	»	220	421	217	1.841.285	44.000	1.797.285	381 82	686.239 36	50 »

(1) La valeur porte seulement sur les quantités qui ont été expédiées.
(2) Ces chiffres, provenant des déclarations faites à l'inscription maritime par les patrons des bâtiments à leur arrivée des bancs, ne sont qu'approximatifs.

Martinique.

Agriculture. — Pendant les mois de mars et d'avril une grande sécheresse a succédé au temps pluvieux des deux premiers mois de l'année. La récolte de la canne à sucre n'en a pas moins continué dans toute l'île. Le rendement cultural qui, au début de la campagne, était de 5 1/2 p. 100 a atteint en mars et avril une moyenne de 6 1/2 p. 100. Cette amélioration a eu pour résultat une augmentation dans nos exportations de sucre, qui, au 1er mai 1891, accusent un excédent de près de 6,200 barriques de 500 kilogr. Toutes les usines sont en marche et la plupart même sont sur le point de terminer leur fabrication de sucre.

L'usine de la Pointe-Simon, à Fort-de-France, qui avait été détruite par l'incendie du 22 juin 1890, a été reconstruite, perfectionnée et elle a allumé ses feux le 22 avril dernier. Sa fabrication est poussée activement afin de rattraper le temps perdu.

Les plantations de cannes pour la campagne de 1892 ont beaucoup souffert du manque d'eau ; dans certaines régions du sud, elles ont été complètement brûlées par le soleil.

Bien que fort éloignée encore, la prochaine récolte ne s'annonce pas sous de meilleurs auspices que celle en cours, qui a donné lieu à bien des mécomptes au point de vue du rendement cultural. On estime, en général, pour 1891, le déficit des cannes à sucre à 30 p. 100 sur le rendement cultural moyen, et le chiffre total de la production ne donne un excédent qu'en raison de l'augmentation des plantations arrivées à production cette année.

La culture du cacao est en progrès : celle du café est toujours des plus restreintes. Des essais de culture de tabac ont donné de bons résultats dans la commune de Macouba ; malheureusement il est à craindre que les efforts des planteurs ne s'épuisent, étant données les faibles ressources dont disposent les petits propriétaires qui se livrent plus particulièrement aux cultures secondaires.

Au 25 avril 1891, les prix des denrées d'exportation étaient les suivants sur la place de Saint-Pierre :

Rhum et tafia, habitant, 40 fr. 50 les 100 litres ;

Rhum et tafia, industriel, 40 fr. les 100 litres ;

Rhum et tafia, usine, 40 fr. les 100 litres ;

Cacao, 1 fr. à 1 fr. 20 le kilogr.

Ces prix, comparés à ceux de la période correspondante de l'année dernière, sont les mêmes pour les cacaos, mais ont fléchi de 5 fr. pour le rhum et le tafia.

Navigation et commerce. — Pendant les mois de mars et d'avril, le mouvement commercial a donné les résultats ci-après :

Entrées.

		Valeur des exportations.
91	bâtiments anglais	2.792.574
76	— français	2.812.591
18	— américains	1.127.055
8	— norvégiens	134.100
4	— autrichiens	76.764
3	— danois	186.924
2	— italiens	133.747
2	— suédois	51.840
1	— allemand	93.874
1	— hollandais	1.191
1	— russe	15.198
	Marchandises provenant du Venezuela	1.480
207	bâtiments jaugeant ensemble 80,701 tonnes qui ont importé.	7.427.338

Sorties.

		Valeur des exportations.
92	bâtiments anglais	744.300
72	— français	5.092.396
16	— américains	43.938
6	— norvégiens	495.102
4	— autrichiens	612.007
3	— italiens	574.277
3	— danois	317.586
2	— suédois	»
2	— hollandais	410.544
1	— russe	»
1	— allemand	»
202	bâtiments jaugeant ensemble 79,493 tonnes qui ont exporté.	8.290.150

Nos bâtiments tiennent le deuxième rang comme nombre et tonnage, mais ils viennent en premier rang au point de vue de la valeur des exportations et des importations effectuées.

Les importations faites en mars et avril 1891 ont été de beaucoup supérieures à celles correspondant à la même époque de 1890. L'accroissement porte surtout sur les mélasses importées en grande quantité de la Havane.

Le tableau ci-après donne, au 1er mai, le résultat des denrées du cru exportées, comparé aux exportations correspondantes de 1890.

Désignation des produits exportés :

DÉSIGNATION des produits exportés.	EXPORTATIONS au 1er mai 1891.	EXPORTATIONS au 1er mai 1890.	DIFFÉRENCE en plus.	DIFFÉRENCE en moins.
Sucre d'usine / Sucre brut	18.761.545 k.	15.669.159 k.	3.092.386 k.	»
Rhum et tafia	5.130.873 l.	2.729.116 l.	2.401.757 l.	»
Mélasse	1.686 k.	114 k.	1.572 k.	»
Café	1.474 k.	738 k.	736 k.	»
Cacao	352.187 k.	214.586 k.	137.601 k.	»
Campêche	222.970 k.	390.627 k.	»	167.857 k.
Roucou	»	541 k.	»	541 k.

Ainsi, au 31 avril 1891, nos exportations de sucre dépassent de 3,092,386 kilogr. celles effectuées en avril 1890. Mais il ne faut pas se faire d'illusion, cet excédent n'est pas malheureusement la conséquence d'une plus abondante production sucrière, il tient à l'augmentation des cultures et à la sécheresse excessive qui a régné sur tous les points de l'île, ce qui a facilité l'enlèvement de la récolte. On doit s'attendre, ainsi que nous l'avons dit au commencement de ce rapport, à de cruels mécomptes en fin de campagne. Par contre, la production des spiritueux a constamment augmenté par suite des fortes importations de mélasses exotiques depuis l'abaissement à 2 centimes par litre de la taxe de consommation, qui était précédemment de 3 centimes. Parmi les produits secondaires, il n'y a que le campêche qui présente une diminution à l'exportation.

Sénégal.

Fouta central. — Ce cercle vient de traverser une période agitée à laquelle il fallait s'attendre. Abdoul-Boubakar devait profiter du retrait des eaux et de l'absence de toute troupe régulière dans le Damga pour essayer d'envahir ce pays et de soulever ensuite le Fouta.

Une première tentative, signalée antérieurement, avait été faite par lui dans le courant du mois d'avril. Quelques jours après il quittait son camp établi près de Légéleïta et se dirigeait vers le sud pour surprendre le Damga. Il avait avec lui un millier de Maures Dowich commandés par Ahmet-Abdoulaye, l'un des fils de Bakar, chef de cette tribu. Il était suivi également d'une partie des Oulad-Aïd et des Oulad-Ely. Mais abandonné bientôt par ses auxiliaires et n'ayant plus avec lui que ses quelques Toucouleurs, Abdoul-Boubakar fut obligé de revenir sur ses pas et de rentrer à Légéleïta où il trouva son camp pillé pendant son absence par une tribu dissidente des Dowich. Cet échec devait nécessairement avoir pour conséquence une grande diminution du prestige et de l'influence exercés sur son entourage par Abdoul-Boubakar. Voulant rentrer en scène d'une manière brillante, il attaquait, le 24 mai,

le village et le gué de Benké, près de Matam. Repoussé par Ibra-Abdoul, le nouveau chef du Domga, que soutenait un peloton de tirailleurs sénégalais, sa situation devenait de plus en plus difficile; c'est alors qu'il se décida à tenter, le 31 mai, un dernier coup de main contre Kaéaédi. Repoussé et bientôt obligé de se retirer dans le désert, à 40 kilomètres au nord-est de Légéléïta, il aurait prétendu qu'il était venu faire la guerre à Ibra-Abdoul, mais non aux Français.

Quoi qu'il en soit, ses forces se trouvaient réduites à presque rien, les Maures Dowich composant la plus grande partie de son armée ayant été obligés de l'abandonner pour secourir leur chef Bakar, attaqué par les gens de l'Adrar.

Pour porter un dernier coup à Abdoul-Boubakar et à ses alliés, M. le colonel Dodds, commandant supérieur des troupes, a fait interdire la vente du mil, des armes et des munitions, sur la rive droite du fleuve dans le cercle de Kaéaédi, à tous les Maures et Toucouleurs autres que nos alliés. Cette mesure a été prise conformément à l'avis de la chambre de commerce de Saint-Louis consultée spécialement à ce sujet.

D'autre part, le colonel Dodds, qui avait fait des démarches pour détacher nettement d'Abdoul-Boubakar l'ancien bourba-djoloff Aly-Boury, a reçu de ce dernier l'assurance formelle de ses dispositions amicales à notre égard. On assure, d'ailleurs, qu'Abdoul-Boubakar lui-même serait disposé à faire sa soumission s'il était assuré d'avoir la vie sauve. Cette assurance lui a été donnée au nom du gouverneur du Sénégal, et il semble avoir renoncé, comme Aly-Boury, à se joindre à Samory et à Ahmadou-Cheikou pour tenir campagne contre nous.

En résumé, la situation s'est considérablement améliorée de ce côté, et il est permis d'espérer que d'ici peu nous serons débarrassés de deux adversaires dont l'influence aurait pu nuire encore pendant longtemps à nos intérêts et nous imposer de coûteuses mesures de défense. Ce résultat est dû en grande partie à la nouvelle organisation donnée à ce pays et principalement, comme le signale le gouverneur, aux procédés employés par le colonel Dodds vis-à-vis des indigènes dans sa dernière colonne. Nos troupes et les nombreux contingents auxiliaires qui marchaient avec nous ont observé la discipline la plus rigoureuse; le pays n'a été ni dévasté ni pillé, et les habitants reconnaissent eux-mêmes que jamais colonne ne poursuivit cette œuvre de pacification avec autant de modération.

Cercle de Podor. — Tout est calme dans ce cercle. De nombreux émigrants rentrent dans leurs anciens villages.

L'administrateur doit faire une tournée prochaine dans le Toro afin d'étudier le fonctionnement de l'organisation donnée tout récemment à ce pays. Il y a tout intérêt à assurer dans les conditions les plus favorables la pacification et le développement de cette région difficilement maniable, mais d'une importance capitale au point de vue de la domination politique et commerciale du fleuve.

Cercle de Dagana. — Samba-Thiamka, le nouveau chef que nous avons nommé dans le Dimar, s'efforce activement d'assurer son autorité et son influence. Le Dimar est peu peuplé, mais il va s'accroître sensiblement par suite de la rentrée des émigrants de Nioro, ce qui doit nécessairement compliquer pendant un certain temps l'œuvre d'unification dans ce pays où se rencontrent des populations de langue et de race différentes. La plupart des villages comprennent à la fois des Toucouleurs, des Ouolofs et des Peulhs. Les Peulhs continueront à bénéficier des privilèges concédés à leur race sous l'autorité d'un chef relevant de Samba-Thiamka; mais ce dernier, Ouolof d'origine, aura à surmonter l'hostilité des Toucouleurs. Il y a lieu d'espérer qu'il la surmontera avec l'appui de l'administration française et celle des Ouolofs qui forment près de la moitié de la population.

Cazamance. — Assassinat de M. l'administrateur Forichon. — Le gouverneur du Sénégal vient de faire parvenir, sur les circonstances qui ont amené et accompagné l'assassinat de M. l'administrateur Forichon, les renseignements détaillés qu'une enquête faite à Sedhiou lui a permis de recueillir.

Le 20 mai, vers onze heures et demie du soir, des gens vinrent au poste prévenir que quatre individus, arrivés le jour même dans le village, adressaient des menaces à tout le monde et se vantaient de vouloir prendre le poste. L'un d'eux racontait qu'il avait eu des visions; Allah, disait-il, lui avait donné Sedhiou pour en chasser tous les blancs.

M. Forichon eut tout d'abord l'intention de se rendre sans délai à la case habitée par ces individus; puis, réfléchissant qu'on voulait peut-être le faire tomber au milieu de la nuit dans un guet-apens, il remit au lendemain matin le soin de s'emparer de ces perturbateurs.

Le 21 mai, au réveil, un agent de police et un traitant indigène vinrent de nouveau prévenir M. Forichon que les quatre individus qui lui avaient été signalés la veille étaient enfermés dans une case, qu'ils voulaient attaquer le poste et tuer l'administrateur.

M. Forichon réquisitionna immédiatement quatre hommes et un sergent indigène qui furent envoyés vers la case des dissidents avec ordre de les ramener au poste. Cette patrouille revint quelques minutes après, disant que les hommes étaient enfermés, qu'ils refusaient d'ouvrir et même de répondre.

M. Forichon prit alors son revolver et se rendit lui-même sur les lieux, accompagné des quatre tirailleurs et du sergent indigène.

M. le lieutenant Lamy, commandant le poste, prescrivit en outre au sergent européen Faudeux et à deux autres tirailleurs d'escorter l'administrateur, et il fit remettre à ces hommes deux paquets de cartouches.

En arrivant devant la case, située seulement à cent ou cent cinquante mètres du poste, M. Forichon fit les trois sommations d'usage. Il était, à ce moment, accompagné du chef du village, Samba-Aïssata, et de deux agents de police. Un fort groupe de curieux se tenait à quelque distance. Les sommations étant restées sans effet, M. Forichon invite de nouveau les perturbateurs à ouvrir leur case.

Personne ne répondant et l'administrateur entendant charger des armes à l'intérieur, les tirailleurs déchargent leurs armes sur la case.

La porte s'ouvre alors brusquement, et, avant que les tirailleurs aient pu se mettre en garde, quatre hommes armés de sabres et de fusils Lefaucheux se précipitent au dehors, se disséminant aussitôt et déchargeant presque à bout portant les deux coups de leurs armes. Seul, un tirailleur, le sieur Samba-Oury, est atteint à la cuisse par une charge de chevotines : il est assez heureux pour regagner le poste sans attirer l'attention des meurtriers. Dès cette première décharge, les habitants venus en curieux s'enfuient dans toutes les directions.

Le sergent indigène Sara-Samba, qui venait de recharger son arme, tire alors deux coups de feu ; il blesse l'un des assaillants. Un autre d'entre eux rentre dans la case, sur laquelle le sergent européen décharge inutilement son fusil.

Quelques tirailleurs manquent déjà de cartouches, et, en outre, un peu décontenancés par l'acharnement féroce de leurs adversaires, ils se mettent à courir dans la direction du poste. Les assassins se lancent immédiatement à leur poursuite, sans doute dans le but, en leur coupant la retraite, de les empêcher d'aller chercher du secours.

Voyant ce qui se passe, M. Forichon crie alors à ceux qui sont restés près de lui : « Rendez-vous au poste. Allons chercher des cartouches. »

Arrivé près du poste, il est aperçu par deux des assassins qui s'étaient tout d'abord mis à la poursuite des tirailleurs.

Ces forcenés fondent immédiatement, le sabre à la main, sur le malheureux administrateur qui tire deux ou trois coups de revolver et réussit à blesser l'un de ses agresseurs; pendant ce temps, un troisième assaillant, l'attaquant par derrière, lui assène sur la tête un vigoureux coup de sabre. M. Forichon, aidé du tirailleur Birama-Dasako, qui ne l'a pas quitté, essaye de faire face à ce nouvel adversaire, mais les deux autres tombent sur lui et il reçoit sur la tête un second coup de sabre qui l'étend à terre ; il a cependant la force de tirer encore un coup de revolver qui tue un des assassins, le nommé Alassane.

Aussitôt après, M. Forichon, la tête tailladée de blessures, a rendu le dernier soupir.

Le tirailleur Birama-Dasako, n'ayant plus de cartouches et inhabile à se servir de sa baïonnette, reste quand même auprès du corps de l'administrateur et lutte de toutes ses forces contre ses féroces adversaires. Déjà couvert de blessures et se sentant incapable de se défendre avec succès, il essaye de s'enfuir vers le poste, mais il n'a pas le temps de l'atteindre ; un des assassins le rejoint et, d'un coup de sabre, lui tranche presque complètement le poignet. Birama n'échappe à la mort que grâce à l'intervention d'un de ses camarades qui, du haut du bastion, envoie à l'assaillant une balle heureuse qui l'abat.

Un troisième agresseur a été tué dans la bagarre. Quant au dernier, connu sous le nom de Mahdion ou Mahdi, il avait réussi à s'enfuir et s'était réfugié dans les environs du village de Farba Kounda, dont le chef, très dévoué à la France, le renvoya à Sedhiou solidement amarré et sous bonne escorte : il est actuellement en prison et a été formellement reconnu par le tirailleur Birama, qui l'a vu donner à M. Forichon un coup de sabre sur le bras au moment où le malheureux administrateur était déjà étendu à terre.

Tel est le résumé des événements dans lesquels M. Forichon a trouvé la mort.

Quant aux mobiles qui ont poussé les quatre assassins, ils paraissent résulter d'une sorte d'accès collectif de démence mystique provoqué par des hallucinations prétendues religieuses, entretenues et exaltées par l'emploi du haschich. C'est là un cas qui n'est point rare dans le nord de l'Afrique, parmi les Derkaoui, les Dissaroua, et autres confréries vouées au Soufisme.

Cette rébellion n'a, d'ailleurs, eu aucune répercussion sur la population qui, au contraire, a paru au gouverneur être très affectée, car elle aimait M. Forichon, qui s'intéressait à elle et dont l'énergie, la bravoure, la témérité même étaient bien connues. Les notables ont tous demandé qu'une répression exemplaire fût faite sans retard.

On peut être surpris que cet assassinat ait été commis dans une ville qui nous est dévouée et à si faible distance d'un poste qui renfermait à ce moment une vingtaine de tirailleurs commandés par un officier. Mais il ne faut pas oublier que ce dernier, entendant les coups de feu, a pu croire à une sédition générale, et qu'en prévision d'une attaque du poste il a tout d'abord disposé en conséquence les forces dont il avait le commandement.

Soudan français.

La dernière campagne du commandant supérieur paraît avoir eu d'excellents résultats commerciaux. Les traitants de Médine déclarent que jamais les affaires n'ont marché comme actuellement et qu'ils ne peuvent plus suffire aux achats de gomme.

Des nouvelles de Kankan, datées du 3 juin, annoncent que la garnison, de concert avec celles de Siguiri et de Kouroussa, préparait une opération contre la colonne de Bilali installée à quelques kilomètres de Kouroussa, trop près de notre poste.

C'est par suite d'une erreur télégraphique que les renseignements fournis précédemment par le colonel Achinard sur l'affaire du 22 mai à Ourambayo font mention de sept tirailleurs indigènes tués et onze blessés. Le nombre des tués n'est que de trois. Celui des blessés est exact. L'affaire a été très brillante pour nous.

Après la prise de Ourambayo, les lieutenants Mangin et Bietrix se sont encore distingués en enlevant à la baïonnette un village en ruine dans lequel l'ennemi se tenait à couvert en embuscade pendant le retour de notre petite colonne à Kankan où nos tués ont été ramenés. Nos tirailleurs ont été magnifiques d'entrain et ont infligé à l'ennemi des pertes considérables.

Les dernières nouvelles reçues de Kankan sont du 8 juin. Tout était absolument tranquille dans ce poste et aux environs.

Le commandant supérieur du Soudan français signale l'existence de mines de cuivre dans le Kaarta. Les échantillons de minerai qu'il a fait prendre paraissent être du carbonate de cuivre.

Mayotte.

Pendant le mois de mai, il est entré en rade de Dzaoudzi onze navires ou boutres dont six portant pavillon français et cinq arabes ou indiens.

Les navires français ont importé des marchandises pour une valeur de 28,991 fr. 40, dont :

	9.622 40	par paquebots.
	19.369 »	par boutres français.
Total...	28.991 40.	

(*Supplément.*)

Les marchandises importées par les paquebots français sont de provenance française et se décomposent comme suit :

Epiceries	1.527 15
Quincaillerie, machine	3.192 55
Conserves alimentaires	896 70
Vins et liqueurs	1.677 75
Tabacs	470 50
Tissus divers	1.857 75
	9.622 40

Celles importées par boutres français sont de provenance étrangère et se décomposent comme suit :

Bœufs	17.695
Riz	300
Tissus	740
Viande salée	200
Bois	145
Poissons secs	289
	19.369

Les cinq boutres étrangers ont importé des marchandises pour une valeur totale de 16.682 fr. 50.

Ces marchandises provenant de Mohéli, Nossi-Bé, Maram-Titsé, Iles-Glorieuses, se décomposent :

Riz	4.800 »
Bœufs	5.652 50
Bois	1.000 »
Maïs	1.960 »
Sel	1.590 »
Poissons salés	221 »
Poterie	200 »
Huile de coco	303 »
Tissus divers	956 »
	16.682 50

Les exportations pour Marseille et la Réunion par les deux paquebots et le voilier la *Sèvre* se sont élevées à la somme de 217.980 fr. 50 :

Sucre par la *Sèvre*	212.100 »
Rhum par paquebots	5.880 50
	217.980 50

Pendant le mois, il est parti de Mayotte à destination d'Anjouan, Mohéli, la Grande-Comore, Nossi-Bé, Majunga et Nossi-Lava douze boutres portant pavillon étranger. Ces navires étaient chargés de diverses marchandises se décomposant comme suit :

Riz	1.720
Quincaillerie	300
Sel	200
Pétrole	1.000
Poterie	200
Tissus et verrerie	1.269
	4.989

Comores. — Le gouverneur de Mayotte a transmis des renseignements sur la situation à Anjouan, à la date du 30 mai.

Le chef rebelle Saïd-Athman, traqué dans toutes ses positions, avait pu échapper à notre poursuite et rejoindre ses Makoas.

En présence de cet état de choses, M. le commandant de la division, pensant que l'on obtiendrait plus facilement la soumission des rebelles si on leur promettait l'affranchissement, a demandé à M. le gouverneur de Mayotte de prendre des mesures pour qu'un projet de décret annulant les réserves faites par le sultan Abdallah dans son décret du 26 janvier 1889 sur l'abolition de l'esclavage, fût soumis à la signature du sultan Saïd Omar. M. Papinaud s'étant rangé à l'opinion de M. le commandant Pougin, a adressé des instructions dans ce sens à M. le résident d'Anjouan.

Le décret en question a été signé, le 15 mai dernier, par le sultan Saïd-Omar.

Cette mesure a produit le meilleur effet : tout porte à croire, d'autre part, que les pertes nombreuses faites par les rebelles dans les diverses rencontres avec nos troupes devaient les décider avant peu à faire leur soumission.

Déjà, après la prise de Kany qui a eu lieu vers le 6 mai, le prince Salim, son frère Boinali et plusieurs autres Anjouanais qui étaient parmi les rebelles sont venus se constituer prisonniers. Ces personnages, embarqués sur le *Hugon* à destination de Mayotte, sont arrivés à Dzaoudzi où ils ont été incarcérés. Mais, à la suite d'une lettre qu'ils ont écrite au gouverneur et dans laquelle ils déclarent reconnaître Saïd-Omar comme sultan d'Anjouan et aussi sur les instances de Saïd-Ali, sultan de la Grande-Comore, M. Papinaud les a autorisés, ainsi que les autres prisonniers anjouanais, à résider à Fougouzou.

Quant aux prisonniers makoas, ils sont affectés au nettoyage de Dzaoudzi. Depuis leur arrivée à Mayotte, ils ont montré une docilité parfaite. Aussi, M. Papinaud pense-t-il qu'on pourrait sans danger les autoriser à s'engager au même titre que les immigrants sur les propriétés de la colonie.

Les prévisions formulées par M. Papinaud dans son rapport touchant la pacification semblent s'être rapidement réalisées ; en effet un télégramme du 1er juillet, adressé de Zanzibar par le gouverneur de Mayotte et le commandant de la division navale, annonce qu'après une nouvelle poursuite de nos troupes, Saïd-Athman a fait sa soumission, ainsi que 2,000 Makoas révoltés. Les opérations engagées à Anjouan sont donc à peu près terminées.

Grande-Comore. — A la Grande-Comore, les chefs rebelles attendent avec calme la décision que doit prendre le gouverneur au sujet de Saïd-Ali.

Mohéli. — La situation à Mohéli est toujours tranquille.

Tonkin.

Le mois de mai a été marqué par une série d'échecs assez graves infligés aux bandes de pirates par nos forces de police.

Les opérations de la colonne de police, quelque peu ralenties par suite de l'indisposition du kin-luoc, ont repris avec une activité nouvelle depuis le retour de ce haut mandarin ; néanmoins il y a encore un effort sérieux à faire pour supprimer complètement la piraterie dans la région de Hung-yen et du Bay-say. Au lieu d'offrir le combat, comme le faisaient autrefois le doï-vân et le doc-tich, les bandes actuelles s'enfuient et s'éparpillent devant la colonne de police pour se reformer après son passage. La hauteur des récoltes et des roseaux qui couvrent le Bay-say leur facilite singulièrement cette tactique. De plus, Tan-Thuât, en relations constantes avec Thuyet, a pu leur procurer des armes et des munitions en plus grande quantité.

D'un autre côté, la colonne a dû diviser ses efforts, les pirates s'étant rejetés en partie sur les confins de Thaï-nguyen, Son-tay et Bac-ninh, afin d'opérer une diversion et de tenter un coup de main sur Huong-canh. Cette tentative a échoué grâce au sanglant échec infligé, le mois dernier, à la bande de Hiem par la garde civile de Bac-ninh. Cependant des bruits alarmants circulaient, annonçant la concentration à Co-bai et à Hun-bai de plusieurs bandes auxquelles Ngu avait envoyé des renforts. Des colonnes composées de troupes régulières et de police ayant été envoyées de Bac-ninh et de Son-tay, les pirates se sont dérobés et les colonnes sont rentrées ; cependant le huyen de Kim-anh est toujours menacé par les bandes.

Malgré ces difficultés, la colonne de police a opéré de nombreuses captures ; beaucoup de pirates ont été pris ou livrés, une trentaine de fusils à tir rapide sont tombés entre nos mains depuis le commencement du mois. Le 21 mai, au moment où il venait de reprendre son commandement, le kinh-luoc a pu faire cerner dans le village de Tieu-quan (Hung-yen) les chefs Diêu, Lop, Tinh, Duc et Liêu avec 200 de leurs partisans. Les forces dont disposait le kinh-luoc ne permettant pas l'investissement absolu, les pirates ont pu s'échapper à la faveur de la nuit, mais trente d'entre eux ont été tués (dont Duc et Liêu) et neuf pris vivants dont le doc-cop a été exécuté à Hanoï. Onze fusils à tir rapide, trois revolvers et un grand nombre d'autres armes ont été pris, ainsi que des lettres établissant les relations de Tan-Thuât et de Thuyet. D'après ces lettres, Lun-vinh-Phuoc serait encore en vie. Les deux petits-fils de Tan-Thuât ont été pris à Xuan-duc ; ils vont être envoyés à Hanoï.

A l'exception d'actes de piraterie aussitôt signalés par les habitants, le centre de la province de Bac-ninh est assez tranquille ; mais on signale encore une certaine agitation dans le Yen-the et dans le huyen de Hun-lung (Luc-nam). Le lanh-binh pirate Hanh et sept de ses fonctionnaires ont été tués à Trung-son (Yen-the), par une reconnaissance de la garde civile qui leur a enlevé deux fusils à tir rapide.

La partie basse de la province de Haï-duong est tranquille, sauf dans la région voisine du rayon d'action de la colonne de police, inquiétée par les groupes de pirates refoulés par celle-ci. La partie montagneuse est occupée par les partisans des anciens lieutenants du doc-tich, entre le Song Kinhthay et le Song Da-bac et par les bandes chinoises au-dessus de ce dernier cours d'eau. Le poste de Dong-trien a été attaqué à deux reprises : les deux attaques ont été repoussées ; dans la première, le huyen, sorti avec ses partisans, s'est bravement mis à la poursuite des pirates, en nombre très supérieur ; il leur a infligé des pertes sérieuses. Le village de Thiem-dong, attaqué par les pirates, les a également repoussés et poursuivis en leur tuant quatre hommes et leur enlevant deux fusils à tir rapide.

Il ne s'est produit dans les provinces de Son-tay, Hanoï, Hanan, Tai-binh aucun fait nouveau méritant d'être signalé. Le doc-ngu, dont on avait annoncé la marche vers My-duc, serait revenu dans la région du Ba-vi.

Les provinces de Nam-dinh, Ninh-binh, Thaï-binh, Quang-yen et Haïphong sont toujours tranquilles ; les actes de maraudage y sont même fort rares.

Il n'y a aucun fait important à noter dans le haut pays, excepté à Hung-hoa où la mission de Hieu Quan a été attaquée par les pirates. Dix chrétiens ont été tués, plusieurs blessés. M. l'abbé Girod, missionnaire, s'est réfugié à Ngoc-tap.

Dans la province de Mon-kay, le chef Luu Ky, ayant recruté sur le territoire chinois une bande de 300 hommes, se proposait de venir attaquer, dans les premiers jours du mois, nos postes de Ha-koi et de Thanh-mai. Cette bande s'est en effet présentée sur notre territoire, où, après une tentative infructueuse contre les deux postes précités, elle a été rencontrée et mise en complète déroute par la garde civile qui lui a tué un grand nombre d'hommes, pris des armes, etc. Les premiers renseignements rapportés semblaient démontrer que Luu Ky avait été tué ; mais d'après de nouvelles informations Luu Ky, blessé seulement, était allé reformer et renforcer sa bande toujours sur le territoire chinois et se proposait de revenir dans le pays pour tirer vengeance de la défaite qu'il a subie. Mais avertie, dit-on, par des lettres des mandarins chinois, que nos postes étaient fortement occupés et qu'une colonne militaire allait partir de Mon-kay, la bande cherche en ce moment à passer par Hoan-mo pour gagner le huyen de Dong-trien.

Annam.

En Annam la situation générale ne change point. L'état des provinces du centre et du sud ainsi que du Thank-hoa est excellent. Dans le Nghé-an et le Ha-tinh, la pacification s'affirme de jour en jour et de nouvelles soumissions de chefs ont eu lieu pendant la dernière quinzaine. Dans cette région longtemps troublée les difficultés que nous avons rencontrées pour y ramener le calme ont été accrues par des querelles religieuses.

A Hué et à Binh-dinh les examens de lettrés se continuent sans incident.

Cambodge.

Le Cambodge est toujours très calme, malgré la disette qui règne encore dans l'intérieur et dans le haut fleuve.

Le titulaire de la résidence nouvellement créée de Soai-rieng s'est rendu dernièrement dans sa province. Il a été décidé que le chef-lieu en serait installé, non à Soai-rieng même, qui n'est pas très sain, mais à Ta-ho, point situé à quelques kilomètres au sud et plus près de la frontière de Cochinchine, en face de Tra-bec.

Deux cents soldats siamois, sous les ordres du Phya Surisatt, ont été envoyés à Nokor-réach avec mission d'arrêter des pirates précédemment signalés et d'inspecter les provinces frontières.

Nouvelle-Calédonie.

La situation politique des tribus de la Grande-Terre et des Loyalty continue à être bonne.

Pendant le mois d'avril le service des affaires indigènes et de l'immigration a régularisé les engagements de 71 Calédoniens ou Loyalty, de 69 Néo-Hébridais ou Salomons et de 92 Tonkinois.

Il est entré en rade de Nouméa :

2 vapeurs anglais, l'un venant d'Auckland, de 83 tonneaux de jauge, avec des marchandises diverses ; l'autre, de 640 tonneaux de jauge, venant de Sydney avec du charbon ;

(*Supplément.*)

4 voiliers anglais, dont 3 d'une jauge totale de 1,106 tonneaux, venant de Newcastle avec du charbon, et le quatrième, jaugeant 139 tonneaux, venant de Sydney avec du charbon pour Nouméa et diverses marchandises pour les Salomons.

Il est sorti :

1 américain de 936 tonnes de jauge, venant de Port-Fowasend avec du bois ;

1 français de 290 tonnes de jauge, venant de Marseille avec diverses marchandises ;

2 vapeurs anglais, l'un pour Auckland, de 83 tonnes de jauge, sur lest; l'autre de 640 tonnes de jauge pour Sydney, sur lest;

1 français de 2,312 tonnes de jauge, pour Glascow, avec un chargement de nickel et diverses marchandises ;

5 voiliers anglais, dont 4 d'une jauge totale de 1,595 tonnes, pour Newcastle, sur lest, et le cinquième de 139 tonnes, pour les Salomon, avec diverses marchandises provenant de Sydney.

Le service des mines a accordé pendant le mois d'avril :

13 permis de recherches ;

6 concessions;

3 renouvellements de permis pour 4,712 hectares.

Les travaux de sondage avec l'appareil à diamants noirs ont recommencé ; on a approfondi de 95 millimètres. La roche perforée est la même depuis plusieurs mois.

Les travaux de recherches de houille se poursuivent à la Nondoué sur la mine du « Conseil de guerre ».

La chasse aux sauterelles continue à être menée très activement. Il a été détruit jusqu'ici 74,613 kilogr. de piétonnes et 17,500 kilogr. de sauterelles ailées.

Un arrêté en date du 13 avril, donnant satisfaction à un vœu émis par la chambre d'agriculture, a interdit l'introduction de tous grains pour semis et plants de café. Cette mesure a été prise en vue d'éviter l'importation des maladies qui ravagent les plantations des autres contrées. En exécution des dispositions du même arrêté, des grains de café qui avaient été envoyés de l'Inde par le gouvernement ont été détruits; une serre contenant des caféiers Libéria et provenant des Antilles a été également détruite.

Une invasion de chenilles s'attaquant au bois noir a été signalée par l'administrateur adjoint à Fourvary. Des renseignements ont été demandés sur cette invasion ; ils seront transmis à la chambre d'agriculture dès qu'ils seront parvenus.

Les pluies fréquentes qui ont eu lieu pendant le mois ont permis aux cultivateurs d'ensemencer leurs terrains et de faire des plantations de caféiers.

La récolte du café est commencée; elle ne sera pas aussi abondante que la dernière, qui a été exceptionnelle.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 3 juillet.

La Chambre des députés a commencé la discussion du budget du ministère des finances.

M. Steinbach, ministre des finances, déclare, au milieu des applaudissements, qu'il considère comme son premier devoir de ne pas laisser troubler l'équilibre budgétaire, si péniblement obtenu, par des réclamations faites en vue d'intérêts particuliers.

En ce qui concerne la régularisation du cours du papier-monnaie, le ministre annonce que son programme consiste à procéder à cette réforme avec prudence, en tenant compte autant que possible de tous les intérêts engagés dans la question, et à poursuivre activement l'œuvre importante de la consolidation du crédit austro-hongrois.

Il vaudrait mieux en rester là avec la discussion, puisque chaque opinion émise, surtout de la part du gouvernement, produit des conséquences fâcheuses.

Le ministre des finances continue au milieu des applaudissements et déclare que la prochaine session commencera par la présentation de projets de loi tendant à diminuer le fardeau des impôts qui pèsent sur les petits contribuables, sans préjudice à l'élaboration des lois qui constitueront la réforme des impôts.

(*Agence Havas.*)

Vienne, 3 juillet.

L'empereur est arrivé à Gastein.

(*Agence Havas.*)

PAYS-BAS

La Haye, 3 juillet.

L'empereur et l'impératrice d'Allemagne, accompagnés des deux reines sont arrivés à onze heures trente-cinq minutes à la gare de l'Etat.

Tous les ministres, le corps diplomatique et les autorités étaient présents.

L'empereur a passé en revue la garde d'honneur de la garde civique. La musique a joué le *Heil dir im Siegerkranz* et le *Wilhelmuslied*.

L'empereur, après avoir traversé le salon richement orné de fleurs et transformé en serre, a pris place dans la première voiture avec la reine-régente. L'impératrice et la jeune reine sont montées dans la seconde voiture, attelée à la Daumont. (*Agence Havas.*)

Rotterdam, 3 juillet.

La reine, sa mère la reine-régente, l'empereur et l'impératrice d'Allemagne sont arrivés à quatre heures quarante-cinq minutes, accompagnés d'une suite nombreuse par train spécial.

La gare était richement décorée.

Le bourgmestre, entouré des autorités, a complimenté les souverains allemands.

L'empereur a passé en revue la garde d'honneur.

Après avoir visité les principaux quais et le port, Leurs Majestés sont arrivées à six heures à bord du *Hohenzollern*. Les reines ont accompagné le couple impérial à bord.

Après avoir passé en revue la garde d'honneur, Leurs Majesté ont pris congé.

L'empereur a baisé les mains des reines et l'impératrice les a embrassées pendant que la musique jouait les hymnes nationaux. Le couple impérial a pris ensuite congé des ministres et des autorités.

Les reines ne sont parties pour la Haye que lorsque le *Hohenzollern* était en pleine rivière.

L'escadre, qui était allée à la rencontre du *Hohenzollern* mercredi, a accompagné le vaisseau impérial jusqu'en pleine mer.

(*Agence Havas.*)

DANEMARK

Copenhague, 3 juillet.

Dès son retour, le roi rendra visite, demain, à l'escadre française.

Il recevra dimanche à sa table les officiers français, ainsi que les hauts dignitaires de la cour; c'est pourquoi il n'assistera pas aux courses de l'Ermitage. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 5 août 1891 dans le département de la Mayenne, à Laval.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

AVIS COMMERCIAUX

N° 373. — 4 juillet 1891.

LÉGISLATION COMMERCIALE ÉTRANGÈRE

Brésil.

Factures consulaires. — En vertu d'un décret du 25 avril 1891, une facture consulaire sera exigée, à partir du 1er janvier 1892, pour toutes les marchandises expédiées au Brésil.

Ces factures devront être dressées par les exportateurs et légalisées par les consuls brésiliens moyennant le payement d'une taxe de 5,000 reis (14 fr.)

INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS

Russie.

I. — *Renseignements sur la place d'Odessa.* — On signale la présence à Odessa de plusieurs individus, de nationalité douteuse, qui ont déjà exploité le commerce français et paraissent disposés à continuer leurs tentatives. Les personnes désireuses d'être renseignées à cet égard peuvent s'adresser au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies, où les informations reçues leur seront communiquées verbalement par le bureau des renseignements commerciaux (direction du commerce extérieur, 80, rue de Varenne).

II. — *Commerce des appareils d'éclairage.* — Le *Moniteur officiel du commerce* du 2 juillet publie l'analyse des informations qui lui sont récemment parvenues sur le commerce des appareils d'éclairage à Saint-Pétersbourg, Helsingfors, Riga, Moscou, Varsovie, Tiflis, Bakou et Batoum.

Cette publication sera continuée pour les autres pays où ces mêmes articles sont susceptibles de trouver un débouché.

Turquie d'Asie.

Le commerce en Syrie. — Le vice-consul de France à Tripoli fait remarquer que Beyrouth est le marché central où s'approvisionnent les nombreux commerçants des villes de la Syrie pour les articles d'importation. Les maisons sérieuses qui s'établiraient à Tripoli pourraient y trouver des affaires lucratives, à condition d'avoir la représentation de nombreuses maisons pour pouvoir fournir le plus grand nombre possible d'articles manufacturés consommés dans le pays, dont l'importation directe éviterait les frais de commission, de manutention, de réemballage et de réexpédition que doivent supporter aujourd'hui les marchandises achetées sur la place de Beyrouth.

L'absence de maisons de banque à Tripoli rend, il est vrai, les affaires difficiles; mais les maisons d'importation qui s'établiraient ici trouveraient une source de revenus dans la négociation et le change des traites que les exportateurs sont obligés aujourd'hui de négocier à Beyrouth.

On assure que la Banque ottomane ne tardera pas à établir une succursale à Tripoli. Si ce fait se réalisait, les affaires directes avec l'Europe seraient simplifiées.

A Tripoli, comme partout en Orient, les affaires sont difficiles pour les Européens, surtout pour les débutants qui n'ont pas déjà pratiqué le commerce avec les Levantins. Le crédit, souvent à long terme, est nécessaire pour réussir, et la ponctualité dans les payements est une vertu rare dans ces pays. Néanmoins, les créances finissent presque toujours par être encaissées; les faillites sont très rares à Tripoli.

Possessions anglaises d'Asie. — Birmanie

Relations commerciales avec la France. — Malgré la difficulté actuelle des communications, le consul de France à Rangoon pense que, si une maison française venait s'établir à Rangoon pour y tenir un commerce général, elle pourrait en peu de temps y prendre une bonne situation. Les articles de modes, de bonneterie, de vêtements légers, les fantaisies parisiennes, la quincaillerie, les jouets, les vins rouges et les vins mousseux, les conserves alimentaires, feraient la base d'une excellente maison de commerce dont les affaires pourraient ensuite s'étendre sur les tissus en gros. La création d'une seule maison de commerce française bien dirigée suffirait pour préparer dans l'avenir un développement plus considérable de notre commerce en Birmanie.

MUSÉES COMMERCIAUX

Envoi d'échantillons des produits de la métropole aux colonies françaises. — N° 1493. M. le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies vient d'adresser la circulaire suivante aux présidents des chambres de commerce possédant des musées commerciaux :

« Monsieur le président, pour faire suite à ma lettre du 6 mai dernier (1) relative aux échantillons d'articles de production et de consommation de nos colonies que je suis disposé à faire recueillir et à vous adresser, j'ai l'honneur de vous informer que ces envois auront lieu à titre d'échange, c'est-à-dire que vous aurez à vous procurer près des producteurs de votre circonscription les échantillons des articles de leur fabrication qui vous paraîtront devoir être envoyés comme spécimens dans les colonies où vous jugerez utile de développer l'exportation. En échange de ces échantillons, les colonies seront invitées à vous faire recueillir et à vous envoyer les spécimens des objets de consommation courante qui trouvent plus facilement des débouchés dans la consommation locale.

« Vous apprécierez comme moi, je n'en doute pas, monsieur le président, les avantages réciproques que comporteront cette exposition de nos produits coloniaux mis à la disposition des visiteurs de votre musée commercial et la connaissance exacte de nos articles français par les consommateurs de nos possessions d'outre-mer.

« Je vous serai donc obligé de me faire savoir l'accueil que les propositions de mon département auront reçues auprès des industriels de votre ressort, ainsi que la nature et l'importance des échantillons qu'ils désireront envoyer, par votre intermédiaire et le mien, dans telle ou telle de nos colonies.

« Quand cette enquête aura été faite et que j'en connaîtrai les résultats, je vous aviserai des conditions dans lesquelles je vous prierai de procéder pour l'expédition des échantillons recueillis et aussi comment vous recevrez, en échange, les collections destinées à votre musée.

« Recevez, monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

« *Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,*

« JULES ROCHE. »

SÉNAT

Session ordinaire de 1891.

Ordre du jour du lundi 6 juillet.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels. (N°s 19 et 138, session 1891. — M. Tolain, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du lundi 6 juillet 1891 comprendront :

Galeries. — Depuis M. Camescasse jusques et y compris M. Claeys.

Tribunes. — Depuis M. Chovet jusques et y compris M. Durand.

Convocations du lundi 6 juillet.

5e commission d'initiative parlementaire (juin 1891), à une heure. — Local du 2e bureau.

Commission relative aux droits des communes sur les sources d'eau potable, à une heure et demie. — Local du 3e bureau.

MM. les sénateurs sont informés que des billets pour la revue du 14 juillet sont mis à leur disposition, au secrétariat général de la questure, à raison de trois billets par sénateur.

Ces billets pourront être retirés, soit personnellement, soit par lettre, jusqu'au lundi 13 juillet à deux heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

5e législature. — Session ordinaire de 1891.

M. Varlet déclare qu'il a été porté par erreur comme ayant voté « contre » les droits proposés sur le n° 205 du tarif général des douanes (Fonte brute de moulage, fonte d'affinage), et qu'en réalité il a voté « pour ».

Ordre du jour du lundi 6 juillet.

A neuf heures du matin. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi portant prorogation d'une surtaxe sur l'alcool à l'octroi d'Audierne (Finistère). (397e fasc., n° 849; 412e fasc., n° 877. — M. Signard, rapporteur.)

2. — Discussion du projet de loi portant établissement d'une surtaxe sur l'alcool à l'octroi de Lampaul-Ploadalmézeau (Finistère). (397e fasc., n° 858; 412e fasc., n° 878. — M. Signard, rapporteur.)

3. — Suite de la discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes. (N°s 932 et annexe-1257 et annexes. — Urgence déclarée. — M. Méline, rapporteur général.)

Suite de la discussion du n° 85 (Raisins secs).

Discussion du n° 298 (Vernis).

Discussion des n°s 318 à 330 (Compositions diverses).

Discussion des n°s 341 à 353 (Poteries).

Discussion des n°s 354 à 362 (Verres et cristaux).

Discussion des n°s 363 à 381 (Fils, ficelles, cordages).

Discussion des n°s 382 à 460 (Tissus).

Discussion des n°s 461 à 475 (Papiers) et des autres articles du tarif général.

4. — 1re délibération sur le projet de loi sur l'exercice de la médecine vétérinaire. (N°s 278-850. — M. Jumel, rapporteur.)

5. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Albert Chiché, ayant pour objet de compléter les dispositions de la loi du 25 juin 1841, prohibant la vente aux enchères des marchandises neuves. (N°s 687-808. — M. Vallé, rapporteur.)

6. — Discussion sur la prise en considération de : 1° la proposition de loi de M. Charles Beauquier, concernant la réforme administrative; 2° la proposition de résolution de M. du Breuil de Saint-Germain et plusieurs de ses collègues, tendant à la nomination d'une commission de vingt-deux membres pour la revision des services administratifs. (N°s 80-175-207. — Rapport de M. Barbe.)

7. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de résolution de MM. Maurice-Faure et Adolphe Turrel, ayant pour objet la nomination d'une commission concernant la réforme administrative. (N°s 262-477. — M. Georges Trouillot, rapporteur.)

8. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Cuneo d'Ornano et plusieurs de ses collègues, portant abrogation du paragraphe 3 de l'article 3 de la loi du 28 février 1872 (Commerce des boissons). (N°s 840-898. — M. Vilfeu, rapporteur.)

9. — 1re délibération sur le projet de résolution de M. Camille Cousset, ayant pour but d'instituer auprès de la Chambre des députés un service administratif spécial en vue de faciliter l'élaboration et la rédaction des projets de loi. (N°s 372-641. — M. Francis Charmes, rapporteur.)

10. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Armand Després, concernant : 1° l'organisation d'un conseil de Paris faisant fonctions de conseil général et de conseil municipal; 2° la réunion des communes du département de la Seine au département de Seine-et-Oise. (N°s 558-706. — M. Baulard, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Emile Jamais et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article 9 de la loi du 8 décembre 1883 sur l'élection des tribunaux de commerce. (N°s 263-354-1038. — M. Bézine, rapporteur.)

12. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Philipon, ayant pour objet de modifier les articles 129 et 130 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation des conseils municipaux. (N°s 613-664-1050. — M. Philipon, rapporteur.)

13. — Discussion sur la prise en considération des propositions de loi : 1° de M. Maxime Lecomte et plusieurs de ses collègues sur l'élection des sénateurs ; 2° de M. Hubbard et plusieurs de ses collègues, tendant à la nomination des sénateurs par le suffrage universel. (N°s 921-931-1039. — M. Jullien, rapporteur.)

14. — 1re délibération sur : 1° la proposition de loi de M. Philipon, relative à la propriété littéraire et artistique ; 2° la proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative aux dessins et modèles industriels ; 3° la proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur les fraudes en matière artistique. (N°s 68 et annexes 91-97-332-763. — M. Philipon, rapporteur.)

15. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Pierre Legrand et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet d'étendre aux voyageurs à la commission et aux représentants de commerce le bénéfice de l'article 549 du code de commerce applicable aux commis, en cas de faillite du patron. (N°s 929-1040. — M. Jullien, rapporteur.)

---

(1) Voir le *Moniteur du commerce* du 14 mai 1891.

16. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Dupuy-Dutemps, ayant pour objet d'abroger l'article 742 du code de procédure civile et de le remplacer par une disposition permettant l'emploi de la stipulation de la clause dite « voie parée » dans les actes d'obligation. (Nos 586-783. — M. Dupuy-Dutemps, rapporteur.)

17. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Camille Cousset, tendant à supprimer pour l'avenir les pensions civiles. (Nos 965-1012. — M. Bigot, rapporteur.)

18. — Discussion de la proposition de loi de M. David (Alpes-Maritimes), relative aux nominations des gouverneurs et sous-gouverneurs du Crédit foncier et de la Banque de France. (Nos 563-761. — Urgence déclarée. — M. David (Alpes-Maritimes), rapporteur.)

19. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Bourgeois (Jura), ayant pour but de remplacer l'impôt sur la prime d'assurance contre l'incendie par un impôt sur la valeur assurée. (Nos 130-334-750.—M. Paul Guieysse, rapporteur.)

20. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 7e commission des pétitions sur la pétition des époux Alziary de Roquefort, à Paris. (Voir annexe au feuilleton n° 159, du jeudi 15 janvier 1891, page 4. — Pétition n° 705.—M. Léon Talou, rapporteur.)

21. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Pierre Richard et plusieurs de ses collègues, tendant à interdire aux titulaires de fonctions publiques le droit de se servir de leur nom ou de leur qualité pour patronner des sociétés financières. (Nos 153-281. — M. Delcassé, rapporteur.)

22. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'instruction criminelle. (Nos 165-1114. — M. Bovier-Lapierre, rapporteur.)

23. — 1re délibération sur le projet de loi et sur la proposition de loi de M. Gauthier (de Clagny), relatifs à la réduction de la prescription en matière d'impôt sur le revenu des valeurs mobilières. (Nos 469-508-565-1143. — M. Gauthier (de Clagny), rapporteur.)

24. — 2e délibération sur la proposition de loi de M. Maxime Lecomte, tendant à une modification de l'article 2102 du code civil. (Nos 128-219-689. — M. Loriot, rapporteur.)

25. — Discussion sur la prise en considération des propositions de loi : 1° de M. Guillemet; 2° de M. Victor Prost, concernant l'élection des sénateurs. (Nos 950-956-1171. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

26. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. de La Martinière et plusieurs de ses collègues sur le remboursement des valeurs mobilières par voie de tirage au sort. (Nos 114-435-1341. — M. Achille Adam, rapporteur.)

27. — 1re délibération sur le projet de loi portant organisation du cadre des officiers de la marine et des équipages de la flotte. (Nos 1000 rectifié-1001-1002-1135-1306-1401.— M. Le Myre de Vilers, rapporteur.)

28. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Royer (Aube), tendant à la suppression du concours du second notaire et de l'assistance des témoins instrumentaires pour la réception des actes notariés ordinaires. (Nos 1239-1309. — M. Babaud-Lacroze, rapporteur.)

29. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Thellier de Poncheville, tendant à la réunion des ministères du commerce et des travaux publics. (Nos 964-1094. — M. du Saussay, rapporteur.)

30.— 2e délibération sur la proposition de loi de M. Thellier de Poncheville et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier plusieurs dispositions légales relatives au mariage, dans le but de faciliter le mariage des indigents. (Nos 204-300-481-654-1383. — M. Thellier de Poncheville, rapporteur.)

31.—Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Barodet et plusieurs de ses collègues, ayant pour but de réaliser progressivement la diffusion et la transformation de la propriété, l'amortissement de la dette publique, la diminution des impôts et l'extinction du paupérisme par la suppression de l'hérédité en ligne collatérale. (Nos 1131-1290. — M. Barodet, rapporteur.)

32. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Albert Chiché et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les dispositions de l'article 6 de la loi du 30 janvier 1872 relativement à la taxe payée par les navires pour frais de quai. (Nos 1288-1329. — M. Paul Le Roux, rapporteur.)

33. — Discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1884. (Nos 55-651. — M. Philipon, rapporteur.)

34. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Jacques Piou, ayant pour objet de modifier les articles 457, 459 et 466 du code civil, relatifs à la vente et au partage de biens de mineurs. (Nos 168, 312, 551, 680, 1492. — M. Jacques Piou, rapporteur.)

35. — 1re délibération sur les propositions de loi : 1° de M. Charles Boysset et plusieurs de ses collègues tendant à assurer la liberté du vote; 2° de M. Boissy-d'Anglas tendant à assurer le secret du vote; 3° de M. Gaston Laporte et plusieurs de ses collègues sur la liberté et le secret du vote dans les diverses élections municipales et législatives; 4° de M. Georges Trouillot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet d'assurer le secret du vote. (Nos 107-256-269-363-385-737. — M. Georges Trouillot, rapporteur.)

Les billets distribués dans la 2e séance du lundi 6 juillet et portant le n° 89 seront valables pour la séance du mercredi 8 juillet et comprendront :

Galeries : Depuis M. Clédou jusques et y compris M. Ernest Desjardins (Aisne).

Tribunes : Depuis M. Legludic jusques et y compris M. le comte de Maillé.

Convocations du lundi 6 juillet.

Commission du budget, à neuf heures et demie et à deux heures.

Commission relative aux fraudes commises dans la vente des huiles alimentaires, à une heure. — Commission n° 2.

Commission relative au placement des employés et ouvriers, à deux heures. — Commission n° 10.

Commission générale des douanes, à une heure et demie. — Commission n° 15.

MM. les députés sont informés que des billets pour la revue du 14 juillet, donnant accès dans la tribune officielle, sont mis à leur disposition à raison de trois pour chacun d'eux.

Ces billets pourront être retirés au secrétariat général de la questure, soit personnellement, soit par lettre, jusqu'au lundi 13 juillet, à trois heures.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DE MÉDECINE

Séance du 30 juin.

PRÉSIDENCE DE M. TARNIER

Election. — M. Chauveau, associé national, est élu membre titulaire dans la section d'anatomie et physiologie, en remplacement de M. Baillarger, décédé, par 56 voix sur 73 votants, contre 8 à M. Farabeuf, 6 à M. Gréhant, 2 à M. Regnard, 1 à M. Poirier et 2 bulletins blancs.

Thérapeutique des maladies du cœur. — M. le professeur Germain Sée achève sa communication sur les médicaments régulateurs du cœur. Bien que devant être classés thérapeutiquement dans la même catégorie, ces médicaments présentent des indications distinctes, que la physiologie nous révèle et que la clinique consacre manifestement. Chaque lésion, ou plutôt chaque trouble de la circulation, entraîne des prescriptions qui s'imposent d'une manière spéciale, tandis qu'en général on les formule au hasard et confusément. Tout le mémoire de M. Germain Sée est destiné à établir ces distinctions éminemment pratiques.

D'après lui, la digitaline est le médicament de l'élasticité diastolique augmentée, ayant comme effet l'ampliation du cœur pendant la systole et la réplétion des artères. La systole n'est pas exagérée, et les vaisseaux ne sont pas toujours resserrés, de sorte que la digitaline régularise la fonction du cœur sans fortifier l'organe.

L'iodure de potassium agit dans le même sens; il ouvre les vaisseaux plus encore et facilite considérablement la circulation périphérique ainsi que la circulation dans les artères nourricières du cœur. A ce dernier point de vue, c'est un nutritif du cœur; au premier point de vue, c'est un régulateur pour ainsi dire infaillible, surtout si le cours du sang est entravé dans le poumon et s'il y a de l'anhélation ou de l'asthme cardiaque.

La strophantine est un vaso-constricteur énergique, il n'élève la force du cœur qu'indirectement et sans durée.

La spartéine et la convallamarine sont des auxiliaires et des succédanés souvent indispensables des moyens précédents.

La caféine est surtout un diurétique rénal, à employer dans les hydropisies d'origine cardiaque ; elle est aussi un excitant général, mais non spécial du cœur.

Enfin, la lactose est également un diurétique rénal, sans la moindre action troublante du cœur et des vaisseaux.

Dr A.-J. MARTIN.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 3 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. OPPERT

Conformément au désir exprimé par l'Académie, le ministre de l'instruction publique a accordé, à titre exceptionnel, une

4e médaille pour le concours des antiquités nationales. Cette médaille est décernée à M. Edouard Forestié pour la publication des *Livres de comptes des frères Bonis*, marchands montalbanais du quatorzième siècle.

M. de La Borderie communique à l'Académie le résultat des fouilles récemment exécutées dans un îlot de la baie de Saint-Brieuc, l'île Lavret, à 300 mètres Est de l'île de Bréhat. Ces fouilles ont mis à jour divers objets de l'époque mérovingienne : lances, couteaux, peigne en os ou en corne de cerf, garniture d'aumônière de même matière, etc., ainsi que les substructions d'un certain nombre de loges ou cellules circulaires en pierre, isolées les unes des autres, qui attestent l'existence d'un monastère de l'époque mérovingienne dont les débris se trouvent mêlés aux ruines d'un établissement de l'époque romaine.

M. le baron de Baye rend compte d'une importante découverte de bijoux qu'il a étudiés dans une récente mission archéologique en Hongrie. L'orfèvrerie d'or avec pierreries cloisonnées, comme le prouve ce trésor, était en honneur au quatrième siècle chez les Visigoths qui occupaient alors la Transylvanie. Les bijoux, fibules, coupes, bracelets, etc., ont été trouvés à Somlyo (Transylvanie); ils sont actuellement déposés au musée national de Budapest.

M. G. Perrot analyse le rapport de M. Homolle, directeur de l'école d'Athènes, sur les fouilles entreprises en Grèce et en Asie Mineure par les membres de l'école.

M. G. Boissier présente, au nom de M. le comte Nigra, ambassadeur du roi d'Italie auprès de l'empereur d'Autriche, un ouvrage intitulé *La Chioma di Berenice*, qui est la traduction en vers italiens de la célèbre élégie de Catulle sur le même sujet, avec un commentaire qui en éclaircit le texte souvent obscur. L'auteur se demande jusqu'à quel point Catulle imitait les Alexandrins; il compare l'élégie de Callimaque avec celle de Catulle et montre que le poète latin ne s'est pas attaché à reproduire exactement l'original. C'est en traitant ces questions et d'autres encore, ajoute M. Boissier, que M. Nigra a pu faire un livre intéressant.

M. Barbier de Meynard fait hommage de la part de l'auteur, M. G. Delphin : 1° d'un *Recueil de textes pour l'étude de l'arabe parlé;* 2° d'un ouvrage intitulé *l'Astronomie au Maroc*.

M. Wallon, secrétaire perpétuel, présente, au nom de M. G. Humbert, premier président de la cour des comptes, le tome XI du *Manuel des antiquités romaines*, de Th. Mommsen et J. Marquardt, traduit sous sa direction. Ce volume traite de l'organisation militaire.

M. Delisle présente, de la part de M. H. Omont, de la Bibliothèque nationale, l'*Inventaire des manuscrits et de la collection Moreau*.

M. Viollet présente le 2e fascicule du travail de M. Ed. Beaudoin, professeur à la faculté de droit de Grenoble, sur *le Culte des empereurs dans les cités de la Gaule narbonnaise*.

M. l'abbé Duchesne présente, au nom de M. Derembourg, un ouvrage de M. le docteur Guttmann, rabbin à Hildesheim : une étude sur Thomas d'Aquin dans ses rapports avec le judaïsme (en allemand).

M. Siméon Luce présente, au nom de M. le marquis de Pimodan, *la Première Etape de Jeanne d'Arc*, récit d'un voyage accompli par la Pucelle dans la nuit du mercredi 23 au jeudi 24 février 1429, en compagnie de six personnes, pour se rendre de Vaucouleurs à l'abbaye de Saint-Urbain-lez-Joinville.

J.-B. MISPOULET.

ACADÉMIE DES SCIENCES
morales et politiques.

Séance du samedi 4 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. AUCOC

M. le secrétaire perpétuel fait savoir que sur le rapport de M. Maurice Block, au nom de la section d'économie politique, une récompense de 1,500 fr. est accordée au seul mémoire déposé pour le prix du budget. Bien qu'il s'agisse d'un travail de mérite, écrit avec une grande clarté par un homme auquel les notions économiques sont familières, l'Académie n'a pas cru devoir décerner le prix.

Le mémoire porte la devise : *Vires acquirit eundo*. L'auteur est prié de se faire connaître.

Sur le rapport de M. Léon Say, la valeur du prix Léon Faucher (*Vauban économiste*) ayant été porté de 3 à 6,000 fr., trois récompenses sont accordées, le prix n'étant pas décerné :

2,500 fr. au travail portant pour épigraphe : « C'est encore la partie la plus basse du peuple qui, par son travail et son commerce et par ce qu'elle paye au roi, l'enrichisse et tout son royaume (*Dîme royale*) », et dû à MM. Georges Michel et Liesse;

2,000 fr. au mémoire ayant pour devise : « Vauban n'est pas un spéculatif et n'est pas aussi le chef ni le disciple d'une école »;

1,500 fr. au mémoire portant la devise : « Le pauvre Vauban, cet homme dont Saint-Simon n'a pas osé médire (Thiers) », dont l'auteur est M. Ferdinand Dreyfus, avocat, ancien député.

Les plis cachetés restants ne seront ouverts que si les auteurs se font connaître et en autorisent l'ouverture.

M. Emile Bourgeois, professeur d'histoire à la faculté des lettres de Lyon, lit un travail sur *Alberoni, la princesse des Ursins et Elisabeth Farnèse*, d'après une correspondance inédite d'Alberoni. C'est à Plaisance, en Italie, où Alberoni naquit d'une modeste famille de jardiniers, où s'écoula sa jeunesse et où se termina sa vie très longue que M. Bourgeois est allé chercher le dernier mot de l'énigme que renferment le caractère singulier et la fortune prodigieuse de ce cardinal. Il a trouvé dans cette retraite environ 600 lettres, les unes en français, les autres en italien, qui ont un caractère de familiarité et renferment ce qui n'aurait pu être mis dans des dépêches officielles, c'est-à-dire les moindres détails sur sa vie, ses projets, ses relations, etc. Ces documents seront prochainement publiés dans les *Annales de l'Université de Lyon*. De la vie d'Alberoni, M. Bourgeois ne prend qu'une année, l'année 1714, année décisive, où par le mariage d'Elisabeth Farnèse et le renvoi de la princesse des Ursins, il établit définitivement sa fortune en Espagne, et réalisa le projet qu'il avait conçu en 1703, l'union intime des Farnèse de Parme et des Bourbons d'Espagne contre les Allemands, pour la délivrance de l'Italie.

Pour atteindre son but, Alberoni s'attache à Vendôme, mais celui-ci meurt bientôt. Alberoni reste néanmoins en Espagne, et avec les relations qu'il y a formées continue sa politique, sans impatience, malgré de nombreux déboires. Il met tous les moyens en œuvre pour se maintenir en faveur auprès de la reine, se fait le parfait cuisinier des dames du palais et les comble de friandises et de cadeaux. Il eut raison de ne pas se décourager : ses efforts furent couronnés par un succès éclatant qui fut le fruit de son influence à Madrid, de sa politique et de ses négociations, savoir : le mariage d'Elisabeth Farnèse et de Philippe V, après la mort de la reine Marie-Louise de Savoie.

M. Bourgeois suspend ici sa lecture qu'il continuera à la prochaine séance.

M. Lefèvre-Pontalis offre de la part de l'auteur, M. Rodocanachi, un ouvrage intitulé *le Saint-siège et les juifs, ou le Ghetto à Rome*. C'est un ouvrage, dit-il, aussi agréable qu'instructif. L'auteur a ressuscité le Ghetto, aujourd'hui disparu, dans une description d'une fidélité irréprochable. On revoit l'aspect misérable de cette population entassée et comme repliée sur elle-même, tour à tour fécondée par les nombreuses naissances et ravagée par les épidémies, enfermée dans une cité au milieu de la grande cité.

Vient ensuite l'histoire de la communauté juive à Rome, à partir de l'arrivée des premiers juifs emmenés en captivité par Pompée. Il s'attache plus particulièrement à la période qui commence au seizième sicle et qui est inaugurée par des mesures rigoureuses que les juifs n'avaient pas connues jusque-là; il raconte les souffrances de la colonie juive avec une émotion qu'il fait partager au lecteur. Il montre ensuite comment leur internement et leur isolement contraignirent les juifs à constituer un petit Etat ayant son administration propre, ses mœurs, ses coutumes, son autonomie.

M. Lefèvre-Pontalis regrette que, par un scrupule excessif d'impartialité ou afin d'éviter toute polémique, M. Rodocanachi n'ait pas cru devoir dépasser le dix-huitième siècle et pousser jusqu'à nos jours. Il fait en terminant un éloquent appel à la tolérance, rappelant aux chrétiens qui feignent de l'oublier que le judaïsme est l'ancêtre du christianisme, que l'Evangile est inséparable de la Bible et que l'antisémitisme ne peut être qu'un antichristianisme inconscient.

M. Colmet de Santerre fait hommage à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Morizot Thibault, procureur de la République à Issoire, d'un ouvrage intitulé *des Droits des Chambres hautes ou Sénats en matière de lois de finances*.

Ce sujet a été fourni par la faculté de droit de Paris qui l'avait proposé pour le concours Rossi, en 1890. Le mémoire couronné de M. Morizot a été le noyau en quelque sorte de son nouvel ouvrage. Il l'a fait précéder d'une partie où il traite du droit de priorité de la Chambre basse, et l'a fait suivre d'une dernière partie dans

laquelle il cherche la solution des conflits possibles entre les deux Assemblées. En réalité, c'est la question même du gouvernement parlementaire qui est en jeu, et c'est par l'esprit général des constitutions des divers pays et des diverses époques qu'il explique les rôles différents que jouent les Chambres en matière de finances.

L'auteur est séduit par la doctrine anglaise du fonds consolidé qui met en dehors des discussions annuelles la portion la plus importante du budget. Il insiste sur la sécurité qu'elle assure aux services publics et il en propose l'adoption comme le meilleur moyen d'éviter les conflits entre les deux Chambres. M. Morizot croit d'ailleurs ces conflits nécessaires et cherche seulement à les trancher. Ils sont dans la nature des choses. Un accord constant ne saurait exister pas plus entre deux assemblées qu'entre deux hommes. Il faut savoir vaincre ou éviter les dissentiments et ne pas rester dans un *statu quo* nuisible aux intérêts de l'Etat. C'est par l'action, non par le repos, qu'on tranche les difficultés.

M. Jules Simon, secrétaire perpétuel, fait hommage, de la part de M. Humbert, vice-président du Sénat, du tome XI du *Manuel des antiquités romaines* de Mommsen. Ce volume contient l'organisation militaire des Romains. La traduction en a été faite, sous la direction de M. Humbert, par M. Brissaud, professeur à la faculté de droit de Toulouse.

M. de Franqueville commence la lecture d'une étude sur la *Magistrature anglaise*. Le corps judiciaire anglais comprend deux catégories distinctes : les juges proprement dits, qui reçoivent un traitement, et les juges de paix, qui rendent gratuitement la justice criminelle. Les premiers sont des fonctionnaires qui ont fait des études spéciales, les autres sont de grands propriétaires ou de notables habitants.

Parmi les premiers, on distingue la haute magistrature et les juges des tribunaux secondaires.

M. de Franqueville fait l'historique de la magistrature proprement dite qui remonte au douzième siècle. Antérieurement à la conquête normande, c'est le roi qui juge assisté d'un conseil. Guillaume, obligé de s'absenter fréquemment, nomma un justicier dont le rôle consistait à présider le tribunal supérieur en l'absence du roi. Sous Henri Ier commence l'existence d'un système judiciaire régulier. Outre leurs fonctions judiciaires, les juges remplissaient divers emplois à la cour. Ils siégeaient dans les divers comtés ou s'y occupaient des intérêts du Trésor. Par la suite des modifications furent introduites relativement au nombre des juges et à leurs fonctions, au mode de nomination, etc. Enfin, depuis 1873, le personnel régulier de la haute magistrature est fixé définitivement.

Pendant longtemps la politique a été la voie principale pour parvenir au *banc*. La coutume était d'attirer à la Chambre des communes les premiers légistes et de leur conférer ensuite les plus hauts emplois de la magistrature.

La magistrature a été et servile et vénale du temps où les juges étaient attachés à la maison du roi. C'était la conséquence du pouvoir royal absolu. L'histoire des Tudors montre le rôle à la fois ignoble et cruel de la plupart des juges et leur bassesse envers le souverain. La situation ne changea guère sous les Stuarts. Sous Jacques II, le niveau moral de la magistrature fut au plus bas.

En 1700, une loi fut rendue, portant que les juges ne pourraient être révoqués qu'à la suite du vote d'une adresse des deux Chambres du Parlement, et, peu après, la permanence des fonctions judiciaires ou l'inamovibilité fut proclamée. Malgré cette réforme, la magistrature subit encore l'influence du gouvernement; mais lorsque les principes de la liberté et du gouvernement responsable eurent triomphé, les juges devinrent plus libéraux et plus indépendants, et depuis lors la magistrature n'a pas cessé de s'élever moralement.

M. de Franqueville entre dans l'examen de diverses questions qui intéressent la magistrature et montre comment le gouvernement a cherché à maintenir l'indépendance et l'incorruptibilité des juges.

La lecture est ici suspendue et sera continuée dans la prochaine séance.

La séance est levée.

FÉLIX HÉMENT.

INFORMATIONS

Opérations de la caisse d'épargne de Paris du dimanche 28 juin au samedi 4 juillet.

Versements reçus de 7,252 déposants, dont 491 nouveaux, 1,203,020 fr.

Remboursements à 4,213 déposants, dont 390 pour solde, 1,152,468 fr. 20.

Rentes achetées à la demande des déposants pour un capital de 56,098 fr. 20.

BULLETIN AGRICOLE & COMMERCIAL

La saison se maintient belle et chaude, et, malgré quelques orages ayant causé des désastres partiels dans certaines régions, on peut dire que la situation générale est meilleure, surtout pour les blés, dont l'épiage se fait dans d'excellentes conditions.

Les orges et les betteraves ont fort belle apparence et dans les vignobles il est certain que le mildew comme le phylloxera ont causé moins de dommages que les années précédentes. Les préparations sont bonnes.

Les nouvelles des marchés des départements indiquent peu d'affaires. Tous les cours sont en baisse, principalement les avoines.

Dans nos ports, les prix se maintiennent sans animation. A Bordeaux, les blés de Pologne sont à 21 fr. et les blés de l'Inde à 21 fr. Les blés d'Australie font 21 fr. 75.

A l'étranger, à Anvers, le marché est sans affaires. Les blés indigènes valent 21 fr. 50, ceux du Danube 19 fr., et les roux d'hiver d'Amérique 22 fr. à 22 fr. 50.

Les apports en blés sur le marché de Paris sont toujours très faibles. Le courant comme le trimestre se maintient à 27 fr. 25. Le seigle fait 17 fr. 25 et l'avoine, avec affaires calmes, fait 17 fr. 25 pour le présent et 16 fr. 75 pour le terme.

Les cours des farines de consommation ne varient pas depuis la dernière baisse. La marque Corbeil est à 64 fr.; les marques de choix font de 64 à 66 fr. et les premières marques de 63 à 64 fr.

Les farines douze marques font de 60 fr. 50 à 61 fr. pour le trimestre.

Les issues n'ont pour ainsi dire pas de marché. On cote : gros son, 14 fr. 50 à 15 fr.; son fin, 12 fr.; son trois cases, 13 fr. à 13 fr. 50; recoupettes, 12 fr. à 12 fr. 50; remoulages ordinaires, 14 à 16 fr.; remoulages blancs, 18 à 19 fr. les 100 kilogr.

Les affaires sont calmes sur les menus grains. On vend : orges, de 18 à 22 fr.; sarrasins nouveaux, de 16 fr. 25 à 16 fr. 75, et maïs, de 16 à 17 fr.

Les fécules sont ainsi traitées :

Fécules 1ers grains Paris, de 32 à 34 fr.; Oise (type chambre syndicale) 32 fr.; Vosges, 33 fr. à 33 fr. 50; Loire, 31 à 32 fr.; Auvergne, 31 à 32 fr.

Les repassées sont toujours rares et demandées de 22 à 28 fr.

Le tout par 100 kilogr. aux conditions d'usage dans les gares respectives de la féculerie, par gros lots.

Prix nominaux sur les graines fourragères.

Au marché de la Chapelle, les marchandises étaient assez belles, mais peu nombreuses. On vendait :

Espèces.	1re qualité.	2e qualité.	3e qualité.
Paille de blé...	34 à 36	33 à 34	29 à 32
— de seigle..	42 44	39 40	37 38
— d'avoine...	23 24	22 23	20 21
Foin...........	52 54	51 52	49 50
— nouveau...	46 48	45 46	43 45
Luzerne........	53 55	51 52	49 51
— nouvelle...	45 46	44 45	42 44

Les transactions au marché de la Villette étaient calmes sur le gros bétail, mauvaises sur les veaux et les moutons et assez faciles sur les porcs.

Voici le tableau officiel du marché :

Espèces.	Amenés.	Qualités.			Prix extrêmes.
		1re	2^e^	3^e^	
Bœufs......	1.674	1 72	1 50	1 36	1 28 à 1 76
Vaches.....	402	1 68	1 44	1 24	1 16 à 1 72
Taureaux ..	186	1 40	1 32	1 22	1 16 à 1 44
Veaux......	1.543	1 74	1 50	1 36	1 20 à 1 94
Moutons...	8.826	2 02	1 90	1 64	1 38 à 2 10
Porcs	4.412	1 50	1 44	1 38	1 24 à 1 54

La cote officielle des suifs est sans changement pour le suif frais fondu de la boucherie de Paris, à 64 fr. 50, et également sans changement pour le suif de la boucherie de province, à 64 fr.

Le payement à la boucherie, résultant des moyennes obtenues aux enchères des ventes publiques, était ainsi établi :

Abats divers :	Juin.
Gros bœufs........................	40 50
Moyens bœufs......................	37 41
Bœufs légers.......................	36 62
Vaches lourdes....................	36 70
Gros veaux sans têtes..........	54 56
Moyens veaux sans têtes.......	65 04
Gros veaux avec têtes..........	44 74
Moyens veaux avec têtes......	53 34

Le marché des sucres est calme; les cours se maintiennent difficilement, les sucres roux sont à 34 fr. 25 et 34 fr. 50 et les sucres blancs n° 3 font 35 fr. pour le trimestre. Les sucres raffinés en pains varient entre 104 fr. 50 et 105 fr. les 100 kilogr.

Pour les alcools le marché débute ferme, mais les cours sont sans changement appréciable. Le courant fait 41 fr. 75 et le terme 41 fr. 25.

A Bercy comme à l'entrepôt, on ne signale aucun changement dans le haut commerce où la spéculation a plus d'action. L'attente de nouvelles touchant les vignobles paralyse les affaires, car il est certain

que si elles continuent à être bonnes, de nombreux détenteurs écouleront leur stock sur le marché. Les vins de soutirage sont aux mêmes prix.

Les moissons sont prochaines et commenceront pour la France méridionale dans quelques jours, et aussitôt après dans presque toutes les régions agricoles. Le moment de passer en revue les moissonneuses et les batteuses est donc venu afin de s'assurer si le matériel rural est en bon état de fonctionnement.

NOEL BRETAGNE.

EN VENTE

A l'Administration des *Journaux officiels*

L'ÉVALUATION DES PROPRIÉTÉS BATIES

PRESCRITE PAR LA LOI DU 8 AOUT 1885

Rapport sur les résultats de l'évaluation, adressé au ministre des finances par M. Boutin, conseiller d'Etat, directeur général des contributions directes.

Fascicule in-quarto de 200 pages, avec 44 tableaux et 4 documents annexes. Prix : **2** fr.

Compagnie des messageries maritimes.

Le paquebot *Saghalien*, venant du Japon et de l'Indo-Chine, a quitté Colombo le 30 juin à 9 h. m.

Le paquebot *Melbourne*, allant dans l'Indo-Chine et au Japon, a quitté Colombo le 2 juillet à midi.

Chemin de fer du Nord.

A l'occasion de la fête du 14 juillet, la compagnie du chemin de fer du Nord prendra les dispositions suivantes :

Elle organisera des trains de plaisir de 2e et de 3e classe qui prendront des voyageurs dans toutes les gares du réseau et leur permettront de rester à Paris pendant quatre ou cinq jours.

Les départs auront lieu, selon les localités, les 11, 12 et 13 juillet, et les retours les 16, 17 et 18 juillet.

Les réductions accordées sont de 25, 50, 60 et même 65 %, selon les distances.

D'autres trains de plaisir à marche rapide, de 2e et 3e classes, seront également organisés, le 14 juillet, au départ des grands centres avec retour dans la même journée. Les billets délivrés pour ces trains comporteront des réductions de 60 à 75 % en 2e classe et de 65 à 80 % en 3e classe, et les porteurs de ces billets pourront les utiliser, à l'aller, dans le dernier train omnibus de la soirée du 13, et au retour dans le premier train omnibus de la matinée du 15.

Il sera délivré à Paris et dans toutes les gares, pour toutes destinations, des billets de famille de 1re, 2e et 3e classes, valables pendant sept jours, du 10 au 16 juillet, et présentant des réductions de 15 à 45 % ; les billets d'aller et retour ordinaires auront la même durée de validité.

Des billets d'aller et retour à destination de Berck, Boulogne, Calais, Cayeux, Dunkerque, Etaples, Eu, Gravelines, le Crotoy, le Tréport-Mers, Marquise-Rinxent, Saint-Valery et Wimille-Wimereux, seront délivrés à partir du vendredi 10 juillet et seront valables jusqu'au dernier train du jeudi 16.

Les billets d'excursion à la mer, valables pendant une journée, pourront être utilisés à l'aller dans le dernier train omnibus du 13, et au retour dans le premier train omnibus du 15.

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée

A l'occasion de la Fête nationale du 14 juillet, la compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée organisera pour Paris des trains de plaisir à prix très réduits, composés de voitures de 2e et 3e classes, permettant de passer plusieurs jours à Paris.

Ces trains, qui desserviront toutes les gares du réseau, partiront et reviendront aux dates ci-après : Valence, départ le 8 juillet, retour le 18 ; — Genève, départ le 8 juillet, retour le 17 ; — Dijon, départ le 9 juillet, retour le 16 ; — Cette, départ le 9 juillet, retour le 19 ; — Clermont-Ferrand, départ le 9 juillet, retour le 18 ; — Marseille, départ le 10 juillet, retour le 20 ; — Besançon, départ le 10 juillet, retour le 18 ; — Saint-Etienne, départ le 10 juillet, retour le 19 ; — Lyon, départ le 11 juillet, retour le 20 ; — Nevers, départ le 11 juillet, retour le 17.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Dimanche 5 juillet 1891.

Le baromètre baisse brusquement sur l'ouest des Iles-Britanniques. La dépression aborde ce matin l'Irlande (Valentia 754m/m), et un minimum secondaire se montre dans l'extrême nord du continent. L'aire supérieure à 765m/m, qui s'étend encore sur le centre de la France, va bientôt se retirer sur l'Espagne. Le vent souffle d'entre sud et ouest sur nos côtes de la Manche et de l'Océan; il est assez fort en Bretagne et fort du N.-O. en Provence. On signale des pluies dans le nord, le centre et l'ouest de l'Europe.

La température s'est encore abaissée. Le thermomètre marquait ce matin : 10° à Arkhangel, 15° à Paris, 20° à Madrid, Moscou et 29° à Athènes. On notait : 5° au Puy de Dôme, 2° au Ventoux et au Pic du Midi.

En France, des averses sont probables. La température tend à monter. A Paris, hier, ciel nuageux. Max. : 22°6; min. : 10°5.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer belle à Boulogne, le Havre; peu agitée à Dunkerque, Cherbourg; agitée à Calais.

Océan : mer belle à Brest; peu agitée à Lorient.

Méditerranée : mer belle à Nice; agitée à Marseille; grosse à Sicié.

Situation du dimanche 5 juillet 1891 (soir). Les variations du baromètre sont très faibles sur nos régions; il pleut sur la côte de Bretagne. — En France, des averses sont encore probables.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Du 2 juillet.

Boussuge (Pierre-Louis-Charles), corroyeur, 13, rue Damesme. — Liquid. prov., M. Lesage, 48, rue Jacob.

Beaudier (Pierre-François), md de vins-restaurateur, 21, rue des Remises, à St-Maur-les-Fossés. — Liquid. prov., M. Boussard, 49, rue St-André-des-Arts.

A. Leullier et E. Marie, commerce de produits chimiques et droguerie, 5, rue des Minimes. — Liquid. prov., M. Bernard, 47, rue St-André-des-Arts.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 30 juin (suite).

Domenghini et Simen, mds de vins-traiteurs, 38, rue Aumaire. — Synd. prov., M. Chardon, 11, rue St-Martin.

Dlle Achèze (Louise-Antoinette), tenant hôtel meublé, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Lesage, 48, rue Jacob.

Jolivet et Cie, cartonniers, 16, rue des Gravilliers. — Synd. prov., M. Beaugé, 43, rue de Seine.

Du 1er juillet.

Petit-Jean (Armand-Alphonse), emballeur, à Ivry-Port, quai d'Ivry, 50. — Synd. prov., M. Menaut, 20, rue de l'Hirondelle.

Du 2 juillet.

Zabé (Marie-Victor-Augustin), md de vins-traiteur, 20, rue de Charonne. — Synd. prov., M. Lissoty, 22, rue St-André-des-Arts.

Du 3 juillet.

Barthélémy (Louis-André), épicier-fruitier, rue Frémicourt, 9. — Synd. prov., M. Chardon, 11, rue St-Martin.

Cassier (Paul-Charles), fabt de limes et râpes, boulevard de la Villette, 48. — Synd. prov., M. Menaut, 20, rue de l'Hirondelle.

Dme Gounon (Caroline-Pauline-Eugénie Gérold), couturière et mde de robes et confections, rue Taitbout, 32. — Synd. prov., M. Godmer, 3, rue Christine.

Martin (Louis), loueur de chevaux, à Levallois-Perret, boulevard Bineau, 19. — Synd. prov., M. Lissoty, 33, rue St-André-des-Arts.

Hugues (Henri), md tailleur, rue Boudreau, 11. — Synd. prov., M. Rochette, 12, place Dauphine.

Liquidations judiciaires converties en faillites.

Du 3 juillet.

Fleuriet (Eugène-Victor), boulanger, rue Aumaire, 51. — Synd. prov., M. Menaut, 20, rue de l'Hirondelle.

Spectacles du Lundi 6 Juillet.

Opéra. — 8 h. »/». — *L'Africaine*, opéra en 5 actes, de Scribe, musique de Meyerbeer.

Sélika .... Mmes Fierens.
Inès .... D'Ervilly.
Anna .... Nastorg.
Vasco .... MM. Duc.
Nelusko .... Bérardi.
Don Pedro .... Gresse.
Le grand inquisiteur ... Fabre.
L'amiral .... Bataille.
Le grand brahmine. ... Ballard.
Don Alvar .... Téqui.

Mercredi : *Faust*; vendredi : *Le Mage*.

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *Le Malade imaginaire* : Prudhon, Baillet, Boucher, Truffier ; Mmes Lloyd, Nancy Martel. — *Il ne faut jurer de rien*, comédie en 3 actes, de A. de Musset : de Féraudy, Le Bargy; Mme Pierson.

Vaudeville. — 8 h. »/». — *La Femme*, comédie en 3 actes, de M. Albin Valabrègue : Mmes Cerny, Brindeau, Gallay; MM. Dieudonné, Mayer, Lerand.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Porte-Saint-Martin. — » h. »/». — Relâche.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga ; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Déjazet. — » h. »/». — Relâche.

Théâtre-Lyrique. — 8 h. »/». — *Ernani*.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — Représentation des lions en liberté dans la grande piste, au deuxième tableau de *Néron*. — *Néron* sera également donné avec le tableau des lions, en matinée et le soir, les jeudis, dimanches et fêtes.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année.

OPÉRA-COMIQUE, ODÉON, GYMNASE, PALAIS-ROYAL, NOUVEAUTÉS : clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : Louis JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 182. Le numéro : 15 centimes. Mardi 7 Juillet 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

Depuis le 1er janvier 1891, le prix de l'exemplaire du **Journal officiel** ***(année courante) est de 15 centimes, quel que soit le nombre des suppléments.***

SOMMAIRE DU 7 JUILLET

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 6 Juillet 1891.

Par décret du Président de la République, rendu le 3 juillet 1891 sur la proposition du ministre de l'intérieur et d'après la déclaration du conseil de l'ordre portant que la nomination faite aux termes dudit décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, M. le docteur Roux (Pierre-Marc), membre du conseil général de Lot-et-Garonne, maire de Tournon, a été nommé chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur.

Conseiller général depuis 1877. Elu au conseil municipal de Tournon en 1874. Maire depuis 1880. Médecin en chef du quartier des aliénés de l'hospice d'Agen. 17 ans de services.

Titres exceptionnels : campagne de 1870 comme médecin-major d'un bataillon des mobiles de la Gironde. Cité à l'ordre du jour de l'armée pour sa belle conduite.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Musiques militaires. — Par décret en date du 4 juillet 1891, rendu par le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, sont nommés au grade de chef de musique dans l'arme de l'infanterie et ont, par décision ministérielle du même jour, reçu les affectations ci-après indiquées :

M. Monbarin (Jean-Edgard), s.-chef de musique au 123e rég. d'inf., en rempl. de M. Hébert, changé de corps. — Affecté au 137e rég. d'inf.

M. Roques (Charles), chef de musique d'inf., en suspension temporaire d'emploi, en rempl. de M. Jaubert, démiss. — Affecté au 107e rég. d'inf.

MUTATIONS

Infanterie. — Par décis. minist. du 2 juillet 1891, M. Aigrot, lieut. au 58e rég. d'inf., passe, pour convenances personnelles, au 5e bat. d'inf. lég. d'Afr., en rempl. de M. André, qui permute avec lui.

Archivistes des bureaux d'état-major. — Par décis. minist. du 6 juillet 1891, M. Léautier, archiv. de 2e cl. des bur. d'ét.-maj. à l'ét.-maj. du command. de la subdiv. de rég. de Montélimar (14e corps d'armée), a été désigné pour être employé à l'ét.-maj. du gouvern. milit. de Lyon.

ARMÉE TERRITORIALE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Gendarmerie. — Par décret en date du 2 juillet 1891, rendu par le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été nommés dans la gendarmerie de l'armée territoriale (service du remplacement) :

A deux emplois de chef d'escadron.

MM. Proth (François-Benjamin), chef d'escad. de gendarm. en retr.
Bernardet (Jean), chef d'escad. de gendarm. en retr.

A neuf emplois de capitaine (partie active).

MM. Boquillon (Léandre-Jean-Baptiste), capit. de gendarm. en retr.
Lacot (Jules-Eugène), capit. de gendarm. en retr.
Dresch (Gustave-Victorin), capit. de gendarm. en retr.
Clapon (Edouard-Louis-Théophile), capit. de gendarm. en retr.
Dieudonné (Charles), capit. de gendarm. en retr.
Henry (Joseph-Oscar), capit. de gendarm. en retr.
Garot (Antoine), capit. de gendarm. en retr.
Cristiani (Hypolite), capit. de gendarm. en retr.
Hinot (Alphonse-Thimothée), capit. de gendarm. en retr.

Dans le *Journal officiel* du 4 juillet 1891, pages 3321-3322, 3e colonne, au lieu de : M. Blondel, agrégé, chargé d'un cours de droit constitutionnel à la faculté de droit de Nancy, lire : M. Blondel, agrégé, chargé d'un cours de droit constitutionnel à la faculté de droit de Rennes.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 6 Juillet 1891.

Le Président de la République et Mme Carnot offriront le samedi 11 juillet, au palais de l'Élysée, un dîner aux officiers généraux et aux chefs de corps de l'armée de Paris qui doivent prendre part à la revue du 14 Juillet.

Ce dîner sera suivi d'une réception à neuf heures et demie.

A l'occasion de la revue, le président du conseil, ministre de la guerre, et Mme de Freycinet donneront, le lundi 13 juillet, un dîner militaire.

Ce dîner sera suivi d'une réception à neuf heures et demie.

Les officiers des armées de terre et de mer, les officiers de réserve et de l'armée territoriale en uniforme, ainsi que les personnes occupant des situations officielles, seront reçus sans invitation.

Le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur s'est réuni hier sous la présidence du général Février, grand chancelier,

Il a examiné :

1° Des projets de décrets portant promotions et nominations dans l'ordre à l'occasion du 14 juillet et présentés par les ministres de la guerre, de la marine, des travaux publics et par le grand chancelier de la Légion d'honneur;

2° 185 demandes en autorisation d'accepter et de porter des décorations étrangères;

3° 26 affaires disciplinaires concernant :

1 membre de la Légion d'honneur,
3 médaillés militaires,
22 titulaires de médailles commémoratives.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 4 juillet.

L'empereur et l'impératrice d'Allemagne sont arrivés à Windsor à quatre heures et demie. La foule qui remplissait les rues de la ville leur a fait un accueil enthousiaste.

La reine a reçu ses hôtes d'une façon très cordiale dans la grande salle du château.

Un bataillon de grenadiers montait la garde dans la cour.

L'empereur a passé ce bataillon en revue.

Les rues de Windsor sont richement pavoisées et décorées.

Les troupes formaient la haie tout le long de la route, de la gare au château.

(*Agence Havas.*)

Londres, 5 juillet.

L'empereur d'Allemagne, accompagné du prince de Galles, du duc de Connaught et du duc de Clarence, a assisté au service divin à l'église Holy Trinity que remplissaient les officiers et les gardes du corps.

Le pasteur, aumônier de la cour, a fait un sermon sur le Tout-Puissant, au cours duquel il a fait l'éloge du feld-maréchal de Moltke.

Cette après-midi, l'empereur s'est rendu à Cumberland-Lodge, résidence du prince et de la princesse Christian; puis il a assisté, dans le parc de Windsor, à la réception de la députation du régiment de uhlans venue féliciter le prince et la princesse à l'occasion de leurs noces d'argent. (*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 4 juillet.

Tous les délégués au congrès postal international assistaient à la séance de clôture qui a eu lieu aujourd'hui.

Après un discours de M. Obentraut, plusieurs orateurs ont pris la parole pour adresser des remerciements à l'empereur d'Autriche, au marquis de Bacquehem, ministre du commerce, à M. Prix, bourgmestre de Vienne, et au bureau du congrès.

M. de Stephan, secrétaire d'Etat des postes allemandes, a dit que le pavillon du congrès postal flotte sur toutes les parties du monde comme un symbole de civilisation et de fraternité des peuples.

Le traité a été signé par tous les délégués.

La rédaction originale est conservée au ministère des affaires étrangères.

Au cours de la séance, M. de Selves, directeur des postes françaises, a remercié les différents délégués, qui lui ont exprimé leur reconnaissance au sujet de sa coopération importante aux travaux du congrès.

(*Agence Havas.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 5 juillet.

Le tsar et la tsarine sont arrivés hier à Bomarsund, dans les îles Aland.

Le tsaréwitch se trouve actuellement sur la route d'Irkoutsk. (*Agence Havas.*)

Saint-Pétersbourg, 4 juillet.

Le gouvernement a décidé que la Russie prendra part à l'Exposition universelle projetée à Chicago. (*Agence Havas.*)

ITALIE

Rome, 4 juillet.

Les navires *Phaëton* et *Brambon* sont arrivés aujourd'hui à Venise pour représenter l'escadre anglaise au lancement du *Sicilia*.

De nombreux étrangers commencent à affluer dans la ville. (*Agence Havas.*)

PORTUGAL

Lisbonne, 4 juillet.

Chambre des députés. — La Chambre a terminé la discussion du traité avec l'Etat du Congo, relativement au territoire de Lunda.

MM. Arriaga et Edouard Abreu se sont prononcés contre l'adoption de ce traité, M. Carlos Bocage, rapporteur, a prononcé un discours en sa faveur.

La Chambre a ensuite adopté le traité.

(*Agence Havas.*)

DANEMARK

Copenhague, 4 juillet.

Le roi a reçu à midi, en audience, le comte d'Aunay, qui lui a présenté l'amiral Gervais et l'état-major. (*Agence Havas.*)

Copenhague, 5 juillet.

Le roi a visité hier à midi le *Marengo*.

Il a été reçu avec les honneurs royaux.

La légation française assistait à cette visite.

Lorsque le roi Christian IX a quitté le *Marengo*, les torpilleurs français l'ont escorté.

(*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'agriculture.

Relevé des quantités de froment (grains et farines) importées et exportées du 1er août 1890 au 15 juin 1891.

COMMERCE SPÉCIAL

	IMPORTATIONS	
	Grains	Farines.
	Quint. métr.	Quint. métr.
Du 1er août 1890 au 31 mai 1891...............	9.378 155	325.157
1re quinzaine de juin 1891................	389.688	6.030
2e quinzaine................	»	»
Total du 1er août 1890 au 15 juin 1891.......	9.767.843	331.187

	EXPORTATIONS	
	Grains	Farines.
	Quint. métr.	Quint. métr.
Du 1er août 1890 au 31 mai 1891...............	4.600	53.811
1re quinzaine de juin 1891................	126	17.395
2e quinzaine................	»	»
Total du 1er août 1890 au 15 juin 1891.......	4.726	71.206

SÉNAT

Session ordinaire de 189

Bulletin de la séance du lundi 6 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures cinq.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Cabanes, l'un des secrétaires, est adopté.

M. de Freycinet, président du conseil, ministre de la guerre, dépose deux projets de lois, adoptés par la Chambre des députés, portant : l'un, modification à la loi du 13 mars 1875; l'autre, création d'un régiment d'infanterie subdivisionnaire.

M. le président du conseil dépose, en outre, au nom de M. le ministre de l'intérieur, un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département du Vaucluse à convertir une partie de sa dette.

M. Volland dépose des rapports sur trois projets de lois, adoptés par la Chambre des députés, tendant à autoriser : 1° la ville de Limoges et le département du Cher à s'imposer extraordinairement; 2° le département de l'Allier à créer des ressources extraordinaires dans un intérêt départemental.

M. le président dit qu'il a reçu une lettre de M. le Président de la République, lui faisant connaître qu'une revue aura lieu le 14 juillet, sur l'hippodromme de Longchamp, et le priant d'inviter MM. les sénateurs à cette revue.

M. le président ajoute que des places spéciales seront réservées aux membres du Sénat.

L'ordre du jour appelle la suite de l

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels.

M. Lucien Brun, M. Tolain, rapporteur, et M. Blavier sont encore entendus sur l'article 1er.

M. Frédéric Petit présente et développe un amendement sur le paragraphe 3 de l'article 1er.

M. Félix Martin développe un autre amendement sur ce paragraphe et demande le renvoi à la commission de l'amendement de M. Frédéric Petit et du sien.

La commission accepte le renvoi.

Tous les amendements sont renvoyés à la commission, et l'article 1er est réservé.

M. Maret développe un amendement sur l'article 2.

M. Tolain, rapporteur, est entendu.

L'amendement de M. Maret est renvoyé à la commission.

M. le comte de Callac, M. Thézard et M. le rapporteur sont entendus sur l'article 2. Un amendement de M. Thézard sur l'article 2 est renvoyé à la commision.

M. Blavier développe un autre amendement sur cet article 2.

M. le rapporteur est entendu. Les deux premiers paragraphes de l'article 2 sont adoptés.

L'amendement de M. Blavier est adopté.

Le paragraphe 3, modifié par cet amendement, est adopté.

Sur le paragraphe 4, M. Jean Macé propose une modification.

M. Blavier développe un amendement tendant à supprimer ce paragraphe 4.

M. le rapporteur et M. Frédéric Petit sont entendus.

M. Félix Martin présente et développe un amendement sur le paragraphe 4.

M. le rapporteur est entendu.

L'amendement de M. Félix Martin est renvoyé à la commission.

Les paragraphes 4 et 5 sont réservés.

Le reste de l'article 2 est adopté. M. Diancourt développe un amendement sur le paragraphe 1er de l'article 3.

M. Tolain, rapporteur, M. Maxime Lecomte et M. Bérenger sont entendus.

M. Blavier développe un amendement sur l'article 3.

M. le rapporteur et M. Bérenger sont entendus.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

M. le président rappelle que le Sénat a fixé à demain la discussion de l'interpellation de M. Wallon, sur l'inauguration à Paris de la statue de Danton.

Demain séance publique à deux heures.

La séance est levée à cinq heures trente-cinq minutes.

Ordre du jour du mardi 7 juillet

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Discussion de l'interpellation de M. Wallon sur l'inauguration, à Paris, de la statue de Danton annoncée pour le 14 juillet.

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels. (Nos 19 et 138, sess. 1891. — M. Tolain, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du mardi 7 juillet 1891 comprendront :

Galeries. — Depuis M. Clamageran jusques et y compris M. le général Deffis.

Tribunes. — Depuis M. Durand-Savoyat jusques et y compris M. Guyot-Lavaline.

Convocations du mardi 7 juillet.

Commission relative à l'article 755 du code civil sur la vocation héréditaire, à une heure. — Local du 5e bureau.

Commission relative aux arrêtés administratifs agréant les gardes particuliers, à une heure.— Local du 7e bureau.

3e commission des pétitions (de mars 1891), à une heure. — Local du 2e bureau.

Sous-commission des douanes (Matières minérales), à midi trois quarts.

Commission des finances (année 1891), à trois heures.

Convocations du mercredi 8 juillet.

Commission relative à l'exercice de la médecine, à neuf heures et demie du matin. — Local du 2e bureau.

Commission des douanes, à deux heures.

Sous-commission des douanes (Matières végétales), à une heure.

MM. les sénateurs sont informés que des billets pour la revue du 14 juillet sont mis à leur disposition, au secrétariat général de la questure, à raison de trois billets par sénateur.

Ces billets pourront être retirés, soit personnellement, soit par lettre, jusqu'au lundi 13 juillet à deux heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

5e législature. — Session ordinaire de 1891.

Bulletin des séances du lundi 6 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. CH. FLOQUET

Séance du matin.

La séance est ouverte à neuf heures.

Le procès-verbal de la 2e séance du 4 juillet est lu par M. Rabier, l'un des secrétaires, et, après une observation de M. Beauquier, est adopté.

La Chambre adopte sans discussion :

Le projet de loi portant prorogation d'une surtaxe sur l'alcool à l'octroi d'Audierne (Finistère),

Et le projet de loi portant établissement d'une surtaxe sur l'alcool à l'octroi de Lampaul-Ploudalmézeau (Finistère).

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur le tarif général des douanes.

Les numéros de 320 à 330 sont adoptés.

La Chambre revient au n° 318, qui est adopté.

MM. Dislère, commissaire du Gouvernement, et Prevet, rapporteur, sont entendus sur le n° 319 qui est adopté avec les chiffres de la commission.

La Chambre revient au n° 298, qui est adopté, M. le rapporteur ayant été entendu.

La Chambre passe au n° 341.

MM. le commissaire du Gouvernement et Henry Boucher (Vosges), rapporteur, sont entendus.

Les numéros de 341 à 356 sont adoptés.

MM. Léon Renard, Jules Roche, ministre du commerce, et le rapporteur ayant été entendus, les chiffres proposés par la commission sur le n° 357 (Verres et vitres) sont adoptés, au scrutin, par 321 voix contre 186 sur 507 votants.

Les nos 358, 359, 360 et 361 sont adoptés.

MM. le commissaire du Gouvernement, Berger (Seine), auteur d'un amendement, le rapporteur et Plichon sont entendus.

L'amendement n'est pas adopté.

Les nos 362 et 362 *bis* sont adoptés, ainsi que les six premiers paragraphes du n° 363, et MM. Krantz et Pierre Legrand, rapporteur, ayant été entendus, le septième paragraphe est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à la séance de l'après-midi.

La séance est levée à onze heures cinq minutes.

Séance de l'après-midi.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du matin est lu par M. Boissy-d'Anglas, l'un des secrétaires, et adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes.

La discussion reprend au n° 363, paragraphe 8.

MM. Dejardin-Verkinder, auteur d'un amendement, Pierre Legrand, rapporteur, et Jules Roche, ministre du commerce, sont entendus.

Les propositions du Gouvernement sont adoptées au scrutin, par 337 voix contre 156 sur 493 votants.

Le surplus du n° 363 est adopté.

M. des Rotours ayant été entendu, le n° 364 et les suivants sont réservés.

La Chambre passe au n° 382 (Tissus de lin). MM. le ministre du commerce et le rapporteur sont entendus. Les cinq premiers paragraphes sont adoptés.

Les propositions de la commission sur la désignation des paragraphes sont repoussées par 292 voix contre 226 sur 518 votants.

Les propositions du Gouvernement sont adoptées.

Sur le n° 383, MM. le ministre, le rapporteur et le président de la commission sont entendus.

Les propositions de la commission sont adoptées par 269 voix contre 224 sur 493 votants.

Les numéros de 381 à 389 sont adoptés.

Les nos 390, 391, 393 sont réservés.

Les nos 392 et 393 *bis* sont adoptés.

M. le commissaire du gouvernement et M. le rapporteur ayant été entendus, le n° 367 est réservé.

MM. le rapporteur, le ministre du commerce et des Rotours sont entendus.

Les numéros de 372 à 381 sont adoptés.

M. Balsan est entendu.

Les numéros de 438 à 454 sont adoptés, sauf les nos 442 et 448 qui sont réservés.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures.

Demain matin, à neuf heures, séance publique.

Ordre du jour du mardi 7 juillet.

A neuf heures du matin. — SÉANCE PUBLIQUE.

1. — Discussion du projet de loi portant création d'une surtaxe sur l'alcool à l'octroi de Guilvinec (Finistère). (403e fasc., n° 857; 413e fasc., n° 879. — M. Babaud-Lacroze, rapporteur,)

2. — Discussion du projet de loi portant création d'une surtaxe sur l'alcool à l'octroi de Lillebonne (Seine-Inférieure). (403e fasc., n° 858 ; 414e fasc., n° 880. — M. Guichard, rapporteur.)

3. — Suite de la discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes. (Nos 932 et annexe-1257 et annexes. — Urgence déclarée. — M. Méline, rapporteur général.)

Discussion des nos 461 à 475. (Papier.)

Discussion des nos 476 à 494. (Peaux et pelleteries.)

Discussion des nos 495 à 589. (Ouvrages en métaux.)

Discussion des nos 590 à 603. (Ouvrages en bois.)

Discussion des nos 604 et 605. (Instruments de musique.)

Discussion des nos 606 à 613. (Ouvrages de sparterie et de vannerie.)

Discussion des nos 614 à 654. (Ouvrages en matières diverses.)

4. — 1re délibération sur le projet de loi sur l'exercice de la médecine vétérinaire. (Nos 278-850. — M. Jumel, rapporteur.)

5. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Albert Chiché, ayant pour objet de compléter les dispositions de la loi du 25 juin 1841, prohibant la vente aux enchères des marchandises neuves. (Nos 687-808. — M. Vallé, rapporteur.)

6. — Discussion sur la prise en considération de : 1° la proposition de loi de M. Charles Beauquier, concernant la réforme administrative ; 2° la proposition de résolution de M. du Breuil de Saint-Germain et plusieurs de ses collègues, tendant à la nomination d'une commission de vingt-deux membres pour la revision des services administratifs. (Nos 80-175-207. — Rapport de M. Barbe.)

7. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de résolution de MM. Maurice-Faure et Adolphe Turrel, ayant pour objet la nomination d'une commission concernant la réforme administrative. (Nos 262-477. — M. Georges Trouillot, rapporteur.)

8. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Cuneo d'Ornano et plusieurs de ses collègues, portant abrogation du paragraphe 3 de l'article 3 de la loi du 28 février 1872 (Commerce des boissons). (Nos 840-898. — M. Vilfeu, rapporteur.)

9. — 1re délibération sur le projet de résolution de M. Camille Cousset, ayant pour but d'instituer auprès de la Chambre des députés un service administratif spécial en vue de faciliter l'élaboration et la rédaction des projets de loi. (Nos 372-641. — M. Francis Charmes, rapporteur.)

10. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Armand Després, concernant : 1° l'organisation d'un conseil de Paris faisant fonctions de conseil général et de conseil municipal ; 2° la réunion des communes du département de la Seine au département de Seine-et-Oise. (Nos 558-706. — M. Baulard, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Emile Jamais et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article 9 de la loi du 8 décembre 1883 sur l'élection des tribunaux de commerce. (Nos 263-354-1038. — M. Bézine, rapporteur.)

12. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Philipon, ayant pour objet de modifier les articles 129 et 130 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation des conseils municipaux. (Nos 613-664-1050. — M. Philipon, rapporteur.)

13. — Discussion sur la prise en considération des propositions de loi : 1° de M. Maxime Lecomte et plusieurs de ses collègues sur l'élection des sénateurs ; 2° de M. Hubbard et plusieurs de ses collègues, tendant à la nomination des sénateurs par le suffrage universel. (Nos 921-931-1039. — M. Jullien, rapporteur.)

14. — 1re délibération sur : 1° la proposition de loi de M. Philipon, relative à la propriété littéraire et artistique ; 2° la proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative aux dessins et modèles industriels ; 3° la proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur les fraudes en matière artistique. (Nos 68 et annexes 91-97-332-763. — M. Philipon, rapporteur.)

15. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Pierre Legrand et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet d'étendre aux voyageurs à la commission et aux représentants de commerce le bénéfice de l'article 549 du code de commerce applicable aux commis en cas de faillite du patron. (Nos 929-1040. — M. Jullien, rapporteur.)

16. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Dupuy-Dutemps, ayant pour objet d'abroger l'article 742 du code de procédure civile et de le remplacer par une disposition permettant l'emploi de la stipulation de la clause dite « voie parée » dans les actes d'obligation. (Nos 586-783. — M. Dupuy-Dutemps, rapporteur.)

17. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Camille Cousset, tendant à supprimer pour l'avenir les pensions civiles. (Nos 965-1042. — M. Bigot, rapporteur.)

18. — Discussion de la proposition de loi de M. David (Alpes-Maritimes), relative aux nominations des gouverneurs et sous-gouverneurs du Crédit foncier et de la Banque de France. (Nos 563-761. — Urgence déclarée. — M. David (Alpes-Maritimes), rapporteur.)

19. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Bourgeois (Jura), ayant pour but de remplacer l'impôt sur la prime d'assurance contre l'incendie par un impôt sur la valeur assurée. (Nos 130-334-750. — M. Paul Guieysse, rapporteur.)

20. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 7e commission des pétitions sur la pétition des époux Alziary de Roquefort, à Paris. (Voir annexe au feuilleton n° 159, du jeudi 15 janvier 1891, page 4. — Pétition n° 705. — M. Léon Talou, rapporteur.)

21. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Pierre Richard et plusieurs de ses collègues, tendant à interdire aux titulaires de fonctions publiques le droit de se servir de leur nom ou de leur qualité pour patronner des sociétés financières. (Nos 153-281. — M. Delcassé, rapporteur.)

22. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'instruction criminelle. (Nos 165-1114. — M. Bovier-Lapierre, rapporteur.)

23. — 1re délibération sur le projet de loi et sur la proposition de loi de M. Gauthier (de Clagny), relatifs à la réduction de la prescription en matière d'impôt sur le revenu des valeurs mobilières. (Nos 469-508-565-1143. — M. Gauthier (de Clagny), rapporteur.)

24. — 2e délibération sur la proposition de loi de M. Maxime Lecomte, tendant à une modification de l'article 2102 du code civil. (Nos 128-219-689. — M. Loriot, rapporteur.)

25. — Discussion sur la prise en considération des propositions de loi : 1° de M. Guillemet ; 2° de M. Victor Prost, concernant l'élection des sénateurs. (Nos 950-956-1171. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

26. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. de La Martinière et plusieurs de ses collègues sur le remboursement des valeurs mobilières par voie de tirage au sort. (Nos 114-435-1341. — M. Achille Adam, rapporteur.)

27. — 1re délibération sur le projet de loi portant organisation du cadre des officiers de la marine et des équipages de la flotte. (Nos 1000 (rectifié)-1001-1002-1135-1306-1401. — M. Le Myre de Vilers, rapporteur.)

28. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Royer (Aube), tendant à la suppression du concours du second notaire et de l'assistance des témoins instrumentaires pour la réception des actes notariés ordinaires. (Nos 1239-1309. — M. Babaud-Lacroze, rapporteur.)

29. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Thellier de Poncheville, tendant à la réunion des ministères du commerce et des travaux publics. (Nos 964-1094. — M. du Saussay, rapporteur.)

30. — 2e délibération sur la proposition de loi de M. Thellier de Poncheville et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier plusieurs dispositions légales relatives au mariage, dans le but de faciliter le mariage des indigents. (Nos 204-300-481-654-1383. — M. Thellier de Poncheville, rapporteur.)

31. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Barodet et plusieurs de ses collègues, ayant pour but de réaliser progressivement la diffusion et la transformation de la propriété, l'amortissement de la dette publique, la diminution des impôts et l'extinction du paupérisme par la suppression de l'hérédité en ligne collatérale. (Nos 1131-1290. — M. Barodet, rapporteur.)

32. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Albert Chiché et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les dispositions de l'article 6 de la loi du 30 janvier 1872 relativement à la taxe payée par les navires pour frais de quai. (Nos 1288-1329. — M. Paul Le Roux, rapporteur.)

33. — Discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1884. (Nos 55-661. — M. Philipon, rapporteur.)

34. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Jacques Piou, ayant pour objet de modifier les articles 457, 459 et 466 du code civil relatifs à la vente et au partage des biens de mineurs. (Nos 168-312-551-680-1492. — M. Jacques Piou, rapporteur.)

35. — 1re délibération sur les propositions de loi : 1° de M. Charles Boysset et plusieurs de ses collègues, tendant à assurer la liberté du vote ; 2° de M. Boissy-d'Anglas, tendant à assurer le secret du vote ; 3° de M. Gaston Laporte et plusieurs de ses collègues sur la liberté et le secret du vote dans les diverses élections municipales et législatives ; 4° de M. Georges Trouillot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet d'assurer le secret du vote. (Nos 107-256-269-363-385-737. — M. Georges Trouillot, rapporteur.)

Les billets distribués dans la 2e séance du mardi 7 juillet et portant le n° 91 seront valables pour les séances du jeudi 9 juillet et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Desmons, jusques et y compris M. Fauré (Gers).

Tribunes. — Depuis M. Malartre, jusques et y compris M. de Montsaulnin.

Convocations du mardi 7 juillet.

Commission du budget, à neuf heures et à deux heures.

Commission générale des douanes, à huit heures et à une heure et demie. — Commission n° 15.

Commission du travail, à neuf heures et demie. — Local du 7e bureau.

Commission relative à la législation des protêts, à neuf heures et demie. — Commission n° 2.

Commission relative à la réorganisation du Mont-de-Piété de Paris, à une heure et demie. — Commission n° 3.

Commission relative au placement des employés et ouvriers, à deux heures. — Commission n° 10.

Commission des chemins de fer, à une heure. — Local du 9e bureau.

4e sous-commission de la réforme de l'impôt (impôts à conserver), à neuf heures et demie. — Commission n° 9.

1re séance.

La commission du budget de l'exercice 1892 s'est réunie hier, lundi 6 juillet, à neuf heures et demie, au Palais-Bourbon.

Etaient présents :

MM. Baïhaut, Barthou, Bastid, Casimir-Perier, Cavaignac, Clausel de Coussergues, Georges Cochery, Delcassé, Dupuy, Duval, Faure (Félix), Gerville-Réache, Hervieu, Jamais, Leydet, Merlou, Pelletan, Peytral, Pichon, Poincaré, baron Reille, Reinach, Sarrien, Terrier.

Se sont excusés :

MM. Antonin Proust, Arène, Brisson, Burdeau, Jonnart, Millerand, Pichon, Piou.

Etait absent :

M. Cabart-Danneville.

En congé :

M. Maurice-Faure.

2e séance.

La commission du budget de l'exercice 1892 s'est réunie hier lundi 6 juillet, à deux heures, au Palais-Bourbon.

Etaient présents :

MM. Antonin Proust, Baïhaut, Barthou, Bastid, Burdeau, Cabart-Danneville, Casimir-Perier, Cavaignac, Clausel de Coussergues, Georges Cochery, Delcassé, Charles Dupuy, Duval, Félix Faure, Gerville-Réache, Hervieu, Jamais, Jonnart, Leydet, Merlou, Millerand, Pelletan, Peytral, Pichon, Poincaré, baron Reille, Reinach, Sarrien, Terrier.

Se sont excusés :

MM. Emmanuel Arène, Brisson, Piou.

En congé :

M. Maurice-Faure.

MM. les députés sont informés que des billets pour la revue du 14 juillet, donnant accès dans la tribune officielle, sont mis à leur disposition à raison de trois pour chacun d'eux.

Ces billets pourront être retirés au secrétariat général de la questure, soit personnellement, soit par lettre, jusqu'au lundi 13 juillet, à trois heures.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

SOCIÉTÉ NATIONALE ET CENTRALE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Séance du 25 juin.

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Cagny.

M. Piétrement donne lecture d'un long rapport concernant un travail adressé à la Société par M. Collard, de Vitry-le-François. Dans ce travail, M. Collard s'est attaché à retracer l'histoire complète du cheval en France, en s'appuyant sur la traduction de documents historiques de valeur, et sur les données déjà publiées à ce sujet.

M. Benjamin donne ensuite lecture d'un autre rapport relatif à un mémoire adressé à la Société par M. Jacoulet, vétérinaire militaire.

M. Jacoulet, en opérateur soucieux des progrès de la chirurgie vétérinaire, a cherché à voir quels pourraient être les résultats obtenus avec l'antisepsie et l'asepsie chirurgicales dans des circonstances déterminées. C'est ainsi qu'il a pu, à diverses reprises, pratiquer la castration du cheval et obtenir une cicatrisation par première intention.

Avec cette méthode, la durée des suites de l'opération est relativement faible et le repos nécessaire beaucoup moindre.

M. Nocard fait une communication sur la lymphangite épizootique d'Algérie, vulgairement appelée farcin d'Afrique. Après avoir rappelé que la confusion avait existé pendant longtemps entre ce farcin d'Afrique et le farcin véritable, et montré combien encore maintenant cette confusion était parfois possible, M. Nocard a fait connaître un moyen de diagnostic différentiel à peu près certain.

Ce moyen consiste tout simplement à mettre en évidence, par une méthode de coloration bactériologique, le microbe spécifique du farcin d'Afrique, microbe qui a été décrit pour la première fois en Italie par Rivolta.

La transmission expérimentale de l'affection par inoculation de ce microbe n'a encore pu être faite d'une façon irréfutable ; mais il y a tout lieu de croire actuellement que c'est cependant lui seul qui en est la cause.

M. Chauveau, au sujet des travaux récents concernant l'identité de la variole et de la vaccine, rappelle les principales conclusions des anciennes expériences de la commission lyonnaise dont il était le président, et démontre qu'on les a interprétées d'une façon un peu inexacte ou tout au moins incomplète. Des nombreuses expériences de la commission lyonnaise il est résulté en effet que la variole humaine, inoculée dans certaines conditions aux animaux de l'espèce bovine, pouvait donner des résultats positifs, mais sans qu'il y ait eu transformation en vaccine, puisque, réinoculée à des enfants, elle a malheureusement donné lieu à des manifestations varioliques.

M. Railliet termine en donnant communication d'une observation qui lui a été adressée par M. Boudeaud d'Aigurande. Il s'agit d'un envahissement généralisé du foie et des poumons du porc par une quantité énorme de larves de *tænia marginata*. La présence de ces larves avait déterminé du côté de la cavité thoracique une pleurésie aiguë avec épanchement abondant, et du côté de la cavité abdominale une inflammation aussi intense, qui, ajoutée à la précédente, avait déterminé la mort dans un bref délai.

G. MOUSSU.

Compagnie générale transatlantique.

Le paquebot la *Gascogne*, venant du Havre, est arrivé à New-York le 5 juillet, à 8 h. matin.

Le paquebot la *Bretagne*, venant de New-York, est arrivé au Havre le 5 juillet, à 9 h. soir.

Compagnie des messageries maritimes.

Le paquebot *Djemnah*, allant dans l'Indo-Chine et au Japon, est arrivé à Port-Saïd le 3 juillet à minuit.

Chemins de fer de l'Ouest.

Excursions de Paris à Versailles tous les jeudis, du 21 mai au 15 octobre 1891.

La compagnie des chemins de fer de l'Ouest organisera, tous les jeudis, du 21 mai au 15 octobre 1891, une excursion de Paris à Versailles au prix réduit de 5 fr.

Par suite d'une combinaison avec une société de voyages, ce prix comprend :

1° Le voyage, aller et retour, de Paris à Versailles par chemin de fer, en 1re classe ;

2° Le trajet, aller et retour, en voitures spéciales, de la gare de Versailles (R. D.) au château et aux Trianons ;

3° La visite des châteaux et jardins, sous la conduite de guides.

Aller : Départ de Paris (St-Lazare), à midi 30 ; arrivee à Versailles (R. D.), à 1 h. 20 du soir. — Retour : Départ de Versailles (R. D.), à 5 h 37 du soir ; arrivée à Paris (St-Lazare), à 6 h. 10 du soir.

Chemin de fer d'Orléans.

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris), Evaux, Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (la Bourboule et le Mont-Dore), Royat. — Réduction de 50 % pour chaque membre de la famille en plus du troisième.

Il est délivré, du 15 mai au 15 septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins quatre personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 1re, 2e et 3e classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public ; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de six billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de trois.

La durée de validité des billets, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de 10 % du prix total du billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les billets non périmés.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Le 31 juillet 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du service de la Loire, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux d'allongement de l'aqueduc Morgat, avec élargissement du canal aux abords, canal de Roanne à Digoin.

Travaux à l'entreprise	14.299 93
Somme à valoir	1.600 07
Total	15.900 »

Cautionnement provisoire et définitif, 600 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de M. Rolland de Ravel, ingénieur ordinaire, place de l'Hôtel-de-Ville, à Roanne.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Le 31 juillet 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du canal du Nivernais, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux de reconstruction des écluses de Vaux et de Toussac, canal du Nivernais.

Écluse de Vaux.

Travaux à l'entreprise	58.803 38
Somme à valoir	9.196 62
Total	68.000 »

Cautionnement provisoire et définitif, 2,000 fr.

Écluse de Toussac.

Travaux à l'entreprise	77 395 30
Somme à valoir	7.604 70
Total	85.000 »

Cautionnement provisoire et définitif, 2,500 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de M. Breuillé, ingénieur ordinaire, rue Française, à Auxerre.

Ministère de la guerre.

SERVICE DE SANTÉ

AVIS D'ADJUDICATION

Le mercredi 5 août 1891, à deux heures, il sera procédé, dans une des salles du magasin central du service de santé militaire, quai d'Orsay, n° 75, par les soins d'une commission présidée par M. le préfet de la Seine ou son délégué, à l'adjudication publique de la fourniture de

500,000 paquets de pansement individuel.

La fourniture est divisée en dix lots de 50,000 paquets chacun.

Le public est admis à prendre connaissance du cahier des charges, de la notice descriptive, ainsi que des modèles-types et des échantillons des tissus entrant dans la composition de ces paquets :

1° Au magasin central du service de santé, quai d'Orsay, n° 75, à Paris;
2° Dans les directions du service de santé, au chef-lieu des corps d'armée;
3° Dans les mairies des communes où sont placardées les présentes affiches.

Les demandes d'admission à soumissionner, accompagnées des pièces exigées par les articles 4 et 5 du cahier des charges, devront être remises au médecin principal chargé des magasins centraux, à Paris, hôtel des Invalides, corridor d'Arles, n° 11, le 26 juillet 1891 au plus tard.

Paris, le 2 juillet 1891.

Le médecin principal de 1re classe, chargé des magasins centraux,

NOGIER.

N° 124.

MARINE

Adjudication à Toulon, le 22 juillet 1891 : Bas et cravates en laine.

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Toulon, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine (Solde, habillement et revues).

N° 125.

MARINE

Adjudication à Toulon, le 22 juillet 1891 : 42,000 k. de sucre cristallisé, en 2 lots égaux.

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Toulon, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine.

Ministère de l'agriculture.

VENTE DES COUPES DE BOIS

DANS LES FORÊTS DOMANIALES, COMMUNALES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS EN 1891.

1re Conservation (Paris). — *Oise :* 16 septembre, Senlis. — 17, Clermont. — 18, Beauvais. — 21, Compiègne. — *Seine-et-Marne :* 23 septembre, Fontainebleau. — 26, Melun. — 1er octobre, Provins. — *Seine-et-Oise :* 24 septembre, Pontoise. — 29, Versailles — 30, Rambouillet. — 3 octobre, Corbeil. = **2e Conservation** (Rouen). — *Eure-et-Loir :* 29 septembre, Dreux. — 1er octobre, Châteaudun. — *Eure :* 3 octobre, Louviers. — 5, Pont-Audemer. — 6, Montfort. — 17, Andelys. — 22, Lyons. — *Seine-Inférieure :* 7 octobre, Yvetot. — 9, Rouen. — 12, Dieppe. — 14, Neufchatel. — 19, La Feuillie. — 24, Caudebec. — *Calvados :* 21 octobre, Vire. — 23, Bayeux. = **3e Conservation** (Dijon). — *Côte-d'Or :* 3 septembre, Semur. — 5, Dijon. — 7, Beaune. — 8, Châtillon-sur-Seine. = **4e Conservation** (Nancy). — *Meurthe-et-Moselle :* 1er octobre, Nancy. — 6, Briey. — 8, Lunéville. — 10, Toul. = **5e Conservation** (Chambéry). — *Haute-Savoie :* 15 septembre, Annecy. — 6 octobre, Bonneville. — 7, Saint-Julien. — 8, Thonon. — *Savoie :* 21 septembre, Moutiers. — 26, Saint-Jean-de-Maurienne. — 1er octobre, Albertville. — 3, Chambéry. = **6e Conservation** (Charleville). — *Ardennes :* 15 septembre, Rocroi. — 16, Mézières. — 17, Sedan. — 19, Vouziers. — *Marne :* 20 octobre, Sainte-Menehould. — 21, Vitry-le-François. — 22, Epernay. = **7e Conservation** (Amiens). — *Somme :* 16 septembre, Amiens. — 17, Abbeville. — *Pas-de-Calais :* 18 septembre, St-Pol. — 19, Boulogne. — *Nord :* 22 septembre, Lille. — 23, Valenciennes. — 24, Avesnes. — *Aisne :* 25 septembre, Vervins. — 26, Laon. — 29, Soissons. — 1er octobre, Château-Thierry. = **8e Conservation** (Troyes). — *Aube :* 26 septembre, Bar-sur-Aube. — 28, Bar-sur-Seine. — 29, Troyes. — *Yonne :* 1er octobre, Tonnerre. — 3, Avallon. — 5, Auxerre. — 6, Joigny. — 7, Sens. — **9e Conservation** (Epinal). — *Vosges :* 29 septembre, Neufchâteau. — 3 octobre, Mirecourt. — 5, Saint-Dié. — 6, Saint-Dié. — 10, Remiremont. — 12, Epinal. — 13, Epinal. = **10e Conservation** (Gap). — *Hautes-Alpes :* 22 août, Gap. — 27, Briançon. — 29, Embrun. = **11e Conservation** (Valence). — *Ardèche :* 10 septembre, Montpezat. — 11, Vallon. — 12, Bourg-Saint-Andéol. — *Drôme :* 19 septembre, Die. — 23, Montélimar. — 24, Nyons. — 5 octobre, Valence. — 26, Saint-Jean-en-Royans. — *Vaucluse :* 25 septembre, Carpentras. — 26, Apt. — 30, Avignon. — 1er octobre, Orange. = **12e Conservation** (Besançon). — *Doubs :* 21 septembre, Montbéliard. — 22, Baume-les-Dames. — 24, Besançon. — 2 octobre, Pontarlier. = **13e Conservation** (Lons-le-Saunier). — *Jura :* 29 août, Poligny. — 1er septembre, Dôle. — 3, Lons-le-Saunier. — 5, Saint-Claude. = **14e Conservation** (Grenoble). — *Rhône :* 22 septembre, Monsols. — *Isère* 23 septembre, Crémieu. — 24, Vienne. — 10 octobre, Saint-Marcellin. — 12, Grenoble. — 15, Corps. — 19, Grenoble. — *Loire :* 1er octobre, Roanne. — 2, Saint-Bonnet-le-Château. — 3, St-Etienne. — 4, Pélussin. = **15e Conservation** (Alençon). — *Orne :* 24 septembre, Alençon. — 26, Domfront. — 19 octobre, Mortagne. — *Sarthe :* 29 septembre, Mamers. — 30, le Mans. — *Ille-et-Vilaine :* 12 octobre, Fougères. — 13, Rennes. 14, Vitré. — *Finistère :* 7 octobre, Saint-Pol-de-Léon. — 8, Châteaulin. — 9, Quimperlé. — *Morbihan :* 10 octobre, Lorient. = **16e Conservation** (Bar-le-Duc). — *Meuse :* 23 septembre, Montmédy. — 25, Verdun. — 28, Commercy. — 30, Bar-le-Duc. = **17e Conservation** (Mâcon). — *Ain :* 14 septembre, Bourg. — 15, Nantua. — 17, Gex. — 19, Belley. — *Saône-et-Loire :* 21 septembre, Charolles. — 22, Mâcon. — 23, Chalon. — 24, Louhans. — 26, Autun. = **18e Conservation** (Toulouse). — *Haute-Garonne :* 15 septembre, Saint-Gaudens. — 24, Toulouse. — *Ariège :* 17 septembre, Saint-Girons. — 19, Foix. — *Tarn-et-Garonne :* 23 septembre, Montauban. = **19e Conservation** (Tours). — *Loire-Inférieure :* 12 septembre, Nantes. — *Maine-et-Loire :* 15 septembre, Baugé. — *Loir-et-Cher :* 18 septembre, Vendôme. — 19, Blois. — *Loiret :* 22 septembre, Orléans. — 24, Montargis. — *Indre-et-Loire :* 30 septembre, Loches. — 1er octobre, Chinon. = **20e Conservation** (Bourges). — *Indre :* 3 octobre, le Blanc. — 6, Issoudun. — 7, Châteauroux. — *Cher :* 10 octobre, Bourges. — *Nièvre :* 14 octobre, Nevers. — 15, Cosne. — 16, Château-Chinon. — 17, Clamecy. = **21e Conservation** (Moulins). — *Puy-de-Dôme :* 3 septembre, Thiers. — 4, Ambert. — 5, Clermont. — *Allier :* 22 septembre, Lapalisse. — 12 octobre, Montluçon. — 21, Gannat. — 23, Moulins. — *Creuse :* 12 octobre, Chenérailles. — 13, Guéret. — 14, Bourganeuf. — *Haute-Vienne :* 15 octobre, Eymoutiers. = **22e Conservation** (Pau). — *Basses-Pyrénées :* 15 septembre, Mauléon. — 16, Orthez. — 17, Bayonne. — 28, Pau. — 9 octobre, Oloron. — *Hautes-Pyrénées :* 22 septembre, Argelès. — 24, Tarbes. — 26, Bagnères. — *Gers :* 5 octobre, Mirande. — 6, Auch. — 7, Lombez. — 8, Condom. = **23e Conservation** (Nice). — *Alpes-Maritimes :* 8 octobre, Grasse. — 10, Nice. — *Var :* 13 octobre, Toulon. — 15, Brignoles. — 17, Draguignan. = **24e Conservation** (Niort). — *Charente-Inférieure :* 6 octobre, la Tremblade. — 7, Saint-Pierre-d'Oleron. — 14, Saint-Symphorien. — 17, Saint-Jean-d'Angély. — *Vendée :* 9 octobre, Sables-d'Olonne. — 11, Saint-Jean-de-Mont. — 13, Fontenay-le-Comte. — *Deux-Sèvres :* 15 octobre, Niort. — *Vienne :* 21 octobre, Poitiers. — *Charente :* 24 octobre, Angoulême. = **25e Conservation** (Carcassonne). — *Pyrénées-Orientales :* 6 août, Montlouis. — 12 septembre, Prades. — 14, Céret. — *Tarn :* 20 août, Montmiral. — 21, Gaillac. — 10 octobre, Castres. — *Aude :* 29 août, Carcassonne. — 3 septembre, Mas-Cabardès. — 8, Monthoumet. — 5 octobre, Limoux. — 11, Saint-Hilaire. = **26e Conservation** (Aix). — *Basses-Alpes :* 8 septembre, Forcalquier. — 9, Sisteron. — 10, Riez. — 12, Digne. — 14, Castellane. — 17, Barcelonnette. — *Bouches-du-Rhône :* 24 septembre, Marseille. — 26, Tarascon. — 28, Aix. = **27e Conservation** (Nîmes). — *Lozère :* 26 septembre, Mende. — 28, Florac. — *Hérault :* 19 octobre, Bédarieux. — 22, Montpellier. — *Gard :* 20 octobre, Nîmes. — 21, Sauve. — 24, Uzès. — 26, Alais. = **28e Conservation** (Aurillac). — *Aveyron :* 1er septembre, Saint-Affrique. — 2, Rodez. — *Cantal :* 9 septembre, Mauriac. — 12, Murat. — *Corrèze :* 18 septembre, Brives. — 19, Tulle. — *Haute-Loire :* 28 septembre, Yssingeaux. — 29, le Puy. — 30, Brioude. = **29e Conservation** (Bordeaux). — *Landes :* 19 septembre, Dax. — 22, Aire. — *Lot-et-Garonne :* 24 septembre, Nérac. — 25, Marmande. — *Gironde :* 26 octobre, Bordeaux. = **30e Conservation** (Ajaccio). — *Corse :* 26 septembre, Ajaccio. — 30, Calvi. — 3 octobre, Bastia. — 5, Corte. — 13, Sartène. = **31e Conservation** (Chaumont). — *Haute-Marne :* 22 septembre, Wassy. — 24, Chaumont. — 29, Langres. = **32e Conservation** (Vesoul). — *Haute-Saône :* 26 septembre, Lure. — 28, Vesoul. — 1er octobre, Gray.

NOTA. — Pour tous renseignements s'adresser aux agents forestiers locaux et à la direction des forêts, 78, rue de Varenne, 2e bureau.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

RAPPEL D'ADJUDICATION

Le samedi 11 juillet 1891, à une heure et demie :

ADJUDICATION, en cinq lots, des travaux de : 1° terrasse et maçonnerie; 2° charpente; 3° menuiserie; 4° parquetage; 5° serrurerie, à exécuter pour l'agrandissement de la mairie du 13e arrondissement. — Troisième partie. Achèvement.

(Voir le *Journal officiel* du 25 juin 1891.) G

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Lundi 6 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
			en liq..						
Juill. 91	3 %	94f90 85 90 92½ 95 ..	fin ct...	94 95	95 02½	94 92½	95	94 90	94 92½
			P° fin c.		d1f	95 10	95 20 d50		
			P° fin c.	95 25	95 40 d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %	90f	fin ct...					90 ..	
			en liq..						
Avril 91	3 % 1891. 45 fr. payés	93f85 87½ 90	fin ct...	93 87½	93 95	93 85	93 92½	93 80	93 85
			P° fin c.		d1f		d50		
Juill. 91	d° 60 fr. payés	93f65 70	P° fin c.	94 15	94 20 d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
			en liq..						
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)	95f50	fin ct...	95 37½	95 42½	95 37½	95 40	95 50	95 35
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
			en liq..						
Mai 91.	4 ½ % 1883	105 50	fin ct...	10562½			105 70	105 45	10562½
			P° fin c.				d50		
			P° fin c.						
			P° fin p.				d50		
			P° fin p.						
Mai 86.	Promesses d'inscript. 4½% 1883	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4%. éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f						1033 50	
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
Janv. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), nos 221.501 à 273,500		en liq..						
		518 517	fin ct...					516 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	550	fin ct...					550 ..	
Févr. 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	530 528 75	fin ct...					529 ..	
Janv. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	420	fin ct...					420 ..	
d°	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	405 25	fin ct...					411 50	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	107 108						105 50	
...	d° d° séries sort. (unit.)								
...	d° d° d° (sér. ent.)		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	526 526 50 527	fin ct...					524 ..	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	526	fin ct...					526 ..	
			en liq..						
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	409 409 50 410	fin ct...					410 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100f.	105 104 103						104 ..	
d°	d° d° nouv., 88 f. p.	399 50	fin ct...					399 ..	
d°	d° d° quarts 22 f. p.	102 50 103	fin ct...					102 50	
Janv. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé		en liq..						
		405	fin ct...					404 50	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Janv. 91	Oblig. Tunisiennes 3½%, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.)		en liq..						
		498 50 497 50 497 496 50	fin ct...					507 ..	
		496 495	P° fin c.		d..				
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.)		en liq..						
		565	au 15..					565 ..	
			en liq..						
Juin 90.	Banque de France (nominatives)	4450 4475 4490 4500	fin ct...	4430 ..	4475 ..	4430 ..	4470 ..	4475 ..	4425 ..
			P° fin c.		4445 .. d40	4550 ..	4500 .. d50		
			P° fin p.	4485 ..	4520 .. d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 22)		en liq..						
		470	au 15..	467 50				473 75	473 75
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 37)		en liq..						
		775	au 15..					805 ..	801 25
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d20		d10		
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9)		en liq..						
		425	au 15..					427 50	
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26)		en liq..						
			au 15..					448 75	
			P° au 15						
Juill. 90	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 9)		en liq..						
		350	au 15..					360 ..	
			P° au 15						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.		en liq..						
		255	au 15..	255 ..	d10			255 ..	257 50
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)		en liq..						
		575 580 585 590	au 15..	576 25			580 ..	570 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 16)		P° au 31		d10		d5f		
			au 15..						
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.)		en liq..						
			au 15..					430 ..	
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)		en liq..						
			au 15..						
Mai 91.	Banque hypot. de Frce, r. 1000f, t.p.	520	fin ct...					520 ..	
Mars 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	427 430	fin ct...					425 ..	
Févr. 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. en représon d'ann.		en liq..						
		152	fin ct...						
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f. dues par l'État	529 525	au 15..					530 ..	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.	403 25	
d° de la Hte-Marne, 4% 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40%, remb. 500 f.		
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.	114 ..	
Armentières (vIle), 3½%, 86, r. 500 f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½%		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr.	110 ..	
d° 1881, 4%, r. 500 f.	512 ..	
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.	395 ..	
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.		
d° 1863, 3%, r. 100 fr.		
d° 1868, 4½%, r. 500 f.		
d° 1877, 4½%, r. 500 f.		
d° 1890, 3½%, r. 500 f.	485 ..	480 ..
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	101 50	
Montpellier (ville), 82, 4½%, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½%, 1887, r. 500 f.	400 ..	397 50
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.		
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.		
Suez, act. de jouissance (ex-c. 26).		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	407 50	
Midi, d° act. de jouiss.	682 50	680 ..
Nord, d° act. de jouiss.	1410 ..	1405 ..
Orléans, d° act. de jouiss.	1070 ..	
Ouest, d° act. de jouiss.	553 75	551 25
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	450 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f, t.p.	620 ..	
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	541 25	
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	598 75	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.		
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	245 ..	
d° du département du Nord		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier		
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	534 75	
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	427 ..	426 50
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.		
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 77).	1560 ..	
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 123,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entrepres (ex-c. 46).	250 ..	
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	130 ..	
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1150 ..	
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 13).		
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 8).		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).		
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p	1365 ..	1355 ..
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 60).		
d° act. de jouiss.		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr, t.p.		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé		
2e série, act. 500 fr., t.p.		
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.		
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	800 ..	797 50
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2560 ..	2555 ..
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.	855 ..	
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	860 ..	
St-Élie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1290 ..	1285 ..

JOUISSANCE	Lundi 6 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	Crédit Foncier de France		en liq..						
Juill. 91	Actions 500 fr., tout payé...	1230 1232 50 1235	fin ct...	1237 50			1245	1275	1272 50
	(nominatives)		Pc fin c.		d40		d20		
			Pe fin c.	1247 50	1253 75 d10		d5f		
	Obligations :		Pe fin p.		d40		d20		
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.		Pe fin p.		d10		d5f		
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	512						513	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	105						106 75	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.							600	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	597 50						118	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	513 75 513 512 50						514	
d°	communles, 3%, remb. 500 f.	500 25						500 25	
d°	d° 5es, r. 100 f.	101 75						101	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	511	fin ct...					524	
Fév. 91	fonc. 1877. 3%, r. 400 fr., t.p.	393	en liq..					395	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	471 471 50 472 472 50	fin ct...					472	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	471 470 25	fin ct...					470	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	466 25 466 50 466 75	fin ct...					467	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	417 417 50	fin ct...					425 50	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	466 466 50 467	fin ct...					466	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	69f	fin ct...					70	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.		fin ct...					50	
...	d° d° (nomin.).	..f ..f ..f	fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc.		en liq..						
	gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	597 50 600	au 15..					595	
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc.,		en liq..						
	(Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.	676 25	au 15..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p.		en liq..						
	(ex-coupon 42)...............	795	au 15..	795			796 25	795	796 25
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act.		en liq..				376 25		
	nouvelles 500 fr., tout payé....	363 75	au 15..					373 75	376 25
	(ex-coup. 18)		Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de),		en liq..						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		au 15..						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).		au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. développt du Commce		en liq..						
	et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p.	482 50	au 15..	480				482 50	482 50
	(nominatives)		Pe au 15		d10		482 50 d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac.		en liq..						
	500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie).		au 15..					232 50	
	(ex-coup. 18)		en liq..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris,		au 15..						
	actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..		Pe au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr.,		au 15..					360	
	250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq..						
....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f,	390	au 15..					390	390
	tout payé (coupon 39 attaché)..		Pe au 15		d5f		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		au 15..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 4).	318 75	au 15..					318 75	312 50
			Pe au 15		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act.		en liq..						
	500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		au 15..						
Juill. 83	Compie Franco-Algérienne, act.		en liq..						
	500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14),	27f 25f	au 15..					25	
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p.,		Pe au 15		d10		d5°		
	nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...	210 212 50 213 213 75	au 15..					208 75	
Janv. 91	Société des Immeubles de France,		Pe au 15		d10		d10		
	act. 500 f., t.p. (ex-c. 10).	470	au 15..					470	
Mai 91.	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	384 384 25 50 75 385	au 15..					385	
Fév. 91	Société Immob. Marseillaise, act.		en liq..						
	500 fr., t.p. (ex-coupon 25)....		au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f,		en liq..						
	r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.	716 25 717 50 718 75	fin ct..					712 50	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar.		en liq..						
	de l'État), ex-coupon 30.......	705	fin ct..					708 75	
			en liq..						
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	390 895	fin ct..					900	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris		en liq..						
	à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1487 50 1488 75 1490	fin ct..	1490				1485	1485
			Pe fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé		fin ct..					1317 50	
	(ex-coupon 72)...............		Pe fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb.	1842 50 1841 25 1840	fin ct..					1890	1886 25
	400 fr. (ex-coupon 70)........		Pe fin c.		d20		d10		
			Pe fin p.		d20		d10		
			en liq..						
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé..	1515 1517 50 1520	fin ct..					1512 50	
	(ex-coupon 78)		Pe fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1055	fin ct..					1060	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de		en liq..						
	fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11).		fin ct..					548 75	
	(Gar. de l'Etat ou de Dépts)		Pe fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille,		en liq..						
	act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	535	au 15..					540	
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de		en liq..						
	Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	558 75	au 15..					571 25	
			Pe au 15		d10		d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos								
	48501 à 61000 (ex-c. 11).								
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France		en liq..		d10		d5f		
	et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p.	375	au 15..						
	(en liquidation) —(ex-c. 5)		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise		Pe au 31		d10		d5f		
	des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		au 15..					500	
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France		en liq..						
	et l'Etranger, act. 500 fr., t.p..	575	au 15..					575	
	(ex-coupon 19)		Pe au 15		d10		d5f		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.		
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	177	
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (c. 1 att.)....	390	
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.	470	460
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.		
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	565	550
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.	600	
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1040	103875
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	665	
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.		
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.		
Voitures à Paris, actions de jouiss.	215	
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 19).	545	
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	715	705
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2115	
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.		
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1070	1060
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2100	
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 1)..	144875	1440
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	240	225
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	540	
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	545	
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.	780	
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	274	273
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).	725	
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 38).	1315	130250
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p	515	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.	186 25	
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............	1720	1700
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	277	270
d° parts bénéficiaires.......	278 75	270
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....		
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	[illegible]	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	434	433
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	375	
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	385	
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..	424 50	
d° d° de 1887 à 1985..	409 50	406
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	413	
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	414	413
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	427	426
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	644	
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	435	
d° nouvelles d°	441	440
Ardennes, 3%. r. 500 f. d°		
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.	615	
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérnne. — Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f.		
(garantie de l'Etat).....		
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%,		
r. 500 fr. (gar. de l'Etat).		
Modzbah à Méchéria, 3%		
r. 500 fr. (gar. de l'Etat)		
Mostaganem à Tiaret, 3%		
r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	411	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......		
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	442 50	
Besseges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	437	436
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	436	
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	434	436
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	436	
Méditerranée (int. 25 gar.), r. 625 fr.	638	
d° 52-55, 3%, r. 500 (int. gar.).	438	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	440 75	440 25
Paris-Lyon-Médit., 66, 3 %, r. 500f.	445	444 50
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500f ((int. gar. par l'Etat).		

JOUISSANCE	Lundi 6 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLÔTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLÔTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1405 1408 75	en liq.						
			au 15					1402 50	1405 ..
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1120	en liq.						
			au 15					1128 75	
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 60)	535 532 50 530	en liq.						
			au 15	527 50			530 ..	545 ..	540 ..
			P° au 15				d5f		
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	640	en liq.						
			au 15					640 ..	
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	993 75 995 1000	en liq.						
			au 15	985 ..			990 ..	1021 25	1025 ..
			P° au 15		d10		d20		
			P° au 31		d10		d10		
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).		en liq.						
			au 15					500 ..	
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	715	en liq.						
			au 15					725 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)	412 50	en liq.						
			au 15					410 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2970 2980 2990	en liq.						
			au 15					2972 50	
			P° au 15		d..		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	42f50 42f25	en liq.						
			au 15	45 ..	45 ..	42 50	43 75	44 ..	45 ..
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10	50 ..	d5f		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p		en liq.						
			au 15						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 12), en liq.	55f	en liq.						
			au 15					55 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	31f50 32f	en liq.						
			au 15	32 50			31 25	31 50	
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2716 25 2720 2727 50 2730 2732 50 2735	en liq.						
			au 15	2720 ..	2740 ..	2720 ..	2735 ..	2770 ..	2773 75
			P° au 15		d40	2740 ..	2750 .. d20		
			P° au 15	2750 ..	2760 .. d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).	767 50 772 50	en liq.						
			au 15					850 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	277 50	en liq.						
			au 15					345 ..	
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)	1142 50 1145 1150	en liq.						
			au 15					1171 25	
			P° au 15		d10		d5f		
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	138 50 140	au 15					140 ..	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).	1910 1915 1920	en liq.						
			au 15	1920 ..				1935 ..	1940 ..
			P° au 15		d10		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).	380	en liq.						
			au 15					388 75	
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	472 50 475 477 50	en liq.						
			au 15	475 ..				470 ..	470 ..
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d10		
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	138 75	en liq.						
			au 15	135 ..				135 ..	138 75
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).	413 75	en liq.						
			au 15	413 75				427 50	430 ..
			P° au 15		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
Juill. 91	Angleterre, 2¾% (n.c. fixe 25f20).	C, 500f	en liq.						
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.	C.1000 ..f	au 15						
			en liq.						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr.	Gr. c.	au 15						
			au 15						
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr.	322 50 335	P° au 15		d..		d..		
			au 15					333 75	
...	d° d° c. de 5 obl.		P° au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.								
Mai 91	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		en liq.						
			au 15						
...	d° d° 1000 fl. d°		P° au 15		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	96f 90 50 ... C. 10000.	en liq.						
			au 15					97 20	
...	d° d° 1000 fl. d°	96f30 96f ...f	P° au 15		d50		d25	96 ..	
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 15						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	P° au 15		d..		d..		
Juill. 91	d° 3%, 1873		au 15						
Mai 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 15						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq.						
Mai 91	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15					101 40	
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	en liq.						
...	d° d° c. de 500 f.		au 15						
Févr. 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	P° au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
Juin 91	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £.		en liq.						
			au 15						
...	d° d° 500 £.	..f	P° au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £.		en liq.						
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £.		au 15						
...	d° d° 500 £.	79f	P° au 15		d..		d25		
...	d° d° 100 £.	80f	en liq.		d50			80 75	
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		au 15	73 50	73 50	73 40	73 45		74 ..
...	d° d° 500 £.		P° au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £.	74f05 74f 73f80	en liq.						
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé		au 15						
		102 50	P° au 15		d10		d5f	100 50	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	439 ..	
Médoc, 3%, rembours. 500 fr.	363 ..	
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	442 ..	441 50
d° 3% nouveau, r. 500f d°	447 ..	
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	444 ..	443 50
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).		
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.	450 ..	445 ..
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 3%, rembours. 500 fr.	441 ..	440 50
d° 3%, 1884, remb. 500 fr.	446 ..	445 50
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	440 ..	439 ..
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000		
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190.312.		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'Etat. Ouest, 3%, rembours. 500 fr.	443 ..	441 75
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	444 ..	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	420 ..	
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p.	500 ..	495 ..
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	426 75	424 50
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	161 ..	160 ..
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	410 ..	
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.		
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer). 5%, rembours. 500 fr.		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	280 ..	275 ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	222 ..	220 ..
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.		
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr.	59 ..	
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.		
d° d° 5%, r. 500 f.		
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.	485 ..	
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f.		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	300 ..	
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	501 ..	499 75
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	525 ..	520 ..
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	521 ..	520 ..
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	312 ..	
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	515 ..	514 ..
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.		
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr.		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr.		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	462 50	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	248 50	247 50
P. Morelli et Cie, 1878. 6%, r. 500 fr.	400 ..	
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr.		
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr.	499 ..	498 25
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	505 ..	501 ..
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	502 ..	501 ..
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	408 ..	
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	378 75	
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.	529 ..	525 ..
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.	476 50	
Jardin zool. d'acclimat., 5%, r. 500f.		
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.		
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 25	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr.		
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4%, remb. 500 fr.	484 50	
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	125 ..	
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	24 75	24 ..
d° d° 3%, remb. 500 fr.	19 ..	
d° d° 4%, remb. 500 fr.	19 50	
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	23 75	23 ..
d° d° (2e série).	23 ..	
d° d° (3e série).	80 ..	
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	88 ..	86 75
d° d° depuis la répart.	85 ..	
d° d° 322f50 payés		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	73 ..	
Suez, 5%, rembours. 500 fr.	604 ..	
d° 3%, rembours. 500 fr.	448 ..	
d° d° 2e série, remb. 500 fr.	440 ..	
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	93 50	93 ..

JOUISSANCE	Lundi 6 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Égypte. Oblig. Daïra Sanieh 4%		en liq..					489 ..	488 75
	(décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	489	au 15..	488 75					
			Pe au 15		d10		d5f		
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig.		en liq..		d10		490	490 ..	487 50
	7%, rembours. 500 fr.	488 75 489 489 25 50 75	au 15..	488 75	d10		d5f		
	(Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)		Pe au 15						
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½%		en liq..				465	468 ..	466 25
	(décrets des 6 et 17 juin 1890)	468	au 15..	466 25			d5f		
...	Grosses coupures		Pe au 15		d10				
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878		en liq.. au 15..					516 25	
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f		en liq.. au 15..		d10		d5f		
	(nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		Pe au 15						
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f.)		en liq..					74 ..	73 05
	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	73f	au 15..	72 ..	72 05	71 85	71 85 d25	72 80	
...	Coup. de 40 —	71f50 75 80	Pe au 15		d50		d25	72 80	
...	Coup. de 80 —	71f50 75 80	Pe au 31		d50		d25	72 80	
...	Coup. de 160 —	71f85 50 80	Pe au 15		d50			72 80	
...	Coup. de 240 —	71f50 60 70 80						72 80	
...	Coup. de 480 —	71f50 60 70 80						72 80	
...	Coup. de 960 —	71f50 60 70 80	en liq..						
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).		au 15..						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba,		en liq..					500 ..	
	6%, 1886, garantis.	492 50	au 15..						
d°	d° d° 1890, garantis.	462 50 463 50	en liq.. au 15.. Pe au 15		d10 d10		d5f d5f	469 50	
			en liq.. au 15..					103 75	
Juin 91.	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f. 5f).		au 15..						
Juill. 91	d° Consolidés 4%		en liq..				d25		
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89,		au 15..		d10		d25		
...	Oblig. et coupons prescrits au bout de 20 ans de l'éch. (Titre de 617f.		Pe au 15		d10		d25		
...	— de 2468f.		en liq..		d10			437 50	
...	— de 6170f.)		au 15..						
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	425 426 25 427 Gr. c. 423 75	en liq..					435 ..	
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	422 50 423 75 425 Gr. c.	au 15.. en liq..					352 50	
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	336 25 337 50	au 15..					335 ..	
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change fixe 2f10). Coup. de 100 fl.	103 90	en liq.. au 15..		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe 2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	92f	en liq.. au 15..				d25	94 40 94 90	
	d° 500 fl.	91f80 70 60	Pe au 15		d50		d25	93 ..	
...	d° 1000 fl.	91f 90f80	Pe au 31		d50				
Fév. 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch.fi. 2f50).		en liq..					102 ..	
...	Cap. des titres amort. prescr. après 20 ans. (Obl. 100 fl.		au 15..				d..		
...	— 500 fl.		Pe au 15		d50				
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég.ch.fixe 2f50).		au 15..						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.	91f15 20 35	en liq.. au 15..	91 35	91 47½	91 35	93 40 d50	93 10	93 40
...	d° coup. 500 fr.		Pe au 15		d1f				
...	d° coup. 100 et 200 fr.		Pe au 15		91 60 d25	91 90	91 95 d50		
...	d° coup. 50 fr.		Pe au 31		d1f			93 ..	
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	90f85	Pe au 31		d25				
Avril 91	d° 3%		au 15..						
			en liq..					313 ..	
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	314 315	au 15..						
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég.ch.fi. 25f20), coup. de 504 f. (20 £).		en liq.. au 15..					86 90	
Fév. 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).		au 15..						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 15..						
d°	d° obl. 5% d°		au 15..						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch. fixe 25f25), coup. de 20 £.	40f75 41f 40f50 75 50	en liq.. au 15..	40 85	41 20	40 60	40 90 d25	42 90 44 50	42 70
...	d° coup. de 50 £.	40f90	Pe au 15		d50		d1f	42 90	
...	d° coup. de 100 £.	41f25 41 40f90 41f	Pe au 31		41 70 d50				
			en liq..					335 ..	
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. Nos 1 à 390000 et 500001 à 929987. (C. 500 f.	328 327 50 325 50 332	au 15..					335 ..	
...	C. 5 obl.		au 15..						
...	C. 10 ob.)		au 15..						
			en liq.. au 15..					100 ..	
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	100f	Pe au 15						
Juill. 91	d° 1890, 4%		en liq..						
Juill. 91	Russie, 1850, 4½% (n.ch.fi. 25f50. Oblig. de 100 £.		au 15..						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	98f 98f10 20 30 40	au 15..					97 ..	
...	Grosses coupures								
Janv. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort), n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.		en liq.. au 15..				d25	73 ..	
...	d° de 1000 r.		Pe au 15		d50				
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort), n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	73f 73f40	en liq.. au 15..	72 ..			d25	71 75	71 50
...	d° de 1000 r.	72f 72f50	Pe au 15		d50				
			en liq..					97 25	
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	97f80 70	au 15..				d25	98 ..	
...	Grosses coupures	97f40 50 70 75 95	Pe au 15		d50				
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort		au 15..						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change fixe 4f), coup. de 125 r.		en liq.. au 15..					105 25	
...	coup. de 500 r.	105 25						105 25	
...	coup. de 1000 r.	105 25						105 25	
...	coup. de 10000 r.		en liq..					98 30	
Juin 91.	d° 1889, 4% (or).	98f40 50 60 70 75	au 15.. en liq..					98 75	
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	93f50 30	au 15.. en liq..					100 ..	
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f		au 15..					97 80	
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p., Obl. 500 f.	97f 97f20 25 97f 97f05	en liq.. au 15..	96 50	97 20	96 50	97 10 d25	97 70	97 40
...	d° 2500 f.	97f50 75 85 98f 98f20	Pe au 15		d50			98 40	
...	d° 5000 f.	96f25 70 85 97f10 15							
...	d° 12500 f.	96f25 50 85 97f 97f35	en liq..					97 80	97 65
Juill. 91	d° d° 3e série	96f70 80 95 97f05 20	au 15..	96 95					
Mai 91.	d° Intér. cons., 4½%, 1re ém., 1890 (n.ch.fi. 4f) C. 100 r.	72f	en liq.. au 15..		d50		d25		
	C. 500 r.	72f	au 15..						
	C. 1000 r.		au 15..						
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Transcaucasien, remb. au pair.	82f	en liq.. au 15..	81 50				81 65	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½%, 53 (n.ch.fi. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Obligi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	321 ..	320 ..
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	79 40	
d° 1000 fl. d°	79 40	
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.	402 ..	400 ..
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	100 ..	
Congo (Etat indép. du), Lots 1888.		
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	105 ..	
Danemark. 3½% (nég.ch.fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fi. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	14 ..	13 ..
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	110 ..	103 25
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	100 ..	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.	97 ..	
d° 1866, 5%	96 ..	
Gouv. de Québec, 80, 4½%, r. 500 f.	512 50	
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fi. 25f20).		
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f. p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	121 25	118 75
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.	350 ..	
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	487 50	
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	655 ..	650 ..
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	370 ..	366 25
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	368 ..	366 ..
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	424 ..	423 ..
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486.	411 50	
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale.		
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000.	410 50	409 ..
Beïra-Alta, 3%	132 ..	
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	270 ..	265 ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	211 50	210 ..
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	324 ..	323 50
d° (Série X).	328 75	328 50
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque.	399 50	399 ..
d° (2e série), 2e hypothèque.	385 ..	383 50
d° (3e série), 3e hypothèque.	365 ..	
d° (4e série), 4e hypothèque.	345 ..	
d° (5e série), 5e hypothèque.	343 25	342 75
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	365 ..	
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	367 ..	366 75
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	370 ..	
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	352 ..	
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	352 ..	348 75
Ouest de l'Espagne, 4%	280 ..	
Portugais, 3%	252 ..	237 50
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	245 ..	240 ..
d° 4%	307 50	299 ..
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	374 ..	373 ..
d° 2e hypothèque.	360 ..	
d° 3e hypothèque.	353 ..	352 ..
Cordoue à Séville, 3%	370 ..	
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.	367 25	
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.		
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f., t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	506 75	503 75
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	511 ..	510 50
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	440 ..	
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	425 ..	

JOUISSANCE	Lundi 6 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	456 25 454 ..	au 15..					470 ..	
			en liq..						
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr..		au 15..					91 25	91 ..
			en liq..						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 15..						
...	d° d° Ob. 50 £.		Pe au 15		d1f		d25		
...	d° d° Ob. 100 £.		Pe au 15		d50		d25		
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq..						
	(nég. ch f. 25f20). Ob. 20 £.		au 15..					104 20	
...	d° d° Ob. 100 £.		Pe au 15		d50		d25		
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq..						
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.	99f75	au 15..					101 50	
...	d° d° c. 5000f.		Pe au 15		d50		d25		
			en liq..						
Mai 91.	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	89f75	au 15..					89 50	
			en liq..						
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	23f20	au 15..						
	d° d° gross. coup.		en liq..						
d°	d° d° (sér. C).	18f65 60	au 15..					18 70	
	d° d° gross. coup.		en liq..						
d°	d° d° (sér. D).	18f65 60	au 15..					18 70	
...	d° d° gross. coup.		Pe au 15		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq..						
	Obligations de 500 fr.	420	au 15..					420 ..	
...	d° de 2500 fr.		Pe au 15		d50		d25		
...	d° de 12500 fr.	417 50 418...	Pe au 31		d50		d25		
Janv. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..						
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	467 50 468 ..	au 15..	465 ..				467 75	
...	d° d° 2500 f.	463 50	Pe au 31		d10		d5f		
...	d° d° 12500 f.		Pe au 15		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq..						
	pap., t.p. (ex c.6) r. agio fl. 38.50.	468 75	au 15..	467 50				467 50	468 75
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		en liq..						
ex-5e r.	250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		au 15..						
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		Pe au 15		d10		d5f		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)		au 15..						
Janv. 91	Banque Hellénique de Crédit gé-		en liq..						
	néral, a. 500 fr., 300 p. (ex-c. 20).		au 15..						
Juill. 88	Banque des Pays-Hongrois, act.		en liq..						
ex-1er r.	nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		au 15..						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).	360	au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq..						
	100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p.		au 15..						600 ..
	(ex-coupon 14)		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq..						
	250 fr. payés (ex-coupon 32)..	570	au 15..	567 50			568 75	585 ..	585 ..
			Pe au 15		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq..						
	150 fr. payés (ex-coupon 34).		au 15..						
Juill. 90	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq..						
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1092 50	au 15..	1092 50				1130 ..	1127 50
			Pe au 15		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		Pe au 31		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions		en liq..						
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	480	au 15..					477 50	478 75
...	Grosses coupures....		Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq..						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).	485	au 15..					485 ..	
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq..						
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		en liq..						
	estamp. « Act. de cap. amortie ».	127 50 125 ..	au 15..	130 ..				132 50	135 ..
	(ex-coupon 14)		Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	465 462 50 ..	au 15..	467 50			460 ..	480 ..	481 25
		460 457 50	Pe au 15		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes.		en liq..						
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		au 15..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'État		en liq..						
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.	632 50 633 75	au 15..	638 75	638 75	636 25	637 50		637 50
		635	Pe au 15		d10		d5f		
	Grosses coupures....	632 50 635 ..	Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq..						
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p		au 15..	140 ..					152 50
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	236 25 235 ..	au 15..	235 ..	236 25	233 75	233 75	237 50	236 25
		237 50	Pe au 15		d10		d5f		
	Grosses coupures....		Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p. : 200000 act. de 1862 ; 100000 a. de 1881 ; 60000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq..						
	de 1889. (ex-coup. 42)........		au 15..	652 50					675 ..
	Grosses coupures....		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 59).....	305 302 50 ..	au 15..	301 25	302 50	300 ..	300 ..	311 25	307 75
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	188 75 187 50	au 15..	191 25	195 ..	187 50	187 50	197 50	197 50
		190 192 50	Pe au 15		200 .. d10		d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq..		d10				
	tout payé (ex-coupon 63)......	302 50	au 15..	301 25			303 75	310 ..	311 25
			Pe au 15				d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de		en liq..						
	chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p.	352 50 350 ..	au 15..					360 ..	352 50
	(ex-coupon 22)		Pe au 15		d10		d5		
			Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq..						
	a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000).	727 50	au 15..	728 75				725 ..	730 ..
	(ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).		Pe au 15		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207½ .. à 207¾ ...	207.... à 207¾ et 4 .. %.
4%	Allemagne.	122 3/4. à 122 7/8..	122 11/16 à 122 13/16 et 4%.
4%	Vienne....	212¾ .. à 213.....	212¾ ... à 213 .. et 4 .. %.
5%	Barcelone..	465.... à 466.....	465.... à 466 .. et 4 .. %.
5%	Madrid....	465.... à 466.....	465.... à 466 .. et 4 .. %.
7%	Lisbonne..	505.... à 510.....	505.... à 520 .. et 4 .. %.
5%	St-Pétersb.	275.... à 277.....	276.... à 278 .. et 4 .. %.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139 .. et 4 .. %.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 28½ à 25 29½.	25 22 .. à 25 23 .. —2½%.
	d° chèque	25 23½ à 25 24½.	25 23½ à 25 24½—......
3%	New-York.	517½ .. à 518....	516½ . à 517.... —3 .. %.
3%	Belgique ..	1/16 pme. à 1/16 pte.	1/16 pte à 3/16 pte—3 .. %.
6%	Italie.....	½ pte à ⅝ pte..	¾ pte à 7/8 pte—6 .. %.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16 pte à 5/16 pte—4 .. %.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 3½ à 4½ 0/00 pme.
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 227 à 232 .. 0/00 pte.

Quadruples espagnols..........................	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains........	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines..........................	4 10 à .. ..
Souverains anglais..........................	25 20 à 25 25
Banknotes..................................	25 21 à 25 26
Aigles des Etats-Unis......................	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)......................	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 milliemes....	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliem.	40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède..........................	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3 .. %—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 96 3/8 — 1 heure, 96 5/16
Vienne, Métall, ... — Papier, 92 45 — Monnaie, 92 50
Credit Autrichten... 294 75 | Chem. de Fer Autrich. 291 25
Change sur Londres.... Demande, 117 40 — Offre, 117 85
Change sur Paris....... Demande, 46 50 — Offre, 46 575
Lots................ 139 25 | Napoléon............ 9 3150

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 6 Juillet 1891

	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 4 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3................	35 .. à	
Roux 88° nets..............	34 50 à 34 75	
Raffinés, bonne sorte........	104 50 à	
— belle sorte........	105 50 à	
Certificats de sortie..........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	34 125 à 35 25
— Août........ ...	.. .. à	35 125 à .. ..
— Septembre......		35 .. à .. ..
— 4 d'Octobre....		33 875 à 34 ..
— 4 premiers.....		34 25 à .. ..
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	42 25 à	
Courant du mois............		42 .. à 42 25
Août......................		41 50 à 41 75
4 derniers................		38 50 à .. ..
4 premiers................		38 25 à 38 50
....		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	52 25 à	
Courant..................		52 .. à 52 25
Août....................		52 25 à 52 75
4 derniers................		54 .. à 54 50
4 premiers................		54 25 à 54 75
....		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts............	73 25	
—	.. ..	
Colza en tonnes............	75 25	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	83 25	
—	.. ..	
Courant..................		73 .. à 73 25
Août....................		73 25 à 73 50
4 derniers................		75 25 à 75 50
4 premiers................		76 25 à 76 50
....		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	60 75 à 61 ..	
Courant..................		60 75 à 61 ..
Août....................		61 25 à 61 50
Septembre-Octobre..........		61 75 à 62 ..
4 derniers................		62 .. à .. ..
4 de Novembre............		62 .. à 62 25
COURS DU MERCREDI 1er Juillet.		
SUIF DE PLACE *43° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	64 50 à	
SUIF DE PROVINCE *43° 1/2, en fûte, en gare Paris.*	64 .. à	

M. Stanislas-Albert Darius, né à Fort-de-France (île Martinique) le 13 novembre 1855, demeurant à Lorient (Morbihan), se pourvoit près de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, à l'effet d'obtenir l'autorisation de substituer à son nom celui de « Sévère ».

ERNEST RENAUX,
Référendaire au sceau de France.

ANNUITÉS ORLÉANS-CHALONS

Le tirage annoncé pour le 15 juillet aura lieu le 10.

BANQUE DES CHEMINS DE FER ORIENTAUX A ZURICH

Emprunt 4 1/2 % du 2 Janvier 1891.

Suivant le tableau d'amortissement dudit Emprunt, un premier tirage d'obligations, à rembourser **le 2 Janvier 1892**, a eu lieu aujourd'hui en présence d'un notaire. A ce tirage, il est sorti les numéros suivants :

N^os	181	à	N^os	190	N^os	12001	à	N^os	12010	N^os	34721	à	N^os	34730
»	381	»	»	390	»	12011	»	»	12020	»	40721	»	»	40730
»	591	»	»	600	»	13381	»	»	13390	»	40781	»	»	40790
»	731	»	»	740	»	16561	»	»	16570	»	42701	»	»	42710
»	1361	»	»	1370	»	17461	»	»	17470	»	48201	»	»	48210
»	2531	»	»	2540	»	18021	»	»	18030	»	50121	»	»	50130
»	3711	»	»	3720	»	19451	»	»	19460	»	51321	»	»	51330
»	3791	»	»	3800	»	20811	»	»	20820	»	53971	»	»	53980
»	4211	»	»	4220	»	23791	»		23800	»	54321	»	»	54330
»	5211	»	»	5220	»	24321	»	»	24330	»	55351	»	»	55360
»	7881	»	»	7890	»	24511	»	»	24520	»	55751	»	»	55760
»	8241	»	»	8250	»	25231	»	»	25240	»	56501	»	»	56510
»	8531	»	»	8540	»	25991	»	»	26000	»	57001	»	»	57010
»	9501	»	»	9510	»	26541	»	»	26550	»	58021	»	»	58030
»	9741	»	»	9750	»	27291	»	»	27300	»	61291	»	»	61300
»	11531	»	»	11540	»	27711	»	»	27720	»	62381	»	»	62390
»	11651	»	»	11660	»	32071	»	»	32080	»	62871	»	»	62880
»	11951	»	»	11960	»	33271	»	»	33280					

Le remboursement de ces obligations aura lieu, à partir du **2 Janvier 1892**, aux domiciles suivants :

Société de Crédit suisse, à **Zurich.**
Comptoir national d'Escompte, à **Paris.**
Banque Internationale de Paris, à **Paris.**
} A raison de **1,000 francs** par obligation.

Les obligations sorties au tirage cesseront de porter intérêt à partir du 2 Janvier 1892.

Elles devront être présentées avec tous leurs coupons non échus. A défaut, le montant des coupons détachés sera retenu en réduction du capital. Les obligataires auront à accompagner leurs titres de bordereaux dont les formulaires seront délivrés par les domiciles de remboursement.

Tous les établissements et maisons indiqués ci-dessus sont également chargés du payement des coupons de l'Emprunt échéant les 2 janvier et 1er juillet de chaque année.

Zurich, le 1er Juillet 1891.

Banque des Chemins de fer Orientaux.

COMPAGNIE D'EXPLOITATION DES

CHEMINS DE FER ORIENTAUX

L'assemblée générale des actionnaires, qui a eu lieu à Vienne le 30 juin 1891, a fixé à *25 francs* le dividende de l'année 1890. Ce dividende est payable, à partir du *1er juillet*, contre remise du coupon *n° 16* :

A *Vienne*, au Wiener Bankverein;
A *Berlin*, à la Deutsche Bank et à la Dresdner Bank;
A *Francfort-s/-Mein*, à la Deutsche Vereinsbank;
A *Zurich*, à la Société de Crédit Suisse;
A *Paris*, à la *Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.*

NEUILLY s. *Seine*. **PROPRIÉTÉ av. de Neuilly, 159.** C^e 1,816^m. Rev. 6,240 f. M. à p. 60,000 f. **A ADJ^er** *s. 1 ench.* ch. des not. de Paris, le 28 juillet 1891. S'ad. à Me CARRÉ, not^re, pl. des P^ts-Pères, 9.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Lundi 6 juillet 1891.

La dépression d'Irlande se dirige sur l'Ecosse (Stornoway 749^m/m) et la baisse barométrique, encore rapide sur les Iles-Britanniques, s'est propagée sur la mer du Nord et la France. Le minimum du nord de la Scandinavie descend en Finlande (749^m/m). L'aire supérieure à 765^m/m persiste sur l'Espagne et le nord de l'Algérie. Le vent, modéré d'entre S. et O. sur nos côtes de la Manche et de l'Océan, souffle fort du S.-O. à Valentia et avec violence de l'ouest au Puy de Dôme. — Des pluies sont signalées dans quelques stations du nord de l'Europe et sur nos régions, excepté dans le Midi.

En France, la température va rester sensiblement la même et des ondées sont encore probables dans le nord et l'ouest. A Paris, hier, ciel couvert l'après-midi et gouttes de temps en temps. Ce matin, vers dix heures, pluie. Max : 22°4; min.: 15°4. A la tour Eiffel les extrêmes ont été de 17°8 et de 13°9.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer houleuse à Dunkerque et à Calais; agitée à Boulogne; peu agitée au Havre; agitée à Cherbourg.

Océan : mer houleuse à Brest; agitée à Lorient.

Méditerranée : mer peu agitée à Marseille; agitée à Sicié; belle à Nice.

Spectacles du Mardi 7 Juillet.

Opéra. — » h. »/». — Relâche.
Mercredi : *Faust*; vendredi : *Le Mage.*

Théâtre-Français. — 8 h »/». — *Griselidis*, pièce en 3 actes, en vers, de MM. Armand Silvestre et Morand : Silvain, Leloir, Coquelin cadet, A. Lambert; Mmes Bartet, Lynnès, Moreno.

Vaudeville. — 8 h. »/». — *La Femme*, comédie en 3 actes, de M. Albin Valabrègue : Mmes Cerny, Brindeau, Gallay; MM. Dieudonné, Mayer, Lerand.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Porte-Saint-Martin. — » h. »/». — Relâche.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga, Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Déjazet. — » h. »/». — Relâche.

Théâtre-Lyrique. — 8 h. »/». — *Ernani.*

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — Représentation des lions en liberté dans la grande piste, 2e deuxième tableau de *Néron.* — *Néron* sera également donné avec le tableau des lions en matinée et le soir, les jeudis, dimanches et fêtes.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année.

OPÉRA-COMIQUE, ODÉON, GYMNASE, PALAIS-ROYAL, AMBIGU, CHATELET, MENUS-PLAISIRS, NOUVEAUTÉS : clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : Louis JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 183. Le numéro : 15 centimes. Mercredi 8 Juillet 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

Depuis le 1er janvier 1891, le prix de l'exemplaire du Journal officiel *(année courante) est de* ***15 centimes,*** *quel que soit le nombre des suppléments.*

SOMMAIRE DU 8 JUILLET

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 7 Juillet 1891.

LOI ouvrant au ministre de l'intérieur, sur l'exercice 1891, un crédit supplémentaire de 1,500,000 fr. pour combattre l'invasion des sauterelles et venir en aide aux victimes de leurs ravages en Algérie.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre de l'intérieur, sur l'exercice 1891 (2e section, chap. 19), un crédit supplémentaire de quinze cent mille francs (1,500,000 fr.) pour combattre l'invasion des sauterelles et venir en aide aux victimes de leurs ravages en Algérie.

Art. 2. — Il sera pourvu au crédit supplémentaire alloué par l'article 1er ci-dessus au moyen des ressources générales du buget ordinaire de l'exercice 1891.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 7 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :
Le ministre de l'intérieur,
CONSTANS.

Le ministre des finances,
ROUVIER.

Par arrêté du ministre de l'intérieur, en date du 1er juillet 1891, une médaille d'honneur en bronze a été décernée à M. le docteur Tondut, médecin à bord du paquebot *le Béarn*, de la compagnie des transports maritimes, pour le dévouement et les soins consciencieux qu'il a apportés dans l'exercice de ses fonctions, en prescrivant et faisant exécuter les mesures propres à empêcher la propagation de la fièvre jaune à bord de ce navire.

Par décision en date du 3 juillet 1891, sur la proposition du directeur général des postes et des télégraphes, le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies a autorisé la création de bureaux télégraphiques dans les communes de : Corbara (Corse), Chitenay (Loir-et-Cher), Arsy (Oise), Canly (Oise).

Par décision en date du 1er juillet 1891, sur la proposition du directeur général des postes et des télégraphes, le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies a autorisé la création d'un bureau téléphonique municipal à Saint-Hilaire (Allier).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Le président du conseil, ministre de la guerre,

Vu l'article 1er de la loi du 3 juillet 1877 relative aux réquisitions militaires;

Vu l'article 2 du décret du 2 août 1877, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Vu la demande en date du 30 juin 1891, formée par M. le général commandant le 3e corps d'armée ;

Considérant qu'il est impossible d'assurer autrement le logement et le cantonnement des troupes dans les communes de Saint-Romain-de-Colbosc et de Saint-Vigor-d'Imonville, du département de la Seine-Inférieure, pendant les exercices de tir des troupes du 3e corps d'armée,

Arrête :

A l'occasion des exercices de tir que doivent exécuter les troupes du 3e corps d'armée, le droit de réquisition sera exercé, pour le logement et le cantonnement des troupes, confor-

mément aux dispositions de la loi et du décret susmentionnés, du 18 juillet au 17 août 1891 inclus, dans les communes de Saint-Romain-de-Colbosc et de Saint-Vigor-d'Imonville, du département de la Seine-Inférieure.

Fait à Paris, le 6 juillet 1891.

C. DE FREYCINET.

Le président du conseil, ministre de la guerre,

Vu l'article 1er de la loi du 3 juillet 1877 relative aux réquisitions militaires;

Vu l'article 2 du décret du 2 août 1877, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée;

Vu la demande en date du 30 juin 1891, formée par M. le général commandant le 3e corps d'armée;

Considérant qu'il est impossible d'assurer autrement le logement et le cantonnement des troupes dans les communes d'Amfreville, de Bréville, de Gonneville, de Merville et de Sallenelles, du département du Calvados, pendant les exercices de tir des troupes du 3e corps d'armée,

Arrête :

A l'occasion des exercices de tir que doivent exécuter les troupes du 3e corps d'armée, le droit de réquisition sera exercé, pour le cantonnement et le logement des troupes, conformément aux dispositions de la loi et du décret susmentionnés, du 22 au 30 juillet 1891, dans les communes d'Amfreville, de Bréville, de Gonneville, de Merville et de Sallenelles, du département du Calvados.

Fait à Paris, le 6 juillet 1891.

C. DE FREYCINET.

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Cavalerie. — Par décis. minist. du 5 juillet 1891, M. Letourneur, capit. au 13e rég. de drag., passe au 22e rég. de même subdiv. d'arme.

Personnel des remontes. — Par décis. minist. du 4 juillet 1891, M. Waroquier, capit. au 4e rég. de cuirass., comptable au dépôt de remonte de Guéret, passe en la même qualité à celui d'Alençon.

ARMÉE TERRITORIALE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Génie. — Par décret en date du 4 juillet courant, les nominations et promotions suivantes ont eu lieu dans le corps territorial du génie, savoir :

Au grade de colonel.

M. Granade (Louis-Germain), col. du génie en retr.

Au grade de lieutenant-colonel.

M. Dévé (Louis-Alexandre-Romain), lieut.-col. du génie en retr.

Au grade d'adjoint principal de 1re classe.

M. Chéry (Charles), adj. princip. de 1re cl. du génie en retr.

M. Schuller (Joseph), adj. princip. de 1re cl. du génie en retr.

M. Boyenval (Alexandre-Louis), adj. princip. de 2e cl. du génie en retr.

Au grade d'adjoint principal de 2e classe.

M. Legeay (Louis-Henri-Célestin), adj. princip. de 2e cl. du génie en retr.

Au grade d'adjoint de 1re classe.

M. Pastrie (François), adj. de 1re cl. du génie en retr.

M. Maurice (Jean), adj. de 2e cl. du génie en retr.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décret en date du 2 juillet 1891, M. le vice-amiral Cônte (Amédée-Edouard) a été admis dans la deuxième section du cadre de l'état-major général de l'armée navale, à compter du 23 juillet 1891.

Par décision en date du 7 juillet 1891, le sénateur, ministre de la marine, a décerné une médaille d'honneur de 2e classe, en argent, au nommé Godard (Jules-Raphaël-Joseph), quartier-maître charpentier, embarqué sur le *Châteaurenault*, en récompense du courage et du dévouement dont il a fait preuve, le 26 juin 1891, dans un incendie fort grave qui a éclaté à Leith (Ecosse).

Par décision du sénateur, ministre de la marine, en date du 7 juillet 1891, ont été nommés à l'emploi d'élève mécanicien dans les équipages de la flotte les douze jeunes gens désignés ci-dessous :

1 L'Ecolier (Marie-Edgar-Félix), élève à l'école industrielle des Vosges.
2 Tanguy (Aimé-Henry), élève à l'école de Saumur.
3 Renaud (Charles), élève à l'école industrielle des Vosges.
4 Béléguic (Joseph-Pierre), élève à l'école Livet, à Nantes.
5 Thébault (Victor-Joseph), élève à l'école d'apprentissage du Havre.
6 Constans (Alphonse-Pierre), élève à l'école de Saumur.
7 Roux (Alfred), élève à l'école d'apprentissage du Havre.
8 Rivoallan (Joseph-Pierre-Marie), élève à l'école de Saumur.
9 Guizol (Octave-Paul), élève à l'école Rouvière, de Toulon.
10 Denjean (Edouard), élève à l'école de Saumur.
11 Benard (Henri-Edmond), élève à l'école d'apprentissage du Havre.
12 Pizel (Paul-Albert), élève à l'école de Nancy.

Seront admis à s'engager comme quartiers-maîtres mécaniciens théoriques de 2e classe, s'ils en font la demande au ministre de la marine, les autres candidats qui ont été classés à la suite et dont les noms suivent :

1 Anglade (Auguste-Henri), élève à l'école de Saumur.
2 Ageron (Jean-Eugène), élève à l'école Vaucanson, à Grenoble.
3 Senet (Benjamin-Victorin), élève à l'école Livet, à Nantes.
4 Le Peru (Alexandre), élève à l'école d'apprentissage, au Havre.
5 Le Guillou (Charles-Yves), élève à l'école Livet, à Nantes.
6 Lavigne (Irénée-Jean), élève à l'école de Reims.
7 Olivier (Pierre-Joseph), élève à l'école Livet, à Nantes.
8 Petit (Edouard-Henri), élève à l'école supérieure du 2e arrondissement, à Lyon.
9 Gasque (André), élève à l'école de Saumur.
10 Bonnet (Aimé-Désiré), élève à l'école Vaucanson, à Grenoble.
11 Birolleaux (Paul), élève à l'école de Saumur.
12 Rollett (Sébastien-Charles), élève à l'école de Reims.
13 Le Tourneur (Léon-Ferdinand), élève à l'école Livet, à Nantes.
14 Quenot (François-Hyppolite), élève à l'école d'apprentissage, au Havre.
15 Amouroux (Henri), élève à l'école de Saumur.
16 Toubhans (Charles-Victor), élève à l'école des Vosges.
17 Marie (Louis-Victor), élève à l'école de Saumur.
18 Rey (Auguste-Antoine), élève à l'école Rouvière, de Toulon.
19 Lempérière (Victor), élève à l'école Livet, à Nantes.
20 Tardieu (Antoine-Marie), élève à l'école Rouvière, de Toulon.
21 Ravilly (Léon), élève à l'école de Rennes.
22 Clerc (Simon-Paul), élève à l'école Rouvière, de Toulon.
23 Coursel (Eugène), élève à l'école de Rennes.
24 Laperrouse (Albert-Jean), élève à l'école Vaucanson, à Grenoble.
25 Couvent (Oscar-Marie-Alexandre), élève à l'école d'Armentières.

Ces jeunes gens sont invités à faire connaître, le plus tôt possible, s'ils acceptent leur nomination au grade de quartier-maître.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 7 Juillet 1891.

Le Président de la République et Mme Carnot offriront le samedi 11 juillet, au palais de l'Elysée, un dîner aux officiers généraux et aux chefs de corps de l'armée de Paris qui doivent prendre part à la revue du 14 Juillet.

Ce dîner sera suivi d'une réception à neuf heures et demie.

A l'occasion de la revue, le président du conseil, ministre de la guerre, et Mme de Freycinet donneront, le lundi 13 juillet, un dîner militaire.

Ce dîner sera suivi d'une réception à neuf heures et demie.

Les officiers des armées de terre et de mer, les officiers de réserve et de l'armée territoriale en uniforme, ainsi que les personnes occupant des situations officielles, seront reçus sans invitation.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ITALIE

Venise, 6 juillet.

Le lancement de la *Sicilia* a eu lieu avec un plein succès. Dès huit heures l'arsenal était rempli d'invités.

A dix heures et demie sont arrivés le roi et la reine.

Le cardinal a béni le navire.

Lorsque la *Sicilia* est entrée dans la mer les applaudissements et les cris ont éclaté de toutes parts. (*Agence Havas.*)

GRÈCE

Athènes, 5 juillet.

Le roi, accompagné de M. Delyannis et de nombreux invités, vient de partir pour inaugurer le tramway de Nauplie à Tripolis en Arcadie. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

Les examens pour l'obtention des certificats d'aptitude à l'enseignement du dessin dans les lycées et collèges commenceront cette année le 27 juillet.

Pour être admis à y prendre part, les aspirants doivent adresser, *avant le 10 juillet* (terme de rigueur), au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts une demande sur papier timbré, accompagnée de leur acte de naissance.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Liste des dons reçus par l'école nationale supérieure des mines depuis la clôture de l'Exposition universelle de 1889 jusqu'au 13 avril 1891.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS DES DONATEURS	DONS	COLLECTIONS
		FRANCE	
1	M. le ministre du commerce et de l'industrie.	52 volumes de publications diverses relatives à l'Exposition universelle de 1889	Bibliothèque.
2	Ecole des ponts et chaussées	32 volumes des cours de l'école des ponts et chaussées	Idem.
3	M. Achard, à Paris	Un diamant octaèdre creux	Minéralogie.
4	M. Alibert, ingénieur, à Paris	Un cadre et un album de diverses vues photographiques, représentant notamment le trophée de graphite et de néphrite donné antérieurement à l'école par M. Alibert	Exploitation.
5	Anzin (Compagnie des mines d')	Spécimens d'attaches de câbles. — Lampes de mines et accessoires.	Idem.
6	M. Arrault (Paulin), à Paris	Modèle en relief d'appareil de sondage, avec son installation mécanique	Idem.
7	M. Augoyard-Perron, manufacturier de grès à Roanne (Loire).	Ballons de condensation; 2 tours de condensation en deux pièces, dôme et tuyautage, monte-jus avec son plongeur et ses tuyaux	Chimie industrielle.
8	M. Bernheim, ingénieur des mines	Echantillons de vivianite des Côtes-du-Nord	Minéralogie.
9	Docteur Bezançon et M. G. Dolfus	Une collection des roches du bassin de Paris. (Série très importante et très intéressante de 129 échantillons, catalogués et déterminés, dont quelques-uns rares et difficiles à retrouver actuellement, donnant les types de toutes les couches mentionnées dans le tableau des terrains parisiens de Ch. d'Orbigny.)	Géologie.
10	Bességes (Compagnie des mines de)	Dessin relatif à l'exploitation de Molières (puits Silhol)	Exploitation.
11	Blanzy (Compagnie des mines de) (Jules Chagot et Cie).	Très beau modèle en relief et carte d'ensemble représentant le puits J. Chagot et ses dépendances	Idem.
12	Mme veuve Bommart	80 volumes de sciences pures ou appliquées provenant de la bibliothèque de M. Bommart, ancien inspecteur général des ponts et chaussées	Bibliothèque.
13	MM. Boulenger et Cie (faïencerie de Choisy-le-Roi).	Une très belle collection de produits céramiques destinés à l'enseignement de la chimie industrielle et vases décoratifs	Chimie industrielle.
14	M. Bourdon, ingénieur, à Paris	Un beau modèle de manomètre	Machines.
15	M. Brisse, ingénieur des mines	Echantillons d'augite, ghélinite, mica, diopside, spinelle, anorthite, épidote	Minéralogie.
16	Bruay (Compagnie des mines de)	Un très beau modèle en relief de basculeur hydraulique de M. Fougerat; 2 dessins d'exploitation	Exploitation.
17	Carmaux (Compagnie des mines de)	2 dessins : machine d'extraction et machines de compresseurs	Idem.
18	Châtillon et Commentry (Compagnie anonyme des forges de)	2 plans des ateliers de criblage et de lavage (houillère de Bézenet); 4 dessins de laminoir universel (usine de Saint-Jacques à Montluçon); série d'échantillons de câbles métalliques; série d'échantillons d'aciers de diverses nuances de dureté; une lunette pyrométrique de MM. Mesuré et Nouel, ingénieurs, anciens élèves de l'école des mines	Expl. et métallurgie.
19	Chemins de fer du Nord (Compagnie des).	2 morceaux de plaque tubulaire de boîte à fumée	Machines.
20	Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée (Compagnie des).	2 coussinets en bronze (régulé et non régulé); spécimens de raboutages de tubes	Machines.
		Triple valve de frein à air comprimé	Chemins de fer.
21	Chemin de fer de Paris à Orléans (Compagnie du).	18 spécimens de raboutages de tubes; une tôle en acier emboutie; 7 coupes de rivures à la main et à la machine	Machines.
22	Commentry et Fourchambault (Compagnie anonyme de).	Collection très intéressante de 5 modèles en relief construits par M. Henri Fayol, directeur de la compagnie, pour la démonstration de sa théorie sur la formation de la houille	Géologie appliquée.
23	M. Curie (J.)	Dawsonite d'Algérie	Minéralogie.
24	M. Delas, directeur des houillères de Cublac (Dordogne).	Empreintes végétales des terrains houillers et permiens de Cublac, du Lardin et des environs de Brive	Paléontologie.
25	Delaunay-Belleville (Société)	Un beau modèle de générateur Belleville	Machines.
26	Douchy (Compagnie des mines de)	Plan d'aérage des fosses à grisou (un grand dessin encadré)	Exploitation.
27	Dourges (Compagnie des mines de)	3 dessins : bâtiments de fosse et criblage; fosse de Clercq; monte-charge	Idem.
28	Escarpelle (Compagnie des mines de l')	2 modèles en relief: fonçage et cuvelage de puits	Idem.
29	M. E. Flamant, à Paris	Un modèle en relief de boîte à graisse	Chemins de fer.
30	Forges du Nord et de l'Est (Société des).	Deux pyramides composées de minerais de fer, castine, coke, laitiers et fontes	Métallurgie.
31	M. François, ingénieur en chef des houillères d'Anzin.	Empreintes végétales des mines d'Anzin	Paléontologie.
32	MM. Frémy, membre de l'Institut, et Verneuil, à Paris.	Echantillons de rubis artificiels, produits de leurs recherches personnelles	Minéralogie.
33	M. Friedel (Ch.), membre de l'Institut.	Echantillons de beryllonite (nouveau minéral, phosphate de soude et de glucine) et d'obsidienne de la république Argentine	Idem.
34	M. Friedel (G.), ingénieur des mines	Une très belle collection d'échantillons : hauérite, soufre de Sicile; anorthite, haüyne, augite de la Somma; labradorite de l'Etna; minéraux d'argent de Sardaigne; phosgénite, anglésite de Sardaigne	Idem.
35	MM. Geneste, Herscher et Cie, à Paris	Un très beau modèle en réduction du ventilateur de mines, système Ser	Exploitation.
36	M. A. Goupil, à Paris	Une vitrine représentant les terrains aurifères de Grenade	Idem.
37	M. de Gramont (Claude)	Echantillon de boracite artificielle	Minéralogie.
38	M. Hautefeuille, professeur à la faculté des sciences, à Paris.	Une très belle collection de produits artificiels : émeraude, phénacite, silico-glucinate de potasse, silico-glucinate de soude, zircon, orthose, etc	Idem.
39	Mme veuve Harlé	98 volumes et 115 brochures de sciences pures ou appliquées et de sciences naturelles provenant de la bibliothèque de M. Harlé, ancien inspecteur général des mines	Bibliothèque.
40	M. Herz, à Paris	Deux beaux échantillons de diamants sur gangue du Cap	Minéralogie.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS DES DONATEURS	DONS	COLLECTIONS
		FRANCE (*Suite.*)	
41	M. Hignette, à Paris	Divers échantillons de terre cuite	Chimie industrielle.
42	MM. Jacob Holtzer et Cie (Aciéries d'Unieux).	Tôle d'acier fondu chromé; creusets à fondre l'acier avant et après la coulée; minerais brut et grillé; obus de rupture en acier fondu chromé; acier fondu au creuset moulé pour frein d'artillerie; lingots de fonte; marbres des Pyrénées et de Villefranche; marbre onyx	Métallurgie et géologie appliquée.
43	Horme (Compagnie des forges et fonderies de l').	Un modèle de four à cémenter	Métallurgie.
		Un modèle en relief de la galerie d'écoulement des mines de fer de Veyras	Exploitation.
44	M. Labbé (Société métallurgique de Gorcy).	Une série d'échantillons de fontes et fers	Métallurgie.
45	M. Lacroix (Alfred), préparateur au Collège de France.	Une très belle collection d'échantillons minéralogiques de diverses provenances	Minéralogie.
46	M. Ledoux, ingénieur en chef des mines.	31 volumes ou brochures relatifs à l'Exposition universelle de 1889.	Bibliothèque.
47	M. Lehir, à Morlaix	Tourmalines noires de Morlaix	Minéralogie.
48	Lens (Société des mines de)	Deux lampes de mines; coupe horizontale des douze puits de la société	Exploitation.
49	M. Lévy (Lucien), élève externe de l'école des mines.	Minerais de Norvège	Minéralogie.
50	Longwy (Société des aciéries de)	Une série d'échantillons d'aciers et de fontes Thomas	Métallurgie.
51	Manche (Société anonyme des mines de fer de la).	Un bloc de fer oxydulé de Dielette pesant environ 2,000 kilogr., extrait à 90 mètres au-dessous du niveau de la mer et à 250 mètres au large du rivage, et divers échantillons de roches et minerais	Géologie appliquée.
52	Manhès (Société anonyme de métallurgie du cuivre procédés Pierre).	Vingt-trois échantillons de métallurgie du cuivre	Métallurgie.
53	M. Marc, garde forestier détaché en Tunisie.	Divers échantillons de paléontologie et de minéralogie de la région du Kef	Paléontologie et minéralogie.
54	Marine et des chemins de fer (Société des forges et aciéries de la). Usine de Saint-Chamond.	Un lingot coupé et cassé; deux rondelles Belleville; deux ressorts spirale, roue de wagonnet; section de grand fer; échantillon de fer chromé	Métallurgie.
55	M. de Mauroy, ancien élève de l'école des mines.	Échantillons de célestines de Brousseval	Minéralogie.
56	M. Mazagot, contrôleur des mines	Une importante collection d'échantillons de mollusques vivants et de minerais de la Nouvelle-Calédonie	Paléontologie et géologie appliquée.
57	MM. Meunier et Cie, à Fives-Lille	Don important d'éprouvettes et types de joints, spécimens de rivures d'anneaux de chaudières et autres	Machines.
58	M. Michel, ancien élève de l'école des mines.	Une belle collection d'échantillons de minéraux du Gard et de l'Ardèche	Minéralogie.
59	Montrambert et la Béraudière (Société anonyme des mines de).	Un dessin des travaux de la grande couche à la Béraudière; quatre dessins de l'installation du puits Ferrouillat	Exploitation.
60	M. Mouile, ingénieur civil des mines	Un beau diamant du Cap sur gangue	Minéralogie.
61	M. Muller, à Ivry-Port (Seine)	Une série de briques de récupérateur	Métallurgie.
62	M. Munier-Chalmas, professeur à la faculté des sciences, à Paris.	Échantillon de mica phlogopite des États-Unis	Minéralogie.
63	M. Pelatan, ingénieur civil des mines	Très beaux spécimens de plomb sulfaté et d'argent natif de la Nouvelle-Calédonie	Idem.
64	M. Petau de Maulette, ingénieur civil des mines.	Œuvres de Hoëné Wronski, en seize volumes	Bibliothèque.
65	Pont-à-Mousson (Société anonyme des hauts-fourneaux et fonderies de).	Trois dessins de hauts-foureeaux et fonderies de la société	Métallurgie.
66	M. Pouyanne, ingénieur en chef des mines.	Une très belle collection de minerais d'Algérie	Géologie appliquée et minéralogie.
67	De Quillac, à Anzin (Établissement de)	Deux dessins: machine Wheelock et ventilateur Ser; machine d'épuisement	Exploitation.
68	M. Renevey, à Paris	Un dessin (exploitation des rivières aurifères souterraines en Californie)	Idem.
69	M. Rétout, professeur au collège de Domfront.	Échantillons des terrains siluriens des environs de Domfront, avec beaux échantillons de trilobites bien conservés	Géologie.
70	M. Richard (Gustave), ingénieur civil des mines, à Paris.	Échantillons de la fabrication des tubes Mannesmann	Métallurgie.
71	M. Rigout, préparateur de chimie à l'école des mines.	Un magnifique échantillon de cuivre natif du Lac supérieur	Minéralogie.
72	Roche-la-Molière et Firminy (Compagnie des mines de).	Un modèle en relief (installation extérieure pour descenderies et remblais, puits Camille); un modèle en relief (fonçage avec plafond double pour muraillement, puits Combes)	Exploitation.
73	M. Roulina, à Paris	Série importante (29 cristaux) de diamants du Cap	Minéralogie.
74	Saint-Gobain, Chauny et Cirey (Manufacture de glaces de).	deux blocs de pyrite pesant environ 5,000 kilogr. et 400 kilogr.	Géologie appliquée.
75	M. Saladin, ingénieur civil des mines, à Paris.	Une intéressante collection de minerais d'étain d'Espagne	Minéralogie.
76	M. Sarran, ingénieur en chef des mines de Ké-Bao (Tonkin).	Empreintes végétales des mines de Ké-Bao	Paléontologie
77	M. Séguin, directeur de la compagnie de l'Horme.	Un très beau modèle de chaudière tubulaire Séguin	Machines.
78	Somorrostro (Espagne) (Société anonyme franco-belge des mines de).	Une collection d'échantillons de minerais de fer, deux modèles en relief d'exploitation par chaîne flottante	Minéralogie. Exploitation.
79	M. Termier, ingénieur des mines	Échantillon de leverriérite (nouveau minéral, silicate d'alumine hydraté) du houiller de Saint-Étienne	Minéralogie.
80	Vezin-Aulnoye (Société anonyme de)	Une série de briques pour hauts-fourneaux; cassures de fers et de fontes	Métallurgie.
81	Vicoigne et Nœux (Compagnie des mines de).	Un modèle en relief de puits avec accrochage et guide en fer	Exploitation.
82	Watteville (M. le baron de)	Or natif et minerais de cuivre divers	Minéralogie.
83	MM. Weyher et Richemond, directeurs de la Société centrale de construction de machines.	Un beau modèle de régulateur compensateur Denis	Machines.
84	M. Wolff (Arm.), à Paris	vingt-quatre cristaux de corindon-saphir de l'Inde	Minéralogie.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS DES DONATEURS	DONS	COLLECTIONS
		RÉPUBLIQUE ARGENTINE	
85	M. Hosskold (Henri), à Buenos-Ayres....	Une très belle collection d'échantillons de minerais d'or, d'argent et de cuivre..	Minéralogie.
86	M. Tello (Alfred), à San-Juan............	Une collection d'échantillons de minerais d'or et d'argent de la province de San-Juan..	Minéralogie.
		AUSTRALIE	
87	École des mines de Sandhurst (colonie de Victoria).	Une collection d'échantillons de minéraux........................	Idem
		AUTRICHE-HONGRIE	
88	M. Weinschenk........................	Produits artificiels divers (cuivre corindon, oxyde de cuivre, anglésite, pyrite, apatite, millerite) préparés par le donateur	Idem.
89	M. Léon Pyroczinski, ingénieur à Lemberg.	Une série d'échantillons de pétroles de la Galicie.................	Géologie appliquée.
90	»	Un dessin-profil d'un trou de sonde foré à Wietrno drst Krosno....	Exploitation.
		BELGIQUE	
91	M. Bertrand, à Andennes................	Une série de briques réfractaires	Métallurgie.
92	M. Sourdille	Une série de briques à récupérateur de chaleur pour four à gaz (briques extrasiliceuses)..	Idem.
		RÉPUBLIQUE DE BOLIVIE	
93	Comité bolivien de l'Exposition universelle de 1889.	Une collection de roches et de minerais de Cochabamba et de la Paz;..	Minéralogie.
		Échantillons de cuivre natif de Corocoro; minerais de Huanchaca.	Idem.
94	Compagnie Huanchaca....................	Un très beau bloc de cuivre gris et bournonite argentifère pesant environ 500 kilogr. à la teneur de 1.56 p. 100 d'argent (grand prix de l'Exposition universelle)..	Idem.
95	Compagnie d'Oruro	Une collection de minerais de cuivre et d'argent. Vues photographiques représentant la mine d'Oruro..............................	Idem.
		RÉPUBLIQUE DU BRÉSIL	
96	M. Gorceix, directeur de l'école des mines d'Ouro-Preto.	Une magnifique collection d'échantillons de minerais d'or provenant des mines ci-après, province de Minas-Geraes, savoir :	
		Mine de Pary, Santa-Barbara (Mining company)................... — de Carapatos (Andrew, Reis et company)...................... — de Tinoco (colonel Domiciano Fereira de Sâ e Castro)......... — de Paciencia (le commandeur Carlos Gabriel de Andrade)..... — du baron d'Alfié (le baron d'Alfié)............................ — de Cuiaba (S. John del Rey, Mining company).................... — de Passagem de Rapozos (The Ouro Preto Mining company)... — de Vasada (Commission centrale de Minas Geraes)............ — de Morro Velho (S. John del Rey Mining company)........... — de San Luiz do Eucanto (major Luiz Augusto de Figuereido).. — du Barra (Penna frères et Cie).................................... — de Joâo Julio de Alvarenya (Commission centrale de Minas Geraes)..	Géologie appliquée
		CHILI	
97	Commission chilienne de l'Exposition universelle de 1889.	Une collection d'échantillons de minerais du Chili.................	Minéralogie.
		ESPAGNE	
98	Compagnie royale asturienne des mines.	Une magnifique collection de minerais de zinc et de plomb, avec minerais détachés..	Géologie appliquée.
		ÉTATS-UNIS	
99	Commission des Etats-Unis de l'Exposition universelle de 1889.	Une belle collection d'échantillons de uintahite, anthracite, genthite, chrysoprase, etc.; minerais d'or, d'argent, de cuivre, de mercure, d'antimoine, etc..	Minéralogie.
	M. Eckley-B. Coxe, ancien élève de l'école supérieure des mines, vice-président de l' « American institute of Mining Engineers ».	Une très belle et très importante collection de minéralogie........	Idem.
101	M. Egleston, ancien élève de l'école supérieure des mines, professeur de métallurgie et de minéralogie à l'école des mines de New-York.	Don important d'échantillons de fluorine verte de New-York et autres minéraux des Etats-Unis..	Idem.
102	M. H. G. Hanks, à San-Francisco........	Hanksite (sulfo-carbonate de soude, nouveau minéral de Californie) un cristal; onze cristaux de glaubérite de Californie..............	Idem.
103	M. Morrisson............................	Pyrite cristallisée..	Idem.
104	M. G. Kunz..............................	Bertrandite du Maine, triphyllite du Maine (trois cristaux); deux cristaux transparents épaix, très dichroïques du Maine...............	Idem.
105	Compagnie Worthington (M. Perry).....	Un beau modèle de pompe Worthington..............................	Machines.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS DES DONATEURS	DONS	COLLECTIONS
		GRANDE-BRETAGNE	
106	MM. Doulton et Cie, à Londres..........	Une série de pots à piles, robinet, creusets en plombagine, accumulateur, serpentin, terrines........	Chimie industrielle.
107	Galloways Limited (Manchester)........	Un modèle de chaudière Galloway........	Machines.
108	Compagnie Oakeley Slate Querries (Londres).	Une très belle collection d'ardoises........	Géologie appliquée.
109	M. H. L. Wells, de Newhaven..........	Sperrylite (arséniure de platine, nouveau minéral du Canada)......	Minéralogie.
		GRÈCE	
110	Canal de Corinthe (Cie du)...............	Un plan en relief du canal à l'échelle de 1/2,000; trois fragments en relief des parties les plus disloquées du canal au 1/200..........	Géologie.
111	Laurium (Cie française des mines du)...	Don important d'un bloc de calamine pesant environ 2,000 kilogr.; un bloc de blende (2,000 kilogr.); un bloc d'étvolades et une série d'échantillons de calamine; un meuble étagère pour échantillons de minerais........	Géologie appliquée.
		ITALIE	
112	M. Andrea Gregorini de Lovere.........	Une série d'échantillons de minerais de fer et de fonte............	Métallurgie.
113	Mines de Montecatini Val di Cecina (M. Deschard, administrateur délégué).	Echantillons de minerais de cuivre........	Géologie appliquée.
		MEXIQUE	
114	Commission mexicaine à l'Exposition universelle.	Une magnifique collection d'échantillons minéralogiques et de minerais d'argent, onyx, calcaire, calcites cristallisées........	Géologie appliquée et minéralogie.
115	MM. Becerra frères, de Urique..........	Minerais d'argent du Mexique........	Minéralogie.
116	M. del Castillo, directeur de l'école des mines de Mexico.	Une très importante collection de minéraux du Mexique..........	Idem.
117	M. de Landero (C.-F.)...............	Une importante collection de minéraux du Mexique..............	Idem.
		NORVÈGE	
118	M. Vogt, de Christiania..................	Une importante collection de produits métallurgiques cristallisés provenant d'usines de Suède........	Minéralogie.
		PORTUGAL	
119	Comité portugais (autorisé par M. da Costa Figuera, ancien élève de l'école supérieure des mines).	Une collection d'échantillons de minerais de Portugal : étain, cuivre, fer, stibine, pyrolusite, pyrite, manganèse, etc............	Géologie appliquée.
		ROUMANIE	
120	Comité roumain (le prince G. Bibesco, commissaire-général).	Une série d'échantillons : lignite, ozokérite, etc.................	Minéralogie.
		RUSSIE	
121	M. Auerbach........................	Un très beau meuble en bois sculpté; une série d'échantillons de minerais de mercure........	Minéralogie.
122	Prince Galitzine..................	Une série d'échantillons de pyrogranite........	Chimie industrielle.
123	Gunzburg (baron de), auditeur libre à l'école supérieure des mines.	Une très belle collection de minerais d'or de Berezowsk (Oural)....	Géologie appliquée.
124	M. Hahn (Nic.), ingénieur russe, à Paris.	Echantillons de sel gemme du Caucase (cube de grandes dimensions)........	Minéralogie.
125	M. J.-S. Kochkine, à Roston-s.-le-Don..	Outils servant à l'extraction; blocs d'anthracite........	Exploitation.
126	M. de Schulten..................	Produits artificiels : phosphates, arséniates, molybdates de cadmium, de zinc, lithine, cobalt........	Minéralogie.
127	Huta-Bankowa (Société de) (Pologne russe)	Cinq échantillons de fer........	Métallurgie.
128	Naphte Caspienne et de la mer Noire (Société commerciale et industrielle de).	Outils de forage........	Exploitation.
		SERBIE	
129	Gouvernement serbe..................	Une collection d'échantillons de minerais : fer, mercure, antimoine, argent, cuivre........	Géologie appliquée.
		TASMANIE	
130	Gouvernement colonial..............	Une série d'échantillons; un bloc de quartz aurifère; minerais d'étain; sables aurifères et stannifères........	Géologie appliquée.
		VENEZUELA	
131	Gouvernement du Venezuela..........	Une très belle collection de minerais d'or d'une importance exceptionnelle........	Minéralogie.
		NOUVELLE-ZÉLANDE	
132	Gouvernement colonial (sir Francis Dillon-Bell, agent général).	Une série d'échantillons de minerais d'or, d'étain, de fer, de zinc, de cuivre........	Minéralogie.
133	Gouvernement colonial (M. de Jouffroy-d'Abbans, vice-consul).	Hématites aurifères de la Nouvelle-Zélande........	Géologie appliquée.

Ministère de l'agriculture
et
Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

Concours pour l'emploi de professeur départemental d'agriculture.

En exécution de la loi du 16 juin 1879 et du décret du 9 juin 1880, sur l'enseignement départemental et communal de l'agriculture, des concours pour la nomination de professeurs départementaux d'agriculture seront ouverts, en 1891, dans les départements et aux dates ci-après :

Corrèze, Lot, Lozère, Pas-de-Calais, le 24 août 1891.

Alpes-Maritimes, Ardèche, Aude, Charente, le 31 août 1891.

Les candidats devront être âgés de vingt-cinq ans au moins. Ils adresseront leur demande au ministre de l'agriculture, par l'intermédiaire du préfet de leur département, un mois au moins avant la date fixée pour l'ouverture du concours. Les demandes devront être rédigées sur papier timbré, à peine d'être considérées comme non avenues; elles seront accompagnées des pièces suivantes :

1° Extrait de l'acte de naissance (sur timbre); certificat de bonnes vie et mœurs et certificat constatant que le candidat a satisfait à la loi sur le recrutement ;

2° Note faisant connaître les antécédents du candidat, ainsi que les travaux auxquels il s'est le plus particulièrement livré;

3° Titres, diplômes et deux exemplaires des livres, mémoires, etc., publiés par le candidat.

Le programme des épreuves du concours sera délivré aux personnes qui en feront la demande, soit aux préfets des départements dont les chaires sont mises au concours, soit au ministère de l'agriculture (1er bureau, direction de l'agriculture).

SÉNAT

Session ordinaire de 1891.

Bulletin de la séance du mardi 7 juillet

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures cinq.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Morellet, l'un des secrétaires, est adopté.

M. Bozérian dépose le rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de loi relative aux arrêtés administratifs agréant des gardes particuliers.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Wallon sur l'inauguration, à Paris, de la statue de Danton, annoncée pour le 14 juillet.

M. Wallon développe son interpellation.

M. Dide, M. le colonel Tézenas, M. Lefèvre, M. le baron de Lareinty, M. Constans, ministre de l'intérieur, et M. Wallon sont ensuite entendus.

L'ordre du jour pur et simple est demandé, mis aux voix et adopté.

M. Boulanger dépose, au nom de la commission des finances, le rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à ouvrir au ministre du commerce, de l'industrie et des colonies (2e section), sur l'exercice 1891, un crédit extraordinaire de 5,500,000 fr. pour l'établissement des lignes sous-marines de Marseille à Tunis et de Marseille à Oran.

L'ordre du jour appelle la suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels.

M. Jules Simon a la parole.

M. Tolain, rapporteur, demande que le Sénat se prononce dès à présent sur le principe contenu dans le paragraphe 1er de l'article 3.

Plusieurs membres demandent le vote par division.

Le paragraphe 1er, moins les mots « jusqu'à l'âge de dix-huit ans » et les mots « et les femmes » est mis aux voix, en réservant le paragraphe final ainsi conçu : « de plus de dix heures par jour. »

Ce paragraphe est adopté.

L'amendement de M. Blavier, tendant à substituer l'âge de seize ans à celui de dix-huit ans proposé par la commission, est mis aux voix et rejeté.

Les mots « jusqu'à l'âge de dix-huit ans » (texte du paragraphe 1er de l'article 3 proposé par la commission) sont mis aux voix et adoptés.

Les mots « les femmes » (texte du paragraphe 1er de l'article 3 proposé par la commission) sont adoptés, au scrutin public, par 135 voix contre 112 sur 247 votants.

M. le président dit qu'il reste à statuer sur la fin de ce paragraphe ainsi conçue : « de plus de dix heures par jour. » Il y a sur cette partie trois amendements : un de M. Blavier, un autre de M. Diancourt et un troisième de M. Maxime Lecomte.

Le Sénat, consulté, prononce le renvoi à la prochaine séance de la suite de cette délibération.

La prochaine séance est fixée à jeudi, 9 juillet 1891, deux heures.

M. Dautresme dépose le rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture au ministre de la marine d'un crédit de 20,000 fr. pour venir en aide aux familles des marins qui ont péri dans le naufrage de la goélette *la Bretagne*.

La séance est levée à six heures moins dix minutes.

Ordre du jour du jeudi 9 juillet.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département du Cantal à contracter un emprunt pour la reconstruction du pont de Massiac. (Nos 196, fasc. 80, et 262, fasc. 106, sess. 1891. — M. Chovet, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département du Finistère à créer des ressources extraordinaires pour l'établissement d'un réseau de chemins de fer d'intérêt local. (N° 219, fasc. 93, et 243, fasc. 106, sess. 1891. — M. Chovet, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de Lot-et-Garonne à contracter un emprunt à la caisse vicinale. (Nos 220, fasc. 93, et 244, fasc. 406, sess. 1891. — M. Chovet, rapporteur.

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Saint-Étienne (Loire) à emprunter une somme de 210,000 fr. (Nos 226, fasc. 96 et 245, fasc. 107, sess. 1891. — M. Chovet, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Verdun (Meuse) à emprunter une somme de 505.000 fr. et à s'imposer extraordinairement. (Nos 227, fasc. 96, et 246, fasc. 107, sess. 1891. — M. Chovet, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de la Mayenne à s'imposer extraordinairement en 1892. (Nos 244, fasc. 96, et 247, fasc. 107, session 1891. — M. Chovet, rapporteur.

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à ériger en commune distincte de la section de Lacam d'Ourcet, distraite à cet effet de la commune de Lentillac (canton de Saint-Céré, arrondissement de Figeac, département du Lot. (Nos 230, fasc. 98, et 248, fasc. 108, sess. 1891. — M. Chovet, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à distraire une portion du territoire de la commune de Rosendaël (canton est et arrondissement de Dunkerque, département du Nord) pour l'ériger en commune distincte sous le nom de Malo-les-Bains. (Nos 231, fasc. 99, et 249, fasc. 108, sess. 1891. — M. Chovet, rapporteur,)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de la Charente à s'imposer extraordinairement. (Nos 192, fasc. 78, et 256, fasc. 111, sess. 1891. — M. Mauguin, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet d'approuver une convention portant cession par l'Etat à la ville de Lodève (Hérault) du champ de tir et de manœuvres de Soumont, à charge par l'acquéreur de fournir au génie militaire la propriété d'un champ de tir dans la vallée du ruisseau d'Aumélas et la jouissance d'un champ de manœuvres dans un rayon de 8 kilomètres environ autour de la ville. (Nos 194, fasc. 79, et 257, fasc. 111, sess. 1891. — M. Mauguin, rapporteur.)

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels. (Nos 19 et 138, session 1891. — M. Tolain, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du jeudi 9 juillet 1891 comprendront :

Galeries. — Depuis M. Delsol, jusques et y compris M. Dusolier.

Tribunes. — Depuis M. Halgan, jusques et y compris M. Emile Lenoël.

Convocations du mercredi 8 juillet.

Commission relative à l'exercice de la médecine. à neuf heures et demie. — Local du 2e bureau.

Commission générale des douanes, à deux heures.

Sous-commission des douanes (Matières végétales), à une heure.

Sous-commission des douanes (Matières minérales), à l'issue de la réunion de la commission générale des douanes.

MM. les sénateurs sont informés que des billets pour la revue du 14 juillet sont mis à leur disposition, au secrétariat général de la questure, à raison de trois billets par sénateur.

Ces billets pourront être retirés, soit personnellement, soit par lettre, jusqu'au lundi 13 juillet à deux heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

5e législature. — Session ordinaire de 1891.

Bulletin des séances du mardi 7 juillet

PRÉSIDENCE DE M. CH. FLOQUET

Séance du matin.

La séance est ouverte à neuf heures.

Le procès-verbal de la 2e séance du 6 juillet est lu par M. Rabier, l'un des secrétaires, et adopté.

La Chambre adopte sans discussion le projet de loi portant création d'une surtaxe sur l'alcool à l'octroi de Guilvinec (Finistère), et le projet de loi portant création d'une surtaxe sur l'alcool à l'octroi de Lillebonne (Seine-Inférieure).

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes (urgence déclarée).

Les numéros de 461 à 468 sont adoptés.

MM. Montaut et Pierre Legrand, rapporteur, ayant été entendus, les numéros de 469 à 475 sont adoptés.

MM. Philipon, rapporteur, et Dislère, commissaire du Gouvernement, sont entendus.

Les numéros de 476 à 496 *bis* sont adoptés.

MM. Pallain, commissaire du gouvernement, et Berger (Seine), rapporteur, sont entendus.

Les numéros de 497 à 509 sont réservés.

Les numéros de 510 à 514 sont adoptés.

MM. Le Gavrian, auteur d'un amendement, et Dislère, commissaire du Gouvernement, sont entendus.

Le n° 515 est adopté conformément aux propositions de la commission.

Les numéros de 516 à 519 sont adoptés.

Un amendement de M. Le Gavrian au n° 520 est repoussé.

Les nos 520, 521 et 522 sont adoptés.

MM. le commissaire du Gouvernement et le rapporteur ayant été entendus, le n° 523 est adopté avec les chiffres du Gouvernement.

Les nos 524, 525, 525 *bis* sont adoptés.

La Chambre passe au n° 604.

Les nos 604, 605 sont adoptés, M. Marty, rapporteur, ayant été entendu.

La Chambre revient au n° 379, qui est adopté ainsi que les nos 380 et 381.

La Chambre passe au n° 634.

Les numéros de 634 à 654 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée à onze heures un quart.

Séance de l'après-midi.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du matin est lu par M. Boissy-d'Anglas, l'un des secrétaires, et adopté.

La Chambre adopte, à l'unanimité de 420 votants, le projet de loi ayant pour objet l'ouverture, au ministre du commerce de l'industrie et des colonies (2e section. — Postes et Télégraphes), sur l'exercice 1891, d'un crédit extraordinaire de 723,000 francs pour faire face aux dépenses d'établissement de communications télégraphiques internationales.

Sur la proposition de M. Rouvier, ministre des finances, la Chambre décide de siéger vendredi, à deux heures, pour la discussion du projet de loi sur les quatre contributions directes.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes (urgence déclarée).

MM. Jamais, rapporteur, Peytral, Millerand et Viette, sont entendus sur une disposition relative à l'article 85.

Cette disposition est adoptée, au scrutin, par 352 voix contre 170 sur 522 votants.

MM. Casimir-Perier, président de la commission du budget; Rouvier, ministre des finances; Le Cour, auteur d'un amendement, sont entendus.

L'ajournement est prononcé sur l'amendement.

MM. Viette, auteur d'un amendement; Pallain, commissaire du Gouvernement; Dumay, le rapporteur, Armand Desprès et le ministre des finances sont entendus.

L'amendement est repoussé, au scrutin, par 315 voix contre 182, sur 497 votants.

MM. Philipon, auteur d'un amendement, et le rapporteur sont entendus.

Les chiffres de la commission sont adoptés par 327 voix contre 206 sur 533 votants.

M. Raynal et M. le rapporteur sont entendus.

La Chambre passe au n° 526.

Les numéros de 526 à 532 sont adoptés.

MM. Le Gavrian, auteur d'un amendement, et le commissaire du Gouvernement Dislère sont entendus.

L'amendement est retiré.

MM. le commissaire du Gouvernement et Berger (Seine), rapporteur, ayant été entendus, le n° 533 est adopté avec les chiffres du Gouvernement.

Les numéros de 534 à 538 sont adoptés.

M. Deloncle ayant été entendu, les numéros de 539 à 548 sont adoptés.

MM. Duchasseint, Bourlon de Rouvre, Nivert, auteur d'un amendement, et le rapporteur sont entendus.

L'amendement est repoussé. Les numéros de 549 à 558 sont adoptés.

Un amendement, développé par M. le comte de Douville-Maillefeu, est adopté au n° 559.

Les numéros de 560 à 566 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

MM. Peytral, Ricard et Paulmier sont entendus sur la fixation de l'ordre du jour de demain.

La séance est levée à six heures.

Demain, à deux heures, séance publique.

Ordre du jour du mercredi 8 juillet.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

1. — Discussion du projet de loi concernant l'ouverture et l'annulation de crédits sur les exercices 1890 et 1891 et sur exercices clos et périmés. (Exercice 1891 — Ministère de l'intérieur, chapitre 23 *bis:* Subvention au concours national de tir de 1891.) (Nos 1565-1575. — M. Poincaré, rapporteur.)

2. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 9e commission des pétitions sur la pétition des délégations réunies des ports de Marseille. (Voir Annexe au feuilleton n° 197, du jeudi 30 avril 1891, page 1. — Pétition n° 1000. — M. Delpech, rapporteur.)

3. — Suite de la discussion : 1° du projet de loi relatif à la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels et à la salubrité de ces établissements; 2° de la proposition de loi de M. Edouard Lockroy relative à la salubrité du travail et à la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels; 3° de la proposition de loi de M. Félix Faure concernant l'hygiène et la sécurité du travail dans les manufactures, usines, mines, chantiers et ateliers. (Urgence déclarée. — Nos 16-399-567-624-856. — M. Louis Ricard (Seine-Inférieure), rapporteur.)

4. — 1re délibératien sur le projet de loi tendant à la création d'un office du travail. (Nos 1496-1573. — M. Maruéjouls, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet d'étendre les cas d'inéligibilité au conseil général et au conseil d'arrondissement. (Nos 1438-1469. — Urgence déclarée. — M. Arnauld Dubois, rapporteur.)

6.- 1re délibération sur les propositions : 1° de M. Georges Laguerre et plusieurs de ses collègues; 2° de M. Joseph Reinach et plusieurs de ses collègues; 3° de M. Chiché et plusieurs de ses collègues; 4° de M. Henri de Lacretelle, concernant les victimes d'erreurs judiciaires. (Nos 612-614-338-662-718. — M. Pourquery de Boisserin, rapporteur.)

7. — 1re délibération sur le projet de loi relatif aux conseils de prud'hommes et sur les propositions de loi : 1° de M. Edouard Lockroy relatives aux conseils de prud'hommes, aux prud'hommes commerciaux et à l'arbitrage; 2° de M. Le Senne, tendant à rendre justiciables des conseils de prud'hommes les artistes dramatiques, lyriques, chorégraphiques et autres. (Nos 8-11-18-213-214-215-227-881-907. — M. Lagrange, rapporteur.)

8. — 1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat, ayant pour objet des modifications à apporter au régime de la séparation de corps. (Nos 88-702. — M. Jullien, rapporteur.)

9. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Jullien et plusieurs de ses collègues ayant pour objet de modifier l'article 310 du code civil (Divorce). (Nos 701-1057. — M. Jullien, rapporteur.)

Les billets distribués dans la séance du mercredi 8 juillet et portant le n° 92 seront valables pour la séance du vendredi 10 juillet et comprendront :

Galeries : Depuis M. Feraud jusques et y compris M. Goirand.

Tribunes : Depuis M. Moreau (Emile) jusques et y compris M. Pochon.

Convocations du mercredi 8 juillet.

Commission du budget, à neuf heures et à deux heures.

Commission générale des douanes, à trois heures. — Commission n° 15.

Commission relative à l'organisation des conseils de préfecture, à midi trois quarts. — Commission n° 2.

Commission relative à la publicité du conseil judiciaire, à une heure. — Commission n° 12.

Commission relative aux traitements du personnel de l'enseignement primaire, à neuf heures et demie. — Local du 4e bureau.

Commission de l'armée, à une heure trois quart. — Local du 5e bureau.

Commission relative au placement des employés et ouvriers, à deux heures. — Commission n° 10.

10e commission des pétitions, à une heure et demie. — Commission n° 14.

14e commission des pétitions, à une heure. — Commission n° 3.

15e commission des pétitions, à une heure et demie. — Commission n° 4.

1re séance.

La commission du budget de l'exercice 1892 s'est réunie, hier mardi 7 juillet, à neuf heures, au Palais-Bourbon.

Etaient présents :

MM. Baïhaut, Barthou, Bastid, Cabart-Danneville, Casimir-Perier, Georges Cochery, Delcassé, Duval, Félix Faure, Gerville-Réache, Hervieu, Jamais, Leydet, Merlou, Millerand, Pichon, Poincaré, Reille (baron), Reinach, Sarrien, Terrier.

Se sont excusés :

MM. Antonin Proust, Clausel de Coussergues.

Etaient absents :

MM. Arène, Brisson, Burdeau, Cavaignac, Dupuy, Jonnart, Pelletan, Peytral, Piou.

En congé :

M. Maurice-Faure.

2e séance.

La commission du budget de l'exercice 1892 s'est réunie, hier mardi 7 juillet, à deux heures, au Palais-Bourbon.

Étaient présents:

MM. Antonin Proust, Barthou, Bastid, Burdeau, Cabart-Danneville, Casimir-Perier, Cavaignac, Clauzel de Coussergues, Georges Cochery, Delcassé, Dupuy, Duval, Félix Faure, Gerville-Réache, Hervieu, Jonnart, Leydet, Merlou, Millerand, Pichon, Poincaré, baron Reille, Reinach, Sarrien.

Se sont excusés :

MM. Brisson, Jamais.

Étaient absents :

MM. Arène, Baïhaut, Pelletan, Peytral, Piou, Terrier.

En congé :

M. Maurice-Faure.

MM. les députés sont informés que des billets pour la revue du 14 juillet, donnant accès dans la tribune officielle, sont mis à leur disposition à raison de trois pour chacun d'eux.

Ces billets pourront être retirés au secrétariat général de la questure, soit personnellement, soit par lettre, jusqu'au lundi 13 juillet, à trois heures.

STATISTIQUE IMMOBILIÈRE

Adjudications d'immeubles de Paris, prononcées à Paris, du 28 juin au 4 juillet 1891.

1° Résultats de la semaine :

NOMBRE DES LOTS DE TOUTE NATURE

	Mis en vente.	Adjugés.
Chambre des notaires	48	34
Tribunal civil	21	18
Totaux	69	52

VALEUR DES LOTS DE TOUTE NATURE

	Mises à prix.	Prix d'adjudication.
Chambre des notaires	4.215.872 50	4.122.800
Tribunal civil	1.605.284 »	2.082.234
Totaux	5.821.156 50	6.205.084

DÉTAIL DES IMMEUBLES ADJUGÉS

	Nombre.	Valeur.
Terrains nus	4	447.584
Hôtels particuliers	15	696.950
Maisons de rapport	33	5.060.550
	52	6.205.084

Surface des terrains nus : 1.338m11.

MOYENNE DES PRIX D'ADJUDICATION

$$\text{Lots de terrain : } \frac{447.584}{4} = 111.896 \text{ fr.}$$

$$\text{Mètre carré : } \frac{447.584}{1.338\ 11} = 334 \text{ fr. } 49$$

$$\text{Hôtels particuliers : } \frac{696.950}{15} = 46.463 \text{ fr.}$$

$$\text{Maisons de rapport : } \frac{5.060.550}{33} = 153.335 \text{ fr.}$$

$$\text{Moyenne générale : } \frac{6.205.084}{52} = 119.247 \text{ fr.}$$

CALCULS SUR LES ÉLÉMENTS DE LOCATION

Loyers, vacances et charges fixes de 33 maisons mises en vente dans la semaine et dont les éléments de location sont détaillés sur les pièces d'adjudication :

Loyers bruts	486.175 fr.
Vacances	29.590 fr.
Charges fixes	61.782 fr.

Maisons sans vacances, 13.

Rapport des vacances aux loyers bruts :

$$\frac{29.590 \times 100}{486.175} = 6.09 \text{ p. } 100.$$

Rapport des charges fixes aux loyers bruts :

$$\frac{61.782 \times 100}{486.175} = 12.70 \text{ p. } 100.$$

Proportion des maisons sans vacances :

$$\frac{13 \times 100}{33} = 39.39 \text{ p. } 100.$$

2° Résultats depuis le 1er janvier :

NOMBRE DES LOTS DE TOUTE NATURE

	Mis en vente.	Adjugés.
Chambre des notaires	507	282
Tribunal civil	564	486
Totaux	1.071	768

VALEUR DES LOTS DE TOUTE NATURE

Chambre des notaires	64.304.765 40	42.721.980
Tribunal civil	70.545.089 »	63.591.135
Totaux	134.849.854 40	106.313.115

DÉTAIL DES IMMEUBLES ADJUGÉS

	Nombre.	Valeur.
Terrains nus	154	6.936.289
Hôtels particuliers	47	7.247.750
Maisons de rapport	567	92.129.076
Totaux	768	106.313.115

Surface des terrains, 99,219m25.

MOYENNE DES PRIX D'ADJUDICATION

$$\text{Lots de terrain : } \frac{6.936.289}{154} = 45.040 \text{ fr.}$$

$$\text{Mètre carré : } \frac{6.936.289}{99.219\ 25} = 69 \text{ fr. } 90.$$

$$\text{Hôtels particuliers : } \frac{7.247.750}{47} = 154.208 \text{ fr.}$$

$$\text{Maisons de rapport : } \frac{92.129.076}{567} = 162.485 \text{ fr.}$$

$$\text{Moyenne générale : } \frac{106.313.115}{768} = 138.428 \text{ fr.}$$

CALCUL SUR LES ÉLÉMENTS DE LOCATION

Loyers bruts, vacances et charges fixes de 491 maisons de rapport mises en vente, dont les éléments de location sont détaillés dans les pièces d'adjudication :

Loyers bruts	7.848.358 fr.
Vacances	658.723 fr.
Charges fixes	934.645 fr.

Maisons sans vacances, 244.

Moyenne du loyer brut par maison :

$$\frac{7.848.358}{491} = 15.984 \text{ fr.}$$

Moyenne des vacances par maison :

$$\frac{658.723}{491} = 1.341 \text{ fr.}$$

Moyenne des charges fixes par maison :

$$\frac{934.645}{491} = 1.903 \text{ fr.}$$

Rapport des vacances aux loyers bruts :

$$\frac{658.723 \times 100}{7.848.358} = 8.39 \text{ p. } 100.$$

Rapport des charges fixes aux loyers bruts :

$$\frac{934.645 \times 100}{7.848.358} = 11.91 \text{ p. } 100.$$

Rapport de l'ensemble des vacances et des charges fixes aux loyers bruts :

$$\frac{(658.723 + 934.645)\ 100}{7.848.358} = 20.30 \text{ p. } 100.$$

Proportion des maisons sans vacances :

$$\frac{244 \times 100}{491} = 49.69 \text{ p. } 100.$$

Nota. — Pour avoir la proportion totale des charges qui grèvent les 491 maisons considérées dans les calculs ci-dessus, il faut ajouter aux 20.30 p. 100 constitués par les vacances et les charges fixes, l'entretien annuel et les réparations de toute nature.

Les ventes continuent à se tenir dans les chiffres élevés : 52 lots et plus de 6 millions de francs d'adjudication. La moyenne générale de valeur des lots achetés est bien plus élevée cette semaine que la précédente : 119,247 fr. contre 109,353 fr., par ce motif que les lots de terrains nus ont été peu nombreux, 4 au lieu de 15, et qu'ils ont été de prix beaucoup plus élevé.

Parmi ces quatre lots de terrain, il y en a un dont la vente a été fort remarquable : c'est l'angle de l'avenue de la République et de la rue d'Angoulême (11e arrondissement), de 154m,98 de superficie, avec trois belles façades. Il a été poussé avec une vigueur rare de 46,494 fr. de mise à prix à 132,200 fr. ou 145,000 fr. avec les frais, ce qui porte le prix du mètre carré à 936 fr. C'est un prix énorme pour le quartier.

Un autre lot situé à l'extrémité opposée de Paris, dans le 16e arrondissement, rue Pierre-Charron et avenue du Trocadéro, de 581m,31 de surface, a été acheté 277,000 fr. ou 303,000 fr. avec les frais. Le mètre carré ressort à 521 fr.

Les deux autres lots, situés rue de la Guadeloupe (18e arrondissement) et rue Alexandre-Dumas (20e arrondissement), ont été payés sur le pied de 85 et 56 fr.

Les ventes d'hôtels particuliers ont mis, cette semaine, le public en présence d'une série de petites constructions de famille, suffisamment élégantes, ernées d'un petit jardinet, situées dans une jolie petite rue de Passy, et d'un prix excessivement réduit. C'est un type rare assurément, et cette rareté ne peut être attribuée qu'à la cherté des terrains. Il y aurait 15 de ces hôtels mis en vente aux prix de 10, 13, 14, 15, 16, 17, 20 et 25,000 fr. Il y a eu amateurs pour 13 d'entre eux, à 13, 16, 18, 20, 21, 22, 24, 28 et 35,000 fr., frais en sus. C'est un loyer moyen de 1,200 fr.

Un grand hôtel de 527 mètres de surface, situé rue de Londres, a été vendu 340,050 fr., ou 371,000 fr. avec les frais, ce qui fait ressortir le prix du mètre carré à 704 fr.

La maison de rapport la mieux vendue de la semaine est une maison de la rue du

Cirque, 8e arrondissement, entre le faubourg Saint-Honoré et l'avenue des Champs-Elysées. Elle a été achetée à 4.36 p. 100. Son revenu brut est de 13,432 fr.; ses charges fixes s'élèvent à 2,110 fr. et son revenu complètement net doit être estimé à 10,300 fr. La mise à prix de 130,000 fr. a été poussée à 216,100 fr., ou 236,000 fr. avec les frais, ce qui donne le taux de 4.36 p. 100.

Une autre maison, située rue Nollet, dans le 18e arrondissement, a été vendue 197,500 fr., à 4.63 p. 100.

Le taux s'élève ensuite à 4.70 p. 100 dans la vente d'un grand immeuble du faubourg Saint-Denis qui rapporte brut 32,545 fr., et, net de toutes charges éventuelles et fixes, 25,500 fr.; il a été vendu 495,000 fr. ou 540,000 fr. avec les frais; c'est du 4.70 p. 100.

La vente suivante s'est faite à 4.88 p. 100. C'est celle d'un grand immeuble du quai des Grands-Augustins, entre le Pont-Neuf et le pont Saint-Michel, de 21,600 fr. de revenu net, qui a été vendu 400,000 fr. ou 442,000 fr. avec tous les frais.

Dans les ventes de moins de 5 p. 100, nous trouvons encore trois maisons de moins d'importance que les précédentes : 140,000, 130,050 et 113,050 fr., situées rue Oberkampf, avenue de Saint-Ouen et boulevard Richard-Lenoir, qui ont été achetées sur le pied de 4.84, 4.83 et 4.08 p. 100, tous frais compris.

Nous aurions encore à citer une maison du boulevard des Batignolles qui, avec un revenu net de 5,600 fr. seulement, a été vendue 142,000 fr. ou 158,000 fr. avec les frais. Ce serait un taux de 3.54 p. 100. Mais nous croyons savoir que cet achat n'est, en réalité, qu'un achat de terrain : la surface de la maison étant de 498 mètres, le mètre revient à 317 fr.

Dans les ventes au-dessus de 5 p. 100, nous citerons les maisons suivantes : rue de la Glacière, 109, 111, 113; rue Saint-Honoré, 259, et rue Portefoin, vendues respectivement : 241,050 fr., 470,000 fr. et 250,100 fr., aux aux de 5.16, 5.37 et 5.81 p. 100.

A. FOUGEROUSSE.

Compagnie des messageries maritimes.

Le paquebot *Ava*, venant de la côte occidentale d'Afrique, a quitté Zanzibar le 4 juillet à 10 h. matin.

Le paquebot *Equateur*, allant au Sénégal et au Brésil, a quitté Pernambuco le 4 juillet pour Bahia.

Le paquebot *Orénoque*, venant de la Plata, Brésil, Sénégal, a quitté Pernambuco le 4 juillet pour Dakar.

Compagnie d'Orléans.

A l'occasion de la Fête nationale du 14 juillet, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations des départements du Cher, du Loiret et de Loir-et-Cher pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira d'Orléans le samedi 11 juillet, à 11 heures du matin.

Il desservira les stations comprises entre : Chéry-Lury, Marmagne, Thénioux, Vierzon, la Motte-Beuvron, Vouzon, Beaugency, Ouzouer-Dampierre, Manchecourt, Pannes, les Bordes, Beaune-la-Rolande (ville), Aubigny et Orléans.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le jeudi 16 juillet, à minuit 45 (nuit du mercredi au jeudi).

Prix des places, aller et retour :

De Chéry-Lury, Marmagne, Thénioux, Vierzon, la Motte-Beuvron et des stations intermédiaires, à Paris : 2e classe, 18 fr.; 3e cl., 12 fr. 50.

De Vouzon, Beaugency, Ouzouer-Dampierre, Manchecourt, Pannes, les Bordes, Beaune-la Rolande (ville), Aubigny, Orléans et des stations intermédiaires, à Paris : 2e classe, 12 fr.; 3e classe, 9 fr.

La compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré, et au plus tard le 10 juillet, à 6 h. du soir.

Billets d'aller et retour, réduits de 25 %, pour Royat et Laqueiulle. — Pendant la saison thermale, du 15 juin au 30 septembre, la compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau : 1° pour la station de Laqueuille, desservant les stations thermales du Mont-Dore et de la Bourboule; 2° pour la station de Royat, des billets aller et retour réduits de 25 % sur les prix calculés au tarif général par l'itinéraire effectivement suivi.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route, à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de dix jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de cinq jours, moyennant payement d'un supplément de 10 % du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité des billets.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent auxdites places.

Du Mont-Dore et de la Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand, et *vice versa* : Billets d'aller et retour réduits de 25 %, valables pendant trois jours.

Chemins de fer de l'Ouest.

La compagnie des chemins de fer de l'Ouest organise, à l'occasion de la Fête nationale du 14 juillet, des trains de plaisir sur toutes ses lignes.

Ces trains, qui partiront d'Alençon, d'Angers, d'Argentan, de Brest, de Caen, de Chartres, de Châteaubriant, de Cherbourg, de Dieppe, de Dreux, d'Elbeuf, d'Evreux, de Fécamp, de Fougères, de Granville, du Havre, de Laval, de Lisieux, de Louviers, du Mans, de Pont-l'Evêque, de Rennes, de Redon, de Rouen, de Saint-Lô, de Saint-Malo, etc., les 10, 11 et 12 juillet, desserviront toutes les localités situées sur leur parcours et permettront aux voyageurs de passer plusieurs jours à Paris.

A l'occasion de la Fête nationale, la compagnie de l'Ouest rendra exceptionnellement valables, jusqu'au 20 juillet inclusivement, les billets d'aller et retour individuels à prix réduits, dits de « bains de mer » et d'excursion au Mont-Saint-Michel, qui seront délivrés du 10 au 19 juillet.

Les billets d'aller et retour, avec 25 0/0 de réduction, délivrés aux mêmes dates par toutes les gares (au delà de Gisors, Mantes, Houdan et Rambouillet) sur Paris et *vice versa*, seront également valables, au retour, jusqu'au 20 juillet.

Les autres billets d'aller et retour ordinaires, délivrés les 11, 12, 13 et 14 juillet, seront valables, au retour, jusqu'au 15 juillet inclusivement.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Mardi 7 juillet 1891.

La baisse barométrique s'étend ce matin à presque tout le continent. La dépression d'Irlande s'est avancée jusque sur la mer du Nord (746) et la pression se relève dans l'ouest des Iles-Britanniques ainsi qu'à la pointe de Bretagne. Le vent est assez fort des régions O. sur la Manche, il continue à souffler avec violence de l'O. au Puy de Dôme. Des pluies sont signalées dans le nord et l'ouest de l'Europe, elles ont été assez abondantes dans nos régions du Nord et de l'Est.

La température a baissé sur les Iles-Britanniques et la France. Ce matin le thermomètre marquait : 9° à Uléaborg, 15° à Paris, 24° à Alger et 27° à Athènes. On notait : 9° au Puy de Dôme et 6° au Pic du Midi.

En France, des ondées sont encore probables principalement dans le Nord ; la température va se tenir voisine de la normale. A Paris, hier, l'après midi et la soirée, forte pluie. Max. : 21°4; min. : 11° : A la tour Eiffel, la température ce matin était inférieure à celle de Saint-Maur d'environ 4°.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer houleuse à Dunkerque; grosse à Calais ; agitée à Boulogne : houleuse au Havre; agitée à Cherbourg.

Océan : mer agitée à Brest; belle à Lorient.

Méditerranée : mer houleuse à Marseille et Sicié; calme à Nice.

Situation du mardi 7 juillet 1891 (soir). — Le baromètre continue à monter en Irlande et la hausse se propage sur nos régions de l'Ouest. — En France, quelques ondées sont probables surtout dans l'Est.

N° 126.

MARINE

Adjudication à Nantes, le 28 juillet 1891 :

Tubes en cuivre rouge pour condenseurs.

Voir le cahier des charges aux bureaux des chefs du service administratif à Nantes et à Indret, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine.

N° 127.

MARINE

Réadjudication à Nantes, le 21 juillet 1891.

Fourniture de 1,000 mètres de rails en acier pour le service de l'établissement d'Indret.

Cautionnement provisoire... 400 fr.
Cautionnement définitif..... 800 fr.

Voir le cahier des charges au bureau du chef du service de la marine à Nantes, du chef du service administratif à Indret, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine, au bureau des travaux hydrauliques.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

TRAVAUX D'ARCHITECTURE

RAPPELS D'ADJUDICATIONS

Le samedi 25 juillet 1891, à une heure et demie :

ADJUDICATION, en trois lots, des travaux de terrasse et maçonnerie, charpente, serrurerie, à exécuter pour la reconstruction de la caserne des Célestins.

Le jeudi 23 juillet 1891, à une heure :

ADJUDICATION, en un lot, de l'entreprise relative : 1° à la fourniture du combustible et de la main-d'œuvre nécessaires au chauffage et à la ventilation du palais du tribunal de commerce; 2° à l'entretien et au renouvellement des appareils, du 1er octobre 1891 au 30 septembre 1894.

(Voir le *Journal officiel* du 3 juillet 1891.) G

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Mardi 7 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
			en liq..						
Juill. 91	3 %	95f 95f05 10	fin ct...	95 07¼	95 20 ...	95 05	95 15 ...	94 95	95 ..
			Pe fin c.		.. .. d1f	95 20	.. .. d50		
			Pe fin c.	95 35	95 55 d25				
			Pe fin p.		.. .. d1f	95 80	.. .. d50		
			Pe fin p.		.. .. d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %...	90f	fin ct...					90 ..	
			en liq..						
Avril 91	3 % 1891. 45 fr. payés......	93f90 85 80 90 85 80.	fin ct...	93 95	94 05 ...	93 95	94	93 90	93 92½
			Pe fin c.		.. .. d1f	94 05	.. .. d50		
Juill. 91	d° 60 fr. payés.....	93f75 80	Pe fin c.	94 20	94 25 d25				
			Pe fin p.		.. .. d1f		.. .. d50		
			Pe fin p.		.. .. d25				
			en liq..						
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)..	95f50 55 60 65 70 75..	fin ct...	95 60				95 50	95 40
			Pe fin c.		.. .. d1f		.. .. d50		
			Pe fin c.		.. .. d25				
			Pe fin p.		.. .. d1f		.. .. d50		
			Pe fin p.		.. .. d25				
			en liq..						
Mai 91.	4 ½ % 1883...............	105 50 60 50	fin ct...	105 75	105 82½ ...	105 75	105 80 ...	105 50	105 70
			Pe fin c.				.. .. d50		
			Pe fin c.						
			Pe fin p.				.. .. d50		
			Pe fin p.						
Mai 86.	Promesses d'inscript. 4½% 1883.	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4% : éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
			en liq..						
Janv. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), nos 221,501 à 273,500	516 517 517 75 518 520.	fin ct...					517 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	550 551	fin ct...					550 ..	
Févr. 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	530 529 50 529	fin ct...					528 75	
Janv. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	421 422	fin ct...					420 ..	
d°	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	406 ..	fin ct...					405 25	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	105 106						108 ..	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	527 526	fin ct...					527 ..	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	525 524	fin ct...					526 ..	
			en liq..						
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	409 408 50	fin ct...					410 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100f.	104 103						103 ..	
d°	d° d° nouv., 88 f. p.	399 ..	fin ct...					399 50	
d°	d° d° quarts 22 f. p.	103 102 50	fin ct...					103 ..	
			en liq..						
Janv. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	405	fin ct...					405 ..	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
			en liq..						
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½%, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	495 494 493	fin ct...					495 ..	
			Pe fin c.		.... .. d..				
	VALEURS FRANÇAISES								
			en liq..						
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	365	au 15..					565 ..	
			en liq..						
Juin 90.	Banque de France (nominatives).	4480	fin ct...	4450 ..			4440	4500 ..	4470 ..
			Pe fin c.		.... .. d40	4455 ..	.... .. d50		
			Pe fin p.	4470 ..	.... .. d20		.... .. d50		
			en liq..						
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 22).	470 471 25 472 50 470 471 25 472 50 473 75	au 15..	472 50			473 75 ...	470 ..	467 50
			Pe au 15		.... .. d10		.... .. d5f		
			Pe au 31		.... .. d10		.... .. d5f		
			Pe au 15		.... .. d10		.... .. d5f		
			en liq..						
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 37)	780 775	au 15..	785 ..			780	775 ..	
			Pe au 15		.... .. d10		.... .. d5f		
			Pe au 31		.... .. d20		.... .. d10		
			Pe au 15		.... .. d10		.... .. d5f		
			en liq..						
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).		au 15..					425 ..	
			Pe au 15		.... .. d10		.... .. d5f		
			en liq..						
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26).....	447 50 450	au 15..						
			Pe au 15						
			en liq..						
Juill. 90	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé..... (ex-coupon 9)		au 15..					350 ..	
			Pe au 15						
			en liq..						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	260 261 25	au 15..	257 50	.... .. d10		261 25 ...	255 ..	255 ..
			Pe au 15		.... .. d10		.... .. d5f		
			en liq..						
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	573 75	au 15..	582 50				590 ..	580 ..
			Pe au 15		.... .. d10		.... .. d5f		
			Pe au 31		.... .. d10		.... .. d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 16)...	640	au 15..						
			en liq..						
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).		au 15..						
			en liq..						
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)..		au 15..						
Mai 91.	Banque hypot. de Frce, r. 1000f, t.p.		fin ct...					520 ..	
Mars 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	425 427	fin ct...					430 ..	
			en liq..						
Févr. 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. } en représon d'ann.	153 154	fin ct...					152 ..	
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f. } dues par l'Etat...	525 524	au 15..					525 ..	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.		
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.	495 ..	
Alger (Ville d'), 4.40%, remb. 500 f.		
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.	111 ..	
Armentières (vlle), 3½%, 86, r. 500 f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½%		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr...	111 50	110 50
d° 1881, 4%, r. 500 f.	512 ..	
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.	1000..	
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr..	114 ..	
d° 1863, 3%, r. 100 fr.	155 ..	150 ..
d° 1868, 4½%, r. 500 f.	504 ..	
d° 1877, 4½%, r. 500 f.		
d° 1890, 3½%, r. 500 f.	485 ..	
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	101 25	101 ..
Montpellier (ville), 82, 4½%, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½%, 1887, r. 500 f.		
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.		
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.		
Suez, act. de jouissance (ex-c. 26).	2050..	
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	410 ..	408 75
Midi, d° act. de jouiss.	675 ..	
Nord, d° act. de jouiss.	1400..	
Orléans, d° act. de jouiss.	1070..	
Ouest, d° act. de jouiss.	553 75	
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	452 50	450 ..
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f, t.p.	620 ..	
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	521 25	520 ..
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	598 75	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.		
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
d° du département du Nord....		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier		
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.		
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	426 50	425 ..
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'Etat.	575 ..	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 77).	1560..	
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130.000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entrepre (ex-c. 46).	251 25	250 ..
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1450..	
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).	225 ..	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.	890 ..	
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 13).	5500..	
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p...		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 8).	390 ..	
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).	1850..	
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p	1380..	1375..
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	395 ..	
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 60).		
d° act. de jouiss.		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr, t.p..		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé...		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé	1525..	
2e série, act. 500 fr., t.p..		
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.		
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	798 75	795 ..
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2550..	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.	845 ..	
d° act. 500 fr., t.p.	857 50	855 ..
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	855 ..	
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnacs (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1270..	

Jouissance	Mardi 7 Juillet	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Juill. 91	Crédit Foncier de France. Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1245 1247 50 1248 75 .. 1250	en liq.. fin ct... Pe fin c. Po fin c. Po fin p. Po fin p.	 1247 50 1255 .. 	 1251 25 d40 1260 .. d10 d40 d10	 1246 25 1252 50 	 1250 .. 1255 .. d20 d5 d20 d5	1235 ..	1245 ..
	Obligations :								
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.	....						....	
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	513 515						512 ..	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	105 104 25 104						105 ..	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	597 50						597 50	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	119 118 25						....	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	512						512 50	
d°	communles, 3%, remb. 500 f.	500						500 25	
d°	d° 5es, r. 100 f.	101 75 100 50						101 75	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	510	fin ct...					511 ..	
Fév. 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	392 390	en liq..					393 ..	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	473 472	fin ct...					472 50	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	471 471 50 472	fin ct...					470 25	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	467	fin ct...					466 75	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	417	fin ct...					417 50	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	466 466 50 466 75	fin ct...					467 ..	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	68f 75 68f 67f 66f 65f	fin ct...					69 ..	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	50f	fin ct...						
...	d° d° (nomin.).	.. ..f ..f	fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	595	en liq.. au 15..					600 ..	
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseilllse), a. 500 f., 250 p.		en liq.. au 15..					676 25	
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	795 797 50	en liq.. au 15.. Po au 15	 796 25 	 800 .. d10	 795 .. 	 800 .. d5	795 ..	796 25
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)		en liq.. au 15.. Po au 15 Po au 31		 d10 d10		 d5 d5	363 75	
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).	365	en liq.. au 15..						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).	320	en liq.. au 15.. Po au 15	 321 25 	 d10		 d5		
Avril 91	Société gén. développt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	482 50	en liq.. au 15.. Po au 15		 d10		 482 50 d5	482 50	482 50
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq.. au 15..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..		en liq.. au 15.. Po au 15		 d10		 d5		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4)......		en liq.. au 15..						
....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..	390	en liq.. au 15.. Po au 15 Po au 31	 390 .. 	 d5 d10		 d5 d5	390 ..	
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq.. au 15..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).	318 75	en liq.. au 15.. Po au 15		 d10		 d5	318 75	
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq.. au 15..						
Juill. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14),	25f	en liq.. au 15.. Po au 15		 d10		 d5	25 ..	
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...	210	au 15.. Po au 15		 d10		 d10	213 75	
Janv. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 10).	470	au 15..					470 ..	
Mai 91.	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	385	au 15..					[illegible]	
Fév. 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 25)....		en liq.. au 15.. Po au 15 Po au 31		 d10 d10		 d5 d5		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.	718 75	en liq.. fin ct..					718 75	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'État), ex-coupon 30.......	710	en liq.. fin ct..					705 ..	
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	895 893 75 896 25	en liq.. fin ct..					895 ..	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1485 1487 50 1490	en liq.. fin ct.. Po fin c.	 1490 .. 	 d20		 d10	1490 ..	1490 ..
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)...............	1292 50 1297 70	en liq.. fin ct.. Po fin c.		 d20		 d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........	1842 50 1845	en liq.. fin ct.. Po fin c. Po fin p.		 d20 d20		 d10 d10	1840 ..	
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1520 1522 50 1525	en liq.. fin ct.. Po fin c.	 1520 .. 	 d20		 d10	1520 ..	
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1058 75 1060	en liq.. fin ct..					1055 ..	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'Etat ou de Dépts)	538 75	en liq.. fin ct.. Po fin c.		 d10		 d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	537 50 538 75	en liq.. au 15.. Po au 15		 d10		 d5	535 ..	
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	562 50 558 75	en liq.. au 15.. Po au 15	 558 75 	 d10		 d5	558 75	
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).		....						
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)	375	en liq.. au 15.. Po au 15 Po au 31		d10 d10 d10		d5 d5 d5		
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		au 15..					375 ..	
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr.. t.p.. (ex-coupon 19)		en liq.. au 15.. Po au 15		 d10		 d5	575 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	... ..	... ..
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	167 50	... ..
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (c. 1 att.)....	390 ..	... ..
Châtillon et Commentry (Forges de).	... ..	... ..
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.	... ..	... ..
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..	... ..	... ..
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.	460 ..	450 ..
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	525 ..	... ..
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	567 50	565 ..
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.	... ..	... ..
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).	... ..	... ..
Méditerranée (Forges et Chantiers.	... ..	... ..
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	375 ..	370 ..
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	......	......
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	665 ..	650 ..
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.	... ..	... ..
Comp. Nationale de Navigation....	... ..	... ..
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.	... ..	... ..
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	... ..	... ..
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.	... ..	... ..
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	127 50	... ..
Voitures à Paris, actions de jouiss.	210 ..	... ..
Touage de la Basse-Seine et Oise..	... ..	... ..
d° de Conflans à la mer......	... ..	... ..
Transports maritimes (Soc. de)....	... ..	... ..
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 19).	540 ..	... ..
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	705 ..	697 50
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	......	......
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.	... ..	... ..
Briqueteries de Vaugirard........	... ..	... ..
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	225 ..	... ..
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	475 ..	... ..
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1070..	1065..
Dessèchem. des marais de Fos, etc.	... ..	... ..
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....	... ..	... ..
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.	... ..	... ..
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.	... ..	... ..
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2120..	2100..
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).	... ..	... ..
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 1)..	1450..	......
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	245 ..	237 50
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.	... ..	... ..
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	540 ..	... ..
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 9).	550 ..	545 ..
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.	... ..	... ..
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.	... ..	... ..
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	275 ..	... ..
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).	... ..	... ..
Matériel agricole et industriel.....	... ..	... ..
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.	... ..	... ..
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 38).	1330..	1320..
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p	... ..	... ..
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.	... ..	... ..
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............	1750..	1730..
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	270 ..	... ..
d° parts bénéficiaires.......	265 ..	... ..
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....	... ..	... ..
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	220 ..	210 ..
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	435 ..	... ..
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	378 ..	... ..
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	380 ..	... ..
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.	376 ..	375 ..
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.	... ..	... ..
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..	424 50	... ..
d° d° de 1887 à 1985..	409 50	... ..
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	408 ..	... ..
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	413 50	... ..
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	427 ..	... ..
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	645 ..	... ..
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	435 75	435 ..
d° nouvelles d°	440 ..	439 ..
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	434 ..	433 50
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.	... ..	... ..
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).	... ..	... ..
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....	... ..	... ..
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.	... ..	... ..
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérnne. Aïn-Tizy, etc., 3%, r. 500 f. (garantie de l'État).....	... ..	... ..
Mécheria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	411 ..	... ..
Modzbah à Mécheria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)	... ..	... ..
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'État).	412 ..	... ..
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	... ..	... ..
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1270..	......
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	442 50	... ..
Besseges à Alais, 3%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	439 ..	... ..
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	436 ..	434 ..
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.	... ..	... ..
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	438 ..	... ..
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	435 ..	433 ..
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	638 ..	... ..
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	438 50	437 50
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	440 ..	... ..
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	444 75	443 75
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	... ..	... ..
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).	... ..	... ..

Jouissance	Mardi 7 Juillet	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1400 1405 1407 50	en liq..						
			au 15..					1408 75	
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1120 1115	en liq..						
			au 15..					1120 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)		en liq..						
		530	au 15..	525 ..			528 75	530 ..	530 ..
			Pe au 15				d5f		
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.		en liq..						
		645	au 15..					640 ..	
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).		en liq..						
		1000 1005 1010 1005	au 15..	[illegible]			993 50	1000 ..	900 ..
		1000	Pe au 15		d10		d20		
			Pe au 31		d10		d10		
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).		en liq..						
		475	au 15..						
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).		en liq..						
		715 710 705	au 15..					715 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)..		en liq..						
		412 50 410	au 15..					412 50	
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)		en liq..						
		2970	au 15..					2990 ..	
			Pe au 15		d..		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.		en liq..						
		43f 44f 43f	au 15..	42 50				42 25	43 75
		..f	Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10	50 ..	d5f		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p		en liq..						
			au 15..						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.		en liq..						
		55f 54f	au 15..					55 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.		en liq..						
		32f 32f 50	au 15..					32 ..	31 25
		..f ..f ..f	Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).		en liq..						
		2730 2725 2740 2741 25	au 15..	2740 ..	2751 25	2737 50	2751 25	2735 ..	2735 ..
		2745	Pe au 15		d40	2747 50	2762 50 d20		
			Pe au 15	2765 ..	2775 .. d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f.. t.p. (ex-coup. 44).		en liq..						
		786 25	au 15..					772 50	
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).		en liq..						
		285	au 15..					277 50	
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)		en liq..						
		1149 1150	au 15..					1150 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	140 141	au 15..					140 ..	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).		en liq..						
			au 15..	1930 ..				1920 ..	1920 ..
			Pe au 15		d10		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).		en liq..						
		381 25	au 15..					380 ..	
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).		en liq..						
		480 483 75 485 487 50	au 15..	476 25	491 25	476 25	485 ..	477 50	475 ..
		490 485	Pe au 15	490 ..	495 .. d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d10		
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).		en liq..						
		135	au 15..	135 ..				138 75	135 ..
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).		en liq.						
		412 50 410 408 75	au 15..	413 75			412 50	413 75	413 75
			Pe au 15		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
			en liq..						
Juill. 91	Angleterre, 2¾ % (n.c. fixe 25f20).	96f 95 .. C, 500f	au 15..						
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881,	C. 1000 ..f	en liq..						
	rembours. 500 fr.		au 15..						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	Gr. c.	au 15..						
			Pe au 15		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	322 50	au 15..					325 ..	
...	d° d° c. de 5 obl..		Pe au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.								
Mai 91	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50).		en liq..						
	Obl. 100 fl. (pap.).		au 15..						
...	d° d° 1000 fl. d°		Pe au 15		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80. 4% (nég.		en liq..						
	ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f .. C. 10000.	au 15..					96 50	
...	d° d° 1000 fl. d°	96f 05 ..f	Pe au 15		d50		d25	96 ..	
Juill. 91	Belgique, 2½ %, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 15..						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	Pe au 15		d..		d..		
Mai 91	d° 3%, 1873		au 15..						
Juill. 91	d° 3½ %, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 15..						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq..						
Mai 91	d° 3½ %, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	101 50 C. 100f	en liq..						
...	d° d° c. de 500 f.		au 15..						
Févr. 91	d° 3½ %, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	Pe au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
			en liq..						
Juin 91	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½ %, 83. Obl. 1000 £.		au 15..						
...	d° d° 500 £.	..f	Pe au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £.		en liq..						
Avril 91	d° 4½ %, 88, Obl. 1000 £.		au 15..					79 ..	
...	d° d° 500 £.		Pe au 15		d..		d25		
...	d° d° 100 £.	79f 50 25	en liq..		d50			80 ..	
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		au 15..						73 45
...	d° d° 500 £.		Pe au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £.	73f 75 50	en liq..					73 80	
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888,		au 15..					102 50	
	rembours. 500 fr., tout payé...	100	Pe au 15		d10		d5f		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	437 ..	
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......	365 ..	
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	442 ..	441 50
d° 3% nouveau, r. 500f d°	446 50	
Nord, 3%, rembours. 500 fr........	444 ..	443 75
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	440 ..	438 25
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.	442 50	
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..	1245 ..	
d° 3%, rembours. 500 fr.....	441 ..	
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	445 ..	
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	437 50	437 ..
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......		
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.	115 ..	
Intérêt garanti par l'État. Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	441 50	441 ..
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	446 ..	444 ..
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.	1250 ..	
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	421 50	420 ..
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	495 ..	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	426 ..	
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	162 50	160 ..
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	410 ..	
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	500 ..	
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer). 5%, rembours. 500 fr....		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	275 ..	270 ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	225 ..	
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	370 ..	366 ..
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..	59 ..	58 50
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.	440 ..	
d° d° 5%, r. 500 f.	520 ..	
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.		
Eaux Banlieue, 4½ %, 89, r. 500 f..		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	300 ..	
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	505 ..	
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	523 ..	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	521 ..	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	309 ..	305 ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	515 ..	
d° d° 4%, r. 500 fr.	500 ..	
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.		
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	308 ..	
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	457 50	455 ..
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	250 ..	248 ..
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.		
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..		
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr...	498 25	
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	505 ..	500 ..
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	502 ..	501 ..
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	408 ..	407 ..
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	380 ..	378 75
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.	529 ..	
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½ %, r. 500f.	477 ..	476 50
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.		
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...		
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 25	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4%, remb. 500 fr.......		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	125 ..	
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	25 ..	
d° d° 3%, remb. 500 fr...	19 50	
d° d° 4%, remb. 500 fr...	19 50	
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	23 50	23 ..
d° d° (2e série).	23 50	23 ..
d° d° (3e série).	80 ..	
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	88 ..	86 ..
d° d° depuis la répart.	85 ..	
d° d° 322f 50 payés...		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	73 ..	
Suez, 5%, rembours. 500 fr.......	604 ..	
d° 3%, rembours. 500 fr.......	450 ..	449 ..
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	440 ..	
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	93 ..	

JOUISSANCE	Mardi 7 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Egypte. Oblig. Daïra Sanieh 4 % (décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	489 489 25 489 50	en liq. au 15 P° au 15	... 490	... ... d10		 ... d5f	489 ..	488 75
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig. 7%, rembours. 500 fr. (Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)	489 50 489 75 490	en liq. au 15 P° au 15	... 490	... d10 490 .. ... d10	 487 50 	 490 .. ... d5f	489 75	490 ..
Avril 91	Egypte. Dette privil. conv. à 3¼ % (décrets des 6 et 7 juin 1890)	467 467 25 466 75 50	en liq. au 15 P° au 15		 ... d10		 ... d5f	467 ..	465 ..
...	Grosses coupures	...							
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878	...	en liq. au 15					...	...
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f (nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.	... ...	en liq. au 15 P° au 15		 ... d10		 ... d5f	...	...
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f).		en liq.					73 ..	71 85
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	71f75 60	au 15	72 ..	72 ..	71 60	71 72½	71 80	
...	Coup. de 40 —	71f75 77½ 80 60 55	P° au 15		72 .. d50		... d25	71 80	
...	Coup. de 80 —	71f75 77½ 80 60 55	P° au 31		... d50		73 .. d25	71 80	
...	Coup. de 160 —	71f75 80 60 55 50 45	P° au 15		... d50		... d25	71 80	
...	Coup. de 240 —	71f75 80 75 70 25 30						71 80	
...	Coup. de 480 —	71f75 80 70 50 25 30						71 80	
...	Coup. de 960 —	71f75 80 70 50 25 30	en liq.						
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).	...	au 15					...	...
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba, 6%, 1886, garantis.	492 25 491 50 490	en liq. au 15					492 50	...
d°	d° d° 1890, garantis.	462 50 462 461 75 459	en liq. au 15 P° au 15 en liq.		 ... d10 ... d10 		 ... d5f ... d5f 	463 50	...
Juin 91.	États-Unis. Cons. 4½ % (n.c.f. 5f).	...	au 15					...	...
Juill. 91	d° Consolidés 4%	...	au 15					...	...
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½ %, 89.	...	en liq.						
...	Oblig. et coupons prescrits au bout de 20 ans de l'éch. Titre de 617f.	...	au 15		... d10		... d25	...	...
...	— de 2468f.	...	P° au 15		... d10		... d25		
...	— de 6170f.	...	en liq.		... d10		... d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	423 75 425 426 25 Gr. c. ...	au 15 en liq.					427 ..	...
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	422 50 423 75 Gr. c. ...	au 15 en liq.					425 ..	...
d°.	d° 87, 4%, r. 500 f.	341 50 342 50	au 15					337 50	...
	d° d° c. 2500 f.	...						...	
Avril 91	Hollande, 3½ %, 1886 (nég. change fixe 2f 10). Coup. de 100 fl.	...	en liq. au 15		 ... d10		 ... d25	103 90	...
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe 2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	92f	en liq. au 15	 91 10			 91 ..	92 ..	..
...	d° 500 fl.	91f 50 92f	P° au 15		... d50		... d25	91 60	
...	d° 1000 fl.	91f 10 05 91f	P° au 31		... d50		... d25	90 80	
Fév. 91	d° 4½ %, or, 89 (n.ch.fi. 2f 50).		en liq.					...	...
...	Cap. des titres amort. prescr. après 20 ans. Obl. 100 fl.	102 50 75 103	au 15					...	...
...	— 500 fl.	...	P° au 15		... d50		d..	...	...
Mars 91	Inde, 80 4½ % (nég.ch.fixe 2f50).	...	au 15 en liq.					...	...
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.	91f 30 25 20 32½ 42½	au 15	91 52½	91 62½	91 45	91 55	91 35	93 40
...	d° coup. 500 fr.		P° au 15		... d1f		... d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.	...	P° au 15	91 75	91 65 d25	92 10	91 90 d50		
...	d° coup. 50 fr.	...	P° au 31		... d1f				
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	91f 91f 25	P° au 31		92 20 d25			90 85	...
Avril 91	d° 3%	..f..	au 15 en liq.					...	...
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	314 50 315	au 15 en liq.					315 ..	...
Mai 91.	Norvège, 3½ % (nég.ch.fi. 25f20), coup. de 504 f. (20 £).	...	au 15					...	...
Fév. 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	87	au 15					...	...
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré	...	au 15					...	...
d°	d° obl. 5% d°	...	au 15					...	...
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch. fixe 25f25), coup. de 20 £.	41f15 41f	en liq. au 15	 41 05	 41 05	 40 90	 41 ..	40 50	40 90
...	d° coup. de 50 £.	..f..	P° au 15		... d50		... d25	40 90	
...	d° coup. de 100 £.	41f25 40 50 60 75 25	P° au 31 en liq.		42 .. d50		... d1f	41 ..	
Avril 91	d° 4½ %, 88-89, r. 500f. Nos 1 à 390000 et 500001 à 929987. C. 500 f.	330 335 337 50 330	au 15					332 ..	...
...	C. 5 obl.	327 50	au 15					...	...
...	C. 10 ob.	...	au 15 en liq.					...	...
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	100f	au 15					100 ..	...
Juill. 91	d° 1890, 4%	84f35	P° au 15					...	
Juill. 91	Russie, 1850, 4½ % (n.ch.fi. 25f50. Oblig. de 100 £.	...	en liq. au 15					...	...
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	98f70 65 60	au 15					98 40	...
...	Grosses coupures	99f40 75							
Janv. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort), n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	75f	en liq. au 15					...	...
	d° de 1000 r.	74f50	P° au 15		... d50		... d25	...	...
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort), n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	...	en liq. au 15	 72 80				73 40	72 ..
...	d° de 1000 r.	73f50 73f 72f75	P° au 15 en liq.		... d50		... d25	72 50	...
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	98f	au 15					97 70	...
...	Grosses coupures	98f 98f10 20 25 98f	P° au 15		... d50		... d25	97 95	...
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.	...	au 15					...	...
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change fixe 4f), coup. de 125 r.	104 70	en liq. au 15					105 25	...
...	coup. de 500 r.	105						105 25	...
...	coup. de 1000 r.	105							
...	coup. de 10000 r.	...	en liq.						
Juin 91.	d° 1889, 4% (or).	98f75 70 65 50 45	au 15 en liq.					98 75	...
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	98f60 50 45 40	au 15 en liq.					98 30	...
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	...	au 15					...	...
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p., Obl. 500 f.	97f50 55 60 65 70 75	en liq. au 15	 97 50	 97 60	 97 50	 97 55	97 05 98 20	 97 10
...	d° 2500 f.	98f75	P° au 15		... d50		... d25	97 15	...
...	d° 5000 f.	97f50 55 60 50						97 35	...
...	d° 12500 f.	98f	en liq.						
Juill. 91	d° d° 3e série	97f50 70 50	au 15					97 20	96 95
Mai 91.	d° Intér. cons., 4½ %. 1re ém., 1980 (n.ch.fi. 4f) C. 100 r.	72f 71f50	en liq. au 15					72 ..	...
	C. 500 r.	72f 71f50	au 15		... d50		... d25	72 ..	
	C. 1000 r.	72f 71f50	au 15						
Juin 91	d° 3%, obl. ch. de fer Transcaucasien, remb. au pair.	81f75 82f	en liq. au 15					82 ..	81 50

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½ %, 53 (n.ch.fi. 25f20).	...	...
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.	...	...
Obligi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	321 ..	320 ..
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	79 75	79 25
d° 1000 fl. d°	79 75	...
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.	...	...
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.	...	...
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.	...	...
Canada, 4%, garantis	...	...
d° non garantis	...	...
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	...	...
Congo (État indép. du), Lots 1888.	...	...
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	102 50	...
Danemark, 3½ % (nég.ch.fixe 1f40).	...	...
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.	...	...
Haïti, 1825	...	...
Hollande, 2½ %, C.F. (n.ch.fi. 2f10).	...	...
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	13 ..	...
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	103 ..	...
Norvège, 4%, 1880	...	...
Emprunt Romain, 5%	99 75	...
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.	97 ..	...
d° 1866, 5%	96 ..	...
Gouv. de Québec, 80, 4½ %, r. 500 f.	...	...
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fi. 25f20),	118 25	...
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).	...	...
d° d° (105 f.).	...	...
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £	52 75	...
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f. p.	...	...
Société Gén. Alsacienne de Banque.	...	...
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	122 50	121 25
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.	350 ..	...
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t. p.	...	...
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t p.	...	...
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t. p., nos 40001 à 45000.	...	...
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	[illegible] ..	...
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	655 ..	650 ..
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t. p.	[illegible] ..	...
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	370 ..	368 ..
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	...	...
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	423 ..	422 50
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486.	412 75	...
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale.	397 ..	...
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000.	411 ..	410 ..
Beïra-Alta, 3%	130 ..	...
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	267 ..	265 ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	210 ..	...
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	323 50	322 50
d° (Série X)	328 50	328 ..
Nord-Belges, 3%	...	...
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque	399 50	397 50
d° (2e série), 2e hypothèque.	381 ..	378 ..
d° (3e série), 3e hypothèque.	...	...
d° (4e série), 4e hypothèque.	...	...
d° (5e série), 5e hypothèque.	342 ..	...
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	362 50	362 ..
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	367 ..	363 ..
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.	...	...
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	370 ..	...
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	352 50	350 ..
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	347 ..	...
Ouest de l'Espagne, 4%	280 ..	...
Portugais, 3%	250 ..	247 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	240 ..	235 ..
d° 4%	302 ..	[illegible] ..
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	374 ..	371 ..
d° 2e hypothèque.	357 50	355 ..
d° 3e hypothèque.	...	...
Cordoue à Séville, 3%	370 ..	...
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%	525 ..	...
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).	...	...
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.	...	...
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.	...	...
Crédit fcr Frco-Canadien, 3%, r. 500f.	367 ..	...
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	308 ..	305 ..
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.	...	...
d° 5%, série B, r. 504 f, t. p.	...	...
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	507 ..	...
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	510 75	...
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	...	...
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.	...	...
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t. p.	430 ..	422 50

JOUISSANCE	Mardi 7 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	457 50	au 15..					454 ..	
			en liq..						
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr..	89f 88f90 80.	au 15..						
			en liq..						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f.25f10) Ob. 20 £.	102	au 15..						
...	d° d° Ob. 50 £.		Pe au 15		d1f		d25		
...	d° d° Ob. 100 £.		Pe au 15		d50		d25		
Avril 91	d° 80, 4% r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq..						
	(nég.ch.f. 25f20). Ob. 20 £.	104	au 15..						
...	d° d° Ob. 100 £.	104	Pe au 15		d50		d25		
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq..						
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.	99f75	au 15..						
...	d° d° c. 5000f.		Pe au 15		d50		d25		
			en liq..						
Mai 91.	d° Rente 3%, c.de f., obl. 30f r.	89f60 75	au 15..					89 75	
			en liq..						
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	23f20	au 15..						
	d° d° gross. coup.		en liq..					23 20	
d°	d° d° (sér. C).	18f70 75	au 15..					18 60	
	d° d° gross. coup.		en liq..						
d°	d° d° (sér. D).	18f70 75 85..	au 15..					18 60	
...	d° d° gross. coup.		Pe au 15		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq..						
	Obligations de 500 fr.	420 421	au 15..					418 ..	
...	d° de 2500 fr.		Pe au 15		d50		d25		
...	d° de 12500 fr.	417 50 418...	Pe au 31		d50		d25		
Janv. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..						
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	468 468 50 ..	au 15..	463 75				468 ..	465 ..
...	d° d° 2500 f.		Pe au 31		d10		d5f		
...	d° d° 12500 f.		Pe au 15		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq..						
	pap., t.p. (ex-c.6) r.agio fl. 38.50.	468 75 466 25	au 15..					468 75	467 50
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Mai 91. ex-5e r.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		en liq..						
	250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		au 15..						
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		Pe au 15		d10		d5f		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)		au 15..						
Janv. 91	Banque Hellénique de Crédit gé-		en liq.						
	néral, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 20).		au 15..						
Juill. 88	Banque des Pays-Hongrois, act.		en liq..						
ex-1re r.	nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		au 15..						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		au 15..					360 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq..						
	100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p.	602 50 601 25	au 15..	601 25					
	(ex-coupon 14)		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq..						
	250 fr. payés (ex-coupon 32)..	570 572 50...	au 15..	567 50			571 25	570 ..	568 75
			Pe au 15		d10		d5f		
...	Grosses coupures....	567 50 570 ..	Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq..						
	150 fr. payés (ex-coupon 34)		au 15..						
Juill. 90	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq..						
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1093 75	au 15..	1096 25				1092 50	1092 50
			Pe au 15		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		Pe au 31		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions		en liq..						
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	175	au 15..					480 ..	
...	Grosses coupures....		Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq..						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		au 15..					485 ..	
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq..						
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		en liq..						
	estamp. « Act. de cap. amortie ».	130	au 15..	130 ..				125 ..	130 ..
	(ex-coupon 14)		Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	460 458 75 ..	au 15..	458 75	460 ..	452 50	452 50	457 50	460 ..
		457 50 450	Pe au 15		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes.		en liq..						
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		au 15..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat		en liq..						
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.	637 50 640 ..	au 15..	638 75	640 ..	637 50	638 75	635 ..	637 50
		 635	Pe au 15		d10	642 50	641 25 d5f		
	Grosses coupures....	637 50 635 ..	Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq..						
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	138 75	au 15..						140 ..
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	233 75	au 15..	235 ..	236 25	235 ..	235 ..	237 50	233 75
			Pe au 15		d10		d5f		
	Grosses coupures....		Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p. : 200000 act. de 1862 ; 100000 a. de 1881 ; 60000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq..						
	de 1889. (ex-coup. 42).......		au 15..	655 ..					652 50
	Grosses coupures....		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 59).....	300 297 50 ..	au 15..	300 ..			297 50	302 50	300 ..
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	187 50 182 50	au 15..	186 25	188 75	181 25	182 50	192 50	187 50
		... 187 50	Pe au 15	195 ..	196 25 d10		d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq..		d10				
	tout payé (ex-coupon 63)......	300 301 25 ..	au 15..	301 25				302 50	303 75
		302 50	Pe au 15				d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de		en liq..						
	chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p.	355 350	au 15..					350 ..	
	(ex-coupon 22)		Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq..						
	a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000).	730	au 15..					727 50	728 75
	(ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).		Pe au 15		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207½.. à 207¾...	207.... à 207¼ et 4..%.
4%	Allemagne.	122 3/4. à 122 7/8..	122 5/8.. à 122 3/4 et 4%.
4%	Vienne....	212¼.. à 212¾...	212¼.. à 212¼ et 4..%.
5%	Barcelone..	463.... à 465.....	463.... à 465.. et 4..%.
5%	Madrid....	463.... à 465.....	463.... à 466.. et 4..%.
7%	Lisbonne..	497½.. à 502½...	497½.. à 502½ et 4..%.
5%	St-Pétersb.	279.... à 281.....	280.... à 282.. et 4..%.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4..%.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 28½ à 25 29½.	25 22.. à 25 23..—2½%.
	d° chèque	25 23½ à 25 24½.	25 23½ à 25 24½—......
3%	New-York.	517½.. à 518.....	516½. à 517....—3..%.
3%	Belgique..	1/3 pte. à pair.	1/16pte à 3/16pte—3..%.
6%	Italie.....	½ pte à ¾ pte..	¾ pte à 7/8 pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 3½ à 4½ 0/00 prime
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 225 à 230 .. 0/00 pte.
Quadruples espagnols........................ 81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains....... 81 .. à 81 25
Piastres mexicaines........................ 4 10 à .. ..
Souverains anglais........................ 25 20 à 25 25
Banknotes........................ 25 21 à 25 26
Aigles des Etats-Unis........................ 25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)........................ 24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes.... 20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 millièm. 40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d° 20 .. à .. ..
Couronnes de Suède........................ 27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 96 3/8 — 1 heure, 96 3/8
Vienne, Métall, ... — Papier, 92 40 — Monnaie, 92 40
Crédit Autrichien... 295 25 | Chem. de Fer Autrich. 290 75
Change sur Londres.... Demande, 117 60 — Offre, 117 90
Change sur Paris....... Demande, 46 55 — Offre, 46 60
Lots............... 139 25 | Napoléon.............. 9 33

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 7 Juillet 1891

SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 4 1/4 0/0)*	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
Blanc N° 3..................	35 25 à	
Roux 88° nets..............	34 50 à 34 75	
Raffinés, bonne sorte........	104 50 à	
— belle sorte.........	105 50 à	
Certificats de sortie.........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	35 25 à 35 375
— Août..........	.. .. à	35 25 à 35 375
— Septembre......		35 .. à .. ...
— 4 d'Octobre....		33 875 à 34 ..
— 4 premiers.....		34 25 à .. ..
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	42 .. à	
Courant du mois............		42 .. à 42 25
Août		41 50 à .. ..
4 derniers.................		38 75 à 38 50
4 premiers................		38 50 à 38 25
....		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	52 25 à	
Courant..................		52 .. à 52 25
Août		52 25 à 52 75
4 derniers.................		54 .. à 54 50
4 premiers................		54 .. à 54 50
....		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts.............	73 25	
—	.. ..	
Colza en tonnes............	75 25	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	83 25	
—	.. ..	
Courant..................		73 .. à 73 25
Août....................		73 25 à 73 50
4 derniers.................		75 25 à 75 50
4 premiers................		76 25 à 76 50
....		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	60 .. à 60 25	
Courant..................		60 25 à 60 ..
Août....................		60 75 à 61 ..
Septembre-Octobre.........		61 50 à .. ..
4 derniers.................		61 50 à 61 75
4 de Novembre.............		61 50 à 61 75
COURS DU MERCREDI 1er Juillet.		
SUIF DE PLACE *43° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	64 50 à	
SUIF DE PROVINCE *43° 1/2, en fûte, en gare Paris.*	64 .. à	

Ministère de la justice.

M. Oscar-Pierre-Maurice Bureaux de Pusy, demeurant au château de Bergères, par Montmirail, arrondissement d'Epernay (Marne), né à Avallon (Yonne), le 16 décembre 1872, arrière-petit-fils du général Dumottier de Lafayette et petit-neveu de M. Edmond-François Dumottier de Lafayette, décédé sénateur de la Haute-Loire, représenté par sa mère et tutrice Marie-Caroline-Berthe Lefebvre de Plinval, veuve Bureaux de Pusy, se pourvoit devant M. le garde des sceaux, ministre de la justice, afin d'être autorisé à ajouter à son nom patronymique celui de « Dumottier de Lafayette ».

Signé : G. DE BERLY,
Référendaire au sceau.

GRANDE COMPAGNIE DES

TÉLÉGRAPHES DU NORD

RECETTES	Nombre des dépêches transmises.	Francs.
Du 1er au 30 juin 1890....	148.500	615.000
Du 1er au 30 juin 1891....	154.705	685.000
Du 1er janv. au 30 juin 1890.	761.056	3.260.000
Du 1er janv. au 30 juin 1891.	866.017	3.535.000
En plus du 1er janvier au 30 juin 1891...............	»	275.000

SOCIÉTÉ CIVILE

POUR LE RECOUVREMENT
DE 15 0/0 DES PRODUITS NETS DE LA COMPAGNIE
DU CANAL DE SUEZ

MM. les porteurs de parts de la Société civile sont prévenus que le solde du dividende pour l'exercice écoulé est payable au Comptoir national d'Escompte de Paris.

Déduction faite des impôts qui résultent des lois de finances, chaque part au porteur recevra, contre présentation du coupon n° 18 la somme nette de F. 41.816 et chaque part nominative la somme de F. 43.378; chaque cinquième au porteur recevra, contre présentation du coupon n° 18, la somme de F. 8.366 et chaque cinquième nominatif la somme de F. 8.675.

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER ANDALOUS

Le coupon *n° 2*, échéant le *1er août 1891*, des obligations 3 °/o, *2e série*, de la Compagnie, sera payé, à partir de cette date, à raison de *7 fr. 20 net d'impôt* :

A *Paris*..... à la caisse de la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, 3, rue d'Antin.
A *Bruxelles* et à *Genève*, à la caisse de la *Succursale de la Banque de Paris et des Pays-Bas*;
A *Madrid*... en pesetas, à la caisse de la *Banque hypothécaire d'Espagne*, 12, paseo de Recoletos;
A *Barcelone*, en pesetas, à la caisse du *Credito Mercantil*.

A partir de la même date et aux mêmes caisses, il sera procédé au remboursement des obligations 3 °/o des Chemins de fer Andalous, *2e série*, sorties au tirage du 10 février 1891 et dont la liste a été publiée dans le *Journal officiel* du 20 février suivant.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du département de Meurthe-et-Moselle.

DEMANDE EN CONCESSION
DE MINES
Et en réunion de Concessions.

AVIS

Par une pétition en date du 3 avril 1891, qui a dû être rectifiée et complétée et n'a été renvoyée que le 30 avril 1891, M. Victor SÉPULCHRE, directeur des établissements de l'est de la Société de Vezin-Aulnoye, à Maxéville (Meurthe-et-Moselle), agissant au nom de cette Société, dont le siège social est à Huy, province de Liège (Belgique), sollicite une concession de mines de fer sur le territoire des communes de Belleville et de Marbache, arrondissement de Nancy.

Cette concession serait limitée ainsi qu'il suit :

Au nord-ouest, par une ligne droite A B joignant le point B, pris sur le bord sud-est du chemin de Belleville à Saizerais, à 400 mètres du calvaire existant au point culminant de ce chemin, avec le clocher de Belleville et prolongée jusqu'à sa rencontre, au point A, avec la rive gauche de la dérivation de la Moselle canalisée;

Au sud-ouest, par une ligne droite B C, joignant le point B, ci-dessus défini, avec le clocher de Marbache, et arrêtée à son intersection, point C, avec la route de Nancy à Saint-Mihiel;

Au sud, par cette dernière route elle-même, qui forme la limite nord de la concession de Marbache, instituée par décret du 16 janvier 1858, dudit point C, jusqu'à sa rencontre avec la route de Nancy à Metz, et par son prolongement direct jusqu'à la rive gauche de la Moselle canalisée, point D;

A l'est et au nord-est, par la rive gauche de la Moselle canalisée et de sa dérivation, du point D au point de départ A.

Lesdites limites renfermant une étendue superficielle de quatre kilomètres carrés six hectares (406 hectares).

La Société de Vezin-Aulnoye possède déjà les concessions de mines de fer suivantes :

1° L'Avant-Garde : communes de Pompey, arrondissement de Nancy, et de Liverdun, arrondissement de Toul, département de Meurthe-et-Moselle, d'une étendue de 277 hectares, instituée par décret du 23 mai 1863;

2° Boudonvile : communes de Nancy, Maxéville, Laxou et Champigneulles, arrondissement de Nancy, département de Meurthe-et-Moselle, d'une étendue de 430 hectares, instituée par décret du 17 août 1864;

3° Homécourt : communes de Briey, Moutiers, Homécourt et Jœuf, arrondissement de Briey, département de Meurthe-et-Moselle, d'une étendue de 894 hectares, instituée par décret du 11 août 1884.

Elle a acquis, en outre, des propriétaires de la concession de Pompey, instituée par décret du 20 février 1861, d'une étendue de 127 hectares, s'étendant sur les communes de Pompey, arrondissement de Nancy, et de Liverdun, arrondissement de Toul, département de Meurthe-et-Moselle, le droit d'exploiter temporairement cette concession pour l'alimentation de ses usines, et demande l'autorisation de réunir pour cela cette concession à celles qu'elle possède.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires des terrains compris dans la concession demandée une redevance tréfoncière annuelle de dix centimes par hectare.

A la demande est annexé un plan, en triple expédition et sur une échelle de 10 millimètres pour 100 mètres, de la concession sollicitée.

Le préfet du département de Meurthe-et-Moselle,

Vu la loi du 21 avril 1810, modifiée par la loi du 27 juillet 1880,

Arrête :

Le présent avis sera affiché, pendant deux mois, à Nancy, Belleville, Marbache, Maxéville, Laxou, Champigneulles, Pompey, Toul, Liverdun, Briey, Moutiers, Homécourt et Jœuf.

Il sera inséré deux fois, et à un mois d'intervalle, dans les journaux de département et dans le *Journal officiel*.

Il sera publié dans les communes ci-dessus désignées, devant la porte de la maison commune et des églises, à la diligence des maires, à l'issue de l'office, un jour de dimanche, au moins une fois par mois pendant la durée des affiches.

La pétition et les plans sont déposés à la préfecture, où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, en vue des oppositions et des demandes en concurrence auxquelles la demande actuelle pourrait donner lieu.

Nancy, le 26 mai 1891.

Pour le préfet,
Le secrétaire général délégué,
GAUCKLER.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Du 4 juillet.

Thrempil (Louis-Guillaume), négt en matières premières pour la parfumerie, 10, rue de Sévigné. — Liquid. prov., M. Boussard, 49, rue Saint-André-des-Arts.

De la Roche (Georges), entrepr de fumisterie et d'appareils de chauffage, 41, rue de Grenelle. — Liquid. prov., M. Roucher, 1 *bis*, rue Hautefeuille.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 4 juillet.

De Saas (François), ayant tenu boutique de librairie, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Lupy, 39, quai des Grands-Augustins.

Spectacles du Mercredi 8 Juillet.

Opéra. — 8 h. »/». — *Faust*, opéra en 5 actes, de Carré et J. Barbier, musique de M. Ch. Gounod.

Marguerite.....	Mmes	Bosman.
Siebel..........		Agussol.
Marthe..........		Canti.
Faust..........	MM.	Vaguet.
Méphistophélès.		Delmas.
Valentin........		Melchissédec.
Wagner.........		Lambert.

Vendredi : *Le Mage*.

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *Le Cid*. — *Les Précieuses ridicules*.

Vaudeville. — 8 h. /». — *La Femme*, comédie en 3 actes, de M. Albin Valabrègue : Mmes Cerny, Brindeau, Gallay; MM. Dieudonné, Mayer, Lerand.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Porte-Saint-Martin. — » h. »/». — Relâche.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Déjazet. — » h. »/». — Relâche.

Théâtre-Lyrique. — 8 h. »/». — *Ernani*.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — Représentation des lions en liberté dans la grande piste, au deuxième tableau de *Néron*. — *Néron* sera également donné avec le tableau des lions, en matinée et le soir, les jeudis, dimanches et fêtes.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année.

OPÉRA-COMIQUE, ODÉON, GYMNASE, PALAIS-ROYAL, AMBIGU, CHATELET, MENUS-PLAISIRS, NOUVEAUTÉS : clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : Louis JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 184. Le numéro : 15 centimes. Jeudi 9 Juillet 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies ; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 9 JUILLET

PARTIE OFFICIELLE

PARTIE NON OFFICIELLE

CHAMBRES

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 8 Juillet 1891.

Par décrets du Président de la République en date du 7 juillet 1891 et rendus sur la proposition du ministre de l'intérieur, ont été convoqués pour le dimanche 26 juillet courant :

Les électeurs du canton de Courçon (Charente-Inférieure) à l'effet de nommer un conseiller général en remplacement de M. de Fleuriau, décédé.

Les électeurs du canton de Nancy nord (Meurthe-et-Moselle) à l'effet de nommer un conseiller général en remplacement de M. Noblot, décédé.

Les électeurs du canton de Nay est (Basses-Pyrénées) à l'effet de nommer un conseiller général en remplacement de M. Pisson-Abbadie, démissionnaire.

Les électeurs du canton de Semur (Saône-et-Loire) à l'effet de nommer un conseiller général en remplacement de M. Bouthier de Rochefort, décédé.

Les électeurs du canton de Cluses (Haute-Savoie) à l'effet de nommer un conseiller général en remplacement de M. Ducroz, décédé.

Les électeurs du canton de Vailly (Cher) à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Chollet, décédé.

Les électeurs du canton d'Amou (Landes) à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Carrère, décédé.

Les électeurs du canton de Montagnac (Hérault) à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Crouzat, décédé.

Par décret en date du 15 juin 1891, rendu sur la proposition du ministre des finances :

M. Charbonnier (Nicolas-Pierre-Félix), percepteur de 1re classe des contributions directes à Pommard (Côte-d'Or), a été nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Semur (même département), 2e classe, en remplacement de M. Marié, qui a été mis en disponibilité.

Par décret en date du 19 juin 1891, rendu sur la proposition du ministre des finances :

M. Rozet (Louis-Ennemond), percepteur de 1re classe des contributions directes au Creuzot (Saône-et-Loire), a été nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Charolles (même département), 1re classe, en remplacement de M. Aubert, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Gesnys (Auguste-Pierre-Marie), percepteur de 2e classe des contributions directes à Dinan (Côtes-du-Nord), a été nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Vitré (Ille-et-Vilaine), 2e classe, en remplacement de M. Lebel, décédé.

M. Benoît (Léon-Jules-Antoine-Marie), receveur particulier des finances de 2e classe à Segré (Maine-et-Loire), a été nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Châtellerault (Vienne), 2e classe, en remplacement de M. Chaigneau, décédé.

Par décret en date du 30 juin 1891, rendu sur la proposition du ministre des finances :

M. Forestier (Germain), percepteur de 2e classe des contributions directes à Mauriac (Cantal), a été nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Mauriac (3e classe), en remplacement de M. Bonnevie, qui a été appelé à d'autres fonctions.

Par décret en date du 6 juillet 1891, rendu sur la proposition du ministre des finances:

M. Cayla (Claudius), receveur particulier des finances de 3e classe à Saint-Sever (Landes), a été nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Segré (Maine-et-Loire), 2e classe, en remplacement de M. Benoît, qui a reçu une autre destination.

M. Bost-Lamondie (Aimé), maire de Montmorillon (Vienne), a été nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Saint-Sever (Landes), 3e classe, en remplacement de M. Cayla, qui a reçu une autre destination.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des travaux publics,

Vu le projet de règlement présenté par le préfet de la Meuse pour les carrières de ce département;

Vu l'avis du conseil général des mines;

Vu la loi du 21 avril 1810 modifiée par la loi du 27 juillet 1880;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les carrières de toute nature, ouvertes ou à ouvrir dans le département de la Meuse, sont soumises aux mesures d'ordre et de police ci-après déterminées :

TITRE Ier

DES DÉCLARATIONS

Art. 2.— Aucune exploitation de carrière, à ciel ouvert ou par galeries souterraines, ne peut avoir lieu si ce n'est en vertu d'une déclaration adressée par l'exploitant au maire de la commune où la carrière est située.

Art. 3. — Aucune carrière abandonnée ne peut être remise en exploitation, aucune carrière à ciel ouvert ne peut être exploitée par galeries souterraines, aucun nouvel étage ne peut être ouvert dans une carrière souterraine, s'il n'a été fait une nouvelle déclaration.

Art. 4. — En cas de changement d'exploitant, l'exploitation ne peut être continuée si ce n'est en vertu d'une déclaration adressée au maire par le nouvel exploitant.

Art. 5. — La déclaration est faite en deux exemplaires :

Elle contient l'énonciation des nom, prénoms et demeure du déclarant, et la qualité en laquelle il entend exploiter la carrière.

Elle fait connaître d'une manière précise l'emplacement de la carrière et sa situation par rapport aux habitations, bâtiments et chemins les plus voisins.

Elle indique la nature de la masse à extraire, l'épaisseur et la nature des terres ou bancs de rochers qui la recouvrent, le mode d'exploitation à ciel ouvert ou par galeries souterraines.

Art. 6. — En cas d'exploitation par galeries souterraines, il est joint à la déclaration un plan des lieux, également en deux expéditions et à l'échelle de 2 millimètres par mètre.

Sur ce plan sont indiqués les désignations cadastrales et le périmètre du terrain sous lequel l'exploitant se propose d'établir des fouilles, ainsi que de ses tenants et aboutissants ; les chemins, édifices, canaux, rigoles et constructions quelconques existant sur ledit terrain dans un rayon de 25 mètres au moins ; l'emplacement des orifices, des puits ou des galeries projetés.

Dans le cas où il existerait des travaux souterrains déjà exécutés, il en sera fait mention dans la déclaration.

Art. 7.— En cas d'exploitation par une personne étrangère à la commune où la carrière est située, ou pour le compte d'une société n'ayant pas son siège dans la commune, la déclaration contient élection de domicile dans la commune.

Art. 8. — Les déclarations sont classées dans les archives de la mairie. Il en est donné récépissé.

Un des exemplaires de la déclaration et, quand il s'agit de carrières souterraines, du plan qui y est joint, est transmis, sans délai, au préfet, par l'intermédiaire du sous-préfet de l'arrondissement.

Le préfet envoie ces pièces à l'ingénieur des mines, qui les conserve et en inscrit la mention sur un registre spécial.

TITRE II

DES RÈGLES DE L'EXPLOITATION

Section 1re. — Des carrières exploitées à ciel ouvert.

Art. 9. — Les bords des fouilles ou excavations sont établis et tenus à une distance horizontale de 10 mètres au moins des bâtiments ou constructions quelconques, publics et privés, des routes ou chemins, cours d'eau, canaux, fossés, rigoles, conduites d'eau, mares et abreuvoirs servant à l'usage public.

L'exploitation de la masse est arrêtée, à compter des bords de la fouille, à une distance horizontale réglée à 1 mètre par chaque mètre d'épaisseur des terres de recouvrement, s'il s'agit d'une masse solide, ou à 1 mètre par chaque mètre de profondeur totale de la fouille, si cette masse, par sa cohésion, est analogue à ces terres de recouvrement.

Toutefois, cette distance peut être augmentée ou diminuée par le préfet, sur le rapport de l'ingénieur des mines, en raison de la nature plus ou moins consistante des terres de recouvrement et de la masse exploitée elle-même.

Le tout sans préjudice des mesures spéciales prescrites ou à prescrire par la législation des chemins de fer.

Art. 10. — L'abord de toute carrière située dans un terrain non clos doit être garanti, sur les points dangereux, par un fossé creusé au pourtour et dont les déblais sont rejetés du côté des travaux, pour y former une berge, ou par tout autre moyen de clôture offrant des conditions suffisantes de sûreté et de solidité.

Les dispositions qui précèdent sont applicables aux carrières abandonnées.

Les travaux de clôture sont, dans ce cas, à la charge du propriétaire du fonds dans lequel la carrière est située, sauf recours contre qui de droit.

Le tout sans préjudice du droit qui appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires à la sûreté publique.

Art. 11. — Les procédés d'abatage de la masse exploitée ou des terres de recouvrement qui seraient reconnus dangereux pour les ouvriers peuvent être interdits par des arrêtés du préfet, rendus sur l'avis de l'ingénieur des mines.

Dans le tirage à la poudre et en tout ce qui concerne la conduite des travaux, l'exploitant se conformera à toutes les mesures de précaution et de sûreté qui lui seront prescrites par l'autorité.

Section 2. — Des carrières souterraines.

Art. 12. — Aucune excavation souterraine ne peut être ouverte ou poursuivie que jusqu'à une distance horizontale de 10 mètres des bâtiments et constructions quelconques publics ou privés, des routes ou chemins, cours d'eau, canaux, fossés, rigoles, conduites d'eau, mares et abreuvoirs servant à l'usage public.

Cette distance est augmentée de 1 mètre par chaque mètre de hauteur de l'excavation.

Art. 13. — Les dispositions de l'article 10 sont applicables aux orifices des puits verticaux ou inclinés donnant accès dans des carrières souterraines, à moins que l'abord n'en soit suffisamment défendu par l'agglomération des déblais et l'élévation de leur plate-forme.

Art. 14. — Pour tout ce qui concerne la sûreté des ouvriers et du public, notamment pour les moyens de consolidation des puits, galeries et autres excavations, la disposition et les dimensions des piliers de masse, les précautions à prendre pour prévenir les accidents dans le tirage à la poudre, les exploitants se conformeront aux mesures qui leur seront prescrites par le préfet, sur le rapport de l'ingénieur des mines.

Art. 15. — Tout exploitant qui veut abandonner une carrière souterraine est tenu d'en faire la déclaration au préfet, par l'intermédiaire du maire de la commune où la carrière est située. Le préfet fait reconnaître les lieux par l'ingénieur des mines et prescrit, sur son rapport, les mesures qu'il juge nécessaires dans l'intérêt de la sûreté publique.

Art. 16. — Lorsque le préfet, sur le rapport de l'ingénieur des mines, constatera la nécessité de faire dresser ou compléter le plan des travaux d'une carrière souterraine, il pourra requérir l'exploitant de faire lever ou compléter le plan.

Si l'exploitant refuse ou néglige d'obtempérer à cette réquisition dans le délai qui lui aura été fixé, le plan est levé d'office, à ses frais, à la diligence de l'administration.

Section 3. — Dispositions communes aux carrières à ciel ouvert et aux carrières souterraines.

Art. 17. — La prescription des articles 9, paragraphe 1er, et 12, paragraphe 1er, ne s'applique point aux murs de clôture autres que ceux qui enceignent des cimetières ou des cours attenant à des habitations.

Le préfet peut, sur la demande de l'exploitant, réduire la distance de 10 mètres, fixée par lesdits paragraphes, sauf en ce qui concerne les propriétés privées. Il statue sur le rapport de l'ingénieur des mines, après avoir pris l'avis des ingénieurs

des ponts et chaussées, s'il s'agit du domaine national ou départemental; celui du maire, s'il s'agit du domaine communal.

En ce qui concerne les propriétés privées, la distance fixée par les mêmes paragraphes peut être réduite par le fait seul du consentement du propriétaire intéressé.

Art. 18. — L'exploitant se conformera, en tout ce qui concerne le travail des enfants, filles ou femmes employés dans les carrières, aux dispositions des lois et règlements intervenus ou à intervenir.

TITRE III

DE LA SURVEILLANCE

Art. 19. — L'exploitation des carrières à ciel ouvert est surveillée, sous l'autorité du préfet, par les maires et autres officiers de police municipale, avec le concours des ingénieurs des mines et des agents sous leurs ordres.

Art. 20. — L'exploitation des carrières souterraines est surveillée, sous l'autorité du préfet, par les ingénieurs des mines et les agents sous leurs ordres, sans préjudice de l'action des maires et autres officiers de police municipale.

Art. 21. — Les ingénieurs des mines et les agents sous leurs ordres visitent dans leurs tournées les carrières souterraines.

Ils visiteront aussi, lorsqu'ils le jugeront nécessaire ou lorsqu'ils en seront requis par le préfet, les carrières à ciel ouvert.

Les ingénieurs des mines et les agents sous leurs ordres dressent des procès-verbaux de ces visites. Ils laissent, s'il y a lieu, aux exploitants des instructions écrites pour la conduite des travaux au point de vue de la sécurité ou de la salubrité. Ils en adressent une copie au préfet.

Ils signalent au préfet les vices d'exploitation de nature à occasionner un danger ou les abus qu'ils auraient observés dans ces visites, et provoquent les mesures dont ils auront reconnu l'utilité.

Art. 22. — Dans le cas où, par une cause quelconque, la sûreté des ouvriers, celle du sol ou des habitations se trouve compromise, l'exploitant doit en donner immédiatement avis à l'ingénieur des mines ou au contrôleur des mines, ainsi qu'au maire de la commune, s'il s'agit d'une carrière souterraine.

Dans le même cas, les exploitants de carrières à ciel ouvert préviendront le maire de la commune.

De quelque façon que le danger soit parvenu à sa connaissance, le maire en informe le préfet et l'ingénieur des mines ou le contrôleur des mines.

Art. 23. — L'ingénieur des mines, aussitôt qu'il en est prévenu, ou, à son défaut, le contrôleur des mines, se rend sur les lieux, dresse procès-verbal de leur état et envoie ce procès-verbal au préfet, en y joignant l'indication des mesures qu'il juge convenables pour faire cesser le danger.

Le maire peut aussi adresser au préfet ses observations et propositions.

Le préfet ne statue qu'après avoir entendu l'exploitant, sauf le cas de péril imminent.

Art. 24. — Si l'exploitant, sur la notification qui lui est faite de l'arrêté du préfet, ne se conforme pas aux mesures prescrites dans le délai qui aura été fixé, il y est pourvu d'office et à ses frais par les soins de l'administration.

Art. 25. — En cas de péril imminent reconnu par l'ingénieur, celui-ci fait, sous sa responsabilité, les réquisitions nécessaires aux autorités locales, pour qu'il y soit pourvu sur-le-champ, ainsi qu'il est pratiqué en matière de voirie, lors du péril imminent de la chute d'un édifice.

Le maire peut, d'ailleurs, toujours prendre, en l'absence de l'ingénieur, toutes les mesures que lui paraît commander l'intérêt de la sûreté publique.

Art. 26. — En cas d'accident qui aurait été suivi de mort ou de blessures, l'exploitant est tenu d'en donner immédiatement avis à l'ingénieur des mines ou au contrôleur des mines, ainsi qu'au maire de la commune, s'il s'agit d'une carrière souterraine.

Dans le même cas, les exploitants de carrières à ciel ouvert devront en donner immédiatement avis au maire de la commune.

De quelque façon que l'accident soit parvenu à sa connaissance, le maire en informe sans délai le préfet et l'ingénieur des mines ou le contrôleur des mines.

Il se transporte immédiatement sur le lieu de l'événement et dresse un procès-verbal, qu'il transmet au procureur de la République et dont il envoie copie au préfet.

L'ingénieur des mines ou, à son défaut, le contrôleur des mines, se rend, dans le plus bref délai, sur les lieux; il visite la carrière, recherche les circonstances et les causes de l'accident, dresse du tout un procès-verbal, qu'il transmet au procureur de la République et dont il envoie copie au préfet.

Il est interdit aux exploitants de dénaturer les lieux avant la clôture du procès-verbal de l'ingénieur des mines.

L'ingénieur des mines se conforme, pour les autres mesures à prendre, aux dispositions du décret du 3 janvier 1813.

Art. 27. — Les dispositions des articles 23, 24 et 25 sont applicables, à toute époque, aux carrières abandonnées dont l'existence compromettrait la sûreté publique.

Les travaux prescrits sont, dans ce cas, à la charge du propriétaire du fonds dans lequel la carrière est située, sauf son recours contre qui de droit.

Art. 28. — Lorsque des travaux ont été exécutés ou des plans levés d'office, le montant des frais est réglé par le préfet, et le recouvrement en est opéré contre qui de droit par le percepteur des contributions directes.

TITRE IV

DE LA CONSTATATION, DE LA POURSUITE ET DE LA RÉPRESSION DES CONTRAVENTIONS

Art. 29. — Les contraventions aux dispositions du présent règlement ou aux arrêtés préfectoraux rendus en exécution de ce règlement, autres que celles prévues à l'article 32, sont constatées par les maires et adjoints, par les commissaires de police, gardes champêtres et autres officiers de police judiciaire, et concurremment par les ingénieurs des mines et les agents sous leurs ordres ayant qualité pour verbaliser.

Art. 30. — Les procès-verbaux sont visés pour timbre et enregistrés en débet. Ils sont affirmés dans les formes et délais prescrits par la loi pour ceux de ces procès-verbaux qui ont besoin de l'affirmation.

Art. 31. — Lesdits procès-verbaux son transmis en originaux aux procureurs de la République, et les contrevenants poursuivis d'office devant la juridiction compétente, sans préjudice des dommages-intérêts des parties.

Copies des procès-verbaux sont envoyées au préfet du département, par l'intermédiaire de l'ingénieur en chef.

Art. 32. — Les contraventions qui auraient pour effet de porter atteinte à la conservation des routes nationales ou départementales, des chemins de fer, canaux, rivières, ponts ou autres ouvrages dépendant du domaine public, sont constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois sur la police de la grande voirie.

TITRE V

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 33. — Le décret du 4 septembre 1879 et toutes les dispositions contraires à celles contenues dans le présent règlement sont et demeurent abrogés.

Art. 34. — Le présent décret sera inséré au *Journal officiel*, au *Bulletin des lois* et au Recueil des actes administratifs du département. Il sera publié et affiché dans toutes les communes du département.

Art. 35. — Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 24 juin 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre des travaux publics,

YVES GUYOT.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies;

Vu l'ordonnance du 28 novembre 1834, portant autorisation de la caisse d'épargne de Carcassonne (Aude) et approbation de ses statuts;

Vu les ordonnances des 16 février 1836, 7 juillet 1840 et 2 février 1848, approuvant des modifications auxdits statuts;

Vu la délibération du conseil des directeurs du 9 mai 1891, adoptant de nouveaux statuts destinés à régir l'établissement;

Vu les lois des 5 juin 1835, 31 mars 1837, 22 juin 1845, 30 juin 1851, 7 mai 1853 et 9 avril 1881; l'ordonnance du 3 juin 1829 et les décrets des 15 avril 1852 et 1er août 1864 sur les caisses d'épargne;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Sont approuvés les nouveaux statuts de la caisse d'épargne de Carcassonne (Aude), tels qu'ils sont contenus dans la délibération du conseil des directeurs, du 9 mai 1891, ci-dessus visée, et dont une expédition restera annexée au présent décret.

Art. 2. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera pu-

blié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin des lois* et dans un journal d'annonces judiciaires du département de l'Aude.

Fait à Paris, le 7 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

STATUTS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE DE CARCASSONNE

Art. 1er. — La caisse d'épargne et de prévoyance établie à Carcassonne, département de l'Aude, est et demeure destinée à recevoir et à faire fructifier les sommes qui lui sont confiées.

Art. 2. — Il continuera d'être fait appel aux personnes bienfaisantes pour les inviter à concourir à cette institution philanthropique.

Les souscriptions, dons et legs recueillis en faveur de l'établissement sont employés à accroître le fonds de dotation.

Le fonds de dotation s'accroît en outre de l'excédent annuel des recettes sur les dépenses, conformément au paragraphe 3 de l'article 3 ci-après.

Le capital du fonds de dotation est placé, soit en rentes sur l'Etat, soit en immeubles dont l'acquisition a lieu en vue de pourvoir à l'installation des services de la caisse. Ce capital ne peut être aliéné sans l'autorisation du Gouvernement.

Art. 3. — L'excédent annuel des recettes sur les dépenses est employé à constituer à l'établissement un fonds de réserve.

Le maximum de ce fonds est fixé à la somme moyenne des dépenses annuelles d'administration ; il est déterminé au mois de janvier de chaque année par une délibération du conseil des directeurs qui établit la somme moyenne des dépenses annuelles d'après les dépenses acquittées pendant les trois dernières années.

Lorsque le fonds de réserve a atteint son maximum, l'excédent des recettes est porté au fonds de dotation.

Art. 4. — La caisse pourvoit à ses dépenses annuelles au moyen de ses recettes ordinaires, qui se composent :

1° Des bonifications accordées à l'établissement sur les dépôts ;

2° Des intérêts des fonds de dotation et de réserve ;

3° Des subventions éventuelles du département et des communes.

En cas d'insuffisance des recettes ordinaires, la caisse est autorisée de plein droit à imputer l'excédent de ses dépenses sur le capital de réserve.

Art. 5. — La caisse d'épargne est administrée gratuitement par un conseil de quinze directeurs, savoir : cinq membres de droit : le maire de la ville, le président élu de la chambre de commerce, le président actuel et le président sortant du tribunal de commerce, le président du conseil des prud'hommes, et dix membres élus dont les fonctions dureront cinq ans et qui seront renouvelés par cinquième chaque année.

Les directeurs sortants sont indiqués par le sort pour les quatre premières années, et ensuite par l'ancienneté; ils sont indéfiniment rééligibles.

Art. 6. — Les dix directeurs élus sont choisis parmi les citoyens les plus recommandables de la ville, et particulièrement parmi les souscripteurs.

Le remplacement des directeurs sortants, décédés, démissionnaires, ayant quitté la ville ou se refusant à assister aux séances, a lieu par les directeurs restants, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Lorsque les candidats ne peuvent réunir dans une première séance la majorité absolue des suffrages des titulaires en exercice, le vote est renvoyé à une séance ultérieure dans laquelle ils sont soumis aux mêmes conditions d'éligibilité. Si cette nouvelle épreuve ne donne aucun résultat, l'élection a lieu immédiatement à la majorité relative.

Art. 7. — Le conseil des directeurs se réunit au moins une fois par mois.

Les délibérations du conseil sont prises à la majorité des membres présents, sauf l'exception prévue à l'article 6.

La présence de la majorité des membres qui composent ce conseil est nécessaire pour constituer les réunions.

En cas de partage, la voix du président sera prépondérante.

Les délibérations relatives aux acquisitions et aux constructions d'immeubles doivent être soumises à l'approbation du ministre du commerce et de l'industrie.

Art. 8. — Le conseil des directeurs nomme parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité des suffrages, un président, un vice-président, un secrétaire et un secrétaire adjoint. La durée de leurs fonctions est d'une année : ils peuvent être réélus.

Art. 9. — Le conseil règle la composition des bureaux, nomme et révoque les employés et fixe leurs traitements.

Art. 10. — Le conseil arrête, pour l'administration intérieure de la caisse, un règlement qui est soumis à l'approbation du ministre du commerce et de l'industrie.

Il statue sur toutes les mesures à prendre dans l'intérêt de la caisse et pour l'exécution des lois, statuts, règlements, instructions, etc.; il agit en son nom et la représente; il assure la gestion de l'établissement, en vérifie les écritures et en arrête les comptes.

Art. 11. — Le conseil peut établir un bureau d'administration composé de cinq membres, dont le président ou le vice-président, lesquels sont choisis parmi les directeurs pour régir la caisse et en surveiller le service.

Art. 12. — La caisse ne reçoit pas moins d'un franc par versement du même déposant.

Art. 13. — L'intérêt est alloué par la caisse sur toute somme ronde d'un franc.

Le taux de la retenue à prélever, conformément à la loi, sur cet intérêt, sera déterminé au mois de décembre de chaque année, pour l'année suivante, par le conseil des directeurs.

L'intérêt est réglé à la fin de chaque année ; il est capitalisé et produit des intérêts pour l'année suivante.

Art. 14. — Le livret remis à chaque déposant, conformément à la loi et aux règlements, est numéroté et contresigné par un directeur et le secrétaire.

On y reproduit textuellement les dispositions de la législation en vigueur sur la quotité des versements, le maximum des dépôts, les achats d'inscriptions de rentes officieux et volontaires et la conservation par la caisse de ces inscriptions. On y transcrit une instruction sommaire sur les règles auxquelles sont soumis les versements et les remboursements, et notamment sur les conditions essentielles pour la validité des uns et des autres. Le livret est retenu lors du remboursement intégral.

Art. 15. — La dissolution de la caisse arrivant pour quelque cause que ce soit, les valeurs qui resteront libres après le remboursement de tous les dépôts et le payement de toutes les dettes demeureront destinées à la prolongation et au renouvellement de l'établissement, s'il y a lieu; sinon, elles seront, d'après une délibération du conseil des directeurs, employées à des œuvres de bienfaisance ou d'utilité publique.

Art. 16. — Les modifications aux présents statuts seront délibérées par le conseil des directeurs dans les conditions de majorité prévues à l'article 6, et ne pourront être mises à exécution qu'après avoir été approuvées par le Gouvernement.

Délibéré à Carcassonne, le 9 mai 1891, par la réunion du conseil des directeurs.

(*Suivent les signatures.*)

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Interprètes militaires. — Par décis. minist. du 7 juillet 1891, ont été promu ou nommé dans le corps des interprètes militaires, savoir ;

1° *A l'emploi d'interprète auxiliaire de 1re classe.*

M. Morel (Jules-Gustave), interprète auxiliaire de 2e cl., employé près le général commandant la subdivision de Constantine, en rempl. de M. Kadour Larby, placé en mission hors cad.

2° *A l'emploi d'interprète auxiliaire de 2e classe.*

M. Messaoud Djebari, demeurant à Duzerville (département de Constantine), en rempl. de M. Morel, promu interprète auxiliaire de 1re cl.

MUTATIONS

Infanterie. — Par décis. minist. du 4 juillet 1891 :

M. de Firmas de Périès, lieut. au 61e rég. d'inf., passe d'office au 66e rég. de même arme, en rempl. de M. Vernoux, mis hors cad.

M. Vuillemin, lieut. au 152e rég. d'inf., passe d'office au 61e rég. de même arme, en rempl. de M. de Firmas de Périès, changé de corps.

M. Deligny, capit. d'inf. hors cad. (ét.-maj.), est réintégré d'office dans les cad. et affecté au 64e rég. d'inf., en rempl. de M. Dillery, retr.

Cavalerie. — Par décis. minist. du 7 juillet 1891, M. Weil, s.-lieut. au 2e rég. de drag., passe au 24e rég. de même subdiv. d'arme, pour y occuper l'emploi de porte-étend., par permutation pour convenances personnelles avec M. Greiner.

Corps de santé militaire. — Par décis. minist. du 7 juillet 1891 :

M. Forgue, méd.-maj. de 2e cl. au 2e rég. du génie, est désigné pour être attaché à la direct. du serv. de santé du 16e corps d'armée.

M. Biscons, méd. aide-maj. de 2e cl. à l'hôpit. de Toulouse, a été désigné pour le 2e rég. du génie.

ARMÉE TERRITORIALE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Personnel administratif. — Par décret en date du 6 juillet 1891, rendu par le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été nommés à l'emploi de capitaine-major de l'armée territoriale les officiers dont les noms suivent, savoir :

Au 102e rég. territ. d'inf. — M. Orlanducci (Jean-Charles), chef de bat. au 95e rég. territ. d'inf., en rempl. de M. Gay dont la démission est acceptée.

Au 124e rég. territ. d'inf. — M. Lasserre (Raymond-Edouard), capit. d'inf. en retr., affecté comme capit. de rés. au 142e rég. d'inf., en rempl. de M. Bruguière du Cayla dont la démission est acceptée.

ÉCOLE D'ADMINISTRATION MILITAIRE

Liste nominative des sous-officiers déclarés admissibles à prendre part aux épreuves orales, pour l'admission à l'école d'administration militaire, en 1891.

GOUVERNEMENT MILITAIRE DE PARIS

Antoine (Jules-Maximin-René), serg. à la 22e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.

Gaillard (Philippe-René-Joseph), serg.-maj. au 1er rég. du génie.

Henry (Louis-Léon-Marie), serg. au 5e rég. du génie.

Jacquel (Paul-Antoine), serg. à la 23e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.

Kempf (Victor-Emile), serg. à la 23e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.

Martin (Désiré-Elie), serg.-maj. au 5e rég. du génie.

Monmarteau (Joseph-Achille), serg.-maj. au 1er rég. du génie.

Pruneau (Emile), serg.-fourr. à la 24e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.

Quijoux (Wilhelm-Gustave-Alcime), serg. à la 22e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.

Savarit (Célestin-Maurice), serg. à la 20e sect. de secrétaires d'ét.-maj. et du recrut.

Tardy (Théophile), serg. au 1er rég. du génie.

Tarrius (Pierre), serg. à la 20e sect. de secrétaires d'ét.-maj. et du recrut.

1er CORPS D'ARMÉE

Aviot (Pierre), serg. au 43e rég. d'inf.

Bourlon (Auguste-Victor), serg. à la 1re sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.

Mathieu (Auguste), serg. au 3e rég. du génie.

2e CORPS D'ARMÉE

Barthélemy (Louis-Paul), serg. à la 2e sect. de secrétaires d'ét.-maj. et du recrut.

Caseneuve (Eloi-Louis-Philippe), serg. à la 2e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.

Deldique (Hippolyte), serg.-fourr. au 72e rég. d'inf.

Girardot (Pierre-Eugène), serg. à la 2e sect. de commis et ouvr. milit d'administ.

Hauvuy (Marcel), serg. à la 2e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.

Lenicolais (Victor-Ernest), serg. à la 2e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.

Macaigne (Pierre-Joseph-Oscar-Camille), serg. à la 2e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.

3e CORPS D'ARMÉE

Durand (Jules-Louis-Gustave), serg. à la 3e sect. de secrétaires d'ét.-maj. et du recrut.

Petit (Louis-Esprit), serg. à la 3e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.

Piollet (Jules-Victor), serg. à la 3e sect. de secrétaires d'ét.-maj. et du recrut.

4e CORPS D'ARMÉE

Rigouin (Albert-Michel-Marie), serg. au 101e rég. d'inf.

Voulu (Félix-Alexandre), serg. à la 4e sect. de secrétaires d'ét.-maj. et du recrut.

5e CORPS D'ARMÉE

Breton (Louis-Albert), serg. au 76e rég. d'inf.

Daleigre (Jérôme), serg. à la 5e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.

6e CORPS D'ARMÉE

Bazille (Aimé-Emile), serg. à la 6e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.

Boisard (Albert-Eugène-Désiré), maréch. des log. au 14e rég. de drag.

Cardinet (Emile-Henry), serg. au 26e bat. de chass. à pied.

Charton (Arthur), serg. au 156e rég. d'inf.

Henry (Edouard-Abel-Gaston), serg. à la 6e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.

Lambert (Albert-Simon), serg.-fourr. au 26e bat. de chass. à pied.

Legoy (Baptiste-Octave), serg.-maj. au 9e bat. de chass.

Mailleux (Jules-Henri), serg. à la 6e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.

Mathieu (Louis-Henri), serg. à la 6e sect. de secrétaires d'ét.-maj. et du recrut.

Valette (Louis-Eugène), serg. à la 6e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.

7e CORPS D'ARMÉE

Chevassus (Marie-Joseph-Léon-Louis-Raphaël), serg.-fourr. à la 7e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.

Girardot (Marie-Jules-Henri), serg à la 7e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.

8e CORPS D'ARMÉE

Boromée (Jean-Raoul), maréch. des log. au 1er rég. d'art.

Cazin (François-Emile), serg. au 56e rég. d'inf.

Delatre (Auguste-Philippe-Henri), serg. au 27e rég. d'inf.

Donon (François), serg. au 85e rég. d'inf.

Forbel (Jules), serg. à la 8e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.

Grenier (René-Louis), serg. à la 8e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.

Groslier (François-Charles), serg. à la 8e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.

Hippert (Victor-Ernest-Ferdinand-Justin), maréch. des log. au 26e rég. de drag.

Vincent (Jules-Auguste-Marie), serg. à la 8e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.

9e CORPS D'ARMÉE

Collignon (Octave-Saint-Olympe), serg. au 32e rég. d'inf.

Fortier (Georges), serg.-fourr. au 32e rég. d'inf.

Ouvrard (Florent-Norbert), serg. à la 9e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.

10e CORPS D'ARMÉE

Poméon (Claude-François-Victor), serg.-maj. à la 10e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.

Martin (Emile-Marie-Louis), serg. au 41e rég. d'inf.

11e CORPS D'ARMÉE

Astier (Pierre-Léopol), serg. au 116e rég. d'inf.

Carioux (Joachim-Nicolas), serg. à la 11e sect. d'infirm. milit.

12e CORPS D'ARMÉE

Joly (Albert), serg. au 50e rég. d'inf.

13e CORPS D'ARMÉE

Arnaud (Michel), serg. à la 13e sect. de secrétaires d'ét.-maj. et du recrut.

Charrière (Marie-Etienne), serg.-maj. au 92e rég. d'inf.

Coudert (Antoine), serg. à la 13e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.

Guignabert (François-Joseph), serg. à la 13e sect. de secrétaires d'ét.-maj. et du recrut.

14e CORPS D'ARMÉE

Brian (Marie-Léon-Jean), serg. à la 25e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.

Cuénot (Jules-Louis-François), serg. au 4e rég. du génie.

Conand (Jean-Marie-Louis), serg. à la 25e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.

Deville (Joseph-Emile), serg. à la 14e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.

Dumétier (François-Charles), serg. à la 14e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.

Fillet (Emile-Joseph), serg. à la 25e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.

Garnier (Joseph-André), serg. à la 14e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.

Herraud (Marius), serg. à la 14e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.

Lacroix (Marie-Georges-Henri), serg. à la 14e sect. de secrétaires d'ét.-maj. et du recrut.

Rossi (Isidore-Ambroise), serg. à la 14e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.

Sido (Léon-Marie-Félix), serg. à la 25e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.

Varet (Réné), serg. au 97e rég. d'inf.

15e CORPS D'ARMÉE

Bonifaci (André-Antoine), maréch. des log. au 1er rég. de huss.

Dubreil (Léon-Joseph), serg. au 23e bat. de chass.

Vincent (Charles-Albert), serg. au 40e rég. d'inf.

16e CORPS D'ARMÉE

Miquel (François-Moïse), serg. au 15e rég. d'inf.

Tichadou (Alexandre-Joseph), maréch. des log. chef au 17e rég. de drag.

17e CORPS D'ARMÉE

Bobo (Jean), serg.-maj. à la 17e sect de commis et ouvr. milit. d'administ.

Marc (Sébastien), serg-fourr. au 88e rég. d'inf.

18e CORPS D'ARMÉE

Féret (François-Florimond), s.-chef artif. au 14e rég. d'art.

Guichard (Pierre-Marcel), serg. à la 18e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.

Gounelle (Etienne-Alfred-François), serg. au 6e rég. d'inf.

Jay (François-Célestin), serg.-maj. au 34e rég. d'inf.

Ortholan (Jean-Marie-Louis-Maurice), serg. à la 18e sect. de secrétaires d'ét.-maj. et du recrut.

DIVISION D'ALGER

Rey (Félix-Médée), serg. à la 19e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.

DIVISION DE CONSTANTINE

Amans (Edouard-Armand), serg. à la 21e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.

Leroy (Henri), serg. à la 19e sect. de secrétaires d'ét.-maj. et du recrut.

BRIGADE D'OCCUPATION DE TUNISIE

Laprade (Philippe-Auguste-Jean), serg. à la 21e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décret du Président de la République en date du 7 juillet 1891, rendu sur la proposition du sénateur, ministre de la marine, a été nommé dans la réserve de l'armée de mer :

Au grade de médecin de 2e classe.

M. le docteur Taulier (Georges-Joseph-Alfred), ancien médecin de 2e classe de la marine.

Par décision présidentielle en date du 7 juillet 1891, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le contre-amiral de Maigret (Marie-Edgard) a été nommé aux fonctions de major de la flotte, à Brest.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 8 Juillet 1891.

Le Président de la République et Mme Carnot offriront le samedi 11 juillet, au palais de l'Elysée, un dîner aux officiers généraux et aux chefs de corps de l'armée de Paris qui doivent prendre part à la revue du 14 Juillet.

Ce dîner sera suivi d'une réception à neuf heures et demie.

A l'occasion de la revue, le président du conseil, ministre de la guerre, et Mme de Freycinet donneront, le lundi 13 juillet, un dîner militaire.

Ce dîner sera suivi d'une réception à neuf heures et demie.

Les officiers des armées de terre et de mer, les officiers de réserve et de l'armée territoriale en uniforme, ainsi que les personnes occupant des situations officielles, seront reçus sans invitation.

COUR DES COMPTES

Audience solennelle du 7 juillet 1891.

PRÉSIDENCE DE M. LE PREMIER PRÉSIDENT HUMBERT

La Cour des comptes s'est réunie le mardi 7 juillet 1891, à midi et demi, dans sa grand'chambre, au Palais-Royal, sous la présidence de M. le premier président Humbert, pour tenir son audience publique trimestrielle.

M. le greffier en chef lit l'état des travaux de la Cour pendant les mois d'avril, mai et juin 1891.

M. le premier président donne ensuite la parole à M. le procureur général Renaud, qui prononce le discours suivant:

Monsieur le premier président,
Messieurs,

La tâche importante qui vous incombait et dont nous escomptions, il y a trois mois, le prochain achèvement, est aujourd'hui accomplie. Dans son audience du 27 juin dernier, quelques jours avant l'expiration des délais légaux, la Cour a prononcé la déclaration générale de conformité sur les comptes de l'exercice 1889. Il n'a donc pas fallu moins de vingt ans pour effacer les conséquences des événements de 1871, tant étaient grandes les difficultés provenant de l'incendie simultané du ministère des finances et du palais d'Orsay. Depuis vingt ans, l'administration des finances et la Cour des comptes ont dû multiplier leurs efforts et leurs travaux, malgré des obstacles matériels de toute sorte, pour renouer la chaîne des écritures centrales, si violemment interrompue, reconstituer les comptabilités détruites, rassembler de part et d'autre les documents et archives indispensables, et aboutir enfin à la production et au jugement des comptes de l'Etat dans la période réglementaire, telle qu'elle a été fixée par la loi du 25 janvier 1889.

Le jour où nous pouvons constater qu'on est heureusement sorti de cette série de difficultés sans précédent, et cela, malgré l'accroissement considérable des opérations budgétaires, il est permis de prendre acte avec un sentiment de légitime orgueil de ce résultat longtemps poursuivi, car il est tout à l'honneur de l'administration et de votre magistrature.

Je n'ai à vous présenter, messieurs, sur l'état de vos travaux, que de brèves observations. Pour les comptes du Trésor, cela va de soi, la situation est des plus nettes. Tout est apuré pour l'exercice 1889, et ceux des comptes de 1890 qui sont arrivés au greffe ont été mis récemment en distribution.

Les revues de la solde de la guerre de 1882, 1883 et 1884 viennent d'être jugées; la vérification des revues suivantes devra prendre place parmi vos travaux urgents.

Comparée à celle de l'année dernière, la situation des comptes-matières n'est pas défavorable et accuse quelque progrès; mais vos contrôles demeurent sur ce point très chargés.

Au cours du dernier trimestre, il n'a pas été jugé moins de 693 comptes de communes et d'établissements de bienfaisance. Cependant, pour être au pair, il vous reste, sur les gestions 1889 et antérieures, 1,352 comptes de communes et 813 comptes d'hospices, soit un reliquat de 2,165 comptes; ce qui représente à peu près une fois et demie le contingent annuel de votre juridiction.

J'appelle enfin votre attention sur le jugement des comptes d'écoles normales d'instituteurs et d'institutrices; car il existe un certain arriéré que viendra bientôt grossir l'envoi des comptes des facultés.

Après l'allocution de M. le procureur général, M. le premier président ordonne, au nom de la Cour, que l'état des travaux de la Cour pendant les mois d'avril, mai et juin 1891 sera transmis au garde des sceaux, ministre de la justice, pour être par lui porté à la connaissance de M. le Président de la République.

La séance est levée.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES

ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 6 juillet.

Ce matin, l'empereur d'Allemagne, portant l'uniforme de général prussien, s'est rendu à cheval au collège d'Eton, accompagné par le duc de Connaught et par de nombreux officiers anglais et allemands.

Arrivé au collège, l'empereur a passé en revue les volontaires élèves du collège.

Pendant trois quarts d'heure, des manœuvres ont été faites; puis les jeunes soldats se sont formés sur une seule ligne.

L'empereur s'est alors avancé et leur a adressé en anglais un petit discours, les félicitant de leur bonne tenue, exprimant le souhait qu'ils n'aient à se servir de leurs armes que pour de grandes causes et que, dans ce cas, ils montrent le même esprit de courage qui a toujours distingué les soldats anglais.

Le mariage de la petite-fille de la reine, la princesse Louise, avec le prince Aribert, sera célébré aujourd'hui à quatre heures dans la chapelle de Saint-George, au château de Windsor, en présence de la reine, de l'empereur et de l'impératrice d'Allemagne et de tous les princes et personnages anglais et allemands qui reçoivent en ce moment l'hospitalité à Windsor. (*Agence Havas.*)

Londres, 7 juillet.

L'empereur d'Allemagne, le prince de Galles et le duc de Connaught, avec leur suite, sont allés assister à des exercices à cheval dans le manège du 2e régiment des Life-Guards.

L'empereur a complimenté le chef des exercices, auquel il a adressé les paroles suivantes:

« Je vous fais mes compliments sur ce spectacle qui m'a charmé. Vos chevaux sont magnifiquement entraînés et la tenue de vos hommes est excellente. »

L'empereur et les deux princes sont allés ensuite dans le parc de Windsor faire une promenade à cheval. (*Agence Havas.*)

ESPAGNE

Madrid, 6 juillet.

La régente a reçu aujourd'hui en audience solennelle le nouveau ministre du Brésil.

Les discours échangés ont été empreints de cordialité.

La reine recevra mercredi prochain le ministre de Colombie. (*Agence Havas.*)

Madrid, 7 juillet.

Le Sénat a adopté tous les articles du projet sur la banque. (*Agence Havas.*)

Madrid, 7 juillet.

Chambre des députés. — M. Canovas déclare que des nations comme l'Espagne doivent suivre seulement une politique de *statu quo* sans prendre aucun engagement. Il désire une augmentation de la flotte, des fortifications et de l'armement mais seulement dans un but défensif.

L'orateur ajoute que jamais les relations de l'Espagne avec les Etats-Unis n'ont été plus cordiales que maintenant. (*Agence Havas.*)

PORTUGAL

Lisbonne, 6 juillet.

La Chambre des pairs a approuvé la convention avec l'Etat du Congo au sujet du territoire du Cabinda. (*Agence Havas.*)

Lisbonne, 6 juillet.

La Chambre des députés a adopté la réponse au message royal. Elle a voté ensuite un crédit de 7,200 contos de reis pour l'achat de métal destiné au monnayage. (*Agence Havas.*)

Lisbonne, 7 juillet.

Le *Journal officiel* publie le texte de l'arrangement anglo-portugais conclu le 11 juin. (*Agence Havas.*)

SUISSE

Berne, 7 juillet.

Le conseil fédéral a nommé M. Bavier ministre à Rome.

Les conseillers nationaux, MM. Hammer et Cramer, sont délégués pour les négociations qui s'ouvriront à la fin du mois, en vue du renouvellement du traité de commerce avec l'Italie.

M. Droz, chef du département des affaires étrangères, est chargé de diriger les négociations. (*Agence Havas.*)

DANEMARK

Copenhague, 6 juillet.

Le roi a accepté aujourd'hui la démission de M. de Scavenius, ministre des cultes et de l'instruction publique, qui est remplacé provisoirement par M. Nollemann, ministre de la justice. (*Agence Havas.*)

Copenhague, 6 juillet.

Un grand dîner a été offert par le roi.

Le roi a porté un toast au Président Carnot. L'orchestre a joué la *Marseillaise*.

Le comte d'Aunay a remercié, puis il a porté un toast au roi, à la reine et à la famille royale.

L'orchestre a joué l'hymne national danois.

Le roi a bu à l'escadre française; l'amiral Gervais a remercié.

L'amiral Gervais a reçu le grand cordon du Danebrog. (*Agence Havas.*)

Copenhague, 7 juillet.

Le roi de Danemark vient de conférer à M. Charles Thomson, ancien ministre de France à Copenhague, la grand'croix du Danebrog.

Le roi a tenu à lui en remettre lui-même les insignes et l'a invité à dîner pour mercredi prochain. (*Agence Havas.*)

GRÈCE

Athènes, 7 juillet.

L'inauguration du chemin de fer de Nauplie à Tripolitza a été une longue ovation. Sur tout le parcours de la ligne, le roi, le princes grecs et M. Delyannis ont été longuement acclamés. Ils sont rentrés ce matin. (*Agence Havas.*)

SERBIE

Belgrade, 7 juillet.

Le ministre du commerce a invité le ministre des affaires étrangères à dénoncer les traités de commerce qui n'ont pas encore été dénoncés. (*Agence Havas.*)

ROUMANIE

Bucharest, 6 juillet.

La Chambre des députés roumaine a voté samedi dernier le projet de tarifs à peu près dans la forme où il lui avait été soumis par le gouvernement.

Le rapporteur de la commission avait au dernier moment proposé un amendement ainsi conçu :

« Le gouvernement est autorisé à frapper d'une surtaxe de 30 p. 100 et même de prohibitions absolues les produits originaires des pays qui, deux mois après la promulgation de la présente loi, appliqueraient aux marchandises roumaines des taxes plus élevées que celles qui figurent dans leur tarif conventionnel.

« En même temps le gouvernement est invité à conclure des arrangements pour un délai de cinq années avec les Etats désireux de bénéficier du tarif général roumain ; mais les taxes dudit tarif ne pourront être en aucun cas abaissées. »

Sur les observations du gouvernement, le texte de cet amendement a été modifié et remplacé par un autre dont les dispositions beaucoup moins précises portent que, pendant les vacances parlementaires et sous réserve de la ratification du Parlement, le gouvernement sera autorisé à frapper de surtaxes et même de prohibition les produits originaires ou nationalisés des pays qui appliquent ou appliqueraient aux marchandises roumaines le régime de la prohibition ou seulement des taxes exagérées. (*Agence Havas.*)

BRÉSIL

Rio-de-Janeiro, 4 juillet.

Le ministère brésilien vient d'être modifié de la manière suivante :

M. le baron de Lucena prend le portefeuille des finances et M. Uchoa Cavalcanti celui de l'agriculture. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

Un concours pour l'obtention de l'emploi de commis de 3e classe du commissariat colonial sera ouvert dans les colonies et en France, le 3 août 1891, à huit heures du matin.

(Voir, pour les pièces à fournir, le programme et les conditions du concours, le n° 112 du *Journal officiel* portant la date du 25 avril 1891, page n° 1848.)

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Paquebots-poste français de la Méditerranée.

Afin d'éviter l'application des mesures quarantenaires auxquelles sont actuellement soumises dans les ports de l'Egypte et de l'empire ottoman les provenances d'Alexandrette, cette escale a cessé, provisoirement, d'être desservie par les paquebots-poste des lignes circulaires de la Méditerranée, à compter du voyage commencé au départ de Marseille le 20 juin dernier.

CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE

SITUATION MENSUELLE

ACTIF	Au 28 février 1891.	Au 31 janvier 1891.
Valeurs françaises appartenant à la caisse nationale d'épargne	391.360.696 25	377.342.875 26
Propriétés immobilières appartenant à la caisse	1.246.958 64	1.243.208 64
Caisse des dépôts et consignations, S/C courant à intérêts.	46.850.910 80	48.475.587 13
Receveurs des postes, L/C de versements	29.303.164 91	32.065.660 65
Frais d'administration. Exercice 1890	1.889.161 97	1.771.113 21
Frais d'administration. Exercice 1891	175.974 51	77.779 05
Envois au caissier du Trésor	1.932.959 55	1.273.893 98
Envois aux receveurs des postes	54.885.641 32	22.800.490 92
Divers	850.219 35	725.017 05
	528.495.687 30	485.775.625 89
PASSIF		
Créanciers hypothécaires	150.000 »	150.000 »
Dotation	2.514.995 69	2.514.995 69
Compte général des déposants	427.906.941 06	415.848.690 58
Receveurs des postes, L/C de remboursements	16.833.146 30	19.093.243 71
Intérêts en compte courant. Exercice 1890	13.078.009 56	13.078.009 56
Intérêts en compte courant. Exercice 1891	33.849 52	»
Remises du caissier du Trésor	25.468.097 48	11.956.338 02
Remises des receveurs des postes	37.261.666 38	17.924.865 81
Trésor, S/C de fonds	4.757.703 10	4.757.703 10
Divers	491.278 21	451.779 42
	528.495.687 30	485.775.625 89

SÉNAT

Session ordinaire de 1891.

Ordre du jour du jeudi 9 juillet.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département du Cantal à contracter un emprunt pour la reconstruction du pont de Massiac. (Nos 196, fasc. 80, et 262, fasc. 106, sess. 1891. — M. Chovet, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département du Finistère à créer des ressources extraordinaires pour l'établissement d'un réseau de chemins de fer d'intérêt local. (N° 219, fasc. 93, et 243, fasc. 106, sess. 1891. — M. Chovet, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de Lot-et-Garonne à contracter un emprunt à la caisse vicinale. (Nos 220, fasc. 93, et 244, fasc. 406, sess. 1891. —M. Chovet, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Saint-Etienne (Loire) à emprunter une somme de 210,000 fr. (Nos 226, fasc. 96 et 245, fasc. 107, sess. 1891. — M. Chovet, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Verdun (Meuse) à emprunter une somme de 505,000 fr. et à s'imposer extraordinairement. (Nos 227, fasc. 96, et 246, fasc. 107, sess. 1891. — M. Chovet, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de la Mayenne à s'imposer extraordinairement en 1892. (Nos 244, fasc. 96, et 247, fasc. 107, session 1891.— M. Chovet, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à ériger en commune distincte la section de Lacam-d'Ourcet, distraite à cet effet de la commune de Lentillac (canton de Saint-Céré, arrondissement de Figeac, département du Lot. (Nos 230, fasc. 98, et 248, fasc. 108, sess. 1891. — M. Chovet, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à distraire une portion du territoire de la commune de Rosendaël (canton est et arrondissement de Dunkerque, département du Nord) pour l'ériger en commune distincte, sous le nom de Malo-les-Bains. (Nos 231, fasc. 99, et 249, fasc. 108, sess. 1891. — M. Chovet, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de la Charente à s'imposer extraordinairement. (Nos 192, fasc. 78, et 256, fasc. 111, sess. 1891. — M. Mauguin, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet d'approuver une convention portant cession par l'Etat à la ville de Lodève (Hérault) du champ de tir et de manœuvres de Soumont, à charge par l'acquéreur de fournir au génie militaire la propriété d'un champ de tir dans la vallée du ruisseau d'Aumélas et la jouissance d'un champ de manœuvres dans un rayon de 8 kilomètres environ autour de la ville. (Nos 194, fasc. 79, et 257, fasc. 111, sess. 1891. — M. Mauguin, rapporteur.)

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels. (Nos 19 et 138, sess. 1891. — M. Tolain, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du jeudi 9 juillet 1891 comprendront :

Galeries. — Depuis M. Delsol, jusques et y compris M. Dusolier.

Tribunes. — Depuis M. Halgan, jusques et y compris M. Emile Lenoël.

Convocations du jeudi 9 juillet.

Commission relative à l'exercice de la médecine, à neuf heures et demie du matin. — Local du 2e bureau.

Commission relative au régime des colonies et possessions françaises, à une heure et demie. — Local du 3e bureau.

Commission relative au travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les manufactures, à midi et demi. — Local du 5e bureau.

4e commission des pétitions (d'avril 1891), à une heure et demie. — Local du 9e bureau.

Commission des finances, à une heure.

Sous-commission des douanes (Matières minérales), à deux heures très précises.

MM. les sénateurs sont informés que des billets pour la revue du 14 juillet sont mis à leur disposition, au secrétariat général de la questure, à raison de trois billets par sénateur.

Ces billets pourront être retirés, soit personnellement, soit par lettre, jusqu'au lundi 13 juillet à deux heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

5e législature. — Session ordinaire de 1891.

Bulletin de la séance du mercredi 8 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. DE MAHY, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la 2e séance du 7 juillet est lu par M. le comte d'Espeuilles, l'un des secrétaires, et, après des observations de MM. Rivet et de Montéty, est adopté.

M. le baron de Plazanet dépose un rapport.

La Chambre adopte, à l'unanimité de 384 votants, le projet de loi concernant l'ouverture et l'annulation de crédits sur les exercices 1890 et 1891 et sur exercices clos et périmés (Exercice 1891. — Ministère de l'Intérieur. — Chapitre 23 *bis* : Subvention au concours national de tir de 1891).

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 9e commission des pétitions sur la pétition des délégations réunies des ports de Marseille.

MM. Antide Boyer, Peytral, Delpech, rapporteur, Pelletan, Charles-Roux, et Rouvier, ministre des finances, sont entendus.

Les conclusions de la commission, tendant au renvoi de la pétition au Gouvernement, sont adoptées.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion : 1° du projet de loi relatif à la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels et à la salubrité de ces établissements ; 2° de la proposition de loi de M. Édouard Lockroy relative à la salubrité du travail et à la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels ; 3° de la proposition de loi de M. Félix Faure, concernant l'hygiène et la sécurité du travail dans les manufactures, usines, mines, chantiers et ateliers (Urgence déclarée).

Les articles de 11 à 15 sont adoptés.

L'article 16 est supprimé, M. Ricard, rapporteur, ayant été entendu.

L'article 17, puis l'ensemble du projet de loi, sont adoptés.

L'ordre du jour appelle la 1re délibération sur le projet de loi tendant à la création d'un office du travail.

L'urgence est déclarée.

Le projet de loi est adopté par 477 voix contre 1 sur 478 votants.

La Chambre adopte ensuite la proposition de loi, modifiée par le Sénat, concernant les cas d'inéligibilité.

La séance est levée à six heures moins cinq minutes.

Demain matin à neuf heures, séance publique.

Ordre du jour du jeudi 9 juillet.

A neuf heures du matin. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes. (Nos 932 et annexe-1257 et annexes. — Urgence déclarée. — M. Méline, rapporteur général.)

Suite du n° 178 (Emeris). — (Amendement de MM. Le Cour et Sibille.)

Suite des ouvrages en métaux et horlogerie (Nos 567 à 589 et nos 497 à 509).

Fils de jute (N° 365, 366 et 366 *bis*).

Tissus de jute (Nos 394 à 403).

Ficelles (N° 367).

Suite des fils de lin (N° 364 réservé).

Suite des tissus de lin (Nos 391 et 393 réservés).

Fils de coton (Nos 368 à 371).

Tissus de coton (Nos 404 à 437).

Bonneterie (N° 390).

Tissus de soie (Nos 459, 460, et 460 *bis*).

Tapis (N° 442).

Dentelles (N° 448).

Huiles minérales (Nos 197, 198, 199 et 115).

Ouvrages en bois (Nos 590 à 603 *quater*).

Ouvrages de sparterie (Nos 606 à 613).

Suite des ouvrages en matières diverses (Nos 614 à 633).

2. — 1re délibération sur le projet de loi sur l'exercice de la médecine vétérinaire. (Nos 278-850. — M. Jumel, rapporteur.)

3. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Albert Chiché, ayant pour objet de compléter les dispositions de la loi du 25 juin 1841, prohibant la vente aux enchères des marchandises neuves. (Nos 687-808. — M. Vallé, rapporteur.)

4. — Discussion sur la prise en considération de : 1° la proposition de loi de M. Charles Beauquier, concernant la réforme administrative ; 2° la proposition de résolution de M. du Breuil de Saint-Germain et plusieurs de ses collègues, tendant à la nomination d'une commission de vingt-deux membres pour la revision des services administratifs. (Nos 80-175-207. — Rapport de M. Barbe.)

5. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de résolution de MM. Maurice-Faure et Adolphe Turrel, ayant pour objet la nomination d'une commission concernant la réforme administrative. (Nos 262-477. — M. Georges Trouillot, rapporteur.)

6. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Cuneo d'Ornano et plusieurs de ses collègues, portant abrogation du paragraphe 3 de l'article 3 de la loi du 28 février 1872 (Commerce des boissons). (Nos 840-898. — M. Vilfeu, rapporteur.)

7. — 1re délibération sur le projet de résolution de M. Camille Cousset, ayant pour but d'instituer auprès de la Chambre des députés un service administratif spécial en vue de faciliter l'élaboration et la rédaction des projets de loi. (Nos 372-641. — M. Francis Charmes, rapporteur.)

8. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Armand Després, concernant : 1° l'organisation d'un conseil de Paris faisant fonctions de conseil général et de conseil municipal ; 2° la réunion des communes du département de la Seine au département de Seine-et-Oise. (Nos 558-706. — M. Baulard, rapporteur.)

9. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Emile Jamais et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article 9 de la loi du 8 décembre 1883 sur l'élection des tribunaux de commerce. (Nos 263-354-1038. — M. Bézine, rapporteur.)

10. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Philipon, ayant pour objet de modifier les articles 129 et 130 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation des conseils municipaux. (Nos 613-664-1050. — M. Philipon, rapporteur.)

11. — Discussion sur la prise en considération des propositions de loi : 1° de M. Maxime Lecomte et plusieurs de ses collègues sur l'élection des sénateurs ; 2° de M. Hubbard et plusieurs de ses collègues, tendant à la nomination des sénateurs par le suffrage universel. (Nos 921-931-1039. — M. Jullien, rapporteur.)

12. — 1re délibération sur : 1° la proposition de loi de M. Philipon, relative à la propriété littéraire et artistique ; 2° la proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative aux dessins et modèles industriels ; 3° la proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur les fraudes en matière artistique. (Nos 68 et annexes 91-97-332-763. — M. Philipon, rapporteur.)

13. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Pierre Legrand et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet d'étendre aux voyageurs à la commission et aux représentants de commerce le bénéfice de l'article 549 du code de commerce applicable aux commis en cas de faillite du patron. (Nos 929-1040. — M. Jullien, rapporteur.)

14. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Dupuy-Dutemps, ayant pour objet d'abroger l'article 742 du code de procédure civile et de le remplacer par une disposition permettant l'emploi de la stipulation de la clause dite « voie parée » dans les actes d'obligation. (Nos 586-783. — M. Dupuy-Dutemps, rapporteur.)

15. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Camille Cousset, tendant à supprimer pour l'avenir les pensions civiles. (Nos 965-1042. — M. Bigot, rapporteur.)

16. — Discussion de la proposition de loi de M. David (Alpes-Maritimes), relative aux nominations des gouverneurs et sous-gouverneurs du Crédit foncier et de la Banque de France. (Nos 563-761. — Urgence déclarée. — M. David (Alpes-Maritimes), rapporteur.)

17. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Bourgeois (Jura), ayant pour but de remplacer l'impôt sur la prime d'assurance contre l'incendie par un impôt sur la valeur assurée. (Nos 130-334-750. — M. Paul Guieysse, rapporteur.)

18. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 7e commission des pétitions sur la pétition des époux Alziary de Roquefort, à Paris. (Voir annexe au feuilleton n° 159, du jeudi 15 janvier 1891, page 4. — Pétition n° 705. — M. Léon Talou, rapporteur.)

19. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Pierre Richard et plusieurs de ses collègues, tendant à interdire aux titulaires de fonctions publiques le droit de se servir de leur nom ou de leur qualité pour patronner des sociétés financières. (Nos 153-281. — M. Delcassé, rapporteur.)

20. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'instruction criminelle. (Nos 165-1114. — M. Bovier-Lapierre, rapporteur.)

21 — 1re délibération sur le projet de loi et sur la proposition de loi de M. Gauthier (de Clagny), relatifs à la réduction de la prescription en matière d'impôt sur le revenu des valeurs mobilières. (Nos 469-508-565-1143. — M. Gauthier (de Clagny), rapporteur.)

22. — 2e délibération sur la proposition de loi de M. Maxime Lecomte, tendant à une modification de l'article 2102 du code civil. (Nos 128-219-689. — M. Loriot, rapporteur.)

23. — Discussion sur la prise en considération des propositions de loi : 1° de M. Guillemet; 2° de M. Victor Prost, concernant l'élection des sénateurs. (Nos 950-956-1171. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

24. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. de La Martinière et plusieurs de ses collègues sur le remboursement des valeurs mobilières par voie de tirage au sort. (Nos 114-435-1341. — M. Achille Adam, rapporteur.)

25. — 1re délibération sur le projet de loi portant organisation du cadre des officiers de la marine et des équipages de la flotte. (Nos 1000 (rectifié)-1001-1002-1135-1306-1401. — M. Le Myre de Vilers, rapporteur.)

26. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Royer (Aube), tendant à la suppression du concours du second notaire et de l'assistance des témoins instrumentaires pour la réception des actes notariés ordinaires. (Nos 1239-1309. — M. Babaud-Lacroze, rapporteur.)

27. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Thellier de Poncheville, tendant à la réunion des ministères du commerce et des travaux publics. (Nos 964-1094. — M. du Saussay, rapporteur.)

28. — 2e délibération sur la proposition de loi de M. Thellier de Poncheville et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier plusieurs dispositions légales relatives au mariage, dans le but de faciliter le mariage des indigents. (Nos 204-300-481-654-1383. — M. Thellier de Poncheville, rapporteur.)

29. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Barodet et plusieurs de ses collègues, ayant pour but de réaliser progressivement la diffusion et la transformation de la propriété, l'amortissement de la dette publique, la diminution des impôts et l'extinction du paupérisme par la suppression de l'hérédité en ligne collatérale. (Nos 1131-1290. — M. Barodet, rapporteur.)

30. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Albert Chiché et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les dispositions de l'article 6 de la loi du 30 janvier 1872 relativement à la taxe payée par les navires pour frais de quai. (Nos 1288-1329. — M. Paul Le Roux, rapporteur.)

31. — Discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1884. (Nos 55-661. — M. Philipon, rapporteur.)

32. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Jacques Piou, ayant pour objet de modifier les articles 457, 459 et 466 du code civil relatifs à la vente et au partage des biens de mineurs. (Nos 168-312-551-680-1492. — M. Jacques Piou, rapporteur.)

33. — 1re délibération sur les propositions de loi : 1° de M. Charles Boysset et plusieurs de ses collègues, tendant à assurer la liberté du vote; 2° de M. Boissy-d'Anglas, tendant à assurer le secret du vote; 3° de M. Gaston Laporte et plusieurs de ses collègues sur la liberté et le secret du vote dans les diverses élections municipales et législatives; 4° de M. Georges Trouillot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet d'assurer le secret du vote. (Nos 107-256-269-363-385-737. — M. Georges Trouillot, rapporteur.)

Les billets distribués dans la 2e séance du jeudi 9 juillet et portant le n° 94 seront valables pour les séances de samedi 11 juillet et comprendront :

Galeries. — Depuis M. le comte le Gonidec de Traissan, jusques et y compris M. Jamais.

Tribunes. — Depuis M. Poincaré, jusques et y compris M. Pierre Richard.

Convocations du jeudi 9 juillet.

Commission du budget, à neuf heures et à deux heures.

Commission générale des douanes, à une heure et demie. — Commission n° 15.

Commission de la réforme générale de l'impôt, à une heure et demie. — Local du 4e bureau.

Commission relative au placement des employés et ouvriers, à deux heures. — Commission n° 10.

12e commission des pétitions, à une heure et demie. — Commission n° 2.

16e commission d'intérêt local, à une heure. — Commission n° 4.

1re séance.

La commission du budget de l'exercice 1892 s'est réunie, hier mercredi 8 juillet, à neuf heures, au Palais-Bourbon.

Etaient présents :

MM. Barthou, Bastid, Burdeau, Cabart-Danneville, Casimir-Perier, Cavaignac, Georges Cochery, Delcassé, Duval, Faure (Félix), Gerville-Réache, Hervieu, Jamais, Leydet, Merlou, Millerand, Pelletan, Peytral, Pichon, Poincaré, baron Reille, Reinach, Sarrien.

Se sont excusés :

MM. Antonin Proust, Clausel de Coussergues.

Etaient absents :

MM. Arène, Baïhaut, Henri Brisson, Dupuy (Charles), Jonnart, Piou. Terrier.

En congé :

M. Maurice-Faure.

2e séance.

La commission du budget de l'exercice 1892 s'est réunie, hier mercredi 8 juillet, à deux heures, au Palais-Bourbon.

Etaient présents :

MM. Antonin Proust, Barthou, Bastid, Burdeau, Cabart-Danneville, Casimir-Perier, Cavaignac, Clausel de Coussergues, Georges Cochery, Delcassé, Dupuy (Charles), Duval, Faure (Félix), Gerville-Réache, Hervieu, Jamais, Jonnart, Leydet, Merlou, Millerand, Pelletan, Peytral, Pichon, Poincaré, baron Reille, Reinach, Sarrien.

Etaient absents :

MM. Emmanuel Arène, Baïhaut, Henri Brisson, Piou, Terrier.

En congé :

M. Maurice-Faure.

MM. les députés sont informés que des billets pour la revue du 14 juillet, donnant accès dans la tribune officielle, sont mis à leur disposition à raison de trois pour chacun d'eux.

Ces billets pourront être retirés au secrétariat général de la questure, soit personnellement, soit par lettre, jusqu'au lundi 13 juillet, à trois heures.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Mercredi 8 juillet 1891.

Le baromètre monte rapidement sur les Iles-Britanniques et la dépression qui se tenait hier près de Shields descend vers les Pays-Bas (Le Helder, 755$^{m}/_{m}$). Deux autres minima secondaires se trouvent au sud de la Norvège et sur la Baltique. Le vent est fort de l'ouest sur la Manche et du nord en Ecosse; il tourne au N.-O. sur nos côtes de l'Océan. Des pluies sont tombées sur le nord et l'ouest du continent.

La température est encore en baisse, excepté dans l'extrême nord de l'Europe; le thermomètre marquait ce matin : 10° à Stornoway, 13° à Paris, 23° à Madrid, Constantinople et 29° à Alger. On notait 3° au Puy de Dôme et 8° au Pic du Midi.

En France, le ciel s'éclaircit dans l'ouest et le temps reste à averses dans le nord et l'est. La température va se tenir au-dessous de la normale. — A Paris, hier, ciel nuageux. Max. : 1°3; min. : 16°. A la tour Eiffel, le maximum a été seulement de 15°.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer houleuse à Dunkerque; grosse à Calais et à Boulogne; houleuse au Havre et à Cherbourg.

Océan : mer peu agitée à Brest; belle à Lorient.

Méditerranée : mer belle à Marseille; agitée à Sicié; très belle à Nice.

Situation du mercredi 8 juillet 1891 (soir). — Le baromètre continue à monter sur les Iles-Britanniques (Valentia 766^{mm}) et dans nos régions de l'Ouest.

En France, le temps reste à averses dans l'Est.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Mercredi 8 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Juill. 91	3 %	95f15 05 15	en liq..						
			fin ct.	95 25	95 35	95 22½	95 32¼	95 10	95 15
			Pe fin c.	95 42½	d1f	95 37½	95 50 d50		
			Pe fin c.	95 55	95 65 d25				
			Pe fin p.		d1f	95 75	d50		
			Pe fin p.		d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %.	90f	fin ct.					90 ..	
Avril 91	3 % 1891. 45 fr. payés	93f90 85 80 95 97½	en liq..						
			fin ct.	94 02½	94 10	94 ..	94 07½	93 80	94 ..
			Pe fin c.		d1f		d50		
Juill. 91	d° 60 fr. payés	93f80 75 80 85 90	Pe fin c.	94 20	94 25 d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)	95f75 80	en liq..						
			fin ct.	95 70			95 82½	95 75	95 60
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Mai 91.	4 ½ % 1883	105 50 60 70 55 50 60 .. 50	en liq..						
			fin ct.	10582½	105 85	105 80	105 80	105 50	105 80
			Pe fin c.				d50		
			Pe fin c.						
			Pe fin p.				d50		
			Pe fin p.						
Mai 86.	Promesses d'inscript. 4½ % 1883.	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4% éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
Janv. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), nos 221,501 à 273,500		en liq..						
		520 519	fin ct.					520 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	555 560	fin ct.					551 ..	
Févr. 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	530	fin ct.					529 ..	
Janv. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	422 421	fin ct.					422 ..	
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	407 50 408 407 50 407	fin ct.					406 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	108 105						106 ..	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	524	fin ct.					526 ..	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	524 525 526 526 50	fin ct.					524 ..	
			en liq..						
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	408 50	fin ct.					408 50	
d°	d° d° quarts, r. 100f.	104 104 25						103 ..	
d°	d° d° nouv., 88 f. p.	399	fin ct.					399 ..	
d°	d° d° quarts 22 f. p.	102 50	fin ct.					102 50	
Janv. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé		en liq..						
		404 50 403 402	fin ct.					405 ..	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).		en liq..						
		497 496 50 496 497	fin ct.					493 ..	
		497 50	Pe fin c.		d..				
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		en liq..						
		565	au 15..					565 ..	
Juin 91.	Banque de France (nominatives).		en liq..						
		4490 4500 4490	fin ct.	4460 ..			4455 ..	4480 ..	4440 ..
			Pe fin c.		d40	4470 ..	d50		
			Pe fin p.	4480 ..	4485 .. d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 22).		en liq..						
		473 75 475	au 15..	473 75	473 75	472 50	473 75	473 75	473 75
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 37)		en liq..						
		775 780 785	au 15..	787 50			785 ..	775 ..	780 ..
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31	795 ..	d20		d10		
			Pe au 15	800 ..	d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).		en liq..						
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26).		en liq..						
		450	au 15..					450 ..	
			Pe au 15						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 9)		en liq..						
		350 352 50	au 15..						
			Pe au 15						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.		en liq..						
		260 261 25 262 50 263 75	au 15..	263 75	265 .. d10	262 50	265 ..	261 25	261 25
		265	Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)		en liq..						
		585	au 15..					573 75	582 50
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 16)		Pe au 31		d10		d5f		
		640 642 50 645	au 15..					640 ..	
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).		en liq..						
		430	au 15..						
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.).		en liq..						
			au 15..						
Mai 91.	Banque hypot. de Frce, r. 1000f, t.p.	520 518 516 50	fin ct.						
Mars 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	427 50 430	fin ct.					427 ..	
Févr. 91	Algérienne (Société gén.), en liq.,		en liq..						
	obl. r. 150 f. } en représon d'ann.		fin ct.					154 ..	
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f. } dues par l'Etat		au 15..					524 ..	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.	405 ..	
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40%, remb. 500 f.		
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.	115 ..	
Armentieres (ville), 3½ %, 86, r. 500 f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr.	110 ..	
d° 1881, 4%, r. 500 f.		
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.	1020..	
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.		
d° 1863, 3%, r. 100 fr.	154 ..	
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.		
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	101 50	
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.		
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	48 75	48 ..
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.	150 ..	
Canal de Panama, parts de fondat.		
Suez, act. de jouissance (ex-c. 26).	2055..	
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	410 ..	407 50
Midi, d° act. de jouiss.	670 ..	
Nord, d° act. de jouiss.	1375..	
Orléans, d° act. de jouiss.	1060..	1055..
Ouest, d° act. de jouiss.	553 75	
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	450 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f. t.p.	620 ..	
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	522 50	520 ..
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	598 75	593 75
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	533 75	
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
d° du département du Nord	35 ..	
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier	411 25	410 ..
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.		
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.		
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'Etat.	575 ..	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 77).	1560..	
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.	750 ..	
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 46).	250 ..	248 75
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1450..	
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 13).		
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 8).		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).		
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p.	1380..	
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 60).		
d° act. de jouiss.		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr, t.p.		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé	1525..	
2e série, act. 500 fr., t.p.	1500..	
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.		
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.		
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2575..	2550..
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.	860 ..	
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	870 ..	865 ..
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.	55 ..	
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1275..	

JOUISSANCE	Mercredi 8 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
			en liq..						
Juill. 91	Crédit Foncier de France. — Actions 500 fr., tout payé...	1252 50 1260 1265 1260	fin ct...	1257 50			1252 50	1250 ..	1250 ..
	(nominatives)	1252 50	Pe fin c.		d40		d20		
			Pe fin c.	1262 50	1260 .. d10		d5f		
	Obligations :		Pe fin p.		d40		d20		
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.		Pe fin p.	1275 ..	d10		d5f		
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	515 518 75						515 ..	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.							104 ..	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	605						597 50	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	118 25 118						118 25	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	512 50 513 514 515						512 ..	
d°	communales, 3%, remb. 500 f.	500 501 501 50						500 ..	
d°	d° 5es, r. 100 f.	100 50						100 50	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	513 514 515	fin ct...					510 ..	
Fév. 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	391 390	en liq..					390 ..	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	472 472 50 473	fin ct...					472 ..	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	470 25 471	fin ct...					472 ..	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	467	fin ct...					467 ..	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	417	fin ct...					417 ..	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	466 465 464	fin ct...					466 75	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	65f	fin ct...					65 ..	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	50f	fin ct...					50 ..	
...	d° d° (nomin.).	.. ..f ..f	fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc.		en liq..						
	gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		au 15..	598 75			600 ..	595 ..	
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc.,		en liq..						
	(Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		au 15..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p.		en liq..						
	(ex-coupon 42)...	800 801 25	au 15..	800 ..			805 ..	797 50	800 ..
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act.		en liq..						
	nouvelles 500 fr., tout payé...	360	au 15..						
	(ex-coup. 18)		Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de),		en liq..						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).	375	au 15..	370 ..				365 ..	
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).		au 15..					320 ..	321 25
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. développt du Commce		en liq..						
	et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p.	482 50 483 75	au 15..	483 75			485 ..	482 50	
	(nominatives)		Pe au 15		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac.		en liq..						
	500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie).		au 15..						
	(ex-coup. 18)		en liq..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris,		au 15..						
	actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..		Pe au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr.,	360	au 15..						
	250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq..						
....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f,	390	au 15..	390 ..				390 ..	390 ..
	tout payé (coupon 39 attaché)..		Pe au 15		d5f		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		au 15..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 4).	318 75	au 15..	315 ..				318 75	
			Pe au 15		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act.		en liq..						
	500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		au 15..						
Juill. 83	Compie Franco-Algérienne, act.		en liq..						
	500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14),		au 15..					25 ..	
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p.,		Pe au 15		d10		d5f		
	nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...	211 25 212 50	au 15..					210 ..	
Janv. 91	Société des Immeubles de France,		Pe au 15		d10		d10		
	act. 500 f., t.p. (ex-c. 10).	470	au 15..					470 ..	
Mai 91.	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	385	au 15..					385 ..	
Fév. 91	Société Immob. Marseillaise, act.		en liq..						
	500 fr., t.p. (ex-coupon 25)....		au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f,		en liq..						
	r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.	716 25	fin ct..					718 75	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar.		en liq..						
	de l'Etat), ex-coupon 30...	710 706 25	fin ct..					710 ..	
			en liq..						
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	895 890 895	fin ct..					896 25	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris		en liq..						
	à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1485	fin ct..	1448 75	1848 75	1847 50	1848 75	1490 ..	1490 ..
			Pe fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé	1305 1310 1312 50 1310	fin ct..					1297 50	
	(ex-coupon 72)...	1313 75	Pe fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb.	1845	fin ct..					1845 ..	
	400 fr. (ex-coupon 70)...		Pe fin c.		d20		d10		
			Pe fin p.		d20		d10		
			en liq..						
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé..	1515	fin ct..					1525 ..	1520 ..
	(ex-coupon 78)		Pe fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1055	fin ct..					1060 ..	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de		en liq..						
	fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11).		fin ct..					538 75	
	(Gar. de l'Etat ou de Dépts)		Pe fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille,		en liq..						
	act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	530 535	au 15..					538 75	
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de		en liq..						
	Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	561 25	au 15..					558 75	558 75
			Pe au 15		d10		d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos								
	48501 à 61000 (ex-c. 11).								
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France		en liq..		d10		d5f		
	et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p.	375	au 15..					375 ..	
	(en liquidation). — (ex-c. 5)		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise		Pe au 31		d10		d5f		
	des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		au 15..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France		en liq..						
	et l'Etranger, act. 500 fr.. t.p..	575	au 15..						
	(ex-coupon 19)		Pe au 15		d10		d5f		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	136 ..	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.		
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (c. 1 att.)....	390 ..	
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.	465 ..	
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	520 ..	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	563 75	560 ..
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr. t.p..	370 ..	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1045..	1040..
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	645 ..	
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	392 50	390 ..
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	125 ..	
Voitures à Paris, actions de jouiss.	210 ..	
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 19).	545 ..	542 50
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2120..	
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	222 50	
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	477 50	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1070..	106875
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2105..	
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 1)..	1450..	
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	248 75	245 ..
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	545 ..	
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	545 ..	
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	275 ..	273 75
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).	725 ..	
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.	376 25	
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 38).	1325..	1320..
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p	515 ..	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé...........	174750	173750
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	270 ..	260 ..
d° parts bénéficiaires.......	260 ..	
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....		
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	220 ..	210 ..
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	435 ..	
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	378 ..	
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	380 ..	
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.	376 ..	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..	424 50	
d° d° de 1887 à 1985..	407 ..	
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	411 ..	
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	413 ..	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	427 ..	426 75
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	645 ..	
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	436 ..	435 50
d° nouvelles d°	440 ..	439 50
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	434 ..	433 75
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).	615 ..	
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne : Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'Etat).....		
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	412 ..	
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)		
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	412 ..	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1270..	
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	444 ..	
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.	425 ..	
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	439 ..	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	434 50	
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	436 ..	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	439 ..	435 ..
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	638 ..	135 ..
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	439 ..	438 ..
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	440 ..	
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	444 ..	443 75
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	625 ..	
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).	426 ..	

JOUISSANCE	Mercredi 8 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1400 1405 1400	en liq.						
			au 15	1402 50				1407 50	
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1125	en liq.						
			au 15					1115	
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 60)	530 532 50 535	en liq.						
			au 15	[illegible]			525	530	528 75
			P° au 15				d5f		
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	648 75 650 651 25 657 50	en liq.						
			au 15					645	
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12)	1015 1010	en liq.						
			au 15	1018 75	1018 75	1010	1012 50	1000	993 75
			Pe au 15		d10		d20		
			P° au 31		1040 .. d10		d10		
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16)	475	en liq.						
			au 15					475	
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45)	705	en liq.						
			au 15					705	
			P° au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)	415 417 50 420	en liq.						
			au 15					410	
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2970	en liq.						
			au 15					2970	
			P° au 15		d..		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	43f	en liq.						
			au 15	43 75				43	42 50
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10	50	48 75 d5f		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.		en liq.						
			au 15						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 12), en liq.	55f	en liq.						
			au 15					54	
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	32f	en liq.						
			au 15	32 50				32 50	31 25
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65)	2767 50 2770 2745 2780. 2777 50 2780 2787 50	en liq.						
			au 15	2762 50	2785	2757 50	2780	2745	2751 10
			P° au 15	2781 25	2782 50 d40	2771 25	2800 .. d20		
			P° au 15	2780	2810 .. d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44)	785	en liq.						
			au 15					786 25	
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27)	285 282 50	en liq.						
			au 15					285	
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)	1162 50 1167 50	en liq.						
			au 15					1150	1140
			P° au 15		d10		d5f		
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	140	au 15					141	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12)	1938 75 1940 1960 1955	en liq.						
			au 15	1955			1970		1930
			P° au 15		d10		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18)	380	en liq.						
			au 15					381 25	
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7)	490	en liq.						
			au 15	492 50	492 50	490	491 25	485	485
			P° au 15	495	497 50 d10		d5f		
			P° au 31		505 .. d10		d10		
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9)	132 50 135	en liq.						
			au 15	135				135	135
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9)	408 75 407 50	en liq.						
			au 15	407 50	408 75	405	405	408 75	412 50
			P° au 15		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS		en liq.						
Juill. 91	Angleterre, 2¾ % (n.c. fixe 25f20)	C. 500f	au 15					96 95	
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.	C. 1000	en liq.						
			au 15						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr.	Gr. c.	au 15						
			Pe au 15		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr.	322 50	au 15					322 50	
...	d° d° c. de 5 obl.		P° au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.								
Mai 91	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.)		en liq.						
			au 15						
...	d° d° 1000 fl. d°	79f80	P° au 15		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or)	97f 97f10 20 C. 10000.	en liq.						
			au 15					97f..	
...	d° d° 1000 fl. d°	96f50 25 50	P° au 15		d50		d25	96 05	
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 15						
...	d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	Pe au 15		d..		d..		
Mai 91	d° 3%, 1873	98f50	au 15						
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 15						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq.						
Mai 91	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15					101 50	
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	en liq.						
...	d° d° c. de 500 f.		au 15						
Févr. 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	P° au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
			en liq.						
Juin 91	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £.		au 15						
...	d° d° 500 £.	..f	P° au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £.		en liq.						
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £.	80f	au 15					79 25	
...	d° d° 500 £.	80f	P° au 15		d..		d25		
...	d° d° 100 £.	80f 79f 55	en liq.		d50				
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		au 15	72 50					
...	d° d° 500 £.		P° au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £.		en liq.					73 50	
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé		au 15					100	
			Pe au 15		d10		d5f		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.)	435	
Médoc, 3%, rembours. 500 fr.	365	
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.)	442	441 25
d° 3% nouveau, r. 500f d°	445 25	445
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	444	443 75
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.)	440	439
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr.	1250	
d° 3%, rembours. 500 fr.	440 75	440 50
d° 3%, 1884, remb. 500 fr.	446	445 75
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	437	436
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.)		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000		
2e émission, de 63,001 à 108,312		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
(Intérêt garanti par l'État) Ouest, 3%, rembours. 500 fr.	441 50	441
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	446	445
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.	1245	
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.	1245	
Ouest, 1855, 5%, remb 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.	500	
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	424	422 25
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p.	495	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.	420	
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.)		
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	162 50	
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.)	410	409
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	505	
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr.		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	270	
d° d° 5%, r. 500 fr.	225	220
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.		
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr.	59	58
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.		
d° d° 5%, r. 500 f.	530	525
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.	485	
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f.		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	301 50	301
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	510	
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	521	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	305	
d° d° 5%, r. 500 fr.	515	
d° d° 4%, r. 500 fr.	500	
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.		
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.	360	
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	308	
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr.		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr.		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	462 50	455
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	250	248
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.		
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr.	503	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr.	499	498 50
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	501	500
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.		
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	409	407
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	379	378 50
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.		
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.	477	476 50
Jardin zool. d'acclimat., 5%, r. 500f.		
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.	625	622 25
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 25	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr.		
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4%, remb. 500 fr.	481 25	
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	125	
Canal Panama, 5%, r. 500 f. (en liq.)	24	
d° d° 3%, remb. 500 fr.	19 50	19 25
d° d° 4%, remb. 500 fr.	20	19 50
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série)	23	
d° d° (2e série)	23	
d° d° (3e série)	80	
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	87	86 50
d° d° depuis la répart.	85	
d° d° 322f 50 payés		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89)	73 50	73 25
Suez, 5%, rembours. 500 fr.	610	605
d° 3%, rembours. 500 fr.	455	
d° d° 2e série, remb. 500 fr.	442	440
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85f.	93	

Jouissance	Mercredi 8 Juillet	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Avril 91	Égypte. Oblig. Daira Sanieh 4%		en liq..						
	(décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	489 50 489 75	au 15..	488 75				489 50	490 ..
			Pe au 15		d10				
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig.		en liq..		d10		d5f		
	7%, rembours. 500 fr.	490 490 50 490 75 491..	au 15..	488 75	490 ..	488 75	488 75	490 ..	490 ..
	(Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)		Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½%		en liq..						
	(décrets des 6 et 7 juin 1890)...	467 50	au 15..	465 ..			466 25	466 50	
...	Grosses coupures		Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypo-		en liq..						
	thécaires, 5%, 1878		au 15..						
			en liq..						
Mars 91	Égypte. 3%, 1885, gar., obl. 2500f	102	au 15..						
	(nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f.		en liq..						
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	71f75 72f50	au 15..	72 15	72 70	72 ..	72 65	71 60	71 72½
...	Coup. de 40 —	71f75 72f10 15 50 75.	Pe au 15	73 10	72 90 d50	73 25	73 40 d25	71 55	
...	Coup. de 80 —	71f75 90 72f 72f10 50	Pe au 31		73 60 d50		d25	71 55	
...	Coup. de 160 —	71f75 80 72f 72f10 30	Pe au 15		d50		d25	71 45	
...	Coup. de 240 —	71f75 80 72f 72f10 30						71 30	
...	Coup. de 480 —	71f75 80 72f 72f10 30						71 30	
...	Coup. de 960 —	71f75 80 72f 72f10 30	en liq..					71 30	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).		au 15..						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba,		en liq..						
	6%, 1886, garantis.	491 25	au 15..					490 ..	
			en liq..						
d°	d° d° 1890, garantis.	459 460 462 50 465	au 15..		d10		d5f	459 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Juin 91.	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f. 5f).		au 15..						
Juill. 91	d° Consolidés 4%		au 15..						
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché). 3½%. 89.		en liq..						
...	Oblig. et coupons (Titre de 617f.		au 15..		d10		d25		
...	prescrits au bout — de 2468f.		Pe au 15		d10		d25		
...	de 20 ans de l'éch. — de 6170f.		en liq..		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	425 424 423 75 422 50	au 15..					426 25	
		Gr. c.	en liq..						
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	425 423 75 423 25 423..	au 15..					423 75	
		Gr. c.	en liq..						
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	342 50 341 25	au 15..					342 50	
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change		en liq..						
	fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		au 15..		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe		en liq..						
	2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	92f 92f10	au 15..	91 10				92 ..	91 ..
...	d° 500 fl.	92f	Pe au 15		d50		d25	92 ..	
...	d° 1000 fl.	90f90 91f 91f05	Pe au 31		d50		d25	91 ..	
Fév. 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch.fi. 2f50).		en liq..						
...	Cap des titres amort. (Obl. 100 fl	103	au 15..					103 ..	
...	prescr. après 20 ans. — 500 fl.	103 30	Pe au 15		d50		d..		
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég.ch.fixe 2f50).		au 15..						
			en liq..						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 15..	91 65	91 80	91 65	91 77½	91 42½	91 55
...	d° coup. 500 fr.	91f40 50 55	Pe au 15		d1f		d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr..		Pe au 15		91 80 d25				
...	d° coup. 50 fr.		Pe au 31		d1f		92 05 d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	91f20	Pe au 31	92 25	92 35 d25			91 25	
Avril 91	d° 3%	57f80	au 15..						
			en liq..						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	314 50 313 75 313	au 15..					315 ..	
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég ch.fi. 25f20),		en liq..						
	coup. de 504 f. (20 £).		au 15..						
Fév. 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).		au 15..						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 15..						
d°	d° obl. 5% d°		au 15..						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch.		en liq..						
	fixe 25f25), coup. de 20 £.	41f95 42f 42f25 50..	au 15..	41 60	42 20	41 50	42 15	41 ..	41 ..
...	d° coup. de 50 £.	42f	Pe au 15		d50		d25		
...	d° coup. de 100 £.	41f50 65 95 42f15 40..	Pe au 31	42 75	42 25 d50		d1f	41 25	
			en liq..						
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. (C. 500 f.	333 75 335 50 336 340..	au 15..					330 ..	
...	Nos 1 à 390000 et (C. 5 obl.	327 50	au 15..					327 50	
...	500001 à 929987. (C. 10 ob.		au 15..						
			en liq..						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	100f	au 15..					100 ..	
Juill. 91	d° 1890, 4%	85f50	Pe au 15					84 35	
Juill. 91	Russie, 1850, 4½% (n.ch.fi. 25f50.		en liq..						
	Oblig. de 100 £.		au 15..						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	98f 98f10	au 15..						
...	Grosses coupures	99f25						98 60	
Janv. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	..f	au 15..					75 ..	
...	d° de 1000 r.	74f 73f 74f25 40 95 75f	Pe au 15		d50		d25	74 50	
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	74f50	au 15..	72 80					72 80
...	d° de 1000 r.		Pe au 15		d50		d25	72 75	
			en liq..						
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	98f	au 15..					98 ..	
...	Grosses coupures	98f 98f05 20 25	Pe au 15		d50		d25	98 ..	
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort		au 15..						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change		en liq..						
	fixe 4f), coup. de 125 r.		au 15..					104 70	
...	coup. de 500 r.	105 104 95 105 05						105 ..	
...	coup. de 1000 r.							105 ..	
...	coup. de 10000 r.		en liq..						
Juin 91	d° 1889, 4% (or).	98f50 40 30	au 15..					98 45	
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	98f40 35	au 15..					98 40	
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f		au 15..						
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e sé-								
...	ries, t. p., Obl. 500 f.	98f	en liq..					99 10	
...	d° 2500 f.	99f 100	au 15..	97 50	97 55	97 40	97 55	97 75	
...	d° 5000 f.	97f50 55 45 40	Pe au 15		d50		d25	98 75	97 55
...	d° 12500 f.	97f50 65 75						97 50	
			en liq..						
Juill. 91	d° d° 3e série	97f35 40 45 55 60 35	au 15..	97 50				97 50	
Mai 91.	d° Intér. cons., 4½%, 1re ém.,		en liq..						
	1980 (n.ch.fi. 4f) C. 100 r.	71f50	au 15..					71 50	
	C. 500 r.	71f50	au 15..		d50		d25	71 50	
	C. 1000 r.	71f50	au 15..					71 50	
Juin 91	d° 3%, obl. ch. de fer Trans-		en liq.						
	caucasien, remb. au pair.	82f 82f25	au 15..					82 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½%, 53 (n.ch fi. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Oblgi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	321 ..	320 50
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).		
d° 1000 fl. d°	79 40	
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.		
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	100 ..	
Congo (État indép. du), Lots 1888	56 ..	54 ..
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	102 ..	
Danemark, 3½% (nég.ch.fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fi. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	13 25	13 ..
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.		
Norvège, 4%, 1880	520 ..	
Emprunt Romain, 5%	[illegible] 75	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
d° 1866, 5%		
Gouv. de Québec, 80, 4½%, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fi. 25f20).	118 25	118 ..
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég.change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f.p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	121 25	
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.		
Cie Belge (écl. et chauff.). a. 500f, t.p.		
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t. p..		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	495 ..	490 ..
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20)..	650 ..	647 50
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs:		
Andalous, 3%	369 75	
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	366 ..	
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083..	424 50	423 50
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486	413 ..	
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale..	398 25	
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	410 ..	
Beira-Alta, 3%	130 ..	
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	265 ..	261 ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	210 ..	
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	322 50	322 ..
d° (Série X)	328 ..	327 50
Nord-Belges, 3%	477 ..	471 25
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque...	398 ..	394 ..
d° (2e série), 2e hypothèque.	378 ..	
d° (3e série), 3e hypothèque.	360 ..	
d° (4e série), 4e hypothèque.	342 ..	340 ..
d° (5e série), 5e hypothèque.	340 ..	337 50
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	363 ..	362 50
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	363 50	362 50
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	370 ..	369 75
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	351 ..	350 ..
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	345 ..	343 ..
Ouest de l'Espagne, 4%	290 ..	280 ..
Portugais, 3%	245 ..	235 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	235 ..	229 ..
d° 4%	300 ..	295 ..
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	370 ..	368 ..
d° 2e hypothèque.	355 ..	
d° 3e hypothèque.	350 ..	
Cordoue à Séville, 3%	369 50	
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%..		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fcr Frco-Canadien, 3%, r. 500f.	366 75	
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.		
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B. r. 504 f., t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%. 1879, rembours. 500 fr.		
Crédit fonc. Égyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	511 25	
Cie Madrilène du Gaz 4%, r. 500 f.	440 ..	439 ..
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	430 ..	

JOUISSANCE	Mercredi 8 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	456 455	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	457 50	... ..
			en liq..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..		
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr..	88f 50 30 88f	au 15..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	88 80	.. ..
			en liq..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..		
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.	... ...	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	102 ..	... ..
...	d° d° Ob. 50 £.	... ...	P° au 15	... ..	... .. d1f	... ..	... .. d25	... ..	
...	d° d° Ob. 100 £.	103	P° au 15	... ..	... .. d50	... ..	... .. d25	... ..	
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	(nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.	104	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	104 ..	... ..
...	d° d° Ob. 100 £.	... .	P° au 15	... ..	... .. d50	... ..	... .. d25	104 ..	
...	d° d° Ob. 500 £.	... ...	en liq..	... ..	... .	... ..	... ..	... ..	
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.	....	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
...	d° d° c. 5000f.	... ...	P° au 15	... ..	... .. d50	... ..	... .. d25	... ..	
			en liq..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..		
Mai 91.	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	... ...	au 15..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	89 75	.. ..
			en liq..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..		
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	23f 60	au 15..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..		
	d° d° gross. coup.	....	en liq..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	23 20	.. ..
d°	d° d° (sér. C).	18f 85 19f .. .	au 15..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	18 75	.. ..
	d° d° gross. coup.	....	en liq..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..		
d°	d° d° (sér. D).	19f	au 15..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	18 85	.. ..
...	d° d° gross. coup.	....	P° au 15	.. ..	.. .. d50	.. ..	.. .. d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	Obligations de 500 fr.	420 422 50 ..	au 15..	421 25	... .	... ..	... .	421 ..	... ..
...	d° de 2500 fr.	... ...	P° au 15	... ..	... .. d50	... ..	... .. d25		
...	d° de 12500 fr.	... ...	P° au 31	... ..	... .. d50	... ..	... .. d25		
Janv. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	469 25 470 ..	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	468 50	463 75
...	d° d° 2500 f.	463 75 465 ..	P° au 31	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
...	d° d° 12500 f.	462 50 465 ..	P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	467 50	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	466 25	... ..
		... .	P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
			P° au 31	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Mai 91.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
ex-5e r.	250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.	....	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)	....	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
Janv. 91	Banque Hellénique de Crédit général,		en liq.	... ..	... .	... ..	... ..		
	a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 20).	....	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
Juill. 88	Banque des Pays-Hongrois, act.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
ex-1re r.	nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.	....	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).	... .	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
			P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p.	... ...	au 15..	602 50	... .	... ..	601 25 ...	601 25	601 25
	(ex-coupon 14)	....	P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	250 fr. payés (ex-coupon 32)..	575 576 25 580	au 15..	575 ..	... .	... ..	577 50 ...	572 50	571 25
			P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	578 75 d5f		
...	Grosses coupures....	572 50	P° au 31	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	150 fr. payés (ex-coupon 34)..	... ...	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
Juill. 90	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq..	.... .	... .	... ..	... ..		
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1100	au 15..	1096 25	... .	... ..	... .	1093 75	1096 25
		... ...	P° au 15	.... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
...	Grosses coupures....	....	P° au 31	.... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	... .	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	475 ..	... ..
...	Grosses coupures....	... .	P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
			P° au 31	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).	485	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).	....	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
			P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Juill. 90	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	estamp. « Act. de cap. amortie ».	125 126 25 ..	au 15..	125 ..	... .	... ..	130	130 ..	130 ..
	(ex-coupon 14)	... ...	P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
			P° au 31	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	450 445 540 .	au 15..	450 ..	... .	... ..	... .	450 ..	452 50
		... .	P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).	... ...	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.	637 50 635 ..	au 15..	640 ..	640	637 50	638 75 ...	635 ..	638 75
		... .	P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
	Grosses coupures....	... ...	P° au 31	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	140	au 15..	145 ..	... .	... ..	... .	138 75	... ..
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	233 75	au 15..	236 25	... .	... ..	235	233 75	235 ..
		... .	P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5		
	Grosses coupures....	... ...	P° au 31	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p.: 200000 act. de 1862; 100000 a. de 1881; 60000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	de 1889. (ex-coup. 42)........	... .	au 15..	655 ..	... .	... ..	652 50 ...	... ..	... ..
	Grosses coupures....	....	P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	tout payé (ex-coupon 59).....	296 25 297 50	au 15..	298 75	... .	... ..	303 75 ...	297 50	297 50
		... ..	P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	180 182 50 ..	au 15..	183 75	... .	... ..	210	187 50	182 50
		187 50 200	P° au 15	210 ..	215 .. d10	... ..	... .. d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq..	... ..	... .. d10	... ..	... ..		
	tout payé (ex-coupon 60)......	300 301 25 ..	au 15..	302 50	... .	... ..	303 75 ...	302 50	301 25
		... ..	P° au 15	... ..	... .	... ..	... .. d5f		
			P° au 31	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p.	350	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	350 ..	... ..
	(ex-coupon 22)	... ...	P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
			P° au 31	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000).	.. ..	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	730 ..	— ... ..
	(ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).	....	P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207½.. à 207¾...	207.... à 207¼ et 4..%.
4%	Allemagne.	122 3/4. à 122 7/8..	122 5/8. à 122 3/4 et 4%.
4%	Vienne....	212½.. à 212¾...	212¼.. à 212¾ et 4..%.
5%	Barcelone..	463.... à 465.....	463.... à 465.. et 4..%.
5%	Madrid....	463.... à 465.....	465.... à 466.. et 4..%.
7%	Lisbonne..	497½.. à 502½...	497½.. à 502½ et 4..%.
5%	St-Pétersb.	274.... à 276.....	275.... à 277.. et 4..%.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4..%.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 28.. à 25 35...	25 22½ à 25 23½—2½%.
	d° chèque	25 24.. à 25 25...	25 24.. à 25 25..—......
3%	New-York.	517½.. à 518.....	516¾. à 517.....—3..%.
3%	Belgique..	1/8 pte. à pair.	1/16pte à 3/16pte—3..%.
6%	Italie.....	½ pte à ¾ pte..	¾ pte à 7/8 pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 2% à % 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 225 à 230 .. 0/00 pte.

Quadruples espagnols....................	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains......	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines.....................	4 10 à .. ..
Souverains anglais......................	25 20 à 25 25
Banknotes...............................	25 21 à 25 26
Aigles des Etats-Unis...................	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)....................	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes....	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliém.	40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède......................	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an........................ 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾% consol. Midi, 96 1/4 — 1 heure, 96 1/4
Vienne, Métall, ... — Papier, 92 40 — Monnaie, 92 40
Crédit Autrichien... 296 50 | Chem. de Fer Autrich. 291 25
Change sur Londres.... Demande, 117 40 — Offre, 117 85
Change sur Paris....... Demande, 46 50 — Offre, 46 55
Lots................ 139 25 | Napoléon............. 9 32

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 8 Juillet 1891

	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3..................	35 75 à	
Roux 88° nets...............	34 .. à	
Raffinés, bonne sorte.......	104 50 à	
— belle sorte........	105 50 à	
Certificats de sortie.......	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	35 75 à .. ...
— Août........	.. .. à	35 75 à 35 625
— Septembre......	....	35 375 à .. ..
— 4 d'Octobre....	....	34 125 à 34 ..
— 4 premiers.....	....	34 50 à .. ..
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	42 50 à	
Courant du mois.............	....	42 50 à 42 75
Août........................	....	41 75 à 42 ..
4 derniers..................	....	38 75 à .. ..
4 premiers..................	....	38 50 à .. ..
....	....	.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	52 .. à	
Courant.....................	....	52 .. à .. ..
Août........................	....	52 25 à 52 75
4 derniers..................	....	54 .. à 54 50
4 premiers..................	....	54 .. à 54 50
....	....	.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts.............	73 25	
—	.. ..	
Colza en tonnes.............	75 25	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	83 25	
—	.. ..	
Courant.....................	....	73 .. à 73 25
Août........................	....	73 25 à 73 50
4 derniers..................	....	75 25 à .. ..
4 premiers..................	....	76 25 à .. ..
....	....	.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	60 25 à 60 50	
Courant.....................	....	60 25 à 60 50
Août........................	....	61 .. à 61 ..
Septembre-Octobre...........	....	61 50 à 61 25
4 derniers..................	....	61 50 à .. ..
4 de Novembre...............	....	61 50 à .. ..
COURS DU MERCREDI 8 Juillet.		
SUIF DE PLACE 43° 1/2, *en pains, les 100 kilos.*	.. .. à	
SUIF DE PROVINCE 43° 1/2, *en fûts, en gare Paris.*	.. .. à	

Spectacles du Jeudi 9 Juillet.

Opéra. — » h. »/». — Relâche.
Vendredi : *Le Mage*.

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *L'Article 231*.

Vaudeville. — 8 h. »/». — *La Femme*, comédie en 3 actes, de M. Albin Valabrègue : Mmes Cerny, Brindeau, Gallay; MM. Dieudonné, Mayer, Lerand.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Porte-Saint-Martin. — » h. »/». — Relâche.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Déjazet. — » h. »/». — Relâche.

Théâtre-Lyrique. — 8 h. »/». — *Ernani*.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — Représentation des lions en liberté dans la grande piste, au deuxième tableau de *Néron*. — *Néron* sera également donné avec le tableau des lions, en matinée et le soir, les jeudis, dimanches et fêtes.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année.

OPÉRA-COMIQUE, ODÉON, GYMNASE, PALAIS-ROYAL, AMBIGU, CHATELET, MENUS-PLAISIRS, NOUVEAUTÉS : clôture annuelle.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Il sera procédé ultérieurement, en séance publique, dans une des salles de l'hôtel de la préfecture, par M. le préfet des Hautes-Alpes, en conseil de préfecture, et en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du département, dans les formes réglementaires, à l'adjudication restreinte, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux ci-après désignés :

Route nationale n° 94.

RECONSTRUCTION DU PONT DE SAVINES

Travaux à l'entreprise :

Terrassements, chaussées, maçonneries...	2 671 89
Acier, fer et fonte...	59.550 »
Total...	62.221 89
Somme à valoir...	11.778 11
Total général...	74.000 »

Cautionnement provisoire et définitif, 2,500 fr.

Seront seuls admis à l'adjudication, les constructeurs qui seront reconnus aptes par l'administration à exécuter convenablement le travail.

A cet effet, tout constructeur désireux de concourir devra remettre, avant le 31 juillet 1891, à M. l'ingénieur en chef Grandidier, les certificats constatant, dans les conditions ordinaires, qu'il a déjà effectué, à la complète satisfaction de l'administration, des ouvrages comparables à ceux projetés, et qu'il est en situation, par l'importance et la perfection des installations de ses ateliers, de satisfaire aux obligations du devis de l'entreprise.

La liste des candidats susceptibles d'être admis à concourir sera arrêtée par le ministre; les candidats admis seront informés individuellement de leur admission ainsi que de la date de l'adjudication.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de M. Desbos, ingénieur, à Embrun; 3° du ministère des travaux publics, 5° bureau de la division du personnel (244, boulevard St-Germain), de dix heures et demie à cinq heures du soir.

Ministère de la guerre.

SERVICE DU HARNACHEMENT

ADJUDICATION

de la fourniture

de Matériel du service du Harnachement DE LA CAVALERIE

Le jeudi 30 juillet 1891, à deux heures de relevée, il sera procédé, à Paris, dans l'une des salles de l'intendance militaire, Hôtel des Invalides (corridor d'Arles), à l'adjudication publique, par lots et au rabais, de la fourniture de :

7,000 Selles de cavalerie (modèle 1874 modifié).
7,000 Sangles en tresse.
7,000 Mors de bride.
7,000 Mors de filet.
7,000 paires d'Etriers.
7,000 Musettes-mangeoires.

Le public est admis à prendre connaissance du cahier des charges ainsi que des modèles-types, au magasin général du harnachement, quai d'Orsay, n° 73, à Paris.

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges du 24 juin 1891.

La fourniture est divisée en 23 lots.

Les demandes d'admission à soumissionner, accompagnées des pièces exigées par le cahier des charges, devront être remises au sous-intendant militaire chargé du service de l'habillement et du harnachement, à Paris, Hôtel des Invalides (corridor d'Avignon), avant le 18 juillet 1891.

Paris, le 4 juillet 1891.

Le sous-intendant militaire,
BOUÉ.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

SOUS-SECRÉTARIAT D'ÉTAT DES COLONIES

ADMINISTRATION DU PROTECTORAT DU TONKIN

ADJUDICATION

de

GISEMENTS HOUILLERS

Le lundi 19 octobre 1891, à neuf heures du matin, à Hanoï, dans les bureaux de la résidence supérieure, il sera procédé à **l'adjudication d'un gisement houiller** formant un rectangle de 6,000 hectares de superficie, ayant 12 kilomètres de grande base Est-Ouest, et 5 kilomètres de petite base, **divisé en 4 lots rectangulaires de 1,500 hectares** de superficie, ayant chacun 3 kilomètres de côté, direction Est-Ouest, et 5 kilomètres de côté, direction Nord-Sud.

Ce terrain houiller est situé dans la province de Quang-yen, au nord du Song-Cai-Cot, entre le Song-Huong et le Song-Liep, et s'étend en outre à 2,000 mètres environ sur la rive gauche de ce dernier cours d'eau.

Versement de garantie.

Pour être admis à l'adjudication, les concurrents devront produire la quittance du versement de garantie à raison de 20 francs par hectare de superficie, exigé par l'article 33 du décret du 16 octobre 1888, réglementant le régime minier au Tonkin.

Mise à prix.

En outre des charges imposées par le décret précité, l'adjudication, requise par M. E. Schneider aîné, libraire à Hanoï, en vertu de l'article 37 du décret de 1888, aura lieu sur la mise à prix d'une redevance annuelle de **dix francs** par hectare, offerte par le requérant.

Le plan et la carte donnant la position exacte du terrain mis en adjudication, le procès-verbal de lotissement partiel, le cahier des charges, le texte du décret du 16 octobre 1888 et, en général, toutes les pièces intéressant l'adjudication, sont déposées :

A Paris, au sous-secrétariat d'Etat des colonies, 2e division, bureau de l'Indo-Chine.

A Saïgon, dans les bureaux de la direction de l'intérieur.

A Hanoï, à la résidence supérieure, 3e bureau.

A Haiphong, à la résidence-mairie.

A Quang-Yen, à la vice-résidence, où le public pourra en prendre connaissance.

Hanoï, le 10 mai 1891.

Le résident supérieur au Tonkin,
Signé : BRIERE.

Les annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Cie, 8, place de la Bourse.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

ADJUDICATION

DE

FOURNITURE DE MATÉRIEL

Le vendredi 31 juillet 1891, à neuf heures et demie du matin, il sera procédé, au siège de l'administration des chemins de fer de l'Etat, 42, rue de Châteaudun, à Paris, par voie de soumissions cachetées, à l'adjudication publique des fournitures suivantes :

1° **100,000 Coins en chêne, type Etat** (**Modèle 1891**). — Livrables sur wagons en gare de Mondoubleau (Loir-et-Cher).
Cautionnement... 250 fr.

2° **100,000 Coins en chêne, type Etat** (**Modèle 1891**). — Livrables sur wagon en gare de Beillant (Charente-Inférieure).
Cautionnement... 250 fr.

3° **500 Tonnes d'éclisses en acier** (**Modèle 1891**). — Livrables sur wagons en gare de Beillant (Charente-Inférieure).
Cautionnement... 3.000 fr.

Renseignements au bureau de M. Ch. Colin, ingénieur du matériel fixe, 45, rue Saint-Lazare, à Paris.

Étude de Me **G. ALLAIN**, avoué à Paris, rue Godot-de-Mauroi, n° 12.

VENTE au Palais de Justice, à Paris, le 18 juillet 1891, à deux heures, **En six lots**, avec faculté de réunion du 3e avec le 4e lot et du 5e avec le 6e lot :

1° D'UNE MAISON SISE A PARIS
Rue Legendre, n° 11 (Parc Monceau).
Revenu : **37,000** fr. — Mise à prix : **370,000** fr.

2° D'UNE MAISON SISE A PARIS
Avenue de Villiers, n° 11.
Revenu : **28,100** fr. — Mise à prix : **280,000** fr.

3° D'UN TERRAIN SIS A PARIS
Avenue de Villiers, n° 13.
Mise à prix... **105,000** francs.

4° D'UN TERRAIN SIS A PARIS
Avenue de Villiers, n° 15.
Mise à prix... **135,000** francs.

5° D'UN TERRAIN SIS A PARIS
Avenue de Villiers, n° 9.
Mise à prix... **115,000** francs.

6° D'UN TERRAIN SIS A PARIS
Boulevard de Courcelles, n° 10.
Mise à prix... **135,000** francs.

S'adresser pour les renseignements :
Audit **Me G. Allain**, avoué;
A **Me Michelez**, notaire à Paris, avenue de Wagram, n° 50. — Et au greffe des criées.

Ministère de la justice.

M. Ysnel (André-Georges), né au Havre, le 24 janvier 1861, y demeurant, se pourvoit devant M. le garde des sceaux, à l'effet d'ajouter à son nom patronymique celui de *Franque*.

MANSAIS,
Référendaire au sceau de France.

COMPAGNIE G^LE DES OMNIBUS

Assemblée générale extraordinaire du 4 juillet 1891

EXTRAIT DU RAPPORT

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Dans notre dernière réunion nous vous avons entretenus des nouvelles lignes de Tramways dont le Conseil général de la Seine, par sa délibération du 31 mars 1890, demandait la concession pour la rétrocéder aux Compagnies qui se sont subtituées aux anciennes Compagnies de Tramways Nord et Sud.

Le Conseil d'Etat, comme nous l'avions prévu, a, le 16 avril dernier, émis un avis défavorable à cette délibération ; mais il a en même temps, et malgré tous nos efforts, conseillé à M. le Ministre des Travaux publics, à titre de transaction, de partager les lignes en litige, et d'attribuer, en modifiant certaines parties du projet primitif, trois de ces lignes à la Compagnie de Tramways de Paris et du département de la Seine, deux à la Compagnie Générale de Tramways, et le surplus à la Compagnie des Omnibus. De plus, en dépit de la résistance de la Compagnie, le Conseil d'Etat a déclaré, dans son avis, que le droit de l'Etat de concéder *directement* des lignes de Tramways était resté intact, malgré les approbations données par lui à tous les traités antérieurs de concessions, et il a engagé le Gouvernement, au cas où la Compagnie des Omnibus n'accepterait pas la transaction proposée, à user de ce droit, à ne concéder à la Compagnie des Omnibus que les deux lignes intérieures, et à attribuer toutes les autres aux deux Compagnies de Tramways, sauf le payement à la Compagnie des Omnibus d'une indemnité analogue à celle qui est prévue par l'article 22 des traités de rétrocession de 1873 et de 1875.

S'appuyant sur cet avis, M. le Ministre des Travaux publics a mis la Compagnie en demeure d'avoir à accepter la transaction ainsi définie.

Dans cette situation, et nous conformant à l'avis de nos conseils, nous avons pensé que, dans l'intérêt de la Compagnie, il y avait lieu d'accepter la solution imposée par M. le Ministre des Travaux publics, mais sous la condition de redevances à stipuler au profit de la Compagnie des Omnibus, et tout en réservant, par une correspondance échangée avec M. le Ministre, les droits de la Compagnie. Nous vous donnerons lecture de ces documents.

Un accord étant intervenu sur ces bases, nous soumettons à votre approbation la convention conclue avec M. le Ministre des Travaux publics ainsi que les traités consentis par notre Compagnie aux deux Soeiétés de Tramways.

La souscription, destinée à la conversion ou au remboursement des obligations 5 0/0, que vous aviez autorisée dans votre dernière Assemblée, a eu lieu, avec succès, le 20 juin dernier; les souscriptions contre espèces n'ont pu être prises en considération que dans la proportion de 10 1/2 0/0 des demandes.

. . . .

Vous avez tous, messieurs, présente à la mémoire la crise que vient de traverser la Compagnie. Pour répondre aux critiques qui se sont produites, le Conseil tient à vous exposer nettement la ligne de conduite qu'il a suivie durant ces événements.

Le Conseil d'Administration s'était déjà préoccupé de modifier l'organisation du service de façon à diminuer les heures de travail, surtout les heures de présence, car la durée moyenne du travail effectif était très loin d'atteindre les chiffres publiés par la Presse; mais l'étude de cette importante question n'est pas sans présenter de sérieuses difficultés pratiques; elle comporte des détails multiples dont la coordination économique exige un temps matériel très long

D'ailleurs, notre personnel, habitué depuis l'origine de la Compagnie à cette organisation, n'avait jamais formulé de réclamations. C'est brusquement, et sous l'empire d'excitations ardentes, que, sans préparation suffisante et sans entente essayée avec la Compagnie, est né le syndicat de nos employés.

Comme il arrive toujours dans les premiers moments d'un effort subit tenté par un personnel nombreux et digne, du reste, d'intérêt, le but a été dépassé, et les premières revendications allaient bien au-delà des ressources de la Compagnie. Il était notoirement impossible pour tout esprit réfléchi de faire droit à des prétentions qui, dès la première heure, avaient le caractère d'un ultimatum et non d'une réclamation régulièrement formulée.

Il faut ajouter que les délégués, nommés en réunion publique, n'appartenaient pas tous à la Compagnie. Les plus influents avaient cessé d'en faire partie pour des motifs absolument étrangers au mouvement du syndicat, après avoir passé quelques mois seulement au service de la Compagnie. Il y avait là, on le comprendra, de quoi faire naître de graves doutes sur l'importance, la portée et la légalité de ces revendications, au milieu desquelles il était impossible alors de discerner une formule d'entente acceptable.

Si on se rappelle que l'éclosion du syndicat a eu lieu en quelques jours à peine, au milieu des excitations de journaux qui avaient pris en mains la cause de notre personnel avec plus de passion que de clairvoyance, on comprendra que les premiers actes de la Compagnie aient été inspirés par un légitime sentiment de résistance à des prétentions qui menaçaient le bon ordre et l'organisation régulière d'un grand service public.

Tous les bons esprits, tous les chefs d'industrie, tous ceux qui ont la responsabilité de la discipline d'un nombreux personnel, approuveront cette résistance.

Nous n'avons pas l'habitude de nous astreindre en général à réfuter les allégations de la Presse; mais il est nécessaire ici que nous fassions mention de la polémique aussi ardente qu'injuste du journal le *Rappel*, puisqu'on nous a reproché de n'être pas entré en pourparlers avec le Directeur de ce journal. Mais alors, qu'on ne l'oublie pas, à côté d'autres griefs imaginaires, nous étions accusés, dans ses colonnes, de dépouiller notre personnel, sous forme d'amendes, *d'un million et demi de francs par an* pour en faire profiter les actionnaires.

En réalité, le produit des amendes en 1890 n'a pas dépassé *39,439 francs, intégralement versés, comme toujours, à la Caisse de secours.*

Le Conseil a pensé, et vous penserez comme lui, qu'il eût été possible de choisir un intermédiaire plus autorisé, moins engagé dans une polémique agressive. Il était difficile, dès lors, de prendre cette demande de présentation du syndicat, adressée à la Compagnie, pour une manifestation conciliante, susceptible d'aboutir à un bon résultat. Aussi, et sans méconnaître les égards dus au doyen de la Presse parisienne, nous avons été dans l'obligation de décliner l'offre de recevoir, en sa compagnie, des délégués qui n'avaient alors rien d'un syndicat pacifique et régulier, et ne paraissaient animés que des ardeurs du combat pour la conquête d'une situation à enlever de vive force.

Nous n'avons donc pas répondu tant que nous avons pu penser loyalement que nous étions en présence de revendications où la passion dominait, où la réflexion et le jugement s'effaçaient.

Dès que la grève a paru inévitable, le Conseil a pris les mesures nécessaires pour parer à toutes les éventualités. Nous ne reviendrons pas sur les détails des incidents qui sont nés alors. Il nous suffira d'affirmer *que toutes les dispositions étaient prises pour combler les lacunes qui se produiraient dans le personnel et assurer le service normal.*

On en trouve d'ailleurs la preuve dans ce fait que, dès le matin du premier jour de grève, 300 voitures environ sont sorties des dépôts, les cochers munis d'autorisations régulières. Que l'on suppose ces 300 voitures circulant sans entraves dans Paris, deux heures après les 600 autres sortaient des dépôts, *et la grève était enrayée dès le premier jour.*

Mais on s'est heurté à un obstacle qui n'était pas à prévoir.

Nous devons, en effet, rappeler que les graves incidents qui ont suivi la cessation du travail dans nos dépôts ont immédiatement pris un caractère particulier. Ce mouvement n'a plus été une lutte pour le salaire entre des ouvriers et patrons également intéressés à une solution rapide et pacifique, mais bien une série d'actes absolument révolutionnaires, dont la Compagnie des Omnibus n'a été que le prétexte avant d'en être la victime.

Des bandes étrangères au personnel de la Compagnie, ont parcouru les rues avoisinant les dépôts pour empêcher nos voitures de circuler, et ont atteint leur but sous les yeux d'une police surprise et impuissante. C'est alors que, dans l'impossibilité absolue de faire leur service, nos agents ont dû céder à la force brutale qui menaçait directement leur vie.

Cet arrêt brusque dans la circulation, arrêt dont vous voyez les causes étrangères à la Compagnie, devait appeler d'urgence l'attention des Pouvoirs Publics.

Dans la matinée du 25 mai, et par une démarche spontanée, M. Alphand s'est présenté devant le Conseil d'Administration, et, après en avoir délibéré longuement avec lui, le Conseil a pensé qu'il y avait lieu de suivre son avis, et de demander au bureau du Conseil municipal de servir non pas d'arbitre, *mais d'intermédiaire* entre la Compagnie et son personnel en grève. On comprendra sans peine, que l'opinion exprimée par M. le Directeur des Travaux de Paris, duquel dépendent tous nos services, devait être d'un poids décisif dans la détermination à prendre par le Conseil d'Administration.

De son côté, M. le Ministre de l'Intérieur, revenu à Paris, nous faisait appeler dans son Cabinet. Il est résulté de notre entretien avec M. le Ministre la conviction, que celui-ci était résolu à assurer par tous les moyens en son pouvoir la circulation des Omnibus, sauf examen ultérieur de la légalité de cette mesure.

Nous avons estimé qu'il était de notre devoir de ne pas laisser créer un précédent, qui, abstraction faite du point de droit réservé, aurait eu des conséquences graves pour vos intérêts, momentanément lésés par l'introduction de la force publique ou d'éléments étrangers dans nos dépôts.

En même temps, les bases d'une transaction nous étaient indiquées pour servir à une entente, dont le but immédiat était la reprise du service dès le lendemain matin. Cette entente a été réalisée dans la nuit, sur des bases identiques, sous les auspices du Bureau du Conseil municipal.

A la suite de cet accord, la Compagnie et les délégués des employés ont ouvert des négociations, dans lesquelles le conseil a apporté un véritable esprit de conciliation, tout en défendant les intérêts de la Compagnie avec la plus grande énergie. Après une série de conférences, l'entente finale s'est établie.

Le Conseil d'Administration a conscience d'avoir à la fois rempli son devoir et agi en conformité des intérêts bien compris de la Compagnie.

Nous espérons que la progression normale de la circulation dans Paris, les effets des transformations opérées dans le matériel, l'économie résultant de la conversion de nos obligations 5 p. 100, et l'accélération des services, rendue possible par l'augmentation du personnel, contribueront à atténuer dans une mesure sérieuse, les nouvelles charges que la Compagnie a été dans la nécessité d'accepter.

Après la lecture du rapport, un débat approfondi s'est engagé, à la suite duquel un groupe d'actionnaires a présenté l'ordre du jour suivant, qui a été voté par l'assemblée, sept actionnaires seulement ayant été d'un avis contraire :

ORDRE DU JOUR

L'assemblée générale, approuvant la ligne de conduite suivie par le Conseil d'Administration dans les récentes circonstances, exprime sa confiance dans la prudence et la fermeté du Conseil.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : Louis Jezierski.

Vingt-troisième année. — N° 185. Le numéro : 15 centimes. Vendredi 10 Juillet 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

La Direction des Journaux officiels a l'honneur de rappeler à MM. les *abonnés d'un an*, lesquels ont droit à la délivrance gratuite des tables, que le délai de réclamation, pour la table de 1890, expire le 1er décembre prochain.

SOMMAIRE DU 10 JUILLET

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 9 Juillet 1891.

LOI ayant pour objet de déclarer d'utilité publique l'établissement, sur le territoire de la commune d'Aiguesvives (Gard), d'un chemin de fer d'intérêt local, à voie étroite, entre la station d'Aiguesvives et le bourg de ce nom.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Est déclaré d'utilité publique l'établissement, sur le territoire de la commune d'Aiguesvives (Gard), d'un chemin de fer d'intérêt local, à voie de 60 centimètres de largeur entre les bords intérieurs des rails, entre la station d'Aiguesvives et le bourg de ce nom.

Art. 2. — La présente déclaration d'utilité publique sera considérée comme nulle et non avenue, si les expropriations nécessaires pour l'exécution dudit chemin de fer ne sont pas accomplies dans le délai de deux ans à partir de la promulgation de la présente loi.

Art. 3. — La commune d'Aiguesvives est autorisée à pourvoir à l'exécution de la ligne dont il s'agit, comme chemin de fer d'intérêt local, suivant les dispositions de la loi du 11 juin 1880 et conformément aux clauses et conditions de la convention passée, le 16 mai 1891, entre le maire d'Aiguesvives, d'une part, et la compagnie nationale des chemins de fer à voie étroite, d'autre part, ainsi que du cahier des charges annexé à ladite convention.

Des copies, certifiées conformes, de ces convention et cahier des charges, resteront annexées à la présente loi.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 9 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :
Le ministre des travaux publics,
YVES GUYOT.

CONVENTION

Entre les soussignés :

M. Talma Daudé, négociant en vins, maire de la commune d'Aiguesvives (Gard), y demeurant et domicilié, agissant en sa qualité de maire au nom de la commune d'Aiguesvives et d'après les pouvoirs qui lui ont été donnés par la délibération du conseil municipal, en date du 15 mai 1891,

D'une part;

Et M. François Dujardin-Beaumetz, agissant en qualité d'administrateur délégué de la compagnie nationale des chemins de fer à voie étroite, société anonyme au capital de 40 millions de francs, dont le siège est à Paris, 64, rue des Petits-Champs, et dûment autorisé aux fins des présentes,

D'autre part;

Il a été convenu ce qui suit :

Art. 1er. — M. Talma Daudé, au nom de la commune d'Aiguesvives, concède à M. François Dujardin-Beaumetz, ès qualités, la concession pour l'établissement et l'exploitation, d'une ligne de chemin d'intérêt local partant de la gare d'Aiguesvives (compagnie Paris-Lyon-Méditerranée) et aboutissant au bourg d'Aiguesvives, suivant le plan et le cahier des charges ci-annexés.

Art. 2. — Cette concession est faite sous le régime de la loi du 11 juin 1880 et, notamment, sous les conditions du cahier des charges ci-annexé, conforme, sauf les modifications consenties, au type approuvé par le décret réglementaire du 6 août 1881.

Art. 3. — Le concessionnaire s'engage à exécuter et à exploiter la ligne dont il s'agit, sans subvention ni garantie d'intérêts, ni obligation de rachat de la part de la commune, conformément au cahier des charges susmentionné et autres pièces de l'affaire.

Art. 4. — Dans le cas où la commune se trouverait exposée, de la part du concessionnaire antérieur, à une demande en justice, le concessionnaire actuel s'engage à la garantir et la relever de toutes condamnations qui pourraient être prononcées contre elle, et à payer en son lieu et place les dommages-intérêts et frais.

Art. 5. — Le concessionnaire sera tenu d'employer pour l'exploitation du chemin de fer concédé un matériel sortant d'usines françaises.

Art. 6. — Pour l'exécution des présentes, M. F. Dujardin-Beaumetz, ès qualités, fait élection de domicile à Aiguesvives, en la mairie, où toutes significations lui seront valablement faites.

Art. 7. — Les frais de timbre et d'enregistrement des présentes seront supportés par le concessionnaire.

Fait double à Aiguevives, le 16 mai 1891.

Le maire,
Signé : TALMA DAUDÉ

Approuvé l'écriture :

L'administrateur délégué de la compagnie nationale des chemins de fer à voie étroite,
Signé : DUJARDIN-BEAUMETZ.

CAHIER DES CHARGES

TITRE Ier

TRACÉ ET CONSTRUCTION

Tracé.

Art. 1er. — Le chemin de fer d'intérêt local qui fait l'objet du présent cahier des charges partira de la gare d'Aiguesvives (compagnie Paris-Lyon-Méditerranée), ligne de Tarascon à Cette, pour aboutir au bourg d'Aiguesvives, suivant le plan ci-annexé, sauf entente avec la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée.

Délai d'exécution.

Art. 2. — Les travaux devront être commencés dans un délai d'un mois à partir de l'accomplissement de toutes les formalités administratives. Ils seront poursuivis de telle façon que la ligne soit livrée à l'exploitation dans le délai de trois mois à partir de l'autorisation des travaux par les autorités compétentes.

Approbation des projets.

Art. 3. — Aucun travail ne pourra être entrepris pour l'établissement du chemin de fer et de ses dépendances sans que les projets en aient été approuvés, conformément à l'article 3 de la loi du 11 juin 1880, pour les projets d'ensemble par le conseil municipal, et, pour les projets de détail des ouvrages, par le préfet, sous réserve de l'approbation spéciale du ministre des travaux publics dans le cas où les travaux affecteraient des cours d'eau ou des chemins dépendant de la grande voirie.

A cet effet, les projets d'ensemble, comprenant le tracé, les terrassements et l'emplacement des stations, seront remis au préfet dans les six mois au plus tard de la date de la loi déclarative d'utilité publique.

Le préfet, après avoir pris l'avis de l'ingénieur en chef du département, soumettra ces projets au conseil municipal, qui statuera définitivement, sauf le droit réservé au ministre des travaux publics par le paragraphe 2 de l'article 3 de la loi, d'appeler le conseil général à statuer à nouveau sur lesdits projets.

L'une des expéditions des projets ainsi approuvés sera remise au concessionnaire avec la mention de la décision approbative du conseil municipal; l'autre restera entre les mains du préfet.

Avant comme pendant l'exécution, le concessionnaire aura la faculté de proposer aux projets approuvés les modifications qu'il jugerait utiles; mais ces modifications ne pourront être exécutées que moyennant l'approbation de l'autorité compétente.

Projets antérieurs.

Art. 4. — Le concessionnaire pourra prendre copie, sans déplacement, de tous les plans, nivellements et devis qui auraient été antérieurement dressés aux frais de la commune.

Pièces à fournir.

Art. 5. — Les projets d'ensemble qui doivent être produits par le concessionnaire comprennent pour la ligne entière ou pour chaque section de la ligne :

1° Un extrait de la carte au 1/80,000;

2° Un plan général à l'échelle de 1/10,000;

3° Un profil en long à l'échelle de 1/5,000 pour les longueurs et de 1/1,000 pour les hauteurs, dont les cotes seront rapportées au niveau moyen de la mer, pris pour plan de comparaison. Au-dessous de ce profil on indiquera, au moyen de trois lignes horizontales disposées à cet effet, savoir :

Les distances kilométriques du chemin de fer, comptées à partir de son origine;

La longueur et l'inclinaison de chaque pente ou rampe;

La longueur des parties droites et le développement des parties courbes du tracé, en faisant connaître le rayon correspondant à chacune de ces dernières;

4° Un certain nombre de profils en travers, à l'échelle de 5 millimètres pour mètre et le profil type de la voie à l'échelle de 2 centimètres pour mètre;

5° Un mémoire dans lequel seront justifiées toutes les dispositions essentielles du projet, et un devis descriptif dans lequel seront reproduites, sous forme de tableaux, les indications relatives aux déclivités et aux courbes déjà données sur le profil en long.

La position des gares et stations projetées, celle des cours d'eau et des voies de communication traversés par le chemin de fer, des passages soit à niveau, soit en dessus, soit en dessous de la voie ferrée, devront être indiquées tant sur le plan que sur le profil en long; le tout sans préjudice des projets à fournir pour chacun de ces ouvrages.

Acquisition de terrains. — Ouvrages d'art. Etablissement de la deuxième voie.

Art. 6. — Les terrains seront acquis, les ouvrages d'art et les terrassements seront exécutés et les rails seront posés pour une voie seulement.

Le concessionnaire sera tenu d'exécuter à ses frais une seconde voie, lorsque la recette brute kilométrique aura atteint le chiffre de 35,000 fr. pendant une année.

En dehors du cas prévu par le paragraphe précédent, il pourra, à toute époque de la concession, être requis par le préfet au nom de la commune, et par le ministre des travaux publics au nom de l'Etat, d'exécuter et d'exploiter une seconde voie sur tout ou partie de la ligne, moyennant le remboursement des frais d'établissement de ladite voie.

Si les travaux de la double voie requise ne sont pas commencés et poursuivis dans les délais et conditions prescrits par la décision qui les a ordonnés, l'administration pourra mettre le chemin de fer tout entier sous séquestre et exécuter elle-même les travaux.

Les terrains acquis pour l'établissement du chemin de fer ne pourront pas recevoir une autre destination.

Largeur de la voie. — Gabarit du matériel roulant.

Art. 7.— La largeur de la voie entre les bords intérieurs des rails sera de 60 centimètres.

La largeur des locomotives et des caisses des véhicules ainsi que de leur chargement ne dépassera pas 1 m. 80, et la largeur du matériel roulant, y compris toutes saillies, notamment celle des marchepieds latéraux, restera inférieure à 2 m. 05; la hauteur du matériel roulant au-dessus des rails sera au plus de 2 m. 90.

Dans les parties à deux voies, la largeur de l'entre-voie, mesurée entre les bords extérieurs des rails, sera de 1 m. 89 au moins.

La largeur des accotements, c'est-à-dire des parties comprises de chaque côté entre le bord extérieur du rail et l'arête supérieure du ballast, sera de 70 centimètres.

L'épaisseur de la couche de ballast sera d'au moins 30 centimètres; et l'on ménagera au pied de chaque talus du ballast une banquette de largeur telle que l'arête de cette banquette se trouve à 90 centimètres au moins de la verticale de la partie la plus saillante du matériel roulant.

La distance devant être ménagée entre les obstacles isolés et le bord intérieur du rail le plus rapproché appartenant à une voie principale sera, à moins d'une autorisation spéciale de l'administration, d'au moins 1 m. 40.

Le concessionnaire établira le long du chemin de fer les fossés ou rigoles qui seront jugés nécessaires pour l'assèchement de la voie et pour l'écoulement des eaux.

Les dimensions de ces fossés et rigoles seront déterminées par le préfet, suivant les circonstances locales, sur les propositions du concessionnaire.

Alignements et courbes. — Pentes et rampes.

Art. 8. — Les alignements seront raccordés entre eux par des courbes dont le rayon ne pourra être inférieur à 50 mètres.

Une partie droite de 30 mètres au moins de longueur devra être ménagée entre deux courbes consécutives, lorsqu'elles seront dirigées en sens contraire.

Le maximum des déclivités est fixé à 20 millièmes.

Les déclivités correspondant aux courbes de faible rayon devront être réduites autant que faire se pourra.

Le concessionnaire aura la faculté, dans des cas exceptionnels, de proposer aux dispositions du présent article les modifications qui lui paraîtraient utiles; mais ces modifications ne pourront être exécutées que moyennant l'approbation préalable du préfet.

Gares et stations.

Art. 9. — Il demeure entendu, dès à présent, que la gare (voyageurs et marchandises) sera établie dans la parcelle n° 243 de la section C ou celles voisines, c'est-à-dire à l'endroit le plus commode pour le commerce d'Aiguesvives; l'emplacement définitif sera arrêté par le conseil municipal, sur les propositions du concessionnaire, après une enquête spéciale ainsi que pour l'abri-station d'embranchement qui sera établi dans la parcelle n° 53 de la section C. Une ouverture donnant accès au quai de la gare sera faite sur la place du Fort (maison Rousson) et une seconde sur le chemin de Gallargues.

Si pendant l'exploitation de nouvelles stations, gares ou haltes, sont reconnues nécessaires d'accord entre le conseil municipal et le concessionnaire, il sera procédé à une enquête spéciale.

L'emplacement en sera définitivement arrêté par le conseil municipal, le concessionnaire entendu.

Le nombre, l'étendue et l'emplacement des gares d'évitement seront déterminés par le préfet, le concessionnaire entendu; si la sécurité publique l'exige, le préfet pourra, pendant le cours de l'exploitation, prescrire l'établissement de nouvelles gares d'évitement, ainsi que l'augmentation des voies dans les stations et aux abords des stations.

Le concessionnaire sera tenu, préalablement à tout commencement d'exécution, de soumettre au préfet les projets de détail de chaque gare, station ou halte, lesquels se composeront :

1° D'un plan à l'échelle de 1/500 indiquant les voies, les quais, les bâtiments et leur distribution intérieure, ainsi que la disposition de leurs abords;

2° D'une élévation des bâtiments à l'échelle de 1 centimètre par mètre;

3° D'un mémoire descriptif dans lequel les dispositions essentielles du projet seront justifiées.

Traversée des routes et chemins.

Art. 10. — Le concessionnaire sera tenu de rétablir les communications interceptées par le chemin de fer, suivant les dispositions qui seront approuvées par l'administration compétente. Toutes les propriétés traversées par la ligne seront desservies par un nouveau chemin destiné au service des parcelles qui, par suite du partage de ces propriétés, seront enclavées

des deux côtés de la voie. Ce nouveau chemin devra être livré au public immédiatement après le bornage des parcelles acquises par le concessionnaire.

Passages au-dessus des routes et chemins.

Art. 11. — Lorsque le chemin de fer devra passer au-dessus d'une route nationale ou départementale, ou d'un chemin vicinal, l'ouverture du viaduc sera fixée par le ministre des travaux publics ou le préfet, suivant le cas, en tenant compte des circonstances locales; mais cette ouverture ne pourra, dans aucun cas, être inférieure à 8 mètres pour la route nationale, à 7 mètres pour la route départementale, à 5 mètres pour un chemin vicinal de grande communication ou d'intérêt commun, et à 4 mètres pour un simple chemin vicinal.

Pour les viaducs de forme cintrée, la hauteur sous clef, à partir du sol de la route, sera de 5 mètres au moins. Pour ceux qui seront formés de poutres horizontales en bois ou en fer, la hauteur sous poutre sera de 4 m. 30 au moins.

La largeur entre les parapets ou garde-corps sera au moins de 3 m. 60. La hauteur de ces parapets ne pourra, dans aucun cas, être inférieure à 1 mètre.

Sur les lignes et sections pour lesquelles la compagnie exécutera les ouvrages d'art pour deux voies, la largeur des viaducs entre les parapets sera au moins de 6 m. 30.

Passages à niveau.

Art. 12. — Dans le cas où des routes nationales ou départementales, ou des chemins vicinaux, ruraux ou particuliers, seraient traversés à leur niveau par le chemin de fer, les rails et contre-rails devront être posés sans aucune saillie ni dépression sur la surface de ces routes, et de telle sorte qu'il n'en résulte aucune gêne pour la circulation des voitures.

Le croisement à niveau du chemin de fer et des routes ne pourra s'effectuer sous un angle inférieur à 45°, à moins d'une autorisation formelle de l'administration supérieure.

L'ouverture libre des passages à niveau sera d'au moins 6 mètres pour les routes nationales et départementales et les chemins vicinaux de grande communication, et d'au moins 4 mètres pour tous les autres chemins.

Le préfet déterminera, sur la proposition du concessionnaire, les types des barrières qu'il devra poser aux passages à niveau, ainsi que les abris ou maisons de gardes à établir. Il peut dispenser d'établir des maisons de gardes ou des abris, et même de poser des barrières au croisement des chemins peu fréquentés.

La déclivité des routes et chemins aux abords des passages à niveau sera réduite à 20 millièmes au plus sur 10 mètres de longueur de part et d'autre de chaque passage.

Rectifications des routes.

Art. 13. — Lorsqu'il y aura lieu de modifier l'emplacement ou le profil des routes existantes, l'inclinaison des pentes et rampes sur les routes modifiées ne pourra excéder 3 centimètres par mètre pour les routes nationales, et 5 centimètres pour les routes départementales et les chemins vicinaux. Le préfet restera libre toutefois d'apprécier les circonstances qui pourraient motiver une dérogation à cette clause, en ce qui touche les routes départementales et les chemins vicinaux; le ministre statuera en tout ce qui touche les routes nationales.

Ecoulement des eaux; débouché des ponts.

Art. 14. — Le concessionnaire sera tenu de rétablir et d'assurer à ses frais, pendant la durée de sa concession, l'écoulement de toutes les eaux dont le cours aurait été arrêté, suspendu ou modifié par ces travaux, et de prendre les mesures nécessaires pour prévenir l'insalubrité pouvant résulter des chambres d'emprunt.

Les viaducs à construire à l'encontre des rivières, des canaux et des cours d'eau quelconques auront au moins 3 m. 50 de largeur entre les parapets, sur les chemins à une voie, et 6 mètres sur les chemins à deux voies, et ils présenteront en outre les garages nécessaires pour la sécurité des ouvriers de la voie. La hauteur des parapets ne pourra être inférieure à 1 mètre.

La hauteur et le débouché du viaduc seront déterminés, dans chaque cas particulier, par l'administration, suivant les circonstances locales.

Dans tous les cas où l'administration le jugera utile, il pourra être accolé aux ponts établis par le concessionnaire, pour le service du chemin de fer, une voie charretière ou une passerelle pour piétons. L'excédent de dépense qui en résultera sera supporté, suivant les cas, par l'Etat, le département ou les communes intéressées, d'après l'évaluation contradictoire qui sera faite par les ingénieurs ou les agents désignés par l'autorité compétente et par les ingénieurs de la compagnie.

Souterrains.

Art. 15. — Il n'y aura aucun souterrain.

Maintien des communications.

Art. 16. — A la rencontre des cours d'eau flottables ou navigables, le concessionnaire sera tenu de prendre toutes les mesures et de payer tous les frais nécessaires pour que le service de la navigation ou du flottage n'éprouve ni interruption ni entrave pendant l'exécution des travaux.

A la rencontre des routes nationales ou départementales et des autres chemins publics, il sera construit des chemins et ponts provisoires, par les soins et aux frais du concessionnaire, partout où cela sera jugé nécessaire pour que la circulation n'éprouve aucune interruption ni gêne.

Avant que les communications existantes puissent être interceptées, une reconnaissance sera faite par les ingénieurs de la localité, à l'effet de constater si les ouvrages provisoires présentent une solidité suffisante et s'ils peuvent assurer le service de la circulation.

Un délai sera fixé par l'administration pour l'exécution des travaux définitifs destinés à rétablir les communications interceptées.

Exécution des travaux.

Art. 17. — Le concessionnaire n'emploiera dans l'exécution des ouvrages que des matériaux de bonne qualité; il sera tenu de se conformer à toutes les règles de l'art, de manière à obtenir une construction parfaitement solide.

Tous les aqueducs, ponceaux, ponts et viaducs à construire à la rencontre des divers cours d'eau et des chemins publics ou particuliers seront en maçonnerie ou en fer, sauf les cas d'exception qui pourront être admis par l'administration.

Voies.

Art. 18. — Les voies seront établies d'une manière solide et avec des matériaux de bonne qualité.

Les rails seront en acier, et du poids de 9 kilogr. 500 au moins par mètre courant sur les voies de circulation.

L'espacement maximum des traverses sera réduit à 80 centimètres au plus.

Clôtures.

Art. 19. — Le chemin de fer sera séparé des propriétés riveraines par des murs, haies ou toute autre clôture dont le mode et la disposition seront agréés par le préfet. Le concessionnaire pourra, conformément à l'article 20 de la loi du 11 juin 1880, être dispensé de poser des clôtures sur tout ou partie de la voie, mais il devra fournir des justifications spéciales pour être dispensé d'en établir :

1° Dans la traversée des lieux habités ;

2° Dans les parties contiguës à des chemins publics;

3° Sur 10 mètres de longueur au moins de chaque côté des passages à niveau et des stations.

Indemnités de terrains et de dommages.

Art. 20. — Les terrains nécessaires pour l'établissement du chemin de fer et de ses dépendances, pour la déviation des voies et des cours d'eau déplacés et, en général, pour l'exécution des travaux, quels qu'ils soient, auxquels cet établissement pourra donner lieu seront achetés et payés par le concessionnaire.

Les indemnités pour occupation temporaire ou pour détérioration de terrains, pour chômage, modification ou destruction d'usines, et pour tous dommages quelconques résultant des travaux, seront supportées et payées par le concessionnaire.

Droits conférés au concessionnaire.

Art. 21. — L'entreprise étant d'utilité publique, le concessionnaire est investi, pour l'exécution des travaux dépendant de sa concession, de tous les droits que les lois et règlements confèrent à l'administration en matière de travaux publics, soit pour l'acquisition des terrains par voie d'expropriation, soit pour l'extraction, le transport et le dépôt des terres, matériaux, etc., et il demeure en même temps soumis à toutes les obligations qui dérivent, pour l'administration, de ces lois et règlements.

Servitudes militaires.

Art. 22. — Dans les limites de la zone frontière et dans le rayon de servitude des enceintes fortifiées, le concessionnaire sera tenu, pour l'étude et l'exécution de ses projets, de se soumettre à l'accomplissement de toutes les formalités et de toutes les conditions exigées par les lois, décrets et règlements concernant les travaux mixtes.

Mines.

Art. 23. — Si la ligne du chemin de fer traverse un sol déjà concédé pour l'exploitation d'une mine, les travaux de consolidation à faire dans l'intérieur de la mine qui pourraient être imposés par le ministre des travaux publics, ainsi que les dommages résultant de cette traversée pour les concessionnaires de la mine, seront à la charge du concessionnaire.

Carrières.

Art. 24. — Si le chemin de fer doit s'étendre sur des terrains renfermant des carrières ou les traverser souterrainement, il ne pourra être livré à la circulation avant que les excavations qui pourraient en compromettre la solidité aient été remblayées ou consolidées. Les travaux que le ministre des travaux publics pourrait ordonner à cet effet seront exécutés par les soins et aux frais du concessionnaire.

Contrôle et surveillance des travaux.

Art. 25. — Les travaux seront soumis au contrôle et à la surveillance du préfet, sous l'autorité du ministre des travaux publics.

Ils seront conduits de manière à nuire le moins possible à la liberté et à la sûreté de la circulation. Les chantiers ouverts sur le sol des voies publiques seront éclairés et gardés pendant la nuit.

Les travaux devront être exécutés par le concessionnaire directement ou devront être adjugés par lots et sur séries de prix, soit avec publicité et concurrence, soit sur soumissions cachetées entre entrepreneurs agréés à l'avance; toutefois, si le conseil d'administration juge convenable, pour une entreprise ou une fourniture déterminée, de procéder par voie de régie ou de traité direct, il devra obtenir de l'assemblée générale des actionnaires la sanction soit de la régie, soit du traité.

Tout marché à forfait, avec ou sans séries de prix, passé avec un entrepreneur, soit pour l'ensemble du chemin de fer, soit pour l'exécution des terrassements ou ouvrages d'art, soit pour la construction d'une ou plusieurs sections du chemin, est, dans tous les cas, formellement interdit.

Le contrôle et la surveillance du préfet auront pour objet d'empêcher le concessionnaire de s'écarter des dispositions prescrites par le présent cahier des charges et de celles qui résulteront des projets approuvés.

Réception des travaux.

Art. 26. — A mesure que les travaux seront terminés sur des parties de chemin de fer susceptibles d'être livrées utilement à la circulation, il sera procédé à la reconnaissance et, s'il y a lieu, à la réception provisoire de ces travaux par un ou plusieurs commissaires que le préfet désignera.

Sur le vu du procès-verbal de cette reconnaissance, le préfet autorisera, s'il y a lieu, la mise en exploitation des parties dont il s'agit : après cette autorisation, le concessionnaire

pourra mettre lesdites parties en service et y percevoir les taxes ci-après déterminées. Toutefois, ces réceptions partielles ne deviendront définitives que par la réception générale et définitive du chemin de fer, laquelle sera faite dans la même forme que les réceptions partielles.

Bornage et plan cadastral.

Art. 27. — Immédiatement après l'achèvement des travaux et au plus tard six mois après la mise en exploitation de la ligne ou de chaque section, le concessionnaire fera faire à ses frais un bornage contradictoire avec chaque propriétaire riverain, en présence d'un représentant du département, ainsi qu'un plan cadastral du chemin de fer et de ses dépendances. Il fera dresser, également à ses frais, et contradictoirement avec les agents désignés par le préfet, un état descriptif de tous les ouvrages d'art qui auront été exécutés, ledit état accompagné d'un atlas contenant les dessins cotés de tous les ouvrages.

Une expédition dûment certifiée des procès-verbaux de bornage, du plan cadastral, de l'état descriptif et de l'atlas sera dressée aux frais du concessionnaire et déposée dans les archives de la préfecture.

Les terrains acquis par le concessionnaire postérieurement au bornage général, en vue de satisfaire aux besoins de l'exploitation, et qui, par cela même, deviendront partie intégrante du chemin de fer, donneront lieu, au fur et à mesure de leur acquisition, à des bornages supplémentaires, et seront ajoutés sur le plan cadastral; addition sera également faite sur l'atlas de tous les ouvrages d'art exécutés postérieurement à sa rédaction.

TITRE II

ENTRETIEN ET EXPLOITATION

Entretien.

Art. 28. — Le chemin de fer et toutes ses dépendances seront constamment entretenus en bon état, de manière que la circulation y soit toujours facile et sûre.

Les frais d'entretien et ceux auxquels donneront lieu les réparations ordinaires et extraordinaires seront entièrement à la charge du concessionnaire.

Si le chemin de fer, une fois achevé, n'est pas constamment entretenu en bon état, il y sera pourvu d'office à la diligence du préfet et aux frais du concessionnaire, sans préjudice, s'il y a lieu, de l'application des dispositions indiquées ci-après dans l'article 38.

Le montant des avances faites sera recouvré au moyen de rôles que le préfet rendra exécutoires.

Gardiens.

Art. 29. — Le concessionnaire sera tenu d'établir à ses frais, partout où la nécessité en aura été reconnue par le préfet, des gardiens en nombre suffisant pour assurer la sécurité du passage des trains sur la voie et celle de la circulation sur les points où le chemin de fer traverse à niveau des routes ou chemins publics.

Matériel roulant.

Art. 30. — Le matériel roulant qui sera mis en circulation sur le chemin de fer concédé devra passer librement dans le gabarit dont les dimensions sont définies par le deuxième paragraphe de l'article 7.

Les machines locomotives seront construites sur les meilleurs modèles; elles devront consumer leur fumée et satisfaire d'ailleurs à toutes les conditions prescrites ou à prescrire par l'administration pour la mise en service de ce genre de machines.

Les voitures de voyageurs devront également être faites d'après les meilleurs modèles et satisfaire à toutes les conditions réglées ou à régler pour les voitures servant au transport des voyageurs sur les chemins de fer. Elles seront suspendues sur ressorts.

Les voitures de voyageurs seront complètement couvertes, garnies de banquettes avec dossiers, fermées à glaces, munies de rideaux et éclairées pendant la nuit.

Les dossiers et les banquettes devront être inclinés et les dossiers seront élevés à la hauteur de la tête des voyageurs.

Il y aura des places de 1re et 2e classes; on se conformera, pour la disposition particulière des places de chaque classe, aux prescriptions qui sont arrêtées par le préfet.

L'intérieur de chaque compartiment contiendra l'indication du nombre de places de ce compartiment.

Le préfet pourra exiger qu'un compartiment de chaque classe soit réservé, dans les trains de voyageurs, aux femmes voyageant seules.

Les voitures de voyageurs, les wagons destinés au transport des marchandises, des chaises de poste, des chevaux ou des bestiaux, les plates-formes, et, en général, toutes les parties du matériel roulant seront de bonne et solide construction.

Le concessionnaire sera tenu, pour la mise en service de ce matériel, de se soumettre à tous les règlements sur la matière.

Le nombre des voitures à frein qui doivent entrer dans la composition des trains sera réglé par le préfet, en rapport avec les déclivités de la ligne.

Les machines locomotives, tenders, voitures, wagons de toute espèce, plates-formes composant le matériel roulant, seront constamment tenus en bon état.

La liaison des locomotives et des véhicules sera opérée par l'emploi d'un attelage approuvé par l'administration.

La hauteur du tampon central et unique des véhicules vides, mesurée verticalement du sommet des rails au centre du tampon sera de 43 à 46 centimètres. La dimension horizontale de ce tampon sera d'au moins 250/1,000e et sa dimension verticale d'au moins 165/1,000e. Le concessionnaire se conformera aux prescriptions qui pourront lui être données par l'administration au sujet de l'approvisionnement de maillons de raccordement qu'il devra toujours avoir en magasin, en vue de permettre la circulation de son matériel roulant, en dehors de son réseau, sur les lignes à voie de 60 centimètres. Les dispositions qui précèdent pourront être modifiées avec l'autorisation de l'administration supérieure.

Nombre minimum des trains.

Art. 31. — Le nombre minimum des trains devra être suffisant pour assurer chaque jour le service de correspondance des voyageurs entre le bourg d'Aigues et les trains principaux qui desservent la ligne Paris-Lyon-Méditerranée, sans toutefois que le nombre de trains dans chaque sens soit inférieur à six.

Règlements de police et d'exploitation.

Art. 32. — Le concessionnaire supportera les dépenses qu'entraînera l'exécution des ordonnances, décrets, décisions ministérielles et arrêtés préfectoraux rendus ou à rendre par application de la loi du 15 juillet 1845 et de celle du 11 juin 1880, au sujet de la police et de l'exploitation du chemin de fer.

Le concessionnaire sera tenu de soumettre à l'approbation du préfet les règlements de service intérieur relatifs à l'exploitation du chemin de fer.

Le préfet déterminera, sur la proposition du concessionnaire, le minimum et le maximum de la vitesse des convois de voyageurs et de marchandises sur les différentes sections de la ligne, la durée du trajet et le tableau de la marche des trains.

TITRE III

DURÉE, RACHAT ET DÉCHÉANCE DE LA CONCESSION

Durée de la concession.

Art. 33. — La durée de la concession pour la ligne mentionnée à l'article 1er du présent cahier des charges commencera à courir de la date de la loi qui approuvera la concession. Celle-ci prendra fin le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-huit.

Expiration de la concession.

Art. 34. — A l'époque fixée pour l'expiration de la concession, et par le seul fait de cette expiration, la commune sera subrogée à tous les droits du concessionnaire sur le chemin de fer et ses dépendances, et elle entrera immédiatement en jouissance de tous ses produits.

Le concessionnaire sera tenu de lui remettre en bon état d'entretien le chemin de fer et tous les immeubles qui en dépendent, quelle qu'en soit l'origine, tels que les bâtiments des gares et stations, les remises, ateliers et dépôts, les maisons de garde, etc. Il en sera de même de tous les objets immobiliers dépendant également dudit chemin, tels que les barrières et clôtures, les voies, changements de voies, plaques tournantes, réservoirs d'eau, grues hydrauliques, machines fixes, etc.

Dans les cinq dernières années qui précéderont le terme de la concession, la commune aura le droit de saisir les revenus du chemin de fer et de les employer à rétablir en bon état le chemin de fer et ses dépendances, si le concessionnaire ne se mettait pas en mesure de satisfaire pleinement et entièrement à cette obligation.

En ce qui concerne les objets mobiliers tels que le matériel roulant, le mobilier des stations, l'outillage des ateliers et des gares, la commune se réserve le droit de les reprendre en totalité ou pour telle partie qu'elle jugera convenable, à dire d'experts, mais sans pouvoir y être contrainte. La valeur des objets repris sera payée au concessionnaire dans les six mois qui suivront l'expiration de la concession et la remise du matériel à la commune.

La commune sera tenue, si le concessionnaire le requiert, de reprendre les matériaux, combustibles et approvisionnements de tout genre, sur estimation qui en sera faite à dire d'experts; et réciproquement, si la commune le requiert, le concessionnaire sera tenu de céder ces approvisionnements de la même manière. Toutefois, la commune ne pourra être obligée de reprendre que les approvisionnements nécessaires à l'exploitation du chemin pendant six mois.

Rachat de la concession.

Art. 35. — La commune aura toujours le droit de racheter la concession.

Si le rachat a lieu avant l'expiration des quinze premières années de l'exploitation, il se fera conformément au paragraphe 3 de l'article 11 de la loi du 11 juin 1880. Ce terme de quinze ans sera compté à partir de la mise en exploitation effective de la ligne entière, ou au plus tard à partir de la fin du délai qui est fixé dans l'article 2 du présent cahier des charges, sans tenir compte des retards qui auraient eu lieu dans l'achèvement des travaux.

Si le rachat de la concession entière est demandé par la commune après l'expiration des quinze premières années de l'exploitation, on réglera le prix du rachat en relevant les produits nets annuels obtenus par le concessionnaire pendant les sept années qui auront précédé celle où le rachat sera effectué, et en y comprenant les annuités qui auront été payées à titre de subvention; on en déduira les produits nets des deux plus faibles années, et l'on établira le produit net moyen des cinq autres années.

Ce produit net moyen formera le montant d'une annuité qui sera due et payée au concessionnaire pendant chacune des années restant à courir sur la durée de la concession.

Dans aucun cas, le montant de l'annuité ne sera inférieur au produit net de la dernière des sept années prises pour terme de comparaison.

Le concessionnaire recevra, en outre, dans les six mois qui suivront le rachat, les remboursements auxquels il aurait droit à l'expiration de la concession, suivant les deux derniers paragraphes de l'article 34, la reprise de la totalité des objets mobiliers étant ici obligatoire dans tous les cas pour la commune.

Le concessionnaire ne pourra élever aucune réclamation dans le cas où, le chemin concédé ayant été déclaré d'intérêt général, l'Etat serait substitué à la commune dans tous les droits que ce dernier tient de la loi du 11 juin 1880 et du présent cahier des charges.

Si l'Etat rachète la concession passé le terme de quinze années qui est fixé dans le paragraphe 1er du présent article, le rachat sera opéré suivant les dispositions qui précèdent. Dans le cas où, au contraire, l'Etat déciderait de racheter la concession avant l'expiration de ce terme, l'indemnité qui pourra être due au concessionnaire sera liquidée par une commission spéciale, conformément au paragraphe 3 de l'article 11 de la loi du 11 juin 1880.

Déchéance.

Art. 36. — Si le concessionnaire n'a pas remis au préfet les projets définitifs ou s'il n'a pas commencé les travaux dans les délais fixés par les articles 2 et 3, il encourra la déchéance, qui sera prononcée par le ministre des travaux publics après une mise en demeure, sauf recours au conseil d'État par la voie contentieuse.

Dans ces deux cas, la somme de 20,000 fr. qui aura été déposée, ainsi qu'il sera dit à l'article 64, à titre de cautionnement, deviendra la propriété de la commune et lui restera acquise.

Achèvement des travaux en cas de déchéance.

Art. 37.— Faute par le concessionnaire d'avoir poursuivi et terminé les travaux dans les délais et conditions fixés par l'article 2, faute aussi par lui d'avoir rempli les diverses obligations qui lui sont imposées par le présent cahier des charges, et dans le cas prévu par l'article 10 de la loi du 11 juin 1880, il encourra soit la perte partielle de son cautionnement dans les conditions prévues par l'acte de concession, soit la perte totale de ce cautionnement, soit enfin la déchéance. Dans tous les cas, il sera statué sur la demande de la commune, après mise en demeure, par le ministre des travaux publics, sauf recours au conseil d'État par la voie contentieuse. Dans les deux premiers cas, le cautionnement sera reconstitué dans le mois de la décision ministérielle.

Dans le cas de déchéance, il sera pourvu tant à la continuation et à l'achèvement des travaux qu'à l'exécution des autres engagements contractés par le concessionnaire, au moyen d'une adjudication que l'on ouvrira sur une mise à prix des ouvrages exécutés, des matériaux approvisionnés et des parties du chemin de fer déjà livrées à l'exploitation.

Nul ne sera admis à concourir à cette adjudication s'il n'a été préalablement agréé par le préfet.

A cet effet, les personnes qui voudraient concourir seront tenues de déclarer, dans le délai qui sera fixé, leur intention, par écrit déposé à la préfecture et accompagné des pièces propres à justifier des ressources nécessaires pour remplir les engagements à contracter.

Ces pièces seront examinées par le préfet en conseil de préfecture. Chaque soumissionnaire sera informé de la décision prise en ce qui le concerne, et, s'il y a lieu, du jour de l'adjudication.

Les personnes qui auront été admises à concourir devront faire, soit à la Caisse des dépôts et consignations, soit à la trésorerie générale du département, le dépôt de garantie, qui devra être égal au moins au trentième de la dépense à faire par le concessionnaire.

L'adjudication aura lieu suivant les formes indiquées aux articles 11, 12, 13, 15 et 16 de l'ordonnance royale du 10 mai 1829.

Les soumissions ne pourront être inférieures à la mise à prix.

Le nouveau concessionnaire sera soumis aux clauses du présent cahier des charges, et substitué au concessionnaire évincé pour recevoir les subventions de toute nature à échoir aux termes de l'acte de concession; le concessionnaire évincé recevra de lui le prix que la nouvelle adjudication aura fixé.

La partie du cautionnement qui n'aura pas encore été restituée deviendra la propriété de la commune.

Si l'adjudication ouverte n'amène aucun résultat, une seconde adjudication sera tentée sur les mêmes bases, après un délai de trois mois. Cette fois, les soumissions pourront être inférieures à la mise à prix. Si cette seconde tentative reste également sans résultats, le concessionnaire sera définitivement déchu de tous droits, et alors les ouvrages exécutés, les matériaux approvisionnés et les parties de chemins de fer déjà livrées à l'exploitation appartiendront à la commune.

Interruption de l'exploitation.

Art. 38. — Si l'exploitation du chemin de fer vient à être interrompue en totalité ou en partie, le préfet prendra immédiatement, aux frais et risques du concessionnaire, les mesures nécessaires pour assurer provisoirement le service.

Si, dans les trois mois de l'organisation du service provisoire, le concessionnaire n'a pas valablement justifié qu'il est en état de reprendre et de continuer l'exploitation, et s'il ne l'a pas effectivement reprise, la déchéance pourra être prononcée par le ministre des travaux publics. Cette déchéance prononcée, le chemin de fer et toutes ses dépendances seront mis en adjudication, et il sera procédé ainsi qu'il est dit à l'article précédent.

Cas de force majeure.

Art. 39. — Les dispositions des trois articles qui précèdent ne seraient pas applicables, et la déchéance ne serait pas encourue dans le cas où le concessionnaire n'aurait pu remplir ses obligations par suite de circonstances de force majeure dûment constatées.

TITRE IV

TAXES ET CONDITIONS RELATIVES AU TRANSPORT DES VOYAGEURS ET DES MARCHANDISES

Tarif des droits à percevoir.

Art. 40. — Pour indemniser le concessionnaire des travaux et dépenses qu'il s'engage à faire par le présent cahier des charges, et sous la condition expresse qu'il en remplira exactement toutes les obligations, il est autorisé à percevoir, pendant toute la durée de la concession, les droits de péage et les prix de transport ci-après déterminés.

TARIF

DÉSIGNATION	PRIX de PÉAGE	PRIX de TRANSPORT	TOTAUX
1° PAR TÊTE ET POUR LE TRAJET TOTAL			
Grande vitesse.			
Voyageurs. — Voitures couvertes, fermées à vitres et à banquettes rembourrées (1re classe)...	Trajet total.		» 20
Voyageurs. — Voitures couvertes et fermées à vitres (2e classe)........	Trajet total.		» 15
(Il sera accordé une réduction de 25 p. 100 pour les billets d'aller et retour valables pour deux jours et les jours fériés qui suivront.)			
Enfants. — Au-dessous de 3 ans, les enfants ne payent rien, à la condition d'être portés sur les genoux des personnes qui les accompagnent.			
De 3 à 7 ans, ils payent demi-place et ont droit à une place distincte; toutefois, dans un même compartiment, deux enfants ne pourront occuper que la place d'un voyageur.			
Au-dessus de 7 ans, ils payent place entière.			
Chiens transportés dans les trains de voyageurs........	Trajet total.		» 10
(Sans que la perception puisse être inférieure à 0 fr. 10).			
Colis postaux et autres ne dépassant pas le poids de 5 kilogr. par colis et par kilomètre.......	Trajet total.		» 15
Petite vitesse.			
PAR UNITÉ ET POUR LE TRAJET TOTAL			
Bœufs, vaches, taureaux, chevaux, mulets, bêtes de trait........	Trajet total.		» 30
Veaux et porcs........	Trajet total.		» 15
Moutons, brebis, agneaux, chèvres........	Trajet total.		» 05
2° PAR TONNE ET POUR LE TRAJET TOTAL			
Marchandises transportées à grande vitesse.			
1re classe. — Huîtres. — Poissons frais. — Denrées. — Excédents de bagages et marchandises de toute classe transportés à la vitesse des trains de voyageurs.			
Marchandises transportées à petite vitesse.			
1re classe. — Spiritueux. — Huiles. — Bois de menuiserie, de teinture et autres bois exotiques. — Produits chimiques non dénommés. — Œufs. — Viande fraîche. — Gibier. — Sucre. — Café. — Drogues. — Epiceries. — Tissus. — Denrées coloniales. — Objets manufacturés. — Armes. — Vins et spiritueux en bouteilles. — Eaux minérales. — Verreries, porcelaines, et généralement toutes les marchandises fragiles........	Trajet total.		1 50

DÉSIGNATION	PRIX de PÉAGE	PRIX de TRANSPORT	TOTAUX
2e classe. — Blés. — Grains. — Farines. — Légumes farineux. — Riz, maïs, châtaignes et autres denrées alimentaires non dénommées. — Chaux et plâtre. — Charbon de bois. — Bois à brûler dits de corde. — Perches. — Chevrons. — Planches. — Madriers. — Bois de charpente. — Marbre en bloc. — Albâtre. — Bitume. — Cotons. — Laines. — Vins. — Vinaigres. — Boissons. — Bières. — Levure sèche. — Cuivres. — Plomb et autres métaux ouvrés ou non. — Fontes moulées. — Alcools, raisins secs, futailles, bois de tonnellerie, cercles en bois et en fer. — Huiles	Trajet total.		1 25
3e classe. — Pierres de taille et produits de carrières. — Minerais autres que les minerais de fer. — Fonte brute. — Sel. — Moellons. — Meulières. — Argiles. — Briques. — Ardoises. — Coke. — Fers. — Houille. — Marne. — Cendres. — Fumiers. — Engrais. — Pierres à chaux et à plâtre. — Pavés et matériaux pour la construction et la réparation des routes. — Minerais de fer. — Cailloux et sables	Trajet total.		» 70
Tarif spécial par wagon complet.			
Marchandises des 1re, 2e et 3e classes.			
Les foins, fourrages, pailles et toutes marchandises ne pesant pas 600 kilogrammes sous le volume d'un mètre cube, par wagon et par kilomètre	Trajet total.		1 20
3° VOITURES ET MATÉRIEL ROULANT TRANSPORTÉS A PETITE VITESSE			
Par pièce et pour le trajet total.			
Wagon ou chariot pouvant porter de 3 à 6 tonnes	Trajet total.		» 50
Wagon ou chariot pouvant porter plus de 6 tonnes	Trajet total.		» 60
Locomotive pesant de 12 à 18 tonnes (ne traînant pas de convoi)	Trajet total.		5 »
Locomotive pesant plus de 18 tonnes (ne traînant pas de convoi)	Trajet total.		6 »
Tender de 7 à 10 tonnes	Trajet total.		3 »
Tender de plus de 10 tonnes	Trajet total.		3 50
Les machines locomotives seront considérées comme ne traînant pas de convoi lorsque le convoi remorqué, soit de voyageurs, soit de marchandises, ne comportera pas un péage au moins égal à celui qui serait perçu sur la locomotive avec son tender, marchant sans rien traîner.			
Le prix à payer pour un wagon chargé ne pourra jamais être inférieur à celui qui serait dû pour un wagon marchant à vide.			
Voitures à deux ou quatre roues, à un fond et à une seule banquette dans l'intérieur	Trajet total.		» 60
Voitures à quatre roues, à deux fonds et à deux banquettes dans l'intérieur; omnibus, diligences, etc	Trajet total.		» 80
Lorsque, sur la demande des expéditeurs, les transports auront lieu à la vitesse des trains de voyageurs, les prix ci-dessus seront doublés.			
Dans ce cas, deux personnes pourront, sans supplément de prix, voyager dans les voitures à une banquette, et trois dans les voitures à deux banquettes, omnibus, diligences, etc; les voyageurs excédant ce nombre payeront le prix des places de 2e classe.			
Voitures de déménagement à deux ou quatre roues, à vide	Trajet total.		1 »
Ces voitures, lorsqu'elles seront chargées, payeront en sus du prix ci-dessus, par tonne de chargement et par kilomètre	Trajet total.		» 35
4e SERVICE DES POMPES FUNÈBRES ET TRANSPORT DES CERCUEILS			
Trajet total.			
Une voiture des pompes funèbres renfermant un ou plusieurs cercueils sera transportée aux mêmes prix et conditions qu'une voiture à quatre roues, à deux fonds et à deux banquettes.	Trajet total.		2 »
Chaque cercueil confié à l'administration du chemin de fer sera transporté, pour les trains ordinaires, dans un compartiment isolé, au prix de	Trajet total.		2 »
Et pour les trains express, dans une voiture spéciale au prix de	Trajet total.		3 »

Les prix déterminés ci-dessus ne comprennent pas l'impôt dû à l'Etat.

Il est expressément entendu que les prix de transport ne seront dus au concessionnaire qu'autant qu'il effectuerait lui-même ces transports à ses frais et par ses propres moyens; dans le cas contraire, il n'aura droit qu'aux prix fixés pour le péage.

Le tableau des distances entre les diverses stations sera arrêté par le préfet d'après le procès-verbal de chaînage dressé contradictoirement par le concessionnaire et les ingénieurs du contrôle. Ce chaînage sera fait suivant la voie la plus courte, d'axe en axe, des bâtiments des voyageurs des stations extrêmes. Les tarifs proposés d'après cette base seront soumis à l'homologation du préfet ou du ministre des travaux publics, suivant les distinctions résultant de l'article 5 de la loi du 11 juin 1880.

Le poids de la tonne est de 1,000 kilogrammes.

Les fractions de poids ne seront comptées, tant pour la grande que pour la petite vitesse, que par centième de tonne ou par 10 kilogrammes.

Ainsi, tout poids compris entre 0 et 10 kilogrammes payera comme 10 kilogrammes; entre 10 et 20 kilogrammes, comme 20 kilogrammes, etc.

Toutefois, pour les excédents de bagages et de marchandises à grande vitesse, les coupures seront établies : 1° de 0 à 5 kilogrammes; 2° au-dessus de 5 jusqu'à 10 kilogrammes; 3° au-dessus de 10 kilogrammes, par fraction indivisible de 10 kilogrammes.

Quelle que soit la distance parcourue, le prix d'une expédition quelconque, soit en grande, soit en petite vitesse, ne pourra être inférieur à 25 centimes, sauf les colis postaux et les petits paquets ne dépassant pas 5 kilogrammes, dont le prix a été fixé à 15 centimes pour le trajet.

Composition des trains.

Art. 41. — A moins d'une autorisation spéciale et révocable du préfet, tout train régulier de voyageurs devra contenir des voitures ou compartiments de toutes classes en nombre suffisant pour toutes les personnes qui se présenteraient dans les bureaux du chemin de fer.

Bagages.

Art. 42. — Tout voyageur dont le bagage ne pèsera pas plus de 30 kilogrammes n'aura à payer, pour le port de ce bagage, aucun supplément du prix de sa place.

Cette franchise ne s'appliquera pas aux enfants transportés gratuitement, et elle sera réduite à 20 kilogrammes pour les enfants transportés à moitié prix.

Assimilation des classes de marchandises.

Art. 43. — Les animaux, denrées, marchandises, effets et autres objets non désignés dans le tarif seront rangés, pour les droits à percevoir, dans les classes avec lesquelles ils auront le plus d'analogie, sans que jamais, sauf les exceptions formulées aux articles 45 et 46 ci-après, aucune marchandise non dénommée puisse être soumise à une taxe supérieure à celle de la première classe du tarif ci-dessus.

Les assimilations de classes pourront être provisoirement réglées par le concessionnaire; elles seront immédiatement affichées et soumises à l'administration, qui prononcera définitivement.

Transport de masses indivisibles.

Art. 44. — Les droits de péage et les prix de transport déterminés au tarif ne sont point applicables à toute masse indivisible pesant plus de 3,000 kilogrammes.

Néanmoins, le concessionnaire ne pourra se refuser à transporter les masses indivisibles pesant de 3,000 à 5,000 kilogrammes; mais les droits de péage et les prix de transport seront augmentés de moitié.

Le concessionnaire ne pourra être contraint à transporter les masses pesant plus de 5,000 kilogrammes.

Si, nonobstant la disposition qui précède, le concessionnaire transporte des masses indivisibles pesant plus de 5,000 kilogrammes, il devra, pendant trois mois au moins, accorder

les mêmes facilités à tous ceux qui en feraient la demande.

Dans ce cas, les prix de transport seront fixés par l'administration, sur la proposition du concessionnaire.

Exceptions ; envoi par groupe.

Art. 45. — Les prix de transport déterminés au tarif ne sont point applicables :

1° Aux denrées et objets qui ne sont pas nommément énoncés dans le tarif et qui ne pèseraient pas 200 kilogrammes sous le volume d'un mètre cube;

2° Aux matières inflammables ou explosibles, aux animaux et objets dangereux pour lesquels les règlements de police prescriraient des précautions spéciales;

3° Aux animaux dont la valeur déclarée excéderait 5,000 fr;

4° A l'or et à l'argent, soit en lingots, soit monnayés ou travaillés, au plaqué d'or ou d'argent, au mercure et au platine, ainsi qu'aux bijoux, dentelles, pierres précieuses, objets d'art et autres valeurs;

5° Et, en général, à tous paquets, colis ou excédents de bagages pesant isolément 40 kilogrammes et au-dessous.

Toutefois, les prix de transport déterminés au tarif sont applicables à tous paquets ou colis, quoique emballés à part, s'ils font partie d'envois pesant ensemble plus de 40 kilogrammes d'objets envoyés par une même personne à une même personne. Il en sera de même pour les excédents de bagages qui pèseraient ensemble ou isolément plus de 40 kilogrammes.

Le bénéfice de la disposition énoncée dans le paragraphe précédent, en ce qui concerne les paquets ou colis, ne peut être invoqué par les entrepreneurs de messageries et de roulage et autres intermédiaires de transport, à moins que les articles par eux envoyés ne soient réunis en un seul colis.

Dans les cinq cas ci-dessus spécifiés, les prix de transport seront arrêtés annuellement par le préfet, tant pour la grande que pour la petite vitesse, sur la proposition du concessionnaire.

En ce qui concerne les paquets ou colis mentionnés au paragraphe 5 ci-dessus, les prix de transport devront être calculés de telle manière qu'en aucun cas un de ces paquets ou colis ne puisse payer un prix plus élevé qu'un article de même nature pesant plus de 40 kilogrammes.

Abaissement des tarifs.

Art. 46. — Dans le cas où le concessionnaire jugerait convenable, soit pour le parcours total, soit pour les parcours partiels de la voie de fer, d'abaisser, avec ou sans conditions, au-dessous des limites déterminées par le tarif, les taxes qu'il est autorisé à percevoir, les taxes abaissées ne pourront être relevées qu'après un délai de trois mois au moins pour les voyageurs et d'un an pour les marchandises.

Toute modification de tarif proposée par le concessionnaire sera annoncée un mois d'avance par des affiches.

La perception des tarifs modifiés ne pourra avoir lieu qu'avec l'homologation du préfet ou du ministre des travaux publics, suivant les distinctions établies par l'article 5 de la loi du 11 juin 1880 et conformément aux dispositions de l'ordonnance du 15 novembre 1846.

La perception des taxes devra se faire indistinctement et sans aucune faveur.

Tout traité particulier qui aurait pour effet d'accorder à un ou plusieurs expéditeurs une réduction sur les tarifs approuvés demeure formellement interdit.

Toutefois, cette disposition n'est pas applicable aux traités qui pourraient intervenir entre le Gouvernement et le concessionnaire dans l'intérêt des services publics, ni aux réductions ou remises qui seraient accordées par le concessionnaire aux indigents.

En cas d'abaissement des tarifs, la réduction portera proportionnellement sur le péage et le transport.

Délais d'expédition.

Art. 47. — Le concessionnaire sera tenu d'effectuer constamment avec soin, exactitude et célérité, et sans tour de faveur, le transport des voyageurs, bestiaux, denrées, marchandises et objets quelconques qui lui seront confiés.

Les colis, bestiaux et objets quelconques seront inscrits à la gare d'où ils partent et à la gare où ils arrivent, sur des registres spéciaux, au fur et à mesure de leur réception ; mention sera faite, sur le registre de la gare de départ, du prix total dû pour le transport.

Pour les marchandises ayant une même destination, les expéditions auront lieu suivant l'ordre de leur inscription à la gare de départ.

Toute expédition de marchandises sera constatée, si l'expéditeur le demande, par une lettre de voiture, dont un exemplaire restera aux mains du concessionnaire et l'autre aux mains de l'expéditeur. Dans le cas où l'expéditeur ne demanderait pas de lettre de voiture, le concessionnaire sera tenu de lui délivrer un récépissé qui énoncera la nature et le poids du colis, le prix total du transport et le délai dans lequel ce transport devra être effectué.

Délais de livraison.

Art. 48. — Les animaux, denrées, marchandises et objets quelconques sont expédiés et livrés de gare en gare, dans les délais résultant des conditions ci-après exprimées :

1° Les animaux, denrées, marchandises et objets quelconques à grande vitesse, seront expédiés par le premier train de voyageurs comprenant des voitures de toutes classes et correspondant avec leur destination, pourvu qu'ils aient été présentés à l'enregistrement trois heures avant le départ de ce train.

Ils seront mis à la disposition des destinataires, à la gare, dans le délai de deux heures après l'arrivée du même train.

2° Les animaux, denrées, marchandises et objets quelconques, à petite vitesse, seront expédiés dans le jour qui suivra celui de la remise.

Le maximum de durée du trajet sera fixé par le préfet, sur la proposition du concessionnaire.

Les colis seront mis à la disposition des destinataires dans le jour qui suivra celui de leur arrivée en gare.

Le délai total résultant des trois paragraphes ci-dessus sera seul obligatoire pour la compagnie.

Pour le transport des marchandises, il pourra être établi, sur la proposition du concessionnaire, un délai moyen entre ceux de la grande et de la petite vitesse. Le prix correspondant à ce délai sera un prix intermédiaire entre ceux de la grande et de la petite vitesse.

Le préfet déterminera, par des règlements spéciaux, les heures d'ouverture et de fermeture des gares et stations, tant en hiver qu'en été, ainsi que les dispositions relatives aux denrées apportées par les trains de nuit et destinées à l'approvisionnement des marchés des villes.

Lorsque la marchandise devra passer d'une ligne sur une autre sans solution de continuité, les délais de livraison et d'expédition au point de jonction seront fixés par le préfet, sur la proposition du concessionnaire.

Frais accessoires.

Art. 49. — Les frais accessoires non mentionnés dans les tarifs, tels que ceux d'enregistrement, de chargement, de déchargement et de magasinage dans les gares et magasins du chemin de fer, seront fixés annuellement par le préfet, sur la proposition du concessionnaire. Il en sera de même des frais de transbordement qui seront faits dans les gares de raccordement de la ligne concédée avec une ligne présentant une largeur de voie différente.

Traités particuliers.

Art. 50. — A moins d'une autorisation spéciale du préfet, il est interdit au concessionnaire, conformément à l'article 14 de la loi du 15 juillet 1845, de faire directement ou indirectement avec des entreprises de transport de voyageurs ou de marchandises par terre ou par eau, sous quelque dénomination ou forme que ce puisse être, des arrangements qui ne seraient pas consentis en faveur de toutes les entreprises desservant les mêmes voies de communication.

Le préfet, agissant en vertu de l'article 50 de l'ordonnance du 15 novembre 1846, prescrira les mesures à prendre pour assurer la plus complète égalité entre les diverses entreprises de transport dans leurs rapports avec le chemin de fer.

TITRE V

STIPULATIONS RELATIVES A DIVERS SERVICES PUBLICS

Fonctionnaires ou agents du contrôle et de la surveillance.

Art. 51. — Les fonctionnaires ou agents chargés de l'inspection du contrôle et de la surveillance du chemin de fer seront transportés gratuitement, dans les voitures de voyageurs.

La même faculté sera accordée aux agents des contributions indirectes et des douanes chargés de la surveillance du chemin de fer dans l'intérêt de la perception de l'impôt.

Militaires et marins.

Art. 52. — Dans le cas où le Gouvernement aurait besoin de diriger des troupes et un matériel militaire ou naval sur l'un des points desservis par le chemin de fer, le concessionnaire sera tenu de mettre immédiatement à sa disposition tous ses moyens de transport.

Le prix du transport qui sera opéré dans ces conditions, ainsi que le prix du transport des militaires ou marins voyageant, soit en corps, soit isolément pour cause de service, envoyés en congé limité ou en permission, ou rentrant dans leurs foyers après libération, sera payé conformément aux tarifs homologués.

Dans le cas où l'Etat s'engagerait à fournir une subvention par annuités au concessionnaire, le prix de ces transports sera fixé à la moitié des mêmes tarifs.

Transport des prisonniers.

Art. 53. — Le concessionnaire sera tenu, à toute réquisition, de mettre à la disposition de l'administration un ou plusieurs compartiments de 2e classe à deux banquettes, ou un espace équivalent, pour le transport des prévenus, accusés ou condamnés, et de leurs gardiens.

Il en sera de même pour le transport des jeunes délinquants recueillis par l'administration pour être transférés dans des établissements d'éducation.

L'administration pourra, en outre, requérir l'introduction, dans les convois ordinaires, de voitures cellulaires lui appartenant, à condition que les dimensions et le poids par essieu de ces voitures ne dépassent pas les dimensions et le poids à pleine charge du modèle le plus grand et le plus lourd qui sera affecté au service régulier du chemin de fer.

Le prix de ces transports sera réglé dans les conditions indiquées à l'article précédent.

Service des postes et télégraphes.

Art. 54. — Le concessionnaire sera tenu de réserver, dans chacun des trains circulant aux heures ordinaires de l'exploitation, un compartiment spécial de la 2e classe, ou un espace équivalent, pour recevoir les lettres, les dépêches, ainsi que les agents du service des postes. L'espace réservé devra être fermé, éclairé et situé à l'étage inférieur des voitures.

L'administration des postes aura le droit de fixer à une voiture déterminée de chaque convoi une boîte aux lettres dont elle fera opérer la pose et la levée par ses agents.

Elle pourra installer à ses frais, risques et périls et sous sa responsabilité, des appareils spéciaux pour l'échange des dépêches, sans arrêt des trains.

L'administration des postes pourra aussi : 1° requérir un second compartiment dans les conditions indiquées au paragraphe 1er; 2° requérir l'introduction de voitures spéciales lui appartenant dans les convois ordinaires du chemin de fer, à condition que les dimensions et le poids par essieu de ces voitures ne dépassent pas les dimensions et le poids à pleine charge du modèle le plus grand et le plus lourd qui sera affecté au service régulier du chemin de fer.

Les prix des transports qui pourront être requis dans les conditions ci-dessus seront payés par l'administration des postes conformément aux tarifs homologués, sauf dans le cas où l'Etat se serait engagé à fournir au concessionnaire une subvention par annuités. Dans ce cas, la mise à la disposition du service des postes d'un compartiment en conformité du paragraphe 1er du présent article sera effectuée gra-

tuitement. Le prix de tous autres transports faits par le concessionnaire sur la réquisition de l'administration des postes est, dès à présent, fixé à la moitié des tarifs homologués.

Les agents des postes et des télégraphes en service ne seront assujettis qu'à la moitié de la taxe dans le cas où la ligne serait subventionnée par le Trésor.

Dans le même cas, les matériaux nécessaires à l'établissement ou à l'entretien des lignes télégraphiques seront transportés à moitié prix des tarifs homologués.

L'administration des postes pourra enfin exiger, le concessionnaire et la commune entendus, et après s'être mise d'accord avec le ministre des travaux publics, qu'un train spécial dans chaque sens soit ajouté au service ordinaire. Dans ce cas, que le chemin de fer soit subventionné ou non, le montant intégral des dépenses supplémentaires de toute nature que ce service spécial aura imposées au concessionnaire, déduction faite des produits qu'il aura pu en retirer, lui sera payé par l'administration des postes suivant le règlement qui en sera fait de gré à gré ou par deux arbitres. En cas de désaccord des arbitres, un tiers arbitre sera désigné par le conseil de préfecture.

Les employés chargés de la surveillance du service des postes, les agents préposés à l'échange ou à l'entrepôt des dépêches et à la levée des boîtes, auront accès dans les gares ou stations pour l'exécution de leur service, en se conformant aux règlements de police intérieure du chemin de fer.

Si le service des postes exige des bureaux d'entrepôt de dépêches dans les gares et stations, le concessionnaire sera tenu de lui fournir l'emplacement nécessaire; cet emplacement sera déterminé sous l'approbation du ministre des travaux publics, l'administration des postes en payera le loyer dans le cas où le chemin de fer ne serait pas subventionné par l'Etat.

Lorsque le concessionnaire voudra changer les heures de départ des convois ordinaires, il sera tenu, dans tous les cas, d'avertir l'administration des postes quinze jours à l'avance.

Lignes télégraphiques.

Art. 55. — Le concessionnaire sera tenu d'établir à ses frais, s'il en est requis par le ministre des travaux publics, les lignes et appareils télégraphiques destinés à transmettre les signaux nécessaires pour la sûreté et la régularité de son exploitation. Il devra toutefois, avant l'établissement des lignes, se pourvoir de l'autorisation du ministre des postes et des télégraphes.

Il pourra, avec l'autorisation du ministre des postes et des télégraphes, se servir des poteaux de la ligne télégraphique de l'Etat, sur les points où une ligne semblable existe le long de la voie; il ne pourra s'opposer à ce que l'Etat se serve des poteaux qu'il aura établis, afin d'y accrocher ses propres fils.

Le concessionnaire est tenu de se soumettre à tous les règlements d'administration publique concernant l'établissement et l'emploi des appareils télégraphiques, ainsi que l'organisation à ses frais du contrôle de ce service par les agents de l'Etat.

Les agents des postes et télégraphes voyageant pour le contrôle du service de la ligne électrique du chemin de fer ou du service postal exécuté sur cette ligne, auront le droit de circuler gratuitement dans les voitures du concessionnaire, sur le vu de cartes personnelles qui leur seront délivrées.

Dans le cas où l'Etat s'engagerait à fournir au concessionnaire une subvention par annuités, la même gratuité s'appliquerait aux agents voyageant pour la construction et l'entretien des lignes télégraphiques établies le long de la voie ferrée.

Le Gouvernement aura la faculté de faire, le long des voies, toutes les constructions, de poser tous les appareils nécessaires à l'établissement d'une ou de plusieurs lignes télégraphiques, sans nuire au service du chemin de fer. Il pourra aussi déposer sur les terrains dépendant du chemin de fer le matériel nécessaire à ces lignes; mais il devra le retirer dans le cas où il serait reconnu par le préfet que le concessionnaire a besoin de ces terrains pour le service du chemin de fer.

Sur la demande du ministre des postes et des télégraphes, il sera réservé, dans les gares des villes et des localités qui seront désignées ultérieurement, le terrain nécessaire à l'établissement des maisonnettes destinées à recevoir le bureau télégraphique et son matériel.

Le concessionnaire sera tenu de faire garder par ses agents ordinaires les fils des lignes télégraphiques, de donner aux employés des télégraphes connaissance de tous les accidents qui pourraient survenir et de leur en faire connaître les causes.

En cas de rupture de fils télégraphiques, les employés du concessionnaire auront à raccrocher provisoirement les bouts séparés, d'après les instructions qui leur seront données à cet effet.

En cas de rupture des fils télégraphiques ou d'accidents graves, une locomotive sera mise immédiatement à la disposition de l'inspecteur-ingénieur de la ligne télégraphique, pour le transporter sur le lieu de l'accident avec les hommes et les matériaux nécessaires à la réparation. Ce transport devra être effectué dans des conditions telles qu'il ne puisse entraver en rien la circulation publique.

Il sera alloué au concessionnaire une indemnité de 50 centimes par kilomètre parcouru par la machine, quand le dommage ne proviendra pas du fait de concessionnaire ou de ses agents.

Dans le cas où des déplacements de fils, appareils ou poteaux deviendraient nécessaires par suite de travaux exécutés sur le chemin, ces déplacements auraient lieu, aux frais du concessionnaire, par les soins de l'administration des lignes télégraphiques.

Le concessionnaire ne pourra se refuser à recevoir et à transmettre les télégrammes officiels par ses fils et appareils, et dans des conditions qui seront déterminées par le ministre des postes et des télégraphes.

Dans le cas où le ministre des postes et des télégraphes jugera utile d'ouvrir au service privé certaines gares de la ligne, il devra s'entendre avec le concessionnaire pour régler les conditions et le prix de ce service.

Les fonctionnaires, agents et ouvriers commissionnés, chargés de la construction, de la surveillance et de l'entretien des lignes télégraphiques, ont accès dans les gares et stations et sur la voie ferrée et ses dépendances, pour l'exécution de leur service, en se conformant aux règlements de police intérieure.

TITRE VI

CLAUSES DIVERSES

Construction de nouvelles voies de communication.

Art. 56. — Dans le cas où le Gouvernement, le département ou les communes ordonneraient ou autoriseraient la construction de routes nationales, départementales ou vicinales, de chemins de fer ou de canaux qui traverseraient la ligne objet de la présente concession, le concessionnaire ne pourra s'opposer à ces travaux, mais toutes les dispositions nécessaires seront prises pour qu'il n'en résulte aucun obstacle à la construction ou au service du chemin de fer, ni aucuns frais pour le concessionnaire.

Concessions ultérieures de nouvelles lignes.

Art. 57. — Toute exécution ou autorisation ultérieure de route, de canal, de chemin de fer, de travaux de navigation dans la contrée où est situé le chemin de fer objet de la présente concession, ou dans toute autre contrée voisine ou éloignée, ne pourra donner ouverture à aucune demande d'indemnité de la part du concessionnaire.

Concessions de chemins de fer d'embranchement et de prolongement.

Art. 58. — Le Gouvernement, le département et les communes auront le droit de concéder de nouveaux chemins de fer s'embranchant sur le chemin qui fait l'objet du présent cahier des charges, ou qui seraient établis en prolongement du même chemin.

Le concessionnaire ne pourra mettre aucun obstacle à ces embranchements, ni réclamer, à l'occasion de leur établissement, une indemnité quelconque, pourvu qu'il n'en résulte aucun obstacle à la circulation, ni aucuns frais particuliers pour le concessionnaire.

Les concessionnaires de chemins de fer d'embranchement ou de prolongement auront la faculté, moyennant les tarifs ci-dessus déterminés et l'observation du paragraphe 1er de l'article 30, ainsi que des règlements de police et de service établis ou à établir, de faire circuler leurs voitures, wagons et machines sur le chemin objet de la présente concession, pour lequel cette faculté sera réciproque à l'égard desdits embranchements et prolongements.

Dans ce cas, lesdits concessionnaires ne payeront le prix du péage que pour le nombre de kilomètres réellement parcourus, un kilomètre entamé étant d'ailleurs considéré comme parcouru.

Dans le cas où les divers concessionnaires ne pourraient s'entendre sur l'exercice de cette faculté, le ministre des travaux publics statuerait sur les difficultés qui s'élèveraient entre eux à cet égard.

Le concessionnaire ne pourra toutefois être tenu à admettre sur ses rails un matériel dont le poids serait hors de proportion avec les éléments constitutifs de ses voies.

Dans le cas où un concessionnaire d'embranchement ou de prolongement joignant la ligne qui fait l'objet de la présente concession n'userait pas de la faculté de circuler sur cette ligne, comme aussi dans le cas où le concessionnaire de cette dernière ligne ne voudrait pas circuler sur les prolongements et embranchements, les concessionnaires seraient tenus de s'arranger entre eux de manière que le service de transport ne soit jamais interrompu au point de jonction des diverses lignes.

Celui des concessionnaires qui se servira d'un matériel qui ne serait pas sa propriété payera une indemnité en rapport avec l'usage et la détérioration de ce matériel. Dans le cas où les concessionnaires ne se mettraient pas d'accord sur la quotité de l'indemnité ou sur les moyens d'assurer la continuation du service sur toutes les lignes, l'administration y pourvoirait d'office et prescrirait toutes les mesures nécessaires.

Gares communes.

Le concessionnaire sera tenu, si l'autorité compétente le juge convenable, de partager l'usage des stations établies à l'origine des chemins de fer d'embranchement avec les compagnies qui deviendraient ultérieurement concessionnaires desdits chemins.

Il sera fait un partage équitable des frais communs résultant de l'usage desdites gares, et les redevances à payer par les compagnies nouvelles seront, en cas de dissentiment, réglées par voie d'arbitrage.

En cas de désaccord sur le principe ou l'exercice de l'usage commun des gares, il sera statué, le concessionnaire entendu, savoir :

Par le préfet, si les deux chemins sont d'intérêt local et situés dans le même département;

Par le ministre, si les deux lignes ne sont pas situées dans le même département, ou si l'un des deux chemins est d'intérêt général.

Embranchements industriels.

Art. 59. — Le concessionnaire sera tenu de s'entendre avec tout propriétaire de mines ou d'usines qui, offrant de se soumettre aux conditions prescrites ci-après, demanderait un embranchement; à défaut d'accord, le préfet statuera sur la demande, le concessionnaire entendu.

Les embranchements seront construits aux frais des propriétaires de mines et d'usines, et de manière qu'il ne résulte de leur établissement aucune entrave à la circulation générale, aucune cause d'avarie pour le matériel, ni aucuns frais particuliers pour la compagnie.

Leur entretien devra être fait avec soin et aux frais de leurs propriétaires, et sous le contrôle du préfet. Le concessionnaire aura le droit de faire surveiller par ses agents cet entretien, ainsi que l'emploi de son matériel sur les embranchements.

Le préfet pourra, à toutes époques, prescrire les modifications qui seraient jugées utiles dans la soudure, le tracé ou l'établissement de la voie desdits embranchements, et les changements seront opérés aux frais des propriétaires.

Le préfet pourra même, après avoir entendu les propriétaires, ordonner l'enlèvement temporaire des aiguilles de soudure, dans le cas où les établissements embranchés viendraient à suspendre en tout ou en partie leurs transports.

Le concessionnaire sera tenu d'envoyer ses wagons sur tous les embranchements autorisés destinés à faire communiquer des établis-

sements de mines ou d'usines avec la ligne principale du chemin de fer.

Le concessionnaire amènera ses wagons à l'entrée des embranchements.

Les expéditeurs ou destinataires feront conduire les wagons dans leurs établissements pour les charger ou décharger, et les ramèneront au point de jonction avec la ligne principale, le tout à leurs frais.

Les wagons ne pourront d'ailleurs être employés qu'au transport d'objets et marchandises destinés à la ligne principale du chemin de fer.

Le temps pendant lequel les wagons séjourneront sur les embranchements particuliers ne pourra excéder six heures lorsque l'embranchement n'aura pas plus d'un kilomètre. Ce temps sera augmenté d'une demi-heure par kilomètre en sus du premier, non compris les heures de la nuit, depuis le coucher jusqu'au lever du soleil.

Dans le cas où les limites de temps seraient dépassées, nonobstant l'avertissement spécial donné par le concessionnaire, il pourra exiger une indemnité égale à la valeur du droit de loyer des wagons, pour chaque période de retard après l'avertissement.

Les traitements des gardiens d'aiguilles et des barrières des embranchements autorisés par le préfet seront à la charge des propriétaires des embranchements. Ces gardiens seront nommés et payés par le concessionnaire, et les frais qui en résulteront lui seront remboursés par lesdits propriétaires.

En cas de difficultés, il sera statué par l'administration, le concessionnaire entendu.

Les propriétaires d'embranchements seront responsables des avaries que le matériel pourrait éprouver pendant son parcours ou son séjour sur ces lignes.

Dans le cas d'inexécution d'une ou de plusieurs des conditions énoncées ci-dessus, le préfet pourra, sur la plainte du concessionnaire, et après avoir entendu le propriétaire de l'embranchement, ordonner par un arrêté la suspension du service et faire supprimer la soudure, sauf recours à l'administration supérieure, et sans préjudice de tous dommages-intérêts que le concessionnaire serait en droit de répéter pour la non-exécution de ces conditions.

Tarifs à percevoir pour le matériel prêté.

Pour indemniser le concessionnaire de la fourniture et de l'envoi de son matériel sur les embranchements, il est autorisé à percevoir un prix fixe de 10 centimes par tonne pour le premier kilomètre et, en outre, 4 centimes par tonne et par kilomètre en sus du premier, lorsque la longueur de l'embranchement excédera 1 kilomètre.

Tout kilomètre entamé sera payé comme s'il avait été parcouru en entier.

Le chargement et le déchargement sur les embranchements s'opéreront aux frais des expéditeurs ou destinataires, soit qu'ils les fassent eux-mêmes, soit que la compagnie du chemin de fer consente à les opérer.

Dans ce dernier cas, ces frais seront l'objet d'un règlement arrêté par le préfet, sur la proposition du concessionnaire.

Tout wagon envoyé par le concessionnaire sur un embranchement devra être payé comme wagon complet, lors même qu'il ne serait pas complètement chargé.

La surcharge, s'il y en a, sera payée au prix du tarif légal et au prorata du poids réel. Le concessionnaire sera en droit de refuser les chargements qui dépasseraient le maximum de 4,000 kilogrammes déterminé en raison des dimensions actuelles des wagons.

Le maximum sera revisé par le préfet de manière à être toujours en rapport avec la capacité des wagons.

Les wagons seront pesés à la station d'arrivée par les soins et aux frais du concessionnaire.

Contribution foncière.

Art. 60. — La contribution foncière sera établie en raison de la surface des terrains occupés par le chemin de fer et ses dépendances; la cote en sera calculée, comme pour les canaux, conformément à la loi du 25 avril 1803.

Les bâtiments et magasins dépendant de l'exploitation du chemin de fer seront assimilés aux propriétés bâties de la localité. Toutes les contributions auxquelles ces édifices pourront être soumis seront, aussi bien que la contribution foncière, à la charge du concessionnaire.

Agents du concessionnaire.

Art. 61. — Les agents et gardes que le concessionnaire établira, soit pour la réception des droits, soit pour la surveillance et la police du chemin de fer et de ses dépendances, pourront être assermentés, et seront, dans ce cas, assimilés aux gardes champêtres.

Inspecteurs spéciaux.

Art. 62. — Il pourra être institué près du concessionnaire un ou plusieurs commissaires chargés d'exercer une surveillance spéciale sur tout ce qui ne rentre pas dans les attributions des agents du contrôle.

Frais de contrôle.

Art. 63. — Les frais de visite, de surveillance et de réception des travaux et les frais de contrôle de l'exploitation seront supportés par le concessionnaire.

Afin de pourvoir à ces frais, le concessionnaire sera tenu de verser chaque année, à la caisse centrale du trésorier-payeur général du département, une somme de 100 fr. par chaque kilomètre de chemin de fer concédé.

Si le concessionnaire ne verse pas la somme ci-dessus réglée aux époques qui auront été fixées, le préfet rendra un rôle exécutoire, et le montant en sera recouvré, comme en matière de contributions directes, au profit du département.

Cautionnement.

Art. 64. — Avant la signature de l'acte de concession, le concessionnaire déposera à la Caisse des dépôts et consignations une somme de 20,000 fr., en numéraire ou en rentes sur l'Etat calculées conformément au décret du 31 janvier 1872, ou en bons du Trésor, avec transfert au profit de ladite caisse, de celles de ces valeurs qui seraient nominatives ou à ordre.

Cette somme formera le cautionnement de l'entreprise et devra être versée de la manière suivante : 4,000 fr., avant le 15 juin 1890, et le solde de 16,000 fr., trente jours après le décret d'utilité publique.

Les quatre cinquièmes de ce cautionnement seront rendus au concessionnaire par la Caisse des dépôts et consignations, lors de l'achèvement des travaux, et le dernier cinquième ne sera remboursé qu'après l'expiration de la concession.

Election de domicile.

Art. 65. — Le concessionnaire devra faire élection de domicile à Aiguesvives.

Dans le cas où il ne l'aurait pas fait, toute notification ou signification à lui adressée sera valable lorsqu'elle sera faite au secrétariat général de la préfecture du Gard.

Jugement des contestations.

Art. 66. — Les contestations qui s'élèveraient entre le concessionnaire et l'administration, au sujet de l'exécution et de l'interprétation des clauses du présent cahier des charges, seront jugées administrativement par le conseil de préfecture du département du Gard, sauf recours au conseil d'Etat.

Frais d'enregistrement.

Art. 67. — Les frais d'enregistrement du présent cahier des charges et de la convention ci-annexée seront supportés par le concessionnaire.

Aiguesvives, le 16 mai 1891.

Accepté :

L'administrateur délégué de la compagnie nationale des chemins de fer à voie étroite,

Signé : F. DUJARDIN-BEAUMETZ.

Vu conformément à la délibération du conseil municipal en date du 15 mai 1891.

Signé : TALMA DAUDÉ.

Par décret du Président de la République, en date du 4 juillet 1891, rendu sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, et vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que la nomination comprise à ce décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, M. Leygues (Calixte), président du tribunal de commerce de Villeneuve-sur-Lot, a été nommé chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur.

Président du tribunal de commerce depuis 1888; antérieurement juge à ce tribunal pendant 16 ans; conseiller municipal de 1874 à 1880; directeur de la caisse d'épargne depuis 1877; trésorier d'une société de secours mutuels depuis 1881; membre de la commission administrative du collège.

Plus de 20 ans de services.

Par décret du Président de la République, en date du 9 juillet 1891, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, M. Salvador, sous-préfet de Grasse, a été nommé secrétaire général de la préfecture de la Savoie, par permutation avec M. Grassi, nommé sous-préfet de Grasse.

Par décision en date du 7 juillet 1891, sur la proposition du directeur général des postes et des télégraphes, le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies a autorisé la création de bureaux télégraphiques dans les communes de : Rodome (Aude), Vernoil (Maine-et-Loire), Genêts (Manche), Abscon (Nord), Vendin-le-Vieil (Pas-de-Calais), Etueffont-Haut (Territoire de Belfort), Velleron (Vaucluse).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Gendarmerie. — Par décret en date du 4 juillet 1891, rendu par le Président de la République, sur le rapport du président du conseil, ministre de la guerre, sont nommés lieutenants dans la gendarmerie, pour prendre rang à la date du 11 du même mois, les sous-lieutenants de l'arme ci-après dénommés, qui ont accompli deux années d'exercice dans leur grade, savoir :

M. Morel (Henri-Armand), employé à Brassac (Tarn).

M. Monnet (Jean-Baptiste-Edme), employé à Auch (Gers) (trésorier).

M. Drouot (Jean-Baptiste-Constant), employé à Sabres (Landes).

M. Déchelotte (Joseph), employé à Niort (Deux-Sèvres) (trésorier).

M. Bréqueville (Emile-Arthur-Joseph), employé à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) (trésorier).

ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE

Concours de 1891.

Liste par ordre alphabétique des candidats ayant composé dans les villes des départements autres que Lille et Rouen, admis à subir les épreuves orales du premier degré.

Abadie (Justin-Auguste).
Adam (Eugène-Léopold-Emile).

Albisser (Joseph).
Alix (François-Maxime).
Allardet (Charles-Léon-Joseph).
Alliès (Joseph-Reymond).
André (Léon).
Andriot (Maurice-Marie-Alexandre).
Anduze-Acher (Marie-Joseph-Hippolyte).
Anglès (Henri-Joseph-Charles-Marie).
Anselme (Marie-Joseph-François-Pierre).
Appert (François-Paul-Henri).
Archambaud (Gustave-Jules-Victor).
Ardisson (Nicolas-Marius-Pierre).
Ardouin (Sébastien-Jules-Paul).
Ardusset (Raymond-André-Charles).
Argentier (Léon-Antonin).
Arnal (Marie-Bernard-Auguste-Joseph-Pierre).
Arnould (Marie-Charles-François-Lucien).
Arnould (Nicolas-Léon).
Authier (Louis-Joseph-Félix-Pierre-Emile).
Baboin (Jean-Eugène-Henri).
Ballé-Gourdon (Bertrand-Pierre-Jules).
Barbou des Places (Joseph-Laurent-Edouard).
Bardone (Alexandre-César-Dominique).
Baron (Henri-François).
Barrau (Hyacinthe-Félix-Marie-Pierre-Philippe).
Barthas (Samuel-Emile).
Baudot (Henri-Edouard).
Bavoux (Albert-Alexandre).
Baylac (Michel-Marcelin).
Beaujean (Henry).
Becker (Jules-Ernest).
Belet (Edmond-Jules-Charles).
Belgrand (Marie-Lucien-Paul).
Bellet de Tavernost de Saint-Trivier (Marie-Antoine-Louis).
Belliard (Edouard-Marius-Auguste).
Belouin (Jules-Joseph-Albert).
Benezech (Pierre).
Bernard (Etienne-Joseph).
Berriau (Henri-Marie-Martin).
Bertaud (Jacques-Daniel-Amédée).
De Berterèche de Menditte (Marc-Charles).
Berthail (Pierre-Victor).
Bertrand (Jean-François-Justin).
Besset (Gabriel-Jules-Louis).
Besson (Marcel).
Beyer (Marc-Eugène-Constant).
Biarnois (Charles-Léon).
Bichat (Albert-Pierre-Ernest).
Biche (Joseh).
Bichot (Alfred-Léon-Ummanuel).
Biellut (Jean-François).
Biesse (Camille-Charles).
Biget (Albert-Emile).
Bigoudot (Marie-Alphonse-Fernand).
Billaudot (Georges-Emile).
Bine dit Mirtile (Henry).
Blaise (Paul-Jean-Claude).
Blanc (Casimir-Emmanuel-Joseph).
Blanchet (Jean-Joseph-Alexandre).
Blondel (Léon-Joseph-Marie-Jean).
Boge (Benoît-Antoine-Louis).
Du Bois (Joseph-Marie-Anastase-Paul).
Boissier (Georges-Ismen-Gervais-Marie).
Bonfils (Guillaume-Gabriel-François).
Bonifay (Louis-Jules-Antoine).
Bonneau (Georges-Auguste).
Bonnet (Jules-Philippe-Maurice).
Bonnin de Frayssex (Marie-Jules-Louis).
Bonsirven (Joseph-Saint-Cyr-Léon-François).
Bonvalot (Paul-Emile).
Boquel (Jean-Nicolas-Alfred).
Bornèque (Pierre).
Bos (Emile).
Bosquet (Edouard-Jean-Stanislas).
Botreau-Roussel-Bonneterre (Amédée).
Boucher de Crèvecœur (Etienne-Léonce-Marie).
Boudet (Maurice-Charles).
Boué (Charles-Jean-Théodore).
Bouffard (Valentin-Henri-Fortuné).
Bouget-Vignot (Joseph-Christophe).
Bouquemont (René-Victor-Eugène).
Bouquet de Chaux (Gaston-François).
Bourgeat (Lucien).
Bourguet (Germain).
Boussat (Marie-Joseph-Paul-Edouard).
Bouvard (Almire-Auguste-Léon).
Bouvier (Charles-Marie-Louis-Joseph-Edmond).
Boyer (Joseph-Prosper-Bienvenu-Henri).
De Boyveau (Gaston-Charles-Louis).
Braquet (Louis-Camille-Alfred).
Brasset (Annet).
Braun (Henri-Louis-Félix).
Brenet (Henri-Joseph-Amédée).
Brisson (Paul-Maxime).
Brochot (Ernest-Louis).
Bron (André).
Bronner (François-Alfred-Charles).
Brosset (Claude-Marie).
Brousse (Adrien-Victor-Marie).
Brun (Daniel-Elie).
Brun (Marius-Clément-Eugène-François).
Bruneval (Julien-Jean-Alphonse-Célestin).
Buridard (Georges-Eugène-Léon).
Burtschell (Alfred).
Butte (Henry).
Buzançais (Léon-Louis-André).
Cadéot (Joseph-Emile).
Cambefort (Paul-Emile).
Cambel (Michel-Jean-François).
Campagne (Louis-Benjamin).
Canet (Gustave-Louis-Marie).
Capdeville (Clément-François-Léopold).
Capperon (Pierre-Guillaume-Onésime).
Capperon (Louis-Hippolyte).
Carré (René-Auguste-Pierre-Xavier).
Carrère (François-Marius-Ulti).
Carrignon (Louis-Charles).
Cartier (Antoine-Louis).
Cassé-Barthe (Gustave-Marie-Thomas-Eugène).
Casset (Jacques-Joseph-Etienne).
Castel (Constant-Célestin-Marius).
De Castelbajac (Arnaud-Guilhem-Armand-Henri-Hippolyte.)
Cavard (Eugène-Joseph).
Cayatte (Charles-Adolphe).
Cazes (Charles-Louis).
Cazères (Joseph-Emile-Casimir).
Cenac (Alexandre-Germain).
Cercheux (Albert-Jean-Baptiste).
Chalandon (Albin-Marie-Henry).
Chamagne (Henri).
Chambard (Eugène-Antoine).
Chambeau (Marie-Joseph-André).
Chambon (Castelly-Auguste-Jean-Baptiste-Gabriel).
Chambry (Lucien-Léon).
Chapenoire (Paul-Albert).
Charles (Marie-Antoine-Joseph-Stanislas).
Charloteaux (Charles-Célestin).
Charnaud (François-Joseph).
Chat (Jean-Baptiste-François-Raymond-Emile).
Cherrière (George).
Chevalier (Eloi-Dominique).
Cheynet (Auguste-Emile-Louis-Joseph).
Chicot (Jean-Camille-Joseph).
Chopin (Pierre).
Chretiennot (Henry-Joseph-Hippolyte).
Cimetière (Pierre-Joseph).
Civatte (Jean-Baptiste).
Clapon (Henri-Ernest).
Claudel (Henri-Edouard).
Colin (Marie-François-Alexandre).
Collombard (Charles-Arsène).
Collombier (Marie-Joseph-Henri).
Combet (Ulysse-Laurent-Gabriel-François).
Congé (Paul-Charles-Raymond).
Constans (Marie-Joseph-Louis).
De Contencin (Marie-Martial-Henri).
Cordebas (Lucien-Paul).
Cornet (Ernest-Paul-Edouard).
Cornier (Jules-Auguste).
Cornillon (Marie - Joseph - François - Michel-Louis).
Cornu (Hippolyte).
De Costa (René-Henri-Joseph-Antoine).
Côte (Marie-Paul-René).
Coudin (Maurice-Ovide-Auguste-Félix).
Coulet (François-Léonce).
Coulon (Germain-Jean).
Coulon (Jean-Alexis-Pierre).
Counil (Antoine-Gabriel).
Coup (Etienne-Victor-Alexandre-Marie).
Court (Louis-Auguste).
Courtois (François-Louis-Camille-Joseph).
Crochard (Jean-François-Marie-Joseph).
Croissandeau (Charles-Gabriel-René-Fernand).
Culmann (Henri).
Curvat (Alphonse-André).
Cuttoli (Barthélemy).
Curvillier (Henri-Louis).
Daguilhon-Pujol (Gustave-Charles).
Dalbouse (Marius-Frédéric-Paul-Clovis).
Danton (Antoine-Isaac).
De Dartein (Félix-Marie-Alphonse-Auguste).
De Davach (François-René-Thèze-Delphin).
Déaddé (Maurice-Marie-Jean-Louis).
Debellegarde (Albert-Joseph-Alphonse).
Déjean (Valentin-Bernard-Fulcrand).
Delelis (Auguste-Henri).
Delisle (Antonin-Charles).
Delisle (Louis-Antoine).
Delpech (Jacques-Henri-Pierre-Alban).
Deluol (Emile-André).
Demange (Joseph-Henri-Benjamin).
Demay (Joseph-Ferdinand-Léon).
Demay (Victor-Adolphe-Julien).
Deniau (Henri-Joseph-Fernand-Marie).
Déplace (Jean-Baptiste-Claude-Léon).
De Descallar (Roger-Louis-Anatole).
Deschamps (Henri).
Deschamps (Léopold-Jules-Marie).
Deschamps (Raymond-Emile).
Desfrères (Valentin-Julien).
Despierre (Gabriel-Henri).
Desplanques (Auguste-Pierre).
Desrayaux (Henri).
Dessain (Auguste-Louis-Victor).
Devincet (Léon-Louis-Denis).
Doë (Marie-Alexis-Royer).
Dominé (Ernest-Joseph).
Donarel (Gaston Raphaël).
Douillet (Henri-Joseph).
Drujon (Fernand-Joseph-Léopold).
Duban (Maurice-Simon).
Dubois (Edwards-Marie-Joseph).
Dubulle (Louis-François-Joseph).
Ducongé (Albert-Jean-Bertrand).
Ducos (Félix-Jean-Romain).
Ducroix (Aimé-Armand).
Dufay (François-Xavier).
Dufieux (Julien-Claude-Marie-Sostène).
Dufour (Vincent-Marie-Edmond).
Dumas (Paul-Marie-Charles).
Dumas (Pierre-Raymond-Félix).
Duplantier (Jean-Joseph-Marie-Henri).
Dupuy (Michel-Edmond-Alfred-Alberich).
Durant de Premorel (René-Louis-Marie).
Effantin (Pierre-Claude-François).
Effroy (Eugène-Hippolyte).
Espinasse (Marie-Joseph-Dominique-Raymond).
Du Fay (Marie-Adrien-Georges-Girard).
Faye (Jean-Constant-Victor).
Fécelier (André-Marie-Emile-Antoine).
Feist (Georges-Léopold).
Fenech (Marie-Claude-Charles).
Figeac (Théodore-Pierre).
Fillon (Théodore-Stanislas).
Flamand (Irénée-Auguste-Eugène).
Fleuriot (René-Claude-Bertrand-Marie).
Fleurot (Charles-Germain).
Foisset (Jean-Pierre-Charles-Jacques).
Fontaine (Louis-Emile-François-Marie).
Fontaine (Claudius).
De Foras (Jean-Marie-Etienne).
Forget (Pierre-Emile).
Fouquet (Ernest-Sylvestre-Charles).
Fournier (Félix-Albert-Edmond).
Fourniès (Prosper).
Franc (Georges).
Fremont (Gustave-Louis).
Fromenty (Gaston-Joseph-Emile).
Furtin (Claude-Marie).
Gaillard (François-Henri).
Gaimar (Marius-Edmond-Laure).
Gascuel (Emile-Henri-Charles).
Gatinet (Albéric-François-Louis-Marius).
Gaudin (Louis-Eloi).
Gault (Hippolyte-François-Eugène).
Gautruche (Hippolyte-Emile)
Gavet (Léon-François).
Gay (François-Philémon-Louis).
Geisz (Nicolas-Eugène-Constant).
Genet (Emile-Henri).
Genie (Eugène).
De Gigord (Marie-Clément-Joseph).
Gilis (Etienne-Louis-Emile).
Gillain (Antonin-Paul-Léon).
Gilles (Augustin-Victorin).
Giraud (Jules-Antoine-Paul).
Giraudeau (René-Théodore).
Girault (Léon).
Girod (Léon-Adolphe).
Girodon (Jean).
Glaizot (Paul-Marie-Vincent).
Gleizes (Hippolyte).
Gobert (Joseph-Louis-Germain).
Gobin (Henry).
Gonthier (François-Adolphe).
Gonzalès (Jules-Marius-Hippolyte).
Gotchaux (Henri-Léon).
Goumarre (Joseph-Antoine-Marius).
Goursaud (Jean-François-Louis).
Grandjon (Jules-Louis).
Grandjon (Joseph-Marius).
Grialou (Louis-Julien).
Grillet (Marie-Georges-Victor).
Grosdemange (Camille-Lucien).
Guény (Albert).
Guérin de la Potterie (Henri-Charles).
Guichard (Charles-Emile).
Guignot (Henri-Lazare).
Guillame (Paul-Léon).
Guillet (Jean-Alfred-Ulysse).
Guionie (Ambroise).
Guire (Hubert-Jean-Baptiste).
Gury (Louis-Marie-Joseph).
Guynot de Boismenu (Jean-Joseph-Marie).
Guyon (Marie-Casimir-Joseph).
De Haldat du Lys (Marie-Paul-Henri).

Havard (Eugène-Louis-Hippolyte-Alexis).
Havard (Léon-Eugène).
Hébert (Elias-Gustave).
Hebert (Marcel-Charles-Frédéric).
Hebrard (Pierre-Jacques).
Henault (Léon-Armand-Maurice).
Henry (Constantin-Georges).
Henry (Marie-Joseph-Léon-Augustin).
Henry (Théophile-Emile).
Héray (Hippolyte-Eugène-Louis).
Hœmel (Auguste-Henri).
Hoffmann (Prosper).
De la Hogue (Paul-Jean-Baptiste).
Holstein (Daniel-Maurice).
Houillon (Henri).
Hubert de Saint-Didier (Gaëtan-Joseph-Augustin).
Hugues (Dominique-Alfred).
Ibos (Pierre-Emile-Marius).
Idoux (Joseph-Emile).
Ionett (Alfred).
Jacobi (Emile-Jules-Théophile.
Jacques (Hippolyte).
Jacques (Jean-Jules-Théophile).
Jacquet (Auguste-Antoine).
Jalabert (Achille-Louis-Henri).
Jannot (Jean-Eugène-Léon).
Jeanningros (Jules-Emile).
Jeanpierre (Hippolyte-Maurice-René.
Jehenne (Alfred-Auguste).
Joigneaut (Pierre).
Jolibois (Marie-Paul-Etienne).
Jouandon (Pierre-Joseph-Alexandre).
Joulia (Charles-Victor).
De Kersauson de Pennendreff (Henri-Marie-Joseph).
Laborde (Jean-Baptiste-Pierre-Louis).
Lacadé (Henri-André).
Lacomme (Paul-Jacques-Marie).
Lacroix (Marie-François-Emmanuel-Norbert).
Laden (Christophe-Jean-Antoine-Pierre).
Lafon de Laduye (Louis-Pierre-Joseph-Michel).
De Lalène Laprade (Paul-Ernest).
Lamain (René-Paul-Gaëtan).
Lamarque d'Arrouzat (Pierre-Ernest).
Lamothe (Charles-François).
Lamy (Eugène-Jean-Benoît-Joseph).
Landais (Cheri-Augustin-Marie-Albert).
De Lanète David de Floris (Louis-Gabriel-Marie-Joseph-Edouard).
Lanne (Edmond-Marie-Ange).
Lannes (Louis-Henri).
Lanoë (Jean-Camille-Marie).
Lanternier (Charles-Jules-Alexandre-Pierre).
Lapeyre (Alfred-Nathan).
Laporte (Félix-Louis-Albert).
Laporterie (Alexandre-Jean-Emile).
Larchey (Maurice-Etienne-Adolphe).
Lardant (Paul-Auguste).
De Lardemelle (Henri-Marie).
Larivière (Henri-Camille).
De Laroque (Jean-Baptiste-Marcel-Laurent).
Lasaulce (Adolphe-Henri-Eugène).
De Lastic Saint-Jal (Charles-Roger).
Laurent (Paul-François-Prosper).
Laussu (Maximilien).
Le Ber (Yves-Charles-Gérôme).
Lebondidier (Charles-Louis).
Le Chartier de Sedouy (Alain-François-Jean-Marie).
Lehalle (Arthur-Louis-Pierre).
De Leiris (Henri).
Le Marchand (Louis-Auguste).
Lesdos (Charles-Aristide).
Lesourd (Henri-Félix-Ernest).
Letenneur (Paul-François-Henri).
Letondot (Raymond-Marie-Joseph).
Letourneur (Aimé-Alphonse).
L'Helgoualch (Victor-Edouard-Marie).
Liébenguth (Jules-Edmond-Prosper).
Liégeard (Auguste-Louis-Henri).
Liens (François-Louis).
Ligez (Jules-Alfred-Auguste).
De Ligniville (Raoul-Fernand-Marie-Albert).
Lœvenbruck (Emile-Victor).
Loubère (Eugène-Emile-Amédée-Pierre).
Loubère (Jules-Victor-Aimé).
Louis (Constant-Georges).
Luc (René-Philippe-Victor).
Lugand (Louis-Aimé).
De Luze (Albert-Ferdinand-Philippe).
Maillard (Roger-Léon).
Maille (Michel-Joseph).
Mailluchet (Marie-Justin).
Maison (Edouard).
Mallie (Henri-Laurent-Marie-Bernard).
Malo (Jean-Baptiste-Marie-Léon).
Mangin (Louis-Charles-Jean-Baptiste).
Manteau (François-Clovis-Edmond).
De Marcé (Gaston-Albin-Marie).
Marchal (Eugène-Joseph-Emile).
Marchal (Paul-Hubert).
Marchand (François-Albert)
Marche (Paul-Alfred).
Maréchal (Jean-Marie-Hector).
Mareschal (Charles-Louis-Joseph-Marie).
Maret (Jules-Anatole-Joseph).
Marill (Etienne-Jean-Paul).
Marion (Charles-Marie-Gaston).
Marseillan (Marc-Jean-Joseph).
Marteau (Georges-Joseph-Noël).
Martel (Jules-Marie).
Martin (Pierre-Alphonse).
Mastio (Antoine-Raymond).
Mathieu (Jean-Marie-Placide-Lucien-Georges).
Mathieu (Jules-Nicolas).
Mathieu (Louis-Gustave).
Mathis (Eugène-Nicolas).
Maxilien (Jean-Camille).
Mayneau (Léon-Jules-Joseph-Eugène).
Mazier (Alphonse-Auguste-Paul-Eugène).
Meha (Victor-Emile).
Mène (Alexis).
Menettrier (Henri-Alexandre).
Mercier (Gabriel).
Meyer (Maurice).
Meynieux (Jean-Baptiste-Louis).
Michel (Honoré-Jean-Ascension).
Molin (Léon-Marie-Alfred).
Mondielli (Nicolas-Clément).
Montignault (Charles).
De Montignet de Grenaud (Guy-Adrien).
Morio (Achille-Louis-Marie).
Mossion de Lagontrie (Joseph-Charles-Xavier-Gérard).
Mouly (Achille-Antoine).
Mure (Paul-François-Constant).
Musy (Félix-Henri).
Nauges (Jules-Joseph).
Navel (Henri-Stanislas).
Nicolas (Edmond-Marie-Réné).
Nicolas (Jean-Alexis).
Nicolaÿ (Pierre-Georget-Marie-Jean).
Nigri (Marie-Emile-Lucien).
Noirot (Victor-Auguste).
Normand (Eugène-Jean-Emmanuel).
Normand (Alfred-Jean-Baptiste).
Olivié (Jean-Guillaume).
Oudinet (Georges-Benoît).
Pailleret (Philippe).
Panneau (Joseph-Octave-Marie-Corentin).
Panouillot (Joseph-Alfred).
Parlange (Geraud-Théodore-François).
Du Parquet (Emmanuel-Joseph-Marie).
Pascal (Michel-Emile).
Pasquier (Claude-Etienne-Joseph).
Pasquier (Gaston-Louis-Félix-Paul).
Pauvrehomme (Nicolas-Paul).
Péan (Georges-Julien).
Pellegrin (Alphonse-François-Etienne).
Pelletier (Jules-Joseph).
Perney (Charles-Léopold).
Peroux (Lucien-Philibert).
Perret (Marie-Pierre).
Perrin (Ernest-Henri).
Perrochia (Jean-Eugène).
Perron (Pierre-Paul-Octave).
Perron (Jules-Philippe).
Perrot (Maurice-Joseph).
Petin (Victor-Eugène-Lucien-Gabriel).
De Peyronnet (Marie-Louis-Hippolyte).
Philouze (Jules-Jean-Joseph).
Pieraz (Joseph-Charles).
De Pighetti (Jules-Edouard-Marie-Raoul).
Pinard (Marie-François-Charles).
Pinczon du Sel (Olivier-Marie-Auguste-Adrien).
Pinoir (Jean-René).
Pinton Biscouby (Pierre-Emile).
Pion (Auguste-Joseph).
Poirel (Charles-Célestin).
Poirier (Léon-Henry-Georges).
Pommier (Joseph-Georges).
Pons (Gustave-Marie).
Porcher (Emile-Frédéric-Auguste).
Posth (Charles Galthasard).
Poulin (Pierre-Albert).
Poulleau (Maurice-Léon).
Pradelle (Paul-Léger-Remi).
Proth (Georges).
Puig (Charles-André-Alexis-Guillaume).
Puntous (Hubert).
Raimondi (Jean-Eugène-Napoléon).
Ranon de la Vergne (Jean-Marie-Antoine).
Raymond (Louis-Joseph).
Redon (Paul-Marie-Louis).
Renaud (Auguste-Jean).
Reynaud (Joseph-Paul).
Riondel (Ernest-Charles-Armand).
Rivet (Henri-Paul).
Robert (Louis-François).
Rocaché (Lucien-Henri-Jules).
Rochas (Paul-Louis).
Rodrigue (Henri-Marie-Jean).
Roger (Joseph-Emile-Henri).
Rolet (Léon-Pierre).
Roques (Louis-Paul-Anne).
De Roquette-Buisson (Marie-Pierre-Bernard).
Rossigneux (Louis-Claudius).
Rossignol (Joseph-Alexis).
Rothé (Louis-Félix).
Roubaud (Marie-Justin-Victor-Joseph).
Rouquette (Gaston-Léon).
Roussel (Lucien-Amédée-Adolphe).
Rousselet (Joseph).
Roussin (Joseph-Emile).
Rozan (Jacques-Louis-Marie).
Ruffié (François-Blaise-Edouard).
Rumpler (Marie-Mathieu-Albert).
Saget (Joseph-Marie-Charles Dick).
Saint-Martin (François-Marie-Paul).
De Saisy (Paul-Marie-Gaston-Joseph).
Sala (Pierre-Jacques-Léopold).
De Salles de Hys (Charles-Auguste-Joseph-Henry).
Sallet (Pierre-Emmanuel).
Sapin (Germain-Marius).
Saturni (Pierre-Paul).
Sauget (Louis-Alphonse-Marcel).
Savourey (Julien-Fernand).
Sazerat (Jean).
Schwerer (René-Jean-Antoine).
Segonne (Eugène)
Senié (Antoine-Paul-Alexandre).
Seren (Marie-Jules).
Serre (Jean-Joseph-Menotti).
Serville (Joseph-Gaston).
Sevignac (Jean-Hector).
Sierp (Léon-Eugène).
Sieur (Michel-Jules-Xavier).
Silvestre (Gustave-Laurent).
Simian (Paul-Léon).
Simon (Marie-Marcel-Paul).
Siraud (Jean-Marie-Stéphane).
Sirven (Alfred-Ferdinand-Marcel).
Soulages (Roger-Marie-Joseph).
Soulard (Jacques-Roger).
Soulié (Pierre-Marcel).
Soursac (François-Benjamin-Joseph).
Speltz (François-Henri).
Sublet d'Hendicourt de Lenoncourt (Marie-Charles-Alfred).
Tabaste (Joseph-Philippe-Louis).
Tajasque (Auguste-Henri).
Tardy de Montravel (Marie-Ludovic-Léon-Ernest).
Taurines (Paul-Casimir).
Teitgen (Lucien-Léon-André).
Terrier (Joseph-Clément).
Thanry (Georges-Joseph).
Thouverez (Antoine-Simon).
Tixier (Jean).
Tonnet (Jean-Edouard).
Tranvoëz (Yves-Florentin).
Tribout (Constant-Alcide).
Trinité (Louis-Jules-André).
De Trinquelague-Dions (Alexis-Gabriel-Albin).
Trousson (Eugène-Gervais).
Tschupp (Charles-Jules).
Vadot (Etienne-Alphonse-François).
Vagnon (Georges-Marius).
Valençon (Achille-Eugène).
Valentin (Charles-Edouard-Emile).
Vallod (Marius).
Varaigue (Julien).
Varroquier (Charles-Louis).
Vassal (Bonaventure-Marie-Joseph).
Vaulon (Jacques-Louis-Albert).
Vautrain (Maurice-Auguste).
Vautrain (Georges-Jean-Baptiste-Arsène).
Verdet (Pierre-Auguste).
Vergé (Arsène).
Viala (Emile-Louis-Joseph).
Vicq (Gaston-Félix).
Vidon (Francisque-Edouard).
Villaume (Pierre-Auguste).
Du Vivier du Fay Solignac (Philippe-Fernand-Guillaume).
Vuillet (Elie-Emile-Léon).
Walter (Henri-Florent-Saturnin).
De Waren (Raoul-Nicolas-Paul).
De Warren (Edouard-François-Patrice).
Wehrle (Marie-Charles-Louis-Xavier-Joseph).
Weisbecker (Charles-Joseph).
Weyer (Paul-Emile-René-Georges).
Wiard (Adrien-René-Alexandre).
Wilmart (Pierre-Jules-Marie).
Zerbini (Louis-Charles).
Zevaco (Jean-François-Antoine).

NOTA. — Les candidats compris sur la liste ci-dessus qui ont demandé à subir les épreuves orales à Paris seront avisés ultérieurement, par une note insérée au *Journal officiel*, du jour où ils devront se rendre dans cette ville pour subir lesdites épreuves.

Quant aux candidats qui doivent subir les épreuves orales dans les départements, ils seront informés en temps utile, par une insertion au *Journal officiel*, des époques où auront lieu ces épreuves.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décret en date du 8 juillet 1891, rendu sur le rapport du sénateur, ministre de la marine, ont été promus au grade de lieutenant dans le corps de l'infanterie de marine, savoir :

MM.

Eymard de Laverrie de Vivans (Joseph-Marie-Emmanuel-Félicien), sous-lieutenant au régiment de tirailleurs sénégalais.

Munier (Marie-Albert), sous-lieutenant au régiment de tirailleurs sénégalais.

Cazalas (Louis-Laurent), sous-lieutenant au régiment de tirailleurs annamites.

Chauveteau (Ludovic-Clovis-Auguste), sous-lieutenant au 10e régiment en Annam.

Royre (Louis-Lionel-Auguste-Pierre), sous-lieutenant au bataillon de la Réunion.

Joly (Emile-Marc), sous-lieutenant au bataillon de la Martinique.

Vivet (Jean-Augustin-Marius), sous-lieutenant au 8e régiment, à Toulon.

Peltier (Patrick-Marie), sous-lieutenant au 9e régiment, au Tonkin.

Mas (Joseph-Thomas-Marie-Louis), sous-lieutenant au 9e régiment, au Tonkin.

Debay (Victor-Adrien), sous-lieutenant au 11e régiment, en Cochinchine.

Bonnin (Laurent-Louis-Adrien), sous-lieutenant au 9e régiment, au Tonkin.

Savy (René-Jean-Jacques), sous-lieutenant au 12e régiment, à la Nouvelle-Calédonie.

Par décret du Président de la République en date du 8 juillet 1891, rendu sur la proposition du sénateur, ministre de la marine, ont été promus dans le corps du commissariat de la marine, pour compter du 16 juillet 1891:

Au grade de commissaire.

M. Delacrose (Toussaint-Henri-Louis), commissaire adjoint.

Au grade de commissaire adjoint.

2e tour (choix). M. Denis-Lagarde (Augustin), sous-commissaire.

Au grade de sous-commissaire.

1er tour (ancienneté). M. Mouttet (Léon-Jules-François), aide-commissaire.

Par décision présidentielle en date du 8 juillet 1891, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le capitaine de vaisseau Magnon-Pujo (Etienne-Gabriel-Léon) a été nommé au commandement de la marine en Corse.

Dans la décision insérée au *Journal officiel* du 9 juillet 1891, page 3405, 3e colonne (Ministère de la marine), 12e ligne, au lieu de : major de la flotte, à Brest, lire : major de la flotte, à Cherbourg.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 9 Juillet 1891.

Ont été élus le 5 juillet 1891 :

M. Delubac, membre du conseil général du département de l'Ardèche pour le canton de Montpézat.

M. Bachan, membre du conseil général du département de la Dordogne pour le canton de Vélines.

M. de Blois, membre du conseil général du département du Finistère pour le canton de Plabennec.

M. Henry, membre du conseil général du département de Loir-et-Cher pour le canton d'Ouzouer-le-Marché.

M. Chantereau, membre du conseil général du département de la Loire-Inférieure pour le canton de Saint-Etienne-de-Montluc.

M. de Laborde-Noguez, membre du conseil général du département de la Seine-Inférieure pour le canton d'Offranville.

Le Président de la République et Mme Carnot offriront le samedi 11 juillet, au palais de l'Elysée, un dîner aux officiers généraux et aux chefs de corps de l'armée de Paris qui doivent prendre part à la revue du 14 Juillet.

Ce dîner sera suivi d'une réception à neuf heures et demie.

A l'occasion de la revue, le président du conseil, ministre de la guerre, et Mme de Freycinet donneront, le lundi 13 juillet, un dîner militaire.

Ce dîner sera suivi d'une réception à neuf heures et demie.

Les officiers des armées de terre et de mer, les officiers de réserve et de l'armée territoriale en uniforme, ainsi que les personnes occupant des situations officielles, seront reçus sans invitation.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 8 juillet.

Chambre des communes. — Le bill sur l'enseignement est adopté en troisième lecture.

La séance est levée.

(*Agence Havas.*)

Londres, 8 juillet.

M. Hammond, antiparnelliste, a été élu membre du Parlement à Carlow par 3,779 voix, contre 1,501 accordées à son concurrent parnelliste. (*Agence Havas.*)

Londres, 8 juillet.

L'empereur et l'impératrice devant retourner à Windsor lundi pour prendre congé de la reine, la cérémonie du départ aujourd'hui a été très simple. L'empereur a été reçu à la gare de Windsor par le duc de Connaught. Le train spécial est arrivé à la station de Paddington à Londres à six heures et demie. La gare était décorée de fleurs.

La garde d'honneur était composée des grenadiers et gardes avec la musique des coldstreams.

L'empereur et l'impératrice ont été reçus par le prince de Galles, le duc d'Edimbourg, le duc de Clarence, le comte de Hatzfeldt et le personnel de l'ambassade. L'empereur portait l'uniforme du régiment des dragons royaux de la reine Victoria.

L'empereur, l'impératrice, le prince de Galles, le duc d'Edimbourg, sont montés dans une voiture qui les a transportés à Buckingham-Palace. Un détachement de lifeguards les escortait.

Le duc de Clarence, le duc et la duchesse de Connaught suivaient dans une autre voiture.

Sur le parcours, une foule énorme a acclamé le cortège.

A l'arrivée au palais, la musique a joué l'hymne national.

Les grands officiers de la cour ont conduit l'empereur et l'impératrice aux appartements qui leur étaient réservés.

Le drapeau impérial était hissé sur le palais.

(*Agence Havas.*)

Londres, 8 juillet.

L'empereur et l'impératrice sont partis en voiture de Buckingham-Palace, à neuf heures, pour l'opéra. Ils y ont été reçus par les grands officiers de l'Etat en grande tenue et par une garde d'honneur composée par les coldstream-guards.

Le prince de Galles donnait le bras à l'impératrice, et l'empereur à la princesse de Galles pour se rendre dans la grande salle qui était garnie de fleurs.

L'entrée des souverains dans la loge royale a été l'objet d'un accueil enthousiaste. L'orchestre jouait l'hymne national allemand. La salle entière était debout. L'empereur et l'impératrice l'ont saluée à plusieurs reprises. L'aspect de la salle était splendide.

Outre les membres de la famille royale, on remarquait la présence de lord et de lady Salisbury, de tous les ambassadeurs et ministres étrangers actuellement à Londres.

(*Agence Havas.*)

Londres, 8 juillet.

Le prince de Galles a inauguré la statue de lord Napier de Magdala, élevée dans Waterloo-place, en présence de la famille Napier, de nombreux personnages et d'une foule immense.

(*Agence Havas.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 8 juillet.

On annonce officiellement qu'une chancellerie impériale pour les affaires de la Finlande vient d'être créée. (*Agence Havas*).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira, le 5 octobre 1891, dans le département du Var, à Toulon.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

MINISTÈRE DES FINANCES (1)

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1891

Situation, à la date du 1er juillet 1891, du recouvrement des contributions, droits, produits et revenus, dont la perception est autorisée par la loi de finances du 26 décembre 1890.

FRANCE. — § 1er. — IMPOTS DIRECTS

1° Comparaison des évaluations avec les rôles émis.

DÉSIGNATION DES PRODUITS	ÉVALUATIONS	ROLES ÉMIS	OBSERVATIONS
Contributions directes. — Budget ordinaire	430.111.666	428.122.400	(1) La différence représente le produit des rôles restant à émettre à diverses époques de l'année.
Taxes assimilées — Budget ordinaire	29.662.700	22.330.400 (1)	
	459.774.366	450.452.800	
Contributions directes. — Budget sur ressources spéciales	366.261.915	373.325.600 (2)	(2) Accroissement du montant des impositions communales.
Taxes assimilées — Budget sur ressources spéciales	1.336.435	1.187.700	
	367.598.350	374.513.300	
Totaux	827.372.716	824.966.100	

2° Comparaison des recouvrements effectués avec les douzièmes échus.

DÉSIGNATION DES PRODUITS	DOUZIÈMES ÉCHUS	RECOUVREMENTS	DIFFÉRENCES AUX RECOUVREMENTS par rapport aux douzièmes échus. Augmentations.	Diminutions.
Contributions directes (Budget ordre et budget sur ressources spéciales)	333.936.500	362.733.400	28.796.900	»
Taxes assimilées (Idem.)	9.799.000	8.200.900	»	1.598.100
Totaux	343.735.500	370.934.300	28.796.900	1.598.100
En plus aux recouvrements			27.198.800	
Évaluation en douzièmes			0d 40	

3° Comparaison des recouvrements de 1891 avec les recouvrements de 1890.

DÉSIGNATION DES PRODUITS	RECOUVREMENTS de 1891	RECOUVREMENTS de 1890.	EN PLUS en 1891.	EN MOINS en 1891.
Contributions directes (Budget ordre et budget sur ressources spéciales)	362.733.400	364.367.700	»	1.634.300
Taxes assimilées (Idem.)	8.200.900	9.197.800	»	996.900
Totaux	370.934.300	373.565.500	»	2.631.200
En moins aux recouvrements de 1891			2.631.200	

4° Comparaison des frais de poursuites de 1891 avec ceux de 1890 (exercices en cours).

DÉSIGNATION DES PRODUITS	EN 1891	EN 1890	EN PLUS en 1891.	EN MOINS en 1891.
Frais de poursuites sur les recouvrements de toutes natures opérés sur les exercices en cours en matière de contributions directes et de taxes assimilées	450.000	516.200	»	66.200
Proportion entre les frais de poursuites et les recouvrements	1 f. 15 0/00	1 f. 30 0/00	»	0 f. 15 0/00

BUDGET DE L'ÉTAT — RECETTES DE L'EXERCICE 1891

FRANCE. — Comparaison des recouvrements du mois de juin et des 6 premiers mois de l'année 1891 avec les évaluations correspondantes.

DÉSIGNATION DES PRODUITS	ÉVALUATIONS budgétaires totales.	MOIS DE JUIN 1891 — Évaluations pour le mois.	Recouvrements effectués.	DIFFÉRENCES aux recouvrements. Augmentations.	Diminutions.	SIX PREMIERS MOIS DE 1891 — Évaluations pour les 6 premiers mois.	Recouvrements effectués.	DIFFÉRENCES aux recouvrements. Augmentations.	Diminutions.
§ 1er. — **Impôts directs.** (V. développements à la page précéd.)	459.774.366	....	....	....	....	....	....	....	....
§ 2. — **Impôts et revenus indirects.**									
1° Produits de l'enregistrement.									
Transmissions entre-vifs à titre onéreux	151.210.279	13.210.500	14.920.500	1.710.000	»	79.082.500	84.837.500	5.755.000	»
Transmissions entre-vifs à titre gratuit	21.251.004	1.953.900	2.011.500	57.600	»	11.546.600	11.433.500	»	113.100
Mutations par décès	173.375.107	13.927.000	19.365.500	5.438.500	»	83.683.100	91.915.000	8.231.900	»
Baux et antichrèses	7.669.996	555.000	663.500	108.500	»	3.869.500	4.031.500	162.000	»
Adjudications et marchés, obligations, cautionnements et libérations	42.895.406	5.049.500	5.861.000	811.500	»	22.463.500	21.907.000	»	556.500
Condamnations, collocations et liquidations	4.066.982	336.500	298.000	»	38.500	1.939.500	2.005.000	65.500	»
Droits fixes proprement dits	35.446.509	2.965.000	3.102.000	137.000	»	18.321.500	17.495.500	»	826.000
Droits fixes gradués	10.772.107	1.007.500	1.129.500	122.000	»	5.605.500	6.175.500	570.000	»
Droits et demi-droits en sus	3.787.687	345.700	358.500	12.800	»	1.856.500	1.871.500	15.000	»
Droits de greffe	8.004.133	730.000	708.500	»	21.500	4.234.500	3.931.500	»	303.000
Droits d'hypothèque	5.579.738	535.500	472.000	»	63.500	2.970.000	2.927.500	»	42.500
Amendes	1.220.688	115.000	122.500	7.500	»	688.700	669.500	»	19.200
Assurances maritimes	261.959	»	»	»	»	132.500	149.500	17.000	»
Transmission de titres de sociétés	39.071.760	38.000	42.500	4.500	»	19.383.000	20.943.000	1.560.000	»
Perceptions diverses	890.386	90.800	99.000	8.200	»	450.600	433.500	»	17.100
	505.502.741	40.859.900	49.154.500	8.418.100	123.500	256.227.500	270.726.500	16.376.400	1.877.400
		En plus aux recouvrements...		8.294.600		En plus aux recouvrements...		14.499.000	
2° Produits du timbre.									
Timbre débité... de dimension	54.574.603	4.332.500	4.470.000	137.500	»	27.575.000	26.728.500	»	846.500
Timbre débité... spécial (mobile).. Connaissements	1.544.503	116.500	116.000	»	500	722.500	707.000	»	15.500
Timbre débité... spécial (mobile).. Affiches	1.215.478	110.500	92.500	»	18.000	584.500	706.000	121.500	»
Timbre extraordinaire et visa. Actions et obligations	18.973.165	91.500	253.000	161.500	»	9.450.000	10.289.500	839.500	»
Timbre extraordinaire et visa. Polices d'assurances, bordereaux, affiches, connaissements, etc.	6.017.178	478.000	774.000	296.000	»	3.038.000	2.993.500	»	44.500
Droits d'affichage et passeports	3.568.745	357.000	53.500	»	303.500	1.434.000	140.500	»	1.293.500
Permis de chasse	6.268.680	3.500	4.000	500	»	293.500	325.500	32.000	»
Timbre débité non sujet aux décimes. Proportionnel (effets, etc.)	11.456.596	892.500	976.500	84.000	»	5.708.000	5.961.500	253.500	»
Timbre débité non sujet aux décimes. Spécial (quittances, reçus et chèques)	14.984.745	1.092.000	1.153.500	61.500	»	7.344.000	7.405.000	61.000	»
Timbre extraordinaire et visa. proportionnel: Rentes des gouvernements étrangers	3.377.553	1.037.000	120.500	»	916.500	2.639.500	1.231.000	»	1.408.500
Timbre extraordinaire et visa. proportionnel: Crédit foncier, obligations	106.807	»	»	»	»	53.500	54.000	500	»
Timbre extraordinaire et visa. proportionnel: Effets, warrants, etc.	2.935.951	169.500	167.500	»	2.000	1.894.000	1.949.000	55.000	»
Polices d'assurances, abonnements, etc.	4.927.674	1.082.000	1.160.500	78.500	»	2.999.800	2.815.500	»	184.300
Spécial. (Lettres de voitures, récépissés.)	33.989.670	2.563.500	3.475.000	911.500	»	16.082.500	19.041.500	2.959.000	»
Timbre aux anciens tarifs	1.977	»	»	»	»	»	9.000	9.000	»
Marques de fabrique	25.686	2.200	3.000	800	»	15.100	16.000	900	»
	163.969.011	12.328.200	12.819.500	1.731.800	1.240.500	79.833.900	80.373.000	4.331.900	3.792.800
		En plus aux recouvrements...		491.300		En plus aux recouvrements...		539.100	
3° Taxe de 4 p. 100 sur le revenu des valeurs mobilières...	65.533.000	1.400.700	1.499.000	98.300	»	35.408.800	38.039.500	2.630.700	»
4° Produits des douanes. (Sucres et sels non compris.)									
Droits à l'importation (marchandises diverses)	334.322.028	26.417.500	24.773.000	»	1.644.500	166.547.000	158.955.000	»	7.592.000
Droits de statistique	7.099.257	570.000	629.000	59.000	»	3.241.000	3.482.000	241.000	»
Droits de navigation	8.038.365	643.000	793.000	150.000	»	3.943.000	4.216.000	273.000	»
Droits divers et recettes accessoires	4.171.616	286.600	340.000	53.400	»	1.785.300	1.964.000	178.700	»
Amendes et confiscations	1.004.354	82.800	94.000	11.200	»	521.200	542.000	20.800	»
	354.635.620	27.999.900	26.629.000	273.600	1.644.500	176.037.500	169.159.000	713.500	7.592.000
		En moins aux recouvrements.		1.370.900		En moins aux recouvrements.		6.878.500	

5° Produit des contributions indirectes. (*Sucres et sels non compris.*)									
Droits sur les boissons. — Vins, cidres, poirés, hydromels	156.552.839	15.672.000	14.637.000	»	1.035.000	76.170.000	73.278.000	»	2.892.000
Droits sur les boissons. — Alcools et surtaxe des vins alcoolisés	253.885.465	22.645.500	25.565.000	2.919.500	»	122.427.000	138.324.000	15.897.000	»
Droits sur les boissons. — Bières	22.578.496	2.281.000	2.115.000	»	166.000	11.436.000	11.229.000	»	207.000
Droit de fabrication des stéarines et bougies	8.500.841	494.000	460.000	»	34.000	3.719.000	4.499.000	780.000	»
Droit de consommation des vinaigres et acides acétiques	2.949.869	285.000	289.000	4.000	»	1.304.000	1.315.000	11.000	»
Droits de transport par chemin de fer (grande vitesse)	100.385.340	6.609.000	7.593.000	984.000	»	23.171.000	25.479.000	2.308.000	»
Droits de transport par autres voitures que les chemins de fer	5.297.890	586.800	602.000	15.200	»	2.382.000	2.459.000	77.000	»
Licences (boissons et voitures publiques)	13.310.900	247.300	247.000	»	300	6.763.800	6.758.000	»	5.800
Garantie des matières d'or et d'argent	4.874.100	378.000	392.000	14.000	»	2.192.000	2.225.000	33.000	»
Cartes à jouer	2.200.400	178.000	184.000	6.000	»	1.032.000	1.045.000	13.000	»
Amendes et droits sur acquits non rentrés	3.330.900	323.000	290.000	»	33.000	1.801.000	1.677.000	»	124.000
Autres droits et recettes à différents titres	31.544.981	2.974.000	3.060.000	86.000	»	14.567.000	15.213.000	646.000	»
	605.412.021	52.673.600	55.434.000	4.028.700	1.268.300	266.964.800	283.501.000	19.765.000	3.228.800
		En plus aux recouvrements...		2.760.400		En plus aux recouvrements...		16.536.200	
6° Sels.									
Douanes. — Taxes perçues en douane	20.686.011	1.281.000	1.423.000	142.000	»	8.305.000	9.099.000	794.000	»
Contributions indirectes. — Taxes perçues à l'intérieur	12.163.127	670.000	876.000	206.000	»	5.491.000	5.409.000	»	82.000
	32.849.138	1.951.000	2.299.000	348.000	»	13.796.000	14.508.000	794.000	82.000
		En plus aux recouvrements...		348.000		En plus aux recouvrements...		712.000	
7° Sucres.									
Douanes. — Sucres coloniaux	»	2.962.000	2.928.000	»	34.000	10.382.000	9.153.000	»	1.229.000
Douanes. — Sucres étrangers	»	1.026.000	144.000	»	882.000	10.473.000	4.208.000	»	6.265.000
Contributions indirectes. — Sucres indigènes	»	5.614.000	11.987.000	6.373.000	»	44.085.000	61.938.000	17.853.000	»
	175.570.000	9.602.000	15.059.000	6.373.000	916.000	64.940.000	75.299.000	17.853.000	7.494.000
		En plus aux recouvrements.		5.457.000		En plus aux recouvrements...		10.359.000	
§ 3. — Produits de monopoles.									
Contributions indirectes. — Allumettes chimiques	26.500.000	2.100.000	1.978.000	»	122.000	12.150.000	10.274.000	»	1.876.000
Contributions indirectes. — Tabacs	372.829.048	30.709.000	30.657.000	»	52.000	181.750.000	182.415.000	665.000	»
Contributions indirectes. — Poudres à feu	10.901.303	571.000	508.000	»	63.000	3.668.000	3.359.000	»	309.000
Postes	156.516.112	12.268.600	12.827.000	558.400	»	70.030.000	73.717.700	3.687.700	»
Télégraphes	33.147.062	2.550.100	3.052.400	502.300	»	14.466.100	16.048.300	1.582.200	»
Produits de diverses exploitations	10.078.124	53.400	74.100	20.700	»	326.600	282.100	»	44.500
	609.971.649	48.252.100	49.096.500	1.081.400	237.000	282.390.700	286.096.100	5.934.900	2.229.500
		En plus aux recouvrements...		844.400		En plus aux recouvrements...		3.705.400	
Totaux des paragraphes 2 et 3	2.513.463.180	195.067.400	211.990.500	22.352.900	5.429.800	1.175.599.200	1.217.702.100	68.399.400	26.296.500
		En plus aux recouvrements...		16.923.100		En plus aux recouvrements...		42.102.900	
§ 4. — Produits et revenus du domaine de l'Etat.									
Produits des domaines (autres que le domaine forestier)	15.412.736	1.037.000	800.500	»	236.500	6.003.700	5.295.500	»	708.200
Produits des forêts	25.213.384	407.200	324.400	»	82.800	1.721.900	1.716.000	»	5.900
	40.626.120	1.444.200	1.124.900	»	319.300	7.725.600	7.011.500	»	714.100
		En moins aux recouvrements.		319.300		En moins aux recouvrements.		714.100	
§ 5. — Produits divers	25.557.197	1.509.000	1.512.900	3.900	»	6.063.000	5.582.800	»	480.200
§ 6. — Ressources exceptionnelles	27.174.981	»	800	800	»	»	268.300	268.300	»
§ 7. — Recettes d'ordre	58.185.407	3.130.700	3.234.900	104.200	»	14.765.800	15.112.000	346.200	»
Total	3.124.781.251	201.151.300	217.864.000	22.461.800	5.749.100	1.204.153.600	1.245.676.700	69.013.900	27.490.800
A ajouter : Evaluat. budg. p' l'Algérie (v. le dév. aux p. suiv.)	40.516.376	En plus aux recouvrements.		16.712.700		En plus aux recouvrements.		41.523.100	
Total des évaluations budgétaires	3.165.297.627								

BUDGET DE L'ÉTAT — RECETTES DE L'EXERCICE 1891

FRANCE. — Comparaison des recouvrements du mois de juin et des six premiers mois de l'année 1891 avec les recouvrements des mêmes mois de l'année 1890.

DÉSIGNATION DES PRODUITS	RECOUVREMENTS du mois de juin. 1891.	RECOUVREMENTS du mois de juin. 1890.	DIFFÉRENCES pour 1891. Augmentations.	DIFFÉRENCES pour 1891. Diminutions.	RECOUVREMENTS pour les six premiers mois de 1891.	RECOUVREMENTS pour les six premiers mois de 1890.	DIFFÉRENCES pour 1891. Augmentations.	DIFFÉRENCES pour 1891. Diminutions.
§ 1er. — **Impôts directs.** (Voir développements à la première page.)	»	»	»	»	»	»	»	»
2. — Impôts et revenus indirects.								
1° Produits de l'enregistrement.								
Transmissions entre-vifs à titre onéreux	14.920.500	15.163.000	»	242.500	84.837.500	83.907.000	930.500	»
Transmissions entre-vifs à titre gratuit	2.011.500	1.962.000	49.500	»	11.433.500	10.946.000	487.500	»
Mutations par décès	19.365.500	23.957.500	»	4.592.000	91.915.000	94.431.000	»	2.516.000
Baux et antichrèses	663.500	615.500	48.000	»	4.031.500	4.103.500	»	72.000
Adjudications et marchés, obligations, cautionnements et libérations	5.861.000	4.976.500	884.500	»	21.907.000	20.876.000	1.031.000	»
Condamnations, collocations et liquidations	298.000	315.500	»	17.500	2.005.000	1.788.000	217.000	»
Droits fixes proprement dits	3.102.000	2.990.500	111.500	»	17.495.500	18.022.000	»	526.500
Droits fixes gradués	1.129.500	1.074.500	55.000	»	6.175.500	6.122.000	53.500	»
Droits et demi-droits en sus	358.500	379.000	»	20.500	1.871.500	1.876.500	»	5.000
Droits de greffe	708.500	698.500	10.000	»	3.931.500	4.021.000	»	89.500
Droits d'hypothèque	472.000	487.000	»	15.000	2.927.500	2.964.500	»	37.000
Amendes	122.500	122.500	»	»	669.500	679.000	»	9.500
Assurances maritimes	»	»	»	»	149.500	160.500	»	11.000
Transmissions de titres de sociétés	42.500	21.000	21.500	»	20.943.000	20.669.000	274.000	»
Perceptions diverses	99.000	90.000	9.000	»	433.500	447.500	»	14.000
	49.154.500	52.853.000	1.189.000	4.887.500	270.726.500	271.013.500	2.993.500	3.280.500
	En moins à 1891		3.698.500		En moins à 1891		287.000	
2° Produits du timbre.								
Timbre débité... de dimension	4.470.000	4.481.500	»	11.500	26.728.500	27.373.500	»	645.000
Timbre débité... spécial (mobile). Connaissements	116.000	109.000	7.000	»	707.000	755.000	»	48.000
Timbre débité... spécial (mobile). Affiches	92.500	112.500	»	20.000	706.000	616.500	89.500	»
Timbre extraordinaire et visa... Actions et obligations	253.000	146.000	107.000	»	10.289.500	11.282.000	»	992.500
Timbre extraordinaire et visa... Polices d'assurances, bordereaux, affiches, connaissements, etc.	774.000	540.500	233.500	»	2.993.500	2.893.500	100.000	»
Droits d'affichage et passeports	53.500	13.500	40.000	»	140.500	38.000	102.500	»
Permis de chasse	4.000	10.000	»	6.000	325.500	324.000	1.500	»
Timbre débité non sujet aux décimes. Proportionnel (effets, etc.)	976.500	938.000	38.500	»	5.961.500	5.827.500	134.000	»
Timbre débité non sujet aux décimes. Spécial (quittances, reçus et chèques)	1.153.500	1.135.000	18.500	»	7.405.000	7.265.000	140.000	»
Timbre extraordinaire et visa. Proportionnel.. Rentes des gouvernements étrangers	120.500	244.500	»	124.000	1.231.000	1.224.000	7.000	»
Timbre extraordinaire et visa. Proportionnel.. Crédit foncier, obligations	»	»	»	»	54.000	58.000	»	4.000
Timbre extraordinaire et visa. Proportionnel.. Effets, warrants, etc.	167.500	169.000	»	1.500	1.949.000	1.907.000	42.000	»
Timbre extraordinaire et visa. Polices d'assurances, abonnements	1.160.500	2.164.000	»	1.003.500	2.815.500	3.706.500	»	891.000
Timbre extraordinaire et visa. Spécial. (Lettres de voitures, récépissés.)	3.475.000	2.208.500	1.266.500	»	19.041.500	17.447.000	1.594.500	»
Timbre extraordinaire et visa. Timbre aux anciens tarifs	»	»	»	»	9.000	500	8.500	»
Timbre extraordinaire et visa. Marques de fabrique	3.000	»	3.000	»	16.000	11.500	4.500	»
	12.819.500	12.272.[illegible]00	1.714.000	1.166.500	80.373.000	80.729.500	2.22[illegible]	[illegible].5[illegible]0.500
	En plus à 1891		547.500		En moins à 1891		356.500	
3° Taxe de 4 p. 100 sur le revenu des valeurs mobilières	1.499.000	559.500	939.500	»	38.039.500	27.208.500	10.831.000	»
4° Produits des douanes. (Sucres et sels non compris.)								
Droits à l'importation (marchandises diverses)	24.773.000	26.870.000	»	2.097.000	158.955.000	151.685.000	7.270.000	»
Droits de statistique	629.000	618.000	11.000	»	3.482.000	3.489.000	»	7.000
Droits de navigation	793.000	725.000	68.000	»	4.216.000	4.101.000	115.000	»
Droits divers et recettes accessoires	340.000	325.000	15.000	»	1.964.000	1.764.000	200.000	»
Amendes et confiscations	94.000	78.000	16.000	»	542.000	488.000	54.000	»
	26.629.000	28.616.000	110.000	2.097.000	169.159.000	161.527.000	7.639.000	7.000
	En moins à 1891		1.987.000		En plus à 1891		7.632.000	

(*Supplément.*)

5° Produits des contributions indirectes. (Sucres et sels non compris.)								
Droits sur les boissons. — Vins, cidres, poirés, hydromels	14.637.000	14.328.000	309.000	»	73.278.000	71.133.000	2.145.000	»
Droits sur les boissons. — Alcools et surtaxe des vins alcoolisés	25.565.000	25.408.000	157.000	»	138.324.000	133.226.000	5.098.000	»
Droits sur les boissons. — Bières	2.115.000	2.344.000	»	229.000	11.229.000	11.790.000	»	561.000
Droit de fabrication des stéarines et bougies	460.000	539.000	»	79.000	4.499.000	3.843.000	656.000	»
Droit de consommation des vinaigres et acides acétiques	289.000	309.000	»	20.000	1.315.000	1.427.000	»	112.000
Droits de transport par chemin de fer (grande vitesse)	7.593.000	7.346.000	247.000	»	25.479.000	24.299.000	1.180.000	»
Droits de transport par autres voitures que les chemins de fer	602.000	609.000	»	7.000	2.459.000	2.423.000	36.000	»
Licences (boissons et voitures publiques)	247.000	258.000	»	11.000	6.758.000	6.731.000	27.000	»
Garantie des matières d'or et d'argent	392.000	392.000	»	»	2.225.000	2.158.000	67.000	»
Cartes à jouer	184.000	183.000	1.000	»	1.045.000	993.000	52.000	»
Amendes et droits sur acquits non rentrés	290.000	306.000	»	16.000	1.677.000	1.729.000	»	52.000
Autres droits et recettes à différents titres	3.060.000	3.096.000	»	36.000	15.213.000	15.365.000	»	152.000
	55.434.000	55.118.000	714.000	398.000	283.501.000	275.117.000	9.261.000	877.000
	En plus à 1891		316.000		En plus à 1891		8.384.000	
6° Sels.								
Douanes. — Taxes perçues en douanes	1.423.000	1.444.000	»	21.000	9.099.000	8.447.000	652.000	»
Contributions indirectes. — Taxes perçues à l'intérieur	876.000	839.000	37.000	»	5.409.000	5.378.000	31.000	»
	2.299.000	2.283.000	37.000	21.000	14.508.000	13.825.000	683.000	»
	En plus à 1891		16.000		En plus à 1891		683.000	
7° Sucres.								
Douanes. — Sucres coloniaux	2.928.000	2.580.000	348.000	»	9.153.000	9.044.000	109.000	»
Douanes. — Sucres étrangers	144.000	219.000	»	75.000	4.208.000	1.597.000	2.611.000	»
Contributions indirectes. — Sucres indigènes	11.987.000	5.614.000	6.373.000	»	61.938.000	44.085.000	17.853.000	»
	15.059.000	8.413.000	6.721.000	75.000	75.299.000	54.726.000	20.573.000	»
	En plus à 1891		6.646.000		En plus à 1891		20.573.000	
§ 3. — Produits de monopoles.								
Contributions indirectes. — Allumettes chimiques	1.978.000	804.000	1.174.000	»	10.274.000	3.624.000	6.650.000	»
Contributions indirectes. — Tabacs	30.657.000	30.533.000	124.000	»	182.415.000	180.709.000	1.706.000	»
Contributions indirectes. — Poudres à feu	508.000	527.000	»	19.000	3.359.000	3.529.000	»	170.000
Postes	12.827.000	12.147.000	680.000	»	73.717.700	71.437.600	2.280.100	»
Télégraphes	3.052.400	3.088.900	»	36.500	16.048.300	15.833.900	214.400	»
Produits de diverses exploitations	74.100	92.000	»	17.900	282.100	371.600	»	89.500
	49.096.500	47.191.900	1.978.000	73.400	286.096.100	275.505.100	10.850.500	259.500
	En plus à 1891		1.904.600		En plus à 1891		10.591.000	
Totaux des paragraphes 2 et 3	211.990.500	207.306.400	13.402.500	8.718.400	1.217.702.100	1.159.651.600	65.055.000	7.004.500
	En plus à 1891		4.684.100		En plus à 1891		58.050.500	
§ 4. — Produits et revenus du domaine de l'État.								
Produits des domaines (autres que le domaine forestier)	800.500	989.000	»	188.500	5.295.500	6.005.000	»	709.500
Produits des forêts	324.400	1.120.500	»	796.100	1.716.000	2.223.400	»	507.400
	1.124.900	2.109.500	»	984.600	7.011.500	8.228.400	»	1.216.900
	En moins à 1891		984.600		En moins à 1891		1.216.900	
§ 5. — Produits divers	1.512.900	1.388.300	124.600	»	5.582.800	5.602.000	»	19.200
§ 6. — Ressources exceptionnelles	800	»	800	»	268.300	»	268.300	»
§ 7. — Recettes d'ordre	3.234.900	3.242.800	»	7.900	15.112.000	15.226.900	»	114.900
Totaux généraux	217.864.000	214.047.000	13.527.900	9.710.900	1.245.676.700	1.188.708.900	65.323.300	8.355.500
	En plus à 1891		3.817.000		En plus à 1891		56.967.800	

BUDGET DE L'ÉTAT — RECETTES DE L'EXERCICE 1891

ALGÉRIE. — **Comparaison des recouvrements du mois de mai et des cinq premiers mois de l'année 1891 avec les évaluations correspondantes.**

DÉSIGNATION DES PRODUITS	ÉVALUATIONS budgétaires totales.	MOIS DE MAI 1891				CINQ PREMIERS MOIS DE 1891			
		Évaluations pour le mois.	Recouvrements effectués.	DIFFÉRENCES aux recouvrements. Augmentations.	Diminutions.	Évaluations pour les 5 premiers mois.	Recouvrements effectués.	DIFFÉRENCES aux recouvrements. Augmentations.	Diminutions.
§ 1er. — Impôts directs	9.114.300	17.100	12.400	»	4.700	194.100	206.800	12.700	»
§ 2. — Impôts et revenus indirects.									
Enregistrement	3.546.307	313.500	295.000	»	18.500	1.606.500	1.645.000	38.500	»
Timbre	4.098.274	323.500	342.500	19.000	»	1.649.000	1.698.000	49.000	»
Taxe de 4 p. 100 sur le revenu des valeurs mobilières	263.100	18.000	2.500	»	15.500	134.600	101.500	»	33.100
Douanes	9.844.762	884.200	926.000	41.800	»	4.073.600	4.541.000	467.400	»
Contributions diverses	1.610.605	108.700	104.600	»	4.100	536.600	510.300	»	26.300
	19.363.048	1.647.900	1.670.600	60.800	38.100	8.000.300	8.495.800	554.900	59.400
		En plus aux recouvrements...		22.700		En plus aux recouvrements...		495.500	
§ 3. — Produits des monopoles et exploitations industrielles de l'Etat.									
Produit de la vente des tabacs	439.534	33.200	39.800	6.600	»	189.300	172.600	»	16.700
Produits de la vente des poudres à feu	812.111	57.100	49.300	»	7.800	301.000	279.800	»	21.200
Produits des postes	2.571.605	180.900	206.600	25.700	»	919.100	970.600	51.500	»
Produit des télégraphes	1.264.995	105.500	110.500	5.000	»	502.000	520.900	18.900	»
	5.088.245	376.700	406.200	37.300	7.800	1.911.400	1.943.900	70.400	37.900
		En plus aux recouvrements...		29.500		En plus aux recouvrements...		32.500	
§ 4. — Produits et revenus des domaines de l'Etat.									
Produits des domaines (autres que le domaine forestier)	2.491.144	126.200	129.500	3.300	»	496.200	662.500	166.300	»
Produits des forêts	820.185	19.600	25.500	5.900	»	102.400	90.000	»	12.400
	3.311.329	145.800	155.000	9.200	»	598.600	752.500	166.300	12.400
		En plus aux recouvrements...		9.200		En plus aux recouvrements...		153.900	
§ 5. — Produits divers du budget	884.400	27.800	34.400	6.600	»	196.200	175.700	»	20.500
§ 7. — Recettes d'ordre	2.755.054	205.800	205.300	»	500	697.900	857.600	159.700	»
Totaux généraux	40.516.376	2.421.100	2.483.900	113.900	51.100	11.598.500	12.432.300	964.000	130.200
		En plus aux recouvrements...		62.800		En plus aux recouvrements...		833.8[illegible]	

BUDGET DE L'ÉTAT — RECETTES DE L'EXERCICE 1891

ALGÉRIE. — **Comparaison des recouvrements du mois de mai et des cinq premiers mois de l'année 1891 avec les recouvrements des mêmes mois de l'année 1890.**

DÉSIGNATION DES PRODUITS	RECOUVREMENTS du mois de mai.		DIFFÉRENCES pour 1891.		RECOUVREMENTS pour les cinq premiers mois de		DIFFÉRENCES pour 1891.	
	1891.	1890.	Augmentations.	Diminutions.	1891.	1890.	Augmentations.	Diminutions.
§ 1er. — Impôts directs	12.400	17.200	»	4.800	206.800	175.600	31.200	»
§ 2. — Impôts et revenus indirects.								
Enregistrement	295.000	318.500	»	23.500	1.645.000	1.458.000	187.000	»
Timbre	342.500	332.500	10.000	»	1.698.000	1.641.500	56.500	»
Taxe de 4 p. 100 sur le revenu des valeurs mobilières	2.500	3.500	»	1.000	101.500	101.000	500	»
Douanes	926.000	898.000	28.000	»	4.541.000	4.056.000	485.000	»
Contributions diverses	104.600	95.900	8.700	»	510.300	523.500	»	13.200
	1.670.600	1.648.400	46.700	24.500	8.495.800	7.780.000	729.000	13.200
	En plus à 1891		22.200		En plus à 1891		715.800	
§ 3. — Produits des monopoles et exploitations industrielles de l'État.								
Produit de la vente des tabacs	39.800	35.600	4.200	»	172.600	190.400	»	17.800
Produit de la vente des poudres à feu	49.300	60.500	»	11.200	279.800	295.400	»	15.600
Produits des postes	206.600	177.700	28.900	»	970.600	935.700	34.900	»
Produits des télégraphes	110.500	99.000	11.500	»	520.900	482.000	38.900	»
	406.200	372.800	44.600	11.200	1.943.900	1.903.500	73.800	33.400
	En plus à 1891		33.400		En plus à 1891		40.400	
§ 4. — Produits et revenus des domaines de l'État.								
Produits des domaines (autres que le domaine forestier)	129.500	120.500	9.000	»	662.500	511.000	151.500	»
Produits des forêts	25.500	12.000	13.500	»	90.000	63.000	27.000	»
	155.000	132.500	22.500	»	752.500	574.000	178.500	»
	En plus à 1891		22.500		En plus à 1891		178.500	
§ 5. — Produits divers du budget	31.400	55.600	»	21.200	175.700	214.400	»	38.700
§ 7. — Recettes d'ordre	205.300	230.500	»	25.200	857.600	726.700	130.900	»
Totaux généraux	2.483.900	2.457.000	113.800	86.900	12.432.300	11.374.200	1.143.400	85.300
	En plus à 1891		26.900		En plus à 1891		1.058.100	

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

Concours pour l'attribution de bourses commerciales de séjour à l'étranger.

Le ministère du commerce, de l'industrie et des colonies met au concours des bourses commerciales de séjour à l'étranger de deux catégories, suivant l'âge exigé des concurrents.

Ces bourses sont attribuées pour deux ans et peuvent être renouvelées pour une troisième année par une décision ministérielle.

Le concours comprend, dans chaque catégorie, des épreuves écrites et des épreuves orales. Les épreuves écrites auront lieu le 5 novembre 1891 au chef-lieu de chaque département.

Elles comprennent :

1° Une composition de géographie commerciale ;

2° Une composition de législation ;

3° Une composition d'arithmétique commerciale ;

4° Une composition de langue étrangère (thème, version et correspondance).

Les candidats doivent adresser à la préfecture du département de leur domicile, du 1er au 31 juillet, leur demande accompagnée des pièces ci-après :

1° Pièces authentiques justifiant qu'ils sont de nationalité française et qu'ils ont l'âge exigé par le règlement ;

2° Certificat de bonnes vie et mœurs ;

3° Certificat délivré par le maire de la commune du domicile des parents et constatant la situation de fortune de ces derniers ;

4° Note écrite et signée par le candidat relatant ses études et occupations antérieures ;

5° Demande indiquant la langue étrangère pour laquelle le candidat désire subir les épreuves écrites (anglais, allemand, espagnol ou portugais) et, s'il y a lieu, les autres langues étrangères pour lesquelles il désire subir des épreuves orales complémentaires (anglais, allemand, espagnol, portugais, italien, langues orientales vivantes).

Bourses de la première catégorie.

Les bourses de la première catégorie (4,000 fr. pour la première année, 3,000 fr. pour la seconde) sont réservées aux jeunes gens, âgés de seize ans au moins et de dix-huit ans au plus au 1er juillet de l'année du concours, qui désirent aller s'établir dans les pays hors d'Europe.

Les candidats à ces bourses doivent produire, en outre des pièces visées plus haut : 1° un certificat médical dûment légalisé constatant qu'ils sont en état de supporter les fatigues du voyage et du changement de climat; 2° un certificat du directeur du dernier établissement dans lequel ils ont poursuivi leurs études, constatant la durée et la nature de ces études.

Bourses de la deuxième catégorie

Les bourses de la deuxième catégorie (variant de 2,500 fr. à 4,000 fr. pour la première année, et de 2,000 fr. à 3,000 fr. pour la seconde) sont réservées aux jeunes gens, âgés de vingt et un ans au moins et de vingt-six au plus au 1er juillet de l'année du concours et pourvus du diplôme supérieur ou du certificat de fin d'études d'une école supérieure de commerce reconnue par l'Etat, qui désirent s'établir ou faire un apprentissage commercial dans un pays d'Europe ou hors d'Europe.

Les candidats doivent produire, en outre des pièces visées plus haut : 1° le diplôme supérieur ou le certificat de fin d'études d'une école supérieure de commerce reconnue par l'Etat; 2° une pièce constatant qu'ils sont libérés de tout service militaire actif.

Des exemplaires du règlement et des programmes des concours sont à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies, rue de Varenne, 80.

Ces documents seront envoyés par la poste aux candidats qui en feront la demande au ministre (Direction du personnel et de l'enseignement technique. — Bureau de l'enseignement commercial).

SÉNAT

Session ordinaire de 1891.

Bulletin de la séance du jeudi 9 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures cinq minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Dusolier, l'un des secrétaires, est adopté.

M. Le Monnier dépose des rapports sur quatre projets de lois, adoptés par la Chambre des députés, tendant à autoriser : 1° la ville de Châlons-sur-Marne à emprunter 650,000 francs et le département des Landes à emprunter 40,000 fr. ; 2° le département de Seine-et-Oise à s'imposer extraordinairement; 3° le département de la Meuse à créer des ressources extraordinaires.

Le Sénat adopte les projets de lois suivants :

1° Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département du Cantal à contracter un emprunt pour la reconstruction du pont de Massiac ;

2° Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département du Finistère à créer des ressources extraordinaires pour l'établissement d'un réseau de chemins de fer d'intérêt local ;

3° Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de Lot-et-Garonne à contracter un emprunt à la caisse vicinale ;

4° Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Saint-Etienne (Loire) à emprunter une somme de 210,000 fr.;

5° Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Verdun (Meuse) à emprunter une somme de 505.000 fr. et à s'imposer extraordinairement ;

6° Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de la Mayenne à s'imposer extraordinairement en 1892 ;

7° Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à ériger en commune distincte la section de Lacam-d'Ourcet, distraite à cet effet de la commune de Lentillac (canton de Saint-Céré, arrondissement de Figeac, département du Lot);

8° Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à distraire une portion du territoire de la commune de Rosendaël (canton est et arrondissement de Dunkerque, département du Nord) pour l'ériger en commune distincte sous le nom de Malo-les-Bains ;

9° Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de la Charente à s'imposer extraordinairement;

10° Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet d'approuver une convention portant cession par l'Etat à la ville de Lodève (Hérault) du champ de tir et de manœuvres du Soumont, à charge par l'acquéreur de fournir au génie militaire la propriété d'un champ de tir dans la vallée du ruisseau d'Auméias et la jouissance d'un champ de manœuvres dans un rayon de 8 kilomètres environ autour de la ville.

M. Jules Roche, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, dépose un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet l'ouverture au ministre du commerce, de l'industrie et des colonies (2e section. — Postes et télégraphes), sur l'exercice 1891, d'un crédit extraordinaire de 723,000 fr. pour faire face aux dépenses d'établissement de communications télégraphiques internationales.

M. le ministre dépose un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à la création d'un office du travail.

L'ordre du jour appelle la suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels.

Le dernier alnéa du paragraphe 1er de l'article 3 (« de plus de dix heures par jour ») est mis en discussion.

M. Maxime Lecomte, M. Richard Waddington et M. Screpel sont entendus.

Un amendement de MM. Blavier et Diancourt est rejeté, au scrutin public, après pointage, par 119 voix contre 115 sur 234 votants.

M. Boulanger dépose le rapport fait au nom de la commission des finances sur un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture et annulation de crédits supplémentaires (exercices 1890-1891).

La discussion du projet de loi sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels est reprise.

M. Tolain, rapporteur, M. Madignier, M. Chovet, M. Sébline, M. Buffet, M. Lucien Brun, M. Trarieux et M. Félix Martin sont entendus sur le dernier alinéa du paragraphe 1er de l'article 3 ainsi conçu : « De plus de dix heures par jour. »

M. Trarieux propose de modifier la rédaction de ce dernier alinéa.

Le Sénat, consulté, fixe à dix heures par jour au plus la durée du travail effectif pour les enfants jusqu'à l'âge de dix-huit ans et pour les filles mineures.

Le Sénat, après avoir entendu M. Tolain, rapporteur, M. Richard Waddington, M. Faye et M. Diancourt, adopte, au scrutin public, par 132 voix contre 119 sur 251 votants, un amendement de M. Diancourt, fixant à onze heures par jour au plus la durée du travail effectif des femmes.

Le paragraphe 1er de l'article 3 ainsi modifié est ensuite adopté.

L'amendement de M. Maxime Lecomte sur le paragraphe 2 est retiré.

L'ensemble de l'article 3 est adopté.

M. Tolain, rapporteur, rend compte de la nouvelle délibération de la commission sur l'article 1er et les amendements de MM. Frédéric Petit, Blavier et Maret, qui lui avaient été renvoyés.

M. Frédéric Petit, M. Félix Martin et M. Nicolas, commissaire du Gouvernement, sont entendus.

Les deux premiers paragraphes de l'article 1er sont adoptés.

La première partie de l'amendement de M. Frédéric Petit n'est pas adoptée.

L'amendement de M. Blavier est retiré.

Sur l'amendement de M. Maret, M. Maret, M. Tolain, M. Buffet, M. Nicolas, commissaire du Gouvernement, et M. Lucien Brun sont entendus.

L'amendement de M. Maret est adopté.

L'amendement de M. Thézard est retiré.

Le paragraphe 3 est adopté.

Sur le paragraphe 4, M. Félix Martin présente et développe un amendement.

Cet amendement est repoussé.

La dernière partie de l'amendement de M. Frédéric Petit, acceptée par la commission, est mise aux voix et adoptée.

Le paragraphe 4, ainsi modifié, est adopté.

L'ensemble de l'article 1er est adopté (texte de la commission modifié).

La suite de cette discussion est renvoyée la prochaine séance, qui est fixée à de-ain vendredi, deux heures.

La séance est levée à cinq heures qua-nte.

)rdre du jour du vendredi 10 juillet.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

Discussion du projet de loi, adopté par la hambre des députés, tendant à autoriser département de l'Allier à créer des res-ources extraordinaires pour des dépenses intérêt départemental. (N° 241, fasc. 105, 259, fasc. 113, sess. 1891. — M. Volland, apporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la hambre des députés, tendant à autoriser département du Cher à s'imposer extraor-inairement. (N° 239, fasc. 105, et 260, fasc. 13, sess. 1891. — M. Volland, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la hambre des députés, tendant à autoriser ville de Limoges (Haute-Vienne) à s'im-oser extraordinairement. (N° 240, fasc. 105, t 261, fasc. 113, sess. 1891. — M. Volland, apporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la hambre des députés, portant ouverture u ministre du commerce, de l'industrie et es colonies, sur l'exercice 1891, d'un cré-it extraordinaire de 330,000 fr. pour l'éta-lissement d'une école pratique d'ouvriers t de contremaîtres à Cluny (Saône-et-oire). Nos 142 et 150, sess. 1891. — M. Adol-he Cochery, rapporteur.)

Suite de la 1re délibération sur le projet e loi, adopté par la Chambre des députés, dopté avec modifications par le Sénat, nodifié par la Chambre des députés, sur le ravail des enfants, des filles mineures et es femmes dans les établissements in-lustriels. (Nos 19 et 138, sess. 1891. — 1. Tolain, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la éance qui suivra celle du vendredi 10 juillet 891 comprendront :

Galeries. — Depuis M. Paul Dutreil, jusques et y compris M. Géry-Legrand.

Tribunes. — Depuis M. Leporché, jusques et y compris M. Morelli.

La sous-commission des douanes (Ma-tières minérales) a nommé ses rapporteurs ainsi qu'il suit :

M. Lesueur, nos 172 à 196 inclusivement ; n° 222.

M. Wallon, nos 197 à 199 inclusivement.

M. Gailly, nos 200 à 203 inclusivement ; nos 221 et 223 à 233 inclusivement.

M. Brossard, nos 204 à 220 inclusivement.

Convocations du vendredi 10 juillet.

Commission générale des douanes, à une heure.

4e commission d'initiative parlementaire (d'avril 1891); à une heure et demie. — Local du 2e bureau.

MM. les sénateurs sont informés que des billets pour la revue du 14 juillet sont mis à leur disposition, au secrétariat général de la questure, à raison de trois billets par sé-nateur.

Ces billets pourront être retirés, soit per-sonnellement, soit par lettre, jusqu'au lundi 13 juillet à deux heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

5e législature. — Session ordinaire de 1891.

Bulletin des séances du jeudi 9 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. CH. FLOQUET

Séance du matin.

La séance est ouverte à neuf heures.

Le procès-verbal de la séance du 8 juillet est lu par M. F. Rabier, l'un des secrétaires, et adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes. (Urgence déclarée.)

Suite du n° 178 (Emeris) : amendement de MM. Le Cour et Sibille.

MM. Rozet, rapporteur, et Dislère, commissaire du Gouvernement, sont entendus sur cet amendement, qui a été accepté par la commission.

Les chiffres de la commission sur les nos 178 *bis*, 178 *ter*, 178 *quater* sont adoptés.

La Chambre passe au n° 497 (Horlogerie).

Les nos 497 et 498 sont adoptés.

MM. Beauquier, auteur d'un amendement, Viette, Dionys Ordinaire et Berger (Seine), rapporteur, sont entendus.

La première partie de l'amendement est repoussée, au scrutin, par 438 voix contre 36 sur 474 votants.

Les numéros de 499 à 509 sont adoptés.

La Chambre passe au n° 567, qui est adopté ainsi que le n° 568 et les numéros de 574 à 579.

La Chambre revient au n° 367, qui est adopté. Elle revient au n° 365 qui est adopté avec les nos 366 et 366 *bis*. Elle passe au n° 394, qui est adopté, ainsi que les numéros de 395 à 403.

La Chambre revient au n° 368 (Fils de coton). M. Dislère, commissaire du Gouvernement, est entendu.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

M. Emmanuel Arène dépose des rapports.

Séance de l'après-midi.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du matin est lu par M. le comte de Montalembert, l'un des secrétaires, et adopté.

M. Charles-Roux dépose un rapport.

La Chambre adopte sans discussion le projet de loi tendant à autoriser le département du Loiret à contracter un emprunt à la caisse des chemins vicinaux, et le projet de loi tendant à autoriser la ville de Lodève (Hérault) à emprunter 1,008,951 fr. et à s'imposer extraordinairement.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes. (Urgence déclarée.)

Suite des fils de coton (nos 368 à 371).

MM. Méline, Burdeau et Balsan sont entendus sur un amendement dont la discussion est ajournée.

MM. Jules Delafosse, Audiffred, auteurs d'amendements, Ricard, Berger (Seine), Pierre Legrand, rapporteur, Burdeau, Méline, président de la commission, sont entendus.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi matin.

La Chambre décide qu'elle ne siègera pas lundi.

La séance est levée à six heures vingt-cinq.

Demain vendredi, à deux heures, séance publique.

Ordre du jour du vendredi 10 juillet.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi tendant à distraire la commune de Venarsal (Corrèze) du canton de Donzenac et à la rattacher au canton de Brive. (363e fasc., n° 796 ; 418e fasc., n° 886. — M. Boucher (Finistère), rapporteur.)

2. — 1re délibération sur le projet de loi déclarant d'utilité publique des travaux de restauration à effectuer dans le bassin du Var moyen (Alpes-Maritimes), en exécution de la loi du 4 avril 1882, relative à la restauration et à la conservation des terrains en montagne. (Nos 786-1531. — M. Joseph Reinach, rapporteur.)

3. — 1re délibération sur le projet de loi déclarant d'utilité publique des travaux de restauration à effectuer dans le bassin du Var supérieur (Alpes-Maritimes), en exécution de la loi du 4 avril 1882, relative à la restauration et à la conservation des terrains en montagne. (Nos 787-1532. — M. Joseph Reinach, rapporteur.)

4. — 1re délibération sur le projet de loi déclarant d'utilité publique des travaux de restauration à effectuer dans le bassin de la Vésubie (Alpes-Maritimes), en exécution de la loi du 4 avril 1882 relative à la restauration et à la conservation des terrains en montagne. (Nos 788-1533! — M. Joseph Reinach, rapporteur.)

5. — 1re délibération sur le projet de loi déclarant d'utilité publique des travaux de restauration à effectuer dans le bassin du Paillon (Alpes-Maritimes), en exécution de la loi du 4 avril 1882, relative à la restauration et à la conservation des terrains en montagne. (Nos 789-1534. — M. Joseph Reinach, rapporteur.)

6. — 1re délibération sur le projet de loi déclarant d'utilité publique des travaux de restauration à effectuer dans le bassin de l'Arc supérieur (Savoie), en exécution de la loi du 4 avril 1882, relative à la restauration et à la conservation des terrains en montagne. (Nos 790-1535. — M. Joseph Reinach, rapporteur.)

7. — 1re délibération sur le projet de loi déclarant d'utilité publique des travaux de restauration à effectuer dans le bassin de la haute Isère (Savoie), en exécution de la loi du 4 avril 1882, relative à la restauration et à la conservation des terrains en montagne. (Nos 1390-1536. — M. Joseph Reinach, rapporteur.)

8. — 1re délibération sur le projet de loi déclarant d'utilité publique des travaux de restauration à effectuer dans le bassin de la Romanche (Isère), en exécution de la loi du 4 avril 1882, relative à la restauration et à la conservation des terrains en montagne. (Nos 1391-1537. — M. Joseph Reinach, rapporteur.)

9. — 1re délibération sur le projet de loi déclarant d'utilité publique des travaux de restauration à effectuer dans le bassin du Toulourenc (Vaucluse), en exécution de la loi du 4 avril 1882, relative à la restauration et à la conservation des terrains en montagnes (nos 1392-1538. — M. Joseph Reinach, rapporteur.)

10. — Discussion du projet de loi relatif aux contributions directes et textes y assimilés de l'exercice 1892. (Nos 1203-1511-1580-1581. — M. Godefroy Cavaignac, rapporteur général. — M. Burdeau, rapporteur pour les contributions directes en Algérie.)

Les billets distribués dans la séance du vendredi 10 juillet et portant le n° 95 seront

valables pour la séance du mercredi 15 juillet et comprendront :

Galeries : Depuis M. Jolibois jusques et y compris M. de Lamarzelle.

Tribunes : Depuis M. Riotteau jusques et y compris M. Sourigues.

Convocations du vendredi 10 juillet.

Commission du budget, à neuf heures.

Commission générale des douanes, à trois heures. — Commission n° 15.

Commission relative à la modification de la loi des patentes, à une heure précise. — Local du 11e bureau.

Commisssion relative à la protection du vignoble français contre le phylloxéra, à une heure et demie. — Commission n° 2.

Commission du travail, à deux heures et demie. — Local du 7e bureau.

Commission relative au régime des aliénés, à trois heures. — Commission n° 3.

Commission de l'armée, à une heure et demie. — Local du 5e bureau.

Commission relative à l'abrogation du décret du 26 pluviôse-28 ventôse an II, à une heure. — Commission n° 12.

10e bureau de février 1890 (Remplacement dans la commission relative aux justices de paix, de M. Ducroz, décédé, à une heure et demie.

1re séance.

La commission du budget de l'exercice 1892 s'est réunie, hier jeudi 9 juillet, à neuf heures, au Palais-Bourbon.

Etaient présents :

MM. Arène, Barthou, Bastid, Cabart-Danneville, Casimir-Perier, Georges Cochery, Delcassé, Dupuy, Duval, Félix Faure, Gerville-Réache, Hervieu, Jamais, Leydet, Merlou, Millerand, Pichon, Poincaré, Reille (baron), Reinach, Sarrien.

Se sont excusés :

MM. Antonin Proust, Brisson, Jonnart, Terrier.

Etaient absents :

MM. Baïhaut, Burdeau, Cavaignac, Clausel de Coussergues, Pelletan, Peytral, Piou.

En congé :

M. Maurice-Faure.

2e séance.

La commission du budget de l'exercice 1892 s'est réunie, hier jeudi 9 juillet, à deux heures, au Palais-Bourbon.

Étaient présents :

MM. Antonin Proust, Arène, Barthou, Bastid, Brisson, Burdeau, Cabart-Danneville, Casimir-Perier, Cavaignac, Clauzel de Coussergues, Georges Cochery, Delcassé, Dupuy, Duval, Félix Faure, Gerville-Réache, Hervieu, Jamais, Jonnart, Leydet, Merlou, Millerand, Pelletan, Pichon, Poincaré, baron Reille, Reinach, Sarrien.

S'est excusé :

M. Terrier.

Étaient absents :

MM. Baïhaut, Peytral, Piou,

En congé :

M. Maurice-Faure.

MM. les députés sont informés que des billets pour la revue du 14 juillet, donnant accès dans la tribune officielle, sont mis à leur disposition à raison de trois pour chacun d'eux.

Ces billets pourront être retirés au secrétariat général de la questure, soit personnellement, soit par lettre, jusqu'au lundi 13 juillet, à trois heures.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE PARIS

Dans le dernier compte rendu que nous avons donné de la Société de Géographie (séance du 19 juin), nous avions été forcé d'abréger certaines communications, ayant dû surtout nous étendre sur un fait qui avait une grande importance, à savoir les donations faites à la Société en faveur de géographes, de voyageurs et de savants. Nous revenons aujourd'hui sur certains points que nous avions dû laisser de côté.

La géographie, la topographie et le feld-maréchal de Moltke. — M. L. Drapeyron, directeur de la *Revue de géographie*, présente une étude sur le feld-maréchal de Moltke et sur le parti que le chef du grand état-major allemand a su tirer de la géographie et de la topographie. M. de Moltke était de la bonne, de la grande école allemande de géographie, celle d'Alexandre de Humboldt. A l'héritage militaire de ses prédécesseurs il a su ajouter ce que, malheureusement, nous n'avions point pratiqué, du moins au même degré, « la mise en œuvre des inventions du grand siècle scientifique qui s'achève ». A la guerre faite de génie a succédé la guerre scientifique, ajoute M. Drapeyron.

« On pourra refuser à M. de Moltke, aux généraux prussiens, le titre d'hommes de génie; ce sont, à n'en pas douter, des hommes de science. Ils pourvoient à tout par l'emploi de toutes les ressources que fournissent les inventions du dix-neuvième siècle. Là où nous n'avions vu qu'un moyen de développer à l'infini les relations sociales, ils ont trouvé celui d'imprimer à la guerre un caractère de précision mathématique. *Des mouvements rapides* grâce aux chemins de fer, *exacts* grâce à l'étude du terrain, *concentrés et combinés* grâce au télégraphe électrique; *des effets foudroyants* grâce à une artillerie nombreuse et perfectionnée disposée en lieu sûr et opérant avec justesse; les masses tour à tour ménagées et précipitées sur le champ de bataille, grâce à la présence d'un généralissime qui coordonne toutes les opérations... voilà la méthode des Prussiens. »

Or, quelles sont les inventions qui ont permis à M. de Moltke d'atteindre aux résultats qu'il a obtenus? Ce sont, comme le démontre M. Drapeyron, en développant sa pensée, ce sont, en premier lieu, les cartes d'état-major; en second lieu, les chemins de fer et, troisièmement, le télégraphe électrique.

Collections rapportées par l'expédition Bonvalot. — M. E. Rivière étudie l'ensemble des collections rapportées de l'Asie centrale, notamment du Thibet, par l'expédition Bonvalot et offertes à l'Etat par les généreux voyageurs. Ces collections ont été exposées — et le sont encore, sauf erreur, — dans les salles de la galerie de zoologie, au Muséum d'histoire naturelle. Elles se composent de deux groupes : 1° Histoire naturelle; 2° Ethnographie.

Dans le premier groupe, la série des mammifères et des oiseaux est nombreuse et intéressante. Elle renferme, en effet, beaucoup d'espèces n'ayant pas encore figuré dans les galeries du Muséum, si riche pourtant en animaux de tout genre. Ces espèces n'étaient point toutes inconnues, mais elles n'avaient été pour la plupart trouvées que par des voyageurs russes, entre autres par Prjévalski, et leur absence dans les collections françaises constituait une lacune regrettable qui se trouve heureusement comblée.

Après la faune vient la flore, représentée par un herbier renfermant 484 espèces, dont 80 sont nouvelles pour la science. A l'exception de recherches faites par l'abbé Delavay dans une partie du Yunnan, il n'est, au dire de M. Rivière, « de voyage botanique moderne qui ait donné de pareils résultats », eu égard surtout au peu de temps qu'il a duré.

Outre les collections d'histoire naturelle dans lesquelles il y aurait lieu de parler aussi des roches recueillies, les voyageurs ont eu soin de rapporter une série d'objets curieux et intéressants touchant le costume et la religion des peuples avec lesquels ils se sont trouvés en relation.

Les photographies exposées sont au nombre de 800, « toutes très belles et parfaitement réussies ».

Grottes et cavernes. — M. Ed. Martel, qui, avec un zèle digne de tout éloge, s'est consacré à l'exploration des grottes et cavernes en France au point de vue géologique et hydrographique, présente une série de renseignements inédits qui lui sont parvenus sur les récentes explorations de cavernes en Autriche et en France pendant l'année 1890.

A Adelsberg (Carniole) on a découvert deux nouvelles branches qui doublent presque la longueur déjà connue de cette grotte remarquable; l'une est occupée par le cours souterrain de la rivière Poik (avril 1891).

En Carniole et en Istrie, M. Putick, ingénieur des forêts, continue avec succès ses travaux hydrologiques, qui ont pour but d'éviter les inondations dans un grand nombre de vallées fermées ; à cet effet, il pratique des puits qui conduisent dans des grottes naturelles les eaux des crues; c'est ainsi qu'en automne 1890, la ville de Gottschee (Carniole) a échappé à un désastre.

Près de Trieste, dans la Recca souterraine, aux cavernes de Saint-Canzian, on a poussé jusqu'à la 25e cascade intérieure, à 3 kilomètres de l'entrée.

En France, M. Vallot a exploré plusieurs *avens* de Larzac; M. Mazauric a effectué à Bramabiau (Gard) la découverte de nouvelles galeries qui se prolongent sans doute sur plusieurs kilomètres encore. M. Emile Rivière, dans la grotte de la Coquille, à Minerve (Hérault), a été arrêté, après 1,200 mètres de parcours, par un lac souterrain dont la visite en bateau sera reprise cet été. Enfin, diverses recherches intéressantes ont été commencées dans les cavités de Vaucluse, des Pyrénées-Orientales et de l'Ardèche.

Un voyageur du quatorzième siècle. — M. Henri Cordier, professeur de chinois à l'école des langues orientales, présente le volume qu'il vient de faire paraître dans le *Recueil de voyages et de documents pour servir à l'histoire de la géographie depuis le treizième siècle jusqu'à la fin du seizième*, recueil publié par MM. Schefer et Cordier. Le volume dont il s'agit comprend les voyages du moine Odoric de Pordenone, en Asie, au quatorzième siècle. Le Fr. Odoric a voyagé pendant douze années en Asie. Parti en 1318 de son couvent, il s'embarqua à Constantinople pour Trébizonde, et franchit successivement les différentes étapes qui séparent Trébizonde du golfe Persique. Il visita ensuite Ceylan, la côte de Coromandel; puis il gagna les îles de la Sonde; enfin, il arriva en Chine. Il se rendit à Pékin, où il resta pendant trois ans. A son retour, il visita le Thibet; puis il reprit le même itinéraire, mais en sens inverse.

Ce voyage a une importance très grande : le Fr. Odoric est le premier qui ait indiqué clairement le nom de Sumatra; c'est également le premier Européen qui ait visité Lhassa et le Thibet.

Le Portugal. — M. Alex. Boutroue fait une communication sur le Portugal qu'il a visité dernièrement, chargé en ce pays d'une mission archéologique par le ministère de l'instruction publique et des beaux-arts. Il indique d'abord les caractères généraux du pays et les traits particuliers des diverses régions de ce petit Etat, qui fut, pendant une courte période de son histoire, l'un des plus puissants de l'Europe. Pour une surface égale à celle de quinze départements français, le Portugal renferme une population de 4 millions d'habitants : si la densité de sa population égalait celle de la France, il devrait en avoir plus de 6 millions et demi. Les provinces du nord sont les plus riches et les plus peuplées.

Les Pisans, les Génois et les Vénitiens furent les grands navigateurs du moyen âge. Les Portugais, leurs continuateurs, ne tardèrent pas à les dépasser, dès le début du quinzième siècle et bien avant les Espagnols, grâce à la vive impulsion qu'ils reçurent de l'infant dom Henrique le Navigateur, fils du roi Jean Ier, qui établit une école de marine et d'hydrographie au cap Saint-Vincent, à la pointe sud-occidentale de l'Europe.

Les hardis capitaines envoyés à la découverte, cessant de longer les côtes et se lançant dans la haute mer, découvrirent en 1420 l'île de Madère; en 1432 les Açores; puis le cap Bojador sur la côte du Maroc; puis la Guinée et le royaume d'Angola. En 1486, Bartholomeu Diaz apercevait le cap des Tempêtes, que le roi Jean II appelait le cap de Bonne-Espérance, et, le 29 juillet 1499, Vasco da Gama rentrait à Lisbonne après un voyage qui avait duré deux ans. Il avait doublé le cap de Bonne-Espérance, touché à la côte orientale d'Afrique, abordé à Calicut, et découvert ainsi la route maritime de l'Inde.

En 1500, Cabral découvre le Brésil, et c'est un Portugais, Magellan (Magalhaes), qui entreprend en 1519, sous le pavillon espagnol, il est vrai, le premier voyage autour du monde, au cours duquel il périt, mais qui fut achevé par ses compagnons.

Pour célébrer les découvertes géographiques accomplies sous son règne, le roi Dom Manoel construisit un nombre considérable de couvents, d'églises et de monuments dans un style auquel il a donné son nom, le style manuélin, composé de gothique fleuri et de renaissance, et dans lequel les instruments employés par les navigateurs, tels que cordages, sphères, ancres, et les animaux marins servent de principaux motifs de décoration.

M. Boutroue a montré de superbes photographies de ces divers monuments.

Mais cette prospérité fut de courte durée. En 1580, après le règne de Dom Sébastien, mort sans enfant sur un champ de bataille du Maroc, le Portugal passa, pendant soixante ans, sous la domination de l'Espagne, et ne reconquit son indépendance qu'en 1640, à l'avènement de Jean IV, de la maison de Bragance, chef de la dynastie actuelle.

Parlant du caractère portugais, M. Boutroue dit que les habitants du pays « sont réfléchis et sérieux; leurs manières sont douces; ils sont honnêtes et intelligents. La sécurité est complète dans leur pays; le brigandage y est inconnu; il n'y circule pas de pièces fausses, et, dans les lieux publics, aucune tentative n'est faite pour exploiter l'étranger. Ils apprennent facilement les langues étrangères et notamment le français, qui est beaucoup plus parlé en Portugal que chez leurs voisins » les Espagnols, dont le caractère fait un contraste frappant avec le leur.

La langue portugaise, qui dérive du latin, a conservé beaucoup de formes de la langue mère : elle se rapproche de l'espagnol par les radicaux et les constructions grammaticales, mais elle en diffère profondément par la prononciation, qui contient beaucoup de sons étouffés et nasillards : aussi est-elle bien plus difficile à parler et à entendre qu'à lire et à écrire.

La carte de Valsequa (quinzième siècle). — A la séance précédente (5 juin), M. Paul Pelet a présenté, au nom de M. Léon Leleux, une photographie de la carte de Gabriel de Valsequa, cartographe majorquin (1439).

Ce document cartographique est, dit M. Pelet, l'un des plus artistement dessinés qu'ait laissés le quinzième siècle; il représente, avec grand détail et suivant des formes curieusement exactes, tout le bassin de la Méditerranée, y compris la mer Noire. Les côtes de l'Europe occidentale sont moins exactement figurées; les contours des Iles-Britanniques sont encore informes. Mais des enluminures délicates, tours, drapeaux, cavaliers, etc., représentent les cités et les royaumes, suivant l'usage du temps, très sommairement, il est vrai, car cette carte est, avant tout, une carte hydrographique ou plutôt côtière, une carte de cabotage. Au quinzième siècle, les pilotes de Mayorque étaient, avec les Génois et les Vénitiens, les meilleurs navigateurs de la Méditerranée.

Valsequa avait réuni sur cette carte, qui a appartenu à Améric Vespuce, les notions précises de son temps.

L'original, qui se trouve à Palma, appartient au comte de Montenegro. M. Canut Français d'origine et habitant Palma, a, obtenu pour la première fois l'autorisation de la faire photographier.

M. le Dr Hamy, de l'Institut, ajoute que Gabriel de Valsequa était un cartographe fort habile, jouissant d'une certaine célébrité, mais qui n'a rien ajouté aux connaissances de ses prédécesseurs. La seule indication utile qu'on puisse tirer de sa grande carte de 1439 pour l'histoire des découvertes est celle qui porte qu'une certaine partie des îles Açores a été découverte en 1437 par Diègue de Séville, pilote du roi de Portugal.

Les autres légendes, très nombreuses, dispersées sur toute la carte, ne font que reproduire, avec des variantes, les formules ordinaires des mappemondes antérieures.

Mais si la carte de Valsequa n'offre en elle-même qu'un intérêt relatif, celui qui s'attache naturellement à une fort belle pièce du milieu du quatorzième siècle, admirablement exécutée par un miniaturiste des plus habiles, — les épisodes qui composent l'histoire de ce monument sont en revanche des plus curieux.

« Il a appartenu à Americ Vespuce, qui l'a payé fort cher, et George Sand a été l'auteur involontaire des détériorations que la photographie nous montre sur le côté gauche de la pièce. On peut lire dans le livre du grand romancier, *Un hiver à Majorque* (nouv. éd., Paris, 1869, p. 63), comment fut ainsi abîmé le chef-d'œuvre de Valsequa. George Sand eut le tort, fort grave aux yeux des Majorcains, de raconter cet événement fâcheux sur un ton plaisant, sans un seul mot de regret, et cela lui valut dans la presse locale, et surtout dans un petit livre de D. Joaquin Maria Bover, les plus affreuses injures. »

Il est probable que Valsequa a dressé bien d'autres cartes que celle du cabinet du comte de Montenegro. Deux seulement ont échappé à la destruction, toutes deux datées de 1447. L'une fait partie de la collection Barezzi; l'autre se trouve dans la bibliothèque de M. Hamy. Cette dernière porte les armoiries de l'un des Lauria, célèbres marins catalans, auquel elle a appartenu; M. Hamy en a donné la description à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 30 octobre 1885.

A la suite de cette communication, M. Hamy présente à la Société les copies de la mappemonde de Valsequa, faites à Palma, un an avant l'accident, par M. J. Tastu, et que son fils, M. E. Tastu, ministre plénipotentiaire en retraite, a bien voulu lui prêter; ces copies sont fort belles et les miniatures de l'original y sont reproduites avec beaucoup d'art et de vérité.

GUILLAUME DEPPING.

INFORMATIONS

Le service de statistique municipale a compté pendant la 26e semaine 875 décès au lieu de 953 survenus pendant la semaine précédente. Le chiffre actuel, le plus faible qui ait été observé depuis le commencement de l'année, montre un état sanitaire satisfaisant.

La diphtérie devient de plus en plus rare (11 décès); il faut remonter jusqu'en 1886 pour trouver une mortalité aussi peu élevée. La rougeole, bien qu'elle traverse présentement sa période de plus grande fréquence, présente une diminution très sensible par rapport à la semaine précédente (32 décès au lieu de 46).

La fièvre typhoïde (6 décès au lieu de 7), la scarlatine (5 décès au lieu de 9) et la coqueluche (7 décès au lieu de 6) continuent à être relativement rares.

La variole n'a causé aucun décès.

Le nombre des décès par athrepsie s'est quelque peu élevé (80 décès au lieu de 71).

En outre, 17 enfants sont morts de faiblesse congéniale.

Les maladies inflammatoires des organes de la respiration ont causé 92 décès. Ce chiffre se décompose ainsi qu'il suit: bronchite aiguë, 13 décès; bronchite chronique, 20; broncho-pneumonie, 25; pneumonie, 34.

La phtisie pulmonaire a causé 175 décès; les autres tuberculoses, 33; la méningite, 29; l'apoplexie, la paralysie et le ramollissement cérébral, 54 décès.

Les maladies organiques du cœur ont fait périr 46 personnes; le cancer, 40. Enfin 31 vieillards sont morts de débilité sénile.

Il y a eu 19 suicides et 17 autres morts violentes.

On a célébré à Paris 458 mariages.

On a enregistré la naissance de 1,155 enfants vivants (600 garçons et 555 filles) dont 849 légitimes et 306 illégitimes. Parmi ces derniers 34 ont été reconnus immédiatement.

On a déclaré la mise en nourrice de 376 enfants, dont 13 seront placés à Paris. Parmi ces enfants, 122 seront nourris au sein et 254 recevront une autre alimentation.

On a déclaré la naissance de 66 mort-nés dont 37 légitimes et 29 illégitimes.

Mme Divourme, née Clément, demeurant à Paris, 16, rue Launée (12e arrondissement), a remis, le 6 juillet 1891, à l'administration de l'assistance publique, la somme de 10 francs pour les pauvres de son arrondissement.

M. Adolphe Prunet soutiendra devant la faculté des sciences de Paris, le jeudi 16 juillet, à trois heures, pour obtenir le grade de docteur ès sciences naturelles, les deux thèses suivantes:

1re thèse. — Recherches anatomiques et physiologiques sur les nœuds et les entre-nœuds de la tige des Dicotylédones.

2e thèse. — Propositions données par la faculté.

M. Chauveaud soutiendra devant la faculté des sciences de Paris, le 20 juillet, à trois heures, pour obtenir le grade de docteur ès sciences naturelles, les deux thèses suivantes:

1re thèse. — Recherches embryogéniques sur l'appareil laticifère des euphorbiacées, urticacées, apocinées et asclépiadées.

2e thèse. — Propositions données par la faculté.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ETAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Jeudi 9 juillet 1891.

La dépression de la mer du Nord s'est transportée au sud de la Baltique, et une aire supérieure à 765m/m s'avance du large jusque sur l'Irlande (767). Le vent est faible ou modéré du N. sur toutes nos côtes. Des pluies sont tombées sur le littoral de la Baltique, dans les Pays-Bas et sur nos régions du Nord et de l'Est; on signale des orages à Gris-nez, Cette et Nice.

La température baisse en Provence; elle était ce matin de 10° à Christiansund, 14° à Paris, et 29° à la Calle. On notait 4° au Puy de Dôme et 7° au Pic du Midi.

En France, l'amélioration signalée hier continue et va s'étendre à toutes les régions. A Paris, pluie dans la soirée d'hier. Max.: 18°7. min.: 12°0. A la tour Eiffel les extrêmes ont été de 13°3 et 9°7.

Situation particulière aux ports. — Manche: mer houleuse à Dunkerque; houleuse à Calais; agitée à Boulogne et au Havre; peu agitée à Cherbourg.

Océan: mer agitée à Brest; belle à Lorient.

Méditerranée: mer belle à Marseille; houleuse à Sicié; agitée à Nice.

Situation du jeudi 9 juillet 1891 (soir). — Le baromètre, toujours en hausse sur l'Europe occidentale, atteint 768 en Irlande. Une dépression se forme vers la Corse (756). En France, une période de beau temps commence.

Compagnie des messageries maritimes.

Le paquebot *Polynésien*, venant de la Nouvelle-Calédonie et d'Australie, a quitté King George's Sound le 6 juillet, à 11 h. matin.

Le paquebot *La Plata*, venant de la Plata, Brésil, Sénégal, a quitté Montevidéo le 7 juillet.

Le paquebot *Brésil*, allant au Sénégal, Brésil, la Plata, est arrivé à Lisbonne le 7 juillet à midi.

Le paquebot *Australien*, allant en Australie et Nouvelle-Calédonie, est arrivé à Port-Saïd le 7 juillet, à minuit.

A l'occasion de la Fête du 14 juillet, le *Touriste* prendra des voyageurs, à son ponton du quai d'Orsay, pour les faire assister aux illuminations et au feu d'artifice qui sera tiré sur l'île des Cygnes.

Embarquement à neuf heures.

Chemins de fer de l'Est.

A l'occasion des Fêtes du 14 juillet, la durée de validité des billets d'aller et retour délivrés par les gares du réseau de l'Est pour Paris, du 11 au 14 juillet inclus, sera prolongée de 48 heures.

Chemins de fer de l'Ouest.

Train de plaisir de Paris au Havre. — Aller: départ de Paris (Saint-Lazare), le samedi 11 juillet 1891, à 8 h. 55 du soir. — Retour: départ du Havre, le mardi 14 juillet 1891, à 7 h. 50 du soir.

Prix des billets (aller et retour): 2e classe, 13 fr.; 3e classe, 10 fr.

On délivre des billets, à dater du lundi 6 juillet, aux gares Saint-Lazare et Montparnasse et aux bureaux de ville de la compagnie.

A l'occasion de la Fête nationale, les billets spéciaux de Paris au Havre (aller et retour), dits de « Bains de mer » aux prix de: 1re cl., 33 fr.; 2e cl, 24 fr., délivrés du vendredi 10 juillet (faculté de partir le jeudi 9 juillet dès 6 h. 30 du soir) au dimanche 19 juillet, seront, par exception, valables au retour, à partir du dimanche 12 juillet, jusqu'au lundi 20 juillet inclusivement.

Train de plaisir à marche rapide de Paris à Rouen, le dimanche 12 juillet 1891. — Aller et retour dans la même journée.

Aller: départ de Paris (Saint-Lazare), à 6 h. 50 matin; arrivée à Rouen vers 9 h. 40 matin. — Retour: départ de Rouen, à 9 h. 30 soir; arrivée à Paris (Saint-Lazare), vers minuit 15.

Prix des billets (aller et retour): 2e classe, 8 fr.; 3e classe, 6 fr.

On délivre des billets à dater du mardi 7 juillet aux gares Saint-Lazare et Montparnasse et aux bureaux de ville de la compagnie.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DE LA MARNE

Le 30 juillet 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture, et en présence de M. l'ingénieur en chef du service ordinaire, à l'adjudication au rabais, sur soumission cachetée, des travaux ci-après:

Route nationale n° 34.

SUPPRESSION DE CASSIS A FÈRE-CHAMPENOISE

Travaux à l'entreprise	6.518 32
Somme à valoir	481 68
Total	7.000 »

Cautionnement provisoire, 220 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux: 1° de la préfecture; 2° de M. Roglet, ingénieur ordinaire, à Sézanne.

N° 128.

MARINE

Adjudication à Cherbourg, le 23 juillet 1891:

Boulons divers en fer, munis de leurs écrous.

Adjudication à Cherbourg, le 30 juillet 1891:

Cornières en acier à faces parallèles.

Adjudication à Toulon, le 22 juillet 1891:

Bois de diverses essences.

Adjudication à Brest, le 29 juillet 1891:

Matières grasses.
Objets de tonnellerie et de barillage.
Laiton à doublage.

Adjudication à Lorient, le 22 juillet 1891:

Feutre animal en bandes.
Verres à vitres.

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Cherbourg, Toulon, Brest et Lorient, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

SOUS-SECRÉTARIAT D'ÉTAT DES COLONIES

ADMINISTRATION DU PROTECTORAT DU TONKIN

ADJUDICATION

de

GISEMENTS HOUILLERS

Le lundi 19 octobre 1891, à neuf heures du matin, à Hanoï, dans les bureaux de la résidence supérieure, il sera procédé à l'adjudication d'un gisement houiller formant un rectangle de 6,000 hectares de superficie, ayant 12 kilomètres de grande base Est-Ouest, et

5 kilomètres de petite base, **divisé en 4 lots rectangulaires de 1,500 hectares** de superficie, ayant chacun 3 kilomètres de côté, direction Est-Ouest, et 5 kilomètres de côté, direction Nord-Sud.

Ce terrain houiller est situé dans la province de Quang-yen, au nord du Song-Cai-Cot, entre le Song-Huong et le Song-Liep, et s'étend en outre à 2,000 mètres environ sur la rive gauche de ce dernier cours d'eau.

Versement de garantie.

Pour être admis à l'adjudication, les concurrents devront produire la quittance du versement de garantie à raison de 20 francs par hectare de superficie, exigé par l'article 33 du décret du 16 octobre 1888, réglementant le régime minier au Tonkin.

Mise à prix.

En outre des charges imposées par le décret précité, l'adjudication, requise par M. E. Schneider aîné, libraire à Hanoï, en vertu de l'article 37 du décret de 1888, aura lieu sur la mise à prix d'une redevance annuelle de dix francs par hectare, offerte par le requérant.

Le plan et la carte donnant la position exacte du terrain mis en adjudication, le procès-verbal de lotissement partiel, le cahier des charges, le texte du décret du 16 octobre 1888 et, en général, toutes les pièces intéressant l'adjudication, sont déposés :

A Paris, au sous-secrétariat d'Etat des colonies, 2e division, bureau de l'Indo-Chine.

A Saïgon, dans les bureaux de la direction de l'intérieur.

A Hanoï, à la résidence supérieure, 3e bureau.

A Haiphong, à la résidence-mairie.

A Quang-yen, à la vice-résidence, où le public pourra en prendre connaissance.

Hanoï, le 10 mai 1891.

Le résident supérieur au Tonkin,
Signé : BRIÈRE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

ADJUDICATION, au rabais, en cinq lots, des travaux de branchements particuliers d'égout à exécuter : 1° rue d'Aboukir ; 2° rue de Picardie ; 3° rue Pigalle ; 4° rue d'Alleray ; 5° rue Clavel.

(Par voie de soumissions cachetées, dans les formes prescrites par les ordonnances, les règlements et les instructions ministérielles.)

Le samedi 25 juillet 1891, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement, par le préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du conseil municipal et en présence du receveur municipal de la ville de Paris et de l'ingénieur en chef de l'assainissement, séant dans une des salles du conseil de préfecture (palais du tribunal de commerce), à l'adjudication, au rabais, en cinq lots, des travaux de branchements particuliers d'égout, à exécuter au compte des propriétaires riverains, suivant les prescriptions des arrêtés réglementaires des 14 février 1872, 2 juillet 1879, 14 janvier 1880, 28 octobre 1881 :

DÉSIGNATION DES LOCALITÉS	Estimation.	Cautionnement.	Frais approximatifs de l'adjudication.
1er lot. — Rue d'Aboukir (2e arrondissement)....	9 227 95	300 »	225 »
2e lot. — Rue de Picardie (3e arrondissement)....	7.970 »	260 »	200 »
3e lot. — Rue Pigalle (9e arrondissement)......	11.450 »	380 »	250 »
4e lot. — Rue d'Alleray (15e arrondissement).......	3.050 »	100 »	90 »
5e lot. — Rue Clavel (19e arrondissement).......	18.170 »	600 »	350 »

Les cahiers des charges, plans et détails estimatifs, sont déposés à l'Hôtel de Ville (direction des travaux, 1re division, 2e bureau : Eaux, canaux, assainissement), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de midi à quatre heures. G

BANQUE DE FRANCE ET SUCCURSALES

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF	9 JUIL. 1891 MATIN	2 JUIL. 1891 MATIN
Encaisse de la Banque (*)................	2.617.598.355 63	2.611.239.407 03
Effets échus hier à recevoir ce jour	88.130 28	569.446 41
Portefeuille de Paris { Effets sur Paris..................	230.647.671 06	243 396.257 50
Portefeuille de Paris { Effets sur l'étranger..............	» »	» »
Portefeuille de Paris { Oblig. du Trésor à court terme....	» »	» »
Portefeuille des succursales................	362.061.834 »	415.834.324 »
Avances sur lingots et monnaies à Paris............	10.068.400 »	10.145.600 »
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales...	1.352.000 »	1.213.000 »
Avances sur titres à Paris	134 372,665 94	133.544.755 23
Avances sur titres dans les succursales............	161.418.405 »	156.800.846 »
Avances à l'Etat (convent. des 10 juin 1857, 29 mars 1878 et 30 mars 1888)............	140.000.000 »	140.000.000 »
Rentes de la réserve :		
Loi du 17 mai 1834..............	(a) 10.000.000 »	(a) 10.000.000 »
Ex-banques départementales	(b) 2.980.750 14	(b) 2.980.750 14
Rentes disponibles............	98.238.515 32	99.709.175 22
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) y compris (c) 9,125,000 de la réserve	(c) 100.000.000 »	(c) 100.000.000 »
Hôtel et mobilier de la Banque............	(d) 4.000.000 »	(d) 4.000.000 »
Immeubles des succursales............	9.365.125 »	9.365.807 »
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales.	377.496 86	293.127 57
Emploi de la réserve spéciale........	(e) 9.907.444 16	(e) 9.907.444 16
Divers............	176 504 930 45	164.980.991 76
	4.068.981.423 84	4.113.980.931 82

PASSIF	9 JUIL. 1891 MATIN	2 JUIL. 1891 MATIN
Capital de la Banque............	182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (art. 3, loi du 9 juin 1857).	8.002.313 54	8.002.313 54
Réserves mobilières :		
Loi du 17 mai 1834	(a) 10.000.000 »	(a) 10.000.000 »
Ex-banques départementales............	(b) 2.980.750 14	(b) 2.980.750 14
Loi du 9 juin 1857............	(c) 9.125.000 »	(c) 9.125.000 »
Réserve immobilière de la Banque............	(d) 4.000.000 »	(d) 4.000.000 »
Réserve spéciale	(e) 9.907.444 16	(e) 9.907.444 16
Billets au porteur en circulation (Banque et succursales).	3.090.962.560 »	3.077.631.225 »
Arrérages de valeurs transférées ou déposées............	23.116.549 97	10.930.185 04
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales	41.652.860 53	42.824.211 31
Compte courant du Trésor, créditeur............	178.207.322 70	192.263.755 63
Comptes courants de Paris............	415.730.905 28	436.331.498 26
Comptes courants dans les succursales............	49.514.241 »	65.938.741 »
Dividendes à payer............	9.568.117 70	14.276.314 70
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales.	1.384.020 03	862.918 75
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales............	1.357.644 66	1.357.644 66
Divers............	30.971.694 13	45.048.929 65
	4.068.981.423 84	4.113.980.931 82

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur de la Banque de France,
J. MAGNIN.

(*) Décomposition de l'Encaisse :

	AU 9 JUILLET 1891	AU 2 JUILLET 1891
OR	1.349.830.698 17	1.337.197.903 69
ARGENT.....	1.267.767.657 46	1.274.041.503 34
	2.617.598.355 63	2.611.239.407 03

BULLETIN COMPARATIF DES RECETTES DES CHEMINS DE FER

Du 18 au 24 juin 1891 pour les compagnies d'intérêt général et les chemins de fer Portugais, et du 25 juin au 1er juillet pour les autres compagnies.

LIGNES	Recettes de la semaine 1891 kilom. exploités	1891 recettes brutes fr. c.	1891 par kilom. fr. c.	1890 kilom. exploités	1890 recettes brutes fr. c.	1890 par kilom. fr. c.	Différence en faveur de 1891 sur recettes brutes fr. c.	1891 par kil. 0/0	Différence en faveur de 1890 sur recettes brutes fr. c.	1890 par kil. 0/0	Recettes à partir du 1er janvier 1891 fr. c.	1890 fr. c.	Différence en faveur de 1891 sur recettes brutes fr. c.	1891 par kil. 0/0	Différence en faveur de 1890 sur recettes brutes fr. c.	1890 par kil. 0/0
Du 18 au 24 juin (25e semaine).																
COMPAGNIES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL																
Chemins de fer de l'Etat	2.666	661.787 85	249 36	2.658	669.430 80	251 85	»	»	4.642 95	1 »	15.402.708 95	15.917.292 95	485.416 »	1.80	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	8.285	6.840.733 35	825 68	8.107	6.244.277 10	770 23	596.456 25	7.20	»	»	158.733.319 90	155.488.014 53	3.245.305 37	0.51	»	»
— Rhône au Mont-Cenis	133	85.907 70	645 92	133	80.921 55	608 43	4.986 15	6.16	»	»	2.111.790 70	2.240.727 63	»	»	128.936 93	5.75
— Chemins algér. (e semaine)	513	»	»	513	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Nord	3.606	3.349.000 »	928 73	3.599	(b) 3.627.000 »	1.007 78	»	»	278.000 »	7.84	(b) 84.400.000 »	(b) 84.862.000 »	»	»	462.000 »	0.76
Ouest	4.714	(a) 2.734.639 40	580 11	4.714	(b) 2.761.580 55	585 82	»	»	26.941 15	0.97	(a) 63.026.744 54	(b) 62.076.717 10	950.027 44	1.53	»	»
Orléans (c)	6.225	3.152.145 20	506 36	6.122	3.093.352 08	505 23	58.793 12	0.21	»	»	75.837.236 33	74.072.136 81	1.765.099 52	1.28	»	»
Est	4.513	2.722.622 40	603 28	4.510	2.647.864 55	587 11	74.757 85	2.75	»	»	65.304.057 45	63.803.181 45	1.500.876 »	2.28	»	»
Midi	3.007	1.593.661 76	529 98	2.965	1.573.742 50	532 57	19.919 26	»	»	0.49	40.723.066 47	40.141.559 49	581.506 98	0.14	»	»
Cies SECONDres D'INTÉRÊT GÉNÉRAL																
Est-Algérien	897.64	97.544 78	108 66	897.08	95.046 26	105 95	2.498 52	2.55	»	»	2.916.274 10	2.222.426 97	693.847 13	27.11	»	»
Bône-Guelma et prolongemts — Anc. rés. (v. large), Algérie et Tunisie	536	56.193 20	104 83	536	58.289 60	108 74	»	»	2.096 40	3.72	1.750.856 22	1.478.961 28	271.894 94	18.38	»	»
— N. rés. (v. étr.), Souk-Ahras à Tébessa	128	6.119 20	47 80	128	5.531 95	43 21	587 25	10.62	»	»	170.549 05	109.746 90	60.802 15	55.40	»	»
Réseau Ouest-Algérien	296	46.911 25	158 49	287	42.436 20	147 86	4.475 05	7.19	»	»	1.052.182 73	839.629 23	212.553 50	21.50	»	»
Ouest-Algér. (exploitn du rés. de la Cie Franco-Algérienne) — Arzew à Kralfallah	214	21.898 85	102 33	214	20.224 90	94 52	1.673 95	8.26	»	»	581.045 15	552.739 50	28.305 65	5.12	»	»
— Kralfallah à Méchéria	138	5.187 90	37 59	138	4.463 65	32 36	724 25	16.16	»	»	134.116 30	113.424 30	20.692 »	18.24	»	»
— Méchéria à Aïn-Séfra	102	1.210 25	11 87	102	1.485 05	14 56	»	»	274 80	22.66	34.627 90	37.607 50	»	»	2.979 60	8.60
— Aïn-Thizy à Mascara	12	1.038 20	86 52	12	991 65	82 65	46 55	4.68	»	»	30.409 80	28.157 30	2.252 50	8 »	»	»
— Mostaganem à Tiaret	197	10.568 05	53 65	197	16.161 90	82 04	»	»	5.593 85	52.92	206.990 »	200.150 59	6.839 41	3.41	»	»
— Modzbah à Marhoum	32	25 05	» 78	32	226 10	7 07	»	»	201 05	806.41	3.161 65	2.387 77	773 88	32.39	»	»
Du 25 juin au 1er juillet (26e semaine)																
Médoc	101	19.052 21	188 63	101	18.134 25	179 55	917 96	5.06	»	»	471.101 66	486.563 58	»	»	15.461 92	3.17
COMPAGNIE D'INTÉRÊT LOCAL																
Caen à la mer	28	9.914 14	354 07	28	7.892 11	281 86	2.022 03	25.60	»	»	144.000 89	141.069 93	2.930 96	2.07	»	»
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES																
Autrichiens	2.836	1.869.667 50	659 26	2.822	1.760.992 50	624 02	108.675 »	5.64	»	»	44.768.627 50	43.065.342 50	1.703.285 »	»	»	»
Sud de l'Autriche (d)	2.178	1.989.490 »	914 »	2.178	1.994.245 »	916 »	»	»	4.755 »	0.20	46.433.295 »	49.442.815 »	»	»	3.009.520 »	6.10
Madrid à Saragosse et à Alicante	2.672	1.062.639 77	397 69	2.672	1.086.868 01	406 76	»	»	24.228 24	2.24	27.622.743 88	27.077.052 72	545.691 16	2.02	»	»
Nord de l'Espagne (e)	1.959	1.128.102 16	575 85	1.959	1.068.164 68	545 25	59.937 48	5.61	»	»	27.881.802 70	25.404.473 13	2.477.329 57	9.75	»	»
Asturies, Galice et Léon	741	185.748 54	250 70	741	208.575 88	281 47	»	»	22.827 34	10.90	4.735.737 40	4.844.259 31	»	»	108.521 91	2.24
Lérida-Reus et Tarragone	103	22.536 40	218 80	103	19.897 74	193 18	2.638 66	13.26	»	»	797.033 06	650 638 56	146.394 50	22.50	»	»
Andalous	891	278.303 »	312 »	891	265.857 »	298 »	12.446 »	4.54	»	»	6.965.396 »	6.779.198 »	186.198 »	2.67	»	»
Madrid-Caceres-Portugal	429	57.067 32	133 02	429	70.107 23	163 42	»	»	13.039 91	18.60	1.496.014 49	1.550.455 53	»	»	54.441 04	3.51
Portugais (réseau non garanti)	685	322.073 50	470 18	685	335.613 50	489 93	»	»	13.540 »	4.08	7.216.342 36	6.795.901 82	420.440 54	6.15	»	»
— (réseau garanti par le Gouvt)	168	21.650 »	128 87	168	20.833 34	124 »	816 66	3.94	»	»	439.233 32	395.022 28	44.211 09	11.11	»	»

(a) Recettes approximatives.
(b) Recettes rectifiées.
(c) Y compris les lignes de la Sarthe.

(d) Les recettes de l'exercice 1890 sont données conformément aux résultats définitifs de la comptabilité.
(e) Pour faciliter la comparaison des recettes, les produits de 1891 ont été, comme ceux de 1890, convertis à raison de 1 peseta (4 réaux) par franc.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Jeudi 9 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Juill. 91	3 %	95f10 12½ 10 05	en liq..						
			fin ct...	95 32½	95 32½	95 27½	95 30	95 15	95 32½
			P° fin c.		d1f	95 42½	95 52½ d50		
			P° fin c.	95 55	95 60 d25				
			P° fin p.		d1f	95 72½	95 77½ d50		
			P° fin p.		d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %	90f	fin ct...					90 ..	
Avril 91	3 % 1891. 45 fr. payés	93f95 90	en liq..						
			fin ct...	94 07½			94 10	93 97½	94 07½
			P° fin c.		d1f		d50		
Juill. 91	d° 60 fr. payés	93f80 85 90	P° fin c.	94 22½	94 25 d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)	95f90 95 96f	en liq..						
			fin ct...	95 80	95 80	95 77½	95 80	95 80	95 82½
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
Mai 91.	4 ½ % 1883	105 60 65	en liq..						
			fin ct...	105 85			105 80	105 50	105 80
			P° fin c.				d50		
			P° fin c.						
			P° fin p.				d50		
			P° fin p.						
Mai 86.	Promesses d'inscript. 4½ % 1883	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4% — éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
Janv. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), n°s 221,501 à 273,500	515 516	en liq..						
			fin ct...					519 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris — Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	555 560	fin ct...					560 ..	
Févr. 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	530 529 530	fin ct...					530 ..	
Janv. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	420 419 418 420	fin ct...					421 ..	
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	108	fin ct...					407 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	107 50 106						105 ..	
...	d° d° séries sort. (unit.)								
...	d° d° d° (sér. ent.)		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	526	fin ct...					524 ..	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	526 50 527	fin ct...					526 50	
			en liq..						
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	409 75 409 409 75 410	fin ct...					408 50	
d°	d° d° quarts, r. 100f.	104						104 25	
d°	d° d° nouv., 88 f. p.	399	fin ct...					399 ..	
d°	d° d° quarts 22 f. p.	102 50	fin ct...					102 50	
Janv. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	404	en liq..						
			fin ct...					402 ..	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.)	497 50 497 75 498 499. ... 500	en liq..						
			fin ct...					497 50	
			P° fin c.		d..				
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.)	565	en liq..						
			au 15..					565 ..	
Juin 91.	Banque de France (nominatives)	4480 4490 4480	en liq..						
			fin ct...	4460 ..				4490 ..	4455 ..
			P° fin c.		d40		d50		
			P° fin p.	4480 ..	d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 22)	472 50 473 75	en liq..						
			au 15..	472 50				475 ..	473 75
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 37)	785 782 50 785 782 50	en liq..						
			au 15..	787 50				785 ..	785 ..
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31	795 ..	d20		d10		
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9)		en liq..						
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26)	450	en liq..						
			au 15..					450 ..	
			P° au 15						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 9)	350	en liq..						
			au 15..					352 50	
			P° au 15						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	265 261 25 262 50 263 75	en liq..						
			au 15..	260 ..	263 75 d10	260 ..	262 50	265 ..	265 ..
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	580	en liq..						
			au 15..					585 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 16)	645 647 50 650	P° au 31		d10		d5f		
			au 15..					645 ..	
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.)	430 432 50	en liq..						
			au 15..					430 ..	
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)		en liq..						
			au 15..						
Mai 91.	Banque hypot. de Fre, r. 1000f, t.p.	520 519 518	fin ct...					516 50	
Mars 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.		fin ct...					430 ..	
Févr. 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. (en représen d'ann.		en liq..						
			fin ct...						
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f. dues par l'État	529	au 15..						

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.	403 25	
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.	500 ..	
Alger (Ville d'), 4.40%, remb. 500 f.		
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.	114 ..	
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500 f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr.	111 50	
d° 1881, 4%, r. 500 f.		
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	114 ..	111 50
d° 1863, 3%, r. 100 fr.	155 ..	
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.	480 ..	
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	101 50	
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.	397 50	
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.	410 ..	
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	48 ..	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.	157 50	150 ..
Canal de Panama, parts de fondat.		
Suez, act. de jouissance (ex-c. 26).	2060 ..	
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	408 75	
Midi, d° act. de jouiss.	670 ..	
Nord, d° act. de jouiss.	1380 ..	1375 ..
Orléans, d° act. de jouiss.	1070 ..	
Ouest, d° act. de jouiss.	553 75	
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	450 ..	445 ..
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f. t.p.		
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	522 50	520 ..
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	600 ..	598 75
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	532 50	
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	242 50	240 ..
d° du département du Nord		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier	410 ..	
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	351 ..	
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	425 25	425 ..
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	575 ..	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 77).	1560 ..	
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (n°s 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 46).	248 75	246 25
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	130 ..	
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.		
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).	227 50	222 50
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.	265 ..	
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 13).	5500 ..	5495 ..
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 8).	390 ..	388 75
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).		
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p.	1370 ..	
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	395 ..	
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 60).		
d° act. de jouiss.		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé	1525 ..	
2e série, act. 500 fr., t.p.		
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.	775 ..	
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	805 ..	800 ..
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2585 ..	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.	860 ..	
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	861 25	
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1280 ..	1270 .

JOUISSANCE	Jeudi 9 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Juill. 91	Crédit Foncier de France. Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1250 1245 1250	en liq.						
			fin ct..	1255	1255	1248 75	1252 50	1252 50	1252 50
			P° fin c.		d40	1255	d20		
			P° fin c.	1256 25	1260 .. d10		d5f		
			P° fin p.		d40		d20		
			P° fin p.	1270	d10		d5f		
	Obligations :								
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.								
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	515 518						518 75	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	104 50							
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	593						605	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	118 50						118	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	515 516 25						515	
d°	communales, 3%, remb. 500 f.	500 25						501 50	
d°	d° 5es, r. 100 f.	100 50						100 50	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	512 514	fin ct..					515	
Fév. 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	390	en liq..					390	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	473	fin ct..					473	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	470 25 470 50	fin ct..					471	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	467	fin ct..					467	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	420 420 50 421 420	fin ct..					417	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	464 465 466 467	fin ct..					464	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	66f	fin ct..					65	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct..						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	51f	fin ct..					50	
...	d° d° (nomin.).	.. ..f ..f	fin ct..						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	590	en liq..						
			au 15..						
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq..						600
			au 15..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42).	802 50 805	en liq..						
			au 15..	806 25	806 25	805	806 25	801 25	805
			P° au 15		d10		806 25 d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	360	en liq..						
			au 15..					360	
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).	373 75	en liq..						
			au 15..	370				375	370
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).		en liq..						
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. développt du Commce et de l'Indust.. a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	482 50 483 75	en liq..						
			au 15..	485				483 75	485
			P° au 15		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq..						
			au 15..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..		en liq..						
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq..						
			au 15..					360	
....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..	390	en liq..						
			au 15..	390				390	390
			P° au 15		d5f		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq..						
			au 15..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		en liq..						
			au 15..	317 50			315	318 75	315
			P° au 15		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq..						
			au 15..						
Juill. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14),	25f 25f50	en liq..						
			au 15..						
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...	211 25	P° au 15		d10		d5°	212 50	
			au 15..						
Janv. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 10).	470	P° au 15		d10		d10	470	
			au 15..						
Mai 91.	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	385	au 15..					385	
Fév. 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 25)....		en liq..						
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.	716 25	en liq..						
			fin ct..					716 25	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'État), ex-coupon 30.......	708 75 707 50	en liq..						
			fin ct..					706 25	
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	897 50 900	en liq..						
			fin ct..					895	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1485	en liq..						
			fin ct..	1488 75				1485	
			P° fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)...............	1305 1310 1308 75 .... 1307 50	en liq..						
			fin ct..					1313 75	
			P° fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........	1845 1842 50	en liq..						
			fin ct..	1845	1845	1842 50		1845	1848 75
			P° fin c.		d20		d10		
			P° fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1520 1521 25	en liq..						
			fin ct..					1515	
			P° fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1060	en liq..						
			fin ct..					1055	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'Etat ou de Dépts)	540	en liq..						
			fin ct..						
			P° fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	535 532 50 530	en liq..						
			au 15..					535	
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	561 25	en liq..						
			au 15..					561 25	
			P° au 15		d10		d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).								
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation — (ex-c. 5)	375 380	en liq..		d10		d5f		
			au 15..					375	
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		au 15..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 19)		en liq..						
			au 15..					575	
			P° au 15		d10		d5f		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	140 ..	136 25
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	167 50	161 25
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (c. 1 att.)....	390 ..	... ..
Châtillon et Commentry (Forges de).	... ..	... ..
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.	... ..	... ..
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..	... ..	... ..
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.	465 ..	450 ..
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	520 ..	... ..
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	560 ..	... ..
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.	... ..	... ..
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).	... ..	... ..
Méditerranée (Forges et Chantiers.	... ..	... ..
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	371 25	... ..
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1050..	1045..
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	645 ..	... ..
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.	... ..	... ..
Comp. Nationale de Navigation....	... ..	... ..
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.	... ..	... ..
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	392 50	390 ..
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.	... ..	... ..
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	127 50	126 25
Voitures à Paris, actions de jouiss.	210 ..	... ..
Touage de la Basse-Seine et Oise..	... ..	... ..
d° de Conflans à la mer......	... ..	... ..
Transports maritimes (Soc. de)....	... ..	... ..
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 19).	543 75	540 ..
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	700 ..	... ..
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2190..	......
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.	... ..	... ..
Briqueteries de Vaugirard........	... ..	... ..
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	225 ..	... ..
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	480 ..	477 50
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1065..	......
Dessèchem. des marais de Fos, etc.	... ..	... ..
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....	... ..	... ..
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.	... ..	... ..
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.	... ..	... ..
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2110..	......
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).	212 50	... ..
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 1)..	1450..	1447 50
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	240 ..	211 25
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.	... ..	... ..
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	550 ..	545 ..
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	550 ..	545 ..
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.	780 ..	... ..
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.	... ..	... ..
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	272 50	... ..
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).	725 ..	... ..
Matériel agricole et industriel.....	... ..	... ..
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.	... ..	... ..
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 38).	132875	1325..
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	516 25	... ..
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.	... ..	... ..
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............	1740..	... ..
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	265 ..	... ..
d° parts bénéficiaires.......	... ..	... ..
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....	24 ..	... ..
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	220 ..	... ..
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	435 ..	... ..
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	375 50	372 50
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	... ..	... ..
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.	376 ..	... ..
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.	... ..	... ..
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..	424 ..	... ..
d° d° de 1887 à 1985..	410 ..	... ..
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	408 ..	... ..
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	413 ..	... ..
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	425 ..	423 ..
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	645 ..	... ..
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	435 ..	... ..
d° nouvelles d°	440 ..	439 ..
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	433 50	... ..
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.	... ..	... ..
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).	615 ..	... ..
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....	... ..	... ..
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.	... ..	... ..
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérne. Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'Etat).....	... ..	... ..
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	411 ..	... ..
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)	... ..	... ..
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'État).	411 ..	... ..
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	443 25	442 50
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	......	......
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	442 50	... ..
Besseges à Alais, 3%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	437 50	... ..
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	435 ..	... ..
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.	... ..	... ..
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	438 ..	... ..
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	638 ..	... ..
d° 52-55. 3%, r. 500f (int. gar.).	437 ..	435 ..
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	440 50	440 ..
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	444 25	444 ..
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	625 ..	620 ..
d° 3%, r. 500f ((int. gar. par l'Etat).	426 ..	... ..

Jouissance	Jeudi 9 Juillet	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz,		en liq..						
	act. de 250 fr., tout payé.	1405 1403 75	au 15..	1405 ..				1400 ..	1402 50
	(ex-coup. 64)		P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Avril 91	d° act. de jouissance.	1125 1130 1135	au 15..					1125 ..	
	(ex-coup. 19)		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique,		en liq..						
	actions 500 fr., tout payé.....	535	au 15..	527 50			530 ..	535 ..	525 ..
	(ex-coupon 60)		P° au 15				d5f		
			en liq..						
Juin 91.	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	650 655 657 50	au 15..	655 ..				657 50	
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des),		en liq..						
	act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1025 1030 1035 1025	au 15..	1020 ..			1015 ..	1010 ..	1012 50
			P° au 15		d10		d20		
			P° au 31		1050 .. d10		d10		
			en liq..						
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).	475	au 15..					475 ..	
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des),		en liq..						
	act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).		au 15..					705 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné,		en liq..						
	actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)..	415 410	au 15..					420 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Juin 91.	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p.		au 15..					2970 ..	
	(ex-coupon 24)		P° au 15		d..		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et		en liq..						
	fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p.	43f 44f 44f75 44f 43f	au 15..	43 75				43 ..	43 75
	ex-coup. 10), en liquid.		P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p	200	au 15..						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p..		en liq..						
	(ex-coupon 12), en liq.	55f 52f50	au 15..					55 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du),		en liq..						
	act. 500 fr., tout payé.	32f	au 15..	32 50				32 ..	32 50
	(ex-coup. 15), en liquid.		P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions		en liq..						
	500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2785 2787 50 2790 2785	au 15..	2788 75	2790 ..	2782 50	2787 50	2787 50	2780 ..
		2782 50	P° au 15		d40	2790 ..	2805 .. d20		
			P° au 15	2802 50	2815 .. d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f.,		en liq..						
	t.p. (ex-coup. 44).	785	au 15..					785 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	285 287 50	au 15..					282 50	
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)..........		en liq..						
		1170 1167 50 1165 1160.	au 15..					1167 50	
			P° au 15		d10		d5f		
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	140	au 15..					140 ..	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recouvrt des		en liq..						
	15% attrib. au Gouv. Égyptien.	1970 1965	au 15..	1972 50			1965 ..	1955 ..	1970 ..
	(ex-coupon 12).		P° au 15		d10		d20		
			en liq..						
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).	397 50	au 15..					380 ..	
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	490 492 50	au 15..	495 ..			490 ..	490 ..	491 25
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31	500 ..	505 75 d10		d10		
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York		en liq..						
	(Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	135 132 50	au 15..	132 50				135 ..	135 ..
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr.,		en liq.						
	t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).	405 406 25	au 15..	407 50			405 ..	407 50	405 ..
			P° au 15		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
			en liq..						
Juill. 91	Angleterre, 2 3/4 % (n.c. fixe 25 20).	96f95 .. C, 500f 96f95	au 15..						
Juin 91	Argentine République, 6%, 1881,	96f95 .... C.1000 96f95	en liq..						
	rembours. 500 fr.......		au 15..						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	... ... Gr. c. ...	au 15..						
			P° au 15		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	320 322 50 323 75 326..	au 15..					322 50	
...	d° d° c. de 5 obl..		P° au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.								
Mai 91.	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch.		en liq..						
	fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		au 15..					79 80	
...	d° d° 1000 fl. d°		P° au 15		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég.		en liq..						
	ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f20 .... C. 10000.	au 15..					97 20	
...	d° d° 1000 fl. d°	96f60	P° au 15		d50		d25	96 50	
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 15..						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	P° au 15		d..		d..		
Mai 91.	d° 3%, 1873	98f50	au 15..					98 50	
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 15..						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq..						
Mai 91.	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	en liq..						
...	d° d° c. de 500 f.		au 15						
Févr. 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	P° au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
			en liq..						
Juin 91.	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £.		au 15						
...	d° d° 500 £.	..f	P° au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £.		en liq..						
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £.		au 15..					80 ..	
...	d° d° 500 £.	79f25	P° au 15		d..		d25	80 ..	
...	d° d° 100 £.		en liq.		d50			79 55	
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		au 15..						
...	d° d° 500 £.		P° au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £.	73f65	en liq..						72 50
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888,		au 15..						
	rembours. 500 fr., tout payé...	100	P° au 15		d10		d5f		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	437 ..	436 ..
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......	364 ..	
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	442 ..	
d° 3% nouveau, r. 500f d°	446 ..	
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	443 75	
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	442 50	440 ..
Nord-Est Fr., 3%. r. 500f (int. gar.).	442 ..	439 ..
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..	1255..	
d° 3%, rembours. 500 fr.....	442 ..	441 50
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	446 ..	
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	439 50	438 50
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......		
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
(Intérêt garanti par l'Etat.) Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	442 75	441 50
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	447 ..	446 50
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb 1250 fr.	1245..	
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,	1270..	
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	428 ..	424 50
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	502 ..	500 ..
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	421 ..	420 ..
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	164 50	160 ..
Sud de la France, 3%, r 500 f. (gar.).	410 ..	
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	500 ..	
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr....		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	270 ..	
d° d° 5%, r. 500 fr.	225 ..	220 ..
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	365 ..	
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..	59 ..	58 ..
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.	515 ..	
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.		
d° d° 5%, r. 500 f.	527 50	
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.	490 ..	
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f..	500 ..	
Eaux et écl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer. 5%, r. 500f.		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	300 ..	
Gaz et Eaux. 5%, rembours. 500 fr.	510 ..	
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	525 ..	520 ..
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	521 ..	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	310 ..	
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.	500 ..	
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	515 ..	514 ..
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	308 ..	305 25
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 150f.		
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	248 75	248 ..
P. Moreilh et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.		
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	503 ..	502 ..
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....	500 ..	499 ..
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	501 ..	
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.		
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	407 25	
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	380 ..	379 50
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.	529 ..	
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.	477 ..	
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.	500 ..	
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	630 ..	
Presse (Bons). remb. en lots et prim.	13 ..	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4%, remb. 500 fr.......		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	25 ..	24 ..
d° d° 3%, remb. 500 fr...	19 25	
d° d° 4%, remb. 500 fr...	19 50	
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	23 25	23 ..
d° d° (2e série).	23 25	23 ..
d° d° (3e série).	80 ..	
d° obl. à lots t. p. à la répartition.	88 ..	86 50
d° d° rentes à répart.	85 ..	
d° d° 322f50 payés...		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	73 50	73 25
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	608 ..	605 ..
d° 3%, rembours. 500 fr........	459 ..	
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	440 ..	439 75
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	93 ..	

JOUISSANCE	Jeudi 9 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Egypte. Oblig. Daïra Sanieh 4%		en liq..						
	(décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	489 50 489 75 50 25 ...	au 15..	488 75	490	488 75	488 75 ...	489 75	488 75
			Pe au 15		d10				
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig.		en liq..		d10		d5f		
	7%, rembours. 500 fr.	490 489 489 75 ..	au 15..	488 75				491 ..	488 75
	(Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)		Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Egypte. Dette privil. conv. à 3½%		en liq..						
	(décrets des 6 et 7 juin 1890)...	468	au 15..	466 25				467 50	466 25
...			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878.		en liq..						
			au 15..						
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f		en liq..						
	(nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		au 15..					102 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f.		en liq..						
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	73f50	au 15..	72 95			72 85 ...	72 50	72 65
...	Coup. de 40 —	73f10 25	Pe au 15		d50		d25	72 75	
...	Coup. de 80 —	73f10 25 10	Pe au 31		d50	73 95	74 .. d25	72 50	
...	Coup. de 160 —		Pe au 15		d50		d25	72 30	
...	Coup. de 240 —	73f 72f90 75						72 30	
...	Coup. de 480 —	73f 73f20 72f90...						72 30	
...	Coup. de 960 —	72f75 90 73f 72f90 80	en liq..					72 30	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).		au 15..						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba,		en liq..						
	6%, 1886, garantis.	491 50	au 15..					491 25	
			en liq..						
d°	d° d° 1890, garantis.	464 50 465 50 466 25...	au 15..		d10		d5f	465 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Juin 91.	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f. 5f).	103 75	au 15..						
Juill. 91	d° Consolidés 4%	121 ..	au 15..						
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89,		en liq..						
...	Oblig. et coupons prescrits au bout de 20 ans de l'éch. (Titre de 617f.		au 15..		d10		d25		
...	— de 2468f.		Pe au 15		d10		d25		
...	— de 6170f.		en liq..		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	423 75 424	au 15..					422 50	
		Gr. c.	en liq..						
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	422 50	au 15..					423 ..	
		Gr. c.	en liq..						
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	337 50	au 15..					341 25	
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég.change		en liq..						
	fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		au 15..		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe		en liq..						
	2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	92f25	au 15..					92 10	91 10
...	d° 500 fl.	92f 92f25	Pe au 15		d50		d25	92 ..	
...	d° 1000 fl.	91f10 05 15	Pe au 31		d50		d25	91 05	
Fév. 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch.fi. 2f50).		en liq..						
...	Cap. des titres amort. prescr. après 20 ans. (Obl. 100 fl.	103 103 25	au 15..					103 ..	
...	— 500 fl.	103 40 50	Pe au 15		d50		d..	103 30	
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég.ch.fixe 2f50).		au 15..						
			en liq..						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 15..	91 72½	91 80 ...	91 70	91 75 ...	91 55	91 77½
...	d° coup. 500 fr.	91f85 90 95 85	Pe au 15		d1f		d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.		Pe au 15	91 85	91 90 d25				
...	d° coup. 50 fr.		Pe au 31		d1f		92 10 d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	91f40 20.	Pe au 31	92 35	92 30 d25			91 20	
Avril 91	d° 3%	..f	au 15..					57 80	
			en liq..						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	315	au 15..					313 ..	
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég.ch.fi. 25f20),		en liq..						
	coup. de 504 f. (20 £).		au 15..						
Fév. 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	87	au 15..						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 15..						
d°	d° obl. 5% d°		au 15..						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch.		en liq..						
	fixe 25f25), coup. de 20 £.	43f50 25 15 10 05 43f	au 15..	43 ..	43	42 75	42 80 ...	42 50	42 15
...	d° coup. de 50 £.	..f	Pe au 15		d50		d25	42 ..	
...	d° coup. de 100 £.	43f 43f25 50 42f95 80	Pe au 31	43 50	43 45 d50		d1f	42 40	
			en liq..						
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. Nos 1 à 390000 et 500001 à 929987. (C. 500 f.	342 340 338 75	au 15..					340 ..	
...	(C. 5 obl.		au 15..						
...	(C. 10 ob.		au 15..						
			en liq..						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	100f	au 15..					100 ..	
Juill. 91	d° 1890, 4%	..f	Pe au 15					85 50	
Juill. 91	Russie, 1850, 4½% (n.ch.fi. 25f50.		en liq..						
	Oblig. de 100 £.		au 15..						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	98f20 25	au 15..						
...	Grosses coupures.	99f 99f25						98 10	
Janv. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	..f	au 15..						
...	d° de 1000 r.		Pe au 15		d50		d25	75 ..	
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	72f75 72½ 70 65 60...	au 15..	72 30			71 90 ...	74 50	
...	d° de 1000 r.	73f 72f 72f50 72f..	Pe au 15		d50		d25		
			en liq..						
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	97f75	au 15..					98 ..	
...	Grosses coupures.	98f50	Pe au 15	97 75	d50		d25	98 25	
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort		au 15..						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change		en liq..						
	fixe 4f), coup. de 125 r.	105 104 80	au 15..						
...	coup. de 500 r.	105 104 80						105 05	
...	coup. de 1000 r.	104 80							
	coup. de 10000 r.		en liq..						
Juin 91.	d° 1889, 4% (or).	98f10 98f	au 15..					98 30	
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	98f30 25	au 15..					98 35	
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	100	au 15..						
Juill 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p., Obl. 500 f.	98f 97f90 75 60	en liq..					98 ..	
...	d° 2500 f.	100	au 15..	97 40			97 25 ...	100 ..	97 55
...	d° 5000 f.	97f30 35 25	Pe au 15		d50		d25	97 40	
...	d° 12500 f.	97f50 97f						97 75	
			en liq..						
Juill 91	d° d° 3e série...	97f50 60 70 45 40 ..	au 15..	97 67½				97 35	97 50
Mai 91	d° Intér. cons., 4½%, 1re em.,		en liq..						
	1890 n. ch. fi. 4f (C. 100 r.	73f	au 15..					71 50	
	C. 500 r.	73f	au 15..		d50		d25	71 50	
	C. 1000 r.	..f	au 15..					71 50	
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Trans-		en liq..						
	caucasien, remb. au pair.	81f80 75 70 65 55 50..	au 15..					82 25	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½%, 53 (n.ch.fi. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Oblgi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	320 50	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	79 80	79 40
d° 1000 fl. d°		
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.	410 ..	401 ..
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	100 ..	95 ..
Congo (Etat indép. du), Lots 1888.		
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	100 ..	
Danemark, 3½% (nég.ch.fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fi. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	13 50	
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	100 25	
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	99 75	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
d° 1866, 5%		
Gouv. de Québec, 80, 4½%, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fi. 25f20),	118 ..	
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég.change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f. p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	116 ..	
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.		
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t.p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	490 ..	487 50
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	660 ..	650 ..
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	368 ..	367 ..
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	362 ..	360 ..
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	425 ..	423 50
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486.	413 ..	410 50
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale.	398 25	397 ..
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000.	411 ..	410 ..
Beïra-Alta, 3%	130 ..	127 ..
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	265 ..	262 50
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	210 ..	209 ..
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	322 ..	319 ..
d° (Série X).	327 50	324 ..
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque.	394 50	394 ..
d° (2e série), 2e hypothèque.	375 ..	372 50
d° (3e série), 3e hypothèque.		
d° (4e série), 4e hypothèque.	343 ..	342 50
d° (5e série), 5e hypothèque.	336 25	
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	365 ..	362 ..
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	365 ..	[illegible] 50
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.		
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	350 ..	345 ..
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.		
Ouest de l'Espagne, 4%	291 ..	
Portugais, 3%	240 ..	235 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	235 ..	231 ..
d° 4%	300 ..	297 ..
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	368 ..	
d° 2e hypothèque.	357 ..	
d° 3e hypothèque.		
Cordoue à Séville, 3%	369 ..	366 ..
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%.		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.	522 50	
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.	366 75	
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	306 ..	300 25
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f., t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	507 ..	
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	510 75	
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	435 ..	
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	435 ..	430 ..

JOUISSANCE	Jeudi 9 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	455 50 457 50	au 15..	...	...	...	...	455 ..	...
			en liq..	...	...	...	...		
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr..	88f 87f90 70.	au 15..	...	...	...	...	88 ..	...
			en liq..	...	...	...	...		
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.	103 ...	au 15..	...	...	...	...	103 ..	...
...	d° d° Ob. 50 £.	...	Pe au 15	...	... d1f	...	... d25	...	
...	d° d° Ob. 100 £.	...	Pe au 15	...	... d50	...	... d25	...	
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f 1re, 2e et 3e s.)		en liq..	...	...	...	...		
	(nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.	...	au 15..	...	...	...	...	104 ..	...
...	d° d° Ob. 100 £.	...	Pe au 15	...	... d50	...	... d25	...	
...	d° d° Ob. 500 £.	...	en liq..	...	...	...	...	...	
Juin 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.	...	au 15..	...	...	...	...	...	...
...	d° d° c. 5000f.	...	Pe au 15	...	... d50	...	... d25	...	
			en liq..	...	...	...	...		
Mai 91.	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	89f75 ...	au 15..	...	...	...	...	...	...
			en liq..	...	...	...	...		
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	...	au 15..	...	...	...	...		
	d° d° gross. coup.	...	en liq..	...	...	...	...	23 60	...
d°	d° d° (sér. C).	18f95 80 ..	au 15..	...	...	...	...	19 ..	...
	d° d° gross. coup.	...	en liq..	...	...	...	...		
d°	d° d° (sér. D).	19f95 80 ...	au 15..	...	...	...	...	19 ..	...
...	d° d° gross. coup.	...	Pe au 15	...	... d50	...	... d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%, 1890.		en liq..	...	...	...	...		
	Obligations de 500 fr.	420 422 50 ..	au 15..	...	...	...	...	422 50	421 25
...	d° de 2500 fr.	419 420 ...	Pe au 15	...	... d50	...	... d25		
...	d° de 12500 fr.	420 ...	Pe au 31	...	... d50	...	... d25		
Janv. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..	...	...	...	...		
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	470 471 ..	au 15..	467 50	...	...	...	470 ..	...
...	d° d° 2500 f.	466 25 465 ..	Pe au 31	...	... d10	...	... d5f		
...	d° d° 12500 f.	466 25 ...	Pe au 15	...	... d10	...	... d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq..	...	...	...	...		
	pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	467 50 466 25	au 15..	467 50	...	...	...	467 50	...
		...	Pe au 15	...	... d10	...	... d5f		
			Pe au 31	...	... d10	...	... d5f		
Mai 91.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		en liq..	...	...	...	...		
ex-5e r.	250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.	...	au 15..	...	...	...	...	...	...
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		Pe au 15	...	... d10	...	... d5f		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24).	...	au 15..	...	...	...	...	...	...
Janv. 91	Banque Hellénique de Crédit général,		en liq..	...	...	...	...		
	a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 20).	...	au 15..	...	...	...	...	...	...
Juill. 88	Banque des Pays-Hongrois, act.		en liq..	...	...	...	...		
ex-1er r.	nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.	...	au 15..	...	...	...	...	...	...
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq..	...	...	...	...		
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).	...	au 15..	...	...	...	...	...	...
			Pe au 15	...	... d10	...	... d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq..	...	...	...	...		
	100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p.	602 50 ...	au 15..	602 50	...	...	605 ..	601 25	601 25
	(ex-coupon 11)	...	Pe au 15	...	... d10	...	... d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq..	...	...	...	...		
	250 fr. payés (ex-coupon 32)..	578 75 577 50	au 15..	575 ..	...	...	576 25	580 ..	577 50
			Pe au 15	...	... d10	...	... d5f		
...	Grosses coupures....	577 50 576 25	Pe au 31	...	582 50 d10	...	585 .. d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq..	...	...	...	...		
	150 fr. payés (ex-coupon 34).	...	au 15..	...	...	...	...	...	...
Juill. 90	Crédit Foncier d'Autriche, act		en liq..	...	...	...	...		
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1095 ..	au 15..	...	...	...	...	1100 ..	1096 25
		...	Pe au 15	...	... d10	...	... d5f		
...	Grosses coupures....	...	Pe au 31	...	... d10	...	... d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions		en liq..	...	...	...	...		
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	476 25 ...	au 15..	...	...	...	...	485 ..	...
...	Grosses coupures....	...	Pe au 15	...	... d10	...	... d5f		
			Pe au 31	...	... d10	...	... d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq..	...	...	...	...		
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).	485 ...	au 15..	...	...	...	...	...	...
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq..	...	...	...	...		
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).	...	au 15..	...	...	...	...	...	...
			Pe au 15	...	... d10	...	... d5f		
Juill. 90	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		en liq..	...	...	...	...		
	estamp. « Act. de cap. amortie ».	125 ...	au 15..	128 75	...	...	130 ..	126 25	130 ..
	(ex-coupon 14)	...	Pe au 15	...	... d10	...	... d5f		
			Pe au 31	...	... d10	...	... d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq..	...	...	...	...		
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	452 50 ...	au 15..	450 ..	...	...	...	440 ..	450 ..
		...	Pe au 15	...	... d10	...	... d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes.		en liq..	...	...	...	...		
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).	...	au 15..	...	...	...	...	...	...
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat		en liq..	...	...	...	...		
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.	630 ..	au 15..	635 ..	635 ..	630 ..	631 25	635 ..	638 75
		...	Pe au 15	...	... d10	...	... d5f		
	Grosses coupures....	...	Pe au 31	...	... d10	...	... d5f		
Juill. 90	Carérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq..	...	...	...	...		
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	145 150 ..	au 15..	150 ..	...	...	...	140 ..	145 ..
Juin 91	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq..	...	...	...	...		
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	233 75 ...	au 15..	235 ..	...	...	232 50	233 75	235 ..
		...	Pe au 15	...	... d10	...	... d5f		
	Grosses coupures....	...	Pe au 31	...	... d10	...	... d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p.: 200000 act. de 1862; 100000 a. de 1881; 60000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq..	...	...	...	...		
	de 1889. (ex-coup. 42).......	...	au 15..	652 50	...	...	...	...	652 50
	Grosses coupures....	...	Pe au 15	...	... d10	...	... d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq..	...	...	...	...		
	tout payé (ex-coupon 59).....	302 50 303 75	au 15..	303 75	...	...	305 ..	297 50	303 75
		302 50 303 75	Pe au 15	...	... d10	...	... d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq..	...	...	...	...		
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	207 50 210 205	au 15..	212 50	212 50 ...	191 25	192 50	200 ..	210 ..
		202 50 185	Pe au 15	222 50	220 .. d10	...	... d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq..	...	... d10	...	...		
	tout payé (ex-coupon 63)......	301 25 ...	au 15..	301 25	...	...	...	301 25	303 75
		...	Pe au 15	...	...	...	... d5f		
			Pe au 31	...	... d10	...	... d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de		en liq..	...	...	...	...		
	chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p.	350 ...	au 15..	...	...	...	...	350 ..	...
	(ex-coupon 22)	...	Pe au 15	...	... d10	...	... d5f		
			Pe au 31	...	... d10	...	... d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq..	...	...	...	...		
	a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000).	730 720 715 .	au 15..	...	...	...	...	...	...
	(ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.)	...	Pe au 15	...	... d10	...	... d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207½.. à 207¾...	207.... à 207 13/16 et 4%.
4%	Allemagne.	122 13/16 à 122 15/16	122 11/16 à 122 3/4 et 4%.
4%	Vienne....	212½.. à 212¾...	212¼.. à 212¾ et 4..%.
5%	Barcelone..	466.... à 468.....	467.... à 469.. et 4..%.
5%	Madrid....	466.... à 468.....	467.... à 469.. et 4..%.
7%	Lisbonne..	497½.. à 502½...	497½.. à 502½ et 4..%.
5%	St-Pétersb.	272.... à 273.....	273.... à 274.. et 4..%.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4..%.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 28.. à 25 30...	25 22½ à 25 23½—2½%.
	d° chèque	25 24.. à 25 25...	25 24.. à 25 25..—......
3%	New-York.	517½.. à 518.....	516½. à 517....—3..%.
3%	Belgique..	1/8 pte. à pair.	1/16 pte à 3/16 pte—3..%.
6%	Italie.....	½ pte à ¾ pte..	¾ pte à 7/8 pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16 pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 2% à % 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 228 à 233 .. 0/00 pte.

Quadruples espagnols........................	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains.......	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines........................	4 10 à .. ..
Souverains anglais........................	25 20 à 25 25
Banknotes..................................	25 21 à 25 26
Aigles des Etats-Unis......................	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks).......................	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes....	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 millièm.	40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède........................	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 96 5/16 — 1 heure, 96 1/4
Vienne, Métall, ... — Papier, 92 60 — Monnaie, 92 65
Crédit Autrichten... 296 .. | Chem. de Fer Autrich. 289 25
Change sur Londres.... Demande, 117 35 — Offre, 117 85
Change sur Paris....... Demande, 46 475 — Offre, 46 55
Lots.............. 138 50 | Napoléon............. 9 32

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 9 Juillet 1891

	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3.................	35 50 à	
Roux 88° nets..............	34 .. à	
Raffinés, bonne sorte........	104 50 à	
— belle sorte.........	105 50 à	
Certificats de sortie.........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	35 375 à .. ..
— Août...........	.. .. à	35 375 à.. ..
— Septembre......	....	35 ... à .. ..
— 4 d'Octobre....	....	34 125 à .. ..
— 4 premiers.....	....	34 375 à .. ..
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	42 50 à	
Courant du mois............	....	42 75 à .. ..
Août......................	....	41 75 à 42 ..
4 derniers.................	....	38 75 à 39 ..
4 premiers.................	....	38 50 à 38 75
....	....	.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	52 .. à	
Courant....................	....	51 75 à 52 25
Août......................	....	52 .. à 52 50
4 derniers.................	....	54 .. à 54 50
4 premiers.................	....	54 .. à 54 50
....	....	.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts............	73 25	
—	.. ..	
Colza en tonnes............	75 25	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	83 25	
—	.. ..	
Courant....................	....	73 .. à 73 50
Août......................	....	73 25 à 73 75
4 derniers.................	....	75 75 à 75 50
4 premiers.................	....	76 25 à 76 50
....	....	.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	60 25 à 60 ..	
Courant....................	....	60 25 à 60 ..
Août......................	....	60 75 à 61 ..
Septembre-Octobre..........	....	61 50 à 61 25
4 derniers.................	....	61 50 à 61 75
4 de Novembre..............	....	61 50 à 61 75
COURS DU MERCREDI 8 Juillet.		
SUIF DE PLACE *43° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	64 .. à	
SUIF DE PROVINCE *43° 1/2, enfûté, en gare Paris.*	63 .. à	

Les annonces sont reçues

chez MM. LAGRANGE, CERF et Cie,

8, place de la Bourse.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE

Bilan au 30 juin 1891.

Actif.

Caisse et banque		30.797.026 62
Portefeuille	138.943.620 98	150.380.594 64
Effets à l'encais'	11.436.973 66	
Reports		18.879.503 99
Coupons à encaisser		4.887.969 86
Rentes et actions, bons et obligations		35.877.268 95
Avances sur garanties		48.822.444 86
Participations industrielles et commerciales		4.091.402 10
Participations financières		62.623.333 65
Immeubles		3.726.581 38
Comptes de banque à l'étranger et comptes courants divers		64.523.314 81
Appels différés sur actions		60.000.000 »
		493.609.440 86

Passif.

Capital	120.000.000 »
Réserve statutaire	7.379.970 11
Réserve spéciale	6.000.000 »
Comptes de chèques	144.892.697 »
Dépôts à échéances fixes	95.201.600 »
Comptes à disponibilité	5.442.810 74
Effets à payer	17.947.453 26
Comptes de banque à l'étranger et comptes courants divers	94.500.423 98
Intérêts et dividendes	145.709 11
Solde du dernier exercice	103.845 85
Profits et pertes (frais généraux déduits)	1.994.930 81
	493.609.440 86

Effets en circulation avec l'endos de la Société:

Administration centrale.	6.505.751 78
Agences de province	2.254.574 11
Total	8.760.325 89

Certifié conforme aux écritures :

Le directeur,
SÉGAN.

COMPAGNIE DU

CHEMIN DE FER DE ZAFRA A HUELVA

LISTE des numéros des 49 obligations de seconde hypothèque de la *Compagnie du Chemin de fer de Zafra à Huelva*, sorties au 3e tirage semestriel d'amortissement effectué le 1er juillet 1891 :

351	4.352	9.886	16.670	26.404	29.670	34.836
1.327	4.621	10.353	16.717	27.054	30.381	35.211
1.329	5.846	11.871	17.947	27.592	32.351	37.115
3.228	6.146	12.718	19.915	27.791	32.535	38.687
3.629	6.478	12.940	23.024	29.305	33.333	40.021
3.748	7.543	13.207	23.612	29.442	34.010	41.618
4.303	8.656	13.587	25.770	29.663	34.562	42.844

Le remboursement des obligations amorties s'effectue :

A Madrid, dans les bureaux de la Compagnie, calle del Barquillo, 16 principal ;

A Londres, chez MM. Matheson et Cie, 3, Lombard street, E. C. ;

A Paris, à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE *pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France*, 54, rue de Provence ;

A Lyon, à la *Société Lyonnaise de Dépôts, de Comptes courants et de Crédit industriel*, palais Saint-Pierre.

Madrid, le 1er juillet 1891.

Le secrétaire de la Compagnie,
B. SANTAMARIA.

COMPAGNIE DU

CHEMIN DE FER DE ZAFRA A HUELVA

LISTE des 127 obligations de 1re hypothèque de la *Compagnie du Chemin de fer de Zafra à Huelva*, sorties au 3e tirage semestriel d'amortissement effectué le 1er juillet 1891 :

611	24.123	41.388	60.837	77.170	97.996
1.762	24.407	41.543	60.839	78.966	98.186
1.905	25.307	42.726	62.022	79.595	99.684
2.250	25.725	43.652	62.502	80.074	100.124
2.824	28.294	45.358	62.740	80.744	101.072
2.973	28.577	45.714	64.865	82.020	102.576
3.661	28.690	47.124	65.111	82.709	102.727
6.976	28.814	48.093	66.477	83.497	103.344
7.558	29.860	48.279	68.566	85.885	106.121
9.098	31.350	48.364	68.727	86.404	106.235
9.249	32.624	48.926	69.047	86.460	106.392
10.372	34.165	49.497	69.201	87.762	106.421
10.600	35.548	52.399	69.759	88.054	107.162
14.177	36.631	55.033	70.697	88.907	107.775
16.224	36.639	55.521	71.445	88.992	109.550
16.849	37.768	55.860	71.535	89.678	110.651
18.568	37.834	57.059	72.583	90.133	111.736
19.905	39.588	57.093	73.425	92.063	
20.923	39.664	57.660	74.739	92.592	
21.503	39.756	57.783	75.137	93.325	
23.954	39.941	58.130	76.736	95.256	
24.111	40.633	60.427	76.792	97.521	

Le remboursement des obligations amorties s'effectue :

A Madrid, dans les bureaux de la Compagnie, calle del Barquillo, 16 principal ;

A Londres, chez MM. Matheson et Cie, 3, Lombard street, E. C. ;

A Paris, à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE *pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France*, 54, rue de Provence ;

A Lyon, à la *Société Lyonnaise de Dépôts, de Comptes courants et de Crédit industriel*, palais Saint-Pierre.

Madrid, le 1er juillet 1891.

Le secrétaire de la Compagnie,
B. SANTAMARIA.

SOCIÉTÉ ANONYME

DES ACIÉRIES DE FRANCE

MM. les propriétaires d'actions et obligations 6 °/o sont informés qu'une émission de 8,914 obligations 4 °/o, remboursables à 500 francs en 40 années, pour lesquelles un droit de préférence leur est réservé, aura lieu du 10 au 20 juillet, au prix de 470 fr. par obligation, jouissance du 1er juillet. Les obligations 6 °/o seront remboursées et cesseront de porter intérêt à partir du 1er janvier 1892. Une notice détaillée est mise à leur disposition, à Paris :

Au SIÈGE SOCIAL, 29, quai de Grenelle;
Au CRÉDIT MOBILIER, place Vendôme;
Chez MM. BÉNARD et JARISLOWSKY, 19, r. Scribe.

BANQUE D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 65 millions.

Place Ventadour.

COMPTES DE CHÈQUES

A vue	1 1/2 0/0
A 20 jours de préavis	2 0/0

COMPTES DE DÉPÔTS ET BONS DE CAISSE

Remboursables à six mois	2 1/2 0/0
— à 1 an	3 0/0
— à 18 mois	4 0/0
— à 2 ans et au delà.	5 0/0

La Banque reçoit gratuitement, en dépôt, des titres de toute nature; elle en encaisse les coupons;

Elle délivre des chèques et des lettres de crédit sur tous pays;

Elle se charge de l'exécution des ordres de Bourse, au comptant, et de l'encaissement d'effets et de factures;

Elle fournit à ses clients et correspondants des renseignements sur toutes les valeurs;

Elle reçoit, sans frais, les demandes de souscription.

La caisse est ouverte de 10 heures à 4 heures.

SUCCESSION LEJEUNE

Par jugement du Tribunal civil de Bernay du 18 août 1884, la dame Emerance-Eglantine LEJEUNE, veuve Auguste-Dominique CHAMPION, demeurant à Verneusses, a été autorisée à remplir les formalités prescrites par l'article 770 du code civil pour parvenir à l'envoi en possession de la succession de la demoiselle Marie-Estelle LEJEUNE, sa nièce, décédée à Serquigny le 13 mai 1876.

Bernay, le 5 juillet 1891.

Pour extrait :
Signé : VAUCANU.

Spectacles du Vendredi 10 Juillet.

Opéra. — 8 h. »/». — *Le Mage*, opéra en 5 actes et 6 tableaux, de M. Jean Richepin, musique de M. Massenet.

Zarastra	MM.	Vergnet.
Amrou		Delmas.
Chef touranien		Lambert.
Varedha	Mmes	Fierens.
Anahita		Lureau-Escalaïs.

Théâtre-Français. — 8 h »/». — *Griselidis*, pièce en 3 actes, en vers, de MM. Armand Silvestre et Morand : Silvain, Leloir, Coquelin cadet, A. Lambert; Mmes Bartet, Lynnès, Moreno.

Vaudeville. — 8 h. »/». — Première représentation : *Le Gendarme.*

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Porte-Saint-Martin. — » h. »/». — Relâche.

Gaité. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina.

Théâtre-Lyrique. — 8 h. »/». — *Ernani.*

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — Représentation des lions en liberté dans la grande piste, au deuxième tableau de *Néron*. — *Néron* sera également donné avec le tableau des lions, en matinée et le soir, les jeudis, dimanches et fêtes.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année.

OPÉRA-COMIQUE, ODÉON, GYMNASE, PALAIS-ROYAL, AMBIGU, CHATELET, MENUS-PLAISIRS, NOUVEAUTÉS : clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : Louis JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 186. Le numéro : 15 centimes. Samedi 11 Juillet 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr. Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

La Direction des Journaux officiels a l'honneur de rappeler à MM. les *abonnés d'un an*, lesquels ont droit à la délivrance gratuite des tables, que le délai de réclamation, pour la table de 1890, expire le 1er décembre prochain.

SOMMAIRE DU 11 JUILLET

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 10 Juillet 1891.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur,

Vu les lois du 2 août 1875 et du 9 décembre 1884;

Vu l'article 1er, paragraphe 3, de la loi du 30 décembre 1875;

Vu les articles 3 et 4 du décret du 3 janvier 1876, portant convocation de tous les conseils municipaux en vue des élections sénatoriales du 30 du même mois;

Vu l'extrait des procès-verbaux des délibérations du Sénat duquel il résulte que, dans la séance du 15 juin 1891, il a été procédé, conformément à l'article 3 de la loi du 9 décembre 1884, à un tirage au sort qui a désigné le département de la Loire comme devant être appelé à élire un sénateur en remplacement de M. l'amiral de Montaignac, sénateur inamovible décédé,

Décrète :

Art. 1er. — Les conseils municipaux des communes comprises dans le département de la Loire sont convoqués pour le dimanche 26 juillet courant, à l'effet de nommer leurs délégués et suppléants en vue de l'élection d'un sénateur.

Art. 2. — Le collège électoral, formé des députés, des conseillers généraux, des conseillers d'arrondissement et des délégués municipaux du département de la Loire, se réunira au chef-lieu le dimanche 30 août prochain pour procéder à l'élection d'un sénateur.

Art. 3. — La réunion des conseils municipaux et les opérations électorales, tant pour l'élection des délégués et suppléants que pour la nomination du sénateur, auront lieu suivant les formes déterminées par les lois et décret ci-dessus visés.

Art. 4. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 10 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur,

Vu la loi organique du 30 novembre 1875 sur l'élection des députés;

Vu la loi du 13 février 1889 qui a rétabli le scrutin uninominal et fixé les circonscriptions électorales;

Vu les décrets organique et réglementaire du 2 février 1852;

Vu la loi du 17 juillet 1889 qui interdit les candidatures multiples;

Vu le décret du 28 août 1889 portant convocation de tous les collèges électoraux;

Attendu le décès de M. Ducroz, député de l'arrondissement de Bonneville (Haute-Savoie),

Décrète :

Art. 1er. — Le collège électoral de l'arrondissement de Bonneville (Haute-Savoie) est convoqué pour le dimanche 9 août 1891, à l'effet d'élire un député.

Art. 2. — L'élection aura lieu suivant les formes déterminées par les lois et décrets ci-dessus visés.

Art. 3. — Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aurait lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant la réunion des électeurs, un tableau desdites modifications.

Art. 4. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 10 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

Par décret en date du 2 juillet 1891, rendu sur le rapport du ministre des travaux publics, les élèves-ingénieurs des ponts et chaussées hors de concours dont les noms suivent ont été nommés ingénieurs ordinaires de 3e classe au corps des ponts et chaussées, pour prendre rang à dater du 1er juillet 1891 :

MM. Collot (Charles-Emile).
Martin (René-Camille-Henri).
Michaux (Alexandre-Nicolas-Lucien).
Théry (Paul-Gustave).
Prince (Louis-Camille).
Regnoul (Alfred-Albert).
Pellé (Charles-François-Joseph).

Par arrêté du ministre des finances, en date du 1er juin 1891, a été nommé :

M. Marchand, capitaine d'infanterie en retraite, à la perception de Licourt (Somme), 3e classe.

Par arrêté du ministre des finances, en date du 2 juin 1891, ont été nommés :

M. Simonneau, percepteur d'Ugine (Savoie), 3e classe, à la perception de Brazey-en-Plaine (Côte-d'Or), 2e classe.

M. Bauzon, percepteur de 2e classe à Brazey-en-Plaine (Côte-d'Or), en la même qualité, à la perception d'Ugine (Savoie).

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 3 juin 1891, ont été nommés :

M. Pierre, percepteur de Noyal-Pontivy (Morbihan), 3e classe, à la perception de Lezay (Deux-Sèvres), 2e classe.

M. Chabauty, percepteur de Lezay (Deux-Sèvres), 2e classe, percepteur de 3e classe et chargé, en cette qualité, de la perception de Noyal-Pontivy (Morbihan).

M. Vert, percepteur de Crulai (Orne), 4e classe, à la perception de Pré-en-Pail (Mayenne), 4e classe.

M. Bézier, percepteur de Saint-Etienne-de-Lugdarès (Ardèche), 4e classe, à la perception de Crulai (Orne), 4e classe.

M. Varnier, adjudant-vaguemestre au 88e régiment d'infanterie, à la perception de Saint-Etienne-de-Lugdarès (Ardèche), 4e classe. (Exécution de la loi du 18 mars 1889, relative aux emplois réservés aux sous-officiers rengagés.)

Par arrêté du ministre des finances, en date du 5 juin 1891, a été nommé :

M. d'Angélis, ancien receveur particulier des finances, à la perception de Piedicorte di Gaggio (Corse), 3e classe.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 6 juin 1891, ont été nommés :

M. Ternisien, percepteur d'Auxy-le-Château (Pas-de-Calais), 2e classe, à la perception de la Buissière (même département), 1re classe.

M. Foubert, percepteur du Souich (Pas-de-Calais), 3e classe, à la perception d'Auxy-le-Château (même département), 2e classe.

M. Tondelier, percepteur de Manin (Pas-de-Calais, 3e classe, à la perception du Souich (même département), 3e classe.

M. Bernard, percepteur de 4e classe à Quœux (Pas-de-Calais), en la même qualité à la perception de Manin (même département), dernier quart.

M. Pérard, percepteur de 5e classe à Humbercamps (Pas-de-Calais), en la même qualité à la perception de Quœux (même département), dernier quart.

M. Grard, percepteur surnuméraire, percepteur de 5e classe, et chargé en cette qualité de la perception d'Humbercamps (Pas-de-Calais), dernier quart.

Par arrêté du ministre des finances, en date du 7 juin 1891, a été nommé :

M. Landéville, percepteur surnuméraire, percepteur de 5e classe et chargé en cette qualité de la perception de Choiseul (Haute-Marne), dernier quart.

Par arrêté du ministre des finances, en date du 10 juin 1891, ont été nommés :

M. Perrin, percepteur de Couilly (Seine-et-Marne), 2e classe, à la perception de Mortcerf (même département), 2e classe.

M. Pitoy, percepteur de Fresnes (Seine-et-Marne), 2e classe, à la perception de Couilly (même département), 2e classe.

M. Lhioreau, percepteur surnuméraire, percepteur de 5e classe et chargé en cette qualité de la perception de Fresnes (Seine-et-Marne), dernier quart.

Par arrêté du ministre des finances, en date du 13 juin 1891, a été nommé :

M. Miesch, percepteur de Charmes (Vosges), 3e classe, à la perception de Désandans (Doubs), 3e classe.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 14 juin 1891, ont été nommés :

M. Barrette, percepteur de la Clayette (Saône-et-Loire), 2e classe, à la perception de Marcigny (même département), 2e classe.

M. Minet, percepteur de Palinges (Saône-et-Loire), 3e classe, à la perception de la Clayette (même département), 2e classe.

M. d'Héré, percepteur de Saisy (Saône-et-Loire), 4e classe, à la perception de Palinges (même département), 3e classe.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 15 juin 1891, ont été nommés :

M. Burdin de Saint-Martin, percepteur de Montbard (Côte-d'Or), 2e classe, à la perception de Pommard (même département), 1re classe.

M. Bigaut, percepteur de Champlitte (Haute-Saône), 2e classe, à la perception de Montbard (Côte-d'Or), 2e classe.

M. Hément, percepteur d'Ecommoy (Sarthe), 2e classe, à la perception de Saint-Martin-de-Ré (Charente-Inférieure), 2e classe.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 16 juin 1891, a été nommé :

M. Lièvre, percepteur de Toul (Meurthe-et-Moselle), 4e classe, à la perception de Léognan (Gironde), 3e classe.

M. Massot, secrétaire de sous-préfecture, à la perception de Toul (Meurthe-et-Moselle), 4e classe.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 19 juin 1891, ont été nommés :

M. Rouveau, percepteur de 3e classe à Saint-Astier (Dordogne), appelé à Longué (Maine-et-Loire) et non installé, à la perception de Hédé (Ille-et-Vilaine), 2e classe.

M. Dalléas, ancien percepteur, à la perception de Longué (Maine-et-Loire), 2e classe.

Par arrêté du ministre des finances, en date du 21 juin 1891, a été nommé :

M. Koch, fondé de pouvoir de recette des finances, à la perception de Saisy (Saône-et-Loire), 4e classe.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 23 juin 1891, ont été nommés :

M. Veau, percepteur de la Forêt-Auvray (Orne), 4e classe, à la perception de la Pooté (Mayenne), 3e classe.

M. Michel, adjudant-vaguemestre au 20e régiment de dragons, à la perception de la Forêt-Auvray (Orne), 4e classe. (Exécution de la loi du 18 mars 1889, relative aux emplois réservés aux sous-officiers rengagés.)

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 24 juin 1891, ont été nommés :

M. Mothe, percepteur de 3e classe à Marthon (Charente), à la perception de Nanteuil (même département), 3e classe.

M. Privat, percepteur surnuméraire, percepteur de 5e classe et chargé en cette qualité de la perception de Marthon (Charente), dernier quart.

M. Trumel, percepteur de Gourin (Morbihan), 3e classe, à la perception de Montréal (Gers), 2e classe.

M. Meynard, percepteur de 3e classe à Montréal (Gers), à la perception de Gourin (Morbihan), 3e classe.

Par arrêté du ministre des finances, en date du 26 juin 1891, a été nommé :

M. Mosnier, percepteur surnuméraire, percepteur de 5e classe et chargé en cette qualité de la perception de Pionsat (Puy-de-Dôme), dernier quart.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 27 juin 1891, ont été nommés :

M. Antzenberger, percepteur d'Hannonville-sous-les-Côtes (Meuse), 3e classe, à la perception de Poix (Somme), 3e classe.

M. May, percepteur de Morlaas (Basses-Pyrénées), 3e classe, à la perception d'Hannonville-sous-les-Côtes (Meuse), 3e classe.

M. Guigou, percepteur de Tavernes (Var), 3e classe, à la perception de Morlaas (Basses-Pyrénées), 3e classe.

M. Pailloux, percepteur de Saint-Martin-d'Apres (Orne), 4e classe, à la perception de Binges (Côte-d'Or), 3e classe.

M. Roche, adjudant sous-officier au 53e régiment d'infanterie, à la perception de Saint-Martin-d'Apres (Orne), 4e classe. (Exécution de la loi du 18 mars 1889, relative aux emplois réservés aux sous-officiers rengagés.)

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 28 juin 1891, ont été nommés :

M. Pichot, percepteur de Bournezeau (Vendée), 3e classe, à la perception de Sauzé-Vaussais (Deux-Sèvres), 3e classe.

M. Ducourt, percepteur d'Hiersac (Charente), 3e classe, à la perception de Bournezeau (Vendée), 3e classe.

M. Daupeley, percepteur d'Archiac (Charente-Inférieure), 3e classe, à la perception d'Hiersac (Charente), 3e classe.

M. Milliet-Baude, percepteur de Meyrueis (Lozère), 4e classe, à la perception d'Archiac (Charente-Inférieure), 3e classe.

M. Mathieu, maire, à la perception de Meyrueis (Lozère), 4e classe.

Par arrêté du ministre des finances, en date du 29 juin 1891, a été nommé :

M. Lock, percepteur de Chaillac (Indre), 4e classe, à la perception de Prissac (même département), 4e classe.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 30 juin 1891, ont été nommés :

M. Bosq, percepteur de Sainte-Tulle (Basses-Alpes), emploi supprimé, à la perception d'Orgon (Bouches-du-Rhône), 2e classe.

M. Lebéfaude, percepteur de Forcalquier (Basses-Alpes), 2e classe, a été maintenu à la perception de ce nom réorganisée, 2e classe.

M. Boyer, percepteur de 4e classe à Manosque (Basses-Alpes), percepteur de 2e classe et maintenu à la perception de ce nom réorganisée (par application des dispositions du décret du 7 mai 1887).

Par décision en date du 8 juillet 1891, le directeur général des postes et des télégraphes a autorisé la création d'un bureau auxiliaire de poste dans la commune de Vieux-Moulin (Oise).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Infanterie. — Par décis. minist. du 7 juillet 1891 :

M. Quentin, capit. au 3e rég. de tiraill. algér., passe au 72e rég. d'inf., par permutation pour convenances personnelles avec M. Rabaud.

M. Vautier, lieut. au 17e rég. d'inf., passe, pour convenances personnelles, au 4e bat. d'inf. lég. d'Afr., en rempl. de M. Combacal, qui permute avec lui.

ARMÉE TERRITORIALE

MUTATIONS

Artillerie. — Par décis. minist. du 9 juillet 1891, M. Proyart (F.-A.-J.-E.), s.-lieut. de rés. au 27e rég. d'art., est passé, avec son grade, au 1er rég. territ. de même arme.

ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE

Concours de 1891.

1° *Erratum* à la liste, par ordre alphabétique des candidats ayant composé à Paris, à Lille et à Rouen, admis à subir les épreuves orales du premier degré, insérée au *Journal officiel* du 2 juillet 1891, n° 177.

Au lieu de :
Hélitas (Joseph-Thomas),

Lire :
Hélitas (Joseph-Thomas-Maurice).

2° *Errata* à la liste, par ordre alhabétique des candidats ayant composé dans les villes des départements autres que Lille et Rouen, admis à subir les épreuves orales du premier degré, insérée au *Journal officiel* du 10 juillet 1891, n° 185.

Au lieu de :
Brousse (Adrien-Victor-Marie),

Lire :
Brousse (Adrien-Victor-Auguste).

Au lieu de :
Cercheux (Albert-Jean-Baptiste),

Lire :
Cercleux (Albert-Jean-Baptiste).

Au lieu de :
Coudin (Maurice-Ovide-Auguste-Félix),

Lire :
Coudin (Maurice-Ovide-Augustin-Félix).

Au lieu de :
Counil (Antoine-Gabriel).

Lire :
Counil (Antonin-Gabriel).

Au lieu de :
Crochard (Jean-François-Marie-Joseph),

Lire :
de Crochard (Jean-François-Marie-Joseph).

Au lieu de :
Doë (Marie-Alexis-Royer),

Lire :
Doë (Marie-Alexis-Roger).

Au lieu de :
Poirel (Charles-Célestin),

Lire :
Poirel (Charles-Céleste).

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décret du Président de la République, en date du 9 juillet 1891, rendu sur la proposition du sénateur, ministre de la marine, a été nommé dans la réserve de l'armée de mer :

Au grade de médecin de 2e classe.

M. Jean (Athanase), docteur en médecine, ancien aide-médecin auxiliaire de la marine.

Le sénateur ministre de la marine a décerné, par diverses décisions en date du 8 juillet 1891, des récompenses pour faits de sauvetage aux personnes dénommées ci-après, savoir :

SOUS-ARRONDISSEMENT DU HAVRE

Pillemont (Victor-Auguste), matelot, médaille d'or de 2e classe (déjà titulaire d'une médaille) : sauvetage de deux hommes, Deauville, 19 juin 1891.

Tassel (Victor), menuisier, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'un homme, Deauville, 19 juin 1891.

Stéphan (Théophile-Marie), éclusier, médaille d'argent de 1re classe (déjà titulaire d'une médaille) : sauvetage d'un enfant, le Havre, 9 juin 1891.

Joignant (Alphonse-Edouard), chaudronnier, médaille d'argent de 2e classe : sauvetage d'un enfant, Rouen, 26 avril 1991.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE SAINT-SERVAN

Miriel (Eugène-Félix), voiturier, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'un homme, Dinard-Saint-Enogat, 4 juin 1891.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE BREST

Guivarc'h (Guillaume-Vincent), matelot, médaille d'argent de 2e classe (déjà titulaire d'un témoignage officiel de satisfaction) : sauvetage d'un enfant, Audierne, 27 mai 1891.

Wohlfarth (Charles-Auguste), novice, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'un enfant, Quimper, 30 mai 1891.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE LORIENT

Le Trévédic (Jean-Marie), maître au cabotage, médaille d'argent de 1re classe (déjà titulaire d'une médaille); Le Tréhuidic (Joseph), matelot, médaille d'argent de 2e classe (déjà titulaire d'un témoignage officiel de satisfaction et de deux médailles) : sauvetage d'un enfant, Vannes, 25 mai 1891.

Bernardé (Marcel), âgé de neuf ans, médaille d'argent de 2e classe : sauvetage d'un enfant, Riantec, 2 juin 1891.

Joubioux (Jean-Mathurin), matelot, médaille d'argent de 2e classe : sauvetage d'un homme au large de Port-Navalo, 3 juin 1891.

Marin (Auguste), ouvrier charpentier, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'un homme, Lorient, 17 mai 1891.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE NANTES

Bru (Joseph), matelot, médaille d'argent de 2e classe : sauvetage de deux personnes, en Loire près l'île de Carnet, 17 mai 1891.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

Gruzelier (Charles), journalier, médaille d'argent de 2e classe : sauvetage d'un enfant, Marennes, 28 novembre 1890.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

Dumas (Jean), agent de la sûreté, médaille d'argent de 1re classe : sauvetage d'un homme, Bordeaux, 27 avril 1891.

Le Tacon (Marc), maître d'équipage du vapeur *Emma*, témoignage officiel de satisfaction (déjà titulaire d'un témoignage de satisfaction et de deux médailles) : sauvetage d'un homme, Bordeaux, 10 mai 1891.

SOUS-ARRONDISSEMENT DR MARSEILLE

Joseph (Camille), patron du bateau *Reine-des-Anges*, témoignage officiel de satisfaction sauvetage d'une femme, Agde, 13 juin 1891.

ALGÉRIE

Husson (Emile), sous-lieutenant des douanes, médaille d'argent de 1re classe (déjà titulaire de deux témoignages officiels de satisfaction): sauvetage de l'équipage du navire norvégien *Walborg*, Mostaganem, 9 mai 1891.

COLONIES. — EN MER

Beauregard (Chéry Saint-Olympe), lieutenant commandant la compagnie de sapeurs-pompiers au Moub (Guadeloupe), médaille d'argent de 1re classe; Mirandol (Daniel), sapeur-pompier, médaille d'argent de 2e classe; Ferrier (Jean-Luny), syndic des gens de mer, médaille d'argent de 2e classe : sauvetage de la goélette américaine *Phœbé*, la Guadeloupe, 17 avril 1891.

Jens (Pierre-Jean-Baptiste), matelot, médaille d'argent de 2e classe : sauvetage de l'équipage de la goélette *Primevère*, naufragée sur la côte méridionale d'Islande, 10 avril 1891.

Marcantoni (Pascal), capitaine au long cours, commandant le vapeur *Colombo*, témoignage officiel de satisfaction; Loquente (Jacques),

capitaine au long cours, second du *Colombo*, témoignage officiel de satisfaction ; Nicolas (Michel), matelot, témoignage officiel de satisfaction ; Villa (Denis-Louis-Barthélemy), matelot, témoignage officiel de satisfaction ; Ciucci (Don Pascal), matelot, témoignage officiel de satisfaction ; Lonato (François-Marie), matelot, témoignage officiel de satisfaction ; Ballestracci (Joseph), matelot, témoignage officiel de satisfaction ; Demonti (André), matelot, témoignage officiel de satisfaction ; Capriata (Erasme-Dominique), matelot, témoignage officiel de satisfaction ; Achmet (Aristide), matelot, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'un homme tombé à la mer, 7 mai 1891.

Flotte (Louis-Alphonse), capitaine au long cours, commandant le *Saïgon*, témoignage officiel de satisfaction ; Court (Antoine-Philibert, maître d'équipage du *Saïgon*, médaille d'argent de 1re classe ; Faye (Antoine), matelot, médaille d'argent de 2e classe ; Bec (Guillaume), matelot, médaille d'argent de 2e classe ; Drimaracci (Michel), matelot, médaille d'argent de 2e classe ; Nguyen van Si Sao, matelot, médaille d'argent de 2e classe ; Den, matelot, médaille d'argent de 2e classe : sauvetage d'un homme tombé à la mer dans la traversée du Tonkin à Saïgon, 8 avril 1891.

Bouteiller (Joseph-Louis-Marie), capitaine au long cours, commandant le *Dakar*, médaille d'or de 2e classe (déjà titulaire d'une médaille) ; Lelardoux (Hippolyte-Marie), second du *Dakar*, médaille d'argent de 2e classe ; Metzinger (François-Xavier), mécanicien du *Dakar*, médaille d'argent de 2e classe ; Abdoulaye-Diaw, comptable du *Dakar*, médaille d'argent de 2e classe : sauvetage du navire anglais *Aberdare*, échoué dans la Saloum sur la barre de Sangomar, 2 février 1891.

Le sénateur ministre de la marine a décerné, par diverses décisions en date du 9 juillet 1891, des récompenses pour faits de sauvetage aux personnes ci-après, savoir :

SOUS-ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG

Delacour (Frédéric-Auguste), patron du sloop *Royal*, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage du sloop *Charité*, au large de Barfleur, 21 mai 1891.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE BREST

Le Roux (Pierre), patron du bateau de pêche *Geneviève*, médaille d'argent de 2e classe : sauvetage d'un homme, grève du Portzic, 19 juin 1891.

Cajean (Jean-Marie), patron du canot de pêche *Deux-Gamins*, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'un mousse, 8 mai 1891, baie d'Audierne.

Rohou (Jean-Allain), patron du bateau de pêche *Francis-Garnier*, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage de l'équipage du canot *Deux-Gamins*, baie d'Audierne, 8 mai 1891.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE LORIENT

Le Mouël (Corentin), âgé de douze ans, témoignage officiel de satisfaction ; Esvan (Louis), apprenti serrurier, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'un enfant, Quimperlé, 21 juin 1891.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE TOULON (CORSE)

Barbagelata (Baptiste), entrepreneur de travaux publics, médaille d'argent de 1re classe : sauvetage d'un enfant, Ajaccio, 27 avril 1891.

Giorgi (Jean-Baptiste), témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'un enfant, Ajaccio, 11 juin 1891.

ALGÉRIE

Llorca (José), matelot, témoignage officiel de satisfaction (déjà titulaire d'un témoignage officiel de satisfaction) : sauvetage de l'équipage du bateau *Impossible*, au large du phare d'Arzew, 29 avril 1891.

Ministère de la justice et des cultes.

ABSENTS CIVILS

JUGEMENTS DÉFINITIFS

Par jugement en date du 18 mars 1891, le tribunal de première instance de Lorient (Morbihan) a déclaré l'absence du sieur Le Pan (Jean-Marie-Bénoni), époux de dame Marie-Louise Diabat, disparu de Hennebont, son dernier domicile connu.

Par jugement en date du 7 avril 1891, le tribunal de première instance de la Seine a déclaré l'absence du sieur Barbault (Eugène-Achille), entrepreneur de serrurerie, domicilié 117, faubourg du Temple, disparu le 1er octobre 1870.

Par jugement en date du 2 mars 1891, le tribunal de première instance de la Seine a déclaré l'absence du sieur Fortin (Adolphe-Simon), époux de Cécile-Louise Bienfait, domicilié à la Garenne-de-Colombes (Seine), disparu en 1871.

Par jugement en date du 8 avril 1891, le tribunal de première instance de Brive (Corrèze) a déclaré l'absence de la dame Peyrebrune (Jeanne), domiciliée à Turenne, disparue depuis le 15 juillet 1884.

Par jugement en date du 3 mars 1891, le tribunal de première instance de la Seine a déclaré l'absence du sieur Roger (Louis-Eléonard), époux de dame Pauline-Sophie Drou ou Dron, garçon de lavoir, domicilié 23, rue Pétrelle, disparu le 16 juillet 1884.

Par jugement en date du 19 mars 1891, le tribunal de première instance de Blois (Loir-et-Cher) a déclaré l'absence du sieur Perréot (Pierre), époux de dame Marie-Eugénie Chavigny, berger, ayant eu domicile à Onzain, puis à Saint-Etienne-des-Guérets, et actuellement sans domicile ni résidence connus.

Par jugement en date du 8 avril 1891, le tribunal de première instance de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) a déclaré l'absence de la dame Mignaud (Mélina), femme Grada, domiciliée à Olby, disparue le 24 avril 1878.

Par jugement en date du 26 février 1891, le tribunal de première instance d'Avesnes (Nord) a déclaré l'absence du sieur Mervaux (Joseph), époux de dame Elise Desqueunes, sans domicile ni résidence connus.

Par jugement en date du 5 mai 1891, le tribunal de première instance de la Seine a déclaré l'absence du sieur Michin (Arthur-Emile), époux de dame Marguerite Bruère, domicilié 133, rue du Théâtre, disparu depuis plus de treize ans.

Par jugement en date du 7 avril 1891, le tribunal de première instance de la Seine a déclaré l'absence de la dame Cheminadour (Perrette), née Lacroix, domiciliée passage des Deux-Sœurs, disparue en l'année 1865.

Par jugement en date du 2 mars 1891, le tribunal de première instance de la Seine a déclaré l'absence du sieur Gadrat (Jean), époux de dame Augustine Guichard, domicilié 13, rue des Deux-Gares, disparu le 6 septembre 1882.

Par jugement en date du 22 avril 1891, le tribunal de première instance de Rouen (Seine-Inférieure) a déclaré l'absence de la dame Vrel (Marie-Catherine), veuve Breton, ayant eu domicile à Sotteville-les-Rouen, rue Guyot, puis à Rouen, rue Saint-Severt et rue des Arpents, disparue en l'année 1856.

Par jugement en date du 28 février 1891, le tribunal de première instance de la Seine a déclaré l'absence du sieur Lemelle (Alexandre), jardinier, domicilié à Choisy-le-Roi (Seine), avenue Pompadour, disparu en juillet 1876.

Par jugement en date du 20 mars 1891, le tribunal de première instance de Gray (Haute-Saône) a déclaré l'absence du sieur Champy (Antoine), employé des ponts et chaussées, domicilié à Mantoche, disparu il y a environ vingt-huit ans.

Par jugement en date du 26 février 1891, le tribunal de première instance de Nantes (Loire-Inférieure) a déclaré l'absence du sieur Jollois (Joseph-Alfred), époux de dame Jeanne-Marie-Gabrielle Devarennes), domicilié à Nantes, disparu en 1870.

Par jugement en date du 26 mars 1891, le tribunal de première instance de Roanne (Loire) a déclaré l'absence du sieur Defforges (Benoît-Auguste), bijoutier, disparu de Roanne, son ancien domicile.

Par jugement en date du 7 avril 1891, le tribunal de première instance de la Seine a déclaré l'absence du sieur Dubois (Claude-François), époux de dame Thérèse Muller, chapelier, domicilié 10, rue Pavée-Saint-Sauveur, disparu en 1849.

Ministère de la justice et des cultes.

SUCCESSIONS EN DÉSHÉRENCE

Par jugement en date du 20 mars 1891, le tribunal de première instance de Florac (Lozère) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions des personnes ci-après :

1° Jean Blanc, décédé au Pompidon, le 3 juin 1847, sans héritiers connus ;

2° Turc (Charles-Etienne-Victor), décédé à Florac, le 20 juillet 1848.

Par jugement en date du 12 mars 1891, le tribunal de première instance d'Yvetot (Seine-Inférieure) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de la demoiselle His Rustique, enfant naturelle reconnue, décédée le 3 décembre 1890 à Yvetot.

Par jugement en date du 3 mars 1891, le tribunal de première instance d'Issoudun (Indre) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession du sieur Gilbert (Gérôme), dit Perny, né le 30 septembre 1823, à Pruniers, enfant naturel non reconnu, célibataire, ancien domestique, décédé à Issoudun, lieu de son domicile, le 25 décembre 1886.

Par jugement en date du 21 mars 1891, le tribunal de première instance de Limoges (Haute-Vienne) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession du sieur Foussat (François), enfant naturel non reconnu, garçon de café, domicilié à Limoges, y décédé le 21 janvier 1887.

Par jugement en date du 7 avril 1891, le tribunal de première instance de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) a sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession du sieur Pavot (Jean), domicilié à Erquy, y décédé le 9 août 1888.

SUCCESSIONS EN DÉSHÉRENCE (ALGÉRIE)

Par jugement en date du 19 septembre 1890, le tribunal de première instance de Philippeville (département de Constantine) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession provisoire de l'Etat, des successions des personnes-ci-après :

§ 1er. — **Philippeville.**

Varoqueux (Félix-Eusèbe), propriétaire, décédé le 5 décembre 1866 à Philippeville, 2,628 francs 10 (1).

Thomas (Pierre-Richard-Jules-Achille), né à Marseille, décédé le 14 mai 1871 à Paris, 18 fr. 19.

(1) Sommes disponibles à la Caisse des dépôts et consignations.

Poujoulet (Pierre), tailleur de pierres, né à Villeneuve-sur-Lot, décédé le 24 février 1873 à Philippeville, 35 fr. 10.

Fleury (René), journalier, né à Aussay (Mayenne), décédé le 2 mars 1873 à Philippeville, 22 fr. 18.

Perreaud (Jeanne), née à Regnier (Haute-Loire), décédée le 24 mai 1873 à Philippeville, 56 fr. 24.

Clerc (François-Antoine), né à Rougemont, décédé le 1er juin 1873 à Philippeville, 78 fr. 35.

Grayardé (Jeanne), née à Lyon, décédée le 21 juin 1873 à Philippeville, 11 fr. 59.

Lenchernig (Albert), employé de chemin de fer, né à Bienheim (Bas-Rhin), décédé le 30 juillet 1873 à Philippeville, 69 fr. 58.

Balme (Joseph), charbonnier, décédé le 17 septembre 1873 à Philippeville, 10 fr. 02.

Villard (Joseph), boulanger, né à Taillet (Pyrénées-Orientales), décédé le 5 novembre 1873 à Philippeville, 72 fr. 81.

Magny (Pierre), scieur de long, né à Paris, décédé le 18 février 1874 à Philippeville, 10 fr. 50.

Gal (Auguste), maçon, né à Marvéjols (Lozère), décédé le 29 avril 1874 à Philippeville, 18 fr. 99.

Baron (Symphorien), scieur de long, né à Usson (Loire), décédé le 5 septembre 1874 à Philippeville, 14 fr. 30.

Chaudre (Jean-Louis), garde forestier, né à Colroy-la-Roche, décédé le 5 octobre 1874 à Philippeville, 70 fr. 21.

Audy (Jean), cultivateur, né à Saint-Michel (Ardèche), décédé le 16 novembre 1874 à Philippeville, 114 fr. 05.

Lagarde (Philibert), scieur de long, né à Saint-Didier-sur-Arroud, décédé le 22 novembre 1874 à Philippeville, 63 fr. 22.

Renard (Michel), domestique, né à Evron (Mayenne), décédé le 4 décembre 1874 à Philippeville, 17 fr. 10.

Mayer (Prosper), mécanicien, né à Badenvillers (Meurthe), décédé le 19 décembre 1874 à Philippeville, 16 fr. 29.

Ollier (Vidal), employé de commerce, né à Saint-Etienne (Loire), décédé le 14 mai 1875 à Philippeville, 297 fr. 91.

Ribot (Pierre), ouvrier boulanger, né à Bès (Tarn), décédé le 29 juin 1875 à Philippeville, 14 fr. 10.

Hervé (Alphonse), soudeur, né à Port-Louis, décédé le 24 mai 1875 à Stora, 20 fr. 13.

Vonet (Simon), journalier, né à Trévoux (Ain), décédé le 17 septembre 1875 à Philippeville, 43 fr. 27.

Mesrine (Etienne), débitant, né à Sommières (Vienne), décédé le 31 octobre 1875 à Philippeville, 53 fr. 74.

Planté (Anne-Cyrille), né à Condom (Gers), décédé le 25 juin 1875 à Philippeville, 16 fr. 91.

Méry (Augustine), née à Thor (Vaucluse), décédée le 25 novembre 1875 à Philippeville, 15 fr. 67.

Abadie (Antoine), cultivateur, né à Juillon (Hautes-Pyrénées), décédé le 29 novembre 1875 à Philippeville, 15 fr. 40.

Maury (Barthélemy-Jean), officier d'administration en retraite, décédé le 13 décembre 1875 à Philippeville, 70 fr. 92.

Dalicieux (Pierre), homme d'équipe au chemin de fer, né à Tournon (Ardèche), décédé le 10 avril 1876 à Philippeville, 63 fr. 77.

Chancelier (Benoît), né à Saint-Pardon-le-Vieux (Corrèze), décédé le 13 avril 1876 à Philippeville, 26 fr. 94.

Wilh (Jean-Pierre), commerçant, né à Bensberg (Cologne), décédé le 9 avril 1876 à Philippeville, 2,897 fr. 02.

Roger (Pierre-Joseph), ex-militaire, décédé le 10 avril 1876 à Philippeville, 111 fr. 32.

Roger (Joseph), architecte, né à Caen (Calvados), décédé le 3 juillet 1876 à Philippeville, 79 fr. 82.

Touchand (Marie-Julie), née à Belfort, décédée le 5 août 1876 à Philippeville, 66 fr. 83.

Bezombes (Marie), née à Montpont (Dordogne), décédée le 21 août 1876 au Pison, 793 fr. 93.

Chéret (Constans), chasseur de bêtes fauves, né à Champeau (Orne), décédé le 5 décembre 1876 à Philippeville, 19 fr.

Fallot (Alphonse), commis, né à Château-Salins, décédé le 9 décembre 1876 à Philippeville, 11 fr. 63.

Calvat (Emile), employé, né à Grenoble (Isère), décédé le 14 janvier 1877 à Philippeville, 59 fr. 08.

Borde (Joseph-Césaire), entrepreneur, né à Jouques (Rhône), décédé le 26 janvier 1877 à Philippeville, 25 fr 65.

Bonvalot (Désiré), représentant de commerce, né à Salins (Jura), décédé le 23 février 1877 à Philippeville, 24 fr. 18.

Rostagny (Etienne-Pierre), propriétaire, né à Luc (Var), décédé le 3 mars 1877 à Philippeville, 18 fr. 43.

Chèse (Julien), journalier, né à Sintillac (Corrèze), décédé le 12 mai 1877 à Philippeville, 27 fr. 45.

Champagnac (Victor), cultivateur, né à Mouroux (Lot), décédé le 18 mai 1877 à Philippeville, 23 fr. 32.

Trilles (Jean), garçon d'hôtel, né à Perpignan, décédé le 19 avril 1877 à Philippeville, 33 fr. 86.

Lyon (Eugène), garde forestier, né à Alger, décédé le 24 octobre 1877 à Philippeville, 102 fr. 26.

Legagneur (Zoé), artiste, née à Paris, décédée le 30 octobre 1877 à Philippeville, 24 fr. 08.

Gosfried ou Gottfried (Auguste), journalier, décédé le 2 novembre 1877 à Philippeville, 117 fr. 06.

Roux (Eugène-Pierre), tailleur de pierres, né à Route-Saint-Esprit (Gard), décédé le 13 février 1878 à Philippeville, 14 fr. 96.

Trouillon (Eugène), charcutier, né à Brie (Isère), décédé le 14 février 1878 à Philippeville, 10 fr.

Walmetz (Elisa), née à Wasselonne, décédée le 2 août 1878 à Philippeville, 14 fr. 01.

Mouin (Rose), blanchisseuse, née à Arpenaux (Haute-Saône), décédée le 4 novembre 1878 à Philippeville, 73 fr. 91.

Maurice (Jean), poseur de rails, né à Rians (Var), décédé le 29 novembre 1878 à Philippeville, 139 fr. 02.

Ruggia ou Rugia (Antoinette), née à Djidjelli, décédée le 21 novembre 1878 à Valée, 48 fr. 89.

Ollivier (Alphonse-Lucien), sous-officier en retraite, né à Quimper, décédé le 14 mars 1879 à Valée, 66 fr. 02.

Lauze (Pierre), journalier, décédé le 18 novembre 1878 à Constantine, 53 fr. 62.

Sinibaldi (François), journalier, décédé le 26 février 1879 à Constantine, 23 fr. 98.

Pillon (Honoré), peintre, né à Lyon (Rhône), décédé le 26 avril 1879 à Constantine, 160 fr. 46.

Piche (Louis), charretier, né à Castelet (Vaucluse), décédé le 12 août 1879 à Constantine, 345 fr. 72.

Pons (Catherine), femme Ragut, ménagère, née à Mahon, décédée le 16 mars 1879 à Constantine, 16 fr. 26.

Siegfried (Louise), veuve Pommier, domestique, née à Colmar (Haut-Rhin), décédée le 29 juillet 1879 à Constantine, 15 fr. 30.

Portugni (Agathe-Marie-Madeleine), née à Alger, décédée le 5 septembre 1879, à Constantine, 31 fr. 77.

Blanc (Jean-Baptiste), voiturier, né à Cuers (Var), décédé le 24 septembre 1879 à Constantine, 35 fr. 67.

Anglade (Mathilde), cuisinière, décédée le 6 octobre 1879 à Constantine, 2,168 fr. 02.

Rickaner (Louise), épouse Garaud, ménagère, née à Landau (Haut-Rhin), décédée le 15 octobre 1879 à Constantine, 112 fr. 59.

Berny (Antoine), menuisier, né à Valence (Drôme), décédé le 29 décembre 1878 à Constantine, 261 fr. 19.

Weiber (Jacques-Frédéric), cantonnier, né à Fostemberg, décédé le 16 décembre 1878 à Constantine, 73 fr. 24.

Germain (Frédéric), garçon de café, né à Bouvincourt (Somme), décédé le 5 janvier 1880 à Constantine, 10 fr. 87.

Kovaez (François), décédé le 27 décembre 1879 à Constantine, 12 fr. 35.

Woulcher (Dorothée), domestique, née à Lepseiu (Allemagne), décédée le 17 mars 1880 à Constantine, 50 fr. 82.

Cibil (Joseph), cordonnier, né à Enfonvelle (Haute-Marne), décédé le 15 avril 1880 à Constantine, 87 fr. 44.

Enderlin (Frédéric), journalier, décédé le 6 septembre 1880 à Philippeville, 23 fr. 15.

Desilles (Jean-François), maréchal ferrant, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), décédé le 19 septembre 1880 à Philippeville, 25 fr. 88.

Fontbonne (Jean-Jacques), voiturier, né à Plats (Ardèche), décédé le 27 septembre 1880 à Philippeville, 42 fr. 46.

Barbier (Louis-Arnould-Antoine), agent de police, né à Taillet (Pyrénées-Orientales), décédé le 24 octobre 1880 à Philippeville, 54 fr. 51.

Bachy (Jules), né à Paris, décédé le 9 novembre 1880 à Philippeville, 10 fr. 83.

Delacroix (Isidore), né à Chaumont (Haute-Marne), décédé le 7 décembre 1880 à Philippeville, 40 fr. 88.

Moyne ou Monge (Isabeau), né à Puycasquier (Gers), décédé le 22 décembre 1880 à Philippeville, 347 fr. 07

Griosel (Marius-Edouard), employé de commerce, né à Marseille, décédé le 1er janvier 1881 à Philippeville, 47 fr. 92.

Colin (Vincent-François), employé de commerce, né à Auberive (Haute-Marne), décédé le 4 janvier 1881 à Philippeville, 215 fr. 73.

Monnier (Marguerite), née à Nancy (Meurthe), décédée le 13 janvier 1881 à Philippeville, 19 fr. 76.

Julien (Basile), marbrier, né à Troyes (Aube), décédé le 9 février 1881 à Philippeville, 15 fr. 77.

Bardjé (Ferdinand), garçon boulanger, né à Aubagne (Bouches-du-Rhône), décédé le 1er avril 1881 à Philippeville, 22 fr. 56.

Rohfritsch (Charles-Thiebaud), militaire retraité, né à Strasbourg, décédé le 4 mai 1881 à Philippeville, 189 fr. 23.

Clopé (Charles), postillon, né à Auch (Gers), décédé le 17 mai 1881 à Philippeville, 20 fr. 68.

Chaillet (Gustave), commis greffier, né à Paris, décédé le 15 juillet 1881 à Philippeville, 20 fr. 68.

Julien (Antoine), serrurier forgeron, né à Marseille, décédé le 3 janvier 1882 à Philippeville, 554 fr. 53.

Pons (Pierre), maçon, né à Prat (Ariège), décédé le 24 janvier 1882 à Philippeville, 11 fr. 42.

Fraye (Jean), décédé le 13 septembre 1881 à Philippeville, 17 fr. 15.

Goffinet (Augustin), décédé le 10 septembre 1881 à Philippeville, 12 fr. 15.

Weiss (Léopold), décédé le 26 août 1881, à Philippeville, 13 fr. 48.

Arnaud (Jean-Baptiste), décédé le 13 juin 1882 à Philippeville, 77 fr. 73.

Larhulo (Joseph), décédé le 26 mai 1882 à Philippeville, 30 fr. 09.

Borel (Antoine), décédé le 17 février 1882 à Philippeville, 11 fr. 37.

Régiraud (Henri), décédé le 9 janvier 1884 à Philippeville, 9 fr. 97.

Carrey (Claude-Joseph), militaire retraité, décédé le 15 janvier 1884 à Philippeville, 9 fr. 45.

Brunet (Jean), journalier, né à La Tour du Pin (Isère), décédé le 22 mars 1879 à Philippeville, 36 fr. 10.

Aussipe (Frédéric), décédé le 15 août 1881 à Philippeville, 8 fr. 57.

Dumann ou Daumann (Ignace), décédé le 16 septembre 1882 à Philippeville, 8 fr. 94.

Vurigeat (Adrien), décédé le 29 novembre 1882 à Philippeville, 8 fr. 49.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 10 Juillet 1891.

Le Président de la République et Mme Carnot offriront le samedi 11 juillet, au palais de l'Elysée, un dîner aux officiers généraux et aux chefs de corps de l'armée de Paris

qui doivent prendre part à la revue du 14 Juillet.

Ce dîner sera suivi d'une réception à neuf heures et demie.

A l'occasion de la revue, le président du conseil, ministre de la guerre, et Mme de Freycinet donneront, le lundi 13 juillet, un dîner militaire.

Ce dîner sera suivi d'une réception à neuf heures et demie.

Les officiers des armées de terre et de mer, les officiers de réserve et de l'armée territoriale en uniforme, ainsi que les personnes occupant des situations officielles, seront reçus sans invitation.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES

ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 9 juillet.

Chambre des lords. — La première lecture du bill sur l'enseignement est adoptée.

La séance est levée. (*Agence Havas.*)

Londres, 9 juillet.

Une députation de la corporation des marchands de poissons a présenté, ce matin à onze heures, à l'empereur d'Allemagne une adresse de bienvenue.

La corporation compte parmi ses membres plusieurs personnages de la famille royale.

L'empereur a remercié la députation et a promis d'écrire une lettre à la corporation. (*Agence Havas.*)

Londres, 9 juillet.

Un temps assez beau a favorisé, cette après-midi, la *garden-party* organisée dans les jardins de Malborough-House.

L'empereur et l'impératrice s'y sont rendus en voiture découverte, escortés par leur propre garde. Ils ont été acclamés par la foule, massée sur le parcours entre Buckingham-Palace et Malborough-House. Les souverains n'ont cessé de répondre par des saluts à ces acclamations.

L'empereur et l'impératrice ont été reçus à Malborough-House par le prince et par la princesse de Galles, entourés de leurs enfants et des hôtes appartenant à la famille royale.

La reine, qui était venue spécialement de Windsor, est arrivée à cinq heures. L'empereur l'a aidée à descendre de voiture et l'a conduite à un siège dans le jardin.

Après le goûter, la reine a fait une promenade dans le parc.

Les musiques des grenadiers et du premier régiment de dragons prussiens, dont la reine est le chef honoraire, se faisaient entendre alternativement.

Parmi les assistants, on remarquait sir Edward et lady Malet, de nombreux pairs et pairesses, les ministres et l'élite de la haute société de Londres.

La reine est revenue à sept heures à Windsor. (*Agence Havas.*)

ALLEMAGNE

Berlin, 9 juillet.

M. de Thielen est nommé chef de l'office des chemins de fer. (*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 9 juillet.

La Chambre des députés adopte en troisième lecture le projet de loi concernant le traité conclu avec le Lloyd.

Elle continue ensuite la discussion du budget du commerce, au cours de laquelle le ministre fait les déclarations suivantes, concernant les négociations qui ont eu lieu avec l'Allemagne au sujet du traité de commerce :

« Dans un traité de commerce, il s'agit d'une foule d'intérêts économiques et c'est en les conciliant que l'on conclut un bon traité, un traité équitable. Il est encore impossible de faire connaître la teneur de celui qui a été conclu, vu qu'il n'est pas encore signé, mais seulement paraphé, parce que l'on a entamé des négociations avec d'autres Etats en prenant ce projet de traité pour base. L'Etat a un grand intérêt à mener à bonne fin ces négociations engagées avec plusieurs pays. »

Parlant ensuite du but que le gouvernement poursuit dans le domaine de la politique commerciale, le ministre déclare que l'on s'efforce de créer une base sûre et durable, afin que la production agricole et industrielle puisse être développée pour faire face aux besoins du pays comme à ceux de l'exportation.

« La situation qui existera en 1892, ajoute le ministre du commerce, touche moins l'Autriche que d'autres Etats.

« L'Autriche a entamé les négociations, non pas par nécessité, mais volontairement, et elle s'est mise du côté de ceux qui, demandant des garanties, veulent aussi en donner, afin que l'avenir des relations commerciales internationales ne soit pas incertain.

« La Chambre examinera ce qui a été fait et dira si le gouvernement a atteint son but. » (Vifs applaudissements.) (*Agence Havas.*)

ITALIE

Venise, 8 juillet.

Les souverains accompagnés des ducs de Gênes et des Abruzzes, de la princesse Elvire de Bavière, des ministres de la marine et du trésor et de leur suite, ont été salués à leur passage par les hurrahs des marins anglais et du Lloyd autrichien.

A bord du *Brambow*, les souverains ont été reçus par le commandant Rausan, le prince et la princesse de Battenberg, au milieu des hurrahs des équipages et des salves de l'artillerie de la flotte.

Après la visite du *Brambow*, un lunch a été servi, à la fin duquel le roi a prononcé d'une voix forte le toast suivant :

« Je bois à la santé de l'auguste reine d'Angleterre, impératrice des Indes, à la prospérité du grand peuple anglais, ami fidèle de l'Italie, dans la mauvaise comme dans la bonne fortune. Je bois à la santé de sa glorieuse et puissante flotte dont je vois ici les représentants.

« Dans mon salut, je sais que bat le cœur de tout le peuple italien. »

Le commandant anglais a répondu au roi Humbert :

« Chargé par la reine Victoria d'assister aux fêtes de Venise, je dois remercier Votre Majesté pour ses paroles empreintes d'une si grande courtoisie et aussi pour sa condescendance à visiter le *Brambow*. Je puis vous assurer au nom de la flotte que la visite de la reine très gracieuse est pour elle l'honneur le plus haut qu'elle pouvait envier. S'il m'est permis de m'exprimer ainsi, l'occasion et le lieu sont singulièrement propices ; si le nom de Venise rappelle à la mémoire l'ancienne gloire de l'Italie, l'heureux lancement du magnifique cuirassé la *Sicilia* nous donne foi que cette gloire se perpétuera dans l'avenir.

« J'ai la confiance la plus vive, en ce moment solennel, que les relations intimes et cordiales continueront entre l'Italie et l'Angleterre dans l'avenir telles qu'elles ont été dans le passé.

« Je porte un toast à la santé de Leurs Majestés. »

Les souverains se sont ensuite entretenus familièrement avec les états-majors.

A cinq heures, au milieu de nouvelles salves et de hurrahs, ils quittaient le *Brambow*.

Après avoir visité les bâtiments italiens *Maria-Pia* et *Etna*, le roi et la reine sont rentrés au palais à six heures cinquante-cinq acclamés par la foule.

Ce soir, le roi a reçu à sa table les officiers anglais et italiens.

Pour exprimer sa confiance dans le ministre de la marine, le roi l'a nommé son aide de camp honoraire.

Les souverains partent demain matin à six heures cinquante. (*Agence Havas.*)

ESPAGNE

Madrid, 8 juillet.

La reine-régente a reçu aujourd'hui en audience solennelle le nouveau ministre de Colombie ; vendredi elle recevra celui de l'Uruguay et samedi celui de Suède et Norvège.

L'ambassade marocaine, par suite des retards dans son voyage, sera reçue au palais d'Ayète, à Saint-Sébastien.

Le Sénat a approuvé définitivement, par 130 voix contre 48, le projet sur la Banque d'Espagne. (*Agence Havas.*)

Madrid, 9 juillet.

Le conseil des ministres a nommé M. Manuel Quiraga ministre d'Espagne en Chine et à Siam (*Agence Havas.*)

PORTUGAL

Lisbonne, 8 juillet.

La Chambre des pairs a voté le crédit de 7,200 contos de reis, pour le monnayage de l'argent.

Elle a adopté ensuite la convention avec l'Etat du Congo au sujet des territoires de Lunda et de Muatayamvo.

Le conseil d'Etat se réunira demain pour statuer sur l'ajournement des Cortès jusqu'en novembre. (*Agence Havas.*)

Lisbonne, 9 juillet.

Chambre des députés. — Le ministre des finances a déclaré que l'émission des billets de la banque du Portugal est autorisée pour une somme de 6 millions de livres sterling ; mais cette banque n'a émis que pour 3 millions et demi de billets. (*Agence Havas.*)

Lisbonne, 9 juillet.

Les Cortès sont closes jusqu'au 14 novembre. (*Agence Havas.*)

SERBIE

Belgrade, 8 juillet.

Le parti radical a remporté une victoire éclatante aux élections de dimanche dernier. Partout il a obtenu une grande majorité. (*Agence Havas.*)

Belgrade, 9 juillet.

La visite que le roi Alexandre fera à la cour d'Autriche aura lieu vers le 10 août.

La date définitive n'est pas encore fixée.

Le comte Kalnoky a déclaré au ministre de Serbie, M. Simiesch, que l'empereur serait heureux de faire la connaissance du jeune roi.

La visite aura lieu à Ischl, où la cour passe l'été. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

DIRECTIONS GÉNÉRALES DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Au cours de la discussion de la loi du 19 juillet 1880, le Gouvernement s'est engagé à publier, à la fin de chaque année, les résultats de la législation des sucres, et à indiquer notamment, pour chaque espèce, les éléments qui auront concouru à la détermination du rendement au raffinage.

Tel est l'objet des six tableaux suivants, présentant, pour l'année 1890, l'ensemble des renseignements applicables aux sucres de toute origine.

Le premier indique, avec le détail des analyses par numéros de rendement, les quantités de sucres indigènes soumises aux droits ou placées en admission temporaire. Les quatre autres font connaître pour les sucres coloniaux, pour les sucres étrangers de canne, pour les sucres étrangers de betterave et pour les vergeoises étrangères, d'une part, le détail, par pays de provenance, des quantités importées, d'autre part, le classement de ces mêmes quantités par numéros de rendement et, pour chaque numéro, la moyenne des analyses de l'année. Un sixième relevé présente des renseignements analogues pour les vergeoises qui ont été exportées à la décharge des comptes d'admission temporaire.

SUCRES INDIGÈNES

RÉSULTATS par numéros de rendement, des analyses opérées dans les laboratoires de l'administration pendant l'année 1890.

NUMÉROS de rendement.	DÉTAIL DES ANALYSES — Degrés saccharimétriques.	Glucose.	Cendres.	Eau et inconnu.	Rendement.	QUANTITÉS de sucres bruts sorties des fabriques du 1er janvier au 31 décembre 1890, et auxquelles s'appliquent les analyses dont le détail est ci-contre.
65	»	»	»	»	»	»
66	»	»	»	»	»	»
67	»	»	»	»	»	»
68	84.800	2.270	2.960	9.970	68.420	3.200
69	85.650	1.370	3.300	9.680	69.710	8.600
70	86.566	1.217	3.443	8.774	70.360	5.000
71	87.080	2.064	2.834	8.022	71.616	13.000
72	87.425	1.215	3.100	8.260	72.595	24.632
73	87.575	0.374	3.291	8.760	73.663	78.900
74	87.612	»	3.270	9.118	74.532	65.431
75	88.118	0.246	3.042	8.594	75.458	128.428
76	87.873	0.153	2.773	9.201	76.475	169.748
77	88.355	0.056	2.690	8.899	77.483	296.134
78	88.994	0.058	2.577	8.371	78.570	500.700
79	89.445	0.059	2.445	8.051	79.547	924.314
80	90.058	0.013	2.376	7.553	80.528	1.704.440
81	90.516	0.021	2.235	7.228	81.534	2.152.223
82	90.963	0.014	2.098	6.925	82.543	4.148.322
83	91.415	0.013	1.962	6.610	83.541	4.861.642
84	91.936	0.012	1.848	6.204	84.520	8.310.655
85	92.394	0.012	1.711	5.883	85.526	11.641.677
86	92.821	0.009	1.567	5.603	86.535	15.719.621
87	93.272	0.010	1.430	5.288	87.532	21.738.817
88	93.745	0.001	1.307	4.947	88.515	28.868.251
89	94.231	0.002	1.182	4.585	89.499	36.382.754
90	94.719	0.003	1.057	4.221	90.485	35.546.449
91	95.215	0.002	0.941	3.842	91.447	24.504.519
92	95.847	0.001	0.832	3.320	92.517	20.788.535
93	96.431	0.001	0.729	2.839	93.513	27.039.012
94	97.003	0.001	0.619	2.377	94.525	33.622.279
95	97.511	0.001	0.502	1.986	95.501	40.373.037
96	97.990	0.001	0.386	1.623	96.444	27.558.476
97	98.449	0.001	0.275	1.275	97.347	7.938.200
98	99.044	»	0.071	0.885	98.760	90.141.868
99	99.427	»	0.064	0.509	99.171	224.844.208
Totaux — Quantités effectives						670.103.072
Totaux — Quantités exprimées en sucre raffiné						622.992.959

MOUVEMENT DES SUCRES pendant l'année 1890.

NUMÉROS de rendement.	QUANTITÉS acquittées à la sortie des fabriques ou des entrepôts.	QUANTITÉS livrées en franchise du droit principal à la consommation.	QUANTITÉS ayant fait l'objet d'obligations d'admission temporaire.	QUANTITÉS de sucres bruts directement exportées (d'après les documents de l'administration des douanes)
65	»	»	»	»
66	»	»	»	»
67	»	»	»	»
68	»	3.200	»	»
69	»	8.600	»	»
70	»	5.000	»	»
71	3.000	»	10.000	»
72	»	5.024	19.608	»
73	»	10.000	68.900	»
74	22.302	43.129	»	10.000
75	22.044	42.384	74.000	»
76	40.386	74.614	44.748	20.000
77	19.709	254.423	31.982	10.000
78	56.200	288.504	155.996	40.009
79	163.855	597.394	148.065	20.000
80	180.440	1.185.429	300.498	109.700
81	184.850	1.561.623	325.750	140.000
82	307.066	2.864.489	766.567	335.300
83	504.810	3.562.749	865.871	307.683
84	610.072	6.107.647	1.214.196	480.500
85	806.887	8.194.105	1.925.822	842.100
86	1.007.786	11.510.294	2.335.582	1.004.200
87	1.763.671	15.473.167	3.534.139	1.200.000
88	2.079.183	20.787.380	5.151.445	2.319.643
89	2.488.575	26.580.539	5.734.923	3.213.300
90	3.368.020	23.995.440	5.149.661	4.283.660
91	2.523.039	14.034.074	4.987.418	4.486.600
92	3.433.251	6.696.879	4.785.782	6.714.985
93	4.740.409	4.894.542	8.572.879	10.257.600
94	6.440.250	5.250.144	13.283.676	14.599.275
95	7.962.724	4.975.815	13.415.465	17.478.140
96	7.728.500	3.657.557	10.272.984	14.033.100
97	3.189.900	741.150	2.841.900	2.108.048
98	57.498.331	17.029.387	117 312 421	63.771.947
99	26.733.246	5.323.093	6.815.767	46.919.115
Raffinés en pains	5.154.483	1.605.429	»	»
Candis	359.795	25.112	»	»
Totaux — Quantités effectives	139.397.784	187 388 316	210 146 045	194 704 896
Totaux — Quantités exprimées en sucre raffiné	132.295.253	166 012 615	197 755 839	184 379 548

Quantités en sucre raffiné acquittées :	
Pour l'apurement direct des admissions temporaires	32.102.126
Après avoir donné lieu à des certificats n° 7 d'entrées en entrepôt	11.042.260
Total en sucre raffiné des quantités acquittées	175.439.639

Relevé des Sucres coloniaux importés pendant l'année 1890.

PAYS DE PROVENANCE	COMMERCE GÉNÉRAL				COMMERCE SPÉCIAL	
	QUANTITÉS IMPORTÉES			TOTAL (poids effectif).	QUANTITÉS mises en consommation (poids effectif).	DROITS perçus.
	PAR NAVIRES		Par terre.			
	Français.	Etrangers.				
	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	fr.
Guadeloupe	17.708.503	29.086.410	»	46.794.913	42.186.603	
Martinique	17.810.972	13.347.706	»	31.158.678	30.138.209	
Ile de la Réunion	28.554.336	4.992.639	»	33.546.975	30.384.060	
Mayotte	2.202.943	»	»	2.202.943	1.821.928	
Nossi-Bé	104.712	»	»	104.712	137.166	
Totaux	66.381.466	47.426.755	»	113.808.221	104.667.966 (A)	27.157.260

(A) Le relevé ci-dessous indique la décomposition par numéros de rendement et la moyenne des analyses pour chaque numéro.

NUMÉROS de rendement.	QUANTITÉS		TOTAL	MOYENNE DES ANALYSES DE L'ANNÉE					
	Soumissionnées.	Acquittées au moment de l'importation ou à la sortie d'entrepôt. (B)		Degrés saccharimétriques	Glucose.	Cendres.	Eau.	Inconnu.	Rendement effectif.
65	135.465	283.619	419.084	81.01	7.19	1.60	4.88	5.32	60.23
66	27.487	37.362	64.849	83.30	6.32	1.04	5.55	3.79	66.50
67	24.313	6.504	30.817	83.58	5.59	1.23	5.81	3.79	67.48
68	22.055	106.265	128.320	84.85	5.31	1.42	3.88	4.54	68.55
69	54.336	85.331	139.667	84.92	5.89	0.93	4.83	3.43	69.42
70	230.459	164.223	394.682	85.24	4.83	1.28	5.07	3.58	70.46
71	128.646	159.653	288.299	86.13	5.21	1.08	3.94	3.64	71.39
72	65.300	122.947	188.247	85.97	3.94	1.42	5.02	3.65	72.41
73	141.657	139.601	281.258	86.80	4.03	1.29	4.32	3.56	73.58
74	79.718	95.581	175.299	87.25	4.13	1.08	4.03	3.51	74.67
75	218.541	382.493	601.034	87.34	4.14	0.89	4.43	3.20	75.50
76	58.479	131.565	190.044	87.88	3.80	0.95	4.27	3.10	76.48
77	131.520	268.227	399.747	88.17	3.58	0.89	4.26	3.10	77.45
78	319.947	512.854	832.801	89.17	3.54	0.90	3.35	3.04	78.49
79	226.633	234.194	460.827	89.18	3.38	0.75	3.60	3.09	79.42
80	212.713	456.946	669.659	89.80	2.90	0.88	3.51	2.91	80.48
81	224.777	449.682	674.459	90.38	2.89	0.78	3.07	2.88	81.48
82	242.976	829.450	1.072.426	91.15	2.84	0.75	2.67	2.59	82.47
83	275.405	458.558	733.963	91.73	2.79	0.68	2.33	2.47	83.43
84	220.344	435.494	655.838	92.14	2.58	0.63	2.19	2.46	84.46
85	266.013	585.867	851.880	92.52	2.23	0.65	1.99	2.61	85.46
86	478.306	918.515	1.396.821	93.24	2.27	0.56	1.68	2.25	86.46
87	633.326	783.444	1.416.770	93.82	1.96	0.60	1.47	2.15	87.50
88	993.700	871.733	1.865.433	94.34	1.86	0.51	1.35	1.94	88.58
89	742.753	1.725.448	2.468.201	94.75	1.59	0.51	1.25	1.90	89.53
90	1.121.869	1.625.327	2.747.196	95.18	1.38	0.48	1.12	1.84	90.50
91	1.756.762	1.860.882	3.417.644	95.69	1.18	0.45	0.98	1.70	91.53
92	992.253	2.201.677	3.193.930	96.07	0.99	0.40	0.97	1.57	92.49
93	1.794.228	1.714.342	3.508.570	96.62	0.82	0.36	0.78	1.42	93.54
94	2.802.746	2.389.288	5.192.034	97.08	0.68	0.30	0.66	1.28	94.52
95	2.715.064	1.878.322	4.593.386	97.46	0.55	0.22	0.57	1.20	95.48
96	5.383.853	3.461.546	8.845.399	97.94	0.41	0.15	0.45	1.05	96.52
97	14.894.804	15.834.196	30.729.000	98.45	0.21	0.11	0.30	0.93	97.59
98	14.028.584	12.011.798	26.040.382	98.80	0.13	0.09	0.21	0.77	98.18
Totaux :									
Poids effectif	51.445.032	53.222.934	104.667.966						
Poids en sucre raffiné	47.920.838	48.941.313	96.862.151						
Quantités en sucre raffiné acquittées :									
Pour l'apurement direct des admissions temporaires		8.459.361							
Après avoir donné lieu à des certificats n° 7 d'entrée en entrepôt		10.390.049							
Total en sucre raffiné des quantités acquittées		67.790.723							

(B) Y compris le déchet de fabrication. (Lois du 29 juillet 1884 et du 13 juillet 1886.)

Relevé des Sucres étrangers de canne importés pendant l'année 1890.

PAYS DE PROVENANCE	COMMERCE GÉNÉRAL				COMMERCE SPÉCIAL	
	QUANTITÉS IMPORTÉES			TOTAL (poids effectif).	QUANTITÉS mises en consommation (poids effectif).	DROITS perçus.
	PAR NAVIRES		Par terre.			
	Français.	Etrangers.				
	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	fr.
Angleterre	110.414	64.235	»	174.649	5.411	
Egypte	1.760.453	546.315	»	2.306.768	1.855.652	
Possessions anglaises d'Afrique (P. orientale)	21.156	»	»	21.156	16.780	
Indes hollandaises	9.364	34.399.931	»	34.409.295	34.625.443	
Saint-Thomas	26.992	180.229	»	207.221	76.053	
Possessions anglaises d'Amérique. Autres	»	249.324	»	249.324	249.719	
Possessions espagnoles d'Amérique	192.210	193	»	192.403	908	
Autres pays	76.344	9.000	73.069	158.413	29.337	
Totaux	2.196.933	35.449.227	73.069	37.719.229	36.859.303 (A)	9.602.231

(A) Le relevé ci-dessous indique la décomposition par numéros de rendement et la moyenne des analyses pour chaque numéro.

NUMÉROS de rendement.	QUANTITÉS		TOTAL	MOYENNE DES ANALYSES DE L'ANNÉE					
	Soumissionnées.	Acquittées au moment de l'importation ou à la sortie d'entrepôt.		Degrés saccharimétriques	Glucose.	Cendres.	Eau.	Inconnu.	Rendement effectif.
65	508.022	1.349.344	1.857.366	80.19	4.41	4.17	5.08	6.15	54.69
66	»	7.782	7.782	85.00	5.36	1.84	3.30	4.50	66.92
67	»	»	»	»	»	»	»	»	»
68	23.045	12.740	35.785	84.44	4.91	1.55	4.17	4.93	68.42
69	»	»	»	»	»	»	»	»	»
70	761	40.590	41.351	85.50	4.57	1.46	4.12	4.35	70.52
71	2.714	28.203	30.917	86.83	4.01	1.89	3.24	4.03	71.25
72	23.536	14.464	38.000	87.12	5.03	1.11	3.33	3.41	72.62
73	111.177	30.627	141.804	88.00	4.53	1.33	2.82	3.32	73.62
74	173.247	725	173.972	87.90	4.16	1.29	3.09	3.56	74.42
75	98.220	66.483	164.703	89.12	3.46	1.68	2.29	3.45	75.48
76	101.646	2.123	103.769	89.25	3.23	1.56	2.44	3.52	76.55
77	186.518	11.633	198.151	89.97	3.16	1.52	2.33	3.02	77.57
78	111.996	10.832	122.828	89.97	2.92	1.42	2.55	3.14	78.45
79	301.254	24.697	325.951	90.21	3.27	1.00	2.69	2.83	79.67
80	69.604	20.680	90.284	91.05	2.50	1.38	2.06	3.01	80.53
81	62.932	199	63.131	91.19	2.57	1.11	2.74	2.39	81.61
82	104.463	32.248	136.711	92.00	2.85	0.97	1.74	2.44	82.42
83	542.734	24.676	567.410	90.94	2.58	0.60	1.97	3.91	83.38
84	98.736	4.074	102.810	92.15	2.08	0.88	2.83	2.06	84.47
85	164.882	9.767	174.649	91.86	2.10	0.56	2.35	3.13	85.42
86	71.858	21.847	93.705	93.68	1.91	0.82	1.43	2.16	86.58
87	121.500	78.236	199.736	93.95	2.12	0.56	1.48	1.89	87.47
88	511.049	844	511.893	94.16	2.02	0.37	1.79	1.66	88.64
89	293.125	48.093	341.218	94.82	1.86	0.37	1.34	1.61	89.62
90	236.504	20.497	257.001	95.14	1.60	0.36	1.23	1.67	90.50
91	469.390	18.743	488.133	95.62	1.40	0.32	1.06	1.60	91.54
92	994.979	8.499	1.003.478	96.12	1.21	0.26	0.98	1.43	92.66
93	3.492.101	104.353	3.596.454	96.55	0.89	0.31	0.93	1.32	93.53
94	4.490.322	158.734	4.649.056	96.99	0.70	0.29	0.72	1.30	94.43
95	5.172.426	27.547	5.199.973	97.69	0.50	0.25	0.51	1.14	95.60
96	11.603.436	967	11.604.403	97.98	0.33	0.22	0.40	1.09	96.44
97	4.287.817	503	4.288.320	98.38	0.20	0.16	0.32	0.94	97.34
98	245.991	2.568	248.559	98.95	0.05	0.14	0.27	0.58	98.30
Totaux : Poids effectif	34.675.985	2.183.318	36.859.303						
Poids en sucre raffiné	31.929.583	1.595.312	33.524.895						
Quantités en sucre raffiné acquittées : Pour l'apurement direct des admissions temporaires		14.073.401							
Après avoir donné lieu à des certificats n° 7 d'entrée en entrepôt		759.920							
Total en sucre raffiné des quantités acquittées		16.428.633							

Relevé des Sucres étrangers de betterave importés pendant l'année 1890.

PAYS DE PROVENANCE	COMMERCE GÉNÉRAL — QUANTITÉS IMPORTÉES — PAR NAVIRES — Français.	Etrangers.	Par terre.	TOTAL (poids effectif).	COMMERCE SPÉCIAL — QUANTITÉS mises en consommation (poids effectif).	DROITS PERÇUS
	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	fr.
Belgique	»	»	559.393	559.393	(A) »	»

(A) Aucune quantité de sucres étrangers de betterave n'a été déclarée pour la consommation pendant l'année 1890.

Relevé des Vergeoises étrangères importées pendant l'année 1890.

PAYS DE PROVENANCE	COMMERCE GÉNÉRAL — QUANTITÉS IMPORTÉES — PAR NAVIRES — Français.	Etrangers.	Par terre.	TOTAL (poids effectif).	COMMERCE SPÉCIAL — QUANTITÉS mises en consommation (poids effectif).	DROITS PERÇUS
	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	fr.
Norvége	»	250	»	250	»	
Angleterre	46.038	166.395	»	212.433	181.892	
Italie	801	»	»	801	»	
Possessions anglaises d'Afrique. — Part. or	682	»	»	682	»	
Totaux	47.521	166.645	»	214.166	(A) 181.892	102.041

(A) Le relevé ci-dessous indique la décomposition par numéros de rendement et la moyenne des analyses pour chaque numéro.

NUMÉROS DE RENDEMENT	QUANTITÉS acquittées.	MOYENNE DES ANALYSES DE L'ANNÉE — Degrés saccharimétriques.	Glucose.	Cendres.	Eau.	Inconnu.	Rendement effectif.
80	73.302	86.72	1.18	3.31	4.74	4.05	73.48
81	»	»	»	»	»	»	»
82	5.349	89.50	1.22	1.71	5.25	2.32	82.66
83	43.329	90.83	0.63	1.80	4.71	2.03	83.63
84	10.090	90.50	0.42	1.49	5.13	2.46	84.54
85	7.577	90.25	0.60	1.15	5.69	2.31	85.65
86	5.050	90.62	0.21	0.99	6.31	1.87	86.66
87	10.582	91.50	0.44	1.02	5.15	1.89	87.42
88	2.515	92.50	»	1.12	4.18	2.20	88.02
89	»	»	»	»	»	»	»
90	»	»	»	»	»	»	»
91	24.098	94.25	0.33	0.70	3.52	1.20	91.45
92	»	»	»	»	»	»	»
Totaux { poids effectifs	181.892						
Totaux { poids en sucre raffiné	148.848						

Relevé des Vergeoises exportées pendant l'année 1890 pour l'apurement des comptes d'admission temporaire.

PAYS DE DESTINATION	COMMERCE GÉNÉRAL — QUANTITÉS EXPORTÉES — PAR NAVIRES — Français.	Etrangers.	Par terre.	TOTAL (poids effectif).	COMMERCE SPÉCIAL — QUANTITÉS exportées. — (poids effectif).
	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.
Angleterre	6.574	43.806	»	50.380	41.912
Espagne	29.282	11.516	»	40.798	35.077
Italie	357.060	186.320	480	543.860	541.434
Suisse	»	»	836.624	836.624	836.624
Régence de Tripoli	26.484	»	»	26.484	26.484
Maroc	47.000	»	»	47.000	47.000
Uruguay	22.600	449	»	23.049	22.949
Algérie	1.654.003	794	»	1.654.797	1.654.509
Tunisie	700.970	50	»	701.020	700.945
Sénégal	267.879	»	»	267.879	267.458
Indo-Chine française	1.623.433	»	»	1.623.433	1.622.136
Autres pays	133.835	17.940	»	151.775	104.468
Totaux	4.869.120	260.875	837.104	5.967.099	(A) 5.900.996

(A) Le relevé ci-après indique la décomposition par numéros de rendement et la moyenne des analyses pour chaque numéro.

NUMÉROS DE RENDEMENT	QUANTITÉS exportées.	MOYENNE DES ANALYSES DE L'ANNÉE					
		Degrés saccharimétriques.	Glucose.	Cendres.	Eau.	Inconnu.	Rendement effectif.
65	»	»	»	»	»	»	»
66	»	»	»	»	»	»	»
67	»	»	»	»	»	»	»
68	»	»	»	»	»	»	»
69	»	»	»	»	»	»	»
70	»	»	»	»	»	»	»
71	3.094	82.08	5.49	2.59	4.66	5.18	71.72
72	400	82.25	5.71	2.34	4.80	4.90	72.89
73	»	»	»	»	»	»	»
74	3.637	84.17	5.28	2.38	4.04	4.13	74.65
75	24.867	83.75	5.89	2.07	4.12	4.17	75.47
76	44.435	85.19	4.69	2.18	4.01	3.93	76.47
77	88.782	85.52	4.92	1.98	3.86	3.72	77.60
78	141 568	86.11	4.63	1.91	3.80	3.55	78.47
79	143.549	86.72	4.42	1.78	4.03	3.05	79.60
80	141.103	86.89	4.56	1.60	3.99	2.96	80.49
81	150.363	87.52	4.43	1.51	3.59	2.95	81.48
82	296.865	88.48	3.64	1.49	3.56	2.83	82.52
83	313.905	89.06	3.06	1.39	3.87	2.62	83.50
84	317.596	89.14	2.95	1.16	4.39	2.36	84.50
85	573.531	89.69	2.68	1.05	4.54	2.04	85.49
86	277.055	90.20	2.76	0.97	3.99	2.08	86.32
87	143.021	91.14	2.38	0.94	3.76	1.78	87.38
88	62.315	91.95	1.52	0.88	3.75	1.90	88.43
89	65.930	92.20	1.79	0.66	3.74	1.61	89.56
90	189.310	92.62	1.59	0.53	3.78	1.48	90.50
91	571.675	93.20	1.14	0.42	3.88	1.36	91.52
92	542.631	93.87	0.83	0.54	3.75	1.21	92.51
93	392.939	94.34	0.40	0.22	3.81	1.23	93.46
94	346.706	95.10	0.32	0.15	3.32	1.11	94.50
95	530.134	96.00	0.27	0.13	2.59	1.01	95.48
96	460.683	96.83	0.16	0.11	2.00	0.90	96.39
97	74.902	97.85	0.14	0.12	1.12	0.77	97.37
98	»	»	»	»	»	»	»
Total	5.900.996						

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

Conformément à une décision du sous-secrétaire d'Etat des colonies en date du 6 mars 1891, un concours pour l'obtention de l'emploi de commis de 3e classe du commissariat colonial sera ouvert, dans les colonies et en France, le 3 août 1891, à huit heures du matin.

Pourront prendre part à ce concours :

1° Les écrivains servant dans les bureaux du service administratif aux colonies;

2° Les officiers mariniers et les sous-officiers des corps de troupe de la marine ou de la guerre libérés du service;

3° Les jeunes gens pourvus du diplôme de bachelier ès lettres ou ès sciences ou du titre d'instituteur;

4° Les employés titulaires ou auxiliaires des directions de l'intérieur des colonies.

Les candidats se font inscrire sur une liste ouverte à cet effet dans les colonies, au secrétariat du chef du service administratif; dans les ports du Havre, de Nantes, de Bordeaux et de Marseille à celui du chef du service colonial; à Paris, au service central des colonies.

Ils doivent être âgés de dix-huit ans au moins et de trente ans au plus, à moins qu'ils ne comptent des services antérieurs qui leur permettent de réunir à cinquante-six ans le nombre d'années exigé pour l'obtention d'une pension de retraite.

Le concours ne comprend que des épreuves écrites, savoir :

1° Une dictée d'au moins deux pages qui, après avoir été écrite rapidement, devra être recopiée à main posée;

2° Une composition sous forme de réponse à diverses interrogations sur les principes élémentaires de la grammaire française;

3° Un problème d'arithmétique;

4° Une composition sous forme de réponse à diverses interrogations portant sur les principes élémentaires de l'arithmétique, sur le mesurage, le cubage et le système métrique;

5° Une épreuve semblable en ce qui concerne la géographie.

Il est attribué un bénéfice de 50 points aux candidats qui produiront l'un des diplômes de bachelier ès lettres ou ès sciences, et un bénéfice de 100 points à ceux qui produiront ces deux diplômes. Le même bénéfice de 50 points est attribué aux écrivains servant dans les bureaux du service administratif aux colonies ainsi qu'aux anciens officiers mariniers et sous-officiers. Ce bénéfice leur comptera seulement pour le classement et ne pourra les faire admettre à l'emploi de commis de 3e classe que s'ils obtiennent, pour leurs compositions, le nombre minimum de 585 points exigé pour être déclaré admissible.

Les coefficients indiquant la valeur de chaque partie du programme sont fixés comme suit:

Ecriture	8
Orthographe	10
Eléments de grammaire	6
Problème d'arithmétique et sur le cubage et le mesurage	5
Eléments d'arithmétique et système métrique	5
Rédaction (à juger sur l'ensemble des compositions)	6
Géographie	5

Les candidats doivent produire, à l'appui de leur demande, les pièces suivantes :

1° Une expédition de leur acte de naissance, sur papier libre;

2° Un extrait du casier judiciaire, sur papier libre;

3° Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le maire de la commune où est fixée leur résidence;

4° Un certificat constatant les services qu'ils auraient rendus dans l'une des carrières publiques;

5° Un certificat de bonne conduite, s'ils réunissent des services militaires ;

6° Un certificat délivré, soit par les conseils de santé coloniaux, soit par des médecins de la marine ou de l'armée, et constatant qu'ils sont propres au service ;

7° Les diplômes universitaires dont ils pourraient être pourvus.

La liste sera close le 18 juillet 1891.

Des frais de route à raison de 15 centimes par kilomètre seront attribués aux candidats pour se rendre à la localité où ils seront appelés à concourir et pour retourner ensuite à leur domicile.

Ministère de l'agriculture.

ÉCOLES NATIONALES D'AGRICULTURE

Les compositions écrites d'admissibilité aux écoles nationales d'agriculture auront lieu le lundi 7 septembre 1891, au siège de la préfecture de chaque département, à huit heures un quart du matin.

Les épreuves orales pour l'admission définitive auront lieu au siège de chacune des écoles de Grandjouan, Grignon et Montpellier, le lundi 5 octobre 1891, à neuf heures du matin.

Les élèves admis devront être rendus au siège de ces écoles, le lundi 12 octobre 1891 avant deux heures de l'après-midi.

Le congrès international de l'agriculture qui a été institué à Paris à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris en 1889, et qui a été présidé par M. Méline, ancien ministre de l'agriculture, a décidé qu'un deuxième congrès international serait organisé en 1891.

En suite de cette décision, le bureau du congrès a désigné la ville de la Haye (Hollande) comme siège du nouveau congrès.

La date d'ouverture a été fixée au 7 septembre; les séances auront lieu du 7 au 12 septembre.

Le comité exécutif du congrès fait appel aux agronomes, agriculteurs et horticulteurs de tous les pays.

Les questions mises à l'étude seront traitées dans sept sections.

1° Enseignement agricole;

2° Institutions de crédit et de prévoyance;

3° Industries agricoles;

4° Questions agricoles techniques;

5° Economie rurale;

6° Questions législatives;

7° Organisation définitive des congrès agricoles futurs.

Pour faire partie du congrès on devra en faire la demande au président du comité exécutif, en lui adressant un mandat de poste de 10 florins.

On est prié d'adresser les demandes à M. Zillesen, commis-greffier de la première chambre des Etats-Généraux, 10, Koningskade, à la Haye.

MINISTÈRE DES

DIRECTION DES ROUTES,

MOUVEMENT MENSUEL DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE. —

DÉSIGNATION DES VOIES NAVIGABLES (Ne sont comprises dans la liste ci-après que les voies ayant un tonnage absolu d'au moins 100,000 tonnes.)	LONGUEUR fréquentée.	MOIS DE		
		NOMBRE de bateaux chargés	TON	
			TRAFIC NÉ SUR LA VOIE	
			Trafic intérieur.	Expéditions.
1° CANAUX				
Aire, de Bauvin à Aire et embranchement de Nœux	44	1.494	2.034	143.092
Aisne (latéral à l'), de Vieux-lès-Asfeld à Celles	51	712	251	3.851
Aisne à la Marne, de Berry-au-Bac à Condé-sur-Marne	58	692	1.134	4.280
Ardennes (ligne principale), de la Meuse à Vieux-lès-Asfeld	88	222	225	5.876
Bergues, de Bergues à Dunkerque	8	272	772	10.572
Berry — de Montluçon à Fontblisse	70	1.121	3.542	29.199
Berry — de Fontblisse à Noyers	142	786	7.730	19.484
Berry — de Fontblisse au canal latéral à la Loire	49	1.030	1.907	9.922
Blavet, de Pontivy à Hennebont	60	335	10.757	1.684
Bourbourg, du Guindal à Dunkerque	21	685	4.001	46.520
Bourgogne, de Laroche à Saint-Jean-de-Losne	242	644	41.378	13.307
Briare, de la Loire à Buges	59	791	1.333	4.210
Calais, du West à Calais et embranchements sur Ardres et sur Guines	41	400	4.994	7.975
Centre (ligne principale), de Chalon-sur-Saône à la Loire	116	1.450	35.772	58.764
Colme (Haute-), de Watten à Bergues	25	333	365	1.140
Denis (Saint-), de Paris (la Villette) à la Briche	7	909	7.759	19.937
Deûle (Haute-), de Fort-de-Scarpe à Marquette et embranchement de Séclin	57	2.019	8.358	80.149
Deûle (Basse-), de Marquette à Deulémont	13	275	48	1.866
Est — Branche nord, de la frontière belge à Troussey	272	463	28.881	37.569
Est — Branche sud — de Toul à Messein	29	393	5.317	33.242
Est — Branche sud — de Messein à Corre	113	248	2.186	3.340
Est — Branche sud — Embranchement de Nancy	10	140	»	105
Garonne (latéral à la), ligne principale et embranchement de Montauban	204	397	940	4.574
Havre à Tancarville, de la Seine au port du Havre	25	164	2.094	15.741
Lens à la Deûle, d'Eleu à Courrières	11	282	»	68.355
Loing, de Buges à Saint-Mammès	50	705	136	24.300
Loire (latéral à la), de Digoin à Briare et embranchements	206	2.019	11.966	23.460
Marne (latéral à la), de Couvrot à l'écluse de Dizy	63	719	119	3.156
Marne (Haute-) — Ligne principale	77	760	9.838	14.916
Marne (Haute-) — Embranchement de Vassy	23	103	2.816	10.535
Marne au Rhin, de Vitry-le-François à la frontière allemande	210	1.276	48.778	55.227
Martin (Saint-), de Paris (la Villette) à la Seine	5	710	»	32.693
Midi, ligne principale et embranchement	279	605	3.930	8.064
Mons à Condé, de Condé à la frontière belge	5	289	»	63.028
Nantes à Brest — de Nantes à Redon	95	429	4.149	7.300
Nantes à Brest — de Redon à Châteaulin	265	249	5.429	4.565
Neuffossé, d'Aire à Saint-Omer	18	1.151	378	17.458
Nivernais, de Saint-Léger-des-Vignes à Auxerre et embranchement de Vermenton	178	320	4.915	20.212
Oise (latéral à l') et Manicamp, de Janville à Channy	34	1.535	142	1.233
Oise à l'Aisne, d'Abbecourt à Bourg-et-Comin	48	478	151	2.541
Ourcq, de Port-aux-Perches à Paris (la Villette)	108	957	42.005	9.673
Quentin (Saint-), de Cambrai à Chauny	93	1.776	2.414	8.290
Rhône à Cette, de Beaucaire à Cette	98	411	9.288	5.516
Rhône au Rhin, de Saint-Symphorien à la frontière allemande	190	158	7.486	5.966
Roanne à Digoin, de Roanne à Digoin	56	513	854	25.232
Roubaix, de Marquette à la frontière belge et embranchement de Croix	22	303	2.655	3.030
Sambre à l'Oise, de Landrecies à Farguiers	71	283	1.944	1.145
Sensée, d'Etrun à Courchelettes	25	1.035	»	5.743
Somme, de Saint-Simon à Amiens	93	111	3.211	2.188
Totaux	4.132		334.382	980.225
Autres canaux	677		15.928	25.440
Tous les canaux	4.809		350.310	1.005.665
			1.355.975	

TRAVAUX PUBLICS

DE LA NAVIGATION ET DES MINES

TONNAGE A TOUTE DISTANCE (CHIFFRES PROVISOIRES)

MARS 1891 — NAGE — TRAFIC NÉ HORS LA VOIE — Arrivages.	Transit.	TOTAL	MOUVEMENT depuis le commencement de l'année 1891. — NOMBRE de bateaux chargés	TONNAGE	MOUVEMENT pendant la période correspondante de 1890. — NOMBRE de bateaux chargés	TONNAGE	OBSERVATIONS
1° CANAUX							
26.216	108.310	279.652	2.911	549.946	3.576	666.226	
5.977	143.662	153.741	944	199.573	1.248	249.379	
39.357	109.222	153.993	831	184.111	1.171	237.539	
9.571	18.587	34.259	305	46.849	382	52.737	
13.685	2.324	27.353	609	70.750	706	75.827	
30.301	»	63.042	1.646	92.018	2.788	158.371	
11.967	116	39.297	1.248	61.799	1.894	99.469	
4.535	42.298	58.662	1.469	83.418	2.338	132.795	
2.473	»	14.914	845	35.311	855	35.210	
41.689	842	93.052	1.553	206.527	1.744	243.081	
11.189	12.216	78.090	806	95.323	1.208	131.489	
8.786	58.465	72.794	1.236	111.124	1.820	155.795	
13.448	»	26.417	805	58.439	930	74.760	
43.187	3.216	140.939	1.512	145.819	2.883	272.075	
7.037	24.190	32.732	819	91.889	957	97.885	
151.933	7.524	187.153	1.624	329.861	2.179	422.124	
66.011	260.941	415.459	3.811	780.765	4.994	1.010.887	
6.711	36.797	45.422	544	87.912	711	116.076	
17.899	»	84.349	749	143.553	1.017	181.884	
10.676	23.133	72.368	431	79.711	729	121.707	
15.215	29.643	50.384	248	50.384	284	49.984	
401	25.440	25.946	140	25.946	194	31.632	
5.348	7.364	18.166	964	42.786	1.110	53.706	
5.729	»	23.564	397	58.269	646	90.598	
1.701	»	70.056	547	131.920	743	176.380	
10.320	45.403	80.159	1.053	119.370	1.575	167.483	
31.245	87.707	154.378	2.675	197.521	3.973	293.583	
11.320	136.868	151.463	826	165.507	1.101	231.364	
20.754	115.077	160.585	939	187.008	1.526	281.691	
2.860	»	16.211	139	20.733	210	35.440	
85.085	68.291	257.381	1.416	285.241	2.184	416.913	
66.936	8.303	107.932	1.240	187.167	1.526	254.778	
9.536	1.546	23.076	1.444	54.418	1.491	23.804	
8.314	»	71.342	461	113.403	770	189.495	
14.550	5.547	31.546	969	69.847	461	32.047	
2.873	2.420	15.287	618	34.229	667	36.661	
10.352	139.159	167.347	2.221	342.555	2.569	378.776	
4.842	540	30.509	428	42.879	718	64.411	
4.825	390.537	396.737	2.661	678.751	3.002	706.060	
401	109.800	112.893	693	165.924	15	3.497	
5.916	»	57.594	1.976	108.931	2.123	160.305	
51.611	383.302	445.617	3.213	788.923	3.891	901.078	
6.898	1.027	22.729	931	45.785	1.137	58.460	
4.181	1.261	18.894	222	26.935	339	39.070	
19.798	»	45.884	557	50.111	910	81.666	
47.356	22	53.063	532	92.571	648	110.364	
7.513	60.424	71.026	611	153.068	463	112.571	
2.460	238.307	246.510	1.832	436.927	2.260	522.082	
10.260	4.315	19.974	202	31.873	343	67.185	

DÉSIGNATION DES VOIES NAVIGABLES (Ne sont comprises dans la liste ci-après que les voies ayant un tonnage absolu d'au moins 100,000 tonnes.)	LONGUEUR fréquentée.	MOIS DE — NOMBRE de bateaux chargés	TON — TRAFIC NÉ SUR LA VOIE — Trafic intérieur.	Expéditions.
2° RIVIÈRES				
Aa, de Saint-Omer à Gravelines	29	1.194	574	9.601
Adour — d'Aire au Bec-du-Gave	83	334	1.684	6.353
Adour — du Bec-du-Gave à l'Océan	33	691	4.629	3.270
Aisne, de Celles à l'embouchure dans l'Oise	59	126	311	5.210
Escaut — de Cambrai à Etrun	12	1.486	45	2.693
Escaut — d'Etrun à Condé	36	738	4.251	56.880
Escaut — de Condé à la frontière belge	15	221	2.217	17 741
Garonne — d'Agen à Castets	106	319	391	3.064
Garonne — de Castets au confluent de la Dordogne	78	394	1.947	13.676
Loire, Nantes à Saint-Nazaire	56	213	»	14.004
Lys, d'Aire à la frontière belge	72	442	380	12.549
Marne, de Dizy à la Seine	179	304	2.290	23.676
Mayenne, de Brives à la Loire	135	477	12.140	2.059
Moselle, de Frouard à la frontière allemande	34	98	»	9.888
Oise, de Janville à la Seine	104	1.228	1.756	21.843
Rhône — du Parc à Lyon	154	205	5.599	2.023
Rhône — de Lyon à Arles	287	738	18.237	13.734
Rhône — d'Arles à la Méditerranée	48	167	3.461	7.787
Sambre, de Landrecies à la frontière belge	54	208	8.298	16.468
Saône — de Corre à Saint-Jean-de-Losne	163	223	1.254	4.871
Saône — de Saint-Jean-de-Losne à l'Ile-Barbe	201	527	11.590	14.283
Saône — de l'Ile-Barbe au confluent du Rhône à Lyon	10	367	754	12.621
Scarpe — d'Arras à Courchelettes	23	98	1.141	1.602
Scarpe — de Courchelettes au Fort-de-Scarpe	7	1.066	»	10.573
Scarpe — du Fort-de-Scarpe à Mortagne	36	213	»	4.521
Seine — de Montereau à Corbeil	67	903	336	17.692
Seine — de Corbeil à Paris	31	2.086	11.460	104.481
Seine — traversée de Paris	12	1.932	»	90.204
Seine — de Paris à la Briche	21	1.393	731	7.003
Seine — de la Briche à l'Oise	42	1.654	590	4.109
Seine — de l'Oise à Rouen	171	791	12.033	91.573
Seine — de Rouen au Havre	129	755	459	86.079
Vilaine, du pont de Cesson à Mâlon	55	331	10.128	1.607
Yonne — d'Auxerre à Laroche	23	118	»	1.713
Yonne — de Laroche à Montereau	85	279	478	5.426
Totaux	2.650		120.164	700.877
Autres fleuves et rivières	5.006		54.955	57.363
Tous les fleuves et rivières	7.656		175.119	758.240
			933.359	
1° Canaux	4.809		350.310	1.005.665
2° Fleuves et rivières	7.656		175.119	758.240
Totaux généraux	12.465		525.429	1.763.905
			2.289.334	

DÉSIGNATION	TONNAGE DES EMBARQUEMENTS effectués PENDANT LE MOIS DE MARS — 1891	1890
1° Canaux	1.355.975	1.064.228
2° Fleuves et rivières	933.359	864.462
Tous les cours d'eau réunis	2.289.334	1.928.690

MARS 1891 — NAGE — TRAFIC NÉ HORS LA VOIE — Arrivages.	Transit.	TOTAL	MOUVEMENT depuis le commencement de l'année 1891. — NOMBRE de bateaux chargés	TONNAGE	MOUVEMENT pendant la période correspondante de 1890. — NOMBRE de bateaux chargés	TONNAGE	OBSERVATIONS
2° RIVIÈRES							
6.245	134.727	151.147	2.500	327.067	3.075	381.205	
1.914	513	10.464	893	27.257	921	28.040	
9.643	1.145	18.687	1.896	48.771	1.859	48.039	
7.099	8.761	21.381	245	42.079	1.124	230.525	
8.627	330.381	341.746	2.637	618.886	3.205	764.232	
49.021	59.370	169.522	1.393	308.681	2.143	464.870	
5.635	22.905	49.498	400	85.986	520	112.225	
1.184	7.539	13.178	772	30.261	765	31.970	
6.999	»	22.622	1.056	61.765	1.255	77.299	
8.089	545	22.638	458	47.674	531	52.246	
25.373	23.347	61.649	858	119.401	1.103	150.828	
13.284	15.870	55.120	557	99.628	412	71.970	
5.501	2.699	22.399	982	46.100	1.050	47.948	
8.509	518	18.915	100	19.338	187	31.008	
11.635	278.628	313.862	2.080	426.238	3.152	764.703	
842	»	8.464	350	12.547	379	13.435	
7.492	7.035	46.498	1.291	73.095	2.130	144.711	
5.683	»	16.931	256	31.411	387	48.526	
23.625	»	48.391	516	120.794	527	123.786	
9.909	16.212	32.246	283	39.157	493	63.546	
24.142	9.722	59.737	653	72.388	1.310	142.564	
36.511	727	50.613	485	63.979	965	110.985	
10.635	»	13.378	236	35.784	516	67.621	
5.830	233.543	249.946	1.888	452.581	2.533	577.474	
9.578	30.454	44.553	389	81.394	626	123.577	
6.354	106.546	130.928	1.482	220.684	2.084	276.661	
111.470	144.218	371.629	3.772	677.192	4.346	715.648	
184.987	154.795	429.986	3.991	817.835	4.873	888.155	
72.923	227.023	307.680	2.464	553.973	3.215	656.496	
26.592	356.180	387.471	2.904	669.303	3.489	781.405	
31.309	13.446	148.361	1.565	298.198	2.034	410.641	
26.139	12.825	125.502	1.557	266.027	2.072	356.060	
2.204	1.570	15.509	726	33.729	816	39.208	
1.908	11.101	14.722	213	26.010	276	30.255	
2.480	33.192	41.576	483	68.930	623	83.157	

DIFFÉRENCE PAR RAPPORT A 1890 — Augmentation (p. 100).	Diminution (p. 100).	TONNAGE DES EMBARQUEMENTS effectués DEPUIS LE COMMENCEMENT DE L'ANNÉE — 1891	1890	DIFFÉRENCE PAR RAPPORT A 1890 — Augmentation (p. 100).	Diminution (p. 100).
27	»	2.322.235	2.928.181	»	21
8	»	1.946.063	2.266.366	»	14
18	»	4.268.298	5.194.547	»	18

SÉNAT

Session ordinaire de 1891.

Bulletin de la séance du vendredi 10 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Dusolier, l'un des secrétaires, est adopté après des observations de MM. Goblet, Leporché, Kiener et Bernard Lavergne.

M. Le Monnier dépose des rapports sur cinq projets de lois, adoptés par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Beaune à emprunter 100,000 fr., la ville de Grenoble à emprunter 98,881 fr., le département du Tarn à s'imposer extraordinairement, le département de Vaucluse à convertir une partie de sa dette, et à établir une surtaxe sur l'alcool à l'octroi d'Hirson (Aisne).

Le Sénat adopte successivement :

1° Un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de l'Allier à créer des ressources extraordinaires pour les dépenses d'intérêt départemental ;

2° Un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département du Cher à s'imposer extraordinairement ;

2° Un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Limoges (Haute-Vienne) à s'imposer extraordinairement.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture au ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, sur l'exercice 1891, d'un crédit extraordinaire de 330,000 fr. pour l'établissement d'une école pratique d'ouvriers et de contremaîtres à Cluny (Saône-et-Loire).

Ce projet de loi est adopté, au scrutin public, à l'unanimité des 194 votants.

M. Jules Roche, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, dépose au nom de M. le ministre de l'intérieur, un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de l'Ardèche, à contracter un emprunt de 108,200 fr. à la caisse des chemins vicinaux.

L'ordre du jour appelle la suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels.

M. Tolain, rapporteur, rend compte du nouvel examen de l'article 2 auquel s'est livrée la commission, par suite du renvoi des amendements de MM. Blavier et Félix Martin.

Le Sénat, après avoir entendu MM. Félix Martin, Emile Labiche et Tolain, adopte la nouvelle rédaction proposée par la commission pour l'article 2.

L'article 3 ayant été adopté dans la précédente séance, l'article 4 est mis en discussion.

Sur le paragraphe 1er de l'article 4 M. Buffet et M. Richard Waddington sont entendus.

Plusieurs membres demandent le vote par division.

Le paragraphe 1er, moins les mots « les femmes », est mis aux voix et adopté.

Ces mots « et les femmes » sont adoptés au scrutin public par 172 voix contre 71 sur 243 votants.

Les quatre premiers paragraphes de l'article 4 sont adoptés.

La suite de cette discussion est renvoyée à la prochaine séance, qui est fixée au jeudi 16 juillet 1891, deux heures.

M. Rouvier, ministre des finances, dépose un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif aux contributions directes et aux taxes y assimilées pour l'exercice 1892.

La séance est levée à cinq heures trente.

Ordre du jour du jeudi 16 juillet.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet l'ouverture au ministre du commerce, de l'industrie et des colonies (2e section), sur l'exercice 1891, d'un crédit extraordinaire de 5,500,000 fr. pour faire face aux dépenses de la pose d'un câble entre Marseille et Tunis et d'un câble entre Marseille et Oran. (Nos 148 et 156, sess. 1801. — M. Ernest Boulanger, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à ouvrir au ministre de la marine, sur l'exercice 1891, un crédit de 20,000 fr. pour venir en aide aux familles des marins qui ont péri dans le naufrage de la goélette *la Bretagne*. — (Nos 100 et 157, sess. 1891. — M. Lucien Dautresme, rapporteur.)

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels. (Nos 19 et 138, sess. 1891. — M. Tolain, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du jeudi 16 juillet 1891 comprendront :

Galeries. — Depuis M. Alfred Girard, jusques et y compris M. l'amiral Halna du Fretay.

Tribunes. — Depuis M. Munier, jusques et y compris M. Sébline.

MM. les sénateurs sont informés que des billets pour la revue du 14 juillet sont mis à leur disposition, au secrétariat général de la questure, à raison de trois billets par sénateur.

Ces billets pourront être retirés, soit personnellement, soit par lettre, jusqu'au lundi 13 juillet à deux heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

5e législature. — Session ordinaire de 1891.

Bulletin de la séance du vendredi 10 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. PEYTRAL, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la 2e séance du 9 juillet est lu par M. Boissy-d'Anglas, l'un des secrétaires, et adopté.

M. le baron Reille dépose un rapport.

La Chambre adopte, sans discussion, le projet de loi tendant à distraire la commune de Venarsal (Corrèze) du canton de Donzenac, pour la rattacher au canton de Brive.

La Chambre adopte, après en avoir déclaré l'urgence, MM. Gaillard (Vaucluse), Develle, ministre de l'agriculture, Labrousse et Reinach, rapporteur, ayant été entendus, les projets de loi ci-après :

Projet de loi déclarant d'utilité publique des travaux de restauration à effectuer dans le bassin du Var moyen (Alpes-Maritimes), en exécution de la loi du 4 avril 1882, relative à la restauration et à la conservation des terrains en montagne ;

Projet de loi déclarant d'utilité publique des travaux de restauration à effectuer dans le bassin du Var supérieur (Alpes-Maritimes), en exécution de la loi du 4 avril 1882, relative à la restauration et à la conservation des terrains en montagne ;

Projet de loi déclarant d'utilité publique des travaux de restauration à effectuer dans le bassin de la Vésubie (Alpes-Maritimes), en exécution de la loi du 4 avril 1882 relative à la restauration et à la conservation des terrains en montagne ;

Projet de loi déclarant d'utilité publique des travaux de restauration à effectuer dans le bassin du Paillon (Alpes-Maritimes), en exécution de la loi du 4 avril 1882 relative à la restauration et à la conservation des terrains en montagne ;

Projet de loi déclarant d'utilité publique des travaux de restauration à effectuer dans le bassin de l'Arc supérieur (Savoie), en exécution de la loi du 4 avril 1882, relative à la restauration et à la conservation des terrains en montagne ;

Projet de loi déclarant d'utilité publique des travaux de restauration à effectuer dans le bassin de la haute Isère (Savoie), en exécution de la loi du 4 avril 1882, relative à la restauration et à la conservation des terrains en montagne ;

Projet de loi déclarant d'utilité publique des travaux de restauration à effectuer dans le bassin de la Romanche (Isère), en exécution de la loi du 4 avril 1882, relative à la restauration et à la conservation des terrains en montagne ;

Projet de loi déclarant d'utilité publique des travaux de restauration à effectuer dans le bassin du Toulourenc (Vaucluse), en exécution de la loi du 4 avril 1882, relative à la restauration et à la conservation des terrains en montagne.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux contributions directes et taxes y assimilées de l'exercice 1892.

La Chambre passe à la discussion des articles. MM. Brincard, auteur d'un amendement, et Cavaignac, rapporteur, sont entendus.

L'amendement n'est pas adopté.

MM. Mesureur, auteur d'un amendement, et le rapporteur ayant été entendus, l'amendement est renvoyé à la commission des patentes.

MM. Barthou, Rouvier, ministre des finances, et le comte de Lanjuinais ayant été entendus, l'article 1er est adopté.

M. Jolibois retire un amendement.

Un amendement, développé par M. Thellier de Poncheville, combattu par M. le rapporteur, n'est pas pris en considération.

L'article 2 est adopté.

Un amendement, développé par M. Emile Rey, combattu par M. Casimir-Perier, président de la commission, n'est pas adopté.

Les articles 3 et 4 sont adoptés.

MM. Raiberti et Boutin, commissaire du Gouvernement, sont entendus.

Un amendement, développé par M. Bourlier, combattu par M. Burdeau, rapporteur pour l'Algérie, n'est pas pris en considération.

Les articles de 5 à 19 sont adoptés.

M. Jolibois ayant été entendu, l'article 20 est adopté.

(*Supplément.*)

L'ensemble du projet de loi est adopté, au scrutin, à l'unanimité de 460 votants.

M. Chiché donne lecture d'une proposition pour laquelle il demande l'urgence.

MM. Déroulède et le baron de Plazanet ayant été entendus, l'ajournement de la discussion est repoussé par 373 voix contre 89, sur 462 votants.

M. Pelletan est entendu sur une seconde proposition.

L'urgence est déclarée. La discussion immédiate est ordonnée.

MM. Déroulède et Pelletan sont entendus.

La Chambre décide, par 258 votants contre 170, sur 428 votants, de ne pas passer à la discussion des articles.

La séance est levée à six heures moins dix minutes.

Demain, à neuf heures du matin, séance publique.

Ordre du jour du samedi 11 juillet.

A neuf heures du matin. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes. (Nos 932 et annexe-1257 et annexes. — Urgence déclarée. — M. Méline, rapporteur général.)

Suite des fils de coton (Nos 368 à 371).
Tissus de coton (Nos 401 à 437).
Bonneterie (N° 390).
Dentelles et guipures de lin (N° 391).
Tissus de soie (Nos 459, 460, et 460 *bis*).
Tapis (N° 442).
Dentelles de laine (N° 448).
Armes (Nos 580 à 589).
Huiles minérales (Nos 197, 198, 199 et 115).
Ouvrages en bois (Nos 590 à 603 *quater*).
Ouvrages de sparterie (Nos 606 à 613).
Suite des ouvrages en matières diverses (Nos 614 à 633).

2. — 1re délibération sur le projet de loi sur l'exercice de la médecine vétérinaire. (Nos 278-850. — M. Jumel, rapporteur.)

3. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Albert Chiché, ayant pour objet de compléter les dispositions de la loi du 25 juin 1841, prohibant la vente aux enchères des marchandises neuves. (Nos 687-808. — M. Vallé, rapporteur.)

4. — Discussion sur la prise en considération de : 1° la proposition de loi de M. Charles Beauquier, concernant la réforme administrative; 2° la proposition de résolution de M. du Breuil de Saint-Germain et plusieurs de ses collègues, tendant à la nomination d'une commission de vingt-deux membres pour la revision des services administratifs. (Nos 80-175-207. — Rapport de M. Barbe.)

5. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de résolution de MM. Maurice-Faure et Adolphe Turrel, ayant pour objet la nomination d'une commission concernant la réforme administrative. (Nos 262-477. — M. Georges Trouillot, rapporteur.)

6. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Cuneo d'Ornano et plusieurs de ses collègues, portant abrogation du paragraphe 3 de l'article 3 de la loi du 28 février 1872 (Commerce des boissons). (Nos 840-898. — M. Vilfeu, rapporteur.)

7. — 1re délibération sur le projet de résolution de M. Camille Cousset, ayant pour but d'instituer auprès de la Chambre des députés un service administratif spécial en vue de faciliter l'élaboration et la rédaction des projets de loi. (Nos 372-641. — M. Francis Charmes, rapporteur.)

8. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Armand Després, concernant : 1° l'organisation d'un conseil de Paris faisant fonctions de conseil général et de conseil municipal; 2° la réunion des communes du département de la Seine au département de Seine-et-Oise. (Nos 558-706. — M. Baulard, rapporteur.)

9. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Emile Jamais et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article 9 de la loi du 8 décembre 1883 sur l'élection des tribunaux de commerce. (Nos 263-354 1038. — M. Bézine, rapporteur.)

10. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Philipon, ayant pour objet de modifier les articles 129 et 130 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation des conseils municipaux. (Nos 613-664-1050. — M. Philipon, rapporteur.)

11. — Discussion sur la prise en considération des propositions de loi : 1° de M. Maxime Lecomte et plusieurs de ses collègues sur l'élection des sénateurs; 2° de M. Hubbard et plusieurs de ses collègues, tendant à la nomination des sénateurs par le suffrage universel. (Nos 921-931-1039. — M. Jullien, rapporteur.)

12. — 1re délibération sur : 1° la proposition de loi de M. Philipon, relative à la propriété littéraire et artistique; 2° la proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative aux dessins et modèles industriels; 3° la proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur les fraudes en matière artistique. (Nos 68 et annexes 91-97-332-763. — M. Philipon, rapporteur.)

13. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Pierre Legrand et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet d'étendre aux voyageurs à la commission et aux représentants de commerce le bénéfice de l'article 549 du code de commerce applicable aux commis en cas de faillite du patron. (Nos 929-1040. — M. Jullien, rapporteur.)

14. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Dupuy-Dutemps, ayant pour objet d'abroger l'article 742 du code de procédure civile et de le remplacer par une disposition permettant l'emploi de la stipulation de la clause dite « voie parée » dans les actes d'obligation. (Nos 586-783. — M. Dupuy-Dutemps, rapporteur.)

15. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Camille Cousset, tendant à supprimer pour l'avenir les pensions civiles. (Nos 965-1042. — M. Bigot, rapporteur.)

16. — Discussion de la proposition de loi de M. David (Alpes-Maritimes), relative aux nominations des gouverneurs et sous-gouverneurs du Crédit foncier et de la Banque de France. (Nos 563-761. — Urgence déclarée. — M. David (Alpes-Maritimes), rapporteur.)

17. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Bourgeois (Jura), ayant pour but de remplacer l'impôt sur la prime d'assurance contre l'incendie par un impôt sur la valeur assurée. (Nos 130-334-750. — M. Paul Guieysse, rapporteur.)

18. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 7e commission des pétitions sur la pétition des époux Alziary de Roquefort, à Paris. (Voir annexe au feuilleton n° 159, du jeudi 15 janvier 1891, page 4. — Pétition n° 705. — M. Léon Talou, rapporteur.)

19. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Pierre Richard et plusieurs de ses collègues, tendant à interdire aux titulaires de fonctions publiques le droit de se servir de leur nom ou de leur qualité pour patronner des sociétés financières. (Nos 153-281. — M. Delcassé, rapporteur.)

20. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'instruction criminelle. (Nos 165-1114. — M. Bovier-Lapierre, rapporteur.)

21. — 1re délibération sur le projet de loi et sur la proposition de loi de M. Gauthier (de Clagny), relatifs à la réduction de la prescription en matière d'impôt sur le revenu des valeurs mobilières. (Nos 469-508-565-1143. — M. Gauthier (de Clagny), rapporteur.)

22. — 2e délibération sur la proposition de loi de M. Maxime Lecomte, tendant à une modification de l'article 2102 du code civil. (Nos 128-219-689. — M. Loriot, rapporteur.)

23. — Discussion sur la prise en considération des propositions de loi : 1° de M. Guillemet; 2° de M. Victor Prost, concernant l'élection des sénateurs. (Nos 950-956-1171. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

24. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. de La Martinière et plusieurs de ses collègues sur le remboursement des valeurs mobilières par voie de tirage au sort. (Nos 114-435-1341. — M. Achille Adam, rapporteur.)

25. — 1re délibération sur le projet de loi portant organisation du cadre des officiers de la marine et des équipages de la flotte. (Nos 1000 (rectifié)-1001-1002-1135-1306-1401. — M. Le Myre de Vilers, rapporteur.)

26. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Royer (Aube), tendant à la suppression du concours du second notaire et de l'assistance des témoins instrumentaires pour la réception des actes notariés ordinaires. (Nos 1239-1309. — M. Babaud-Lacroze, rapporteur.)

27. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Thellier de Poncheville, tendant à la réunion des ministères du commerce et des travaux publics. (Nos 964-1094. — M. du Saussay, rapporteur.)

28. — 2e délibération sur la proposition de loi de M. Thellier de Poncheville et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier plusieurs dispositions légales relatives au mariage, dans le but de faciliter le mariage des indigents. (Nos 204-300-481-654-1383. — M. Thellier de Poncheville, rapporteur.)

29. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Barodet et plusieurs de ses collègues, ayant pour but de réaliser progressivement la diffusion et la transformation de la propriété, l'amortissement de la dette publique, la diminution des impôts et l'extinction du paupérisme par la suppression de l'hérédité en ligne collatérale. (Nos 1131-1290. — M. Barodet, rapporteur.)

30. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Albert Chiché et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les dispositions de l'article 6 de la loi du 30 janvier 1872 relativement à la taxe payée par les navires pour frais de quai. (Nos 1288-1329. — M. Paul Le Roux, rapporteur.)

31. — Discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1884. (Nos 55-661. — M. Philipon, rapporteur.)

32. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Jacques Piou, ayant pour objet de modifier les articles 457, 459 et 466 du code civil relatifs à la vente et au partage

(*Supplément.*)

des biens de mineurs. (N°s 168-312-551-680-1492. — M. Jacques Piou, rapporteur.)

33. — 1re délibération sur les propositions de loi : 1° de M. Charles Boysset et plusieurs de ses collègues, tendant à assurer la liberté du vote; 2° de M. Boissy-d'Anglas, tendant à assurer le secret du vote; 3° de M. Gaston Laporte et plusieurs de ses collègues sur la liberté et le secret du vote dans les diverses élections municipales et législatives; 4° de M. Georges Trouillot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet d'assurer le secret du vote. (N°s 107-256-269-363-385-737.— M. Georges Trouillot, rapporteur.)

Les billets distribués dans la 2e séance du samedi 11 juillet et portant le n° 96 seront valables pour la séance du jeudi 16 juillet et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Langlet, jusques et y compris M. Levêque.

Tribunes. — Depuis M. Spuller, jusques et y compris M. Villemonte.

Convocations du samedi 11 juillet.

Commission du budget, à neuf heures et et à deux heures.

Commission relative au placement des employés et ouvriers de toutes professions, à deux heures. — Commission n° 10.

Commission relative à la création d'une seconde section du contentieux au conseil d'Etat, à une heure et demie. — Commission n° 3.

Commission générale des douanes, à une heure et demie. — Commission n° 15.

La commission du budget de l'exercice 1892 s'est réunie, hier vendredi 10 juillet, à neuf heures, au Palais-Bourbon.

Etaient présents :

MM. Antonin Proust, Barthou, Bastid, Burdeau, Cabart-Danneville, Casimir-Perier, Cavaignac, Georges Cochery, Delcassé, Duval, Hervieu, Jamais, Merlou, Millerand, Pichon, Poincaré, baron Reille, Reinach, Terrier.

Se sont excusés :

MM. Baïhaut, Henri Brisson, Clausel de Coussergues, Dupuy (Charles), Faure (Félix), Jonnart, Sarrien.

Etaient absents :

MM. Arène, Leydet, Pelletan, Peytral, Piou, Gerville-Réache.

En congé :

M. Maurice-Faure.

MM. les députés sont informés que des billets pour la revue du 14 juillet, donnant accès dans la tribune officielle, sont mis à leur disposition à raison de trois pour chacun d'eux.

Ces billets pourront être retirés au secrétariat général de la questure, soit personnellement, soit par lettre, jusqu'au lundi 13 juillet, à trois heures.

INFORMATIONS

Il a été versé, à titre de restitution anonyme à l'Etat, à la caisse du trésorier-payeur général de Lot-et-Garonne, la somme de 200 fr., dont il a été fait recette par le caissier-payeur central du Trésor public, le 10 juillet 1891.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Vendredi 10 juillet 1891.

L'aire supérieure à 765 m/m s'étend sur l'Angleterre et le nord de la France, tandis que le baromètre reste inférieur à 760mm sur le centre et l'est du continent. La dépression de la Baltique persiste et se creuse (753mm); une autre se montre au sud d'Athènes. Le vent est faible du nord sur toutes nos côtes, il est très fort ou fort du N.-O. au sud de la Norvège et en Danemark. On signale des pluies sur le bassin de la Baltique, dans les Pays-Bas et en Allemagne où elles ont été accompagnées de violents orages.

En France, le temps se met au beau avec réchauffement probable. — A Paris, hier ciel nuageux. Max. : 20°6; min. : 9°5 A la tour Eiffel le maximum n'a été que de 16°.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer agitée à Dunkerque; peu agitée à Calais; agitée à Boulogne; très belle au Havre; calme à Cherbourg.

Océan : mer belle à Brest et à Lorient.

Méditerranée : mer agitée à Marseille; peu agitée à Sicié; calme à Nice.

Situation du vendredi 10 juillet 1891 (soir). — La situation reste sensiblement la même sur l'Europe occidentale (Valentia 768mm).

En France, le beau temps va persister.

Ministère de la guerre.

ÉCOLE CENTRALE DE PYROTECHNIE MILITAIRE

Le 24 juillet 1891, à une heure du soir, il sera procédé publiquement, à la mairie de Bourges, à l'adjudication, en un seul lot, sur soumission cachetée, d'une fourniture de :

500,000 kilogr. de Coke dur pour Fondeur.

Les conditions pour soumissionner à cette adjudication sont détaillées dans le cahier des charges déposé soit à l'école de pyrotechnie, soit à la sous-intendance, avenue Bourbonnoux, 5, à Bourges, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (dimanches et fêtes exceptés), de huit heures à dix heures du matin et de une heure à quatre heures du soir.

Toutefois, il sera adressé un exemplaire du cahier des charges à tout fournisseur qui en fera la demande à l'école de pyrotechnie.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

SOUS-SECRÉTARIAT D'ÉTAT DES COLONIES

ADMINISTRATION DU PROTECTORAT DU TONKIN

ADJUDICATION de GISEMENTS HOUILLERS

Le lundi 19 octobre 1891, à neuf heures du matin, à Hanoï, dans les bureaux de la résidence supérieure, il sera procédé à l'**adjudication d'un gisement houiller** formant un rectangle de 6,000 hectares de superficie, ayant 12 kilomètres de grande base Est-Ouest, et 5 kilomètres de petite base, **divisé en 4 lots rectangulaires de 1,500 hectares** de superficie, ayant chacun 3 kilomètres de côté, direction Est-Ouest, et 5 kilomètres de côté, direction Nord-Sud.

Ce terrain houiller est situé dans la province de Quang-yen, au nord du Song-Cai-Cot, entre le Song-Huong et le Song-Liep, et s'étend en outre à 2,000 mètres environ sur la rive gauche de ce dernier cours d'eau.

Versement de garantie.

Pour être admis à l'adjudication, les concurrents devront produire la quittance du versement de garantie à raison de 20 francs par hectare de superficie, exigé par l'article 33 du décret du 16 octobre 1888, réglementant le régime minier au Tonkin.

Mise à prix.

En outre des charges imposées par le décret précité, l'adjudication, requise par M. E. Schneider aîné, libraire à Hanoï, en vertu de l'article 37 du décret de 1888, aura lieu sur la mise à prix d'une redevance annuelle de **dix francs** par hectare, offerte par le requérant.

Le plan et la carte donnant la position exacte du terrain mis en adjudication, le procès-verbal de lotissement partiel, le cahier des charges, le texte du décret du 16 octobre 1888 et, en général, toutes les pièces intéressant l'adjudication, sont déposées :

A Paris, au sous-secrétariat d'Etat des colonies, 2e division, bureau de l'Indo-Chine.

A Saïgon, dans les bureaux de la direction de l'intérieur.

A Hanoï, à la résidence supérieure, 3e bureau.

A Haïphong, à la résidence-mairie.

A Quang-yen, à la vice-résidence, où le public pourra en prendre connaissance.

Hanoï, le 10 mai 1891.

Le résident supérieur au Tonkin,
Signé : BRIÈRE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

TRAVAUX D'ARCHITECTURE

RAPPELS D'ADJUDICATIONS

Le samedi 25 juillet 1891, à une heure et demie :

ADJUDICATION, en trois lots, des travaux de terrasse et maçonnerie, charpente, serrurerie, à exécuter pour la reconstruction de la caserne des Célestins.

Le jeudi 23 juillet 1891, à une heure :

ADJUDICATION, en un lot, de l'entreprise relative : 1° à la fourniture du combustible et de la main-d'œuvre nécessaires au chauffage et à la ventilation du palais du tribunal de commerce; 2° à l'entretien et au renouvellement des appareils, du 1er octobre 1891 au 30 septembre 1894.

(Voir le *Journal officiel* du 3 juillet 1891.) G

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Vendredi 10 Juillet	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
			en liq..						
Juill. 91	3 %	95f05 10 15 20	fin ct...	95 22½	95 35	95 17½	95 32½	95 05	95 30
			Pe fin c.		d1f	95 35	95 45 d50		
			Pe fin c.	95 47½	95 55 d25				
			Pe fin p.		d1f	95 70	95 80 d50		
			Pe fin p.		d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %	90f	fin ct...					90 ..	
			en liq..						
Avril 91	3 % 1891. 45 fr. payés	93f90 92½ 94f	fin ct...	94 07½	94 15	94 05	94 15	93 90	94 10
			Pe fin c.		d1f		d50		
Juill. 91	d° 60 fr. payés	93f80 85 80	Pe fin c.	94 22½	94 30 d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
			en liq..						
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)	95f85 65 60 95	fin ct...	95 72½	95 72½	95 70	95 72½	96 ..	95 80
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
			en liq..						
Mai 91.	4 ½ % 1883	105 60 65 70 75	fin ct...	105 80				105 65	105 80
			Pe fin c.				d50		
			Pe fin c.						
			Pe fin p.				d50		
			Pe fin p.						
Mai 80	Promesses d'inscript. 4½ % 1883	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4 % : éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
			en liq..						
Janv. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), nos 221.501 à 273,500	515	fin ct...					516 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris : Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	555	fin ct...					560 ..	
Févr. 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	530 531 530 528 50	fin ct...					530 ..	
Janv. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	419 418 50 420 421	fin ct...					420 ..	
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	408 407 50 408	fin ct...					408 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100f.	106 107 50						106 ..	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	526 50 525	fin ct...					526 ..	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	527 526 50	fin ct...					527 ..	
			en liq..						
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	409 410	fin ct...					410 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100f.	104 103						104 ..	
d°	d° d° nouv., 88 f. p.	400 399 400	fin ct...					399 ..	
d°	d° d° quarts 22 f. p.	102 50	fin ct...					102 50	
			en liq..						
Janv. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	405	fin ct...					404 ..	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
			en liq..						
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.)	500	fin ct...					500 ..	
			Pe fin c.		d..				
	VALEURS FRANÇAISES								
			en liq..						
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.)	565	au 15..					565 ..	
			en liq..						
Juin 91.	Banque de France (nominatives)	4480 4460 4450	fin ct...	4450 ..				4480 ..	4460 ..
			Pe fin c.		d40		d50		
			Pe fin p.		d20		d50		
			en liq..						
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 22)	472 50	au 15..	472 50				473 75	472 50
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 37)	785	au 15..	785 ..	787 50	785 ..	786 25	782 50	787 50
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31	795 ..	d20		d10		
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9)	426 25	au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26)	450	au 15..					450 ..	
			Pe au 15						
			en liq..						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 9)	350	au 15..					350 ..	
			Pe au 15						
			en liq..						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	260 262 50 263 75	au 15..	262 50	265 .. d10	260 ..	265 ..	263 75	262 50
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	580 578 75	au 15..	577 50				580 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 16)	653 75	au 15..					650 ..	
			en liq..						
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.)		au 15..					432 50	
			en liq..						
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)		au 15..						
Mai 91.	Banque hypot. de Frce, r. 1000f, t.p.	520	fin ct...					518 ..	
Mars 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	430 426	fin ct...						
Févr. 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. } en représon d'ann.		en liq..						
			fin ct...						
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f. } dues par l'Etat	529	au 15..					529 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.	403 25	
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40%, remb. 500 f.		
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.	114 ..	
Armentières (vlle), 3½ %, 86, r. 500 f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr.	113 ..	110 50
d° 1881, 4%, r. 500 f.	514 75	
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	111 50	111 ..
d° 1863, 3%, r. 100 fr.	155 ..	
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.	504 ..	
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.	480 ..	
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	101 50	
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.		
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	48 ..	47 50
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.	150 ..	
Canal de Panama, parts de fondat.		
Suez, act. de jouissance (ex-c. 26).		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	411 25	
Midi, d° act. de jouiss.	670 ..	
Nord, d° act. de jouiss.	1375 ..	
Orléans, d° act. de jouiss.	105750	
Ouest, d° act. de jouiss.	553 75	551 25
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	452 50	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f. t.p.		
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.		
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.		
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	533 75	
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	245 ..	240 ..
d° du département du Nord		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier		
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	529 ..	
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	426 ..	425 ..
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'Etat.	575 ..	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 77).	1580 ..	1565 ..
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 46).	253 ..	250 ..
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1440 ..	1415 ..
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 13).		
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 8).		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).		
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p		
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	390 ..	
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 60).		
d° act. de jouiss.		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé		
2e série, act. 500 fr., t.p.		
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.		
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.	1760 ..	
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	812 50	802 50
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2560 ..	2550 ..
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.	860 ..	
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	870 ..	868 75
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.	51 25	
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.	50 ..	
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1260 ..	1230 ..

JOUISSANCE	Vendredi 10 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
			en liq..						
Juill. 91	Crédit Foncier de France. Actions 500 fr., tout payé.. (nominatives)	1250	fin ct..	1246 25			1250	1250 ..	1252 50
			Pe fin c.		d40		d20		
			Po fin c.	1256 25	1255 .. d10		d5f		
	Obligations :		Po fin p.		d40		d20		
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.		Po fin p.	1275 ..	d10		d5f		
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	520 518						518 ..	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	104 50 104						104 50	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	605 601						598 ..	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	119 50 121						118 50	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	516 25 515 514						516 25	
d°	communles, 3%, remb. 500 f.	500 25 504						500 25	
d°	d° 5es, r. 100 f.	101 75						100 50	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	512	fin ct..					514 ..	
Fév. 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	390 391 75	en liq..					390 ..	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	472 473	fin ct..					473 ..	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	471 50 471 25 471 50	fin ct..					470 50	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	467	fin ct..					467 ..	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	419	fin ct..					420 ..	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	467	fin ct..					467 ..	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	68f 50 69f	fin ct..					66 ..	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct..						
...	Bons 100 fr., lots 88, au port.	50f 25 50f	fin ct..					51 ..	
...	d° d° (nomin.).	.. ..f ..f	fin ct..						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		en liq..						
		590	au 15..					590 ..	
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq..						
			au 15..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)		en liq..						
		802 50 800	au 15..	806 25			803 75	805 ..	806 25
			Po au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)		en liq..						
		360	au 15..					360 ..	
			Po au 15		d10		d5f		
			Po au 31		d10		d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq..						
		375 372 50	au 15..	375 ..				373 75	370 ..
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).		en liq..						
		320	au 15..						
			Po au 15		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. développt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)		en liq..						
		482 50 483 75	au 15..					483 75	485 ..
			Po au 15		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq..						
			au 15..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..		en liq..						
			au 15..						
			Po au 15		d10		d5f		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq..						
			au 15..						
....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..		en liq..						
		390 387 50 386 25	au 15..	390 ..				390 ..	390 ..
			Po au 15		d5f		d5f		
			Po au 31		d10		d5f		
Fév. 91	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq..						
			au 15..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		en liq..						
		318 75 320 322 50 325.. 326 25	au 15..	325 ..					315 ..
			Po au 15		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq..						
			au 15..						
Juill. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14),		en liq..						
		25f	au 15..	25 ..				25 50	
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...		Po au 15		d10		d5°		
		210	au 15..					211 25	
Janv. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 10).		Po au 15		d10		d10		
		471 25 472 50 473 75	au 15..					470 ..	
Mai 91	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	385	au 15..					385 ..	
Fév. 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 25)....		en liq..						
			au 15..						
			Po au 15		d10		d5f		
			Po au 31		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.		en liq..						
		713 75 716 25	fin ct..					716 25	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'Etat), ex-coupon 30.......		en liq..						
		707 50 708 75	fin ct..					707 50	
			en liq..						
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	900 898 75 897 50	fin ct..					900 ..	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..		en liq..						
		1490	fin ct..	1490 ..				1485 ..	1888 75
			Po fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)...............	1307 50	fin ct..					1307 50	
			Po fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........	1845	fin ct..	1847 50	1848 75	1845 ..	1845 ..	1842 50	1845 ..
			Po fin c.		d20		d10		
			Po fin p.		d20		d10		
			en liq..						
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1517 50 1520	fin ct..	1515 ..				1521 25	
			Po fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1058 75	fin ct..					1060 ..	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'Etat ou de Dépts)		en liq..						
			fin ct..					540 ..	
			Po fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).		en liq..						
		530 525	au 15..					530 ..	
			Po au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).		en liq..						
		561 25	au 15..	557 50				561 25	
			Po au 15		d10		d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).								
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)		en liq..		d10		d5f		
		385 387 50 390	au 15..					380 ..	
			Po au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		Po au 31		d10		d5f		
			au 15..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 19)		en liq..						
		575	au 15..						
			Po au 15		d10		d5f		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	136 25	135 ..
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	161 25	
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (c. 1 att.)....	190 ..	
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.	465 ..	
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	525 ..	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	560 ..	558 75
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1065..	1050..
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	645 ..	
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	390 ..	
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	125 ..	
Voitures à Paris, actions de jouiss.	217 50	
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 19).	530 ..	
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	690 ..	
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2200..	
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	225 ..	
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	477 50	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1065..	1055..
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2110..	
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 1)..	144 50	
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	240 ..	225 ..
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	558 75	550 ..
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	565 ..	550 ..
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.		
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).		
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 38).	1330..	1325..
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p	520 ..	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé...........	1740..	1735..
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	275 ..	273 75
d° parts bénéficiaires.......	265 ..	
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....	25 ..	
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	220 ..	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	435 ..	
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	372 50	
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	383 ..	382 ..
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.	376 ..	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..		
d° d° de 1887 à 1985..	413 ..	410 ..
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	409 ..	
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	413 ..	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	425 ..	424 ..
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	645 ..	644 ..
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	439 ..	437 ..
d° nouvelles d°	441 ..	440 50
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	436 ..	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).	625 ..	620 ..
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne : Aïn-Tizy, etc., 3%, r. 500 f. (garantie de l'Etat).....		
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).		
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)		
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	411 ..	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	443 ..	442 50
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1270..	
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	442 50	
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	438 ..	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	435 ..	
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	438 ..	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.		
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	640 ..	638 ..
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	440 ..	438 50
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	440 ..	439 75
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	443 50	
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).		

JOUISSANCE	Vendredi 10 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1408 75 1410 1408 75	en liq..					1408 75	1405 ..
			au 15..	1408 75					
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	d° act. de jouissance (ex-coup. 19)	1140	en liq..					1135 ..	
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)	535	en liq..					535 ..	530 ..
			au 15..	527 50			530 ..		
			Pe au 15				d5f		
Juin 91.	Messageries Marit., a. 500 fr.. t.p.	655	en liq..					657 50	655 ..
			au 15..						
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12)	1025 1027 50 1022 50	en liq..					1025 ..	1015 ..
			au 15..	1020 ..			1025 ..		
			Pe au 15		d10		d20		
			Pe au 31		d10		d10		
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 15)		en liq..					475 ..	
			au 15..						
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	705 710 715	en liq..						
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1).	411 25	en liq..					410 ..	
			au 15..	412 50					
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2970 2965 2960 2970	en liq..						
			au 15..						
			Pe au 15		d..		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	43f 42f50 42f 41f25 41f 40f 39f 37f50 35f 38f75	en liq..					43 ..	43 75
			au 15..	43 75	43 75	35 ..	37 50		
			Pe au 15		d10	38 75	42 50 d5f		
			Pe au 31		d10	50 ..	48 75 d5f		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.		en liq..					200 ..	
			au 15..						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.	52f50	en liq..					52 ..	
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	32f 31f50	en liq..					32 ..	32 50
			au 15..	32 50					
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2780 2781 25 2782 50 2785 2787 50 2785	en liq.					2782 50	2787 50
			au 15..	2785 ..	2788 75	2777 50	2785 ..		
			Pe au 15		d40		d20		
			Pe au 15	2800 ..	2795 .. d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).	785 790	en liq..					785 ..	
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	290 292 50 295	en liq..					287 50	
			au 15..						
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27).........	1155 1160	en liq..					1160 ..	
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	140	au 15..					140 ..	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recouvrt des 15% attib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).	1960 1955 1960 1965	en liq..					1965 ..	1965 ..
			au 15..	1960 ..			1957 50		
			Pe au 15		d10		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).	390 395 397 25	en liq..					397 50	
			au 15..						
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	490 491 25 493 75 495 498 75 500	en liq..					492 50	490 ..
			au 15..	490 ..	505 ..	490 ..	501 25		
			Pe au 15	505 ..	495 .. d10		d5f		
			Pe au 31	498 75	510 .. d10		d10		
Oct. 86.	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	132 50 130	en liq..					132 50	132 50
			au 15..	132 50	132 50	130 ..	132 50		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).	405 401 25	en liq.					406 25	405 ..
			au 15..	405 ..			402 50		
			Pe au 15		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS		en liq..						
Juill. 91	Angleterre, 2¾ % (n.c. fixe 25f20).	C, 500f	au 15..					96 95	
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.......	C.1000	en liq..						
			au 15..						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	Gr. c.	au 15..						
			Pe au 15		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	321 25 322 50	au 15..					326 ..	
...	d° d° c. de 5 obl..		Pe au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.								
Mai 91.	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		en liq..						
			au 15..						
...	d° d° 1000 fl. d°		Pe au 15		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f20 ... C. 10000.	en liq..						
			au 15..					97 20	
...	d° d° 1000 fl. d°	96f50 35	Pe au 15		d50		d25	96 60	
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 15..						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	Pe au 15		d..		d..		
Mai 91.	d° 3%, 1873		au 15..						
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 15..						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq..						
Mai 91.	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	en liq..						
...	d° d° c. de 500 f.		au 15..						
Févr. 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	Pe au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
			en liq..						
Juin 91.	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½ %, 83. Obl. 1000 £.		au 15..						
...	d° d° 500 £.	..f	Pe au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £.		en liq..						
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £.		au 15..						
...	d° d° 500 £.		Pe au 15		d..		d25	79 25	
...	d° d° 100 £.		en liq..		d50				
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		au 15..	73 ..					
...	d° d° 500 £.		Pe au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £.	73f	en liq..					73 05	
Oct. 90.	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé...	98f75 97f50	au 15..					100 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	435 ..	434 ..
Médoc. 3%, rembours. 500 fr......		
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	441 ..	
d° 3% nouveau, r. 500f d°		
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	444 ..	443 75
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Nord-Est Fr., 3%. r. 500f (int. gar.).	442 ..	
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.	445 ..	
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..	1260..	
d° 3%, rembours. 500 fr.....	442 ..	441 ..
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	445 25	445 ..
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	437 ..	
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......	85 ..	
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.	70 ..	
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'Etat. — Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	443 ..	442 ..
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	446 ..	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.	1245..	
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.	1261..	
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.	1249..	
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.	1245..	
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	426 ..	424 50
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	502 ..	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	423 ..	420 ..
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	160 ..	
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	505 ..	500 ..
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer). 5%, rembours. 500 fr....		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	270 ..	
d° d° 5%, r. 500 fr.	220 ..	
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.		
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..	59 ..	58 ..
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.		
d° d° 5%, r. 500 f.	529 ..	
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.		
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f..		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	300 ..	
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	520 ..	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	520 ..	519 50
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	312 ..	310 ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	516 ..	
d° d° 4%, r. 500 fr.	500 ..	
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.		
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	308 ..	306 ..
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.		
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	250 ..	247 50
P. Morelli et Cie, 1878. 6%, r. 500 fr.	400 ..	
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	503 ..	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....	499 50	
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	506 ..	505 ..
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	505 ..	504 ..
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	405 ..	400 ..
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	380 ..	379 ..
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.		
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.	455 ..	
Gr. Moulins de Corbeil, 4½ %, r. 500f.	477 ..	
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.		
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	630 ..	
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 ..	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4 %, remb. 500 fr.......		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	24 ..	
d° d° 3%, remb. 500 fr...	19 50	19 25
d° d° 4%, remb. 500 fr...	19 75	19 50
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	23 50	23 ..
d° d° (2e série).	23 25	
d° d° (3e série).		
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	88 ..	86 ..
d° d° depuis la répart.		
d° d° 322f50 payés...		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	73 50	
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	608 ..	
d° 3%, rembours. 500 fr........		
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	439 50	439 ..
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	93 ..	

JOUISSANCE	Vendredi 10 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Egypte. Oblig. Daïra Sanieh 4%		en liq..						
	(décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	489 50	au 15..	490 ..				489 25	488 75
			Pe au 15		d10				
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig.		en liq..		d10		d5f		
	7%, rembours. 500 fr.	489 50 490 490 50 75	au 15..	490 ..	490 ..	488 75	490 ..	489 75	488 75
	(Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)	491	Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Egypte. Dette privil. conv. à 3½%		en liq..						
	(décrets des 6 et 7 juin 1890)	468 467	au 15..	466 25				468 ..	466 25
...			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878		en liq..						
			au 15..						
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f		en liq..						
	(nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fl. 1f.		en liq..						
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	72f60	au 15..	72 80	73 30	72 80	73 25	73 50	72 85
...	Coup. de 40 —	72f75 95 73f10 15 30	Pe au 15		d50		d25	73 25	
...	Coup. de 80 —	72f75 95 73f10 25 30	Pe au 31		74 .. d50		74 35 d25	73 10	
...	Coup. de 160 —	72f50 75 73f 73f20 30	Pe au 15		d50		d25		
...	Coup. de 240 —	72f70 80 73f 73f20 30						72 75	
...	Coup. de 480 —	72f50 80 73f 73f10 30						72 90	
...	Coup. de 960 —	72f50 80 73f 73f10 30	en liq..					72 80	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).		au 15..						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba,		en liq..						
	6%, 1886, garantis.	492 491 50 491 492	au 15..					491 50	
			en liq..						
d°	d° d° 1890, garantis.	463 465 466 25 467 50	au 15..		d10		d5f	466 55	
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Juin 91.	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f. 5f).	103 80	au 15..					103 75	
Juill. 91	d° Consolidés 4%		au 15..					121 ..	
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89,		en liq..						
...	Oblig. et coupons prescrits au bout de 20 ans de l'éch. Titre de 617f.		au 15..		d10		d25		
...	— de 2468f.		Pe au 15		d10		d25		
...	— de 6170f.		en liq..		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.		au 15..					424 ..	
	Gr. c.		en liq..						
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	421 25	au 15..					422 50	
	Gr. c.		en liq..						
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	338 75	au 15..					337 50	
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change		en liq..						
	fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		au 15..		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe		en liq..						
	2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	92f75	au 15..					92 25	
...	d° 500 fl.	92f	Pe au 15		d50		d25	92 25	
...	d° 1000 fl.	91f15 20 10 25	Pe au 31		d50		d25	91 15	
Fév. 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch.fl. 2f50).		en liq..						
...	Cap. des titres amort. prescr. après 20 ans. Obl. 100 fl.	103 103 25	au 15..					103 25	
...	— 500 fl.	103 50	Pe au 15		d50		d..	103 50	
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég.ch.fixe 2f50).		au 15..						
			en liq..						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 15..	91 57½			91 75	91 85	91 75
...	d° coup. 500 fr.	91f50 60	Pe au 15		d1f		d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.		Pe au 15		d25				
...	d° coup. 50 fr.		Pe au 31		d1f		92 .. d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	91f	Pe au 31		d25			91 20	
Avril 91	d° 3%	..f	au 15..						
			en liq..						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	315 315 50 316	au 15..					315 ..	
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég.ch.fl. 25f20),		en liq..						
	coup. de 504 f. (20 £).		au 15..						
Fév. 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).		au 15..					87 ..	
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 15..						
d°	d° obl. 5% d°		au 15..						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch.		en liq..						
	fixe 25f25), coup. de 20 £.	43f 43f25	au 15..	42 70	43 05	42 70	43 ..	43 ..	42 80
...	d° coup. de 50 £.	43f50	Pe au 15		d50		d25		
...	d° coup. de 100 £.	42f80 95 43f 43f25	Pe au 31		43 25 d50		d1f	42 40	
			en liq..						
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. Nos 1 à 390000 et 500001 à 929987. C. 500 f.	341 25 343 345	au 15..					338 75	
...	C. 5 obl.		au 15..						
...	C. 10 ob.		au 15..						
			en liq..						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	99f75	au 15..					100 ..	
Juill. 91	d° 1890, 4%	..f	Pe au 15						
Juill. 91	Russie, 1850, 4½% (n.ch.fl. 25f50.		en liq..						
	Oblig. de 100 £.		au 15..						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	98f20 97f80	au 15..						
...	Grosses coupures	99f25 50 55 60 65 70						98 25	
Janv. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fl. 4 f. Obl. de 100 r.	..f	au 15..						
...	d° de 1000 r.	73f50	Pe au 15		d50		d25		
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fl. 4 f. Obl. de 100 r.	72f15 72f	au 15..	71 65			71 80	72 60	71 90
...	d° de 1000 r.		Pe au 15		d50		d25	72 ..	
			en liq..						
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	97f50 60 40	au 15..					97 75	
...	Grosses coupures	97f50 60 75 80	Pe au 15	97 75	d50		d25	98 50	97 75
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 15..						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change		en liq..						
	fixe 4f), coup. de 125 r.	104 75 50	au 15..					104 80	
...	coup. de 500 r.	104 80 50						104 80	
...	coup. de 1000 r.	104 80 50							
...	coup. de 10000 r.		en liq..						
Juin 91.	d° 1889, 4% (or).	98f30	au 15..					98 ..	
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	98f20 22½ 25	au 15..					98 25	
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	99f	au 15..					100 ..	
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p., Obl. 500 f.	97f60 50	en liq..					97 60	
...	d° 2500 f.	99f75 50	au 15..	97 25	97 25	97 20	97 25	100 ..	97 25
...	d° 5000 f.	97f30 35 37½ 20 15	Pe au 15		d50		d25	97 25	
...	d° 12500 f.	97f75 90 98f 97f55						97 ..	
			en liq..						
Juill. 91	d° d° 3e série	97f50	au 15..					97 40	97 67½
Mai 91.	d° Intér. cons., 4½%. 1re ém.,		en liq..						
	1980 (n.ch.fl. 4f) C. 100 r.	..f	au 15..					73 ..	
	C. 500 r.	..f	au 15..		d50		d25	73 ..	
	C. 1000 r.	..f	au 15..						
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Transcaucasien,		en liq..						
	remb. au pair.	81f75	au 15..					81 50	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½%, 53 (n.ch.fi. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Obligi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	320 50	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fl. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).		
d° 1000 fl. d°		
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.	406 ..	
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	95 ..	
Congo (Etat indép. du), Lots 1888.		
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Danemark, 3½% (nég.ch.fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fl. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	13 ..	12 ..
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	102 25	
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	99 75	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
d° 1866, 5%	96 ..	
Gouv. de Québec, 80, 4½%, r. 500 f.	514 ..	
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fl. 25f20),	118 25	
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f.p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	121 ..	117 ..
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.	343 75	
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).		
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	660 ..	650 ..
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	372 ..	370 ..
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	361 ..	358 ..
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	430 ..	426 ..
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486.	412 75	411 ..
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale.	398 50	397 ..
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000		
Beïra-Alta, 3%	127 ..	
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	260 ..	246 ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	209 50	
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	322 ..	319 ..
d° (Série X)	324 50	322 ..
Nord-Belges, 3%	472 50	470 .
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque	394 ..	392 50
d° (2e série), 2e hypothèque.	375 ..	
d° (3e série), 3e hypothèque.	350 ..	
d° (4e série), 4e hypothèque.	342 50	
d° (5e série), 5e 5ypothèque.	335 ..	
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	362 50	361 50
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	361 75	
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	365 ..	
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	343 ..	342 50
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	344 ..	
Ouest de l'Espagne, 4%	280 ..	
Portugais, 3%	231 ..	220 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	225 ..	220 ..
d° 4%	295 ..	281 ..
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	368 ..	366 ..
d° 2e hypothèque.	355 ..	
d° 3e hypothèque.		
Cordoue à Séville, 3%	367 50	
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.		
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	305 ..	300 25
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.	152 50	
d° 5%, série B, r. 504 f, t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.		
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.		
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	440 ..	
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	430 ..	

Jouissance	Vendredi 10 Juillet	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	455 457	au 15.. en liq..					457 50	
Juill. 91	dº 5%, 1890, remb. 500 fr..	88f	au 15.. en liq..					87 70	
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.	102	au 15..					103 ..	
...	dº dº Ob. 50 £.	103 50	Pe au 15		d1f		d25		
...	dº dº Ob. 100 £.	103 50	Pe au 15		d50		d25		
Avril 91	dº 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.) (nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.		en liq.. au 15.. Pe au 15		d50		d25		
...	dº dº Ob. 100 £.		en liq..						
...	dº dº Ob. 500 £.		au 15..						
Juin 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.	99f75	Pe au 15		d50		d25		
...	dº dº c. 5000f.		en liq..						
Mai 91.	dº Rente 3%, c de f., obl. 30f r.	89f75	au 15.. en liq..					89 75	
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	23f40	au 15..						
	dº dº gross. coup.		en liq..						
dº	dº dº (sér. C).	18f95	au 15..					18 80	
	dº dº gross. coup.		en liq..						
dº	dº dº (sér. D).	19f95	au 15..					18 80	
...	dº dº gross. coup.		Pe au 15		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890. Obligations de 500 fr.	422 50 423 50	en liq.. au 15..					422 50	
...	dº de 2500 fr.	421 423	Pe au 15		d50		d25		
...	dº de 12500 fr.	419 421 25	Pe au 31		d50		d25		
Janv. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil. 5%, Douanes. Obl. de 500 f.	471 50 471 25	en liq.. au 15..	467 50				471 ..	467 50
...	dº dº 2500 f.	467 50	Pe au 31		d10		d5f		
...	dº dº 12500 f.		Pe au 15		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl. pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	468 75	en liq.. au 15.. Pe au 15 Pe au 31	468 75	d10 d10		d5f d5f	466 25	467 50
Mai 91. ex-5e r.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f., 250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		en liq.. au 15.. Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)	535	au 15..						
Janv. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 20).		en liq. au 15..						
Juill. 88 ex-1er r	Banque des Pays-Hongrois, act. nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		en liq.. au 15..						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		en liq.. au 15.. Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act. 100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p. (ex-coupon 14)		en liq.. au 15.. Pe au 15	605 ..	d10		603 75 d5f	602 50	605 ..
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 32)..	577 50 576 25	en liq.. au 15.. Pe au 15	573 75	d10		576 25 d5f	577 50	576 2[illegible]
...	Grosses coupures....	575	Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 150 fr. payés (ex-coupon 34)		en liq.. au 15..						
Juill. 90	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1096 25 1090.	en liq.. au 15.. Pe au 15	1097 50	d10		d5f	1095 ..	
...	Grosses coupures....		Pe au 31		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions 500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).		en liq.. au 15.. Pe au 15		d10		d5f	476 25	
...	Grosses coupures....		Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq.. au 15..					485 ..	
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie, a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		en liq.. au 15.. Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie ». (ex-coupon 14)	128 75 127 50 128 75 132 50	en liq.. au 15.. Pe au 15 Pe au 31	130 ..	130 .. d10 d10	128 75	130 .. d5f d5f	125 ..	130 ..
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	455 557 50 .. 460 465	en liq.. au 15.. Pe au 15	455 ..	d10		465 .. d5f	452 50	450 ..
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes. (525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		en liq.. au 15..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat (Société privil.), act. 500 f., t.p.	628 75 630 .. 631 25 633 75	en liq.. au 15.. Pe au 15	632 50	d10		635 .. d5f	630 ..	631 25
	Grosses coupures....	630 632 50 ..	Pe au 31		d10		642 50 d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	147 50	en liq.. au 15..					150 ..	150 ..
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	232 50	en liq.. au 15.. Pe au 15	231 25	233 75 d10	230 ..	233 75 d5f		232 50
	Grosses coupures....		Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p.: 200000 act. de 1862; 100000 a. de 1881; 60000 act. de 1885 et 60000 act. de 1889. (ex-coup. 42)........		en liq.. au 15..	650 ..					652 50
	Grosses coupures....		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 59).....	305 306 25 .. 307 50	en liq.. au 15.. Pe au 15	303 75	d10		307 50 d5f	303 75	305 ..
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	190 186 25 190 .. 200	en liq.. au 15.. Pe au 15	190 ..	205 .. 200 .. d10	187 50	205 50 d5f	185 ..	192 50
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 6?)......	301 25 302 50 303 75 305	en liq.. au 15.. Pe au 15 Pe au 31	303 75	d10 d10		305 .. d5f d5f	301 25	301 25
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p. (ex-coupon 22)	350	en liq.. au 15.. Pe au 15 Pe au 31		d10 d10		d5f d5f	350 ..	
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000). (ex-coupon d'int. nº 8. — ex-coupon 1 divid.).	720	en liq.. au 15.. Pe au 15		d10		d5f	715 ..	

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	Change	Papier long	Papier court
3%	Amsterdam	207½ .. à 207¾ ...	207.... à 207 1/4 et 4%.
4%	Allemagne.	122 3/4. à 122 7/8..	122 5/8. à 122 3/4 et 4%.
4%	Vienne....	212½ .. à 212¾ ...	212½ .. à 212¾ et 4..%.
5%	Barcelone..	466.... à 468.....	467.... à 469.. et 4..%.
5%	Madrid....	466.... à 468.....	467.... à 469.. et 4..%.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4..%.
5%	St-Pétersb.	272.... à 273.....	273.... à 274.. et 4..%.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4..%.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 28.. à 25 30...	25 22.. à 25 23..—2½%.
	dº chèque	25 23½ à 25 24½.	25 23½ à 25 24½—......
3%	New-York.	517½ .. à 518.....	516½. à 517....—3..%.
3%	Belgique..	1/8 pte. à pair.	1/16pte à 3/16pte—3..%.
6%	Italie.....	½ pte à ¾ pte..	¾ pte à 7/8 pte—6..%.
4%	Suisse....	¼ pte à ¼ pte..	3/16pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 3% à 4% 0/00
Argent dº à 1000/1000, dº 218f89 228 à 233 .. 0/00 pte.
Quadruples espagnols........................ 81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains....... 81 .. à 81 25
Piastres mexicaines......................... 4 10 à .. ..
Souverains anglais.......................... 25 19 à 25 24
Banknotes................................... 25 20 à 25 25
Aigles des Etats-Unis....................... 25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)........................ 24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes.... 20 60 à 20 65
dº nouv., titre 900 millièm. 40 .. à .. ..
dº dº ½ Impér. dº 20 .. à .. ..
Couronnes de Suède.......................... 27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾% consol. Midi, 96 1/8 — 1 heure, 96 1/16
Vienne, Métall, ... — Papier. 92 75 — Monnaie, 92 70
Crédit Autrichien... 296 50 | Chem. de Fer Autrich. 289 25
Change sur Londres.... Demande, 117 40 — Offre, 117 80
Change sur Paris....... Demande, 46 40 — Offre, 46 55
Lots............... 138 50 | Napoléon............. 9 315

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 10 Juillet 1891

	Disponible	Livrable dern. cours.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc Nº 3..................	35 25 à 35 50	
Roux 88º nets...............	34 75 à 35 ..	
Raffinés, bonne sorte........	104 50 à	
— belle sorte.........	105 50 à	
Certificats de sortie.........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc Nº 3. Courant du mois.	.. .. à	35 375 à 35 50
— Août.......	.. .. à	35 375 à 35 50
— Septembre......		35 ... à .. ..
— 4 d'Octobre....		34 125 à .. ..
— 4 premiers.....		34 375 à 34 54
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90º, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	43 .. à	
Courant du mois............		43 .. à 43 25
Août......................		42 .. à 42 25
4 derniers.................		39 .. à 39 25
4 premiers.................		39 75 à 39 ..
....		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	52 .. à	
Courant....................		51 75 à 52 25
Août.......................		52 .. à 52 50
4 derniers.................		54 .. à 54 50
4 premiers.................		54 .. à 54 50
....		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts............	73	
—	.. ..	
Colza en tonnes............	75	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	83	
—	.. ..	
Courant....................		73 .. à .. ..
Août.......................		73 25 à 73 50
4 derniers.................		75 .. à 75 25
4 premiers.................		76 .. à 76 25
....		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	59 75 à 60 ..	
Courant....................		59 75 à 60 ..
Août.......................		60 50 à 60 75
Septembre-Octobre..........		61 .. à 61 25
4 derniers.................		61 52 à .. ..
4 de Novembre..............		61 50 à .. ..
COURS DU MERCREDI 8 Juillet.		
SUIF DE PLACE *43º 1/2, en pains, les 100 kilos.*	64 .. à	
SUIF DE PROVINCE *43º 1/2, enfûté, en gare Paris.*	63 .. à	

RENOUVELLEMENT DES COUPONS DE LA RENTE HONGROISE OR 4 0/0

(Émise en vertu de la Loi XXXII de 1881)

Le renouvellement des feuilles de Coupons ne s'effectue gratuitement qu'à Budapest, à la Caisse centrale de l'Etat Hongrois.

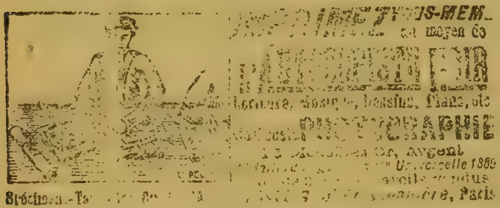
Les Porteurs qui désireront obtenir à **PARIS** de nouvelles feuilles de Coupons de ladite Rente pourront en déposer les **Talons** chez MM. de ROTHSCHILD Frères, 23, rue Laffitte, à partir du **15 juillet 1891.**

Conformément aux dispositions arrêtées par le Ministère royal des Finances de Hongrie, le renouvellement des susdites feuilles de Coupons s'effectuera à PARIS moyennant le payement, par le détenteur, de :

0 fr. 12 (douze centimes) par feuille de Coupons pour les dépôts comprenant **25 talons et au-dessous** — ou de

0 fr. 06 (six centimes) par feuille de Coupons pour les dépôts **d'un nombre supérieur à 25 talons**, sans que toutefois la perception par chaque dépôt de cette catégorie puisse être **inférieure à 3 francs.**

Passé le **31 décembre 1891**, le renouvellement ne pourra plus s'effectuer qu'à Budapest, à la Caisse centrale de l'Etat Hongrois.



SOCIÉTÉ DES IMMEUBLES DE FRANCE

Société Anonyme : Capital 15 Millions

SIÈGE SOCIAL : 9, RUE MARSOLLIER, PARIS

Obligations foncières remboursables à 1,000 francs

NUMÉROS SORTIS AU TIRAGE DU 10 JUILLET 1891

974	59.029	85.116	117.905	132.406
4.142	62.814	88.889	126.660	138.991
7.288	63.287	91.419	127.079	140.522
29.904	71.215	99.742	129.531	
42.892	75.394	103.379	129.638	
43.881	79.780	109.387	131.450	
46.102	82.837	114.737	132.270	

Les Obligations ci-dessus sont remboursables à 1,000 francs à partir du 10 Août prochain.

Le prochain tirage aura lieu le 10 Octobre 1891

NOTA. — En conformité des conditions de l'Emprunt et de l'Avis paru dans deux Journaux d'annonces légales du 10 Mai dernier, les numéros sortis au présent tirage et ceux qui sortiront aux tirages ultérieurs s'appliqueront exclusivement aux Titres définitifs entièrement libérés, l'échange des Titres provisoires devant avoir été effectué à l'époque fixée pour la libération totale, c'est-à-dire du 10 au 20 Mai dernier.

Étude de Me Henri PATENÔTRE, avoué à Paris, rue des Vosges, 18 (successeur de Me Bourse).

VENTE au Palais de Justice, à Paris, le samedi 25 juillet 1891, à deux heures, de

1° **MAISON A PARIS** r. Montmartre, 154. Revenu : 10,300 fr. Mise à prix........ 120,000 fr.

2° **MAISON A PARIS** F^g^ St-Antoine, 303. Revenu : 14,450 fr. Mise à prix......... 180,000 fr.

3° **MAISON** DE CAMPAGNE à VEULES-EN-CAUX (Seine-Infér.). Mise à pr.: 10,000 fr.

4° Pièces de TERRE et BOIS, à Lainville (Seine-et-O.). Mise à prix........... 3,000 fr.

S'adresser, à Paris, à Mes PATENÔTRE et Husson, avoués, et Surrault, notaire.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Du 7 juillet.

Lévy (Charles-Gustave), fab^t^ de porcelaines d'art, à Choisy-le-Roi Seine), rue de la Raffinerie, 8. — Liquid. prov., M. Lesage, 48, rue Jacob.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

EXCURSIONS SUR LES CÔTES DE NORMANDIE, EN BRETAGNE & A L'ILE DE JERSEY

1° **Billets d'Excursion**, valables pendant **un mois** (1) avec itinéraires fixés comme suit :

(1re Classe — 2e Classe)

1er ITINÉRAIRE — 60^fr.^ » — 45^fr.^ »
Paris. — Rouen. — Le Havre. — Fécamp. — St-Valery. — Dieppe. — Le Tréport. — Arques — Forges-les-Eaux. — Gisors. — Paris.

2e ITINÉRAIRE — 60^fr.^ » — 45^fr.^ »
Paris. — Rouen. — Dieppe. — Saint-Valery. — Fécamp. — Le Havre. — Rouen. — Honfleur ou **Trouville-Deauville. — Caen. — Paris.**

3e ITINÉRAIRE — 80^fr.^ » — 65^fr.^ »
Paris. — Rouen. — Dieppe. — Saint-Valery. — Fécamp. — Le Havre. — Rouen. — Honfleur ou **Trouville. — Cherbourg. — Caen. — Paris.**

4e ITINÉRAIRE — 90^fr.^ » — 70^fr.^ »
Paris. — Vire. — Granville. — Avranches. ou **Mortain. — Mont-St-Michel. — Dol. — St-Malo. — Dinard. — Dinan. — (Lamballe. — St-Brieuc,** moyennant supplément). — **Rennes. — Le Mans. — Paris.**

5e ITINÉRAIRE — 100^fr.^ » — 80^fr.^ »
Paris — Cherbourg — St-Lô ou **Carteret. — Granville — Avranches — Mont-St-Michel — Dol — St-Malo — Dinard — Dinan — (Lamballe — St-Brieuc, moyennant supplément) — Rennes — Le Mans — Paris.**

6e ITINÉRAIRE — 100^fr.^ » — 80^fr.^ »
Paris. — Rouen. — Dieppe. — St-Valery. — Fécamp. — Le Havre. — Rouen. — Honfleur ou **Trouville. — Caen. — Cherbourg. — St-Lô** ou **Carteret. — Granville. — Dreux. — Paris.**

7e ITINÉRAIRE — 120^fr.^ » — 100^fr.^ »
Paris. — Rouen. — Dieppe. — St-Valery. — Fécamp. — Le Havre. — Rouen. — Honfleur ou **Trouville. — Caen. — Cherbourg. — St-Lô** ou **Carteret. — Granville. — Avranches. — Mont-St-Michel. — Dol. — St-Malo. — Dinard. — Dinan. — (Lamballe. — St-Brieuc,** moyennant supplément). **— Rennes — Laval — Le Mans — Chartres — Paris.**

8e ITINÉRAIRE — 120^fr.^ » — 100^fr.^ »
Paris. — Vire. — Granville. — Avranches. ou **Mortain. — Mont-St-Michel. — Dol. — St-Malo. — Dinard. — Dinan — St-Brieuc. — Lannion. — Morlaix. — Roscoff. — Brest. — Rennes. — Le Mans. — Paris.**

9e ITINÉRAIRE — 130^fr.^ » — 110^fr.^ »
Paris. — Caen. — Cherbourg. — St-Lô ou **Carteret. — Granville. — Avranches. — Mont-St-Michel. — Dol. — St-Malo. — Dinard. — Dinan. — St-Brieuc. — Lannion. — Morlaix. — Roscoff. — Brest. — Rennes. — Vitré. — Laval. — Le Mans. — Chartres. — Paris.**

Les 10e, 11e et 12e itinéraires sont délivrés au départ du Mans, de Rouen et d'Angers.

13e ITINÉRAIRE — 105^fr.^ » — 80^fr.^ »
Paris. — Granville. — Jersey (St-Hélier). — St-Malo. — Pontorson. — Le Mont-St-Michel. — St-Malo. — Dinard. — Dinan. — St-Brieuc. — Rennes. — Le Mans. — Paris.

Les Billets sont délivrés à Paris, aux Gares Saint-Lazare et Montparnasse et aux Bureaux de Ville de la Compagnie.

(1) La durée de ces billets peut être prolongée d'un mois, moyennant la perception d'un supplément de 10 %, si la prolongation est demandée, aux principales gares dénommées aux itinéraires, pour un billet non périmé.

2° **Billets d'Excursion**, valables de **30** à **60 jours**, avec itinéraire établi au gré du Voyageur, sur les grands réseaux

Minimum de parcours **300** kilomètres.
Réduction de **20** à **60** 0/0, selon la longueur du parcours, sur les billets individuels.
Réduction supplémentaire variant entre **10** et **25** 0/0 sur les billets collectifs.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 6 juillet.

Klein (Pierre), fab^t^ de talons de chaussures, rue des Ardennes, 19. — Synd. prov., M. Chardon, 11, rue St-Martin.

Cameron Leybourn (Georges-William), ayant fait le commerce sous la dénomination de « Société universelle de banque et de dépôts », rue Boudreau, 9. — Synd. prov., M. Pinet, 82, boulevard St-Germain.

Du 7 juillet.

Boulaigre (Jules), loueur de voitures, rue St-Ferdinand, 27. — Synd. prov., M. Lupy, 39, quai des Grands-Augustins.

Poulain (Emile), confectionneur, rue des Poissonniers, 26. — Synd. prov., M. Menaut, 20, rue de l'Hirondelle.

D^me^ Cordé (Eugénie Fransquin), modiste, rue Turbigo, 85. — Synd. prov., M. Châle, 7, boulevard St-Michel.

Perdriguet (Jules), chemisier, rue de la Chaussée d'Antin, 17. — Synd. prov., M. Lesage, 48, rue Jacob.

Ve Rousié (Marie-Caroline Burgan), tenant hôtel meublé et restaurant, boulevard de l'Hôpital, 8. — Synd. prov., M. Lesage, 48, r. Jacob.

Spectacles du Samedi 11 Juillet.

Opéra. — » h. »/». — Relâche.

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — Première représentation : *L'Article 231.*

Vaudeville. — 8 h. »/». — *Le Gendarme*, comédie en 3 actes, de M. Pierre Decourcelle : Maugé, Hirsch, Victorin; Mmes Cerny, Legrand.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Porte-Saint-Martin. — » h. »/». — Relâche.

Gaité. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Théâtre-Lyrique. — 8 h. »/». — *Ernani.*

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — Représentation des lions en liberté dans la grande piste, au deuxième tableau de *Néron.* — *Néron* sera également donné avec le tableau des lions, en matinée et le soir, les jeudis, dimanches et fêtes.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.
Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année.

OPÉRA-COMIQUE, ODÉON, GYMNASE, PALAIS-ROYAL, AMBIGU, CHATELET, MENUS-PLAISIRS, NOUVEAUTÉS : clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : Louis JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 187. Le numéro : 15 centimes. Dimanche 12 Juillet 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 12 JUILLET

PARTIE OFFICIELLE

PARTIE NON OFFICIELLE

CHAMBRES

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 11 Juillet 1891.

LOI tendant à réprimer les fraudes dans la vente des vins.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — L'article 2 de la loi du 14 août 1889 est ainsi modifié :

« Le produit de la fermentation des marcs de raisins frais avec de l'eau, qu'il y ait ou non addition de sucre, le mélange de ce produit avec le vin, dans quelque proportion que ce soit, ne pourra être expédié, vendu ou mis en vente que sous le nom de vin de marc ou vin de sucre. »

Art. 2. — Constitue la falsification de denrées alimentaires prévue et réprimée par la loi du 27 mars 1851, toute addition au vin, au vin de sucre ou de marc, au vin de raisins secs :

1° De matières colorantes quelconques;

2° De produits tels que les acides sulfurique, nitrique, chlorhydrique, salicylique, borique ou autres analogues;

3° De chlorure de sodium au-dessus de un gramme par litre.

Art. 3. — Il est défendu de mettre en vente, de vendre ou de livrer des vins plâtrés contenant plus de deux grammes de sulfate de potasse ou de soude par litre.

Les délinquants seront punis d'une amende de 16 fr. à 500 fr., et d'un emprisonnement de six jours à trois mois, ou de l'une de ces deux peines suivant les circonstances.

Ces dispositions ne seront applicables aux vins de liqueurs que deux ans après la promulgation de la présente loi.

Les fûts ou récipients contenant des vins plâtrés devront en porter l'indication en gros caractères. Les livres, factures, lettres de voitures, connaissements, devront contenir la même indication.

Art. 4. — Les vins, les vins de marc ou de sucre, les vins de raisins secs, seront

suivis, chez les marchands en gros ou en détail et chez les entrepositaires, au moyen de comptes particuliers et distincts. Ils seront tenus séparément dans les magasins.

Art. 5. — Les registres de prise en charge et de décharge des acquits-à-caution et les bulletins 6 E formés pour les laissez-passer, énonçant des envois supérieurs à 200 kilogr. de raisins secs, seront conservés pendant trois ans dans les bureaux des directions et sous-directions. Ils seront communiqués sur place à tout requérant, moyennant un droit de recherche de 50 centimes.

Les demandes de sucrage à taxe réduite faites en vue de la fabrication des vins de sucre définis par l'article 2 de la loi du 14 août 1889 sont conservées pendant trois ans à la direction ou à la sous-direction des contributions indirectes, ainsi que les portatifs et registres de décharge des acquits-à-caution après dénaturation des sucres. Elles sont communiquées à tout requérant moyennant un droit de recherche de 50 centimes par article.

Art. 6. — La présente loi et la loi du 14 août 1889 sont applicables à l'Algérie et aux colonies.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 11 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre des finances,

ROUVIER.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

A. FALLIÈRES.

Le Président de la République française,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre, en date du 6 juillet 1891, portant que les promotions et nominations comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur;

Sur la proposition du grand chancelier de la Légion d'honneur,

Décrète :

Art. 1er. — Est élevé à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur :

M. Aucoc (Léon), membre de l'Institut, président de l'Académie des sciences morales et politiques, président du comité de législation étrangère au ministère de la justice, membre du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur depuis 1872. Commandeur du 3 août 1875.

Art. 2. — Sont promus au grade d'officier de l'ordre national de la Légion d'honneur :

MM.

Bertherand (Félix), médecin-major en retraite ; 39 ans de services, 28 campagnes ; 8 propositions. Chevalier du 12 mars 1870.

Esnault (Emile-Ange), capitaine de frégate en retraite ; 37 ans de services, 22 campagnes ; 15 propositions. Chevalier du 30 décembre 1858.

Martin de Beaucé (Louis-Ernest), inspecteur général honoraire des ponts et chaussées ; 45 ans de services ; 5 propositions. Chevalier du 14 août 1861.

Art. 3. — Sont nommés chevaliers de l'ordre national de la Légion d'honneur :

MM.

Lamers (Jean-Henri-Gerhard), sous-officier en retraite, casernier à Bordeaux ; 39 ans de services, 20 campagnes ; plusieurs propositions.

Delange (César), officier d'administration de 1re classe des bureaux de l'intendance militaire en retraite ; 36 ans de services, 11 campagnes ; 3 propositions.

Legendre (Nicolas-Antoine-Alfred), capitaine de gendarmerie en retraite, commissaire de surveillance administrative ; 34 ans de services militaires et civils, 3 campagnes ; 1 proposition.

Martin (Frédéric), capitaine de gendarmerie en retraite ; 30 ans de services, 1 campagne ; 2 propositions.

Vincent (Eugène), capitaine d'infanterie en retraite ; 24 ans de services, 1 campagne ; 1 proposition. Retraité pour infirmités contractées dans le service.

Rovère (Benoît), ancien lieutenant de vaisseau, lieutenant de port à Nice en retraite ; 47 ans de services ; 9 propositions.

Parpette (Jean-Nicolas), capitaine d'infanterie de marine en retraite ; 26 ans de services, 19 campagnes ; 2 propositions.

Defaut (Clément-Louis), médecin de la marine en retraite pour infirmités contractées au service ; 20 ans de services, 8 campagnes ; 1 proposition.

Gavrel des Lonchamps (Charles-Marie), commis principal au ministère des finances en retraite ; 50 ans de services ; 4 propositions.

Martineau (Ferdinand-Baptiste-Henry), directeur honoraire des contributions indirectes ; 46 ans de services ; 1 proposition.

Guillemare (Achille-François), inspecteur honoraire d'académie ; 43 ans de services ; 1 proposition.

Dintrans (François-Gabriel), directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre en retraite ; 42 ans de services ; 1 proposition.

de Martel (Charles-Victor), conservateur des forêts en retraite ; 41 ans de services ; 1 proposition.

Poucin (Théodore-Louis), conservateur des forêts en retraite ; 40 ans de services ; 1 proposition.

Magnin (Joseph-François), ex-médecin du bureau de bienfaisance et de l'état civil du neuvième arrondissement de Paris, médecin assermenté de l'administration des contributions indirectes depuis 1862 ; 40 ans d'exercice ; 1 proposition.

l'abbé Blampignon (Emile-Antoine), ancien aumônier du lycée de Vanves, professeur honoraire de la faculté de théologie de Paris ; 26 ans de services ; 2 propositions.

Gaillard (Pierre-Marie), trésorier-payeur général en retraite ; 38 ans de services ; 1 proposition.

Dreux (Albert-Clément), sous-chef de bureau à la grande chancellerie ; 26 ans de services ; 1 proposition.

Art. 4. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, et le grand chancelier de la Légion d'honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 9 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

A. FALLIÈRES.

Vu pour l'exécution :

Le grand chancelier,

Gal FÉVRIER.

Le Président de la République française,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 6 juillet 1891, portant que les concessions de médailles militaires comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur;

Sur la proposition du grand chancelier de la Légion d'honneur,

Décrète :

Art. 1er. — La médaille militaire est conférée aux caporaux et soldats retraités dont les noms suivent :

Abel (Antoine-Auguste), soldat en retraite ; 10 ans de services, 4 campagnes : blessure de guerre équivalente à la perte absolue de l'usage d'un membre.

Allard (Julien), caporal en retraite ; 4 ans de services, 1 campagne : blessure de guerre équivalente à la perte absolue de l'usage d'un membre.

Bonnafous (Joseph), soldat en retraite ; 4 ans de services, 1 campagne : blessure de guerre équivalente à la perte absolue de l'usage d'un membre.

Castor (Jacob), soldat en retraite ; 5 ans de services, 5 campagnes : cécité complète contractée pendant la campagne du Tonkin.

Deneuville (Albert-Louis-Joseph), soldat en retraite ; 4 ans de services, 1 campagne : blessure de guerre équivalente à la perte absolue de l'usage d'un membre.

Forrier (Léandre-Ferdinand), soldat en retraite ; 8 ans de services, 1 campagne : amputation d'un bras par suite de blessure de guerre.

Frugier (Joseph), soldat en retraite ; 2 ans de services, 1 campagne : blessure de guerre équivalente à la perte absolue de l'usage d'un membre.

Hudry (Jean), soldat en retraite ; 5 ans de services, 1 campagne : blessures de guerre équivalentes à la perte absolue de l'usage d'un membre.

Joly (Paul), soldat en retraite ; 1 an de services, 1 campagne : blessure de guerre équivalente à la perte absolue de l'usage d'un membre.

Lascaux (Jean), soldat en retraite ; 3 ans de services, 1 campagne : blessure de guerre équivalente à la perte absolue de l'usage d'un membre.

Muraire (Jacques-Victor-Lucien), soldat en retraite ; 7 ans de services, 1 campagne : blessure de guerre équivalente à la perte absolue de l'usage d'un membre.

Samacoits (Michel), soldat en retraite ; 1 an de services, 1 campagne : blessure de guerre équivalente à la perte absolue de l'usage d'un membre.

Souleyret (Henri), soldat en retraite ; 2 ans de services, 1 campagne : blessure de guerre équivalente à la perte absolue de l'usage d'un membre.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, et le grand chancelier de la Légion d'honneur sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 9 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

A. FALLIÈRES.

Vu pour l'exécution :

Le grand chancelier,

Gal FÉVRIER.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du ministre de l'intérieur,

Vu les lois des 22 juin 1833 et 10 mai 1838,

Décrète :

Art. 1er. — Les conseils d'arrondissement se réuniront le 28 juillet pour la première partie de leur session, et le 21 septembre pour la seconde partie.

La durée de chaque partie ne pourra excéder cinq jours.

Art. 2. — Il sera statué par des décrets particuliers en ce qui concerne les départements de la Seine et de la Corse.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 10 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

Le président de la République française,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 6 juillet 1891, portant que les promotions qui font l'objet du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur ;

Sur le rapport du ministre des travaux publics,

Décrète :

Art. 1er. — Sont promus au grade de commandeur dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

MM.

Leblanc (Edouard-Michel), inspecteur général de 1re classe au corps des ponts et chaussées, vice-président du conseil général des ponts et chaussées. Officier du 30 décembre 1881 ; 45 ans de services.

Le Royer de la Tournerie (Henri-Désiré), inspecteur général de 1re classe au corps des ponts et chaussées. Officier du 10 avril 1885 ; 45 ans de services.

Art. 2. — Le ministre des travaux publics et le grand chancelier de la Légion d'honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 11 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre des travaux publics,

YVES GUYOT.

Le Président de la République française,

Vu l'avis du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 6 juillet 1891, portant que les promotions et nominations comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur ;

Sur le rapport du ministre des travaux publics,

Décrète :

Art. 1er. — Sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier.

MM.

Bellom (Armand-Marie), inspecteur général de 2e classe au corps des ponts et chaussées. Chevalier du 12 août 1868 ; 41 ans de services.

Bazin (Henry-Emile), inspecteur général de 2e classe au corps des ponts et chaussées. Chevalier du 11 août 1866 ; 42 ans de services.

Ricour (Théophile-Luc), inspecteur général de 2e classe au corps des ponts et chaussées. Chevalier du 9 août 1870 ; 40 ans de services.

Bochet (Henry-Edmond-Joachim), inspecteur général de 1re classe au corps des mines. Chevalier du 14 août 1861 ; 47 ans de services.

Au grade de chevalier.

MM.

D'Hénouville (Henry-Marcel), chef de bureau à l'administration centrale ; 19 ans de services. Titres exceptionnels : chargé d'un bureau technique important qu'il dirige avec une réelle distinction.

Dreux (Paul-Emile), chef de bureau à l'administration centrale ; 19 ans de services. Titres exceptionnels : dirige avec la plus grande compétence un bureau très chargé qui comporte l'examen de questions contentieuses excessivement délicates.

Descubes-Desgueraines (Charles-Amédée), chef de bureau à l'administration centrale, chef adjoint du cabinet ; 19 ans de services. Titres exceptionnels : délégué depuis plus de deux ans dans les fonctions de chef adjoint du cabinet du ministre. A rempli avec succès plusieurs missions importantes.

Berget (Jules), ingénieur ordinaire de 1re classe au corps des ponts et chaussées ; 18 ans de services. Titres exceptionnels : s'est distingué dans les travaux de la distribution d'eau d'Albi et dans les projet du grand viaduc sur le Viaur (ligne de Carmaux à Rodez).

Callon (Charles-Georges), ingénieur ordinaire de 1re classe au corps des ponts et chaussées ; 17 ans de services. Titres exceptionnels : chargé d'une section du service municipal de la ville de Paris ; a fait exécuter en 1889 les travaux délicats de transformation des chaussées de la place de l'Alma et de la gare Saint-Lazare.

Bourguin (Marie-Georges-Maxime), ingénieur ordinaire de 1re classe au corps des ponts et chaussées ; 17 ans de services. Titres exceptionnels : a fait preuve d'habileté dans l'exécution de grands travaux sur le canal de l'Est.

Robert (Jules-Pierre-Joseph), ingénieur ordinaire de 1re classe au corps des ponts et chaussées ; 17 ans de services. Titres exceptionnels : construction des bassins à flot des ports de Saint-Malo, Saint-Servan ; travaux d'amélioration du port de Marseille.

Barrand (Louis-François-Auguste-Ferdinand), ingénieur ordinaire de 1re classe au corps des ponts et chaussées ; 17 ans de services. Titres exceptionnels : a dirigé avec beaucoup d'habileté et d'intelligence les travaux du chemin de fer de Besançon à la frontière suisse et des ponts de la Porte-Saint-Pierre, à Besançon.

Le Châtelier (Louis-Eugène-Isidore), ingénieur ordinaire de 1re classe au corps des ponts et chaussées ; 17 ans de services. Titres exceptionnels : s'est signalé dans la construction des écluses du canal Saint-Denis et des ponts du bassin élargi de la Villette. Apporte une collaboration précieuse aux travaux de la commission militaire de navigation.

Tourtay (Louis-Charles-Alexandre), ingénieur ordinaire de 1re classe au corps des ponts et chaussées ; 17 ans de services. Titres exceptionnels : construction du pont Marguerite-Boucicaut sur la Saône, à Verjux.

Imbert (Auguste-Jean-François-Régis-Henri), ingénieur ordinaire de 1re classe au corps des ponts et chaussées ; 16 ans de services. Titres exceptionnels : adjoint au directeur général des travaux publics de la régence de Tunis.

Paris (Henri-Alexandre), ingénieur ordinaire de 1re classe au corps des ponts et chaussées ; 35 ans de services.

Küss (Charles), ingénieur ordinaire de 1re classe au corps des ponts et chaussées ; 15 ans de services. Titres exceptionnels : s'est particulièrement distingué dans les études de diverses lignes stratégiques de la région de l'Est et dans la création du réseau de chemins de fer d'intérêt local du département de la Meuse.

Ribière (Charles-Henri), ingénieur ordinaire de 1re classe au corps des ponts et chaussées ; 15 ans de services. Titres exceptionnels : attaché au service central des phares et balises. A rempli avec succès une importante mission à la conférence maritime internationale de Washington.

Clerc (Jean-Charles-Alphonse), ingénieur ordinaire de 1re classe au corps des ponts et chaussées; 15 ans de services. Titres exceptionnels : a exécuté d'importants travaux de barrages sur la basse Seine.

Cadart (Gaston-Charles-Louis), ingénieur ordinaire de 1re classe au corps des ponts et chaussées; 14 ans de services. Titres exceptionnels : s'est signalé dans l'exécution des travaux d'amélioration du port de Rouen; construction du nouveau pont de Rouen.

Tavernier (René-Jean-Jacques-Hippolyte), ingénieur ordinaire de 1re classe au corps des ponts et chaussées; 15 ans de services. Titres exceptionnels : fait preuve d'activité et de dévouement dans la direction d'un service chargé.

Heurtault (Eugène-Laurent), ingénieur ordinaire de 1re classe au corps des ponts et chaussées; 14 ans de services. Titres exceptionnels : a rendu les plus grands services dans le règlement d'entreprises difficiles. A dirigé d'une manière remarquable les travaux d'amélioration du canal de Briare.

Quellennec (Edouard-Marie), ingénieur ordinaire de 1re classe au corps des ponts et chaussées; 12 ans de services. Titres exceptionnels : services distingués dans la mission française des travaux publics en Grèce.

Bleynie (Gabriel), ingénieur ordinaire de 1re classe au corps des ponts et chaussées; 12 ans de services. Titres exceptionnels : a fait preuve d'une habileté et d'un dévouement rares dans la direction des travaux du souterrain de Marot (ligne de Montauban à Brive).

Küss (Henry), ingénieur en chef de 2e classe au corps des mines; 17 ans de services. Titres exceptionnels : ingénieur d'une grande compétence technique. Auteur de nombreuses publications scientifiques.

Tauzin (Louis-Marc), ingénieur ordinaire de 1re classe au corps des mines; 14 ans de services. Titres exceptionnels : professe avec talent plusieurs cours importants à l'école des mines de Saint-Etienne.

Klein (Louis), chef du dépôt des modèles et instruments de l'école nationale des ponts et chaussées; 33 ans de services.

Blanpain (Rigobert-Jean-Etienne), conducteur principal des ponts et chaussées; 34 ans de services.

Bonvin (Gustave-Antoine-Edouard), contrôleur principal des mines; 32 ans de services.

Zerling (Jean-Charles), inspecteur principal de l'exploitation commerciale des chemins de fer; 29 ans de services.

Gérhardt (Gustave-Adolphe), architecte du Gouvernement; 19 ans de services. Titres exceptionnels : grand prix de Rome en 1865. A rendu des services signalés comme membre du conseil général des bâtiments civils.

Richard (Emile-Octave), inspecteur principal du service des eaux de Versailles, Marly, Meudon et Saint-Cloud; 34 ans de services.

Berquet (Laurent-Ennemond), ingénieur en chef de 2e classe au corps des ponts et chaussées, sous-chef de l'exploitation à la compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée; 21 ans de services.

Nigond (Charles-François-Barnabé), ingénieur ordinaire de 1re classe au corps des ponts et chaussées, sous-chef de l'exploitation à la compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans; 18 ans de services. Titres exceptionnels : remplit d'une façon distinguée les difficiles fonctions de sous-chef de l'exploitation du réseau d'Orléans.

Ramond de la Croisette (Edouard-Paul), chef du contentieux et du domaine de la compagnie du chemin de fer du Nord; 25 ans de services.

Maurel (François), ingénieur civil, entrepreneur de travaux publics. Titres exceptionnels : s'est signalé dans l'exécution des travaux du souterrain de Braye sur le canal de l'Oise à l'Aisne.

Grenier (Antoine), entrepreneur de travaux publics; 26 ans de services dans les travaux publics.

Champion de Nansouty (Max-Charles-Emmanuel), ingénieur des arts et manufactures. Titres exceptionnels : dirige depuis douze ans la revue *le Génie civil*. A rendu des services appréciés aux travaux publics et à l'industrie.

Art. 2. — Le ministre des travaux publics et le grand chancelier de la Légion d'honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 11 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre des travaux publics,

YVES GUYOT.

Le Président de la République française,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, en date du 9 juillet 1891, portant que la nomination qui fait l'objet du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur;

Sur le rapport du ministre des travaux publics,

Décrète :

Art. 1er. — M. Tribondeau (Louis-Julien), chef de gare à Bordeaux, compagnie des chemins de fer du Midi, est nommé chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur; 29 ans de services.

Art. 2. — Le ministre des travaux publics et le grand chancelier de la Légion d'honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 11 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre des travaux publics,

YVES GUYOT.

Le Président de la République française,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, en date du 9 juillet 1891, portant que la nomination qui fait l'objet du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur;

Sur le rapport du ministre des travaux publics,

Décrète :

Art. 1er. — M. Porée (Félix-Henri), avocat à la cour d'appel de Paris, avocat du ministère des travaux publics, est nommé chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur; 15 ans de services. Titres exceptionnels : services distingués comme avocat du ministère des travaux publics et membre du comité de contentieux et d'études juridiques.

Art. 2. — Le ministre des travaux publics et le grand chancelier de la Légion d'honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 11 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre des travaux publics,

YVES GUYOT.

Par décret en date du 8 juillet 1891, rendu sur la proposition du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, M. Picard (Louis-Marie) est nommé courtier d'assurances, interprète et conducteur de navires à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), en remplacement de M. Picard, son père, démissionnaire.

Par le même décret, M. Picard est autorisé à interpréter les langues anglaise, allemande, danoise, norvégienne, suédoise et hollandaise.

Par décrets en date du 11 juillet 1891, rendus sur la proposition du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies :

M. Le Tual (Albert-Germain), inspecteur chargé des fonctions de directeur à Moulins, est nommé directeur des postes et des télégraphes dans la même résidence.

M. Garnier (Ernest-Nicolas), directeur des bureaux de poste ambulants de la ligne des Pyrénées à Bordeaux, est nommé directeur des bureaux ambulants des lignes de l'Ouest et du Nord-Ouest, à Paris.

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

Vu le décret du 22 mars 1882;

Vu l'arrêté du 24 avril 1882;

Vu les propositions du directeur général des postes et des télégraphes,

Arrête :

Art. 1er. — Sont transformées en médailles d'argent les médailles de bronze antérieurement décernées aux sous-agents ci-après désignés :

Luccioni (Antoine-Dominique), facteur de ville des postes au Mans (Sarthe); 25 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires. Titulaire de la médaille de bronze depuis le 30 décembre 1882.

Jobard (Charles), courrier auxiliaire des postes à Besançon (Doubs), ancien entreposeur en gare; 36 ans 1/2 de services administratifs, 6 ans de services militaires. Titulaire de la médaille de bronze depuis le 22 décembre 1883.

Guinot (Joseph-Paul), chef surveillant des télégraphes à Perpignan (Pyrénées-Orientales); 30 ans de services administratifs, 5 ans de services militaires. Titulaire de la médaille de brouze depuis le 23 février 1886.

Lauge (Marius-Isidore), surveillant facteur des télégraphes à Marseille (Bouches-du-Rhône); 36 ans de services administratifs. Titulaire de la médaille de bronze depuis le 17 mai 1886.

Clavaud (Jean), entreposeur en gare, à Limoges (Haute-Vienne); 36 ans 1/2 de services administratifs;

Boulière (Joseph), surveillant facteur des télégraphes à Limoges (Haute-Vienne), 30 ans de services administratifs, 4 ans de services militaires :

Titulaires de la médaille de bronze depuis le 5 juin 1886.

Blard (Pierre-Toussaint-Emile), facteur chef des postes au Havre (Seine-Inférieure); 28 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires. Titulaire de la médaille de bronze depuis le 8 juin 1886.

Joly (Jean-Louis), chef surveillant des télégraphes à Paris; 29 ans 1/2 de services administratifs, 4 ans de services dans les douanes, 2 ans de services militaires;

Denis (André), chef surveillant des télégraphes à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais); 24 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires.

Chiquard (Joseph), facteur local à Bayon (Meurthe-et-Moselle); 33 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires ;

Tabouelle (Pierre-Prosper), sous-chef facteur des postes à Rouen (Seine-Inférieure); 37 ans de services administratifs, 6 ans 1/2 de services militaires;

Sartout (Léonard), entreposeur en gare à Guéret (Creuse); 38 ans 1/2 de services administratifs, 6 ans 1/2 de services militaires;

Massot (Modeste-Frédéric), brigadier facteur à Alençon (Orne); 30 ans 1/2 de services administratifs, 6 ans de services militaires ;

Oustric (Jean-Pascal), facteur chef des postes à Narbonne (Aude); 35 ans 1/2 de services administratifs, 6 ans de services militaires;

Lejeune (Pierre-Michel-Jean), chef surveillant des télégraphes à Lorient (Morbihan); 31 ans 1/2 de services administratifs;

Manet (Bertrand), facteur local au Bugue (Dordogne); 38 ans 1/2 de services administratifs, 5 ans 1/2 de services militaires;

Martial (Auguste), facteur chef des postes à Bergerac (Dordogne); 36 ans 1/2 de services administratifs;

Béraud (Joseph), brigadier facteur à Vannes (Morbihan); 22 1/2 ans de services administratifs, 14 ans de services militaires :

Titulaires de la médaille de bronze depuis le 12 juillet 1886.

Art. 2. — La médaille d'argent des postes et des télégraphes est décernée aux sous-agents dont les noms suivent :

Alzas (Louis), gardien de bureau à la caisse nationale d'épargne ; 31 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

Cistac (Antoine), facteur des télégraphes à Agen ; 27 ans de services administratifs, 13 ans de services militaires :

Décorés de la médaille militaire.

Art. 3. — La médaille de bronze des postes et des télégraphes est décernée aux sous-agents dont les noms suivent:

Accart (Pierre-François-Sabin), facteur de ville des postes à Amiens; 32 ans de services administratifs.

Badouet (François-Joseph), courrier convoyeur des postes à Paris; 31 ans de services administratifs.

Baratte (Ferdinand-Joseph), courrier convoyeur des postes à Cambrai (Nord); 27 ans 1/2 de services administratifs, 7 ans de services militaires.

Belgule (Louis-Hégésipe), courrier auxiliaire à Montivilliers (Seine-Inférieure), précédemment facteur rural; 31 ans de services administratifs, 6 ans 1/2 de services militaires.

Blaess (Antoine-Victor), facteur-chef des télégraphes à Paris; 26 ans de services administratifs, 10 ans de services militaires.

Bouché (Jean-Baptiste), chef surveillant des télégraphes à Besançon (Doubs); 31 ans 1/2 de services administratifs, 7 ans de services militaire.

Boucher (Jean-Pierre), facteur-chef des télégraphes à Paris; 32 ans de services administratifs.

Bouchery (Barthélemy), courrier convoyeur des postes à Saint-Etienne (Loire); 34 ans de services administratifs.

Bouvret (Antoine-Séraphin), facteur de ville des postes à Besançon (Doubs); 29 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires.

Collardot (Claude), facteur-chef des télégraphes à Paris; 28 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires.

Concord (Jean-Pierre), facteur rural à la Chambre (Savoie); 30 ans 1/2 de services administratifs, 8 ans de services militaires.

Congras (Jean-Louis-Emmanuel), facteur local à Montagnac (Hérault); 34 ans de services administratifs, 1 an de services militaires.

Darcheville (Philippe-Henri), facteur local à Seclin (Nord); 29 ans 1/2 de services administratifs, 6 ans de services militaires.

Defaye (Guillaume), facteur rural à Aixe-sur-Vienne (Haute-Vienne); 30 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires.

Denis (Philippe), facteur de ville des postes à Rive-de-Gier (Loire); 27 ans 1/2 de services administratifs, 13 ans de services militaires.

Fages (Pierre), facteur rural à Alban (Tarn); 29 ans 1/2 de services administratifs, 6 ans 1/2 de services militaires.

Foix (Paul-Barthélemy), surveillant des télégraphes à Perpignan (Pyrénées-Orientales); 35 ans 1/2 de services dans l'administration; 7 ans 1/2 dans les douanes.

Forgeais (Célestin), courrier convoyeur des postes à Rennes (Ille-et-Vilaine); 30 ans de services administratifs.

Gasser (Joseph-Toussaint), courrier auxiliaire à Cirey-sur-Vezouze (Meurthe-et-Moselle), précédemment facteur de ville des postes; 39 ans 1/2 de services administratifs; 7 ans de services militaires.

Geng (Jean-Baptiste), facteur-chef des postes à Lyon; 27 ans 1/2 de services administratifs, 6 ans de services militaires.

Gentilhomme (Louis-François-Désiré), facteur rural à Pervenchères (Orne); 29 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires.

Gévaudant (Auguste), facteur rural à Saugues (Haute-Loire); 31 ans de services administratifs, 5 ans 1/2 de services militaires.

Gilet (Maurice), facteur rural à Clion (Indre); 35 ans 1/2 de services administratifs.

Giraud (Jean-André), surveillant auxiliaire des télégraphes à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme); 29 ans de services administratifs, 5 ans de services militaires.

Guichard (François), courrier convoyeur des postes à Paris; 31 ans 1/2 de services administratifs.

Guyou (Emile-Eugène), gardien de bureau à Paris; 28 ans 1/2 de services administratifs, 7 ans de services militaires.

Hoffmeyer (Pierre), chargeur à Paris, recette principale ; 27 ans de services administratifs, 13 ans de services militaires.

Husson (Nicolas-Léopold), entreposeur en gare à Bar-le-Duc (Meuse) ; 30 ans 1/2 de services administratifs.

Joseph (Théodore-Noël), courrier convoyeur des postes à Nevers ; 30 ans de services administratifs, 3 ans de services militaires.

Lesbros (Pierre-Joseph-Firmin), facteur local à Salindres (Gard); 34 ans de services dans l'administration, 2 ans 1/2 dans les douanes et 7 ans de services militaires.

Malfilâtre (Pierre-Auguste-Victor), facteur local à Beuzeval (Calvados); 28 ans 1/2 de services administratifs, 7 ans de services militaires.

Maroun Gébraïl, cawass du bureau des postes françaises de Beyrouth (Syrie); 29 ans de services administratifs.

Monlezun (Jean-Etienne), facteur rural à Rabastens (Hautes-Pyrénées); 30 ans 1/2 de services administratifs, 6 ans 1/2 de services militaires.

Morisot (Jean-Pierre-Charles-Camille), sous-chef facteur des postes à Paris; 31 ans 1/2 de services administratifs.

Nayraud (Joseph), courrier convoyeur des postes à Lyon (Rhône); 29 ans 1/2 de services administratifs, 2 ans 1/2 dans les douanes.

Perfettini (Antoine-Marie), facteur-chef des postes à Paris; 25 ans 1/2 de services administratifs, 13 ans de services militaires.

Prudon (Jacques), facteur rural à Toulon-sur Arroux (Saône-et-Loire); 33 ans de services administratifs.

Quirac (Jacques-Arnaud), facteur rural à Castelnau-de-Médoc (Gironde); 36 ans de services administratifs.

Ribes (Jean), facteur de ville des postes à Limoux (Aude); 27 ans 1/2 de services administratifs, 13 ans de services militaires.

Saint-Jean (Joseph), facteur de ville des postes a Nîmes (Gard); 30 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires.

Septier (Pierre-Marin), facteur rural à Longny (Orne); 30 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires.

Soulier (Pierre), facteur rural à Lunel (Hérault); 33 ans 1/2 de services administratifs, 4 ans 1/2 de services militaires.

Suty (Denis-Isidore), facteur de ville des postes à Dôle (Jura); 30 ans de services administratifs, 9 ans 1/2 de services militaires.

Tavernier (Charles-Henry), facteur-chef des postes à Abbeville (Somme); 26 ans 1/2 de services administratifs, 6 ans 1/2 de services militaires.

Troussel (Romain), facteur de ville des postes à Lyon (Rhône); 29 ans 1/2 de services administratifs, 7 ans de services militaires.

Vacher (Antoine-André), facteur de ville des postes à Issoire (Puy-de-Dôme); 34 ans 1/2 de services administratifs.

Vigier (François), facteur local à Champs-de-Bort (Cantal); 30 ans 1/2 de services administratifs, 6 ans 1/2 de services militaires.

Fait à Paris, le 10 juillet 1891.

JULES ROCHE.

Par décision en date du 9 juillet 1891, sur la proposition du directeur général des postes et des télégraphes, le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies a autorisé la création de bureaux télégraphiques dans les communes de :

Harville (Meuse).
Manheulles (Meuse).
Saint-Pierre-d'Entremont (Savoie).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Légion d'honneur. — Par décret en date du 10 juillet 1891, le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, en date du 6 du même mois, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en

vigueur, a nommé au grade de chevalier dans la Légion d'honneur :

INFANTERIE

1er rég. étrang. M Ronget (Paul-Marie-Joseph-Albert), capitaine; 15 ans de services, 9 campagnes, 1 citation, 1 blessure.

— M. Plessier (Louis-Victor), capitaine; 17 ans de services, 6 campagnes, 1 blessure de guerre.

Médaille militaire. — Par décret en date du 10 juillet 1891, le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, en date du 6 du même mois, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a conféré la médaille militaire aux sieurs :

INFANTERIE

1er rég. étrang. De Lanessan (Jean-Marie-Gaston-Antoine), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes, 1 blessure de guerre.

— Joly (Charles-Joseph), adjudant; 7 ans de services, 7 campagnes.

— Lévy (Marx), adjudant; 9 ans de services, 9 campagnes.

— Kaeppelin (Joseph), sergent-major; 7 ans de services, 7 campagnes.

— Delattre (Henri-Jean-Baptiste), sergent; 4 ans de services, 4 campagnes, 1 blessure de guerre.

— Lejonc (François-Emile), sergent; 6 ans de services, 6 campagnes.

— Cognet (Antoine), caporal; 5 ans de services, 5 campagnes, 1 blessure de guerre.

— Nonon (Charles), soldat; 4 ans de services, 4 campagnes, 1 blessure de guerre.

— Haussler (Barnabé), soldat; 4 ans de services, 4 campagnes, 1 blessure de guerre.

3e rég. de tiraill. algér. Ali ben Ahmed, soldat de 1re classe; 26 ans de services, 26 campagnes, 1 blessure de guerre.

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

État-major général de l'armée. — Par décrets en date du 11 juillet 1891, rendus par le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été promus ou nommés dans la 1re section du cadre de l'état-major général de l'armée :

Au grade de général de division.

Les généraux de brigade :

M. Zœgger (Emile-Daniel), commandant l'artillerie du 10e corps d'armée, en remplacement de M. le général Lanty, placé dans la section de réserve.

M. Varaigne (Jules-Auguste), gouverneur d'Epinal, commandant supérieur de la défense du groupe d'Epinal, commandant la subdivision de région de Neufchâteau, en remplacement de M. le général Gueytat, placé dans la section de réserve.

M. Sonnois (Joseph-Emile-Alphonse), commandant la 6e brigade d'infanterie (3e division, 2e corps d'armée) et les subdivisions de région de Beauvais et d'Amiens, en remplacement de M. le général Heintz, placé par anticipation, sur sa demande, pour raison de santé, dans la section de réserve.

Au grade de général de brigade.

Les colonels :

M. Berliat (Félix-François), chef de la 15e légion de gendarmerie, en remplacement de M. le général de Négroni, placé dans la section de réserve.

M. de Boysson (Bernard-Charles-Claire-Joseph-Marie), du 11e régiment de dragons, commandant par intérim la brigade de cavalerie du 8e corps d'armée, en remplacement de M. le général Magnan, retraité.

M. Massiet (Marie-Alexandre-Aloïs), du 7e régiment de hussards, commandant par intérim la brigade de cavalerie du 10e corps d'armée, en remplacement de M. le général Sermensan, retraité.

M. d'Aumale (André-Marie-Henri), commandant le 27e régiment d'artillerie, en remplacement de M. le général Le Maître, placé dans la section de réserve.

M. Marin (Emile-Antoine), du 6e régiment de hussards, commandant par intérim la brigade de cavalerie du 3e corps d'armée et les subdivisions de région de Bernay et d'Evreux, en remplacement de M. le général Déaddé, placé dans la section de réserve.

M. Lucas de Peslouan (Gustave-Marie), directeur du génie à Versailles, en remplacement de M. le général Petit, placé dans la section de réserve.

M. de Cabanel de Sermet (Jean-Paul), commandant le 25e régiment d'artillerie, en remplacement de M. le général Jung, retraité.

M. Callet (Jérôme), commandant le 52e régiment d'infanterie, en remplacement de M. le général Roustain, placé dans la section de réserve.

M. Sonnois (Gustave-Eugène), commandant le 56e régiment d'infanterie, en remplacement de M. le général du Chambge, placé par anticipation, sur sa demande, pour raison de santé, dans la section de réserve.

M. de Monard (Jules), commandant le 37e régiment d'infanterie, en remplacement de M. le général Zœgger, promu au grade de général de division.

M. Cretin (Charles-Joseph-Marie-Léon), d'infanterie breveté, hors cadre, chef d'état-major du 9e corps d'armée, en remplacement de M. le général Varaigne, promu au grade de général de division.

M. Renouard (Jean-Constant-Edmond), d'infanterie breveté, hors cadre, chef du 3e bureau de l'état-major de l'armée, en remplacement de M. le général Sonnois, promu au grade de général de division.

MUTATIONS

Etat-major général de l'armée. — Par décrets en date du 10 juillet 1891, rendus par le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été admis par anticipation, sur leur demande, pour raison de santé, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée :

M. le général de division Heintz (Emile-Auguste), commandant la 16e division d'infanterie (8e corps d'armée) et les subdivisions de région de Cosne, de Bourges, de Nevers et d'Autun.

M. le général de brigade du Chambge (Joseph-Antoine-Hyacinthe), commandant la 55e brigade d'infanterie (28e division, 14e corps d'armée) et les subdivisions de région d'Annecy et de Vienne.

MM. les officiers généraux et assimilés qui n'ont pas de commandement et qui voudront accompagner M. le gouverneur militaire de Paris à la revue du 14 juillet courant devront être rendus devant l'hôtel du gouverneur, place Vendôme, à une heure trente-cinq minutes de l'après-midi.

Pour aller sur le terrain, ils prendront place à la tête de l'état-major du gouverneur et l'accompagneront pendant toute la durée de la revue.

Au moment du défilé, ils se placeront en face de la tribune présidentielle, au point qui leur sera indiqué.

Tenue en culotte blanche.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décret du Président de la République, en date du 10 juillet 1891, rendu sur la proposition du ministre de la marine et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, du 6 du même mois, portant que la promotion dudit décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a été élevé dans cet ordre :

A la dignité de grand-officier.

M. Miot (Paul-Emile), vice-amiral; 48 ans de services, dont 30 à la mer. Commandeur du 2 mai 1881.

Par décret du Président de la République, en date du 10 juillet 1891, rendu sur la proposition du ministre de la marine et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, du 6 du même mois, portant que les promotions et nominations dudit décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans cet ordre, savoir :

Au grade de commandeur.

MM.

Rocomaure (Théodore-Jean-Baptiste-Léon), contre-amiral, major de la flotte à Toulon; 42 ans 1/2 de services, dont 29 ans à la mer. Officier du 6 juin 1871.

Gallini (Aristide-Pierre-Augustin), capitaine de vaisseau; 43 ans 1/2 de services, dont 32 ans 1/2 à la mer. Officier du 24 août 1872.

Bagay (Léon-Joseph), colonel d'artillerie de la marine; 34 ans de services, 9 campagnes. Officier du 10 juin 1871.

Carlet (Marie-Pierre-Henri-Félix), directeur des constructions navales, directeur des Forges de la Chaussade; 47 ans 1/2 de services. Officier du 21 août 1874.

Au grade d'officier.

MM.

Peyronnet (Emile), capitaine de frégate, commandant l'*Achéron*; 32 ans 1/2 de services, dont 22 ans à la mer. Chevalier du 5 février 1875.

Lieutard (Louis-Edouard-Paul), capitaine de frégate; 32 ans de services, dont 21 à la mer. Chevalier du 5 mars 1874.

Hennique (Privat-Agathon-Benjamin-Arthur), capitaine de frégate, commandant en second le *Marceau*; 30 ans de services, dont 21 à la mer. Chevalier du 30 juillet 1878.

De Lesguern (Joseph-Paul-Marie), capitaine de frégate; 31 ans de services, dont 20 à la mer. Chevalier du 5 février 1878.

Testard (Théophile-Armand-Emmanuel), capitaine de frégate, commandant en second l'*Austerlitz*; 31 ans 3 mois de services, dont 20 ans 1/2 à la mer. Chevalier du 6 juin 1871.

Le Roy (Antoine-Auguste), capitaine de frégate; 34 ans de services, dont 30 ans 1/2 à la mer. Chevalier du 9 décembre 1875.

Debar (Louis-Jérôme-Pascal), capitaine de frégate, commandant en second la *Triomphante*; 28 ans de services, dont 20 à la mer, 1 blessure. Chevalier du 6 juin 1871.

Merleaux-Ponty (Joseph-Henri), capitaine de frégate, chef d'état-major de la division cuirassée du Nord; 26 ans de services, dont 19 ans 1/2 à la mer. Chevalier du 18 janvier 1881.

Leygue (François-Augustin-Antoine-Hildegond-Sylvain), capitaine de frégate, commandant en second le *Redoutable*; 28 ans 10 mois de services, dont 19 ans 1/2 à la mer. Chevalier du 11 juillet 1880.

Hélie (Henri), mécanicien en chef de la marine; 32 ans 1/2 de services, dont 20 ans 1/2 à la mer. Chevalier du 9 août 1880.

Bertin (Eugène), lieutenant-colonel d'artillerie de la marine; 27 ans 8 mois de services, 11 campagnes, dont 1 de guerre. Chevalier du 3 février 1880.

Dominé (Marc-Edmond), colonel, commandant le 2e régiment de tirailleurs tonkinois; 24 ans 8 mois de services, 13 campagnes, dont 5 de guerre, 2 blessures, 2 citations. Chevalier du 2 juin 1870.

Dabat (Jean), chef de bataillon au 1er régiment d'infanterie de la marine; 32 ans de services, 19 campagnes, dont 7 de guerre. Chevalier du 6 juillet 1881.

Stéfani (Joseph-Marie), chef de bataillon au 4e régiment d'infanterie de la marine; 29 ans 3 mois de services, 15 campagnes, dont 4 de guerre. Chevalier du 10 juin 1871.

Fréville (Louis-Edmond), ingénieur de 1re classe de la marine; 34 ans 1/2 de services dont 4 mois 1/2 à la mer. Chevalier du 18 janvier 1881.

Le Guay (Gustave-Stanislas), commissaire de la marine; 41 ans 1/2 de services, dont 8 ans 10 mois à la mer. Chevalier du 15 juillet 1873.

Bourée (Paul), inspecteur des services administratifs de la marine; 29 ans 9 mois de services, dont 12 ans 7 mois à la mer ou aux colonies. Chevalier du 29 décembre 1883.

Bourru (Josep-Henri), médecin en chef de la marine; 33 ans 1/2 de services, dont 8 ans à la mer ou aux colonies. Chevalier du 23 octobre 1871.

Degorce (Marc-Antoine), pharmacien en chef de la marine; 38 ans 1/2 de services, dont 10 ans 3 mois à la mer ou aux colonies. Chevalier du 18 juillet 1876.

Au grade de chevalier.

MM.

Cabaret de Saint-Sernin (Jean-Jacques-Gabriel), lieutenant de vaisseau; 27 ans de services, dont 18 ans 1/2 à la mer.

Marius (Napoléon), lieutenant de vaisseau; 15 ans de services, dont 12 ans 1/2 à la mer.

Goujon (Paul-Joseph-Marie), lieutenant de vaisseau; 17 ans 1/2 de services, dont 15 ans à la mer.

Loyer (Paul-Victor), lieutenant de vaisseau; 17 ans de services, dont 13 ans 1/2 à la mer.

Barbin (Edouard-Joseph), lieutenant de vaisseau; 16 ans de services dont 13 à la mer

De Lartigue (Armand-Victor-Maurice-Louis), leutenant de vaisseau; 16 ans de services, dont 13 à la mer.

Rageot de la Touche (Valentin-Marie), lieutenant de vaisseau; 16 ans de services, dont 13 à la mer.

Allaire (Théophile-Albert), lieutenant de vaisseau; 16 ans de services, dont 13 à la mer.

De la Croix de Castries (François-Marie-Louis), lieutenant de vaisseau; 16 ans de services, dont 12 à la mer.

Simon (Prosper-Louis-Marie), lieutenant de vaisseau; 16 ans de services, dont 13 ans 1/2 à la mer.

D'Hespel (Ludovic-François-Joseph), lieutenant de vaisseau; 15 ans de services, dont 12 à la mer.

Jeanselme (Joseph-Louis-Omer), lieutenant de vaisseau; 16 ans de services, dont 13 à la mer.

Lemaire (Edouard-Charles-Henri), lieutenant de vaisseau; 16 ans de services, dont 13 à la mer.

De la Roche Kerandraon (Marie-Paul-François), lieutenant de vaisseau; 16 ans de services, dont 12 ans 1/2 à la mer.

Porte (Laurent-Joseph-François), lieutenant de vaisseau; 3[illegible] ans 1/2 de services, dont 20 ans 1/2 à la mer. Médaillé militaire du 11 juin 1880.

Roullin (Adrien-Paul-Emile), lieutenant de vaisseau; 16 ans de services, dont 8 ans 1/2 à la mer.

Lefèvre (Eugène-Auguste), lieutenant de vaisseau; 15 ans de services, dont 10 ans 1/2 à la mer.

Bouré (Jean-Marius-Germain), lieutenant de vaisseau; 30 ans de services, dont 20 à la mer. Médaillé militaire du 28 décembre 1882.

Perret (François-Henri), mécanicien principal de 1re classe de la marine; 26 ans de services, dont 19 ans 1/2 à la mer.

Mesny (Lucien), mécanicien principal de 1re classe de la marine; 25 ans de services, dont 16 à la mer. Médaillé militaire du 9 août 1880.

Pocard-Kerviler (Joseph-Marie), capitaine en 1er d'artillerie de la marine; 21 ans de services, 11 campagnes, dont 1 de guerre.

Eybert (Marie-Adrien), capitaine en 1er d'artillerie de la marine; 18 ans 9 mois de services; 8 campagnes 1/2, dont 3 de guerre.

Faimard (Alphonse-Antoine), capitaine en 1er d'artillerie de la marine; 17 ans 4 mois de services; 11 campagnes, dont 4 de guerre.

Touzet (Jean-Baptiste-Charles-Marius), capitaine en 1er d'artillerie de la marine, commandant la 5e compagnie d'ouvriers; 21 ans 8 mois de services, 13 campagnes, dont 2 de guerre.

Bardot (Eugène-Louis-Auguste), capitaine en second d'artillerie de la marine; 11 ans 8 mois de services, 6 campagnes de guerre. Faits de guerre.

Biron (Jean-Noël), garde principal de 2e classe (section des artificiers); 29 ans 11 mois de services, 7 campagnes, dont 2 de guerre.

Besle (Etienne), gardien de batterie de 1re classe d'artillerie de la marine; 41 ans de services, 7 campagnes 1/2. Médaillé militaire du 5 mars 1874.

Dupuy (Antoine-Joseph), vétérinaire en second aux spahis sénégalais; 16 ans 8 mois de services, 7 campagnes, dont 3 de guerre, 1 blessure.

Gonard (Antoine-Alexandre-Louis-Auguste), chef de bataillon au 6e régiment d'infanterie de la marine; 18 ans de services, 7 campagnes, dont 3 de guerre.

Guilloteau (Henri-Louis-Auguste), chef de bataillon au 6e régiment d'infanterie de la marine; 24 ans 5 mois de services, 13 campagnes, dont 1 de guerre.

Pardes (Pierre), chef de bataillon au 9e régiment d'infanterie de la marine; 22 ans de services, 8 campagnes, dont 5 de guerre, 1 blessure.

Audéoud (Marie-Michel-Alexandre-René), chef de bataillon aux tirailleurs haoussas; 28 ans de services, 9 campagnes, dont 2 de guerre.

Marchand (Léon-Etienne-François), capitaine au 10e régiment d'infanterie de la marine; 27 ans de services, 8 campagnes, dont 1 de guerre, 2 blessures.

Veith (Charles), capitaine à l'état-major de l'armée, à Paris; 20 ans 4 mois de services, 12 campagnes, dont 1 de guerre.

Baudelon (Charles-Alfred), capitaine au 3e régiment de tirailleurs tonkinois; 21 ans 1/2 de services, 18 campagnes, dont 5 de guerre.

Robert (Louis-François-Prosper), capitaine au 5e régiment d'infanterie de la marine; 17 ans de services; 8 campagnes, dont 3 de guerre.

Noël (François-Marie), capitaine au 6e régiment d'infanterie de la marine; 13 ans de services, 6 campagnes, dont 1 de guerre. Faits de guerre.

Pineau (Isidore-Honoré), capitaine aux tirailleurs sénégalais; 16 ans 1/2 de services; 7 campagnes, dont 3 de guerre. 1 citation.

Damouin de Sarrazin (Jean), capitaine aux tirailleurs sénégalais; 19 ans de services, 10 campagnes, dont 3 de guerre.

Tétart (Georges-Louis-Anatole), capitaine au 6e régiment d'infanterie de la marine; 11 ans de services; 7 campagnes, dont 3 de guerre. Faits de guerre.

Pérez (Eugène), capitaine au 5e régiment d'infanterie de la marine; 13 ans 1/2 de services, 8 campagnes, dont 4 de guerre.

Augier (Jean-Baptiste-Henry), capitaine au 8e régiment d'infanterie de la marine; 24 ans de services, 14 campagnes, dont 7 de guerre.

Bestagne (Charles-Henri-Louis), lieutenant au 11e régiment d'infanterie de la marine; 8 ans 2 mois de services; 6 campagnes, dont 5 de guerre, 1 blessure grave.

Bobet (Louis-Frédéric), sous-commissaire de la marine; 19 ans 1/2 de services, dont 5 ans 7 mois à la mer.

Le Bozec (Pierre-Marie-Yves), sous-commissaire de la marine; 19 ans 1/2 de services, dont 3 ans 2 mois à la mer.

Le Marquand (Armand-Pierre-Alphonse), sous-commissaire de la marine; 19 ans 1/2 de services, dont 6 ans à la mer.

Vidal (Jean-Baptiste), sous-commissaire de la marine; 29 ans 1/2 de services, dont 4 ans 2 mois à la mer.

Moufflet (Jean-Louis-Edmond), inspecteur adjoint des services administratifs de la marine; 17 ans 9 mois de services, dont 5 ans 8 mois à la mer.

Robin (Bazile-Léonor), agent comptable principal; 36 ans de services.

Machenaud (Mathurin-Gabriel), médecin de 1re classe de la marine; 15 ans 1/2 de services, dont 10 à la mer ou aux colonies.

Nicolas (Honoré-Marius), médecin de 1re classe de la marine; 16 ans 1/2 de services, dont 10 à la mer ou aux colonies.

Borély (Charles-Joseph-Gabriel), médecin de 1re classe de la marine; 19 ans de services, dont 11 à la mer ou aux colonies.

Long (Alexandre-Alphonse), médecin de 1re classe de la marine; 18 ans de services, dont 10 ans 1/2 à la mer ou aux colonies.

Jan (Aristide-Pierre-Marie), médecin de 1re classe de la marine; 17 ans de services, dont 8 à la mer ou aux colonies.

Gazeau (Henri-Benjamin-Paul), médecin de 1re classe de la marine; 15 ans 1/2 de services, dont 8 ans 1/2 à la mer ou aux colonies.

Mirabel (Marc-Marmir), médecin de 1re classe de la marine, hors cadre, médecin de la légation de France à Pékin; 18 ans de services, dont 5 ans 8 mois à la mer ou aux colonies.

Baucher (François-Jean-Etienne), pharmacien de 1re classe de la marine; 20 ans de services, dont 9 à la mer ou aux colonies.

Huet (Joseph-Marie-François-Stanislas), aumônier de la marine; 17 ans 1/2 de services, dont 9 à la mer.

Villain (Michel-Emile), professeur d'hydrographie de 1re classe; 22 ans 1/2 de services, dont 5 à la mer.

Outin (Constant-Martin), maître principal de 1re classe au port de Brest; 39 ans de services.

Crotet (Jean), maître entretenu de 2e classe aux Forges de la Chaussade; 31 ans de services.

Tourriangle (Martin-Gustave), adjudant principal des mouvements du port; 26 ans 1/2 de services, dont 17 à la mer. Médaillé militaire du 25 août 1881.

Bameuile (Jean-Marie-Célestin), adjudant principal comptable de 2e classe; 33 ans de services, dont 10 à la mer. Mexique. Médaillé militaire du 5 février 1878.

Garnier (Augustin-Jules), adjudant principal comptable de 2e classe; 29 ans de services, dont 8 à la mer. Mexique, Tonkin. Médaillé militaire du 23 octobre 1871.

Le Roux (Joseph-Marie), premier maître de manœuvre; 30 ans de services, dont 24 ans 1/2 à la mer. Tonkin, Madagascar. Médaillé militaire du 6 avril 1886.

Floch (François-Marie), premier maître de manœuvre; 27 ans de services, dont 23 à la mer. Titulaire de deux médailles en argent. Médaillé militaire du 8 juillet 1885.

Turban (François-Marie), premier maître de manœuvre; 24 ans de services, dont 18 à la mer, 1 blessure. Tonkin. Médaillé militaire du 5 juillet 1887.

Le Mentec (Jean-Louis), premier maître de canonnage; 30 ans de services, dont 19 à la mer. Mexique, siège de Paris, Madagascar. Médaillé militaire du 19 décembre 1886.

Graziani (Laurent), premier maître de canonnage; 22 ans 1/2 de services, dont 17 à la mer. Siège de Paris, Tunisie. Médaillé militaire du 5 juillet 1888.

Corolleur (Yves-Marie), premier maître de canonnage; 23 ans 1/2 de services, dont 20 ans 1/2 à la mer, 1 blessure grave. Guerre 1870-1871. Médaillé militaire du 29 juin 1886.

Fonteneau (François), premier maître de mousqueterie; 24 ans de services, dont 14 à la mer. Médaillé militaire du 8 juillet 1884.

Rebottato (Victor-François), premier maître de mousqueterie; 23 ans de services, dont 16 à

la mer, 1 blessure. Guerre 1870-1871, Tonkin. Médaillé militaire du 29 juin 1886.

Broché (Alphonse-Henri), premier maître de timonerie; 26 ans 1/2 de services, dont 20 ans 1/2 à la mer. Médaillé militaire du 5 juillet 1887.

Thiolay (Joseph-Auguste), maître mécanicien; 26 ans de services, dont 22 à la mer. Tunisie, Madagascar. Médaillé militaire du 19 décembre 1886.

Reyre (Pierre), premier maître mécanicien; 24 ans 1/2 de services, dont 9 à la mer. Médaillé militaire du 11 juillet 1880.

Cléguer (Edouard-Charles), pilote de 1re classe des équipages de la flotte; 26 ans de services, dont 24 à la mer. Titulaire d'un témoignage de satisfaction pour fait de sauvetage. Guerre de 1870-1871. Médaillé militaire du 28 décembre 1885.

Blanc (Noël), premier maître charpentier; 26 ans de services, dont 20 ans à la mer. Madagascar. Médaillé militaire du 29 décembre 1887.

Simon (François-Marie), premier maître voilier; 31 ans de services, dont 20 ans 1/2 à la mer; 1 blessure. Mexique, Tonkin. Médaillé militaire du 6 avril 1886.

Perrier (Marius-Jules), premier maître commis aux vivres; 24 ans de services, dont 18 ans 1/2 à la mer; Madagascar. Médaillé militaire du 21 juillet 1885.

Levraud (Jean), premier maître infirmier; 29 ans 1/2 de services, dont 9 à la mer. Mexique, guerre 1870-1871. Médaillé militaire du 4 juillet 1882.

Guidou (Jean-Yves) maître vétéran; 25 ans 1/2 de services, dont 9 à la mer. Chine. Médaillé militaire du 11 août 1869.

Abelin (Jules), premier maître vétéran; 30 ans de services, dont 5 ans à la mer. Médaillé militaire du 28 décembre 1882.

Guilhem (Sébastien-Marie), chef pompier; 28 ans 1/2 de services, dont 15 à la mer. Guerre 1870-1871. Médaillé militaire du 8 juillet 1885.

Darondeau (Henry-Philippe-Benoît), commis principal rédacteur de 2e classe à l'administration centrale de la marine; 28 ans 1/2 de services, 1 campagne.

De Chambourcy-Métayer (Jules-Gabriel-Maurice), commis principal rédacteur de 2e classe à l'administration centrale de la marine; 23 ans 1/2 de services.

Caussy (Joseph-Timoléon), commis principal rédacteur de 2e classe à l'administration centrale de la marine; 30 ans 10 mois de services, 8 campagnes.

Berthoule (Amédée), membre du comité consultatif des pêches; 4 ans de services. Titres exceptionnels : mission d'étude relative à l'ichtyologie et à la pêche sur les côtes de l'Algérie et de la Tunisie.

Prat (Edouard-Jules), préposé à l'inscription maritime à l'Ile-Rousse; 43 ans 2 mois de services, dont 14 ans 7 mois à la mer. Chine, guerre de 1870-1871.

Bonnefoy (Paul-Prosper), capitaine au long cours; 32 ans de services. Faits de sauvetage.

Lesné (François-Jules), sous-inspecteur des télégraphes, attaché à la commission d'expériences de Gâvre; 26 ans 9 mois de services.

Le Coq (Stanislas-Marie-Charles), avocat de la marine, professeur à la faculté de droit de Bordeaux; 18 ans de services. Titulaire de témoignages officiels de satisfaction. Titres exceptionnels : services rendus à l'occasion de diverses affaires importantes.

Par décret du Président de la République, en date du 10 juillet 1891, rendu sur la proposition du ministre de la marine et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, du 6 du même mois, portant que les nominations dudit décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans cet ordre, savoir :

Au grade de chevalier.

Labonde (Louis-Philippe), sous-lieutenant au 1er régiment de tirailleurs tonkinois; 6 ans 7 mois de services, 1 campagne de guerre, 1 blessure grave reçue à Lang-Huong (Tonkin).

Morin (Joseph-Edouard), lieutenant d'infanterie de marine à l'état-major hors cadre au Sénégal; 13 ans de services, 7 campagnes, dont 2 de guerre, 1 blessure reçue dans un combat de nuit (Haut-Fleuve, Sénégal).

Valentin (Joseph-Bernard), lieutenant d'infanterie de marine au bataillon du Sénégal; 7 ans 8 mois de services, 5 campagnes de guerre, 2 blessures graves reçues aux combats de Korriga et de Yourri (Haut-Fleuve, Sénégal).

Darnige (Jules-Aimé), adjudant au régiment de tirailleurs sénégalais; 12 ans 8 mois de services, 10 campagnes, dont 1 de guerre, 1 blessure reçue au combat de Diéna (Haut-Fleuve, Sénégal). Médaillé militaire du 5 juillet 1887.

Par décret du président de la République en date du 18 juillet 1891, rendu sur la proposition du ministre de la marine, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, du 6 du même mois, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été conférée aux nommés :

Pascal (Laurent), premier maître de manœuvre; 16 ans de services, dont 14 1/2 à la mer. Madagascar.

Le Meur (Louis), premier maître de manœuvre; 21 ans de services, dont 14 à la mer.

Corolleur (Gabriel), premier maître de manœuvre; 24 ans ans de services dont 18 à la mer, 1 blessure. Titulaire d'un témoignagne de satisfaction, guerre 1870-1871.

Loret (Joseph-Louis-Emile), premier maître de manœuvre; 26 ans de services, dont 21 à la mer, 2 blessures. Tonkin.

Briou (Vincent), premier maître de manœuvre; 26 ans de services, dont 21 à la mer.

Le Borgne (Guillaume-Marie), premier maître de manœuvre; 26 ans de services, dont 21 ans 1/2 à la mer. Tonkin.

Even (Yves-Marie), premier maître de manœuvre; 23 ans 1/2 de services, dont 16 ans 1/2 à la mer.

Aumont (Pierre-Joseph), quartier-maître de manœuvre; 24 ans de services, dont 22 à la mer.

Sandrenan (Vincent), second maître de manœuvre; 23 ans de services, dont 16 à la mer. Guerre 1870-1871, Tonkin, Madagascar.

Hamon (Yves), second maître de manœuvre; 23 ans de services, dont 17 ans 1/2 à la mer.

Lennon (Jean-François-Marie), premier maître maître de manœuvre; 17 ans 1/2 de services, dont 14 à la mer. Titulaire d'une médaille d'honneur en argent. Fait de sauvetage, Tunisie.

Monfort (Jean-Marie), quartier-maître de manœuvre; 26 ans 1/2 de services, dont 20 ans à la mer.

Le Lidec (François-Félix), second maître de manœuvre; 25 ans 1/2 de services, dont 18 ans 1/2 à la mer. Guerre 1870-1871.

Pesquer (Jean-Marie), second maître de manœuvre; 23 ans de services, dont 16 ans 1/2 à la mer. Siège de Paris, Madagascar.

Drillet (Jean-Marie), second maître de manœuvre; 21 ans de services, dont 17 à la mer.

Salaun (Isidore-Eugène), premier maître de canonnage; 20 ans 1/2 de services, dont 17 ans 1/2 à la mer. Tonkin.

Boussougant (François-Marie), premier maître de canonnage; 24 ans de services, dont 19 à la mer.

Riou (Etienne), second maître de canonnage; 21 ans de services, dont 18 à la mer.

Lavenant (Joseph-Marie), second maître de canonnage; 22 ans de services, dont 16 à la mer. Tunisie, Tonkin.

Bourdat (Houardon-François), quartier-maître de canonnage; 26 ans de services, dont 18 à la mer. Madagascar.

Zimmerman (François), quartier-maître de canonnage; 21 ans 1/2 de services, dont 14 ans 1/2 à la mer.

Guégan (François-Mathurin), premier maître de canonnage; 20 ans de services, dont 15 ans 1/2 à la mer. Chine.

Blanchard (Yves-Marie), premier maître de canonnage; 28 ans 1/2 de services, dont 21 ans 1/2 à la mer. Mexique.

Raynaud (Louis-Lucien), premier maître de canonnage; 20 ans de services, dont 14 à la mer. Bapaume. Saint-Quentin (1870-1871).

L'Haridon (Auguste-Jean-François), premier maître de canonnage; 28 ans de services, dont 21 à la mer.

Coadou (Joachim-Marie), second maître de canonnage; 21 ans de services, dont 15 ans 1/2 à la mer. Guerre 1870-1871.

Brodu (Jules), second maître de canonnage; 27 ans 1/2 de services, dont 19 ans 1/2 à la mer. Siège de Paris.

Lemasson (Pierre-Marie), second maître de canonnage; 17 ans 1/2 de services, dont 15 ans à la mer. Tunisie, Tonkin, Madagascar.

Bessard (Pierre François), premier maître torpilleur; 23 ans 1/2 de services, dont 18 ans 1/2 à la mer. Tonkin, Madagascar.

Fitz-Patrick (Michel-Marie), premier maître torpilleur; 22 ans de services, dont 18 ans 1/2 à la mer. Guerre 1870-1871, Tonkin.

Léonard (Amable-Jean-Baptiste), premier maître torpilleur; 16 ans de services, dont 14 ans 1/2 à la mer. Tonkin.

Le Boulch (Henri-Pierre), second maître torpilleur; 25 ans de services, dont 18 à la mer. Tonkin.

Auffret (Mathurin), premier maître de mousqueterie; 19 ans 1/2 de services, dont 13 ans 1/2 à la mer. Tonkin.

Nicol (Guillaume-Marie), premier maître de mousqueterie; 20 ans 1/2 de services, dont 14 ans 1/2 à la mer. Fait de sauvetage.

Chauvin (Théophile-Paul), premier maître de mousqueterie; 26 ans de services, dont 21 ans 1/2 à la mer. Mexique, Tunisie, Cochinchine.

Le Thiec (Jean-Jacques), premier maître de mousqueterie; 20 ans de services, dont 15 ans à la mer. Tonkin.

Bris (Yves), quartier-maître de mousqueterie; 22 ans 1/2 de services, dont 17 ans 1/2 à la mer, 1 blessure.

Queinet (François-Allaire), second maître de mousqueterie; 23 ans de services, dont 18 ans 1/2 à la mer.

Riou (Henry-Marie), premier maître de mousquerie; 22 ans de services, dont 14 à la mer. Tonkin.

Hervieu (Victor-Eugène), premier maître de timonerie; 17 ans de services, dont 14 à la mer. Tonkin, Madagascar.

Tardieu (Albert-Charles), premier maître de timonerie; 20 ans 1/2 de services, dont 18 ans 1/2 à la mer. Guerre 1870-1871, Chine, Tonkin.

Lehelloco (Charles-François), premier maître de timonerie; 18 ans 1/2 de services, dont 14 ans 1/2 à la mer. Tunisie.

Malgorn (Alexandre-Léopold), premier maître de timonerie; 23 ans de services, dont 14 ans 1/2 à la mer. Titulaire d'un témoignage de satisfaction.

Esneault (Alexandre-Mathurin), premier maître de timonerie; 26 ans 1/2 de services, dont 21 ans à la mer. Guerre 1870-1871, Madagascar.

Guérin (Antoine-Marie), premier maître de timonerie; 19 ans 1/2 de services, dont 14 à la mer.

Gonnaud (Victor-Bernard), second maître de timonerie; 20 ans de services, dont 15 ans 1/2 à la mer. Siège de Paris.

Lespagnol (Camille-Jean), second maître de timonerie; 25 ans de services, dont 19 à la mer.

Vignère (Dominique-Marius), premier maître mécanicien; 21 ans 1/2 de services, dont 13 ans 1/2 à la mer, 1 blessure grave. Tonkin.

Jamiel (Philippe-Charles), premier maître mé-

canicien ; 16 ans 1/2 de services, dont 12 ans 1/2 à la mer.

Binet (Alexandre-Marie), second maître mécanicien ; 15 ans de services, dont 12 à la mer, 2 blessures. Tonkin.

Bellec (Laurent), second maître mécanicien ; 16 ans de services, dont 10 à la mer, 1 blessure. Tonkin.

Nicolas (Jean-Marie), quartier-maître chauffeur ; 24 ans 1/2 de services, dont 17 ans 1/2 à la mer. Tunisie.

Le Piéton (Constant), premier maître mécanicien ; 16 ans 1/2 de services, dont 10 ans 1/2 à la mer. Tonkin.

Sébline (Gustave-Jules), quartier-maître mécanicien ; 4 ans 1/2 de services, dont 2 à la mer. Dévouement dans un évènement de mer.

Le Thomas (Jean-Mathurin), quartier-maître mécanicien ; 19 ans 1/2 de services, dont 14 ans 1/2 à la mer. Titulaire d'un témoignage de satisfaction. Tonkin.

Imbert (Firmin-Laurent), premier maître fourrier ; 23 ans 1/2 de services, dont 2 à la mer. Guerre 1870-1871. Tonkin.

Olivier (Jean-François), premier maître fourrier ; 20 ans 1/2 de services, dont 9 à la mer. Nouvelle-Calédonie.

Tolmer (Charles-Pierre), premier maître fourrier ; 16 ans de services, dont 7 à la mer. Tonkin.

Jouanno (Adolphe-Noël), second maître fourrier ; 24 ans 1/2 de services, dont 12 ans 1/2 à la mer. Tunisie, Dahomey.

Manger Devarennes (Léon-Désiré), premier maître fourrier ; 25 ans 1/2 de services, dont 10 ans 1/2 à la mer. Siège de Paris, Madagascar.

Landouaré (Pierre-Gustave), premier maître fourrier ; 29 ans 1/2 de services, dont 12 ans 1/2 à la mer. Nouvelle-Calédonie, Madagascar.

Bernard (Louis-Julien), pilote de 1re classe des équipages de la flotte ; 14 ans 1/2 de services, dont 13 à la mer.

Lavagne (Christophe-Hilaire), premier maître charpentier ; 21 ans de services, dont 13 à la mer. Tonkin, Madagascar.

Piteux (Jean-François), second maître charpentier ; 24 ans 1/2 de services, dont 15 ans 1/2 à la mer. Sfax et Gabès, Madagascar.

Le Gall (Hervé), premier maître charpentier ; 20 ans de services, dont 17 à la mer. Guerre 1870-1871.

Couloigner (François), premier maître charpentier ; 20 ans 1/2 de services, dont 15 ans 1/2 à la mer.

Serre (Joseph-Eugène), second maître charpentier ; 19 ans de services, dont 16 à la mer. Tonkin, Madagascar.

Casse (François-Edouard), premier maître charpentier ; 16 ans 1/2 de services, dont 12 ans 1/2 à la mer.

Blanc (Joseph-Benjamin), premier maître voilier ; 26 ans 1/2 de services, dont 18 ans à la mer. Tonkin.

Floch (Edouard-Jacques), premier maître voilier, 23 ans 1/2 de services, dont 16 ans 1/2 à la mer. 1 blessure. Guerre 1870-1871, Tonkin.

Thomas (Auguste-Pierre), second maître voilier ; 26 ans de services, dont 20 à la mer.

Capoduro (Emile-Jacques), premier maître commis aux vivres ; 26 ans de services, dont 16 à la mer. Tonkin.

Moutot (Hippolyte), premier maître commis aux vivres ; 16 ans de services, dont 15 à la mer. Tonkin, Madagascar.

Porquet (Alfred), premier maître magasinier ; 21 ans de services, dont 11 ans 1/2 à la mer. Guerre 1870-1871.

Laborde (Salvator), second maître infirmier ; 19 ans 1/2 de services, dont 4 ans 1/2 à la mer.

Scolfoni (Pierre-Louis), quartier-maître infirmier ; 22 ans 1/2 de services, dont 7 ans à la mer. Guerre 1870-1871, Tunisie, Madagascar.

Giroux (Pierre), second maître infirmier ; 14 ans 1/2 de services, dont 6 à la mer.

Mayol (Victor), maître vétéran mécanicien ; 28 ans de services, dont 4 1/2 à la mer. Siège de Paris.

Kerzoncuff (Jean-André), premier maître vétéran torpilleur ; 26 ans de services.

Gauvin (Jean-Marie), maître vétéran mécanicien ; 28 ans de services, dont 14 1/2 à la mer. Mexique. Guerre 1870-1871.

Auger (Pierre-Jean-Baptiste), premier maître vétéran torpilleur ; 26 ans de services, dont 7 à la mer. Guerre 1870-1871, 2 blessures.

Tannay (Pierre-Henry), premier maître vétéran torpilleur ; 27 ans de services, dont 10 1/2 à la mer. Guerre 1870-1871.

Vigor (Emile-Eugène), premier maître vétéran ; 22 ans de services, dont 3 à la mer. Titulaire d'un témoignage de satisfaction et d'une médaille d'honneur de 2e classe en argent.

Tasso (Jean-André), chef pompier ; 26 ans de services, dont 3 à la mer.

Tillet (Guillaume), garde-consigne major de 1re classe ; 21 ans de services. Guerre 1870-1871.

Pugnaire (Pierre), surveillant chef de 1re classe des prisons maritimes ; 24 ans de services, dont 2 aux colonies. Guerre 1870-1871.

Bretel (Jean-Paul-Adrien), gendarme à la 1re compagnie de gendarmerie maritime ; 28 ans 3 mois de services, 1 campagne de guerre.

Trellu (Yves), maréchal des logis à la 2e compagnie de gendarmerie maritime ; 23 ans 2 mois de services, 3 campagnes, dont 1 de guerre.

Sounic (Joseph), gendarme à la 3e compagnie de gendarmerie maritime ; 30 ans 8 mois de services.

Longuet (Jules), gendarme à la 4e compagnie de gendarmerie maritime ; 27 ans 9 mois de services.

Sentenac (Raymond-Germain-Félix), gendarme à la 5e compagnie de gendarmerie maritime ; 29 ans 7 mois de services, 6 campagnes.

Vivier (Jean-Pierre-Auguste), maréchal des logis au détachement de la Guyane ; 12 ans 7 mois de services, 4 campagnes.

Damman (Charles-Emile-Auguste), canonnier ouvrier à la compagnie auxiliaire d'ouvriers d'artillerie de la marine ; 3 ans 6 mois de services, 4 campagnes, dont 2 de guerre, 1 blessure.

Ceyte (Régis-Edouard), canonnier ouvrier à la compagnie auxiliaire d'ouvriers d'artillerie de la marine ; 2 ans 6 mois de services, 2 campagnes de guerre, 1 blessure grave.

Belin (Hippolyte-Lévis), maréchal des logis chef d'artillerie de la marine ; 10 ans 4 mois de services, 5 campagnes, dont 4 de guerre.

Bérard (Marius-Auguste), maréchal des logis d'artillerie de la marine ; 26 ans 3 mois de services. Une campagne de guerre.

Claverie (Pierre-Albert), adjudant d'artillerie de la marine ; 12 ans 3 mois de services, 8 campagnes, dont 1 de guerre.

Cariou (Eugène-Jean-Marie), chef armurier de 2e classe ; 25 ans 6 mois de services, dont 10 à la mer et aux colonies.

Beauvais (Vincent-Alfred), chef armurier de 1re classe ; 22 ans 8 mois de services, dont 9 à la mer, 3 campagnes de guerre.

Lesteven (Jean-Louis-François), maître armurier ; 25 ans 1 mois de services, dont 10 ans 7 mois à la mer.

Le Vaillant (Auguste-Joseph), gardien de batterie d'artillerie de la marine de 2e classe ; 29 ans 7 mois de services. 12 campagnes, dont 1 de guerre.

Kieffer (Joseph-Emile), adjudant d'infanterie de la marine au bataillon du Sénégal ; 11 ans de services. 5 campagnes, dont 3 de guerre.

Martin (Jean-Adonis), sergent au 9e régiment d'infanterie de la marine ; 10 ans 2 mois de services. 6 campagnes, dont 4 de guerre. Une citation.

Couard (Eugène-Antoine), adjudant au 9e régiment d'infanterie de la marine ; 11 ans 3 mois de services. 6 campagnes, dont 2 de guerre. Une citation.

Bataillard (Désiré-Félicien-Léon), soldat au 10e régiment d'infanterie de la marine ; 1 an 7 mois de services, 1 campagne de guerre. Une blessure.

Selvy (Paul-Charles-Emile-Marie), sergent au 9e régiment d'infanterie de la marine ; 10 ans 8 mois de services, 5 campagnes de guerre.

Nguyen-Dinh-Xuyen, sergent au 3e régiment de tirailleurs tonkinois ; 7 ans 1 mois de services, 1 blessure, 1 citation.

Lajousse (Marie-Léon-François-Christian), sergent aux tirailleurs sénégalais ; 3 ans 10 mois de services, 1 campagne de guerre. Fait de guerre.

Lahorgue (Jean), adjudant au 1er régiment d'infanterie de la marine ; 9 ans 7 mois de services, 5 campagnes de guerre.

Daire (Pierre), adjudant au 2me régiment d'infanterie de la marine ; 12 ans 7 mois de services, 3 campagnes de guerre.

Gaborit (Joachim-Benoît), sous-chef de fanfare au 3me régiment d'infanterie de la marine ; 22 ans 1 mois de services, 3 campagnes de guerre.

David (Eugène), adjudant au 4e régiment d'infanterie de la marine, 12 ans 11 mois de services, 10 campagnes dont 3 de guerre.

Moireau (Georges), sergent-major au 4e régiment d'infanterie de la marine ; 14 ans 4 mois de services. 7 campagnes dont 2 de guerre.

Muller (Charles), sergent-fourrier au 5e régiment d'infanterie de la marine ; 9 ans 1 mois de services, 8 campagnes dont 1 de guerre.

Boudriot (Charles-Louis-Edouard), adjudant au 6e régiment d'infanterie de la marine ; 12 ans 3 mois de services, 6 campagnes.

Kestel (Théodore), adjudant au 7e régiment d'infanterie de la marine ; 14 ans 3 mois de services, 6 campagnes.

Pasqualini (Alexandre), adjudant au 8e régiment d'infanterie de la marine ; 14 ans 1 mois de services, 6 campagnes dont 2 de guerre.

Ratio (Marius-Jean-Joseph), adjudant au 10e régiment d'infanterie de la marine ; 11 ans 3 mois de services, 7 campagnes dont 3 de guerre.

Barthélemy (Joseph), adjudant au 11e régiment d'infanterie de la marine ; 12 ans 11 mois de services, 4 campagnes.

Pinsard (Mathurin-Marie), sergent au 8e régiment d'infanterie de la marine ; 10 ans 4 mois de services ; 7 campagnes, dont 5 de guerre.

Mounier (Henri-Marcel), adjudant au 12e régiment d'infanterie de la marine ; 12 ans 2 mois de services, 6 campagnes dont 3 de guerre.

Pélissier (Pierre), sergent au 11e régiment d'infanterie de la marine ; 11 ans 7 mois de services, 7 campagnes, dont 4 de guerre.

Deschott (Gaston-Pierre-Laurent), sergent-major au 9e régiment d'infanterie de la marine ; 10 ans 1 mois de services, 8 campagnes, dont 4 de guerre.

Hognou (Didier), sergent au 9e régiment d'infanterie de la marine ; 11 ans 7 mois de services, 5 campagnes de guerre.

Schnéeberger (Frédéric-Joseph), adjudant au bataillon du Sénégal ; 10 ans 11 mois de services, 9 campagnes dont 6 de guerre.

Samba-Rabbi, caporal indigène aux tirailleurs sénégalais ; 9 ans de services, 2 campagnes de guerre. Faits de guerre.

Malerba (Jean-Baptiste-Noël), sergent au 9e régiment d'infanterie de la marine ; 9 ans 9 mois de services, 8 campagnes dont 5 de guerre. Faits de guerre.

Cowley (Louis), sergent aux tirailleurs sénégalais ; 6 ans 4 mois de services, 5 campagnes, dont 3 de guerre, 2 blessures graves. Faits de guerre.

Saint-Martin (Dominique), sapeur au 9e régiment d'infanterie de la marine ; 2 ans 6 mois de services, 2 campagnes de guerre, 1 blessure. Faits de guerre.

Mainguenaud (Pierre), sergent aux tirailleurs sénégalais ; 10 ans 6 mois de services, 5 campagnes, dont 3 de guerre, 1 blessure grave. Faits de guerre.

Denaut (Nicolas-Albert), adjudant au détachement de la Guyane ; 11 ans 1 mois de services, 3 campagnes, dont 2 de guerre.

Simon (Jean-Paul), adjudant au bataillon de la Martinique ; 13 ans 1/2 de services, 5 campagnes.

Fanou (Emile-Arthur-Pierre), adjudant au bataillon de Diégo-Suarez ; 10 ans 1/2 de services, 5 campagnes, dont 2 de guerre.

Pasqualini (Louis), adjudant au bataillon de la Réunion ; 12 ans 3 mois de services, 7 campagnes, dont 1 de guerre.

Pelt (Jean-Nicolas), sergent au dépôt du corps des disciplinaires des colonies; 10 ans 11 mois de services, 6 campagnes, dont 3 de guerre.

M'Nguyen-Van-Cang, sous-lieutenant au 11e régiment d'infanterie de la marine ; 17 ans 4 mois de services, 1 campagne de guerre.

Nguyen-Van-Té, sergent au 9e régiment d'infanterie de la marine ; 11 ans 2 mois de services, 11 campagnes.

Vo-Van-Tich, sergent au 9e régiment d'infanterie de la marine ; 10 ans 9 mois de services, 8 campagnes.

Dé-N'Diaye, sergent au bataillon du Sénégal; 23 ans 1 mois de services, 7 campagnes, dont 2 de guerre.

Félix (Marie-François-Philippe), sergent au 2e régiment d'infanterie de la marine ; 30 ans 11 mois de services, 1 campagne de guerre.

Boulé (Louis), adjudant au 9e régiment d'infanterie de la marine; 11 ans de services, 8 campagnes, dont 6 de guerre. 1 citation.

Dupuy (Jean), sergent au 9e régiment d'infanterie de la marine ; 3 ans 7 mois de services, 1 campagne de guerre. Fait de guerre.

Arragon (François), maréchal des logis au spahis sénégalais ; 9 ans 7 mois de services, 4 campagnes.

Saïba-Sousoko, maréchal des logis aux conducteurs sénégalais ; 9 ans 8 mois de services ; 10 campagnes.

Par décret du Président de la République, en date du 10 juillet 1891, rendu sur la proposition du ministre de la marine, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, du 6 du même mois, portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été conférée au nommé :

Désaux (Alexandre), sergent au 1er régiment de tirailleurs tonkinois; 7 ans de services, 4 campagnes de guerre, 1 blessure grave reçue dans un combat livré contre les pirates du Tonkin.

Par décret du Président de la République, en date du 10 juillet 1891, rendu sur la proposition du ministre de la marine, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, du 6 du même mois, portant que les nominations du présent décret seront faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été conférée aux nommés :

Mignard (Joseph-Emmanuel), sergent au 3e régiment de tirailleurs tonkinois; 11 ans 8 mois de services, 6 campagnes de guerre, 1 blessure. Fait de guerre. (Hu-Thoué, Tonkin.)

Bouyssier (Jean), sergent au 9e régiment de marine ; 4 ans 4 mois de services, 3 campagnes de guerre, 1 blessure grave. Fait de guerre (Hu-Thoué, Tonkin).

Monin (Jean-Marie-Jules-Arsène), sergent au 11e régiment d'infanterie de marine ; 4 ans 3 mois de services, 2 campagnes, dont 1 de guerre, 3 blessures, dont 1 grave. Faits de guerre. (Hu-Thoué, Tonkin.)

Bernardie (Jean), sergent au 2e régiment de tirailleurs tonkinois, 3 ans 3 mois de services, 2 campagnes de guerre, 1 blessure. Fait de guerre. (Hu-Thoué, Tonkin.)

Bogence (Pierre), soldat au 9e régiment d'infanterie de la marine; 1 an 7 mois de services, 2 campagnes de guerre, 1 blessure. Fait de guerre. (Hu-Thoué, Tonkin.)

Par décret du Président de la République, en date du 10 juillet 1891, rendu sur la proposition du ministre de la marine, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, du 6 du même mois, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été conférée aux nommés :

Pietrini (Pierre-Jean), surveillant chef militaire de 2e classe des colonies; 19 ans de services, 15 campagnes.

Gayral (Jean-Pierre), surveillant chef militaire de 1re classe des colonies; 22 ans de services, 13 campagnes.

Legoff (Auguste), surveillant militaire de 1re classe des colonies; 21 ans de services, 6 campagnes.

Par diverses décisions gracieuses rendues sur la proposition du ministre de la marine, à l'occasion de la fête nationale du 14 Juillet, le Président de la République a bien voulu accorder remise ou réduction de leur peine à 102 individus condamnés par les juridictions militaires de la marine.

Ministère de la justice et des cultes.

SUCCESSIONS EN DÉSHÉRENCE

Par jugement en date du 19 septembre 1890, le tribunal de première instance de Philippeville (département de Constantine) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession provisoire de l'Etat, des successions des personnes ci-après :

§ 1er. — Philippeville.

Zolger (Xavier), terrassier, décédé le 22 janvier 1883 à Philippeville, 9 fr. 31 (1).

Schmitt (Jean-Baptiste), décédé le 21 janvier 1883, à Philippeville, 9 fr. 78.

Debain (Louis), secrétaire de sous-préfecture, décédé le 12 avril 1883 à Philippeville, 267 fr. 40.

Remaury (François), décédé le 29 mars 1883 à Philippeville, 18 fr. 28.

Pruno (Jean), décédé le 25 octobre 1883 à Philippeville, 35 fr. 57.

Demoulin (Jules), décédé le 22 novembre 1883 à Philippeville, 58 fr. 04.

Bernhard (Michel), décédé le 5 décembre 1883 à Philippeville, 27 fr. 88.

Rivet (Ernest), décédé le 28 janvier 1884 à Philippeville, 155 fr. 09.

Willig (Charles), décédé le 21 janvier 1884 à Philippeville, 52 fr. 86.

Ramey (Augustine), veuve Bienvenu, décédée le 22 avril 1881 à Philippeville, 32 fr. 15.

Lombard (Hippolyte), journalier, décédé le 2 juillet 1884 à Philippeville, 10 fr. 21.

Gautellier (Auguste), boulanger, décédé le 10 juin 1884 à Philippeville, 10 fr. 09.

Balat (Eugène), chiffonnier, né à Perpignan (Pyrénées-Orientales), décédé le 4 septembre 1884 à Philippeville, 23 fr. 19.

Sylvestre (Jean), cultivateur, né à Saint-Charles, décédé le 9 septembre 1884 à Saint-Charles, 31 fr. 53.

Marie, décédé le 24 septembre 1884 à Philippeville, 315 fr. 53.

Deroche (Marguerite), veuve Hébert, décédée le 12 octobre 1884 à Philippeville, 369 fr. 72.

Magnan (Auguste), né à Modène (Vaucluse), décédé le 18 octobre 1884 à Philippeville, 9 fr. 31.

Gechter (Zohra-Adélaïde), veuve Guyon, domestique, née à Bône, décédée le 3 décembre 1884 à Philippeville, 87 fr. 44.

Voué (Adolphe), terrassier, décédé le 6 février 1885 à Philippeville, 9 fr. 07.

Bressac (Etienne), domestique, décédé le 18 décembre 1884 à Philippeville, 12 fr. 54.

Ruim (François), journalier, décédé le 31 décembre 1884 à Philippeville, 10 fr. 26.

(1) Sommes disponibles à la Caisse des dépôts et consignations.

Lelièvre (Thomas), menuisier, décédé le 16 décembre 1884 à Philippeville, 12 fr. 11.

Ferrand (Anasthas-Camille), garçon de café, décédé le 29 décembre 1884 à Philippeville, 92 fr. 86.

Gervais ou Gervès (Pierre), cocher, décédé le 20 janvier 1885 à Philippeville, 44 fr. 41.

Russo ou Rousso (Joseph), marin, décédé le 2 mars 1885 à Philippeville, 33 fr. 28.

Lefebre (Auguste), journalier, décédé le 2 avril 1885 à Damrémont, 22 fr. 74.

Roux (Louis), maçon, décédé le 10 avril 1885 à Philippeville, 20 fr. 01.

Desprez (Adèle), veuve Dubourgs, née à Louvel (Nord), décédée en mai 1885 à Philippeville, 94 fr. 76.

Dupuis (Eugène), charron, décédé le 31 mai 1885 à Philippeville, 16 fr. 57.

Paris (Jean-Charles), employé, né à Gap (Hautes-Alpes), décédé le 17 août 1885 à Philippeville, 86 fr. 39.

Salva (Henri), maçon, décédé le 2 août 1885 à Philippeville, 10 fr. 78.

Ripert (Victor), rentier, né à Bonne (Var), décédé le 29 novembre 1885 à Philippeville, 99 fr. 68.

Corbin (Florentin), matelot, décédé le 28 septembre 1885 à Philippeville, 53 fr. 64.

Hautier (Auguste), vigneron, décédé le 25 novembre 1885 à Philippeville, 13 fr. 34.

Artaud (Charles), garçon d'hôtel, né à Nîmes (Gard), décédé le 6 mai 1875 à Philippeville, 8 fr. 73.

Cauboul ou Cauboué (Achille), médecin-major en retraite, né à Agen (Lot-et-Garonne), décédé le 3 août 1875 à Philippeville, 8 fr. 97.

Chastagnol (François), détenu, né à Wasselonne (Bas-Rhin), décédé le 29 août 1875 à Philippeville, 9 fr. 44.

Blanc (Charles-Etienne), boulanger, né à Pouligney (Doubs), décédé le 29 décembre 1879 à Philippeville, 9 fr. 59.

Verelle (Pierre-Eugène), journalier, né à Deneuvre (Meurthe), décédé le 24 décembre 1880 à Philippeville, 8 fr. 26.

Septfonds (Jean), né à la Capelle, décédé le 14 décembre 1880 à Philippeville, 9 fr. 07.

Peut (Etienne), relieur, né à Nice (Alpes-Maritimes), décédé le 4 janvier 1881 à Philippeville, 8 fr 64

Deveze (Annet), cultivateur, né à Aubagne (Bouches-du-Rhône), décédé le 17 avril 1881 à Philippeville, 8 fr. 26.

Barès (Bertrand), rémouleur, né à Aspet (Haute-Garonne), décédé le 25 juillet 1881 à Philippeville, 8 fr. 55.

Keikenger (Nicolas), cultivateur, né à Volkange (Moselle), décédé le 31 janvier 1879 à Philippeville, 8 fr. 55.

Laborde (Jean), journalier, né à Philippeville, décédé à Philippeville le 5 janvier 1879, 9 fr. 07.

Giraud (Marius), né à Philippeville, décédé le 22 avril 1883 à Philippeville, 12 fr. 01.

Gratté (François), treillageur, né à Salmagne (Meuse), décédé le 26 avril 1877 à Philippeville, 150 fr. 55.

§ 2. — Collo.

Nebout ou Nabout (Félix), ouvrier, décédé le 30 novembre 1876 à Philippeville, 16 fr. 50.

Hugues (Charles), marchand de vins, né à Marseille, décédé le 9 septembre 1877 à Collo, 147 fr. 82.

Lyon (Eugène), garde forestier, décédé le 14 octobre 1877 à Philippeville, 100 fr. 34.

Clément (Jean-Baptiste), négociant, né à Sancoins (Cher), décédé le 21 janvier 1879 à Collo, 45 fr. 96.

Temegny (Grégoire), ouvrier, né à Saint-Lô (Manche), décédé le 20 juin 1883 à Chéraïa, 19 fr. 95.

Bartoloméo (Jean), ouvrier, décédé le 24 novembre 1883 à Collo, 29 fr.

Clastres (Emile), né à Foix (Ariège), décédé le 10 août 1885 à Collo, 232 fr. 52.

§ 3. — El Arrouch.

Calourdin (Anaïs), veuve Bonnet, née à Cray (Aube), décédée le 26 janvier 1877 à Robertville, 134 fr. 62.

Cochat (Pierre-Romain), maçon, décédé le 16 avril 1879 à Robertville, 125 fr. 05.

Jacob (Pierre), colon, décédé le 15 mars 1874 à Robertville.

Er (Jean), journalier, décédé le 12 février 1878 à Robertville, 42 fr. 51.

Bosch (Martin), briquetier, décédé le 10 décembre 1878 à El Arrouch, 197 fr. 33.

Faugeat (Rémy), décédé le 21 janvier 1880 à Gastonville, 59 fr. 23.

Munier (Joseph-Jean-Louis), brigadier forestier, décédé le 7 mai 1882, à Robertville, 36 fr. 69.

Stol (François), propriétaire, né à Passot (Suisse), décédé le 30 novembre 1882, à Sidi Mesrich, 70 fr. 59.

Thomas (Ernest), jardinier, né à Vivonne (Vienne), décédé le 17 août 1882 à El Arrouch, 13 fr. 97.

Woltz (Nicolas-Michel), propriétaire, décédé le 20 novembre 1882 à Robertville, 49 fr. 23.

Cantour (Jean-Baptiste), terrassier, décédé le 12 janvier 1876 à Robertville, 17 fr. 76.

Wagner (Nicolas), journalier, décédé le 20 novembre 1876 à El-Kantour, 12 fr. 35.

Sauvanet (Jean-Baptiste), épicier, né à Ahun (Creuse), décédé le 11 avril 1875 à Robertville, 1,378 fr. 51.

§ 4. — **Jemmapes.**

Richard (Claude-François), ouvrier, décédé le 19 octobre 1864 à Jemmapes, 57 fr.

Aubry (Jacques), ouvrier, né à Saint-Albin (Savoie), décédé le 3 mars 1873 à Jemmapes, 128 fr. 54.

Lemantech ou Mantecq (Jean), charbonnier, né à Lion-d'Angers, décédé le 15 juin 1873 à Ahmed-ben-Ali, 15 fr. 91.

Beaujean (Léon), chef cantonnier, né à Bagneux (Marne), décédé le 22 janvier 1875 à Jemmapes, 51 fr. 48.

Richard (François-Joseph), domestique, né à Eviler (Haut-Rhin), décédé le 8 juillet 1875 à Ahmed-ben-Ali, 195 fr. 45.

Chabert (Joseph), employé des ponts et chaussées, décédé à Jemmapes, 18 fr. 32.

Asselin (Eugène-Alphonse), né à Paris, décédé le 6 octobre 1885 à Jemmapes, 174 fr. 65.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 11 Juillet 1891.

A l'occasion de la revue, le président du conseil, ministre de la guerre, et Mme de Freycinet donneront, le lundi 13 juillet, un dîner militaire.

Ce dîner sera suivi d'une réception à neuf heures et demie.

Les officiers des armées de terre et de mer, les officiers de réserve et de l'armée territoriale en uniforme, ainsi que les personnes occupant des situations officielles, seront reçus sans invitation.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES

ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 10 juillet.

Le lord-maire a lu l'adresse suivante à l'empereur Guillaume lorsqu'il est arrivé au Guildhall :

« A Sa Majesté impériale et royale l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse.

« Qu'il plaise à votre impériale et royale majesté que nous, lord maire, aldermen et conseillers de la Cité de Londres, assemblés en conseil, puissions offrir à votre impériale majesté notre plus respectueuse et sincère bienvenue, à l'occasion heureuse de l'honneur de votre visite à la Cité.

« L'arrivée dans ce pays de Votre Impériale Majesté, le parent et l'hôte de la reine, est pour nous un heureux augure de la continuation ferme et constante des relations amicales et affectueuses qui ont si longtemps et si intimement existé entre les deux nations pour l'avantage inestimable de la paix et de la prospérité du monde et pour les intérêts de la civilisation.

« Nous prions sincèrement pour que cet heureux accord dure toujours. Nous nous réjouissons de souhaiter la bienvenue dans notre Cité à l'impériale et royale Majesté l'impératrice et reine et de l'assurer combien nous apprécions l'honneur de sa présence parmi nous.

« Nous souhaitons que Votre impériale et royale Majesté puisse longtemps régner sur un peuple loyal, uni et prospère. »

(Agence Havas.)

Londres, 10 juillet.

Voici le texte du discours que l'empereur d'Allemagne a prononcé en anglais en réponse à l'adresse que lui a lue le lord-maire :

« Milord,

« Recevez mes plus vifs remerciements pour le chaleureux accueil que me font les citoyens de cette ancienne et noble métropole. Je prie Votre Seigneurie de vouloir bien retransmettre à ceux au nom desquels vous avez parlé l'expression de mes sentiments.

« Je me suis toujours senti chez moi (*at home*) dans ce charmant pays, étant petit-fils d'une reine dont le nom sera toujours conservé comme celui d'un noble cœur et d'une femme grande par la sagesse de ses conseils et dont le règne a procuré à l'Angleterre des bienfaits durables.

« D'ailleurs, le même sang coule dans les veines anglaises et allemandes.

« Suivant l'exemple de mon grand-père et celui de mon père à jamais regrettés, je maintiendrai toujours, autant que cela sera en mon pouvoir l'amitié historique de nos deux nations, lesquelles, ainsi que l'a rappelé Votre Seigneurie, ont marché si souvent ensemble pour la défence de la liberté et de la justice.

« Je me sens encouragé dans ma tâche quand je vois des hommes sages et capables comme ceux qui sont rassemblés ici, rendre justice à la sincérité, à l'honnêteté de mes intentions. Mon but est, avant tout, le maintien de la paix, car la paix seule peut donner la confiance qui est nécessaire au sérieux développement des sciences, des arts et du commerce.

« C'est seulement pendant que la paix règne que nous avons la liberté de donner nos sincères efforts aux grands problèmes dont je considère la solution, en toute justice et équité, comme le plus important devoir de notre temps.

« Vous pouvez donc être assuré que je continuerai à faire mon possible pour maintenir et developper constamment les bonnes relations entre l'Allemagne et les autres nations et qu'on me trouvera toujours prêt à m'unir à vous et à elles dans une œuvre commune de progrès pacifique, de relations amicales et de développement de la civilisation.

(Agence Havas.)

Londres, 10 juillet.

Le grand bal à Buckingham-Palace, en l'honneur de l'empereur et de l'impératrice, a été très brillant.

La salle avait été ornée avec profusion de palmes et de plantes rares.

L'étiquette était rigoureusement observée. La toilette était celle des réceptions de la cour.

L'empereur, avec la princesse de Galles, et le prince de Galles avec l'impératrice, ont ouvert le bal, qui s'est prolongé très tard.

L'orchestre était composé des musiciens de la reine. *(Agence Havas.)*

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 9 juillet.

Chambre des députés. — Le ministre du commerce déclare que l'installation de la ligne télégraphique directe de Vienne à Londres par Munich et Paris pourra probablement être terminée cette année. Le ministre parle ensuite avec éloquence du congrès postal universel, dont les travaux, dit-il, ont contribué à la consolidation et au développement de l'union postale. *(Agence Havas.)*

Vienne, 10 juillet.

Chambre des députés. — Le ministre du commerce répond à une interpellation relative à l'essai des ponts de chemins de fer.

Il déclare que l'administration a toujours consacré une grande attention à ces essais, et que les chemins de fer de l'Etat répètent le contrôle deux fois par an; il exprime la conviction que les prescriptions actuelles suffisent à garantir la solidité des constructions en question.

Le ministre ajoute que les travaux de reconstruction des chemins de fer de l'Etat ont coûté plus de 2 millions cette année et coûteront autant l'année prochaine, et qu'on a pris, partout où il était nécessaire, des mesures pour défendre l'emploi de deux locomotives à la fois. *(Agence Havas.)*

SUÈDE ET NORVÈGE

Stockholm, 10 juillet.

L'escadre française est arrivée ce matin à Sandhamn, station de pilotes à 60 kilomètres de Stockholm. Elle y a été rencontrée par une petite escadre suédoise amenant le capitaine Ankarcrona et le lieutenant Peyron, officiers attachés à l'amiral Gervais pendant son séjour ici.

A midi, l'amiral Gervais est arrivé à Stockholm. Il s'est rendu directement chez le ministre français.

L'escadre française est arrivée derrière Vaxholm, à environ 30 kilomètres de Stockholm. La ville et le port sont pavoisés.

Ce soir, un dîner réunira chez le ministre des affaires étrangères l'amiral et les officiers supérieurs de l'escadre. *(Agence Havas.)*

Stockholm, 10 juillet.

Le ministre d'Etat, baron d'Akerhjelm, a donné sa démission aujourd'hui.

M. Bostroem, grand propriétaire d'Oestanq, a été nommé à ce poste. *(Agence Havas.)*

ROUMANIE

Bucharest, 10 juillet.

La Chambre a terminé hier soir le vote du budget.

La loi douanière et le nouveau tarif entrent en vigueur demain. Ils ont déjà été promulgués. *(Agence Havas.)*

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 5 août 1891 dans le département de la Mayenne, à Laval.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

MINISTÈRE DES FINANCES

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

I. — TABLEAU DE LA PRODUCTION ET DU MOUVEMENT DES SUCRES INDIGÈNES

DEPUIS LE 1er SEPTEMBRE 1890 JUSQU'A LA FIN DU MOIS DE JUIN 1891

1er CADRE. — SITUATION DU COMPTE GÉNÉRAL DE FABRICATION POUR L'ENSEMBLE DES FABRIQUES

DÉPARTEMENTS	NOMBRE DE FABRIQUES qui n'ont pas travaillé ou qui n'ont travaillé que des sucres provenant de reprises ou d'entrées.	NOMBRE DE FABRIQUES dans lesquelles les travaux de défécation sont en cours d'activité.	NOMBRE DE FABRIQUES dans lesquelles les travaux de défécation sont terminés.	QUANTITÉS de betteraves mises en œuvre au rendement de 7 k. 75 p. 100.	CHARGES — REPRISES imposables, y compris les excédents constatés au 1er inventaire	CHARGES — REPRISES placées sous le régime de l'admission temporaire	CHARGES — REPRISES non imposables.	CHARGES — ENTRÉES imposables.	CHARGES — ENTRÉES placées sous le régime de l'admission temporaire.	CHARGES — ENTRÉES non imposables.	CHARGES PROVENANT DE FABRICATION imposables.	CHARGES PROVENANT DE FABRICATION placées sous le régime de l'admission temporaire	CHARGES PROVENANT DE FABRICATION non imposables.	EXCÉDENTS CONSTATÉS aux 2e et 3e inventaires ou ressortant de la balance du compte impo-sables.	EXCÉDENTS CONSTATÉS non imposables.	TOTAUX
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
				kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.
Aisne	»	»	78	1.443.326.415	1.701.609	»	838.798	571.814	»	417.969	111.857.786	»	»	»	24.065.906	139.453.882
Ardennes	»	»	9	126.804.990	48.986	»	128.376	»	»	391	9.827.386	»	»	»	3.045.039	13.050.178
Nord	1	»	94	1.403.570.070	1.735.249	»	1.500.784	781.452	212.609	170.727	108.776.671	»	»	»	15.055.212	128.232.704
Oise	»	»	35	611.529.260	894.193	»	449.800	2.287.338	»	335.435	47.393.515	»	»	»	9.904.222	61.264.503
Pas-de-Calais	»	»	50	674.547.880	615.528	5.168	1.061.547	1.388.111	183.407	245.351	52.277.456	»	»	»	9.412.133	65.188.701
Seine-et-Marne	»	»	13	465.799.390	271.445	»	1.061.969	2.930	»	»	36.099.453	»	»	»	8.459.190	45.894.987
Seine-et-Oise	»	»	8	143.323.830	»	»	1.352	67.473	»	»	11.107.598	»	»	»	2.587.867	13.764.290
Somme	»	»	60	1.073.123.180	2.006.536	»	1.260.493	189.618	»	»	83.167.044	»	»	»	16.397.103	103.020.794
Autres départements	»	»	26	531.919.850	431.806	3.728	175.480	3.327.778	»	1.004.468	41.223.790	»	»	»	12.366.977	58.534.027
Totaux	1	»	373	6.473.944.865	7.705.352	8.896	6.478.599	8.616.514	396.016	2.174.341	501.730.699	»	»	»	101.293.649	628.404.066
Fabriques-distilleries	»	»	4	Quantités de jus déféqués. 304.862 — Degré moyen 3°9	36.865	»	6.320	»	»	»	1.154.663	»	288.663	60.678	15.169	1.562.358
Ensemble	1	»	377	6.473.944.865	7.742.217	8.896	6.484.919	8.616.514	396.016	2.174.341	502.885.362	»	288.663	60.678	101.308.818	629.966.424
Résultats de l'époque correspte de 1890	4	»	373	6.665.801.840	4.609.572	»	4.169.554	5.828.359	1.167.200	2.963.932	500.324.576	100.000	66.750	33.238	184.817.828	704.081.009
Augmentation	»	»	4	»	3.132.645	8.896	2.315.365	2.788.155	»	»	2.560.786	»	221.913	27.440	»	»
Diminution	3	»	»	191.856.975	»	»	»	»	771.184	789.591	»	100.000	»	»	83.509.010	74.114.585

DÉPARTEMENTS	DÉCHARGES — IMPOSABLES — Quantités soumises aux droits — Sucres achevés imposés au tarif normal.	Sucres achevés imposés au tarif réduit pour le sucrage des vendanges.	Sucres contenus dans les mélasses livrées à la consommation.	Quantités expédiées en suspension du payement des droits sur les fabriques.	sur les entrepôts.	pour l'exportation.	Sucre des mélasses expédiées des fabriques abonnées sur d'autres fabriques abonnées ou sur des établissements spéciaux.	Sucre des mélasses expédiées en franchise.	Autres décharges	Manquants constatés aux 2e et 3e inventaires.	placées sous le régime de l'admission temporaire	NON IMPOSABLES — Sorties — Sucre achevé.	Sucre des mélasses.	Manquants.	TOTAUX	RESTES EN FABRIQUE — Sucres achevés.	Produits en cours de fabrication.
	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34
	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.
Aisne	756.472	482.306	14.009	611.755	81.293.639	19.372 507	»	4.797.214	»	»	»	23.279.237	21	»	130.606.160	3.021.233	5.826.489
Ardennes	69.379	102.677	»	270.094	7.784.572	767.470	»	700.699	»	»	»	3.131.438	»	»	12.826.329	183.163	40.686
Nord	5.577.255	31.403	71	337.891	54.825.438	37.108.713	»	4 848.335	»	»	246.331	16.687.453	280	»	119.663.170	5.261.318	3.308.216
Oise	5.370.719	294.755	»	1.684.988	35.644.071	2 907.553	61.700	2 289.091	»	»	»	10.577.749	111.331	»	58.976.946	689.196	1.598.361
Pas-de-Calais	4.382.424	20.159	34.989	336.179	23.204.790	20.873 482	20.628	2.083.346	»	»	188.575	10.684.322	24.718	»	61.818.623	1.611.081	1.758.997
Seine-et-Marne	1.442.676	3.690.936	»	470.951	25.984.357	1.608.226	»	1.348.153	»	»	»	9.371.382	133.398	»	44.050.079	197.738	1.647.170
Seine-et-Oise	388.992	461.919	»	8.663	9.488.258	»	»	306.395	»	»	»	2.337.883	123.790	»	13.115.925	271.783	376.602
Somme	3.583.821	4.713	»	800.481	51.534.838	19.980.122	»	3.250.722	»	»	»	16.948.601	»	»	96.103.298	1.483.455	5.434.041
Autres départements	2.980.969	7.766.008	112	1.280.366	21.454.879	4.693.820	216	1.703.494	»	»	2 454 354	12.335.584	329.533	»	54.999.335	2.056.203	1.478.489
Totaux	24.546.707	12.654.876	49.181	5.801.373	311.219 842	107.311.893	82.544	21.327.449	»	»	2.889.260	105.353.649	723.071	»	592.159.845	14.775.170	21.469.051
Fabriques-distilleries	»	»	»	»	526.721	527.055	»	46.723	»	»	»	289.663	»	»	1.390.162	99.288	72.908
Ensemble	24.546.707	12.854.876	49.181	5.801.373	311.746.563	107.838.948	82.544	21.374.172	»	»	2.889.260	105.643.312	723.071	»	593.550.007	14.874.458	21.541.959
Résultats de l'époque correspte de 1890	23.369.704	6.247.723	357	3.147.362	302.030.734	122.776.190	145.180	14 369 589	7.055	»	2 894 507	187 363.472	478.837	»	662.830.710	12.045.952	29.204.347
Augmentation	»	6.607.153	48.824	2.654.011	9.715.829	»	»	7.004.583	»	»	»	»	»	»	»	2.828.506	»
Diminution	1.177.003	»	»	»	»	14.937 242	62.636	»	7.055	»	5.247	81.720.160	244.234	»	69.280.703	»	7.662.388

2° CADRE. — DÉVELOPPEMENT DES DÉCHARGES POUR L'ENSEMBLE DES FABRIQUES

DÉPARTEMENTS	SUCRES BRUTS TITRANT		TOTAL	PRODUIT de la multiplication des quantités par le titrage net divisé par 100.	QUANTITÉS représentant la déduction de 1 1/2 p. 100 du titrage net.	QUANTITÉS exprimées en sucre raffiné.	RAFFINÉS	CANDIS		TOTAL GÉNÉRAL des quantités de sucre.	
	moins de 98°	98° et au-dessus.						Quantités effectives.	Quantités évaluées en raffiné.	Quantités effectives	Quantités exprimées en sucre raffiné.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.
Aisne	47.937.887	85.177.969	133.115.856	126.933.042	1.900.506	125.032.536	762.380	»	»	133.878.236	125.794.916
Ardennes	3.827.259	8.939.392	12.766.651	12.309.104	183.474	12.125.630	»	»	»	12.766.651	12.125.630
Nord	102.849.602	19.289.381	122.138.983	114.074.011	1.707.017	112.366.994	2.193.094	237.751	254.396	124.569.828	114.814.484
Oise	17.799.250	41.763.952	59.563.202	57.337.294	857.459	56.479.835	»	»	»	59.563.202	56.479.835
Pas-de-Calais	44.615.247	17.822.341	62.437.588	58.431.961	874.526	57.557.435	2.132.496	»	»	64.570.084	59.689.931
Seine-et-Marne	15.128.164	29.941.840	45.070.004	43.214.286	645.758	42.568.528	»	»	»	45.070.004	42.568.528
Seine-et-Oise	4.065.407	9.340.856	13.406.263	12.878.196	192.476	12.685.720	»	»	»	13.406.263	12.685.720
Somme	36.213.581	62.234.901	98.448.482	94.262.733	1.410.157	92.852.576	»	»	»	98.448.482	92.852.576
Autres départements	19.899.571	36.160.706	56.060.277	53.765.475	799.495	52.965.980	»	»	»	56.060.277	52.965.980
Totaux	292.335.968	310.671.338	603.007 306	573.206.102	8.570.868	564.635.234	5.087.970	237.751	254.396	608.333.027	569.977.600
Fabriques-distilleries	1.359.600	122.500	1.482.100	1.363.849	20.410	1.343.439	»	»	»	1.482.100	1.343.439
Ensemble	293.695.568	310.793.838	604.489.406	574.569.951	8.591.278	565.978.673	5.087.970	237.751	254.396	609.815.127	571.321.039
Résultats de l'époque correspondante de 1890	369.103.996	320.353.735	689.457.731	650.521.674	9.741.464	640.780.210	6.753.814	276.323	295.668	696.487.868	647.829.692
Augmentation	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Diminution	75.408.428	9.559.897	84.968.325	75.951.723	1.150.186	74.801.537	1.665.844	38.572	41.272	86.672.741	76.508.653

DÉPARTEMENTS	MÉLASSES						PERTES matérielles et autres décharges.	MANQUANTS constatés aux 2e et 3e inventaires.	TOTAL général des décharges exprimées en sucre raffiné.
	pour la consommation.	à destination des fabriques ou des établissements spéciaux.	à destination des distilleries		Total des quantités effectives.	Quantités évaluées en sucre raffiné.			
			avec décharge de 14 p. 100.	sans décharge.					
	13	14	15	16	17	18	19	20	21
	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.
Aisne	100.217	»	34.265.723	255.179	34.621.119	4.811.244	»	»	130.606.160
Ardennes	»	»	5.005.043	»	5.005.043	700.699	»	»	12.826.329
Nord	2.510	»	34.630.949	502.009	35.135.468	4.848.686	»	»	119.663.170
Oise	78.866	1.364.554	16.393.138	»	17.836.558	2.497.111	»	»	58.976.946
Pas-de-Calais	176.558	147.349	14.881.070	171.584	15.376.561	2.128.692	»	»	61.818.623
Seine-et-Marne	4.795	948.053	9.629.673	529.693	11.112.214	1.481.551	»	»	44.050.079
Seine-et-Oise	»	884.218	2.188.502	»	3.072.720	430.185	»	»	13.115.905
Somme	»	»	23 219.466	»	23.219.466	3.250.722	»	»	96.103.298
Autres départements	10.109	2.346.036	12.167.932	189.875	14.713.952	2.033.355	»	»	54.999.335
Totaux	373.055	5.690.210	152.381.496	1.648.340	160.093.101	22.182.245	»	»	592.159.845
Fabriques-distilleries	»	»	934.418	»	934.418	46.723	»	»	1.390.162
Ensemble	373.055	5.690.210	153.315.914	1.648.340	161.027.519	22.228.968	»	»	593.550.007
Résultats de l'époque correspondante de 1890	741.717	3.429.788	103.028.231	4.844.449	112.044.185	14.993.963	7.055	»	662.830.719
Augmentation	»	2.260.422	50.287.683	»	48.983.334	7.235.005	»	»	»
Diminution	368.662	»	»	3.196.109	»	»	7.055	»	69.280.703

CHANGEMENTS DE DESTINATION EN COURS DE TRANSPORT

MOIS	DESTINATIONS primitivement mentionnées aux acquits-à-caution.				DESTINATIONS DÉFINITIVES D'APRÈS LES DÉCLARATIONS REÇUES EN COURS DE TRANSPORT					
	Quantités de sucres exprimées en sucre raffiné, expédiées en suspension du payement des droits et déclarées au départ				Quantités nettes de sucre exprimées en sucre raffiné					
					soumises aux droits		déclarées pour l'admission temporaire.	introduites en suspension du payement des droits		exportées en suspension du payement des droits.
	pour les entrepôts.	pour les fabriques.	pour l'exportation.	pour les viticulteurs.	tarif normal.	avec acquittement de la taxe de 30 fr.		dans les fabriques.	dans les entrepôts.	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.
Mois courant	3.555.323	563.689	50.511	»	829.401	2.025.452	1.3[illegible]	»	»	»
Mois antérieurs	67.687.823	4.275.635	12.722.524	»	23.589.492	14.102.612	35.669.328	58.512	9.821.387	1.444.651
Totaux	71.243.146	4.839.324	12.773.035	»	24.418.893	16.128.064	36.983.998	58.512	9.821.387	1.444.651

II. — ENTREPOTS

NOMS DES ENTREPOTS	CHARGES					
	Reprises.	QUANTITÉS RECONNUES A L'ARRIVÉE			Boni de magasin.	TOTAUX
		Reçues en suspension du payement des droits.	Reçues à la décharge des comptes d'admission temporaire.	Libérées de la taxe réduite.		
1	2	3	4	5	6	7
	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.
Paris	32.887.283	220.284.857	6.595.781	»	■	259.767.921
Lille	1.027.713	1.414.398	57.625	»	149	2.499.885
Valenciennes	1.753.535	9.557.419	»	»	4	11.310.958
Douai	1.273.991	4.669.066	63.730	»	43	6.006.830
Dunkerque	650.614	7.516.372	»	»	1	8.166.987
Amiens	823.287	1.391.572	»	»	»	2.214.859
Nantes	630.824	13.672.027	»	»	»	14.302.851
Marseille	154.259	813.576	»	»	»	967.835
Bordeaux	»	4.127.032	»	»	»	4.127.032
Saint-Quentin	426.021	1.139.450	»	»	»	1.565.471
Calais	»	1.990.061	131.008	»	■	2.121.069
Tergnier	1.673.349	15.070.759	»	»	»	16.744.108
Saint-Ouen	4.827	22.466.798	158.100	8.137	1	22.637.863
Le Tréport	»	292.362	»	»	»	292.362
Totaux	41.305.703	304.405.749	7.006.244	8.137	198	352.726.031
Résultats de l'époque correspondante de 1890	42.003.632	253.690.628	14.513.890	15.160	241	310.223.551
Augmentation	»	50.715.121	»	»	»	42.502.480
Diminution	697.929	»	7.507.646	7.023	43	»

NOMS DES ENTREPOTS	DÉCHARGES										RESTES en entrepôt exprimés en sucre raffiné.
	Pour la consommation ordinaire			Pour le sucrage des vins et des cidres		Pour d'autres entrepôts.	Pour l'étranger.	Pour l'admission temporaire.	Déchets et avaries.	TOTAUX	
	avec acquittement de la taxe normale	avec acquittement de la taxe		avec acquittement de la taxe réduite	en franchise (quantités déjà imposées au tarif réduit).						
		réduite de 30 francs.	complémentaire.								
1	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.
Paris	54.020.065	20.560.174	»	13.371.077	»	10.304.215	8.395.765	64.251.611	■	170.902.907	88.865.014
Lille	1.065.197	19.509	»	»	»	684.360	»	346.593	»	2.115.659	384.226
Valenciennes	98.145	37.036	»	194	»	3.499.458	5.654.137	»	171	9.289.141	2.021.817
Douai	83.695	2.341	»	»	»	2.203.456	1.640.168	■	»	3.929.660	2.077.170
Dunkerque	50.329	»	»	»	»	62.077	4.523.438	2.342.683	»	6.978.527	1.188.460
Amiens	182.533	»	»	98	»	721.440	980.000	■	»	1.884.071	330.788
Nantes	11.868.013	1.089.969	»	292.207	»	»	»	■	»	13.250.189	1.052.662
Marseille	236.320	»	»	236.786	»	■	176.129	»	320	649.555	318.280
Bordeaux	1.525.815	370.570	6.758	43.637	»	»	»	2.180.252	»	4.127.032	»
Saint-Quentin	»	»	»	»	»	1.043.813	454.087	»	■	1.497.900	67.571
Calais	»	»	»	»	»	■	329.101	»	»	329.101	1.791.968
Tergnier	537.402	»	»	»	»	4.955.096	5.501.638	»	»	10.994.136	5.749.972
Saint-Ouen	5.100.067	6.065.567	10.016	158.100	»	»	»	11.301.164	»	22.634.914	2.949
Le Tréport	»	»	»	»	»	»	292.362	»	»	292.362	»
Totaux	74.767.581	28.145.166	16.774	14.102.099	»	23.473.915	27.946.825	80.422.303	491	248.875.154	103.350.877
Résultats de l'époque correspondante de 1890	41.668.106	»	8.790	11.021.045	387	20.534.145	39.067.763	108.331.108	83	220.631.427	89.592.124
Augmentation	33.099.475	28.145.166	7.984	3.081.054	»	2.939.770	»	»	408	28.243.727	14.258.753
Diminution	»	»	»	»	387	»	11.120.938	27.908.805	»	■	»

III. — ADMISSIONS TEMPORAIRES

PÉRIODE		QUANTITÉS SOUMISSIONNÉES	
		effectives.	exprimées en sucre raffiné.
1		2	3
		kil.	kil.
Six premiers mois de 1891. — Sucres	indigènes	76.731.342	71.479.400
	coloniaux	19.818.631	18.520.574
	étrangers	18.007.470	16.556.257
Totaux		114.557.443	106.556.231
Six premiers mois de 1890. — Sucres	indigènes	111.128.842	104.353.819
	coloniaux	18.965.703	17.783.460
	étrangers	7.458.425	6.636.865
Totaux		137.552.970	128.774.144
Augmentation		»	»
Diminution		22.995.527	22.217.913

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS

Aux termes d'une décision ministérielle en date du 11 de ce mois, les prix institués au moyen des arrérages du legs de M. le baron de Trémont et de la donation de M. le baron Gustave de Rothschild, en faveur de jeunes ouvriers auditeurs assidus des cours publics du Conservatoire national des arts et métiers, ont été répartis ainsi qu'il suit :

Le prix de Trémont de 200 fr. a été décerné à M. Henri Dezombre, employé chez MM. Maret et Delattre, chimistes à Paris.

Le prix de Trémont de 150 fr. a été réparti entre MM. Camille Ratel, soldat musicien à l'école d'artillerie de Vincennes, et M. Pesson, attaché au ministère des finances, dans la proportion suivante : MM. Ratel, 100 fr.; Pesson, 50 fr.

Le prix Gustave de Rothschild a été décerné à M. Louis-Alexandre Barbonne, secrétaire du directeur de la Compagnie parisienne du gaz.

Des rappels de prix ont, en outre, été décernés à MM. Abel-Jean-Marie Ponsonnard, Octave Senté, Louis Dudret et Camille Thuillier, lauréats des années précédentes.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Paquebots-poste français de la côte occidentale d'Afrique.

A partir du mois courant, le nombre des voyages effectués par les paquebots-poste naviguant entre la France et la côte occidentale d'Afrique a été doublé

Les départs de France ont lieu aux dates suivantes :

De Bordeaux, le 10 de chaque mois, par les paquebots de la compagnie des Chargeurs réunis ;

De Marseille, tous les mois, le 15 ou le 25, alternativement, à compter du 15 juillet courant, par les paquebots de la compagnie Fraissinet.

Les correspondances pour le Sénégal, le Congo et les autres établissements français de la côte occidentale d'Afrique doivent, pour profiter des départs, être déposées à Paris, la veille au plus tard, jusqu'à la 7e levée, effectuée entre 4 et 6 heures du soir, pour l'expédition par les bureaux ambulants de nuit.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Opérations concernant les caisses d'épargne ordinaires du 1er au 10 juillet 1891.

Dépôts de fonds	4.927.835 32
Retraits de fonds	5.138.387 89
Excédent de retraits	210.552 57

Excédent de dépôts du 1er janvier au 10 juillet 1891, 38,933,115 fr. 74.

Capitaux employés en achat de rentes, du 1er au 10 juillet 1891 :

1° Pour placement des excédents de dépôts et, en outre, des arrérages et des capitaux encaissés sur les valeurs composant le portefeuille provenant des caisses d'épargne ordinaires, 3,762,717 fr. 05;

2° Pour le compte des déposants des caisses d'épargne ordinaires, 454,731 fr. 05.

SÉNAT

Session ordinaire de 1891.

Rectification

au compte rendu in extenso de la séance du vendredi 10 juillet.

Dans le scrutin sur le maintien des mots « et les femmes », dans l'article 4 du projet de loi sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels, M. Guinot a été porté comme « n'ayant pas pris part au vote ».

M. Guinot déclare avoir voté « pour ».

Ordre du jour du jeudi 16 juillet.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet l'ouverture au ministre du commerce, de l'industrie et des colonies (2e section), sur l'exercice 1891, d'un crédit extraordinaire de 5,500,000 fr. pour faire face aux dépenses de la pose d'un câble entre Marseille et Tunis et d'un câble entre Marseille et Oran. (Nos 148 et 156, sess. 1891. — M. Ernest Boulanger, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à ouvrir au ministre de la marine, sur l'exercice 1891, un crédit de 20,000 fr. pour venir en aide aux familles des marins qui ont péri dans le naufrage de la goëlette la *Bretagne*. — (Nos 100 et 157, sess. 1891. — M. Lucien Dautresme, rapporteur.)

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels. (Nos 19 et 138, sess. 1891. — M. Tolain, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du jeudi 16 juillet 1891 comprendront :

Galeries. — Depuis M. Alfred Girard, jusques et y compris M. l'amiral Halna du Fretay.

Tribunes. — Depuis M. Munier, jusques et y compris M. Sébline.

Convocation du lundi 13 juillet.

Commission des finances (année 1891), à deux heures.

Convocations du mercredi 15 juillet.

Commission de l'Algérie, à deux heures. — Local du 1er bureau.

Sous-commission des douanes (Matières minérales), à deux heures.

Convocations du jeudi 16 juillet.

Commission relative à l'organisation des colonies et possessions françaises, à une heure et demie. — Local du 3e bureau.

Commission des chemins de fer (année 1891), à une heure. — Local du 2e bureau.

5e commission d'initiative parlementaire (juin 1890), à une heure et demie. — Local du 5e bureau.

Commission générale des douanes, à une heure.

Commission relative à l'exercice de la médecine, à neuf heures et demie du matin. — Local du 2e bureau.

MM. les sénateurs sont informés que des billets pour la revue du 14 juillet sont mis à leur disposition, au secrétariat général de la questure, à raison de trois billets par sénateur.

Ces billets pourront être retirés, soit personnellement, soit par lettre, jusqu'au lundi 13 juillet à deux heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

5e législature. — Session ordinaire de 1891.

Bulletin des séances du samedi 11 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. CH. FLOQUET

Séance du matin.

La séance est ouverte à neuf heures.

Le procès-verbal de la séance du 10 juillet est lu par M. le comte d'Espeuilles, l'un des secrétaires, et, après une observation de M. Déroulède, est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes (Urgence déclarée).

Suite des fils de coton (Nos 368 à 371).

MM. Balsan, Méline, président de la commission, Audiffred, Raynal, Pallain, commissaire du Gouvernement, Emile Moreau, Dislère, commissaire du Gouvernement, et Burdeau sont entendus.

L'amendement de M. Delafosse n'est pas adopté.

Le paragraphe 1er des propositions de la commission est repoussé, au scrutin, par 261 voix contre 247, sur 508 votants (Résultat proclamé après pointage).

M. Jules Roche, ministre du commerce, est entendu.

La séance est levée à midi dix minutes.

Séance de l'après-midi.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du matin est lu par M. Boissy-d'Anglas, l'un des secrétaires, et adopté.

La Chambre adopte, sans discussion, les projets de loi ci-après :

Projet de loi tendant à autoriser le département de l'Ain à s'imposer extraordinairement pour diverses dépenses d'intérêt départemental;

Projet de loi tendant à autoriser le département de la Haute-Loire à s'imposer extraordinairement pour le service de la voirie départementale;

Projet de loi tendant à autoriser le département de l'Aube à s'imposer extraordinairement pour les travaux des chemins vicinaux;

Projet de loi tendant à autoriser le département de la Marne à s'imposer extraordinairement;

Projet de loi tendant à autoriser le département du Cantal à s'imposer extraordinairement pour l'entretien des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun;

Projet de loi tendant à autoriser le département des Pyrénées-Orientales à s'imposer extraordinairement;

Projet de loi tendant à autoriser la ville de Cholet (Maine-et-Loire) à emprunter une somme de 923,885 fr. et à s'imposer extraordinairement;

Projet de loi tendant à autoriser la ville de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) à emprunter une somme de 640,000 fr.;

Projet de loi tendant à autoriser la ville de Bourges (Cher) à emprunter une somme de 20,812 fr.;

Projet de loi tendant à autoriser la ville de Tours (Indre-et-Loire) à changer l'affectation de fonds d'emprunt;

Projet de loi tendant à autoriser la ville de Chartres (Eure-et-Loir) à emprunter 298,000 fr. et à s'imposer extraordinairement;

Projet de loi portant prorogation de surtaxe à l'octroi de Roscoff (Finistère);

Projet de loi portant élévation du taux de la surtaxe perçue sur l'alcool à l'octroi de Tréboul (Finistère);

Projet de loi concernant l'assainissement de la ville de Marseille (Bouches-du-Rhône).

La Chambre adopte l'article unique du projet de loi portant répartition du fonds de subvention destiné à venir en aide aux départements (exercice 1892).

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes (Urgence déclarée).

Suite des fils de coton (N°s 368 à 371).

M. Pierre Legrand, rapporteur, Burdeau, Ricard, Jules Roche, ministre du commerce, Méline, président de la commission, et Audiffred sont entendus.

Les nouvelles propositions de la commission sont adoptées, au scrutin, par 277 voix contre 542, sur 519 votants.

M. le ministre du commerce ayant été entendu, la disposition concernant l'admission temporaire est adoptée par 283 voix contre 241, sur 534 votants.

MM. le président de la commission, le ministre du commerce et Audiffred sont entendus.

L'ensemble du n° 368 et de la disposition annexée est repoussé par 358 voix contre 151, sur 509 votants.

MM. Pierre Legrand, rapporteur, et Burdeau sont entendus sur l'amendement de M. Audiffred.

Cet amendement est renvoyé à la commission.

La séance, suspendue à cinq heures, est reprise à cinq heures trente-cinq minutes.

MM. le rapporteur, Burdeau et le président de la commission ayant été entendus, le n° 368 est adopté.

Le paragraphe 1er du n° 369 (chiffre de la commission) est, MM. Burdeau et le rapporteur ayant été entendus, adopté par 324 voix contre 193, sur 517 votants.

Le surplus du paragraphe 369 est adopté, ainsi que les numéros 370 et 371.

La séance est levée à six heures dix minutes.

Mercredi à deux heures, séance publique.

Ordre du jour du mercredi 15 juillet.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

1. — Discussion de la proposition de loi, modifiée par le Sénat, ayant pour objet d'étendre à certains travaux l'application du décret du 26 pluviôse-28 ventôse an II. (N°s 1539-1592. — Urgence déclarée. — M. Dupuy-Dutemps, rapporteur.)

2. — Suite de la discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes. (N°s 932 et annexe-1257 et annexes. — Urgence déclarée. — M. Méline, rapporteur général.)

Huiles minérales (N°s 197, 198, 199 et 115).

Armes (N°s 580 à 589).

Ouvrages en bois (N°s 590 à 603 *quater*).

Tissus de soie (N°s 459, 460, et 460 *bis*).

Tissus de coton (N°s 404 à 437).

Bonneterie (N° 390).

Dentelles et guipures de lin (N° 391).

Tapis (N° 442).

Dentelles de laine (N° 448).

Ouvrages de sparterie (N°s 606 à 613).

Suite des ouvrages en matières diverses (N°s 614 à 633).

3. — 1re délibération sur le projet de loi sur l'exercice de la médecine vétérinaire. (N°s 278-850. — M. Jumel, rapporteur.)

4. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Albert Chiché, ayant pour objet de compléter les dispositions de la loi du 25 juin 1841, prohibant la vente aux enchères des marchandises neuves. (N°s 687-808. — M. Vallé, rapporteur.)

5. — Discussion sur la prise en considération de : 1° la proposition de loi de M. Charles Beauquier, concernant la réforme administrative; 2° la proposition de résolution de M. du Breuil de Saint-Germain et plusieurs de ses collègues, tendant à la nomination d'une commission de vingt-deux membres pour la revision des services administratifs. (N°s 80-175-207. — Rapport de M. Barbe.)

6. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de résolution de MM. Maurice-Faure et Adolphe Turrel, ayant pour objet la nomination d'une commission concernant la réforme administrative. (N°s 262-477. — M. Georges Trouillot, rapporteur.)

7. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Cuneo d'Ornano et plusieurs de ses collègues, portant abrogation du paragraphe 3 de l'article 3 de la loi du 28 février 1872 (Commerce des boissons). (N°s 840-898. — M. Vilfeu, rapporteur.)

8. — 1re délibération sur le projet de résolution de M. Camille Cousset, ayant pour but d'instituer auprès de la Chambre des députés un service administratif spécial en vue de faciliter l'élaboration et la rédaction des projets de loi. (N°s 372-641. — M. Francis Charmes, rapporteur.)

9. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Armand Després, concernant : 1° l'organisation d'un conseil de Paris faisant fonctions de conseil général et de conseil municipal; 2° la réunion des communes du département de la Seine au département de Seine-et-Oise. (N°s 558-706. — M. Baulard, rapporteur.)

10. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Emile Jamais et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article 9 de la loi du 8 décembre 1883 sur l'élection des tribunaux de commerce. (N°s 263-354-1038. — M. Bézine, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Philipon, ayant pour objet de modifier les articles 129 et 130 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation des conseils municipaux. (N°s 613-664-1050. — M. Philipon, rapporteur.)

12. — Discussion sur la prise en considération des propositions de loi : 1° de M. Maxime Lecomte et plusieurs de ses collègues sur l'élection des sénateurs; 2° de M. Hubbard et plusieurs de ses collègues, tendant à la nomination des sénateurs par le suffrage universel. (N°s 921-931-1039. — M. Jullien, rapporteur.)

13. — 1re délibération sur : 1° la proposition de loi de M. Philipon, relative à la propriété littéraire et artistique; 2° la proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative aux dessins et modèles industriels; 3° la proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur les fraudes en matière artistique. (N°s 68 et annexes 91-97-332-763. — M. Philipon, rapporteur.)

14. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Pierre Legrand et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet d'étendre aux voyageurs à la commission et aux représentants de commerce le bénéfice de l'article 549 du code de commerce applicable aux commis en cas de faillite du patron. (N°s 929-1040. — M. Jullien, rapporteur.)

15. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Dupuy-Dutemps, ayant pour objet d'abroger l'article 742 du code de procédure civile et de le remplacer par une disposition permettant l'emploi de la stipulation de la clause dite « voie parée » dans les actes d'obligation. (N°s 586-783. — M. Dupuy-Dutemps, rapporteur.)

16. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Camille Cousset, tendant à supprimer pour l'avenir les pensions civiles. (N°s 965-1042. — M. Bigot, rapporteur.)

17. — Discussion de la proposition de loi de M. David (Alpes-Maritimes), relative aux nominations des gouverneurs et sous-gouverneurs du Crédit foncier et de la Banque de France. (N°s 563-761. — Urgence déclarée. — M. David (Alpes-Maritimes), rapporteur.)

18. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Bourgeois (Jura), ayant pour but de remplacer l'impôt sur la prime d'assurance contre l'incendie par un impôt sur la valeur assurée. (N°s 130-334-750. — M. Paul Guieysse, rapporteur.)

19. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 7e commission des pétitions sur la pétition des époux Alziary de Roquefort, à Paris. (Voir annexe au feuilleton n° 159, du jeudi 15 janvier 1891, page 4. — Pétition n° 705. — M. Léon Talou, rapporteur.)

20. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Pierre Richard et plusieurs de ses collègues, tendant à interdire aux titulaires de fonctions publiques le droit de se servir de leur nom ou de leur qualité pour patronner des sociétés financières. (N°s 153-281. — M. Delcassé, rapporteur.)

21. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'instruction criminelle. (N°s 165-1114. — M. Bovier-Lapierre, rapporteur.)

22. — 1re délibération sur le projet de loi et sur la proposition de loi de M. Gauthier (de Clagny), relatifs à la réduction de la prescription en matière d'impôt sur le revenu des valeurs mobilières. (N°s 469-508-565-1143. — M. Gauthier (de Clagny), rapporteur.)

23. — 2e délibération sur la proposition de loi de M. Maxime Lecomte, tendant à une modification de l'article 2102 du code civil. (N°s 128-219-689. — M. Loriot, rapporteur.)

24. — Discussion sur la prise en considération des propositions de loi : 1° de M. Guillemet; 2° de M. Victor Prost, concernant l'élection des sénateurs. (N°s 950-956-1171. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

25. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. de La Martinière et plusieurs de ses collègues sur le remboursement des valeurs mobilières par voie de tirage au sort. (N°s 114-435-1341. — M. Achille Adam, rapporteur.)

26. — 1re délibération sur le projet de loi portant organisation du cadre des officiers de la marine et des équipages de la flotte. (N°s 1000 (rectifié)-1001-1002-1135-1306-1401-1582. — M. Le Myre de Vilers, rapporteur.)

27. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Royer (Aube), tendant à la suppression du con-

(*Supplément.*)

cours du second notaire et de l'assistance des témoins instrumentaires pour la réception des actes notariés ordinaires (Nos 1239-1309. — M. Babaud-Lacroze, rapporteur.)

28. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Thellier de Poncheville, tendant à la réunion des ministères du commerce et des travaux publics. (Nos 964-1094. — M. du Saussay, rapporteur.)

29.— 2e délibération sur la proposition de loi de M. Thellier de Poncheville et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier plusieurs dispositions légales relatives au mariage, dans le but de faciliter le mariage des indigents. (Nos 204-300-481-654-1383. — M. Thellier de Poncheville, rapporteur.)

30. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Barodet et plusieurs de ses collègues, ayant pour but de réaliser progressivement la diffusion et la transformation de la propriété, l'amortissement de la dette publique, la diminution des impôts et l'extinction du paupérisme par la suppression de l'hérédité en ligne collatérale. (Nos 1131-1290. — M. Barodet, rapporteur.)

31. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Albert Chiché et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les dispositions de l'article 6 de la loi du 30 janvier 1872 relativement à la taxe payée par les navires pour frais de quai. (Nos 1288-1329. — M. Paul Le Roux, rapporteur.)

32. — Discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1884. (Nos 55 661. — M. Philipon, rapporteur.)

33. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Jacques Piou, ayant pour objet de modifier les articles 457, 459 et 466 du code civil relatifs à la vente et au partage des biens de mineurs. (Nos 168-312 551-680-1492. — M. Jacques Piou, rapporteur.)

34. — 1re délibération sur les propositions de loi : 1° de M. Charles Boysset et plusieurs de ses collègues, tendant à assurer la liberté du vote; 2° de M. Boissy-d'Anglas, tendant à assurer le secret du vote; 3° de M. Gaston Laporte et plusieurs de ses collègues sur la liberté et le secret du vote dans les diverses élections municipales et législatives; 4° de M. Georges Trouillot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet d'assurer le secret du vote. (Nos 107-256-269-363-385-737.— M. Georges Trouillot, rapporteur.)

Les billets distribués dans la séance du mercredi 15 juillet et portant le n° 97 seront valables pour la séance qui suivra celle du jeudi 16 juillet et comprendront :

Galeries : Depuis M. Levet, jusques et y compris M. Mercier.

Tribunes : Depuis M. le marquis de Villeneuve, jusques et y compris M. de Baudry d'Asson.

1re séance.

La commission du budget de l'exercice 1892 s'est réunie, hier samedi 11 juillet, à neuf heures, au Palais-Bourbon.

Étaient présents :

MM. Bastid, Cabart-Danneville, Casimir-Perier, Cavaignac, Dupuy, Duval, Gerville-Réache, Hervieu, Jamais, Leydet, Merlou, Millerand, Peytral, Pichon, Poincaré, baron Reille, Reinach, Sarrien, Terrier.

Se sont excusés :

MM. Antonin Proust, Arène, Baïhaut, Barthou, Brisson, Burdeau, Clausel de Coussergues, Georges Cochery, Delcassé, Félix Faure, Jonnart.

Étaient absents :

MM. Pelletan, Piou.

En congé :

M. Maurice-Faure.

2e séance.

La commission du budget de l'exercice 1892 s'est réunie, hier samedi 11 juillet, à deux heures, au Palais-Bourbon.

Etaient présents :

MM. Antonin Proust, Arène, Baïhaut, Bastid, Cabart-Danneville, Casimir-Perier, Cavaignac, Clausel de Coussergues, Dupuy, Duval, Gerville-Réache, Hervieu, Jamais, Leydet, Merlou, Millerand, Pelletan, Peytral, Pichon, Poincaré, Reille (baron), Reinach, Sarrien, Terrier.

Se sont excusés :

MM. Barthou. Brisson, Burdeau, Georges Cochery, Delcassé, Félix Faure, Jonnart.

Etait absent :

M. Piou.

En congé :

M. Maurice-Faure.

MM. les députés sont informés que des billets pour la revue du 14 juillet, donnant accès dans la tribune officielle, sont mis à leur disposition à raison de trois pour chacun d'eux.

Ces billets pourront être retirés au secrétariat général de la questure, soit personnellement, soit par lettre, jusqu'au lundi 13 juillet, à trois heures.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DE MÉDECINE

Séance du 7 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. TARNIER

Elections. — MM. les docteurs Pilat (de Lille) et Spillmann (de Nancy) sont élus correspondants nationaux dans la division de médecine.

Tuberculose. — M. le professeur Lannelongue complète, aux points de vue technique et clinique, la communication qu'il a faite, la veille, à l'Académie des sciences (voir le compte rendu de cette séance), sur une nouvelle méthode de transformation prompte des produits tuberculeux des articulations et de certaines autres parties du corps humain. Il montre plusieurs malades qui sont aujourd'hui guéris de leur tuberculose locale grâce à cette méthode.

Dr A.-J. MARTIN.

Compagnie générale transatlantique.

Le paquebot *Saint-Laurent*, venant du Havre et escales, est arrivé à Pointe-à-Pitre, le 8 juillet, en route pour Colon et escales.

Compagnie des messageries maritimes.

Le paquebot *Saghalien*, venant du Japon et de l'Indo-Chine, a quitté Aden le 8 juillet à 6 h. soir.

Le paquebot *Yarra*, allant en Australie et Nouvelle-Calédonie, est arrivé à Sydney le 9 juillet.

Chemins de fer de l'Etat.

Prolongation de la validité des billets d'aller et retour. — A l'occasion de la Fête nationale du 14 juillet, l'administration des chemins de fer de l'Etat a adopté les mesures suivantes :

1° Les billets d'aller et retour délivrés, le samedi 11 juillet, à destination de toutes les gares du réseau de l'Etat (Paris excepté) par toutes les gares du réseau de l'Etat (Paris compris), dont la validité expirerait avant le 15 du même mois, seront exceptionnellement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du mercredi 15 juillet ;

2° Les billets d'aller et retour délivrés à destination de Paris (Montparnasse ou Austerlitz), du samedi 11 au mardi 14 juillet (inclus), dont la validité expirerait avant le 20 du même mois, seront exceptionnellement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du lundi 20.

Chemins de fer de l'Est.

A l'occasion des Fêtes du 14 juillet, la durée de validité des billets d'aller et retour délivrés par les gares du réseau de l'Est pour Paris, du 11 au 14 juillet inclus, sera prolongée de 48 heures.

A l'occasion de la Fête du 14 juillet, le *Touriste* prendra des voyageurs, à son ponton du quai d'Orsay, pour les faire assister aux illuminations et au feu d'artifice qui sera tiré sur l'île des Cygnes.

Embarquement à neuf heures.

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Rochefort, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

SOUS-SECRÉTARIAT D'ÉTAT DES COLONIES

ADMINISTRATION DU PROTECTORAT DU TONKIN

ADJUDICATION
de
GISEMENTS HOUILLERS

Le lundi 19 octobre 1891, à neuf heures du matin, à Hanoï, dans les bureaux de la résidence supérieure, il sera procédé à l'adjudication d'un gisement houiller formant un rectangle de 6,000 hectares de superficie, ayant 12 kilomètres de grande base Est-Ouest, et 5 kilomètres de petite base, divisé en 4 lots rectangulaires de 1,500 hectares de superficie, ayant chacun 3 kilomètres de côté, direction Est-Ouest, et 5 kilomètres de côté, direction Nord-Sud.

Ce terrain houiller est situé dans la province de Quang-yen, au nord du Song-Cai-Col, entre le Song-Huong et le Song-Lieu, et s'étend en outre à 2,000 mètres environ sur la rive gauche de ce dernier cours d'eau.

Versement de garantie.

Pour être admis à l'adjudication, les concurrents devront produire la quittance du versement de garantie à raison de 20 francs par hectare de superficie, exigé par l'article 33 du décret du 16 octobre 1888, réglementant le régime minier au Tonkin.

Mise à prix.

En outre des charges imposées par le décret précité, l'adjudication, requise par M. E. Schneider aîné, libraire à Hanoï, en vertu de l'article 37 du décret de 1888, aura lieu sur la mise à prix d'une redevance annuelle de dix francs par hectare, offerte par le requérant.

Le plan et la carte donnant la position exacte du terrain mis en adjudication, le procès-verbal de lotissement partiel, le cahier des charges, le texte du décret du 16 octobre 1888 et, en général, toutes les pièces intéressant l'adjudication, sont déposées :

A Paris, au sous-secrétariat d'État des colonies, 2e division, bureau de l'Indo-Chine.

A Saïgon, dans les bureaux de la direction de l'intérieur.

A Hanoï, à la résidence supérieure, 3e bureau.

A Haïphong, à la résidence-mairie.

A Quang-yen, à la vice-résidence, où le public pourra en prendre connaissance.

Hanoï, le 10 mai 1891.

Le résident supérieur au Tonkin,
Signé : BRIÈRE.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

AVERTISSEMENT D'ENQUÊTE

L'administration des télégraphes fera procéder prochainement à la construction d'un réseau téléphonique à Bondy (Seine).

Un tracé des lignes de ce réseau, indiquant les propriétés privées sur lesquelles devront être placés des supports, sera déposé, conformément à la loi du 28 juillet 1885, pendant trois jours consécutifs à partir du 15 juillet 1891, à la mairie de Bondy, où les intéressés pourront en prendre connaissance et présenter leurs observations ou réclamations.

Un agent de l'administration des télégraphes se tiendra à la mairie le 17 juillet prochain, de deux heures à trois heures, pour donner verbalement les renseignements et explications qui lui seraient demandés.

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

EMPRUNT MUNICIPAL DE 1871

Liste des 209 séries sorties au 79e tirage effectué le 10 juillet 1891, et devant fournir les 2,090 numéros appelés à concourir au tirage définitif du 20 du même mois :

3.421	à	3.430
10.971	à	10.980
14.221	à	14.230
17.251	à	17.260
25.161	à	25.170
32.611	à	32.620
40.261	à	40.270
50.251	à	50.260
54.261	à	54.270
54.531	à	54.540
61.931	à	61.940
69.651	à	69.660
70.621	à	70.630
72.161	à	72.170
72.211	à	72.220
77.751	à	77.760
81.441	à	81.450
93.541	à	93.550
97.741	à	97.750
103.831	à	103.840
104.841	à	104.850
116.351	à	116.360
116.601	à	116.610
120.291	à	120.300
131.721	à	131.730
136.691	à	136.700
142.411	à	142.420
155.011	à	155.020
155.791	à	155.800
155.891	à	155.900
156.941	à	156.950
162.801	à	162.810
164.911	à	164.920
167.901	à	167.910
174.021	à	174.030
184.391	à	184.400
190.931	à	190.940
191.771	à	191.780
209.411	à	209.420
231.921	à	231.930
233.331	à	233.340
246.691	à	246.700
248.321	à	248.330
253.451	à	253.460
257.041	à	257.050
265.491	à	265.500
269.761	à	269.770
284.441	à	284.450
288.601	à	288.610
289.351	à	289.360
293.741	à	293.750
307.461	à	307.470
308.401	à	308.410
309.211	à	309.220
380.341	à	380.350
381.511	à	381.520
383.031	à	383.040
388.211	à	388.220
397.661	à	397.670
398.381	à	398.390
405.871	à	405.880
405.901	à	405.910
421.091	à	421.100
422.201	à	422.210
441.101	à	441.110
442.961	à	442.970
444.841	à	444.850
450.431	à	450.440
454.151	à	454.160
467.641	à	467.650
471.741	à	471.750
478.151	à	478.160
478.641	à	478.650
480.411	à	480.420
485.511	à	485.520
489.331	à	489.340
492.381	à	492.390
505.881	à	505.890
510.671	à	510.680
517.071	à	517.080
521.091	à	521.100
524.481	à	524.490
533.141	à	533.150
554.631	à	554.640
563.261	à	563.270
566.001	à	566.010
566.041	à	566.050
581.641	à	581.650
582.261	à	582.270
591.951	à	591.960
609.801	à	609.810
628.761	à	628.770
635.881	à	635.890
648.231	à	648.240
649.751	à	649.760
649.771	à	649.780
650.541	à	650.550
659.711	à	659.720
662.141	à	662.150
667.681	à	667.690
671.371	à	671.380
675.851	à	675.860
682.001	à	682.010
687.821	à	687.830
688.241	à	688.250
689.041	à	689.050
689.111	à	689.120
689.201	à	689.210
703.801	à	703.810
704.041	à	704.050
704.821	à	704.830
713.441	à	713.450
714.921	à	714.930
715.741	à	715.750
721.761	à	721.770
730.861	à	730.870
740.561	à	740.570
750.231	à	750.240
756.101	à	756.110
766.391	à	766.400
769.531	à	769.540
773.331	à	773.340
778.091	à	778.100
781.811	à	781.820
782.651	à	782.660
786.141	à	786.150
789.541	à	789.550
792.711	à	792.720
796.031	à	796.040
805.471	à	805.480
807.641	à	807.650
808.661	à	808.670
825.301	à	825.310
830.071	à	830.080
831.981	à	831.990
833.951	à	833.960
835.111	à	835.120
836.981	à	836.990
837.731	à	837.740
838.421	à	838.430
846.781	à	846.790
847.061	à	847.070
853.161	à	853.170
854.501	à	854.510
868.731	à	868.740
891.541	à	891.550
900.831	à	900.840
916.001	à	916.010
920.471	à	920.480
942.951	à	942.960
943.811	à	943.820
944.531	à	944.540
947.041	à	947.050
948.171	à	948.180
950.771	à	950.780
958.051	à	958.060
963.981	à	963.990
964.621	à	964.630
975.801	à	975.810
985.361	à	985.370
994.371	à	994.380
997.111	à	997.120
998.781	à	998.790
1.002.001	à	1.002.010
1.005.801	à	1.005.810
1.026.311	à	1.026.320
1.027.821	à	1.027.830
1.038.341	à	1.038.350
1.042.281	à	1.042.290
1.045.161	à	1.045.170
1.047.241	à	1.047.250
1.048.791	à	1.048.800
1.052.081	à	1.052.090
1.052.461	à	1.052.470
1.057.921	à	1.057.930
1.060.141	à	1.060.150
1.062.951	à	1.062.960
1.064.441	à	1.064.450
1.071.241	à	1.071.250
1.072.191	à	1.072.200
1.073.031	à	1.073.040
1.080.381	à	1.080.390
1.093.171	à	1.093.180
1.099.981	à	1.099.990
1.104.971	à	1.104.980
1.109.761	à	1.109.770
1.120.521	à	1.120.530
1.122.181	à	1.122.190
1.123.581	à	1.123.590
1.124.611	à	1.124.620
1.130.071	à	1.130.080
1.136.611	à	1.136.620
1.139.841	à	1.139.850
1.144.221	à	1.144.230
1.145.731	à	1.145.740
1.152.631	à	1.152.640
1.168.941	à	1.168.950
1.173.671	à	1.173.680
1.175.171	à	1.175.180
1.188.631	à	1.188.640
1.192.161	à	1.192.170
1.207.181	à	1.207.190
1.233.741	à	1.233.750
1.260.131	à	1.260.140
1.269.721	à	1.269.730
1.272.881	à	1.272.890
1.276.421	à	1.276.430
1.285.861	à	1.285.870
1.293.481	à	1.293.490

RAPPELS D'ADJUDICATIONS

TRAVAUX D'ARCHITECTURE

Le samedi 25 juillet 1891, à une heure et demie :

ADJUDICATION, en trois lots, des travaux de terrasse et maçonnerie, charpente, serrurerie, à exécuter pour la reconstruction de la caserne des Célestins.

Le jeudi 23 juillet 1891, à une heure :

ADJUDICATION, en un lot, de l'entreprise relative : 1° à la fourniture du combustible et de la main-d'œuvre nécessaires au chauffage et à la ventilation du palais du Conseil de commerce; 2° à l'entretien et au renouvellement des appareils, du 1er octobre 1891 au 30 septembre 1894.

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

Le samedi 25 juillet 1891, à une heure et demie :

ADJUDICATION, au rabais, en cinq lots, des travaux de branchements particuliers d'égout à exécuter : 1° rue d'Aboukir; 2° rue de Picardie; 3° rue Pigalle; 4° rue d'Alleray; 5° rue Cavé.

(Voir le *Journal officiel* des 3 et 10 juillet 1891.)

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Samedi 11 juillet.

L'aire supérieure à 765 m/m ne couvre plus ce matin que le nord-ouest de la France. Le baromètre baisse sur les îles Britanniques, le nord et l'est du continent et la dépression de la Baltique a marché vers la Livonie en se creusant (746). Le vent revient à l'Ouest sur la Manche, il souffle de l'Est en Gascogne. Les pluies sont signalées seulement dans quelques stations du littoral de la Baltique et sur le centre du continent.

La température a varié très irrégulièrement; elle était ce matin de : 11° à Boda, 15° à Paris et 31 à Biskra. On notait 5° au Puy-de-Dôme et au Pic-du-Midi.

En France, le temps reste au beau et la température va se tenir plus élevée. A Paris, hier l'après-midi, ciel peu nuageux. — Max. : 20°2; min. : 10°9; à la tour Eiffel, le maximum surpasse celui de Saint-Maur de 2°.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer peu agitée à Dunkerque; belle à Calais; très belle à Boulogne; belle au Havre et à Cherbourg.

Océan : mer belle à Brest; très belle à Lorient.

Méditerranée : mer peu agitée à Marseille; agitée à Sicié; calme à Nice.

Situation du samedi 11 juillet 1891 (soir). — Le baromètre continue à baisser lentement sur l'ouest du continent et n'atteint 765mm qu'à la pointe de Bretagne.

En France, le temps reste beau.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Samedi 11 Juillet	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Juill. 91	3 %........	95f 15 20	en liq..						
			fin ct...	95 35	95 35	95 30	95 32½	95 20	95 32½
			Pe fin c.		d 1f	95 45	d50		
			Pe fin c.	95 57½	95 62½ d25				
			Pe fin p.		d 1f	95 80	d50		
			Pe fin p.		d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %...	90f	fin ct...					90 ..	
Avril 91	3 % 1891. 45 fr. payés......	94f 93f95	en liq..						
			fin ct...	94 10			94 17½	94 ..	94 15
			Pe fin c.		d 1		d50		
Juill. 91	d° 60 fr. payés.....	93f85 87½ 90 85	Pe fin c.	94 25	d25				
			Pe fin p.		d 1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)..	95f95 96f 96f05 10	en liq..						
			fin ct...	95 85			95 95	95 95	95 72½
			Pe fin c.		d 1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d 1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Mai 91.	4 ½ % 1883........	105 55 60 65 70	en liq..						
			fin ct...	105 75				105 75	105 80
			Pe fin c.				d50		
			Pe fin c.						
			Pe fin p.				d50		
			Pe fin p.						
Mai 86.	Promesses d'inscript. 4½ % 1883.	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4½ % / éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
Janv. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), n°s 221.501 à 273.500	518 517 515 50 515	en liq..						
			fin ct...					515 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	555	fin ct...					555 ..	
Févr. 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	532 530	fin ct...					528 50	
Janv. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	420 421	fin ct...					421 ..	
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	408 407 406 25	fin ct...					408 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100f.	105 104						107 50	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	525 526	fin ct...					525 ..	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	526 526 50	fin ct...					526 50	
			en liq..						
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	410	fin ct...					410 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100f.	103						103 ..	
d°	d° d° nouv., 88 f. p.	400 399	fin ct...					400 ..	
d°	d° d° quarts 22 f. p.	103 102 50	fin ct...					102 50	
Janv. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	405 406 25 407 50	en liq..						
			fin ct...					405 ..	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½%, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	500	en liq..						
			fin ct...					500 ..	
			Pe fin c.		d..				
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	565	en liq..						
			au 15..					565 ..	
Juin 91	Banque de France (nominatives).	4450 4440	en liq..						
			fin ct...	4450			4430 ..	4450 ..	4450 ..
			Pe fin c.		d40		d50		
			Pe fin p.		d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 22).	470	en liq..						
			au 15..	472 50			471 25	472 50	472 50
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 37)	783 75 781 25 783 75	en liq..						
			au 15..	786 25			785 ..	785 ..	786 25
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10	798 75	d10		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).	426 25	en liq..						
			au 15..					426 25	
			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26).....	450	en liq..						
			au 15..					450 ..	
			Pe au 15						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé..... (ex-coupon 9)	350	en liq..						
			au 15..					350 ..	
			Pe au 15						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	265 266 25 267 50 268 75 270 272 50 270	en liq..						
			au 15..	265 ..	272 50 d10	265 ..	270 ..	263 75	265 ..
			Pe au 15		d10	270 ..	d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	575	en liq..						
			au 15..	576 25	580 ..	576 25	578 75	578 75	577 50
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 16)...		Pe au 31		d10		d5f	653 75	
			au 15..						
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).	430	en liq..						
			au 15..						
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)..		en liq..						
			au 15..						
Mai 91.	Banque hypot. de Fr^ce, r. 1000f, t.p.	520	fin ct...					520 ..	
Mars 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	426	fin ct...					426 ..	
Févr. 91	Algérienne (Société gén.), en liq.; obl. r. 150 f. } en représ.on d'ann.		en liq..						
			fin ct...						
Juin 91	d° 5%, r. 500 f. } dues par l'État...	529	au 15..					529 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 4%, 87, r. 500 f.	403 25	402 ..
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40%, remb. 500 f.		
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.	114 50	114 ..
Armentières (ville), 3½%, 86, r. 500 f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½%		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr...	113 ..	110 ..
d° 1881, 4%, r. 500 f.		
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr..	114 ..	
d° 1863, 3%, r. 100 fr.	155 ..	
d° 1868, 4½%, r. 500 f.		
d° 1877, 4½%, r. 500 f.		
d° 1890, 3½%, r. 500 f.	480 ..	
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	101 75	101 50
Montpellier (ville), 82, 4½%, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½%, 1887, r. 500 f.	510 ..	
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	48 ..	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.	157 ..	150 ..
Canal de Panama, parts de fondat.		
Suez, act. de jouissance (ex-c. 25).		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	415 ..	
Midi, d° act. de jouiss.	676 25	672 50
Nord, d° act. de jouiss.	1380 ..	1375 ..
Orléans, d° act. de jouiss.		
Ouest, d° act. de jouiss.	561 25	555 ..
Argentins (Cie franc. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer)		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	450 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500, t. p.		
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	541 25	
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.		
Régionaux des Bouches-du-Rhône	592 50	
(Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	531 25	
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	245 ..	
d° du département du Nord....		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier............		
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	530 25	
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	426 ..	
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	572 50	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 77).	1560 ..	
Banque Indo-Chine, a. 500f, 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130.000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entrepr. (ex-c. 46).	250 ..	241 25
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1440 ..	1415 ..
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).	220 ..	215 ..
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 13).		
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p...		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 8).		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).	1830 ..	
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p		
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 60).		
d° act. de jouiss.........		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p..		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé...		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé........		
2e série, act. 500 fr., t.p..		
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.		
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	812 50	810 ..
Mines de Malfidano, act. de jouiss.		
Mines Mokta-el-Hadid, a 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.	860 ..	
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	865 ..	
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1260 ..	1250 .

Jouissance	Samedi 11 Juillet	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Juill. 91	Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1245 1250 1255	en liq..						
			fin ct...	1253 75	1255	1252 50	1253 75	1250 ..	1250 ..
			Pe fin c.		d40		d20		
			Pe fin c.	1258 75	1262 50 d10		d5f		
			Pe fin p.		d40		d20		
			Pe fin p.	1272 50	d10		d5f		
	Crédit Foncier de France. Obligations :								
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.								
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	517 518						518 ..	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	106 75 105 104 50						104 ..	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	602						601 ..	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	119 50						121 ..	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	514 515 516						514 ..	
d°	communales, 3%, remb. 500 f.	500						504 ..	
d°	d° 5es, r. 100 f.	101 101 50						101 75	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	515	fin ct...					512 ..	
Fév. 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	393 392 391 50 391 25..	en liq..					391 75	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	473 472	fin ct...					473 ..	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	472	fin ct...					471 50	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	467 468 468 75 469 470.	fin ct...					467 ..	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	419	fin ct...					419 ..	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	467	fin ct...					467 ..	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	66f 25	fin ct...					69 ..	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	50f	fin ct...					50 ..	
...	d° d° (nomin.).	.. ..f ..f	fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	585 580 585 587 50 590.	en liq..					590 ..	
			au 15..						
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq..						
			au 15..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	802 50 805	en liq..						
			au 15..	803 75	806 25	803 75	805	800 ..	803 75
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)		en liq..					360 ..	
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq..					372 50	375 ..
			au 15..						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).	318 75	en liq..					320 ..	
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. développt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	482 50 483 75	en liq..						
			au 15..	483 75			485	483 75	
			Pe au 15		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq..						
			au 15..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..		en liq..						
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq..						
			au 15..						
....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..	388 75 385	en liq..						
			au 15..	390			387 50	386 25	390 ..
			Pe au 15		d5f		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq..						
			au 15..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		en liq..					326 25	325 ..
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq..						
			au 15..						
Juill. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60.000 (ex-c. 14),	25f 25	en liq..					25 ..	25 ..
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63.333 (ex-coup. 17)...		au 15..					210 ..	
			Pe au 15		d10		d10		
Janv. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 10).	471 25 472 50 473 75 ..	au 15..					473 75	
Mai 91.	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	385	au 15..					385 ..	
Fév. 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 25)....		en liq..						
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'État) t.p.	717 50 718 75	en liq..					716 25	
			fin ct..						
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'État), ex-coupon 30.......	705	en liq..					708 75	
			fin ct..						
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	895 897 50 900	en liq..					897 50	
			fin ct..						
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1485	en liq..					1490 ..	1490 ..
			fin ct..						
			Pe fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72).............	1302 50 1300	en liq..						
			fin ct..	1307 50				1307 50	
			Pe fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........	1845 1842 50 1841 25...	en liq..						
			fin ct..					1845 ..	1845 ..
			Pe fin c.		d20		d10		
			Pe fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1520	en liq..						
			fin ct..					1520 ..	1515 ..
			Pe fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1060 1058 75	en liq..						
			fin ct..	1055 ..				1058 75	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'État ou de Dépts)	540 541 25 542 50	en liq..						
			fin ct..						
			Pe fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	525 523 75 520 515	en liq..						
			au 15..	522 50				525 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	561 25 557 50	en liq..					561 25	557 50
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).								
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Étr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation, — ex-c. 5)	390	en liq..		d10		d5f	390 ..	
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		au 15..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 19)	575	en liq..					575 ..	
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	135 ..	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	170 ..	
Anciens Établissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (c. 1 att.)....	390 ..	
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Établissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.	450 ..	
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	525 ..	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	565 ..	560 ..
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.	600 ..	
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	370 ..	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1070..	1060..
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	650 ..	645 ..
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	380 ..	
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	127 ..	125 ..
Voitures à Paris, actions de jouiss.	212 50	
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 19).	540 ..	
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2200..	
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	227 50	225 ..
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	477 50	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1065..	
Dessechem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Éclairage Électrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Établissements Duval, a. 500 f., t.p.	2100..	
Établiss. Malétra (Produits chimiq.).	212 50	
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 1)..		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	230 ..	225 ..
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	560 ..	550 ..
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	555 ..	550 ..
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	273 75	
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).	725 ..	722 50
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 38).	1350 ..	1330..
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p	516 25	515 ..
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............	1740..	
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	265 ..	260 ..
d° parts bénéficiaires.......	265 ..	260 ..
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....	25 ..	
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	220 ..	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	437 ..	435 50
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	375 ..	372 50
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...		
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'État, oblig. remb. de 1886 à 1956..		
d° d° de 1887 à 1985..	408 ..	
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'État).	412 ..	410 ..
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	413 ..	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Ét.).	427 ..	425 ..
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	644 ..	
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'État).	437 ..	436 ..
d° nouvelles d°	441 ..	440 75
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°		
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'État).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne : Aïn-Tizy, etc., 3%, r. 500 f. (garantie de l'État).....		
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'État).		
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'État)		
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'État).	411 ..	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	444 50	
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1282 50	
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	442 50	
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr.	425 ..	
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	438 30	436 50
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	442 ..	438 ..
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.)	436 50	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	434 ..	
Méditerranée (int. 25 gar.), r. 625 fr.	640 ..	
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	440 ..	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	441 ..	440 ..
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	444 50	444 ..
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	621 ..	
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'État).		

JOUISSANCE	Samedi 11 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1408 1401 25 1405	en liq..					1408 75	1408 75
			au 15..	1402 50					
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1127 50	en liq..					1140 ..	
			au 15..	1127 50					
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)	530	en liq..						
			au 15..	530 ..			527 50	535 ..	530 ..
			Pe au 15				d5f		
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t. p.	655 657 50	en liq..					655 ..	
			au 15..						
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t. p. (ex-c. 12).	1022 50 1020 1015	en liq..						
			au 15..	1023 75			1017 50	1022 50	1025 ..
			Pe au 15		d10		d20		
			Pe au 31		d10		d10		
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).	480 490	en liq..						
			au 15..						
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t. p. (ex-coupon 45).	715	en liq..					715 ..	
			au 15..	705 ..					
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1).	415 412 50 410	en liq..						
			au 15..	408 75				411 25	412 50
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t. p. (ex-coupon 24)	2990 3000	en liq..					2970 ..	
			au 15..						
			Pe au 15		d..		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t. p. ex-coup. 10), en liquid.	41f50 40f50 40f	en liq..						
			au 15..	40 ..			37 50	38 75	37 50
			Pe au 15		d10	42 50	d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t. p		en liq..						
			au 15..						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t. p.. (ex-coupon 12), en liq.	55f	en liq..					52 50	
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	32f 31f50	en liq..					31 50	32 50
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t. p. (ex-coup. 65).	2780 2777 50 2775 .... 2772 50	en liq..					2785 ..	2785 ..
			au 15..	2776 25	2778 75	2773 75	2773 75		
			Pe au 15		d40		d20		
			Pe au 15	2782 50	2790 .. d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f.. t. p. (ex-coup. 44).	790 793 75	en liq..					790 ..	
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	295 297 50	en liq..					295 ..	
			au 15..						
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)..........	1155 1150	en liq..					1160 ..	1161 25
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	140 50 140	en liq..					140 ..	
			au 15..						
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attrib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).	1960 1955 1960 1962 50. 1965	en liq..					1965 ..	1957 50
			au 15..	1957 50					
			Pe au 15		d10		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).	393 75	en liq..					397 50	
			au 15..						
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	502 50 505	en liq..						
			au 15..	507 50	510 ..	505 ..	507 50	500 ..	501 25
			Pe au 15		512 50 d10		d5f		
			Pe au 31		517 50 d10		d10		
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	130	en liq..						
			au 15..	125 ..	130 ..	125 ..	128 75	130 ..	132 50
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t. p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).	405 401 25 403 75 405	en liq.						
			au 15..	401 25			403 75	401 25	402 50
			Pe au 15		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
Juill. 91	Angleterre. 2¾ % (n. c. fixe 25f20).	96f70 .. C. 500f	en liq..						
			au 15..						
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr...	C. 1000	en liq..						
			au 15..						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	Gr. c.	au 15..						
			Pe au 15		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	326	au 15..					322 50	
...	d° d° c. de 5 obl..		Pe au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.								
Mai 91.	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		en liq..						
...	d° 1000 fl. d°		au 15..						
			Pe au 15		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f20 .... C. 10000.	en liq..					97 20	
	d° d° 1000 fl. d°	96f50 60	au 15..					96 35	
			Pe au 15		d50		d25		
Juill. 91	Belgique, 2½ %, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 15..						
	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	Pe au 15		d..		d..		
Mai 91.	d° 3%, 1873		au 15..						
Juill. 91	d° 3½ %, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 15..						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq..						
Mai 91.	d° 3½ %, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	102 25 C. 100f	en liq..						
...	d° d° c. de 500 f.		au 15..						
Févr. 91	d° 3½ %, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	Pe au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
Juin 91.	Brésil, 4½ %, 83. Obl. 1000 £. (Nég. ch. fixe 25f20)		en liq..						
...	d° d° 500 £.		au 15..						
...	d° d° 100 £.	79f25	Pe au 15		d50		d25		
Avril 91	d° 4½ %, 88, Obl. 1000 £.		en liq..						
...	d° d° 500 £.		au 15..						
...	d° d° 100 £.		Pe au 15		d..		d25		
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		en liq..		d50				
...	d° d° 500 £.		au 15..	73 05					73 50
...	d° d° 100 £.	73f	Pe au 15		d50		d25	73 ..	
Oct. 90.	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé...	97f50	en liq..					97 50	
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..		
Victor-Em., 62, 3%, r. 500f (int. gar.).		
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......	464 ..	463 ..
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	442 ..	
d° 3% nouveau, r. 500f d°	445 75	445 ..
Nord, 3%, rembours. 500 fr......	444 ..	443 50
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Nord-Est Fr.s, 3%, r. 500f (int. gar.).	442 ..	441 50
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..	1260 ..	
d° 3%, rembours. 500 fr.....	443 ..	442 ..
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	446 25	445 ..
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	441 ..	440 ..
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......		
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'État. Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	442 ..	441 50
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	446 ½ ..	445 ..
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb 1250 fr.	1249 ..	
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r. d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	428 ..	427 ..
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t. p..		
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	423 ..	422 ..
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t. p.	163 ..	
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	409 75	
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	499 50	499 ..
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr.		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	270 ..	
d° d° 5%, r. 500 fr.	220 ..	
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	365 ..	361 ..
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..	59 ..	58 ..
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.		
d° d° 5%, r. 500 f.	527 50	
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.	485 ..	482 50
Eaux Banlieue, 4½ %, 89, r. 500 f..		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	300 ..	
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	515 ..	
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	520 ..	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	521 ..	520 ..
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	312 ..	
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.	500 50	500 ..
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	513 ..	512 50
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	305 75	
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.		
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	248 75	245 ..
P. Morelli et Cie, 1878 6%, r. 500 fr.		
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	503 ..	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....	499 50	498 50
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	510 ..	506 ..
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	501 ..	
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	403 ..	401 ..
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t. p.	380 ..	
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablisst Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.	526 ..	
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½ %, r. 500f.	478 ..	477 ..
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.	500 ..	
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.	292 50	
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	630 ..	625 ..
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 ..	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4%, remb. 500 fr......	480 ..	
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t. p.		
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	24 50	24 ..
d° d° 3%, remb. 500 fr...	19 50	19 25
d° d° 4%, remb. 500 fr...	19 50	19 ..
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	23 ..	22 ..
d° d° (2e série).	22 75	
d° d° (3e série).	81 ..	80 ..
d° obl. à lots, t. p. à la répartition.	88 ..	85 ..
d° d° depuis la répart.		
d° d° 322f50 payés...		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	74 ..	73 75
Suez, 5%, rembours. 500 fr......	608 ..	607 50
d° 3%, rembours. 500 fr.	448 ..	
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	440 ..	439 75
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	93 75	93 50

Jouissance	Samedi 11 Juillet	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Égypte. Oblig. Daïra Sanieh 4% (décr. des 6 juin et 5 juill. 1890)	489 50 489 75	en liq. au 15	490	490	488 75	490	489 50	490
			Pe au 15		d10				
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig. 7%, rembours. 500 fr. (Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)	491	en liq. au 15		d10		d5	491	490
			Pe au 15		d10		d5		
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½% (décrets des 6 et 7 juin 1890)	468 467	en liq. au 15	466 25				467	463 25
			Pe au 15		d10		d5		
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878		en liq. au 15					519	
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f (nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		en liq. au 15						
			Pe au 15		d10		d5		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f. Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	73f50 25 50	en liq. au 15	73 25	73 35	73 25	73 30	72 60	73 25
...	Coup. de 40 —	73f40	Pe au 15		d50		d25	73 30	
...	Coup. de 80 —	73f20 25 40 50	Pe au 31		d50		d25	73 30	
...	Coup. de 160 —	73f35 50	Pe au 15		d50		d25	73 30	
...	Coup. de 240 —	73f20						73 30	
...	Coup. de 480 —	73f30 20						73 30	
...	Coup. de 960 —	73f30 20						73 30	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).		en liq. au 15						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba, 6%, 1886, garantis.	492 50 493 493 50 494	en liq. au 15					492	
d°	d° d° 1890, garantis.	470	en liq. au 15		d10		d5	467 50	
			Pe au 15		d10		d5		
Juin 91.	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f. 5f).	103 75	en liq. au 15					103 80	
Juill. 91	d° Consolidés 4%	102 50	au 15						
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché). 3½%, 89,		en liq.						
...	Oblig. et coupons prescrits au bout de 20 ans de l'éch. Titre de 617f.		au 15		d10		d25		
...	— de 2468f.		Pe au 15		d10		d25		
...	— de 6170f.		en liq.		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	421 Gr. c.	au 15 en liq.						
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	421 25 Gr. c.	au 15 en liq.					421 25	
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	335	au 15					338 75	
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		en liq. au 15		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe 2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	92f75	en liq. au 15					92 75	
...	d° 500 fl.	92f 91f90	Pe au 15		d50		d25	92	
...	d° 1000 fl.	91f25 30 40	Pe au 31		d50		d25	91 25	
Fév. 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch.fi. 2f50).		en liq.					103 25	
...	Cap. des titres amort. prescr. après 20 ans. Obl. 100 fl.		au 15					103 50	
...	— 500 fl.	103	Pe au 15		d50		d..		
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég.ch.fixe 2f50).		au 15						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.	91f70 80 70 60 50	en liq. au 15	91 65	91 70	91 55	91 55	91 60	91 75
...	d° coup. 500 fr.		Pe au 15		d1f		d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.		Pe au 15		d25				
...	d° coup. 50 fr.		Pe au 31		d1f		d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	..f	Pe au 31		92 15 d25			91	
Avril 91	d° 3%	..f	au 15						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	316	en liq. au 15					316	
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég.ch.fi. 25f20), coup. de 504 f. (20 £).	98	en liq. au 15						
Fév. 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).		au 15					87	
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 15						
d°	d° obl. 5% d°		au 15						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch. fixe 25f25), coup. de 20 £.	43f20 43f	en liq. au 15	43	43	42 80	42 90	43 25	43
...	d° coup. de 50 £.	..f	Pe au 15		d50		d25	43 50	
...	d° coup. de 100 £.	43f35 20 10 43f	Pe au 31		d50		d1f	43 25	
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. Nos 1 à 390000 et 500001 à 929987. C. 500 f.	340 337 50 335 340 335	en liq. au 15					345	
...	C. 5 obl.		au 15						
...	C. 10 ob.		au 15						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	100	en liq. au 15					99 75	
Juill. 91	d° 1890, 4%	..f	Pe au 15					86 25	
Juill. 91	Russie, 1850, 4½% (n.ch.fi. 25f50. Oblig. de 100 £.		en liq. au 15						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	98f25	au 15						
...	Grosses coupures	100f 100 05 10 15						97 80	
Janv. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort), n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	..f	en liq. au 15						
...	d° de 1000 r.	..f	Pe au 15		d50		d25	73 50	
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort), n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	72f50 73f25 72f50	en liq. au 15	72 10				72	71 80
...	d° de 1000 r.	72f50 25	Pe au 15		d50		d25		
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	97f90 70 90	en liq. au 15					97 40	
...	Grosses coupures	97f75 70 90	Pe au 15	97 75	d50		97 65 d25	97 80	97 75
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort		au 15						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change fixe 4f), coup. de 125 r.	104 75	en liq. au 15					104 50	
...	coup. de 500 r.	104 50						104 50	
...	coup. de 1000 r.	104 50 60 65 75 80						104 50	
...	coup. de 10000 r.								
Juin 91.	d° 1889, 4% (or).	98f50 30	en liq. au 15					98 30	
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	98f20 25 20 30 32½	en liq. au 15					98 25	
d°	d° 1890 d° 4e ém. c 500f	..f	en liq. au 15					99	
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p., Obl. 500 f.	97f 97f20	en liq.					97 50	
...	d° 2500 f.	98f25 99f 99f50 99f	au 15					99 50	97 25
...	d° 5000 f.	97f25 10 30	Pe au 15		d50		d25	97 15	
...	d° 12500 f.	97f50 30						97 55	
Juill. 91	d° d° 3e série	97f50 60 65 70 75	en liq. au 15					97 50	
Mai 91.	d° Intér. cons., 4½%. 1re ém., 1980 (n.ch.fi. 4f) C. 100 r.	73f25	en liq. au 15						
	C. 500 r.	..f	au 15		d50		d25		
	C. 1000 r.	73f25 73f	au 15						
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Transcaucasien, remb. au pair.	81f75	en liq. au 15					81 75	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2¾%, 53 (n.ch.fi. 25f20)		
Autriche. Rég. obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Obligat. Dom. Autrich. 1re estamp.	321	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	80	79 70
d° 1000 fl. d°	79 70	
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.		
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Congo (État indép. du), Lots 1888.		
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f	105	
Danemark, 3½% (nég.ch.fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fl. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.		
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	103 75	
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	99	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
d° 1866, 5%		
Gouv. de Québec, 80, 4½%, r. 500 f.	505	500
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fi. 25f20),	118 50	
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.)		
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £	51	
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f. p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	117 50	
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.	348 75	343 75
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	492 50	
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	652 50	650
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	370	
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	362	361
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	431	430
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486.	416	413 50
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale.	397 50	
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	414	412 50
Beïra-Alta, 3%	127	
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	257 50	250
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	210	
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	321	320
d° (Série X)	325	322 50
Nord-Belges, 3%	472 50	
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque	395	
d° (2e série), 2e hypothèque.	369	
d° (3e série), 3e hypothèque.	360	355
d° (4e série), 4e hypothèque.	343	342
d° (5e série), 5e hypothèque.	336	335
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	361	360
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	362	360
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.		
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	347 50	345
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	344	
Ouest de l'Espagne, 4%	280	
Portugais, 3%	230	225
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	220	215
d° 4%	280	275
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	365	361
d° 2e hypothèque.	356 50	
d° 3e hypothèque.	350	348 75
Cordoue à Séville, 3%	365	364
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.	368 75	
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	300	
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.	160	
d° 5%, série B, r. 504 f, t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.		
Crédit fonc. Égyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	511	
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	440	
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	430	425

Jouissance	Samedi 11 Juillet	Au comptant	Termes	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	457	au 15..					457 ..	
			en liq..						
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr.	87 70 87f	au 15..					83 ..	
			en liq..						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10. Ob. 20 £.		au 15..					102 ..	
...	d° d° Ob. 50 £		Pe au 15		d1f		d25	102 50	
...	d° d° Ob. 100 £.		Pe au 15		d50		d25	103 50	
Avril 91	d° 89. 4%, r. 50f (1re, 2e et 3e s.)		en liq..						
	nég. en f. 25f25. Ob. 20 £.		au 15..						
...	d° d° Ob. 100 £.		Pe au 15		d50		d25		
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq..						
Juin 91	Suisse, Empr. féd., 3½%, c. 1000.		au 15..						
...	d° d° c. 5000.		Pe au 15		d50		d25	99 75	
			en liq..						
Mai 91.	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	89f75 ...	au 15..					89 75	
			en liq..						
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).		au 15..						
	d° d° gross. coup.		en liq..					23 49	
d°	d° d° (sér. C).	19f 18f95 90.	au 15..					18 95	
	d° d° gross. coup.	19f 18f95....	en liq..						
d°	d° d° (sér. D).	19f90 75	au 15..					18 95	
...	d° d° gross. coup.		Pe au 15		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%, 1890.		en liq..						
	Obligations de 500 fr.	423 50 423 7..	au 15..	421 25				423 50	
...	d° de 2500 fr.	422 ...	Pe au 15		d50		d25		
...	d° de 12500 fr.	421 25 422...	Pe au 31		d50		d25		
Janv. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..						
	5%. Douanes. Obl. de 500 f.	471 25 471 50	au 15..	466 25				471 25	467 50
...	d° d° 2500 f.		Pe au 31		d10		d5f		
...	d° d° 12500 f		Pe au 15		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., à 200 fl.		en liq..						
	pap., t.p. (ex c.6 r. agio f. 38.50).		au 15..					468 75	468 75
			Pe au 15		d10		d5		
			Pe au 31		d10		d5		
Mai 91.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		en liq..						
ex-5e r.	250 fr. payés (ex-c. 2), en liq.		au 15..						
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		Pe au 15		d10		d5f		
	act. 500 f., 250 fr. p. (ex-c. 24).	535 533 75...	au 15..					535 ..	
Janv. 91	Banque [illegible] de Crédit gé-		en liq..						
	néral, a. 500 f., 300 p. (ex-c. 20).		au 15..						
Juill. 88	Banque des Pays-Hongrois, act.		en liq..						
ex-1re r.	nouv. 500f, t.p. ex-c. 1 en liq.		au 15..						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationale du Mexique, act.		en liq..						
	100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p.		au 15..	602 50					603 75
	ex-coupon 14		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque Ottomane, act. de 500 fr.,		en liq..						
	250 fr. payés (ex-coupon 32)	577 50	au 15..	576 25				576 25	576 2.
			Pe au 15		d10		d5		
...	Grosses coupures....		Pe au 31		580 .. d10		d5		
Juill. 91	Banque de Roumanie, à 500 fr.,		en liq..						
	150 fr. payés (ex-coupon 31)		au 15..						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, a. t.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 7).	1082 50 1080.	au 15..					1090 ..	1097 50
			Pe au 15		d10		d5f		
...	Grosses coupures		Pe au 31		d10		d5		
Févr. 91	Crédit Foncier Égyptien, actions		en liq..						
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	476 25 ...	au 15..						
...	Grosses coupures		Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq..						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).	485 ...	au 15..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq..						
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		au 15..						
			Pe au 15		d10		d5		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de poss.		en liq..						
	estamp. « Action cap. amortie ».	132 50...	au 15..	130 ..			131 25	132 50	130 ..
	(ex-coupon 14)		Pe au 15		d10		d5		
			Pe au 31		d10		d5		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	465 570 465	au 15..	465 .				465 ..	465 ..
			Pe au 15		d10		d5f		
Oct. 81	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes.		en liq..						
	325 fr., t.p. en liq. (ex c. 9).		au 15..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'État		en liq..						
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.	632 50 635 ..	au 15..	633 75				633 75	635 ..
		630 633 75 ..	Pe au 15		d10		d5		
	Grosses coupures....		Pe au 31		d10		d5		
Juill. 91	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq..						
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	147 50 ...	au 15..					147 50	
Juin 91	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	232 50 ...	au 15..	235 ..			233 75	232 50	233 75
			Pe au 15		d10		d5		
	Grosses coupures....		Pe au 31		d10		d5		
Juill. 91	Méridionaux (Cie italienne des Ch. de fer, act. 500 f., t.p.: 200000 act. de 1862; 100000 a. de 1881; 60000 act. de 1885 et 50000 act.		en liq..						
	de 1889. (ex-coup. 12).......		au 15..	652 50					650 ..
	Grosses coupures....		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 59).....	306 25 308 75	au 15..	307 50	308 75	306 25	306 25	307 50	307 50
		310 305	Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	195 200 ..	au 15..	202 ..	202 50	195 ..	202 50	200 ..	205 ..
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq..		d10				
	tout payé (ex-coupon 60)......	301 25 300 ..	au 15..	303 75	305 75	302 50	303 75	305 ..	305 ..
			Pe au 15				d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de		en liq..						
	chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p.	350 315 ...	au 15..					350 ..	
	(ex coupon 22)		Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq..						
	a. 500 peset., p. nos 1 à 40000),		au 15..					720 ..	
	(ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.)		Pe au 15		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	Change	Papier long	Papier court
3%	Amsterdam	207½.. à 207¾...	207.... à 207 1/4 et 4%.
4%	Allemagne.	122 3/4. à 122 7/8..	122 5/8. à 122 3/4 et 4%.
4%	Vienne....	212½.. à 212¾...	212¼.. à 212½ et 4..%.
5%	Barcelone..	466.... à 468.....	467.... à 469.. et 4..%.
5%	Madrid....	466.... à 468	467 ... à 469.. et 4..%.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4..%.
5%	St-Petersb.	272.... à 273.....	273.. . à 274.. et 4..%.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.. . à 139.. et 4..%.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 28.. à 25 30...	25 22.. à 25 23. —2½%.
	d° chèque	25 23½ à 25 24½.	25 23½ à 25 24½—......
3%	New-York.	517½.. à 518.....	516½. à 517....—3..%.
3%	Belgique ..	1/8 pte. à pair.	1/16pte à 3/16pte—3..%.
6%	Italie.....	½ pte à ¾ pte..	¾ pte à 7/8 pte—6..%.
4%	Suisse....	¼ pte à ½ pte..	3/16pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 3% à 4% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 228 à 233 .. 0/00 pte.
Quadruples espagnols........................ 81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains....... 81 .. à 81 25
Piastres mexicaines........................ 4 10 à .. ..
Souverains anglais........................ 25 19 à 25 24
Banknotes.................................. 25 20 à 25 25
Aigles des États-Unis..................... 25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)...................... 24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes.... 20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 millièm. 40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d° 20 .. à .. ..
Couronnes de Suède........................ 27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 96 1/8 — 1 heure, 96 1/16
Vienne, Métail, ... — Papier, 92 70 — Monnaie 92 65
Crédit Autrichien... 296 25 | Chem. de Fer Autrich. 283 75
Change sur Londres.... Demande, 117 40 — Offre, 117 85
Change sur Paris....... Demande, 46 475 — Offre. 46 55
Lots................ 138 50 | Napoléon.............. 9 32

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 11 Juillet 1891

SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0,*	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
Blanc N° 3..................	35 50 à 35 75	
Roux 88° nets..............	35 .. à 35 ..	
Raffinés, bonne sorte.......	104 50 à	
— belle sorte.........	105 50 à	
Certificats de sortie.........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	35 75 à 35 625
— Août....... ...	.. .. à	35 625 à.. ..
— Septembre......		35 125 à 35 ..
— 4 d'Octobre....		34 125 à 34 ..
— 4 premiers.....		34 50 à.. ..
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0)*	43 .. à	
Courant du mois...........		43 .. à .. ..
Août.......................		42 25 à 42 .
4 derniers..................		39 25 à 39 50
4 premiers..................		39 .. à .. ..
....		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	52 .. à	
Courant.....................		51 75 à 52 ..
Août........................		52 .. à 52 50
4 derniers..................		54 .. à .. ..
4 premiers..................		54 25 à 54 75
....		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts.............	73	
—	.. ..	
Colza en tonnes............	75	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	83	
—	.. ..	
Courant.....................		73 .. à 72 75
Août........................		73 25 à .. ..
4 derniers..................		75 .. à .. ..
4 premiers..................		76 25 à .. ..
....		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	59 25 à 59 50	
Courant.....................		59 25 à 59 50
Août........................		60 .. à 59 75
Septembre-Octobre..........		60 25 à 60 50
4 derniers..................		60 50 à 60 75
4 de Novembre...............		60 75 à 61-..
COURS DU MERCREDI 8 Juillet.		
SUIF DE PLACE *43° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	64 .. à	
SUIF DE PROVINCE *43° 1/2, en fûts, en gare Paris.*	63 .. à	

Les annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Cie, 8, place de la Bourse.

SITUATION DE LA BANQUE DE L'ALGÉRIE

Au 30 Juin 1891.

ACTIF

Encaisse de la Banque		26.843.048 46
Portefeuille :		
A Alger	29.577.179 85	63.446.959 13
Aux succursales	33.869.779 28	
Avances sur titres (Alger et succursales)		332.885 75
Effets à la caisse		7.624.110 18
Warrants		47.000 »
Hôtels de la Banque		2.311.179 14
Dépenses d'administration		112.144 51
Comptes extérieurs		24.294.777 41
Rentes sur l'État		10.088.741 40
Avances à l'État (chambres de commerce)		1.564.001 79
Divers		3.446.566 30
		140.111.414 07

PASSIF

Capital		20.000.000 »
Billets en circulation		82.600.775 »
Comptes courants :		
A Alger	2.589.756 65	5.251.928 45
Aux succursales	2.662.171 80	
Trésor public		11.723.567 60
Trésoriers-payeurs, leurs comptes courants		3.115.000 »
Agios et commissions		563.046 34
Dividende à payer		171.405 65
Réescompte (Alger et succursales)		359.929 40
Profits et pertes		49.447 93
Fonds de prévoyance		500.000 »
Réserve immobilière		2.311.179 14
Réserve extraordinaire		4.933.492 80
Réserve statutaire		6.666.666 66
Divers		1 864.975 10
		140.111.414 07

Alger, le 30 juin 1891.

Le Directeur de la Banque de l'Algérie,
Signé : F. NELSON-CHIÉRICO.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture des Pyrénées-Orientales.

DEMANDE EN EXTENSION D'UNE CONCESSION DE MINES

AVIS

Par une pétition, en date du 28 mars 1885, renouvelée le 8 mai 1891, MM. J. HOLTZER, DORIAN ET Cie, propriétaires de la concession de mines de fer de Thorrent, située commune de Sahorre, arrondissement de Prades, et instituée le 21 mars 1830, sollicitent une extension de cette concession sur le territoire de la même commune de Sahorre.

La concession actuelle est limitée ainsi qu'il suit :

Au nord, par une ligne partant d'une borne (U) placée au Sarrat de Llious, suivant la crête de la montagne et aboutissant au point (T), rencontre de deux ravins; de là, suivant le ravin de Lassade jusqu'au point (S);

A l'est, par la ligne (S R) et la ligne (R C);

Au sud, par une ligne remontant le ravin de Lagal jusqu'à sa source (B); de là, suivant la crête de la montagne jusqu'au point (A) dit « Croix du Troc d'Alaric »;

A l'ouest, par la ligne allant de ce dernier point à la borne (V) dite « Pilou del champ » et par la ligne partant de ce dernier point et se terminant au Sarrat de Llious, point de départ (U);

Lesdites limites renfermant une étendue superficielle de un kilomètre carré, cinquante hectares.

L'extension sollicitée serait limitée ainsi qu'il suit :

Au nord-ouest, par les concessions de Thorrent et de Sahorre, depuis le point dit « Croix du Troc d'Alaric » (A) jusqu'au « Col de las Manches » (H), soit, en détail :

A partir de la Croix du Troc d'Alaric (A), par une ligne suivant la crête de la montagne jusqu'à la source du ravin de Lagal (B), ensuite descendant ce ravin jusqu'à son point de rencontre avec la ligne séparative des territoires de Thorrent et de Sahorre (C); de là par cette ligne jusqu'au ravin del Taïchou (D); puis, par ce ravin jusqu'à la rivière de Sahorre (E); ensuite, par cette rivière jusqu'au ravin de Lagal (F); de là, par une ligne droite allant au point de jonction du chemin de Sahorre à Vernet avec le ravin de Cours (G); enfin, par ce ravin, en remontant jusqu'au Col de las Manches (H);

A l'est, depuis ce point (H), suivant la ligne séparative des communes de Sahorre et de Casteill (H I J K L M N O P Q), jusqu'à la tour de Goa (Q);

Au sud, par une ligne droite tirée de ladite tour de Goa (Q) à la Croix du Troc d'Alaric, point de départ (A);

Lesdites limites renfermant une étendue superficielle de trois kilomètres carrés trente-cinq hectares.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires des terrains compris dans l'extension de concession demandée une redevance tréfoncière annuelle de dix centimes par hectare.

A la demande est annexé un plan, en triple expédition et sur une échelle de 10 millimètres pour 100 mètres, de la concession et de l'extension sollicitée.

Le préfet du département des Pyrénées-Orientales,

Vu la loi du 21 avril 1810, modifiée par la loi du 27 juillet 1880,

Arrête :

Le présent avis sera affiché pendant deux mois à Sahorre, à Prades et à Perpignan.

Il sera inséré deux fois et à un mois d'intervalle dans les journaux de département et dans le *Journal officiel*.

Il sera, en outre, adressé au préfet du département de la Loire, qui est prié de le faire également afficher, pendant le même délai, à Unieux, où est situé le siège de la Société pétitionnaire.

Il sera publié dans les communes ci-dessus désignées, devant la porte de la maison commune et celle de l'église, à la diligence des maires, à l'issue de l'office, un jour de dimanche, au moins une fois par mois pendant la durée des affiches.

La pétition et le plan sont déposés à la préfecture, où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, en vue des oppositions et des demandes en concurrence auxquelles la demande actuelle pourrait donner lieu.

Perpignan, le 26 mai 1891.

Pour le préfet du département des Pyrénées-Orientales :
Le secrétaire général,
JEAN DELMAS.

Étude de Me **Mouillefarine**, avoué à Paris, rue Sainte-Anne, n° 46.

VENTE au Palais de Justice, à Paris, le samedi 25 juillet 1891, à deux heures :

1° D'UNE PROPRIÉTÉ A PARIS

(18e arrondissement), rue de l'Évangile, nos 14 et 16, et rue Séguin, nos 18, 20 et 22,
Comprenant : hôtel particulier et terrain.
Mise à prix : 300,000 francs;

2° D'UN TERRAIN

d'une contenance de 1,886 m. environ, rue Séguin, nos 6 et 8. Ensemble les constructions y élevées. — Mise à prix : 100,000 francs.
S'adresser à Me **Mouillefarine**, Me **Martin**, notaire, 32, rue de la Chapelle.

Spectacles du Dimanche 12 Juillet.

Opéra. — » h. »/». — Relâche.

Théâtre-Français. — 8 h »/». — *Griselidis*, pièce en 3 actes, en vers, de MM. Armand Silvestre et Morand : Silvain, Leloir, Coquelin cadet, A. Lambert; Mmes Bartet, Lynnès, Moreno.

Vaudeville. — 8 h. »/». — *Le Gendarme*, comédie en 3 actes, de M. Pierre Decourcelle : Maugé, Hirsch, Victorin; Mmes Cerny, Legrand.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : Louis JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 188 Le numéro : 15 centimes. Lundi 13 Juillet 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

Depuis le 1er janvier 1891, le prix de l'exemplaire du Journal officiel (*année courante*) *est de* **15 centimes**, *quel que oit le nombre des suppléments.*

ÉCHÉANCE DU 15 JUILLET

MM. les abonnés dont *l'abonnement expire le 15 juillet* sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Le meilleur mode d'abonnement est l'envoi d'un mandat-poste adressé à M. le directeur du JOURNAL OFFICIEL, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande.*

SOMMAIRE DU 13 JUILLET

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 12 Juillet 1891.

A l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, le Président de la République a, par décision du 11 de ce mois, sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, accordé des grâces, commutations ou réductions de peines à 587 condamnés pour crimes ou délits de droit commun, détenus à la Nouvelle-Calédonie, à la Guyane française et dans les maisons centrales, pénitenciers agricoles et autres prisons de France et d'Algérie.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Décrète :

Art. 1er. — Sont nommés :

Procureur de la République près le tribunal de première instance d'Orléansville (Algérie), M. Granval, juge d'instruction au siège de Tlemcen, en remplacement de M. de Périer-Lagarde, qui est nommé juge à Tlemcen.

Juge au tribunal de première instance de Tlemcen (Algérie), M. de Périer-Lagarde, procureur de la République près le siège d'Orléansville, en remplacement de M. Granval, qui est nommé procureur de la République.

Art. 2. — M. Cabasse, juge au tribunal de première instance de Tlemcen (Algérie), remplira au même siège les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Granval, qui est nommé procureur de la République.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 11 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République,
Le garde des sceaux,
ministre de la justice et des cultes,
A. FALLIÈRES.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu la loi du 25 juillet 1873;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 11 juillet 1891, portant que les promotions et nominations comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur :

Décrète :

Art. 1er. — Sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de grand officier.

M. Doucet (Camille), secrétaire perpétuel de l'Académie française. Commandeur de 1867.

Au grade d'officier.

MM.

Colmet de Santerre (Edmond-Louis-Armand), doyen de la faculté de droit de Paris, membre de l'Institut. Chevalier du 14 août 1867.

Bouchard (Charles-Jacques), professeur à la faculté de médecine de Paris, membre de l'Institut. Chevalier du 18 janvier 1881.

Joubin (Louis-Marie), proviseur du lycée Saint-Louis. Chevalier du 14 juillet 1880.

Chambon (Auguste), professeur de 4e au lycée Louis-le-Grand. Chevalier du 11 août 1869.

Hébrard de Villeneuve (Henry), maître des requêtes au conseil d'Etat, chargé de la préparation des règlements d'administration publique relatifs à la législation de l'enseignement primaire. Chevalier de 1885.

Au grade de chevalier.

MM.

Bayet (Charles-Louis-Marie-Adolphe), recteur de l'académie de Lille; 24 ans de services.

Baudry-Lacantinerie (Marie-Paul-Gabriel), doyen de la faculté de droit de Bordeaux; 30 ans de services.

Garsonnet (Jean-Baptiste-Eugène), professeur à la faculté de droit de Paris; 25 ans de services, lauréat de l'Institut.

Richet (Robert-Charles), professeur à la faculté de médecine de Paris; 12 ans de services. Services extraordinaires : importantes publications scientifiques.

Souillart (Cyrille-Joseph), professeur à la faculté des sciences de Lille; 42 ans de services.

Luchaire (Denis-Jean-Achille), professeur à la faculté des lettres de Paris; 25 ans de services. Importants travaux d'histoire; lauréat de l'Institut.

Flach (Jacques), professeur au Collège de France; 12 ans de services. Services extraordinaires : importants travaux d'érudition.

François-Franck (Charles-Emile), directeur à l'école pratique des hautes études; 20 ans de services. Importants travaux de physiologie.

Bouteiller (Jules-Alexandre), proviseur du lycée de Toulouse; 35 ans de services.

Darlu (Alphonse-Marie-Julien), professeur de philosophie au lycée Condorcet et à l'école normale supérieure d'enseignement primaire des jeunes filles; 25 ans de services.

Niewenglowski (Boleslas-Alexandre), professeur de mathématiques spéciales au lycée Louis-le-Grand, docteur ès sciences; 23 ans de services.

Paquier (Jean-Baptiste), professeur d'histoire et de lettres dans les cours de Saint-Cyr au lycée Saint-Louis, docteur ès lettres; 31 ans de services. Lauréat de l'Institut.

Ribot (Alexandre), professeur de mathématiques spéciales au lycée de Dijon; 28 ans de services.

Renard (Jean-Baptiste-Auguste), professeur de 6e au lycée de Lille; 44 ans de services.

Huguet (Julien), inspecteur de l'enseignement primaire à Paris; 38 ans de services.

Docteur Douvillé (Jean-Louis), vice-président de l'Association philotechnique de Paris; 30 ans de services comme professeur de l'Association.

Mlle Malmanche, inspectrice des cours d'enseignement professionnel des jeunes filles à Paris; 21 ans de services.

Cagnat (René), secrétaire de la commission archéologique du nord de l'Afrique; 12 ans de services. Services extraordinaires, nombreuses missions en Afrique.

Tourneux (Jean-Maurice), homme de lettres: importants travaux relatifs à la Révolution française. Missions littéraires.

Cazalis (Henri), homme de lettres, nombreuses publications littéraires; travaux d'érudition.

Pouvillon (Emile), homme de lettres: nombreuses publications littéraires.

Haraucourt (Edmond), homme de lettres : nombreuses publications littéraires.

Doin (Octave), éditeur à Paris; importantes publications scientifiques et littéraires.

Braünig, sous-directeur de l'école alsacienne; 20 ans de services.

Ribierre (Eugène-Etienne), chef de cabinet du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, ancien secrétaire général et ancien sous-préfet; 14 ans de services. Services exceptionnels rendus dans l'administration départementale et au ministère.

Roëhn (Auguste-Maurice-Cécilien), chef de bureau au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts; 29 ans de services.

Art. 2. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts et le grand chancelier de la Légion d'honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 12 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

LÉON BOURGEOIS.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu la loi du 25 juillet 1873;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 11 juillet 1891, portant que les promotions et nominations comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur :

Décrète

Art. 1er. — Sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier.

MM.

Larroumet (Louis-Barthélemy-Gustave-Paul), directeur des beaux-arts, membre de l'Institut. Chevalier de 1888. Services extraordinaires relatifs à l'administration des beaux-arts. Titres littéraires.

Ritt (Eugène), directeur de l'Académie nationale de musique et de danse. Chevalier de 1885.

De Bornier (Henri), auteur dramatique. Chevalier de 1864.

Au grade de chevalier.

MM.

Demont (Adrien-Louis), artiste-peintre. Médailles : 3e classe 1879, 2e classe 1882; médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889. Hors concours.

Doucet (Henri-Lucien), artiste-peintre. Médaille de 3e classe 1879; prix de Rome 1880; médaille de 2e classe 1887; médailles d'argent et d'or à l'Exposition universelle de 1889. Hors concours.

Lagarde (Pierre), artiste-peintre. Médailles: 3e classe 1882, 2e classe 1885; médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1889. Hors concours.

Pelez (Fernand), artiste-peintre. Médailles: 3e classe 1876, 2e classe 1879, 1re classe 1880; médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1889. Hors concours.

Baudoüin (Paul-Albert), artiste peintre. Médailles : 3e classe 1882, 2e classe 1886; médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889. Hors concours.

Saintin (Henri), artiste-peintre. Médailles : 3e classe 1882, 2e classe 1887; médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889. Hors concours.

Peynot (Emile-Edmond), statuaire. Médailles : 3e classe 1883, 2e classe 1884, 1re classe 1886; médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889. Hors concours.

Lecouteux (Lionel-Aristide), graveur. Médailles : 3e classe 1879, 2e classe 1881, 1re classe 1884; médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889. Hors concours.

Cadol (Edouard), homme de lettres, auteur dramatique.

Legendre (Louis), homme de lettres, auteur dramatique.

Lacôme d'Estalenx (Paul), compositeur de musique.

Messager (André), compositeur de musique.

Dayot (Armand), inspecteur des beaux-arts; 12 ans de services. Services exceptionnels à l'Exposition universelle de 1889.

Art. 2. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts et le grand chancelier de la Légion d'honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 12 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

LÉON BOURGEOIS.

Par décrets des 7 et 11 juillet 1891, rendus sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, et vu les délibérations du conseil de l'ordre en date des 29 décembre 1890, 7, 9 et 11 juillet 1891, ont été nommés ou promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier.

MM.

Aigoin (Marie-Joseph-Georges), président du conseil d'administration de la compagnie générale de tramways concession-

naire du réseau sud de Paris. Chevalier de 1865. Promoteur et organisateur du service postal nouvellement appliqué par les tramways pour procurer aux communes suburbaines du sud de Paris l'usage des télégrammes pneumatiques; a organisé spontanément des transports ouvriers à prix réduits. Ancien capitaine dans la garde mobile.

Amiot (Jules-Armand-Gustave), inspecteur adjoint à l'inspection générale des postes et télégraphes. Chevalier du 12 août 1859. 38 années de services. A fait plusieurs campagnes à la mer, dont une périlleuse pour la pose du câble téléphonique de Paris à Londres.

Bonnardel (Jean), ingénieur et industriel à Lyon. Chevalier du 4 janvier 1887. Président de la société des établissements Cail, président de la société de navigation du Rhône et de la Saône, président du Comptoir d'escompte de Lyon, administrateur des chemins de fer de l'Ouest, ancien membre du jury de l'Exposition universelle de 1889.

Daymard (Victor-Amédée), ingénieur en chef de la compagnie générale transatlantique. Chevalier de 1870. 30 ans de services comme ingénieur de la marine, 5 années à la compagnie générale transatlantique. A fait les plans et présidé à la construction des grands steamers de Paris à New-York et tout récemment de la *Touraine*.

Au grade de chevalier.

Baffet (Antoine-Auguste), directeur des postes et télégraphes du Lot; 36 ans de services, pendant lesquels il a rempli avec dévouement et distinction plusieurs emplois difficiles.

Bérenger (Alfred-Antoine-Emile-Joseph), administrateur délégué de la Société des carrières de porphyre de Saint-Raphaël (Var). A fondé, il y a 21 ans, une importante industrie qui emploie plusieurs centaines d'ouvriers; a obtenu plusieurs récompenses aux expositions; a été membre du jury à l'exposition d'Anvers et dans plusieurs autres concours.

Bernheim (Henri), fabricant de tissus pour robes à Paris; depuis 35 ans dirige une importante fabrique de tissus. A l'annexion, a opté pour la France et transporté sa fabrique de Sainte-Nan-aux-Mines à Roubaix. Plusieurs récompenses aux expositions.

Biron (Georges-Jean-Baptiste), propriétaire des carrières d'Echaillon (Isère). Dirige une grande exploitation, la première de ce genre, créée en 1848. Plusieurs récompenses aux diverses expositions (argent ou or), plaquette honorifique en 1887 au concours de l'Union des arts décoratifs.

Blouet (Alfred), industriel à Paris, membre de la chambre de commerce de Paris, et président de la commission de la manutention de la douane, président honoraire du syndicat de l'épicerie en gros, membre depuis 20 ans du conseil de surveillance de l'Assistance publique, administrateur de la caisse d'épargne de Paris. Récompenses dans les expositions, membre du jury à diverses expositions, et notamment à l'Exposition universelle de Paris en 1889.

Bouhey (Philippe), directeur de l'établissement métallurgique de Montzéron (Côte-d'Or). Dirige, depuis 10 ans, un important établissement dans lequel il a installé un outillage pour la fabrication des canons; a créé une école dans sa manufacture. Titres exceptionnels.

Bourdon de Launay (Thomas-Arthur), chef de bureau au ministère du commerce (direction générale des postes et des télégraphes); 37 ans de services. Dirige avec intelligence et dévouement l'important service de l'ordonnancement.

Chalmeton (Paul), directeur des forges de Denain et d'Anzin (Nord); 27 ans de services. Ancien directeur de la société des aciéries et forges de Firminy (Loire). Services importants rendus à l'industrie métallurgique.

Chappée (Armand-Alexandre), fondeur au Mans (Sarthe), maire de Sainte-Jammes-sur-Sarthe, membre de la chambre de commerce et du comité de patronage de l'école professionnelle du Mans, président de plusieurs institutions de prévoyance dont il a été le promoteur. Dirige d'importants établissements à Antoigné (Sarthe) et Port-Brillet (Mayenne). Nombreuses récompenses dans les expositious, notamment diplôme d'honneur à Amsterdam (1883) et à Anvers (1885); grand prix à Paris (1889).

Cusenier (Elysée-Joseph), directeur de la succursale de la distillerie E. Cusenier et Cie, à Marseille (Bouches-du-Rhône). Membre depuis 21 ans de la maison Cusenier, a fondé à l'étranger plusieurs succursales et favorisé ainsi nos exportations. Membre du jury des expositions de Barcelone, Bruxelles et Paris en 1889, rapporteur général de la classe des alcools et spiritueux; nombreuses médailles d'or aux expositions.

Dubuisson (Fernand), chef du secrétariat du ministre du commerce; secrétaire du conseil supérieur du travail. Travaux remarquables pour la préparation de diverses lois et notamment de la saisie des salaires et de l'office du travail. Services exceptionnels.

Dujardin-Beaumetz (Jean-Paul-François), ingénieur civil à Paris. Secrétaire général de la société des mines de Carmaux (Tarn); depuis 1871, ingénieur de différentes sociétés de houillères et fonderies, secrétaire du congrès des mines. A publié plusieurs ouvrages intéressants sur l'industrie houillère.

Engel (Jean), relieur à Paris. Depuis 48 ans dirige de très importants ateliers de reliure. Ancien président de la chambre syndicale des relieurs; expert près le tribunal de commerce. Plusieurs récompenses aux expositions.

Grangeorge (Gaston), membre de la commission des valeurs de douanes, filateur à Guise (Aisne). Depuis 24 ans représentant et propriétaire de la fabrique de laines peignées de Guise; membre de la chambre syndicale des tissus et du comité central des chambres syndicales. Travaux remarquables à la commission des valeurs de douanes.

Guilloud (Jules), filateur à Roanne (Loire). Depuis 53 ans à la tête d'une importante filature, 20 ans conseiller municipal, 8 ans juge au tribunal de commerce, ancien président de la chambre de commerce de Roanne.

Hallopeau (Paul-François-Alfred), professeur à l'école centrale des arts et manufactures, ingénieur des mines; 22 ans de services comme répétiteur et professeur. Auteur de plusieurs ouvrages fort estimés sur les constructions métalliques.

Hennecart (Charles), directeur des usines de produits chimiques de Montluçon (Allier). Depuis plus de 20 ans a fait faire d'importants progrès à la glacerie et a obtenu aux expositions plusieurs récompenses.

Hubin (Félix), industriel à Harfleur (Seine-Inférieure). Depuis 20 ans à la tête d'une importante fonderie occupant un grand nombre d'ouvriers. Titulaire de plusieurs médailles d'or et d'un diplôme d'honneur.

Kugelmann (Jonas-Joseph), imprimeur-éditeur à Paris. Depuis 22 ans est à la tête d'une importante imprimerie occupant un très grand nombre d'ouvriers.

Labie (Arthur-Mathurin), fabricant de bijoux à Paris. Ancien élève de l'école polytechnique, ancien rédacteur de la préfecture de la Seine, ancien président du comptoir d'échantillons des fabricants de bijoux, joailliers et orfèvres; membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de 1889. Titres exceptionnels.

Latune (Henri-René-Lombard), fabricant de papiers à Crest (Drôme). Ingénieur, depuis 1857, de la fabrique de Crest, qu'il dirige actuellement. Nombreuses récompenses aux expositions internationales. A créé pour ses ouvriers une caisse de retraite sans retenue sur les salaires; a créé pour les enfants de ses ouvriers une école gratuite.

Lévêque (Camille-Charles-Régis), ingénieur directeur des usines de l'Horme et Pouzin (Ardèche). Dirige, depuis 1868, les importantes usines et les mines de Pouzin. A su empêcher le chômage de ses ouvriers pendant la crise qu'ont traversée les établissements de la région.

Leverd (Gaston-Laurent-Désiré), courtier juré d'assurances près la Bourse de Paris; 27 ans de services. Courtier conseil de l'administration des colonies; membre de la commission permanente des marchés coloniaux.

Lignereux, agréé au tribunal de commerce de la Seine depuis 1877; ancien président de la chambre des agréés. Titres exceptionnels.

Lilienthal (Sigismond), ancien négociant, membre de la chambre de commerce de Lyon depuis près de 20 ans, administrateur de la Banque de France, ancien administrateur des hospices civils, organisateur de la section lyonnaise, membre du jury et rapporteur à l'Exposition universelle de Paris 1889.

Maës (Georges), membre de la chambre de commerce de Paris, inspecteur régional du ministère du commerce pour l'enseignement technique, fabricant de cristaux à Clichy (Seine), président de la chambre

syndicale de la cristallerie. Dirige depuis 1869 une importante fabrique de cristallerie.

Pillé (Saint-Ange-Gabriel-Auguste), ingénieur-constructeur mécanicien à Creil (Oise); ancien élève de l'école des arts et métiers de Châlons. A la tête depuis 17 ans d'un établissement occupant de nombreux ouvriers, 2 médailles d'or, 3 diplômes d'honneur. Titres exceptionnels.

Ravoire (Anthime), fabricant d'huiles à Salon (Bouches-du-Rhône). A créé, en 1877, une importante maison pour le commerce des huiles comestibles du Midi, qui occupe six cents ouvriers. A obtenu de nombreuses récompenses aux expositions. Membre du conseil municipal de Salon.

Roser (Nicolas), constructeur mécanicien à Saint-Denis (Seine). Dirige depuis 20 ans un important établissement pour la construction mécanique. A obtenu de nombreuses récompenses aux expositions. Conseiller municipal pendant 8 ans; président de l'Union musicale de Saint-Denis depuis 13 ans.

Roume (Ernest), auditeur de 1re classe au conseil d'Etat, délégué dans les fonctions de sous-directeur du commerce extérieur; 7 années de service. A collaboré dans une très large mesure à l'élaboration des tarifs douaniers actuellement soumis au Parlement. Titres exceptionnels.

Roussel (François), fabricant de tissus de lainage à Roubaix (Nord). Depuis 52 ans est à la tête d'une très importante industrie. Membre de la chambre de commerce de Roubaix; administrateur de la succursale de la Banque de France et des hospices.

Tavera (Jacques-Mathieu), négociant et banquier à Sartène (Corse). A puissamment contribué au développement du port de Propriano et rendu de signalés services à l'industrie et au commerce de la Corse.

Treuet (Henri-Désiré), inspecteur adjoint à l'inspection générale des postes et télégraphes; 33 ans de services très dévoués. A été, en 1871, décoré de la médaille militaire pour services dans la poste aérienne pendant le siège de Paris.

Vernus, président du conseil de prud'hommes de Valenciennes (Nord), ancien maître de fonderie. Depuis 20 ans, membre du conseil des prud'hommes; 12 ans de présidence de ce conseil.

Villain (Isaac), président du conseil de prud'hommes de Sedan (Ardennes). Depuis 28 ans, membre du conseil, qu'il préside depuis 16 ans; maire de Sedan.

Walter-Seitz (Didier), filateur à Granges (Vosges); maire de cette commune, dont il est conseiller municipal depuis 1879, membre de la chambre de commerce des Vosges et de la chambre consultative des arts et manufactures de Saint-Dié depuis 26 ans, ancien président du syndicat cotonnier de l'Est et suppléant du juge de paix de Corcieux. Dirige une importante entreprise. Récompenses aux Expositions universelles de Paris en 1867, 1878 et 1889. A rendu de grands services à l'industrie de la région.

Par décret du Président de la République en date du 12 juillet 1891, rendu sur la proposition du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, et vu les déclarations du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, en date des 9 et 11 juillet 1891, portant que les promotions et nominations faites aux termes dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus ou nommés dans cet ordre, savoir :

Au grade d'officier.

MM.

Ballot (Victor-Marie-Louis), administrateur principal de 1re classe des colonies, résident de France aux établissements français du golfe de Bénin. Services distingués rendus comme résident de France à Porto-Novo pendant toute la durée des affaires du Dahomey. Chevalier du 28 décembre 1885.

Haussmann (Auguste-Jacques), chef de division au sous-secrétariat d'Etat des colonies. Chevalier du 8 juillet 1887.

Lagarde (Antoine-Marie-Joseph-Léonce), gouverneur d'Obock. Chevalier du 29 juin 1886.

Treille (Georges-Félix), médecin inspecteur de 1re classe des colonies, président du conseil supérieur de santé des colonies. Chevalier du 8 juillet 1884.

Au grade de chevalier.

MM.

Boulloche (Léon-Jules-Pol), résident de 1re classe en Annam et au Tonkin; 13 ans 1/2 de services. Titres exceptionnels : services distingués rendus en qualité de chef de cabinet du résident général en Annam et au Tonkin en 1888-1889 et comme résident au Thanh-hoa en 1890-1891.

Bundervoët (Joseph), commissaire adjoint colonial; 31 ans 1/2 de services.

Cholet (Joseph-Dominique-Marie), administrateur colonial de 2e classe au Congo français; 8 ans 1/2 de services. Titres exceptionnels : services distingués rendus dans la reconnaissance du cours du Niari, et plus récemment, de la Sangha.

Collomb (Jean-Marie), médecin de 1re classe des colonies; 16 ans de services, dont 6 ans 1/2 de campagnes de guerre au Soudan français. Titres exceptionnels : services rendus pendant les campagnes de 1889-1890 (colonne de Ouassébougou) et de 1890-1891 (colonne de Baninko).

Figurey (Henry), sous-commissaire colonial; 25 ans de services.

Forestier (Jules), administrateur de 1re classe des affaires indigènes de Cochinchine; 23 ans de services.

Foy (Henri-Auguste-Olivier), sous-chef de bureau de l'administration centrale des colonies; 20 ans 1/2 de services.

Froger (Ernest-Emmanuel), gouverneur de Diego-Suarez et dépendances, ancien professeur à l'école navale; 14 ans 1/2 de services. Titres exceptionnels : services distingués comme gouverneur de Diego-Suarez.

Gentilhomme (Prosper), médecin de 1re classe des colonies; 21 ans de services, dont 7 ans à la mer ou aux colonies.

Guyho (Louis-Cyr-Albert), inspecteur de 2e classe des colonies; 20 ans 10 mois de services, dont 4 ans 11 mois à la mer ou aux colonies.

Laffon (Emile-Gustave-Adolphe-Charles-Edmond-Marie), directeur de l'intérieur, chargé par intérim des fonctions de gouverneur à la Nouvelle-Calédonie; 4 ans 9 mois de services. Titres exceptionnels : successivement chef du secrétariat à Diego-Suarez, secrétaire-archiviste à la Martinique, administrateur dans les établissements français de l'Inde. S'est fait remarquer particulièrement comme chef de service à Karikal et directeur de l'intérieur en Nouvelle-Calédonie, par l'habileté et le dévouement dont il a fait preuve dans l'exercice de ces différentes fonctions.

Le Blond (Paul-Théodule), président du conseil général de la Guyane française; 7 ans 1/2 de services dans les directions de l'intérieur et le commissariat de la marine; 10 ans 1/2 de services gratuits. Président du conseil général de la Guyane depuis 1886. Titres exceptionnels : a été l'objet d'une proposition spéciale à la suite de l'incendie de Cayenne en 1888.

Linard (Henri-Albert-Marie-Célestin), sous-commissaire colonial; 20 ans 1/2 de services, dont 13 ans à la mer ou aux colonies.

Liontel (Maximilien), procureur de la République, chef du service judiciaire à la Guyane; 16 ans de services. Titres exceptionnels : services distingués rendus en qualité de chef du parquet de la Guyane; a été l'objet d'une proposition spéciale à la suite de l'incendie de Cayenne.

Meyer (Ernest), auditeur de 1re classe au conseil d'Etat, secrétaire du conseil supérieur des colonies, ancien chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat des colonies; 10 ans de services. Titres exceptionnels : services distingués rendus en ces diverses qualités.

Rocher (Jean-Julien-Joseph), surveillant principal de l'administration pénitentiaire à la Guyane; 27 ans 4 mois de services; 26 campagnes.

Senès (Louis-Marius), sous-commissaire colonial; 25 ans de services.

Tressaricq (Jean), maire de Sainte-Suzanne (Réunion), conseiller municipal ou adjoint de Sainte-Suzanne depuis 1867; maire depuis 1884; 23 ans 1/2 de services gratuits.

Puaux (Jean-Alexandre-Frank), délégué des établissements français de l'Océanie au conseil supérieur des colonies depuis 1885, membre du conseil d'administration de l'Alliance française, secrétaire de la société historique, membre du jury d'admission et du jury des récompenses pour la section des colonies françaises à l'Exposition universelle de 1889. Titres exceptionnels : services distingués rendus pour le développement de l'instruction publique aux colonies.

Dupont (Joseph-Pierre), conseiller à la cour d'appel de la Martinique; 20 ans de services.

Gallois-Montbrun (Armand), maire de la ville de Pondichéry (Inde) depuis 1884,

conseiller général depuis 1881, membre du conseil municipal de Pondichéry depuis 1880, adjoint au maire de 1882 à 1884; 12 ans de services. Titres exceptionnels : services distingués rendus dans ces différentes fonctions et en particulier lors des inondations de 1884.

En exécution du décret du 16 juillet 1886, des médailles d'honneur ont été décernées, par le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, aux ouvriers et employés dont les noms suivent :

AIN

Médailles de bronze.

Bavozet (Pierre), ouvrier fileur à la société anonyme des filatures de schappe, à Saint-Rambert.

Gudet (Joseph), ouvrier cardeur à la société anonyme des filatures de schappe, à Saint-Rambert.

Vial (Jean), ouvrier cardeur à la société anonyme des filatures de schappe, à Saint-Rambert.

Vignaud (Louis), ouvrier fileur à la société anonyme des filatures de schappe, à Saint-Rambert,

Violet (Clandius), comptable à la société anonyme des filatures de schappe, à Saint-Rambert.

AISNE

Médailles de bronze.

Boucher (Constant-Henri), ouvrier à la société de constructions mécaniques, à Saint-Quentin.

Cochet (Aimé), ouvrier à la société du familistère de Guise.

Damiens (Auguste), ouvrier à la société du familistère de Guise.

Dassonville (Charles), ouvrier à la société du familistère de Guise.

Depreux (Aimé-Joseph), ouvrier mécanicien dans la maison Gadel, à Bohain.

Mariez (Pierre), éclusier à Macquigny.

Millerand (François), employé à la société du canal de jonction de la Sambre à l'Oise, à Hamégicourt.

Proix (Pascal), ouvrier à la société du familistère de Guise.

Trevette (Julien), ouvrier dans la maison Couasnou et Cie, fabricants d'instruments de musique, à Château-Thierry.

Leverve (Théophile-Achille), employé dans la maison Albaret, à Saint-Quentin.

ALLIER

Médailles d'argent.

Auclair (Gilbert), ouvrier ajusteur à la société anonyme de Commentry-Fourchambault, à Commentry.

Barbonnat (Gilbert), ouvrier boiseur aux houillères de Bezenet, à Bezenet.

Bideau (Gilbert), ouvrier cartonnier à la société anonyme de Commentry-Fourchambault, à Commentry.

Chardonnet (Antoine), manœuvre à la société anonyme de Commentry-Fourchambault, à Commentry.

Charveron (Etienne), ouvrier boiseur aux houillères de Bezenet, à Bezenet.

Durin (Jean), ouvrier terrassier à la société anonyme da Commentry-Fourchambault, à Commentry.

Ferrandon (Annet), manœuvre à la compagnie anonyme des forges de Châtillon et Commentry, à Montluçon.

Lamoine (Gilbert), manœuvre à la société anonyme de Commentry-Fourchambault, à Commentry.

Lamoine (Michel), ouvrier charpentier à la compagnie des houillères de Châtillon et Commentry, à Montluçon.

Lartigaud (Gilbert), ouvrier à la société anonyme de Commentry-Fourchambault, à Commentry.

Lechet (Jean), ouvrier chauffeur à la société anonyme des forges de Châtillon et Commentry, à Montluçon.

Passat (Gilbert), ouvrier nettoyeur à la société anonyme de Commentry-Fourchambault, à Commentry.

Pinon (Martin), manœuvre à la compagnie anonyme des forges de Châtillon et Commentry, à Montluçon.

Roche (Gilbert), ouvrier chauffeur à la compagnie anonyme des forges de Châtillon et Commentry, à Montluçon.

Rousset (François), ouvrier mouleur à la compagnie anonyme des forges de Châtillon et Commentry, à Montluçon.

Tourret (Jean), employé à la société anonyme de Commentry-Fourchambault, à Commentry.

Trimouille (Antoine), ouvrier mécanicien à la société anonyme de Commentry-Fourchambault, à Commentry.

Médailles de bronze.

Blanc (Gaspard), aiguilleur à la compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerrannée à Gannat.

Georges (Gabriel), employé dans la maison Roussel, négociant en vins, à la Palisse.

Tort (Jean-Baptiste), contremaître tanneur dans la maison Sorrel frères et Ce, à Moulins.

Guay (Jean), aiguilleur à la compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, à Moulins.

Chrétien (Auguste), conducteur chef à la compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, à Moulins.

ALPES (HAUTES-)

Médaille de vermeil.

Roux (Joseph), ouvrier teinturier dans la maison Garambois père et fils, à Sainte-Catherine.

Médailles de bronze.

Blanc (Joseph-Alexandre), ouvrier mégissier dans la maison Ollivier frères et fils, à Gap.

Siouffre (Joseph-Antoine), ouvrier mégissier dans la maison Ollivier père et fils à Gap.

ALPES-MARITIMES

Médailles d'argent.

Mme Bermond (F.), ouvrière à la manufacture des tabacs, à Nice.

Mlle A. Beltrami, surveillante à la manufacture des tabacs, à Nice.

Mme veuve Térèse, ouvrière à la manufacture des tabacs à Nice.

Médailles de bronze.

Binon (Pierre-Antoine), ouvrier menuisier dans les ateliers de la marine, à Villefranche.

Mouraille (Pierre-Marius), chef de train à la compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, à Nice.

Sauvan (Pierre), employé à l'Hôtel des étrangers, à Nice.

Sevade (Louis), contremaître maçon dans la maison Bompard, à Cannes.

ARDÈCHE

Médaille d'argent.

Deval (Casimir), ouvrier dans la maison Fourniol frères, mouliniers en soie, à Saint-Priest.

Médailles de bronze.

Bonnet (Clément), employé à la compagnie des chemins de fer du Paris-Lyon-Méditerranée à la Voulte-sur-Rhône.

Bourg (Jean-Pierre), ouvrier moulinier dans la maison Palluat et Testensire, à Largentière.

Carle (Xavier), ouvrier menuisier dans la maison Bertrand, à Annonay.

Geneste (Jacques-Louis), ouvrier à l'usine métallurgique de la Voulte.

Methon (Jean), ouvrier machiniste à l'usine métallurgique de la Voulte.

Rey (Ferdinand), chef d'équipe à l'usine métallurgique de la Voulte.

ARDENNES

Médailles de vermeil.

Mme veuve Servais, née Tisseron (Adélaïde-Victoire), ouvrière tordeuse dans la maison Harmel à Boulzicourt.

Wuillaime (Jean-Baptiste), ouvrier tondeur dans la maison Golluisch, Labauche et Cie, à Sedan.

Médailles d'argent.

D^{lle} Goudelle (Jeanne-Catherine-Victorine), ouvrière dans la maison Guerin, chapelier, à Vouziers.

Gueury (Toussaint-Eugène), ouvrier ferronnier dans la maison Lejay, à Charleville.

Hutin (Jean-Baptiste), ouvrier modeleur dans la maison Boutigny père et fils et Cie, à Messempré.

Lallemand (Isidore), ouvrier lamineur dans la maison Boutigny père et fils et Cie, à Messempré.

Mayer (Charles-Antoine), chef de district à la compagnie des chemins de fer de l'Est, au Châtelet.

Médailles de bronze.

Anciaux (Jean-Baptiste-Léon), employé dans la maison Claude Lafontaine, Martinet et Cie, banquiers à Charleville.

Cochinard (Jean-Baptiste), ouvrier cloutier dans la maison Gailly fils aîné, à Charleville.

Daux (Alexandre), ouvrier à la société anonyme des forges et clouteries réunies de Mohon et Laval-Dieu, à Saint-Marceau.

Gauzy (Charles), ouvrier forgeron dans la maison Guet, à Mézières.

Debaune (Jean-Marie-Jules), ajusteur aux ateliers de la compagnie des chemins de fer de l'Est, à Mohon.

Hamaide (Joseph), ouvrier mécanicien dans la maison Boutigny père et fils et Cie, à Messempré.

Postal (Nicolas), ouvrier forgeron dans la maison Thiriet, à Baucourt.

Quinet (Eugène-Louis), ouvrier typographe dans la maison Laroche, à Sedan.

Riché (Jean-Pierre-Victor), contremaître fondeur dans la maison Deville, Pailliette et Cie, à Charleville.

Rogissart (Claude-Joseph), garçon de magasin dans la maison Gailly fils aîné, clouterie mécanique, à Charleville.

Unger (Joseph), ouvrier dans la maison Gailly fils aîné, fabricant de clous, à Charleville.

Collignon (Dominique), scieur aux ateliers de la compagnie des chemins de fer de l'Est, à Mohon.

ARIÈGE

Médailles de bronze.

Calvet (Marcelin), ouvrier dans la maison Rives, maître de forges, à Foix.

Cassagne (Paul), ouvrier dans la maison Rives, maître de forges, à Foix.

Marty (Joseph), ouvrier imprimeur dans la maison Pouriès, à Foix.

AUBE

Médailles de bronze.

Neveux (Adolphe), chef de station à la compagnie des chemins de fer de l'Est, à Plaines.

Renault (Martin-Edouard), mécanicien à la compagnie des chemins de fer de l'Est, à Troyes.

Chamoin (Julien-Jean-Baptiste), mécanicien à la compagnie des chemins de fer de l'Est, à Troyes.

AUDE

Médaille de vermeil.

Darly (François), ouvrier dans la maison Laban, imprimeur, à Carcassonne.

Médaille d'argent.

Paye (Emile), ouvrier dans la maison Laban, imprimeur, à Carcassonne.

Médaille de bronze.

Mme Beauville, née Bonnafous (Rosalie), employée dans la maison Salières-Roumeux, mercier, à Carcassonne.

AVEYRON

Médaille d'argent.

Latapie (François), ouvrier à la compagnie des aciéries de France, à Aubin.

Médailles de bronze.

Fabrègue (Joseph), maître puddleur à la société anonyme des aciéries de France, à Aubin.

Garric (Etienne), ouvrier mineur à la société anonyme des aciéries de France, à Aubin.

Gleye (Auguste-Louis), ouvrier machiniste à la société anonyme des aciéries de France, à Aubin.

Pradeyrol (Antoine), ouvrier fondeur à la société des aciéries de France, à Aubin.

BOUCHES-DU-RHÔNE

Médailles de vermeil.

Gibert (Jean-Baptiste), employé à la chambre de commerce de Marseille.

Hervin (Jean-Baptiste), caissier dans la maison Plagniol de James, négociant, à Marseille.

Médailles d'argent.

Audier (Marius), ouvrier verrier dans la maison veuve de Queylar, à Saint-Marcel.

Boyer (Joseph), ouvrier tailleur sur verre dans la maison veuve de Queylar, à Saint-Marcel.

Reynier (Jean-Joseph-Cyprien), contremaître dans la maison Savou frères, entrepreneurs de travaux d'embarquement et de débarquement, à Marseille.

Mme Borelly, ouvrière à la manufacture des tabacs, à Marseille.

Mlle Brun (L.), ouvrière à la manufacture des tabacs, à Marseille.

Mme Coulon, ouvrière à la manufacture des tabacs, à Marseille.

Mlle Despios (M.), ouvrière à la manufacture des tabacs, à Marseille.

Mme Ve Harenty, ouvrière à la manufacture des tabacs, à Marseille.

Mlle Imbert (C.), ouvrière à la manufacture des tabacs, à Marseille.

Mme Reboul, ouvrière à la manufacture des tabacs, à Marseille.

Navarre (Jean-Marie), saunier-chef à la compagnie des Salins-de-Berre.

Médailles de bronze.

Mlle Barthalot (Claire-Rose), surveillante dans la maison Bonnaud fils et Ce, fabricants de papier, à Marseille.

Béraud (Henri-François), mécanicien dans la maison Velten, brasseur, à Marseille.

Bernardi (Benoît), ouvrier brasseur dans la maison Velten, à Marseille.

Bossy (Jean), chef d'atelier dans la maison Bedouin, maître forgeron de marine, à Marseille.

Boués (Mathieu-Jean-Baptiste), employé à l'usine des raffineries de la Méditerranée, à Marseille.

Boulle (Eugène), contremaître dans la maison Cauquoin et Ce, imprimeurs, à Marseille.

Bourrelly (Pierre-Gaëtan), tailleur de pierres dans la maison Pernet, à la Madrague de Montredon.

Brunet (Alexandre-Joseph), employé dans la maison Meynadier, négociants, à Marseille.

Carton (Jean), ouvrier carrier dans la maison Pernet, à la Madrague de Montredon.

Castelin (Marius-Pierre), contremaître dans la maison Bourely, fabricant de formes pour chaussures, à Marseille.

Cayol (Louis-Philippe), ouvrier serrurier dans la maison Etienne), à Mazargues.

Cazes (Antoine-Auguste), employé à la succursale de la Banque de France, à Marseille.

Chaudière (Paulin-Antoine), chef d'atelier, ajusteur à l'école professionnelle Dombre, à Aix.

Coste (François), chauffeur dans la maison Le Née et Canaple, fabricants d'huiles, à Marseille.

Debanis (Louis-Pierre-Paulin), ouvrier ébéniste dans la maison Bertrand, à Marseille.

Decanis (François), ouvrier tailleur de pierres dans la maison Gastaud, à Aix.

Domergue (Blaise), contremaître dans la maison Courtès, fabricant de chaussures, à Marseille.

Guiraud (Antoine-Pacôme), employé dans la maison Lieutaud de Toppia, armateur, à Marseille.

Mme Magnau, ouvrière, dans la maison Levy, tailleur, à Aix.

Guizol (Reynaud), ouvrier boulanger dans la maison Fouquet, à Aix.

Julien (Marius), ouvrier maçon dans la maison Callamand, à Saint-Cannat.

Labbé (Victor-Marie), employé dans la maison Benet, Duboul et Cie, cordiers, à Marseille.

Meynaud (Joseph), contremaître ferblantier dans la maison Moutin, à Marseille.

Mille (Jean-Baptiste-Pascal(, ouvrier potier dans la maison Cas, à Aubagne.

Moynier (Xavier), employé à la succursale de la Banque de France, à Marseille.

Nicolas (Etienne), chef d'atelidr dans la maison Michel, Armand et Cie, à Fréveau.

Palanca (Jean-Baptiste), ouvrier chocolatier dans la maison Peytaim, à Marseille.

Paranque (Marius-Dominique), portefaix à la compagnie des messageries maritimes, à Marseille.

Rampal (Antoine), employé dans la maison Le Mée et Canaple, fabricants d'huiles, à Marseille.

Reynier (Calixte-Philomène), directeur du tissage dans la maison Gardain et fils, à Marseille.

Robert (Augustin), ouvrier dans la maison Benoît Louj, négociant à Marseille.

Rossi (Sylvestre-Nicolas-Adrien), employé à la compagnie des messageries maritimes, à Marseille.

Roux (Giraud), garçon de bureau à la compagnie des forges et chantiers de la Méditerranée à Marseille.

Sala (Gaspard-Célestin), contremaître dans la maison Griozel et Goutte, négociants en chiffons, à Marseille.

Salen (Alexandre-Victor), ouvrier dans la maison Gautier, entrepreneur de menuiserie, à Aix.

Silvy (Antoine), ouvrier forgeron à la compagnie des forges et chantiers de la Méditerranée, à Marseille.

Souverain (Joseph), contremaître dans la maison Coulon, entrepreneur d'embarquement et de débarquement de marchandises, à Marseille.

Surville (Armand-François), employé dans la maison de la Belle-Jardinière, à Marseille.

Suzanne (Joseph), chef de service aux mines de Gardanne.

Tron (Jean-Jacques), employé à la compagnie des messageries maritimes, à Marseille.

Turcon (Pierre), ouvrier fournier à la compagnie des forges et chantiers de la Méditerranée, à Marseille,

Bégué (Jean), employé dans la maison Durbec et Blanc, à Marseille.

Balourd (Joseph), employé dans la maison Durbec et Blanc, à Marseille.

Parent (François), conducteur-chef à la compagnie des chemins de fer du Paris-Lyon-Méditerranée, à Arles.

Laurent (Emile-Marius-Martin), tourneur à compagnie des chemins de fer du Paris-Lyon-Méditerranée, à Arles.

Pic (Michel-Marie), tourneur à la compagnie des chemins de fer du Paris-Lyon-Méditerranée, à Arles.

Savine (Louis), conducteur-chef à la compagnie des chemins de fer du Paris-Lyon-Méditerranée, à Gordanne.

Lemercier (Jean), conducteur-chef à la compagnie des chemins de fer dn Paris-Lyon-Méditerranée, à Arles.

Maucuer (Auguste-Ludovic-Noël), ouvrier cartier dans la maison Cauvain, à Marseille.

CALVADOS

Médaille de vermeil.

Avice (Auguste-Achille), ouvrier imprimeur dans la maison Le Flaguais, à Caen.

Médailles de bronze.

Boissel (François-Etienne), ouvrier forgeron dans la maison Salles-Lebourque, à Bayeux.

Bouquerel (Victor-Baptiste), contremaître, maître maçon dans la maison Loutrel, à Cabourg.

Brard (Arthur-Arsène-Jules), ouvrier charpentier dans la maison veuve Moulin, à Caen.

Houlbec (François), garçon de magasin dans la maison L. Savare et Ce, marchands de bois, à Caen.

Tostain (Napoléon-Marie), ouvrier limeur-ajusteur dans la maison Salles-Lebourque, à Bayeux.

Villion (Jules), ouvrier dans la maison L. Savare et Cie, marchands de bois, à Caen.

CANTAL

Médailles de bronze.

Disque (Denis), ouvrier sabotier dans la maison Viallard-Laboue, à Aurillac.

Teuillère (Jean), ouvrier couvreur dans la maison Gasquet père et fils, à Arpajon.

CHARENTE

Médaille d'argent.

Pinaud (Jacques-Etienne), ouvrier tonnelier dans la maison Dylie-Gautier, à Cognac.

Médaille de bronze.

Michelot (Léonard), ouvrier tisserand dans la maison Migeon, à Larochefoucauld.

CHARENTE-INFÉRIEURE

Médaille de bronze.

Cantineaud (Louis-Jean), ouvrier dans la maison Néraud, entrepreneur de plâtrerie, à Saintes.

CORSE

Médaille de bronze.

Astolfi (Jean), ouvrier cordonnier dans la maison Rossi père et fils, à Ajaccio.

CÔTE-D'OR

Médaille d'argent.

Maret (Pierre), homme de peine dans la maison Lafont, à Dijon.

Médailles de bronze.

Balliot (Jean), ouvrier en livres dans la maison Michel et Thoumerat, à Arnay-le-Duc.

Alès (Philibert), ouvrier lithographe dans la maison Richard, à Dijon.

Barrot (Jacques-Henri), contremaître dans la maison Leclerc, maître manufacturier, à Dijon

Boëdot (Jean-Lazare), ouvrier tanneur dans la maison Bize, à Dijon.

Breton (Louis-Auguste), ouvrier dans la maison Bouhey, à Montzeron.

Bullet (Claude-François), prote dans la maison Jobard, à Dijon.

Deschamps (Nicolas), contremaître dans la maison Leclerc, maître manufacturier, à Dijon.

Durey (François), ouvrier dans la maison Bouhey et fils, fondeurs à Montzeron.

Heinrich (Louis), ouvrier rogneur dans la maison Leclerc, maître manufacturier, à Dijon.

Huard-Garnier (François), chef tonnelier dans la maison de la Maillanderie et Germain, à Beaune.

Leinwébert (Jean-Henri), chef tonnelier dans la maison Polack, à Dijon.

Salbreux (Henri), contremaître dans la maison Leclerc, maître manufacturier à Dijon.

Voiturier (Simon), ouvrier gaufreur dans la maison Leclerc, maître manufacturier, à Dijon.

Poulain (Remy), ajusteur à la compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, à Dijon-Perrigny.

Morel (Louis), conducteur-chef à la compagnie des chemins de fer du Paris-Lyon-Méditerranée, à Dijon.

Rousselet (Emile), employé à la compagnie des chemins de fer du Paris-Lyon-Méditerranée, à Dijon.

CÔTES-DU-NORD

Médaille d'argent.

L'Hostis (Claude), ouvrier tanneur dans la maison Lemarchand, à Guingamp.

Médailles de bronze.

Corouge (Jean-Marie), ouvrier tailleur dans la maison Vigneron, à Saint-Brieuc.

Delaporte (Jean-Marie-Ange), charretier, dans la maison Viel, brasseur, à Saint-Brieuc.

L'Hostis (Jean), ouvrier tanneur dans la maison Lemarchand, à Guingamp.

CREUSE

Médailles de bronze.

Marsallot (Charles), ouvrier tapissier dans la maison Braquenié, à Aubusson.

Ramade (Charles), ouvrier tapissier dans la maison Bournarel, à Felletin.

DORDOGNE

Médailles de bronze.

Delmon (Jean-Numa), voyageur de commerce dans la maison Gourgeaud et Lacoste, distillateurs, à Périgueux.

Deltheil (Etienne), employé à la manufacture des tabacs, à Périgueux.

DOUBS

Médailles de vermeil.

Dormoy (Frédéric), contremaître dans la maison Japy frères et Cie, fabricants d'horlogerie, à Beaucourt.

Mme Flubacher, née Breuleux (Catherine), ouvrière dans la maison A. Roux et Cie, fabricants d'horlogerie, à Montbéliard.

Genez (David), chef d'atelier dans la maison Japy frères, fabricants d'horlogerie, à Beaucourt.

Jacquot (François), contremaître à la compagnie des forges d'Audincourt.

Macret (Frédéric), ouvrier horloger dans la maison Japy frères et Cie, à Badevel.

Marthe (Georges), visiteur dans la maison Japy frères et Cie, fabricants d'horlogerie, à Lafeschotte.

Perrenot (Charles-Frédéric), ouvrier horloger dans la maison Japy frères et Cie à Badevel.

Roth (Daniel), voiturier dans la maison Japy frères et Cie, fabricants d'horlogerie, à Lafeschotte.

Médailles d'argent.

Barbier (Adolphe), chef manœuvre à la compagnie des forges d'Audincourt, à Bourguignon.

Bernard (Charles-Frédéric), ouvrier fileur dans la maison Sahler, Berger-Courant et Cie, à Montbéliard.

Bourquin (Georges-Frédéric), ouvrier soudeur dans la maison les fils de Peugeot frères, à Valentigney.

Chasserot (Jean-Jacques), ouvrier lamineur dans la maison Peugeot aîné et Ce, à Pont-de-Roide.

Choulet (Auguste), ouvrier dans la maison A. Roux et Ce, fabricants d'horlogerie, à Montbéliard.

Colin (Georges-David), visiteur dans la maison S. Marti et Ce, fabricant d'horlogerie, à Montbéliard.

Doriot (Georges), chef d'atelier dans la maison Aug. Lépée et Ce, à Sainte-Suzanne.

Emonot (Frédéric), chef d'atelier dans la maison S. Marti et Ce, fabricants d'horlogerie, à Montbéliard.

Louys (Pierre-Frédéric), contremaître dans la maison les fils de Peugeot frères, manufacturiers à Valentigney.

Roth (Jean), ouvrier dans la maison A. Roux et Cie, fabricants d'horlogerie, à Montbéliard.

Sulter, ouvrier ajusteur dans la maison Japy frères et Cie, à l'Isle-sur-le-Doubs.

Verdet (Charles-Ugel), ouvrier chauffeur dans la maison Outhenin-Chalandre fils et Cie, à Geneuille.

Vernerey (Charles), comptable dans la maison Peugeot aîné et Cie, à Pont-de-Roide.

Médailles de bronze.

Baillon (Philippe), ouvrier tailleur de limes dans la maison Jouffroy-Lançon fils, à Besançon.

Berlet (Louis), chef de fabrication dans la maison Japy frères et Cie, à l'Isle-sur-le-Doubs.

Faivre (Louis), ouvrier tailleur de limes dans la maison Jouffroy-Lançon fils, à Besançon.

Far (Méa), ouvrier tanneur dans la maison Briot, à Saint-Hippolyte.

Laferrière (François Armand), ouvrier scieur dans la maison Vandel aîné et Cie, à Pontarlier.

Socier (Pierre-Anatole-Arthur), ouvrier tailleur de limes, dans la maison Jouffroy-Lauçon fils, à Besançon.

Vuillermet (Félix), ouvrier peintre dans le maison Allard, à Besançon.

DRÔME

Médailles d'argent.

Chamon (Xavier), ouvrier dans la maison Viriville, confiseur, à Montélimar.

Charpenel (Casimir), ouvrier apprêteur de draps dans la maison Rodet et Ce, à Dieulefit.

Clément (André-Esprit-Ferdinand), employé dans la maison Grulet, ingénieur civil, à Mirabel.

Maurin (Auguste), ouvrier scieur de bois dans la maison Carpentiers, à Luze-la-Rousse.

Médailles de bronze.

Chalamel (Antoine-Adrien), chef apprêteur de draps dans la maison Rodet, à Dieulefit.

Mme Gouvry, née Arnaud (Madeleine), ouvrière dans la maison Monier père et fils, souffleurs de poils, à Montélimar.

Gaillard (Victor), mécanicien à la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, à Montélimar.

Favre (Joanny), conducteur-chef à la compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, à Valence.

EURE

Médailles de vermeil.

Choet (Ambroise), ouvrier ajusteur dans la maison L. Letrange et Ce, à Romilly-sur-Andelle.

Marcdargent (Edouard-Ambroise), ouvrier laveur dans la maison L. Letrange et Cie, à Romilly-sur-Andelle.

Médailles d'argent.

Lemenu (Pierre-Eloi), directeur d'usine dans la maison Poitevin père et fils, fabricants de drap, à Louviers.

Mlle Leroy (Aglaé), ouvrière tourneuse dans la maison E. Chauvel, à Evreux.

Mlle Malherbe, née Pelletier (Francine), ouvrière rogneuse dans la maison E. Chauvel, à Evreux.

Papavoine (Charles), ouvrier charpentier dans la maison Thorel, à Louviers.

Ringard (Jean-Baptiste), ouvrier gazier dans la maison Létrange et Cie, à Romilly-sur-Andelle.

Rouy (Arsène), ouvrier polisseur dans la maison E. Chauvel, à Evreux.

Médailles de bronze.

Mlle Beaucousin (Hortense), ouvrière dans la maison Auzoux, à Saint-Aubin-d'Ecrosville.

Boucher (Désiré), chef de magasin dans la maison Fauquet,, filateur aux Câbles.

Boudier (Victor), ouvrier apprêteur dans la maison Masselin, frères et fils, à Bernay.

Mlle Bourdonnet (Julie), ouvrière dans la maison Waddington fils et Ce, filateurs à Saint-Remy-sur-Avre.

Caillot (Benjamin-Jacques), ouvrier dans la maison Breton, fabricant de draps, à Evreux.

Guilbont (Paul), ouvrier dans la maison Lesage, entrepreneur de serrurerie, à Evreux.

Lesueur (Eugène), ouvrier tréfileur dans la maison Mouchel, à Tillières-sur-Avre.

D^lle^ Perotte (Alexandrine,) ouvrière dans la maison Waddington fils et Ce, à Saint-Remy-sur-Avre.

Refleux (Alphonse), ouvrier tréfileur dans la maison Mouchel, à Tillières-sur-Avre.

Thiberge (Jean-Joseph), directeur de tissage de rubans, dans la maison Masselin frères et fils, à Evreux.

Xavier (François), contremaître de tissage dans la maison Waddington fils et Cie, à Saint-Aubin-des-Joncherets.

Charpentier (François-Adrien), chef d'équipe à la compagnie des chemins de fer de l'Ouest à Bernay.

EURE-ET-LOIR

Médailles de vermeil.

Bigot, ouvrier dans la maison Brault, Teisset et Gillet, fondeurs à Chartres.

Goussard, ouvrier fondeur dans la maison Brault, Teisset et Gillet, à Chartres.

Brossard (Jean-Baptiste), ouvrier dans la maison Garnier, imprimeur, à Chartres.

Prud'homme (Charles-Albert), ouvrier dans la maison Garnier, imprimeur, à Chartres.

Médaille d'argent.

Torcheux (Pierre-François), ouvrier dans la maison Harion, pâtissier, à Dreux.

Médailles de bronze.

Agoutin (Simon-Jean), ouvrier menuisier dans la maison Waddington fils et Cie, à Saint-Remy-sur-Avre.

Béranger (Armand-Eloi), ajusteur dans la maison Waddington fils et Cie, à Saint-Remy-sur-Avre.

Besnard (Victor), ouvrier maçon dans la maison Taillandier, à Chartres.

Bonnard (Félix-André), ouvrier dans la maison Durand, tanneur, à Chartres.

Buré (Joseph), ouvrier tanneur dans la maison Brossette, à Dreux.

Cordebard (Charles), ouvrier conducteur de machines dans la maison Firmin-Didot, à Sorel-Maussel.

Desgorces (Emile), ouvrier monteur dans la maison Brault, Teisset et Gillet, à Chartres.

Foucault (Edmond-François), ouvrier dans la maison Firmin-Didot et Cie, à Sorel-Moussel.

Mme Godefroy, née Chemin (Madeleine), ouvrière de tissage dans la maison Waddington fils et Cie, à Saint-Lubin-des-Foucherets.

Gougis (Armand), ouvrier dans la maison Hervé, fumiste, à Chartres.

Gouju (Victor-Stanislas), contremaître dans la maison Noë, fondeur, à Vernouillet.

Grelbin (Pierre-Arsène), employé dans la maison Lavigne, négociant en nouveautés, à Nogent-le-Rotrou.

Rafat (Charles-Antoine), ouvrier tanneur dans la maison Brossette, à Dreux.

Mme Rossignol, née Malherbe (Louise-Eugénie-Adélaïde), employée dans la maison Wulliamy frères, manufacturiers, à Montigny-sur-Avre.

Tuffay (Victor), ouvrier métreur dans la maison Waddington fils et Cie, à Saint-Lubin-des-Joncherets.

Marchand (Jules), ouvrier dans la maison Durand, à Chartres.

FINISTÈRE

Médailles d'Argent.

Camus (J.-M.), contremaître à la manufacture des tabacs, à Morlaix.

Cumunal (M.-J.), ouvrier à la manufacture des tabacs, à Morlaix.

Le Houœff (François), ouvrier à la manufacture des tabacs, à Morlaix.

GARD

Médailles de vermeil.

Bachet (Jean), employé à la compagnie du canal de Beaucaire.

Pugnaire (Honoré), employé à la compagnie du canal de Beaucaire, à Beaucaire.

Sauvet (Antoine), ouvrier chauffeur dans la maison Sibour fils et Cie, filateurs à Pont-Saint-Esprit.

Sauvet (Joseph), contremaître dans la maison Sibour fils et Cie à Pont-Saint-Esprit.

Médaille d'argent.

Saint-Pierre (Prosper), employé aux mines de la Grand'Combe.

Médailles de bronze.

Boissier (Etienne), contremaître dans la maison Prosper-Pallier, industriel, à Nîmes.

Carcassonne (Claude), chef distillateur dans la maison Ducros et Rolland, à Nîmes.

Dalverny (Joseph), ouvrier lamineur à la Compagnie des forges de Bessèges, à Bessèges.

Ducros (Jules), contremaître dans la maison Prosper-Pallier, industriel, à Nîmes.

Dumazert (Louis), palefrenier à la compagnie des forges de Bessèges, à Bessèges.

Forestier (Victor), ouvrier alimenteur à la Compagnie des forges de Bessèges, à Bessèges.

Gilles (Abraham), ouvrier cordonnier dans la maison Manuel, au Cailas.

Guiraud (Léon-Joseph), surveillant à la compagnie des fonderies et forges de Terrenoire, La Voulte et Bessèges, à Bessèges.

Jarousse (César), contremaître ajusteur à la compagnie des fonderies et forges de Terrenoire, La Voulte et Bessèges, à Bessèges.

Laurent (Paul), ouvrier puddleur à la compagnie des fonderies et forges de Terrenoire, La Voulte et Bessèges, à Bessèges.

Ligonèche (Adolphe), ouvrier chauffeur à la compagnie des fonderies et forges de Terrenoire, La Voulte et Bessèges, à Bessèges.

Pougy (Jean-Pierre), manœuvre à la compagnie des forges de Bessèges, à Bessèges.

Servent (Honoré), garçon de recettes dans la maison Gardon et Ce, à Nîmes.

Thomas (Cyprien-Jacques), ouvrier mineur à la compagnie des forges de Bessèges, à Bessèges.

Jacob (Pierre), employé à la compagnie des chemins de fer du Paris-Lyon-Méditerrnée, à Nîmes.

GARONNE (HAUTE-)

Médaille d'argent.

Dupuy-Salles (Pierre), surveillant à la manufacture des tabacs à Toulouse.

Médailles de bronze.

Barbe (Raymond), ouvrier scieur à la mécanique dans la maison Mailhol, à Toulouse.

Bruniquel (Jean), ouvrier dans la maison Dubois fils et Cie, fabricants de porcelaines, à Toulouse.

Combes (Jules-Marie-Félix), employé dans la maison Fauer, bijoutier à Toulouse.

Mlle Baron (Michelle), ouvrière dans la maison Parreau, chapelier, à Toulouse.

GERS

Médaille d'argent.

Thomas (Guillaume-Laurent), ouvrier sellier dans la maison Meilhau, à Lectoure.

GIRONDE

Médailles d'argent.

Martineau (Eugène), contremaître à la manufacture des tabacs, à Bordeaux.

Mlle Farco, ouvrière à la manufacture de tabacs, à Bordeaux.

Médailles de bronze.

Magesca (Jean), ouvrier raffineur dans la maison Abubat et Bouquié, à Bordeaux.

Renaud (Pierre), employé à la compagnie des chemins de fer d'Orléans, à Bordeaux.

Tilhet-Prat (Jean), ouvrier dans la maison Paul, négociant en tapis, à Bordeaux.

Vives (Ferdinand), employé dans la maison Lanoire, négociant en vins, à Bordeaux.

Gentil (Pépin-Jean), employé dans la maison Hayem, à Cadillac.

HÉRAULT

Médailles d'argent

Merly (Jean), maître de chai dans la maison Hermann-Vivarès, à Cette.

Valentin (Charles), chef meunier dans la maison Giroulet, aux Aubes.

Médailles de bronze.

Baldy (Antoine). ouvrier sellier dans la maison Macary, à Montpellier.

Benezech (Pierre), maître de chai dans la maison Leenhard, Porlier et Kreger à Béziers.

Bonnet (Jean), maître de chai dans la maison Messine, à Montpellier.

Hérail (Jacques), ouvrier dans la maison Goquinet, constructeur mécanicien, à Montpellier.

Roussel (Gustave-Benjamin), contrmaître dans la maison Monteils et Cie, tanneurs, à Montpellier.

Brun (Joseph), ajusteur à la compagnie des chemins de fer du Paris-Lyon-Méditerranée, à Cette.

ILLE-ET-VILAINE

Médailles de bronze.

Tournier (Jean), chef d'équipe de la voie à la compagnie des chemins de fer de l'Ouest, à Rennes.

Pioger (Pierre), contremaître dans la maison Guy, fondeur, à Rennes.

Rauch (Théodore), employé dans la maison Hayem, à Rennes.

Courpotin (Pierre-François), conducteur de trains à la compagnie des chemins de fer de l'Ouest, à Rennes.

Berthelier (Joseph-Alexandre-Charles), contremaître à la compagnie des chemins de fer l'Ouest, à Rennes.

Vallée (Thomas-Stanislas), chef chaudronnier à la compagnie des chemins de fer de l'Ouest, à Rennes.

INDRE-ET-LOIRE

Médailles d'argent.

Mme Devant née Vacher (Marie), ouvrière en soie dans la maison Demouté et Poirier, à Tours.

Veuve Forest, née Legrat (Catherine-Thérèse-Joséphine), ouvrière en soie dans la maison Roze, à Tours.

Girard, ouvrier en soie dans la maison Dumouté et Poirier, à Tours.

Mme Girard, née Tuffault (Louise-Jeanne), ouvrière en soie dans la maison Dumouté et Poirier, à Tours.

Remond (Denis), ouvrier tisseur dans la maison Demouté et Poirier, à Tours.

Médailles de bronze.

Fournier (Joseph), ouvrier mécanicien dans la maison de Montgolfier, à la Haye-Descartes.

Garnier (Alexandre), doreur sur cuirs dans la maison Mame et fils, à Tours.

Mme Jamain, née Bordier (Victoire-Marie), ouvrière relieuse dans la maison Mame et fils, à Tours.

Lapeyroux (Pierre), ouvrier relieur dans la maison A. Mame et fils, à Tours.

Leclerc (Michel), ouvrier typographe dans la maison Mame et fils, à Tours.

Mlle Moreau (Rose), ouvrière dans la maison Lecat, fabricant de passementeries, à Tours.

Pasquier (Pierre), ouvrier doreur sur cuir dans la maison Mame et fils, à Tours.

Renaire (Philippe-Denis), contremaître menuisier dans la maison Pincesnin, à Tours.

Robin (Philippe), ouvrier maçon à la papeterie de M. de Montgolfier, à la Haye-Descartes.

Busson (Pierre), ouvrier menuisier dans la maison Bergeron, à Tours.

ISÈRE

Médailles d'argent.

Mlle Bourgeat (Marie), ouvrière bobineuse dans la maison Diederichs, à Bourgoin-Jallien.

Martin (Joseph), contremaître dans la maison Diederichs, à Bourgoin-Jallien.

Médailles de bronze.

Ancolin (Joseph-Eugène), ouvrier tailleur de pierres dans la maison Roux, à Coux-et-Buis.

Baroz (Joseph-François), contremaître dans la maison Rouchez et Vieilhomme, fabricant de papiers à Domène.

Mme veuve Belmont, née Méneroux (Amélie), ouvrière dans la maison Baratin, à Paris.

Belval (Henri), ouvrier dans la maison Carrière et Cie, fabricants de ciments, à Grenoble.

Bonnefond (Jean-Marie), employé dans la maison Malcourd, négociant en vins, à Vienne.

Bonnivard (Jules-Victor), ouvrier gantier dans la maison Vaujamy, à Grenoble.

Borel (Joseph), ouvrier carrier dans la maison C. Biron et Cie, à l'Echaillon.

Buisson (Joseph), ouvrier conducteur de machines dans la maison Pascal, aux Esparres.

Mlle Buthin (Françoise), ouvrière bobineuse dans la maison Diederichs, à Bourgoin-Jallien.

Charvin (Joseph), ouvrier coloriste dans la maison Brunet-Lecomte, à Jallien.

Mme Clément, née Ugnon (Rosalie), ouvrière tisseuse dans la maison Pernezel et Cie, à Voiron.

Darmet (Louis), ouvrier charpentier dans la maison Rambaud, à Grenoble.

Doriot (Honoré), ouvrier chauffeur dans la maison C. Biron et Cie, à l'Echaillon.

Mme Doucet, née Rey (Maria), ouvrière tisseuse dans la maison Permezel et Cie, à Voiron.

Duvillard (Honoré), employé dans la maison Vivien, fabricant de chaux, à Vienne.

Ezingeard (Angelin), ouvrier tourneur sur bois dans la maison veuve Chardeyron, à Voiron.

Filoz (Auguste-Joseph), ouvrier gantier dans la maison Francoz fils, à Grenoble.

Faure (Jules), contremaître dans la maison Boudat frères, fabricants de gants, à Grenoble.

Git (Jacques-Gaspard), chef de train principal à la compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, à Grenoble.

Garcin (Eugène), employé dans la maison Francoz fils, fabricant de gants, à Grenoble.

Gauthier (Emile), ouvrier gantier à la maison Francoz, à Grenoble.

Glasson (Etienne), ouvrier scieur de long dans la maison Cléchet, à Vienne.

Mme Guérin, née Monin, ouvrière tisseuse dans la maison L. Permezel et Cie, à Voiron.

Mlle Humbert (Victorine-Marie), ouvrière tisseuse dans la maison Giraud et Cie, à Lyon.

Veuve Jayet, née Roux (Marie), ouvrière tisseuse dans la maison L. Permezel et Cie, à Voiron.

Levrat (Paul), ouvrier dans la maison Diederichs, constructeur-mécanicien, à Bourgoin-Jallien.

Mme Luyat, née Bouget (Madeleine-Julie), ouvrière dans la maison Chapuy, à Vezelle.

Marion (Léon-Jean-François), ouvrier lampiste dans la maison Donat, à Corbelin.

Perrot (Lanrent), contremaître mécanicien dans la maison Brenier et Cie, à Grenoble.

Place (Philibert), ouvrier charpentier dans la maison Rebatel, à Vienne.

Mlle Prudhomme (Marie), ouvrière en laines dans la maison Montelon, à Vienne.

Mlle Rabaud (Marie), tisseuse dans la maison L. Permezel et Cie, à Voiron.

Rogemont (Laurent), ouvrier dans la maison Ogier, Duplan et Cie, fabricants de soieries, à Lyon.

Mme Rosset, née Gauthier (Marie), ouvrière tisseuse dans la maison L. Permezel et Cie, à Voiron.

Sibillat (Jules), ouvrier tanneur dans la maison Charvet, à Grenoble.

Veyron-Tallard (Adolphe-Henri), ouvrier sellier dans la maison Ducroiset père et fils, à Grenoble.

Viande (Michel-Honoré), garçon de magasin dans la maison Deut-Allcroft et Cie, à Grenoble.

Gouy-Paillier (Jean), dit Marchand, conducteur à la compagnie des chemins de fer du Paris-Lyon-Méditerranée, à Grenoble.

JURA

Médaille d'argent.

Tournier (Louis-Arsène), employé dans la maison Vaudel, à Pontarlier.

Médailles de bronze.

Belleville (Claude-Abel), contremaître, à Dôle.

Berger (Honoré), ouvrier dans la maison Page-Rigal et Ameline, faïenciers, à Salins.

Bozzio (Théodore), ouvrier en pipes, dans la maison Jeantet David, à Saint-Claude.

Deray (Nicolas), ouvrier à la société anonyme des forges de Franche-Comté, à Fraisans.

Fichet (Joseph), ouvrier fondeur dans la maison veuve Courtot, à Dôle.

Godinot (François), commissionnaire à la société anonyme des forges de Franche-Comté, à Fraisans.

Gros (Joseph-Hermann), ouvrier lapidaire dans la maison David-Millet à Septmoncel.

Guichard (Hippolyte), ouvrier ébaucheur de tabatières dans la maison Jeantet-David, à Saint-Claude.

Journet (Auguste), contremaître dans la maison Declume, imprimeur à Lons-le-Saunier.

Mourey (François), contremaître à la société anonyme des forges de la Franche-Comté, à Fraisans.

Nicod (François), ouvrier marbrier dans la maison Nicod, à Molinges.

Tournier (Xavier), chef de fabrication à la Société anonyme des salines de l'Est, à Montmorot.

LOIR-ET-CHER

Médailles de vermeil.

Bonnet (Etienne), contremaître dans la maison Normand frères, fabricants de draps à Romorantin.

Baudoit (Henri), contremaître dans la maison Normant frères, fabricants de draps à Romorantin.

Fraudet (Modeste), journalier dans la maison Normant frères, fabricants de draps, à Romorantin.

Parton (Alexis), contremaître dans la maison Normant frères, fabricants de draps, à Romorantin.

Médaille d'argent.

Rocher (Gustave), ouvrier cordonnier dans la maison Clemenson, à Pontlevoy.

Médailles de bronze.

Lecomte (Théophile), ouvrier dans la maison Dormeau, maître de verrerie, au Plessis-Dorin.

Rigault (Julien), ouvrier tanneur dans la maison Courcelle et Heurteloup, à Cormenon.

Sorieul (Georges), ouvrier ébéniste dans la maison Bonneau, à Vendôme.

Tourneux (Flavien), ancien ouvrier dans la maison Dormeau, maître de verrerie, au Plessis-Dorin.

LOIRE

Médailles d'argent.

Mlle Cerisier (Benoite-Augustine), contre maîtresse dans la maison Alomagny et Oriol, manufacturiers à Saint-Chamond.

Voëva (Jules), contremaître à la compagnie des hauts-fourneaux, forges et aciérés, à Saint-Chamond.

Voiturin (Claude), ouvrier chauffeur à la compagnie des hauts-fourneaux, forges et aciéries, à Saint-Chamond.

Rebeau (Pierre), trieur aux houillères de la compagnie des chemins de fer du Paris-Lyon-Méditerranée, à la Chazotte.

Médailles de bronze.

Allary (Jean), employé aux mines de Roche-la-Molière et Firminy, à Firminy.

Angenieux (Fleury), ouvrier veloutier dans la maison Verdelet, à Saint-Etienne.

Baudon (Hilaire), ouvrier chaudronnier dans la maison Bietrix et Ce, à Saint-Etienne.

Bonnaud (Georges), ouvrier traceur dans la maison Imbert frères, à Saint-Chamond.

Bonnet (André), ouvrier dans la maison Morrel frères, à Rive-de-Gier.

Bonnet (Jean), ouvrier marteleur aux forges de la Loire et du Midi, à Rive-de-Gier.

Bossu (Paul-Cadet), ouvrier manœuvre à la compagnie des fonderies et forges de l'Horme, à l'Horme.

Bouchet (François), concierge à la société anonyme des aciéries et forges de Firminy, à Firminy.

Brignon (Jean), ouvrier rabateur dans la maison Bietrix et Cie, à Saint-Etienne.

Burlat (François), contremaître à la société des forges et aciéries de Firminy, à Firminy.

Charleux (Jean-Louis), ouvrier tourneur dans la maison Imbert frères, à Saint-Chamond.

Charra (Jean-Paul), ouvrier mineur à la société anonyme des houillères de Saint-Etienne à Firminy.

Chatagnou (Jacques), ouvrier puddleur à la compagnie des fonderies et forges de l'Horme à l'Horme.

Chovet (Jacques), ouvrier machiniste aux houillières de Montrambert et de la Beraudière à la Ricamarie.

Court (Jean-Baptiste), ouvrier machiniste à la compagnie des hauts fourneaux forges et aciéries de la marine et des chemins de fer à Saint-Chamoud.

Crapanne (Antoine), ouvrier machiniste dans la maison Deflassieux frères, à Rive-de-Gier.

Criner (Joseph), ouvrier manœuvre dans la maison Richarme frères, à Rive-de-Gier.

Delorme (Francisque), ouvrier verrier dans la maison Richarme frères, à Rive-de-Gier.

Devilaine (Antoine), ouvrier en soierie dans la maison Depinoz et Boyard, à Charlieux.

Duculty (André), ouvrier manœuvre à la compagnie des hauts fourneaux forges et aciéries, à Saint-Chamond.

Dupré (Joseph), ouvrier teinturier dans la maison Phutod et Cie, à Saint-Etienne.

Mlle Gauthier (Marie), ouvrière au moulinage dans la maison Alamaguy et Oriol, à Saint-Chamond.

Gayot Jean-Baptiste), ouvrier presseur à la compagnie des fonderies et forges de l'Horme, à l'Horme.

Gravier (Ferdinand), ouvrier papetier dans la maison Plasse, à Saint-Etienne.

Guichet (Benoist), ouvrier alimenteur à la société anonyme des forges et aciéries de Firminy, à Firminy.

Jallon (Benoît), ouvrier creusetier à la compagnie des hauts fourneaux forges et aciéries, à Saint-Chamond.

Julien (Jacques), ouvrier chef de brigade dans la maison Richarme frères, à Rive-de-Gier.

Micol (Damien), ouvrier lamineur à la compagnie des fonderies et forges de l'Horme, à l'Horme.

Mondange (Jacques), garçon d'hôtel à la maison Yvonnet, à Roanne.

Pacaly (Pierre), ouvrier frappeur à la compagnie des hauts fourneaux, forges et aciéries, à Saint-Chamond.

Perrier (Marcellin), ouvrier mineur aux usines de Montrambert et de la Beraudière, à la Ricamarie.

Mlle Philibert (Pierrette), ouvrière en soie dans la maison Irénée Brun et Ce à Saint-Chamond.

Piat (Gabriel), ouvrier tourneur à la société anonyme des aciéries et forges de Firminy.

Rancié (Claude), ouvrier chauffeur dans la maison Augoyard-Perron, à Roanne.

Rey (Claude), employé dans la maison Bietrix et Cie, à Saint-Etienne.

Tavernier (Pascal), ouvrier marteleur dans la maison Morrel frères, à Rive-de-Gier.

Theillard (Etienne), ouvrier mécanicien dans la maison Irénée Brun et Cie, à Saint-Chamond.

Vial (Jean), ouvrier manœuvre aux houillères de Montrambert et de la Beraudière, à la Ricamarie.

Viallon (François), ouvrier mouleur à la compagnie des fonderies et forges de l'Horme, à l'Horme.

Vidal (Jean), surveillant à la compagnie des fonderies et forges de l'Horme, à l'Horme.

Debayle (Isidore), homme d'équipe à la compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, à Saint-Etienne.

Rey (Barthélemy), agent de manœuvres à la compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, à Terrenoire.

Rivailler (Gabriel), employé à la compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, à Rive-de-Gier.

LOIRE (HAUTE-)

Médailles d'argent.

Bub (Frédéric), employé dans la maison Dorian Holtzer, Jaclisson et Cie, à Pont-Salomon.

Prebet (Pierre), ouvrier platineur dans la maison Dorian Holtzer, Jaclisson et Cie, à Pont-Salomon.

LOIRE-INFÉRIEURE

Médailles d'argent.

Artaud (Pierre), garçon de magasin dans la maison R. Guettier, à Nantes.

Barrion (Joseph), ouvrier colleur de papiers dans la maison A. Lauvé, à Nantes.

Mme veuve Davenne (Louise), passementière dans la maison Rey Chovet, à Nantes.

Bussaud (Pierre), contremaître peintre à l'usine à gaz, à Nantes.

Galicier (Hilaire), ouvrier tourneur dans la maison Vincent fils, à Nantes.

Glaint (René), ouvrier mouleur dans la maison Voruz, à Nantes.

Guérin (Louis), ouvrier corroyeur dans la maison Vincent, à Nantes.

Harel (Ferdinand), tourneur sur métaux dans la maison Voruz, à Nantes.

Houix (Pierre), ouvrier mouleur dans la maison Voruz, à Nantes.

Landais (Frédéric), contremaître tanneur dans la maison Vincent fils, à Nantes.

Lemeunier (Pierre-Ollivier), ouvrier typographe dans la maison Mellinet et Cie, à Nantes.

Loyen (Jean), manœuvre dans la maison Avril et Cie, à Nantes.

Monnier (Julien-René), contremaître maçon dans la maison Rivet, à Nantes.

Moreau (François), ouvrier tourneur sur métaux dans la maison Voruz, à Nantes.

Moulin (Joseph), ouvrier tripier dans la maison Biette, à Nantes.

Sagot (Etienne), ouvrier corroyeur dans la maison Vincent, à Nantes.

Sevain (Jean-Marie), ouvrier mouleur dans la maison Voruz, à Nantes.

Frémon (Donatien-Pierre), ouvrier typographe dans la maison Mériou, à Nantes.

Médailles de bronze.

Aubin (François), contremaître charpentier dans la maison Lefrançois, à Nantes.

Baudry (Auguste-Henri), employé à l'usine à gaz, à Nantes.

Boulain (Ange), ouvrier raffineur dans la maison Cossé-Duval et Cie, à Nantes.

Dambier (Jean), tailleur dans la maison Pinard, à Nantes.

Fauveau (René), ouvrier balancier dans la maison Boisseau, à Nantes.

Gautier (Etienne-Guy), ouvrier cordonnier dans la maison Suser, à Nantes.

Hervé (Louis), contremaître dans la maison Suser, à Nantes.

Joanigo (Joseph), ouvrier raffineur dans la maison Cossé-Duval et Cie, à Nantes.

Laurent (Jean-Baptiste), ouvrier plâtrier, contremaître, dans la maison Forty de Lamarre, à Nantes.

Malherbe (François), ouvrier plombier à la compagnie du gaz, à Nantes.

Marquet (Pierre-Guillaume), ouvrier couvreur dans la maison Suser, à Nantes.

Martin (François), contremaître dans la maison de la Provoté, à Couëron.

Poirier (Charles), ouvrier tourneur dans la maison Renauld, à Nantes.

Renaud (Auguste), ouvrier peintre dans la maison Legland, à Nantes.

Sauvage (Théodore), camionneur dans la maison Lucas et Hunderberg, à Nantes.

Tempier (Mathurin), ouvrier encadreur dans la maison Fréaubert, à Nantes.

Tessier (Joseph), contremaître à la raffinerie de Chantenay-sur-Loire.

LOIRET

Médailles de bronze.

Anfroy (Jean-Louis), contremaître mécanicien dans la maison Hutchinson et Cie, à Langlée.

Baranger (Pierre), ouvrier imprimeur dans la maison Paul Carle, à Montargis.

Dauvergne (Louis), journalier dans la maison Hutchinson et Cie, à Langlée.

Doucet (Laurent-Charles), ouvrier chauffeur dans la maison Saintoin frères, à Orléans.

Georges (Pierre), journalier dans la maison Hutchinson et Cie, à Langlée.

Gourmand (Théodore), employé à la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, à Cholette.

Hulot (Jean), ouvrier chocolatier dans la maison Saintoin frères, à Orléans.

Luyt (Cyrille-Alexandre), ouvrier chocolatier dans la maison Saintoin frères, à Orléans.

Orillon (Joseph), ouvrier tailleur dans la maison Boulard, à Orléans.

LOT

Médailles de bronze.

Esclavissat (Jean-Pierre), ouvrier typographe dans la maison Laytan, imprimeur à Cahors.

Marcq (Adolphe-Victor), ouvrier plâtrier dans la maison Besson (Maurice), à Cahors.

LOT-ET-GARONNE

Médailles d'argent.

Jacques (Jean), ouvrier à la manufacture des tabacs, à Tonneins.

Mme Roubert (M.), ouvrière à la manufacture des tabacs, à Tonneins.

Réau, ouvrier à la manufacture des tabacs, à Tonneins.

Boué (Pierre), contremaître, à la manufacture des tabacs, à Tonneins.

Mlle Boujard (M.), ouvrière à la manufacture des tabacs, à Tonneins.

Mme veuve Sauvage, ouvrière à la manufacture des tabacs, à Aiguillon.

Médailles de bronze.

Fraissinous (Pierre), roulier, à l'usine de la Bénazie, à Agen.

Sauvage (Jean), ouvrier bottier dans la maissn Gary, à Monclar.

MAINE-ET-LOIRE

Médailles de vermeil.

Brochard (Urbain-Emmanuel), ouvrier teinturier dans la maison Bonnet-Alliou, filateur au Longeron.

Gouraud (Pierre), ouvrier cardeur dans la maison Bonnet-Alliou, au Longeron.

Guittet (Eugène), ouvrier teinturier dans la maison Bonnet-Alliou, filateur, au Longeron.

Médailles d'argent.

Blouineau (Joseph), ouvrier serrurier dans la maison Bouliens, carrossier, à Angers.

Fonteneau (Baptiste), ouvrier teinturier dans la maison Bonnet-Alliou, au Longeron.

Médailles de bronze.

Mme Bestier, née Thierry (Perrette), ouvrière pelotonneuse dans la maison Bessonneau, à Angers.

Mme veuve Coconnier, née Olivier (Marie), contremaîtresse dans la maison Max Richard, Segris et Cie, filateurs, à Angers.

Cirette (Joseph), ouvrier mineur à la société houillère des mines de Chalonnes, Saint-Lambert et Saint-Georges réunies, à Beaulieu.

Daudin (François), ouvrier mineur à la société houillère des mines de Chalonnes. Saint-Lambert et Saint-Georges réunies, à Chalonnes-sur-Loire.

Hattais (Jean), maître forgeron aux mines de Chalonnes-sur-Loire.

Richard (Louis), ajusteur-mécanicien dans la maison Laboulais frères, à Angers.

MANCHE

Médailles de bronze.

Guillaume (Bon-Victor), ouvrier carrier dans la maison Ségur-Veyrassot, à Cherbourg.

Lemière (Louis), contremaître dans la maison Noyon, à Cherbourg.

Leprovost (Victoire), piqueuse-surveillante dans la maison veuve Vautier, Lanos, à Brouains.

Robiolle (Jean), ouvrier tanneur dans la maison Lécouvey, à la Haye-du-Puits.

MARNE

Médailes de vermeil.

Périn (Louis), ouvrier apprêteur dans la maison veuve François et fils, à Vienne-le-Château.

Gobron (Charles-Honoré), ouvrier fileur dans la maison Géraud, à Pontgivart.

Médailles d'argent.

Hardy (Charles), contremaître à la compagnie de l'Est, à Epernay.

Marchand (Alfred), ouvrier menuisier dans la maison Delus, à Epernay.

Lallemant (Louis-Joseph-Ferdinand), surveillant à la compagnie des chemins de fer de l'Est, à Epernay.

Carl (François), chef fondeur aux ateliers de la compagnie des chemins de fer de l'Est, à Epernay.

Médailles de bronze.

Adrien (Charles), chef voiturier dans la maison Ducaucel, à Reims.

Bourdaire (Léopold-Nicolas), contremaître dans la maison Ohl, à Reims.

Cochart (Joseph-Remy), surveillant aux ateliers des chemins de fer de l'Est, à Epernay.

Carré (Jean-Baptiste-Charles), ouvrier menuisier dans la maison Carré-Gannelon, à Reims.

Coutin (Nicolas-Marie), ouvrier tisseur dans la maison Benoist frères, à Reims.

Dauphinot (Eugène), ouvrier tisseur dans la maison Lelarge, à Reims.

Drot (Alexandre-Marie), ouvrier fileur dans la maison Rogelet, à Reims.

Ely (Louis-Prudent), épailleur dans la maison A. Margotin et L. Botz, à Reims.

Fageot (Michel), contremaître dans la maison Dauphinot père et fils, à Reims.

Gentner (Léon), chef de cave dans la maison Duminy, à Aï.

Hérisson (Henri), ouvrier chef tondeur dans la maison E. Houpin, à Reims.

Hy (Jean-Pierre), ouvrier blanchisseur dans la maison Margotin et Botz, à Reims.

Lanique (Louis-Sébastien), ouvrier caviste dans la maison Werlé et Cie, à Reims.

Lefèvre (Joseph-Edmond), apprêteur dans la maison Margotin et Botz, à Reims.

Moutardier (Louis-Jacques-Isidore), à la compagnie de l'Est, à Epernay.

Roger (Jean-Marie), ouvrier tisseur dans la maison Bonjean, à Reims.

Savoy (Alexandre), ouvrier menuisier dans la maison Jacquart fils et Tailliet, à Reims.

Véry (Martin-Brice), chauffeur à la société anonyme des déchets de la fabrique de Reims à Reims.

Henry (Charles-Auguste), chef de train à la compagnie des chemins de fer de l'Est, à Châlons.

Chaillat (Victor-Alphonse), chef de manœuvre à la compagnie des chemins de fer de l'Est, à Epernay.

André (François-Marie), mécanicien à la compagnie des chemins de fer de l'Est, à Epernay.

Bochet (Pierre-François), monteur au dépôt de la compagnie des chemins de fer de l'Est, à Eperrnay.

Henrion (Brice), tourneur aux ateliers de la compagnie des chemins de fer de l'Est, à Epernay.

Gaillot (Eugène), ouvrier maçon à la compagnie des chemins de fer de l'Est, à Epernay.

Thirion (Dominique), garde-barrière à Meurmelon-le-Petit.

Lebail (François-Charles), garde-barrière à Valmy.

MARNE (HAUTE-)

Médailles d'argent.

Cartiguy (Constant), contremaître ajusteur-mécanicien aux forges de Closmortier, à Closmortier.

Mme Henriot (Elisabeth), employée à l'établissement thermal de Bourbonne-les-Bains, à Bourbonne-les-Bains.

Lecomte (Pierre-Sillique, employé dans la maison E. Capitain-Geny et Cie. maître de forges, à Bussy.

Vincent (Auguste), ouvrier forgeron, aux forges de Bienville, à Bienville.

Médailles de bronze.

Bernard (Auguste), ouvrier mécanicien au forges d'Euville, à Euville.

Chapuis (Etienne), ouvrier menuisier aux forges du Val-d'Osne, au Val-d'Osne.

Cornette, ouvrier mouleur aux forges de Sommevoire, à Sommevoire.

Fournerat (Emile), ouvrier d'usine aux forges de Sommevoire, à Sommevoire.

Garnier (Constant-Maurice), ouvrier mouleur à l'usine de Dammartin-le-Franc, à Dammartin.

Granjean (Auguste), ouvrier d'usine aux forges de Sommevoire, à Sommevoire.

Granjean (Charles), ouvrier ciseleur aux forges de Sommevoire, à Sommevoire.

Henriot (Simon), employé à l'établissement thermal de Bourbonne-les-Bains.

Joint-Lamour, ouvrier tréfileur aux forges d'Euville, à Euville.

Jolly, ouvrier mouleur aux forges de Sommevoire, à Sommevoire.

Leroux (Charles), ouvrier forgeron aux forges du Val-d'Osne.

Mathieu (Adrien), ouvrier mouleur à l'usine de Dammartin-le-Franc, à Dammartin-le-Franc.

Noël (Louis), ouvrier d'usine aux forges de Sommevoire, à Sommevoire.

Simonnot, ouvrier réchauffeur aux forges d'Euville, à Euville.

Thariat (Jules), ouvrier mouleur aux forges du Val-d'Osne.

Boussu (Louis-Joseph-Simon), mécanicien au dépôt de la compagnie des chemins de fer de l'Est, à Chaumont.

MAYENNE

Médailles de bronze.

Mlle Bossé (Virginie-Marie), ouvrière fleuriste dans la maison Bougrier, à Laval.

Caravanier (Jean), ouvrier cuiseur dans la maison Coulon, aux Agets-Saint-Brice.

Rallu (Gervais), receveur au four aux mines de l'Huisserie, à l'Huisserie.

Rousselet, ouvrier lamier dans la maison Durand-Duchard, fabricant de peignes, à Laval.

MEURTHE-ET-MOSELLE

Médailles d'argent.

Fasnacht (Joseph), ouvrier poêlier estampeur dans la maison Aubry, à Toul.

Guériot (Jean), ouvrier menuisier dans la maison Gérard, à Nancy,

Lucas (Charles), ouvrier à l'usine Hardel, à Malzeville.

Picart (Salomon), caissier à la compagnie des chemins de fer de l'Est, à Nancy.

Médailles de bronze.

Bernard (Georges), manœuvre aux usines de Pont-à-Mousson.

Bernard (Jules), dégrossisseur dans la maison Fould-Dupont, à Pompey.

Calut (Augustin-Etienne), contremaître à la maison Bonnette, à Nancy.

Coché (Pierre), manœuvre aux usines de Pont-à-Mousson.

Faure (Jean), manœuvre à l'usine à gaz, maison Ellisen et Cie, à Nancy.

Gaillemain (Antoine), chef d'équipe aux usines de Pont-à-Mousson.

Gautherot (Pierre), directeur des mines à la société anonyme des hauts fourneaux et fonderies, à Pont-à-Mousson.

Gray (Alexis), contremaître à la maison Edouard Spire, fabricant de chaussures, à Toul.

Heller (Jean-Pierre), ouvrier ébéniste dans la maison Humbert, à Nancy.

Henry (Alexandre), ajusteur aux usines de Pont-à-Mousson.

Holtzmann (Michel), ouvrier à l'usine Xordel, à Malzéville.

Legay (Adolphe), lamineur dans la maison Fould-Dupont, à Pompey.

Mater (Joseph-Basile), puddleur dans la maison Fould-Dupont, à Pompey.

Mater (Jules-Jean-Baptiste), lamineur dans la maison Fould-Dupont, à Pompey.

Morel (François-Prosper), contremaître dans la maison Conrard, à Nancy.

Ohmer (Hippolyte), voyageur de commerce dans la maison Spire, fabricant de chaussures à Toul.

Schlichter (Joseph), contremaître menuisier dans la maison Gérard, à Nancy.

Simonet (André), charpentier aux usines de Pont-à-Mousson.

Hartmann (Jacob), garde-barrière à la compagnie des chemins de fer de l'Est, à Lunéville.

André (Édouard), chef d'équipe à la compagnie des chemins de fer de l'Est, à Toul.

MEUSE

Médailles d'argent.

Marjollin (Etienne), ouvrier papetier dans la maison Paul Varin, à Jeand'heurs, par Saudurupt.

Mlle Raux (Marie) dite Henriette, employée dans la maison Deroux, à Verdun.

Klaeylé (François), chef de gare à la compagnie du chemin de fer de l'Est, à Etain.

Médailles de bronze.

Rivière (Jules), ouvrier plombier-zingueur dans la maison Micault, à Bar-le-Duc.

Schneider (Christophe), contremaître au dépôt de la compagnie du chemin de fer de l'Est, à Verdun.

MORBIHAN

Médaille de bronze.

Jambu (Louis-Marie), ouvrier chapelier dans la maison Le Casquer, à Pontivy.

Legal (François), ouvrier forgeron dans la maison Rozetz-Ky, à Pontivy.

NIÈVRE

Médaille de vermeil.

Tonneliot (Nicolas), metteur en pages dans la maison Vallière, à Nevers.

Médailles de bronze.

Gardon (Alexandre), voyageur dans la maison Caliste-Marques, à Rugles.

Simonet (Michel), chef d'équipe à la compagnie des chemins de fer du Paris-Lyon-Méditerranée à Saint-Pierre-le-Moutier.

NORD

Médailles de vermeil.

François (Jean-Baptiste), chef enfourneur dans la maison Mouzin frères et Cie à Onnaing.

Hubert (Ildephonse), surveillant à la compagnie des mines d'Anzin.

Sougniez (Alfred-Louis), magasinier dans la maison Dervaux, industriel au Vieux-Condé.

Thélier (Désiré), contremaître à l'usine des hauts fournaux d'Aulnoy, à Maubeuge.

Verlynde (Benjamin-Désiré), ouvrier magasinier dans la maison Jollet-Taverne fils, à Dunkerque.

Médailles d'argent.

Bardoux (Justin), contremaître à la société anonyme des hauts fournaux, forges et aciéries de Denain et d'Anzin, à Denain.

Bœksoone (Thomas), surveillant au chemin de fer du Nord.

Crapez (Louis-Joseph), ouvrier aux forges et laminoirs d'Anzin à Bruay.

Delfosse (Isidore), ouvrier chauffeur dans la maison Imbert et Cie, à Sars-Poteries.

Delobel (Henri), ouvrier fumiste dans la maison Boudau, à Lille.

Dussart (Joseph), tailleur de verre dans la maison Imbert et Cie, à Sars-Poteries.

Mme Geysen (Eugénie), employée à la compagnie du Nord, à Dunkerque.

Gosselin (Henri), contremaître dans la maison Sirot, maître de forges à Trith-Saint-Léger.

Lecomte (Jean-Baptiste), directeur de filature dans la maison Ferrier, à Roubaix.

Lemaire (Charles), ajusteur dans la maison Dickson et Cie, à Coudekerque.

Loubert (Célestin), magasinier aux forges et aciéries du Nord et de l'Est, à Trith-Saint-Léger.

Hanze (Augustin), ouvrier sculpteur dans la maison Vienne, marbrier, à Coussabe.

Nicolas (Eleuther), dit Festor, ouvrier verrier dans la maison Imbert et Ce, à Sars-Poteries.

Pacout (Charles-Alfred), à la manufacture des tabacs, à Lille.

Pecqueux (Henry-Joseph), ouvrier à la manufacture des tabacs, à Lille.

Petit (Adolphe), employé dans la maison Morel, négociant, à Lille.

Castille (Florimond), ouvrier à la manufacture des tabacs, à Lille.

Mme veuve Lancret, ouvrière à la manufacture des tabacs, à Lille.

Mme Devendeville, ouvrière à la manufacture des tabacs, à Lille.

Médailles de bronze.

Antoine (Maximilien), ouvrier verrier dans la maison Imbert et Ce, à Sars-Poteries.

Beaussart (Jules-César), employé à la Compagnie des chemins de fer du Nord.

Beutard (Floribon), compositeur d'imprimerie dans la maison Donel, à Lille.

Bosmans (Jean-Baptiste-Joseph), ouvrier dans la maison Bompain frères, commerçants, à Lille.

Boyez (Joseph), contremaître à la compagnie de Fives.

Bourriez (Ferdinand), ouvrier menuisier dans la maison Micheau et Ce, à Beauvais.

Boursier (François), ouvrier mécanicien dans la maison Michau et Ce, à Beauvais.

Brasseur (Jules), contremaître à la Société des manufactures de produits chimiques du Nord, à Lille.

Briolet (Jules), ouvrier taraudeur dans la maison Seulfort, à Maubeuge.

Canivet (Jean-Baptiste), ouvrier à l'usine Despret frères, à Milourd-sur-Anor.

Caudrelier (Gérard-Charles-Joseph), mécanicien à la compagnie du Nord, à Lille.

Charlet (Adolphe), ouvrier verrier à la manufacture de glaces de Jeumont, à Jeumont.

Chastin (Louis-Henri), ouvrier paqueteur dans la maison Droulens, verrier à Lille.

Coisne (Henri-Joseph), homme de peine dans la maison Scolabie-Deleau et fils, à Tourcoing.

Courtecuisse (Alexandre), aiguilleur à la compagnie des chemins de fer du Nord.

Decool (Henri), ourdisseur à la maison Planche, à Hazebrouck

Deparis (Victor), chef mécanicien à la compagnie des chemins de fer du Nord.

Desmouliez (Antoine), comptable à la compagnie de Fives.

Devendeville (Julien-Pierre-François), garçon brasseur dans la maison Masse-Meurisse, à Lille.

Dompsin (Edouard-Emile), contremaître dans la maison Laroche-Bauchet, à Lille.

Dubois (Grégoire), ouvrier charpentier dans la maison Hanotte, à Douai.

Favier (Adolphe), ajusteur dans la maison Hulman, à Loos.

Flament (Charles), surveillant dans la maison Crespel et fils, à Lille.

Guilbert (Louis-Joseph-Sulpice), ouvrier potier à la maison Landeau, à Watteau.

Sustin (Charles-Adolphe), visiteur à la compagnie du chemin de fer du Nord à Somain.

Hayez (Hippolyte), ouvrier aux forges de Denain.

Hemniart (Jules), employé dans la maison Cuvelier frères, filateurs, à Lille.

Hennebique (Félix), ouvrier mannelier dans la maison Kuhlmann, à Lille.

Héquet (François), ouvrier chauffeur à la compagnie du Nord, à Lille.

Holland (Edouard-Joseph), ouvrier potier dans la maison Landeau, à Watteau.

Hurez (Fleury), ouvrier ourdisseur dans le maison Debuchy, à Lille.

Joly (Jean-Baptiste), contremaître aux hauts fourneaux, forges et aciéries de Denain et d'Anzin, à Denain.

Lamendin (Henri), ouvrier aux forges de Denain, à Denain.

Lasselin (Cyriaque), garçon de magasin dans la maison Limahieu, négociant en vins, à Carnières.

Lecomte (Louis), machiniste à la société anonyme de la Providence, à Hautmont.

Liagre (Louis), employé dans la maison Floris Descat, teinturier, à Lille.

Longuet (Camille), ouvrier à l'usine Despret frères, à Milourd-sur-Anor.

Maës (Jean-Baptiste), mécanicien-conducteur à la compagnie du Nord.

Marquet (Charles), ouvrier corroyeur dans la maison Gouvé et Hanotte, à Douai.

Martel (Charles), ouvrier dans la maison Wartelle, blanchisseur de toiles, à Herrin.

Mathieu (Louis), ouvrier ajusteur dans la maison Scullfort, à Maubeuge.

Meunier (Claude), chef monteur à la compagnie de Fives-Lille.

Meunier (Désiré), ouvrier à l'usine Despret frères, à Milourd-sur-Anor.

Mouchiez (Henri), ouvrier maçon dans la maison Poucet, à Douai.

Moutier (Gustave), chef d'atelier dans la maison Edouard Dubois, imprimeur, à Avesnes.

Petit (Frédéric), employé dans la maison Michau et Cie, manufacturiers à Beauvais.

Rabaste (Ferdinand), ouvrier aux usines de Fives, à Fives-Lille.

Ravier (François), garçon brasseur à la maison Emile Autier, à Maubeuge.

Sas (Jean-Marie), charpentier dans la maison Lefebvre, à Dunkerque.

Schrevel (Gustave-Désiré), fondeur en fer dans la maison Pruvost-Delas, à Merville.

Sturcq (Charles), ouvrier corroyeur dans la maison Chevalier, à Lin-le-Noble.

Mlle Tarel (Clémence), employée dans la maison Scolabre-Delecour et fils, filateurs, à Tourcoing.

Verdez (Léon-Emile), employé dans la maison Dupont, banquier, à Valenciennes.

Verfaille (Désiré), employé magasinier dans la maison Crespel et Descamps, à Lille.

Walbert (Aimé-Joseph), employé dans la maison les fils de Théophile Legrand, à Fourmies-Glageon.

Warcoing (Henri), ouvrier dans la maison Wartelle, blanchisseur de toiles, à Herrin.

Maniez (Ferdinand), ouvrier à la société anonyme des anciens établissements Cail, à Denain.

Deguersonnière (Oscar), ouvrier à la société anonyme des anciens établissements Cail, à Denain.

Staincq (Ernest), ouvrier fileur dans la maison Réal, à Viquehies.

Merlin (Pierre-Joseph), employé à la société du canal de la Sambre à l'Oise, à Ars.

Mervaillé (Alexandre), facteur à la compagnie des chemins de fer du Nord, à Lille.

Dubois (Henri), aiguilleur à la compagnie des chemins de fer du Nord, à Douai.

Beugniez (Jules), surveillant à la compagnie du chemin de fer du Nord, à Somain.

Dujardin (Théodore), ouvrier à la compagnie du chemin de fer du Nord, à Lille.

Thiry (Louis), peintre à la compagnie du chemin de fer du Nord, à Hellemmes.

Huburcq (Jean-Baptiste), chef de brigade à la Cie du chemin de fer du Nord, à Hellemmes.

Buisine (Adolphe-Joseph), faiseur de joints, à Fives.

Philippot (Adolphe), contremaître dans la maison Imbert, fondeur, à Valenciennes.

OISE

Médaille de vermeil.

Bastard (Edouard), éventailliste dans la maison Bastard-Launoy, à Audeville.

Médailles d'argent.

Boy (Jules), ouvrier peintre dans la maison Fontaine, à Clermont.

Falluel (Victor), ouvrier dans la maison Demontreuil, industriel à Mouy.

Cotel (Jules-Jean-Baptiste), ouvrier à la compagnie du gaz, à Clermont.

Médailles de bronze.

Auvray (Louis), surveillant à l'usine de Sérifontaine, à Sérifontaine.

Bertin (Xavier), maître ourdisseur dans la maison Touzé et Tailbouis, à Saint-Just-en-Chaussée.

Dauvergne (Louis), chauffeur à la compagnie du chemin de fer du Nord, à Beauvais.

Boutigny, dit Chatel (Elie), chef d'équipe à l'usine de Sérifontaine, à Sérifontaine.

Cartier (Victor), contremaître en brosserie dans la maison Dupont et Cie, à Beauvais.

Mme Darcy (Marguerite), contremaîtresse dans la maison Picquefeu père et fils, à Neuilly-en-Thelle.

Decaix (Octave-Léon), directeur général des ateliers de brosserie, dans la maison Dupont et Cie, à Beauvais.

Mme Veuve Dieu (Mélanie-Rose), ouvrière dans la maison Touzé-Tailbouis, manufacturiers, à Saint-Just-en-Chaussée.

Dijon (François), ouvrier dans la maison Bourdillat fils et Panuel, fabricants de roulettes à Marienval.

Douvry (François-Luglien), ouvrier forgeron dans la maison Lemaire, à Clermont.

Mme Drain (Sophie-Victorine), contremaîtresse dans la maison Picquefeu père et fils, à Neuilly-en-Thelle.

Dutigny (Alfred), ouvrier tourneur dans la maison Debligny et Cie, à Liancourt.

Gauthier (Alexandre), ouvrier dans la maison Bourdillot fils et Parmel, fabricants de roulettes à Morienval.

Mme Galliègue (Sophie), ouvrière en brosses dans la maison Dupont et Cie, à Beauvais.

Grandin (Louis-Emile), ouvrier menuisier-charpentier à la société des métaux, à Bornel

Leclerc (Pierre-Augustin), directeur général du façonnage des manches de brosses dans la maison Dupont et Ce, à Beauvais.

Leroy (Cyr-Alexandre), apprêteur en brosserie dans la maison Caudrillier Lefebvre, à Bacouel.

Nestor (Alexandre, dit Benoist) contremaître à l'usine de Sérifontaine, à Sérifontaine.

Pellieux (Auguste-Charles), ouvrier dans la maison Touzé-Tailbouis, à Saint-Just-en-Chaussée.

Pigeard (Casimir), ouvrier cisailleur à l'usine de Sérifontaine, à Sérifontaine.

Ridoux (Clément), mécanicien à la filature de laine de Nello.

ORNE

Médaille de vermeil.

Salles (Léon), ouvrier fileur dans la maison Néron, à Cohan.

Médailles de bronze.

Avenel (François), ouvrier fondeur de laiton dans la maison Mouchel, à Bouthoul.

Bigot (Victor), ouvrier chaudronnier à l'usine de la chaudronnerie, à Aube.

Mme Boulay (Rose-Rosalie), ouvrière en aiguilles dans la maison Lefebvre-Rossignol, à Saint-Sulpice-sur-Rile.

Guérin (Adelin), ouvrier verrier dans la maison A. Boissière, à Touvile.

Hamel (Constant), fondeur de laiton à l'usine de Boisthorel, à Boisthorel.

Harel (Auguste), fondeur de laiton à l'usine de Boisthorel, à Boisthorel.

Jassaume (François), ouvrier potier dans la maison A. Boissière, à Touville.

Jourdan (Louis), ouvrier chaudronnier à l'usine de la Chaudronnerie, à Aube.

Mme Lefebvre (Florine-Joséphine-Victorine), ouvrière en aiguilles dans la maison Benjamin Bohin, à Saint-Sulpice-sur-Rile.

Leveau (Edmond-Victor), brunisseur dans la maison Benjamin Bohin, à Saint-Sulpice-sur-Rile.

Percheron (Louis-Armand), ouvrier verrier dans la maison A. Boissière, à Touville.

Perrault (Auguste), ouvrier verrier dans la maison A. Boissière, à Touville.

Tessier (Jules), ouvrier corroyeur dans la maison Hus, à Alençon.

PAS-DE-CALAIS

Médailles d'argent.

Brun (Théodore-Hippolyte), employé à la manufacture des tabacs, à Montreuil.

Lévêque (Jean-Baptiste), ouvrier à la manufacture des tabacs, à Béthune.

Thuliez (Eloi), ouvrier à la manufacture des tabacs, à Béthune.

Médailles de bronze.

Bancillon (Joseph), contremaître dans la maison Poure et O'Kelly, à Boulogne-sur-Mer.

Bédu (Victor), ouvrier corroyeur dans la mai-n Thery (aîné), à Bapaume.

Boin (Jean-Marie), ouvrier tulliste dans la aison veuve Antoine Cordier et fils, à Calais.

Cardon (Xavier), manouvrier dans la maison euve Porion, à Arques.

Mlle Dericke (Adèle-Marie), employée dans la aison Bossecourt, épicier, à Aire-sur-la-Lys.

Mlle Deroy (Marie-Emilie), ouvrière piqueuse ins la maison veuve Dobin-Coupé, à Bé-iune.

Deserclos (Jean-Baptiste-Nathalis), dans la aison Huret-Lagache et Cie, à Saint-Etienne.

Fauquet (Raymond), garçon brasseur dans la aison Felhoen-Groudel, à Guines.

Ferté (Frédéric), garçon de magasin dans la aison Conche-Sombret, à Genne-Ivergny.

Gautier (Victor), ouvrier mineur à la compa-nie des mines de Lens.

Herbez (François), mineur à la compagnie es mines de Lens.

Hermel (Adolphe-François), employé dans la aison Merger, hôtelier, à Pruges.

Lohez (Amédée-Joseph), ouvrier mineur à la ociété anonyme de mines de Meurchin, à leurchin.

Lohez (Pierre-François), ouvrier porion à la ociété anonyme des mines de Meurchin, à leurchin.

Mme Narbonne (Louise), ouvrière fendeuse de lumes métalliques dans la maison Poure et t O'Kelly, à Boulogne-sur-Mer.

Poteau (Noël-Joseph), machiniste aux mines ouillères de Meurchin, à Billy-Berclair.

Quoirez (Théophile), employé aux mines de éthune, à Béthune.

Roussel (Adolphe), ouvrier tanneur dans la aison Bar-Caron, à Béthune.

Stienne (Ambroise), forgeron dans la maison ourcy et Cie, à Corbeheur.

Vasseur (Aristide-Auguste-Joseph), garçon rasseur dans la maison Gaquerre (Etienne), à aint-Pol.

Vidor (Jean-Baptiste), contremaître dans la aison Poure et O'Kelly, à Boulogne-sur-Mer.

Lécuyer (Honoré-Jules-Ernest), chef canton-ier à la Compagnie du chemin de fer du Nord, Verton.

Labroye (Louis-Aimé-Edouard), cantonnier a a Compagnie du chemin de fer du Nord, à Ru-ninghen.

PUY-DE-DÔME

Médaille de bronze.

Villedieu (Gilbert), sous-chef d'équipe à la Compagnie des chemins de fer du Paris-Lyon-Méditerranée, à Clermont.

PYRÉNÉES (BASSES-)

Médaille de vermeil.

Guichot (Jean-Baptiste), apprêteur de bérets dans la maison Blanc frères, à Roy.

Médaille de bronze.

Etchelle (Joseph), ouvrier charpentier dans la maison Bonniac, à Pau.

PYRÉNÉES (HAUTES-).

Médaille d'argent.

Mlle Bérot (Madeleine), baigneuse à l'établis-sement thermal de Cauterets.

Médaille de bronze.

Mlle Lousteau (Rosalie), baigneuse à l'établis-sement thermal de Barèges, à Barèges.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Médaille d'argent.

Trilles (Etienne), ouvrier tourneur dans la maison Izour, à Perpignan.

Médailles de bronze.

Delhotal (Constant), employé dans la maison Louvras-Teruit et Cie, à Perpignan.

Grau (Joseph), ouvrier mineur dans la mai-son veuve C. Bourboulin, à Balaïda.

Hullo (Pierre) dit Rey, postillon à la société anonyme de messageries la Cerdagua, à Os-séga.

RHÔNE

Médailles de vermeil

Mlle Journet (Germaine), tisseuse à façon dans la maison Tresco frères et Cie, à Lyon.

Mlle Journet (Josephe), tisseuse à façon dans la maison Tresco frères et Cie, à Lyon.

Verrier (Georges), ouvrier maçon, dans la maison Guay et Baguan, à Lyon.

Médailles d'argent

Bouzard (Barthélemy), employé à la compa-gnie générale de navigation, à Lyon.

Mme Colère (Virginie), ouvrière dévideuse à façon dans la maison Quinson, à Lyon.

Mlle Demeure (Françoise), employée dans la maison Garnier-Vachon, entrepositaire d'eaux minérales, à Lyon.

Dervieux (André), employé à la Compagnie générale de navigation, à Lyon.

Foury (Antoine), ouvrier tisseur en toiles métalliques dans la maison Mage aîné, à Lyon.

Marthouret (Antoine), employé à la Compa-gnie générale de navigation, à Lyon.

Méthieux (Francisque), à la Compagnie gé-nérale de navigation, à Lyon.

Peyret (Antoine), employé dans la maison Garon et Cie, entrepreneurs de transports, à Sainte-Colombe.

Reichel (Jean-Baptiste), chauffeur dans la maison Milliat (François), à Lyon.

Mme veuve Gaume, ouvrière à la manufacture des tabacs, à Lyon.

Mme Notton (J.), ouvrière à la manufacture des tabacs, à Lyon.

Mme veuve Fromagier, ouvrière à la manu-facture des tabacs, à Lyon.

Schmitz (Jean), ouvrier à la manufacture des tabacs, à Lyon.

Mme veuve Cachet, ouvrière à la manufac-ture des tabacs, à Lyon.

Mlle Mandroux (L.) ouvrière à la manufacture des tabacs, à Lyon.

Mme Combre (M.), ouvrière à la manufacture des tabacs, à Lyon.

Pin (Jean-Pierre), brigadier poseur à la com-pagnie Paris Lyon-Méditerranée, à Lyon.

Médailles de bronze.

Angelin (Jean-Baptiste), garçon de peine dans la maison Viallard, Guéreau et Chartreau, à Lyon.

Aroud (Melchior), chef d'atelier dans la mai-son de La Rochette et Prenat, à Lyon.

Auroux (Antoine), employé aux chantiers de la Buire, à Lyon.

Berjou (Lambert-Louis), employé dans la maison Bellemain, architecte, à Lyon.

Benoit (Antoine), employé dans la maison Si-billiot, gérant d'immeubles, à Lyon.

Bergeron (François), employé au bureau de la condition des soies, à Lyon.

Berthier (Jean-Pierre), ouvrier teinturier dans la maison Bredin, à Lyon.

Billiemaz (André), garçon de magasin dans la maison Thomas père, à Lyon.

Cagnin (Pierre), manœuvre charbonnier dans la maison Reynaud, à Lyon.

Cocu (Charles), dit Saumur, contremaître menuisier dans la maison Misme, à Lyon.

Déchanaux (Jean), garçon de magasin dans la maison Garau, Gouvernet et Puig.

Deschamp (Jean-Antoine), chauffeur mécani-cien dans la maison Jarraud frères, à Lyon.

Dubois (Etienne), ouvrier d'usine dans la mai-son Guimet, à Fleurieu-sur-Saône.

Gallois (Joseph), voiturier à la Compagnie des chantiers de la Buire, à Lyon.

Gentet (Jean), employé dans la maison Ratye, hôtelier, à Lyon.

Gerboud (Joseph), employé dans la maison Tisseur, marchand de bois et fourrages, à Lyon.

Gerboud (Michel), voiturier dans la maison Riot, à Lyon.

Heitz (Jean), ouvrier tailleur dans la maison Worguier, à Lyon.

Mme Viallon (Jeanne-Marie), ouvrière à la manufacture des tabacs, à Lyon.

Manin (Claude-Antoine), employé dans la maison Giraud, fabricant de soieries, à Lyon.

Marlier (Jacques), ouvrier mouleur dans la maison de la Rochette et Prenat, à Givors.

Martinet (Jean-Claude), ouvreur tondeur dans la maison Richard-Radisson et Cie, à Lyon.

Magat (Pierre), employé à la société géné-rale des cirages français, à Lyon.

Hovel (Claude), ouvrier mécanicien dans la maison Coignet, à Lyon.

Reynard (Denis), chef d'atelier de tissage, dans la maison Quinton et Cie, à Lyon.

Romary (Faustin), employé au bureau de la condition des soies, à Lyon.

Rocher (Philibert), employé à la pharmacie centrale de France, à Lyon.

Rocher (Pierre), employé à la pharmacie cen-trale de France, à Lyon.

Terlin (Georges), ouvrier tisseur dans la mai-son Donat et Bonnet, à Lyon.

Voilley (Jean-Claude), dans la maison de La Rochette et Prenat, à Givors.

Chapuis (Claude-Louis), ouvrier lithographe dans la maison Delaroche, à Lyon.

Dupuy (Jacques-Adolphe), ouvrier composi-teur typographe, dans la maison Delaroche, à Lyon.

Thomas (Jean-Félix), employé à la condition des soies de Lyon.

Bouchard (Alexandre), employé la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, à Oullins.

Dorieux (Antoine), ouvrier à la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, à Oullins.

Vignon (Jean-Marie), employé dans la maison Rebatet, à Lyon.

Bonnefond (Joseph), ouvrier épinglier dans la maison Dunand, à Lyon.

Richard (Maurice), employé dans la maison Jarrosson, fabricant de crêpes, à Lyon.

Foucré (Jean-Baptiste), contremaître méca-nicien à la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, à Lyon.

Petit (Jean-Pierre), employé dans la maison Henri, fabricant de dorures, à Lyon.

Esparon (Antoine) mécanicien à la compa-gnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditer-ranée, à Badau.

Dusser (Joseph), outilleur à la compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée, à Oullins.

Versaille (François), chef lampiste à la com-pagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Médi-terranée, à Lyon-Perrache.

Duprès (François), aiguilleur, à la compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée, à Saint-Germain au Mont-d'Or.

Gélas (Jean), conducteur à la compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée, à Badau-Triage.

Caraly (Jean), homme d'équipe à la compa-gnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerra-née, à Lyon-Guillotière.

Pourchel (Victor). employé à la compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée, à Lyon.

Poncet (Philibert), ouvrier poseur à la com-pagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditer-ranée, à Anse.

SAÔNE (HAUTE-)

Médailles d'argent.

Aubert (Auguste), ouvrier verrier dans la maison Mercier-Fouillot, à la Rochère, par Passavant.

Delemonté (Nicolas), ouvrier mouleur dans la maison Mercier-Fouillot, à la Rochère, par Passavant.

Mlle Hoyet (Rose-Désirée), ouvrièr emballeuse dans la maison Mercier-Fouillot, à la Rochère, par Passavant.

Page (Louis), ouvrier chauffeur dans la maison Mercier-Fouillot, à la Rochère, par Passavant.

Médailles de bronze

Chapot (François-Augustin), garde de nuit dans la maison Méquillet, Noblot et Cie, manufacturiers, à Héricourt.

Gallois (Jean-Baptiste), ouvrier chauffeur-graisseur dans la maison Froucin, à Luxeuil.

Puteau (Célestin), ouvrier mouleur dans la maison Goulut et Borne, à Luxeuil.

Mme Rossel (Suzanne-Catherine), ouvrière tisserande dans la maison Méquillet, Nobtot et Cie, manufacturiers à Héricourt.

Tolmer (Joseph-Armand), contremaître au dépôt de la compagnie des chemins de fer de l'Est, à Vesoul.

SAÔNE-ET-LOIRE

Médailles d'argent.

Arbelot (Jean), piqueur à la société des houillères d'Epinac, à Epinac.

Arlaix (Joseph), ouvrier mineur dans la maison Schneider et Cie, au Creusot.

Boussard (Louis), ouvrier mineur à la société des houillères d'Epinac, à Epinac.

Jusot (Claude), garde-barrière dans la maison Schneider et Cie, au Creusot.

Laplaute (Vivant), ouvrier paqueteur dans la maison Schneider et Cie, au Creusot.

Nomblot (Philippe), ouvrier mineur dans la maison Schneider et Cie, au Creusot.

Parize (Jean-Baptiste), garde-barrière aux usines du Creusot, au Creusot.

Rochette (Jean), ouvrier mouleur dans la maison Schneider et Cie, au Creusot.

Médailles de bronze.

Mlle Joanin (Jeanne), ouvrière en soies dans la maison A. Girard et Cie, de Lyon, à Fleury-la-Montagne.

Pelletier (Jean), ouvrier chapelier dans la maison Joudet, à Marcigny.

Piard (Pierre-Laurent), comptable dans la maison Wurgler, brasseur à Chalon-sur-Saône.

Roussel (Auguste), ouvrier tourneur dans la maison Prost, à Charolles.

Darras (Louis-Joseph), chef d'équipe à la compagnie du Paris-Lyon-Méditerranée, à Chalon.

SARTHE

Médaille de vermeil.

Chevallier (Pierre), ouvrier tailleur de pierre dans la maison Beldant frères, au Mans.

Médaille d'argent.

Hervé (Louis), ouvrier maçon dans la maison Dias, à Saint-Calais.

Médailles de bronze.

Couet (Alexandre), ouvrier ajusteur dans la maison A. Martin, au Mans.

Desmos (Adolphe-René), contremaître dans la maison Martin, fondeur, au Mans.

Ernoul (Louis-Sébastien), contremaître à l'usine à gaz, au Mans.

Renard (François), ouvrier mouleur dans la maison Chappée, au Mans.

Le Monnier (Louis), aiguilleur à la compagnie des chemins de fer de l Ouest, à Sillé-le-Guillaume.

SAVOIE

Médailles de bronze.

Duc (Antoine), ouvrier mécanicien à la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, à Chambéry.

Quillet (Antoine), laveur à la compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, à Chambéry.

Dupuy (Alpinien), chef de train à la compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, à Chambéry.

Brun (Emile), chef de manutention à la compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, à Modane.

SEINE-ET-MARNE

Médailles de vermeil.

Guay (Jules), ouvrier maçon dans la maison Mallet, à Dommartin.

Jasmin (Charles-Auguste), ouvrier mouleur en creux à la société anonyme des faïenceries de Creil et Montereau, à Montereau.

Magné (Charles), ouvrier chauffeur à la société anonyme des faïenceries de Creil et Montereau, à Montereau.

Miloche (Auguste), ouvrier imprimeur à la société anonyme des faïenceries de Creil et Montereau, à Montereau.

Médailles d'argent.

Cordellier (Louis-Julien), ouvrier chauffeur à la société anonyme des faïenceries de Creil et Montereau, à Montereau.

Coussinet (Jean-Baptiste), chef de l'encasterie de biscuits à la société anonyme des faïenceries de Creil et Montereau, à Montereau.

Fallet (Julien-Constant), contremaître dans la maison Dupéty et Cie, fabricants de meules à moulins, à la Ferté-sous-Jouarre.

Gasteau (Jean-Simon), contremaître de la maison Ouvré, marchand de bois et de charbons, à Achères.

Leguillier (Louis), ouvrier imprimeur à la société anonyme des faïenceries de Creil et Montereau, à Montereau.

Monnehaye (André), ouvrier cloutier dans la maison Barbette, à Thorigny.

Gastellier (Louis), ouvrier tuilier dans la maison Gastellier, à Montauglaut.

Médailles de bronze.

Charzat (François), employé dans la maison Toiray-Maurin, fabricant d'encre, à Jouy-sur-Morin.

Chassegnay (Thomas), ouvrier papetier à la papeterie de Cercauceaux et d'Egreville, à Cercauceaux.

Choquet (Guislain-Aimable), ouvrier dans la maison Toiray-Maurin, fabricant d'encre, à Jouy-sur-Morin.

Mme Couillé, née Broyer (Rose-Eugénie), ouvrière dans la maison Toiray-Maurin, fabricant d'encre, à Jouy-sur-Morin.

Galland (Denis), ouvrier papetier à la papeterie de Cercauceaux et d'Egreville, à Cercauceaux.

Mme veuve Garnier, née Rodde (Caroline), ouvrière papetière à la papeterie de Cercauceaux et d'Egreville, à Cercauceaux.

Henry (Joseph-Charles), employé à la compagnie des chemins de fer de l'Est, à Thoriguy.

Prévost (Jean-Baptiste), ouvrier tanneur dans la maison Claré-Bertrand, à Coulommiers.

Lieppe (Nicolas-Charles), garde-barrière à la compagnie des chemins de fer de l'Est, à Meaux.

Lejeune (Alexandre), employé dans la maison Gastellier, à Montauglaut.

SEINE-ET-OISE

Médaille de vermeil.

Fayollas (Henri-Nicolas), ouvrier à la société française de munitions, au Bas-Meudon.

Médailles d'argent.

Curie (Baptiste-Auguste), employé dans la maison Dollfus, Mieg et Cie, à Paris, à Ermont.

Hoyau (Jean-Eugène-Séraphin), conducteur à la compagnie des Omnibus, à Versailles.

Thomas (Félix), garde-moulin à la société des Grands Moulins de Corbeil, à Corbeil.

Véron (Etienne-Jean-François), garde-moulin dans la maison A. Lefebvre, à La Ferté-Alais.

Mme Weiss (Catherine), ouvrière à la société française de munitions de guerre, aux Moulineaux.

Bondois (Henri), employé dans la maison Megron, Fortier et Cie, à Auvers-sur-Oise.

Médailles de bronze.

Aubert (Alphonse), garde-magasin à la compagnie des chemins de fer du Nord, à Saint-Ouen-l'Aumône.

Bardin (Louis-Alexandre), ouvrier en chaussures dans la maison Dupont et Pelissier, manufacturiers, à Arpajon.

Chaillon (Pierre), charretier à la maison Camille Sarrazin, à Carrière-Saint-Denis.

Duché (Louis-Xavier), ouvrier en chaussures dans la maison Dupont et Pelissier, manufacturiers, à Arpajon.

Falconnet (Octave), employé à la compagnie des chemins de fer du Nord, à Enghien.

Paupy (Jean), ouvrier galochier dans la maison Bourbon-Canoy, à Corbeil.

Pinard (Jules-Joseph), ouvrier maçon dans la maison Leveau, à Pontoise.

Rousselle (Polycarpe), lampiste à la compagnie du chemin de fer du Nord, à Saint-Ouen-l'Aumône.

Lambert (Jean-Alphonse), conducteur de trains à la compagnie des chemins de fer de l'Ouest, à Mantes.

Richomme (Louis), chef d'équipe à la compagnie des chemins de fer de l'Ouest, à Triel.

Colin (Louis), employé à la compagnie des chemins de fer de l'Ouest, à Versailles.

Monscavoir (Gustave), aiguilleur à la compagnie des chemins de fer de l'Ouest, à Mantes.

Brun (Louis), employé à la compagnie des chemins de fer de l'Ouest, à Argenteuil.

Delépine (Joseph-François), ouvrier maçon dans la maison Leroux fils, à Gagny.

SEINE-INFÉRIEURE

Médailles de vermeil.

Mme veuve Baron, née Biard (Césarine), ouvrière dans la maison Laveissière et Chamont, imprimeurs sur étoffes, à Déville-les-Rouen.

Demarest (Alphonse-Clovis), contremaître dans la maison Laveissière et Chamont, imprimeurs sur étoffes, à Déville-les-Rouen.

Depinay (Pierre-Claude), directeur d'établissement dans la maison Laveissière et Chamont, imprimeurs sur étoffes, à Déville-les-Rouen.

Mme veuve Dumont, née Ouine (Eugénie-Marie), ouvrière dévideuse dans la maison Lemaître et Cie, à Bolbec.

Martin (Henri-Stanislas), ouvrier graveur dans la maison Laveissière et Chamont, à Déville-les-Rouen.

Roger (Louis-Jean), ouvrier serrurier dans la maison Carliez, à Déville-les-Rouen.

Viard (André-Hippolyte), ouvrier teinturier dans la maison Laveissière et Chamont, à Déville-les-Rouen.

Vimbert (Benjamin-Théodore), ouvrier lamineur de plomb dans la maison Félix Hubin, à Rouelles.

Médailles d'argent.

Mme Barray, née Vieillot (Julie-Rose), ouvrière de filature dans la maison Fauquet-Lemaître, à Bolbec.

Barré (Pierre-Eugène), employé à la compagnie d'assurances l'Ancienne mutuelle de Rouen, à Rouen.

Beauchamp (Dieudonné-Aimé), ouvrier de f-ure dans la maison Lemaître frères, manufacturiers, à Lillebonne.

Dehayes (Victor-Charles), ouvrier filateur dans la maison Haudisyde frères, à Fécamp.

Delamarre (Daniel-Alexis), ouvrier tailleur de verre dans la maison veuve Favre, à Guerville.

Fossard (Gustave), ouvrier tourneur dans la maison Mattes et Cie, à Rouen.

Mme Levarey, née Gondouin (Lucile-Justine), ouvrière de filature dans la maison Fauquet-Lemaître, à Bolbec.

Lemaître (Gustave-Séraphin), contremaître de filature dans la maison Fauquet-Lemaître, à Bolbec.

Lesselin (Désiré), employé dans la maison Boniface frères, épurateurs d'huiles, à Sotteville-les-Rouen.

Louvet (Frédéric), ouvrier chauffeur dans la maison Lemaître frères, à Lillebonne.

Narbal (Charles), ouvrier verrier dans la maison veuve Favre, à Guerville.

Portrait (Jean-Baptiste-Louis-Théodule), ouvrier dans la maison Wallon, teinturier, à Rouen.

Rouet (Jean-Hippolyte), ouvrier calendreur dans la maison Wallon, à Rouen.

Sénard (Eugène), ouvrier plâtrier dans la maison E. Baron, à Déville-les-Rouen.

Mlle Sieurin (Esther-Judith), ouvrière de filature dans la maison Fauquet-Lemaître, à Bolbec.

Sire (Eugène), employé à la compagnie d'assurance l'Ancienne Mutuelle de Rouen, à Saint-Aignan.

Ursis (Joseph), contremaître gérant d'une usine de plomb, à la maison Hubin, à Honfleur.

Vieuxbled (Eugène-Hippolyte), employé comptable à la compagnie des transports Duchemin, à Rouen.

Gaignoux (Emile-Eugène), chef de section à la manufacture des tabacs, au Havre.

Machet (Frédéric-Casimir), chef de section à la manufacture des tabacs, à Dieppe.

Mme Le Mat, contremaîtresse à la manufacture des tabacs, à Dieppe.

Veuve Jeanne, ouvrière à la manufacture des tabacs, au Havre.

Legris (Louis), ouvrier à la manufacture des tabacs, au Havre.

Grass (Jean), ouvrier tisserand dans la maison Lirière et Cie, à Rouen.

Médailles de bronze.

Aubusson (Emond-Ludovic), ouvrier verrier dans la maison veuve Favre, à Guerville.

Avenel (François-Joseph), contremaître dans la maison Gresland, à Déville.

Bendler (Auguste), ouvrier menuisier dans la maison Blin et Blin, à Elbeuf.

Bridois (Alfred-Charles), ouvrier teinturier dans la maison Blanchet, à Rouen.

Blondel (Emile-Léopold), ouvrier tanneur dans la maison Avisse, à Fécamp.

Bock (Louis), ouvrier tisseur dans la maison Blin et Blin, à Elbeuf.

Cartier (Joseph), chef d'équipe aux forges et chantiers de la Méditerranée, au Havre.

Cauchois (Henri-Pierre), ouvrier verrier dans la maison Favre, à Guerville.

Cauchy (Sénateur-Pamphile), charretier dans la maison Dumoulin et Cie, fabricants, à Rouen.

Chappedelaine (Charles-Edouard), ouvrier ajusteur à la compagnie des chemins de fer de l'Ouest, à Sotteville-les-Rouen.

Collos (Théophile-Frédéric), ouvrier peintre dans la maison Paul Leroux, à Fécamp.

Comme (Gustave-Thomas), ajusteur mécanicien dans la maison Lozai, à Rouen.

Couvreur (Philippe-Nicolas), ouvrier ourdisseur dans la maison Mac-Kenna.

Dabancourt (Pierre), contremaître d'outillage aux forges et chantiers de la Méditerranée, au Havre.

Dehesdin (Jean-Baptiste-François), ouvrier verrier dans la maison veuve Favre, à Guerville.

Duboc (Alexandre-Hyacinthe), contremaître dans la maison Gasnelin, fabricant de chaussures, à Rouen.

Duboc (Louis-Albert), ouvrier ébéniste dans la maison veuve Michel, à Fécamp.

Ducamp (Auguste-Charles), ouvrier dans la maison H. Boissière, constructeur mécanicien, au Havre.

Duteil (Jules-Victor-Joseph), employé dans la maison Duteil, marchand mercier, au Havre.

Enault (Joseph-Louis), ouvrier livreur dans la maison Carnette et Cie, camionneurs, au Havre.

Foucart (François-Joseph), chef d'expédition dans la maison Gresland, à Notre-Dame-de-Bondeville.

Gatin (Jean), contremaître forgeron aux chantiers de la Loire, au Havre.

Germier (Frédéric-Raymond), employé à la compagnie des chemins de fer de l'Ouest, à Sotteville-lès-Rouen.

Heyé (Geoffroy-Frédéric), ouvrier tisseur dans la maison Blin et Blin, à Elbeuf.

Langlois (Jules), contremaître ajusteur aux forges et chantiers de la Méditerranée, au Havre.

Mme veuve Lehmann (Aimée), ouvrière tisseuse, dans la maison Lucien Fromage, à Darnétal.

Letoffé (Charles-Timoléon) contremaître dans la scierie mécanique de M. Lavenot-Bourgois, à Eu.

Malhonitre (Amédée-Séraphin), charretier dans la maison Caron, teinturerie, à Rouen.

Marais (Louis-Jérome), employé dans la maison Révol frères et gendre, commissionnaires en coton, fils et tissus, à Rouen.

Morel (François), ouvrier tailleur dans la maison Baron, à Rouen.

Rigal (Jean), chef de réception des marchandises dans la maison Rosselin, de Paris, au Havre.

Roger (Eugène-Amédée), ouvrier huilier dans la maison Delaunay, à Fécamp.

Renard (Marie-Ernest-Léopold), aiguilleur à la compagnie des chemins de l'Ouest, à Malaunay.

Simon (Marie-Benoit), contremaître dans la maison Dumoulin et Ce, fabricants à Rouen.

Sumy (Henri), contremaître dans la maison Blin et Blin, manufacturiers, à Elbeuf.

Ternisien (Frumence-Aimé), ouvrier verrier dans la maison veuve Fabre, à Guerville.

Wattebbed (Charlemagne), employé dans la maison Fred et Wood, au Havre.

Brunel (Alexis-Jean-Joseph), chef cantonnier à la compagnie du chemin de fer du Nord, à Vieux-Manoir.

Baillet (Jean-François-Félix), dit Jacques, ouvrier huilier dans la maison Roblée, huilier, à Saint-Martin-Eglise.

Montier (Adolphe), chef d'équipe à la compagnie du chemin de fer de l'Ouest, à Rouen.

SÈVRES (DEUX-)

Médaille de vermeil.

Bertrand (Jean), ouvrier tuilier dans la maison veuve Debœuf, à Rigné.

Médailles d'argent.

Morel (Mathurin), ouvrier cordonnier dans la maison Marcard frères, à Niort.

Richard (René), ouvrier machiniste aux houillères de Saint-Laur.

Richet (Pierre), ouvrier mineur aux houillères de Saint-Laur.

SOMME

Médaille de vermeil

Douchet (Jean-Baptiste-Gaëtan), ouvrier peintre en bâtiment dans la maison Morguet, à Abbeville.

Médailles d'argent

Boutté (François-Désiré), ouvrier polisseur dans la maison Buiret-Debeaurain, à Teufly.

Loriot (Henri-Jean-Baptiste), garçon de magasin dans la maison Pouche, filateur de laines, à Amiens.

Loriot (Natalis), ouvrier fileur dans la maison Pouche, à Amiens.

Mantel (François-Isidore), ouvrier fileur dans la maison Poiret frères et neveu, à Saleux.

Dupuis (Auguste), peintre à la compagnie du chemin de fer du Nord, à Amiens.

Debreilly (François-Paul), laveur à la compagnie du chemin de fer du Nord, à Amiens.

Médailles de bronze.

Mme Balesdent (Désirée-Alexandrine), employée dans la maison Obry, Valeze et Cie, fabricants de papiers, à Prouzel.

Bennezon (Charles-Victor), chef d'atelier dans la maison veuve Dauchy-Caron, à Montdidier.

Bovalle (Honoré-Henri-Albert), employé dans la maison Ch. Guerville fils et Riquier frères, fabricants de serrurerie à Fressenneville.

Bulot (Ernest-Paul), comptable dans la maison Dupetit, sellier-mécanicien, à Amiens.

Deleau (Jean-Baptiste-Benjamin), ouvrier ferblantier dans la maison Leclerc-Hemart, à Saleux.

Demarcy (Julien), ouvrier papetier dans la maison Obry, Valery et Cie, à Prouzel.

Flageolet (Théophile-Pierre), contremaître cordonnier dans la maison Dienot, à Abbeville.

Guénard (Jules-Elie), surveillant dans la maison Obry-Valery, fabricants de papiers, à Prouzel.

Joly (Joseph-Léon), charretier dans la maison Cosserat fils et Cie, filateurs de lin, à Saleux.

Mantel (Borromée), ouvrier fileur dans la maison Poiret frères et neveu, à Saleux.

Thieusé (Firmin-Joseph), ouvrier menuisier dans la maison Angetequel-Maller, à Montdidier.

Dupont (Alexis), homme d'équipe à la compagnie du chemin de fer du Nord, à Amiens.

TARN

Médailles d'argent.

Alary (Jean), ouvrier verrier à la société anonyme des verreries de Carmaux.

Pouech (Jean-Louis-Supplicien), ouvrier à la société anonyme des haut fourneaux, forges et aciéries du Saut-du-Tarn, à Saint-Juéry.

Médailles de bronze.

Biscous (Pierre-Antoine), ouvrier à la société anonyme des hauts fourneaux, forges et aciéries du Saut-du-Tarn, à Saint-Juéry.

Bonnet (Joseph-Jean-Baptiste), ouvrier forgeron dans la maison Bardou, à Castres.

Boyer (Louis), chef apprêteur dans la maison Veaute, à Brossac.

Cross (Jules), contremaître bonnetier dans la maison Guillemet, à Labruguière.

Garrouste (Camille), ouvrier garnisseur dans la maison Bouin frères, à Vielmur-sur-l'Agout.

Garrouste (Pierre), contremaître dans la maison Henri Pinel, fabricant de bonneterie orientale, à Labruguière.

Mme Garrouste, née Combes (Marguerite-Flavie), contremaîtresse dans la maison Henri Pinel, fabricant de bonneterie orientale, à Labruguière.

Séguier (Jean), ouvrier charron dans la maison Bardou, à Castres.

TARN-ET-GARONNE

Médailles de bronze.

Arbeau (Henri), ouvrier serrurier dans la maison Lescure, à Montauban.

Seguela (Marc), ouvrier dans la maison Lafont et Cie, à Montauban.

VAR

Médaille de vermeil.

Giraud (Jean-Baptiste), ouvrier ébéniste dans la maison Trabaud, à Draguignan.

Médailles de bronze.

Blanc (Hippolyte-Ambroise-Joseph), ouvrier tanneur dans la maison Leidier frères, à Le Val.

Coste (Louis-Thomas), ouvrier chaudronnier à la société anonyme des forges et chantiers de la Méditerranée, à la Seyne.

Delavigne (AlexanDre), ouvrier ajusteur dans la maison Goiraud, à Toulon.

Gastonné (François), ouvrier chaudronnier à la société anonyme des forges et chantiers de la Méditerranée, à la Seyne.

Girardet (Xavier), ouvrier forgeron à la société anonyme des forges et chantiers de la Méditerranée, à la Seyne.

Lambert (Bernard-Siméon), ouvrier mouleur en porcelaine dans la maison veuve Aguilly-Batte, à Solernes.

Liautaud (Pierre), ouvrier forgeron à la société anonyme des forges et chantiers de la Méditerranée, à la Seyne.

Pignatel (Marius), ouvrier chaudronnier à la société anonyme des forges et chantiers de la Méditerranée, à la Seyne.

Platrier (André), ouvrier menuisier à la société anonyme des forges et chantiers de la Méditerranée, à la Seyne.

Vidal (Elzéard-Guillaume), contremaître dans la maison Couvret, négociant en vins, à Toulon.

VAUCLUSE

Médaille de vermeil.

Mme Brun (Louise), surveillante dans la maison Gueride, négociant en soie, à Cavaillon.

Médailles de bronze.

Abrieu (Jean-Félix-Antoine), employé dans la maison Gilles, maître d'hôtel, à Carpentras.

Gilles (Hippolyte), contremaître dans la maison Roux et Carret, fabricants de garance et garancine, à Sorgues.

Romajon (Louis), lampiste à la compagnie des chemins de fer du Paris-Lyon-Méditeranée, à Avignon.

Petit (Jean-Joseph), ouvrier poseur à la compagnie des chemins de fer du Paris-Lyon-Méditeranée, à Entraigues.

VENDÉE

Médailles de vermeil.

Michou (François), charpentier dans la maison Allaire Auguste, à la Roche-sur-Yon.

Jobert (Jules), ouvrier imprimeur dans la maison Robuchon, à Fontenay.

VOSGES

Médailles de vermeil.

Antoine (Del), contremaître de filature dans la maison veuve Claude Gehin, à Saulxures.

Claudel (Louis), serrurier dans la maison veuve Claude Gehin, à Saulxures.

Mme veuve Creusot (Marie-Françoise), ouvrière tisserande dans la maison Juillard et Méguin, industriels, à Rupt-sur-Moselle.

Mlle Pierron (Marie-Rose), tisserande dans la maison veuve Claude Gehin, à Saulxures.

Mme veuve Pierrot (Marie-Anne), peigneuse de cardes dans la maison veuve Claude Gehin, à Saulxures.

Remy (Jean-Nicolas), ouvrier graisseur dans la maison veuve Claude Gehin, à Saulxures.

Thiriet (Prix), contremaître de carderies dans la maison veuve Claude Gehin, à Saulxures.

Médailles d'argent.

Bastien (Joseph), contremaître dans la maison Vincent-Ponnier et Cie, à Senones.

Creusot (Télesphore), contremaître dans la maison Juillard et Méquin, industriels à Rupt-sur-Moselle.

Mény (Joseph), contremaître dans la maison Vincent-Ponnier et Cie, à Moyenmoutier.

Henry (Jean-Baptiste), ouvrier cardeur dans la maison Vincent Ponnier et Cie, à Senones.

Thomas (Nicolas-Juste), contremaître dans la maison Georges Perrin, filateur à Cornimont.

Médailles de bronze.

Bailly (Jean-Pierre), tisserand dans la maison Kiener, à Eloyes.

Mme Carteron (Victorine-Agnès), ouvrière dans la maison Schlumberger, Steiner et Cie, au Val-d'Ajol.

Collé (Félix), manœuvre dans la maison Vincent-Ponnier et Cie, à Senones.

Fouchecourt (Joseph), graisseur de machines dans la maison Georges Perrin, à Cornimont.

Gehin (Adrien), métreur de pièces dans la maison Germain frères, à Ventron.

Glay (Nicolas), tisserand dans la maison Vincent-Ponnier et Cie, à Moyenmoutier.

Heuriot (Jean-Baptiste), ouvrier fileur dans la maison Vélin, à Rambervillers.

Hilaire (Louis), employé dans la maison Vélin, industriel, à Rambervillers.

Mylius (Jean-Thiébaut), camionneur dans la maison Galland, industriel, à Remiremont.

Ragot (Nicolas-Joseph), ouvrier dans la maison Mathez, manufacturier à Fontenay-le-Château.

Mme Schweitzer (Agathe), née Bontemps, tisserande dans la maison Kiener fils, à Eloyes.

Tisserant (Jean-Baptiste), ouvrier mécanicien dans la maison Velin, à Rambervillers.

Vauthier (Sébastien-Léon), ouvrier verrier dans la maison H. Cuchelet, à Clairey.

Mme Villemin, née Grossir (Marie-Joséphine), ouvrière tisseuse dans la maison Géliot et Cie, à Remiremont.

Frindel (François-Joseph), chef de gare à la compagnie des chemins de fer de l'Est, à Fay mont.

YONNE

Médailles de bronze.

Neveu dit Maillard (Arsène), contremaître dans la maison veuve Rousseau, à Sens.

Rafat (Justin), stationnaire-Tyer à la compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée, à Flogny.

TERRITOIRE DE BELFORT

Médaille d'argent.

Baumann (Joseph), tisseur dans la maison Boigeol-Japy, à Lepuix (Gy).

ALGÉRIE

Médaille de bronze.

Enos (Moïse), employé dans la maison Arthès marchand tailleur, à Alger.

SEINE

Médailles de vermeil.

Bressoles (Pierre), imprimeur dans la maison Plon, Nourrit et Cie, à Paris.

Dubut (Arsène), ouvrier tréfileur dans la maison Lavessière, à Saint-Denis.

Henry (Morin-Claude), ouvrier estampeur poêlier dans la maison Debaecker, à Paris.

Pacraud (Auguste-Pierre), régisseur au théâtre du Châtelet, à Paris.

Trendel (Philibert), ouvrier estampeur poêlier dans la maison Debaecker, à Paris.

Médailles d'argent.

Alesch (Jacques), contremaître dans la maison Righetti, à Paris.

Ardaine (Antoine) contremaître dans la maison Welier, à Paris

Azard (Barthélemy, contremaître dans la maison Bussienne, tapissier, à Paris.

Ballet (Constant-Hippolyte), compositeur à l'Imprimerie nationale, à Paris.

Bazin (Louis-Timothée-Télesphore), employé dans la maison de la Belle-Jardinière, à Paris.

Bergner (Jean-Jacques), dessinateur dans la maison Tabourier, à Paris.

Blanchet (Georges) ouvrier dans la maison Lallemand, fabricant, à Paris.

Mme Blondeau, née Dupont, (Clarisse-Jenny), ouvrière blanchisseuse dans la maison Blandamour, à Paris.

Boudaux (Alexandre-Denis-Joseph), découpeur en marqueterie dans la maison Chevrel, à Paris.

Mlle Boutrou (Marie-Louise-Delphine), ouvrière blanchisseuse dans la maison Laforest, à Antony.

Bouvier (Jean-Auguste), ouvrier dans la maison Petitpont et Cie, fabricants de maroquins, à Choisy-le-Roi.

Braudely (Jean), ouvrier peintre dans la maison Duval, à Paris.

Mme veuve Camus, ouvrière à la manufacture des tabacs, à Paris.

Chapelle (Philippe), ouvrier dans la maison Petitpont et Cie, fabricants de maroquins, à Choisy-le-Roi.

Cherfix (Eugène-Louis-Timoléon), contremaître dans la maison Collet, entrepreneur, à Paris.

Chevenot (Lazare-Isidore), ouvrier boulanger dans la maison Boucher, à Paris.

Chiganne (Denis-François), employé au Comptoir d'escompte, à Paris.

Clause (Nicolas), employé dans la maison Grus, éditeur de musique, à Paris.

Mlle Courgez (A), ouvrière à la manufacture des tabacs, à Paris.

Courty (Adolphe), ouvrier lamineur aux ateliers de la Monnaie, à Paris.

Cruel (Jean-Baptiste-Alexandre), employé à la Compagnie parisienne du gaz, à Paris.

Decriou (Julien-Auguste), cocher à la Compagnie générale des Omnibus, à Paris.

Degrange (Henri-Marguerite), ouvrier ébéniste dans la maison Dumont et Bichelier, à Paris.

Delor (Jean-Baptiste), cocher à la compagnie générale des Omnibus, à Paris.

Diou (Jean-Pierre), dit Jacob, cocher à la compagnie générale des Omnibus, à Paris.

Ducher (Alexandre-Hippolyte), garçon principal à la compagnie générale des Omnibus, à Paris.

Duquay (Louis-Ghislain), ouvrier graveur filigraniste à l'atelier général du Timbre, à Paris.

Dury (Napoléon-Rey), ouvrier dans la maison Dugendre, fabricant de passementerie, à Paris.

Epinat (Claude), ouvrier apiéceur à la Belle-Jardinière, à Paris.

Mme Fayaux, née Caillard (Adèle-Eugénie-Marguerite), ouvrière brocheuse à la maison Monprofit, à Paris.

Félix (Louis), coupeur à la Belle-Jardinière, à Paris.

Mlle Flandrin, employée à la Belle-Jardinière, à Paris.

Fleury (Augustin-Michel), ouvrier menuisier, dans la maison Erard, à Paris.

François (Louis), ouvrier costumier au théâtre national de l'Opéra, à Paris.

Fransoureau (Victor-Nicolas), ouvrier ébéniste dans la maison Aucher, fabricant de pianos, à Paris.

Gaudron (Charles), contremaître à la manufacture des tabacs, à Paris.

Mme veuve Garner, ouvrière à la manufacture des tabacs, à Paris.

Gasnier (Constant), chef fondeur aux ateliers de la Monnaie, à Paris.

(*1er Supplément.*)

Georges (Henri-Louis), comptable à la compagnie générale des Omnibus, à Paris.

Mme veuve Geslin, née Gavonnard (Françoise-Esther), couturière à la Belle-Jardinière, à Paris.

Mme veuve Gérardin, née Regnault (Eugénie), employée à la maison Gellé frères, à Paris.

Golineau (Louis), ouvrier tanneur dans la maison Jacob et Wolfers, à Paris.

Gontier (Alexandre-Floris), homme de peine dans la maison Gadenne, tapissier, à Paris.

Goussard (Pierre-Hippolyte), employé dans la maison Gellé, parfumeur, à Paris.

Gravier (Jules-Octave), dessinateur dans la maison Berteville, broderies, à Paris.

Gros (Auguste-Joseph), dans la maison Paul Dupont, à Paris.

Guinard (Louis-Hippolyte-Alphonse-Augustin), cocher à la compagnie générale des Omnibus, à Paris.

Harry (Jean), ouvrier journalier dans la maison Guérin et Broust, boyaudiers, à Paris.

Hartdorn (Auguste), chef de section à la manufacture des tabacs, à Paris.

Houssaye (Jean-Elie), ouvrier facteur de pianos dans la maison Erard, à Paris.

Kienné (Michel), chef de section à la manufacture des tabacs, à Paris.

Jeangeon (Jean-Nicolas), journalier, à la compagnie du gaz, à Paris.

Jayant (Louis), sculpteur sur bois dans la maison Jeanselme et Cie à Paris.

Jaux (Antoine-Louis), emballeur dans la maison Brun, à Paris.

Jomenaux (Hector-Félix), employé aux ateliers de la Monnaie, à Paris.

Klein (Louis-Alfred), ouvrier facteur de pianos, dans la maison Erard, à Paris.

Lacroix (Charles-Augustin), ouvrier ébéniste en pianos dans la maison Erard, à Paris.

Lajoie (Jean-Baptiste), cocher à la compagnie générale des Omnibus, à Paris.

Mme veuve Latil, née Buzy (Anne), ouvrière ceinturière dans la maison Laine, à Paris.

Lecharpentier (Antoine-Jean-Baptiste), ouvrier sculpteur dans la maison Mazaroy-Ribaillier, à Paris.

Lecour (Louis), ouvrier à la manufacture des tabacs, à Paris.

Lefèvre (Alphonse), mécanicien à la compagnie du gaz, à Paris.

Lelièvre (Théophile-Victor), ouvrier facteur de pianos dans la maison Erard, à Paris.

Mme Lemaire, née Dureste (Françoise-Joséphine), employée dans la maison de la Belle-Jardinière, à Paris.

Mme Lesaunier (A.), ouvrière à la manufacture des tabacs, à Paris.

Mme veuve Maillet, née Peigney (Delphine), employée à la Belle-Jardinière, à Paris.

Marchand (Eugène-Germain), ouvrier mécanicien dans la maison Lacenne, à Courbevoie.

Mme Marquet (L.), contremaîtresse à la manufacture des tabacs, à Paris.

Marrier (Jean-Baptiste), employé à la compagnie générale des Omnibus, à Paris.

Maurial (Martial), cocher à la compagnie générale des Omnibus, à Paris.

Mouilleron (Nicolas), employé dans la maison Marx, marchand de chevaux, à Paris.

Mlle Parisse (Marie), ouvrière perleuse dans la maison Doublet, à Paris.

Passereau (Louis-Victor), ouvrier dans la maison Petitpont et Cie, fabricant de maroquins, à Choisy-le-Roi.

Pavard (Léon-Alexandre-Ernest), lithographe conducteur dans la maison Paul Dupont, à Paris.

Pedou (Nicolas-Alexis), conducteur à la compagnie générale des Omnibus, à Paris.

Mme Perricaudet, née Cornu (Marguerite), à la Belle-Jardinière, à Paris.

Mlle Philippon (Marianne), ouvrière brunisseuse dans la maison Midgen, à Paris.

(1er Supplément.)

Pinoteau (Pierre-Alexandre), ouvrier ébéniste en pianos dans la maison Erard, à Paris.

Pot (Louis), contremaître dans la maison Candel et Cie, fabricant de boutons à Paris.

Pouget (Jean-Charles-François), graveur à l'Imprimerie nationale, à Paris.

Prévost (Charles), ouvrier fondeur dans la maison Dalifol et Cie, à Paris.

Mlle Quatremare (Victorine), ouvrière blanchisseuse dans la maison Appel, à Paris.

Ras (Charles-Alexandre-Auguste), ouvrier typographe dans la maison Paul Dupont, à Paris.

Ravegé (Jean), employé dans la maison Paul Dupont, imprimeur à Paris.

Mlle Rémy (B.), ouvrière à la manufacture des tabacs, à Paris.

Richard (Auguste-Pierre), ouvrier dans la maison Petitpont et Cie, à Choisy-le-Roi.

Robinet (François), ouvrier en pianos dans la maison Erard, à Paris.

Rohault (Joseph-Isidore), ouvrier ébéniste dans la maison Erard, à Paris.

Rouge (Pierre-Simon-François), ouvrier dans la maison Coudray, parfumeur, à Paris.

Sauret (Louis-Adolphe), contremaître aux ateliers de la Monnaie, à Paris.

Schmidt (Jean-Baptiste), ouvrier tailleur, à la Belle-Jardinière, à Paris.

Sébille (Louis-Claude), ouvrier dans la maison Vagner, bijoutier à Paris.

Séraille (Pierre-Edouard), facteur de pianos dans la maison Erard, à Paris.

Sez (Eugène-Félix), ouvrier dans la maison Garnier, fabricant de toiles cirées, au Bourget.

Mme Simonin (L.), ouvrière à la manufacture des tabacs, à Paris.

Thomas (Ursin), ouvrier menuisier dans la maison Lapostolet frères et Cerleux, à Paris.

Treudel (Victor), ouvrier poêlier estampeur dans la maison Debaecker, à Paris.

Mlle Vallet (R.), ouvrière à la manufacture des tabacs, à Paris.

Vauthier (Julien-Rodolphe), dessinateur en broderies dans la maison Berteville, à Paris.

Bauret (Pierre-Nicolas), ouvrier dans la maison Laudry et Dechavannes, à Paris.

Duperret (Claude-Jean), ouvrier dans la maison Bojou, doreur, à Paris.

Blavier (César-Joseph), ouvrier dans la maison Convers et Cie, à Paris.

Hiller (Louis-Joseph), employé à la compagnie des chemins de fer de l'Est, à Paris.

Legland (Jacques), raboteur à la compagnie des chemins de fer de l'Ouest, à Batignolles.

Bienvenu (Joseph), ouvrier plombier dans la maison Chantreau, à Paris.

Faucon (Stanislas-Etienne), chef de chantier dans la maison Civet et Cie, carriers à Paris.

Grudé (Eugène), ouvrier couvreur dans la maison Rolland et Soulé, à Paris.

Mme veuve Warnier, née Thomas (Elisabeth), ouvrière brassière dans la maison Cahen, à Paris.

Médailles de bronze.

Abline (Aimé), ouvrier raffineur dans la maison Say, à Paris.

Mme Adam, née Brison (Aglaé-Isabelle), ouvrière paqueteuse dans la maison Groult, à Vitry.

Adnet (François-Louis), ciseleur dans la maison Queillé, à Paris.

Angot (Ernest-Eugène), employé à la compagnie des pompes funèbres, à Paris.

Archambault (Pierre), chef d'atelier dans la maison Flamand, orfèvre, à Paris.

Aubey (Pierre-Gilles), employé dans la maison Cohague et Favrot merciers, à Paris.

Bacquart (Charles-Désiré), ébéniste, dans la maison Boll, à Paris.

Bailleux (Alexandre), chef d'atelier dans la maison Bréguet, à Paris.

Bailleux (Victor-Amédée), ouvrier serrurier dans la maison Maihariet, à Paris.

Baling (Joseph), ouvrier d'usine dans la maison Leven frères et fils, à Saint-Denis.

Mme veuve Baron née Gaillard (Claire-Augustine), ouvrière dans la maison Rimmel, parfumeur, à Levallois-Perret.

Baube (Alexandre), représentant de commerce dans la maison Rommel, fabricant de couleurs, à Paris.

Beasse (Modeste), employé dans la maison Cavaillé-Coll, à Paris.

Mme Beaufils née Blot (Euphrasie), ouvrière dans la maison Henburger Schwander, fabricants de claviers pour pianos, à Paris.

Beaufort (Honoré), ouvrier chaudronnier dans la maison Salarnier, à Paris.

Belguise (Hippolyte-Auguste), employé dans la maison Gresland, fabricant de mèches, à Paris.

Bellanger (Léon-Philippe), ouvrier dans la maison Hubert frères, à Paris.

Benech (Louis), ouvrier chaudronnier dans la maison Rousseau, à Paris.

Benoist (Désiré), ouvrier dans la maison Groult, fabricant de pâtes alimentaires, à Paris.

Berh (Nicolas), contremaître dans la maison Viarmé, Frings et Cie, à Paris.

Bibier (Cocatrix-Joseph-César), employé aux Messageries nationales, à Paris.

Bigeon (Jean-François), ouvrier chauffeur dans la maison Thiébaud, Kister et Cie, à Paris.

Bigot (Emmanuel-Nicolas), ouvrier apprêteur dans la maison Froidefon, bijoutier, à Paris.

Byon (Pierre-François), journalier aux anciens établissements Cail, à Paris.

Bladier (Joseph), garçon de magasin dans la maison Meurgey et Cie, fabricants de parapluies, à Paris.

Baric (Léon-François), ouvrier armurier dans la maison Backès, à Paris.

Boisset (Louis-Alexandre), ouvrier tréfileur dans la maison Chevalier, à Paris.

Mme Boissas née Detailly (Alexanddine), ouvrière passementière dans la maison Dugendre, à Paris.

Mme veuve Boucher née Vincent (Claire), employée à l'administration des pompes funèbres, à Paris.

Bouffaut (Julien-Auguste), contremaître dans la maison Chardon, imprimeur, à Paris.

Boulanger (Aubin), employé à la compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée, à Paris.

Bouquard (Ernest-Frédéric), employé dans la maison Viarmé, Frings et Cie, manufacturiers, à Paris.

Mme veuve Bourgeois, née Boyat (Marie-Honorine), ouvrière polisseuse dans la maison Froidefon, à Paris,

Bourgoin (Vincent), ouvrier dans la maison Guerin, à Paris.

Bourger (Louis), charron à la compagnie des chemins de fer de l'Ouest, au dépôt des Batignolles.

Bousendroff (Jacob), ouvrier dans la maison Appert, fabricant de chaussures, à Paris.

Boyer (Louis-Baptiste), ouvrier ébéniste dans la maison Mussard et fils, à Paris.

Bray (Alfred-Arsène), contremaître dans la maison Léonard, négociant en bois, à Paris.

Mlle Bruley (Marie-Esther), cartonnière dans la maison Leuillon, à Paris.

Bruneau (Léon), ouvrier ciseleur dans la maison Thomas, à Paris.

Brunel (Jean-Eugène), ouvrier ébéniste dans la maison Passerat, à Paris.

Burrus (Antoine), ouvrier dans la maison Cerf-Lauzemberg fils jeune, fabricants de maroquins, à Paris.

Buisson (Adolphe-Eugène), contremaître dans la maison Hurez, à Paris.

Mme Canterac, née Gérard (Ursule-Joséphine), employée dans la maison Tagat, à Paris.

Carrabilliat (François), employé dans la maison Carvoilo et Cie, à Paris.

Casidanius (Joseph), charretier dans la maison Hochard, à Paris.

Castille (Jean-Baptiste), chef d'atelier dans la maison Plon, Nourrit et Cie, à Paris.

Mme veuve Chaignet née Humbert (Catherine), ouvrière dans la maison Bac, fabricant de porteplumes, à Paris.

Chamoi (Pierre), chef d'équipe dans la maison Paulin Arrault, ingénieur, à Paris.

Champroux (René-François), ouvrier ornemaniste dans la maison Hamel et Cie, à Paris.

Chanoine (Louis-Ernest), ouvrier riveur aux anciens établissements Cail, à Paris.

Charet (Antoine), employé à la compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, à Paris.

Chartier (André-Eléonor), ouvrier aux anciens établissements Cail, à Paris.

Chatain (Edouard), chef d'équipe à la compagnie du gaz, à Paris.

Chaudot (Jacques), employé à l'administration des pompes funèbres, à Paris.

Chaulet (Pierre), contremaître dans la maison Desclers, entrepreneur, à Paris.

Charoëin (Victor-Alphonse), ouvrier décorateur sur porcelaine dans la maison Gardaire, à Paris.

Chèze (Emile), employé dans la maison Legris, entrepreneur de peinture, à Paris.

Claude (Nicolas), garçon de magasin dans la maison Lapostolet frères et Certeux, à Paris.

Clerget (Jean-Pierre), employé dans la maison Pierron, marchand de charbon, à Paris.

Clanet (Joseph-François), employé dans la maison Desbois et Weber, fabricants de pipes, à Paris.

Cloostermans (Nicolas-Gustave), employé à la compagnie des chemins de fer de l'Est, à Paris.

Coger (Julien-Jean), comptable dans la maison Mallet, à Paris.

Colle (Joseph), journalier aux anciens établissements Cail, à Paris.

Mme veuve Collin, née Toravet (Adrienne), ouvrière giletière dans la maison Gandet, à Paris.

Corbière (Léonard), ouvrier teinturier dans la maison Chappat, à Clichy.

Coulmont (Edouard-Alfred), émailleur dans la maison Barbedienne, à Clichy.

Coutard (Antoine-François), menuisier dans la maison Damon, fabricant de meubles, à Paris.

Cressonnier (Pacôme-François), employé dans la maison Hachette, éditeur, à Paris.

Mme Cros, née Fromaug (Marie), lingère dans la maison Hayem, à Paris.

Cuinat (André-Salomon), ouvrier peaussier dans la maison Lelièvre, à Paris.

Decaux (Alphonse-Stanislas), ouvrier galvaniseur dans la maison Blot et Drouard, à Paris.

Delassaux (Victor), employé au comptoir Naud, à Paris.

Demay (Gustave-Denis), chef d'équipe dans la maison Faucher frères, à Paris.

Mlle Derbecourt (Marie-Adélaïde), ouvrière dans la maison Duval, fabricant de meubles et tapisseries, à Paris.

Desbordes (Joseph-Claude), garçon de recettes à la Banque de France, à Paris.

Mlle Devarenne (Adolphine-Angélique), fleuriste dans la maison Chaudelet frères, à Paris.

Diey (Honoré), chef de rayon dans la maison Hayem, à Paris.

Mlle Dognol (Annette), ouvrière passementière dans la maison Baillaux et Cabanis, à Paris.

Druart (Pierre-Joseph), cocher dans la maison Hayem, fabricant de lingerie, à Paris.

Dubasque (Pierre), ouvrier polisseur aux anciens établissements Cail, à Paris.

Dubois (Alphonse), ouvrier mécanicien dans la maison Alauzier et Cie, à Paris.

Dubourjal-Corbet (Louis-Joseph), ouvrier zingueur-planeur aux ateliers de la compagnie des chemins de fer de l'Est, à la Villette, Paris.

Duflos (Ernest-François), ouvrier crétier dans la maison Dugendre, passementier, à Paris.

Dumont (Benjamin-Séraphin), employé à la compagnie des chemins de fer de l'Ouest, à Bois-Colombes.

Dupont (Jules-Albert), mécanicien dans la maison Tollay et Leblanc, à Paris.

Mlle Hurey (Annette), ouvrière fleuriste dans la maison Chaudelet frères, à Paris.

Duvernoy (Jean-Dominique), chauffeur mécanicien dans la maison Gagneau, à Pantin.

Mme Duvernoy née Guillot (Jeanne), ouvrière dans la maison Gagneau, à Paris.

Emmery (Pierre-Joseph), ouvrier estampeur dans la maison Chauvin, bijoutier, à Paris.

Facque (Edouard), conducteur à la compagnie du chemin de fer du Nord, à Paris.

Faivre (François-Xavier dit Désiré), contremaître dans la maison Moreau fabricant de baguettes dorées, à Paris.

Félix (Jean), ouvrier découpeur dans la maison Viarme, Frings et Cie, à Paris.

Feuilley (Auguste-Stéphane), facteur de pianos dans la maison Erard, au Perreux.

Féval (Marie-Gustave), ouvrier charron dans la maison Cosse, à Paris.

Février (Pierre-Jules), chef d'atelier dans la maison Coutelier et Cie, à Paris.

Fischer (Gaspard), contrôleur à la compagnie du chemin de fer du Nord, à Saint-Denis.

Fizaine (Nicolas-Alexandre), ouvrier régleur de papier dans la maison Cosson, à Paris.

Fizelier (Edouard-Adolphe), ouvrier dans la maison Garrigues, à Paris.

Fondeur (Louis-Nicolas), ouvrier raffineur dans la maison Say, à Paris.

Fontaine (Jean-Félix), ouvrier dans la maison Bénard, fabricant de chaussures, à Paris.

Forge (Ferdinand), ouvrier tôlier dans la maison Letourneur, à Paris.

Mme veuve Fournier (Nathalie-Caroline), née Milon, ouvrière dans la maison Coudray, parfumeur, à Paris.

Fraiture (Lambert-Joseph), employé dans la maison Couesnon et Cie, fabricants d'instruments de musique, à Paris.

Franceschi (François Martin), employé à la compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, à Paris.

Freyd (Laurent), distributeur au magasin général de la compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, à Paris.

Fricault (Louis-Jean), ouvrier emballeur dans la maison Petit, à Paris.

Gadras (Jean), ouvrier tanneur corroyeur dans la maison Josse, à Vitry-sur-Seine.

Gagneux (Edouard), ouvrier dans la maison Hernis, serrurier mécanicien, à Paris.

Gastellier (Pierre-Emmanuel), ouvrier dans la maison Tournay, à Paris.

Gauchard (François-Edouard), ouvrier dans la maison Petitpont et Cie, fabricant de maroquins, à Choisy-le-Roi.

Mlle Gaulier (Eléonore-Françoise), ouvrière dévideuse dans la maison Viarmé, Frings et Cie, à Paris.

Gauthier (Augustin), ébéniste dans la maison Massard et fils, à Paris.

Gendrot (Basile-François), ouvrier raboteur dans la maison Ravasse, à Paris.

George (Dominique), ouvrier passementier dans la maison Louvet, à Paris.

Gervais (Louis), ouvrier dans la maison Petitpont et Cie, fabricants de maroquins, à Choisy-le-Roi.

Gibert (Charles-Théodore), ouvrier maroquinier dans la maison Boyvet, à Choisy-le-Roi.

Gilton (Hippolyte-Nicolas), caissier dans la maison Arlet, Legendre et Cie, à Paris.

Giraud (Benjamin), employé à la compagnie du Gaz, à Paris.

Gobert (Achille-Gabriel), ouvrier bijoutier dans la maison Friboerg, à Paris.

Goubert (Alexandre-Constant), employé à la Banque de France, à Paris.

Grandin (Louis-Victor), ouvrier dans la maison Bac, fabricant de porte-plumes, à Paris.

Grémy (Mathieu Alexandre), ouvrier sellier dans la maison Augé, à Paris.

Griache (Isidore), contremaître dans la maison Alexandre père et fils, fabricants d'orgues, à Ivry.

Grosmard (Louis-Etienne), charretier dans la maison Barré, à Paris.

Gros (Hippolyte), camionneur dans la maison Desforges frères, à Paris.

Guérin (Auguste), ouvrier tonnelier dans la maison Defert, Veisser et Collot, à Paris.

Guérin (Louis), employé dans la maison Leven, à Saint-Denis.

Guestier-Desbordeaux (Edmond), employé à la compagnie des chemins de fer de l'Ouest, à Paris.

Guigard (François), tailleur en vitraux dans la maison Guillemot, à Paris.

Guignant (Pierre-Léon), caissier dans la maison Lebel, à Paris.

Guillemot (Pierre), ouvrier coupeur dans la maison Mahier, tailleur, à Paris.

Guillon (Philippe), cordonnier dans la maison Marande, à Paris.

Guingand (Emile-Félix), contremaître dans la maison Brochard.

Guyard (Charles), ouvrier dans la maison Thibouville-Lamy, à Paris.

Mme Guyard (Pauline), née Dury, ouvrière dans la maison Thibouville-Lamy, à Paris.

Hardy (Auguste), ouvrier ajusteur aux anciens établissements Cail, à Paris.

Harteinstein (Jean), journalier dans la maison Thébaud-Kister et Cie, à Paris.

Mme veuve Hauterive (Léonie-Louise), née Vallée, ouvrière dans la maison Céline, à Paris.

Hébert (Eugène-Louis-Henry), employé au Comptoir d'Escompte, à Paris.

Mme veuve Hébert (Eugénie-Victorine), née Loutre, employée dans la maison Viarmé, Frings et Cie, à Paris.

Mme Hébert (Adolphine Pélagie), née Gilliard, ouvrière dans la maison Klotz, à Pantin.

Héleine (Charles), contremaître dans la maison Baudry, fabricant de panneaux, à Paris.

Herry (François), chef d'atelier au Jardin des Tuileries.

Honoré (Geoffroy-Ernest), employé dans la maison Doguin et Cie, fabricants de dentelles, à Paris.

Hubert (Joseph), surveillant à la compagnie des chemins de fer de l'Est, à Paris.

Husson (Charles-Constant), employé à la compagnie des chemins de fer de l'Ouest, à Paris.

Jallagnier (Henri), chef de chantier dans la maison Izambert, à Paris.

Jammotte (Jean-Clair), relieur dans la maison Kleinhann, à Paris.

Jobin (Félix), conducteur à la compagnie du chemin de fer du Nord, à Paris.

Julienne (Achille-Eugène), caissier dans la maison Bachoux, négociant, à Paris.

Kalmann (Eugène), employé dans la maison Hayem, à Paris.

Mme Kamerman, née Seigné (Laure-Héloïse), ouvrière piqueuse de chaussures dans la maison Carrette, à Paris.

Kirsche (Jacques), chef de chantier dans la maison Bord, fabricant de pianos, à Saint-Ouen.

Klein (Jean), journalier à la compagnie du chemin de fer du Nord.

Lacour (Louis-Victor-Joseph), ouvrier dans la maison Appert, fabricant de chaussures, à Paris.

Lafitte (Georges-Prosper), garçon de magasin dans la maison Ravasse, à Paris.

Mlle Lanctein (Julie-Simone), tapissière dans la maison Lemmens, à Paris.

Mlle Lentz (Marie-Salomée), caissière dans la maison Obrecht frères, confiseurs, à Paris.

Larguier (Jules-Jacques), employé dans la maison Michel Lévy fils aîné et Plessier, à Paris.

Laurent (Étienne), ouvrier chaisier dans la maison Fechon, à Paris.

Leclère (Arthur-François-Joseph), garçon de recettes à la Banque de France, à Paris.

Lecomte (Michel), ouvrier dans l'usine Langlois, à Stains.

Lecoq (Louis-Gustave), contremaître dans la maison Couesnon, fabricant d'instruments de musique, à Paris.

Lefèvre (François-Antoine), ouvrier parfumeur dans la maison Boucher, à Paris.

Mme Legrand (Adrienne-Augustine), née Marchand, ouvrière confiseuse dans la maison Cérne, à Paris.

Lejal (Alphonse-Léon-Alexandre), garçon de recettes à la Banque de France.

Lemaréchal (Henri-Emile), contremaître à la tannerie Fercot, à Saint-Ouen.

Lemercier (François-Thomas), ouvrier dans la maison Guillen, menuisier, à Paris.

Lemoine (Jules), confiseur dans la maison Fine, à Paris.

Lesage (Charles-Louis), chef de section à la compagnie des chemins de fer de l'Ouest, à Paris.

Lique (André), ouvrier poseur à la compagnie des chemins de fer de l'Est, à Paris.

Lhomme (Jean-Charlemagne), ouvrier tailleur dans la maison Bilou, à Paris.

Libert (Auguste-Flore), employé dans la maison Pleyel et Wolf, fabricants de pianos, à Paris.

Liégeot (Louis-Firmin), garçon de recette à la Banque de France.

Linotte (François-Victor), ouvrier polisseur de marbre dans la maison Parfoury, à Paris.

Loos (Charles-Isidore), employé à la compagnie du chemin de fer du Nord, à la Chapelle.

Loos (Edouard), employé dans la maison Jaecque et Beau, banquiers, à Paris.

Machoir (François-Constant-Auguste), ouvrier menuisier dans la maison Hamon et Ce, à Paris.

Mme veuve Maillefer, née Delannoy (Eléonore-Joséphine), ouvrière brunisseuse sur porcelaine dans la maison Pochet, à Paris.

Malcailloz (Joseph), ouvrier aux anciens établissements Cail, à Paris.

Mallet (Pierre), ouvrier chaudronnier dans la maison Salarnier, à Paris.

Marchand (Théodore), employé dans la maison Leven, à Saint-Denis.

Mme Marengo, née Pouillet (Victorine-Jeanne), fleuriste dans la maison Chaudelet frères, à Paris.

Margerin (César-Charles), ouvrier menuisier dans la maison Motheron père et fils, à Paris.

Marguerin (Emile-Joseph), garçon livreur dans la maison Choppat frères, à Clichy.

Martinot (Vincent), mécanicien dans la maison Robineau, industriel, à Paris.

Mary (Etienne-Eugène), ouvrier dans la maison Farcot, à Paris.

Mme veuve Masse, née Varin (Louise-Alexandrine), écaillère dans la maison Champeaux, à Paris.

Mayer (Grégoire), ouvrier dans la maison Appert, fabricant de chaussures, à Paris.

Mayer (Jacob), contremaître dans la maison Audel et Cie, à Paris.

Mégy (Jean-François), ouvrier forgeron aux ateliers de construction de la compagnie des Batignolles, à Clichy.

Mercier (Christophe), chauffeur à la compagnie du gaz, à Paris.

Mercier (Georges), chef d'équipe dans la maison Cartier-Bresson, à Aubervilliers.

Merle (Jean-François), mécanicien dans la maison Henrard et Sauvrandier, fabricants de claviers de pianos, à Paris.

Michel (François-Henri), employé dans la maison Lecat-Bordelay, à Paris.

Michel (Julien-Ernest), ouvrier chapelier dans la maison Blot, à Paris.

Midau (Eléonore-Marie-Gustave), employé à la compagnie des chemins de fer de l'Est, à Paris.

Minieille (Auguste-Joseph), peaussier dans la maison Lelièvre, à Paris.

Montmeat (Jean), ouvrier dans la maison Barbon fils, fabricant de porte-bouteilles, à Paris.

Morda (Pierre-Alexis), menuisier dans la maison Damon, Millot et Colin, à Paris.

Moreau (Adolphe-Charles), employé dans la maison Leven, à Saint-Denis.

Morin (Henri), scieur à la compagnie du chemin de fer du Nord, à la Chapelle.

Morvan (François), ouvrier chauffeur aux anciens établissements Cail, à Paris.

Mouny (Jean-Baptiste), garçon de recettes dans la maison Hollander, banquier, à Paris.

Muller (Joséphin-Alfred), employé dans la maison Leven, à Saint-Denis.

Munaut (Adrien-Joseph), employé dans la maison Neveu, négociant, à Paris.

Munder (Auguste-Félix), ouvrier dans la maison Cerf. Lauzenberg fils jeune, fabricant de maroquins, à Paris.

Née (Jean-Baptiste), ouvrier menuisier dans la maison Hoock, à Paris.

Netzer (Nicolas), maçpn dans la maison Pelletier, entrepreneur, à Paris,

Nicolas (Louis-Alexandre), ouvrier chaisier, dans la maison Pochon, à Paris.

Nicolin (Charles-Louis-Victor), employé à la compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, à Paris.

Noël (Jean-Pierre), ouvrier marbrier dans la maison Mayiou, à Paris.

Nogier (Vincent), ouvrier culottier dans la maison Gibourg, à Paris.

Mme Nogier, née Gauthier (Marie-Louise), ouvrière culottière dans la maison Gibourg, à Paris.

Obein (François-Michel-Adolphe), employé à la compagnie des chemins de fer de l'Ouest, à Paris.

Otte (Jean-Baptiste), garçon de magasin dans la maison Senaul, à Paris.

Oubart (Augustin-Léonard), ouvrier sellier dans la maison Lambin et Lefèvre, à Paris.

Paris (Léopold-Louis), ouvrier dans la maison Appert, fabricant de chaussures, à Paris.

Parisel (Nicolas), garçon de magasin dans la maison Baudry, libraire à Paris.

Peccathe (Louis), charretier dans la maison Deutsch et ses fils, à Paris.

Piclude (Nicolas-Adrien), ouvrier ébéniste dans la maison Aucher, à Paris.

Pellé (Pierre), ouvrier mécanicien dans la maison Guichard, serrurier, à Paris.

Pelletier (Martial), ouvrier dans la maison Goult, à Paris.

Perrin (Louis), ouvrier dans l'usine Langlois, à Stains.

Perrin (Pierre), ouvrier à l'usine Langlois, à Stains.

Perroto (Eugène-Ernest), ouvrier ajusteur aux anciens établissements Cail, à Paris.

Coignet (Amédée-Jean-Baptiste), ouvrier dans la maison Geoffroy, à Paris.

Gouet (Jean-Baptiste), contremaître menuisier dans la maison Fayou, à Paris.

Hette (François), ouvrier emballeur dans la maison Pochet, à Paris.

Lebrey, ouvrier raffineur dans la maison Sommée, à Paris.

Ravier (François), chef d'atelier dans la maison Dumain, Bordesoule et Droc, entrepreneurs à Paris.

Rolinat (Julien), ouvrier dans la maison Gonot, fabricant d'escaliers, à Paris.

Viargues (Joseph-François), ouvrier forgeron dans la maison Delarue, à Paris.

Voisin (Jacques), contremaître verrier dans la maison Pochet, à Paris.

Picard (Flavien-Théodore-Alexandre), chef d'équipe à la compagnie des chemins de fer du Nord, à la Chapelle.

Picart (Allain), ouvrier dans la maison Moullice frères et fils, tanneurs, à Paris.

Du Picq (Léon-Ardant), employé à la maison Hachette, éditeur, à Paris.

Pigneux (Léon-Adolphe-Hippolyte), tourneur en cuivre dans la maison Hénot fils et Journeaux, à Paris.

Pinet (Jean), ouvrier tourneur aux anciens établissements Cail, à Paris.

Petit (Alexandre-François), ouvrier dans la maison Auxenfour, fondeur en cuivre, à Paris.

Piot (Jacques-Louis), ouvrier serrurier mécanicien dans la maison Warrall-Elwell et Middleton, à Paris.

Piroche (Etienne), charpentier à la compagnie du chemin de fer du Nord, à Paris.

Pissoget (François), contremaître dans la maison Bac, à Paris.

Mme Pissoget, née Admuale (Marie), dans la maison Bac, à Paris.

Planques (Antoine), employé dans la maison Toufflin, négociant en bois, à Paris.

Poisson (Jean-Baptiste), garçon de magasin dans la maison Chevalier, à Paris.

Poisson (Thomas-Bon-Louis), ouvrier sellier dans la maison Terrier, à Paris.

Porté (Nicolas), ouvrier potier en étain dans la maison Humbert, à Paris.

Poulet (Jules-Antoine), employé à la compagnie des chemins de fer du Nord, à Paris.

Prodhomme (Jean-François), mécanicien dans la maison Bourdoin, fabricant de manomètres, à Paris.

Prudhon (Pierre-François-Alphonse), chef de train à la compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, à Paris.

Ras (Ernest-Antoine), ouvrier typographe dans la maison Paul Dupont, imprimeur, à Paris.

Regnault (Pierre-Adolphe), contremaître dans la maison Vion, fabricant de porcelaines, à Paris.

Regnier (Frédéric), garçon de chantier dans la maison Parfoury, marbrier, à Paris.

Reil (Pierre-Alfred), contremaître dans la maison Michels, imprimeur, à Paris.

Remoissonnet (Lazare), ouvrier mégissier dans la maison Durand, à Paris.

Remond (Jules-François), chauffeur à la compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, à Paris.

Rethoré (Eugène), employé dans la maison de la Belle-Jardinière, à Paris.

Reure (Louis), ouvrier graveur dans la maison Daniel Sylla, à Paris.

Richard (Antoine), contremaître à l'usine électro-métallurgique d'Auteuil.

Rimbod (Joseph), rogneur dans la maison Chaix, à Paris.

Ringard (Victor-Emmanuel), tapissier dans la maison Domon-Millot et Colin, à Paris.

Robin (Charles-Désiré), employé à la compagnie des chemins de fer de l'Ouest, à Paris.

Mme veuve Roize, née Butin (Marie), ouvrière culottière dans la maison Simon et Cie, à Paris.

Rollé (Nicolas-Albert-Pierre), employé dans la maison Pierron, marchand de charbon, à Paris.

Romangin (Jean-Baptiste, menuisier à la compagnie du chemin de fer de l'Est, à Saint-Maur-des-Fossés.

Rondeau (Charles-Edmond), ouvrier à la parfumerie Rimmel, à Neuilly.

Rose (Charles-François), ouvrier mégissier dans la maison Durand, à Paris.

Rosemberger (Jean), ouvrier dans la maison Rozière, chimiste, aux Lilas.

Mme Rydmann, née Chédeville (Adèle Char-

lotte), ouvrière dans la maison Protet et Cie, parfumeurs, à Paris.

Saint-Aubin (Hippolyte), garçon meunier dans la maison Lapostolet frères et Certeux, à Paris.

Sainte-Croix (Etienne-Vital), magasinier dans la maison Chaligny et Guyot-Sionnest, à Paris.

Savard (Louis), ébéniste dans la maison Damon et compagnie, à Paris.

Schmidt (Charles-Louis), ouvrier dans la maison Binder, carrossier, à Paris.

Schneckenburger (André), contremaître dans la maison Bourdon, fabricant de manomètres, à Paris.

Schneider (Eugène), contremaître dans la maison Chaligny, Guyot et Sionnest, à Paris.

Sestre (Jean-Baptiste), employé dans la maison Verneuil, agent de change, à Paris.

Mme Siatte, née Focard (Marie-Adélaïde), receveuse dans la maison Laurant, facteur aux Halles, à Paris.

Simon (Armand), employé dans la maison Moch frères, négociants en dentelles, à Paris.

Simon (Noël-Félix), employé au comptoir Naud, à Paris.

Simore, contremaître dans la maison Arbey et fils, entrepreneurs, à Paris.

Stein (Théodore-Ferdinand), ouvrier tailleur dans la maison Vithard, à Paris.

Tabary (Charles-Denis), ouvrier dans la maison Barbou fils, fabricant de porte-bouteilles, à Paris.

Tardivel (Baptiste), ouvrier dans l'usine Groult jeune, à Paris.

Tavernier (Auguste), ouvrier dans la maison Tibouville-Lamy, à Paris.

Tribout (Augustin), ouvrier menuisier dans la maison Matherion père et fils, à Paris.

Turquin (Athanase-Basile), garçon de recettes, à la Banque de France, à Paris.

Valence (Auguste-Jean), contremaître dans la maison Beaudoin, fondeur, à Paris.

Vaudolon (Eugène-Alexis), ouvrier siphonnier à la compagnie des eaux gazeuses, à Paris.

Mme Vaunoron, née Chevalet (Anne), ouvrière dans la maison Briffaut, à Paris.

Veillet (François-Antoine), ouvrier dans la maison Appert, fabricant de chaussures, à Paris.

Vélat (François), garçon de recettes à la Banque de France.

Vessière (Jean-Michel), ouvrier monteur dans la maison Flamant fils, fabricant d'orfèvrerie, à Paris.

Vidal (Guillaume-Toussaint), tourneur dans la maison Gélinart, à Paris.

Vinsel (Laurent), ouvrier tanneur dans la maison Durand, à Paris.

Wardavoir (Albert), employé dans la maison Raimond et Ducrocq, à Paris.

Waret (Remy), gardien à la compagnie des chemins de fer du Nord, à Paris.

Wasseige (Isidore), employé à la compagnie du chemin de fer de l'Ouest, à Levallois-Perret.

Wittmann (Florent), ouvrier forgeron dans la maison Warrall, Elwell et Middleton, constructeurs, à Paris.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Légion d'honneur. — Par décret en date du 11 juillet 1891, le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 6 du même mois portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a élevé à la dignité de grand officier dans la Légion d'honneur, les officiers généraux dont les noms suivent :

MM.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL. Savin de Larclause (Louis-Charles-Agénor), général de division, commandant la 24e division d'infanterie; 44 ans de services, 5 campagnes. Commandeur du 5 décembre 1882.

— Désandré (François-Jacques-Alexandre-Oscar-Louis), général de division, commandant la 17e division d'infanterie; 44 ans de services, 21 campagnes, 2 blessures de guerre. Commandeur du 3 février 1880.

— Heintz (Emile-Auguste), général de division, commandant la 16e division d'infanterie; 45 ans de services, 7 campagnes, 1 blessure de guerre. Commandeur du 8 juillet 1881.

— Renaud (Thomas-Hyppolite), général de division, commandant la 23e division d'infanterie; 44 ans de services, 16 campagnes, 3 blessures dont 2 de guerre, 2 citations. Commandeur du 8 juillet 1881.

Par décret en date du 11 juillet 1891, le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 6 du même mois, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, decrets et règlements en vigueur, a promu au grade de commandeur dans la Légion d'honneur :

MM.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL. Des Roys (Etienne-Charles-Louis-Henri), général de division, inspecteur général du 3e arrondissement d'inspection permanente de cavalerie; 43 ans de services, 6 campagnes. Officier du 12 juillet 1880.

— De Verdière (Edouard-Auguste), général de division commandant la 7e division d'infanterie, membre du comité technique d'état-major; 45 ans de services, 4 campagnes. Officier du 10 août 1868.

— Quenot (Honoré), général de division, commandant la 31e division d'infanterie; 42 ans de services, 5 campagnes, 2 blessures de guerre. Officier du 3 février 1880.

— Donnio (Toussaint-Marie), général de division, commandant la 6e division d'infanterie; 40 ans de services, 10 campagnes. Officier du 12 juillet 1880.

— Delorme (Henri-Cyrille-Joseph), général de brigade, adjoint à l'inspecteur général permanent des remontes, membre des comités techniques de l'infanterie, de la cavalerie et de la gendarmerie; 43 ans de services, 6 campagnes. Officier du 29 décembre 1882.

— Pinel de Grandchamp (Paul-Gustave), général de brigade, commandant l'artillerie du 6e corps d'armée; 44 ans de services, 7 campagnes. Officier du 9 avril 1871.

— Lallemant (Albert-Antoire), général de brigade, commandant le génie de la 16e région; 44 ans de services, 7 campagnes. Officier du 20 août 1874.

— d'Elloy (Henry-Gratien), général de brigade, commandant l'artillerie du 9e corps d'armée; 43 ans de services, 6 campagnes. Officier du 7 février 1871.

— Durrmeyer (Achiles-Antoine), général de brigade, gouverneur de Perpignan, commandant supérieur de la défense du groupe de Perpignan; 44 ans de services, 7 campagnes, 2 blessures de guerre. Officier du 27 décembre 1884.

— d'Estremont (Aimé-Charles), général de brigade, commandant la brigade de cavalerie du 18e corps d'armée; 42 ans de services, 13 campagnes, 1 blessure de guerre, 1 citation. Officier du 27 décembre 1884.

— Cu Chambge (Joseph-Antoine-Hyacinthe), général de brigade, commandant la 55e brigade d'infanterie; 43 ans de services, 8 campagnes. Officier du 27 décembre 1884.

INFANTERIE

92e rég. Cotton (Joseph-Frédéric-Désiré), colonel; 35 ans de services, 15 campagnes, 3 blessures de guerre, 2 citations. Officier du 20 août 1870.

125e rég. Blanchot (Auguste-Charles-Philippe), colonel; 37 ans de services, 8 campagnes, 2 citations. Officier du 11 février 1864.

147e rég. Hürstel (François-Auguste), colonel; 41 ans de services, 5 campagnes, 1 blessure de guerre. Officier du 29 décembre 1882.

CAVALERIE

27e rég. de drag. Olivier (Marie Georges), colonel; 35 ans de services, 13 campagnes, 1 blessure de guerre. Officier du 18 janvier 1881.

ARTILLERIE

5e rég. Kessler (Alfred), colonel; 40 ans de services, 5 campagnes, 1 blessure. Officier du 1er novembre 1870.

INTENDANCE MILITAIRE. Thiévard (Adolphe-Narcisse), intendant général, directeur du service de l'intendance du gouvernement militaire de Paris, membre du comité technique de l'intendance; 45 ans de services, 9 campagnes; officier du 3 février 1875.

Par décret en date du 11 juillet 1891, le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 6 du même mois, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a promu au grade d'officier dans la Légion d'honneur,

MM.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL. Guérin d'Agon (Arthur-Henri), général de brigade, commandant la brigade de cavalerie du 5e corps d'armée; 34 ans de services, 4 campagnes. Chevalier du 26 novembre 1870.

CORPS DU CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION DE L'ARMÉE. Arvengas (François-Gabriel), contrôleur de 2e classe; 31 ans de services, 6 campagnes, 1 citation. Chevalier du 26 avril 1871.

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR. Le Bègue de Germiny (Hippolyte-Marie-Ghislain-Antoine), colonel d'artillerie hors cadre, breveté, chef du 1er bureau de l'état-major de l'armée; 34 ans de services, 5 campagnes, 1 citation. Chevalier du 19 août 1870.

— De la Noë (Gaston-Ovide), colonel du génie hors cadre, sous-directeur du service géographique; 38 ans de services, 3 campagnes. Chevalier du 5 mai 1871.

— Delanne (Alfred-Louis-Adrien), lieutenant-colonel du génie hors cadre, employé au 3e bureau de l'état-major de l'armée; 31 ans de services, 2 campagnes. Chevalier du 5 mai 1871.

— Charpentier du Moriez (Fernand-Ludovic-Marie-Philomène), chef de bataillon d'infanterie hors cadre, employé au 2e bureau de l'état-major de l'armée; 24 ans de services, 1 campagne, 1 blessure de guerre. Chevalier du 19 octobre 1870.

Bougon (Marie Auguste), chef d'escadrons de cavalerie hors cadre, chef d'état-major de la 2e division de cavalerie; 23 ans de services, 3 campagnes, 1 blessure de guerre, 1 citation. Chevalier du 7 novembre 1870.

INFANTERIE

1er rég. Godfroy (Marie-Louis-Alphonse), colonel; 32 ans de services, 10 campagnes, 3 blessures de guerre. Chevalier du 19 octobre 1870.

34e rég. Sérénis (Alphonse), chef de bataillon; 33 ans de services, 13 campagnes, 1 blessure. Chevalier du 9 avril 1871.

41e rég. Prévost (Pierre-Victor), lieutenant-colonel ; 35 ans de services, 5 campagnes, 1 blessure. Chevalier du 10 février 1871.

62e rég. La Rousse La Villette (Jules), lieutenant-colonel ; 38 ans de services, 2 campagnes. Chevalier du 5 octobre 1870.

68e rég. Geillemet (Jean), colonel ; 36 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 19 octobre 1870.

91e rég. Begougne de Juniac (Gontran-Jean-Félix), chef de bataillon ; 37 ans de services, 13 campagnes, 2 citations. Chevalier du 2 septembre 1871.

99e rég. Malaper (François-Ernest), colonel ; 37 ans de services, 8 campagnes, 2 blessures, dont 1 de guerre. Chevalier du 31 mai 1871.

105e rég. Canoz (Charles-Eugène), chef de bataillon ; 36 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1870.

107e rég. Gosse-Dubois (Louis), colonel breveté ; 35 ans de services, 8 campagnes, 1 blessure de guerre. Chevalier du 13 août 1861.

108e rég. Denis (César), colonel ; 35 ans de services, 6 campagnes, 1 blessure, 3 citations. Chevalier du 3 février 1880.

118e rég. Poirier (Joseph-Pierre), lieutenant-colonel ; 36 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 20 novembre 1872.

121e rég. Bœrner (Charles-Hippolyte), lieutenant-colonel ; 33 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 5 mai 1871.

125e rég. Pinet (Joseph-Louis-Marie), chef de bataillon ; 35 ans de services, 9 campagnes, 3 blessures, dont 2 de guerre. Chevalier du 24 septembre 1870.

126e rég. Daverat (Pierre-Théophile), chef de bataillon ; 37 ans de services, 6 campagnes, 1 blessure. Chevalier du 7 avril 1869.

133e rég. Chaumont (Jean-Jules-Léonard-Balthazard), lieutenant-colonel ; 36 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 8 août 1871.

137e rég. Levecque (Edouard), major ; 29 ans de services, 24 campagnes, 3 blessures, dont 2 guerre. Chevalier du 8 décembre 1870.

140e rég. Masson (Hyacinthe-Joseph-Marie), chef de bataillon ; 34 ans de services, 13 campagnes, 1 blessure de guerre. Chevalier du 6 février 1877.

141e rég. Pinet (Eugène-Isidore), chef de bataillon ; 33 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 12 septembre 1877.

151e rég. Bablon (Marie-Charles-Eugène), chef de bataillon ; 36 ans de services, 18 campagnes. Chevalier du 20 août 1870.

154e rég. Rochefort (Artaxercès-Gabriel), chef de bataillon ; 32 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 15 août 1879.

159e rég. Soulice (Jean-Baptiste-Prosper), chef de bataillon ; 30 ans de services, 29 campagnes. Chevalier du 12 juillet 1889.

3e rég. de zouaves. Lentonnet (Jean-Louis), major ; 33 ans de services, 27 campagnes, 2 blessures de guerre, 1 citation. Chevalier du 11 janvier 1876.

2e rég. de tiraill. algér. Berger (Georges-Frédéric-Joseph), lieutenant-colonel ; 37 ans de services, 16 campagnes, 1 blessure de guerre. Chevalier du 5 septembre 1870.

RECRUTEMENT. Barot (Jean-Frédéric), chef de bataillon d'infanterie en retraite, commandant le bureau de recrutement de Chartres ; 38 ans de services, 4 campagnes, 2 blessures de guerre. Chevalier du 7 septembre 1871.

— Puig (Jean), chef de bataillon d'infanterie en retraite, commandant le bureau de recrutement de Riom ; 39 ans de services, 5 campagnes, 2 blessures. Chevalier du 20 août 1871.

— Quilhot (Louis-François-Léon), chef de bataillon d'infanterie en retraite, commandant le bureau de recrutement de Périgueux ; 40 ans de services, 1 campagne, 1 blessure de guerre. Chevalier du 11 août 1871.

CAVALERIE

2e rég. de cuirass. Finck (Claude-Pierre-Martin), major ; 37 ans de services, 2 campagnes. Chevalier du 5 février 1878.

9e rég. de cuirass. De Vivès (Fernand-Emmanuel), lieutenant-colonel ; 37 ans de services, 5 campagnes. Chevalier du 18 janvier 1881.

4e rég. de drag. De Lavaur de Laboisse (Louis-François-Léon), chef d'escadrons ; 35 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 12 juillet 1880.

11e rég. de drag. Bailly (Jean-Pierre), chef d'escadrons ; 37 ans de services, 1 campagne. Chevalier du 8 juillet 1881.

4e rég. de huss. Mégard le Pays de Bourjolly (Pierre-Joseph-Octave), chef d'escadrons ; 38 ans de services, 3 campagnes. Chevalier du 13 janvier 1879.

2e rég. de chass. d'Afr. Servat de Laisle (Marie-Charles-Raymond), colonel ; 32 ans de services, 15 campagnes, 1 blessure. Chevalier du 24 septembre 1870.

1er rég. de spahis. Ducuing (Jean-Marie), dit Marchand, chef d'escadrons ; 32 ans de services, 21 campagnes, 1 blessure de guerre. Chevalier du 31 décembre 1872.

3e rég. de spahis. Boutavy (Hyacinthe-Henri), chef d'escadrons ; 34 ans de services, 24 campagnes. Chevalier du 3 août 1875.

REMONTES. Methlin (Emilien-Prosper), chef d'escadrons de cavalerie, hors cadre, commandant le dépôt de remonte de Guingamp ; 38 ans de services, 2 campagnes. Chevalier du 11 janvier 1876.

VÉTÉRINAIRES. Condamine (Martin), vétérinaire principal de 2e classe, directeur du 10e ressort vétérinaire ; 36 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 3 août 1875.

GENDARMERIE

8e lég. Devosse (Joseph-Louis), chef d'escadrons ; 38 ans de services, 3 campagnes. Chevalier du 12 juillet 1880.

16e lég. *bis*. Vidal (Michel-Alphonse), chef d'escadrons ; 38 ans de services, 5 campagnes, 2 blessures de guerre. Chevalier du 3 février 1880.

JUSTICE MILITAIRE. Trézy (Jean-Baptiste), capitaine d'infanterie en retraite, rapporteur près le conseil de guerre séant à Marseille ; 38 ans de services, 14 campagnes, 2 blessures de guerre. Chevalier du 8 août 1871.

ARTILLERIE

20e rég. Bombard (Marie-Victor-Emile)), colonel ; 38 ans de services, 2 campagnes. Chevalier du 19 août 1870.

25e rég. Dubois (Victor-Frédéric), chef d'escadron ; 35 ans de services, 13 campagnes, 1 blessure. Chevalier du 9 avril 1871.

36e rég. Belin (Justin-François), chef d'escadron ; 33 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1870.

1er rég. d'art.-pontonn. Moriau (Marie-Louis-Victor), colonel ; 37 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 8 décembre 1870.

Et.-maj. partic. Bidegain (Jean), colonel, directeur à Verdun ; 41 ans de services, 1 campagne. Chevalier du 22 mars 1872.

— Julliard (François-Lucien), colonel, chef du 1er bureau de la direction de l'artillerie au ministère de la guerre ; 35 ans de services, 1 campagne. Chevalier du 18 juillet 1876.

— Guespereau (Charles-Henri), colonel directeur à Lille ; 35 ans de services, 1 campagne. Chevalier du 6 juin 1876.

— Martin de Mereüil (François-Alphonse-Amédée-Albert), lieutenant-colonel, directeur de l'école d'artillerie du 1er corps d'armée ; 33 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1870.

— Giron (Jean-Baptiste-Marie), lieutenant-colonel, directeur à Clermont-Ferrand ; 38 ans de services, 4 campagnes, 1 blessure. Chevalier du 7 octobre 1870.

— Coutures (Pierre), chef d'escadron commandant les batteries détachées dans la province d'Oran ; 35 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 5 juin 1877.

TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES.

19e escad. Stefani (Pierre), lieutenant-colonel ; 36 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 24 juin 1871.

GÉNIE

Et.-maj. partic. Regnault de Prémesnil (Julien-Alexandre), lieutenant-colonel, chef du génie, à Lyon ; 34 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 7 février 1871.

— Buisson (François), chef de bataillon, commandant l'école du génie de Versailles ; 27 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure de guerre. Chevalier du 1er février 1872.

— Cornille (Charles-Alphonse), chef de bataillon, chef du génie à Paris (rive droite) ; 30 ans de services, 4 campagnes. Chevalier du 13 octobre 1879.

INTENDANCE MILITAIRE. Joba (Joseph-Ernest), intendant militaire, directeur du service de l'intendance du 3e corps d'armée ; 37 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 12 octobre 1870.

— Schuster (Edmond-Adolphe), sous-intendant militaire de 2e classe à Dôle ; 24 ans de services, 8 campagnes, 1 blessure de guerre. Chevalier du 17 novembre 1870.

— Gardarein (Jean-Baptiste), sous-intendant militaire de 2e classe à Périgueux ; 25 ans de services, 5 campagnes, 3 blessures de guerre, 1 citation. Chevalier du 20 août 1870.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Subsistances milit. Brillet (Camille-Félix-Naurin), officier d'administration principal à Alger ; 35 ans de services, 25 campagnes. Chevalier du 4 mars 1871.

SERVICE DE SANTÉ. Duchemin (Victor-Eugène-Arsène), médecin principal de 1re classe, directeur du service de santé de la division d'Oran ; 33 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 9 septembre 1870.

— Rech (François-Antoine), médecin principal de 1re classe, directeur du service de santé du 10e corps d'armée ; 34 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 7 février 1871.

— Josien (Alfred-Henri-Célestin), médecin principal de 2e classe, médecin chef de l'hôpital militaire de Chambéry ; 34 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 7 septembre 1871.

— Bonnefoy (Charles-Joseph-Armand), médecin-major de 1re classe au 15e régiment d'artillerie ; 28 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 7 février 1871.

— Soulbieu (Georges-Emile), médecin-major de 1re classe en non-activité pour infirmités temporaires ; 30 ans de services, 4 campagnes. Chevalier du 18 juillet 1868.

ECOLES MILITAIRES. Charbonnier (Pierre-Félix), chef de bataillon du génie, professeur adjoint de fortifications, à l'école supérieure de guerre ; 30 ans de services, 4 campagnes. Chevalier du 13 janvier 1879.

AFFAIRES INDIGÈNES. Gaillard de Saint-Germain (Charles-Marie-Raoul), lieutenant-colonel du 1er régiment de chasseurs d'Afrique, commandant supérieur du cercle de Laghouat ; 33 ans de services, 24 campagnes. Chevalier du 26 septembre 1871.

Par décret en date du 11 juillet 1891, le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 6 du même mois, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a nommé au grade de chevalier de la Légion d'honneur :

MM.

CORPS DU CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION DE L'ARMÉE. Foucrière (Charles-Léon), contrôleur adjoint ; 21 ans de services, 6 campagnes.

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR. Onthier (Georges-Jules-Maxime), chef de bataillon d'infanterie hors cadre, employé à l'état-major du gouvernement militaire de Lyon et du 14e corps d'armée; 22 ans de services, 3 campagnes.

— d'Harcourt (Victor-Amédée), chef de bataillon d'infanterie hors cadre, chef d'état-major de la 3e division de cavalerie; 23 ans de services, 1 campagne.

— de Peyrecave de Lamarque (Amédée-Laurent-Marie-René), chef de bataillon d'infanterie hors cadre, employé à l'état-major du 17e corps d'armée; 22 ans de services, 2 campagnes.

— de Biensan (Jean-François-Edouard-Vincent-Robert), chef d'escadrons de cavalerie hors cadre, employé à l'état-major du 18e corps d'armée; 24 ans de services, 1 campagne.

— Nivière (Léon-Louis), capitaine d'infanterie hors cadre, employé à l'état-major du 15e corps d'armée; 17 ans de services, 5 campagnes.

— Barisien (Napoléon-Ernest), capitaine au 98e régiment d'infanterie, détaché à la direction du service géographique (carte d'algérie); 20 ans de services, 7 campagnes.

— Martin de Laporte (Marie-Charles-Julien-Raoul), capitaine d'infanterie hors cadre, employé à l'état-major du 5e corps d'armée; 21 ans de services, 4 campagnes.

— Verlynde (César-Auguste-Joseph), capitaine d'infanterie hors cadre, employé à l'état-major de la 4e division de cavalerie ; 19 ans de services, 5 campagnes.

— Moinier (Charles-Emile), capitaine d'infanterie, hors cadre, employé à l'état-major du 18e corps d'armée ; 18 ans de services, 6 campagnes.

— Muteau (Paul-Jules-Henri), capitaine breveté au 10e régiment de cuirassiers, officier d'ordonnance de M. le général commandant le 8e corps d'armée ; 18 ans de services, 6 campagnes, 1 blessure.

— d'Ornan (Marie-Henri-Charles-Albert), capitaine d'artillerie hors cadre, employé à l'état-major de la division de Constantine; 21 ans de services, 3 campagnes.

— Warin (Jules-Marie-Stéphane), capitaine d'artillerie, hors cadre, employé à l'état-major du 5e corps d'armée ; 22 ans de services, 2 campagnes.

— Luccioni (Antoine-Grimald), lieutenant d'infanterie de la garde républicaine, détaché auprès de M. le Président de la République ; 18 ans de services, 3 campagnes.

ARCHIVISTES DES BUREAUX D'ÉTAT-MAJOR. Courtonne (Jean-Marie-Hippolyte, archiviste principal de 2e classe, employé à l'état-major du 11e corps d'armée; 26 ans de services, 4 campagnes.

INFANTERIE

1er rég. Le [illegible] (Pierre-François), capitaine ; 27 ans de services, 5 campagnes.

— Dupuis (Louis-Eugène), capitaine ; 26 ans de services, 1 campagne, 2 blessures, dont 1 de guerre.

3e rég. Vasseur (Etienne-Louis), capitaine ; 22 ans de services, 7 campagnes.

7e rég. Nardès (Genieys), capitaine ; 27 ans de services, 1 campagne.

— Hay (Constant-Victor-Eugène), capitaine ; 26 ans de services, 1 campagne.

8e rég. Germain (André-Victor-Ernest), chef de musique ; 28 ans de services, 1 campagne.

9e rég. Toussaint (Paul-Maximin), capitaine breveté ; 17 ans de services, 6 campagnes.

10e rég. Lebourgeois (René), chef de bataillon ; 24 ans de services, 1 campagne.

12e rég. Dantjou (Etienne-Jacques-Ferréol), capitaine adjudant-major ; 26 ans de services, 1 campagne, 1 blessure de guerre.

13e rég. Dagneau (Louis-Jean-Noël), capitaine adjudant-major ; 23 ans de services, 1 campagne.

— Coltegeol (Jean-Louis-Antoine), capitaine ; 26 ans de services, 3 campagnes.

16e rég. Gagnon (Jules-Léon), chef de bataillon ; 24 ans de services, 1 campagne.

17e rég. Chimala (Louis-Victor), capitaine ; 25 ans de services, 2 campagnes.

19e rég. Buffa (Etienne-Hippolyte), capitaine ; 24 ans de services, 4 campagnes.

23e rég. Redier (Emile), capitaine ; 21 ans de services, 7 campagnes, 2 blessures de guerre.

25e rég. Béranger (Baptiste-Daniel), lieutenant ; 12 ans de services, 11 campagnes.

27e rég. de Scey Montbéliard (Ferdinand-Georges), capitaine ; 21 ans de services, 4 campagnes.

— Bourgeois (Pierre-Hippolyte), capitaine ; 23 ans de services, 1 campagne, 3 blessures de guerre.

30e rég. Michel de Grilleau (Georges-Woldemar), capitaine ; 27 ans de services, 1 campagne, 1 blessure.

— Avéros (Maximilien-Scipion), capitaine ; 23 ans de services, 4 campagnes.

31e rég. Crochet (Théophile), capitaine ; 28 ans de services, 2 campagnes.

34e rég. Godard (Pierre-Julien), capitaine ; 24 ans de services, 4 campagnes.

— Dulon (Jean-Baptiste), capitaine ; 21 ans de services, 7 campagnes.

35e rég. Woirhaye (Jean-François-Emile), chef de bataillon ; 23 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure.

— Darbefeuille (Paul-Emile-Marie), capitaine ; 21 ans de services, 2 campagnes, 3 blessures, dont 2 de guerre.

— Gendraud (François), capitaine ; 21 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure de guerre.

37e rég. Toussaint (Jean-Baptiste-Henry), lieutenant ; 16 ans de services, 11 campagnes.

38e rég. Rostan (Paul-Stanislas), capitaine ; 26 ans de services, 1 campagne.

42e rég. Grosset (Ernest), capitaine ; 23 ans de services, 5 campagnes.

43e rég. Maillot (René-Jean-Baptiste), capitaine ; 24 ans de services, 1 campagne.

44e rég. Hérold (Adam), lieutenant ; 12 ans de services, 12 campagnes.

45e rég. Moussy (Jean-Baptiste-Albert), capitaine breveté ; 17 ans de services, 7 campagnes.

— Noël (Joseph-Ulysse), capitaine ; 22 ans de services, 1 campagne, 1 blessure de guerre.

— Pagès (Pierre), capitaine ; 27 ans de services.

47e rég. De Goy (Jean-Marie-Emile), capitaine ; 22 ans de services, 2 campagnes.

52e rég. Kuntz (Constant), capitaine ; 26 ans de services, 1 campagne.

54e rég. Tarret (Marie-Amédée-Jean-Baptiste-Fulcrand-Noël-Ernest), capitaine ; 24 ans de services, 1 campagne, 2 blessures dont 1 de guerre.

— Boucher (Remi-Henri-Georges), lieutenant ; 23 ans de services ; 4 campagnes, 1 blessure.

55e rég. Cotte (Auguste), capitaine ; 27 ans de services, 1 campagne.

56e rég. Thierry (César-Auguste-Eugène), capitaine ; 24 ans de services, 1 campagne, 1 blessure de guerre.

59e rég. Leblanc (Louis-Joseph), capitaine ; 27 ans de services, 5 campagnes, 3 blessures, dont 1 de guerre.

— Le Clanche (François), capitaine trésorier ; 26 ans de services, 1 campagne.

62e rég. Noguez (Guillaume-Auguste-Marie), capitaine ; 24 ans de services, 4 campagnes.

67e rég. Pinon (Charles-Henri-Marie), chef de bataillon ; 24 ans de services, 1 campagne, 1 blessure de guerre.

— Darblade (Octave-Etienne-Fernand), capitaine ; 21 ans de services, 1 campagne, 1 blessure de guerre.

70e rég. Jeantique (Charles-Constant), capitaine ; 23 ans de services, 4 campagnes.

74e rég. Gruau (Emile-Pierre-Camille), major ; 23 ans de services, 2 campagnes.

79e rég. Wetzel (Victor-Théodore), chef de bataillon breveté ; 24 ans de services, 1 campagne, 1 blessure.

80e rég. Darde (Louis-Adrien), chef de bataillon ; 23 ans de services, 2 campagnes.

— Huguet (Henri-Félix), capitaine ; 26 ans de services, 1 campagne, 1 blessure.

84e rég. Moine (Pierre), capitaine ; 27 ans de services, 1 campagne, 1 blessure.

85e rég. Palloc (Alexandre-Frédéric), capitaine-trésorier ; 24 ans de services, 3 campagnes.

88e rég. Cajar (Barthélemy), capitaine ; 26 ans de services, 2 campagnes.

— Chené (Guillaume-Ferdinand), capitaine ; 27 ans de services, 1 campagne.

89e rég. Rouge (George), chef de bataillon ; 23 ans de services, 1 campagne, 2 blessures dont 1 de guerre.

90e rég. Peschard d'Ambly de Lavallée de Levoncourt (Alexandre-Victor-Adolphe), chef de bataillon ; 22 ans de services, 2 campagnes.

— Jeanniot (Pierre-Alexandre), capitaine ; 28 ans de services, 2 campagnes.

— Lussault (Jean-Valentin), tambour-major ; 24 ans de services, 2 campagnes.

91e rég. Josset (Antoine), capitaine ; 25 ans de services, 2 campagnes.

92e rég. Jolant (Jules-Amédée), chef de bataillon 22 ans ; de services, 1 campagne.

94e rég. Vallet (Xavier-Emile), capitaine ; 26 ans de services, 1 campagne.

96e rég. Teissier (Pierre-Marie), capitaine ; 23 ans de services ; 4 campagnes, 1 blessure.

97e rég. Jaussaud (Pierre-Louis-Marie-Pascal), capitaine ; 24 ans de services, 4 campagnes.

— Bartoli (Marc-Toussaint), capitaine ; 26 ans de services, 1 campagne.

98e rég. Hausser (Jules-Edmond), capitaine ; 24 ans de services, 1 campagne.

— Fergout (Constant-Lucien), capitaine ; 24 ans de services, 4 campagnes.

99e rég. Bernard (Pierre-Charles), capitaine, 21 ans de services, 2 campagnes.

— Giordani (Tiburce), capitaine ; 31 ans de services, 1 campagne, 1 blessure de guerre.

102e rég. Rougier (André), chef de bataillon ; 23 ans de services, 1 campagne, 1 blessure de guerre.

103e rég. Bachelu (Charles-Louis-Gabriel), chef de bataillon breveté ; 24 ans de services, 1 campagne.

— Richard (Félix-Isidore), capitaine-trésorier ; 24 ans de services, 4 campagnes.

104e rég. Fournier (Louis), capitaine ; 24 ans de services, 1 campagne.

— Beaumesnil (Camille-Honoré), capitaine ; 21 ans de services, 3 campagnes.

107e rég. Flandin (Antoine-Félix), capitaine-trésorier : 21 ans de services, 5 campagnes.

108e rég. Jouanne (Théophile-Ange-Louis-Marie), capitaine breveté : 18 ans de services, 7 campagnes.

109e rég. — H[illegible] (Amédée-Léopold), chef de bataillon; 24 ans de services, 1 campagne.

— Deshommes (Eugène-Louis), capitaine d'habillement : 22 ans de services, 1 campagne, 1 blessure de guerre.

112e rég. Berville (Théodore), lieutenant; 22 ans de services, 5 campagnes.

114e rég. Delastre (Henri-Jules), capitaine; 25 ans de services, 3 campagnes.

115e rég. De Valory (Eugène-Auguste-Xavier), chef de bataillon; 24 ans de services, 1 campagne.

116e rég. Ciavaldini (Jacques-Antoine), capitaine; 28 ans de services, 1 campagne, 1 blessure.

— Guilloys (Frédéric-Marie), capitaine; 21 ans de services, 3 campagnes, 1 blessure.

118e rég. Laurent (Louis-Eugène), capitaine; 26 ans de services, 1 campagne.

122e rég. Roussclet (Etienne-Nicolas-Georges-Ernest), major; 26 ans de services, 2 campagnes.

124e rég. Salvan (Léon), major; 24 ans de services, 5 campagnes.

— Chevillon (Edmond), capitaine; 24 ans de services, 5 campagnes.

128e rég. Admirat (Jean-Baptiste-Léon), chef de bataillon; 37 ans de services, 1 campagne.

— Degez (Léon-Auguste), capitaine; 27 ans de services, 2 campagnes.

129e rég. Jacquemort (Arthur-Nicolas), lieutenant; 17 ans de services, 10 campagnes.

130e rég. Sauzède (Victor-Paul-François), major; 21 ans de services, 5 campagnes, 1 blessure de guerre.

— de Foucauld (Camille-Louis), chef de bataillon breveté; 22 ans de services, 2 campagnes.

132e rég. Schaeffer (Eugène), capitaine; 22 ans de services, 7 campagnes, 1 blessure de guerre.

— Bouvard (Barthélemy-Jean-Baptiste), capitaine; 27 ans de services, 1 campagne, 1 blessure de guerre.

136e rég. Galinier (Pierre-Auguste), capitaine; 20 ans de services, 10 campagnes.

138e rég. Collin (Louis-Alfred), capitaine; 24 ans de services, 5 campagnes, 1 blessure de guerre.

142e rég. Coq (Zacharie-Henri-Auguste), capitaine; 23 ans de services, 4 campagnes, 1 blessure.

— Payrolle (Prosper-Louis), capitaine, 25 ans de services, 2 campagnes.

143e rég. Resplandy (Charles-Louis-Marie-Achille), capitaine adjudant-major; 21 ans de services, 3 campagnes.

— Teste (Eugène-Auguste), capitaine-adjudant-major; 24 ans de services, 3 campagnes, 2 blessures de guerre.

— Humbert (André-Adolphe), capitaine; 26 ans de services, 1 campagne.

144e rég. Pricot de Sainte-Marie (Charles), chef de bataillon; 23 ans de services, 2 campagnes.

— Prat (Julien-Célestin), capitaine d'habillement; 24 ans de services, 1 campagne, 2 blessures, dont 1 de guerre.

146e rég. Voizard (Jean-Marie-Edouard), capitaine; 21 ans de services, 1 campagne, 2 blessures de guerre.

— Chibert (Alfred-Lucien), capitaine; 25 ans de services, 2 campagnes, 2 blessures.

147e rég. Boissy (Marie-Joseph-Octave), capitaine; 23 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure de guerre.

150e rég. Teuber (Jacques), capitaine; 24 ans de services, 1 campagne, 1 blessure de guerre.

151e rég. Thiriot (Nicolas-Constant), capitaine; 26 ans de services, 2 campagnes.

154e rég. Basse (Jules), capitaine; 23 ans de services, 1 campagne.

158e rég. Michel (Charles-Gédéon), capitaine; 22 ans de services, 5 campagnes.

161e rég. Cavène (Antoine-Jean-Pascal), capitaine; 28 ans de services, 1 campagne.

— Chartrand (Joseph-Damase), lieutenant; 14 ans de services, 9 campagnes.

1er bat. de chass. à pied. Capoulade (Georges), capitaine-major; 25 ans de services, 3 campagnes, 1 blessure de guerre.

2e bat. de chass. à pied. Jean (Joseph-Martin), lieutenant-trésorier; 18 ans de services, 12 campagnes.

8e bat. de chass. à pied. Mauger (Victor-Noël-Bienaimé), capitaine-major; 23 ans de services, 1 campagne, 1 blessure de guerre.

11e bat. de chass. à pied. Lieutaud (Edouard-Blaise-Jacques), capitaine; 20 ans de services, 7 campagnes.

13e bat. de chass. à pied. Letournoulx Villegeorges (Toussaint-Gabriel-Charles), capitaine; 19 ans de services, 8 campagnes.

26e bat. de chass. à pied. Thivollet (Antoine), capitaine; 23 ans de services, 1 campagne, 1 blessure de guerre.

— Sartor (Louis-Ferdinand), capitaine-major; 23 ans de services, 4 campagnes, 1 blessure.

27e bat. de chass. à pied. Battut (Jean-Julien-Gabriel-Auguste), capitaine; 21 ans de services; 3 campagnes, 3 blessures de guerre.

2e rég. de zouaves. Minet (Simon-Henri), capitaine; 17 ans de services, 11 campagnes.

— Turin (Jean-Baptiste-Marie-Victor), lieutenant; 16 ans de services, 16 campagnes.

3e rég. de zouaves. Maisonnet (Pierre-Auguste), capitaine; 19 ans de services, 10 campagnes.

— Deschamps (Edouard-François-Jules-Léandre-Edmond), capitaine, 21 ans de services, 7 campagnes.

— Duchoquet (Marie-Edouard-Fernand), capitaine; 19 ans de services, 9 campagnes.

4e rég. de zouaves. Bulharowski (Gastold-Jules-Claude), capitaine; 18 ans de services, 9 campagnes.

3e rég. de tiraill. algér. Valette (Charles-François), capitaine; 21 ans de services, 13 campagnes.

— Benoit (Joseph-Aimé-Paul), capitaine breveté; 19 ans de services, 6 campagnes.

— Ali ben Larbi, lieutenant; 27 ans de services, 27 campagnes.

4e rég. de tiraill. algér. Besuchet (Georges-Henri-Jules), capitaine; 23 ans de services, 8 campagnes.

— Salah ben Mohamed, lieutenant; 29 ans de services, 29 campagnes.

— Abd el Qader ben Quaddour, lieutenant; 28 ans de services; 28 campagnes.

— Grillet (Ferdinand-Elie), lieutenant adjoint au trésorier; 18 ans de services, 11 campagnes.

1er rég. étrang. Bonget (Paul-Marie-Joseph-Albert), capitaine; 15 ans de services, 8 campagnes, 1 blessure, 1 citation.

— Bouillot (Louis-Sylvain-Octave), lieutenant; 20 ans de services, 12 campagnes.

2e rég. étrang. Lafosse (Henri-Georges), capitaine; 20 ans de services, 9 campagnes.

— Rouyer (Gustave-Achille), capitaine; 19 ans de services, 9 campagnes.

— Baumann (Gaston-Alphonse-Emile), capitaine; 19 ans de services, 3 campagnes, 1 citation.

3e bat. d'inf. lég. d'Afr. Barbé (Léon-Guillaume), capitaine adjudant-major; 23 ans de services, 4 campagnes.

— Bocca (Ernest Jean-François), lieutenant; 16 ans de services, 9 campagnes.

4e bat. d'inf. lég. d'inf. Joly (Pierre-Louis-Auguste), capitaine; 25 ans de services, 7 campagnes.

4e comp. de fusiliers de discipline. Desguerrois (Henri-Joseph), lieutenant; 18 ans de services, 10 campagnes, 1 blessure.

RECRUTEMENT. Quoniam (Louis-Joseph), capitaine d'infanterie hors cadre, employé au bureau de recrutement d'Abbeville; 27 ans de services, 2 campagnes.

— Lacarrau (François-Antoine), capitaine d'infanterie hors cadre, employé au bureau de recrutement de Lyon; 26 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure de guerre.

— Rivet (Jean-Baptiste-Alphonse-Hugues), capitaine d'infanterie hors cadre, employé au bureau de recrutement de la Seine; 26 ans de services, 1 campagne, 1 blessure.

— Azéma (Antoine), capitaine d'infanterie hors cadre, employé au bureau de recrutement du Havre; 26 ans de services, 1 campagne.

— Massip (Edmond-Jean-Henri-Dosithée), capitaine d'infanterie hors cadre, employé au bureau de recrutement de Bourgouin, 25 ans de services, 2 campagnes.

CAVALERIE.

2e rég. de cuirass. Soulas (Jean-Joseph-Edouard), capitaine; 27 ans de services, 1 campagne.

6e rég. de cuirass. Abonneau (Pierre-Charles-Adalbert, capitaine; 20 ans de services, 1 campagne,

11e rég. de cuirass. De Fontanges (Charles-René-Marie-Hugues), chef d'escadrons, 25 ans de services, 1 campagne.

4e rég. de drag. Ogier d'Ivry (Henry-Pierre-Georges-Marie), major; 26 ans de services, 3 campagnes.

7e rég. de drag. Gaudier (Edmond-Emile), lieutenant porte-étendard; 19 ans de services, 9 campagnes.

10e rég. de drag. Lespinasse (Henry), capitaine; 24 ans de services, 10 campagnes.

15e rég. de drag. De Vandière de Vitrac (Pierre-Edgard), capitaine; 21 ans de services, 7 campagnes.

16e rég. de drag. De Rochefort (Louis-Ponce-Henry), chef d'escadrons breveté; 24 ans de services, 2 campagnes.

19e rég. de drag. Chapuis (Alphonse), capitaine; 23 ans de services, 1 campagne.

23e rég. de drag. De Marin de Montmarin (Marie-Pierre-Gaston), major; 26 ans de services, 2 campagnes.

3e rég. de chass. De Lagonde (Amédée-Marie-Alexandre), capitaine; 18 ans de services, 9 campagnes.

5e rég. de chass. Bouteille (Henri-François), capitaine-trésorier; 22 ans de services, 7 campagnes.

8e rég. de chass. Degros (Emile-Michel), capitaine; 27 ans de services, 1 campagne.

13e rég. de chass. Davach de Thèze (Marie-Marc-Antoine-Adolphe), chef d'escadrons; 26 ans de services, 5 campagnes.

6e rég. de chass. Thibaut de Ménonville (Arthur-Antoine), chef d'escadrons; 27 ans de services, 1 campagne.

17e rég. de chass. Prunier (Louis-Auguste), capitaine d'habillement; 24 ans de services, 4 campagnes.

1er rég. de huss. Lacassagne (Pierre), capitaine; 27 ans de services, 5 campagnes.

6e rég. de huss. Schlincker (François), capitaine; 26 ans de services, 1 campagne.

9e rég. de huss. Vachon (Guillaume), capitaine d'habillement; 23 ans de services, 5 campagnes.

— Pasquier (Gaston-François-Alexandre), lieutenant; 19 ans de services, 9 campagnes.

12e rég. de huss. Hillereau (Etienne-Henri), lieutenant; 15 ans de services, 12 campagnes.

2e rég. de chass. d'Af. Lambert (Jean-Camille), capitaine; 16 ans de services, 13 campagnes.

— Guéneau (Edme-Charles), capitaine d'habillement; 24 ans de services, 5 campagnes.

3e rég. de chass. d'Afr. Boucon (Ferréol-Charles-Ferdinand), capitaine; 19 ans de services, 13 campagnes.

4e rég. de chass. d'Afr. Simon (Gabriel), capitaine; 19 ans de services, 13 campagnes.

— Chrestien de Poly (Marie-Louis-Charles), capitaine; 19 ans de services, 13 campagnes.

— Joly (Louis), lieutenant adjoint au trésorier; 19 ans de services, 12 campagnes.

6e rég. de chass. d'Afr. D'Ahémar (Charles-Auguste-René), major; 23 ans de services, 8 campagnes.

6e rég. de chass. Lemaître (Joseph-Marie-Léon), lieutenant; 19 ans de services, 10 campagnes.

2e rég. de spahis. Baudry Lacantinerie (Marie-Joseph-Charles-Théodore), capitaine; 25 ans de services, 4 campagnes.

3e rég. de spahis. Carré (Edmond-Alexandre-Eugène), capitaine; 27 ans de services, 1 campagne.

4e rég. de spahis. Rochebillard (Jacques-Noël), capitaine; 21 ans de services, 11 campagnes.

— Epailly (Louis-Aristide), lieutenant; 21 ans de services, 14 campagnes.

— Ahmed ben Medjaad ben Sliman ben Haouas el Ouzeghari, sous-lieutenant; 24 ans de services, 24 campagnes.

REMONTES. Beauchot (Léopold), capitaine au 11e régiment de chasseurs, officier comptable au dépôt de remonte de Fontenay; 26 ans de services, 1 campagne.

— Aubry (Paul), capitaine au 18e régiment de chasseurs, officier comptable au dépôt de remonte à Paris; 25 ans de services, 1 campagne.

— Foret (Athanase-Arthur-Gédéon), capitaine au 24e régiment de dragons, officier comptable au dépôt de remonte de Guingamp; 22 ans de services, 4 campagnes.

— Terras (Jules-Amygde), lieutenant au 6e régiment de chasseurs d'Afrique, officier comptable et commandant en second de la jumenterie de Tiaret; 21 ans de services, 12 campagnes.

VÉTÉRINAIRES. Quétin (Eugène-Ernest-Victor), vétérinaire en 1er au 35e régiment d'artillerie; 27 ans de services, 3 campagnes.

— Lagriffoul (Edouard), vétérinaire en 1er au 30e régiment d'artillerie; 29 ans de services, 1 campagne.

— Angot (Auguste-René-Désiré), vétérinaire en 1er au 32e régiment d'artillerie; 29 ans de services, 1 campagne.

— Cazalas (Jacques-Arthur), vétérinaire en 1er au dépôt de remonte de Constantine; 27 ans de services, 4 campagnes.

— Rouillard (Théodore-Auguste), vétérinaire en 1er au 16e régiment de chasseurs; 28 ans de services, 1 campagne.

GENDARMERIE

3e lég. Guillerez (Jean-Joseph-Ernest), lieutenant; 26 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure de guerre, 1 citation.

4e lég. Bruneau (François), maréchal des logis; 24 ans de services, 10 campagnes.

5e lég. Weick (Charles-Marie-Amédée), chef d'escadron; 22 ans de services, 1 campagne, 1 blessure de guerre, 1 citation.

6e lég. Moure (Gilbert), lieutenant; 25 ans de services, 3 campagnes.

6e lég. *bis*. Girard (Jules), capitaine-trésorier; 25 ans de services, 2 campagnes.

— Choillot (Louis-François), capitaine; 24 ans de services, 1 campagne.

7e lég. Wolff (Georges), capitaine; 26 ans de services, 1 campagne.

8e lég. Orange (Auguste-Henri), chef d'escadron; 24 ans de services, 4 campagnes.

10e lég. Robiolle (Pierre-Frédéric), maréchal des logis; 30 ans de services, 4 campagnes, 1 blessure de guerre.

11e lég. Baillau (Jean-Baptiste-Léon), lieutenant; 26 ans de services, 1 campagne.

12e lég. Jacquet (Eugène-Célestin), maréchal des logis; 27 ans de services, 5 campagnes.

14e lég. De Lormel (Eugène-François-Louis), chef d'escadron; 24 ans de services, 10 campagnes.

14e lég. *bis*. Béjeannin (Joseph-Eugène), lieutenant; 26 ans de services, 1 campagne.

15e lég. *ter*. Porra (Paul-Joseph-François), lieutenant-trésorier; 22 ans de services, 6 campagnes, 1 blessure de guerre.

16e lég. Giraud (François-Désiré), maréchal des logis adjoint au trésorier; 29 ans de services, 5 campagnes.

16e lég. *bis*. Illac (Bernard), lieutenant-trésorier; 26 ans de services, 1 campagne.

18e lég. Cordier (Philibert), capitaine; 25 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure de guerre.

— Barbe (Auguste-Jean-Pierre), maréchal des logis chef; 26 ans de services, 7 campagnes.

— Holl (Etienne), maréchal des logis adjoint au trésorier; 30 ans de services, 2 campagnes.

19e lég. Lebeaux (Alfred-Théophile-Mélophis), capitaine; 24 ans de services, 5 campagnes.

— Lalanne (Jean), lieutenant; 22 ans de services, 7 campagnes.

Lég. de la garde républ. Doutreleau (Alexandre-Charles-Léon), chef d'escadron; 25 ans de services, 1 campagne, 1 blessure de guerre.

— Lepage (Adolphe), capitaine; 26 ans de services, 1 campagne.

— Puech (Jean-Célestin-Léon), capitaine; 21 ans de services, 1 campagne.

— Coimet (Louis-Raoul), capitaine; 24 ans de services, 2 campagnes.

— Michel (Ferdinand-Louis-Marius), lieutenant; 21 ans de services, 5 campagnes.

Détachement de Tunisie. Simonpoli (Jean-Baptiste), lieutenant; 16 ans de services, 11 campagnes.

JUSTICE MILITAIRE. Langlade (Adolphe-Augustin-Léon), capitaine d'infanterie hors cadre, commandant le pénitencier militaire d'Avignon; 28 ans de services, 1 campagne, 1 blessure.

— Aloïsi (Luc-Antoine-Michel), officier d'administration de 3e classe, greffier près le conseil de guerre séant à Montpellier; 30 ans de services, 12 campagnes.

— Paitreaud (Célestin), adjudant de surveillance au pénitencier militaire de Bicêtre; 27 ans de services, 13 campagnes, 1 blessure de guerre.

ARTILLERIE

5e bat. d'art. de fort. Regnié (Alphonse-Emile), capitaine en 1er major; 25 ans de services, 2 campagnes.

12e bat. d'art. de fort. Martinet (Louis-Vincent), capitaine en 1er major; 25 ans de services, 1 campagne.

1er rég. Tarte (Charles-Edmond), capitaine en 1er; 18 ans de services, 9 campagnes.

2e rég. Janssen (Albert-Hilaire), capitaine en 1er; 25 ans de services, 2 campagnes.

6e rég. Cheynet (Constantin-Félicien), capitaine en 1er; 24 ans de services, 1 campagne.

— Jacquot (Louis-Auguste), capitaine en 1er; 24 ans de services, 1 campagne, 1 blessure.

10e rég. Farinaux (Jules-Auguste-Albert), chef d'escadron; 25 ans de services, 2 campagnes.

11e rég. Abaut (Michel-Arthur), chef d'escadron major; 25 ans de services, 1 campagne.

13e rég. Guérin (Pierre-René-Aurèle), chef d'escadron; 25 ans de services, 2 campagnes.

— Courbot (Lucien-Prosper), capitaine en 1er; 23 ans de services, 3 campagnes.

— Bas (Claude-Louis), capitaine en 1er; 21 ans de services, 4 campagnes.

22e rég. Lebas (Albert-Isidore), capitaine en 1er, 21 ans de services, 4 campagnes.

24e rég. Lamothe (Joseph-Maurice), capitaine en 1er; 23 ans de services, 4 campagnes.

25e rég. Hermite (Claude-Marcel-René), chef d'escadron; 25 ans de services, 1 campagne.

26e rég. Gangloff (Eugène), capitaine en 1er; 26 ans de services, 1 campagne.

27e rég. Demeusy (François-Auguste), capitaine en 1er; 25 ans de services, 2 campagnes.

28e rég. Leddet (Joseph-Marie), chef d'escadron major; 25 ans de services, 2 campagnes.

30e rég. Marquet (Jean-François-Emile), capitaine en 1er; 24 ans de services, 2 campagnes.

31e rég. Clément (Louis-Marie-Ernest), chef d'escadron; 25 ans de services, 2 campagnes.

— Duringer (Frédéric-Madeleine-Nicolas), capitaine en 2e; 24 ans de services, 3 campagnes.

32e rég. Brongniart (François-Paul), chef d'escadron; 25 ans de services, 2 campagnes.

— Vignéron (Sosthène-Romain), capitaine en 1er; 24 ans de services, 2 campagnes.

36e rég. Besuchet (Paul-Charles-Marie), chef d'escadron; 26 ans de services, 1 campagne.

— Filleul (Charles-René), chef d'escadron; 25 ans de services, 1 campagne.

37e rég. Proudhon (François-Aimé), capitaine en 1er; 25 ans de services, 1 campagne.

— Baudoux (François-Marie-Henri), capitaine en 1er; 22 ans de services, 4 campagnes.

38e rég. Bousson (Marie-Amédée-Edmond), capitaine en 1er; 25 ans de services, 2 campagnes.

1er rég. d'art.-pontonn. Maurel (Hyppolite-Michel), capitaine en 1er; 24 ans de services, 3 campagnes.

2e rég. d'art.-pontonn. De Vanssay (Marie-Alfred-Edgard), chef d'escadron major; 24 ans de services, 2 campagnes.

Et.-maj. partic. Jouffray (Antoine-François), chef d'escadron, sous-directeur de la manufacture d'armes de Saint-Etienne; 25 ans de services, 1 campagne.

— Martin (Marie-François-Joseph), chef d'escadron commandant l'artillerie de la 2e division de cavalerie; 25 ans de services, 1 campagne.

— Pidot (Léon-Ernest), chef d'escadron, chef d'état-major de l'artillerie du 4e corps d'armée; 25 ans de services, 1 campagne.

— Millasseau (Arthur-Casimir-Désiré-Edouard-Marie), chef d'escadron à la section technique de l'artillerie; 25 ans de services, 1 campagne.

— Guipon (Henri-Jean-Palmède-Augustin), capitaine en 1er au 2e bureau de la direction de l'artillerie au ministère de la guerre; 21 ans de services.

— Chaupe (Louis-Eugène-Jules), capitaine en 1er au 2e bureau de la direction de

l'artillerie au ministère de la guerre; 20 ans de services, 1 campagne.

— Chrétien (Auguste), garde principal de 1re classe à la section technique de l'artillerie; 34 ans de services, 3 campagnes.

— Tisserand (Adolphe), garde principal de 1re classe à l'atelier de construction de Bourges; 36 ans de services, 1 campagne.

— Marty (Ar[illegible]), garde principal de 2e classe à l'école d'artillerie du 2e corps d'armée; 39 ans de services, 2 campagnes.

— Normand (Auguste-Joseph-Clément), garde principal de 2e classe à l'atelier de construction de Tarbes; 36 ans de services, 2 campagnes.

— Bertram (Louis-Alexandre), garde principal de 2e classe à la direction de Dunkerque; 31 ans de services, 6 campagnes, 1 blessure.

— Clément (Antoine-Pierre-Alexandre), garde principal de 2e classe à la direction de Verdun; 37 ans de services, 1 campagne.

— Toussaint (François-Nicolas), garde de 1re classe à la direction d'Alger; 35 ans de services, 5 campagnes.

— Chenu (Joseph-Francois-Xavier), garde de 1re classe à la direction de Clermont-Ferrand; 35 ans de services, 2 campagnes.

— Cornot (Jean-Baptiste), garde de 2e classe à l'atelier de construction de Douai; 32 ans de services, 8 campagnes.

— Lallemand (François-Eloi), garde de 2e classe aux Forges du Nord; 32 ans de services, 7 campagnes.

— Bonnet (Charles), contrôleur d'armes de 2e classe à la direction de Lille; 35 ans de services, 1 campagne.

— Guttin (Gabriel-Jean-François), contrôleur d'armes de 2e classe à la direction de Belfort; 35 ans de services, 3 campagnes.

— Bouchez (Jules-César), gardien de batterie de 1re classe à la direction de Perpignan; 36 ans de services, 1 campagne.

— Grelier (Auguste-Alfred), gardien de batterie de 1re classe à la direction de Toulon; 37 ans de services, 8 campagnes.

— Crapart (Nazaire), gardien de batterie de 1re classe à la direction de la Rochelle; 35 ans de services, 7 campagnes.

— Lecorvaisier (Jean-Marie-Joseph), ouvrier d'état de 1re classe à la direction de Toulouse; 36 ans de services, 2 campagnes.

TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES

4e escad. Houber (Eugène), capitaine en 1er; 25 ans de services, 7 campagnes.

8e escad. Sourieau (André-François-Léonard-Jules), capitaine en 2e; 24 ans de services, 3 campagnes.

— Choubley (Pierre-Louis), capitaine en 2e; 23 ans de services, 18 campagnes.

10e escad. Allard (Louis), capitaine en 1er, major; 25 ans de services, 1 campagne.

— Viney (Jean-Stanislas-Paul-Emile), capitaine en 1er; 26 ans de services, 10 campagnes.

11e escad. Biasche (Louis-Alphonse-Joseph), capitaine en 1er; 29 ans de services, 3 campagnes.

GÉNIE

1er rég. Bastide (Marie-Louis-Lucien), capitaine en 2e; 17 ans de services, 4 campagnes.

2e rég. Bouvet (Pierre-Jean-Baptiste), adjudant 1er maître d'armes; 25 ans de services, 1 campagne.

3e rég. Abinal (Marie-André-Gabriel), capitaine commandant; 18 ans de services, 5 campagnes.

5e rég. Dautheville (Jean-Louis-Horace), capitaine commandant; 17 ans de services, 5 campagnes.

Et.-maj. partic. Ayel (Jean-François-Marie-Emile), capitaine, officier d'ordonnance de M. le général Langlois, commandant supérieur du génie en Algérie; 15 ans de services, 8 campagnes.

— Curmer (Fernand-Alexandre), capitaine, à Paris, rive droite; 19 ans de services, 4 campagnes.

— Xardel (Joseph-Henri), capitaine, officier d'ordonnance de M. le général Bongarçon, commandant le génie de la 7e région; 18 ans de services, 4 campagnes.

— Stalla-Badaro (Etienne-Dominique-Marc), capitaine à Marseille; 17 ans de services, 5 campagnes.

— Marlière (Achille), capitaine à Bordeaux; 21 ans de services.

— Joly (Joseph-Lucien), adjoint principal de 1re classe à Saint-Malo; 37 ans de services, 8 campagnes.

— Fournier (Jean-Nicolas), adjoint principal de 1re classe, à Nancy; 37 ans de services, 6 campagnes.

— Delaporte (Eugène-Emile), adjoint principal de 1re classe, à Mâcon; 39 ans de services, 2 campagnes.

— Batique (François-Joseph), adjoint principal de 2e classe à Arras; 35 ans de services, 6 campagnes.

— Durteste (Nicolas), adjoint principal de 2e classe à Bourg; 31 ans de services, 9 campagnes.

— Diet (René), adjoint principal de 2e classe au camp de Châlons; 33 ans de services, 7 campagnes.

— Laffargue (Guillaume), adjoint principal de 2e classe à Tébessa; 37 ans de services, 3 campagnes.

— Carton (Florimond), adjoint principal de 2e classe à Cambrai; 34 ans de services, 6 campagnes.

— Hérolt (Jacques), portier-consigne de 1re classe, à Paris, rive gauche; 25 ans de services, 18 campagnes, 1 blessure de guerre.

— Félix (Maurice), portier-consigne de 1re classe, à Grenoble; 42 ans de services, 1 campagne.

INTENDANCE MILITAIRE. Joudou (Charles-Louis-Eugène), sous-intendant militaire de 2e classe dans la division d'Oran; 23 ans de services, 7 campagnes.

— Chaplain (Marie-Eugène-Félix-Louis), sous-intendant militaire de 3e classe à Lorient; 19 ans de services, 13 campagnes.

— Suinot (Louis-Eugène), sous-intendant militaire de 3e classe dans la division d'Alger; 23 ans de services, 8 campagnes.

— Pagès (Rodolphe-Joseph), sous-intendant militaire de 3e classe à Auxerre; 24 ans de services, 5 campagnes.

— Cartier (Emile-Hyppolite-Jacques), sous-intendant militaire de 3e classe à Laval; 25 ans de services, 4 campagnes.

— Claude (François-Marie-Henry-Léon), sous-intendant militaire de 3e classe dans la division de Constantine; 21 ans de services, 9 campagnes, 1 blessure.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

Bureaux de l'intendance militaire. Coffin (Adolphe-Camille), officier d'administration principal dans la division d'Alger; 36 ans de services, 4 campagnes.

— Saint-Laune Granost (Maurel), officier d'administration de 1re classe à Bourges; 23 ans de services, 12 campagnes.

— Vincentelli (Dominique-Toussaint-Antoine), officier d'administration de 1re classe à Toulouse; 29 ans de services, 10 campagnes.

— Gilbert (François), officier d'administration de 1re classe à Amiens; 35 ans de services, 2 campagnes.

— Foucher (Denis), officier d'administration de 1re classe à Montpellier; 36 ans de services, 1 campagne.

Subsistances militaires. Tardivel (Pierre-Amateur), officier d'administration de 1re classe à Arras; 26 ans de services, 15 campagnes.

— Grumbois (Charles-Alexis), officier d'administration de 1re classe à Philippeville; [illegible] ans de services, 10 campagnes.

— Baron (Henri), officier d'administration de 1re classe à Epinal; 31 ans de services, 8 campagnes.

— Colombani (Hérasme-Eugène), officier d'administration de 1re classe à Bastia; 24 ans de services, 14 campagnes.

— Mourier (Joseph-Jean), officier d'administration de 1re classe à Vincennes; 27 ans de services, 10 campagnes.

Habillement et campement. Brémand (Paul-Joseph), officier d'administration de 1re classe à Rennes; 28 ans de services, 12 campagnes.

— Penciolelli (Dominique), officier d'administration de 1re classe à Lille; 28 ans de services, 11 campagnes.

INVALIDES MILITAIRES. Rieffel (Valentin), caporal; 27 ans de services, 12 campagnes.

SERVICE DE SANTÉ. Langlois (Auguste-Marie), médecin-major de 1re classe au 2e régiment de tirailleurs algériens; 24 ans de services, 6 campagnes.

— Romain (Adrien-Louis-Ferdinand), médecin-major de 1re classe au 139e régiment d'infanterie; 24 ans de services, 5 campagnes.

— Febvre (Jules), médecin-major de 1re classe au 69e régiment d'infanterie; 25 ans de services, 4 campagnes.

— Barois (Paul-Pierre-Gabriel), médecin-major de 1re classe au 70e régiment d'infanterie; 25 ans de services, 4 campagnes.

— Aron (Isidore), médecin-major de 1re classe au 5e régiment d'artillerie; 27 ans de services, 2 campagnes.

— Mossier (François), médecin-major de 1re classe au 14e régiment d'infanterie; 27 ans de services, 2 campagnes.

— Plaisaut (Ernest-Augustin), médecin-major de 1re classe au 1er régiment d'artillerie; 27 ans de services, 2 campagnes.

— Pagès (Joseph-Henri), médecin-major de 1re classe au 19e régiment d'artillerie; 26 ans de services, 3 campagnes.

— Rivet (Pierre-Auguste-Ferdinand), médecin-major de 1re classe à l'hôpital militaire du camp de Châlons; 26 ans de services, 3 campagnes.

— Marestaing (Victor-Edouard), médecin-major de 1re classe à l'hôpital militaire de Maubeuge; 26 ans de services, 3 campagnes.

— Grandmougin (Jean-Constant-Félix-Maurice), médecin-major de 1re classe au 54e régiment d'infanterie; 25 ans de services, 4 campagnes.

— Pilet (Marie-René-Albert), médecin-major de 1re classe au 129e régiment d'infanterie; 25 ans de services, 4 campagnes.

— Sauzède (Paul-Marie-Melchior-Frédéric), médecin-major de 1re classe au 93e régiment d'infanterie; 25 ans de services, 4 campagnes.

— Schrapf (Guillaume-Jacques-Joseph), médecin major de 1re classe à l'hôpital militaire d'Amélie-les-Bains; 23 ans de services, 6 campagnes.

— Mulot (Désiré-Albert-Léopold), médecin-major de 1re classe à l'hôpital militaire de Rennes; 26 ans de services, 2 campagnes.

— Trapet (Louis-Joseph), pharmacien-major de 1re classe à l'hôpital militaire de Rennes; 24 ans de services, 10 campagnes.

— Péré (Prudence-Adrien), pharmacien-major de 2e classe à l'hôpital militaire de

Marseille; 25 ans de services, 15 campagnes.

— Weill (Alexandre), pharmacien-major de 2e classe aux hôpitaux de la division d'Oran; 21 ans de services, 11 campagnes.

Officiers d'administration des hôpitaux militaires. Buffière (Etienne-Maurin), officier d'administration de 1re classe à la direction du service de santé du 8e corps d'armée; 33 ans de services, 7 campagnes.

— Cunin (Emmanuel-Adolphe), officier d'administration de 1re classe, à l'hôpital de Belfort; 31 ans de services, 5 campagnes.

— Savary (Jules), officier d'administration de 1re classe, à l'hôpital de Rennes; 28 ans de services, 21 campagnes.

— Sohel (Gaston-Eugène), officier d'administration de 2e classe, à l'hôpital de Bastia; 30 ans de services, 13 campagnes.

ÉCOLES MILITAIRES. Joubert (Laurent-Victor-Adolphe), chef de bataillon d'infanterie, hors cadre à l'école spéciale militaire; 23 ans de services, 1 campagne.

— Carteron (Ambroise-Marie-Robert), capitaine d'infanterie, hors cadre, à l'école spéciale militaire; 17 ans de services, 8 campagnes, 1 citation.

— Paret (Joseph-Pierre-Philippe), chef d'escadrons de cavalerie, breveté, directeur des études à l'école d'application de cavalerie; 23 ans de services, 3 campagnes.

— Barré (Antoine-Octave), capitaine du génie, professeur adjoint à l'école d'application de l'artillerie et du génie; 21 ans de services.

AFFAIRES INDIGÈNES. — Poindrelle (Jean-Alfred), capitaine d'infanterie hors cadre, chef du bureau arabe de Lalla-Maghnia (division d'Oran); 18 ans de services, 11 campagnes.

— Schaeffer (Etienne-Marie-Alexandre-Léon), capitaine d'infanterie hors cadre, chef de l'annexe de Barika (division de Constantine); 18 ans de services, 10 campagnes.

— Marignac (Jean-Jacques-Gaston), capitaine d'infanterie hors cadre, adjoint de 1re classe au bureau arabe d'Aïn-Sefra (division d'Oran); 19 ans de services, 8 campagnes.

— Devaux (Claude-Marie-Irénée), lieutenant au 25e régiment d'infanterie, adjoint de 1re classe à la section des affaires indigènes de la division d'Oran; 17 ans de services, 10 campagnes.

— Lakhdar ben Mouffok, caïd des Kaabra (division d'Oran); 32 ans de services, 25 campagnes.

— Cheikh ben bou Smaha, caïd des Oulad Ziad Cheraga (division d'Oran); 19 ans de services, 1 blessure. Titres exceptionnels: a maintenu sa tribu dans le devoir pendant l'insurrection de 1881, dans le Sud oranais: blessé en cherchant à défendre un officier assassiné par les insurgés.

Par décret du 11 juillet 1891, le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 6 du même mois portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a nommé au grade de chevalier dans la Légion d'honneur:

ARMÉE TERRITORIALE

Personnel administratif. M. Véran (Marie-Antoine-Albert), lieutenant surnuméraire au 133e régiment d'infanterie, adjoint au capitaine-major territorial, au Puy; 25 ans de services, 2 campagnes.

Par décret en date du 11 juillet 1891, le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 6 du même mois, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a promu au grade d'officier dans la Légion d'honneur, au titre de l'armée territoriale:

MM.

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR. Poulain (Remy-Emmanuel-Marie), lieutenant-colonel d'infanterie; 33 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 20 avril 1874.

SERVICE DES CHEMINS DE FER ET DES ÉTAPES. Wilbois (Adolphe), lieutenant-colonel de gendarmerie; 36 ans de services, 8 campagnes, 1 blessure de guerre. Chevalier du 30 septembre 1863.

INFANTERIE

12e rég. territ. Desprey (Jules-Guillaume-Théodule), chef de bataillon; 41 ans de services, 15 campagnes, 1 blessure de guerre. Chevalier du 31 mai 1871.

43e rég. territ. Ponscarme (Pierre-Joseph-Alexandre), chef de bataillon; 44 ans de services, 6 campagnes, 1 blessure de guerre. Chevalier du 22 mars 1872.

58e rég. territ. Devitry (François), chef de bataillon; 43 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 24 juin 1871.

67e rég. territ. Hivert (François-Hippolyte), chef de bataillon; 42 ans de services, 11 campagnes, 1 blessure de guerre. Chevalier du 26 avril 1871.

CAVALERIE

2e et 4e escad. territ. de caval. lég. de la 18e rég. Leyssenne (Jean-Charles), chef d'escadrons; 42 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 22 mars 1872.

GENDARMERIE

Gendarmerie territ. du 14e corps d'armée. Barbier (Antoine), chef d'escadron; 38 ans de services, 1 campagne, 1 blessure de guerre. Chevalier du 5 mai 1871.

ARTILLERIE

7e rég. territ. Devaux (Laurent), chef d'escadron; 37 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 14 août 1863.

GÉNIE

Et.-maj. partic. Lenoir (Charles-François-Xavier), chef de bataillon; 43 ans de services, 17 campagnes, 1 blessure de guerre. Chevalier du 28 décembre 1868.

SERVICE DE SANTÉ. Delcusse (Jean-Antoine), pharmacien-major de 1re classe affecté à la place de Reims; 41 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 11 janvier 1876.

Par décret du 11 juillet 1891, le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 6 du même mois, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a nommé au grade de chevalier dans la Légion d'honneur, au titre de l'armée territoriale:

MM.

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR. De Fournas de la Brosse de Fabrezan (Charles-Antoine-Adolphe-Joseph), capitaine d'infanterie territoriale; 24 ans de services, 2 campagnes.

INFANTERIE

78e rég. territ. Urgel (Jean), capitaine de réserve; 35 ans de services, 8 campagnes.

24e rég. territ. Serra (Paul-François), lieutenant; 27 ans de services, 1 campagne, 3 blessures de guerre.

29e rég. territ. Moulin (Martial), capitaine; 27 ans de services, 6 campagnes.

59e rég. territ. Diérolf (Antoine), chef de bataillon; 26 ans de services, 2 campagnes.

69e rég. territ. Boissée (Jean-Joseph), capitaine adjudant-major; 23 ans de services, 1 campagne, 3 blessures de guerre.

75e rég. territ. Coignerai (Adolphe-Emile-Ange), chef de bataillon; 26 ans de services, 6 campagnes.

88e rég. territ. Davoine (Emile-François), chef de bataillon; 25 ans de services, 7 campagnes.

101e rég. territ. Meynier (Numa-Albain-Honoré), capitaine; 25 ans de services, 6 campagnes, 2 blessures de guerre,

131e rég. territ. Vallée (Louis-Gustave), capitaine; 29 ans de services, 2 campagnes.

139e rég. territ. Rateau (Jean-Baptiste-Charles), capitaine; 27 ans de services, 1 campagne, 1 blessure de guerre.

CAVALERIE

2e et 4e escad. territ. de la 3e région. Carles (Victor-Henri), capitaine adjoint au chef d'escadrons; 27 ans de services, 1 campagne.

1er escad. territ. de caval. lég. de la 5e rég. Schluck (Jean-Eugène), lieutenant; 31 ans de services, 3 campagnes.

Escad. territ. de drag. de la 10e rég. Borel (Louis-Henri-Augustin), lieutenant adjoint au trésorier; 24 ans de services, 1 campagne.

1er et 3e escad. territ. de drag. de la 11e rég. De Boisguehenenc (Arthur-Marie-Joseph), capitaine adjoint au chef d'escadrons; 25 ans de services, 4 campagnes.

ARTILLERIE

3e rég. territ. Georgin (Jean-François), capitaine; 32 ans de services, 1 campagne.

Batt. territ. d'artill. de l'Algérie. Cornevin (Paul-François-Gabriel), capitaine; 30 ans de services, 5 campagnes.

TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES

7e escad. territ. Gervais (Victor-Joseph), capitaine; 35 ans de services, 1 campagne.

GÉNIE

Et.-maj. territ. De Ricard (Emmanuel-Louis), capitaine; 25 ans de services, 1 campagne.

INTENDANCE MILITAIRE (cadre auxiliaire). Legrand (Eugène-Auguste-Léon), sous-intendant militaire de 3e classe; 21 ans de services, 1 campagne.

SERVICE DE SANTÉ. Mas (Gustave-Amédée-Ignace), officier d'administration adjoint de 1re classe de l'armée territoriale, affecté au 1er corps d'armée; 32 ans de services, 5 campagnes.

CORPS DES CHASSEURS FORESTIERS. Sédillot (Camille-Joseph), conservateur des forêts, à Paris; 32 ans de services.

CORPS MILITAIRE DES DOUANES. Marijon (Félix-Jean-François), capitaine au 12e bataillon des douanes, capitaine à Brogny (direction de Chambéry); 36 ans de services, 8 campagnes.

Par décret du 11 juillet 1891, le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 6 du même mois, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a promu ou nommé dans la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

ADMINISTRATION CENTRALE. Imbault (Jean-Pierre-Ferdinand), chef du bureau de l'habillement et du campement; 41 ans de services, 1 campagne. Chevalier du 29 décembre 1882.

SERVICE DES CHEMINS DE FER. Blagé (Jean-Antoine-Ernest), directeur de la compagnie des chemins de fer du Midi; 25 ans de services. Chevalier du 24 juin 1886.

— Pader (Zoé-Louis-Raymond), ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef de l'exploitation des chemins de fer d'Orléans; 31 ans de services. Chevalier du 11 février 1879.

ÉCOLES MILITAIRES. Ziégel (Samuel-Emmanuel), ancien professeur, examinateur d'admission à l'école spéciale militaire; 38 ans de services. Chevalier du 5 décembre 1882.

MÉDECINS CIVILS. Riant (René-Antoine-Aimé), docteur en médecine, vice-président de la Société française de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer. S'est, depuis plus de 20 ans, consacré à l'œuvre des blessés militaires avec un dévouement absolu et désintéressé. Chevalier du 15 octobre 1871.

Au grade de chevalier.

ADMINISTRATION CENTRALE. Nicklès (George), sous-chef au bureau des budgets et comptes; 23 ans de services, 1 campagne.

— Chevalet (Albert-Louis-Paul-Armand), sous-chef de bureau de la justice militaire; 23 ans de services, 1 campagne.

— Botiaux (Lucien-Jérôme), commis principal rédacteur au bureau des archives administratives; 33 ans de services, 1 campagne.

— Félin (Charles-Jules-Emile), commis principal rédacteur au bureau des poudres et salpêtres; 33 ans de services, 1 campagne.

— Fuzier (Paul-Arthur), auditeur de 1re classe au conseil d'Etat. Remplit en même temps, depuis sept ans, les fonctions de rapporteur de la commission de classement des sous-officiers proposés pour des emplois civils ou militaires; a rendu dans cette commission des services exceptionnels.

SERVICE DES POUDRES ET SALPÊTRES. Bégué (Jean-Antoine), commis principal de 2e classe des poudres et salpêtres, agent comptable à la raffinerie de Bordeaux; 31 ans de services.

SERVICE DES CHEMINS DE FER. Molleveaux (Ernest-Victor), ingénieur à la compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, chargé de la traction à Paris; 29 ans de services.

— Hauet (Alfred-François), ingénieur de la voie aux chemins de fer de Ceinture; 35 ans de services.

TÉLÉGRAPHIE MILITAIRE. Fleury (Théophile-Adolphe-Alphonse), contrôleur des télégraphes, sous-directeur de télégraphie militaire; 29 ans de services, 1 campagne.

— Gras (Jules), commis principal des télégraphes, sous-chef de section de télégraphie militaire; 28 ans de services, 5 campagnes. Services exceptionnels rendus au Tonkin.

TRÉSORERIE ET POSTES AUX ARMÉES. Cauvain (Henry-Gabriel), trésorier-payeur général du département du Cher, payeur général de la trésorerie d'armée; 23 ans de services, 1 campagne.

ÉCOLES MILITAIRES. Koell (Georges), maître d'allemand à l'école polytechnique; 24 ans de services.

— Belard (Charles-Alexandre), professeur à l'école du génie d'Arras; 27 ans de services.

MÉDECINS CIVILS. Ollivier (Antoine), médecin-chef de l'hospice de Digne (Basses-Alpes); donne, depuis 27 ans, des soins gratuits à la garnison.

— Toutant (Jean-Charles-Henri), docteur en médecine à Marans (Charente-Inférieure); donne, depuis 30 ans, des soins gratuits au personnel de la gendarmerie de Marans. Ancien chirurgien de la marine.

Médaille militaire. — Par décret en date du 11 juillet 1891, le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 6 du même mois, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a conféré la médaille militaire au sieurs :

INFANTERIE

1er rég. Michau (Louis-Célestin-Michel), adjudant; 14 ans de services.

3e rég. Schmauch (Joseph), adjudant; 16 ans de services.

4e rég. Couly (Pierre), tambour-major; 15 ans de services.

5e rég. Herr (Georges-René), sergent; 10 ans de services, 4 campagnes.

9e rég. Ortoli-Giacomoni (Jean-Jacques), adjudant-vaguemestre; 17 ans de services.

12e rég. Corriger (François-Jules), adjudant; 15 ans de services.

15e rég. Gaudin (Etienne), adjudant; 16 ans de services.

16e rég. Bossis (Jules-Emile), adjudant; 14 ans de services, 1 campagne.

17e rég. Pailhé (Etienne-Jean-Marie), dit Guilhem Doné), adjudant; 14 ans de services, 1 campagne.

19e rég. Leduc (Julien-Pierre), adjudant; 12 ans de services, 5 campagnes.

20e rég. Labastie (Léon), adjudant; 15 ans de services, 1 campagne.

21e rég. Mougel (Joseph-Jules), adjudant; 15 ans de services.

22e rég. Ulpat (François-Augustin), adjudant; 13 ans de services.

23e rég. Cappé (Adolphe), adjudant; 16 ans de services.

26e rég. Petitjean (Charles-Raphaël), adjudant; 13 ans de services, 1 campagne.

30e rég. Maizier (Léon), adjudant; 16 ans de services.

32e rég. Stimbre (Pierre-Etienne), adjudant; 12 ans de services, 2 campagnes.

37e rég. Koehl (François), tambour-major; 15 ans de services.

38e rég. Chiappini (Toussaint-Noël), adjudant; 10 ans de services, 3 campagnes.

39e rég. Nicolas (Hippolyte-Auguste), adjudant; 14 ans de services.

41e rég. Barreteau (Théophile), adjudant; 15 ans de services.

42e rég. Bernier (Clovis-Bénoni), sergent-major; 10 ans de services, 3 campagnes.

43e rég. Thiébaut (Marie-Joseph-Paul), sergent-major; 11 ans de services, 5 campagnes (Tonkin).

46e rég. Salviani (Mambrino), adjudant; 14 ans de services, 1 campagne.

52e rég. Gontard (Charles-Marie-Ernest), sergent-major; 11 ans de services, 4 campagnes (Tonkin).

54e rég. Roussel (Auguste-Barnabé), adjudant; 14 ans de services.

56e rég. Grandgérard (Joseph-Alexandre), adjudant-vaguemestre, 15 ans de services.

57e rég. Arnouil (Jean), adjudant; 14 ans de services, 2 campagnes.

— Dupuy (Jean), sergent; 11 ans de services, 4 campagnes (Tonkin).

58e rég. De Lévis (Jean-Baptiste-Osmin), adjudant-vaguemestre; 16 ans de services.

60e rég. Beizel (François-Joseph), sergent; 8 ans de services, 6 campagnes.

62e rég. Contri (Paul-Baptiste-Bonaventure), adjudant; 13 ans de services, 2 campagnes.

67e rég. Gosset (Clovis-Ernest), adjudant; 12 ans de services, 2 campagnes.

69e rég. Kittel (Jacques), sergent; 9 ans de services, 6 campagnes, 1 blessure de guerre.

71e rég. Rouveix (Jacques), adjudant; 17 ans de services.

74e rég. Clareton (Joseph-Antoine), adjudant; 15 ans de services.

75e rég. Pissard (Paul-Emile), chef armurier; 19 ans de services.

79e rég. Foussemagne (Benoit-Camille-Théophile), adjudant; 14 ans de services.

80e rég. Larignon (Eugène-Valentin-Jacques), adjudant; 14 ans de services, 1 campagne.

81e rég. Rudloff (Eugène), adjudant; 16 ans de services.

82e rég. Décugis (Bruno-Ferdinand), adjudant; 16 ans de services.

84e rég. Belin (Narcisse-Pierre-Aimé), adjudant; 14 ans de services, 1 campagne.

89e rég. Douce Achille (Louis-Arsène), adjudant; 14 ans de services, 1 campagne.

92e rég. Violet (Jules-Louis), adjudant; 16 ans de services.

94e rég. Valade (François), adjudant; 15 ans de services.

96e rég. Chauvin (Joseph-Auguste), adjudant; 16 ans de services.

97e rég. Didot (Eugène), adjudant-vaguemestre; 15 ans de services.

98e rég. Dumousseau (Pierre), adjudant-vaguemestre; 16 ans de services.

102e rég. Bellejambe (Jean-Gaston), adjudant; 13 ans de services.

103e rég. Curel (Marie-Joseph), adjudant; 15 ans de services.

106e rég. Kress (Antoine), sergent; 10 ans de services, 5 campagnes.

108e rég. Lagneau (Louis-Philippe), adjudant; 15 ans de services.

109e rég. Marcheschi (Charles), adjudant, 15 ans de services.

110e rég. Blot (Emile-Auguste), adjudant, 15 ans de services.

111e rég. Morelli (Camille), adjudant; 13 ans de services, 13 campagnes.

114e rég. Michaut (Auguste-Isidore), adjudant; 15 ans de services.

116e rég. Cottin (Joseph-Honoré), adjudant; 15 ans de services.

117e rég. Champeaux (Léon-Isidore), adjudant; 16 ans de services.

119e rég. Angélini (David), adjudant; 15 ans de services, 1 campagne.

120e rég. Chambeilant (François-Nephtalie-Hector), adjudant; 14 ans de services.

123e rég. Devillard (François), adjudant; 13 ans services.

125e rég. Andréani (Etienne), adjudant; 12 ans services, 2 campagnes.

128e rég. Groussin (Jules-Eugène), adjudant; 15 ans de services.

130e rég. Marquet (Antoine), chef armurier; 12 ans de services, 1 blessure.

136e rég. Ayrolles (Alexandre), sergent-major; 10 ans de services, 4 campagnes.

137e rég. Colson (Ferdinand), adjudant; 17 ans de services.

139e rég. Dominique (Jean), soldat musicien; 15 ans de services, 4 campagnes.

142e rég. Rochas (Jean-Baptiste-Donatien), adjudant; 16 ans de services.

144e rég. Marchioni (Charles-Propice), adjudant; 12 ans de services, 7 campagnes.

145e rég. Sirjent (Charles-Jules), adjudant; 13 ans de services.

147e rég. Philippe (Gustave-Jean-Nicolas), adjudant; 14 ans de services.

149e rég. Thaller (Pierre), adjudant; 15 ans de services.

152e rég. Duprat (Pierre), adjudant; 16 ans de services.

154e rég. Ortusi (Charles-Jean), adjudant; 14 ans de services, 2 campagnes.

155e rég. Lequiméner (François-Marie), adjudant; 14 ans de services.

157e rég. Rochette (Jean-Félix), adjudant; 14 ans de services.

160e rég. Oriol (Pierre), adjudant; 11 ans de services, 4 campagnes.

161e rég. Dumas (Eugène-Auguste), chef armurier; 13 ans de services, 2 campagnes.

5e bat. de chass. à pied. Garnesson (Charles-Odilon), adjudant; 15 ans de services.

7e bat. de chass. à pied. Guigou (Paul-Louis), adjudant; 14 ans de services, 1 campagne.

12e bat. de chass. à pied. Bial (Claude-Edouard), sergent; 11 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure.

23e bat. de chass. à pied. Rotin (Joseph-Pierre), adjudant; 15 ans de services, 1 campagne.

27e bat. de chass. à pied. Michelet (Auguste), sergent; 9 ans de services, 7 campagnes.

29e bat. de chass. à pied. Accard (Louis-Théodore), adjudant; 10 ans de services, 5 campagnes.

1er rég. de zouaves. Nicolas (Henry), adjudant; 11 ans de services, 8 campagnes.

— Gozzi (François), sergent; 10 ans de services, 11 campagnes.

2e rég. de zouaves. Moreau (Louis-Joseph), adjudant; 10 ans de services, 10 campagnes.

— Bertin (Louis-Georges-Marie), adjudant; 9 ans de services, 9 campagnes.

3e rég. de zouaves. Roussely (Jean-Emile), adjudant; 9 ans de services, 9 campagnes.

— De Despense de Pomblain (Georges-Marie-Tony), adjudant; 9 ans de services, 8 campagnes.

— Coillée (Charles), adjudant; 12 ans de services, 5 campagnes.

4e rég. de zouaves. Reynier (Henri-Hippolyte), adjudant; 13 ans de services, 13 campagnes.

— Ryo (Auguste-François-Marie), adjudant; 12 ans de services, 12 campagnes.

— Petit (Eugène-Louis), sergent; 12 ans de servtces, 12 campagnes.

1er rég. de tiraill. alg. Chaigneau (Pierre-Delphin), adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes.

— Bourdin (Etienne-François), sergent; 8 ans de services, 8 campagnes (Tonkin).

— Mohamed ou Médane, sergent; 24 ans de services, 24 campagnes.

— Ali ben Kaddour, soldat; 24 ans de services, 24 campagnes, 1 blessure de guerre.

— Bou Zekri ben Ali, sapeur; 24 ans de services, 24 campagnes, 2 blessures de guerre.

— Mohamed ben Aoudah, soldat; 24 ans de services, 24 campagnes, 2 blessures de guerre.

2e rég. de tiraill. alg. Prijan (Jean-François), adjudant; 12 ans de services, 12 campagnes.

— Jude (Julien-Victor-Auguste), adjudant; 12 ans de services, 12 campagnes.

— Bel Adri ben Cherighi, sergent; 25 ans de services, 25 campagnes.

— Larbi ben Cadour, soldat; 25 ans de services, 25 campagnes.

3e rég. de tiraill. alg. Flesch (Joseph-Emile), adjudant; 13 ans de services, 13 campagnes.

— Costille (François-Hippolyte), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.

— Djelloul ben Mohamed, caporal; 24 ans de services, 24 campagnes, 1 blessure de guerre.

— Athia ben Ennoni, soldat; 24 ans de services, 24 campagnes, 2 blessures de guerre.

— Mohamed ben Brahim, soldat; 24 ans de services, 24 campagnes, 1 blessure de guerre.

— Mohamed ben Belgacem, soldat; 24 ans de services, 24 campagnes, 1 blessure de guerre.

4e rég. de tiraill. alg. Bourbon (Léon-Alphonse), chef armurier; 12 ans de services, 11 campagnes.

— Vessié (Philippe-Virgile), adjudant; 12 ans de services, 10 campagnes.

4e rég. de tiraill. tonkinois. Audebert (Louis-Gustave), sergent; 11 ans de services, 4 campagnes (Tonkin).

1er rég. étrang. Marbach (Théophile), adjudant; 12 ans de services, 12 campagnes.

— Thomas (Jean-Baptiste-Numa-Camille), adjudant; 10 ans de services, 10 campagnes.

— Schaale (Charles-Thiébaut), adjudant; 10 ans de services, 10 campagnes.

— Royer (Charles), adjudant; 12 ans de services, 7 campagnes.

— Fière (Paul), sergent-major; 16 ans de services, 4 campagnes (Tonkin).

— Posser (Nicolas), caporal; 9 ans de services, 8 campagnes, 1 blessure de guerre (Tonkin).

2e rég. étrang. Chabrol (Antoine), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes (Tonkin).

— Luminier (Jean), adjudant; 12 ans de services, 9 campagnes.

— Le Roux (Yves-Marie), sergent-major; 15 ans de services, 5 campagnes.

— Brisbaert (Augustin-Edouard), sergent; 15 ans de services, 9 campagnes.

— Mohrmann (Georges), soldat; 10 ans de services, 10 campagnes, 2 blessures de guerre, 1 citation (Tonkin).

— Kraemer (Auguste), soldat; 3 ans de services, 3 campagnes, 3 blessures de guerre, 1 citation (Tonkin).

— Wagner (Frédéric-Guillaume), clairon, 5 ans de services, 5 campagnes, 2 blessures de guerre, 1 citation (Tonkin).

1er bat. d'inf. lég. d'Af. Pléau (Cinna-Siméon), adjudant; 9 ans de services, 8 campagnes.

3e bat. d'inf. lég. d'Afr. Castel (Joseph-Elie), sergent; 12 ans de services, 6 campagnes.

5e bat. d'inf. lég. d'Afr. Brignon (Constant), sergent; 14 ans de services, 2 campagnes.

1re comp. de fusiliers de discipline. Lusinchi (Jacques-Antoine), sergent; 12 ans de services, 9 campagnes.

3e comp. de fusiliers de discipline. Vidal (Joseph-Jean-Gabriel), sergent; 11 ans de services, 10 campagnes.

— Tarraud (Alexandre-Bruno), sergent; 11 ans de services, 9 campagnes (Tonkin).

Rég. des sapeurs-pompiers de Paris. Magnaud (François-Marius), adjudant; 16 ans de services.

SECTIONS DE SECRÉTAIRES D'ÉTAT-MAJOR ET DU RECRUTEMENT.

1re section. Barrois (Henri-Philippe), sergent-major; 14 ans de services.

12e section. Gleize (Jules-Louis), sergent; 15 ans de services.

14e section. Caupenne-Cadillon (Léonide), sergent; 15 ans de services.

20e section. Mestrallet (Eugène), sergent; 11 ans de services, 4 campagnes.

CAVALERIE.

12e rég. de cuirass. Chervin (Nicolas), brigadier maréchal ferrant; 19 ans de services, 1 campagne.

5e rég. de drag. Walter (Joseph), maréchal des logis 1er maître maréchal ferrant; 19 ans de services.

2e rég. de chass. Huck (Michel), maréchal des logis trompette-major; 17 ans de services, 2 campagnes.

5e rég. de drag. Dubois (Paul-Charles), maréchal des logis; 12 ans de services 12 campagnes.

1er rég. de huss. Zaug (Augustin), chef armurier; 16 ans de services, 3 campagnes.

4e rég. de huss. Thiesse (Pierre-Paul), maréchal des logis chef; 12 ans de services, 11 campagnes.

6e rég. de huss. Hoellinger (Victor-Henri), maréchal des logis chef; 13 ans de services, 9 campagnes.

— Lacroix (Victor-Germain-Mathieu), brigadier bottier; 20 ans de services.

1er rég. de chass. d'Afr. Vidal (Elie-Jacques-Jules), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes.

— Meyzounial (Baptiste-Gilles), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes.

2e rég. Delboé (Pierre-Joseph), brigadier, maître maréchal ferrant; 12 ans de services, 12 campagnes.

3e rég. Sockeel (Charles-Antoine), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes.

— Peuget (Louis-Félix), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes.

— Schell (Aloïse-Alphonse), chef armurier; 12 ans de services, 12 campagnes.

— Jeune (Aimé-Antoine), maréchal des logis chef; 12 ans de services, 12 campagnes.

6e rég. de chas. d'Afr. Carcenac (Emile-Marie-Hercule-Régis), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes.

— Poiget (Jean-Baptiste), brigadier, maître maréchal ferrant; 12 ans de services, 12 campagnes.

3e rég. de spahis. Hérail (Edouard-Charles-Auguste), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes.

— Mourey (François-Etienne), maréchal des logis fourrier; 14 ans de services, 10 campagnes.

— Jouy (Paul-Louis-Eugène), maréchal des logis; 13 ans de services, 11 campagnes.

— Amar ben Brahim, maréchal des logis; 27 ans de services, 27 campagnes.

— Mohamed ben Bou Guerra, brigadier; 27 ans de services, 27 campagnes.

4e rég. de spahis. Poirier (Alexandre-Alfred), maréchal des logis, premier maître maréchal ferrant; 13 ans de services, 13 campagnes.

— Stöckly (Gaston-Charles-Frédéric), maréchal des logis; 12 ans de services, 11 campagnes.

— Petit (Auguste-Albert), maréchal des logis; 12 ans de services, 11 campagnes.

2e comp. de caval. de remonte. Ringeisen (Charles), adjudant; 19 ans de services.

6e comp. de caval. de remonte. Grandin (Alphonse), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes.

7e comp. de caval. de remonte. Trimouille (Gilbert), maréchal des logis fourrier; 12 ans de services, 12 campagnes.

— Gallier (Jean), maréchal des logis; 12 ans de services, 12 campagnes.

— De Villiers de l'Isle-Adam (Maurice-Emmanuel), maréchal des logis; 12 ans de services, 10 campagnes.

GENDARMERIE.

1re lég. Tahon (Pierre-Louis), maréchal des logis; 23 ans de services, 1 campagne.

— Crapoulet (Louis-Joseph), brigadier; 21 ans de services, 3 campagnes.

— Legrand (Augustin-Florimond), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

— Quidet (Victor-François), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

— Hoguetz (Fortuné-Joseph), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.

— Lefebvre (Louis-Narcisse), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

— Arbogast (François-Alexis), gendarme; 20 ans de services, 1 campagne.

2e lég. Durand (Pierre-Charles), adjudant; 22 ans de services, 1 campagne.

— Lesur (Joseph-Charles), maréchal des logis; 21 ans de services, 1 campagne.

— Burney (Joseph-Firmin), maréchal des logis ; 26 ans de services, 2 campagnes.

— Leclerc (Ernest-Clovis), maréchal des logis ; 15 ans de services, 10 campagnes.

— Levasseur (Nicolas-Alexandre), maréchal des logis ; 23 ans de services, 1 campagne.

— Huin (Honoré-Eusèbe), brigadier ; 26 ans de services, 1 campagne.

— Mattler (François-Joseph), gendarme, 24 ans de services, 1 campagne.

— Langlois (Louis-Joseph), gendarme ; 24 ans de services, 2 campagnes.

e lég. Elouard (Albert-Eugène), adjudant ; 21 ans de services, 1 campagne.

— Giacconi (Noël), maréchal des logis chef ; 21 ans de services, 1 campagne.

— Massompierre (Augustin-Charles), maréchal des logis chef ; 19 ans de services.

— Blanchemin (Henri), maréchal des logis ; 21 ans de services, 2 campagnes.

— Gayet (François-Auguste), brigadier ; 22 ans de services, 1 campagne.

— Gréa (Joseph-Sylvain), gendarme, 23 ans de services, 1 campagne.

— Drézet (Charles-Auguste), gendarme ; 24 ans de services, 1 campagne.

— Peyrègne (Pierre), gendarme ; 25 ans de services, 2 campagnes.

— Argentin (Séraphin), gendarme ; 24 ans de services, 1 campagne.

e lég. Duc (Jean-Claude), maréchal des logis chef ; 22 ans de services, 1 campagne.

— Guichard (François-Séraphin), maréchal des logis chef ; 22 ans de services, 1 campagne.

— Billaux (François-Hippolyte), maréchal des logis ; 21 ans de services, 1 campagne.

— Sarrante (Victor), dit Marchand, brigadier ; 24 ans de services, 2 campagnes.

— Michaud (Paul-Emile), brigadier ; 25 ans de services, 1 campagne.

— Laugier (Louis-François), gendarme ; 24 ans de services, 2 campagnes.

— Hilt (Désiré-Armand), gendarme ; 24 ans de services, 2 campagnes.

— Liberge (Auguste-Victorien), gendarme ; 25 ans de services, 1 campagne.

— Michel (François-Alexandre), gendarme ; 24 ans de services, 1 campagne.

e lég. Bolchert (Laurent), brigadier ; 26 ans de services, 3 campagnes.

— Barberon (Louis-Alexandre), brigadier ; 23 ans de services, 1 campagnes.

— Rochet (Frédéric-Constant), gendarme ; 25 ans de services, 5 campagnes.

— Plocul (Jacques), gendarme ; 23 ans de services, 4 campagnes.

— Chobert (Pierre-Victor), gendarme ; 21 ans de services, 6 campagnes.

— Cayrol (Jean André), gendarme ; 26 ans de services, 1 campagne.

— Bernard (Nicolas), gendarme ; 25 ans de services, 2 campagnes.

— Massiot (Prosper-Amédée), gendarme ; 24 ans de services, 4 campagnes.

6e lég. Décot (Jean-Baptiste-Victor), maréchal des logis ; 25 ans de services.

— Boudaille (Eugène-Alexandre), gendarme ; 22 ans de services, 8 campagnes.

— Pégly (Omer-Edouard), gendarme ; 25 ans de services.

— Dosser (François), gendarme ; 25 ans de services, 2 campagnes.

— Terrasse (Aimé-Louis), gendarme ; 25 ans de services, 1 campagne.

— Baulny (Nicolas-Ernest), gendarme ; 25 ans de services, 1 campagne.

6e lég. *bis.* Ferrez (Gustave-Henri-Joseph), maréchal des logis ; 24 ans de services, 1 campagne.

— Dirberger (Pierre-Alphonse), maréchal des logis ; 21 ans de services, 2 campagnes.

— Jeandel (Jean-Nicolas), brigadier ; 25 ans de services.

— Frieh (Antoine), brigadier ; 24 ans de services, 2 campagnes.

— Pelu (Jean-Prosper), brigadier ; 24 ans de services, 1 campagne.

— Aloph (Félix), brigadier ; 24 ans de services, 1 campagne.

— Juville (François), gendarme ; 24 ans de services, 4 campagnes.

7e lég. Perrot (François-Anatole), brigadier ; 23 ans de services, 6 campagnes.

— Têtevuide (Simon-Joseph), gendarme ; 23 ans de services, 6 campagnes.

— Gromand (Constant-Eugène), gendarme ; 24 ans de services, 1 campagnes.

— Dole (Maurice-Ulysse), gendarme ; 25 ans de services, 2 campagnes.

— Simon (Charles-Adolphe), gendarme ; 25 ans de services, 2 campagnes.

— Dubret (Joseph), gendarme ; 25 ans de services, 2 campagnes.

7e lég. *bis.* — Gavilhot (Pierre), maréchal des logis chef, 24 ans de services, 1 campagne.

— Haberlach (Sébastien), maréchal des logis ; 22 ans de services, 2 campagnes.

— Delacroix (François-Louis), brigadier ; 26 ans de services, 1 campagne.

— Pautot (Victor-Justin), gendarme ; 26 ans de services, 1 campagne.

— Butavand (Camille), gendarme ; 25 ans de services, 3 campagnes.

8e lég. Jouaton (Joseph), maréchal des logis chef ; 21 ans de services, 2 campagnes.

— Pajot (Léonard-Antoine), maréchal des logis, 21 ans de services, 1 campagnes.

— Salmon (Pierre), brigadier ; 23 ans de services, 1 campagne.

— Buquet (Gilles-Armand), brigadier ; 24 ans de services, 1 campagne.

— Litaudon (Benoît), gendarme ; 25 ans de services, 2 campagnes.

— Perraut (Auguste-Victor), gendarme ; 26 ans de services, 1 campagne.

— Lanaud (François), gendarme ; 25 ans de services, 1 campagne.

— Amiot (Pierre), gendarme ; 26 ans de services.

— Palvadeau (Louis-Charles), gendarme ; 25 ans de services, 2 campagnes.

— Sancaise (Jean), gendarme ; 24 ans de services, 2 campagnes.

— Berton (Alexandre), gendarme ; 25 ans de services, 1 campagne.

9e lég. Millet (Isidore-Prosper), maréchal des logis chef ; 24 ans de services, 1 campagne, 1 blessure de guerre.

— Rouet (Alexandre), maréchal des logis chef ; 24 ans de services, 1 campagne.

— Roche (Robert), maréchal des logis chef ; 23 ans de services, 1 campagne.

— Morin (Aimé-Treizième), maréchal des logis ; 24 ans de services, 1 campagne.

— Proux (Constant-Auguste), maréchal des logis ; 23 ans de services, 1 campagne.

— Pinteaux (Auguste-Eugène), maréchal des logis ; 19 ans de services, 4 campagnes.

— Grandon (Jean), brigadier ; 23 ans de services, 1 campagne.

— Lacaze (Oscar-Baptiste), brigadier ; 22 ans de services, 2 campagnes.

— Girault (Jonas), gendarme ; 26 ans de services.

— Argaud (Pierre-Fortuné), gendarme ; 17 ans de services, 13 campagnes.

— Maury (Jean), gendarme ; 24 ans de services, 7 campagnes.

— Grimault (René-Paul), gendarme ; 26 ans de services, 3 campagnes.

10e lég. Maignien (Pierre-Donat), maréchal des logis chef ; 22 ans de services, 1 campagne.

— Lemoigne (Hervé-Pierre), maréchal des logis ; 21 ans de services, 2 campagnes.

— Le Bunetel (Alexandre-Louis-Augustin), maréchal des logis ; 24 ans de services, 1 campagne.

— Galliot (François-Jean-Marie), brigadier ; 22 ans de services, 2 campagnes.

— Chilou (Pierre-Marie), brigadier ; 24 ans de services, 1 campagne.

— Loric (Pierre-Jean), gendarme ; 24 ans de services, 3 campagnes.

— Pasco (Mathurin), gendarme ; 26 ans de services, 1 campagne.

— Jégou (Louis), gendarme, 25 ans de services, 2 campagnes.

— Vergé (Désiré-François), gendarme ; 24 ans de services, 2 campagnes.

11e lég. Chichillanne (Jean-Pierre-Joseph), maréchal des logis chef ; 26 ans de services, 1 campagne.

— Moniotte (Jean-Baptiste-Alphonse), maréchal des logis ; 26 ans de services, 2 campagnes.

— Pujol (Auguste-Pierre-Marie), maréchal des logis ; 23 ans de services, 2 campagnes.

— Orhan (Guillaume), maréchal des logis ; 23 ans de services, 1 campagne.

— Nalin (Jean-Marie-Pierre), brigadier ; 24 ans de services, 1 campagne.

— Creignou (Jean), gendarme ; 25 ans de services, 3 campagnes.

— Ringwald (Guillaume), gendarme ; 26 ans de services, 8 campagnes.

— Barraud (Louis), gendarme ; 24 ans de services, 5 campagnes.

— Petit (Eugène-Amédée), gendarme ; 24 ans de services, 6 campagnes.

— Aupiais (Pierre), gendarme ; 24 ans de services, 4 campagnes.

— Pichon (Jean), gendarme ; 26 ans de services, 1 campagne.

12e lég. Brochet (François-Aimé), maréchal des logis chef ; 22 ans de services, 1 campagne.

— Pain (Eugène-Jean-Baptiste), maréchal des logis chef ; 21 ans de services, 2 campagnes.

— Raynaud (Auguste-Paul), maréchal des logis ; 25 ans de services, 1 campagne.

— Romens (François-Antoine), maréchal des logis ; 24 ans de services, 2 campagnes.

— Durieux (Annet), maréchal des logis ; 24 ans de services, 1 campagne.

— Blondy (Guillaume), brigadier ; 25 ans de de services, 6 campagnes.

— Pascarel (Antoine), brigadier ; 26 ans de services.

— Mouret (Léonard), gendarme ; 26 ans de services.

— Soulillou (Louis), gendarme ; 25 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure de guerre.

— Dubain (Jean), gendarme ; 28 ans de services, 2 campagnes.

13e lég. Verdier (Etienne), maréchal des logis chef ; 21 ans de services, 1 campagne.

— Autheman (Philippe), maréchal des logis, 21 ans de services, 2 campagnes.

— Sentenac (Adrien), maréchal des logis 20 ans de services, 2 campagnes.

— Bagnard (Balthazar-Paul), maréchal des logis ; 21 ans de services, 1 campagne.

— Hamelin (Desaix-Philadelphie), maréchal des logis ; 22 ans de services.

13e lég. Job (Augustin-Usmers), brigadier ; 24 ans de services, 2 campagnes.

— Gigot (Cyprien-Georges), brigadier ; 23 ans de services, 1 campagne.

— Sevestre (Romain), brigadier; 23 ans de services, 1 campagne.

— Largier (Jean), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

— Rapp (Joseph), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

— Arrighi (Ignace François), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

— Marchadier (Taurin), gendarme; 26 ans de services, 1 campagne.

14e lég. Perrin (Eugène-Jean), adjudant; 20 ans de services, 1 campagne.

— Goguet (Médard), brigadier; 22 ans de services, 2 campagnes.

— Roussin (Pierre-Napoléon), gendarme; 26 ans de services, 1 campagne.

— Cousin (Napoléon), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure de guerre.

— Baron (Jean-Baptiste), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

— Vincent (Jérémie), gendarme; 26 ans de services, 1 campagne.

— Peyclet (Pierre), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

— Martin (Jean-Pierre), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

— Guiffray (Emile-Victorin), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

14e lég. *bis*. Brian (Alphonse-Henri), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 1 campagne.

— Camine (Joseph-Aimé), brigadier; 24 ans de services, 1 campagne.

— Argence (Augustin), brigadier; 24 ans de services, 1 campagne.

— Exertier (Antoine-François), brigadier; 23 ans de services, 2 campagnes.

— Favie (Fabien), gendarme; 27 ans de services, 1 campagne.

— Berfini (Ange-Michel), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

15e lég. Chapaux (Justin-Etienne), maréchal des logis; 22 ans de services, 5 campagnes.

— Croze (François-Cyprien), brigadier; 20 ans de services, 9 campagnes.

— Hugues (Elisée-Honoré), brigadier; 25 ans de services, 2 campagnes.

— Blanchet (Joseph-Gédéon), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

— Dufay (Régis), gendarme; 26 ans de services.

— Jean (Charles-Auguste), gendarme; 26 ans de services, 1 campagne.

15e lég. *bis*. Lachenal (Joseph), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 1 campagne.

— Bruschini (Paul-Jean), maréchal des logis; 20 ans de services, 4 campagnes.

— Simon (Joseph), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

— Colombani (Pierre), gendarme; 21 ans de services, 5 campagnes.

— Allemandy (Joseph-Antoine), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

— Imbert (Anicet), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

15e lég. *ter*. Girerd (Marcelin-Marie), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 5 campagnes.

— Arrighi (Paul-François), maréchal des logis; 15 ans de services, 5 campagnes.

— Ferré (Joseph, dit Berdu), brigadier, 25 ans de services, 7 campagnes.

— Chopin (Antoine), gendarme; 26 ans de services, 13 campagnes.

— Roques (Laurent), gendarme; 27 ans de services, 7 campagnes.

— Arrighi (Joseph-Antoine), gendarme; 24 ans de service, 6 campagnes, 2 blessures de guerre.

— Vinciguerra (Jean), gendarme; 25 ans de services, 9 campagnes.

16e légi. Audouze (Honoré Jules), maréchal des logis; 17 ans de services, 7 campagnes.

— Surjus (Pierre-Jean), brigadier; 25 ans de services, 2 campagnes.

— Ricard (Lucien), brigadier; 25 ans de services, 1 campagne.

— Mathieu (Noël-Rose), gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.

— Bartei (Jean-Etienne), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.

— Forestier (François-Joseph), gendarme; 26 ans de services, 1 campagne.

— Laffay (Antoine), gendarme; 26 ans de services.

— Maurin (Antoine-Victor), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

16e lég. *bis*. Condevielle (Louis-Barthélemy), maréchal des logis; 24 ans de services, 1 campagne.

— Galande (Pierre-Noël), brigadier; 25 ans de services, 5 campagnes.

— Four (Pierre), gendarme; 26 ans de services.

— Bourrel (Jacques), gendarme; 30 ans de services, 3 campagnes.

— Viguier (Jean-Baptiste), gendarme; 26 ans de services, 1 campagne.

— Rouzaud (Antoine), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

17e lég. Nabonne (Pierre-Paul), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 3 campagnes.

— Barousse (François), gendarme; 23 ans de services.

— Vaysse (Etienne-Gabriel), gendarme; 25 ans de services, 7 campagnes.

— Bergé (Jean), gendarme; 27 ans de services, 1 campagne.

— Laval (Joseph-Justin), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.

— Daulouets (Pierre), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.

17e lég. *bis*. Debat (Jean-Baptiste), gendarme; 15 ans de services, 10 campagnes.

— Lamerly (Etienne), gendarme; 26 ans de services, 1 campagne.

— Grimaldi (Jean-Martin), gendarme; 26 ans de services, 1 campagne.

— Beniditis (Jean), gendarme; 26 ans de service, 1 campagne.

— Jean (Jean-Baptiste), gendarme; 26 ans de services, 1 campagne.

18e lég. Athané (Gabriel-Germain), maréchal des logis; 24 ans de services, 1 campagne.

— Pasquet (Jean), brigadier; 24 ans de services, 4 campagnes.

— Cuénot (Jean), gendarme; 29 ans de services, 1 campagne.

— Pachebat (Jean-Baptiste), gendarme; 26 ans de services, 3 campagnes.

— Gouzaa (Jean), gendarme; 26 ans de services, 3 campagnes.

— Costes (Alexis), gendarme; 26 ans de services, 3 campagnes.

— Dupleich (Laurent-François), gendarme; 27 ans de services, 1 campagne.

— Miélot (Marie-Edouard), gendarme; 24 ans de services, 4 campagnes.

— Larrivoire (Jean-Claude), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.

— Martin (Guillaume), gendarme; 27 ans de services.

— Fourcade (Marcelin), gendarme; 26 ans de services, 1 campagne.

19e lég. Natali (Antoine-Mathieu), maréchal des logis; 15 ans de services, 15 campagnes;

— Nicoli (Vincentello), gendarme; 16 ans de services, 13 campagnes.

— Marie (Bernard), gendarme; 16 ans de services, 16 campagnes.

— Bartho (Joseph), gendarme; 15 ans de services, 15 campagnes.

— Etienney (Jean-Baptiste-Henri), gendarme; 17 ans de services, 17 campagnes.

— Girardet (Charles-Lucien), gendarme; 18 ans de services, 18 campagnes.

— David (Joseph), gendarme; 21 ans de services, 13 campagnes.

— Salah-ben-Abdallah, auxiliaire indigène; 25 ans de services, 25 campagnes.

— Hadj Amar-Mohamed, auxiliaire indigène; 18 ans de services, 18 campagnes.

Légion de Paris. Raux (François), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.

— Barrault (Alphonse), maréchal des logis; 25 ans de services, 1 campagne.

— Pierre (Charles), maréchal des logis; 21 ans de services, 1 campagne.

— Cardinaux (Donat-Alfred), maréchal des logis; 22 ans de services, 1 campagne.

— Roussey (Eugène-Auguste), brigadier; 12 ans de services.

— Nivoit (Charles-Ernest), brigadier; 22 ans de services, 1 campagne.

— Roch (Joseph-Emile), brigadier; 23 ans de services, 1 campagne.

— Naudet (Jean-Célestin), brigadier; 15 ans de services, 1 blessure, 1 citation.

— Froëhlich (Léon), gendarme; 10 ans de services, 1 blessure.

— Mordiconi (Jean-Noël), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

— Roëss (Georges), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

— Levrey (Joseph-Isidore), gendarme; 14 ans de service, 1 blessure, 1 citation.

Légion de la garde républicaine. Bocquet (Paul-Gervais), maréchal des logis; 21 ans de services, 2 campagnes.

— Agostini (Jacques-François), maréchal des logis; 22 ans de services, 2 campagnes.

— Gay (Placide-Joseph), maréchal des logis, 17 ans de services.

— Défraves (François-Edouard), maréchal des logis; 22 ans de services, 4 campagnes.

— Boulanger (Christophe), maréchal des logis; 21 ans de services, 1 campagne.

— Maisongrosse (Pierre), maréchal des logis; 22 ans de services, 1 campagne.

— Séziile (Joseph-Emile), maréchal des logis; 17 ans de services, 5 campagnes.

— Labalte (Auguste-Adolphe), maréchal des logis; 21 ans de services, 1 campagne.

— Hanss (Jean), maréchal des logis; 22 ans de services, 1 campagne, 1 blessure de guerre.

— David (Léopold), maréchal des logis; 21 ans de services, 1 campagne.

— Thomas (Eugène-Amédée), brigadier; 21 ans de services, 1 campagne.

— Chausson (Jean-Baptiste), brigadier maître maréchal ferrant; 29 ans de services, 2 campagnes.

— Rosa (Joseph), brigadier; 21 ans de services, 2 campagnes.

— Barrère (Bertrand), brigadier; 20 ans de services, 3 campagnes.

— Colin (Isidore-Hippolyte), garde; 25 ans de services, 1 campagne.

— Murard (Marie-Pétrus), tambour; 26 ans de services, 1 campagne.

— Michaud (Augustin), garde; 24 ans de services, 1 campagne.

— Dubois (César-Emile), garde; 23 ans de services, 1 campagne, 1 blessure de guerre.

— Désré (Charles), garde; 24 ans de services, 2 campagnes.

— Inffer (Auguste), garde; 24 ans de services, 1 campagne.

— Cotta (Antoine-Germinien) dit Martin, garde; 21 ans de services, 2 campagnes.

— Robet (Antoine), garde ; 24 ans de services, 1 campagne.

— Lacroix (François), garde ; 21 ans de services, 1 campagne.

— L[illegible]rvoalt (Jules-Albert), garde ; 22 ans de services, 1 campagne.

— B[illegible] (Marie-Germain), garde ; 21 ans de services, 1 campagne.

— Vernois (François-Joseph), garde ; 23 ans de services, 2 campagnes.

— Moreau (Jean-François), garde ; 22 ans de services, 2 campagnes.

Détachement de Tunisie. Pietri (Dominique-Marie), maréchal des logis ; 22 ans de services, 5 campagnes.

— Millin (Alphonse), gendarme ; 16 ans de services, 11 campagnes.

GENDARMERIE COLONIALE. — Comp. de la Martinique. Bedier (Dominique), gendarme ; 21 ans de services, 12 campagnes.

Comp. de la Guadeloupe. Gourdon (Pierre), maréchal des logis ; 15 ans de services, 10 campagnes.

— Robic (Marc-Marie), gendarme ; 16 ans de services, 10 campagnes.

— Bouchot (Claude), gendarme ; 14 ans de services, 13 campagnes.

Comp. de la Réunion. Héliot (Armand-Emile-César), adjudant ; 17 ans de services, 4 campagnes.

— Duguet (Jean-Baptiste), maréchal des logis ; 16 ans de services, 13 campagnes.

— Damas (Auguste-Pierre), gendarme ; 15 ans de services, 11 campagnes.

Comp. de la Nouvelle-Calédonie. Barault (Louis-Auguste), maréchal des logis ; 14 ans de services, 9 campagnes.

Détachement de la Guyane. Rigaud (Gustave-Joseph), brigadier ; 13 ans de services, 10 campagnes.

Détachement du Tonkin et de l'Annam. Bataille (Jean-Pierre-Noël), brigadier ; 13 ans de services, 7 campagnes.

JUSTICE MILITAIRE. Frezza (Philippe), adjudant commis greffier de 1re classe près le conseil de guerre séant à Bordeaux ; 19 ans de services, 3 campagnes.

— Chébaut (Omer-Gustave), adjudant commis greffier de 1re classe près le conseil de guerre séant à Besançon ; 17 ans de services.

— Canet (Placide-Isidore), adjudant de surveillance au pénitencier militaire d'Avignon ; 21 ans de services, 8 campagnes.

— Giamarchi (Jean-Baptiste), adjudant de surveillance au pénitencier militaire de Bicêtre ; 22 ans de services, 5 campagnes, 2 blessures de guerre.

— Bernel (Joseph), adjudant, agent principal de 2e classe à la prison militaire de Bourges ; 27 ans de services.

— Crassous (André-Auguste), sergent-major, [illegible] à la prison militaire de Marseille ; 25 ans de services, 4 campagnes.

— Le Bene (Ernest), sergent huissier appariteur près le conseil de guerre séant au Mans ; 27 ans de services ; 1 campagne.

ARTILLERIE

11e rég. Florence (François-Eugène), adjudant ; 19 ans de services.

12e rég. Albert (Charles-Alfred), maréchal des logis ; 8 ans de services, 6 campagnes.

13e rég. Fleury (Augustin-Marie-Irénée), adjudant ; 19 ans de services.

— Géronimi (Jean-Baptiste), maréchal des logis ; 12 ans de services, 6 campagnes.

16e rég. Walter (Charles-Octave), adjudant ; 19 ans de services.

17e rég. Manzoli (Hippolyte-Laurent), adjudant ; 19 ans de services.

20e rég. Cousin (Gustave-Sévère), adjudant ; 19 ans de services.

22e rég. Peucelet (Eugène), adjudant ; 19 ans de services.

26e rég. Demenge (Amand-Victor), adjudant ; 12 ans de services, 3 campagnes.

36e rég. Kieffer (Jean-Jacques), adjudant ; 12 ans de services, 1 campagne.

38e rég. Cardonnet (Louis), maréchal des logis ; 11 ans de services, 3 campagnes.

2e rég. d'art. pontonn. Feron (Auguste-Louis), adjudant ; 20 ans de services.

5e comp. d'ouvriers d'art. Bulliat (Jean-Louis), maréchal des logis chef ; 12 ans de services, 2 campagnes.

Et.-maj. partic. Houzé (Victor), gardien de batterie de 1re classe à la direction de Belfort ; 19 ans de services.

— Brunel (Pierre-Auguste), gardien de batterie de 1re classe à la direction de Toul ; 19 ans de services.

— Lehmann (Jacques), gardien de batterie de 1re classe à la direction de Verdun ; 19 ans de services.

— Nicot (Armand-Emmanuel), gardien de batterie de 2e classe à la direction de la Rochelle ; 20 ans de services.

— Haertelmeyer (Georges), ouvrier d'état de 1re classe à l'atelier de construction de Rennes ; 19 ans de services.

— Journeau (Jean-Ernest), ouvrier d'état de 1re classe aux forges du Centre ; 19 ans de services.

— Durand (Philippe-Désiré), ouvrier d'état de 1re classe à la direction de Vernon ; 19 ans de services.

— Bozment (Jules), ouvrier d'état de 1re classe à l'école d'artillerie du 11e corps d'armée ; 19 ans de services.

— Fossiez (Louis-Joseph), ouvrier d'état de 1re classe à la direction de Clermont-Ferrand ; 19 ans de services.

— Champion (Adolphe-Edmond), ouvrier d'état de 1re classe à la direction de Besançon ; 19 ans de services.

— Amann (Edouard), ouvrier d'état de 1re classe à la fonderie de Bourges ; 19 ans de services.

— Causse (Auguste-Louis), ouvrier d'état de 1re classe aux Forges du Midi ; 19 ans de services.

— Cerf (François), ouvrier d'état de 2e classe à la direction de Lyon ; 19 ans de services.

TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES. 9e escad. Fassion (Ferdinand-Emile), maréchal des logis chef ; 10 ans de services, 5 campagnes.

12e escad. Delande (Pierre), maréchal des logis ; 10 ans de services, 5 campagnes.

13e escad. Bou[illegible]aud (Maurice), adjudant ; 11 ans de services, 3 campagnes.

20e escad. Laurence (André-Paul-Marie), maréchal des logis fourrier ; 10 ans de services, 4 campagnes.

GÉNIE

1er rég. Colin (Victor-Auguste), sergent-major ; 13 ans de services.

3e rég. Renard (François), sergent ; 8 ans de services, 3 campagnes.

4e rég. Cauzan (Louis-Joseph), adjudant ; 13 ans de services.

Et.-maj. partic. Maguin (Etienne), portier-consigne de 1re classe à Montmédy ; 16 ans de services, 6 campagnes.

— Gorgy (Joseph-Auguste), portier-consigne de 1re classe, à Grenoble ; 19 ans de services, 1 campagne.

— Giacomoni (Antoine-Marie), portier-consigne de 1re classe, à Givet ; 16 ans de services, 1 campagne, 1 blessure de guerre.

— Dassori (Louis-Jean-Pierre), portier-consigne de 1re classe, aux Rousses ; 15 ans de services, 1 campagne.

— Margot (Léopold), portier-consigne de 1re classe au fort de Joux ; 25 ans de services, 12 campagnes.

COMMIS ET OUVRIERS MILITAIRES D'ADMINISTRATION.

20e section. C[illegible] (Jean-Marie-[illegible]), sergent ; 15 ans de services, 15 campagnes.

21e section. Chaix (Damien), sergent major, 15 ans de services, 15 campagnes.

— Chabrier (Jean), sergent ; 14 ans de services, 11 campagnes.

INFIRMIERS MILITAIRES.

14e section. Hauteberque (Auguste-Théodule), sergent ; 12 ans de services, 2 campagnes.

15e section. Bettou (Rémy-Émile), sergent ; 12 ans de services, 4 campagnes.

22e section. Berthon (Louis), sergent ; 16 ans de services.

ÉCOLES MILITAIRES. Bahond (Pierre), adjudant d'infanterie, à l'école spéciale militaire ; 13 ans de services.

— Haller (Henri-René), sergent-major d'infanterie, à l'école normale de gymnastique ; 11 ans de services.

— Pâques (Célestin-Odile) sergent d'infanterie, à l'école militaire préparatoire de Saint-Hippolyte-du-Fort ; 11 ans de services.

— Drouin (Claude), brigadier de cavaliers de manège à l'école d'application de cavalerie ; 17 ans de services, 3 campagnes.

— Bertrand (Georges), cavalier de manège à l'école d'application de cavalerie ; 21 ans de services, 1 campagne.

— Léger (Alphonse-Louis-Auguste), cavalier de manège à l'école d'application de cavalerie ; 16 ans de services, 6 campagnes.

— Dupare (François-Joseph), cavalier de manège à l'école d'application de cavalerie ; 20 ans de services, 1 campagne.

— Clochat (Prosper), cavalier de manège à l'école d'application de cavalerie ; 21 ans de services.

— Robier (Henri-André), adjudant-instructeur à l'école militaire préparatoire de cavalerie ; 12 ans de services, 9 campagnes.

— Buffet (Pierre-Emile), adjudant à l'école du service de santé militaire à Lyon ; 14 ans de services.

AFFAIRES INDIGÈNES. — Djelloul ould Mohammed, cavalier de 1re classe au 2e régiment de spahis, détaché au bureau arabe de Saïda (division d'Oran) ; 25 ans de services, 25 campagnes.

— Ben Yahia ben Djabbaz, cavalier de 1re classe au 2e régiment de spahis, détaché au bureau arabe de Saïda (division d'Oran) ; 25 ans de services, 25 campagnes.

— Mosbah ben Ali, cavalier de 1re classe au 3e régiment de spahis, détaché au bureau arabe de Biskra (division de Constantine) ; 24 ans de services, 24 campagnes.

— Caddour ould el Arby, cavalier de 1re classe au 2e régiment de spahis, détaché au bureau arabe de Géryville (division d'Oran) ; 24 ans de services, 24 campagnes.

— Larbi ben Kassem, cavalier de 2e classe au 2e régiment de spahis, détaché au bureau arabe subdivisionnaire de Tlemcen (division d'Oran) ; 24 ans de services, 24 campagnes.

— El Hatj Mohammed ben Atallah, cavalier des Larbâa (division d'Alger) ; 25 ans de services.

— El Mouhoud ben Ahmed, cavalier des Larbâa (division d'Alger) ; 24 ans de services.

— Mohammed Aobcha ben Amara, chaouch du Magzen de Médénine (Tunisie) ; 7 ans de services. Titres exceptionnels : s'est signalé d'une façon toute particulière à Cheggat el Melian, le 19 mars 1889, dans une rencontre avec un parti tripolitain.

Par décret du 11 juillet 1891, le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, en date du 6 du même mois, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a conféré la médaille militaire au titre de l'armée territoriale aux sieurs :

INFANTERIE

124° rég. territ. Durand (Jean-Joseph), soldat ; 21 ans de services, 5 campagnes, 1 blessure de guerre.

— Pouget (Pierre-Auguste), soldat : 23 ans de services, 1 campagne, 2 blessures de guerre.

Inf. territ. du 13° corps d'armée. Porte (François), soldat ; 21 ans de services, 4 campagnes, 1 blessure de guerre.

ARTILLERIE

1er rég. d'artill. pontonn. Bresque (Jean), soldat réserviste ; 3 ans de services, 3 campagnes, 2 blessures de guerre, 1 citation.

CORPS DES CHASSEURS FORESTIERS. Reynaud (Marius-Antoine), caporal à la 27e compagnie active, garde forestier, à Saint-Christophe-de-Rodière (Gard) ; 29 ans de services, 1 campagne.

— Boyet (Maximin-Constant), chasseur à la compagnie du camp retranché de Paris, garde forestier aux Bréviaires (Seine-et-Oise) ; 37 ans de services, 3 campagnes, 1 blessure.

CORPS MILITAIRE DES DOUANES. Gédor (Joseph), soldat à la 4e compagnie du 7e bataillon de douaniers, préposé à Nomeny (direction de Nancy) ; 29 ans de services, 1 campagne, 2 blessures.

MM. les officiers généraux et assimilés qui n'ont pas de commandement et qui voudront accompagner M. le gouverneur militaire de Paris à la revue du 14 juillet courant, devront être rendus devant l'hôtel du gouverneur, place Vendôme, à une heure trente-cinq minutes de l'après-midi.

Pour aller sur le terrain, ils prendront place à la tête de l'état-major du gouverneur et l'accompagneront pendant toute la durée de la revue.

Au moment du défilé, ils se placeront en face de la tribune présidentielle, au point qui leur sera indiqué.

Tenue en culotte blanche.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 12 Juillet 1891.

A l'occasion de la revue, le président du conseil, ministre de la guerre, et Mme de Freycinet donneront, ce soir 13 juillet, un dîner militaire.

Ce dîner sera suivi d'une réception à neuf heures et demie.

Les officiers des armées de terre et de mer, les officiers de réserve et de l'armée territoriale en uniforme, ainsi que les personnes occupant des situations officielles, seront reçus sans invitation.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

SERBIE.

Belgrade, 10 juillet.

Le ministre de l'instruction publique envoie un certain nombre de professeurs en Russie, en France et en Autriche-Hongrie, pour y étudier les établissements scolaires, et en particulier les écoles secondaires. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

Conformément à une décision du sous-secrétaire d'Etat des colonies en date du 6 mars 1891, un concours pour l'obtention de l'emploi de commis de 3e classe du commissariat colonial sera ouvert, dans les colonies et en France, le 3 août 1891, à huit heures du matin.

Pourront prendre part à ce concours :

1° Les écrivains servant dans les bureaux du service administratif aux colonies ;

2° Les officiers mariniers et les sous-officiers des corps de troupe de la marine ou de la guerre libérés du service ;

3° Les jeunes gens pourvus du diplôme de bachelier ès lettres ou ès sciences ou du titre d'instituteur ;

4° Les employés titulaires ou auxiliaires des directions de l'intérieur des colonies.

Les candidats se font inscrire sur une liste ouverte à cet effet dans les colonies, au secrétariat du chef du service administratif ; dans les ports du Havre, de Nantes, de Bordeaux et de Marseille à celui du chef du service colonial, à Paris, au service central des colonies.

Ils doivent être âgés de dix-huit ans au moins et de trente ans au plus, à moins qu'ils ne comptent des services antérieurs qui leur permettent de réunir à cinquante-six ans le nombre d'années exigé pour l'obtention d'une pension de retraite.

Le concours ne comprend que des épreuves écrites, savoir :

1° Une dictée d'au moins deux pages qui, après avoir été écrite rapidement, devra être recopiée à main posée ;

2° Une composition sous forme de réponse à diverses interrogations sur les principes élémentaires de la grammaire française ;

3° Un problème d'arithmétique ;

4° Une composition sous forme de réponse à diverses interrogations portant sur les principes élémentaires de l'arithmétique, sur le mesurage, le cubage et le système métrique ;

5° Une épreuve semblable en ce qui concerne la géographie.

Il est attribué un bénéfice de 50 points aux candidats qui produiront l'un des diplômes de bachelier ès lettres ou ès sciences, et un bénéfice de 100 points à ceux qui produiront ces deux diplômes. Le même bénéfice de 50 points est attribué aux écrivains servant dans les bureaux du service administratif aux colonies ainsi qu'aux anciens officiers mariniers et sous-officiers. Ce bénéfice leur comptera seulement pour le classement et ne pourra les faire admettre à l'emploi de commis de 3e classe que s'ils obtiennent, pour leurs compositions, le nombre minimum de 585 points exigé pour être déclaré admissible.

Les coefficients indiquent la valeur de chaque partie du programme sont fixés comme suit :

Ecriture	8
Orthographe	10
Eléments de grammaire	6
Problème d'arithmétique et sur le cubage et le mesurage	5
Eléments d'arithmétique et système métrique	5
Rédaction (à juger sur l'ensemble des compositions)	6
Géographie	5

Les candidats doivent produire, à l'appui de leur demande, les pièces suivantes :

1° Une expédition de leur acte de naissance, sur papier libre ;

2° Un extrait du casier judiciaire, sur papier libre ;

3° Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le maire de la commune où est fixée leur résidence ;

4° Un certificat constatant les services qu'ils auraient rendus dans l'une des carrières publiques ;

5° Un certificat de bonne conduite, s'ils réunissent des services militaires ;

6° Un certificat délivré, soit par les conseils de santé coloniaux, soit par des médecins de la marine ou de l'armée, et constatant qu'ils sont propres au service ;

7° Les diplômes universitaires dont ils pourraient être pourvus.

La liste sera close le 18 juillet 1891.

Des frais de route à raison de 15 centimes par kilomètre seront attribués aux candidats pour se rendre à la localité où ils seront appelés à concourir et pour retourner ensuite à leur domicile.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Paquebots-poste français de la côte occidentale d'Afrique.

A partir du mois courant, le nombre des voyages effectués par les paquebots-poste naviguant entre la France et la côte occidentale d'Afrique a été doublé.

Les départs de France ont lieu aux dates suivantes : de Bordeaux, le 10 de chaque mois, par les paquebots de la compagnie des chargeurs réunis.

De Marseille, tous les mois, le 15 ou le 25, alternativement, à compter du 15 juillet courant, par les paquebots de la compagnie Fraissinet.

Les correspondances pour le Sénégal, le Congo et les autres établissements français de la côte occidentale d'Afrique doivent, pour profiter des départs, être déposées à Paris, la veille au plus tard, jusqu'à la 7e levée, effectuée entre quatre et six heures du soir, pour l'expédition par les bureaux ambulants de nuit.

SÉNAT

Session ordinaire de 1891.

Ordre du jour du jeudi 16 juillet.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet l'ouverture au ministre du commerce, de l'industrie et des colonies (2e section), sur l'exercice 1891, d'un crédit extraordinaire de 5,500,000 fr. pour faire face aux dépenses de la pose d'un câble entre Marseille et Tunis et d'un câble entre Marseille et Oran. (Nos 148 et 156, sess. 1891. — M. Ernest Boulanger, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à ouvrir au ministre de la marine, sur l'exercice 1891, un crédit de 20,000 fr. pour venir en aide aux familles des marins qui ont péri dans le naufrage de la goélette la *Bretagne*. — (Nos 100 et 157, sess. 1891. — M. Lucien Dautresme, rapporteur.)

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels. (Nos 19 et 138, sess. 1891. — M. Tolain, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du jeudi 16 juillet 1891 comprendront :

Galeries. — Depuis M. Alfred Girard, jusques et y compris M. l'amiral Halna du Fretay.

Tribunes. — Depuis M. Munier, jusques et y compris M. Sébline.

(*2e Supplément.*)

Convocation du lundi 13 juillet

Commission de finances (année 1891), à .eux heures.

Convocations du mercredi 15 juillet.

Commission de l'Algérie, à deux heures. - Local du 1er bureau.

Sous-commission des douanes (Matières ninérales), à deux heures.

Convocations du jeudi 16 juillet.

Commission relative à l'organisation des olonies et possessions françaises, à une eure et demie. — Local du 3e bureau.

Commission des chemins de fer (année 891), à une heure. — Local du 2e bureau.

5e commission d'initiative parlementaire juin 1890), à une heure et demie. — Local u 5e bureau.

Commission générale des douanes, à une eure.

Commission relative à l'exercice de la iédecine, à neuf heures et demie du ma-in. — Local du 2e bureau.

MM. les sénateurs sont informés que des illets pour la revue du 14 juillet sont mis leur disposition, au secrétariat général de a questure, à raison de trois billets par sé-ateur.

Ces billets pourront être retirés, soit per-onnellement, soit par lettre, jusqu'au lundi 3 juillet à deux heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

5e législature. — Session ordinaire de 1891.

Ordre du jour du mercredi 15 juillet.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

1. — Discussion de la proposition de loi, modifiée par le Sénat, ayant pour objet d'étendre à certains travaux l'application du décret du 26 pluviôse-28 ventôse an II. (Nos 1539-1592. — Urgence déclarée. — M. Dupuy-Dutemps, rapporteur.)

2. — Suite de la discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes. (Nos 932 et annexe-1257 et annexes. — Urgence déclarée. — M. Méline, rapporteur général.)

Huiles minérales (Nos 197, 198, 199 et 115).

Armes (Nos 580 à 589).

Ouvrages en bois (Nos 590 à 603 *quater*).

Tissus de soie (Nos 459, 460, et 460 *bis*).

Tissus de coton (Nos 404 à 437).

Bonneterie (N° 390).

Dentelles et guipures de lin (N° 391).

Tapis (N° 442).

Dentelles de laine (N° 448).

Ouvrages de sparterie (Nos 606 à 613).

Suite des ouvrages en matières diverses (Nos 614 à 633).

3. — 1re délibération sur le projet de loi sur l'exercice de la médecine vétérinaire. (Nos 278-850. — M. Jumel, rapporteur.)

4. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Albert Chiché, ayant pour objet de compléter les dispositions de la loi du 25 juin 1841, prohibant la vente aux enchères des marchandises neuves. (Nos 687-808. — M. Vallé, rapporteur.)

5. — Discussion sur la prise en considération de : 1° la proposition de loi de M. Charles Beauquier, concernant la réforme administrative; 2° la proposition de résolution de M. du Breuil de Saint-Germain et plusieurs de ses collègues, tendant à la nomination d'une commission de vingt-deux membres pour la revision des services administratifs. (Nos 80-175-207. — Rapport de M. Barbe.)

6. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de résolution de MM. Maurice-Faure et Adolphe Turrel, ayant pour objet la nomination d'une commission concernant la réforme administrative. (Nos 262-477. — M. Georges Trouillot, rapporteur.)

7. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Cuneo d'Ornano et plusieurs de ses collègues, portant abrogation du paragraphe 3 de l'article 3 de la loi du 28 février 1872 (Commerce des boissons). (Nos 840-898. — M. Vilfeu, rapporteur.)

8. — 1re délibération sur le projet de résolution de M. Camille Cousset, ayant pour but d'instituer auprès de la Chambre des députés un service administratif spécial en vue de faciliter l'élaboration et la rédaction des projets de loi. (Nos 372-641. — M. Francis Charmes, rapporteur.)

9. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Armand Després, concernant : 1° l'organisation d'un conseil de Paris faisant fonctions de conseil général et de conseil municipal; 2° la réunion des communes du département de la Seine au département de Seine-et-Oise. (Nos 558-706. — M. Baulard, rapporteur.)

10. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Emile Jamais et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article 9 de la loi du 8 décembre 1883 sur l'élection des tribunaux de commerce. (Nos 263-354-1038. — M. Bézine, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Philipon, ayant pour objet de modifier les articles 129 et 130 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation des conseils municipaux. (Nos 613-664-1050. — M. Philipon, rapporteur.)

12. — Discussion sur la prise en considération des propositions de loi : 1° de M. Maxime Lecomte et plusieurs de ses collègues sur l'élection des sénateurs ; 2° de M. Hubbard et plusieurs de ses collègues, tendant à la nomination des sénateurs par le suffrage universel. (Nos 921-931-1039. — M. Jullien, rapporteur.)

13. — 1re délibération sur : 1° la proposition de loi de M. Philipon, relative à la propriété littéraire et artistique ; 2° la proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative aux dessins et modèles industriels ; 3° la proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur les fraudes en matière artistique. (Nos 68 et annexes 91-97-332-763. — M. Philipon, rapporteur.)

14. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Pierre Legrand et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet d'étendre aux voyageurs à la commission et aux représentants de commerce le bénéfice de l'article 549 du code de commerce applicable aux commis en cas de faillite du patron. (Nos 929-1040. — M. Jullien, rapporteur.)

15. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Dupuy-Dutemps, ayant pour objet d'abroger l'article 742 du code de procédure civile et de le remplacer par une disposition permettant l'emploi de la stipulation de la clause dite « voie parée » dans les actes d'obligation. (Nos 586-783. — M. Dupuy-Dutemps, rapporteur.)

16. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Camille Cousset, tendant à supprimer pour l'avenir les pensions civiles. (Nos 965-1042. — M. Bigot, rapporteur.)

17. — Discussion de la proposition de loi de M. David (Alpes-Maritimes), relative aux nominations des gouverneurs et sous-gouverneurs du Crédit foncier et de la Banque de France. (Nos 563-761. — Urgence déclarée. — M. David (Alpes-Maritimes), rapporteur.)

18. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Bourgeois (Jura), ayant pour but de remplacer l'impôt sur la prime d'assurance contre l'incendie par un impôt sur la valeur assurée. (Nos 130-334-750. — M. Paul Guieysse, rapporteur.)

19. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 7e commission des pétitions sur la pétition des époux Alziary de Roquefort, à Paris. (Voir annexe au feuilleton n° 159, du jeudi 15 janvier 1891, page 4. — Pétition n° 705. — M. Léon Talou, rapporteur.)

20. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Pierre Richard et plusieurs de ses collègues, tendant à interdire aux titulaires de fonctions publiques le droit de se servir de leur nom ou de leur qualité pour patronner des sociétés financières. (Nos 153-281. — M. Delcassé, rapporteur.)

21. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'instruction criminelle. (Nos 165-1114. — M. Bovier-Lapierre, rapporteur.)

22. — 1re délibération sur le projet de loi et sur la proposition de loi de M. Gauthier (de Clagny), relatifs à la réduction de la prescription en matière d'impôt sur le revenu des valeurs mobilières. (Nos 469-508-565-1143. — M. Gauthier (de Clagny), rapporteur.)

23. — 2e délibération sur la proposition de loi de M. Maxime Lecomte, tendant à une modification de l'article 2102 du code civil. (Nos 128-219-689. — M. Loriot, rapporteur.)

24. — Discussion sur la prise en considération des propositions de loi : 1° de M. Guillemet; 2° de M. Victor Prost, concernant l'élection des sénateurs. (Nos 950-956-1171. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

25. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. de La Martinière et plusieurs de ses collègues sur le remboursement des valeurs mobilières par voie de tirage au sort. (Nos 114-435-1341. — M. Achille Adam, rapporteur.)

26. — 1re délibération sur le projet de loi portant organisation du cadre des officiers de la marine et des équipages de la flotte. (Nos 1000 (rectifié)-1001-1002-1135-1306-1401-1582. — M. Le Myre de Vilers, rapporteur.)

27. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Royer (Aube), tendant à la suppression du concours du second notaire et de l'assistance des témoins instrumentaires pour la réception des actes notariés ordinaires. (Nos 1239-1309. — M. Babaud-Lacroze, rapporteur.)

28. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Thellier de Poncheville, tendant à la réunion des ministères du commerce et des travaux

publics. (N°s 964-1094. — M. du Saussay, rapporteur.)

29.— 2e délibération sur la proposition de loi de M. Thellier de Poncheville et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier plusieurs dispositions légales relatives au mariage, dans le but de faciliter le mariage des indigents. (N°s 204-300-481-654-1383. — M. Thellier de Poncheville, rapporteur.)

30. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Barodet et plusieurs de ses collègues, ayant pour but de réaliser progressivement la diffusion et la transformation de la propriété, l'amortissement de la dette publique, la diminution des impôts et l'extinction du paupérisme par la suppression de l'hérédité en ligne collatérale. (N°s 1131-1290. — M. Barodet, rapporteur.)

31. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Albert Chiché et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les dispositions de l'article 6 de la loi du 30 janvier 1872 relativement à la taxe payée par les navires pour frais de quai. (N°s 1288-1329. — M. Paul Le Roux, rapporteur.)

32. — Discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1884. (N°s 55-661. — M. Philipon, rapporteur.)

33. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Jacques Piou, ayant pour objet de modifier les articles 457, 459 et 466 du code civil relatifs à la vente et au partage des biens de mineurs. (N°s 168-312-551-680-1492. — M. Jacques Piou, rapporteur.)

34. — 1re délibération sur les propositions de loi : 1° de M. Charles Boysset et plusieurs de ses collègues, tendant à assurer la liberté du vote ; 2° de M. Boissy-d'Anglas, tendant à assurer le secret du vote ; 3° de M. Gaston Laporte et plusieurs de ses collègues sur la liberté et le secret du vote dans les diverses élections municipales et législatives ; 4° de M. Georges Trouillot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet d'assurer le secret du vote. (N°s 107-256-269-363-385-737.— M. Georges Trouillot, rapporteur.)

Les billets distribués dans la séance du mercredi 15 juillet et portant le n° 97 seront valables pour la séance qui suivra celle du jeudi 16 juillet et comprendront :

Galeries : Depuis M. Levet, jusques et y compris M. Mercier.

Tribunes : Depuis M. le marquis de Villeneuve, jusques et y compris M. de Baudry d'Asson.

MM. les députés sont informés que des billets pour la revue du 14 juillet, donnant accès dans la tribune officielle, sont mis à leur disposition à raison de trois pour chacun d'eux.

Ces billets pourront être retirés au secrétariat général de la questure, soit personnellement, soit par lettre, jusqu'au lundi 13 juillet, à trois heures.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES SCIENCES

Séance du 6 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. DUCHARTRE

M. Marey, de retour de Naples, fait une communication sur « le vol des insectes », étudié par la photochronographie. En raison de l'extrême rapidité du mouvement des insectes, il a fallu trouver une disposition de l'appareil photographique et de l'éclairement qui permît, pour avoir tous les détails du vol, de réduire le temps de pose à un vingt-cinq-millième de seconde. M. Marey fait connaître succinctement les détails du dispositif qu'il met en œuvre. Du reste, on pourra voir la photochronographie en fonction au laboratoire de M. Marey au parc des Princes, les jeudis 16, 30 juillet et le 3 août à trois heures.

M. Moissan transmet ses dernières recherches sur le tétraiodure de carbone obtenu au moyen de l'action réciproque de l'iodure de bore et du chlorure de carbone à froid. Après la volatilisation cet iodure de carbone se présente en beaux cristaux rouges présentant la transparence et la réfringence des cristaux de rubis obtenus synthétiquement par Fremy.

M. Sarran analyse, au nom de M. Mercadier, des recherches sur « la détermination des constantes et du coefficient d'élasticité de l'acier-nickel. »

M. le professeur Lannelongue a la parole pour lire une note ayant pour titre : « Méthode de transformation prompte des produits tuberculeux des articulations et de certaines autres parties du corps humain. »

Il y a maintenant quatre mois, dit M. Lannelongue, que j'ai entrepris sur l'homme les premiers essais d'une méthode de traitement des produits tuberculeux. Durant ce temps, je l'ai appliquée aux diverses modalités de l'affection tuberculeuse, aux types dont les manifestations montrent avec évidence les étapes successives de son évolution, depuis la période initiale de l'infection jusqu'aux degrés les plus avancés comprenant la mortification des tissus ou leur déchéance très avancée. Les résultats obtenus, observés avec le soin et la rigueur que comporte une pareille étude, me paraissent devoir être divulgués aujourd'hui pour être désormais soumis à un libre examen et au jugement de tous. D'une part, l'importance du sujet l'exige ; d'autre part, la simplicité de la méthode et la promptitude de ses effets permettront au plus modeste praticien comme à l'expérimentateur le plus habile d'en apprécier la valeur.

Il ne s'agit pas d'ailleurs, telle est du moins ma conviction, d'un remède spécifique visant spécialement et uniquement le bacille, qu'il détruirait dans un délai rapide. Il s'agit de l'emploi d'un agent chimique, jouissant de propriétés spéciales à l'égard des tissus vivants ; cet agent, antiseptique assez puissant, est le chlorure de zinc, employé suivant une méthode particulière, dont je préciserai plus tard les détails.

La lésion que produit le bacille tuberculeux étant presque toujours localisée en une place déterminée de l'organisme, il m'a semblé que c'était en ce lieu que devait s'exercer avec le plus de succès toute action médicatrice ; il m'a semblé aussi qu'on imiterait de tous points le travail naturel de guérison si l'on parvenait à transformer en un tissu fibreux représentant les cicatrices, processus curateur de presque toutes les altérations organiques, le tissu morbide composé d'éléments destinés à dégénérer presque toujours et à devenir, dans l'immense majorité des cas, des foyers d'infection pour les parties voisines d'abord, pour les régions plus éloignées ensuite, pour l'économie tout entière enfin.

En un mot, la méthode a pour but de scléroser le tissu tuberculeux, quel qu'en soit le siège ; elle cherche la condition qui semble la plus contraire à l'existence du bacille, puisque cet agent disparaît ou se montre impuissant lorsqu'elle se trouve réalisée.

La méthode que je préconise, continue M. Lannelongue, consiste à faire pénétrer l'agent thérapeutique, choisi pour des raisons spéciales, non point dans les fongosités, ni dans les foyers tuberculeux, mais en dehors d'eux et autour d'eux seulement. La constatation anatomique et le mode d'accroissement des foyers tuberculeux viennent tout d'abord plaider avantageusement en sa faveur. En effet, tandis qu'à la périphérie de ces foyers se trouvent les produits les plus récents et jeunes, on ne rencontre au centre que des produits d'un autre âge et dégénérés, frappés de mort ou en voie de nécrobiose. Cela revient à dire que la fonction bacillaire s'accomplit toujours excentriquement et que les tissus normaux, formant la limite du foyer morbide, sont comme une matrice élaborant sans cesse, sous l'incitation du bacille, les néoplasmes tuberculeux qui se propagent de la sorte de proche en proche et par continuité du tissu.

De là l'obligation de modifier avant tout la couche périphérique où se fait l'ensemencement ; mais il est aussi essentiel d'opérer la transformation de la couche farcie de tubercules où le bacille est en plein travail. On ne doit pas oublier d'ailleurs que la zone où siègent les altérations spécifiques reçoit ses vaisseaux, c'est-à-dire les éléments de sa nutrition, de la couche périphérique qui se continue avec elle.

L'expérimentation enseigne que le chlorure de zinc produit une transformation fibroïde remarquable dans les tissus normaux des animaux. Or, on obtient les mêmes effets sur les tissus altérés, sur le tissu tuberculeux en particulier. Le médicament fixe, en les tuant, les éléments anatomiques au point où il est déposé et même à une plus grande distance ; il oblitère un certain nombre de capillaires et de petits vaisseaux ; il provoque enfin une irritation inflammatoire des parois vasculaires qui rétrécit le calibre des artères et des veines dans une étendue notable, parfois éloignée du point initial.

Mais il se produit, en même temps, une modification locale d'une importance bien autrement grande. Très rapidement, presque en quelques heures, il se fait au sein des tissus altérés, par diapédèse et probablement aussi par prolifération cellulaire, un afflux énorme de nouveaux éléments anatomiques. L'irruption soudaine et intense des jeunes cellules a lieu non seulement au point d'application du remède, mais aussi à une certaine distance, par diffusion de l'agent thérapeutique ; ces cellules empâtent la périphérie des fongosités comme elles infiltrent dans de fortes proportions le néoplasme tuberculeux. L'afflux des éléments embryonnaires au lieu intéressé est énorme ; il a été étudié dans les poumons, le foie, les muscles, le tissu cellulaire des animaux et aussi chez l'homme. On peut, d'après les dessins présentés par M. Lannelongue, juger de l'abondance de

la prolifération et de la richesse extrême de l'ancien tissu en nouveaux éléments.

La lutte s'établit dès ce moment entre les éléments amoncelés et le bacille, particulièrement entre les cellules migratrices et cet agent, en vue de l'absorber et de le détruire. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, les éléments du tissu morbide que l'agent thérapeutique avait fixés par son contact se résorbent lentement et disparaissent, repris par l'organisme; les jeunes cellules, au contraire, s'organisent avec une grande activité et constituent un tissu fibreux, serré, d'autant plus compact que les vaisseaux y sont moins nombreux et d'un plus petit calibre; peut-être même l'altération de ces vaisseaux, se poursuivant loin du lieu de l'injection, propage-t-elle l'irritation dans les tissus qu'ils alimentent. On peut apprécier, dès le lendemain de l'intervention, la formation du nouveau tissu dont les qualités s'affirment rapidement si l'on a eu recours à une solution au dixième. A la sclérose des fongosités articulaires s'ajoute un ostéome sous-périosté diffus avec condensation osseuse.

Qu'il me soit permis, ajoute M. Lannelongue, de dire ici que chez mes vingt-deux premiers malades sans exception j'ai obtenu une transformation favorable, qui s'est traduite par la guérison ou par une amélioration annonçant une guérison prochaine. Mais est-ce bien guérison qu'il faut dire et cette guérison est-elle définitive? Un examen des jeunes malades atteints de lésions graves du genou, par exemple, ne permet-il pas de considérer comme guéris ceux dont les parties ont retrouvé leurs fonctions et presque leur forme, qui ne ressentent aucun phénomène anormal, qui marchent toute la journée, dont le développement général se fait bien et avec régularité, dont le poids augmente progressivement, qui vivent enfin de la vie commune des autres enfants? Une opinion presque unanime les ferait considérer comme guéris. Et pourtant, malgré ces faits et ces apparences, on ne saurait trop apporter de réserve dans la conclusion.

La guérison dans l'espèce, dit M. Lannelongue, c'est la disparition du bacille, et cette disparition, je ne puis pas l'affirmer d'une manière absolue. Il est vrai que, chez un de nos malades, nous avons constaté avec M. Achard, dans une plaque qui a été extirpée après traitement, une transformation fibro-graisseuse du tissu, sans y rencontrer un seul bacille, et l'inoculation à un cobaye faite il y a deux mois n'a pas abouti; l'animal est encore sain et sauf. Mais ne me suis-je pas trompé dans le diagnostic de tuberculose costale avec fongosités symptomatiques? Je préfère rester dans le doute et accepter la responsabilité d'un diagnostic inexact pour ne pas trop m'avancer.

Cependant, tout porte à croire qu'une transformation totale d'un tissu tuberculeux en tissu fibreux est difficilement compatible avec la vie du bacille, et chez quelques-uns de nos malades celui-ci garde depuis deux mois et plus un silence de mort. La constitution du nouveau tissu diminue en tous cas les sources de l'infection, car il est depuis longtemps avéré que les foyers tuberculeux mous et imprégnés de liquides ou de sucs sont de beaucoup les plus dangereux pour les régions voisines et l'économie entière. Donc, conclut M. Lannelongue, si le bacille persiste dans les tissus sclérosés, question que nous cherchons à résoudre expérimentalement, en attendant des preuves tirées de l'examen des pièces anatomiques provenant de l'homme, il semble être confiné dans une place où il est comme encapsulé et devenu inoffensif, toute trace de son activité n'apparaissant plus depuis un temps qui s'accroît tous les jours. Un avenir très prochain fixera définitivement ce point.

Dans la salle des Pas-Perdus de l'Académie M. le professeur Lannelongue avait fait venir quelques-uns de ses malades, notamment une fillette de quatorze ans, une enfant de six ans et un petit garçon de huit ans. Ces enfants, atteints d'arthrites tuberculeuses au coude, au genou, paraissent guéris; on fait mouvoir les bras, les jambes, comme si les articulations avaient toujours été libres.

Après la communication de M. Lannelongue, l'Académie se forme en comité secret.

HENRI DE PARVILLE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 10 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. OPPERT

M. de Clercq a confié à M. Heuzey, pour l'étudier devant l'Académie, une tête de grande statue chaldéenne faisant partie de sa collection d'antiquités orientales. C'est un morceau de sculpture, dont le style, à la fois puissant et raffiné, peut se comparer à celui de quelques belles œuvres archaïques. On y remarque surtout un luxe minutieux dans l'arrangement de la chevelure et de la barbe, en opposition avec les têtes rasées que l'on rencontre ordinairement dans les représentations chaldéennes.

M. Heuzey montre que les deux usages contraires ont existé parallèlement en Chaldée dès la plus haute antiquité. Le type chevelu et barbu distingue ordinairement, outre les dieux et les héros, des personnages de rang royal ou princier et certaines figures d'apparence militaire ou pastorale.

L'usage contraire paraît conserver un caractère d'observance sacerdotale; c'est sans doute à ce titre qu'il est adopté par les *patesi*, ou prêtres-rois, comme Goudea; mais il peut ne résulter, pour eux, que d'une obligation temporaire, par exemple de l'accomplissement d'un vœu ou d'une cérémonie religieuse. Il est certain, d'autre part, que les populations sémitiques ont réagi contre cette coutume des anciennes sociétés. Les Hébreux flétrissent l'abus hérétique du rasoir, comme une calvitie volontaire et une superstition des Gentils. On voit aussi, avec la suprématie militaire des Assyriens, se généraliser en Orient la mode de la barbe longue et de la chevelure abondante.

Ces observations concordent de très près avec l'opinion à laquelle M. de Clercq est arrivé de son côté en commentant, dans la nouvelle livraison de son *Catalogue*, une statuette chaldéenne à la tête rasée qui fait aussi partie de sa collection.

M. Héron de Villefosse communique de la part de M. le comte du Paty, contrôleur civil suppléant de Tozeur, une inscription romaine fort intéressante qui a été récemment découverte dans le Bled-Tarfasui, entre Tozeur et Gafsa, par les agents du service forestier de Tozeur, chargés de creuser un puits en cet endroit.

Ce texte a été gravé sous le règne de Nerva, en l'an 97. Il contient le nom complet d'un personnage très imparfaitement connu jusqu'à ce jour, et dont la carrière avant son élévation au consulat était tout à fait ignorée. C'est Q. Fabius Barbarus Valerius Magnus Julianus, mentionné sous le nom de Q. Fabius Barbarus dans un diplôme de Trajan conservé au musée de Saint-Germain.

Cette mention nouvelle permet de combler une lacune dans la liste des gouverneurs de Numidie où ce personnage doit prendre rang immédiatement avant L. Munatius Gallus, légat de Trajan, fondateur en l'an 100 de la colonie de Tharnugadi.

De plus, cette inscription renferme un nom géographique et fait connaître un poste fortifié, le *Castellum Thigensium*, établi sur une voie importante qui mettait en communication la région des oasis et la province proconsulaire d'Afrique.

Enfin elle permet d'affirmer une fois de plus que toute la région saharienne située au sud de la proconsulaire, était placée sous l'autorité du légat impérial de Numidie, chargé avec ses troupes d'assurer, dans cette région, la sécurité des voyageurs.

M. Wallon, secrétaire perpétuel, fait hommage d'un ouvrage intitulé *les Noms gaulois chez César et Hirtius*, dont les auteurs sont MM. d'Arbois de Jubainville, Ernault et Dottin.

M. Heuzey présente la *Collection de Clercq*, 2e fascicule du 2e volume.

M. Hamy présente, au nom de l'auteur, M. F. de Montessus de Ballore, *le Salvador précolombien*.

M. Deloche offre au nom de l'auteur, M. L. Drapeyron : 1° *l'Evolution de notre premier atlas national sous Louis XIII*; 2° *la Géographie et la Topographie du service du maréchal de Moltke*.

J.-B. MISPOULET.

ACADÉMIE DES SCIENCES morales et politiques.

Séance du samedi 11 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES PICOT, VICE-PRÉSIDENT

En l'absence de M. Jules Simon, M. Glasson remplit les fonctions de secrétaire perpétuel.

Il est fait hommage à l'Académie des brochures ou volumes suivants :

Le Commerce rochelais, par M. Emile Garnault, secrétaire-archiviste à la Rochelle;

Notes critiques sur l'histoire militaire, sans nom d'auteur;

Coutumes des pays et comtés de Flandre, par M. van Severen;

Du tome VII du *Recueil des Ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, par M. Jules de la Court, conseiller à la cour d'appel de Bruxelles.

D'un nouveau volume des *Rapports du jury international* sur l'Exposition universelle de 1889. Ce volume contient les produits alimentaires (Groupe VII);

De 77 volumes formant la collection de la Société d'histoire russe. Cette collection est offerte par le correspondant russe récemment élu.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Léon Smith, par laquelle il déclare être l'auteur du mémoire sur les *transports maritimes* qui a été récompensé, et d'une lettre de M. Hubert Valleroux, avocat à la cour d'appel, qui se fait connaître comme auteur du travail sur *Vauban économiste* également récompensé. M. Hubert Valleroux a déjà été couronné plusieurs fois par l'Académie. Les noms des lauréats seront proclamés dans la séance publique de l'Académie.

M. Gréard offre, de la part de l'auteur, M. Paul Delalain, une brochure intitulée : *Etude sur le libraire parisien du treizième au quinzième siècle*, d'après les documents publiés dans le cartulaire de l'Université de Paris. Cet opuscule imprimé avec un luxe digne de la maison dont il porte le nom donne la traduction des documents relatifs aux rapports de l'Université de Paris avec ceux de ses *supposts* et officiers qui étaient chargés du commerce et de l'échange des manuscrits. Un savant commentaire explique les usages de cette époque. En outre, la traduction est précédée d'une étude sur la vie et les obligations du libraire parisien. M. Delalain distingue les libraires éditeurs qui produisaient des manuscrits nouveaux et les libraires commerçants qui vendaient les manuscrits existants. Les premiers avaient un bureau qui était en même temps un atelier où l'enlumineur achevait les exemplaires de luxe; les autres avaient une boutique ou colportaient les ouvrages. Une très curieuse comparaison de la situation respective des libraires à Paris et à Bologne, sièges des deux Universités qui tenaient la tête de l'enseignement public, complète ce travail qui fait honneur à la libraire parisienne et à l'un de ses chefs le plus justement estimés.

M. Glasson fait hommage, de la part de l'auteur, M. Paul Nourrisson, avocat à la cour d'appel, d'un travail sur *le risque professionnel et les accidents du travail.* C'est le complément du livre estimé du même auteur sur l'*Ouvrier et les accidents.* M. Nourrisson se demande s'il existe un risque professionnel résultant des progrès de l'industrie, inhérent à certaines professions, en dehors de toute faute du patron et de l'ouvrier et autorisant cependant celui-ci à demander des dommages-intérêts au patron en cas d'accident. Il n'hésite pas à répondre négativement. Il ajoute que certains métiers depuis longtemps pratiqués sont beaucoup plus dangereux que bien des industries récentes. La théorie du risque professionnel est considérée par quelques personnes comme un acheminement à l'assurance obligatoire de l'ouvrier par le patron, et, dès maintenant, certains patrons prennent les devants, cédant aux tendances actuelles. Mais il appartient au législateur de résister à des tendances contraires au droit et dont on ne peut prévoir les conséquences. Le travail de M. Nourrisson sera lu avec un vif intérêt.

M. Emile Bourgeois, professeur d'histoire à la faculté des lettres de Lyon, achève la lecture de son travail sur Alberoni et la princesse des Ursins. Il arrive à la disgrâce de cette dernière. On s'est perdu, dit-il, en conjectures sur les causes de cette disgrâce subite. On a cherché à l'expliquer par une puissante intervention dont Elisabeth Farnèse n'aurait été que l'instrument. Saint-Simon n'a pas manqué, selon son habitude, de saisir l'occasion de mettre une vilaine action sur le compte de madame de Maintenon. Les recherches récentes de MM. Alfred Baudrillart et de Courcy ont contribué à jeter une vive lumière sur ce point.

Alberoni a donné le mot de cette énigme historique dans un petit billet, adressé à son ami Rocca, où on lit : « Cher ami, les conférences que nous avons eues entre quatre yeux ont produit cette félicité. » Son but est de s'emparer du gouvernement espagnol pour le plus grand profit de l'Italie. Il conquiert l'entourage du roi et distribue des portraits de la nouvelle reine, dont l'avènement devait faire disparaître la princesse des Ursins de la scène politique. Celle-ci en eut le pressentiment et pensa à se retirer; puis, encouragée par le gouvernement français, elle se décida à rester pour combattre celle qu'elle avait espéré gouverner.

Ce fut, entre la princesse et l'abbé, une lutte sourde dans laquelle les Italiens finirent par l'emporter.

Alberoni, envoyé par le roi au-devant d'Elisabeth, la rencontrait à Pampelune et en recevait le meilleur accueil. C'était pour elle un compatriote au milieu d'étrangers. Alberoni lui ménagea des surprises agréables et ne négligea rien pour établir son influence. A partir de ce moment, l'attitude et la conduite de la reine ne ressemblèrent plus à celles qu'elle avait eues jusque-là. Elle mit autant de hâte à rejoindre son époux qu'elle en avait paru peu soucieuse depuis deux mois. Ce changement n'échappa pas à madame des Ursins: elle vit son pouvoir menacé, et, ne pouvant tourner l'obstacle, elle essaya de le renverser. Elisabeth, sur les conseils d'Alberoni, se montrait amicale. Telle était la situation au moment où se joua ce drame rapide qui mit fin à la puissance de madame des Ursins.

Lorsque la nouvelle reine arriva à Guadalaxara, le 24 décembre, le roi la mena tout de suite à la chapelle où le mariage fut célébré et de là dans la chambre où sur-le-champ ils se mirent au lit, à six heures heures du soir, afin de se lever pour la messe de minuit. Madame des Ursins était aussitôt contrainte de s'éloigner. La reine et l'abbé étaient désormais maîtres d'établir à Madrid la politique italienne rêvée par Alberoni.

M. Paul Leroy-Beaulieu présente, de la part de l'auteur, M. Louis Deschamps, un ouvrage intitulé *Histoire de la question coloniale en France.* L'auteur a recueilli, sur la question, toutes les manifestations de l'opinion publique ; ouvrages, articles de journaux et de revues. Il n'est pas favorable à la colonisation et reconnaît néanmoins que l'opinion ne saurait rester neutre ou indifférente. La colonisation peut réussir, si l'on opère certaines réformes, telles que la décentralisation et la refonte de l'esprit public au moyen d'un changement dans le système d'éducation; il se déclare adversaire de l'enseignement classique. Ce qui lui paraît gêner l'essor de notre colonisation, c'est l'opposition entre la politique continentale et la politique coloniale.

Notre histoire, dit-il, est pleine d'aventuriers qui s'en vont explorer les pays découverts par d'autres. Ce qui nous manque, c'est la persévérance. Au premier échec, nous voilà découragés. Sur ce point, il peut avoir raison ; mais lorsqu'il prétend que l'éducation classique est un obstacle à la colonisation, il n'y a qu'à lui opposer ce qui se passe à l'heure actuelle en Tunisie où les seuls colons sont précisément des personnes appartenant à la bourgeoisie, comme autrefois on a vu la petite noblesse ou la haute bourgeoisie peupler nos anciennes colonies.

M. Bardoux commence la lecture d'une étude intitulée *Lafayette à Olmütz.* Lafayette vient de passer la frontière et songe à se réfugier en Hollande chez un ami, puis y renonce et penche vers l'Angleterre où il espère trouver plus de sécurité. Il arrive, avec quelques amis, au bourg de Bouillon, à quelques lieues de la frontière, à la tombée de la nuit. Il est reconnu et conduit avec ses amis, sous bonne escorte, à Namur. Avant de partir, il écrit à sa femme : « Vous savez que mon âme n'est pas de trempe à se laisser abattre, mais vous la connaissez trop bien pour n'avoir pas pitié du déchirement que j'ai éprouvé en quittant ma patrie.... c'est moi qui, proscrit de mon pays pour l'avoir servi avec courage, ai été forcé de traverser un territoire soumis à un gouvernement ennemi pour fuir la France qu'il m'eût été si doux de défendre... Vous connaissez mieux que moi la liste de tous les patriotes qui ont été massacrés, soit par les Marseillais, soit par les ordres de MM. Pétion, Santerre et Danton... Quant à moi, ma perte est jurée depuis longtemps... »

On sépara les captifs; Lafayette et ses collègues de l'Assemblée nationale furent conduits à Luxembourg. Au moment du départ, il charge son aide de camp, Romeuf, de publier après sa mort un écrit, témoignage de la fermeté de ses convictions politiques. « Je me suis abandonné à mon sort, dit-il, pensant qu'il valait mieux périr par la main des tyrans que par les mains égarées de mes concitoyens. » Pendant trois mois, les prisonniers sont tenus isolés et privés de toutes nouvelles.

Mme de Lafayette était restée auprès de sa tante. Le 10 septembre 1792, un arrêté du comité de sûreté générale ordonnait de la conduire à Paris, elle et ses enfants. Elle montre alors, en diverses circonstances, une courageuse fermeté. Elle écrit à Brissot, qu'elle connaissait, et demande la révocation de l'arrêté qui la frappe injustement.

M. Bardoux a puisé dans les archives de Vienne, dans celles de France, dans les papiers de famille, les éléments de cette intéressante et vivante étude, dont la lecture est suspendue pour être reprise à la prochaine séance.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport de M. Waddington sur le concours pour le prix Bordin, dont le sujet est la *Morale de Spinoza.*

FÉLIX HÉMENT.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE

PRÉSIDENCE DE M. JOSSEAU

M. Georges Dureau a adressé une note sur les résultats du sucrage des vendanges pendant l'année 1890. Il résulte de cette note que la production totale des vins, cidres et poirés, avec sucrage au droit réduit, atteint, pour les six années de 1885 à 1890, le chiffre de 14,600,571 hectolitres.

La production des vins de sucre en 1890, soit 2,848,414 hectolitres, représente plus du dixième de la récolte des vins en France. La réduction des droits sur les sucres destinés à la vendange est donc excellente, aussi bien pour les fabricants de sucre que pour les viticulteurs.

M. Prillieux a présenté à la Société des seigles provenant du département de la Gironde et qui lui ont été adressés par M. Vassilière, professeur d'agriculture.

Ces seigles sont atteints par un insecte : il détermine une maladie qui se manifeste après la floraison. L'épi se décolore et se sèche le premier, l'affection gagne ensuite du haut vers le bas. Un ou deux épis d'une touffe commencent à être atteints; tout ou partie des autres le sont également.

M. Prillieux, en examinant ces seigles, a découvert qu'ils renferment le *Thrips cerealium*, cause de la maladie; cet insecte, long à peine d'un millimètre et demi, se rencontre surtout dans les glumes autour de l'ovaire, il empêche les grains de se développer et l'épi se sèche.

M. Laboulbène a présenté à la Société un travail de M. Aubin sur les scories de déphosphoration employées en agriculture.

13 échantillons de scories provenant de maisons différentes ont été analysés par M. Aubin et étudiés au point de vue de leur facilité de décomposition et de leur diffusion dans la terre, et il a trouvé que :

L'acide phosphorique a donné de 11.77 à 18.62 p. 100.

Le sesquioxyde de fer a donné de 1.44 à 17.93 p. 100.

Le protoxyde de fer a donné de 0.55 à 16.34 p. 100.

La chaux a donné de 33.04 à 44.35 p. 100.

La magnésie a donné de 6.90 à 13.60 p. 100.

Ces produits sont facilement décomposés par des agents peu énergiques, tels que l'acide carbonique, le citrate d'ammoniaque. Cela explique aisément la rapidité d'action des scories comme engrais, leur supériorité sur les phosphates fossiles et minéraux.

M. Lavalard a rendu compte du dernier concours hippique de la société percheronne, à Mortagne, tenu du 11 au 14 juin. Ce concours a été très brillant; il comptait plus de 300 animaux, qui ont rendu difficile la tâche du jury, par suite de la conformation suivie et des qualités remarquables que présentaient la plupart des étalons et des juments amenés par les éleveurs.

A Nogent-le-Rotrou, où avait lieu l'année dernière le concours, nous avions, a dit M. Lavalard, vu de beaux animaux présentant des formes étoffées, nous avions déjà signalé une grande amélioration parmi les étalons : ils étaient moins empotés et surtout moins engraissés que dans ces dernières années; mais à Mortagne, la transformation s'est encore accentuée, surtout pour les juments, qui se rapprochent peu à peu de notre ancien type percheron, avec de la taille et des formes élégantes. Il est vrai que nous sommes ici, à Mortagne, au milieu des deux parties du Perche qui concourent le plus à la production chevaline :

La première, qui fait naître les poulains, peuplée exclusivement de juments et de pouliches, comprend tous les cantons situés au nord-ouest et au sud de l'arrondissement de Mortagne;

La seconde, qui sèvre les poulains mâles et les élève, occupe tout l'est, le centre et le nord du même arrondissement.

Cette division n'est pas toujours nettement accentuée; mais ce qui est bien évident, c'est que les juments sont très nombreuses dans ces parages, et les différents types qui ont été présentés à Mortagne étaient remarquables :

	Eure-et-Loir.	Orne.	Sarthe.	Maine-et-Loire.	Total.
Etalons de 4 ans et au-dessus..	15	30	2	»	47
Etalons de 3 ans.	28	51	7	»	86
Etalons de 2 ans.	11	56	»	1	68
Juments suitées.	6	26	3	»	35
Juments de 4 ans non suitées ..	5	15	3	2	25
Juments de 3 ans.	1	11	»	»	12
Juments de 2 ans.	12	16	3	»	31
	78	205	18	3	304

C'est le département de l'Orne qui a présenté le plus grand nombre d'animaux, plus de 64 p. 100 du nombre total. La Sarthe augmente chaque année le nombre de chevaux exposés.

Le département d'Eure-et-Loir est celui qui a obtenu le plus de récompenses. En effet, les éleveurs de cette partie du Perche se sont vu attribuer le prix d'ensemble, les premiers prix des étalons de quatre ans et des poulains de trois ans. Le département de l'Orne compte les premiers prix des poulains de trois ans, des juments de quatre ans non suitées et des pouliches de deux ans.

En résumé, le 7e concours hippique de Mortagne démontre, une fois de plus, aux éleveurs percherons toute l'attention qu'ils doivent apporter dans la sélection des étalons et des juments; ils rechercheront la vigueur et les allures, en évitant de pousser au gros, ce qui avait été la pratique vicieuse de ces dernières années. Il est vrai que la demande de l'étranger, qui doit souvent être la règle des producteurs, les poussait dans cette voie. Mais aujourd'hui les Américains sont revenus à des idées plus saines. Ils ont compris que la qualité dominante du cheval percheron n'était pas tout entière dans un développement exagéré des masses musculaires, mais bien dans sa force et sa vitesse. Aussi, a dit M. Lavalard, nous nous rangeons à l'avis de ceux qui pensent « que la race percheronne doit être conservée aussi pure que possible de tout mélange étranger, qu'il faut respecter toutes ses variétés qui sont dues aux milieux dans lesquels elles sont nées et ont été élevées, et qu'enfin il faut améliorer au moyen de la réunion des meilleurs types du pays, de façon à corriger les défauts, tout en conservant intactes les qualités et les aptitudes. »

La séance publique annuelle de la distribution des récompenses de la Société nationale d'agriculture a eu lieu le 1er juillet 1891, sous la présidence de M. Develle, ministre de l'agriculture, assisté de MM. Tisserand et Philippe, directeurs au ministère. M. Develle, M. Josseau, président de la Société, et M. Passy, secrétaire perpétuel, ont pris successivement la parole.

Nous publierons ces intéressants discours.

Aujourd'hui nous nous contenterons de faire connaître les récompenses accordées :

Section de grande culture. — Sur le rapport de M. Risler, une médaille d'or à M. Jean Bignon, ingénieur agronome, pour ses études sur l'agriculture de la Bohême; — sur le rapport de M. Le Play, une médaille d'argent à M. Nicolle, professeur à l'école pratique d'agriculture de Coigny (Manche), pour son enseignement de la comptabilité agricole.

Section des cultures spéciales. — Sur le rapport de M. Duchartre, une médaille d'or à M. le comte de la Tour du Pin, propriétaire au château de Nanteau, par Nemours (Seine-et-Marne), pour ses belles plantations d'asperges; — sur le rapport de M. Prillieux, une médaille d'or à M. Mesrouze, propriétaire à Vandœuvres-en-Brenne, par Buzançais (Indre), pour son système de conduite de la vigne; — sur le rapport de M. Michel Perret, une médaille d'argent à M. Félicien Michotte, ingénieur à Paris, pour son ouvrage sur la ramie.

Section de sylviculture. — Sur le rapport de M. Bouquet de la Grye, une médaille d'or à M. Bartet, inspecteur adjoint des forêts, pour ses recherches relatives au mode d'accroissement des réserves dans les taillis sous futaies.

Section d'économie des animaux. — Sur le rapport de M. Chauveau, une médaille d'or à MM. Galtier et Violet, professeurs à l'école nationale vétérinaire de Lyon, pour leur travail intitulé *les Pneumo-Entérites infectieuses des fourrages*; — sur le rapport de M. Trasbot, une médaille d'argent à M. Rivet, médecin vétérinaire à Limoges, pour son mémoire sur la fièvre vitulaire; — sur le rapport de M. Chabot-Karlen, une médaille d'or à M. Brunel, directeur de l'école pratique d'agriculture de Saulxures-sur-Moselotte (Vosges), pour ses travaux de pisciculture; — sur le rapport de M. Gréa, une médaille d'argent à M. Bouvier, pour son ouvrage *les Mammifères de la France*.

Section d'économie, de statistique et de législation agricoles. — Sur les rapports de M. Josseau, une médaille d'or à M. Le Barbier, inspecteur général de l'agriculture en Tunisie, pour son ouvrage intitulé *le Crédit agricole en Allemagne*, et une médaille d'or à M. Louis Durand, avocat à la cour d'appel de Lyon, pour son ouvrage intitlé *le Crédit agricole en France et à l'étranger*; — sur le rapport de M. Doniol, une médaille d'or à M. Ernest Menault, inspecteur général de l'agriculture, pour son *Histoire agricole du Berry*; — sur le rapport de M. Baudrillart, une médaille d'argent à M. Baudoin, notaire à Eymet (Dordogne), pour son *Traité du colonage partiaire ou bail à métairie*; — sur le rapport de M. de Luçay, une médaille d'argent à M. Kamel-Gali, ingénieur agronome, pour son ouvrage sur l'*Agriculture égyptienne*.

Section des sciences physico-chimiques agricoles. — Sur les rapports de M. Mascart, une grande médaille d'or à M. Vaussenat,

directeur de l'observatoire du Pic du Midi, pour l'ensemble de ses travaux de météorologie, et une médaille d'or à M. Fines, médecin en chef de l'hôpital de Perpignan, pour ses travaux de météorologie; — sur le rapport de M. Schlœsing, une médaille d'or à M. Lindet, professeur suppléant à l'Institut national agronomique, pour ses travaux de chimie agricole; — sur le rapport de M. Aimé Girard, une médaille d'or à M. Kayser, sous-directeur du laboratoire de fermentations de l'Institut national agronomique, pour ses recherches sur les levures de cidre; — sur le rapport de M. Müntz, une médaille d'or à MM. Schlœsing fils, ingénieur des manufactures de l'Etat, et Laurent, professeur à l'Institut agricole de l'Etat, à Gembloux (Belgique), pour leurs recherches sur la fixation de l'azote des légumineuses.

Section de mécanique agricole et des irrigations. — Sur les rapports de M. Liébaut, une médaille d'or à M. Viet, à Rougeville (Seine-et-Marne), pour son invention d'une bineuse à bras, et une médaille d'argent à M. Ringelmann, directeur de la station d'essais de machines agricoles, à Paris, pour son ouvrage intitulé *les Machines agricoles;* — sur les rapports de M. Cheysson, une médaille d'or à M. Castelnau, propriétaire au domaine du Grand-Mazet, à Saint-Laurent-d'Aigouze (Gard), pour ses applications de la submersion à la viticulture, et une médaille d'or à M. Sylvain Espitalier, au Mas-de-Roy, près Arles (Bouches-du-Rhône), pour ses travaux de viticulture par la submersion.

Section d'histoire naturelle agricole. — Sur le rapport de M. Daubrée, une médaille d'or à M. Lasne, ingénieur des arts et manufactures, pour ses travaux sur les phosphates; — sur le rapport de M. Laboulbène, une médaille d'argent à M. Louis Montillot, ingénieur des postes et télégraphes, pour son livre intitulé *les Insectes nuisibles;* — sur le rapport de M. Carnot, une mention honorable à M. Dubalen, agriculteur à Montsoué (Landes), pour son étude géologique d'une partie de l'arrondissement de Saint-Sever (Landes).

ERNEST MENAULT.

INFORMATIONS

Opérations de la caisse d'épargne de Paris du dimanche 5 au samedi 11 juillet.

Versements reçus de 8,344 déposants, dont 724 nouveaux, 1,277,872 fr.

Remboursements à 5,643 déposants, dont 451 pour solde, 1,194,757 fr. 14.

Rentes achetées à la demande des déposants pour un capital de 72,374 fr. 75.

BULLETIN AGRICOLE & COMMERCIAL

Sur nos marchés des départements les affaires sont insignifiantes et les transactions très calmes, sur les blés surtout, avec tendance à la baisse. Dans nos ports, à Bordeaux, on cote les froments Saint-Louis et Australie, 21 fr. 75; Plata, 20 fr. 50; Bombay, 20 fr. Le tout aux 80 kilogr.

A l'étranger, le marché est nul et les cours en baisse. A Anvers, les blés du Danube varient entre 19 et 21 fr., et le roux d'hiver d'Amérique est entre 22 et 22 fr. 75, aux 100 kilogr.

A Paris, les transactions sur les céréales sont faibles et les affaires restreintes. Les cours s'inscrivent en baisse.

Le courant est à 27 fr. 25 et le terme est à 27 fr. 25 et 27 fr. Le seigle fait 17 fr. 50 et l'avoine, offerte au comptant à 17 fr. 75, baisse à terme jusqu'à 16 fr. 75.

Les farines de consommation maintiennent leurs cours sans changement. La marque Corbeil est à 64 fr. Les marques de choix font de 64 à 66 fr. et les premières marques de 64 à 66 fr.

Les fluctuations sur les douze-marques sont peu sensibles. Après une légère baisse les cours semblent se relever. Ils sont entre 60 fr. 25 et 61 fr.

Les issues ont des cours sans variation. Les gros sons sont à 14 fr. 25 et les sons légers à 12 fr. 25.

Les vieilles orges sont entre 17 et 19 fr. 25; les escourgeons valent 20 fr. 75. Les sarrasins sont en baisse et se tiennent à 16 fr.

Les cours des maïs sont fermes entre 18 et 21 fr. les 100 kilogr.

Les offres en pommes de terre commencent à se produire.

On cote aux 100 kilogr. par wagon complet, en gare de Paris, en nouvelles :

Longues parisiennes........	10 .. à 13 ..
Hollande........	10 .. à 12 ..
Rondes Cavaillon........	12 .. à 13 ..

Les affaires en fécules restent dificiles, et, bien qu'il n'y ait pas beaucoup de vendeurs, les prix ont encore baissé.

On cote : Paris, 32 fr. à 33 fr. 50; Oise, 32 fr.; Vosges, 33 fr. à 33 fr. 50; Saône-et-Loire, 31 fr.; Loire, 31 fr.; Auvergne, 31 fr.

Par suite de la mauvaise saison hivernale, le stock des graines fourragères est presque nul.

Le marché aux fourrages de la Chapelle était petit cette semaine et les affaires peu actives. On vendait :

Espèces.	1re qualité.	2e qualité.	3e qualité.
Paille de blé...	36 à ..	34 à ..	32 à ..
— de seigle..	44 ..	40 ..	38 ..
— d'avoine...	24 ..	23 ..	21 ..
Foin	54 ..	52 ..	50 ..
— nouveau...	.. ..	.. ..	.. ..
Luzerne........	55 ..	52 ..	51 ..
— nouvelle...	46 ..	45 ..	44 ..

Le tout rendu dans Paris, au domicile de l'acheteur frais de camionnage et droits d'entrée, compris par 100 bottes de 5 kilogr., savoir : 6 fr. pour foin et fourrages secs, 2 fr. 40 pour paille.

A la Villette, la vente était moyenne sur le gros bétail et les veaux, bonne sur les moutons et les porcs. En général, assez bon marché.

Voici le tableau officiel des cours :

Espèces	Amenés	Qualités			Prix extrêmes
		1re	2e	3e	
Bœufs......	2.052	1 74	1 56	1 44	1 30 à 1 80
Vaches......	639	1 70	1 48	1 30	1 20 à 1 74
Taureaux..	181	1 46	1 38	1 30	1 24 à 1 50
Veaux......	1.655	1 80	1 56	1 46	1 26 à 2 »
Moutons...	7.531	2 14	1 98	1 72	1 54 à 2 24
Porcs......	4.844	1 56	1 52	1 40	1 30 à 1 58

Au marché d'hier, la cote officielle du suif frais fondu de la boucherie de Paris a été fixée à 64 fr., les 100 kil. en pains, en baisse de 50 centimes sur la semaine précédente.

La tendance des sucres est à la faiblesse et même légèrement à la baisse. Les avis de l'étranger arrivent calmes. Les sucres roux sont à 34 fr. 75 et le sucre blanc n° 3 fait 35 fr. 50. Les sucres raffinés varient entre 104 fr. 50 et 105 fr. par wagon complet et suivant marque.

Même situation pour les alcools. Le courant fait 42 fr. 50, et le terme 40 fr. 50.

A Bercy et à l'entrepôt, les transactions ont en ce moment un peu plus d'activité, grâce au beau temps.

On recherche toujours les petits vins légers et fruités; on en traiterait de bons lots si on en rencontrait à des prix abordables, mais ceux qui les détiennent ont des prétentions encore assez élevées. Par contre, les vins de qualités secondaires, fort abondants, ont des cours moins bien tenus.

NOEL BRETAGNE.

A l'occasion de la Fête du 14 juillet, le *Touriste* prendra des voyageurs, à son ponton du quai d'Orsay, pour les faire assister aux illuminations et au feu d'artifice qui sera tiré sur l'île des Cygnes.

Embarquement à neuf heures.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

SOUS-SECRÉTARIAT D'ÉTAT DES COLONIES

ADMINISTRATION DU PROTECTORAT DU TONKIN

ADJUDICATION
de
GISEMENTS HOUILLERS

Le lundi 19 octobre 1891, à neuf heures du matin, à Hanoï, dans les bureaux de la résidence supérieure, il sera procédé à l'adjudication **d'un gisement houiller formant** un rectangle de 6,000 hectares de superficie, ayant 12 kilomètres de grande base Est-Ouest, et 5 kilomètres de petite base, **divisé en 4 lots rectangulaires de 1,500 hectares de** superficie, ayant chacun 3 kilomètres de côté, direction Est-Ouest, et 5 kilomètres de côté, direction Nord-Sud.

Ce terrain houiller est situé dans la province de Quang-yen, au nord du Song-Cai-Cot, entre le Song-Huong et le Song-Liep, et s'étend en outre à 2,000 mètres environ sur la rive gauche de ce dernier cours d'eau.

Versement de garantie.

Pour être admis à l'adjudication, les concurrents devront produire la quittance du versement de garantie à raison de 20 francs par hectare de superficie, exigé par l'article 33 du décret du 16 octobre 1888, réglementant le régime minier au Tonkin.

Mise à prix.

En outre des charges imposées par le décret précité, l'adjudication, requise par M. E. Schneider aîné, libraire à Hanoï, en vertu de l'article 37 du décret de 1888, aura lieu sur la mise à prix d'une redevance annuelle de dix francs par hectare, offerte par le requérant.

Le plan et la carte donnant la position exacte du terrain mis en adjudication, le procès-verbal de lotissement partiel, le cahier des charges, le texte du décret du 16 octobre 1888 et, en général, toutes les pièces intéressant l'adjudication, sont déposées :

A Paris, au sous-secrétariat d'Etat des colonies, 2e division, bureau de l'Indo-Chine.

A Saïgon, dans les bureaux de la direction de l'intérieur.

A Hanoï, à la résidence supérieure, 3e bureau.

A Haïphong, à la résidence-mairie.

A Quang-yen, à la vice-résidence, où le public pourra en prendre connaissance.

Hanoï, le 10 mai 1891.

Le résident supérieur au Tonkin,
Signé : BRIÈRE.

DÉLÉGATION DES FINANCES D'ESPAGNE

6, RUE PIGALLE

Les titres de la Rente 4 % perpétuelle extérieure d'Espagne, dont les coupons sont épuisés, seront reçus par la Délégation des finances, pour leur renouvellement, les mardis, jeudis et samedis, de onze heures à trois heures, à partir du 21 courant. Les titres devront être signés au dos par les porteurs.

La Délégation mettra à la disposition du public des formules de bordereaux.

Paris, le 12 juillet 1891.

Le délégué,
C. DE OCHOA.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU JURA

AVIS

DEMANDE EN CONCESSION
D'UNE

MINE DE SEL GEMME

Sur le territoire des communes de :

Montaigu, Conliège, Perrigny, Lons-le-Saunier, Chille, Pannessières, le Pin, Montain, Lavigny, Louverot, Vernois et Voiteur, arrondissement de Lons-le-Saunier.

Par une pétition en date du 31 décembre 1890, complétée le 24 janvier 1891, M. CANTENOT, ingénieur civil, demeurant à Lons-le-Saunier, rue du Collège, 18, agissant au nom de la Société civile de Recherches de sel, constituée à Lons-le-Saunier par acte sous seing privé en date du 24 juin 1890, sollicite une concession de mines de sel gemme sur le territoire des communes de Montaigu, Conliège, Perrigny, Lons le-Saunier, Chille, Pannessières, Pin, Montain, Lavigny, Louverot, Vernois et Voiteur, arrondissement de Lons-le-Saunier.

Cette concession serait délimitée ainsi qu'il suit :

Au sud, par une droite allant du clocher de Montaigu, point A, au clocher de Conliège, point B;

A l'est, par trois droites : la première allant du point B, ci-dessus défini, à l'ancien clocher de Perrigny, point C; la deuxième allant du point C, ci-dessus défini, au clocher de Pannessières, point D; la troisième allant du point D, ci-dessus défini, au clocher de Voiteur, point E;

Au nord-ouest et à l'ouest, par quatre droites : la première allant du point E, ci-dessus défini, au clocher de Montain, point F; la deuxième allant du point F, ci-dessus défini, au bâtiment dit « la Grange-Rouge », commune de Chille, point G; la troisième allant du point G, ci-dessus défini, au moulin de commerce Gaudot, autrefois de Chamberet, commune de Montaigu, point H (cette ligne GH formant déjà limite pour la concession des mines de sel de Montmorot), enfin, la quatrième allant du point H, ci-dessus défini, au point A, point de départ.

Ladite concession comprendrait une étendue superficielle de 15 kilomètres carrés 20 hectares.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires des terrains compris dans la concession une redevance annuelle de 0 fr. 10 par hectare.

A la demande sont annexés : 1° un plan en quadruple expédition, et sur une échelle de dix millimètres pour cent mètres, de la concession sollicitée; 2° une copie certifiée de l'acte de société; 3° une délibération du conseil d'administration de la Société civile de Recherches de sel autorisant M. Cantenot à solliciter la demande en concession.

Le préfet du Jura,

Vu la loi du 21 avril 1810, modifiée par la loi du 27 juillet 1880,

Arrête :

Le présent avis sera affiché pendant deux mois à Montaigu, Conliège, Perrigny, Chille, Pannessières, Pin, Montain, Lavigny, Louverot, Vernois, Voiteur et Lons-le-Saunier.

Il sera inséré deux fois, et à un mois d'intervalle, dans les journaux de département et dans le *Journal officiel*.

Il sera publié, dans les communes ci-dessus désignées, devant la porte de la maison commune et de l'église, à la diligence des maires, à l'issue de l'office, un jour de dimanche, au moins une fois par mois, pendant la durée des affiches.

La pétition et les plans sont déposés à la préfecture, où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, en vue des oppositions et des demandes en concurrence auxquelles la demande actuelle pourrait donner lieu.

Lons-le-Saunier, le 5 mars 1891.

HENRI DUCOS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 7 juillet (suite).

Martin (Lazare), fabt d'ébénisterie, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Planque, 9, rue Bertin-Poirée.

Mommaton, md de vins et liqueurs, rue St-Honoré, 2. — Synd. prov., M. Lissoty, 33, rue St-André-des-Arts.

Porgeon, colporteur en nouveautés et mercerie, 44, rue du Chemin-Vert, à Pantin (Seine). — Synd. prov., M. Destrez, 46, rue Saint-André-des-Arts.

Feu Coudray (Louis-Félix), en son vivant md d'antiquités et objets d'art, 17, quai Voltaire. — Synd. prov., M. Godmer, 3, rue Christine.

Marsan, tenant commerce de vins et hôtel meublé, 4, rue de Kabylie. — Synd. prov., M. Chevillot, 7, rue Jean-Lantier.

Renier, md de vins-épicier, 79, avenue de la République, à Aubervilliers. — Synd. prov., M. Barboux, 49, rue St-André-des-Arts.

Poindron (Adolphe), fabt de broderies, 14, rue Gaillaux. — Synd. prov., M. Menaut, 20, rue de l'Hirondelle.

Liquidations judiciaires converties en faillites.

Du 6 juillet.

Dme Zoude (Héloïse Collot), négte en plumes pour parures, rue des Jeûneurs, 42. — Synd. prov., M. Lupy, 39, quai des Grands-Augustins.

Spectacles du Lundi 13 Juillet.

Opéra. — 8 h. »/». — *Robert le Diable*, opéra en cinq actes, de Scribe et G. Delavigne, musique de Meyerbeer.

Robert	MM. Duc.
Bertram	Gresse.
Raimbaud	Vaguet.
Alice	Mmes Bosman.
Isabelle	d'Ervilly.
Héléna	Lobstein.
Dame d'honneur ..	Nastorg.

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *L'Article 231*, comédie en 3 actes, de M. Paul Ferrier : Got, Féraudy, Prudhon; Mmes Kalb, Hadamard.

Vaudeville. — 8 h. »/». — *Le Gendarme*, comédie en 3 actes, de M. Pierre Decourcelle : Maugé, Hirsch, Victorin; Mmes Cerny, Legrand.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — Représentation des lions en liberté dans la grande piste, au deuxième tableau de *Néron*. — *Néron* sera également donné avec le tableau des lions, en matinée et le soir, les jeudis, dimanches et fêtes.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année.

OPÉRA-COMIQUE, ODÉON, GYMNASE, PALAIS-ROYAL, PORTE-SAINT-MARTIN, AMBIGU, CHATELET, MENUS-PLAISIRS, NOUVEAUTÉS : clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : Louis JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 189. Le numéro : 15 centimes. Mardi 14 Juillet 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies ;
2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

Les ateliers étant fermés le jour de la FÊTE NATIONALE, le *Journal officiel* ne paraîtra pas demain 15 Juillet.

SOMMAIRE DU 14 JUILLET

PARTIE OFFICIELLE

PARTIE NON OFFICIELLE

CHAMBRES

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 13 Juillet 1891.

Par décret en date du 11 juillet, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères, et vu les délibérations du conseil de l'ordre en date des 9 et 11 juillet 1891, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

A la dignité de grand officier.

M. de Laboulaye (Antoine-Paul-René Lefebvre), ambassadeur de la République française à Saint-Pétersbourg. Commandeur du 13 juillet 1888. Titres exceptionnels.

Au grade d'officier.

MM.

Hanotaux (Albert-Auguste-Gabriel), ministre plénipotentiaire de 2e classe, chargé du service des protectorats; 12 ans de services. Délégué de la France à la conférence de Constantinople pour le règlement des affaires de Bulgarie; commissaire du Gouvernement aux conférences relatives à la délimitation des sphères d'influence françaises et anglaises de l'Afrique du Nord. Chevalier du 30 décembre 1882.

Challet (Casimir-Paul), consul général à Trieste ; 32 ans de services. Chevalier du 30 juillet 1878.

Depienne (Pierre-Marie), directeur des finances tunisiennes; 30 ans de services dont 12 en Tunisie. Chevalier du 12 juillet 1884.

Au grade de chevalier.

MM.

Schlumberger (Pierre-Frédéric-Emmanuel), rédacteur à la direction des affaires politiques; 15 ans de services. Titres exceptionnels comme ancien sous-chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et pour services rendus à l'étranger.

Collin (de Plancy), secrétaire d'ambassade de 1re classe à Tokio; 14 ans de services en Extrême-Orient. A représenté la France pendant 4 ans en Corée en qualité de consul et commissaire du Gouvernement, et participé à la négociation du traité de commerce entre la France et la Corée.

de Baillehache (Pierre-Richard), rédacteur à la direction des affaires politiques, sous-chef au bureau d'ordre (protectorats) depuis six ans : a organisé le service de ce bureau lors de l'attribution des protectorats au département des affaires étrangères ; 18 ans de services.

Defrance (Jules-Albert), secrétaire d'ambassade de 2e classe à Santiago du Chili ; 11 ans de services, dont 9 à l'étranger. Actuellement chargé d'affaires au Chili ; s'est créé des titres exceptionnels en gérant la légation dans des circonstances difficiles et en sauvegardant les intérêts français.

Lacoste (Jean-Aurélien), consul de 1re classe, résident à Tamatave; 13 ans de services à l'étranger. Prête depuis deux ans un concours très utile à notre protectorat de Madagascar, dans un poste de juridiction très occupé et dans une région très insalubre.

de Lagrené (Edmond-Théodore-Melchior), consul général à La Paz; 15 ans de services à l'étranger, dont 3 en Extrême-Orient. A géré successivement les consulats de Canton, Moscou, Christiania et la mission de La Paz.

Wiet (Gaston), consul de 1re classe à Galatz; 26 ans de services.

Barry (Jean-Pierre-Lucien), consul de 1re classe à Newcastle; 22 ans 1/2 de services.

Oursel (Paul-Louis), rédacteur-secrétaire archiviste à la direction des consulats et des affaires commerciales; 16 ans 1/2 de services. Services importants rendus à l'Exposition universelle de 1889; travaux historiques.

Renucoli (Jean-François), consul de 1re classe en disponibilité; 25 ans de services.

Bosseront d'Anglade (François-Antoine-René), commis principal à la sous-direction des affaires de chancellerie; 18 ans 1/2 de services. Titres exceptionnels: services rendus pendant son séjour à l'étranger.

Frandon (Ernest-Louis-François-Paul-Robert), vice-consul à Fou-Tchéou; 12 ans de services en Extrême-Orient. Services exceptionnels rendus à la flotte française pendant l'expédition du Tonkin.

Dietz (Jules), publiciste, professeur à l'école libre des sciences politiques. Titres exceptionnels.

d'Aubigny (Charles), notable commerçant: président de la société de bienfaisance, fondateur de l'asile français à Port-au-Prince. Titres exceptionnels.

Biekert (Emile), industriel à Buenos-Ayres: donateur de l'hôpital français. Services importants rendus au commerce français dans la République Argentine.

Fleury (Jean), professeur de littérature française à l'Université de Saint-Pétersbourg; 30 ans de services.

Gazel (Victor), commissionnaire en marchandises: représentant de la chambre de commerce de la Havane et membre du jury à l'Exposition universelle de 1889.

Gilly (Antoine): a exercé pendant 30 ans la profession d'avocat en Egypte. Depuis 11 ans membre du conseil de l'ordre des avocats. Deux fois bâtonnier, deux fois député de la nation française; 30 ans de services.

Guiffray (Elie), directeur de l'administration des quais de Smyrne: services rendus à l'influence française en Orient. Titres exceptionnels.

Lecomte du Nouy (André), architecte: missions artistiques en Roumanie. Services rendus à l'art français à l'étranger.

Moreau (Arsène), essayeur en chef de l'hôtel des monnaies à Constantinople. Doyen de la colonie française. Titres exceptionnels: services rendus à l'influence française depuis 30 ans.

Par décret en date du 11 juillet 1891, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères, et vu les délibérations du conseil de l'ordre en date des 6 avril et 9 juillet 1891, ont été promus ou nommés, à titre étranger, dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Blasco (Eusèbe), sujet espagnol, auteur dramatique et publiciste, correspondant de l'*Epoca*, de Madrid: auteur de conférences sur la littérature française à l'Athénée de Madrid. Chevalier du 22 juillet 1884.

Nachtel (Henry), citoyen des Etats-Unis: promoteur et secrétaire général de l'Œuvre des ambulances urbaines; concours très dévoué et très utile prêté à cette société charitable. Chevalier du 8 janvier 1881.

Van Bergen (Anthony), citoyen des Etats-Unis, négociant exportateur à Paris: services nombreux rendus au commerce et à l'industrie française. Vice-président de la classe 35 de l'Exposition de 1889. Chevalier du 2 juin 1880.

Au grade de chevalier.

MM.

Campredon (Louis), citoyen suisse, négociant: dirige depuis quinze ans une importante maison de commerce de Marseille, fondée il y a cinquante ans; membres du jury à diverses expositions françaises. Nombreuses récompenses.

Charlemont (Edouard), sujet autrichien, artiste peintre: mention honorable en 1878, médaille de 3e classe en 1882, membre honoraire de l'académie des beaux-arts de Vienne. Travaux remarqués.

Crawfort (Robert), sujet anglais, correspondant du journal *Daily News*, à Paris: concours prêté aux intérêts français.

Dreyfus (Ruben), citoyen suisse, négociant: occupe dans ses comptoirs et dans les ports de Marseille, Rouen, etc., un très grand nombre d'employés et d'ouvriers français. Services particuliers rendus au commerce de Marseille comme « membre de la chambre pour la défense du commerce de Marseille ».

Laurier (Eugène), sujet anglais établi à Paris depuis 38 années, commissionnaire en marchandises: successivement vice-président et président de la chambre de commerce britannique de Paris.

Sautter (Maurice), citoyen suisse: ingénieur conseil, membre du comité d'assistance de l'Eglise réformée de Paris depuis 1867, successivement secrétaire général et président de ce comité. Nombreux services rendus à l'Eglise réformée de Paris et aux indigents.

Schweizer (Alfred), citoyen américain: dirige une importante maison de commission pour l'exportation des produits français aux Etats-Unis. Membre délégué de la société française de bienfaisance de New-York.

Sicore (Jean), sujet italien, avocat jurisconsulte de l'ambassade d'Italie à Paris: services rendus à des intérêts français dans l'exercice de sa profession.

Thomy-Thiéry (George), sujet anglais, né à l'île Maurice: services signalés rendus à l'art français.

Wagner (Alexandre), sujet autrichien: services rendus à l'industrie française à l'étranger, pendant une longue durée d'années.

Walcker (Henri), sujet britannique, constructeur à Lille: services rendus à l'industrie de la filature du lin et du tissage.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du ministre de l'intérieur,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 11 juillet 1891, portant que les promotions et nominations faites aux termes du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur,

Décrète:

Art. 1er. — Sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Bardon (Charles-Marie-Joseph), préfet du département du Puy-de-Dôme.
Chevalier du 11 juillet 1882.

M. Peyron (Louis-Ernest), directeur de l'administration générale de l'assistance publique du département de la Seine.
Chevalier du 25 juillet 1885.

M. Cozette (Florimond-Honoré), conseiller d'arrondissement, adjoint au maire d'Amiens (Somme).
Chevalier du 14 mars 1857.

M. le docteur Terrier (Louis-Félix), chirurgien de l'hôpital Bichat, à Paris.
Chevalier du 9 juillet 1883.

M. Bourgoin (Edme-Alfred), directeur de la pharmacie centrale des hôpitaux, à Paris.
Chevalier du 14 juillet 1880.

Au grade de chevalier.

M. Pabot-Chatelard (Juste-Alpinien-Bertrand), préfet du département de la Creuse.
Ancien conseiller municipal de Saint-Priest-sous-Aixe (Haute-Vienne). Maire de cette commune de 1870 à 1877. Successivement, depuis décembre 1877, sous-préfet de Nontron, de Saint-Nazaire et du Havre, puis préfet du Tarn. Préfet de la Creuse depuis février 1890.
Titulaire d'une médaille d'honneur en or de 1re classe, pour acte de dévouement.
Plus de 20 ans de services.

M. Boudier (Paul-Joseph), préfet du département de l'Yonne.
12 ans de services. Titres exceptionnels: ancien chef de cabinet de préfet. Successivement, depuis 1880, conseiller de préfecture du Jura, secrétaire général de la Lozère, de la Vienne et de la Loire, sous-préfet de Saint-Quentin; préfet de l'Yonne depuis décembre 1888. Services importants rendus au cours de son administration.

M. Roger (Pierre-Sylvain-Henri-Edmond), préfet du département de la Corrèze.
10 ans de services. Titres exceptionnels: ancien avocat à la cour d'appel de Paris. Successivement, depuis 1882, secrétaire général de l'Orne et du Puy-de-Dôme, sous-préfet de Lorient et préfet du

Morbihan; préfet de la Corrèze depuis janvier 1891. Services importants rendus au cours de son administration.

M. Jossier (Stephanus-Albert), préfet du département de la Lozère.

Ancien attaché à la préfecture de la Seine; ancien juge de paix en Algérie; successivement, depuis décembre 1877, sous-préfet de Nogent-sur-Seine, de Senlis et de Pontoise; préfet de la Lozère depuis mai 1889.

27 ans de services.

M. Dumoulin (Charles-François), préfet du département de Tarn-et-Garonne.

Ancien élève de l'école des chartes. Procureur de la République en 1870; ancien conseiller municipal de la Réole et de Bordeaux; adjoint au maire de cette ville de 1876 à 1878; ancien conseiller général de la Gironde. Successivement, depuis 1881, conseiller de préfecture, sous-préfet de Marmande et de Libourne et préfet de la Haute-Savoie. Préfet de Tarn-et-Garonne depuis août 1890.

22 ans de services.

M. Lutaud (Charles-Etienne), préfet du département de la Sarthe.

11 ans de services. Titres exceptionnels: ancien chef de cabinet de préfet. Successivement, depuis 1881, secrétaire général du Morbihan, chef adjoint du cabinet du ministre de l'intérieur, et sous-préfet de Boulogne; préfet de la Sarthe depuis mai 1889. Services importants rendus au cours de son administration.

M. Franceschi (Antoine-Simon), sous-préfet de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine (Aube).

16 ans de services. Titres exceptionnels: ancien publiciste. Successivement, depuis 1876, sous-préfet de Marennes, Brive, Morlaix, Montélimar, Pamiers et Thiers; sous-préfet de Nogent-sur-Seine depuis janvier 1888. Services importants rendus au cours de son administration.

M. Pissard (Léon-Joseph-Etienne), sous-chef du cabinet du ministre de l'intérieur;

Ancien directeur du journal *le Siècle*.

Titres exceptionnels.

M. Rabany (Charles-Guillaume), chef de bureau à l'administration centrale du ministère de l'intérieur.

Auteur de publications administratives. Belle conduite pendant la guerre de 1870-1871; 26 ans de services militaires et civils.

M. Bouillard (Prosper-Eugène), chef de bureau à l'administration centrale du ministère de l'intérieur.

Ancien sous-préfet. Belle conduite pendant la guerre 1870-1871. 20 ans de services militaires et civils.

M. Charrier (Jean-Laurent), chef de division à la préfecture du Nord.

34 ans de services, dont 16 comme chef de division.

M. l'abbé Mouly (Pierre-Antoine), aumônier de la maison nationale de Charenton (Seine).

27 ans de services, tant aux colonies qu'à la maison nationale de Charenton. Belle conduite lors de l'épidémie de fièvre jaune survenue aux Saintes (Guadeloupe) en 1868-1869.

M. Mercherz (Arsène-Désiré), directeur de 1re classe de la maison centrale de Nîmes et de la 31e circonscription pénitentiaire.

30 ans de services.

M. Rheinhart (Jules-Alfred), commissaire spécial hors classe de la police des chemins de fer et des ports, à Granville (Manche).

33 ans de services.

M. Roquemaure, commissaire spécial de police à Toulouse (Haute-Garonne).

32 ans de services civils et militaires, 7 campagnes.

M. Palmart (Louis-Joseph), commissaire central de police au Havre (Seine-Inférieure).

28 ans de services.

M. Ginisty (Paul), publiciste, à Paris.
Services distingués dans la presse.
Titres exceptionnels.

M. Millaud (Edmond), publiciste, à Paris.
Services distingués dans la presse.
Titres exceptionnels.

M. Durranc (Edouard), publiciste, à Paris.
Services distingués dans la presse.
Titres exceptionnels.

M. Bluysen (Paul), publiciste, à Paris.
Services distingués dans la presse.
Titres exceptionnels.

M. Mengin (Charles), publiciste, à Lyon.
21 ans de services dans la presse départementale.

M. Blanc (Charles), avocat, docteur en droit, chef du cabinet du préfet de la Seine.

13 ans de services. Titres exceptionnels: ancien sous-chef du cabinet du ministre de l'agriculture. A été, de 1884 à 1888, sous-préfet des Sables-d'Olonne, d'Hazebrouck et de la Flèche. Ex-chef du service des bibliothèques de la ville de Paris à l'Exposition universelle de 1889. Titulaire d'une médaille d'honneur en or de 1re classe pour sa belle conduite pendant l'épidémie cholérique de 1884-1885.

M. Amiable (Louis), ancien maire du 5e arrondissement de la ville de Paris, publiciste.

Avocat à la cour d'appel de Paris en 1859. Attaché à la commission européenne pour l'organisation de la Roumélie orientale.

32 ans de services.

M. Garnier (Philibert), adjoint au maire du 12e arrondissement de la ville de Paris. En fonctions depuis 1879. Services exceptionnels rendus au 12e arrondissement dans les questions d'hygiène et d'assistance publiques.

M. le docteur Barré (Edmond-Victor), médecin à Paris:

Belle conduite lors de l'épidémie cholérique de 1866 et pendant le siège de Paris en 1870-1871. Auteur de nombreux travaux scientifiques; membre de plusieurs sociétés savantes.

25 ans de services.

M. le docteur Baudot (Emile-Louis), chef adjoint du service médical de la compagnie des chemins de fer de l'Ouest.

Ancien interne des hôpitaux de Paris, médecin des ambulances en 1870-1871.

28 ans de services.

M. le docteur Brémond (Félix), médecin à Paris.

Ancien secrétaire général de préfecture et ancien sous-préfet. Successivement, depuis 1876, membre de la société de médecine, professeur d'hygiène, membre des commissions d'hygiène des 2e et 9e arrondissements et de la commission des logements insalubres.

Services exceptionnels: auteur de travaux scientifiques et littéraires.

M. le docteur Cuffer (Paul), médecin des hôpitaux de Paris, médecin adjoint du conseil d'Etat.

18 ans de services. Titres exceptionnels: belle conduite pendant la guerre de 1870-1871. Lauréat du concours de l'internat en 1876 et 1877. Ancien chef de la clinique de la faculté de médecine de Paris. Ancien médecin en chef du dispensaire Furtado-Heine. Médecin adjoint du conseil d'Etat depuis 1885.

M. le docteur Hutinel (Victor-Henri), professeur agrégé à la faculté de médecine, médecin à l'hospice des enfants assistés, à Paris.

Services exceptionnels rendus, depuis 1879, comme médecin du bureau central, de l'hôpital de Lourcine et de l'hospice des enfants assistés.

M. le docteur Joffroy (Alix), médecin à l'hospice de la Salpêtrière, professeur agrégé à la faculté de médecine de Paris.

Médecin du bureau central en 1879, et de la Salpêtrière depuis 1884.

Services exceptionnels: auteur de nombreux mémoires et travaux scientifiques très estimés.

M. le docteur Métivier (Louis-Auguste), médecin de l'état civil et médecin à titre gratuit du dispensaire municipal du 20e arrondissement de la ville de Paris.

36 ans de services.

M. le docteur Rigal (Auguste-Antoine), médecin à l'hôpital Necker.

Interne en 1862, médecin du bureau central en 1873; successivement attaché aux hôpitaux Tenon, Saint-Antoine et Necker.

30 ans de services.

M. Viguié (Léopold), chef du cabinet du préfet de police.

14 ans de services. Titres exceptionnels: ancien chef de cabinet de préfet. Successivement, depuis 1880, conseiller de préfecture, secrétaire général du Cantal et de l'Allier; chef du cabinet du préfet de police depuis mars 1888.

M. May (Eugène-Nicolas-François), chef de bureau à la préfecture de police.

Commis à la préfecture en 1869, chef de bureau depuis 1882; 21 ans de services.

M. Bacot (Louis-Auguste), officier de paix de la ville de Paris.

Secrétaire de commissariat en 1881. Officier de paix depuis 1888. Titulaire, depuis 1889, d'une médaille d'honneur en or de 2e classe pour actes de dévouement: services exceptionnels rendus dans l'exercice de ses fonctions.

M. Uhlmann (Marie-Louis-Edouard), président du conseil général du département d'Oran (Algérie).

Ancien médecin de la marine. Médecin de colonisation de 1873 à 1883. Membre du conseil général depuis 1883 et président depuis 1888. 24 ans de services militaires et civils.

M. Jacques (Emile-Arthur), vice-président du conseil général du département d'Oran (Algérie).

9 ans de services. Titres exceptionnels : successivement, depuis 1883, juge de paix suppléant, conseiller général, membre de la commission départementale. Vice-président du conseil général depuis 1888. Conseil judiciaire de l'hôpital civil.

M. Martin (Aimé), membre du conseil général des Alpes-Maritimes.

En fonctions depuis 1877. Juge au tribunal de commerce en 1868 et membre de la chambre de commerce depuis 1876. Ancien conseiller municipal de Nice. Censeur de la Banque de France. Membre de plusieurs commissions administratives; 23 ans de services.

M. Gilly (Jules), conseiller municipal de Nice, ancien maire de cette ville.

Adjoint au maire de Nice de 1871 à 1878. Réélu au conseil municipal et maire en 1886. Ancien conseiller général. Ancien juge au tribunal de commerce. Membre de la commission des hospices. Services exceptionnels rendus dans l'exercice de ces divers mandats.

M. le docteur Roustan (Auguste), médecin à Cannes (Alpes-Maritimes).

21 ans de services. Belle conduite dans les ambulances pendant la guerre de 1870-1871. Auteur de nombreux travaux scientifiques.

M. Aillaud (Calixte-Jean), membre du conseil général des Bouches-du-Rhône.

Elu au conseil général en 1882. Président de la commission départementale, de la commission administrative de l'hospice, de la caisse d'épargne et de la chambre consultative d'agriculture. Suppléant de la justice de paix depuis 1870.

21 ans de services.

M. Estier (Nicolas), membre du conseil général des Bouches-du-Rhône.

Ancien adjoint au maire de Marseille. Conseiller général de 1881 à 1883 et depuis 1889. Membre et secrétaire de la commission départementale. Suppléant du juge de paix. Services exceptionnels rendus dans l'exercice de ces divers mandats.

M. Monteux (Edmond-Joseph), adjoint au maire de la ville de Marseille (Bouches-du-Rhône).

En fonctions depuis 1887. Administrateur du bureau de bienfaisance et des ateliers de l'école professionnelle.

Membre de la commission sanitaire ; 16 ans de services. Services exceptionnels rendus comme adjoint au maire de Marseille.

M. Julien (Auguste-Louis), membre du conseil général du Calvados.

Ancien officier de marine. Conseiller municipal de Pont-l'Evêque depuis 1874. Ancien maire de cette ville. Elu au conseil général en 1881.

27 ans de services civils et militaires. Plusieurs campagnes.

M. le docteur Larquier (Pierre-Emile), membre du conseil général de la Charente-Inférieure, maire d'Arthenac.

Ancien conseiller d'arrondissement. Elu au conseil général en 1871. Secrétaire de cette assemblée et membre de la commission départementale. Président de la délégation cantonale et vice-président du comice agricole de Jonzac.

23 ans de services.

M. Puivarge, conseiller d'arrondissement, maire d'Ussel (Corrèze).

Elu au conseil municipal d'Ussel en 1870. Ancien adjoint. Maire depuis 1884 et conseiller d'arrondissement depuis 1880. Membre de plusieurs commissions administratives. Suppléant de juge de paix et délégué cantonal.

21 ans de services.

M. Besnier (Alfred), membre du conseil général des Côtes-du-Nord.

Conseiller municipal de Binic de 1878 à 1884 et depuis 1888; élu au conseil général en 1882; président de la délégation cantonale et de la commission de statistique agricole ; membre du conseil d'administration des écoles normales. A fait partie du comité départemental pour l'Exposition de 1889. Services exceptionnels rendus dans l'exercice de ces divers mandats.

M. le docteur Borne (Charles-Marie), membre du conseil général du Doubs.

Elu au conseil général en 1883. Médecin des écoles depuis 1874. Membre du conseil d'hygiène. Délégué cantonal. 17 ans de services. Services exceptionnels rendus comme fondateur de l'union des sociétés de gymnastique de l'arrondissement de Montbéliard.

M. Riberpray (Jacques-Romain), membre du conseil général de l'Eure. Maire de Gaillon. Ancien employé à la sous-préfecture des Andelys. Ancien inspecteur de maison centrale. Adjoint au maire de Gaillon en 1871. Maire depuis 1884. Fait partie du conseil général depuis 1886.

46 ans de services.

M. Lesca (Léon), membre du conseil général de la Gironde.

Services exceptionnels rendus depuis 1874 au département et à l'agriculture. Délégué cantonal.

M. Gruyer (Jean-Hector), membre du conseil général de l'Isère, maire de Sassenage.

Conseiller municipal depuis dix-sept ans. Maire depuis onze ans. Président de la délégation cantonale. Membre de plusieurs commissions administratives. Services exceptionnels rendus au département au point de vue financier, scolaire et artistique.

M. Rouvière (Ernest), membre du conseil général de la Lozère, maire du Bleymard.

Conseiller municipal depuis 1865, maire et conseiller général depuis 1877. Membre de la commission départementale, du conseil de l'instruction primaire et de la commission de surveillance des écoles normales. Suppléant du juge de paix.

25 ans de services.

M. Sourd (Joseph), inspecteur du service des enfants assistés du département de la Nièvre.

Ancien instituteur, ancien maire, ancien conseiller d'arrondissement, délégué cantonal. 16 ans de services. Services exceptionnels rendus depuis 1880 comme inspecteur des enfants assistés.

M. Franquet (Auguste), capitaine de la compagnie des sapeurs-pompiers de Douai (Nord).

Fait partie de la compagnie depuis 1836. Titulaire de plusieurs médailles d'honneur pour sa belle conduite dans de nombreux incendies.

M. Roblin (André), président du conseil d'arrondissement de Senlis (Oise), maire de Betz.

Ancien lieutenant de la garde nationale, maire de Betz depuis 1870, membre du conseil d'arrondissement depuis 1877, et président de cette assemblée depuis 1883; membre de la commission d'hygiène depuis 20 ans. Belle conduite pendant l'invasion allemande.

M. le docteur Chavanne (Alexis), médecin à Lyon (Rhône).

Chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu pendant 22 ans. Membre et président du conseil municipal de Lyon de 1870 à 1878; 36 ans de services.

M. Gasselin (Louis-Joseph-Ferdinand), membre du conseil général de la Sarthe, maire de Chantenay.

Maire depuis 1866. Conseiller général depuis 1877. 25 ans de services.

M. Nivert (Louis-Marie-Emilien), maire d'Elbeuf (Seine-Inférieure).

En fonctions depuis 1888. Juge et vice-président du tribunal de commerce depuis 1883. Services exceptionnels rendus à la ville d'Elbeuf et à l'industrie.

M. Genestal (Alfred-Henri), membre du conseil général de la Seine-Inférieure, premier adjoint au maire du Havre.

Elu au conseil municipal en 1881. Membre de la délégation cantonale. Président d'une société de secours mutuels. Services exceptionnels rendus dans l'exercice de ces diverses fonctions.

M. Jozon (Albert), membre du conseil général de Seine-et-Oise.

En exercice depuis 1877; ancien maire de Meulan; président de la chambre des notaires de l'arrondissement de Versailles; 14 ans de services. Services exceptionnels rendus au département comme conseiller général.

M. Gilson (François-Louis-Camillle), membre du conseil général de la Somme.

Conseiller municipal de Fréville-Escarbotin depuis 1874. Administrateur de la caisse d'épargne. Président de la délégation cantonale. Services exceptionnels rendus dans l'exercice de ces divers mandats.

M. Cambon (Antoine-Jules-Alexandre), membre du conseil général du Tarn.

Juge de paix pendant 20 ans, ancien maire de Lacaune; conseiller général de 1883 à 1884 et, depuis 1889, président de la commission départementale. 34 ans de services.

M. Cauvet (Jean-Pierre), maire de Cogolin (Var). Conseiller municipal depuis 1870. Maire depuis 1872.

21 ans de services.

M. Lami, président du conseil général de la Vienne, maire de Lusignan.

Conseiller municipal depuis 1848, ancien adjoint; maire de 1870 à 1874 et depuis 1878. Ancien conseiller d'arrondissement. Elu au conseil général en 1880. Président de la société de secours mutuels de Lusignan depuis 1867. 42 ans de services.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur et le grand chancelier de l'ordre sont chargés,

chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 13 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du ministre de l'intérieur,

Décrète :

Art. 1er. — M. Purnot, secrétaire général de la préfecture des Vosges, est nommé, sur sa demande, conseiller de préfecture de Meurthe-et-Moselle, en remplacement de M. Gaignière, non acceptant.

M. Regnault (Emile), licencié en droit, chef du cabinet du préfet de la Seine-Inférieure, est nommé secrétaire général de la préfecture des Vosges, en remplacement de M. Purnot, nommé conseiller de préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 13 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

Par décret en date du 13 juillet 1891, rendu sur la proposition du ministre de l'agriculture et conformément aux décisions du conseil de l'ordre en date du 11 du même mois, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les personnes dont les noms suivent :

Au grade d'officier.

MM.

Daubrée (Louis-Alfred-Lucien), directeur des forêts. Chevalier du 28 décembre 1885.

Carnot (Adolphe), professeur de géologie et de minéralogie à l'institut national agronomique : travaux importants de géologie appliquée. Chevalier du 25 juillet 1876.

Bouvier, inspecteur général des ponts et chaussées et de l'hydraulique agricole, détaché au ministère de l'agriculture : travaux importants d'hydraulique agricole ; 40 ans de services. Chevalier du 15 mai 1867.

Desprez (Florimond), agriculteur à Cappelle (Nord) : directeur de la station agricole expérimentale de Cappelle ; lauréat de la prime d'honneur (1886). Chevalier du 20 octobre 1878.

Au grade de chevalier.

MM.

Savin de Larclause (Henri), directeur de la ferme-école de Montlouis (Vienne) : président du syndicat des agriculteurs de la Vienne, membre du jury dans les concours. Nombreuses récompenses ; 35 ans de services.

Galtier (Victor-Pierre), professeur à l'école nationale vétérinaire de Lyon : travaux remarquables sur la pathologie des maladies contagieuses ; 15 ans de services. Titres exceptionnels : auteur de publications importantes sur l'art vétérinaire.

Mathieu (François-Eugène), vétérinaire à Sèvres (Seine-et-Oise) : membre de la société centrale de médecine vétérinaire, auteur d'un grand nombre de mémoires et de travaux ayant trait à l'agriculture et à la médecine vétérinaire ; 53 ans de services comme vétérinaire.

Sorel (Georges-Eugène), ingénieur ordinaire des ponts et chaussées à Perpignan, détaché au ministère de l'agriculture : travaux importants d'hydraulique agricole ; 23 ans de services.

Ethis (Louis-François-Léon), conservateur des forêts à Bourges (Cher) ; 39 ans de services.

de Saint-Albin, publiciste hippique, à Paris : directeur du journal *le Jockey* depuis 26 ans, membre du jury à l'exposition chevaline (1889), auteur de nombreuses publications hippiques.

Poirat-Duval (Marie-Georges-Paul), chef de bureau au ministère de l'agriculture ; plus de 30 ans de services.

De Lafargue-Tauzia, directeur du dépôt d'étalons de Tarbes (Hautes-Pyrénées) ; plus de 30 ans de services.

Couanon (Georges), inspecteur général des services du phylloxera. Services exceptionnels rendus pour la défense du vignoble en France et en Algérie. Titres exceptionnels : missions importantes en France et en Algérie.

Carré, agriculteur à Château-Thierry (Aisne) : vice-président du comice agricole de Château-Thierry dont il fait partie depuis 40 ans ; auteur de nombreux ouvrages, rapports et études sur l'agriculture ; création de champs d'expériences. Membre du jury dans les concours généraux et régionaux.

Simon (Léon), horticulteur à Nancy (Meurthe-et-Moselle) : président de la société centrale d'horticulture de Nancy, membre du jury des expositions tant en France qu'à l'étranger. Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889, plusieurs diplômes d'honneur ; plus de 30 ans de services dans l'horticulture.

Clère (Jules), secrétaire adjoint de la commission générale des douanes : depuis plus de 12 ans remplit les fonctions de secrétaire adjoint auprès des commissions des douanes à la Chambre des députés. Titres exceptionnels : travaux spéciaux pour les commissions des douanes en 1879 et en 1891.

Par décret en date du 12 juillet courant, rendu sur la proposition du grand chancelier, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur, M. Desouches, ancien agréé près le tribunal de commerce de la Seine, deux fois président de la compagnie des agréés ; 24 ans d'exercice.

Par arrêtés du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts en dates des 2, 8, 12 et 13 juillet 1891, ont été nommés :

Officiers de l'instruction publique.

MM.

Brun (Henri-Antoine), délégué cantonal, professeur à la société pour l'instruction élémentaire.

Delon (Charles-Marie), professeur à la société pour l'instruction élémentaire.

Dubois (Charles-Ferdinand), professeur à la société pour l'instruction élémentaire.

Huet, inspecteur d'académie à Agen (Lot-et-Garonne).

Officiers d'académie.

MM.

Belhomme (Marie-Jean-Gaston), conseiller général, délégué cantonal à Fumel (Lot-et-Garonne).

Mme Boucheron, à Castillonnès (Lot-et-Garonne). Services rendus à l'enseignement primaire.

Cassany de Mazet (Pierre-Auguste-Ferdinand), ancien adjoint au maire de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

Chadal (Pierre-Joseph dit Emile), directeur d'une fabrique de porcelaine à Limoges.

Cailleux (Jean-Baptiste-Timothée), professeur à la société pour l'instruction élémentaire.

Claris (Jean-Aristide), rédacteur en chef du *Journal de Villeneuve-sur-Lot* (Lot-et-Garonne).

Collier (Eugène-Jules), professeur à la société pour l'instruction élémentaire.

Doisneau (Amédée-Alexis), professeur à la société pour l'instruction élémentaire.

Fayssat, sous-préfet de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

François (Oscar), agent voyer à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Furland (Etienne), artiste peintre sur porcelaine, à Limoges.

Gilles (Adolphe), architecte de la ville de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

Guyot-Laligant (Charles-Théophile), conseiller général, secrétaire de la délégation cantonale, à Maresquel (Pas-de-Calais).

Hallette (Alfred-Célestin-Joseph), docteur en médecine, délégué cantonal, à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Hervieu (François-Jules-Joseph), conducteur des ponts et chaussées, attaché au service des promenades de la ville de Paris.

Mérieux (Jacques-Abel), conducteur municipal de la ville de Paris.

Moysen (Paul), avocat, professeur à la société pour l'instruction élémentaire.

Taluet (Jean-Jacques-Ferdinand), professeur à la société pour l'instruction élémentaire.

Aux termes d'un rapport présenté par le ministre de l'intérieur et approuvé, le 11 juillet 1891, par le Président de la République, des médailles d'honneur et des mentions honorables ont été décernées aux personnes ci-après désignées, qui on accompli des actes de courage et de dévouement et dont la belle conduite a été signalée pendant le mois de juin 1891 :

AISNE

M. A. 2e classe. — **Billoir (Jules)**, agent de police à Bohain ; 1882-1891 : s'est signalé par son courage et son dévouement dans diverses circonstances.

M. A. 2e classe. — **Guyot (Achille-Richard)**, lieutenant de la compagnie de sapeurs-pompiers de Sissonne ; 1891 : 37 ans de services. S'est distingué en combattant des incendies.

Mention honorable. — **Balland** (**Edouard**), représentant de commerce à Oyonnax; 12 mai 1891 : a porté secours à deux enfants sur le point d'être écrasés par une voiture.

M. A. 2e classe. — **Martin** (**Ernest**), capitaine à la compagnie de sapeurs-pompiers de Vervins; 1866-1891 : s'est distingué par son zèle et son dévouement dans les nombreux incendies qu'il a eu à combattre.

ALLIER

M. A. 2e classe. — **Moulin** (**Emmanuel**), clairon à la compagnie de sapeurs-pompiers de Vichy; 1889;

M. A. 2e classe. — **Brun** (**Louis**), clairon au même corps; 1888-1891 :

Déjà titulaires d'une mention honorable. Se sont signalés de nouveau par des actes de dévouement.

ALPES (HAUTES-)

M. A. 2e classe. — **Hermann** (**Théodore**), lieutenant de la compagnie de sapeurs-pompiers de Gap, 1883-1890;

M. A. 2e classe. — **Bonnet** (**Florimond**), sergent au même corps; 1876-1890 :

Belle conduite dans de nombreux incendies. Ont plusieurs fois exposé leurs jours.

ALPES-MARITIMES

Mention honorable. — **Chappaz** (**Jean-Baptiste**), chef de gare à Juan-les-Pins; 29 mars 1891 : a porté secours à un militaire sur le point d'être renversé par un train.

ARDÈCHE

M. A. 2e cl. — **Constant** (**François-Régis**), cultivateur, à la Souche; 24 mai 1891 : a sauvé, au prix des plus courageux efforts, deux jeunes filles tombées dans la rivière le Lignon et entraînées par le courant.

M. A. 2e classe. — **Sorbier** (**Adrien**), garde-barrière, au Teil; 10 mai 1891 : a exposé sa vie en se précipitant au-devant d'une machine en manœuvre pour sauver une enfant qui s'était engagée sur la voie.

ARDENNES

M. A. 2e classe. — **Pierlot** (**Evrard-Gustave**), capitaine à la compagnie de sapeurs-pompiers de Sedan; 1886-1890 (déjà titulaire d'une mention honorable) : s'est distingué de nouveau en combattant des incendies.

M. A. 2e classe. — **Scheil** (**Louis**), négociant à Charleville; 1868-1891 : plusieurs actes de dévouement; a notamment protégé deux membres de la municipalité contre une foule hostile qui s'opposait à l'arrestation d'un individu qui troublait la tranquillité publique.

M. A. 2e classe. — **Thirion** (**Alfred-Jules**), agent de police; Sedan, 11 avril 1891 : a sérieusement exposé sa vie en arrêtant un cheval emporté, qui avait désarçonné son cavalier.

M. A. 2e classe. — **Salmon** (**François**), caporal à la compagnie de sapeurs-pompiers de Mézières; 1858-1891, 33 ans de services : belle conduite dans de nombreux incendies. Une blessure.

Mentions honorables.

Becker (**Camille**), clairon à la même compagnie; 1873-1891;

Périn (**Jules**), caporal à la même compagnie; 1867-1891;

Anquetin (**Joseph**), caporal à la même compagnie; 1863-1891 :

Se sont distingués dans des circonstances analogues.

Bertrand (**Alexandre**), âgé de douze ans, demeurant à Gomont; 1888-1889 : a porté secours à deux de ses camarades tombés dans l'Aisne.

Malicet (**Eugène-Désiré**), peintre en bâtiments, à Nouzon; 1887-1891 : s'est dévoué dans plusieurs circonstances.

AUBE

M. A. 2e classe. — **Bourdault** (**Hippolyte-Jean-Baptiste**), sapeur-pompier à la subdivision de Maizières-la-Grande-Paroisse; 1836-1891, 55 ans de services;

M. A. 2e classe. — **Hubert** (**Auguste-Alexis**), sapeur-pompier à la même subdivision; 1835-1891, 56 ans de services :

Belle conduite dans de nombreux incendies.

AVEYRON

M. A. 2e classe. — **Neyrolles** (**Victor**), sapeur-pompier à la compagnie d'Espalion; 1854-1891, 37 ans de services;

M. A. 2e classe. — **Galibert** (**Eugène**), caporal au même corps; 1867-1891, 25 ans de services :

Se sont dévoués dans plusieurs circonstances, notamment lors d'un violent incendie survenu en 1876.

BOUCHES-DU-RHÔNE

M. A. 2e classe. — **Lacroix** (**Jean-Florentin**), sapeur-pompier à la compagnie de Marseille; 1889 et 15 avril 1891 : s'est signalé en maîtrisant un taureau furieux et en travaillant à l'extinction d'un incendie survenu dans un entrepôt d'huile.

M. A. 2e classe. — **Tardos** (**Jean-Bertrand**), gardien de la paix à Marseille; 6 avril 1891.

Mentions honorables

Veyan (**Jules**), employé à la mairie de Marseille; 11 février 1891;

Estran (**Emile-Baptiste**) marchand de grains à Marseille; 12 avril 1891 :

Ont arrêté des chevaux emportés. Le sieur Tardos est déjà titulaire d'une mention honorable.

M. A. 2e classe. — **Parant** (**Pierre-Charles-Maurice**), gardien de la paix à Marseille; 10 mai 1891;

Mention honorable. — **Bissarel** (**Paul-Martin**), jardinier à Saint-Barnabé, banlieue de Marseille; 10 septembre 1890 :

Ont abattu des chiens atteints d'hydrophobie. Le sieur Parant est déjà titulaire d'une mention honorable.

CALVADOS

M. A. 2e classe. — **Bourienne** (**Henri**), domicilié à Caen; Troarn, 10 mai 1891 : sauvetage d'une personne sur le point de se noyer.

CHER

M. A. 2e classe. — **Foltier** (**Jean-Baptiste**), tambour de la compagnie de sapeurs-pompiers de Brinon-sur-Sauldre; 1863-1891, 28 ans de services : belle conduite dans plusieurs incendies.

CÔTE-D'OR

M. A. 2e classe. — **Lorillard** (**Louis-Dominique**), caporal à la compagnie de sapeurs-pompiers de Dijon;

M. A. 2e classe. — **Paris** (**Désiré**), sapeur au même corps :

24 avril 1891 : se sont particulièrement distingués dans un violent incendie. Le sapeur Paris a été grièvement blessé.

CÔTES-DU-NORD

M. A. 1re classe. — **Vitel** (**Etienne-René**), lieutenant de la compagnie de sapeurs-pompiers de Saint-Brieuc; 1880-1891;

M. A. 2e classe. — **Guilloux** (**Jean-François**), adjudant au même corps; 1869-1891;

M. A. 2e classe. — **Colas** (**Jean-Louis**), caporal au même corps; 1862-1891 :

Belle conduite dans de nombreux incendies. Le lieutenant Vitel est déjà titulaire de la médaille en argent de 2e classe.

M. A. 2e classe. — **Le Meur** (**Louis-François**), plâtrier à Saint-Brieuc; 1888-1891 : s'est distingué dans plusieurs circonstances, notamment en coopérant au sauvetage d'une femme sur le point de périr dans un incendie.

Mention honorable. — **Elston** (**Louis**), commis de perception à Saint-Brieuc; 12 mars 1891 : a coopéré au sauvetage d'une femme sur le point de périr dans un incendie.

DORDOGNE

M. A. 2e classe. — **Cassot** (**Julien**), cultivateur à Valade, commune de Condat-de-Nontron; 14 avril 1891 : n'a pas hésité à se jeter tout habillé dans la rivière la Cole pour sauver un enfant sur le point de se noyer.

GARONNE (HAUTE-)

M. A. 1re classe. — **Costes**, contremaître d'usine à Toulouse; 1890-1891 (déjà titulaire de la médaille en argent de 2e classe) : s'est distingué de nouveau dans plusieurs circonstances, notamment lors de la catastrophe de la place des Carmes.

M. A. 2e classe. — **Barousse** (**Georges**), sapeur-pompier; Toulouse, 1881-1891 : s'est distingué dans plusieurs circonstances, notamment en sauvant un homme sur le point de périr dans les flammes.

Mention honorable. — **Pouech** (**Julien**), menuisier à Toulouse; 22 avril 1891 : a arrêté un cheval emporté, attelé à une voiture.

M. A. 2e classe. — **Devic** (**Ernest**), mécanicien au dépôt de Toulouse; 23 novembre 1883 : a, par son courageux dévouement et sa présence d'esprit, conjuré la catastrophe qui allait résulter d'une collision entre deux trains.

M. A. 2e classe. — **Larrouy** (**Jean**), étudiant; Toulouse; 19 juin 1891 : a accompli, dans des circonstances très périlleuses, le sauvetage d'un homme sur le point de se noyer dans le canal de Brienne.

M. A. 2e classe. — **Barthe** (**Auguste**), mécanicien; Toulouse, 1872-1891;

Mention honorable. — **Bachou** (**Guillaume**), batelier à Blagnac; Toulouse, 10 janvier 1891 :

Se sont distingués en portant secours à une personne tombée avec un attelage dans le canal du Midi. Le sieur Barthe avait précédemment accompli d'autres actes de dévouement.

M. A. 2e classe. — **Ferrus** (**Jean-François**), comptable; Toulouse, 1889-1891 (déjà titulaire d'une mention honorable) : s'est de nouveau distingué dans plusieurs circonstances, notamment lors de la catastrophe de la place de Carmes.

Mentions honorables.

Lacaze (**Louis**), maître d'hôtel; Saint-Béat, 17 mars 1891;

Baudru (**Edmond**), préposé d'octroi; Toulouse, 11 juin 1887 et 2 mars 1891 :

Ont arrêté des chevaux emportés attelés à des voitures.

GERS

Mention honorable. — **Bat** (**Jean-Marie**), ouvrier tailleur à Eauze; 26 mars 1891 : a maîtrisé deux chevaux emportés, attelés à une voiture sans conducteur.

GIRONDE

Mention honorable. — **Espagnet** (**Jean-Victor**), cocher à l'hôtel de ville; Bordeaux, 1888-1891;

M. A. 2e classe. — **Roustide** (**Auguste-Antoine**), camionneur; Bordeaux, 6 avril 1891;

M. A. 2e classe. — **Lahitte** (**Pierre**), gardien de la paix; Bordeaux, 8 mai 1891;

M. A. 2e classe. — **Tresbayles** (**Pierre**), sous-brigadier d'octroi; Bordeaux, 30 mars 1891 :

Ont fait preuve de courage et de dévouement en maîtrisant des chevaux emportés. Les sieurs Roustide, Lahitte et Tresbayles s'étaient précédemment signalés en diverses circonstances.

HÉRAULT

M. A. 2e classe. — **Donnat (Charles)**, maire de Balaruc-les-Bains, 1837-1890;

M. A. 2e classe. — **Donnat (Jean-Baptiste-Adrien)**, propriétaire au même lieu; 1863-1890 :

Se sont particulièrement distingués en sauvant, à diverses reprises, des personnes sur le point de se noyer dans l'étang de Thau.

M. A. 2e classe. — **Triaire (Antoine)**, cafetier; Lavérune, 5 juin 1891 : a abattu un chien atteint d'hydrophobie. S'était signalé en 1875, 1886 et 1887 par divers actes de courage et de dévouement.

M. A. 2e classe. — **Lavit (Joseph)**, employé de commerce, à Béziers; 1888-1889-1890 : a sauvé d'une mort certaine plusieurs personnes en danger de se noyer.

ILLE-ET-VILAINE

M. A. 2e classe. — **Beauce (Aimé)**, sous-lieutenant commandant la compagnie de sapeurs-pompiers de Montfort; 1871-1891, 20 ans de services : s'est distingué par son courage et son dévouement dans un grand nombre d'incendies.

INDRE

M. A. 2e classe. — **Bauché (André-Charles-Frédéric)**, photographe; Châteauroux, 15 juin 1891 : a sauvé, au péril de sa vie, un enfant sur le point de se noyer dans l'Indre.

INDRE-ET-LOIRE

Mention honorable. — **Bouffeteau (Justin-Lucien)**, entrepreneur de plomberie; Tours, 14 mai 1891 : s'est signalé en portant secours à une femme sur le point d'être écrasée par un tramway à vapeur.

LOIR-ET-CHER

M. A. 2e classe. — L'abbé **Guérin**, prêtre desservant à Naves; Feings, 1886-1889 : s'est signalé en diverses circonstances par des actes de courage et de dévouement.

M. A. 2e classe. — **Dédol (Etienne-Jules)**, tambour de la compagnie de sapeurs-pompiers de la Motte-Beuvron; 1882-1891 : a fait preuve de courage et de dévouement en retirant du bassin du canal de la Sauldre, à différentes époques et au péril de sa vie, trois personnes qui y étaient tombées accidentellement.

M. A. 2e classe. — **Cotancin (Jules)**, lieutenant de la subdivision de sapeurs-pompiers de Mennetou-sur-Cher; 1857-1891 : s'est particulièrement distingué en combattant des incendies.

LOIRET

M. A. 2e classe. — **Poirier (Prudent-Antoine)**, sapeur-pompier; Ascoux, 1853-1891 : s'est signalé en diverses circonstances, notamment en sauvant des personnes sur le point de périr dans des incendies.

LOT-ET-GARONNE

M. A. 2e classe. — **Lasserre (Joseph)**, marin; Marmande, 10 février 1891 : s'est distingué dans plusieurs circonstances et a été blessé en arrêtant un cheval emporté, attelé à une charrette.

LOZÈRE

M. A. 1re classe. — **Auriant (Auguste)**, adjudant de la compagnie des sapeurs-pompiers de Marvejols; 1883-1891 : s'est particulièrement distingué dans des inondations et des incendies. Déjà titulaire d'une mention honorable et d'une médaille d'argent de 2e classe.

Mention honorable. — **Arbousset (Louis)**, caporal à la compagnie de sapeurs-pompiers de Marvejols; 1863-1891, 28 ans de services : belle conduite dans diverses circonstances.

MAINE-ET-LOIRE

Mentions honorables.

Gernigon (Alphonse), facteur rural; Châteauneuf, 22 janvier 1891 ;

Rézé (Auguste), peintre; Châteauneuf, 22 janvier 1891 :

Ont procédé à l'arrestation d'un malfaiteur qui s'était introduit à l'aide d'effraction et d'escalade dans une maison inhabitée.

M. A. 2e classe. — **Cottineau (Louis-Alexandre-Henri-Hector)**, sous-préfet de Saumur; 10 mai 1891 : s'est tout particulièrement distingué en arrêtant un cheval emporté attelé à une voiture contenant deux personnes.

MARNE

M. A. 2e classe. — **Menu (Edouard)**, lieutenant à la compagnie de sapeurs-pompiers de Reims; 1872-1891, 20 ans de services : s'est signalé par de nombreux actes de courage et de dévouement dans des inondations.

M. A. 2e classe. — **Antoine (Alfred-Edouard)**, caporal à la compagnie de sapeurs-pompiers de Reims; 1864-1891, 34 ans de services : belle conduite dans de nombreux incendies, plusieurs blessures.

M. A. 1re classe. — **Billiot (Auguste)** père, passeur au bac; Vincelles, 1880-1891 : a sauvé, en diverses circonstances et au péril de sa vie, des personnes sur le point de se noyer. Déjà titulaire d'une médaille d'argent de 2e classe.

Mention honorable. — **Anceaux (Victor-Léon)**, préposé d'octroi, Reims; 13 mai 1891 : a arrêté un cheval emporté attelé à un camion sans conducteur.

MEURTHE-ET-MOSELLE

M. A. 2e classe. — **Rode (Georges)**, sergent-major à la compagnie de sapeurs-pompiers de Lunéville; 1868-1891; 23 ans de services : s'est signalé dans des incendies et a accompli plusieurs sauvetages.

Mention honorable. — **L'Hermitte (Auguste)**, ancien sous-officier du corps des sapeurs-pompiers de Nancy; 1867-1884 : belle conduite dans de nombreux incendies.

NIÈVRE

M. A. 2e classe. — **Noël (Louis)**, sapeur-pompier à la compagnie de Pouilly-sur-Loire; 27 mai 1891 : a sauvé, au péril de sa vie, un vieillard qui s'était volontairement jeté dans la Loire.

Mention honorable. — **Noury (François)**, marchand de vins, Saint-Léger-des-Vignes; 4 juin 1891 : a sauvé un garde barragiste sur le point de se noyer dans la Loire.

NORD

M. A. 1re classe. — **Halliez (Arsène)**, 71 ans, employé à la compagnie du gaz; Denain, 18 avril 1891 (déjà titulaire de la médaille d'argent de 2e classe) : s'est élancé, malgré son grand âge, à la tête d'un cheval emporté attelé à une voiture sans conducteur et a réussi à le maîtriser.

M. A. 2e classe. — **Pesnelle (Guillaume)**, brigadier des douanes à Frelinghien; 1881-1891 ;

M. A. 2e classe. — **Maire (Charles)**, sous-brigadier des douanes à Houplines; 6 et 20 avril 1891 :

Se sont distingués à plusieurs reprises, en sauvant des personnes en danger de se noyer. Le brigadier Pesnelle a, en outre, arrêté des chevaux emportés.

Mentions honorables.

Bersy (Camille-Alfred), sergent-fourrier à la compagnie de sapeurs-pompiers d'Anor; 4 août 1886 : s'est signalé en combattant de nombreux incendies. Un sauvetage.

Reusse (Jules), garde forestier à Hasnon; 1875-1891 : a accompli plusieurs actes de dévouement.

OISE

M. A. 2e classe. — **David**, adjudant porte-drapeau à la compagnie de sapeurs-pompiers de Bornel; 1845-1891, 46 ans de services ;

M. A. 2e classe. — **Goullet (Jean-Modeste)**, sous-lieutenant à la compagnie de sapeurs-pompiers de Gouvieux; la Villette (Seine) et Gouvieux, 1848-1891, 43 ans de services ;

M. A. 2e classe. — **Taralle (Louis-Antoine)**, sergent porte-drapeau à la compagnie de sapeurs-pompiers de Neuilly-sous-Clermont; 1858-1891 33 ans de services :

N'ont cessé de faire preuve du plus grand dévouement. Les sieurs David et Goullet sont déjà titulaires d'un diplôme d'honneur. Le sieur Taralle a accompli un sauvetage.

M. A. 2e classe. — **Dumont (Jean-Louis-Théodore)**, chef de station du chemin de fer du Nord à Verberie; 1er juillet 1890;

M. A. 2e classe. — **Legroux (Onézine)**, chef de gare à Noyon; 23 janvier 1891 :

Ont sauvé d'une mort certaine, en s'exposant à de graves dangers, des personnes sur le point d'être écrasées par des trains lancés à toute vitesse.

Mention honorable. — **Arbonnier (Frédéric-Emile)**, ouvrier carrossier à Chantilly; 1er avril 1891 : s'est signalé en maîtrisant un cheval emporté attelé à une voiture, dont le conducteur avait été précipité de son siège.

PAS-DE-CALAIS

M. A. 2e classe. — **Julien (Charles)**, lieutenant à la compagnie de sapeurs-pompiers de Boulogne-sur-Mer; 1870-1891, 21 ans de services ;

M. A. 2e classe. — **Delabre (Hercule-Joseph)**, caporal-tambour à la même compagnie; 1854-1891, 37 ans de services ;

M. A. 2e classe. — **Roussel (Isidore)**, caporal à la compagnie de sapeurs-pompiers de Guînes; 1860-1891, 31 ans de services :

Belle conduite dans de nombreux incendies. Le lieutenant Julien a plusieurs fois exposé sa vie. Le caporal Roussel a accompli un sauvetage.

M. A. 2e classe. — **Lherbier (Benjamin)**, cultivateur à Ablain-Saint-Nazaire; 1890 : s'est distingué, à plusieurs reprises, en maîtrisant des chevaux emportés attelés à des voitures.

M. A. 2e classe. — Le jeune **Bar (Gaston-Adolphe-Emile)**, élève au collège communal de Béthune; 15 juin 1891 : a sauvé, au péril de ses jours, une femme et un enfant tombés dans un endroit profond du canal.

M. A. 2e classe. — **Fiévet**, ouvrier mineur à la concession de Bully-Grenay; 1884-1890 : s'est dévoué, à plusieurs reprises, pour porter secours à des ouvriers en danger de périr asphyxiés dans la mine.

Mentions honorables.

Dupéage, mêmes profession et domicile; 18 novembre 1890 : a coopéré à l'un des sauvetages accomplis par le sieur Fiévet.

Damelincourt (Louis-Charles), clerc d'huissier à Carvin; 3 juin 1891 ;

Pinart (Louis-Henri), garde champêtre à Locon; 24 mai 1891 :

Ont maîtrisé des chevaux emportés attelés à des voitures.

PUY-DE-DÔME

M. A. 2e classe. — **Bernard (Antoine)**, maire de Saint-Vincent; 3 avril 1891 : a été grièvement blessé en opérant, de concert avec la gendarmerie, une perquisition chez un repris de justice.

PYRÉNÉES (BASSES-)

M. A. 2e classe. — **Lapeyrette (Vital)**, vétérinaire à Oloron-Sainte-Marie; 15 mai 1891 : s'est particulièrement distingué et a été blessé en étranglant, de ses mains, un chien atteint d'hydrophobie.

PYRÉNÉES (HAUTES-)

M. A. 2e classe. — **Descamps**, chef de train à la compagnie des chemins de fer du Midi; Pau, 10 juin 1873 : a exposé sa vie en passant successivement, pour serrer les freins, sur plusieurs wagons d'un train de marchandises parti en dérive.

TERRITOIRE DE BELFORT

M. A. 2e classe. — **Grosrenaud**, caporal à la compagnie de sapeurs-pompiers de Belfort ;

janvier et août 1890 : a failli être victime de son dévouement en combattant des incendies.

SAÔNE-ET-LOIRE

M. A. 2e classe. — **Martin** (**François**), tuilier à Sens; 1887 et 27 avril 1891 : a été atteint de graves brûlures en portant secours à une femme sur le point de périr dans un incendie. Avait antérieurement accompli un acte de sauvetage.

SARTHE

Mention honorable. — **Huart** (**Paul**), sergent-major à la compagnie de sapeurs-pompiers de Saint-Calais; 12 juin 1891 : s'est dévoué en combattant un violent incendie.

SEINE

M. A. 2e classe. — **Danger** (**Alphonse-Eugène**), sous-lieutenant commandant la subdivision de sapeurs-pompiers de la Courneuve; 1858-1891, 33 ans de services;

M. A. 2e classe. — **Laureaux**, sous-lieutenant commandant la subdivision de sapeurs-pompiers de Noisy-le-Sec; 1872-1887, 15 ans de services;

M. A. 2e classe. — **Carel** (**Etienne-Léon**), sous-lieutenant commandant la subdivision de sapeurs-pompiers d'Arcueil-Cachan; 1873-1891, 18 ans de services;

M. A. 2e classe. — **Duval** (**Louis-Charles**), sergent à la compagnie de sapeurs-pompiers de Boulogne; 1857-1891, 34 ans de services;

M. A. 2e classe. — **Véragen** (**Stanislas**), sous-lieutenant à la compagnie de sapeurs-pompiers de Levallois-Perret; 1870-1891, 21 ans de services;

M. A. 2e classe. — **Bourdin** (**Louis-François**), ex-capitaine de la compagnie de sapeurs-pompiers de Saint-Ouen; 1859-1884, 25 ans de services :

Se sont particulièrement distingués dans les nombreux incendies qu'ils ont eu à combattre. Le sergent Duval est déjà titulaire d'une mention honorable.

M. A. 2e classe. — **Ballé** (**Jules-Justin**), domicilié à Paris: le Havre 1879, Paris 1880-1881;

M. A. 2e classe. — **Portier** (**Louis**), gardien de la paix à Paris; 1890-1891 :

Se sont dévoués dans plusieurs circonstances, notamment en arrêtant des chevaux emportés attelés à des voitures.

M. A. 1re classe. — **Maillau** (**Emile**), marchand de vins; Paris, 24 avril 1891 : a fait preuve de beaucoup de courage et a été grièvement blessé en voulant arrêter un assassin.

M. A. 2e classe. — **Vever** (**Jean-Baptiste-Eugène-Henri**), domicilié à Paris; 8 juin 1891 : s'est particulièrement distingué et a été contusionné en se jetant à la tête d'un cheval emporté attelé à une voiture.

SEINE-INFÉRIEURE

M. A. 2e classe. — **Bazin** (**Jean-Baptiste**), sapeur à la subdivision de sapeurs-pompiers de Saint-Etienne-du-Rouvray; 1863-1891, 28 ans de services : belle conduite dans plusieurs incendies.

M. A. 2e classe. — **Bentz** (**Alfred**), sous-lieutenant de la compagnie de sapeurs-pompiers de Déville-lès-Rouen; 1864-1891, 27 ans de services : s'est signalé plusieurs fois dans des sinistres et notamment lors d'un incendie survenu le 24 décembre 1868, où il a couru de réels dangers.

M. A. 2e classe. — **Mlle Guyot** (**Cécile**), ancienne infirmière des hôpitaux de Paris, directrice du dispensaire du Havre; Paris-Havre, 1865-1891, 26 ans de services dévoués : s'est constamment fait remarquer par sa charité et son dévouement.

M. A. 2e classe. — **Lemonnier** (**Emile-Ernest**), lieutenant commandant la subdivision de sapeurs-pompiers de Lillebonne; 1884-1891 : a fait preuve du plus courageux dévouement dans les incendies qu'il a eu à combattre. Une blessure.

Mentions honorables.

Knosp (**Charles**), ouvrier tisseur à Elbeuf;

Ricard (**Théodore**), ouvrier tisseur à Elbeuf :

4 juin 1891 : ont arrêté un cheval emporté, attelé à une voiture sans conducteur.

SEINE-ET-MARNE

M. A. 1re classe. — **Favier** (**François-Auguste**), préposé aux abattoirs de Melun; 4 avril 1891 (déjà titulaire de la médaille en argent de 2e classe) : s'est de nouveau et tout particulièrement distingué en sauvant, au péril de sa vie, une femme sur le point de se noyer dans la Seine.

M. A. 2e classe. — **Deveneau** (**Laurent**), propriétaire à Cannes-Ecluses; 26 mai 1891 : n'a pas hésité à se jeter tout habillé dans l'Yonne pour porter secours à un enfant sur le point de se noyer.

M. A. 2e classe. — **Giverne** (**Louis-André**), garde particulier au château de Saint-Thibault, commune de Montgé; Montgé, 4 mai 1891 : s'est signalé tout particulièrement et a été blessé en maîtrisant une vache furieuse qui avait attaqué une femme et un enfant.

Mentions honorables.

Lainé (**Flavien-Eucher**), cantonnier à Garentreville; Obsonville, 1er juin 1891;

Vion, instituteur à Vendôme (Loir-et-Cher); Voulangis, 4 juin 1891 :

Se sont signalés en portant secours à des personnes sur le point de se noyer.

SEINE-ET-OISE

M. A. 1re classe. — **Bresnu** (**Louis**), sous-lieutenant à la subdivision de sapeurs-pompiers de Carrières-Saint-Denis; la Folie, 25 mai 1891 (déjà titulaire de la médaille en argent de 2e classe) : a de nouveau fait preuve de dévouement en combattant un incendie.

SOMME

M. A. 2e classe. — **Cahin** (**Léon**), caporal à la compagnie de sapeurs-pompiers d'Amiens; 4 mai 1891;

M. A. 2e classe. — **Morvillez** (**Auguste**), sapeur à la même compagnie; 30 avril 1891;

Mentions honorables.

Bardoux (**Emile**), sergent à la même compagnie; 1870-1891 :

Belle conduite dans de nombreux incendies. Le caporal Cahin a, en outre, arrêté un cheval emporté, et le sapeur Morvillez a été blessé en travaillant à l'extinction d'un incendie.

Chevallier (**Paul**), mécanicien à Albert; 8 juin 1891 : a porté secours à un homme en danger de se noyer.

Cordier (**François-Félix**), cantonnier au chemin de fer, à Chaulnes; 12 mai 1891 : sauvetage d'un homme tombé dans un puits et sur le point d'y périr asphyxié.

TARN

Mention honorable. — **Levade** (**Jean**), chef cantonnier, à Salvagnac; 13 mai 1891 : n'a pas hésité à porter secours, dans des conditions très périlleuses, à des personnes sur le point de se noyer.

TARN-ET-GARONNE

Mention honorable. — **Andrieu** (**Jules**), adjudant à la garde municipale de Toulouse; Montauban, 19 mars 1891 : a arrêté un cheval emporté.

VAUCLUSE

M. A. 1re classe. — **Bonnet** (**Pierre**), professeur de gymnastique et d'escrime au lycée d'Avignon; 9 avril 1891 (déjà titulaire de la médaille en argent de 2e classe) : s'est distingué de nouveau dans deux circonstances, notamment en arrêtant un cheval emporté attelé à une voiture sans conducteur.

M. A. 2e classe. — **Brunel** (**Xavier**), négociant à Montfavet; 2 mars 1891 : a maîtrisé, au péril de ses jours, deux chevaux emportés attelés à une voiture sans conducteur. Avait précédemment accompli un autre acte de dévouement.

Mention honorable. — **Pauzin** (**Henri**), garde particulier à Apt; 18 mars 1885 : belle conduite dans plusieurs circonstances et notamment lors d'un violent incendie.

VIENNE

M. A. 2e classe. — **Bris** (**Paul-Louis-Marie**), sous-lieutenant commandant la subdivision de sapeurs-pompiers de Civray; 1885-1891 : s'est particulièrement distingué en combattant des incendies.

VIENNE (HAUTE-)

M. A. 2e classe. — **Courty** (**Martial**), journalier à Limoges; 16 mai 1891 : bien que ne sachant pas nager, n'a pas hésité à porter secours à une jeune fille en danger de se noyer dans la Vienne.

VOSGES

Mentions honorables.

Haas (**Victor**), facteur rural à Dempaire; Bazegney, 2 mai 1891 : a abattu un chien atteint d'hydrophobie.

Quirin (**Louis**), voiturier à Moussey; 9 avril 1891 : sauvetage d'un enfant sur le point de se noyer dans un étang.

YONNE

M. A. 2e classe. — **Front** (**Louis**), homme d'équipe à la gare de Villiers-Saint-Benoit; 31 mai 1891 : a fait preuve du plus grand courage et a été blessé en sauvant un voyageur sur le point d'être écrasé par une locomotive.

MILITAIRES

AISNE

M. A. 2e classe. — **Royant** (**Alfred-Anatole**), gendarme à cheval à la compagnie de l'Aisne;

Mention honorable. — **Piquée** (**Marie-Jean-Baptiste**), gendarme à la même compagnie;

Etreux, 20 mai 1891 : ont fait preuve de courage et de dévouement en descendant dans un puits en ruine, pour porter secours à un vieillard, qu'ils ont pu sauver. Le gendarme Royant a été blessé.

ALPES-MARITIMES

M. A. 2e classe. — **Espérandieu** (**Jules-Emile**), capitaine au 61e régiment d'infanterie; Toulon, 30 novembre 1890 : lors d'un incendie survenu dans un magasin de pétrole, est allé chercher une bonbonne de pétrole au milieu des flammes. S'était déjà distingué en arrêtant des chevaux emportés.

CÔTE-D'OR

Mention honorable. — **Pourchet** (**Paul-Henri-Joseph**), maréchal des logis au 26e régiment de dragons; Dijon, 5 mai 1891 : s'est signalé en arrêtant deux chevaux emportés et dont un soldat ordonnance, monté sur l'un d'eux, n'était plus maître.

LOIRE (HAUTE-)

Mention honorable. — **Chabeau** (**Jean-Marie**), soldat musicien au 86e régiment d'infanterie; Aiguilhe, 13 mai 1891 : s'est jeté dans la rivière « la Borne », pour porter secours à une petite fille qui se noyait et qu'il a pu sauver.

NORD

Mention honorable.

Huriau (**Louis-Désiré**), soldat au 127e régiment d'infanterie; Condé, 7 mai 1891 : par son sang-froid et sa présence d'esprit a sauvé la vie à un enfant sur le point de se noyer dans l'Escaut.

SEINE

Mentions honorables.

Gros (**Emile**), moniteur à l'école normale de gymnastique et d'escrime;

Maguin (**François-Charles**), sergent au 152e régiment d'infanterie, élève à la même école;

Nogent-sur-Marne, 2 avril 1891 : se sont particulièrement distingués en combattant un violent incendie.

Fabrègue (Alphonse-Paul-Noël), cavalier au 9e escadron du train des équipages militaires : Vincennes, 22 avril 1891 : s'est précipité à la tête de deux chevaux attelés à une voiture de maître et effrayés par le bruit du canon.

SEINE-ET-OISE

Mentions honorables.

Bourrelier (Henri-Ernest), trompette à l'école militaire de l'artillerie et du génie à Versailles; Vanves-Malakoff, 7 décembre 1890 : a sauvé un agent de la gare qui, venant d'être atteint par un train et projeté sur la voie, allait être écrasé par un autre train.

Souffrey (Pierre), gendarme à pied à la compagnie de Seine-et-Oise; Argenteuil, 11 mai 1891 : s'est dévoué pour sauver une femme tombée sur la voie ferrée au moment du passage de deux trains venant en sens contraire.

YONNE

Mention honorable. — **Gréder** (Ignace), gendarme à cheval à la compagnie de l'Yonne; Auxerre, 11 mai 1891 : a abattu une vache furieuse qui avait déjà blessé plusieurs personnes.

Par arrêté du ministre de l'agriculture, en date du 7 mai 1891, la médaille d'honneur des préposés forestiers a été décernée au sieur Hamelin (Antoine-Jean-François), brigadier forestier de 1re classe à la maison forestière du Haut-des-Bruyères, cantonnement de Pithiviers (Loiret); 21 ans de services forestiers, 14 années de services militaires.

Par arrêté du ministre de l'agriculture en date du 10 mai 1891, la médaille d'honneur des préposés forestiers a été décernée au sieur Norroy (François), brigadier forestier hors classe au poste non logé de Commercy (Meuse); 28 ans de services forestiers, 7 années de services militaires.

Par arrêté du ministre de l'agriculture en date du 11 juillet 1891, et sur la proposition du directeur des forêts, la médaille d'honneur des préposés forestiers a été décernée aux sieurs :

Duveau (Jean-François), garde forestier domanial de 1re classe au cantonnement de Fontainebleau-Nord (Seine-et-Marne); 29 ans de services forestiers.

Wagner (François), brigadier forestier domanial de 1re classe au cantonnement de Rouen (Seine-Inférieure); 28 ans de services forestiers, 4 ans de services militaires.

Ceccaldi (Paul-François), brigadier forestier domanial de 1re classe au cantonnement de Vico (Corse); 21 ans de services forestiers.

Bollet (Toussaint), brigadier forestier communal à Mirebeau (Côte-d'Or); 23 ans de services forestiers, 7 ans de services militaires.

Marchal (Charles), garde forestier communal à Allain-aux-Bœufs (Meurthe-et-Moselle); 35 ans de services forestiers, 6 ans de services militaires.

Tronchet (Pierre-Louis), garde forestier communal aux Contamines (Haute-Savoie); 30 ans de services forestiers, 7 ans de services militaires.

Pingret (Emile-Louis), brigadier forestier domanial hors classe au cantonnement de Villers-Cotterets-Sud (Aisne); 23 ans de services forestiers, 8 ans de services militaires.

Courbot (Pierre-Joseph-Henri), garde forestier domanial de 1re classe au cantonnement de Boulogne n° 2 (Pas-de-Calais); 28 ans de services forestiers, 6 ans de services militaires.

Luce (Ambroise-Hippolyte), brigadier forestier domanial de 1re classe au cantonnement de Troyes-Est (Aube); 21 ans de services forestiers, 4 ans de services militaires.

Heuré (Louis-Philippe), brigadier forestier domanial hors classe au cantonnement de Bar-sur-Aube-Sud (Aube); 23 ans de services forestiers; 6 ans de services militaires.

Ferry (Charles-Joseph), brigadier forestier domanial hors classe au cantonnement de Gérardmer (Vosges); 32 ans de services forestiers, 7 ans de services militaires.

Fixary (Louis-Edouard), garde forestier communal à Liffol-le-Grand (Vosges); 31 ans de services forestiers, 7 ans de services militaires.

Aurand (Jacques-Antoine), brigadier forestier domanial de 2e classe au cantonnement de Veynes (Hautes-Alpes); 22 ans de services forestiers.

Solgadi (Philippe-Oscar), brigadier forestier communal à Suarce (Haut-Rhin); 33 ans de services forestiers.

Peltier (Xavier), garde forestier communal (Haut-Rhin); 30 ans de services forestiers, 2 années de services militaires.

Berlioux (Louis-Laurent), brigadier forestier domanial hors classe au cantonnement de Saint-Laurent-du-Pont (Isère); 27 années de services forestiers, 6 années de services militaires.

Lagier (César-Barthélemy), garde forestier domanial de 1re classe au cantonnement de Saint-Laurent-du-Pont (Isère); 32 ans de services forestiers, 6 années de services militaires.

Mauny (Louis-Antoine-Emile), garde forestier domanial de 1re classe au cantonnement du Mans (Sarthe); 22 ans de services forestiers, 6 années de services militaires.

Carré (Adolphe), brigadier forestier communal à Inor (Meuse); 30 ans de services forestiers, 3 ans de services militaires.

Nivromont (Jean-Baptiste), brigadier forestier communal à Hannonville-les-Côtes (Meuse); 28 ans de services forestiers, 5 ans de services militaires.

Moureaux (François-Victor), garde forestier communal à Vévy (Jura); 29 ans de services forestiers, 6 ans de services militaires.

Prudent (Claude), brigadier forestier communal à Savigny-en-Revermont (Saône-et-Loire); 25 ans de services forestiers, 6 ans de services militaires.

Grasset (Henri), garde forestier communal à Gex (Ain); 32 ans de services forestiers.

Richardot (Jean), garde forestier communal à Fontaines (Saône-et-Loire); 27 ans de services forestier, 5 ans de services militaires.

Lôo (Louis), brigadier forestier domanial de 2e classe à la chefferie de Toulouse (Haute-Garonne); 27 ans de services forestiers, 5 ans de service militaires.

Lacord (Pierre), brigadier forestier domanial de 1re classe au cantonnement de Bourges-Nord (Cher); 24 ans de services forestiers, 12 ans de services militaires.

Teillot (Jean), brigadier forestier domanial de 1re classe à Besse, cantonnement d'Issoire (Puy-de-Dôme); 25 ans de services forestiers, 12 ans de services militaires.

Le Bigot (Jean-Baptiste), brigadier forestier, domanial de 1re classe au cantonnement de Gannat (Allier); 21 ans de services forestiers, 12 années de services militaires.

Bayol (Alexandre-Bienvenu), brigadier forestier communal à Pierrefeu (Var); 23 ans de services forestiers, 7 années de services militaires.

Redo (Joseph-Etienne-Jacques), brigadier forestier domanial hors classe à la Tremblade, chefferie de Royan (Charente-Inférieure); 23 ans de services forestiers, 14 années de services militaires.

Simonnet (André), brigadier forestier domanial de 1re classe au cantonnement de Fontenay-le-Comte (Vendée); 24 ans de services forestiers, 5 années de services militaires.

Castex (Jean-Firmin), brigadier forestier domanial hors classe au cantonnement de Castres (Tarn); 25 ans de services forestiers, 13 années de services militaires.

Romanès (Antoine), brigadier forestier communal à Auriol (Bouches-du-Rhône); 28 ans de services forestiers, 7 années de services militaires.

Blanc (André), brigadier forestier domanial hors classe au cantonnement de Barcelonnette-Sud (Basses-Alpes); 23 ans de services forestiers, 6 années de services militaires.

Maistre (François), brigadier forestier domanial de 1re classe au cantonnement de Mauriac (Cantal); 27 ans de services forestiers, 4 années de services militaires.

Jacquinot (Bernard), brigadier forestier communal à Champlitte (Haute-Saône), 26 ans de services forestiers, 6 années de services militaires.

Py (François-Félix-Célestin), garde forestier domanial de 1re classe à la maison forestière de Banney, cantonnement de Luxeuil (Haute-Saône); 29 ans de services forestiers, 6 années de services militaires.

Cordel (Michel), brigadier forestier domanial de 1re classe à Taher (Constantine); 21 ans de services forestiers, 7 années de services militaires.

Jacquemin (Jean-Baptiste), garde forestier domanial de 2e classe à Sebdou (Oran); 5 ans de services forestiers, 2 années de services militaires; victime d'une tentative d'assassinat étant en service commandé.

Sebbane (Mohamed-ben-Sebbane), garde forestier indigène de 1re classe au cantonnement de Mascara (Oran); 24 ans de services forestiers, 3 années de services militaires.

Lacroix (Pierre), brigadier forestier domanial de 1re classe, mis à la disposition du Gouvernement tunisien, en résidence à Gabès; 25 ans de services forestiers, 12 années de services militaires.

Par décision en date du 7 juillet 1891, sur la proposition du directeur général des postes et des télégraphes, le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies a autorisé la création d'un bureau téléphonique municipal à Glénic (Creuse).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Etat-major général de l'armée. — Par application des dispositions de l'article 37 de la loi du 13 mars 1875, M. le général de division Robillot, commandant la 6e division de cavalerie, inspecteur général, en 1891, du 12e arrondissement de cavalerie, est placé, à dater du 15 juillet 1891, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

MM. les officiers généraux et assimilés qui n'ont pas de commandement et qui voudront accompagner M. le gouverneur militaire de Paris à la revue du 14 juillet courant, devront être rendus devant l'hôtel du gouverneur, place Vendôme, à une heure trente-cinq minutes de l'après-midi.

Pour aller sur le terrain, ils prendront place à la tête de l'état-major du gouverneur et l'accompagneront pendant toute la durée de la revue.

Au moment du défilé, ils se placeront en face de la tribune présidentielle, au point qui leur sera indiqué.

Tenue en culotte blanche.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 13 Juillet 1891.

Le Président de la République a assisté aujourd'hui à la cérémonie d'inauguration de l'avenue de la République.

Accompagné par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, M. Léon Bourgeois, par le général Brugère et les officiers de la maison militaire, il a pris place à deux heures sur l'estrade officielle, disposée à l'entrée de l'avenue; il a été reçu par MM. Le Royer, président du Sénat, et Floquet, président de la Chambre des députés; par MM. Poubelle, préfet de la Seine, Lozé, préfet de police, et Alphand, directeur des travaux de la ville; par MM. Levraud, président du conseil municipal de Paris, et Péan, président du conseil général de la Seine, ainsi que par un grand nombre de représentants élus, de magistrats municipaux et de fonctionnaires de la ville.

Une foule considérable se pressait autour de l'estrade et a salué M. Carnot par de chaleureuses acclamations.

Le préfet de la Seine, M. Poubelle, a prononcé le discours qui suit :

Monsieur le Président de la République,

Messieurs les présidents du Sénat et de la Chambre des députés,

Messieurs,

Une ville comme Paris est dans un perpétuel travail de transformation et d'accroissement; l'esprit qui l'anime tend incessamment à la renouveler et, sans beaucoup s'embarrasser de ce qui a été, Paris rêve, désire, entreprend de tout accommoder aux idées, aux sentiments et aux intérêts qui le dominent.

Cette disposition qui a été de si grande conséquence pour le développement de notre histoire ne s'est pas moins fait sentir dans les changements matériels que Paris a subis. Combien de fois n'a-t-il pas fait éclater son enceinte et renouvelé son aspect! que de fois n'a-t-il pas dû, pour s'agrandir, faire table rase du passé! De combien de Paris disparus n'avons-nous pas payé le Paris d'aujourd'hui!

Des Paris d'autrefois il subsiste seulement, là d'attachantes reliques, ici de beaux et majestueux monuments, tout juste assez pour jalonner le chemin des siècles et rappeler à la cité éblouie du présent son antique, grandiose et tragique histoire.

Les Thermes et les Arènes nous font remonter jusqu'à la domination romaine. La Sainte-Chapelle représente le Paris de saint Louis « fortifié de collégiales et de monastères ». Notre-Dame date de Philippe-Auguste, qui entoura la ville agrandie de remparts puissants dont nos fouilles découvrent chaque jour d'importants vestiges. Saint-Eustache, la cour carrée du Louvre, l'Hôtel de Ville, célèbrent la Renaissance, le siècle de François Ier, d'Henri II et des Médicis. Le Paris d'Henri IV et de Louis XIII nous a légué l'Arsenal où logeait Sully, le Pont-Neuf et la place Royale.

Les vieux hôtels du faubourg Saint-Germain et du Marais font voir les seigneurs féodaux sortis de leurs châteaux forts, disciplinés par la rude main de Richelieu et prêts à la servitude pompeuse de Louis XIV.

Le palais du Luxembourg, le palais Cardinal, la grande salle du palais de justice, la Sorbonne, datent de Richelieu; ils constatent le progrès des Parlements et de l'Université, au déclin de la puissance religieuse et féodale.

Louis XIV a laissé le centre de Paris tel à peu près que nous le voyons aujourd'hui. Le mur et les fossés de l'enceinte nord ont dès lors fait place à nos séduisants boulevards; les portes crénelées sont remplacées par deux arcs de triomphe; la place Vendôme, la place des Victoires, la colonnade du Louvre, l'Observatoire, les Invalides, forment encore aujourd'hui les plus beaux traits du Paris moderne.

Louis XIV n'a pas emporté avec lui cette passion des bâtiments dont il s'accusait à son lit de mort. Disparût-elle de la tête des chefs d'Etat, on la retrouverait au cœur des architectes. Ceux du dix-huitième siècle nous ont laissé la bibliothèque Royale, l'Ecole-Militaire, la Monnaie, le Panthéon et la place de la Concorde; nous ne saurions vraiment leur en vouloir.

Il faut rendre justice à Louis XIV : il n'a pas seulement embelli Paris, il a pensé à l'assainir; lui aussi a percé des rues qui paraissaient larges alors : il a dégagé le Palais de Justice et le pont au Change, il a supprimé le charnier des Innocents.

L'éclairage des rues a été entrepris dès 1667; soixante ans après, en 1728, on inscrit leur nom aux deux extrémités. Evidemment il y a progrès, et l'on pressent déjà le triomphe des ingénieurs et des hygiénistes qui caractérisera la période moderne.

La Révolution n'eut pas le loisir de bâtir. Ses hommes sont ses monuments. Elle agrandit la cité vivante aux dépens des îles spacieuses emmurées par les couvents; elle mit plus d'air dans les poitrines, plus de soleil sur les fronts.

Le premier Empire ouvrit quelques belles voies, encore embellies depuis; les rues de Rivoli, de Castiglione et de la Paix rappellent de brillantes victoires et de trompeuses espérances; les monuments sont l'Arc de Triomphe, à peine commencé quand l'Empire s'écroula, et la colonne Vendôme, deux fois impérissable, « faite de gloire et d'airain ».

La Restauration et la monarchie de Juillet n'ont marqué Paris d'aucun caractère spécial; toutefois, le gouvernement de Louis-Philippe continua et acheva l'Arc de Triomphe et prit soin en même temps de protéger la capitale en l'entourant d'une ceinture de murailles et de forts; le nom de M. Thiers restera attaché à cet acte de patriotisme clairvoyant. Les remparts de Paris rappelleront longtemps à nos fils les événements les plus honorables et les plus douloureux de l'histoire nationale.

Avec le règne de Napoléon III, Paris prend une physionomie vraiment moderne : de nombreuses casernes, l'hôpital de la Charité, la construction du tribunal de commerce, l'achèvement du Palais de Justice, les théâtres de la Gaîté et du Châtelet, enfin le magnifique Opéra de Charles Garnier le caractérisent, moins encore pourtant que la création de ces grandes voies imposées par les exigences croissantes de la circulation et les lois mieux connues de l'hygiène. Les travaux commencés dès 1855 et poursuivis plus activement encore pendant les vingt dernières années marqueront une phase décisive des métamorphoses de Paris. Le nom du directeur des travaux, M. Alphand, en sera inséparable.

Peut-être quelques archéologues épris du passé regretteront-ils que ces violentes entreprises sur le Paris de leur jeunesse aient fait disparaître d'intéressants souvenirs; mais n'est-il pas juste de rappeler que les sacrifices dont ils s'attristent ont permis de mettre en pleine valeur les Thermes, Cluny, la tour Saint-Jacques, la tour de Jean-sans-Peur, les Arènes de Lutèce et tant d'autres reliques respectueusement préservées ?

La voie grandiose que nous inaugurons aujourd'hui avec une solennité inusitée ne saurait, du moins, provoquer de regrets; l'antiquaire le plus fanatique refuserait de s'apitoyer sur la disparition des usines de la cité Bertrand et des ruelles affreuses dont les noms champêtres étaient devenus d'ironiques contre-sens.

La magnifique avenue qui se développe en ce moment sous vos yeux part de la place où s'élève la statue monumentale de la République pour aboutir à la porte de Romainville; sa longueur, d'environ 4 kilomètres, excède le tiers du grand axe de Paris. Large de 30 mètres dans le 11e arrondissement, de 20 mètres dans le 20e, elle occupe une surface totale de 95,000 mètres carrés. Sauf de courtes amorces qui remontent à 1857, elle a été décidée et exécutée en entier sous la République, de 1882 à 1891. L'acquisition des terrains a coûté un peu plus de 38 millions; les dépenses de viabilité (éclairage, assainissement et plantations) ont atteint près de 4 millions. Grâce à elle, la partie est de la ville se trouve dotée d'une grande voie de circulation qui abrège les distances entre la place de la République, véritable centre industriel de Paris, et les communes suburbaines de Romainville, de Montreuil-sous-Bois, les Prés-Saint-Gervais, les Lilas et Bagnolet; par elle, des quartiers où la population ouvrière, entassée dans des ruelles étroites et insalubres, était souvent décimée par les épidémies, sont aujourd'hui assainis; elle a fait disparaître dans le 11e arrondissement, entre l'avenue Parmentier et le boulevard Ménilmontant, un groupe d'usines aussi dangereuses pour les ouvriers que pour le voisinage, et dans le 20e arrondissement les sordides constructions de la rue des Poiriers, de la rue des Osiaux, de l'impasse des Coudriers, du passage Robineau et de l'impasse Fanny-Benoît.

La voie nouvelle n'apporte pas seulement, selon la formule, l'air et la lumière dans ces quartiers jusqu'alors déshérités; elle les embellit d'un square très pittoresque d'où l'on découvre le plus beau panorama de Paris; elle facilite à la population l'accès d'une partie importante de la périphérie où se trouvent de vastes terrains de faible valeur, tout naturellement indiqués pour la construction de maisons salubres et à bon marché; déjà on les voit s'élever sur tout le plateau qui s'étend depuis les hauteurs de Ménilmontant, derrière le Père-Lachaise, et jusqu'aux anciennes carrières des buttes Chaumont.

M. le Président de la République appréciera particulièrement ce résultat, lui, qui a donné, en visitant, il y a quelques jours, les maisons ouvrières, une nouvelle marque de sa sollicitude pour tout ce qui intéresse l'amélioration du sort des travailleurs.

Dans les nouvelles demeures qui vont se construire pour eux, ils trouveront les conditions les plus favorables d'économie et de bien-être, et ils en pourront jouir sans être obligés de trop s'éloigner de leurs ateliers; le tramway à vapeur voté par le conseil général les en rapprochera encore, tandis qu'un tarif spécial très abaissé leur permettra de profiter de la salubrité de ce beau quartier sans augmentation appréciable de charges.

L'avenue de la République mérite donc bien par son importance et ses bienfaits le nom qu'elle portera désormais.

Je dois citer les noms de ceux qui, sous la haute direction de M. Alphand, ont collaboré à cette grande entreprise. Que M. Huet, sous-directeur des travaux, M. Boreux, ingénieur en chef de la voie publique, les

ingénieurs ordinaires MM. Petche et Bienvenue, MM. les conducteurs Hervieux et Mérieux, M. Sauger, commissaire voyer, et enfin notre jardinier en chef M. Laforcade, reçoivent en présence des plus hauts magistrats de la République et de leurs concitoyens rassemblés la part d'honneur qui leur est due.

Je devrais m'arrêter ici; mais je sollicite de M. le Président de la République la faveur pour le préfet de la Seine de retenir encore quelques moments sa bienveillante attention sur l'ensemble des progrès accomplis par notre cher Paris sous le gouvernement de la République.

Si importante que soit l'avenue inaugurée aujourd'hui, elle n'est qu'une artère de plus dans le réseau des voies de communication qui, depuis vingt ans, ont renouvelé la physionomie de la capitale. Les malheurs de la guerre ont retardé quelque temps ce mouvement de transfiguration; mais, dès que la France s'est ressaisie, Paris s'est mis à l'œuvre. Les travaux d'utilité générale se sont succédé rapidement; l'initiative des particuliers et la confiance des capitaux en ont centuplé les résultats.

Je n'entreprendrai point la longue énumération des transformations qui ont rempli cette utile et laborieuse période. Chaque année a eu son œuvre, chaque arrondissement a eu sa part. Si bien que, lorsqu'en 1889 Paris a offert au monde les merveilles de son Exposition, Paris lui-même a été la merveille que ses visiteurs ont le plus admirée.

Les services évidents qu'une plus large viabilité rend à l'assainissement ont été complétés par les bienfaits moins apparents mais aussi appréciables des canalisations souterraines. L'adduction d'eau salubre, l'évacuation et l'utilisation des eaux contaminées ont été depuis vingt ans l'objet des préoccupations les plus vives du conseil municipal et de l'administration préfectorale.

L'achèvement de l'aqueduc de la Vanne et des aqueducs secondaires, la construction d'usines élévatoires et d'immenses bassins de décantation ont plus que doublé les eaux de la ville. De 280,000 mètres cubes en 1870, leur volume a été porté à 600,000 mètres cubes par jour, dont 140,000 en eau de source ; le réseau de la canalisation destiné à la distribuer s'est accru de 750 kilomètres; enfin, la dérivation des eaux de l'Avre apportera bientôt à l'alimentation en eau de source un appoint journalier de 100,000 mètres cubes; de sorte que l'approvisionnement de Paris en eaux fraîches et salubres se trouvera enfin largement assuré.

Le réseau des égouts, qui était de 496 kilomètres en 1870, s'est accru de 372 kilomètres; 1,240 réservoirs de chasse ont été créés pour le lavage plus énergique des galeries souterraines. Simultanément nous avons entrepris l'assainissement de la Seine et l'épuration des eaux vannes par le sol. La surface irriguée à Gennevilliers, qui n'était que de 3 hectares en 1870, est aujourd'hui de 800 hectares et bientôt, j'espère, l'exécution du projet d'Achères la portera à plus de 1,600. Dans le même temps, le volume d'eau épurée par année a passé de 100,000 mètres cubes à 30 millions de mètres cubes. Grâce à ces précautions, la fièvre typhoïde a diminué et le choléra a frappé aux portes de Paris sans pouvoir s'y implanter.

Au milieu de la variété des travaux destinés à accroître la salubrité, l'armée n'a point été oubliée. Les casernes Schomberg, Mouffetard, des Célestins, de Port-Royal, de la rue de l'Aqueduc et de Chaligny ont été construites ou agrandies, et la sollicitude de M. le président du conseil, ministre de la guerre, les a toutes pourvues d'eau de source.

Les travaux exécutés dans Paris sous la République ont, en outre, contribué au développement et à l'amélioration de tous les grands services publics. Les marchés des Martyrs, de la Chapelle, de l'Ave-Maria, Nicole et Nicot, ont augmenté les facilités d'approvisionnement. Les entrepôts de Bercy ont été transformés et étendus. L'ancienne halle aux blés est devenue la nouvelle Bourse de commerce, une Bourse du travail a été créée. L'Hôtel de Ville est sorti de ses tristes ruines, brillant d'une nouvelle jeunesse, et nos artistes les plus distingués sont appelés à le décorer. Les mairies des 6e, 9e, 10e, 12, 13e, 14e, 15e, 18e, 19e et 20e arrondissements ont été agrandies ou reconstruites. La Sorbonne, l'école de médecine, et demain l'école de droit, le lycée Buffon, le lycée Voltaire, que M. le Président de la République va inaugurer; les collèges Rollin et Diderot, les écoles Colbert et J.-B. Say, l'école Boulle et l'école Estienne, les Archives, l'hôtel Carnavalet, le musée d'Auteuil, les palais du Champ de Mars, attestent assez que les élus de Paris ont le sentiment le plus élevé et le plus généreux du rôle de la capitale et qu'ils sont toujours fiers de prêter leur concours au gouvernement de la République pour tout ce qui peut contribuer à l'honneur et au progrès de la France tout entière.

Même en me hâtant je dois mentionner l'extension donnée aux œuvres d'assistance publique et aux établissements d'enseignement primaire.

Bien que, depuis 1870, le nombre des écoles et des groupes scolaires se soit accru de plus de 124 et que le chiffre de leurs élèves ait passé de 88,000 à 163,000, la municipalité de Paris connaît toute l'étendue du devoir qui lui reste à accomplir. Elle n'y faillira pas, car elle estime que les victoires remportées sur ces deux ennemies séculaires de l'humanité, la misère et l'ignorance, seront le plus beau titre d'honneur de la démocratie républicaine.

M. le Président de la République et les membres éminents du Parlement qui ont bien voulu honorer de leur présence et de leur sympathie cette solennité, que rien de ce qui intéresse Paris ne laisse indifférents, auront, j'en suis certain, apprécié avec satisfaction cette revue des progrès que je me suis complu à retracer. Ce sera auprès d'eux mon excuse pour ce trop rapide et trop long discours.

La plus noble manière de fêter l'anniversaire national n'est-elle pas de faire sur nous-mêmes et sur nos œuvres un retour encourageant, puisqu'il nous amène à reconnaître que nos efforts ne sont point stériles et que chaque jour nous rapproche de cet avenir qui doit assurer à tous les enfants de la mère commune une participation plus équitable aux bienfaits de la civilisiation, à la patrie elle-même des destinées dignes du constant amour de la France pour la liberté et pour la justice.

Le président du conseil municipal, M. Levraud, a pris ensuite la parole en ces termes :

Monsieur le Président,

Au nom du conseil municipal de Paris, je vous adresse tous nos plus vifs remerciements d'avoir bien voulu rehausser par votre présence l'éclat de cette cérémonie.

La population de ces quartiers, qui est si dévouée à la République, sera très touchée du témoignage de sympathie que vous lui donnez.

Nous adressons toutes nos félicitations à l'éminent directeur des travaux de Paris et à tout son personnel, qui ont su mener à bonne fin cette grande entreprise.

M. le préfet de la Seine nous retraçait tout à l'heure le labeur long et continu exigé pour cette opération.

Vous en avez été l'organisateur, le général en chef, monsieur le directeur, et vous triomphez encore une fois aujourd'hui.

Messieurs,

L'ouverture de l'avenue de la République ne saurait être comparée aux inaugurations des autres grandes voies de la capitale.

Elle a, en effet, un double caractère.

D'abord elle substitue l'air et la lumière à l'étouffement et à la tristesse. A la place de rues étroites, d'impasses et de cités malsaines, s'ouvre une voie magnifique qui, dans un avenir prochain, sera bordée de constructions nouvelles, bien comprises au point de vue de l'hygiène.

Il n'est pas d'œuvre sociale plus efficace pour la prospérité d'une nation que de préserver la santé publique. La vigueur des générations et leur longévité augmentent le capital national. Cela est plus nécessaire à la France, où la natalité est faible, qu'à tout autre peuple.

Enfin, l'importance de ces constructions nouvelles assurera pour un certain temps du travail à un grand nombre de corps de métiers parisiens.

Voilà les conséquences naturelles et immédiates de l'ouverture de l'avenue de la République.

C'est là le côté matériel de l'œuvre réalisée, d'une importance capitale certes, mais qui est commun à toute opération de ce genre.

Il est une autre conséquence sur laquelle je veux insister, qui constitue en quelque sorte le côté moral.

Dans l'ancien Paris qui disparaît tous les jours, les classes de la société étaient plus fréquemment mêlées qu'elles ne le sont de nos jours.

Dans les quartiers réputés les plus aristocratiques s'élevaient de hautes maisons dont les étages supérieurs étaient divisés en un grand nombre de logements destinés aux ouvriers, les étages inférieurs étant réservés à des appartements d'un prix plus élevé.

Les heureux de la vie et les déshérités étaient ainsi rapprochés. Il y avait plus de fusion, plus de contact entre les diverses couches sociales, et, s'il en résultait quelquefois des froissements, il en résultait plus souvent encore des attractions et des sympathies.

La richesse côtoyait la misère, la joie la tristesse, l'ignorance le savoir, et de cette fusion dans le même creuset, de ces éléments divers se dégageait la pensée de Paris, ardente, généreuse, complexe, mais une.

C'était cette pensée qui planait dans l'air aux grands jours de lutte pour la liberté.

Les travaux d'édilité ont modifié complètement cette situation.

Par la force des choses, le prolétariat a été peu à peu repoussé du centre de la ville et de certains arrondissements, pour se concentrer sur d'autres points.

On connaît maintenant des quartiers riches et des quartiers pauvres.

L'unité de la pensée parisienne existe moins, on se particularise.

En diminuant les distances, en facilitant la rapidité des communications entre les différentes parties de la ville, nous atténuons cette conséquence fatale.

L'avenue de la République, qui aboutit aux grands boulevards, à la rue Turbigo, au boulevard Magenta, met en relation une des régions habitées presque exclusivement par des ouvriers avec le centre de Paris.

C'est Belleville qui se soude aux boulevards; c'est un pont-levis qui s'abaisse et sur lequel on fraternise.

L'avenue de la République est symbolique et par le nom qu'elle porte et par sa fonction.

Elle deviendra la voie sacrée de la capitale.

Et vous, monsieur le Président, qui, par les hautes fonctions qui vous sont dévolues, résumez en votre personne toutes les différentes nuances du parti républicain, vous accentuez davantage encore par votre présence le caractère de paix sociale, d'union et de solidarité républicaine qui se dégage de cette fête populaire.

Encore une fois merci, au nom des représentants de la cité.

A la suite de ces discours, le Président de la République a remis la croix d'officier de la Légion d'honneur à M. Boreux, ingénieur des ponts et chaussées, et les palmes académiques à MM. Mérieux et Hervieux, conducteurs des ponts et chaussées.

Puis le cortège s'est mis en marche pour parcourir la nouvelle avenue et se rendre au lycée Voltaire. Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, le préfet de la Seine et le président du conseil municipal ont pris place dans la voiture de M. Carnot; suivaient les voitures des invités et du conseil municipal. Les troupes de la 8e division d'infanterie et de la garde républicaine formaient la haie et rendaient les honneurs militaires. Des sociétés de gymnastique et des sociétés chorales étaient également massées sur le passage du cortège. L'avenue était décorée d'arcs de triomphe; les maisons étaient pavoisées de drapeaux aux couleurs nationales. La nombreuse population échelonnée tout le long de l'avenue n'a cessé de faire au Président de la République un accueil respectueux et sympathique.

Au lycée Voltaire, M. Carnot, accompagné par M. Le Royer, M. Floquet, M. Levraud et le maire du 11e arrondissement, a été reçu par le vice-recteur de l'Académie de Paris, M. Gréard, qui lui a présenté les professeurs et les élèves; le Président de la République a été l'objet d'une ovation particulièrement chaleureuse.

Le cortège a continué sa marche, au milieu des acclamations, jusqu'au bout de l'avenue de la République, à la porte de Romainville. Au retour, sur la place des Pyrénées, M. Carnot a pris congé des personnes composant le cortège officiel : il a exprimé au préfet de la Seine et au président du conseil municipal toute la satisfaction qu'il éprouvait de cette belle journée, ajoutant qu'une fête de Paris était aussi une fête de la France et qu'il était heureux d'avoir, par sa présence, associé le gouvernement de la République à celle qu'ils venaient d'admirer ensemble; enfin, que l'on ne saurait mieux célébrer la Fête nationale qu'en marquant ce grand anniversaire par des œuvres de progrès, utiles aux populations laborieuses des cités.

Il était plus de quatre heures quand la cérémonie s'est terminée.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 11 juillet.

La revue de Wimbledon a eu lieu par un beau temps. La foule, estimée à un demi-million de personnes, s'étendait à perte de vue autour du champ de manœuvres. Trois immenses tribunes étaient élevées pour les invités, parmi lesquels les membres des deux Chambres.

L'empereur, après avoir déjeuné chez le comte Hatzfedt, a pris le train spécial à la station de Victoria, pour Winbledon. Quand il est arrivé, le salut royal a été tiré par une batterie.

Les troupes ayant pris position comptaient 1,000 hommes de cavalerie, 500 d'artillerie avec 30 canons, 2,000 d'infanterie des gardes, 2,000 d'infanterie de ligne, 500 miliciens, 15,000 volontaires.

L'empereur, l'impératrice, le prince et la princesse de Galles, le duc et la duchesse de Connaught et les autres membres de la famille royale sont arrivés ponctuellement à quatre heures.

Immédiatement, l'empereur a commencé l'inspection des lignes. Le duc de Cambridge commandait les troupes, ayant avec lui un nombreux et brillant état-major; le duc de Connaught commandait une division d'infanterie; le général Wood commandait une seconde division d'infanterie.

Le défilé a occupé une heure et demie.

(*Agence Havas.*)

Londres, 12 juillet.

L'empereur et l'impératrice avec les autres personnages royaux qui les accompagnaient ont quitté hier, à minuit, le palais de Cristal pour retourner au palais de Buckingham. Le cortège se composait de vingt-deux voitures.

(*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE POUR LES JEUNES FILLES

CONCOURS D'ADMISSION EN 1891

Liste des aspirantes déclarées admissibles aux épreuves orales.

SECTION DES LETTRES

Mlles Avezon.
Bachelart.
Barillion.
Bermont.
Blanchot.
Dubuisson.
Duparc.
Gentey.
Granger.
Jerusalemy.
Jouffroy.
Malon.
Mavoir.

Mlles Merian.
Moullart.
Neuville.
Ory.
Ouvrier.
Revault d'Allonnes.
Sapy.
Sirvin.
Teutscher.
Thuillat.
Tourret-Grignan.

SECTION DES SCIENCES

Mlles Blanc.
Castella.
Combeau.
Eisenmenger.
Faurens.
Gratian.
Guinet.
Guyot.
Lebègue.
Louis.

Mlles Millet Antonin.
Mourgues.
Picot.
Plans.
Plicque.
Pont.
Ribell.
Ribotta.
Souvay.

Les épreuves orales commenceront le lundi 20 juillet, à huit heures du matin à l'école de Sèvres.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Paquebots-poste français de la côte occidentale d'Afrique.

A partir du mois courant, le nombre des voyages effectués par les paquebots-poste naviguant entre la France et la côte occidentale d'Afrique a été doublé

Les départs de France ont lieu aux dates suivantes :

De Bordeaux, le 10 de chaque mois, par les paquebots de la compagnie des Chargeurs réunis;

De Marseille, tous les mois, le 15 ou le 25, alternativement, à compter du 15 juillet courant, par les paquebots de la compagnie Fraissinet.

Les correspondances pour le Sénégal, le Congo et les autres établissements français de la côte occidentale d'Afrique doivent, pour profiter des départs, être déposées à Paris, la veille au plus tard, jusqu'à la 7e levée, effectuée entre 4 et 6 heures du soir, pour l'expédition par les bureaux ambulants de nuit.

SÉNAT

Session ordinaire de 1891.

Ordre du jour du jeudi 16 juillet.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet l'ouverture au ministre du commerce, de l'industrie et des colonies (2e section), sur l'exercice 1891, d'un crédit extraordinaire de 5,500,000 fr. pour faire face aux dépenses de la pose d'un câble entre Marseille et Tunis et d'un câble entre Marseille et Oran. (Nos 148 et 156, sess. 1891. — M. Ernest Boulanger, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à ouvrir au ministre de la marine, sur l'exercice 1891, un crédit de 20,000 fr. pour venir en aide aux familles des marins qui ont péri dans le naufrage de la goélette la *Bretagne*. — (Nos 100 et 157, sess. 1891. — M. Lucien Dautresme, rapporteur.)

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels. (Nos 19 et 138, sess. 1891. — M. Tolain, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du jeudi 16 juillet 1891 comprendront :

Galeries. — Depuis M. Alfred Girard, jusques et y compris M. l'amiral Halna du Fretay.

Tribunes. — Depuis M. Munier, jusques et y compris M. Sébline.

Convocations du mercredi 15 juillet.

Commission de l'Algérie, à deux heures. — Local du 1er bureau.

Sous-commission des douanes (Matières minérales), à deux heures.

Convocations du jeudi 16 juillet.

Commission relative à l'organisation des colonies et possessions françaises, à une heure et demie. — Local du 3e bureau.

Commission des chemins de fer (année 1891), à une heure. — Local du 2e bureau.

5e commission d'initiative parlementaire (juin 1890), à une heure et demie. — Local du 5e bureau.

Commission générale des douanes, à une heure.

Commission relative à l'exercice de la médecine, à neuf heures et demie du matin. — Local du 2e bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

5e législature. — Session ordinaire de 1891.

Erratum

au compte rendu in extenso *de la séance du 11 juillet.*

Page 1760, 3e colonne, 2e ligne,

Au lieu de :

« 170,000 mètres, les 100 kilogr., etc... »

Lire :

« 170,500 mètres, les 100 kilogr., etc... »

Rectifications aux scrutins de la séance des 7 et 11 juillet.

M. Audiffred déclare qu'il a été porté par erreur comme « s'étant abstenu » dans le scrutin du 11 juillet sur l'admission temporaire des fils de coton (n° 368 du tarif général des douanes) et qu'en réalité il avait voté « pour ».

MM. Audiffred, Chollet, Gerbay et Levet déclarent qu'ils ont été portés par erreur comme « s'étant abstenus » dans le scrutin du 11 juillet sur l'ensemble des dispositions relatives aux droits sur les fils de coton et à l'admission temporaire (n° 368 du tarif général des douanes) et qu'en réalité ils avaient voté « pour ».

M. Baïhaut déclare qu'il a été porté par erreur comme ayant voté « pour » dans le scrutin du 11 juillet sur l'admission temporaire des fils de coton (n° 368 du tarif général des douanes), et qu'en réalité il avait voté « contre ».

L'honorable membre déclare, en outre, qu'il a été porté par erreur comme ayant voté « pour » dans le scrutin du 11 juillet sur l'ensemble des dispositions relatives aux droits sur les fils de coton et à l'admission temporaire (n° 368 du tarif général des douanes), et qu'en réalité il avait voté « contre ».

M. Louis de la Bassetière déclare qu'il a été porté par erreur comme ayant voté « contre » dans le scrutin du 7 juillet, sur l'amendement de M. Viette au n° 85 du tarif général des douanes (Raisins secs), et « pour » les droits proposés par la commission sur les raisins secs, et qu'en réalité, il avait voté « pour » dans le 1er scrutin et « contre » dans le 2e.

Ordre du jour du mercredi 15 juillet.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la proposition de loi, modifiée par le Sénat, ayant pour objet d'étendre à certains travaux d'application du décret du 26 pluviôse-28 ventôse an II. (Nos 1539-1592. — Urgence déclarée. — M. Dupuy-Dutemps, rapporteur.)

2. — Suite de la discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes. (Nos 932 et annexe-1257 et annexes. — Urgence déclarée. — M. Méline, rapporteur général.)

Huiles minérales (Nos 197, 198, 199 et 115).

Armes (Nos 580 et 589).

Ouvrages en bois (Nos 590 à 603 *quater*).

Tissus de soie (Nos 459, 460 et 460 *bis*).

Tissus de coton (Nos 404 à 437).

Bonneterie (N° 390).

Dentelles et guipures de lin (N° 391).

Tapis (N° 442).

Dentelles de laine (N° 448).

Ouvrages de sparterie (Nos 606 à 613).

Suite des ouvrages en matières diverses (Nos 614 à 633).

3. — 1re délibération sur le projet de loi sur l'exercice de la médecine vétérinaire. (Nos 278-850. — M. Jumel, rapporteur.)

4. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Albert Chiché, ayant pour objet de compléter les dispositions de la loi du 25 juin 1841, prohibant la vente aux enchères des marchandises neuves. (Nos 687-808. — M. Vallé, rapporteur.)

5. — Discussion sur la prise en considération de : 1° la proposition de loi de M. Charles Beauquier, concernant la réforme administrative; 2° la proposition de résolution de M. du Breuil de Saint-Germain et plusieurs de ses collègues, tendant à la nomination d'une commission de vingt-deux membres pour la revision des services administratifs. (Nos 80-175-207. — Rapport de M. Barbe.)

6. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de résolution de MM. Maurice-Faure et Adolphe Turrel, ayant pour objet la nomination d'une commission concernant la réforme administrative. (Nos 262-477. — M. Georges Trouillot, rapporteur.)

7. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Cuneo d'Ornano et plusieurs de ses collègues, portant abrogation du paragraphe 3 de l'article 3 de la loi du 28 février 1872 (Commerce des boissons). (Nos 840-898. — M. Vilfeu, rapporteur.)

8. — 1re délibération sur le projet de résolution de M. Camille Cousset, ayant pour but d'instituer auprès de la Chambre des députés un service administratif spécial en vue de faciliter l'élaboration et la rédaction des projets de loi. (Nos 372-641. — M. Francis Charmes, rapporteur.)

9. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Armand Després, concernant : 1° l'organisation d'un conseil de Paris faisant fonctions de conseil général et de conseil municipal; 2° la réunion des communes du département de la Seine au département de Seine-et-Oise. (Nos 558-706. — M. Baulard, rapporteur.)

10. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Emile Jamais et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article 9 de la loi du 8 décembre 1883 sur l'élection des tribunaux de commerce. (Nos 263-354-1038. — M. Bézine, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Philipon, ayant pour objet de modifier les articles 129 et 130 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation des conseils municipaux. (Nos 613-664-1050. — M. Philipon, rapporteur.)

12. — Discussion sur la prise en considération des propositions de loi : 1° de M. Maxime Lecomte et plusieurs de ses collègues sur l'élection des sénateurs; 2° de M. Hubbard et plusieurs de ses collègues, tendant à la nomination des sénateurs par le suffrage universel. (Nos 921-931-1039. — M. Jullien, rapporteur.)

13. — 1re délibération sur : 1° la proposition de loi de M. Philipon, relative à la propriété littéraire et artistique ; 2° la proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative aux dessins et modèles industriels ; 3° la proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur les fraudes en matière artistique. (Nos 68 et annexes 91-97-332-763. — M. Philipon, rapporteur.)

14. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Pierre Legrand et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet d'étendre aux voyageurs à la commission et aux représentants de commerce le bénéfice de l'article 549 du code de commerce applicable aux commis, en cas de faillite du patron. (Nos 929-1040. — M. Jullien, rapporteur.)

15. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Dupuy-Dutemps, ayant pour objet d'abroger l'article 742 du code de procédure civile et de le remplacer par une disposition permettant l'emploi de la stipulation de la clause dite « voie parée » dans les actes d'obligation. (Nos 586-783. — M. Dupuy-Dutemps, rapporteur.)

16. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Camille Cousset, tendant à supprimer pour l'avenir les pensions civiles. (Nos 965-1012. — M. Bigot, rapporteur.)

17. — Discussion de la proposition de loi de M. David (Alpes-Maritimes), relative aux nominations des gouverneurs et sous-gouverneurs du Crédit foncier et de la Banque de France. (Nos 563-761. — Urgence déclarée. — M. David (Alpes-Maritimes), rapporteur.)

18. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Bourgeois (Jura), ayant pour but de remplacer l'impôt sur la prime d'assurance contre l'incendie par un impôt sur la valeur assurée. (Nos 130-334-750.—M. Paul Guieysse, rapporteur.)

19. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 7e commission des pétitions sur la pétition des époux Alziary de Roquefort, à Paris. (Voir annexe au feuilleton n° 159, du jeudi 15 janvier 1891, page 4. — Pétition n° 705.—M. Léon Talou, rapporteur.)

20. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Pierre Richard et plusieurs de ses collègues, tendant à interdire aux titulaires de fonctions publiques le droit de se servir de leur nom ou de leur qualité pour patronner des sociétés financières. (Nos 153-281. — M. Delcassé, rapporteur.)

21. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'instruction criminelle. (Nos 165-1114. — M. Bovier-Lapierre, rapporteur.)

22. — 1re délibération sur le projet de loi et sur la proposition de loi de M. Gauthier (de Clagny), relatifs à la réduction de la prescription en matière d'impôt sur le revenu des valeurs mobilières. (Nos 469-508-565-1143. — M. Gauthier (de Clagny), rapporteur.)

23. — 2e délibération sur la proposition de loi de M. Maxime Lecomte, tendant à une modification de l'article 2102 du code civil. (Nos 128-219-689. — M. Loriot, rapporteur.)

24. — Discussion sur la prise en considération des propositions de loi : 1° de M. Guillemet; 2° de M. Victor Prost, concernant l'élection des sénateurs. (Nos 950-956-1171. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

25. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. de La Martinière et plusieurs de ses collègues sur le remboursement des valeurs mobilières par voie de tirage au sort. (Nos 114-435-1341. — M. Achille Adam, rapporteur.)

26. — 1re délibération sur le projet de loi portant organisation du cadre des officiers

de la marine et des équipages de la flotte. (Nos 1000 rectifié-1001-1002-1135-1306-1401.— M. Le Myre de Vilers, rapporteur.)

27. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Royer (Aube), tendant à la suppression du concours du second notaire et de l'assistance des témoins instrumentaires pour la réception des actes notariés ordinaires. (Nos 1239-1309. — M. Babaud-Lacroze, rapporteur.)

28. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Thellier de Poncheville, tendant à la réunion des ministères du commerce et des travaux publics. (Nos 964-1094. — M. du Saussay, rapporteur.)

29.— 2e délibération sur la proposition de loi de M. Thellier de Poncheville et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier plusieurs dispositions légales relatives au mariage, dans le but de faciliter le mariage des indigents. (Nos 204-300-481-654-1383. — M. Thellier de Poncheville, rapporteur.)

30.—Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Barodet et plusieurs de ses collègues, ayant pour but de réaliser progressivement la diffusion et la transformation de la propriété, l'amortissement de la dette publique, la diminution des impôts et l'extinction du paupérisme par la suppression de l'hérédité en ligne collatérale. (Nos 1131-1290. — M. Barodet, rapporteur.)

31. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Albert Chiché et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les dispositions de l'article 6 de la loi du 30 janvier 1872 relativement à la taxe payée par les navires pour frais de quai. (Nos 1288-1329. — M. Paul Le Roux, rapporteur.)

32. — Discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1884. (Nos 55-661. — M. Philipon, rapporteur.)

33. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Jacques Piou, ayant pour objet de modifier les articles 457, 459 et 466 du code civil, relatifs à la vente et au partage de biens de mineurs. (Nos 168, 312, 551, 680, 1492. — M. Jacques Piou, rapporteur.)

34. — 1re délibération sur les propositions de loi : 1° de M. Charles Boysset et plusieurs de ses collègues tendant à assurer la liberté du vote; 2° de M. Boissy-d'Anglas tendant à assurer le secret du vote; 3° de M. Gaston Laporte et plusieurs de ses collègues sur la liberté et le secret du vote dans les diverses élections municipales et législatives; 4° de M. Georges Trouillot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet d'assurer le secret du vote. (Nos 107-256-269-363-385-737. — M. Georges Trouillot, rapporteur.)

Les billets distribués dans la séance du mercredi 15 juillet et portant le n° 97 seront valables pour la séance qui suivra celle du jeudi 16 juillet et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Levet, jusques et y compris M. Mercier.

Tribunes. — Depuis M. le marquis de Villeneuve, jusques et y compris M. de Baudry d'Asson.

Convocations du mercredi 15 juillet.

Commission du budget, à neuf heures et et à deux heures.

Sous-commission du budget (recettes), à une heure.

Commission générale des douanes, à une heure et demie. — Commission n° 15.

Commission relative à la protection du vignoble français contre le phylloxera, à une heure et demie. — Commission n° 2.

INFORMATIONS

Il a été versé, à titre de restitution anonyme à l'Etat, à la caisse du payeur général de Tunisie, la somme de 36 fr. dont il a été fait recette le 13 juillet 1891, par le caissier-payeur central du Trésor public.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Lundi 13 juillet 1891.

La situation reste belle. Le baromètre est partout en hausse, et une aire supérieure à 765 m/m s'étend de l'Atlantique à la mer Blanche (770). Le vent est sensible et variable sur la Manche et la Provence, modéré de l'Est sur nos côtes de l'Océan. Quelques faibles pluies ont été signalées seulement dans le nord de l'Allemagne, à Mullaghmore et à Perpignan.

La température est restée sensiblement la même. Ce matin le thermomètre marquait : 16° à Paris, 20° à Rome, Madrid et 29° à Biskra. On notait 11° au Puy de Dôme et 6° au Pic du Midi.

En France, le beau temps va persister avec température plus élevée. A Paris, hier, journée belle et assez chaude. Maxim.: 23°4; minim.: 10°1. Le minimum de la Tour Eiffel est, ce matin, supéreur à celui de Saint-Maur de 4°.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer belle à Dunkerque, Calais, Boulogne, le Havre et Cherbourg.

Océan : mer belle à Brest et à Lorient.

Méditerranée : mer belle à Marseille, agitée à Sicié, calme à Nice.

Situation du lundi 13 juillet 1891 (soir). — La pression atteint 769 m/m en Irlande, elle a peu varié sur nos régions.

En France, beau temps.

Ministère des finances.

ADMINISTRATION DES MONNAIES ET MÉDAILLES

ADJUDICATION

relative à la fourniture, pendant une année, du cuivre, de l'étain et du zinc nécessaires au service de l'administration.

Il sera procédé, le jeudi 20 août 1891, à deux heures de relevée, dans une des salles de l'hôtel des Monnaies, 11, quai Conti, à l'adjudication, sur soumissions cachetées et au rabais, de la fourniture du cuivre, de l'étain et du zinc nécessaires au service de l'administration pendant une année.

Cette fourniture ne formera qu'un seul lot.

Les personnes qui désirent prendre part à l'adjudication devront déposer, le 27 juillet 1891 au plus tard, au laboratoire de l'administration un échantillon de chacun des trois métaux compris dans la fourniture.

Ces échantillons seront soumis à des essais en vue d'en constater le titre et la composition. Ces essais préparatoires auront lieu du 28 juillet au 16 août 1891. Les soumissions devront être déposées au secrétariat de l'administration, au plus tard le 27 juillet.

Le cahier des charges, indiquant les espèces et qualités de métaux à fournir et mentionnant toutes les clauses et conditions de l'adjudication, est déposé au bureau du secrétariat de l'administration des Monnaies, où les intéressés peuvent en prendre connaissance tous les jours non fériés, de dix heures à cinq heures.

Paris, le 4 juillet 1891.

N° 130.

MARINE

Adjudication à Lorient, le 22 juillet 1891 :

Tôles d'acier zingué (par transformation).

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Lorient, ainsi qu'à Paris au ministère de la marine.

N° 131.

MARINE

Adjudication à Lorient, le 29 juillet 1891 :

60,000 à 110,000 k. de pommes de terre fraîches en 1 lot.

4,000 à 12.000 k. de morue, en 1 lot.

Adjudication à Brest, le 12 août 1891 :

600,000 k. de blé froment tendre roux, en 3 lots.

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Lorient, à Brest, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

SOUS-SECRÉTARIAT D'ÉTAT DES COLONIES

ADMINISTRATION DU PROTECTORAT DU TONKIN

ADJUDICATION

de

GISEMENTS HOUILLERS

Le lundi 19 octobre 1891, à neuf heures du matin, à Hanoï, dans les bureaux de la résidence supérieure, il sera procédé à **l'adjudication d'un gisement houiller** formant un rectangle de 6,000 hectares de superficie, ayant 12 kilomètres de grande base Est-Ouest, et 5 kilomètres de petite base, **divisé en 4 lots rectangulaires de 1,500 hectares** de superficie, ayant chacun 3 kilomètres de côté, direction Est-Ouest, et 5 kilomètres de côté, direction Nord-Sud.

Ce terrain houiller est situé dans la province de Quang-yen, au nord du Song-Cai-Cot, entre le Song-Huong et le Song-Liep, et s'étend en outre à 2,000 mètres environ sur la rive gauche de ce dernier cours d'eau.

Versement de garantie.

Pour être admis à l'adjudication, les concurrents devront produire la quittance du versement de garantie à raison de 20 francs par hectare de superficie, exigé par l'article 33 du décret du 16 octobre 1888, réglementant le régime minier au Tonkin.

Mise à prix.

En outre des charges imposées par le décret précité, l'adjudication, requise par M. E. Schneider aîné, libraire à Hanoï, en vertu de l'article 37 du décret de 1888, aura lieu sur la mise à prix d'une redevance annuelle de **dix francs** par hectare, offerte par le requérant.

Le plan et la carte donnant la position exacte du terrain mis en adjudication, le procès-verbal de lotissement partiel, le cahier des charges, le texte du décret du 16 octobre 1888 et, en général, toutes les pièces intéressant l'adjudication, sont déposées :

A Paris, au sous-secrétariat d'Etat des colonies, 2e division, bureau de l'Indo-Chine.

A Saïgon, dans les bureaux de la direction de l'intérieur.

A Hanoï, à la résidence supérieure, 3e bureau.

A Haïphong, à la résidence-mairie.

A Quang-yen, à la vice-résidence, où le public pourra en prendre connaissance.

Hanoï, le 10 mai 1891.

Le résident supérieur au Tonkin,
Signé : BRIÈRE.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Lundi 13 Juillet	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Juill. 91	3 %	96f20 25 27½ 30	en liq.						
			fin ct.	95 35	95 35	95 32½	95 35	95 20	95 32½
			Pe fin c.		d1f	95 45	d50		
			Pe fin c.	95 57½	d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Janv. 92	Promesses d'inscription 3 %	90f	fin ct.					90 ..	
Avril 91	3 % 1891. 45 fr. payés	94f 94f05 10	en liq.						
			fin ct.	94 15			94 20	93 95	94 17½
			Pe fin c.		d1f		d50		
Juill. 91	d° 60 fr. payés	93f90 87½ 82½	Pe fin c.	94 30	d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)	95f95 85	en liq.						
			fin ct.	95 80			95 85	96 10	95 95
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Mai 91	4 ½ % 1883	105 70 75	en liq.						
			fin ct.	105 80				105 70	105 75
			Pe fin c.				d50		
			Pe fin c.						
			Pe fin p.				d50		
			Pe fin p.						
Mai 86	Promesses d'inscript. 4½ % 1883	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4 %. éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
Janv. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), nos 221,501 à 273,500	518 517 50 516	en liq.					515 ..	
			fin ct.						
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	560	fin ct.					555 ..	
Févr. 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	530 531 532	fin ct.					530 ..	
Janv. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	419 418 50 420	fin ct.					421 ..	
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	405	fin ct.					406 25	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	105 104 103						104 ..	
...	d° d° séries sort. (unit.)								
...	d° d° d° (sér. ent.)		en liq.						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	525 525 50 526	fin ct.					526 ..	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	525	fin ct.					526 50	
			en liq.						
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	410	fin ct.					410 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100f.	104 50						103 ..	
d°	d° d° nouv., 88 f. p.	399	fin ct.					399 ..	
d°	d° d° quarts 22 f. p.	102 50	fin ct.					102 50	
Janv. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	407 407 50 406	en liq.					407 50	
			fin ct.						
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.)	500 499 50	en liq.					500 ..	
			fin ct.						
			Pe fin c.		d..				
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.)		en liq.					565 ..	
			au 15						
Juin 91	Banque de France (nominatives)	4450 4460	en liq.					4440 ..	4430 ..
			fin ct.						
			Pe fin c.		d40		d50		
			Pe fin p.		d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 22)	472 50	en liq.					470 ..	471 25
			au 15	467 50			471 25		
			Pe au 15		d10	470 ..	d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 37)	785 782 50	en liq.					783 75	785 ..
			au 15	786 25					
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d10		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9)		en liq.					426 25	
			au 15						
			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26)		en liq.					450 ..	
			au 15						
			Pe au 15						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 9)	350	en liq.					350 ..	
			au 15						
			Pe au 15						
Juin 91	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	271 25 272 50 271 25 270	en liq.					270 ..	270 ..
			au 15	272 50	273 75 d10	271 25	271 25		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (nominatives)	575 572 50 570 575 580	en liq.					575 ..	578 75
			au 15	575 ..					
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 16)	651 25 652 50 653 75	au 15						
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.)	430	en liq.					430 ..	
			au 15						
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)		en liq.						
			au 15						
Mai 91	Banque hypot. de Fre, r. 1000f, t.p.	520	fin ct.					520 ..	
Mars 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	426	fin ct.					426 ..	
Févr. 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. } en représon d'ann.	153	en liq.						
			fin ct.						
Juin 91	d° 5%, r. 500 f. } dues par l'État	525	au 15					529 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.	403 25	402 ..
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40%, remb. 500 f.		
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.	114 ..	
Armentieres (vlle), 3½ %, 86, r. 500 f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr.	115 ..	
d° 1881, 4%, r. 500 f.		
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.	1020..	
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	111 50	
d° 1863, 3%, r. 100 fr.	154 ..	
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.	505 ..	504 ..
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.	480 ..	
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	101 75	
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.	506 25	
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	48 50	48 ..
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.	160 ..	
Canal de Panama, parts de fondat.		
Suez, act. de jouissance (ex-c. 26).	2075..	
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	413 75	411 25
Midi, d° act. de jouiss.	670 ..	
Nord, d° act. de jouiss.	140250	1400..
Orléans, d° act. de jouiss.	1070..	
Ouest, d° act. de jouiss.	570 ..	562 50
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	450 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f. t.p.		
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.		
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	597 50	596 25
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	530 ..	
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
d° du département du Nord		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier		
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	531 25	529 ..
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	426 ..	425 ..
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	575 ..	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 77).	1560..	
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 46).	245 ..	
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1450..	1445..
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 13).		
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 8).		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).	181750	
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p.	1360..	
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 60).	1220..	
d° act. de jouiss.	600 ..	
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé		
2e série, act. 500 fr., t.p.		
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.		
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.	1760..	
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	820 ..	812 50
Mines de Malfidano, act. de jouiss.		
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.	860 ..	
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	865 .	[illegible]
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.	51 25	[illegible]
Vigsnacs (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1250..	

JOUISSANCE	Lundi 13 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Juill. 91	Crédit Foncier de France. Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1255 1260 1265 1260	en liq.						
			fin ct.	1255			1256 25	1255	1253 75
			P° fin c.		d40		d20		
			P° fin c.	1261 25	d10		d5f		
			P° fin p.		d40		d20		
			P° fin p.	1270	d10		d5f		
	Obligations :								
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.								
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	516						518	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	104						104 50	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	602						602	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	121 75						119 50	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	515 516						516	
d°	communles, 3%, remb. 500 f.	500						500	
d°	d° 5es, r. 100 f.	101 100 50 100 25						101 50	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	511 510	fin ct.					515	
Fév. 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	392 50	en liq.					391 25	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	472 25 472 473	fin ct.					472	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	470	fin ct.					472	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	467 50 468 468 50 469 50	fin ct.					470	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	418 418 50 419 50 420	fin ct.					419	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	467	fin ct.					467	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	68f 66f 25	fin ct.					66 25	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct.						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	50f	fin ct.					50	
...	d° d° (nomin.).	.. ..f ..f	fin ct.						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	587 50 585	en liq.						
			au 15.					590	
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.	678 75	en liq.						
			au 15.						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	803 75	en liq.						
			au 15.	806 25	806 25	803 75	805	805	805
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	365	en liq.						
			au 15.	360			362 50		
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq.						
			au 15.						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).	320 318 75	en liq.						
			au 15.					318 75	
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. développt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	482 50 483 75	en liq.						
			au 15.					483 75	485
			P° au 15		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq.						
			au 15.						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		en liq.						
			au 15.						
			P° au 15		d10		d5f		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq.						
			au 15.						
....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..	386 52	en liq.						
			au 15.	386 25				385	387 50
			P° au 15		d5f		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq.						
			au 15.						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		en liq.						
			au 15.						
			P° au 15		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq.						
			au 15.						
Juill. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14).		en liq.						
			au 15.					25 25	
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...	211 25	P° au 15		d10		d5°		
			au 15.						
Janv. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 10).	472 50 473 75 475	P° au 15		d10		d10		
			au 15.					473 75	
Mai 91.	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	385	au 15.					385	
Fév. 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 25)....		en liq.						
			au 15.						
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.	718 75	en liq.						
			fin ct.					718 75	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'Etat), ex-coupon 30.......	705 706 25 707 50	en liq.						
			fin ct.					705	
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	900	en liq.						
			fin ct.					900	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1485 1487 50 1482 50	en liq.						
			fin ct.					1485	
			P° fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)...............	1300 1298 75 1297 50	en liq.						
			fin ct.					1300	1307 50
			P° fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70).........	1841 25 1842 50	en liq.						
			fin ct.	1845				1841 25	
			P° fin c.		d20		d10		
			P° fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1523 75 1525	en liq.						
			fin ct.	1517 50				1520	
			P° fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1058 75 1057 50	en liq.						
			fin ct.					1058 75	1055
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'Etat ou de Dépts)	542 50 545	en liq.						
			fin ct.					542 50	
			P° fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	515 517 50 518 75 515	en liq.						
			au 15.					515	522 50
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	560 561 25	en liq.						
			au 15.					567 50	
			P° au 15		d10		d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).		....						
			....		d10		d5f		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)	395 402 50 405 402 50	en liq.						
			au 15.	400			405	390	
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10	410	d5f		
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		au 15.						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 19)		en liq.						
			au 15.					575	
			P° au 15		d10		d5f		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	140	[illegible]
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	170	165
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (c. 1 att.)....	390	
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.	465	[illegible]
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	538 75	530
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..		
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	380	375
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1065	
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	650	
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation,...		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	380	370
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.		
Voitures à Paris, actions de jouiss.	212 50	
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)...		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 19).	540	
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2200	
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	235	225
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	477 50	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1070	1065
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2110	2100
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).	212 50	
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 1)..	1450	1440
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	235	230
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	550	545
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	557 50	[illegible]
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.	780	
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.		
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).		
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 38).	1370	1360
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p	523 75	520
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............	1740	1730
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	270	
d° parts bénéficiaires.......	262 50	260
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....	25	
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	220	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	437	
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr...	372 50	
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...		
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..		
d° d° de 1887 à 1985..	409	
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	413	
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	413 50	[illegible]
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	427	425
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	645	
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	438 50	437
d° nouvelles d°	441	
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	336	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérnne. Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'Etat).....		
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	411	
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)	[illegible]	
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	412	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......		
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	444	
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	440	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	442	440
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	437 50	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.		
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	638	
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	441 50	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	442	441
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	445 50	445
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	624	
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).		

JOUISSANCE	Lundi 13 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)		en liq..						
		1407 50 1410	au 15..	1407 50				1405 ..	1402 50
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)		en liq..						
		1127 50	au 15..					1127 50	1127 50
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)		en liq..						
		530 532 50 535	au 15..	527 50	527 50	525 ..	527 50	530 ..	527 50
			Pe au 15				d5f		
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.		en liq..						
		657 50	au 15..					657 50	.... ..
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12)		en liq..						
		1022 50 1020	au 15..					1015 ..	1017 50
			Pe au 15		d10		d20		
			Pe au 31		d10		d10		
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16)		en liq..						
		490	au 15..					490 ..	.... ..
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45)		en liq..						
		710 715	au 15..	708 75				715 ..	705 ..
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)		en liq..						
		410	au 15..					410 ..	408 75
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 21)		en liq..						
		2990	au 15..					3000 ..	.... ..
			Pe au 15		d..		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.		en liq..						
		42f 40f 38f 35f 36f 37f	au 15..	37 50	38 75	35 ..	37 50	40 ..	37 50
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10	42 50	45 .. d5f		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p		en liq..						
		200	au 15..					.... ..	.... ..
Juill. 83	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p., (ex-coupon 12), en liq.		en liq..						
		..f..	au 15..					55 ..	.... ..
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.		en liq..						
		32f 31f50	au 15..	32 50				31 50	.... ..
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65)		en liq..						
		2775 2777 50	au 15..	2772 50	2775 ..	2770 ..	2773 75	2772 50	2773 75
			Pe au 15		d40		d20		
			Pe au 15		d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44)		en liq..						
		795	au 15..					793 75	.... ..
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27)		en liq..						
		297 50	au 15..					297 50	.... ..
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)		en liq..						
		1155 1160 1162 50..	au 15..					1150 ..	.... ..
			Pe au 15		d10		d5f		
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	140	au 15..					140 ..	.... ..
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).		en liq..						
		1960 1962 50 1965 1970.	au 15..	1960 ..				1965 ..	1957 50
			Pe au 15		d10		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18)		en liq..						
			au 15..					393 75	.... ..
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7)		en liq..						
		505 510	au 15..	507 50			505 ..	505 ..	507 50
			Pe au 15		510 50 d10		d5f		
			Pe au 31	515 ..	517 50 d10		d10		
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9)		en liq..						
		130 128 75 127 50	au 15..	127 50			126 25	130 ..	128 75
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9)		en liq.						
		405	au 15..	401 25				405 ..	403 75
			Pe au 15		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS		en liq..						
Juill. 91	Angleterre, 2¾ % (n.c. fixe 25f20)	96f .. .. C. 500f	au 15..					96 70	.... ..
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.	C.1000	en liq..						
			au 15..						
Juill 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	Gr. c.	au 15..						
			Pe au 15		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	325	au 15..					326 ..	.... ..
...	d° d° c. de 5 obl.		Pe au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.								
Mai 91	Autriche. Dette 5% conv. nég. ch. fixe 2f50) Obl. 100 fl. (pap.)		en liq..						
			au 15..						
...	d° d° 1000 fl. d°		Pe au 15		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80. 4% nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or)		en liq..						
		97f25 .... C. 10000.	au 15..					97 20	.... ..
...	d° d° 1000 fl. d°	96f50 55 70	Pe au 15		d50		d25	96 60	.... ..
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 15..						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	Pe au 15		d..		d..		
Mai 91	d° 3%, 1873		au 15..						
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 15..						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq..						
Mai 91	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..					102 25	.... ..
...	d° d° c. de 1000 f.	103 15 C. 100f	en liq..						
	d° d° c. de 500 f.		au 15						
Févr. 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	Pe au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
			en liq..						
Juin 91	Brésil, 4½ %, 83. Obl. 1000 £. (Nég. ch. fixe 25f20)		au 15..						
...	d° d° 500 £.	..f	Pe au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £.	79f25	en liq..						
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £.		au 15..						
...	d° d° 500 £.		Pe au 15		d..		d25	79 25	.... ..
...	d° d° 100 £.		en liq..		d50				
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		au 15..	72 75			73 10		73 05
...	d° d° 500 £.		Pe au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £.	72f75 73f	en liq..					78 ..	
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé...		au 15..					97 50	.... ..
			Pe au 15		d10		d5f		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..	... ..	... ..
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	437 ..	... ..
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......	364 ..	363 50
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	444 ..	443 ..
d° 3% nouveau, r. 500f d°	447 ..	446 ..
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	444 ..	443 50
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Nord-Est Fr., 3%. r. 500f (int. gar.).	440 ..	... ..
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.	445 ..	... ..
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..	......	... ..
d° 3%, rembours. 500 fr.....	443 ..	442 50
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	445 75	... ..
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	443 ..	442 ..
Orsay, 55, 4%. r. 500f (gar. par Orl.).	... ..	... ..
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......	.. ..	.. ..
2e émission, de 63,001 à 108,312.	.. ..	... ..
3e et 4e ém., de 108.312 à 190.312.	.. ..	... ..
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.	... ..	... ..
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.	... ..	... ..
Intérêt garanti par l'Etat. Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	441 50	... ..
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	446 50	446 ..
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.	......	... ..
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.	1245..	... ..
Ouest, 1855, 5%, remb 1250 fr.	......	... ..
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.	......	... ..
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.	......	... ..
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,	......	... ..
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.	......	... ..
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.	......	... ..
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.	......	... ..
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.	... ..	... ..
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	430 ..	428 ..
d° d° nouv., 285 f. p.	... ..	... ..
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	502 ..	... ..
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	425 ..	... ..
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	162 50	160 ..
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	410 ..	409 75
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	500 ..	... ..
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr....	... ..	... ..
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	270 ..	265 ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	225 ..	... ..
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	... ..	... ..
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..	59 ..	.. ..
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..	... ..	... ..
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Entr. et Mag gén. Paris, 5%, r. 500 f.	... ..	... ..
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.	... ..	... ..
d° d° 5%, r. 500 f.	... ..	... ..
d° d° 4%, r. 500 f.	... ..	... ..
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.	482 50	... ..
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f..	... ..	... ..
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.	... ..	... ..
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.	... ..	... ..
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	300 ..	... ..
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	515 50	515 ..
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	521 ..	520 ..
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	312 ..	... ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	522 ..	515 50
d° d° 4%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Gaz de Gand, 5%. remb. 500 fr....	... ..	... ..
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	... ..	... ..
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...	... ..	... ..
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.	... ..	... ..
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel. rembours. 500 fr.....	... ..	... ..
Vigsnacs (Mines), 6%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.	... ..	... ..
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	460 ..	... ..
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	249 75	248 75
P. Morelli et Cie, 1878 6%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	... ..	... ..
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....	498 50	... ..
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	... ..	... ..
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	505 ..	... ..
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	407 ..	406 ..
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	380 ..	379 75
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Etablsst Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.	526 ..	... ..
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.	478 ..	... ..
Jardin zool. d'acclimat., 5%, r. 500f.	... ..	... ..
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	630 ..	... ..
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 ..	... ..
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..	... ..	... ..
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4%, remb. 500 fr......	... ..	... ..
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	... ..	... ..
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	25 ..	... ..
d° d° 3%, remb. 500 fr...	19 ..	19 25
d° d° 4%, remb. 500 fr...	19 50	19 ..
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	22 ..	... ..
d° d° (2e série).	22 25	... ..
d° d° (3e série).	.. ..	80 ..
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	87 ..	85 ..
d° d° depuis la répart.	87 ..	... ..
d° d° 322f50 payés...	... ..	... ..
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	76 ..	75 ..
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	605 ..	... ..
d° 3%, rembours. 500 fr........	446 ..	... ..
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	440 ..	... ..
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	93 ..	.. ..

JOUISSANCE	Lundi 13 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Égypte. Oblig. Daïra Sanieh 4% (décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	489 50 489 75 490	en liq. au 15 Pe au 15	... 488 75 ...	... ... d10			489 75	490
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig. 7%, rembours. 500 fr. (Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)	491 50 491 75 492	en liq. au 15 Pe au 15	... 490 ...	d10 ... d10		d5f ... d5f	491	
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½% (décrets des 6 et 7 juin 1890)	467 467 50 468 467 50	en liq. au 15 Pe au 15	... 465 ...	... 466 25 d10	... 463 75 ...	... 463 75 d5f	467	466 25
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878	520	en liq. au 15						
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f		en liq.						
	(nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		au 15						
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fl. 1f.		Pe au 15		d10		d5f		
...	Coup. de 4 et 3 pes. de rente.	74f 73f50 20	en liq.						
...	Coup. de 40 —	73f40	au 15	73 25				73 50	73 30
...	Coup. de 80 —	73f40	Pe au 15		d50		d25	73 40	
...	Coup. de 160 —	73f40	Pe au 31		d50		d25	73 50	
...	Coup. de 240 —	73f20 10 20 30	Pe au 15		d50		d25	73 50	
...	Coup. de 480 —	73f10 20 50						73 20	
...	Coup. de 960 —	73f50						73 20	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).		en liq. au 15					73 20	
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba, 6%, 1886, garantis.	497 50	en liq. au 15					494	
d°	d° d° 1890, garantis.	470 471 25 471 50 472	en liq. au 15 Pe au 15		... d10 d10		... d5f d5	470	
Juin 91.	États-Unis. Cons. 4¼% (n.c.f. 5f).	103 75	en liq.					103 75	
Juill. 91	d° Consolidés 4%	120 50	au 15					120 50	
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89,		au 15						
...	Oblig. et coupons prescrits au bout de 20 ans de l'éch. (Titre de 617f. — de 2468f. — de 6170f.)		en liq. au 15 Pe au 15		... d10 d10		... d25 d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	421 50 422 ... Gr. c.	en liq. au 15		d10		d25	421	
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	421 422 ... Gr. c.	en liq. au 15					421 25	
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	336 25	en liq. au 15					335	
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		en liq.						
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe 2 fr. 50),		au 15 en liq.		d10		d25		
	Oblig. 100 fl.	92f50	au 15						
...	d° 500 fl.	92f50 92f	Pe au 15					92 75	
...	d° 1000 fl.	91f30 35 40 30			d50		d25	91 90	
Fév. 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch.fi. 2f50).		Pe au 31		d50		d25	91 40	
...	Cap. des titres amort. prescr. après 20 ans (Obl. 100 fl.	102 75	en liq. au 15						
...	— 500 fl.								
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég.ch.fixe 2f50).		Pe au 15 au 15		d50		d..	103	
Juill. 91	Italie. 5%, coup. 1000 fr.		en liq.						
...	d° coup. 500 fr.	91f25	au 15	91 50	91 55	91 50	91 50	91 50	91 55
...	d° coup. 100 et 200 fr.		Pe au 15		d1f		d50		
...	d° coup. 50 fr.		Pe au 15		d25				
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	91f10	Pe au 31		d1f		d50		
Avril 91	d° 3%	..f	Pe au 31 au 15		d25				
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	318	en liq. au 15						
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég.ch.fi. 25f20), coup. de 504 f. (20 £).		en liq.					316	
Fév. 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).		au 15					98	
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 15						
d°	d° obl. 5% d°		au 15						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch. fixe 25f25), coup. de 20 £.	43f25 50 25	en liq. au 15	43 05					
...	d° coup. de 50 £.	43f50	Pe au 15		d50		d25	43	42 90
...	d° coup. de 100 £.	43f30 40 50	Pe au 31		d50		d1f	43	
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. Nos 1 à 390000 et 500001 à 929987. (C. 500 f.	335 334 333 332 50 335	en liq. au 15						
...	C. 5 obl.		au 15					335	
...	C. 10 ob.)		au 15						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	100	en liq.						
Juill. 91	d° 1890, 4%	..f	au 15					100	
Juill. 91	Russie, 1850, 4½% (n.ch.fi. 25f50. Oblig. de 100 £.		Pe au 15 en liq.						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	98f 98f10 25 50 80	au 15						
...	Grosses coupures	100 25	au 15						
Janv. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort), n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	..f	en liq. au 15					98 25	
...	d° de 1000 r.	..f	Pe au 15		d50		d25		
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort), n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	73f 73f25	en liq. au 15						
...	d° de 1000 r.	72f40	Pe au 15		d50		d25	72 50	72 10
Mai 91.	d° 1889, 4%, remb. au pair.	97f80	en liq.					72 25	
...	Grosses coupures	97f85 80 98f 98f10 20	au 15					97 90	
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort		Pe au 15	97 40	d50		d25	97 90	97 65
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change fixe 4f), coup. de 125 r.	104 70	au 15 en liq.						
...	coup. de 500 r.	104 80 90	au 15					104 75	
...	coup. de 1000 r.	104 80						104 50	
...	coup. de 10000 r.							104 80	
Juin 91	d° 1889, 4% (or).	98f70 60	en liq. au 15					98 25	
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	98f10 15 20 25 30 60	en liq. au 15					98 32½	
d°	d° 1890 d° 4e ém. c 500f	99f	en liq. au 15						
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p., Obl. 500 f.	97f75 65							
...	d° 2500 f.	99f50 25	en liq.					97 20	
...	d° 5000 f.	99f50 60	au 15	97 55				99	
...	d° 12500 f.	97f90	Pe au 15		d50		d25	97 30	
Juill. 91	d° d° 3e série	97f70	en liq.					97 30	
Mai 91.	d° Intér. cons., 4½%, 1re ém., 1890 (n.ch.fi. 4f) C. 100 r.	..f	au 15 en liq.					97 75	
	C. 500 r.	..f	au 15						
	C. 1000 r.	..f ..f	au 15		d50		d25	73 25	
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Transcaucasien, remb. au pair.	81f75	au 15 en liq. au 15					73 81 75	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½%, 53 (n.ch.fl. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Oblig. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	321	[illegible]
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fl. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	79 75	
d° 1000 fl. d°	79 75	
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.		
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Congo (État indép. du), Lots 1888.		
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Danemark, 3½% (nég.ch.fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fl. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.		
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	102	
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%		
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
d° 1866, 5%		
Gouv. de Québec, 80, 4½%, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fl. 25f20),	118 75	
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £	53	
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f. p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	117	116
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.	345	
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t. p.		
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t. p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t. p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	492 50	
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).		
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t. p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs :		
Andalous, 3%	370	367 50
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	364	361
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	431	430
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486.	414 50	
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale.	400	399 50
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000.	415	413 75
Beïra-Alta, 3%	130	128
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	255	250
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	212	210
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	320 50	319
d° (Série X).	325 50	324
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque.	397	396 25
d° (2e série), 2e hypothèque.	368	
d° (3e série), 3e hypothèque.	360	
d° (4e série), 4e hypothèque.	342	340
d° (5e série), 5e hypothèque.	340	
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	363	
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	362	
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	366	
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	347 50	346
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.		
Ouest de l'Espagne, 4%		
Portugais, 3%	225	220
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	215	212
d° 4%	275	
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	370	368
d° 2e hypothèque.		
d° 3e hypothèque.		
Cordoue à Séville, 3%		
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%	529	
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.	368 75	
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.		
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f., t. p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	511	510 50
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.		
Cie Madrilene du Gaz, 4%, r. 500 f.	440	
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t. p.	430	425

JOUIS-SANCE	Lundi 13 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
uill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	... ...	au 15.. en liq..	... .	... .	... .	... .	457 ..	... ..
uill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr..	87f50 87f	au 15.. en liq..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	87 ..	.. ..
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £. d° d° Ob. 50 £. d° d° Ob. 100 £	... ...	au 15.. P° au 15 P° au 15	... .	... . d1f d50	... .	... . d25 ... .. d25	... .	... ..
Avril 91	d° 80, 4%. r. 501f (1re, 2e et 3e s.) (nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £. d° d° Ob. 100 £. d° d° Ob. 500 £.	... .	en liq.. au 15.. P° au 15 en liq..	... .	... . d50	... .	... . d25	... .	... ..
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f. d° d° c. 5000f.	....	au 15.. P° au 15	....	.... d50	....	.... d25	.. ..	... ..
Mai 91.	d° Rente 3%, c de f., obl. 30f r.	89f75	en liq.. au 15.. en liq..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	89 75	.. ..
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B). d° d° gross. coup. d° d° (sér. C). d° d° gross. coup. d° d° (sér. D). d° d° gross. coup.	.... 18f97½ 18f97½	au 15.. en liq.. au 15.. en liq.. au 15.. P° au 15	.. ..	.. .. d50	.. ..	.. .. d25	18 90 18 75	.. ..
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890. Obligations de 500 fr. d° de 2500 fr. d° de 12500 fr.	423 75 424 25	en liq.. au 15.. P° au 15 P° au 31	... .	... . d50 ... .. d50	... .	... . d25 ... .. d25	423 50	421 25
Janv. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil. 5%, Douanes. Obl. de 500 f. d° d° 2500 f. d° d° 12500 f.	456 50 457 50 453 50 453	en liq.. au 15.. P° au 31 P° au 15	... .. 456 25	... . d10 ... .. d10	... .	... . d5f d5f	471 50	466 25
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl. pap., t. p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	467 50	en liq.. au 15.. P° au 15 P° au 31	... .. 467 50	... . d10 ... .. d10	... .	... . d5f d5f	... ..	... ..
Mai 91. ex-5e r.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f., 250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.	....	en liq.. au 15.. P° au 15	... .	... . d10	... .	... . d5f	... ..	... ..
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)	... ...	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	533 75	... ..
Janv. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 20).	....	en liq.. au 15..	... .	... .	... .	... .	... ..	... ..
Juill. 88 ex-1re r.	Banque des Pays-Hongrois, act. nouv. 500f, t. p. (ex-c. 1). en liq.	....	en liq.. au 15..	... .	... .	... .	... .	... ..	... ..
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).	... .	en liq.. au 15.. P° au 15	... .	... . d10	... .	... . d5f	... ..	... ..
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act. 100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p. (ex-coupon 14)	... .	en liq.. au 15.. P° au 15	... .	... . d10	... .	... . d5f	... ..	602 50
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 32).. Grosses coupures....	573 75 577 50	en liq.. au 15.. P° au 15 P° au 31	... .	... . d10 581 25 d10	... .	... . d5f d5f	577 50	576 25
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 150 fr. payés (ex-coupon 34) .	... ...	en liq.. au 15..	... .	... .	... .	... .	... ..	... ..
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7). Grosses coupures....	1100	en liq.. au 15.. P° au 15 P° au 31	....	.... d10 .... .. d10	....	.... d5f d5f	1090 ..	.... ..
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions 500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11). Grosses coupures....	477 50 476 25	en liq.. au 15.. P° au 15 P° au 31	... .	... . d10 ... .. d10	... .	... . d5f d5f	476 25	... ..
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).	... ...	en liq.. au 15..	... .	... .	... .	... .	485 ..	... ..
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie, a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).	....	en liq.. au 15.. P° au 15	... .	... . d10	... .	... . d5f	... ..	... ..
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie ». (ex-coupon 14)	130 131 25...	en liq.. au 15.. P° au 15 P° au 31	... .. 130	... . d10 ... .. d10	... .	... .. 131 25 ... . d5f d5f	132 50	131 25
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	465 463 75 .. ... 462 50	en liq.. au 15.. P° au 15	... .. 460	... . d10	... .	... . d5f	465 ..	465 ..
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes. (525 fr.), t. p. (en liq.), (ex-c. 9).	... ...	en liq.. au 15..	... .	... .	... .	... .	... ..	... ..
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat (Société privil.), act. 500 f., t. p. Grosses coupures....	627 50 630 .. 627 50 630	en liq.. au 15.. P° au 15 P° au 31	... .. 632 50	... . d10 ... .. d10	... .	... .. 635 .. .. d5f d5f	633 75	633 75
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500 f., t. p.	147 50	en liq.. au 15..	... .	... .	... .	... .	... ..	... ..
[illegible] 91	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8). Grosses coupures....	232 50	en liq.. au 15.. P° au 15 P° au 31	... .. 233 75	... . d10 ... .. d10	... .	... . d5f d5	232 50	233 75
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t. p. : 200000 act. de 1862 ; 100000 a. de 1881 ; 60000 act. de 1885 et 60000 act. de 1889. (ex-coup. 42)........ Grosses coupures....	655	en liq.. au 15.. P° au 15	... .. 652 50	... . 653 75 ... . d10	... .. 652 50	... .. 652 50 ... . d5f	... ..	652 50
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 59).....	310	en liq.. au 15.. P° au 15	... .. 308 75	... . d10	... .	... .. 310 .. .. d5f	305 ..	306 25
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	200	en liq.. au 15.. P° au 15	... .. 202 50	... . d10	... .	... . d5f	200 ..	202 50
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 63)......	305	en liq.. au 15.. P° au 15 P° au 31	... .. 305	... .. d10 ... . d10	... .	... . d5f d5f	300 ..	303 75
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de chauffge par le), a. r. 500 fr., t. p. (ex-coupon 22)	340	en liq.. au 15.. P° au 15 P° au 31	... .	... . d10 ... .. d10	... .	... . d5f d5f	345 ..	... ..
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 peset., t. p. nos 1 à 40000). (ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).	730	en liq.. au 15.. P° au 15	... .	... . d10	... .	... . d5f	... ..	... ..

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207½.. à 207¾...	207 1/8. à 207 1/2 et 4%.
4%	Allemagne.	122 13/16 à 122 15/16	122 11/16 à 122 3/4 et 4%.
4%	Vienne....	212½.. à 212¾...	212¼.. à 212¾ et 4..%.
5%	Barcelone..	468½.. à 469½...	468½.. à 469½ et 4..%.
5%	Madrid....	468½.. à 469½...	468½.. à 469½ et 4..%.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4..%.
5%	St-Pétersb.	274.... à 276.....	275.... à 277.. et 4..%.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4..%.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 27.. à 25 29...	25 22.. à 25 23. —2½%.
	d° chèque	25 23½ à 25 24½.	25 23½ à 25 24½—......
3%	New-York.	517½.. à 518.....	516½. à 517....—3..%.
3%	Belgique..	1/8 pte. à pair.	1/16 pte à 3/16 pte—3..%.
6%	Italie.....	⅝ pte à ⅞ pte..	⅞ pte à 1 1/8 pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16 pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 3% à 4% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 231 à 236 .. 0/00 pte.

Quadruples espagnols....................	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains.......	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines......................	4 10 à .. ..
Souverains anglais.......................	25 19 à 25 24
Banknotes................................	25 20 à 25 25
Aigles des Etats-Unis....................	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks).....................	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 milliemes....	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliem.	40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède.......................	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 96 ./. — 1 heure, 96 15/16
Vienne, Métall, ... — Papier, 92 90 — Monnaie, 92 80
Credit Autrichien... 296 75 | Chem. de Fer Autrich. 287 75
Change sur Londres.... Demande, 117 50 — Offre, 117 90
Change sur Paris....... Demande, 46 50 — Offre, 46 575
Lots............... 138 50 | Napoléon............. 9 32

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 13 Juillet 1891

	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3.................	35 50 à 35 75	
Roux 88° nets..............	35 .. à	
Raffinés, bonne sorte........	104 50 à	
— belle sorte.........	105 50 à	
Certificats de sortie.........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	.. .. à .. ..
— Août....... ...	.. .. à	.. .. à .. ..
— Septembre......	....	.. .. à .. ..
— 4 d'Octobre....	....	.. .. à .. ..
— 4 premiers.....	....	.. .. à .. ..
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	43 .. à	
Courant du mois............	....	.. .. à .. ..
Août......................	....	.. .. à .. ..
4 derniers.................	....	.. .. à .. ..
4 premiers.................	....	.. .. à .. ..
....	....	.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	52 .. à	
Courant...................	....	.. .. à .. ..
Août......................	....	.. .. à .. ..
4 derniers.................	....	.. .. à .. ..
4 premiers.................	....	.. .. à .. ..
....	....	.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts............	73	
—	.. ..	
Colza en tonnes............	75	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	83	
—	.. ..	
Courant...................	....	.. .. à .. ..
Août......................	....	.. .. à .. ..
4 derniers.................	....	.. .. à .. ..
4 premiers.................	....	.. .. à .. ..
....	....	.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	59 25 à 59 50	
Courant...................	....	.. .. à .. ..
Août......................	....	.. .. à .. ..
Septembre-Octobre..........	....	.. .. à .. ..
4 derniers.................	....	.. .. à .. ..
4 de Novembre..............	....	.. .. à .. ..
COURS DU MERCREDI 8 Juillet.		
SUIF DE PLACE 43° 1/2, *en pains, les 100 kilos.*	64 .. à	
SUIF DE PROVINCE 43° 1/2, *enfûté, en gare Paris.*	63 .. à	

SOCIÉTÉ DES IMMEUBLES DE FRANCE

Société Anonyme: Capital 15 Millions

SIÈGE SOCIAL : 9, RUE MARSOLLIER, PARIS

Obligations foncières remboursables à 1,000 francs

NUMÉROS SORTIS AU TIRAGE DU 10 JUILLET 1891

974	59.029	85.116	117.905	132.406
4.142	62.814	88.889	126.660	138.991
7.288	63.287	91.419	127.079	140.522
29.994	71.215	99.742	129.531	
42.892	75.394	105.379	129.638	
43.881	79.780	109.387	131.450	
46.102	82.837	114.787	132.279	

Les Obligations ci-dessus sont remboursables à 1,000 francs à partir du 10 Août prochain.

Le prochain tirage aura lieu le 10 Octobre 1891

NOTA. — En conformité des conditions de l'Emprunt et de l'Avis paru dans deux Journaux d'annonces légales du 10 Mai dernier, les numéros sortis au présent tirage et ceux qui sortiront aux tirages ultérieurs s'appliqueront exclusivement aux Titres definitifs entièrement libérés, l'échange des Titres provisoires devant avoir été effectué à l'époque fixée pour la libération totale, c'est-à-dire du 10 au 20 Mai dernier.

MINISTÈRE IMPÉRIAL DES FINANCES DE RUSSIE

AVIS OFFICIEL

Outre les guichets désignés dans la publication ministérielle parue à St-Pétersbourg le 7/19 avril 1891, les maisons ci-après sont chargées d'effectuer à Paris le remboursement du 1er emprunt d'Orient, et ce, à dater du 15/27 juillet 1891 :

MM. VERNES et Cie. MM. E. HOSKIER et Cie.

Le règlement des titres présentés aura lieu en francs, au change sur St-Pétersbourg du jour où le remboursement sera exigible. Les coupons semestriels manquants seront déduits du capital à rembourser et décomptés à raison de R/ 2.3/8 par chaque cent roubles de capital nominal.

Un délai de quatorze jours étant fixé pour la vérification des obligations, le remboursement des titres n'est exigible que deux semaines après la date de leur dépôt aux guichets respectifs.

SE RÉFÉRANT à l'avis officiel susmentionné, les maisons soussignées ont l'honneur de porter à la connaissance du public qu'elles procéderont, dès le 15/27 juillet 1891, au remboursement des obligations du *1er Emprunt d'Orient, émission 1877* (capital et intérêts courus jusqu'au 15/27 juillet 1891).

En conséquence, elles invitent les porteurs dudit Emprunt à déposer leurs titres, accompagnés d'un bordereau numérique en double exemplaire, à celui des guichets qu'ils auront choisi, et ce, 14 jours avant le 15/27 juillet 1891, date fixée pour le remboursement de l'Emprunt, soit le 1er/13 juillet.

Le règlement aura lieu en francs au change sur St-Pétersbourg du jour où le remboursement sera exigible, c'est-à-dire du quinzième jour qui suivra le dépôt des titres.

Paris, le 11 juillet 1891.

VERNES et Cie. E. HOSKIER et Cie.

DÉLÉGATION DES FINANCES D'ESPAGNE

Le 27 juin dernier a eu lieu à Madrid, à la Direction générale de la Dette publique, le tirage semestriel pour l'amortissement des titres à rembourser, au taux de 50 %, de la Dette 2 % extérieure d'Espagne

Voici les numéros des titres sortis au tirage :

7.909 à 15.671 de la 1re série.
8.749 à 14.992 de la 2e série.
10.966 à 17.991 de la 3e série.
17.161 à 31.903 de la 4e série.

Paris, le 13 juillet 1891.

Le délégué,
C. DE OCHOA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Administration des DOUANES
PRINCIPALITÉ DE PARIS

VENTE PUBLIQUE DE MARCHANDISES
SAISIES ET ABANDONNÉES

Le jeudi 6 août 1891, il sera procédé, à dix heures précises du matin, à la DOUANE DE PARIS, *rue de la Douane, n° 11*, et, par continuation, à l'Entrepôt, rotonde de la Villette, à la **Vente** par lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, des **Marchandises** ci-après détaillées, savoir :

POUR LA CONSOMMATION

Douane : 2,995 kil. Stores en bois peint. — 1,364 kil. Café en grains; cartons vides; couleurs à l'eau; bouteilles vides; fruits secs; vin; eau-de-vie; vernis à l'essence; parfumeries. — 1,034 kil. Boutons de nacre; chapeaux de paille; chaussures en cuir; peaux préparées; effets usagés; tissus de laine, de coton et de soie; vêtements et articles confectionnés. — 1,370 kil. Bascule automatique; lanterne électrique; calorifère en tôle; chaudière en fer; débris de vieux ouvrages en fer. — 966 kil. Ouvrages en acier; en fer; en cuivre; pièces détachées de machines en fer et fonte; pâte à métaux en boîtes; machine à coudre. — 1,330 kil. Gobeletterie; verrerie; tubes en verre; miroirs; couronne mortuaire. — 1,889 kil. Bois scié; marbre en poudre et en morceaux; bustes en plâtre. — 2,327 kil. Bimbeloterie; manches pour parapluie; vannerie; ouvrages en caoutchouc; glacière; ouvrages en bois sculpté; un piano; bijouterie fausse; un fusil de guerre; ouvrages dorés et argentés. — 1,967 kil. Livres reliés, brochés, cartonnés; journaux; étiquettes imprimées; prospectus; gravures; photographies; planches gravées sur bois; chromo-lithographies; papier de fantaisie.

Entrepôt : 24 kil. papier de commerce. — 400 kil. graisses animales, autres que de poisson. — 344 kil. Cacao simplement broyé en tablettes; café en fèves; vanillon; confitures au sucre; cannelle; liqueurs; muscades en coques. — 247 kil. Machine autre qu'à vapeur non dénommée, contenant en fonte moins de 50 pour 100; appareil mesureur de la force des individus.

POUR LA RÉEXPORTATION

Douane : 93 kil. Cigares. — 95 kil. Cigarettes. — 37 kil. Tabac à fumer. — 6 kil. Tabac à priser. — 1 kil. Tabac à mâcher. — 18 kil. Tabac en feuilles. — 739 kil. Médicaments composés non dénommés; jeux de cartes (72).

Toutes ces marchandises pourront être vues à partir du 3 août 1891. — Le catalogue qui sera délivré, à la même époque, indiquera les autres conditions de la vente, et fera connaître, par lots, l'espèce et la quantité desdites marchandises.

Paris, le 10 juillet 1891.

Le receveur principal des douanes,
AUGUSTE DANY.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE

Société anonyme

FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

Capital : 120 millions.

Siège social :

54 ET 56, RUE DE PROVENCE, PARIS.

Comptes de chèques	1/2 0/0
— à sept jours de préavis	1 » 0/0
Dépôts à échéance fixe :	
De 1 an à 23 mois	2 1/2 0/0
De 2 ans à 47 mois	3 1/2 0/0
De 4 ans à 5 ans	4 » 0/0

Ordres de bourse. — Garde de titres. — Payement de coupons. — Encaissement d'effets et factures. — Envois de fonds (province et étranger). — Avances sur titres. — Billets de crédit circulaires.

Renseignements sur toutes les valeurs et sur tous les tirages.

VILLE DE BOURGES

ADJUDICATION, le samedi 8 août 1891, à deux heures du soir, de l'éclairage et du chauffage par le gaz, pour une durée de 33 années. Pour renseignements, s'adresser à la mairie de Bourges.

Etude de Me **Barberon**, avoué, 17, quai Voltaire. **Vente** au Palais de justice à Paris, 29 juillet 1891, **MAISON** d'**ÉCOLE** 32, r. de Watignies. Sup. 1400 m. M. à p. 100,000 fr. S'ad. à Mes Barberon, Cahen, Boudin av. et Guérin n.

Spectacles du Mardi 14 Juillet.

MATINÉES GRATUITES DU 14 JUILLET

Opéra. — 1 h. »/». — *Guillaume Tell*, opéra en 4 actes de Jouy et H. Bis, musique de Rossini.

Arnold	MM.	Escalaïs.
Guillaume Tell		Bérardi.
Walter		Dubulle.
Gessler		Ballard.
Ruodi		Piroïa.
Rodolphe		Gallois.
Melchtal		Douaillier.
Leuthold		Ragneau.
Chasseur		Palianti.
Un pasteur		Lafitte.
Mathilde	Mmes	Escalaïs.
Jemmy		Agussol.
Edwige		Héglon.

Après le 2e acte : la *Marseillaise :* Melchissedec et les chœurs.

Théâtre-Français. — *Ruy-Blas*, drame en 5 actes, en vers, de Victor Hugo; Mounet-Sully, Baillet; Mmes Broisat, Fayolle.

Opéra-Comique. — *Les Dragons de Villars.*

Odéon. — *Les Faux bonshommes.* — *Le Dépit amoureux.*

SPECTACLES DU SOIR

Opéra. — » h. »/». — Relâche.

Théâtre-Français. — 8 h. 1/4. — *L'Article 231*, comédie en 3 actes, de M. Paul Ferrier : Got, Féraudy, Prudhon; Mmes Kalb, Hadamard.

Vaudeville. — 8 h. »/». — *Le Gendarme*, comédie en 3 actes, de M. Pierre Decourcelle : Maugé, Hirsch, Victorin; Mmes Cerny, Legrand.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — Représentation des lions en liberté dans la grande piste, au deuxième tableau de *Néron.* — *Néron* sera également donné avec le tableau des lions, en matinée et le soir, les jeudis, dimanches et fêtes.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels :* Louis JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 190. Le numéro : 15 centimes. Mercredi 15 et Jeudi 16 Juillet 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies ; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 16 JUILLET

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 15 Juillet 1891.

Par décrets du Président de la République, en date du 14 juillet 1891, et rendus sur la proposition du ministre de l'intérieur, ont été convoqués pour le dimanche 2 août prochain :

Les électeurs du 4e canton de Marseille (Bouches-du-Rhône), à l'effet de nommer un conseiller général en remplacement de M. Guicharnaud, décédé.

Les électeurs du canton d'Amfreville-la-Campagne (Eure), à l'effet d'élire un conseiller général en remplacement de M. Sevaistre, démissionnaire.

Les électeurs du canton de Blois ouest (Loir-et-Cher), à l'effet de nommer un conseiller général en remplacement de M. Charrier, décédé.

Les électeurs du canton de Saint-Germain-de-Calberte (Lozère), à l'effet de nommer un conseiller général en remplacement de M. Turc, décédé.

Les électeurs du canton de Celles (Deux-Sèvres), à l'effet de nommer un conseiller général en remplacement de M. Aymé, décédé.

Les électeurs du canton de Coulanges-sur-Yonne (Yonne), à l'effet de nommer un conseiller général en remplacement de M. Raveau, décédé.

Les électeurs du canton de Tonnerre (Yonne), à l'effet de nommer un conseil général en remplacement de M. Régnier, décédé.

Les électeurs du canton de Saint-Germain-de-Lembron (Puy-de-Dôme), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Verdier, décédé.

Les électeurs du canton de Saint-Michel (Savoie) à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Gros, démissionnaire.

Les électeurs du canton d'Ecouché (Orne), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Visage, décédé.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

Vu la loi du 1er juin 1853, sur les conseils de prud'hommes;

Vu le décret du 28 mars 1831, qui a créé un conseil de prud'hommes à Bourges (Cher);

Vu la délibération du conseil de prud'hommes de Bourges en date du 12 février 1890;

Vu la délibération du conseil municipal de Bourges en date du 14 mai 1890;

Vu la lettre du président de la chambre de commerce de Bourges en date du 28 juin 1890;

Vu la lettre du préfet du Cher en date du 1er octobre 1890;

Vu la lettre du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, en date du 5 décembre 1890;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Le conseil de prud'hommes de Bourges sera désormais composé de la manière suivante :

INDUSTRIES ET PROFESSIONS	NOMBRE de prud'hommes.	
	Patrons.	Ouvriers.
1re CATÉGORIE		
Bourreliers, selliers, cordonniers, corroyeurs, tanneurs, saboliers, chapeliers, tailleurs d'habits, teinturiers, filateurs, cordiers, fabricants de toiles cirées, matelassiers, tapissiers et passementiers, bandagistes, emballeurs, couturières et corsetières, blanchisseuses............	3	3
2e CATÉGORIE		
Chaisiers, charpentiers, menuisiers, ébénistes, scieurs de long, entrepreneurs de maçonnerie, plâtriers, tailleurs de pierres, peintres en bâtiment et en voitures, couvreurs, marbriers, sculpteurs, paveurs, fabricants de produits céramiques, exploitants de scieries mécaniques, carriers, doreurs, miroitiers, fumistes, cimentiers, mosaïstes.	4	4
3e CATÉGORIE		
Cloutiers, pointiers, chaudronniers, ferblantiers, fondeurs, tourneurs sur métaux, tréfileurs, forgerons, maréchaux, taillandiers, charrons, carrossiers, imprimeurs, relieurs, orfèvres, bijoutiers, horlogers, armuriers, couteliers, photographes, serruriers, mécaniciens, graveurs, fabricants de limes, fabricants d'instruments de musique............	3	3
4e CATÉGORIE		
Tonneliers, vanniers, meuniers, exploitants d'usines à gaz, brasseurs, fabricants d'huiles, distillateurs, eaux gazeuses, fabricants de chandelles, ciriers, engrais et vidange, entrepreneurs de battage............	2	2
	12	12
Total............	24	

Art. 2. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies et le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

A. FALLIÈRES.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 15 juillet 1891, sont admis à subir les épreuves orales du concours d'admission à l'école normale supérieure, les candidats de la section des sciences dont les noms suivent :

ACADÉMIE DE PARIS

MM. Alayrac (Antoine-Charles).
Berthet (Louis).
Betzel (Ernest).
Bresson (Henri-Maurice).
Chardonneau (Albert-Clément).
Chenot (Félix-Joseph).
Claude (Jules-Frantz-Marcel).
Cluzet (Joseph).
Commartin (Georges-Albert).
Communal (Gabriel-Jules).
Cotton (Emile-Clément).
Darboux (Gaston-Jean).
Duchez (Gabriel-Denis-Jules-César).
Gambey (Louis-Denis-Eugène-Martin-Marie-Joseph).
Gibaud (Pierre-Arthur).
Goisot (Georges-André-Félix).
Guespin (Edouard-Gaston).
Jarry (Raymond-Henri-Emile).
Joly (Gabriel-Marie-Joseph-Eugène-Louis-Claire).
Joyant (Edouard-Charles).
Lardé (Jean-Louis-René).
Laronde (Félix-André).
Legrand (Gaston-Paul).
Le Roy (Edouard-Louis-Emmanuel-Julien).
Leroy (Emile-Adolphe).
Maron (Jean-Pierre-Joseph).
Mascart (Jean-Marcel).
Menu (Pol-Lévy-Ernest).
De Montille (Charles-Henri).
Meglun (Georges-Hippolyte-Joseph).
Nalis (Joseph-Adolphe).
Niewenglowski (Henri-Gaston).
Périnet (Marie-Henri-Zacharie).
Perrin (Gabriel-Louis-Abel).
Petiteau (Maximin-Alexandre).
Pourcel (Auguste-Marie).
Randon (Léon-Paul).
Rousselin (Albert).
Rouyer (Léon).
Ruais (Edmond-Louis-Armand).
Solente (Paul-Victor).
Terrier (Léon-Louis-Auguste).

ACADÉMIE D'AIX

M. Dewulf (Jean-Bernard-Théodore-Joseph).

ACADÉMIE DE BESANÇON

MM. Bailly-Masson (Claude).
Parrod (Elie-Eléonor).

ACADÉMIE DE BORDEAUX

MM. Dupuy (Jean).
Goutereau (Blaise-Charles).
Sallefranque (Evariste-Paul).
Siffray (François-Joseph).
Souard (Léon-Marie-André).

ACADÉMIE DE CAEN

MM. Larose (Henri-Marie-Charles)
Renaud (Claude-André).

ACADÉMIE DE CLERMONT

MM. Lamirand (Jean-Baptiste).
Marotte (Francisque-Annet).

ACADÉMIE DE DIJON

MM. Jacquet (Emile-Auguste).
Maige (Louis-Albert).
De Montillet de Grenaud (Henri).
Pény (Charles).
Pourot (Lucien).

ACADÉMIE DE GRENOBLE

MM. Favre (Léon-Jules-Marie).
Mouthon (Gabriel).
Rochas (Jean-Gabriel).

ACADÉMIE DE LILLE

MM. Drin (Léon-François-Victor).
Dubreuil (Jean-Louis-Armand).
Mineur (Paul-Florimond).
Vautrin (Louis-Félix-Anselme).

ACADÉMIE DE LYON

MM. Bory (Jean-Pierre).
Bouchon (Louis).
Commissaire (Hippolyte-Jacques).
Dubouis (Claude-Eugène).
Imbert (Joseph-Marius-Louis).
Weber (Anatole-Aimar-Joachim).

ACADÉMIE DE MONTPELLIER

MM. Atger (Léonce-Edmond).
Gascuel (Paul-Gaston).
Got (Louis-Antoine-Théophile).
Marchand (François-Albert).

ACADÉMIE DE NANCY

MM. Boquet (Paul-Louis-Charles).
Canet (Nicolas-Martial).
Husson (Albert-Séraphin-Edouard).
Lapointe (Marie-Gaston).

ACADÉMIE DE TOULOUSE

MM. Martin (Xavier-Marie-Gabriel).
Vincent (Georges-Jean).

A la liste des médailles accordées aux ouvriers et employés comptant plus de trente ans de services dans le même établissement, publiée au *Journal officiel*, le 13 juillet, il y a lieu d'ajouter :

AISNE

Médaille de vermeil.

M. Bonnedame (Alphonse), chef d'atelier dans la maison Fossé d'Arcosse, imprimeur, à Soissons.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Infanterie. — Par décret en date du 13 juillet 1891, rendu par le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été promus dans l'arme de l'infanterie, et ont reçu par décision ministérielle du même jour les affectations ci-après indiquées, savoir :

Au grade de colonel.

M. Gaschet (Pierre-Albert), lieut.-col. d'inf. brev. hors cad. (serv. d'ét.-maj.), en rempl. de M. Barberet, retr. — Affecté au 6e rég. d'inf.

M. Roulin (Louis-Léon-Christophe), lieut.-col. d'inf. brev. hors cad. (serv. d'ét.-maj.), en rempl. de M. Langlois, mis hors cad. — Affecté au 102e rég. d'inf.

M. Pottier (Charles), lieut.-col. du 152e rég. d'inf., en rempl. de M. de Monard, promu. — Affecté au 37e rég. d'inf. et maintenu au 152e rég. de même arme.

(Non-activité.) M. Bertrand (Emile-Alfred), col. d'inf. en non-activ., en rempl. de M. Sorlin, retr. — Affecté au 114e rég. d'inf.

M. Cardot (Auguste-Joseph), lieut.-col. d'inf. hors cad., command. milit. du palais de la Chambre des députés, en rempl. de M. Sonnois, promu. — Affecté au 56e rég. d'inf. et mis hors cad. (missions).

M. Humbel (François-Xavier), lieut.-col. brev. du 84e rég. d'inf., en rempl. de M. Bécat, mis en non-activ. — Affecté au 90e rég. d'inf.

M. Halter (Michel-Eugène), lieut.-col. d'inf. brev. hors cad. (serv. d'ét.-maj.), en rempl. de M. Callet, promu. — Affecté au 52e rég. d'inf. et mis hors cad. (serv. d'ét.-maj.).

M. Hardy de Périni (Marie-Joseph-Félix-Edouard), lieut.-col. brev. du 2e rég. de zouaves, en rempl. de M. Larue, décédé. — Affecté au 85e rég. d'inf.

M. Déhon-Dahlmann (Georges-Fernand), lieut.-col. du 12e rég. d'inf., en rempl. de M. Pottier, maintenu au command. du 152e rég. de même arme. — Affecté au 37e rég. d'inf.

M. de Boisseuil-Baron (Louis-Auguste), lieut.-col. du 136e rég. d'inf., en rempl. de M. Halter, mis hors cad. — Affecté au 13e rég. de même arme.

M. Gillon (Marie-Edouard-Constant), lieut.-col. du 130e rég., en rempl. de M. Servière, mis hors cad. — Affecté au 88e rég. de même arme.

M. Toureng (Barthélemy), lieut.-col. du 108e rég. d'inf., en rempl. de M. Denis, retr. — Affecté au 108e rég. de même arme.

M. Revin (Eugène-Jules-Jean-Baptiste), lieut.-col. du 56e rég. d'inf., en rempl. de M. Cardot, mis hors cad. (missions). — Affecté au même rég.

M. de Battisti (Jean-Marc), lieut.-col. du 65e rég. d'inf., en rempl. de M. Besnard, retr. — Affecté au 104e rég. de même arme.

M. Martin (Jules-Edouard), lieut-col. du 19e rég. d'inf., en rempl. de M. Jayet, retr. — Affecté au 96e rég. de même arme.

M. d'Esclaibes (Henri-Victor-Léon), lieut.-col. brev. du 127e rég. d'inf., en rempl. de M. Verny, retr. — Affecté au 87e rég. de même arme.

Au grade de lieutenant-colonel.

M. de Péretti (Emile-Henry-Armand-Jean-Baptiste), chef de bat. d'inf. brev. hors cad. (serv. d'ét.-maj.), en rempl. de M. Revin, promu. — Affecté au 56e rég. d'inf. et mis hors cad. (serv. d'ét.-maj.).

M. Barry (Maximilien-Etienne-Emile), chef de bat. au 101e rég. d'inf., en rempl. de M. Hardy de Périni, promu. — Affecté au 103e rég. de même arme et maintenu dans ses fonct. de chef de la sect. techn. du comité de l'inf.

M. Lachougue (Marie-Georges-Henri), chef de bat. d'inf. brev. hors cad. (serv. d'ét.-maj.), en rempl. de M. de Boisseuil-Baron, promu. — Affecté au 41e rég. d'inf.

M. Besson (Marie-Léopold), chef de bat. brev. au 99e rég. d'inf., en rempl. de M. de Péretti, mis hors cad. (serv. d'ét.-maj.). — Affecté au 56e rég. de même arme.

M. Merlet (Louis-Alexandre-Félix), chef de bat. au 25e rég. d'inf., détaché au 2e bur. de la direct. de l'inf., en rempl. de M. de Gibon, retr. — Affecté au 123e rég. de même arme.

M. Gauchotte (Nicolas-Emile), chef de bat. d'inf. brev. hors cad. (serv. d'état.-maj.), en rempl. de M. de Lacroix, mis hors cad. (serv. d'ét.-maj.). — Affecté au 19e rég. d'inf.

M. de Lacroix (Henri), chef de bat. d'inf. brev. hors cad. (serv. d'ét.-maj.), en rempl. de M. Martin, promu. — Affecté au 19e rég. d'inf. et mis hors cad. (serv. d'ét.-maj.)

M. Bonnal (Guillaume-Auguste-Balthazar-Eugène-Henri), chef de bat. d'inf. brev. hors cad. (école supér. de guerre), en rempl. de M. d'Esclaibes, promu. — Affecté au 127e rég. d'inf. et mis hors cad. (école supér. de guerre.)

M. Tollin (Jean-Joseph-Hippolyte), chef de bat. au 67e rég. d'inf., command. l'école milit. préparatoire de Rambouillet, en rempl. de M. Gillon, promu. — Affecté au 130e rég. d'inf.

M. Boisot (Georges-Achille), chef de bat. d'inf. hors cad. (serv. du recrut.), en rempl. de M. de Battisti, promu. — Affecté au 65e rég. d'inf. et mis hors cad. (serv. du recrut.).

M. Asquer (Justin-Joseph-Jean), chef de bat. au 25e rég. d'inf., en rempl. de M. Boisot mis hors cad. — Affecté au 129e rég. d'inf.

M. Delort de Mialhe (Marie-Joseph-Louis), chef de bat. au 57e rég. d'inf., en rempl. de M. Toureng, promu. — Affecté au 108e rég. de même arme.

M. Morel (Edmond), chef de bat. au 55e rég. d'inf., en rempl. de M. Humbel, promu. — Affecté au 84e rég. de même arme.

M. Amyot (Raoul-Emeric-Marie-Charles-Jacques), chef de bat. au 45e rég. d'inf., en rempl. de M. Bonnal, mis hors cad. — Affecté au 127e rég. de même arme.

(Tonkin.) M. Hancke (Pierre-Eugène-Maurice), chef de bat. au 17e rég. d'inf., en rempl. de M. Dehon-Dahlmann, promu. — Affecté au 12e rég. d'inf.

Au grade de chef de bataillon ou major.

(Choix.) M. Gard (François), capit. brev. au 126e rég. d'inf., en rempl. de M. Lanes, décédé. — Affecté au 90e rég. de même arme.

(Ancienneté.) M. Bonché (Hilaire), capit. au 118e rég. d'inf., en rempl. de M. Merlet, promu. — Affecté au 25e rég. de même arme.

(Choix.) M. Maillot (François-Jacques-Maximilien), capit. brev. au 97e rég. d'inf., en rempl. de M. Berthaut, mis hors cad. — Affecté au 22e rég. de même arme.

(Ancienneté.) M. Thébault (Gabriel-Ambroise-Mathurin), capit. au 25e rég. d'inf., en rempl. de M. de Martimprey de Romécourt, retr. — Affecté au 160e rég. de même arme.

(Choix.) M. Circan (Ernest-Jean-Hyacinthe), capit. brev. au 59e rég. d'inf., en rempl. de M. Foullioy, retr. — Affecté au 20e rég. de même arme.

(Ancienneté). M. Souriac (Laurent-Marie), capit.-trés. au 131e rég. d'inf., en rempl. de M. Laurent, retr. — Affecté au 84e rég. de même arme.

(Choix). M. de Carbonnier de Marzac (Paul-Louis-Fernand), capit. adjud.-maj. au 6e bat. de chass. à pied, en rempl. de M. Aubertin, retr. — Affecté comme maj. au 93e rég. de même arme.

(Ancienneté.) M. Decurey (Jean-Baptiste-Léon), capit. d'inf. hors cad. (serv. du recrut.), en rempl. de M. Delort de Mialhe, promu. — Affecté au 16e rég. d'inf.

(Choix). M. Cartier (Léon), capit. adjud.-maj. au 12e rég. d'inf., en rempl. de M. Rostand, mis hors cad. — Affecté comme maj. au 141e rég. de même arme.

(Ancienneté.) M. Michel (Antoine), capit. d'habill. au 61e rég. d'inf., en rempl. de M. Chamoy, retr. — Affecté au 132e rég. de même arme.

(Choix.) M. Saint-James (Georges-Marie-Bernard), capit. brev. au 119e rég. d'inf., en rempl. de M. Asquer, promu. — Affecté au 2e rég. de même arme.

(Ancienneté.) M. de Rieux (Ernest-Marie), capit. au 130e rég. d'inf., en rempl. de M. Perrignon de Troyes, retr. — Affecté au 162e rég. de même arme.

(Choix.) M. Besson (Joseph-André), capit. brev. au 49e rég. d'inf., en rempl. de M. Varigault, retr. — Affecté au 80e rég, de même arme.

(Ancienneté.) M. Mercier (Pierre-Jules), capit. au rég. de sap.-pomp., en rempl. de M. Dubard, mis en non-activ. — Affecté au 71e rég.

(Choix.) M. Rousset (Léonce), capit. d'inf. brev. hors cad. (école spéciale milit.), en rempl. de M. Amyot, promu. — Affecté au 45e rég. d'inf.

(Ancienneté.) M. Baille (Jean-Baptiste), capit. au 112e rég. d'inf., en rempl. de M. Carlier, retr. — Affecté au 75e rég. de même arme.

(Choix). M. Moqué (François-Marie), capit. d'inf. hors cad. (serv. du recrut.), en rempl. de M. Brière, mis hors cad. — Affecté comme maj. au 28e rég. d'inf.

(Ancienneté.) M. Armand (Albert-Laurent-Bernardin), capit. au 55e rég. d'inf., en rempl. de M. Besson, promu. — Affecté au 52e rég. de même arme.

(Choix.) M. de Regard de Villeneuve (Jean-François), capit. au 2e bat. de chass. à pied, en rempl. de M. Vigarous, retr. — Affecté au 97e rég. d'inf.

(Ancienneté.) M. Blais (Jérôme), capit. au 142e rég. d'inf., en rempl. de M. Tulle, retr. — Affecté au 44e rég. de même arme.

(Choix.) M. Lemaire de Montifault (Paul-Arthur), capit. au 107e rég. d'inf., détaché à l'école de tir du Ruchard, en rempl. de M. Candi, retr. — Affecté comme maj. au 121e rég. de même arme.

(Ancienneté.) M. Delpech (Jean-François), capit. au 1er rég. d'inf., en rempl. de M. Bouchu, décédé. — Affecté au 148e rég. de même arme.

(Choix.) M. Ducasse (Georges-Adolphe-Démétrius), capit. au 26e rég. d'inf., en rempl. de M. Lucet, retr. — Affecté comme maj. au 113e rég. de même arme.

(Ancienneté.) M. Rouit (Pierre-Gustave-César), capit. au 138e rég. d'inf., en rempl. de M. Morel, promu. — Affecté au 55e rég. de même arme.

(Choix.) M. Quarré de Verneuil (Marie-Edouard-Emile), capit. au 10e rég. d'inf., en rempl. de M. Brivet, mis hors cad. — Affecté comme maj. au 35e rég. de même arme.

(Ancienneté.) M. Caillot (Jean-Antoine), capit. au 102e rég. d'inf., en rempl. de M. Maitrot, mis hors cad. — Affecté au 101e rég. de même arme.

(Choix.) M. Brien (Jean-Paul), capit. brev. au 23e rég. d'inf., en rempl. de M. Ferreux, retr. — Affecté au 151e rég. de même arme.

(Ancienneté.) M. Aubry (Charles), capit. trés. au 88e rég. d'inf., en rempl. de M. Bith, retr. — Affecté au 118e rég. de même arme.

(Choix). M. Gariel (Charles-Augustin), capit. d'inf. brev. hors cad. (serv. d'ét.-maj.), en rempl. de M. Guelle, mis hors cad. — Affecté au 149e rég. de même arme.

(Ancienneté.) M. Chevalier (Pierre-Willem-Georges), capit. au 4e rég. d'inf., en rempl. de M. Hotz, mis hors cad. — Affecté au 113e rég. de même arme.

(Choix.) M. Maitrot (Charles-Arthur-Edouard-Xavier), capit. d'inf. brev. hors cad. (serv. d'ét.-maj.), en rempl. de M. Berry, promu. — Affecté au 101e rég. d'inf. et mis hors cad. (section d'ét.-maj.

(Ancienneté.) M. Lagache (Jean-Louis-Joseph), capit. au 50e rég. d'inf., en rempl. de M. Briot, retr. — Affecté au 42e rég. de même arme.

(Choix, Tonkin.) M. Rouvillain-Saguez (Arthur-Athanase), capit. au 105e rég. d'inf., en rempl. de M. Hancke, promu. — Affecté au 17e rég. de même arme.

(Non-activité.) M. Noll (Jean-Charles-François), chef de bat. d'inf. en non-activ., en rempl. de M. Tollin, promu. — Affecté au 155e rég. d'inf.

(Ancienneté.) M. Tilloy (Accueil-Victor), capit. au 61e rég. d'inf., en rempl. de M. Riol, retr. — Affecté au 17e rég. de même arme.

Par décret en date du 13 juillet 1891, rendu par le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été promus dans l'arme de l'infanterie et ont reçu par décision du même jour les affectations ci-après indiquées, savoir:

Au grade de capitaine.

3e tour (ancienneté.) M. Durey de Noinville, lieut. au 162e rég. d'inf., en rempl. de M. Deloche, changé de corps. — Affecté au 162e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté.) M. de Clermont-Tonnerre, lieut. au 149e rég. d'inf., en rempl. de M. Filleul, nommé trés. — Affecté au 149e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Proal, lieut. brev. au 97e rég. d'inf., en rempl. de Balmonet, retr. — Affecté au 140e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. de Castelnau d'Essenault, lieut. au 49e rég. d'inf., en rempl. de M. de Seissan de Marignan, démiss. — Affecté au 49e rég. d'inf.

(Non-activité). M. Pourille, capit. en non-activ., en rempl. de M. Seringes, nommé trés. — Affecté au 7e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Lacotte, lieut. au 108e rég. d'inf., en rempl. de M. Chevalier, promu. — Affecté au 4e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Cordonnier, lieut. brev. au 26e rég. d'inf., en rempl. de M. Pautras, mis en non-activ. — Affecté au 2e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Stiébel, lieut. au 147e rég. d'inf., en rempl. de M. Cramette, retr. — Affecté au 28e rég. d'inf.

(Non-activité.) M. Nicolas, capit. en non-activ., en rempl. de M. Dubois, changé de corps. — Affecté au 128e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. de Poulpiquet du Halgouet, lieut. au 41e rég. d'inf., en rempl. de M. Roy, changé de corps. — Affecté au 41e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Mac-Nab, lieut. au 39e rég. d'inf. en rempl. de M. Clarinval, changé de corps. — Affecté au 39e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Motas d'Hestreux, lieut. au 12e rég. d'inf., en rempl. de M. Blais, promu. — Affecté au 142e rég. d'inf.

(Non-activité.) M. Bassecourt, capit. en non-activ., en rempl. de M. Dessamblanc, retr. — Affecté au 84e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Desnous, lieut. au 11e rég. d'inf., en rempl. de M. Fournès, nommé capit. d'habill. — Affecté au 11e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Brice, lieut. au 134e rég. d'inf., en rempl. de M. Arrighi, mis en non-activ. — Affecté au 134e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. de Kermel, lieut. au 144e rég. d'inf., en rempl. de M. Gherlone, changé de corps. — Affecté au 144e rég. d'inf.

(Non-activité.) M. Dassé, capit. en non-activ., en rempl. de M. Lemaitre, changé de corps. — Affecté au 67e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. de Beaudrap, lieut. au 48e rég. d'inf., en rempl. de M. L'Huillier, changé de corps. — Affecté au 64e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Grosselin, lieut. au 100e rég. d'inf., en rempl. de M. Guy, changé de corps. — Affecté au 73e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Conqueré de Monbrison, lieut. au 124e rég. d'inf. en rempl. de M. Cruchet, décédé. — Affecté au 18e bat. de chass. à pied.

(Non-activité.) M. Gros de Beler, capit., en non-activ., en rempl. de M. Lemercier de Maisoncelle Vertill de Richemont, démiss. — Affecté au 50e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Koszarski, lieut. au 93e rég. d'inf., en rempl. de M. Muntz-Berger, retr. — Affecté au 103e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Huard, lieut. au 9e rég. d'inf., en rempl. de M. Guittet, mis en non-activ. — Affecté au 17e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Sevrain, lieut. au 66e rég. d'inf., en rempl. de M. Ga dit Gentil, nommé adjud.-maj. — Affecté au 35e rég. d'inf.

(Non-activité.) M. Colombani, capit. en non-activ., en rempl. de M. Rouit, promu.—Affecté au 138e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Desguerrois, lieut. à la 4e comp. de fusiliers de discipline, en rempl. de M. Caillol, promu. — Affecté au 102e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Gayral, lieut. au 51e rég. d'inf., en rempl. de M. Joseph, changé de corps. — Affecté au 153e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Gérard, lieut. surnum. au 17e rég. d'inf., en rempl. de M. Guadet, retr. — Affecté au 46e rég. d'inf. (emploi de capit.-trés.).

(Non-activité.) M. Desmolins, capit. en non-activ., en rempl. de M. Bousquet, mis en non-activ. — Affecté au 136e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Bouyn, lieut. adj. au trés. du 74e rég. d'inf., en rempl. de M. Duvot, changé de corps. — Affecté au 47e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Bertrand, lieut. au 67e rég. d'inf., en rempl. de M. Séry, changé de corps. — Affecté au 4e bat. de chass. à pied.

3e tour (ancienneté). M. Guillouzic, lieut. au 14e rég. d'inf., en rempl. de M. Brunet, retr. — Affecté au 57e rég. d'inf.

(Non-activité.) M. Brun, capit. en non-activ. en rempl. de M. Pascal, démiss. — Affecté au 81e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Durand, lieut. adj. au trés. du 34e rég. d'inf., en rempl. de M. Pierron, adjud.-maj. passé dans une comp. — Affecté au 86e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Falloy, lieut. au 70e rég. d'inf., en rempl. de M. Bouché, promu. — Affecté au 118e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Vrenière, lieut. au 116e rég. d'inf., en rempl. de M. Le Guillou, retr. — Affecté au 116e rég. d'inf.

(Non-activité.) M. Callaud, capit. en non-activ., en rempl. de M. Lombard, retr. — Affecté au 137e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Boyé, lieut. au 107e rég. d'inf., en rempl. de M. Pollet, retr. — Affecté au 107e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Debroise, lieut. au 65e rég. d'inf., en rempl. de M. Marcelli, changé de corps. —Affecté au 77e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Brasseur, lieut. au 32e rég. d'inf., en rempl. de M. Clavière, changé de corps. — Affecté au 30e bat. de chas. à pied.

1er tour (ancienneté). M. Corbière, lieut. au 98e rég. d'inf., en rempl. de M. Derland, changé de corps. — Affecté au 100e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Perre, lieut. au 9e rég. d'inf., en rempl. de M. Farssac, décédé. — Affecté au 9e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Lallouette, lieut. au 146e rég. d'inf., en rempl. de M. de Carbonnier de Marzac, promu. — Affecté au 6e bat. de chass. à pied.

1er tour (Ancienneté). M. Guillaumin, lieut. au 92e rég. d'inf., en rempl. de M. Pernice, changé de corps. — Affecté au 98e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. de la Rochebrochard, lieut. au 6e rég. d'inf., en rempl. de M. Bonneau, retr. — Affecté au 113e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. André-Duhamel, lieut. au 133e rég. d'inf., en rempl. de M. Drouin, changé de corps. — Affecté au 140e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Lavaux, lieut. surnum. au 44e rég. d'inf., en rempl. de M. Brasier de Thuy, changé de corps. — Affecté au 35e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Eydoux, lieut. au 159e rég. d'inf., en rempl. de M. Despaux, retr. — Affecté au 159e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Vaillant, lieut. au 161e rég. d'inf., en rempl. de M. Blin, changé de corps. — Affecté au 93e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Grand, lieut. au 30e rég. d'inf., en rempl. de M. Perrot. — Affecté au 30e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Dubus, lieut. au 43e rég. d'inf., en rempl. de M. Huguet, retr. — Affecté au 43e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Blanc, lieut. adj. au trés. du 80e rég. d'inf., en rempl. de M. Richard, mis hors cad. — Affecté au 161e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Chevalier, lieut. au 8e rég. d'inf., en rempl. de M. de Rieux, promu. — Affecté au 130e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Housset, lieut. au 5e bat. de chass. à pied, en rempl. de M. de Regard de Villeneuve, promu. — Affecté au 2e bat. de chass. à pied.

3e tour (ancienneté). M. Arrighi, lieut. au 114e rég. d'inf., en rempl. de M. Broyer, décédé. — Affecté au 23e bat. de chass. à pied.

1er tour (ancienneté). M. Grosse, lieut. au 107e rég. d'inf., en rempl. de M. Teulade, mis en non activ. — Affecté au 107e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Dussumier de Fonbrune, lieut. au 67e rég. d'inf., en rempl. de M. Poys, changé de corps. — Affecté au 90e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Legendre, lieut. au 155e rég. d'inf., en rempl. de M. Girard, mis en non-activ. — Affecté au 77e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Martin, lieut. off. d'habill. du 24e bat. de chass. à pied, en rempl. de M. Thomas, décédé. — Affecté au 99e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Laguens, lieut. au 143e rég. d'inf., en rempl. de M. Vogelweit, mis en non-activ. — Affecté au 81e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Chasseing, lieut. au 7e rég. d'inf., en rempl. de M. Bruneau, mis en non-activ. — Affecté au 161e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Vernet, lieut. au 87e rég. d'inf., en rempl. de M. Boudet, mis hors cad. — Affecté au 148e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Delacarte, lieut. au 38e rég. d'inf., en rempl. de M. Lannier, changé de corps. — Affecté au 12e bat. de chass. à pied.

3e tour (ancienneté). M. Tournant, lieut. au 108e rég. d'inf., en rempl. de M. Jouannic, changé de corps. — Affecté au 108e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Conquet, lieut. surnum. au 133e rég. d'inf. (armée territ.), en rempl. de M. Chimala, changé de corps. — Affecté au 81e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Belliard, lieut. au 139e rég. d'inf., en rempl. de M. Duchesne, mis en non-activ. — Affecté au 139e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Labrosse, lieut. au 153e rég. d'inf., en rempl. de M. Decq, décédé. Affecté au 16e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Lamirand, lieut. au 11e bat. de chass. à pied, en rempl. de M. Delater, changé de corps. — Affecté au 27e bat. de chass. à pied.

2e tour (choix). M. Dorlhac, lieut. surnum. au 121e rég. d'inf. (école spéc. milit.), en rempl. de M. Montpert, changé de corps. — Affecté au 149e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Colonnier, lieut. au 135e rég. d'inf., en rempl. de M. Belingaid, changé de corps. — Affecté au 135e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). — M. Vidal, lieut. au 3e rég. de tiraill. algér., en rempl. de M. Durand, décédé. — Affecté au 3e rég. de tiraill. algériens, emploi de cap. d'habill.

2e tour (choix). M. Cuinet, lieut. au 119e rég. d'inf., en rempl. de M. Saint-James, promu. — Affecté au 119e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. George, lieut. au 123e rég. d'inf., en rempl. de M. Guionic, changé de corps. — Affecté au 123e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Gomiot, lieut. au 69e rég. d'inf., en rempl. de M. Mac-Mahon de Magenta, changé de corps.—Affecté au 4e bat. de chass. à pied.

2e tour (choix). M. Barret, lieut. au 122e rég. d'inf., en rempl. de M. Coste, mis en non activ. — Affecté au 122e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Ducos, lieut.-adj. au trés. au 59e rég. d'inf., en rempl. de M. Lapierre, mis en non activ. — Affecté au 59e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Léon, lieut. au 18e rég. d'inf., en rempl. de M. Durand, changé de corps. — Affecté au 139e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Guilhamat, lieut. au 121e rég. d'inf., en rempl. de M. Gard, promu. — Affecté au 126e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Jacquemet, lieut. au 42e rég. d'inf., en rempl. de M. Berlié, changé de corps. — Affecté au 42e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Livon, lieut. au 83e rég. d'inf., en rempl. de M. Aubry, mis en non activ. — Affecté au 20e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Pierron, lieut. au 34e rég. d'inf., en rempl. de M. Larrazet, changé de corps. — Affecté au 158e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Colas, lieut. surnum. au 69e rég. dinf., en rempl. de M. Saron, décédé. — Affecté au 154e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. de Bray, lieut. au 4e rég. de tiraill. algér., en rempl. de M. Bartet, changé de corps, — Affecté au 4e rég. de tiraill. algér.

2e tour (choix). M. Guironnet de Massas, lieut. au 7e bat. de chass. à pied, en rempl. de M. Bonet, changé de corps. — Affecté au 7e bat. de chass. à pied.

3e tour (ancienneté). M. Bourcin, lieut. au 45e rég. d'inf., en rempl. de M. Rouanet, retr. — Affecté au 45e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté.) M. Drogue, lieut. au 116e rég. d'inf., en rempl. de M. Poymiro, changé de corps. — Affecté au 3e bat. d'inf. lég. d'Afr.

2e tour (choix). M. Quéméré, lieut. au 137e rég. d'inf., en rempl. de M. Darous, changé de corps. — Affecté au 19e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Durrieu, lieut. au 1er rég. d'inf., en rempl. de M. Broc, retr. — Affecté au 33e rég. d'inf.

(Non-activité.) M. Tristani, capit. d'inf. en non-activ., en rempl. de M. Bourret, nommé capit. d'habill. — Affecté au 40e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Gosselin, lieut. au 115e rég. d'inf. en rempl. de M. Vigneau, changé de corps. — Affecté au 1er bat. d'inf. lég. d'Afr.

2e tour (choix). M. Labat, lieut. au 129e rég. d'inf., en rempl. de M. Mayran, changé de corps. — Affecté au 129e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Parent, lieut. au 78e rég. d'inf., en rempl. de M. Pelletier de Woillemont, changé de corps. — Affecté au 78e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Quarré de Verneuil, lieut. au 10e rég. d'inf., en rempl. de M. Desanti, changé de corps. — Affecté au 10e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Mesnart, lieut. au 23e rég. d'inf., en rempl. de M. Boué, retr. — Affecté au 54e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Guillemin, lieut. au 111e rég. d'inf., en rempl. de M. Berge, changé de corps.—Affecté au 137e rég d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Vincent, lieut. trés. du 11e bat. de chass. à pied, en rempl. de M. Quarré de Verneuil, promu. — Affecté au 110e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Pandellé, lieut. au 81e rég. d'inf. en rempl. de M. Circan, promu. — Affecté au 59e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Thiébaut, lieut. brev. au 85e rég. d'inf., en rempl. de M. Clavel, changé de corps. — Affecté au 89e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Luzeux, lieut. au 31e rég. d'inf., en rempl. de M. Laurent-Atthalin, changé de corps. — Affecté au 147e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Solmon, lieut. au 159e rég. d'inf., en rempl. de M. Tilloy, promu. — Affecté au 61e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Erard, lieut. au 141e rég. d'inf., en rempl. de M. Picquant, nommé trés. — Affecté au 141e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Rondot, lieut. au 70e rég. d'inf., en rempl. de M. Delpech, promu. — Affecté au 1er rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Bourgeois, lieut. au 39e rég. d'inf., en rempl. de M. Roccaserra, changé de corps. — Affecté au 160e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Duvaux, lieut. au 2e rég. de tiraill. algér., en rempl. de M. Simoni, décédé. — Affecté au 1er rég. de tiraill. algér.

1er tour (ancienneté). M. Charton, lieut. au 134e rég. d'inf., en rempl. de M. Marchal, changé de corps. — Affecté au 6e bat. de chass. à pied.

2e tour (choix). M. de la Barge de Certeau, lieut. au 112e rég. d'inf., en rempl. de M. Fontès, changé de corps. — Affecté au 4e bat. d'inf. lég. d'Afr.

3e tour (ancienneté). M. Carré, lieut. au 21e rég. d'inf., en rempl. de M. Pochard, mis en non activité. — Affecté au 35e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Gigout, lieut. au 125e rég. d'inf. en rempl. de M. François, mis en réforme. — Affecté au 86e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Sarda, lieut. au 38e rég. d'inf. en rempl. de M. Latreille, décédé. — Affecté au 157e rég. d'inf.

Au grade de lieutenant.

(Non-activité.) M. Van den Brule, lieut. en non-activ., en remp. de M. Arrighi, promu. — Affecté au 114e rég. d'inf.

(Non-activité). M. Callier, lieut. en non-activ. en rempl. de M. Loyer, mis hors cad. Affecté au 80e rég. d'inf.

(Non activité). M. Delacarte, lieut. en non activ., en rempl. de M. de Cadoine de Gabriac, démiss. — Affecté au 131e rég. d'inf.

(Non activité.) M. Segoing d'Augis, lieut. en non activ., en rempl. de M. Snyers, nommé porte-drapeau. — Affecté au 52e rég. d'inf.

(Non activité.) M. Féron, lieut. en non activ., en rempl. de M. Falloy, promu. — Affecté au 70e rég. d'inf.

Au grade de sous-lieutenant.

(Non activité.) M. Caubin, s.-lieut. en non activ., en rempl. de M. Quéméré, promu. — Affecté au 137e rég. d'inf.

(Non-activité.) M. Klein, s.-lieut. en non-activ., en rempl. de M. Chasseing, promu. — Affecté au 7e rég. d'inf.

(Non-activité.) M. de Cholier de Cibeins, s.-lieut en non-activ., en rempl. de M. de Cressin, changé de corps. — Affecté au 86e rég. d'inf.

(Non-activité.) M. Bonnot, s.-lieut. en non-activ., en rempl. de M. Vuillemin, changé de corps. — Affecté au 152e rég. d'inf.

(Non-activité.) M. Labru, s.-lieut. en non-activ., en rempl. de M. Fournier, nommé adj. au Trésor. — Affecté au 153e rég. d'inf.

(Non activité.) M. Combes, s.-lieut. en non activ., en rempl. de M. Guillaumin, promu. — Affecté au 92e rég. d'inf.

(Non activité.) M. Duval, s.-lieut. en non activ., en rempl. de M. Quarré de Verneuil, promu. — Affecté au 10e rég. d'inf.

(Non activité.) M. Hoffmann de Chavannes de Bogis, s.-lieut. en non activ., en rempl. de M. Pandellé, promu. — Affecté au 81e rég. d'inf.

(Non activité.) M. Blanc, s.-lieut. en non activ., en rempl. de M. Laguens, promu. — Affecté au 143e rég. d'inf.

(Non activité.) M. Brot, s.-lieut. en non activ., en rempl. de M. Durey de Noinville, promu. — Affecté au 162e rég. d'inf.

Par décret en date du 15 juillet 1891, rendu par le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été promus au grade de lieutenant dans l'arme de l'infanterie et ont été, par décision du même jour, maintenus à leur corps, savoir :

1er tour (ancienneté). M. Reverchon, du 44e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Lamborot, du 33e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Schmitt, du 151e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Bonafous, du 63e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Tronyo, au 2e rég. de zouaves.

3e tour (ancienneté). M. Martin, au 98 rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Ulrich, du 120e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Barthélemy, du 69e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Daloz, du 115e rég. d'nf.

1er tour (ancienneté). M. Ernoult, du 19e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Salles (H.-E.-J.), du 153e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Geay de Montenon, du 49e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Roustic, du 136e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Duval, du 17e bat. de chas. à pied.

3e tour (ancienneté). M. Bonvalot, du 114e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Saguez de Breuvery, du 48e rég d'inf.

2e tour (choix). M. Moreigne, du 131e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Pradines, du 15e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Guy, du 115e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Douce, du 11e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Costé, du 14e bat. de chass. à pied.

1er tour (ancienneté). M. Deslions, du 1er rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Gennevaz, du 140e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Beaufils, du 138e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Blavier, du 77e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. de Lamothe, du 30e bat. de chass. à pied.

3e tour (ancienneté). M. Marnas, du 96e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. de Fresse Monval, du 2e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Denis, du 2e bat. de chass. à pied.

3e tour (ancienneté). M. Brongniart, du 156e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. d'Orléans, du 76e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Tisserand, du 152e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Blancheton, du 155e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Potel, du 123e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Lesur, du 91e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Ploix, du 2e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Rouger, du 32e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Tavera, du 112e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Blanc, du 143e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Chailloux, du 78e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Bonnescuelle de l'Espinois, du 61e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Grandclément du 39e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Dubois, du 2e rég. étrang. (titre étrang.)

2e tour (choix). M. Louveau de la Guigneraye, du 11e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Prévost, du 1er rég. étrang. (titre étrang.)

1er tour (ancienneté). M. Froc, porte-drap. du 1er rég. étrang. (titre étrang.)

2e tour (choix). M. Liverquin, du 2e bat. de chass. à pied.

3e tour (ancienneté). M. Seidenbinder, du 1er rég. étrang. (titre étrang.)

1er tour (ancienneté). M. Klein, du 7e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Santt, du 10e bat. de chass. à pied.

3e tour (ancienneté). M. Laurent, du 80e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Legrand, du rég. de sap.-pomp.

2e tour (choix). M. Couranjon, du 71e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Lecoanet, du 13e bat. de chass. à pied.

1er tour (ancienneté). M. Capelle, du 50e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Gothié, du 105e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Ohliger, porte-drap. du 1er rég. de zouaves.

1er tour (ancienneté). M. Morice, du 8e bat. de chass. à pied.

2e tour (choix). M. Segonne, du 30e bat. de chass. à pied.

3e tour (ancienneté). M. Jacquinot, du 105e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Pommarède, du 2e rég. de tiraill. algér.

2e tour (choix). M. Lips, du 74e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Wiriot, porte-drap. du 36e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Dessigny, du 162e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Salles (L.-J.-P.), du 76e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Conversel, du 58e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Legros, du 65e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Saulnier de Praingy, du 157e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Raynaud, du 8e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Barbier, porte-drap. du 162e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Sauvageot, du 31e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Courbarien, porte-drap. du 125e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Dupuis, du 132e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Bureau, du 41e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Fritz, du 35e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Longuet, porte-drap. du 122e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Laurent Champrosay, du 54e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Pelegrine, du 74e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté), M. Tacussel, du 3e rég. de tiraill. algér.

2e tour (choix). M. Maure, du 110e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Lebègue, du 17e bat. de chass. à pied.

1er tour (ancienneté). M. Bourquin, porte-drap. du 60e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Lejeune, du 3e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Kauffmann, du 132e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Marchais, du 3e rég de tiraill. algér.

2e tour (choix). M. de Gorostarzu, du 20e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Saintvoirin, du 17e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Marée, porte-drap. du 107e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Nicolas (R.-M.-J.), du 22e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Bigot, du 18e bat. de chass. à pied.

1er tour (ancienneté). M. Barraud, porte-drap. du 57e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Dunod, du 12e bat. de chass. à pied.

3e tour (ancienneté). M. Magny, du 135e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Claude, du 2e rég. de tiraill. algér.

2e tour (choix). M. Fray, du 37e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Thory, du 2e rég. de zouaves.

1er tour (ancienneté). M. Garnier, du rég. de sap.-pomp.

2e tour (choix). M. Trigant de Beaumont, du 107e rég. d'inf.

3e tour (ancieunneté). M. Rolin, porte-drap. du 153e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Devin, du 16e bat. de chass. à pied.

2e tour (choix). M. Mir, du 107e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Piétri, du 102e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Cuntz, du 24e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Hérail, du 75e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Zdebel, du 141e rég. d'inf.

1er tour (ancieuneté). M. Bruneau, du 62e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Claudet, du 25e bat. de chass. à pied.

3e tour (ancienneté). M. Badel, porte-drap. du 2e rég. de zouaves.

1er tour (ancienneté). M. Foucault, du 127e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Liffort de Buffévent, du 146e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Dugas, du 4e rég. de zouaves.

1er tour (ancienneté). M. Quirot, du 104e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Sohier, du 96e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Maumus, du 57e rég. d'inf.

1er tour (choix). M. Chabal, porte-drap. du 24e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Nicolas (L.-M.-J.), du 68e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Bidault, du 11e bat. de chass. à pied.

1er tour (ancienneté). M. Picard, du 4e rég. de tiraill. algér.

2e tour (choix). M. Moniot, du 158e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Boutry, du 43e rég. d'inf.

Cavalerie. — Par décret en date du 13 juillet 1891, rendu par le Président de la République sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été promus dans l'arme de la cavalerie, et ont reçu, par décision du même jour, les affectations ci-après indiquées, savoir :

Au grade de colonel.

M. Hénin, lieut.-col. du 12e rég. de drag., en rempl. de M. Raimond, retr. — Est affecté au 12e rég. de drag.

M. Mulotte, lieut.-col. de caval. hors cad. brev., employé dans le serv. d'ét.-maj., en rempl. de M. Prunier, retr. — Est affecté au 7e rég. de huss.

M. de Noüe, lieut.-col. du 23e rég. de drag., en rempl. de M. Lichtenstein, retr. — Est affecté au 7e rég. de cuirass.

M. de Chabot, lieut.-col. du 12e rég. de cuirass., en rempl. de M. Loth, retr. — Est affecté au 12e rég. de cuirass.

M. Lacombe, lieut.-col. du 30e rég. de drag. (art. 2 de la loi du 25 juillet 1887). — Est affecté au 30e rég. de drag.

Au grade de lieutenant-colonel.

M. de la Celle, chef d'escad. au 6e rég. de chass. d'Afr., en rempl. de M. Marécaux, retr. — Est affecté au 5e rég. de chass.

M. d'Arcy, chef d'escad. au 1er rég. de chass., en rempl. de M. Hénin, promu. — Est affecté au 7e rég. de chass.

M. Lagarde, chef d'escad. de caval. hors cad., employé dans le serv. des affaires indigènes, en rempl. de M. de Noüe, promu.— Est affecté au 12e rég. de drag.

Au grade de chef d'escadrons ou major

(Choix.— Emploi de major.) M. Le Chanoine du Manoir de Juaye, capit. au 8e rég. de drag., en rempl. de M. de Cambis-Alais, mis en non-activ. pour infirmités tempor. — Est affecté au 20e rég. de chass.

(Ancienneté.) M. des Vosseaux, capit. au 19e rég. de chass., en rempl. de M. Chemin, retr. — Est affecté au 12e rég. de cuirass.

(Choix.) M. Gand, capit. au 11e rég. de drag., détaché dans le serv. des remontes, en rempl. de M. Ezémar, retr. — Est mis hors cad. pour être affecté au serv. des remontes.

(Ancienneté.) M. d'Aux, capit. au 4e rég. de cuirass., en rempl. de M. Laffeuillade, retr. — Est affecté au 4e rég. de cuirass. pour y occuper l'emploi de maj.

(Choix.) M. Stiegelmann, capit. au 11e rég. de cuirass., détaché dans le serv. des remontes, en rempl. de M. Francey, retr. — Est mis hors cad. pour être affecté au serv. des remontes.

(Ancienneté.) M. Gaillard, capit.-command. la 7e comp. de caval. de remonte, en rempl. de M. du Hamel de Breuil, retr. — Est affecté au 4e rég. de chass. d'Afr. pour y occuper l'emploi de maj.

(Choix.— Emploi de major.) M. de Becdelièvre, capit. au 2e rég. de chass., en rempl. de M. Berthier de Lassalle, mis en non activ. pour infirmités tempor. — Est affecté au 2e rég. de chass.

(Ancienneté.) M. Lux, capit., professeur d'allemand de l'école d'applic. de caval., en rempl. de M. Chabert, décédé. — Est affecté au 22e rég. de drag., pour y occuper l'emploi de maj.

(Choix. — Emploi de major.) M. de la Chaise, capit. au 3e rég. de cuirass., en rempl. de M. Daumas, mis en non-activ. pour infirmités tempor. — Est affecté au 1er rég. de chass.

(Ancienneté.) M. Le Brun, capit. au 24e rég. de drag., en rempl. de M. Watrin, retr. — Est affecté au 3e rég. de drag. pour y occuper l'emploi de maj.

(Choix. — Emploi de major.) M. Nitot, capit. au 8e rég. de cuirass., en rempl. de M. Heillimer, mis en non-activ. pour infirmités tempor. — Est affecté au 6e rég. de drag.

(Ancienneté). M. Verschneider, capit. au 22e rég. de drag., en rempl. de M. Clerc, décédé. — Est affecté au 3e rég. de spahis pour y occuper l'emploi de maj.

(Choix. Emploi de major.) — M. Lemau de Talancé, capit. au 19e rég. de drag., en rempl. de M. Chardon, décédé. — Est affecté au 10e rég. de chass.

(Ancienneté.) M. de Balthasar de Gachéo, capit. au 17e rég. de drag., en rempl. de M. Lechevalier, retr. — Est affecté au 2e rég. de spahis.

Au grade de capitaine.

2e tour (choix). M. Descaves, lieut. faisant fonct. d'instruct. du 13e rég. de chass., en remplacement de M. de Monhoudou, démiss. — Est affecté au 13e rég. de chass. pour y occuper l'emploi d'instruct.

3e tour (ancienneté). M. Van Assche, lieut. porte-étend. du 10e rég. de cuirass., en rempl. de M. Saissac, mis en non-activ. pour infirmités temporaires. — Est affecté au 10 rég. de cuirass.

1er tour (ancienneté). M. Le Bas du Plessis, lieut. au 1er rég. de huss., en rempl. de M. Ripert, décédé. — Est affecté au 20e rég. de chass.

2e tour (choix). M. Dinaux des Arsis, lieut. instruct. à l'école spéc. milit., en rempl. de M. Baurès, mis hors cad. (école spéc. milit.). — Est affecté au 20e rég. de chass. pour y occuper l'emploi d'instruct.

3e tonr (ancienneté). M. Van Merlen, lieut. au 14e rég. de chass., en rempl. de M. Boissière, mis en non-activ. pour infirmités tempor. — Est affecté au 14e rég. de chass.

1er tour (ancienneté). M. de Poret, lieut. au 5e rég. de chass., en rempl. de M. Paincout, retr. — Est affecté au 18e rég. de drag.

2e tour (choix). M. de Salmon de Loiray, lieut. faisant fonct. d'instruct. au 20e rég. de drag., en rempl. de M. de Partz de Pressy, démiss. — Est affecté au 20e rég. de drag. pour y occuper l'emploi d'instruct.

3e tour (ancienneté). M. Noubel, lieut. au 6e rég. de huss., en rempl. de M. Tissier, passé dans la gendarm. — Est affecté au 6e rég. de huss.

1er tour (ancienneté). M. Dupont du Chambon, lieut. au 7e rég. de chass., en rempl. de M. Renault, mis hors cad. (ét.-maj.). — Est affecté au 7e rég. de chass.

2e tour (choix). M. Tasse, lieut. au 11e rég. de cuirass. en rempl. de M. Daudet, décédé. — Est affecté au 8e rég. de cuirass.

3e tour (ancienneté). M. Haentjens, lieut. au 24e rég. de drag., en rempl. de M. Grimblot, retr. — Est affecté au 24e rég. de drag.

1er tour (ancienneté). M. Cardonne, lieut. au 2e rég. de huss., en rempl. de M. Paultre de Lamotte, démiss. — Est affecté au 14e rég. de chass.

2e tour (choix). M. de la Rochefoucauld, lieut. au 6e rég. de chass. d'Afr., en rempl. de M. Maron, retr. — Est affecté au 16e rég. de chass.

3e tour (ancienneté). M. de Gain, lieut. faisant fonct. d'instruct. du 15e rég. de chass., en rempl. de M. Miller, mis en non-activ. pour infirmités tempor. — Est affecté au 15e rég. de chass. pour y occuper l'emploi d'instruct.

1er tour (ancienneté). M. Angenost, lieut. au 5e rég. de chass. d'Afr., en rempl. de M. de Caumels, décédé. — Est affecté au 19e rég. de chass.

2e tour (choix). M. de Lanusse Boulémont, lieut. faisant fonct. d'instruct. du 19e rég. de chass., en rempl. de M. Bosano, retr. — Est affecté au 19e rég. de chass. pour y occuper l'emploi d'instruct.

3e tour (ancienneté). — M. Barbier, lieut. au 1er rég. de chass. d'Afr., en rempl. de M. Vial, mis en non-activ. pour infirmités tempor. — Est affecté au 17e rég. de chass.

(Non-activité.) M. Moulinas, capit. de caval. en non-activ., en rempl. de M. Gillain, mis hors cad. (ét.-maj.). — Est affecté au 4e rég. de spahis.

1er tour (ancienneté). M. Sanglé-Ferrière, lieut. au 5e rég. de chass. d'Afr., en rempl. de M. Puig, mis en non-activ. pour infirmités tempor. — Est affecté au 4e rég. de cuirass.

2e tour (choix). — M. Luce, lieut. faisant fonct. d'instruct. du 11e rég. de drag., en rempl. de M. Morris, mis en non-activ. pour infirmités tempor. — Est affecté au 11e rég. de drag. pour y occuper l'emploi d'instruct.

Au grade de sous-lieutenant.

Les sous-officiers élèves officiers de l'école d'application de cavalerie dont les noms suivent :

M. Liotard, du 11e rég. de drag. — Est affecté au 5e rég. de huss.

M. Bayard de la Vingtrie, du 2e rég. de chass. — Est affecté au 7e rég. de chass.

M. de Montzey, du 23e rég. de drag. — Est affecté au 12e rég. de cuirass.

M. Baret, du 27e rég. de drag. — Est affecté au 2e rég. de drag.

M. Charton, du 2e rég. de chass. d'Afr. — Est affecté au 6e rég. de chass. d'Afr.

M. Gérin, du 3e rég. de chass. — Est affecté au 10e rég. de chass.

M. de Tulle de Villefranche, du 3e rég. de drag. — Est affecté au 18e rég. de drag.

M. Florentin, du 22e rég. de drag. — Est affecté au 12e rég. de cuirass.

M. Lemaire, du 16e rég. de drag. — Est affecté au 2e rég. de drag.

M. Salles, du 2e rég. de drag. — Est affecté au 9e rég. de drag.

M. Albanel, du 12e rég. de cuirass. — Est affecté au 11e rég. de drag.

M. Aguado, du 5e rég. de drag. — Est affecté au 9e rég. de drag.

M. Labitte du 1er rég. de chass. d'Afr. — Est affecté au 8e rég. de chass.

M. Réau, du 18e rég. de chass. — Est affecté au 14e rég. de chass.

M. Guerrif de Launay, du 3e rég. de spahis. — Est affecté au 10e rég. de huss.

Au grade de sous-lieutenant indigène.

(Choix.) M. Mohamed ben Brahim ben El Ouatar, maréch. des log. indigène au 3e rég. de spahis, en rempl. de M. Mustapha ben Abdallah ben Abdelkader ben Daoud, passé dans le cadre français.

Sont rappelés à l'activité.

M. Coustis de la Rivière, lieut. de caval. en non-activ. — Est affecté au 18e rég. de drag.

M. Delmas, lieut. de caval. en non-activ. — Est affecté au 19e rég. de drag.

M. du Laurens d'Oiselay, lieut. de caval. en non-activ. — Est affecté au 9e rég. de huss.

M. Lardenois, lieut. de caval. en non-activ. — Est affecté au 9e rég. de chass.

M. Lefrançois, s.-lieut. de caval. en non-activ. — Est affecté au 13e rég. de chass.

M. Lagallarde, s.-lieut. de caval. en non-activ. — Est affecté au 23e rég. de drag.

M. Benard, s.-lieut. de caval. en non activ. — Est affecté au 5e rég. de huss.

M. d'Arboussier, s.-lieut. de caval. en non-activ. — Est affecté au 11e rég. de drag.

Artillerie. — Par décret en date du 13 juillet 1891, rendu par le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, les officiers d'artillerie dont les noms suivent ont été promus et ont reçu les affectations ci-après indiquées, savoir :

1° Au grade de colonel.

M. Rivet (Auguste-Amable), lieut.-col. à l'ét.-maj. partic., direct. d'art. à Vincennes, en rempl. de M. Robert, retr. — Maintenu dans son emploi.

M. Basset (Pierre-François-Henri), lieut.-col. à l'ét.-maj. partic., direct. d'art. à Dunkerque, en rempl. de M. Perruchot, retr. — Maintenu dans son emploi.

M. Balaman (Ulysse-Casimir), lieut.-col. à l'ét.-maj. partic., direct. de l'atelier de construc. de Tarbes, en rempl. de M. d'Aumale, promu. — Maintenu dans son emploi.

M. Plessix (Hippolyte-Isidore), lieut.-col. au 11e rég., en rempl. de M. de Cabanel de Sermet, promu. — Classé à l'ét.-maj. partic. et désigné pour occuper l'emploi de direct. d'art. à Maubeuge.

2° Au grade de lieutenant-colonel.

M. Fortoul (Joseph-Antoine), chef d'escad. au 1er rég., en rempl. de M. Reymond, mis hors cad. — Classé à l'ét.-maj. partic. et désigné pour occuper l'emploi de direct. d'art. à Briançon.

M. Méert (Albert-Ambroise-Antoine), chef d'escad. command. le 6e bat. de fort., en rempl. de M. Rodolphe, retr. — Classé à l'ét.-maj. partic. et désigné pour être adj. au 2e bur. de la 3e direct. (art. et équip. milit.), au ministère de la guerre.

M. Palle (Marie-Anatole), lieut.-col. d'art. hors cad., à la disposition de M. le gouverneur de l'Indo-Chine, rentré dans les cad. de l'arme, en rempl. de M. Laude, mis hors cad. — Classé au 11e rég.

M. Manceron (Victor-Amédée), chef d'escad. à l'ét.-maj. partic., chef de l'atelier de précision à la sect. techn. de l'art., en rempl. de M. Rivet, promu. — Maintenu provisoir. dans son emploi.

M. de Taffart de Saint-Germain (Jean-Marie-Georges), chef d'escad. à l'ét.-maj. partic., s.-direct. d'art. à Brest, en rempl. de M. Basset, promu. — Maintenu provisoir. dans son emploi.

M. Laval (Alfred-Marie-Albin), chef d'escad. à l'ét. maj. partic., s.-direct. d'art. à Vincennes, en rempl. de M. Balaman, promu. — Maintenu dans son emploi.

M. Bazaine (Adolphe), chef d'escad. à l'ét.-maj. partic., s.-direct. d'art. à Toulon, en rempl. de M. Plessix, promu. — Maintenu dans son emploi.

3° Au grade de chef d'escadron.

2e tour (choix). M. Vallier (Frédéric-Marie-Emmanuel), capit. en 1er à l'ét.-maj. partic., membre de la commiss. d'expériences de la marine, à Gavre, en rempl. de M. Garien, retr. — Maintenu dans son emploi.

1er tour (ancienneté). M. Génot (François), capit. en 1er au 19e rég. (6e batt. détachée à Nice), en rempl. de M. Hocq, retr. — Classé au 21e rég.

2e tour (choix). M. Duault (François-Armand-Maurice-Georges), capit. en 1er au 37e rég. (12e batt. détachée à Fontainebleau), en rempl. de M. Pohin, retr. — Classé au 34e rég. pour y occuper l'emploi de maj.

(Tour de la non-activité.) M. Bouchon (Jules), chef d'escad. d'art. hors cad., détaché à l'ét.-maj. du 4e corps d'armée, rentré dans les cad. de l'arme, en rempl. de M. Courtès, mis hors cad. — Classé au 15e rég.

1er tour (ancienneté). M. Huin (Jules), capit. en 1er à l'ét.-maj. partic., adj. à la direct. de Lille, en rempl. de M. Renard, retr. — Maintenu dans son emploi.

2e tour (choix). M. Nicolas (Louis-Gabriel), capit. en 1er faisant fonct. de maj. au 17e rég., en rempl. de M. Terquem, décédé. — Maintenu audit rég. pour y occuper l'emploi de maj.

1er tour (ancienneté). M. Vulfrand (Joseph-Louis), capit. en 1er au 26e rég., en rempl. de M. Igot, retr. — Classé au 32e rég.

2e tour (choix). M. Lavigne (Charles-Albert-Auguste), capit. en 1er faisant fonct. de maj. au 14e rég., en rempl. de M. Laurent, retr. — Maintenu audit rég. pour y occuper l'emploi de maj.

(Tour de la non-activité.) M. Brun (Jean-Jules), chef d'escad. d'art., hors cad., détaché à l'ét.-maj. de l'armée (4e bur.), rentré dans les cad. de l'arme, en rempl. de M. de Tassart de Saint-Germain, promu. — Classé à l'ét.-maj. partic. et désigné pour occuper l'emploi de profess. du cours de tactique appliquée d'art. à l'école supér. de guerre.

1er tour (ancienneté). M. Lépargneux (Joseph-Victor), capit. en 1er au 35e rég., en rempl. de M. Fortoul, promu. — Classé au 7e rég.

2e tour (choix). M. Schlégel (Alexandre-Julien-Ferdinand), capit. en 1er au 12e rég. (2e batt. détachée à Saint-Denis), en rempl. de M. Méert, promu. — Classé au 3e rég.

1er tour (ancienneté). M. Chardon (Victor-Etienne), capit. en 1er à l'ét.-maj. partic., command. l'art. de l'arrond. de Commercy, en rempl. de M. Manceron, promu. — Maintenu dans son emploi.

2e tour (choix). M. Leclerc (Jean-Marie-Germain-Sosthène), capit. en 1er d'art., hors cad., détaché à l'ét.-maj. du 19e corps d'armée, en rempl. de M. Laval, promu. Classé au 38e rég.

(Tour de la non-activité). Faure (Jacques-Eloi-Armand-Gaston), chef d'escad. d'art. hors cad., détaché à l'ét.-maj. du 15e corps d'armée, en rempl. de M. Bazaine, promu. — Classé au 19e rég. (commandera les batteries détachées à Nice).

4° Au grade de capitaine.

(Pour occuper des emplois de capitaine en 2e.)

2e tour (choix). M. Lagrange (Joseph-Philippe), lieut. en 1er au 3e bat. de fort., en rempl. de M. Cognon, retr. — Affecté à la direct. de Reims.

3e tour (ancienneté). M. Malet (René-Isidore-Henri), lieut. en 1er au 11e rég., en rempl. de M. Charles, retr. — Classé au 12e rég. et désigné pour y occuper l'emploi d'instruct. d'équit. et de conduite des voitures.

1er tour (ancienneté). M Bailly (Paul-Arthur-Philémon), lieut. en 1er, faisant fonct. d'instruct. d'équit. et de conduite des voitures au 8e rég., en rempl. de M. Danjoud, retr. — Maintenu audit rég. pour y occuper l'emploi d'instruct. d'équit. et de conduite des voitures.

2e tour (choix). M. Maynier (Paul-Alexis-Charles-Joseph), lieut. en 1er au 12e rég., en rempl. de M. Thierry, passé dans la gendarm. — Désigné pour être membre de la commis. d'expériences de Calais.

3e tour (ancienneté). M. Loyer (Gustave-Charles-Frédéric), lieut. en 1er au 22e rég., en rempl. de M. Milhioud, passé dans la gendarm. — Classé au 11e rég.

1er tour (ancienneté). M. Bourgoignon (Jean-Antoine-Henri), lieut. en 1er au 4e rég., en rempl. de M. Gobert, décédé.—Affecté à la direct. de Besançon.

2e tour (choix). M. Maurel (Marie-Lazare-Jules), lieut. en 1er, faisant fonct. d'instruct. d'équit. et de conduite des voitures au 6e rég., en rempl. de M. de Montarby, mis en non-activ. pour infirmités tempor. — Maintenu audit rég. pour y occuper l'emploi d'instruct. d'équit. et de conduite des voitures.

3e tour (ancienneté). M. Pradet (Antoine), lieut. en 1er au 13e bat. de fort., en rempl. de M. Bouvard, retr. — Affecté à la direct. de Nice.

1er tour (ancienneté). M. de Ricaudy (Antoine-Joseph-Théodore), lieut. en 1er au 36e rég., en rempl. de M. Barbier, décédé. — Affecté à la manufacture d'armes de Saint-Etienne.

2e tour (choix). M. Mandrillon (Aimé-Flairen), lieut. en 1er au 34e rég., en rempl. de M. Mercier, mis en non-activ. pour infirmités tempor. — Affecté à la manufacture d'armes de Tulle.

3e tour (ancienneté). M. Songy (Paulin-Eugène), lieut. en 1er au 38e rég. (9e batt. détachée à Toul), en rempl. de M. Hervey, démiss. — Affecté à la direct. de Verdun.

1er tour (ancienneté). M. Varin (Georges-Charles), lieut. en 1er au 7e rég., en rempl. de M. Leneveu, démiss. — Affecté à la manufacture d'armes de Châtellerault.

2e tour (choix). M. Meauzé (Georges-Jean-Charles-Marie), lieut. en 1er, faisant fonct. d'instruct. d'équit. et de conduite des voitures au 26e rég., en rempl. de M. Gruesse, retr. — Maintenu audit rég. pour y occuper l'emploi d'instruct. d'équit. et de conduite des voitures.

3e tour (ancienneté). M. Joyeux (Ambroise-Jean-Henri), lieut. en 1er au 21e rég., en rempl. de M. Vaillier, promu. — Affecté à l'école d'art. du 12e corps d'armée.

1er tour (ancienneté). M. Fayard (Léon-Marie-Albert), lieut. en 1er au 36e rég., en rempl. de M. Génot, promu. — Affecté à la poudrerie du Bouchet.

2e tour (choix). M. Estienne (Jean-Baptiste-Eugène), lieut. en 1er au 28e rég., en rempl. de M. Duault, promu. — Affecté à la fonderie de Bourges.

3e tour (ancienneté). M. Guillet (Georges-René), lieut. en 1er au 7e rég., en rempl. de M. Huin, promu. — Affecté à la direct. de Lille.

1er tour (ancienneté). M. Cardronnet (Gaston-Henri), lieut. en 1er au 7e rég., en rempl. de M. Nicolas, promu. — Affecté à l'atelier de construct. de Rennes.

2e tour (choix), M. Boutrouë (Charles-Augustin), lieut. en 1er au 36e rég., en remplacement de M. Vulfrand, promu. — Maintenu provisoir. audit rég.

3e tour (ancienneté). M. Coyral-Lapradélié (Jean-Louis-Bertrand-Augustin), lieut. en 1er au 21e rég., en rempl. de M. Lavigne, promu. — Affecté à la manufacture d'armes de Châtellerault.

1er tour (ancienneté). M. Regnier (Charles-Joseph-Marie), lieut. en 1er au 31e rég., en rempl. de M. Lépargneux, promu. — Désigné pour être adj. au command. de l'art. de l'arrond. de Saint-Denis.

2e tour (choix). M. Wisse (Sébastien-Léon), lieut. en 1er au 14e rég., en rempl. de M. Schlégel, promu. — Affecté à l'atelier de construct. de Tarbes.

3e tour (ancienneté). M. Dubessy (Raymond-Césaire), lieut. en 1er au 26e rég., en rempl. de M. Chardon, promu. — Affecté à la manufacture d'armes de Saint-Etienne.

Par décret en date du 13 juillet 1891, rendu par le Président de la République sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été promus dans l'arme de l'artillerie et ont reçu par décision du même jour les affectations ci-après savoir :

Au grade de garde d'artillerie de 2e classe.

1er tour (ancienneté). M. Villeneuve (François-Louis-César-Jacques), garde d'art. de 3e cl., à Belle-Isle-en-Mer (direct. de Brest), en rempl. de M. Bontemps, retr. — Maintenu à son poste actuel.

Au grade de garde d'artillerie de 3e classe.

(Pour occuper un emploi de chef ouvrier en bois.)

M. Nagel (Joseph-Philippe), ouvr. d'état de 2e cl. à la direct. de Bayonne, en rempl. de M. Villeneuve, promu. — Classé à la direct. de Besançon.

Au grade de contrôleur d'armes de 3e classe (de manufacture).

M. Bisch (Antoine-Victor), maître à la manufacture d'armes de Saint-Etienne, en rempl. de M. Coudreau. retr. — Classé à la manufacture d'armes de Saint-Etienne.

Par décis. minist. du 13 juillet 1891, les officiers dont les noms suivent ont été nommés à la 1re classe de leur grade et ont reçu les affectations ci-après, savoir :

1° Les capitaines en 2e :

M. Lavail, du 13e rég., adj. à la direct. de Constantine. — Classé à l'ét.-maj. partic. et maintenu dans son emploi (provisoir.).

M. Vermeil de Conchard, du 18e rég., adj. à la direct. de Toulouse. — Classé au 24e rég. (5e batt.), pour y faire le serv.

M. Leydet, du 31e rég., adj. à l'ét.-maj. de l'école d'applic. de l'art. et du génie. — Classé à l'ét.-maj. partic. et maintenu dans son emploi (provisoir.).

M. Vogt, du 2e rég. d'art.-pontonn., adj. à la direct. d'Alger (serv. des armes portatives). — Classé à l'ét.-maj. partic. et maintenu dans son emploi (provisoir.).

M. Eckert, du 8e bat. de fort. (1re batt. détachée à Manonviller). — Maintenu à ladite batt.

M. Conte, trés. du 9e rég. — Maintenu dans son emploi.

M. Forgue, du 10e rég. (7e batt.). — Maintenu à ladite batt.

M. Décharnes, du 12e bat. de fort. (4e batt. détachée à Briançon). — Maintenu à ladite batt.

M. Erismann, du 26e rég. (3e batt.). — Maintenu à ladite batt.

M. Picod, du 28e rég. (3e batt.). — Maintenu à ladite batt.

M. Lapicque, du 24e rég. (5e batt.). — Classé au 12e rég. (16e batt. détachée à Mechéria).

M. Schaeffer, du 8e bat. de fort. (6e batt.). — Maintenu à ladite batt.

M. Papillon, du 9e bat. de fort. (2e batt.) — Maintenu à ladite batt.

2° Les lieutenants en 2e :

M. de Reynaud de Villeverd, du 6e rég. — Classé au 32e rég. (4e batt.).

M. Clerc, du 11e rég. — Classé au 1er rég. (10e batt.).

M. Genty, du 12e rég. — Classé à la 11e batt. dudit rég.

M. Diot, de la 6e comp. d'ouvr., command. les détachements d'ouvr. et d'artif. en Tunisie. — Maintenu à ladite comp. et dans son command.

M. Marty, du 25e rég. (2e batt.). — Maintenu à ladite batt.

M. de Badron de Maussac de Thezan de Saint-Geniez, du 20e rég. (5e batt.). — Maintenu à ladite batt.

M. Jacques, du 8e rég. (12e batt., à Toul). — Maintenu à ladite batt.

M. Aurenque, du 23e rég. — Classé à la 10e batt. dudit rég.

M. Dagues de la Hellerie, du 26e rég. (4e batt.). — Maintenu à ladite batt.

M. Didier, du 25e rég. (7e batt. détachée à Remiremont). — Maintenu provisoir. à ladite batt.

M. Chabot, du 26e rég. (2e batt.). — Maintenu à ladite batt.

M. Arrault, du 18e rég. (4e batt.). — Maintenu provisoir. à ladite batt.

M. Charton, du 16e rég. — Classé à la 3e comp. d'artif.

M. Remion, du 25e rég. (8e batt. détachée à Remiremont). — Maintenu provisoir. à ladite batt.

M. Varrasse, du 5e rég. (1re batt.). — Maintenu à ladite batt.

M. Bourel, du 5e rég. (3e batt.).— Maintenu à ladite batt.

M. Bruché, de la 1re comp. d'ouvr. — Maintenu à ladite comp.

M. Perenet, du 11e rég. — Classé à la 4e batt. dudit rég.

M. Pihoux, du 2e rég. d'art.-pontonn. (4e comp.). — Maintenu à ladite comp.

M. Berruyer, trés. du 10e bat. de fort. — Maintenu dans son emploi.

M. Desforges, de la 2e comp. d'ouvr. — Maintenu à ladite comp.

M. Jeannot, du 4e rég. (8e batt. détachée à Héricourt). — Maintenu à ladite batt.

M. Véry, de la 4e comp. d'ouvr. — Maintenu à ladite comp.

Génie.— Par décret en date du 13 juillet courant, rendu par le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été promus dans le corps du génie et ont reçu, par décision du même jour, les affectations ci-après indiquées, savoir :

Au grade de colonel.

M. Coville (Henri-Josse-Tristan), lieut.-col., direct. du génie du Mans, en rempl. de M. Melard, décédé. — Conserve sa situation actuelle.

M. Michel (Nicolas-François-Didier), lieut.-col., brev., hors cad. à l'ét.-maj. du gouvern. milit. de Paris, en rempl. de M. Granade, retr. — Maintenu en activ. hors cad. pour être affecté à un serv. d'ét.-maj. — Conserve sa situation actuelle.

M. Massu (Emile-Honoré-Germain), lieut.-col., direct. du génie à Amiens, en rempl. de M. Lucas de Pesiouan, promu général de brigade. — Conserve sa situation actuelle.

M. Toulza (François-Victor-Gaston), lieut.-col. attaché à la maison milit. du Président de la République, en rempl. de M. Michel, maintenu en activ. hors cad. — Nommé direct. du génie à Versailles.

Au grade de lieutenant-colonel.

M. Porez (Alfred-Raphaël), chef de bat., chef du génie à Maubeuge, en rempl. de M. Dévé, retr. — Conserve sa situation actuelle.

M. Boucher de Morlaincourt (Edouard-Charles-Marie), chef de bat. au 5e rég. à Versailles, en rempl. de M. Coville, promu. — Désigné pour être employé à Versailles provisoir.

M. Vouaux (Louis-Jean), chef de bat., chef du génie à Brest, en rempl. de M. Massu, promu. — Conserve sa situation actuelle.

Au grade de chef de bataillon.

2e tour (choix). M. Samalens (Jean-Antoine-Emmanuel), capit. de 1re cl., chef du génie à Givet, en rempl. de M. Coblentz, retr. — Conserve sa situation actuelle.

1er tour (ancienneté). M. Simon (Marie-Marguerite-Paul), capit. de 1re cl. à Nantes, en rempl. de M. Percheron, décédé. — Conserve provisoir. sa situation actuelle.

2e tour (choix). M. Romieux (Albert-Marie-René), capit. de 1re cl., profess. de topographie à l'école d'applic. de l'art. et du génie à Fontainebleau, en rempl. de M. Porez, promu. — Mis

en activ. hors cad. et affecté au serv. géographique.

1er tour (ancienneté). M. Boullet (Marie-Alexis-Félix), capit. de 1re cl. au ministère de la guerre (personnel du génie), en rempl. de M. Boucher de Morlaincourt promu. — Conserve sa situation actuelle.

2e tour (choix). M. Thévenet (Claude-Marie-Frédéric), capit. de 1re cl., brev., off. d'ordonn. de M. le général Billot, en rempl. de M. Vouaux, promu.

1er tour (ancienneté). M. Morges (Nicolas-Charles-Léonce), capit. de 1re cl. au ministère de la guerre (matériel du génie), en rempl. de M. Thévenet, promu, et mis hors cad. — Conserve sa situation actuelle.

Au grade de capitaine.

2e tour (choix). M. Campana (Charles), lieut. en 1er au 2e rég., en Tunisie, en rempl. de M. de Bazelaire, passé dans le corps du contrôle. — Classé à l'ét.-maj. partic. de l'arme et maintenu en Tunisie.

3e tour (ancienneté). M. Magny (Albert-Clément), lieut. en 1er au 3e rég. à Arras, en rempl. de M. Demeunynck, passé dans le corps du contrôle. — Classé à l'ét.-maj. partic. de l'arme et désigné pour être employé à Besançon.

1er tour (ancienneté). M. Aubert (Emile-Jean-Baptiste), lieut. en 1er au 3e rég. à Arras, en rempl. de M. Jourdain (G.-B.), décédé. — Classé à l'ét.-maj. partic. de l'arme et désigné pour être employé à Maubeuge.

2e tour (choix). M. Lafon (Marcelin), lieut. en 1er au 1er rég. à Versailles, en rempl. de M. Samalens, promu. — Classé à l'ét.-maj. partic. de l'arme et désigné pour être employé à Verdun.

Par décret en date du 13 juillet courant, rendu par le Président de la République sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été promus dans le corps du génie, et ont reçu par décision du même jour les affectations ci-après indiquées, savoir :

Au grade d'adjoint principal de 1re classe.

M. Nanta (Jules-Guillaume), adj. princip. de 2e cl. à Montpellier, en rempl. de M. Chéry, retr. — Conserve sa situation actuelle.

M. Buat (Célestin-Aubin-Léon), adj. princip. de 2e cl. à Nantes (direct.), en rempl. de M. Schuller, retr. — Conserve sa situation actuelle.

Au grade d'adjoint principal de 2e classe.

M. Bourgeois (Jean-Pierre-Victor), adj. de 1re cl. à Tours, en rempl. de M. Boyenval, retr. — Conserve sa situation actuelle.

M. Richard (François-Aimé-Pierre), adj. de 1re cl. à Clermont-Ferrand, en rempl. de M. Legeay, retr. — Conserve sa situation actuelle.

M. Châtaux (Louis-Emile), adj. de 1re cl. à Bourges, en rempl. de M. Penny, décédé. Conserve sa situation actuelle.

M. Ferron (Philippe-Eugène), adj. de 1re cl. à Maubeuge (direct.), en rempl. de M. Cotte, retr. Conserve sa situation actuelle.

M. Florentin (Auguste), adj. de 1re cl. à Dijon, en rempl. de M. Nanta, promu. — Conserve sa situation actuelle.

Au grade d'adjoint de 1re classe.

3e tour (choix). M. Denus (Charles-Henri), adj. de 2e cl. à Briançon, en rempl. de M. Pastrie, retr. — Conserve sa situation actuelle.

1er tour (ancienneté). M. Gérardin (Charles-Antoine), adj. de 2e cl. à Paris, rive gauche, en rempl. de M. Boissière, décédé. — Conserve sa situation actuelle.

2e tour (choix). M. Nicolas (François-Anatole), adj. de 2e cl. à Orléans, en rempl. de M. Bourgeois, promu. — Conserve sa situation actuelle.

3e tour (choix). M. Renaud (Louis-Alfred), adj. de 2e cl. à Constantine, en rempl. de M. Richard, promu. — Désigné pour être employé à Périgueux.

1er tour (ancienneté). M. Gérard (Jean-Marie-Edouard), adj. de 2e cl. à Longwy, en rempl. de M. Châtaux, promu. — Conserve sa situation actuelle.

Au grade d'adjoint de 2e classe.

1er tour (ancienneté). M. Lemoine (Alphonse-Julien-Alexandre), adj. de 3e cl. à Cherbourg, en rempl. de M. Abraham, décédé. — Conserve sa situation actuelle.

2e tour (choix). M. Peycam (Arnaud), adj. de 3e cl. au serv. géographique à Brest, en rempl. de M. Denus, promu. — Conserve sa situation actuelle.

1er tour (ancienneté). M. Aunis (Pierre-René), adj. de 3e cl. à Ajaccio, en rempl. de M. Gérardin, promu. — Conserve sa situation actuelle.

2e tour (choix). M. Salomé (Vital-Louis-Emile), adj. de 3e cl. à l'école du génie d'Arras, en rempl. de M. Nicolas, promu. — Conserve sa situation actuelle.

Au grade d'adjoint de 3e classe.

M. Durand (Georges-Hippolyte), s.-off. stag. à Chambéry, en rempl. de M. Lefève, décédé. — Conserve sa situation actuelle.

M. Navarre (François-Nestor), s.-off. stag. à Castres, en rempl. de M. Dubourguet, décédé. — Conserve sa situation actuelle.

M. Carrère (Frédéric-Emile), s.-off. stag. à Géryville, en rempl. de M. Lemoine, promu. — Maintenu en Algérie.

M. Vautrin (Marie-Félix-Adrien), s.-off. stag. à Bordeaux, en rempl. de M. Peycam, promu. — Désigné pour être employé en Tunisie.

M. Ramus (Louis-Auguste), s.-off. stag. à Bastia, en rempl. de M. Aunis, promu. — Conserve sa situation actuelle.

Train des équipages militaires. — Par décret en date du 13 juillet 1891, rendu par le Président de la République sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, les officiers dont les noms suivent ont été promus dans le corps du train des équipages militaires et ont reçu les affectations ci-après, savoir :

1° Au grade de chef d'escadron.

1er tour (ancienneté). M. Louvel (Ernest-Alexandre), capit. en 1er, maj. du 14e escad., en rempl. de M. Vaillandet, retr. — Désigné pour commander le 13e escad.

2e tour (choix). M. Faralicq (Joseph-Julien-Gustave), capit. en 1er au 6e escad., adj. au command. de l'art. de l'arrond. de Paris, en rempl. de M. Prunget, retr. — Désigné pour commander le 9e escad.

2° Au grade de capitaine.

(Pour occuper des emplois de capitaine en 2e.)

3e tour (ancienneté). M. Mallebay-Vacqueur (Jean-Baptiste-Victor), lieut. en 1er au 5e escad. (1re comp.), en rempl. de M. George, retr. — Classé au 20e escad. (1re comp.)

1er tour (ancienneté). M. Chanoine (Michel-Nicolas), lieut. en 1er, trés. du 6e escad., en rempl. de M. Chenaud, retr. — Classé à la 3e comp. dudit escad.

2e tour (choix). M. Simon (Auguste-Nicolas), lieut. en 1er, trés. du 8e escad., en rempl. de M. Letoucq, retr. — Désigné pour être détaché à la direct. d'art. de Dijon.

3e tour (ancienneté). M. Paget (Joseph-Paul-Marcellin-Guillaume-Alexandre), lieut. en 1er, off. d'habill. du 6e escad., en rempl. de M. Rousset, retr. — Désigné pour être détaché à l'école d'art. du 6e corps d'armée (annexe du camp de Châlons).

1er tour (ancienneté). M. Champion (Joseph-Henri), lieut. en 1er, trés. du 4e escad., en rempl. de M. Boyer, retr. — Classé au 9e escad. (1re comp.)

2e tour (choix). M. Neyrolles (Adolphe-Pierre), lieut. en 1er au 19e escad. (5e comp.), en rempl. de M. Louvel, promu. — Classé au 19e escad. (5e comp.)

3e tour (ancienneté). M. Carcez (Marie-Maxime), lieut. en 1er, trés. du 16e escad., en rempl. de M. Faralicq, promu. — Classé au 17e escad. (1re comp.)

Par décis. minist. du 13 juillet 1891, les officiers dont les noms suivent ont été nommés à la première classe de leur grade et ont reçu les affectations ci-après, savoir :

Les capitaines en 2e :

M. Brauwers, du 4e escad. (1re comp.). — Classé au 16e escad. (5e comp.).

M. Souriau, du 8e escad. (3e comp.). — Classé à la 1re comp. dudit escad.

M. Lamare, du 16e escad., détaché à l'école d'art. du 16e corps d'armée (annexe de Lunel). — Classé au 14e escad. (5e comp.).

M. Loth, du 1er escad. (1re comp.). — Maintenu à ladite comp.

M. Thiou, du 8e escad. (7e comp. détachée à Constantine). — Maintenu à ladite comp.

M. Monfleur, du 17e escad. (1re comp.). — Classé au 13e escad. (1re comp.).

M. Vinçon, du 20e escad. (1re comp.). — Classé au 1er escad. (3e comp.).

M. Giblat, du 16e escad. (7e comp., détachée à Gabès). — Maintenu à ladite comp.

M. Winkler, du 19e escad. (5e comp.). — Classé au 9e escad. (5e comp.)

Les lieutenants en 2e :

M. Kraft, du 16e escad. (5e comp.). — Classé au 19e escad. (5e comp.).

M. Pujo, du 6e escad. (5e comp.). — Classé à la 1re comp. dudit escad.

M. Laubertaux, du 4e escad. (1re comp.). — Désigné pour occuper l'emploi de trés. audit escad.

M. Robin, du 10e escad. (7e comp. détachée à Mascara). — Maintenu à ladite comp.

Corps de l'intendance militaire. — Par décret en date du 13 juillet 1891, rendu par le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été promus dans le corps de l'intendance militaire et ont reçu, par décision du même jour, les affectations ci-après indiquées, savoir :

Au grade de sous-intendant de 1re classe.

(Choix). M. Pelliat (Emile-Louis-Charles), s.-intend. milit. de 2e cl. à Caen, en rempl. de M. Peyrot, décédé. — Désigné pour Clermont-Ferrand.

Au grade de sous-intendant de 2e classe.

4e tour (choix). M. Duruy (Henri-Marie-Victor), s.-intend. milit. de 3e cl. à Valenciennes, en rempl. de M. Pelliat, promu. — Désigné pour Caen.

Corps de santé militaire. — Par décrets en date du 13 juillet 1891, rendus par le Président de la République sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été promus dans le corps de santé militaire, et par décision ministérielle du même jour, ont reçu les affectations suivantes :

1° Au grade de médecin principal de 2e classe.

(Choix.) M. Eichinger (Jules), méd.-maj. de 1re cl. à l'hôpit. milit. de Vincennes, en rempl. de M. Berger, retr. — Désigné pour l'hôpit. milit. de Chambéry (méd. chef).

(Choix.) M. Delmas (Louis-Basile), méd.-maj. de 1re cl., méd. chef des salles milit. de l'hosp. mixte de Poitiers, en rempl. de M. Josien, mis en non-activ. pour infirmités tempor. — Maintenu à son poste actuel.

2° Au grade de médecin major de 1re classe.

(Ancienneté.) M. Fourcade (Marie-Antoine-Jérôme-Denis), méd.-maj. de 2e cl. au 59e rég. d'inf., en rempl. de M. Bedoin, mis en non-activ. pour infirmités tempor. — Désigné pour le 15e rég. d'inf.

(Choix.) M. Schneider (Jean-Etienne-Justin), méd.-maj. de 2e cl. à la direct. du serv. de santé au ministère de la guerre, en rempl. de M. Paloque, retr. — Maintenu à son poste actuel.

(Ancienneté.) M. Warion (Henri-Philémon-Camille), méd.-maj. de 2e cl. au 68e rég. d'inf., en rempl. de M. Duponchel, décédé. — Maintenu à son poste actuel.

(Choix.) M. Nimier (Henri-Jacques), méd.-maj. de 2e cl., profess. agrégé à l'école d'applic. de méd. et de pharm. milit., en rempl. de M. Eichinger, promu. — Maintenu à son poste actuel.

(Ancienneté.) M. Vinsac (Michel-André-Vincent), méd.-maj. de 2e cl. aux hôpit. milit. de la div. de Constantine, en rempl. de M. Delmas, promu. — Désigné pour le 1er rég. de tiraill. algér.

3° Au grade de médecin-major de 2e classe.

1er tour (ancienneté). M. Baylac (Blaise), méd. aide-maj. de 1re cl. au 15e rég. d'inf., en rempl. de M. Richard, décédé. — Maintenu à son poste actuel.

2e tour (choix). M. Lapasset (Victor-Philippe-Ferdinand), surveillant à l'école du serv. de santé milit., en rempl. de M. Boussavit, démiss. — Maintenu à son poste actuel.

3e tour (ancienneté). M. Privat (Gaston-Louis-Joseph-Marie), méd. aide-maj. de 1re cl. à l'école milit. préparatoire de caval. d'Autun, en rempl. de M. Boinet. mis hors cad. — Maintenu à son poste actuel.

1er tour (ancienneté). M. Astier (Louis-Antoine), méd. aide-maj. de 1re cl. aux bat. d'art. de la div. de St-Mihiel, en rempl. de M. Roblot mis en non-activ. pour infirmités tempor. — Maintenu à son poste actuel.

2e tour (choix). M. Lanel (Charles-Emile), méd. aide-maj. de 1re cl. aux hôp. milit. de la div. d'Alger, en rempl. de M. Fourcade, promu. — Maintenu à son poste actuel.

3e tour (ancienneté). M. Seguin (Edme-Charles-Daniel), méd. aide-maj. de 1re cl. au 2e rég. de spahis, en rempl. de M. Schneider, promu. — Désigné pour le 2e rég. de zouaves.

1er tour (ancienneté). M. Milliot (Henry-Jean-Baptiste), méd. aide-maj. de 1re cl., au 27e bat. de chass. à pied, en rempl. de M. Warion, promu. — Désigné pour le 122e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Mouret (Adolphe-Cyprien), méd. aide-maj. de 1re cl. au 2e rég. de huss., en rempl. de M. Nimier, promu. — Désigné pour le 31e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Brissé-Saint-Macary (Auguste-Marie-Pierre), méd. aide-maj. de 1re cl. aux hôpit. de la brig. d'occup. de Tunisie, en rempl. de M. Vinsac, promu. — Maintenu à son poste actuel.

1° Au grade de pharmacien principal de 1re classe.

(Choix.) M. Rebuffat (Adrien-Hyacinthe-Bernard-Maxime), pharm. princip. de 2e cl. aux hôpit. milit. de la div. d'Alger, en rempl. de M. Parant, retr. — Maintenu à son poste actuel.

(Choix.) M. Arrufat (Eugène-Léon), pharm. princip. de 2e cl. à l'hôpit. milit. du Gros-Caillou, à Paris, en rempl. de M. Thomas, retr. — Maintenu à son poste actuel.

2° Au grade de pharmacien principal de 2e classe.

(Choix.) M. Balland (Joseph-Antoine-Félix), pharm.-maj. de 1re cl. à l'hôtel des invalides, en rempl. de M. Rebuffat promu. — Maintenu à son poste actuel.

(Choix.) M. Dubois (Jules-Léon), pharm.-maj. de 1re cl., à la pharmacie centrale des hôpit. milit. de Paris, en rempl. de M. Arrufat, promu. — Désigné pour l'hôpit. milit. Desgenettes à Lyon.

3° Au grade de pharmacien-major de 1re classe.

(Choix.) M. Jehl (Xavier), pharm.-maj. de 2e cl. à l'hôpit. milit. de Bayonne, en rempl. de M. Balland, promu. — Maintenu à son poste actuel.

(Ancienneté.) M. Prestat (Émile Josué), pharm.-maj. de 2e cl. à l'hôpit. milit. de Bayonne, en rempl. de M. Dubois, promu. — Maintenu à son poste actuel.

4° Au grade de pharmacien-major de 2e classe.

3e tour (ancienneté). — M. Jaudos (Jean), pharm. aide-maj. de 1re cl. aux hôpit. milit. de la div. d'Oran, en rempl. de M. Jehl promu. — Maintenu à son poste actuel.

1er tour (ancienneté). — M. Evesque (Emile-Paul), pharm. aide-maj. de 1re cl. à l'hôpit. milit. du camp de Châlons, en rempl. de M. Prestat, promu. — Maintenu à son poste actuel.

Vétérinaires militaires. — Par décret du Président de la République en date du 13 juillet 1891, rendu sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été promus dans le cadre des vétérinaires militaires :

Au grade de vétérinaire en 1er.

3e tour (choix). M. Leclerc (Louis-Jules-Aimé), vétérinaire en 2e à l'art. de mar. hors cad., en rempl. de M. Julien, retr. — Maintenu hors cad. (Art. de mar.).

1er tour (ancienneté). M. Garrouste (Marie-Antoine-Gustave), vétérinaire en 2e au 34e rég. d'art. détaché en Tunisie, en rempl. de M. Pernet, retr. — Affecté au 17e rég. de drag.

2e tour (choix). M. Delcambre (Emile-Guislain-Denis), vétérin. en 2e au 3e rég. du génie, en rempl. de M. Leclerc, hors cad., art. de mar. (création d'emploi). — Affecté au 2e rég. de drag.

Au grade de vétérinaire en 2e.

(Choix). M. Wolpert (Alphonse-Louis-Charles), aide-vétérin. au 13e rég. d'art. en rempl. de M. Garrouste, promu. — Affecté au 3e rég. du génie.

(Non-activité). M. Gilly (Aman-Félicien-Turper), vétérin. en 2e en non-activ. pour infirmités tempor., en rempl. de M. Delcambre, promu. — Affecté au 1er rég. d'art.

Service des bureaux de l'intendance militaire. — Par décret en date du 13 juillet 1891, rendu par le président de la République sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été promus dans le service des bureaux de l'intendance militaire et ont reçu, par décision du même jour, les affectations ci-après indiquées, savoir :

Au grade d'officier d'administration principal.

(Choix.) M. Maurette (Baptiste), off. d'administ. de 1re cl. au 5e corps d'armée, en rempl. de M. Langlois, retr. — Maintenu à son poste actuel.

Au grade d'officier d'administration de 1re classe.

2e tour (choix). M. Douhaint (André-Eugène), off. d'administ. de 2e cl. à la 6e rég., en rempl. de M. Dormoy, décédé. — Maintenu à son poste actuel.

1er tour (ancienneté). M. Manoury (Emile-Albert-Georges-Ildephonse), off. d'administ. de 2e cl. au gouvern. milit. de Paris, en rempl. de M. Maurette, promu. — Maintenu à son poste actuel.

Au grade d'officier d'administration de 2e classe.

(Choix.) M. Debonnet (Ulysse-Louis-Hector), off. d'administ. adj. de 1re cl. dans la div. d'Alger, en rempl. de M. Carrère, retr. — Maintenu à son poste actuel.

(Choix.) M. Alzieu (Barthélemy), off. d'administr. adj. de 1re cl. au 17e corps d'armée, en rempl. de M. Douhaint, promu. — Maintenu à son poste actuel.

(Choix.) M. Jeanton (Léonard-Alexis-François-Appolinaire), off. d'administ. adj. de 1re cl., au 5e corps d'armée, en rempl. de M. Manoury, promu. — Maintenu à son poste actuel.

Au grade d'officier d'administration adjoint de 1re classe.

(Non-activité.) M. Malaplate (Jean-Jacques-Léon), off. d'administ. adj. de 1re cl., en non-activ. pour infirmités tempor., en rempl. de M. Goyhenne, mis en non-activ. pour infirmités tempor. — Désigné pour la div. d'Alger.

3e tour (ancienneté). M. Carenton (Pierre), off. d'administ. adj. de 2e cl. au 2e corps d'armée, en rempl. de M. Noël, décédé. — Maintenu à son poste actuel.

1er tour (ancienneté). M. Jonquoy (Auguste-Henri), off. d'administ. adj. de 2e cl., au 2e corps d'armée, en rempl. de M. Lefebvre, décédé. — Maintenu à son poste actuel.

2e tour (choix). M. Aubertin (Célestin), off. d'administ. adj. de 2e cl. à la 6e rég., en rempl. de M. Laroche, décédé. — Maintenu à son poste actuel.

3e tour (ancienneté). M. Schill (Christophe-Louis), off. d'administ. adj. de 2e cl. au 3e corps d'armée, en rempl. de M. Debonnet, promu. — Maintenu à son poste actuel.

1er tour (ancienneté). M. Nicod (Donatien), off. d'administ. adj. de 2e cl. à la 14e rég., en rempl. de M. Alzieu, promu. — Maintenu à son poste actuel.

2e tour (choix). M. Vecho (Albert), off. d'administ. adj. de 2e cl. à la 6e rég., en rempl. de M. Jeanton, promu. — Maintenu à son poste actuel.

Au grade d'officier d'administration adjoint de 2e classe.

(Choix.) M. Ory (Charles-Louis), adjud. élève d'administ. à la 6e rég., en rempl. de M. Perdriox, retr. — Maintenu à son poste actuel.

(Choix.) M. Jammes (Sébastien-Marcel), adjud élève d'administ. au 16e corps d'armée, en rempl. de M. Carenton, promu. — Désigné 14e rég.

(Choix.) M. Collart (Gaston-Théophile), adjud. élève d'administ. à la 1re rég., en rempl. de M. Jonquoy, promu. — Maintenn à son poste actuel.

(Choix.) M. Maurice (Joseph-Augustin), adjud. élève d'administ. à la 1re rég., en rempl. de M. Aubertin, promu. — Maintenu à son poste actuel.

(Choix.) M. Beimel (Jules-Etienne), adjud. élève d'administ. au 13e corps d'armée, en rempl. de M. Schill, promu. — Maintenu à son poste actuel.

(Choix.) M. Christine (Jean-Baptiste), adjud. élève d'administ. à la 6e rég., en rempl. de M. Nicod, promu. — Maintenu à son poste actuel.

(Choix.) M. Francou (Anselme-Léon), adjud. élève d'administ. au 11e corps d'armée, en rempl. de M. Vecho, promu. — Maintenu à son poste actuel.

Service des subsistances militaires. — Par décret en date du 13 juillet 1891, rendu par le Président de la République sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été promus dans le service des subsistances militaires et ont reçu, par décision du même jour, les affectations ci-après indiquées, savoir :

1° Au grade d'officier d'administration principal.

(Choix.) M. Legay (Gustave-Ferdinand), off. d'administ. de 1re cl., comptable des vivres à Verdun, en rempl. de M. Austaut, retr. — Maintenu à son poste actuel.

2° Au grade d'officier d'administration de 1re classe.

2e tour (choix). M. Routa (Léon-Eugène), off. d'administ. de 2e cl., employé dans la 7e rég., en rempl. de M. Renaud, retr. — Maintenu à son poste actuel.

1er tour (ancienneté). M. Legay (Edmond-Ferdinand), off. d'administ. de 2e cl. dans la div. d'Oran, en rempl. de M. Lafont, retr. — Maintenu à son poste actuel.

2e tour (choix). M. Mathis (Joseph-Lucien), off. d'administ. de 2e cl., dans la div. de Constantine, en rempl. de M. Magnan de Bellevue, retr. — Maintenu à son poste actuel.

1er tour (ancienneté). — M. Banet (François-Ignace-Blaise-Crépin), off. d'administ. de 2e cl., dans la 6e rég., en rempl. de M. Legay, promu. — Maintenu à son poste actuel.

3° Au grade d'officier d'administration de 2e classe.

(Choix.) M. Bernigal (Philippe), off. d'administ. adj. de 1re cl., au gouvern. de Paris, en rempl. de M. Routa, promu. — Maintenu à son poste actuel.

(Choix.) M. Sigaud (Jean-Baptiste-Louis), off. d'administ. adj. de 1re cl., command. la 25e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ., en rempl. de M. Legay, promu. — Maintenu à son poste actuel.

(Choix.) M. Rocchisani (Jean), off. d'administ. adj. de 1re cl., employé dans la 15e rég., en rempl. de M. Mathis, promu. — Maintenu à son poste actuel.

(Choix.) M. Pantinier (Georges-Frumence-Eugène), off. d'administ. adj. de 1re cl., employé dans la 5e rég., en rempl. de M. Banet, promu. — Maintenu à son poste actuel.

4° Au grade d'officier d'administration adjoint de 1re classe.

2e tour (choix). M. Cornier (Félix-Augustin), off. d'administ. adj. de 2e cl., en Tunisie, en rempl. de M. Bernigal, promu. — Maintenu à son poste actuel.

3e tour (ancienneté). M. Baudin (Joseph-Philomène), off. d'administ. adj. de 2e cl., dans la 7e rég., en rempl. de M. Sigaud, promu. — Maintenu à son poste actuel.

1er tour (ancienneté). M. Voyle (Alfred), off. d'administ. adj. de 2e cl. dans la 15e rég., en rempl. de M. Rocchisani, promu. — Maintenu à son poste actuel.

2e tour (choix). M. Vayeur (Emile-Arthur), off. d'administ. adj. de 2e cl., au gouvern. de Paris, en rempl. de M. Pantinier, promu. — Maintenu à son poste actuel.

5° Au grade d'officier d'administration adjoint de 2e classe.

(Non-activité.) M. Divert (Joseph), off. d'administ. adj. de 2e cl. en non-activ. par retrait d'emploi, en rempl. de M. Babou, placé hors cad. — Affecté à la 6e rég.

(Choix.) M. Mathis (Eugène-Léon), adjud. élève d'administ. dans la 14e région, en rempl. de M. Paysant, décédé. — Maintenu à son poste actuel.

(Choix.) M. Joineau-Louis-Emile), adjud. élève d'administ. dans la 14e rég., en rempl. de M. Cornier, promu. — Maintenu à son poste actuel.

(Choix.) M. Novis (César-Daniel), adjud. élève d'administ. dans la 15e rég., en rempl. de M. Baudin, promu. — Maintenu à son poste actuel.

(Choix.) M. Rousseau (Jean-Baptiste-Gustave), adjud. élève d'administ. dans la 6e rég., en rempl. de M. Voyle, promu. — Maintenu à son poste actuel.

(Choix.) M. Bolle (Norbert-Aristide), adjud. élève d'administ. dans le gouvern. de Paris, en rempl. de M. Vayeur, promu. — Maintenu à son poste actuel.

Officiers d'administration des hôpitaux militaires. — Par décret en date du 13 juillet 1891, rendu par le Président de la République sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été promus dans le corps des officiers d'administration des hôpitaux militaires, et par décision ministérielle du même jour, ont reçu les affectations suivantes :

1° Au grade d'officier d'administration de 1re classe.

(Choix.) M. Odet (Joseph), off. d'administ. de 2e cl., attaché à la direct. du serv. de santé du gouvern. milit. de Paris, en rempl. de M. Balléry, retr. — Maintenu à son poste actuel.

(Ancienneté.) M. Abélanet (Jacques-Henri), off. d'administ. de 2e cl., attaché à la direct. du serv. de santé du 10e corps d'armée, en rempl. de M. Jouin, retr. — Maintenu à son poste actuel.

2° Au grade d'officier d'administration de 2e classe.

(Choix.) M. Rochas (Marie-Emile-Célestin), off. d'administ. adj. de 1re cl. au dépôt de matériel de Langres, en rempl. de M. Odet, promu. — Désigné pour la direct. du serv. de santé du gouvern. milit. de Paris.

(Choix.) M. Minouflet (Félix-Léopold), off. d'administ. adj. de 1re cl. aux hôpit. de la brig. d'occup. de Tunisie, en rempl. de M. Abélanet, promu. — Maintenu à son poste actuel.

3° Au grade d'officier d'administration adjoint 1re de classe.

(Choix.) — M. Blanchong (Aloyse-Ignace-Gustave), off. d'administ. adj. de 2e cl. à l'hôpit. milit. de Nancy, en rempl. de M. Will, mis en non-activ. — Maintenu à son poste actuel.

(Ancienneté.) M. Chambon (Henri-Michel), off. d'administ. adj. de 2e cl., adj. au command. la 25e sect. d'infirm. milit., en rempl. de M. Rochas, promu. — Maintenu à son poste actuel.

(Ancienneté.) M. Gouty (Pierre), off. d'administ. adj. de 2e cl. aux hôpit. de la brig. de Tunisie, en rempl. de M. Minouflet, promu. — Maintenu à son poste actuel.

4° Au grade d'officier d'administration adjoint de 2e classe.

(Choix.) M. Millioz (Georges-Louis-Joseph), adjud. élève d'administ. aux hôpit. de la div. d'Oran, en rempl. de M. Fondary, décédé. — Maintenu à son poste actuel.

(Choix.) M. Beaubial (Jean-Baptiste), adjud. élève d'administ. à l'hôpit. milit. de Vincennes, en rempl. de M. Blanchong, promu. — Désigné pour être adj. au command. de la 12e sect. d'infirm. milit.

(Choix.) M. Gambut (François), adjud.-élève d'administ. à l'hôpit. milit. Saint-Martin, en rempl. de M. Chambon, promu. — Désigné pour être employé aux hôpit. de la divis. de Constantine.

(Choix.) M. Défente (Jules-Henri), adjud.-élève d'administ. à la direction du serv. de santé du 7e corps d'armée, en rempl. de M. Gouty, promu. — Maintenu à son poste actuel.

Gendarmerie. — Par décret en date du 13 juillet 1891, rendu par le Président de la République, sur le rapport du président du conseil ministre de la guerre, ont été nommés dans la gendarmerie et ont reçu, par décision du même jour, les affectations ci-après indiquées, savoir :

1° A un emploi de colonel, chef de légion.

M. Montignault (Louis-Zéphirin), lieut.-col. chef de la 14e lég. *bis*, à Chambéry, en rempl. de M. Berliat, promu général de brigade. — Est désigné pour commander la 7e lég., à Besançon, par permutation avec M. Grimaldi.

2° A un emploi de lieutenant-colonel, chef de légion.

M. Loyer (Hippolyte-Emile), chef d'escad. command. la comp. de la Réunion (emploi supprimé), en rempl. de M. Montignault, promu col. — Est désigné pour commander la 14e lég. *bis*, à Chambéry.

3° A un emploi de capitaine (partie active).

2e tour (choix). M. Cabley (Charles-Auguste), lieut. à Mostaganem (4e comp. d'Afr.), en rempl. de M. Cristiani, retraité. — Est placé à Nîmes (Gard).

4° A un emploi de sous-lieutenant (partie active).

2e tour (armée). — M. Divin (Gabriel-Ollivier), s.-lieut. au 32e rég. d'inf., en rempl. de M. Cabley, promu. — Est placé à Puget-Théniers (Alpes-Maritimes).

MUTATIONS

Service d'état-major. — Par décis. minist. du 15 juillet 1891, M. Guerrier, capit. brev. au 3e rég. d'inf., a été désigné pour servir en qualité d'off. d'ordonn. auprès de M. le général de Hay-Durand, commandant la 15e division d'infanterie (8e corps d'armée).

Infanterie. — Par décis. minist. du 13 juillet 1891 :

M. Trutié de Vaucresson, col. du 13e rég. d'inf., est nommé pour convenances personnelles au command. du 52e rég. de même arme, en rempl. de M. Halter, mis hors cad.

M. Trog, lieut.-col. du 103e rég. d'inf., passe d'office au 2e rég. de zouaves, en rempl. de M. Hardy de Périni, promu.

M. Chamoin, lieut.-col. du 93e rég. d'inf., passe d'office au 136e rég. de même arme, en rempl. de M. de Boisseuil-Baron, promu. — Maintenu comme off. d'ordonn. auprès de M. le Président de la République.

M. Prévost, lieut.-col. du 41e rég. d'inf., passe d'office au 93e rég. d'inf., en rempl. de M. Chamoin, changé de corps.

M. Parisot, lieut.-col. du 129e rég. d'inf., passe d'office au 65e rég. d'inf., en rempl. de M. Boisot, mis hors cad. — Maintenu dans ses fonctions de chef d'ét.-maj. de la place de Toul.

M. Durupt, chef de bat. au 155e rég. d'inf., passe d'office au 67e rég. de même arme, en rempl. de M. Tollin, promu. — Maintenu au command. de l'école de tir de Châlons.

M. Rousseau, chef de bat. au 2e rég. d'inf. passe d'office au 25e rég. de même arme, en rempl. de M. Merlet, promu. — Reste détaché à l'école milit. d'inf.

M. Dépreaux, chef de bat. au 16e rég. d'inf., passe d'office au 57e rég. de même arme, en rempl. de M. Delort de Mialhe, promu. — Reste détaché à l'école de tir du camp de Châlons.

M. Colas, chef de bat. au 75e rég. d'inf., passe d'office au 22e rég. de même arme, en rempl. de M. Carlier, retr.

M. Cormier, chef de bat. au 118e rég. d'inf., passe, pour convenances personnelles, au 5e rég. de même arme, en rempl. de M. Bith, retr.

M. Picard, chef de bat. au 44e rég. d'inf., passe d'office au 43e rég. de même arme, en rempl. de M. Tulle, retr. — Maintenu au command. de l'école milit. préparatoire de Montreuil-sur-Mer.

M. Mailley, chef de bat. au 52e rég. d'inf., passe d'office au 99e rég. de même arme, en rempl. de M. Besson, promu.

M. Dubranle, chef de bat. au 113e rég. d'inf., passe d'office au 102e rég. de même arme, en rempl. de M. Hotz, mis hors cad. — Maintenu dans ses fonctions d'off. d'ordonn. auprès de M. le ministre de la guerre.

M. Majesté, chef de bat. au 97e rég. d'inf., passe d'office au 138e rég. de même arme, en rempl. de M. Vigarous, retr.

M. Maury, chef de bat. au 20e rég. d'inf., passe d'office au 3e rég. de tiraill. algér., en rempl. de M. Fouillioy, retr.

M. Michel, chef de bat. au 132e rég. d'inf., permute d'office avec M. Vondercher, maj. du 161e rég. de même arme.

M. de Regard de Villeneuve, chef de bat. au 97e rég. d'inf., permute d'office avec M. Kotzuski, maj. du 158e rég. de même arme.

Par décis. minist. du 13 juillet 1891, M. Pillon, chef de bat. au 79e rég. d'inf., est nommé adj. au chef du 2e bur. de la direct. de l'inf.

Par décis. minist. du 13 juillet 1891 :

M. Joly, capit. d'habill. du 131e rég. d'inf. est nommé capit. très. dudit rég., en rempl. de M. Souriac, promu.

M. Degiovanni, capit. d'habill. du 160e rég. d'inf., passe au 61e rég. de même arme, pour y occuper le même emploi, en rempl. de M. Michel, promu.

M. Séry, capit. au 4e bat. de chass. à pied, passe au 160e rég. d'inf. (emploi de capit. d'habill.), en rempl. de M. Degiovanni, changé de corps.

M. Picquant, capit. au 141e rég. d'inf., est nommé capit. trés. dudit rég., en rempl. de M. Girard, retr.

M. Pretet, capit. hors cad. (ét.-maj.), passe au 136e rég. d'inf., en rempl. de M. Galinier, changé de corps.

M. Brochin, capit. hors cad. (ét.-maj.), passe au 2e rég. étrang., en rempl. de M. Sage, retr.

M. de Béchevel, capit. hors cad. (serv. des renseignements de Tunisie), passe au 3e rég. de zouaves, en rempl. de M. Salbairolles, décédé.

M. Tassin, capit. hors cad. (ét.-maj.), passe au 25e rég. d'inf., en rempl. de M. Thibault, promu.

M. Gand, capit. au 66e rég. d'inf., passe au 26e rég. de même arme, en rempl. de M. Ducasse, promu.

M. Cuinet, capit. au 119e rég. d'inf., est mis hors cad. (affaires indigènes).

M. Guy, capit. au 73e rég. d'inf., passé au 28e rég. de même arme, en rempl. de M. Brès, mis en non-activité.

M. Duprey, capit. au 2e bat. d'inf. lég. d'Afr., passe au 28e rég. d'inf., en rempl. de M. Thomas, changé de corps.

M. Galignier, capit. au 136e rég. d'inf., passe au 2e bat. d'inf. lég. d'Afr., en rempl. de M Duprey, changé de corps.

M. Nigote, capit. au 59e rég. d'inf., passe au 119e de même arme, en rempl. de M. Cuinet, mis hors cadre.

M. Bachelard, capit. au 93e rég. d'inf., passe au 59e rég. de même arme, en rempl. de M. Nigote, changé de corps.

M. Laurent-Atthalin, capit. au 147e rég. d'inf., passe au 93e rég. de même arme, en rempl. de M. Bachelard, changé de corps.

M. Waldteufel, capit. au 2e rég. étr., passe au 115e rég. d'inf., en rempl. de M. Déchalotte, mis en non-activité.

M. Vannier, capit. au 157e rég. d'inf., passe au 2e rég. étr., en rempl. de M. Waldteufel, changé de corps.

M. Lannier, capit. au 12e bat. de chass. à pied, passe au 157e rég. d'inf., en rempl. de M. Vannier, changé de corps.

M. Mayran, capit. au 120e rég. d'inf., passe au 23e rég. de même arme, en rempl. de M. Brien, promu.

M. Blin, capit. au 93e rég. d'inf., passe au 66e rég. de même arme, en rempl. de M. Gand, changé de corps.

M. Durand de Gévigney, capit. au 115e rég. d'inf., passe au 109e rég. de même arme, en rempl. de M. Marie, changé de corps.

M. Schmitz, capit. au 128e rég. d'inf., passe au 115e rég. de même arme, en rempl. de M. Durand de Gévigney, changé de corps.

M. Rauscher, capit. au 56e rég. d'inf., passe au 128e rég. de même arme, en rempl. de M. Schmitz, changé de corps.

M. Reverchon, capit.-maj. au 1er bat. d'inf. lég. d'Afrique, passe au 56e rég. d'inf., en rempl. de M. Rauscher, changé de corps.

M. Clavel, capit. au 89e rég. d'inf., passe au 1er bat. d'inf. lég. d'Afrique (emploi de capit.-maj.), en rempl. de M. Reverchon, changé de corps.

M. Dubois, capit. au 128e rég. d'inf., passe au 149e rég. de même arme, en rempl. de M. François, changé de corps.

M. Jouannic, capit. au 108e rég. d'inf., passe au 50e rég. de même arme, en rempl. de M. Lagache, promu.

M. Marchal, capit. au 6e bat. de chass. à pied, passe au 77e rég. d'inf., en rempl. de M. Hœckel, retr.

M. Peys, capit. au 90e rég. d'inf., passe au 77e rég. de même arme, en rempl. de M. Durrieu, changé de corps.

M. Clarinval, capit. au 39e rég. d'inf., passe au 68e rég. de même arme, en rempl. de M. Chapès, changé de corps.

M. Guionic, capit. au 123e rég. d'inf., passe au 80e rég. de même arme, en rempl. de M. Blaise, retr.

M. Joseph, capit.-stag. au 153e rég. d'inf. passe au 86e rég. de même arme, en rempl. de M. Moly, nommé capit. d'habill.

M. Larrazet, capit. au 158e rég. d'inf., passe au 90e rég. de même arme, en rempl. de M. Michel, retr.

M. Perot, capit. au 30e rég. d'inf., passe au 107e rég. de même arme, en rempl. de M. Lemaire de Montifault, promu.

M. Gherlone, capit. au 144e rég. d'inf., passe au 12e rég. de même arme, en rempl. de M. Cartier, promu.

M. Degland, capit. au 100e rég. d'inf., passe au 12e rég. de même arme, en rempl. de M. Pivetaux, retr.

M. Roccaserra, capit. au 160e rég. d'inf., passe au 22e rég. de même arme, en rempl. de M. Buchel, mis en non-activ.

M. Poymiro, capit. au 3e bat. d'inf. lég. d'Afr., passe au 49e rég. d'inf., en rempl. de M. Ressan, promu.

M. Plateau, capit. au 122e rég. d'inf. d'inf., passe au 52e rég. de même arme, en rempl. de M. Seyler, mis en non-activ.

M. Vigneau, capit. au 1er rég. d'inf. lég. d'Afr., passe au 122e rég. d'inf., en rempl. de Plateau, changé de corps.

M. Lelarge d'Ervau, capit. au 81e rég. d'inf., passe au 55e rég. de même arme, en rempl. de M. Armand, promu.

M. Roy, capit. au 41e rég. d'inf., passe au 81e rég. de même arme, en rempl. de M. Lelarge d'Ervau, changé de corps.

M. Fontet, capit. au 4e bat. d'inf. lég. d'Afr., passe au 59e rég. d'inf., en rempl. de M. Lardière, changé de corps.

M. Pernice, capit. au 98e rég. d'inf., passe au 61e rég. de même arme, en rempl. de M. Dircksen, décédé.

M. Relu, capit. au 112e rég. d'inf., passe au 111e rég. de même arme, en rempl. de M. Rouvier, mis hors cad.

M. Berlié, capit. au 42e rég. d'inf., passe au 114e rég. de même arme, en rempl. de M. Relu, changé de corps.

M. Bride, capit. au 3e rég. de tiraill. algér., passe au 112e rég. d'inf., en rempl. de M. Baille, promu.

M. Bartet, capit. au 4e rég. de tiraill. algér., passe au 3e de ces rég., en rempl. de M. Bride, changé de corps.

M. Brédillard, capit. au 113e rég. d'inf., passe au 88e rég. de même arme pour y occuper l'emploi de capit.-trés., en rempl. de M. Aubry, promu.

M. Cornu dit Carlet, capit. au 10e rég. d'inf., passe au 147e rég. de même arme, en rempl. de M. Rolland, changé de corps.

M. Chapès, capit. au 68e, rég. d'inf., passe au 10e rég. de même arme, en rempl. de M. Cornu dit Carlet, changé de corps.

M. Clavière, capit. au 30e bat. de chass. à pied, passe au 113e rég. d'inf., en rempl. de M. Brédillard, changé de corps.

M. de Mac-Mahon de Magenta, capit. au 4e bat. de chass. à pied, passe au 19e de ces bat., en rempl. de M. Collenne, décédé.

M. Duvot, capit. au 47e rég. d'inf., passe au 1er rég. de zouaves, en rempl. de M. Péchot, retr.

M. Chevalier, capit. 132e rég. d'inf., passe au 1er rég. de zouaves, en rempl. de M. Marillier, changé de corps.

M. Lhuillier, capit. au 64e rég. d'inf. passe au 132e rég. de même arme, en rempl. de M. Chevalier, changé de corps.

M. Darons, capit. au 19e rég. d'inf., passe au 3e bat. d'inf. lég. d'Afr. pour y occuper l'emploi de capit.-maj., en rempl. de M. Denet, changé de corps.

M. Belingard, capit. au 135e rég. d'inf., passe au rég. de sap.-pomp. de Paris, en rempl. de M. Mercier promu.

M. Burette, lieut. surnum. au 37e rég. d'inf., est réintégré dans les cad. et affecté au 134e rég. de même arme, en rempl. de M. Charton, promu.

M. Barbier, lieut. surnum. au 59e rég. d'inf., est réintégré dans les cad. et affecté au 146e rég. de même arme, en rempl. de M. Lallouette, promu.

M. Ross, lieut. surnum. au 81e rég. d'inf., est réintégré dans les cad. et affecté au 66e rég. de même arme, en rempl. de M. Sevrain, promu.

Par une seconde décis. du même jour, M. Ross, lieut. au 66e rég d'inf., passe d'office au 31e rég. de même arme, en rempl. de M. Ritter, qui permute avec lui.

M. Grosset, lieut. surnum. au 97e rég. d'inf., est réintégré dans les cad. et passe au 118e rég. de même arme, en rempl. de M. Barrière, mis en réforme.

M. Miégeville, lieut. au 16e bat. de chass. à pied, passe au 70e rég. d'inf., en rempl. de M. Rondot, promu.

M. Cagnioux, lieut. au 109e rég. d'inf., détaché dans le serv. des affaires indigènes, passe au 121e rég. de même arme, en rempl. de M. Guilhamat, promu.—Maintenu dans le serv. des affaires indigènes.

M. Barotte, lieut. au 10e rég. d'inf., passe au 109e rég. de même arme, en rempl. de M. Cagnioux, changé de corps.

M. Ménétrier, lieut. au 2e bat. de chass. à pied, passe au 10e rég. d'inf. en rempl. de M. Barotte, changé de corps.

M. de Roissard de Bellet, lieut. surnum. au 144e rég. d'inf. (serv. du protectorat de l'Annam et du Tonkin), est réintégré dans les cad. et affecté au 22e rég. d'inf., en rempl. de M. Gillot, mis hors cad.

M. Pissard, lieut. au 59e rég. d'inf., passe au 123e rég. de même arme, en rempl. de M. George, promu.

M. de Besancenet, lieut. surnum. au 21e rég. d'inf. (école spéciale militaire), est réintégré dans les cad. et affecté au 17e bat. de chass. à pied, en rempl. de M. Blanchet, démiss.

Cavalerie. — Par décis. minist. du 13 juillet 1891 :

M. de Benoist, col. du 12e rég. de cuirass., command. par intérim la 16e brig. de caval., a été désigné pour passer au 9e rég. de chass. — Est maintenu dans ses fonctions actuelles.

M. Bousson, col. du 7e rég. de cuirass. command. par intérim la 13e brig. de caval., a été désigné pour passer au 15e rég. de chass. — Est maintenu dans ses fonctions actuelles.

M. Orfaure de Tantaloup, chef d'escad. au 2e rég. de chass d'Afr., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 6e rég. de même subdiv. d'arme.

M. Despierre, maj. du 3e rég. de drag., est affecté au 20e rég. de drag.

M. Serve, chef d'escad. au 1er rég. de drag., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 19e rég. de même subdiv. d'arme.

M. de Léautaud, maj. du 1er rég. de chass., a été désigné pour occuper un emploi de chef d'escad. dans le corps dont il fait partie.

M. Petit, maj. du 6e rég. de drag., a été désigné pour occuper un emploi de chef d'escad. dans le corps dont il fait partie.

M. Legardeur de Montclar, cap. au 6e rég. de huss., détaché dans le service des remontes, a été désigné pour passer au 8e rég. de huss. — Est maintenu dans le serv. des remontes.

M. Léorat, cap. en 2e brev. au 22e rég. de drag., a été nommé à un emploi de capit. command. au 8e rég. de drag.

M. Cobée, capit. trés. du 2e rég. de chass., a été nommé à un emploi de capit. command. dans le corps dont il fait partie.

M. Purtscher, capit. au 9e rég. de huss., a été désigné pour occuper l'emploi de profess. d'allemand de l'école d'applic. de caval.

M. Clémençon, capit. instruct. du 9e rég. de huss., a été nommé à un emploi de capit. commandant dans le corps dont il fait partie.

M. du Garreau de la Méchenie, capit. instruct. brev. au 3e rég. de cuirass., a été nommé à un emploi de capit. command. dans le corps dont il fait partie.

M. Mondain, capit. en 2e au 22e rég. de drag., a été nommé à un emploi de capit.-command. dans le corps dont il fait partie.

M. d'Hautpoul, capit. en 2e au 3e rég. de cuirass., a été désigné pour occuper l'emploi d'instructeur du corps dont il fait partie.

M. de Pons, capit. en 2e au 19e rég. de drag., a été nommé à un emploi de capit.-command. dans le corps dont il fait partie.

M. Duffaut de Saint-Etienne, capit. instruct. du 20e rég. de chass., a été désigné pour occuper le même emploi au 9e rég. de huss.

M. Humbert, capit. en 2e au 17e rég. de drag., a été nommé à un emploi de capit.-command. dans le corps dont il fait partie.

M. Gabrielle, lieut. adj. au trés. du 2e rég. de chass., a été désigné pour remplir les fonct. de trés. du corps dont il fait partie.

M. Aubier de Condat, lieut. au 12e rég. de cuirass., détaché à l'école spéciale milit. en qualité d'instruct., passe dans le cad. de ladite école.

M. de Saint-Just, lieut. au 5e rég. de drag., a été désigné pour être détaché à l'école spéciale milit., pour y remplir les fonct. d'instruct.

M. Huot de Charmoille de Frasnois, lieut. au 12e rég. de chass., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 5e rég. de même subdiv. d'arme.

M. Le Mordan de Langourian, lieut. au 5e rég. de huss., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 6e rég. de même subdiv. d'arme.

M. Rostan d'Ancezune, lieut. au 30e rég. de drag., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 1er rég. de huss.

M. Walch, lieut. au 18e rég. de drag., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 5e rég. de chass. d'Afr.

M. Malenfant, lieut. adj. au trés. du 14e rég. de drag., a été désigné pour passer dans un escad. du corps dont il fait partie.

M. Bastien, lieut. au 2e rég. de drag., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 5e rég. de chass. d'Afr.

M. Caille, s.-lieut. porte-étend. du 3e rég. de huss., a été désigné pour passer dans un escad. du corps dont il fait partie.

M. Doutre, s.-lieut. porte-étend. du 29e rég. de drag., a été désigné pour occuper le même emploi au 17e rég. de drag.

M. Lasies, s.-lieut. au 9e rég. de chass., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 1er rég. de chass. d'Afr.

M. Carré, s.-lieut. au 2e rég. de chass., a été désigné pour occuper l'emploi d'adj. au trés. du corps dont il fait partie.

Par décis. minist., en date du 13 juillet 1891, M. Dunoyer, capit. au 17e rég. de drag., est désigné pour occuper l'emploi de capit. d'habill. du corps dont il fait partie.

Artillerie. — Par décis. minist. du 13 juillet 1891 :

M. Guérin, col. à l'ét.-maj. partic., direct. d'art. à Briançon, a été désigné pour commander le 27e rég.

M. Dubouays de la Bégassière, col. à l'ét.-maj. partic., command. l'école milit. de l'art. et du génie, a été désigné pour commander le 25e rég.

M. de Maistre, lieut.-col. au 2e rég. d'art.-pontonn., a été classé à l'ét.-maj. partic. et désigné pour commander l'école milit. de l'art. et du génie.

M. Bouxin, lieut.-col. à l'ét.-maj. partic., direct. d'art. à Maubeuge, a été classé au 33e rég. pour y faire le serv.

M. Driant, chef d'escad. au 37e rég., a été désigné pour commander le 6e bat. de fort.

M. Ramé, chef d'escad. au 19 rég. (à Nice), a été classé au 37e rég.

M. Priou, chef d'escad. au 37e rég., a été classé au 1er rég.

M. Hastron, chef d'escad.-maj. du 34e rég., a été relevé de son emploi pour faire le serv. audit rég.

M. Mary, chef d'escad., maj. du 20e rég., a été relevé de son emploi pour faire le serv. audit rég.

M. Camps, chef d'escad. à l'ét.-maj. partic., chef d'ét.-maj. de l'art. du 11e corps d'armée, a été désigné pour occuper l'emploi de direct. adj. de la manufacture d'armes de Châtellerault

M. Tardy, chef d'escad. au 35e rég., a été classé à l'ét.-maj. partic. et désigné pour occuper l'emploi de chef d'ét.-maj. de l'art. du 11e corps d'armée.

M. Guez, chef d'escad. au 1er rég., a été classé à l'ét.-maj. partic. et désigné pour occuper l'emploi de chef d'ét.-maj. de l'art. du 8e corps d'armée.

M. Coudret, chef d'escad. au 32e rég., a été classé à l'ét.-maj. partic. et désigné pour occuper l'emploi de chef d'ét.-maj. de l'art. du 5e corps d'armée.

M. Delacroix, chef d'escad. au 28e rég., a été classé au 35e rég.

M. Toutée, capit. en 1er à l'ét.-maj. partic., off. d'ordonn. de M. le général Brugère, a été classé au 37e rég. (12e batt. détachée à Fontainebleau), pour y faire le serv.

M. Chaumonot, capit. en 1er au 27e rég. (11e batt.), a été désigné pour faire fonct. de maj. audit rég.

M. Guéneau, capit. en 1er, command. la 1re comp. d'ouvr., a été classé à l'ét.-maj. partic. et affecté à la sect. techn. de l'art. (serv. du matériel et du harnachement).

M. Feray, capit. en 1er au 2e bat. de fort. (1re batt. détachée à la Fère), a été classé au 20e rég. pour y faire fonct. de maj.

M. Tréjaut, capit. en 2e au 19e rég., faisant fonct. d'adjud.-maj., a été classé à la 6e batt. dudit rég, détachée à Nice.

M. Boullenger, capit. en 2e au 23e rég. (9e batt.), a été classé au 12e rég. (8e batt.).

M. Dautriche, capit. en 2e au 13e rég., adj. à la direct. d'art. de Constantine, a été affecté à la direct. d'art. de Belfort.

M. Lafourcade, capit. en 2e à la 1re comp. d'ouvr., a été désigné pour commander ladite comp.

M. Canard, capit. en 2e au 9e bat. de fort., adj. à la direct. d'art. de Belfort, a été affecté à la direct. d'art. d'Alger (serv. des bâtiments).

M. Cochin, capit. en 2e au 2e rég., adj. à la direct. d'art. de Lyon, a été classé au 35e rég. (4e batt.) pour y faire le serv.

M. Gillot, capit. en 2e au 1er bat. de fort., adj. à la direct. d'art. de Lille, a été affecté à la direct. d'art. de Constantine.

M. Méry, capit. en 2e, instruct. d'équit. et de conduite des voitures du 12e rég., a été classé à la 2e batt. dudit rég., détachée à Saint-Denis.

M. Halphen, capit. en 2e au 15e bat. de fort. (5e batt.), a été classé au 2e bat. de fort. (1re batt. détachée à la Fère).

M. Jaillard, capit. en 2e au 10e rég., adj. à l'atelier de construct. de Rennes, a été affecté à la direct. d'art. de Lyon.

M. Frotté, capit. en 2e au 36e rég., adj. à la manufacture d'armes de Saint-Etienne, a été affecté à la direct. d'art. de Maubeuge.

M. Devaux, capit. en 2e au 26e rég. (11e batt.), faisant fonct. d'adjud.-maj., a été classé à la 8e batt. dudit rég. pour y faire le serv.

M. Jeandel, capit. en 2e au 26e rég. (6e batt.), a été désigné pour faire fonct. d'adjud.-maj. audit rég.

M. Palmade, capit. en 2e au 16e rég. (2e batt.), a été désigné pour faire fonct. d'adjud.-maj. audit rég.

M. Auzias-Turenne, capit. en 2e au 19e rég. (9e batt.), a été désigné pour faire fonct. d'adjud.-maj. audit rég.

M. Dorland, lieut. en 1er à la 2e comp. d'ouvr., a été détaché à la direct. d'art. de Vincennes.

M. Chayrou, lieut. en 2e au 34e rég. (8e batt.), a été classé au 13e bat. de fort. (2e batt. détachée à Toulon).

Par décis. minist., en date du 15 juillet 1891 :

M. Mathieu (V.), garde d'art. de 1re cl., comptable au 2e bur. de la 3e direct. (art. et équip. milit.) au ministère de la guerre, a été classé à la direct. d'art. de Vincennes.

M. Thuilliez (E.-F.-L.), garde d'art. de 3e cl., comptable à la direct. d'art. de Vincennes, a été classé au 2e bur. de la 3e direct. (art. et équip. milit.) au ministère de la guerre.

Train des équipages militaires. — Par décis. minist. du 13 juillet 1891 :

M. Tessier, capit. en 1er au 9e escad. (5e comp.), a été classé au 14e escad. pour y accuper l'emploi de maj.

M. Wedeux, capit. en 1er au 8e escad. (1re comp.), a été classé au 6e escad. (1re comp.)

M. Lacombe, capit. en 2e au 7e escad. (3e comp.), a été classé au 16e escad. et détaché à l'école d'art. du 16e corps d'armée (annexe de Lunel).

M. Gayot, capit. en 2e au 18e escad. (5e comp.), a été désigné pour être adj. au command. de l'art. de l'arrond. de Bordeaux.

M. Allais, capit. en 2e au 18e escad. (1re comp.), adj. au command. de l'art. de l'arrond. de Bordeaux, a été désigné pour faire le serv. à ladite comp.

M. Sainton, capit. en 2e au 9e escad. (1re comp.), a été désigné pour être adj. au command. de l'art. de l'arrond. de Paris.

M. Gigout, lieut. en 1er au 8e escad. (1re comp.), a été désigné pour occuper l'emploi de trés. audit escad.

M. Moze, lieut. en 2e au 16e escad. (1re comp.), a été désigné pour occuper l'emploi de trés. audit escad.

M. Bruché, lieut. en 2e au 6e escad. (1re comp.), a été désigné pour occuper l'emploi d'off. d'habill. audit escad.

M. Délibessart, s.-lieut. au 6e escad. (3e comp.), a été désigné pour occuper l'emploi de trés. audit escad.

Corps de santé militaire. — Par décis. minist. du 13 juillet 1891, les officiers du corps de santé militaire dont les noms suivent ont été désignés pour les postes ci-après indiqués, savoir :

M. Vincens, méd. princip. de 2e cl. aux hôpit. milit. de la div. d'Oran, pour les salles milit. de l'hospice mixte d'Aix (méd. chef).

M. Apté, méd.-maj. de 1re cl. à l'hôpit. milit. de Cambrai, pour l'hôpit. milit. de Lille.

M. Augarde, méd.-maj. de 1re cl. à l'hôpit. milit. de Bayonne, pour l'hôpit. milit. de Vincennes.

M. Minzior, méd.-maj. de 1re cl. à l'hôpit. milit. d'Amélie-les-Bains, pour l'hôpit. milit. de Bayonne.

M. Forgues, méd.-maj. de 1re cl. aux hôpit. milit. de la div. d'Alger, pour le 113e rég. d'inf.

M. Chevassu, méd.-maj. de 1re cl. au 1er rég. de tiraill. algér., pour les hôpit. milit. de la div. d'Alger.

M. Dubois (H.-G.-L.), méd.-maj. de 1re cl. au 1er rég. d'inf., pour l'hôpit. milit. de Cambrai (méd.-chef).

M. Darde, méd.-maj. de 2e cl. au 16e bat. de chass. à pied, pour le 1er rég. d'inf.

M. Vuillemin (C.-A.), méd.-maj. de 2e cl. au 146e rég. d'inf., pour l'école normale de gymnastique et d'escrime de Joinville-le-Pont.

M. Biéchy, méd.-maj. de 2e cl. au 9e bat. de chass à pied, pour le 81e rég. d'inf.

M. Favier (C.-F.), méd.-maj. de 2e cl. au 69e rég. d'inf., pour le 12e rég. d'inf.

M. Guillemot (C.-F.-E), méd.-maj. de 2e cl. au 66e rég. d'inf., pour le 7e rég. de dragons.

M. Gancel, méd.-maj. de 2e cl. aux hôpit. milit. de la brig. d'occup. de Tunisie, pour le 107e rég. d'inf.

M. Derouet, méd.-maj. de 2e cl. au 135e rég. d'inf., pour le 9e bat. de chass. à pied.

M. Duhaut, méd.-maj. de 2e cl. aux hôpit. milit. de la div. d'Oran, pour le 1er rég. étrang.

M. Boppe (L.-M.-D.), méd.-maj. de 2e cl. au 129e rég. d'inf., pour le 69e rég. d'inf.

M. Roux (I.-A.-E.), méd.-maj. de 2e cl. au 1er rég. étrang., pour les hôpit. milit. de la div. d'Oran.

M. Pailloz, méd.-maj. de 2e cl. au 104e rég. d'inf., pour le 146e rég. d'inf.

M. Gleize, méd.-maj. de 2e cl. aux hôpit. milit. de la div. d'Alger, pour le 104e rég. d'inf.

M. Gehin, méd.-maj. de 2e cl. au 43e rég. d'inf., pour le 16e bat. de chass. à pied.

M. Fockenberghe, méd.-maj. de 2e cl. au 162e rég. d'inf., pour les hôpit. milit. de la div. d'Alger.

M. Eymeri, méd. aide-maj. de 1re cl. au 80e rég. d'inf., pour le 63e rég. d'inf.

M. Douillet, méd. aide-maj. de 1re cl. aux hôpit. milit. de la div. de Constantine, pour le 2e rég. de huss.

M. Maturié, méd. aide-maj. de 2e cl. à l'hôpit. milit. de Nice, pour le 27e bat. de chass. à pied.

M. Bousson, pharm.-maj. de 1re cl. à l'hôpit. milit. Desgenettes, à Lyon, pour l'hôpit. Villemanzy à Lyon.

M. Camus, pharm.-maj. de 1re cl. à l'hôpit. milit. de Perpignan, pour la pharmacie centrale des hôpit. milit. à Paris.

M. Perier, pharm.-maj. de 2e cl. aux hôpit. milit. de la brig. d'occup. de Tunisie, pour l'hôpit. milit. de Perpignan.

Par décis. minist. du 13 juillet 1891, les médecins militaires dont les noms suivent ont été désignés pour les postes ci-après indiqués, savoir :

M. Ocana (F.), méd.-maj. de 1re cl. au 2e rég. d'art., pour les salles milit. de l'hospice mixte de Grenoble.

M. Véret, méd.-maj. de 2e cl. au 52e rég d'inf. pour l'infirmerie-hôpital du fort du Replat, à Modane.

M. Gilbert, méd. aide-maj. de 1re cl. aux hôpit. milit. de la div. d'Oran, pour le 105e rég. d'inf.

M. Barrière, méd. aide-maj. de 1re cl. au 105e rég. d'inf., pour les hôpit. milit. de la div. d'Oran.

M. Roy, méd. aide-maj. de 2e cl. à l'hôpit. milit. de Marseille, pour le 52e rég. d'inf.

Vétérinaires militaires. — Par décis. minist. du 13 juillet 1891, les vétérinaires militaires dont les noms suivent ont été désignés pour passer avec leur grade, savoir :

Au 3e rég. de chass. d'Afr. — M. Brandis, vétérin. en 1er au 2e rég. de drag.

Au 34e rég. d'art. — M. Wahl, vétérin. en 1er au 17e rég. de drag.

Au 34e rég. d'art. — M. Ferré, vétérin. en 2e au 1er rég. d'art. (pour être détaché en Tunisie.)

Service des bureaux de l'intendance militaire. — Par décis. minist. du 13 juillet 1891 :

M. Garric, off. d'administ. adj. de 2e cl., à la 14e rég., a été désigné pour être employé au 16e corps d'armée.

M. Prat, off. d'administ adj. de 1re cl. à la 6e rég., a été désigné pour être employé à la 15e rég.

Officiers d'administration des hôpitaux militaires. — Par décis. minist. du 13 juillet 1891, les officiers d'administration dont les noms suivent ont été désignés pour les postes ci-après indiqués, savoir :

M. Penon, off. d'administ. de 1re cl. à la direct. du serv. de santé du 4e corps d'armée, pour les hôpit. milit. de la div. de Constantine.

M. Casamayou, off. d'administ. de 1re cl., command. de la 12e sect. d'infirm. milit., pour les hôpit. milit. de la div. de Constantine.

M. Frécus, off. d'administ. de 1re cl., command. de la 11e sect. d'infirm. milit., pour les hôpit. milit. de la div. d'Alger.

M. Bouvier, off. d'administ. de 1re cl. à la direct. du serv. de santé du gouvern. milit. de Paris, pour la direct. du serv. de santé du 4e corps d'armée.

M. Mazaud, off. d'administ. de 2e cl., gestionnaire du dépôt de matériel à Nantes, pour prendre le command. de la 11e sect. d'infirm. milit.

M. Luigi, off. d'administ. adj. de 1re cl., adj. au command. de la 12e sect. d'infirm. milit., pour la direct. du serv. de santé du 12e corps d'armée.

M. Cantelaube, off. d'administ. adj. de 1re cl. à la direct. du serv. de santé du 12e corps d'armée, pour prendre le command. de la 12e sect. d'infirm. milit.

M. Bobier, off. d'administ. adj. de 1re cl. aux hôpit. de la div. d'Oran, pour être gestionnaire du dépôt de matériel de Nantes.

M. Samson, off. d'administ. adj. de 1re cl. aux hôpit. de la div. d'Alger, pour être employé à l'hôpit. Desgenettes à Lyon.

M. Alix, off. d'admnist. adj. de 2e cl. à l'hôpit. Desgenettes à Lyon, pour les hôpit. de la div. d'Alger.

M. Mairot, off. d'admnist. adj. de 2e cl. aux hôpit. de la div. d'Alger, pour être gestionnaire du dépôt de matériel de Langres.

Gendarmerie. — Par décis. minist. du 13 juillet 1891 :

M. Grimaldi, col., chef de la 7e légion, à Besançon, a été désigné pour commander la 15e légion, à Marseille, par permutation avec M. Montignault.

M. Pigeon, capit. à Nîmes (Gard), est passé à Cahors (Lot).

M. Gatuing, lieut. à Puget-Théniers (Alpes-Maritimes), est passé à Mostaganem (4e comp. d'Afr.).

RÉSERVE ET ARMÉE TERRITORIALE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Cadre auxiliaire de l'intendance militaire. — Par décret en date du 13 juillet 1891, rendu par le Président de la République sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été promus dans le cadre auxiliaire de l'intendance militaire.

Au grade d'adjoint à l'intendance.

M. Latapie de Gerval (Antoine-Pierre), attaché de 1re cl. à l'intend. (armée terr.).

M. Sauvalle (Paul-Victor-Alphonse), attaché de 1re cl. à l'intend. (armée territ.).

M. Lhuilier (Amédée-Charles-Jean), attaché de 1re cl. à l'intend. (armée territ.).

M. Chocus (Maurice-Louis-René), attaché de 1re cl. à l'intend. (armée territ.

M. Fouqueray (Paul-René-Marie), attaché de 1re cl. à l'intend. (armée territ.).

M. Fleuriot (Marie-Charles), attaché de 1re cl. à l'intend. (armée territ.).

M. Bédorez (Georges-Albert-Emile), attaché de 1re cl. à l'intend. (armée territ.).

M. Candeliez (Ange-Louis-Jules), attaché de 1re cl. à l'intend. (armée territ.).

M. Blanc (Eugène-Georges-Dieudonné-Marie), attaché de 1re cl. à l'intend. (armée territ.).

M. Desespringalle (Edouard), attaché de 1re cl. à l'intend. (armée territ.).

M. Cénac (Raoul-Etienne), attaché de 1re cl. à l'intend. (armée territ.).

M. Lambert (Maurice-Charles), attaché de 1re cl. à l'intend. (armée territ.).

M. Maunoury (Henri-Edouard), attaché de 1re cl. à l'intend. (armée territ.).

M. Louvet (Eugène-Marie-André), attaché de 1re cl. à l'intend. (armée territ.).

M. Teullé (Jean-François-Marie-Roger), attaché de 1re cl. à l'intend. (armée territ.).

M. Honnorat (Antoine-Maurice), attaché de 1re cl. à l'intend. (armée territ.).

M. Dumoulin (Henry), attaché de 1re cl. à l'intend. (armée territ.).

M. Roche (François-Marie-Edmond), attaché de 1re cl. à l'intend. (rés.).

M. Ducoin (Jean-Marie-Auguste-Emile), attaché de 1re cl. à l'intend. (armée territ.).

M. Lecouflet (Charles-Lucien), attaché de 1re cl. à l'intend. (armée territ.).

M. Dhervillier (Paul-Arthur-Emile), attaché de 1re cl. à l'intend. (armée territ.).

M. Grasset (Paul-Antoine-Eugène), attaché de 1re cl. à l'intend. (armée territ.).

M. de Terssac-Faydit (Jules-Joseph-Jean-Louis), attaché de 1re cl. à l'intend. (armée territ.).

TABLEAU D'AVANCEMENT

POUR L'ANNÉE 1891

Le président du conseil, ministre de la guerre, décide que M. Dubranle, chef de bataillon au 113e régiment d'infanterie, son officier d'ordonnance, sera inscrit d'office à la suite du tableau d'avancement établi en 1890 pour le grade de lieutenant-colonel.

Le président du conseil, ministre de la guerre, décide que M. Guinot, chef de bataillon du génie, chef du génie à Verdun, sera inscrit d'office à la suite du tableau d'avancement établi en 1890 pour le grade de lieutenant-colonel.

Médailles d'honneur. — Par décision présidentielle du 13 juillet 1891, rendue sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, des médailles d'honneur en or ont été décernées aux employés dont les noms suivent :

Sève (Antoine), surveillant-concierge au parc d'artillerie de Poitiers. Le sieur Sève compte 41 ans de services, durant lesquels il s'est constamment montré serviteur dévoué, consciencieux et honnête.

Thépot (Pierre-Jean), commis de 1re classe au magasin général d'habillement de Paris. Ce commis, qui compte 38 ans de services, s'est toujours fait remarquer par son assiduité, son exactitude au travail et sa parfaite honorabilité. Il a rendu d'excellents services dans cet établissement pendant le siège de Paris et la période insurrectionnelle de 1871.

Petitqueux (Michel-Emile), commis de 2e classe au magasin central d'habillement de Lille. Ce commis s'est fait remarquer, durant toute sa carrière, par son zèle, son dévouement et une grande honnêteté. Il compte 33 ans de services.

Jonvaux (Pierre-Joseph), commis de 3e classe au magasin central des hôpitaux militaires. Très recommandable sous tous les rapports, ce commis s'est toujours acquitté de ses fonctions avec dévouement et intelligence. Il compte 34 ans de services.

Toussaint (Jean), commis auxiliaire au magasin central des hôpitaux militaires. Durant ses 37 années de services, ce commis s'est montré très bon serviteur, plein de zèle et laborieux.

A l'occasion de la fête nationale du 14 juillet 1891, M. le Président de la République a, par plusieurs décrets rendus sur la proposition de M. le président du conseil, ministre de la guerre, accordé des grâces, commutations ou réductions de peine à 948 condamnés, détenus dans divers établissements pénitentiaires militaires ou civils, en vertu de jugements rendus contre eux par des conseils de guerre.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 15 Juillet 1891.

A la suite de la revue du 14 Juillet, le Président de la République a adressé au président du conseil, ministre de la guerre, la lettre ci-après :

Paris, 14 juillet 1891.

Mon cher ministre,

La revue à laquelle nous venons d'assister a été particulièrement belle, et les troupes, bien que composées d'éléments plus jeunes, n'ont rien perdu de leur valeur.

J'ai été heureux de constater cet excellent résultat, qui ne fait pas moins honneur au bon esprit et à la discipline des soldats qu'au dévouement et au zèle éclairé de leurs chefs à tous les degrés de la hiérarchie.

Les troupes de l'armée territoriale se sont montrées, comme toujours, les dignes émules de celles de l'armée active et de la marine.

Je vous prie d'exprimer toute ma satisfaction à M. le gouverneur militaire de Paris, et de transmettre mes sincères félicitations aux troupes placées sous son commandement.

Veuillez recevoir, mon cher ministre, l'assurance de mes sentiments affectueux.

CARNOT.

Le président du conseil, ministre de la guerre, a adressé au général Saussier, gouverneur militaire de Paris, la lettre qui suit :

14 juillet 1891.

Mon cher gouverneur,

Je suis heureux de vous communiquer la lettre que je viens de recevoir de M. le Président de la République à l'occasion de la revue de ce jour.

Je vous prie de la porter à la connaissance des troupes par la voie de l'ordre avec l'expression de mes félicitations personnelles.

Agréez, mon cher gouverneur, la nouvelle assurance de mes sentiments tout dévoués.

C. DE FREYCINET.

M. Prunier a été élu, le 12 juillet 1891, membre du conseil général du département des Basses-Alpes pour le canton de Seyne.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 13 juillet.

L'empereur et l'impératrice, venant de Windsor, sont arrivés ce soir, à cinq heures trente-cinq minutes, à Londres, à la station de Paddington. Ils ont été acclamés sur leur passage. Une petite escorte de cavalerie les a accompagnés à la gare de Liverpool-Street.

L'impératrice est partie pour Felixstowe à six heures vingt minutes.

L'empereur est rentré au palais de Buckingham.

Il a exprimé au marquis de Salisbury, à Hatfield, sa satisfaction pour l'accueil chaleureux qu'il a reçu en Angleterre, accueil qui a dépassé toutes les prévisions. (*Agence Havas.*)

Londres, 13 juillet.

Après son retour au palais de Buckingham, l'empereur est allé dîner chez lady Dudley. Une foule énorme se pressait sur son passage.

Le voyage des souverains allemands ne revêt plus, depuis leur retour cette après-midi à Windsor, le caractère officiel. Les souverains voyageront désormais incognito.

L'empereur est parti à dix heures pour Leith. Il s'embarquera sur le *Hohenzollern*.

(*Agence Havas.*)

Leith, 14 juillet.

L'empereur Guillaume a été reçu à la gare par les autorités anglaises et le consul allemand. Il s'est rendu immédiatement en voiture au port, où un canot du *Hohenzollern* attendait.

Il s'est embarqué tout de suite. Le salut royal a été tiré par la corvette allemande *March*, qui doit accompagner le *Hohenzollern*.

Les deux navires allemands sont partis pour Forth-Bridge. (*Agence Havas.*)

Londres, 14 juillet.

Après être allé à Forth-Bridge pour permettre à l'empereur de voir cette œuvre grandiose le *Hohenzollern* est revenu en descendant le fleuve et a passé au port de Leith à onze heures vingt minutes.

Le yacht impérial s'est mis ensuite en route pour la Norvège en pleine vitesse, suivi du navire de guerre allemand le *Princess Wilhem*.

(*Agence Havas.*)

Londres, 14 juillet.

Le lord-maire à Londres a reçu une lettre de l'ambassadeur d'Allemagne le remerciant au nom de l'empereur Guillaume de la chaleureuse hospitalité qu'il a reçue de la Cité et le priant de remercier tous ses citoyens pour la réception magnifique qui lui a été faite. (*Agence Havas.*)

Londres, 14 juillet.

La Chambre des lords a voté en 3e lecture le bill pour le rachat des terres en Irlande.

(*Agence Havas.*)

Londres, 14 juillet.

La Chambre des communes discute le budget des dépenses. (*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 13 juillet.

Le comte Taaffe, président du conseil, répondant, au cours de la séance de la Chambre des députés, à une interpellation de M. Nitsche, déclare que le gouvernement ne peut pas renoncer à appliquer rigoureusement les prescriptions légales tendant à combattre les épizooties et qu'il ne saurait suivre une pareille conduite pendant les négociations entamées avec les Etats étrangers en vue de conclure des conventions dans ce sens, ni après la conclusion de ces conventions.

Le ministre ajoute que si l'on apportait actuellement des adoucissements à l'application de ces prescriptions, cela jetterait un jour défavorable sur l'administration austro-hongroise et n'encouragerait pas les autres Etats à autoriser l'importation du bétail autrichien.

(*Agence Havas.*)

Buda-Pesth, 14 juillet.

La Chambre des députés a résolu, par 188 voix contre 88, d'aborder immédiatement la discussion des articles du projet de loi sur l'administration provinciale.

(*Agence Havas.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 14 juillet.

L'empereur et l'impératrice reviendront le 18 courant de leur excursion en Finlande et se rendront à Peterhoff. (*Agence Havas.*)

Saint-Péterbourg, 14 juillet.

Suivant le programme de la réception de l'escadre française, qui aura lieu le 25 courant, le grand amiral de la flotte russe, le grand-duc Alexis, ira à la rencontre de l'escadre, sur le cuirassé *Asia*, jusqu'au phare de Tolbuchin.

Le grand-duc Georges Alexandrowitch, qui fait partie de l'état-major de ce navire, se trouvera également à bord.

Parmi les autres navires qui accompagneront l'*Asia*, on signale celui qui porte l'ambassadeur de France, M. de Laboulaye et Mme de Laboulaye, et tout le personnel de l'ambassade, un vaisseau qui porte la société slave ayant à sa tête le comte Ignatief, un autre qui porte la presse de Saint-Pétersbourg, celui de la colonie française de Saint-Pétersbourg, différents vaisseaux frétés à l'aide de souscriptions et qui permettront au public d'assister aux cérémonies de réception auxquelles on projette de donner un grand éclat et une grande solennité.

Sur le vaisseau de la société slave se trouve le chœur Slavienski d'Agrenief, dont les membres porteront des costumes de l'ancienne Russie et de boyards; ce chœur, accompagné des musiques militaires qui se trouvent sur chacun des autres navires, exécutera la *Marseillaise* dans des conditions grandioses.

Le jour de l'arrivée de l'escadre, tous les officiers seront invités au dîner de la cour à Peterhof; le jour suivant, un dîner de gala présidé par le grand-duc Serge aura lieu sur le croiseur *Asia*, et, le lendemain, les officiers de la flotte russe donneront une grande fête au Marienclub, à Cronstadt.

L'orchestre de la société musicale impériale, dirigé par M. Havitsch, le célèbre chef d'orchestre, se fera entendre pendant le dîner. Après le dîner, le chœur Stavienski donnera un concert. (*Agence Havas.*)

SUÈDE ET NORVÈGE

Stockolm, 13 juillet.

Voici les paroles prononcées hier par le roi en portant un toast à la marine française :

« Messieurs, je suis heureux de voir autour de moi tant d'officiers de la marine française et de leur souhaiter la bienvenue dans le pays des anciens Wikings.

« Je suis un marin comme vous. Aspirant de marine dès l'âge de dix ans, j'ai passé une grande partie de ma jeunesse dans les trois huniers des bâtiments de guerre d'alors, si différents, il est vrai, des colosses cuirassés, croiseurs et torpilleurs que nous admirons aujourd'hui.

« Pendant mes voyages, j'ai eu l'occasion de visiter maintes fois, et avec un intérêt toujours croissant, vos ports de guerre et vos escadres, et je compte parmi mes meilleurs souvenirs d'avoir rencontré des hommes tels que les amiraux Baudin, Hamelin, Jurien de la Gravière, de La Roncière le Noury, Rigault de Genouilly, Bouet-Willaumez, Exelmans, Garnier, Duperré et beaucoup d'autres. Plusieurs d'entre eux me témoignèrent une affection que je n'oublierai jamais.

« Un grand nombre d'officiers tant suédois que norvégiens ont eu l'avantage de servir dans votre marine. Ils reconnaissent tout ce qu'ils doivent à cette faveur, au point de vue de l'instruction et de l'expérience du métier; mais

ils sont aussi pénétrés de la plus vive reconnaissance pour la manière cordiale dont ils ont tous été accueillis à bord de vos bâtiments et dans vos arsenaux. Ces souvenirs leur sont chers et font encore ressentir à leurs cœurs l'ancienne ardeur juvénile sous leurs cheveux argentés

« Mais en dehors des sentiments de sympathie entre marins, si naturels à quelque nationalité qu'ils appartiennent, il existe encore une autre raison pour laquelle je vous salue en ce moment avec chaleur. Messieurs, vous êtes tous enfants de la France : elle fut aussi le berceau de mes ancêtres, la patrie de mes illustres grands-pères, Bernadotte et Beauharnais.

« Je bois à l'armée navale de la France ! à cette marine qui de tout temps ne s'est jamais départie des grands et nobles principes de la discipline et de l'honneur! à ce corps d'officiers qui, tant aux jours de victoire que pendant ceux de douloureuses épreuves, a toujours su donner les plus beaux exemples de bravoure et d'habileté, de dévouement, de fidélité et de patriotisme à marine française ! »

L'amiral Gervais a répondu :

« Sire, Votre Majesté vient d'évoquer ses souvenirs de marin et en particulier les liens d'amitié qui l'ont unie à plusieurs amiraux français. Nous en sommes profondément touchés et fiers. Nous savons, d'ailleurs, que si Votre Majesté a longtemps navigué, elle sait aussi faire comprendre et aimer la poésie de la mer.

« Je demande donc la permission de saluer en elle le chef de la marine suédoise aux glorieuses annales. Qu'elle me permette aussi de saluer le représentant d'une dynastie française qui occupe le noble trône de Suède, non par conquête, mais par le vœu de la nation, et qui a su, par sa sagesse et son habileté, procurer à la péninsule scandinave (fait unique dans l'histoire de l'Europe) soixante-dix ans d'une paix ininterrompue, soit au dedans, soit au dehors, en maintenant la plus entière indépendance des peuples qui lui étaient confiés.

« Enfin, sire, je voudrais exprimer avec plus de chaleur encore les sentiments de gratitude dont nous sommes remplis en présence des témoignages répétés de bienveillante sympathie qu'il vous a plu de donner à la division cuirassée du Nord et à toute la marine française. Votre Majesté peut être sûre que nous n'oublierons jamais son accueil, et nous la prions tous d'agréer nos hommages et nos vœux les plus profonds. »

Ce discours a été acclamé avec enthousiasme, et les cris de : Vive le roi! paraissaient ne vouloir jamais prendre fin.

Le roi a de nouveau pris la parole :

« Je suis, dit-il, très sensible à la courtoisie que montre envers moi et les peuples des Royaumes-Unis le chef d'Etat de la France, en faisant diriger une escadre si considérable vers nos parages éloignés et jusqu'à Stockholm. Je tiens à lui en exprimer mes remerciements les plus sincères, et je joins à ces remerciements mes meilleurs souhaits par ce toast : Au Président de la République française, monsieur Carnot! »

Le ministre de France a répondu :

« Sire, le gouvernement français, en envoyant à Stockholm la division cuirassée du Nord, s'est proposé un double but : d'une part, saluer le drapeau d'une nation à laquelle nous sommes unis par une amitié plusieurs fois séculaire ; de l'autre, rendre un hommage spécial à Votre Majesté que tant de liens rattachent à la France. Mes compatriotes ici présents s'associent à moi du fond du cœur pour souhaiter santé, bonheur et longue vie à Sa Majesté Oscar II ! »

Après les toasts du roi, la musique a joué la *Marseillaise* et, après la réponse du ministre de France, l'hymne national suédois.

(*Agence Havas.*)

Stockolm, 13 juillet, soir.

Ce soir, a eu lieu la fête donnée par la ville de Stockolm à l'escadre française, à Hasselbacken.

Une foule énorme se promenait dans le parc.

Le dîner a été magnifique.

Au dessert, le ministre des affaires étrangères a porté un toast au Président Carnot.

Le ministre de France a répondu par un toast au roi Oscar. Il a fait ressortir que chaque jour le roi donne à ses hôtes français de nouveaux motifs de gratitude. Aujourd'hui encore Sa Majesté les a comblés des témoignages de sa haute sympathie, sympathie générale pour la division française que le roi a visitée en détail et examinée en connaisseur, sympathie particulière pour les officiers auxquels il a conféré les distinctions personnelles les plus flatteuses. Le ministre a ajouté une prière au ministre des affaires étrangères ; il lui a demandé de transmettre au roi les remerciements et les vœux respectueux qui l'accompagneront dans le voyage qu'il s'apprête à faire en Norvège.

Le gouverneur a rappelé ensuite les vives sympathies existant depuis des siècles entre la nation française et la nation suédoise ; il a fait ressortir la nature chevaleresque et brillante du peuple français ainsi que les services que ce peuple rend au monde entier en répandant la lumière de la civilisation.

« Lorsque les cœurs sont d'accord, a ajouté l'orateur, il est facile de se faire comprendre, quelle que soit la diversité des langues, le cœur étant citoyen de tous les pays. »

Le gouverneur a terminé son discours en criant : « Vive la République française ! »

Ce toast a été accueilli avec le plus grand enthousiasme.

Le gouverneur civil de Stockholm, baron Tamin, a porté un toast aux officiers de l'escadre. Dans son discours, il a dit en substance que la nouvelle de l'arrivée d'une escadre française a été accueillie en Suède avec un véritable enthousiasme qui augmente de jour en jour.

Aujourd'hui, a-t-il dit, nous n'avons qu'un désir, celui de pouvoir bien montrer à nos hôtes le prix que nous attachons à leur visite. Au nom de la capitale de la Suède, au nom de tous ceux auxquels le nom de France fait vibrer le cœur, je vous souhaite la bienvenue.

L'amiral Gervais a pris ensuite la parole. Il a mentionné avec chaleur les beautés des environs de Stockholm, cette capitale qui mérite si bien le nom de « Venise du Nord ». Mais plus grande encore est la joie du cœur qu'on y éprouve, car on n'y saurait rencontrer un accueil plus chaud et plus affectueux, plus sympathique et plus cordial, plus vraiment touchant que celui qui nous a été fait par vous ici, et dont le magnifique banquet de ce soir est un nouveau et éclatant témoignage.

L'amiral a terminé en priant le gouverneur, au nom de l'escadre comme au nom de la France, d'agréer les remerciements les plus chaleureux pour cette magnifique réception dont lui et ses compatriotes présents garderont le plus profond souvenir. Il demande la permission de boire de tout cœur à la grandeur et à la prospérité de la ville de Stockholm.

Le dîner terminé, des rapports se sont établis entre les assistants au banquet et le public, dont le nombre augmentait toujours dans le parc. La foule montrait un enthousiasme difficile à décrire et ne cessait de demander et de redemander la *Marseillaise*, qui, à chaque répétition, a été entendue les têtes découvertes et saluée par des tonnerres d'applaudissements.

(*Agence Havas.*)

SUISSE

Berne, 13 juillet.

Un pétitionnement contre le nouveau tarif général des douanes a réuni 55,000 signatures.

La votation populaire aura lieu en septembre.

(*Agence Havas.*)

ROUMANIE

Bucharest, 13 juillet.

La session des Chambres a été close aujourd'hui par un message royal.

(*Agence Havas.*)

TUNISIE

Tunis, 14 juillet.

Hier soir, a eu lieu chez le général Leclerc une brillante réception.

Ce matin à sept heures, le général a passé en revue les troupes de la garnison de Tunis sur l'avenue de la Marine.

La tribune d'honneur était occupée par le bey, les princes de la famille beylicale et tout le corps diplomatique et consulaire en grand uniforme.

M. Regnault, délégué de la résidence, et tous les chefs des divers services y assistaient également.

M. Regnault était allé chercher le bey et l'avait accompagné à la revue dans un carrosse de gala.

La revue a été très belle, quoique l'effectif des troupes soit très réduit par suite de la campagne organisée contre les sauterelles.

(*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 5 août 1891 dans le département de la Mayenne, à Laval.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui ;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat ;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat ;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 26 août 1891 dans le département du Cantal, à Aurillac.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui ;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat ;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat ;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

La liste d'inscription sera close le 10 août 1891.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira, le 5 octobre 1891, dans le département du Var, à Toulon.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui ;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat ;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat ;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

(*Supplément.*)

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

Conformément à une décision du sous-secrétaire d'Etat des colonies en date du 6 mars 1891, un concours pour l'obtention de l'emploi de commis de 3e classe du commissariat colonial sera ouvert, dans les colonies et en France, le 3 août 1891, à huit heures du matin.

Pourront prendre part à ce concours :

1° Les écrivains servant dans les bureaux du service administratif aux colonies;

2° Les officiers mariniers et les sous-officiers des corps de troupe de la marine ou de la guerre libérés du service;

3° Les jeunes gens pourvus du diplôme de bachelier ès lettres ou ès sciences ou du titre d'instituteur;

4° Les employés titulaires ou auxiliaires des directions de l'intérieur des colonies.

Les candidats se font inscrire sur une liste ouverte à cet effet dans les colonies, au secrétariat du chef du service administratif; dans les ports du Havre, de Nantes, de Bordeaux et de Marseille à celui du chef du service colonial; à Paris, au service central des colonies.

Ils doivent être âgés de dix-huit ans au moins et de trente ans au plus, à moins qu'ils ne comptent des services antérieurs qui leur permettent de réunir à cinquante-six ans le nombre d'années exigé pour l'obtention d'une pension de retraite.

Le concours ne comprend que des épreuves écrites, savoir :

1° Une dictée d'au moins deux pages qui, après avoir été écrite rapidement, devra être recopiée à main posée;

2° Une composition sous forme de réponse à diverses interrogations sur les principes élémentaires de la grammaire française;

3° Un problème d'arithmétique;

4° Une composition sous forme de réponse à diverses interrogations portant sur les principes élémentaires de l'arithmétique, sur le mesurage, le cubage et le système métrique;

5° Une épreuve semblable en ce qui concerne la géographie.

Il est attribué un bénéfice de 50 points aux candidats qui produiront l'un des diplômes de bachelier ès lettres ou ès sciences, et un bénéfice de 100 points à ceux qui produiront ces deux diplômes. Le même bénéfice de 50 points est attribué aux écrivains servant dans les bureaux du service administratif aux colonies ainsi qu'aux anciens officiers mariniers et sous-officiers. Ce bénéfice leur comptera seulement pour le classement et ne pourra les faire admettre à l'emploi de commis de 3e classe que s'ils obtiennent, pour leurs compositions, le nombre minimum de 585 points exigé pour être déclaré admissible.

Les coefficients indiquant la valeur de chaque partie du programme sont fixés comme suit:

Ecriture	8
Orthographe	10
Eléments de grammaire	6
Problème d'arithmétique et sur le cubage et le mesurage	5
Eléments d'arithmétique et système métrique	5
Rédaction (à juger sur l'ensemble des compositions)	6
Géographie	5

Les candidats doivent produire, à l'appui de leur demande, les pièces suivantes :

1° Une expédition de leur acte de naissance, sur papier libre;

2° Un extrait du casier judiciaire, sur papier libre;

3° Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le maire de la commune où est fixée leur résidence;

4° Un certificat constatant les services qu'ils auraient rendus dans l'une des carrières publiques;

5° Un certificat de bonne conduite, s'ils réunissent des services militaires ;

6° Un certificat délivré, soit par les conseils de santé coloniaux, soit par des médecins de la marine ou de l'armée, et constatant qu'ils sont propres au service ;

7° Les diplômes universitaires dont ils pourraient être pourvus.

La liste sera close le 18 juillet 1891.

Des frais de route à raison de 15 centimes par kilomètre seront attribués aux candidats pour se rendre à la localité où ils seront appelés à concourir et pour retourner ensuite à eur domicile.

Concours pour l'attribution de bourses commerciales de séjour à l'étranger.

Le ministère du commerce, de l'industrie et des colonies met au concours des bourses commerciales de séjour à l'étranger de deux catégories, suivant l'âge exigé des concurrents.

Ces bourses sont attribuées pour deux ans et peuvent être renouvelées pour une troisième année par une décision ministérielle.

Le concours comprend, dans chaque catégorie, des épreuves écrites et des épreuves orales. Les épreuves écrites auront lieu le 5 novembre 1891 au chef-lieu de chaque département.

Elles comprennent :

1° Une composition de géographie commerciale ;

2° Une composition de législation;

3° Une composition d'arithmétique commerciale;

4° Une composition de langue étrangère (thème, version et correspondance).

Les candidats doivent adresser à la préfecture du département de leur domicile, du 1er au 31 juillet, leur demande accompagnée des pièces ci-après :

1° Pièces authentiques justifiant qu'ils sont de nationalité française et qu'ils ont l'âge exigé par le règlement;

2° Certificat de bonnes vie et mœurs ;

3° Certificat délivré par le maire de la commune du domicile des parents et constatant la situation de fortune de ces derniers;

4° Note écrite et signée par le candidat relatant ses études et occupations antérieures;

5° Demande indiquant la langue étrangère pour laquelle le candidat désire subir les épreuves écrites (anglais, allemand, espagnol ou portugais) et, s'il y a lieu, les autres langues étrangères pour lesquelles il désire subir des épreuves orales complémentaires (anglais, allemand, espagnol, portugais, italien, langues orientales vivantes).

Bourses de la première catégorie.

Les bourses de la première catégorie (4,000 fr. pour la première année, 3,000 fr. pour la seconde) sont réservées aux jeunes gens, âgés de seize ans au moins et de dix-huit ans au plus au 1er juillet de l'année du concours, qui désirent aller s'établir dans les pays hors d'Europe.

Les candidats à ces bourses doivent produire, en outre des pièces visées plus haut : 1° un certificat médical dûment légalisé constatant qu'ils sont en état de supporter les fatigues du voyage et du changement de climat; 2° un certificat du directeur du dernier établissement dans lequel ils ont poursuivi leurs études, constatant la durée et la nature de ces études.

Bourses de la deuxième catégorie

Les bourses de la deuxième catégorie (variant de 2,500 fr. à 4,000 fr. pour la première année, et de 2,000 fr. à 3,000 fr. pour la seconde) sont réservées aux jeunes gens, âgés de vingt et un ans au moins et de vingt-six ans au plus au 1er juillet de l'année du concours et pourvus du diplôme supérieur ou du certificat de fin d'études d'une école supérieure de commerce reconnue par l'Etat, qui désirent s'établir ou faire un apprentissage commercial dans un pays d'Europe ou hors d'Europe.

Les candidats doivent produire, en outre des pièces visées plus haut : 1° le diplôme supérieur ou le certificat de fin d'études d'une école supérieure de commerce reconnue par l'Etat; 2° une pièce constatant qu'ils sont libérés de tout service militaire actif.

Des exemplaires du règlement et des programmes des concours sont à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies, rue de Varenne, 80.

Ces documents seront envoyés par la poste aux candidats qui en feront la demande au ministre (Direction du personnel et de l'enseignement technique. — Bureau de l'enseignement commercial).

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Paquebots-poste français de la côte occidentale d'Afrique.

A partir du mois courant, le nombre des voyages effectués par les paquebots-poste naviguant entre la France et la côte occidentale d'Afrique a été doublé.

Les départs de France ont lieu aux dates suivantes : de Bordeaux, le 10 de chaque mois, par les paquebots de la compagnie des chargeurs réunis.

De Marseille, tous les mois, le 15 ou le 25, alternativement, à compter du 15 juillet courant, par les paquebots de la compagnie Fraissinet.

Les correspondances pour le Sénégal, le Congo et les autres établissements français de la côte occidentale d'Afrique doivent, pour profiter des départs, être déposées à Paris, la veille au plus tard, jusqu'à la 7e levée, effectuée entre quatre et six heures du soir, pour l'expédition par les bureaux ambulants de nuit.

SÉNAT

Session ordinaire de 1891.

Ordre du jour du jeudi 16 juillet.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet l'ouverture au ministre du commerce, de l'industrie et des colonies (2e section), sur l'exercice 1891, d'un crédit extraordinaire de 5,500,000 fr. pour faire face aux dépenses de la pose d'un câble entre Marseille et Tunis et d'un câble entre Marseille et Oran. (Nos 148 et 156, sess. 1891. — M. Ernest Boulanger, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à ouvrir au ministre de la marine, sur l'exercice 1891, un crédit de 20,000 fr. pour venir en aide aux familles des marins qui ont péri dans le naufrage de la goélette la *Bretagne*. — (Nos 100 et 157, sess. 1891. — M. Lucien Dautresme, rapporteur.)

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels. (Nos 19 et 138, sess. 1891. — M. Tolain, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du jeudi 16 juillet 1891 comprendront :

Galeries. — Depuis M. Alfred Girard, jusques et y compris M. l'amiral Halna du Fretay.

Tribunes. — Depuis M. Munier, jusques et y compris M. Sébline.

Convocations du jeudi 16 juillet.

Commission relative à l'organisation des colonies et possessions françaises, à une heure et demie. — Local du 3e bureau.

(*Supplément.*)

Commission des chemins de fer (année 1891), à une heure. — Local du 2e bureau.

5e commission d'initiative (juin 1890), à une heure et demie. — Local du 5e bureau.

Commission générale des douanes, à une heure.

Commission relative à l'exercice de la médecine, à neuf heures et demie du matin. — Local du 2e bureau.

Commission de l'armée, à une heure. — Local du 1er bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

5e législature. — Session ordinaire de 1891.

Bulletin de la séance du mercredi 15 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. CH. FLOQUET

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 11 juillet est lu par M. le comte de Montalembert, l'un des secrétaires, et, après une observation de M. Félix Faure, est adopté.

M. Cazauvieilh dépose un rapport.

La Chambre adopte, sans discussion, la proposition de loi, modifiée par le Sénat, ayant pour objet d'étendre à certains travaux l'application du décret du 26 pluviôse-28 ventôse an II. (Urgence déclarée.)

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes. (Urgence déclarée.)

La discussion reprend au n° 197.

MM. Prevet, Laur, Graux, rapporteur; Jules Roche, ministre du commerce, et Burdeau sont entendus.

L'amendement de M. Prevet n'est pas adopté.

Les propositions de la commission sont repoussées, au scrutin, par 307 voix contre 207, sur 514 votants.

L'amendement de M. Burdeau, accepté par le Gouvernement, est adopté.

MM. le ministre du commerce, le rapporteur, Pallain, commissaire du Gouvernement, et Laur ayant été entendus, les nos 198 et 199 sont adoptés.

La Chambre revient au n° 115 qui est adopté, M. Armez ayant été entendu.

La Chambre passe au n° 404.

Les nos de 404 à 429 sont adoptés.

Un amendement développé par M. le baron des Rotours n'est pas adopté.

Les nos 430 et 431 sont adoptés.

Les nos de 432 à 435 sont réservés.

Les nos 436 et 437 sont adoptés.

La Chambre passe au n° 580.

Les nos 580, 581, 582, 583 sont adoptés.

MM. Lockroy, Prevet, rapporteur, et Dislère, commissaire du gouvernement, sont entendus.

Les nos 584, 585, 586, 587, 588, 589, sont adoptés.

La Chambre passe au n° 614.

Les nos de 614 à 620 sont adoptés, ainsi que les nos de 629 à 633.

La séance est levée à six heures.

Demain matin à neuf heures, séance publique.

Ordre du jour du jeudi 16 juillet.

A neuf heures du matin. — SÉANCE PUBLIQUE.

1. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser le département de l'Eure à emprunter une somme de 15,000 fr. (391e fasc., n° 840; 431e fasc., n° 903. — M. Gillot, rapporteur.)

2. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser le département du Cantal à contracter un emprunt à la caisse des chemins vicinaux (386e fasc., n° 829. — 431e fasc., n° 904. — M. Gillot, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi portant prorogation de surtaxes établies sur le vin et sur l'alcool à l'octroi de Paimbœuf (Loire-Inférieure) (371e fasc. n° 806. — 420e fasc. n° 888. — M. Camille Fouquet, rapporteur.)

4. — Suite de la discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes. (Nos 932 et annexe-1257 et annexes. — Urgence déclarée. — M. Méline, rapporteur général.)

Suite des ouvrages en matières diverses. (Nos 620 à 628.)

Ouvrages en bois. (Nos 590 à 603 *quater.*)
Tissus de soie (N° 459 et nos 432 à 435).
Bonneterie (N° 390).
Dentelles et guipures de lin (N° 391).
Tapis (N° 442).
Dentelles de laine (N° 448).
Ouvrages de sparterie (Nos 606 à 613).

5. — 1re délibération sur le projet de loi sur l'exercice de la médecine vétérinaire (Nos 278-850. — M. Jumel, rapporteur.)

6. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Albert Chiché, ayant pour objet de compléter les dispositions de la loi du 25 juin 1841, prohibant la vente aux enchères des marchandises neuves. (Nos 687-808. — M. Vallé, rapporteur.)

7. — Discussion sur la prise en considération de : 1° la proposition de loi de M. Charles Beauquier, concernant la réforme administrative; 2° la proposition de résolution de M. du Breuil de Saint-Germain et plusieurs de ses collègues, tendant à la nomination d'une commission de vingt-deux membres pour la revision des services administratifs. (Nos 80-175-207. — Rapport de M. Barbe.)

8. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de résolution de MM. Maurice-Faure et Adolphe Turrel, ayant pour objet la nomination d'une commission concernant la réforme administrative. (Nos 262-477. — M. Georges Trouillot, rapporteur.)

9. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Cuneo d'Ornano et plusieurs de ses collègues, portant abrogation du paragraphe 3 de l'article 3 de la loi du 28 février 1872 (Commerce des boissons). (Nos 840-898. — M. Vilfeu, rapporteur.)

10. — 1re délibération sur le projet de résolution de M. Camille Cousset, ayant pour but d'instituer auprès de la Chambre des députés un service administratif spécial en vue de faciliter l'élaboration et la rédaction des projets de loi. (Nos 372-641. — M. Francis Charmes, rapporteur.)

11. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Armand Després, concernant : 1° l'organisation d'un conseil de Paris faisant fonctions de conseil général et de conseil municipal; 2° la réunion des communes du département de la Seine au département de Seine-et-Oise. (Nos 558-706. — M. Baulard, rapporteur.)

12. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Emile Jamais et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article 9 de la loi du 8 décembre 1883 sur l'élection des tribunaux de commerce. (Nos 263-354-1038. — M. Bézine, rapporteur.)

13. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Philipon, ayant pour objet de modifier les articles 129 et 130 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation des conseils municipaux. (Nos 613-664-1050. — M. Philipon, rapporteur.)

14. — Discussion sur la prise en considération des propositions de loi : 1° de M. Maxime Lecomte et plusieurs de ses collègues sur l'élection des sénateurs; 2° de M. Hubbard et plusieurs de ses collègues, tendant à la nomination des sénateurs par le suffrage universel. (Nos 921-931-1039. — M. Jullien, rapporteur.)

15. — 1re délibération sur : 1° la proposition de loi de M. Philipon, relative à la propriété littéraire et artistique; 2° la proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative aux dessins et modèles industriels; 3° la proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur les fraudes en matière artistique. (Nos 68 et annexes 91-97-332-763. — M. Philipon, rapporteur.)

16. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Pierre Legrand et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet d'étendre aux voyageurs à la commission et aux représentants de commerce le bénéfice de l'article 549 du code de commerce applicable aux commis en cas de faillite du patron. (Nos 929-1040. — M. Jullien, rapporteur.)

17. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Dupuy-Dutemps, ayant pour objet d'abroger l'article 742 du code de procédure civile et de le remplacer par une disposition permettant l'emploi de la stipulation de la clause dite « voie parée » dans les actes d'obligation. (Nos 586-783. — M. Dupuy-Dutemps, rapporteur.)

18. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Camille Cousset, tendant à supprimer pour l'avenir les pensions civiles. (Nos 965-1042. — M. Bigot, rapporteur.)

19. — Discussion de la proposition de loi de M. David (Alpes-Maritimes), relative aux nominations des gouverneurs et sous-gouverneurs du Crédit foncier et de la Banque de France. (Nos 563-761. — Urgence déclarée. — M. David (Alpes-Maritimes), rapporteur.)

20. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Bourgeois (Jura), ayant pour but de remplacer l'impôt sur la prime d'assurance contre l'incendie par un impôt sur la valeur assurée. (Nos 130-334-750. — M. Paul Guieysse, rapporteur.)

21. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 7e commission des pétitions sur la pétition des époux Alziary de Roquefort, à Paris. (Voir annexe au feuilleton n° 159, du jeudi 15 janvier 1891, page 4. — Pétition n° 705. — M. Léon Talou, rapporteur.)

22. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Pierre Richard et plusieurs de ses collègues, tendant à interdire aux titulaires de fonctions publiques le droit de se servir de leur nom ou de leur qualité pour patronner des sociétés financières. (Nos 153-281. — M. Delcassé, rapporteur.)

23. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'instruction criminelle. (Nos 165-1114. — M. Bovier-Lapierre, rapporteur.)

24. — 1re délibération sur le projet de loi et sur la proposition de loi de M. Gauthier (de Clagny), relatifs à la réduction de la prescription en matière d'impôt sur le revenu des valeurs mobilières. (Nos 469-508-505-1143. — M. Gauthier (de Clagny), rapporteur.)

25. — 2e délibération sur la proposition de loi de M. Maxime Lecomte, tendant à une modification de l'article 2102 du code civil. (Nos 128-219-689. — M. Loriot, rapporteur.)

26. — Discussion sur la prise en considération des propositions de loi : 1° de M. Guillemet; 2° de M. Victor Prost, concernant l'élection des sénateurs. (Nos 950-956-1171. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

27. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. de La Martinière et plusieurs de ses collègues sur le remboursement des valeurs mobilières par voie de tirage au sort. (Nos 114-435-1341. — M. Achille Adam, rapporteur.)

28. — 1re délibération sur le projet de loi portant organisation du cadre des officiers de la marine et des équipages de la flotte. (Nos 1000 (rectifié)-1001-1002-1135-1306-1401-1582. — M. Le Myre de Vilers, rapporteur.)

29. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Royer (Aube), tendant à la suppression du concours du second notaire et de l'assistance des témoins instrumentaires pour la réception des actes notariés ordinaires. (Nos 1239-1309. — M. Babaud-Lacroze, rapporteur.)

30. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Thellier de Poncheville, tendant à la réunion des ministères du commerce et des travaux publics. (Nos 964-1094. — M. du Saussay, rapporteur.)

31.— 2e délibération sur la proposition de loi de M. Thellier de Poncheville et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier plusieurs dispositions légales relatives au mariage, dans le but de faciliter le mariage des indigents. (Nos 204-300-481-654-1383. — M. Thellier de Poncheville, rapporteur.)

32. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Barodet et plusieurs de ses collègues, ayant pour but de réaliser progressivement la diffusion et la transformation de la propriété, l'amortissement de la dette publique, la diminution des impôts et l'extinction du paupérisme par la suppression de l'hérédité en ligne collatérale. (Nos 1131-1290. — M. Barodet, rapporteur.)

33. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Albert Chiché et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les dispositions de l'article 6 de la loi du 30 janvier 1872 relativement à la taxe payée par les navires pour frais de quai. (Nos 1288-1329. — M. Paul Le Roux, rapporteur.)

34. — Discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1884. (Nos 55-661. — M. Philipon, rapporteur.)

35. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Jacques Piou, ayant pour objet de modifier les articles 457, 459 et 466 du code civil relatifs à la vente et au partage des biens de mineurs. (Nos 168-312-551-680-1492. — M. Jacques Piou, rapporteur.)

36. — 1re délibération sur les propositions de loi : 1° de M. Charles Boysset et plusieurs de ses collègues, tendant à assurer la liberté du vote; 2° de M. Boissy-d'Anglas, tendant à assurer le secret du vote; 3° de M. Gaston Laporte et plusieurs de ses collègues sur la liberté et le secret du vote dans les diverses élections municipales et législatives; 4° de M. Georges Trouillot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet d'assurer le secret du vote. (Nos 107-256-269-363-385-737.— M. Georges Trouillot, rapporteur.)

Les billets distribués dans la 2e séance du jeudi 16 juillet et portant le n° 98 seront valables pour la séance du samedi 18 juillet et comprendront :

Galeries : Depuis M. Merlou, jusques et y compris M. du Périer de Larsan.

Tribunes : Depuis M. Baulard, jusques et y compris M. Paul Bourgeois (Vendée).

Convocations du jeudi 16 juillet.

Commission du budget, à neuf heures et à deux heures.

Commission générale des douanes, à une heure. — Commission n° 15.

Commission du travail, à neuf heures et demie. — Local du 7e bureau.

Commission relative aux fraudes commises dans la vente des huiles alimentaires, à une heure. — Commission n° 2.

13e commission des pétitions, à une heure. —Commission n° 4.

1re séance.

La commission du budget de l'exercice 1892 s'est réunie, hier mercredi 15 juillet, à neuf heures, au Palais-Bourbon.

Etaient présents :

MM. Antonin Proust, Arène (Emmanuel), Baïhaut, Bastid (Adrien), Cabart-Danneville, Casimir-Perier, Cavaignac (Godefroy), Clausel de Coussergues, Cochery (Georges), Delcassé, Dupuy (Charles), Duval (César), Faure (Félix), Gerville-Réache, Hervieu, Jamais (Emile), Leydet, Millerand, Pelletan (Camille), Poincaré (Raymond), Reinach (Joseph), Sarrien.

Se sont excusés :

MM. Barthou, Brisson (Henri), Burdeau, Jonnart, baron Reille.

Etaient absents :

MM. Merlou, Peytral, Pichon, Piou, Terrier.

En congé :

M. Maurice-Faure.

2e séance.

La commission du budget de l'exercice 1892 s'est réunie, hier mercredi 15 juillet, à deux heures, au Palais-Bourbon.

Etaient présents :

MM. Antonin Proust, Baïhaut, Bastid (Adrien), Cabart-Danneville, Casimir-Perier, Cavaignac (Godefroy), Delcassé, Dupuy (Charles), Duval (César), Faure (Félix), Gerville-Réache, Hervieu, Jamais (Emile), Leydet, Millerand, Pelletan (Camille), Poincaré (Raymond), Reinach (Joseph), Sarrien.

Se sont excusés :

MM. Barthou, Brisson (Henri), Burdeau, Clausel de Coussergues, Jonnart, Peytral, baron Reille.

Etaient absents :

MM. Emmanuel Arène, Cochery (Georges), Merlou, Pichon, Piou, Terrier.

En congé :

M. Maurice-Faure.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE FRANÇAISE

Séance du jeudi 18 juin.

La séance est présidée par M. Cherbuliez, directeur, assisté de M. L. Halévy, chancelier, et de M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel.

Mirabeau, de M. Rousse, est offert en hommage à la Compagnie.

Ainsi qu'elle l'avait décidé dans sa dernière séance, l'Académie examine les diverses propositions dont la commission du prix biennal lui a rendu compte.

Après un échange d'observations à ce propos, la Compagnie décide qu'elle présentera au choix de l'Institut les grands travaux historiques de feu Fustel de Coulanges, aucien membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

Séance du jeudi 25 juin.

En l'absence de M. Cherbuliez, directeur, la séance est présidée par M. L. Halévy, chancelier, assisté de M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel.

Ayant à procéder au renouvellement de son bureau pour le prochain trimestre, du 1er juillet au 1er octobre, l'Académie nomme M. Léon Say directeur, et M. Jules Claretie chancelier.

L'Académie s'occupe ensuite de désigner un sujet pour le concours de poésie de 1893. Le sujet choisi par elle est « l'Afrique ouverte ».

Le reste de la séance est consacrée au travail de préparation du Dictionnaire historique de la langue française.

C. Guymon.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

Séance du samedi 20 juin.

L'Académie procède à l'élection de trois membres correspondants étrangers.

Section de peinture : M. Pradilla, de Madrid, en remplacement de M. Bendemann.

Section de sculpture : M. Samlson, de Genève, en remplacement de M. Fache.

Section de musique : M. Grieg, de Copenhague, en remplacement de M. Gade.

L'Académie entend ensuite la lecture de deux notices sur les mots *Ecorché* et *Esquisse*.

Séance du samedi 27 juin.

En présence de toutes les sections de l'Académie, a lieu l'audition des cantates pour le prix de Rome (composition musicale).

Le sujet choisi était *l'Interdit*, scène lyrique, par M. Edouard Noël.

Après tirage au sort, les candidats, au nombre de cinq, sont entendus dans l'ordre suivant :

1° M. Lutz, élève de M. Guiraud, 1er second grand prix en 1890;

2° M. Fournier, 2e grand prix en 1889, élève de feu Delibes;

3° M. Andrès, élève de M. Guiraud, concourant pour la première fois;

4° M. Silver, 2e second grand prix en 1890, élève de M. Massenet;

5° M. Boudou, élève de M. Massenet, concourant pour la première fois.

Après délibération de l'Académie, le prix de Rome est décerné à M. Silver.

Le premier second grand prix est attribué à M. Fournier.

Une mention est accordée à M. Andrès.

MUSÉE DU LOUVRE

Le Louvre vient de recevoir quatre bas-reliefs provenant de l'ancien jubé de la cathédrale de Bourges, qui, malgré leurs mutilations, comptent encore parmi les plus remarquables spécimens de notre art du treizième siècle. L'un des quatre sujets est difficile à déterminer; les trois autres représentent : *1° Jésus descendant aux limbes pour y délivrer Adam et Eve*; *2° le Baiser de Judas*; *3° Judas comptant le prix de sa trahison.*

Ces précieux bas-reliefs sont exposés au Louvre, dans la salle du Moyen-Age, organisée par M. Louis Courajod.

Le département de la sculpture vient également de s'enrichir d'une grande *Vierge*, en pierre peinte, du quatorzième siècle, d'une *Tête d'homme* en pierre, du treizième au quatorzième, et de trois têtes provenant d'un groupe qui représentait la *Mise au tombeau*, et qui datent de l'époque de François Ier.

C. GUYMON.

INFORMATIONS

Il a été versé, à titre de restitution anonyme à l'Etat, la somme de 3 fr. dont il a été fait recette le 13 juillet 1891, par le caissier-payeur central du Trésor public.

STATISTIQUE IMMOBILIÈRE

Adjudications d'immeubles de Paris, prononcées à Paris, du 5 au 11 juillet 1891.

1° Résultats de la semaine :

NOMBRE DES LOTS DE TOUTE NATURE

	Mis en vente.	Adjugés.
Chambre des notaires	24	10
Tribunal civil	44	41
Totaux	68	51

VALEUR DES LOTS DE TOUTE NATURE

	Mises à prix.	Prix d'adjudication.
Chambre des notaires	1.897.000	662.000
Tribunal civil	11.941.917	12.724.300
Totaux	13.838.917	13.386.300

DÉTAIL DES IMMEUBLES ADJUGÉS

	Nombre.	Valeur.
Terrains nus	5	25.950
Hôtels particuliers	2	225.150
Maisons de rapport	44	13.135.200
	51	13.386.300

Surface des terrains nus : 4.586 fr. 05.

MOYENNE DES PRIX D'ADJUDICATION

Lots de terrain : $\frac{25.950}{5} = 5.190$ fr.

Mètre carré : $\frac{25.950}{4.586\ 05} = 5$ fr. 26.

Hôtels particuliers : $\frac{225.150}{2} = 112.575$ fr.

Maisons de rapport : $\frac{13.135.200}{44} = 298.527$ fr.

Moyenne générale : $\frac{13.386.300}{51} = 262.476$ fr.

CALCULS SUR LES ÉLÉMENTS DE LOCATION

Loyers, vacances et charges fixes de 34 maisons mises en vente dans la semaine et dont les éléments de location sont détaillés sur les pièces d'adjudication :

Loyers bruts	423.789 fr.
Vacances	46.790 fr.
Charges fixes	53.963 fr.

Maisons sans vacances, 15.

Rapport des vacances aux loyers bruts :

$$\frac{46.790 \times 100}{423.789} = 11.04 \text{ p. } 100.$$

Rapport des charges fixes aux loyers bruts :

$$\frac{53.963 \times 100}{423.789} = 12.73 \text{ p. } 100.$$

Proportion des maisons sans vacances :

$$\frac{15 \times 100}{34} = 44.11 \text{ p. } 100.$$

2° Résultats depuis le 1er janvier :

NOMBRE DES LOTS DE TOUTE NATURE

	Mis en vente.	Adjugés.
Chambre des notaires	531	292
Tribunal civil	608	527
Totaux	1.139	819

VALEUR DES LOTS DE TOUTE NATURE

	Mises à prix.	Prix d'adjudication.
Chambre des notaires	66.201.765 40	43.383.980
Tribunal civil	82.487.006 »	76.315.435
Totaux	148.688.771 40	119.699.415

DÉTAIL DES IMMEUBLES ADJUGÉS

	Nombre.	Valeur.
Terrains nus	159	6.962.239
Hôtels particuliers	49	7.472.900
Maisons de rapport	611	105.264.276
Totaux	819	119.699.415

Surface des terrains, 103,805 m. 30.

MOYENNE DES PRIX D'ADJUDICATION

Lots de terrain : $\frac{6.962.239}{159} = 437\ 87$

Mètre carré : $\frac{6.962.239}{103.805\ 30} = 67\ 07$

Hôtels particuliers : $\frac{7.472.900}{49} = 152.508$

Maisons de rapport : $\frac{105.264.276}{611} = 172.282$

Moyenne générale : $\frac{119.699.415}{819} = 146.153$

CALCUL SUR LES ÉLÉMENTS DE LOCATION

Loyers bruts, vacances et charges fixes de 525 maisons de rapport mises en vente, dont les éléments de location sont détaillés dans les pièces d'adjudication :

Loyers bruts	8.272.147 fr.
Vacances	705.513 fr.
Charges fixes	988.608 fr.

Maisons sans vacances, 259.

Moyenne des vacances par maison :

$$\frac{705.513}{525} = 1.344 \text{ fr.}$$

Moyenne des charges fixes par maison :

$$\frac{988.608}{525} = 1.883 \text{ fr.}$$

Rapport des vacances aux loyers bruts :

$$\frac{705.513 \times 100}{8.272.147} = 8.53 \text{ p. } 100.$$

Rapport des charges fixes aux loyers bruts :

$$\frac{988.608 \times 100}{8.272.147} = 11.95 \text{ p. } 100.$$

Rapport de l'ensemble des vacances et des charges fixes aux loyers bruts :

$$\frac{(705.513 + 988.608)\ 100}{8.272.147} = 20.48 \text{ p. } 100.$$

Proportion des maisons sans vacances :

$$\frac{259 \times 100}{525} = 49.33 \text{ p. } 100.$$

Nota. — Pour avoir la proportion totale des charges qui grèvent les 525 maisons considérées dans les calclus ci-dessus, il faut ajouter aux 20.48 p. 100 constitués par les vacances et les charges fixes, l'entretien annuel et les réparations de toute nature.

Les ventes ont plus que doublé en valeur, sur la semaine passée, mais sans augmentation de nombre; ainsi, le total du prix d'adjudication a été de 13,386,300 fr. contre 6,205,084 fr., il y a huit jours, et le nombre qui avait été de 52 est descendu à 51.

Aussi, la moyenne générale de valeur est-elle beaucoup plus élevée que la semaine dernière : elle est montée à 262,476 francs par immeuble adjugé, au lieu de 119,247 fr.

Pour les maisons de rapport et les hôtels particuliers, les moyennes ont également été notablement supérieures : elles sont, en effet, respectivement de 298,527 fr. et 112,575 fr. contre 153,335 fr. et 46,463 fr., il y a huit jours.

Par contre, la moyenne de valeur des terrains est tombée à un chiffre que nous n'avons que très rarement rencontré jusqu'ici : 5 fr. 26 par mètre carré, tandis que la semaine dernière cette moyenne était de 334 fr. 49. Cette chute surprenante tient à ce que les terrains nus, vendus du 5 au 11 juillet, étaient des lots du haut de Belleville (20e arrondissement), mis en vente sur conversion, dont la mise à prix était très basse et qui ont été fort peu disputés.

Ce qui a si considérablement relevé la valeur moyenne des maisons de rapport, c'est la liquidation de neuf grands immeubles neufs de spéculation, édifiés il y a six ans sur un tronçon non encore ouvert de la rue Réaumur et sur la rue Paul-Lelong, dans le quartier de la Bourse : trois de ces immeubles étaient mis à prix à 400,000 fr., un quatrième à 525,000 fr., deux autres à 600 et 625,000 fr., et les trois derniers à 800,000 et 1,100,000 fr. La vente de ces immeubles a été généralement mauvaise : pour quatre d'entre eux, il n'y a eu que 50 fr. d'enchères; ils ont donc été adjugés à 800,050 fr., 625,050 fr., 1,100,050 fr. et 525,050 fr. La surface totale de chacun de ces quatre bâtiments étant respectivement de 642 m. 59, 424 mètres, 1,023 mètres et 410 m. 18, leur vente se trouve avoir été faite, constructions comprises, à 1,244 fr., 1,474 fr., 1,070 francs et 1,280 fr. le mètre carré. Quatre autres lots ont été vendus, avec 50,000 fr. d'enchères, à 650,000 fr. et 450,000 fr. Le neuvième, enfin, a été poussé de 150,000 fr. et son prix d'adjudication a été de 950,000

francs pour une surface de 816 m. 32, ce qui donne 1,041 fr. par mètre. Les pièces d'adjudication de ces neuf maisons n'indiquent malheureusement que les locations faites, sans tenir compte des locaux non loués; de sorte que nous ne pouvons étudier leur vente au point de vue du placement, ni faire intervenir, dans nos calculs statistiques, les éléments de location de ces 6 millions de francs d'immeubles.

On a vendu avenue Matignon et rue Clément-Marot, près le rond-point des Champs-Elysées (8e arrondissement), une très importante propriété de 2,700 mètres environ de surface, composée d'une grande maison de rapport, d'un magnifique hôtel et d'un terrain nu à bâtir, ce dernier de 711 m. 77. Cette propriété n'a eu qu'une enchère de 50 fr., à 2,500,050 fr.

La même licitation comprenait un second lot, composé d'une superbe maison de rapport formant l'angle des avenues Marceau et du Trocadéro, de 642 m. 18 de superficie, et d'un hôtel contigu, sur l'avenue Marceau, de 192 m. 85, le tout rapportant brut 50,800 fr. et, net de toutes charges, 41,000 fr. La mise à prix était de 600,000 fr. et la vente s'est faite à 830,000 fr. ou 900,000 fr. avec tous les frais. La surface totale étant de 835 mètres, le prix du mètre est de 1,078 fr., terrain et constructions compris, et le taux de placement de 4.55 p. 100.

Cette vente est la seule qui se soit faite à moins de 5 p. 100. A la suite, nous avons des adjudications à 5 p. 100, 5.10, 5.25, 5.30, 5.53, 5.64 et 6.62 p. 100, se rapportant à sept maisons situées dans les rues de Cléry, Thérèse, Saint-Quentin, Schomer, boulevard Richard-Lenoir et cité d'Angoulême, adjugées aux prix bruts, c'est-à-dire frais non compris, de 150,050, 170,600, 415,000, 413,000, 110,050, 565,000 et 146,050 fr., avec des revenus, nets de toutes charges éventuelles et fixes, de 8,200, 9,700, 24,000, 23,800, 6,700, 35,000 et 10,608 fr.

A. FOUGEROUSSE.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Mercredi 15 juillet 1891.

La distribution des pressions reste la même en Europe, mais la baisse du baromètre est générale. Le maximum se trouve près d'Haparanda (771), le minimum dans l'ouest de l'Allemagne (756). De faibles dépressions existent sur la Méditerranée et dans l'est de la France. Le vent est modéré de l'est sur nos côtes et sur la Baltique. Des pluies abondantes sont tombées en Allemagne; on signale des pluies orageuses au centre de la France, à Constantinople et à Athènes.

La température est en hausse; elle était ce matin de 15° à Stornoway, 16° à Paris, 22° à Perpignan, Stockholm et 26° à Alger.

En France, le temps va rester beau, avec température assez élevée toutefois quelques orages sont probables dans les régions de l'Est et du centre.

A Paris, hier, ciel nuageux. Max.: 24°3, min.: 13°4. A la tour Eiffel, le maximum a été seulement de 20°1.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer agitée à Dunkerque, Calais; belle à Boulogne; agitée au Havre et à Cherbourg.

Océan : mer agitée à Brest, à Lille, à Lorient.

Méditerranée : mer belle à Marseille, Sicié, calme à Nice.

Situation du mercredi 15 juillet 1891 (soir). — Les variations du baromètre sont faibles. — En France, le temps est au beau, et quelques orages sont probables dans les régions de l'Est.

Compagnie générale transatlantique.

Le paquebot *Canada*, venant de Colon et escales, est arrivé à Bordeaux-Pauillac le 14 juillet à 7 h. matin.

Compagnie des messageries maritimes.

Le paquebot *La Plata*, venant de Plata, Brésil et Sénégal, a quitté Rio le 11 juillet.

Le paquebet *Ava*, venant de la côte orientale d'Afrique, a quitté Port-Saïd le 15 juillet à midi.

Chemins de fer de l'Est.

Suisse-Express (Londres-Calais-Lucerne). — Le service des trains de luxe dits « Suisse-express », composé de voitures-lits et wagons-restaurants de la compagnie internationale des wagons-lits et des grands express européens, sera organisé comme l'année dernière, pendant les mois de juillet, août et septembre, entre Londres, Calais et Lucerne, viâ Amiens-Laon-Reims-Châlons-Chaumont-Belfort-Bâle, sans passeport.

Ce train est mis en marche deux fois par semaine, savoir :

De Calais, les mercredis et samedis, à 6 h. 50 soir, en correspondance avec le club-train, départ de Londres à 3 h. soir. — Arrivée à Lucerne, le lendemain, à 11 h. 03 matin.

Au départ de Lucerne, les jeudis et dimanches, à 8 h. 40 soir. — Arrivée à Calais, à midi 47 du lendemain, et à Londres à 5 h. soir.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Le 30 juillet 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du service maritime, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de construction de deux gabares en charpente, au port de Cette.

Ces travaux sont évalués à	10.000 fr.
Non compris une somme à valoir de	1.000 fr.
Cautionnement provisoire et définitif,	300 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de M. Batard, ingénieur ordinaire, rue du Chantier, à Cette.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Le 8 août 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de restauration des maisons éclusières nos 29 et 30, sur le canal de Givors.

Travaux à l'entreprise :

Section unique. — Ouvrages d'art	5.445 65
Somme à valoir	554 35
Total	6.000 »

Cautionnement, 200 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de M. Jacquerez, ingénieur, rue de Roanne, 12, à Saint-Etienne.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

SOUS-SECRÉTARIAT D'ÉTAT DES COLONIES

ADMINISTRATION DU PROTECTORAT DU TONKIN

ADJUDICATION de GISEMENTS HOUILLERS

Le lundi 19 octobre 1891, à neuf heures du matin, à Hanoï, dans les bureaux de la résidence supérieure, il sera procédé à l'adjudication d'un gisement houiller formant un rectangle de 6,000 hectares de superficie, ayant 12 kilomètres de grande base Est-Ouest, et 5 kilomètres de petite base, **divisé en 4 lots rectangulaires de 1,500 hectares** de superficie, ayant chacun 3 kilomètres de côté, direction Est-Ouest, et 5 kilomètres de côté, direction Nord-Sud.

Ce terrain houiller est situé dans la province de Quang-yen, au nord du Song-Cai-Cot, entre le Song-Huong et le Song-Liep, et s'étend en outre à 2,000 mètres environ sur la rive gauche de ce dernier cours d'eau.

Versement de garantie.

Pour être admis à l'adjudication, les concurrents devront produire la quittance du versement de garantie à raison de 20 francs par hectare de superficie, exigé par l'article 33 du décret du 16 octobre 1888, réglementant le régime minier au Tonkin.

Mise à prix.

En outre des charges imposées par le décret précité, l'adjudication, requise par M. E. Schneider aîné, libraire à Hanoï, en vertu de l'article 37 du décret de 1888, aura lieu sur la mise à prix d'une redevance annuelle de **dix francs** par hectare, offerte par le requérant.

Le plan et la carte donnant la position exacte du terrain mis en adjudication, le procès-verbal de lotissement partiel, le cahier des charges, le texte du décret du 16 octobre 1888 et, en général, toutes les pièces intéressant l'adjudication, sont déposées :

A Paris, au sous-secrétariat d'Etat des colonies, 2e division, bureau de l'Indo-Chine.

A Saïgon, dans les bureaux de la direction de l'intérieur.

A Hanoï, à la résidence supérieure, 3e bureau.

A Haïphong, à la résidence-mairie.

A Quang-yen, à la vice-résidence, où le public pourra en prendre connaissance.

Hanoï, le 10 mai 1891.

Le résident supérieur au Tonkin,
Signé : BRIERE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

AVIS D'ADJUDICATION

FOURNITURE des effets d'habillement, d'équipement, de chapellerie, de mercerie et de chaussures nécessaires aux agents des services municipaux de la voie publique, des promenades et de l'assainissement, pendant trois années, du 1er juillet 1891 au 30 juin 1894.

Le samedi 25 juillet 1891, à une heure et demie après midi, au palais du tribunal de commerce, adjudication, au rabais, en quatre lots, de la fourniture des effets d'habillement, d'équipement, de chapellerie et de chaussures, nécessaires aux agents des services municipaux de la voie publique, des promenades et de l'assainissement, pendant une période de trois années, du 1er juillet 1891 au 30 juin 1894.

Le cahier des charges est déposé au bureau du personnel et des affaires générales de la direction des travaux, à l'Hôtel de Ville, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (dimanches et fêtes exceptés), de onze heures à quatre heures. F

TRAVAUX D'ARCHITECTURE

Le samedi 25 juillet 1891, à une heure et demie, dans une des salles du conseil de préfecture, au Tribunal de commerce, adjudication, en un lot, de la démolition de divers bâtiments et murs de clôture, à la caserne des Célestins, boulevard Henri IV et rue de Sully (4e arrondissement).

Mise à prix	4.750 fr.
Cautionnement	500 fr.

Le montant approximatif des frais sera fixé immédiatement après l'adjudication.

S'adresser, pour renseignements, à l'Hôtel de Ville (service d'architecture), de 11 heures à 5 heures. G

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Mercredi 15 Juillet	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Juill. 91	3 %	95f20 25 30	en liq.						
			fin ct.	95 37½	95 40	95 35	95 37½	95 30	95 35
			Pe fin c.		d1f	94 45	95 47½ d50		
			Pe fin c.	95 55	95 60 d25				
			Pe fin p.		d1f		95 77½ d50		
			Pe fin p.		d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %	90f	fin ct.					90	
Avril 91	3 % 1891. 45 fr. payés	94f25	en liq.						
			fin ct.	94 22½	94 25	94 22½	94 22½	94 10	94 20
			Pe fin c.		d1f		d50		
Juill. 91	d° 60 fr. payés	93f90 95 94	Pe fin c.	94 30	94 32½ d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)	95f95	en liq.						
			fin ct.	95 85			95 90	95 85	95 85
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Mai 91.	4 ½ % 1883	105 75 72½ 75	en liq.						
			fin ct.	105 85			105 80	105 75	105 80
			Pe fin c.				d50		
			Pe fin c.						
			Pe fin p.				d50		
			Pe fin p.						
Mai 86.	Promesses d'inscript. 4½ % 1883	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4 %, éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
Juill. 91	Bons de liq. 5 %, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), nos 221,501 à 273,500	503 50 503 502 50	en liq.						
			fin ct.					516	
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3 %, r. 500 fr., t.p.	560	fin ct.					560	
Févr. 91	d° 1865, 4 %, r. 500 fr., t.p.	530 532 532 50 533	fin ct.					532	
Janv. 91	d° 1869, 3 %, r. 400 fr., t.p.	420 75	fin ct.					420	
Juill. 91	d° 1871, 3 %, r. 400 fr., t.p.	405	fin ct.					405	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	104						103	
...	d° d° séries sort. (unit.)								
...	d° d° d° (sér. ent.)		en liq.						
Avril 91	d° 1875, 4 %, r. 500 fr., t.p.	526 527	fin ct.					526	
d°	d° 1876, 4 %, r. 500 fr., t.p.	525	fin ct.					525	
			en liq.						
Mars 91	d° 1886, 3 %, r. 400 fr., t.p.	410	fin ct.					410	
d°	d° d° quarts, r. 100f.	103						104 50	
d°	d° d° nouv., 88 f. p.	399	fin ct.					399	
d°	d° d° quarts 22 f. p.	102 50	fin ct.					102 50	
Janv. 91	Ville de Marseille, 1877, 3 %, r. 400 fr., tout payé	405 406 407 50	en liq.						
			fin ct.					406	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.)	499 75 500	en liq.						
			fin ct.	501 25				499 50	
			Pe fin c.		d.				
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.)	565	en liq.						
			au 15.						
Juin 91.	Banque de France (nominatives)	4480	en liq.						
			fin ct.	4450	4455	4447 50	4447 50	4460	
			Pe fin c.		d40		d50		
			Pe fin p.		d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 22)	472 50 470 467 50 470 471 25	en liq.						
			au 15.	467 50	470	465	470	472 50	471 25
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 37)	780	en liq.						
			au 15.	782 50				782 50	786 25
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d10		
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9)	425	en liq.						
			au 15.						
			Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26)	445	en liq.						
			au 15.						
			Pe au 31						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 9)	350 351 25 352 50 353 75 355 356 25 357 50	en liq.						
			au 15.					350	
			Pe au 31						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	270 268 75	en liq.						
			au 15.	270	271 25 d10	268 25	268	270	271 25
			Pe au 31		d10	275	d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (nominatives)	580	en liq.						
			au 15.	578 75				580	575
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 16)	653 75 655 653 75	au 15.					653 75	
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.)		en liq.						
			au 15.					430	
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)		en liq.						
			au 15.						
Mai 91	Banque hypot. de Frce, r. 1000f, t p.	520	fin ct.					520	
Mar 91	d° 3 %, 1881, r. 500 fr., t.p.		fin ct.					426	
Févr 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f (en représ.on d'ann.	152 153 75	en liq.						
			fin ct.					153	
Juin 91	d° 5 %, r. 500 f) dues par l'État	529	au 15.					525	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5 %, 79.		
d° de la Dordogne, 3 %, 87, r. 500 f.		402
d° de la Hte-Marne, 4 %, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4 %, 87, r. 500 f.	501 25	
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (ville d'), 4 %, remb. 100 fr.	114	
Armentières (vlle), 3½ %, 86, r. 500 f.		
Béziers (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3 %, r. 100 fr.	110	
d° 1881, 4 %, r. 500 f.	514	
Caen (ville de), 4 %, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5 %, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3 %, r. 100 fr.	114	111 50
d° 1863, 3 %, r. 100 fr.	150	
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.	504	
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3¼ %, r. 500 f.		
Lyon (ville de), 1880, 3 %, r. 100 fr.		
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.		
Roubaix (ville), 4 %, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4 %, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	[illegible]	48 50
Tourcoing (ville), 4 %, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.	155	
Canal de Panama, parts de fondat.		
Suez, act. de jouissance (ex-c. 26).		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	408 75	
Midi, d° act. de jouiss.	695	
Nord, d° act. de jouiss.	1410	
Orléans, d° act. de jouiss.	1070	1065
Ouest, d° act. de jouiss.	571 25	568 75
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	450	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f. t.p.	617 50	
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.		
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	597 50	596 25
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	535	532 50
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	245	
d° du département du Nord	35	
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier		
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	529 50	
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	425	
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	575	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 77).	1570	1561 25
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entrepres (ex-c. 46).	245	242 50
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1458 75	1450
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).	206 25	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 13).	5500	
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 8).	388 75	
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).		
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p	1345	1340
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	750	
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 60).	1230	
d° act. de jouiss.		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr, t.p.		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé	635	
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé		
2e série, act. 500 fr., t.p.		
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.		
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	820	
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2575	2560
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	870	868 75
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1225	

JOUISSANCE	Mercredi 15 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	Crédit Foncier de France.		en liq..						
Juill. 91	Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1260	fin ct...	1257 50	1258 75	1257 50	1257 50	1260 ..	1256 25
			Pe fin c.		d40		d20		
			P° fin c.	1263 75	d10	1270 ..	d5f		
	Obligations :		P° fin p.		d40		d20		
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.		P° fin p.		d10		d5f		
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	515 50						516 ..	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	104 105						104 ..	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	605						602 ..	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	121 50						121 75	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	515 514 75						516 ..	
d°	communales, 3%, remb. 500 f.	500 501 50						500 ..	
d°	d° 5es, r. 100 f.	101 50 100 25 101						100 25	
Juill. 91	d° 75. 4%, r. 500f, t.p.	513 513 50 514	fin ct...					510 ..	
Fév. 91	fonc. 1877. 3%, r. 400 fr., t.p.	390	en liq..					392 50	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	473 472 50	fin ct...					473 ..	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	472 471	fin ct...					470 ..	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	467	fin ct...					469 50	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	420	fin ct...					420 ..	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	466 465 50 465 466	fin ct...					467 ..	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	66f 25 67f 75	fin ct...					66 25	
...	d° d° (nomin.).		fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	50f	fin ct...					50 ..	
...	d° d° (nomin.).		fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	585	en liq..						
			au 15..	598 75				585 ..	
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq..						
			au 15..					678 75	
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	805 803 75	en liq..						
			au 15..	805 ..	806 25	805 ..	805 ..	803 75	805 ..
			P° au 31		d10	810 ..	d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	365 362 50	en liq..						
			au 15..	362 50				365 ..	362 50
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq..						
			au 15..	375 ..					
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).	320	en liq..						
			au 15..					318 75	
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. développt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	483 75 485	en liq..						
			au 15..	483 75			485 ..	483 75	
			P° au 31		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq..						
			au 15..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..	475	en liq..						
			au 15..	475 ..					
			P° au 31		d10		d5f		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq..						
			au 15..						
....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..	386 52	en liq..						
			au 15..	390 ..				386 25	386 25
			P° au 31		d5f		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq..						
			au 15..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).	327 50	en liq..						
			au 15..						
			P° au 31		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq..						
			au 15..						
Juill. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14).		en liq..						
			au 15..						
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...	212 50 211 25	P° au 31		d10		d5°		
			au 15..					211 25	
Janv. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 10).	477 50 478 75 480	P° au 31		d10		d10		
			au 15..					475 ..	
Mai 91.	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	385	au 15 .					385 ..	
Fév. 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 25)....		en liq..						
			au 15..						
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.	713 75 715	en liq..						
			fin ct..					718 75	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'Etat), ex-coupon 30.......	705	en liq..						
			fin ct..					707 50	
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	900	en liq..						
			fin ct..					900 ..	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1485 1482 50 1481 25	en liq..						
			fin ct..					1482 50	
			P° fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)..............	1300	en liq..						
			fin ct..					1297 50	
			P° fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........	1840 1837 50	en liq..						
			fin ct..	1841 25				1842 50	1845 ..
			P° fin c.		d20		d10		
			P° fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1520 1517 50	en liq..						
			fin ct..	1516 25				1525 ..	1517 50
			P° fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1060	en liq..						
			fin ct..					1057 50	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'Etat ou de Dépts)	545	en liq..						
			fin ct..					545 ..	
			P° fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	515	en liq..						
			au 15..					515 ..	
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	560 558 75	en liq..						
			au 15..	557 50				561 25	
			P° au 31		d10		d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).								
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)	410 412 50 417 50 420..	en liq..		d10		d5f		
			au 15..	410 ..			420 ..	402 50	405 ..
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		P° au 15		d10		d5f		
			au 15..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr.. t.p.. (ex-coupon 19)	575	en liq..						
			au 15..						
			P° au 31		d10		d5f		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	140 ..	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	170 ..	
Anciens Etablissemts Cail (Sociétés des), act. 500 fr., t.p. (c. 1 att.)....	390 ..	
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.	465 ..	
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	540 ..	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	560 ..	
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1070..	1065..
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	645 ..	
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	375 ..	366 25
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	125 ..	
Voitures à Paris, actions de jouiss.	212 50	
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 19).	540 ..	530 ..
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	698 75	695 ..
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2200..	
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard.........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	225 ..	222 50
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	477 50	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1070..	
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2100..	
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).	212 50	
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 1)..	1450..	
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	230 ..	220 ..
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	550 ..	
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	550 ..	
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.	780 ..	
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	273 75	
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).		
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 38).	1375..	1365..
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p		
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé..............	1730..	
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	260 ..	255 ..
d° parts bénéficiaires.......	260 ..	255 ..
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....		
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	225 ..	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	437 50	436 50
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....		
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	385 ..	
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..		
d° d° de 1887 à 1985..	410 ..	
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	413 50	411 ..
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	413 ..	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).		
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	644 50	644 ..
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	440 ..	438 50
d° nouvelles d°	441 ..	440 25
Ardennes, 3%. r. 500 f. d°		
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....	425 ..	
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne : Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'Etat).....		
Méchéria à Aïn-Sefra. 3%. r. 500 fr. (gar. de l'Etat).		
Modzbah à Méchéria. 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)	405 ..	
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).		
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	447 ..	446 50
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1282 50	1280..
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	444 50	443 50
Besseges à Alais, 3%. remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	438 ..	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	441 ..	440 ..
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	438 ..	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	437 ..	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	640 ..	
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	437 75	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	441 ..	440 50
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	444 50	
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).		

JOUISSANCE	Mercredi 15 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1407 50 1405	en liq. au 15 Pe au 31 Pe au 15	 1403 75	 d10 d10		 d5f d5f	1410 ..	1407 50
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1127 50	en liq. au 15 Pe au 31		 d10		 d5f	1127 50	
Juill. 91	Compie générale Transatlantique. actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 60)	530 532 50 535 532 50	en liq. au 15 Pe au 31	 527 50			 530 .. d5f	535 ..	527 50
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	657 50	en liq. au 15					657 50	
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des). act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1022 50 1025	en liq. au 15 Pe au 31 Pe au 15	 1020 ..	 d10 d10		 d20 d10	1020 ..	
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).	490	en liq. au 15					490 ..	
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des). act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	715 710	en liq. au 15 Pe au 31		 d10		 d5f	715 ..	708 75
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1).	410	en liq. au 15 Pe au 31 Pe au 15		 d10 d10		 d5f d5f	410 ..	
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2970	en liq. au 15 Pe au 31 Pe au 15		 d.. d10		 d5f d5f	2990 ..	
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	40f 38f 37f50	en liq. au 15 Pe au 31 Pe au 15	 36 25	 d10 d10	 42 50	 38 75 40 .. d5f d5f	37 ..	37 50
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p		en liq. au 15					200 ..	
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 12), en liq.	52f	en liq. au 15 Pe au 31 Pe au 15	 51 25	 d10 d10		 48 75 d5f d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	32f50 33f	en liq. au 15 Pe au 31 Pe au 15	 32 50	 d10 d10		 d5f d5f	31 50	32 50
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2775 2772 50 2767 50 2765 2760 2757 50	en liq. au 15 Pe au 31 Pe au 15	 2772 50 2825 ..	 2772 50 d40 2810 .. d10	 2750 .. 2805 ..	 2752 50 2775 .. d20 d40	2777 50	2773 75
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).	795 793 75	en liq. au 15 Pe au 31 Pe au 15		 d10 d10		 d5f d5f	795 ..	
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	297 50	en liq. au 15					297 50	
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)	1160 1162 50 1155	en liq. au 15 Pe au 31		 d10		 d5f	1162 50	
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	140 138 50	au 15					140 ..	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).	1953 75 1952 50 1957 50	en liq. au 15 Pe au 31	 1960 ..	 d10		 1956 25 d20	1970 ..	1960 ..
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).	390 395	en liq. au 15						
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	505 510 500	en liq. au 15 Pe au 31 Pe au 15	 505 .. 515 ..	 510 .. d10 512 50 d10		 500 .. d5f d10	510 ..	505 ..
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	127 50 126 25 125	en liq. au 15 Pe au 31	 125 ..	 d10		 d5f	127 50	126 25
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).	405 410 417 50	en liq. au 15 Pe au 31	 407 50	 d10	 420 ..	 412 50 417 50 d5f	405 ..	401 25
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS		en liq.					96 ..	
Juill. 91	Angleterre, 2¾ % (n.c. fixe 25f20).	C, 500f	au 15						
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.	C. 1000	en liq. au 15						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr.	Gr. c.	au 15 Pe au 31		 d..		 d..	325 ..	
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr.	325 324 75	au 15						
...	d° d° c. de 5 obl.		Pe au 31		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.								
Mai 91	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		en liq. au 15						
...	d° d° 1000 fl. d°		Pe au 31		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	96f80 ... C. 10000.	en liq. au 15				 d25	97 25 96 70	
...	d° d° 1000 fl. d°	96f80 85 95	Pe au 31		d50				
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 15						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	Pe au 31		d..		d..		
Mai 91	d° 3%, 1873		au 15						
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 15						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq.					103 15	
Mai 91	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f.	101 50 C. 100f	en liq.						
...	d° d° c. de 500 f.		au 15						
Févr. 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	Pe au 31		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
			en liq.						
Juin 91	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £.		au 15						
...	d° d° 500 £.	..f	Pe au 31		d50		d25		
...	d° d° 100 £		en liq.						
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £.		au 15						
...	d° d° 500 £.		Pe au 31		d..		d25	79 25	
...	d° d° 100 £.		en liq.		d50				
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		au 15	73 10					73 10
...	d° d° 500 £.		Pe au 31		d50		d25	73 ..	
...	d° d° 100 £.	72f75	en liq.						
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé	97f50	au 15 Pe au 31		 d10		 d5f		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	364 ..	363 ..
Médoc, 3%, rembours. 500 fr.	444 ..	443 50
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	447 ..	446 ..
d° 3% nouveau, r. 500f d°	443 25	443 ..
Nord, 3%, rembours. 500 fr.		
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	441 50	
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).		
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr.	442 75	442 25
d° 3%, rembours. 500 fr.	446 75	446 25
d° 3%, 1884, remb. 500 fr.	439 50	
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.		
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000		
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
(Intérêt garanti par l'État) Ouest, 3%, rembours. 500 fr.	442 ..	441 50
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	446 ..	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	427 ..	
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p.		
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	424 ..	
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	162 50	158 75
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	409 75	
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	505 ..	
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer). 5%, rembours. 500 fr.		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	265 ..	
d° d° 5%, r. 500 fr.	225 ..	220 ..
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	364 50	362 50
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr.		
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.		
d° d° 5%, r. 500 f.	525 ..	
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.	490 ..	482 50
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f.		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	300 ..	
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	515 50	
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	520 ..	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	521 ..	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	310 ..	
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	512 ..	510 ..
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	306 ..	305 25
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr.		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr.		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.		
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	249 ..	
P. Morelli et Cie, 1878. 6%, r. 500 fr.		
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr.	505 ..	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr.	498 50	
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	513 ..	510 ..
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.		
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	406 50	406 ..
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	380 ..	379 50
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.		
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.	478 ..	
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.		
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.	625 50	625 ..
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 25	13 ..
Salines de l'Est, rembours. 625 fr.		
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4%, remb. 500 fr.	482 50	
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	25 ..	24 50
d° d° 3%, remb. 500 fr.	20 ..	19 ..
d° d° 4%, remb. 500 fr.	20 ..	19 50
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	25 ..	22 75
d° d° (2e série).	23 ..	
d° d° (3e série).	80 ..	
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	87 ..	86 25
d° d° depuis la répart.		
d° d° 322f50 payés		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	76 ..	
Suez, 5%, rembours. 500 fr.	606 ..	605 ..
d° 3%, rembours. 500 fr.	450 ..	
d° d° 2e série, remb. 500 fr.	440 ..	
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	93 50	

Jouissance	Mercredi 15 Juillet	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Avril 91	Egypte. Oblig. Daïra Sanieh 4%		en liq..						
	(décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	489 75 490	au 15..	488 75			490	490 ..	488 75
			Pe au 31		d10				
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig.		en liq..		d10		d5		
	7%, rembours 500 fr.	491 50 491	au 15..	490 ..				492 ..	490 ..
	(Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)		Pe au 31		d10		d5		
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½%		en liq..						
	(décrets des 6 et 7 juin 1890)	168	au 15..	466 25				467 50	463 75
...			Pe au 31		d10		d5		
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypo-		en liq..						
	thécaires, 5%, 1878	520	au 15..					520 ..	
			en liq..						
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f		au 15..						
	(nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		Pe au 31		d10		d5		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f.		en liq..						
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	74f	au 15..	73 35	73 45	73 35	73 40	73 20	73 25
...	Coup. de 40 —	73f50 40	Pe au 31		d50		d25	73 40	
...	Coup. de 80 —	73f50 40	Pe au 15		d50		d25	73 40	
...	Coup. de 160 —	73f40	Pe au 31		d50		d25	73 40	
...	Coup. de 240 —	73f30 20 35 40 35.						73 30	
...	Coup. de 480 —	73f50 40 20 50						73 50	
...	Coup. de 960 —	73f50 20 50	en liq..					73 50	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).	69f	au 15..						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba,		en liq..						
	6%, 1886, garantis.	495	au 15..					497 50	
			en liq..						
d°	d° d° 1890, garantis.	472 472 50 473	au 15..		d10		d5	472 ..	
			Pe au 31		d10		d5		
			en liq..						
Juin 91	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f. 5f).		au 15..					103 75	
Juill. 91	d° Consolidés 4%		au 15..					120 50	
Juin 91	Finlande (Grd-Duché). 3½%, 89.		en liq..						
...	Oblig. et coupons (Titre de 617f.		au 15..		d10		d25		
...	prescrits au bout — de 2468f.		Pe au 31		d10		d25		
...	de 20 ans de l'éch. — de 6170f.		en liq..		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	422 421 50	au 15..					422 ..	
	Gr. c.		en liq..						
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.		au 15..					422 ..	
	Gr. c.		en liq..						
d°	d° 87, 4%, r. 500 f	338 75	au 15..					336 25	
	d° d° c. 2500 f.	325							
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change		en liq..						
	fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		au 15..		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe		en liq..						
	2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	92f70	au 15..					92 50	
...	d° 500 fl.	92f	Pe au 31		d50		d25	92 ..	
...	d° 1000 fl.	91f35 30	Pe au 15		d50		d25	91 30	
Fév. 91	d° 4½%, or. 89 (n.ch.fi. 2f50)		en liq..						
...	Cap. des titres amort. (Obl. 100 fl.	102 75 103	au 15..					102 75	
...	prescr. après 20 ans. (— 500 fl		Pe au 31		d50		d..		
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég.ch.fixe 2f50).		au 15..						
			en liq..						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 15..	91 50	91 52½	91 35	91 35	91 25	91 50
...	d° coup. 500 fr.	91f40 50 55 60 10 91f	Pe au 31		d1f		91 75 d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.		Pe au 31	92 ..	91 80 d25				
...	d° coup. 50 fr.		Pe au 15		d1f		d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	91f25	Pe au 15		d25			91 10	
Avril 91	d° 3%	..f	au 15..						
			en liq..						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	318	au 15..					318 ..	
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég ch fi. 25f20).		en liq..						
	coup. de 504 f. (20 £).		au 15..						
Fév. 91	d° 3%. 88, obl. 504 f. (20 £).	87f20 87f	au 15..						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 15..						
d°	d° obl. 5% d°		au 15..						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch.		en liq..						
	fixe 25f25), coup. de 20 £	43f10 43f	au 15..	43 05	43 05	42 90	42 95	43 25	43 05
...	d° coup. de 50 £.	..f	Pe au 31		d50		d25	43 50	
...	d° coup. de 100 £	43f20 25 15 12½ 10 05	Pe au 15		d50		d1f	43 50	
			en liq..						
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. (C. 500 f.	336 337 338 339 340 338	au 15..					335 ..	
...	Nos 1 à 390000 et (C. 5 obl		au 15..						
...	500001 à 929987. (C. 10 ob.		au 15..						
			en liq..						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	100 99f75.	au 15..					100 ..	
Juill. 91	d° 1890, 4%	85f	Pe au 31						
Juill. 91	Russie, 1850, 4½% (n.ch.fi. 25f50		en liq..						
	Oblig. de 100 £.		au 15..						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	98f25 35 45	au 15..						
...	Grosses coupures	99f80						98 80	
Janv. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort).		en liq..						
	n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	..f	au 15..						
...	d° de 1000 r	..f	Pe au 31		d50		d25		
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort).		en liq..						
	n.c.fi. 4f. Obl. de 100 r.	73f20	au 15..					73 25	
...	d° de 1000 r.	73f 72f50	Pe au 31		d50		d25	72 40	
			en liq..						
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair	97f80 75 70 65	au 15..					97 80	
...	Grosses coupures	97f85	Pe au 31		d50		d25	98 20	97 40
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort		au 15..						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change		en liq..						
	fixe 4f), coup. de 125 r	104 60 55	au 15..					104 70	
...	coup. de 500 r	104 95 55						104 90	
...	coup. de 1000 r	104 95						104 80	
...	coup. de 10000 r.		en liq..						
Juin 91.	d° 1889, 4% (or).	98f60 55 35 20	au 15..					98 60	
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	98f60 75	au 15..					98 60	
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	..f	au 15..					99 ..	
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e sé-								
	ries, t. p., Obl. 500 f.	97f75 70	en liq..					97 65	
...	d° 2500 f	99f25 30	au 15..	97 40				99 25	97 55
...	d° 5000 f.	97f50 45	Pe au 31		d50		d25	97 60	
...	d° 12500 f.	97f80 60 50						97 90	
			en liq..						
Juill. 91	d° d° 3e série	97f65 60 55 50	au 15..					97 70	
Mai 91.	d° Intér. cons., 4½%. 1re ém..		en liq..						
	1980 (n.ch.fi. 4f) C. 100 r.	..f	au 15..						
	C. 500 r.	..f	au 15..		d50		d25		
	C. 1000 r	..f ..f	au 15..						
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Trans-		en liq..						
	caucasien, remb. au pair.	81f75 50	au 15..					81 75	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½%, 53 (n.ch.fi. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Oblgi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	320 ..	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég.		
ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).		
d° 1000 fl. d°	79 80	
d° 5%, 81 (pap.). exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.		
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	99 50	94 ..
Congo (État indép. du), Lots 1888.	56 ..	54 ..
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Danemark, 3½% (nég. ch fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fi. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	13 ..	
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	102 50	
Norvege, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	99 50	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
d° 1866, 5%	96 ..	
Gouv. de Québec, 80, 4½%, r. 500 f.	507 50	
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fi. 25f20).		
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f.p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	118 ..	
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.		
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	632 50	
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des). a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).		
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	660 ..	650 ..
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	370 ..	
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	364 ..	
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	434 50	432 5
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486.	416 50	415 ..
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale.	401 25	
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	417 ..	415 50
Beïra-Alta, 3%	129 ..	127 ..
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	250 ..	245 25
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	212 75	212 ..
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	319 25	318 ..
d° (Série X)	323 25	322 75
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque	397 50	396 50
d° (2e série), 2e hypothèque.	372 ..	370 ..
d° (3e série), 3e hypothèque.	360 ..	
d° (4e série), 4e hypotheque.	341 25	
d° (5e série), 5e 5ypothèque.	342 50	335 ..
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	363 50	363 ..
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	365 ..	363 ..
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	368 ..	365 ..
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	347 ..	345 ..
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	345 75	
Ouest de l'Espagne, 4%		
Portugais, 3%	225 ..	218 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	211 ..	207 50
d° 4%	275 ..	271 25
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	375 ..	370 ..
d° 2e hypotheque.	357 50	356 50
d° 3e hypotheque.	347 50	
Cordoue à Séville, 3%	367 50	
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.	368 75	
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	303 ..	300 ..
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f., t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	507 ..	
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.		
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	440 ..	
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	415 ..	412 50

JOUISSANCE	Mercredi 15 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.		au 15..						
			en liq..						
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr..	87f 87f25 50	au 15..					87 ..	
			en liq..						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 15						
...	d° d° Ob. 50 £.		Pe au 31		d1f		d25		
...	d° d° Ob. 100 £.		Pe au 31		d50		d25		
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq..						
	(nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.		au 15..						
...	d° d° Ob. 100 £.		Pe au 31		d50		d25		
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq..						
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.		au 15..						
...	d° d° c. 5000f.		Pe au 31		d50		d25		
			en liq..						
Mai 91.	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	89f75	au 15..					89 75	
			en liq..						
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	23f50	au 15..						
	d° d° gross. coup.		en liq..						
d°	d° d° (sér. C).	18f80	au 15..					18 97½	
	d° d° gross. coup.		en liq..						
d°	d° d° (sér. D).	18f80	au 15..					18 97½	
...	d° d° gross. coup.		Pe au 31		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq..						
	Obligations de 500 fr.	422 50 420 ..	au 15..	422 50				424 25	
...	d° de 2500 fr.	422 50	Pe au 31		d50		d25		
...	d° de 12500 fr.	422 50	Pe au 15		d50		d25		
Janv. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..						
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	462 50 461 50	au 15..					457 50	456 50
...	d° d° 2500 f.	453 455	Pe au 31		d10		d5f		
...	d° d° 12500 f.		Pe au 15		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq..						
	pap., t.p. (ex-c.6) r. agio fl. 38.50.	467 50	au 15..	467 50				467 50	467 50
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		en liq..						
ex-5e r.	250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		au 15..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)	533 75	au 15						
Janv. 91	Banque Hellénique de Crédit gé-		en liq						
	néral, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 20).		au 15..						
Juill. 88	Banque des Pays-Hongrois, act.		en liq..						
ex-1re r.	nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		au 15..						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		au 15..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq..						
	100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p.	605	au 15.						
	(ex-coupon 14)		Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq..						
	250 fr. payés (ex-coupon 32)..	577 50 575 ..	au 15..	575			573 75	577 50	
			Pe au 31		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		Pe au 15		581 25 d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq..						
	150 fr. payés (ex-coupon 34)..		au 15..						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq..						
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1097 50 1100.	au 15..	1098 75				1100 ..	
			Pe au 31		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		Pe au 15		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions		en liq..						
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	477 50 476 25	au 15..	477 50				477 50	
...	Grosses coupures....		Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq..						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		au 15..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq..						
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		au 51..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		en liq..						
	estamp. « Act. de cap. amortie ».	132 50 130...	au 15..					131 25	131 25
	(ex-coupon 14)		Pe au 31		d10		d5		
			Pe au 15		d10		d5		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	462 50 461 50	au 15..	462 50				462 50	460 ..
			Pe au 31		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes.		en liq..						
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		au 15..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'État		en liq..						
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.	626 25 630 ..	au 15..	630 ..			627 50	630 ..	631 25
			Pe au 31		d10		d5f		
	Grosses coupures....	626 25 628 75	Pe au 15		d10		d5		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq..						
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p		au 15..	145 ..				147 50	
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	232 50 235 ..	au 15..	233 75				232 50	233 75
			Pe au 31		d10		d5		
	Grosses coupures....	232 50 235	Pe au 15		d10		d5		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch de fer), act. 500 L., t.p.: 200000 act. de 1862; 100000 a. de 1881: 60000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq..						
	de 1889. (ex-coup. 42)........		au 15..	650 ..	651 25	650 ..	650 ..	655 ..	652 50
	Grosses coupures....		Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 59).....	306 25 307 50	au 15..	308 75			307 50	310 ..	310 ..
			Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	200	au 15..	200 ..			195 ..	200 ..	202 50
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq..		d10				
	tout payé (ex-coupon 63)......	307 50 306 25	au 15..	305 ..				305 ..	305 ..
			Pe au 31				d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de		en liq..						
	chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p.	342 50	au 15..					340 ..	
	(ex-coupon 22)		Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq..						
	a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000).		au 15..	728 75				730 ..	
	(ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).		Pe au 31		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207½.. à 207¾...	207 1/8. à 207 1/2 et 4%.
4%	Allemagne.	122 7/8. à 123 1/...	122 3/4. à 122 7/8 et 4%.
4%	Vienne....	212½.. à 212¾...	212¼.. à 212¾ et 4..%.
5%	Barcelone..	468½.. à 469½...	468½.. à 469½ et 4..%.
5%	Madrid....	468½.. à 469½...	468½.. à 469½ et 4..%.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4..%.
5%	St-Pétersb.	272.... à 274.....	273.... à 275.. et 4..%.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4..%.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 28.. à 25 30...	25 23½ à 25 24½—2½%.
	d° chèque	25 25.. à 25 26...	25 25.. à 25 26..—......
3%	New-York.	517½.. à 518.....	516½. à 517....—3..%.
3%	Belgique..	1/8 pte. a pair.	1/16pte à 3/16pte—3..%.
6%	Italie.....	⅝ pte à ⅞ pte..	⅞ pte à 1/8 pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 3% à 4% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 226 à 231 .. 0/00 pte.

Quadruples espagnols....................	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains.......	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines......................	4 10 à .. ..
Souverains anglais.......................	25 19 à 25 24
Banknotes................................	25 20 à 25 25
Aigles des Etats-Unis....................	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks).....................	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes....	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliém.	40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède.......................	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾% consol. Midi, 96 13/16 — 1 heure, 95 13/16
Vienne, Métall, ... — Papier, 92 70 — Monnaie, 92 65
Crédit Autrichien... 295 25 \| Chem. de Fer Autrich. 287 ..
Change sur Londres.... Demande, 117 50 — Offre, 117 85
Change sur Paris....... Demande, 46 50 — Offre, 46 575
Lots................ 139 .. \| Napoléon.............. 9 33

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 15 Juillet 1891

SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
Blanc N° 3..............	36 25 à	
Roux 88° nets............	35 25 à	
Raffinés, bonne sorte........	104 50 à	
— belle sorte.........	105 50 à	
Certificats de sortie.........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	36 25 à 36 375
— Août..........	.. .. à	36 125 à 36 25
— Septembre......		35 50 à .. ..
— 4 d'Octobre....		34 25 à 34 375
— 4 premiers.....		34 50 à 34 625
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	43 .. à	
Courant du mois...........		43 .. à 43 25
Août....................		42 .. à 42 25
4 derniers................		39 25 à 39 50
4 premiers................		39 .. à 39 25
		.. .. à ...
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	51 75 à	
Courant...................		51 75 à .. ..
Août.....................		52 50 à 52 ..
4 derniers................		54 .. à 53 75
4 premiers................		54 50 à 54 ..
		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts............	73 75	
Colza en tonnes...........	75 75	
Colza épurée en tonnes.....	83 75	
Courant...................		72 75 à .. ..
Août.....................		73 .. à 73 25
4 derniers................		74 50 à 74 75
4 premiers................		75 75 à 76 ..
		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	58 .. à 58 25	
Courant...................		58 .. à 58 25
Août.....................		58 75 à 58 50
Septembre-Octobre..........		59 25 à .. ..
4 derniers................		59 25 à 59 50
4 de Novembre.............		59 75 à .. ..
COURS DU MERCREDI 15 Juillet.		
SUIF DE PLACE *43° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	.. .. à	
SUIF DE PROVINCE *43° 1/2, enfûté, en gare Paris.*	.. .. à	

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Du 8 juillet.

Tassel (Edmond-Louis-Charles), fondeur, fab^t de bronzes, 25, rue Aumaire. — Liquid. prov., M. Ponchelet, 12, rue Chanoinesse.

Du 9 juillet.

Michel (Joseph), fab^t de chaussures, rue de Crussol, 33. — Liquid. prov., M. Rochette, 12, place Dauphine.

Du 11 juillet.

Menéteau (Pierre), m^d de vins en gros et détail et entrepreneur de serrurerie, 9, place de la Nation. — Liquid. prov., M. Lesage, 48, r. Jacob.

Prudhomme (Edouard), restaurateur, 21, rue du Fg-St-Martin. — Liquid. prov., M. Beaujeu, 14, rue Chanoinesse.

Petibon dit Petit-Bon (Camille), affineur de métaux, 31, boulevard Arago. — Liquid. prov., M. Planque, 9, rue Bertin-Poirée.

Rameau (Georges-Eugène-Camille), fabricant de caisses et cuveaux d'emballage, 111, avenue de la République, à Aubervilliers (Seine). — Liquid. prov., M. Maillard, 3, boulev^d St-André.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 8 juillet.

Vitry (Alphonse), fab^t de brosserie, 84, rue St-Martin. — Synd. prov., M. Destrez, 46, rue St-André-des-Arts.

Du 9 juillet.

Weber (Alexandre-Léon), fab^t de cuivrerie, 11, boulevard Voltaire. — Synd. prov., M. Roucher, 1 *bis*, rue Hautefeuille.

Bouchard (Anthelme-Louis), ancien passementier, 19, rue Thévenot. — Synd. prov., M. Lissoty, 33, rue St-André-des-Arts.

Du 11 juillet.

Grossetête (Auguste-Jean-Marie dit Gustave), restaurateur et limonadier, rue St-Augustin, 30. — Synd. prov., M. Destrez, 46, rue St-André-des-Arts.

Spectacles du Jeudi 16 Juillet.

Opéra. — » h. »/». — Relâche.

Théâtre-Français. — 8 h. 1/4. — *L'Article 231*, comédie en 3 actes, de M. Paul Ferrier : Got, Féraudy, Prudhon; Mmes Kalb, Hadamard.

Vaudeville. — 8 h. »/». — *Le Gendarme*, comédie en 3 actes, de M. Pierre Decourcelle : Maugé, Hirsch, Victorin; Mmes Cerny, Legrand.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — Représentation des lions en liberté dans la grande piste, au deuxième tableau de *Néron*. — *Néron* sera également donné avec le tableau des lions, en matinée et le soir, les jeudis, dimanches et fêtes.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Les annonces sont reçues
chez MM. LAGRANGE, CERF et Cie,
8, place de la Bourse.

BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE SUÈDE

OBLIGATIONS 4 %

L'intérêt semestriel, au *1er août 1891*, sur les obligations 4 %, sera payé, à partir dudit jour, à raison de :

10 fr. net d'impôt, contre remise du coupon n° **24**,

A la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, 3, rue d'Antin.

Les **325** obligations sorties au tirage du 1er juillet 1891, et dont la liste a été publiée dans le *Journal officiel* du 3 juillet 1891, seront remboursées, à partir du *1er août*, à raison de **500 fr.** net d'impôt.

SOCIÉTÉ DU CHEMIN DE FER

KURSK-CHARKOW-AZOW

En vertu du § 34 des statuts de la Société souverainement sanctionnés et comme complément des publications faites aux articles 136, 137, 138 du Message Officiel, relativement à la convocation d'une Assemblée Générale extraordinaire, l'Administration de la Société déclare que ladite Assemblée, pour laquelle MM. les actionnaires de la Société sont convoqués par la présente publication, aura lieu le 3/15 septembre de l'année courante, à deux heures de l'après-midi, dans le local de l'administration de la Société, à St-Pétersbourg, Galernaia, mais. n° 8; conformément au programme déjà publié, l'Assemblée aura à s'occuper : 1° de l'examen de la question relative au payement du dividende des actions, approuvé par le Ministère des Finances, pour l'exercice de 1890, et 2° la confirmation du compte rendu de l'exploitation du chemin de fer pour le mois de janvier 1891, qui devra être présenté à l'Administration provisoire des Chemins de fer.

Le dépôt des actions donnant droit de participation à ladite Assemblée extraordinaire (pour la réussite de laquelle il devra être présenté, en vertu du § 35 des statuts, au moins 1/5 du total des actions) — sera effectué, en Russie, à l'Administration de la Société, à St-Pétersbourg, Galernaia, mais. n° 8, et à l'étranger, chez MM. Lippmann, Rosenthal et Cie, à Amsterdam ; à la Banque Internationale de Paris, à Paris ; et chez MM. Balser et Cie, à Bruxelles, jusqu'au 28 août/19 septembre de l'année actuelle.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Administration des DOUANES

PRINCIPALITÉ DE PARIS

VENTE PUBLIQUE DE MARCHANDISES

SAISIES ET ABANDONNÉES

Le jeudi 6 août 1891, il sera procédé, à dix heures précises du matin, à la DOUANE DE PARIS, *rue de la Douane, n° 11*, et, par continuation, à l'Entrepôt, rotonde de la Villette, à la **Vente** par lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, des **Marchandises** ci-après détaillées, savoir :

POUR LA CONSOMMATION

Douane : 2,995 kil. Stores en bois peint. — 1,364 kil. Café en grains; cartons vides; couleurs à l'eau; bouteilles vides; fruits secs; vin; eau-de-vie; vernis à l'essence; parfumeries. — 1,034 kil. Boutons de nacre; chapeaux de paille; chaussures en cuir; peaux préparées; effets usagés; tissus de laine, de coton et de soie; vêtements et articles confectionnés. — 1,370 kil. Bascule automatique; lanterne électrique; calorifère en tôle; chaudière en fer; débris de vieux ouvrages en fer. — 966 kil. Ouvrages en acier; en fer; en cuivre; pièces détachées de machines en fer et fonte; pâte à métaux en boîtes; machine à coudre. — 1,330 kil. Gobeleterie; verrerie; tubes en verre; miroirs; couronne mortuaire. — 1,839 kil. Bois scié; marbre en poudre et en morceaux; bustes en plâtre. — 2,327 kil. Bimbeloterie; manches pour parapluie; vannerie; ouvrages en caoutchouc; glacière; ouvrages en bois sculpté; un piano; bijouterie fausse; un fusil de guerre; ouvrages dorés et argentés. — 1,967 kil. Livres reliés, brochés, cartonnés; journaux; étiquettes imprimées; prospectus; gravures; photographies; planches gravées sur bois; chromo-lithographies; papier de fantaisie.

Entrepôt : 24 kil. Papiers de commerce. — 400 kil. Graisses animales, autres que de poisson. — 344 kil. Cacao simplement broyé en tablettes; café en fèves; vanillon; confitures au sucre; cannelle; liqueurs; muscades en coques. — 247 kil. Machine autre qu'à vapeur non dénommée, contenant en fonte moins de 50 pour 100; appareil mesureur de la force des individus.

POUR LA RÉEXPORTATION

Douane : 93 kil. Cigares. — 95 kil. Cigarettes. — 37 kil. Tabac à fumer. — 6 kil. Tabac à priser. — 1 kil. Tabac à mâcher. — 18 kil. Tabac en feuilles. — 739 kil. Médicaments composés non dénommés; jeux de cartes (72).

Toutes ces marchandises pourront être vues à partir du 3 août 1891. — Le catalogue qui sera délivré, à la même époque, indiquera les autres conditions de la vente, et fera connaître, par lots, l'espèce et la quantité desdites marchandises.

Paris, le 10 juillet 1891.

Le receveur principal des douanes,
AUGUSTE DANY.

DU TESTAMENT olographe, en date, à Boulogne-sur-Mer, du 8 juin 1885, de mademoiselle VASSEUR (Marcelline-Joséphine), en son vivant fille de confiance, décédée en son domicile, à Boulogne-sur-Mer, le 28 mars 1888, ledit testament déposé aux minutes de Me Ponticourt, notaire à Boulogne-sur-Mer, le 9 avril 1888,

A été extrait littéralement ce qui suit :

« Je lègue à la fabrique de l'église paroissiale « de Notre-Dame et Saint-Joseph de Boulogne- « sur-Mer une somme de deux mille deux cents « francs, à charge de me faire recommander à « perpétuité au prône de la messe paroissiale « et de faire célébrer aussi à perpétuité une « messe tous les quinze jours pour le repos de « mon âme et de celles de mes père et mère et « de mes frères et sœurs.

« Le legs fait à la fabrique et les autres legs « particuliers seront délivrés francs et quittes « de tous frais et droits de mutation.

« Ecrit en entier, daté et signé de ma main, « à Boulogne-sur-Mer, le huit juin mil huit « cent quatre-vingt-cinq.

« (Signé) : Joséphine VASSEUR. »

La présente insertion est faite en exécution de l'ordonnance du 14 janvier 1831, pour mettre les héritiers connus et non connus de la testatrice en demeure d'adresser à monsieur le préfet du Pas-de-Calais, dans le délai prescrit par cette ordonnance, les réclamations qu'ils auraient à présenter au sujet de ce legs.

RENSEIGNEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

DELALAIN Frères, imprimeurs-éditeurs, 56, rue des Écoles. Paris.—Livres classiques d'enseignement primaire et secondaire. Annuaire de l'Instruction publique. Programmes et documents universitaires. Imprimés pour comptabilité des lycées, collèges, écoles normales primaires, etc.

DELAROQUE (Henri), 21, QUAI VOLTAIRE. — Libraire du ministère des affaires étrangères; grand assortiment de livres neufs et d'occasion, achats de bibliothèques, catalogue mensuel envoyé franco; se rend en province pour les ventes publiques.

E. FLAMMARION, Éditeur, rue Racine, 26.

Maisons de vente :

Galeries de l'Odéon, 1 à 18. — Rue Rotrou, 4 (Vaillant, gér^t). — B^d des Italiens, 12. — Rue Auber, 14. — Rue Marengo, 2. — B^d Saint-Martin, 3, et à Versailles, rue Satory, 9.

L'abbé **Lanusse**, aumônier de l'École Saint-Cyr **LES HÉROS DE CAMARON.** — Un volume in-18, avec préface de Boyer d'Agen *Couverture illustrée par l'auteur.* Prix. 3 fr. 50

ARÈNE (Paul) et TOURNIER (Albert). — **Des Alpes aux Pyrénées.** — Un volume in-18, illustré. Prix........ 3 fr. 50

HERMANT (Abel). — **L'Amant exotique.** — Un volume in-18, illustré. Prix.......... 3 fr. 50

AUTEURS CÉLÈBRES

à 60 centimes (*franco*)

DERNIERS OUVRAGES PARUS

PIERRE MAEL.............	*Pilleur d'Épaves.*
CATULLE MENDÈS..........	*Jupe Courte.*
NIKOLAI GOGOL...........	*Tarass Boulba.*
CH. CHINCHOLLE..........	*Le Vieux Général.*
VICTOR HUGO.............	*Le Beau Pécopin.*

GAUTHIER-VILLARS & FILS imprimeurs-éditeurs d'ouvrages de sciences pures et appliquées, quai des Grands-Augustins, 55, Paris. Envoi franco.

Le Catalogue est adressé sur demande.

DUPLAIS (aîné). — **Traité de la Fabrication des Liqueurs et de la Distillation des Alcools,** contenant les Procédés les plus nouveaux pour la Fabrication des Liqueurs françaises et étrangères, Fruits à l'eau-de-vie et au sucre, Sirops, Conserves, Eaux et Esprits parfumés, Vermouts, Vins de liqueur, suivi du **Traité de la fabrication des eaux et des boissons gazeuses** et de la description complète des opérations nécessaires pour la **Distillation des alcools,** 5e édition, par *Duplais* jeune, distillateur et liquoriste. 2 volumes in-8°, avec figures dans le texte et 15 planches; 1891 .... 16 fr.

Le succès de cet ouvrage est dû à ce que l'auteur a su donner à son œuvre une simplicité et une précision parfaites, et à ce qu'il a présenté sous une forme accessible à tous les diverses connaissances pratiques et théoriques dont la réunion constitue l'art du distillateur et du liquoriste. « Nous nous sommes efforcé, est-il dit dans la préface, de rendre notre livre indispensable aux personnes qui fabriquent ou vendent des spiritueux, et d'en faire une sorte de *Codex du Liquoriste.*

JAMIN (J.), secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, professeur de physique à l'École polytechnique, et BOUTY (E.), professeur à la Faculté des sciences. — **Cours de Physique de l'École polytechnique.** 4e édition, augmentée et entièrement refondue, par E. BOUTY. 4 forts volumes in-8° de plus de 4.000 pages, avec 1,587 figures dans le texte et 14 planches sur acier, dont 2 en couleur; 1885-1891. (Autorisé par décision ministérielle.)........................ 72 fr.

ON VEND SÉPARÉMENT :

TOME I. — *Instruments de mesure. Hydrostatique. Physique moléculaire.* 243 figures et 1 planche......................... 9 fr.
(1er fascicule, 5 fr. — 2e fascicule, 4 fr.)

TOME II. — *Chaleur.* 193 fig. et 2 pl. .. 15 fr.
(1er fascicule, 5 fr. — 2e fascicule, 5 fr. — 3e fascicule, 5 fr.)

TOME III. — *Acoustique. Optique.* 511 figures et 8 planches.............. 22 fr.
(1er fascicule, 4 fr. — 2e fascicule, 4 fr. — 3e fascicule, 14 fr.)

TOME IV (1re Partie). — *Électricité statique et Dynamique.* 316 figures et 2 planches. 13 fr.
(1er fascicule, 7 fr. — 2e fascicule, 6 fr.)

TOME IV (2e Partie). — *Magnétisme. Applications.* 324 figures et 1 planche....... 13 fr.
(3e fascicule, 8 fr. — 4e fascicule, 5 fr.)

Tous les trois ans, un Supplément destiné à exposer les progrès accomplis pendant cette période viendra compléter ce grand Traité et le maintenir au courant des derniers travaux.

LIBRAIRIES-IMPRIMERIES RÉUNIES — Anciennes librairies Quantin et Morel. — MAY et MOTTEROZ, directeurs.— Paris, 7, rue Saint-Benoît, et 2, rue Mignon.

LECÈNE, OUDIN & CIE 17, rue Bonaparte. — Littérature et classiques. — Collection de classiques primaires. — Livres pour distributions de prix. — Bibliothèque littéraire. — Collection de classiques populaires. — **La Petite Revue** à 10 centimes.

G. MASSON Libraire de l'Académie de Médecine, 120, boulevard Saint-Germain.

Ont paru dans cette dernière quinzaine :

La Nature, Revue des Sciences et de leurs applications aux arts et à l'industrie : G. TISSANDIER, rédacteur en chef.

Sommaire du 4 juillet : Les échasses. — La consommation du gaz à Paris. — Archipel des Comores. — Le cryogène de M. Cailletet. — Épreuves des ponts métalliques de chemin de fer. — La photographie sur fond noir sans fond noir.— Une troupe d'animaux sauvages. — La conquête du pôle nord.

Sommaire du 11 juillet : Les Veddas de Ceylan. — La compagnie des Pullmann-cars et Pullmann-city. — La nouvelle pile à oxyde de cuivre de M. de Lalande. — Les collectionneurs de timbres-poste. — Pyramides et arches naturelles. — Application des moteurs à puissance vive à la mise en marche des torpilles. — Le réseau de colombiers militaires en Europe. — Formation de l'amidon dans les feuilles des végétaux.

MARCHAL ET BILLARD Éditeurs, libraires de la Cour de Cassation. Ouvrages et recueils de droit et de jurisprudence. Place Dauphine, 27.

C. REINWALD & CIE 15, rue des Saints-Pères, à Paris. — Libraires-éditeurs d'ouvrages relatifs aux sciences philosophiques, naturelles, médicales et anthropologiques.

E. BERNARD ET CIE
53 *ter*, quai des Grands-Augustins.

FÉLIX ALCAN 108, boulev^d St-Germain, Paris.

BAUDRY & CIE, 15, rue des Saints-Pères, à Paris. Maison spéciale pour l'édition et la vente de tous ouvrages sur la *Science de l'ingénieur, l'Architecture* et *l'Industrie.*

Maçonnerie. Pierres et briques. — Leur emploi dans les maçonneries. — Proportions des murs. — Fondations. — Murs de cave et murs en élévation. — Des moulures et des ordres. — Décoration des murs extérieurs des édifices. — Cloisons, planchers, voûtes. — Escaliers en maçonnerie. — Éléments de décoration intérieure. — Revêtements des sols. — Roches naturelles. — Chaux et ciments. — Du plâtre. — Produits céramiques, par J. DENFER, architecte, professeur à l'École centrale. 2 vol. grand in-8°, avec 794 figures dans le texte.................................. 40 fr.

Traité d'aérostation théorique et pratique. Construction des ballons et des engins accessoires. — Appareils à gaz hydrogène. — Manœuvres à terre et en l'air. — Ascensions captives. — Appareils d'aérostation militaire. — Navigation aérienne avec aéroplanes, par HENRY DE GRAFFIGNY, 1 vol. in-12 avec 77 figures.......................... 4 fr.

Étude théorique sur la construction des satins réguliers et irréguliers, par MATTOZO SANTOL, 1 brochure, in-4°............. 1 fr.

Tables tachéométriques donnant aussi rapidement que la règle logarithmique tous les calculs nécessaires à l'emploi du tachéomètre, par LOUIS PONS, ingénieur d'études de chemins de fer. 1 vol. in-8°, cartonné. 10 fr.

BELIN FRÈRES 52, rue de Vaugirard, Paris (Exposition universelle de 1889 : Grand prix, deux médailles d'or et une médaille d'argent), livres, atlas, cartes, etc., pour l'enseignement primaire élémentaire et supérieur, l'enseignement secondaire classique, l'enseignement secondaire spécial et l'enseignement secondaire des jeunes filles.

ARMAND COLIN & CIE Éditeurs, 1, 3, 5, rue de Mézières, Paris.

Lesage romancier, d'après de nouveaux documents, par M. LÉO CLARETIE, docteur ès lettres. 1 vol. in-8°, broché............ 7 fr. 50

Biographie nouvelle de Lesage. — Le roman français à la fin du XVIIe siècle. — Lesage, devancier de Balzac. — Romans espagnols de Lesage : *Diable boiteux, Gil Blas.* — La question de Gil Blas. — Les héros de Lesage. — Les clés de Gil Blas. — La naissance du roman de mœurs.

Les Gens d'Épinal (1423-1444), par RICHARD AUVRAY. 1 vol. in-18 jésus, broché (*Bibliothèque de Romans historiques*)......... 3 fr. 50

Ce roman présente, en une action pleine d'intérêt, l'histoire des luttes soutenues, contre l'oppression féodale et la puissance impériale, par d'humbles bourgeois, qui obtinrent enfin leur incorporation volontaire à la patrie française.

CH. DELAGRAVE éditeur. PARIS Rue Soufflot, 15.

Histoire abrégée de la Musique et des Musiciens, par Mlle Laure COLLIN. 1re édition, 1 vol. in-12. Prix broché............. 3 fr. 50

Carte du réseau téléphonique français, par M. A. ORTOLI. Prix en feuille......... 2 fr. 50

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : Louis JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 191, Le numéro : 15 centimes. Vendredi 17 Juillet 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies ;
2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 17 JUILLET

PARTIE OFFICIELLE

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 16 Juillet 1891.

LOI autorisant la ville de Nantes (Loire-Inférieure) à emprunter 205,000 fr. et à s'imposer extraordinairement pour divers travaux d'utilité communale.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — La ville de Nantes (Loire-Inférieure) est autorisée à emprunter, à un taux d'intérêt n'excédant pas quatre francs vingt pour cent (4 fr. 20 p. 100), une somme de deux cent cinq mille francs (205,000 fr.), remboursable en trente ans et destinée à pourvoir tant aux frais d'achèvement du boulevard de Ceinture qu'aux travaux de couverture de la Chézine et à la réfection de l'égout de la rue de Lamoricière.

L'emprunt pourra être réalisé soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la Caisse des dépôts et consignations, de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, ou du Crédit foncier de France, aux conditions de ces établissements.

Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur.

Art. 2. — La même ville est autorisée à s'imposer extraordinairement, pendant trente ans à partir de 1892, soixante-six centièmes de centime (0 c. 66) additionnels au principal de ses quatre contributions directes, dont le produit, prévu en totalité pour une somme de 363,000 fr. environ, servira à rembourser l'emprunt en capital et intérêts.

La présente loi, délibérée et adoptée par

le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 16 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

LOI autorisant la ville de Toulouse (Haute-Garonne) à changer l'affectation de fonds d'emprunt.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — La ville de Toulouse (Haute-Garonne) est autorisée à changer l'affectation d'une somme d'un million sept cent quatre-vingt mille francs (1,780,000 fr.) sur l'emprunt de 5,500,000 fr. approuvé par la loi du 29 juillet 1890.

Cette somme servira à l'exécution de diverses entreprises énumérées dans une délibération municipale du 6 mars 1891 et ayant pour objet notamment l'établissement de halles et marchés, l'achèvement du musée, la décoration de la salle des Illustres au Capitole, la réfection de la façade de l'hôtel de ville, la mise à l'alignement de la rue Jean-Suau, le pavage de plusieurs rues et la construction d'égouts.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 16 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur,

Vu l'article 43 de la loi du 5 avril 1884 ;

Le conseil des ministres entendu ;

Considérant que, par suite des divisions profondes qui se sont produites au sein du conseil municipal de Grésy-sur-Isère (Savoie) et des démissions successives qui en ont été la conséquence, aucune des convocations faites en vue de reconstituer la municipalité n'a pu aboutir ;

Considérant que le renouvellement intégral de l'assemblée est le seul moyen de mettre fin à une situation qui ne saurait se prolonger sans nuire gravement aux intérêts de la commune,

Décrète :

Art. 1er. — Le conseil municipal de Grésy-sur-Isère (Savoie) est dissous.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 15 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des finances,

Décrète :

Art. 1er. — M. Nolleval (Jules), conseiller référendaire de 2e classe à la cour des comptes, est nommé conseiller référendaire de 1re classe, en remplacement de M. Razy, décédé.

M. Magnin (Jean-Hugues-Maurice), chef du cabinet du gouverneur de la Banque de France, est nommé conseiller référendaire de 2e classe à la cour des comptes, en remplacement de M. Nolleval, nommé conseiller référendaire de 1re classe.

Art. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 15 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre des finances,

ROUVIER.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des finances,

Décrète :

Art. 1er. — M. de Vallerot (Philibert-Louis-Constantin), conseiller référendaire de 2e classe à la cour des comptes, est nommé conseiller référendaire de 1re classe, en remplacement de M. Bouland, décédé.

M. Martin de Gibergues (Pierre-Marie-Eugène), auditeur de 1re classe à la cour des comptes, est nommé conseiller référendaire de 2e classe, en remplacement de M. de Vallerot, nommé conseiller référendaire de 1re classe.

M. Bocquet (Auguste-Georges), auditeur de 2e classe à la cour des comptes, est nommé auditeur de 1re classe en remplacement de M. Martin de Gibergues, nommé conseiller référendaire de 2e classe.

M. de Saint-Quentin (Paul-Achille-Daniel), licencié en droit, est nommé auditeur de 2e classe à la cour des comptes, en remplacement de M. Bocquet, nommé auditeur de 1re classe.

Art. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 15 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre des finances,

ROUVIER.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des finances,

Décrète :

Art. 1er. — M. Goury du Roslan (Jules-Henri-Anne-Marie), chef du secrétariat de la première présidence de la cour des comptes, est nommé conseiller référendaire de 2e classe en remplacement de M. Larnac, décédé.

Art. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 15 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre des finances,

ROUVIER.

Le Président de la République française,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, en date du 13 juillet 1891, portant que la promotion qui fait l'objet du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur ;

Sur le rapport du ministre des travaux publics,

Décrète :

Art. 1er. — M. Boreux (Léon-Claude-Frédéric-Félix), ingénieur en chef de 1re classe au corps des ponts et chaussées, est promu au grade d'officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur. Chevalier du 13 octobre 1877 ; 28 ans de services.

Art. 2. — Le ministre des travaux publics et le grand chancelier de la Légion d'honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 13 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre des travaux publics,

YVES GUYOT.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des travaux publics,

Vu le projet de règlement présenté par le préfet de Meurthe-et-Moselle pour les carrières de ce département ;

Vu l'avis du conseil général des mines ;

Vu la loi du 21 avril 1810 modifiée par la loi du 7 juillet 1880 ;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les carrières de toute nature, ouvertes ou à ouvrir dans le département de Meurthe-et-Moselle, sont soumises aux mesures d'ordre et de police ci-après déterminées :

TITRE Ier

DES DÉCLARATIONS

Art. 2. — Aucune exploitation de carrière, à ciel ouvert ou par galeries souterraines, ne peut avoir lieu si ce n'est en vertu d'une déclaration adressée par l'exploitant au maire de la commune où la carrière est située.

Art. 3. — Aucune carrière abandonnée ne peut être remise en exploitation, aucune carrière à ciel ouvert ne peut être exploitée par galeries souterraines, aucun nouvel étage ne peut être ouvert dans une carrière souterraine, s'il n'a été fait une nouvelle déclaration.

Art. 4. — En cas de changement d'exploitant, l'exploitation ne peut être conti-

nuée si ce n'est en vertu d'une déclaration adressée au maire par le nouvel exploitant.

Art. 5. — La déclaration est faite en deux exemplaires :

Elle contient l'énonciation des nom, prénoms et demeure du déclarant, et la qualité en laquelle il entend exploiter la carrière.

Elle fait connaître d'une manière précise l'emplacement de la carrière et sa situation par rapport aux habitations, bâtiments et chemins les plus voisins.

Elle indique la nature de la masse à extraire, l'épaisseur et la nature des terres ou bancs de rochers qui la recouvrent, le mode d'exploitation à ciel ouvert ou par galeries souterraines.

Art. 6. — En cas d'exploitation par galeries souterraines, il est joint à la déclaration un plan des lieux, également en deux expéditions et à l'échelle de 2 millimètres par mètre.

Sur ce plan sont indiqués les désignations cadastrales et le périmètre du terrain sous lequel l'exploitant se propose d'établir des fouilles, ainsi que de ses tenants et aboutissants ; les chemins, édifices, canaux, rigoles et constructions quelconques existant sur ledit terrain dans un rayon de 25 mètres au moins ; l'emplacement des orifices, des puits ou des galeries projetés.

Dans le cas où il existerait des travaux souterrains déjà exécutés, il en sera fait mention dans la déclaration.

Art. 7. — En cas d'exploitation par une personne étrangère à la commune où la carrière est située, ou pour le compte d'une société n'ayant pas son siège dans la commune, la déclaration contient élection de domicile dans la commune.

Art. 8. — Les déclarations sont classées dans les archives de la mairie. Il en est donné récépissé.

Un des exemplaires de la déclaration et, quand il s'agit de carrières souterraines, du plan qui y est joint, est transmis, sans délai, au préfet, par l'intermédiaire du sous-préfet de l'arrondissement.

Le préfet envoie ces pièces à l'ingénieur des mines, qui les conserve et en inscrit la mention sur un registre spécial.

TITRE II

DES RÈGLES DE L'EXPLOITATION

Section 1re. — Des carrières exploitées à ciel ouvert.

Art. 9. — Les bords des fouilles ou excavations sont établis et tenus à une distance horizontale de 10 mètres au moins des bâtiments ou constructions quelconques, publics et privés, des routes ou chemins, cours d'eau, canaux, fossés, rigoles, conduites d'eau, mares et abreuvoirs servant à l'usage public.

L'exploitation de la masse est arrêtée, à compter des bords de la fouille, à une distance horizontale réglée à 1 mètre par chaque mètre d'épaisseur des terres de recouvrement, s'il s'agit d'une masse solide, ou à 1 mètre par chaque mètre de profondeur totale de la fouille, si cette masse, par sa cohésion, est analogue à ces terres de recouvrement.

Toutefois, cette distance peut être augmentée ou diminuée par le préfet, sur le rapport de l'ingénieur des mines, en raison de la nature plus ou moins consistante des terres de recouvrement et de la masse exploitée elle-même.

Le tout sans préjudice des mesures spéciales prescrites ou à prescrire par la législation des chemins de fer.

Art. 10. — L'abord de toute carrière située dans un terrain non clos doit être garanti, sur les points dangereux, par un fossé creusé au pourtour et dont les déblais sont rejetés du côté des travaux, pour y former une berge, ou par tout autre moyen de clôture offrant des conditions suffisantes de sûreté et de solidité.

Les dispositions qui précèdent sont applicables aux carrières abandonnées.

Les travaux de clôture sont, dans ce cas, à la charge du propriétaire du fonds dans lequel la carrière est située, sauf recours contre qui de droit.

Le tout sans préjudice du droit qui appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires à la sûreté publique.

Art. 11. — Les procédés d'abatage de la masse exploitée ou des terres de recouvrement qui seraient reconnus dangereux pour les ouvriers peuvent être interdits par des arrêtés du préfet, rendus sur l'avis de l'ingénieur des mines.

Dans le tirage à la poudre et en tout ce qui concerne la conduite des travaux, l'exploitant se conformera à toutes les mesures de précaution et de sûreté qui lui seront prescrites par l'autorité.

Section 2. — Des carrières souterraines.

Art. 12. — Aucune excavation souterraine ne peut être ouverte ou poursuivie que jusqu'à une distance horizontale de 10 mètres des bâtiments et constructions quelconques, publics ou privés, des routes ou chemins, cours d'eau, canaux, fossés, rigoles, conduites d'eau, mares et abreuvoirs servant à l'usage public.

Cette distance est augmentée de 1 mètre par chaque mètre de hauteur de l'excavation.

Art. 13. — Les dispositions de l'article 10 sont applicables aux orifices des puits verticaux ou inclinés donnant accès dans des carrières souterraines, à moins que l'abord n'en soit suffisamment défendu par l'agglomération des déblais et l'élévation de leur plate-forme.

Art. 14. — Pour tout ce qui concerne la sûreté des ouvriers et du public, notamment pour les moyens de consolidation des puits, galeries et autres excavations, la disposition et les dimensions des piliers de masse, les précautions à prendre pour prévenir les accidents dans le tirage à la poudre, les exploitants se conformeront aux mesures qui leur seront prescrites par le préfet, sur le rapport de l'ingénieur des mines.

Art. 15. — Tout exploitant qui veut abandonner une carrière souterraine est tenu d'en faire la déclaration au préfet, par l'intermédiaire du maire de la commune où la carrière est située. Le préfet fait reconnaître les lieux par l'ingénieur des mines et prescrit, sur son rapport, les mesures qu'il juge nécessaires dans l'intérêt de la sûreté publique.

Art. 16. — Lorsque le préfet, sur le rapport de l'ingénieur des mines, constatera la nécessité de faire dresser ou compléter le plan des travaux d'une carrière souterraine, il pourra requérir l'exploitant de faire lever ou compléter le plan.

Si l'exploitant refuse ou néglige d'obtempérer à cette réquisition dans le délai qui lui aura été fixé, le plan est levé d'office, à ses frais, à la diligence de l'administration.

Section 3. — Dispositions communes aux carrières à ciel ouvert et aux carrières souterraines.

Art. 17. — La prescription des articles 9, paragraphe 1er, et 12, paragraphe 1er, ne s'applique point aux murs de clôture autres que ceux qui enceignent des cimetières ou des cours attenant à des habitations.

Le préfet peut, sur la demande de l'exploitant, réduire la distance de 10 mètres, fixée par lesdits paragraphes, sauf en ce qui concerne les propriétés privées. Il statue sur le rapport de l'ingénieur des mines, après avoir pris l'avis des ingénieurs des ponts et chaussées, s'il s'agit du domaine national ou départemental ; celui du maire, s'il s'agit du domaine communal.

En ce qui concerne les propriétés privées, la distance fixée par les mêmes paragraphes peut être réduite par le fait seul du consentement du propriétaire intéressé.

Art. 18. — L'exploitant se conformera, en tout ce qui concerne le travail des enfants, filles ou femmes employés dans les carrières, aux dispositions des lois et règlements intervenus ou à intervenir.

TITRE III

DE LA SURVEILLANCE

Art. 19. — L'exploitation des carrières à ciel ouvert est surveillée, sous l'autorité du préfet, par les maires et autres officiers de police municipale, avec le concours des ingénieurs des mines et des agents sous leurs ordres.

Art. 20. — L'exploitation des carrières souterraines est surveillée, sous l'autorité du préfet, par les ingénieurs des mines et les agents sous leurs ordres, sans préjudice de l'action des maires et autres officiers de police municipale.

Art. 21. — Les ingénieurs des mines et les agents sous leurs ordres visitent dans leurs tournées les carrières souterraines.

Ils visiteront aussi, lorsqu'ils le jugeront nécessaire ou lorsqu'ils en seront requis par le préfet, les carrières à ciel ouvert.

Les ingénieurs des mines et les agents sous leurs ordres dressent des procès-verbaux de ces visites. Ils laissent, s'il y a lieu, aux exploitants des instructions écrites pour la conduite des travaux au point de vue de la sécurité ou de la salubrité. Ils en adressent une copie au préfet.

Ils signalent au préfet les vices d'exploitation de nature à occasionner un danger ou les abus qu'ils auraient observés dans ces visites, et provoquent les mesures dont ils auront reconnu l'utilité.

Art. 22. — Dans le cas où, par une cause quelconque, la sûreté des ouvriers, celle du sol ou des habitations se trouve compromise, l'exploitant doit en donner immédiatement avis à l'ingénieur des mines ou au contrôleur des mines, ainsi qu'au maire

de la commune, s'il s'agit d'une carrière souterraine.

Dans le même cas, les exploitants de carrières à ciel ouvert préviendront le maire de la commune.

De quelque façon que le danger soit parvenu à sa connaissance, le maire en informe le préfet et l'ingénieur des mines ou le contrôleur des mines.

Art. 23. — L'ingénieur des mines, aussitôt qu'il en est prévenu, ou, à son défaut, le contrôleur des mines, se rend sur les lieux, dresse procès-verbal de leur état et envoie ce procès-verbal au préfet, en y joignant l'indication des mesures qu'il juge convenables pour faire cesser le danger.

Le maire peut aussi adresser au préfet ses observations et propositions.

Le préfet ne statue qu'après avoir entendu l'exploitant, sauf le cas de péril imminent.

Art. 24. — Si l'exploitant, sur la notification qui lui est faite de l'arrêté du préfet, ne se conforme pas aux mesures prescrites dans le délai qui aura été fixé, il y est pourvu d'office et à ses frais par les soins de l'administration.

Art. 25. — En cas de péril imminent reconnu par l'ingénieur, celui-ci fait, sous sa responsabilité, les réquisitions nécessaires aux autorités locales, pour qu'il y soit pourvu sur-le-champ, ainsi qu'il est pratiqué en matière de voirie, lors du péril imminent de la chute d'un édifice.

Le maire peut, d'ailleurs, toujours prendre, en l'absence de l'ingénieur, toutes les mesures que lui paraît commander l'intérêt de la sûreté publique.

Art. 26. — En cas d'accident qui aurait été suivi de mort ou de blessures, l'exploitant est tenu d'en donner immédiatement avis à l'ingénieur des mines ou au contrôleur des mines, ainsi qu'au maire de la commune, s'il s'agit d'une carrière souterraine.

Dans le même cas, les exploitants de carrières à ciel ouvert devront en donner immédiatement avis au maire de la commune.

De quelque façon que l'accident soit parvenu à sa connaissance, le maire en informe sans délai le préfet et l'ingénieur des mines ou le contrôleur des mines.

Il se transporte immédiatement sur le lieu de l'événement et dresse un procès-verbal, qu'il transmet au procureur de la République et dont il envoie copie au préfet.

L'ingénieur des mines ou, à son défaut, le contrôleur des mines, se rend, dans le plus bref délai, sur les lieux; il visite la carrière, recherche les circonstances et les causes de l'accident, dresse du tout un procès-verbal, qu'il transmet au procureur de la République et dont il envoie copie au préfet.

Il est interdit aux exploitants de dénaturer les lieux avant la clôture du procès-verbal de l'ingénieur des mines.

L'ingénieur des mines se conforme, pour les autres mesures à prendre, aux dispositions du décret du 3 janvier 1813.

Art. 27. — Les dispositions des articles 23, 24 et 25 sont applicables, à toute époque, aux carrières abandonnées dont l'existence compromettrait la sûreté publique.

Les travaux prescrits sont, dans ce cas, à la charge du propriétaire du fonds dans lequel la carrière est située, sauf son recours contre qui de droit.

Art. 28. — Lorsque des travaux ont été exécutés ou des plans levés d'office, le montant des frais est réglé par le préfet, et le recouvrement en est opéré contre qui de droit par le percepteur des contributions directes.

TITRE IV

DE LA CONSTATATION, DE LA POURSUITE ET DE LA RÉPRESSION DES CONTRAVENTIONS

Art. 29. — Les contraventions aux dispositions du présent règlement ou aux arrêtés préfectoraux rendus en exécution de ce règlement, autres que celles prévues à l'article 32, sont constatées par les maires et adjoints, par les commissaires de police, gardes champêtres et autres officiers de police judiciaire, et concurremment par les ingénieurs des mines et les agents sous leurs ordres ayant qualité pour verbaliser.

Art. 30. — Les procès-verbaux sont visés pour timbre et enregistrés en débet. Ils sont affirmés dans les formes et délais prescrits par la loi pour ceux de ces procès-verbaux qui ont besoin de l'affirmation.

Art. 31. — Lesdits procès-verbaux sont transmis en originaux aux procureurs de la République, et les contrevenants poursuivis d'office devant la juridiction compétente, sans préjudice des dommages-intérêts des parties.

Copies des procès-verbaux sont envoyées au préfet du département, par l'intermédiaire de l'ingénieur en chef.

Art. 32. — Les contraventions qui auraient pour effet de porter atteinte à la conservation des routes nationales ou départementales, des chemins de fer, canaux, rivières, ponts ou autres ouvrages dépendant du domaine public, sont constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois sur la police de la grande voirie.

TITRE V

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 33. — Le décret du 4 septembre 1879 et toutes les dispositions contraires à celles contenues dans le présent règlement sont et demeurent abrogés.

Art. 34. — Le présent décret sera inséré au *Journal officiel*, au *Bulletin des lois* et au Recueil des actes administratifs du département. Il sera publié et affiché dans toutes les communes du département.

Art. 35. — Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 24 juin 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre des travaux publics,

YVES GUYOT.

Par décret en date du 16 juillet 1891, rendu sur la proposition du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, ont été promus dans le corps du commissariat colonial pour prendre rang à compter du même jour :

Au grade de commissaire.

Les commissaires adjoints :

M. Le Fol (Aristide).
M. Mathis (Paul-Louis).
(Hors cadres.) M. Coussy (Honoré).

Au grade de commissaire adjoint.

Les sous-commissaires :

1er tour (ancienneté). M. Aphalo (Théodore).
2e tour (choix). M. Pinder (Jean-André-Emile).

Au grade de sous-commissaire.

Les aides-commissaires :

1er tour (ancienneté). M. Duguey (Charles-Louis-Etienne).
2e tour (ancienneté). M. Lucas (Louis-Eugène).

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 16 juillet 1891, sont admis à subir les épreuves orales du concours d'admission à l'école normale supérieure, les candidats de la section des lettres dont les noms suivent :

ACADÉMIE DE PARIS

MM. Aaron (Lucien).
Bargy (Henri).
Berthet (Georges).
de Bilhère Saint-Martin (David-Edouard).
Bisson (Maurice-Victor-Henri).
Bornecque (Henri-Emile-Hubert).
Bredin (Charles-Jean-Baptiste-Marcel).
Cirot (Georges-Eugène-Alfred).
Clerc (Jean-François-Joseph).
Conrad (Henri-Adolphe).
Civry (Paul-André).
Dario (Paul-Marius).
Dresch (Emile-Félix-Joseph).
Drouin (Joseph-François-Marcel).
Dubois (Louis-Eugène).
Dufourcq (Albert-Eleuthère).
Estève (Paul-François-Edmond).
Fédel (Albert-Denis).
Féyel (Paul-Jules-Marie).
Fossey (Adolphe-Ernest-Charles).
George (Antoine-Jean-Joseph).
Gosselin (Henri-Jacques-Louis).
Hermann (Joseph-Auguste).
Herriot (Marie-Edouard).
Jubin (Georges-Jules-Marie).
Lange (Maurice).
Morel (Maurice-Eugène).
Palant (Jules).
Poinso (Jules-François-Alexandre).
Privat-Deschanel (Paul).
Rageot (Gaston).
Régan (Jean-André).
Rousselle (Pierre-Alexis).
Rudler (Marie-Joseph-Aloyse-Gustave).
Segond (Joseph-Louis-Paul).
Sénescail (Jean-Auguste-Fernand).
Simon (Marie-Charles).
Sourdille (Camille-Victor-Marie).
Téry (Gustave).
Thiry (Jean-Marie-René).
Van Tieghem (Paul-Désiré).
Wahl (René).

ACADÉMIE DE LYON

MM. Fournier (François-Paul).
Latreille (Jacques-Romain-Camille).

ACADÉMIE DE MONTPELLIER

M. Coulet (Georges-Camille-Jules).

ACADÉMIE DE POITIERS

M. Despois (André-Eugène-Jean).

ACADÉMIE DE TOULOUSE

MM. Strowski (Stéfane-Martin).
Suran (Gilles-Marie-Théodore).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Génie. — Par décis. minist. du 15 juillet 1891, M. Dalstein, lieut.-col. chef du génie à Toul, a été désigné pour être attaché à la personne de M. le Président de la République.

RÉSERVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Génie.—Par décret en date du 13 juillet courant, les ingénieurs ordinaires de 2e classe des ponts et chaussées dont les noms suivent ont été promus au grade de capitaine de réserve dans le corps du génie, savoir :

MM. Combernoux (Pierre-Louis-Aimé).
Le Rond (Louis-Jules-Jean-Baptiste).
Cosmi (Paul-Jérôme).
Dreyfus (Sylvain-Ernest).
Jourde (Jacques-François-Raoul).
Imbeaux (Charles-Edouard-Augustin-Marie-Joseph-Eloi).
Corbeaux (Lucien-François-Victor).
Deslandres (Henri-Jules-Louis).
Lemoine (Armand).
Bienvaux (Paul-Edouard).
Antin (Pierre-Gabriel).
Guillot (Henri-Alexandre).
Delâge (Gustave-Pierre).
Dumur (Alfred-Prosper-Gérard).
Sigault (Henri-Emile).
Michel (Charles-François-Gaston).
Breuillé (Paul-Jean-Baptiste).
Equer (François-Victor-Maurice).
Lefebvre (Alexandre-Félix).
Rebuffel (Charles-Honoré).
Meunier (Adrien-Paul-Gustave-Delince).
Massenet (Paul-Alexis).
Vieille (Charles-Marie-François).
Jullien (Charles).

Médailles d'honneur. — Par décision présidentielle du 13 juillet 1891, rendue sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, des médailles d'honneur en vermeil ont été décernées aux employés et ouvriers dont les noms suivent :

Wéber (Gabriel), portier-concierge de l'école d'artillerie d'Orléans. Serviteur consciencieux, dévoué et très méritant, le sieur Wéber compte 32 ans de services.

Cauvin (Henry-Victor), menuisier attaché à la chefferie du génie de Caen. Employé à la chefferie du génie de Caen depuis 43 ans, le sieur Cauvin s'est constamment montré ouvrier habile, travailleur et honnête; il est âgé de soixante-six ans.

Mondémé (Séverin), casernier de 2e classe au fort d'Aubervilliers. Bon serviteur, actif et dévoué, ce casernier compte 39 ans de services et est âgé de soixante-deux ans.

Giudicelli (Toussaint), casernier de 1re classe à Rennes. Durant ses 35 années de services, le sieur Giudicelli a toujours fait preuve de zèle, d'activité et d'honnêteté.

Grenon (Auguste), casernier de 2e classe à Ancenis. Excellent serviteur, très méritant sous tous les rapports, ce casernier compte 32 ans de services.

Aubertin (Nicolas-Théophile), écrivain comptable à la chefferie du génie de Langres. Employé zélé, laborieux, d'une discrétion et d'une sûreté complètes, cet écrivain rend depuis 30 ans les meilleurs services.

Tourres (Michel-Claude), sous-chef ouvrier au magasin général de l'habillement et du campement à Marseille. D'une grande probité, très assidu au travail et bon ouvrier, le sieur Tourres compte 44 ans de services.

Miguet (Louis-Joseph), concierge au magasin central des hôpitaux militaires. Le sieur Miguet s'est constamment montré serviteur dévoué, consciencieux et de bonne conduite. Il compte 37 ans de services.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décret du Président de la République en date du 15 juillet 1891, rendu sur la proposition du sénateur, ministre de la marine, a été nommé dans la réserve de l'armée de mer :

Au grade de commissaire.

M. le commissaire de la marine en retraite Escande (Dieudonné-Jules-Emile-Anatole).

Le ministre de la marine vient d'être informé qu'il a été trouvé à huit milles en mer, à la hauteur de l'île Vierge, plusieurs madriers en sapin du Nord, de diverses longueurs, variant depuis 2m,75 jusqu'à 6m,45 sur 23 centimètres de largeur et 8 centimètres d'épaisseur. 23 de ces madriers ont été ramenés au port de l'Aberwrac'h; ils portent, à chacune de leurs extrémités, en lettres romaines peintes en rouge, la marque suivante « OBBOLA ».

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 16 Juillet 1891.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 15 juillet.

L'impératrice d'Allemagne est partie ce matin, avec ses fils, de Felixtone, par train spécial, pour rendre visite à la reine à Windsor.

Elle est arrivée à midi et elle a déjeuné avec la reine.

Elle retournera cette après-midi, à quatre heures, à Felixtone. *(Agence Havas.)*

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 15 juillet.

La Chambre des députés a terminé la discussion du budget. La loi de finances est adoptée en 2e lecture. Au cours de l'examen du chapitre de la dette nationale, le ministre des finances, répondant à M. Mengers, a déclaré qu'il n'avait jamais perdu de vue le projet de conversion de la rente 5 p. 100 en 4 1/2 p. 100. Il se promet de continuer à consacrer toute son attention à cette question. Toutefois, il ne saurait actuellement indiquer quand il lui sera possible de la faire entrer dans une phase pratique.

Le projet de loi relatif à l'exemption au profit du gouvernement russe des droits fiscaux sur l'achat du palais de l'ambassade de Russie est adopté sans débats. *(Agence Havas.)*

Vienne, 15 juillet.

Répondant, à la Chambre des députés, à une interpellation concernant un syndicat de raffineurs de sucre d'Autriche et de Hongrie, le ministre des finances déclare qu'il étudiera avec le plus grand soin la question relative à l'établissement de prescriptions légales touchant l'admissibilité des syndicats de ce genre, et soumettra à ce sujet au Parlement des propositions d'un caractère déterminé. *(Agence Havas.)*

ESPAGNE

Madrid, 15 juillet.

Le décret royal prorogeant le Parlement espagnol a été lu aujourd'hui à la Chambre et au Sénat. *(Agence Havas.)*

ITALIE

Gênes, 15 juillet.

Le roi de Grèce est arrivé à huit heures du soir, à bord du *Sphacteria*. Il continuera demain son voyage par la voie de terre. *(Agence Havas.)*

SUÈDE ET NORVÈGE

Stockholm, 15 juillet.

La fête donnée par la marine suédoise aux officiers de l'escadre française a eu lieu aujourd'hui au château royal de Gripsholm, sur les bords du lac Mœlar, à environ 70 kilomètres de Stockholm.

Après la visite du château où se trouve une célèbre galerie de portraits, un grand dîner a été donné.

Au dessert, l'amiral Virgin a porté un toast au Président de la République française.

Le ministre de France M. Millet a répondu par un toast au roi Oscar.

L'amiral Virgin a bu ensuite à la marine française, l'amiral Gervais à la flotte suédoise, le capitaine Dryssen à la femme française, M. Millet à la femme suédoise.

La plus grande cordialité mêlée à une franche gaieté n'a cessé de régner.

Pendant le voyage de retour, les bords du lac étaient brillamment illuminés; de nombreux feux d'artifice étaient tirés sur les rives. D'un bout à l'autre le steamer portant les invités a été entouré de bateaux montés par un public enthousiaste.

A l'arrivée à Stockholm une foule énorme a acclamé les voyageurs en chantant la *Marseillaise* et l'air national suédois.

Demain jeudi, l'amiral Gervais donnera une grande fête à bord du *Marengo*. *(Agence Havas.)*

TURQUIE

Constantinople, 15 juillet.

Les recettes du mois de juin s'élèvent à 323,263 livres turques, ce qui fait une augmentation de 23,243 livres turques. *(Agence Havas.)*

VENEZUELA

La Chambre des députés du Venezuela vient de voter à une grande majorité un projet de loi établissant l'instruction laïque, gratuite et obligatoire. *(Agence Havas.)*

AUSTRALIE

Sydney, 15 juillet.

Le Parlement de la Nouvelle-Galles du Sud vient de s'ouvrir.

Le président a prononcé un discours dans lequel il a annoncé le dépôt de plusieurs projets de loi, parmi lesquels il en est un qui est relatif à l'établissement du suffrage universel.

Un autre projet tend à établir le droit de vote aux femmes.

Enfin, on proposera l'abolition des droits d'entrée sur les matières premières nécessaires aux industries de la colonie. *(Agence Havas.)*

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

L'Imprimerie nationale vient de mettre sous presse le volume des documents statistiques publiés par l'administration des douanes sur le commerce de la France pendant les six premiers mois de l'année 1891.

Les importations se sont élevées, du 1er janvier au 30 juin 1891, à 2,399,453,000 fr., et les exportations à 1,735,594,000 fr.

Ces chiffres se décomposent comme suit :

IMPORTATIONS	1891	1890
Objets d'alimentation	677.740.000	682.899.000
Matières nécessaires à l'industrie	1.346.748.000	1.204.034.000
Objets fabriqués	311.260.000	302.371.000
Autres marchandises	63.705.000	61.072.000
Total	2.399.453.000	2.250.376.000

EXPORTATIONS	1891	1890
Objets d'alimentation	357.767.000	404.415.000
Matières nécessaires à l'industrie	367.949.000	380.226.000
Objets fabriqués	894.092.000	947.163.000
Autres marchandises	115.786.000	100.583.000
Total	1.735.594.000	1.832.387.000

Paris, le 16 juillet 1891.

SÉNAT

Session ordinaire de 1891.

Bulletin de la séance du jeudi 16 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M Hugot, l'un des secrétaires, est adopté après des observations présentées par M. le marquis de l'Angle-Beaumanoir, par M. Hugot et par M. Frédéric Petit.

M. Boulanger, rapporteur général de la commission des finances, dépose le rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant les contributions directes et taxes y assimilées pour l'exercice 1892.

M. Cochery dépose, au nom de la commission des finances, le rapport sur un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture au ministre du commerce, de l'industrie et des colonies (2e section — Postes et télégraphes) d'un crédit extraordinaire de 723,000 fr., sur l'exercice 1891, pour faire face aux dépenses d'établissement de communications télégraphiques internationales.

La lecture de ce rapport est demandée et ordonnée.

M. Cochery donne lecture de son rapport et demande l'urgence, qui est déclarée.

M. Cochery dépose, au nom de la commission des finances, un autre rapport sur un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à la création d'un office du travail.

La lecture de ce rapport est demandée et ordonnée.

M. Cochery lit son rapport et demande l'urgence, qui est déclarée.

M. Constans, ministre de l'intérieur, dépose un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant répartition du fonds de subvention (exercice 1892).

M. le ministre de l'intérieur dépose un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant l'assainissement de la ville de Marseille.

M. le ministre dépose plusieurs projets de lois d'intérêt local, adoptés par la Chambre des députés, concernant les départements de l'Aube, de la Marne, de l'Ain, du Cantal, du Loiret, des Pyrénées-Orientales, de la Haute-Loire, et les villes de Bourges, de Tours, de Lodève, de Cholet, de Clermont-Ferrand et de Chartres.

M. le général Billot dépose le rapport fait au nom de la commission de l'armée sur un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet la modification des lois du 13 mars 1875 et du 21 juin 1890.

La lecture est demandée et ordonnée.

M. le général Billot donne lecture de son rapport et demande l'urgence, qui est déclarée.

M. le général Billot dépose, au nom de la commission de l'armée, un rapport sur un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant création d'un régiment d'infanterie subdivisionnaire.

La lecture de ce rapport est demandée et ordonnée.

M. le général Billot donne lecture de son rapport et demande l'urgence, qui est déclarée.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet l'ouverture au ministre du commerce, de l'industrie et des colonies (2e section), sur l'exercice 1891, d'un crédit extraordinaire de 5,500,000 fr. pour faire face aux dépenses de la pose d'un câble entre Marseille et Tunis et d'un câble entre Marseille et Oran.

Le Sénat, après avoir entendu M. Edouard Magnier, adopte ce projet de loi, au scrutin public, à l'unanimité des 214 votants.

M. Thézard dépose le rapport sommaire fait au nom de la 5e commission d'initiative parlementaire sur la proposition de loi de MM. Bozérian et Cordelet, ayant pour objet de compléter l'article 840 du code civil relatif aux partages.

M. Le Monnier dépose des rapports sur deux projets de lois, adoptés par la Chambre des députés: l'un, tendant à autoriser la ville de Tours à changer l'affectation d'un fonds d'emprunt; l'autre, ayant pour objet d'autoriser la ville de Chartres à emprunter 298,000 fr. et à s'imposer extraordinairement.

M. Velten dépose le rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant l'assainissement de la ville de Marseille.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à ouvrir au ministre de la marine, sur l'exercice 1891, un crédit de 20,000 fr. pour venir en aide aux familles des marins qui ont péri dans le naufrage de la goélette *la Bretagne*.

Le Sénat, après avoir entendu M. l'amiral Peyron et M. Dautresme, rapporteur, décide, conformément aux conclusions du rapport de la commission, qu'il ne passe pas à la discussion des articles du projet de loi.

L'ordre du jour appelle la suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels.

M. Le Guen développe un amendement sur le paragraphe 5 de l'article 4.

M. Tolain, rapporteur, est entendu.

L'amendement de M. Le Guen est renvoyé à la commission.

Le vote du paragraphe 5 est réservé.

M. Buffet développe un amendement sous forme de paragraphe additionnel, qui est combattu par le rapporteur.

L'amendement de M. Buffet n'est pas adopté.

Le paragraphe 6 est adopté.

Le vote sur l'ensemble de l'article 4 est réservé par suite du renvoi du paragraphe 5 à la commission.

Sur l'article 5, M. Chesnelong développe un amendement.

M. Rouvier, ministre des finances, dépose un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture au ministre des finances, sur l'exercice 1891, de crédits d'inscription et de payement pour le service des pensions civiles (Loi du 9 juin 1853).

M. le ministre des finances dépose, au nom de son collègue M. le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, un projet de loi concernant la création de compagnies de colonisation.

M. le ministre dépose plusieurs projets de lois, adoptés par la Chambre des députés, ayant pour objet des surtaxes aux octrois d'Audierne, de Guilvinec et de Lampaul-Ploudalmézeau, dans le département du Finistère, et de Lillebonne (Seine-Inférieure).

Le Sénat reprend la discussion du projet de loi sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels.

M. Tolain, rapporteur, combat l'amendement de M. Chesnelong.

M. Jules Simon est entendu.

M. Tolain répond.

L'amendement de M. Chesnelong est repoussé, au scrutin public, par 188 voix contre 82, sur 270 votants.

M. Le Monnier dépose des rapports sur deux projets de lois, adoptés par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de l'Ardèche à contracter un emprunt de 108,200 fr. à la caisse des chemins vicinaux, et la ville de Clermont-Ferrand à emprunter 640,000 fr.

Le Sénat reprend la discussion sur le projet de loi concernant le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels.

Les articles 5, 6, 7, 8, 9 et 10 sont adoptés sans discussion.

M. Blavier et M. Tolain, rapporteur, sont entendus sur l'article 11.

L'article 11 (texte de la commission) est mis aux voix et adopté.

Les articles 12, 13, 14, 15, 16 et 17 sont adoptés.

Sur l'article 18, M. Fresneau développe un amendement.

M. Tolain, rapporteur, combat cet amendement, qui est mis aux voix et repoussé.

Les articles 18, 19, 20, 21 et 22 sont adoptés.

M. Fresneau développe un amendement sous forme de paragraphe additionnel à l'article 22.

Ce paragraphe additionnel est combattu par M. le rapporteur et n'est pas adopté par le Sénat.

Les articles 22, 23, 24, 25, 26 et 27 sont adoptés.

Sur l'article 28, M. Blavier développe un amendement.

M. Tolain est entendu.

M. Blavier retire provisoirement son amendement, se réservant de le reproduire lors de la 2e délibération.

L'article 28 est adopté.

L'article 29 (texte de la Chambre des députés) n'est pas adopté.

L'article 30, qui devient l'article 29 nouveau (texte de la commission), est adopté.

L'article 31, qui devient l'article 30 (texte de la commission), est adopté.

Sur l'article 31 du texte de la commission (ancien article 32 du texte de la Chambre des députés), M. Jules Ferry présente et développe un amendement.

Le Sénat, après avoir entendu M. Tolain, prononce le renvoi de cet amendement à la commission.

Le vote de l'article 31 et dernier (texte de la commission) est réservé.

La suite de cette discussion est renvoyée à la prochaine séance, qui est fixée à demain vendredi, deux heures.

La séance est levée à six heures dix minutes.

Ordre du jour du vendredi 17 juillet.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant création d'un régiment d'infanterie subdivisionnaire. (Nos 153 et 166, sess. 1891. — M. le général Billot, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, portant modification aux lois du 13 mars 1875 et du 21 juin 1890. (Nos 154 et 167, sess. 1891. — M. le général Billot, rapporteur.) — (Urgence déclarée.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet l'ouverture au ministre du commerce, de l'industrie et des colonies (2e section. — Postes et télégraphes), sur l'exercice 1891, d'un crédit extraordinaire de 723,000 fr. pour faire face aux dépenses d'établissement de communications télégraphiques

internationales. (N°s 159 et 168, sess. 1891. M. Adolphe Cochery, rapporteur.) — (Urgence déclarée.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant : 1° l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1890; 2° l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1891; 3° l'ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et périmés; 4° l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1891, au titre du budget annexe des téléphones; 5° l'ouverture et l'annulation de crédits sur les exercices 1890 et 1891, au titre des services spéciaux du Trésor. (N°s 102 et 160, sess. 1891. — M. Ernest Boulanger, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général de l'exercice 1892 (Contributions directes et taxes y assimilées). (N°s 161 et 162, sess. 1891. — M. Ernest Boulanger, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de Seine-et-Oise à s'imposer extraordinairement. (N°s 250, fasc. 109 et 263, fasc. 115, sess. 1891. — M. Le Monnier, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Châlons-sur-Marne (Marne) à emprunter une somme de 650,000 fr. (N°s 255, fasc. 110, et 264, fasc. 115, sess. 1891. — M. Le Monnier, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de la Meuse à créer des ressources extraordinaires. (N°s 252, fasc. 109, et 265, fasc. 115, sess. 1891.—M. Le Monnier, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département des Landes à contracter un emprunt de 40,000 fr. (N°s 251, fasc. 109, et 266, fasc. 115, sess. 1891. — M. Le Monnier, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant établissement de surtaxes sur le vin et le cidre à l'octroi d'Hirson (Aisne). (N°s 262, fasc. 114, et 267, fasc. 116, sess. 1891. — M. Le Monnier, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Beaune (Côte-d'Or) à emprunter une somme de 100,000 fr. (N°s 254, fasc. 110, et 268, fasc. 116, sess. 1891. — M. Le Monnier, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Grenoble (Isère) à emprunter 98,881 fr. (N°s 238, fasc. 105, et 269, fasc. 116, sess. 1891. — M. Le Monnier, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département du Tarn à s'imposer extraordinairement. (N°s 253, fasc. 110, et 270, fasc. 117, sess. 1891. — M. Le Monnier, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de Vaucluse à convertir une partie de sa dette. (N°s 258, fasc. 112, et 271, fasc. 116. sess. 1891. — M. Le Monnier, rapporteur.)

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels. (N°s 19 et 138, sess. 1891. — M. Tolain, rapporteur.)

1re délibération sur la proposition de loi relative aux modifications à introduire dans l'organisation coloniale. (N° 146, sess. ord. 1890. — M. Isaac, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du vendredi 17 juillet 1891 comprendront :

Galeries. — Depuis M. Haulon, jusques et y compris M. Lades-Gout.

Tribunes. — Depuis M. Jules Simon, jusques et y compris M. Barbedette.

Convocations du vendredi 17 juillet.

Commission générale des douanes, à une heure.

Commission de l'armée, à une heure. — Local du 1er bureau.

Commission relative au travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels, à une heure. — Local du 5e bureau.

4e commission d'initiative parlementaire (d'avril 1891) à une heure et demie. — Local du 2e bureau.

2e commission des pétitions (de février 1891); à une heure. — Local du 3e bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

5e législature. — Session ordinaire de 1891.

Bulletin des séances du jeudi 16 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. CH. FLOQUET

Séance du matin.

La séance est ouverte à neuf heures.

Le procès-verbal de la séance du 15 juillet est lu par M. Rabier, l'un des secrétaires, et, après une observation de M. Graux, est adopté.

La Chambre adopte, sans discussion :

Le projet de loi tendant à autoriser le département de l'Eure à emprunter une somme de 15,000 fr.

Le projet de loi teudant à autoriser le département du Cantal à contracter un emprunt à la caisse des chemins vicinaux.

Le projet de loi portant prorogation de surtaxes établies sur le vin et sur l'alcool à l'octroi de Paimbœuf (Loire-Inférieure).

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes.

Les nos de 590 à 599 et le paragraphe 1er du n° 600 sont adoptés.

MM. Millerand et Mir, rapporteur, ayant été entendus, le paragraphe 2 est renvoyé à la commission.

Les nos de 601 à 603 *quater* sont adoptés.

La Chambre passe au n° 620.

Les nos de 620 à 628 sont adoptés.

La Chambre revient au n° 606.

Les nos de 606 à 611 sont adoptés.

MM. Lasserre, Papelier, Henry Boucher (Vosges), rapporteur, et Dislère, commissaire du Gouvernement, ayant été entendus, les chiffres de la commission, sur le n° 612, sont repoussés, au scrutin, par 239 voix contre 238 sur 477 votants.

Les chiffres du Gouvernement sont adoptés.

La Chambre revient au numéro 390, qui est adopté ainsi que les numéros 391 et 392.

Elle passe au n° 459.

MM. Fougeirol, auteur d'un amendement, et Aynard sont entendus.

La suite de la discussion est renvoyée à deux heures.

Séance de l'après-midi.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du matin est lu par M. Philipon, l'un des secrétaires, et adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant ouverture au ministre des finances, sur l'exercice 1891, de crédits d'inscription et de payement pour le service des pensions civiles.

MM. Cavaignac et Rouvier, ministre des finances, sont entendus.

Le projet de loi est adopté, au scrutin, à l'unanimité de 351 votants.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture, au ministre de l'intérieur, d'un crédit extraordinaire de 250,000 fr. destiné à la réparation des dégâts causés par les inondations aux routes départementales de l'Ardèche.

Le scrutin n'ayant pas réuni le *quorum*, il y a lieu de procéder à un deuxième tour, qui est fixé à la prochaine séance.

La Chambre adopte le paragraphe 2 du n° 600 (réservé) du tarif général des douanes.

MM. Laur et Ribot, ministre des affaires étrangères, sont entendus sur une demande d'interpellation.

L'ajournement est repoussé, au scrutin, par 286 voix contre 203 sur 489 votants.

La discussion est renvoyée à demain.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes.

La discussion reprend sur le n° 459.

MM. Couturier, Millerand, Méline, président de la commission, Burdeau, Balsan, rapporteur, Malartre et Fougeirol sont entendus.

Les chiffres de la commission sont adoptés, au scrutin, par 275 voix contre 240 sur 515 votants.

MM. Malartre, auteur d'un amendement, le président de la commission, Couturier, Burdeau et Aynard ayant été entendus, l'amendement est adopté par 312 voix contre 171 sur 483 votants.

Le surplus du n° 459 est adopté.

La Chambre revient au n° 432.

Les nos de 432 à 436 sont adoptés.

Les nos 655, 656, 657, composant l'état B, sont adoptés.

M. Félix Faure dépose un rapport sur le projet de loi concernant le régime des viandes de porcs salées.

L'urgence est déclarée et la discussion immédiate ordnonnée.

MM. Le Cour, Méline, président de la commission, le rapporteur, Jourde et Pallain, commissaire du Gouvernement, sont entendus.

Le projet de loi est adopté, au scrutin, par 381 voix contre 105 sur 486 votants.

M. Leydet dépose un rapport.

La séance est levée à six heures dix minutes.

Demain à neuf heures du matin, séance publique.

Ordre du jour du vendredi 17 juillet.

A neuf heures du matin. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi relatif au mode de payement des frais d'établissement d'un abattoir dans la ville de Paris. (432e fasc., n° 905, et 436e fasc., n° 915. — M. Talou, rapporteur.)

2. — 2e tour de scrutin sur l'ensemble du projet de loi portant ouverture, au ministre de l'intérieur, d'un crédit extraordinaire de 250,000 fr. destiné à la réparation des dégâts causés par les inondations aux routes départementales de l'Ardèche. (Nos 1307-1585.)

3. — Discussion du projet de loi modifiant la loi du 2 janvier 1890, relative à la vente d'un certain nombre d'immeubles militaires devenus inutiles, et ouvrant au ministre de la guerre un crédit de 1,400,000 francs pour l'exécution de travaux reconnus urgents. (Nos 1470-1607. — M. Georges Cochery, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de loi, modifiée par le Sénat, tendant à reviser le régime légal et administratif en vigueur pour la protection du vignoble français contre le phylloxéra. (Nos 1564-1596. — Urgence déclarée. — M. Cazauvieilh, rapporteur.)

5. — Suite de la discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes. (Nos 932 et annexe-1257 et annexes. — Urgence déclarée. — M. Méline, rapporteur général.)

Discussion des articles 1, 2 et des autres articles de la loi.

6. — 1re délibération sur le projet de loi sur l'exercice de la médecine vétérinaire. (Nos 278-850. — M. Jumel, rapporteur.)

7. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Albert Chiché, ayant pour objet de compléter les dispositions de la loi du 25 juin 1841, prohibant la vente aux enchères des marchandises neuves. (Nos 687-808. — M. Vallé, rapporteur.)

8. — Discussion sur la prise en considération de : 1° la proposition de loi de M. Charles Beauquier, concernant la réforme administrative; 2° la proposition de résolution de M. du Breuil de Saint-Germain et plusieurs de ses collègues, tendant à la nomination d'une commission de vingt-deux membres pour la revision des services administratifs. (Nos 80-175-207. — Rapport de M. Barbe.)

9. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de résolution de MM. Maurice-Faure et Adolphe Turrel, ayant pour objet la nomination d'une commission concernant la réforme administrative. (Nos 262-477. — M. Georges Trouillot, rapporteur.)

10. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Cuneo d'Ornano et plusieurs de ses collègues, portant abrogation du paragraphe 3 de l'article 3 de la loi du 28 février 1872 (Commerce des boissons). (Nos 840-898. — M. Vilfeu, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur le projet de résolution de M. Camille Cousset, ayant pour but d'instituer auprès de la Chambre des députés un service administratif spécial en vue de faciliter l'élaboration et la rédaction des projets de loi. (Nos 372-641. — M. Francis Charmes, rapporteur.)

12. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Armand Després, concernant : 1° l'organisation d'un conseil de Paris faisant fonctions de conseil général et de conseil municipal; 2° la réunion des communes du département de la Seine au département de Seine-et-Oise. (Nos 558-706. — M. Baulard, rapporteur.)

13 — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Emile Jamais et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article 9 de la loi du 8 décembre 1883 sur l'élection des tribunaux de commerce. (Nos 263-354-1038. — M. Bézine, rapporteur.)

14. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Philipon, ayant pour objet de modifier les articles 129 et 130 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation des conseils municipaux. (Nos 613-664-1050. — M. Philipon, rapporteur.)

15. — Discussion sur la prise en considération des propositions de loi : 1° de M. Maxime Lecomte et plusieurs de ses collègues sur l'élection des sénateurs; 2° de M. Hubbard et plusieurs de ses collègues, tendant à la nomination des sénateurs par le suffrage universel. (Nos 921-931-1039. — M. Jullien, rapporteur.)

16. — 1re délibération sur : 1° la proposition de loi de M. Philipon, relative à la propriété littéraire et artistique; 2° la proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative aux dessins et modèles industriels; 3° la proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur les fraudes en matière artistique. (Nos 68 et annexes 91-97-332-763. — M. Philipon, rapporteur.)

17. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Pierre Legrand et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet d'étendre aux voyageurs à la commission et aux représentants de commerce le bénéfice de l'article 549 du code de commerce applicable aux commis, en cas de faillite du patron. (Nos 929-1040. — M. Jullien, rapporteur.)

18. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Dupuy-Dutemps, ayant pour objet d'abroger l'article 742 du code de procédure civile et de le remplacer par une disposition permettant l'emploi de la stipulation de la clause dite « voie parée » dans les actes d'obligation. (Nos 586-783. — M. Dupuy-Dutemps, rapporteur.)

19. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Camille Cousset, tendant à supprimer pour l'avenir les pensions civiles. (Nos 965-1012. — M. Bigot, rapporteur.)

20. — Discussion de la proposition de loi de M. David (Alpes-Maritimes), relative aux nominations des gouverneurs et sous-gouverneurs du Crédit foncier et de la Banque de France. (Nos 563-761. — Urgence déclarée. — M. David (Alpes-Maritimes), rapporteur.)

21. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Bourgeois (Jura), ayant pour but de remplacer l'impôt sur la prime d'assurance contre l'incendie par un impôt sur la valeur assurée. (Nos 130-334-750.—M. Paul Guieysse, rapporteur.)

22. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 7e commission des pétitions sur la pétition des époux Alziary de Roquefort, à Paris. (Voir annexe au feuilleton n° 159, du jeudi 15 janvier 1891, page 4. — Pétition n° 705.—M. Léon Talou, rapporteur.)

23. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Pierre Richard et plusieurs de ses collègues, tendant à interdire aux titulaires de fonctions publiques le droit de se servir de leur nom ou de leur qualité pour patronner des sociétés financières. (Nos 153-281. — M. Delcassé, rapporteur.)

24. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'instruction criminelle. (Nos 165-1114. — M. Bovier-Lapierre, rapporteur.)

25. — 1re délibération sur le projet de loi et sur la proposition de loi de M. Gauthier (de Clagny), relatifs à la réduction de la prescription en matière d'impôt sur le revenu des valeurs mobilières. (Nos 469-508-565-1143. — M. Gauthier (de Clagny), rapporteur.)

26. — 2e délibération sur la proposition de loi de M. Maxime Lecomte, tendant à une modification de l'article 2102 du code civil. (Nos 128-219-689. — M. Loriot, rapporteur.)

27. — Discussion sur la prise en considération des propositions de loi : 1° de M. Guillemet; 2° de M. Victor Prost, concernant l'élection des sénateurs. (Nos 950-956-1171. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

28. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. de La Martinière et plusieurs de ses collègues sur le remboursement des valeurs mobilières par voie de tirage au sort. (Nos 114-435-1341. — M. Achille Adam, rapporteur.)

29. — 1re délibération sur le projet de loi portant organisation du cadre des officiers de la marine et des équipages de la flotte. (Nos 1000 rectifié-1001-1002-1135-1306-1401.— M. Le Myre de Vilers, rapporteur.)

30. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Royer (Aube), tendant à la suppression du concours du second notaire et de l'assistance des témoins instrumentaires pour la réception des actes notariés ordinaires. (Nos 1239-1309. — M. Babaud-Lacroze, rapporteur.)

31. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Thellier de Poncheville, tendant à la réunion des ministères du commerce et des travaux publics. (Nos 964-1094. — M. du Saussay, rapporteur.)

32.— 2e délibération sur la proposition de loi de M. Thellier de Poncheville et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier plusieurs dispositions légales relatives au mariage, dans le but de faciliter le mariage des indigents. (Nos 204-300-481-654-1383. — M. Thellier de Poncheville, rapporteur.)

33.—Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Barodet et plusieurs de ses collègues, ayant pour but de réaliser progressivement la diffusion et la transformation de la propriété, l'amortissement de la dette publique, la diminution des impôts et l'extinction du paupérisme par la suppression de l'hérédité en ligne collatérale. (Nos 1131-1290. — M. Barodet, rapporteur.)

34. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Albert Chiché et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les dispositions de l'article 6 de la loi du 30 janvier 1872 relativement à la taxe payée par les navires pour frais de quai. (Nos 1288-1329. — M. Paul Le Roux, rapporteur.)

35. — Discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1884. (Nos 55-661. — M. Philipon, rapporteur.)

36. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Jacques Piou, ayant pour objet de modifier les articles 457, 459 et 466 du code civil, relatifs à la vente et au partage de biens de mineurs. (Nos 168, 312, 551, 680, 1492. — M. Jacques Piou, rapporteur.)

37. — 1re délibération sur les propositions de loi : 1° de M. Charles Boysset et plusieurs de ses collègues tendant à assurer la liberté du vote; 2° de M. Boissy-d'Anglas tendant à assurer le secret du vote; 3° de M. Gaston Laporte et plusieurs de ses collègues sur la liberté et le secret du vote dans les diverses élections municipales et législatives; 4° de M. Georges Trouillot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet d'assurer le secret du vote. (Nos 107-256-269-363-385-737. — M. Georges Trouillot, rapporteur.)

38. — Discusssion des conclusions du rapport fait au non de la 12e commission des pétitions sur la pétition du syndicat pour l'amélioration et la défense du port de Bordeaux (Voir annexe au feuilleton 254, du 16 juillet 1891, page 7. Pétition n° 1189. — M. Fernand de Ramel, rapporteur.)

Les billets distribués dans la 2e séance du vendredi 17 juillet et portant le n° 100 seront valables pour la séance qui suivra celle du lundi 20 juillet et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Perrier, jusques et y compris M. Revest.

Tribunes. — Depuis M. Bourlier, jusques et y compris M. Chautemps.

Convocations du vendredi 17 juillet.

Commission du budget, à neuf heures et à une heure.

Commission générale des douanes, à trois heures. — Commission n° 15.

Commission du travail, à deux heures. — Local du 7e bureau.

Commission relative au privilège de la Banque de France, à une heure. — Local du 4e bureau.

Commission relative à l'organisation des conseils de préfecture, à une heure.— Commission n° 2.

1re séance.

La commission du budget de l'exercice 1892 s'est réunie, hier jeudi 16 juillet, à neuf heures, au Palais-Bourbon.

Étaient présents:

MM. Antonin Proust, Barthou, Bastid (Adrien), Burdeau, Cabart-Danneville, Casimir-Perier, Cavaignac (Godefroy), Cochery (Georges), Delcassé, Dupuy (Charles), Duval (César), Faure (Félix), Gerville-Réache, Hervieu, Jamais (Émile), Leydet, Millerand, Peytral, Pichon, Poincaré (Raymond), Reinach (Joseph).

Se sont excusés:

MM. Arène (Emmanuel), Brisson (Henri), Clausel de Coussergues, Jonnart, baron Reille, Sarrien.

Étaient absents:

MM. Baïhaut, Merlou, Pelletan (Camille), Piou, Terrier.

En congé:

M. Maurice-Faure.

2e séance.

La commission du budget de l'exercice 1892 s'est réunie, hier jeudi 16 juillet, à deux heures, au Palais-Bourbon.

Etaient présents:

MM. Antonin Proust, Arène (Emmanuel), Barthou, Bastid (Adrien), Brisson (Henri), Cabart-Danneville, Casimir-Perier, Cavaignac (Godefroy), Cochery (Georges), Delcassé, Dupuy (Charles), Duval (César), Faure (Félix), Gerville-Réache, Hervieu, Jamais (Emile), Leydet, Millerand, Pelletan (Camille), Peytral, Pichon, Poincaré (Raymond), Reinach (Joseph).

Se sont excusés:

MM. Burdeau, Clausel de Coussergues, Jonnart, Reille (baron).

Etaient absents:

MM. Baïhaut, Merlou, Piou, Terrier.

En congé:

MM. Maurice-Faure, Sarrien.

Erratum

C'est par erreur que M. *Georges Cochery* a été porté « comme absent » à la 2e séance de la commission du budget du mercredi 15 juillet. Il aurait dû figurer parmi les présents.

BANQUE DE FRANCE ET SUCCURSALES

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF	16 JUIL. 1891 MATIN	6 JUIL. 1891 MATIN
Encaisse de la Banque (*)	2.627.033.449 51	2.617.598.355 63
Effets échus hier à recevoir ce jour	929.353 85	88.130 28
Portefeuille de Paris — Effets sur Paris	230.719.154 85	230.647.671 06
Portefeuille de Paris — Effets sur l'étranger	» »	» »
Portefeuille de Paris — Oblig. du Trésor à court terme	» »	» »
Portefeuille des succursales	382.921.269 »	362.061.834 »
Avances sur lingots et monnaies à Paris	10.598.900 »	10.068.100 »
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales	1.447.000 »	1.352.000 »
Avances sur titres à Paris	137.453.819 86	134.372.665 94
Avances sur titres dans les succursales	160.032.693 »	161.418.405 »
Avances à l'Etat (convent. des 10 juin 1857, 29 mars 1878 et 30 mars 1888)	140.000.000 »	140.000.000 »
Rentes de la réserve : Loi du 17 mai 1834	(a) 10.000.000 »	(a) 10.000.000 »
Ex-banques départementales	(b) 2.980.750 14	(b) 2.980.750 14
Rentes disponibles	99.627.285 32	98.238.515 32
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) y compris (c) 9,125,000 de la réserve	(c) 100.000.000 »	(c) 100.000.000 »
Hôtel et mobilier de la Banque	(d) 4.000.000 »	(d) 4.000.000 »
Immeubles des succursales	9.377.790 »	9.365.125 »
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales	657.161 09	377.496 86
Emploi de la réserve spéciale	(e) 9.907.444 16	(e) 9.907.444 16
Divers	175.338.648 »	176 504.930 45
	4.103.024.718 78	4.068.981.423 84

PASSIF	16 JUIL. 1891 MATIN	6 JUIL. 1891 MATIN
Capital de la Banque	182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (art. 3, loi du 9 juin 1857)	8.002.313 54	8.002.313 54
Réserves mobilières : Loi du 17 mai 1834	(a) 10.000.000 »	(a) 10.000.000 »
Ex-banques départementales	(b) 2.980.750 14	(b) 2.980.750 14
Loi du 9 juin 1857	(c) 9.125.000 »	(c) 9.125.000 »
Réserve immobilière de la Banque	(d) 4.000.000 »	(d) 4.000.000 »
Réserve spéciale	(e) 9.907.444 16	(e) 9.907.444 16
Billets au porteur en circulation (Banque et succursales)	3.099.132 580 »	3.090.962.560 »
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	19 537.404 66	23.116.549 97
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales	41.345.040 31	41.652.860 53
Compte courant du Trésor, créditeur	291.356.708 51	178.207.322 70
Comptes courants de Paris	327.644.140 85	415.730.905 28
Comptes courants dans les succursales	50.465.077 »	49.514.241 »
Dividendes à payer	7.269.378 70	9.568.117 70
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	1.950.019 72	1.384.020 03
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	1.357.644 66	1.357.644 66
Divers	36.451.216 53	30.971.694 13
	4.103.024.718 78	4.068.981.423 84

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur de la Banque de France,

J. MAGNIN.

(*) Décomposition de l'Encaisse :

	AU 16 JUILLET 1891	AU 9 JUILLET 1891
OR	1.362.213.382 48	1.349.830.698 17
ARGENT	1.264.820.067 03	1.267.767.657 46
	2.627.033.449 51	2.617.598.355 63

BULLETIN COMPARATIF DES RECETTES DES CHEMINS DE FER

Du 25 juin au 1er juillet 1891 pour les compagnies d'intérêt général et les chemins de fer Portugais, et du 2 au 8 juillet pour les autres compagnies.

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE 1891 kilom. exploités	1891 recettes brutes. fr. c.	1891 par kilom. fr. c.	1890 kilom. exploités	1890 recettes brutes. fr. c.	1890 par kilom. fr. c.	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1891 sur recettes brutes. fr. c.	1891 par kil. 0/0	1890 sur recettes brutes. fr. c.	1890 par kil. 0/0	RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER 1891 fr. c.	1890 fr. c.	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1891 sur recettes brutes. fr. c.	1891 par kil. 0/0	1890 sur recettes brutes. fr. c.	1890 par kil. 0/0
Du 25 juin au 1er juillet (26e semaine)																
COMPAGNIES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL																
Chemins de fer de l'Etat	2.666	671.041 70	251 70	2.658	649.967 40	244 53	21.074 30	2.93	»	»	17.073.750 65	16.567.260 35	506.490 30	2.05	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	8.285	6.700.522 20	808 75	8.107	6.212.292 40	766 29	488.229 80	5.54	»	»	165.433.842 10	161.700.306 93	3.733.535 17	0.71	»	»
— Rhône au Mont-Cenis	133	83.210 »	625 64	133	80.888 30	608 18	2.321 70	2.87	»	»	2.195.000 70	2.321.615 93	»	»	126.615 23	5.45
— Chemins algér. (e semaine)	513	»	»	513	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Nord	3.606	3.492.000 »	968 39	3.599	(b) 3.629.000 »	1.008 33	»	»	137.000 »	3.96	(b) 87.892.000 »	(b) 88.491.000 »	»	»	599.000 »	0.89
Ouest	4.720	(a) 2.887.431 30	611 74	4.714	(b) 2.856.689 15	606 »	30.742 15	0.94	»	»	(a) 65.938.735 97	(b) 64.933.406 25	1.005.329 72	1.54	»	»
Orléans (c)	6.237	3.094.248 35	496 11	6.122	3.066.638 06	500 92	27.610 29	»	»	0.96	78.931.484 68	77.138.774 87	1.792.709 81	1.19	»	»
Est	4.513	2.709.554 20	600 39	4.510	2.722.326 95	603 62	»	»	12.772 75	0.54	68.013.611 65	66.525 508 40	1.488.103 25	2.17	»	»
Midi	3.007	1.647.436 88	547 87	2.965	1.593.755 24	537 52	53.681 64	1.93	»	»	42.370.503 35	41.735.314 73	635.188 62	0.21	»	»
Cies SECONDres D'INTÉRÊT GÉNÉRAL																
Est-Algérien	897.64	93.192 77	103 81	897.08	89.814 96	100 11	3.377 81	3.69	»	»	3.009.466 87	2.312.241 93	697.224 94	26.20	»	»
Bône-Guelma et prolongemts — Anc. rés. (v. large), Algérie et Tunisie.	536	56.832 25	106 03	536	68.543 83	127 88	»	»	11.711 58	20.60	1.807.688 47	1.547.505 11	260.183 36	16.81	»	»
Bône-Guelma et prolongemts — N. rés. (v. étr.), Souk-Ahras à Tébessa	128	5.637 15	44 04	128	6.319 75	49 38	»	»	682 60	12.10	176.186 20	116.066 65	60.119 55	51.79	»	»
Réseau Ouest-Algérien	296	50.693 »	171 26	287	44.857 25	156 29	5.835 75	9.56	»	»	1.102.875 73	884.486 48	218.389 25	20.89	»	»
Ouest-Algér. (exploitn du rés. de la Cie Franco-Algérienne) — Arzew à Kralfallah	214	19.701 60	92 06	214	17.857 40	83 45	1.844 20	10.30	»	»	600.746 75	570.596 90	30.149 85	5.28	»	»
— Kralfallah à Méchéria	138	4.729 45	34 27	138	4.863 95	35 25	»	»	134 50	2.86	138.845 75	118.288 25	20.557 50	17.38	»	»
— Méchéria à Aïn-Séfra	102	1.034 90	10 15	102	1.886 85	18 50	»	»	851 95	82.26	35.662 80	39.494 35	»	»	3.831 55	10.74
— Aïn-Thizy à Mascara	12	988 35	82 36	12	826 60	68 88	161 75	19.55	»	»	31.398 15	28.983 90	2.414 25	8.33	»	»
— Mostaganem à Tiaret	197	10.751 55	54 58	197	23.212 35	117 83	»	»	12.460 80	115.88	217.741 55	223.362 94	»	»	5.621 39	2.58
— Modzbah à Marhoum	32	112 45	3 51	32	» 95	» 03	111 50	11600 »	»	»	3.274 10	2.388 72	885 38	37.07	»	»
Du 2 au 8 juillet (27e semaine).																
Médoc	101	26.548 76	262 86	101	23.906 05	236 70	2.643 21	11.05	»	»	497.650 42	510.469 63	»	»	12.819 21	2.51
COMPAGNIE D'INTÉRÊT LOCAL																
Caen à la mer	28	8.638 71	308 02	28	7.969 09	284 61	669 62	7.33	»	»	152.639 60	149.039 02	3.600 38	2.41	»	»
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES																
Autrichiens	2.836	1.928.507 50	680 »	2.822	1.818.677 50	2.822 »	109.830 »	5.51	»	»	46.697.135 »	44.884.020 »	1.813.115 »	»	»	»
Sud de l'Autriche (d)	2.178	1.860.273 »	854 »	2.178	1.985.533 »	912 »	»	»	125.260 »	6.30	48.293.567 »	51.428.347 »	»	»	3.134.780 »	6.10
Madrid à Saragosse et à Alicante	2.672	1.978.509 46	366 20	2.672	1.022.537 79	382 68	»	»	44.028 38	4.30	28.601.253 34	28.099.590 51	501.662 83	1.79	»	»
Nord de l'Espagne (e)	1.959	1.244.539 16	635 29	1.959	1.185.399 17	605 10	59.139 99	4.98	»	»	29.126.341 86	26.589.872 50	2.536.469 56	9.53	»	»
Asturies, Galice et Léon	741	208.002 62	280 70	741	218.581 80	294 98	»	»	10.579 18	4.83	4.943.740 02	5.062.841 11	»	»	119.101 09	2.35
Lérida-Reus et Tarragone	103	25.428 92	246 88	103	20.602 14	200 02	4.826 78	23.43	»	»	822.461 98	671.240 70	151.221 28	22.52	»	»
Andalous	891	»	»	891	»	»	»	»	»	»	6.965.396 »	6.779.198 »	186.198 »	2.67	»	»
Madrid-Caceres-Portugal	429	63.761 61	149 09	429	81.919 54	190 95	»	»	18.157 93	22.17	1.559.776 10	1.632.375 07	»	»	72.598 97	4.45
Portugais (réseau non garanti)	685	312.991 48	456 92	685	332.727 41	485 73	»	»	19.735 93	5.93	7.530.333 79	7.128.629 28	401.704 51	5.52	»	»
— (réseau garanti par le Gouvt)	168	22.350 »	133 03	168	19.555 55	116 40	2.794 45	14.29	»	»	461.583 32	414.577 77	47.005 55	1.13	»	»

(a) Recettes approximatives.
(b) Recettes rectifiées.
(c) Y compris les lignes de la Sarthe.

(d) Les recettes de l'exercice 1890 sont données conformément aux résultats définitifs de la comptabilité.
(e) Pour faciliter la comparaison des recettes, les produits de 1891 ont été, comme ceux de 1890, convertis à raison de 1 peseta (4 réaux) par franc.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Jeudi 16 Juillet	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Juill. 91	3 %....................	95f25 15	en liq..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..		
		... .	fin ct...	95 25	95 30 ...	95 17½	95 20 ...	95 30	95 37½
		... .	Pe fin c.	.. ..	.. .. d1f	.. ..	.. .. d50		
			Pe fin c.	95 42½	95 45 d25	.. ..	.. ..		
			Pe fin p.	.. ..	.. .. d1f	95 70	.. .. d50		
			Pe fin p.	.. ..	.. .. d25	.. ..	.. ..		
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %...	90f..................	fin ct...	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	90 ..	.. ..
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés......	93f85 80 75 70 67½ ..	en liq..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..		
		.. ..	fin ct...	93 87½	.. ..	.. ..	93 77½ ...	94 25	94 22½
		... ...	Pe fin c.	.. ..	.. .. d1f	.. ..	.. .. d50		
			Pe fin c.	93 97½	.. .. d25	.. ..	.. ..		
			Pe fin p.	.. ..	.. .. d1f	.. ..	.. .. d50		
			Pe fin p.	.. ..	.. .. d25	.. ..	.. ..		
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)..	95f85 75	en liq..	.. ..	... .	.. ..	.. ..		
		... ...	fin ct...	95 75	... .	.. ..	95 70 ...	95 95	95 90
			Pe fin c.	... ..	... .. d1f	... ..	... .. d50		
			Pe fin c.	... ..	... .. d25	... ..	... ..		
			Pe fin p.	... ..	... .. d1f	... ..	... .. d50		
			Pe fin p.	... ..	... .. d25	... ..	... ..		
Mai 91.	4 ½ % 1883..............	105 80	en liq..	... ..	... .	... ..	... .		
		... .	fin ct...	105 80	... .	... ..	105 85 ...	105 75	105 80
			Pe fin c.	... ..	... .	... ..	... .. d50		
			Pe fin c.	... ..	... .	... ..	... ..		
			Pe fin p.	... ..	... .	... ..	... .. d50		
			Pe fin p.	... ..	... .	... ..	... ..		
Mai 86.	Promesses d'inscript. 4½ % 1883.	0 25.................	....	... ..	... .	... ..	... .	0 25	. ..
Mars 91	Bons du Trésor 4 %. éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	.... c. 10000f......	....	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.	....	....	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
d°	éch. 1er sept. 92, c. 500 fr.	.... c. 10000f......	....	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	.... c. 10000f......	....	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	.... c. 10000f......	....	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	.... c. 10000f......	....	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	.... c. 10000f......	....	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
d°	éch. 1er mars 95..........	....	....	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
d°	éch. 1er sept. 95..........	....	....	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
Juill. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), nos 221,501 à 273,500........		en liq..	... ..	... .	... ..	... .		
		505 506 507 505 504 ...	fin ct...	... ..	... .	... ..	... .	502 50	... ..
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	555 560	fin ct...	... ..	... .	... ..	... .	560 ..	... ..
Févr. 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	533 533 50 534	fin ct...	... ..	... .	... ..	... .	533 ..	... ..
Janv. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	420 418 50	fin ct...	... ..	... .	... ..	... .	420 75	... ..
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	407 406 405 25 405	fin ct...	... ..	... .	... ..	... .	405 ..	... ..
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	106 104	....	... ..	... .	... ..	... .	104 ..	... ..
...	d° d° séries sort. (unit.).	....	....	... ..	... .	... ..	... ..		
...	d° d° d° (sér. ent.).	....	en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	526 50 527	fin ct...	... ..	... .	... ..	... .	527 ..	... ..
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	525 25 526	fin ct...	... ..	... .	... ..	... .	525 ..	... ..
			en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	409 50 410	fin ct...	... ..	... .	... ..	... .	410 ..	... ..
d°	d° d° quarts, r. 100f.	104 103 50 103	....	... ..	... .	... ..	... ..	103 ..	... ..
d°	d° d° nouv., 88 f. p.	399 400 399	fin ct...	... ..	... .	... ..	... .	399 ..	... ..
d°	d° d° quarts 22 f. p.	102 50	fin ct...	... ..	... .	... ..	... .	102 50	... ..
Janv. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé............		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
		405 406	fin ct...	... ..	... .	... ..	... .	407 50	... ..
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
		500	fin ct...	... ..	... .	... ..	... .	500 ..	501 25
		... ...	Pe fin c.	... ..	... .. d..	... ..	... ..		
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
		565 570	au 31..	... ..	... .	... ..	... .	565 ..	... ..
Juin 91	Banque de France (nominatives).		en liq..	.... ..	....	.... ..	.... ..		
		4460 4450 4440 4430 4250	fin ct...	.... ..	....	.... ..	....	4480 ..	4447 50
		.... 4430 4440	Pe fin c.	.... ..	.... .. d40	.... ..	.... .. d50		
			Pe fin p.	.... ..	.... .. d20	.... ..	.... .. d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 22).		en liq..	467 50	... .	... ..	470 ..		
		470	au 31..	... ..	... .	... ..	... .	471 25	470 ..
		... ...	Pe au 31	... .	... .. d10	... ..	... .. d5f		
			Pe au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
			Pe au 31	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 37)		en liq..	781 25	... .	... ..	780 ..		
		780 778 75	au 31 .	781 25	... .	... ..	780	780 ..	782 50
		... ...	Pe au 31	790 ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
			Pe au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d10		
			Pe au 31	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
		425	au 31..	... ..	... .	... ..	... .	425 ..	... ..
		....	Pe au 31	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26)......		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
		445	au 31..	... ..	... .	... ..	... .	445 ..	... ..
		... ...	Pe au 31	... ..	... .	... ..	... ..		
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé..... (ex-coupon 9)		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
		360	au 31..	... ..	... .	... ..	... .	357 50	... ..
		... ...	Pe au 31	... ..	... .	... ..	... ..		
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.		en liq..	267 50	... .	... ..	270 ..		
		270 268 75 267 50	au 31..	268 75	270	268 75	268 75 ...	268 75	268 75
		... ...	Pe au 31	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)		en liq..	577 50	... .	... ..	... ..		
		577 50 575	au 31..	580 ..	... .	... ..	... .	580 ..	578 75
			Pe au 31	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 16)...		Pe au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
		655 656 25	au 31..	... ..	... .	... ..	... .	653 75	... ..
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
		430	au 31..	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)..		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
		... ...	au 31..	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
Mai 91.	Banque hypot. de Frce, r. 1000f, t.p.	520 516 50	fin ct...	... ..	... .	... ..	... .	520 ..	... ..
Mars 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	430	fin ct...	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
Févr. 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. } en représon d'ann.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
		... ...	fin ct...	... ..	... .	... ..	... .	153 75	... ..
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f. } dues par l'État...	529	au 31..	... ..	... .	... ..	... .	529 ..	... ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départcm. de Constantine, 5%, 79.	......	......
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.	403 25	... ..
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.	... ..	... ..
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.	... ..	... ..
Alger (Ville d'), 4.40%, remb. 500 f.	... ..	... ..
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.	114 ..	... ..
Armentieres (vlle), 3½ %, 86, r. 500 f.	... ..	... ..
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.	... ..	... ..
Blois (ville de), 1879, 4½ %........	... ..	... ..
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr...	110 ..	... ..
d° 1881, 4%, r. 500 f.	512 ..	... ..
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.	... ..	... ..
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.	... ..	... ..
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.	......	......
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr..	111 50	... ..
d° 1863, 3%, r. 100 fr.	... ..	... ..
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.	504 25	... ..
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.	... ..	... ..
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.	480 ..	... ..
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	99 75	... ..
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.	... ..	... ..
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.	... ..	... ..
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.	... ..	... ..
d° 4%, 89, r. 200 fr.	... ..	... ..
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	49 50	.. ..
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.	... ..	... ..
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.	... ..	... ..
Canal de Panama, parts de fondat.	... ..	... ..
Suez, act. de jouissance (ex-c. 26).	2150..	......
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	411 25	408 75
Midi, d° act. de jouiss	695 ..	... ..
Nord, d° act. de jouiss.	1390..	1375..
Orléans, d° act. de jouiss.	1060..	......
Ouest, d° act. de jouiss.	570 ..	... ..
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).	... ..	... ..
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).	... ..	... ..
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).	... ..	... ..
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	452 50	450 ..
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.	... ..	... ..
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f. t.p.	... ..	... ..
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	541 25	... ..
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	596 25	... ..
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	535 ..	... ..
La Réunion (chem. de fer et port de).	... ..	... ..
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).	... ..	... ..
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).	... ..	... ..
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	... ..	... ..
d° du département du Nord....	.. ..	... ..
d° de Paris et dép. de la Seine.	... ..	... ..
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).	... ..	... ..
Wassy à Saint-Dizier............	... ..	... ..
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	534 75	... ..
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	425 ..	... ..
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	575 ..	... ..
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 77).	156125	......
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.	... ..	... ..
d° act. nouv., 375f rest. à payer.	... ..	... ..
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130,000).	... ..	... ..
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.	... ..	... ..
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).	... ..	... ..
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 46).	255 ..	... ..
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	... ..	... ..
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1460..	145875
d° act. de jouissance.	... ..	... ..
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).	215 ..	210 ..
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.	... ..	... ..
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).	... ..	... ..
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.	267 50	... ..
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 13).	5500..	......
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p...	... ..	... ..
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 8).	... ..	... ..
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).	......	......
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).	... ..	......
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p.	......	......
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	... ..	... ..
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).	.. ..	.. ..
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	... ..	... ..
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.	... ..	... ..
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 60).	......	... ..
d° act. de jouiss..........	... ..	... ..
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p..	......	... ..
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.	......	... ..
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé...	640 ..	......
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé........	......	......
2e série, act. 500 fr., t.p..	......	......
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.	775 ..	... ..
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.	......	... ..
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	830 ..	817 50
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2560..	......
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.	... ..	... ..
d° act. 500 fr., t.p.	860 ..	... ..
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	870 ..	... ..
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.	.. ..	.. ..
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.	50 ..	.. ..
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1230..	......

Jouissance	Jeudi 16 Juillet	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Juill. 91	Crédit Foncier de France. Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1260 1258 75 1255	en liq.. fin ct... P° fin c. P° fin c. P° fin p. P° fin p.	... 1255 ... 1260	... ... d40 1257 50 d10 d40 d10		... 1250 d20 d5f d20 d5f	1260 ..	1257 75
	Obligations :								
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.								
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	515 50						515 50	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	104 25 104						105 ..	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	602 600						605 ..	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	121 50						121 50	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	515						514 75	
d°	communles, 3%, remb. 500 f.	501 50 500 50						501 50	
d°	d° 5es, r. 100 f.	101						101 ..	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	512 513 50	fin ct...					514 ..	
Fév. 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	390	en liq..					390 ..	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	473 472	fin ct...					472 50	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	470 50	fin ct...					471 ..	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	467 50 468 469	fin ct...					467 ..	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	420 419	fin ct...					420 ..	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	467	fin ct...					466 ..	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	66f 25	fin ct...					67 75	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	51f	fin ct...					50 ..	
...	d° d° (nomin.).	.. ..f ..f	fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	580	en liq.. au 31..	600				585 ..	598 75
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq.. au 31..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	805	en liq.. au 31.. P° au 31	806 25 807 50 ...	... ... d10		805 .. 805 .. d5f	803 75	805 ..
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé... (ex-coup. 18)	365	en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15	360 .. 361 25	... ... d10 d10		362 50 363 75 d5f d5f	362 50	362 50
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq.. au 31..						375 ..
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).	320	en liq.. au 31.. P° au 31		... ... d10		... ... d5f	320 ..	
Avril 91	Société gén. dévelopt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	485	en liq.. au 31 P° au 31	485	... ... d10		... ... d5f	485 ..	485 ..
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq.. au 31..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..		en liq.. au 31 P° au 31	475	... ... d10		... ... d5f	475 ..	475 ..
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq.. au 31..						
....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..	388 75	en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15	390	... ... d5f d10		... ... d5f d5f	386 25	390 ..
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq.. au 31..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).	330 327 50 325	en liq.. au 31.. P° au 31		... ... d10		... ... d5f	327 50	
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq.. au 31..						
Juill. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14),	23f 75	en liq.. au 31..						
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...	212 50 213 75	P° au 31 au 31..		d10 ...		d5° ...	211 25	
Janv. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 10).	480	P° au 31 au 31..		d10 ...		d10 ...	480 ..	
Mai 91.	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	385 385 50 385 75 386..	au 15					385 ..	
Fév. 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 25)....		en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15		... ... d10 d10		... ... d5f d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'État) t.p.	716 25 717 50 718 75 ..	en liq.. fin ct..					715 ..	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'État), ex-coupon 30.......	705	en liq.. fin ct..					705 ..	
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	900	en liq.. fin ct..					900 ..	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1480	en liq.. fin ct.. P° fin c.	... 1480	... ... d20		... 1477 50 d10	1481 25	
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)...............	1297 50	en liq.. fin ct.. P° fin c.		... ... d20		... ... d10	1300 ..	
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........	1840 1835 1832 50	en liq.. fin ct.. P° fin c. P° fin p.	... 1840	... 1840 .. d20 d20	... 1830	... 1832 50 d10 d10	1837 50	1841 25
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1520	en liq.. fin ct.. P° fin c.	... 1515	... ... d20		... ... d10	1517 50	1516 25
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1055	en liq.. fin ct..					1060 ..	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'Etat ou de Dépts)	545	en liq.. fin ct.. P° fin c.		... ... d10		... ... d10	545 ..	
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	520 515	en liq.. au 31.. P° au 31		... ... d10		... ... d5f	515 ..	
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	558 75 557 50	en liq.. au 31.. P° au 31		... ... d10		... ... d5f	558 75	557 50
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).								
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)	415 420	en liq.. au 31.. P° au 31	415 .. 421 25 ...	d10 ... d10		d5f 420 .. d5f	420 ..	420 ..
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		P° au 15 au 31..		d10 ...		d5f ...		
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr.. t.p.. (ex-coupon 19)	575	en liq.. au 31.. P° au 31		... ... d10		... ... d5f	575 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	140 ..	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	175 ..	
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (c. 1 att.)....	390 ..	385 ..
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.	465 ..	
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	540 ..	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	560 ..	
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	372 50	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1070..	
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	650 ..	
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	375 ..	370 ..
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	125 ..	
Voitures à Paris, actions de jouiss.	212 50	
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 19).	531 25	530 ..
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	695 ..	
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2200..	
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	222 50	220 ..
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	477 50	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1095..	1070..
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2110..	
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).	212 50	
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 1)..	144750	
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	235 ..	228 75
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	558 75	557 50
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	555 ..	545 ..
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.		
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).	710 ..	
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 38).	1360..	1350..
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	515 ..	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.	190 ..	
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé...........	1730..	
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	270 ..	260 ..
d° parts bénéficiaires.......	255 ..	250 ..
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....		
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	225 ..	221 ..
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	440 ..	437 ..
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	362 ..	
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...		
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..	425 ..	
d° d° de 1887 à 1985..	415 ..	410 50
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	411 ..	
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	413 ..	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	421 ..	420 ..
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	643 ..	
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	438 ..	
d° nouvelles d°	441 ..	440 50
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	437 25	435 ..
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérnne. Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'Etat).....		
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).		
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)	407 50	
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	415 ..	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		446 50
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1280..	
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	443 50	
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	440 ..	439 50
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	441 50	441 ..
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	439 ..	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.		
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	640 ..	639 ..
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	439 50	438 50
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	442 ..	441 50
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	444 50	444 ..
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	675 ..	
d° 3%, r. 500f ((int. gar. par l'Etat).		

Jouissance	Jeudi 16 Juillet	Au comptant	Termes	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1407 50 1405 1403 75 1402 50 1405	en liq..					1405 ..	1403 75
			au 31	1410 ..					
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1125 1130	en liq..					1127 50	
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)	535	en liq..	530 ..			535 ..	532 50	530 ..
			au 31..						
			Pe au 31				d5f		
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	657 50 660 657 50	en liq..					657 50	
			au 31..						
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1025 1030 1035 1040	en liq..					1025 ..	1020 ..
			au 31..	1022 50	1027 50	1022 50	1022 50		
			Pe au 31		d10		d20		
			Pe au 15		d10		d10		
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).	490	en liq..					490 ..	
			au 31..						
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des). act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	710 705 707 50	en liq..					710 ..	
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)..	410	en liq..	408 75				410 ..	
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)		en liq..					2970 ..	
			au 31..						
			Pe au 31		d..		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	37f50 37f 36f75	en liq..	36 25			37 50	37 50	38 75
			au 31..	36 25			37 50		
			Pe au 31		d10		40 .. d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p		en liq..						
			au 31..						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.	52f 51f25	en liq..					52 ..	48 75
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	32f50 33f	en liq..	32 75	33 75	32 50	33 75	33 ..	32 50
			au 31..	32 50			33 75		
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2755 2750 2745 2740 2737 50 2735 2737 50	en liq..	2746 25	2747 50	2735 ..	2741 25	2757 50	2752 50
			au 31..	2752 50	2752 50	2738 75	2745 ..		
			Pe au 31	2760 ..	d40	2757 50	2770 .. d20		
			Pe au 15	2800 ..	2770 .. d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).	790 785 783 75 780	en liq..					793 75	
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27)	295 293 75 292 50 290	en liq..					297 50	
			au 31..						
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)..........	1155 1150 1145	en liq..	1157 50			1150 ..	1155 ..	
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	140	au 31..					138 50	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attrib. au Gouv. Égyptien. (ex-coupon 12).	1950 1960 1955	en liq..					1957 50	1956 25
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).		en liq..					395 ..	
			au 31..						
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	505 500	en liq..	500 ..			498 75	500 ..	500 ..
			au 31..	500 ..					
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		515 .. d10		d10		
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.). a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	127 50	en liq..	123 75				125 ..	125 ..
			au 31..	125 ..	126 25	125 ..	125 ..		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).	416 25 418 75 420	en liq.	417 50	420 ..	416 25	416 25	412 50	401 25
			au 31..	420 ..	421 25	415 ..	415 ..		
			Pe au 31		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
Juill. 91	Angleterre. 2¾% (n.c. fixe 25f20).	96f .. C, 500f	en liq..						
			au 31..						
Juin 91	Argentine République. 6%. 1881. rembours. 500 fr......	96f ... C.1000	en liq..						
			au 31..						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	Gr. c.	au 31.						
			Pe au 31		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...		au 31..					324 75	
...	d° d° c. de 5 obl..		Pe au 31		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.								
Mai 91.	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		en liq..						
			au 31						
...	d° d° 1000 fl. d°		Pe au 31		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f25 ... C. 10000	en liq..					96 80	
			au 31..						
...	d° d° 1000 fl. d°	96f95 50 80	Pe au 31		d50		d25	96 95	
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 31..						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	Pe au 31		d..		d..		
Mai 91.	d° 3%, 1873		au 31..						
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 31..						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq..						
Mai 91.	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..					101 50	
...	d° d° c. de 1000 f.	103 15 C. 100f	en liq..						
...	d° d° c. de 500 f.		au 31						
Févr. 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	Pe au 31		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
Juin 91.	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £.		en liq..						
			au 31..						
...	d° d° 500 £.	..f	Pe au 31		d50		d25		
...	d° d° 100 £.		en liq..						
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £.		au 31..						
...	d° d° 500 £.		Pe au 31		d..		d25		
...	d° d° 100 £.		en liq..	72 90	d50				
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		au 31						73 10
...	d° d° 500 £.		Pe au 31		d50		d25		
	d° d° 100 £.	73f	en liq..					72 75	
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé...	97f50 95f 90f	au 31..					97 50	
			Pe au 31		d10		d5f		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	439 ..	438 ..
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......	367 50	364 ..
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	444 75	444 ..
d° 3% nouveau, r. 500f d°	447 ..	446 75
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	443 50	443 25
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Nord-Est Fr., 3%. r. 500f (int. gar.).	442 ..	
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..		
d° 3%, rembours. 500 fr.....	442 75	442 ..
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	446 50	445 50
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	441 ..	
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......	85 ..	
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.	70 ..	
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'État. Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	442 ..	441 75
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	446 50	445 50
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	428 ..	
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	498 75	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).		
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	160 ..	155 ..
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	410 ..	
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.		
Venezueliens (Cie Franc° de chem. de fer). 5%, rembours. 500 fr....	266 25	
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	265 ..	260 ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	225 ..	
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	365 ..	
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..		
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.		
d° d° 5%, r. 500 f.	530 ..	
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.	485 ..	480 ..
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f..		
Eaux et Écl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer. 5%, r. 500f.		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	300 ..	
Gaz et Eaux. 5%, rembours. 500 fr.	510 ..	
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	520 ..	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	521 ..	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	312 ..	
d° d° 5%, r. 500 fr.	520 ..	
d° d° 4%, r. 500 fr.	500 25	500 ..
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	512 ..	511 25
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.		
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.		
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	250 ..	248 ..
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.	400 ..	
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	504 75	501 50
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....	498 50	
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	520 ..	515 ..
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	505 ..	
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	407 50	406 50
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	380 ..	
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.	526 ..	
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.	478 25	
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.	500 ..	
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	630 ..	
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 ..	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4%, remb. 500 fr.......	480 ..	
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	24 50	
d° d° 3%, remb. 500 fr...	20 ..	19 50
d° d° 4%, remb. 500 fr...	20 ..	
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	24 ..	
d° d° (2e série).	24 ..	
d° d° (3e série).	82 ..	80 ..
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	86 ..	85 ..
d° d° depuis la répart.	87 50	
d° d° 322f 50 payés...		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	76 ..	75 50
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	608	
d° 3%, rembours. 500 fr........	449 75	
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	440 ..	
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	93 75	93 25

Jouissance	Jeudi 16 Juillet	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Egypte. Oblig. Daïra Sanieh 4% (décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	489 75	en liq. au 31 Pe au 31	488 75 490	 d10		490	490	490
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig. 7%, rembours. 500 fr. (Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)	491	en liq. au 31 Pe au 31	488 75 490	d10 d10		490 d5f d5f	491	490
Avril 91	Egypte. Dette privil. conv. à 3½% (décrets des 6 et 7 juin 1890)	468	en liq. au 31 Pe au 31	466 25	 d10		 d5f	468	466 25
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878	520 522 520	en liq. au 31					520	
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f (nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		en liq. au 31 Pe au 31		 d10		 d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég. ch. fi. 1f.)		en liq. au 31	 73 10			73	74	73 40
	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	73f30						73 40	
...	Coup. de 40 —	73f50 20 15 73f	Pe au 31		d50		d25	73 40	
...	Coup. de 80 —	73f50 20 15 73f	Pe au 15		d50		d25	73 40	
...	Coup. de 160 —	73f40 30 20 10 73f	Pe au 31		d50		d25	73 45	
...	Coup. de 240 —	73f25 10 73f 72f90						73 50	
...	Coup. de 480 —	73f 72f90 73f10 72f80						73 50	
...	Coup. de 960 —	72f95 73f							
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég. ch. fixe 1f).	69f 68f	en liq. au 31					69	
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba, 6%, 1886, garantis.	495	en liq. au 31					495	
d°	d° d° 1890, garantis.	472 50 472	en liq. au 31 Pe au 31		 d10 d10		 d5f d5f	473	
Juin 91.	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f. 5f).		en liq. au 31						
Juill. 91	d° Consolidés 4%		au 31						
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89,		en liq.				d25		
...	Oblig. et coupons prescrits au bout de 20 ans de l'éch. — Titre de 617f.		au 31		d10		d25		
...	— de 2468f.		Pe au 31		d10		d25		
...	— de 6170f.		en liq.		d10				
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	422 50 25 422 423 75	au 31					421 50	
	Gr. c.		en liq.						
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	423 422 50 423 25	au 31						
	Gr. c.		en liq.					338 75	
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	337 50	au 31					325	
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		en liq. au 31		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe 2 fr. 50),		en liq.					92 70	
	Oblig. 100 fl.	92f50 25 10	au 31	91 15			d25	92	
...	d° 500 fl.	91f60 50	Pe au 31		d50		d25	91 30	
	d° 1000 fl.	91f15	Pe au 15		d50				
Fév. 91	d° 4½%, or, 89 (n. ch. fi. 2f50).		en liq.					103	
...	Cap. des titres amort. prescr. après 20 ans. Obl. 100 fl.	103	au 31				d..		
...	— 500 fl.	103 75	Pe au 31		d50				
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég. ch. fixe 2f50).		au 31						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		en liq. au 31	91 91 17½	91 15 91 35	90 95 91 07½	90 95 91 10	91	91 35
...	d° coup. 500 fr.	91f05 91f 91f05 10	Pe au 31		d1f		91 50 d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.		Pe au 31	91 70	91 45 d25				
...	d° coup. 50 fr.		Pe au 15		d1f		91 95 d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	91f25 91f	Pe au 15		d25			91 25	
Avril 91	d° 3%	56f20 10	au 31						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	317 50	en liq. au 31					318	
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég. ch. fi. 25f20), coup. de 504 f. (20 £).		en liq. au 31					83	
Fév. 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	87f20	au 31						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 31						
d°	d° obl. 5% d°		au 31						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch. fixe 25f25),		en liq.	42 40	42 65	42	42	43	42 95
	coup. de 20 £.	42f80 50	au 31	42 60			42 10		
...	d° coup. de 50 £.	..f	Pe au 31		d50		d25		
...	d° coup. de 100 £.	43f 42f80 60 15 10 35	Pe au 15		d50		d1f	43 05	
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. N°s 1 à 390000 et 500001 à 929987. C. 500 f.	335 336 337 334 25 335	en liq. au 31					338	
...	C. 5 obl.		au 31						
...	C. 10 ob.		au 31						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%		en liq. au 31					99 75	
Juill. 91	d° 1890, 4%	..f	Pe au 31						
Juill. 91	Russie, 1850, 4½% (n. ch. fi. 25f50. Oblig. de 100 £.		en liq. au 31					85	
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	98f45 30 15	au 31					98 45	
...	Grosses coupures	100 35							
Janv. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort), n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	..f	en liq. au 31						
	d° de 1000 r.	..f	Pe au 31		d50		d25		
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort), n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	..f	en liq. au 31					73 20	
...	d° de 1000 r.	72f40 35	Pe au 31		d50		d25	72 50	
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	97f50 45 40 35	en liq. au 31					97 65	
...	Grosses coupures	97f65 60 55 50 65	Pe au 31		d50		d25	97 85	
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 31						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change fixe 4f), coup. de 125 r.	104 55 75	en liq. au 31					104 55	
...	coup. de 500 r.	104 55 75						104 55	
...	coup. de 1000 r.	104 75 55 75						104 95	
...	coup. de 10000 r.								
Juin 91.	d° 1889, 4% (or).	98f	en liq. au 31					98 20	
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	98f70 60 25 20	en liq. au 31					98 75	
d°	d° 1890 d° 4e ém. c 500f	..f	en liq. au 31						
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p., Obl. 500 f.	97f50 45 40	en liq.					97 70	
...	d° 2500 f.	99f25 20 15 99f	au 31	97 30				99 30	97 40
...	d° 5000 f.	97f50 45 40 30 25 15	Pe au 31		d50		d25	97 45	
...	d° 12500 f.	..f						97 50	
Juill. 91	d° d° 3e série	97f70 50	en liq. au 31					97 50	
Mai 91.	d° Intér. cons., 4½%, 1re ém., 1980 (n. ch. fi. 4f) C. 100 r.	..f	en liq. au 31						
	C. 500 r.	..f	au 31		d50		d25		
	C. 1000 r.	..f ..f	au 31						
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Transcaucasien, remb. au pair.	81f75 50	en liq. au 31					81 50	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½%, 53 (n. ch. fi. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Oblgi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	320	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	79 70	79 50
d° 1000 fl. d°	79 75	79 50
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.		
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Congo (Etat indép. du), Lots 1888.	56	
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Danemark, 3½% (nég. ch. fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½%, C.F. (n. ch. fi. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	13	
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	102	
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	99	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
d° 1866, 5%		
Gouv. de Québec, 80, 4½%, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég. ch. fi. 25f20).	118 75	
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f. p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	115	
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.	348 75	
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	635	
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., n°s 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	492 50	
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	655	
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	370	368 50
d° 3%, 2e sér., n°s 1 à 50000.		
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. N°s 1 à 803083.	432	430 50
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. N°s 803084 à 950486.		
d° Anc. réseau, 10e émission. N°s 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale.	398	
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. N°s 1 à 425000.	415 50	
Beïra-Alta, 3%	127	
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	240	235
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	212	
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	318	317
d° (Série X).	322	
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque.	397	
d° (2e série), 2e hypothèque.	372	
d° (3e série), 3e hypothèque.	362 50	
d° (4e série), 4e hypothèque.	343 50	343
d° (5e série), 5e 5ypothèque.	340	
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	363 50	
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	366 75	365
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	369	367
d° 2e hypoth., n°s 1 à 100,000.	348 75	345
d° 3e hypoth., n°s 1 à 60,000.		
Ouest de l'Espagne, 4%	275	270
Portugais, 3%	215	205
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	208	205
d° 4%	270	
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	372	
d° 2e hypothèque.	360	358
d° 3e hypothèque.		
Cordoue à Séville, 3%	... 50	
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%	529	
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (n°s 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (n°s 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fcr Frco-Canadien, 3%, r. 500f.		
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	300	
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f., t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.		
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	511	510 75
Cie Madrilene du Gaz, 4%, r. 500 f.	440	
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	415	410

Jouissance	Jeudi 16 Juillet	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	455 456 25 ..	au 31..						
			en liq..						
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr..	87f	au 31..					87 50	
			en liq..						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 31						
...	d° d° Ob. 50 £.		P° au 31		d1f		d25		
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 31		d50		d25		
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq..						
	(nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.		au 31..						
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 31		d50		d25		
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq..						
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.		au 31..						
...	d° d° c. 5000f.		P° au 31		d50		d25		
			en liq..						
Mai 91.	d° Rente 3%, c de f., obl. 30f r.	89f75	au 31..					89 75	
			en liq..						
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	23f25	au 31..					23 50	
	d° d° gross. coup.		en liq..					18 80	
d°	d° d° (sér. C).	18f95 80 60..	au 31..						
	d° d° gross. coup.		en liq..						
d°	d° d° (sér. D).	18f80 75	au 31..	18 75			18 77½	18 80	
...	d° d° gross. coup.		P° au 31		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq..						
	Obligations de 500 fr.	422 50	au 31..	420 ..				420 ..	422 50
...	d° de 2500 fr.	419 50 421 25	P° au 31		d50		d25		
...	d° de 12500 fr.		P° au 15		d50		d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..						
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	458 458 75 ..	au 31..					461 50	
...	d° d° 2500 f.		P° au 31		d10		d5f		
...	d° d° 12500 f.		P° au 15		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq..	466 25			467 50	467 50	467 50
	pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	466 25 467 50	au 31..	466 25					
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Mai 91. ex-5e r.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f., 250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		en liq..						
			au 31..						
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)		P° au 31		d10		d5f	533 75	
			au 31						
Janv. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 20).		en liq.						
			au 31..						
Juill. 88 ex-1er r.	Banque des Pays-Hongrois, act. nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		en liq..						
			au 31..						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		en liq..						
			au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act. 100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p. (ex-coupon 14)		en liq..					605 ..	
			au 31.						
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 32)..	570 568 75 ..	en liq..	571 25			568 75	575 ..	573 75
			au 31..	571 25			570 ..		
			P° au 31		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 150 fr. payés (ex-coupon 34)		en liq..						
			au 31..						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1100	en liq..					1100 ..	1098 75
			au 31..	1100 ..					
			P° au 31		d10		d5f		
...	Grosses coupures....	1097 50	P° au 15		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions 500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	480	en liq..						477 50
			au 31..						
...	Grosses coupures....		P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq..						
			au 31..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie, a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		en liq..						
			au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie ». (ex-coupon 14)	130	en liq..					130 ..	
			au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	463 75 462 50	en liq..	460 ..	462 50	460 ..	460 ..	461 25	462 50
			au 31..	462 50			460 ..		
			P° au 31		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes. (525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		en liq..						
			au 31..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat (Société privil.), act. 500 f., t.p.		en liq..	623 25			626 25	630 ..	627 50
			au 31..	625 ..			626 25		
			P° au 31		d10		d5f		
	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	145	en liq..	150 ..					145 ..
			au 31..	140 ..					
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	232 50 235 ..	en liq..	231 25			232 50	235 ..	233 75
			au 31..	233 75			231 25		
			P° au 31		d10		d5f		
	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer). act. 500 l., t.p.: 200000 act. de 1862; 100000 a. de 1881; 60000 act. de 1885 et 60000 act. de 1889. (ex-coup. 42)........		en liq..	651 25					650 ..
			au 31..	651 25					
	Grosses coupures....		P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 59).....	305	en liq..	306 25			305 ..	307 50	307 50
			au 31..	307 50			306 25		
			P° au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	185 180 185	en liq..	190 ..	190 ..	182 50	187 50	200 ..	195 ..
			au 31..	182 50	187 50	181 25	185 ..		
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 63)......	306 25 305 ..	en liq..	305 ..	d10			305 ..	305 ..
			au 31..	306 25					
			P° au 31				d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p. (ex-coupon 22)	340	en liq..					342 50	
			au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000). (ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).	730 720	en liq..						728 75
			au 31						
			P° au 31		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207½.. à 207¾...	207 1/4. à 207 1/2 et 4%.
4%	Allemagne.	122 7/8. à 123 ./...	122 3/4. à 122 7/8 et 4%.
4%	Vienne....	212½.. à 212¾...	212¼.. à 212¾ et 4..%.
5%	Barcelone..	466.... à 467.....	466.... à 467.. et 4..%.
5%	Madrid....	466.... à 467.....	466.... à 467.. et 4..%.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4..%.
5%	St-Pétersb.	272.... à 274.....	273.... à 275.. et 4..%.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4..%.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 28.. à 25 30...	25 23½ à 25 24½—2½%.
	d° chèque	25 25.. à 25 26...	25 25.. à 25 26..—......
3%	New-York.	517½.. à 518.....	516½. à 517....—3..%.
3%	Belgique..	1/8 pte. à pair.	1/16pte à 3/16pte—3..%.
6%	Italie.....	¾ pte à 1% pte..	1% pte à 1¼ pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 3% à 4%	0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 225 à 230 ..	0/00 pte.
Quadruples espagnols....................	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains.......	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines......................	4 10 à .. ..
Souverains anglais.......................	25 20 à 25 25
Banknotes................................	25 20 à 25 25
Aigles des Etats-Unis....................	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks).....................	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes....	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliém.	40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède.......................	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾% consol. Midi, 95 11/16 — 1 heure, 94 1/2
Vienne, Métall, ... — Papier, 92 70 — Monnaie, 92 65
Crédit Autrichien... 295 50 | Chem. de Fer Autrich. 286 50
Change sur Londres.... Demande, 117 45 — Offre, 117 75
Change sur Paris....... Demande, 46 50 — Offre, 46 55
Lots............... 139 .. | Napoléon............. 9 325

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 16 Juillet 1891

	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3..................	36 50 à	
Roux 88° nets...............	35 50 à	
Raffinés, bonne sorte.......	104 50 à	
— belle sorte........	105 50 à	
Certificats de sortie.........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	36 375 à 36 50
— Août..........	.. .. à	36 25 à 36 375
— Septembre......		35 50 à 35 75
— 4 d'Octobre....		34 25 à 34 375
— 4 premiers.....		34 625 à .. ..
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	43 50 à	
Courant du mois..........		43 50 à 43 75
Août......................		42 50 à 42 75
4 derniers................		39 75 à 40 ..
4 premiers................		39 25 à 39 50
....		.. .. à ...
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	52 .. à	
Courant..................		52 .. à 51 50
Août.....................		52 .. à 52 50
4 derniers................		53 50 à .. ..
4 premiers................		54 .. à 53 75
....		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts...........	73	
—	.. ..	
Colza en tonnes...........	75	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	83	
—	.. ..	
Courant..................		73 .. à .. ..
Août.....................		73 25 à .. ..
4 derniers................		74 50 à 74 75
4 premiers................		75 75 à 76 ..
....		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	57 .. à 57 25	
Courant..................		57 .. à 57 25
Août.....................		58 50 à .. ..
Septembre-Octobre.........		59 .. à .. ..
4 derniers................		59 25 à 59 50
4 de Novembre.............		59 50 à 59 75
COURS DU MERCREDI 15 Juillet.		
SUIF DE PLACE *43° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	64 .. à	
SUIF DE PROVINCE *43° 1/2, enfûté, en gare Paris.*	63 .. à	

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

SOUS-SECRÉTARIAT D'ÉTAT DES COLONIES

ADMINISTRATION DU PROTECTORAT DU TONKIN

ADJUDICATION de GISEMENTS HOUILLERS

Le lundi 19 octobre 1891, à neuf heures du matin, à Hanoï, dans les bureaux de la résidence supérieure, il sera procédé à **l'adjudication d'un gisement houiller** formant un rectangle de 6,000 hectares de superficie, ayant 12 kilomètres de grande base Est-Ouest, et 5 kilomètres de petite base, **divisé en 4 lots rectangulaires de 1,500 hectares** de superficie, ayant chacun 3 kilomètres de côté, direction Est-Ouest, et 5 kilomètres de côté, direction Nord-Sud.

Ce terrain houiller est situé dans la province de Quang-yen, au nord du Song-Cai-Cot, entre le Song-Huong et le Song-Liep, et s'étend en outre à 2,000 mètres environ sur la rive gauche de ce dernier cours d'eau.

Versement de garantie.

Pour être admis à l'adjudication, les concurrents devront produire la quittance du versement de garantie à raison de 20 francs par hectare de superficie, exigé par l'article 33 du décret du 16 octobre 1888, réglementant le régime minier au Tonkin.

Mise à prix.

En outre des charges imposées par le décret précité, l'adjudication, requise par M. E. Schneider aîné, libraire à Hanoï, en vertu de l'article 37 du décret de 1888, aura lieu sur la mise à prix d'une redevance annuelle de dix francs par hectare, offerte par le requérant.

Le plan et la carte donnant la position exacte du terrain mis en adjudication, le procès verbal de lotissement partiel, le cahier des charges, le texte du décret du 16 octobre 1888, en général, toutes les pièces intéressant l'adjudication, sont déposées :

A Paris, au sous-secrétariat d'Etat des colonies, 2e division, bureau de l'Indo-Chine.

A Saïgon, dans les bureaux de la direction de l'intérieur.

A Hanoï, à la résidence supérieure, 3e bureau.

A Haïphong, à la résidence-mairie.

A Quang-yen, à la vice-résidence, où le public pourra en prendre connaissance.

Hanoï, le 10 mai 1891.

Le résident supérieur au Tonkin,
Signé : BRIERE.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

AVERTISSEMENT D'ENQUÊTE

L'administration des télégraphes fera procéder prochainement à la construction de deux lignes téléphoniques, à relier au réseau de Charenton.

Un tracé de ces lignes indiquant les propriétés privées sur lesquelles devront être placés des supports sera déposé, conformément à la loi du 28 juillet 1885, pendant trois jours consécutifs, à partir du 21 juillet 1891, à la mairie de Charenton, où les intéressés pourront en prendre connaissance et présenter leurs observations ou réclamations.

Un agent de l'administration des télégraphes se tiendra à la mairie, le 23 juillet prochain, de deux heures à trois heures, pour donner verbalement les renseignements et explications qui lui seraient demandés.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Jeudi 16 juillet 1891.

Le baromètre est toujours en baisse depuis hier; les hauteurs, encore élevées au nord de la Scandinavie et de la Russie (771m/m), sont voisines de 760m/m sur le reste du continent. Le minimum principal se trouve près de Fano (755m/m); d'autres minima moins importants existent sur les Iles-Britanniques et la France. Le vent est faible et variable sur l'ouest de l'Europe; il souffle de l'est sur la Scandinavie, et il est violent à Stockholm. Des pluies sont signalées dans le bassin de la Baltique, sur la mer Noire, dans nos régions de l'Est, du Centre et du Sud, où elles ont été accompagnées d'orages.

La température monte. Ce matin, le thermomètre marquait : 12° à Stornoway, 15° à Paris, 19° à Bodo, Lyon et 25° à Biskra. On notait 11° au Puy de Dôme et 6° au Pic du Midi.

En France, le temps va rester chaud et il est à l'orage. A Paris, hier, beau temps. Maxim.: 24°5; minim.: 11°6. A la Tour Eiffel, les extrêmes ont été de 20°8 et de 14°4.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer belle à Dunkerque, Calais, Boulogne, le Havre et Cherbourg.

Océan : mer agitée à Brest, belle à Lorient.

Méditerranée : mer belle à Marseille, agitée à Sicié, calme à Nice.

Situation du jeudi 16 juillet 1891 (soir). — Des dépressions orageuses occasionnent une baisse barométrique sur l'ouest de l'Europe.

En France, le temps est à l'orage.

Spectacles du Vendredi 17 Juillet.

Opéra. — 8 h. »/». — *L'Africaine*, opéra en 5 actes, de Scribe, musique de Meyerbeer.

Sélika	Mmes	Escalaïs.
Inès		D'Ervilly.
Vasco	MM.	Vergnet.
Nelusko		Renaud.
Don Pedro		Dubulle.
Don Alvar		Téqui.
Le grand brahmine.		Ballard.
L'amiral		Bataille.
Le grand inquisiteur		Fabre.

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *Britannicus.*

Vaudeville. — 8 h. »/». — *Le Gendarme*, comédie en 3 actes, de M. Pierre Decourcelle : Maugé, Hirsch, Victorin; Mmes Cerny, Legrand.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — 8 h. 1/4. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. Lemonnier : Mmes Riquet-Lemonnier, Lévi-Leclerc, Perrot; MM. Gravier, Desjardins, Regnard, Jaeger, Avelot.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Déjazet. — 8 h. »/«. — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — Représentation des lions en liberté dans la grande piste, au deuxième tableau de *Néron*. — *Néron* sera également donné avec le tableau des lions, en matinée et le soir, les jeudis, dimanches et fêtes.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année.

OPÉRA-COMIQUE, ODÉON, GYMNASE, PALAIS-ROYAL, PORTE-SAINT-MARTIN, CHATELET, MENUS-PLAISIRS, NOUVEAUTÉS : clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : Louis JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 192 Le numéro : 15 centimes. Samedi 18 Juillet 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies ; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL *(Loi du 28 décembre 1880) comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 18 JUILLET

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 17 Juillet 1891.

LOI ayant pour objet l'ouverture au ministre du commerce, de l'industrie et des colonies (2e section), sur l'exercice 1891, d'un crédit extraordinaire de 5,500,000 francs pour faire face aux dépenses de la pose d'un câble entre Marseille et Tunis et d'un câble entre Marseille et Oran.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre du commerce, de l'industrie et des colonies (2e section), sur l'exercice 1891, un crédit extraordinaire de cinq millions cinq cent mille francs (5,500,000 fr.) pour l'établissement des lignes sous-marines de Marseille à Tunis et de Marseille à Oran, et qui sera inscrit à un nouveau chapitre portant le n° 27 *bis* et intitulé : « Etablissement de lignes sous-marines entre Marseille et Oran et entre Marseille et Tunis. »

Art. 2. — Il sera pourvu à cette dépense au moyen des ressources générales du budget ordinaire de l'exercice 1891.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 17 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,
JULES ROCHE.

Le ministre des affaires étrangères,
RIBOT.

Le ministre des finances,
ROUVIER.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts ;

Vu la loi du 19 juillet 1889 et notamment l'article 48, paragraphe 17, ainsi conçu :

« Il est statué par des règlements d'administration publique rendus après avis du conseil supérieur de l'instruction publique .... sur la fixation des taux et des conditions de payement des dépenses relatives aux commissions d'examen des différents titres de capacité de l'enseignement primaire » ;

Vu la loi de finances du 26 février 1887, article 3 ;

Vu le décret du 18 janvier 1887 ;

Vu l'avis du conseil supérieur de l'instruction publique en date du 4 juin 1891 ;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les allocations à accorder aux membres des jurys d'examen pour les brevets de capacité (élémentaire et supérieur) et pour le certificat d'aptitude pédagogique sont fixées conformément aux indications du tableau ci-après :

EXAMENS	ÉPREUVES écrites.	ÉPREUVES orales et pratiques.	TOTAL
	Par candidat.	Par candidat.	Par candidat.
Brevet élémentaire	3 fr.	3 fr.	6 fr.
Brevet supérieur	3	3	6
Certificat d'aptitude pédagogique	3	9	12

Toutefois, pour la ville de Paris, les taux seront fixés, pour le brevet élémentaire ainsi que pour le brevet supérieur, à 4 fr. pour l'examen écrit et à 4 fr. pour l'examen oral; total : 8 fr.

L'état de répartition des sommes résultant de l'application du tableau ci-dessus est dressé par l'inspecteur d'académie et arrêté par le préfet, sauf approbation du ministre.

Art. 2. — Les allocations à accorder aux membres des jurys d'examen pour les divers certificats d'aptitude et pour les concours d'admission prévus par les articles 54, 92, 97 et 106 du décret du 18 janvier 1887 sont fixées conformément aux indications du tableau ci-après :

EXAMENS	ÉPREUVES écrites.	ÉPREUVES orales et pratiques.	TOTAL
	Par candidat.	Par candidat.	Par candidat.
Certificat d'aptitude à l'inspection primaire et à la direction des écoles normales (aspirants et aspirantes)	10 fr.	15 fr.	25 fr.
Certificat d'aptitude au professorat des écoles normales et des écoles primaires supérieures (lettres ou sciences, aspirants et aspirantes)	15	10	25
Certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes	5	10	15
Certificat d'aptitude à l'enseignement du chant	10	10	20
Certificat d'aptitude à l'enseignement des travaux manuels (aspirants et aspirantes)	5	10	15
Certificat d'aptitude à l'enseignement du dessin	5	5	10
Concours d'admission aux écoles de Saint-Cloud et de Fontenay	10	10	20
Concours des bourses de séjour à l'étranger	5	5	10
Certificat d'aptitude à l'enseignement de la gymnastique	»	5	5

L'état de répartition des sommes résultant de l'application du tableau qui précède est arrêté par le ministre, sur la proposition du président du jury d'examen.

Art. 3. — La répartition des allocations déterminées par les articles qui précèdent est faite en prenant pour base le nombre des vacations de chaque examinateur.

Il ne peut être compté plus de deux vacations par journée.

Art. 4. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 17 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

LÉON BOURGEOIS.

Par décret en date du 17 juillet 1891, rendu sur la proposition du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, M. Otto (Honoré) est nommé courtier d'assurances, interprète et conducteur de navires à Nice (Alpes-Maritimes), en remplacement de M. Salvy, démissionnaire.

Par le même décret, M. Otto est autorisé à interpréter les langues anglaise et italienne.

Sur les propositions du ministre de l'intérieur et aux termes d'un rapport approuvé, le 11 juillet 1891, par le Président de la République, des médailles d'honneur, des mentions honorables et des témoignages officiels de satisfaction ont été décernés, en récompense d'actes de courage et de dévouement accomplis en Algérie, aux personnes dont les noms suivent:

DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE

M. O. 1re classe. — **Belkassem ben Salah**, adjoint indigène du douar Aouaïd (commune mixte de Séfia) : a été plusieurs fois grièvement blessé en chassant les grands fauves. A tué 35 lions et 34 panthères. Déjà titulaire d'une médaille d'argent de 2e classe.

M. A. 2e classe. — **Ahmed ben Sliman**, dit **Lazouzi**, adjoint indigène du douar Chalma : pendant la nuit du 5-6 décembre 1890, a risqué ses jours pour se rendre maître d'un malfaiteur dangereux. Antérieurement s'était signalé en sauvant un soldat qui se noyait dans la rivière l'Oued-Mechtah.

M. A. 2e classe.— **Sliman Chérif ben Cheikh**, garçon boucher à Bône : le 8 novembre 1890, a été brûlé en fermant le compteur à gaz d'un magasin où un incendie venait de se déclarer. S'était signalé déjà en plusieurs circonstances, notamment le 8 juin précédent, en retirant du lac des Chameaux (route de la Calle) le corps d'un marchand de bestiaux qui y était tombé avec son cheval et sa voiture. A reçu du ministère de la marine un témoignage officiel de satisfaction pour avoir sauvé un enfant qui se noyait dans l'avant-port de Bône (24 avril 1886).

M. A. 2e classe. — **Si Brahim ben El Hadj Ali Maïza**, adjoint indigène du douar des Ouled Attia (commune mixte de l'Edough) : dans la nuit du 28-29 septembre 1890, a exposé sa vie pour arrêter un bandit indigène très dangereux qui était recherché depuis plusieurs mois. S'était particulièrement signalé, le 24 août précédent, en préservant de l'incendie les massifs forestiers de la commune mixte des Beni-Salah.

M. A. 2e classe. — **M. Bresset (Louis)**, administrateur adjoint de la commune mixte de Souk-Ahras;

M. A. 2e classe. — **Embarek ben Larbi Lantri**, adjoint indigène du douar Zarouria (commune mixte de Souk-Ahras) ;

M. A. 2e classe. — **Omar ben Salah**, cavalier de la commune mixte de Souk-Ahras :

Le 31 janvier 1891, ont risqué leur vie en procédant la nuit, dans un campement isolé et dangereux, à la capture d'un forçat évadé de Cayenne.

Mentions honorables.

M. Auger (Jean-Nicolas), garde général des forêts à la Calle : a fait preuve d'un zèle et d'un dévouement dignes des plus grands éloges à l'occasion des nombreux incendies de forêts qui, depuis 1864, ont éclaté dans la région. A reçu plusieurs lettres de félicitations pour sa belle conduite dans ces sinistres.

M. Borg (François), peintre en bâtiments à Souk-Ahras : le 4 juin 1889, a exposé sa vie pour retirer des eaux de la Medjerbah le cadavre d'un jeune homme.

Témoignages officiels de satisfaction.

M. Argenti, chef de poste à la mine de Kef-Oum-Theboul : le 29 janvier 1891, a opéré, au péril de ses jours, le sauvetage d'une personne tombée dans un puits.

Si Bachir ben Nouar, adjoint indigène du douar Eulma (commune mixte de l'Edough) : s'est distingué par son zèle et son dévouement lors des incendies de forêts qui ont eu lieu en août 1890. A réussi à sauver les cantines contenant les fonds du receveur des contributions diverses.

M. Jousse (Georges), brigadier forestier à Biout-Sérim (Beni-Salah) ;

M. Picaud (Eléonore), garde forestier à Biout-Sérim (Beni-Salah) :

Ont combattu avec un grand courage tous les incendies de forêts qui, depuis 5 ans, ont éclaté dans la commune mixte des Beni-Salah. Se sont notamment signalés, le 24 août 1890, à Biout-Sérim dont ils sont parvenus à préserver les habitations.

DÉPARTEMENT D'ORAN

M. A. 2e classe. — **M. Moréra (Joseph)**, garde champêtre à Froha (commune mixte de Mascara) : en 1888, alors qu'il était garde champêtre d'Aïn-Farès, a arrêté, au péril de sa vie, des indigènes auteurs d'un assassinat.

M. A. 2e classe. — **Abdelkader ben Douha**, adjoint indigène du douar Ferraguig (commune mixte de Mascara) : a exposé ses jours, les 8 et 10 décembre 1890, en procédant à l'arrestation de deux indigènes condamnés par contumace.

Mentions honorables.

M. Etienne, inspecteur de la 36e circonscription pénitentiaire, à Oran : a montré un zèle et un dévouement remarquables pendant l'épidémie cholérique qui a sévi à Oran, en 1884-1885. A la même époque, a préservé courageusement un gardien des attaques d'un forçat.

M. Jalras, représentant de l'entrepreneur des prisons d'Alger et d'Oran : a tenu une conduite désintéressée et digne d'éloges pendant l'épidémie cholérique de 1884-1885, à Oran.

M. Champion, brigadier des douanes à Mers-el-Kébir : a risqué sa vie, le 1er mai 1891, pour se rendre maître de deux chevaux emportés attelés à une prolonge d'artillerie. S'était déjà fait remarquer à diverses reprises, notamment : le 7 septembre 1888, à l'occa-

sion du sauvetage d'un enfant tombé à la mer; le 11 juin 1889, en portant secours aux naufragés d'un bateau pêcheur.

DÉPARTEMENT D'ALGER

M. A. 2e classe. — **Ali bel Hadj Ahmed**, agent de police à Alger : le 16 février 1891, a exposé ses jours pour maîtriser un cheval emporté. Déjà titulaire de mentions honorables.

M. A. 2e classe. — **Si Ahmed Ou Cheik**, khodja de la commune mixte de Dra-el-Mizan : a accompli, au péril de sa vie, une délicate mission que lui avait confiée l'autorité militaire. Déjà titulaire d'une mention honorable.

M. A. 2e classe. — **Mohammed Ou Mahiout**, garde champêtre au douar des Beni-Fraoucen (commune de Mekla) : en 1890, a, au péril de ses jours, procédé à l'arrestation d'un malfaiteur indigène dangereux évadé des pénitenciers de la Corse.

Mentions honorables.

M. Pervieux de Laborde, administrateur adjoint de la commune mixte de Michelet : s'est signalé à Mascara, en 1884-1885, pendant l'épidémie cholérique et à l'occasion d'incendies de forêts. A fait preuve d'un grand dévouement lors de l'invasion des criquets à Frenda (1886) et à Boghari (1888-1889).

M. Baudoin (Alphonse), gérant de ferme à Djendel : le 13 février 1890, a opéré le sauvetage de deux Européens entraînés avec leur voiture dans les eaux du Chéliff, grossies par des pluies torrentielles.

M. Mathieu (Joseph), agent de police à Alger: a fait preuve, à différentes reprises, d'un réel dévouement, notamment : le 2 janvier 1855, dans un incendie qui a éclaté à Alger; les 28 avril 1887 et 6 août 1889, en abattant deux chiens hydrophobes; le 9 janvier 1891, en cherchant à éviter une collision imminente entre une calèche sans conducteur dont les chevaux étaient emportés et un tramway venant en sens inverse.

M. Variale (Oronte), cafetier à Alger : s'est distingué, le 9 janvier 1891, par son sang-froid et son courage dans un accident de voiture, pour dégager un agent de police pris entre les pieds des chevaux.

M. Piednoir (Alcide), administrateur adjoint de la commune mixte de Haut-Sebaou, à Azazga : lors d'une tourmente de neige qui s'est produite au mois de janvier 1891, a fait preuve d'un grand dévouement en ouvrant, avec l'aide de 150 hommes, une piste qui a permis de ravitailler et de débloquer les colons du village de Yakouren. A déjà obtenu un témoignage officiel de satisfaction.

Témoignages officiels de satisfaction.

M. Donsimoni (François), gardien à la maison centrale du Lazaret, à Alger : le 1er décembre 1890, a arrêté un cheval emporté.

M. Ladjournelet (Victor), secrétaire de la mairie de Médéa : a fait preuve d'un dévouement digne d'éloges pendant la tourmente de neige qui a bloqué la ville de Médéa en janvier 1891.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Etat-major général de l'armée. — Par application des dispositions de l'article 37 de la loi du 13 mars 1875, M. le général de brigade Schneider, adjoint au gouverneur d'Epinal commandant supérieur de la défense du groupe d'Epinal, commandant la subdivision de région de Neufchâteau, membre du comité technique de la gendarmerie, est placé, à dater du 18 juillet 1891, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

Médailles d'honneur. — Par décision présidentielle du 13 juillet 1891, rendue sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, des médailles d'honneur en argent ont été décernées aux employés et aux ouvriers dont les noms suivent :

Papirer (Martin), gardien de bureau à l'administration centrale de la guerre. Le sieur Papirer compte 41 ans de services, durant lesquels il s'est fait remarquer par son zèle, son dévouement et sa bonne conduite.

Willeman (Thiébaud), gardien de bureau à l'administration centrale de la guerre. Agent très sûr, laborieux et d'une conduite irréprochable, le sieur Willeman compte 35 ans de services.

Galineau (Jean-Paulin), huissier à l'administration centrale de la guerre. Excellent serviteur sous tous les rapports, le sieur Galineau compte 37 ans de services.

Choquart (Jean), gardien de bureau à l'administration centrale de la guerre. Agent zélé, dévoué et de très bonne conduite, le sieur Choquart compte 34 ans de services.

Baudet (Alexis), ancien ouvrier gazier au ministère de la guerre. Le sieur Baudet compte 35 ans de services. Il s'est constamment fait remarquer par sa bonne conduite et une manière de servir des plus satisfaisantes.

Vaisse (Jean-François), gardien de 1re classe à l'école supérieure de guerre. Serviteur dévoué, consciencieux et honnête, le sieur Vaisse compte 39 ans de services.

Vaugein (Jean-Pierre), gardien de 1re classe à l'école supérieure de guerre. Le sieur Vaugein compte 42 ans de services. Il s'est toujours signalé par son zèle et une excellente conduite.

Cabanel (Jean-Louis-François), gardien de 1re classe à l'école supérieure de guerre. Durant ses 37 années de services, le sieur Cabanel n'a cessé de faire preuve des meilleures qualités.

Grimber (Théophile-Albin), menuisier à la poudrerie du Bouchet. Le sieur Grimber est un ouvrier très assidu, très dévoué, d'une conduite et d'une moralité irréprochables, qui, depuis 31 ans, a toujours donné le bon exemple à la poudrerie du Bouchet.

Legros (Jean-Philibert), gardien de bureau à la section technique de l'artillerie. Serviteur zélé, travailleur et très probe, le sieur Legros compte 35 ans de services. Il est âgé de 62 ans.

Florence (Pierre), gardien du musée de l'artillerie. Vieux serviteur, 68 ans. Le sieur Florence fait son service avec le plus grand zèle et la plus grande honnêteté. Il compte 47 ans de services.

Senard (Claude-François), chauffeur à la section technique de l'artillerie. Le sieur Senard compte 34 ans de services et est âgé de 70 ans. Il a toujours eu une bonne conduite et montre la plus grande assiduité dans son service.

Boxberger (François-Théodore), armurier à la direction d'artillerie de Lyon. Serviteur honnête, expérimenté et dévoué, le sieur Boxberger compte 39 ans de services.

Berthoumieu (Casimir-Célestin), contremaître à la direction d'artillerie de Toulouse. Très recommandable sous tous les rapports, le sieur Berthoumieu s'est toujours acquitté de ses fonctions avec un très grand soin et une très grande activité.

Meyer (Gaspard), écrivain à la direction d'artillerie de Toulouse. Cet employé a constamment rempli ses fonctions avec zèle et dévouement. Il compte 35 ans de services.

Messer (Louis), ouvrier de 1re classe au magasin général d'habillement de Paris. Cet ouvrier, qui compte 41 années de services, s'est constamment montré serviteur consciencieux et honnête.

Sorrelle (Louis-François), ouvrier de 1re classe au magasin général d'habillement de Paris. Digne et excellent serviteur, le sieur Sorrelle compte 36 ans de services.

Saint-Sébé (Jean-Marie), ouvrier d'art au magasin général d'habillement de Paris. Le sieur Saint-Sébé compte 38 ans de services. Il s'est constamment fait remarquer par son assiduité au travail et sa bonne conduite.

Gollet-Muret (Joseph-Marie), ouvrier de 1re classe au magasin central d'habillement de Lille. Ouvrier honnête, laborieux et rempli de bonne volonté, le sieur Gollet-Muret compte 34 ans de services.

Bellino (Joseph), ouvrier manutentionnaire au magasin de campement de Toulon. Excellent ouvrier, d'une conduite exemplaire et d'une moralité irréprochable, le sieur Bellino compte 32 ans de services. Il est âgé de 73 ans.

Devaux (Pierre), servant de 1re classe à l'hôtel national des Invalides. Durant les 31 années qu'il a passées à l'hôtel des Invalides, le sieur Devaux s'est constamment fait remarquer par son dévouement, son zèle et sa bonne conduite.

Fontaine (Blaise-François), ouvrier de 2e classe au magasin central des hôpitaux militaires. Ouvrier dévoué, travailleur et de bonne conduite, le sieur Fontaine compte 38 ans de services.

Rendu (Simon), ouvrier de 2e classe au magasin central des hôpitaux militaires. Le sieur Rendu compte 30 ans de services durant lesquels il s'est fait remarquer par son zèle et sa parfaite honorabilité.

Léger (Philippe-Louis), ouvrier de 2e classe au magasin central des hôpitaux militaires. Serviteur dévoué, travailleur, et recommandable sous tous les rapports, le sieur Léger compte 35 ans de services.

Faure (Roch-Félicien), ouvrier auxiliaire au magasin central des hôpitaux militaires. Homme sûr, laborieux et de conduite irréprochable, le sieur Faure compte 34 ans de services.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 17 Juillet 1891.

ÉLECTIONS A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

SCRUTIN DU 12 JUILLET 1891

Finistère, 2e circonscription de Châteaulin. — M. Gourvil, élu.

Seine, 2e circonscription du 5e arrondissement de Paris. — M. Trélat, élu.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 16 juillet.

Chambre des lords.—La Chambre vote en seconde lecture le bill sur l'enseignement.

La séance est levée. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Concours d'admissibilité aux emplois de médecin adjoint des asiles publics d'aliénés institué par l'arrêté ministériel du 18 juillet 1888.

Par application de la disposition de l'article 4, paragraphe 2, de l'arrêté ministériel du 18 juillet 1888, un concours pour l'admissibilité aux emplois de médecin adjoint des asiles publics d'aliénés aura lieu à Paris, Lille, Nancy, Lyon, Bordeaux et Montpellier dans les derniers jours du mois d'octobre ou dans le courant du mois de novembre prochain.

Un avis ultérieur, publié au *Journal officiel* et dans le recueil des actes administratifs de la préfecture du chef-lieu de chaque région, fera connaître la date exacte d'ouverture de chacun des concours, ainsi que celle à laquelle devront être parvenues au ministère de l'intérieur les demandes des candidats qui solliciteront l'autorisation de concourir.

MINISTÈRE DES

DIRECTION DES CHEMINS DE

RÉSULTATS COMPARATIFS de l'exploitation des chemins de fer

NUMÉROS D'ORDRE	DÉSIGNATION DES LIGNES	DÉPARTEMENTS	1890									
			LONGUEUR		DÉPENSES	Résultats de l'exploitation du 1er janvier au 31 décembre.						
						TOTAUX			PAR KILOMÈTRE			Recettes par jour kilom.
			totale exploitée au 31 décembre.	moyenne exploitée pendant les quatre trimestres	d'établissement au 31 décembre	Recettes	Dépenses.	Produit net.	Recettes.	Dépenses.	Produit net.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
			kil.	kil.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1	Société générale des chemins de fer économiques :											
	Nizan à Sore et à Luxey (*). Lesparre à Saint-Symphorien (*), Hostens à Beautiran et raccordement du port de Beautiran (*). Lacanau à Bordeaux (*)	Gironde, Landes.	260	260	18.939.166	1.135.066	991.224	143.842	4.366	3.812	554	12
	Saint-André de Cubzac à Saint-Ciers-la-Lande (*)	Gironde	(b) 52	52	6.081.976	148.014	195.963	—47.949	2.846	3.769	— 923	8
	Valmondois à Epiais-Rhus (a) (*)	Seine-et-Oise	13	13	1.594.181	30.726	79.128	—48.402	2.364	6.087	— 3.723	6
	Moulins à Cosne-sur-l'Œil (a) (*)	Allier	57	57	3.415.625	230.596	208.567	22.029	4.046	3.659	387	11
	Varennes-sur-Allier à Bézenet (a) (*)	Allier	65	65	4.805.707	154.217	253.205	—98.988	2.373	3.895	— 1.522	7
	Gudmont à Rimaucourt (*)	Haute-Marne	21	21	2.365.547	64.049	88.469	—24.420	3.050	4.213	— 1.163	8
	Noyelles au Crotoy (a) (*)	Somme	7	7	475.777	19.439	20.449	— 1.010	2.777	2.921	— 144	8
	Saint-Valery à Cayeux (a) (*)	Somme	12	12	789.272	30.613	33.010	— 2.397	2.551	2.751	— 200	7
	Bourges à Dun-sur-Auron (a) (*)	Cher	34	34	2.094.308	66.469	108.257	—41.788	1.955	3.184	— 1.229	5
	Doullens à Beauquesne (a) (*). Albert à Ham (a) (*), Albert à Montdidier (a) (*) et Offroy-Voyennes à Ercheu (a) (*)	Somme	162	151	10.420.432	474.568	446.152	28.416	3.143	2.955	188	9
	Ensemble		(b) 68[illegible]	(b) 672	50.981.991	2.353.757	2.424.424	—70.667	3.503	3.608	— 105	10
2	Compagnie de chemins de fer départementaux :											
	Port-Boulet à Châteaurenault (a) (*)	Indre-et-Loire	104	104	5.264.000	135.458	247.313	—111.855	1.302	2.378	— 1.076	4
	Valognes vers Barfleur (*)	Manche	44	44	5.628.850	131.945	203.956	—72.011	2.999	4.635	— 1.636	8
	Laroche à l'Isle-sur-Serein (a) (*)	Yonne	75	75	5.243.000	144.682	212.977	—68.295	1.929	2.840	— 911	5
	Montereau à Château-Landon (a) (*)	Seine-et-Marne	51	51	2.840.785	166.945	167.088	— 143	3.273	3.276	— 3	9
	La Ferté-sous-Jouarre à Montmirail (a) (*)	Marne, Seine-et-Marne	45	45	2.186.239	83.852	122.666	—38.814	1.863	2.726	— 863	5
	Le Grand-Pressigny à Esvres-sur-Indre (a) (*)	Indre-et-Loire	52	52	3.095.164	68.741	127.304	—58.563	1.322	2.448	— 1.126	4
	Ligueil à Montrésor (a) (*)	Indre-et-Loire	41	41	2.670.554	51.732	99.144	—47.412	1.262	2.418	— 1.156	3
	Angoulême à Rouillac (a) (*)	Charente	37	37	2.393.753	86.159	106.177	—20.018	2.329	2.870	— 541	6
	Ensemble		449	449	29.927.358	869.514	1.286.625	—417.111	1.937	2.866	— 929	5

TRAVAUX PUBLICS

FER. — 1re DIVISION — 3e BUREAU.

d'intérêt local (Quatre trimestres des années 1890 et 1889.)

1889										
LONGUEUR		DÉPENSES d'établissement au 31 décembre.	Résultats de l'exploitation du 1er janvier au 31 décembre.							NUMÉROS D'ORDRE
			TOTAUX			PAR KILOMÈTRE			Recettes par jour kilom.	
totale exploitée au 31 décembre.	moyenne exploitée pendant les quatre trimestres		Recettes.	Dépenses.	Produit net.	Recettes.	Dépenses.	Produit net.		
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
kil.	kil.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
260	260	18.851.848	1.127.465	1.006.317	121.148	4.336	3.870	466	12	
51	26	6.081.976	65.630	101.030	—35.400	2.524	3.886	— 1.362	8	
13	13	1.590.521	29.822	79.128	—49.306	2.294	6.087	— 3.793	6	
57	57	3.415.625	188.477	207.514	—19.037	3.307	3.641	— 334	9	
65	45	4.805.707	110.197	182.494	—72.297	2.449	4.055	— 1.606	7	
21	21	2.365.547	59.903	85.271	—25.368	2.853	4.061	— 1.208	8	
7	7	475.777	16.241	19.433	— 3.192	2.320	2.776	— 456	6	
12	12	789.272	26.354	31.716	— 5.362	2.196	2.643	— 447	6	
34	34	2.068.183	63.860	107.477	—43.617	1.878	3.161	— 1.283	5	
142	69	9.078.166	323.528	235.933	87.595	4.688	3.418	1.270	13	
662	544	49.522.722	2.011.477	2.056.313	—44.836	3.698	3.780	— 82	10	1
104	104	5.264.000	130.456	247.605	-117.149	1.254	2.381	— 1.127	3	
44	44	5.628.850	122.393	198.072	—75.679	2.782	4.502	— 1.720	7	
75	75	5.243.000	146.678	198.693	—52.015	1.956	2.649	— 693	5	
51	51	2.527.983	155.868	152.446	3.422	3.056	2.989	67	8	
45	38	2.186.239	69.687	101.679	—31.992	1.834	2.676	— 842	5	
52	34	3.095.164	41.795	81.984	—40.189	1.229	2.411	— 1.182	3	
41	27	2.670.554	34.745	64.993	—30.248	1.287	2.407	— 1.120	4	
37	4	2.998.766	9.885	11.906	— 2.021	2.471	2.976	— 505	7	
449	377	29.614.556	711.507	1.057.378	-345.871	1.887	2.805	— 918	5	2

OBSERVATIONS

25

Art. 19 de la loi du 11 juin 1880. — Le compte rendu détaillé des résultats de l'exploitation, comprenant les dépenses d'établissement et d'exploitation et les recettes brutes sera remis, tous les trois mois, pour être publié, au préfet, au président de la commission départementale et au ministre des travaux publics.

Sections ouvertes à l'exploitation en 1890 :

Société de constructions des Batignolles :

Riom à Volvic, le 9 février 18

Sud de la France :

La Foux à Hyères, le 4 août 55

Société des chemins de fer d'intérêt local du département des Landes :

Sabres à Labouheyre, le 21 avril 18
Pissos à Parentis, le 27 octobre 26
Tartas à Linxe, le 27 octobre 40

Société générale des chemins de fer économiques :

Matigny (Offroy) à Ercheu, le 14 juillet 20

175

Ajoutant : Parcours commun en 1890 (Note *b*)..... 1

176

Longueur exploitée au 31 décembre 1889 .... 2.974

Longueur exploitée au 31 décembre 1890 .... 3.150

Les lignes d'intérêt local marquées d'un astérisque reçoivent une subvention de l'Etat dans les conditions de la loi du 11 juin 1880.

Les chiffres des colonnes 6 et 16 représentent la totalité des dépenses faites, tant à l'aide des fonds des compagnies que des subventions allouées par l'Etat, les départements et divers ; à moins d'une observation contraire, ces chiffres comprennent le matériel roulant, les intérêts pendant la construction, etc.

Les chiffres des colonnes 7 et 17 sont donnés déduction faite des détaxes et des impôts sur les transports.

(a) Chemins à voie étroite.

(*b*) Y compris 1 kilomètre de parcours commun avec le réseau d'Etat, à Blaye, en 1890.

NUMÉROS D'ORDRE	DÉSIGNATION DES LIGNES	DÉSIGNATION des DÉPARTEMENTS	1890									
			LONGUEUR		DÉPENSES	Résultats de l'exploitation du 1er janvier au 31 décembre.						
						TOTAUX			PAR KILOMÈTRE			Recettes par jour kilom.
			totale exploitée au 31 décembre	moyenne exploitée pendant les quatre trimestres	d'établissement au 31 décembre.	Recettes.	Dépenses.	Produit net.	Recettes.	Dépenses.	Produit net.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
			kil.	kil.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
3	Société des chemins de fer du Cambrésis : *Denain au Catelet* (*a*) (*)	Nord	24	24	3.637.834	67.873	67.284	589	2.828	2.804	24	8
4	Anvin à Calais (*)	Pas-de-Calais	94	94	7.697.472	238.716	263.984	—25.268	2.540	2.808	— 268	7
5	Boisleux à Marquion	Pas-de-Calais	26	26	3.531.594	165.689	119.602	46.087	6.373	4.600	1.773	17
6	Achiet à Bapaume : *Achiet à Bapaume et Marcoing*	Nord, Pas-de-Calais	(*d*) 32	(*d*) 32	3.226.150	349.675	261.002	88.673	10.927	8.156	2.771	30
7	Vélu-Bertincourt à Saint-Quentin	Aisne, Pas-de-Calais, Somme	52	52	7.586.325	370.042	233.632	136.410	7.116	4.493	2.623	19
8	Saint-Quentin à Guise	Aisne	40	40	5.982.863	588.481	297.213	291.268	14.712	7.430	7.282	40
9	Crécy-Mortiers à la Fère	Aisne	21	21	2.455.447	124.984	76.072	48.912	5.952	3.622	2.330	16
10	Hermes à Beaumont (*a*)	Oise, Seine-et-Oise	31	31	2.418.274	149.324	96.740	52.584	4.817	3.121	1.696	13
11	Est (Compagnie de l') : *Pont-Maugis à Raucourt*	Ardennes	(*e*) 9	(*e*) 9	681.520	20.236	63.757	—43.521	2.248	7.084	— 4.836	6
	Moselotte (Chemin de la) : Remiremont à Cornimont	Vosges	(*f*) 24	(*f*) 24	3.257.411	116.131	130.701	—14.570	4.839	5.446	— 607	13
12	Ardennes (Chemins des) : *Carignan à Messempré, Monthermé (station) à Monthermé (ville), Vrigne-Meuse à Vrigne-aux-Bois (g)*	Ardennes	15	15	973.420	125.374	110.752	14.622	8.358	7.383	975	23
13	Avricourt à Blamont et Cirey	Meurthe-et-Moselle	18	18	1.644.443	161.949	106.001	55.948	8.997	5.889	3.108	25
14	Rambervillers à Charmes	Vosges	(*h*) 28	(*h*) 28	2.109.287	187.851	118.822	69.029	6.709	4.244	2.465	18
15	Etival-Clairefontaine à Senones et raccordement (*)	Vosges	9	9	1.293.811	115.578	82.035	33.543	12.842	9.115	3.727	35
16	Ville de Langres : *Langres-Marne à Langres-Ville (a)* (*)	Haute-Marne	1	1	496.429	59.363	51.589	7.774	59.363	51.589	7.774	16
17	Naix-Menaucourt à Güe-Ancerville et embranchements	Haute-Marne, Meuse	36	36	5.883.073	196.295	196.211	84	5.453	5.450	3	15
18	Haironville à Triaucourt (*a*)	Meuse	61	61	3.534.000	173.277	196.352	—23.075	2.841	3.219	— 378	8
19	Bar-le-Duc à Vaubecourt (*a*) (*) et Rembercourt-aux-Pots à Clermont-en-Argonne (*a*) (*)	Meuse	57	57	4.620.693	81.300	117.129	—35.829	1.426	2.055	— 629	4
20	Gray à Gy et à Bucey-lès-Gy (*a*) (*)	Haute-Saône	22	22	3.735.730	56.401	70.492	—14.091	2.564	3.204	— 640	7
21	Orléans à Châlons : *Lignes du département de l'Eure*	Eure, Oise, Seine-et-Oise	(*i*) 236	(*i*) 236	58.904.723	1.738.544	1.476.899	261.645	7.367	6.258	1.109	20
22	Magny à Chars	Oise, Seine-et-Oise	(*j*) 12	(*j*) 12	1.602.230	130.704	95.547	35.157	10.892	4.962	5.930	30
23	Rouen au Petit-Quevilly (*k*)	Seine-Inférieure	2	2	335.321	57.845	50.810	7.035	28.923	25.405	3.518	79
24	Caen à la mer : *Caen à Courseulles*	Calvados	28	28	4.446.175	418.627	256.374	162.253	14.951	9.156	5.795	41
25	Orne (Chemins de l') : *Alençon à Condé-sur-Huisne*	Orne	66	66	10.292.209	287.600	256.386	31.214	4.358	3.885	473	12
26	Mamers à Saint-Calais	Sarthe	77	77	7.725.330	252.219	353.197	-100.978	3.276	4.587	— 1.311	9
27	Le Mans au Grand-Lucé (*a*)	Sarthe	31	31	1.201.281	107.493	72.974	34.519	3.468	2.354	1.114	10
28	Ballon à la Forge-d'Antoigné : *Ballon à Antoigné (a)*	Sarthe	7	7	363.353	22.599	21.126	1.473	3.228	3.018	210	9

1889

LONGUEUR totale exploitée au 31 décembre.	LONGUEUR moyenne exploitée pendant les quatre trimestres	DÉPENSES d'établissement au 31 décembre.	Résultats de l'exploitation du 1er janvier au 31 décembre. TOTAUX Recettes.	TOTAUX Dépenses.	TOTAUX Produit net.	PAR KILOMÈTRE Recettes	PAR KILOMÈTRE Dépenses.	PAR KILOMÈTRE Produit net.	Recettes par jour kilom.	NUMÉROS D'ORDRE	OBSERVATIONS
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
kil.	kil.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.		
24	24	2.394.785	61.491	56.790	4.701	2.562	2.366	196	7	3	
94	94	7.699.394	239.837	293.028	—53.191	2.551	3.117	— 566	7	4	
26	26	3.522.212	148.641	107.971	40.670	5.717	4.153	1.564	16	5	
(d) 32	(d) 32	3.255.650	313.802	256.034	57.768	9.806	8.001	1.805	27	6	(d) Y compris 1 kilomètre de parcours commun avec la compagnie du Nord, à Marcoing.
52	52	7.545.120	312.148	219.109	93.039	6.003	4.214	1.789	16	7	
40	40	5.968.604	571.315	297.213	274.102	14.283	7.430	6.853	39	8	(e) Y compris 5 kilomètres empruntés à la ligne de Lérouville à Sedan (compagnie de l'Est), de Pont-Maugis à Remilly.
21	21	2.455.117	112.340	76.778	35.562	5.350	3.655	1.695	15	9	
31	31	2.418.247	143.421	94.514	48.907	4.626	3.049	1.577	13	10	
(e) 9	(e) 9	681.520	20.109	63.443	—43.334	2.234	7.049	— 4.815	6	11	(f) Y compris 5 kilomètres empruntés à la ligne de Remiremont à Saint-Maurice (compagnie de l'Est).
(f) 24	(f) 24	3.245.130	117.308	129.244	—11.936	4.888	5.385	— 497	13		
15	15	973.420	127.155	108.123	19.132	8.484	7.208	1.276	23	12	(g) Lignes exploitées par la compagnie de l'Est.
18	18	1.644.177	155.712	89.529	66.183	8.651	4.974	3.677	24	13	
(h) 28	(h) 28	2.107.792	186.427	133.917	52.510	6.658	4.783	1.875	18	14	(h) Y compris 5 kilomètres empruntés à la ligne de Nancy à Gray (compagnie de l'Est), de Langley à Charmes.
9	9	1.290.406	109.462	78.520	30.942	12.162	8.724	3.438	33	15	
1	1	442.062	60.979	55.542	5.437	60.979	55.542	5.437	167	16	(i) Dont 226 kilomètres appartenant au réseau de l'Eure et 10 kilomètres empruntés au réseau de l'Ouest, de la limite du département de l'Eure à Dreux et à Elbeuf.
36	36	5.882.606	171.441	171.363	78	4.762	4.760	2	13	17	
61	61	3.507.000	173.160	163.643	9.517	2.839	2.683	156	8	18	(j) Y compris 1 kilomètre de parcours commun avec la compagnie de l'Ouest, à Chars.
57	57	4.620.693	88.324	118.805	—30.481	1.550	2.084	— 534	4	19	
22	22	3.735.730	60.574	67.843	— 7.269	2.753	3.084	— 331	8	20	(k) Cette ligne n'est en réalité qu'un chemin industriel desservant l'établissememt Malétra.
(i) 236	(i) 236	58.904.723	1.769.493	1.563.630	205.863	7.498	6.626	872	21	21	
(j) 12	(j) 12	1.602.230	124.320	90.351	33.969	10.360	7.529	2.831	28	22	
2	2	331.308	57.845	54.955	2.890	28.923	27.479	1.444	79	23	
28	28	4.446.175	376.680	258.752	117.928	13.460	9.241	4.219	37	24	
66	66	10.292.209	261.343	293.601	—32.258	3.960	4.449	— 489	11	25	
77	77	7.825.317	241.928	244.598	— 2.670	3.142	3.177	— 35	9	26	
31	31	1.201.281	96.634	62.787	33.847	3.117	2.025	1.092	9	27	
7	7	363.353	22.902	16.785	6.117	3.272	2.398	874	9	28	

NUMÉROS D'ORDRE	DÉSIGNATION DES CHEMINS	DÉSIGNATION des DÉPARTEMENTS	1890 — LONGUEUR totale exploitée au 31 décembre	LONGUEUR moyenne exploitée pendant les quatre trimestres	DÉPENSES d'établissement au 31 décembre	Résultats de l'exploitation du 1er janvier au 31 décembre — TOTAUX — Recettes	TOTAUX — Dépenses	TOTAUX — Produit net	PAR KILOMÈTRE — Recettes	PAR KILOMÈTRE — Dépenses	PAR KILOMÈTRE — Produit net	Recettes par jour kilom
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
			kil.	kil.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
29	Le Mans à Saint-Denis-d'Orques (a) (*)	Sarthe	47	47	1.149.297	126.436	103.542	22.894	2.690	2.203	487	7
30	Montsecret à Chérencé-le-Roussel : *Montsecret à Tinchebray* (*)	Calvados, Manche, Orne	(l) 8	(l) 8	2.808.301	36.008	45.678	— 9.670	4.501	5.710	— 1.209	12
31	Paris à Orléans : *La Flèche à Sablé et à la Suze*	Sarthe, Loir-et-Cher	(m) 54	(m) 54	17.328.536	241.805	272.226	—30.421	4.478	5.041	— 563	12
32	Ligré-Rivière à Richelieu (*)	Indre-et-Loire	16	16	1.400.000	50.771	60.662	— 9.891	3.173	3.791	— 618	9
33	Barbézieux à Châteauneuf	Charente	(n) 19	(n) 19	1.868.041	90.735	73.423	17.312	4.776	3.864	912	13
34	Fourvières et Ouest-Lyonnais (a) (*)	Rhône	32	32	8.664.925	469.500	270.770	198.730	14.672	8.462	6.210	40
35	Rhône (Cie du) : *Sathonay à Trévoux* (*)	Ain, Rhône	19	19	4.557.460	160.079	116.880	43.199	8.425	6.152	2.273	23
36	Est de Lyon (Cie des ch. de l') : *Lyon à Saint-Genix-d'Aoste et Sablonnières à Montalieu-Vercieu* (*)	Isère, Rhône	94	94	13.186.722	799.094	543.445	255.649	8.501	5.781	2.720	23
37	Marlieux à Châtillon-sur-Chalaronne (a)	Ain	11	11	675.870	32.180	26.355	5.825	2.925	2.396	529	8
38	Cours à Saint-Victor	Loire, Rhône	13	13	2.388.251	131.857	79.354	52.503	10.143	6.104	4.039	28
39	Billom (Chemin de) : *Vertaizon à Billom*	Puy-de-Dôme	9	9	1.311.680	55.004	51.108	3.896	6.112	5.679	433	17
40	Société nouvelle des chemins de fer des Bouches-du-Rhône : *Arles à Fonvieille, le Pas-des-Lanciers à Martigues et Tarascon à Saint-Remy*	Bouch.-du-Rhône	44	44	4.775.385	223.950	178.150	45.800	5.090	4.049	1.041	14
41	Soc. des ch. de fer régionaux des Bouches-du-Rhône : *Fonvieille à Salon* (*), *la Ciotat (gare) à la Ciotat (ville)* (*), *St-Remy à Orgon* (*), *Barbentane à Orgon* (*) *Eyguières à Peyrolles* (a) (*)	Bouch.-du-Rhône	133	133	14.343.429	243.846	530.712	-286.866	1.833	3.990	— 2.157	5
42	Gerzat à Maringues (*)	Puy-de-Dôme	20	20	1.774.153	112.729	77.294	35.435	5.636	3.865	1.771	15
43	Riom à Volvic (a) (*)	Puy-de-Dôme	18	16	1.598.400	18.599	57.237	—38.638	1.162	3.577	— 2.415	3
44	Société des chemins de fer méridionaux français : *Miramas à Port-de-Bouc* (*)	Bouch.-du-Rhône	25	25	3.298.289	146.180	93.731	52.449	5.847	3.749	2.098	16
45	Hérault (Chemins de l') : *Saint-Chinian à Montbazin, Montpellier à Palavas et abords de Montpellier*	Hérault	(o) 126	(o) 126	19.308.783	934.596	836.471	98.125	7.417	6.639	778	20
46	La Teste à l'Etang-de-Cazaux (*)	Gironde	13	13	800.112	16.913	25.917	— 9.004	1.301	1.994	— 693	4
47	Médoc (Compagnie du) : *Castelnau à Margaux* (*), *Pauillac au Port-des-Pilotes* (*)	Gironde	10	10	454.322	23.113	36.250	—13.137	2.311	3.625	— 1.314	6
48	Bayonne à Biarritz	Basses-Pyrénées	8	8	2.465.492	186.887	128.421	58.466	23.361	16.053	7.308	64
49	Soc. des ch. de fer des Landes : *Sabres à Mimizan* (a) (*) ; *Morceux à Mézos et à Uza* (a) (*) *Pissos à Parentis* (a)(*), *Tartas à Linxe* (a) (*)	Landes	157	98	7.636.842	204.549	135.757	68.792	2.087	1.385	702	6
50	Sud de la France : *Saint-Raphaël à Hyères* (a) (*)	Var	83	52	10.080.000	100.781	216.296	-115.515	1.938	4.160	— 2.222	5
	Totaux et moyennes		(*) 3.150	(*) 3.047	(p) 352.420.037	13.993.053	12.913.411	1.079.642	4.592	4.238	354	13

1889

LONGUEUR totale exploitée au 31 décembre.	LONGUEUR moyenne exploitée pendant les quatre trimestres	DÉPENSES d'établissement au 31 décembre.	Résultats de l'exploitation du 1er janvier au 31 décembre. — TOTAUX — Recettes.	TOTAUX — Dépenses.	TOTAUX — Produit net.	PAR KILOMÈTRE — Recettes.	PAR KILOMÈTRE — Dépenses.	PAR KILOMÈTRE — Produit net.	Recettes par jour kilom.	NUMÉROS D'ORDRE
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
kil.	kil.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
47	47	1.147.491	108.557	96.276	12.281	2.310	2.048	262	6	29
(l) 8	(l) 8	2.808.301	32.055	75.099	—43.044	4.007	9.387	— 5.380	11	30
(m) 54	(m) 54	17.328.627	198.381	255.926	—57.545	3.674	4.739	— 1.065	10	31
16	16	1.400.000	49.190	60.687	—11.497	3.074	3.793	— 719	8	32
(n) 19	(n) 19	1.868.041	87.408	73.559	13.849	4.600	3.872	728	13	33
32	32	8.664.925	455.547	267.780	187.767	14.236	8.368	5.868	39	34
19	19	4.544.163	159.171	120.080	39.091	8.377	6.320	2.057	23	35
94	94	13.186.722	786.391	532.859	253.532	8.366	5.669	2.697	23	36
11	11	675.704	32.726	26.147	6.579	2.975	2.377	598	8	37
13	13	2.388.251	113.556	80.404	33.152	8.735	6.185	2.550	24	38
9	9	1.311.680	52.053	51.449	604	5.784	5.717	67	16	39
44	44	4.775.385	221.294	177.781	43.513	5.029	4.040	989	14	40
133	107	14.341.485	210.919	454.252	-243.333	1.971	4.245	— 2.274	5	41
20	17	1.774.153	87.408	63.740	23.668	5.142	3.750	1.392	14	42
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	43
25	25	3.298.289	120.763	91.816	28.947	4.831	3.673	1.158	13	44
(o) 126	(o) 126	19.308.783	884.380	746.002	138.378	7.018	5.921	1.097	19	45
13	13	800.112	13.160	29.596	—16.436	1.012	2.277	— 1.265	3	46
10	10	454.322	25.307	36.168	—10.861	2.531	3.617	— 1.086	7	47
8	8	2.085.353	207.106	137.752	69.354	25.888	17.219	8.669	71	48
73	33	4.227.919	39.678	56.844	—17.160	1.202	1.722	— 520	3	49
30	9	3.763.169	13.132	36.593	—23.461	1.459	4.066	— 2.607	4	50
(*) 2.974	(*) 2.724	(p) 337.646.414	12.746.057	11.751.369	994.688	4.679	4.314	365	13	

OBSERVATIONS (25)

(l) La ligne a une longueur totale de 19 kilomètres, mais l'exploitation ne porte que sur 8 kilomètres; les 11 kilomètres compris entre Tinchebray et Chérencé-le-Roussel n'étant plus exploités.

(m) Y compris 2 kilomètres de parcours commun avec la compagnie de l'Ouest, à Sablé et à la Suze.

(n) Y compris 1 kilomètre de parcours communs avec le réseau de l'État, à Châteauneuf.

(o) Y compris 15 kilomètres empruntés à la compagnie du Midi.

(*) Y compris 40 kilomètres de parcours communs avec les chemins de fer d'intérêt général en 1890 (Voir notes b, d, e, f, h, i, j, m, n et o) et 39 kilomètres en 1891 (Voir notes d, e, f, h, i, j, m, n et o), mais non compris 11 kilomètres non exploités sur la ligne de Montsecret à Chérencé-le-Roussel (Voir note l).

(p) Pour une longueur totale de 3,110 kil. en 1890 et de 2,935 kil. en 1889 (déduction faite des parcours communs).

Les impôts sur les transports de la grande vitesse se sont élevés aux chiffres suivants :

Quatre trimestres de 1890............ 890.225 fr.
Quatre trimestres de 1889............ 797.300 fr.

MINISTÈRE DES

DIRECTION DES CHEMINS

RÉSULTATS COMPARATIFS de l'exploitation des tramways

DÉPARTEMENTS	DÉSIGNATION DES LIGNES	DATES des décrets DE CONCESSION	LONGUEUR KILOMÉTRIQUE		DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT			
			du réseau concédé	du réseau exploité	Construction de la voie.	Matériel.	Totales.	Kilométriques.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
			m.	m.	fr.	fr.	fr.	fr.
1re CATÉGORIE. — TRAMWAYS								
I. — Tramways à								
Alpes-Maritimes	Tramways de Nice	9 septembre 1875.	11.942	11.942	1.874.674	198.465	2.073.139	173.608
Bouches-du-Rhône	Tramways de Marseille	19 septembre 1874	54.557	25.356	4.783.085	5.973.005	10.756.090	424.203
Gard	Tramways de Nîmes	6 décembre 1878.	6.544	6.544	865.198	96.850	962.048	147.009
Garonne (Haute-)	Tramways de Toulouse	18 février 1887.	10.566	8.849	588.702	1.276.434	1.865.136	176.623
Gironde	Tramways de Bordeaux	29 janvier 1879.	39.956	45.148	3.158.160	3.714.294	6.872.454	152.221
Hérault	Tramways de Béziers à la mer	2 décembre 1878.	16.000	13.580	431.016	196.808	627.824	46.232
Indre-et-Loire	Tramways de Tours	25 juillet 1876.	5.651	5.245	456.963	279.456	736.419	140.404
Loiret	Tramways d'Orléans	4 août 1876.	7.156	7.156	510.789	329.068	839.857	117.353
Marne	Tramways de Reims	8 juillet 1880.	7.644	10.183	859.285	562.742	1.422.027	131.511
Meurthe-et-Moselle	Tramways de Nancy	23 mars 1874.	8.561	7.457	453.891	552.129	1.006.020	134.723
Nord	Tramways de Dunkerque Tramways de Roubaix à Tourcoing	15 septembre 1875	3.891	2.644	80.565	141.000	221.565	83.799
		3 décembre 1875 et 26 avril 1880.	27.207	12.454	723.580	2.128.693	2.852.273	104.835
Pas-de-Calais	Tramways de Boulogne-sur-Mer	24 avril 1877.	2.790	3.023	242.000	46.000	288.000	95.273
	Tramways de Calais à Guines	25 oct. 1877, 25 juil. 1879 et 3 sept. 1880	14.461	14.461	1.200.000	200.000	1.400.000	96.812
Rhône	Tramways de Lyon	17 mai 1879.	51.853	49.323	5.630.684	3.722.732	9.353.416	189.636
	TRAMWAYS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE							
	1° Lignes exploitées par la Cie générale des omnibus.							
	Lignes concédées directemt à la Cie générale des omnibus							
Seine	Du Louvre à Sèvres Du Louvre à Saint-Cloud Du Louvre à Vincennes	18 février 1854.	29.738	29.738	1.957.133	4.029.154	5.986.287	201.301
	Lignes concédées au département de la Seine et rétrocédées à la Compagnie générale des omnibus							
	Du rond-point de Boulogne à la gare d'Auteuil. De l'église de Boulogne au pont de Billancourt. Du Trocadéro à la Villette De la place de l'Etoile à la Villette De la place de la Villette à la place de la Nation. Du pont de Charenton à Créteil	9 août 1873. 11 août 1878 et 30 sept. 1880.	28.628	28.628	1.729.623	5.656.545	7.386.168	258.005
	Lignes concédées à la ville de Paris et rétrocédées à la Compagnie générale des omnibus.							
	De Passy au Louvre De la station de la Muette (Passy) à la rue Taitbout De la porte de la Chapelle au square Monge Du cimetière Saint-Ouen à la Bastille Du cours de Vincennes au Louvre Du pont de Charenton au Louvre De la gare de Lyon à la place de l'Alma De la Bastille au pont de l'Alma De la porte de Montrouge à la gare de l'Est	21 août 1887 et 11 août 1878.	59.121	59.121	5.230.821	17.185.798	22.416.619	379.165

TRAVAUX PUBLICS

DE FER (1re DIVISION)

(quatre trimestres des années 1890 et 1889).

DÉPENSES D'EXPLOITATION							PRODUIT BRUT				DIFFÉRENCE DU PRODUIT BRUT					
							TOTAL		KILOMÉTRIQUE		EN FAVEUR DE 1890			EN FAVEUR DE 1889		
Droits de régie.	Droits de stationnement.	Entretien de la voie.	Réserve pour le renouvellement de la voie et du matériel.	Dépenses de toute nature non comprises aux 4 colonnes précédentes.	Totales.	Kilométriques.	1890	1889	1890	1889	Totale.	Kilométrique.	Kilométrique p. 100	Totale.	Kilométrique.	Kilométrique p. 100
10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.		fr.	fr.	
POUR VOYAGEURS SEULEMENT																
voyageurs seulement.																
11.788	2.300	14.183	»	270.820	299.091	25.046	407.565	397.208	34.130	33.263	10.357	867	2.61	»	»	»
38.170	39.419	63.373	»	1.216.935	1.357.897	53.553	1.792.235	1.784.432	70.683	76.889	7.803	»	»	»	6.206	8.07
2.228	1.125	10.079	»	39.972	53.404	8.161	62.769	73.286	9.592	11.199	»	»	»	10.517	1.607	14.35
15.023	4.950	19.094	»	495.947	535.014	60.460	587.216	439.504	66.359	63.761	147.712	2.598	4.07	»	»	»
52.183	21.000	100.216	216.320	1.032.825	1.422.544	31.508	2.325.027	2.295.794	51.498	50.850	29.233	648	1.27	»	»	»
1.378	»	2.313	»	50.530	54.221	3.993	62.849	61.337	4.628	4.517	1.512	111	2.46	»	»	»
4.407	2.700	1.784	»	111.824	120.716	23.015	136.183	120.306	25.964	22.937	15.877	3.027	13.20	»	»	»
4.862	700	3.784	»	124.979	134.325	18.771	140.942	140.264	19.696	19.601	678	95	0.48	»	»	»
8.215	»	8.049	»	219.827	236.091	21.834	367.901	356.120	34.024	32.934	11.781	1.090	3.31	»	»	»
5.425	»	6.689	»	183.678	195.792	26.220	267.539	262.383	35.828	35.138	5.156	690	1.96	»	»	»
2.698	»	1.490	»	66.969	71.157	26.913	92.674	79.419	35.051	30.038	13.255	5.013	16.69	»	»	»
6.641	10.665	18.484	»	260.262	296.052	23.771	399.703	400.287	32.094	27.992	»	4.102	14.65	584	»	»
14.638	2.000	3.282	5.000	48.287	73.207	24.217	59.240	52.563	19.597	17.388	6.677	2.209	12.70	»	»	»
5.220	»	9.980	»	125.461	140.661	9.727	164.122	186.638	11.349	12.906	»	»	»	22.516	1.557	12.06
60.475	80.000	174.861	»	1.640.089	1.955.425	39.645	2.696.929	2.605.994	54.678	64.834	90.935	»	»	»	10.156	15.66
26.309	76.093	189.234	338.457	1.338.630	1.968.723	66.202	1.606.030	1.786.933	54.006	60.089	»	»	»	180.903	6.083	10.12
43.358	117.000	207.599	403.901	2.036.376	2.808.234	98.094	2.937.848	3.255.389	102.621	113.713	»	»	»	317.541	11.092	9.75
138.197	367.105	475.728	1.225.447	6.237.122	8.443.599	142.819	9.723.011	10.966.680	164.460	159.876	»	4.584	2.81	1.243.669	»	»

DÉPARTEMENTS	DÉSIGNATION DES LIGNES	DATE des décrets DE CONCESSION	LONGUEUR KILOMÉTRIQUE du réseau concédé	LONGUEUR KILOMÉTRIQUE du réseau exploité	DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT Construction de la voie.	Matériel.	Totales.	Kilométriques.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
			m.	m.	fr.	fr.	fr.	fr.
	TRAMWAYS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE (Suite).							
	2° Société des tramways de Paris et du département de la Seine.							
Seine (suite)	De Suresnes à la place de l'Etoile De Courbevoie à la Madeleine De Neuilly à la Madeleine De Levallois à la Madeleine De Gennevilliers à la rue de Rome De Saint-Ouen à la rue de Rome De Saint-Denis à la rue de Rome De Saint-Denis à la rue Taitbout D'Aubervilliers à la place de la République De Pantin à la place de la République	9 août 1873 et 5 juillet 1875	63.892	63.892	7.957.513	3.083.246	20.127.511	315.024
	3° Compagnie générale de tramways.							
	De Montreuil à la place de la Nation De Charenton à la place de la Bastille De Vitry au square Cluny D'Ivry au square Cluny De Villejuif à la place Walhubert De Fontenay-aux-Roses à St-Germain-des-Prés De Clamart à Saint-Germain-des-Prés De Vanves à l'avenue d'Antin De la place de l'Etoile à la gare Montparnasse De la gare Montparnasse à la Bastille De la place Walhubert à la place de la Nation	9 août 1873 et 14 août 1878.	71.192	71.192	9.183.869	8.776.610	17.960.479	252.282
Seine-Inférieure	Tramways du Havre	4 octobre 1873.	11.379	11.379	1.237.541	995.488	2.233.029	196.241
	Tramways de Rouen	5 mai 1876.	27.500	22.809	»	»	4.132.760	181.190
Seine-et-Oise	Tramway de Sèvres à Versailles	28 avril 1855.	9.279	9.279	522.383	281.757	804.140	86.662
	Tramways de Versailles (ville)	30 mai 1874.	7.049	7.049	11.838	124.388	136.226	19.326
	II. — Tramways							
Ille-et-Vilaine	Tramways de Saint-Malo à Paramé et à Saint-Servan	1er août 1888.	7.285	7.285	240.300	156.000	396.300	54.398
Loire	Tramways de Saint-Etienne	27 octobre 1880.	6.024	6.024	»	»	876.614	145.520
	Tramway de Rive-de-Gier à Saint-Etienne et à Firminy	14 septembre 1879	32.398	32.398	»	»	4.899.667	148.160
Loire-Inférieure	Tramways de Nantes	21 août 1887 16 juillet 1879 et 22 juillet 1887.	10.664	9.220	658.444	1.165.736	1.824.180	171.060
Puy-de-Dôme	Tramway de Montferrand à Royat	27 janvier 1888.	7.336	6.751	851.670	1.200.587	2.052.257	273.340
Rhône	Tramways de Lyon à Saint-Fons et de Saint-Fons à Vénissieux	11 décembre 1887 et 1er août 1888.	9.047	8.991	500.819	768.721	1.209.540	134.528
Seine-Seine-et-Oise	Tramways de Vincennes à Ville-Evrard et embranchement de Bry-sur-Marne	18 novembre 1885 et 14 nov. 1888.	11.646	11.646	1.003.732	449.852	1.453 584	124.814
	2° CATÉGORIE. — TRAMWAYS A VAPEUR POUR							
	I. — Tramways n'ayant pas							
Basses-Pyrénées	Tramway de Bayonne à Biarritz et au lycée de Marrac	30 octobre 1885.	9.386	9.386	926.922	608.422	1.535.344	163.570
Indre-et-Loire	Tramways de Tours à Vouvray	12 juillet 1887.	7.526	9.510	463.982	181.801	645.783	67.908
Nord	Tramway de Fourmies à Wignehies	2 août 1882.	8.728	5.999	552.000	217.475	969.475	128.268
	Tramways de Valenciennes et extensions	30 juin 1877, 19 décembre 1882 et 7 novemb. 1885.	49.092	49.092	3.461.053	897.977	4.359.030	88.793
	Tramways de Lille (réseaux urbain et suburbain)	4 octobre 1873 et 13 octobre 1887	65.854	52.704	5.592.883	4.046.023	9.638.906	182.335
Rhône. — Loire	Tramway de Thizy à Saint-Victor	9 septembre 1879.	6.858	6.858	146.451	358.818	505.269	73.679
Rhône	Tramway du pont Lafayette à l'asile de Bron et embranchement des Cordeliers à la Guillotière	20 mai 1877 et 12 août 1889.	8.742	9.219	485.160	529.293	1.014.453	110.039
	Tramway de Lyon à Neuville-sur-Saône	21 mars 1890.	16.200	7.950	364.080	163.010	527.090	49.725
Seine-et-Oise	Tramway de Villiers-le-Bel	20 juillet 1876.	3.092	3.092	154.000	96.000	250.000	80.854
	Tramway de Gargan à Livry (*a*)	21 février 1889.	3.000	3.000	»	»	»	»
	Tramway du Raincy à Montfermeil	24 avril 1888.	5.346	1.559	196.124	129.018	325.142	60.820
Seine. — Seine-et-Oise.	Tramway de Paris à Saint-Germain-en-Laye	13 juin 1889.	18.184	18.184	»	»	»	»
	II. — Tramways ayant la garantie de l'État dans							
Dordogne	Tramway de Périgueux à la Juvénie et de Périgueux à Saint-Pardoux	21 décembre 1886.	119.225	114.214	6.604.745	1.285.930	7.890.675	64.724
Loire-Inférieure	Tramway de Châteaubriant à Saint-Julien-de-Vouvantes	17 mars 1887.	14.641	14.641	»	»	800.000	54.641
Loir-et-Cher	Blois à Azouer-le-Marché et Blois à la Motte-Beuvron	23 décembre 1886.	110.144	110.144	»	»	4.405.760	40.000
Nord	Tramway de Cambrai à Catillon	17 août 1880.	34.582	34.582	2.424.522	382.400	2.806.922	81.166
Sarthe	Tramway du Grand-Lucé à la Chartre	23 juin 1883.	18.000	17.826	984.963	199.713	1.184.676	66.458

(*a*) Les renseignements concernant le tramway de Gargan à Livry n'ont pas été fournis en temps utile.

Dépenses d'exploitation — Droits de régie	Droits de stationnement	Entretien de la voie	Réserve pour le renouvellement de la voie et du matériel	Dépenses de toute nature non comprises aux 4 colonnes précédentes	Totales	Kilométriques	Produit brut total 1890	Produit brut total 1889	Produit brut kilométrique 1890	Produit brut kilométrique 1889	Différence en faveur de 1890 — Totale	Kilométrique	Kilométrique p. 100	Différence en faveur de 1889 — Totale	Kilométrique	Kilométrique p. 100
10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.		fr.	fr.	
55.466	61.360	209.566	»	2.593.167	2.919.559	45.695	3.513.180	3.682.381	54.986	57.634	»	»	»	169.20	2.648	4.59
73.379	156.059	320.255	»	2.832.774	3.382.467	47.512	3.966.007	4.433.834	55.708	62.280	»	»	»	467.827	6.572	10.55
11.131	18.000	21.230	»	408.760	459.121	40.438	679.378	665.655	59.705	58.499	13.273	1.206	2.06	»	»	»
19.492	4.791	35.815	»	588.459	648.557	23.431	806.397	810.682	35.254	35.542	»	»	»	4.285	188	0.53
3.981	9.706	28.134	»	309.488	351.309	37.861	275.706	373.733	29.713	40.277	»	»	»	98.027	10.564	26.23
2.430	»	7.715	»	102.143	112.288	15.930	107.147	113.491	15.201	16.100	»	»	»	6.344	900	5.59
à traction à vapeur.																
3.412	»	7.017	»	93.334	103.763	14.243	80.983	23.424	11.116	9.097	57.559	2.019	22.39	»	»	»
16.037	12.000	25.290	»	337.141	391.418	64.976	563.974	526.609	93.621	87.419	37.365	6.202	7.09	»	»	»
13.960	»	15.185	»	460.447	489.592	15.112	753.573	711.095	23.260	21.949	42.478	1.311	5.97	»	»	»
10.287	5.048	47.685	»	300.822	363.842	39.462	470.144	430.018	50.992	51.413	40.126	»	»	»	421	0.82
4.011	733	7.982	»	134.820	147.546	21.855	212.303	»	31.447	»	212.303	31.447	»	»	»	»
5.053	»	6.487	»	102.971	114.511	12.736	153.791	134.547	17.105	17.181	19.244	»	»	»	76	0.44
4.645	»	13.586	»	173.963	192.205	16.504	278.811	256.077	23.940	21.988	22.734	1.952	8.88	»	»	»
VOYAGEURS ET MESSAGERIES OU MARCHANDISES																
la garantie de l'État																
11.624	»	9.826	»	124.672	146.122	15.568	189.696	180.106	20.210	19.188	9.590	1.022	5.33	»	»	»
2.502	»	4.418	7.600	50.997	65.517	6.889	83.046	21.468	8.733	6.958	61.578	1.775	25.51	»	»	»
800	»	6.274	»	51.729	58.803	9.802	73.771	71.132	12.297	11.857	2.639	440	3.71	»	»	»
11.858	»	26.775	»	229.758	268.391	5.467	578.368	526.261	11.781	10.720	52.107	1.061	9.90	»	»	»
28.170	21.355	88.546	»	1.057.429	1.195.500	22.683	1.515.934	1.431.060	28.763	29.432	80.874	»	»	»	669	2.27
649	»	6.265	»	43.495	50.409	7.351	76.110	69.964	11.099	10.202	6.146	897	8.79	»	»	»
7.331	»	10.891	»	144.015	162.237	17.598	123.938	84.660	13.449	15.760	39.328	»	»	»	2.311	14.66
3.672	»	6.105	»	68.498	78.275	9.846	94.784	»	11.922	»	94.784	11.922	»	»	»	»
657	»	4.760	»	13.839	19.256	6.228	27.640	30.247	8.939	9.782	»	»	»	2.607	842	8.61
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	1.725	»	4.519	6.244	4.005	9.131	»	5.857	»	9.131	5.857	»	»	»	»
10.343	25.009	11.839	»	303.735	359.926	19.299	415.633	163.205	22.857	17.644	252.428	5.213	29.55	»	»	»
les conditions de l'article 36 de la loi du 11 juin 1880.																
5.916	»	47.683	»	183.972	237.571	2.080	226.553	176.793	1.984	2.210	49.760	»	»	»	226	10.23
»	»	»	»	»	39.953	2.729	32.012	33.715	2.186	2.303	»	»	»	1.703	117	5.08
14.515	»	»	»	»	»	»	172.443	155.956	1.566	1.416	16.487	150	0.11	»	»	»
3.861	»	24.579	»	82.825	111.265	3.217	202.360	188.258	5.852	5.439	14.102	413	7.59	»	»	»
577	»	5.010	»	34.909	40.296	2.239	39.121	35.346	2.173	1.963	3.775	210	10.70	»	»	»

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES DANS LES LYCÉES ET COLLÈGES

Liste des candidats admis aux épreuves orales.

LANGUE ESPAGNOLE

MM. Barry.
Barthe.
Duffo.

MM. Fabre.
Lanquine.

LANGUE ITALIENNE

Mlle Blanck.
MM. Peseux-Richard.
Piazza.

M. Pucciarelli.
Mlle Voluet.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

AVIS COMMERCIAUX

N° 374. — 15 juillet 1891.

INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS

France.

Payement des frais de pesage à Dunkerque. — La chambre de commerce de Dunkerque a décidé qu'à partir du 1er janvier 1892, le commerce de la place ne payerait que la moitié des frais de pesage de toute marchandise arrivant des pays de production et dont le fret doit être réglé sur le poids délivré.

On trouvera le texte de cette délibération dans le *Moniteur officiel du Commerce*, du 16 juillet courant.

Allemagne.

Relations commerciales avec l'Orient.— Tentatives faites pour les développer. — Situation respective du commerce allemand et du commerce français dans le Levant. — On sait avec quelle ténacité, souvent couronnée de succès, les industriels et les commerçants allemands se sont efforcés, depuis plusieurs années, de conquérir de nouveaux débouchés à la production nationale. Il n'est pas de contrée où leurs voyageurs n'aient tenté d'établir des relations d'affaires. Une région voisine semble être toutefois le constant objectif des hommes qui se préoccupent de la situation économique générale de l'Allemagne en même temps que de ses intérêts commerciaux immédiats. Il s'agit des pays situés dans la région des Balkans et de l'Asie Mineure.

Nous avons sous les yeux une des plus récentes publications parues à ce sujet. L'auteur, syndic de la chambre de commerce de Breslau et de la Société silésienne de l'industrie des tissus, appelle l'attention de ses compatriotes sur les marchés de la Roumanie et de la Serbie, de la Bulgarie et de la Roumélie orientale, de la Turquie et de la Grèce. Nous n'emprunterons pas à ce travail les renseignements statistiques et autres qu'il contient. Nos lecteurs sont déjà en possession d'informations très nombreuses publiées par le *Moniteur officiel du Commerce* sur ces divers pays, et nous n'avons pas besoin de les leur rappeler.

Nous croyons cependant intéressant de leur signaler, comme un point de vue nouveau et susceptible d'encourager des efforts plus énergiques et plus persévérants encore, les avantages que l'auteur de la brochure dont il s'agit déclare être propres au commerce français dans le Levant.

L'influence de notre pays y est encore dominante. Quelle que soit leur nationalité d'origine, les Levantins parlent la langue française de préférence. La question même de culte n'est pas indifférente et leur prédilection pour la France est évidente.

Depuis un siècle, notre monnaie a cours en Orient, où l'on compte souvent en francs au lieu de piastres, où nos pièces d'or circulent comme les livres turques.

La marchandise française est de longue date appréciée dans la région pour ses qualités de solidité et d'élégance.

Telle est la rapide analyse des privilèges dont jouiraient, en quelque sorte, nos producteurs dans leurs relations avec les marchés du Levant, et l'on tiendra compte que cette appréciation est due à une personnalité autorisée à l'émettre par ses voyages d'études dans la région et par sa situation actuelle.

Nous ajouterons que les exportateurs français disposent aussi d'un précieux instrument d'action dans les services organisés par notre chambre de commerce de Constantinople, dont ils peuvent réclamer les avis et le concours pour toutes leurs affaires avec l'Europe orientale, la Roumanie et la Grèce exceptées, où nos chambres de Galatz et d'Athènes sont disposées à leur prêter la même aide.

Turquie d'Asie.

Articles d'importation. — Le consul de France à Damas signale parmi les artices de provenance étrangère et qui seraient susceptibles d'être importés par la France, les cotons filés, les fils à coudre en bobines, les flanelles en pièces, la bonneterie, les passementeries et dentelles, le fil glacé diamant, les cachemires et mérinos, les tissus élastiques, les lames d'argent, le papier et les machines à coudre.

Le *Moniteur officiel du commerce* du 9 juillet publie des renseignements détaillés sur chacun de ces articles ainsi que sur ceux pour lesquels la concurrence étrangère l'emporte depuis quelque temps à notre détriment.

Nous ne saurions trop recommander la lecture de ce rapport aux négociants français désireux de développer leurs affaires dans la région de Damas.

Régence de Tripoli.

Relations commerciales avec la France. — En remarquant que les importations françaises de tissus de coton ont sensiblement augmenté en Tripolitaine, le consul de France à Tripoli de Barbarie constate également avec satisfaction que, sur un article essentiellement français, les passementeries or et argent, nos fabricants de Lyon n'ont à souffrir d'aucune concurrence. C'est cette ville, en effet, qui a alimenté en 1890 toute la consommation locale. Nul autre pays n'a pu lutter contre nous pour la bonne qualité de cette marchandise.

ADJUDICATIONS ET CONCOURS

Bulgarie.

Projet de canalisation de la ville de Sofia. — On peut prendre connaissance du texte du programme relatif à la mise au concours de l'élaboration d'un projet de canalisation de la ville de Sofia dans le *Moniteur officiel du commerce* du 9 juillet et au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du commerce extérieur. — Bureau des renseignements commerciaux), 80, rue de Varenne.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Paquebots-poste français de la côte occidentale d'Afrique.

A partir du mois courant, le nombre des voyages effectués par les paquebots-poste naviguant entre la France et la côte occidentale d'Afrique a été doublé

Les départs de France ont lieu aux dates suivantes :

De Bordeaux, le 10 de chaque mois, par les paquebots de la compagnie des Chargeurs réunis ;

De Marseille, tous les mois, le 15 ou le 25, alternativement, à compter du 15 juillet courant, par les paquebots de la compagnie Fraissinet.

Les correspondances pour le Sénégal, le Congo et les autres établissements français de la côte occidentale d'Afrique doivent, pour profiter des départs, être déposées à Paris, la veille au plus tard, jusqu'à la 7e levée, effectuée entre 4 et 6 heures du soir, pour l'expédition par les bureaux ambulants de nuit.

Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

Opérations du 1er au 15 juillet 1891.

Reçu des déposants :					
A Paris	342	versements (dont	39	nouveaux)	55.679 »
Dans les départements	53.745	versements (dont	2.609	nouveaux)	1.026.166 »
Ensemble	54.087		2.648		1.081.845 »
Payé aux déposants. — Arrérages de rentes viagères					1.407.511 36
Payé à leurs héritiers. — Remboursement de capitaux réservés					350.404 »
Ensemble					1.757.915 36
Les nouvelles rentes inscrites s'élèvent à aux noms de 713 parties.					51.719 »
Le total des rentes viagères est de réparties entre 179,535 titres.					32.226.368 »
La Caisse a perçu pour arrérages ou remboursement de rentes et valeurs					1.320.793 08
Elle a placé :					
1° En obligations départementales et communales					187.183 26
2° En obligations Est 3 p. 100 (nouvelles)					148.046 »

SÉNAT

Session ordinaire de 1891.

Bulletin de la séance du vendredi 17 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Dusolier, l'un des secrétaires, est adopté.

M. Le Monnier dépose des rapports sur plusieurs projets de lois, adoptés par la Chambre des députés, tendant à autoriser les départements du Cantal, de l'Ain, des Pyrénées-Orientales, de la Marne, de l'Aube, de la Haute-Loire, à s'imposer extraordinairement, et la ville de Cholet à emprunter 923,885 fr. et à s'imposer extraordinairement.

Le Sénat adopte successivement les projets de lois suivants :

1° Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de Seine-et-Oise à s'imposer extraordinairement;

2° Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Châlons-sur-Marne (Marne) à emprunter une somme de 650,000 francs;

3° Projet de loi, adopté par la Chambre

des députés, tendant à autoriser le département de la Meuse à créer des ressources extraordinaires;

4° Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département des Landes à contracter un emprunt de 40,000 fr.;

5° Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant établissement de surtaxes sur le vin et le cidre à l'octroi d'Hirson (Aisne);

6° Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Beaune (Côte-d'Or) à emprunter une somme de 100,000 fr.;

7° Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Grenoble (Isère) à emprunter 98,881 fr.;

8° Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département du Tarn à s'imposer extraordinairement;

9° Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de Vaucluse à convertir une partie de sa dette.

M. Jules Roche, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, dépose un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture au ministre de l'intérieur d'un crédit extraordinaire de 250,000 fr. destiné à la réparation des dégâts causés par les inondations aux routes départementales de l'Ardèche.

M. le ministre dépose un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, modifiant la loi du 2 janvier 1890 relative à la vente d'un certain nombre d'immeubles militaires devenus inutiles et ouvrant au ministre de la guerre un crédit de 1 million pour l'exécution de travaux reconnus urgents.

M. le ministre dépose un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif au mode de payement des frais d'établissement d'un abattoir dans la ville de Paris.

M. le ministre dépose deux autres projets de lois d'intérêt local, adoptés par la Chambre des députés, concernant les départements du Cantal et de l'Eure.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant création d'un régiment d'infanterie subdivisionnaire (Urgence déclarée).

Le Sénat, après avoir entendu M. le général Billot, rapporteur, adopte ce projet de loi.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant modification aux lois du 13 mars 1875 et du 21 juin 1890 (Urgence déclarée).

Ce projet de loi est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet l'ouverture au ministre du commerce, de l'industrie et des colonies (2e section. — Postes et télégraphes), sur l'exercice 1891, d'un crédit extraordinaire de 723,000 fr. pour faire face aux dépenses d'établissement de communications télégraphiques internationales (Urgence déclarée).

Ce projet de loi est adopté, au scrutin public, à l'unanimité des 190 votants.

M. Boulanger dépose, au nom de la commission des finances, des rapports sur deux projets de lois, adoptés par la Chambre des députés, ayant pour objet: l'un, l'ouverture au ministre des finances, sur l'exercice 1891, de crédits d'inscription et de payement pour le service des pensions civiles (Loi du 9 juin 1853); l'autre, la répartition des fonds de subvention aux départements (exercice 1892).

La lecture de ces rapports est demandée et ordonnée.

M. Boulanger donne successivement lecture de ces deux rapports et demande l'urgence.

L'urgence est déclarée.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant: 1° l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1890; 2° l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1891; 3° l'ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et périmés; 4° l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1891, au titre du budget annexe des téléphones; 5° l'ouverture et l'annulation de crédits sur les exercices 1890 et 1891, au titre des services spéciaux du Trésor.

M. Blavier et M. Boulanger, rapporteur général de la commission des finances, sont entendus dans la discussion générale.

L'article 1er de l'état A (texte de la commission) est adopté.

L'article 2 (texte de la commission) est adopté.

L'article 3 de l'état B (texte de la commission) est adopté.

Les articles 4, 5, 6 et 7 sont adoptés.

L'article 8 et l'état C (texte de la commission) est adopté après une observation de M. le rapporteur.

Les articles 9 à 15 sont adoptés.

Le Sénat, après avoir entendu M. le rapporteur, adopte un article 16 nouveau proposé par la commission.

L'article 16 ancien, devenu article 17, est adopté.

L'article 18 (ancien 17) est adopté.

L'article 19 (ancien 18) et l'état D sont adoptés.

L'article 20 (ancien 19) et l'état E sont adoptés.

Les articles 21, 22 et 23 (anciens 20, 21 et 22) sont adoptés.

Le Sénat, après avoir entendu M. le rapporteur, adopte deux nouveaux articles qui deviennent les articles 24 et 25 (texte nouveau de la commission).

L'article 26 (ancien 23) est adopté.

Les articles 27, 28, 29 et 30 (anciens 24, 25, 26 et 27) sont adoptés.

L'ensemble de la loi est adopté, au scrutin public, par 209 voix contre 2, sur 211 votants.

M. Le Monnier dépose un rapport sur un projet de loi, adopté par la Chambre des député, tendant à approuver une convention passée entre l'Etat et la ville de Lodève au sujet du champ de tir et de manœuvres de Soumont.

M. Le Monnier dépose d'autres rapports sur deux projets de lois d'intérêt local concernant la ville de Bourges et le département du Loiret.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général de l'exercice 1892 (Contributions directes et taxes y assimilées).

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Sur l'article 3, M. Blavier et M. Boutin, commissaire du Gouvernement, sont entendus.

Les articles 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, sont adoptés.

Sur l'article 13, M. Boulanger, rapporteur, et M. Boutin, commissaire du Gouvernement, sont entendus.

Les articles 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 sont adoptés.

L'ensemble de la loi est adopté, au scrutin public, à l'unanimité des 239 votants.

L'ordre du jour appelle la suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels.

Après un échange d'observations entre M. Tolain, rapporteur, et M. Le Guen, l'amendement de M. Le Guen sur le paragraphe 5 de l'article 4 est retiré par son auteur.

M. le rapporteur rend compte de la nouvelle délibération de la commission sur l'amendement de M. Jules Ferry à l'article 31 et sur une disposition spéciale proposée par M. Félix Martin, qui lui avaient été renvoyés par le Sénat.

Le Sénat, après avoir entendu M. Nicolas, commissaire du Gouvernement, M. Scheurer-Kestner et M. Tolain, adopte la nouvelle rédaction proposée par la commission pour l'article 31 (ancien 32).

La disposition spéciale proposée par M. Félix Martin est adoptée et prendra place entre l'article 30 et l'article 31.

L'article 4, qui avait été réservé, est ensuite adopté.

Le Sénat, après avoir entendu M. Goblet et M. Nicolas, commissaire du Gouvernement, décide qu'il passera à une 2e délibération.

M. Géry-Legrand adresse une question à M. le président du conseil, ministre de la guerre, au sujet d'un officier d'administration en retraite, gérant d'un journal de Lille, qui vient d'être décoré de la Légion d'honneur.

M. de Freycinet, président du conseil, ministre de la guerre, répond.

Le Sénat fixe sa prochaine séance publique à demain deux heures.

La séance est levée à cinq heures trente.

Ordre du jour du samedi 18 juillet.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant l'assainissement de la ville de Marseille (Bouches-du-Rhône). (Nos 273, fasc. 119, et 287, fasc. 123, sess. 1891. — M. Velten, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Chartres (Eure-et-Loir) à emprunter 298,000 fr. et à s'imposer extraordinairement. (Nos 285, fasc. 122, et 288, fasc. 124, sess. 1891. — M. Le Monnier, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Tours (Indre-et-Loire) à changer l'affectation de fonds d'emprunt. (Nos 274, fasc. 119, et 289, fasc. 124, sess. 1891. — M. Le Monnier, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de l'Ardèche à emprunter 103,200 fr. à la caisse des chemins vicinaux. (Nos 272, fasc. 118, et 294, fasc. 126, sess. 1891. — M. Le Monnier, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) à emprunter une somme de 640,000 fr. (Nos 279, fasc. 120, et 295, fasc. 126, sess. 1891. — M. Le Monnier, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à la création d'un office du travail. (Nos 158 et 164, sess. 1891. — M. Adolphe Cochery, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant répartition du fonds de subvention destiné à venir en aide aux départements (exercice 1892). (Nos 163 et 176, sess. 1891. — M. Boulanger, rapporteur. — Urgence déclarée.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture au ministre des finances, sur l'exercice 1891, de crédits d'inscription et de payement pour le service des pensions civiles (Loi du 9 juin 1853). (Nos 169 et 175, sess.

1891. — M. Ernest Boulanger, rapporteur. — Urgence déclarée.)

1re délibération sur la proposition de loi relative aux modifications à introduire dans l'organisation coloniale. (Nos 146, sess. ord. 1890. — M. Isaac, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du 18 juillet 1891 comprendront :

Galeries. — Depuis M. le baron Lafond de Saint-Mur, jusques et y compris M. Aimé Leroux.

Tribunes. — Depuis M. Bardoux, jusques et y compris M. Paul Casimir-Perier.

Convocations du samedi 18 juillet.

1re commission d'intérêt local (de janvier 1891), à une heure. — Local du 5e bureau.

Commission générale des douanes, à une heure.

Commission de l'Algérie, à neuf heures et demie du matin. — Local du 1er bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

5e législature. — Session ordinaire de 1891.

Bulletin des séances du vendredi 17 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. CH. FLOQUET

Séance du matin.

La séance est ouverte à neuf heures.

Le procès-verbal de la 2e séance du 16 juillet est lu par M. F. Rabier, l'un des secrétaires, et, après des observations de MM. César Duval, Gaillard (Vaucluse) et le comte de Pontbriand, est adopté.

La Chambre adopte, après déclaration d'urgence, un projet de loi relatif au mode de payement des frais d'établissement d'un abattoir dans la ville de Paris.

L'ordre du jour appelle le 2e tour de scrutin sur l'ensemble du projet de loi portant ouverture, au ministre de l'intérieur, d'un crédit extraordinaire de 250,000 fr. destiné à la réparation des dégâts causés par les inondations aux routes départementales de l'Ardèche.

A la majorité de 321 voix contre 2, sur 323 votants, le projet de loi est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi modifiant la loi du 2 janvier 1890, relative à la vente d'un certain nombre d'immeubles militaires devenus inutiles, et ouvrant au ministre de la guerre un crédit de 1,400,000 fr. pour l'exécution de travaux reconnus urgents.

A l'unanimité de 408 votants, le projet de loi est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi, modifiée par le Sénat, tendant à reviser le régime légal et administratif en vigueur pour la protection du vignoble français contre le phylloxera.

Un amendement de M. Vallé n'est pas appuyé.

La proposition de loi est adoptée.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes.

La discussion reprend sur l'article 1er.

MM. Deloncle, Méline, président de la commission; Jules Roche, ministre du commerce, sont entendus sur cet article, qui est ensuite adopté.

Les nos de 658 à 681 sont adoptés.

MM. Guillemin, auteur d'un amendement, Félix Faure, rapporteur; le ministre du commerce et Le Cour sont entendus.

L'amendement est retiré, puis il est repris par M. Félix Faure en son nom personnel.

Les propositions de la commission ne sont pas adoptées.

Par 280 voix contre 179, sur 459 votants, l'amendement est repoussé.

L'exemption proposée par le Gouvernement est adoptée.

Un amendement de M. Armez au n° 669 du tableau, accepté par la commission, est adopté.

Les nos 683 à 712 sont adoptés.

Un amendement au n° 713, développé par M. Henry Boucher (Vosges), est renvoyé à la commission.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée à midi.

Séance de l'après-midi.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du matin est lu par M. Rabier, l'un des secrétaires, et adopté.

La Chambre adopte, sans discussion :

Le projet de loi tendant à autoriser le département du Nord à s'imposer extraordinairement, et le projet de loi tendant à autoriser la ville de Nice (Alpes-Maritimes) à emprunter 9,245,498 fr. et à s'imposer extraordinairement.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Francis Laur sur les mesures que M. le ministre des affaires étrangères compte prendre pour assurer la liberté commerciale à nos frontières.

MM. Ribot, ministre des affaires étrangères, Laur, Déroulède et Pichon sont entendus.

L'ajournement, demandé par M. le ministre, est prononcé, au scrutin, par 319 voix contre 103, sur 422 votants.

M. de Freycinet, président du conseil, dépose un projet de loi, qui est renvoyé à la commission de l'armée.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes. (Urgence déclarée.)

Suite du tableau D.

Suite de l'article 2.

Article 3 et autres articles de la loi.

MM. Félix Faure, rapporteur, Henry Boucher, le vicomte de Villebois-Mareuil, Ricard, Siegfried et Jules Roche, ministre du commerce, sont entendus.

L'amendement de M. Boucher est retiré.

Les nos 713 à 722 sont adoptés.

Sur le rapport de M. Camille Dreyfus, la Chambre adopte, après en avoir déclaré l'urgence et ordonné la discussion immédiate, le projet de loi, adopté par le Sénat, concernant les bataillons de chasseurs de l'armée territoriale.

La Chambre revient au tarif général des douanes.

MM. Félix Faure, Thomson, rapporteur, Deproge, Le Myre de Vilers, Gerville-Réache, de Mahy et Hurard sont entendus sur une motion d'ajournement.

L'ajournement n'est pas prononcé.

Le tableau E et l'article 3 sont adoptés.

Les articles 4 et 5 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à demain matin.

M. Rouvier, ministre des finances, est entendu sur la fixation de l'ordre du jour.

La séance est levée à six heures cinq minutes.

Demain matin, à neuf heures, séance publique.

Ordre du jour du samedi 18 juillet

A neuf heures du matin. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser le département de la Charente-Inférieure à s'imposer extraordinairement pour les travaux des chemins vicinaux ordinaires. (435e fasc., n° 913, et 439e fasc., n° 922. — M. Bezanson, rapporteur).

2. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser le département de la Vienne à s'imposer extraordinairement. (435e fasc., n° 914. — 439e fasc., n° 923. — M. Bezanson, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser le département de l'Orne à créer des ressources extraordinaires. (432e fasc., n° 907, et 439e fasc., n° 919. — M. Bezanson, rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser le département du Tarn à contracter un emprunt à la caisse des chemins vicinaux. (432e fasc., n° 908, et 439e fasc., n° 920. — M. Bezanson, rapporteur.)

5. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville de Saintes (Charente-Inférieure, à emprunter une somme de 18,720 fr. (435e fasc., n° 912. — 439e fasc., n° 921. — M. Bezanson, rapporteur.)

6. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville de Versailles (Seine-et-Oise) à emprunter une somme de 84,600 fr. (432e fasc., n° 906 et 439e fasc., n° 918. — M. Bezanson, rapporteur.)

7. — Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, tendant à autoriser le Mont-de-Piété de Paris à faire des avances sur valeurs mobilières au porteur. (Nos 1554-1579. — Urgence déclarée. — M. André Ouvré, rapporteur.)

8. — Discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de l'intérieur de crédits extraordinaires destinés à assurer, en 1891, l'exploitation de l'établissement thermal de Néris (Allier). (Nos 1402-1622. — M. Emmanuel Arène, rapporteur.)

9. — Suite de la discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes. (Nos 932 et annexe-1257 et annexes. — Urgence déclarée. — M. Méline, rapporteur général.)

Articles 6, 7 et 8 de la loi.

10. — 1re délibération sur le projet de loi sur l'exercice de la médecine vétérinaire. (Nos 278-850. — M. Jumel, rapporteur.)

11. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Albert Chiché, ayant pour objet de compléter les dispositions de la loi du 25 juin 1841, prohibant la vente aux enchères des marchandises neuves. (Nos 657-808. — M. Vallé, rapporteur.)

12. — Discussion sur la prise en considération de : 1° la proposition de loi de M. Charles Beauquier, concernant la réforme administrative; 2° la proposition de résolution de M. du Breuil de Saint-Germain et plusieurs de ses collègues, tendant à la nomination d'une commission de vingt-deux membres pour la revision des services administratifs. (Nos 80-175-207. — Rapport de M. Barbe.)

13. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de résolution de MM. Maurice-Faure et Adolphe Turrel, ayant pour objet la nomination d'une commission concernant la réforme administrative (Nos 262-177. — M. Georges Trouillot, rapporteur.)

14. — Discussion sur la prise en consi-

(*Supplément.*)

dération de la proposition de loi de M. Cuneo d'Ornano et plusieurs de ses collègues, portant abrogation du paragraphe 3 de l'article 3 de la loi du 28 février 1872 (Commerce des boissons). (N°s 840-898. — M. Vilfeu, rapporteur.)

15. — 1re délibération sur le projet de résolution de M. Camille Cousset, ayant pour but d'instituer auprès de la Chambre des députés un service administratif spécial en vue de faciliter l'élaboration et la rédaction des projets de loi. (N°s 372-641. — M. Francis Charmes, rapporteur.)

16. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Armand Després, concernant : 1° l'organisation d'un conseil de Paris faisant fonctions de conseil général et de conseil municipal; 2° la réunion des communes du département de la Seine au département de Seine-et-Oise. (N°s 558-706. — M. Baulard, rapporteur.)

17. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Emile Jamais et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article 9 de la loi du 8 décembre 1883 sur l'élection des tribunaux de commerce. (N°s 263-354 1038. — M. Bézine, rapporteur.)

18. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Philipon, ayant pour objet de modifier les articles 129 et 130 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation des conseils municipaux. (N°s 613-664-1050. — M. Philipon, rapporteur.)

19. — Discussion sur la prise en considération des propositions de loi : 1° de M. Maxime Lecomte et plusieurs de ses collègues sur l'élection des sénateurs ; 2° de M. Hubbard et plusieurs de ses collègues, tendant à la nomination des sénateurs par le suffrage universel. (N°s 921-931-1639. — M. Jullien, rapporteur.)

20. — 1re délibération sur : 1° la proposition de loi de M. Philipon, relative à la propriété littéraire et artistique ; 2° la proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative aux dessins et modèles industriels ; 3° la proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur les fraudes en matière artistique. (N°s 68 et annexes 91-97-332-763. — M. Philipon, rapporteur.)

21. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Pierre Legrand et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet d'étendre aux voyageurs à la commission et aux représentants de commerce le bénéfice de l'article 549 du code de commerce applicable aux commis en cas de faillite du patron. (N°s 929-1040. — M. Jullien, rapporteur.)

22. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Dupuy-Dutemps, ayant pour objet d'abroger l'article 742 du code de procédure civile et de le remplacer par une disposition permettant l'emploi de la stipulation de la clause dite « voie parée » dans les actes d'obligation. (N°s 586-783. — M. Dupuy-Dutemps, rapporteur.)

23. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Camille Cousset, tendant à supprimer pour l'avenir les pensions civiles. (N°s 965-1042. — M. Bigot, rapporteur.)

24. — Discussion de la proposition de loi de M. David (Alpes-Maritimes), relative aux nominations des gouverneurs et sous-gouverneurs du Crédit foncier et de la Banque de France. (N°s 563-761. — Urgence déclarée. — M. David (Alpes-Maritimes) rapporteur.)

25. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Bourgeois (Jura) ayant pour but de remplacer l'impôt sur la prime d'assurance contre l'incendie par un impôt sur la valeur assurée. (N°s 130-334-750. — M. Paul Guieysse, rapporteur.)

26. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 7e commission des pétitions sur la pétition des époux Alziary de Roquefort, à Paris. (Voir annexe au feuilleton n° 159, du jeudi 15 janvier 1891, page 4. — Pétition n° 705. — M. Léon Talou, rapporteur.)

27. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Pierre Richard et plusieurs de ses collègues, tendant à interdire aux titulaires de fonctions publiques le droit de se servir de leur nom ou de leur qualité pour patronner des sociétés financières. (N°s 153-281. — M. Delcassé, rapporteur.)

28. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'instruction criminelle. (N°s 165-1114. — M. Bovier-Lapierre, rapporteur.)

29. — 1re délibération sur le projet de loi et sur la proposition de loi de M. Gauthier (de Clagny), relatifs à la réduction de la prescription en matière d'impôt sur le revenu des valeurs mobilières. (N°s 469-508-565-1143. — M. Gauthier (de Clagny), rapporteur.)

30. — 2e délibération sur la proposition de loi de M. Maxime Lecomte, tendant à une modification de l'article 2102 du code civil. (N°s 128-219-689. — M. Loriot, rapporteur.)

31. — Discussion sur la prise en considération des propositions de loi : 1° de M. Guillemet; 2° de M. Victor Prost, concernant l'élection des sénateurs. (N°s 950-956-1171. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

32. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. de La Martinière et plusieurs de ses collègues sur le remboursement des valeurs mobilières par voie de tirage au sort. (N°s 114-435-1341. — M. Achille Adam, rapporteur.)

33. — 1re délibération sur le projet de loi portant organisation du cadre des officiers de la marine et des équipages de la flotte. (N°s 1000 (rectifié)-1001-1002-1135-1306-1401-1582. — M. Le Myre de Vilers, rapporteur.)

34. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Royer (Aube), tendant à la suppression du concours du second notaire et de l'assistance des témoins instrumentaires pour la réception des actes notariés ordinaires. (N°s 1239-1309. — M. Babaud-Lacroze, rapporteur.)

35. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Thellier de Poncheville, tendant à la réunion des ministères du commerce et des travaux publics. (N°s 964-1094. — M. du Saussay, rapporteur.)

36. — 2e délibération sur la proposition de loi de M. Thellier de Poncheville et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier plusieurs dispositions légales relatives au mariage, dans le but de faciliter le mariage des indigents. (N°s 204-300-481-654-1383. — M. Thellier de Poncheville, rapporteur.)

37. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Barodet et plusieurs de ses collègues, ayant pour but de réaliser progressivement la diffusion et la transformation de la propriété, l'amortissement de la dette publique, la diminution des impôts et l'extinction du paupérisme par la suppression de l'hérédité en ligne collatérale. (N°s 1131-1290. — M. Barodet, rapporteur.)

38. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Albert Chiché et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les dispositions de l'article 6 de la loi du 30 janvier 1872 relativement à la taxe payée par les navires pour frais de quai. (N°s 1288-1329. — M. Paul Le Roux, rapporteur.)

39. — Discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1884. (N°s 55-661. — M. Philipon, rapporteur.)

40. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Jacques Piou, ayant pour objet de modifier les articles 457, 459 et 466 du code civil relatifs à la vente et au partage des biens de mineurs. (N°s 168-312-551-680-1492. — M. Jacques Piou, rapporteur.)

41. — 1re délibération sur les propositions de loi : 1° de M. Charles Boysset et plusieurs de ses collègues, tendant à assurer la liberté du vote; 2° de M. Boissy-d'Anglas, tendant à assurer le secret du vote; 3° de M. Gaston Laporte et plusieurs de ses collègues sur la liberté et le secret du vote dans les diverses élections municipales et législatives; 4° de M. Georges Trouillot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet d'assurer le secret du vote. (N°s 107-256-269-363-385-737.— M. Georges Trouillot, rapporteur.)

42. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 12e commission des pétitions sur la pétition du syndicat pour l'amélioration et la défense du port de Bordeaux. (Voir Annexe au feuilleton, n° 254, du 16 juillet 1891, p. 7. — Pétition n° 1199. — M. Fernand de Ramel, rapporteur.)

Les billets distribués dans la 2e séance du samedi 18 juillet et portant le n° 103 seront valables pour la séance du mardi 21 juillet et comprendront :

Galeries : Depuis M. Tony Révillon, jusques et y compris M. le baron de Soubeyran.

Tribunes : Depuis M. Chavoix, jusques et y compris M. Delcassé.

Convocations du samedi 18 juillet.

Commission du budget, à neuf heures et à deux heures.

Commission générale des douanes, à huit heures et demie. — Commission n° 15.

Commission des chemins de fer, à deux heures. — Local du 9e bureau.

Commission relative au privilège de la Banque de France, à neuf heures. — Local du 4e bureau.

Commission relative à l'enseignement agricole, à deux heures. — Commission n° 9.

9e commission des pétitions, à deux heures et demie. — Commission n° 3.

16e commission des pétitions, à une heure et demie. — Commission n° 2.

1re séance.

La commission du budget de l'exercice 1892 s'est réunie, hier vendredi 17 juillet, à neuf heures, au Palais-Bourbon.

Etaient présents :

MM. Baïhaut, Barthou, Bastid (Adrien), Cabart-Danneville, Casimir-Perier, Cavaignac (Godefroy), Clausel de Coussergues, Cochery (Georges), Delcassé, Dupuy (Charles), Duval (César), Gerville-Réache, Félix Faure, Hervieu, Jamais (Emile), Leydet, Merlou, Millerand, Peytral, Poincaré (Raymond), Reinach (Joseph), Terrier.

(*Supplément.*)

Se sont excusés :

MM. Antonin Proust, Arène (Emmanuel), Brisson (Henri), Burdeau, Jonnart, Pelletan (Camille), Pichon, baron Reille.

Etait absent :

M. Piou.

En congé :

MM. Maurice-Faure, Sarrien.

2e séance.

La commission du budget de l'exercice 1892 s'est réunie, hier vendredi 17 juillet, à une heure, au Palais-Bourbon.

Etaient présents :

MM. Arène (Emmanuel). Baïhaut, Barthou, Burdeau, Cabart-Danneville, Casimir-Perier, Cavaignac (Godefroy), Clausel de Coussergues, Cochery (Georges), Delcassé, Dupuy (Charles), Duval (César), Faure (Félix), Gerville-Réache, Hervieu, Jamais (Emile), Leydet, Merlou, Millerand, Pelletan (Camille), Peytral, Poincaré (Raymond), Reinach (Joseph).

Se sont excusés :

MM. Antonin Proust, Bastid (Adrien), Brisson (Henri), Jonnart, baron Reille.

Etaient absents :

MM. Pichon, Piou, Terrier.

En congé :

M. Maurice-Faure, Sarrien.

INFORMATIONS

Pendant la 27e semaine de 1891 (du 5 au 11 juillet inclusivement) le service de statistique municipale a compté 867 décès au lieu de 875 enregistrés pendant la semaine précédente. L'état sanitaire continue à être satisfaisant.

Les maladies épidémiques sont relativement rares; cependant les chiffres de la fièvre typhoïde (11 décès au lieu de 6) et ceux de la diphtérie (18 décès au lieu de 11) sont un peu plus élevés que ceux de la semaine précédente.

La rougeole a causé 29 décès (au lieu de 32), la scarlatine 2 décès (au lieu de 5) et la coqueluche 5 décès (au lieu de 7).

On n'a constaté aucun décès par variole.

Le nombre des décès par athrepsie est descendu de 80 à 62.

En outre, 22 enfants sont morts de faiblesse congéniale.

Les maladies inflammatoires des organes de la respiration ont causé 102 décès. Ce chiffre se décompose ainsi qu'il suit: bronchite aiguë, 12 décès; bronchite chronique, 20; broncho-pneumonie, 35; pneumonie, 35.

La phtisie pulmonaire a causé 174 décès; les autres tuberculoses, 33; la méningite, 28; l'apoplexie, la paralysie et le ramollissement cérébral, 64 décès.

Les maladies organiques du cœur ont fait périr 43 personnes; le cancer, 42. Enfin 22 vieillards sont morts de débilité sénile.

Il y a eu 32 suicides, chiffre exceptionnellement élevé, et 19 autres morts violentes.

On a célébré à Paris 583 mariages.

On a enregistré la naissance de 1,051 enfants vivants (543 garçons et 508 filles) dont 769 légitimes et 282 illégitimes. Parmi ces derniers 38 ont été reconnus immédiatement.

On a déclaré la mise en nourrice de 349 enfants, dont 10 seront placés à Paris. Parmi ces enfants, 116 seront nourris au sein et 233 recevront une autre alimentation.

On a déclaré la naissance de 87 mort-nés dont 54 légitimes et 33 illégitimes.

Voici l'évaluation officieuse du prix du pain à Paris pour la 2e quinzaine de juillet, calculée d'après la valeur des farines dans la quinzaine précédente et les frais de panification :

Prix du quintal de farine.....	39 fr. 353
Frais de panification.........	12 223
	51 fr. 576

Le rendement étant de 130 kil. de pain par 100 kil. de farine, le kil. de pain de 1re qualité revient à 0 fr. 3967 et le pain de 2 kil. à 0 fr. 7934, soit à 0 fr. 79.

M. Krishuamacharya, de Pondichéry (Inde française), a fait remettre au directeur de l'assistance publique une somme de 300 fr. pour les pauvres de Paris.

M. Morel soutiendra devant la faculté des sciences de Paris, le 20 juillet à neuf heures, pour obtenir le grade de docteur ès sciences physiques, les deux thèses suivantes :

1re thèse. — Recherches sur les propriétés optiques et sur la constitution des cristaux anisotropes des nitrates cubiques et de quelques autres corps du même système cristallin ;

2e thèse. — Propositions données par la faculté.

M. Lefèvre soutiendra devant la faculté des sciences de Paris, le 20 juillet à dix heures et demie, pour obtenir le grade de docteur ès sciences physiques, les deux thèses suivantes :

1re thèse. — Sur les arséniates cristallisés.

2e thèse. — Propositions données par la faculté.

Compagnie des messageries maritimes.

Le paquebot *Orénoque*, venant de la Plata, Brésil, Sénégal, a quitté Lisbonne le 15 juillet, à 3 h. soir.

N° 132.

MARINE

Adjudication à Brest, le 5 août 1891 :

Marchandises diverses.

Adjudication à Lorient, le 29 juillet 1891 :

Étain en saumons.

Tôles de fer ordinaires, lisses et communes à empreintes (transformation).

Zinc en saumons (transformation).

Plomb laminé (transformation).

Adjudication à Rochefort, le 30 juillet 1891 :

Couvertures en laine gris beige.

Adjudication à Toulon, le 5 août 1891 :

Manches en cuir pour pompes.

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Brest, Lorient, Rochefort et Toulon, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

SOUS-SECRÉTARIAT D'ÉTAT DES COLONIES

ADMINISTRATION DU PROTECTORAT DU TONKIN

ADJUDICATION
de
GISEMENTS HOUILLERS

Le lundi 19 octobre 1891, à neuf heures du matin, à Hanoï, dans les bureaux de la résidence supérieure, il sera procédé à **l'adjudication d'un gisement houiller** formant un rectangle de 6,000 hectares de superficie, ayant 12 kilomètres de grande base Est-Ouest, et 5 kilomètres de petite base, **divisé en 4 lots rectangulaires de 1,500 hectares** de superficie, ayant chacun 3 kilomètres de côté, direction Est-Ouest, et 5 kilomètres de côté, direction Nord-Sud.

Ce terrain houiller est situé dans la province de Quang-yen, au nord du Song-Cai-Cot, entre le Song-Huong et le Song-Liep, et s'étend en outre à 2,000 mètres environ sur la rive gauche de ce dernier cours d'eau.

Versement de garantie.

Pour être admis à l'adjudication, les concurrents devront produire la quittance du versement de garantie à raison de 20 francs par hectare de superficie, exigé par l'article 33 du décret du 16 octobre 1888, réglementant le régime minier au Tonkin.

Mise à prix.

En outre des charges imposées par le décret précité, l'adjudication, requise par M. E. Schneider aîné, libraire à Hanoï, en vertu de l'article 37 du décret de 1888, aura lieu sur la mise à prix d'une redevance annuelle de **dix francs** par hectare, offerte par le requérant.

Le plan et la carte donnant la position exacte du terrain mis en adjudication, le procès-verbal de lotissement partiel, le cahier des charges, le texte du décret du 16 octobre 1888 et, en général, toutes les pièces intéressant l'adjudication, sont déposées :

A Paris, au sous-secrétariat d'Etat des colonies, 2e division, bureau de l'Indo-Chine.

A Saïgon, dans les bureaux de la direction de l'intérieur.

A Hanoï, à la résidence supérieure, 3e bureau.

A Haïphong, à la résidence-mairie.

A Quang-yen, à la vice-résidence, où le public pourra en prendre connaissance.

Hanoï, le 10 mai 1891.

Le résident supérieur au Tonkin,
Signé : BRIÈRE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DEPARTEMENT DE LA SEINE

RAPPELS D'ADJUDICATIONS

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

Le samedi 25 juillet 1891, à une heure et demie :

ADJUDICATION, au rabais, en cinq lots, des travaux de branchements particuliers d'égout à exécuter : 1° rue d'Aboukir; 2° rue de Picardie; 3° rue Pigalle; 4° rue d'Alleray; 5° rue Clavel.

Le samedi 25 juillet 1891, à une heure et demie :

FOURNITURE des effets d'habillement, d'équipement, de chapellerie, de mercerie et de chaussures nécessaires aux agents des services municipaux de la voie publique, des promenades et de l'assainissement, pendant trois années, du 1er juillet 1891 au 30 juin 1894.

(Voir le *Journal officiel* des 10 et 16 juillet 1891.) G

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Vendredi 17 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Juill. 91	3 %		en liq..	...	...	...	...		
		95f10 05 95f 95f05 10.	fin ct...	95 05	95 25 ...	95 02½	95 25 ...	95 15	95 20
		... 15 20 25	Pe fin c.	...	... d1f	...	... d50		
		...	Pe fin c.	95 27½	95 45 d25	...	...		
			Pe fin p.	...	... d1f	95 65	... d50		
			Pe fin p.	...	... d25	...	...		
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %...	90f ...	fin ct...	...	...	...	...	99 ..	...
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés......		en liq..	...	...	...	...		
		93f60 65 70 72½ 75 80	fin ct...	93 65	93 75 ...	93 55	93 75 ...	93 67½	93 77½
		...	Pe fin c.	...	... d1f	...	... d50		
		...	Pe fin c.	...	... d25	...	...		
			Pe fin p.	...	... d1f	...	... d50		
			Pe fin p.	...	... d25	...	...		
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente. de 1878 à 1953)..		en liq..	...	...	...	...		
		95f65 70 75 70 85 ...	fin ct...	95 55	...	...	95 75 ...	95 75	95 70
		...	Pe fin c.	...	... d1f	...	... d50		
			Pe fin c.	...	... d25	...	...		
			Pe fin p.	...	... a 1f	...	... d50		
			Pe fin p.	...	... d25	...	...		
Mai 91.	4 ½ % 1883.............		en liq..	...	...	...	...		
		105 75 70 67½ 65 70 ..	fin ct...	105 80	...	...	...	105 80	105 85
		...	Pe fin c.	...	...	...	... d50		
			Pe fin c.	...	...	...	...		
			Pe fin p.	...	...	...	... d50		
			Pe fin p.	...	...	...	...		
Mai 86.	Promesses d'inscript. 4½ % 1883.	0 25 ...	...	...	...	...	...	0 25	...
Mars 91	Bons du Trésor 4%. éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	... c. 10000f ...	...	...	...	...	...	...	...
d°	Bons du Trésor 4%. éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.	...	...	...	...	...	...	...	...
d°	Bons du Trésor 4%. éch. 1er sept. 92, c. 500 fr.	... c. 10000f ...	...	...	...	...	...	...	...
d°	Bons du Trésor 4%. éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	... c. 10000f ...	...	...	...	...	...	...	...
d°	Bons du Trésor 4%. éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	... c. 10000f ...	...	...	...	...	...	...	...
d°	Bons du Trésor 4%. éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	... c. 10000f ...	...	...	...	...	...	...	...
d°	Bons du Trésor 4%. éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	... c. 10000f ...	...	...	...	...	...	...	...
d°	Bons du Trésor 4%. éch. 1er mars 95.....	...	...	...	...	...	...	...	...
d°	Bons du Trésor 4%. éch. 1er sept. 95........	...	...	...	...	...	...	...	...
Juill. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), nos 221.501 à 273.500........		en liq..	...	...	...	...		
		505 504 ...	fin ct...	...	...	...	...	504 ..	...
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	560 ...	fin ct...	...	...	...	...	560 ..	...
Févr. 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	533 ...	fin ct...	...	...	...	...	534 ..	...
Janv. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	420 418 50 418 ...	fin ct...	...	...	...	...	418 50	...
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	405 406 ...	fin ct...	...	...	...	...	405 ..	...
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	106 50 ...	...	...	...	...	...	104 ..	...
...	d° d° séries sort. (unit.).	...	...	...	...	...	...		
...	d° d° d° (sér. ent.).	...	en liq..	...	...	...	...		
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	527 ...	fin ct...	...	...	...	...	527 ..	...
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	527 528 ...	fin ct...	...	...	...	...	526 ..	...
			en liq..	...	...	...	...		
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	410 ...	fin ct...	...	...	...	...	410 ..	...
d°	d° d° quarts, r. 100f.	103 104 ...	...	...	...	...	...	103 ..	...
d°	d° d° nouv., 88 f. p.	400 399 ...	fin ct...	...	...	...	...	399 ..	...
d°	d° d° quarts 22 f. p.	102 50 103 ...	fin ct...	...	...	...	...	102 50	...
Janv. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé........		en liq..	...	...	...	...		
		407 406 ...	fin ct...	...	...	...	...	406 .	...
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).		en liq..	...	...	...	...		
		499 75 498 500 ...	fin ct...	...	...	...	...	500 ..	...
		...	Pe fin c.	...	... d..	...	...		
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		en liq..	...	...	...	...		
		567 50 ...	au 31..	...	...	...	...	570 ..	...
Juin 91.	Banque de France (nominatives).		en liq..	...	...	...	...		
		4450 4440 ...	fin ct...	4442 50	...	...	...	4440 ..	...
		...	Pe fin c.	...	... d40	...	... d50		
			Pe fin p.	...	... d20	...	... d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 22).		en liq..	...	...	...	...		
		470 ...	au 31..	468 75	...	...	...	470 ..	470 ..
		...	Pe au 31	...	... d10	...	... d5f		
			Pe au 15	...	... d10	...	... d5f		
			Pe au 31	...	... d10	...	... d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 37)		en liq..	...	...	...	...		
		780 ...	au 31..	780 ..	...	...	778 75 ...	778 75	780 ..
		...	Pe au 31	...	... d10	...	... d5f		
			Pe au 15	...	... d10	...	... d10		
			Pe au 31	...	... d10	...	... d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).		en liq..	...	...	...	...		
		...	au 31..	...	...	...	...	425 ..	...
		...	Pe au 31	...	... d10	...	... d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26).....		en liq..	...	...	...	...		
		445 ...	au 31..	...	...	...	...	445 ..	...
		...	Pe au 31	...	...	...	...		
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé..... (ex-coupon 9)		en liq..	...	...	...	...		
		350 352 50 ...	au 31..	...	...	...	...	360 ..	...
		...	Pe au 31	...	...	...	...		
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.		en liq..	...	...	...	...		
		266 25 268 75 ...	au 31..	268 75	...	...	267 50 ...	267 50	268 75
		...	Pe au 31	...	... d10	...	... d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)		en liq..	...	...	...	...		
		575 ...	au 31..	577 50	...	...	...	575 ..	580 ..
			Pe au 31	...	... d10	...	... d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 16)...		Pe au 15	...	... d10	...	... d5f		
		...	au 31..	...	...	...	...	656 25	...
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).		en liq..	...	...	...	...		
		425 420 ...	au 31..	...	...	...	...	430 ..	...
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)..		en liq..	...	...	...	...		
		...	au 31..	...	...	...	...	...	...
Mai 91.	Banque hypot. de Frce, r. 1000f, t.p.	520 ...	fin ct...	...	...	...	...	516 50	...
Mars 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	426 ...	fin ct...	...	...	...	...	430 ..	...
Févr. 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. } en représon d'ann.	152 ...	en liq.. / fin ct...	...	...	...	...	...	...
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f. } dues par l'État...	529 75 ...	au 31..	...	...	...	...	529 ..	...

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.	......	......
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.	... ..	... ..
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f	..	
d° de Loir-et-Cher, 4%, [illegible]	...	...
[illegible]	...	...
[illegible]	310 ..	...
[illegible] 5½%, 80, r. 500 .	...	...
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.	...	...
Blois (ville de), 1879, 4¼ %.......	...	...
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr...	110 ..	108 ..
d° 1881, 4%, r. 500 f.	512 ..	... ..
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.	... ..	... ..
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.	... ..	... ..
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.	......	......
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr..	114 ..	... ..
d° 1863, 3%, r. 100 fr.	154 ..	... ..
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.	... ..	... ..
d° 1877, 4½ %, r 500 f.	... ..	... ..
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.	... ..	... ..
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	99 ..	98 ..
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.	... ..	... ..
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.	510 ..	... ..
Roubaix (ville) 4%, 88, r. 500 f., t.p.	... ..	... ..
d° 4%, 89, r. 200 fr.	... ..	... ..
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	50 ..	48 50
Tourcoing (ville), 4%. 1878, r. 500 f.	... ..	... ..
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.	... ..	... ..
Canal de Panama, parts de fondat.	... ..	... ..
Suez, act. de jouissance (ex-c. 26).	2140..	......
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	415 ..	410 ..
Midi, d° act. de jouiss	680 ..	... ..
Nord, d° act. de jouiss.	1375..	......
Orléans, d° act. de jouiss.	1065..	1060..
Ouest, d° act. de jouiss.	... ..	... ..
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).	... ..	... ..
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).	... ..	... ..
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).	... ..	... ..
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	452 50	450 ..
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.	... ..	... ..
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f. t.p.	... ..	... ..
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	545 ..	543 75
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	597 50	... ..
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	535 ..	... ..
La Réunion (chem. de fer et port de).	... ..	... ..
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).	... ..	... ..
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).	... ..	... ..
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	... ..	... ..
d° du département du Nord....	.. ..	... ..
d° de Paris et dép. de la Seine.	... ..	... ..
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).	... ..	... ..
Wassy à Saint-Dizier............	... ..	... ..
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	... ..	... ..
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	425 ..	... ..
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	575 ..	... ..
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 77).	1580..	1565..
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.	... ..	... ..
d° act. nouv., 375f rest. à payer.	... ..	... ..
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130,000).	... ..	... ..
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.	... ..	... ..
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).	... ..	... ..
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 46).	255 ..	252 50
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	130 ..	... ..
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1460..	1440..
d° act. de jouissance.	830 ..	... ..
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).	215 ..	... ..
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.	... ..	... ..
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).	... ..	... ..
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.	268 75	267 50
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 13).	5500..	......
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p...	... ..	... ..
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 8).	390 ..	380 ..
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).	......	......
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).	... ..	......
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p	1370..	......
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	750 ..	... ..
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).	.. ..	... ..
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	390 ..	... ..
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.	... ..	... ..
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 60).	......	... ..
d° act. de jouiss.........	... ..	... ..
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p..	......	... ..
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.	......	... ..
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé...	650 ..	......
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé........	1550..	......
2e série, act. 500 fr., t.p..	......	......
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.	775 ..	... ..
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.	1785..	1775..
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	827 50	... ..
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2560..	2530..
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.	... ..	... ..
d° act. 500 fr., t.p.	860 ..	... ..
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	870 ..	... ..
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.	.. ..	... ..
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.	.. ..	.. ..
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1225..	......

JOUISSANCE	Vendredi 17 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Juill. 91	Crédit Foncier de France. Actions 500 fr., tout payé (nominatives)	1252 50 1250 1245	en liq. fin ct. Pe fin c. Pe fin c. Pe fin p. Pe fin p.	 1245 1253 75 1270	 d40 1257 50 d10 d40 d10		 1251 25 d20 d5f d20 d5f	 1255	 1250
	Obligations :								
Mai 91	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.								
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	515 50 516						515 50	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	104						104	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	600 25 604						600	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	122						121 50	
Mai 91	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	515 516						515	
d°	commun^les, 3%, remb. 500 f.	501 50						500 50	
d°	d° 5es, r. 100 f.	101 100 50 100 25						101	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	510	fin ct.					513 50	
Fév. 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	392	en liq.					390	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	473	fin ct.					472	
Mai 91	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	471 472 471 470 50	fin ct.					470 50	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	468 468 75 469	fin ct.					469	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	419	fin ct.					419	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	467 467 50	fin ct.					467	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	66f 25	fin ct.					66 25	
...	d° d° (nomin.)	..f	fin ct.						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	50f 51f	fin ct.					51	
...	d° d° (nomin.)	..f ..f	fin ct.						
Mai 91	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.)	575	en liq. au 31					580	600
Mai 91	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseill^se), a. 500 f., 250 p.		en liq. au 31						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	805 803 75 800	en liq. au 31 Pe au 31	 806 25	 d10		 805 d5f	805	805
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé (ex-coup. 18)	365	en liq. au 31 Pe au 31 Pe au 15		 d10 d10		 d5f d5f	365	363 75
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.)		en liq. au 31						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6)	320	en liq. au 31 Pe au 31		 d10		 d5f	320	
Avril 91	Société gén. développt du Comm^ce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	480 481 25 482 50 483 75	en liq. au 31 Pe au 31	 480	 d10		 483 75 d5f	485	485
Mai 91	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq. au 31						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)	470 472 50 473 75	en liq. au 31 Pe au 31	 475	 d10		 d5f		475
Mai 87	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4)		en liq. au 31						
....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)	390	en liq. au 31 Pe au 31 Pe au 15		 d5f d10		 d5f d5f	388 75	390
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.)		en liq. au 31						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4)		en liq. au 31 Pe au 31		 d10		 d5f	325	
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.)		en liq. au 31						
Juill. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14)		en liq. au 31 Pe au 31	 25	 d10		 d5	23 75	
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)	213 75	au 31 Pe au 31		 d10		 d10	213 75	
Janv. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 10)	482 50 483 75 485	au 31					480	
Mai 91	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	386	au 15					386	
Fév. 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 25)		en liq. au 31 Pe au 31 Pe au 15		 d10 d10		 d5f d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.	713 75 712 50	en liq. fin ct.					718 75	
Mai 91	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'Etat), ex-coupon 30	705 702 50 700 705	en liq. fin ct.					705	
Mai 91	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67)	895 897 50	en liq. fin ct.					900	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)	1475 1465 1470 1473 75	en liq. fin ct. Pe fin c.	 1472 50	 1473 75 d20	 1470	 1473 75 d10	1480	1477 50
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)	1290	en liq. fin ct. Pe fin c.	 1290	 d20		 d10	1297 50	
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)	1820 1825	en liq. fin ct. Pe fin c. Pe fin p.	 1826 25	 1826 25 d20 d20	 1822 50	 1825 d10 d10	1832 50	1832 50
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 78)	1515 1511 25	en liq. fin ct. Pe fin c.	 1515	 d20		 d10	1520	1515
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72)	1055	en liq. fin ct.					1055	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'Etat ou de Dépts)	540 545	en liq. fin ct. Pe fin c.		 d10		 d10	545	
Mai 91	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35)	515	en liq. au 31 Pe au 31		 d10		 d5f	515	
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13)	557 50 558 75 560	en liq. au 31 Pe au 31		 d10		 d5f	557 50	
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11)				d10		d5f		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)	420 422 50 425	en liq. au 31 Pe au 31 Pe au 15	 420	 d10 d10		 d5f d5f	420	421 25
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4)		au 31						
Mai 91	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 19)	575	en liq. au 31 Pe au 31		 d10		 d5f	575	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	136 25	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	165	155
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (c. 1 att.)	390	388 75
Châtillon et Commentry (Forges de)		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)		
Etablissem. Eiffel, a. 500 f., 350 f. p.	465	
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé	538 75	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)	560	555
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer	620	
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord)		
Méditerranée (Forges et Chantiers)		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p.	370	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1070	1067 50
Cie Havraise pénins^re, a. 500 f., t.p.	650	
Comp. Insulaire de navig. à vapeur		
Comp. Nationale de Navigation		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	380	375
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	125	
Voitures à Paris, actions de jouiss.	212 50	
Touage de la Basse-Seine et Oise		
d° de Conflans à la mer		
Transports maritimes (Soc. de)		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 19)	540	530
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	220	
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	475	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1095	
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p.		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.		
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.)	212 50	
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 1)	1450	1402 50
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	228 75	225
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	568 75	560
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7)	555	550
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.	790	
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	273 75	272 50
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49)	725	723 75
Matériel agricole et industriel		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 38)	1360	1357 50
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	515	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.	195	
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé	1740	1730
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	260	
d° parts bénéficiaires	255	
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée		
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	225	220
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	440	439
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr.	362 50	362
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr.	392	
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956		
d° d° de 1887 à 1985	410	
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat)	410	
Chem. de fer écon., 3%, r. 500 fr.	413	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.)	418	415
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	642 50	640
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat)	438	
d° nouvelles d°	440 75	440 50
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	435	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat)		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne : Aïn-Tizy, etc., 3%, r. 500 f. (garantie de l'Etat)		
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat)	411	
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)	405	
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)	412	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr.	1280	
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	443	
Besseges à Alais, 3%, remb. 500 fr.	425 25	
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti)	438	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.)	441	439
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.)	438	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.		
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	638	
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.)	440 50	439
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	441	
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	444	443 50
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	630	
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat)		

JOUISSANCE	Vendredi 17 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1405 1402 50 1405	en liq.						
			au 31					1405	1410
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1130 1132 50 1135	en liq.						
			au 31					1130	
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 60)	535 532 50	en liq.						
			au 31	530			532 50	535	535
			Pe au 31				d5f		
Juin 91.	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	660	en liq.						
			au 31					657 50	
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1035 1032 50	en liq.						
			au 31	1025				1040	1022 50
			Pe au 31		d10		d20		
			Pe au 15		d10		d10		
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).	490	en liq.						
			au 31					490	
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	715	en liq.						
			au 31					707 50	
			Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1).	405	en liq.						
			au 31					410	408 75
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2970 2967 50 2965	en liq.						
			au 31						
			Pe au 31		d..		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	37f 37f50 37f 36f75 36f50	en liq.						
			au 31	36 25			35	36 75	37 50
			Pe au 31		d10		40 d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.	205	en liq.						
			au 31						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 12), en liq.	51f	en liq.						
			au 31					51 25	
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	32f75 33f	en liq.						
			au 31					33	33 75
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2737 50 2735 2738 75 2740 2742 50 2745 2750	en liq.						
			au 31	2740	2757 50	2735	2757 50	2737 50	2745
			Pe au 31	2745	d40	2770	2750 d20		
			Pe au 15	2785	2767 50 d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).	790	en liq.						
			au 31					780	
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	292 50 290 288 75 292 50	en liq.						
			au 31					290	
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27).	1145 1140 1137 50 1140	en liq.						
			au 31					1145	1150
			Pe au 31		d10		d5f		
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	140	au 31					140	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).	1942 50 1935 1930 1925. 1930 1935 1940 1945	en liq.						
			au 31					1955	
			Pe au 31		d10		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).		en liq.						
			au 31						
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	497 50 495 493 75 492,50	en liq.						
			au 31	495				500	500
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d10		
Oct. 86.	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	127 50 125	en liq.						
			au 31					127 50	125
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).	418 75 413 75	en liq.						
			au 31	415			416 25	412 50	415
			Pe au 31		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS		en liq.						
Juill. 91	Angleterre, 2¾% (n.c. fixe 25f20).	95f50 .. C, 500f	au 31					96	
Juin 91.	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.	95f50 ... C.1000	en liq.						
			au 31						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr.	Gr. c.	au 31						
			Pe au 31		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr.	320 318 75 317 50	au 31						
...	d° d° c. de 5 obl.		Pe au 31		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.								
Mai 91.	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		en liq.						
			au 31						
...	d° d° 1000 fl. d°		Pe au 31		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80. 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f25 .. C. 10000. 97f25	en liq.						
			au 31					97 25	
...	d° d° 1000 fl. d°	96f40 60 65	Pe au 31		d50		d25	96 80	
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 31						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	Pe au 31		d..		d..		
Mai 91.	d° 3%, 1873		au 31						
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 31						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq.						
Mai 91.	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31					103 15	
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	en liq.						
...	d° d° c. de 500 f.		au 31						
Févr. 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	Pe au 31		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
	(Nég. ch. fixe 25f20)		en liq.						
Juin 91.	Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £.		au 31						
...	d° d° 500 £.		Pe au 31		d50		d25		
...	d° d° 100 £.		en liq.						
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £.		au 31						
...	d° d° 500 £.		Pe au 31		d..		d25		
...	d° d° 100 £.	79f25 80	en liq.		d50				
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		au 31	73					72 90
...	d° d° 500 £.		Pe au 31		d50		d25	73	
...	d° d° 100 £.		en liq.					90	
Oct. 90.	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé...	90f	au 31						
			Pe au 31		d10		d5f		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	438 50	437
Médoc, 3%, rembours. 500 fr.	372 50	370
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	443 50	443
d° 3% nouveau, r. 500f d°	445 50	
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	444	443 75
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	441 25	
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).		
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.	445	
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 3%, rembours. 500 fr.	442 50	442
d° 3%, 1884, remb. 500 fr.	447	446 25
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	441	
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000.		
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'Etat. — Ouest, 3%, rembours. 500 fr.	442 50	442
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	446 25	446
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	428	427 50
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p.	502	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	423	
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	155	
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	410	409 50
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	509 75	505
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr.		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	260	250
d° d° 5%, r. 500 fr.	220	
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	365	
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr.	58	
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.	410	
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.	520	
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.	437	435 25
d° d° 5%, r. 500 f.		
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.	480	
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f.		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.		
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	521	520 50
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	313	312
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.	502 50	500
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	515	
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	310	
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr.		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr.		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	460	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	248	
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.		
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr.	505	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr.	498 50	
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	515	
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	501 50	
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	407 50	407 25
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	380	379 50
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.	529	526
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.	457 50	
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.	479	478 25
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.		
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.	295	
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.	625	
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr.		
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4%, remb. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	24 50	
d° d° 3%, remb. 500 fr.	21	20
d° d° 4%, remb. 500 fr.	20 50	20
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	25	24
d° d° (2e série).	24 75	24
d° d° (3e série).	82	
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.		
d° d° depuis la répart.		
d° d° 322f50 payés.		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	76	75
Suez, 5%, rembours. 500 fr.	608	
d° 3%, rembours. 500 fr.	449 75	
d° d° 2e série, remb. 500 fr.	440	
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	94	93 50

JOUISSANCE	Vendredi 17 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Égypte. Oblig. Daïra Sanieh 4%		en liq.						
	(décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	489 75	au 31	488 75	490	488 75	488 75	489 75	490
			Pe au 31		d10				
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig.		en liq.		d10		d5f		
	7%, rembours. 500 fr.	490 75 491 490 50 25	au 31	490				491	490
	(Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)	490	Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½%		en liq.						
	(décrets des 6 et 7 juin 1890)	468	au 31	466 25				468	466 25
...			Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878		en liq.						
			au 31					520	
			en liq.						
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f		au 31						
	(nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég. ch. fl. 1f).		en liq.						
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	73f 25 75	au 31	72 70			73	73 30	73
...	Coup. de 40 —	72f 90 85	Pe au 31		d50		d25	73	
...	Coup. de 80 —	72f 90 85	Pe au 15		d50		d25	73	
...	Coup. de 160 —	72f 60 70 85 73f	Pe au 31		d50		d25	73	
...	Coup. de 240 —	72f 60 70 85						72 90	
...	Coup. de 480 —	73f						72 80	
...	Coup. de 960 —	72f 60 70 75 85	en liq.					73	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég. ch. fixe 1f).	69f 10 70f	au 31					68	
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba,		en liq.						
	6%, 1886, garantis.	495 25	au 31					495	
			en liq.						
d°	d° d° 1890, garantis.	472 471 50 25 75 472	au 31		d10		d5f	472	
			Pe au 31		d10		d5f		
			en liq.						
Juin 91.	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f. 5f).		au 31						
Juill. 91	d° Consolidés 4%	120 50	au 31						
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89,		en liq.						
...	Oblig. et coupons (Titre de 617f.		au 31		d10		d25		
...	prescrits au bout — de 2468f.		Pe au 31		d10		d25		
...	de 20 ans de l'éch. — de 6170f.		en liq.		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	422 422 50 423 50 424	au 31					423 75	
		Gr. c.	en liq.						
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	422	au 31					423 25	
		Gr. c.	en liq.						
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	337 50 340	au 31					337 50	
	d° d° c. 2500 f.							327 50	
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change		en liq.						
	fixe 2f 10). Coup. de 100 fl.		au 31		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe		en liq.						
	2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	92f 70	au 31					92 10	91 15
...	d° 500 fl.	91f 75 92f	Pe au 31		d50		d25	91 50	
...	d° 1000 fl.	91f 91f 05	Pe au 15		d50		d25	91 15	
Fév. 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch.fi. 2f50).		en liq.						
...	Cap. des titres amort. (Obl. 100 fl.	103 103 50	au 31					103	
...	prescr. après 20 ans. — 500 fl.		Pe au 31		d50		d..	103 75	
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég. ch. fixe 2f50).		au 31						
			en liq.						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 31	91	91 05	90 75	91 05	91 10	91 10
...	d° coup. 500 fr.	91f 90f 90 ..f	Pe au 31		d1f	91 15	91 10 d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.		Pe au 31	91 35	91 25 d25				
...	d° coup. 50 fr.		Pe au 15		d1f		91 50 d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	90f 70	Pe au 15		d25			91	
Avril 91	d° 3%	..f	au 31					56 10	
			en liq.						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	317 50 317	au 31					317 50	
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég. ch. fi. 25f20),		en liq.						
	coup. de 504 f. (20 £).		au 31					87 20	
Fév. 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	..f	au 31						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 31						
d°	d° obl. 5% d°		au 31						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch.		en liq.						
	fixe 25f25), coup. de 20 £.	42f 20 40 50 60 75	au 31	41 95	42 10	41 90	42 10	42 50	42 10
...	d° coup. de 50 £.	..f	Pe au 31		d50		d25		
...	d° coup. de 100 £.	42f 25 50 30 75 85	Pe au 15		43 .. d50		d1f	42 35	
			en liq.						
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. (C. 500 f.	333 75 331 25 332 50	au 31					335	
...	Nos 1 à 390000 et (C. 5 obl.		au 31						
...	500001 à 929987. (C. 10 ob.		au 31						
			en liq.						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	100	au 31						
Juill. 91	d° 1890, 4%	..f	Pe au 31						
Juill. 91	Russie, 1850, 4½% (n.ch.fi. 25f50.		en liq.						
	Oblig. de 100 £.		au 31						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	98f 20 15 10	au 31					98 15	
...	Grosses coupures	99f 75							
Janv. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort),		en liq.						
	n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	71f 95	au 31						
...	d° de 1000 r.	72f	Pe au 31		d50		d25		
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort),		en liq.						
	n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	72f 30	au 31	71 50					
...	d° de 1000 r.	72f	Pe au 31		d50		d25	72 35	
			en liq.						
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	97f 25 30	au 31					97 35	
...	Grosses coupures	97f 50	Pe au 31		d50		d25	97 65	
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 31						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change		en liq.						
	fixe 4f), coup. de 125 r.	104 90 70 65 60	au 31					104 75	
...	coup. de 500 r.	104 90 60						104 75	
...	coup. de 1000 r.	104 55						104 75	
...	coup. de 10000 r.		en liq.						
Juin 91.	d° 1889, 4% (or).	98f 98f 05	au 31					98	
			en liq.						
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	98f 45 30 25 20 10 05	au 31					98 20	
			en liq.						
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	100 100 50	au 31						
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p., Obl. 500 f.	97f 05 10 20 05	en liq.					97 40	
...	d° 2500 f.	98f 40 30 50 75 99f	au 31	97	97 15	97	97	99	97 30
...	d° 5000 f.	97f 10 20	Pe au 31		d50		d25	97 15	
...	d° 12500 f.	97f 35 25 20 15 10							
			en liq.						
Juill. 91	d° d° 3e série	97f 30 10 05	au 31					97 50	
Mai 91.	d° Intér. cons., 4½%, 1re ém.,		en liq.						
	1980 (n.ch.fi. 4f) C. 100 r.	73f	au 31						
	C. 500 r.	73f	au 31		d50		d25		
	C, 1000 r.	73f ..f	au 31						
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Transcaucasien,		en liq.						
	remb. au pair.	81f 75	au 31					81 50	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½%, 53 (n.ch.fl. 25f20).		
Autriche, 1860. obl. 500 fl., r. 600 fl.	1500	
Oblgi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	320 50	320
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	79 70	
d° 1000 fl. d°	79 50	79 40
d° 5%, 81 (pap.). exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.		
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	97	95
Congo (État indép. du), Lots 1888.	54	
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	103	
Danemark, 3½% (nég. ch. fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fi. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	14	
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	100	99 50
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	99	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
d° 1866. 5%		
Gouv. de Québec. 80, 4½%, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég. ch. fi. 25f20).	118 70	118 60
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f. p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	116	115
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.	350	347 50
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t. p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	495	492 50
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	651 25	650
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	370	
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	364	363 25
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	434	432
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486.	416	415
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale.	402 50	401 25
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	417	416
Beïra-Alta, 3%	125	120
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	230	225
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	212	
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	318 50	318
d° (Série X)	323	322 50
Nord-Belges, 3%	471 50	471 25
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque	397 50	396 50
d° (2e série), 2e hypothèque.	372	
d° (3e série), 3e hypothèque.	362 50	
d° (4e série), 4e hypothèque.	343 50	341 25
d° (5e série), 5e hypothèque.	340	
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	363	
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	363 50	
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	369	367
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	348	347
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	345	
Ouest de l'Espagne, 4%		
Portugais, 3%	210	205
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	205	200
d° 4%	266 25	262 50
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	375	371 50
d° 2e hypothèque.	360	
d° 3e hypothèque.	349	348
Cordoue à Séville, 3%		
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%	529	
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fonr Frco-Canadien, 3%, r. 500f.		
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	303	300 50
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f, t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	508	
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	510 75	
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	440	
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	410	407 50

JOUISSANCE	Vendredi 17 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	455	au 31..					456 25	
			en liq..						
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr..	87f	au 31..					87 ..	
			en liq..						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.	103 50	au 31						
...	d° d° Ob. 50 £.		P° au 31		d1f		d25		
...	d° d° Ob. 100 £.	102 50	P° au 31		d50		d25		
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq..						
	(nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.	104	au 31..						
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 31		d50		d25		
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq..						
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.	99f 75	au 31..						
...	d° d° c. 5000f.		P° au 31		d50		d25		
			en liq..						
Mai 91.	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	89f 75	au 31..					89 75	
			en liq..						
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	24f 23f75 60.	au 31..					23 75	
	d° d° gross. coup.		en liq..						
d°	d° d° (sér. C).	18f60 65	au 31..					18 60	
	d° d° gross. coup.		en liq..						
d°	d° d° (sér. D).	18f60 65 70 85	au 31..					18 75	18 77½
...	d° d° gross. coup.		P° au 31		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq..						
	Obligations de 500 fr.	423 421 75	au 31..	420			421 25	422 50	420 ..
...	d° de 2500 fr.	422 420 421 420	P° au 31		d50		d25		
...	d° de 12500 fr.		P° au 15		d50		d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..						
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	460	au 31..	452 50				458 75	
...	d° d° 2500 f.	453 75 452 50	P° au 31		d10		d5f		
...	d° d° 12500 f.		P° au 15		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq..						
	pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	465	au 31..	467 50			466 25	467 50	466 25
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		en liq..						
ex-5e r.	250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		au 31..						
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		P° au 31		d10		d5f		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)		au 31						
Janv. 91	Banque Hellénique de Crédit gé-		en liq.						
	néral, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 20).		au 31..						
Juill. 88	Banque des Pays-Hongrois, act.		en liq..						
ex-1er r.	nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		au 31..						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq..						
	100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p.		au 31.						
	(ex-coupon 14)		P° au 31		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq..						
	250 fr. payés (ex-coupon 32)..		au 31..	571 25			572 50	568 75	570 ..
			P° au 31		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq..						
	150 fr. payés (ex-coupon 34)..		au 31..						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq..						
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1095 1097 50.	au 31..	1097 50				1100 ..	1100 ..
			P° au 31		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions		en liq..						
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	477 50	au 31..	480 ..				480 ..	
...	Grosses coupures....		P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq..						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		au 31..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq..						
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		en liq..						
	estamp. « Act. de cap. amortie ».	130 131 25...	au 31..	131 25			132 50	130 ..	
	(ex-coupon 14)		P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	463 75	au 31..	458 75			460 ..	462 50	460 ..
			P° au 31		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes.		er liq..						
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		au 31..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat		en liq..						
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.	625 622 50 ..	au 31..	626 25	626 25	625 ..	626 25		626 25
		... 620 625	P° au 31		d10		d5f		
	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq..						
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	140	au 31..	135 ..				145 ..	140 ..
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	231 25	au 31..	233 75				235 ..	231 25
			P° au 31		d10		d5f		
	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p. : 200000 act. de 1862 ; 100000 a. de 1881 ; 60000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq..						
	de 1889. (ex-coup. 42)........		au 31..						651 25
	Grosses coupures....		P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 59).....	305 306 25 ..	au 31..	305 ..			306 25	305 ..	306 25
			P° au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	185 180	au 31..	180 ..	181 25	180 ..	180 ..	185 ..	185 ..
			P° au 31		190 .. d10		d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq..		d10				
	tout payé (ex-coupon 63)......	303 75 305 ..	au 31..	302 50				305 ..	306 25
		303 75	P° au 31				d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de		en liq..						
	chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p.	340 345 350	au 31..	350 ..				340 ..	
	(ex-coupon 22)		P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq..						
	a 500 peset., t.p nos 1 à 40000).	710	au 31..					720 ..	
	(ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).		P° au 31		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

CHANGE		PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207¼.. à 207⅜...	207 5/8. à 207 7/8 et 4%.
4%	Allemagne.	122 3/4. à 123 ⅞..	122 7/8. à 122... et 4%.
4%	Vienne....	212½.. à 212¾...	212¼.. à 212¾ et 4..%.
5%	Barcelone..	465.... à 467.....	466.... à 467.. et 4..%.
5%	Madrid....	466.... à 467.....	466.... à 467.. et 4..%.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4..%.
5%	St-Pétersb.	270.... à 272.....	271.... à 273.. et 4..%.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4..%.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 26.. à 25 27...	25 23½ à 25 24½—2½%.
	d° chèque	25 25.. à 25 26...	25 25.. à 25 26..—......
3%	New-York.	517½.. à 518.....	516½. à 517....—3..%.
3%	Belgique..	1/8 pte. à pair.	1/16pte à 3/16pte—3..%.
6%	Italie.....	⅞ pte à 1⅛ pte..	1⅛ pte à 1⅜ pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 3% à 4% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 226 à 231 .. 0/00 pte.
Quadruples espagnols.................... 81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains....... 81 .. à 81 25
Piastres mexicaines.................... 4 10 à .. ..
Souverains anglais.................... 25 21 à 25 26
Banknotes............................ 25 21 à 25 26
Aigles des Etats-Unis.................. 25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks).................. 24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes.... 20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliem. 40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d° 20 .. à .. ..
Couronnes de Suède.................... 27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾% consol. Midi, 95 9/16 — 1 heure, 95 9/16
Vienne, Métall, ... — Papier, 92 70 — Monnaie, 92 65
Crédit Autrichien... 294 75 | Chem. de Fer Autrich. 285 ..
Change sur Londres.... Demande, 117 50 — Offre, 117 80
Change sur Paris....... Demande, 46 525 — Offre, 46 595
Lots............... 139 20 | Napoléon............ 9 335

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 17 Juillet 1891

SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
Blanc N° 3..............	36 50 à	
Roux 88° nets............	35 75 à	
Raffinés, bonne sorte....	104 50 à	
— belle sorte........	105 50 à	
Certificats de sortie.....	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	36 50 à .. ...
— Août.........	.. .. à	36 375 à .. ..
— Septembre......		35 625 à .. ..
— 4 d'Octobre....		34 375 à .. ..
— 4 premiers.....		34 625 à 34 75
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	44 25 à	
Courant du mois..........		44 25 à 44 50
Août....................		42 75 à .. 75
4 derniers..............		39 75 à .. ..
4 premiers..............		39 50 à 39 25
....		.. .. à ...
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	51 75 à	
Courant.................		51 75 à .. ..
Août....................		51 75 à 51 50
4 derniers..............		53 .. à .. ..
4 premiers..............		53 50 à 53 ..
....		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts..........	72	
—	.. ..	
Colza en tonnes..........	74	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes....	82	
—	.. ..	
Courant.................		72 .. à 71 75
Août....................		72 25 à 72 50
4 derniers..............		73 75 à 74 ..
4 premiers..............		75 .. à .. ..
....		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	57 25 à 57 50	
Courant.................		57 25 à .. ..
Août....................		58 25 à 58 50
Septembre-Octobre........		58 75 à 59 ..
4 derniers..............		59 25 à 59 ..
4 de Novembre...........		59 50 à 59 75
COURS DU MERCREDI 15 Juillet.		
SUIF DE PLACE *43° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	64 .. à	
SUIF DE PROVINCE *43° 1/2, enfûté, en gare Paris.*	63 .. à	

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Vendredi 17 juillet 1891.

La pression s'est relevée lentement presque partout et reste assez uniforme sur le continent. Elle est inférieure à 760m/m sur les Iles-Britanniques et la mer du Nord, ainsi qu'au centre et dans l'est de l'Europe; le maximum se tient toujours en Laponie (770m/m). Le vent souffle encore fort du Nord-Est sur le golfe de Bothnie; il a tourné au Sud-Ouest sur toute la France, sauf dans le Midi. Quelques pluies sont tombées dans toutes les contrées; on en signale dans nos régions de l'Est et du Sud. Des orages ont éclaté sur le golfe du Lion, à Nantes et à Lyon.

Les variations de température sont faibles. Le temps reste très chaud au nord de l'Europe. Le thermomètre marquait ce matin : 13° à Stornoway, 17° à Paris, 21° à Bodo et 27° à Alger. On notait : 10° au Puy de Dôme et 5° au Pic du Midi.

En France, le temps beau et chaud va continuer. Quelques orages sont encore probables dans les régions du Nord et du Sud. — A Paris, hier, ciel nuageux. Max. : 23°8; min. : 14°8.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer belle à Dunkerque, Calais, Boulogne, le Havre et Cherbourg.

Océan : mer belle à Brest et à Lorient.

Méditerranée : mer belle à Marseille, agitée à Sicié, calme à Nice.

Situation du vendredi 17 juillet 1891 (soir). — Le baromètre descend en Irlande et monte sur nos côtes. — En France, le temps est au beau avec température élevée.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 15 juillet.

Bettembourg (Pierre), anc^n^ m^d^ de vins, 9, rue Paul-de-Kock, au Pré-Saint-Gervais (Seine). — Synd. prov., M. Godmer, 3, rue Christine.

Delauney (Auguste Armand), m^d^ de bouchons et bouteilles, 1, rue Godefroy, à Puteaux (Seine). — Synd. prov., M. Ozere, 2, rue Christine.

Gilbert (Sylvain), entrep^r^ de maçonnerie, rue Michelet, 7, à Asnières (Seine). — Synd. prov., M. Hécaen, 14, rue de l'Ancienne-Comédie.

Du 16 juillet.

Huisse (Eugène-Léonard), fondeur, 62, 64, rue Saint-Sabin. — Synd. prov., M. Bernard, 47, rue St-André-des-Arts.

Paccalin (Pierre), entrep^r^ de maçonnerie, à la Varenne-St-Hilaire (Seine), avenue de Bonneuil, 79. — Synd. prov., M. Godmer, 3, rue Christine.

Lefebvre (Désiré), m^d^ de vins, rue de Javel, 82. — Synd. prov., M. Chardon, 11, rue St-Martin.

Liquidations judiciaires converties en faillites.

Du 15 juillet.

Girardin (Eugène), pharmacien, rue de Lancry, 67. — Synd. prov., M. Hécaen, 14, rue de l'Ancienne-Comédie.

Le Clercq (Charles), fab^t^ de papiers de couleurs, rue Réaumur, 43. — Synd. prov., M. Mauger, 99, boulevard Sébastopol.

Suchet (Louis-Prosper), m^d^ de vins et liqueurs, rue St-Lazare, 77. — Synd. prov., M. Planque, 9, rue Bertin-Poirée.

Spectacles du Samedi 18 Juillet.

Opéra. — » h. »/». — Relâche.

Théâtre-Français. — 8 h. 1/4. — *L'Article 231*, comédie en 3 actes, de M. Paul Ferrier : Got, Féraudy, Prudhon; Mmes Kalb, Hadamard.

Vaudeville. — 8 h. »/». — *Le Gendarme*, comédie en 3 actes, de M. Pierre Decourcelle : Maugé, Hirsch, Victorin; Mmes Cerny, Legrand.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — 8 h. 1/4. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. Lemonnier : Mmes Riquet-Lemonnier, Lévi-Leclerc, Perrot; MM. Gravier, Desjardins, Regnard, Jaeger, Avelot.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — Représentation des lions en liberté dans la grande piste, au deuxième tableau de *Néron*. — *Néron* sera également donné avec le tableau des lions, en matinée et le soir, les jeudis, dimanches et fêtes.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année.

OPÉRA-COMIQUE, ODÉON, GYMNASE, PALAIS-ROYAL, PORTE-SAINT-MARTIN, CHATELET, MENUS-PLAISIRS, NOUVEAUTÉS : clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels*, LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 193. Le numéro : 15 centimes. Dimanche 19 Juillet 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 19 JUILLET

PARTIE OFFICIELLE

PARTIE NON OFFICIELLE

CHAMBRES

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 18 Juillet 1891.

Par décrets du Président de la République en date du 18 juillet 1891, rendus sur la proposition du ministre des finances, et vu les déclarations du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur des 11 et 18 du même mois, portant que les promotions et nominations desdits décrets sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, savoir :

Au grade d'officier.

MM.

Roux (Jacques-Albert-Georges), inspecteur général des finances, chargé du contrôle financier de la compagnie du chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée; 31 ans de services. Chevalier depuis le 18 juillet 1881.

Guérard de la Quesnerie (Marius-Frédéric), contrôleur central du Trésor public; 31 ans de services. Chevalier depuis le 11 juillet 1882.

de Foville (Alfred), chef de bureau au ministère des finances ; 30 ans de services. Chevalier depuis le 12 janvier 1880.

Magnier (Marie-Georges), administrateur des douanes ; 28 ans de services. Chevalier depuis le 28 décembre 1882.

Méliodon (François-Louis-Philibert), administrateur du Crédit foncier; 25 ans de services. Chevalier depuis le 7 juillet 1883.

Sautter (Charles), directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Chevalier depuis le 7 février 1878.

Au grade de chevalier.

MM.

George (Eustache-Emile), conseiller maître à la cour des comptes; 11 ans de services. Ancien préfet de la Défense nationale. Titres exceptionnels.

Jauffret (Philippe-Maurice), inspecteur des finances de 1re classe; 20 ans de services.

Trélat (Jean-Marcel-Victor), auditeur de 1re classe au conseil d'Etat, chef du cabinet du ministre, ancien sous-chef du cabinet du président du conseil. Services distingués rendus comme secrétaire de diverses commissions et comme chef du cabinet du ministre des finances. Auteur d'une publication sur la Peréquation de l'impôt foncier; 7 ans 1/2 de services. Titres exceptionnels.

Pagès (Gaspard-Antoine-Emile-Joseph), chef de bureau au ministère des finances; 22 ans de services.

Lachenal (Arthur), chef de bureau au ministère des finances; 23 ans de services.

Libert (Dominique-Joseph-Léon), sous-chef de bureau au ministère des finances; 36 ans de services.

Gérard (Jules-Louis-René), sous-chef de bureau au ministère des finances; 18 ans de services. Services exceptionnels rendus à la commission de revision du décret du 31 mai 1862 et à la commission extraparlementaire chargée de la préparation d'un projet de loi sur la comptabilité publique, ainsi qu'à l'occasion de la préparation du budget.

Roussel (Adolphe-Nicolas), directeur des contributions directes à Versailles; 43 ans de services.

Haly ô Hanly (Richard-Marie-Louis-Stanislas), directeur des contributions directes à Orléans; 44 ans de services.

Moullin (Adolphe-Aimé-Marie), directeur des contributions directes à Grenoble; 38 ans de services.

Yver (Pierre-Henri), directeur des contributions directes à Dijon; 43 ans de services.

Bordas (Louis-Antoine), directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre, à Agen; 44 ans de services.

Fleurichand (Eugène-François-Alexis), chef de bureau à la direction générale de l'enregistrement, des domaines et du timbre; 28 ans 1/2 de services.

Friteau (Léon-François), directeur de l'enregistrement des domaines et du timbre, à Alençon; 43 ans 1/2 de services.

Bœspflug (Jules-Albert), directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre, à Nancy; 42 ans 1/2 de services

Chardon (Jacques-Edmond), directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre, à Rouen; 36 ans 1/2 de services.

Amé (Louis-Jean-Jacques-Auguste), directeur des douanes à Nice; 31 ans 1/2 de services.

Doussin (Marie-Henry-Auguste-Ernest), directeur des douanes à Boulogne; 36 ans de services.

Charlet (Philippe-Florent), chef de bureau à la direction générale des douanes; 34 ans de services.

Vincenti (Jean), capitaine des douanes à Alger; 34 ans de services.

Brument (Louis-Armel), chef de bureau à la direction générale des contributions indirectes; 35 ans 8 mois de services.

Huguenin (Alexandre-Félix), directeur des contributions indirectes à Blois; 45 ans 8 mois de services.

Plantrou (Alexandre-François), directeur des contributions indirectes à Lons-le-Saulnier; 46 ans 9 mois de services.

Lebon (Louis-Adolphe), directeur des contributions indirectes à Laval; 44 ans de services.

Bouillon (Charles-Edmond), directeur des contributions indirectes à Chartres; 42 ans de services.

Morel (Léon-Emile), directeur des manufactures de l'Etat à Châteauroux; 26 ans 9 mois de services.

Muffat (Etienne-André), ingénieur de la direction de l'expertise (Manufactures de l'Etat); 13 ans 9 mois de services. Chargé pendant 7 ans d'une mission à la Havane. Titres exceptionnels.

Méchet (Pierre-François), chef de bureau à la direction générale des Caisses d'amortissement et des dépôts et consignations; 42 ans de services.

Billotte (Alexandre), secrétaire général de la Banque de France; 22 ans de services.

Simon, directeur de la banque de l'Indo-Chine. Services distingués rendus comme secrétaire général, puis directeur de la banque de l'Indo-Chine et au cours de différentes missions dans l'Inde, en Cochinchine et au Cambodge. Titres exceptionnels.

Massip, directeur des *Annales économiques*. Services distingués dans la presse. Titres exceptionnels.

Georges Michel, rédacteur à *l'Economiste français* et au *Monde économique*. Services distingués dans la presse. Lauréat de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques. Titres exceptionnels.

Clerc (Emile-Charles), administrateur délégué de la société des immeubles de France. Titres exceptionnels : membre de la commission supérieure de l'Exposition universelle de 1889, promoteur de la société des maisons ouvrières des Buttes Chaumont.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des travaux publics,

Vu, avec la convention de concession et le cahier des charges y annexé, la loi du 8 juin 1888, qui déclare d'utilité publique l'établissement, dans le département de la Haute-Savoie, du chemin de fer d'intérêt local, à voie de 1 mètre et à crémaillère, d'Etrembières au plateau des Treize-Arbres, sur le Grand-Salève, concédé par le département à MM. de Meuron et Cuénod;

Vu la demande de MM. de Meuron et H. Cuénod, tendant à obtenir l'autorisation de se substituer la société anonyme dite « des chemins de fer du Salève » comme concessionnaire de l'entreprise;

Vu les rapports des ingénieurs du contrôle en date des 20-21 octobre 1890 et 11-12 mai 1891, et de l'inspecteur général de la division, en date du 27 novembre 1890;

Vu l'avis émis le 8 novembre 1890 par la commission départementale de la Haute-Savoie, dûment déléguée à cet effet par le conseil général;

Vu les lettres du préfet de la Haute-Savoie, en date des 14 novembre 1890 et 16 mai 1891;

Vu la loi du 11 juin 1880 sur les chemins de fer d'intérêt local, et notamment l'article 10;

Le conseil d'Etat entendu;

Décrète :

Art. 1er. — Est approuvée la substitution à MM. de Meuron et Cuénod de la société anonyme « des chemins de fer du Salève », comme concessionnaire de la ligne d'intérêt local, à voie de 1 mètre et à crémaillère, d'Etrembières au plateau des Treize-Arbres, sur le Grand-Salève, dont l'établissement, dans le département de la Haute-Savoie, a été déclaré d'utilité publique par la loi du 8 juin 1888.

Art. 2. — Il est interdit à la société des chemins de fer du Salève, sous peine de déchéance, d'engager son capital, directement ou indirectement, dans une opération autre que la construction ou l'exploitation de la ligne ci-dessus, sans y être préalablement autorisée par décrets rendus en conseil d'Etat.

Art. 3. — Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 4 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre des travaux publics,

YVES GUYOT.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 15 juillet 1891, sont nommés :

Officiers d'académie.

MM.

Billiaz (Charles), vice-président du 4e concours national de tir de 1891.

Billion (Alexandre-Marie-Fernand), membre du comité directeur du 4e concours national de tir.

Boulu (Edmond), secrétaire adjoint du 4e concours national de tir.

Demaison (François), président du comité de publicité du 4e concours national de tir.

Fasse (Jules-Edouard), président du sous-comité des installations du 4e concours national de tir.

Maury (Antoine), président du comité de tir du 4e concours national de tir.

Perrier (Michel), président du comité des finances du 4e concours national de tir.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Cavalerie. — Par décret en date du 17 juillet 1891, rendu par le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été promus dans l'arme de la cavalerie et ont reçu par décision du même jour les affectations ci-après indiquées, savoir :

Au grade de sous-lieutenant adjoint au trésorier.

M. Lacouture, adjud. au 14e rég. de chass. — Est affecté au 5e rég. de huss.

M. Clady, adjud. au 9e rég. de huss. — Est affecté au 26e rég de drag.

M. Varaire, adjud. au 24e rég. de drag. — Est affecté au 20e rég. de chass.

M. Aubert, maréch. des log. chef au 10e rég. de cuirass. — Est affecté au 21e rég. de drag.

M. Naudinat, maréch. des log. au 7e rég. de huss. — Est affecté au 24e rég. de drag.

M. Vigouroux, maréch. des log. au 7e rég. de chass. — Est affecté au 14e rég. de drag.

Au grade de sous-lieutenant porte-étendard.

M. Castor, adjud. au 2e rég. de huss.—Est affecté au 3e rég. de huss.

M. Pérat, maréch. des log. chef au 9e rég. de huss. — Est affecté au 14e rég. de chass.

M. Ferrié, maréch. des log. au 28e rég. de drag. — Est affecté au 29e rég. de drag.

M. Le Bon Desmottes, maréch. des log. au 6e rég. de cuirass. — Est affecté au 10e rég. de cuirass.

MUTATIONS

Etat-major général de l'armée. — Par application des dispositions de l'article 37 de la loi du 13 mars 1875, M. le général de brigade Pagès, commandant le département de Seine-et-Oise, est placé, à dater du 19 juillet 1891, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

Cavalerie. — Par décis. minist. du 12 juillet 1891, M. Verne, capit. au 10e rég. de huss., passe au 19e rég. de chass.

Génie. — Par décis. minist. du 17 juillet 1891 :

M. Lussan, col. direct. du génie à Nantes, a été désigné pour remplir les mêmes fonct. à Bayonne.

M. Calohar, lieut.-col. au 2e rég. à Montpellier, a été nommé direct. du génie à Langres.

M. Tétard, chef de bat. command. l'école des chemins de fer, à Versailles, a été nommé chef du génie à Toul.

M. Tock, chef de bat., chef du génie à Commercy, a été désigné pour le 5e rég. de l'arme, à Versailles.

M. Debaillard du Lys, chef de bat., chef du génie à Auxerre, a été désigné pour remplir les mêmes fonct. à Limoges.

M. Marcy, chef de bat. au 5e rég., à Versailles, a été nommé command. de l'école de chemins de fer.

M. Compagnon, chef de bat. au ministère de la guerre, 4e direct., a été désigné pour le 5e rég., à Versailles.

M. Frossard, chef de bat., chef du génie au Havre, a été désigné pour remplir les mêmes fonct. à Commercy.

M. Blanchecotte, chef de bat. à Epinal, a été nommé chef du génie au Havre.

M. Benoit (J.-B.-C. M.-J.), capit. de 1re cl. à Toul, a été désigné pour être employé à Nancy.

M. Poupard, capit de 1re cl. à Constantine (direct.), a été désigné pour le 3e rég., à Arras.

M. Erard (G.-F.-F.), capit. de 1re cl. à Oran (direct.), a été désigné pour le 2e rég., à Montpellier.

M. Lecrosnier, capit. en 2e au 2e rég. à Montpellier, a été classé à l'ét.-maj. partic. de l'arme et désigné pour être employé en Algérie.

M. Murez, capit. de 2e cl. à Maubeuge, a été désigné pour être employé en Algérie.

M. Spiess, capit. en 2e au 5e rég. à Versailles, a été désigné pour le 2e rég., comp. 12/4, en Algérie (Constantine).

M. Major (L.-C.), capit. en 2e au 2e rég., en Algérie, a été désigné pour le 5e rég., à Versailles.

M. Duflos, capit. en 2e au 3e rég., détaché à Dunkerque, a été désigné pour être employé à Stenay.

M. Pagès, capit. de 2e cl. à Bastia, a été désigné pour être employé à la Rochelle.

M. Garnier, adj. princip. de 2e cl. à Verdun, a été désigné pour être employé à Paris (direct.).

M. Martin (E.), adj. de 1re cl. au Quesnoy, a été désigné pour être employé à Valenciennes.

M. Pestel, adj. de 1re cl. à Beauvais, a été désigné pour être employé à Melun.

M. Verheyde, adj. de 1re cl. à Rouen, a été désigné pour être employé en Algérie.

M. Chanvoux, adj. de 1re cl. à Dôle, a été désigné pour être employé à Epinal.

M. Baudassé, adj. de 2e cl. à Montmédy, a été désigné pour être employé à Aix.

M. Jacquot (E.-A.), adj. de 3e cl. à la Roche-sur-Yon, a été désigné pour être employé à Saumur.

M. Veyry, adj. de 3e cl. à Belfort, a été désigné pour être employé à Dôle.

M. Claudin, adj. de 3e cl. à Gabès, a été désigné pour être employé à Stenay.

M. Devalland, adj. de 3e cl. à Sebdou, a été désigné pour être employé à La Roche-sur-Yon.

Service des subsistances militaires. — Par décis. minist. du 18 juillet 1891, M. Bichet, off. d'administ. adj. de 2e cl. en Tunisie, a été désigné pour être employé au gouvern. de Paris, par permutation pour convenances personnelles avec M. Galéazzi, off. d'administ. adj. de 1re cl.

Service du recrutement. — Par décis. minist. du 18 juillet 1891, MM. les chefs de bataillon d'infanterie hors cad. : Maire, command. le bur. de recrut. de Montluçon, et Bexon d'Ormescheville, command. le bur. de recrut. de Guingamp, ont été désignés pour permuter d'office entre eux.

ARMÉE TERRITORIALE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Gendarmerie. — Par décret en date du 13 juillet 1891, rendu par le Président de la République, sur le rapport du président du conseil, ministre de la guerre, M. Euller (Antoine), col. de gendarm. en retr., a été nommé à un emploi de son ancien grade dans la gendarm., de l'armée territ., pour être affecté au serv. des chemins de fer et des étapes.

Médailles d'honneur. — Par décision présidentielle du 13 juillet 1891, rendue sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, des médailles d'honneur en bronze ont été décernées à l'ouvrier et à l'employé dont les noms suivent :

Louis (François), gazier-chef de 1re classe à l'école d'application de cavalerie. Le sieur Louis compte 36 ans de services; il s'est constamment fait remarquer par ses bons services et sa bonne conduite.

Varlet (Louis-Edouard), portier-consigne à l'école d'artillerie de Versailles. Employé honnête, consciencieux, et dévoué, le sieur Varlet compte 30 ans de services; il est âgé de 70 ans.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 18 Juillet 1891.

COUR DES COMPTES

Audience solennelle du 27 juin 1891.

DÉCLARATION GÉNÉRALE SUR LA SITUATION DÉFINITIVE DE L'EXERCICE 1889.

La Cour,

Vu la loi du 16 septembre 1807, qui la charge, d'une part, de régler et d'apurer les comptes des deniers publics, relativement à la responsabilité des comptables, et, d'autre part, de comparer la nature des recettes avec les lois et la nature des dépenses avec les crédits ;

Vu l'article 22 de la loi du 28 avril 1816, le titre XII de la loi du 25 mars 1817 et le titre II de l'ordonnance du 10 décembre 1823, qui fixent les règles d'après lesquelles doivent être établis et imprimés les comptes que les ministres présentent, chaque année, aux Chambres;

Vu les ordonnances des 18 novembre 1817, 8 et 9 novembre 1820, 8 juin 1821 et 29 décembre 1823, et le décret du 12 août 1854, qui déterminent la forme des comptes individuels des comptables, de manière à en permettre le rapprochement avec les comptes des ministres ;

Vu l'ordonnance du 14 septembre 1822, qui pose le principe de la spécialité de l'exercice, et le décret du 11 août 1850, qui en détermine la durée ;

Vu les articles 4 et 7 de la loi du 25 janvier 1889, qui réduisent les délais complémentaires accordés pour l'exécution des services du budget de l'Etat, et l'article 9, aux termes duquel, à titre transitoire pour les exercices 1888, 1889 et 1890, ces délais sont prolongés de deux mois ;

Vu ladite ordonnance du 14 septembre 1822 et celle du 9 juillet 1826, qui chargent la Cour de constater, par une déclaration publique, pour chaque exercice expiré, l'exactitude des comptes publiés par les ministres et la conformité de leurs résultats avec ceux des arrêts rendus sur les comptes individuels des agents comptables des finances ;

Vu l'ordonnance du 26 novembre 1826, qui règle le mode d'exécution de l'ordonnance susvisée du 9 juillet de la même année sur le contrôle des comptes des ministres ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 1848, en vertu duquel la Déclaration générale de la Cour sur l'exercice expiré est adressée au ministre des finances pour être imprimée et communiquée aux Chambres législatives avant qu'elles aient statué sur le projet de loi portant règlement définitif du budget du même exercice;

Vu les articles 9 et 10 de la loi du 29 janvier 1831, et l'article 13 de la loi du 3 mai 1842, qui ont prescrit de n'acquitter les créances des exercices périmés non frappées de déchéance qu'en vertu de crédits extraordinaires spéciaux, et qui ont déterminé le mode d'ouverture de ces crédits;

Vu le décret du 20 novembre 1882 sur le service financier des colonies;

Vu le décret du 26 août 1880, relatif à l'organisation administrative de l'Algérie;

Vu l'article 30 de la loi du 16 septembre 1871, aux termes duquel le budget de chaque ministère est voté par chapitre ;

Vu l'article 1er de la loi du 16 mai 1851 et de la loi du 14 décembre 1879 sur les crédits supplémentaires et extraordinaires;

Vu l'article 4 de la loi du 30 décembre 1882 concernant l'emploi des crédits du budget sur ressources extraordinaires ;

Vu les lois de finances relatives au budget de l'exercice 1889 ;

Vu, en ce qui concerne les budgets annexes rattachés pour ordre au budget général de l'Etat, l'article 17 de la loi du 9 juillet 1836, l'ordonnance du 15 février 1847,

l'article 1er de la loi du 26 avril 1855, la loi du 19 juin 1857, le décret du 3 janvier 1871, l'article 7 de la loi du 29 décembre 1882 et l'article 4 de la loi du 30 décembre 1883;

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu les déclarations générales de la Cour en date des 30 juin 1890 et 21 mars 1891 constatant l'accord des arrêts rendus sur les comptes individuels des agents comptables des finances pour les deux années 1888 et 1889, avec les comptes généraux de l'administration des finances, pour ces deux années, en ce qui concerne les opérations afférentes à l'exercice 1889;

Vu les arrêts rendus sur les comptes individuels desdits agents comptables, en ce qui concerne les opérations de l'année 1890 applicables à l'exercice 1889; ensemble les déclarations spéciales intervenues sur les résumés de ces mêmes opérations établis par classe de comptables;

Vu les comptes des ministres pour l'exercice 1889;

Vu l'état comparatif des recettes et des dépenses publiques dudit exercice, comprises dans les comptes et résumés ci-dessus mentionnés, avec les résultats des comptes des ministres;

Vu les comptes publiés pour les opérations relatives aux budgets annexes rattachés pour ordre au budget général, exercice 1889, savoir :

Par le ministre des finances, pour la fabrication des monnaies et médailles ;

Par le ministre de la justice, pour l'Imprimerie nationale et la Légion d'honneur ;

Par le ministre de la guerre, pour la caisse de la dotation de l'armée (service en liquidation);

Par le ministre de la marine, pour la caisse des invalides de la marine ;

Par le ministre du commerce , de l'industrie et des colonies, pour l'école centrale des arts et manufactures et pour la caisse nationale d'épargne;

Par le ministre des travaux publics, pour l'exploitation des chemins de fer de l'Etat;

Vu les arrêts rendus sur les comptes des préposés chargés de ces divers services;

Vu les déclarations spéciales rendues sur ces comptes ;

Ouï, en leurs rapports et observations : MM. Rihouet, conseiller référendaire, et Silvestre de Sacy, conseiller-maître ; et en leurs observations, MM. les conseillers référendaires chargés des rapports relatifs aux déclarations spéciales ci-dessus visées et aux comptes du caissier-payeur central du Trésor, du payeur central de la dette publique et de l'agent comptable des virements de comptes;

Ouï le procureur général de la République en ses conclusions;

Considérant que les comptes rendus pour l'exercice 1889 par les ministres des affaires étrangères et du commerce, de l'industrie et des colonies pour la partie relative au service colonial, ont été produits manuscrits à la Cour et ne contiennent pas les développements destinés à expliquer dans leurs détails l'origine et l'emploi des crédits affectés aux dépenses des divers services;

Considérant que le compte rendu par le ministre de l'agriculture, pour l'exercice 1889, n'est pas encore imprimé en entier, et que les épreuves qui ont été produites à la Cour ne contiennent pas les développements destinés à expliquer, dans leurs détails, l'emploi des crédits affectés aux dépenses des divers services;

Considérant, toutefois, que ces comptes présentent les résultats par chapitre du budget et permettent, par conséquent, le rapprochement de ces résultats avec les chiffres des arrêts de la Cour;

En ce qui concerne les services généraux du budget de l'Etat :

Considérant que les titres justificatifs produits par les agents comptables du Trésor ont fourni à la Cour les moyens de vérifier l'exactitude matérielle, la régularité et la légalité des recettes et des dépenses comprises dans leurs comptes;

Considérant, toutefois, qu'il n'a pas dépendu des comptables de produire à la Cour les pièces justificatives de certains articles de recettes concernant les revenus et prix de vente des domaines et la partie du produit des forêts perçue par les receveurs des domaines;

Considérant qu'aux termes de l'article 195 du décret susvisé du 31 mai 1862, les états sommaires des débets et créances dont le recouvrement est confié à l'agent judiciaire du Trésor sont vérifiés par la commission de vérification des comptes des ministres, dont le procès-verbal est distribué aux Chambres;

Considérant qu'aux termes du décret du 31 décembre 1881 et de la décision ministérielle du 30 janvier 1885, les dépenses faites sur les crédits affectés aux intérêts de la dette flottante et aux frais de négociation et d'émission du Trésor sont soumises, chaque année, à la vérification d'une commission spéciale, laquelle est aussi chargée de vérifier les recettes en atténuation des mêmes dépenses et les recettes inscrites au budget sous le titre : Produits accessoires du service de trésorerie, ainsi que d'examiner si les dépenses et les recettes sont appuyées de leurs justifications et si leur imputation est régulière;

Considérant que le procès-verbal dressé par cette commission, et établissant le chiffre auquel elle a été d'avis de fixer le montant des opérations, a été transmis par le ministre des finances à la Cour des comptes, et que le montant des recettes et des dépenses portées aux comptes individuels des comptables en vertu des ordonnances et décisions spéciales délivrées conformément à l'article 10 du décret susvisé, est d'accord avec les fixations de dépenses et de recettes budgétaires établies par ledit procès-verbal;

Considérant que les créances portées au titre des exercices périmés et non frappées de déchéance, comprises dans les états nominatifs produits par l'administration, ont été ordonnancées dans les formes prescrites par la loi du 3 mai 1842, en vertu de crédits extraordinaires spéciaux;

En ce qui concerne les budgets annexes rattachés pour ordre au budget général :

Considérant que les développements insérés au budget ont déterminé, par prévision, le chiffre que les impressions gratuites faites à l'Imprimerie nationale ne doivent pas dépasser;

Que le contrôle judiciaire doit être mis en mesure de s'assurer que ces prescriptions ont été observées; que cependant le compte de l'agent comptable ne comprend ni indication, ni justification qui permette à la Cour d'apprécier si les limites fixées tant par les ordonnances des 12 janvier 1820 et 5 novembre 1828 que par les décrets spéciaux à la gratuité n'ont pas été excédées en ce qui concerne les impressions intérieures pour le service des bureaux et des ateliers, et les impressions gratuites exécutées en vertu d'autorisation du Gouvernement;

Considérant que, sauf les réserves et observations ci-dessus, et sauf les différences relevées et expliquées dans plusieurs des états ci-annexés, différences n'altérant pas l'exactitude des résultats généraux, la Cour, au moyen des résumés établis par branche de service, a pu vérifier la concordance de ses arrêts avec les comptes ministériels, en même temps que l'accomplissement des obligations imposées aux ordonnateurs et aux comptables;

Considérant, néanmoins, que la vérification sur pièces des opérations de l'exercice 1889 a fait ressortir des irrégularités et des infractions aux lois et règlements sur la comptabilité publique qui sont de nature à être mentionnées dans la présente déclaration;

Sous les réserves exprimées ci-dessus,

Déclare :

1° Que la recette et la dépense comprises dans les comptes des ministres pour l'exercice 1889 sont conformes aux résultats des arrêts rendus sur les opérations correspondantes portées dans les comptes des années 1888, 1889 et 1890, des agents comptables des finances et appuyées de pièces justificatives qui leur servent de preuves (états nos 2 et 12);

2° Que le montant des dépenses et des recettes portées tant aux comptes individuels des comptables, en vertu des ordonnances et décisions spéciales délivrées conformément à l'article 10 du décret du 31 décembre 1881, qu'au compte publié par le ministre des finances pour les dépenses et les recettes de l'exercice 1889, est d'accord avec les fixations des dépenses et des recettes budgétaires établies par le procès-verbal de la commission spéciale instituée par le décret précité et chargée de la vérification des frais de service et de négociation du Trésor public;

3° Que les mesures prescrites par l'article 13 de la loi du 3 mai 1842 pour l'ordonnancement et le payement des créances portées au titre des exercices périmés et non frappés de déchéance ont été régulièrement exécutées (état n° 3);

4° Que les dispositions prescrites par l'article 4 de la loi du 30 décembre 1882 et l'article 5 du décret du 29 avril 1884, pour l'ordonnancement et le payement sur l'exercice 1889 des dépenses du budget extraordinaire appartenant à l'exercice 1888 et faisant partie des restes à payer, arrêtés dans le projet de loi de règlement de l'exercice 1888, ont été régulièrement exécutées;

5° Que la recette et la dépense comprises dans les comptes annexes publiés pour la fabrication des monnaies et médailles, l'Imprimerie nationale, le service de la Légion d'honneur, la caisse des invalides de la marine, la caisse de la dotation de l'armée, l'école centrale des arts et manufactures, l'exploitation des chemins de fer de l'Etat

et la caisse nationale d'épargne sont également conformes aux résultats des arrêts rendus sur les comptes des agents de ces divers services spéciaux (états n°s 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 13);

6° Que l'examen des faits constatés par les pièces justificatives annexées aux comptes des comptables, et relatives aux opérations de l'exercice 1889, a fait remarquer des irrégularités et des infractions aux lois et règlements sur la comptabilité publique qui sont relevées dans l'état ci-annexé sous le n° 1, et notamment en ce qui concerne une dépense de 859,005 fr. 19 comprise au compte du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies (services des colonies);

Ordonne que les états, pièces et documents sur lesquels est fondée la présente déclaration seront déposés au greffe, pour y avoir recours au besoin, et qu'une expédition de ladite déclaration, ainsi que des treize états y annexés, sera adressée au ministre des finances, conformément à l'article 8 de l'ordonnance du 9 juillet 1826.

Délibéré en la chambre du conseil, dans les séances des vingt-six et vingt-sept juin mil huit cent quatre-vingt-onze;

Présents à la première séance : MM. Humbert, premier président; Roy, Bouchard et Dumez, présidents; Briatte, Bartholdi, Grimprel, Colmet-Dâage, George, Picher de Grandchamp, Musnier de Pleignes, Féry d'Esclands, Ducrey, Adenis de la Rozerie, Chevalier, Hérault, Silvestre de Sacy, Pichault de la Martinière, de Girardin, Biollay, Delmas et Lagrange de Langre, conseillers maîtres; Rihouet, conseiller référendaire rapporteur, et Renaud, procureur général de la République.

Présents à la deuxième séance, les mêmes membres, à l'exception de M. Briatte.

Prononcé en audience solennelle, le vingt-sept juin mil huit cent quatre-vingt-onze.

Signé : A. RIHOUET,
conseiller référendaire.

Et GUSTAVE HUMBERT,
premier président.

Collationné, certifié conforme à la minute, étant au greffe de la Cour des comptes, et délivré par moi, greffier en chef.

Paris, le 7 juillet 1891.

CORNEILLE.

Cette déclaration est accompagnée de treize tableaux.

Le premier présente les irrégularités et infractions aux lois et règlements sur la comptabilité publique.

Le second présente la comparaison des résultats constatés par les arrêts de la Cour avec ceux qui sont portés aux comptes rendus par les ministres, pour les recettes et les payements effectués pour tous les services publics sur le budget général de l'exercice 1889.

Le troisième présente les opérations relatives aux exercices périmés qui figurent dans les comptes de l'exercice 1889.

Les huit tableaux suivants établissent, relativement aux budgets annexes rattachés pour ordre au budget général, Monnaies et médailles, Imprimerie nationale, Légion d'honneur, Dotation de l'armée, Caisse des invalides de la marine, École centrale des arts et manufactures, Chemins de fer de l'Etat et Caisse nationale d'épargne, la concordance des comptes rendus par les ministres auxquels ces services ressortissent avec les arrêts de la Cour sur les comptes individuels des comptables desdits services.

Le douzième tableau présente, pour l'exercice 1889, la comparaison, par ministère, des crédits ouverts avec les payements effectués.

Enfin, le dernier tableau présente, pour l'exercice 1889, la comparaison, pour les budgets annexes, des crédits avec les payements effectués.

La déclaration générale ci-dessus et les tableaux à l'appui seront distribués au Sénat et à la Chambre des députés avec le rapport de la Cour des comptes.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES
ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 16 juillet.

Chambre des communes. — Sir J. Fergusson dit qu'un délai pour la ratification de l'acte de Bruxelles a été accepté en principe, mais que ce délai n'a pas été fixé. Le gouvernement anglais, en présence de l'ajournement de la ratification par la France, le Portugal et les Etats-Unis, a consenti à ce délai.

Rien ne peut être dit au sujet de ce qui sera fait, lorsque le délai décidé aura pris fin. (*Agence Havas.*)

Londres, 16 juillet.

La reine partira demain à dix heures pour l'île de Wight. (*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 16 juillet.

La Chambre des députés a tenu aujourd'hui sa dernière séance et a élu un Vieux-Tchèque, un Allemand et un représentant du parti féodal, membres de la Délégation, en remplacement de trois Jeunes-Tchèques qui avaient été élus et ont refusé d'accepter le mandat. (*Agence Havas.*)

BELGIQUE

Bruxelles, 16 juillet.

Chambre des représentants. — M. Beernaert dépose sur le bureau de la Chambre 143 exemplaires du rapport au roi.

Le ministre dépose aussi un projet suspendant la monnayage. (*Agence Havas.*)

ITALIE

Turin, 17 juillet.

Le roi de Grèce, après avoir visité la ville, est parti à deux heures et demie, cette après-midi, pour Aix-les-Bains. (*Agence Havas.*)

ESPAGNE

Madrid, 17 juillet.

Un décret royal ordonne la mise en vigueur de l'article additionnel de la convention sur l'extradition entre l'Espagne et l'Italie. (*Agence Havas.*)

Madrid, 17 juillet.

La cour est partie pour Saint-Sébastien.

Les sénateurs et les députés actuellement à Madrid se sont rendus à la gare pour saluer la reine régente, qui a été acclamée, ainsi que le roi, par la foule. (*Agence Havas.*)

SUISSE

Berne, 17 juillet.

Le Conseil fédéral a autorisé la mise en exploitation régulière, dès le 18 courant, du chemin de fer à crémaillère de Saint-Nicolas. (*Agence Havas.*)

PORTUGAL

Lisbonne, 16 juillet.

Le *Journal officiel* publie un décret du ministre des finances, portant que le droit sur le blé étranger est réduit à sept reis le kilogr.

Le décret rend responsables les importateurs pour la différence entre sept et dix reis, si le prix du pain augmente. (*Agence Havas.*)

SUÈDE ET NORVÈGE

Stockholm, 16 juillet.

L'amiral Gervais a donné aujourd'hui à deux heures une matinée à bord du *Marengo* qui avait été également décoré d'armes et de fleurs.

600 personnes environ avaient répondu à l'invitation de l'amiral. On remarquait tous les membres du gouvernement et les représentants du corps diplomatique presque au complet.

Les danses ont été fort animées et ne se sont terminées qu'à six heures.

Un superbe buffet avait été installé dans l'entre-pont.

Demain, il y aura grande fête populaire à Tivoli. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 5 août 1891 dans le département de la Mayenne, à Laval.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira, le 5 octobre 1891, dans le département du Var, à Toulon.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

MINISTÈRE des FINANCES

TABLEAU DE LA PRODUCTION ET DU MOUVEMENT

I. — Résultats afférents aux neuf

RES

CAMPAGNE 1890-1891 (Du 1er octobre au 30 septembre.)	STOCK A LA FIN DE LA CAMPAGNE PRÉCÉDENTE			
	dans les magasins généraux de vente. 1	dans les entrepôts réels — de la régie. 2	dans les entrepôts réels — de la douane. 3	chez les bouilleurs et les distillateurs 4
	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.
Du 1er octobre 1890 au 30 juin 1891	63.097	63.431	75.610	366.272
Du 1er octobre 1889 au 30 juin 1890	35.230	58.173	70.903	342.764
Augmentation	27.867	5.258	4.707	23.508
Diminution	»	»	»	»

RESSOURCES (SUITE)

CAMPAGNE 1890-1891 (Du 1er octobre au 30 septembre.)	BOUILLEURS DE CRU Quantités d'alcool (évaluées par approximation).				TOTAL GÉNÉRAL des ressources (col. 14, 15, 16, 17 et 18). 19
	Stock à la fin de la précédente campagne. 15	DISTILLATION — Vins. 16	DISTILLATION — Cidres et poirés. 17	DISTILLATION — Marcs et lies. 18	
	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.
Du 1er octobre 1890 au 30 juin 1891	30.724	6.333	4.165	31.351	2.470.417
Du 1er octobre 1889 au 30 juin 1890	39.421	6.105	5.338	30.407	2.547.448
Augmentation	»	228	»	944	»
Diminution	8.697	»	1.173	»	77.031

II. — Résultats afférents aux six

RES

ANNÉE 1891	STOCK A LA FIN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE			
	dans les magasins généraux de vente. 1	dans les entrepôts réels — de la régie. 2	dans les entrepôts réels — de la douane. 3	chez les bouilleurs et les distillateurs. 4
	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.
Du 1er janvier 1891 au 30 juin 1891	84.194	59.325	71.195	514.963
Du 1er janvier 1890 au 30 juin 1890	78.411	59.718	85.375	574.090
Augmentation	5.783	»	»	»
Diminution	»	393	14.180	59.127

RESSOURCES (SUITE)

ANNÉE 1891	BOUILLEURS DE CRU Quantités d'alcool (évaluées par approximation),				TOTAL GÉNÉRAL des ressources (col. 14, 15, 16, 17 et 18). 19
	Stock à la fin de l'année précédente. 15	DISTILLATION — Vins. 16	DISTILLATION — Cidres et poirés. 17	DISTILLATION — Marcs et lies. 18	
	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.
Du 1er janvier 1891 au 30 juin 1891	43.497	3.418	3.019	9.983	1.746.992
Du 1er janvier 1890 au 30 juin 1890	51.819	3.657	2.883	9.142	1.868.628
Augmentation	»	»	136	841	»
Diminution	8.322	239	»	»	121.636

DES ALCOOLS A LA FIN DU MOIS DE JUIN 1891

DIRECTION GÉNÉRALE des CONTRIBUTIONS INDIRECTES

premiers mois de la campagne 1890-1891

SOURCES

BOUILLEURS ET DISTILLATEURS DE PROFESSION — QUANTITÉS D'ALCOOL PROVENANT DE LA DISTILLATION DES: Vins. 5	Cidres et poirés. 6	Marcs et lies 7	Substances farineuses. 8	Betteraves. 9	Mélasses. 10	Autres substances. 11	Total 12	IMPORTATIONS (d'après les écritures de la douane). 13	TOTAL des ressources d'après les constatations officielles (col. 1, 2, 3, 4, 12 et 13). 14
hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.
33.803	294	5.436	369.188	725.440	583.574	6.648	1.724.383	105.051	2.397.844
27.369	267	5.700	515.948	906.268	408.212	6.741	1.870.505	88.602	2.466.177
6.434	27	»	»	»	175.362	»	»	16.449	»
»	»	264	146.760	180.828	»	93	146.122	»	68.333

STOCK, EXPORTATIONS ET LIVRAISONS AU COMMERCE INTÉRIEUR

STOCK EFFECTIF A LA FIN DU MOIS DE JUIN 1891: dans les magasins généraux de vente. 20	dans les entrepôts réels: de la régie. 21	dans les entrepôts réels: de la douane. 22	chez les bouilleurs et les distillateurs de profession. 23	TOTAL 24	STOCK chez les bouilleurs de cru. (Évalué par approximation.) 25	EXPORTATIONS (d'après les écritures de la douane.) 26	TOTAL DU STOCK et de l'exportation (colonnes 24 à 26.) 27	LIVRAISONS au commerce intérieur. (Différence entre les colonnes 19 et 27. 28
hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.
56.308	61.468	81.881	389.624	589.281	34.790	254.426	878.497	1.591.920
88.168	64.713	66.510	449.484	668.875	39.455	252.027	960.357	1.587.091
»	»	15.371	»	»	»	2.399	»	4.829
31.860	3.245	»	59.860	79.594	4.665	»	81.860	»

premiers mois de l'année 1891.

SOURCES

BOUILLEURS ET DISTILLATEURS DE PROFESSION — QUANTITÉS D'ALCOOL PROVENANT DE LA DISTILLATION DES: Vins. 5	Cidres et poirés. 6	Marcs et lies. 7	Substances farineuses. 8	Betteraves. 9	Mélasses. 10	Autres substances. 11	Total. 12	IMPORTATIONS (d'après les écritures de la douane). 13	TOTAL des ressources d'après les constatations officielles (col. 1, 2, 3, 4, 12 et 13). 14
hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.
27.308	224	3.078	227.804	193.454	426.086	6.615	884.569	72.829	1.687.075
21.701	179	2.810	340.437	261.398	309.282	6.167	941.974	61.559	1.801.127
5.607	45	268	»	»	116.804	448	»	11.270	»
»	»	»	112.633	67.944	»	»	57.405	»	114.052

STOCK, EXPORTATIONS ET LIVRAISONS AU COMMERCE INTÉRIEUR

STOCK A LA FIN DU MOIS DE JUIN 1891 — Report des quantités inscrites: Colonne 20 du 1er cadre. 20	Colonne 21 du 1er cadre. 21	Colonne 22 du 1er cadre. 22	Colonne 23 du 1er cadre. 23	Colonne 24 du 1er cadre. 24	Colonne 25 du 1er cadre. 25	EXPORTATIONS (d'après les écritures de la douane.) 26	TOTAL DU STOCK et de l'exportation (colonnes 24 à 26). 27	LIVRAISONS au commerce intérieur. (Différence entre les colonnes 19 et 27.) 28
hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.
56.308	61.468	81.881	389.624	589.281	34.790	154.360	778.431	968.561
88.168	64.713	66.510	449.484	668.875	39.455	150.973	859.303	1.009.325
»	»	15.371	»	»	»	3.387	»	»
31.860	3.245	»	59.860	79.594	4.665	»	80.872	40.764

ANNÉE 1891 | ANNÉE 1891

MINISTÈRE DES FINANCES

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES

SERVICE DE LA GARANTIE DES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT

RELEVÉ des objets d'or et d'argent présentés à la marque ou à la vérification, tant pour la consommation en France que pour l'exportation, du 1er janvier au 30 juin 1891.

BUREAUX de GARANTIE	FABRICATION NATIONALE AUX TITRES LÉGAUX						OBJETS IMPORTÉS de L'ÉTRANGER avec payement des droits de garantie. — Poids total.		EXPORTATION DES BIJOUX A TOUS TITRES n'ayant pas été soumis à la marque, et des montres au 4e titre. (Loi du 25 janvier 1884.)				OBSERVATIONS
	OBJETS marqués des poinçons intérieurs. — Poids total.		SORTIE CONSTATÉE des objets marqués pour l'exportation en crédit des droits (non compris les montres au 4e titre). — Poids total.		OBJETS EXPORTÉS avec remboursement des droits payés — Poids total.				OBJETS A TOUS TITRES — Poids total.		MONTRES EN OR au 4e titre.		
	Or.	Argent.	Or.	Argent.	Or.	Argent.	Or.	Argent.	Or.	Argent.	Nombre.	Poids total.	
	hectogr.	hectogr.	hectogr.	hectogr.	hectogr.	hectogr.	hectogr.	hectogr.	hectogr.	hectogr.		hectogr.	
Bellegarde	»	»	»	»	43	49	2.348	1.850	»	»	»	»	
Marseille	1.301	1.428	37	»	61	118	57	918	»	»	»	»	
Besançon													
Pontarlier	6.035	33.312	271	525	43	130	592	4.447	»	»	286	32	
Montbéliard													
Nancy	40	3.401	»	1.767	14	654	43	2.034	»	»	»	»	
Paris	20.259	313.116	4.242	28.204	915	5.529	159	16.584	344	24	6	1	
Lyon	3.643	5.010	55	509	85	367	381	474	1	»	»	»	
Autres bureaux	3.915	9.767	24	152	28	150	277	561	5	15	»	»	
Total	35.193	366.034	4.629	31.157	1.189	6.997	3.857	26.868	350	39	292	33	
Période correspondante	33.871	352.670	4.230	26.590	1.129	6.621	3.289	25.567	375	242	75	7	
Différences. En plus	1.322	13.364	399	4.567	60	376	568	1.301	»	»	217	26	
Différences. En moins	»	»	»	»	»	»	»	»	25	203	»	»	

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIAL (SCIENCES)

Liste des admissibles aux épreuves orales.

MM.

Bézine, élève à l'école normale de Cluny.
Chateau, élève à l'école normale de Cluny.
Griet, élève à l'école normale de Cluny.
Grignard, élève à l'école normale de Cluny.
d'Hubert, élève à l'école normale de Cluny.
Trague, maître répétiteur au lycée de Cahors.
Jossinet, maître répétiteur au lycée de Troyes.
Leroux, maître répétiteur au lycée d'Orléans.
Rousset, élève à l'école normale de Cluny.
Wiemsberger, élève à l'école normale de Cluny.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

ÉCOLE NATIONALE D'ARTS ET MÉTIERS D'ANGERS

Un concours sera ouvert à Paris, le 5 octobre prochain, pour un emploi de professeur de dessin vacant à l'école nationale d'arts et métiers d'Angers.

Les candidats doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins et de quarante ans au plus à la date du concours, à moins qu'ils ne soient déjà attachés à l'enseignement dans les écoles nationales d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge pourra être reculée.

Les épreuves porteront sur les matières contenues dans les programmes de l'enseignement du dessin industriel et de la technologie et des cours de mathématiques et de mécanique professés dans les écoles nationales d'arts et métiers.

Les candidats auront à exécuter des croquis à main levée, des dessins à la plume, au tire-ligne et au lavis, de manière à permettre d'apprécier leur degré de talent pratique dans l'art qu'ils se proposent d'enseigner, et à justifier, en outre, qu'ils sont familiarisés avec le dessin d'atelier. Ils auront à produire une collection de dessins exécutés par eux se rapportant particulièrement à des machines industrielles; enfin ils devront être reconnus aptes à suppléer, au besoin, les professeurs de mathématiques ou de mécanique.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies, avant le 20 septembre, accompagnées :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence et dûment légalisé;

3° D'une note faisant connaître les antécédent du candidat et les études auxquelles il s'est livré;

4° De l'acte constatant qu'il a satisfait à la loi du recrutement;

5° Des états de service, diplômes, certificats, etc., qui auraient pu lui être délivrés, ou des copies de ces pièces dûment certifiées.

Des exemplaires du présent avis et des différents programmes qui le complètent sont tenus à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (direction du personnel et de l'enseignement technique), rue de Varenne, n° 80, à Paris.

Le traitement minimum attaché aux fonctions de professeur de dessin est de 3,000 fr. et le maximum de 4,000 fr.

Concours pour l'attribution de bourses commerciales de séjour à l'étranger.

Le ministère du commerce, de l'industrie et des colonies met au concours des bourses commerciales de séjour à l'étranger de deux catégories, suivant l'âge exigé des concurrents.

Ces bourses sont attribuées pour deux ans et peuvent être renouvelées pour une troisième année par une décision ministérielle.

Le concours comprend, dans chaque catégorie, des épreuves écrites et des épreuves orales. Les épreuves écrites auront lieu le 5 novembre 1891 au chef-lieu de chaque département.

Elles comprennent :

1° Une composition de géographie commerciale ;

2° Une composition de législation;

3° Une composition d'arithmétique commerciale;

4° Une composition de langue étrangère (thème, version et correspondance).

Les candidats doivent adresser à la préfecture du département de leur domicile, du 1er au 31 juillet, leur demande accompagnée des pièces ci-après :

1° Pièces authentiques justifiant qu'ils sont de nationalité française et qu'ils ont l'âge exigé par le règlement;

2° Certificat de bonnes vie et mœurs;

3° Certificat délivré par le maire de la commune du domicile des parents et constatant la situation de fortune de ces derniers;

4° Note écrite et signée par le candidat relatant ses études et occupations antérieures;

5° Demande indiquant la langue étrangère pour laquelle le candidat désire subir les épreuves écrites (anglais, allemand, espagnol ou portugais) et, s'il y a lieu, les autres langues étrangères pour lesquelles il désire subir des épreuves orales complémentaires (anglais, allemand, espagnol, portugais, italien, langues orientales vivantes).

Bourses de la première catégorie.

Les bourses de la première catégorie (4,000 fr. pour la première année, 3,000 fr. pour la seconde) sont réservées aux jeunes gens, âgés de seize ans au moins et de dix-huit ans au plus au 1er juillet de l'année du concours, qui désirent aller s'établir dans les pays hors d'Europe.

Les candidats à ces bourses doivent produire, en outre des pièces visées plus haut : 1° un certificat médical dûment légalisé constatant qu'ils sont en état de supporter les fatigues du voyage et du changement de climat; 2° un certificat du directeur du dernier établissement dans lequel ils ont poursuivi leurs études, constatant la durée et la nature de ces études.

Bourses de la deuxième catégorie

Les bourses de la deuxième catégorie (variant de 2,500 fr. à 4,000 fr. pour la première année, et de 2,000 fr. à 3,000 fr. pour la seconde) sont réservées aux jeunes gens, âgés de vingt et un ans au moins et de vingt-six au plus au 1er juillet de l'année du concours et pourvus du diplôme supérieur ou du certificat de fin d'études d'une école supérieure de commerce reconnue par l'Etat, qui désirent s'établir ou faire un apprentissage commercial dans un pays d'Europe ou hors d'Europe.

Les candidats doivent produire, en outre des pièces visées plus haut : 1° le diplôme supérieur ou le certificat de fin d'études d'une école supérieure de commerce reconnue par l'Etat; 2° une pièce constatant qu'ils sont libérés de tout service militaire actif.

Des exemplaires du règlement et des programmes des concours sont à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies, rue de Varenne, 80.

Ces documents seront envoyés par la poste aux candidats qui en feront la demande au ministre (Direction du personnel et de l'enseignement technique. — Bureau de l'enseignement commercial).

AVIS COMMERCIAUX

N° 375. — 18 juillet 1891.

LÉGISLATION COMMERCIALE ÉTRANGÈRE

Autriche-Hongrie.

Suppression des ports francs de Trieste et Fiume. — Il résulte d'informations reçues d'Autriche-Hongrie que la suppression des ports francs de Fiume et de Trieste, décidée depuis l'année 1887, puis ajournée en 1889, a eu lieu définitivement le 1er de ce mois.

République Sud-Africaine.

Tarif des douanes. — La d[illegible] [illegible] tarif des douanes en vigueur dans la République Sud-Africaine.

La traduction de ce tarif sera publiée dans un prochain fascicule des *Annales du commerce extérieur*. En attendant, les personnes qui auraient intérêt à prendre connaissance de ce tarif peuvent se présenter à la direction du commerce extérieur, 2e bureau, 80, rue de Varenne, où le texte leur sera communiqué.

INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS

Moyens propres à développer le commerce français à l'étranger. — Le *Moniteur officiel du commerce*, du 16 juillet, publie un résumé des informations recueillies par nos consuls sur les moyens propres à développer le commerce français en Angleterre, en Suède et en Norvège, en Autriche-Hongrie, en Suisse, en Espagne, en Italie, en Roumanie et en Turquie.

ADJUDICATIONS

Siam.

Construction d'une voie ferrée de Bangkok à Korat. — Le chargé d'affaires de Siam à Paris vient de faire parvenir les cahiers des charges, modèles de soumissions et de contrats et documents divers publiés par son gouvernement en vue de la mise en adjudication, le 14 octobre prochain, des travaux de construction et des fournitures de matériel destinés à la voie ferrée de Bangkok à Korat.

Ces documents peuvent être consultés au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (direction du commerce extérieur. — Bureau des renseignements commerciaux), 80, rue de Varenne.

Pays-Bas.

Administration communale de Rotterdam.

Le mardi 21 juillet 1891, adjudication publique au « Timmerhuis » à Rotterdam, pour la fourniture de 30 mille kilogrammes de plomb pour raccords de tuyaux de conduite pour le gaz.

Les intéressés peuvent prendre connaissance du cahier des charges, tous les jours, au bureau des travaux publics, audit Timmerhuis, ou se les procurer moyennant 0 fl. 10 cents, chez Van Waesberge et fils, imprimeurs, au Houttuin, 73, à Rotterdam. — (*Communication du consul de France à Rotterdam.*)

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Paquebots-poste français de la côte occidentale d'Afrique.

A partir du mois courant, le nombre des voyages effectués par les paquebots-poste naviguant entre la France et la côte occidentale d'Afrique a été doublé.

Les départs de France ont lieu aux dates suivantes : de Bordeaux, le 10 de chaque mois, par les paquebots de la compagnie des chargeurs réunis.

De Marseille, tous les mois, le 15 ou le 25, alternativement, à compter du 15 juillet courant, par les paquebots de la compagnie Fraissinet.

Les correspondances pour le Sénégal, le Congo et les autres établissements français de la côte occidentale d'Afrique doivent, pour profiter des départs, être déposées à Paris, la veille au plus tard, jusqu'à la 7e levée, effectuée entre quatre et six heures du soir, pour l'expédition par les bureaux ambulants de nuit.

Ministère de l'agriculture
et
Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

Concours pour l'emploi de professeur départemental d'agriculture.

En exécution de la loi du 16 juin 1879 et du décret du 9 juin 1880, sur l'enseignement départemental et communal de l'agriculture, des concours pour la nomination de professeurs départementaux d'agriculture seront ouverts, en 1891, dans les départements et aux dates ci-après :

Corrèze, Lot, Lozère, Pas-de-Calais, le 24 août 1891.

Alpes-Maritimes, Ardèche, Aude, Charente, le 31 août 1891.

Les candidats devront être âgés de vingt-cinq ans au moins. Ils adresseront leur demande au ministre de l'agriculture, par l'intermédiaire du préfet de leur département, un mois au moins avant la date fixée pour l'ouverture du concours. Les demandes devront être rédigées sur papier timbré, à peine d'être considérées comme non avenues; elles seront accompagnées des pièces suivantes :

1° Extrait de l'acte de naissance (sur timbre); certificat de bonnes vie et mœurs et certificat constatant que le candidat a satisfait à la loi sur le recrutement;

2° Note faisant connaître les antécédents du candidat, ainsi que les travaux auxquels il s'est le plus particulièrement livré;

3° Titres, diplômes et deux exemplaires des livres, mémoires, etc., publiés par le candidat.

Le programme des épreuves du concours sera délivré aux personnes qui en feront la demande, soit aux préfets des départements dont les chaires sont mises au concours, soit au ministère de l'agriculture (1er bureau, direction de l'agriculture).

Ministère de l'agriculture.

ÉCOLES NATIONALES D'AGRICULTURE

Les compositions écrites d'admissibilité aux écoles nationales d'agriculture auront lieu le lundi 7 septembre 1891, au siège de la préfecture de chaque département, à huit heures un quart du matin.

Les épreuves orales pour l'admission définitive auront lieu au siège de chacune des écoles de Grandjouan, Grignon et Montpellier, le lundi 5 octobre 1891, à neuf heures du matin.

Les élèves admis devront être rendus au siège de ces écoles, le lundi 12 octobre 1891 avant deux heures de l'après-midi.

Concours public pour la nomination d'un professeur de physique, météorologie, géologie et minéralogie, à l'école nationale d'agriculture de Grand-Jouan (Loire-Inférieure).

Le concours aura lieu le 5 octobre 1891, à Paris, au siège de l'institut agronomique.

Le cours comprendra annuellement 110 leçons ainsi réparties :

Physique, 40 leçons; météorologie, 25; géologie, 30; minéralogie, 15.

PROGRAMME DU CONCOURS (1)

Première épreuve. — Composition écrite sur une ou plusieurs questions de physique, de météorologie ou de climatologie.

Deuxième épreuve. — Composition écrite sur un sujet de géologie ou de minéralogie.

Le jury fixe le temps accordé pour ces deux compositions qui devront être faites sans le secours d'aucun livre, ni note.

Troisième épreuve. — Leçon d'une heure au moins, après trois heures de préparation, sans le secours d'aucun livre ni note, sur une question de géologie ou de minéralogie appliquées à l'agriculture.

Quatrième épreuve. — Leçon d'une heure, après vingt-quatre heures de préparation, sur une ou plusieurs questions de physique.

(1) Le programme de ce concours est adressé aux personnes qui en font la demande au ministère de l'agriculture.

Cinquième épreuve. — Epreuves pratiques sur les instruments et appareils des cours. — Détermination des roches, minéraux et fossiles; observations météorologiques, etc., etc.

Les candidats auront en outre à répondre, à la suite de chaque épreuve, à telles questions que le jury croira devoir leur poser.

Les candidats doivent adresser leur demande au ministère de l'agriculture, un mois avant la date fixée pour l'ouverture du concours.

Cette demande sera accompagnée des pièces suivantes :

1° Acte de naissance;

2° Extrait du casier judiciaire;

3° Un certificat attestant que le candidat est Français, libéré du service de l'armée active, ou, s'il appartient à l'armée, une pièce établissant qu'il a obtenu de l'autorité militaire l'autorisation de se présenter au concours.

Les candidats devront, en outre, faire connaître dans une note leurs titres scientifiques, ainsi que les travaux ou les ouvrages qu'ils auraient publiés. Les travaux imprimés seront joints à cette note en double exemplaire.

Les titres, travaux scientifiques des candidats, ainsi que leurs connaissances en langues étrangères, compteront comme éléments d'appréciation pour une valeur que le jury aura à déterminer, mais qui ne pourra être inférieure à celle d'une épreuve.

Enfin, chaque candidat devra joindre aux documents énumérés ci-dessus le programme sommaire du cours tel qu'il entendra le professer.

Le congrès international de l'agriculture qui a été institué à Paris à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris en 1889, et qui a été présidé par M. Méline, ancien ministre de l'agriculture, a décidé qu'un deuxième congrès international serait organisé en 1891.

En suite de cette décision, le bureau du congrès a désigné la ville de la Haye (Hollande) comme siège du nouveau congrès.

La date d'ouverture a été fixée au 7 septembre; les séances auront lieu du 7 au 12 septembre.

Le comité exécutif du congrès fait appel aux agronomes, agriculteurs et horticulteurs de tous les pays.

Les questions mises à l'étude seront traitées dans sept sections.

1° Enseignement agricole;

2° Institutions de crédit et de prévoyance;

3° Industries agricoles;

4° Questions agricoles techniques;

5° Economie rurale;

6° Questions législatives;

7° Organisation définitive des congrès agricoles futurs.

Pour faire partie du congrès on devra en faire la demande au président du comité exécutif, en lui adressant un mandat de poste de 10 florins.

On est prié d'adresser les demandes à M. Zillesen, commis-grêffier de la première chambre des Etats-Généraux, 10, Koningskade, à la Haye.

SÉNAT

Session ordinaire de 1891.

Bulletin de la séance du samedi 18 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Hugot, l'un des secrétaires, est adopté après une observation de M. Marcou.

M. Boulanger dépose le rapport fait au nom de la commission des finances sur un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture d'un crédit extraordinaire de 250,000 fr. pour réparation aux routes du département de l'Ardèche ravagées par les inondations.

La lecture de ce rapport est demandée et ordonnée.

M. Boulanger lit son rapport et demande l'urgence, qui est déclarée.

Il y a une demande de discussion immédiate. Elle est ordonnée.

M. Rouvier, ministre des finances, dépose, au nom de son collègue M. le ministre de l'intérieur, un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture au ministre de l'intérieur de crédits extraordinaires destinés à assurer, en 1891, l'exploitation de l'établissement thermal de Néris (Allier).

M. le ministre dépose plusieurs projets de lois d'intérêt local, adoptés par la Chambre des députés, concernant les villes de Versailles, de Saintes, de Nice et les départements de la Vienne, du Tarn, du Nord et de l'Orne.

M. Dide dépose un rapport sur un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant création d'une nouvelle commune dans le canton de Villefranche, arrondissement de Nice (Alpes-Maritimes), sous le nom de Beaulieu.

La lecture de ce rapport est demandée et ordonnée.

M. Dide lit son rapport et demande l'urgence, qui est déclarée.

Il y a une demande de discussion immédiate. Elle est ordonnée.

Le Sénat adopte successivement les projets de lois suivants :

1° Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant l'assainissement de la ville de Marseille (Bouches-du-Rhône);

2° Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Chartres (Eure-et-Loir) à emprunter 298,000 francs et à s'imposer extraordinairement;

3° Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Tours (Indre-et-Loire) à changer l'affectation de fonds d'emprunt;

4° Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de l'Ardèche à emprunter 108,200 fr. à la caisse des chemins vicinaux;

5° Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), à emprunter une somme de 640,000 fr.

M. Le Monnier dépose des rapports sur des projets de lois, adoptés par la Chambre des députés, concernant les surtaxes aux octrois de Lillebonne (Seine-Inférieure), de Guilvinec, d'Andierne et de Lampaul-Ploudamézeau, dans le Finistère.

M. Jules Roche, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, dépose le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant l'établissement du tarif des douanes.

M. le ministre dépose un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant l'importation en France des viandes de porc salé.

M. le ministre dépose un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de la Charente-Inférieure à s'imposer extraordinairement.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à la création d'un office du travail.

M. de Marcère demande l'ajournement.

M. Jules Roche, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, combat cette proposition d'ajournement, qui est repoussée au scrutin public, par 159 voix contre 71, sur 230 votants.

M. Cochery, rapporteur, est entendu dans la discussion générale.

Sur l'article 1er, M. Halgan, M. le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, et M. Lucien Brun sont entendus.

L'article 1er est adopté.

L'article 2 est également adopté.

Sur l'article 3, M. Hervé de Saisy présente un amendement qui est mis aux voix et repoussé.

Les articles 3 et 4 sont adoptés.

L'ensemble de la loi est adopté, au scrutin public, par 168 voix contre 1, sur 169 votants.

M. Le Monnier dépose un rapport sur un projet de loi d'intérêt local, adopté par la Chambre des députés, concernant la ville de Nice.

M. Rouvier, ministre des finances, dépose un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant : 1° l'ouverture et l'annulation de crédits sur les exercices 1890 et 1891 ; 2° l'ouverture de crédits pour des dépenses des exercices clos et périmés ; 3° l'ouverture de crédits au titre des budgets annexes rattachés pour ordre au budget général.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture au ministre des finances, sur l'exercice 1891, de crédits d'inscription et de payement pour le service des pensions civiles (Loi du 9 juin 1853).

Ce projet de loi est adopté, au scrutin public, à l'unanimité des 185 votants.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi dont la discussion immédiate a été ordonnée au commencement de la séance et qui concerne l'ouverture d'un crédit de 250,000 fr. pour réparation aux routes du département de l'Ardèche.

MM. Halgan, le ministre des finances et Hervé de Saisy sont entendus sur l'article 1er.

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

L'ensemble de la loi est adopté au scrutin public, à l'unanimité des 219 votants.

La discussion immédiate est demandée et ordonnée pour des projets de lois d'intérêt local concernant les départements du Cantal, de l'Ain, des Pyrénées-Orientales, de la Marne, de l'Aube, de la Haute-Marne, du Loiret, et les villes de Cholet, de Bourges et de Lodève.

Ces projets de lois sont adoptés.

M. le président dit que la discussion immédiate a été ordonnée pour un projet de loi tendant à créer une commune nouvelle sous le nom de Beaulieu, dans le département des Alpes-Maritimes, arrondissement de Nice, canton de Villefranche.

Ce projet de loi est mis aux voix et adopté.

Le Sénat adopte un projet de loi d'intérêt local concernant la ville de Nice, pour lequel la discussion immédiate a été précédemment ordonnée.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant répartition du fonds de subvention destiné à venir en aide aux départements (exercice 1892).

Le Sénat, après avoir entendu M. Boulanger, rapporteur, et M. Le Monnier, adopte l'article unique du projet de loi.

M. Boulanger fait un rapport verbal sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant : 1° l'ouverture et l'annulation de crédits sur les exercices 1890 et 1891 ; 2° l'ouverture de crédits pour les dépenses des exercices clos et périmés ; 3° l'ouverture de crédits au titre des budgets annexes rattachés pour ordre au budget général.

La discussion immédiate est demandée et ordonnée.

M. Blavier et M. le ministre des finances sont entendus dans la discussion générale.

Les articles et les états annexes de ce projet de loi sont adoptés.

L'ensemble de la loi est adopté, au scrutin public, par 217 voix contre 1, sur 218 votants.

M. Sébline dépose un rapport sur les articles 1 à 20 du tarif général des douanes.

M. Griffe dépose : 1° un rapport sur les articles 141 à 157 du tarif général des douanes ; 2° un autre rapport sur les articles 84 et 85, et sur les articles 331 à 341 de ce même tarif des douanes.

M. Gouin dépose un rapport sur les articles 68 à 83 du tarif général des douanes.

M. Chantemille demande si la commission des finances est prête à faire son rapport sur le projet de loi relatif à l'établissement thermal de Néris (Allier).

M. Boulanger, rapporteur général de la commission des finances, fait le rapport verbal sur ce projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture au ministre de l'intérieur de crédits extraordinaires destinés à assurer en 1891 l'exploitation de l'établissement thermal de Néris (Allier.)

La discussion immédiate est demandée et ordonnée.

Ce projet de loi est adopté, au scrutin public, à l'unanimité des 222 votants.

La séance est suspendue à cinq heures moins dix minutes.

La séance est reprise à cinq heures trente-cinq minutes.

M. de Freycinet, président du conseil, ministre de la guerre, donne lecture d'un décret de M. le Président de la République prononçant la clôture de la session ordinaire de 1891.

Acte est donné de ce décret, qui sera inséré au procès-verbal déposé aux archives, imprimé et distribué.

La séance est levée à cinq heures quarante minutes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

5e législature. — Session ordinaire de 1891.

Bulletin des séances du samedi 18 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. CH. FLOQUET

Séance du matin

La séance est ouverte à neuf heures.

Le procès-verbal de la 2e séance du 17 juillet est lu par M. Rabier, l'un des secrétaires, et adopté.

La Chambre adopte, sans discussion, après urgence déclarée, les projets de loi ci-après :

Projet de loi tendant à autoriser le département de la Charente-Inférieure à s'imposer extraordinairement pour les travaux des chemins vicinaux ordinaires ;

Projet de loi tendant à autoriser le département de la Vienne à s'imposer extraordinairement ;

Projet de loi tendant à autoriser le département de l'Orne à créer des ressources extraordinaires ;

Projet de loi tendant à autoriser le département du Tarn à contracter un emprunt à la caisse des chemins vicinaux ;

Projet de loi tendant à autoriser la ville de Saintes (Charente-Inférieure) à emprunter une somme de 18,720 fr. ;

Projet de loi tendant à autoriser la ville de Versailles (Seine-et-Oise) à emprunter une somme de 84,600 fr.

Elle adopte le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, tendant à autoriser le Mont-de-Piété de Paris à faire des avances sur valeurs mobilières au porteur (Urgence déclarée).

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de l'intérieur de crédits extraordinaires destinés à assurer, en 1891, l'exploitation de l'établissement thermal de Néris (Allier).

Le projet de loi est adopté à l'unanimité de 341 votants.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes.

La discussion reprend à l'article 6.

MM. Pallain, Dislère, commissaires du Gouvernement, Méline, président de la commission, Jules Roche, ministre du commerce, sont entendus.

Le paragraphe 1er est adopté.

Le paragraphe 2 de la commission est repoussé, au scrutin, par 274 voix contre 210 sur 484 votants.

Le paragraphe proposé par le Gouvernement est adopté.

Le paragraphe 3 est adopté.

MM. Leydet et Pallain, commissaire du Gouvernement, ayant été entendus, l'ensemble de l'article 6 est adopté.

MM. Neyrand et Guillemin, auteurs d'amendements, sont entendus. Ces amendements ne sont pas adoptés.

L'article 7 et l'article 8 sont adoptés.

MM. Leydet et le président de la commission ayant été entendus, l'ensemble du projet de loi est adopté, au scrutin, par 387 voix contre 110 sur 497 votants.

M. Cavaignac dépose le rapport sur le budget général de 1892.

La séance est levée à onze heures un quart.

Séance de l'après-midi.

PRÉSIDENCE DE M. DE MAHY, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du matin est lu par M. Rabier, l'un des secrétaires, et adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi concernant : 1° l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1890 ; 2° l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1891 ; 3° l'ouverture de crédits pour dépenses des exercices clos et périmés ; 4° l'ouverture de crédits au titre des budgets annexes rattachés pour ordre au budget général.

MM. Poincaré, rapporteur, de Freycinet, président du conseil, et Le Provost de Launay sont entendus.

Le projet de loi est adopté par 362 voix contre 16 sur 378 votants.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi ayant pour objet d'ouvrir au ministre de la guerre, sur le budget ordinaire de l'exercice 1891, un crédit extraordinaire de 600,000 fr. pour l'isolement et l'agrandissement des bâtiments de l'école polytechnique.

MM. Albert Gauthier, Antonin Proust, rapporteur, Armand Desprès, Baïhaut et de Freycinet, président du conseil, sont entendus.

La Chambre décide de ne pas passer à la discussion des articles.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, concernant : 1° l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1890 ; 2° l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1891 ; 3° l'ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et périmés ; 4° l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1891, au titre du budget annexe des téléphones ; 5° l'ouverture et l'annulation de crédits sur les exercices 1890 et 1891, aux titres des services spéciaux du Trésor.

L'urgence est déclarée.

Le projet de loi est adopté par 320 voix contre 34 sur 354 votants.

L'ordre du jour appelle la 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet de porter successivement de 2,500 à 3,000 l'effectif des étalons entretenus dans les dépôts du service des haras.

L'urgence est déclarée.

Le projet de loi est adopté.

M. de Ramel adresse une question à M. le garde des sceaux, qui répond.

La séance, suspendue à trois heures et demie, est reprise à cinq heures et quart.

M. le président donne lecture du décret de clôture de la session.

La séance est levée à cinq heures vingt-cinq minutes.

Convocation du lundi 20 juillet.

Commission du budget, à neuf heures et à deux heures.

La commission du budget de l'exercice 1892 s'est réunie, hier samedi 18 juillet, à neuf heures, au Palais-Bourbon.

Étaient présents:

MM. Barthou, Bastid, Burdeau, Cabart-Danneville, Casimir-Perier, Cavaignac, Clausel de Coussergues, Cochery (Georges), Dupuy, Duval, Faure (Félix), Gerville-Réache, Hervieu, Jamais, Leydet, Merlou, Millerand, Peytral, Pichon, Poincaré, Reinach, Terrier.

Se sont excusés:

MM. Antonin Proust, Arène, Brisson, Jonnart, Pelletan, baron Reille.

Étaient absents :

MM. Baïhaut, Delcassé, Piou.

En congé :

MM. Maurice-Faure, Sarrien.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES SCIENCES

Séance du 13 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. DUCHARTRE

M. Berthelot dépouille la correspondance et mentionne particulièrement « des Recherches expérimentales aérodynamiques et données d'expériences » de M. S. P. Langley, le savant astronome de Washington. Dans le mémoire transmis à l'Académie, M. Langley démontre que, avec des moteurs du poids de ceux que l'on construit aujourd'hui, on possède dès à présent la force nécessaire pour soutenir dans l'air avec une vitesse de déplacement très rapide des corps lourds, par exemple, des plans inclinés plus de mille fois plus denses que l'élément dans lequel ils se meuvent. De plus, les expériences et la théorie prouvent que si dans un mouvement aérien on a un plan de dimensions et de poids déterminés, incliné à tels angles et mû à de telles vitesses qu'il soit toujours soutenu exactement dans un vol horizontal, plus la vitesse augmentera, plus la force nécessaire pour le soutenir diminuera ; il y aura, par suite, comme économie croissante de force avec chaque augmentation de vitesse, jusqu'à une certaine limite que les expériences n'ont pas encore atteinte.

Les expériences de M. Langley ont été poursuivies avec un appareil à bras tournants d'environ 20 mètres de diamètre, mis en mouvement par une machine à vapeur de 10 chevaux-vapeur. Elles consistent : 1° à mesurer les mouvements des plans ou des systèmes de plans de poids, de surface, de forme et de dispositions variables, mais toujours soumis à une position horizontale, tout en étant disposés de manière à pouvoir tomber librement; 2° à mesurer le travail à accomplir pour mouvoir de tels plans, quand ils sont inclinés et poussés à des vitesses suffisantes pour être soutenus par la réaction de l'air dans toutes les conditions du vol libre horizontal; 3° à examiner les mouvements des aérostats pourvus de leurs propres moteurs.

Comme exemple de la première catégorie d'expériences, M. Langley cite le cas suivant :

Prenons un plan horizontal chargé (avec son propre poids) de 464 grammes, ayant 914 centimètres de longueur, une largeur de 102 centimètres, une épaisseur de 2 millimètres et une densité environ 1,900 fois supérieure à celle de l'air ambiant, mû dans le sens de sa largeur avec une poussée horizontale, mais pouvant tomber librement.

La première énonciation ci-dessous donne les vitesses de mouvement horizontal en mètres, par seconde ; la seconde, le temps que le corps met à tomber dans l'air d'une hauteur constante de $1^m,22$, le temps de chute dans le vide étant de $0^s,50$:

Vitesses horizontales : 0^m, 5^m, 10^m, 15^m, 20^m.

Temps que met le corps à tomber d'une hauteur constante de $1^m,22$: 0^s53, 0^s61, 0^s75, $1^s,05$, $2^s,00$.

Quand l'expérience se fait dans de bonnes conditions, elle est frappante : car, le plan n'ayant pas d'inclinaison, il n'y a pas de composante verticale de pression apparente, pour prolonger ainsi le temps de la chute, et cependant, quoique la gravité spécifique soit, dans ce cas, plus de dix-neuf cent fois celle de l'air et quoique sa chute soit entièrement libre, le corps descend aussi lentement que si son poids était fort diminué. Du reste, l'accroissement du temps de chute est encore supérieur à l'accélération du mouvement latéral.

Le même plan, dans les mêmes conditions, sauf qu'il se mouvait dans le sens de sa longueur, a donné des résultats analogues, mais beaucoup moins marqués, et des observations du même genre ont été faites dans de nombreuses expériences, avec d'autres plans et dans les conditions les plus variées.

De ce qui précède, on peut tirer la conclusion générale que le temps de chute d'un tel corps dans l'air, quel que soit son poids, peut être prolongé indéfiniment par le mouvement latéral, et ce résultat montre le parti qu'on peut tirer, dans la locomotion aérienne, de l'inertie de l'air, propriété qui, si elle n'a pas été négligée dans cette circonstance, n'a certainement pas reçu jusqu'à présent l'attention qui lui est due. Par suite (et aussi en vertu de ce qui va suivre), nous serons fondé, ce semble, à examiner plus attentivement la possibilité pratique d'un art très concevable en théorie, celui de faire glisser ou, pour ainsi dire, courir sur l'air des corps lourds convenablement disposés.

M. Langley enverra prochainement un exposé plus complet de ses recherches.

M. Stanislas Meunier adresse une note relative à une chute de pierrailles calcaires récemment survenue dans le département de l'Aube. Le 6 juin dernier, des cultivateurs de Pel-et-Der (Aube) retournaient aux champs d'où venait de les chasser un violent orage, quand ils furent très surpris de trouver la terre entièrement couverte de petites pierrailles différant des roches du pays. Les fourrages fauchés la veille étaient saupoudrés de ces matériaux insolites. La surface ainsi lapidée dans la contrée mesure 200 mètres sur 50 mètres. D'autres personnes du pays avancent que la pluie de pierres est tombée sur 16 hectares. Le phénomène s'est évidemment produit pendant l'orage, et il ne s'agit nullement de chute de météorites. D'après les spécimens transmis à M. Meunier, les pierres de Pel-et-Der sont de dimensions variant de 20 à 30 millimètres; elles sont généralement arrondies comme des galets aplatis; quelques-unes sont perforées d'outre en outre; elles sont de composition calcaire. M. Stanislas Meunier conclut de ses analyses que ces pierres sont constituées par le travertin tertiaire si abondant, par exemple, au sud-est du département de Seine-et-Marne, où il est connu sous le nom de calcaire de Château-Landon. Cette identification reconnue, il est bon d'ajouter que le gisement le plus proche se trouve encore éloigné de Pel-et-Der de plus de 150 kilomètres à vol d'oiseau. Il faut donc qu'un météore ait arraché sur le sol, pour l'enlever dans les hautes régions de l'atmosphère, une masse considérable de pierrailles qui ont ensuite parcouru horizontalement un très long trajet aérien avant d'être précipitées sur le sol avec la grêle.

M. Em. Marchand, par l'entremise de M. Mascart, envoie une note sur les taches et les focules solaires observés à Lyon à l'équatorial Brünner (0,18), de janvier à juin 1891. Pendant ces six mois, on a relevé 65 groupes de taches; en 1890, il n'y avait eu que 43 groupes; l'activité solaire est dans une période d'augmentation rapide.

M. Chatin fait une communication sur la composition des prairies artificielles.

M. Marey présente, de la part d'un ingénieur russe, M. Drzewieski, un mémoire sur le vol ramé et le vol plané, avec calculs à l'appui. Mêmes conclusions que M. Langley. Renvoyé à une commission composée de MM. Marey, Léauté et de Bussy.

M. de Lacaze-Duthiers signale une excursion que fait en ce moment M. Boutan, maître de conférences à Lille, sur les bords de la mer Rouge. Il faut du courage par cette chaleur tropicale pour entreprendre des recherches zoologiques près du canal de Suez. M. Boutan a déjà mis en évidence des faits intéressants concernant l'embryogénie de certains gastéropodes et notamment des parmaphores.

M. Moissan présente, au nom d'un de ses élèves, M. Poulenc, un travail sur le pentafluo-chlorure de phosphore, gaz qui se dédouble facilement en trifluorure et en trichlorure.

M. A. Gautier analyse, au nom de M. Ed. Wilm, une note sur des eaux sulfatées ferrugino-aluminiques acides des environs de Rennes-les-Bains (Aude). Il s'agit notamment des eaux de la source de Salze. Comme dans certaines eaux minérales des Cordillères du Sud, M. Wilm a trouvé jusqu'à 1 décigramme d'acide sulfurique libre.

M. Marcel Deprez appelle l'attention sur

le nouveau mode de suspension des véhicules imaginé par M. Féraud, ingénieur de la compagnie de l'Est. En ce moment, le grand ressort de suspension qui repose sur la boîte à graisse des wagons est relié à ses extrémités à deux bras de levier, appelés *menottes*, sur lesquels repose le plancher de la voiture. Au plus petit choc, les menottes s'inclinent, entraînant le ressort. M. Féraud a trouvé que, en renversant la position des menottes, en les inclinant de façon que leurs prolongements viennent se rencontrer au-dessous du wagon, au lieu de se croiser en-dessus, l'action du ressort devenait bien plus efficace. Si l'inclinaison du ressort pour un poids de 1,000 kilogr. est de 95 millimètres dans le cas ordinaire, elle devient de 150 millimètres avec la nouvelle disposition. La flexibilité est accrue, et les trépidations et les chocs très amortis. Un appareil de démonstration fonctionne dans la salle des Pas-Perdus. Un poids constant tombe sur le ressort avec menottes ordinaires et déforme une tige de plomb. On recommence l'expérience avec le nouveau système. La tige de plomb sort de l'appareil beaucoup plus courbée. Donc le nouveau dispositif est beaucoup plus sensible que l'ancien.

M. Duclaux analyse une note de M. Winogradsky sur le mécanisme de la nitrification. On sait que l'auteur a prouvé que l'ammoniaque végétale se transformait en nitrite sous l'action d'une bactérie très singulière : la nitro-monade. Mais comment les nitrites passent-ils à l'état final de nitrates? M. Müntz inclinait à penser que l'oxydation des nitrites était d'ordre chimique. M. Winogradsky démontre aujourd'hui que c'est encore un autre micro-organisme, tout différent du premier, qui achève l'opération. De sorte que, en définitive, la nitrification, qui, pour les anciens chimistes, était un phénomène simple, est, au contraire, un phénomène des plus complexes. Pour transformer les principes végétaux en ammoniaque, plusieurs microbes différents entrent en fonction; ensuite commence le rôle de la nitro-monade qui fait des nitrites; enfin, une nouvelle monade termine le travail en oxydant les nitrites et les transformant en nitrates.

HENRI DE PARVILLE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 17 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. OPPERT

Dans une lettre de Rome, écrite par M. Geffroy, nous relevons ce qui suit :

Les fêtes du centenaire de Grégoire le Grand vont avoir pour épilogue un concours que vient d'ouvrir Léon XIII. Trois questions sont proposées : 1° de l'influence exercée par le pontificat de saint Grégoire sur les pontificats suivants pendant les septième et huitième siècles; 2° exposer l'état actuel de la science quant à l'œuvre liturgique de saint Grégoire; examiner ses propres écrits à ce sujet et la question du chant; 3° restituer par des dessins avec couleurs les peintures que saint Grégoire avait fait exécuter dans son habitation du Cœlius et que son biographe Jean diacre a décrites en détail; justifier les restitutions à l'aide des données archéologiques en un mémoire écrit.

Le terme du concours est le 1er août 1894. Les mémoires couronnés seront imprimés aux frais du Saint-Père.

Un décret royal italien met à la retraite M. Fiorelli, directeur général des antiquités et des beaux-arts. Cette direction est abolie et remplacée par deux divisions au ministère de l'instruction publique : une pour les monuments et arts de l'antiquité, une pour l'art moderne. Une junte archéologique et une commission permanente des beaux-arts sont instituées. Une circulaire aux préfets recommande la rédaction, dans toutes les communes italiennes, d'un catalogue des monuments ou objets d'art dont la conservation importe le plus à l'Etat.

M. Geffroy vient de recevoir de M. G. Doublet, inspecteur des antiquités et des arts en Tunisie, une lettre l'informant que M. Jules Toutain, membre de l'école française de Rome, en mission en Tunisie, a été autorisé à réserver pour le musée du Louvre un certain nombre de stèles, bas-reliefs et inscriptions trouvés par lui dans les fouilles de Bou-Korneïn.

M. Ravaisson termine la seconde lecture de son mémoire sur la Vénus de Milo.

M. Julien Havet continue la lecture du mémoire de M. Robiou sur l'*Etat religieux de la Grèce et de l'Orient au temps d'Alexandre*.

M. Georges Perrot fait hommage du *Bulletin de correspondance hellénique*.

M. Siméon Luce présente, au nom de M. Vachez, deux ouvrages : 1° *Biographie de M. Valentin Smith*; 2° *l'acquisition des terres nobles par les roturiers en Lyonnais, Forez et Beaujolais*.

J.-B. MISPOULET.

SOCIÉTÉ D'ETHNOGRAPHIE

Séance du 6 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON DE ROSNY

Des avantages du végétarisme au point de vue matériel et intellectuel. — M. B. Bohrmann, de Boulogne-sur-Seine, lit un mémoire ayant pour but de démontrer que l'alimentation tirée du règne végétal est la plus naturelle, la plus morale, la plus hygiénique, la plus économe et la plus esthétique. Comme preuves à l'appui, il cite différents auteurs et relate des faits observés par lui-même.

Depuis treize ans le conférencier a exclu la chair animale de sa table. Il a fait de la médecine naturelle l'objet de ses études les plus assidues.

La nourriture végétale bien choisie suffit complètement pour conserver la santé et les forces. En cas de maladie qui, le plus souvent, a son origine dans les organes digestifs, elle est un des facteurs de guérison. Pourvu que le sujet ait encore assez de vitalité et de vigueur, l'hydrothérapie bien appliquée en est un autre pour aider à éliminer les substances morbifiques. La pureté du corps, c'est la santé. Le grand air, l'exercice et le repos alternés, les effets moraux sont d'autres agents suppléants.

Ni le mode du végétarisme ni celui de la physiatrie ne sont restés stationnaires. Certains médecins hygiénistes ont fait des progrès notables et rendu par cela de grands services à l'humanité.

Le végétarisme est assez répandu en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, en Autriche. Dans ces pays, il y a nombre d'établissements thérapeutiques et de restaurants d'où la viande et le poisson sont bannis. A Londres seul, il y a une trentaine de restaurants végétariens fréquentés par des milliers et des milliers de consommateurs. A partir de 4 ou 6 pence déjà, on peut se régaler d'un savoureux et copieux repas bien réconfortant. Malgré leurs prix modiques, ces restaurants sont encore rémunérateurs.

La doctrine végétarienne a été assez souvent préconisée en France, mais jusqu'à présent elle n'y a trouvé que peu d'adhérents.

M. Pret croit que la question n'est pas seulement de savoir si l'on peut vivre et même se bien porter avec une alimentation exclusivement végétale, mais aussi de savoir si cette alimentation est favorable au développement des forces physiques, si notamment la vigueur musculaire, si utile pour les travaux physiques, et même, par suite, pour les travaux intellectuels ainsi qu'au point de vue de l'énergie morale, en est diminuée ou augmentée, ou même si cette alimentation est partout possible, et quelle que soit la rigueur du climat. Certains savants, MM. Fick et Pavy, entre autres, ont montré que les matières albuminoïdes ne servent pas à la production de la force musculaire. Si la moyenne des aliments végétaux est aussi riche en azote que la viande, il leur manque, d'autre part, un élément indispensable, quand il faut déployer une grande vigueur musculaire ou encore entretenir une chaleur nécessaire pour résister au froid du milieu ambiant. M. Pret rappelle, à ce sujet, ce fait bien connu des voyageurs et ethnographes, que les Esquimaux du Groënland sont forcés de boire le sang graisseur des phoques, que cette peu appétissante boisson s'impose et que les voyageurs qui explorent les régions polaires sont également astreints à recourir à cette alimentation, le carbone et l'hydrogène des graisses étant nécessaires pour qu'il se produise une quantité de chaleur suffisante au maintien d'une chaleur animale de 37°, dans un milieu de —40°. Là ne saurait suffire l'huile d'olive ou de noix, qui suffirait dans les pays chauds, le beurre et les œufs ne fournissant déjà plus, à partir du centre de la France, en Angleterre et en Allemagne, assez de matières grasses aux exigences de la machine animale.

M. Jacques Tasset pense que la nécessité d'une nourriture animale dans les climats septentrionaux n'est pas démontrée. Les substances hydrocarbonées que les peuples des pays froids doivent absorber en très grande quantité pour la production de la chaleur organique constituent également des réserves nutritives des deux règnes. Elles sont fournies à l'homme du Nord par la graisse des animaux. Si l'hyperboréen a recours à l'huile de phoque, c'est qu'il n'a ni le blé, ni la lentille, ni les plantes oléagineuses. De même, il se sert de cette graisse pour se chauffer, parce qu'il n'a ni le bois ni la houille. S'il n'y a point de végétariens dans le Nord, c'est qu'il n'y a point de végétaux. Quant à l'incapacité militaire de

Hindous, on a tort de l'imputer au végétarisme. L'alimentation des Spartiates n'est pas moins propre que le roastbeef à faire des soldats. Les Anglais au moins ont des bataillons de cipayes; les Suédois n'ont pu parvenir à former un corps de Lapons. L'Arabe est végétarien autant que l'Hindou, et néanmoins très belliqueux; la loi de l'Arabe lui commande d'exterminer les infidèles, la loi de l'Indien ne lui permet point de tuer un insecte : doivent-ils être également redoutables?

M. Marceron rappelle que la question de la nourriture, au point de vue du caractère des peuples, a été plusieurs fois traitée dans les séances de la Société d'Ethnographie, et qu'un des membres, M. le docteur Gaëtan Delaunay notamment, a lu un mémoire dans lequel il cherche à établir la grande supériorité de la nourriture animale sur la nourriture végétale. Ce mémoire a paru dans le tome X des *Actes* de la Société.

L'ethnographie de la Transleithanie. — M. G. Ocasian, publiciste roumain, fait une lecture sur les relations ethniques de l'Autriche-Hongrie. Il prend comme base de sa conférence la carte ethnographique annexée au *Mémoire des étudiants universitaires de Roumanie.* On sait que l'empire habsbourgien se divise, depuis 1867, en cisleithanien et en transleithanien. Les deux parties se composent de populations ethniquement différentes. Pourtant des peuples de la même race se trouvent (à l'exception des Magyars) représentés dans chaque moitié de l'empire dualiste. Entre la Leitha et les Carpathes, habitent des peuples appartenant à quatre races : les Slovaques, les Ruthènes, les Croates, les Slovènes et les Serbes sont des Slaves; les Allemands, les Schwabs et les Saxons de la Transylvanie appartiennent à la race germanique; les Roumains de la Hongrie et de la Transylvanie sont la sentinelle de la race latine dans l'Orient européen; enfin, les Magyars et les Tsangs de Transylvanie sont des Mongols altaïques.

Les Slaves de la Transleithanie se divisent en Slaves du Nord et en Slaves du Sud. Ceux-là sont les Slovaques et les Ruthènes; relativement à la religion, les premiers sont des catholiques et les seconds des orthodoxes. L'idiome des Slovaques est presque identique à celui des Moraviens et des Tchèques de la Cisleithanie, tandis que l'idiome des Ruthènes se rapproche de la langue russe.

Les Slaves du Sud, les *Yougo-Slaves*, au point de vue de la religion, se divisent aussi en catholiques (les Croates) et en orthodoxes (Serbes, etc.); mais leur idiome est le même et en même temps identique avec celui des Serbes, du royaume de la Serbie, de la principauté de Montenegro, de l'Herzégovine et Bosnie.

Les Allemands et les Schwabs parlent l'allemand.

Les Roumains transleithaniens ont une langue identique avec celle des Roumains de la Boucovine, de la Roumanie et de la Bessarabie, ce qui les fait ranger parmi les peuples néo-latins.

Quant aux Magyars et aux Tsangs, leur idiome est monosyllabique et agglutinatif; il n'a de parenté étymologique avec aucune langue européenne.

La répartition numérique de tous ces éléments ethniques est des plus instructives. Ainsi, l'élément magyar représente 35 p. 100 de la population totale de la Transleithanie. Le reste se partage entre les Slaves et les Roumains. Ceux-ci, en Transylvanie (principauté plus grande que le royaume de Bohême) forment 65 p. 100 de la population totale, et avec leurs frères de la Hongrie proprement dite sont deux fois plus nombreux que les Hellènes de la Grèce. En résumé, sur 36 millions d'habitants de l'Autriche-Hongrie, il y a 46 p. 100 de Slaves, 26 p. 100 d'Allemands, 15 p. 100 de Magyars, 10 p. 100 de Roumains et 3 p. 100 d'Arméniens, Juifs, etc.

Le caractère ethnique de toutes ces races est très connu. Il ne faut donc pas insister. La seule chose à retenir est que chacune d'elles a conservé son type, sa langue et son individualité dans toutes les provinces de l'empire jusqu'à aujourd'hui. M. Ocasian cite à l'appui de sa communication plusieurs écrivains anciens et modernes, comme MM. le baron d'Haussez, Desprez, Slovaïsky de Moscou, Obédénare, Léon de Rosny, Jules Delafosse et Lavisse.

D. Marceron.

Chemins de fer de l'Est.

Train d'excursion de Paris à Nancy. — Le vendredi 24 juillet, la compagnie des chemins de fer de l'Est mettra en marche, au départ de Paris, un train spécial d'excursion aux prix réduits de : 20 fr. en 2e classe et 15 fr. en 3e classe, qui permettra aux voyageurs d'aller passer cinq jours à Nancy.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Le 12 août 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du service du canal maritime, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des bâtiments des machines des deux grandes écluses du canal de la Basse-Loire.

Travaux à l'entreprise	81.982 28
Somme à valoir	8.017 72
Total	90.000 »

Cautionnement provisoire, 700 fr.
Cautionnement définitif, 2,000 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de M. Babin, ingénieur, quai de la Fosse, n° 33, à Nantes.

DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Le 10 août 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du département, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux ci-après :

Route nationale n° 4.

Reconstruction de bordures de trottoirs et de caniveaux pavés dans la rue de Strasbourg.

Travaux à l'entreprise :

Déblais et démolitions de toute nature	2.244 »
Bordures droites ou courbes en granit des Vosges	18.168 47
Caniveaux pavés en granit des Vosges	20.125 08
Sable de Meurthe	3.063 48
Total	43.601 03
Somme à valoir	4.398 97
Total général	48.000 »

Cautionnement, 1,300 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de M. Buffet, ingénieur, rue Sainte-Catherine, n° 19, à Nancy.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

SOUS-SECRÉTARIAT D'ÉTAT DES COLONIES

ADMINISTRATION DU PROTECTORAT DU TONKIN

ADJUDICATION de GISEMENTS HOUILLERS

Le lundi 19 octobre 1891, à neuf heures du matin, à Hanoï, dans les bureaux de la résidence supérieure, il sera procédé à **l'adjudication d'un gisement houiller formant un rectangle** de 6,000 hectares de superficie, ayant 12 kilomètres de grande base Est-Ouest, et 5 kilomètres de petite base, **divisé en 4 lots rectangulaires de 1,500 hectares** de superficie, ayant chacun 3 kilomètres de côté, direction Est-Ouest, et 5 kilomètres de côté, direction Nord-Sud.

Ce terrain houiller est situé dans la province de Quang-yen, au nord du Song-Cai-Cot, entre le Song-Huong et le Song-Liep, et s'étend en outre à 2,000 mètres environ sur la rive gauche de ce dernier cours d'eau.

Versement de garantie.

Pour être admis à l'adjudication, les concurrents devront produire la quittance du versement de garantie à raison de 20 francs par hectare de superficie, exigé par l'article 33 du décret du 16 octobre 1888, réglementant le régime minier au Tonkin.

Mise à prix.

En outre des charges imposées par le décret précité, l'adjudication, requise par M. E. Schneider aîné, libraire à Hanoï, en vertu de l'article 37 du décret de 1888, aura lieu sur la mise à prix d'une redevance annuelle de **dix francs** par hectare, offerte par le requérant.

Le plan et la carte donnant la position exacte du terrain mis en adjudication, le procès-verbal de lotissement partiel, le cahier des charges, le texte du décret du 16 octobre 1888 et, en général, toutes les pièces intéressant l'adjudication, sont déposées :

A Paris, au sous-secrétariat d'Etat des colonies, 2e division, bureau de l'Indo-Chine.
A Saïgon, dans les bureaux de la direction de l'intérieur.
A Hanoï, à la résidence supérieure, 3e bureau.
A Haïphong, à la résidence-mairie.
A Quang-yen, à la vice-résidence, où le public pourra en prendre connaissance.

Hanoï, le 10 mai 1891.

Le résident supérieur au Tonkin,
Signé : Brière.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

TRAVAUX D'ARCHITECTURE

RAPPEL D'ADJUDICATION

Le samedi 25 juillet 1891, à une heure et demie :

ADJUDICATION, en un lot, de la démolition de divers bâtiments et murs de clôture, à la caserne des Célestins, boulevard Henri IV et rue de Sully (4e arrondissement).

(Voir le *Journal officiel* du 16 juillet 1891.) G

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Samedi 18 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Juill. 91	3 %	95f 94f95 95f05 10 95f	en liq..						
		95f10	fin ct...	95 12½	95 20	95 10	95 17½	95 25	95 25
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.	95 32½	95 35 d25				
			P° fin p.		d1f	95 60	d50		
			P° fin p.		d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %	90f	fin ct...					90 ..	
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés	93f70 67½ 65 70 80 75	en liq..						
		70	fin ct...	93 70	93 70	93 35	93 67½	93 80	93 75
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)	95f80 85 95	en liq..						
			fin ct...	95 72½	95 85	95 67½	95 85	95 85	95 75
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
Mai 91.	4 ½ % 1883	105 80 75 80 85 90	en liq..						
			fin ct...	105 80			105 85	105 70	105 80
			P° fin c.				d50		
			P° fin c.						
			P° fin p.				d50		
			P° fin p.						
Mai 86.	Promesses d'inscript. 4½ % 1883.	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4 % éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
Juill. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), n°s 221,501 à 273,500		en liq..						
		506 507	fin ct...					504 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	560 564 50	fin ct...					560 ..	
Févr. 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	530	fin ct...					533 ..	
Janv. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	418	fin ct...					418 ..	
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	406 50	fin ct...					405 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	104 105 106						106 50	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	527	fin ct...					527 ..	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	526 527	fin ct...					528 ..	
			en liq..						
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	409 75 410	fin ct...					410 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100f.	104 104 50						104 ..	
d°	d° d° nouv., 88 f. p.	399 400	fin ct...					399 ..	
d°	d° d° quarts 22 f. p.	102 50	fin ct...					103 ..	
Janv. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé		en liq..						
		407	fin ct...					406 ..	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).		en liq..						
		500	fin ct...					500 ..	
			P° fin c.		d..				
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		en liq..						
		570	au 31..					567 50	
Juin 91.	Banque de France (nominatives).		en liq..						
		4440 4450 4460	fin ct...					4440 ..	4442 50
			P° fin c.		d40		d50		
			P° fin p.		d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 22).		en liq..						
		468 75 470	au 31..	468 75				470 ..	468 75
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 37)		en liq..						
		785 787 50 785 782 50	au 31..					780 ..	778 75
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d10		
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).		en liq..						
		425	au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26)		en liq..						
			au 31..					445 ..	
			P° au 31						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 9)		en liq..						
		350 352 50	au 31..					352 50	
			P° au 31						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.		en liq..						
		267 50 270	au 31..	268 75			271 25	268 75	267 50
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)		en liq..						
		575 577 50 575	au 31..	576 25				575 ..	577 50
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 16)		P° au 15		d10		d5f		
		658 75 660	au 31..						
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).		en liq..						
		420	au 31..					420 ..	
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.).		en liq..						
			au 31..						
Mai 91.	Banque hypot. de Fre, r. 1000f, t.p.	520 522 50 523 525	fin ct...					520 ..	
Mars 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	426	fin ct...					426 ..	
Févr. 91	Algérienne (Société gén.), en liq.,		en liq..						
[illegible]	obl. r. 150 f. en représ.on d'ann.	151 152	fin ct...					152 ..	
Juin 91	d° 5 %, r. 500 f. [illegible]	[illegible]	au 31					[illegible]	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.	404 ..	403 25
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.	114 ..	
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500 f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr.	113 ..	
d° 1881, 4%, r. 500 f.	514 75	514 ..
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.	1020 ..	
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	114 ..	
d° 1863, 3%, r. 100 fr.	150 ..	
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.	505 ..	
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.		
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	9[illegible] 25	98 ..
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.		
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	49 50	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.	160 ..	
Suez, act. de jouissance (ex-c. 26).		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	413 75	410 ..
Midi, d° act. de jouiss		
Nord, d° act. de jouiss.	1375 ..	
Orléans, d° act. de jouiss.	10[illegible]0 ..	1060 ..
Ouest, d° act. de jouiss.		
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	455 .	452 50
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f. t.p.	620 ..	615 ..
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	543 75	
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	597 50	596 25
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	535 ..	
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	255 ..	250 ..
d° du département du Nord		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier	400 ..	
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	534 75	530 ..
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	425 ..	
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'Etat.	575 ..	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 77).		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.	720 ..	
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (n°s 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 46).	250 ..	248 75
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1430 ..	
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).	210 ..	220 ..
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 13).	5490 ..	
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 8).	390 ..	388 75
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).		
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p.	1367 50	1365 ..
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	395 ..	
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 60).		
d° act. de jouiss.	605 ..	
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé	660 ..	
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé	1530 ..	1525 ..
2e série, act. 500 fr., t.p.	1520 ..	
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.	776 25	775 ..
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	827 50	
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2560 ..	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	870 ..	
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		

Jouiss.	Samedi 18 Juillet	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
			en liq..						
Juill. 91	Crédit Foncier de France. Actions 500 fr., tout payé...	1255 1260 1255	fin ct...	1251 25	1251 25	1247 50	1248 75	1245 ..	1251 25
	(nominatives)		P^e fin c.		d40		d20		
			P^e fin c.	1253 75	d10		d5f		
	Obligations :		P^e fin p.		d40		d20		
Mai 91	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.		P^e fin p.	1265 ..	d10		d5f		
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	516 515 50						516 ..	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	104						104 ..	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	605						604 ..	
Nov. 9	d° 10es d° remb. 120 f.	122						122 ..	
Mai 91	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	516						516 ..	
d°	communles, 3%, remb. 500 f.	500 25						501 50	
d°	d° 5es, r. 100 f.	101 50						100 25	
Juin 9.	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	513 513 50 514	fin ct...					510 ..	
Fév. 9	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	392 392 50 393	en liq..					392 ..	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	473	fin ct...					473 ..	
Mai 91	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	471 470 50	fin ct...					470 50	
Mars 9	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	468 468 50 469 469 75	fin ct...					469 ..	
Juill. 9	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	419 420	fin ct...					419 ..	
Avril 9	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	467 75 468 469	fin ct...					467 50	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	65f	fin ct...					66 25	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	50f25	fin ct...					51 ..	
...	d° d° (nomin.).		fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc.		en liq..						
	gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	575	au 31..					575 ..	
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc.,		en liq..						
	(Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		au 31..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p.		en liq..						
	(ex-coupon 42)	805 803 75	au 31..	805 ..			806 25	800 ..	805 ..
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act.		en liq..						
	nouvelles 500 fr., tout payé....	361 25 360	au 31..					365 ..	363 75
	(ex-coup. 18)		P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Nov. 9	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de),		en liq..						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		au 31..						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).		au 31..					320 ..	
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. développt du Commce		en liq..						
	et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p.	480 481 25 482 50	au 31.	480			483 75	483 75	483 75
	(nominatives)		P° au 31		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac.		en liq..						
	500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie).		au 31..						
	(ex-coup. 18)		en liq..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris,	475	au 31.	475 ..					475 ..
	actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..		P° au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Ma 87.	Banque Maritime, actions 500 fr.,		au 31..						
	250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq..						
...	Banque Parisienne, a. nouv. 500f,		au 31..					390 ..	
	tout payé (coupon 39 attaché)..	387 50 390	P° au 31		d5f		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Fév. 91	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		au 31..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act.		en liq..						
	500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		au 31..						
Juil. 83	Compie Franco-Algérienne, act.		en liq..						
	500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14).	24f	au 31..						25 ..
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p.,		P° au 31		d10		d5°		
	nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...	211 25	au 31..	211 25				213 75	
Jan. 91	Société des Immeubles de France,		P° au 31		d10		d10		
	act. 500 f., t.p. (ex-c. 10).	487 50 488 75 490	au 31..					485 ..	
Mai 91.	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	386 386 50 387 387 50	au 15					386 ..	
Fév. 91	Société Immob. Marseillaise, act.		en liq..						
	500 fr., t.p. (ex-coupon 25)....		au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f,		en liq..						
	r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.	716 25 711 50 718 75	fin ct..					712 50	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar.		en liq..						
	de l'État), ex-coupon 30.......		fin ct..					705 ..	
			en liq..						
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	895 891 25	fin ct..					897 50	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris		en liq..						
	à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1470 1466 25 1470 1472 50	fin ct..	1475 ..	1475 ..	1471 25	1473 75	1473 75	1473 75
			P° fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé	1290 1297 1300 1290	fin ct..					1290 ..	1290 ..
	(ex-coupon 72)...............		P° fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb.	1832 50 1830	fin ct..	1830 ..	1830 ..	1826 25	1830 ..	1825 ..	1825 ..
	400 fr. (ex-coupon 70)........		P° fin c.		d20		d10		
			P° fin p.		d20		d10		
			en liq..						
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé..	1515	fin ct..	1510 ..				1511 25	1515 ..
	(ex-coupon 78)		P° fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1060	fin ct..					1055 ..	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de		en liq..						
	fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11).	545	fin ct..					545 ..	
	(Gar. de l'Etat ou de Dépts)		P° fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille,		en liq..						
	act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	515	au 31..					515 ..	
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de		en liq..						
	Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	557 50 550 545	au 31..					560 ..	
			P° au 31		d10		d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos								
	48501 à 61000 (ex-c. 11).								
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France		en liq..		d10		d5f		
	et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p.	417 50	au 31..	420 ..			421 25	425 ..	420 ..
	(en liquidation). — (ex-c. 5)		P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise		P° au 15		d10		d5f		
	des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).	490	au 31..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France		en liq..						
	et l'Etranger, act. 500 fr.. t.p..		au 31..					575 ..	
	(ex-coupon 19)		P° au 31		d10		d5f		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	135 ..	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	175 ..	170 ..
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (c. 1 att.)....	385 ..	
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.	465 ..	
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.		
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	560 ..	
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.	720 ..	715 ..
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	372 50	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.		
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	655 ..	650 ..
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	377 50	375 ..
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	127 50	125 50
Voitures à Paris, actions de jouiss.	212 50	
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 19).	535 ..	530 ..
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	220 ..	
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1095..	
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2100..	
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 1)..	1445..	1440..
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	232 50	230 ..
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	575 ..	570 ..
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	552 50	550 ..
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.	795 ..	
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	273 75	
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).	740 ..	725 ..
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 38).	1370..	1360..
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p	515 ..	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.	192 50	190 ..
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé..........	1730..	1720..
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	270 ..	
d° parts bénéficiaires.......	255 ..	
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....		
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	437 ..	438 ..
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	362 ..	361 ..
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	392 ..	
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.	377 50	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..		
d° d° de 1887 à 1985..	415 ..	412 ..
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	416 25	
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	411 ..	410 ..
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	421 ..	420 ..
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	640 ..	
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	440 ..	438 ..
d° nouvelles d°	441 ..	440 25
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	435 ..	434 ..
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne : Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'État).....		
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	411 ..	
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)		
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'État).	415 ..	412 ..
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1280..	
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.		
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.	425 50	
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	439 ..	439 ..
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	440 ..	
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	439 ..	438 ..
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	438 ..	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	635 ..	630 ..
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	440 ..	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	440 50	440 ..
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	444 ..	443 50
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).		

JOUISSANCE	Samedi 18 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1400 1405	en liq. au 31 Pe au 31 Pe au 15	 1405 	 d10 d10		 d5f d5f	1405	
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1130 1132 50 1130 .... 1132 50 1135	en liq. au 31 Pe au 31		 d10		 d5f	1135	
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)	535	en liq. au 31 Pe au 31	 530 			532 50 d5f 	532 50	532 50
Juin 91.	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	660	en liq. au 31					660 50	
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1031 25 1030 1035	en liq. au 31 Pe au 31 Pe au 15	 1030 	 1032 50 1035 .. d10 d10	 1030 	 1030 d20 d10	1032 50	1025
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).	490	en liq. au 31					490	
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	715 710 708 75	en liq. au 31 Pe au 31		 d10		 d5f	715	
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1).	405 401 25	en liq. au 31 Pe au 31 Pe au 15		 d10 d10		 d5f d5f	405	
Juin 91.	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2990 2980	en liq. au 31 Pe au 31 Pe au 15		 d.. d10		 d5f d5f	2965	
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	37f 36f25 36f 35f50 .. 35f 36f	en liq. au 31 Pe au 31 Pe au 15	 35 	 d10 d10	 37 50 	 36 25 38 75 d5f d5f	36 50	35
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.	205	en liq. au 31					205	
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.		en liq. au 31 Pe au 31 Pe au 15		 d10 d10		 d5f d5f	51	
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	32f50 32f	en liq. au 31 Pe au 31 Pe au 15	 32 50 	 d10 d10		 d5f d5f	33	
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2750 2752 50 2755 ..... 2758 75 2760 2762 50	en liq. au 31 Pe au 31 Pe au 15	 2755 2780	 2760 d40 2782 50 d10	 2750 2770 	 2760 2765 d20 d40	2750	2757 50
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).	787 50 790 791 25	en liq. au 31 Pe au 31 Pe au 15		 d10 d10		 d5f d5f	790	
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	295 292 50	en liq. au 31					292 50	
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)..........	1145 1150 1155	en liq. au 31 Pe au 31		 d10		 d5f	1140	
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	138 50	au 31					140	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).	1950 1940 1950	en liq. au 31 Pe au 31		 d10		 d20	1945	
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).	390	en liq. au 31						
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	488 75 487 50 485 488 75 .... 490 491 25	en liq. au 31 Pe au 31 Pe au 15	 495 	 d10 d10		 490 d5f d10	492 50	495
Oct. 86.	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	125 123 75	en liq. au 31 Pe au 31	 125 	 d10		 d5f	125	
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).	416 25 420 425 420	en liq. au 31 Pe au 31	 420 	 d10		 415 421 25 d5f	413 50	416 25
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS		en liq.						
Juill. 91	Angleterre, 2¾ % (n.c. fixe 25f20).	96f25 .. C, 500f	au 31					95 50	
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.	96f25 ... C.1000	en liq. au 31						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	Gr. c.	au 31 Pe au 31		 d..		 d..	317 50	
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	315 313 75 312 50 312 75	au 31 Pe au 31		 d..		 d..		
...	d° d° c. de 5 obl..								
...	d° d° c. de 25 obl.								
Mai 91.	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		en liq. au 31 Pe au 31		 d..		 d..		
...	d° d° 1000 fl. d°								
Avril 91	d° 76-77-78-79-80. 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f25 50 C. 10000	en liq. au 31 Pe au 31		 d50		 d25	97 25 96 65	
...	d° d° 1000 fl. d°	97f							
Juill. 91	Belgique, 2½ %, coup. de 200 fr.	... C. 2000f	au 31						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	... C. 4000f	Pe au 31		d..		d..		
Mai 91.	d° 3%, 1873		au 31						
Juill. 91	d° 3½ %, 1re sér., c. de 2000 f.	... C. 200f	au 31						
...	d° d° c. de 1000 f.	... C. 100f	au 31						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq.					103 15	
Mai 91.	d° 3¼ %, 2e sér., c. de 2000 f.	... C. 200f	au 31						
...	d° d° c. de 1000 f.	102 30 C. 100f	en liq.						
...	d° d° c. de 500 f.		au 31						
Févr. 91	d° 3½ %, 3e sér., c. de 2000 f.	... C. 200f	au 31						
...	d° d° c. de 1000 f.	103 25 C. 100f	Pe au 31		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
			en liq.						
Juin 91.	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½ %, 83. Obl. 1000 £.		au 31						
...	d° d° 500 £.	..f	Pe au 31		d50		d25		
...	d° d° 100 £.		en liq.					79 80	
Avril 91	d° 4½ %, 88, Obl. 1000 £.		au 31						
...	d° d° 500 £.		Pe au 31		d..		d25		
...	d° d° 100 £.	79f60	en liq.		d50				73
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		au 31	73 10					
...	d° d° 500 £.		Pe au 31		d50		d25		
...	d° d° 100 £.	73f25	en liq.					90	
Oct. 90.	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé...	90f	au 31 Pe au 31		 d10		 d5f		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	438 50	
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......		
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	444	
d° 3% nouveau, r. 500f d°	447	446
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	444	443 50
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	442 50	
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	443	442
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.	440	
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..		
d° 3%, rembours. 500 fr.....	443	442
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	446 75	446 50
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	441	438
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63.000......	85	
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190.312.		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
(Intérêt garanti par l'Etat.) Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	443	
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	446	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.	1250	
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,	1253 75	
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	427 75	426
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	502	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.	415	
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).		
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	156 25	155
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	410	
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	505	
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer). 5%, rembours. 500 fr....		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	270	265
d° d° 5%, r. 500 fr.	220 50	
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.		
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..		
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.	520	
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.	440	
d° d° 5%, r. 500 f.		
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.	480	
Eaux Banlieue, 4½ %, 89, r. 500 f..		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	300	
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	515	510
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	521	520 50
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	313	
d° d° 5%, r. 500 fr.	522	520
d° d° 4%, r. 500 fr.	502 50	
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	511 25	
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	315	
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.		
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	248	
P. Morelli et Cie, 1878. 6%, r. 500 fr.		
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	505	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....	498 50	
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	512	510
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	505	
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	407 50	
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	379 50	379
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.	530	529
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½ %, r. 500f.		
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.		
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.	295	
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	630	
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 25	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4 %, remb. 500 fr.......	485	484 50
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	124	
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	24 50	
d° d° 3%, remb. 500 fr...	20 50	20
d° d° 4%, remb. 500 fr...	20 50	20
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	23 75	23
d° d° (2e série).	24 75	23
d° d° (3e série).	85	83
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	85	
d° d° depuis la répart.		
d° d° 322f50 payés...		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	75	
Suez, 5%, rembours. 500 fr.........	608	605
d° 3%, rembours. 500 fr.........	448	
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	440	
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	94	

Jouissance	Samedi 18 Juillet	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Avril 91	Égypte. Oblig. Daïra Sanieh 4% (décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	490	en liq.. au 31.. Pe au 31	 488 75 	 d10			489 75	488 75
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig. 7%, rembours. 500 fr. (Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)	491	en liq.. au 31.. Pe au 31	 490 .. 	d10 d10		d5f d5f	490 ..	490 ..
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½% (décrets des 6 et 7 juin 1890)...	467 467 50 467	en liq.. au 31.. Pe au 31	 466 25 	 d10		 465 .. d5f	468 ..	466 25
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878		en liq.. au 31..						
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f (nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		en liq.. au 31.. Pe au 31		 d10		 d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f). Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	73f ..	en liq.. au 31..	 72 95				73 75	73 ..
...	Coup. de 40 —	72f95 90	Pe au 31		d50		d25	72 85	
...	Coup. de 80 —	72f90 95	Pe au 15		d50		d25	72 85	
...	Coup. de 160 —	73f 72f95 92½ 90 85	Pe au 31		d50		d25	73 ..	
...	Coup. de 240 —	73f 72f90 85						72 85	
...	Coup. de 480 —							73 ..	
...	Coup. de 960 —		en liq..					72 85	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).	70f50	au 31..					70 ..	
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba, 6%, 1886, garantis.	495 496 25 495	en liq.. au 31..					495 25	
d°	d° d° 1890, garantis.	471 470	en liq.. au 31.. Pe au 31		 d10 d10		 d5f d5f	472 ..	
Juin 91	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f. 5f).	104	en liq.. au 31..						
Juill. 91	d° Consolidés 4%	120 50	au 31..					120 50	
Juin 91	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89.		en liq..						
...	Oblig. et coupons prescrits au bout de 20 ans de l'éch. (Titre de 617f.		au 31..		d10		d25		
...	— de 2468f.		Pe au 31		d10		d25		
...	— de 6170f.		en liq..		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	425 424 50 424 25 Gr. c. 421 25 425	au 31.. en liq..					424 ..	
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	422 50 425 423 75 Gr. c.	au 31.. en liq..					422 ..	
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	341	au 31..					340 ..	
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		en liq.. au 31..		 d10		 d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe 2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	92f75	en liq.. au 31..					92 70	
...	d° 500 fl.	91f75 92f	Pe au 31		d50		d25	92 ..	
...	d° 1000 fl.	91f10	Pe au 15		d50		d25	91 05	
Fév. 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch.fi. 2f50).		en liq..						
...	Cap. des titres amort. prescr. après 20 ans. (Obl. 100 fl.	103 50	au 31..					103 50	
...	— 500 fl.	103 50	Pe au 31		d50		d..		
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég.ch.fixe 2f50).		au 31..						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		en liq.. au 31..	 91 05	 91 12½	 90 95	 91 12½	90 90	91 05
...	d° coup. 500 fr.	90f80 95	Pe au 31		d1f		91 17½ d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.		Pe au 31	91 20	91 25 d25				
...	d° coup. 50 fr.		Pe au 15		d1f		91 45 d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	90f60	Pe au 15		d25			90 70	
Avril 91	d° 3%	..f	au 31..						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	317 50	en liq.. au 31..					317 ..	
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég.ch.fl. 25f20), coup. de 504 f. (20 £).		en liq.. au 31..						
Fév. 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	..f	au 31..						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 31..						
d°	d° obl. 5% d°		au 31..						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch. fixe 25f25), coup. de 20 £.	42f 42f05 10 25	en liq.. au 31..	 41 75	 41 75	 41 60	 41 65	42 75	42 10
...	d° coup. de 50 £.	43f	Pe au 31		d50		d25		
...	d° coup. de 100 £.	41f75 90 42f 42f45 10	Pe au 15		42 25 d50		d1f	42 85	
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. Nos 1 à 390000 et 500001 à 929987. (C. 500 f.	330 325 330 327 50 330	en liq.. au 31..					332 50	
...	C. 5 obl.	330 325 330	au 31..						
...	C. 10 ob.		au 31..						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	100	en liq.. au 31..					100 ..	
Juill. 91	d° 1890, 4%	..f	Pe au 31						
Juill. 91	Russie, 1850, 4½% (n.ch.fl. 25f50. Oblig. de 100 £.		en liq.. au 31..						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	98f 97f75	au 31..					98 10	
...	Grosses coupures	99f70 65 60 55 30 20							
Janv. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort), n.c.fl. 4 f. Obl. de 100 r.	..f	en liq.. au 31..					71 95	
...	d° de 1000 r.	..f	Pe au 31		d50		d25	72 ..	
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort), n.c.fl. 4 f. Obl. de 100 r.	72f50 73f	en liq.. au 31..	 71 50				72 30	71 50
...	d° de 1000 r.	..f	Pe au 31		d50		d25	72 ..	
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	97f	en liq.. au 31..					97 30	
...	Grosses coupures	97f65 50 65	Pe au 31		d50		d25	97 50	
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 31..						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change fixe 4f), coup. de 125 r.	105	en liq.. au 31..					104 60	
...	coup. de 500 r.	104 30						104 55	
...	coup. de 1000 r.	104 30						104 55	
...	coup. de 10000 r.		en liq..						
Juin 91	d° 1889, 4% (or).	98f50	au 31..					98 05	
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	98f40	en liq.. au 31..					98 05	
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	100 50	en liq.. au 31..					100 50	
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p., Obl. 500 f.	97f50 20	en liq..					97 05	
...	d° 2500 f.	98f40	au 31..	97 05				99 ..	97 30
...	d° 5000 f.	97f30 50 20 15	Pe au 31		d50		d25	97 20	
...	d° 12500 f.	97f40 30						97 10	
Juill. 91	d° d° 3e série	97f10 15	en liq.. au 31..					97 05	
Mai 91.	d° Intér. cons., 4½%, 1re ém., 1890 (n.ch.fl. 4f) C. 100 r.	..f	en liq.. au 31..					73 ..	
	C. 500 r.	..f	au 31..		d50		d25	73 ..	
	C. 1000 r.	..f ..f	au 31..					73 ..	
Juin 91.	d° 3%. obl. ch. de fer Transcaucasien, remb. au pair.	81f75 65 62½	en liq.. au 31..					81 75	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½%, 53 (n.ch.fl. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.	1500 ..	
Oblgi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	321 ..	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fl. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	79 50	
d° 1000 fl. d°	79 50	
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.		
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Congo (État indép. du), Lots 1888.	56 ..	
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Danemark. 3½% (nég.ch.fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fl. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	13 50	
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	100 ..	
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	99 ..	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
d° 1866, 5%		
Gouv. de Québec. 80, 4½%, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fi. 25f20).		
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f. p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	115 ..	
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.	347 50	
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	495 ..	
Wagons-Lits (Compie internatle). act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	651 25	
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	370 ..	369 ..
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	364 ..	
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	433 ..	
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486	415 50	
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale	398 ..	
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	417 ..	
Beïra-Alta, 3%	120 ..	
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	235 ..	227 50
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	212 ..	
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	319 75	318 ..
d° (Série X)	324 50	323 ..
Nord-Belges, 3%	471 50	
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque	395 50	395 ..
d° (2e série), 2e hypothèque.	372 ..	
d° (3e série), 3e hypothèque.	362 50	
d° (4e série), 4e hypothèque.	343 50	
d° (5e série), 5e hypothèque.	343 ..	342 ..
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.		
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.		
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	[illegible]	366 ..
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000		
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000		
Ouest de l'Espagne, 4%		
Portugais, 3%	[illegible]	[illegible]05 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	[illegible]07 50	202 50
d° 4%	265 ..	
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	370 50	368 ..
d° 2e hypothèque.	360 ..	
d° 3e hypothèque.		
Cordoue à Séville, 3%	370 ..	
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%	528 ..	
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.		
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	301 25	300 ..
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f, t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	508 ..	
Crédit fonc. Égyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr		
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	440 ..	437 50
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	410 ..	405 ..

JOUISSANCE	Samedi 18 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	457 457 50 ..	au 31..					455 ..	
			en liq..						
Juill. 91	dº 5%, 1890, remb. 500 fr..	87f	au 31..					87 ..	
			en liq..						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 31					103 50	
...	dº dº Ob. 50 £.	102 25	Pº au 31		d1f		d25		
...	dº dº Ob. 100 £.	102 25	Pº au 31		d50		d25	102 50	
Avril 91	dº 80, 4%. r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq..						
	(nég.ch.f. 25f20). Ob. 20 £.		au 31..					104 ..	
...	dº dº Ob. 100 £.		Pº au 31		d50		d25		
...	dº dº Ob. 500 £.		en liq..						
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.	99f 75	au 31..					99 75	
...	dº dº c. 5000f.	100	Pº au 31		d50		d25		
			en liq..						
Mai 91.	dº Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	90f 90f 50	au 31..					89 75	
			en liq..						
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	23f 40 50	au 31..					23 60	
	dº dº gross. coup.		en liq..						
dº	dº dº (sér. C).	18f 70 72½ 75	au 31..					18 65	
	dº dº gross. coup.		en liq..						
dº	dº dº (sér. D).	18f 70 72½	au 31..					18 85	
...	dº dº gross. coup.		Pº au 31		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq..						
	Obligations de 500 fr.	423 75 422 ..	au 31..					421 75	421 25
...	dº de 2500 fr.	420 422 420	Pº au 31		d50		d25		
...	dº de 12500 fr.		Pº au 15		d50		d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..						
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	457 50 457 75	au 31..	453 75				460 ..	452 50
...	dº dº 2500 f.	453 75	Pº au 31		d10		d5f		
...	dº dº 12500 f.		Pº au 15		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq..						
	pap., t.p. (ex-c.6) r. agio fl. 38.50.	467 50	au 31..					465 ..	466 25
			Pº au 31		d10		d5f		
			Pº au 15		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		en liq..						
ex-5e r.	250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		au 31..					... ..	... ..
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		Pº au 31		d10		d5f		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)		au 31					... ..	... ..
Janv. 91	Banque Hellénique de Crédit gé-		en liq						
	néral, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 20).		au 31..					... ..	... ..
Juill. 88	Banque des Pays-Hongrois, act.		en liq..						
ex-1er r.	nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		au 31..					... ..	... ..
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		au 31..					... ..	... ..
			Pº au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq..						
	100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p.		au 31.					... ..	... ..
	(ex-coupon 14)		Pº au 31		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq..						
	250 fr. payés (ex-coupon 32)..	572 50 570 ..	au 31..					... ..	572 50
			Pº au 31		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		Pº au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq..						
	150 fr. payés (ex-coupon 34)..		au 31..					... ..	... ..
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq..						
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1097 50 1096 25	au 31..					1097 50	1097 50
			Pº au 31		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		Pº au 15		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions		en liq..						
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	478 75	au 31..					477 50	... ..
...	Grosses coupures....		Pº au 31		d10		d5f		
			Pº au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq..						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		au 31..					... ..	... ..
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq..						
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		au 31..					... ..	... ..
			Pº au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		en liq..						
	estamp. « Act. de cap amortie ».	131 25 132 50	au 31..	131 25			133 75	131 25	... ..
	(ex-coupon 14)	133 75 132 50	Pº au 31		d10		d5f		
			Pº au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	460 462 50 ..	au 31..					463 75	460 ..
			Pº au 31		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes.		en liq..						
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		au 31..					... ..	... ..
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat		en liq..						
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.	626 25	au 31..	626 25			628 75	625 ..	626 25
			Pº au 31		d10		d5f		
	Grosses coupures....	626 25	Pº au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Cacéres-Portugal (Soc. des Chem.		en liq..						
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	140 135 ..	au 31..	135 ..				140 ..	135 ..
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	233 75	au 31..	233 75				231 25	233 75
			Pº au 31		d10		d5f		
	Grosses coupures....		Pº au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p. : 200000 act. de 1862 ; 100000 a. de 1881 ; 60000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq..						
	de 1889. (ex-coup. 42)........		au 31..	651 25				... ..	... ..
	Grosses coupures....		Pº au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 59).....	306 25 305 ..	au 31..	305 ..				306 25	306 25
		303 75 305	Pº au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	170 165 167 50	au 31..	170 ..	170 ..	166 25	168 75	180 ..	180 ..
		170 166 25	Pº au 31	173 75	171 25 d10		d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq..		d10				
	tout payé (ex-coupon 63)......	303 75 302 50	au 31..	302 50	302 50	301 25	302 50	303 75	302 50
		301 25	Pº au 31				d5f		
			Pº au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de		en liq..						
	chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p.	350	au 31..	350 ..				350 ..	350 ..
	(ex-coupon 22)		Pº au 31		d10		d5f		
			Pº au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq..						
	a. 500 peset., t.p. nºs 1 à 40000).	710 172 50 ..	au 31..	722 50				710 ..	... ..
	(ex-coupon d'int. nº 8. — ex-coupon 1 divid.).	715 730	Pº au 31		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207¾.. à 207⅞...	207 1/8. à 207 3/8 et 4%.
4%	Allemagne.	122 7/8. à 123....	122 7/8. à 122⅞ et 4%.
4%	Vienne....	212½.. à 212¾...	212¼.. à 212¾ et 4..%.
5%	Barcelone..	465.... à 467.....	466.... à 467.. et 4..%.
5%	Madrid....	466.... à 467.....	466.... à 467.. et 4..%.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4..%.
5%	St-Pétersb.	270.... à 272.....	271.... à 273.. et 4..%.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4..%.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 24.. à 25 26...	25 23.. à 25 24½—2½%.
	dº chèque	25 24½ à 25 25½.	25 24½ à 25 26..—......
3%	New-York.	517½.. à 518.....	516½. à 517....—3..%.
3%	Belgique..	1/8 pte. à pair.	1/16pte à 3/16pte—3..%.
6%	Italie.....	1⅛pte à 1¼ pte..	1¼ pte à 1½ pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛pte à ¼ pte..	3/16pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 3% à 4% 0/00
Argent dº à 1000/1000, dº 218f89 228 à 233 .. 0/00 pte.
Quadruples espagnols..................... 81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains....... 81 .. à 81 25
Piastres mexicaines...................... 4 05 à 4 07
Souverains anglais....................... 25 21 à 25 26
Banknotes................................ 25 21 à 25 26
Aigles des Etats-Unis.................... 25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)..................... 24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes.... 20 60 à 20 65
dº nouv., titre 900 milliém. 40 .. à .. ..
dº dº ½ Impér. dº 20 .. à .. ..
Couronnes de Suède....................... 27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾% consol. Midi, 95 1/8 — 1 heure, 95 1/4
Vienne, Métail, ... — Papier, 92 76 — Monnaie, 92 75
Crédit Autrichien... 295 40 | Chem. de Fer Autrich. 286 ..
Change sur Londres.... Demande, 117 50 — Offre, 117 75
Change sur Paris....... Demande, 46 50 — Offre, 46 575
Lots............... 139 25 | Napoléon.............. 9 335

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 18 Juillet 1891

	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc Nº 3................	36 .. à	
Roux 88º nets..............	35 50 à	
Raffinés, bonne sorte........	104 .. à	
— belle sorte........	105 .. à	
Certificats de sortie.........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc Nº 3. Courant du mois.	.. .. à	36 125 à 36 ..
— Août...........	.. .. à	36 .. à 35 875
— Septembre......		35 25 à .. ...
— 4 d'Octobre....		34 25 à 34 125
— 4 premiers.....		34 50 à .. ...
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90º, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	43 75 à	
Courant du mois............		43 50 à .. ..
Août......................		42 25 à 42 75
4 derniers.................		39 25 à 39 ..
4 premiers.................		39 .. à 38 75
....		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	52 .. à	
Courant....................		52 .. à 51 50
Août.......................		52 25 à 51 75
4 derniers.................		53 .. à 52 75
4 premiers.................		53 50 à 53 ..
....		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts.............	71 75	
—	.. ..	
Colza en tonnes............	73 75	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	81 75	
—	.. ..	
Courant....................		72 50 à 71 75
Août.......................		72 .. à 72 25
4 derniers.................		74 .. à .. ..
4 premiers.................		75 .. à .. ..
....		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	57 25 à	
Courant....................		57 25 à .. ..
Août.......................		58 .. à 58 25
Septembre-Octobre..........		58 75 à 59 ..
4 derniers.................		59 .. à 59 25
4 de Novembre..............		59 50 à .. ..
COURS DU MERCREDI 15 Juillet.		
SUIF DE PLACE *43º 1/2, en pains, les 100 kilos.*	64 .. à	
SUIF DE PROVINCE *43º 1/2, enfûté, en gare Paris.*	63 .. à	

Ministère de la justice.

M. Gouze de Saint-Martin (Henri-Marie-Ludovic), né à Montauban (Tarn-et-Garonne), le 19 avril 1867, sous-lieutenant au 9e de ligne à Agen (Lot-et-Garonne), se pourvoit devant M. le garde des sceaux, ministre de la justice, afin d'être autorisé à ajouter à son nom patronymique celui de « de Clausade-Saint-Amarand ».

Signé : G. de Berly,
Référendaire au sceau de France.

ANNUITÉS ORLÉANS-CHALONS

Les titres dont les numéros suivent sont sortis au tirage du 10 juillet 1891, et seront remboursables à 500 francs, à partir du 1er août, à la Société de Dépôts et de comptes courants :

575	10.497	18.004	24.372	27.148	35.410
1.405	10.812	19.376	24.591	28.435	37.018
4.667	11.323	19.631	26.221	28.968	37.307
8.944	12.455	19.945	26.316	32.829	38.100
10.152	14.430	22.459	26.408	33.274	42.042
10.177	17.980	23.373	26.826	33.555	42.159

Le coupon du 1er août sera payable à raison de 12 fr. 50, net d'impôt, à partir de cette date, à la Société de Dépôts et de comptes courants, 2, place de l'Opéra.

LES actionnaires de la Société anonyme des Eaux d'Enghien-les-Bains sont convoqués en assemblée gle ordinre et extraordre pr le 5 août prochain, à 10 h. mat., au siège social, 17, r. St-Marc, à Paris.

ORDRE DU JOUR :

Examen et approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'exercice 1890. — Nomination d'un administrateur. — Nomination du commissaire aux comptes pour l'exercice 1891. — Examen de la réclamation du syndic de la Société des Eaux minérales. — Approbation de divers baux. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

AVIS

MM. les actionnaires de la Société du **Comptoir de l'Industrie du sel et des produits chimiques de l'Est,** sous la raison DAGUIN et Cie, sont prévenus que l'assemblée générale annuelle aura lieu au siège de la Société, 44, rue de Château-Landon, à Paris, le lundi 10 août 1891, à trois heures précises, pour entendre le rapport du Gérant sur les opérations de l'exercice 1890-1891, indiquant le compte sommaire de la situation active et passive de la Société, ainsi que le rapport des membres du Conseil de surveillance; pour procéder au remplacement ou à la réélection des membres du Conseil de surveillance arrivés au terme de leur mandat, et pour assister au tirage des obligations à rembourser.

Le gérant,
E. Daguin.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

ADJUDICATION des travaux d'établissement d'une 2e voie entre Chartres et la Taye. (Ligne de Chartres à Bordeaux.)

Le 12 août 1891, à deux heures et demie du soir, au siège de l'administration des Chemins de fer de l'État, 42, rue de Châteaudun, à Paris.

Montant des travaux........ 107.391 fr. 06
Cautionnement .... 3.500 fr. »

Renseignements au bureau de l'ingénieur de la voie et des bâtiments, boulevard Raspail, 138, à Paris.

Avis essentiel. — **Les rabais devront être faits en francs sans fraction. — Les soumissions qui porteront des rabais avec fraction de franc seront rejetées.**



BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Samedi 18 juillet 1891.

Le baromètre continue à monter, excepté en Irlande et en Laponie. Les hauteurs, voisines de 765m/m sur tout le continent, tombent au-dessous de 760m/m sur les Iles-Britanniques et la mer Noire. Le vent souffle assez fort du Sud à Valentia; il est faible d'entre Sud et Ouest sur nos côtes de la Manche et de l'Océan. Quelques pluies sont tombées dans presque toutes nos régions et sur les Iles-Britanniques. On a signalé des orages à Lyon et à Sicié.

La température varie toujours très lentement; elle était ce matin de 14° à Mullaghmore, 19° à Paris, 2° à Bodo, Biarritz, et 27° à Constantinople. On notait 12° au Puy de Dôme et 8° au Pic du Midi,

En France, le temps est au beau et va rester chaud. A Paris, hier, ciel nuageux. Maxim.: 24°3; minim.: 13°5. A la Tour Eiffel, la température a peu varié dans les vingt-quatre heures. Max.: 20°6, min. : 18°2.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer belle à Dunkerque, Calais, Boulogne, le Havre et Cherbourg.

Océan : mer belle à Brest et à Lorient.

Méditerranée : mer belle à Marseille, agitée à Sicié, belle à Nice.

Situation du samedi 18 juillet 1891 (soir). — La pression a une tendance à se relever. — En France, le temps est au beau. Quelques orages sont probables dans l'Ouest et le Centre.

REMARQUES

Servance : brouillard, orage, pluie.
Lyon : hier, orage, pluie.
Berlin : hier, orage.
Sicié : orage.
Buda-Pesth : hier, orage.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Canal de Suez. — Port-Saïd, le 17 juillet 1891 : Barom. : 755m/m; thermom. : 29°. Vent N.-O. fort.

DÉPÊCHES D'AMÉRIQUE

17 juillet 1891.

Chatham : 760m/m, calme.
Halifax : 764m/m, S.-O. modéré.

Max. : 765m/m par 42° N. et 75° W.
Min. : 757m/m par 47° N. et 88° W.

Courbe : 762m/m par 46° lat. N. et 65° long. W.;
— — 30° lat. N. et 88° long. W.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 16 juillet.

Bézard (Fabien), fabt de passementeries pour ameublements, 51, boulevd St-Jacques. — Synd. prov., M. Bernard, 47, rue St-André-des-Arts.

Martin (Edmond), confectionneur pr dames, 89, rue d'Aboukir. — Synd. prov., M. Menaut, 20, rue de l'Hirondelle.

Liquidations judiciaires converties en faillites.

Emile Mallet et Cie, commerce de bijouterie et joaillerie, 13, rue de Saintonge. — Synd. prov., M. Hécaen, 14, r. de l'Ancienne-Comédie.

Spectacles du Dimanche 19 Juillet.

Opéra. — » h. »/». — Relâche.

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *Bataille de Dames.* — *Britannicus* : Marais, Silvain, Dupont-Vernon, A. Lambert fils; Mmes Fremaux, Moreno, Malck.

Vaudeville. — 8 h. »/». — *Le Gendarme*, comédie en 3 actes, de M. Pierre Decourcelle : Maugé, Hirsch, Victorin; Mmes Cerny, Legrand.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — 8 h. 1/4. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. Lemonnier : Mmes Riquet-Lemonnier, Lévi-Leclerc, Perrot; MM. Gravier, Desjardins, Regnard, Jaeger, Avelot.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — Représentation des lions en liberté dans la grande piste, au deuxième tableau de *Néron.* — *Néron* sera également donné avec le tableau des lions, en matinée et le soir, les jeudis, dimanches et fêtes.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Opéra-Comique, Odéon, Gymnase, Palais-Royal, Porte-Saint-Martin, Chatelet, Menus-Plaisirs, Nouveautés : clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : Louis Jezierski.

Vingt-troisième année. — N° 194. Le numéro : 15 centimes. Lundi 20 Juillet 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies ;
2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

La Direction des Journaux officiels a l'honneur de rappeler à MM. les *abonnés d'un an*, lesquels ont droit à la délivrance gratuite des tables, que le délai de réclamation, pour la table de 1890, expire le 1er décembre prochain.

SOMMAIRE DU 20 JUILLET

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 19 Juillet 1891.

RENSEIGNEMENTS SUR LA SITUATION DES COLONIES

Sénégal.

Situation des tribus maures. — Depuis Saint-Louis jusqu'à Bakel, tous les Maures de la rive droite du fleuve sont actuellement en mouvement. Il semble que le groupement des diverses tribus ait été déséquilibré, et il est probable qu'il ne se refera pas complètement sur les mêmes bases. Toutefois, on est heureux de constater que toutes les tribus alliées à la France et reconnaissant notre autorité paraissent être maîtresses de la situation.

L'appui moral que nous leur accordons a suffi pour faire triompher leur cause.

Cette situation paraît confirmer une opinion souvent formulée par les hommes compétents qui habitent le pays : c'est que, en attendant que nous puissions créer nous-mêmes quelque chose de stable dans le désert, nous sommes en mesure dès à présent d'y neutraliser et même d'y détruire, sans intervention directe, tout groupement hostile ou contraire à nos intérêts.

Maures Dowich, Chratitt et Touabir. — Les Dowich sont partagés en plusieurs fractions ; la majeure partie suit leur vieux chef Bakar. L'une d'elles, la tribu des Oulad-Talha, commandée par un des fils de Bakar, marchait avec Abdoul Boubakar.

Les Chratitt, dont le chef Ould-el-Moktar n'a pas voulu prendre parti contre nous, sont restés neutres, sauf une de leurs tribus, celle des Oulad Hal. Le chef de celle-ci, Mohamed Mahmoud Ould-Rami, brouillé avec Ould-el-Moktar, s'est allié avec Abdoul. Quant aux Touabir, ce sont des bandits du désert, toujours disposés à suivre celui qui leur promet le pillage le plus lucratif ; aussi la plupart d'entre eux étaient-ils rangés sous la bannière d'Abdoul-Boubakar. Les derniers événements, et surtout les échecs d'Abdoul, viennent d'apporter de grands changements dans les dispositions et l'attitude de ses anciens partisans.

Au début de sa démonstration contre le Damga, Abdoul-Boubakar avait renvoyé les Oulad-Talha, fraction des Dowich qui marchait avec lui, soit que Bakar les eût demandés, soit qu'il eût trouvé sa bande trop nombreuse, étant données les difficultés causées en cette saison par le manque d'eau dans le pays à parcourir. Ces Maures, sans doute mécontents d'être évincés au moment où ils allaient pouvoir obtenir la juste récompense des services rendus, pillèrent, en retournant, le camp d'Abdoul et enlevèrent tous les troupeaux appartenant à son frère Aly Boubakar et à Ould Nasri, chef de la fraction des Oulad-Ely, faisant cause commune avec l'ex-chef du Bosséa.

Pendant ce temps, Sidi-Ahmet-Ould-Eyba, chef d'une faible partie des Oulad-Aïd, des Oulad-Ely et des Touabirs, réussissait, moyennant un cadeau important, à s'assurer le concours des Anouazir, tribu dirigeante des Touabir. La plupart des autres fractions des Oulad-Aïd, auparavant dévoués à Samba-Filali et, partant, à Abdoul Boubakar, auraient également fait des ouvertures à Sidi Ahmet pour retourner auprès de lui et rentrer sous son obédience.

Enfin, les Maures de l'Adrar qui sont en guerre avec Bakar l'ont battu à plusieurs reprises. Après la fête du Ramadan, le vieux chef Dowich aurait perdu, dans une affaire, deux de ses fils, un neveu et quatre principaux princes Dowich. Dans une deuxième attaque faite de nuit, toutes ses tentes auraient été enlevées. En ce moment, Bakar, avec le reste de ses gens, paraît être en fuite vers l'Est pour se soustraire à la lutte acharnée ouverte contre lui par les Maures de l'Adrar. Ainsi disparaît, pour quelque temps du moins, l'un de nos adversaires les plus insolents ; il avait toujours cru que le désert le mettrait à l'abri de nos représailles ; mais il avait compté sans le concours de circonstances qui ont amené d'autres chefs de sa race à servir spontanément nos intérêts.

En résumé, Bakar est réduit à l'impuissance avec les Dowich ; les Touabirs, sentant qu'ils n'ont rien à gagner avec Abdoul, sont disposés à l'abandonner. Quant aux Oulad-Hal, ils ne représentent presque rien et ne tarderont sans doute pas à retourner auprès de leur chef Oulad-Moktar. Notre situation, de ce côté, est donc très bonne, et nous pouvons dire que l'horizon s'éclaircit complètement alors que, deux mois auparavant, il y avait lieu de craindre quelques difficultés sérieuses sur la rive droite du fleuve.

Maures Oulad-Aïd et Oulad-Ely. — Sidi Ahmet-Ould-Eyba, que la plupart des Maures soumis autrefois à son autorité avaient abandonné au moment même où il se décidait à nous apporter son concours, semble reconquérir le terrain perdu. D'après des renseignements qui paraissent très sérieux, il aurait gagné à sa cause les Amouazir, tribu principale des Touabir. Les Oulad-Aïd, presque tous partis avec Samba-Filali, désireraient revenir avec lui. Il chercherait même, à l'heure présente, à faire tomber Samba-Filali dans un piège. Une fois débarrassé de cet adversaire, Sidi-Ahmet aurait de grandes chances de réussir à grouper toutes les tribus qui étaient naguère sous les ordres de son père. Les Oulad-Ely, qui sont avec Ould-Nasri auprès d'Abdoul Boubakar, vont se trouver isolés si, comme tout semble le faire prévoir, ce chef indigène fait sa soumission ou disparaît d'une façon quelconque.

Ils seront donc obligés de rentrer dans leurs anciens territoires de parcours et d'obéir désormais à leur chef naturel Sidi-Ahmet. Il serait du plus grand intérêt pour nous d'arriver à reconstituer autour de Kaéaédi, sous les ordres de Sidi-Ahmet, qui nous est très dévoué, un groupement puissant. Le poste de Kaéaédi et l'escale qui se crée sous sa protection nous rendront, à cet égard, de très sérieux services ; même au point de vue strictement commercial, Kaéaédi, clef du cours moyen du fleuve, semble appelé à un brillant avenir. C'est le seul point qui permette de surveiller à la fois le Lao, le Fouta, le Damga et la partie de la rive droite correspondante à ces trois provinces. Son occupation a produit un effet considérable pour le développement de notre influence et de notre autorité dans une région qui nous avait jusqu'ici presque entièrement échappé.

L'Adrar prend, en outre, une importance tous les jours croissante. Les derniers succès des Maures de ce pays les ont amenés presque sur les bords du fleuve. Bien qu'il n'y ait rien à craindre, pour le moment, du développement imprévu de la puissance de ce groupe de populations demi-nomades, demi-sédentaires, galvanisées par l'énergie du nouveau chef qui a succédé à Ould-Aïda, récemment assassiné, nous sommes en mesure de nous créer de ce côté des intelligences et des rapports d'amitié ; mais il n'en est pas moins nécessaire d'aider à la constitution, autour de notre escale naissante, d'une puissance maure de nature à servir au besoin de contrepoids.

Maures Brackna. — Sidi Ely, roi des Brackna, convaincu enfin qu'il n'avait rien à gagner à faire le frondeur avec nous, s'est décidé à ouvrir l'escale de Cascas dont il avait maintenu la fermeture en dépit du traité passé avec nous.

Pour achever de rentrer en grâce auprès de nous, il a organisé plusieurs « rezzou

commandés par ses fils pour aller opérer contre les Maures Dowich et nos ennemis de la rive droite. Malheureusement, au début de leurs opérations, les Brackna ont razzié indistinctement nos amis et nos ennemis; il a fallu l'intervention de Sidi Ahmet pour faire rendre à nos alliés les chameaux qui leur avaient été enlevés. D'autre part, le bruit avait couru que Sidi Ely avait laissé rendre à Abdoul Boubakar les animaux pris par son fils; mais, d'après des renseignements plus récents, cette nouvelle paraît inexacte.

Maures Trarza. — Une grosse révolution, qui n'est pas encore terminée, vient d'agiter tous les Trarza. Il est bien difficile d'en déterminer les causes exactes; cependant, l'origine du mécontentement évident de la plupart des Maures de cette région contre leur chef actuel Amar-Saloum, est, selon toute probabilité, dans les faveurs et les privilèges accordés à la tribu des Oulad-Dahman, très jalousée et par conséquent très détestée par toutes les autres tribus des Trarza. De plus, Amar-Saloum a rappelé tout dernièrement auprès de lui les Maures qui avaient aidé Hamet-Fall à se débarrasser d'Ely, propre frère d'Amar-Saloum. Celui-ci les avait d'abord expulsés pour donner satisfaction aux nombreux fidèles qui conservaient la mémoire des largesses de leur ancien chef Ely.

Ely a laissé un fils, Ahmet-Saloum, sauvé par un marabout du massacre dans lequel avaient péri son frère et la plus grande partie de sa famille. Ce jeune prince est devenu le candidat préféré de presque tous les anciens partisans de son père et aussi de tous les mécontents que cinq années de règne ont déjà pu susciter contre Amar-Saloum. Déjà l'année dernière on avait essayé de provoquer des troubles chez les Trarza pour amener le renversement d'Amar-Saloum. Mais les menées des partisans d'Ahmet-Saloum n'avaient abouti qu'à compromettre ce dernier, qui avait alors jugé prudent de se réfugier à Saint-Louis.

Amar-Saloum le faisait bientôt rappeler et obtenait par notre intermédiaire une sorte de réconciliation et son retour dans le désert. Mais les nombreux partisans d'Ahmet-Saloum, désireux de reprendre le pouvoir, ne pouvaient se contenter de cette solution négative. L'un d'eux, Sidy-Ahmet-Ould-Sidy, beau-frère d'Ahmet-Saloum, paraît avoir affiché tout particulièrement ses espérances.

Aussi Amar-Saloum signifiait-il, il y a quelque temps, à son neveu d'avoir à se débarrasser de ce conseiller ou de quitter les Trarza. Ahmet-Saloum refusait d'obéir à cette injonction et se sauvait avec un certain nombre de ses partisans, parmi lesquels Sidy-Ahmet. Avant de partir, il commençait par opérer une razzia dans le camp de son oncle, et lui enlevait environ quatre-vingts chameaux. Amar-Saloum se mettait à la poursuite de son neveu, qui parvint à lui échapper. Ahmet-Saloum tenta de réunir autour de lui ses nombreux partisans. Mais beaucoup d'entre eux, éparpillés parmi les fractions non encore décidées à la révolte, ne pouvaient venir le rejoindre. Il essaya alors d'entraîner dans son parti les tribus Trarza campées sur les rives du fleuve, et particulièrement les El Gébélé; mais il échoua.

Ces tribus, bien que dévouées à sa cause, n'osaient pas se prononcer pour lui à cause des représailles auxquelles elles se seraient exposées en cas d'insuccès. Ahmet Saloum n'ayant que des forces insuffisantes, se rapprocha peu à peu de Saint-Louis et finit par passer sur notre territoire, le dimanche 24 mai. Des ordres étaient donnés au poste de N'Diago pour le recevoir et désarmer ses gens, qu'on faisait camper auprès du village de M'Boyo. Amar Saloum, qui poursuivait le fugitif avec toutes ses forces, s'arrêtait au nord de Saint-Louis sans pénétrer sur le territoire du Sénégal et expédiait immédiatement ses principaux conseillers auprès d'Ahmet-Saloum pour entrer en pourparlers avec lui. Cette première tentative n'ayant donné aucun résultat, les conseillers d'Amar-Saloum revenaient quelques jours après, munis de pleins pouvoirs, et, le samedi 30 mai, les négociations étaient reprises par l'intermédiaire du directeur des affaires politiques. Les deux partis tombaient d'accord presque sur tous les points; il ne restait à régler que quelques questions de détail ne paraissant pas devoir compromettre le succès de l'entente survenue.

Malheureusement, pour terminer l'accord, les trois principaux partisans d'Ahmet-Saloum se rendaient dans le camp d'Amar-Saloum avec les envoyés de ce chef. Ils n'ont pu parvenir, ce qu'il était d'ailleurs facile de prévoir, à obtenir la ratification, par le roi des Trarza, des concessions consenties à Saint-Louis par les négociateurs. Tout se trouvait par ce fait rompu, et il n'était plus possible d'arriver à un arrangement définitif.

Cependant une prompte solution s'imposait de plus en plus pour mettre un terme à l'agitation des Maures Trarza, agitation qui menaçait de devenir nuisible aux intérêts commerciaux de la colonie. Aussi fut-il décidé que les gens d'Ahmet-Saloum seraient internés dans le Oualo occidental, près de Mérinaghen. Le jeune prince, après avoir procédé à l'installation de ses gens, devait revenir à Saint-Louis; le gouvernement de la colonie lui assignerait alors le point où il serait tenu de résider jusqu'à nouvel ordre. Ces mesures ont été acceptées avec empressement par les deux partis. Le chef du Oualo occidental, Yamar M'Bodj, appelé à Saint-Louis pour recevoir des instructions particulières à ce sujet, n'est pas encore venu.

Dès qu'il aura été mis au courant des dispositions à prendre pour empêcher les Trarza internés chez lui d'entretenir des intelligences avec leurs partisans restés dans le désert, il conduira lui-même les Maures dans le Oualo, où ils seront l'objet d'une surveillance spéciale.

Toutefois, il est impossible de se dissimuler que notre intervention ne réussira pas à changer le dénouement fatal de cette révolution pacifique; elle pourra tout ou plus le retarder un peu.

Il est à craindre que tôt ou tard Amar-Saloum succombe sous les coups d'un assassin quelconque qui opérera au profit d'Ahmet-Saloum, comme d'autres ont opéré pour son propre compte ou pour celui de ses prédécesseurs. C'est d'ailleurs la loi de succession en honneur chez les Trarza.

Pour en finir avec les Maures Trarza, il reste à signaler qu'il est venu auprès d'Amar-Saloum un envoyé du vieux Bakar, chef des Dowich, chargé de lui demander ou son concours contre l'Adrar ou bien la restitution d'un otage d'alliance, fils de Bakar, donné par les Dowich aux Trarza.

Côte d'ivoire.

M. Ballay, gouverneur en mission spéciale dans les Rivières du Sud, a reçu de M. le sous-lieutenant de Segonzac le rapport suivant sur l'exploration qu'il a accomplie avec le regretté lieutenant Quiquerez, sur la Côte d'Ivoire :

Konakry, 3 juin 1891.

Monsieur le gouverneur,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai terminé, le 11 mai dernier, notre voyage sur la côte de Guinée, entre le Lahou et le Cavally.

C'est le samedi 28 mars que le paquebot *la Ville-de-Marahanao* nous avait déposés à Grand-Lahou.

Notre expédition se composait de 17 hommes, 1 sergent indigène et 5 tirailleurs sénégalais, 11 laptots, 4 ânes et environ 600 kilogr. de bagages répartis en 20 sacs ou caisses de 30 kilogr. Notre pacotille a commencé par être immergée dans la barre de Grand-Lahou où nous avons tous chaviré. Nous avons trouvé à Lahou MM. Armand et de Tavernost redescendus de Tiassalé, village situé à 80 kilomètres environ sur la rivière.

Nous devions tous repartir le surlendemain, lundi de Pâques, Armand sur le Lahou et nous sur la lagune qui longe la côte et va de Grand-Lahou à Fresco.

A Grand-Lahou, un peu avant notre arrivée, était débarquée une mission commerciale de trois jeunes gens, représentants d'une compagnie en voie de formation portant le nom de « compagnie de l'Ouest Africain ». De ces trois jeunes gens, deux, MM. Voituret et Papillon, avaient d'abord remonté l'Yocoboué, très petit affluent de la lagune à l'ouest de Grand-Lahou, et s'étaient rabattus sur le Lahou, refaisant l'itinéraire d'Armand et Tavernost; le troisième, M. Palazot, était resté à Grand-Lahou avec le gros de la pacotille.

Le dimanche soir, jour de Pâques, pendant que nous dînions, arrive un boy, très effaré, racontant que MM. Voituret et Papillon ont été assassinés au village de Tiassalé.

Je n'insisterai pas sur ce triste incident dont, mieux que moi, monsieur le gouverneur, vous avez su tous les détails. Notre départ s'est, de ce fait, trouvé retardé jusqu'au 4 avril. Il a fallu que MM. Armand et Quiquerez s'en allassent jusqu'à Grand Bassam rendre compte à M. le résident Desaille et prendre des instructions. Nous avons mis ce temps à profit, de Tavernost et moi, pour remonter le Lahou avec le vapeur de la maison Verdier. Les renseignements que nous avons recueillis n'ont fait que confirmer les lugubres nouvelles que nous avions déjà. Enfin le 3 avril au soir, Quiquerez est revenu, rapportant l'ordre de M. Desaille de continuer notre route.

C'est encore le vapeur de la maison Verdier qui a remorqué notre personnel et notre matériel jusqu'à Petit-Lahou. La lagune suit la côte à une dizaine de kilomètres seulement et dans une direction à peu près parallèle. Elle est alimentée par le Lahou que ses bancs de sable coupent de la mer à marée basse; par l'Yocoboué, une petite rivière dont le cours a dû être relevé depuis mon passage par M. Arago, et par la rivière Koboa, que les noirs m'ont dit être très peu importante. Cette lagune a peu de profondeur dans la saison sèche; j'ignore ce qu'elle devient au temps des pluies; mais elle a partout une largeur considérable qui varie entre 5 kilomètres et 300 mètres.

A l'embouchure de cette rivière Koloa, la lagune forme une véritable mer intérieure : c'est un lac circulaire de 5 à 6 kilomètres de diamètre.

L'eau est douce jusque vers ce point de largeur maxima; à partir de là elle devient de plus en plus saumâtre. A Petit-Lahou elle n'est plus buvable.

A cinq heures et demie le vapeur nous débarquait à Petit-Lahou. Là la lagune fait un coude au sud, descend droit sur la mer et n'a plus que quelques centimètres de profondeur, tout en conservant 300 mètres de large. Petit-Lahou est un ensemble de deux villages; l'un petit, peu important encore, s'est formé par agglomération autour d'une factorerie anglaise. J'ignore l'importance de cette factorerie : c'est une succursale de la maison King. Quand nous sommes passés il y avait quatre voiliers à l'ancre devant le village.

L'autre village de Petit-Lahou, est au delà de la lagune; c'est un gros bourg construit sur un promontoire, à cases très irrégulièrement plantées, peuplé de trafiquants anglais, riche en huile et en vin de palme. Les cadeaux dont nous avons comblé le roi Gras et surtout deux dames-jeannes de rhum ont notablement modifié la manière de voir des habitants et du roi.

De là nous sommes partis en pirogue avec vingt hommes pour Fresco. Au dire des noirs, il y a une demi-journée de pirogue et de marche pour gagner Fresco. En réalité, nous sommes partis à neuf heures du matin et arrivés, sans nous être arrêtés un seul instant, à sept heures et demie du soir.

La lagune fait à Petit-Lahou un coude à angle droit vers le sud, puis, après 3 kilomètres dans cette direction, elle s'étrangle, passe de 300 mètres à 3 mètres de large et devient à peu près infranchissable pour de grosses pirogues, chargées de bagages. Nous avons dû atterrir en un point de rive que nos porteurs appellent « Savaton »; ce sont deux cases à cheval entre la lagune et la mer qui, en cet endroit, sont séparées par une bande de terre de 500 mètres de large. A Savaton, nous avons chargé nos ânes et nos porteurs et commencé cette marche dans le sable qui devait durer un mois. La lagune, après ce défilé critique, reprend une largeur d'une dizaine de mètres et continue de longer la mer.

Vers six heures, un groupe d'habitants de Fresco prévenus, je ne sais comment, de notre venue, est arrivé à notre rencontre. Ils nous ont séparés de nos bagages et de nos hommes, que des pirogues ont emmenés directement à Fresco, et nous ont entraînés au village de Guiblinda, boire le vin de palme du roi Nieba. C'est un roi débonnaire, d'une cordialité un peu banale, chef d'un village peu important et pas du tout commerçant.

A sept heures et demie nous étions à Fresco. A la lueur des branches des cocotiers trempées dans l'huile, on nous a fait une véritable ovation qui a duré jusque vers onze heures.

Le chef Godo mérite une mention spéciale. C'est notre interprète à Grand-Lahou, notre défenseur dans les discussions qui s'élèvent avec les noirs; c'est un auxiliaire dévoué à nos intérêts. Il a toute une famille à Fresco, un

frère : Nléré ; trois fils : Gras, Nouveau Godo et Petit Godo ; toute cette famille parle français.

C'est chez lui que nous avons été reçus et que, après nous, a été logé le lieutenant Arago.

Nous avons passé quatre jours à Fresco. D'abord cette marche forcée avait fatigué nos hommes outre mesure, et puis nous ne voulions pas passer devant cette rivière Fresco, portée sur toutes les cartes, sans la remonter pendant quelques lieues, nous assurer de son importance et en rapporter un croquis.

Le 7 au matin, nous avons offert un déjeuner au roi Yéré et à la famille Godo. Nos conserves les ont un peu surpris et je n'oserais pas affirmer qu'ils aient apprécié notre invraisemblable menu de foie gras, de sauce tomate et riz au sucre dont ils faisaient un heureux et général mélange. Le déjeuner fini, — et cette petite fête gastronomique a duré de midi à trois heures. — nous avons entamé un grand palabre pour avoir des pirogues et remonter le Fresco. Yéré, dont le rhum et le vin de palme avaient réchauffé le patriotisme, nous promet ses pirogues. Le lendemain, avec deux pirogues recrutées à grand' peine et à des prix exorbitants, nous sommes partis à huit heures du matin pour remonter le Rio-Fresco. Et pendant deux jours, le 8 et le 9 avril, j'ai passé mon temps à aller me heurter au fond de tous les méandres de la lagune, à scruter toutes les anses, croyant toujours trouver cette fameuse rivière.

La rivière Fresco n'existe pas. Il est vrai que de la mer tout fait croire à son existence. D'abord, cette communication qui existe à l'est du village, entre la lagune et la mer, et qui ressemble d'autant plus à l'embouchure d'une rivière qu'en ce point la barre est exceptionnellement forte, puis la lagune qui s'enfonce droit dans les terres pour aller former une sorte de mer intérieure au fond de laquelle est le gros village de Zacaraco. Tout cela explique l'erreur des géographes. Ces recherches m'ont amené à la découverte de ce village de Zacaraco, dont le roi Goddi s'est montré très accueillant pour nous, et à trouver un ruisseau sans importance, le Danon.

Un très gros obstacle à notre marche au delà est la guerre qui depuis deux ans règne entre Fresco et Kootrou. Impossible d'avoir un porteur ni même un guide, et justement la côte de sable finit à quelques centaines de mètres à l'ouest du village, et la falaise de grès rouge tombe à pic sur la mer, sans laisser la trace d'un passage. Il faut nécessairement faire un crochet par la brousse et aller reprendre la côte à une dizaine de kilomètres de là, où la marche au bord de l'eau redevient possible.

Pour tourner la difficulté provenant de l'absence de porteurs, nous partons le 10 avril, laissant tout ce que nos ânes ne peuvent porter, c'est-à-dire les trois quarts de nos bagages, chez Godo, à la garde d'un de nos Sénégalais qui lit un peu l'arabe. Les hommes de Fresco se sont décidés à nous accompagner dans la brousse ; ils sont une vingtaine armés jusqu'aux dents avec d'invraisemblables fusils capables de faire honneur aux musées les plus complets.

Après cinq heures de débroussaillage, nous retrouvons la plage. Les guerriers de Fresco nous réclament un dollar par tête, probablement pour les cris qu'ils ont poussés tout le temps ; nous nous en tirons avec quelques têtes de tabac, et ils s'en vont, tout fiers de leur expédition militaire en pays ennemi.

Nos hommes sont fatigués ; nous couchons là à côté des débris d'un voilier échoué sur ce point de la côte il y a huit ans.

Le lendemain, à neuf heures, nous arrivons à Kootrou. Kootrou a appris que nous venions avec des fusils et des guerriers de Fresco et de loin, derrière une superbe barricade en planches de tonneau et en sable, nous apercevons un fourmillement de noirs et les éclairs du soleil sur leurs armes. Quiquerez et moi nous avançons seuls et tout de suite nous nous expliquons ; on rentre les fusils et on apporte le vin de palme de la conciliation.

Kootrou se compose de trois villages : le premier borde un assez grand marigot, le deuxième s'est groupé autour d'une factorerie anglaise de la maison King, et le troisième est celui qu'habitent le roi et sa famille.

Le roi Coffé parle bien l'anglais, et, chose très rare, a de l'autorité sur ses sujets.

A midi, nous reprenons notre route.

La côte devient absolument uniforme. Depuis la falaise de granit rouge de Fresco, c'est une succession de petites criques de sable encadrées entre deux pointes de rocher. Quand la falaise s'écarte assez de la côte, il se produit des infiltrations d'eau de mer ; le fond de l'anse est une lagune, et presque toujours au bord de la lagune se bâtit un hameau.

Dans la soirée du 13 avril, nous sommes passés aux hameaux de Quonasia, de Maïbo et de Cormené. Nous avons couché à quelques kilomètres à l'ouest de Cormené et sommes arrivés le 14 à dix heures du matin au premier village de Trepow.

Trepow se compose de trois villages qui ont chacun un roi. Le premier village s'appelle Trepow-Focco, du nom de son roi. Ce Focco est un vieillard aveugle, qui parle un peu français et est animé des meilleurs sentiments pour la France. Son village est très riche, on y cultive le riz ; c'est le premier point de la côte où nous trouvions des rizières.

Le 18, nous passons aux deux autres villages, Trepow-Lewis et Trepow-Amery. Le roi Amery est dans la brousse pour plusieurs jours.

De plus en plus, les roches de la côte deviennent infranchissables. A chaque pointe maintenant nous sommes obligés de décharger nos ânes, de passer leur bagage à dos d'homme et de porter presque nos ânes eux-mêmes à bras au delà de l'obstacle.

A Trepow-Amery, nous décidons les habitants à nous donner quatre pirogues pour aller jusqu'à Sassandré. On abat les ânes et on les met en pirogue avec leur charge, et à grand peine nous décidons les pagayeurs à transporter ce singulier chargement.

Le 16 avril, arrivée à Sassandré. — Sassandré est un gros village planté sur la rive droite de la rivière du même nom.

Nous songeons alors à faire venir le fameux Zacci qui, paraît-il, est l'interprète des Français sur ce point de la côte. Il faut douze heures de pirogue pour aller à Drewin et revenir. Nous partons de nuit pour gagner du temps et le lendemain matin nous arrivons à Grand-Drewin.

En débarquant au village de Bassa, nous sommes reçus par quatre ou cinq coups de fusil. Nous envoyons notre boy expliquer que nous sommes sans armes, et l'affaire se termine par un palabre. Zacci nous conseille de venir de suite à Drewin et nous donne son fils Zacraco pour nous ramener.

La côte, de Sassandré à Grand-Drewin, est couverte de villages. Chaque crique a sa lagune et son hameau et la route, au lieu de suivre le bord de la mer, monte et descend le long de la crête de la falaise. Dans la journée du dimanche 19 avril nous sommes passés à Tadifou, Batébré, Bodiego, Boubako, Komenau Town et Bassa au-dessus duquel est la première des factoreries de The Ambas bay Trading C° ; Datiko où est construite la dernière factorerie ouest de la maison King et enfin Gouadé qui est le village d'Akla, roi de Grand-Drewin, et de Zacci.

Nous nous sommes trouvés là, de suite, en pays ami. Ce Zacci est un vieillard profondément dévoué à nos intérêts, qui nous a reçus chez lui, nous a aidés en mille circonstances, a converti le roi à notre cause.

Le soir nous avons envoyé Zacraco, le fils de Zacci, avec le sergent Gallo Djalo et quatre pirogues pour ramener nos bagages restés à Fresco. Il était temps que cette occasion se présentât ; du 4 au 19 avril le peu de pacotille que nous avions avait été presque épuisé.

C'est le 21 avril que le *Brandon* est venu mouiller dans la rade de Grand-Drewin. Le 23, au matin, arrivent nos bagages ; tout a chaviré dans la barre de Fresco, et deux pirogues sur quatre ont chaviré également dans la barre de Drewin.

Les journées du 23 et du 24 se passent à déballer notre pacotille, à sécher nos étoffes au soleil, à dérouiller tout ce qui est fer ou acier. Nous perdons plus d'un quart de notre marchandise dans ces deux naufrages.

Le 24 un porteur nous vient de Fresco avec une lettre d'Arago. Il nous raconte ses tentatives infructueuses pour percer vers le nord et nous dit qu'il marche sur Sassandré.

Le 25 nous partons par une pluie battante avec vingt et une femmes comme porteurs. Sur toute la côte, ce sont les femmes qui font les gros ouvrages ; leur condition est l'esclavage complet ; elles sont l'objet d'un véritable trafic ; pour trois barils de poudre et un ou deux fusils, on achète une femme et la richesse d'un chef s'estime au nombre de femmes qu'il possède.

Nous passons sans nous y arrêter au très petit village de Half-Drewin, et vers midi nous faisons halte entre Petit-Drewin et le hameau d'Ayotown, faute de pouvoir faire repartir nos vingt et une femmes qui se sont assises sur leurs ballots et nous déclarent que par cette pluie-là elles n'iront pas plus loin.

Le roi de Petit-Drewin vient à notre camp avec des moutons, des poules, des œufs ; tout de suite nous sommes les meilleurs amis du monde.

Le 26, nous embarquons nos ânes en pirogue ; c'est décidément un moyen de transport peu pratique que l'âne sur la côte de Guinée. Avec vingt-deux femmes, nous partons pour Roctown.

Avant d'arriver à Roctown, on traverse une toute petite rivière, la rivière Didamine, que les noirs prétendent remonter en pirogue pendant trois jours. A en juger par son embouchure, c'est un simple ruisseau. Roctown est un gros village où nous nous arrêtons quelques heures seulement, le temps de déjeuner, de rembarquer nos ânes en pirogue et de trouver une vingtaine de femmes pour porter nos bagages jusqu'à Victory.

Victory, où nous arrivons de nuit, est un ensemble de cinq villages. Les deux premiers, Tapia et Victory, forment un premier groupe ; les trois autres, Bokiou, Douaoulé et Deza, constituent la rade de Grand-Victory.

Victory est encadré entre deux gros ruisseaux, le Kougou, qui le sépare de Tafia, et l'Iloli, qui barre la route de Grand-Victory.

Ces villages de Victory sont très riches ; on y trouve tous les raffinements de notre civilisation. Ils commercent peu. Les hommes se louent comme krowmen à bord des bateaux anglais qui font le service de la côte. Beaucoup ont été employés au Gabon ou dans les colonies de la côte ; de ce contact perpétuel avec les blancs, ils ont tous rapporté, avec un esprit de rapine encore supérieur à celui des autres noirs, les défroques les plus extravagantes comme vêtements et comme meubles.

Le 29 avril, vers midi, nous arrivons à San Pedro.

Comme village, San Pedro existe à peine. Il y a seulement sur la rive droite du fleuve deux petits hameaux que gouverne un roi sans grande autorité. Sur la rive gauche s'élève une factorerie anglaise fondée il y a six mois seulement et à peine achevée.

Notre intention était de profiter de l'obligeance du directeur de la factorerie pour lui laisser nos bagages, et de parcourir en dix jours la côte, du San Pedro au Cavally, aller et retour. Les raisons qui nous faisaient adopter ce projet étaient la cherté exorbitante des porteurs, qui finissaient par nous demander deux dollars par étape, et aussi la conviction que nous avions acquise d'après tous les renseignements recueillis que la plus grande rivière était le San Pedro, et que c'était par là que nous avions le plus de chances de percer la forêt.

Le 30 avril, j'ai été pris d'un accès de dysenterie tellement violent qu'il m'a été impossible de partir le 1er mai avec Quiquerez, et ce n'est que le 5 mai que j'ai pu rattraper, en pirogue, notre expédition qui était déjà à Half-Bereby, chez le roi Many.

A partir de ce point, je n'ai plus ici aucun document, ni géographique ni historique, sur notre expédition. Nous avons trouvé au retour, au village de Tahou, un directeur de factorerie, M. Juniot, qui nous a fait profiter du départ de son courrier pour envoyer tous nos documents en France ; ce n'est qu'à mon arrivée à Paris que je pourrai vous remettre, monsieur le gouverneur, la carte de ce pays et le récit de nos opérations.

J'ai seulement gardé le souvenir des noms des villages que nous avons traversés : Tahou, Wapoo, Cavally rive droite et Cavally rive gauche.

De là, nous avons entrepris de remonter le Cavally. Je puis citer les noms des villages qui sont sur les rives ; ce sont :

Kabraké-Blioulo-Ouadeka-Djimmalon (deux villages), Niado (deux villages) Téléédo (deux villages), Idieu (deux villages), Gidetab (groupe de cinq villages), Borrabo (quatre villages), Nimouno (trois villages et une mission noire), Iélaoulobo (trois villages), Yoblaka, Touoo (deux villages), Yooka (une mission noire libérienne), Gratoka (une mission noire), Tadika, Didetep (deux villages), Bouillabo (une mission blanche), Galabo, Baoulou, Oualo, Kabo ; — puis la rivière devient ruisseau et les villages s'es-

pacent dans la brousse, très rares, et sans nom.

Le 10 mai, après trois jours de marche forcée, nous rentrions à San Pedro. En passant, nous avions acheté au roi Many une superbe pirogue de 11 mètres de long qu'il nous avait cédée pour le prix de 200 dollars.

Le 11 au matin, avec une équipe de 7 krowman, nous remontions le San Pedro. Nous avions encore laissé à la factorerie nos ânes et la majeure partie de nos bagages, comptant inspecter un peu le cours de la rivière avant de nous lancer sur cette voie.

A la saison des pluies (et depuis le 1er mai, il n'avait pas cessé de pleuvoir) le San Pedro est une rivière d'un débit d'eau considérable. A 10 kilomètres en mer, le courant, rejeté par le môle qui bouche l'entrée, se fait sentir et porte les pirogues, sans un coup de pagaie, à Victory. La largeur moyenne de la rivière est de 50 à 80 mètres, la profondeur est de 3 à 6 mètres.

Je ne ferai pas le récit très monotone de ce voyage en pirogue. L'inspection de la carte que je joins à ce rapport indique que la rivière est très tortueuse. Les villages qu'on y rencontre sont peu importants. Ce sont, dans l'ordre, du sud au nord : Bloo, hameau qui cultive le riz ; Dogoué, Dodpor où nous avons déjeuné le 11 mai ; Emkis, petit village ; Guédé, composée de quelques cases ; Gabo, village plus important ; Grenbodé et Gouadé, Koutou qui est en guerre avec Gabo, et Plaoulou, village un peu plus considérable.

Comme productions ces villages sont très riches. Ils traitent avec les factoreries de la côte auxquelles ils envoient de l'huile, du riz, du manioc, des patates, des pistaches, du maïs, des bananes, des noix de colas, des citrons, des peaux de singe et des défenses d'éléphants. Ils accueillent les blancs avec méfiance, le fusil à la main, sont peu sociables et sous aucun prétexte ne consentiraient à remonter au nord dans la crainte des Paīns ou Pahouins.

A Plaoulou, la rivière augmentant toujours de volume et de courant, nous décidons d'aller rechercher nos bagages à San-Pedro. Les habitants nous disent qu'au nord, chez les Paīns, se trouve une grande lagune qui alimente la rivière et d'où descendent sans doute aussi le Cavally, qui se jette à l'est, et le Sassandré, qui monte vers l'ouest. Au delà de la lagune, toujours d'après les renseignements des noirs, s'élève une chaîne de hauteurs qui court de l'ouest à l'est, et enfin de la chaîne de montagnes descend une rivière qui tout de suite est navigable et assez large et que nous croyons être la Bagoe. Le 15 mai, Quiquerez repart avec quatre de nos hommes et sept boys pour San-Pedro. Pendant ce temps, je dois remonter le plus haut possible et m'arrêter, pour attendre la pirogue, au point où la rivière cessera d'être navigable.

Pendant mon séjour à Plaoulou, j'ai pu faire une mise au net du cours de la rivière jusqu'à ce village ; cette mise au net, qui était dans ma caisse, a été sauvée avec mes autres papiers ; le reste du cours du San Pedro que j'avais seulement jour par jour sur mon cahier de croquis a été perdu. C'est ce qui vous explique, monsieur le gouverneur, le brusque arrêt de ma carte à Plaoulou et le vague de mes renseignements géographiques à partir de là.

Le 15, je commence mon voyage de découverte avec 4 krowmen et le reste de nos hommes. Nous sommes en quatre pirogues, et par une pluie torrentielle nous pagayons toute la journée. J'ai vu un petit village, Every; mes krowmen m'annoncent que j'en verrai encore un demain soir et que ce sera fini des habitations sur la rivière ; après, nous serons chez les Paīns. Nous couchons dans la brousse, et dans l'eau. Le 16, nous pagayons encore tout le jour sans découvrir le village annoncé. Il pleut toujours à torrent. Les krowmen commencent à manifester un vif désir de revenir chez eux. Le soir, nous sommes arrêtés par une énorme chute d'eau d'environ 2 mètres 50 à 3 mètres de haut. Evidemment, ce sera là le terme de notre voyage pour notre fameuse pirogue. Mais que deviendront nos bagages? Pas un village, pas un porteur. Nos provisions s'épuisent ; demain nous n'aurons plus de riz.

Le 17 et le 18, nous marchons dans la brousse. J'ai laissé quatre hommes à la chute d'eau pour prévenir Quiquerez que je continue ma route ; j'ai renvoyé trois krowmen avec les pirogues, et nous cheminons pendant deux jours dans une espèce de sentier inondé où nous avons parfois de l'eau jusqu'à la ceinture et toujours la pluie battante. Mes hommes ont trouvé une sorte de palmier dont la moelle se mange ; ils l'appellent cœur de bambou, et nous vivons de cela. Il paraît qu'en salade c'est parfait ; assaisonné à l'eau de pluie, c'est affreusement fade et peu nourrissant.

Le 19, le sentier se perd, quitte la rivière et devient impraticable. Décidément la route est impossible. J'estime que Quiquerez doit être à la chute d'eau. Le 21, nous revenons. Retour monotone, pluvieux, découragé ; mes hommes grelottent la fièvre ; leur moral s'en va.

Le 20, vers cinq heures du soir, un des tirailleurs que j'ai laissés au début du sentier arrive en courant, tout affolé, me dire que Quinquerez est attaqué sur la rivière et ne peut débarquer. Toute la nuit nous courons et le 21 à neuf heures du matin j'arrive à la chute d'eau. Effectivement, Quiquerez a été attaqué. De loin, sur la rive qui en ce point surplombe de 4 mètres le cours de la rivière, il a vu une dizaine d'hommes absolument nus, peints pour la plupart en vert ou en jaune, armés de fusils à pierre dont le bois est teint en rouge. Ces hommes ont commencé par gesticuler et par crier, puis ils se sont mis à tirer sur la pirogue. Personne n'a été blessé. Les Sénégalais qui, dans ce cas, perdent absolument la tête, ont sauté sur leurs fusils et ont ouvert un feu d'enfer sur cette rive, et mon camarade me racontait que pour leur faire cesser le feu il avait été obligé de les rouer de coups. Dès les premiers coups de fusil les sauvages avaient disparu. Ils ont les trois cicatrices verticales qui sont le signe distinctif de la race Bambara ; mais ceux de nos hommes qui parlent le bambara — et nous avons dans nos laptots un captif bambara — n'ont rien compris à leurs cris.

Toute la journée du 21 se passe à battre la forêt pour tâcher de trouver une trace, un village ; rien ! Impossible de savoir d'où sortent ces hommes ; à deux jours avant et à quatre jours plus loin, il n'y a pas une hutte. Nos quatre krowmen et nos deux boys voudraient bien rebrousser chemin. N'était la terreur de partir seuls et sans pirogue par la brousse, ils nous auraient déjà quittés. Il pleut toujours, la rivière monte encore.

Quiquerez a des accès de fièvre terribles, tous nos hommes sont malades ; nous sommes là, buttés à cette chute sans aucun moyen d'aller plus loin.

Le 22, nous décidons qu'avant de revenir nous tenterons l'impossible. Nous marcherons huit jours encore ; c'est à peu près ce que peuvent nous fournir nos conserves. Et, puisque nous n'avons pas de porteurs, que la rivière en amont de cette chute semble devoir être encore navigable quelque temps, nous porterons la pirogue à bras au-dessus du rapide.

Toute la journée se passe à frayer un chemin dans la brousse et à décharger et à recharger les bagages. A quatre heures tout est fini, la pirogue est à l'eau avec son chargement complet à 100 mètres de la chute.

Nous embarquons ; les quatre krowmen, les deux boys et deux Sénégalais sont aux pagaies.

Tout à coup, nous avions fait 20 mètres à peine, s'élèvent sur la rive gauche des cris épouvantables ; nous ne voyons encore personne, mais une fusillade très nourrie part de la brousse. Un des boys reçoit un paquet, de mitraille qui lui fracasse l'épaule gauche ; en une seconde, c'est une panique complète ; les quatre krowmen sautent à l'eau et gagnent la rive droite ; ils y sont reçus à bout portant par une dizaine de coups de feu tirés par des noirs que nous n'avions pas vus. Le boy qui gouvernait à l'arrière tombe à l'eau ; atteint, je ne sais où, un laptot sénégalais est tué auprès de moi, tout cela en moins de vingt secondes.

Tirailleurs et laptots ont sauté sur leurs armes, impossible de faire reprendre les pagaies par personne ; la pirogue dérive, tournoie sur elle-même, un choc se produit, et au milieu des cris, des coups de fusil, nous tombons 25 hommes et 400 kilogr. de bagages d'une hauteur de 3 mètres.

Quand je suis revenu à moi, il faisait presque nuit ; je me suis trouvé couché sur un sac de tabac ; mon ordonnance était à côté de moi ainsi que mon panier contenant nos papiers. J'avais le bras gauche cassé un peu au-dessus du poignet et le pied droit foulé. Sur la rive en face, la pirogue était échouée et le reste de nos hommes assis, l'air épuisé, autour de Quiquerez. Et toujours cette terrible pluie tombant à torrents.

Tout est perdu. Nous n'avons plus ni fusils, ni vêtements, rien qu'un sac de tabac, un ballot d'étoffes et un panier. Porté par mon ordonnance ; je repasse sur la rive opposée et nous nous installons là, autour de la pirogue, pour passer la nuit. Vers dix heures, je suis réveillé en sursaut par Quiquerez, pris d'un épouvantable accès de délire et d'une fièvre intense. Nous le couchons de force, je le fais masser par trois hommes pour tâcher de le réchauffer. Pas une couverture pour l'abriter de la pluie, impossible de faire de feu, pas de quinine, et ce malheureux râlant d'un accès de fièvre pernicieuse ! A onze heures et demie, il a perdu connaissance, très doucement, sans souffrances ; à minuit, il était mort.

Nous l'avons enterré là dans le sable de la rive ; il repose dans ce coin d'Afrique, au milieu de cette brousse ingrate où sont venues échouer toutes nos espérances.

Et le lendemain, dès l'aube, j'ai rembarqué ce qui me restait d'hommes. Je leur ai fait comprendre que sans armes, sans ressources, avec cette menace des Paīns qui pouvaient nous suivre, la mauvaise volonté et la défiance des gens du fleuve, notre seule chance de salut était de descendre d'une traite à San-Pedro, sans nous arrêter autre part que dans la brousse pour couper des cœurs de bambous.

Nous sommes partis, pagayant avec des planches et des branches d'arbres. Dans la violence du courant, à chaque coude de la rivière nous allions sur le bord opposé, dans les ronces.

Le samedi, à huit heures du soir, nous étions à San-Pedro. Jamais, je crois, terre promise n'a été touchée avec tant de joie que le sol de cette factorerie. M. Hadley, tout de suite, a fait faire de grands feux pour sécher les hommes ; en quelques minutes, ils ont du rhum, du manioc, un mouton. Bref, il a été d'une obligeance parfaite.

Le dimanche 24 s'est passé dans un repos complet, et nous en avions besoin.

Le 25, il fallait prendre une décision. M. Hadley m'offre de m'acheter mes ânes restés là, abandonnés par Quiquerez à leur malheureux sort. Il ne m'en offre pas bien cher : 100 schellings et 100 têtes de tabac. Mais, pour nous, c'est énorme ; c'est l'indépendance, le moyen de vivre pendant huit jours et de regagner Grand-Bassam. Mon projet était de réparer la pirogue, d'y mettre deux voiles et, avec le vent et le courant, d'aller de San-Pedro à Drewin en un jour, de coucher chez notre ami Zacci, d'aller de Drewin à Fresco en couchant chez Godo, et, de Fresco, gagner Grand-Lahou, d'où un service de vapeurs nous aurait amenés à Grand-Bassam. Outre ce plan, j'avais un peu l'espoir qu'en mer nous rencontrerions peut-être un steamer qui nous recueillerait et nous déposerait, soit à Grand-Bassam, soit à Sierra-Leone.

Toute la journée du 25 et celle du 26 se passent à réparer notre pirogue. Faute d'autres étoffes, je lui ai fait mettre deux grandes voiles, l'une en soie jaune, l'autre en soie rouge et blanche avec des tons fondus produits par l'immersion, de l'effet le plus extraordinaire.

Le 27, à six heures du matin nous partons ; nous franchissons la barre, assez calme ce jour-là, sans encombre. Le vent est bon ; nous filons assez vite, quand, de loin nous apercevons un paquebot anglais qui se dirige droit sur nous. Pendant une heure, nous n'avons plus vécu tant nous étions émus, anxieux de savoir si nous pourrions, par nos signaux, arrêter ce steamer et obtenir qu'il nous prît. Stupéfait de ce singulier gréement, ne sachant que penser de ces gens qui poussaient des hurlements en agitant des pièces de tarlatane et de velours et qui lui barraient la route au risque de se faire briser, le capitaine de l'*Oil-Rivers* fait stopper. On me jette une corde après laquelle je grimpe avec mon seul bras valide ; j'explique notre triste histoire au capitaine, moitié en anglais, moitié en français, et, dix minutes plus tard, nous étions tous sur le pont du steamer avec notre pirogue dont j'ai fait cadeau au capitaine.

Le dimanche 31 mai nous étions à Sierra-Leone, où j'ai quitté l'*Oil-Rivers* qui se dirigeait sur Liverpool, et le 2 juin un petit voilier nous déposait à Konakry.

Tels sont, monsieur le gouverneur, les détails des deux expéditions dont j'avais à vous rendre compte. La première a réussi au delà de nos espérances et tout le mérite en revient à mon malheureux camarade Quiquerez, le chef de notre petite expédition ; dans la seconde, nous nous sommes heurtés à l'impossible ; nous avons payé bien cher notre volonté de passer quand même. Je garde l'espoir qu'un

jour peut-être me ramènera à la côte d'Afrique et que, par une autre voie, j'arriverai à percer cette mystérieuse et ingrate forêt.

DE SEGONZAC.

Etablissements français de la Côte d'Or.

M. Bricard, chef du secrétariat de la résidence de Grand-Bassam, a rendu compte du voyage qu'il vient de faire à Assinie et à Kindjoboo, conformément aux ordres du résident, et de sa visite au roi Akassamadou.

Au point de vue politique, la situation est bonne. M. Bricard a reçu le meilleur accueil des Européens et des indigènes à Assinie. Les gérants des diverses maisons de commerce, interrogés sur l'attitude de la population indigène à leur égard, ont déclaré n'avoir aucune plainte à formuler. Il paraît bien certain que la population d'Assinie, abstraction faite des défauts ordinaires de sa race, est beaucoup plus soumise et beaucoup plus douce que les populations de la région occidentale.

Au point de vue commercial, il est intéressant de signaler que le pays tout entier ne s'occupe plus guère que de l'exploitation des bois d'acajou ; l'exploitation des autres produits doit nécessairement en souffrir.

D'une manière générale, les transactions commerciales, qui, à la suite de la révolte des indigènes à Dabou, avaient été menacées d'un arrêt complet, ont repris un nouvel essor dans les établissements français de la Côte d'Or, et la saison d'huile actuelle dépasse en rendement les meilleures prévisions. Le mouvement commercial continue son évolution ascendante, dont les recettes du service local se ressentent chaque mois plus avantageusement.

Congo français

Le commissaire général du gouvernement fait savoir que, d'après des nouvelles indirectes mais certaines qui lui sont parvenues du poste avancé du Haut-Oubangui, et datées du 5 mai, la mission Crampel serait arrivée au commencement d'avril au sud de Baguirmi, à deux jours de distance du cours inférieur du Chari, après vingt-deux jours de marche effective et soixante-trois jours de voyage.

M. Crampel, ayant été très bien reçu par les chefs musulmans, a envoyé chercher son arrière-garde qui l'a rejoint au commencement de mai.

Établissements français de l'Océanie.

Le mouvement général du commerce des établissements français de l'Océanie s'est élevé pendant l'année 1890 à la somme de 7,515,347 francs 23, soit une augmentation de 635,850 fr. 55 sur l'exercice précédent, qui avait été de 6 millions 879,496 fr. 68.

Le mouvement commercial du mois d'avril est représenté par une somme de 631,193 fr., dont 266,806 fr. 50 pour les importations et 364,386 fr. 50 pour les exportations.

Importations.

Les principaux articles importés ont été les suivants :

Animaux vivants	11.582 95
Beurre	4.477 86
Biscuits	6.261 57
Bois de construction	63.061 47
Boissons	1.332 85
Conserves de viande	4.009 76
Effets confectionnés et lingerie	8.346 09
Farine	37.766 49
Huile de schiste	3.425 70
Mercerie et passementerie	3.620 87
Meubles	3.206 06
Orge et blé	8.434 14
Opium	2.479 88
Provisions diverses	8.985 15
Poissons salés et de conserve	4.048 90
Quincaillerie	6.056 76
Riz	9.610 24
Savon	4.295 30
Sucre et cassonade	2.192 99
Tissus divers	36.306 49
Tôle galvanisée	1.657 44
Viandes salées	2.227 21
Marchandises diverses	33.420 33
Total	266.806 50

Exportations.

Les produits exportés se répartissent de la manière suivante :

Nacre	102.975 kil.	234.892 20
Coprah	238.232 —	73.446 80
Vanille	1.495 —	29.890 »
Graines de coton	31.570 —	1.578 50
Fungus	3.180 —	2.385 »
Cocos râpés	1.341 —	1.341 »
Gelée de goyave	40 —	60 »
Biche de mer	47 —	47 »
Bambou	500 paq.	500 »
Bois de pays	»	1.160 »
Oranges	502.000	9.036 »
Cocos secs	98.000	10.050 »
Total		364.386 50

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ROUMANIE

Bucharest, 16 juillet.

La reine est partie à midi cinquante minutes pour Venise. Le roi, M. Catargi, ministre de l'intérieur, et les ministres étrangers résidant à Sinaïa l'ont accompagnée jusqu'à la frontière.

La reine passera la journée de demain à Buda-Pesth, qu'elle quittera dans la soirée. La reine, pour se rendre à Venise, suivra la ligne de Marbourg, Klagenfurt et Ponteba.

(*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Concours d'admissibilité aux emplois de médecin adjoint des asiles publics d'aliénés institué par l'arrêté ministériel du 18 juillet 1888.

Par application de la disposition de l'article 4, paragraphe 2, de l'arrêté ministériel du 18 juillet 1888, un concours pour l'admissibilité aux emplois de médecin adjoint des asiles publics d'aliénés aura lieu à Paris, Lille, Nancy, Lyon, Bordeaux et Montpellier dans les derniers jours du mois d'octobre ou dans le courant du mois de novembre prochain.

Un avis ultérieur, publié au *Journal officiel* et dans le recueil des actes administratifs de la préfecture du chef-lieu de chaque région, fera connaître la date exacte d'ouverture de chacun des concours, ainsi que celle à laquelle devront être parvenues au ministère de l'intérieur les demandes des candidats qui solliciteront l'autorisation de concourir.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

Concours pour l'attribution de bourses commerciales de séjour à l'étranger.

Le ministère du commerce, de l'industrie et des colonies met au concours des bourses commerciales de séjour à l'étranger de deux catégories, suivant l'âge exigé des concurrents.

Ces bourses sont attribuées pour deux ans et peuvent être renouvelées pour une troisième année par une décision ministérielle.

Le concours comprend, dans chaque catégorie, des épreuves écrites et des épreuves orales. Les épreuves écrites auront lieu le 5 novembre 1891 au chef-lieu de chaque département.

Elles comprennent :

1° Une composition de géographie commerciale ;

2° Une composition de législation ;

3° Une composition d'arithmétique commerciale ;

4° Une composition de langue étrangère (thème, version et correspondance).

Les candidats doivent adresser à la préfecture du département de leur domicile, du 1er au 31 juillet, leur demande accompagnée des pièces ci-après :

1° Pièces authentiques justifiant qu'ils sont de nationalité française et qu'ils ont l'âge exigé par le règlement ;

2° Certificat de bonnes vie et mœurs ;

3° Certificat délivré par le maire de la commune du domicile des parents et constatant la situation de fortune de ces derniers ;

4° Note écrite et signée par le candidat relatant ses études et occupations antérieures ;

5° Demande indiquant la langue étrangère pour laquelle le candidat désire subir les épreuves écrites (anglais, allemand, espagnol ou portugais) et, s'il y a lieu, les autres langues étrangères pour lesquelles il désire subir des épreuves orales complémentaires (anglais, allemand, espagnol, portugais, italien, langues orientales vivantes).

Bourses de la première catégorie.

Les bourses de la première catégorie (4,000 fr. pour la première année, 3,000 fr. pour la seconde) sont réservées aux jeunes gens, âgés de seize ans au moins et de dix-huit ans au plus au 1er juillet de l'année du concours, qui désirent aller s'établir dans les pays hors d'Europe.

Les candidats à ces bourses doivent produire, en outre des pièces visées plus haut : 1° un certificat médical dûment légalisé constatant qu'ils sont en état de supporter les fatigues du voyage et du changement de climat; 2° un certificat du directeur du dernier établissement dans lequel ils ont poursuivi leurs études, constatant la durée et la nature de ces études.

Bourses de la deuxième catégorie

Les bourses de la deuxième catégorie (variant de 2,500 fr. à 4,000 fr. pour la première année, et de 2,000 fr. à 3,000 fr. pour la seconde) sont réservées aux jeunes gens, âgés de vingt et un ans au moins et de vingt-six au plus au 1er juillet de l'année du concours et pourvus du diplôme supérieur ou du certificat de fin d'études d'une école supérieure de commerce reconnue par l'Etat, qui désirent s'établir ou faire un apprentissage commercial dans un pays d'Europe ou hors d'Europe.

Les candidats doivent produire, en outre des pièces visées plus haut : 1° le diplôme supérieur ou le certificat de fin d'études d'une école supérieure de commerce reconnue par l'Etat; 2° une pièce constatant qu'ils sont libérés de tout service militaire actif.

Des exemplaires du règlement et des programmes des concours sont à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies, rue de Varenne, 80.

Ces documents seront envoyés par la poste aux candidats qui en feront la demande au ministre (Direction du personnel et de l'enseignement technique. — Bureau de l'enseignement commercial).

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Paquebots-poste français de la côte occidentale d'Afrique.

A partir du mois courant, le nombre des voyages effectués par les paquebots-poste naviguant entre la France et la côte occidentale d'Afrique a été doublé

Les départs de France ont lieu aux dates suivantes :

De Bordeaux, le 10 de chaque mois, par les paquebots de la compagnie des Chargeurs réunis ;

De Marseille, tous les mois, le 15 ou le 25, alternativement, à compter du 15 juillet courant, par les paquebots de la compagnie Fraissinet.

Les correspondances pour le Sénégal, le Congo et les autres établissements français de la côte occidentale d'Afrique doivent, pour profiter des départs, être déposées à Paris, la veille au plus tard, jusqu'à la 7e levée, effectuée entre 4 et 6 heures du soir, pour l'expédition par les bureaux ambulants de nuit.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

5e législature. — Session ordinaire de 1891.

M. Gustave Rivet déclare qu'il a été porté par erreur comme « s'étant abstenu » dans le scrutin du 16 juillet sur l'ajournement de l'interpellation de M. Laur, et qu'en réalité il avait voté « pour » l'ajournement.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES SCIENCES morales et politiques.

Séance du samedi 18 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. AUCOC

Le président est vivement félicité par ses confrères à l'occasion de son élévation à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur.

M. Georges Picot présente le dernier volume du catalogue des Actes de François Ier. Ce sont les derniers Actes du règne. Il n'y en a pas moins de 15,663, nombre qui dépasse de beaucoup les prévisions. Néanmoins, ce volume sera suivi d'un supplément aussi complet que possible, ce qui portera le nombre total des actes à 19,000. On devra donc se borner à ne reproduire *in extenso* que les plus importants et ceux qui offrent un intérêt tout particulier.

M. le président félicite M. Picot du zèle, du dévouement dont il a fait preuve dans la direction de cette publication. M. Picot pense qu'il faut adresser ces félicitations aux archivistes placés sous ses ordres pour exécuter cet important travail.

M. Georges Picot présente également, et de la part de l'auteur, M. Lagasse, directeur des routes et bâtiments civils à Bruxelles, une brochure intitulée *Une enquête sur les habitations ouvrières en 1890.*

La loi belge du 9 août 1889 a institué des comités locaux de patronage destinés à s'occuper spécialement des besoins de la classe ouvrière. Aujourd'hui, cinquante-quatre comités fonctionnent, parmi lesquels celui de Bruxelles est l'un des plus actifs. Ces comités s'occupent de toutes les questions qui intéressent la classe ouvrière : habitations, institutions de crédit, d'épargne et d'assurance, conditions hygiéniques et morales, etc.

L'enquête fut commencée sans retard, et, le 5 juillet 1890, le comité de Bruxelles demanda au bourgmestre d'autoriser les agents et commissaires de police à répondre à un questionnaire portant sur l'état des logements ouvriers. Au bout de trois mois, les renseignements les plus circonstanciés et les plus précis étaient transmis au comité sur le nombre des maisons, des familles, des cabarets, le chiffre du salaire moyen, du loyer moyen, des sociétés d'épargne, etc.

Cet ensemble de renseignements, d'une grande valeur, a permis au comité de se rendre compte de l'importance de son œuvre, et fait le plus grand honneur à M. Lagasse.

M. Bardoux continue sa lecture sur *Lafayette à Olmütz.*

Lafayette avait trouvé dans la princesse d'Hénin, réfugiée en Angleterre, une admirable amie qui remplissait la mission, alors périlleuse, de transmettre les lettres du général à sa famille et à ses amis et de donner au général des nouvelles des siens. On retrouve dans les lettres de Lafayette les marques de son énergie morale et de sa tendresse pour sa famille. Il écrivait dans sa prison, avec un cure-dents qu'il plongeait dans une solution de noir de fumée dans du vinaigre, sur de rares feuilles de papier qu'il était parvenu à se procurer malgré l'active surveillance de ses geôliers.

Il écrit une lettre remarquable au journal *la Minerve*, de Hambourg; il y rappelle ses rapports avec les Jacobins et avec Louis XVI; mal vu des premiers, auxquels il reprochait leur usurpation du pouvoir, il était considéré comme un surveillant incommode pour le roi, dont « il eut toujours l'estime et jamais la confiance ».

Dans ses lettres à la princesse, on assiste pour ainsi dire aux luttes qui déchirent son âme à mesure qu'il apprend les meurtres qui ensanglantent la France, celui surtout de son malheureux ami La Rochefoucauld. « La cause du peuple ne m'est pas moins sacrée, dit-il; je donnerais mon sang goutte à goutte pour elle; mais le charme est détruit. » Plus tard, il exprime encore le même sentiment : « L'injustice du peuple, dit-il, sans diminuer mon dévouement à sa cause, a détruit pour moi cette délicieuse sensation du sourire de la multitude. » Il ne faut pas toujours croire sur parole ces adorateurs de popularité, ajoute avec une pointe de fine ironie M. Bardoux, ce sont des amoureux : le charme renaît, et Lafayette septuagénaire, se retrouvant en face de l'objet de sa passion, retrouvera ses enchantements d'autrefois.

Grâce à l'intervention du gouvernement des Etats-Unis, Lafayette recevait des nouvelles de sa famille et des secours en argent. Des tentatives infructueuses avaient été faites auprès du roi de Prusse et de l'empereur d'Autriche pour obtenir sa liberté. En mai 1794, il fut remis par la Prusse à l'Autriche, avec ses amis Latour-Maubourg et Bureau de Puzy. Tous trois furent transférés à Olmutz et isolés, chacun dans un cachot, sans communication entre eux ni avec le dehors.

Au mois d'octobre, un médecin hanovrien, le docteur Bollmann, qui déjà avait tenté de le servir, vint à Olmutz et lui fit parvenir secrètement des nouvelles de Mme de Lafayette. En même temps il lui faisait part de son intention d'organiser un projet d'évasion. Lafayette lui répond en écrivant sur la marge d'un roman : « Que ne puis-je, mon sensible et généreux ami, vous exprimer toute la reconnaissance dont mon cœur est pénétré!... ». Il lui demande des nouvelles de sa famille et de ses amis; il lui apprend qu'il sort tous les deux jours, lui décrit son costume; il ajoute que si l'on veut réussir dans la tentative d'évasion, il importe de ne pas employer les procédés ordinaires qui sont tous prévus. Cet épisode est raconté par M. Bardoux avec beaucoup de détails qui lui donnent l'attrait d'un roman intéressant.

Le projet échoua, et ce fut une recrudescence de mauvais traitements pour les prisonniers. Peu après, Mme de Lafayette obtenait de l'empereur d'Autriche l'autorisation de partager avec ses filles la captivité de son mari. Elle en partagea les souffrances physiques et morales. Elle dut manger avec ses doigts et faire le ménage dans les détails les plus sordides; sa santé s'en ressentit, mais ses geôliers n'en furent pas moins durs.

Les succès des armées françaises allaient ouvrir les portes de la prison. En même temps les témoignages de sympathie affluaient de toutes parts en faveur des prisonniers. Du fond de l'exil Lally-Tollendal éleva la voix pour proclamer l'injustice de l'incarcération de Lafayette, dans un mémoire aussi courageux qu'éloquent, adressé au roi de Prusse (1795). « Il a joué un grand rôle dans la Révolution, disait-il en parlant de Lafayette, mais ce n'est pas lui qui a fait la pièce. » Il y citait le mot de Lafayette : « Ni jacobins, ni Coblentz », et cela n'était pas fait pour plaire au roi. Aussi le mémoire resta-t-il sans effet.

Ue débat retentissant eut lieu pour le même objet à la Chambre des communes, en Angleterre. Les grands orateurs Fox, Shéridan, Wilberforce et Pitt y prirent part. Le général Fitz-Patrick, qui s'était constitué le champion de Lafayette, disait : « La Révolution française est un événement si grand, si prodigieux, qu'aucune circonstance ayant avec elle une connexion immédiate n'est sans influence sur les intérêts et la politique des antres nations... Jamais, ajoutait-il, on ne pourra répondre à cette question : « De quel droit tenez-vous dans vos cachots des hommes que leur naissance n'a pas constitués vos sujets, que la guerre n'a pas faits vos prisonniers, qu'aucun délit n'a rendus vos justiciables ? »

Un français, Masclet, retiré en Angleterre, fit une vigoureuse campagne dans les journaux d'Angleterre et de Hollande; il révéla les abominables tortures infligées à Lafayette, à sa famille, à ses amis : privation de nourriture, de vêtements, mesures rigoureuses de toutes sortes. L'Autriche s'émut de ces vives attaques; elle essaya, mais en vain, de se justifier.

M. Bardoux suspend sa lecture.

L'Académie se forme en comité secret. Elle entend la fin du rapport de M. Waddington sur le concours pour le prix Bordin, dont le sujet est *la Morale de Spinoza*. L'Académie adopte les conclusions du rapport. La section ne disposait que de 2,500 francs ; mais un concours récent, n'ayant pas donné de résultats satisfaisants, a laissé disponible une somme de 2,500 fr. dont l'Académie a pu disposer, ce qui porte à 5,000 fr. la valeur du prix. Trois prix *ex æquo*, de la valeur de 1,500 fr. chacun, sont accordés aux mémoires :

N° 3, de M. Léon Brunschwicg, élève sortant de l'école normale supérieure.

N° 4, de M. Paulin Malapert, professeur à la faculté de Caen.

N° 7, de M. René Worms, agrégé de philosophie.

La section, tout en regrettant que la somme soit si peu importante, accorde une récompense de 500 fr. au mémoire portant le n° 9, qui a pour devise : *Tous les corps ensemble et tous les esprits ensemble*, etc.

Deux mentions très honorables sont en outre attribuées aux mémoires portant les nos 6 et 8, dont l'un a pour épigraphe : *le Spinozisme est partout;* l'autre, *la Chose du monde à laquelle un homme libre*, etc.

FÉLIX HÉMENT.

INFORMATIONS

Opérations de la caisse d'épargne de Paris du dimanche 12 au samedi 18 juillet.

Versements reçus de 8,036 déposants, dont 831 nouveaux, 1,134,438 fr.

Remboursements à 5,778 déposants, dont 506 pour solde, 1,208,263 fr. 75.

Rentes achetées à la demande des déposants pour un capital de 51,718 fr. 25.

Compagnie des messageries maritimes.

Le paquebot *Equateur* allant au Sénégal, Brésil, la Plata, est arrivé à Montevideo le 16 juillet.

Le paquebot *Orénoque* venant de la Plata, Brésil, Sénégal, est arrivé à Pauillac le 18 juillet, à 5 h. matin.

Chemins de fer de l'Est.

Train de plaisir de Paris à Lucerne. — La compagnie des chemins de fer de l'Est a organisé pour le 28 juillet courant un train de plaisir de Paris à Lucerne (lac des Quatre-Cantons) *vià* Belfort-Mulhouse-Bâle (sans passeport).

Ce train comprend des voitures de 2e et de 3e classe.

Le prix du voyage aller et retour est de 32 fr. en 2e classe et de 25 fr. en 3e classe.

Les billets sont valables pendant 10 jours.

Le retour à Paris peut s'effectuer par les trains ordinaires avec arrêts facultatifs dans toutes les stations du réseau de l'Est.

Les voyageurs pourront prendre en même temps à la gare de Paris des coupons supplémentaires à prix très réduits pour les excursions suivantes, au départ de Lucerne :

1° Pour l'ascension du Rigi, du Pilate et du Generoso ;

2° Pour Gœschenen (traversée du tunnel du Saint-Gothard), Airolo, Locarno (lac Majeur), Lugano (lac de Lugano) et Chiasso (lac de Côme).

Chemin de fer d'Orléans.

Excursions en Auvergne et dans le Limousin, permettant de visiter le Mont-Dore, la Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Néris et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La compagnie d'Orléans délivre, du 15 juin au 30 septembre, des billets d'excursion en Auvergne et dans le Limousin, valables pendant 30 jours, au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après :

Paris : 1re classe, 108 fr. ; 2e classe, 81 fr. — Nantes : 1re classe, 125 fr. ; 2e classe, 96 fr. — Angers : 1re classe, 116 fr. ; 2e classe, 87 fr. — Le Mans : 1re classe, 114 fr. ; 2e classe, 85 fr. — Tours : 1re classe, 100 fr. ; 2e classe, 75 fr. — Blois : 1re classe, 95 fr. ; 2e classe, 71 fr. — Orléans : 1re classe, 95 fr. ; 2e classe, 71 fr.

Itinéraire : 1° le parcours entre le point de départ et Vierzon, et *vice versâ* ; 2° Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris) Evaux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de la Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Largnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et Saint-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le payement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets d'aller et retour de 1re et de 2e classe, avec réduction de 25 % sur le prix ordinaire des places.

Ces billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils forment le complément, et dont la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour atteindre des points du réseau situés en dehors de l'itinéraire du billet d'excursion.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Avis essentiel.— Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance de Chamblet-Néris à Néris, — de la gare à la localité d'Evaux et de Laqueuille au Mont-Dore et à la Bourboule.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Dimanche 19 juillet 1891.

La pression se relève encore, dans presque toute l'Europe. Une nouvelle aire supérieure à 765m/m s'est avancée sur l'Espagne et la France (Bordeaux 771m/m) ; celle qui couvrait la Scandinave persiste et elle s'est étendue sur la Russie et l'est de l'Allemagne. Le baromètre reste bas au large des Iles-Britanniques et une faible dépression se trouve sur les Pays-Bas. Le vent est modéré de l'Ouest sur nos côtes de l'Océan, assez fort du Nord-Ouest en Provence. De nombreux orages ont éclaté en France et en Allemagne ; il a plu sur toutes les Iles-Britanniques.

La température monte, excepté sur nos régions. Ce matin, le thermomètre marquait 13° à Shields, 16° à Paris, 20° à Perpignan, Haparanda et 33° à Biskra. On notait 6° au Puy de Dôme et au Pic du Midi.

En France, le temps est au beau avec température assez élevée. Quelques pluies sont encore probables dans la région de l'est. A Paris, hier l'après-midi, ciel nuageux ; le soir, pluie abondante. Max. : 29°3 ; min. : 13°7.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer peu agitée à Dunkerque, Cherbourg ; agitée au Havre et à Boulogne ; houleuse à Gris-Nez.

Océan : mer peu agitée à Lorient ; houleuse à Brest.

Méditerranée : mer calme à Nice ; belle à Marseille et Sicié.

Situation du dimanche 19 juillet 1891 (soir). — En France, la pression est très élevée, elle atteint 770mm à Paris. Le temps va rester beau et assez chaud.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 17 juillet.

Galaup (Elie), md de vins en gros, à Bois-Colombes (Seine), rue Raspail, 11.—Synd. prov., M. Ponchelet, 12, rue Chanoinesse.

Henry (Louis), épicier, md de vins, à Levallois-Perret (Seine), impasse Gravel, 20. — Synd. prov., M. Chardon, 11, rue Saint-Martin.

Heau, md de nouveautés, rue Notre-Dame-de-Lorette, 19. — Synd. prov., M. Lissoty, 33, rue Saint-André-des-Arts.

Perriot, md de vins, actuellement sans domicile connu. — Synd. prov., M. Lissoty, 33, rue Saint-André-des-Arts.

Diederich (Pierre), entrepr de peinture, boulevard de la Villette, 234. — Synd. prov., M. Ozéré, 2, rue Christine.

Courte, ancien boulanger, rue Eugène-Sue, 25. — Synd. prov., M. Ozéré, 2, rue Christine.

Reynaud, dit Laurent, md de vins, 15, rue Vavin. — Synd. prov., M. Lupy, 39, quai des Grands-Augustins.

Lapeyre (François), tenant le « Restaurant du Chalet », à l'Ile-de-la-Grande-Jatte, à Neuilly-sur-Seine. — Synd. prov., M. Rochette, 12, place Dauphine.

Gauthier, loueur de voitures, 88, rue Garibaldi, à Adamville, commune de St-Maur-les-Fossés (Seine). — Synd. prov., M. Hécaen, 14, rue de l'Ancienne-Comédie.

Collignon, entrepr de peinture, 228, rue Championnet. — Synd. prov., M. Boussard, 49, rue St-André-des-Arts.

1° E. Rebondy ; 2° G. Matignon, fabricants de paillassons pour horticulteurs, rue de l'Aigle, 29, à la Garenne-de-Colombes (Seine). — Synd. prov., M. Boussard, 49, rue St-André-des-Arts.

Spectacles du Lundi 20 Juillet.

Opéra. — 8 h. »/». — *Faust* : Mmes Falize, Bosman ; MM. Vaguet, Delmas, Douaillier, Lambert.

Théâtre-Français. — 8 h »/». — *Griselidis*, pièce en 3 actes, en vers, de MM. Armand Silvestre et Morand : Silvain, Leloir, Coquelin cadet, A. Lambert ; Mmes Bartet, Lynnès, Moreno.

Vaudeville. — 8 h. »/». — *Le Gendarme*, comédie en 3 actes, de M. Pierre Decourcelle : Maugé, Hirsch, Victorin ; Mmes Cerny, Legrand.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar ; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre ; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — 8 h. 1/4. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. Lemonnier : Mmes Riquet-Lemonnier, Lévi-Leclerc, Perrot ; MM. Gravier, Desjardins, Regnard, Jaeger, Avelot.

Châtelet. — 8 h. »/». — *Tout-Paris*, pièce à grand spectacle, en 5 actes, de M. C. Duval : Germain, Rosny, Scipion ; Mmes Gilberte, Destrées.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga ; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Déjazet. — 8 h. 1/2. — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier ; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — Représentation des lions en liberté dans la grande piste, au deuxième tableau de *Néron*. — *Néron* sera également donné avec le tableau des lions, en matinée et le soir, les jeudis, dimanches et fêtes.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Opéra-Comique, Odéon, Gymnase, Palais-Royal, Porte-Saint-Martin, Menus-Plaisirs, Nouveautés : clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : Louis Jezierski.

Vingt-troisième année. — N° 195. Le numéro : 15 centimes. Mardi 21 Juillet 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 21 JUILLET

PARTIE OFFICIELLE

PARTIE NON OFFICIELLE

CHAMBRES

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 20 Juillet 1891.

LOI autorisant le département du Cantal à contracter un emprunt pour la reconstruction du pont de Massiac.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Le département du Cantal est autorisé, conformément à la demande que le conseil général en a faite, à emprunter, à un taux d'intérêt qui ne pourra dépasser quatre francs vingt pour cent (4 fr. 20 p. 100), une somme de quarante-deux mille quatre cents francs (42,400 fr.) remboursable en trente ans à partir de 1892 et applicable à la reconstruction du pont de Massiac, au passage de la route départementale n° 3, de Murat à Massiac.

Cet emprunt pourra être réalisé soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, de la société du Crédit foncier de France ou de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer de gré à gré seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur.

Art. 2. — Les fonds nécessaires au service des intérêts et au remboursement de l'emprunt de 42,400 fr. autorisé par l'article 1er ci-dessus, seront prélevés de 1892 à 1913 inclusivement sur le produit de l'imposition extraordinaire perçue en vertu de la loi spéciale du 23 juillet 1883, et à partir de 1914 sur le produit des centimes extraordinaires dont le maximum est fixé chaque année par la loi de finances en vertu de la loi du 10 août 1871.

La présente loi, délibérée et adoptée par

le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 20 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

LOI autorisant le département de la Charente à s'imposer extraordinairement pour le payement d'une garantie d'intérêt à la compagnie du chemin de fer d'Angoulême à Rouillac.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Le département de la Charente est autorisé, conformément à la demande que le Conseil général en a faite, à s'imposer extraordinairement pendant onze ans, à partir de 1892, trois centimes (0 fr. 03) additionnels au principal des quatre contributions directes, pour en affecter le produit au payement de la garantie d'intérêt promise à la compagnie concessionnaire du chemin de fer d'intérêt local d'Angoulême à Rouillac.

Cette imposition sera recouvrée indépendamment des centimes extraordinaires dont le maximum est fixé chaque année par la loi de finances en exécution de la loi du 10 août 1871.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 20 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

LOI autorisant le département du Finistère à créer des ressources extraordinaires pour l'établissement d'un réseau de chemins de fer d'intérêt local.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Le département du Finistère est autorisé, conformément à la demande que le conseil général en a faite, à emprunter, à un taux d'intérêt qui ne pourra dépasser quatre francs vingt pour cent (4 fr. 20 p. 100), une somme de trois millions six cent trente-cinq mille soixante-seize francs (3,635,076 fr.), remboursable en trente ans et applicable aux frais d'établissement d'un réseau de chemin de fer d'intérêt local.

Cet emprunt pourra être réalisé soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse ou de la société du Crédit foncier de France.

Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer de gré à gré seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur.

Art. 2. — Le département du Finistère est également autorisé à s'imposer extraordinairement pendant trente ans, à partir de 1892, dans la limite du maximum de 5 centimes, le nombre de centimes additionnels au principal des quatre contributions directes nécessaire pour assurer tant le service des intérêts et du remboursement des sommes réalisées sur l'emprunt autorisé par l'article 1er ci-dessus, que le payement des autres dépenses mises à sa charge par la convention en date des 30 novembre 1889 et 21 mars 1890 annexée à la loi du 14 février 1891.

Cette imposition sera recouvrée indépendamment des centimes extraordinaires dont le maximum est fixé chaque année par la loi de finances en vertu de la loi du 10 août 1871.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 20 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

LOI autorisant le département de Lot-et-Garonne à contracter un emprunt à la caisse vicinale, applicable à des travaux de vicinalité.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Le département de Lot-et-Garonne est autorisé, conformément à la demande que le conseil général en a faite, à emprunter à la caisse des chemins vicinaux, aux conditions de cet établissement, une somme de quatre-vingt-dix-huit mille six cents francs (98,600 fr.), remboursable en trente ans et exclusivement applicable aux travaux de reconstruction du pont de Layrac sur la Garonne, au passage du chemin d'intérêt commun n° 106, à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.

La réalisation de cet emprunt, qui sera imputé sur le nouveau fonds d'avances reconstitué par application de la loi du 30 décembre 1890, ne pourra être effectuée qu'en vertu d'une décision du ministre de l'intérieur.

Art. 2. — Les fonds nécessaires au service des intérêts et au remboursement de l'emprunt de 98,600 fr., autorisé par l'article 1er ci-dessus, seront prélevés sur le produit des centimes extraordinaires dont le maximum est fixé chaque année par la loi de finances en vertu de la loi du 10 août 1871.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 20 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

LOI autorisant le département de la Mayenne à s'imposer extraordinairement en 1892.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Le département de la Mayenne est autorisé, conformément à la demande que le conseil général en a faite, à s'imposer extraordinairement pendant l'année 1892 treize centimes (0 fr. 13) additionnels au principal des quatre contributions directes, savoir :

Neuf centimes (0 fr. 09) dont le produit sera consacré à l'entretien des routes départementales ;

Deux centimes (0 fr. 02) dont le produit sera consacré aux travaux de grosses réparations desdites routes et à l'achat du matériel y afférent;

Enfin deux centimes (0 fr. 02) dont le produit sera appliqué aux frais des études d'un réseau de tramways départementaux.

Les impositions dont il s'agit seront recouvrées indépendamment des centimes extraordinaires dont le maximum est fixé, chaque année par la loi de finances en exécution de la loi du 10 août 1871.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 20 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

LOI autorisant la ville de Saint-Etienne (Loire) à emprunter une somme de 210,000 francs applicable à des travaux d'agrandissement de cimetières.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique.— La ville de Saint-Etienne (Loire) est autorisée à emprunter, à un taux d'intérêt n'excédant pas quatre francs vingt pour cent (4 fr. 20 p. 100), une somme de deux cent dix mille francs (210,000 fr.), remboursable en quarante ans sur ses revenus ordinaires, et destinée à pourvoir aux frais d'agrandissement des cimetières du Soleil, de Valbenoite et de Montaud.

L'emprunt pourra être réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la Caisse des dépôts et consignations, de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse ou du Crédit foncier de France, aux conditions de ces établissements.

Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur.

La présente loi, délibérée et adoptée par

le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 20 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

LOI tendant à la création d'un office du travail.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Il est créé au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies un office du travail, destiné à rassembler, coordonner et vulgariser tous les renseignements concernant la statistique du travail.

Art. 2. — Un règlement d'administration publique déterminera les attributions et le fonctionnement de l'office du travail.

Art. 3. — Il est ouvert au ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, sur l'exercice 1891, un crédit de quarante-huit mille francs (48,000 fr.) destiné à faire face aux frais de premier établissement et aux dépenses de l'office du travail pendant le dernier trimestre de la présente année. Ce crédit sera inscrit à la 1re section (Commerce et industrie), à un chapitre nouveau qui portera le n° 38 et sera libellé : « Frais de premier établissement de l'office du travail et dépenses de cet office pendant le quatrième trimestre de 1891 ».

Il sera pourvu au crédit ci-dessus au moyen des ressources générales du budget de l'exercice 1891.

Art. 4. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies adressera, chaque année, au Président de la République un rapport résumant les travaux de l'office du travail.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 20 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Le ministre des finances,

ROUVIER.

LOI ayant pour objet l'ouverture au ministre du commerce, de l'industrie et des colonies (2e section. — Postes et télégraphes), sur l'exercice 1891, d'un crédit extraordinaire de 723,000 fr. pour faire face aux dépenses d'établissement de communications télégraphiques internationales.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre du commerce, de l'industrie et des colonies (2e section. — Postes et télégraphes), sur l'exercice 1891, un crédit extraordinaire de sept cent vingt-trois mille francs (723,000 fr.) pour l'établissement, sur le territoire français, de nouvelles communications télégraphiques internationales, et qui sera inscrit à un nouveau chapitre portant le n° 27 *quater* et intitulé : « Etablissement de communications télégraphiques internationales ».

Art. 2. — Il sera pourvu à cette dépense au moyen des ressources générales du budget ordinaire de l'exercice 1891.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 20 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Le ministre des finances,

ROUVIER.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu le décret du 24 décembre 1885,

Arrête :

Sont nommés :

Officiers de l'instruction publique,

MM.

Arnal, sous-préfet de Lesparre (Gironde).

Aron, médecin-inspecteur, directeur du service de santé du 19e corps d'armée.

Aubert, sous-chef de bureau au cabinet du ministre de la marine.

Arbellot (l'abbé), président de la société archéologique et historique du Limousin, correspondant honoraire du ministère de l'instruction publique, à Limoges.

Artaud (Régis-Pierre-Benjamin), inspecteur d'académie en résidence à Troyes.

Alirot (François), principal du collège de Bourgoin.

Arnould (Victor-Auguste), professeur de troisième au lycée de Versailles.

Ayme (Jean-Joseph), inspecteur primaire à Draguignan.

Mme Arnould, dite Delphine de Cool, professeur de dessin.

Baquet (Charles), défenseur à Sidi-bel-Abbès (Algérie), adjoint au maire, conseiller général.

Barion, dit Chapuis (Joseph), directeur de l'école professionnelle de la chambre syndicale du papier.

Barreyre (Jacques), instituteur honoraire, délégué cantonal, secrétaire de la mairie d'Issoire (Puy-de-Dôme).

Besdel (Eugène-Charles-Albert), professeur à l'Union française de la jeunesse.

Bessonneau (Julien-Pierre-Ange), consul de Belgique à Angers, maire de Saint-Clément-de-la-Place (Maine-et-Loire).

Bonnet (Antoine), maire du 10e arrondissement de Paris.

Barral (Casimir), chef de division à la préfecture du Gard.

Berthet (Honoré-Marie-Edouard), ingénieur des ponts et chaussées, à Versailles (Seine-et-Oise).

Bezançon (Marie-Henri-Fernand), chef de division à la préfecture de police.

Biès (Jean), président de la société de prévoyance et de secours mutuels des Alsaciens-Lorrains.

Bouloumié (Pierre-Bernard), docteur en médecine, fondateur de l'Union des femmes de France.

Bouvyer (Jules-Savinien), docteur en médecine, à Paris.

Brémant (Pierre-Albert), directeur des cours de l'école d'horlogerie de Paris.

Bécanier (Alexandre), bibliothécaire de la ville de Moulins.

Binger, capitaine d'infanterie de marine, explorateur du Niger.

Barrilleau (Charles-Gaston-Amédée-Georges), professeur à la faculté de droit de Poitiers.

Benoît (Médéric-Eugène-Augustin), professeur de 7e au lycée de Versailles.

Bergeron (Jean-Henri), médecin du lycée Michelet.

Bernard (Alexandre), chargé de cours de 5e au lycée de Périgueux.

Barrandon (François), instituteur public à Saint-Denis (Lozère).

Boutrois (Ferdinand-Allyre), inspecteur primaire à Amiens (Somme).

Canot (Louis-Auguste), traducteur général à la préfecture de la Seine.

Chamoin, lieutenant-colonel, attaché à la maison militaire du Président de la République.

Chaudruc de Chazannes (Henri-Paul-Eugène), intendant militaire, directeur du service de l'intendance du 9e corps d'armée.

Chevreton (Emile-Albert), colonel breveté au 143e régiment d'infanterie.

Clesse (Mathieu), conseiller général, président de la délégation cantonale à Conflans (Meurthe-et-Moselle).

Collet (Pierre-Etienne), conseiller municipal à Sainte-Menehould (Marne), délégué cantonal.

Cornette (de) (Louis-Charles-Henri), directeur des haras.

Courthille (de) (Charles-Félix-Edgard), capitaine de vaisseau, commandant l'école navale de Brest.

Cousté (Joseph-Désiré), président de la chambre de commerce de Paris.

Cagniard, imprimeur à Rouen.

Chavegrin (Ernest), agrégé près la faculté de droit de Paris.

Châtel (Albert-Etienne-Auguste), professeur à la faculté de droit de Rennes.

Châtelain (Marie-Emile), professeur de philosophie au lycée de Nancy.

Couraye (François), principal du collège de Cholet.

Cahen (Albert), professeur de rhétorique au collège Rollin.

Combrouse (Géraud), maître adjoint à l'école normale d'instituteurs de la Seine.

Crocheton (Joseph), directeur de l'école primaire supérieure d'Onzain (Loir-et-Cher).

Chalon, artiste peintre.

Colomer, compositeur de musique.

Cuyer (Edouard), prosecteur d'anatomie à l'école nationale des beaux-arts.

Castex-Dégrange, professeur à l'école des beaux-arts de Lyon.

Canoby, inspecteur de l'enseignement musical.

Debax (Alexandre), préfet du département de l'Ain.

De Bouge (Xavier), publiciste à Asnières (Seine).

Defrance (Gustave-Louis), chef de bureau à la préfecture de la Seine.

Delcourt (Pierre-Joseph), publiciste, homme de lettres, à Paris.

Deligne (Albert-Jules), directeur de l'école nationale d'arts et métiers d'Aix.

Deltour (Paul-Félix), trésorier de la société philotechnique de Neuilly-sur-Seine.

Demonque (Louis), administrateur de commune mixte à Fort-National (Alger).

Descharmes (Marie-Léon), colonel, commandant la 2e brigade de cuirassiers.

Dhavernas (Octave-François-Isidore), publiciste, conseiller municipal à Asnières (Seine).

Dietrich (Auguste), homme de lettres à Paris.

Doé de Maindre (Ville-Charles-Maurice), lieutenant-colonel breveté au 84e régiment d'infanterie.

Demons (Jean-Octave-Albert), professeur à la faculté de médecine et de pharmacie de Bordeaux.

Dubar (Louis-Eugène-Emile), professeur à la faculté de médecine et de pharmacie de Lille.

Dautheville (François-Samuel-Barthélemy), professeur à la faculté des sciences de Montpellier.

Destrem (Alphonse Jean), professeur adjoint à la faculté des sciences de Toulouse.

Dauthuile (Pierre-Louis-Ismaël), secrétaire de l'académie de Lille.

Delorme (Jean-Emile), commis d'académie à Paris.

Duchesne (l'abbé Louis), directeur d'études adjoint à l'école des hautes études.

Délègue (Jules-César-Honoré), professeur de philosophie au lycée de la Rochelle.

Devillebichot (Léon), professeur de 5e au lycée de Lyon.

Dewaule (Léon-François), chargé de cours de philosophie au lycée de Lorient.

Dieuzeide (Albert-Antoine), professeur de 4e au lycée de Versailles.

Mme Daubresse, née Bodin (Pauline), directrice d'école communale à Paris.

Ebener (Michel), professeur d'allemand au collège de Lunéville.

Faucheur, rédacteur au cabinet du ministre des travaux publics.

Fauvet (Henri-Jean-Marie), secrétaire en chef de la sous-préfecture de Reims (Marne).

Fédérique (Charles-Antoine), avocat, conservateur de la bibliothèque et des archives, directeur-conservateur du musée de Vire (Calvados).

Fosse (Chrysostome-Augustin), préfet du département des Vosges.

Fourcault (Jean-Baptiste), maire de Trélazé (Maine-et-Loire).

Fraumont (Jean-Henri-Eugène), publiciste à Paris.

Farges (Louis), sous-chef du bureau historique au ministère des affaires étrangères.

Forfer (Théophile-Joseph), inspecteur d'académie en résidence à Valence.

Faure (Louis-Laurent), chargé de cours de 3e au lycée de Tournon.

Fichot, dit Karl (Charles-François), artiste dessinateur.

Mme Fuchs, artiste lyrique.

Gabaldo (François-Barthélemy), avocat à Béziers (Hérault), délégué cantonal.

Gadobert (Benjamin), homme de lettres à Paris.

Gauot (Nicolas), colonel, commandant le 31e régiment d'infanterie.

Gassan (Alexandre), conseiller à la cour d'appel, à Poitiers (Vienne).

Gavelle (Charles-Arsène-Emile), adjoint au maire de Lille (Nord).

Giraud (Calixte), sous-chef de division en retraite de la préfecture de l'Isère, à Grenoble.

Godelier (Charles-Paul), lieutenant-colonel breveté au 135e régiment d'infanterie.

Grosjean (Alexandre-Etienne-Hubert), conseiller municipal, conseiller général, délégué cantonal à Besançon (Doubs).

Guillaume (Pierre-Marie-Jean), mécanicien en chef de l'escadre d'évolutions, adjoint au major de la flotte à Toulon.

Guillemin (Paul-Antoine), inspecteur général de la navigation et des ports de la Seine.

Gaudin (Léon-François), bibliothécaire de la ville de Montpellier.

Guérin (Pau), archiviste aux Archives nationales.

Guillaud (Jean-Alexandre), professeur à la faculté de médecine et de pharmacie de Bordeaux.

Gautier (Georges), employé au ministère de l'instruction publique.

Gérard (Jean), surveillant général au lycée de Toulouse.

Gillet (Philippe-Théophile), professeur de 8e au lycée Michelet.

Gougis (Emile-François), professeur de 6e au lycée Louis-le-Grand.

Goujon (Jean-Marie-Henri), principal du collège de Sainte-Menehould.

Gazan (Jules-Siméon), professeur à l'école Sainte-Barbe.

Gaucher (Narcisse-Alphonse), professeur à l'école normale de Troyes (Aube).

Guérin (Jean-Baptiste), instituteur libre à Paris.

Guichard (Ambroise-Henri), médecin de l'école normale d'instituteurs d'Angers (Maine-et-Loire).

Goud (Armély), professeur à l'école de musique de Besançon.

Hache (Norbert-Irénée), délégué cantonal à l'Haÿ (Seine).

Hanotaux (Carle), délégué cantonal du seizième arrondissement de Paris.

Henrivaux (Jules-Léopold), ingénieur-chimiste à Saint-Gobain (Aisne).

Hetzel (Louis-Jules), éditeur, premier adjoint au maire du sixième arrondissement de Paris, président de la délégation cantonale.

Hielard, vice-président de la chambre de commerce de Paris.

Hanin (Marie-Hippolyte), économe du lycée de Montpellier.

Heuduin (Evariste-Théophane), instituteur public à Harbonnières (Somme).

Herlin (Pierre-Joseph), maître adjoint à l'école normale de Douai (Nord).

Hugues (Pierre-Amable), directeur de l'école primaire supérieure de la Seyne (Var).

Henry, professeur de dessin, à Commercy.

Jaurès, docteur en médecine, adjoint au maire de Dourgue (Tarn), délégué cantonal.

Jouyne (Henri), bâtonnier de l'ordre des avocats à Alger, chargé du cours de législation au lycée de cette ville.

Jarrin (François), docteur-médecin, membre du bureau d'administration du lycée de Chambéry (Savoie).

Jaurès (Jean-Auguste-Marie-Joseph), chargé de cours à la faculté des lettres de Toulouse.

Jaubert (Modeste-Eugène), professeur de 5e au lycée de Marseille.

Janin (Edouard-Joseph), professeur d'histoire à l'école Turgot, à Paris.

Konarski (Louis-Stanislas-Wladimir), vice-président du conseil de préfecture de Bar-le-Duc (Meuse).

Lacan (Marie-Gustave-Adolphe), secrétaire général adjoint de la compagnie des chemins de fer du Nord.

Lacave (Frédéric), chef du personnel à la préfecture de police.

Lamy (Jean-Baptiste), publiciste à Paris.

Landard (Jean-Baptiste-Prosper), préfet du département de Saône-et-Loire.

Langautier (de), sous-préfet de Vervins (Aisne).

Lapra (Achille-Jean), docteur en médecine, à Paris.

Laurençon (l'abbé Jules-Alfred), curé de Saint-Joseph à Paris.

Laurent (Guillaume-Timothée), chef de division à la préfecture d'Avignon (Vaucluse).

Leblond (Victor-Aimé), pharmacien à Rebais (Seine-et-Marne), délégué cantonal.

Lefèvre (Edouard), sous-chef de bureau au ministère des travaux publics.

Lefèvre (Emile), négociant à Tourcoing (Nord).

Lesage (Charles-Hippolyte), adjoint au maire du 9e arrondissement de Paris, administrateur de la caisse des écoles.

Lesourd (Paul), rédacteur principal au ministère de l'intérieur, ancien instituteur.

Levat (Louis-Adrien), chimiste à Aix (Bouches-du-Rhône), professeur à l'école d'arts et métiers.

Loiseau (Léon-Désiré), premier président de la cour d'appel de Poitiers, membre du conseil d'administration du lycée, membre du conseil départemental.

Ledieu (Alcius-Amable), conservateur de la bibliothèque de la ville d'Abbeville.

Laroyenne (Lucien-Pierre), professeur adjoint à la faculté de médecine et de pharmacie de Lyon.

Lloubes (Edouard), inspecteur d'académie en résidence à Privas.

Mlle Lambret (Albertine-Sophie), directrice du collège Fénelon à Lille.

Legrand (Jules-Marie), professeur pour l'enseignement spécial (lettres) au lycée Buffon.

Lion, chef d'institution libre à Neuilly-sur-Seine.

Loiseau (Arthur-Flavien-Philéas), professeur de 4e au lycée de Clermont.

Lorin (Charles-Louis-Esther), maître répétiteur au lycée de Versailles.

Lafeuille (Ernest-Charles), inspecteur primaire à Clermont (Puy-de-Dôme).

Lamelet (Jean-Charles), instituteur public à Le Renouard (Orne).

Launey (Jacques-Louis), inspecteur primaire à Rouen (Seine-Inférieure).

Lemoine (Alcide), inspecteur primaire à Lisieux (Calvados).

Lesesne (Victorien-François), professeur au collège Chaptal, à Paris.

Lacour (Paul), rédacteur à la direction des beaux-arts.

Lebargy, sociétaire de la Comédie française.

Lagoanère (de), compositeur de musique.

Le Noir (Désiré-Joseph), médecin du théâtre national de l'Odéon.

Lenoir (Charles), directeur de l'école régionale des beaux-arts de Rennes.

Marquian (Alphonse-Joseph-Séverin), conseiller municipal à Grenoble (Isère), délégué cantonal.

Marsaa (Eugène-Antoine-Léopold), lieutenant-colonel d'infanterie, chef d'état-major de la 34e division d'infanterie.

Martyn (Bernard), professeur d'anglais à l'école supérieure de commerce de Paris.

Mengarduque (Jules), préfet de Constantine.

Melchissédec, artiste lyrique.

Monceaux (Henri-Antoine), pharmacien, délégué cantonal, membre de plusieurs sociétés savantes, à Auxerre (Yonne), membre du bureau d'administration du collège de jeunes filles de cette ville.

Monprofit (Louis), adjoint au maire d'Angers (Maine-et-Loire).

Moyse (Etienne-Nicolas), ancien maire de Saint-Etienne (Loire), président de la délégation cantonale.

Machart, inspecteur général des finances, à Paris.

Moissan (Ferdinand-Frédéric-Henri), professeur à l'école supérieure de pharmacie de Paris.

Magnin (Antoine-Marie), professeur adjoint à la faculté des sciences et professeur à l'école de médecine et de pharmacie de Besançon.

Marc (Eugène-Joseph-Christian), professeur pour l'enseignement spécial (histoire) au lycée de Bordeaux.

Marlaud (Abel-Eugène), économe au lycée de Dijon.

Merchier (Louis-Albert), professeur d'histoire au lycée de Lille.

Mercier (Alfred), chargé de cours de mathématiques au lycée de Tours.

Meyer (Joseph-Alphonse), professeur de 5e au lycée Charlemagne.

Mohr (Désiré-Jean-Jacques-Antoine), professeur de solfège au lycée d'Amiens.

Morel (Léon-Alexandre), professeur d'anglais au lycée Louis-le-Grand.

Mottin (Frédéric-Léon), principal du collège de Sablé.

Martel, inspecteur général de l'enseignement primaire.

Masson (Benigne), inspecteur primaire à Bourges (Cher).

Melou (Georges-Louis), inspecteur primaire à Saint-Etienne (Loire).

Merlin (Pierre-Dominique), inspecteur primaire à Tarascon-s.-Ariège (Ariège).

Micheau (Jules), instituteur public à Gonzac (Charente-Inférieure).

Migné (Jean-Henri), inspecteur primeur à Bordeaux (Gironde).

Morice (Léopold), inspecteur du dessin dans les écoles communales de Paris.

Musso (Théodore-Joseph), inspecteur primaire à Grasse.

Mobisson, secrétaire du théâtre national de l'Opéra.

Marx (Léon), critique dramatique et directeur de théâtre, à Paris.

Noël (Paul), employé au ministère de l'instruction publique.

Paban (Adolphe), journaliste à Quimper (Finistère).

Paitel (Emile), trésorier-payeur général au Puy (Haute-Loire).

Pascault (Marie-Stéphan-Paulin-Albert), architecte du département du Cher, membre du comité de patronage de l'enseignement spécial au lycée de Bourges.

Pelvey (Emile), avocat à la cour d'appel de Paris, président de la société protectrice des animaux.

Penot (Jean-Henri-Ernest), colonel au 118e régiment d'infanterie.

Périvier (Gaston), sous-préfet de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Petit (Arsène), avocat à la cour d'appel de Paris,

Petit (Pierre-Francis), photographe à Paris.

Petit (Amédée-Aristide-Jean-Charles), conseiller général, président du tribunal civil de Saint-Omer (Pas-de-Calais).

Petit-Dossaris (Robert-Alfred), sous-préfet à Dreux (Eure-et-Loir).

Pichon (René), administrateur du territoire de Belfort.

Pierret (Arthur), avoué honoraire à Troyes (Aube), membre du conseil d'administration de l'école normale d'instituteurs.

Pierrotet (Paul-Clément), adjoint au maire du 5e arrondissement de Paris.

Planet (Maxime), sous-préfet de la Châtre (Indre).

Poirson (Henri-Marie-Gabriel), préfet du département du Morbihan.

Mme Pollonnais, auteur d'ouvrages pour l'enfance, à Villefranche (Alpes-Maritimes).

Pourcelle (Edgard), directeur du *Petit Messager parisien*.

Pierret (Antoine-Auguste), professeur à la faculté de médecine et de pharmacie de Lyon.

Parmentier (Frédéric), professeur à la faculté des sciences de Clermont.

Pfister (Chrétien), professeur à la faculté des lettres de Nancy.

Pellisson (Jacques-Eugène-Maurice), inspecteur d'académie en résidence à Périgueux.

Piétrement (Alphonse), inspecteur d'académie en résidence à Moulins.

Planté (Auguste), censeur des études au lycée du Mans.

Philipot (Joseph), inspecteur primaire à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Pointeau (Jules-Alexandre), inspecteur primaire à Etampes (Seine-et-Oise).

Pezzani, professeur de chant.

Prud'hon, sociétaire de la Comédie française.

Quennec (Charles-Marie), sous-chef du secrétariat général à la préfecture de la Seine.

Rabot (Anatole), avocat, adjoint au maire de Falaise (Calvados), délégué cantonal.

Raffin (Léopold), colonel, chef d'état-major du 11e corps d'armée à Nantes (Loire-Inférieure).

Renkhoff (Louis-François), délégué cantonal du 11e arrondissement de Paris.

Roidot (Jacques-Marie-Pierre-Albert), lieutenant-colonel d'infanterie breveté, état-major du gouvernement militaire de Paris.

Roswag (Henry), lieutenant-colonel au 3e régiment d'artillerie.

Rousseau (Emile-Jean-Baptiste), président de la chambre de commerce de Saint-Quentin (Aisne).

Raymond (Théophile), docteur en médecine, professeur à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Limoges.

Renard (Guillaume-Adolphe), chargé de cours à l'école préparatoire des sciences et lettres de Rouen.

Regnaud (Paul-Emile), professeur à la faculté des lettres de Lyon.

Robert (Fernand-Louis-Jean), inspecteur d'académie en résidence à Angers.

Roy (Louis-Jules-Victor), maître de conférences à l'école des hautes études, professeur à l'école des chartes.

Roudil (Victor-Jacques-Frédéric), professeur d'enseignement spécial (lettres) au collège de Tlemcen.

Rivière (Charles-Alcide), professeur de physique au lycée Saint-Louis.

Rebierre (Sicaire), inspecteur primaire à Périgueux (Dordogne).

Reignier (Laurent-Eugène), professeur chargé de la direction de l'école annexe à l'école normale de Lagord (Charente-Inférieure).

René (Léony-Hippolyte), directeur de l'école primaire supérieure de Poitiers (Vienne).

Reverchon (François), instituteur public à Autoreille (Haute-Saône).

Mme Roger-Miclos, professeur de musique.

Rolland de Denus, président de la société des beaux-arts de la Dordogne.

Sachot (Georges), commis principal au cabinet du préfet de la Seine.

Sade (Benoît-Victor), principal du collège d'Antibes.

Stouff (Pierre-Albert), chargé de cours de mathématiques au lycée de Vesoul.

Mlle Sanier (Anaïs-Louise), institutrice publique à Cette (Hérault).

Serre (Léonard), inspecteur primaire à Alger.

Sève (Jean-Louis), instituteur public à Firminy (Loire).

Silvain, sociétaire de la Comédie française.

Thierry (de) (Maurice-Paul-James), docteur en médecine, délégué cantonal du 16e arrondissement de Paris.

Toulza, colonel du génie, à Versailles.

Troisier (Charles-Emile), médecin en chef de l'hôpital de la Pitié, médecin du lycée Saint-Louis.

Turcot (Edmond), chef de bureau à la direction des cultes.

Thomas (André-Antoine), chargé de cours à la faculté des lettres de Paris.

Thisse (Jean-Théophile), directeur du petit lycée de Montpellier.

Thuet (Irénée-Maxime-Lucien), professeur pour l'enseignement spécial (mathématiques) au collège Rollin.

Tourey (Charles), professeur de musique à l'école normale de filles d'Epinal (Vosges).

Vasseur (Henri), employé au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

Vasseur (Casimir-Gaston), professeur à la faculté des sciences de Marseille.

Viry (Charles), sous-directeur de l'école du service de santé militaire de Lyon.

Viguerte (Jacques-Barthélemy-Hippolyte-Théobald), professeur à la faculté de droit de Rennes.

Vielfaure (Henri-Louis), principal du collège de Mende.

Vuillet (Arsène-Philadelphe), professeur au collège Chaptal à Paris.

Wyts (Charles-Félix-Edouard), capitaine de vaisseau en retraite, à Toulon.

Woog (Charles), compositeur de musique.

Yvon (Maurice), architecte.

Paris, le 19 juillet 1891.

LÉON BOURGEOIS.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts;

Vu le décret du 24 décembre 1885,

Arrête :

Sont nommés :

Officiers d'académie.

MM.

Abriac (Albin), publiciste à Paris, syndic de la presse municipale.

Adenot (Louis), conseiller d'arrondissement, conseiller mueicipal à Pierre (Saône-et-Loire), délégué cantonal.

Alvin (Julien-Alexandre-Isidore), docteur en médecine, président et fondateur de la société d'études scientifiques de Saint-Etienne (Loire).

Amavet (Edouard), médecin inspecteur des enfants du premier âge et des écoles, délégué cantonal, à Marignane (Bouches-du-Rhône).

André (Paul-Félix-Albin), délégué cantonal, à Montredon (Tarn).

André (Léon-Eugène-Prudent), commis à la direction des postes et des télégraphes.

Anglès (Jean-Antoine-Joseph), chef de division à la préfecture de l'Aveyron.

Angot (Jean-Baptiste-Augustin), inspecteur à la Compagnie générale transatlantique.

Anjubault (Jules-Joseph-François), chef de bureau à la préfecture d'Alger.

Archinault (François), maire de Trainou (Loiret).

Arduin (Auguste), maire d'Embrun (Hautes-Alpes), délégué cantonal.

Arène (Félicien-César-Calixte), commis à la direction de la caisse nationale d'épargne à Paris.

Artance (Charles-Auguste), attaché au ministère des finances.

Aubier (Louis-Dominique-Achille), capitaine au 12e régiment de chasseurs à cheval.

Audy, attaché au cabinet du ministre des finances.

Augé (Séverin-Zacharie), conseiller municipal, adjoint au maire de Rouen (Seine-Inférieure), délégué cantonal.

Avisse (Jules), président du tribunal de commerce de Fécamp (Seine-Inférieure), conseiller municipal, délégué cantonal.

Aine (Eugène-Louis), membre du conseil d'administration de l'institut commercial de Paris.

Allier (Raoul-Scipion-Philippe), chargé de cours à la faculté de théologie protestante de Paris.

André (Grégoire), chargé de cours à la faculté de médecine et de pharmacie de Toulouse.

Alday (Louis-Achille-Georges), commis au secrétariat de la faculté de droit de Paris.

Aubrun (Joseph-Gabriel), architecte, ancien sous-inspecteur des travaux de l'école supérieure de pharmacie de Paris.

Angevin (Maurice-Stephane), chargé de cours de mathématiques au lycée de Niort.

Aubert (Ephrem-Louis-Marie), professeur pour l'enseignement spécial (physique) au lycée Charlemagne.

Aubusson (Francisque), chargé de cours de 6e au lycée d'Agen.

Mlle Alaux (Marie), directrice d'école communale, rue de Passy, à Paris.

Mlle Appert (Marie), directrice de l'école primaire supérieure de Château-du-Loir.

Arnaud (Auguste-Achille), professeur à l'école normale de Constantine.

Mlle Aupy (Marie-Juliette), institutrice libre à Paris.

Mlle Aussepé (Zoé), institutrice publique à Champeix (Puy-de-Dôme).

Mme Aymar, née Laffont (Adèle), institutrice publique à Sournia (Pyrénées-Orientales).

Mme Ambre (Emilie) artiste lyrique, professeur de chant.

Auguez, artiste lyrique.

Allart, éditeur d'art à Paris.

Ballaguy (Claude), maire de Beaujeu (Rhône), délégué cantonal.

Bailly (Auguste-Théodore), conseiller général, délégué cantonal à Courbevoie (Seine).

Bailly (Joseph-Charles), chef de cabinet du préfet des Vosges.

Balensi (Ernest-César), homme de lettres, à Bois-Colombes (Seine).

Balland (Xavier-François), inspecteur du Crédit foncier, délégué cantonal, à Paris.

Bally (Lucien-Jean-Baptiste), publiciste, à Paris.

Banse (Gaston), conseiller d'arrondissement à Calais (Pas-de-Calais), délégué cantonal.

Barbaux (Albert), docteur-médecin à Quingey (Doubs), conseiller municipal, délégué cantonal.

Barbey, maire de Villerville (Calvados), délégué cantonal.

Barthélémy (Albert-Célestin), médecin, maire de Fuveau (Bouches-du-Rhône).

Bardy (Victor), docteur en médecine à Belfort, délégué cantonal.

Barnaud (Jean-Joseph), conseiller général, maire de Cherchell (Algérie).

Barulas (Romain), directeur de la librairie Dunod à Paris.

Baudin (Georges), mécanicien principal de la marine en retraite, professeur aux cours établis par la chambre de commerce de Marseille (Bouches-du-Rhône).

Beauclair, homme de lettres, à Paris.

Beaufils (Théodore), premier adjoint au maire de Clamecy (Nièvre), membre du bureau d'administration du collège, délégué cantonal.

Beïsson (Félix-Joseph), ingénieur-architecte à Paris.

Bénac (Jean-Baptiste-François-Léonard), instituteur en retraite à Paris.

Benjamin (Ernest), membre de la société des gens de lettres, à Paris.

Bernard (Philémon-Clément-Désiré-Hippolyte), maire de Lespignan (Hérault), délégué cantonal.

Bert (Bonaventure-Bernardin-Vinant), conseiller municipal à Perpignan, ancien instituteur.

Berton (Cyrille-Achille), docteur-médecin à Paris.

Besnard (Jules), délégué cantonal à Remalare (Orne).

Besson (Jean-Emmanuel), sous-chef au bureau du contentieux à la direction générale de l'enregistrement.

Biébuyck (Stanislas-Henri-Joseph), maire de Vieux-Berquin (Nord), délégué cantonal.

Bienaimé (Lucien), maire de Clairoix (Oise), conseiller d'arrondissement, délégué cantonal.

Biette, chef du service des études techniques au ministère de l'agriculture.

Bihorel (Emery-Charles-Auguste), docteur-médecin à Bréval (Seine-et-Oise), conseiller général, délégué cantonal.

Bilhaut (Marceau), publiciste à Paris.

Binet (Edouard-Louis-Antoine), docteur en médecine, médecin inspecteur des écoles, à Paris.

Blanc (Pierre-Marie-Adolphe), juge suppléant au tribunal civil de Villefranche (Rhône).

Blesson (Emile-Auguste), docteur en médecine, médecin inspecteur des écoles à Montreuil-sous-Bois (Seine).

Bloch (Adolphe-Moïse), docteur-médecin, lauréat de l'Institut, à Paris.

Blum (Moïse-Tobie), ancien agent voyer, à Lyon (Rhône).

Boch (Louis-Paul-Laurent), maire d'Annecy (Haute-Savoie), délégué cantonal.

Boisson (Henri), délégué cantonal à Beauvoir-sur-Mer (Vendée).

Boitel (Paul-Alexandre), vice-président de la délégation cantonale à Clairefontaine (Seine-et-Oise).

Bollet (Donat-Auguste-Alexandre), docteur-médecin, maire de Trévoux (Ain), président de la délégation cantonale.

Bonniot (Germain), industriel, délégué cantonal à Vallon (Ardèche).

Boinot, agent voyer d'arrondissement à Saintes (Charente-Inférieure).

Boissel (Léon-Alexandre), maire de Lyons-la-Forêt (Eure), délégué cantonal.

Boissieu (de) (Pierre), chimiste à Paris.

Boisson (César-Elie), docteur-médecin à Sceaux (Seine), médecin inspecteur des écoles.

Bonnafoux (Robert), employé principal à la compagnie des chemins de fer d'Orléans, publiciste.

Boschetti (J.), rédacteur au ministère de la marine.

Bosquette, maire de Nouvion-en-Thiérache (Aisne), conseiller d'arrondissement.

Boubila (Henry), docteur-médecin en chef des aliénés de Marseille (Bouches-du-Rhône).

Bouchacourt, commis principal au ministère des finances.

Bouché (Georges-Albert), publiciste à Paris.

Bouderba (Mustapha), commis principal à la préfecture d'Alger.

Boulier (Alfred-François-Marie-Joseph), chimiste à Paris.

Mme Bourbonnaud (Louise), membre de la société de géographie, à Paris.

Bourdon (Corentin), maire de Châteauneuf-du-Faon (Finistère), délégué cantonal.

Bourdon (Gustave-Louis-Adolphe-Marie), lieutenant de vaisseau à Brest.

Bourdon-Derivière (François-Juste), maire de Broquiers (Oise), délégué cantonal.

Bourgeois (Eugène), maire de Coullons (Loiret), délégué cantonal.

Bournoville (Jean-Baptiste-Charles), commis principal, attaché au secrétariat de la maison nationale de Charenton (Seine).

Bourillon (Xavier), maire de Mende (Lozère), conseiller général, délégué cantonal.

Bousquet de Florian (de), attaché au cabinet du garde des sceaux, ministre de la justice.

Bouton (Charles), rédacteur au cabinet du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Bouzon (Auguste), membre de la caisse des écoles du 3e arrondissement de Paris.

Boyer (Etienne), conseiller d'arrondissement à Uzerche (Corrèze), délégué cantonal.

Branchu (Ferdinand), maire de Divonne (Ain), délégué cantonal.

Braün (Rémy), employé au ministère de l'intérieur.

Brémond (Georges), rédacteur principal au ministère de l'intérieur.

Mme Bret (Eléonore), directrice d'ouvroirs municipaux à Lyon (Rhône), professeur au lycée de jeunes filles et à la société d'enseignement professionnel du Rhône.

Briot de la Mallerie, maire de Penhars (Finistère), délégué cantonal.

Brisson-Joly (Théodore-Alexandre), délégué cantonal à Champigny (Seine).

Broussali (Jean), membre de la société de géographie de Paris.

Brumauld des Allées (Marie-Bonaventure-Henri), maire de Saint-Claud (Charente), délégué cantonal.

Brun (Maurice-Blaise), maire de Sauxillanges (Puy-de-Dôme), délégué cantonal.

Bruneteau (Jean-François), conducteur municipal principal du service des travaux de la ville de Paris.

Bruyer (Emile-Louis), maire d'Yvry-sur-Seine (Seine), délégué cantonal.

Burlureaux (Charles-Clément), médecin-major de 2e classe, professeur agrégé au Val-de-Grâce à Paris.

Boileau (Lucien), publiciste, expert en écritures et en comptabilité du parquet et du tribunal de commerce d'Amiens.

Bonvalot, surveillant du matériel du palais de l'Institut de France.

Besson (Emile-Paul), maître de conférences à la faculté des lettres de Bordeaux.

Barrois (Théodore-Charles), agrégé près la faculté de médecine et de pharmacie de Lille.

Boyer, professeur à la faculté de médecine de Beyrouth (Syrie).

Boireau (Joseph-Clément), secrétaire de l'académie de Poitiers.

Bories (Emile-Léon-François-Marius), commis auxiliaire à l'inspection académique de Marseille.

Bémont (Charles), maître de conférences à l'école des hautes études.

Babouot (Marie-Ernest), chargé de cours d'histoire au lycée de Grenoble.

Basset (Jules-Alfred), professeur pour l'enseignement secondaire spécial (mathématiques) au collège de Bonneville.

Bayle (Emile-Joseph), chargé de cours d'histoire au prytanée militaire de la Flèche.

Beaussaut (Emile-Désiré), maître répétiteur au lycée de Dijon.

Bécourt (Marie-Pierre-Joseph-Eugène), professeur d'histoire au lycée de Belfort.

Belot (Louis), maître répétiteur au lycée Michelet.

Bellon, chef d'institution secondaire libre à Paris.

Besques (Paul-Léon-Alfred), chargé de cours de 3e au lycée de Roanne.

Bonvalot (Jules-Joseph), professeur de physique au collège d'Avallon.

Mme Bousquet (Marie), directrice du collège de jeunes filles, à Agen.

Briois (Nicolas-Onésime), professeur d'allemand au lycée de Rouen.

Brion (Aimé-Pierre), professeur pour l'enseignement secondaire spécial (mathématique) au lycée de Reims.

Brun (Pierre-Antonin), chargé de cours de 3e au lycée de Foix.

Brunet (Louis-Henri-Géraud), chargé de cours de mathématiques au lycée de Rodez.

Belin (Maximin), professeur de mathématiques au collège de Châlons-sur-Marne.

Barberet (Denis), instituteur public à Chassagne-Montrachet (Côte-d'Or).

Baudry (Jean), instituteur public à Jouet-sous-l'Aubois (Cher).

Bécourt (Louis-Félix), professeur de dessin géométrique à l'école Jean-Baptiste Say.

Blanchard (Charles-Jean), directeur de l'école primaire supérieure à Givet (Ardennes).

Bourgeot (Philippe), directeur de l'école primaire supérieure à Prémery (Nièvre).

Brouillard (Pierre-Frédéric), directeur de l'asile évangélique de Lesné (Aisne).

Bucaille (Charles-Auguste), instituteur public à Torigny-sur-Vire (Manche).

Buzon (Dominique-François), instituteur public à Cirey-sur-Vezouze (Meurthe-et-Moselle).

Baudin (Ernest), céramiste.

Besnard (Jean-Alfred), architecte-expert.

Bourillon, dit Sirdey, auteur dramatique.

Bollaërt (Emile), professeur de musique.
Bouvet, artiste de l'Opéra-Comique.
Mme Bianchi (Mathilde), statuaire.
Bry (Edouard), imprimeur lithographe à Paris.
Brossa (Paul), premier violon à l'Opéra.
Berthet (Paul), statuaire à Paris.
Cabot (Louis-Augustin), maître d'armes à Paris.
Cadiot (Charles), publiciste à Paris.
Cadot (Claude), maire de Vinzelles (Saône-et-Loire), délégué cantonal.
Cadot (Pierre-Laurent), prote d'imprimerie à Paris.
Cailleux (de) (Amédée), secrétaire général de la préfecture de la Haute-Saône.
Canu (Henri-Adrien), publiciste à Paris.
Caplain (Gustave-Marie), notaire à Avesnes-sur-Helpe (Nord), délégué cantonal.
Mme Capdeville, inspectrice générale des services de l'enfance au ministère de l'intérieur.
Carcopino, docteur-médecin, délégué cantonal à Verneuil (Eure).
Carnavant (Toussaint), inspecteur de la marine.
Carporzen (Anne-Hippolyte-Jules), inspecteur des revenus communaux à Oran.
Catala (Henri-Pierre-Joseph-Léopold), conseiller municipal à Pamiers (Ariège), membre du bureau d'administration du collège.
Cathiard (Claude-Marie), adjoint au maire du 3e arrondissement de Paris.
Cau-Durban (David), curé de Castelnau-Durban (Ariège).
Chabenat (Marc), docteur en médecine, médecin du collège de la Châtre (Indre).
Mme Chabert (Mathilde-Julie-Marie), née Daubancour, professeur de musique à Paris.
Chaix (Alban), administrateur-directeur de l'imprimerie Chaix à Paris.
Champeaud (Edmond-Jean-François), maire de Montrouge (Seine), conseiller d'arrondissement.
Chapiseau (Félix-Etienne), employé au ministère de l'instruction publique.
Charlier (Alphonse-Grégoire), ancien instituteur, délégué cantonal, à Maule (Seine-et-Oise).
Chauchat (Paul), attaché au ministère des affaires étrangères.
Chaumond (Henry), conseiller de préfecture à Constantine (Algérie).
Chauvin, professeur à l'école dentaire à Paris.
Chédot (Emile-Henri), avocat, conseiller municipal, délégué cantonal à Pont-l'Evêque (Calvados).
Chevallier (André-Victor-Charles), bibliothécaire de la société d'horticulture de Seine-et-Oise), à Noisy-le-Roi.
Chigot (Alphonse), artiste peintre, à Valenciennes (Nord).
Chiffre (Jean-Baptiste), conseiller général, délégué cantonal à Esperaza (Aude).
Chilly (Pierre-Joseph-Numa de), chef de bataillon au 105e régiment d'infanterie.
Chopard, pharmacien, administrateur du bureau de bienfaisance du 8e arrondissement, à Paris.
Canton (Marie-Alfred), chef de bataillon breveté au 135e régiment d'infanterie.
Mlle Chopin (Georgette), docteur en médecine, à Paris.
Clairdent (Victor), industriel, à Nouzon (Ardennes).
Claus (Camille-Louis-Joseph), publiciste, à Paris.
Clément (Eugène-Jules), employé à la direction des cultes.
Clercq (Henri de), attaché au ministère des affaires étrangères.
Cléret (Louis), conseiller à la cour d'appel de Chambéry (Savoie).
Mme Coclin (Marie-Angélique), née Migaux, directrice d'une école enfantine libre, à Paris.
Colein-Dubusq (Paul-Joseph), publiciste à Paris.
Colonge (Léon), chef du service des dépêches à la préfecture de police.
Comeny (Charles-Eugène-Gustave), vétérinaire en 1er au 13e régiment d'artillerie.
Comte (Ernest), délégué cantonal, à Margueritttes (Gard).
Conein (François-Alexandre), comptable du génie militaire.
Counhaye, archéologue à Suippes (Marne).
Convers (Jean-Baptiste), professeur en retraite à Lons-le-Saunier (Jura).
Coppin (Henry-Marie-Camille), ingénieur à Paris.
Cosson (Emile), avocat à Paris.
Côte (Léon), commis principal au Sénat.
Coulaud (Pierre-Camille), docteur en médecine, maire de Mouleydier (Dordogne), délégué cantonal.
Courtois (Gustave), commis à l'administration centrale du ministère du commerce.
Courtois (Etienne), vétérinaire, adjoint au maire de la Chapelle-de-Guinchay (Saône-et-Loire), délégué cantonal.
Mlle Cousin (Jeanne), professeur libre à Levallois-Perret (Seine).
Coustou, docteur-médecin, conseiller d'arrondissement, délégué cantonal à Gensac (Gironde).
Crampon (Stanislas-Laurent-Eugène), président de la société de secours mutuels de l'Alliance de Rouen (Seine-Inférieure).
Mme Crapez de la Vaudère (Jeanne), femme de lettres à Paris.
Creton (Henri-Adolphe), président de la société de tir de Lisieux (Calvados).
Crinsoz de Cottens (Victor), journaliste à Paris.
Croisier (l'abbé Ferdinand), chargé du service du culte à la colonie publique d'éducation pénitentiaire du Val-d'Yèvre (Loir-et-Cher).
Culaud (Pierre-Marie), commis rédacteur à la préfecture de la Seine.
Castillon Saint-Victor (de), consul de France à Livourne, chargé de mission scientifique dans l'île de Chypre.
Cervoni, bibliothécaire de la ville de Bastia.
Chambeyron, vice-président honoraire de la société de géographie de Lyon.
Mlle Cantau, directrice du cours secondaire de jeunes filles à Angoulême.
Carnoy (Emile), dit Henry, professeur de 9e au lycée Louis-le-Grand.
Cavaillès (Félix), préparateur au lycée de Nice.
Chaudey (Jean-Gustave-Edmond), professeur pour l'enseignement secondaire spécial (mathématiques) au lycée de Troyes.
Chopin (Iréné-Donatien), ancien professeur de dessin au collège de Landrecies.
Chuffin (Claude-François-Gustave), professeur de mathématiques au collège d'Auxonne.
Colardeau (Louis-Joseph), professeur de physique au collège Rollin.
Collet (Léon), chargé de cours d'anglais au lycée de Toulouse.
Cousin (Victor), chargé de cours de mathématiques au lycée de Cherbourg.
Crimail (Antonin), médecin du collège de Pontoise.
Cuvillier (Paul-André), professeur de 6e au lycée Condorcet.
Mlle Cantournet (Elisabeth), institutrice publique à Saint-Cirgues (Corrèze).
Mme Chegaray (Adèle), institutrice privée à Paris.
Mme Couard (Suzanne), institutrice privée à Saint-Mandé (Seine).
Mme veuve Creveau, née Moreau (Eulalie), institutrice privée à Fontainebleau (Seine-et-Marne).
Caisso (Noël), professeur à l'école de musique de Montpellier.
Claude, artiste peintre à Asnières (Seine).
Coutelier (Edmond), industriel, adjoint au maire du 11e arrondissement.
Carlier (Emile-Joseph), statuaire.
Casadesus (Louis), auteur de publications musicales.
Chartrin Saint-Yves, statuaire.
Mme Colin-Libour (Uranie), artiste peintre.
Cooper, artiste dramatique.
Cordeau, professeur à l'école spéciale d'architecture.
Coulon, commis à la direction des beaux-arts.
Chauchy, commis à la direction des beaux-arts.
Contat, professeur de violon à Nîmes.
Caussinus fils, artiste décorateur, à Paris.
Chansarel, compositeur de musique.
Carlos-Lefebvre, artiste peintre.
Canela, professeur de dessin à Paris.
Chapelle (Hippolyte), vice-président de la chambre des entrepreneurs de maçonnerie.
Corrion (Victor), membre du conseil de surveillance de la société des artistes français.
Dacosta (Ernest), conseiller municipal à Bayonne (Basses-Pyrénées), délégué cantonal.
Dalbine (Antoine-Benoit-Claude), professeur à l'école professionnelle de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
Darde (Saint-Ange), lieutenant au 28e régiment de dragons.
Daudé (Jean-Augustin-Jules), docteur en médecine, conseiller général, délégué cantonal à Marvéjols (Lozère).
Daudet (Henri), inspecteur des travaux de la préfecture de police.
Daumal (Jean-Baptiste), ingénieur à la compagnie des chemins de fer de l'Est.
Debièvre (Eugène-Alfred-Joseph), bibliothécaire de la ville de Lille (Nord), délégué cantonal.
Decaux (François), entomologiste, à Neuilly-sur-Seine (Seine).
Defarge (Adolphe-Etienne-Marius), maire de Manosque (Basses-Alpes), membre du tribunal de commerce.
Dégout (Arthur-Ameline-Benoit), chef de bureau à la compagnie des chemins de fer de l'Est.
Mlle Deheppe (Barbe), professeur à l'institution nationale des aveugles,
Deilles (Antoine-André-Louis), trésorier de l'assistance paternelle aux enfants employés dans les fabriques de fleurs et plumes.
Delachanal (Antoine-Bénédict), chef des travaux chimiques à l'école centrale des arts et manufactures.
Delahaye (François-Bertin-Oscar), employé à l'administration des postes.
Delaporte (Désiré-Jean), professeur à l'association philotechnique de Senlis (Oise).
Delaunay, ingénieur des arts et manufactures, secrétaire des congrès et conférences de 1889.
Delessard (Charles-Ernest), ingénieur des arts et manufactures, publiciste à Paris.
Delmas (Jean), secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales.
Denimal, chimiste à Paris.
Dépéronne (Adolphe), conseiller à la cour d'appel de Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Desboutin (Henri-Jacques), délégué cantonal à Chambon (Creuse), conseiller municipal.
Deschamps (Antoine-Marie), employé à la librairie Firmin-Didot, à Paris.
Despeignes (Nicolas-François), adjoint au maire de Lyon (Rhône), président de la commission scolaire du 5e arrondissement de Lyon.
Devaux (François-Alexandre), statuaire à Rouen (Seine-Inférieure).
Didier (Eugène-Charles-Joseph), docteur-médecin au Havre (Seine-Inférieure).
Disson (Louis), ancien adjoint au maire de Marseille (Bouches-du-Rhône), membre de la caisse des écoles.

Donzel (Auguste), adjoint au maire d'Aubervilliers (Seine), délégué cantonal.

Dorguin, inspecteur de l'exploitation à la compagnie des chemins de fer d'Orléans.

Dormoy (Joseph), chef de bureau à la mairie d'Oran (Algérie).

Dreux (Georges-Pierre-Célestin), président de la commission d'apprentissage de l'orphelinat maçonnique, à Paris.

Druard (Henri), banquier à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), délégué cantonal.

Dubois (Octave), maire de Donzy (Nièvre), délégué cantonal.

Bucher (Hippolyte), fondateur président de l'école professionnelle des apprentis tailleurs de Paris.

Mlle Dupin (Angéline-Camille), professeur au cours commercial fondé par la chambre de commerce de Paris.

Dupuy (Jean-Baptiste-Antonin-Paulin), médecin à Moissac (Tarn-et-Garonne), ancien professeur.

Durand (Marie-Philippe-Amédée), conseiller général, conseiller municipal à Salies-du-Salat (Haute-Garonne), délégué cantonal.

Duval (Jean), banquier à Beuzeville (Eure), délégué cantonal.

Dziewouski (Constantin-Jean-Adam), médecin-major au 8e régiment de dragons.

Deshayes (Emile-Laurent), conservateur-adjoint au musée Guimet, à Paris.

Dufour (Léon-Marie), préparateur à la faculté des sciences de Paris.

Dujarrier (Cyprien-Marie-Léon), professeur à l'école de droit d'Alger.

Daisay (Jean-Marie), professeur à l'école préparatoire des sciences et des lettres de Chambéry.

Depéret (Charles-Jean-Julien), professeur à la faculté des sciences de Lyon.

Derenbourg (Hartwig), maître de conférences à l'école des hautes études, professeur à l'école des langues orientales vivantes.

Damien (Léopold), directeur de l'observatoire météorologique d'Orchies (Nord).

Danjou (Louis-Marie), économe du lycée de Lorient.

Mlle Degez (Marie-Aimée), directrice des cours secondaires de jeunes filles à Béthune.

Degroote (Victor-Justin), chargé de cours de 6e au lycée de Guéret.

Deherpe (Jules-Alfred), professeur de 5e et 6e au collège de la Fère.

Dequaire (Jules-Claude), professeur de philosophie au lycée d'Aix.

Desjardins (Louis-Paul-Abel), professeur de rhétorique au collège Stanislas.

Deyber (Léon), chargé de cours d'allemand au lycée d'Avignon.

Dumaine (Albert-Marie-Gustave), principal du collège de Josselin.

Duclos (l'abbé Dominique-Achille), aumônier du lycée de Bordeaux.

Duret (Emile-Florentin), économe du lycée de Laon.

Daudrix (Jean-Baptiste), directeur du cours complémentaire de Frayssas (Lot-et-Garonne).

Debricon (Nicolas-Gustave), inspecteur primaire à Vitry-le-François (Marne).

Delacroix (Timothée), instituteur public à Mens (Isère).

Depetasse (Antoine-Hipolyte), instituteur public à Fays-Billot (Haute-Marne).

Mlle Depuille (Valentine-Francine), professeur de chant dans les écoles de la ville de Paris.

Deschamps (Narcisse-Octave), instituteur public à Veules (Seine-Inférieure).

Devinat (Laurent-Emile), directeur de l'école normale de Mâcon.

Mlle Dissard, institutrice libre à Lyon.

Diviès (Maurice-Jules), instituteur public à Lézignan (Aude).

Dugaleix (Louis-François), instituteur public à Ribérac (Dordogne).

Dupuit (François), instituteur public à Affleville (Meurthe-et-Mozelle).

Davoust (Léon-Louis), architecte.

Delmet (Paul), compositeur de musique.

Depéronne, vice-président du comité du conservatoire de Nancy.

Deren (Edmond), artiste musicien à Lille.

Dieudonné (Alphonse), artiste dramatique.

Dupuis (Auguste), auteur de publications sur l'architecture.

Durand, professeur à l'école de musique d'Aix.

Delmas, directeur de l'union musicale de Nangis.

Delaquerrière (Louis), artiste de l'Opéra-Comique.

Delacroix, architecte, administrateur de la caisse des écoles du 20e arrondissement.

Mme Edwards-Pilliet (Blanche-Adélaïde), docteur en médecine à Paris.

Elie (Emmanuel), conseiller de préfecture à Moulins (Allier).

Eyguière (Jean-Fernand), sous-préfet de la Flèche (Sarthe).

Eyssartier (Jean-Maurice), maire d'Uzerche (Corrèze), délégué cantonal.

Estienne (Charles-Victor-Emmanuel), archiviste du département du Morbihan.

Esmiol (Jean-Joseph-Edouard-Emmanuel), astronome adjoint à l'observatoire de Marseille.

Saint-Etienne (Jules-Auguste de), professeur à l'école alsacienne à Paris.

Eveillard, entrepreneur de travaux (services rendus aux monuments historiques).

Fabre (Paul), juge de paix à Murviel (Hérault).

Fabre (Albert-Hector), conseiller à la cour d'appel de Bourges (Cher).

Failliot (Gabriel-Auguste), adjoint au maire du 4e arrondissement de Paris, délégué cantonal.

Falconnet (Henri), ingénieur à Enghien-les-Bains (Seine-et-Oise).

Falguières (Sylvain), maire de Cadalen (Aveyron), conseiller général, délégué cantonal.

Faure, chef de bureau à la direction générale de l'enregistrement, des domaines et du timbre.

Faure (Alfred), maire de Nieul (Charente), délégué cantonal, conseiller d'arrondissement.

Faure (Auguste), avocat, maire de Tournon (Ardèche), membre des bureaux d'administration des deux lycées.

Fayet (Emile-Marie-Félix), lieutenant de vaisseau, professeur à l'école navale à Brest.

Feÿs (Alexandre-Paul), président de la société d'escrime de Lyon (Rhône).

Mme veuve Feugère (Léontine-Irma), directrice d'un pensionnat à Paris.

Filliaux (Paul-Charles-Joseph), commis principal à la compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

Fillieul (Joseph-Casimir), instituteur en retraite, secrétaire de la mairie d'Enghien (Seine-et-Oise).

Flach (Louis), conseiller à la cour d'appel de Bastia (Corse), membre du bureau d'administration du lycée.

Flachat (Joanny), membre du conseil d'administration des musées et de l'école des beaux-arts, administrateur de la société d'enseignement professionnel du Rhône, à Lyon.

Flachon, publiciste à Paris.

Flandin (Jean-Marie-Etienne), procureur général à Alger.

Fleury (dit Fleury-Flobert), publiciste à Argenteuil (Seine-et-Oise).

Fleury (Paul-Louis-Edouard-Maurice de), docteur en médecine, publiciste à Paris.

Focillon (Pierre), instituteur public en retraite, délégué cantonal à Vaux-Saules (Côte-d'Or).

Forestier (Jean-Baptiste), commis à l'administration centrale des postes et des télégraphes.

Mme Forino, née Baude (Marie-Joséphine), sage-femme à Gentilly (Seine).

Fortin (Prudent-Guillaume-Jean-Joseph), conseiller de préfecture honoraire, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Fougeras (Augustin), conseiller municipal de Limoges (Haute-Vienne), président de la société de gymnastique « la Défense ».

Foullon (Eugène), maire d'Ingré (Loiret), délégué cantonal.

Fourcade (Pierre-Antoine), avocat, attaché au cabinet du garde des sceaux, ministre de la justice.

Fournier (Alexandre-Arthur-Auguste), vice-président du conseil de préfecture de la Loire-Inférieure.

Fraignaud (Jean-Etienne), attaché au cabinet du ministre de l'intérieur.

Fray-Fournier (Jean-Baptiste), chef de bureau à la préfecture de la Haute-Vienne.

Frémicourt (Auguste-Aimé), maire de Lens (Pas-de-Calais), délégué cantonal.

Freulon (Edmond), rédacteur au ministère des travaux publics.

Froideval (Séraphin-Alphonse), sous-chef de bureau à la compagnie des chemins de fer de l'Ouest.

Furt (Auguste), attaché au cabinet du préfet de police.

Flamare (de), archiviste du département de la Nièvre.

Flick (Paul-Dominique-Albert), capitaine au 4e régiment d'infanterie, chef de la 1re brigade topographique de la division de Constantine.

Fallot (Louis-Etienne-Arthur), professeur à l'école de médecine et de pharmacie de Marseille.

Ferré (Jean-Hippolyte-Gabriel-Paul), agrégé près la faculté de médecine et de pharmacie de Bordeaux.

Forgue (Emile-Auguste), agrégé près la faculté de médecine de Montpellier.

Fabre (Charles), chargé de cours à la faculté des sciences de Toulouse.

Fulcrand (Eugène-Emile), commis d'académie à Bordeaux.

Faral (Hippolyte-Paul), professeur de 5e au lycée d'Alger.

Favrot (Paul-Joseph), professeur de 8e au collège d'Autun.

Fleurence (Joseph), professeur de 7e et 8e au collège de Longwy.

Forgues (Jean), censeur des études au lycée de Toulon.

François (Louis-Henri), professeur de mathématiques au collège de Libourne.

Fabre (Jean), directeur de l'école primaire supérieure professionnelle de Béziers (Hérault).

Fournier (Ulysse), graveur sur bois.

Fabrègues (Henri), artiste dramatique.

Mme de Francmesnil, professeur de piano à Paris.

Mme Fursch-Madier (de), artiste lyrique.

Mme Gabrié (Marie-Thérèse), femme de lettres à Paris.

Galller (Alfred-Auguste-Henri), vétérinaire à Caen (Calvados).

Gallois (Edouard-Alphonse), président du tribunal civil de Corbeil (Seine-et-Oise).

Gallois (Jean-Baptiste), sous-préfet de Montbéliard (Doubs).

Garet, attaché au cabinet du ministre des finances.

Gasquet (Jacques-Valère-Edgard de), officier d'ordonnance du ministre de la marine.

Gaudriot (Arthur-Claude), professeur à l'association philotechnique de Courbevoie (Seine).

Gaulhiac (Jules-Numa), président de la société de tir de Sainte-Foy-la-Grande (Gironde).

Gazet (Emile), docteur-médecin à Tain (Drôme), délégué cantonal,

Gensollen (Charles-Michel), docteur-médecin, délégué cantonal, conseiller général à Solliès-Pont (Var).

Gensoul (Louis-Alexis), procureur de la République à Alger.

Gentil (Isidore-Aristide), sous-chef à la compagnie des chemins de fer de l'Est, à Mohon (Ardennes).

Genty (Lucien), principal clerc de notaire à Paris.

Geny, receveur de l'enregistrement à Malicorne (Sarthe), délégué cantonal.

Geoffroy (Marie-Auguste), membre de la société des gens de lettres, à Paris.

Gérard (Lucien), maire de Ceffonds (Haute-Marne), délégué cantonal.

Gillet (Henri-Léopold), receveur particulier des contributions indirectes à la gare de l'Ouest.

Gimberteau (Elie), ingénieur civil à Paris.

Giraud (Frédéric), docteur en médecine à Argentré (Ille-et-Vilaine), délégué cantonal

Giraud (Théodore-Charles), procureur général près la cour d'appel de Rennes (Ille-et-Vilaine).

Girard (Bernard-Antoine), pharmacien à Paris.

Glorieux (Gustave), conseiller municipal à Tourcoing (Nord), membre du bureau d'administration du lycée.

Godard (Eugène-César), directeur de l'asile départemental de l'enfance à Saint-Cyr (Seine-et-Oise).

Godde (Charles-Georges), publiciste à Paris.

Godefroy (Léger), juge de paix à Neuille-Pont-Pierre (Indre-et-Loire), délégué cantonal.

Godivier (François), docteur en médecine à Bouère (Mayenne), délégué cantonal.

Godon (Charles-Edouard), directeur adjoint de l'école dentaire à Paris, délégué cantonal.

Gollnisch (André), secrétaire général de la société française de secours aux blessés militaires des Ardennes.

Gommery (Auguste-François), chef de la comptabilité à l'administration du Mont-de-Piété de Paris.

Goron (Marie-François), chef du service de la sûreté.

Goublet (Victor-Joseph), employé au ministère de l'instruction publique.

Goupil (François-Marie), docteur-médecin à Ploërmel (Morbihan), délégué cantonal.

Gourbeyre, docteur-médecin à Ambert (Puy-de-Dôme).

Goy (Emile), docteur-médecin, conseiller général, président de la délégation cantonale à Regnier (Haute-Savoie).

Goyon (Albert-François), négociant, président de la société des régates mâconnaises à Mâcon (Saône-et-Loire).

Grandjean (Charles-Henri), capitaine d'état-major à Marseille.

Graux (Gaston), docteur-médecin à Paris, délégué cantonal.

Grenet (Georges-Parthenay), rédacteur en chef du journal *l'Imprimeur*, à Paris.

Grosjean, docteur-médecin à Châlons-sur-Marne (Marne).

Grignon (Eugène-Marie-Laurent), pharmacien à Paris.

Gros (Prosper), adjoint au maire du 18e arrondissement de Paris, délégué cantonal.

Gruget (Louis-Michel), docteur en médecine à Nantes (Loire-Inférieure), délégué cantonal.

Guesviller (Alfred), rédacteur au ministère du commerce.

Guiberteau, conservateur adjoint de la bibliothèque municipale de Nantes (Loire-Inférieure).

Guichon de Grandpont (Louis-Edouard), juge d'instruction au tribunal civil de Draguignan (Var).

Guilland, commissaire de police à Paris.

Guillot (Louis-Alexandre), ancien maire de Rozoy-en-Brie (Seine-et-Marne), délégué cantonal.

Guillot (Louis-Paul), professeur à l' « Union française de la jeunesse ».

Guimbail (Henri-Marie-Michel), docteur-médecin à Ivry-sur-Seine (Seine).

Geoffrion (Jean-Baptiste), capitaine au 80e régiment d'infanterie, chef de la 1re brigade topographique de la division d'Oran.

Guillet (Edouard-Joseph-Lucien), commis d'académie à Grenoble.

Gautier, ancien instituteur, attaché aux bureaux de l'inspection académique de Rouen.

Gilliéron (Jules-Louis), maître de conférences à l'école des hautes études.

Guillaume (Onésime-Joseph), météorologiste adjoint et secrétaire du bureau central météorologique.

Garnier (Paul-Alfred), maître élémentaire pour l'enseignement secondaire spécial (sciences), au lycée d'Alençon.

Gailhac (Achille-Emilien), professeur au collège de Fontainebleau.

Gardillion (Victor-Désiré), censeur des études au lycée du Havre.

Mlle Genin (Zénaïde-Lélia-Anatolie), professeur de sciences au lycée Fénelon.

Gerlach (Auguste), professeur d'allemand au collège de Saint-Dié.

Gilles (Athanase-Edouard), professeur de physique au lycée de Rennes.

Goblot (Edmond-Léonce-Laurent), professeur de philosophie au lycée d'Angers.

Guerin (Léon), surveillant général au lycée de Nîmes.

Mlle Gadpaille (Henriette-Joséphine), directrice de l'école maternelle de Nantes (Loire-Inférieure).

Galais (Léopold-Pierre), médecin de l'école normale d'instituteurs de Bonneville.

Gautrot (Auguste), instituteur public à Bléneau (Yonne).

Mme Giordani, née Bourdin (Jenny-Louise) institutrice publique à Paris.

Grossein (Pierre), inspecteur primaire à Clamecy (Nièvre).

Gouget (Emile), professeur de chant.

Mme Grossetête-Galliano (Emilie-Joséphine), professeur de piano.

Guillon (P.-E.), graveur lithographe.

Girod, violoncelliste.

Galipaux, artiste dramatique.

Goullet, critique musical.

Gondesone, chef d'orchestre au Châtelet.

Gauquié (Henri), statuaire à Paris.

Mlle Gay (Marguerite), professeur de chant à Paris.

Haelding (Marie-Joseph-Jules), docteur-médecin à Montrouge (Seine).

Hallet (Siméon-Pierre), chef de division à la préfecture de l'Indre.

Halpérine-Kaminsky, attaché au ministère des affaires étrangères.

Hanriot, commis de 1re classe au ministère des finances.

Haran (Ferdinand), docteur médecin à Vézelay (Yonne), délégué cantonal.

Harang (Félix-Louis), sténographe, professeur à l'école supérieure de l'enseignement professionnel à Paris.

Harduin (Jean-Baptiste-Alfred), professeur à l'école du génie à Grenoble (Isère).

Hatat (Henri-Victor), directeur de la maison centrale de Clermont (Oise).

Hébert (Richard-Emile), docteur-médecin à Audierne (Finistère), délégué cantonal.

Heilmann (Frédéric), secrétaire de la société de secours alsacienne-lorraine de Lyon (Rhône).

Heinz (Charles-Etienne), commis des ponts et chaussées à Constantine.

Henry, attaché au secrétariat particulier du ministre des finances.

Henry (Ernest), ingénieur en chef des ponts et chaussées à Châlons-sur-Marne.

Hernault (Laurent-Marie-Eusèbe), rédacteur au cabinet du préfet de la Seine,

Heymann (Edmond), professeur à l'Union française de la jeunesse.

Horand (Marius-Antoine), docteur-médecin à Lyon (Rhône).

Horeau (Camille), maire de Fresnay-sur-Sarthe (Sarthe), délégué cantonal.

Houeix (Louis-Marie), avocat à Vannes (Morbihan), délégué cantonal.

Hour (Charles-Victor), membre du conseil d'administration de l'école d'horlogerie de Paris.

Huber, chef de musique au 31e régiment d'infanterie à Blois (Loir-et-Cher).

Hugon (Pierre), docteur-médecin, conseiller général, délégué cantonal à Saint-Flour (Cantal).

Huguet (Louis), avocat, à Paris, professeur aux écoles de la rue Jean-Lantier.

Humbert (Georges-Charles), ingénieur des ponts et chaussées à Blois (Loir-et-Cher), président de la société des sciences et lettres de Loir-et-Cher).

Hieckel (Charles), membre de la société française de photographie, à Paris.

Huë (François-Alphonse), suppléant à l'école de médecine et de pharmacie à Rouen.

Hébert (Philippe-Gustave), suppléant à l'école de médecine et de pharmacie de Dijon.

Hauriou (Jean-Claude-Eugène-Maurice), professeur à la faculté de droit de Toulouse.

Hache, professeur à la faculté de médecine de Beyrouth (Syrie).

Hénet (Edgard-Joseph), délégué dans une chaire de mathématiques au lycée Condorcet.

Heywood (Courtney), professeur d'anglais au lycée Buffon.

Huard (Alexandre-Jules-Léon), principal du collège de Sancerre.

Mlle Habert (Léontine-Aimée), institutrice publique à Oucques (Loir-et-Cher).

Mlle Haussoulier (Jeanne), institutrice libre à Paris.

Mlle Hermet (Angélique-Catherine), institutrice publique à Saint-Bauzille-de-la-Sylve (Hérault).

Humain (Fénélon-Joseph), directeur de l'internat municipal des pupilles de la ville de Paris.

Mlle Heinecke (Edwige), institutrice libre à Paris.

Mme Habert, professeur de piano.

Haquette (Georges), artiste peintre.

Huan, directeur de l'école et du musée d'Orléans.

Mme Huillard (Esther), artiste peintre.

Isabey (Léon), deuxième adjoint au maire du 16e arrondissement de Paris, délégué cantonal.

Jaccottey (Paul-Louis), commis principal à l'administration centrale des postes et des télégraphes.

Jacob (Joseph-Pierre-Prudent), adjoint au maire d'Avignon (Vauciuse).

Jacquenet (Louis-Alexandre), secrétaire, chef de la sous-préfecture d'Albertville (Savoie).

Janson-Durville, sous-chef de bureau au ministère des finances.

Jardin (Jules-Charles-Ernest), conseiller d'arrondissement, délégué cantonal à Egreville (Seine-et-Marne).

Jaubert (Ernest-François), homme de lettres à Paris.

Joffrès (Hippolyte), chef de cabinet du préfet d'Indre-et-Loire.

Jolly (Albert), adjoint au maire de Reims (Marne).

Jourdan (Alexis-Romain), rédacteur au ministère de la justice et des cultes.

Journet (Jean-Etienne), maire de Luxeuil (Haute-Saône).

Juillard (Gustave-Antoine), maître répétiteur à l'école municipale Arago.

Jousselin (Stéphane), chargé de mission aux Etats-Unis et au Canada.

Joubin (Paul-Jules-Marie-Joseph), chargé de cours à la faculté des sciences de Besançon.

Jacquin (Léon-Félix), commis principal à l'inspection académique de Grenoble.

Joly (Louis-Alphonse-René), directeur de l'hôpital Necker, à Paris.

Journet (Etienne-Louis), attaché au secrétariat de l'école de médecine et de pharmacie de Clermont.

Jeannin (Auguste-Charles), professeur de physique au collège de Perpignan.

Jeulain (Louis-Isidore), instituteur public à Ecrosnes (Eure-et-Loir).

Mme Joly, née Malblanc (Marie-Louise), institutrice publique à Etapes (Doubs).

Jousset (Eugène-Victor), directeur de l'école primaire supérieure de Château-du-Loir (Sarthe).

Jugnet (François), instituteur public à Bourg-de-Thizy (Rhône).

Jumel, chef de la musique municipale de Sainte-Geneviève (Oise).

Jalabert, directeur du théâtre du Gymnase à Marseille.

Klotz (Louis-Lucien), publiciste à Paris.

Kilian (Wilfrid-Charles-Constant), chargé de cours à la faculté des sciences de Grenoble.

Mlle Klumpke (Dorothée), licenciée ès sciences mathématiques; nombreux travaux astronomiques à l'Observatoire de Paris.

Mlle Kieffer (Eugénie-Maria), directrice de l'école normale à Montpellier.

Mlle Koch (Louise), professeur de piano.

Kemp (E.), artiste décorateur.

Labat (Alexandre), délégué cantonal à Montréjeau (Haute-Garonne).

Lacolle (Noël), lieutenant au 130e régiment d'infanterie.

Lacroix, présidont de l'association du commerce et de l'industrie à Grenoble (Isère).

Ladan-Bockairy (Paul-Guillaume), chimiste principal au laboratoire de chimie à la préfecture de police.

Laëre (Ludovic-Henri) (de), publiciste à Paris.

Laffargue (Joseph-Clément-Marie), professeur au syndicat des chauffeurs-mécaniciens de la Seine.

Lagarde (Albert), sous-lieutenant au 1er régiment de hussards, chargé d'une mission spéciale à Obock.

Lagrange (Jean), directeur d'une école professionnelle à Versailles (Seine-et-Oise).

Lambert (Ferdinand), président de la délégation cantonale de Mayenne (Mayenne).

Lambert-Evrard (Isidore), maire de Saint-Folquin (Pas-de-Calais), délégué cantonal.

Lamy (Georges-Auguste), fondé de pouvoirs de la trésorerie générale des Deux-Sèvres, à Niort.

Lancelin (Marie-Charles-Eugène), homme de lettres à Paris.

Langenhagen (Paul-Emile de), médecin consultant à la Motte-les-Bains (Isère).

Langlois (Edme), professeur à l'Union française de la jeunesse.

Lanissol (Benjamin-Jean), secrétaire général de l'association sténographique unitaire à Paris.

Le Conte (Raphaël-Théophile), président du tribunal civil de Pont-Audemer (Eure).

Laporte, inspecteur divisionnaire du travail dans l'industrie.

Lasserre (Adrien), procureur de la République à Nontron (Dordogne).

Laulan (Eugène-Jean), délégué cantonal à Paris.

Laurens (César-Charles), notaire à Barrême (Basses-Alpes), délégué cantonal.

Laurent, conducteur des ponts et chaussées à Paris.

Le Cointe (René), avocat à Paris.

Lecouillard (Adolphe-Louis), secrétaire de la sous-préfecture de Coutances (Manche).

Lefebvre (Elie), maire de Coteleu (Seine-Inférieure).

Lefranc (Fernand), publiciste à Paris.

Léger (Jules-César), adjoint au maire de Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

Legrand (Eugène-Magloire), instituteur en retraite, à Saint-Mandé (Seine).

Le Guellaut (Albert-Marie), docteur-médecin à Paris.

Le Guyader (Albin), capitaine d'infanterie hors cadre.

Le Hen (Joseph), maire de Baud (Morbihan), délégué cantonal.

Lelong (Paul-Eugène-Joseph), médecin-major au 2e régiment de hussards.

Lem (Gaston), secrétaire général de la préfecture du Cher.

Lemarquant (Henri-Jules), rédacteur au ministère de l'intérieur.

Lemoine (Emmanuel-Constant), médecin, délégué cantonal à Vitry-en-Artois (Pas-de-Calais.

Lemoine (Marie-François-Dieudonné), vice-président du conseil de préfecture des Vosges à Epinal.

Le Poittevin, substitut du procureur général à Angers (Maine-et-Loire).

Leprou (Alphonse-Théophile), ingénieur à Paris.

Leriche (Pierre-Paul-Marie), docteur médecin à Mortain (Manche), délégué cantonal.

Lesnard (Charles), publiciste à Neuilly-sur-Seine (Seine).

Létang (Théodore-Jean-Baptiste), conseiller municipal à Joinville-le-Pont (Seine).

Leteur (Ferdinand-Henri), préparateur au laboratoire de chimie de l'école des hautes études.

Letréguilly, adjoint au maire d'Avranches (Manche).

Levillain, docteur-médecin à Alfortville (Seine).

Lichy (Théophile-Antoine), publiciste à Levallois-Perret (Seine).

Loiseau (Louis), deuxième adjoint au maire de Tours (Indre-et-Loire).

Loiseau-Rousseau (Paul-Louis-Emile), commis à la Caisse des dépôts et consignations.

Loliée (Frédéric), hommes de lettres à Paris.

Lombard-Dumas (Armand-Joseph), maire de Garrigues (Gard), délégué cantonal.

Loret (Jean-Baptiste-Auguste), vice-président du conseil d'hygiène, à Sedan (Ardennes).

Lougnon, premier adjoint au maire de Montluçon (Allier), délégué cantonal.

Lambin (Louis-Ernest-Gaston), capitaine breveté au 54e régiment d'infanterie, chef de la 2e brigade topographique de la division d'Oran.

Linossier (Jules-Georges), agrégé près la faculté de médecine et de pharmacie de Lyon.

Lerat (Charles-Jean-Baptiste-Fernand), professeur à l'école préparatoire des sciences et des lettres de Nantes.

Landouzy (Albéric-Théodore), commis auxiliaire à l'inspection académique de Laon.

Lévi (Sylvain), maître de conférences à l'école des hautes études, chargé de cours à la faculté des lettres de Paris.

Laféteur (Jules-Gabriel), chargé de cours d'enseignement secondaire spécial (mathématiques) au lycée de Charleville.

Laforgue (Ferdinand-Louis-Zéphyrin), professeur de sciences physiques et naturelles au collège de Cette.

Langlois (François-Joseph-Prétextat), professeur pour l'enseignement secondaire spécial (sciences), au collège de Dieppe.

Lasausse (Justin-Joseph), commis d'économat au lycée de Bar-le-Duc.

Lefebvre (Alfred), chargé de cours d'allemand au lycée de Châteauroux.

Lemoine (Alphonse), maître élémentaire au prytanée militaire de la Flèche.

Louis (Julien-Constant), surveillant général, délégué au lycée de Brest.

Lauweryns (Emile-Charles de), professeur d'anglais au collège d'Armentières.

Lalanne (Jean), inspecteur primaire à Aurillac (Cantal).

Mme Lapeyre (Suzanne-Henriette), institutrice publique à Mâcon (Saône-et-Loire).

Laroche (Baptiste), instituteur public à Saintes (Charente-Inférieure).

Le Bourhis (Hippolyte-Jean), maître adjoint à l'école normale de Blois.

Mlle Lefranc (Henriette), institutrice publique à Aumale (Seine-Inférieure).

Lefrancq (Louis), instituteur public à la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).

Lelarge (Julien-Louis), inspecteur primaire à Redon.

Lepointe (Jules), instituteur public à Revigny (Meuse).

Mlle Lesaulnier (Désirée), institutrice libre à Angers.

Lesobre (Benoît-Philippe), directeur d'école communale à Paris.

Lhuilier (Théophile), directeur d'école annexe à l'école normale d'instituteurs de Melun.

Mme Louvet, née Buron (Sophie-Adélaïde), institutrice publique à Malony (Eure).

Lefebvre (Jules), professeur de gymnastique au collège Chaptal.

Mlle Lafont (Louise), professeur de chant.

Larcher (Eugène), professeur de diction et directeur de théâtre.

Launette (Henri-Joseph), éditeur d'ouvrages d'art.

Lebosse (Henri), statuaire.

Leclert (Camille-Arsène), compositeur de musique.

Mme Leroy (Laure), artiste peintre.

Leroy (Lucien), artiste graveur.

Mme Lhérie (C.), professeur de musique.

Lorrain, artiste lyrique.

Lazard (Victor), professeur de piano.

Létang, architecte à Châteauroux.

Mme La Villette (Elodie), artiste peintre à Lorient.

Mme Leavington-Dedebat, artiste lyrique, à Paris.

Macqret (Anatole-Ernest), délégué cantonal à Paris.

Maestre (Etienne), sous-chef de bureau à l'Imprimerie nationale.

Magre (Genty), conseiller de préfecture à la Rochelle (Charente-Inférieure).

Mme Mainard (Marie-Delphine), publiciste à Paris.

Malcor (Jules), juge au tribunal de commerce de Toulon (Var).

Malenfant (Paul), conseiller référendaire à la cour des comptes.

Mlle Mallet (Aline), professeur de piano, à Paris.

Marichal (Armand), maire de Vitrey (Haute-Saône), conseiller général, délégué cantonal.

Marie (Edmond-Henri), adjoint au maire de Saint-Aignan (Loir-et-Cher), délégué cantonal.

Martin (Albert-César), sous-chef de bureau au gouvernement de l'Algérie.

Martin (Achille-Barthélemy), secrétaire-chef des bureaux de la mairie du 20e arrondissement de Paris.

Martin (Prosper-Jean-Marie), ingénieur à Paris.

Martin (Léon), employé au secrétariat général de la préfecture de la Seine.

Marot (Léon-Charles), avocat à la cour d'appel de Paris.

Marty (Léon), maire de Négrepelisse (Tarn-et-Garonne), délégué cantonal.

Mary (Georges-Eugène), conseiller général, maire de Riom-ès-Montagnes (Cantal), docteur-médecin, délégué cantonal.

Mascard (Henri), attaché au cabinet du ministre du commerce.

Masselot (Alphonse), administrateur de la commune mixte du Djurdjura (Algérie).

Massoutier (Charles), capitaine d'infanterie hors cadre, chef de bureau arabe à Laghouat (Algérie).

Masson (Pierre), officier d'administration principal.

Mathieu (Camille-Henri), rédacteur au ministère de l'intérieur.

Mazet, membre de la commission scolaire du 20e arrondissement de Paris.

Meige (Jean-Pierre), chef du cabinet du préfet des Deux-Sèvres, à Niort.

Mellion (Charles-Isidore), maire d'Ecots (Calvados), délégué cantonal.

Ménard (Auguste), publiciste à Paris.

Meng (Louis), chef de clinique à l'école dentaire à Paris.

Menneret-Perrodin (Alphonse-Victor), président du conseil des prud'hommes à Troyes (Aube).

Merlin de Thionville (Henri-Marie), rédacteur au ministère de l'intérieur.

Michaux (Edouard-Albert), juge de paix à Soissons (Aisne).

Michecoppin (Bazile-Auguste), notaire, conseiller municipal, délégué cantonal à Saint-Julien-du-Sault (Yonne).

Michel (Louis), directeur de la succursale de la société générale à Avignon (Vaucluse), membre du bureau d'administration du lycée.

Miciol (Ernest), ingénieur à la manufacture de tabacs, à Morlaix (Finistère), président de la société d'études scientifiques.

Mme Mie d'Aghonne (Louise), femme de lettres.

Millet (Louis-Joseph), médecin-major au régiment des sapeurs-pompiers de Paris.

Millet-Pichot (François), maire de Monts-sur-Guesnes (Vienne), délégué cantonal.

Minart (Jules), membre de la ligue nationale de l'éducation physique.

Mocquery (Charles-François-Isidore), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Dijon (Côte-d'Or), délégué cantonal.

Moët (Louis-Joseph), rédacteur au ministère de la justice.

Mohamed Ould Kaddour ben Mokhfi, caïd d'El Bordj (Algérie).

Molinié (François-Grégoire), membre fondateur de la société des prisonniers libérés à Bordeaux.

Monod (Robert), consul suppléant, attaché au cabinet du ministre des affaires étrangères.

Montagne (Louis-François), maire de Pézenas (Hérault), conseiller général, délégué cantonal.

Montpellier (Jules), directeur de la *Revue internationale d'électricité*, à Paris.

Monteils (Joseph-Alexandre), instituteur en retraite, délégué cantonal à l'Isle-Jourdain (Gers).

Morand-Dupuch, capitaine adjudant-major au 108e régiment d'infanterie.

Morant (Achille), maire de Cougy (Marne), conseiller général, délégué cantonal.

Mordagne (Jean), pharmacien à Castelnaudary (Aude), délégué cantonal.

Morel-Fatio (Louis-Antoine), conseiller référendaire à la cour des comptes.

Moynet (Alphonse-Rémy-Joseph), membre du conseil d'administration de l'école d'horlogerie de Paris.

Moynier (Joseph-Auguste), conseiller général, délégué cantonal à Banon (Basses-Alpes).

Muel (Léon), attaché aux procès-verbaux du Sénat.

Muzet (Jules), receveur central de l'octroi à Laval (Mayenne).

Maupas (Emile-François), conservateur-administrateur de la bibliothèque-musée d'Alger.

Métivier (Albert), explorateur de l'Afrique centrale.

Moutard-Martin (le docteur Robert), médecin de la Bibliothèque nationale.

Morizot (Eugène), préparateur à la faculté des sciences de Dijon.

Morel-Fatio (Alfred-Paul-Victor), maître de conférences à l'école des hautes études, secrétaire de l'école des chartes.

Melon (Paul), secrétaire du comité de patronage des étudiants étrangers à Paris.

Maubourguet (Félix), commis au secrétariat de la faculté de médecine et de pharmacie de Bordeaux.

Malapert (Marie-Edouard), professeur de philosophie au lycée de Caen.

Masquelier (Léon-Achille), professeur de mathématiques au collège Stanislas.

Massy (Paul-Auguste-Xavier), délégué dans les fonctions de surveillant général au lycée de Douai.

Maubert (Léopold-Baptiste), professeur de 5e et de 6e au collège de Grasse.

Mejdoub ben Kalafat, chargé de cours d'arabe au lycée de Constantine.

Melleris (Eugène-Charles-Louis), professeur de 6e au lycée Louis-le-Grand.

Mlle Mercadier (Jeanne-Léonie), directrice du collège de jeunes filles à Chartres.

Mollex (Jean), professeur de 8e au lycée de Lyon.

Morel (Auguste-Joseph), chargé de cours d'histoire au lycée d'Avignon.

Morin (Alphonse-Ulysse), professeur de 4e au lycée de Bourges.

Marmonier (Joseph), instituteur public à la Tour-du-Pin (Isère).

Mlle Maroger (Marie-Louise-Elisa), institutrice libre, professeur à l'association philotechnique de Clichy.

Mayer (le docteur Achille-Abraham), professeur d'histoire naturelle à l'école Lavoisier.

Merlin (Mathieu), professeur de dessin dans les écoles communales de Paris.

Meyer (André), ancien instituteur auxiliaire au musée pédagogique.

Mlle Morel (Ursuline-Zulmée), institutrice publique à Méru (Oise).

Mazet (Abel-Alexandre), membre fondateur de plusieurs sociétés musicales.

Mascart (G.), artiste peintre.

Mélet (Xavier), critique d'art.

Messieux (Alexis-Théodule), professeur de dessin à Rennes.

Minot (Arthur), artiste graveur.

Millet (Albert), compositeur de musique.

Moullé, compositeur de musique.

Monniot, secrétaire de la chambre syndicale de la céramique.

Mahmoud-el-Amouchi, professeur à la Mederça de Constantine.

Mas, photographe à Perpignan.

Marioton, artiste peintre.

Mme Morio-Hirsch, professeur de chant, à Paris.

Mme Molé-Truffier, artiste lyrique.

Montillier, officier de paix du 18e arrondissement à Paris.

Monvenoux (Joseph-Auguste), architecte à Lyon.

Néglet (François-Antoine), dessinateur à l'école supérieure de guerre.

Nerlinger (Charles-Jean), archiviste paléographe, attaché à la Bibliothèque nationale.

Neumann, chef de bureau au ministère des finances.

Nicolle, commissaire spécial au ministère de l'intérieur.

Nobécourt (Charles-Edouard), adjoint au maire de Saint-Quentin (Aisne).

Noblet (Georges-Paul), imprimeur-éditeur à Paris.

Norat (Pierre-Firmin), notaire à Guéret (Creuse), délégué cantonal, adjoint au maire.

Naves (Eugène-Henri-François), receveur des postes et des télégraphes à Montreuil-sous-Bois.

Nicolas (Adolphe-David), suppléant à l'école de médecine et de pharmacie de Grenoble.

de Nolhac (Annet-Marie-Pierre-Giraud), maître de conférences à l'école des hautes études.

Nardin (Georges-Frédéric), professeur pour l'enseignement secondaire spécial (lettres) au collège de Luxeuil.

Nocleroq (Clair-Louis), professeur de mathématiques au collège de Château-Thierry.

Nique (Pierre-Jules), directeur de l'école publique de Bougival (Seine-et-Oise).

Nicolet (Geo.), critique d'art.

Normand (Charles), architecte.

Odin (Amédée), conseiller municipal aux Sables-d'Olonne (Vendée), délégué cantonal.

Olivier (Victor), vice-président de la commission administrative des hospices de Lille (Nord).

Mlle Oquendo (Sara), femme de lettres à Paris.

Ortoli (Jean-Baptiste), homme de lettres à Paris.

Ottenheimer (Charles-Adolphe), secrétaire général de la préfecture de Moulins.

Ouvrier (Antoine-Victor), conseiller municipal, conseiller général à Mur-de-Barrez (Aveyron).

Ozuret, agent voyer en chef du département de la Charente-Inférieure.

Ozenne (Emile-Henri), docteur-médecin à Paris, professeur à l'Union des femmes de France.

Pagès, caissier à la cour des comptes.

Pain (Claude), conseiller de préfecture du Rhône à Lyon.

Pain (Joseph), homme de lettres, au Havre (Seine-Inférieure).

Panot (Charles-Alfred), capitaine au 30e régiment de dragons.

Paquier (Victor), président de la société de gymnastique « la Parisienne ».

Pasquier (Jules-Théodore), adjoint au maire de la ville de Poitiers (Vienne).

Passy (Jean), directeur de l'école d'horlogerie de Thônes (Haute-Savoie).

Mme Patin (Catherine-Ernestine), institutrice honoraire, à Fleurines (Oise).

Pechmarty (Achille), administrateur de 1re classe à Souk-Ahras (Algérie).

Pelissier (Eugène), rédacteur à l'administration centrale des colonies.

Pellerin (Georges), homme de lettres à Paris.

Pennel (Paul), docteur-médecin à Paris.

Pennequin (Gustave), adjoint au maire de Somain (Nord), délégué cantonal.

Pernette (Jean-Auguste), pharmacien à Paris.

Perret (Jules), premier adjoint au maire de Saint-Marcellin (Isère), délégué cantonal.

Perrier (Charles), commis principal à la Caisse des dépôts et consignations.

Persoz (Jules-François), directeur de la condition des soies et des laines à Paris.

Petitpas (Prosper-Joseph), commis principal au ministère de l'intérieur.

Philippe (Nicolas-Léopold), juge de paix à Fère-Champenoise (Marne).

Picard (Henri), docteur-médecin à Paris.

Pierri, publiciste à Paris.

Pierron, courrier de cabinet au ministère des affaires étrangères.

Pietri, président de la société de secours mutuels de Sartène (Corse).

Pignot (Jean-Charles), président de la société de secours mutuels « la Cherbourgeoise », à Cherbourg (Manche).

Pigoreau (Edmond), maire de Lillebonne (Seine-Inférieure), délégué cantonal.

Pineau (Louis), vice-président du conseil de préfecture de la Vienne, à Poitiers.

Piraud (Philippe Etienne), conseiller municipal à Grenoble (Isère).

Plarr (Léon-Auguste), publiciste à Paris.

Pochon (Emile), maire de Totes (Seine-Inférieure), délégué cantonal.

Polin (Henri), médecin-major au 21e régiment de dragons.

Ponsinet, vice-président du conseil de préfecture des Deux-Sèvres, à Niort.

Poque (Pierre-Faustin), conseiller général, délégué cantonal à Saint-Beat (Haute-Garonne).

Pons-Tande, maire de Mirepoix (Ariège).

Populus (Emile), conducteur des ponts et chaussées à Feurs (Loire), délégué cantonal.

Poulenc (Eugène-Jean), avocat à Lodève (Hérault), délégué cantonal.

Poyet (Louis-Paul), délégué cantonal à Paris.

Pradin (Philippe), chef de bureau à la préfecture des Bouches-du-Rgône, à Marseille.

Preux, secrétaire-bibliothécaire du comité de législation étrangère au ministère de la justice.

Prevost (Maurice-Frédériqne), publiciste à Paris.

Pottier (l'abbé Marie-Alexandre-Ferdinand), président de la société archéologique de Tarn-et-Garonne, correspondant du ministère de l'instruction publique à Montauban.

Prou (Jean-Maurice), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.

Planteau (Mathieu-Henri), professeur à l'école de médecine et de pharmacie d'Alger.

Petit (Paul-Emile), chargé de cours à la faculté des sciences de Nancy.

Psichari (Jean), maître de conférences à l'école des hautes études.

Péchard (Louis-Victor-Edouard), préparateur à l'école normale supérieure.

Poullain (Auguste-Alexandre), secrétaire de l'administration du lycée Louis-le-Grand.

Picard (Eloi), instituteur public à Armentières (Nord).

Mlle Pinsun (Marie-Agnès), économe à l'école normale de Pau.

Popet (Antoine-Jean), professeur de français à l'école Turgot, à Paris.

du Paty (Léon-Richard), artiste peintre.

Mme Pilet, née Commettant (Jeanne), professeur de piano.

Pretot (Alfred), administrateur de la chambre syndicale des bronzes.

Peutat, artiste dramatique.

Prost (Victor), artiste peintre à Dijon.

Profit (Georges), dessinateur.

Pasquier, architecte à Paris.

Paradis (Henri), musicien de la garde républicaine.

Quégneaux (Félix-Léonce), inspecteur primaire à Figeac.

Quillen (Marie-Raymond), architecte-expert à Paris.

Rabatel (Romain-Ernest), avoué à Grenoble (Isère), conseiller général, délégué cantonal.

Raymond (Paul), docteur-médecin à Paris.

Regnier (Jacob), homme de lettres à Paris.

Reichel (Louis-Philippe), expert comptable à Paris, publiciste.

Reissent (Clément-Bernard), chef de division à la préfecture de l'Hérault.

Remy (Paul), notaire, conseiller municipal, délégué cantonal à Avize (Marne).

Requier (Paul-Joseph), pharmacien en chef à l'asile public d'aliénés de Villejuif (Seine).

Reymond (Antoine-Noël), rédacteur au ministère des travaux publics.

Rix, capitaine de la compagnie des sapeurs-pompiers d'Aubigny (Cher).

Robe, maire de Mauzun (Puy-de-Dôme), délégué cantonal.

Robert, sous-chef de bureau à la Caisse des dépôts et consignations.

Robert (Léon), sous-chef de bureau au ministère de l'agriculture.

Robert (Hippolyte), docteur-médecin, délégué cantonal à Ligny (Nord).

Rochat (Antoine-Louis), maire d'Eyzin-Pinet (Isère), délégué cantonal.

Roche (Eugène), préposé en chef à l'octroi de Dunkerque (Nord).

Roche (Frédéric), pharmacien, conseiller municipal, délégué cantonal à Aigueperse (Puy-de-Dôme)

Rocher (Jean-Pierre), chef de bureau à la préfecture de police.

Rocher-Rivière (Louis-François), banquier à Flers (Orne), délégué cantonal.

Rodrigues (Daniel-Gaston), publiciste à Paris.

Rogeaux (Emile), chef de bureau à la direction départementale de l'enseignement primaire du Nord, à Lille.

Rolland (Alexandre), attaché au secrétariat particulier du ministre de la marine.

Rolle (Valentin-Georges), rédacteur à la *Gazette du palais*, à Paris.

Rome, secrétaire en chef du parquet de la cour de Paris.

Ronce (Louis-Henry), ancien instituteur, à Happonvilliers (Eure-et-Loir).

Rosenfeld (Samuel), délégué cantonal à Lyon.

Rossi (Charles-Albert), lieutenant de gendarmerie en non-activité.

Roth (Antoine), secrétaire du parquet de première instance de la Seine.

Rothéa, commandant le 16e bataillon scolaire de la ville de Paris.

Roussan (Henry-Eugène), administrateur des contributions indirectes au minislère des finances.

Rousseau (Théodore), conservateur des forêts à Carcassonne (Aude).

Rousseau-Saint-Philippe (Léon), médecin en chef de l'hôpital des enfants, à Bordeaux.

Rousset (Jean-Baptiste), publiciste à Paris.

Roy (Edouard), ingénieur-chimiste à Paris.

Ruat (Joseph), sous-préfet à Condom (Gers).

Rouault (Jacques), appariteur à la faculté des sciences de Poitiers.

Rollin (Guillaume-Gustave), météorologiste, adjoint au bureau central météorologique.

Regnault (Jean-Baptiste), chargé de cours de mathématiques au lycée de Nice.

Renack, chef d'institution secondaire libre à Neuilly-sur-Seine.

Reynier (Gustave), professeur de 3e au lycée Buffon.

Robert (Edouard-Louis), chargé de cours de sciences naturelles au lycée de Montpellier.

Mlle Rochas (Julie-Elisabeth), professeur de lettres au lycée de jeunes filles de Montpellier.

Rochey (Louis-Léon), professeur de 9e au lycée de Bar-le-Duc.

Restouin (Joseph), inspecteur primaire à Sétif.

Reverdy (Paul), instituteur public à Narbonne (Aude).

Robin (Corentin), instituteur public à Bannalec (Finistère).

Rogie (Louis-Eugène), directeur d'école normale à Ajaccio (Corse).

Romieu (Céran-Rémi), maître adjoint à l'école normale de Gap.

Mlle Ryngaert (Léonie-Clémentine), institutrice publique à Rosendaël (Nord).

Raynal, compositeur de musique.

Reichardt (Alfred), secrétaire de l'Harmonie du Raincy.

Renouf, artiste mécanicien.

Mme Rollé-Jacques (Charlotte), compositeur de musique.

Rougelet (Benoist), statuaire.

Rouquet (J.-B.), auteur de publications artistiques.

Reposeur, architecte.

Sabail (Joseph), sous-préfet de Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne).

Sahut, docteur-médecin, professeur d'hygiène à l'école primaire supérieure de Gannat (Allier).

Saintyve (Auguste-Léon-Gaston), sous-chef de bureau à la préfecture de police.

Saisset (Albert-Louis), directeur de la section littéraire de la société agricole scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Sallard, chef de bureau à la compagnie des chemins de fer d'Orléans.

Salmon (Félix-Désiré), libraire à Paris.

Salvetat (Paul), secrétaire général de la préfecture de la Manche.

Sanglier (Philippe), notaire à Issoudun (Indre).

Mlle Saoër (Alice-Anna), membre de la société des gens de lettres.

Savere (Pierre), chef du cabinet du préfet des Basses-Pyrénées.

Savournin, pharmacien à l'Isle-sur-Sorgues (Vaucluse).

Schadet (Charles), sous-chef de bureau au ministère de la guerre.

Schlemmer (Charles-Georges), docteur-médecin, professeur à l'Union des femmes de France.

Schultz (Joseph-Casimir), entrepreneur de travaux publics à Belfort, délégué cantonal.

Schwartz (Emile-Jean-Baptiste), professeur à l'Union française de la jeunesse.

Seligman (Henri-Justin), substitut au tribunal de la Seine.

Sénéchal (Gustave), rédacteur au ministère du commerce.

Sérafino (Paul-Augustin), ancien maire de Bonifacio (Corse).

Sicard, maire de Trouvérac (Charente), délégué cantonal.

Simon de Saint-Sauveur (Henri-Victor), publiciste, à Paris.

Simonod (Augustin), chef de division à la préfecture de la Savoie.

Sousselier (Charles-Louis), lieutenant-colonel, chef de la 6e légion *bis*.

Soyer (Constant-Narcisse), docteur-médecin, délégué cantonal à Guiscard (Oise),

Stackler, docteur-médecin des écoles du 8e arrondissement, à Paris.

Strauss (Henri), vice-président de l'Union scolaire à Paris.

Stuer (Alexandre-Antoine), géologue, à Paris.

Surugue (Georges), attaché au cabinet du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Salin (Edouard), attaché a la division des archives au ministère des affaires étrangères.

Surville (Pierre-Gustave-Fernand), professeur adjoint à la faculté de droit de Poitiers.

Schutzenberger (Léon-Maurice), préparateur au Collège de France.

Sauvan (Joseph-Fulcrand-Germain), maître primaire au lycée de Montpellier.

Savouret (Henri), principal du collège de Confolens.

Soulat (Jean), professeur de 7e au lycée d'Angoulême.

Soulkan (Azzourthassan), professeur de langues vivantes au collège de Condom.

Sondorf, chef d'institution secondaire libre à Vincennes (Seine).

Sauvage (Alphonse-Joseph), instituteur public à Gouy (Aisne).

Mlle Slawinska (Marie-Léonie), directrice de l'école normale de Chaumont.

Mlle Suire (Lucie-Emilie), institutrice libre à Paris.

Salzédo (Gaston), professeur de chant à l'école de musique de Bayonne.

Savoye, compositeur de musique.

Sabattier (Louis), artiste peintre, à Paris.

Signaire-Divoir (Victor-Constant), compositeur de musique à Lille.

Tabourin (Barthélemy-Léon), maire de Miribel (Ain), délégué cantonal.

Tacquet (Jules), rédacteur au ministère de l'intérieur.

Tapon (Jean-Auguste), instituteur honoraire à Jard (Vendée).

Tardif-Delorme (Auguste-Eugène), architecte à Paris.

Taté (Louis-Augustin), publiciste à Charenton (Seine).

Tanquerel (Constant), architecte voyer de la ville de Paris.

Testud de Beauregard (Félix-Alexandre), ingénieur à Paris.

Thermes (Marie-Joseph), docteur-médecin, professeur à l'Association des dames françaises.

Thibault (André-Marie-Jules), sous-chef de bureau au ministère de l'agriculture.

Thibon (Louis-Charles), chef du cabinet du préfet des Hautes-Alpes à Gap.

Thiébaut (Nicolas-Ferdinand), délégué cantonal à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).

Thoizon (Etienne), docteur-médecin à Souppes Seine-et-Marne), délégué cantonal.

Thomasson de Saint-Pierre (de) (Louis-Joseph), chef de bataillon au 136e régiment d'infanterie.

Thuillier (Gilbert), publiciste à Paris.

Tissier, docteur-médecin, adjoint au maire de Remiremont (Vosges).

Tourly (Léon), sous-préfet de Redon (Ille-et-Vilaine).

Toussaint (Ludovic-Jules), professeur à l'Union française de la jeunesse.

Touzet (Joseph), maire d'Ardentes (Indre), délégué cantonal.

Treilles (Albin), conseiller de préfecture de l'Hérault, à Montpellier.

Trelaün, conseiller général, délégué cantonal à Aucun (Hautes-Pyrénées).

Tronche, docteur-médecin, délégué cantonal, conseiller d'arrondissement à Foutet (Gironde).

Trussy (Marius-Fortuné), maire de Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).

Truc (Hermantaire-Anaïs-Honoré-Antoine), agrégé près la faculté de médecine de Montpellier.

Tesson (Pierre-Aristide), professeur à l'école de médecine et de pharmacie d'Angers.

Tapie (Joseph-Paul-Auguste), professeur à la faculté de médecine et de pharmacie de Toulouse.

Troump (Eugène), architecte de l'école française d'Athènes.

Thibouret (Louis-Victor), professeur de gymnastique au lycée Michelet.

Tourte (Léon-Camille), professeur de 8e au lycée Lakanal.

Mlle Thomas (Madeleine-Victorine), directrice de l'école normale de Poitiers.

Mlle de Tisler (Adèle), institutrice libre à Paris.

Torchet (François-Laurent), instituteur public à Beaumont-sur-Sarthe (Sarthe).

Tétard, fabricant d'orfèvreries artistiques.

Tailhades, directeur de la Lyre rouennaise.

Mme Terrier-Vicini, artiste lyrique à Paris.

Urtin (Gabriel), percepteur à Romans (Drôme).

Valette (Louis), contrôleur du visa au cabinet du préfet de la Seine.

Vallet (Alphonse), docteur-médecin, délégué cantonal à Saint-Jean-de-Liversay (Charente-Inférieure).

Vandenzande, sous-chef de bureau à la direction générale des douanes.

Vassillière (Léon), inspecteur général d'agriculture, à Paris.

Vauchier (Jules-Armand), chef de division à la préfecture du Jura, à Lons-le-Saunier.

Védrenne (l'abbé Prosper), curé de Montbazillac (Dordogne).

Verdier (Alphonse), professeur en retraite à Lille (Nord).

Vergeade (Noël), docteur-médecin, professeur à l'Union des femmes de France.

Vergne (Henri), docteur-médecin à Paris, inspecteur des enfants du premier âge.

Vial (Germain), industriel à Crest (Drôme), délégué cantonal.

Vidot (François-Alexandre), juge de paix à Fours (Nièvre).

Vieux (Ferdinand), homme de lettres à Paris.

Vienne (Gustave-Louis), directeur de l'usine de la 5e écluse, à Aubervilliers (Seine).

Villers (Lucien), conseiller de préfecture de la Haute-Marne, à Chaumont.

Vilocq, docteur-médecin à Soissons (Aisne).

Vinant (Emile-Edouard), docteur-médecin à Paris.

Vinson (Jules-Alexandre), commissaire de l'inscription maritime à la Ciotat.

Vermond (Edmond-Jules-Eugène), professeur à la faculté de droit d'Aix.

Vincent, professeur à la faculté de médecine de Beyrouth (Syrie).

Valette (Francisque), professeur de lettres au collège d'Aubusson.

Verdier (Jules-Louis-Blaise), maître-répétiteur au lycée Condorcet.

Le pasteur Viel (Jules-Hippolyte), aumônier protestant du lycée de Toulouse.

Villard (Jean-Marie), chargé de cours de dessin au lycée de Quimper.

Vacelet (Victor-Eugène), inspecteur primaire à Epernay (Marne).

Mme Vallory, née Mollard (Marie), institutrice publique à Aiton (Savoie).

Verrimst (Louis-Frédéric), professeur de dessin à l'école Diderot à Paris.

Mme Villard, née Corbier (Lydie-Louise), institutrice publique à Vallon (Ardèche).

Vaillant (Louis-Alfred), secrétaire du musée de Boulogne-sur-Mer.

Mme Van-Parrys, professeur de dessin.

Valernes (Evariste de), directeur de l'école de dessin de Carpentras.

Wagner (Henri), inspecteur particulier de l'exploitation commerciale des chemins de fer au ministère des travaux publics.

Wagner (Daniel), maire de l'Alma (Alger), conseiller général.

Warnet (Paul), juge de paix à Bouconville (Ardennes).

Weindel (Henri-Maurice-Eugène), publiciste à Paris.

Willaume (Pierre-Auguste), rédacteur au ministère des travaux publics.

Wolf (Maurice), rédacteur, attaché au cabinet du sous-secrétaire d'Etat des colonies.

Welsch (Jules-Augustin), chargé de cours à la faculté des sciences de Poitiers.

Wolff (Pierre), auteur dramatique.

Yot (docteur Emile-Armand), médecin de l'école normale d'instituteurs de Versailles.

Fait à Paris, le 19 juillet 1891.

LÉON BOURGEOIS.

Par décision en date du 17 juillet 1891, le directeur général des postes et des télégraphes a autorisé la suppression du bureau auxiliaire de poste existant dans la commune de Brandonvillers (Marne).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Cavalerie. — Par décis. minist. du 18 juillet 1891, M. Maire, lieut. au 9e rég. de drag., passe au 12e rég. de cuirass.

RÉSERVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Corps de santé militaire. — Par décret en date du 17 juillet 1891 rendu par le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été promus dans le cadre des officiers de réserve :

Au grade de médecin-major de 2e classe

Les médecins aides-majors de 1re classe :

MM. Nau (Jules).
Leray (Georges-Michel-Marie).
Chiais (Jean-François-Marie).
Gidon (Antoine-Henri).

Au grade de médecin aide-major de 1re classe.

Les médecins aides-majors de 2e classe :

MM. Rolland (Ernest-Paul-Louis).
Genot (Edmond).
Bruchet (Charles-Paul).
Bordas (Auguste).
Leconte (Paul-Edmond).
Leclère (Charles-Julien).
Dumeige (Henri-Joseph).
Battesti (Toussaint).
Ficatier (Jacques-François-Adrien).
Tourvieilhe (Charles-Marie-Joseph).
Ducroux (Henri-Jean-Marie).
Demmler (Henri-Emile-Louis).
Thomas (Jean-Baptiste).
Letort (Auguste-Pierre-Joseph).
Guillot (François-Marie-Stéphane).
Dagincourt (Marie-Emmanuel).
Peyzonnet (Paul-Antoine).
Toison (Pierre-Marie-Eugène-Joseph).
Thiroux (Louis-Henry-Joseph).
Baratier (Antonin-Léon-François).
Mesnard (Pierre-Arcène).

Au grade de pharmacien aide-major de 1re classe.

Les pharmaciens aides-majors de 2e classe :

MM. Julien (Emile-Charles-Emmanuel).
Ragoucy (Victor-Marie-Stéphane).

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 20 Juillet 1891.

ÉLECTION AU SÉNAT

SCRUTIN DU 19 JUILLET 1891

Indre.

M. Brunet, élu.

M. Ravarin a été élu, le 19 juillet courant, membre du conseil général du département du Rhône pour le 5e canton de Lyon.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 19 juillet.

La *Gazette de Vienne* (officielle) promulgue l'ordonnance relative à la suppression des tarifs d'augmentation des droits, des représailles et autres entraves nuisibles aux relations commerciales de l'Autriche-Hongrie et de la Roumanie. (*Agence Havas.*)

Buda-Pesth, 18 juillet.

Le gouvernement a soumis à la Chambre des députés un projet d'après lequel la curie royale sera compétente pour juger la validité des élections au Parlement pendant huit ans après la promulgation de la loi; passé ce délai, la compétence appartiendra à la Chambre des députés.

Le projet contient des modifications et des dispositions complémentaires à la loi électorale. (*Agence Havas.*)

Buda-Pesth, 18 juillet.

Chambre des députés. — M. Wittmann, ayant interpellé le ministère hongrois sur la question de savoir s'il était prêt à faire des démarches en vue de lever l'interdiction qui pèse sur l'exportation du bétail, le ministre de l'agriculture répond que, le 25 mai dernier, il a notifié aux gouvernements suisse et allemand la disparition de l'épizootie d'aphte et de piétain, avec prière de supprimer les entraves mises à l'exportation.

Le gouvernement suisse a prescrit que l'on n'apporte aucune entrave au transport des bêtes porcines.

Quant au gouvernement allemand, il n'a encore rien répondu.

Le ministre exprime l'espoir qu'il pourra régler la question au moment où sera discutée la convention vétérinaire à conclure avec l'Allemagne. (*Agence Havas.*)

ITALIE

Naples, 19 juillet.

Le prince de Naples part ce soir à dix heures vingt-cinq pour Monza et mardi à dix heures quinze du matin pour Londres, où il arrivera mercredi à six heures du soir. (*Agence Havas.*)

ESPAGNE

Saint-Sébastien, 18 juillet.

La population a fait une réception enthousiaste à la reine régente et au roi. (*Agence Havas.*)

Madrid, 17 juillet.

L'ambassade marocaine envoyée pour remettre à la régente les présents du sultan est arrivée à Cadix. Elle repartira demain pour Madrid. (*Agence Havas.*)

BELGIQUE

Bruxelles, 19 juillet.

Le bilan hebdomadaire de la Banque nationale de Belgique donne les résultats suivants :

Proportion de l'encaisse aux engagements : 25.20.

Augmentation.

Encaisse 694.287

Diminution.

Portefeuille 2.128.536
Billets 1.640.610
Comptes 702.451

(*Agence Havas.*)

SUÈDE ET NORVÈGE

Stockholm, 18 juillet.

L'escadre française a quitté Stockholm à midi. (*Agence Havas.*)

Broënoë, 18 juillet.

Le *Hohenzollern* s'est rendu, en traversant les écueils, à Alesund; puis, sans toucher à Trondhjem, est allé à Torgen où il est arrivé hier soir à neuf heures et demie.

L'empereur a fait l'ascension du Torghatten et a visité le tunnel naturel qui se trouve à mi-hauteur de cette élévation; puis il a continué son voyage pour Bodoe. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 5 août 1891 dans le département de la Mayenne, à Laval.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

Un concours pour l'obtention de l'emploi de commis de 3e classe du commissariat colonial sera ouvert dans les colonies et en France, le 3 août 1891, à huit heures du matin.

(Voir, pour les pièces à fournir, le programme et les conditions du concours, le n° 112 du *Journal officiel* portant la date du 25 avril 1891, page n° 1848.)

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Paquebots-poste français de la côte occidentale d'Afrique.

A partir du mois courant, le nombre des voyages effectués par les paquebots-poste navigant entre la France et la côte occidentale d'Afrique a été doublé.

Les départs de France ont lieu aux dates suivantes : de Bordeaux, le 10 de chaque mois, par les paquebots de la compagnie des chargeurs réunis.

De Marseille, tous les mois, le 15 ou le 25, alternativement, à compter du 15 juillet courant, par les paquebots de la compagnie Fraissinet.

Les correspondances pour le Sénégal, le Congo et les autres établissements français de la côte occidentale d'Afrique doivent, pour profiter des départs, être déposées à Paris, la veille au plus tard, jusqu'à la 7e levée, effectuée entre quatre et six heures du soir, pour l'expédition par les bureaux ambulants de nuit.

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

1re DIVISION. — 4e BUREAU

RELEVÉ DES MARCHANDISES TUNISIENNES ADMISES AU BÉNÉFICE DE LA LOI DU 19 JUILLET 1890

Situation à la fin du mois de juin 1891.

NATURE DES PRODUITS	QUANTITÉS admissibles.	UNITÉS	QUANTITÉS importées pendant le mois de juin 1891.	ANTÉRIEURS	TOTAL GÉNÉRAL
Froment	(a) 950.000	Quintaux.	41.247	597.089	638.336
Orge	(a) 700.000	Quintaux.	16.601	122.928	139.529
Avoine	(a) 25.000	Quintaux.	»	1.969	1.969
Maïs	(a) 25.000	Quintaux.	182	3.509	3.691
Vins	20.000	Hectolitres.	220	8.228	8.448
Huile d'olive	(b) 16.500.000	Litres.	635.369	5.957.006	6.592.375
Espèce chevaline	(c) 4.700	Têtes.	2	4	6
Espèce bovine	(c) 16.400	Têtes.	645	149	794
Espèce ovine	(c) 149.500	Têtes.	132	617	749
Gibiers, volailles et tortues — morts	(c) 4.000	Kilos.	»	1.784	1.784
Gibiers, volailles et tortues — vivants	(c) 4.000	Kilos.	65	634	699
Autres marchandises	(c) 6.000.000	Francs.	1.470	29.906	31.376

(a) Les crédits ouverts pour le froment, l'orge, l'avoine, le maïs ont pris fin le 30 juin 1891. De nouveaux crédits sont accordés pour la période du 1er juillet 1891 au 30 juin 1892; savoir : blé froment, 950,000 quintaux. — Orge, 500,000 quintaux. — Avoine, 25,000 quintaux. — Maïs, 25,000 quintanx.

(b) Ce crédit prend fin le 30 novembre 1891.

(c) Ces crédits ne sont valables que jusqu'au 1er octobre 1891.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

5e législature. — Session ordinaire de 1891.

Errata

au compte rendu in extenso *de la séance du 18 juillet.*

Page 1864, 2e col., art. 7,

Au lieu de :

« ...à la fabrication de l'amidon en aiguilles... »,

Lire :

« ...à la fabrication de l'amidon sec en aiguilles... »

Page 1865, 24e paragraphe, 3e col.,

Au lieu de :

« Huile brute d'olivier »,

Lire :

« Huile brute d'olive. »

Même page, même col., 7e paragraphe et 5e paragraphe en remontant,

Au lieu de :

« L'admission temporaire sera également appliquée aux produits suivants... »,

Lire :

« L'admission temporaire sera également accordée aux produits suivants... »

Rectifications aux scrutins des séances des 16, 17 et 18 juillet.

M. de Fourtou déclare qu'il a été porté par erreur comme ayant voté « contre » dans le scrutin de la 2e séance du jeudi 16 juillet et comme « s'étant abstenu » dans le scrutin de la 2e séance du vendredi 17 juillet sur l'ajournement de la discussion de l'interpellation de M. Laur, et qu'en réalité il avait voté « pour » dans les deux scrutins.

M. le général Tricoche déclare qu'il a été porté par erreur comme ayant voté « pour » dans le scrutin de la 1re séance du vendredi 17 juillet sur le droit de 3 fr. 60 pour les laines en masse, importées par voie de terre, d'Australie ou du Cap, et qu'en réalité il avait voté « contre ».

M. Bourgeois (Jura), porté comme « s'étant abstenu » dans le scrutin de la 2e séance du vendredi 17 juillet, sur l'ajournement de l'interpellation de M. Laur, déclare qu'il était retenu chez lui pour raisons de santé. Présent, l'honorable membre aurait voté « contre » l'ajournement.

M. Gustave Isambert déclare qu'il a été porté par erreur comme « s'étant abstenu » dans le scrutin de la 1re séance du samedi 18 juillet sur la deuxième partie de l'article 6 du projet de loi des douanes et, qu'en réalité, il avait voté « pour » la rédaction de la commission.

M. Guillemet déclare qu'il a été porté par erreur comme ayant voté « pour » dans le scrutin de la 1re séance du samedi 18 juillet sur l'ensemble du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes, et qu'en réalité, il avait voté « contre ».

Convocation du mardi 21 juillet.

Commission du budget, à neuf heures et à deux heures.

1re séance.

La commission du budget de l'exercice 1892 s'est réunie, hier lundi 20 juillet, à neuf heures, au Palais-Bourbon.

Étaient présents:

MM. Barthou, Brisson (Henri), Burdeau, Cabart-Danneville, Casimir-Perier, Cochery (Georges), Dupuy (Charles), Duval (César), Faure (Félix), Gerville-Réache, Hervieu, Leydet, Millerand, Peytral, Poincaré (Raymond), Reinach (Joseph), Terrier.

Se sont excusés :

MM. Antonin Proust, Arène (Emmanuel), Baïhaut, Cavaignac (Godefroy), Clausel de Coussergues, Jamais (Emile), Jonnart, Merlou, Pelletan (Camille), baron Reille.

Étaient absents :

MM. Bastid (Adrien), Delcassé, Pichon, Piou.

En congé :

MM. Maurice-Faure, Sarrien.

2e séance.

La commission du budget de l'exercice 1892 s'est réunie, hier lundi 20 juillet, à deux heures, au Palais-Bourbon.

Etaient présents :

MM. Barthou, Brisson (Henri), Burdeau, Cabart-Danneville, Casimir-Perier, Cavaignac (Godefroy), Clausel de Coussergues, Cochery (Georges), Dupuy (Charles), Duval (César), Faure (Félix), Gerville-Réache, Hervieu, Leydet, Millerand, Pelletan (Camille), Peytral, Poincaré (Raymond), Reinach (Joseph).

Se sont excusés :

MM. Antonin Proust, Arène (Emmanuel), Baïhaut, Bastid (Adrien), Jamais (Emile), Jonnart, Maurice-Faure, Reille (baron). Sarrien.

Etaient absents :

MM. Delcassé, Merlou, Pichon, Piou, Terrier.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE PARIS

Fondation de New-York par une colonie de Flamands avesnois et wallons, en 1623.— M. P. Th. Virlet d'Aoust a fait à la Société, dans une de ses dernières séances, une communication sur laquelle nous avons promis de revenir. Il s'agit de l'origine d'une ville qui est devenue l'une des plus importantes du monde, origine bien modeste et due, à ce que nous apprend l'auteur, à une colonie flamande, organisée sous les auspices d'un Avesnois, Jesse de Forest. Avesnes étant une localité qui fait aujourd'hui partie du département du Nord, l'intérêt n'en est que plus grand pour nous.

Au commencement du dix-septième siècle, les peuples du nord de l'Europe manifestèrent un véritable engouement pour l'émigration en Amérique; c'était à qui s'empresserait d'aller prendre possession des fameux eldorados, offerts à la convoitise des plus audacieux. Or, à cette époque, il existait déjà depuis longtemps à Avesnes, — alors petite ville du Hainaut flamand, actuellement chef-lieu d'un des arrondissements du département du Nord, — il existait, disons-nous, à Avesnes, une famille bourguemestrale de riches marchands drapiers; c'était celle des de Forest; des rejetons de cette famille habitaient à Bavay, à Valenciennes, à Douai, à Aniche, etc.

Les de Forest d'Avesnes d'où est issu le fondateur de New-York, appartenaient à l'une des plus anciennes familles nobles du pays. Dans son *Histoire de Cambrai et de la noblesse des Pays-Bas*, le célèbre chroniqueur du seizième siècle, Jean Le Carpentier, dit que l'un des membres de cette famille, Herbert de Forest, prit, en 1096, la croix en même temps que l'illustre Flamand-Wallon, Godefroy de Bouillon, qui fut choisi comme chef de la croisade par tous les princes et hauts barons de la chrétienté.

Une autre famille des cantons du Quesnoy et de Solesmes, également très ancienne, était celle des sires de Vendegies et de Ruesnes.

Selon le chroniqueur que nous venons de citer, le village de Ruesnes doit son nom à ses anciens seigneurs, les chevaliers de Vendegies qui en prirent le nom, plus en harmonie avec leur blason : Gérard, le premier qui joignit ce surnom à celui de Vendegies, était déjà très célèbre en 1091. Le nom de cette vieille et illustre famille vient de s'éteindre tout récemment. Ce sont les alliances de ces deux familles, remontant aux dixième et onzième siècles, qui ont donné naissance à la branche des de Forest d'Avesnes, d'où est issu à son tour le fondateur de New-York.

En 1533, Melchior de Forest d'Avesnes, troisième du nom, épousa une riche héritière de Mons, Mlle du Fosset, dont il eut cinq enfants, deux filles et trois garçons, parmi lesquels Jean, père de Jesse; Jean, s'étant marié à son tour avec une demoiselle du pays, en eut également trois enfants, Melchior, Jesse et Gérard.

« Dès sa jeunesse, nous dit M. Virlet d'Aoust, Jesse montra beaucoup d'intelligence et de fermeté de caractère, avec un désir très prononcé pour les voyages et les aventures ; aussi, bercé dans les idées régnantes, il conçut de très bonne heure le projet d'émigrer en Amérique. Mais il comprit aussi que, pour le réaliser dans les conditions qu'il méditait, la fortune paternelle serait tout à fait insuffisante; il résolut donc de l'augmenter par le travail et les spéculations industrielles. En 1598, son père Jean quitta Avesnes pour aller s'établir à Sedan, où toute la famille ne tarda pas à se convertir au protestantisme. En 1601, Jesse y épousa une demoiselle du Cloux, fille d'un des premiers négociants de la ville, dont il devint bientôt l'associé. M. du Cloux étant mort quelques années plus tard, Jesse s'occupa de liquider la maison de commerce, de réaliser sa fortune et celle de sa femme pour aller s'établir en Hollande, où il avait été successivement précédé par les membres de sa famille. Il arriva à Leyde en 1615 et y fonda avec ses frères, Melchior et Gérard, une grande teinturerie, à l'instar de celles de Sedan dont il avait étudié les procédés. Cette entreprise ayant parfaitement réussi, sa fortune, déjà assez considérable, s'accrut encore et lui permit de pouvoir enfin entreprendre son projet d'émigration en Amérique, dans les larges conditions qu'il avait toujours considérées comme indispensables. »

Jesse revint donc (1621) dans ce but en Flandre, dont les populations, essentielle-

ment agricoles et industrielles, lui paraissaient mieux répondre à ses vues que celles de la Hollande. Il alla naturellement établir son quartier général à Avesnes, sa ville natale, où il retrouva d'ailleurs une famille nombreuse dont les membres l'aidèrent beaucoup dans ses démarches pour recruter des colons tant en Hainaut que dans le pays wallon.

Lorsqu'il crut avoir rassemblé une nombre suffisant d'agriculteurs et d'artisans de tous métiers composés d'Hainuyers et de Wallons, il leur donna rendez-vous à Anvers, où ces Flamands, au nombre de plus de trois cents, non compris les femmes et les enfants, s'embarquèrent joyeusement avec leur matériel et le bétail agricole jugé nécessaire, que Jesse les avait aidés à compléter. Ils s'embarquèrent sur un navire hollandais frété pour cette expédition et abondamment pourvu de vivres de toute espèce.

Jesse de Forest ayant donné l'ordre de lever l'ancre, quand le navire commença à s'ébranler, des acclamations partirent du sein d'une foule considérable; rangés sur les quais, les habitants adressaient leurs adieux à leurs compatriotes et leur souhaitaient une heureuse chance.

Après une traversée qui fut favorable, le navire aborda en Amérique, à l'île de Manhattan, au printemps de 1623. Le lieu d'atterrissement avait été désigné par de Forest.

Cette île formait la rive droite de l'entrée du fleuve Hudson, tandis que l'autre rive était formée par l'île de Long-Island, qui devint par la suite le sol de l'importante ville de Brooklyn, laquelle n'est, à vrai dire, qu'un des faubourgs de New-York. Ces deux îles étaient malheureusement séparées par un écueil fameux, désigné sous le nom de *Hell-Gate* (Porte d'enfer), qui a si longtemps rendu dangereuse la navigation de l'entrée du fleuve, mais dont un ingénieur très distingué, le général Newton, l'a débarrassée par une seule et formidable explosion de trente-cinq tonnes (35,000 kilogrammes) de dynamite.

« L'île de Manhattan, devenue de son côté le sol de la grande cité américaine, formée par les alluvions du fleuve, appartenait à son estuaire et n'en était séparée que par un canal assez étroit pour rendre facile, par la suite, leur réunion. Bien que l'endroit présentât encore quelques parties marécageuses, nos braves Flamands (désignés surtout comme Français à cause de leur langage) s'y établirent et formèrent, par conséquent, le premier noyau de l'immense population actuelle de New-York. »

Il y avait trois ans à peine que Jesse s'était établi à Manhattan, lorsqu'il mourut en 1626, malgré sa forte constitution, subitement emporté par une fièvre paludéenne. Ce fut un grand deuil parmi ses compatriotes, qui perdirent en lui, non seulement un véritable père et un protecteur, mais encore un défenseur énergique. Heureusement, il laissait des fils pour lui succéder.

Peu de temps après sa mort, quelques membres de sa famille revinrent en Hollande pour assister au mariage de Rachelle, sa fille, avec Jean Mousnier de la Montagne, qui émigra lui-même en Amérique, en 1634, avec sa femme et plusieurs familles hollandaises; il y devint gouverneur du fort Orange (Albany).

C'est seulement onze à douze ans après les Flamands dont nous venons de parler, que les Hollandais émigrèrent dans l'île en assez grand nombre pour y constituer une ville. « Alors s'éleva une grande discussion entre les Hollandais et les Flamands : ceux-ci prétendaient, arrivés premiers au port, avoir le droit de lui imposer le nom de *New-Avesnes*, en souvenir de leur ancien et honoré directeur ; mais le nombre l'emporta sur le droit et la nouvelle ville reçut le nom de *New-Amsterdam* (*Nieuwe-Amsterdam* en hollandais) (1). Ce ne fut qu'après 1674, alors que les Anglais étaient devenus maîtres définitifs du pays, qu'ils en changèrent le nom en celui de *New-York*, nom glorieux que la noble cité impériale des Etats-Unis a toujours conservé depuis. »

On peut consulter l'ouvrage anglais intitulé : *Histoire de l'émigration huguenotte aux Etats-Unis*, par le docteur Henri Baird, dont il a été fait plusieurs traductions françaises, et aussi le *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français;* on y trouvera la correspondance de Jesse de Forest, ses requêtes et ses négociations avec les gouvernements hollandais et anglais, pour l'obtention et la conservation des terrains occupés par ses colons flamands.

C'est à l'aide de ces documents, mais surtout avec les anciennes chroniques et avec des traditions de famille, que M. Virlet d'Aoust a pu reconstituer assez complètement la vie de Jesse de Forest.

M. Virlet d'Aoust s'est aussi beaucoup aidé des recherches et des investigations faites dans les archives locales, par le savant docteur Dozy, de Leyde, qui déplore amèrement la perte des archives de l'ancienne *Compagnie des Indes-Occidentales*, vendues à des fabricants de papier ; ce qui rend aujourd'hui fort difficiles les recherches pouvant intéresser les anciens colons. De précieux renseignements lui ont été également fournis par un des membres de la famille américaine, aujourd'hui très nombreuse aux Etats-Unis, M. John W. de Forest, de New-Haven (Connecticut), major d'infanterie dans l'armée sécessionniste du Potomac, où il fut chargé par intérim des importantes fonctions d'adjudant général de corps d'armée.

Honneur donc au Flamand avesnois, Jesse de Forest, que M. Virlet d'Aoust déclare avoir été le premier fondateur de la ville de New-York, et à laquelle « il a sacrifié sa fortune et sa vie » ! On a pu lire dernièrement dans les journaux qu'on songeait à lui élever un monument en cette ville; il nous semble que ce ne serait que justice.

GUILLAUME DEPPING.

(1) De là, selon M. Virlet d'Aoust, l'erreur des géographes qui attribuent aux Hollandais la fondation de New-York.

LE RAPPORT GÉNÉRAL SUR L'EXPOSITION DE 1889

L'Imprimerie nationale vient de publier le tome Ier du *Rapport général sur l'Exposition de 1889*, par M. Alfred Picard, inspecteur général des ponts et chaussées, président de section au conseil d'Etat.

La plus grande partie de ce volume est consacrée à un historique des expositions universelles, puis contient les préliminaires de l'Exposition universelle de 1889.

Après avoir recherché l'origine des expositions et relaté une tentative fort intéressante d'exposition française en Angleterre, en 1470, l'auteur indique que les premières expositions proprement dites qui aient été menées à terme, datent du dix-septième siècle; l'honneur de leur création revient à la France. Elles ont d'ailleurs été tout d'abord limitées aux beaux-arts; l'Académie de peinture et de sculpture fit en 1673 la première exposition annuelle des tableaux et des statues sortant des ateliers de ses membres; à partir de 1793 seulement, tous les artistes eurent accès au concours.

C'est la Révolution qui, après avoir proclamé la liberté du travail en supprimant par décret « tous les offices pour l'inspection et les travaux des arts et du commerce, les brevets et les lettres de maîtrise, les droits perçus pour la réception des maîtrises et jurandes, et tous les privilèges de profession, sous quelque dénomination que ce fût, » organisa en l'an VI (1798) la première exposition industrielle. Le nombre des exposants fut de cent dix. Dans un rapport sommaire, rédigé par Chaptal, le jury constata que nous pouvions rivaliser avec les Anglais pour les aciers, les limes, les cristaux, les poteries et les toiles peintes, et que nos voisins n'avaient rien de comparable à quelques-uns de nos produits, notamment aux porcelaines de Sèvres, aux armes de la manufacture nationale de Versailles, aux éditions de Diderot, aux appareils d'horlogerie de Breguet, aux instruments de physique ou d'astronomie de Lenoir.

Depuis l'an VI, les expositions se sont multipliées tant en France qu'à l'étranger. Elles se divisent en plusieurs catégories. Au point de vue de la nature des objets exposés, il y a lieu de distinguer les *expositions universelles*, qui embrassent toutes les branches de l'activité humaine, et les *expositions spéciales*, qui sont limitées à certaines classes d'œuvres et de produits. Au point de vue des peuples qui y participent, les expositions sont *internationales* ou *nationales*, suivant qu'elles sont accessibles aux exposants des pays étrangers ou seulement aux exposants du pays qui les organise. Au point de vue de la durée, elles peuvent être *permanentes* ou *temporaires;* les expositions permanentes constituent l'exception ; seules, les expositions qui sont tout à la fois spéciales et nationales peuvent avoir une durée illimitée.

Le rapport de M. Picard passe en revue les principales expositions et indique les faits essentiels mis en relief par chacune.

De 1798 à 1849, onze expositions universelles nationales se sont succédé à Paris.

Celle de l'an IX (1801) fut installée dans la cour du Louvre; il y eut 220 exposants appartenant à 38 départements; les organisateurs avaient eu l'idée de réunir les beaux-arts à l'industrie; mais ils s'étaient heurtés contre les résistances des peintres et des sculpteurs, qui entendaient conserver leur public ordinaire et n'étaient pas, d'ailleurs, sans dédain pour la production industrielle.

L'exposition de 1806, à laquelle fut affectée une somme de 60,000 francs, dura du 25 septembre au 19 octobre : 1,422 exposants. Oberkampf, fabricant de toiles peintes, reçut une médaille d'or.

L'exposition de 1819, installée dans les

(*Supplément.*)

salles du Louvre qui venaient d'être terminées, comptait 1,662 exposants. Les machines à vapeur ne se révélaient à cette exposition que par l'attribution d'une médaille d'argent à deux constructeurs de Saint-Quentin : c'est qu'en effet ces machines commençaient à peine à se répandre en France ; nous étions à cet égard dans une infériorité regrettable par rapport à l'Angleterre.

L'exposition de 1823 dura cinquante jours. Parmi les titulaires des médailles d'or se trouvaient Fresnel (phares lenticulaires) et de Wendel (fer affiné à la houille et forgé au laminoir).

L'exposition de 1827 dura soixante-deux jours ; le nombre des exposants ne s'accroît qu'insensiblement : 1,695 au lieu de 1,642 en 1823. Parmi les médailles d'or, on compte Pleyel (pianos), Schlumberger, de Guebwiller (cotons filés) et Vicat (chaux hydraulique).

L'exposition de 1834 fut installée, non plus au Louvre, mais sur la place de la Concorde, dans quatre pavillons spéciaux, mesurant 76 mètres de longueur et 47 mètres de largeur. Le nombre des exposants monta à 2,447. Les principaux titulaires des médailles d'honneur furent : André Kœchlin (machines à tisser), Grosjean Kœchlin (impressions sur tissus), Hartmann (fils de coton, impressions sur tissus), Mathieu de Dombasle (charrues), Cavé (machines à vapeur), Chevalier (instruments de physique), etc.

L'exposition de 1839, installée dans le carré des fêtes aux Champs-Elysées, eut 3,381 exposants. Parmi les médailles d'or, on relève : Christofle (bijouterie), Charrière (instruments de chirurgie), Feray (filature), Herzog (fils de coton), Schneider (forges et ateliers de construction), etc. L'une des curiosités de cette exposition était le modèle d'un appareil imaginé par Cuillier, machiniste en chef du théâtre des Variétés, pour protéger les salles de spectacle contre les incendies.

L'exposition de 1844 occupe aux Champs-Elysées un rectangle de 200 mètres de longueur sur 100 mètres de largeur : 3,960 exposants. Parmi les médailles d'or on note Cavaillé-Coll (orgues); Farcot (machines à vapeur); Froment-Meurice (orfèvrerie); Meyer (locomotives); Schwilgué (horlogerie), etc.

L'exposition de 1849, organisée avec un crédit de 600,000 fr., dura six mois. Œuvre de la République, elle présenta cette heureuse innovation que des galeries spéciales y étaient affectées à l'agriculture ; la dénomination antérieure « d'exposition publique des produits de l'industrie française » fut remplacée par celle d' « exposition des produits agricoles et industriels ». De même pour la première fois l'Algérie fit son apparition dans les galeries de la métropole. On compta 4,532 exposants. Parmi les médailles d'or on remarque : Flachat et Gouin (machines pour chemins de fer) ; Marne et Plon (typographie); Denière (bronzes d'art) ; de Ruolz (chimie), etc.

A la suite de cette étude sur les expositions françaises de 1798 à 1848, M. Picard passe aux expositions internationales de 1851 à 1888.

Lors de l'exposition de 1849, Tourret, ministre du commerce, avait eu l'idée d'inviter tous les peuples du monde. Il se heurta à l'opposition des chambres de commerce. Cette conception essentiellement française ne tarda pas à être reprise par l'Angleterre. Nos voisins recueillirent en 1851 l'honneur qui aurait appartenu à la France, si nos industriels avaient été mieux avisés.

Organisée par l'initiative de la Société royale des arts, des manufactures et du commerce, sous le patronage du prince Albert, l'exposition du Palais de Cristal, à Hyde-Park, réunit les produits de la France, de la Belgique, du Zollverein, de l'Autriche, de la Russie, des Etats-Unis, de la Suisse, de l'Espagne, de l'Italie, de la Sicile, de la Toscane, du Portugal, du Danemark, de la Suède, de la Norvège, de la Turquie, de la Hollande et de la Grèce.

L'espace couvert par les constructions était de 73,100 mètres carrés; le nombre des exposants dépassa 17,000; le nombre des visiteurs s'éleva à plus de 6 millions, en cinq mois; la recette fut de 12,700,000 fr.

L'exposition de 1855, à Paris, dans le Palais de l'Industrie et ses annexes, représentant un espace couvert de 99,000 mètres carrés, fut organisée d'après la classification de Le Play. Celle-ci comprenait huit groupes et trente classes. Une idée utile et féconde fut celle de la formation d'une galerie de l'économie domestique, où étaient rassemblés les objets à bas prix destinés aux usages les plus usuels (aliments et provisions; meubles et ustensiles de ménage; linge et vêtements; plans, matériaux et spécimens de logements). Une autre innovation fut celle de la galerie des machines. A Londres, on n'avait mis en mouvement qu'un petit nombre de métiers. A Paris, on s'appliqua à faire fonctionner sous les yeux du public, sinon la totalité, du moins la majeure partie des machines et métiers; la vapeur était produite par les chaudières des exposants et transmise aux moteurs exposés, actionnant eux-mêmes un arbre de couche sur lequel s'attelaient les métiers. Le nombre des exposants atteignit 23,954, dont 11,986 Français et 11,968 étrangers. Le nombre des visiteurs fut de 5,160,000; la recette ne fut que de 3,200,000 francs, en raison du grand nombre des entrées gratuites.

L'exposition de 1862, à Londres, près du parc de Kensington, combla deux lacunes de la précédente exposition de 1851 : les beaux-arts furent admis sans restriction, et une classe fut réservée aux méthodes ainsi qu'au matériel de l'enseignement. La superficie couverte était de 95,200 mètres carrés; le nombre des exposants atteignit 27,500, dont 8,150 pour l'Angleterre et 5,520 pour la France. Le nombre des visiteurs fut de 6 millions environ; les recettes s'élevèrent à 10,490,000 fr. Les délégations françaises de contre-maîtres et ouvriers envoyées en Angleterre pour étudier l'exposition, comptèrent environ 1,000 personnes.

L'exposition du Champ de Mars, en 1867, à Paris, provoqua au préalable la question de savoir si, comme en 1855, l'opération resterait entre les mains de l'Etat et serait poursuivie aux frais et risques du Trésor, ou si, à l'exemple de l'Angleterre, elle pourrait être remise à une compagnie particulière placée sous le patronage officiel du Gouvernement. Cette seconde combinaison fut écartée, on s'arrêta à une combinaison mixte : l'Etat conservait la direction; il donnait, de moitié avec la ville de Paris une subvention ; le surplus de la dépense, garanti par les produits de l'Exposition, était fourni par une société de souscripteurs. Le capital était de 20 millions; les dépenses s'élevèrent à 23,440,000 fr.; les recettes furent de 26,257,000 fr. Le nombre des entrées payantes fut de près de 11 millions. La disposition du palais du Champ-de-Mars fut l'un des attraits de l'exposition : l'espace était divisé en zones concentriques, affectées aux groupes de produits similaires de tous les pays, et en secteurs rayonnants, consacrés chacun à une nation. Ainsi, en allant du milieu à la périphérie, on passait successivement en revue, pour un même pays, l'histoire du travail, les œuvres d'art, les arts libéraux, le mobilier, le vêtement, les produits des industries extractives, les instruments et procédés des arts usuels, les aliments frais et conservés. En suivant, au contraire, une galerie concentrique, on pouvait voir et étudier les produits d'un même groupe dans les différents pays. La surface totale de l'exposition (y compris la berge de la Seine et l'île de Billancourt) dépassa 687,000 mètres carrés. Le nombre des exposants fut de 52,200.

L'Angleterre a inauguré, en 1871, une série d'expositions annuelles qui, considérées isolément, n'étaient point universelles, mais qui, dans leur ensemble, devaient présenter ce caractère. Ces expositions se composaient de deux éléments : l'un fixe, l'autre variable, suivant l'année. L'élément fixe comprenait : 1° les beaux-arts ; 2° les inventions scientifiques récentes et les nouvelles découvertes en tout genre. Quant à l'élément variable, il comprenait chaque année un certain nombre d'industries désignées et embrassait leurs matières premières, leur outillage, leurs procédés, leurs produits. On comptait passer ainsi en revue, pendant une période de cinq ans, toutes les branches de l'activité humaine. L'entreprise, sous la présidence du prince de Galles, avait pour siège des galeries encadrant les jardins de la Société royale d'horticulture, à South-Kensington. Elle eut lieu trois années de suite. En 1874, elle échoua pour des causes diverses : la commission anglaise avait fait fausse route en accaparant l'installation des produits, en ne laissant aucune initiative aux exposants, en groupant les objets sans distinction de nationalité.

L'exposition du Prater, à Vienne, en 1873, coûta 58 millions; elle occupait une surface de 1,834,000 mètres carrés, dont 246,000 couverts. Le nombre des visiteurs fut de 7,225,000. Les recettes n'ont pas dépassé 11 millions.

Cette exposition fut marquée par la large place faite à la culture intellectuelle, qui y était représentée sous toutes ses formes et à tous les degrés; la pédagogie se montrait, non seulement par son matériel, c'est-à-dire par ses livres, ses cartes, ses instruments, mais aussi par ses méthodes et ses règlements.

L'exposition de Philadelphie fut installée, en 1876, dans le parc de Fairmout et y occupa 1,150,000 mètres carrés, dont 289,000 couverts. Le nombre des exposants fut environ de 27,000. Il y eut 10,165,000 visiteurs. Le groupe de l'instruction et des sciences, d'un développement considérable, montrait avec quel soin les Américains

traitaient les questions d'enseignement théorique ou pratique, et celles d'éducation physique, intellectuelle ou morale, à tous les degrés de la vie, comme dans toutes les classes sociales.

L'exposition de 1878, à Paris, fut entreprise directement par le gouvernement de la République, qui n'eut même pas recours à la combinaison d'une société de garantie, comme en 1867. Le Trésor fit face à toutes les dépenses. Les dépenses se sont élevées à 55,400,000 fr., dont 23 millions pour le palais du Champ-de-Mars et près de 14 millions pour le palais du Trocadéro et ses annexes. Les recettes ont été de 23 millions 700,000 fr. Le nombre des visiteurs atteignit 16,100,000. Le nombre des exposants fut de 52,835, dont 25,872 Français. Sur 36 gouvernements invités officiellement, 35 s'étaient empressés d'accepter. Seul le cabinet de Berlin avait décliné l'invitation; plus tard il s'était ravisé pour le groupe des beaux-arts, en stipulant toutefois que les œuvres allemandes ne participeraient pas à la distribution des récompenses.

Plusieurs emplacements avaient été proposés en dehors de Paris pour l'exposition de 1878; ce fut encore le Champ de Mars qui obtint la préférence, avec adjonction du Trocadéro, du quai d'Orsay jusqu'au pont de l'Alma, et de la partie de l'esplanade des Invalides comprise entre le quai et la rue Saint-Dominique. On n'avait pas cru devoir reproduire le plan de 1867, qui était à la vérité très rationnel, mais qui avait l'inconvénient de compliquer la construction et de créer de réelles difficultés pour la transmission des mouvements. Toutefois, en substituant les formes rectilignes aux formes courbes, on avait entendu respecter autant que possible le mode de répartition des objets exposés: cette répartition fut faite de telle sorte qu'il suffisait de cheminer longitudinalement pour rencontrer toutes les classes d'un même groupe, ou transversalement pour voir tous les groupes d'un même pays.

La classification des produits subit également certaines modifications. Le succès des expositions pédagogiques de Vienne et de Philadelphie commandait de donner aux choses de l'éducation une place plus importante; celles de la médecine, de l'hygiène et de l'assistance furent aussi développées. Pour le goût et le sentiment esthétique, pour contribuer aux progrès des industries d'art, comme la joaillerie, la bijouterie, l'ameublement, la céramique, on réunit une splendide collection de l'art ancien. De son côté, la société d'anthropologie de Paris prit l'initiative d'une exposition internationale des sciences anthropologiques.

M. Picard termine cette revue rétrospective par les expositions de Sydney en 1879, de Melbourne en 1880, d'Amsterdam en 1883, d'Anvers en 1885, de Barcelone et de Bruxelles en 1888.

Dans la description des principales expositions (quatorze planches sont jointes au texte), l'auteur analyse les rapports des jurys, et ces analyses faites avec une remarquable précision, ne sont pas la partie la moins intéressante de son étude, qui forme une véritable histoire du travail au dix-neuvième siècle.

Ce compte rendu sommaire permet de se rendre compte de l'esprit dans lequel l'éminent M. Picard a entrepris son *Rapport général sur l'Exposition de 1889*. Le tome Ier n'est qu'une préface, mais la belle ordonnance du portique laisse entrevoir la savante et large architecture du monument.

INFORMATIONS

M. de Tannenberg soutiendra devant la faculté des sciences de Paris, le 23 juillet, à neuf heures, pour obtenir le grade de docteur ès sciences mathématiques, les deux thèses suivantes:

1re *thèse*. — Sur les équations aux dérivées partielles du premier ordre à deux variables indépendantes, qui admettent un groupe continu de transformations.

2e *thèse*. — Propositions données par la faculté.

BULLETIN AGRICOLE & COMMERCIAL

La température est chaude et orageuse, mais le temps reste beau. Les nouvelles des récoltes continuent à être satisfaisantes et il est aujourd'hui certain que le rendement sera moins mauvais qu'on ne supposait.

Dans les vignobles, magnifiques apparences. La veraison s'accomplit bien, et si le beau temps se maintient assez longtemps, on peut compter à la fois sur la quantité et la qualité.

Dans les exploitations rurales, les moissons se font vite, grâce aux perfectionnements apportés aux appareils mécaniques, et bientôt la batteuse à grand travail mue par de puissantes locomobiles et rendant le grain parfaitement nettoyé, permettra l'apparition des grains nouveaux sur le marché.

Les nouvelles les plus récentes des départements indiquent de la faiblesse. Dans nos ports, il en est de même. A Bordeaux, les blés d'Australie sont à 21 fr. 50, ceux de la Plata à 20 fr. et ceux de Bombay à 20 fr. 50 les 80 kilogr.

Les affaires en seigle sont nulles. Le trimestre se tient en baisse à 17 fr. 50.

Les avoines restent faibles et font 17 fr. 50 pour le courant, et 16 fr. 25 pour le terme.

Les farines de consommation manquent également de fermeté et sont à 63 fr. pour la marque Corbeil. Les marques de choix font 63 à 65 fr. et les premières marques de 61 à 63 fr.

Les farines douze marques baissent un peu et font 57 fr. 50 pour le courant et 58 fr. 75 pour octobre.

Les issues n'ont pas varié:

Gros son, 14 fr. 50 à 15 fr.; son fin, 12 fr.; son trois cases, 13 fr. à 13 fr. 50; recoupettes, 12 fr. à 12 fr. 50; remoulages ordinaires, 14 à 16 fr.; remoulages blancs, 18 à 19 francs les 100 kilogr.

Les cours des menus grains se maintiennent difficilement à cause du calme des affaires. Les orges sont toujours entre 18 fr. 50 et 20 fr., et les sarrasins nouveaux à 15 fr. 50 les 100 kilogr. Les escourgeons et les maïs ne varient pas.

Pas de changement sur les pommes de terre. Les prix des fécules sont fermement tenus. On cote:

Fécules 1er grains Paris, de 32 fr. à 33 francs 50; Oise (type chambre syndicale, 32 fr.; Vosges, 33 fr. à 33 fr. 50; Loire, 31 fr.; Auvergne, 31 fr.

Les repassées sont toujours très peu offertes et trouvent preneurs de 22 fr. à 27 fr.

Le tout par 100 kilogr. aux conditions d'usage dans les gares respectives de la féculerie, par gros lots.

Sur les graines fourragères, on a fait quelques petites affaires en trèfles incarnats dans les environs de 130 fr. La récolte sera insignifiante en trèfles, minettes et sainfoins.

Au marché aux fourrages de la Chapelle, les marchandises étaient nombreuses et belles. On vendait:

Espèces.	1re qualité.		2e qualité.		3e qualité.	
Paille de blé...	34	à 36	32	à 34	29	à 31
— de seigle..	39	40	37	38	35	36
— d'avoine...	22	23	21	22	20	21
Foin vieux......	54	55	53	54	50	52
— nouveau...	..	..	..	..	..	..
Luzerne vieille..	55	56	53	54	51	53
— nouvelle...	46	48	44	45	42	43

Les transactions ont été mauvaises cette semaine sur le gros bétail et les moutons à la Villette, meilleures sur les veaux et ordinaires sur les porcs.

Voici le tableau officiel du marché:

Espèces.	Amenés.	Qualités.			Prix extrêmes.
		1re	2e	3e	
Bœufs......	2.064	1 70	1 50	1 36	1 24 à 1 78
Vaches.....	524	1 66	1 40	1 22	1 14 à 1 70
Taureaux ..	168	1 40	1 32	1 22	1 20 à 1 44
Veaux......	1.257	1 80	1 60	1 50	1 20 à 1 95
Moutons ..	10.853	2 08	1 92	1 68	1 50 à 2 16
Porcs	4.818	1 54	1 48	1 38	1 30 à 1 58

La cote officielle est sans changement pour le suif frais fondu de la boucherie de Paris, à 64 fr., et également sans changement pour le suif de la boucherie de province, à 63 fr.

Cours commercial, 64 fr. Tendance calme.

Les prix des sucres sont à la fermeté sur nos marchés, et il en est de même des avis de l'étranger. Les sucres roux sont fermes à 35 fr. 25 et les sucres blancs n° 3 font 36 fr. 25 pour le trimestre.

Les sucres raffinés font 105 fr.

Pour les alcools, il n'y a pas de changement à constater. Juillet fait 43 fr. et août 42 fr. 50.

A Bercy et à l'étranger les vins sont en baisse et les nouvelles qui parviennent des vignobles vont encore l'accentuer. Les vins de soutirage, dans Paris, sont aux mêmes cours.

Des concours importants se préparent en ce moment dans plusieurs régions de la France.

La ville de Saint-Servan (Ille-et-Vilaine) a organisé une importante exposition industrielle, artistique, agricole et horticole à l'occasion du voyage en Bretagne de M. le Président de la République, du congrès et des concours hippiques de l'association bretonne et des fêtes annuelles de la saison balnéaire.

Cette exposition attirera à la fois les industriels et les visiteurs.

NOEL BRETAGNE.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Lundi 20 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Juill. 91	3 %	95f 15 20	en liq.. fin ct... Pe fin c. Pe fin c. Pe fin p. Pe fin p.	... 95 15 ... 95 30	... 95 17½ d1f d25 d1f d25	... 95 10 95 22½ ... 95 57½ ...	... 95 17½ d50 ... d50 ...	95 10	95 17½
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %	90f	fin ct...	...	...	...	...	90 ..	...
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés	93f 65 70 65	en liq.. fin ct... Pe fin c. Pe fin c. Pe fin p. Pe fin p.	... 93 67½	... 93 70 d1f d25 d1f d25	... 93 65	... 93 70 d50 ... d50 ...	93 70	93 67½
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)	95f 90 95 96f	en liq.. fin ct... Pe fin c. Pe fin c. Pe fin p. Pe fin p.	... 95 72½	... 95 90 d1f d25 d1f d25	... 95 70	... 95 90 d50 ... d50 ...	95 95	95 85
Mai 91.	4 ½ % 1883	105 90 85 80 75	en liq.. fin ct... Pe fin c. Pe fin c. Pe fin p. Pe fin p.	... 105 80	...	...	... 105 85 d50 ... d50 ...	105 90	105 85
Mai 86.	Promesses d'inscript. 4½ % 1883	0 25		...	...	...	...	0 25	...
Mars 91	Bons du Trésor 4 %, éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f		...	...	...	...	...	...
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.			...	...	...	...	...	...
d°	éch. 1er sept. 92, c. 500 fr.	c. 10000f		...	...	...	...	...	...
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f		...	...	...	...	...	...
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f		...	...	...	...	...	...
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f		...	...	...	...	...	...
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f		...	...	...	...	...	...
d°	éch. 1er mars 95			...	...	...	...	...	...
d°	éch. 1er sept. 95			...	...	...	...	...	...
Juill. 91	Bons de liq. 5 %, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), nos 221,501 à 273,500	507 50	en liq.. fin ct..	...	...	...	...	507 ..	...
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3 %, r. 500 fr., t.p.	560 564 50	fin ct...	...	...	...	...	564 50	...
Févr. 91	d° 1865, 4 %, r. 500 fr., t.p.	533 533 50 533 75	fin ct...	...	...	...	...	530 ..	...
Janv. 91	d° 1869, 3 %, r. 400 fr., t.p.	418	fin ct...	...	...	...	...	418 ..	...
Juill. 91	d° 1871, 3 %, r. 400 fr., t.p.	405 25 405	fin ct...	...	...	...	...	405 50	...
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	105 104		...	...	...	...	106 ..	...
...	d° d° séries sort. (unit.).			...	...	...	...		
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..	...	...	...	...		
Avril 91	d° 1875, 4 %, r. 500 fr., t.p.	527	fin ct...	...	...	...	...	527 ..	...
d°	d° 1876, 4 %, r. 500 fr., t.p.	527 528	fin ct... en liq..	...	...	...	...	527 ..	...
Mars 91	d° 1886, 3 %, r. 400 fr., t.p.	410	fin ct...	...	...	...	...	410 ..	...
d°	d° d° quarts, r. 100f	104 104 50		...	...	...	...	104 50	...
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	399	fin ct...	...	...	...	...	400 ..	...
d°	d° d° quarts 30 f. p.	102 50 102 25 102	fin ct...	...	...	...	...	102 50	...
Janv. 91	Ville de Marseille, 1877, 3 %, r. 400 fr., tout payé	406 25 406	en liq.. fin ct...	...	...	...	...	407 ..	...
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	498 50 500 498 50	en liq.. fin ct... Pe fin c.	...	... ... d..	...	...	500 ..	...
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	565 567 50	en liq.. au 31..	...	...	...	...	570 ..	...
Juin 91.	Banque de France (nominatives).	4460 4470 4475	en liq.. fin ct... Pe fin c. Pe fin p.	... 4440	... ... d40 d20	...	... 4442 50 d50 d50	4460 ..	...
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).	467 50 468 75 470	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15 Pe au 31	... 468 75	... ... d10 d10 d10	...	... ... d5f d5f d5f	470 ..	468 75
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 38)	778 75	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15 Pe au 31	... 780	... ... d10 d10 d10	...	... ... d5f d10 d5f	782 50	...
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).	425	en liq.. au 31.. Pe au 31	...	... ... d10	...	... ... d5f	425 ..	...
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26).	450	en liq.. au 31.. Pe au 31	...	...	...	...	...	...
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 10)	351 25	en liq.. au 31.. Pe au 31	...	...	...	...	352 50	...
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	270 268 75 267 50	en liq.. au 31.. Pe au 31	... 267 50 ...	... ... d10	...	... 268 75 d5f	270 ..	271 25
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	575	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15	... 576 25	... ... d10 d10	...	... 573 75 d5f d5f	575 ..	576 25
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)	655	au 31..	...	...	...	...	660 ..	...
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).	425	en liq.. au 31..	...	...	...	...	420 ..	...
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.).	...	en liq.. au 31..	...	...	...	...	...	...
Mai 91.	Banque hypot. de Frce, r. 1000f, t.p.	...	fin ct...	...	...	...	...	525 ..	...
Mars 91	d° 3 %, 1881, r. 500 fr., t.p.	429 426	fin ct...	...	...	...	...	426 ..	...
Févr. 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. } en représon d'ann.	151 50	en liq.. fin ct...	...	...	...	...	152 ..	...
Juin 91.	d° 5 %, r. 500 f. } dues par l'Etat	530	au 31..	...	...	...	...	530 ..	...

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5 %, 79.	...	...
d° de la Dordogne, 3 %, 87, r. 500 f.	403 75	...
d° de la Hte-Marne, 4 %, 89, r. 500 f.	...	...
d° de Loir-et-Cher, 4 %, 87, r. 500 f.	...	...
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.	...	...
Amiens (Ville d'), 4 %, remb. 100 fr.	116 ..	114
Armentieres (ville), 3½ %, 86, r. 500f.	...	...
Béziers (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.	...	...
Blois (ville de), 1879, 4½ %	...	...
Bordeaux (ville de), 3 %, r. 100 fr.	...	...
d° 1881, 4 %, r. 500 f.	...	...
Caen (ville de), 4 %, 1889, r. 500 f.	...	...
Cannes (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.	...	...
Constantine (ville), 78, 5 %, r. 1000 f.	...	...
Lille (ville de), 1860, 3 %, r. 100 fr.	114 ..	...
d° 1863, 3 %, r. 100 fr.	150 ..	...
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.	500 ..	...
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.	...	...
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.	475 ..	...
Lyon (ville de), 1880, 3 %, r. 100 fr.	99 ..	98 25
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.	...	...
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.	505 ..	...
Roubaix (ville), 4 %, 88, r. 500 f., t.p.	...	...
d° 4 %, 89, r. 200 fr.	...	...
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	50 ..	49 ..
Tourcoing (ville), 4 %, 1878, r. 500 f.	...	...
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.	...	...
Canal de Panama, parts de fondat.	...	...
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).	2100..	...
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	410 ..	...
Midi, d° act. de jouiss	...	...
Nord, d° act. de jouiss.	1410..	...
Orléans, d° act. de jouiss.	10 0..	...
Ouest, d° act. de jouiss.	570 ..	...
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).	...	...
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).	...	...
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).	...	...
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	455 .	450 ..
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.	...	...
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f. t.p.	618 75	...
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	545 ..	...
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	597 50	...
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	540 ..	535 ..
La Réunion (chem. de fer et port de).	...	...
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).	...	...
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).	...	...
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	253 75	...
d° du département du Nord	...	...
d° de Paris et dép. de la Seine.	...	...
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).	...	...
Wassy à Saint-Dizier	400 ..	...
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	534 75	...
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	427 ..	426 50
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'Etat.	575 ..	...
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	1565..	...
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.	...	...
d° act. nouv., 375f rest. à payer.	...	...
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130,000).	...	...
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.	...	...
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).	...	...
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 46).	250 ..	248 75
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	...	...
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1460..	1435..
d° act. de jouissance.	...	...
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).	210 ..	...
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.	...	...
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).	...	...
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.	...	...
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 13).	5500..	...
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p.	...	...
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 8).	388 75	...
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).	...	...
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).	...	...
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p	1360..	135750
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	...	...
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).	63 ..	...
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	...	...
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.	...	...
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 60).	...	...
d° act. de jouiss.	...	...
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr, t.p.	...	...
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.	1200..	...
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé	...	...
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé	1550..	1525..
2e série, act. 500 fr., t.p.	...	...
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.	...	...
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.	...	...
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	825 ..	820 ..
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2550..	...
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.	860 ..	...
d° act. 500 fr., t.p.	860 ..	855 ..
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	...	...
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.	...	...
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p	...	...
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1225..	1220..

Jouissance	Lundi 20 Juillet	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
	Crédit Foncier de France.								
Juill. 91	Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1255 1260	en liq..					1255 ..	1248 75
			fin ct...	1248 75					
			Pe fin c.		d40		d20		
			Po fin c.		d10		d5f		
			Po fin p.		d40		d20		
			Po fin p.	1270 ..	d10		d5f		
	Obligations :								
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.								
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	517 50 516						515 50	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	104 25						104 ..	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.							605 ..	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	119						122 ..	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	516 514 516						516 ..	
d°	communles, 3%, remb. 500 f.	500 50						500 25	
d°	d° 5es, r. 100 f.	101						101 50	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	513 514	fin ct...					514 ..	
Fév. 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	392 393 394 395	en liq..					393 ..	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.		fin ct...					473 ..	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	471 471 50 471 75 472	fin ct...					470 50	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	468 468 50 469 75 470	fin ct...					469 75	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	419 419 75	fin ct...					420 ..	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	468 468 50 468	fin ct...					469 ..	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	65f59	fin ct...					65 ..	
...	d° d° (nomin.).		fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	50f	fin ct...					50 25	
...	d° d° (nomin.).		fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	585 590	en liq..					575 ..	
			au 31..						
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq..	595 ..					
			au 31..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	805 807 50	en liq..					803 75	806 25
			au 31..	806 25			806 25		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	360	en liq..					360 ..	
			au 31..	361 25					
			Po au 31		d10		d5f		
			Po au 15		d10		d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq..						
			au 31..						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).	320	en liq..						
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. développt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	483 75 485	en liq..					482 50	483 75
			au 31	483 75					
			Po au 31		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq..						
			au 31..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..	475	en liq..					475 ..	475 ..
			au 31	475					
			Po au 31		d10		d5f		
Ma 37.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq..						
			au 31..						
... ..	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..	390	en liq..					390 ..	
			au 31..	390					
			Po au 31		d5f		d5f		
			Po au 15		d10		d5f		
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq..						
			au 31..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).	330	en liq..						
			au 31..						
			Po au 31		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq..						
			au 31..						
Juil. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14),	24f50	en liq..					24 ..	
			au 31..						
			Po au 31		d10		d5°		
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...	211 25	au 31..					211 25	211 25
			Po au 31		d10		d10		
Jan. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	477 50 488 75 470	au 31..					490 ..	
Mai 91.	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	387 387 25 387 50	au 15					387 50	
Fév. 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 25)....		en liq..						
			au 31..						
			Po au 31		d10		d5f		
			Po au 15		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.	717 50 715	en liq..					718 75	
			fin ct..						
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'Etat), ex-coupon 30.......	706 25	en liq..						
			fin ct..						
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	900 898 75	en liq..					891 25	
			fin ct..	897 50					
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1475 1480 1485	en liq..					1472 50	1473 75
			fin ct..	1475 ..			1480 ..		
			Po fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)...............	1292 50 1293 75 1292 50	en liq..					1290 ..	
			fin ct..						
			Po fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........	1831 25 1832 50 1833 75 1835 1838 75 1840	en liq..					1830 ..	1830 .
			fin ct..	1830 ..			1840 ..		
			Po fin c.		d20		d10		
			Po fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1520	en liq..					1515 ..	1510 ..
			fin ct..	1515 ..					
			Po fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1060	eu liq..					1060 ..	
			fin ct..						
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'Etat ou de Dépts)	545	en liq..					545 ..	
			fin ct..						
			Po fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	520	en liq..					515 ..	
			au 31..						
			Po au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	550	en liq..					545 ..	
			au 31..						
			Po au 31		d10		d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).				d10		d5f		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)	410	en liq..					417 50	421 25
			au 31..	421 25			420 ..		
			Po au 31		d10		d5f		
			Po au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		au 31..					490 ..	
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr.. t.p.. (ex-coupon 19)	575 570	en liq..						
			au 31..						
			Po au 31		d10		d5f		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	135 ..	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	170 ..	160 ..
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (c. 1 att.)....	385 ..	
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a. 500 f., 350 f. p.	465 ..	
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.		
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	560 ..	
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	370 ..	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1070..	
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	655 ..	650 ..
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	376 25	375 ..
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	125 ..	
Voitures à Paris, actions de jouiss.	215 ..	
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 19).	543 75	540 ..
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2200..	
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	220 ..	
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1095..	109375
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	210125	
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).	212 50	
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 1)..	1440..	
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	225 ..	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	575 ..	570 ..
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	555 ..	550 ..
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.		
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).	725 ..	
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 38).	1370..	1360..
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p	515 ..	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.	195 ..	
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé...........	1720..	1710..
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	265 ..	
d° parts bénéficiaires.......		
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....		
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	220 ..	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	439 ..	437 ..
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	360 ..	357 50
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	390 ..	
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..		
d° d° de 1887 à 1985..	420 ..	
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	412 50	
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	410 ..	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	420 ..	410 ..
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	645 ..	644 50
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	440 ..	438 ..
d° nouvelles d°	441 ..	440 25
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	434 ..	433 50
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérnne. — Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'Etat).....		
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	412 ..	
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)		
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).		
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1280..	
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	443 75	
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).		
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	440 ..	438 ..
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	439 ..	437 ..
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	438 ..	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	639 ..	635 ..
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	439 ..	438 ..
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	442 ..	441 50
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	445 ..	
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	625 ..	
d° 3%, r. 500f ((int. gar. par l'Etat).		

JOUISSANCE	Lundi 20 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1405 1402 50	en liq..					1405 ..	1405 ..
			au 31						
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1130	en liq..					1135 ..	.... ..
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)	535	en liq..					535 ..	532 50
			au 31..	530 ..			531 25		
			Pe au 31				d5f		
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	660	en liq..					660 ..	... ..
			au 31..						
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1031 25 1035 1040 1045. 1037 50	en liq..					1035 ..	1030 ..
			au 31..	1030 ..			1035 ..		
			Pe au 31		d10		d20		
			Pe au 15		d10		d10		
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).	490 492 50 495	en liq..					490 ..	... ..
			au 31..						
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	710 705 707 50	en liq..					708 75	... ..
			au 31..	705 ..					
			Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)..	400 397 50 395 390	en liq..					401 25	... ..
			au 31..	400 ..					
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2990 2995 3000	en liq..					2980 ..	.... ..
			au 31..						
			Pe au 31		d..		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	35f 34f 33f	en liq..					36 ..	36 25
			au 31..	30 ..			33 75		
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p		en liq..					205 ..	... ..
			au 31..						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.	52f 50	en liq..					.. ..	.. ..
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	32f 31f 50	en liq..					32 ..	32 50
			au 31..	32 50					
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2755 2760 2770	en liq..					2762 50	2760 ..
			au 31..	2760 ..	2772 50	2757 50	2771 25		
			Pe au 31		d40	2785 ..	2770 .. d20		
			Pe au 31	2782 50	2792 50 d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f.. t.p. (ex-coup. 44).	790	en liq..					791 25	... ..
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	293 75 295	en liq..					292 50	... ..
			au 31..						
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)..........	1160	en liq..					1155 ..	.... ..
			au 31..	1151 25					
			Pe au 31		d10		d5f		
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	139 75 139	au 31..					138 50	... ..
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).	1945 1950	en liq..					1950 ..	.... ..
			au 31..	1946 25			1950 ..		
			Pe au 31		d10		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).	390	en liq..					390 ..	... ..
			au 31..						
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	487 50	en liq..					491 25	490 ..
			au 31..	490 ..					
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d10		
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	122 50 125	en liq..					123 75	125 ..
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).	415 50 410 413 75	en liq.					420 ..	415 35
			au 31..	418 75					
			Pe au 31		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS		en liq..					95 25	
Juill. 91	Angleterre. 2¾ % (n.c. fixe 25f20).	96f .. .. C. 500f	au 31..						
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881,	96f .. ... C. 1000	en liq..						
	rembours. 500 fr.......		au 31..					.. ..	.. ..
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	... ... Gr. c.	au 31..					.. ..	.. ..
			Pe au 31		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	310 312 50	au 31..					308 75	... ..
...	d° d° c. de 5 obl..		Pe au 31		d..		d..	... ..	... ..
...	d° d° c. de 25 obl.		....					.. ..	.. ..
Mai 91.	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch.		en liq..						
	fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		au 31..					.. ..	.. ..
...	d° d° 1000 fl. d°	80f 20	Pe au 31		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80. 4% (nég.		en liq..						
	ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f 50 .. C. 10000	au 31..					97 50	.. ..
...	d° d° 1000 fl. d°	97f	Pe au 31		d50		d25	97 ..	.. ..
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	.... C. 2000f	au 31..					.. ..	.. ..
...	d° d° coup. de 1000 fr.	.... C. 4000f	Pe au 31		d..		d..		
Mai 91.	d° 3%, 1873		au 31..					102 30	.. ..
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	.... C. 200f	au 31..					.. ..	.. ..
...	d° d° c. de 1000 f.	.... C. 100f	au 31..					.. ..	.. ..
...	d° d° c. de 500 f.		en liq..						
Mai 91.	d° 3¼%, 2e sér., c. de 2000 f.	.... C. 200f	au 31..					103 25	... ..
...	d° d° c. de 1000 f.	101 65 C. 100f	en liq..						
...	d° d° c. de 500 f.		au 31..					... ..	... ..
Févr. 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	.... C. 200f	au 31..					... ..	... ..
...	d° d° c. de 1000 f.	.... C. 100f	Pe au 31		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.		....						
			en liq..						
Juin 91.	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £.		au 31..					.. ..	
...	d° d° 500 £.		Pe au 31		d50		d25	.. ..	.. ..
...	d° d° 100 £.		en liq..					.. ..	
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £.		au 31..					79 60	
...	d° d° 500 £.		Pe au 31		▮..		d25	.. ..	.. ..
...	d° d° 100 £.	79f 25	en liq..		d50			.. ..	
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		au 31..					.. ..	73 10
...	d° d° 500 £.		Pe au 31		d50		d25	.. ..	.. ..
...	d° d° 100 £.	72f 90	en liq..					73 25	.. ..
Oct. 90.	Cordoba (Province de), 6%, 1888,		au 31..					90 ..	... ..
	rembours. 500 fr., tout payé...		Pe au 31		d10		d5f	.. ..	... ..
			....						

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..	... ..	... ..
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	438 ..	437 ..
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......	372 ..	... ..
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	443 ..	442 50
d° 3% nouveau, r. 500f d°	447 ..	446 50
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	444 ..	443 75
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	442 ..	... ..
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.	444 ..	442 ..
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..	1260..	1255..
d° 3%, rembours. 500 fr.....	443 ..	442 50
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	446 50	... ..
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	439 ..	... ..
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).	... ..	... ..
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......	.. ..	.. ..
2e émission, de 63,001 à 108,312.	.. ..	... ..
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.	.. ..	... ..
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.	... ..	... ..
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.	... ..	... ..
Intérêt garanti par l'Etat. Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	442 25	442 ..
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	446 50	446 ..
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.	1250..	1245..
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.	......	... ..
Ouest, 1855, 5%, remb 1250 fr.	......	... ..
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.	......	... ..
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,	1270..	... ..
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.	......	... ..
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.	1251..	1249..
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.	......	... ..
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.	... ..	... ..
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	427 50	426 50
d° d° nouv., 285 f. p.	... ..	... ..
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	501 ..	... ..
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	425 ..	... ..
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	155 ..	... ..
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	409 ..	408 ..
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	505 ..	... ..
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr....	... ..	... ..
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	270 ..	260 ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	221 ..	217 50
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	365 ..	... ..
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..	58 ..	.. ..
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..	... ..	... ..
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.	... ..	... ..
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.	440 ..	... ..
d° d° 5%, r. 500 f.	... ..	... ..
d° d° 4%, r. 500 f.	... ..	... ..
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.	480 ..	475 ..
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f..	... ..	... ..
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.	... ..	... ..
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.	... ..	... ..
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	300 ..	... ..
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	512 ..	... ..
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	520 ..	... ..
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	521 ..	... ..
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	... ..	... ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	522 ..	520 ..
d° d° 4%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	515 ..	... ..
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....	... ..	... ..
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	314 ..	... ..
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...	... ..	... ..
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.	... ..	... ..
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......	... ..	... ..
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.	... ..	... ..
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	... ..	... ..
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	248 25	... ..
P. Morelli et Cie, 1878. 6%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	... ..	... ..
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....	498 50	... ..
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	511 ..	... ..
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	502 50	... ..
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	407 50	406 75
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	379 50	379 ..
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.	... ..	529 ..
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.	479 50	... ..
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.	... ..	... ..
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	630 ..	625 ..
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	.. ..	.. ..
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..	... ..	... ..
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4%, remb. 500 fr.......	485 ..	... ..
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	... ..	... ..
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	.. ..	.. ..
d° d° 3%, remb. 500 fr...	20 ..	20 ..
d° d° 4%, remb. 500 fr...	20 ..	20 ..
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	25 ..	23 50
d° d° (2e série).	24 50	23 25
d° d° (3e série).	83 75	.. ..
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	88 ..	86 ..
d° d° depuis la répart.	.. ..	... ..
d° d° 322f 50 payés...	... ..	... ..
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	75 ..	.. ..
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	605 ..	... ..
d° 3%, rembours. 500 fr........	455 ..	452 50
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	440 ..	... ..
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	94 ..	.. ..

JOUISSANCE	Lundi 20 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Egypte. Oblig. Daïra Sanieh 4% (décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	489 50 489 25 50 75	en liq.. au 31.. Pe au 31	 488 75 	 d10		 d5f	490 ..	488 75
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig. 7%, rembours. 500 fr. (Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)	491 491 50 492	en liq.. au 31.. Pe au 31	 490 .. 	d10 d10		d5f 488 75 d5f	491 ..	490 ..
Avril 91	Egypte. Dette privil. conv. à 3½% (décrets des 6 et 7 juin 1890)...	467 50 468	en liq.. au 31.. Pe au 31	 466 25 	 d10		 465 .. d5f	467 ..	465 ..
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878		en liq.. au 31..						
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f (nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		en liq.. au 31.. Pe au 31		 d10		 d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f).		en liq.. au 31..	 72 75	 72 75	 72 50	 72 65	73 ..	72 95
	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	73f 95	Pe au 31		d50		d25	72 90	
...	Coup. de 40 —	73f 72f 75	Pe au 15		d50		d25	72 95	
...	Coup. de 80 —	73f 72f 90 75	Pe au 31		d50		d25	72 85	
...	Coup. de 160 —	72f 70 50 40						72 85	
...	Coup. de 240 —	72f 90 70						72 85	
...	Coup. de 480 —	72f 50 40 25						72 85	
...	Coup. de 960 —	73f 50 40 25	en liq..					70 50	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).	70f 50	au 31..						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba, 6%, 1886, garantis.	496 495	en liq.. au 31..					495 ..	
d°	d° d° 1890, garantis.	471 470 50 468 467 50	en liq.. au 31.. Pe au 31		 d10 d10		d5f d5f	470 ..	
Juin 91.	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f. 5f).		en liq.. au 31..					104 .. 120 50	
Juill. 91	d° Consolidés 4%		au 31..						
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89,		en liq.. au 31..		 d10		 d25		
...	Oblig. et coupons prescrits au bout de 20 ans de l'éch. (Titre de 617f.		Pe au 31		d10		d25		
...	— de 2468f.		en liq..		d10		d25		
...	— de 6170f.		au 31..					424 25	
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	425	en liq..						
	Gr. c.		au 31..					423 75	
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	425 ..	en liq..						
	Gr. c.		au 31..					341 ..	
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	340 339							
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		en liq.. au 31..		 d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe 2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	92f 90	en liq.. au 31..				d25	92 75 92 ..	
...	d° 500 fl.	92f 92f 75	Pe au 31		d50		d25	91 10	
...	d° 1000 fl.	91f 20 10	Pe au 15		d50				
Fév. 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch.fi. 2f50).		en liq.. au 31..					103 50	
...	Cap. des titres amort. prescr. après 20 ans. (Obl. 100 fl.	103 45	Pe au 31		d50		d..	103 50	
...	— 500 fl.	103	au 31..						
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég.ch.fixe 2f50).		en liq..						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.	91f 91f 10 20 91f	au 31.. Pe au 31	90 95	 d1f		91 .. d50	90 95	91 12½
...	d° coup. 500 fr.		Pe au 31	91 20	91 25 d25		91 45 d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.		Pe au 15		d1f			90 60	
...	d° coup. 50 fr.		Pe au 15		d25				
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	..f	au 31..						
Avril 91	d° 3%	..f	en liq..						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	317	au 31..					317 50	
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég.ch.fi. 25f20), coup. de 504 f. (20 £).		en liq.. au 31..						
Fév. 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	87f	au 31..						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 31..						
d°	d° obl. 5% d°		au 31..						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch. fixe 25f25), coup. de 20 £.	40f 75 50 25	en liq.. au 31..	 40 60	 40 60	 40 ..	 40 40	42 25	41 65
...	d° coup. de 50 £.		Pe au 31		d50		d25	43 ..	
...	d° coup. de 100 £.	40f 50 60 10 39f 75 40f 50	Pe au 15		41 50 d50		d1f	42 10	
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. Nos 1 à 390000 et 500001 à 929987. (C. 500 f.	325 321 25 321 324 325	en liq.. au 31..					330 ..	
...	C. 5 obl.		au 31..					330 ..	
...	C. 10 ob.		au 31..						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	100	en liq.. au 31..					100 ..	
Juill. 91	d° 1890, 4%	..f	Pe au 31						
Juill. 91	Russie, 1850, 4½% (n.ch.fi. 25f50. Oblig. de 100 £.		en liq.. au 31..						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	98f 98f 10	au 31..					97 75	
...	Grosses coupures	99f 65 95							
Janv. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort), n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	..f	en liq.. au 31..						
	d° de 1000 r.	..f	Pe au 31		d50		d25		
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort), n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	72f 50 72f	en liq.. au 31..	 71 50			 d25	73 ..	71 50
...	d° de 1000 r.	71f 90 72f 25 71f 60	Pe au 31		d50				
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	97f 30 50	en liq.. au 31..	 97 ..			 d25	97 .. 97 65	
...	Grosses coupures	97f 60 70 98f	Pe au 31		d50				
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 31..						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change fixe 4f), coup. de 125 r.	104 95 75	en liq.. au 31..					105 ..	
...	coup. de 500 r.	104 95						104 30	
...	coup. de 1000 r.	104 95						104 30	
...	coup. de 10000 r.		en liq..						
Juin 91.	d° 1889, 4% (or).	98f 10	au 31..					98 50	
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	98f 40 30	en liq.. au 31..					98 40	
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f		en liq.. au 31..					100 50	
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p., Obl. 500 f.	97f 50 25	en liq..					97 20	
...	d° 2500 f.	98f 98f 40	au 31..	97 ..				98 40	97 05
...	d° 5000 f.	97f 20 15 10 05	Pe au 31		d50		d25	97 15	
...	d° 12500 f.	97f 30 15						97 30	
Juill. 91	d° d° 3e série...	97f 50 40 30 25 15 10	en liq.. au 31..	 97 20				97 15	
Mai 91	d° Intér. cons., 4½%. 1re ém., 1980 (n.ch.fi. 4f) C. 100 r.	72f 90	en liq.. au 31..					73 ..	
	C. 500 r.	..f	au 31..		d50		d25	73 ..	
	C, 1000 r.	..f ..f	au 31..					73 ..	
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Transcaucasien, remb. au pair.	81f 50	en liq.. au 31..					81 62½	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½%, 53 (n.ch.fi. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Obligi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	321 ..	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	79 60	
d° 1000 fl. d°	79 60	
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.	400 ..	395 ..
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Congo (Etat indép. du), Lots 1888.		
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	100 ..	
Danemark, 3½% (nég.ch.fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fi. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	13 ..	12 50
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	100 ..	
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	99 ..	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
d° 1866, 5%		
Gouv. de Québec. 80, 4½%, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fi. 25f20).	118 50	
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég.change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f.p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	118 75	116 ..
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.		
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	635 ..	
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	490 ..	488 75
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	655 ..	
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs :		
Andalous, 3%	368 ..	367 50
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	365 ..	
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	435 ..	433 ..
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486		
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale		
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	416 50	
Beïra-Alta, 3%	125 ..	
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	247 ..	240 ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	212 ..	
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	320 50	319 ..
d° (Série X)	325 25	324 ..
Nord-Belges, 3%	472 50	
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque	395 ..	
d° (2e série), 2e hypothèque.	372 ..	
d° (3e série), 3e hypothèque.	360 ..	
d° (4e série), 4e hypothèque.	343 ..	
d° (5e série), 5e 5ypothèque.	342 50	
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	362 ..	355 ..
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	362 ..	
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	369 ..	366 ..
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	347 .	
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	344 ..	342 50
Ouest de l'Espagne, 4%		
Portugais, 3%	215 ..	211 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	212 ..	208 ..
d° 4%	275 ..	267 ..
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	368 50	367 50
d° 2e hypothèque.	359 ..	356 ..
d° 3e hypothèque.		
Cordoue à Séville, 3%	366 25	
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%	529 ..	
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Fr.co-Canadien, 3%, r. 500f.		
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	303 ..	300 50
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f, t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.		
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	511 ..	
Cie Madrilene du Gaz, 4%, r. 500 f.	440 ..	437 50
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	410 ..	405 ..

JOUISSANCE	Lundi 20 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	460	au 31..					457 50	
			en liq..						
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr..	87f50	au 31..					87 ..	
			en liq..						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 31					102 25	
...	d° d° Ob. 50 £.	103 50	Pe au 31		d1f		d25		
...	d° d° Ob. 100 £.	103 50	Pe au 31		d50		d25	102 25	
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq..						
	(nég.ch.f. 25f20). Ob. 20 £.	104	au 31..					104 ..	
...	d° d° Ob. 100 £.		Pe au 31		d50		d25		
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq..						
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.		au 31..					99 75	
...	d° d° c. 5000f.		Pe au 31		d50		d25	100 ..	
			en liq..						
Mai 91.	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	90f50 90f	au 31..					90 50	
			en liq..						
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	23f40	au 31..						
	d° d° gross. coup.		en liq..					23 50	
d°	d° d° (sér. C).	18f70 80	au 31..					18 75	
	d° d° gross. coup.		en liq..						
d°	d° d° (sér. D).	18f70 65 75	au 31..					18 72½	
...	d° d° gross. coup.		Pe au 31		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq..						
	Obligations de 500 fr.	422 50 421 50	au 31..	422 50			421 25	422 ..	
...	d° de 2500 fr.	422	Pe au 31		d50		422 50 d25		
...	d° de 12500 fr.		Pe au 15		d50		[illegible]		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..						
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	457 50 456 25	au 31..					457 75	453 75
...	d° d° 2500 f.		Pe au 31		d10		d5f		
...	d° d° 12500 f.		Pe au 15		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq..						
	pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	467 50	au 31..	466 25			465 ..	467 50	
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Mai 91. ex-5e r.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		en liq..						
	250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		au 31..						
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		Pe au 31		d10		d5f		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)		au 31						
Janv. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 20).		en liq.						
			au 31..						
Juill. 88 ex-1er r.	Banque des Pays-Hongrois, act. nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		en liq..						
			au 31..						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq..						
	100 piast. 500 f., 40 p. (200 f.) p.	600	au 31.	600 ..					
	(ex-coupon 14)		Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq..						
	250 fr. payés (ex-coupon 32)..	567 50	au 31..	570 ..				570 ..	
			Pe au 31		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq..						
	150 fr. payés (ex-coupon 34)..		au 31..						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq..						
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1100 1097 50	au 31..					1096 25	
			Pe au 31		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		Pe au 15		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions		en liq..						
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	477 50	au 31..					478 75	
...	Grosses coupures....		Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq..						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		au 31..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq..						
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		en liq..						
	estamp. « Act. de cap. amortie ».	130	au 31..	132 50				132 50	133 75
	(ex-coupon 14)		Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	461 25 460	au 31..	451 25				462 50	
		458 75 452 50	Pe au 31		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes.		en liq..						
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		au 31..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat		en liq..						
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.	630 632 50	au 31..	632 50	632 50	630 ..	631 25	626 25	628 75
			Pe au 31		d10		d5f		
	Grosses coupures....	630	Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq..						
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	135	au 31..					135 ..	135 ..
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	232 50	au 31..	232 50				233 75	233 75
			Pe au 31		d10		d5f		
	Grosses coupures....		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p. : 200000 act. de 1862 ; 100000 a. de 1881 ; 60000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq..						
	de 1889. (ex-coup. 42)........		au 31..						651 25
	Grosses coupures....		Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 59).....	305 303 75	au 31..	300 ..			301 25	305 ..	305 ..
		300	Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	165 160 157 50	au 31..	160 ..	160 ..	152 50	155 ..	166 25	168 75
		155 152 50 155	Pe au 31		185 .. d10		d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq..		d10				
	tout payé (ex-coupon 63)......	300	au 31..	300 ..			301 25	301 25	302 50
		301 25	Pe au 31				d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de		en liq..						
	chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p.	345 350	au 31..					350 ..	350 ..
	(ex-coupon 22)		Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq..						
	a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000).	720 721 25	au 31..					730 ..	722 50
	(ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).	722 50 725	Pe au 31		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207¼ .. à 207½ ...	207 .... à 207 1/4 et 4%.
4%	Allemagne.	122 13/16 à 123 15/16	122 11/16 à 122 13/16 et 4 %
4%	Vienne....	212½ .. à 212¾ ...	212¼ .. à 212¾ et 4 .. %.
5%	Barcelone..	464½ .. à 465½ ...	464½ .. à 465½ et 4 .. %.
5%	Madrid....	464½ .. à 465½ ...	464½ .. à 465½ et 4 .. %.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4 .. %.
5%	St-Pétersb.	270 .... à 272	271 .... à 273 .. et 4 .. %.
.%	Stockholm.	138 .... à 139	138 .... à 139 .. et 4 .. %.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 23 .. à 25 25 ...	25 22 .. à 25 23 .. —2½%.
	d° chèque	25 23½ à 25 24½ .	25 23½ à 25 24½ — ......
3%	New-York.	517½ .. à 518	516½ . à 517 .... —3 .. %.
3%	Belgique ..	1/8 pte. à pair.	1/8 pte à 3/16 pte —3 .. %.
6%	Italie.....	1⅛ pte à 1⅜ pte..	1⅜ pte à 1⅝ pte —6 .. %.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16 pte à 5/16 pte —4 .. %.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 3% à 4% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 230 à 235 .. 0/00 pte.

Quadruples espagnols....................	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains.......	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines....................	4 05 à 4 07
Souverains anglais.....................	25 19 à 25 24
Banknotes..............................	25 21 à 25 26
Aigles des Etats-Unis..................	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)...................	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes....	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliém.	40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède.....................	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3 .. %—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾% consol. Midi, 95 3/16 — 1 heure, 95 3/16
Vienne, Métall, ... — Papier, 92 60 — Monnaie, 92 70
Crédit Autrichien... 295 50 | Chem. de Fer Autrich. 288 75
Change sur Londres.... Demande, 117 55 — Offre, 117 85
Change sur Paris....... Demande, 46 60 — Offre, 46 65
Lots............... 139 25 | Napoléon............. 9 345

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 20 Juillet 1891

	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3................	35 75 à	
Roux 88° nets.............	35 25 à	
Raffinés, bonne sorte........	105 .. à	
— belle sorte.........	106 .. à	
Certificats de sortie.........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	36 875 à .. ..
— Août..........	.. .. à	35 75 à 35 875
— Septembre......		35 125 à 35 25
— 4 d'Octobre....		34 125 à 34 25
— 4 premiers.....		34 50 à 34 625
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	43 50 à	
Courant du mois............		43 50 à 43 25
Août.....................		42 .. à .. ..
4 derniers................		39 .. à .. ..
4 premiers................		38 75 à 38 50
....		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	52 .. à	
Courant..................		51 75 à 52 ..
Août.....................		52 .. à 52 50
4 derniers................		53 .. à 53 25
4 premiers................		53 25 à 53 75
....		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts............	72 25	
—	.. ..	
Colza en tonnes............	74 25	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	82 25	
—	.. ..	
Courant..................		72 25 à .. ..
Août.....................		72 50 à 72 75
4 derniers................		74 25 à 74 50
4 premiers................		75 25 à .. ..
....		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	58 .. à 58 25	
Courant..................		58 .. à 58 25
Août.....................		58 50 à 58 25
Septembre-Octobre.........		59 25 à 59 ..
4 derniers................		59 25 à .. ..
4 de Novembre.............		59 50 à 59 75
COURS DU MERCREDI 15 Juillet.		
SUIF DE PLACE *43° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	64 .. à	
SUIF DE PROVINCE *43° 1/2, enfûté, en gare Paris.*	63 .. à	

M. Gailly (Charles), né le 3 décembre 1857 à Charleville (Ardennes), y demeurant, se pourvoit près de M. le garde des sceaux à l'effet d'obtenir l'autorisation d'ajouter à son nom celui de : *Taurines*.

A. ANDRÉ,
Référendaire au sceau de France.

BANQUE DE L'INDO-CHINE

Bilan au 31 Mars 1891.

Actif.

Versements non appelés	9.000.000 »
Caisse (Paris et succursales)	7.922.272 48
Portefeuille (Paris et succursales)	13.146.845 11
Avances sur nantissements	10.015.785 75
Corresp^ts divers (Paris et succ^les)	4.165.285 07
Frais généraux (Paris et succ^les)	184.054 90
Frais d'installation et frais de fabrication de billets au porteur	266.542 34
Immeubles	423.632 40
Mobiliers	108.049 03
Fr.	45.232.467 08

Passif.

Capital social	12.000.000 »
Fonds de réserve statutaire	310.000 »
Fonds de prévoyance statutaire	300.517 07
Fonds de prévision pour agences à créer	40.818 41
Fonds de secours	100.000 »
Fonds de réserve supplémentaire	600.000 »
Réserve immobilière	193.381 60
Amortissement du mobilier	108.049 03
Amortissement des frais d'installation et de fabrication des billets au porteur	266.542 34
Billets au porteur en circulation	16.645.952 50
Comptes de dépôts d'espèces	3.457.908 65
Effets à payer	129.585 53
Corresp^ts divers (Paris et succ^les)	10.344.884 62
Intérêts et commissions du semestre	436.089 73
Dividendes à payer	3.075 30
Profits et pertes :	
Solde du 1er semestre 1890	10.388 57
Solde du 2me semestre 1890	285.273 73
Fr.	45.232.467 08

Le Directeur,
S. SIMON.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

ADJUDICATION
DE BOULONS EN ACIER

Le mardi 12 août 1891, à deux heures et demie du soir, il sera procédé, au siège de l'administration des chemins de fer de l'Etat, 42, rue de Châteaudun, à Paris, par voie de soumissions cachetées, à l'adjudication publique de la fourniture suivante :

60 tonnes de Boulons en acier pour coussinets de traverses métalliques.

Livrables sur wagon en gare de Mondoubleau.
Cautionnement .... 960 fr.

Renseignements au bureau de M. Ch. Colin, ingénieur du matériel fixe, 45, rue Saint-Lazare, à Paris.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Lundi 20 juillet 1891.

Les pressions supérieures à 765m/m couvrent l'Espagne, la France et l'Allemagne. Le baromètre qui est peu élevé sur le Nord-Ouest et le Nord de l'Europe, baisse en Ecosse (743m/m) et en Scandinavie. Le vent souffle d'entre Sud et Ouest sur les Iles-Britanniques ainsi que sur nos côtes de la Manche et de l'Océan. Des orages sont encore signalés en Allemagne et quelques pluies sont tombées en Irlande et à la pointe de Bretagne.

La température baisse sur le centre et le sud du continent. Ce matin, le thermomètre marquait : 14° à Stornoway, 16° à Paris, 23° à Bodo et 35° à Biskra. On notait 9° au Puy-de-Dôme et 7° au Pic du Midi.

En France, le temps va rester assez beau, avec température voisine de la normale; quelques pluies sont probables dans les régions du Nord et de l'Ouest. — A Paris, hier, ciel nuageux. Max. : 22°; min. : 11°3.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer peu agitée à Dunkerque, Roubaix, Calais; belle à Boulogne; très belle au Havre; belle à Cherbourg.

Océan : mer peu agitée à Brest; belle à Lorient.

Méditerranée : mer peu agitée à Marseille, houleuse à Sicié, calme à Nice.

Situation du lundi 20 juillet 1891 (soir). — Le baromètre baisse lentement sur nos régions et monte en Irlande. — En France, le temps est au beau, excepté en Bretagne où quelques pluies sont encore probables.

Observations de Paris.

Parc de Saint-Maur, le 19 juillet.

HEURES	BAROMÈTRE (alt.49,30)	THERMOMÈTRES sec.	THERMOMÈTRES mouillé.	HUMIDITÉ relative.	VENT Force de 0 à 9.	PLUIE ou neige.
1 h. matin.	759.90	14.9	13.6	85	NO ... 2	2.9
4 h. —	61.31	13.9	13 5	95	SO ... 3	0.7
7 h. —	62 66	16.2	14.6	83	O... .. 2	0
10 h. —	63 68	20 1	15 8	61	OSO.. 3	0
1 h. soir.	63.60	21.1	16 8	62	O...... 3	0
4 h. —	63.31	19.8	16.4	68	SO ... 2	0
7 h. —	62.87	19 0	15 4	66	SO ... 2	0
10 h. —	63.64	14.9	14.0	91	SO ... 1	0

REMARQUES

Hier orage en Autriche.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Canal de Suez. — Port-Saïd, le 19 juillet 1891 : Barom. : 752m/m; thermom. : 29°. Vent N. faible.

DÉPÊCHES D'AMÉRIQUE

19 juillet 1891.

Sydney : 768m/m, S. modéré.
Halifax : 766m/m, S.-O.

Max. : 767m/m par 46° N. et 62° W.
Min. : 752m/m par 50° N. et 112° W.

Courbe : 762m/m par 50° lat. N. et 10° long. W.;
— — 30° lat. N. et 92° long. W.

Le 13 juillet, 768m/m par 44° N. et 70° W.; S.-O. modéré.

Le 14 juillet, 768m/m par 38° N. et 71° W.; W. fort.

Le 15 juillet, 768m/m par 41° N. et 71° W; S.-O. modéré.

Spectacles du Mardi 21 Juillet.

Opéra. — » h. »/». — Relâche.

Théâtre-Français. — 8 h. 1/2. — *L'Article 231*, comédie en 3 actes, de M. Paul Ferrier : Got, Féraudy, Prudhon; Mmes Kalb, Hadamard.

Vaudeville. — 8 h. »/». — *Le Gendarme*, comédie en 3 actes, de M. Pierre Decourcelle : Maugé, Hirsch, Victorin; Mmes Cerny, Legrand.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — 8 h. 1/4. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. Lemonnier : Mmes Riquet-Lemonnier, Lévi-Leclerc, Perrot; MM. Gravier, Desjardins, Regnard, Jaeger, Avelot.

Châtelet. — 8 h. »/». — *Tout-Paris*, pièce à grand spectacle, en 5 actes, de M. C. Duval : Germain, Rosny, Scipion; Mmes Gilberte, Destrées.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — Représentation des lions en liberté dans la grande piste, au deuxième tableau de *Néron*. — *Néron* sera également donné avec le tableau des lions, en matinée et le soir, les jeudis, dimanches et fêtes.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année.

OPÉRA-COMIQUE, ODÉON, GYMNASE, PALAIS-ROYAL, PORTE-SAINT-MARTIN, MENUS-PLAISIRS, NOUVEAUTÉS : clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : Louis JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 196. Le numéro : 15 centimes. Mercredi 22 Juillet 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 22 JUILLET

PARTIE OFFICIELLE

PARTIE NON OFFICIELLE

CHAMBRES

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 21 Juillet 1891.

Le Président de la République a reçu, aujourd'hui, en audience publique, S. Exc. Mgr Ferrata, archevêque de Thessalonique, qui lui a remis les lettres du Souverain Pontife l'accréditant, en qualité de nonce apostolique, auprès du gouvernement de la République française.

Le nonce et Mgr Celli, secrétaire de la nonciature, ont été conduits au palais de l'Elysée par l'introducteur des ambassadeurs dans les voitures de la Présidence, escortées par un escadron de dragons.

Un bataillon d'infanterie, rangé dans la cour d'honneur du palais, a rendu les honneurs militaires au nonce au moment de son arrivée.

Le Président de la République avait auprès de lui M. Ribot, ministre des affaires étrangères, et les officiers de sa maison militaire.

Mgr Ferrata a prononcé l'allocution suivante, en remettant ses lettres de créance :

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de remettre à Votre Excellence les lettres par lesquelles le Souverain Pontife daigne m'accréditer, en qualité de nonce apostolique, auprès du gouvernement de la République française.

En me confiant ce noble mandat avec toutes ses délicates responsabilités, mon auguste maître m'a chargé de vous renouveler ses sentiments si souvent exprimés de haute et particulière bienveillance pour cette nation, dont les gloires et l'action civilisatrice dans le monde ont été, en tout temps, si étroitement liées à celles de la religion catholique.

Il m'a chargé, en outre, monsieur le Président, de vous offrir les vœux les plus sincères qu'il forme pour le bonheur de Votre Excellence.

Quant à moi, je suis très heureux de saluer de nouveau cette terre de France, à laquelle me rattachent déjà tant et de si chers souvenirs. C'est vous dire, monsieur le Président, que je ferai tous mes efforts, avec l'aide de Dieu et le bienveillant concours de votre Gouvernement, pour assurer les heureux résultats de la mission pacifique de l'Eglise et pour resserrer de plus en plus les relations amicales qui existent entre le Saint-Siège et la France.

Le Président de la République lui a répondu :

Monsieur le nonce,

Je vous remercie des paroles si sympathiques pour la France par lesquelles vous avez tenu à inaugurer la mission diplomatique dont le Souverain Pontife vient de vous investir et qui vous ramène aujourd'hui parmi nous.

Vous connaissez déjà la nation française, vous savez quel est son attachement éprouvé à ses institutions républicaines, dont vous avez pu suivre de près, jadis, le jeu régulier.

Cette expérience des hommes et des choses vous aidera, j'en suis persuadé, à remplir à la satisfaction de tous un mandat dont vous rappeliez tout à l'heure les délicates responsabilités.

Les qualités que nous avons déjà pu apprécier alors que vous étiez le dévoué collaborateur d'un sage diplomate, qui fut depuis un membre éminent du Sacré-Collège, sont un gage de succès pour votre pacifique mission, qui trouvera un concours bienveillant auprès du gouvernement de la République.

Vous pouvez en donner l'assurance au Saint-Père, en le remerciant des vœux qu'il forme par votre bouche pour le bonheur de la France, et en lui répétant ceux que nous renouvelons, à notre tour, pour sa personne.

Le nonce s'est retiré après quelques instants d'entretien avec le Président de la République et le ministre des affaires étrangères, et a été reconduit à l'hôtel de la nonciature avec le même cérémonial.

LOI autorisant le département de l'Allier à créer des ressources extraordinaires pour diverses dépenses d'intérêt départemental.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Le département de l'Allier est autorisé, conformément à la demande que le conseil général en a faite, à emprunter à un taux d'intérêt qui ne pourra dépasser quatre francs dix pour cent (4 fr. 10 p. 100) une somme de un million huit cent mille francs (1,800,000 fr.) remboursable en cinquante ans et applicable à l'acquittement de diverses dépenses d'intérêt départemental.

Cet emprunt pourra être réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, de la société du Crédit foncier de France ou de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer de gré à gré seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur.

Art. 2. — Le département de l'Allier est également autorisé à s'imposer extraordinairement, pendant cinquante ans à partir de 1892, trois centimes (0 fr. 03) additionnels au principal des quatre contributions directes, dont le produit sera affecté au service des intérêts et au remboursement de l'emprunt de 1,800,000 fr. autorisé par l'article 1er ci-dessus.

Cette imposition sera recouvrée indépendamment des centimes extraordinaires dont le maximum est fixé chaque année par la loi de finances, en vertu de la loi du 10 août 1871.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 21 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

LOI autorisant le département du Cher à s'imposer extraordinairement pour garantie d'exploitation du chemin de fer d'intérêt local de Bourges à Dun-sur-Auron.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Le département du Cher est autorisé, conformément à la demande que le conseil général en a faite, à s'imposer extraordinairement, en 1892, quatre centimes (0 fr. 04) additionnels au principal des quatre contributions directes pour en affecter le produit au payement de la garantie d'exploitation du chemin de fer d'intérêt local de Bourges à Dun-sur-Auron.

Cette imposition sera recouvrée indépendamment des centimes extraordinaires dont le maximum est fixé chaque année par la loi de finances en exécution de la loi du 10 août 1871.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 21 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

LOI autorisant la ville de Limoges (Haute-Vienne) à s'imposer extraordinairement pour le remboursement d'un emprunt.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — La ville de Limoges (Haute-Vienne) est autorisée à s'imposer extraordinairement, pendant douze ans à partir de 1892, dix centimes (0 fr. 10) additionnels au principal de ses quatre contributions directes.

Le produit de cette imposition, évalué en totalité à 816,350 fr. environ, servira à compléter les voies et moyens de remboursement d'un emprunt précédemment contracté en vertu d'une loi du 7 août 1880.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 21 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

LOI relative aux contributions directes et aux taxes y assimilées de l'exercice 1892.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE Ier

BUDGET GÉNÉRAL

Art. 1er. — Les contributions directes applicables aux dépenses générales de l'Etat seront établies, pour 1892, en principal et centimes additionnels, conformément à la première partie de l'état A annexé à la présente loi et aux dispositions des lois existantes. Ces contributions sont évaluées à la somme de quatre cent trente-trois millions neuf cent cinquante-sept mille neuf cent huit francs (433,957,908 fr.).

Art. 2. — Le taux de la contribution foncière des propriétés bâties demeure fixé en principal, pour 1892, à 3 fr. 20 p. 100 de la valeur locative établie comme il est dit à l'article 5 de la loi du 8 août 1890 et après les déductions spécifiées audit article. Ce taux ne sera appliqué que pour moitié dans le département de la Corse.

Art. 3. — Le contingent de chaque département pour la contribution foncière des propriétés non bâties et pour les contributions personnelle-mobilière et des portes et fenêtres est fixé, en principal, pour 1892, aux sommes portées dans l'état B annexé à la présente loi.

Art. 4. — Les diverses taxes assimilées aux contributions directes, énoncées à la

première partie de l'état C annexé à la présente loi, seront établies, pour 1892, au profit de l'Etat, conformément aux lois existantes.

Les taxes assimilées aux contributions directes, applicables aux dépenses ordinaires du budget de l'exercice 1892, sont évaluées, conformément à la première partie de l'état D annexé à la présente loi, à la somme de vingt-neuf millions neuf cent soixante-trois mille cent francs (29,963,100 francs).

Art. 5. — A partir du 1er janvier 1892, la contribution foncière établie, par l'article 1er de la loi du 23 décembre 1884, sur les propriétés bâties situées en Algérie, sera perçue en principal au profit de l'Etat, sans préjudice des centimes additionnels ordinaires et extraordinaires que les conseils généraux et les conseils municipaux sont autorisés à voter par application des articles 9 et 10 de la même loi.

Le taux en principal de la contribution est, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par une loi, fixé à 3 fr. 20 p. 100 du revenu net imposable desdites propriétés.

Toutefois, pour le calcul du produit des centimes départementaux et communaux à imposer dans les rôles de chaque année, on continuera, jusqu'à nouvel ordre, de prendre pour base un principal déterminé à raison de 5 p. 100 du revenu net, conformément à l'article 6 de la loi du 23 décembre 1884.

Art. 6. — Les contributions directes, taxes assimilées et contributions arabes à percevoir en Algérie, énoncées à la première partie de l'état E ci-annexé, seront établies, pour 1892, au profit de l'Etat, conformément aux dispositions de l'article 5 ci-dessus et des lois existantes. Ces contributions et taxes sont évaluées à la somme de dix millions trois cent quatre-vingt-quatre mille sept cents francs (10,384,700 fr.)

TITRE II

BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES

Art. 7. — Les contributions directes applicables aux dépenses départementales, communales et spéciales seront établies, pour 1892, en centimes additionnels, conformément à la seconde partie de l'état A annexé à la présente loi et aux dispositions des lois existantes. Ces contributions sont évaluées à la somme de trois cent soixante-douze millions deux cent dix-sept mille deux cent vingt-six francs (372,217,226 fr.).

Art. 8. — Le maximum des centimes que les conseils généraux peuvent voter, en vertu de l'article 58 de la loi du 10 août 1871, est fixé, pour l'année 1892 : 1° à vingt-cinq centimes (0 fr. 25) sur les contributions foncière (propriétés bâties et propriétés non bâties) et personnelle-mobilière; 2° à un centime (0 fr. 01) sur les quatre contributions directes.

Art. 9. — Le maximum des centimes extraordinaires que les conseils généraux peuvent voter, en vertu de l'article 40 de la loi du 10 août 1871, est fixé, pour l'année 1892, à douze centimes (0 fr. 12).

Dans ce nombre sont compris les centimes dont l'imposition a été précédemment autorisée par des lois spéciales antérieures à la mise à exécution de la loi du 18 juillet 1866 sur les conseils généraux.

Art. 10. — Le maximum de la contribution spéciale à établir sur les quatre contributions directes, en cas d'omission au budget départemental d'un crédit suffisant pour faire face aux dépenses spécifiées à l'article 61 de la loi du 10 août 1871, est fixé pour la même année à deux centimes (0 fr. 02).

Art. 11. — Le maximum du nombre de centimes extraordinaires que les conseils municipaux sont autorisés à voter, pour en affecter le produit à des dépenses extraordinaires d'utilité communale, et qui doit être arrêté annuellement par les conseils généraux en vertu de l'article 42 de la loi du 10 août 1871, ne pourra dépasser, en 1892, vingt centimes (0 fr. 20).

Art. 12. — Lorsque, en exécution du paragraphe 5 de l'article 149 de la loi du 5 avril 1884, il y aura lieu, par le Gouvernement, d'imposer d'office sur les communes des centimes additionnels pour le payement des dépenses obligatoires, le nombre de ces centimes ne pourra excéder le maximum de dix centimes (0 fr. 10), à moins qu'il ne s'agisse de l'acquit de dettes résultant de condamnations judiciaires, auquel cas il pourra être élevé jusqu'à vingt centimes (0 fr. 20).

Art. 13. — En cas d'insuffisance du produit des centimes ordinaires pour concourir par des subventions aux dépenses des chemins vicinaux de grande communication et, dans les cas extraordinaires, aux dépenses des autres chemins vicinaux, les conseils généraux sont autorisés à voter, pour l'année 1892, à titre d'imposition spéciale, sept centimes (0 fr. 07) additionnels aux quatre contributions directes.

Art. 14. — Les diverses taxes assimilées aux contributions directes, énoncées à la seconde partie de l'état C annexé à la présente loi, seront établies, pour 1892, au profit des départements, des communes, des établissements publics et des communautés d'habitants dûment autorisées conformément aux lois existantes.

Art. 15. — Les taxes spéciales assimilées aux contributions directes, dont le produit est applicable au budget des dépenses sur ressources spéciales, sont évaluées, pour 1892, à la somme de un million quatre cent quinze mille cinq cents francs (1,415,500 fr.), conformément à la seconde partie de l'état D annexé à la présente loi.

Art. 16. — Il sera établi, à raison de trois centimes et demi (0 fr. 035) additionnels au principal imposé en vertu de l'article 5 de la présente loi, un fonds de non-valeurs et de secours qui s'ajoutera au fonds de même nature déjà institué par le premier paragraphe de l'article 13 de la loi du 23 décembre 1884, et sera distribué comme il est dit aux trois derniers paragraphes du même article.

Art. 17. — Les contributions directes et les contributions arabes à percevoir en Algérie, dont le produit est applicable au budget des dépenses sur ressources spéciales, seront établies, pour 1892, conformément à la seconde partie de l'état E ci-annexé et aux dispositions des articles 5 et 16 ci-dessus et des lois existantes. Ces contributions sont évaluées à la somme de trois millions huit cent cinquante-sept mille quarante francs (3,857,040 fr.)

Art. 18. — Le fonds de non-valeurs de la contribution foncière des propriétés bâties et des propriétés non bâties est fixé, pour 1892, savoir :

Pour la contribution foncière des propriétés bâties, à cinq centimes (0 fr. 05) par franc additionnels :

1° Au principal de cette contribution ;

2° Au produit des huit centimes douze centièmes additionnels à ladite contribution, perçus pour les dépenses de l'instruction primaire en vertu de l'article 27 de la loi du 19 juillet 1889;

3° Au produit des centimes additionnels départementaux et communaux afférents à la même contribution.

En cas d'insuffisance du fonds de non-valeurs de la contribution foncière des propriétés bâties, le déficit est prélevé sur le principal de la même contribution.

Pour la contribution foncière des propriétés non bâties, à deux centimes et demi (0 fr. 025) par franc additionnels :

1° Au principal de cette contribution;

2° Au produit des huit centimes douze centièmes additionnels à ladite contribution, perçus pour les dépenses de l'instruction primaire en vertu de l'article 27 de la loi du 19 juillet 1889;

3° Au produit des centimes additionnels départementaux et communaux afférents à la même contribution.

Art. 19. — Les rôles confectionnés en exécution de la présente loi ne seront homologués et rendus exécutoires par les préfets et ne pourront être mis en recouvrement qu'après que la loi portant fixation du budget des recettes de l'exercice 1892 en aura autorisé la perception.

Toutefois les rôles de prestation pour les chemins vicinaux et ruraux pourront être homologués et publiés après que les conseils généraux auront fixé la valeur de la journée de travail, en conformité de l'article 4 de la loi du 21 mai 1836.

Art. 20. — Il n'est pas dérogé à l'exécution de l'article 4 de la loi du 2 août 1829, modifié par l'article 7 de la loi du 7 août 1850, relatif au cadastre, non plus qu'aux dispositions des lois des 10 mai 1838, 10 août 1871 et 31 mars 1886 sur les attributions départementales ; des 16 septembre 1871 et 21 mai 1873 sur la composition du conseil général de la Seine ; du 5 avril 1884 sur l'organisation communale ; du 24 juillet 1867 sur l'administration communale, mais exclusivement en ce qui touche la disposition de l'article 9, relative à l'établissement du tarif général, et l'article 17, lequel n'est maintenu en vigueur qu'en ce qui concerne la ville de Paris ; du 21 mai 1836 sur les chemins vicinaux; des 21 juillet 1870 et 20 août 1881 sur les chemins ruraux ; du 21 décembre 1882, tendant à accorder des secours aux familles nécessiteuses des soldats de la réserve et de l'armée territoriale pendant l'absence de leurs chefs; du 22 mars 1890 sur les syndicats des communes, et de l'article 26 de la loi du 8 août 1890, relatif au calcul du produit total des centimes départementaux et communaux en ce qui concerne la contribution foncière (propriétés bâties et propriétés non bâties).

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 20 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre des finances,

ROUVIER.

ÉTATS ANNEXÉS

État A. — *Tableau des contributions directes à imposer en principal et centimes additionnels pour l'exercice 1892.*

NATURE ET OBJET DES IMPOSITIONS 1	CONTRIBUTIONS — FONCIÈRE propriétés bâties. 2 — Centimes additionnels.	fr.	FONCIÈRE propriétés non bâties. 3 — Centimes additionnels.	fr.	PERSONNELLE-mobilière. 4 — Centimes additionnels.	fr.	DES PORTES et fenêtres. 5 — Centimes additionnels.	fr.	DES PATENTES 6 — Centimes additionnels.	fr.	TOTAUX — par NATURE de contributions. 7 fr.	par AFFECTATION de contributions. 8 fr.	OBSERVATIONS 9
1re PARTIE. — BUDGET GÉNÉRAL													
Principal des contributions	»	66.500.000	»	103.279.355	»	64.833.028	»	42.971.437	»	84.500.000	362.083.820		
A retrancher pour cotisations en principal des propriétés non bâties ayant cessé d'être imposables, déduction faite des cotisations afférentes aux propriétés non bâties devenues passibles de l'impôt (art. 11, 12 et 13 de la loi du 1er mai 1822)	»	»	»	6.355	»	»	»	»	»	»	en moins : 6.355		
A ajouter pour cotisations en principal des propriétés nouvellement bâties, imposables à partir du 1er janvier 1892, déduction faite des dégrèvements afférents aux propriétés détruites ou démolies (art. 2 des lois des 17 août 1835 et 4 août 1844)	»	»	»	»	»	966.972	»	428.563	»	»	1.395.535		(a)
Total du principal	»	66.500.000	»	103.273.000	»	65.800.000	»	43.400.000	»	84.500.000	363.473.000		
A retrancher pour attribution aux communes sur la contribution des patentes (art. 36 de la loi du 15 juillet 1880)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6.760.000	6.760.000		
Reste	»	66.500.000	»	103.273.000	»	65.800.000	»	43.400.000	»	77.740.000	356.713.000		
Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale (calculés sur le total du principal)	»	»	»	»	17	11.186.000	15.8	6.857.200	14.6	12.337.000	30.380.200		
Centimes additionnels généraux extraordinaires, avec maintien des exceptions déterminées par l'article 1er de la loi du 24 juillet 1873	»	»	»	»	»	»	»	»	20	16.728.200	16.728.200		
Centimes additionnels généraux pour dépenses de l'instruction primaire (art. 27 de la loi du 19 juillet 1889)	8	5.320.000	8	8.261.840	8	5.264.000	8	3.472.000	8	6.760.000	29.077.840		
Imposition représentant les frais de perception des 4 centimes antérieurement perçus au profit des communes pour dépenses de l'instruction primaire (art. 27 de la loi du 19 juillet 1889)	0 12	79.800	0 12	123.928	0 12	78.960	0 12	52.080	0 12	101.400	436.168		
Totaux	»	71.899.800	»	111.658.768	»	82.328.960	»	53.781.280	»	113.666.600	433.335.408		
3/5es de la taxe de premier avertissement pour les rôles des quatre contributions directes. (Art. 51 de la loi du 15 mai 1818.)											(a) 622.500		
Total du budget général											433.957.908	433.957.908	
2e PARTIE. — BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES (b)													(b)
FONDS POUR DÉPENSES DÉPARTEMENTALES													
Budget départemental ordinaire.													
Centimes additionnels sur les contributions foncière et personnelle-mobilière, votés annuellement par les conseils généraux (loi du 10 août 1871, art. 58) : maximum, 25 centimes	»	16.200.000	»	30.066.500	»	16.450.000	»	»	»	»	62.716.500		
Centimes additionnels sur les quatre contributions directes :													
Pour dépenses ordinaires des départements : maximum, 1 centime	»	648.000	»	1.202.660	»	658.000	»	434.000	»	845.000	3.787.660		

(a) Sur les 5 centimes imposés pour taxe de premier avertissement, 3 centimes sur 20,750,000 avertissements, pour rôles des quatre contributions directes, rentrent dans les fonds pour dépenses générales du budget. Le produit de ces 3 centimes est de 622,500 fr.

Le produit des 2 autres centimes est attribué aux percepteurs pour la distribution des avertissements aux contribuables, et figure à la deuxième partie du présent tableau.

(b) Conformément aux prescriptions de l'article 26 de la loi du 8 août 1890, on a calculé le produit des centimes départementaux et communaux, en ce qui concerne la contribution foncière (propriétés bâties et propriétés non bâties) sur les principaux de 1890 en tenant compte des mouvements probables de la matière imposable.

Les principaux qui ont ainsi servi de base au calcul desdits centimes ont été fixés à 64,800,000 francs pour la contribution foncière des propriétés bâties et à 118,542,000 fr. pour la contribution foncière des propriétés non bâties.

NATURE ET OBJET DES IMPOSITIONS	CONTRIBUTIONS										TOTAUX		OBSERVATIONS
	FONCIÈRE propriétés bâties.		FONCIÈRE propriétés non bâties.		PERSONNELLE-mobilière.		DES PORTES et fenêtres.		DES PATENTES		par NATURE de contributions.	par AFFECTATION de contributions.	
1	2		3		4		5		6		7	8	9
	Centimes additionnels.	fr.	Centimes additionnels.	fr.	Centimes additionnels.	fr.	Centimes additionnels.	fr.	Centimes additionnels.	fr.	fr.	fr.	
Pour dépenses du service vicinal; maximum, 7 centimes	»	4.536.000	»	8.418.620	»	4.606.000	»	3.038.000	»	5.915.000	26.513.620		
Imposés d'office, en cas d'omission au budget départemental d'un crédit suffisant pour faire face aux dépenses spécifiées à l'article 61 de la loi du 10 août 1871; maximum, 2 centimes. (Mémoire.)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	164.374.980	
Centimes pour dépenses du cadastre; maximum, 5 centimes	»	41.100	»	21.100	»	»	»	»	»	»	62.200		
Budget départemental extraordinaire.													
Centimes additionnels extraordinaires sur les quatre contributions directes, à recouvrer en vertu de l'article 40 de la loi du 10 août 1871 (maximum, 12 centimes) et en vertu de lois spéciales	»	11.453.000	»	24.736.000	»	12.097.000	»	8.055.000	»	14.954.000	71.295.000		
FONDS POUR DÉPENSES COMMUNALES													
Centimes pour dépenses ordinaires; maximum, 5 centimes	»	3.240.000	»	6.013.300	»	3.290.000	»	»	»	»	12.543.300		
Centimes pour dépenses extraordinaires (approuvés par des actes du Gouvernement, par des arrêtés des préfets, votés par les conseils municipaux dans les limites légales ou imposés d'office en vertu de l'article 149 de la loi du 5 avril 1884)	»	27.439.000	»	44.123.000	»	24.483.000	»	15.901.000	»	26.216.000	138.162.000		
Centimes pour dépenses des chemins vicinaux; maximum, 5 centimes	»	2.265.000	»	5.986.000	»	2.526.000	»	1.754.000	»	2.835.000	15.366.000	179.183.990	
Contribution spéciale pour frais de bourses et de chambres de commerce (y compris le fonds de non-valeurs)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1.466.000	1.466.000		
Centimes pour frais de perception des impositions communales (3 centimes du montant de ces impositions)	»	1.037.793	»	1.726.016	»	918.141	»	545.587	»	959.153	5.186.690		
Fonds de 8 centimes sur le principal des patentes attribué aux communes par l'article 36 de la loi du 15 juillet 1880	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6.760.000	6.760.000		
IMPOSITIONS ET FONDS SPÉCIAUX													
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits	1	665.000	1	1.032.730	1	658.000	»	»	»	»	2.355.730	2.355.730	

NATURE ET OBJET DES IMPOSITIONS	CONTRIBUTIONS										TOTAUX		OBSERVATIONS
	FONCIÈRE propriétés bâties		FONCIÈRE propriétés non bâties.		PERSONNELLE-mobilière.		DES PORTES et fenêtres.		DES PATENTES		par NATURE de contributions.	par AFFECTATION de contributions.	
1	2		3		4		5		6		7	8	9
Fonds de non-valeurs et frais de rôles.	Centimes additionnels.	fr.	Centimes additionnels.	fr.	Centimes additionnels.	fr.	Centimes additionnels.	fr.	Centimes additionnels.	fr.	fr.	fr.	
Sur le principal de la contribution foncière (propriétés bâties), décharges, réductions, remises, modérations et frais de rôles).........	5	3.325.000	»	»	»	»	»	»	»	»	3.325.000		
Sur le principal des contributions foncière (propriétés non bâties), personnelle-mobilière et des portes et fenêtres (décharges et réductions non susceptibles de réimposition, remises et modérations et frais de rôles)......	»	»	2 5	2.581.825	1	658.000	3	1.302.000	»	»	4.541.825		
Sur le principal de la contribution des patentes (décharges, réductions, remises et modérations, frais de rôles, frais d'impression des bulletins de recensement et frais d'expédition des formules de patentes)...........	»	»	»	»	»	»	»	»	5	4.225.000	4.225.000	23.433.776	(a) 3 centimes sur 337,000 avertissements pour rôles spéciaux d'impositions extraordinaires, établis aux frais des communes, et pour rôles de frais de bourses et chambres de commerce, servent à couvrir les frais d'impression et de confection desdits avertissements : le produit de ces 3 centimes est de........ ..... 10.110 2 centimes sur la totalité des avertissements (21 millions 87,000) sont attribués aux percepteurs pour la distribution desdits avertissements, soit..... 421.740 Total 431 850
Sur le produit des centimes additionnels généraux pour dépenses de l'instruction primaire, y compris les frais de perception. (Art. 27 de la loi du 19 juillet 1889.)......................	»	269.990	»	209.644	»	53.430	»	105.722	»	343.070	981.856		
Sur le montant des impositions départementales. (Art. 14 de la loi du 8 juillet 1852 et art. 11 de la loi du 4 septembre 1871.)........	»	1.643.905	»	1.611.122	»	338.110	»	345.810	»	1.085.700	5.024 647		
Sur le montant des impositions communales. (Art. 14 de la loi du 8 juillet 1852 et art. 11 de la loi du 4 septembre 1871.).............	»	1.647.200	»	1.403.058	»	302.990	»	529.650	»	1.452.550	5.335.448		
Fonds de réimpositions	»	»	»	3.000	»	2.029.300	»	87.700	»	»	2.120.000	2.120.000	
Centimes pour frais de confection de rôles spéciaux d'impositions extraordinaires. (Art. 9 de la loi du 4 août 1849.)......................	»	1.900	»	8.500	»	2.700	»	1.600	»	2.200	16.900	16.900	(b) Le produit des impositions affectées à des dépenses spéciales est attribué aux ministères ci-après : Intérieur.. .. 164 312 780 Agriculture . 2 355 730 Finances. . . 205 548 716 Total.. . 372 217.226
Totaux.....................	»	74.412.888	»	129.143.075	»	69.070.671	»	32.100.069	»	67.058.673	371.785.376	371.785.376	
2/5es de la taxe de premier avertissement pour les rôles des quatre contributions directes (art. 51 de la loi du 15 mai 1818) et taxe entière des avertissements pour rôles spéciaux.........											431.850	(a) 431.850	
Total du budget des dépenses sur ressources spéciales..........											372.217.226	372.217.226	

RÉCAPITULATION

	2 cent.	2 fr.	3 cent.	3 fr.	4 cent.	4 fr.	5 cent.	5 fr.	6 cent.	6 fr.	7	8	9
Budget général..............................	»	71.899.800	»	111.658.768	»	82.328.960	»	53.781.280	»	113.666.600	433.335.408	433.957.908	(c) Ce chiffre se compose du total des quatre contributions (colonnes 2 à 6) et des sommes de 622,500 et de 431,850 fr. formant le montant de la taxe de premier avertissement.
Taxe de premier avertissement..............	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	622.500		
Budget des dépenses sur ressources spéciales..	»	74.412.888	»	129.143.075	»	69.070.671	»	32.100.069	»	67.058.673	371.785.376	(b) 372.217.226	
Taxe de premier avertissement................	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	431.850		
Total général des contributions directes...	»	146.312.688	»	240.801.843	»	151.399.631	»	85.881.349	»	180.725.273	806.175.134	(c) 806.175.134	

État B. — *Tableau de fixation du contingent, en principal, de chaque département pour l'exercice 1892.*

CONTRIBUTION FONCIÈRE (PROPRIÉTÉS NON BATIES), PERSONNELLE-MOBILIÈRE ET DES PORTES ET FENÊTRES

DÉPARTEMENTS	CONTINGENTS EN PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS		
	FONCIÈRE des propriétés non bâties.	personnelle-mobilière.	des portes et fenêtres.
1	2	3	4
	fr.	fr.	fr.
Ain	1.029.907	392.220	248.696
Aisne	2.006.095	868.588	726.640
Allier	1.151.789	518.966	358.015
Alpes (Basses-)	343.851	138.559	89.749
Alpes (Hautes-)	273.100	104.340	73.183
Alpes-Maritimes	390.670	580.471	274.025
Ardèche	689.433	298.348	202.734
Ardennes	921.412	506.926	317.637
Ariège	477.041	200.752	134.905
Aube	907.850	459.867	331.579
Aude	1.478.222	472.579	278.072
Aveyron	1.162.944	353.100	263.016
Bouches-du-Rhône	784.540	1.675.781	1.066.317
Calvados	2.723.679	860.806	698.021
Cantal	709.192	210.769	124.503
Charente	1.097.550	524.676	328.858
Charente-Inférieure	1.312.682	709.285	411.218
Cher	806.959	431.286	232.203
Corrèze	631.821	221.364	153.645
Corse	141.866	186.835	67.500
Côte-d'Or	1.665.120	658.012	425.074
Côtes-du-Nord	1.345.314	474.583	253.523
Creuse	557.399	209.782	141.686
Dordogne	1.271.116	507.699	303.309
Doubs	881.807	454.401	283.375
Drôme	925.232	394.551	256.131
Eure	1.900.950	614.205	610.329
Eure-et-Loir	1.643.395	504.778	299.854
Finistère	1.025.877	625.369	428.614
Gard	1.160.142	618.262	456.393
Garonne (Haute-)	1.732.474	779.721	701.201
Gers	1.291.786	343.831	210.655
Gironde	1.847.750	1.887.526	1.156.588
Hérault	1.652.962	886.542	526.628
Ille-et-Vilaine	1.490.647	649.179	412.133
Indre	800.626	348.385	176.915
Indre-et-Loire	1.197.735	613.237	393.124
Isère	1.673.396	703.044	465.514
Jura	876.159	332.931	206.386
Landes	615.151	253.172	210.689
Loir-et-Cher	960.530	404.005	213.631
Loire	1.000.641	747.784	709.013
Loire (Haute-)	832.555	276.348	189.761
Loire-Inférieure	1.183.095	860.699	592.081
Loiret	1.244.110	658.746	424.993
Lot	814.694	302.001	168.608
Lot-et-Garonne	1.643.424	470.301	245.811
Lozère	349.995	101.460	75.547
Maine-et-Loire	1.961.682	743.683	561.882
Manche	2.631.432	694.664	489.264
Marne	1.341.925	916.034	660.976
Marne (Haute-)	850.867	357.623	207.706
Mayenne	1.213.004	404.857	244.908
Meurthe-et-Moselle	1.054.654	715.436	419.428
Meuse	1.008.210	391.567	224.614
Morbihan	948.918	434.999	239.115
Nièvre	1.052.716	439.467	236.246
Nord	2.818.544	2.450.673	2.530.820
Oise	1.858.402	754.987	607.932
Orne	1.656.718	517.133	380.960
Pas-de-Calais	2.357.104	1.042.951	1.031.509
Puy-de-Dôme	1.851.522	643.974	411.994
Pyrénées (Basses-)	683.996	472.251	418.232
Pyrénées (Hautes-)	497.047	223.976	158.533
Pyrénées-Orientales	550.788	242.364	147.872
Territoire de Belfort	135.403	103.608	82.197
Rhône	1.017.404	1.777.272	1.211.075
Saône (Haute-)	1.012.007	347.587	224.892
Saône-et-Loire	2.222.371	741.292	477.863
Sarthe	1.458.749	614.975	420.863
Savoie	486.656	192.937	112.416
Savoie (Haute-)	434.529	162.734	93.333
Seine	283.999	14.317.279	7.644.821
Seine-Inférieure	2.622.844	1.893.592	1.727.903
Seine-et-Marne	1.779.332	797.716	472.201
Seine-et-Oise	2.123.501	2.099.606	1.006.766
Sèvres (Deux-)	1.147.970	369.781	212.910
Somme	2.272.331	846.055	879.939
Tarn	1.280.683	383.766	276.518
Tarn-et-Garonne	1.252.836	280.153	169.381
Var	837.517	512.555	356.461
Vaucluse	688.563	360.955	279.156
Vendée	1.322.016	424.504	239.150
Vienne	964.299	436.628	293.987
Vienne (Haute-)	702.473	344.660	255.533
Vosges	911.645	411.785	293.877
Yonne	1.360.013	570.877	350.122
Totaux	103.279.355	64.833.028	42.971.437

État C. — *Tableau des droits, produits et revenus*

DONT LES RÔLES PEUVENT ÊTRE ÉTABLIS, POUR 1892, CONFORMÉMENT AUX LOIS EXISTANTES

1re PARTIE. — Budget général.

Perceptions au profit de l'État.

Taxe des biens de mainmorte (lois des 20 février 1849, 30 mars 1872, 30 décembre 1873 et 29 décembre 1884);

Redevances des mines, y compris les centimes additionnels pour fonds de non-valeurs et frais de perception (loi du 21 avril 1810 et décrets des 6 mai 1811 et 11 février 1874);

Droits de vérification des poids et mesures (décret du 26 février 1873; loi du 5 août 1874);

Droits de vérification des alcoomètres (lois des 7 juillet 1881, 7 juillet 1882 et 28 juillet 1883; décret du 27 décembre 1884) et des densimètres employés dans les fabriques de sucre (loi du 6 juin 1889 et décret du 2 août 1889);

Droits de visite chez les pharmaciens, droguistes et épiciers (loi du 21 germinal an XI (11 avril 1803), arrêté du Gouvernement du 25 thermidor de la même année (13 août 1803) décret du 23 mars 1859 et loi du 31 juillet 1867);

Droits d'inspection sur les fabriques d'eaux minérales artificielles et les dépôts d'eaux minérales naturelles ou artificielles (loi du 21 avril 1832, art. 2; loi du 19 juillet 1886 et décret du 9 mai 1887);

Contribution sur les voitures, chevaux, mules et mulets, déduction faite du vingtième attribué aux communes (lois des 2 juillet 1862, 16 septembre 1871, 23 juillet 1872, 22 décembre 1879 et 29 décembre 1884);

Taxe sur les billards publics et privés (lois des 16 septembre 1871 et 18 décembre 1871);

Taxe sur les cercles, sociétés et lieux de réunion (lois des 16 septembre 1871, 18 décembre 1871, 5 août 1874, 30 mars 1888, art. 13, et 8 août 1890, art. 33 et décret du 30 décembre 1890);

Taxe militaire (loi du 15 juillet 1889, art. 35, et décret du 30 décembre 1890);

Redevances à la charge des exploitants de mines pour la rétribution des délégués à la sécurité des ouvriers mineurs (lois des 8 juillet 1890, art. 16, 8 août 1890, art. 34, et 26 décembre 1890, art. 14).

2e PARTIE. — Budget des dépenses sur ressources spéciales.

Perceptions au profit des départements, des communes, des établissements publics et des communautés d'habitants dûment autorisées.

Taxes imposées, avec l'autorisation du Gouvernement, pour la surveillance, la conservation et la réparation des digues et autres ouvrages d'art intéressant les communautés de propriétaires ou d'habitants;

Taxes pour les travaux de dessèchement autorisés par la loi du 16 septembre 1807 et taxes d'affouage là où il est d'usage et utile d'en établir;

Taxes perçues pour l'entretien, la réparation et la reconstruction des canaux et rivières non navigables et des ouvrages d'art qui y correspondent (loi du 14 floréal an XI) (4 mai 1803);

Taxes syndicales pour l'assèchement des mines (loi du 27 avril 1838);

Taxes pour l'exécution des travaux destinés à mettre les villes à l'abri des inondations (loi du 28 mai 1858);

Taxes au profit des associations syndicales autorisées par les lois des 21 juin 1865 et 22 décembre 1888;

Taxe des frais de pavage des rues dans les villes où l'usage met ces frais à la charge des propriétaires riverains (dispositions combinées de la loi du 11 frimaire an VII (1er décembre 1798) et du décret de principe du 25 mars 1807; loi du 25 juin 1841, art. 28);

Taxe d'établissement de trottoirs dans les rues et places dont les plans d'alignement ont été arrêtés conformément aux dispositions de la loi du 7 juin 1845;

Taxe municipale de balayage imposée aux propriétaires riverains des voies de communication de Paris (loi du 26 mars 1873);

Frais de travaux intéressant la salubrité publique (loi du 16 septembre 1807);

Taxes d'arrosage autorisées par le Gouvernement (loi du 23 juin 1857, art. 25);

Honoraires et frais de déplacement dus aux ingénieurs et agents des ponts et chaussées et des mines pour leur intervention dans les affaires d'intérêt communal ou privé (décrets des 13 octobre 1851, 10 et 27 mai 1854);

Dépenses de destruction des insectes, des cryptogames et autres végétaux nuisibles à l'agriculture (loi du 24 décembre 1888, art. 4);

Contribution spéciale destinée à subvenir aux dépenses des bourses et chambres de commerce, et revenus spéciaux accordés auxdits établissements (lois des 23 juillet 1820, art. 11 à 16, et 15 juillet 1880, art. 38);

Prestations en nature pour les chemins vicinaux (loi du 21 mai 1836);

Prestations en nature pour les chemins ruraux (loi du 20 août 1881);

Taxes syndicales pour les chemins ruraux (loi du 20 août 1881);

Taxe municipale sur les chiens (loi du 2 mai 1855; décrets des 4 août 1855, 3 août 1861 et 22 décembre 1886);

Huit centièmes, au profit des communes, du principal de la contribution des patentes (loi du 15 juillet 1880, art. 36);

Un vingtième, au profit des communes, du principal de la contribution sur les voitures, chevaux, mules et mulets (loi du 23 juillet 1872, art. 10);

Centimes additionnels aux contributions arabes et autres produits affectés au service de l'assistance hospitalière en Algérie (décret du 23 décembre 1874, art. 14; loi du 3 août 1875);

Centimes additionnels au principal des contributions arabes pour la constitution de la propriété individuelle indigène en Algérie et taxe de premier avertissement (loi du 26 juillet 1873; décret du 27 juillet 1875, fixant le montant des centimes additionnels au principal des contributions arabes à percevoir, et loi du 28 avril 1887, art. 21);

Part des chefs indigènes chargés de l'assiette et du recouvrement des contributions arabes en Algérie (ordonnance du 17 janvier 1845, art. 3);

Produit des centimes additionnels ordinaires et extraordinaires sur la contribution foncière établie sur les propriétés bâties en Algérie (loi du 23 décembre 1884);

Frais de visite des vignobles en Algérie en exécution des lois des 21 mars 1883 et 28 juillet 1886 contre le phylloxera, et de la loi du 5 mars 1887. (Taxe spéciale et temporaire sur les vignes.)

État D. — *Tableau des taxes assimilées aux contributions directes*

A ÉTABLIR POUR L'EXERCICE 1892

DÉSIGNATION DES PRODUITS	ÉVALUATIONS proposées pour 1892.
	fr.
1re PARTIE. — Budget général.	
Taxe des biens de mainmorte	6.500.000
Redevances des mines	2.500.000
Droits de vérification des poids et mesures	4.700.000
Droits de vérification des alcoomètres et des densimètres.	26.000
Droits de visite des pharmacies et magasins de droguerie.	290.500
Droits d'inspection des fabriques et dépôts d'eaux minérales	18.500
Contribution sur les voitures, chevaux, mules et mulets	11.628.100
Taxe sur les billards publics et privés	1.170.000
Taxe sur les cercles, sociétés et lieux de réunion	1.310.000
Taxe militaire	1.620.000
Redevances pour la rétribution des délégués mineurs	200.000
Total du budget général	29.963.100
2e PARTIE. — Budget des dépenses sur ressources spéciales.	
Frais de premier avertissement de la taxe des biens de mainmorte	6.850
Frais de premier avertissement des redevances des mines.	70

DÉSIGNATION DES PRODUITS		ÉVALUATIONS proposées pour 1892.
		fr.
Contribution sur les voitures, chevaux, mules et mulets:		
Fonds du vingtième attribué aux communes sur le principal de la contribution	610.000	1.245.400
Fonds de non-valeurs (5 c. par fr. du principal).	610.000	
Portion des frais de 1er avertissement (2/5es).	25.400	
Frais de premier avertissement de la taxe sur les billards publics et privés		4.565
Frais de premier avertissement de la taxe sur les cercles, sociétés et lieux de réunion		235
Taxe militaire:		
Fonds de non-valeurs (5 c. par fr. du principal)	81.000	141.780
Frais de perception (3 centimes par franc du principal augmenté du fonds de non-valeurs)	51.030	
Frais de premier avertissement	9.750	
Redevances pour la rétribution des délégués mineurs:		
Fonds de non-valeurs (5 c. par fr. du principal.	10.000	16.600
Frais de perception (3 centimes par franc du principal augmenté du fonds de non-valeurs).	6.300	
Frais de premier avertissement	300	
Total du budget des dépenses sur ressources spéciales.		1.415.500
RÉCAPITULATION		
Budget général		29.963.100
Budget des dépenses sur ressources spéciales		1.415.500
Total général		31.378.600

Etat E. — *Tableau des contributions directes et taxes assimilées de l'Algérie*

A ÉTABLIR POUR L'EXERCICE 1892

1re PARTIE. — **Budget général.**	ÉVALUATIONS proposées pour 1892.
CONTRIBUTIONS DIRECTES	fr.
Contribution foncière sur les propriétés bâties	1.576.000
Contribution des patentes	1.631.300
Total	3.207.300
TAXES ASSIMILÉES AUX CONTRIBUTIONS DIRECTES	
Redevances des mines	34.900
Droits de vérification des poids et mesures	142.800
Droits de visite des pharmacies et magasins de droguerie	13.200
Taxe militaire	10.000
Total	200.900
CONTRIBUTIONS ARABES	
Hockor	469.600
Zekkat	2.985.600
Achour	2.634.600
Lezma	886.700
Total	6.976.500
Total du budget général	10.384.700

2e PARTIE. — **Budget des dépenses sur ressources spéciales.**	ÉVALUATIONS proposées pour 1892.
CONTRIBUTIONS DIRECTES	fr.
Contribution foncière sur les propriétés bâties (centimes additionnels ordinaires et extraordinaires, et centimes pour fonds de non-valeurs)	1.410.560
TAXES ASSIMILÉES AUX CONTRIBUTIONS DIRECTES	
Taxe sur les vignobles en Algérie	214.000
CONTRIBUTIONS ARABES	
Centimes additionnels pour le service de l'assistance hospitalière (6 centimes)	837.180
Dixième du principal attribué aux chefs collecteurs	1.395.300
Total	2.232.480
Total du budget des dépenses sur ressources spéciales	3.857.040
RÉCAPITULATION	
Budget général	10.384.700
Budget des dépenses sur ressources spéciales	3.857.040
Total général	14.241.740

Vu pour être annexé à la loi du 20 juillet 1891, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés.

Le Président de la République française,
CARNOT.

Par le Président de la République :
Le ministre des finances,
ROUVIER.

LOI autorisant la ville de Verdun (Meuse) à emprunter une somme de 505,000 fr. et à s'imposer extraordinairement.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — La ville de Verdun (Meuse) est autorisée à emprunter à un taux d'intérêt n'excédant pas quatre francs vingt pour cent (4 fr. 20 p. 100) une somme de cinq cent cinq mille francs (505,000 fr.) remboursable en quarante ans et destinée tant à convertir un emprunt antérieurement contracté en vertu d'un décret du 2 juin 1877 et à solder les dépenses d'installation du collège, qu'à pourvoir aux frais de construction d'un théâtre.

Cet emprunt pourra être réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la Caisse des dépôts et consignations, de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse ou du Crédit foncier de France, aux conditions de ces établissements.

Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur.

Art. 2. — La même ville est autorisée à s'imposer extraordinairement, pendant quarante ans à partir de 1892, vingt centimes (0 fr. 20) additionnels au principal de ses quatre contributions directes. Le produit de cette imposition, évalué en totalité à 1,050,000 fr. environ, servira à rembourser l'emprunt, en capital et intérêts.

L'imposition extraordinaire de 20 centimes établie en vertu du décret du 2 juin 1877 cessera d'être mise en recouvrement.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 21 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :
Le ministre de l'intérieur,
CONSTANS.

LOI érigeant en commune distincte la section de Lacam-d'Ourcet distraite, à cet effet, de la commune de Lentillac (canton de Saint-Céré, arrondissement de Figeac, département du Lot).

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — La section dite de Lacam-d'Ourcet est distraite de la commune de Lentillac (canton de Saint-Céré, arrondissement de Figeac, département du Lot) et érigée en commune distincte.

La limite entre les deux communes est figurée au plan d'assemblage ci-annexé par une ligne rose, suivant les lettres A, B, C, D, D', E, F, G, H, I.

Art. 2. — Les dispositions qui précèdent recevront leur exécution sans préjudice des droits d'usage et autres qui pourront être respectivement acquis.

Art. 3. — Les autres conditions de la séparation seront réglées de la manière suivante :

Les biens communaux appartiendront à celle des deux communes sur le territoire de laquelle ils se trouveront, sans qu'il y ait lieu à indemnité, de part ni d'autre.

Après la séparation, les communes de Lacam-d'Ourcet et de Lentillac contribueront chacune, au prorota du produit des quatre contributions directes, au remboursement de l'emprunt de 5,000 fr. réalisé auprès de la caisse des chemins vicinaux, en vertu du décret du 12 mars 1883.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 21 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :
Le ministre de l'intérieur,
CONSTANS.

LOI distrayant une portion du territoire de la commune de Rosendaël (canton est et arrondissement de Dunkerque, département du Nord), pour l'ériger en commune distincte sous le nom de Malo-les-Bains.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — La section dite du Casino est distraite de la commune de Rosendaël (canton est et arrondissement de Dunkerque, département du Nord) et érigée en municipalité distincte sous le nom de « Malo-les-Bains ».

La limite entre les deux communes est fixée conformément au liséré rose A, B, C, D, figuré au plan joint à la présente loi.

Art. 2. — Les dispositions qui précèdent recevront leur exécution sans préjudice des droits d'usage et autres, qui peuvent être respectivement acquis.

Art. 3. — Il est pris acte :

1° Des engagements du sieur Malo, propriétaire à Rosendaël, en date des 27 et 29 septembre 1887, et par lesquels il déclare abandonner à la commune de Malo-les-Bains les terrains nécessaires à la construction de la mairie et des écoles de cette commune, ainsi que les chemins qui y existent et qui lui appartiennent;

2° De la cession gratuite à la même commune, par l'association dite de l'église des bains de mer de Dunkerque, qui en est propriétaire, de la chapelle et du presbytère sis sur son territoire, ainsi que des terrains sur lesquels ils sont construits et qui les entourent, aux clauses et conditions stipulées dans sa délibération du 17 septembre 1887.

Art. 4. — Les conditions de la séparation sont réglées comme il suit :

1° La rente de 36 fr. appartenant à l'ancienne commune de Rosendaël sera partagée entre la commune actuelle de Rosendaël et la commune de Malo-les-Bains, à raison du nombre de feux existant dans chacune d'elles.

2° Les biens indivis immobiliers de l'ancienne commune de Rosendaël, consistant en dunes et garennes situées sur les communes de Ghyvelde et Zuydercoote, d'une contenance totale de 37 hectares 12 ares 27 centiares, seront, si la demande en est faite, soit par Rosendaël, soit par Malo-les-Bains, partagés entre ces deux communes à raison du nombre de feux existant dans chacune d'elles.

A défaut du partage desdits biens, leurs produits, s'il en existe, seront répartis d'après les mêmes bases entre lesdites communes.

3° Il en sera de même des fonds pouvant exister dans la caisse de Rosendaël, à la date de la promulgation de la présente loi, et qui ne seraient grevés d'aucune affectation spéciale.

4° Les dettes restant actuellement à rembourser par l'ancienne commune de Rosendaël et provenant, d'une part, de l'emprunt de 15,700 fr. contracté pour travaux de réparations aux chemins vicinaux classés dans le réseau subventionné ; d'autre part, de l'emprunt de 30,000 fr. réalisé en 1884, pour le rachat des ponts à péage du canal de Furnes, seront réparties entre Rosendaël et Malo-les-Bains, proportionnellement aux forces contributives de chacune de ces deux communes, basées sur le principal des quatre contributions.

5° Les titres de rente 3 p. 100 sur l'Etat, d'un revenu total de 1,809 fr., et les fonds libres appartenant aux indigents de l'ancienne commune de Rosendaël seront répartis avec la même affectation entre les deux communes, proportionnellement au chiffre de la population municipale de chacune d'elles, sous réserve des droits que les indigents de l'une ou l'autre commune ou une partie de ces indigents tiendraient privativement d'actes de fondation.

Les biens immobiliers appartenant aux indigents et qui consistent en terres, pâtures et prés situés sur les communes de Ghyvelde, Uxem, Leffrinkhoucke, Teteghem et Rosendaël, d'une superficie totale de 13 hectares 48 ares 12 centiares, seront, si la demande en est faite par le représentant légal des indigents de l'une des communes intéressées, partagés suivant les mêmes bases et sous les mêmes réserves.

Il en sera de même du produit de ces biens, si le partage n'en est pas demandé.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 21 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

LOI portant ouverture au ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, sur l'exercice 1891, d'un crédit extraordinaire de 330,000 fr. pour l'établissement d'une école pratique d'ouvriers et de contremaîtres à Cluny (Saône-et-Loire).

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Il est créé à Cluny (Saône-et-Loire) une école nationale pratique d'ouvriers et de contremaîtres.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, au titre du budget ordinaire de l'exercice 1891 (1re section. — Commerce et industrie), un crédit extraordinaire de trois cent trente mille francs (330,000 fr.), réparti par chapitres ainsi qu'il suit :

Chap. 35. — Travaux d'installation de l'école nationale pratique d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny, 300,000 fr.

Chap. 36. — Dépenses d'entretien de l'école nationale pratique d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny, 30,000 fr.

Art. 3. — Il sera pourvu à cette dépense au moyen des ressources générales du budget ordinaire de l'exercice 1891.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 21 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Le ministre des finances,

ROUVIER.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Décrète :

Art. 1er. — Sont nommés :

Juge de paix de Mas-Cabardès (Aude), M. Marty, juge de paix de Belpech, en remplacement de M. Isnard, démissionnaire.

Juge de paix de Belpech (Aude), M. Amouroux (Justin-Jean-Bernard), licencié en droit, en remplacement de M. Marty, qui est nommé à Mas-Cabardès.

Juge de paix de Bligny-sur-Ouche (Côte-d'Or), M. Alabrebis (Amable), greffier, en remplacement de M. Guérin.

Juge de paix du 1er canton de Nantes (Loire-Inférieure), M. Fichet, juge de paix du 2e canton de Brest, en remplacement de M. Biou, décédé.

Juge de paix du 2e canton de Brest (Finistère), M. Cholet, juge de paix de Saint-Malo, en remplacement de M. Fichet, qui est nommé au 1er canton de Nantes.

Juge de paix de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), M. Jégo (Aristide-Marie), ancien magistrat, en remplacement de M. Cholet, qui est nommé au 2e canton de Brest.

Juge de paix de Luzech (Lot), M. Rey-Maisonneuve, juge de paix de Laroque-Timbaut, en remplacement de M. Maury, qui est nommé dans ce dernier canton.

Juge de paix de Laroque-Timbaut (Lot-et-Garonne), M. Maury, juge de paix nommé à Luzech, en remplacement de M. Rey-Maisonneuve, qui est nommé dans ce dernier canton.

Juge de paix de Thouarcé (Maine-et-Loire), M. Cazenave, juge de paix de Vatan, en remplacement de M. Guérin, démissionnaire.

Juge de paix de Vatan (Indre), M. Roidot, juge de paix d'Issy-l'Evêque, en remplacement de M. Cazenave, qui est nommé à Thouarcé.

Juge de paix de Saint-Jean-de-Daye (Manche), M. Margueritte (Aimable), en remplacement de M. Thouin, décédé.

Juge de paix de Beine (Marne), M. Doüay (Pierre-Louis-Charles-Sophrone), en remplacement de M. Banton, décédé.

Juge de paix d'Oradour-sur-Vayres (Haute-Vienne), M. Châtenet, juge de paix de Châteauneuf, en remplacement de M. Callandreau-Dufraisse, décédé.

Juge de paix de Châteauneuf (Haute-Vienne), M. Monteil, juge de paix de Château-Ponsac, en remplacement de M. Châtenet, qui est nommé à Oradour-sur-Vayres.

Juge de paix de Château-Ponsac (Haute-Vienne), M. Bilhaud-Durouyet, juge de paix de Seilhac, en remplacement de M. Monteil, qui est nommé à Châteauneuf.

Suppléant du juge de paix d'Auzances (Creuse), M. Mazeron (Pierre-Annet-Alexandre), maire, conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. de Douhet-Villossange, décédé.

Suppléant du juge de paix de Remoulins (Gard), M. Busquet (Emile-Joseph-Laurent), ancien conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Busquet, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix d'Aigurande (Indre), M. Appé (Adolphe-René), conseiller municipal, en remplacement de M. Rondeau, décédé.

Suppléants du juge de paix de Pont-de-Beauvoisin (Savoie), MM. Guillaudin (Henry-Joseph-Marie), notaire, et Perrier (Claudius-Joseph), en remplacement de MM. Granger, démissionnaire, et Porra, qui a été nommé juge de paix.

Suppléant du juge de paix de la Rochette Savoie), M. Muffat-Jeandet (Jean-Baptiste-Emile), notaire, adjoint au maire, en remplacement de M. Chamay, qui a été nommé juge de paix.

Suppléant du juge de paix du canton sud de Melun (Seine-et-Marne), M. Godillon (Jean-Baptiste), notaire, en remplacement de M. Desprez, décédé.

Suppléant du juge de paix de Fontainebleau (Seine-et-Marne), M. Boucher (Henry-Dieudonné-Désiré), avoué, conseiller municipal, en remplacement de M. Regismanset, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix de Murat (Tarn), M. Lasaires (Jean-Joseph-Casimir), en remplacement de M. Théron, qui a été nommé juge de paix.

Art. 2. — La démission de M. Véran, suppléant du juge de paix de Breil (Alpes-Maritimes), est acceptée.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé d'assurer l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 21 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le garde des sceaux,
ministre de la justice et des cultes,

A. FALLIÈRES.

Par décret du Président de la République rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, le 18 juillet 1891, et d'après la déclaration du conseil de l'ordre portant que la nomination faite aux termes dudit décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, M. Geoffroy (Ferdinand), membre du conseil général de Vaucluse, a été nommé chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur.

Conseiller général de 1869 à 1877, et depuis 1883. Conseiller municipal de Malaucène depuis 1869. Ancien maire de cette ville. Président de la délégation cantonale. Plus de vingt ans de services.

Par décret en date du 23 juin 1891, rendu sur la proposition du ministre des finances :

M. Charpentier (Henri-Etienne-Paul-Edmond), inspecteur de 1re classe de la culture et des magasins à Avignon (Vaucluse), a été nommé directeur de 3e classe à Alger, en remplacement de M. Romet, décédé.

Par décret en date du 30 juin 1891, rendu sur la proposition du ministre des finances :

M. Louin (Henri-Frédéric), ingénieur de 1re classe des manufactures de l'Etat, mis en disponibilité pour être attaché au gouvernement tunisien en qualité de directeur chef du service de l'exploitation du monopole des tabacs, a été nommé directeur de manufacture de 3e classe (hors cadre).

M. Carmignac-Descombes (Paul-Joseph), ingénieur de 1re classe à la manufacture des tabacs de Nantes (Loire-Inférieure), a été nommé directeur de 3e classe à la manufacture d'allumettes de Pantin-Aubervillers, en remplacement de M. Belhomme, décédé.

M. Clugnet (Joseph-Anthelme-Tiburce), ingénieur de 1re classe au service central des constructions à Paris, a été nommé directeur des tabacs de 3e classe à Tonneins (Lot-et-Garonne), en remplacement de M. Clesse, qui a reçu une autre destination.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

Vu la loi du 28 ventôse an IX ;

Vu les articles 78 à 90 du code de commerce ;

Vu l'arrêté des consuls du 29 germinal an IX ;

Vu l'ordonnance du 22 octobre 1817 qui a établi deux charges de courtier interprète et conducteur de navires aux Sables-d'Olonne (Vendée);

Vu l'ordonnance royale du 14 novembre 1835 ;

Vu l'article 12 du règlement d'administration publique sur l'organisation des chambres de commerce, en date du 3 septembre 1851 ;

Vu les avis du tribunal civil des Sables-d'Olonne, faisant fonctions de tribunal de commerce, et du préfet de la Vendée;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les droits de courtage à percevoir par les courtiers interprètes et conducteurs de navires aux Sables-d'Olonne (Vendée) seront désormais réglés conformément au tarif annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Tarif des droits de courtage maritime dans le port des Sables-d'Olonne (Vendée).

EXTRAIT du CODE DE COMMERCE	CONDUITE — NAVIRES	CONDUITE — NAVIRES — Faisant le cabotage avec les ports français situés entre Cherbourg et Bayonne.	Faisant le cabotage avec les ports français situés au delà de Cherbourg et de Bayonne.	Faisant la navigation avec l'étranger, les colonies françaises et les ports français de la Méditerranée.	EXTRAIT DE L'ORDONNANCE ROYALE du 14 novembre 1835.
Les courtiers interprètes et conducteurs de navires font le courtage des affrètements : ils ont en outre, seuls, le droit de traduire, en cas de contestations portées devant les tribunaux, les déclarations, chartes-parties, connaissements, contrats et tous actes de commerce dont la traduction serait nécessaire, enfin de constater le cours du fret ou du nolis. Dans les affaires contentieuses de commerce et pour le service des douanes, ils serviront seuls de truchements à tous étrangers, maîtres de navires marchands, équipages de vaisseau et autres personnes de mer. (Art. 80.)	NAVIRES A VOILES OU A VAPEUR	Par tonneau de jauge.			La conduite du navire comprend l'accomplissement des formalités et obligations à remplir auprès du tribunal de commerce, de la douane et des autres administrations publiques, et l'assistance à prêter aux capitaines et équipages, suivant l'usage des lieux. (Art. 2.) Les navires en simple relâche, repartant sans avoir embarqué ou débarqué de marchandises, ne payeront pas de droits plus élevés que les navires sur lest. (Art. 5.) Quand un navire relâchera dans plusieurs ports pour compléter son chargement ou débarquer des marchandises, il devra les droits de courtage dans chaque port à raison seulement du nombre de tonneaux qu'il aura embarqués ou débarqués, sans que ces droits ne puissent jamais être moindres que les droits payés par les navires sur lest. (Art. 6.) Le plâtre, les pierres meulières, les briques et autres matières embarquées comme lest ne seront pas soumises aux droits de courtage maritime. (Art. 7.) Dans aucun cas les droits de courtage ne pourront être perçus contrairement à l'exécution des traités. (Art. 8.)
	Entrant sur lest................	Néant.	Néant.	Néant.	
	Sortant sur lest................	Id.	Id.	Id.	
	NAVIRES A VOILES OU A VAPEUR	Par tonneau de chargement.			
	Entrant chargés en totalité ou en partie..................	0 10	0 10	0 40	
	Sortant chargés en totalité ou en partie..................	0 10	0 10	0 40	
	NAVIRES A VOILES OU A VAPEUR	Par tonneau de chargement.			
	Entrant chargés de houille....	»	»	100 »	
	Sortant chargés de houille....	»	»	50 »	

TRADUCTION DE PIÈCES dans le cas de contestation prévu par l'article 80 du code de commerce.		AFFRÈTEMENTS PAR CHARTE-PARTIE	AFFRÈTEMENTS A LA CUEILLETTE	VENTE DES NAVIRES
	fr.	Sur la valeur du fret.		Sur le prix de vente.
Pour un connaissement ordinaire	4 »	2 p. 100.	2 p. 100.	1 1/2 p. 100.
Pour un connaissement extraordinaire	6 »	Payable moitié par le fréteur et moitié par l'affréteur, à moins de conventions contraires.		Payable moitié par le vendeur et moitié par l'acheteur, à moins de conventions contraires.
Pour le protêt d'une lettre de change	6 »			
Pour les actes judiciaires, la première page	6 »			
La deuxième page et chacune des pages suivantes	4 »			

La base de perception est le tonneau de chargement tel qu'il est indiqué au tarif annexé au décret du 25 août 1861.

Un navire sorti du port et forcé d'y relâcher est exempt de tout courtage.

Les navires en relâche forcée par suite de gros temps ou d'avaries sont exempts de tout courtage.

Quand le droit d'affrètement sera payé sur la cargaison entière, l'indemnité pour la conduite à la sortie ne sera pas due et se confondra avec le courtage d'affrètement.

Le courtage d'affrètement comprend l'expédition du contrôle à chacune des parties.

Les droits de courtage sur les bâtiments chargés (à voiles ou à vapeur) ne peuvent être moindres que les droits payés par les mêmes bâtiments sur lest.

Vu pour être annexé au décret en date du 20 juillet 1891 :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Par décrets en date des 12 et 21 juillet 1891, rendus sur la proposition du ministre de l'agriculture, ont été promus :

Au grade d'officier du Mérite agricole.

MM.

Ménard (Alexandre-Théodore), propriétaire-éleveur, maire de Méneval (Seine-Inférieure). Chevalier du 20 février 1884.

Boyer (Scipion-Ferdinand), agriculteur à Gréoux (Basses-Alpes). Chevalier du 3 janvier 1887.

Dumas (Joseph-Benjamin-Odilon), agriculteur à Saint-André-de-Cruzières (Ardèche). Chevalier du 27 juin 1884.

Rives (Emile), propriétaire-agriculteur à Cuxac-Cabardès (Aude). Chevalier du 13 juillet 1887.

Abel-Bonnet (Antoine Emile), agriculteur à Aurillac (Cantal). Chevalier du 7 avril 1888.

Ramond (Jean-Ernest), viticulteur, maire de Sainte-Eulalie-d'Eymet (Dordogne). Chevalier du 14 juillet 1886.

Dupont (Jean), vétérinaire à Plazac (Dordogne). Chevalier du 12 juillet 1884.

Caucanas (Louis-Emile), directeur des travaux et de l'exploitation du canal de Pierrelatte (Drôme). Chevalier du 13 juin 1884.

Laborde (Achille-Mathieu), propriétaire-viticulteur à Blaye (Gironde). Chevalier du 18 juillet 1888.

Rayet (Victor-François-Gustave), propriétaire-viticulteur à Buzançais (Indre). Chevalier du 16 juillet 1889.

Melcot (Albert-Adrien), chef de division à la préfecture du Jura. Chevalier du 8 juin 1886.

Quinchez (Ernest-Stanislas-Etienne), directeur du dépôt d'étalons d'Angers (Maine-et-Loire). Chevalier du 1er juin 1887.

Mallez (Henri), cultivateur à Thiant (Nord). Chevalier du 13 juillet 1887.

Piguet (Jules), vétérinaire, vice-président du comice agricole de Lure (Haute-Saône). Chevalier du 18 juin 1885.

Sylvoz (Charles-Emmanuel), agriculteur et viticulteur à Saint-Jeoire (Savoie). Chevalier du 12 juillet 1884.

Bilbaut (Théophile), conservateur adjoint de l'exposition permanente des colonies. Chevalier du 29 décembre 1885.

Chandora (Louis-Léon), entrepreneur de drainages, maire de Moissy-Cramayel (Seine-et-Marne). Chevalier du 30 mai 1887.

Asset (Jacques-Eugène), apiculteur et horticulteur à Sèvres (Seine-et-Oise). Chevalier du 29 décembre 1885.

Bertin (Pierre-Joseph), vice-président de la société d'horticulture de Seine-et-Oise. Chevalier du 17 juillet 1883.

Laune (Léopold), cultivateur, maire d'Eppeville (Somme). Chevalier du 13 juillet 1887.

Korper (Georges), chef du service vétérinaire du Soudan. Chevalier du 2 janvier 1886.

Randoing (Henri), inspecteur général de l'agriculture. Chevalier du 14 juillet 1886.

Saint-Gal, professeur à l'école nationale d'agriculture de Grandjouan. Chevalier du 1er janvier 1887.

Garola, professeur départemental d'agriculture d'Eure-et-Loir, directeur de la station agronomique de Chartres. Chevalier du 1er janvier 1887.

Rolland, directeur de l'école pratique d'agriculture de Saint-Bon (Haute-Marne). Chevalier du 1er janvier 1887.

Fiévet, professeur départemental d'agriculture des Ardennes. Chevalier du 17 juin 1886.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Etat-major général de l'armée. — Par décisions ministérielles du 21 juillet 1891 :

Les généraux de division :

M. Zœgger, nouvellement promu, est maintenu dans ses fonctions d'inspecteur général, en 1891, du 11e arrondissement d'inspection d'artillerie.

M. Sonnois, nouvellement promu, est nommé au commandement de la 16e division d'infanterie (8e corps d'armée) et des subdivisions de région de Cosne, de Bourges, de Nevers et d'Autun, à Bourges, en remplacement de M. le général Heintz, récemment admis par anticipation, sur sa demande, pour raison de santé, dans la section de réserve.

M. Varaigne, nouvellement promu, est maintenu dans ses fonctions de gouverneur d'Epinal, commandant supérieur de la défense du groupe d'Epinal, commandant la subdivision de région de Neufchâteau.

Les généraux de brigade :

M. Lenfumé de Lignières, commandant la 3e brigade de chasseurs (4e division de cavalerie), est nommé au commandement par intérim de la 6e division de cavalerie à Lyon, en remplacement de M. le général de division Robillot, récemment placé dans la section de réserve.

M. Quinivet, commandant la brigade du génie du gouvernement militaire de Paris, membre du comité consultatif des poudres et salpêtres, est nommé, tout en conservant ses fonctions actuelles, commandant du département de Seine-et-Oise, à Versailles, en remplacement de M. le général Pagès, récemment placé dans la section de réserve.

M. Sonnois, nouvellement promu, est nommé au commandement de la 6e brigade d'infanterie (3e division, 2e corps d'armée) et des subdivisions de région de Beauvais et d'Amiens, à Beauvais, en remplacement de M. le général Sonnois, promu général de division.

M. Callet, nouvellement promu, est nommé au commandement de la 54e brigade d'infanterie (27e division, 14e corps d'armée) et de la subdivision de région de Montélimar, à Gap, en remplacement de M. le général Grisot.

M. Grisot est nommé au commandement de la 55e brigade d'infanterie (28e division, 14e corps d'armée) et des subdivisions de région d'Annecy et de Vienne, à Annecy, en remplacement de M. le général du Chambge, récemment placé par anticipation, sur sa demande, pour raison de santé, dans la section de réserve.

M. d'Aumale, nouvellement promu, est nommé au commandement de l'artillerie du 10e corps d'armée, à Rennes, en remplacement de M. le général Zœgger, promu général de division.

M. Crétin, nouvellement promu, est maintenu dans ses fonctions de chef d'état-major du 9e corps d'armée, à Tours.

M. Renouard, nouvellement promu, est maintenu, à titre provisoire, dans ses fonctions de chef du 3e bureau de l'état-major de l'armée.

M. Berliat, nouvellement promu, est maintenu dans ses fonctions d'inspecteur général, en 1891, du 6e arrondissement d'inspection de gendarmerie.

M. de Boysson, nouvellement promu, est maintenu, à titre définitif, dans le commandement de la brigade de cavalerie du 8e corps d'armée, à Dijon.

M. Marin, nouvellement promu, est maintenu, à titre définitif, dans le commandement de la brigade de cavalerie du 3e corps d'armée et des subdivisions de région de Bernay et d'Evreux, à Evreux.

M. Massiet, nouvellement promu, est nommé au commandement de la brigade de cavalerie du 7e corps d'armée, à Epinal, en remplacement de M. le général Guerrier.

M. Guerrier est nommé au commandement de la 1re brigade de chasseurs (3e division de cavalerie), à Châlons-sur-Marne, en remplacement de M. le général Roustain, précédemment placé dans la section de réserve.

Les colonels :

M. Jeantet, du 12e régiment de chasseurs, est nommé au commandement par intérim de la brigade de cavalerie du 10e corps d'armée, à Dinan, en remplacement de M. le colonel Massiet, promu général de brigade et appelé à un autre emploi.

M. Farny, du 26e régiment de dragons, est nommé au commandement par intérim de la 3e brigade de chasseurs (4e division de cavalerie), à Verdun, en remplacement de M. le général Lenfumé de Lignières, appelé à un autre emploi.

Corps du contrôle de l'administration de l'armée. — Par application des dispositions de l'article 37 de la loi du 13 mars 1875 et du décret du 2 mars 1886, M. le contrôleur général de 1re classe de l'administration de l'armée Birouste est placé, à dater du 22 juillet 1891, dans la 2e section (réserve) du cadre des contrôleurs généraux de l'administration de l'armée.

Cavalerie. — Par décis. minist. du 21 juillet 1891, M. de Broglie-Revel, capit. en 2e au 6e rég. de drag., a été nommé au command. d'un escad. dans le corps dont il fait partie.

Par décis. minist. du 21 juillet 1891, M. de Reboul, lieut. au 11e rég. de chass., est désigné pour occuper un emploi de son grade au 21e rég. de même subdiv. d'arme.

Par décis. minist. du 12 juillet 1891, M. Viollette, s.-lieut. à la 5e comp. de caval. de remonte, est désigné pour occuper un emploi de son grade au 11e rég. de drag.

Par la même décis., M. Roland-Gosselin, lieut. au 11e rég. de drag., est désigné pour occuper un emploi de son grade à la 5e comp. de caval. de remonte.

Recrutement. — Par décis. minist. du 20 juillet 1891) les officiers dont les noms suivent ont été désignés :

M. Delorme, capit. au 153e rég. d'inf., pour occuper un emploi de son grade au bur. de recrut. de Vitré, en rempl. de M. Moqué, promu.

M. Levat, capit. d'inf. hors cad., attaché au bur. d'Arras, pour passer au bur. de Mirande, en rempl. de M. Décurey, promu.

M. Chudant, capit. au 154e rég. d'inf., pour occuper un emploi de son grade au bur. d'Arras, en rempl. de M. Levat, passé à Mirande.

M. Courtieu, s.-lieut. au 21e rég. d'inf., pour occuper un emploi de son grade au bur. d'Auxerre, en rempl. de M. Gérard, promu.

M. Vigues, lieut. au 142e rég. d'inf., pour occuper un emploi de son grade au bur. d'Autun, en rempl. de M. Lavaux, promu.

M. Dewitte, lieut. au 1er rég. d'inf., pour occuper un emploi de son grade au bur. de Mâcon, en rempl. de M. Burette, réintégré dans les cadres.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décret en date du 20 juillet 1891, rendu sur le rapport du sénateur, ministre de la marine, ont été promus au grade de lieutenant dans le corps de l'infanterie de marine, savoir :

MM.

Gay (Auguste), sous-lieutenant au bataillon stationné au Sénégal.

Fouquet (Jules - Edouard), sous - lieutenant au bataillon stationné à Diégo-Suarez.

Chofardet (Marie - Charles - Ferdinand - Léon), sous-lieutenant au bataillon stationné au Sénégal.

Quérette (Louis-Albert), sous-lieutenant au 6e régiment, à Brest.

Lafond (Alexandre-Xavier), sous-lieutenant au 3e régiment de tirailleurs tonkinois.

Corre (Paul-Barthélémy), sous-lieutenant au 10e régiment, en Annam.

Reitz (Charles-Jean-Pierre-Auguste), sous-lieutenant au 7e régiment, à Rochefort.

Cluzeau (Jean-Pierre), sous-lieutenant au bataillon stationné au Sénégal.

Chasles (Armand-Justin), sous-lieutenant à l'état-major hors cadres, au Sénégal.

Biétrix (Ferdinand-Joseph-Emile-Lucien), sous-lieutenant au régiment de tirailleurs sénégalais.

Poinsel (Emile-François-Auguste), sous-lieutenant au 1er régiment de tirailleurs tonkinois.

Billecocq (Jean), sous-lieutenant au détachement de la Guadeloupe.

Habert (Louis-Charles-Emile), sous-lieutenant au 3e régiment de tirailleurs tonkinois.

Kœnig (François-Xavier), sous-lieutenant au 5e régiment, à Cherbourg.

Par décret du Président de la République en date du 20 juillet 1891, rendu sur la proposition du sénateur, ministre de la marine, ont été promus, pour compter du même jour, dans le corps du commissariat de la marine :

Au grade de commissaire.

M. Le Gallen (Théodore-Armand), commissaire adjoint.

Au grade de commissaire adjoint.

1er tour (ancienneté). M. Kerdoncuf (François-Jean), sous-commissaire.

Au grade de sous-commissaire.

2e tour (choix). M. Moury (Charles-Marie-Adrien), aide-commissaire.

Par décision présidentielle du 20 juillet 1891, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le capitaine de vaisseau La Guerre (Alfred-Charles-Marie) a été nommé au commandement du vaisseau la *Bretagne*, école des apprentis-marins, à Brest.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 21 Juillet 1891.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 20 juillet.

Chambre des lords. — La chambre adopte les articles du bill sur l'enseignement.

La séance est levée. (*Agence Havas.*)

Londres, 20 juillet.

Chambre des communes. — M. Goschen informe la Chambre de l'opposition qui est faite au crédit supplémentaire de 20,000 livres sterling, nécessaire pour couvrir les frais d'arpentage de la ligne ferrée de Membasa au lac Victoria Nyanza, et qu'en conséquence le gouvernement renvoie la discussion de ce crédit à la session prochaine ; mais cela ne signifie pas qu'un changement de politique ait été adopté par le gouvernement en ce qui concerne la conférence de Bruxelles.

La Chambre passe ensuite à la discussion du budget des dépenses. Elle en est aux chapitres des dépenses de l'Irlande. Cette discussion durera toute la séance. (*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 20 juillet.

Dans une séance tenue ce soir, la Chambre des seigneurs a adopté sans débats le budget et la loi de finances de 1891. Elle a également approuvé l'accord international de Berne relatif au transport des marchandises par chemin de fer ainsi que les dispositions prises pour l'application de cet accord.

Finalement, il a été procédé à l'élection des membres de la délégation et le comte Taaffe a, au nom de l'empereur, proclamé la prorogation du Reichsrath. (*Agence Havas.*)

SERBIE.

Belgrade, 20 juillet.

Le roi Alexandre partira après-demain pour la Russie; un bateau spécial le transportera jusqu'à Reni.

M. Bélimarkovitch, régent, est revenu de Vrania, où il prenait les eaux. (*Agence Havas.*)

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Buenos-Ayres, 17 juillet.

La Chambre des députés a adopté, en première lecture, une réduction des droits de douane sur les sucres bruts, le pétrole, le thé, le riz, le suif et la bougie. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Concours d'admissibilité aux emplois de médecin adjoint des asiles publics d'aliénés institué par l'arrêté ministériel du 18 juillet 1888.

Par application de la disposition de l'article 4, paragraphe 2, de l'arrêté ministériel du 18 juillet 1888, un concours pour l'admissibilité aux emplois de médecin adjoint des asiles publics d'aliénés aura lieu à Paris, Lille, Nancy, Lyon, Bordeaux et Montpellier dans les derniers jours du mois d'octobre ou dans le courant du mois de novembre prochain.

Un avis ultérieur, publié au *Journal officiel* et dans le recueil des actes administratifs de la préfecture du chef-lieu de chaque région, fera connaître la date exacte d'ouverture de chacun des concours, ainsi que celle à laquelle devront être parvenues au ministère de l'intérieur les demandes des candidats qui solliciteront l'autorisation de concourir.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Paquebots-poste français de la côte occidentale d'Afrique.

A partir du mois courant, le nombre des voyages effectués par les paquebots-poste naviguant entre la France et la côte occidentale d'Afrique a été doublé

Les départs de France ont lieu aux dates suivantes :

De Bordeaux, le 10 de chaque mois, par les paquebots de la compagnie des Chargeurs réunis ;

De Marseille, tous les mois, le 15 ou le 25, alternativement, à compter du 15 juillet courant, par les paquebots de la compagnie Fraissinet.

Les correspondances pour le Sénégal, le Congo et les autres établissements français de la côte occidentale d'Afrique doivent, pour profiter des départs, être déposées à Paris, la veille au plus tard, jusqu'à la 7e levée, effectuée entre 4 et 6 heures du soir, pour l'expédition par les bureaux ambulants de nuit.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE

Tableau des opérations effectuées pendant le mois de juin 1891.

Versements reçus de 168,398 déposants, dont 31,492 nouveaux 26.014.893 19

Remboursements à 71,501 déposants, dont 14,868 pour solde......	19.209.534 98	19.711.486 28
Rentes achetées à 349 déposants, pour un capital de.......	501.951 30	

Excédent de recettes....... 6.303.406 91

Nombre de comptes existant au 30 juin 1891 : 1,620,427.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Opérations concernant les caisses d'épargne ordinaires du 11 au 20 juillet 1891.

Dépôts de fonds....................	6.888.607 25
Retraits de fonds..................	3.659.572 85
Excédent de dépôts	3.229.034 40

Excédent de dépôts du 1er janvier au 20 juillet 1891, 42,162,150 fr. 14.

Capitaux employés en achat de rentes, du 11 au 20 juillet 1891 :

1° Pour placement des excédents de dépôts et, en outre, des arrérages et des capitaux encaissés sur les valeurs composant le portefeuille provenant des caisses d'épargne ordinaires, 3,637,866 fr. 30 ;

2° Pour le compte des déposants des caisses d'épargne ordinaires, 397,062 fr. 70.

Ministère de l'agriculture.

ÉCOLES NATIONALES D'AGRICULTURE

Les compositions écrites d'admissibilité aux écoles nationales d'agriculture auront lieu le lundi 7 septembre 1891, au siège de la préfecture de chaque département, à huit heures un quart du matin.

Les épreuves orales pour l'admission définitive auront lieu au siège de chacune des écoles de Grandjouan, Grignon et Montpellier, le lundi 5 octobre 1891, à neuf heures du matin.

Les élèves admis devront être rendus au siège de ces écoles, le lundi 12 octobre 1891 avant deux heures de l'après-midi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

5e législature. — Session ordinaire de 1891.

Convocation du mercredi 22 juillet.

Commission du budget, à neuf heures et à trois heures.

La commission du budget de l'exercice 1892 s'est réunie, hier mardi 21 juillet, à deux heures, au Palais-Bourbon.

Etaient présents :

MM. Antonin Proust, Barthou, Brisson, Burdeau, Cabart-Danneville, Casimir-Perier, Cavaignac, Clausel de Coussergues, Cochery (Georges), Dupuy, Duval, Gerville-Réache, Hervieu, Leydet, Millerand, Pelletan, Peytral, Poincaré, Reinach, Terrier.

Se sont excusés :

MM. Arène, Baïhaut, Bastid, Faure (Félix), Jamais, Jonnart, Maurice-Faure, baron Reille, Sarrien.

Etaient absents :

MM. Delcassé, Merlou, Pichon, Piou.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

SOCIÉTÉ NATIONALE ET CENTRALE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Séance du 9 juillet.

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Cagny.

M. Barrier, au nom de M. Comény, donne lecture d'une note concernant un nouveau perfectionnement réalisé dans la fabrication d'un fer pour pansements de la région solaire chez le cheval.

M. Laquerrière rapporte une observation de péripneumonie chronique, qui intéresse la police sanitaire au plus haut point. Il s'agit d'une bête qui, avec tous les caractères extérieurs de la santé, contamina cependant la majorité des animaux de la même étable. Tous présentèrent des symptômes de péripneumonie aiguë, et ce ne fut qu'après plusieurs abatages successifs que le foyer de la contagion put être découvert.

M. Moussu donne communication d'une expérience relative à la castration du cheval, d'après les méthodes antiseptique et aseptique. Cette expérience, tentée avec l'aide de M. Pellerin, a donné un résultat parfait, qui montre que le but proposé récemment par MM. Benjamin et Jacoulet peut être facilement réalisé. C'est là un progrès chirurgical de première importance en vétérinaire, parce qu'il met les animaux à l'abri des complications possibles de la castration telle qu'elle est pratiquée actuellement, et parce que, d'autre part, il y a guérison plus rapide.

M. Weber, après avoir rappelé une communication faite, dans l'une des dernières séances, sur un cas de lymphadénie supposée tuberculeuse chez une vache, rapporte les résultats des essais d'inoculation tentés à cette époque. Ces inoculations ont donné des résultats positifs; il s'agissait donc de tuberculose sous-cutanée, manifestation morbide extrêmement rare même chez le bœuf.

M. Barrier, au nom de M. Jacoulet, donne lecture d'un certain nombre d'observations destinées à éclairer la pathogénie de la nerf-férure. Des observations personnelles permettent à M. Jacoulet d'affirmer que les grandes enjambées, bien plus que le saut, influent sur la production de cette lésion, et dans les cas où la nerf-férure reste inexplicable, même quand les animaux ont été observés très rigoureusement, il y aurait peut-être lieu d'invoquer plus souvent qu'on ne le fait l'helminthiase tendineuse ou ligamenteuse.

En ce qui touche le traitement, M. Jacoulet est à peu de chose près du même avis que MM. Barrier et Weber. Le repos, le feu en pointes pénétrantes et le feu en raies sont les moyens qui donnent les meilleurs résultats. G. Moussu.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE

PRÉSIDENCE DE M. JOSSEAU

M. Josseau, président de la Société, fait connaître que M. Louis Passy, secrétaire perpétuel, a été nommé membre honoraire de la Société royale d'agriculture d'Angleterre.

M. le ministre de l'agriculture a transmis ampliation des arrêtés approuvant les élections de MM. Gauwain et Sevin de Larclause comme correspondants. Les nouveaux correspondants ont remercié la Société de leur nomination.

M. Trasbot a présenté à la Société une brochure de M. Paul Cagny renfermant quelques observations sur les affections typhoïdes du cheval.

M. Risler a offert, de la part de M. Petermann, directeur de la section agronomique de Gembloux (Belgique), un volume intitulé *Recherches de chimie et de physiologie appliquées à l'agriculture.*

M. Renou a fait connaître le résumé des observations météorologiques faites au parc de Saint-Maur pendant le mois de juin 1891.

Relativement aux moyennes normales, le mois de juin 1891 a présenté les résultats suivants : Baromètre plus haut de 0mm27; thermomètre plus haut, de 0.15; tension de la vapeur moindre de 0mm41 ; humidité relative plus grande de 1; pluie plus forte de 26mm7 ; nébulosité moindre de 3.

M. Renou a noté les dates suivantes de floraison ; le 1er, églantier capucine, Tradescantia virginica; 2, seringat odorant; 4, sauge officinale ; 5, acacia (Robinia pseudo-acacia ; 6, œillet mignardise, Collintia bicolor, Geum urbanum ; 10, sureau commun ; 11, seringat inodore; 12, baguenaudier, iris jaune, jasmin jaune ; 13, ortie vivace; 20, rose des quatre saisons; 21, tilleul à large feuille; 22, hémérocale fauve.

M. de Luçay a présenté une note de M. Léon Martin, président de la société d'agriculture de Senlis, demandant à la Société de vouloir bien déclarer que le fait par un propriétaire ou un fermier d'extraire l'alcool des betteraves ou des topinambours provenant de son exploitation est une opération purement agricole, et que les bâtiments construits à cet effet sont simplements ruraux, et ne peuvent être soumis à l'impôt sur la propriété bâtie. Cette communication a été renvoyée à l'examen de la section d'économie, de statistique et de législation agricoles.

M. de Luçay a signalé deux passages du rapport de M. le garde des sceaux sur l'administration de la justice civile et criminelle en France pendant l'année 1888.

Le nombre des ventes d'immeubles ordonnées par justice s'est encore accru en 1888. De 1876 à 1880, il n'avait été, en moyenne annuelle, que de 21,551. Le chiffre correspondant de la période de 1881-1885 s'est élevé à 23,927; enfin il a été procédé en 1886 à 28,069 adjudications définitives ; en 1887 à 30,929, et en 1888 à 31,313 : ce qui constitue en douze années un accroissement considérable de 40 p. 100.

Quelle est la cause de cet accroissement? La persistance de la crise agricole. Les ventes sur saisies immobilières ont plus que doublé. Dans la période 1876 à 1880, elles étaient de 6,721, année moyenne. En 1888, leur nombre s'est élevé à 13,944. Quant aux adjudications volontaires, par suite de conversion de saisies, elles ont été de 2,554 en 1888.

Ces chiffres prouvent que l'agriculture a encore besoin d'être protégée.

L'autre passage du rapport du garde des sceaux, relatif aux frais de ventes judiciai-

res d'immeubles, est moins grave. Il constate une certaine amélioration sur l'état antérieur, mais il y a encore des progrès à réaliser. La loi du 23 octobre 1884 a eu pour objet de réduire le taux excessif de ces frais en ce qui concerne les immeubles de peu de valeur.

Elle dispose que les droits de timbre, d'enregistrement, de greffe et d'hypothèques seront restitués dans toutes les ventes judiciaires d'immeubles dont le prix d'adjudication ne dépassera pas 2,000 fr., et qu'en outre, lorsque ce prix ne dépassera pas 1,000 fr., les émoluments des agents de la loi subiront une réduction d'un quart. Cette réforme semblait devoir réaliser un allègement sensible en France de la petite propriété, et ce résultat a été en effet relativement obtenu, ainsi qu'en témoigne la comparaison suivante entre l'année 1883, la dernière de l'application de l'ancien tarif, et l'année 1888.

Montant du prix d'adjudication.	Montant moyen des frais par 100 fr. 1888.	1883.
500 fr. et au-dessous...	107 64	169 48
500 à 1,000	41 32	55 67
1,000 à 2,000..................	25 63	31 34

Le résultat obtenu n'est sans doute pas encore suffisant.

Après quelques observations faites par M. Doniol, la question a été renvoyée à l'examen de la section d'économie, de statistique et de législation agricoles.

ERNEST MENAULT.

STATISTIQUE IMMOBILIÈRE

Adjudications d'immeubles de Paris, prononcées à Paris, du 12 au 18 juillet 1891.

1° Résultats de la semaine :

NOMBRE DES LOTS DE TOUTE NATURE

	Mis en vente.	Adjugés.
Chambre des notaires........	Néant.	Néant.
Tribunal civil..................	24	22
Totaux........	24	22

VALEUR DES LOTS DE TOUTE NATURE

	Mises à prix.	Prix d'adjudication.
Chambre des notaires.	Néant.	Néant.
Tribunal civil..........	3.145.925	3.961.775
Totaux.....	3.145.925	3.961.775

DÉTAIL DES IMMEUBLES ADJUGÉS

	Nombre.	Valeur.
Terrains nus...................	10	860.300
Hôtels particuliers............	2	550.000
Maisons de rapport............	10	2.551.475
	22	3.961.775

Surface des terrains nus : 5.999 68.

MOYENNE DES PRIX D'ADJUDICATION

Lots de terrain : $\frac{860.300}{10}$ = 86.030 fr.

Mètre carré : $\frac{860.300}{5.999.68}$ = 143 fr. 38.

Hôtels particuliers : $\frac{550.000}{2}$ = 275.000 fr.

Maisons de rapport : $\frac{2.551.475}{10}$ = 255.147 fr.

Moyenne générale : $\frac{3.961.775}{22}$ = 180.081 fr.

CALCULS SUR LES ÉLÉMENTS DE LOCATION

Loyers, vacances et charges fixes de 7 maisons mises en vente dans la semaine et dont les éléments de location sont détaillés sur les pièces d'adjudication :

Loyers bruts..............	160.472 fr.
Vacances.....................	5.060 fr.
Charges fixes..............	23.147 fr.

Maisons sans vacances, 3.

Rapport des vacances aux loyers bruts :

$\frac{5.060 \times 100}{160.472}$ = 3.15 p. 100.

Rapport des charges fixes aux loyers bruts :

$\frac{23.147 \times 100}{160.472}$ = 14.42 p. 100.

Proportion des maisons sans vacances :

$\frac{3 \times 100}{7}$ = 43 p. 100.

2° Résultats depuis le 1er janvier 1891 :

NOMBRE DES LOTS DE TOUTE NATURE

	Mis en vente.	Adjugés.
Chambre des notaires......	531	292
Tribunal civil..............	692	549
Totaux.......	1.223	841

VALEUR DES LOTS DE TOUTE NATURE

	Mises à prix.	Prix d'adjudication.
Chambre des notaires...........	66.201.765 40	43.383.980
Tribunal civil......	85.632.925 »	80.277.210
Totaux......	151.834.690 40	123.661.190

DÉTAIL DES IMMEUBLES ADJUGÉS

	Nombre.	Valeur.
Terrains nus................	169	7.822.539
Hôtels particuliers..........	51	8.022.900
Maisons de rapport.........	621	107.815.751
Totaux............	841	123.661.190

Surface des terrains, 109,804 m. 98.

MOYENNE DES PRIX D'ADJUDICATION

Lots de terrain : $\frac{7.822.539}{169}$ = 46.888 fr.

Mètre carré : $\frac{7.822.539}{109.804\ 98}$ = 71 fr. 24

Hôtels particuliers : $\frac{8.022.900}{51}$ = 157.311 fr.

Maisons de rapport : $\frac{107.815.751}{621}$ = 173.617 fr.

Moyenne générale : $\frac{123.661.190}{841}$ = 147.040 fr.

CALCUL SUR LES ÉLÉMENTS DE LOCATION

Loyers bruts, vacances et charges fixes de 536 maisons de rapport mises en vente, dont les éléments de location sont détaillés dans les pièces d'adjudication :

Loyers bruts...........	8.432.619 fr.
Vacances................	710.573 fr.
Charges fixes...........	1.011.755 fr.

Maisons sans vacances, 262.

Moyenne du loyer brut par maison :

$\frac{8.432.619}{536}$ = 15.732 fr.

Moyenne des vacances par maison :

$\frac{710.573}{536}$ = 1.326 fr.

Moyenne des charges fixes par maison :

$\frac{1.011.755}{536}$ = 1.888 fr.

Rapport des vacances aux loyers bruts :

$\frac{710.575 \times 100}{8.432.619}$ = 8.43 p. 100.

Rapport des charges fixes aux loyers bruts :

$\frac{1.011.755 \times 100}{8.432.619}$ = 11.99 p. 100.

Rapport de l'ensemble des vacances et des charges fixes aux loyers bruts :

$\frac{(710.573 + 1.011.755)\ 100}{8.432.619}$ = 20.42 p. 100.

Proportion des maisons sans vacances :

$\frac{262 \times 100}{536}$ = 48.88 p. 100.

Nota. — Pour avoir la proportion totale des charges qui grèvent les 536 maisons considérées dans les calculs ci-dessus, il faut ajouter aux 20.42 p. 100 constitués par les vacances et les charges fixes, l'entretien annuel et les réparations de toute nature.

Les ventes ont été beaucoup moins importantes que celles de la semaine dernière et même que la moyenne ordinaire, à cause des fêtes, qui ont supprimé la séance de la chambre des notaires.

Il y a eu, néanmoins, d'intéressantes opérations. En première ligne, nous citerons la vente de quatre terrains nus situés avenue de Villiers, dans la partie la plus voisine du parc Monceau. Ils ont été adjugés en deux lots, par suite de réunion, et ont atteint les prix suivants : 1° les deux lots portant les n°s 13 et 15, d'une surface totale de 719 m. 19, 337,000 fr. ou 368,000 fr. avec les frais; 2° les deux autres lots, dont l'un portant le n° 9 de l'avenue de Villiers, et le second, le n° 10 du boulevard de Courcelles, de 837 mèt. 21 de superficie totale, 380,000 francs ou 415,000 fr. avec les frais. Ces chiffres donnent les prix de 460 fr. pour les deux premiers lots et de 496 fr. pour les deux autres, par mètre carré.

On a vendu encore deux lots de terrain sur le boulevard Bessières (17e arrondissement), aux prix de 20,100 fr. et 13,100 fr., avec des surfaces de 279 m. 35 et 275 mètres, ce qui donne 81 fr. et 54 fr. par mètre carré tous frais compris; et deux autres lots situés rue des Partants (20e arrondissement), de 273 m. 59 et 242 m. 14. Le dernier, le mieux placé, a été acheté à raison de 95 fr. le mètre carré, avec les frais. Citons encore un terrain de la rue Croix-Nivert (15e arrondissement), de 2,500 mètres, adjugé à 78,000 fr., soit 32 fr. le mètre avec tous les frais.

Le genre hôtel particulier est représenté, cette semaine, par deux magnifiques immeubles situés rue de Lisbonne et rue de Monceau, avec une surface totale de 782 mètres pour les deux. Ils ont été vendus, en un seul lot, au prix de 550,000 fr.

Les maisons de rapport n'ont donné que deux ventes à moins de 5 p. 100 : ce sont celles de deux belles maisons situées : l'une rue Legendre, et l'autre avenue de Villiers, aux extrémités de ces deux rues, voisines du parc Monceau. La maison de la rue Legendre, dont le revenu complètement net est de 29,000 fr., a été adjugée 651,00 fr. ou 706,000, avec les frais, ce qui donne du 4.10 p. 100 ; la seconde, de 21,000 fr. de rapports net, a été payée 460,050 fr. ou 500,000 fr., tous frais compris; taux de placement, 4.20 p. 100.

Un grand immeuble de 1,173 mètres de superficie, situé rue de Saintonge, au Marais, et donnant 28,500 fr. de revenu complètement net, mis à prix à 350,000 fr., a été acheté 505,000 fr. ou 555,000 fr. tous frais et loyers d'avance compris ; c'est un placement à 5 13 p. 100.

Un autre grand immeuble de la rue de la Chapelle, rapportant 185,000 fr. net de toutes charges éventuelles et fixes, a été payé 310,000 fr. ou 346,000 fr. prix total : c'est un taux de capitalisation de 5.25 p. 100.

Nous terminons par une maison de la rue des Poissonniers (18e arrondissement) qui avait été vendue une première fois, le 16 mai dernier, au taux excessif de 7.43 p. 100, bien que sur 16,721 fr. de loyers bruts elle n'eût que 180 fr. de vacances. Elle a reparu le 16 juillet, sur surenchère du sixième, à 186,725 fr. et a été achetée à ce prix. C'est encore un placement net de 6.49 p. 100, le loyer complètement net étant de 13,300 fr. et le prix total de revient de 205,000 fr.

A. FOUGEROUSSE.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DE LA SEINE INFÉRIEURE

Le 17 août 1891, à deux heures et demie, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture, et en présence de M. l'ingénieur en chef du service des ports maritimes, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux ci-après :

Port du Havre.

Construction de deux paires de portes d'écluses en bois pour le sas de la Citadelle et réparation des portes actuelles de l'écluse d'amont.

Dépenses à l'entreprise.................... 165.574 90
Dépenses en régie.......................... 39.800 10

Total.................... 205.375 »

Cautionnement provisoire, 2,800 fr.
Cautionnement définitif, 5,600 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de M. Desprez, ingénieur au Havre.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE

Le 17 août 1891, à deux heures et demie, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du service des ports maritimes, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux ci-après :

Port du Havre.

Construction d'une paire de portes en bois pour l'écluse d'Angoulême.

Dépenses à l'entreprise...................... 49 026 50
Dépenses en régie............................ 15.223 50

Total.................... 64.250 »

Cautionnement provisoire, 2,800 fr.
Cautionnement définitif, 5,600 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de M. Ducrocq, ingénieur, au Havre.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE

Le 17 août 1891, à deux heures et demie, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du service ordinaire, à l'adjudication au rabais, sur soumission cachetée, des travaux ci-après :

Route nationale n° 27.

Amélioration des traverses de Maromme, Notre-Dame-de-Bondeville, le Houlme et Varneville. — Suppression de cassis; construction d'égouts, de caniveaux pavés et de trottoirs.

Travaux à l'entreprise...................... 10.266 65
Somme à valoir............................... 2.233 35

Total.................... 12.500 »

Cautionnement, 300 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de M. Decolliveaux, ingénieur à Rouen, rue Saint-Gervais, n° 24.

N° 133.

MARINE

Adjudication à Brest, le 5 août 1891 :

Pantalons et vareuses en toile rousse.

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Brest, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine (Solde, habillement et revues).

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

EMPRUNT MUNICIPAL DE 1869

Liste des 9,602 numéros sortis au 89e tirage effectué le 15 juillet 1891, et dont les 15 premiers ont droit aux lots ci-après :

ORDRE DE SORTIE	NUMÉROS SORTIS	MONTANT DES LOTS
1er	693.402	200.000 fr.
2e	405.202	10.000
3e	600.621	10.000
4e	724.623	10.000
5e	388.308	10.000
6e	93.993	1.000
7e	372.689	1.000
8e	159.300	1.000
9e	513.806	1.000
10e	444.133	1.000
11e	729.757	1.000
12e	637.440	1.000
13e	606.144	1.000
14e	469.784	1.000
15e	496.638	1.000
Total		250.000 fr.

191	4.301	9.260	14.148	19.434
243	4.494	9.415	14.161	19.458
334	4.668	9.484	14.306	19.491
352	4.697	9.526	14.317	19.722
394	4.832	9.536	14.508	19.728
439	4.883	9.832	14.518	19.787
471	4.964	9.862	14.576	19.841
534	4.987	9.912	14.667	19.974
642	5.011	10.080	14.770	20.187
715	5.130	10.131	14.798	20.189
783	5.137	10.135	14.893	20.347
802	5.158	10.162	14.921	20.418
874	5.268	10.263	15.430	20.429
883	5.351	10.316	15.447	20.432
920	5.355	10.390	15.617	20.576
960	5.376	10.393	15.618	20.587
974	5.452	10.498	15.692	20.688
982	5.489	10.511	15.786	20.895
1.074	5.739	10.809	15.878	21.217
1.122	5.828	10.851	15.971	21.281
1.224	5.853	10.949	16.005	21.297
1.225	5.920	10.989	16.032	21.359
1.434	6.097	10.996	16.049	21.428
1.474	6.113	11.014	16.165	21.486
1.629	6.127	11.053	16.263	21.527
1.715	6.243	11.384	16.431	21.540
1.797	6.251	11.386	16.531	21.549
1.831	6.636	11.404	16.592	21.572
1.973	6.647	11.549	16.612	21.580
2.042	6.717	11.625	16.692	21.800
2.280	6.736	11.683	16.804	22.044
2.329	6.810	11.768	16.816	22.077
2.362	6.877	11.772	16.846	22.101
2.526	7.002	11.827	17.064	22.139
2.608	7.139	12.184	17.193	22.357
2.673	7.172	12.306	17.393	22.425
2.692	7.217	12.314	17.457	22.508
2.748	7.233	12.626	17.482	22.547
2.753	7.254	12.660	17.695	22.553
2.818	7.264	12.752	17.741	22.679
2.898	7.310	12.798	17.882	22.756
3.092	7.314	12.839	17.906	22.841
3.105	7.392	13.008	17.910	22.871
3.118	7.540	13.021	18.037	22.962
3.151	7.945	13.097	18.098	22.998
3.191	7.949	13.159	18.186	23.003
3.228	8.028	13.191	18.259	23.040
3.279	8.095	13.231	18.303	23.044
3.305	8.100	13.246	18.429	23.198
3.342	8.186	13.311	18.467	23.416
3.367	8.226	13.419	18.615	23.461
3.489	8.477	13.479	18.666	23.555
3.546	8.816	13.481	18.738	23.628
3.653	8.831	13.615	18.755	23.729
3.816	8.843	13.623	18.933	23.752
3.937	8.852	13.706	18.967	23.827
4.070	8.981	13.837	19.212	23.966
4.093	9.002	13.909	19.322	24.128
4.257	9.080	13.998	19.406	24.133
4.292	9.194	14.014	19.412	24.141

Les numéros marqués d'un astérisque (*) sont sortis avec prime. (Voir le tableau des lots.)

24.175	31.510	39.180	47.186	55.920
24.206	31.676	39.353	47.413	55.947
24.333	31.765	39.394	47.426	56.008
24.410	31.887	39.733	47.433	56.222
24.451	31.912	39.904	47.495	56.306
24.455	32 050	39.983	47.499	56.334
24.466	32.125	40.042	47.631	56.481
24.495	32.135	40.072	47.711	56.549
24.531	32.160	40.200	47.770	56.582
24.668	32.296	40.385	47.846	56.659
24.670	32.360	40.404	47.872	56.669
24.859	32.364	40.413	47.876	56.683
25.279	32.526	40.458	48.205	57.037
25.295	32.580	40.528	48.287	57.063
25.384	32.634	40.532	48.310	57.130
25.552	32.636	40.637	48.378	57.145
25.579	32.638	40.756	48.488	57.192
25.599	32.697	40.855	48.492	57.269
25.674	32.843	40.860	48.666	57.287
25.767	32.847	40.891	48.805	57.295
25.877	33.017	40.941	48.979	57.341
25.890	33.039	40.970	49.013	57.404
25.935	33.056	40.992	49.163	57.421
26.083	33.166	41.005	49.229	57.689
26.168	33.317	41.040	49.257	57.748
26.300	33.340	41.140	49.480	57.911
26.513	33.486	41.306	49.679	57.975
26.557	33.492	41.380	49.709	58.051
26.639	33.506	41.438	49.881	58.088
26.871	33.592	41.520	50.092	58.089
26.873	33.594	41.727	50.110	58.115
26.935	33.692	41.859	50.130	58.270
27.051	33.734	41.913	50.136	58.306
27.129	33.738	42.004	50.167	58.467
27.210	33.818	42.055	50.294	58.487
27.444	33.867	42.183	50.386	58.583
27.455	33.895	42.202	50.387	58.666
27.527	34.044	42.481	50.795	58.703
27.611	34.049	42.484	50.880	58.869
27.690	34.052	42.621	51.158	58.911
27.736	34.165	42.646	51.187	59.069
27.805	34.326	42.745	51.215	59.288
27.965	34.517	42.770	51.256	59.399
27.991	34.557	42.877	51.301	59.462
28.026	34.615	43.040	51.453	59.521
28.107	34.781	43.070	51.476	59.596
28.174	34.805	43.137	51.538	59.639
28.349	34.831	43.358	51.663	59.648
28.422	34.839	43.382	51.665	59.710
28.465	34.856	43.398	51.708	59.713
28.561	34.894	43.410	51.831	59.874
28.624	35.084	43.458	52.037	59.915
28.683	35.149	43.572	52.133	59.972
28.744	35.210	43.598	52.197	59.991
28.750	35.263	43.843	52.309	60.017
28.845	35.366	43.926	52.326	60.114
28.975	35.441	43.997	52.643	60.144
28.983	35.585	44.052	52.785	60.180
28.988	35.592	44.090	52.808	60.351
29.030	35.882	44.112	53.072	60.376
29.153	35.888	44.226	53.076	60.440
29.225	35.889	44.311	53.083	60.842
29.242	35.998	44.430	53.100	60.879
29.257	36.219	44.438	53.114	60.880
29.365	36.287	44.475	53.167	60.887
29.374	36.625	44.642	53.235	60.957
29.375	36.652	44.725	53.242	60.987
29.380	36.715	44.734	53.262	61.137
29.445	36.811	44.743	53.366	61.150
29.513	36.842	44.823	53.394	61.179
29.563	36.843	44.906	53.521	61.238
29.582	37.059	44.942	53.749	61.376
29.583	37.093	44.979	53.812	61.458
29.748	37.204	45.071	53.866	61.539
29.756	37.226	45.105	53.893	61.597
30.084	37.308	45.168	53.965	61.745
30.086	37.377	45.215	53.976	61.756
30.234	37.400	45.220	54.015	61.921
30.436	37.464	45.287	54.240	61.998
30.485	37.554	45.387	54.352	62.067
30.554	37.560	45.390	54.355	62.165
30.564	37.598	45.607	54.403	62.168
30.610	37.653	45.631	54.417	62.184
30.647	37.686	45.632	54.516	62.195
30.663	37.717	45.664	54.545	62.376
30.674	37.935	45.684	54.973	62.408
30.713	38.053	45.868	55.015	62.460
30.730	38.087	45.930	55.175	62.585
30.946	38.242	45.986	55.202	62.639
30.964	38.267	46.117	55.234	62.718
31.017	38.434	46.176	55.386	62.754
31.038	38.463	46.199	55.552	62.783
31.041	38.528	46.366	55.599	62.785
31.105	38.593	46.384	55.621	62.789
31.157	38.803	46.695	55 624	62.822
31.222	38.808	46.722	55.641	63.022
31.250	38.898	46.856	55.669	63.075
31.347	38.927	46.977	55.770	63.105
31.412	38.982	47.013	55.841	63.240
31.487	39.148	47.055	55.888	63.251

(*Supplément.*)

63.299
63.308
63.309
63.379
63.381
63.483
63.486
63.515
63.569
63.646
63.685
63.718
63.748
63.785
63.791
63.795
63.796
63.832
63.868
63.881
63.917
64.158
64.256
64.296
64.443
64.636
64.695
64.727
64.830
64.851
64.853
64.957
65.013
65.129
65.205
65.280
65.576
65.621
65.707
65.861
65.905
66.007
66.063
66.084
66.098
66.143
66.335
66.372
66.402
66.408
66.557
66.573
66.594
66.725
66.811
66.820
66.832
66.890
66.987
67.047
67.150
67.414
67.466
67.520
68.035
68.148
68.327
68.390
68.438
68.442
68.452
68.493
68.580
68.686
68.719
68.734
68.904
68.971
69.025
69.129
69.131
69.140
69.256
69.326
69.614
69.641
69.826
69.834
69.837
69.881
70.054
70.092
70.192
70.269
70.271
70.327
70.522
70.602
70.798
70.831

70.872
70.948
70.987
70.989
71.168
71.171
71.201
71.278
71.397
71.405
71.421
71.434
71.442
71.477
71.535
71.539
71.540
71.603
71.672
71.677
71.721
71.734
71.747
71.867
71.886
72.037
72.067
72.087
72.106
72.285
72.368
72.568
72.783
72.935
73.019
73.020
73.041
73.065
73.079
73.115
73.126
73.146
73.184
73.332
73.446
73.551
73.588
73.593
73.597
73.663
73.808
73.840
73.852
73.918
74.000
74.191
74.301
74.322
74.393
74.559
74.651
74.717
74.924
75.025
75.043
75.069
75.119
75.160
75.270
75.415
75.444
75.470
75.520
75.529
75.666
75.807
75.915
75.977
76.144
76.256
76.416
76.468
76.483
76.623
76.630
76.653
76.741
76.749
76.757
76.835
76.872
77.008
77.061
77.111
77.112
77.120
77.239
77.274
77.368
77.388

77.392
77.421
77.564
77.565
77.780
77.968
78.028
78.213
78.227
78.238
78.287
78.605
78.851
78.899
79.067
79.534
79.627
79.641
79.676
79.704
79.721
79.824
79.873
79.876
80.036
80.037
80.042
80.056
80.192
80.215
80.241
80.257
80.301
80.350
80.422
80.514
80.533
80.567
80.628
80.691
80.708
80.918
80.999
81.003
81.021
81.187
81.291
81.315
81.391
81.591
81.670
81.702
81.750
82.022
82.066
82.169
82.186
82.208
82.262
82.344
82.434
82.446
82.518
82.552
82.559
82.603
82.638
82.704
82.725
82.910
82.933
83.025
83.073
83.086
83.114
83.174
83.180
83.435
83.469
83.557
83.604
83.639
83.645
83.671
83.727
83.840
83.899
83.915
84.098
84.114
84.213
84.231
84.543
84.560
84.561
84.566
84.729
84.799
84.837
84.900

85.155
85.233
85.239
85.260
85.358
85.373
85.376
85.388
85.570
85.585
85.591
85.664
85.687
85.703
85.749
85.901
85.949
86.024
86.205
86.233
86.350
86.424
86.426
86.460
86.481
86.483
86.725
86.765
86.779
86.834
86.952
86.995
87.033
87.036
87.408
87.411
87.533
87.653
87.945
88.209
88.271
88.304
88.376
88.591
88.619
88.663
88.716
88.825
88.873
88.905
88.935
89.032
89.082
89.087
89.345
89.397
89.542
89.750
89.768
89.774
89.871
89.875
89.998
90.024
90.241
90.295
90.348
90.392
90.631
90.713
90.837
90.874
90.961
91.025
91.116
91.186
91.219
91.241
91.286
91.394
91.318
91.347
91.590
91.601
91.613
91.754
91.906
92.029
92.083
92.122
92.254
92.313
92.317
92.410
92.446
92.475
92.494
92.600
92.671
92.733

93.024
93.240
93.417
93.798
93.829
93.839
*93.993
94.032
94.037
94.098
94.233
94.275
94.338
94.389
94.541
94.564
94.580
94.599
94.744
95.172
95.316
95.352
95.357
95.396
95.425
95.488
95.523
95.537
95.555
95.595
95.788
95.812
95.850
95.972
96.003
96.120
96.354
96.458
96.488
96.490
96.541
96.542
96.550
96.641
96.684
96.740
96.859
96.862
96.885
96.935
97.037
97.105
97.103
97.134
97.160
97.199
97.205
97.361
97.378
97.645
97.679
97.799
97.858
97.898
98.043
98.058
98.183
98.273
98.365
98.370
98.448
98.458
98.538
98.570
98.623
98.640
98.772
98.773
98.776
98.801
98.905
99.009
99.109
99.216
99.281
99.292
99.342
99.343
99.350
99.432
99.450
99.738
99.740
99.912
99.913
99.921
99.950
99.952

99.955
99.988
100.069
100.200
100.224
100.240
100.351
100.543
100.562
100.566
100.593
100.675
100.695
100.726
100.773
100.863
100.893
101.043
101.123
101.265
101.373
101.445
101.562
101.717
101.748
101.763
101.788
101.874
101.906
101.992
102.094
102.115
102.205
102.233
102.284
102.370
102.504
102.505
102.592
102.618
102.673
102.830
102.885
102.911
103.113
103.117
103.324
103.328
103.358
103.517
103.519
103.570
103.623
104.225
104.332
104.376
104.419
104.421
104.463
104.547
104.612
104.618
104.658
104.678
104.725
104.867
104.886
105.012
105.229
105.245
105.435
105.484
105.649
105.665
105.759
105.872
106.030
106.246
106.252
106.341
106.670
106.955
106.964
107.023
107.110
107.263
107.293
107.344
107.374
107.429
107.464
107.531
107.597
107.765
107.821
107.826
107.846
107.985
108.109
108.146

108.278
108.313
108.506
108.549
108.551
108.707
108.808
108.893
108.901
108.956
108.995
109.223
109.345
109.352
109.434
109.515
109.579
109.585
109.837
109.847
109.982
110.133
110.194
110.223
110.232
110.290
110.295
110.433
110.452
110.487
110.494
110.912
111.173
111.239
111.293
111.353
111.373
111.637
111.687
111.735
111.774
111.858
111.984
112.102
112.142
112.186
112.268
112.278
112.341
112.393
112.502
112.527
112.587
112.699
112.730
112.762
112.869
112.906
113.184
113.214
113.322
113.533
113.580
113.940
114.115
114.210
114.252
114.404
114.417
114.426
114.489
114.669
114.694
114.776
114.914
114.932
114.935
114.958
115.385
115.425
115.469
115.558
115.711
115.885
116.057
116.155
116.161
116.311
116.504
116.569
116.614
116.622
116.659
116.668
116.681
116.707
116.749
116.829
116.936
116.961

117.077
117.083
117.221
117.223
117.371
117.457
117.488
117.491
117.501
117.618
117.725
117.833
117.934
117.941
118.024
118.103
118.134
118.155
118.164
118.278
118.724
118.766
118.806
118.907
118.928
119.014
119.033
119.043
119.092
119.161
119.346
119.410
119.582
119.656
119.720
119.724
119.839
119.844
119.944
119.975
119.979
119.991
119.999
120.012
120.080
120.113
120.117
120.186
120.200
120.256
120.296
120.435
120.533
120.547
120.614
120.860
120.873
121.048
121.055
121.183
121.184
121.253
121.302
121.430
121.522
121.691
121.766
121.846
121.932
121.954
122.019
122.034
122.098
122.168
122.226
122.282
122.315
122.342
122.515
122.541
122.555
122.561
122.670
122.726
122.782
122.841
122.910
123.056
123.090
123.122
123.311
123.475
123.571
123.618
123.743
123.759
123.850
123.931
124.028
124.089

124.213
124.304
124.370
124.528
124.755
124.851
125.017
125.039
125.061
125.063
125.073
125.118
125.166
125.361
125.466
125.616
125.720
125.848
126.116
126.152
126.164
126.298
126.410
126.447
126.549
126.553
126.761
126.773
126.810
126.882
126.898
126.924
126.927
126.954
127.005
127.097
127.129
127.532
127.623
127.732
127.891
127.955
127.973
128.108
128.144
128.166
128.196
128.227
128.259
128.337
128.340
128.345
128.379
128.408
128.503
128.530
128.532
128.589
128.594
128.610
128.723
128.870
129.146
129.216
129.225
129.361
129.497
129.536
129.655
129.713
129.863
129.882
129.895
129.900
130.016
130.132
130.247
130.269
130.280
130.581
130.595
130.598
130.847
130.884
130.909
130.941
130.966
130.974
131.053
131.131
131.195
131.330
131.346
131.361
131.640
131.663
131.690
131.784
131.896
131.914

131.921
132.038
132.285
132.344
132.401
132.449
132.450
132.684
132.806
132.923
132.961
132.988
133.050
133.151
133.169
133.173
133.228
133.233
133.301
133.377
133.492
133.555
133.584
133.644
133.659
133.850
133.884
133.933
134.015
134.065
134.086
134.087
134.100
134.224
134.333
134.355
134.533
134.596
134.684
134.753
134.779
134.934
135.078
135.184
135.296
135.512
135.686
135.910
135.942
135.990
136.160
136.254
136.317
136.614
136.658
136.804
137.031
137.035
137.059
137.060
137.073
137.121
137.235
137.255
137.261
137.323
137.493
137.519
137.603
137.687
137.763
137.793
137.812
137.869
137.929
138.074
138.083
138.093
138.306
138.379
138.449
138.455
138.512
138.555
138.566
138.603
138.759
138.773
138.865
138.892
138.946
139.032
139.097
139.148
139.182
139.240
139.502
139.563
139.719
139.793

139.906
139.939
139.953
139.988
140.108
140.169
140.199
140.267
140.438
140.684
140.849
140.889
140.941
140.973
141.023
141.058
141.076
141.107
141.165
141.262
141.265
141.352
141.368
141.448
141.465
141.492
141.624
141.723
141.791
141.829
141.865
141.909
141.957
142.108
142.129
142.133
142.249
142.279
142.292
142.318
142.414
142.460
142.480
142.517
142.628
142.767
142.770
142.922
142.998
143.031
143.084
143.087
143.120
143.188
143.202
143.318
143.342
143.374
143.381
143.427
143.574
143.588
143.704
143.777
144.021
144.031
144.151
144.240
144.263
144.345
144.351
144.379
144.494
144.545
144.564
144.567
144.848
144.995
145.035
145.415
145.556
145.671
145.683
145.772
145.982
145.992
146.080
146.120
146.189
146.252
146.354
146.419
146.569
146.627
146.691
146.746
146.760
146.763
146.766
146.882

146.897
146.985
147.100
147.210
147.235
147.389
147.467
147.479
147.491
147.572
147.615
147.681
147.894
148.123
148.289
148.390
148.466
148.625
148.889
148.911
148.932
149.015
149.080
149.136
149.478
149.502
149.706
149.784
149.785
149.839
150.221
150.237
150.416
150.468
150.505
150.524
150.568
150.637
150.749
150.866
150.937
150.951
151.091
151.123
151.158
151.176
151.360
151.387
151.406
151.442
151.522
151.526
151.732
151.737
151.912
151.952
151.976
152.078
152.101
152.182
152.249
152.261
152.317
152.396
152.460
152.521
152.529
152.601
152.712
152.845
152.918
152.934
152.965
153.092
153.109
153.230
153.237
153.386
153.483
153.546
153.553
153.555
153.571
153.618
153.675
153.767
153.814
153.828
153.837
153.849
153.948
154.189
154.240
154.283
154.461
154.504
154.552
154.750
154.865
155.021

155.109
155.190
155.201
155.220
155.275
155.287
155.302
155.367
155.444
155.477
155.613
155.656
155.689
155.696
155.706
155.873
155.981
156.092
156.221
156.351
156.356
156.411
156.418
156.421
156.461
156.576
156.688
156.708
156.859
156.890
156.966
156.967
157.042
157.116
157.215
157.285
157.512
157.595
157.627
157.664
157.876
157.986
158.053
158.056
158.136
158.147
158.349
158.380
158.409
158.576
159.117
159.123
159.128
159.190
159.249
*159.300
159.410
159.423
159.475
159.538
159.600
159.694
159.865
159.897
160.081
160.099
160.124
160.173
160.332
160.337
160.419
160.429
160.494
160.501
160.736
160.940
161.040
161.187
161.387
161.444
161.528
161.542
161.555
161.598
161.661
161.714
161.963
161.990
162.028
162.072
162.144
162.225
162.270
162.486
162.544
162.586
162.726
162.765

162.768
162.829
162.890
162.907
163.023
163.136
163.180
163.234
163.307
163.595
163.602
163.656
163.666
163.678
163.733
163.955
164.053
164.055
164.111
164.130
164.234
164.289
164.315
164.341
164.421
164.555
164.718
164.858
164.874
164.959
165.055
165.063
165.072
165.078
165.187
165.214
165.271
165.571
165.590
165.688
165.746
165.808
165.826
165.859
165.939
166.084
166.262
166.278
166.280
166.320
166.365
166.462
166.494
166.676
166.698
166.745
166.857
166.978
167.011
167.241
167.379
167.429
167.520
167.535
167.565
167.657
167.748
168.003
168.062
168.071
168.073
168.205
168.238
168.299
168.341
168.477
168.485
168.707
168.744
168.871
168.895
169.034
169.049
169.069
169.192
169.207
169.440
169.502
169.529
169.549
169.668
169.744
169.817
169.958
170.022
170.058
170.066
170.182
170.255
170.270

170.327
170.466
170.478
170.587
170.674
170.730
170.818
170.823
170.855
171.003
171.030
171.033
171.050
171.124
171.186
171.275
171.331
171.357
171.605
171.628
171.937
172.061
172.228
172.242
172.367
172.381
172.523
172.559
172.570
172.887
172.904
172.939
172.970
172.985
173.108
173.226
173.401
173.598
173.604
173.898
173.970
173.972
174.014
174.057
174.373
174.407
174.413
174.436
174.467
174.506
174.649
174.651
174.713
174.720
174.817
174.846
174.917
174.939
174.989
175.015
175.021
175.087
175.204
175.227
175.279
175.280
175.444
175.501
175.553
175.600
175.678
175.685
175.727
175.876
175.880
176.005
176.016
176.018
176.037
176.065
176.069
176.116
176.133
176.148
176.168
176.179
176.259
176.323
176.330
176.338
176.343
176.376
176.542
176.818
176.836
176.865
177.088
177.094
177.258
177.323

(*Supplément.*)

177.378
177.465
177.573
177.598
177.688
177.782
177.900
178.176
178.224
178.245
178.284
178.340
178.414
178.580
178.605
178.653
178.769
178.909
179.002
179.003
179.035
179.124
179.143
179.415
179.480
179.613
179.633
179.711
179.794
179.805
179.937
179.966
179.990
180.076
180.114
180.232
180.283
180.351
180.475
180.533
180.575
180.629
180.657
180.794
181.008
181.090
181.129
181.140
181.203
181.280
181.414
181.659
181.798
181.821
182.010
182.179
182.240
182.246
182.390
182.543
182.851
183.217
183.265
183.345
183.372
183.449
183.475
183.522
183.554
183.829
183.854
183.920
183.921
183.923
184.036
184.131
184.142
184.159
184.230
184.270
184.327
184.408
184.438
184.468
184.508
184.542
184.543
184.603
184.623
184.708
184.824
184.932
185.087
185.239
185.300
185.324
185.364
185.394
185.572
185.589

185.611
185.628
185.732
185.738
185.749
185.788
185.852
185.858
185.964
185.987
186.262
186.302
186.491
186.591
186.599
186.604
186.759
186.781
186.810
186.883
186.939
186.943
187.085
187.134
187.167
187.179
187.229
187.270
187.280
187.287
187.448
187.503
187.559
187.701
187.736
187.959
188.055
188.124
188.129
188.284
188.374
188.452
188.472
188.549
188.582
188.790
188.938
188.942
189.136
189.143
189.262
189.357
189.499
189.539
189.723
189.755
189.785
189.994
190.036
190.037
190.053
190.060
190.075
190.132
190.197
190.238
190.353
190.480
190.547
190.555
190.657
190.757
190.759
190.886
190.892
190.909
190.953
190.986
191.006
191.075
191.155
191.180
191.264
191.304
191.387
191.432
191.585
192.007
192.229
192.362
192.396
192.446
192.539
192.584
192.632
192.850
192.869
192.904
192.926
193.151

193.405
193.469
193.473
193.644
193.789
193.898
193.992
194.030
194.047
194.117
194.194
194.287
194.330
194.620
194.696
194.705
194.752
194.897
195.075
195.134
195.326
195.427
195.534
195.538
195.545
195.564
195.618
195.643
195.677
195.711
195.763
195.975
195.980
196.029
196.050
196.107
196.312
196.353
196.698
196.720
196.835
196.882
196.945
196.993
197.056
197.156
197.231
197.473
197.504
197.576
197.622
197.878
197.896
197.914
197.949
197.964
197.970
198.120
198.243
198.261
198.388
198.429
198.466
198.705
198.708
198.719
198.799
198.805
198.993
199.007
199.028
199.289
199.323
199.382
199.466
199.476
199.602
199.643
199.709
199.748
199.832
199.834
199.870
199.981
199.991
200.114
200.262
200.425
200.603
200.765
200.850
200.919
200.992
201.057
201.088
201.204
201.238
201.255
201.274
201.326

201.440
201.726
201.729
201.738
201.753
201.756
201.776
201.798
201.893
201.901
201.947
202.064
202.152
202.301
202.308
202.358
202.572
202.582
202.611
202.668
202.814
202.827
202.853
203.001
203.034
203.047
203.121
203.141
203.239
203.372
203.378
203.514
203.678
203.698
203.740
203.874
203.881
203.923
204.050
204.116
204.247
204.339
204.489
204.670
204.736
204.774
204.849
204.905
204.979
205.066
205.069
205.490
205.528
205.529
205.647
205.700
205.715
205.947
206.136
206.190
206.336
206.370
206.414
206.444
206.528
206.608
206 697
206.702
206.704
206.737
206.783
206.831
206.957
206.992
207.554
207.649
207.661
207.696
207.724
207.812
207.909
207.979
208.090
208.157
208.158
208.235
208.338
208.435
208.464
208.479
208.553
208.729
208.760
208.769
208.799
208.859
208.896
208.902
209.061
209.085

209.114
209.136
209.370
209.428
209.636
209.665
209.761
209.820
210.045
210.108
210.162
210.291
210.375
210.527
210.640
210.751
210.799
210.818
211.116
211.236
211.401
211.438
211.555
211.604
211.906
211.974
211.979
211.983
212.029
212.098
212.133
212.293
212.403
212.480
212.523
212.558
212.621
212.681
213.084
213.208
213.260
213.313
213.316
213.345
213.390
213.398
213.441
213.474
213.631
213.669
213.676
213.684
213.695
213.750
213.847
213.991
214.008
214.091
214.106
214.297
214.376
214.405
214.443
214.589
214.598
214.697
214.873
214.913
215.598
215.635
215.688
215.694
215.857
215.923
216.091
216.170
216.171
216.194
216.280
216.552
216.634
216.687
216.718
216.731
216.806
216.862
216.864
216.951
216.956
217.026
217.032
217.120
217.495
217.575
217.641
217.719
217.723
217.865
217.868
217.956

217.981
217.999
218.102
218.404
218.429
218.442
218.496
218.585
218.640
218.690
218.931
219.137
219.185
219.546
219.581
219.708
219.726
219.793
219.898
219.998
220.002
220.126
220.137
220.144
220.157
220.194
220.299
220.511
220.613
220.694
220.712
220.743
220.803
220.879
221.003
221.042
221.082
221.102
221.230
221.301
221.324
221.652
221.845
221.883
221.887
221.960
221.991
222.132
222.206
222.220
222.244
222.300
222.340
222.345
222.526
222.554
222.619
222.718
222.758
222.895
222.994
223.002
223.003
223.151
223.377
223.441
223.471
223.526
223.610
223.848
223.869
223.951
224.028
224.036
224.068
224.239
224.246
224.312
224.543
224.567
224.586
224.651
224.676
224.679
224.753
224.774
224.922
224.951
225.321
225.326
225.367
225.470
225.535
225.538
225.550
225.684
225.690
225.693
225.888
225.955

226.202
226.345
226.615
226.618
226.682
226.687
226.702
226.784
226.903
226.927
226.970
227.138
227.210
227.323
227.377
227.532
227.537
227.590
227.625
227.838
227.870
227.897
228.098
228.173
228.228
228.264
228.291
228.321
228.347
228.356
228.424
228.487
228.494
228.514
228.531
228.551
228.638
228.643
228.681
228.721
228.785
228.848
228.871
228.896
228.961
229.014
229.161
229.328
229.385
229.494
229.606
229.648
229.660
229.718
229.726
229.769
229.788
229.824
229.959
230.056
230.206
230.249
230.403
230.601
230.800
230.815
230.879
231.147
231.185
231.189
231.586
231.632
231.916
232.062
232.285
232.293
232.357
232.513
232.560
232.596
232.599
232.649
232.717
232.801
232.802
232.817
232.861
232.871
233.035
233.109
233.135
233.189
233.328
233.372
233.401
233.426
233.434
233.611
233.632
233.759

233.831
233.832
233.895
233.925
233.937
233.991
234.006
234.099
234.194
234.266
234.284
234.491
234.589
234.605
234.733
234.989
235.193
235.303
235.317
235.352
235.500
235.557
235.589
235.607
235.644
235.651
235.676
235.769
236.064
236.099
236.140
236.253
236.312
236.407
236.410
236.413
236.473
236.479
236.488
236.661
236.924
236.948
237.021
237.127
237.169
237.319
237.331
237.500
237.527
237.560
237.768
237.779
237.784
237.899
237.985
238.006
238.053
238.085
238.176
238.181
238.212
238.249
238.270
238 440
238.605
238.657
238.663
238.668
238.677
238.702
238.827
238.957
238.989
239.078
239.125
239.162
239.264
239.395
239.546
239.636
239.656
239.683
239.882
239.929
239.933
240.008
240.106
240.118
240.185
240.272
240.292
240.295
240.307
240.418
240.451
240.514
240 675
240.772
240.806
240.892

240.974
241.01
241.013
241.142
241.281
241.436
241.466
241.784
241.811
241.987
242.062
242.174
242.336
242.507
242.533
242.621
242.651
242.683
242.975
243.076
243.081
243.161
243.213
243.245
243.340
243.354
243.482
243.498
243.524
243.541
243.568
243.615
243.665
243.734
243.755
243.821
243.909
243.917
243.933
244.011
244.050
244.091
244.175
244.467
244.564
244.655
244.732
244.770
244.842
244.878
245.001
245.073
245.144
245.171
245.221
245.318
245.439
245.542
245.775
245.816
245.898
245.908
246.105
246.124
246.150
246.234
246.304
246.322
246.324
246.516
246.517
246.558
246.564
246.579
246.593
246.636
246.651
246.700
246.797
246.901
247.056
247.103
247.146
247.229
247.232
247.265
247 314
247.317
247.458
247.621
247.761
247.801
247.833
247.958
248.035
248.102
248.338
248.404
248.501
248.512

248.710
248.899
248.902
248.925
249.135
249.203
249.221
249.269
249.353
249.414
249.434
249.476
249.525
249.739
249.793
249.886
249.913
249.959
249.999
250.016
250.048
250.097
250.108
250.132
250.135
250.204
250.255
250.328
250.384
250.526
250.570
250.671
250.703
250.807
251.013
251.015
251.068
251.074
251.077
251.153
251.517
251.522
251.544
251.568
251.673
251.744
251.766
251.800
251.848
251.859
252.089
252.108
252.149
252.161
252.525
252.704
252.764
252.783
252.826
252.837
252.973
253.219
253.310
253.335
253.430
253.492
253.498
253.502
253.590
253.638
253.740
253.746
253.992
254.009
254.047
254.117
254.368
254.385
254.550
254.552
254 569
254.605
254.818
254.837
254.879
254.938
254.960
255.180
255.404
255.482
255.526
255.596
255.634
255.645
255.684
255.762
255.857
255.864
255.949
255.994

256.196
256.306
256.463
256.522
256.555
256.612
256.878
256.986
257.031
257.113
257.227
257.247
257.353
257.403
257.408
257.522
257.651
257.709
257.735
257.753
257.844
257.882
257.917
257.922
257.924
258.061
258.318
258.418
258.430
258.440
258.449
258.478
258.651
258.663
258.672
258.728
258.751
258.769
258.771
258.906
258.952
259.029
259.048
259.092
259.182
259.208
259.281
259.296
259.317
259.335
259.424
259.502
259.567
259.569
259.627
259.631
259.639
259.670
259.688
259.762
259.768
259.896
259.959
259.967
259.982
259.993
260.094
260.102
260.115
260.253
260.496
260.523
260.649
260.736
260.753
260.914
261.214
261.364
261.381
261.408
261.437
261.484
261.500
261.644
261.767
261.807
261.829
261.880
261.907
261.944
261.946
262.019
262.164
262.169
262.224
262.230
262»341
262.347
262.364
262.368

262.381
262.939
263.120
263.135
263.248
263.307
263.359
263.535
263.545
263.569
263.666
263.819
263.876
263.909
263.935
264.068
264.098
264.246
264.350
264.424
264.514
264.577
264.658
264.834
264.891
265.062
265.391
265.524
265.554
265.593
265.825
266.017
266.030
266.032
266.062
266.163
266.182
266.225
266.428
266.583
266.760
266.778
266.805
266.853
266.976
267.091
267.107
267.164
267.171
267.414
267.418
267.602
267.741
267.827
267.931
267.951
268.209
268.293
268.340
268.387
268.588
268.621
268.776
268.926
269.004
269.135
269.224
269.248
269.273
269.416
269.611
269.801
269.866
269.903
269.955
270.054
270.182
270.330
270.355
270.356
270.494
270.514
270.576
270.663
270.671
270.707
270.751
270.863
270.905
270.940
270.959
271.020
271.376
271.488
271.938
272.000
272.147
272.187
272.241
272.379

272.774
272.820
272.941
273.027
273.122
273.254
273.358
273.367
273.600
273.807
273.907
273.941
273.948
273.976
274.117
274.132
274.203
274.344
274.353
274.530
274.657
274.814
274.888
274.999
275.005
275.301
275.393
275.410
275.440
275.500
275.571
275.597
275.858
275.966
275.988
276.026
276.058
276.120
276.151
276.229
276.238
276.269
276.445
276.552
276.555
276.611
876.684
276.796
276.894
276.933
276.951
276.968
276.980
277.059
277.076
277.082
277.125
277.172
277.225
277.438
277.572
277.641
277.775
277.910
277.927
277.950
277.976
278.185
278.531
278.593
278.646
278.668
278.683
278.763
278.831
278.869
278.890
278.985
279.001
279.038
279.131
279.253
279.616
279.693
279.746
279.751
279.778
279.815
279.840
279.861
279.942
280.044
280.165
280.460
280.572
280.575
280.628
280.815
280.917
281.013

281.041
281.275
281.379
281.387
281.565
281.825
281.843
281.847
281.856
281.917
281.925
281.950
281.956
281.965
282.048
282.154
282.173
282.314
282.323
282.357
282.599
282.624
282.656
282.738
282.777
282.923
282.965
283.029
283.223
283.225
283.234
283.250
283.386
283.409
283.414
283.557
283.590
283.604
283.621
283.652
283.859
283.897
283.926
284.012
284.087
284.277
284.291
284.343
284.358
284.402
284.408
284.424
284.441
284.498
281.614
284.886
284.903
284.964
285.059
285.095
285.108
285.243
285.248
285.403
285.437
285.468
285.493
285.542
285.552
285.622
285.721
285.912
285.979
286.062
286.149
286.253
286.311
286.404
286.437
286.443
286.572
286.576
286.586
286.601
286.722
286.879
287.022
287.312
287.353
287.397
287.435
287.441
287.481
287.513
287.555
287.603
287.697
287.717
287.840
287.949

287.958
288.059
288.125
288.127
288.195
288.202
288.214
288.524
288.534
288.806
288.912
289.138
289.175
289.259
289.284
289.305
289.359
289.431
289.497
289.595
289.638
289.769
289.844
290.001
290.004
290.005
290.010
290.253
290.278
290.324
290.415
290.617
290.623
290.817
290.983
291.007
291.015
291.128
291.207
291.228
291.261
291.359
291.369
291.389
291.412
291.514
291.573
291.619
291.621
291.761
291.959
292.014
292.025
292.288
292.302
292.557
292.593
292.603
292.618
292.650
292.694
292.697
292.751
292.767
292.782
293.044
293.162
293.382
293.482
293.595
293.659
293.695
293.714
293.799
294.045
294.238
294.266
294.279
294.328
294.474
294.551
294.633
294.692
294.726
294.746
294.834
294.875
294.911
295.045
295.139
295.221
295.268
295.321
295.397
295.436
295.483
295.518
295.553
295.556
295.567

295.584
295.614
295.943
296.050
296.064
296.080
296.104
296.399
296.609
296.679
296.810
296.948
297.165
297.208
297.213
297.276
297.410
297.440
297.506
297.585
297.651
297.668
297.690
297.709
297.726
297.745
297.761
297.769
297.834
297.892
298.050
298.094
298.207
298.354
298.559
298.684
298.737
298.799
299.129
299.147
299.300
299.569
299.705
299.874
299.885
299.977
299.979
300.017
300.028
300.213
300.270
300.368
300.399
300.400
300.468
300.544
300.576
300.578
300.651
300.754
300.765
300.847
300.880
300.928
301.089
301.134
301.258
301.269
301.410
301.448
301.460
301.475
301.480
301.498
301.670
301.718
301.794
301.854
301.955
302.043
302.054
302.075
302.184
302.239
302.273
302.347
302.393
302.633
302.659
303.107
303.200
303.244
303.275
303.293
303.312
303.482
303.628
303.632
303.706
303.902

304.060
304.111
304.216
304.237
304.373
304.414
304.419
304.433
304.508
304.509
304.514
304.563
304.652
304.682
304.794
304.839
304.969
305.232
305.308
305.480
305.493
305.548
305.565
305.724
305.757
305.871
305.891
305.942
305.953
306.055
306.178
306.277
306.323
306.415
306.543
306.642
306.759
307.055
307.097
307.137
307.281
307.378
307.497
307.511
307.573
307.596
307.601
307.622
307.719
307.721
307.758
307.882
308.019
308.084
308.114
308.128
308.146
308.239
308.240
308.265
308.304
308.384
308.418
308.481
308.496
308.676
308.764
308.830
308.850
308.935
309.184
309.267
309.351
309.459
309.465
309.503
309.663
309.811
309.813
309.827
309.865
309.923
309.948
310.026
310.094
310.419
310.436
310.493
310.551
310.558
310.844
310.880
310.954
311.137
311.217
311.355
311.433
311.434
311.516
311.599

311.627
311.673
311.772
311.868
312.029
312.123
312.383
312.545
312.697
312.721
312.809
312.823
312.908
312.947
313.217
313.220
313.294
313.381
313.415
313.455
313.523
313.808
313.876
313.894
314.090
314.187
314.207
314.236
314.275
314.308
314.341
314.451
314.578
314.611
314.668
314.696
314.738
314.764
314.829
314.865
314.937
315.249
315.277
315.286
315.306
315.465
315.496
315.524
315.545
315.554
315.612
315.625
315.647
315.687
315.689
315.694
315.797
315.858
315.915
315.985
316.150
316.292
316.328
316 397
316.428
316.480
316.543
316.564
316.692
316.702
316.806
316.852
316.909
317.027
317.036
317.066
317.095
317.136
317.270
317.280
317.284
317.354
317.411
317.614
317.756
317.763
317.891
317.905
317.963
317.969
317.974
318.145
318.218
318.266
318.267
318.275
318.285
318.318
318.442
318.451

318.494
318.577
318.591
318.650
318.740
318.835
318.874
318.945
318.971
319.081
319.110
319.124
319.226
319.300
319.370
319.518
319.525
319.587
319.627
319.726
319.910
319.964
320.036
320.133
320.177
320.321
320.460
320.524
320.539
320.557
320.587
320.674
320.919
321.199
321.207
321.256
321.261
321.478
321.520
321.656
321.784
321.798
321.808
321.829
321.856
321.867
321.882
321.939
322.067
322.149
322.348
322.428
322.450
322 503
322.551
322.798
322.880
322.900
323.148
323.225
323.265
323.418
323.552
323.561
323.747
323.766
323.921
323.928
323.933
324.004
324.239
324.264
324.416
324.489
324.526
324.629
324.698
324.777
324.812
324.890
324.909
324.945
324.979
325.007
325.064
325.146
325.166
325.301
325.312
325.351
325.409
325.425
325.439
325.534
325.613
325.614
325.757
325.788
325.829
325.865

325.893
325.924
326.142
326.154
326.199
326.540
326.587
326.683
326.863
326.923
326.936
327.111
327.264
327.334
327.462
327.485
327.534
327.581
327.593
327.607
327.618
327.695
327.857
327.964
328.007
328.021
328.037
328.059
328.112
328.123
328.151
328.274
328.283
328.446
328.458
328.467
328.477
328.537
328.604
328.623
328.643
328.651
328.720
328.784
328.877
328.909
328.946
329.008
329.015
329.248
329.259
329.289
329.381
329.493
329.561
329.609
329.620
329.638
329.647
330.009
330.143
330.148
330.275
330.333
330.361
330.486
330.581
330.740
330.842
330.881
330.889
331.032
331.050
331.125
331.201
331.358
331.396
331.440
331.619
331.707
331.746
331.776
332.080
332.116
332.206
332.475
332.579
332.610
332.640
332.781
332.795
332.807
332.939
332.945
333.049
333.062
333.156
333.164
333.172
333.190

333.239
333.400
333.402
333.443
333.479
333.630
333.638
333.652
333.861
333.867
333.985
334.055
334.160
334.164
334.227
334.246
334.273
334.472
334.523
334.713
334.810
334.928
335.127
335.149
335.199
335.513
335.676
335.770
335.876
335.955
335.968
336.098
336.157
336.173
336.229
336.274
336.301
336.482
336.537
336.553
336.618
336.622
336.663
336.683
336.796
336.879
336.944
336.968
336.977
337.092
337.095
337.108
337.130
337.160
337.237
337.258
337.259.
337.267
337.428
337.440
337.461
337.560
337.567
337.854
337.859
337.942
337.978
338.077
338.243
338.309
338.345
338.392
338.596
338.693
338.729
338.782
338.789
338.870
338.931
338.937
339.034
339.180
339.271
339.297
339.313
339.493
339.612
339.620
339.624
339.655
339.729
339.847
339.913
339.940
340.051
340.154
340.173
340.238
340.252
340.257

340.276
340.437
340.535
340.594
340.688
340.899
340.997
341.011
341.025
341.041
341.111
341.123
341.210
341.218
341.230
341.244
341.255
341.290
341.347
341.439
341.467
341.480
341.747
341.824
341.938
341.948
341.966
342.130
342.263
342.377
342.723
342.909
342.924
342.948
342.996
343.056
343.157
343.167
343.333
343.379
343.461
343.609
343.654
343.682
343.715
343.723
343.767
343.779
343.812
343.818
343.874
343.875
343.995
344.082
344.277
344.551
344.556
344.569
344.580
344.833
344.860
344.870
344.907
344.996
345.235
345.294
345.354
345.409
345.410
345.542
345.557
345.640
345.692
345.698
345.831
345.848
345.875
345.877
345.924
346.010
346.022
346.050
346.103
346.158
346.178
346.332
346.419
346.485
346.557
346.586
346.775
346.785
346.814
346.912
346.955
347.027
347 048
347.194
347.284
347.296

347.305
347.387
347.522
347.709
347.766
347.828
347.951
348.054
348.145
348.224
348.251
348.513
348.625
348.763
348.860
348.955
348.994
349.031
349.033
349.132
349.225
349.360
349.395
349.439
349.558
349.583
349.700
349.771
349.772
349.957
350.016
350.029
350.077
350.159
350.285
350.412
350.502
350.559
350.606
350.632
350.677
350.727
350.751
350.870
351.107
351.165
351.172
351.193
351.250
351.533
351.570
351.603
351.727
351.771
351.798
351.867
351.899
352.046
352.205
352.353
352.368
352.575
352.954
353.018
353.033
353.080
353.085
353.131
353.224
353.544
353.690
353.729
353.732
353.959
353.980
354.107
354.263
354.292
354.294
354.367
354.443
354.478
354.546
354.570
354.714
354.717
354.999
355.112
355.221
355.332
355.345
356.370
355.479
355.523
355.531
355.552
355.709
355.726
355.879
355.901

355.964
355.992
356.064
356.192
356.197
356.217
356.288
356.326
356.408
356.456
356.540
356.557
356.875
356.901
356.917
356.959
357.012
357.048
357.117
357.234
357.335
357.349
357.391
357.651
357.782
357.832
357.965
358.090
358.225
358.308
358.341
358.349
358.369
358.584
358.744
358.859
358.864
358.960
359.009
359.028
359.125
359.214
359.246
359.278
359.442
359.560
359.574
359.686
359.773
359.779
359.805
359.813
359.835
359.885
359.905
359.962
359.988
360.048
360.119
360.187
360.229
360.330
360.372
360.833
360.903
361.082
361.136
361.189
361.382
361.402
361.501
361.502
361.593
361.841
361.899
361.920
362.222
362.263
362.343
362.497
362.698
362.740
362.820
362.962
362.984
363.043
363.228
363.313
363.695
363.716
363.768
363.830
363.835
363.888
363.926
363.992
364.033
364.074
364.284
364.305

364.324
364.420
364.449
364.486
364.518
364.558
364.603
364.705
365.053
365.065
365.151
365.156
365.168
365.248
365.257
365.386
365.480
365.497
365.728
365.770
365.878
365.885
365.914
366.030
366.143
366.159
366.208
366.241
366.476
366.521
366.734
366.810
366.857
366.883
366.982
367.013
367.125
367.171
367.189
367.439
367.614
367.739
367.822
367.846
367.906
367.909
367.957
367.968
367.972
368.017
368.088
368.107
368.173
368.224
368.248
368.331
368.519
368.595
368.639
338.663
368.715
369.046
369.090
369.104
369.147
369.255
369.384
369.389
369.431
369.441
369.934
369.937
369.995
370.067
370.069
370.087
370.165
370.405
370.479
370.505
370.535
370.679
370.885
370.932
370.945
370.976
370.988
371.257
371.275
371.299
371.350
371.413
371.415
371.432
371.624
371.714
371.789
371.878
371.890
371.898

371.932
371.969
371.970
372.022
372.139
372.198
372.276
372.320
372.377
372.410
372.523
372.526
372.528
372.640
372.655

*372.689

372.806
373.011
373.059
373.065
373.301
373.402
373.532
373.575
373.623
373 759
373.765
373.929
374.140
374.176
374.190
374.225
374.402
374.434
374.437
374.475
374.548
374.644
374.658
374.781
374.791
374.841
374.963
374.993
375.014
375.086
375.107
375.110
375.136
375.293
375.359
375.468
375.497
375.534
375.592
375.654
375.689
375.767
375.777
375.892
375.917
376.122
376.206
376.244
376.435
376.443
376.460
376.467
376.646
376.713
376.794
376.820
376.843
376.845
376.951
376.981
377.026
377.160
377.248
377.350
377.363
377.389
377.452
377.462
377.560
377.782
377.807
377.886
377.966
378.105
378.401
378.508
378.886
378.891
378.924
379.006
379.036
379.082

379.088
379.195
379.298
379.325
379 377
379.570
379.630
379.838
379.871
379.939
380.135
380.237
380.304
380.312
380.329
380.518
380.546
380.623
380.628
380.718
380.927
380.929
380.938
381.220
381.439
381.441
381.451
381.562
381.780
381.957
381.963
381.986
382.102
382.143
382.155
382.204
382.346
382.429
382.470
382.583
382.669
382.720
382.827
383.099
383.121
383.256
383.412
383.433
383.457
383.522
383.579
383.596
383.615
383.679
383.704
383.751
383.831
384.022
384.033
384.091
384.154
384.386
384 446
384.460
384.580
384.616
384.720
384.825
384.838
384.862
384.868
384.941
384.976
385.009
385.096
385.104
385.204
385.360
385.545
385.610
385.614
385.857
385.877
385.995
386.163
386.188
386.286
386.405
386.426
386.445
386.528
386.536
386.734
387.008
387.015
387.039
387.168
387.187
387.242
387.289

387.306
387.364
387.480
387.545
387.592
387.641
387.656
387.823
387.869
388.094
388.233
388.263

*388.308

388.454
388.610
388.615
388.667
388.933
388.936
389.029
389.129
389.347
389.416
389.552
389.653
389.674
389.695
389.700
389.720
389.798
389.846
389.864
390.152
390.293
390.327
390.467
390.476
390.498
390.557
390.562
390.567
390.604
390.776
390.817
390.856
390.916
391.417
391.651
391.759
391.773
391.786
391.880
391.952
392.035
392.159
392.290
392.555
392.715
392.732
392.734
392.823
392.875
392.907
393.061
393.113
393.182
393.336
393.398
393.543
393.544
393.557
393.612
393.614
393.740
393.757
393.784
393.823
393.849
393.875
393.897
393.925
394.020
394.028
394.249
394.304
394.307
394.379
394.399
394.481
394.683
394.814
394.885
394.892
395.129
395.131
395.171
395.176
395.181

395.222
395.275
395.317
395.326
395.390
395.536
395.547
395.591
395.701
395.712
395.855
395.967
396.035
396.080
396.192
396.581
396.659
396.699
396.732
396.755
396.815
396.845
396.888
396.898
396.939
397.154
397.176
397.222
397.230
397.294
397.565
397.692
397.777
397.943
397.973
397.974
397.987
398.197
398.240
398.279
398.314
398.343
398.400
398.436
398.488
398.500
398.664
399.273
399.301
399.420
399.439
399.472
399.477
399.493
399.528
399.538
399.603
399.768
399.832
399.847
399.977
400.123
400.332
400.382
400.403
400.429
400.455
400.462
400.502
400.571
400.670
400.708
400.773
400.826
401.060
401.205
401.255
401.424
401.515
401.602
401.621
401.662
401.775
401.878
402.084
402.208
402.262
402.285
402.305
402.515
402.604
402.661
402.804
402.823
402 931
402.975
402.992
403.168
403.273
403.391

403.413
403.468
403.534
403.708
403.766
403.806
403.882
403.904
404.020
404.150
404.152
404.193
404.224
404.301
404.302
404.515
404.606
404.630
404.673
404.925
404.987
404.988
405.092
405.098
405.106

*405.202

405.342
405.374
405.522
405.559
405.613
405.645
405.738
405.803
405.832
405.846
405.990
406.005
406.078
406.101
406.153
406.235
406.297
406.302
406.419
406.591
406.703
406.774
406.791
406.831
406.872
406.899
407.013
407.263
407.324
407.401
407.673
407.676
407.678
407.768
407.819
407.882
407.943
407.995
408.039
408.056
408.063
408.349
408.381
408.518
408.648
408.688
408.847
408.862
408.881
409.036
409.119
409.122
409.209
409.380
409.382
409.493
409.517
409.530
409.553
409.585
409.679
409.857
409.895
409.932
409.944
410.053
410.086
410.101
410.131
410.143
410.151
410.215

410.314 410.507 410.611 410.656 410.741 410.770 410.845 410.946 411.023 411.282 411.309 411.398 411.401 411.427 411.885 412.147 412.148 412.293 412.438 412.603 412.647 412.676 412.904 412.928 412.929 412.982 413.035 413.410 413.532 413.631 413.859 413.866 413.879 413.988 414.273 414.317 414.351 414.370 414.404 414.521 414.557 414.593 414.619 414.760 414.764 414.784 414.895 415.004 415.085 415.107 415.152 415.466 415.622 415.658 415.731 415.814 415.848 415.950 415.982 416.020 416.130 416.221 416.572 416.583 416.624 416.675 416.823 417.006 417.348 417.378 417.469 417.577 417.670 417.678 417.806 417.975 418.049 418.066 418.093 418.222 418.229 418.278 418.345 418.419 418.869 418.887 419.159 419.407 419.571 419.761 419.777 419.795 419.807 419.857 419.941 420.010 420.029 420.224 420.225 420.560

420.471 420.571 420.659 420.660 420.762 420.840 421.126 421.169 421.353 421.385 421.450 421.633 421.687 421.756 421.856 422.067 422.271 422.309 422.310 422.417 422.535 422.618 422.801 422.815 422.821 422.833 422.869 422.943 423.056 423.065 423.067 423.106 423.133 423.334 423.516 423.554 423.562 423.572 423.735 423.749 424.134 424.140 424.198 424.257 424.292 424.303 424.311 424.358 424.389 424.435 424.486 424.495 424.642 424.705 424.727 424.764 424.805 424.843 424.970 425.019 425.262 425.493 425.504 425.547 425.582 425.584 425.597 425.637 425.700 425.819 425.835 425.919 426.106 426.200 426.268 426.276 426.424 426.433 426.524 426.530 426.641 426.644 426.691 427.163 427.175 427.362 427.400 427.469 427.548 427.700 427.770 427.871 427.891 427.972 428.145 428.317 428.367 428.487 428.661 428.717

428.735 428.808 429.107 429.371 429.429 429.444 429.665 429.718 429.747 429.901 429.976 429.977 430.023 430.028 430.079 430.286 430.447 430.541 430.673 430.791 430.840 430.871 430.947 430.964 430.972 431.059 431.079 431.156 431.245 431.277 431.278 431.296 431.298 431.350 431.376 431.437 431.480 431.656 431.778 431.854 431.860 432.131 432.215 432.245 432.316 432.466 432.579 432.639 432.685 432.700 432.734 432.778 432.849 433.298 433.320 433.446 433.488 433.566 433.846 433.958 434.006 434.093 434.167 434.177 434.372 434.392 434.505 434.634 434.644 434.651 434.699 434.834 434.862 434.964 434.997 435.031 435.165 435.394 435.432 435.445 435.480 435.487 435.573 435.680 435.979 435.990 436.226 436.377 436.388 436.464 436.503 436.504 436.542 436.557 436.559 436.648 436.665 436.765 436.769 436.852

437.118 437.119 437.166 437.211 437.272 437.273 437.280 437.294 437.333 437.446 437.473 437.658 437.663 437.684 437.726 437.780 437.896 437.928 437.954 438.110 438.115 438.300 438.379 438.447 438.463 438.551 438.692 438.732 438.830 438.857 438.974 438.992 439.032 439.210 439.498 439.517 439.575 439.617 439.694 439.715 439.731 439.789 439.984 440.168 440.238 440.279 440.368 440.492 440.517 440.519 440.522 440.523 440.548 440.626 440.678 440.683 440.729 440.882 440.974 441.017 441.286 441.323 441.331 441.503 441.572 441.631 441.744 441.768 441.870 441.873 441.898 442.049 442.095 442.101 442.115 442.120 442.132 442.140 442.269 442.300 442.366 442.478 442.551 442.686 442.924 443.029 443.070 443.162 443.312 443.359 443.399 443 492 443.552 443.605 443.611 443.621 443.907 443.960 444.006 444.098

*444.133

444.223 444.255 444.303 444.326 444.369 444.453 444.527 444.604 444.680 444.686 444.742 444.841 444.952 444.981 444.990 445.093 445.106 445.337 445.456 445.622 445.631 445.683 445.741 445.942 445.957 445.958 446.209 446.256 446.281 446.493 446.588 446.741 446.782 446.818 446.877 446.946 447.070 447.086 447.209 447.257 447.417 447.590 447.874 447.942 448.065 448.094 448.134 448.145 448.197 448.379 448.549 448.771 448.842 448.946 449.008 449.011 449.020 449.051 449.108 449.299 449.386 449.427 449.464 449.492 449.565 449.628 449.633 449.671 449.793 449.807 449.825 450.003 450.079 450.103 450.166 450.328 450.569 450.784 451.017 451.208 451.219 451.317 451.334 451.340 451.353 451.364 451.406 451.413 451.692 451.738 451.760 451.950 452.051 452.065 452.174 452.175 452.315

452.327 452.378 452.569 452.748 452.774 452.802 452.828 452.844 452.904 452.947 453.033 453.435 453.547 453.574 453.594 453.709 453.817 454.325 454.499 454.638 454.921 454.939 455.072 455.175 455.210 455.448 455.496 455.633 455.641 455.693 455.787 455.908 456.014 456.028 456.142 456.238 456.241 456.268 456.321 456.351 456.411 456.486 456.529 456.561 456.569 456.691 456.816 456.863 457.019 457.125 457.257 457.425 457.462 457.583 457.620 457.702 457.834 457.940 458.154 458.246 458.248 458.277 458.302 458.379 458.394 458.441 458.600 458.698 458.703 458.914 459.033 459.075 459.115 459.235 459.396 459.404 459.625 459.836 459.975 460.080 460.162 460.187 460.269 460.408 460.477 460.532 460.641 460.839 460.930 460.944 461.118 461.486 461.636 461.787 461.827 461.932 461.979 461.980 462.157 462.335

462.444 462.503 462.566 462.572 462.656 462.786 462.791 462.849 462.855 462.862 462.943 462.982 463.212 463.340 463.441 463.461 463.540 463.577 463.845 463.877 463.921 464.154 464.248 464.282 464.491 464.573 464.624 464.675 464.824 464.954 464.962 465.017 465.025 465.099 465.109 465.270 465.363 465.382 465.415 465.537 465.700 465.880 465.984 466.102 466.235 466.298 466.311 466.400 466.414 466.432 466.589 466.645 466.789 466.815 466.906 466.933 466.963 467.005 467.038 467.318 467.329 467.345 467.348 467.524 467.573 467.599 467.619 467.663 467.695 467.760 467.827 468.112 468.136 468.303 468.334 468.352 468.364 468.413 468.450 468.577 468.642 468.783 468.939 468.940 469.002 469.026 469.057 469.378 469.511 469.512 469.723 469.763

*469.784

469.816 469.878 469.925 469.962 470.056

470.109 470.131 470.146 470.272 470.441 470.444 470.552 470.564 470.885 470.905 470.978 471.005 471.034 471.142 471.296 471.372 471.391 471.404 471.548 471.557 471.710 471.796 471.797 471.942 471.986 472.000 472.131 472.323 472.350 472.352 472.433 472.447 472.513 472.576 472.652 472.692 472.774 472.860 472.936 472.939 473.131 473.273 473.299 473.327 473.404 473.427 473.482 473.564 473.706 473.749 473.947 473.998 474.295 474.325 474.349 474.408 474.422 474.459 474.609 474.723 474.731 474.839 474.842 475.061 475.191 475.192 475.217 475.400 475.475 475.486 475.630 475.706 475.819 475.838 475.942 476.318 476.406 476.410 476.546 476.553 476.640 476.650 476.700 476.740 476.763 476.773 476.825 476.831 476.895 477.103 477.258 477.279 477.534 477.746 477.776 477.857 477.884 477.889 477.898 478.091

478.260 478.334 478.338 478.339 478.423 478.439 478.491 478.492 478.558 478.698 478.728 478.742 478.745 478.780 478.824 478.872 478.886 478.915 478.951 478.992 479.163 479.364 479.387 479.431 479.568 479.587 479.590 479.621 479.660 479.663 479.761 479.806 479.900 480.000 480.008 480.096 480.140 480.227 480.237 480.270 480.276 480.357 480.371 480.380 480.552 480.598 480.685 480.706 480.711 480.804 481.063 481.075 481.174 481.378 481.386 481.568 481.731 481.792 481.950 481.993 481.997 482.017 482.042 482.046 482.231 482.502 482.734 482.767 482 836 482.853 482.860 483.032 483.080 483.082 483.155 483.210 483.217 483.262 483.274 483.649 483.707 483.763 483.776 483.937 483.957 484.473 484.506 484.587 484.636 484.651 484.665 484.753 484.836 484.943 485.008 485.054 485.261 485.264 485.303 485.340

485.952 485.972 486.041 486.203 486.235 486.268 486.304 486.311 486.357 486.419 486.462 486.507 486.539 486.790 486.810 486.956 486.990 487.033 487.057 487.181 487.204 487.315 487.326 487.349 487.381 487.484 487.543 487.617 487.871 487.953 488.032 488.091 488.358 488.397 488.460 488.529 488.614 488.676 488.744 488.862 488.869 488.955 488.968 488.996 489.062 489.118 489.282 489.365 489.376 489.424 489.572 489.731 489.756 489.916 490.071 490.101 490.242 490.274 490.336 490.341 490.546 490.912 490.955 490.962 490.971 491.087 491.105 491.332 491.463 491.484 491.503 491.557 491.672 491.690 491.753 491.938 492.225 492.247 492.258 492.303 492.374 492.430 492.437 492.493 492.606 492.617 492.681 492.693 492.712 492.777 492.831 492.895 493.059 493.278 493.289 493.313 493.353 493.369 493.381 493.496

493.513 493.833 493.847 493.867 493.882 493.897 493.948 494.079 494.219 494.232 494.287 494.322 494.399 494.450 494.476 494.528 494.655 494.689 494.875 494.945 494.965 495.006 495.152 495.261 495.456 495.651 495.693 495.721 495.723 495.772 495.869 495.920 495.929 496.074 496.134 496.171 496.201 496.236 496.491 496.572 496.611

*496.638

496.759 496.782 496.949 497.016 497.081 497.083 497.110 497.161 497.194 497.265 497.280 497.311 497.340 497.391 497.734 497.948 498.284 498.494 498.525 498.527 498.530 498.580 498.678 498.741 498.823 498.825 499.167 499.333 499.380 499.406 499.569 499.589 499.634 499.667 499.718 499.726 499.729 499.778 499.873 499.969 499.991 500.241 500.287 500.361 500.471 500.587 500.641 500.938 501.103 501.249 501.398 501.49[illegible] 501.697 501.704 501.788 501.848

501.993 502.034 502.113 502.168 502.186 502.211 502.330 502.698 502.799 503.009 503.058 503.118 503.221 503.281 503.290 503.385 503.387 503.441 503.451 503.546 503.622 503.838 503.961 504.004 504.088 504.147 504.338 504.527 504.608 504.617 504.884 504.888 504.916 504.971 505.229 505.423 505.467 505.627 505.776 505.777 505.785 505.829 505.832 505.894 505.900 506.007 506.472 506.602 507.116 507.168 507.359 507.386 507.810 507.819 507.910 508.040 508.102 508.263 508.408 508.437 508.478 508.504 508.689 508.721 508.901 508.949 509.120 509.178 509.237 509.380 509.458 509.493 509.552 509.579 509.586 509.703 509.792 509.814 509.816 509.972 509.993 509.997 510.023 510.028 510.089 510.113 510.126 510.211 510.303 510.445 510.495 510.529 510.563 510.673 510.700 510.784 510.812 510.860 510.916 511.006

511.146 511.240 511.315 511.371 511.413 511.449 511.621 511.743 511.932 512.100 512.141 512.166 512.224 512.296 512.571 512.584 512.608 512.728 512.791 512.842 512.876 512.888 512.931 512.999 513.116 513.125 513.248 513.257 513.271 513.367 513.503 513.532 513.605 513.618 513.636 513.671 513.688

*513.806

513.842 513.868 513.903 513.983 514.037 514.083 514.104 514.117 514.262 514.370 514.387 514.551 514.871 514.992 515.039 515.080 515.180 515.213 515.225 515.288 515.321 515.334 515.450 515.477 515.529 515.605 515.807 515.820 515.834 515.861 515.984 516.040 516.081 516.113 516.181 516.231 516.261 516.352 516.361 516.508 516.583 516.609 516.698 516.708 516.804 516.904 516.913 517.146 517.168 517.212 517.269 517.316 517.349 517.356 517.400 517.886 517.924 517.941 518.062 518.104

518.107 518.212 518.324 518.453 518.530 518.571 518.588 518.615 518.638 518.750 518 844 518.890 518.910 518.955 519.028 519.039 519.044 519.074 519.081 519.093 519.135 519.294 519.376 519.408 519.456 519.551 519.592 519 656 519.769 519.840 519.922 520.036 520.053 520.099 520.393 520.439 520.458 520.502 520.529 520.548 520.697 520.751 520.804 520.823 520.890 520.966 521.035 521.040 521.160 521.320 521.375 521.410 521.431 521.486 521.539 521.621 521.635 521.810 521.892 521.943 521.971 522.029 522.041 522.062 522.131 522.149 522.188 522.244 522.284 522.346 522.379 522.437 522.513 522.620 522.622 522.945 522.977 523.043 523.058 523.157 523.187 523.265 523.354 523.373 523.443 523.468 523.516 523.559 523.623 523.748 523.837 523.861 523.895 523.901 524.111 524.171 524.291 524.555 524.725 524.832

524.961 524.999 525.017 525.085 525.117 525.125 525.172 525.219 525.387 525.654 525.709 525.746 525.756 525.962 526.135 526.247 526.277 526.291 526.569 526.595 526.621 526.729 526.872 527.029 527.169 527.206 527.337 527.338 527.447 527.482 527.497 527.717 527.798 527.833 527.846 527.867 527.958 527.990 528.160 528.178 528.363 528.379 528.428 528.480 528.566 528.720 528.796 528.811 528.868 528.886 529.059 529.077 529.088 529.099 529.112 529.151 529.225 529.356 529.704 529.766 529.967 529.991 530.000 530.034 530.072 530.094 530.162 530.218 530.266 530.338 530.347 530.399 530.492 530.719 530.74 530.748 531.005 531.061 531.105 531.275 531.299 531.381 531.598 531.621 531.628 531.636 531.659 531.782 531.823 531.844 531.870 531.994 532.033 532.042 532.050 532.077 532.099 532.100 532.119 532.175

532.237
532.316
532.558
532.725
532.731
532.833
532.837
532.889
532.890
532.897
532.901
532.987
533.119
533.324
533.416
533.451
533.492
533.515
533.686
533.728
533.741
533.768
533.843
533.936
534.103
534.174
534.221
534.377
534.416
534.490
534.520
534.529
534.552
534.652
534.721
534.751
535.137
535.332
535.389
535.634
535.656
535.687
535.888
535.890
536.006
536.018
536.069
536.085
536.130
536.170
536.220
536.227
536.278
536.328
536.355
536.421
536.584
536.607
536.636
536.890
536.836
536.855
536.934
536.954
537.052
537.123
537.174
537.177
537.252
537.413
537.431
537.507
537.945
537.956
537.981
538.106
538.152
538.261
538.290
538.507
538.542
538.942
539.060
539.116
539.179
539.304
539.347
539.457
539.530
539.549
539.585
539.600
539.698
539.761
539.768
539.773
539.824
540.085
540.136
540.710

540.870
540.977
541.017
541.113
541.157
541.194
541.232
541.245
541.362
541.407
541.441
541.446
541.550
541.656
541.669
541.765
541.823
541.828
541.852
541.911
541.963
542.005
542.054
542.069
542.238
542.310
542.314
542.379
542.482
542.492
542.622
542.835
542.950
543.051
543.239
543.308
543.382
543.389
543.541
543.566
543.586
543.662
543.719
543.822
544.145
544.190
544.206
544.223
544.347
544.393
544.404
544.680
544.745
544.770
544.859
544.886
544.975
545.207
545.230
545.371
545.382
545.452
545.461
545.559
545.602
545.655
545.677
545.813
545.844
545.946
546.035
546.042
546.072
546.170
546.201
546.211
546.222
546.225
546.298
546.305
546.314
546.373
546.451
546.519
546.589
546.700
546.749
546.775
546.881
546.925
547.034
547.061
547.073
547.232
547.233
547.731
547.734
547.772
547.897
547.899

547.911
548.001
548.037
548.223
548.526
548.540
548.591
548.593
548.748
548.922
549.093
549.212
549.223
549.243
549.327
549.345
549.359
549.369
549.550
549.632
549.786
549.809
549.959
550.006
550.014
550.268
550.275
550.317
550.321
550.433
550.497
550.514
550.590
550.715
550.730
550.791
550.843
550.887
551.031
551.066
551.226
551.244
551.249
551.382
551.416
551.482
551.505
551.511
551.538
551.716
551.785
551.820
551.854
551.892
551.932
552.130
552.154
552.273
552.309
552.362
552.381
552.432
552.438
552.532
552.958
552.978
552.994
553.085
553.099
553.135
553.231
553.233
553.398
553.524
553.538
553.603
553.615
553.729
553.854
553.983
554.089
554.203
554.246
554.668
554.791
554.821
554.838
554.874
554.902
555.161
555.234
555.237
555.255
555.275
555.297
555.336
555.338
555.423
555.670
555.687

555.698
555.725
555.737
555.912
555.935
556.292
556.456
556.459
556.471
556.475
556.637
556.849
556.857
556.926
556.945
556.981
556.993
557.023
557.375
557.454
557.541
557.681
557.733
557.766
557.863
557.928
558.049
558.088
558.127
558.143
558.155
558.280
558.344
558.535
558.545
558.547
558.612
558.633
558.657
558.668
558.679
558.722
558.791
558.801
558.937
558.988
559.146
559.187
559.273
559.368
559.433
559.435
559.491
559.504
559.656
559.828
559.835
559.921
559.965
560.031
560.059
560.137
560.156
560.199
560.203
560.248
560.343
560.441
560.509
560.678
560.680
560.753
560.800
560.885
560.982
561.062
561.087
561.089
561.189
561.269
561.317
561.482
561.529
561.624
561.702
561.744
561.820
561.888
562.067
562.099
562.107
562.111
562.229
562.247
562.287
562.407
562.484
562.550
562.629
562.657

562.680
562.837
562.971
563.036
563.144
563.218
563.448
563.582
563.694
563.751
563.769
563.846
563.870
563.957
563.969
564.089
564.299
564.337
564.396
564.518
564.545
564.564
564.588
564.683
564.829
564.859
564.907
564.964
565.171
565.291
565.335
565.366
565.403
565.440
565.504
565.658
565.709
565.925
565.956
565.967
565.982
566.104
566.269
566.323
566.422
566.469
566.498
566.702
566.763
566.768
567.062
567.220
567.315
567.332
567.494
567.612
567.646
567.742
567.762
567.774
567.808
567.892
567.895
567.919
567.972
568.078
568.122
568.172
568.284
568.362
568.437
568.466
568.483
568.537
568.714
568.735
568.824
568.910
568.924
569.087
569.119
569.166
569.241
569.296
569.341
569.383
569.387
569.415
569.506
569.546
569.613
569.750
569.773
569.788
570.092
570.095
570.219
570.270
570.272
570.330

570.335
570.380
570.497
570.609
570.650
570.734
570.764
570.794
570.821
570.946
571.187
571.188
571.241
571.278
571.424
571.505
571.506
571.611
571.842
571.924
571.980
572.011
572.082
572.121
572.150
572.176
572.228
572.240
572.293
572.303
572.370
572.456
572.539
572.568
572.575
572.626
572.711
572.965
573.160
573.231
573.276
573.334
573.337
573.454
573.524
573.534
573.795
573.834
573.858
573.914
573.937
574.075
574.177
574.186
574.311
574.364
574.404
574.486
574.530
574.546
574.616
574.628
574.666
574.862
575.008
575.321
575.440
575.528
575.681
575.703
575.800
575.853
575.974
575.976
575.994
576.003
576.274
576.301
576.414
576.445
576.647
576.880
576.906
576.985
577.040
577.092
577.107
577.182
577.183
577.241
577.354
577.423
577.449
577.480
577.513
577.536
577.628
577.656
578.190
578.507

578.546
578.619
578.776
578.839
578.879
578.931
578.945
579.036
579.234
579.347
579.407
579.431
579.499
579.584
579.613
579.657
579.835
579.975
580.075
580.081
580.083
580.135
580.152
580.215
580.402
580.434
580.579
580.653
580.665
580.748
580.784
580.879
580.989
581.076
581.104
581.281
581.325
581.387
581.408
581.500
581.519
581.557
581.562
581.801
581.827
581.909
581.912
581.976
582.015
582.025
582.041
582.075
582.121
582.187
582.202
582.251
582.357
582.576
582.581
582.614
582.642
583.073
583.118
583.165
583.178
583.276
583.304
583.548
583.577
583.607
583.655
583.699
583.702
583.827
583.843
583.934
584.055
584.056
504.240
584.241
584.457
584.466
584.778
584.793
584.818
584.841
584.852
584.859
585.008
585.104
585.175
585.214
585.283
585.297
585.333
585.361
585.371
585.412
585.515
585.523

585.917
585.969
586.025
586.063
586.182
586.332
586.534
586.649
586.707
586.786
586.826
587.032
587.068
587.103
587.272
587.274
587.359
587.391
587.505
587.507
587.554
587.632
587.817
587.870
587.933
587.948
588.053
588.290
588.307
588.314
588.427
588.686
588.710
588.777
588.914
589.069
589.081
589.149
589.152
589.365
589.404
589.433
589.510
589.600
589.743
589.758
589.837
589.895
589.961
589.999
590.021
590.049
590.139
590.428
590.461
590.465
590.571
590.573
590.591
590.710
590.754
590.835
590.939
590.992
591.021
591.097
591.222
591.256
591.285
591.293
591.777
591.823
591.929
591.965
591.978
592.098
592.204
592.246
592.330
592.348
592.416
592.445
592.564
592.575
592.590
592.609
592.670
592.717
592.816
592.835
592.845
592.919
593.016
593.028
593.100
593.194
593.215
593.221
593.223
593.234

593.274
593.379
593.382
593.623
593.762
593.766
593.780
593.953
594.047
594.184
594.196
594.471
594.501
594.715
594.733
594.764
594.770
594.864
594.865
594.966
595.024
595.226
595.267
595.341
595.350
595.382
595.472
595.481
595.647
595.667
595.690
595.805
596.023
596.071
596.194
596.245
596.298
596.347
596.436
596.650
596.732
596.776
596.783
596.802
596.839
596.925
597.005
597.221
597.288
597.606
597.614
597.780
597.796
597.962
598.010
598.048
598.200
598.234
598.284
598.418
598.434
598.472
598.585
598.618
598.680
598.712
598.915
599.134
599.243
599.268
599.488
599.612
599.720
599.747
599.793
599.851
599.953
600.027
600.030
600.042
600.072
600.160
600.178
600.359
600.429
600.473
600.604
*600.621
600.862
600.921
601.019
601.031
601.104
601.256
601.300
601.303
601.331
601.444

601.484
601.531
601.653
601.785
601.786
601.819
602.003
602.183
602.288
602.322
602.411
602.415
602.478
602.667
602.699
602.794
602.862
602.873
603.053
603.059
603.079
603.362
603.458
603.485
603.499
603.563
603.582
603.626
603.762
603.824
603.883
603.968
604.192
604.346
604.657
604.667
604.770
604.815
604.921
604.998
605.052
605.146
605.213
605.542
605.594
605.638
605.813
605.844
606.073
606.112
*606.144
606.157
606.225
606.253
606.475
606.508
606.581
606.634
606.756
606.772
606.803
606.826
606.866
606.988
607.087
607.111
607.112
607.332
607.389
607.441
607.496
607.547
607.581
607.623
607.818
607.835
608.008
608.041
608.055
608.106
608.143
608.144
608.436
608.459
608.507
608.672
608.750
608.767
609.072
609.130
609.135
609.355
609.500
609.528
609.618
609.637
609.700
609.737

609.750
609.847
609.879
609.935
609.974
610.209
610.275
610.643
610.718
610.949
611.206
611.218
611.310
611.367
611.378
611.398
611.496
611.518
611.654
611.696
611.869
611.990
612.002
612.111
612.116
612.234
612.371
612.478
612.505
612.646
612.684
612.736
612.753
612.786
612.874
612.889
612.908
612.957
612.964
613.189
613.243
613.248
613.623
613.886
613.901
613.939
613.949
614.232
614.239
614.301
614.401
614.421
614.536
614.604
614.703
614.741
614.808
614.979
615.029
615.038
615.170
615.239
615.314
615.523
615.813
615.935
615.986
616.050
616.066
616.093
616.183
616.215
616.359
616.378
616.380
616.401
616.410
616.430
616.445
616.477
616.504
616.532
616.631
616.668
616.706
616.748
616.791
617.063
617.475
617.630
617.688
617.908
617.928
617.933
617.951
618.095
618.147
618.324
618.462
618.576

618.579
618.610
618.693
618.701
618.704
618.714
618.812
618.918
619.147
619.404
619.621
619.651
619.709
619.762
619.816
619.847
619.951
620.132
620.142
620.298
620.313
620.367
620.439
620.566
620.576
620.674
620.685
620.691
620.706
620.757
620.785
620.992
621.042
621.062
621.068
621.170
621.264
621.435
621.467
621.495
621.628
621.649
621.716
621.751
621.934
621.965
622.006
622.013
622.058
622.069
622.075
622.167
622.300
622.488
622.507
622.548
622.751
623.181
623.198
623.297
623.347
623.390
623.494
623.682
623.727
623.898
623.970
623.973
624.008
624.223
624.329
624.472
624.539
624.725
624.846
624.977
625.003
625.084
625.125
625.132
625.199
625.447
625.598
625.686
625.737
625.792
626.000
626.023
626.037
626.108
626.111
626.279
626.332
626.387
626.711
626.719
626.740
626.857
627.043
627.053

627.085
627.168
627.284
627.343
627.349
627.390
627.582
627.605
627.673
627.750
627.781
627.890
627.920
627.988
628.017
628.022
628.075
628.107
828.134
628.158
628.342
628.352
628.384
628.428
628.722
628.796
628.968
629.093
629.153
629.181
629.244
629.349
629.549
629.554
629.594
629.661
629.699
629.796
629.853
629.862
629.894
630.017
630.083
630.218
630.332
630.350
630.501
630.584
630.699
630.920
630.974
631.018
631.037
631.057
631.203
631.405
631.471
631.579
631.608
631.650
631.654
631.693
631.775
631.820
631.952
631.968
631.975
632.052
632.191
632.270
632.279
632.301
632.411
632.438
632.551
632.721
633.067
633.097
633.100
633.105
633.119
633.123
633.337
633.456
633.581
633.815
633.832
633.855
633.857
633.933
634.034
634.076
634.109
634.114
634.121
634.356
634.428
634.445
634.493
634.660

634.671
634.693
634.773
634.837
634.973
635.117
635.219
635.222
635.240
635.247
635.352
635.371
635.411
635.556
635.597
635.625
635.725
635.812
635.998
636.052
636.053
636.136
636.147
636.254
636.347
636.402
636.461
636.486
636.535
636.675
636.686
636.808
636.885
636.960
636.972
637.065
637.196
637.226
637.364
637.373
637.432
*637.440
637.471
637.612
637.624
637.629
637.709
637.742
637.785
638.085
638.138
638.220
638.317
638.388
638.404
638.431
638.444
638.488
638.689
638.789
638.807
638.981
639.021
639.045
639.093
639.094
639.179
639.186
639.197
639.206
639.252
639.693
639.852
639.884
639.928
639.979
639.986
639.997
640.030
640.057
640.097
640.169
640.266
640.293
640.346
640.352
640.387
640.490
640.538
640.540
640.608
640.615
640.675
640.766
640.818
640.823
640.830
640.939

640.959
640.964
641.054
641.085
641.149
641.285
641.320
641.452
641.780
641.863
642.074
642.293
642.296
642.313
642.342
642.360
642.375
642.426
642.428
642.443
642.608
642.615
642.758
642.841
642.881
642.983
643.021
643.083
643.089
643.115
643.158
643.159
643.319
643.325
643.417
643.575
643.850
643.894
643.949
643.987
644.019
644.049
644.082
644.164
644.169
644.249
644.290
644.619
644.842
645.119
645.131
645.159
645.214
645.423
645.659
645.713
645.720
645.876
645.919
645.924
645.925
645.959
646.020
646.403
646.531
646.570
646.735
646.746
646.766
646.798
646.806
646.840
647.002
647.057
647.489
647.496
647.510
647.650
647.651
647.672
647.747
647.772
647.850
648.016
648.061
648.377
648.386
648.460
648.543
648.814
648.824
648.916
649.049
649.098
649.150
649.155
649.453
649.456
649.589
649.633

649.640 649.643 649.695 649.778 649.938 649.957 649.979 650.111 650.175 650.444 650.479 650.482 650.528 650.548 650.569 650.614 650.667 650.703 650.738 650.782 650.867 650.925 651.049 651.051 651.055 651.137 651.206 651.223 651.296 651.307 651.310 651.314 651.364 651.666 651.978 652.037 652.339 652.413 652.537 652.618 652.870 652.918 652.997 653.047 653.120 653.164 653.194 653.332 653.473 653.530 653.602 653.615 653.634 653.864 653.971 653.984 654.189 654.262 654.435 654.448 654.450 654.537 654.925 654.975 654.992 655.195 655.271 655.317 655.528 655.609 655.614 655.642 655.733 655.944 656.242 656.312 656.379 656.587 656.807 656.932 657.278 657.306 657.498 657.528 657.794 657.838 657.857 657.887 657.895 657.956 658.052 658.072 658.079 658.168 658.182 658.188 658.207 658.253 658.255 658.262

658.401 658.491 658.518 658.665 658.740 658.792 658.863 658.937 659.111 659.116 659.137 659.145 659.222 659.251 659.254 659.327 659.367 659.388 659.580 659.618 659.663 659.689 659.718 659.770 659.827 660.125 660.132 660.219 660.282 660.319 660.591 660.951 660.998 661.134 661.224 661.311 661.474 661.478 661.498 661.509 661.536 661.593 661.663 661.679 661.705 661.842 661.914 661.955 661.979 661.992 662.084 662.291 662.466 662.474 662.672 662.723 662.747 662.876 662.904 663.131 663.270 663.291 663.404 663.481 663.498 663.513 663.588 663.625 663.649 663.775 663.817 663.862 663.902 663.939 663.989 664.024 664.064 664.266 664.325 664.438 664.490 664.594 664.637 664.737 664.816 664.984 665.010 665.020 665.130 665.174 665.336 665.407 665.545 665.622 665.630 665.642 665.825 665.830 665.874 665.978

666.185 666.241 666.413 666.549 666.680 666.694 666.760 666.889 666.960 666.981 667.027 667.122 667.174 667.250 667.388 667.401 667.508 667.696 667.773 668.075 668.134 668.222 668.271 668.348 668.391 668.511 668.613 668.623 668.639 668.881 669.113 669.146 669.246 669.877 669.431 669.440 669.682 669.734 669.777 669.865 669.988 670.007 670.113 670.204 670.361 670.405 670.432 670.482 670.566 670.573 670.584 670.691 670.744 670.771 670.903 670.904 670.925 670.966 671.004 671.047 671.076 671.132 671.185 671.252 671.330 671.415 671.429 671.527 671.536 671.645 671.911 671.959 671.980 672.060 672.142 672.211 672.215 672.338 672.485 672.492 672.506 672.557 672.620 672.640 672.661 672.672 672.751 672.752 672.848 672.921 673.071 673.079 673.218 673.255 673.263 673.293 673.298 673.354 673.530

673.596 673.623 673.650 673.657 673.858 673.998 674.078 674.204 674.538 674.578 674.751 674.768 674.788 675.035 675.053 675.063 675.159 675.204 675.390 675.398 675.433 675.572 675.584 675.632 675.708 675.792 675.812 675.927 676.046 676.053 676.062 676.177 676.221 676.298 676.346 676.370 676.388 676.411 676.420 676.494 676.539 676.634 676.640 676.657 676.718 676.934 676.986 677.070 677.140 677.316 677.386 677.324 677.408 677.570 677.651 677.938 678.159 678.160 678.178 678.331 678.412 678.820 678.838 678.841 679.027 679.086 679.186 679.220 679.224 679.233 679.326 679.428 679.662 679.915 679.927 679.931 680.029 680.048 680.095 680.187 680.219 680.244 680.251 680.266 680.298 680.324 680.422 680.557 680.695 680.843 680.985 681.185 681.249 681.280 681.288 681.424 681.567 681.809 681.871

681.936 681.941 681.981 682.211 682.324 682.563 682.796 682.803 682.888 682.911 682.960 682.979 682.983 683.025 683.222 683.323 683.447 683.625 683.628 683.695 683.732 683.769 683.839 683.924 684.006 684.011 684.166 684.517 684.561 684.629 684.670 684.791 684.846 684.901 685.114 685.531 685.536 685.559 685.565 685.576 685.586 685.717 685.752 685.817 685.841 685.867 685.872 686.383 686.408 686.483 686.518 686.728 686.729 686.730 686.943 686.989 687.194 687.310 687.465 687.498 687.503 687.533 687.732 687.787 687.841 687.914 687.976 688.059 688.141 688.240 688.299 688.336 688.396 688.454 688.496 688.681 688.734 688.831 688.899 689.013 689.308 689.413 689.509 689.519 689.587 689.686 689.719 689.815 689.817 690.062 690.098 690.149 690.196 690.209 690.233 690.278 690.304 690.368 690.393 690.428

690.460 690.540 690.618 690.677 690.760 690.779 690.785 690.843 690.947 691.093 691.116 691.210 691.338 691.357 691.445 691.552 691.675 691.795 691.902 692.572 692.613 692.627 692.781 692.832 692.893 692 900 692.913 692.920 692.987 693.293 693.302 *693.402 693.405 693.441 693.649 693.720 693.857 693.866 693.890 693.893 693.921 693.937 694.018 694.042 694.359 694.376 694.427 694.496 694.520 694.533 694.579 694.626 694.667 694.725 694.961 695.056 695.243 695.275 695.289 695.305 695.388 695.527 695.623 695.818 695.836 695.938 695.976 696.147 696.167 696.279 696.411 696.460 696.518 696.519 696.566 696.702 696.738 697.004 697.017 697.266 697.430 697.520 697.537 697.585 697.627 697.667 697.708 697.757 697.875 697.916 697.924 697.957 698.032 698.041 698.141 698.501 698.541 698.650

698.721 698.976 699.048 699.138 699.197 699.225 699.250 699.835 699.847 699.965 700.071 700.179 700.216 700.313 700.353 700.470 700.508 700.626 700.736 700.768 700.787 700.807 700.874 701.131 701.231 701.266 701.268 701.459 701.475 701.487 701.591 701.652 701.875 701.985 702.047 702.105 702.145 702.497 702.797 702.848 703.010 703.035 703.066 703.069 703.082 703.238 703.260 703.321 703.378 703.385 703.386 703.402 703.452 703.477 703.498 703.519 703.562 703.673 703.786 703.808 703.812 703.840 703.911 703.938 703.943 703.957 703.966 704.301 704.410 704.421 704.665 704.745 704.907 704.949 704.952 705.056 705.141 705.151 705.214 705.358 705.456 705.500 705.503 705.543 705.631 705.683 705.723 705.803 705.865 705.981 705.984 705.986 706.156 706.163 706.474 706.622 706.705 706.783 706.821 706.839

707.001 707.039 707.227 707.280 707.524 707.564 707.570 707.678 707.710 707.790 707.915 708.017 708.035 708.192 708.309 708.423 708.463 708.486 708.503 708.561 708.727 708.782 708.836 708.848 708.865 708.886 709.011 709.023 709.038 709.101 709.166 709.282 709.308 709.724 709.739 709.786 709.910 709.912 709.954 709.962 710.158 710.165 710.170 710.265 710.274 710.342 710.395 710.534 710.556 710.649 710.735 711.274 711.395 711.397 711.453 711.745 711.862 711.888 711.898 712.089 712.142 712.192 712.195 712.260 712.309 712.429 712.434 712.488 712.533 712.722 712.724 712.726 712.730 712.815 713.032 713.052 713.176 713.292 713.349 713.458 713.510 713.664 713.829 713.842 713.883 713.913 714.018 714.113 714.120 714.220 714.246 714 274 714.275 714.278 714.324 714.416 714.473 714.488 714.490 714.515

714.520 714.554 714.637 714.663 714.734 714.858 714.914 714.954 714.960 714.983 715.016 715 461 715.530 715.661 715.664 715.780 715.947 715.958 715.971 716.095 716.252 716.319 716.325 716.395 716.477 716.674 716.727 716.728 716.756 716.874 716.910 716.980 717.056 717.059 717.109 717.473 717.495 717.539 717 562 717.841 717.858 717.895 717.918 718.121 718.228 718.240 718.244 718.296 718.536 718.612 718.671 718.811 719.213 719.242 719.284 719.298 719.378 719.384 719.409 719.639 719.708 719.728 719.808 719.834 719.841 719.849 719.854 719.875 720.103 720.229 720.322 720.479 720.481 720.502 720.672 720.704 720.766 720.822 720.926 721.061 721.096 721.217 721.218 721.276 721.289 721.320 721.361 721.478 721.543 721.691 721.734 721.878 721.887 721.970 721.972 722.119 722.425 722.505 722.652 722.691

722.749 722.809 722.971 723.051 723.076 723.092 723.155 723.202 723.214 723.273 723 305 723.316 723.323 723.415 723.445 723.503 723.541 723.555 723.640 723.661 723.738 723.787 723.864 723.958 723.968 724.008 724.065 724.189 724.297 724.392 724.398 *724.623 724.647 724.694 724.747 724.890 724.943 725.014 725.107 725.120 725.339 725.345 725.355 725.777 725.896 725.938 725.941 726.031 726.049 726.084 726.104 726.130 726.182 726.214 726.328 726.354 726.438 726.474 726.486 726.539 726.682 726.686 726.821 727.247 727.327 727.398 727.413 727.461 727.553 727.618 727.727 728.047 728.301 728.397 728.413 728.574 728.685 728.695 728.909 728.933 728.990 729.082 729.132 729.215 729.219 729.251 729.297 729.359 729.373 729.459 729.754 *729.757 729.762 729.820 729.940 730.006

730.089 730.257 730.325 730.420 730.463 730.465 730.605 730.640 730.648 730.676 730.753 730.816 731.208 731.211 731.249 731.277 731.408 731.435 731.528 731.613 731.620 731.642 731.676 731.698 731.768 731.826 731.895 732.022 732.082 732.132 732.182 732.345 732.486 732.586 732.706 732.750 732.755 732.936 733.006 733.110 733.425 733.568 733.801 733.825 733.837 733.854 733.931 733.950 734.117 734.208 734.255 734.261 734.313 734.355 734.362 734.373 734.374 734.524 734.527 734.812 734.848 734.881 734.948 734.971 734.997 735.013 735.202

735.211 735.306 735.319 735.356 735.443 735.451 735.582 735.630 735.691 735.713 735.778 735.896 735.951 735.974 735.988 736.021 736.046 736.133 736.218 736.250 736.276 736.376 736.401 736.442 736.455 736.483 736.517 736.553 736.749 736.851 736.958 736.973 736.980 737.061 737.133 737.147 737.153 737.233 737.274 737.433 737.446 737.710 737.757 737.853 737.879 737.985 738.005 738.125 738.158 738.248 738.485 738.789 738.884 738.911 738.950 739.338 739.340 739.409 739.502 739.508 739.599 739.610 739.646 739.752 739.810 739.915 739.986

740.199 740.209 740.271 740.299 740.317 740.376 740.531 740.544 740.609 740.628 740.713 740.780 740.918 740.940 740.956 741.014 741.130 741.196 741.319 741.379 741.424 741.441 741.601 741.623 741.632 741.686 742.068 742.104 742.120 742.239 742.256 742.430 742.464 742.572 742.756 742.826 742.880 743.041 743.132 743.316 743.368 743.536 743.537 743.686 743.741 743.862 743.894 744.008 744.045 744.108 744.178 744.230 744.239 744.254 744.255 744.351 744.380 744.452 744.505 744.653 744.697 744.704 744.890 744.937 744.999 745.221 745.303

745.442 745.594 745.624 745.660 745.679 745.731 745.799 745.873 745.915 745.975 745.997 746.073 746.144 746.255 746.305 746.334 746.417 746.427 746.454 746.464 746.601 746.691 746.720 746.812 746.850 746.926 746.931 746.947 746.975 747.008 747.150 747.210 747.271 747.292 747.471 747.477 747.499 747 501 747.638 747.689 747.516 747.555 747.705 747.918 747.970 748.005 748.037 748.105 748.347 748.434 748.450 748.540 748.566 748.572 748.586 748.739 748.804 748.816 748.833 748.852 748.978 749.071 749.133 749.197 749.301 749.322 749.360

749.453 749.470 749.539 749.550 749.554 749.567 749.570 749.649 749.654 749.684 749.728 749.778 749.832 749.835 749.837 749.960 749.996 750.096 750.124 750.130 750.150 750.218 750.272 750.273 750.295 750.308 750.358 750.460 750.496 750.537 750.787 750.944 750.996 751.016 751.164 751.269 751.372 751.500 751.763 751.767 751.882 752.037 752.062 752.146 752.316 752.431 752.441 752.501 752.509 752.532 752.536 752.561 752.611 752.667 752.708 752.720 752.752 752.776 752.813 752.829 752.968 753.091 753.343 753.423 753.543 753.593

Le payement des lots et le remboursement des obligations sorties sans lot auront lieu à l'Hôtel de Ville à partir du 31 juillet 1891.

RAPPELS D'ADJUDICATIONS

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

Le samedi 25 juillet 1891, à une heure et demie :

ADJUDICATION, au rabais, en cinq lots, des travaux de branchements particuliers d'égout à exécuter : 1° rue d'Aboukir ; 2° rue de Picardie ; 3° rue Pigalle ; 4° rue d'Alleray ; 5° rue Clavel.

Le samedi 25 juillet 1891, à une heure et demie :

FOURNITURE des effets d'habillement, d'équipement, de chapellerie, de mercerie et de chaussures nécessaires aux agents des services municipaux de la voie publique, des promenades et de l'assainissement, pendant trois années, du 1er juillet 1891 au 30 juin 1894.

(Voir le *Journal officiel* des 10 et 16 juillet 1891.) G

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Mardi 21 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Juill. 91	3 %	95f20 25 30	en liq..					95 20	95 17½
			fin ct...	95 17½			95 30		
			Pe fin c.		d1f	95 22½	d50		
			Pe fin c.	95 32½	95 45 d25				
			Pe fin p.		d1f	95 60	95 65 d50		
			Pe fin p.	95 80	95 85 d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %	90f	fin ct...					90 ..	
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés	93f70 72½ 75 77½ 80 85 87½	en liq..					93 65	93 70
			fin ct...	93 70	93 82½	93 70	93 80		
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)	96f 96f10 20	en liq..					96 ..	95 90
			fin ct...	95 95			96 05		
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Mai 91.	4 ½ % 1883	105 80 90 80 75	en liq..					105 75	105 85
			fin ct...	105 85			105 80		
			Pe fin c.				d50		
			Pe fin c.						
			Pe fin p.				d50		
			Pe fin p.						
Mai 86.	Promesses d'inscript. 4½ % 1883.	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4% : éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
Juill. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), nos 221,501 à 273,500	505	en liq..					507 50	
			fin ct...						
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	564 50 565	fin ct...					564 50	
Févr. 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	533 75 531	fin ct...					533 75	
Janv. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	417 75 417	fin ct...					418 ..	
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	406	fin ct...					405 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	104 50 104						104 ..	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	527 527 50 528	fin ct...					527 ..	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	528 529 529 75	fin ct...					528 ..	
			en liq..						
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	410 409 410	fin ct...					410 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100f	104 103 25						104 50	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	399	fin ct...					399 ..	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	102 50 102 101 50	fin ct...					102 ..	
Janv. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	406	en liq..					406 ..	
			fin ct...						
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	499 75 500	en liq..					498 50	
			fin ct...						
			Pe fin c.		d..				
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	565	en liq..					567 50	
			au 31..						
Juin 91	Banque de France (nominatives).	4465 4460 4455	en liq..					4475 ..	4442 50
			fin ct...						
			Pe fin c.		d40		d50		
			Pe fin p.		d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).	467 50 468 75	en liq..					470 ..	468 75
			au 31..	467 50			466 25		
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 38)		en liq..					778 75	780 ..
			au 31..	780 ..					
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d10		
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).	426 25	en liq..					425 ..	
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26)	455	en liq..					450 ..	
			au 31..						
			Pe au 31						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 10)		en liq..					351 25	
			au 31..						
			Pe au 31						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	267 50 265	en liq..					267 50	268 75
			au 31..	267 50					
			Pe au 31		d10		270 .. d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	575 570	en liq..					575 ..	573 75
			au 31..	570 ..			572 50		
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)	655 660	au 31..					655 ..	
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).	430	en liq..					425 ..	
			au 31..						
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)		en liq..						
			au 31..						
Mai 91.	Banque hypot. de Fce, r. 1000f, t.p.	520	fin ct...					426 ..	
Mars 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.		fin ct...						
Févr. 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. en représen d'ann. dues par l'Etat		en liq..					151 50	
			fin ct...						
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f. dues par l'Etat	530	au 31..					530 ..	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.	405 ..	403 25
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.	505 ..	
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.	114 ..	113 ..
Armentières (vlle), 3½ %, 86, r. 500 f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr.	112 75	111 ..
d° 1881, 4%, r. 500 f.	514 75	
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.	985 ..	
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	112 50	111 50
d° 1863, 3%, r. 100 fr.		
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.		
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	99 50	98 75
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.	505 ..	
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	49 50	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.	160 ..	
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).	2160 ..	2140 ..
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	413 75	410 ..
Midi, d° act. de jouiss	700 ..	
Nord, d° act. de jouiss.	1410 ..	
Orléans, d° act. de jouiss.	1070 ..	
Ouest, d° act. de jouiss.	570 ..	
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	450 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f. t.p.	620 ..	
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.		
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	598 75	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	538 75	
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	255 ..	
d° du département du Nord		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier		
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.		
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	427 ..	
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'Etat.	575 ..	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 46).		
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1460 ..	
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).	210 ..	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 13).	5500 ..	
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 8).	390 ..	
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).		
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p	1345 ..	1340 ..
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 60).		
d° act. de jouiss.		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.	1735 ..	
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé	1525 ..	
2e série, act. 500 fr., t.p.		
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.	777 50	775 ..
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	825 ..	820 ..
Mines de Malfidano, act. de jouiss.		
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.	860 ..	
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	870 ..	
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1225 ..	

JOUISSANCE	Mardi 21 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	Crédit Foncier de France.								
Juill. 91	Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1256 25 1255	en liq..						
			fin ct...	1250 ..			1248 75	1260 ..	1248 75
			Pe fin c.		d40		d20		
			Pe fin c.		d10		d5f		
			Pe fin p.		d40		d20		
			Pe fin p.	1270 ..	d10		d5f		
	Obligations :								
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.								
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	517 50 516 25						516 ..	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	104 25						104 25	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	605							
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	120 50						119 ..	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	516 50 517 517 50						516 ..	
d°	communles, 3%, remb. 500 f.	500 50						500 50	
d°	d° 5es, r. 100 f.	101						101 ..	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	513 513 50 514	fin ct...					514 ..	
Fév. 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	393 395	en liq..					395 ..	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	474 474 50 475	fin ct...						
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	472	fin ct...					472 ..	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	470	fin ct...					470 ..	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	419 75 420	fin ct...					419 75	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	468 469 469 25 468	fin ct...					468 ..	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	66f 65f 50	fin ct...					65 50	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	50f 49f	fin ct...					50 ..	
...	d° d° (nomin.).	.. ..f ..f	fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		en liq..					590 ..	595 ..
			au 31..						
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.	678 75	en liq..						
			au 31..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	806 25 807 50	en liq..					807 50	806 25
			au 31..	806 25					
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	360	en liq..					360 ..	361 25
			au 31..	360 ..					
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq..						
			au 31..						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).	321 25 320	en liq..					320 ..	
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. développt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	485	en liq..					485 ..	483 75
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq..						
			au 31..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..	475	en liq..					475 ..	475 ..
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Ma 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq..						
			au 31..						
....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..	390 393 75	en liq..					390 ..	390 ..
			au 31..	390 ..					
			Pe au 31		d5f		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq..						
			au 31..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).	327 50	en liq..					330 ..	
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq..						
			au 31..						
Jui. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14),	24f	en liq..					24 50	
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5°		
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...	213 75	au 31..					211 25	
			Pe au 31		d10		d10		
Jan. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	478 75 480 481 25 482 50	au 31..					490 .	
Mai 91.	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	387 387 25 387 50	au 15 .					387 50	
Fév. 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 25)....		en liq..						
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'État) t.p.	718 75	en liq..					715 ..	
			fin ct..						
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'État), ex-coupon 30.......	705	en liq..					706 25	
			fin ct..						
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	900	en liq..					898 75	897 50
			fin ct..						
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1482 50 1490 1487 50	en liq..						
			fin ct..	1485 ..	1490 ..	1485 .	1487 50	1485 ..	1480 ..
			Pe fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)...............	1295	en liq..					1292 50	
			fin ct..						
			Pe fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........	1837 50 1840 1845	en liq..						
			fin ct..	1841 25				1840 ..	1840 ..
			Pe fin c.		d20		d10		
			Pe fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1515 1517 50 1518 75	en liq..						
			fin ct..	1520 ..				1520 ..	1515 ..
			Pe fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1060 1055	en liq..						
			fin ct..					1060 ..	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11).	542 50	en liq..					545 ..	
			fin ct..						
			Pe fin c.		d10		d10		
	(Gar. de l'Etat ou de Dépts)								
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	520	en liq..					520 ..	
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	557 50	en liq..					550 ..	
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).								
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)	410 420	en liq..		d10		d5f		
			au 31..	420 ..			422 50	410 ..	420 ..
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).	490	au 31..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr.. t.p.. (ex-coupon 19)	575	en liq..					570 ..	
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	135 ..	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	170 ..	163 75
Anciens Etablissemts Call (Société des), act. 500 fr., t.p. (c. 1 att.)....	[illegible] ..	
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.	465 ..	460 ..
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	538 75	525 ..
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	558 75	555 ..
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.	620 ..	
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	372 50	370 ..
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1070..	[illegible]
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	690 ..	660 ..
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	378 75	376 25
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	125 ..	
Voitures à Paris, actions de jouiss.	212 50	
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 19).	543 75	540 ..
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	700 ..	
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2200..	2195..
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	220 ..	
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	172 50	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1090..	
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2110..	
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 3)..	1450..	1440..
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	225 ..	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	550 ..	
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	272 50	
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).		
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 38).	1385..	1370..
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	520 ..	515 ..
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............	1715..	
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	260 ..	255 ..
d° parts bénéficiaires......	253 75	
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....		
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	225 ..	220 ..
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	440 ..	439 ..
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	360 ..	358 ..
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	380 ..	
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.	377 ..	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..		
d° d° de 1887 à 1985..	420 ..	418 ..
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	412 ..	
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	412 ..	411 ..
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	418 ..	
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	640 50	
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	439 ..	
d° nouvelles d°	441 ..	
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	434 ..	433 50
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérnne : Aïn-Tizy, etc., 3%, r. 500 f. (garantie de l'Etat).....		
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	410 ..	
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)	406 ..	
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).		
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1270..	
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	443 75	
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	439 75	439 50
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	438 ..	436 ..
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	438 ..	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.		
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	640 ..	
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	439 50	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	442 ..	441 50
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	444 ..	
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	630 ..	625 ..
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).		

JOUISSANCE	Mardi 21 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1402 50 1405	en liq..					1402 50	
			au 31	1405					
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1130	en liq..					1130	
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)	535 532 50	en liq..						
			au 31..	530			531 25	535	531 25
			Pe au 31				d5f		
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	660	en liq..					660	
			au 31..						
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1040 1045	en liq..						
			au 31..	1035				1037 50	1035
			Pe au 31		d10		d20		
			Pe au 15		d10		d10		
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).	500 495 500	en liq..					495	
			au 31..						
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	707 50 710	en liq..						
			au 31..	705				707 50	705
			Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)..	375 370 317 50 365 370.	en liq..						
			au 31..	375	380	370	371 25	390	400
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2990	en liq..					3000	
			au 31..						
			Pe au 31		d..		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	30f 29f50	en liq..						
			au 31..	30	31 25	28 75	30	33	33 75
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.		en liq..						
			au 31..						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.	55f	en liq..					52 50	
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	31f50 31f25 31f	en liq..						
			au 31..	31 25				31 50	32 50
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2770 2772 50 2775 2780. 2782 50 2785 2780	en liq..						
			au 31..	2771 25	2786 25	2771 25	2782 50	2770	2771 25
			Pe au 31	2787 50	2781 25 d40	2785	2795 d20		
			Pe au 31	2787 50	2805 d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).	790	en liq..					790	
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	295 296 25 297 50	en liq..					295	
			au 31..						
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)..........	1160 1165 1162 50 1160.	en liq..						
			au 31..	1160			1163 75	1160	1151 25
			Pe au 31		d10		d5f		
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	139 50 139	au 31..					139	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attrib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).	1950 1960 1962 50 1970.	en liq..						
			au 31..	1967 50			1970	1950	1950
			Pe au 31		d10		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).		en liq..					390	
			au 31..						
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).		en liq..						
			au 31..	490			487 50	487 50	490
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d10		
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	120 122 50 120	en liq..					125	
			au 31..	120					
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).	410 415 417 50	en liq.						
			au 31..	418 75			415	413 75	418 75
			Pe au 31		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS		en liq..						
Juill. 91	Angleterre, 2¾ % (n.c. fixe 25f20).	C. 500f	au 31..					96	
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.......	C. 1000	en liq..						
			au 31..						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	Gr. c.	au 31..						
			Pe au 31		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	310 308 75 305 302 50..	au 31..					312 50	
...	d° d° c. de 5 obl..		Pe au 31		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.								
Mai 91.	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		en liq..					80 20	
			au 31..						
...	d° d° 1000 fl. d°		Pe au 31		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f45 65 C. 10000......	en liq..					97 50	
			au 31..						
...	d° d° 1000 fl. d°	97f50 45 40 30 25..	Pe au 31		d50		d25	97	
Juill. 91	Belgique, 2½ %, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 31..						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	Pe au 31		d..		d..		
Mai 91.	d° 3%, 1873		au 31..						
Juill. 91	d° 3½ %, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 31..						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq..						
Mai 91.	d° 3½ %, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..					101 65	
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	en liq..						
...	d° d° c. de 500 f.		au 31..						
Févr. 91	d° 3½ %, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	Pe au 31		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
			en liq..						
Juin 91.	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½ %, 83. Obl. 1000 £.		au 31..						
...	d° d° 500 £.	..f	Pe au 31		d50		d25		
...	d° d° 100 £.		en liq..					79 25	
Avril 91	d° 4½ %, 88, Obl. 1000 £.		au 31..						
...	d° d° 500 £.	80f 79f90	Pe au 31		d..		d25		
...	d° d° 100 £.		en liq..		d50				
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		au 31..						
...	d° d° 500 £.		Pe au 31		d50		d25	72 90	
...	d° d° 100 £.	73f25	en liq..						
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé...	90f 85f	au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	438	
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......	371 75	370
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	442	
d° 3% nouveau, r. 500f d°	446 50	446
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	444	443 75
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	442	441
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..	1255	
d° 3%, rembours. 500 fr.....	442	
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	446	
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	439	
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......		
2e émission, de 63,001 à 108,312.	80	79
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.	70 25	
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
(Intérêt garanti par l'Etat.) Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	442	
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	446 50	446
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	427 50	427
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	501	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).		
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	157 50	155
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	409	408
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	505	
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer). 5%, rembours. 500 fr....		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	262 50	260
d° d° 5%, r. 500 fr.	220	215
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.		
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..		
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.		
d° d° 5%, r. 500 f.	535	
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.	475	
Eaux Banlieue, 4½ %, 89, r. 500 f..		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	300	
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	510	
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	521	520
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	521	520
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	311	
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.		
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	314	312
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.		
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	248	
P. Morelli et Cie, 1878. 6%, r. 500 fr.		
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	505	504
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....	498 50	
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	512 50	
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	505	
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	407 25	406 50
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	379	378
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablsst Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.	530	
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.	457 50	
Gr. Moulins de Corbeil, 4½ %, r. 500f.	479 50	
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.	500	
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	626 25	
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4 %, remb. 500 fr.......	485	
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	24 50	
d° d° 3%, remb. 500 fr...	20	19
d° d° 4%, remb. 500 fr...	20	19 50
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	24	23 25
d° d° (2e série).	24	23 25
d° d° (3e série).		
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	87 50	86
d° d° depuis la répart.		
d° d° 322f50 payés...		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	75	
Suez, 5%, rembours. 500 fr.........	608	
d° 3%, rembours. 500 fr.........		
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	440	
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	93 50	

Jouissance	Mardi 21 Juillet	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Egypte. Oblig. Daïra Sanieh 4 % (décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	489 50 25 50 75 490	en liq. au 31 Pe au 31	 487 50 	 d10		488 75 	489 75	488 75
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig. 7%, rembours. 500 fr. (Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)	491 25 491 50 25 491 ... 491 25	en liq. au 31 Pe au 31	 490 	d10 490 d10	 488 75 	d5 488 90 d5	492	488 75
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½ % (décrets des 6 et 7 juin 1890)	467 50 468	en liq. au 31 Pe au 31	 465 	 d10		 d5	468	465
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878	517 50	en liq. au 31						
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f (nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		en liq. au 31 Pe au 31		 d10		 d5		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fl. 1f). Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	73f50	en liq. au 31	 72 35			72 65	73 95	72 65
...	Coup. de 40 —	72f25 30 42½ 45 50.	Pe au 31		d50		d25	72 75	
...	Coup. de 80 —	72f20 15 42½ 45 50.	Pe au 15		d50		d25	72 75	
...	Coup. de 160 —	72f25 30 40 45 50	Pe au 31		d50		d25	72 40	
...	Coup. de 240 —	72f25 30 35 40 45						72 70	
...	Coup. de 480 —	72f25 30 45 60						72 25	
...	Coup. de 960 —	72f25 30 35 40 50 60.						73 25	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).	..f	en liq. au 31					70 50	
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba, 6%, 1886, garantis.	495 494	en liq. au 31					495	
d°	d° d° 1890, garantis.	468 75 468 467 50 467	en liq. au 31 Pe au 31		 d10 d10		 d5 d5	467 50	
Juin 91.	États-Unis. Cons. 4½ % (n.c.f. 5f).	104 05	en liq. au 31						
Juill. 91	d° Consolidés 4%		au 31						
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½ %, 89,		en liq.						
...	Oblig. et coupons prescrits au bout de 20 ans de l'éch. Titre de 617f.		au 31		d10		d25		
...	— de 2468f.		Pe au 31		d10		d25		
...	— de 6170f.		en liq.		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	125 Gr. c.	au 31 en liq.					425	
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	427 426 Gr. c.	au 31 en liq.					425	
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	338 50	au 31					339	
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½ %, 1886 (nég. change fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		en liq. au 31		 d10		 d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe 2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	..f	en liq. au 31					92 90	
...	d° 500 fl.	..f ..f	Pe au 31		d50		d25	92 25	
...	d° 1000 fl.	91f 90f25	Pe au 15		d50		d25	91 10	
Fév. 91	d° 4½ %, or, 89 (n.ch.fl. 2f50).		en liq.						
...	Cap. des titres amort. prescr. après 20 ans. Obl. 100 fl.	103	au 31					103 45	
...	— 500 fl.	103 50	Pe au 31		d50		d..	103	
Mars 91	Inde, 80 4½ % (nég.ch.fixe 2f50).		au 31						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		en liq. au 31	 90 97½	 91 05	 90 95	 90 95	91	91
...	d° coup. 500 fr.	91f 90f90	Pe au 31		d1f		d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.		Pe au 31	91 20	d25				
...	d° coup. 50 fr.		Pe au 15		d1f		91 35 d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	..f	Pe au 15		d25				
Avril 91	d° 3%	..f	au 31						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	317	en liq. au 31					317	
Mai 91.	Norvège, 3½ % (nég.ch.fl. 25f20), coup. de 504 f. (20 £).		en liq. au 31						
Fév. 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	86f50	au 31						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 31						
d°	d° obl. 5% d°		au 31						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch. fixe 25f25), coup. de 20 £.	40f25 40 45	en liq. au 31	 40	 40 40	 39 95	 40 40	40 25	40 40
...	d° coup. de 50 £.	..f	Pe au 31		d50		d25		
...	d° coup. de 100 £.	40f25 30 35 40 45 55 60	Pe au 15		41 15 d50		d1f	40 50	
Avril 91	d° 4½ %, 88-89, r. 500f. Nos 1 à 390000 et 500001 à 929987. C. 500 f.	321 25 322 50	en liq. au 31					325	
...	C. 5 obl.	317 50 315 317 50	au 31						
...	C. 10 ob.		au 31						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	100 99f75	en liq. au 31					100	
Juill. 91	d° 1890, 4%	85f	Pe au 31						
Juill. 91	Russie, 1850, 4½ % (n.ch.fl. 25f50. Oblig. de 100 £.		en liq. au 31						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	98f 98f50 75	au 31					98 10	
...	Grosses coupures	..f							
Janv. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort), n.c.fl. 4 f. Obl. de 100 r.	..f	en liq. au 31						
...	d° de 1000 r.	70f90	Pe au 31		d50		d25		
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort), n.c.fl. 4 f. Obl. de 100 r.	72f 71f	en liq. au 31	 71				72	71 50
...	d° de 1000 r.	71f90 71f 70f90	Pe au 31		d50		d25	71 60	
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	97f 96f75 50	en liq. au 31	 97				97 50	
...	Grosses coupures	97f25 30	Pe au 31		d50		d25	98	97
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 31						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change fixe 4f), coup. de 125 r.	104 75 55	en liq. au 31					104 75	
...	coup. de 500 r.	104 65 50						104 95	
...	coup. de 1000 r.	104 65 50						104 95	
...	coup. de 10000 r.		en liq.						
Juin 91.	d° 1889, 4% (or).	98f05 10 15	au 31					98 10	
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	98f20 25 20 10 05	en liq. au 31					98 30	
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f		en liq. au 31						
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p., Obl. 500 f.	97f15 05 96f90 97f15	en liq. au 31	 96 90	 97 05	 96 80	 97 05	97 25	
...	d° 2500 f.	98f45	Pe au 31		d50		d25	98 40	97
...	d° 5000 f.	97f20 10 05 97f						97 05	
...	d° 12500 f.	97f50						97 15	
Juill. 91	d° d° 3e série	97f12½ 15 10 05 97f	en liq. au 31	 97 20				97 10	97 20
Mai 91.	d° Intér. cons., 4½ %, 1re ém., 1980 (n.ch.fl. 4f) C. 100 r.	72f50	en liq. au 31	 72 50			 72	72 90	
	C. 500 r.	72f50	au 31		d50		d25		
	C. 1000 r.	72f50 ..f	au 31						
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Transcaucasien, remb. au pair.	81f50	en liq. au 31					81 50	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½ %, 53 (n.ch.fl. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Oblgi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	320 50	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fl. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).		
d° 1000 fl. d°	79 50	
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.		
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	90	
Congo (Etat indép. du), Lots 1888.		
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f		
Danemark, 3½ % (nég.ch.fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½ %, C.F. (n.ch.fl. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.		
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.		
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	98 75	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.	96	
d° 1866, 5%	95	
Gouv. de Québec. 80, 4½ %, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fl. 25f20).	118 95	118 75
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f.p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	115	114
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.	350	348 75
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	487 50	483 75
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	655	652 50
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	367 50	367
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	365	364
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	434	
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486	416 50	
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale.	401	
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	415	414 50
Beïra-Alta, 3%	121 25	120
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	244	243
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	214	212
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	320 50	320
d° (Série X)	326	325
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque	397	396
d° (2e série), 2e hypothèque.	372	371
d° (3e série), 3e hypothèque.	355	
d° (4e série), 4e hypothèque.	340	
d° (5e série), 5e hypothèque.	342	340
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	358 75	355
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	356 25	355
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	366	364
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	345	
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	342	337
Ouest de l'Espagne, 4%	280	275
Portugais, 3%	225	220
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	216	212
d° 4%	275	270
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	367 50	
d° 2e hypothèque.	358	356
d° 3e hypothèque.	346 25	
Cordoue à Séville, 3%	370	
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%	529	
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52016 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fcr Frco-Canadien, 3%, r. 500f.	368 75	
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	303	
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f., t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	515	
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	511	
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 300 f.	440	437 50
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	410	405

JOUISSANCE	Mardi 21 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	457 50	au 31					460 .	
			en liq.						
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr.	87f75 88f75	au 31					87 50	
			en liq.						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 31					103 50	
...	d° d° Ob. 50 £.		Pe au 31		d1f		d25		
...	d° d° Ob. 100 £.	103 50	Pe au 31		d50		d25	103 50	
Avril 91	d° 80. 4%. r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq.					104 ..	
	(nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.	104	au 31						
...	d° d° Ob. 100 £.	103 25	Pe au 31		d50		d25		
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq.						
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.		au 31						
...	d° d° c. 5000f.		Pe au 31		d50		d25		
			en liq.						
Mai 91.	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	90f 89f75	au 31					90 ..	
			en liq.						
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	23f40	au 31					23 40	
	d° d° gross. coup.		en liq.					18 80	
d°	d° d° (sér. C).	18f60 70	au 31						
	d° d° gross. coup.		en liq.					18 75	
d°	d° d° (sér. D).	18f65 70	au 31						
...	d° d° gross. coup.		Pe au 31		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%, 1890.		en liq.						
	Obligations de 500 fr.		au 31					421 25	421 25
...	d° de 2500 fr.		Pe au 31		d50		d25		
...	d° de 12500 fr.		Pe au 15		d50		d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq.					456 25	
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	455 454 25	au 31						
...	d° d° 2500 f.	451 25 450	Pe au 31		d10		d5f		
...	d° d° 12500 f.		Pe au 15		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq.					467 50	465 ..
	pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	462 50	au 31	465 ..					
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		en liq.						
ex-5e r.	250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		au 31						
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)		au 31						
Janv. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 fl., 300 p. ex-c. 20.		en liq.						
			au 31						
Juill. 88	Banque des Pays-Hongrois, act.		en liq.						
ex-1er r.	nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		au 31						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq.						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		au 31						
			Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq.					600 ..	
	100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p. (ex-coupon 14)		au 31.	603 75					
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq.						
	250 fr. payés (ex-coupon 32).	566 25 567 50	au 31	567 50			570 ..	567 50	570 ..
			Pe au 31		d10		d5f		
...	Grosses coupures	563 75 567 50	Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq.						
	150 fr. payés (ex-coupon 34)		au 31						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq.					1097 50	
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1095 1092 50	au 31						
		1091 50 1092 50	Pe au 31		d10		d5f		
...	Grosses coupures	1095 ..	Pe au 15		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions		en liq.					477 50	
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	477 50	au 31						
...	Grosses coupures		Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq.						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		au 31						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq.						
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		au 31						
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		en liq.						
	estamp. « Act. de cap. amortie ».	135	au 31	131 25			135 ..	130 ..	132 50
	(ex-coupon 14)		Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq.						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	452 50 453 75	au 31	450 ..			453 75	452 50	451 25
		455	Pe au 31		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes.		en liq.						
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		au 31						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat		en liq.						
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.		au 31	631 25			632 50	632 50	631 25
			Pe au 31		d10		d5f		
	Grosses coupures	628 75 630 ..	Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq.						
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	140	au 31					135 ..	
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq.						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	230 231 25	au 31					232 50	231 25
			Pe au 31		d10		d5f		
	Grosses coupures		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p. : 200000 act. de 1862 ; 100000 a. de 1881 ; 60000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq.						
	de 1889. (ex-coup. 42)	655	au 31						
	Grosses coupures		Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq.						
	tout payé (ex-coupon 59)	302 50	au 31	301 25	302 50	301 25	301 25	300 ..	301 25
			Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq.						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	162 50	au 31	151 25	161 25	151 25	161 25	155 ..	155 ..
			Pe au 31	170 ..	165 .. d10		d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq.						
	tout payé (ex-coupon 63)		au 31	300 ..				300 ..	301 25
			Pe au 31				d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclre et de		en liq.						
	chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p.		au 31	352 50				350 ..	
	(ex-coupon 22)		Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq.						
	a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000).		au 31					725 ..	
	(ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).		Pe au 31		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207½ .. à 207¾ ...	207 .... à 207 1/4 et 4%
4%	Allemagne.	122 ⅞ . à 123	122¾ .. à 122⅞ .. et 4%
4%	Vienne....	212 .... à 212½ ...	212 .... à 212½ et 4 .. %.
5%	Barcelone..	464 .... à 465	464 .... à 465 .. et 4 .. %.
5%	Madrid....	464 .... à 465	464 .... à 465 .. et 4 .. %.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4 .. %.
5%	St-Pétersb.	268 .... à 270	269 .... à 271 .. et 4 .. %.
.%	Stockholm.	138 .... à 139	138 .... à 139 .. et 4 .. %.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 23 .. à 25 21 ...	25 22½ à 25 23½ — 2½ %.
	d° chèque	25 24 .. à 25 25 ...	25 24 .. à 25 25 .. — ......
3%	New-York.	517½ .. à 518	516½ . à 517 .... — 3 .. %.
3%	Belgique ..	1/8 pte. à pair.	1/8 pte à 3/16 pte — 3 .. %.
6%	Italie.....	1⅛ pte à 1⅜ pte ..	1¾ pte à 1⅞ pte — 6 .. %.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte ..	3/16 pte à 5/16 pte — 4 .. %.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 3% à 4% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 233 à 238 .. 0/00 pte.
Quadruples espagnols ...... 81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains ...... 81 .. à 81 25
Piastres mexicaines ...... 4 05 à 4 07
Souverains anglais ...... 25 20 à 25 26
Banknotes ...... 25 21 à 25 26
Aigles des Etats-Unis ...... 25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks) ...... 24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 milliemes .... 20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliém. 40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d° 20 .. à .. ..
Couronnes de Suède ...... 27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an 2%
Banque de France. Escompte, 3 .. % — Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 95 3/16 — 1 heure, 95 1/4
Vienne, Métall, ... — Papier, 92 80 — Monnaie, 92 80
Crédit Autrichien... 295 .. | Chem. de Fer Autrich. 288 25
Change sur Londres.... Demande, 117 60 — Offre, 117 90
Change sur Paris....... Demande, 46 625 — Offre, 46 675
Lots...... 139 75 | Napoléon...... 9 35

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 21 Juillet 1891

	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3	35 75 à 35 50	
Roux 88° nets	35 25 à	
Raffinés, bonne sorte	105 50 à	
— belle sorte	106 50 à	
Certificats de sortie	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	35 75 à .. ..
— Août	.. .. à	35 625 à .. ..
— Septembre		35 375 à .. ..
— 4 d'Octobre		34 125 à 34 25
— 4 premiers		34 50 à .. ..
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	43 50 à	
Courant du mois		43 50 à 43 75
Août		42 .. à .. ..
4 derniers		38 75 à 39 ..
4 premiers		38 50 à .. ..
		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	51 50 à	
Courant		51 50 à 51 25
Août		52 .. à 51 75
4 derniers		53 .. à 52 75
4 premiers		53 25 à 53 50
		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts	72 50	
—	.. ..	
Colza en tonnes	74 50	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes	82 50	
—	.. ..	
Courant		72 50 à .. ..
Août		72 75 à 73 ..
4 derniers		74 50 à 74 25
4 premiers		75 25 à .. ..
		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	58 50 à	
Courant		58 50 à .. ..
Août		58 75 à 59 ..
Septembre-Octobre		59 50 à 59 75
4 derniers		59 75 à 60 ..
4 de Novembre		60 .. à 60 25
COURS DU MERCREDI 15 Juillet.		
SUIF DE PLACE *43° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	64 .. à	
SUIF DE PROVINCE *43° 1/2, enfûté, en gare Paris.*	63 .. à	

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE

BONE-GUELMA & PROLONGEMENTS

Il sera procédé, en séance publique, le samedi 8 août prochain, à deux heures de l'après-midi, au siège de la Compagnie, à Paris, 7, rue d'Astorg, dans une des salles de l'administration, au tirage au sort des actions à rembourser le 1er octobre 1891, et des obligations à rembourser le 1er février 1892.

Le samedi 22 août 1891, à une heure et demie de relevée, il sera procédé publiquement, dans une des salles du conseil de préfecture (palais du tribunal de commerce), par M. le préfet de la Seine ou son délégué, à l'adjudication, au rabais et sur soumissions cachetées, des travaux de diverse nature à exécuter à l'hôpital Necker, 151, rue de Sèvres, pour la construction d'un amphithéâtre d'opérations et d'un service de grands opérés.

Ces travaux, évalués ensemble à la somme de 67,468 fr. 98, seront adjugés en deux lots comme suit, savoir :

1er lot. — Terrasse, maçonnerie et carrelage	55.216 79
2e lot. — Serrurerie et ferronnerie	12.252 19

S'adresser, pour prendre connaissance des cahiers des charges, devis et plans, au secrétariat général de l'Assistance publique, avenue Victoria, n° 3, tous les jours non fériés, de dix heures à quatre heures.

NOTA. — Les déclarations en vue d'être admis à soumissionner devront être remises au secrétariat général de l'administration, au plus tard le mercredi 12 août 1891.

Étude de Me VIDAL NAQUET, avoué, 66, rue Montgrand, Marseille.

EXTRAIT PRESCRIT PAR L'ARTICLE 770 DU CODE CIVIL

Le Tribunal civil de première instance de Marseille, par jugement en date du vingt-trois juin mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré, rendu sur la requête de la dame Théréze-Marie-Claire GRANIER, sans profession, veuve du sieur Marius-Adolphe-Honoré-Théodore SALUSSE, domiciliée à Marseille, rue Jourdan, n° 16;

A donné acte à ladite dame veuve SALUSSE de sa demande en envoi en possession de la succession dudit sieur Marius-Adolphe-Honoré-Théodore SALUSSE, son mari, en son vivant portefaix à Marseille, où il est décédé le trente janvier mil huit cent quatre-vingt-dix sans laisser aucun héritier connu au degré successible, et avant de faire droit sur ladite demande, a prescrit l'exécution des formalités de publication voulues par la loi.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Marseille, le vingt juillet mil huit cent quatre-vingt-onze.

Signé : VIDAL NAQUET, *avoué*.

Chemins de fer de l'Est.

Train de plaisir de Paris à Bâle. — La compagnie des chemins de fer de l'Est a organisé, pour le 29 juillet courant, un train de plaisir de Paris à Bâle, *via* Belfort-Mulhouse-Bâle (sans passeport).

Ce train comprend des voitures de 2e et de 3e classe.

Le prix du voyage, aller et retour, est de 25 fr. 25 en 2e classe et de 20 fr. 25 en 3e classe.

Les billets sont valables pendant dix jours.

Le retour à Paris peut s'effectuer par les trains ordinaires, avec arrêts facultatifs dans toutes les stations du réseau de l'Est.

Depuis l'accident de Mœnchestein, les trains de voyageurs de Paris à Bâle et de Calais à Bâle et inversement empruntent, entre Belfort et Bâle, l'itinéraire de Petit-Croix-Mulhouse.

Les voyageurs n'ont à payer de ce chef aucun supplément de taxe et ils sont en outre exempts de la formalité du passeport.

Le service des marchandises est rétabli par la voie de Delle depuis le 11 juillet.

Chemins de fer de l'Ouest.

Visite du paquebot *la Touraine*, de la Compagnie générale transatlantique.

Train de plaisir à marche rapide de Paris au Havre, le dimanche 26 juillet 1891, aller et retour dans la même journée.

Aller : départ de Paris (Saint-Lazare), à 6 h. matin ; arrivée au Havre vers 10 h. 35 matin. — Retour : départ du Havre à 8 h. 15 soir ; arrivée à Paris (Saint-Lazare), vers 1 h. matin.

Prix des billets (aller et retour) : 2e classe, 13 fr.; 3e classe, 10 fr

On délivre des billets, à dater du lundi 20 juillet, aux gares Saint-Lazare et Montparnasse et aux bureaux de ville de la compagnie.

Nota. — MM. les voyageurs seront admis à visiter le paquebot *la Touraine* sur la présentation de leur coupon de retour moyennant le versement d'une somme de 1 fr., au profit de la caisse de secours des équipages de la Compagnie générale transatlantique.

Train de plaisir d'Elbeuf et de Rouen à Dieppe, le dimanche 26 juillet 1891.

Prix des billets (aller et retour) : Elbeuf-Saint-Aubin, Oissel, Saint-Etienne-du-Rouvray, 2e classe, 6 fr.; 3e classe, 4 fr. — Sotteville, Rouen (r. d. et r. g.), Maromme, 2e classe, 5 fr.; 3e classe, 3 fr. 50. — Malaunay, Monville, 2e classe, 3 fr. 50 ; 3e classe, 2 fr. 50,

Aller : départ d'Elbeuf-Saint-Aubin, 6 h. 5 matin ; arrivée à Dieppe, vers 9 h. 10 matin.

Retour : départ de Dieppe, 10 h. 50 soir ; arrivée à Elbeuf-Saint-Aubin vers 2 h. 7 matin.

Les billets sont délivrés dans les gares du parcours, à partir du 20 juillet. — Il est délivré également des billets au bureau central d'Elbeuf et au bureau central de Rouen.

Train de plaisir à marche rapide de Paris à Dieppe, le dimanche 26 juillet 1891. — Aller et retour dans la même journée.

Aller : départ de Paris (Saint-Lazare), à 6 h. 5 matin ; arrivée à Dieppe vers 10 h. 13 matin. — Retour : départ de Dieppe, à 8 h. 55 soir ; arrivée à Paris (Saint-Lazare), vers 1 h. 10.

Prix des billets (aller et retour) : 2e classe, 11 fr.; 3e classe, 8 fr.

Le nombre des places est limité.

On délivre des billets à dater du mardi 21 juillet aux gares Saint-Lazare et Montparnasse et aux bureaux de ville de la compagnie.

Train de plaisir de Paris à Cherbourg, du samedi 25 juillet au lundi 27 juillet 1891.

Prix des billets (aller et retour) : 2e classe, 18 fr.; 3e classe, 13 fr.

Aller : départ de Paris (Saint-Lazare), samedi 25 juillet 1891, à 9 h. 10 soir. — Retour : départ de Cherbourg, lundi 27 juillet 1891, à 8 h. 50 soir.

On délivre des billets à dater du lundi 20 juillet aux gares Saint-Lazare et Montparnasse et aux bureaux de ville de la compagnie.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Mardi 21 juillet 1891.

Le baromètre monte en Irlande, en Ecosse et sur la Scandinavie ; il baisse dans toutes les autres contrées. La pression reste supérieure à 765m/m sur l'Espagne, la France et l'Allemagne, elle tombe au-dessous de 760 dans le nord des Iles-Britanniques (Stornoway 756). Le vent est faible d'entre Sud et Ouest sur nos côtes de la Manche et de l'Océan. On signale des pluies en Autriche, en Bretagne et en Irlande.

La température monte ; elle était ce matin de 13° à Stornoway ; 6° à Paris, 22° à Helsingfors et 24° à Alger. On notait 8° au Puy de Dôme et 7° au Pic du Midi.

En France, le temps assez beau, avec température voisine de la normale, va persister. A Paris, hier, ciel nuageux, et ce matin un peu de pluie. Max. : 21°8 ; min. : 13°1.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer belle à Dunkerque et à Calais ; très belle à Boulogne et au Havre ; belle à Cherbourg.

Océan : mer agitée à Brest ; belle à Lorient.

Méditerranée : mer peu agitée à Marseille ; agitée à Sicié ; calme à Nice.

Situation du mardi 21 juillet 1891 (soir). — La baisse barométrique est toujours lente sur nos régions. — En France, temps assez beau ; quelques faibles pluies par places sont probables dans le Nord et l'Ouest.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 18 juillet.

Maffre (Léandre-Alphonse), nég^t en vins, à Charenton (Seine), rue de l'Embarcadère, 17. — Synd. prov., M. Lupy, 39, quai des Grands-Augustins.

F. Grapin et Cie, société en commandite ayant pour objet l'entreprise de travaux de bâtiments, rue de Vaugirard, 113. — Synd. prov., M. Lupy, 39, quai des Grands-Augustins.

D^me Renais (Marie-Thérèse), tenant un fonds d'hôtel meublé et restaurant, avenue de Tourville, 22. — Synd. prov., M. Lissoty, 33, rue St-André-des-Arts.

Guyard (Gaston), agent d'affaires, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Rochette, 12, place Dauphine.

Spectacles du Mercredi 22 Juillet.

Opéra. — 8 h. »/». — *L'Africaine*, opéra en 5 actes, de Meyerbeer : Mmes Fiérens, d'Ervilly ; MM. Vergnet, Renaud, Dubulle, Téqui, Ballard, Bataille, Fabre.

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *Britannicus* : Silvain, Dupont-Vernon, A. Lambert fils, Marais ; Mmes Fremaux, Moreno, Malck. — *Le Testament de César Girodot.*

Vaudeville. — 8 h. »/». — *Le Gendarme*, comédie en 3 actes, de M. Pierre Decourcelle : Maugé, Hirsch, Victorin ; Mmes Cerny, Legrand.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar ; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Gaité. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre ; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — 8 h. 1/4. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. Lemonnier : Mmes Biquet-Lemonnier, Lévi-Leclerc, Perrot ; MM. Gravier, Desjardins, Regnard, Jaeger, Avelot.

Châtelet. — 8 h. »/». — *Tout-Paris*, pièce à grand spectacle, en 5 actes, de M. C. Duval : Germain, Rosny, Scipion ; Mmes Gilberte, Destrées.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga ; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier ; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — Représentation des lions en liberté dans la grande piste, au deuxième tableau de *Néron*. — *Neron* sera également donné avec le tableau des lions, en matinée et le soir, les jeudis, dimanches et fêtes.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverture tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année.

OPÉRA-COMIQUE, ODÉON, GYMNASE, PALAIS-ROYAL, PORTE-SAINT-MARTIN, MENUS-PLAISIRS, NOUVEAUTÉS : clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 197. Le numéro : 15 centimes. Jeudi 23 Juillet 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

Depuis le 1er janvier 1891, le prix de l'exemplaire du Journal officiel (*année courante*) *est de* **15 centimes**, *quel que soit le nombre des suppléments.*

ÉCHÉANCE DU 31 JUILLET

MM. les abonnés dont *l'abonnement expire le 31 juillet* sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Le meilleur mode d'abonnement est l'envoi d'un *mandat-poste* adressé à M. le directeur du JOURNAL OFFICIEL, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande*.

SOMMAIRE DU 23 JUILLET

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 22 Juillet 1891.

LOI tendant à distraire la commune de Bray-Dunes (Nord) du canton de Hondschoote.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — La commune de Bray-Dunes (Nord) est distraite du canton de Hondschoote et rattachée au canton de Dunkerque est.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 22 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,
CONSTANS.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,
A. FALLIÈRES.

LOI modifiant l'organisation des régiments régionaux d'infanterie.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Les dix-huit régiments régionaux d'infanterie, créés par la loi du 25 juillet 1887, auront la même composition que les régiments subdivisionnaires. (Tableau A annexé à ladite loi.)

Toutefois, l'organisation des musiques de ces régiments sera ajournée jusqu'au vote d'un crédit spécial.

Art. 2. — Le ministre de la guerre est autorisé à verser dans le cadre complémentaire de chacun des régiments régionaux le nombre d'hommes nécessaire pour constituer un quatrième bataillon numériquement égal à chacun des trois autres.

Ces hommes seront prélevés sur l'ensemble de l'effectif de l'armée.

Pour chacun des quatrièmes bataillons ainsi formés, il sera créé un capitaine adjudant-major et le cadre nécessaire de sous-officiers et de caporaux.

Art. 3. — Toutes les dispositions contraires à la présente loi sont et demeurent abrogées.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 20 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le président du conseil, ministre de la guerre,
C. DE FREYCINET.

Par décrets du Président de la République en date du 21 juillet 1891 et rendus sur la proposition du ministre de l'intérieur, ont été convoqués pour le dimanche 9 août prochain :

Les électeurs du 2e canton de Montpellier (Hérault) à l'effet de nommer un conseiller général en remplacement de M. Rouvier, dont l'élection a été annulée.

Les électeurs du canton de Belfort (Haut-Rhin) à l'effet de nommer un conseiller général en remplacement de M. Fréry, décédé.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des travaux publics,

Vu le projet de règlement présenté par le préfet du Calvados pour les carrières de ce département;

Vu l'avis du conseil général des mines;

Vu la loi du 21 avril 1810 modifiée par la loi du 27 juillet 1880;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les carrières de toute nature, ouvertes ou à ouvrir dans le département du Calvados, sont soumises aux mesures d'ordre et de police ci-après déterminées :

TITRE Ier

DES DÉCLARATIONS

Art. 2. — Aucune exploitation de carrière, à ciel ouvert ou par galeries souterraines, ne peut avoir lieu si ce n'est en vertu d'une déclaration adressée par l'exploitant au maire de la commune où la carrière est située.

Art. 3. — Aucune carrière abandonnée ne peut être remise en exploitation, aucune carrière à ciel ouvert ne peut être exploitée par galeries souterraines, aucun nouvel étage ne peut être ouvert dans une carrière souterraine, s'il n'a été fait une nouvelle déclaration.

Art. 4. — En cas de changement d'exploitant, l'exploitation ne peut être continuée si ce n'est en vertu d'une déclaration adressée au maire par le nouvel exploitant.

Art. 5. — La déclaration est faite en deux exemplaires :

Elle contient l'énonciation des nom, prénoms et demeure du déclarant, et la qualité en laquelle il entend exploiter la carrière.

Elle fait connaître d'une manière précise emplacement de la carrière et sa situation par rapport aux habitations, bâtiments et chemins les plus voisins.

Elle indique la nature de la masse à extraire, l'épaisseur et la nature des terres ou bancs de rochers qui la recouvrent, le mode d'exploitation à ciel ouvert ou par galeries souterraines.

Art. 6. — En cas d'exploitation par galeries souterraines, il est joint à la déclaration un plan des lieux, également en deux expéditions et à l'échelle de 2 millimètres par mètre.

Sur ce plan sont indiqués les désignations cadastrales et le périmètre du terrain sous lequel l'exploitant se propose d'établir des fouilles, ainsi que de ses tenants et aboutissants ; les chemins, édifices, canaux, rigoles et constructions quelconques existant sur ledit terrain dans un rayon de 25 mètres au moins ; l'emplacement des orifices, des puits ou des galeries projetés.

Dans le cas où il existerait des travaux souterrains déjà exécutés, il en sera fait mention dans la déclaration.

Art. 7. — En cas d'exploitation par une personne étrangère à la commune où la carrière est située, ou pour le compte d'une société n'ayant pas son siège dans la commune, la déclaration contient élection de domicile dans la commune.

Art. 8. — Les déclarations sont classées dans les archives de la mairie. Il en est donné récépissé.

Un des exemplaires de la déclaration et, quand il s'agit de carrières souterraines, du plan qui y est joint, est transmis, sans délai, au préfet, par l'intermédiaire du sous-préfet de l'arrondissement.

Le préfet envoie ces pièces à l'ingénieur des mines, qui les conserve et en inscrit la mention sur un registre spécial.

TITRE II

DES RÈGLES DE L'EXPLOITATION

Section 1re. — Des carrières exploitées à ciel ouvert.

Art. 9. — Les bords des fouilles ou excavations sont établis et tenus à une distance horizontale de 10 mètres au moins des bâtiments ou constructions quelconques, publics et privés, des routes ou chemins, cours d'eau, canaux, fossés, rigoles, conduites d'eau, mares et abreuvoirs servant à l'usage public.

L'exploitation de la masse est arrêtée, à compter des bords de la fouille, à une distance horizontale réglée à 1 mètre par chaque mètre d'épaisseur des terres de recouvrement, s'il s'agit d'une masse solide, ou à 1 mètre par chaque mètre de profondeur totale de la fouille, si cette masse, par sa cohésion, est analogue à ces terres de recouvrement.

Toutefois, cette distance peut être augmentée ou diminuée par le préfet, sur le rapport de l'ingénieur des mines, en raison de la nature plus ou moins consistante des terres de recouvrement et de la masse exploitée elle-même.

Le tout sans préjudice des mesures spéciales prescrites ou à prescrire par la législation des chemins de fer.

Art. 10. — L'abord de toute carrière située dans un terrain non clos doit être garanti, sur les points dangereux, par un fossé creusé au pourtour et dont les déblais sont rejetés du côté des travaux, pour y former une berge, ou par tout autre moyen de clôture offrant des conditions suffisantes de sûreté et de solidité.

Les dispositions qui précèdent sont applicables aux carrières abandonnées.

Les travaux de clôture sont, dans ce cas, à la charge du propriétaire du fonds dans lequel la carrière est située, sauf recours contre qui de droit.

Le tout sans préjudice du droit qui appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires à la sûreté publique.

Art. 11. — Les procédés d'abatage de la masse exploitée ou des terres de recouvrement qui seraient reconnus dangereux pour les ouvriers peuvent être interdits par des arrêtés du préfet, rendus sur l'avis de l'ingénieur des mines.

Dans le tirage à la poudre et en tout ce qui concerne la conduite des travaux, l'exploitant se conformera à toutes les mesures de précaution et de sûreté qui lui seront prescrites par l'autorité.

Section 2. — Des carrières souterraines.

Art. 12. — Aucune excavation souterraine ne peut être ouverte ou poursuivie que jusqu'à une distance horizontale de 10 mètres des bâtiments et constructions quelconques, publics ou privés, des routes ou chemins, cours d'eau, canaux, fossés, rigoles, conduites d'eau, mares et abreuvoirs servant à l'usage public.

Cette distance est augmentée de 1 mètre par chaque mètre de hauteur de l'excavation.

Art. 13. — Les dispositions de l'article 10 sont applicables aux orifices des puits verticaux ou inclinés donnant accès dans des carrières souterraines, à moins que l'abord n'en soit suffisamment défendu par l'agglomération des déblais et l'élévation de leur plate-forme.

Art. 14. — Pour tout ce qui concerne la sûreté des ouvriers et du public, notamment pour les moyens de consolidation des puits, galeries et autres excavations, la disposition et les dimensions des piliers de masse, les précautions à prendre pour prévenir les accidents dans le tirage à la poudre, les exploitants se conformeront aux mesures qui leur seront prescrites par le préfet, sur le rapport de l'ingénieur des mines.

Art. 15. — Tout exploitant qui veut abandonner une carrière souterraine est tenu d'en faire la déclaration au préfet, par l'intermédiaire du maire de la commune où la carrière est située. Le préfet fait reconnaître les lieux par l'ingénieur des mines et prescrit, sur son rapport, les mesures qu'il juge nécessaires dans l'intérêt de la sûreté publique.

Art. 16. — Lorsque le préfet, sur le rapport de l'ingénieur des mines, constatera la nécessité de faire dresser ou compléter le plan des travaux d'une carrière souterraine, il pourra requérir l'exploitant de faire lever ou compléter le plan.

Si l'exploitant refuse ou néglige d'obtempérer à cette réquisition dans le délai qui lui aura été fixé, le plan est levé d'office, à ses frais, à la diligence de l'administration.

Section 3. — Dispositions communes aux carrières à ciel ouvert et aux carrières souterraines.

Art. 17. — La prescription des articles 9, paragraphe 1er, et 12, paragraphe 1er, ne s'applique point aux murs de clôture autres que ceux qui enceignent des cimetières ou des cours attenant à des habitations.

Le préfet peut, sur la demande de l'exploitant, réduire la distance de 10 mètres, fixée par lesdits paragraphes, sauf en ce qui concerne les propriétés privées. Il statue sur le rapport de l'ingénieur des mines, après avoir pris l'avis des ingénieurs des ponts et chaussées, s'il s'agit du do-

maine national ou départemental; celui du maire, s'il s'agit du domaine communal.

En ce qui concerne les propriétés privées, la distance fixée par les mêmes paragraphes peut être réduite par le fait seul du consentement du propriétaire intéressé.

Art. 18. — L'exploitant se conformera, en tout ce qui concerne le travail des enfants, filles ou femmes employés dans les carrières, aux dispositions des lois et règlements intervenus ou à intervenir.

TITRE III

DE LA SURVEILLANCE

Art. 19. — L'exploitation des carrières à ciel ouvert est surveillée, sous l'autorité du préfet, par les maires et autres officiers de police municipale, avec le concours des ingénieurs des mines et des agents sous leurs ordres.

Art. 20. — L'exploitation des carrières souterraines est surveillée, sous l'autorité du préfet, par les ingénieurs des mines et les agents sous leurs ordres, sans préjudice de l'action des maires et autres officiers de police municipale.

Art. 21. — Les ingénieurs des mines et les agents sous leurs ordres visitent dans leurs tournées les carrières souterraines.

Ils visiteront aussi, lorsqu'ils le jugeront nécessaire ou lorsqu'ils en seront requis par le préfet, les carrières à ciel ouvert.

Les ingénieurs des mines et les agents sous leurs ordres dressent des procès-verbaux de ces visites. Ils laissent, s'il y a lieu, aux exploitants des instructions écrites pour la conduite des travaux au point de vue de la sécurité ou de la salubrité. Ils en adressent une copie au préfet.

Ils signalent au préfet les vices d'exploitation de nature à occasionner un danger ou les abus qu'ils auraient observés dans ces visites, et provoquent les mesures dont ils auront reconnu l'utilité.

Art. 22. — Dans le cas où, par une cause quelconque, la sûreté des ouvriers, celle du sol ou des habitations se trouve compromise, l'exploitant doit en donner immédiatement avis à l'ingénieur des mines ou au contrôleur des mines, ainsi qu'au maire de la commune, s'il s'agit d'une carrière souterraine.

Dans le même cas, les exploitants de carrières à ciel ouvert préviendront le maire de la commune.

De quelque façon que le danger soit parvenu à sa connaissance, le maire en informe le préfet et l'ingénieur des mines ou le contrôleur des mines.

Art. 23. — L'ingénieur des mines, aussitôt qu'il en est prévenu, ou, à son défaut, le contrôleur des mines, se rend sur les lieux, dresse procès-verbal de leur état et envoie ce procès-verbal au préfet, en y joignant l'indication des mesures qu'il juge convenables pour faire cesser le danger.

Le maire peut aussi adresser au préfet ses observations et propositions.

Le préfet ne statue qu'après avoir entendu l'exploitant, sauf le cas de péril imminent.

Art. 24. — Si l'exploitant, sur la notification qui lui est faite de l'arrêté du préfet, ne se conforme pas aux mesures prescrites dans le délai qui aura été fixé, il y est pourvu d'office et à ses frais par les soins de l'administration.

Art. 25. — En cas de péril imminent reconnu par l'ingénieur, celui-ci fait, sous sa responsabilité, les réquisitions nécessaires aux autorités locales, pour qu'il y soit pourvu sur-le-champ, ainsi qu'il est pratiqué en matière de voirie, lors du péril imminent de la chute d'un édifice.

Le maire peut, d'ailleurs, toujours prendre, en l'absence de l'ingénieur, toutes les mesures que lui paraît commander l'intérêt de la sûreté publique.

Art. 26. — En cas d'accident qui aurait été suivi de mort ou de blessures, l'exploitant est tenu d'en donner immédiatement avis à l'ingénieur des mines ou au contrôleur des mines, ainsi qu'au maire de la commune, s'il s'agit d'une carrière souterraine.

Dans le même cas, les exploitants de carrières à ciel ouvert devront en donner immédiatement avis au maire de la commune.

De quelque façon que l'accident soit parvenu à sa connaissance, le maire en informe sans délai le préfet et l'ingénieur des mines ou le contrôleur des mines.

Il se transporte immédiatement sur le lieu de l'événement et dresse un procès-verbal, qu'il transmet au procureur de la République et dont il envoie copie au préfet.

L'ingénieur des mines ou, à son défaut, le contrôleur des mines, se rend, dans le plus bref délai, sur les lieux; il visite la carrière, recherche les circonstances et les causes de l'accident, dresse du tout un procès-verbal, qu'il transmet au procureur de la République et dont il envoie copie au préfet.

Il est interdit aux exploitants de dénaturer les lieux avant la clôture du procès-verbal de l'ingénieur des mines.

L'ingénieur des mines se conforme, pour les autres mesures à prendre, aux dispositions du décret du 3 janvier 1813.

Art. 27. — Les dispositions des articles 23, 24 et 25 sont applicables, à toute époque, aux carrières abandonnées dont l'existence compromettrait la sûreté publique.

Les travaux prescrits sont, dans ce cas, à la charge du propriétaire du fonds dans lequel la carrière est située, sauf son recours contre qui de droit.

Art. 28. — Lorsque des travaux ont été exécutés ou des plans levés d'office, le montant des frais est réglé par le préfet, et le recouvrement en est opéré contre qui de droit par le percepteur des contributions directes.

TITRE IV

DE LA CONSTATATION, DE LA POURSUITE ET DE LA RÉPRESSION DES CONTRAVENTIONS

Art. 29. — Les contraventions aux dispositions du présent règlement ou aux arrêtés préfectoraux rendus en exécution de ce règlement, autres que celles prévues à l'article 32, sont constatées par les maires et adjoints, par les commissaires de police, gardes champêtres et autres officiers de police judiciaire, et concurremment par les ingénieurs des mines et les agents sous leurs ordres ayant qualité pour verbaliser.

Art. 30. — Les procès-verbaux sont visés pour timbre et enregistrés en débet. Ils sont affirmés dans les formes et délais prescrits par la loi pour ceux de ces procès-verbaux qui ont besoin de l'affirmation.

Art. 31. — Lesdits procès-verbaux sont transmis en originaux aux procureurs de la République, et les contrevenants poursuivis d'office devant la juridiction compétente, sans préjudice des dommages-intérêts des parties.

Copies des procès-verbaux sont envoyées au préfet du département, par l'intermédiaire de l'ingénieur en chef.

Art. 32. — Les contraventions qui auraient pour effet de porter atteinte à la conservation des routes nationales ou départementales, des chemins de fer, canaux, rivières, ponts ou autres ouvrages dépendant du domaine public, sont constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois sur la police de la grande voirie.

TITRE V

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 33. - Le décret du 26 décembre 1855 et toutes les dispositions contraires à celles contenues dans le présent règlement sont et demeurent abrogés.

Art. 34. — Le présent décret sera inséré au *Journal officiel*, au *Bulletin des lois* et au Recueil des actes administratifs du département. Il sera publié et affiché dans toutes les communes du département.

Art. 35. — Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 24 juin 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre des travaux publics,

YVES GUYOT.

Le Président de la République française,

Sur le rapport des ministres du commerce, de l'industrie et des colonies, de l'intérieur, de la guerre et des finances,

Vu la loi du 8 mars 1875 et les décrets des 24 août 1875 et 28 octobre 1882 sur la poudre dynamite;

Vu la demande formée par M. Richard, directeur de la société anonyme des mines et fonderies de Pontgibaud, à l'effet d'être autorisé à établir un dépôt de dynamite de première catégorie sur le territoire de la commune d'Auzelles (Puy-de-Dôme);

Vu les plans annexés à ladite demande, et les pièces de l'enquête à laquelle il a été procédé;

Vu l'avis du préfet du Puy-de-Dôme;

Vu l'avis du comité consultatif des arts et manufactures,

Décrète :

Art. 1er. — La société anonyme des mines et fonderies de Pontgibaud est autorisée à établir un dépôt de dynamite de première catégorie sar le territoire de la commune d'Auzelles (Puy-de-Dôme), sous les conditions énoncées aux articles suivants.

Art. 2. — Le dépôt sera établi dans l'emplacement marqué sur le plan d'ensemble produit par la société pétitionnaire, lequel plan restera annexé au présent décret.

Art. 3. — Le bâtiment sera dans toutes ses parties de construction légère; il comportera un plafond et un faux grenier.

Pour diminuer les chances de gelée de la dynamite, les cloisons remplaçant les murs actuels seront formées par une double

paroi en planches laissant entre elles un intervalle d'environ 15 centimètres qui recevra une garniture en matériaux mauvais conducteurs de la chaleur, tels que de la sciure de bois ou des débris de liège.

Des évents, fermés par une toile métallique, seront ménagés tant dans le faux grenier que dans le magasin pour déterminer une large ventilation.

La toiture, non métallique, devra être aussi légère que possible et présenter une saillie suffisante pour protéger les évents du magasin contre les rayons directs du soleil.

Le sol sera soigneusement dallé et les parois du bâtiment seront recouvertes d'un enduit propre à préserver la dynamite contre l'humidité.

Le dépôt sera fermé par une porte double en menuiserie pleine.

Art. 4. — Le dépôt sera entouré sur ses quatre faces d'une levée en terre continue, qui aura son pied à 1 mètre de distance au plus du soubassement du bâtiment et son sommet à 5 mètres au moins au-dessus du sol de ce bâtiment. A cette hauteur, la levée conservera à toute époque une largeur minimum de 1 mètre. Elle reposera à sa partie inférieure sur le terrain naturel, soigneusement ménagé à cet effet autour de l'excavation au milieu de laquelle s'élève le bâtiment, et aura à l'intérieur une pente aussi raide que le permettra le mode de construction, pour lequel on adoptera utilement un fascinage au 1/10e. A l'extérieur, la pente sera à 45° et recevra des plantations à croissance rapide. Enfin, l'accès du dépôt aura lieu par une galerie boisée ayant au plus 1 m. 80 de hauteur et 80 centimètres de largeur, qui sera établie dans la levée, du côté opposé à l'atelier des laveries et au village des Chabannettes.

Art. 5. — La levée en terre sera elle-même entourée d'une clôture de 2 mètres de hauteur au moins, placée au pied du talus extérieur du remblai.

Art. 6. — Avant que le dépôt puisse être mis en service, les travaux devront être vérifiés, sur l'ordre du préfet du département, par les ingénieurs des mines, qui s'assureront que toutes les conditions ci-dessus ont été remplies, et, sur le compte qui lui sera rendu par les ingénieurs, le préfet autorisera, s'il y a lieu, la mise en service du dépôt.

Le dépôt sera en outre, au point de vue technique, soumis en tout temps au contrôle des ingénieurs des poudres et salpêtres, sans que l'assistance de l'autorité municipale soit nécessaire.

Art. 7. — La quantité maximum de dynamite que le dépôt pourra recevoir est fixée à 500 kilogrammes.

Art. 8. — La manutention du dépôt sera confiée à des hommes de choix.

Les caisses contenant les cartouches de dynamite ne devront être ouvertes qu'en dehors de l'enceinte du dépôt.

Les matières inflammables autres que la dynamite, et spécialement les amorces fulminantes, la poudre, les matières en ignition, les pierres siliceuses, les outils en fer, seront formellement exclus du dépôt et de ses abords.

La clôture extérieure ne sera ouverte que pour le service du dépôt et ce dernier sera constamment fermé pendant la nuit.

Le dépôt sera placé sous la surveillance d'un agent spécialement chargé de la garde et de l'emploi de la dynamite.

Le carnet, dont la tenue est prescrite à l'article 6 du décret du 28 octobre 1882, présentera l'état nominatif de la délivrance des cartouches, dont l'emploi régulier par les ouvriers auxquels elles auront été remises sera, en outre, toujours rigoureusement vérifié.

Art. 9. — La société permissionnaire sera tenue d'emmagasiner les caisses de cartouches de dynamite de manière à éviter l'encombrement et à faciliter aux employés des contributions directes leurs vérifications; la société devra fournir à ces employés la main-d'œuvre, les poids, les balances et autres ustensiles nécessaires à leurs opérations.

Art. 10. — La société permissionnaire devra tenir à proximité du dépôt des approvisionnements d'eau et de sable ou tout autre moyen de secours propre à éteindre tout commencement d'incendie.

Art. 11. — En cas de guerre et à la première réquisition de l'autorité militaire, la société permissionnaire devra évacuer sur le point qui lui sera indiqué la dynamite renfermée dans le dépôt, à moins que cette dynamite ne soit requise par ladite autorité.

Si l'évacuation n'est pas opérée dans le délai prescrit, la destruction de la dynamite pourra être ordonnée, sans qu'il en résulte pour la société permissionnaire aucun droit à indemnité.

Art. 12. — Aucun changement ne pourra être apporté aux dispositions du dépôt autorisé par le présent décret qu'en vertu d'une décision spéciale du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies.

Art. 13. — Le délai accordé à la société permissionnaire, sous peine de déchéance, pour l'installation du dépôt, est fixé à six mois à partir du jour de la notification de l'autorisation.

Art. 14. — A toute époque, l'administration supérieure pourra prescrire telles autres mesures qui seraient jugées nécessaires dans l'intérêt de la sécurité publique ou de la défense nationale.

Art. 15. — La société permissionnaire devra d'ailleurs se conformer à toutes les dispositions de la loi du 8 mars 1875 et des décrets des 24 août 1875 et 28 octobre 1882 sur la poudre dynamite, ainsi qu'aux lois et règlements qui régissent les établissements dangereux, insalubres ou incommodes.

Art. 16. — Les ministres du commerce, de l'industrie et des colonies, de l'intérieur, de la guerre et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 25 juin 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

Le président du conseil, ministre de la guerre,

C. DE FREYCINET.

Le ministre des finances,

ROUVIER.

Par décision en date du 18 juillet 1891, sur la proposition du directeur général des postes et des télégraphes, le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies a autorisé la création de bureaux télégraphiques dans les communes de :

Dom-le-Mesnil (Ardennes);
Villeneuve-les-Chanoines (Aude);
Briguemont (Haute-Garonne);
Cox (Haute-Garonne);
Galargues (Hérault);
Saint-Drézery (Hérault);
Louppy-le-Château (Meuse).
Tréveray (Meuse);
Neuvy (Saône-et-Loire);
Mansigné (Sarthe);
Mayet (Sarthe);
Vouvant (Vendée).

L'exequatur a été accordé à M. le comte Isaac de Camondo, en qualité de consul général de Turquie à Paris.

L'exequatur a été accordé à M. Eugène L-G. Milson, agent consulaire des Etats-Unis d'Amérique à Beni-Saf.

Dans l'arrêté portant nominations d'officiers d'académie, inséré au *Journal officiel* du 21 juillet, page 3660, colonne 3, *in fine*, au lieu de : « Mme Fursch-Madier (de), artiste lyrique », lire : « Mme Fursch-Madi, artiste lyrique ».

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Cavalerie. — Par décis. minist. du 18 juillet 1891, M. Gasson Bugeaud d'Isly, s.-lieut. à la 6e comp. de caval. de remonte, est désigné pour occuper un emploi de son grade au 8e rég. de huss.

Par la même décis., M. Glaizal, lieut. au 4e rég. de cuirass., est désigné pour occuper un emploi de son grade à la 6e comp. de caval. de remonte.

Corps de l'intendance militaire. — Par décis. minist. du 22 juillet 1891, M. Domenech (Cellès), s.-intend. milit. de 3e cl., attaché à la direct. du serv. administratif des corps de troupe stationnés dans le gouvern. milit. de Paris, a été désigné pour Valenciennes.

Service des subsistances militaires. — Par décis. minist. du 22 juillet 1891 :

M. Guerain, off. d'administ. de 2e cl., employé dans la 14e rég., a été désigné pour prendre la gestion des vivres de Valenciennes.

M. Pantinier, off. d'administ. de 2e cl., employé au 5e corps d'armée, a été désigné pour la 14e rég.

M. Daga, off. d'administ. adj. de 2e cl., employé dans la 6e rég., a été désigné pour le 5e corps d'armée.

Concours pour l'obtention du grade d'officier d'administration adjoint de 2e classe du cadre auxiliaire des hôpitaux militaires.

Un concours sera ouvert le 3 novembre prochain pour l'obtention du grade d'officier d'administration adjoint de 2e classe du cadre auxiliaire des hôpitaux militaires.

Pourront être admis à y prendre part, les anciens sous-officiers qui n'ont pas été proposés pour ce grade au moment de leur libération, et les anciens engagés conditionnels appartenant par leur âge à la réserve ou à l'armée territoriale.

Les candidats doivent avoir l'aptitude nécessaire aux travaux de rédaction et de comptabilité et présenter les garanties indispensables d'instruction générale, de conduite et de moralité.

Les demandes des candidats seront adressées à MM. les gouverneurs militaires ou généraux commandant les corps d'armée de leur résidence et être accompagnées des pièces suivantes sur papier libre :

Copie certifiée de l'état des services ;
Extrait de l'acte de naissance ;
Extrait du casier judiciaire ;
Et, en outre, pour les anciens engagés conditionnels, copie du certificat d'instruction militaire.

Le programme des connaissances exigées des candidats est inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la guerre (partie réglementaire), 2e semestre 1889, page 1476.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décret en date du 22 juillet 1891, rendu sur la proposition du sénateur, ministre de la marine, a été promu dans la première section du cadre de l'état-major général de l'armée navale, pour prendre rang du 23 du même mois :

Au grade de vice-amiral.

M. le contre-amiral Brown de Colstoun (Louis-Henri).

Par décret en date du 22 juillet 1891, rendu sur la proposition du sénateur, ministre de la marine, ont été promus dans le corps des officiers de marine, pour prendre rang du 23 du même mois :

Au grade de capitaine de vaisseau.

M. le capitaine de frégate Pissère (Frédéric-Jean).

Au grade de capitaine de frégate.

Les lieutenants de vaisseau :

2e tour (choix). M. Lespinasse de Saune (Marie-Adolphe).

1er tour (ancienneté). M. Escribe (Georges-Victor-Adrien).

Au grade de lieutenant de vaisseau.

Les enseignes de vaisseau :

2e tour (ancienneté). M. Martin (Marius-Félix).

3e tour (choix). M. de Tuault (Jean-Joseph-Marie Hyacinthe).

1er tour (ancienneté). M. Péan de Ponfilly (Louis-Marie-François).

2e tour (ancienneté). M. Bonhomme (Johannès-Victor).

3e tour (choix). M. Bagay (Léon-Victor).

1er tour (ancienneté). M. Bérard (Frédéric-René).

2e tour (ancienneté). M. Le Breton (Etienne-Jean-Marie-Louis-Octave).

3e tour (choix). M. de Champeaux-Laboulaye (Denis-Marie-Charles).

1er tour (ancienneté). M. Van-Gaver (Amédée-Marie-Joseph).

2e tour (ancienneté). M. Jombert (Remi-Marcel-Marie).

Au grade d'enseigne de vaisseau.

Les aspirants de 1re classe :

MM. Darcy (Eugène).
Gaveau (Antoine-Joseph-Emile).
Cuny (Jules-Eugène-Marie).
Damigny (Frédéric-Louis).
Carissan (Edmond-Eugène-Ambroise).
Lafrogne (Jules-Louis-Henri).
Picolet (Omer-Théodore).
de Tuault (Louis-Gabriel-Marie-Joseph).
Martin (Antonin-Félix).
Guiral (Paul-Marie).
Maupoix (Charles-Edmond).
Lenoble (Edmond-Jean).
de la Planche de Ruillé (Alexandre-Jean-Marie-Laurent-Robert).
Oberlé (Galilée-Alphonse).

Par décret en date du 22 juillet 1891, rendu sur la proposition du sénateur, ministre de la marine, ont été promus dans le corps des officiers mécaniciens de la marine :

Au grade de mécanicien principal de 1re classe.

Les mécaniciens principaux de 2e classe :

1er tour (ancienneté). M. Latty (Charles-Ange).
2e tour (choix). M. Vilon-Bourdette (Henri).

Par le même décret, ont été nommés dans le même corps :

Au grade de mécanicien principal de 2e classe.

Les premiers maîtres mécaniciens :

M. Cahuet (Adrien-Philippe).
M. Ginabat (André-Camille).

Par décision présidentielle en date du 21 juillet 1891, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le contre-amiral Vivielle (Sylvestre-Léopold) a été nommé au commandement de la marine en Algérie.

Par décision présidentielle en date du 21 juillet 1891, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le capitaine de vaisseau Aubry de la Noë (Charles) a été nommé au commandement du vaisseau le *Borda*, école navale, à Brest.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 22 Juillet 1891.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 21 juillet.

Chambre des communes. — Sir J. Fergusson déclare qu'il n'a pas l'intention de nommer de représentant permanent auprès du Vatican. (*Agence Havas.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 21 juillet.

L'empereur offrira, au Palais d'Hiver, un dîner de gala aux officiers de l'escadre française. (*Agence Havas.*)

Saint-Péterbourg, 21 juillet.

L'escadre pratique russe occupe déjà, dans la rade de Cronstadt, l'emplacement qui lui a été désigné pour attendre l'escadre française, qui arrivera jeudi matin.

La ville sera pavoisée et illuminée le jour de l'arrivée de l'escadre et le jour du banquet de la municipalité. (*Agence Havas.*)

Saint-Pétersbourg, 21 juillet.

Le grand-duc héritier ne rentrera à Saint-Pétersbourg qu'au commencement du mois d'août. L'empereur et l'impératrice iront à sa rencontre jusqu'à Moscou. Ils resteront un jour dans cette ville et retourneront ensuite à Gatchina avec le grand-duc.

L'empereur se rendra au mois d'août en Finlande, où il assistera pour la première fois aux manœuvres des troupes finlandaises. (*Agence Havas.*)

ITALIE

Rome, 21 juillet.

Sur la demande des ministres de l'agriculture et du trésor, les banques d'émission ont résolu à l'unanimité aujourd'hui d'échanger entre elles leurs billets et de ne pas dépasser la limite légale de la circulation. (*Agence Havas.*)

Monza, 21 juillet.

Le prince de Naples est parti ce matin à dix heures dix minutes pour Londres. (*Agence Havas.*)

ESPAGNE

Madrid, 21 juillet.

L'ambassade marocaine, venant de Cadix, est arrivée ce matin à Madrid. L'ambassadeur est souffrant par suite de la traversée jusqu'à Cadix. (*Agence Havas.*)

PORTUGAL

Lisbonne, 21 juillet.

Le colonel Baracho, commissaire royal pour la délimitation du territoire de Loanda avec l'Etat du Congo, est parti aujourd'hui pour Loanda. (*Agence Havas.*)

SUISSE

Berne, 21 juillet.

M. Welti, président de la Confédération, prononcera le 1er août, à Schwitz, un discours officiel pour le sixième centenaire de l'alliance perpétuelle des cantons de la Suisse primitive et de la fondation de la Confédération.

M. Lardy, ministre de Suisse en France, président du comité de la célébration de la fête nationale suisse, qui habite Paris, a transmis au conseil fédéral la médaille commémorative en argent que le comité a fait frapper.

Le conseil fédéral a remercié M. Lardy et fait déposer la médaille aux archives fédérales. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

ARRÉRAGES

DES RENTES 4 1/2 P. 100

(NOUVEAU FONDS)

Dépôts avant l'échéance du 16 août 1891.

Les porteurs d'inscriptions et de coupons qui veulent avoir l'assurance d'être payés à jour fixe sont admis à déposer ces valeurs dans les conditions ci-après :

Les dépôts ne comprenant que des inscriptions nominatives, les dépôts comprenant en même temps des inscriptions nominatives et cinquante coupons au plus de rentes mixtes ou au porteur et les dépôts de cinquante coupons au plus de rentes mixtes ou au porteur seront reçus du 1er au 5 août, de dix heures à trois heures, au Trésor public, rue de Rivoli, palais du Louvre (pavillon central, porte C).

Les dépôts de plus de cinquante coupons de rentes mixtes ou au porteur y seront reçus du 12 au 14 août.

Les arrérages des rentes nominatives se payant au porteur, plusieurs inscriptions à des noms différents peuvent être présentées au dépôt par une même personne.

Les déposants ont, en outre, la faculté de demander, au moment du dépôt, que le montant de leurs arrérages soit versé d'office, à l'échéance, au crédit de leur compte courant à la Banque de France, ou même au crédit du compte courant d'un tiers.

Ne seront pas admis au dépôt : 1° les coupons afférents à des trimestres antérieurs ; 2° les inscriptions sur lesquelles un ou plusieurs trimestres échus ne sont pas encaissés ; 3° les inscriptions émises postérieurement au 24 juillet; 4° les inscriptions dont le dernier trimestre était payable dans un département ; 5° les inscriptions assignées payables chez les receveurs-percepteurs de Paris ou chez les percepteurs de la banlieue.

Payement à l'échéance.

Le payement des arrérages d'inscriptions nominatives et des coupons de rentes mixtes et au porteur s'effectue au Trésor, de dix heures à trois heures. Le public n'est admis dans les caisses que sur la présentation d'une carte d'entrée. La distribution des cartes (pavillon central, porte C) commence dès neuf heures et demie.

Les rentiers qui en ont préalablement fait la demande dans les bureaux du payeur central (place du Palais-Royal, palais du Louvre), peuvent recevoir, à la caisse des receveurs-percepteurs de Paris et des percepteurs de la banlieue, les arrérages des rentes nominatives sur l'Etat dont le montant ne dépasse pas 2,000 fr.

La déclaration préalable n'est pas nécessaire pour obtenir le payement des coupons qui peuvent être encaissés chez les percepteurs, sous la seule condition que les bordereaux présentés à l'encaissement, dans la même journée, par une même personne, ne comprennent pas plus de 20 coupons et ne s'élèvent pas à plus de 500 francs.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 26 août 1891 dans le département du Cantal, à Aurillac.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

La liste d'inscription sera close le 10 août 1891.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 5 août 1891 dans le département de la Mayenne, à Laval.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira, le 5 octobre 1891, dans le département du Var, à Toulon.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

ÉCOLE NATIONALE D'ARTS ET MÉTIERS D'ANGERS

Un concours sera ouvert à Paris, le 5 octobre prochain, pour un emploi de professeur de dessin vacant à l'école nationale d'arts et métiers d'Angers.

Les candidats doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins et de quarante ans au plus à la date du concours, à moins qu'ils ne soient déjà attachés à l'enseignement dans les écoles nationales d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge pourra être reculée.

Les épreuves porteront sur les matières contenues dans les programmes de l'enseignement du dessin industriel et de la technologie et des cours de mathématiques et de mécanique professés dans les écoles nationales d'arts et métiers.

Les candidats auront à exécuter des croquis à main levée, des dessins à la plume, au tire-ligne et au lavis, de manière à permettre d'apprécier leur degré de talent pratique dans l'art qu'ils se proposent d'enseigner, et à justifier, en outre, qu'ils sont familiarisés avec le dessin d'atelier. Ils auront à produire une collection de dessins exécutés par eux se rapportant particulièrement à des machines industrielles; enfin ils devront être reconnus aptes à suppléer, au besoin, les professeurs de mathématiques ou de mécanique.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies, avant le 20 septembre, accompagnées :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence et dûment légalisé;

3° D'une note faisant connaître les antécédent du candidat et les études auxquelles il s'est livré;

4° De l'acte constatant qu'il a satisfait à la loi du recrutement;

5° Des états de service, diplômes, certificats, etc., qui auraient pu lui être délivrés, ou des copies de ces pièces dûment certifiées.

Des exemplaires du présent avis et des différents programmes qui le complètent sont tenus à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (direction du personnel et de l'enseignement technique), rue de Varenne, n° 80, à Paris.

Le traitement minimum attaché aux fonctions de professeur de dessin est de 3,000 fr. et le maximum de 4,000 fr.

INSTRUCTION

pour l'admission à l'école coloniale (Section française) en 1891.

INSTITUTION DE L'ÉCOLE

L'école coloniale (section française) établie à Paris, boulevard Montparnasse, 129, est destinée à assurer le recrutement des administrations et corps coloniaux suivants :

Administration centrale du ministère des colonies;

Magistrature coloniale;

Corps du commissariat colonial;

Service des bureaux du secrétariat général du gouvernement de la Cochinchine;

Administration des affaires indigènes en Cochinchine;

Personnel des résidences au Cambodge, en Annam et au Tonkin;

Corps des administrateurs coloniaux;

Administration pénitentiaire à la Guyane et en Nouvelle-Calédonie.

La durée des cours d'instruction est fixée à trois ans; toutefois, elle est réduite à deux ans pour les élèves munis du diplôme de licencié en droit.

Les droits d'inscription sont fixés à 120 fr. par an, payables moitié à l'entrée à l'école, moitié le 1er avril.

Le prix des leçons d'escrime et d'équitation, qui sont obligatoires, est fixé à 180 fr. par an, payables en deux fois comme les droits d'inscription.

La remise des droits d'inscription et des frais de leçons d'exercices physiques est faite chaque année à douze élèves ; en outre, six bourses de 1,200 fr. sont instituées, en deuxième et en troisième année, en faveur des élèves qui remplissent les conditions indiquées ci-après au titre : « Remise des frais d'études et concession de bourses. »

L'école coloniale ne reçoit que des externes.

ADMISSION A L'ÉCOLE

Les admissions à l'école sont prononcées par le ministre chargé des colonies, après enquête du conseil d'administration.

Nul ne sera admis, s'il ne justifie :

1° Qu'il est Français ou naturalisé ;

2° Qu'il a dix-huit ans au moins et qu'il en compte moins de vingt-cinq au 1er janvier de l'année courante.

Néanmoins, les jeunes gens qui auront accompli, au 1er juillet de l'année courante, dans l'une des administrations ou l'un des corps énumérés ci-dessus, ainsi que dans l'armée ou la marine, au moins une année de service réel et effectif, pourront être admis à l'école, pourvu qu'ils n'aient pas dépassé l'âge de vingt-six ans à cette même date et qu'ils soient encore au service au moment où ils feront leur demande d'admission.

Les candidats devront adresser leur demande :

Dans les colonies, aux gouverneurs, avant le 15 juin;

En France, au ministre chargé des colonies, avant le 15 août.

Nulle demande ne sera admise après ces dates.

Les pièces à produire pour l'inscription sont : un extrait de l'acte de naissance, un extrait du casier judiciaire, un certificat de bonnes vie et mœurs, un des trois diplômes du baccalauréat, un certificat constatant que le candidat est propre au service des colonies, délivré :

Aux colonies, par le service de santé de la colonie;

A Paris, par le conseil supérieur de santé des colonies;

A Marseille, Bordeaux, Nantes et le Havre, par les conseils de santé institués près des chefs du service des colonies.

Les candidats qui voudront bénéficier de l'admission après vingt-cinq ans devront produire, en outre, un certificat de leur chef de corps constatant qu'ils compléteront au 1er novembre au moins une année de service réel effectif.

Les pièces fournies par les candidats qui ne seraient pas admis à l'école leur seront ultérieurement restituées.

REMISE DES FRAIS D'ÉTUDES ET CONCESSION DE BOURSES

La remise des frais d'études et la concession des bourses sont accordées par le ministre chargé des colonies, sur la proposition du conseil d'administration de l'école, après enquête sur la situation de fortune du candidat et concours.

Sont seuls admis à concourir à leur entrée à l'école, pour la remise des frais d'études et, au commencement de la deuxième année, pour l'obtention de bourses, les élèves qui se destinent au corps du commissariat colonial.

Les demandes de remise des frais d'études doivent être adressées, dans les colonies, au gouverneur, du 15 au 30 juin, et, en France, au président du conseil d'administration de l'école du 15 au 31 août. Elles devront être accompagnées de l'engagement de reverser à la caisse de l'école toutes les sommes provenant de remise de frais d'études ou de bourses, dans le cas où l'intéressé choisirait à sa sortie de l'école une autre carrière que le commissariat.

La rentrée de l'école est fixée au 1er novembre.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Paquebots-poste français de la côte occidentale d'Afrique.

A partir du mois courant, le nombre des voyages effectués par les paquebots-poste naviguant entre la France et la côte occidentale d'Afrique a été doublé.

Les départs de France ont lieu aux dates suivantes : de Bordeaux, le 10 de chaque mois, par les paquebots de la compagnie des chargeurs réunis.

De Marseille, tous les mois, le 15 ou le 25, alternativement, à compter du 15 juillet courant, par les paquebots de la compagnie Fraissinet.

Les correspondances pour le Sénégal, le Congo et les autres établissements français de la côte occidentale d'Afrique doivent, pour profiter des départs, être déposées à Paris, la veille au plus tard, jusqu'à la 7e levée, effectuée entre quatre et six heures du soir, pour l'expédition par les bureaux ambulants de nuit.

Ministère de l'agriculture et Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

Concours pour l'emploi de professeur départemental d'agriculture.

En exécution de la loi du 16 juin 1879 et du décret du 9 juin 1880, sur l'enseignement départemental et communal de l'agriculture, des concours pour la nomination de professeurs départementaux d'agriculture seront ouverts, en 1891, dans les départements et aux dates ci-après :

Corrèze, Lot, Lozère, Pas-de-Calais, le 24 août 1891.

Alpes-Maritimes, Ardèche, Aude, Charente, le 31 août 1891.

Les candidats devront être âgés de vingt-cinq ans au moins. Ils adresseront leur demande au ministre de l'agriculture, par l'intermédiaire du préfet de leur département, un mois au moins avant la date fixée pour l'ouverture du concours. Les demandes devront être rédigées sur papier timbré, à peine d'être considérées comme non avenues; elles seront accompagnées des pièces suivantes :

1° Extrait de l'acte de naissance (sur timbre); certificat de bonnes vie et mœurs et certificat constatant que le candidat a satisfait à la loi sur le recrutement;

2° Note faisant connaître les antécédents du candidat, ainsi que les travaux auxquels il s'est le plus particulièrement livré;

3° Titres, diplômes et deux exemplaires des livres, mémoires, etc., publiés par le candidat.

Le programme des épreuves du concours sera délivré aux personnes qui en feront la demande, soit aux préfets des départements dont les chaires sont mises au concours, soit au ministère de l'agriculture (1er bureau, direction de l'agriculture).

Ministère de l'agriculture.

Le congrès international de l'agriculture qui a été institué à Paris à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris en 1889, et qui a été présidé par M. Méline, ancien ministre de l'agriculture, a décidé qu'un deuxième congrès international serait organisé en 1891.

En suite de cette décision, le bureau du congrès a désigné la ville de la Haye (Hollande) comme siège du nouveau congrès.

La date d'ouverture a été fixée au 7 septembre; les séances auront lieu du 7 au 12 septembre.

Le comité exécutif du congrès fait appel aux agronomes, agriculteurs et horticulteurs de tous les pays.

Les questions mises à l'étude seront traitées dans sept sections.

1° Enseignement agricole;
2° Institutions de crédit et de prévoyance;
3° Industries agricoles;
4° Questions agricoles techniques;
5° Economie rurale;
6° Questions législatives;
7° Organisation définitive des congrès agricoles futurs.

Pour faire partie du congrès on devra en faire la demande au président du comité exécutif, en lui adressant un mandat de poste de 10 florins.

On est prié d'adresser les demandes à M. Zillesen, commis-greffier de la première chambre des Etats-Généraux, 10, Koningskade, à la Haye.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

5e législature. — Session ordinaire de 1891.

Convocation du jeudi 23 juillet.

Commission du budget, à neuf heures et demie et à deux heures.

La commission du budget de l'exercice 1892 s'est réunie, hier mercredi 22 juillet, à trois heures, au Palais-Bourbon.

Etaient présents :

MM. Antonin Proust, Arène (Emmanuel), Baïhaut, Barthou. Burdeau, Cabart-Danneville, Casimir-Perier, Cavaignac, Clausel de Coussergues, Cochery (Georges), Dupuy (Charles), Duval, Gerville-Réache, Hervieu, Leydet, Merlou, Millerand, Pelletan (Camille), Peytral, Poincaré, Reinach (Joseph).

Se sont excusés :

MM. Bastid (Adrien), Brisson (Henri), Delcassé, Faure (Félix), Jamais (Emile), Jonnart, Maurice-Faure, Reille (baron). Sarrien.

Etaient absents :

MM. Pichon, Piou, Terrier.

INFORMATIONS

M. le directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas a fait remettre au directeur de l'Assistance publique à Paris une somme de 268 fr. 40 pour les pauvres.

Il a été versé, à titre de restitution anonyme à l'Etat, la somme de 250 fr. dont il a été fait recette le 22 juillet 1891 par le caissier-payeur central du Trésor public.

PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE LA SEINE

EMPRUNT MUNICIPAL DE 1871

Liste des 2,090 numéros sortis au 79e tirage définitif effectué le 20 juillet 1891, et dont les 88 premiers ont droit aux lots ci-après :

TABLEAU DES LOTS

ORDRE de sortie	NUMÉROS sortis.	MONTANT des LOTS.	ORDRE de sortie.	NUMÉROS sortis.	MONTANT des LOTS.
				Report..	331.000 f.
1er	689.203	100.000 f.	45e.	1.042.285	1.000
2e.	120.294	50.000	46e.	730.867	1.000
3e.	838.423	50.000	47e.	837.738	1.000
4e.	563.267	10.000	48e.	1.175 171	1.000
5e.	383.035	10.000	49e.	1.071.250	1.000
6e.	1.136.616	10.000	50e.	835.116	1.000
7e.	103 836	10.000	51e.	517.072	1.000
8e.	1.080.382	10.000	52e.	1.188.640	1.000
9e.	900.837	10.000	53e.	566.010	1.000
10e.	566.008	10.000	54e.	246.700	1.000
11e.	713.444	10.000	55e.	948.180	1.000
12e.	1.130.072	10.000	56e.	778.096	1.000
13e.	566.043	10.000	57e.	257.043	1.000
14e.	478.648	1.000	58e.	689.044	1.000
15e.	715.743	1.000	59e.	1.057.923	1.000
16e.	155.791	1.000	60e.	714.929	1.000
17e.	397.670	1.000	61e.	444.843	1.000
18e.	1.145.739	1.000	62e.	838.424	1.000
19e.	1.027.823	1.000	63e.	781.820	1.000
20e.	72.170	1.000	64e.	963.983	1.000
21e.	97.746	1.000	65e.	231.924	1.000
22e.	72.165	1.000	66e.	307.465	1.000
23e.	773.335	1.000	67e.	916.007	1.000
24e.	485.515	1.000	68e.	269.761	1.000
25e.	854.506	1.000	69e.	837.734	1.000
26e.	920.474	1.000	70e.	675.855	1.000
27e.	964.625	1.000	71e.	288.610	1.000
28e.	104.849	1.000	72e.	1.052.468	1.000
29e.	120.293	1.000	73e.	284.450	1.000
30e.	778.097	1.000	74e.	10.976	1.000
31e.	563.268	1.000	75e.	671.376	1.000
32e.	609.803	1.000	76e.	97.741	1.000
33e.	69.660	1.000	77e.	667.688	1.000
34e.	847.062	1.000	78e.	25.166	1.000
35e.	563 270	1.000	79e.	397.662	1.000
36e.	687.830	1.000	80e.	14.222	1.000
37e.	70.626	1.000	81e.	1.124.618	1.000
38e.	1.062.958	1.000	82e.	478.643	1.000
39e.	1.173.679	1.000	83e.	54.267	1.000
40e.	405.873	1.000	84e.	32.617	1.000
41e.	975.809	1.000	85e.	782.654	1.000
42e.	521.091	1.000	86e.	563.262	1.000
43e.	289.359	1.000	87e.	792.714	1.000
44e.	77.760	1.000	88e.	1.080.387	1.000
	A reporter	331 000 f		Total..	375.000 f.

3.421	14.225	32.611	50.257
3.422	14.226	32.612	50.258
3.423	14.227	32.613	50.259
3.424	14.228	32.614	50.260
3.425	14.229	32.615	54.261
3.426	14.230	32.616	54.262
3.427	17.251	*32.617	54.263
3.428	17.252	32.618	54.264
3.429	17.253	32.619	54.265
3.430	17.254	32.620	54.266
10.971	17.255	40.261	*54.267
10.972	17.256	40.262	54.268
10.973	17.257	40.263	54.269
10.974	17.258	40.264	54.270
10.975	17.259	40.265	54.531
*10.976	17.260	40.266	54.532
10.977	25.161	40.267	54.533
10.978	25.162	40.268	54.534
10.979	25.163	40.269	54.535
10.980	25.164	40.270	54.536
14.221	25.165	50.251	54.537
*14.222	*25.166	50.252	54.538
14.223	25.167	50.253	54.539
14.224	25.168	50.254	54.540
	25.169	50.255	61.931
	25.170	50.256	61.932

Les numéros marqués d'un astérisque (*) sont sortis avec prime. (Voir le tableau des primes.)

61.933
61.934
61.935
61.936
61.937
61.938
61.939
61.940
69.651
69.652
69.653
69.654
69.655
69.656
69.657
69.658
69.659
*69.660
70.621
70.622
70.623
70.624
70.625
*70.626
70.627
70.628
70.629
70.630
72.161
72.162
72.163
72.164
*72.165
72.166
72.167
72.168
72.169
*72.170
72.211
72.212
72.213
72.214
72.215
72.216
72.217
72.218
72.219
72.220
77.751
77.752
77.753
77.754
77.755
77.756
77.757
77.758
77.759
*77.760
81.441
81.442
81.443
81.444
81.445
81.446
81.447
81.448
81.449
81.450
93.541
93.542
93.543
93.544
93.545
93.546
93.547
93.548
93.549
93.550
*97.741
97.742
97.743
97.744
97.745
*97.746
97.747
97.748

97.749
97.750
103.831
103.832
103.833
103.834
103.835
*103.836
103.837
103.838
103.839
103.840
104.841
104.842
104.843
104.844
104.845
104.846
104.847
104.848
*104.849
104.850
116.351
116.352
116.353
116.354
116.355
116.356
116.357
116.358
116.359
116.360
116.601
116.602
116.603
116.604
116.605
116.606
116.607
116.608
116.609
116.610
120.291
120.292
*120.293
*120.294
120.295
120.296
120.297
120.298
120.299
120.300
131.721
131.722
131.723
131.724
131.725
131.726
131.727
131.728
131.729
131.730
136.691
136.692
136.693
136.694
136.695
136.696
136.697
136.698
136.699
136.700
142.411
142.412
142.413
142.414
142.415
142.416
142.417
142.418
142.419
142.420
155.011
155.012
155.013
155.014
155.015
155.016
155.017
155.018
155.019
155.020

*155.791
155.792
155.793
155.794
155.795
155.796
155.797
155.798
155.799
155.800
155.891
155.892
155.893
155.894
155.895
155.896
155.897
155.898
155.899
155.900
156.941
156.942
156.943
156.944
156.945
156.946
156.947
156.948
156.949
156.950
162.801
162.802
162.803
162.804
162.805
162.806
162.807
162.808
162.809
162.810
164.911
164.912
164.913
164.914
164.915
164.916
164.917
164.918
164.919
164.920
167.901
167.902
167.903
167.904
167.905
167.906
167.907
167.908
167.909
167.910
174.021
174.022
174.023
174.024
174.025
174.026
174.027
174.028
174.029
174.030
184.391
184.392
184.393
184.394
184.395
184.396
184.397
184.398
184.399
184.400
190.931
190.932
190.933
190.934
190.935
190.936
190.937
190.938
190.939
190.940
191.771
191.772
191.773
191.774
191.775
191.776
191.777
191.778
191.779

191.780
209.411
209.412
209.413
209.414
209.415
209.416
209.417
209.418
209.419
209.420
231.921
231.922
231.923
*231.924
231.925
231.926
231.927
231.928
231.929
231.930
233.331
233.332
233.333
233.334
233.335
233.336
233.337
233.338
233.339
233.340
246.691
246.692
246.693
246.694
246.695
246.696
246.697
246.698
246.699
*246.700
248.321
248.322
248.323
248.324
248.325
248.326
248.327
248.328
248.329
248.330
253.451
253.452
253.453
253.454
253.455
253.456
253.457
253.458
253.459
253.460
257.041
257.042
*257.043
257.044
257.045
257.046
257.047
257.048
257.049
257.050
265.491
265.492
265.493
265.494
265.495
265.496
265.497
265.498
265.499
265.500
*269.761
269.762
269.763
269.764
269.765
269.766
269.767
269.768
269.769
269.770
284.441

284.442
284.443
284.444
284.445
284.446
284.447
284.448
284.449
*284.450
288.601
288.602
288.603
288.604
288.605
288.606
288.607
288.608
288.609
*288.610
289.351
289.352
289.353
289.354
289.355
289.356
289.357
289.358
*289.359
289.360
293.741
293.742
293.743
293.744
293.745
293.746
293.747
293.748
293.749
293.750
307.461
307.462
307.463
307.464
*307.465
307.466
307.467
307.468
307.469
307.470
308.401
308.402
308.403
308.404
308.405
308.406
308.407
308.408
308.409
308.410
309.211
309.212
309.213
309.214
309.215
309.216
309.217
309.218
309.219
309.220
380.341
380.342
380.343
380.344
380.345
380.346
380.347
380.348
380.349
380.350
381.511
381.512
381.513
381.514
381.515
381.516
381.517
381.518
381.519
381.520
383.031
383.032
383.033

383.034
*383.035
383.036
383.037
383.038
383.039
383.040
388.211
388.212
388.213
388.214
388.215
388.216
388.217
388.218
388.219
388.220
397.661
*397.662
397.663
397.664
397.665
397.666
397.667
397.668
397.669
*397.670
398.381
398.382
398.383
398.384
398.385
398.386
398.387
398.388
398.389
398.390
405.871
405.872
*405.873
405.874
405.875
405.876
405.877
405.878
405.879
405.880
405.901
405.902
405.903
405.904
405.905
405.906
405.907
405.908
405.909
405.910
421.091
421.092
421.093
421.094
421.095
421.096
421.097
421.098
421.099
421.100
422.201
422.202
422.203
422.204
422.205
422.206
422.207
422.208
422.209
422.210
441.101
441.102
441.103
441.104
441.105
441.106
441.107
441.108
441.109
441.110
442.961
442.962
442.963
442.964
442.965

442.966
442.967
442.968
442.969
442.970
444.841
444.842
*444.843
444.844
444.845
444.846
444.847
444.848
444.849
444.850
450.431
450.432
450.433
450.434
450.435
450.436
450.437
450.438
450.439
450.440
454.151
454.152
454.153
454.154
454.155
454.156
454.157
454.158
454.159
454.160
467.641
467.642
467.643
467.644
467.645
467.646
467.647
467.648
467.649
467.650
471.741
471.742
471.743
471.744
471.745
471.746
471.747
471.748
471.749
471.750
478.151
478.152
478.153
478.154
478.155
478.156
478.157
478.158
478.159
478.160
478.641
478.642
*478.643
478.644
478.645
478.646
478.647
*478.648
478.649
478.650
480.411
480.412
480.413
480.414
480.415
480.416
480.417
480.418
480.419
480.420
485.511
485.512
485.513
485.514
*485.515
485.516
485.517

485.518
485.519
485.520
489.331
489.332
489.333
489.334
489.335
489.336
489.337
489.338
489.339
489.340
492.381
492.382
492.383
492.384
492.385
492.386
492.387
492.388
492.389
492.390
505.881
505.882
505.883
505.884
505.885
505.886
505.887
505.888
505.889
505.890
510.671
510.672
510.673
510.674
510.675
510.676
510.677
510.678
510.679
510.680
517.071
*517.072
517.073
517.074
517.075
517.076
517.077
517.078
517.079
517.080
*521.091
521.092
521.093
521.094
521.095
521.096
521.097
521.098
521.099
521.100
524.481
524.482
524.483
524.484
524.485
524.486
524.487
524.488
524.489
524.490
533.141
533.142
533.143
533.144
533.145
533.146
533.147
533.148
533.149
533.150
554.631
554.632
554.633
554.634
554.635
554.636
554.637
554.638
554.639
554.640
563.261
*563.262

563.263
563.264
563.265
563.266
*563.267
*563.268
563.269
*563.270
566.001
566.002
566.003
566.004
566.005
566.006
566.007
*566.008
566.009
*566.010
566.041
566.042
*566.043
566.044
566.045
566.046
566.047
566.048
566.049
566.050
581.641
581.642
581.643
581.644
581.645
581.646
581.647
581.648
581.649
581.650
582.261
582.262
582.263
582.264
582.265
582.266
582.267
582.268
582.269
582.270
591.951
591.952
591.953
591.954
591.955
591.956
591.957
591.958
591.959
591.960
609.801
609.802
*609.803
609.804
609.805
609.806
609.807
609.808
609.809
609.810
628.761
628.762
628.763
628.764
628.765
628.766
628.767
628.768
628.769
628.770
635.881
635.882
635.883
635.884
635.885
635.886
635.887
635.888
635.889

635.890
648.231
648.232
648.233
648.234
648.235
648.236
648.237
648.238
648.239
648.240
649.751
649.752
649.753
649.754
649.755
649.756
649.757
649.758
649.759
649.760
649.771
649.772
649.773
649.774
649.775
649.776
649.777
649.778
649.779
649.780
650.541
650.542
650.543
650.544
650.545
650.546
650.547
650.548
650.549
650.550
659.711
659.712
659.713
659.714
659.715
659.716
659.717
659.718
659.719
659.720
662.141
662.142
662.143
662.144
662.145
662.146
662.147
662.148
662.149
662.150
667.681
667.682
667.683
667.684
667.685
667.686
667.687
*667.688
667.689
667.690
671.371
671.372
671.373
671.374
671.375
*671.376
671.377
671.378
671.379
671.380
675.851
675.852
675.853
675.854
*675.855
675.856
675.857
675.858
675.859
675.860
682.001
682.002
682.003

682.004
682.005
682.006
682.007
682.008
682.009
682.010
687.821
687.822
687.823
687.824
687.825
687.826
687.827
687.828
687.829
*687.830
688.241
688.242
688.243
688.244
688.245
688.246
688.247
688.248
688.249
688.250
689.041
689.042
689.043
*689.044
689.045
689.046
689.047
689.048
689.049
689.050
689.111
689.112
689.113
689.114
689.115
689.116
689.117
689.118
689.119
689.120
689.201
689.202
*689.203
689.204
689.205
689.206
689.207
689.208
689.209
689.210
703.801
703.802
703.803
703.804
703.805
703.806
703.807
703.808
703.809
703.810
704.021
704.022
704.023
704.024
704.025
704.026
704.027
704.028
704.029
704.030
704.821
704.822
704.823
704.824
704.825
704.826
704.827
704.828
704.829
704.830
713.441
713.442
713.443
*713.444
713.445

713.446
713.447
713.448
713.449
713.450
714.921
714.922
714.923
714.924
714.925
714.926
714.927
714.928
*714.929
714.930
715.741
715.742
*715.743
715.744
715.745
715.746
715.747
715.748
745.749
715.750
721.761
721.762
721.763
721.764
721.765
721.766
721.767
721.768
721.769
721.770
730.861
730.862
730.863
730.864
730.865
730.866
*730.867
730.868
730.869
730.870
740.561
740.562
740.563
740.564
740.565
740.566
740.567
740.568
740.569
740.570
750.231
750.232
750.233
750.234
750.235
750.236
750.237
750.238
750.239
750.240
756.101
756.102
756.103
756.104
756.105
756.106
756.107
756.108
756.109
756.110
766.391
766.392
766.393
766.394
766.395
766.396
766.397
766.398
766.399
766.400
769.531
769.532
769.533
769.534
769.535
769.536
769.537
769.538
769.539

769.540
773.331
773.332
773.333
773.334
*773.335
773.336
773.337
773.338
773.339
773.340
778.091
778.092
778.093
778.094
778.095
*778.096
*778.097
778.098
778.099
778.100
781.811
781.812
781.813
781.814
781.815
781.816
781.817
781.818
781.819
*781.820
782.651
782.652
782.653
*782.654
782.655
782.656
782.657
782.658
782.659
782.660
786.141
786.142
786.143
786.144
786.145
786.146
786.147
786.148
786.149
786.150
789.541
789.542
789.543
789.544
789.545
789.546
789.547
789.548
789.549
789.550
792.711
792.712
792.713
*792.714
792.715
792.716
792.717
792.718
792.719
792.720
796.031
796.032
796.033
796.034
796.035
796.036
796.037
796.038
796.039
796.040
805.471
805.472
805.473
805.474
805.475
805.476
805.477
805.478

805.479
805.480
807.641
807.642
807.643
807.644
807.645
807.646
807.647
807.648
807.649
807.650
808.661
808.662
808.663
808.664
808.665
808.666
808.667
808.668
808.669
808.670
825.301
825.302
825.303
825.304
825.305
825.306
825.307
825.308
825.309
825.310
830.071
830.072
830.073
830.074
830.075
830.076
830.077
830.078
830.079
830.080
831.981
831.982
831.983
831.984
831.985
831.986
831.987
831.988
831.989
831.990
833.951
833.952
833.953
833.954
833.955
833.956
833.957
833.958
833.959
833.960
835.111
835.112
835.113
835.114
835.115
*835.116
835.117
835.118
835.119
835.120
836.981
836.982
836.983
836.984
836.985
836.986
836.987
836.988
836.989
836.990
837.731
837.732
837.733
*837.734
837.735
837.736
837.737
*837.738
837.739
837.740
838.421
838.422

*838.423
*838.424
838.425
838.426
838.427
838.428
838.429
838.430
846.781
846.782
846.783
846.784
846.785
846.786
846.787
846.788
846.789
846.790
847.061
*847.062
847.063
847.064
847.065
847.066
847.067
847.068
847.069
847.070
853.161
853.162
853.163
853.164
853.165
853.166
853.167
853.168
853.169
853.170
854.501
854.502
854.503
854.504
854.505
*854.506
854.507
854.508
854.509
854.510
868.731
868.732
868.733
868.734
868.735
868.736
868.737
868.738
868.739
868.740
891.541
891.542
891.543
891.544
891.545
891.546
891.547
891.548
891.549
891.550
900.831
900.832
900.833
900.834
900.835
900.836
*900.837
900.838
900.839
900.840
916.001
916.002
916.003
916.004
916.005
916.006
*916.007
916.008
916.009
916.010
920.471

920.472
920.473
*920.474
920.475
920.476
920.477
920.478
920.479
920.480
942.951
942.952
942.953
942.954
942.955
942.956
942.957
942.958
942.959
942.960
943.811
943.812
943.813
943.814
943.815
943.816
943.817
943.818
943.819
943.820
944.531
944.532
944.533
944.534
944.535
944.536
944.537
944.538
944.539
944.540
947.041
947.042
947.043
947.044
947.045
947.046
947.047
947.048
947.049
947.050
948.171
948.172
948.173
948.174
948.175
948.176
948.177
948.178
948.179
*948.180
950.771
950.772
950.773
950.774
950.775
950.776
950.777
950.778
950.779
950.780
958.051
958.052
958.053
958.054
958.055
958.056
958.057
958.058
958.059
958.060
963.981
963.982
*963.983
963.984
963.985
963.986
963.987
963.988
963.989
963.990
964.621
964.622
964.623
964.624

*964.625
964.626
964.627
964.628
964.629
964.630
975.801
975.802
975.803
975.804
975.805
975.806
975.807
975.808
*975.809
975.810
985.361
985.362
985.363
985.364
985.365
985.366
985.367
985.368
985.369
985.370
994.371
994.372
994.373
994.374
994.375
994.376
994.377
994.378
994.379
994.380
997.111
997.112
997.113
997.114
997.115
997.116
997.117
997.118
997.119
997.120
998.781
998.782
998.783
998.784
998.785
998.786
998.787
998.788
998.789
998.790
1.002.001
1.002.002
1.002.003
1.002.004
1.002.005
1.002.006
1.002.007
1.002.008
1.002.009
1.002.010
1.005.801
1.005.802
1.005.803
1.005.804
1.005.805
1.005.806
1.005.807
1.005.808
1.005.809
1.005.810
1.026.311
1.026.312
1.026.313
1.026.314
1.026.315
1.026.316
1.026.317
1.026.318
1.026.319
1.026.320
1.027.821
1.027.822
*1.027.823
1.027.824
1.027.825
1.027.826
1.027.827
1.027.828
1.027.829

1.027.830
1.038.341
1.038.342
1.038.343
1.038.344
1.038.345
1.038.346
1.038.347
1.038.348
1.038.349
1.038.350
1.042.281
1.042.282
1.042.283
1.042.284
*1.042.285
1.042.286
1.042.287
1.042.288
1.042.289
1.042.290
1.045.161
1.045.162
1.045.163
1.045.164
1.045.165
1.045.166
1.045.167
1.045.168
1.045.169
1.045.170
1.047.241
1.047.242
1.047.243
1.047.244
1.047.245
1.047.246
1.047.247
1.047.248
1.047.249
1.047.250
1.048.791
1.048.792
1.048.793
1.048.794
1.048.795
1.048.796
1.048.797
1.048.798
1.048.799
1.048.800
1.052.081
1.052.082
1.052.083
1.052.084
1.052.085
1.052.086
1.052.087
1.052.088
1.052.089
1.052.090
1.052.461
1.052.462
1.052.463
1.052.464
1.052.465
1.052.466
1.052.467
*1.052.468
1.052.469
1.052.470
1.057.921
1.057.922
*1.057.923
1.057.924
1.057.925
1.057.926
1.057.927
1.057.928
1.057.929
1.057.930
1.060.141
1.060.142
1.060.143
1.060.144
1.060.145
1.060.146
1.060.147
1.060.148
1.060.149
1.060.150
1.062.951
1.062.952
1.062.953

1.062.954
1.062.955
1.062.956
1.062.957
*1.062.958
1.062.959
1.062.960
1.064.441
1.064.442
1.064.443
1.064.444
1.064.445
1.064.446
1.064.447
1.064.448
1.064.449
1.064.450
1.071.241
1.071.242
1.071.243
1.071.244
1.071.245
1.071.246
1.071.247
1.071.248
1.071.249
*1.071.250
1.072.191
1.072.192
1.072.193
1.072.194
1.072.195
1.072.196
1.072.197
1.072.198
1.072.199
1.072.200
1.073.031
1.073.032
1.073.033
1.073.034
1.073.035
1.073.036
1.073.037
1.073.038
1.073.039
1.073.040
1.080.381
*1.080.382
1.080.383
1.080.384
1.080.385
1.080.386
*1.080.387
1.080.388
1.080.889
1.080.390
1.093.171
1.093.172
1.093.173
1.093.174
1.093.175
1.093.176
1.093.177
1.093.178
1.093.179
1.093.180
1.099.981
1.099.982
1.099.983
1.099.984
1.099.985
1.099.986
1.099.987
1.099.988
1.099.989
1.099.990
1.104.971
1.104.972
1.104.973
1.104.974
1.104.975
1.104.976
1.104.977
1.104.978
1.104.979
1.104.980
1.109.761
1.109.762
1.109.763
1.109.764

1.109.765
1.109.766
1.109.767
1.109.768
1.109.769
1.109.770
1.120.521
1.120.522
1.120.523
1.120.524
1.120.525
1.120.526
1.120.527
1.120.528
1.120.529
1.120.530
1.122.181
1.122.182
1.122.183
1.122.184
1.122.185
1.122.186
1.122.187
1.122.188
1.122.189
1.122.190
1.123.581
1.123.582
1.123.583
1.123.584
1.123.585
1.123.586
1.123.587
1.123.588
1.123.589
1.123.590
1.124.611
1.124.612
1.124.613
1.124.614
1.124.615
1.124.616
1.124.617
*1.124.618
1.124.619
1.124.620
1.130.071
*1.130.072
1.130.073
1.130.074
1.130.075
1.130.076
1.130.077
1.130.078
1.130.079
1.130.080
1.136.611
1.136.612
1.136.613
1.136.614
1.136.615
*1.136.616
1.136.617
1.136.618
1.136.619
1.136.620
1.139.841
1.139.842
1.139.843
1.139.844
1.139.845
1.139.846
1.139.847
1.139.848
1.139.849
1.139.850
1.144.221
1.144.222
1.144.223
1.144.224
1.144.225
1.144.226
1.144.227
1.144.228
1.144.229
1.144.230
1.145.731
1.145.732
1.145.733
1.145.734
1.145.735
1.145.736
1.145.737
1.145.738

*1.145.739
1.145.740
1.152.631
1.152.632
1.152.633
1.152.634
1.152.635
1.152.636
1.152.637
1.152.638
1.152.639
1.152.640
1.168.941
1.168.942
1.168.943
1.168.944
1.168.945
1.168.946
1.168.947
1.168.948
1.168.949
1.168.950
1.173.671
1.173.672
1.173.673
1.173.674
1.173.675
1.173.676
1.173.677
1.173.678
*1.173.679
1.173.680
*1.175.171

1.175.172
1.175.173
1.175.174
1.175.175
1.175.176
1.175.177
1.175.178
1.175.179
1.175.180
1.188.631
1.188.632
1.188.633
1.188.634
1.188.635
1.188.636
1.188.637
1.188.638
1.188.639
*1.188.640
1.192.161
1.192.162
1.192.163
1.192.164
1.192.165
1.192.166
1.192.167
1.192.168
1.192.169
1.192.170
1.207.181
1.207.182
1.207.183
1.207.184
1.207.185
1.207.186
1.207.187

1.207.188
1.207.189
1.207.190
1.233.741
1.233.742
1.233.743
1.233.744
1.233.745
1.233.746
1.233.747
1.233.748
1.233.749
1.233.750
1.260.131
1.260.132
1.260.133
1.260.134
1.260.135
1.260.136
1.260.137
1.260.138
1.260.139
1.260.140
1.269.721
1.269.722
1.269.723
1.269.724
1.269.725
1.269.726
1.269.727
1.269.728
1.269.729
1.269.730
1.272.881
1.272.882
1.272.883
1.272.884
1.272.885

1.272.886
1.272.887
1.272.888
1.272.889
1.272.890
1.276.421
1.276.422
1.276.423
1.276.424
1.276.425
1.276.426
1.276.427
1.276.428
1.276.429
1.276.430
1.288.861
1.288.862
1.288.863
1.288.864
1.288.865
1.288.866
1.288.867
1.288.868
1.288.869
1.288.870
1.293.481
1.293.482
1.293.483
1.293.484
1.293.485
1.293.486
1.293.487
1.293.488
1.293.489
1.293.490

Le payement des lots et le remboursement des obligations sorties sans lot auront lieu à l'Hôtel de Ville à partir du 5 août 1891.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

ADJUDICATION, en cinq lots, des travaux de : 1° terrasse et maçonnerie; 2° charpente; 3° couverture et plomberie; 4° menuiserie; 5° serrurerie, à exécuter pour la construction d'un asile pour femmes enceintes, rue du Champ-d'Asile et rue Boulard (14° arrondissement).

Travaux classés dans la 2° catégorie (grands travaux d'architecture).

Le samedi 22 août 1891, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement, dans la salle du conseil de préfecture, au palais du tribunal de commerce, par le préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du conseil municipal, en présence du receveur municipal de la ville de Paris et de M. Bouvard, architecte, à l'adjudication, au rabais, sur les prix de la série de la ville de Paris, en date du 1er novembre 1882, et sur soumissions cachetées, de l'entreprise, en cinq lots, des travaux à exécuter pour la construction d'un asile pour femmes enceintes, rue du Champ-d'Asile et rue Boulard (14° arrondissement), lesquels travaux sont évalués comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	ÉVALUATION	FRAIS approximatifs d'adjudication.
1er lot. — Terrasse et maçonnerie	141.505 »	3.000 »
2° lot. — Charpente	19.486 »	500 »
3° lot. — Couverture et plomberie	30.617 »	650 »
4° lot. — Menuiserie	17.476 »	500 »
5° lot. — Serrurerie	41 689 »	900 »

Les plans, le devis, les cahiers des charges et la série des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (1er bureau de la division d'architecture), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de onze heures à quatre heures.

F

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Mercredi 22 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Juill. 91	3 %	95f 25 30 35 40	en liq..						
			fin ct...	95 35	95 42½	95 32½	95 40	95 30	95 30
			P° fin c.		d 1f	95 35	d50		
			P° fin c.	95 45	95 50 d25				
			P° fin p.		d 1f	95 70	d50		
			P° fin p.	95 85	95 90 d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %	90f	fin ct...					90 ..	
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés	93f 85 90	en liq..						
			fin ct...	93 85			93 90	93 87½	93 80
			P° fin c.		d 1f		d50		
			P° fin c.	93 90	d25				
			P° fin p.		d 1f		d50		
			P° fin p.		d25				
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)	96f 20 25 30	en liq..						
			fin ct...	96 05			96 10	96 20	96 05
			P° fin c.		d 1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d 1f		d50		
			P° fin p.		d25				
Mai 91.	4 ½ % 1883	105 80 82½ 85 87½ 90	en liq..						
			fin ct...	105 82½			105 85	105 75	105 80
			P° fin c.				d50		
			P° fin c.						
			P° fin p.				d50		
			P° fin p.						
Mai 86.	Promesses d'inscript. 4½ % 1883	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4 % éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
Juill. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), n°s 221,501 à 273,500	507 50	en liq..						
			fin ct...					505 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	565	fin ct..					565 ..	
Févr. 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	533 533 50 533 75	fin ct...					531 ..	
Janv. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	418	fin ct..					417 ..	
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	405 405 406 25	fin ct..					406 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	104 105						104 ..	
...	d° d° séries sort. (unit.)								
...	d° d° d° (sér. ent.)		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	529 529 75	fin ct...					528 ..	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	529 529 75	fin ct...					529 75	
			en liq..						
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	410	fin ct...					410 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100f	104 104 50						103 25	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	399	fin ct...					399 ..	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	102	fin ct...					101 50	
Janv. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	406	en liq..						
			fin ct...					406 ..	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.)	499 50 499 75	en liq..						
			fin ct...					500 ..	
			P° fin c.		d..				
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.)		en liq..						
			au 31..					565 ..	
Juin 91	Banque de France (nominatives)	4440	en liq..						
			fin ct..					4455 ..	
			P° fin c.		d40		d50		
			P° fin p.		d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23)	465 466 25 467 50	en liq..						
			au 31..	465 ..			466 25	466 75	468 25
			P° au 31		d10		d 5f		
			P° au 15		d10		d 5f		
			P° au 31		d10		d 5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 38)	780 776 25	en liq..						
			au 31	778 45	780 ..	778 75	778 75		780 ..
			P° au 31		d10		d 5f		
			P° au 15		d10		d10		
			P° au 31		d10		d 5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9)	426 25 428 75 435	en liq..						
			au 31..					426 25	
			P° au 31		d10		d 5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26)	457 50	en liq..						
			au 31..					455 ..	
			P° au 31						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 10)	352 50 351 25	en liq..						
			au 31..						
			P° au 31						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	267 50 268 75	en liq..						
			au 31..	267 50			268 75	265 ..	267 50
			P° au 31		d10		d 5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)		en liq..						
			au 31..	573 75				570 ..	572 50
			P° au 31		d10		d 5f		
			P° au 15		d10		d 5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)		au 31..					660 ..	
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.)	425 430	en liq..						
			au 31..					430 ..	
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)		en liq..						
			au 31..						
Mai 91.	Banque hypot. de Frce, r. 1000f, t.p.	520	fin ct...					520 ..	
Mars 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	430 426	fin ct...						
Févr. 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. } en représon d'ann.	153	en liq..						
			fin ct...						
Juin 91	d° 5%, r. 500 f. } dues par l'Etat	530 525 25	au 31..					530 ..	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.	403 25	
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.	114 ..	113 ..
Armentières (vlle), 3½ %, 86, r. 500 f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr.	110 ..	
d° 1881, 4%, r. 500 f.	514 75	
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.	1025..	1020..
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	114 ..	112 50
d° 1863, 3%, r. 100 fr.	149 ..	
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.		
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	99 75	98 25
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.		
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	52 ..	50 ..
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.	155 ..	
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).	2135..	
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	410 ..	
Midi, d° act. de jouiss.	680 ..	
Nord, d° act. de jouiss.	1390..	
Orléans, d° act. de jouiss.	1070..	1065..
Ouest, d° act. de jouiss.	570 ..	
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	450 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f, t.p.		
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	545 ..	
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	598 75	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	535 ..	
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	258 75	255 ..
d° du département du Nord		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier	400 ..	
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	534 45	
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	425 ..	
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'Etat.	575 ..	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (n°s 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 46).	255 ..	254 ..
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1450..	
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).	215 ..	214 ..
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.		
Eaux-Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 13).	5500..	
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 8).	390 ..	
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).		
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p	1345..	
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	390 ..	
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 60).		
d° act. de jouiss.		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.	1735..	
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé	1525..	
2e série, act. 500 fr., t.p.	1525..	
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.		
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.	1760..	
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	820 ..	
Mines de Malfidano, act. de jouiss.		
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.	860 ..	850 ..
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	865 ..	861 25
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1200..	

JOUISSANCE	Mercredi 22 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
			en liq..						
Juill. 91	Crédit Foncier de France. Actions 500 fr., tout payé...	1250 1245 1250	fin ct...	1218 75			1251 25	1255 ..	1248 75
	(nominatives)		P° fin c.		d40		d20		
			P° fin c.		d10		d5f		
	Obligations :		P° fin p.		d40		d20		
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.		P° fin p.	1266 25	d10		d5f		
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	515 513						516 25	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	105 50 104 25						104 25	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	590						605 ..	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	121 50						120 50	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	515						517 50	
d°	communles, 3%, remb. 500 f.	504						500 50	
d°	d° 5es, r. 100 f.	100 50						101 ..	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	514 514 25 513 75	fin ct...					514 ..	
Fév. 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	395 396	en liq..					395 ..	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	475 475 50 476 477 478.	fin ct...					475 ..	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	472 471 50 471 25	fin ct...					472 ..	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	471 472 473 474 475 474	fin ct...					470 ..	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	419	fin ct...					420 ..	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	468 467	fin ct...					468 .	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	67f 65f 50	fin ct...					65 50	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	47f 46f 45f	fin ct...					49 ..	
...	d° d° (nomin.).	.. ..f ..f	fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc.		en liq..						
	gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	590	au 31..						
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc.,		en liq..						
	(Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		au 31..					678 75	
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p.		en liq..						
	(ex-coupon 42)...............	807 50 808 75	au 31..	807 50			810 ..	807 50	806 25
			P° au 31	810 ..	d10	810 ..	d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act.		en liq..						
	nouvelles 500 fr., tout payé....	360 355	au 31..					360 ..	360 ..
	(ex-coup. 18)		P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de),		en liq..						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		au 31..						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).	321 25 320	au 31..					320 ..	
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. développt du Commce		en liq..						
	et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p.	482 50	au 31 .					485 ..	
	(nominatives)		P° au 31		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac.		en liq..						
	500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie).		au 31..						
	(ex-coup. 18)		en liq..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris,		au 31..					475 ..	
	actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..		P° au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr.,		au 31..						
	250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq..						
......	Banque Parisienne, a. nouv. 500f,		au 31..	395 ..			405 ..	393 75	395 ..
	tout payé (coupon 39 attaché)..	393 75 395 397 50 400	P° au 31		d5f		d5f		
		401 25 405 407 50 410	P° au 15		d10	420 ..	d5f		
			en liq..						
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		au 31..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		au 31..					327 50	
			P° au 31		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act.		en liq..						
	500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		au 31..						
Juil. 83	Compie Franco-Algérienne, act.		en liq..						
	500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14),	..f	au 31..					24 ..	
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p.,		P° au 31		d10		d5°		
	nos 1 à 63.333 (ex-coup. 17)...		au 31..					213 75	
Juill. 91	Société des Immeubles de France,		P° au 31		d10		d10		
	act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	485 480 482 50	au 31..	480 ..				482 50	
Mai 91.	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	387 387 25 387 50 388	au 15 .					387 50	
Fév. 91	Société Immob. Marseillaise, act.		en liq..						
	500 fr., t.p. (ex-coupon 25)....		au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f,		en liq..						
	r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.		fin ct..					718 75	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar.		en liq..						
	de l'Etat), ex-coupon 30.......	702 50 700 702 50	fin ct..					705 ..	
			en liq..						
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	900	fin ct..					900 ..	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris		en liq..						
	à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1485 1490 1488 75	fin ct..	1488 75			 50	1487 50	1487 50
			P° fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé	1298 75	fin ct..	1300 ..				1295 ..	
	(ex-coupon 72)...............		P° fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb.	1845 1847 50 1848 75	fin ct..	1847 50			1845 ..	1845 ..	1841 25
	400 fr. (ex-coupon 70)........		P° fin c.		d20		d10		
			P° fin p.		d20		d10		
			en liq..						
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé..	1520 1517 50 1520	fin ct..	1520 ..				1518 75	1520 ..
	(ex-coupon 78)		P° fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1060	fin ct..					1055 ..	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de		en liq..						
	fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11).	540	fin ct..					542 50	
	(Gar. de l'Etat ou de Dépts)		P° fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille,		en liq..						
	act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	520	au 31..					520 ..	
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de		en liq..						
	Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	550	au 31..					557 50	
			P° au 31		d10		d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos								
	48501 à 61000 (ex-c. 11).								
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France		en liq..		d10		d5f		
	et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p.		au 31..	420 ..				420 ..	422 50
	(en liquidation). — (ex-c. 5)		P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise		P° au 15		d10		d5f		
	des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		au 31..					490 ..	
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France		en liq..						
	et l'Etranger, act. 500 fr., t.p..	575	au 31..					575 ..	
	(ex-coupon 19)		P° au 31		d10		d5f		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	136 25	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	170 ..	165 ..
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (c. 1 att.)....	382 50	
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.	460 ..	456 25
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	530 ..	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	558 75	
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.	620 ..	
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	372 50	370 ..
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1070..	
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	690 ..	
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	385 ..	380 ..
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	125 ..	122 50
Voitures à Paris, actions de jouiss.	212 50	
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 19).	543 75	545 ..
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2200..	2185..
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	225 ..	
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	470 ..	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1090..	1087 50
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2110..	
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 3)..	1430..	
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	228 75	225 ..
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	550 ..	545 ..
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	555 ..	552 50
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	272 ..	
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).	725 ..	
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 38).	1395..	1385..
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p		
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............	1715..	1700..
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.		
d° parts bénéficiaires.......		
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....		
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	220 ..	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	439 ..	
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	358 ..	
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...		
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.	377 ..	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..		
d° d° de 1887 à 1985..	410 ..	
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	417 50	
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	412 ..	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	419 ..	418 ..
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	643 ..	641 ..
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	439 50	439 ..
d° nouvelles d°	441 ..	440 75
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	437 ..	436 ..
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne : Aïn-Tizy, etc., 3%, r. 500 f. (garantie de l'Etat).....		
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	411 ..	
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)		
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	414 75	414 ..
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	443 ..	
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1275..	
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	443 75	
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).		
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	439 ..	438 50
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).		
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	439 50	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	636 ..	635 ..
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	439 50	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	441 ..	440 75
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	444 ..	443 50
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	625 ..	
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).		

Jouissance	Mercredi 22 Juillet	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1403 75 1400 1405 .. 1407 50 1408 75 1410	en liq.. au 31 Pe au 31 Pe au 15	.... 1405	.... d10 d10	....	.... d5f d5f	1405 ..	....
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1130 1135 1138 75	en liq.. au 31.. Pe au 31	....	.... d10	....	.... d5f	1130 ..	....
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)	535 ...	en liq.. au 31.. Pe au 31	.... 531 25	....	....	.... 532 50 ... d5f	532 50	531 25
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	660 658 75 ...	en liq.. au 31..	....	....	....	....	660 ..	....
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1045 1035 1045	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15	.... 1036 25	.... d10 d10	....	.... 1045 .. ... d20 d10	1045 ..	1035 ..
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).	500 ...	en liq.. au 31..	....	....	....	....	500 ..	....
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	708 75 707 50 ...	en liq.. au 31.. Pe au 31	....	.... d10	....	.... d5f	710 ..	705 ..
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)..	365 360 355 360 367 50.	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15	.... 350	.... d10 d10	....	.... 370 .. ... d5f d5f	370 ..	371 25
Juin 91.	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2990	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15	....	.... d.. d10	....	.... d5f d5f	2990 ..	....
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	27f50 26f25 25f ...	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15	.... 27 50	.... 28 75 ... d10 d10	.... 26 25	.... 26 25 ... d5f d5f	29 50	30 ..
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p	210 ...	en liq.. au 31..	....	....	....	....	....	....
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.	50f.. ...	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15	....	.... d10 d10	....	.... d5f d5f	55 ..	....
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	31f25 31f ...	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15	.... 31 25	.... d10 d10	....	.... 32 50 ... d5f d5f	31 ..	31 25
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2782 50 2785 2780 2787 50 ..... 2788 75 2790	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 31	.... 2787 50 .... 2805 ..	.... 2790 .. ... d40 2795 .. d10	.... 2781 25 2790	.... 2788 75 ... 2800 .. d20 d40	2780 ..	2782 50
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).	792 50 ...	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15	....	.... d10 d10	....	.... d5f d5f	790 ..	....
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	295 297 50 295 ..	en liq.. au 31..	....	....	....	....	297 50	....
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)..........	1160 1165	en liq.. au 31.. Pe au 31	.... 1160	.... d10	....	.... d5f	1160 ..	1163 75
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	139 138 50 ...	au 31..	....	....	....	....	139 ..	....
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).	1980 1978 75	en liq.. au 31.. Pe au 31	.... 1970	.... d10	....	.... d20	1970 ..	1950 ..
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).	390 396 25 ...	en liq.. au 31..	....	....	....	....	....	....
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	490 ...	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15	.... 485	.... d10 d10	....	.... 488 75 ... d5f d10	....	487 50
Oct. 86.	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	120 123 123 75 125	en liq.. au 31.. Pe au 31	.... 122 50	.... d10	....	.... d5f	120 ..	120 ..
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).	417 50 ...	en liq. au 31.. Pe au 31	.... 417 50	.... 417 50 ... d10	.... 415	.... 417 50 ... d5f	417 50	418 75
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
Juill. 91	Angleterre, 2¾ % (n.c. fixe 25f20).	95f40 .. C. 500f	en liq.. au 31..	....	....	....	....	....	....
Juin 91.	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.......	..... C.1000	en liq.. au 31..	....	....	....	....	....	....
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	... Gr. c. ...	au 31.. Pe au 31	....	.... d..	....	.... d..	....	....
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	301 25 ...	au 31.. Pe au 31	....	.... d..	....	.... d..	302 50	....
...	d° d° c. de 5 obl..	....						....	....
...	d° d° c. de 25 obl.	....	....	....	....	....	....	....	....
Mai 91.	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).	....	en liq.. au 31..	....	....	....	....	....	....
...	d° d° 1000 fl. d°	....	Pe au 31	....	d..	....	d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f70 .. C. 10000......	en liq.. au 31..	....	....	....	....	97 65	....
...	d° d° 1000 fl. d°	97f 97f05	Pe au 31	....	d50	....	d25	97 25	....
Juill. 91	Belgique, 2½ %, coup. de 200 fr.	.... C. 2000f	au 31..	....	....	....	....	....	....
...	d° d° coup. de 1000 fr.	.... C. 4000f	Pe au 31	....	d..	....	d..		
Mai 91.	d° 3%, 1873	....	au 31..	....	....	....	....	....	....
Juill. 91	d° 3½ %, 1re sér., c. de 2000 f.	.... C. 200f	au 31..	....	....	....	....	....	....
...	d° d° c. de 1000 f.	101 85 C. 100f	au 31..	....	....	....	....	....	....
...	d° d° c. de 500 f.	....	en liq..	....	....	....	....		
Mai 91.	d° 3½ %, 2e sér., c. de 2000 f.	.... C. 200f	au 31..	....	....	....	....	....	....
...	d° d° c. de 1000 f.	.... C. 100f	en liq..	....	....	....	....		
...	d° d° c. de 500 f.	....	au 31..	....	....	....	....	....	....
Févr. 91	d° 3½ %, 3e sér., c. de 2000 f.	.... C. 200f	au 31..	....	....	....	....	....	....
...	d° d° c. de 1000 f.	.... C. 100f	Pe au 31	....	d..	....	d..		
...	d° d° c. de 500 f.	....	....	....	....	....	....		
	(Nég. ch. fixe 25f20)		en liq..	....	....	....	....		
Juin 91.	Brésil, 4½ %, 83. Obl. 1000 £.	....	au 31..	....	....	....	....	....	
...	d° d° 500 £.	..f	Pe au 31	....	d50	....	d25	....	....
...	d° d° 100 £.	....	en liq..	....	....	....	....		
Avril 91	d° 4½ %, 88, Obl. 1000 £.	....	au 31..	....	....	....	....	79 90	
...	d° d° 500 £.	....	Pe au 31	....	d..	....	d25	....	....
...	d° d° 100 £.	79f50	en liq..	....	d50	....	....	....	
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.	72f	au 31..	72 25	72 40 ...	75 ..	72 25	....	....
...	d° d° 500 £.	72f	Pe au 31	....	d50	....	d25	....	....
...	d° d° 100 £.	72f50	en liq..	....	....	....	....	73 25	....
Oct. 90.	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé...	85f 90f	au 31.. Pe au 31	....	.... d10	....	.... d5f	85	....

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..	... ..	... ..
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	438 ..	... ..
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......	370 ..	365 ..
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	443 50	442 50
d° 3% nouveau, r. 500f d°	446 50	446 25
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	444 ..	... ..
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	438 50	... ..
Nord-Est Fr., 3%. r. 500f (int. gar.).	441 ..	440 25
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.	443 50	... ..
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..	......	......
d° 3%, rembours. 500 fr.....	442 50	442 ..
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	446 50	445 50
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	440 ..	... ..
Orsay, 55, 4%. r. 500f (gar. par Orl.).	... ..	... ..
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......	.. ..	... ..
2e émission, de 63,001 à 108,312.	[illegible] ..	.. ..
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.	.. ..	... ..
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.	... ..	... ..
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.	... ..	... ..
Intérêt garanti par l'Etat. Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	443 ..	442 25
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	446 50	446 ..
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.	......	......
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.	......	... ..
Ouest, 1855, 5%, remb 1250 fr.	......	... ..
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.	......	... ..
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,	......	... ..
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.	......	... ..
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.	......	......
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.	......	... ..
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.	... ..	... ..
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	427 ..	... ..
d° d° nouv., 285 f. p.	... ..	... ..
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	501 ..	500 ..
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	... ..	... ..
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	155 ..	152 50
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	410 ..	409 ..
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	500 ..	... ..
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer). 5%, rembours. 500 fr....	... ..	... ..
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	260 ..	... ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	... ..	... ..
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..	58 ..	.. ..
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..	... ..	... ..
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.	... ..	... ..
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.	440 ..	437 50
d° d° 5%, r. 500 f.	535 ..	... ..
d° d° 4%, r. 500 f.	... ..	... ..
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.	479 ..	475 ..
Eaux Banlieue, 4½ %, 89, r. 500 f..	... ..	... ..
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.	... ..	... ..
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.	495 ..	... ..
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	300 ..	... ..
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	... ..	... ..
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	521 ..	... ..
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	313 ..	... ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
d° d° 4%, r. 500 fr.	502 50	... ..
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	515 ..	... ..
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....	... ..	... ..
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	... ..	... ..
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...	... ..	... ..
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.	... ..	... ..
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......	... ..	... ..
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.	... ..	... ..
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	461 ..	... ..
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	248 25	... ..
P. Morelli et Cie, 1878 6%, r. 500 fr.	4[illegible]0 ..	... ..
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	504 50	... ..
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....	... ..	... ..
d° 4%. 1881, remb. 500 fr..	512 ..	510 ..
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	505 ..	503 ..
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	407 25	... ..
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	378 ..	... ..
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Etablssts Duval, 5%, 18[illegible]0, r. 500 fr.	... ..	... ..
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Gr. Moulins de Corbeil, 4½ %, r. 500f.	479 50	... ..
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.	... ..	... ..
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.	295 ..	... ..
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	626 25	625 ..
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 ..	.. ..
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..	... ..	... ..
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4 %, remb. 500 fr......	485 ..	... ..
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	... ..	... ..
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	26 ..	24 50
d° d° 3%, remb. 500 fr...	21 ..	20 ..
d° d° 4%, remb. 500 fr...	22 ..	20 ..
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	25 50	24 ..
d° d° (2e série).	25 50	24 ..
d° d° (3e série).	84 50	.. ..
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	86 50	.. ..
d° d° depuis la répart.	85 ..	... ..
d° d° 322f50 payés...	... ..	... ..
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	75 ..	74 ..
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	606 50	... ..
d° 3%, rembours. 500 fr........	455 ..	450 ..
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	440 ..	... ..
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	.. ..	.. ..

JOUISSANCE	Mercredi 22 Juillet	AU COMPTANT	TERMES	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Egypte. Oblig. Daïra Sanieh 4 %		en liq..						
	(dérr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	490	au 31..	488 75			490	490	488 75
			P° au 31		d10				
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig.		en liq..		d10		d5f		
	7%, rembours. 500 fr.	491 490 75 50 25 490	au 31..	488 75			490	491 25	490 ..
	(Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)	491	P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½ %		en liq..						
	(décrets des 6 et 7 juin 1890)	467 50 468	au 31..	466 25				468 ..	465 ..
...			P° au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypo-		en liq..						
	thécaires, 5%, 1878	520 518	au 31..					517 50	
			en liq..						
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f		au 31..						
	(nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f.		en liq..						
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	73f	au 31..	72 75			73 ..	73 50	72 65
...	Coup. de 40 —	72f70 75 85 90 95 73f	P° au 31		d50		d25	72 50	
...	Coup. de 80 —	72f70 80 85 90 95 73f	P° au 15		d50		d25	72 50	
...	Coup. de 160 —	72f70 80 85 73f	P° au 31		d50		d25	72 50	
...	Coup. de 240 —	72f70 80 85 73f						72 45	
...	Coup. de 480 —	72f70 80 73f						72 60	
...	Coup. de 960 —	72f80 90 73f	en liq..					72 60	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).	..f	au 31..						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba,		en liq..						
	6%, 1886, garantis.	495	au 31..					494 ..	
			en liq..						
d°	d° d° 1890, garantis.	466 50 75 467 50 467	au 31..		d10		d5f	467 ..	
			P° au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Juin 91.	États-Unis. Cons. 4½ % (n.c.f. 5f).	104 05	au 31..					104 05	
Juill. 91	d° Consolidés 4%	120 25	au 31..						
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½ %, 89.		en liq..						
...	Oblig. et coupons (Titre de 617f.		au 31..		d10		d25		
...	prescrits au bout — de 2468f.		P° au 31		d10		d25		
...	de 20 ans de l'éch. — de 6170f.		en liq..		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	425	au 31..					425 .	
	Gr. c.		en liq..						
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	425 424	au 31..					426 ..	
	Gr. c.		en liq..						
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	338 337 50 337 336	au 31..					338 50	
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½ %, 1886 (nég. change		en liq..						
	fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		au 31..		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe		en liq..						
	2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	92f80 30	au 31..						
...	d° 500 fl.	92f ..f	P° au 31		d50		d25		
...	d° 1000 fl.	90f90 95 91f	P° au 15		d50		d25	90 95	
Fév. 91	d° 4½ %, or, 89 (n.ch.fi. 2f50).		en liq..						
...	Cap. des titres amort. (Obl. 100 fl.	103	au 31..					103 ..	
...	prescr. après 20 ans. (— 500 fl.		P° au 31		d50		d..	103 50	
Mars 91	Inde, 80 4½ % (nég. ch. fixe 2f50).		au 31..						
			en liq..						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 31..	91 02½	91 30	91 ..	91 30	90 90	90 95
...	d° coup. 500 fr.	91f	P° au 31		d1f		91 30 d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.		P° au 31	91 40	91 20 d25				
...	d° coup. 50 fr.		P° au 15		d1f		91 40 d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	90f95	P° au 15		d25				
Avril 91	d° 3%	..f	au 31..						
			en liq..						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	317 50	au 31..					317 ..	
Mai 91.	Norvège, 3½ % (nég.ch.fi. 25f20),		en liq..						
	coup. de 504 f. (20 £).		au 31..						
Fév. 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	..f	au 31..					86 50	
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 31..						
d°	d° obl. 5% d°		au 31..						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch.		en liq..						
	fixe 25f25), coup. de 20 £.	40f25 60 80 41f	au 31..	40 45	40 85	40 35	40 85	40 45	40 40
...	d° coup. de 50 £.	..f	P° au 31		d50		d25		
...	d° coup. de 100 £.	40f50 60 42½ 50 90 41f	P° au 15		41 10 d50		d1f	40 60	
			en liq..						
Avril 91	d° 4½ %, 88-89, r. 500f. (C. 500 f.	330 325 321 25 322 324	au 31..					322 50	
...	Nos 1 à 390000 et (C. 5 obl.	335 330 322 50	au 31..						
...	500001 à 929987. (C. 10 ob.	335 330 322 50	au 31..						
			en liq..						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	100	au 31..					99 75	
Juill. 91	d° 1890, 4%	..f	P° au 31					85 ..	
Juill. 91	Russie, 1850, 4½ % (n.ch.fi. 25f50.		en liq..						
	Oblig. de 100 £.		au 31..						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	97f50 60	au 31..						
...	Grosses coupures	99f80						98 75	
Janv. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	..f	au 31..						
...	d° de 1000 r.	70f50	P° au 31		d50		d25	70 90	
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.		au 31..	70 75				71 ..	71 ..
...	d° de 1000 r.	..f	P° au 31		d50		d25	70 90	
			en liq..						
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	97f30 97f 97f30	au 31..	97 25				96 50	
...	Grosses coupures	97f35 50 42½ 50	P° au 31		d50		d25	97 30	97 ..
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort		au 31..						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change		en liq..						
	fixe 4f), coup. de 125 r.	104 50 30	au 31..					104 55	
...	coup. de 500 r.	104 40						104 50	
...	coup. de 1000 r.	104 35						104 50	
...	coup. de 10000 r.		en liq..						
Juin 91.	d° 1889, 4% (or).	98f30	au 31..					98 15	
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	98f 97f95 90	au 31..					98 05	
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	100 50 101	au 31..						
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e sé-								
	ries, t. p., Obl. 500 f.	97f15 20 05 96f95 97f40	en liq..					97 15	
...	d° 2500 f.	98f50 70 80 99f 99f10	au 31..	97 ..	97 15	96 80	97 15	98 45	97 05
...	d° 5000 f.	97f 96f95 90 75 97f05	P° au 31		d50		d25	97 ..	
...	d° 12500 f.	97f30						97 50	
			en liq..						
Juill. 91	d° d° 3e série	96f95 97f	au 31..					97 ..	97 20
Mai 91.	d° Intér. cons., 4½ %, 1re ém.,		en liq..						
	1980 (n.ch.fi. 4f) C. 100 r.	..f	au 31..					72 50	72 ..
	C. 500 r.	..f	au 31..		d50		d25	72 50	
	C. 1000 r.	..f ..f	au 31..					72 50	
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Trans-		en liq..						
	caucasien, remb. au pair.	81f50 30 20 10 81f	au 31..					81 50	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½ %, 53 (n.ch.fi. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Oblgi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	323 ..	321 ..
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).		
d° 1000 fl. d°	79 60	
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.		
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Congo (État indép. du), Lots 1888.		
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f	97 50	
Danemark, 3½ % (nég.ch.fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½ %, C.F. (n.ch.fi. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	13 50	12 50
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	90 ..	
Norvege, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%		
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.	96 ..	
d° 1866, 5%	95 ..	
Gouv. de Québec. 80, 4½ %, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fi. 25f20).	118 ..	
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f. p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	114 ..	113 ..
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.		
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	635 ..	
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t.p..		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	490 ..	
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20)..	650 ..	645 ..
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	366 ..	364 ..
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	365 ..	363 25
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypotheque. Nos 1 à 803083..	434 ..	
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486	416 50	415 50
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale..	401 ..	400 ..
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	415 ..	
Beïra-Alta, 3%	125 ..	
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	217 ..	245 ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	214 ..	
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	320 ..	
d° (Série X)	325 50	
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque	396 25	395 75
d° (2e série), 2e hypothèque.	372 ..	371 ..
d° (3e série), 3e hypothèque.	358 ..	
d° (4e série), 4e hypotheque.	342 50	340 ..
d° (5e série), 5e 5ypotheque.	340 ..	
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	355 .	
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	357 50	355 50
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	367 50	362 50
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	346 .	344 ..
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	345 ..	340 ..
Ouest de l'Espagne, 4%	270 ..	255 ..
Portugais, 3%	226 75	220 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	222 50	218 ..
d° 4%	282 50	275 ..
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	367 50	
d° 2e hypothèque.	355 ..	
d° 3e hypotheque.		
Cordoue à Séville, 3%	370 ..	369 75
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%..		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.		
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	302 50	
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f., t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	514 50	
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	511 ..	
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	440 ..	
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 300 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	410 ..	

JOUISSANCE	Mercredi 22 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.		au 31..					457 50	
			en liq..						
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr..	88f50	au 31..					88 75	
			en liq..						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 31..					103 50	
...	d° d° Ob. 50 £.		P° au 31		d1f		d25		
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 31		d50		d25	103 50	
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq..						
	(nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.	103 25	au 31..					104 ..	
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 31		d50		d25	103 25	
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq..						
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.		au 31..						
...	d° d° c. 5000f.	101	P° au 31		d50		d25		
			en liq..						
Mai 91.	d° Rente 3%, c de f., obl. 30f r.	90f	au 31..					89 75	
			en liq..						
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	23f50	au 31..						
	d° d° gross. coup.		en liq..					23 40	
d°	d° d° (sér. C).	18f75 85	au 31..					18 70	
	d° d° gross. coup.		en liq..						
d°	d° d° (sér. D).	18f75 85	au 31..					18 70	
...	d° d° gross. coup.		P° au 31		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq..						
	Obligations de 500 fr.	422 50 423 ..	au 31..	421 25					
...	d° de 2500 fr.	420	P° au 31		d50		d25		
...	d° de 12500 fr.		P° au 15		d50		[illegible]		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..						
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.		au 31..					454 25	
...	d° d° 2500 f.	451 25 452 50	P° au 31	451 25	d10		d5f		
...	d° d° 12500 f.	451 25 452 50	P° au 15		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq..						
	pap., t.p. (ex-c.6) r. agio fl. 38.50.	466 25	au 31..					462 50	465 ..
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		en liq..						
ex-5e r.	250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		au 31..						
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		P° au 31		d10		d5f		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24).		au 31						
Janv. 91	Banque Hellénique de Crédit général,		en liq						
	a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 20).		au 31..						
Juill. 88	Banque des Pays-Hongrois, act.		en liq..						
ex-1er r.	nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		au 31..						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq..						
	100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p.	605	au 31.						603 75
	(ex-coupon 14)		P° au 31		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq..						
	250 fr. payés (ex-coupon 32)..	567 50 573 75	au 31..	570 ..			572 50	567 50	570 ..
			P° au 31		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq..						
	150 fr. payés (ex-coupon 34)..		au 31..						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq..						
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1095 1096 25.	au 31..					1092 50	
		1097 50	P° au 31		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions		en liq..						
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	480 478 75 ..	au 31..	476 25			477 50	477 50	
...	Grosses coupures....		P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq..						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		au 31..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq..						
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		en liq..						
	estamp. « Act. de cap. amortie ».	135	au 31..	132 50			133 75	135 ..	135 ..
	(ex-coupon 14)		P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).		au 31..					455 ..	453 75
			P° au 31		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes.		en liq..						
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		au 31..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat		en liq..						
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.	627 50	au 31..	632 50			630 ..		632 50
			P° au 31		d10		d5f		
	Grosses coupures....	627 50	P° au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq..						
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	145	au 31..	146 25				140 ..	
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	232 50 230 ..	au 31..	230 ..				231 25	
			P° au 31		d10		d5f		
	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p.: 200000 act. de 1862; 100000 a. de 1881; 60000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq..						
	de 1889. (ex-coup. 42)........		au 31..					655 ..	
	Grosses coupures....		P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 59).....	302 50 303 75	au 31..	303 75			305 ..	302 50	301 25
		305	P° au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	160 162 50 ..	au 31..	167 50	170 ..	162 50	167 50	162 50	161 25
		165 167 50	P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 63)......	300 301 25 ..	au 31..	303 75			302 50		301 ..
		302 50	P° au 31				d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de		en liq..						
	chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p.	350	au 31..	352 50					352 50
	(ex-coupon 22)		P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq..						
	a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000).	725 720 721 25	au 31..	725 ..					
	(ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).	722 50 720	P° au 31		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207½.. à 207¾...	207.... à 207 1/4 et 4%.
4%	Allemagne.	122 15/16 à 123 1/16	122 13/16 à 122 15/16 et 4%
4%	Vienne....	212.... à 212½...	212.... à 212½ et 4.. %.
5%	Barcelone..	464.... à 465.....	464.... à 465.. et 4.. %.
5%	Madrid....	464.... à 465.....	464.... à 465.. et 4.. %.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4.. %.
5%	St-Pétersb.	268.... à 270.....	269.... à 271.. et 4.. %.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4.. %.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 23½ à 25 24½.	25 23½ à 25 24½—2½%.
	d° chèque	25 25.. à 25 26...	25 25.. à 25 26..—......
3%	New-York.	517½.. à 518.....	516½. à 517½..—3..%.
3%	Belgique..	1/8 pte. à pair.	1/8pte à 3/16pte—3..%.
6%	Italie.....	1⅛ pte à 1⅜ pte..	1⅜ pte à 1⅝ pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 4% à 5% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 227 à 232 .. 0/00 pte.
Quadruples espagnols.......... 81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains....... 81 .. à 81 25
Piastres mexicaines.......... 4 05 à 4 07
Souverains anglais.......... 25 20 à 25 25
Banknotes.......... 25 21 à 25 26
Aigles des Etats-Unis.......... 25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks).......... 24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes.... 20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliém. 40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d° 20 .. à .. ..
Couronnes de Suède.......... 27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾% consol. Midi, 95 9/16 — 1 heure, 95 5/8
Vienne, Métall, ... — Papier, 92 80 — Monnaie, 92 80
Crédit Autrichien... 294 75 | Chem. de Fer Autrich. 287 25
Change sur Londres.... Demande, 117 70 — Offre, 117 90
Change sur Paris....... Demande, 46 625 — Offre, 46 675
Lots.............. 139 80 | Napoléon.............. 9 35

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 22 Juillet 1891

	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3..................	35 75 à	
Roux 88° nets..............	35 50 à	
Raffinés, bonne sorte........	105 50 à	
— belle sorte..........	106 50 à	
Certificats de sortie.........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	35 75 à 35 875
— Août..........	.. .. à	35 75 à .. ..
— Septembre......	....	35 375 à .. ..
— 4 d'Octobre....	....	34 375 à .. ..
— 4 premiers.....	....	34 75 à .. ..
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	44 .. à	
Courant du mois..........	....	44 .. à .. ..
Août..................	....	42 25 à .. ..
4 derniers..............	....	39 .. à 39 25
4 premiers..............	....	38 75 à 39 ..
....	....	.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	51 50 à	
Courant..................	....	51 25 à 51 50
Août..................	....	51 75 à 52 ..
4 derniers..............	....	52 75 à 53 ..
4 premiers..............	....	53 25 à 53 50
....	....	.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts............	72 75	
—	.. ..	
Colza en tonnes............	74 75	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	82 75	
—	.. ..	
Courant..................	....	72 75 à .. ..
Août..................	....	72 75 à 73 ..
4 derniers..............	....	74 .. à 74 50
4 premiers..............	....	75 25 à 75 50
....	....	.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	59 50 à	
Courant..................	....	59 50 à .. ..
Août..................	....	59 75 à 60 ..
Septembre-Octobre..........	....	60 25 à 60 50
4 derniers..............	....	60 75 à .. ..
4 de Novembre..............	....	61 .. à 61 25
COURS DU MERCREDI 22 Juillet.		
SUIF DE PLACE *48° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	.. .. à	
SUIF DE PROVINCE *48° 1/2, enfûté, en gare Paris.*	.. .. à	

M. Cochon (Athanase-Désiré), né à Compans (Seine-et-Marne) le 19 mai 1868, demeurant à Paris, se pourvoit près de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, à l'effet d'obtenir l'autorisation de substituer à son nom patronymique ceux de : *Bardin-Blondeau*.

COLLAS,
Référendaire au sceau de France.

Chemins de fer de l'Ouest.

La compagnie des chemins de fer de l'Ouest organise, pour le dimanche 26 juillet 1891, une excursion de Paris à Rambouillet par trains à marche rapide (aller et retour dans la même journée), aux prix réduits de :

1re classe, 17 fr. — 2e classe, 15 fr. 50.

Ces prix, par suite d'une combinaison avec une société de voyages, comprennent le transport en chemin de fer, la visite du château, du parc et de la ville de Rambouillet sous la conduite de guides, le déjeuner et le dîner à Rambouillet et l'excursion par voitures aux Vaux-de-Cernay et dans la vallée de Chevreuse.

Départ de Paris (Montparnasse) à 7 h. 30 du matin. — Retour à Paris vers 11 h. 50 du soir.

Excursions de Paris à Versailles tous les jeudis, du 21 mai au 15 octobre 1891.

La compagnie des chemins de fer de l'Ouest organisera, tous les jeudis, du 21 mai au 15 octobre 1891, une excursion de Paris à Versailles au prix réduit de 5 fr.

Par suite d'une combinaison avec une société de voyages, ce prix comprend :

1° Le voyage, aller et retour, de Paris à Versailles par chemin de fer, en 1re classe ;

2° Le trajet, aller et retour, en voitures spéciales, de la gare de Versailles (R. D.) au château et aux Trianons ;

3° La visite des châteaux et jardins, sous la conduite de guides.

Aller : Départ de Paris (St-Lazare), à midi 30 ; arrivée à Versailles (R. D.), à 1 h. 20 du soir. — Retour : Départ de Versailles (R. D.), à 5 h. 37 du soir ; arrivée à Paris (St-Lazare), à 6 h 10 du soir.

Services quotidiens rapides entre Paris et Londres, par Dieppe et Newhaven. — Les importants travaux exécutés récemment dans les ports de Dieppe et de Newhaven, en donnant la facilité d'organiser, dans ces deux ports, des départs à heures fixes, quelle que soit l'heure de la marée, ont permis aux compagnies de l'Ouest et de Brighton de réduire considérablement la durée du trajet entre Paris et Londres et de créer des services rapides qui fonctionnent tous les jours, sauf le cas de force majeure, aux heures indiquées ci-dessous :

De Paris à Londres (1re, 2e, 3e classe) :

Départ de Paris-Saint-Lazare, à 9 h. du matin et 8 h. 50 du soir. — Départ de Dieppe, à midi 45 et 1 h. du matin.

Arrivée à Londres : gare de London-Bridge, à 7 h. du soir et 7 h. 40 du matin ; gare de Victoria, à 7 h. du soir et 7 h. 50 du matin.

De Londres à Paris (1re, 2e, 3e classe) :

Départ de Londres, gare de Victoria, à 9 h. matin et 8 h. 50 soir ; gare de London-Bridge, 9 h. matin et 9 h. soir. — Départ de Newhaven, 10 h. 35 soir et 11 h. soir.

Arrivée à Paris-Saint-Lazare : 6 h. 50 soir et 8 h. matin.

Prix des billets : billets simples, valables pendant 7 jours : 1re classe, 41 fr. 25 ; 2e classe, 30 fr. ; 3e classe, 21 fr. 25, plus 2 fr. par billet, pour droits de port à Dieppe et à Newhaven.

Billets d'aller et retour, valables pendant un mois : 1re classe, 68 fr. 75 ; 2e classe, 48 fr. 75 ; 3e classe, 37 fr. 50, plus 4 fr. par billet, pour droits de port à Dieppe et à Newhaven.

Ces billets donnent le droit de s'arrêter à Rouen, Dieppe, Newhaven et Brighton.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Mercredi 22 juillet 1891.

Une dépression s'est avancée sur la mer du Nord (Shields 755m/m). Le baromètre descend sur tout le continent où la pression est assez uniforme et voisine de 762 m/m ; des maxima se tiennent au nord de la Russie et sur l'Espagne. Le vent est modéré du S.-O. sur la Manche, du N.-O. en Irlande en en Bretagne. De faibles pluies sont tombées sur les Iles-Britanniques, l'Allemagne et le nord de la France.

La température baisse sur l'ouest du continent. Ce matin le thermomètre marquait : 13° à Arkangel, Shields, 16° à Paris, 24° à Perpignan et 26° à Alger. On notait 8° au Puy de Dôme et au Pic du Midi.

En France, des averses sont probables ; la température va se tenir au-dessous de la normale. A Paris, hier, pluie et tonnerre vers 3 h. 45 du soir. Max. : 22°5 ; minim. 15°9 ; température moyenne 17°3, inférieure de 1°6 à la normale.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer peu agitée à Dunkerque ; houleuse à Calais ; peu agitée à Boulogne ; belle au Havre ; agitée à Cherbourg.

Océan : mer peu agitée à Brest ; très belle à Lorient.

Méditerranée : mer houleuse à Marseille ; calme à Nice.

Situation du mercredi 22 juillet 1891 (soir). — Le baromètre continue à monter en Irlande (Valentia 765m/m) ; la hausse se propage en Bretagne. — En France, les averses vont cesser dans l'Ouest ; elles sont encore probables dans l'Est.

Observations de Paris.

Parc de Saint-Maur, le 21 juillet.

HEURES	BAROMÈTRE (alt. 49.30)	THERMOMÈTRES sec	THERMOMÈTRES mouillé	HUMIDITÉ relative.	VENT — Force de 0 à 9.	PLUIE ou neige.
1 h. matin.	761 88	14.0	13 5	94	SE.... 2	0
4 h. —	61.49	14 9	14 0	90	S 1	0
7 h. —	61.38	15 8	15 1	93	SW... 1	0 2
10 h. —	60.93	16 9	15 9	90	S 2	0
1 h. soir.	60 10	19.9	17.5	77	S 2	0
4 h. —	58 53	21.3	18.2	73	SSE .. 0	0
7 h. —	58 32	24 4	17 2	44	S. 2	0
10 h. —	58.66	16 2	15 5	94	S. 1	0

Nébulosité de 0 à 10.	ÉTAT DU CIEL — REMARQUES	TEMPÉRATURES EXTRÊMES
10	Très couvert	Moyenne : 17°3
9	Cum.-strat. à écl. W 1/4 S.	Maximum : 22 5
10	Atm. très claire ; pluie fine qui augmente progressiv.	Minimum : 13 1.
10	Horiz. lointain brumeux.	Pluie min. : 0m/m2.
10	Cum. SW autres nuages au-dessus peu distincts.	Marne.
10	On a entendu tonnerre à l'WNW à partir de 3 h. 45.	Température, 20°94
10	Cum.-str. SSW.	Transpar., 1m61.
7	Eclaircies.	Hauteur, 1m91.

REMARQUES

Hier, orages dans le nord de l'Allemagne.
Hier, orage à Cracovie.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Canal de Suez. — Port-Saïd, le 21 juillet 1891 : Barom. : 754m/m ; thermom. : 29°. Vent N. fort.

DÉPÊCHES D'AMÉRIQUE

21 juillet 1891.

Chatham : 768m/m, calme.
Sydney : 766m/m, E. modéré.

Max. : 780m/m par 45° N. et 75° W.
Min. : 754m/m par 51° N. et 105° W.

Courbe : 762m/m par 50° lat. N. et 92° long. W. ;
— — 23° lat. N. et 58° long. W.

Le 16 juillet, 766m/m par 46° N. et 51° W. ; variable.

Le 17 juillet, 764m/m par 43° N. et 61° W. ; S.-O. modéré.

Le 18 juillet, 768m/m par 41° N. et 69° W ; variable.

Spectacles du Jeudi 23 Juillet.

Opéra. — » h. »/». — Relâche.

Théâtre-Français. — 8 h. 1/4. — *L'Article 231*, comédie en 3 actes, de M. Paul Ferrier : Got, Féraudy, Prudhon ; Mmes Kalb, Hadamard.

Vaudeville. — 8 h. »/». — *Le Gendarme*, comédie en 3 actes, de M. Pierre Decourcelle : Maugé, Hirsch, Victorin ; Mmes Cerny, Legrand.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar ; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre ; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — 8 h. 1/4. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. Lemonnier : Mmes Riquet-Lemonnier, Lévi-Leclerc, Perrot ; MM. Gravier, Desjardins, Regnard, Jaeger, Avelot.

Châtelet. — 8 h. »/». — *Tout-Paris*, pièce à grand spectacle, en 5 actes, de M. C. Duval : Germain, Rosny, Scipion ; Mmes Gilberte, Destrées.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga ; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier ; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — Représentation des lions en liberté dans la grande piste, au deuxième tableau de *Néron*. — *Néron* sera également donné avec le tableau des lions, en matinée et le soir, les jeudis, dimanches et fêtes.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverture tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année.

OPÉRA-COMIQUE, ODÉON, GYMNASE, PALAIS-ROYAL, PORTE-SAINT-MARTIN, MENUS-PLAISIRS, NOUVEAUTÉS : clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : Louis JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 198 Le numéro : 15 centimes. Vendredi 24 Juillet 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 24 JUILLET

PARTIE OFFICIELLE

PARTIE NON OFFICIELLE

CHAMBRES

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 23 Juillet 1891.

LOI portant répartition du fonds de subvention destiné à venir en aide aux départements (exercice 1892).

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — La répartition du fonds de subvention affecté par l'article 58, paragraphe 7, de la loi du 10 août 1871, aux dépenses des départements qui, en raison de leur situation financière, doivent recevoir une allocation sur les fonds généraux du budget, est fixée, pour l'année 1892, confor-

mément à l'état annexé à la présente loi.

Une somme de dix-huit mille francs (18,000 fr.) est laissée comme fonds de réserve à la disposition du ministre de l'intérieur pour frais d'établissement de la situation financière des départements, frais d'impressions, dépenses diverses et imprévues du service départemental.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 21 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

ANNEXE

RÉPARTITION DU FONDS DE SUBVENTION

Exercice 1892.

DÉPARTEMENTS	ALLOCATIONS
Ain	100.400
Allier	44.600
Alpes (Basses-)	171.600
Alpes (Hautes-)	160.600
Alpes Maritimes	151.700
Ardèche	157.200
Ariège	131.600
Aube	22.000
Aveyron	81.500
Cantal	80.700
Cher	107.600
Corrèze	110.600
Corse	237.800
Côtes-du-Nord	26.600
Creuse	120.600
Dordogne	24.000
Drôme	42.800
Finistère	30.400
Gers	4.000
Ille-et-Vilaine	4.000
Indre	117.600
Indre-et-Loire	5.600
Jura	7.600
Landes	147.600
Loir-et-Cher	55.400
Loire (Haute-)	53.700
Lot	53.700
Lozère	150.600
Marne (Haute-)	7.600
Mayenne	33.800
Meurthe-et-Moselle	3.200
Meuse	23.600
Morbihan	23.600
Nièvre	44.600
Puy-de-Dôme	12.000
Pyrénées (Basses-)	85.100
Pyrénées (Hautes-)	81.700
Pyrénées-Orientales	93.700
Territoire de Belfort	6.000
Saône (Haute-)	14.000
Savoie	211.700
Savoie (Haute-)	244.700
Sèvres (Deux-)	31.100
Tarn	23.600
Var	35.600
Vaucluse	89.700
Vendée	26.600
Vienne	58.100
Vienne (Haute-)	80.700
Vosges	43.600
Yonne	5.600
Total	3.682.000
Réserve	18.000
Total général	3.700.000

Vu pour être annexé à la loi du 21 juillet 1891, votée par le Sénat et la Chambre des députés.

Paris, le 21 juillet 1891.

CARNOT

Par le Président de la République,

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS

LOI étendant les cas d'inéligibilité au conseil général et au conseil d'arrondissement.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — L'article 8 de la loi du 10 août 1871 est modifié comme il suit :

« Ne peuvent être élus membres du conseil général ou du conseil d'arrondissement :

. . . .

« 2° Les premiers présidents, présidents de chambre, conseillers à la cour d'appel, procureurs généraux, avocats généraux et substituts du procureur général, dans l'étendue du ressort de la cour.

. . . .

« 5° et 6° Les militaires des armées de terre et de mer en activité de service. Cette disposition n'est applicable ni à la réserve de l'armée active, ni à l'armée territoriale, ni aux officiers maintenus dans la première section du cadre de l'état-major général comme ayant commandé en chef devant l'ennemi. »

Art. 2. — Les dispositions de la présente loi n'auront pas d'effet rétroactif. Les magistrats et militaires actuellement investis d'un mandat de conseiller général ou de conseiller d'arrondissement pourront le conserver jusqu'à l'expiration légale de ce mandat.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 23 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

LOI ouvrant au ministre de l'intérieur des crédits extraordinaires destinés à assurer en 1891 l'exploitation de l'établissement thermal de Néris.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre de l'intérieur, sur l'exercice 1891, pour l'exploitation en 1891 de l'établissement thermal de Néris (Allier), un crédit supplémentaire de cinquante mille francs (50,000 fr.), réparti par chapitres ainsi qu'il suit :

Chap. 81. — Personnel de l'établissement thermal de Néris, 20,000 fr.

Chap. 82. — Matériel de l'établissement thermal de Néris, 30,000 fr.

Il sera pourvu aux crédits ci-dessus au moyen des ressources générales du budget ordinaire de l'exercice 1891.

Art. 2. — Les évaluations de recettes du budget de l'exercice 1891 sont augmentées d'une somme de 70,000 fr. à inscrire au paragraphe 4 (Produit des domaines, France. — Produit des établissements régis ou affermés par l'Etat).

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 21 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République.

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

Le ministre des finances,

ROUVIER.

LOI distrayant de la commune de Villefranche (canton dudit, arrondissement de Nice, département des Alpes-Maritimes) la section de Beaulieu pour l'ériger en commune distincte.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Le territoire de la commune de Villefranche (canton de Villefranche, arrondissement de Nice, département des Alpes-Maritimes) est divisé en deux communes dont les chefs-lieux sont fixés à Villefranche et à Beaulieu et qui porteront respectivement ces noms.

La limite entre ces deux communes est déterminée conformément au liséré carmin figuré au plan annexé à la présente loi et par les lettres G H I K L M N O.

Art. 2. — Les dispositions qui précèdent recevront leur exécution sans préjudice des droits d'usage et autres qui peuvent être respectivement acquis.

Art. 3. — Les autres conditions de la séparation sont réglées comme il suit :

1° Les biens indivis immobiliers de la commune de Villefranche, consistant en bois, terres, pâturages, etc., seront, si la demande en est faite, soit par Villefranche, soit par Beaulieu, partagés entre ces deux communes, à raison du nombre de feux existant dans chacune d'elles.

A défaut de partage desdits biens, leurs produits, s'il en existe, seront répartis, d'après les mêmes bases, entre lesdites communes ;

2° Il en sera de même des rentes sur l'Etat appartenant à Villefranche et des fonds pouvant exister dans la caisse de cette commune, à la date de la promulgation de la présente loi, et qui ne seraient grevés d'aucune affectation spéciale ;

3° La commune de Beaulieu contribuera soit au payement des intérêts des sommes pouvant rester dues par la commune de Villefranche, soit au remboursement desdites sommes en principal, proportionnellement au montant des quatre contributions directes ;

4° Les pauvres de la commune de Beaulieu ont droit dans l'hospice de Villefranche à autant de journées que le comporte la

part proportionnelle des revenus dudit hospice, déduction faite des frais généraux, ladite part calculée d'après la population municipale respective des deux communes.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 23 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

LOI autorisant le département de Seine-et-Oise à s'imposer extraordinairement pour divers travaux de vicinalité.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Le département de Seine-et-Oise est autorisé, conformément à la demande que le conseil général en a faite, à s'imposer extraordinairement, pendant douze ans à partir de 1892, trois centimes (0 fr. 03) additionnels au principal des quatre contributions directes, dont le produit sera consacré aux travaux d'amélioration et de grosses réparations des chemins vicinaux de grande communication.

Cette imposition sera recouvrée indépendamment des centimes extraordinaires dont le maximum est fixé chaque année par la loi de finances, en exécution de la loi du 10 août 1871.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 23 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

LOI autorisant le département du Tarn à s'imposer extraordinairement pour diverses dépenses scolaires.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Le département du Tarn est autorisé, conformément à la demande que le conseil général en a faite, à s'imposer extraordinairement, pendant cinq ans à partir de 1892, un centime (0 fr. 01) additionnel au principal des quatre contributions directes, dont le produit sera consacré au payement des subventions applicables aux dépenses de l'instruction primaire et spécialement à la construction et à l'appropriation de maisons d'école.

Cette imposition sera recouvrée indépendamment des centimes extraordinaires dont le maximum est fixé chaque année par la loi de finances, en exécution de la loi du 10 août 1871.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 23 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

LOI autorisant le département de Vaucluse à convertir une partie de sa dette.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Le département de Vaucluse est autorisé, conformément à la demande que le conseil général en a faite, à emprunter à un taux d'intérêt qui ne pourra dépasser quatre francs pour cent (4 fr. p. 100) une somme de deux millions cent quatre-vingt-sept mille cinquante francs quarante-trois centimes (2,187,050 fr. 43) remboursable en vingt-trois ans et applicable, jusqu'à concurrence de 2,122,050 fr. 43, à la conversion d'une partie de la dette départementale, et pour le surplus, soit 65,000 fr., aux travaux des routes départementales.

Cet emprunt pourra être réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse ou de la société du Crédit foncier de France.

Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer de gré à gré seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur.

Art. 2. — Les fonds nécessaires au service des intérêts et au remboursement de l'emprunt de 2,187,050 fr. 43 autorisé par l'article 1er ci-dessus seront prélevés sur le produit de l'imposition extraordinaire autorisée par la loi du 11 août 1882 (art. 3) et, en cas d'insuffisance, sur le produit des centimes extraordinaires dont le maximum est fixé chaque année par la loi de finances, en exécution de la loi du 10 août 1871.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 23 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

LOI autorisant la ville de Châlons-sur-Marne (Marne) à emprunter une somme de 650,000 fr. pour le rachat et l'amélioration du service des eaux.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — La ville de Châlons-sur-Marne (Marne) est autorisée à emprunter, à un taux d'intérêt qui ne pourra excéder trois francs soixante quinze pour cent (3 fr. 75 p. 100), une somme de six cent cinquante mille francs (650,000 fr.), remboursable en trente ans sur ses revenus ordinaires et destinée à pourvoir aux frais du rachat et de l'amélioration du service des eaux.

Cet emprunt pourra être réalisé soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la Caisse des dépôts et consignations, de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, ou du Crédit foncier de France, aux conditions de ces établissements.

Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 23 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

LOI autorisant la ville de Grenoble (Isère) à emprunter 98,881 fr. pour frais d'aménagement d'un lycée de jeunes filles.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — La ville de Grenoble (Isère) est autorisée à emprunter, à un taux d'intérêt n'excédant pas quatre francs dix pour cent (4 fr. 10 p. 100), une somme de quatre-vingt-dix-huit mille huit cent quatre-vingt-un francs (98,881 fr.) destinée à pourvoir, avec d'autres ressources, aux frais d'aménagement du lycée de jeunes filles, ladite somme remboursable en quarante ans, à l'aide de subventions allouées sur les fonds de l'Etat, en exécution de la loi du 20 juin 1885.

L'emprunt pourra être réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la Caisse des dépôts et consignations, de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, ou du Crédit foncier de France, aux conditions de ces établissements.

Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 23 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

LOI portant ouverture au ministre des finances, sur l'exercice 1891, de crédits d'inscription et de payement pour le service des pensions civiles (loi du 9 juin 1853).

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Il sera ouvert au ministre des finances, sur l'exercice 1891, pour l'inscription des pensions civiles liquidées par application de la loi du 9 juin 1853, un crédit supplémentaire de deux millions de francs (2,000,000 fr.), en sus du produit des extinctions de 1890.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre des finances, sur le budget ordinaire de l'exercice 1891, un crédit supplémentaire de payement de un million de francs (1,000,000 fr.), au titre de la première partie (Dette publique), chapitre 32 (Pensions civiles) (loi du 9 juin 1853).

Il sera pourvu au crédit supplémentaire de payement ci-dessus au moyen des ressources générales du budget ordinaire de l'exercice 1891.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 23 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre des finances,

ROUVIER.

LOI portant établissement de surtaxes sur le vin et le cidre à l'octroi d'Hirson (Aisne).

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Est autorisée la perception à l'octroi d'Hirson (Aisne), jusqu'au 31 décembre 1892 inclusivement, d'une surtaxe de deux francs douze centimes (2 fr. 12) par hectolitre sur le vin, et d'une surtaxe de quatre-vingt-quatorze centimes (0 fr. 94) par hectolitre sur le cidre.

Ces surtaxes sont indépendantes des droits de 88 centimes et 50 centimes l'hectolitre, respectivement perçus à titre de taxes principales sur les mêmes boissons.

Art. 2. — Les surtaxes autorisées par l'article qui précède sont spécialement affectées au remboursement d'un emprunt de 12,935 fr. à contracter par la commune d'Hirson, en vue de pourvoir aux dépenses de construction de lavoirs publics.

Art. 3. — L'administration municipale est tenue de justifier chaque année, au préfet, de l'emploi du produit desdites surtaxes dont le compte général, tant en recette qu'en dépense, devra être fourni à l'expiration du délai fixé par la présente loi.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 23 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre des finances,

ROUVIER.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Décrète :

Art. 1er. — Sont nommés :

Conseiller à la cour d'appel de Bourges, M. Leturc, substitut du procureur général près la même cour, en remplacement de M. Dubois, décédé.

Substitut du procureur général près la cour d'appel de Bourges, M. Robert, procureur de la République près le tribunal de première instance de Clamecy, en remplacement de M. Leturc, qui est nommé conseiller.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Clamecy (Nièvre), M. Richaud, procureur de la République près le siège de Château-Chinon, en remplacement de M. Robert, qui est nommé substitut du procureur général.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Château-Chinon (Nièvre), M. Fialon, substitut du procureur de la République près le siège de Nevers, en remplacement de M. Richaud, qui est nommé procureur de la République à Clamecy.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Nevers (Nièvre), M. Réaume, substitut du procureur de la République près le siège de Clamecy, en remplacement de M. Fialon, qui est nommé procureur de la République.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Clamecy (Nièvre), M. Chardon, juge au siège de Vouziers, en remplacement de M. Réaume, qui est nommé substitut du procureur de la République à Nevers.

Juge au tribunal de première instance de Vouziers (Ardennes), M. Gracy, juge au siège de Mamers, en remplacement de M. Chardon, qui est nommé substitut du procureur de la République.

Juge au tribunal de première instance de Mamers (Sarthe), M. Foissey, juge suppléant au siège de Charleville, en remplacement de M. Gracy, qui est nommé juge à Vouziers.

Conseiller à la cour d'appel de Pau, M. Bordes, président du tribunal de première instance d'Oloron, en remplacement de M. Bisson, admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite (loi du 9 juin 1853, art. 5, § 1er) et nommé conseiller honoraire.

Président du tribunal de première instance d'Oloron (Basses-Pyrénées), M. Gérin, juge d'instruction au siège de Tarbes, en remplacement de M. Bordes, qui est nommé conseiller.

Juge au tribunal de première instance de Tarbes (Hautes-Pyrénées), M. Lafargue, procureur de la République près le siège d'Oloron, en remplacement de M. Gérin, qui est nommé président.

Procureur de la République près le tribunal de première instance d'Oloron (Basses-Pyrénées), M. Vincent, substitut du procureur de la République près le siège de Carcassonne, en remplacement de M. Lafargue, qui est nommé juge.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Carcassonne (Aude), M. Sauze, substitut du procureur de la République près le siège de Vannes, en remplacement de M. Vincent, qui est nommé procureur de la République.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Vannes (Morbihan), M. Couleru, substitut du procureur de la République près le siège de Lunéville, en remplacement de M. Sauze, qui est nommé substitut du procureur de la République à Carcassonne.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Lunéville (Meurthe-et-Moselle), M. Legris, substitut du procureur de la République près le siège de Laon, en remplacement de M. Couleru, qui est nommé substitut du procureur de la République à Vannes.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Laon (Aisne), M. Leroy (Louis-Jules-Maxime), avocat, attaché au cabinet du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, en remplacement de M. Legris, qui est nommé substitut du procureur de la République à Lunéville.

Juge au tribunal de première instance de Limoux (Aude), M. Jean dit Cazettes, juge de paix de la même ville, licencié en droit, en remplacement de M. Gary, décédé.

Juge au tribunal de première instance de Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), M. Locard (Henri-Alphonse-Olivier-Marie), rédacteur au ministère de la justice et des cultes, docteur en droit, en remplacement de M. Dorly, qui est appelé à d'autres fonctions.

Juge au tribunal de première instance de Marmande (Lot-et-Garonne), M. Verdaulon, juge suppléant au siège de Lombez, en remplacement de M. Biraben, admis à faire valoir ses droits à la retraite (loi du 30 août 1883, art. 15, § 2).

Juge au tribunal de première instance de Mirecourt (Vosges), M. Garrigues, juge suppléant au siège de Neufchâteau, en remplacement de M. Aubry, admis à faire valoir ses droits à la retraite (décret du 1er mars 1852, art. 1er, et loi du 9 juin 1853, art. 11, § 4) et nommé juge honoraire.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Blois (Loir-et-Cher), M. Rosier, (Gustave), avocat, en remplacement de M. Delcour, qui a été nommé juge.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Bazas (Gironde), M. Pradines (Jean-François-Maurice), avocat, en remplacement de M. Lévy, qui a été nommé juge suppléant à Libourne.

Juge suppléant au tribunal de première instance d'Issoudun (Indre), M. Valade (Ber-

nard-Victor-Auguste), avocat, en remplacement de M. Besse, qui a été nommé juge suppléant à Pau.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Langres (Haute-Marne), M. Aubry (Pierre-Auguste-Marie-Georges), avocat, en remplacement de M. Fouchère, qui a été nommé juge suppéant à Mâcon.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Thiers (Puy-de-Dôme), M. Devey (Gaston-Emile-Auguste-Gustave), avocat, en remplacement de M. Fouris, qui a été nommé président.

Art. 2. — M. Lafargue, nommé par le présent décret juge au tribunal de première instance de Tarbes (Hautes-Pyrénées), remplira au même siège les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Gérin, qui est nommé président.

M. Godemel, juge au tribunal de première instance d'Aurillac (Cantal), remplira au même siège les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Laugier, qui a été nommé juge à Angoulême.

M. Locard, nommé par le présent décret juge au tribunal de première instance de Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), remplira au même siège les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Bourgarel, qui a été nommé juge à Meaux.

Art. 3. — La démission de M. Quitteray, juge suppléant au tribunal de première instance de Louviers (Eure), est acceptée.

Art. 4. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 23 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :
Le garde des sceaux,
ministre de la justice et des cultes.
A. FALLIÈRES.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur,

Vu la loi organique du 30 novembre 1875 sur l'élection des députés;

Vu la loi du 13 février 1889 qui a rétabli le scrutin uninominal et fixé les circonscriptions électorales;

Vu les décrets organique et réglementaire du 2 février 1852;

Vu la loi du 17 juillet 1889 qui interdit les candidatures multiples;

Vu le décret du 28 août 1889 portant convocation de tous les collèges électoraux;

Attendu le décès de M. Bouthier de Rochefort, député du département de Saône-et-Loire pour la 1re circonscription de Charolles,

Décrète :

Art. 1er. — Le collège électoral de la 1re circonscription de Charolles (Saône-et-Loire) est convoqué pour le dimanche 16 août prochain à l'effet d'élire un député.

Art. 2. — L'élection aura lieu suivant les formes déterminées par les lois et décrets ci-dessus visés.

Art. 3. — Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aurait lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant la réunion des électeurs, un tableau desdites modifications.

Art. 4. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 22 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :
Le ministre de l'intérieur,
CONSTANS.

Par décret du Président de la République en date du 22 juillet 1891 et rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, ont été convoqués pour le dimanche 9 août prochain :

Les électeurs du canton de Saint-Etienne-de-Montluc (Loire-Inférieure), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Chantereau, démissionnaire.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des travaux publics,

Vu l'avant-projet présenté pour l'établissement, dans le département de la Savoie, d'une ligne de tramway, à traction de locomotives, entre Chambéry et la Motte-Servolex, notamment le plan d'ensemble, en date du 1er avril 1889;

Vu le dossier de l'enquête d'utilité publique à laquelle cet avant-projet a été soumis, dans les formes déterminées par le règlement d'administration publique du 18 mai 1881;

Vu les avis de la chambre de commerce de Chambéry, en date des 11 novembre 1889 et 20 février 1890;

Vu le procès-verbal de la commission d'enquête, en date du 21 avril 1890;

Vu l'adhésion directe donnée à l'exécution des travaux, le 5 avril 1890, par le directeur du génie, en vertu de l'article 18 du décret du 16 août 1853;

Vu les délibérations du conseil général de la Savoie, en date des 21 août 1889 et 23 août 1890;

Vu la convention passée, le 6 octobre 1890, entre le préfet de la Savoie, agissant au nom du département, et M. Cartier-Millon, pour la concession de la ligne, et le cahier des charges y annexé;

Vu l'avis du conseil général des ponts et chaussées, en date du 24 novembre 1890;

Vu la lettre du ministre de l'intérieur, en date du 27 janvier 1891;

Vu la loi du 11 juin 1880, sur les chemins de fer d'intérêt local et les tramways;

Vu les règlements d'administration publique, en date des 18 mai et 6 août 1881;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Est déclaré d'utilité publique l'établissement, dans le département de la Savoie, suivant les dispositions générales du plan ci-dessus visé, d'une ligne de tramway desservie par des locomotives et destinée au transport des voyageurs et des marchandises entre Chambéry et la Motte-Servolex.

Art. 2. — La présente déclaration d'utilité publique sera considérée comme nulle et non avenue si les expropriations nécessaires pour l'exécution dudit tramway ne sont pas accomplies dans le délai d'un an à partir de la date du présent décret.

Art. 3. — Le département de la Savoie est autorisé à pourvoir à la construction et à l'exploitation de la ligne dont il s'agit, suivant les dispositions de la loi du 11 juin 1880 et du décret du 6 août 1881.

Art. 4. — Est approuvée la convention passée, le 6 octobre 1890, entre le préfet de la Savoie, agissant au nom du département, et M. Cartier-Millon, pour la concession du tramway de Chambéry à la Motte-Servolex, conformément aux conditions du cahier des charges annexé à cette convention.

Ladite convention ainsi que le cahier des charges et le plan d'ensemble ci-dessus visé resteront annexés au présent décret.

Art. 5. — Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 10 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :
Le ministre des travaux publtcs,
YVES GUYOT.

Concession d'un tramway à traction de locomotives de Chambéry à la Motte-Servolex.

CONVENTION

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix, le six octobre,

Entre M. Lefebvre du Grosriez, préfet du département de la Savoie, agissant au nom du département, en vertu :

1° De la loi du 10 août 1871;

2° De la loi du 11 juin 1880 relative aux chemins de fer d'intérêt local et aux tramways;

3° De la délibération du conseil général, en date du 21 août 1889, qui a accordé en principe à M. Philippe Cartier-Millon la concession d'un tramway de Chambéry à la Motte-Servolex;

4° Enfin, de la délibération du conseil général, en date du 23 août 1890, qui autorise le présent acte,

D'une part;

Et M. Philippe Cartier-Millon, entrepreneur, demeurant à Chambéry,

D'autre part;

Il a été convenu ce qui suit :

Art. 1er. — Le département de la Savoie concède à M. Philippe Cartier-Millon, qui l'accepte, la construction et l'exploitation, pour une durée de soixante-quinze ans, d'un tramway à traction de locomotives de Chambéry à la Motte-Servolex, pour le transport des voyageurs et des marchandises, dans les conditions déterminées par le cahier des charges annexé à la présente convention.

Cette ligne sera construite à voie de 60 centimètres entre les bords intérieurs des rails.

Art. 2. — De son côté, M. Philippe Cartier-Millon s'engage à construire et à exploiter la ligne de tramway dont il s'agit, conformément au cahier des charges susmentionné.

Ce cahier des charges est d'ailleurs conforme au cahier des charges type annexé au décret du 6 août 1881, sauf les modifications apportées aux articles 6, 11, 12, 23, 24, 26, 37, les compléments ajoutés aux articles 6, 10, 15, la suppression de l'article 7 et l'addition des articles supplémentaires 8 *bis* et 15 *bis*.

Art. 3. — Le département n'accorde à cette entreprise ni subvention ni garantie d'intérêts.

Art. 4. — Dans un délai de six mois à partir de la déclaration d'utilité publique, le conces-

sionnaire devra constituer une société anonyme.

La société qui sera ainsi formée se substituera au concessionnaire et deviendra solidairement responsable avec lui, vis-à-vis du département, de tous les engagements qu'il aurait contractés avec ce dernier. Cette substitution devra être approuvée par un décret délibéré en conseil d'État, suivant les dispositions de l'article 10 de la loi du 11 juin 1880.

Art. 5. — Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile, savoir :

Le préfet du département de la Savoie, à la préfecture de Chambéry;

Et M. Philipe Cartier-Millon, à Chambéry.

Fait double à Chambéry, les an, jour et mois susdits.

Vu et approuvé :

PH. CARTIER-MILLON.

Vu et approuvé, en vertu de la délibération du conseil général, en date du 23 août 1890, et conformément à l'article 54 de la loi du 10 août 1871.

Le préfet de la Savoie,
Signé : A. DU GROSRIEZ.

Enregistré à Chambéry, le 13 octobre 1890, fol. 91, case 8. Reçu 1 fr. 25.

Signé : POTTIER.

CAHIER DES CHARGES

TITRE Ier

TRACÉ ET CONSTRUCTION

Objet de la concession.

Art. 1er. — La ligne de tramway qui fait l'objet du présent cahier des charges est destinée au transport des voyageurs et des marchandises.

La traction aura lieu par locomotives à vapeur.

Tracé.

Art. 2. — Cette ligne est destinée à relier le chef-lieu du canton de la Motte-Servolex à la ville de Chambéry.

Elle partira de l'origine du boulevard du Musée, à Chambéry, et empruntera sur tout son parcours le chemin d'intérêt commun n° 1 pour aboutir, à la Motte-Servolex, à l'extrémité de cette voie, au point d'embranchement du chemin d'intérêt commun n° 13 et du chemin vicinal n° 13.

Elle traversera à niveau, sur le territoire de la commune de Bissy, la ligne du chemin de fer de Saint-André-le-Gaz à Chambéry.

Délais d'exécution.

Art. 3. — Les projets d'exécution seront présentés dans un délai de trois mois à partir de la date du décret déclaratif d'utilité publique.

Les travaux devront être commencés dans un délai de six mois à partir de la même date.

Ils seront poursuivis et terminés de telle façon que la ligne soit livrée à l'exploitation dans un délai d'un an.

Largeur de la voie. — Gabarit du matériel roulant.

Art. 4. — La largeur de la voie entre les bords intérieurs des rails devra être de 0^m,60.

La largeur des locomotives et des caisses des véhicules, ainsi que de leur chargement, ne dépassera pas 1^m,75, et la largeur du matériel roulant, y compris toutes saillies, notamment celle des marchepieds latéraux, restera inférieure à 2 mètres ; la hauteur du matériel roulant au-dessus des rails sera au plus de 2^m,80.

Dans les parties à deux voies, la largeur de l'entre-voie, mesurée entre les bords extérieurs des rails, sera de 1^m,85.

Alignements et courbes. — Pentes et rampes.

Art. 5. — Les alignements seront raccordés entre eux par des courbes dont le rayon ne pourra être inférieur à 20 mètres. Le maximum des déclivités est fixé à 35 millimètres.

Les déclivités correspondant aux courbes de faible rayon devront être réduites autant que faire se pourra.

Le concessionnaire aura la faculté, dans des cas exceptionnels, de proposer aux dispositions du présent article les modifications qui lui paraîtraient utiles, mais ces modifications ne pourront être exécutées que moyennant l'approbation préalable du préfet.

Etablissement de la voie ferrée. — Parties non accessibles aux voitures ordinaires.

Art. 6. — La ligne restera, sur toute sa longueur, accessible et praticable aux voitures ordinaires et elle sera établie à rails noyés dans la chaussée. Les voies de fer seront posées au niveau du sol, sans saillie ni dépression, suivant le profil normal de la voie publique, et sans aucune altération de ce profil, soit dans le sens transversal, soit dans le sens longitudinal, à moins d'une autorisation spéciale du préfet.

Les rails seront compris dans un empierrement de 20 centimètres d'épaisseur, qui règnera dans l'entre-rails, et à 50 centimètres au moins de chaque côté, conformément aux dispositions prescrites par le préfet, sur la proposition du concessionnaire, qui restera chargé d'établir à ses frais cet empierrement. Toutefois, aux abords immédiats de Chambéry, la substitution d'un pavage à l'empierrement pourrait être imposée par le préfet, s'il en reconnaissait la nécessité, en raison de la fréquentation de la partie du chemin dont il s'agit.

La chaussée empierrée ou pavée de la voie publique sera d'ailleurs conservée ou établie avec des dimensions telles qu'en dehors de l'espace occupé par le matériel du tramway (toutes saillies comprises), il reste une largeur libre de chaussée d'au moins 2^m,60, permettant à une voiture ordinaire de se ranger pour laisser passer le matériel du tramway avec le jeu nécessaire.

Un intervalle libre d'au moins 1^m,10 de largeur sera réservé d'autre part, entre le matériel de la voie ferrée (toutes saillies comprises) et la verticale de l'arête extérieure de la plate-forme de la voie publique.

Etablissement de la voie ferrée. — Parties accessibles aux voitures ordinaires.

Art. 7. — Supprimé.

Traverses des villes et villages.

Art. 8. — Dans les traverses des villes et des villages, les voies ferrées devront, à moins d'une autorisation spéciale du préfet, être établies avec rails noyés dans la chaussée entre les deux trottoirs, ou du moins entre les deux zones à réserver pour l'établissement de trottoirs, et suivant le type décrit à l'article 6.

Le minimum des largeurs à réserver est fixé d'après les cotes suivantes :

(*a*) Pour un trottoir, 1^m,10.

(*b*) Entre le matériel de la voie ferrée (partie la plus saillante) et le bord d'un trottoir :

1° Quand on réserve le stationnement des voitures ordinaires, 2^m,60 ;

2° Quand on supprime ce stationnement, 30 centimètres.

Traversée du réseau d'intérêt général.

Art. 8 *bis*. — Pour la traversée à niveau de la ligne du chemin de fer de Saint-André-le-Gaz à Chambéry, le concessionnaire devra se conformer aux dispositions qui lui seront imposées par l'administration, la compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée entendue.

Exécution des travaux.

Art. 9. — Le déchet résultant de la démolition et du rétablissement des chaussées sera couvert par des fournitures de matériaux neufs de la nature et de la qualité de ceux qui sont employés dans lesdites chaussées.

Pour le rétablissement des chaussées pavées au moment de la pose de la voie ferrée, il sera fourni, en outre, la quantité de boutisses nécessaire afin d'opérer ce rétablissement suivant les règles de l'art, en évitant l'emploi des demi-pavés.

Les vieux matériaux provenant des anciennes chaussées remaniées ou refaites à neuf qui n'auront pas trouvé leur emploi dans la réfection seront laissés à la libre disposition du concessionnaire.

Les fers, bois et autres éléments constitutifs des voies ferrées devront être de bonne qualité et propres à remplir leur destination.

Voies.

Art. 10. — Les voies devront être établies d'une manière solide et avec des matériaux de bonne qualité.

Les rails seront en acier et du poids de 9 kilogrammes et demi au moins par mètre courant ; ils seront posés sur traverses et munis de contre-rails.

La section transversale des rails et contre rails, les dimensions et le mode d'attache des éclisses, le mode d'attache des rails sur les traverses et les dimensions de ces dernières seront, avant tout commencement d'exécution, soumis à l'approbation du préfet.

Gares et stations.

Art. 11. — Les trains devront s'arrêter en pleine voie pour prendre ou laisser des voyageurs sur tous les points du parcours. Mais ils ne seront tenus de prendre ou de laisser des marchandises que dans les gares et stations désignées à cet effet.

Le nombre et l'emplacement des gares, stations et haltes seront arrêtés lors de l'approbation des projets définitifs, sur la proposition du concessionnaire. Il est toutefois entendu dès à présent qu'il sera établi une halte dans la traversée du chef-lieu de la commune de Bissy.

TITRE II

ENTRETIEN ET EXPLOITATION

Entretien.

Art. 12. — Sur toute la longueur de la voie ferrée, le concessionnaire sera tenu d'entretenir à ses frais l'empierrement ou le pavage des entre-rails et de l'entre-voie, ainsi que des zones de 50 centimètres qui servent d'accotements extérieurs aux rails. Aucune subvention ne lui sera allouée pour cet entretien.

Réfection des parties de route ou de chemin atteintes par les travaux de la voie ferrée.

Art. 13. — Lorsque, pour la construction ou pour la réparation de la voie ferrée, il sera nécessaire de démolir des parties pavées ou empierrées de la voie publique situées en dehors des zones ou de l'accotement indiqués ci-dessus, il devra être pourvu par le concessionnaire à l'entretien de ces parties pendant une année à dater de la réception provisoire des travaux de réfection ; il en sera de même pour tous les ouvrages souterrains.

Nombre minimum de voyages.

Art. 14. — Le nombre minimum des voyages qui devront être faits tous les jours, dans chaque sens, sur la ligne entière, est fixé à six.

Limitation de la vitesse et de la longueur des trains.

Art. 15. — Les trains se composeront de huit voitures au plus, et leur longueur ne dépassera pas 30 mètres.

La vitesse des trains en marche sera au plus de 20 kilomètres à l'heure. Dans les passages étroits, le préfet aura la faculté de réduire ce maximum jusqu'à 6 kilomètres, suivant les circonstances locales.

Traversée du réseau d'intérêt général.

Art. 15 *bis*. — Au point de vue de l'entretien et de l'exploitation, la traversée de la ligne du chemin de fer de Saint-André-le-Gaz à Chambéry sera soumise aux obligations qui seront imposées au concessionnaire par l'administration, la compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée entendue.

TITRE III

DURÉE ET DÉCHÉANCE DE LA CONCESSION

Durée de la concession.

Art. 16. — La durée de la concession de la ligne mentionnée à l'article 2 du présent cahier des charges sera de soixante-quinze ans à dater du décret déclaratif d'utilité publique.

Expiration de la concession.

Art. 17. — A l'époque fixée pour l'expiration de la concession, et par le seul fait de cette expiration, le département sera subrogé à tous les droits du concessionnaire sur la voie ferrée et ses dépendances, et il entrera immédiatement en jouissance de tous ses produits.

Le concessionnaire sera tenu de lui remettre en bon état d'entretien la voie ferrée et tous les immeubles faisant partie du domaine public qui en dépendent. Il en sera de même de tous les objets immobiliers dépendant de ladite voie, tels que les barrières et clôtures, les changements de voies, plaques tournantes, réservoirs d'eau, grues hydrauliques, machines fixes, bureaux d'attente et de contrôle, etc.

Dans les cinq dernières années qui précéderont le terme de la concession, le département aura le droit de saisir les revenus du tramway et de les employer à rétablir en bon état la voie ferrée et ses dépendances, si le concessionnaire ne se mettait pas en mesure de satisfaire pleinement et entièrement à cette obligation.

En ce qui concerne les objets mobiliers tels que le matériel roulant, le mobilier des stations, l'outillage des ateliers et des gares, le département se réserve le droit de les reprendre en totalité ou en partie telle qu'il jugera convenable, à dire d'experts, mais sans pouvoir y être contraint. La valeur des objets repris sera payée au concessionnaire dans les six mois qui suivront l'expiration de la concession et la remise du matériel au département.

Le département sera tenu, si le concessionnaire le requiert, de reprendre en outre les matériaux, combustibles et approvisionnements de tout genre, sur l'estimation qui en sera faite à dire d'experts: et, réciproquement, si le département le requiert, le concessionnaire sera tenu de céder ses approvisionnements de la même manière. Toutefois, le département ne pourra être obligé de reprendre que les approvisionnements nécessaires à l'exploitation du tramway pendant six mois.

Les dispositions qui précèdent ne sont applicables qu'au cas où le département déciderait que les voies ferrées doivent être maintenues en tout ou en partie.

Remise des lieux dans l'état primitif.

Art. 18. — Dans le cas où le Gouvernement déciderait, au contraire, que les voies ferrées doivent être supprimées en tout ou en partie, ces voies seront enlevées et les lieux seront remis dans l'état primitif par les soins et aux frais du concessionnaire, sans qu'il puisse prétendre à aucune indemnité.

Rachat de la concession.

Art. 19. — Le département aura toujours le droit de racheter la concession.

Si le rachat a lieu avant l'expiration des quinze premières années de l'exploitation, il se fera conformément au paragraphe 3 de l'article 11 de la loi du 11 juin 1880. Ce terme de quinze ans sera compté à partir de la mise en exploitation effective de la ligne entière, ou au plus tard à partir de la fin du délai qui est fixé dans l'article 3 du présent cahier des charges, sans tenir compte des retards qui auraient eu lieu dans l'achèvement des travaux.

Si le rachat de la concession entière est réclamé par le département après l'expiration des quinze premières années de l'exploitation, on réglera le prix du rachat en relevant les produits nets annuels obtenus par le concessionnaire pendant les sept années qui auront précédé celle où le rachat sera effectué, et en y comprenant les annuités qui auront été payées à titre de subvention; on en déduira les produits nets des deux plus faibles années, et l'on établira le produit net moyen des cinq autres années.

Ce produit net formera le montant d'une annuité qui sera due et payée au concessionnaire pendant chacune des années restant à courir sur la durée de la concession.

Dans aucun cas, le montant de l'annuité ne sera inférieur au produit net de la dernière des sept années prises pour terme de comparaison.

Le concessionnaire recevra, en outre, dans les six mois qui suivront le rachat, les remboursements auxquels il aurait droit à l'expiration de la concession, suivant le quatrième et le cinquième paragraphe de l'article 17, la reprise de la totalité des objets mobiliers étant ici obligatoire dans tous les cas pour le département.

Le concessionnaire ne pourra élever aucune réclamation dans tous les cas où, par suite d'un changement dans le classement des routes et chemins empruntés par la voie ferrée, une nouvelle autorité serait substituée à celle de qui émane la concession.

La nouvelle autorité aura les mêmes droits que celle qui fait la concession.

Déchéance.

Art. 20. — Si le concessionnaire n'a pas remis au préfet tous les projets définitifs, ou s'il n'a pas commencé les travaux dans les délais fixés par l'article 3, il encourra la déchéance, qui, après mise en demeure, sera prononcée par le ministre des travaux publics, sauf recours au conseil d'Etat par la voie contentieuse.

Dans ces deux cas, la somme qui aura été déposée, ainsi qu'il sera dit à l'article 38, à titre de cautionnement deviendra la propriété du département et lui restera acquise.

Achèvement des travaux en cas de déchéance.

Art. 21. — Faute par le concessionnaire d'avoir poursuivi et terminé les travaux dans les délais fixés par l'article 3, faute aussi par lui d'avoir rempli les diverses obligations qui lui sont imposées par le règlement d'administration publique du 6 août 1881 ainsi que par le présent cahier des charges, et dans le cas prévu par l'article 10 de la loi du 11 juin 1880, il encourra soit la perte partielle de son cautionnement dans les conditions qui seraient prévues par l'acte de concession, soit la perte totale de ce cautionnement, soit la déchéance. Dans tous les cas, il sera statué par le ministre des travaux publics, après mise en demeure, sauf recours au conseil d'Etat par la voie contentieuse. Dans les deux premiers cas, le cautionnement devra être reconstitué dans le mois de la décision ministérielle.

En cas de déchéance, il sera pourvu tant à la continuation et à l'achèvement des travaux qu'à l'exécution des autres engagements contractés par le concessionnaire, conformément à l'article 41 du règlement d'administration publique du 6 août 1881.

Cas de force majeure.

Art. 22. — Les dispositions des deux articles qui précèdent ne seraient pas applicables, et la déchéance ne serait pas encourue, dans le cas où le concessionnaire n'aurait pu remplir ses engagements par suite de ciconstances de force majeure dûment constatées.

TITRE IV

TAXES ET CONDITIONS RELATIVES AU TRANSPORT DES VOYAGEURS ET DES MARCHANDISES

Tarif des droits à percevoir.

Art. 23. — Pour indemniser le concessionnaire des travaux et dépenses qu'il s'engage à faire par le présent cahier des charges et sous la condition expresse qu'il en remplira exactement toutes les obligations, il est autorisé à percevoir pendant toute la durée de la concession les droits de péage et les prix du transport ci-après déterminés.

TARIF

DÉSIGNATION	PRIX de péage.	PRIX de transport.	PRIX Totaux.
1° PAR TÊTE ET PAR KILOMÈTRE.			
1° Voyageurs.			
Voitures couvertes, garnies et fermées à glaces (1re classe)	0 067	0 033	0 10
Voitures couvertes, fermées à glaces, et à banquettes rembourrées (2e classe)	0 050	0 025	0 075
Voitures couvertes et fermées à vitres (3e classe)	0 037	0 018	0 055
Au-dessous de trois ans, les enfants ne payeront rien, à la condition d'être portés sur les genoux des personnes qui les accompagnent.			
De trois à sept ans, ils payeront demi-place.			
Au-dessus de sept ans, ils payeront place entière.			
Chiens transportés dans les trains de voyageurs : 10 centimes quel que soit le trajet.			
2° Animaux.			
Bœufs, vaches, taureaux, chevaux, mulets, bêtes de trait	0 10	0 05	0 15
Veaux et porcs	0 04	0 02	0 06
Moutons, brebis, agneaux, chèvres	0 02	0 01	0 03
Les prix seront les mêmes, que le transport se fasse par les trains spéciaux de marchandises ou à la vitesse des trains de voyageurs.			

DÉSIGNATION	PRIX de péage.	PRIX de transport.	PRIX Totaux.
2° PAR TONNE ET PAR KILOMÈTRE			
1° Bagages.			
Chaque voyageur pourra transporter avec lui un colis ou bagage ne dépassant pas 10 kilogrammes, en le tenant sur ses genoux.			
Au-dessus de 10 kilogrammes jusqu'à 20 kilogrammes, le colis sera remis au fourgon et payera un droit fixe de 10 centimes.			
Au-dessus de 20 kilogrammes, il payera suivant le tarif ci-après :			
1re classe	0 17	0 13	0 30
2e classe	0 11	0 09	0 20
3e classe	0 08	0 07	0 15
2° Marchandises.			
Marchandises transportées à la vitesse des trains ordinaires (grande vitesse ou petite vitesse) :			
1re classe. — Huîtres. — Poissons frais. — Denrées. — Spiritueux. — Huiles. — Bois de menuiserie de teinture et autres bois exotiques. — Produits chimiques non dénommés. — Œufs. — Viande fraîche. — Gibier. — Sucre. — Café. — Drogues. — Epiceries. — Tissus. — Denrées coloniales. — Objets manufacturés. — Armes	0 14	0 10	0 24
2e classe. — Blés. — Grains. — Farines. — Légumes farineux. — Riz, maïs, châtaignes et autres denrées alimentaires non dénommées. — Chaux et plâtre. — Charbon de bois. — Bois à brûler dits de corde. — Perches. — Chevrons. — Planches. — Madriers. — Bois de charpente. — Marbre en bloc. — Albâtre. — Bitume. — Cotons. — Laines. — Vins. — Vinaigres. — Boissons. — Bières. — Levure sèche. — Coke. — Fers. — Cuivres. — Plomb et autres métaux ouvrés ou non. — Fontes moulées	0 12	0 09	0 21
3e classe. — Pierres de taille et produits de carrières. — Minerais autres que les minerais de fer. — Fonte brute. — Sel. — Moellons. — Meulières. — Argiles. — Briques. — Ardoises	0 09	0 06	0 15
4e classe. — Houille. — Marne. — Cendres. — Fumiers. — Engrais. — Pierres à chaux et à plâtre. — Pavés et matériaux pour la construction et la réparation des routes. — Minerais de fer. — Cailloux et sables	0 08	0 05	C 13
3° Tarif spécial par wagon complet.			
Marchandises des 1re, 2e, 3e et 4e classes	0 06	0 03	0 09
Les foins, fourrages, pailles et toutes marchandises ne pesant pas 600 kilogrammes sous le volume d'un mètre cube, 75 centimes par wagon et par kilomètre.			
3° SERVICE DES POMPES FUNÈBRES ET TRANSPORT DES CERCUEILS			
Chaque cercueil confié à l'administration du chemin de fer sera transporté, par les trains ordinaires, dans un compartiment isolé, au prix de	0 60	0 40	1 00

Les prix déterminés ci-dessus ne comprennent pas l'impôt dû à l'Etat.

Il est expressement entendu que les prix de transport ne seront dus au concessionnaire qu'autant qu'il effectuerait lui-même ces transports à ses frais et par ses propres moyens; dans le cas contraire, il n'aura droit qu'aux prix fixés pour le péage.

La perception aura lieu d'après le nombre de kilomètres parcourus. Tout kilomètre entamé sera payé comme s'il avait été parcouru en entier.

Si la distance parcourue est inférieure à 2 kilomètres, elle sera comptée pour 2 kilomètres.

Le tableau des distances entre les diverses stations sera arrêté par le préfet d'après le procès-verbal de chaînage dressé contradictoirement par le concessionnaire et le service du contrôle. Ce chaînage sera fait d'après la voie la plus courte, d'axe en axe des bâtiments des voyageurs des stations extrêmes. Les tarifs proposés d'après cette base seront soumis à l'homologation du préfet.

Dans aucun cas, il ne pourra être perçu pour un voyageur pris ou laissé en route un prix supérieur à celui qui a été prévu pour la distance complète qui sépare les deux stations entre lesquelles le parcours a été effectué.

Le poids de la tonne est de 1,000 kilogrammes.

Les fractions de poids ne seront comptées, tant pour la grande que pour la petite vitesse, que par centième de tonne ou par 10 kilogrammes.

Ainsi, tout poids compris entre 0 et 10 kilogrammes payera comme 10 kilogrammes ; entre 10 et 20 kilogrammes, comme 20 kilogrammes, etc.

Toutefois, pour les marchandises de la 1re classe, les coupures seront établies : 1° de 0 à 5 kilogrammes ; 2° au-dessus de 5 jusqu'à 10 kilogrammes ; 3° au-dessus de 10 kilogrammes, par fraction indivisible de 10 kilogrammes.

Pour les excédents de bagages, les coupures seront établies par fraction indivisible de 10 kilogrammes.

Quelle que soit la distance parcourue, le prix d'une expédition quelconque ne pourra être inférieur à 40 centimes.

Bagages.

Art. 24. — Tout voyageur dont le bagage ne pèsera pas plus de 10 kilogrammes n'aura à payer, pour le port de ce bagage, aucun supplément du prix de sa place. Au delà de 10 kilogrammes, les bagages seront soumis aux conditions fixées par le tarif à l'article 23.

La franchise de 10 kilogrammes ne s'appliquera pas aux enfants transportés gratuitement, et elle sera réduite à 5 kilogrammes pour les enfants transportés à moitié prix.

Assimilation des classes de marchandises.

Art. 25. — Les animaux, denrées, marchandises, effets et autres objets non désignés dans le tarif seront rangés, pour les droits à percevoir, dans les classes avec lesquelles ils auront le plus d'analogie, sans que jamais, sauf les exceptions formulées aux articles 26 et 27 ci-après, aucune marchandise non dénommée puisse être soumise à une taxe supérieure à celle de la 1re classe du tarif ci-dessus.

Les assimilations de classes pourront être provisoirement réglées par le concessionnaire ; elles seront immédiatement affichées et soumises à l'administration, qui prononcera définitivement.

Transport de masses indivisibles.

Art. 26. — Les droits de péage et les prix de transport déterminés au tarif ne sont point applicables à toute masse indivisible pesant plus de 2,000 kilogrammes.

Néanmoins le concessionnaire ne pourra se refuser à transporter les masses indivisibles pesant de 2,000 à 3,000 kilogrammes, mais les droits de péage et les prix de transport seront augmentés de moitié.

Le concessionnaire ne pourra être contraint à transporter les masses pesant plus de 3,000 kilogrammes.

Si, nonobstant la disposition qui précède, le concessionnaire transporte des masses indivisibles pesant plus de 3,000 kilogrammes, il devra, pendant trois mois, au moins, accorder les mêmes facilités à tous ceux qui en feraient la demande.

Dans ce cas, les prix de transport seront fixés par l'administration sur la proposition du concessionnaire.

Exceptions. — Envoi par groupe.

Art. 27. — Les prix de transport déterminés au tarif ne sont point applicables :

1° Aux denrées et aux objets qui ne sont pas nommément énoncés dans le tarif et qui ne pèseraient pas 200 kilogrammes sous le volume d'un mètre cube ;

2° Aux matières inflammables ou explosibles, aux animaux et objets dangereux pour lesquels des règlements de police prescriraient des précautions spéciales ;

3° Aux animaux dont la valeur déclarée excéderait 5,000 fr. ;

4° A l'or et à l'argent, soit en lingots, soit monnayés ou travaillés, au plaqué d'or et d'argent, au mercure ou au platine, ainsi qu'aux bijoux, dentelles, pierres précieuses, objets d'art et autres valeurs ;

5° Et, en général, à tous paquets, colis ou

excédents de bagages pesant isolément 40 kilogrammes et au-dessous.

Toutefois les prix de transport déterminés au tarif sont applicables à tous paquets ou colis pesant ensemble plus de 40 kilogrammes d'objets envoyés par une même personne à une autre personne. Il en sera de même pour les excédents de bagages qui pèseraient ensemble ou isolément plus de 40 kilogrammes.

Le bénéfice de la disposition énoncée dans le paragraphe précédent, en ce qui concerne les paquets ou colis, ne peut être invoqué par les entrepreneurs de messagerie et de roulage et autres intermédiaires de transport, à moins que les articles par eux envoyés ne soient réunis en un seul colis.

Dans les cinq cas ci-dessus spécifiés, les prix de transport seront arrêtés annuellement par le préfet, tant pour la grande que pour la petite vitesse, sur la proposition du concessionnaire.

En ce qui concerne les paquets ou colis mentionnés au paragraphe 5 ci-dessus, les prix de transport devront être calculés de telle manière qu'en aucun cas un de ces paquets ou colis ne puisse payer un prix plus élevé qu'un article de même nature pesant plus de 40 kilogrammes.

Abaissement des tarifs.

Art. 28. — Dans le cas où le concessionnaire jugerait convenable, soit pour le parcours total, soit pour les parcours partiels de la voie de fer, d'abaisser, avec ou sans conditions, au-dessous des limites déterminées par le tarif, les taxes qu'il est autorisé à percevoir, les taxes abaissées ne pourront être relevées qu'après un délai de trois mois au moins pour les voyageurs et d'un an pour les marchandises.

Toute modification de tarif proposée par le concessionnaire sera annoncée un mois d'avance par des affiches.

La perception des tarifs modifiés ne pourra avoir lieu qu'avec l'homologation du préfet, conformément aux dispositions de la loi du 11 juin 1880.

La perception des taxes devra se faire indistinctement et sans aucune faveur.

Tout traité particulier qui aurait pour effet d'accorder à un ou plusieurs expéditeurs une réduction sur les tarifs approuvés demeure formellement interdit.

Toutefois, cette disposition n'est pas applicable aux traités qui pourraient intervenir entre le Gouvernement et le concessionnaire dans l'intérêt des services publics, ni aux réductions ou remises qui seraient accordées par le concessionnaire aux indigents.

En cas d'abaissement des tarifs, la réduction portera proportionnellement sur le péage et sur le transport.

Délais d'expédition.

Art. 29. — Le concessionnaire sera tenu d'effectuer constamment avec soin, exactitude et célérité, et sans tour de faveur, le transport des voyageurs, bestiaux, denrées, marchandises et objets quelconques qui lui seront confiés.

Les colis, bestiaux et objets quelconques seront inscrits, à la gare d'où ils partent et à la gare où ils arrivent, sur des registres spéciaux, au fur et à mesure de leur réception; mention sera faite, sur le registre de la gare de départ, du prix total dû pour le transport.

Pour les marchandises ayant une même destination, les expéditions auront lieu suivant l'ordre de leur inscription à la gare de départ.

Toute expédition de marchandises sera constatée, si l'expéditeur le demande, par une lettre de voiture dont un exemplaire restera aux mains du concessionnaire et l'autre aux mains de l'expéditeur. Dans le cas où l'expéditeur ne demanderait pas de lettre de voiture, le concessionnaire sera tenu de lui délivrer un récépissé qui énoncera la nature et le poids du colis, le prix total du transport et le délai dans lequel ce transport devra être effectué.

Délais de livraison.

Art. 30. — Les animaux, denrées, marchandises et objets quelconques seront expédiés et livrés de gare en gare, dans les délais résultant des conditions ci-après exprimées :

1° Les animaux, denrées, marchandises et objets quelconques à grande vitesse seront expédiés par le premier train de voyageurs contenant des voitures de toutes classes et correspondant avec leur destination, pourvu qu'ils aient été présentés à l'enregistrement trois heures avant le départ de ce train.

Ils seront mis à la disposition des destinataires, à la gare, dans un délai de deux heures après l'arrivée du même train.

2° Les animaux, denrées, marchandises et objets quelconques à petite vitesse seront expédiés dans le jour qui suivra celui de la remise.

Le maximum de durée du trajet sera fixé par le préfet, sur la proposition du concessionnaire.

Les colis seront mis à la disposition des destinataires dans le jour qui suivra celui de leur arrivée en gare.

Le délai total résultant des trois paragraphes ci-dessus sera seul obligatoire pour la compagnie.

Il pourra être établi un tarif réduit, approuvé par le préfet, pour tout expéditeur qui acceptera des délais plus longs que ceux déterminés ci-dessus pour la petite vitesse.

Pour le transport des marchandises, il pourra être établi, sur la proposition du concessionnaire, un délai moyen entre ceux de la grande et de la petite vitesse. Le prix correspondant à ce délai sera un prix intermédiaire entre ceux de la grande et de la petite vitesse.

Le préfet déterminera, par des règlements spéciaux, les heures d'ouverture et de fermeture des gares et stations, tant en hiver qu'en été, ainsi que les dispositions relatives aux denrées apportées par les trains de nuit et destinées à l'approvisionnement des marchés des villes.

Lorsque la marchandise devra passer d'une ligne sur une autre sans solution de continuité, les délais de livraison et d'expédition au point de jonction seront fixés par le préfet, sur la proposition du concessionnaire.

Frais accessoires.

Art. 31. — Les frais accessoires non mentionnés dans les tarifs, tels que ceux d'enregistrement, de chargement, de déchargement et de magasinage dans les gares et magasins du tramway, seront fixés annuellement par le préfet, sur la proposition du concessionnaire. Il en sera de même des frais de transbordement qui seront faits dans les gares de raccordement de la ligne concédée avec une ligne présentant une largeur de voie différente.

Camionnage.

Art. 32. — Le concessionnaire sera tenu de faire, soit par lui-même, soit par un intermédiaire dont il répondra, le factage et le camionnage pour la remise au domicile des destinataires de toutes les marchandises qui lui sont confiées.

Le factage et le camionnage ne seront point obligatoires en dehors du rayon de l'octroi, non plus que pour les gares qui desserviraient soit une population agglomérée de moins de 3,000 habitants, soit un centre de population de 3,000 habitants situé à plus de 5 kilomètres de la gare du tramway.

Les tarifs à percevoir seront fixés par le préfet, sur la proposition du concessionnaire. Ils seront applicables à tout le monde sans distinction.

Toutefois, les expéditeurs et destinataires resteront libres de faire eux-mêmes et à leurs frais le factage et le camionnage des marchandises.

Traités particuliers.

Art. 33. — A moins d'une autorisation spéciale du préfet, il est interdit au concessionnaire, conformément à l'article 14 de la loi du 15 juillet 1845, de faire directement ou indirectement avec des entrepreneurs de transport de voyageurs ou de marchandises par terre ou par eau, sous quelque dénomination ou forme que ce puisse être, des arrangements qui ne seraient pas consentis en faveur de toutes les entreprises desservant les mêmes voies de communications.

Le préfet, agissant en vertu de l'article 39 du règlement d'administration publique du 6 août 1881, prescrira les mesures à prendre pour assurer la complète égalité entre les diverses entreprises de transport dans leurs rapports avec le tramway.

Embranchements industriels. — Tarif à percevoir pour le matériel prêté.

Art. 34. — Le concessionnaire sera indemnisé de la fourniture et de l'envoi de son matériel sur les embranchements industriels desservant des carrières, des mines ou des usines, par la perception d'une redevance qui est fixée à 12 centimes par tonne pour le premier kilomètre et à 4 centimes par tonne et par kilomètre en sus du premier, lorsque la longueur de l'embranchement excédera un kilomètre.

TITRE V

STIPULATIONS RELATIVES A DIVERS SERVICES PUBLICS

Fonctionnaires ou agents du contrôle.

Art. 35. — Les fonctionnaires ou agents chargés de l'inspection, du contrôle et de la surveillance de la voie ferrée seront transportés gratuitement dans les voitures de voyageurs.

Service des postes.

Art. 36. — Le concessionnaire sera tenu de recevoir dans ses voitures, aux heures des départs réguliers, les sacs de dépêches de la poste escortés ou non d'un convoyeur. Les sacs seront déposés dans un coffre fermant à clef. Le convoyeur aura droit à une place réservée aussi près que possible de ce coffre.

L'administration des postes aura, en outre, le droit de fixer aux voitures de l'entreprise une boîte aux lettres, dont elle fera opérer la pose et la levée par ses agents.

Les prix des transports ci-dessus seront payés par l'administration des postes conformément aux tarifs homologués, sauf dans le cas où l'Etat se serait engagé à fournir au concessionnaire une subvention par annuités.

Dans ce cas, les sacs de dépêches et le convoyeur devront être transportés gratuitement.

Le concessionnaire pourra être tenu de fixer, d'après les convenances du service des postes, l'heure d'un de ses départs dans chaque sens.

Le montant des dépenses supplémentaires de toute nature que ce service spécial aura imposées au concessionnaire, déduction faite du produit qu'il aura pu en retirer, lui sera payé par l'administration des postes, que l'entreprise soit subventionnée ou non par le Trésor, suivant le règlement qui en sera fait de gré à gré ou par deux arbitres. En cas de désaccord de ces arbitres, un tiers arbitre sera désigné par le conseil de préfecture.

TITRE VI

CLAUSES DIVERSES

Frais de contrôle.

Art. 37. — La somme que le concessionnaire doit verser chaque année à la date du 1er janvier, afin de pourvoir aux frais du contrôle, sera calculée d'après le chiffre de 50 fr. par kilomètre de voie concédée.

Le premier versement normal aura lieu le 1er janvier qui suivra le decret de concession à la caisse du trésorier-payeur général du département de la Savoie. Pour la fraction d'année qui s'écoulera entre le décret de concession et le 1er janvier suivant, le concessionnaire devra verser, aussitôt après le décret de concession, une somme proportionnelle au temps restant à courir, calculée sur le taux de 50 fr. par kilomètre et par an.

Cautionnement.

Art. 38. — Avant la signature de l'acte de concession, le concessionnaire déposera à la Caisse des dépôts et consignations une somme de 3,000 fr. en numéraire ou en rentes sur l'Etat, calculée conformément au décret du 31 janvier 1872, ou en bons du Trésor, avec transfert, au profit de ladite caisse, de celles de ces valeurs qui seraient nominatives ou à ordres.

Cette somme formera le cautionnement de l'entreprise.

Les quatre cinquièmes en seront rendus au concessionnaire par cinquièmes et proportionnellement à l'avancement des travaux.

Le dernier cinquième ne sera remboursé qu'après l'expiration de la concession.

Election de domicile.

Art. 39. — Le concessionnaire devra faire élection de domicile à Chambéry.

Dans le cas où il ne l'aurait pas fait, toute notification ou signification à lui adressée sera valable lorsqu'elle sera faite au secrétariat général de la préfecture, à Chambéry.

Jugement des contestations.

Art. 40. — Les contestations qui s'élèveraient entre le concessionnaire et l'administration au sujet de l'exécution et de l'interprétation des clauses du présent cahier des charges seront jugées administrativement par le conseil de préfecture du département de la Savoie, sauf recours au conseil d'Etat.

Frais d'enregistrement.

Art. 41. — Les frais d'enregistrement du présent cahier des charges et de la convention ci-annexée seront supportés par le concessionnaire.

Fait double à Chambéry, le 6 octobre 1890,

Vu et approuvé,

CARTIER-MILLON.

Vu et approuvé, en vertu de la délibération du conseil général en date du 23 août 1890, et conformément à l'article 54 de la loi du 10 août 1871.

Le préfet de la Savoie,

A. DU GROSRIEZ.

Enregistré à Chambéry, le 6 octobre 1890, folio 84, case 18. — Reçu 1 fr. 25, décimes compris.

Signé : POTTIER.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

Vu la loi du 25 juillet 1873 sur les récompenses nationales;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre, en date du 23 juillet 1891, portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

Décrète :

Art. 1er. — Est promu officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

M. Pierre (Eugène), secrétaire général de la présidence de la Chambre des députés : active collaboration à la préparation des dossiers et au vote du tarif général des douanes; 25 ans de services. Chevalier du 3 août 1883.

Art. 2. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies et le grand chancelier de la Légion d'honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 23 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Par décret du Président de la République en date du 22 juillet 1891, rendu sur la proposition du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, l'école municipale d'horlogerie de Besançon a été érigée en école nationale.

Le Président de la République française,

Vu la loi du 2 juin 1891, réglementant l'autorisation et le fonctionnement des courses de chevaux en France;

Sur la proposition des ministres de l'agriculture, de l'intérieur et des finances,

Décrète :

Art. 1er. — Les sociétés de courses autorisées conformément aux articles 1 et 2 de la loi du 2 juin 1891, qui voudront installer le pari mutuel sur leurs champs de course devront adresser annuellement à cet effet au ministre de l'agriculture, par l'intermédiaire des préfets des départements dans lesquels existent leurs hippodromes, une demande spéciale d'autorisation qui devra être accompagnée :

1° D'un état certifié conforme des comptes en recette et dépense de l'exercice précédent;

2° Du budget de la société pour l'exercice en vue duquel est demandée l'autorisation d'installer le pari mutuel,

Et 3° d'un relevé des dates des journées de courses prévues pour le même exercice, avec l'indication du nombre de courses par journée.

Art. 2. — Les autorisations de fonctionnement du pari mutuel délivrées par le ministre de l'agriculture sont annuelles.

Toutefois, ces autorisations pourront toujours être retirées en cours d'exercice, soit pour cause d'inexécution des prescriptions de la loi du 2 juin 1891 ou des décrets et arrêtés pris en exécution de ladite loi, soit pour des raisons d'ordre public.

L'arrêté d'autorisation fixera pour chaque société de courses la quotité du prélèvement qu'elle pourra faire sur les recettes brutes du pari mutuel pour ses frais d'administration.

Art. 3. — Il sera prélevé sur la masse des sommes versées au pari mutuel de chaque hippodrome, et avant tout autre prélèvement :

1° 2 p. 100 en faveur des œuvres locales de bienfaisance ; le montant de ce prélèvement devra être versé dans un délai de huit jours : à Paris à la Caisse des dépôts et consignations, et dans les départements aux caisses des trésoriers-payeurs généraux et receveurs particuliers, préposés de la caisse des dépôts;

2° 1 p. 100 en faveur de l'élevage ; le montant de ce prélèvement devra être versé également dans un délai de huit jours : à Paris à la recette centrale des finances, et dans les départements à la trésorerie générale.

Un bordereau établi par le président de la société et visé par le préfet du département sera remis à l'appui de chaque versement.

Art. 4. — Les sommes provenant des prélèvements faits en faveur des œuvres d'assistance seront centralisées à la Caisse des dépôts et consignations et inscrites à un chapitre intitulé : « Produits du prélèvement effectué sur le pari mutuel en faveur des œuvres locales de bienfaisance. »

Les fonds recueillis au profit de l'élevage seront centralisés et mentionnés dans les écritures du Trésor à un compte distinct intitulé : « Produits du prélèvement fait sur le pari mutuel en faveur de l'élevage », pour être rattachés au budget du ministère de l'agriculture dans la forme usitée en matière de fonds de concours.

Art. 5. — Les sommes provenant du prélèvement de 2 p. 100 seront administrées et réparties entre les œuvres locales de bienfaisance par les soins d'une commission spéciale qui sera ainsi composée :

Le ministre de l'agriculture, le ministre de l'intérieur, présidents ;

3 sénateurs et 3 députés désignés par les ministres de l'agriculture et de l'intérieur;

Le vice-président du conseil supérieur de l'assistance publique, vice-président ;

Le directeur de l'assistance et de l'hygiène publiques au ministère de l'intérieur ;

Le directeur de l'administration départementale et communale ;

Le directeur général de la comptabilité publique ;

Le chef de service de l'inspection générale des finances ;

Un inspecteur des finances désigné par le ministre des finances ;

Le directeur des haras ;

Deux fonctionnaires du ministère de l'agriculture désignés par le ministre de l'agriculture ;

Deux secrétaires désignés l'un par le ministre de l'agriculture, l'autre par le ministre de l'intérieur.

Le payement des fonds au profit des œuvres locales de bienfaisance sera effectué, d'après des états de répartition produits à la Caisse des dépôts et consignations, par le président de la commission ou, à son défaut, par le vice-président.

Art. 6. — Les sociétés de courses autorisées en exécution de la loi du 2 juin 1891 et du présent décret sont placées, au point de vue de leur gestion financière et des opérations du pari mutuel, sous la surveillance et le contrôle de l'inspection générale des finances, qui peut se faire représenter les registres, pièces comptables et tous autres documents qu'elle jugera nécessaires aux vérifications ci-dessus visées.

En outre, dans les départements autres que ceux de la Seine et de Seine-et-Oise, les mêmes droits appartiendront aux trésoriers généraux et receveurs des finances.

Art. 7. — La police intérieure des champs de courses sera assurée par les soins du ministre de l'intérieur, qui déléguera à ses agents dans tous les départements les pouvoirs nécessaires à cet effet.

Art. 8. — Les ministres de l'agriculture, des finances et de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 7 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'agriculture,

J. DEVELLE.

Le ministre des finances,

ROUVIER.

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

Par décision en date du 21 juillet 1891, sur la proposition du directeur général des postes et des télégraphes, le ministre du

commerce, de l'industrie et des colonies a autorisé la création d'un bureau auxiliaire de poste dans la ville de Royan (Charente) pour la section de Pontaillac.

C'est par erreur que M. Bihorel, docteur-médecin à Bréval (Seine-et-Oise), nommé officier d'académie le 19 juillet (*Journal officiel* du 21 juillet), a été désigné sous le titre de conseiller général; c'est « conseiller municipal » qu'il faut lire.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Etat-major général de l'armée. — Par décret du 22 juillet 1891, rendu par le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, M. le général de brigade Lucas de Peslouan, nouvellement promu, est nommé gouverneur de Dunkerque, commandant supérieur de la défense du groupe de Dunkerque, en remplacement de M. le général de brigade Jung, retraité.

Par décret en date du 22 juillet 1891, rendu par le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, M. le général de brigade Saillard (Charles-Henri-François-Eugène), commandant l'artillerie du 14e corps d'armée, est admis, par anticipation, sur sa demande, pour raison de santé, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

Infanterie. — Par décis. minist. du 20 juillet 1891, M. Mattéi, lieut. au 159e rég. d'inf., passe d'office au 24e bat. de chass. à pied, pour y occuper l'emploi d'off. d'habill., en rempl. de M. Martin, promu.

Cavalerie. — Par décis. minist. du 22 juillet 1891, M. Mérouze, capit. au 18e rég. de drag., est désigné pour prendre le command. de la 7e comp. de caval. de remonte.

Le 61e régiment d'infanterie a été dirigé de Toulon sur la Corse, le 20 juillet 1891, pour être réparti comme il suit:

Portion centrale à Ajaccio;
Portion principale à Bastia.

Le conseil d'administration de ce régiment sera installé à la portion principale, à Bastia.

Dès l'arrivée du 61e dans ses nouveaux emplacements, le 111e régiment d'infanterie sera dirigé d'Ajaccio-Bastia sur Toulon.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décision présidentielle du 23 juillet 1891, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le contre-amiral Fournier (François-Ernest) a été nommé au commandement en chef de la division navale de l'Indo-Chine.

Le concours annuel pour l'emploi d'apprenti mécanicien, qui avait lieu jusqu'ici dans les cinq ports militaires le 15 novembre, est fixé désormais au 15 octobre de chaque année, ou au 16, si le 15 est un dimanche ou un jour férié.

Les candidats devront se faire inscrire du 1er septembre au 1er octobre au plus tard, à la majorité générale du port militaire le plus voisin de leur résidence.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 23 Juillet 1891.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 22 juillet.

Le prince de Naples a été accompagné de Douvres à Londres par l'ambassadeur d'Italie, deux membres du corps diplomatique, et deux officiers supérieurs envoyés pour représenter la reine d'Angleterre.

Sur le quai de la gare de Charing-Cross, on remarquait le prince de Galles, lord Dufferin et une cinquantaine de personnages importants appartenant à des familles italiennes.

Après avoir été l'objet d'un accueil très cordial, le prince de Naples est monté en voiture avec le prince de Galles et l'ambassadeur d'Italie pour se rendre à l'ambassade. La foule s'est découverte sur son passage.

Quoique la visite du prince de Naples ne soit pas officielle, la reine d'Angleterre a mis le palais de Buckingham à sa disposition.

(*Agence Havas.*)

SUÈDE ET NORVÈGE

Giesvar, 22 juillet.

Le *Hohenzollern* a continué hier matin, par un temps très favorable, son voyage dans la direction du cap Nord, où il a jeté l'ancre à onze heures.

L'empereur s'est immédiatement rendu à terre avec sa suite pour faire l'ascension du cap. (*Agence Havas.*)

SERBIE.

Belgrade, 22 juillet.

Le roi, accompagné de sa suite, est parti aujourd'hui, à huit heures du matin, à bord du vapeur *Sofie*, pour Reni. Selon le programme annoncé, il continuera sa route pour Kiew, Moscou et Saint-Pétersbourg, jusqu'à la résidence impériale de Péterhof.

Avant le départ, un service a été célébré à la cathédrale.

Tous les régents, les ministres, les hauts dignitaires, les représentants diplomatiques de l'Autriche-Hongrie et de la Roumanie ont salué le roi au départ.

Une foule énorme massée sur les rives du fleuve a acclamé le roi avec enthousiasme. L'embarcadère était richement décoré.

Avec le roi se sont embarqués MM. Ristitch et Pachitch et seize dignitaires divers de la cour.

Le ministre et l'attaché militaire de Russie, M. Taube, accompagnent le roi jusqu'à Peterhof.

Le roi arrivera après-demain à Reni sur le territoire russe, où il sera attendu, sur l'ordre du tsar, par le général Arapoff et le colonel Pachkoff. (*Agence Havas.*)

Belgrade, 22 juillet.

D'après de nouvelles dispositions qui viennent d'être prises, le roi Alexandre aura, au milieu du mois d'août, une entrevue avec l'empereur d'Allemagne. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Concours d'admissibilité aux emplois de médecin adjoint des asiles publics d'aliénés institué par l'arrêté ministériel du 18 juillet 1888.

Par application de la disposition de l'article 4, paragraphe 2, de l'arrêté ministériel du 18 juillet 1888, un concours pour l'admissibilité aux emplois de médecin adjoint des asiles publics d'aliénés aura lieu à Paris, Lille, Nancy, Lyon, Bordeaux et Montpellier dans les derniers jours du mois d'octobre ou dans le courant du mois de novembre prochain.

Un avis ultérieur, publié au *Journal officiel* et dans le recueil des actes administratifs de la préfecture du chef-lieu de chaque région, fera connaître la date exacte d'ouverture de chacun des concours, ainsi que celle à laquelle devront être parvenues au ministère de l'intérieur les demandes des candidats qui solliciteront l'autorisation de concourir.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES (SECTION DES SCIENCES)

Liste des admissibles aux épreuves orales.

Mlles Amieux.
Arnaud.
Bardenat.
Bérillon.
Besson.
Boué.
Bourgeois.
Coindeau.
Cottais.
Eisenmenger.
Emery.
Espieute.
Follet.

Mlles Forné.
Gasnault.
Hocdé.
Hocry.
Leininger.
Maisonneuve.
Monnot.
Ochs.
Rey.
Thaon.
Vessiot.
Vidal.
Wiart.

Les examens oraux commenceront le 1er août, à huit heures, au musée pédagogique, 41, rue Gay-Lussac.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

Concours pour l'attribution de bourses commerciales de séjour à l'étranger.

Le ministère du commerce, de l'industrie et des colonies met au concours des bourses commerciales de séjour à l'étranger de deux catégories, suivant l'âge exigé des concurrents.

Ces bourses sont attribuées pour deux ans et peuvent être renouvelées pour une troisième année par une décision ministérielle.

Le concours comprend, dans chaque catégorie, des épreuves écrites et des épreuves orales. Les épreuves écrites auront lieu le 5 novembre 1891 au chef-lieu de chaque département.

Elles comprennent :

1° Une composition de géographie commerciale ;

2° Une composition de législation;

3° Une composition d'arithmétique commerciale;

4° Une composition de langue étrangère (thème, version et correspondance).

Les candidats doivent adresser à la préfecture du département de leur domicile, du 1er au 31 juillet, leur demande accompagnée des pièces ci-après :

1° Pièces authentiques justifiant qu'ils sont de nationalité française et qu'ils ont l'âge exigé par le règlement;

2° Certificat de bonnes vie et mœurs ;

3° Certificat délivré par le maire de la commune du domicile des parents et constatant la situation de fortune de ces derniers;

4° Note écrite et signée par le candidat relatant ses études et occupations antérieures;

5° Demande indiquant la langue étrangère pour laquelle le candidat désire subir les épreuves écrites (anglais, allemand, espagnol ou portugais) et, s'il y a lieu, les autres langues étrangères pour lesquelles il désire subir des épreuves orales complémentaires (anglais, allemand, espagnol, portugais, italien, langues orientales vivantes).

Bourses de la première catégorie.

Les bourses de la première catégorie (4,000 fr. pour la première année, 3,000 fr. pour la seconde) sont réservées aux jeunes gens, âgés de seize ans au moins et de dix-huit ans au plus au 1er juillet de l'année du concours, qui désirent aller s'établir dans les pays hors d'Europe.

Les candidats à ces bourses doivent produire, en outre des pièces visées plus haut : 1° un certificat médical dûment légalisé constatant qu'ils sont en état de supporter les fatigues du voyage et du changement de climat; 2° un certificat du directeur du dernier établissement dans lequel ils ont poursuivi leurs études, constatant la durée et la nature de ces études.

Bourses de la deuxième catégorie

Les bourses de la deuxième catégorie (variant de 2,500 fr. à 4,000 fr. pour la première année, et de 2,000 fr. à 3,000 fr. pour la seconde) sont réservées aux jeunes gens, âgés de vingt et un ans au moins et de vingt-six au plus au 1er juillet de l'année du concours et pourvus du diplôme supérieur ou du certificat de fin d'études d'une école supérieure de commerce reconnue par l'Etat, qui désirent s'établir ou faire un apprentissage commercial dans un pays d'Europe ou hors d'Europe.

Les candidats doivent produire, en outre des pièces visées plus haut : 1° le diplôme supérieur ou le certificat de fin d'études d'une école supérieure de commerce reconnue par l'Etat; 2° une pièce constatant qu'ils sont libérés de tout service militaire actif.

Des exemplaires du règlement et des programmes des concours sont à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies, rue de Varenne, 80.

Ces documents seront envoyés par la poste aux candidats qui en feront la demande au ministre (Direction du personnel et de l'enseignement technique. — Bureau de l'enseignement commercial).

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Paquebots-poste français de la côte occidentale d'Afrique.

A partir du mois courant, le nombre des voyages effectués par les paquebots-poste naviguant entre la France et la côte occidentale d'Afrique a été doublé.

Les départs de France ont lieu aux dates suivantes :

De Bordeaux, le 10 de chaque mois, par les paquebots de la compagnie des Chargeurs réunis;

De Marseille, tous les mois, le 15 ou le 25, alternativement, à compter du 15 juillet courant, par les paquebots de la compagnie Fraissinet.

Les correspondances pour le Sénégal, le Congo et les autres établissements français de la côte occidentale d'Afrique doivent, pour profiter des départs, être déposées à Paris, la veille au plus tard, jusqu'à la 7e levée, effectuée entre 4 et 6 heures du soir, pour l'expédition par les bureaux ambulants de nuit.

Ministère de l'agriculture.

Concours public pour la nomination d'un professeur de physique, météorologie, géologie et minéralogie, a l'école nationale d'agriculture de Grand-Jouan (Loire-Inférieure).

Le concours aura lieu le 5 octobre 1891, à Paris, au siège de l'institut agronomique.

Le cours comprendra annuellement 110 leçons ainsi réparties :

Physique, 40 leçons; météorologie, 25; géologie, 30; minéralogie, 15.

PROGRAMME DU CONCOURS (1)

Première épreuve. — Composition écrite sur une ou plusieurs questions de physique, de météorologie ou de climatologie.

Deuxième épreuve. — Composition écrite sur un sujet de géologie ou de minéralogie.

Le jury fixe le temps accordé pour ces deux compositions qui devront être faites sans le secours d'aucun livre, ni note.

Troisième épreuve. — Leçon d'une heure au moins, après trois heures de préparation, sans le secours d'aucun livre ni note, sur une question de géologie ou de minéralogie appliquées à l'agriculture.

Quatrième épreuve. — Leçon d'une heure, après vingt-quatre heures de préparation, sur une ou plusieurs questions de physique.

Cinquième épreuve. — Epreuves pratiques sur les instruments et appareils des cours. — Détermination des roches, minéraux et fossiles; observations météorologiques, etc., etc.

Les candidats auront en outre à répondre, à la suite de chaque épreuve, à telles questions que le jury croira devoir leur poser.

Les candidats doivent adresser leur demande au ministère de l'agriculture, un mois avant la date fixée pour l'ouverture du concours.

Cette demande sera accompagnée des pièces suivantes :

1° Acte de naissance;

2° Extrait du casier judiciaire;

3° Un certificat attestant que le candidat est Français, libéré du service de l'armée active, ou, s'il appartient à l'armée, une pièce établissant qu'il a obtenu de l'autorité militaire l'autorisation de se présenter au concours.

Les candidats devront, en outre, faire connaître dans une note leurs titres scientifiques, ainsi que les travaux ou les ouvrages qu'ils auraient publiés. Les travaux imprimés seront joints à cette note en double exemplaire.

Les titres, travaux scientifiques des candidats, ainsi que leurs connaissances en langues étrangères, compteront comme éléments d'appréciation pour une valeur que le jury aura à déterminer, mais qui ne pourra être inférieure à celle d'une épreuve

Enfin, chaque candidat devra joindre aux documents énumérés ci-dessus le programme sommaire du cours tel qu'il entendra le professer.

(1) Le programme de ce concours est adressé aux personnes qui en font la demande au ministère de l'agriculture.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

5e législature. — Session ordinaire de 1891.

Erratum

au compte rendu in extenso *de la séance du 4 juillet.*

Page 1592, 15e paragraphe.

N° 262. — Carbonate de plomb, les 100 kilogr. :

Au lieu de :

3 fr. t. g. et 2 fr. t. m.,

Lire :

5 fr. t. g. et 2 fr. t. m.

Errata

au compte rendu in extenso *de la séance du 6 juillet.*

Page 1601, 1re colonne, 12e paragraphe.

Briques pleines en terre réfractaire de moins de 2 décimètres cubes :

Au lieu de :

Les 100 kilogr.,

Lire :

Les 1,000 kilogr.

Même page, même colonne, 17e alinéa.

Autres briques et pièces en terre réfractaire :

Au lieu de :

Les 100 kilogr.,

Lire :

Les 1,000 kilogr.

Erratum

au compte rendu in extenso *de la séance du 7 juillet.*

Page 1653, 3e colonne, 9e alinéa.

Au lieu de :

N° 563. — Ouvrages en fer ou en acier, le mille,

Lire :

N° 563. — Ouvrages en fer ou en acier, les 100 kilogr.

Erratum

au compte rendu in extenso *de la séance du 17 juillet.*

Page 1827, 3e col., 12e alinéa.

Rétablir ainsi qu'il suit le deuxième paragraphe de l'article 2 :

« Les sucres étrangers continuent à acquitter les surtaxes établies par les lois des 19 juillet 1880 et 5 août 1890. »

Rectifications aux scrutins des séances des 17 et 18 juillet.

M. Achille Adam, porté comme « absent par congé » dans le 3e scrutin de la 1re séance du 17 juillet sur le droit de 3 fr. 60 pour les laines en masse importées par voie de terre d'Australie ou du Cap, déclare que, s'il avait été présent, il aurait voté « pour ».

M. Delcassé, porté comme ayant voté « contre » l'ensemble du projet de loi portant établissement du tarif général des douanes, déclare avoir voté « pour ».

Convocation du vendredi 24 juillet.

Commission du budget, à neuf heures et à deux heures.

La commission du budget de l'exercice 1892 s'est réunie, hier jeudi 23 juillet, à deux heures, au Palais-Bourbon.

Etaient présents :

MM. Antonin Proust, Barthou, Brisson, Cabart-Danneville, Casimir-Perier, Cavaignac, Clausel de Coussergues, Cochery (Georges), Dupuy, Duval, Gerville-Réache, Hervieu, Leydet, Merlou, Millerand, Pelletan, Peytral, Poincaré, Reinach, Terrier.

Se sont excusés :

MM. Arène, Baïhaut, Bastid, Burdeau, Delcassé, Faure (Félix), Jamais, Jonnart, Maurice-Faure, baron Reille, Sarrien.

Etaient absents :

MM. Pichon, Piou.

INFORMATIONS

Pendant la 28e semaine de 1891 (du 12 au 18 juillet inclusivement) le service de statistique municipale a compté 895 décès au lieu de 867 enregistrés pendant la semaine précédente. L'état sanitaire continue donc à être satisfaisant.

La fièvre typhoïde continue à être très rare (7 décès au lieu de 11). La rougeole au contraire, après avoir été, comme toujours, très répandue en juin, ne perd que lentement sa fréquence. La scarlatine (3 décès au lieu de 2) et la coqueluche (4 décès au lieu de 5) sont rares. La diphtérie, de même que pendant les semaines précédentes, ne présente qu'une fréquence assez

modérée (24 décès). La variole a causé 2 décès.

La diarrhée infantile (athrepsie, etc.) augmente de fréquence ainsi qu'il arrive toujours en été.

En outre, 20 enfants sont morts de faiblesse congénitale.

Les maladies inflammatoires des organes de la respiration n'ont causé que 89 décès. Ce chiffre, le plus faible qui ait été observé cette année, se décompose ainsi qu'il suit : bronchite aiguë, 14 décès; bronchite chronique, 30; broncho-pneumonie, 21; pneumonie, 24.

La phtisie pulmonaire n'a causé pendant cette semaine que 155 décès; les autres tuberculoses, 31; la méningite, 33; l'apoplexie, la paralysie et le ramollissement cérébral, 59 décès.

Les maladies organiques du cœur ont fait périr 48 personnes; le cancer, 47. Enfin 27 vieillards sont morts de débilité sénile.

Il y a eu 21 suicides et 12 autres morts violentes.

On a célébré à Paris 490 mariages.

On a enregistré la naissance de 1,240 enfants vivants (657 garçons et 583 filles) dont 953 légitimes et 287 illégitimes. Parmi ces derniers 38 ont été reconnus immédiatement.

On a déclaré la mise en nourrice de 340 enfants, dont 11 seront placés à Paris. Parmi ces enfants, 98 seront nourris au sein et 242 recevront une autre alimentation.

On a déclaré la naissance de 94 mort-nés dont 76 légitimes et 18 illégitimes.

Dans ses séances des 3 et 22 juillet 1891, la faculté de droit de Paris a statué sur les concours ouverts pour les prix du comte Rossi (concours de 1891).

I. — *Concours de législation civile.*

Le sujet désigné était celui-ci : « Examen critique du système des successions *ab intestat*, adopté par la loi française. »

Un mémoire a été déposé.

La faculté n'a pas décerné le prix (2,000 fr.).

II. — *Concours de droit constitutionnel.*

Le sujet désigné était celui-ci : « De la condition des femmes au point de vue de l'exercice des droits publics et des droits politiques. — Etude de législation comparée. »

Cinq mémoires ont été déposés.

La faculté ne décerne pas le prix (2,000 francs).

Elle accorde, à titre de récompense :

Une somme de 1,000 fr. à l'auteur du mémoire n° 5, ayant pour devises :

« L'exégèse des lois positives, faite par un esprit philosophique, est de nature à donner de meilleurs résultats qu'une étude purement philosophique. (A. Batbie, *Introduction générale au droit public*).

« Novus nascitur ordo. »

Une somme de 500 fr. à l'auteur du mémoire n° 2, ayant pour devises :

« Caveant consules.

« Aux grands maux, les grands remèdes. »

Une somme de 500 fr. à l'auteur du mémoire n° 4, ayant pour devises :

« Extemplo simul pares esse cœperint, superiores erunt. (Discours de Caton, Tite-Live, *Hist.* XXXIV, 2.)

« Qui femes ne ayme, Dieu hayt. »

Les auteurs de ces trois mémoires sont invités, s'ils désirent que le pli contenant leur nom soit ouvert, à le faire connaître au doyen de la faculté de droit. (Arrêté du 1er mars 1879, art. 2.).

BANQUE DE FRANCE ET SUCCURSALES

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF	23 JUIL. 1891 MATIN	16 JUIL. 1891 MATIN
Encaisse de la Banque (*)	2 630.620.612 76	2.627.033.449 51
Effets échus hier à recevoir ce jour	33.695 35	929.353 85
Portefeuille de Paris — Effets sur Paris	237.375.131 65	230.719.154 85
Portefeuille de Paris — Effets sur l'étranger	» »	» »
Portefeuille de Paris — Oblig. du Trésor à court terme	» »	» »
Portefeuille des succursales	377.829.501 »	382.921.269 »
Avances sur lingots et monnaies à Paris	11.108.100 »	10.598.900 »
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales	1.489.000 »	1.447.000 »
Avances sur titres à Paris	123 112.681 50	137.453.819 86
Avances sur titres dans les succursales	159.525.472 »	160.032.693 »
Avances à l'État (convent. des 10 juin 1857, 29 mars 1878 et 30 mars 1888)	140.000.000 »	140.000.000 »
Rentes de la réserve :		
Loi du 17 mai 1834	(a) 10.000.000 »	(a) 10.000.000 »
Ex-banques départementales	(b) 2.980.750 14	(b) 2 980.750 14
Rentes disponibles	99.627.285 32	99.627.285 32
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) y compris (c) 9,125,000 de la réserve	(c) 100.000.000 »	(c) 100.000.000 »
Hôtel et mobilier de la Banque	(d) 4.000.000 »	(d) 4.000.000 »
Immeubles des succursales	9.386 037 »	9.377 790 »
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales	675.902 12	657.161 09
Emploi de la réserve spéciale	(e) 9.907.444 16	(e) 9.907.444 16
Divers	172.271.059 25	175.338.648 »
	4.089.942.672 25	4.103.024.718 78

PASSIF	23 JUIL. 1891 MATIN	16 JUIL. 1891 MATIN
Capital de la Banque	182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (art. 3, loi du 9 juin 1857)	8.002.313 54	8.002.313 54
Réserves mobilières :		
Loi du 17 mai 1834	(a) 10.000.000 »	(a) 10.000.000 »
Ex-banques départementales	(b) 2.980.750 14	(b) 2.980.750 14
Loi du 9 juin 1857	(c) 9.125.000 »	(c) 9.125.000 »
Réserve immobilière de la Banque	(d) 4.000.000 »	(d) 4.000.000 »
Réserve spéciale	(e) 9.907.444 16	(e) 9.907.444 16
Billets au porteur en circulation (Banque et succursales)	3.045.152.990 »	3.099.132 580 »
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	16.702.118 28	19 537.404 66
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales	41.151.931 45	41 345.040 31
Compte courant du Trésor, créditeur	345.711.453 41	291 356.708 51
Comptes courants de Paris	323.077.420 24	327.644.140 85
Comptes courants dans les succursales	50.186.843 »	50.465.077 »
Dividendes à payer	5.900.938 33	7.269.378 70
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	2.291.637 39	1.950.019 72
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	1.357.644 66	1.357.644 66
Divers	31.894.187 65	36.451.216 53
	4.089.942.672 25	4.103.024.718 78

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur de la Banque de France,

J. MAGNIN.

(*) Décomposition de l'Encaisse :

	AU 23 JUILLET 1891	AU 16 JUILLET 1891
OR	1.367.402.543 14	1.362.213.382 48
ARGENT	1.263.218.069 62	1.264.820.067 03
	2.630.620.612 76	2.627.033.449 51

BULLETIN COMPARATIF DES RECETTES DES CHEMINS DE FER

Du 2 au 8 juillet 1891 pour les compagnies d'intérêt général et les chemins de fer Portugais, et du 9 au 15 juillet pour les autres compagnies.

LIGNES	Recettes de la semaine 1891 kilom. exploités	1891 recettes brutes fr. c.	1891 par kilom. fr. c.	1890 kilom. exploités	1890 recettes brutes fr. c.	1890 par kilom. fr. c.	Différence en faveur de 1891 sur recettes brutes fr. c.	1891 par kil. 0/0	Différence en faveur de 1890 sur recettes brutes fr. c.	1890 par kil. 0/0	Recettes à partir du 1er janvier 1891 fr. c.	1890 fr. c.	Différence en faveur de 1891 sur recettes brutes fr. c.	1891 par kil. 0/0	Différence en faveur de 1890 sur recettes brutes fr. c.	1890 par kil. 0/0
Du 2 au 8 juillet (27e semaine).																
COMPAGNIES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL																
Chemins de fer de l'Etat	2.666	679.594 05	254 91	2.658	674.576 15	253 79	4.917 90	0.44	»	»	17.753.344 70	17.241.836 50	511.508 20	1.85	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	8.285	6.844.551 50	826 14	8.107	6.215.522 35	766 69	629.029 15	7.75	»	»	172.278.393 60	167.915.829 28	4.362.564 32	0.97	»	»
— Rhône au Mont-Cenis	133	84.890 75	638 28	133	82.847 15	622 91	2.043 60	2.47	»	»	2.279.891 45	2.401.463 08	»	»	124.571 63	5.18
— Chemins algér. (25e semaine)	513	167.764 34	327 02	513	159.669 77	311 25	8.094 57	5.06	»	»	4.081.650 97	3.484.061 49	597.589 48	17.15	»	»
— — (26e semaine)	513	174.478 53	340 11	513	163.798 32	319 29	10.680 21	6.52	»	»	4.256.129 50	3.647.859 81	608.269 69	16.67	»	»
Nord	3.606	3.365.000 »	933 16	3.599	(b) 3.501.000 »	972 77	»	»	136.000 »	4.07	(b) 91.257.000 »	(b) 91.992.000 »	»	»	735.000 »	1.02
Ouest	4.754	(a) 2.873.069 45	605 62	4.714	(b) 2.723.310 10	577 70	149.759 35	4.83	»	»	(a) 68.311.805 42	(b) 67.656.716 35	1.155.089 07	1.68	»	»
Orléans (c)	6.313	3.258.921 65	516 22	6.122	3.112.088 10	508 34	146.833 55	1.55	»	»	82.190.406 33	80.250.862 97	1.939.543 36	1.22	»	»
Est	4.513	2.768.439 20	613 44	4.510	2.708.272 55	600 50	60.166 65	2.15	»	»	70.782.050 85	69.233.780 95	1.548.269 90	2.17	»	»
Midi	3.007	1.658.755 14	551 63	2.965	1.637.361 18	552 23	21.393 86	»	»	0.11	41.029.358 49	43.372.676 01	656.582 48	0.20	»	»
Cies SECONDres D'INTÉRÊT GÉNÉRAL																
Est-Algérien	897.64	96.882 80	107 93	897.08	89.592 46	99 97	7.290 34	7.96	»	»	3.106.349 67	2.401.834 39	704.515 28	25.52	»	»
Bône-Guelma et prolongemts — Anc. rés. (v. large), Algérie et Tunisie	536	63.352 15	118 19	536	67.891 85	126 66	»	»	4.539 70	7.16	1.871.040 62	1.615.396 96	255.643 66	15.82	»	»
Bône-Guelma et prolongemts — N. rés. (v. étr.), Souk-Ahras à Tébessa	128	5.915 20	46 21	128	7.319 40	57 18	»	»	1.404 20	23.73	182.101 40	123.386 05	58.715 35	47.58	»	»
Réseau Ouest-Algérien	296	54.400 95	183 78	287	49.997 95	174 20	4.403 »	5.49	»	»	1.157.276 68	934.484 43	222.792 25	20.07	»	»
Ouest-Algér. (exploitn du rés. de la Cie Franco-Algérienne) — Arzew à Kralfallah	214	22.646 65	105 83	214	24.336 85	113 72	»	»	1.690 20	7.45	623.393 40	594.933 75	28.459 65	4.78	»	»
— Kralfallah à Méchéria	138	4.146 30	30 05	138	6.766 90	49 04	»	»	2.620 60	63.19	142.992 05	125.055 15	17.936 90	14.34	»	»
— Méchéria à Aïn-Séfra	102	1.525 60	14 95	102	1.401 25	13 74	124 35	8.80	»	»	37.188 40	40.895 60	»	»	3.707 20	9.96
— Aïn-Thizy à Mascara	12	1.095 20	91 27	12	939 75	78 31	155 45	16.54	»	»	32.493 35	29.923 65	2.569 70	8.58	»	»
— Mostaganem à Tiaret	197	12.257 15	62 21	197	14.438 36	73 29	»	»	2.181 21	17.81	229.998 70	237.801 30	»	»	7.802 60	3.39
— Modzbah à Marhoum	32	103 55	9 24	32	218 85	6 34	»	»	115 30	111,11	3.377 65	2.607 57	770 68	29.54	»	»
Du 9 au 15 juillet (28e semaine).																
Médoc	101	20.767 70	204 62	101	22.264 80	220 45	»	»	1.497 10	7.18	518.418 12	532.734 43	»	»	14.316 31	2.68
COMPAGNIE D'INTÉRÊT LOCAL																
Caen à la mer	28	10.531 46	376 12	28	9.359 34	334 26	1.172 12	12.53	»	»	163.171 06	158.398 36	4.772 70	3.01	»	»
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES																
Autrichiens	2.836	1.976.057 50	696 77	2.822	1.842.320 »	652 84	133.737 50	6.72	»	»	43.673.192 50	46.726.340 »	1.946.852 50	»	»	»
Sud de l'Autriche (d)	2.178	1.880.760 »	864 »	2.178	1.995.563 »	916 »	»	»	114.803 »	5.70	50.174.327 »	53.423.910 »	»	»	3.249.583 »	6.10
Madrid à Saragosse et à Alicante	2.672	1.026.871 25	384 31	2.672	1.053.429 49	394 24	»	»	26.558 24	2.53	29.628.124 59	29.153.020 »	475.104 59	1.63	»	»
Nord de l'Espagne (e)	1.959	1.291.605 96	659 31	1.959	1.220.942 27	623 24	70.663 69	5.78	»	»	30.417.947 82	27.810.814 57	2.607.133 25	9.37	»	»
Asturies, Galice et Léon	741	226.896 60	306 20	741	228.160 98	307 91	»	»	1.264 38	0.55	5.170.636 62	5.291.002 09	»	»	120.365 47	2.27
Lérida-Reus et Tarragone	103	22.887 26	222 20	103	21.259 85	206 40	1.627 41	7.65	»	»	845.349 24	692.500 55	152.848 69	22.07	»	»
Andalous	891	220.869 »	248 »	891	228.376 »	252 »	7.507 »	3.29	»	»	7.403.276 »	7.231.206 »	172 070 »	2.38	»	»
Madrid-Caceres-Portugal	429	75.644 28	176 32	429	66.616 29	154 50	9.027 99	13.55	»	»	1.635.420 38	1.698.991 36	»	»	63.570 98	3.74
Portugais (réseau non garanti)	685	298.125 56	435 21	685	331.649 60	488 50	»	»	36.524 04	10.90	7.839.802 14	7.463.298 77	376.503 37	5.08	»	»
— (réseau garanti par le Gouvt)	168	23.138 88	137 73	168	23.833 33	141 86	»	»	694 45	2.91	484.722 22	438.411 11	46.311 11	10.56	»	»

(a) Recettes approximatives.
(b) Recettes rectifiées.
(c) Y compris les lignes de la Sarthe.
(d) Les recettes de l'exercice 1890 sont données conformément aux résultats définitifs de la comptabilité.
(e) Pour faciliter la comparaison des recettes, les produits de 1891 ont été, comme ceux de 1890, convertis à raison de 1 peseta (4 réaux) par franc.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Jeudi 23 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
			en liq..						
Juill. 91	3 %.	95f 40 35 32½ 35 40..	fin ct...	95 45	95 45	95 37½	95 40	95 40	95 40
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.	95 50	95 57½ d25				
			Pe fin p.		d1f	95 75	d50		
			Pe fin p.	95 90	d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %...	90f	fin ct...					90 ..	
			en liq..						
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés......	93f59 90 85	fin ct...	93 92½	93 95	93 90	93 90	93 90	93 90
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.	94 ..	d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
			en liq..						
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)..	96f10 96f	fin ct...	96 10				96 30	96 10
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
			en liq..						
Mai 91.	4 ½ % 1883..............	105 90 92½ 90 87½ 85	fin ct...	10587½	105 90	105 85	10587½	105 90	105 85
			Pe fin c.				d50		
			Pe fin c.						
			Pe fin p.				d50		
			Pe fin p.						
Mai 85.	Promesses d'inscript. 4½ % 1883.	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4%. éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
			en liq..						
Juill. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), nos 221.501 à 273.500	507 50	fin ct...					507 50	
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl 55-60. 3%, r. 500 fr., t.p.	565 570	fin ct...					565 ..	
Févr. 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	533 50 533	fin ct...					533 75	
Janv. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	417	fin ct...					418 ..	
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	408 407	fin ct...					406 25	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	106						105 ..	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	529 75 529	fin ct...					529 75	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	529 75 529	fin ct...					529 75	
			en liq..						
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	409 50 410 411	fin ct...					410 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100f..	104 104 50						104 50	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	399 399 25	fin ct...					399 ..	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	102 102 50	fin ct...					102 ..	
			en liq..						
Janv. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	405 50	fin ct...					406 ..	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
			en liq..						
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	499 50 499 75 500	fin ct...					499 75	
			Pe fin c.		d..				
	VALEURS FRANÇAISES								
			en liq..						
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	565	au 31..						
			en liq..						
Juin 91	Banque de France (nominatives).	4460 4480	fin ct...	4445 ..				4440 ..	
			Pe fin c.		d40		d50		
			Pe fin p.		d20		d50		
			en liq..						
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).	462 50 463 75 465 ... 462 50	au 31..	461 25	462 50	461 25	461 25	467 50	466 25
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 38)	782 50 785	au 31..	785 ..			782 50	776 25	778 75
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d10		
			Pe au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).	435	au 31..					435 ..	
			Pe au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26).....	455	au 31..					457 50	
			Pe au 31						
			en liq..						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé..... (ex-coupon 10)	351 25	au 31..					351 25	
			Pe au 31						
			en liq..						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	268 75	au 31..	268 75			267 50	268 75	268 75
			Pe au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	580	au 31..						573 75
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)...	656 25 657 50	Pe au 15		d10		d5		
			au 31..						
			en liq..						
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).	425	au 31..					430 ..	
			en liq..						
Juill 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)..		au 31..						
Mai 91	Banque hypot. de Fce, r. 1000f, t.p.	520	fin ct...					520 ..	
Mars 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	426	fin ct...					426 ..	
			en liq..						
Févr. 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. } en représon d'ann.	152 25 152	fin ct...					153 ..	
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f. } dues par l'État...	530	au 31..					525 25	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.	405 ..	
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.	113 ..	
Armentières (vlle), 3½ %, 86, r. 500f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr...	110 ..	
d° 1881, 4%, r. 500 f.		
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr..	112 50	
d° 1863, 3%, r. 100 fr.	148 ..	
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4½ %, r 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.		
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	99 75	99 ..
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.		
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	53 ..	51 ..
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.	150 ..	
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	412 50	410 ..
Midi, d° act. de jouiss	690 ..	
Nord, d° act. de jouiss.	1410..	
Orléans, d° act. de jouiss.	1070..	
Ouest, d° act. de jouiss.		
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	450 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f, t.p.		
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	543 75	
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	598 75	597 50
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.		
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	260 ..	258 75
d° du département du Nord....		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier	400 ..	
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	530 25	
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	430 ..	425 ..
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	575 ..	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	1580..	1565..
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130.000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 46).	255 ..	253 ..
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	139 50	
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1450..	
d° act. de jouissance.	830 ..	
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).	220 ..	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.	268 75	
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 13).	5500..	
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p...		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 8).	390 ..	
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).		
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p	1345..	
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 60).		
d° act. de jouiss.		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr, t.p..		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé...		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé	1540..	
2e série, act. 500 fr., t.p..		
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.	775 ..	
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.	1785..	
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	822 50	820 ..
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2570..	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.	851 25	
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	870 ..	865 75
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1190..	1160

Jouissance	Jeudi 23 Juillet	Au comptant	Termes	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
			en liq.	....	....	....	....		
Juill. 91	Actions 500 fr., tout payé...	1250 1252 50 1255	fin ct.	1250 ..	....	....	1251 50 ...	1250 ..	1251 25
	(nominatives)		P° fin c.	....	.... d10	....	.... d20		
			P° fin c.	....	.... d10	....	.... d5f		
	Crédit Foncier de France. Obligations :		P° fin p.	....	.... d40	....	.... d20		
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.		P° fin p.	....	.... d10	....	.... d5f		
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	516 ...						513 ..	....
d°	d° 100 d° remb. 100 f.	106 50 ...						104 25	....
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	597 50						590 .	....
Nov. 90	d° 100 d° remb. 120 f.	121 50 ...						121 50	....
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	515 ...						515 ..	....
d°	communales, 3%, remb. 500 f.	501 502 ...						504 ..	....
d°	d° 5es, r. 100 f.	100 75 ...						100 50	....
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	514 514 50 ...	fin ct.	....	....	....	....	513 75	....
Fév. 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	393 392 ...	en liq.	....	....	....	....	396 ..	....
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	478 ...	fin ct.	....	....	....	....	478 ..	....
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	472 472 50 472 75 473 .	fin ct.	....	....	....	....	471 25	....
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	472 473 474 ...	fin ct.	....	....	....	....	474 ..	....
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	419 ...	fin ct.	....	....	....	....	419 ..	....
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	467 ...	fin ct.	....	....	....	....	467 ..	....
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	65f ..f ...	fin ct.	....	....	....	....	65 50	....
...	d° d° (nomin.).	..f ...	fin ct.	....	....	....	....	....	....
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	49f 50f ..f ...	fin ct.	....	....	....	....	45 ..	....
...	d° d° (nomin.).	..f ..f ...	fin ct.	....	....	....	....	....	....
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	590 ...	en liq. / au 31..	....	....	....	....	590 ..	....
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq. / au 31..	....	....	....	....	....	....
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	810 ...	en liq. / au 31..	812 50	812 50 ...	810 ..	811 25 ...	808 75	810 ..
		...	P° au 31	....	.... d10	....	.... d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	360 ...	en liq. / au 31..	357 50	....	....	355 ..	355 ..	....
		...	P° au 31	....	.... d10	....	.... d5f		
			P° au 15	....	.... d10	....	.... d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).	...	en liq. / au 31..	....	....	....	....	....	....
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).	325 321 25 ...	en liq. / au 31..	321 25	....	....	....	320 ..	....
			P° au 31	....	.... d10	....	.... d5f		
Avril 91	Société gén. développt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	483 75 485 ...	en liq. / au 31	....	....	....	....	482 50	....
			P° au 31	....	.... d10	....	.... d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)	...	en liq. / au 31..	....	....	....	....	....	....
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..	475 ...	en liq. / au 31	....	....	....	....	....	....
			P° au 31	....	.... d10	....	.... d5f		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4)......	...	en liq. / au 31..	....	....	....	....	....	....
......	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..	415 413 75 411 25 ... 407 50 405 ..	en liq. / au 31..	410 ..	411 25 ...	400 ..	400 ..	410 ..	405 ..
			P° au 31	....	.... d5f	....	.... d5f		
			P° au 15	....	.... d10	....	.... d5f		
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).	...	en liq. / au 31..	....	....	....	....	....	....
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).	...	en liq. / au 31..	....	....	....	....	....	....
		...	P° au 31	....	.... d10	....	.... d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).	...	en liq. / au 31..	....	....	....	....	....	....
Juil. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14).	..f ...	en liq. / au 31..	....	....	....	....	....	....
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...	212 50 ...	P° au 31 / au 31..	....	.... d10	....	.... d5°	....	....
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	477 50 475 471 25 470 .	P° au 31 / au 31..	475 ..	.... d10	....	.... d10	482 50	480 ..
Mai 91.	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	387 387 25 ...	au 15 .	....	....	....	....	388 ..	....
Fév. 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 25)....	...	en liq. / au 31..	....	....	....	....	....	....
			P° au 31	....	.... d10	....	.... d5f		
			P° au 15	....	.... d10	....	.... d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'État) t.p.	717 50 718 75 ...	en liq. / fin ct..	....	....	....	....	....	....
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'État), ex-coupon 30......	700 ...	en liq. / fin ct..	....	....	....	....	702 50	....
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	900 ...	en liq. / fin ct..	....	....	....	....	900 ..	....
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1490 ...	en liq. / fin ct..	1488 75	....	....	 50	1488 75	1488 75
			P° fin c.	....	.... d20	....	.... d10		
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)......	1300 1305 ...	en liq. / fin ct..	1303 75	....	....	....	1298 75	1300 ..
		...	P° fin c.	....	.... d20	....	.... d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........	1845 1848 75 1845 ..	en liq. / fin ct..	1847 50	....	....	1845 ..	1818 75	1845 ..
			P° fin c.	....	.... d20	1850 ..	.... d10		
			P° fin p.	....	.... d20	....	.... d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1520 1521 25 ...	en liq. / fin ct..	....	....	....	....	1520 ..	1520 ..
		...	P° fin c.	....	.... d20	....	.... d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1060 ...	en liq. / fin ct..	....	....	....	....	1060 ..	....
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'État ou de Dépts)	540 ...	en liq. / fin ct..	....	....	....	....	540 ..	....
			P° fin c.	....	.... d10	....	.... d10		
Mai 91.	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	520 ...	en liq. / au 31..	....	....	....	....	520 ..	....
			P° au 31	....	.... d10	....	.... d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	550 ...	en liq. / au 31..	....	....	....	....	550 ..	....
		...	P° au 31	....	.... d10	....	.... d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11)	...						....	....
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Étr. (Cie génér.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)	418 75 420 ...	en liq. / au 31..	420 ..	.... d10	....	422 50 ..	....	420 ..
			P° au 31	....	.... d10	....	.... d5f		
Juill. 91	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).	...	P° au 15 / au 31..	....	.... d10	....	.... d5f	....	....
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 19)	570 ...	en liq. / au 31..	....	....	....	....	575 ..	....
			P° au 31	....	.... d10	....	.... d5f		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	...	...
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	170 ..	166 25
Anciens Établissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (c. 1 att.)....	...	...
Châtillon et Commentry (Forges de).	...	...
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.	...	...
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..	...	...
Établissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.	...	...
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	...	...
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	...	...
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.	...	...
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).	...	...
Méditerranée (Forges et Chantiers.	...	...
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	...	...
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1070..	......
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	590 ..	...
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.	...	...
Comp. Nationale de Navigation....	...	...
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.	...	...
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	380 ..	377 50
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.	...	...
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	125 ..	122 50
Voitures à Paris, actions de jouiss.	215 ..	212 ..
Touage de la Basse-Seine et Oise..	...	...
d° de Conflans à la mer......	...	...
Transports maritimes (Soc. de)....	...	...
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 19).	540 ..	...
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	...	...
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2200..	......
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.	...	...
Briqueteries de Vaugirard.........	...	...
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	225 ..	...
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	...	...
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1090..	......
Dessechem. des marais de Fos, etc.	...	...
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....	...	...
L'Éclairage Électrique, a. 500f, t.p.	417 ..	...
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.	...	...
Établissements Duval, a. 500 f., t.p.	2110	2105..
Établiss. Malétra (Produits chimiq.).	212 50	...
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 3)..	1430..	......
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	230 ..	227 50
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.	...	...
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	547 50	...
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	555 ..	552 50
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.	...	...
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.	...	...
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	270 ..	...
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).	725 ..	...
Matériel agricole et industriel.....	...	...
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.	...	...
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 38).	1395..	1390..
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p	520 ..	...
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.	...	...
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé..........	1715..	......
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	260 ..	255 ..
d° parts bénéficiaires.......	250 ..	245 ..
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....	...	...
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	220 ..	...
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	439 50	439 ..
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	360 ..	358 ..
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	380 ..	...
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.	385 ..	379 ..
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.	...	...
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'État, oblig. remb. de 1886 à 1956..	420 ..	...
d° d° de 1887 à 1985..	410 ..	...
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'État).	416 75	412 50
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	412 ..	411 50
Est-Algérien, 3%, r. 500f. (gar. Et.).	418 50	417 ..
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	645 ..	644 50
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'État).	440 ..	439 75
d° nouvelles d°	441 ..	...
Ardennes, 3%. r. 500 f. d°	435 50	...
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.	...	...
d° r. 625 f. (int. gar. par l'État).	...	...
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....	...	...
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.	...	...
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algér.: Aïn-Tizy, etc., 3%, r. 500 f. (garantie de l'État).....	...	...
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'État).	...	...
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'État)	407 50	...
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'État).	415 ..	...
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	446 ..	...
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1272 50	1270..
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	443 ..	442 ..
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.	...	...
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	439 50	...
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	438 ..	...
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.	...	...
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.	...	...
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	438 50	...
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	...	...
Méditerranée (int. 25 gar.), r. 625 fr.	638 ..	635 ..
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	441 ..	...
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	443 ..	442 ..
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	445 50	445 ..
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	625 ..	...
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'État).	...	...

(*Supplément.*)

JOUISSANCE	Jeudi 23 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
			en liq..						
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1412 50 1415	au 31	1410 ..			1415 ..	1410 ..	1405 ..
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1130 1138 75	au 31..					1138 75	
			Pe au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)	532 50 531 25	au 31..	535 ..			532 50	535 ..	532 50
			Pe au 31				d5f		
			en liq..						
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	660 658 75	au 31..					658 75	
			en liq..						
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1045 1050 1055 1060 ... 1055	au 31..	1045 ..			1050 ..	1045 ..	1045 ..
			Pe au 31		d10		d20		
			Pe au 15		d10		d10		
			en liq..						
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).	500	au 31..					500 ..	
			en liq..						
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	706 25 708 75 705 700	au 31..					707 50	
			Pe au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)..	365 370 367 50 365 360.	au 31..	370 ..				367 50	370 ..
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2990	au 31..					2990 ..	
			Pe au 31		d..		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	25f 26f	au 31..	26 25			25 ..	25 ..	26 25
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p	210	au 31..					210 ..	
			en liq..						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.	50f 52f50 54f75	au 31..					50 ..	
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	32f 31f50 25 31f ... ..f ..f ..f	au 31..					31 ..	32 50
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2785 2787 50 2790 2791 25 2782 50 2791 52 2782 50	au 31..	2790 ..	2792 50	2781 25	2785 ..	2790 ..	2788 75
			Pe au 31		d40	2791 25	2797 50 d20		
			Pe au 31	2805 ..	2792 50 d10		d40		
			en liq..						
Juill. 91	d° Délégations. remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).	793 75 792 50	au 31..					792 50	
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	292 50 295	au 31..					295 ..	
			en liq..						
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)..........	1167 50 1165 1160	au 31..					1165 ..	1160 ..
			Pe au 31		d10		d5f		
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	138 50	au 31..					138 50	
			en liq..						
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).	1960	au 31..	1972 50				1978 75	1970 ..
			Pe au 31		d10		d20		
			en liq..						
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).	396 25 390	au 31..					396 25	
			en liq..						
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	495	au 31..	492 50			500 ..	490 ..	488 75
			Pe au 31		505 .. d10		d5f		
			Pe au 15		512 50 d10		d10		
			en liq..						
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	120 122 50 125	au 31..	123 75	123 75	120 ..	122 50	125 ..	122 50
			Pe au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).		au 31..	415 ..	416 25	415 ..	415 ..	417 50	417 50
			Pe au 31		d10		421 25 d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
			en liq..						
Juill. 91	Angleterre, 2¾ % (n.c. fixe 25f20).	96f50 .. C. 500f	au 31..					95 40	
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881,	.... C.1000	en liq..						
	rembours. 500 fr.......		au 31..						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	Gr. c.	au 31..						
			Pe au 31		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	303 302 50 301 25 298 75	au 31..					301 25	
...	d° d° c. de 5 obl..		Pe au 31		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.								
Mai 91.	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch.		en liq..						
	fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		au 31..						
...	d° d° 1000 fl. d°		Pe au 31		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég.		en liq..						
	ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f70 .. C. 10000	au 31..					97 70	
...	d° d° 1000 fl. d°	97f 97f15	Pe au 31		d50		d25	97 05	
Juill. 91	Belgique, 2½ %, coup. de 200 fr.	... .. C. 2000f	au 31..						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	... .. C. 4000f	Pe au 31		d..		d..		
Mai 91.	d° 3%, 1873		au 31..						
Juill. 91	d° 3½ %, 1re sér., c. de 2000 f.	... .. C. 200f	au 31..						
...	d° d° c. de 1000 f.	... .. C. 100f	au 31..					101 85	
...	d° d° c. de 500 f.		en liq..						
Mai 91.	d° 3½ %, 2e sér., c. de 2000 f.	... .. C. 200f	au 31..						
...	d° d° c. de 1000 f.	101 70 C. 100f	en liq..						
...	d° d° c. de 500 f.		au 31..						
Févr. 91	d° 3½ %, 3e sér., c. de 2000 f.	... .. C. 200f	au 31..						
...	d° d° c. de 1000 f.	... .. C. 100f	Pe au 31		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
			en liq..						
Juin 91.	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½ %, 83. Obl. 1000 £.		au 31..						
...	d° d° 500 £.	..f	Pe au 31		d50		d25		
...	d° d° 100 £.		en liq..						
Avril 91	d° 4½ %, 88, Obl. 1000 £.		au 31..					79 50	
...	d° d° 500 £.		Pe au 31		d..		d25	72 ..	
...	d° d° 100 £.		en liq..		d50				
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.	72f50	au 31	72 40				72 25	
...	d° d° 500 £.		Pe au 31		d50		d25		
...	d° d° 100 £.	72f50	en liq..					72 50	
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888,		au 31..					90 ..	
	rembours. 500 fr., tout payé...	85f 82f50	Pe au 31		d10		d5f		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	439 ..	
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......		
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	444 50	444 ..
d° 3% nouveau, r. 500f d°	448 ..	
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	444 ..	443 75
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Nord-Est Fr., 3%. r. 500f (int. gar.).	441 ..	
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..		
d° 3%, rembours. 500 fr.....	444 50	443 50
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	448 ..	
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	440 ..	
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......		
2e émission, de 63,001 à 108,312.	80 ..	
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'Etat. Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	442 50	
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	448 ..	447 ..
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.	505 ..	
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.	1263..	
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.	1247..	
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	427 50	427 ..
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	497 50	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	425 ..	
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	150 ..	
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	409 75	409 ..
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	500 ..	
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr....		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	260 ..	
d° d° 5%, r. 500 fr.	225 ..	220 ..
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	365 ..	
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..	58 ..	
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.	520 ..	
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.	440 ..	
d° d° 5%, r. 500 f.		
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.	480 ..	
Eaux Banlieue, 4½ %, 89, r. 500 f..		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.	495 ..	
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	301 ..	300 ..
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	512 ..	
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	525 ..	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	521 ..	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	315 ..	
d° d° 5%, r. 500 fr.	520 ..	515 ..
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	520 ..	
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.		
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr.......		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	461 ..	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
P. Morelli et Cie, 1878. 6%, r. 500 fr.	405 ..	400 ..
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..		
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....	498 50	
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	508 ..	
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	505 ..	504 ..
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	407 25	
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	378 ..	377 50
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.		
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½ %, r. 500f.	480 ..	
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.	500 ..	
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	628 ..	
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 ..	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4 %, remb. 500 fr.......	487 50	485 ..
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	25 50	24 ..
d° d° 3%, remb. 500 fr...	21 ..	20 50
d° d° 4%, remb. 500 fr...	20 ..	
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	24 50	
d° d° (2e série).	24 50	24 ..
d° d° (3e série).	84 50	
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	87 50	86 50
d° d° depuis la répart.		
d° d° 322f50 payés...		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	75 ..	
Suez, 5%, rembours. 500 fr.........	607 50	
d° 3%, rembours. 500 fr.........	455 ..	
d° d° 2e série, remb, 500 fr...		
d° Bons de coup. arr., 6%, r. 85 f.	94 ..	

(Supplément.)

Jouissance	Jeudi 23 Juillet	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Avril 91	Egypte. Oblig. Daïra Sanich 4%		en liq..						
	(décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	488 489 489 50 490	au 31..	488 75			490	490	490
			Pe au 31		d10				
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig.		en liq..		d10		d5f		
	7%, rembours. 500 fr.	491 490 75	au 31..	490	490	488 75	490	491	490
	(Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)		Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Egypte. Dette privil. conv. à 3½%		en liq..						
	(décrets des 6 et 7 juin 1890)...	467 50 468	au 31..	466 25				468	466 25
...			Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypo-		en liq..						
	thécaires, 5%, 1878		au 31..					518	
			en liq..						
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f		au 31..						
	(nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f.		en liq..						
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	74f	au 31..	73	73	72 85	72 90	73	73
...	Coup. de 40 —	72f75	Pe au 31		d50		d25	73	
...	Coup. de 80 —	72f75	Pe au 15		d50		d25	73	
...	Coup. de 160 —	73f 72f95 85 80 75 85	Pe au 31		d50		d25	73	
...	Coup. de 240 —	73f 72f95 85 80 75 85						73	
...	Coup. de 480 —	73f 72f95 90 85 80 85						73	
...	Coup. de 960 —	72f95 85 80 75 80 65	en liq..					73	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).	71f	au 31..						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba,		en liq..						
	6%, 1886, garantis.	495	au 31..					495	
			en liq..						
d°	d° d° 1890, garantis.	466 25	au 31..		d10		d5f	467	
			Pe au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Juin 91.	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f. 5f).		au 31..					104 05	
Juill. 91	d° Consolidés 4%		au 31..					120 25	
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89,		en liq..						
...	Oblig. et coupons (Titre de 617f.		au 31..		d10		d25		
...	prescrits au bout — de 2468f.		Pe au 31		d10		d25		
...	de 20 ans de l'éch. — de 6170f.		en liq..		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	423 425	au 31..					425	
		Gr. c.	en liq..						
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	424	au 31..					424	
		Gr. c.	en liq..						
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	338 75	au 31..					336	
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change		en liq..						
	fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		au 31..		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe		en liq..						
	2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	92f50	au 31..	91				92 30	
...	d° 500 fl.	92f 92f25	Pe au 31		d50		d25	92	
...	d° 1000 fl.	91f 91f05 91f	Pe au 15		d50		d25	91	
Fév. 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch.fi. 2f50).		en liq..						
...	Cap. des titres amort. (Obl. 100 fl.	103	au 31..					103	
...	prescr. après 20 ans. — 500 fl.		Pe au 31		d50		d..		
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég.ch.fixe 2f50).		au 31..						
			en liq..						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 31..	91 25			91 15	91	91 30
...	d° coup. 500 fr.	91f	Pe au 31		d1f		d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.		Pe au 31	91 35	91 40 d25				
...	d° coup. 50 fr.		Pe au 15		d1f		d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	90f95 75.	Pe au 15		91 95 d25			90 95	
Avril 91	d° 3%	..f	au 31..						
			en liq..						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	318 316	au 31..					317 50	
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég.ch.fi. 25f20),		en liq..						
	coup. de 504 f. (20 £).		au 31..						
Fév. 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	87f25	au 31..						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 31..						
d°	d° obl. 5% d°		au 31..						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch.		en liq..						
	fixe 25f25), coup. de 20 £.	41f 40f75 41f	au 31..	40 70	40 70	40 25	40 35	41	40 85
...	d° coup. de 50 £.	..f	Pe au 31		d50		d25		
...	d° coup. de 100 £.	41f 47f10 40f90 75 90	Pe au 15	41 35	41 50 d50		d1f	41	
			en liq..						
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. (C. 500 f.	320 320 50 321 322 319	au 31..					324	
...	Nos 1 à 390000 et (C. 5 obl.		au 31..					322 50	
...	500001 à 929987. (C. 10 ob.		au 31..					322 50	
			en liq..						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%		au 31..					100	
Juill. 91	d° 1890, 4%	..f	Pe au 31						
Juill. 91	Russie, 1850, 4½% (n.ch.fi. 25f50.		en liq..						
	Oblig. de 100 £.		au 31..						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	98f15	au 31..						
...	Grosses coupures....	99f80						97 60	
Janv. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	..f	au 31..						
	d° de 1000 r.	70f50	Pe au 31		d50		d25	70 50	
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	71f60 75	au 31..	71			70 90		70 75
...	d° de 1000 r.	71f	Pe au 31		d50		d25		
			en liq..						
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	97f25 97f	au 31..					97 30	
	Grosses coupures....	97f50 60 65 80	Pe au 31		d50		d25	97 50	97 25
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 31..						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change		en liq..						
	fixe 4f), coup. de 125 r.	104 90	au 31..					104 30	
...	coup. de 500 r.							104 40	
...	coup. de 1000 r.							104 35	
...	coup. de 10000 r.		en liq..						
Juin 91.	d° 1889, 4% (or).	98f50	au 31..					98 30	
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	98f	au 31..					97 90	
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	100	au 31..					100	
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e sé-								
	ries, t. p., Obl. 500 f.	97f40 25 15	en liq..					97 40	
...	d° 2500 f.	98f30	au 31..	97 20				99 10	97 15
...	d° 5000 f.	97f30 35	Pe au 31		d50		d25	97 05	
...	d° 12500 f.	97f50						97 30	
			en liq..						
Juill. 91	d° d° 3e série...	97f10 15	au 31..					97	
Mai 91.	d° Intér. cons., 4½%. 1re ém.,		en liq..						
	1980 (n.ch.fi. 4f) C. 100 r.	72f	au 31..						
	C. 500 r.	..f	au 31..		d50		d25		
	C, 1000 r.	..f ..f	au 31..						
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Trans-		en liq..						
	caucasien, remb. au pair.	81f50	au 31..					81	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½%, 53 (n.ch.fi. 25f20).	93	
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Oblgi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	322	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	79 40	
d° 1000 fl. d°	79 60	
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.	401 25	
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Congo (Etat indép. du), Lots 1888.	56	54
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	96 25	
Danemark, 3½% (nég.ch. fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fi. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.		
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.		
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	99	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
d° 1866, 5%		
Gouv. de Québec, 80, 4½%, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fi. 25f20).	118 50	118
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £	45	
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f.p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.		
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.	350	
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	487 50	
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	655	650
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	363	362
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	364	
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	[illegible]	434
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486.	417	
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale.	401	400
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000.	416	415
Beïra-Alta, 3%	125	121 25
Caccrès et au Portug. (Madrid à).	250	248
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	214	
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	322	320
d° (Série X)	326 50	325 50
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque	396 25	
d° (2e série), 2e hypothèque.	371 50	371
d° (3e série), 3e hypothèque.	355	
d° (4e série), 4e hypothèque.	340	
d° (5e série), 5e 5ypothèque.	339 50	339
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	357 50	357 50
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.		
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	362 50	361
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	345	343
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	345	343 75
Ouest de l'Espagne, 4%	261	258
Portugais, 3%	233 50	224
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	227 50	222 50
d° 4%	295	280
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	367 75	367 50
d° 2e hypothèque.		
d° 3e hypothèque.	345	
Cordoue à Séville, 3%		
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%	529	
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.	368 75	
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.		
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f., t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	514 50	
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	511	
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.		
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	410	

JOUISSANCE	Jeudi 23 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	458	au 31						
			en liq.						
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr.	88f 25 89f	au 31					88 50	
			en liq.						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 31					103 50	
...	d° d° Ob. 50 £.		P° au 31		d1f		d25		
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 31		d50		d25		
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq.						
	(nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.	104	au 31					103 25	
...	d° d° Ob. 100 £.	103 85	P° au 31		d50		d25		
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq.						
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.	99f 70 90	au 31					101	
...	d° d° c. 5000f.		P° au 31		d50		d25		
			en liq.						
Mai 91.	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	90f	au 31					90	
			en liq.						
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).		au 31					23 50	
	d° d° gross. coup.		en liq.					18 85	
d°	d° d° (sér. C).	18f 75 90	au 31						
	d° d° gross. coup.		en liq.						
d°	d° d° (sér. D).	18f 90 75	au 31					18 85	
...	d° d° gross. coup.		P° au 31		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq.						
	Obligations de 500 fr.	424 422 75	au 31	422 50				423	421 25
...	d° de 2500 fr.	422 75	P° au 31		d50		d25		
...	d° de 12500 fr.	422 75	P° au 15		d50		[illegible]		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq.						
	5%, Douanes, Obl. de 500 f.	457 50 457	au 31	452 50					451 25
...	d° d° 2500 f.	452 75	P° au 31		d10		d5f		
...	d° d° 12500 f.	452 50 452 75	P° au 15		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq.						
	pap., t.p. (ex-c.6) r. agio fl. 38.50.	467 50 462 50	au 31	466 25				466 25	
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		en liq.						
ex-5e r.	250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		au 31						
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		P° au 31		d10		d5f		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)		au 31						
Janv. 91	Banque Hellénique de Crédit général,		en liq.						
	a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 20).		au 31						
Juill. 88	Banque des Pays-Hongrois, act.		en liq.						
ex-1re r.	nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		au 31						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq.						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		au 31						
			P° au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq.					605	
	100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p.		au 31						
	(ex-coupon 14)		P° au 31		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq.						
	250 fr. payés (ex-coupon 32).	571 25 570	au 31	573 75				573 75	572 50
			P° au 31		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq.						
	150 fr. payés (ex-coupon 34).		au 31						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq.						
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1097 50 1098 75	au 31					1097 50	
			P° au 31		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions		en liq.						
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).		au 31					478 75	477 50
...	Grosses coupures....		P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq.						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).	490	au 31						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq.						
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		au 31						
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		en liq.						
	estamp. « Act. de cap. amortie ».	132 50 135	au 31					135	133 75
	(ex-coupon 14)		P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq.						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	452 50 451 25	au 31	452 50					
			P° au 31		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes.		en liq.						
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		au 31						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat		en liq.						
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.	625 627 50	au 31	631 25	631 25	628 75	630	627 50	630
		628 75	P° au 31		d10		d5f		
...	Grosses coupures....	625	P° au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq.						
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	150	au 31	150				145	146 25
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq.						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	232 50 230	au 31	230				230	230
			P° au 31		d10		d5f		
	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p. : 200000 act. de 1862 ; 100000 a. de 1881 ; 60000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq.						
	de 1889. (ex-coup. 42)........	652 50	au 31	650					
	Grosses coupures....		P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq.						
	tout payé (ex-coupon 59).....	303 75	au 31	302 50	303 75	301 25	303 75	305	305
			P° au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq.						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	165 160 161 25	au 31	165	165	163 75	165	167 50	167 50
		165 170	P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq.						
	tout payé (ex-coupon 63)......		au 31	305			302 50	302 50	302 50
			P° au 31				d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de		en liq.						
	chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p.	345 340	au 31					350	352 50
	(ex-coupon 22)	341 25 340	P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq.						
	a. 500 pesct., t.p. nos 1 à 40000).	722 50	au 31	725				720	725
	(ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).		P° au 31		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207½.. à 207¾...	207.... à 207 1/4 et 4%.
4%	Allemagne.	122⅞.. à 123.....	122¾.. à 122⅞.. et 4%
4%	Vienne....	212.... à 212½...	212.... à 212½ et 4.. %.
5%	Barcelone..	463½.. à 464½...	463½.. à 464½ et 4.. %.
5%	Madrid....	463½.. à 464½...	463½.. à 464½ et 4.. %.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ...... et 4.. %.
5%	St-Pétersb.	266.... à 268.....	267.... à 269.. et 4.. %.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4.. %.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 24.. à 25 25...	25 22½ à 25 23½—2½%.
	d° chèque	25 24.. à 25 25...	25 24.. à 25 25..—......
3%	New-York.	517½.. à 518½...	516½. à 517¼..—3..%.
3%	Belgique..	1/8 pte. à pair.	1/8 pte à 3/16 pte—3..%.
6%	Italie.....	1⅛ pte à 1¼ pte..	1¼ pte à 1½ pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16 pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 4% à 5% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f 89 226 à 231 .. 0/00 pte.

Quadruples espagnols..........................	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains........	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines...........................	4 10 à .. ..
Souverains anglais............................	25 20 à 25 25
Banknotes.....................................	25 21 à 25 26
Aigles des Etats-Unis.........................	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)..........................	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes....	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliém.	40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède............................	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 95 15/16 — 1 heure, 95 7/8
Vienne, Métall, ... — Papier, 92 70 — Monnaie, 92 70
Crédit Autrichten... 294 75 | Chem. de Fer Autrich. 287 50
Change sur Londres.... Demande, 117 55 — Offre, 117 80
Change sur Paris....... Demande, 46 55 — Offre, 46 60
Lots................ 139 80 | Napoléon.............. 9 335

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 23 Juillet 1891

	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3..................	35 75 à	
Roux 88° nets...............	35 50 à	
Raffinés, bonne sorte........	105 50 à	
— belle sorte.........	106 50 à	
Certificats de sortie.........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	35 75 à 35 875
— Août...........	.. .. à	35 875 à .. ..
— Septembre......		35 375 à 35 50
— 4 d'Octobre....		34 50 à .. ..
— 4 premiers.....		34 75 à .. ..
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	44 .. à	
Courant du mois.............		44 .. à 44 25
Août........................		42 25 à 42 ..
4 derniers..................		39 25 à 39 50
4 premiers..................		39 .. à .. ..
....		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	51 50 à	
Courant.....................		51 . à 51 60
Août........................		51 50 à 52 ..
4 derniers..................		52 75 à 53 ..
4 premiers..................		53 25 à 53 50
....		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts.............	72 75	
—	.. ..	
Colza en tonnes.............	74 75	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes......	82 75	
—	.. ..	
Courant.....................		72 50 à 72 75
Août........................		73 .. à 73 25
4 derniers..................		74 25 à 74 50
4 premiers..................		75 50 à .. ..
....		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	59 25 à	
Courant.....................		59 25 à 59 ..
Août........................		59 50 à 59 25
Septembre-Octobre...........		60 25 à 60 ..
4 derniers..................		60 25 à 60 50
4 de Novembre...............		60 75 à 61 ..
COURS DU MERCREDI 22 Juillet.		
SUIF DE PLACE *43° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	64 .. à	
SUIF DE PROVINCE *43° 1/2, enfûté, en gare Paris.*	63 .. à	

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

Le 29 août 1891, à une heure et demie, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du service du canal latéral à la Loire, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux du 2e lot du projet de pont-canal à Briare, avec branches de raccordement.

Travaux à l'entreprise :	
1re section. — Terrassements	949.353 47
2e section. — Chaussées, caniveaux, cassis, bordures, pavages et banquettes	52.711 82
3e section. — Ouvrages d'art	597.103 92
Total	1 599.169 21
Somme à valoir	160 830 79
Total général	1.760.000 »

Cautionnement provisoire, 27,000 fr.
Cautionnement définitif, 54,000 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de M. Sigault, ingénieur, rue Piquebœuf, à Nevers; 3° au ministère des travaux publics, 5e bureau de la division du personnel (244, boulevard Saint-Germain), de dix heures et demie à cinq heures (en ce qui concerne la partie métallique).

Ministère de la guerre.

ADJUDICATION

pour la fourniture de

CARTOUCHIÈRES EN CUIR FAUVE

Le mardi 11 août 1891, à deux heures, il sera procédé à Paris, dans l'une des salles de l'intendance militaire, hôtel des Invalides (corridor d'Arles), à l'adjudication publique de la fourniture de

103,280 Cartouchières en cuir fauve.

Cette fourniture est divisée en 20 lots, dont la composition est indiquée au cahier des charges spéciales du 3 juillet 1891.

Le public est admis à prendre connaissance du modèle-type et du cahier des charges spéciales dans les magasins administratifs du service de l'habillement.

Les demandes d'admission à soumissionner, accompagnées des pièces exigées par les articles 7, 8 et 9 du cahier des charges générales du 19 janvier 1890 et par l'article 2 du cahier des charges du 3 juillet 1891, devront parvenir au sous-intendant militaire chargé du service de l'habillement à Paris (hôtel des Invalides, corridor d'Avignon), au plus tard le 1er août 1891.

Ministère de la guerre.

GÉNIE MILITAIRE

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le jeudi 6 août 1891, à deux heures, aura lieu, à la mairie de Remiremont, l'adjudication des travaux à exécuter par le service du génie, dans la place de Remiremont, pour la construction d'une caserne pour un bataillon de chasseurs à pied.

Ces travaux seront adjugés en six lots.

Pour tous renseignements, s'adresser, avant le 3 août, aux bureaux du génie à Remiremont, 14, avenue de la Gare.

Remiremont, le 22 juillet 1891.

Le chef du génie,
GALLET DE RECOLOGNE.

N° 134.

MARINE

Adjudication à Cherbourg, le 6 août 1891 :
Essence de térébenthine.

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Cherbourg, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine.

Les annonces sont reçues
chez MM. LAGRANGE, CERF et Cie,
8, place de la Bourse.

DÉLÉGATION DES FINANCES D'ESPAGNE

Les titres de la Dette 2 °/o amortissable extérieure d'Espagne, sortis au tirage du 27 juin dernier, seront reçus dans les bureaux de la Délégation, pour leur remboursement, après vérification, tous les mercredis à partir du 29 courant.

Paris, le 23 juillet 1891.

Le délégué,
C. DE OCHOA.

COMPAGNIE PARISIENNE
D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ

MOIS	RECETTES DE GAZ		AUGMENTATION	
	1891	1890	en 1891	soit °/°
Juin	4.240.984 94	4.200.368 45	40.616 49	0 97
6 prs mois	39.359.622 27	38.423.212 09	936.410 18	2.44

Chemins de fer de l'Ouest.

La compagnie des chemins de fer de l'Ouest organise, du 1er au 7 août, une excursion de Paris au Mont-Saint-Michel et à l'île de Jersey, en visitant Granville, Saint-Malo, Saint-Servan et Paramé, aux prix réduits de 130 fr. en 1re classe et 117 fr. 50 en 2e classe.

Ces prix, par suite d'une combinaisen avec une société de voyages, comprennent non seulement le transport en chemin de fer et en steamers entre Granville et Jersey (Saint-Hélier), à l'aller et au retour, mais encore les repas et le séjour dans les principaux hôtels des villes parcourues, la visite des monuments et musées sous la conduite de guides, et les places dans les voitures pour les promenades et excursions.

Départ de Paris (Montparnasse) le 1er août à 9 h. du soir. — Retour à Paris (Saint-Lazare) le 7 août à 4 h. 30 du matin.

La compagnie des chemins de fer de l'Ouest organise, pour le dimanche 2 août 1891, une excursion de Paris à Rouen par trains à marche rapide (aller et retour dans la même journée), avec prix réduits de : 1re classe, 23 fr. — 2e classe, 19 fr. 50.

Ces prix, par suite d'une combinaison avec une société de voyages, comprennent le transport en chemin de fer, la visite de la ville et des monuments de Rouen sous la conduite de guides, le déjeuner et le dîner à Rouen et l'excursion par steamers à la Bouille.

Départ de Paris (Saint-Lazare) à 7 h. 45 du matin. — Retour à Paris vers 11 h. 40 du soir.

Chemin de fer d'Orléans.

Bains de mer de l'Océan. — Billets d'aller et retour à prix réduits, valables pendant 33 jours.

Pendant la saison des bains de mer, du 1er mai au 31 octobre, il est délivré, à la gare de Paris (quai d'Austerlitz), des billets aller et retour de toutes classes, réduits de 40 %, pour les stations balnéaires.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le payement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

Admission des voyageurs de 2e et 3e classes dans les trains express 9 et 29.

Délivrance des billets à la gare du chemin de fer d'Orléans, quai d'Austerlitz; au bureau, 8, rue de Londres, ainsi qu'à tous les autres bureaux-succursales de la compagnie d'Orléans.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 21 juillet.

Fandard (Arthur), nourrisseur, rue de Chalon, 36. — Synd. prov., M. Bernard, 47, rue St-André-des-Arts.

Barbaz, ancien md de vins, boulevard de Port-Royal, 7. — Synd. prov., M. Bernard, 47, rue St-André-des-Arts.

Duviallard, md de vins en détail, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Ozéré, 2, rue Christine.

Loos, fabt de peignes et épingles, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Lupy, 39, quai des Grands-Augustins.

Jorby, md de vins, à Suresnes (Seine), rue du Chemin-Neuf, 1. — Synd. prov., M. Mauger, 99, boulevard Sébastopol.

Berthaut (Charles), fabt de fleurs, rue du Faubourg-St-Martin, 32. — Synd. prov., M. Menaut, 20, rue de l'Hirondelle.

Pinturier, entrepr de maçonnerie, rue de Wattignies, 82. — Synd. prov., M. Cotty, 27, quai de la Tournelle.

Liquidations judiciaires converties en faillites.

Du 21 juillet.

Philippeau (Louis-Auguste), fabt de sièges, rue de Cîteaux, 19. — Synd. prov., M. Chardon, 11, rue St-Martin.

Ve Hance (Alexandrine-Augustine Pellerin), ayant tenu lavoir, rue Popincourt, 12. — Synd. prov., M. Boussard, 49, rue St-André-des-Arts.

Spectacles du Vendredi 24 Juillet.

Opéra. — 8 h. »/». — *Aïda*, opéra en 4 actes et 7 tableaux, de MM. du Locle et Nuitter, musique de M. G. Verdi : Duc, Bérardi, Gresse, Dubulle, Gallois; Mmes Fiérens, Héglon, Agussol.

Théâtre-Français. — 8 h 1/2. — *Griselidis*, pièce en 3 actes, en vers, de MM. Armand Silvestre et Morand : Silvain, Leloir, Coquelin cadet, A. Lambert; Mmes Bartet, Lynnès, Moreno.

Vaudeville. — 8 h. »/». — *Le Gendarme*, comédie en 3 actes, de M. Pierre Decourcelle : Maugé, Hirsch, Victorin; Mmes Cerny, Legrand.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — 8 h. 1/4. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. Lemonnier : Mmes Riquet-Lemonnier, Lévi-Leclerc, Perrot; MM. Gravier, Desjardins, Regnard, Jaeger, Avelot.

Châtelet. — 8 h. »/». — *Tout-Paris*, pièce à grand spectacle, en 5 actes, de M. C. Duval : Germain, Rosny, Scipion; Mmes Gilberte, Destrées.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — Représentation des lions en liberté dans la grande piste, au deuxième tableau de *Néron*. — *Néron* sera également donné avec le tableau des lions, en matinée et le soir, les jeudis, dimanches et fêtes.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverture tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 199. Le numéro : 15 centimes. Samedi 25 Juillet 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies ; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

Depuis le 1er janvier 1891, le prix de l'exemplaire du Journal officiel (*année courante*) *est de* **15 centimes,** *quel que soit le nombre des suppléments.*

SOMMAIRE DU 25 JUILLET

PARTIE OFFICIELLE

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 24 Juillet 1891.

LOI concernant l'assainissement de la ville de Marseille (*Bouches-du-Rhône*).

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique, à Marseille :

1° La construction d'un grand égout collecteur, du ruisseau de Caravelle à la mer (Calanque de Cortiou) ;

2° L'établissement d'un réseau général d'égouts secondaires ; le tout conformément aux dispositions des projets approuvés par le conseil municipal dans ses séances des 6 décembre 1889 et 4 octobre 1890 ;

3° L'ouverture du boulevard de Mazargues, entre le rond-point du Prado et le boulevard de la Concorde, conformément aux dispositions du projet approuvé par le conseil municipal dans sa séance du 14 octobre 1890.

Art. 2. — Le maire de Marseille, agissant au nom de cette ville, est autorisé à acquérir soit à l'amiable, soit, au besoin, par voie d'expropriation, conformément à la loi du 3 mai 1841, les terrains bâtis et non bâtis nécessaires pour l'exécution des travaux déclarés d'utilité publique par l'article 1er de la présente loi.

Lesdites expropriations devront être réalisées dans un délai de cinq ans à partir de la date de la présente loi ; passé ce délai, la déclaration d'utilité publique ci-dessus prononcée sera considérée comme non avenue.

Art. 3. — La ville de Marseille est autorisée à pourvoir à l'exécution des travaux conformément aux dispositions des articles 1er, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 17 d'un traité passé les 21 août-3 novembre 1890 avec le sieur Genis.

Art. 4. — La ville de Marseille est autorisée :

1° A percevoir des propriétaires de con-

structions riveraines des voies où de nouveaux égouts publics seront construits, une taxe proportionnelle à la longueur des façades de leurs immeubles et à raison de cinquante francs (50 fr.) par mètre linéaire ;

2° A percevoir des propriétaires riverains des voies desservies par les égouts anciens ou nouvellement établis, pendant une durée de cinquante ans à partir de l'achèvement des travaux, une taxe fixe et annuelle établie en prenant pour base d'estimation le revenu net imposable des immeubles, ainsi qu'il suit :

Vingt francs (20 fr.) pour un immeuble ayant une valeur locative de 500 fr. et au-dessous ;

Quarante-deux francs (42 fr.) pour un immeuble ayant une valeur locative de 501 fr. à 1,500 fr. ;

Soixante-cinq francs (65 fr.) pour un immeuble ayant une valeur locative de 1,501 francs à 3,000 fr. ;

Quatre-vingt-cinq francs (85 fr.) pour un immeuble ayant une valeur locative de 3,001 fr. à 6,000 fr. ;

Cent cinq francs (105 fr.) pour un immeuble ayant une valeur locative de 6,001 fr. à 10,000 fr. ;

Cent cinquante francs (150 fr.) pour un immeuble ayant une valeur locative de 10,001 à 20,000 fr. ;

Deux cents francs (200 fr.) pour un immeuble ayant une valeur locative de 20,000 francs et au-dessus.

Art. 5. — Le recouvrement des taxes autorisées par l'article précédent aura lieu comme en matière de contributions directes.

Art. 6. — Toute construction nouvelle dans une rue pourvue d'égouts devra être disposée de manière à y conduire les eaux pluviales, ménagères et les matières de vidanges.

La même disposition sera prise pour toute maison ancienne en cas de grosses réparations et, en tout cas, avant deux ans à partir de l'achèvement des travaux.

Art. 7. — Les règlements pris par le maire dans le but d'assurer l'application de l'article 6 de la présente loi ne seront exécutoires que sous l'approbation du ministre de l'intérieur.

Art. 8. — Les fonds à provenir des annuités que la ville s'est engagée à verser à la société anonyme prévue à l'article 12 du traité, seront affectés par privilège, jusqu'à concurrence des sommes qui seront dues à l'entrepreneur, dans les termes du traité, à l'intérêt et à l'amortissement des obligations émises par ladite société.

Art. 9. — Les traités passés les 21 août et 3 novembre 1890 entre la ville de Marseille et le sieur Genis seront enregistrés chacun au droit fixe de trois francs (3 fr.) en principal.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 24 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :
Le ministre de l'intérieur,
CONSTANS.

LOI portant création d'un régiment d'infanterie subdivisionnaire.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Il est créé un nouveau régiment d'infanterie subdivisionnaire.

Art. 2. — Ce corps de troupe aura la composition fixée par le tableau A annexé à la loi du 25 juillet 1887.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 23 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :
Le président du conseil, ministre de la guerre,
C. DE FREYCINET.

LOI concernant : 1° l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1890 ; 2° l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1891 ; 3° l'ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et périmés ; 4° l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1891 au titre du budget annexe des téléphones ; 5° l'ouverture et l'annulation de crédits sur les exercices 1890 et 1891 au titre des services spéciaux du Trésor.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE Ier.

Exercice 1890.

1° BUDGET ORDINAIRE

Art. 1er. — Il est ouvert aux ministres, en addition aux crédits alloués par la loi de finances du 17 juillet 1889, des crédits supplémentaires pour la somme de dix-sept millions deux cent quatre-vingt-seize mille six cent quarante-trois francs quatre-vingts centimes (17,296,643 fr. 80).

Ces crédits demeurent répartis, par ministères et par chapitres, conformément à l'état A annexé à la présente loi.

Il sera pourvu aux crédits ci-dessus au moyen des ressources générales du budget ordinaire de l'exercice 1890.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre de la justice et des cultes, au titre du budget ordinaire de l'exercice 1890, en addition aux crédits ouverts par la loi de finances du 17 juillet 1889, un crédit supplémentaire de onze mille cent vingt et un francs soixante centimes (11,121 fr. 60), applicable au chapitre 17 de la 1re section (Service de la justice) : Frais de justice criminelle en Tunisie.

Il sera pourvu au crédit ci-dessus au moyen du remboursement d'égale somme qui sera effectué par le gouvernement beylical.

Art. 3. — Sur les crédits ouverts aux ministres au titre du budget ordinaire de l'exercice 1890 par la loi du 17 juillet 1889 et par des lois spéciales, une somme de quatorze millions deux cent trois mille deux cent trente-cinq francs quatre-vingt-huit centimes (14,203,235 fr. 88), est et demeure annulée, conformément à l'état B annexé à la présente loi.

Art. 4. — Sur le crédit extraordinaire de 1,500,000 fr. ouvert au ministre de la guerre, au titre du chapitre 61 du budget ordinaire de l'exercice 1890, par la loi du 22 juillet 1890, pour la construction d'une caserne destinée à remplacer la caserne Nicolaï et l'agrandissement du quartier de cavalerie de Grenelle, une somme de un million quatre cent quarante-deux mille trois cents francs (1,442,300 fr.) est annulée.

Par suite, les évaluations de recette des produits domaniaux du budget ordinaire de l'exercice 1890 (Indemnité versée par la ville de Paris pour l'expropriation de la caserne Nicolaï) sont réduites d'une somme égale de 1,442,300 fr.

Art. 5. — Sur les crédits ouverts au ministre des travaux publics, au titre du budget ordinaire de l'exercice 1890 et imputables sur les fonds de concours versés par les chambres de commerce, villes, départements et autres intéressés pour travaux relatifs aux rivières, canaux et ports maritimes, une somme de six cent quatre-vingt mille francs (680,000 fr.) est annulée au chapitre 46 (Améliorations et achèvement des ports maritimes), sauf report à l'exercice 1891.

2° BUDGET EXTRAORDINAIRE

Art. 6. — Sur les crédits ouverts au ministre de la guerre au titre du budget des dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1890, une somme de six millions six cent deux mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs quarante-trois centimes (6,602,399 fr. 43) est annulée aux chapitres ci-après :

1° Ancienne dotation.

Chap. 2. — Génie	1.580.000 »
Chap. 3. — Subsistances	1.312.399 43
Chap. 4. — Hôpitaux militaires	400.000 »
Chap. 5. — Remontes et harnachement	300.000 »
Chap. 8. — Dépôt de la guerre	400.000 »
Chap. 12. — Télégraphie militaire	110.000 »
Chap. 13. — Harnachement des chevaux de la cavalerie	2.500.000 »
	6.602.399 43

Art. 7. — Sur les crédits ouverts au ministre de la guerre, au titre du budget des dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1890, une somme de trente-six millions six cent cinquante mille francs (36,650,000 fr.) est annulée aux chapitres ci-après.

2° Nouvelle dotation.

Chap. 16. — Armement des côtes	2.500.000
Chap. 17. — Equipages de siège	1.000.000
Chap. 18. — Armes portatives	8.000.000
Chap. 19. — Munitions	7.000.000
Chap. 20. — Dépenses diverses	500.000
Chap. 20 *bis*. — Bâtiments et machines	1.900.000
Chap. 21. — Places de la frontière du Nord	3.250.000

Chap. 22. — Frontière de l'Est	3.750.000
Chap. 23. — Places de la frontière du Sud-Est	1.800.000
Chap. 25. — Magasins à poudre	1.600.000
Chap. 26. — Améliorations, procès, transports	300.000
Chap. 27. — Bâtiments militaires	3.000.000
Chap. 28. — Chemins de fer	1.000.000
Chap. 29. — Service de santé	1.000.000
Chap. 32. — Cavalerie	50.000
Total	36.650.000

TITRE II

Exercice 1891.

Art. 8. — Il est ouvert aux ministres, au titre du budget général de l'exercice 1891, en addition aux crédits ouverts par la loi de finances du 26 décembre 1890, des crédits supplémentaires et extraordinaires s'élevant à la somme de seize millions deux cent trente mille neuf cent soixante et un francs soixante-quatre centimes (16,230,961 francs 64).

Ces crédits sont répartis, par ministères et par chapitres, conformément à l'état C annexé à la présente loi.

Il sera pourvu aux crédits ci-dessus au moyen des ressources générales du budget de l'exercice 1891.

Art. 9. — Il est ouvert au ministre de la guerre, au titre du budget général de l'exercice 1891 (1re section. — Service ordinaire), par application de l'article 3 de la loi du 23 décembre 1890, un crédit extraordinaire de trois cent mille francs (300,000 fr.) qui sera inscrit à un chapitre nouveau portant le n° 61 et intitulé « Démantèlement de la place d'Arras ».

Il sera pourvu au crédit ci-dessus au moyen des ressources générales du budget de l'exercice 1891. A cet effet, et par application de l'article 4 de la loi du 23 décembre 1890, les évaluations de recettes du budget général de l'exercice 1891 sont augmentées d'une somme de 300,000 fr. à prélever sur les versements effectués par la ville d'Arras. Cette somme de 300,000 fr. sera portée en recette aux produits domaniaux, sous le titre de « Versement de la ville d'Arras pour le démantèlement de la place ». (Loi du 23 décembre 1890.)

Art. 10. — Il est ouvert au ministre de la guerre, au titre du budget général de l'exercice 1891 (1re section. — Service ordinaire), un crédit extraordinaire d'un million de francs (1,000,000 fr.) pour les dépenses de construction d'une caserne destinée à remplacer la caserne Nicolaï et d'agrandissement du quartier de cavalerie de Grenelle. Ce crédit extraordinaire sera inscrit à un chapitre spécial portant le n° 62 et libellé « Construction d'une caserne destinée à remplacer la caserne Nicolaï et agrandissement du quartier de cavalerie de Grenelle ».

Il sera pourvu au crédit ci-dessus au moyen des ressources générales du budget de l'exercice 1891. A cet effet, les évaluations de recettes du budget général de l'exercice 1891 sont augmentées d'une somme de 1 million de francs à prélever sur l'indemnité d'expropriation de 2 millions 125,000 fr. versée par la ville de Paris. Cette somme de 1 million de francs sera portée en recette aux produits domaniaux sous le titre d' « Indemnité versée par la ville de Paris pour l'expropriation de la caserne Nicolaï ».

Art. 11. — Il est ouvert au ministre de la guerre, au titre du budget général de l'exercice 1891 (1re section. — Service ordinaire), par application de l'article 5 de la loi du 19 janvier 1891, un crédit extraordinaire de cinq cent mille francs (500,000 fr.), qui sera inscrit à un chapitre nouveau portant le numéro 63 et intitulé « Démantèlement de la place de Douai ».

Il sera pourvu au crédit ci-dessus au moyen des ressources générales du budget de l'exercice 1891. A cet effet, et par application de l'article 6 de la loi du 19 janvier 1891, les évaluations de recettes du budget général de l'exercice 1891 sont augmentées d'une somme de 500,000 fr. à prélever sur les versements effectués par la ville de Douai et la compagnie des chemins de fer du Nord. Cette somme de 500,000 fr. sera portée en recettes aux produits domaniaux, sous le titre de « Versements effectués par la ville de Douai et par la compagnie des chemins de fer du Nord pour le démantèlement de la place ». (Loi du 19 janvier 1891.)

Art. 12. — Il est ouvert au ministre de la guerre, au titre du budget général de l'exercice 1891 (2e section. — Dépenses extraordinaires), pour l'exécution de travaux autorisés par les lois des 19 mars et 15 juillet 1875 et 8 août 1881, des crédits extraordinaires s'élevant à la somme de six millions six cent deux mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs quarante-trois centimes (6,602,399 fr. 43), applicables aux chapitres ci-après :

Chap. 2. — Génie	1.580.000 »
Chap. 3. — Subsistances	1.312.399 43
Chap. 4. — Hôpitaux	400.000 »
Chap. 5. — Remontes	300.000 »
Chap. 8. — Dépôt de la guerre	400.000 »
Chap. 12. — Télégraphie militaire	110.000 »
Chap. 13. — Harnachement des chevaux de la cavalerie	2.500.000 »
Total	6.602.399 43

Il sera pourvu aux crédits ci-dessus au moyen des ressources affectées, en somme égale et par imputation sur le produit de l'emprunt de 500 millions (émission de 1886), aux crédits dont l'annulation est prononcée par l'article 6 de la présente loi.

Art. 13. — Il est ouvert au ministre de la guerre, au titre de budget général de l'exercice 1891 (2e section. — Dépenses extraordinaires), pour l'exécution des travaux autorisés par la loi du 30 décembre 1888, des crédits extraordinaires s'élevant à la somme de vingt-huit millions cent cinquante mille francs (28,150,000 fr.), et applicables aux chapitres ci-après :

Chap. 16. — Armement des côtes	2.500.000
Chap. 17. — Équipages de siège	500.000
Chap. 18. — Armes portatives	1.000.000
Chap. 19. — Munitions	6.000.000
Chap. 20. — Dépenses diverses	500.000
Chap. 20 *bis*. — Bâtiments et machines	1.900.000
Chap. 21. — Places de la frontière du Nord	3.250.000
Chap. 22. — Frontière de l'Est	3.750.000
Chap. 23. — Places de la frontière du Sud-Est	1.800.000
Chap. 25. — Magasins à poudre	1.600.000
Chap. 26. — Améliorations, procès, transports	300.000
Chap. 27. — Bâtiments militaires	3.000.000
Chap. 28. — Chemins de fer	1.000.000
Chap. 29. — Service de santé	1.000.000
Chap. 32. — Cavalerie	50.000
Total égal	28.150.000

Il sera pourvu aux crédits ci-dessus au moyen des ressources générales du budget de l'exercice 1891.

Art. 14. — Les évaluations de recettes du budget général de l'exercice 1891 sont augmentées d'une somme de vingt-huit millions cent cinquante mille francs (28,150,000 francs) à prélever sur le produit de l'émission de rentes 3 p. 100 (émission de 1891), en somme égale aux crédits annulés par l'article 7 de la présente loi.

Cette somme de 28,150,000 fr. sera inscrite au paragraphe 6 (Recettes exceptionnelles) sous la rubrique « Produit de l'émission de rentes 3 p. 100 (émission de 1891) ».

Art. 15. — Il est ouvert au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, au titre du budget général de l'exercice 1891 (1re section. — Service de l'instruction publique), un crédit extraordinaire de cent quinze mille cent trente et un francs seize centimes (115,131 fr. 16), qui sera inscrit à un chapitre nouveau portant le n° 56 et intitulé « Construction de diverses écoles d'enseignement primaire supérieur et d'enseignement professionnel ».

Il sera pourvu au crédit ci-dessus au moyen d'un prélèvement sur les versements effectués par les villes d'Armentières, de Voiron et de Vierzon, en somme égale aux crédits dont l'annulation sera prononcée par la loi de règlement définitif du budget de l'exercice 1889.

Art. 16. — Il est ouvert au ministre du commerce, de l'industrie et des colonies (2e section. — Postes et télégraphes), sur l'exercice 1891, au delà des crédits accordés par la loi de finances de l'exercice 1891, un crédit supplémentaire de deux cent mille cinq cent quarante francs (200,540 fr.) applicable à la 4e partie du budget (Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics), savoir :

Chap. 5. — Traitement du personnel et indemnités à titre de traitement (Agents)	169.400
Chap. 6. — Traitement du personnel et indemnités à titre de traitement (Sous-agents)	2.650
Chap. 7. — Indemnités diverses et secours	9.240
Chap. 8. — Chaussures et habillement	250
Chap. 25. — Personnel de l'Algérie	19.000
Total	200.540

Il sera pourvu au crédit ci-dessus au moyen des ressources générales du budget de l'exercice 1891.

A cet effet, les prévisions de recettes du

budget ordinaire de l'exercice 1891 sont augmentées d'une somme de deux cent mille cinq cent quarante francs (200,540 fr.) à verser par la caisse nationale d'épargne et à inscrire au paragraphe 3 (Produit de monopoles et exploitations industrielles de l'Etat), savoir:

Produits des télégraphes (France).

Remboursement par divers établissements des traitements d'agents du service postal et télégraphique..........	200.290
Recettes diverses et accidentelles..............................	250
Total............	200.540

Art. 17. — Il est ouvert au ministre des travaux publics, au titre du budget de la 2e section (Travaux extraordinaires), pour l'exercice 1891, un crédit extraordinaire de six cent quatre-vingt mille francs (680,000 francs) qui sera inscrit au chapitre 57 (Amélioration et achèvement des ports maritimes).

Il sera pourvu à ce crédit au moyen des fonds de concours versés par les chambres de commerce, villes, départements et autres intéressés pour travaux relatifs aux rivières, canaux et ports maritimes, en somme égale aux crédits annulés par l'article 5 de la présente loi.

Art. 18. — Sur les crédits ouverts au titre du budget général de l'exercice 1891 par la loi du 26 décembre 1890, une somme de vingt-huit mille francs (28,000 fr.) est et demeure définitivement annulée aux ministères et aux chapitres ci-après :

Ministère des affaires étrangères.

Chap. 14. — Missions, dépenses extraordinaires et dépenses imprévues...	10.000

Ministère des travaux publics.

1re section. — Travaux ordinaires.

Chap. 9. — Personnel des commis des ponts et chaussées............	18.000
Total égal........	28.000

TITRE III

OUVERTURE DE CRÉDITS SPÉCIAUX D'EXERCICES CLOS

Art. 19. — Il est accordé aux ministres, en augmentation des restes à payer des exercices clos 1887, 1888 et 1889, des crédits supplémentaires pour la somme de trois cent quarante-sept mille deux cent quatre-vingts francs quatre-vingt-quatre centimes (347,280 fr. 84), montant de nouvelles créances constatées sur ces exercices, conformément à l'état D annexé à la présente loi.

Les ministres sont, en conséquence, autorisés à ordonnancer ces créances sur le chapitre spécial ouvert pour les dépenses d'exercices clos au budget de l'exercice courant, conformément à l'article 8 de la loi du 23 mai 1834.

TITRE IV

OUVERTURE DE CRÉDITS SPÉCIAUX D'EXERCICES PÉRIMÉS

Art. 20. — Il est accordé aux ministres, sur l'exercice courant, pour le payement des créances des exercices périmés, des crédits extraordinaires spéciaux montant à la somme de deux cent quatre-vingt-onze mille sept francs soixante-dix-sept centimes (291,007 fr. 77).

Ces crédits sont répartis entre les divers ministères, conformément à l'état E annexé à la présente loi.

Il sera pourvu à ces crédits au moyen des ressources générales du budget de l'exercice courant.

TITRE V

BUDGETS ANNEXES RATTACHÉS POUR ORDRE AU BUDGET GÉNÉRAL DE L'ÉTAT

Monnaies et médailles.

Art. 21. — Est approuvé le décret du 13 octobre 1890 portant ouverture au ministre des finances, sur l'exercice 1890, au titre du budget annexe des monnaies et médailles, d'un crédit supplémentaire de dix mille francs (10,000 fr.) applicable au chapitre 4 (Dépenses fixes d'administration et d'exploitation).

Il sera pourvu au crédit ci-dessus au moyen des ressources propres audit budget annexe pour l'exercice 1890.

Caisse nationale d'épargne.

Art. 22. — Il est ouvert au ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, sur l'exercice 1890, au titre du budget annexe de la caisse nationale d'épargne, des crédits supplémentaires s'élevant à la somme d'un million sept cent sept mille francs (1,707,000 fr.), répartie par chapitres ainsi qu'il suit :

Chap. 1er. — Intérêts à servir aux déposants	1.657.000
Chap. 2. — Dépenses du personnel.........................	50.000
Total...........	1.707.000

Il sera pourvu aux crédits supplémentaires ci-dessus au moyen des ressources prévues à l'article suivant.

Art. 23. — Les prévisions de recettes du budget annexe de la caisse nationale d'épargne, pour l'exercice 1890, sont augmentées d'une somme d'un million sept cent sept mille francs (1,707,000 fr.), à inscrire au chapitre 1er (Arrérages des valeurs de l'Etat achetées par la Caisse des dépôts et consignations pour le compte de la caisse nationale d'épargne).

Art. 24. — Il est ouvert au ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, sur l'exercice 1891, au titre du budget annexe de la caisse nationale d'épargne, des crédits supplémentaires s'élevant à la somme de deux cent mille cinq cent quarante francs (200,540 fr.) répartie par chapitres ainsi qu'il suit :

Chap. 2. — Dépenses du personnel	200.290
Chap. 3. — Dépenses de matériel..........................	250
Total..............	200.540

Il sera pourvu aux crédits supplémentaires ci-dessus au moyen des ressources du même budget annexe pour l'exercice 1891.

Art. 25. — Les prévisions de recettes du budget annexe de la caisse nationale d'épargne pour l'exercice 1891 sont augmentées d'une somme de deux cent mille cinq cent quarante francs (200,540 fr.) à inscrire au chapitre 1er (Arrérages et primes d'amortissement des valeurs de l'Etat français achetées par la Caisse des dépôts et consignations pour le compte de la caisse nationale d'épargne).

Téléphones.

Art. 26. — Sur les crédits ouverts au ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, au titre du budget annexe des téléphones pour l'exercice 1891, par la loi de finances du 26 décembre 1890, un crédit de un million deux cent sept mille deux cent soixante-quinze francs (1,207,275 fr.) est annulé au chapitre 7 (Annuité à la Caisse des dépôts et consignations).

Art. 27. — Il est ouvert au ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, au titre du budget annexe des téléphones pour l'exercice 1891, en addition aux crédits ouverts par la loi de finances du 26 décembre 1890, des crédits supplémentaires s'élevant à la somme de trois millions sept cent mille francs (3,700,000 fr.) et applicables aux chapitres ci-après :

Chap. 5. — Matériel. — Dépenses d'entretien et d'exploitation.............	650.000
Chap. 6. — Matériel et dépenses de premier établissement...	3.050.000
Total égal......	3.700.000

Il sera pourvu aux crédits ci-dessus :

1° Jusqu'à concurrence de 1,207,275 fr. au moyen des recettes affectées au crédit d'égale somme annulé par l'article 26 de la présente loi ;

2° Pour le surplus, soit 2,492,725 fr., au moyen d'une nouvelle avance à effectuer par la Caisse des dépôts et consignations, en exécution de la loi du 16 juillet 1889.

Art. 28. — A cet effet, les prévisions de recettes du budget annexe des téléphones pour l'exercice 1891 sont augmentées d'une somme de deux millions quatre cent quatre-vingt-douze mille sept cent vingt-cinq francs (2,492,725 fr.), qui sera portée à un chapitre nouveau portant le n° 8 et intitulé « Avances faites par la Caisse des dépôts et consignations en exécution de la loi du 16 juillet 1889 ».

TITRE VI

SERVICES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

Art. 29. — Sur les crédits ouverts au ministre des travaux publics sur l'exercice 1890, au titre des services spéciaux du Trésor, par l'article 35 de la loi de finances du 17 juillet 1889 et par la loi du 27 novembre 1890, au compte « Avances aux compagnies de chemins de fer français pour garanties d'intérêts », une somme de trente-trois millions six cent quatre-vingt-trois mille cent soixante-trois francs soixante-quatorze centimes (33,683,163 fr. 74), est et demeure définitivement annulée.

Art. 30. — Il est ouvert au ministre des travaux publics sur l'exercice 1891, au titre des services spéciaux du Trésor, en augmentation des crédits ouverts par la loi de finances du 26 décembre 1890, un crédit de trente-trois millions six cent quatre-vingt-trois mille cent soixante-trois francs soixante-quatorze centimes (33,683,163 fr. 74), applicable au compte « Avances aux compagnies de chemins de fer français pour garanties d'intérêts ».

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 24 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République,

Le ministre des finances,

ROUVIER.

ÉTATS ANNEXÉS

EXERCICE 1890. — BUDGET ORDINAIRE

ÉTAT A. — *Tableau, par ministère et par chapitre, des crédits supplémentaires accordés sur le budget ordinaire de l'exercice 1890.*

CHAPITRES	MINISTÈRES ET SERVICES	MONTANT DES CRÉDITS ACCORDÉS	
		par chapitre.	par ministère.
	MINISTÈRE DES FINANCES		
	4e PARTIE. — FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS PUBLICS		
77	Personnel de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre	122.000 »	154.000 »
90	Matériel de l'administration des contributions indirectes	32.000 »	
	MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES		
	2e section. — *Service des cultes.*		
5	Traitement des archevêques et évêques	6.500 »	6.500 »
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR		
	3e PARTIE. — SERVICES GÉNÉRAUX DES MINISTÈRES		
	1re section. — *Service de l'intérieur.*		
7	Dépenses variables du personnel d'exploitation des *Journaux officiels*	25.000 »	25.000 »
	MINISTÈRE DE LA GUERRE		
11	Écoles militaires (Personnel)	100.188 »	13.345.109 94
13	Solde de l'infanterie	6.900.000 »	
15	Solde de la cavalerie	1.386.500 »	
16	Solde de l'artillerie	1.807.250 »	
17	Solde du génie	235.000 »	
18	Solde du train des équipages militaires	224.000 »	
20	Gendarmerie départementale, légion d'Afrique et détachement de Tunisie	490.000 »	
22	Vivres (Matériel d'exploitation)	1.750.000 »	
24	Fourrages	450.000 »	
26	Service de santé (Matériel d'exploitation)	2.171 94	
	MINISTÈRE DE LA MARINE		
3	Troupes de la marine	900.000 »	1.665.000 »
9	Constructions navales. — Salaires pour les constructions neuves et pour le premier armement des bâtiments neufs ou transformés	115.000 »	
22	Artillerie. — Armes. — Entretien et service courant. — Poudres et munitions	650.000 »	
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS		
	1re section. — *Service de l'instruction publique.*		
42	Frais généraux de l'instruction secondaire	20.162 04	20.162 04
	MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES COLONIES		
	2e section. — *Service des postes et télégraphes.*		
	4e PARTIE. — FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS PUBLICS		
7	Indemnités diverses et secours	32.618 »	32.618 »
	3e section. — *Service colonial.*		
4	Personnel de la justice aux colonies	130.000 »	2.003.500 »
6	Personnel des services militaires aux colonies	621.000 »	
8	Frais de voyage par terre et par mer et dépenses accessoires	180.000 »	
10	Vivres	367.000 »	
11	Hôpitaux (Personnel)	229.000 »	
14	Matériel des services militaires	342.500 »	
15	Dépenses diverses et d'intérêt général	86.000 »	
16	Subvention au service local des colonies	48.000 »	

CHAPITRES	MINISTÈRES ET SERVICES	MONTANT DES CRÉDITS ACCORDÉS par chapitre.	par ministère.
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS		
	3e section. — Service des bâtiments civils et palais nationaux.		
15	Construction des bâtiments de l'école nationale des arts industriels de Roubaix	44.753 82	44.753 82
	Total de l'état A	17.296.643 80	17.296.643 80

EXERCICE 1890. — BUDGET ORDINAIRE

ÉTAT B. — *Tableau, par ministère et par chapitre, des crédits annulés sur le budget ordinaire de l'exercice 1890.*

CHAPITRES	MINISTÈRES ET SERVICES	MONTANT DES CRÉDITS ANNULÉS par chapitre.	par ministère.
	MINISTÈRE DES FINANCES		
	3e PARTIE. — SERVICES GÉNÉRAUX DES MINISTÈRES		
50 *bis*	Amélioration du service des secours contre l'incendie	60.000 »	
60 *bis*	Achat de documents destinés à la bibliothèque de la cour des comptes. (Legs Berger.)	7.716 40	
	4e PARTIE. — FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS PUBLICS		447.716 40
79 *ter*	Nivellement des fortifications déclassées de Lyon	160.000 »	
84	Matériel de l'administration des douanes	220.000 »	
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR		
	1re section. — Service de l'intérieur.		
	3e PARTIE. — SERVICES GÉNÉRAUX DES MINISTÈRES		
8	Dépenses du matériel des journaux officiels	25.000 »	
16	Matériel des cours d'appel	1.800 »	39.435 33
45	Matériel des établissements thermaux affermés	12.635 33	
	MINISTÈRE DE LA GUERRE		
26	Service de santé. (Matériel d'exploitation.)	82.171 94	
30	Lits militaires	780.000 »	
51	Construction de la nouvelle enceinte et des forts détachés de Lyon	1.639.000 »	2.649.761 22
60	Reconstruction de fortifications dans le quartier de la Rhode et au nord du fossé du Party, à Toulon.	33.589 28	
62	Commercy. — Reconstruction du baraquement incendié	115.000 »	
	MINISTÈRE DE LA MARINE		
8	Personnel médical et hospitalier et personnel religieux des différents cultes	180.000 »	
10	Constructions navales. — Salaires pour l'entretien et l'approvisionnement de la flotte	63.000 »	
14	Vivres. — Salaires	200.000 »	
15	Service général des ports, ateliers, chantiers et magasins. — Salaires	52.000 »	
19	Constructions navales. — Achats de bâtiments neufs à l'industrie	2.809.918 »	
20	Constructions navales. — Achats pour les travaux de constructions neuves et transformation de bâtiments de la flotte et pour le premier armement des bâtiments neufs ou transformés	4.055.033 »	
21	Artillerie. — Armes. — Etablissement et reconstitution	170.000 »	10.361.951 »
23	Torpilles	442.000 »	
24	Travaux hydrauliques et bâtiments civils. — Travaux neufs et grandes améliorations	100.000 »	
24 *bis*	Travaux extraordinaires de défense des ports militaires	1.390.000 »	
26	Habillement. (Achats directs et indemnités représentatives.)	750.000 »	
28	Casernement	50.000 »	
29	Matériel de médecine, de science, d'art et de religion	100.000 »	
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS		
	1re section. — Service de l'instruction publique.		
16	Ecole française d'Athènes	17.000 »	
18	Muséum d'histoire naturelle (Personnel)	5.000 36	218.070 91
22	Observatoire d'astronomie physique de Meudon	183.870 55	
23	Observatoires des départements	12.200 »	
	2e section. — Service des beaux-arts.		
57	Restauration de peintures dans les bâtiments civils et palais nationaux	90.992 88	90 992 88

CHAPITRES	MINISTÈRES ET SERVICES	MONTANT DES CRÉDITS ANNULÉS par chapitre.	par ministère.
	MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES COLONIES		
	1re section. — Commerce et industrie.		
19	Commerce extérieur, expertises, valeurs de douane	11.808 14	11.808 14
	3e section. — Service colonial.		
12	Hôpitaux (Matériel)	43 000 »	43.000 »
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS		
	2e section. — Travaux extraordinaires.		
41 *bis*	Réparation des avaries causées par les inondations de 1886 aux routes nationales, aux ouvrages de navigation et aux digues de défense construites par des associations syndicales	340.500 »	340.500 »
	Total de l'état B	14.203.235 88	14.203.235 88

EXERCICE 1891. — BUDGET GÉNÉRAL

ÉTAT C. — *Tableau, par ministère et par chapitre, des crédits extraordinaires et supplémentaires accordés sur le budget général de l'exercice 1891.*

CHAPITRES	MINISTÈRES ET SERVICES	MONTANT DES CRÉDITS ACCORDÉS par chapitre.	par ministère.
	MINISTÈRE DES FINANCES		
	1re PARTIE. — DETTE PUBLIQUE		
35	Indemnités viagères aux victimes du coup d'Etat du 2 décembre 1851 (Loi du 30 juillet 1881)	200.000 »	
	3e PARTIE. — SERVICES GÉNÉRAUX DES MINISTÈRES		
48 *bis.*	Amélioration du service des secours contre l'incendie	60.000 »	627.716 40
58 *bis.*	Achat de documents destinés à la bibliothèque de la cour des comptes. (Legs Berger.)	7.716 40	
	4e PARTIE. — FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS PUBLICS		
79 *ter.*	Nivellement des fortifications déclassées de Lyon	160.000 »	
85	Matériel de l'administration des douanes	200.000 »	
	MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES		
	1re section. — Service de la justice.		
13	Personnel de la justice française en Algérie	5.200 »	5.200 »
	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES		
	1re section. — Service ordinaire.		
	3e PARTIE. — SERVICES GÉNÉRAUX DES MINISTÈRES		
3	Traitements des agents diplomatiques et consulaires	35.000 »	97.000 »
5	Traitement des agents en disponibilité	50.000 »	
6	Frais de représentation des agents diplomatiques	12.000 »	
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR		
	1re section. — Service de l'intérieur.		
	3e PARTIE. — SERVICES GÉNÉRAUX DES MINISTÈRES		
9 *bis.*	Achèvement du monument de Champigny	5.500 »	88.135 33
30	Matériel des établissements thermaux affermés	12.635 33	
33	Subvention aux asiles nationaux de Vincennes et du Vésinet	60.000 »	
38	Subvention à l'institution nationale des jeunes aveugles	10.000 »	
	MINISTÈRE DE LA GUERRE		
	1re section. — Service ordinaire.		
29	Service de santé. (Matériel d'exploitation.)	82.171 94	2.096.761 22
35	Lits militaires	766.000 »	
55	Construction de la nouvelle enceinte et des forts détachés de Lyon	1.100.000 »	
64	Reconstruction de fortifications dans le quartier de la Rhode et au nord du fossé du Party à Toulon	33.589 28	
65	Commercy. — Reconstruction du baraquement incendié	115.000 »	

CHAPITRES	MINISTÈRES ET SERVICES	MONTANT DES CRÉDITS ACCORDÉS par chapitre.	par ministère.
	2e section. — Dépenses extraordinaires.		
42	Approvisionnements des stations-magasins et construction de boulangeries de guerre	2.717.500 »	5.717.500 »
43	Habillement	3.000.000 »	
	MINISTÈRE DE LA MARINE		
19	Constructions navales. — Achats de bâtiments neufs à l'industrie	1.500.000 »	5.332.000 »
20	Constructions navales. — Achats pour les travaux de constructions neuves et transformations des bâtiments de la flotte et pour le premier armement des bâtiments neufs ou transformés	2.000.000 »	
23	Torpilles	442.000 »	
24 *bis*	Travaux extraordinaires de défense des ports militaires	1.390.000 »	
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS		
	1re section. — Service de l'instruction publique.		
15	École française d'Athènes	17.000 »	169.390 55
21	Observatoire d'astronomie physique de Meudon	140.190 55	
22	Observatoires des départements	12.200 »	
	2e section. — Service des beaux-arts.		
32	Frais de procès et d'instance	1.700 »	1.700 »
	MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES COLONIES		
	1re section. — Commerce et industrie.		
20	Commerce extérieur, expertises, valeurs de douanes	11.808 14	11.808 14
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS		
	1re section. — Service ordinaire.		
6	Personnel du corps des mines. — Enseignement et écoles	13.750 »	53.750 »
7	Personnel des contrôleurs des mines	40.000 »	
	2e section. — Travaux extraordinaires.		
51	Lacunes des routes nationales, des routes départementales des départements annexés et des routes thermales	1.000.000 »	2.030.000 »
53 *bis.*	Réparations des avaries causées par les inondations de 1886 aux routes nationales, aux ouvrages de navigation et aux digues de défense construites par des associations syndicales	130.000 »	
53 *ter.*	Réparation des avaries causées aux routes nationales par les inondations du mois de septembre 1890.	900.000 »	
	Total de l'état C	16.230.961 64	16.230.961 64

EXERCICES CLOS. — BUDGET ORDINAIRE

ÉTAT D. — *Tableau, par ministère, des crédits supplémentaires accordés pour dépenses d'exercices clos.*

MINISTÈRES ET SERVICES	CRÉDITS alloués.
Ministère de la justice et des cultes. — 2e section. — Service des cultes	1.244 44
Ministère de l'intérieur	21.885 35
Ministère de la guerre	1.978 85
Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies. — 3e section. (Colonies.)	304.866 31
Ministère des travaux publics	17.305 89
Total de l'état D	347.280 84

EXERCICES PÉRIMÉS. — BUDGET ORDINAIRE

ÉTAT E. — *Tableau, par ministère, des crédits extraordinaires spéciaux accordés pour dépenses d'exercices périmés.*

MINISTÈRES ET SERVICES	CRÉDITS alloués.
Ministère de l'intérieur	12.486 08
Ministère de la guerre	1.552 20
Ministère de la marine	4.915 46
Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies :	
1re section. (Commerce et industrie.)	825 90
3e section. (Colonies.)	5.644 20
Ministère de l'agriculture	827 75
Ministère des travaux publics	264.756 18
Total de l'état E	291.007 77

Vu pour être annexé à la loi du 24 juillet 1891, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés.

Le Président de la République française,
CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre des finances,
ROUVIER.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 23 juillet 1891, un concours s'ouvrira le 1er février 1892 devant la faculté de médecine de Paris pour l'emploi de suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Caen.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

Par arrêtés du ministre de l'agriculture en date des 5, 11, 12 et 22 juillet 1891, ont été nommés :

Au grade de chevalier du Mérite agricole.

MM.

Fournel (Jean-Pierre-Gabriel), propriétaire à Agen (Lot-et-Garonne) : président de la société d'encouragement à l'agriculture de Lot-et-Garonne.

Desplats (Pierre), propriétaire à Casseneuil (Lot-et-Garonne) : lauréat de divers concours ; plus de 30 ans de services.

Despeyroux, propriétaire à Aiguillon (Lot-et-Garonne) : reconstitution de vignoble, expériences sur le traitement de la vigne.

Méral (Pierre), propriétaire à Frespech (Lot-et-Garonne) : distribution gratuite de cépages, conférences agricoles, membre du jury dans les concours ; nombreuses récompenses.

Séguin (Mathieu), surveillant du comité central contre le phylloxera, à Agen (Lot-et-Garonne) : a présidé à l'établissement d'un vignoble important.

Bosdecher (Frédéric), contrôleur des mines à Nantes (Loire-Inférieure) : conférences gratuites dans les comices, foires et marchés, sur la conduite et l'entretien des machines à vapeur utilisées par les agriculteurs.

Duval (Célestin), propriétaire-arboriculteur à Boulogne (Seine) : professeur d'arboriculture à l'union française de la jeunesse ; expériences et cours pratiques.

Bloquel (François), agriculteur, maire de Wailly (Pas-de-Calais) : ancien président de la société d'agriculture de Montreuil; nombreuses récompenses dans les concours.

Croutelle (Adolphe), pharmacien à Mantes (Seine-et-Oise) : secrétaire général de la société agricole et horticole de Mantes ; organisation d'expositions, fondation d'un syndicat agricole, création de champs de démonstration ; plusieurs récompenses.

Béolet (Jean-Louis), agriculteur à Lemps, commune de Tournon (Ardèche) : vice-président de la société ardéchoise d'encouragement à l'agriculture; 23 ans de services.

Nodin (Frédéric), sériciculteur à Lamastre (Ardèche) : services rendus à l'agriculture locale; auteur d'un opuscule sur les vers à soie.

Soplice (Louis), cultivateur à la Chaussée, canton de Longueville (Seine-Inférieure) : membre de la chambre consultative d'agriculture et secrétaire de la société d'agriculture de l'arrondissement de Dieppe.

Delaunay (Charles-Nicolas), cultivateur à Saint-Martin-Osmonville (Seine-Inférieure) : organisation d'une vacherie modèle, création d'herbages; nombreuses récompenses dans les concours.

Delanos (Benoit-Clovis), entrepositaire à Saint-Romain-de-Colbosc (Seine-Inférieure) : promoteur dans sa région de la distillation de l'eau-de-vie de cidre; membre de l'association agricole de Saint-Romain, membre du jury dans divers concours.

Baville (Léon), agriculteur au Mesnil-sous-Jumiéges (Seine-Inférieure) : nombreuses récompenses dans divers concours ; 26 ans de services.

Conseil-Triboulet (Henri-Eugène), agriculteur-éleveur à Oulchy-le-Château (Aisne) : lauréat de concours généraux et régionaux.

Laporte (Louis-Eugène-Prosper), agriculteur à Saint-Angel (Allier) : expériences sur les engrais chimiques; lauréat d'une médaille d'or ; 32 ans de services.

Duranthon (Léon), vétérinaire à Moulins (Allier) : inspecteur municipal des viandes à l'abattoir de Moulins.

Arnaud (Louis-André), distillateur et fabricant de chaux aux Omergues (Basses-Alpes) : a créé un des premiers une distillerie importante dans le département des Basses-Alpes.

Beccarud, maire de Château-Arnoux (Basses-Alpes), membre du syndicat du canal de Château-Arnoux : améliorations agricoles dans la contrée.

Jourdan (Gustave-Joseph), inspecteur adjoint des forêts à Digne (Basses-Alpes) : 25 ans de services.

Trotabas, maire de Beauvezer (Basses-Alpes) : s'est occupé de l'amélioration de la race ovine ; 31 ans de services.

Corréard (Joseph), agriculteur à Serres (Hautes-Alpes) : vice-président du syndicat agricole, membre de la société d'agriculture, syndic-directeur de plusieurs associations agricoles.

Pavie (François), maire de Savines (Hautes-Alpes) : nombreuses récompenses dans les concours agricoles; 20 ans de services.

Giraud (Gaston-Arnoux-François-Emmanuel), secrétaire général de la société ardéchoise d'encouragement à l'agriculture, à Privas (Ardèche) : rédacteur en chef de l'*Avenir agricole de l'Ardèche* ; travaux et études intéressant l'agriculture.

Féquand (Pierre-Marie-Antoine), maire d'Ecly (Ardennes) : travaux de drainage et de marnage ; nombreuses récompenses; 25 ans de services.

de la Perrelle (Marc-Reynold-Urbain), agriculteur à Olize (Ardennes) : nombreuses améliorations agricoles ; plusieurs récompenses, dont un prix d'honneur.

Subra (Albert-Jacques-Jean-Pierre-Marie), agriculteur, maire d'Escosse (Ariège) : président de la société d'agriculture de l'Ariège ; fondation d'un syndidat; membre du jury dans les concours ; 25 ans de services.

Solères, conducteur principal des ponts et chaussées en retraite à Foix (Ariège) : 41 ans de services.

Deramond (Joseph-Augustin), maire de Montferrier (Ariège) : organisation d'une fruitière.

Desliens (Paul-Félix), agriculteur, maire de Pouy (Aube) : création d'un syndicat agricole ; nombreuses récompenses dans les concours et comices ; 20 ans de services.

Guyot (Antoine), agriculteur-constructeur à la Redorte (Aude) : lauréat des concours régionaux.

Bourdel (Achille-Emilien), propriétaire, maire de Bize (Aude) : application des meilleurs procédés de culture.

Croux (Auguste), propriétaire, maire de Roquetaillade (Aude) : expériences sur l'acclimatement des vignes américaines.

Fournié, agriculteur, maire de Villesiscle (Aude) : reconstitution d'un important vignoble ; 36 ans de services.

Lebrou (Philippe-Jules), maire de l'Hospitalet (Aveyron) : membre du jury dans les concours ; nombreuses récompenses dont plusieurs premiers prix.

Richard (Victor), à Marseille (Bouches-du-Rhône) : président de la fédération colombophile des Bouches-du-Rhône.

Pinatel (Henri), à Marseille (Bouches-du-Rhône) : membre de la société colombophile « la Colombe ».

Bastard (Auguste-Hippolyte), à Aix (Bouches-du-Rhône), jardinier de la ville d'Aix.

Canet (Désiré), cultivateur, maire de Lessard et Lechêne (Calvados) : lauréat des concours et expositions ; médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889.

Dubosq (Prosper-Edmond), agriculteur, maire de Trungy (Calvados) : plus de 30 ans de services agricoles.

Delahoguette (Léon-Louis-Arsène), à Caen (Calvados), secrétaire-trésorier du Herd-Book normand.

Edeline, agriculteur, maire de Cahagues (Calvados) : services rendus à l'élevage.

Houssaye (Constant), agriculteur, maire d'Equemauville (Calvados) : récompenses dans divers concours ; plus de 30 ans de services.

Gauthier (Géraud), constructeur-mécanicien à Blanzac (Charente) : nombreuses récompenses, dont un diplôme d'honneur ; 20 ans de services.

Dubois (Jean), vétérinaire à Confolens (Charente), chargé du service sanitaire ; 25 ans de services.

Dindeau (Achille), agriculteur, maire de Cours-les-Barres (Cher) : lauréat des concours hippiques ; 25 ans de services.

Brunet (André), cultivateur, maire de Saint-Michel-de-Volangis (Cher) : bonne tenue de son exploitation ; 25 ans de services agricoles.

Gessat (Jean-Félix-Alexandre), vétérinaire à Henrichemont (Cher) ; 31 ans de services.

Bonnet (Pierre), propriétaire, maire de Toy-Viam (Corrèze) : création de prairies et de pépinières, travaux de drainage.

Treinsoutrot (Martial), agriculteur, maire d'Eyrein (Corrèze) ; travaux d'irrigation et de drainage, plusieurs récompenses; 45 ans de services.

Rigaud (Pierre), vétérinaire à Tulle (Corrèze) : membre du jury dans les concours ; 29 ans de services.

Martin-Royer (Claude), agriculteur, maire de Saint-Apollinaire (Côte-d'Or) : président du syndicat des agriculteurs de la Côte-d'Or ; nombreuses récompenses; 20 ans de services.

Viennot (Denis), horticulteur à Dijon (Côte-d'Or) : vice-président de la société d'horticulture départementale ; nombreuses récompenses; 37 ans de services.

Issertine (Pierre), propriétaire-agriculteur à Lavergne, commune de Saint-Amand (Creuse) : nombreuses récompenses, dont plusieurs premiers prix ; 35 ans de services.

Delamarre (Pierre-Théodore-Honoré), agriculteur à Saint-Germain-Beaupré (Creuse) : nombreuses récompenses ; 48 ans de services.

Desfemmes (Jean-Baptiste-Noel), vétérinaire à Felletin (Creuse) : secrétaire du comice agricole ; 30 ans de services.

Champeaux (Edouard), agriculteur à Felletin (Creuse) : nombreuses récompenses dans les concours ; membre du comice agricole depuis 20 ans.

Reynal (Antoine-Léonce), propriétaire-agriculteur à Coulounieix (Dordogne) : vice-président de la société d'horticulture ; membre du jury dans les concours ; nombreuses récompenses.

Pradier (Pierre-Marie-Arthur), propriétaire à Périgueux (Dordogne) : membre de la société départementale d'horticulture ; organisation d'expositions horticoles ; plusieurs récompenses.

Aussudre (Antoine), fabricant d'instruments agricoles à Montignac (Dordogne) : inventions et perfectionnements ; plusieurs premiers prix ; 20 ans de services.

Hautefort (Camille), agriculteur à Jumilhac-le-Grand (Dordogne) : président du comice agricole local ; création de champs d'expériences ; nombreuses récompenses ; 25 ans de services.

Reymond (François-Félix), propriétaire, maire de Cubry (Doubs) : membre du jury dans les comices ; 30 ans de services.

Béliard, agriculteur, maire de Grand-Combe (Doubs) : travaux importants d'irrigation.

Bourgeois-Pin (Pierre-Dionise), maire de Chaux-Neuve (Doubs) : travaux d'irrigation ; membre du jury de concours hippiques.

Jeanperin, ancien instituteur à Meslières (Doubs) : a propagé les nouvelles méthodes agricoles, notamment en apiculture.

Saint-Donat (Louis), maire de Mollans (Drôme) : membre de la chambre d'agriculture de Nyons ; 40 ans de servives.

Trufley (Antoine) cultivateur, maire de la Haye-Aubrée (Eure) : nombreuses récompenses dans les concours.

Constantin, vétérinaire à Pont-Audemer (Eure) : vice-président de la société vétérinaire de la Seine-Inférieure et de l'Eure.

Dramard, cultivateur à Marville-Moustiers-Brulé (Eure-et-Loir) : fondateur d'un syndicat agricole; nombreuses récompenses; 26 ans de services.

Quilliou (Henri), propriétaire-agriculteur, maire de Rosnoën (Finistère) : lauréat de concours régionaux et hippiques.

Squiban (Jean-François), cultivateur, maire de Plouviers (Finistère) : vice-président de la société hippique de Lesneven; plusieurs récompenses; 20 ans de services.

Henry (Pierre), propriétaire-agriculteur à Plourin (Finistère) : nombreuses récompenses, dont une prime d'honneur.

Blanchard, jardinier-botaniste au port de Brest (Finistère) : membre de plusieurs sociétés savantes; auteur de diverses publications horticoles; 26 ans de services.

Mélot (Edmond), viticulteur à Vauvert (Gard) : membre de la société d'agriculture du Gard; défrichement et plantation en vignes de terrains incultes.

Portalez (Casimir), agriculteur-graineur à Notre-Dame-de-la-Rouvière (Gard) : plusieurs récompenses, dont un premier prix de sériciculture; 20 ans de services.

Blanc (Jules), viticulteur et horticulteur à Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard) : nombreuses récompenses dans divers concours.

Blavet (Bertrand-Barthélemy), viticulteur à Alais (Gard) : distribution gratuite de cépages; récompenses dans les concours et expositions.

Prués (Simon-Célestin), vétérinaire, chef de service sanitaire à Auch (Gers) : membre du jury dans divers concours; 23 ans de services.

Faulon (Urbain-François), vétérinaire à Saramon (Gers) : auteur de nombreux travaux de médecine vétérinaire; plusieurs récompenses.

Roujon (Jules), propriétaire-agriculteur à Condom (Gers) : vice-président du syndicat agricole; création de champs d'expériences.

Régimon (Jean), éleveur à Saint-André-du-Garn (Gironde) : nombreuses récompenses dans les concours généraux et régionaux; plusieurs diplômes d'honneur; plus de 20 ans de services.

Salmon (Louis-Henri), sous-préfet de Libourne (Gironde) : membre du jury de concours hippiques; nombreuses primes dans les concours de poulinières.

Escarraguel (Arthur), maire d'Ambès (Gironde) : création de syndicats; organisation de conférences; services rendus à la viticulture.

Constant (Louis), propriétaire à Soulac-sur-Mer (Gironde) : promoteur de la culture des dunes; création d'une société hippique.

De Gaulne (Alfred), propriétaire-viticulteur à Langoiran (Gironde) : reconstitution de vignobles; inventeur d'un système de filtrage des vins; 1 diplôme d'honneur.

Teisseire (Gustave), propriétaire à Olonzac (Hérault) : fondation d'un syndicat agricole; travaux de submersion.

Argence (Louis), horticulteur à Béziers (Hérault) : fondation d'un comice agricole; conférences horticoles; plusieurs récompenses, dont 1 grand prix d'honneur.

Clarenc (Vincent), propriétaire à Maureilhan (Hérault : reconstitution de vignobles; 50 ans de services.

Maugère (Jean-Marie), agriculteur, maire de Bourgbaré (Ille-et-Vilaine) : président du comice agricole du canton sud-ouest de Rennes; membre de la société départementale d'agriculture.

Rougeul (Félix-Pierre), propriétaire-agriculteur, maire de Saint-Père (Ille-et-Vilaine) : vice-président du comice de Châteauneuf; membre du syndicat agricole d'Ille-et-Vilaine; plus de 20 ans de services.

Anger (Joseph), ancien maire de Vendel (Ille-et-Vilaine) : plusieurs récompenses, dont un diplôme d'honneur; 52 ans de services.

Parise (Jules-Napoléon-Alexandre), agriculteur, maire de Clion (Indre) : travaux importants d'amélioration; création d'un vignoble.

Picaut (Silvain), agriculteur à Crozon (Indre) : défrichement et mise en rapport de terrains incultes; 25 ans de services.

Mesrouze (Antoine-Louis), viticulteur à Vendœuvres-en-Brenne (Indre) : travaux importants de dessèchement; découverte d'un nouveau système de culture de la vigne

Faucillon (Pierre-Eugène), agriculteur et viticulteur à Chinon (Indre-et-Loire) : plus de 30 ans de services.

De Lasaulaie (Emile-Etienne), propriétaire-viticulteur à Chinon (Indre-et-Loire) : trésorier du comice agricole de Chinon; secrétaire-trésorier du syndicat agricole.

Achard (Alexis-Jean-Baptiste), viticulteur, maire de Saint-Jean-de-Moirans (Isère) : plusieurs récompenses; 45 ans de services.

Béret (Victor), propriétaire à Grenoble (Isère) : reconstitution de vignobles; membre depuis 30 ans de la société d'agriculture de Saint-Marcellin.

Rochette (Joseph-Achille), viticulteur, maire de Nogarey (Isère) : création d'un vignoble; membre du jury dans les concours; 20 ans de services.

Carrière (Alfred), industriel à Grenoble (Isère) : président de la société horticole de Grenoble.

Desmalles (Antoine dit Florentin), propriétaire-viticulteur à Bougé-Chambalud (Isère) : création d'un champ d'expériences; deux premiers prix; 20 ans de services.

Javel (Charles), maire de Mouchard (Jura) : professeur de viticulture à l'école de Mouchard; nombreuses conférences agricoles.

Chapu, agriculteur, conseiller général à Herbault (Loir-et-Cher) : vice-président de la société d'agriculture.

Dancé (Etienne), colombophile à Saint-Etienne (Loire) : membre du jury dans diverses expositions; nombreuses récompenses.

Joly (Henry), inspecteur adjoint des forêts, à Saint-Etienne (Loire).

Bertrand (Jacques), agriculteur-éleveur à la Pacaudière (Loire) : nombreuses récompenses dans les concours; 26 ans de services.

Bonnefoux (Eugène), propriétaire-agriculteur à Saint-Paulien (Haute-Loire) : nombreuses récompenses dans les concours.

Bernou, pharmacien à Châteaubriant (Loire-Inférieure) : analyses gratuites pour les cultivateurs; auteur de nombreuses brochures intéressant l'agriculture.

Picq (Jules-Louis), vétérinaire à Nantes (Loire-Inférieure), directeur du service sanitaire de l'abattoir de Nantes, inspecteur sanitaire des foires et marchés.

Houis (Jean-Marie), cultivateur, maire de Pierric (Loire-Inférieure) : travaux de défrichement, création de prairies; 31 ans de services.

Aupetit (Jean-Baptiste), propriétaire, adjoint au maire de Gien (Loiret) : vice-président du syndicat des vignerons de l'arrondissement de Gien; membre du comice agricole.

Villain-Tournois (Alexandre-Ferdinand), agriculteur-viticulteur à Beaugency (Loiret) : vice-président et directeur du syndicat viticole de Beaugency; reconstitution de vgnobles; nombreuses récompenses; 20 ans de services.

Barbier (Eugène-Louis-Célestin), directeur de la pépinière de Beuvronne, près la Ferté-Saint-Aubin (Loiret) : a puissamment contribué à la reconstitution des pineraies de la Sologne; 26 ans de services.

Dupuy (Henri), propriétaire à Marmande (Lot-et-Garonne) : reconstitution de trois vignobles importants.

Du Cayla du Montblanc, cultivateur, maire d'Aumont (Lozère), membre du jury dans les concours; 20 ans de services.

Benoit (Charles-Joseph-Jean-Auguste), propriétaire-agriculteur à Naussac (Lozère) : éleveur distingué; exploite de nombreuses fermes (plus de 700 hectares) : expériences agricoles; travaux d'irrigation et de drainage; plus de 30 ans de services.

Oger-Bascher (René), viticulteur à Saint-Aubin-de-Luigné (Maine-et-Loire) : nombreuses récompenses, dont un diplôme d'honneur; 25 ans de services.

Bideau (Charles), jardinier en chef de l'école de viticulture de Saumur (Maine-et-Loire) : viticulteur distingué; 21 ans de services.

Cordon (Gustave), docteur-médecin aux Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire) : création d'une pépinière; services rendus à la viticulture.

Lemarquand (Auguste), vétérinaire à Valognes (Manche) : secrétaire de la société d'agriculture de Valognes; 20 ans de services.

Rihouet (Pierre-François-Bonaventure), économe de l'hospice de Pontorson (Manche) : secrétaire du comice de Pontorson; membre du jury dans divers concours.

Robin (Jean-Pierre-Auguste), agriculteur à Saint-Lô (Manche) : président du syndicat agricole de Saint-Lô; lauréat de concours régionaux; 26 ans de services.

Dumalle (Pierre-Louis-Amédée), capitaine commandant le dépôt de remonte de Saint-Lô (Manche) : membre du jury dans les concours régionaux et hippiques.

Despréaux (Louis), agriculteur à Saint-James (Manche) : vice-président du comice agricole de Saint-James depuis 30 ans.

Lourdeaux (Louis-Edmond), agriculteur à Dormans (Marne) : membre de la chambre consultative d'agriculture d'Epernay; études comparatives sur la culture de la pomme de terre; plusieurs récompenses.

Hédoin (Emile), maire de Romain (Marne) : nombreuses récompenses dans divers concours; 25 ans de services.

Doutté (Pierre-Edmond), professeur départemental d'agriculture à Châlons-sur-Marne : 30 ans de services.

Arnoult (Jean-Baptiste-Nicolas-Amédée), vétérinaire au dépôt d'étalons de Montiérender (Haute-Marne) : 22 ans de services.

Voirin (Charles), propriétaire-agriculteur à Manois (Haute-Marne) : nombreuses récompenses dont plusieurs premiers prix; membre du jury dans les concours.

Langlais (Joseph-François), instituteur à Commer (Mayenne) : création d'une école de greffage; nombreuses récompenses; 25 ans de services.

Hagnus (Jules-Marie), directeur de l'école normale à Laval (Mayenne) : a donné une vive impulsion à l'enseignement agricole dans la Mayenne; organisation d'un rucher modèle.

Rousselot (Jean-François), cultivateur à Armancourt (Meurthe-et-Moselle) : lauréat de concours agricoles et hippiques; plus de 40 ans de services.

Joly (Emile-Victor-Marie-Joseph), vétérinaire à Lunéville (Meurthe-et-Moselle) : inspecteur sanitaire; membre de commissions hippiques; 38 ans de services.

Petit (Paul-Emile), chargé de cours à la faculté des sciences de Nancy (Meurthe-et-Moselle) : cours gratuits aux élèves de l'école Mathieu-de-Dombasle; nombreuses publications agricoles.

Alix (Louis-Germain-Gustave), pépiniériste et professeur d'arboriculture à Nancy (Meurthe-et-Moselle) : lauréat dans les concours et expositions; plus de 20 ans de services.

Vergeot (Alexandre), horticulteur à Nancy (Meurthe-et-Moselle) : importation de plantes nouvelles; nombreuses récompenses.

Lecourtier (Emile), cultivateur, maire de Bras (Meuse) : vice-président de la société d'agriculture de Verdun; membre du jury dans divers concours; plus de 20 ans de services.

Le Néchet (Jérôme), propriétaire-agriculteur à Cleguerec (Morbihan) : vice-président du comice agricole; travaux de défrichement et de drainage; nombreuses récompenses; 36 ans de services.

Guillo (Mathurin), agriculteur à Pontivy (Morbihan) : vice-président de la société d'agriculture; plusieurs récompenses; 25 ans de services.

Magot (Jules-Jean-Auguste-Maurice), sous-préfet de Cosne (Nièvre), propriétaire dans le Cantal : travaux importants de reboisement et de drainage; création de champs d'expériences; lauréat de divers concours.

Mirault (Ignace), agriculteur à Beaumont-Sardolles (Nièvre) : lauréat des concours régionaux et hippiques.

Quétin (Jules-Etienne), vétérinaire à Cosne-sur-Loire (Nièvre) : chargé du service sanitaire; plus de 20 ans de services.

Lesluin (Louis), instituteur à Lourches (Nord) : lauréat de plusieurs sociétés agricoles; nombreuses récompenses; 29 ans de services.

Dupont (Célestin), agriculteur, maire de Maing (Nord) : recherches et expériences sur l'amélioration de la betterave ; récompenses ; 20 ans de services.

Garet (Désiré-Jean-Baptiste), vétérinaire à Douai (Nord) : secrétaire général de la société du Nord et du Pas-de-Calais ; inspecteur sanitaire ; 20 ans de services.

Theillier (Edmond), agriculteur, maire de Rombier (Nord) : nombreuses récompenses; plus de 30 ans de services.

Arnal (Henri-Auguste), à Avesnes (Nord) : publications et conférences agricoles; plusieurs récompenses.

Pruvost-Davaine (Isaac), agriculteur à Quevy (Nord) : nombreuses récompenses dans les concours; plus de 30 ans de services.

Tamboise (Jean-Baptiste-César-Louis), agriculteur à Montigny (Nord): membre du comice agricole de Cambrai et de la société des agriculteurs du Nord; 27 ans de services.

Demay (Louis-Modeste), horticulteur à Mouveaux (Nord): président du cercle horticole de Roubaix ; membre du jury dans les expositions.

Dessort (Arthur), cultivateur-grainetier à Cambrai (Nord) ; nombreuses récompenses, dont plusieurs diplômes d'honneur.

Miroux (Jules), cultivateur et fabricant de sucre à Cantin (Nord) : membre de la commission agricole et hippique de l'arrondissement de Douai ; 27 ans de services.

Pesant (Charles), fabricant d'instruments agricoles à Maubeuge (Nord): nombreuses récompenses dans les concours; plus de 30 ans de services.

Duruy (Henri-Marie-Victor), sous-intendant militaire à Valenciennes (Nord) : travaux et études sur la botanique et l'entomologie.

Duquesnel (Simon-Marie), agriculteur, maire de Montigny (Oise): membre de la chambre consultative et de la société d'agriculture.

Hongre (André-Ferdinand), féculier, maire de Longueil-Sainte-Marie (Oise) : président de la chambre syndicale des fécules de l'Oise.

Adolphe (Georges-Pierre) dit Bellair, professeur d'horticulture à Compiègne (Oise) : professeur de la société d'horticulture de Compiègne ; cours théoriques et pratiques.

Courtois (Aimé-Ferdinand), vétérinaire à Fouquerolles (Oise) : publications sur la zootechnie et sur l'hygiène ; conférences aux instituteurs et aux agriculteurs.

Dupressoir (Charles-Lucien), agriculteur-éleveur, maire de Choisy-la-Victoire (Oise) : lauréat de concours régionaux et hippiques.

Gouault (Jean-Désiré), propriétaire à Juvigny-sous-Andaine (Orne) : président du comice agricole de Juvigny; vice-président du syndicat professionnel agricole.

Bienvenu (Armand-Aimé), à Saint-Julien-sur-Sarthe (Orne) : secrétaire du comice agricole de Pervenchères ; 23 ans de services.

Brisset (Emile), propriétaire-herbager à Athis (Orne) : conversion en herbages de terrains marécageux, landes et bois.

Dehail (Auguste-Jean-Nicolas), agriculteur à Valframbert (Orne) : nombreuses récompenses; 21 ans de services agricoles.

Périvier, sous-préfet de Boulogne (Pas-de-Calais).

Legentil (Achille), industriel-agriculteur à Quéant (Pas-de-Calais) : installation d'une sucrerie; nombreuses récompenses ; 40 ans de services.

Bauduin (Antoine), agent voyer cantonal à Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais) : services gratuits rendus aux agriculteurs de la région ; 28 ans de services.

Caron (Arthur), agriculteur à Oye (Pas-de-Calais) : organisation de champs d'expériences; nombreux prix dans les concours; président du syndicat agricole d'Audruicq.

Gorain-Butez, cultivateur, maire d'Offekerque (Pas-de-Calais) : création de champs d'expériences et de démonstration ; plusieurs récompenses; 20 ans de services.

Dernis (Henri), cultivateur à Guines (Pas-de-Calais) : plusieurs récompense pour bonne tenue de sa ferme.

Wintemberger (Hector-Emile-Fortuné), constructeur de machines agricoles à Frévent (Pas-de-Calais) : nombreuses récompenses; plusieurs diplômes d'honneur; 40 ans de services.

Eloy-Letevez (Jules-François), cultivateur à Arras (Pas-de-Calais : organisation de champs d'expériences ; lauréat dans les concours betteraviers départementaux.

Saudemont (Alfred), agriculteur, maire de Prouville (Pas-de-Calais) : nombreuses récompenses ; 40 ans de services.

Domas (Etienne), propriétaire-agriculteur à Saint-Julien-de-Coppel (Puy-de-Dôme) : travaux de défrichement et de drainage ; nombreuses récompenses; 40 ans de services.

Grassion-Fredot (André), propriétaire-viticulteur, maire de le Cendre (Puy-de-Dôme) : création d'un champ d'expériences; nombreuses récompenses.

Reige (Louis), propriétaire à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) : trésorier de la société d'horticulture et de viticulture du Puy-de-Dôme; nombreuses récompenses.

Boucheret (Simon), propriétaire à Cisternes-la Forêt (Puy-de-Dôme) : défrichement et mise en culture des terres incultes; plusieurs récompenses.

Merlou (Jean), propriétaire-cultivateur à Denguin (Basses-Pyrénées) ; 40 ans de services.

Estévenet (Léon), propriétaire à Tarbes (Hautes-Pyrénées) : président du syndicat agricole départemental; reconstitution de vignobles importants.

Lacombe-Saint-Michel (Romain), propriétaire à Perpignan (Pyrénées-Orientales) : travaux importants de drainage et d'irrigation.

Paillès (Pierre), propriétaire, maire d'Espira-de-Conflens (Pyrénées-Orientales) : membre du jury dans divers concours; médaille d'argent de la société agricole des Pyrénées.

Robin (Louis), pépiniériste à Perpignan (Pyrénées-Orientales) : lauréat des expositions d'horticulture.

Barate (Julien), conseiller municipal à Perpignan (Pyrénées-Orientales) : création d'une chambre syndicale des jardiniers; perfectionnement et développement de la culture maraîchère dans le Roussillon.

Domenach (Joseph), séricicultenr à Ille-sur-Tet (Pyrénées-Orientales) : auteur de nombreux articles agricoles; récompenses dans les concours, dont plusieurs premiers prix.

Deville (Jean-Pierre), professeur départemental d'agriculture à Ecully (Rhône).

Vicard (Laurent-Marie-Joseph), chef de bureau à la préfecture du Rhône : secrétaire de la commission d'études pour la destruction du phylloxera.

Luizet (Marc), horticulteur à Ecully (Rhône) : vice-président de la société d'horticulture pratique du Rhône; plus de 40 ans de services.

Petit (Antoine), vétérinaire : inspecteur du service de la boucherie à Lyon (Rhône); 40 ans de services.

Delille, vétérinaire à Villefranche (Rhône) : membre du jury dans divers concours régionaux et hippiques.

Levet (Antoine), horticulteur-rosiériste à Lyon (Rhône) : plusieurs diplômes d'honneur ; 52 ans de services.

Sibour (Léon), propriétaire à Blacé (Rhône): reconstitution d'un important vignoble.

Projean (Claude-Joseph), cultivateur, maire de Roche-sur-Linotte (Haute-Saône) : trésorier du comice agricole ; 45 ans de services.

Guigon (Charles-Marie-Alexandre), propriétaire à Lure (Haute-Saône) : secrétaire du comice agricole de Lure; plus de 30 ans de services.

Galmiche (Edouard-Joseph), cultivateur à Ronchamp (Haute-Saône) : membre du comice agricole de Lure ; lauréat du comice agricole de Champagney.

Taragonet (Georges), propriétaire-agriculteur à Autun (Saône-et-Loire) : études sur les engrais chimiques ; membre du jury de concours régionaux.

Sarcé (Pierre-Napoléon), maire d'Yvré-le-Polin (Sarthe) : extension donnée à la culture du pommier et à la sélection des meilleurs fruits; médaille d'or au concours viticole et pomologique du Mans; plus de 40 ans de services.

Rey (Pierre-Marie-Charles-Albert), propriétaire-agriculteur à la Rochette (Savoie) : viticulteur distingué ; expériences pour la reconstitution des vignobles.

Berlioz (Joseph), conseiller d'arrondissement à Novalaise (Savoie) : membre du comice agricole du Pont-de-Beauvoisin ; services rendus à l'élevage.

Gaymard (Antoine), vétérinaire à Moutiers (Savoie) : inspecteur du service des épizooties; plus de 30 ans de services.

Recoux (Jean-Joseph), propriétaire-agriculteur, maire de Viry (Haute-Savoie) : nombreuses récompenses, dont un diplôme d'honneur; 29 ans de services.

Bachet (Francis), propriétaire-agriculteur à Veyrier (Haute-Savoie) : auteur d'une étude sur la culture du mûrier; sériciculteur distingué; plusieurs récompenses; 29 ans de services.

Rey (Paul-Joseph-Casimir, dit Louis), chimiste à Paris : chimiste du syndicat des débitants de vins de la Seine ; inventeur d'un œnomètre ; médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889.

Primont (Jean-François-Anatole), chef de culture au service de la ville de Paris : cours et conférences sur l'arboriculture ; 45 ans de services.

Sachs (Isidore), directeur de distilleries à Maisons-Alfort (Seine) : mémoires et études sur la législation de la distillerie agricole et sur les alcools.

Dorigny (Ernest), administrateur-directeur de la société française de produits réfractaires, à Ivry (Seine) : auteur de nombreux rapports sur la construction des fours à pyrite pour la fabrication des engrais; nombreuses récompenses ; médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889 ; 22 ans de services.

Patry (Louis), jardinier-chef au jardin zeologique d'acclimatation.

Vidal (Guillaume), vice-président de la chambre syndicale des épiciers à Paris : membre du jury des concours généraux agricoles ; nombreuses récompenses.

Hochard (Louis), horticulteur à Pierrefitte (Seine) : nombreuses récompenses, plusieurs diplômes d'honneur.

Barbier (Paul-Louis), ingénieur-constructeur à Paris : nombreuses récompenses; 25 ans de services.

Avenel (Henri), publiciste à Paris, directeur de l'*Annuaire de la Presse française :* importantes publications agricoles et horticoles.

Balland (Joseph-Antoine-Félix), pharmacien-major aux Invalides, attaché au laboratoire du comité de l'intendance : travaux remarquables sur les farines, les blés, etc.

Michon (Auguste), à Paris : cours spéciaux d'agriculture; auteur d'un travail sur l'agriculture.

Olive (Joseph-Armand), ingénieur à Paris, secrétaire général de la société du travail professionnel : travaux importants intéressant l'hydraulique.

Véron (Alphonse-Joseph), commissaire de police à Paris, attaché au quartier des Halles, commissaire spécial de la bourse du commerce.

Gauthier (Charles-Michel), conducteur municipal des travaux de Paris, attaché aux pépinières municipales du bois de Boulogne : 35 ans de services.

Caullet (Justin-Augustin), sous-inspecteur au marché aux bestiaux à Paris : organisation du service de la désinfection au marché aux bestiaux de la Villette.

Gatellier (Auguste-Victor), conducteur municipal du service des travaux de la ville de

Paris : professeur d'arboriculture et d'horticulture à l'école normale depuis 17 ans.

Vauvel (Léopold-Alexandre), professeur d'arboriculture à Clamart (Seine) : publiciste horticole ; président de la chambre syndicale des cultivateurs du canton de Sceaux.

Lacour (Joseph-Guillaume), inspecteur principal aux halles (Paris) : plus de 30 ans de services.

Bascou (Vincent-Jean), contrôleur de la boucherie à la préfecture de police : travaux scientifiques.

Mourlan, officier d'administration principal des subsistances militaires à Paris services rendus à l'agriculture.

Chatenay (Louis-Abel), horticulteur à Vitry (Seine) : auteur de nombreux articles et mémoires; récompenses dans les concours; 21 ans de services.

Hallouze-Moussy (Claude-Alexandre), à Paris : vice-président de la chambre syndicale des grains et farines.

Dallé (Louis), horticulteur-pépiniériste à Paris : nombreuses récompenses dans les concours, et expositions; 24 ans de services.

Thuilard (Paulin), constructeur à Paris : invention de machines spéciales pour la fabrication des fers à cheval ; nombreuses récompenses.

Vachey (Nicolas), expert-inspecteur au laboratoire de chimie, à Paris.

Barberet, chef de bureau au ministère de l'intérieur : auteur d'un ouvrage sur le travail en France.

Juy (Achille), agriculteur, maire de Nesles (Seine-et-Marne) : membre du jury dans les concours ; nombreuses récompenses ; 30 ans de services.

Guyon (Benjamin-Renaud), cultivateur à Villevaudé (Seine-et-Marne) : agriculteur distingué; 25 ans de services.

Bouvrain (Alexandre), agriculteur à Chenoise (Seine-et-Marne), président du syndicat agricole de Provins ; 27 ans de services.

Dumesnil (Pierre-Augustin), maire de Tousson (Seine-et-Marne) : membre pendant 25 ans des différentes commissions du comice agricole ; 34 ans de services.

Marlin (Alexandre), agriculteur à la Chapelle-Rablais (Seine-et-Marne).

Valadon, conducteur des ponts et chaussées à Niort (Deux-Sèvres) : 35 ans de services.

Blot (Eloi-Léger), agriculteur à Fresnoy-en-Chaussée (Somme : nombreuses récompenses; plus de 30 ans de services.

Dewyn (Ferdinand-Auguste), horticulteur à Saint-Acheul-les-Amiens (Somme) : services rendus à l'horticulture.

Lefebvre (Alfred-Alphonse), propriétaire à Amiens (Somme) : membre de la société d'horticulture; auteur de mémoires sur le chauffage des serres.

Petit (Henri-Jules-François), agriculteur, maire de Domwast (Somme) : lauréat des concours régionaux et hippiques.

Boussac (François-Louis-Philippe), propriétaire-agriculteur à Saint-Géry (Tarn) : création de pépinières et reconstitution de vignobles.

Pouy (Emile), propriétaire-viticulteur à Gatille, près Montauban (Tarn-et-Garonne) : organisation d'une ferme-école en Algérie ; reconstitution de vignobles.

Florens (François), propriétaire, procureur de la République à Toulon (Var) : président du syndicat du canal d'irrigation de Sainte-Croix ; reconstitution de vignobles; auteur de divers ouvrages de jurisprudence rurale.

Plésant (Emile), propriétaire-viticulteur à Hyères (Var) : vice-président de la société d'horticulture d'Hyères; plusieurs récompenses, dont un grand prix d'honneur.

Blache (Noël), conseiller général à Toulon (Var) : président de la société d'agriculture du Var; création de vignobles; récompenses dans les expositions.

Périgoule (André), agriculteur à Courtine, près Avignon (Vaucluse) : nombreux essais de cultures ; récompenses dans les concours ; 44 ans de services.

De Borely (Henri), propriétaire-viticulteur à Cavaillon (Vaucluse) : viticulteur distingué ; importants travaux de submersion.

Raoux (Xavier-Joseph), directeur du canal mixte de Vaucluse à Saumanes (Vaucluse) : services rendus à la viticulture ; plus de 30 ans de services.

Douillard (Louis), constructeur à Fontenay-le-Comte (Vendée) : nombreuses récompenses pour ses appareils de laiterie; 25 ans de services.

Baudry (Louis-Jacques), propriétaire, maire de la Guyonnière (Vendée) : membre du jury dans les comices; 35 ans de services.

Degors (Jean-Georges-Frédéric-Jules), propriétaire aux Sables-d'Olonne (Vendée) : travaux importants d'amélioration; introduction des meilleurs procédés pour la culture des marais.

Pavette (Ovide), inspecteur primaire à Montmorillon (Vienne) : membre de la société poitevine d'encouragement à l'agriculture; lauréat de l'Exposition universelle de 1889.

Guéritault (Emile-Victor), propriétaire-agriculteur à Marçay (Vienne) : création de prairies artificielles ; plus de 30 ans de services.

Villaume (Charles-Félix), agriculteur, maire d'Uriménil (Vosges) : boisement de 73 hectares de terres vagues appartenant à la commune; 30 ans de services.

Vial (Nicolas-Del), agriculteur, maire de Xertigny (Vosges) : agriculteur distingué ; récompense du comice agricole de Remiremont ; 20 ans de services.

Lung (Gustave-Jean), adjoint au maire de Saint-Dié (Vosges) : secrétaire du comice agricole de Saint-Dié, dont il est membre depuis 27 ans ; défrichement et mise en culture de terrains rocailleux; médaille d'argent de la société d'agriculture des Vosges.

Garnier (Adolphe), conducteur des ponts et chaussées à Epinal (Vosges) : création et organisation de stations pluviométriques et thermométriques ; nombreuses récompenses, dont un grand diplôme d'honneur ; 30 ans de services.

Guénier (Jules-Nicolas), viticulteur à Auxerre (Yonne) : président de la société centrale d'agriculture de l'Yonne; 25 ans de services.

Hournon (Auguste-Cyriaque), agriculteur, maire de Villemer (Yonne) : plus de 40 ans de services.

Carde (Louis-Oscar), sous-préfet de Miliana : services exceptionnels à l'occasion de l'invasion des sauterelles.

Belloir (Alfred), administrateur à Dellys (Algérie) : création de pépinières, mise en valeur de bois communaux.

Billaud (Antoine), propriétaire, maire de Vesoul-Bénian (Algérie) : viticulteur distingué ; médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889; 37 ans de services.

Faizant (François-Anne-Antoine), propriétaire, maire de Coléa (Algérie) : syndic des viticulteurs du département d'Alger ; création de vignobles importants.

Magniér (Victor-Joseph), viticulteur, maire de Castiglione (Algérie) : récompenses dans diverses expositions,

Tardieu (Félix-Jean), chef de bureau à la préfecture de Constantine (Algérie) : services exceptionnels à l'occasion de l'invasion des sauterelles.

Mairesbille (Paul-François), régisseur à El Amri (Algérie) : travaux remarquables de plantations de dattiers.

Dieudonné (François), administrateur à la Calle (Algérie) : une médaille d'or; 29 ans de services.

Weterlé, à Soukharas (Algérie).

Bédouët (Charles-Jean), administrateur et propriétaire-éleveur à El Mader, près Batna (Algérie) : lauréat des concours régionaux et de l'Exposition universelle de 1889 pour ses étalons et poulinières.

Sardou (Joseph-Casimir), propriétaire-agriculteur à Aïnouchas (Algérie) : nombreuses récompenses dans les concours ; 39 ans de services.

Delorme (Antoine), maire d'Oued-Seguir (Algérie) : membre du jury du comice agricole de Constantine ; récompense à l'Exposition universelle de 1889.

Cadiergues (Jean), agriculteur à l'Oued-Imbert (Agérie) : exploite une propriété de plus de 700 hectares ; nombreuses récompenses dans les concours.

Mermet (Maurice-Félix-Henry), propriétaire-éleveur à Misserghin (Algérie) : nombreuses récompenses dans les concours.

Thiédey (Jean-Baptiste), propriétaire-viticulteur à Sidi-Bel-Abbès (Algérie) : directeur de l'association syndicale des eaux; une médaille d'argent.

De Perpessac (Fernand), propriétaire-agriculteur, maire de Perrégaux (Algérie) : président de la société hippique ; lauréat des concours agricoles.

El Hadj Moktar M'Sifi, propriétaire à Tlemcen (Algérie) : arboriculteur distingué ; nombreuses récompenses.

Lagleize (Jean), directeur de l'école de Tougourth (Algérie) : nombreux essais de culture d'arbres fruitiers et plantes potagères.

Imbert (Alexandre-Théodore), propriétaire, maire de Tafaraoui (Oran) : création d'une propriété de 120 hectares; travaux importants d'aménagement et de plantation.

André, agriculteur, conseiller général à Sidi-bel-Abbès (Algérie).

Drevault (François-Edouard), capitaine au 1er bataillon de chasseurs à pied : chargé depuis plusieurs années de la culture du jardin du bataillon; améliorations importantes.

Bonn (Lambert), colonel commandant la 1re circonscription de remonte à Caen : imprime à tous les établissements placés sous ses ordres une excellente direction, qui favorise l'élevage.

Crotel (Louis-Léon), chef d'escadron, commandant le dépôt de remonte de Paris : a rendu d'excellents services à l'élevage.

Pons (Dominique-Ernest), vétérinaire en 1er à l'école supérieure de guerre : services rendus à l'art vétérinaire.

Rousseau (Anatole-François-Placide), vétérinaire en 1er, chef de service à l'école d'application de l'artillerie et du génie ; secrétaire de la commission météorologique de l'école ; auteur de plusieurs travaux scientifiques.

Colin (Louis-Félix-Stanislas), vétérinaire au dépôt de remonte d'Angers : chargé à diverses reprises de missions ayant pour but de combattre les épizoties.

De Monclar, ministre de France au Venezuela : membre de la société des agriculteurs de France depuis 1866; auteur de nombreux rapports agricoles; envois de graines et plantes à acclimater en France.

Personne, sous-chef de bureau au ministère de l'agriculture ; 21 ans de services.

Naudin, membre de l'Institut, directeur de la station de physiologie végétale de la Villa-Thuret, à Antibes (Alpes-Maritimes).

Séguin, professeur à l'école nationale d'agriculture de Grandjouan (Loire-Inférieure).

Marchal (Pol), professeur à l'école pratique d'agriculture de Pétré (Vendée).

Lecorbeiller, professeur à l'école pratique du Chesnoy (Loiret) : lauréat de prime d'honneur.

Battanchon, professeur départemental d'agriculture de Saône-et-Loire.

Mignot, agent comptable à l'école nationale d'agriculture de Montpellier (Hérault).

Thannberger, agent comptable à l'école nationale d'agriculture de Grandjouan (Loire-Inférieure.

Boitel (Adrien), chef des travaux agricoles de l'Institut national agronomique.

Coste, professeur départemental d'agriculture de l'Hérault.

Tord, professeur départemental d'agriculture de la Charente-Inférieure.

Maucotel, directeur de l'école pratique d'agriculture de Saulxures-sur-Moselotte (Vosges(.

Chancerel, inspecteur primaire à Avranches (Manche).

Charlemagne, conservateur des forêts à Alençon (Orne).

Ronssin du Châtelle, conservateur des forêts à Epinal (Vosges).

Phal, conservateur des forêts à Chambéry (Savoie).

Zurlinden, inspecteur des forêts à Paris.

Foncin, inspecteur des forêts à Baume-les-Dames (Doubs).

Meynieux, inspecteur adjoint des forêts à Bordeaux (Gironde).

Gaudry (Claude), brigadier forestier à Rumilly-les-Landes (Aube).

Sadrin, garde général des forêts à Malaucène (Vaucluse).

Raffignon, inspecteur adjoint des forêts à Cérilly (Allier).

Hallauer, inspecteur des forêts à Nice (Alpes-Maritimes).

Mourgeon, inspecteur des forêts à Belfort.

Couval, inspecteur des forêts à Médéa (Algérie).

Edeline, rédacteur au ministère de l'agriculture; 33 ans de services.

Morin, conducteur principal des ponts et chaussées à Auneau (Eure-et-Loir).

Vienney, conducteur principal des ponts et chaussées à Saint-Denis (Seine).

Stengel, conducteur des ponts et chaussées à Sedan (Ardennes).

Humel, sous-ingénieur des ponts et chaussées à Boufarick (Algérie).

Poëte, conducteur principal des ponts et chaussées à Besançon (Doubs).

Péniquel, ingénieur des ponts et chaussées à Montbrison (Loire).

Delanney, inspecteur général des haras.

Charpentier de Cossigny, inspecteur général des haras.

De Saunhac, directeur des haras de Pompadour (Corrèze).

Tabuteau, directeur du dépôt d'étalons de Montierender (Haute-Marne).

Cousté, directeur du dépôt d'étalons de Rosières (Meurthe-et-Moselle).

Beauvent, agent du matériel au ministère de l'agriculture : 22 ans de services.

Dans le décret inséré au *Journal officiel* du 14 juillet 1891 et portant, au titre du ministère de l'intérieur, nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à la page 3540, colonne 3,

Au lieu de :

M. Lami, président du conseil général de la Vienne, maire de Lusignan,

Lire :

M. Félix-Lami (Jean), président du conseil général de la Vienne, maire de Lusignan.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Génie.— Par décis. minist. du 24 juillet 1891, les officiers dont les noms suivent ont été nommés à la 1re classe de leur grade, savoir :

1° Les capitaines en 2e :

M. Reignier, au 2e rég., à Montpellier.— Maintenu à son corps.

M. Luthard (E.-C.), au 2e rég., à Montpellier. — Maintenu à son corps.

M. Courtines, à Bayonne. — Maintenu dans sa situation actuelle.

M. Masselin, profess. adj. à l'école d'applic. de l'art. et du génie à Fontainebleau. — Maintenu dans sa situation actuelle.

M. Linder, brev., hors cad., à l'ét.-maj. de l'armée, 4e bur. — Maintenu en activ. hors cad. dans sa situation actuelle.

M. Borgoltz, au 5e rég., à Versailles. — Maintenu à son corps.

M. Dattin, au 2e rég., à Montpellier. — Maintenu à son corps.

M. Floret, au 5e rég., à Versailles.— Maintenu à son corps.

2° Les lieutenants en 2e :

M. Bonnet (B.-F.), au 5e rég., à Versailles. — Maintenu à son corps.

M. Reinhart, au 1er rég., à Versailles. — Maintenu à son corps.

M. Leveugle, au 5e rég., à Versailles. — Maintenu à son corps.

M. Dautheville (P.), au 2e rég., à Montpellier. — Maintenu à son corps.

M. Crosson-Duplessix, au 5e rég., à Versailles. — Maintenu à son corps.

M. Wohl, au 5e rég., à Versailles.— Maintenu à son corps.

M. Bernard (L.-M.-C.-E.), au 5e rég., à Versailles. — Maintenu à son corps.

MUTATIONS

Cavalerie. — Par décis. minist. du 24 juillet 1891 :

M. Baudot, chef d'escad. de caval. hors cad. brev., est affecté au 10e rég. de chass.

M. Butler O'Madden, capit. command. au 3e rég. de chass., passe au 4e rég. de chass. d'Afr., par permutation avec M. Chrestien de Poly.

M. Lasies, s.-lieut. au 1er rég. de chass. d'Afr., est désigné pour occuper un emploi de son grade au 9e rég. de chass.

M. Guerrif de Launay, s.-lieut. au 10e rég. de huss., est désigné pour occuper un emploi de son grade au 1er rég. de chass. d'Afr.

Service des bureaux de l'intendance militaire. — Par décis. minist. du 24 juillet 1891, M. Chambet, off. d'administ. de 2e cl. des bur. de l'intend. de la 14e rég., a été désigné pour être employé au 13e corps d'armée, par permutation pour convenances personnelles avec M. l'off. d'administ. de 2e cl. Lambert.

Recrutement. — Par décis. minist. du 23 juillet 1891, M. Porché, capit. au 17e rég. d'inf., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au bur. de recrut. de Tulle, en rempl. de M. Domergue, réintégré dans les cad.

Personnel des remontes. — Par décis. minist. du 18 juillet courant, M. Tiollier, lieut. au 26e rég. de drag., est nommé off. comptable adj. au command. du dépôt de remonte de Tarbes pour l'administration et la comptabilité de la 3e comp. de caval. de remonte (création).

NOTE MINISTÉRIELLE

Réglant les périodes d'appel auxquelles sont soumis les réservistes, anciens appelés de la loi du 27 juillet 1872, qui ont accompli cinq ans de services.

Paris, le 20 juillet 1891.

Le ministre a été consulté sur la question de savoir si le bénéfice de l'exemption de la première période d'instruction, accordé par la note ministérielle du 20 avril dernier aux jeunes gens qui, ayant contracté un engagement volontaire sous l'empire de la loi du 27 juillet 1872, ont refusé de bénéficier du renvoi anticipé de leur classe et accompli intégralement cinq ans de services sous les drapeaux, doit être étendu aux jeunes soldats, appelés sous le régime de la même loi, qui ont renoncé au bénéfice du renvoi anticipé de leur classe.

En raison de l'analogie des deux situations visées, le ministre décide que ces jeunes soldats doivent également être considérés comme ayant satisfait, par anticipation, pendant les années qu'ils ont accomplies supplémentairement, au premier des deux appels du temps de paix, auxquels ils sont astreints pendant la durée de leur service dans la réserve.

Cette exemption devra, en outre, être accordée à tout homme qui, n'ayant pas profité du renvoi anticipé de sa classe, par suite de circonstances indépendantes de sa volonté et autres que des raisons de discipline, a entièrement accompli ses cinq années de services.

Un certain nombre d'hommes de la classe 1884 susceptibles de bénéficier des dispositions de la note ministérielle du 20 avril ont pu déjà être appelés à accomplir leur première période d'instruction; le bénéfice de l'exemption à laquelle ces hommes auraient eu droit, devra, par exception, être reporté sur la deuxième convocation à laquelle sont encore astreints les hommes de cette classe.

C. DE FREYCINET.

Le service géographique met en vente les nouvelles publications désignées ci-après :

Carte de la Tunisie au 200,000e en couleurs.
Feuille n° 8. — Mactar.
Feuille n° 10. — Thala.
Feuille n° 12. — El Djem.
Feuille n° 13. — Fériana.
Prix de chaque feuille, 1 fr.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décret du Président de la République, en date du 23 juillet 1891, rendu sur le rapport du ministre de la marine, a été nommé dans le corps de santé de la marine :

Au grade de pharmacien de 2e classe.

M. Beaumont (Louis-Pierre), pharmacien auxiliaire de 2e classe, pharmacien universitaire de 1re classe.

Par décision du sénateur, ministre de la marine, en date du 20 juillet 1891, ont été nommés au grade de quartier-maître mécanicien théorique de 2e classe les jeunes gens dont les noms suivent qui ont été reconnus admissibles à ce grade à la suite du concours ouvert au mois de juin dernier pour l'emploi d'élève mécanicien :

Anglade (Auguste-Henri), élève du collège de Saumur.
Ageron (Jean-Eugène), élève de l'école Vaucanson (Grenoble).
Senet (Benjamin-Victorin), élève de l'institution Livet (Nantes).
Le Péru (Alexandre), élève de l'école d'apprentissage du Havre.
Le Guillou (Charles-Yves), élève de l'institution Livet.
Lavigne (Irénée-Jean), élève de l'école professionnelle de Reims.
Olivier (Pierre-Joseph), élève de l'institution Livet.
Petit (Edouard-Henri), élève de l'école supérieure de Lyon.
Gascque (André), élève du collège de Saumur.
Bonnet (Aimé-Désiré), élève de l'école Vaucanson.
Birolleaux (Paul), élève du collège de Saumur.
Rollett (Sébastien-Charles), élève de l'école professionnelle de Reims.
Le Tourneur (Léon), élève de l'institution Livet.
Quénet (François), élève de l'école d'apprentissage du Havre.
Amouroux (Henri), élève du collège de Saumur.
Toubhans (Charles), élève de l'école professionnelle des Vosges.
Marie (Louis-Victor), élève du collège de Saumur.
Rey (Auguste-Antonin), élève de l'école Rouvière, à Toulon.
Lempérière (Victor), élève de l'institution Livet.

Tardieu (Antoine-Marie), élève de l'école Rouvière.
Ravilly (Léon), élève de l'institution Livet.
Clerc (Simon-Paul), élève de l'école Rouvière.
Coursel (Eugène), élève de l'école professionnelle de Rennes.
Laperrouse (Albert-Jean), élève de l'école Vaucanson.
Couvent (Oscar-Marie), élève de l'école professionnelle d'Armentières.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 24 Juillet 1891.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 23 juillet.

Le prince de Naples a dîné hier soir chez lord Arlington. Après le dîner, il y a eu un bal auquel assistait le prince de Galles.

Aujourd'hui, le prince de Naples a été l'hôte du prince de Galles. Demain il ira déjeuner chez la reine, à Osborne. (*Agence Havas.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 23 juillet.

Le grand-duc héréditaire de Russie est arrivé hier soir à Tobolks. (*Agence Havas.*)

Saint-Pétersbourg, 23 juillet.

L'escadre française est arrivée à Cronstadt aujourd'hui à midi.

Une réception très chaleureuse lui a été faite. (*Agence Havas.*)

Saint-Péterbourg, 23 juillet.

Dès la première heure ce matin, l'animation était des plus grandes sur les quais de la Néva. Une foule considérable se pressait aux endroits désignés pour l'embarquement sur les bateaux qui allaient se diriger au devant de l'escadre française. Bientôt, tout ce côté de la ville prit un air de fête. Les couleurs françaises et russes flottaient de tous côtés sur le fleuve. La flottille défilait à toute vapeur, portant des milliers de passagers.

Ces bateaux étaient pittoresquement ornés de draperies et de pavillons aux couleurs nationales françaises et de guirlandes de verdure.

Ils étaient occupés par le chœur *Slaviansky Agremew*, les hommes et les femmes en costume national russe, et par les principaux membres de la colonie française.

Un temps superbe a favorisé la traversée pendant laquelle le chœur a chanté l'hymne national russe. Quand les musiciens sont arrivés près de l'escadre française, ils ont fait entendre un chant de bienvenue, composé sur l'air de la *Marseillaise* et accompagné par les orchestres militaires. Une brillante flottille d'une cinquantaine d'embarcations de toutes grandeurs, bondées de public, s'est rendue au devant de l'escadre qui a été accueillie par d'enthousiastes vivats auxquels répondaient les acclamations des marins français. Les mouchoirs et les chapeaux étaient agités des deux côtés et la sympathie et la gaîté éclataient sur tous les visages.

Les onze gros navires russes qui stationnaient dans la grande rade de Cronstadt offraient un superbe coup d'œil.

Quand approcha l'escadre française majestueusement groupée, les spectateurs étaient en admiration devant les dimensions colossales, la force imposante, le parfait agencement des navires français et le bon ordre de leurs nombreux équipages; grandiose fut surtout le moment où les escadres française et russe échangèrent des salves de coups de canon en saluant réciproquement la Russie et la France.

Pendant que les musiques militaires se faisaient entendre aux alentours, des groupes de Russes, parmi lesquels le chœur de Slavianski, montèrent sur le *Marengo* offrir aux Français le pain et le sel selon la coutume russe, en même temps qu'une députation de la presse russe venait aussi féliciter les marins français.

Un orage survint bientôt après, mais se dissipa promptement et le retour s'accomplit très bien à travers les forts de Cronstadt dont les quais étaient couverts d'une foule immense.

En remontant la Néva, l'amiral et ses officiers doivent descendre à terre pour faire une visite au commandant du port de Cronstadt, l'amiral Schwartz, et aux commandants de l'escadre pratique russe, aux amiraux Kasnakow et Lazarew, puis à l'ambassadeur de France, M. de Laboulaye, qui offre un dîner auquel sont invités les amiraux et autres officiers supérieurs de la marine russe. (*Agence Havas.*)

Saint-Pétersbourg, 23 juillet.

Le conseil municipal de Saint-Pétersbourg a voté par acclamation un crédit de 15,000 roubles pour organiser le 17/29 juillet, à l'Hôtel de Ville, un raoût pendant lequel il offrira à l'amiral Gervais et aux officiers de l'escadre française, en souvenir de la ville, des présents consistant en objets d'argenterie pour le jour de la fête patronymique de l'impératrice et une centaine de cigarettes russes dans d'élégants écrins à chaque marin de l'escadre. (*Agence Havas.*)

Cronstadt, 23 juillet.

Dès le matin tous les édifices de la ville étaient pavoisés et présentaient l'aspect le plus pittoresque. Vers dix heures, arrivèrent des bateaux à vapeur amenant du monde de Saint-Pétersbourg, de Péterhof, d'Oranienbaum, allant à la rencontre de l'escadre française. Sur la rade, tous les bateaux étaient ornés de verdure et pavoisés aux couleurs russes et françaises. L'escadre française apparut à l'horizon vers onze heures; elle fut aussitôt entourée de toute une flottille de vapeurs surchargés de monde. L'accueil fut enthousiaste avec des hourrahs et des cris de : Vive la France!

La musique entonna la *Marseillaise*. Les marins français ont été visiblement touchés de cet accueil cordial.

L'escadre escortée des vapeurs s'est dirigée lentement vers Cronstadt, la *Lance* en tête, puis le *Marengo*, le *Requin*, le *Marceau*, le *Furieux*; entre les bâtiments marchaient les torpilleurs; un peu à droite, suivait le *Surcouf*. A onze heures et demie le drapeau russe a été hissé sur le *Surcouf*; aussitôt se sont fait entendre les saluts à la nation, puis au doyen de la rade en la personne de l'amiral Kasnakow.

Les équipages des bâtiments montés sur les vergues ont acclamé leurs hôtes français par des hourrahs enthousiastes.

Vers une heure de l'après-midi, les bâtiments de l'escadre française se sont rangés vis-à-vis des bâtiments russes et ont jeté l'ancre. (*Agence Havas.*)

Cronstadt 24 juillet.

Voici quelques détails sur la réception de l'escadre française. L'approche de l'escadre était observée du haut d'un ballon captif, disposé à Krassnaia Gorka, et télégraphiée à Cronstadt. Le vapeur *Onéga* partit aussitôt à sa rencontre jusqu'à trois milles de distance.

Après la rencontre, les capitaines Skridlow et Voilot, descendant de l'*Onéga*, visitèrent le *Marengo* où le capitaine Skridlow souhaita la bienvenue à l'amiral Gervais au nom du grand-duc Alexis, amiral-général.

L'équipage de l'*Onéga* acclama l'escadre par des hourrahs enthousiastes. L'équipage du *Marengo* monta dans les haubans et répondit par des cris chaleureux; ensuite l'escadre se dirigea sur Cronstadt, rencontrant sur son parcours nombre de vapeurs privés, décorés et pavoisés, amenant les passagers venus de Saint-Pétersbourg, de Péterhof et d'Oranienbaum.

En approchant de Cronstadt, l'escadre salua l'escadre pratique russe, qui rendit les saluts. L'escadre entra en rade de Cronstadt; elle y fut rejointe à trois heures par le *Marengo*, dont l'arrivée avait été retardée par les eaux basses.

Après l'échange des salutations, l'amiral Gervais fit ses visites à l'amiral Kasnakoff, au vice-amiral Schwartz et aux autres dignitaires.

L'accueil qui lui fut fait avait un caractère extrêmement cordial et enthousiaste. Des cris joyeux se succédaient sans interruption. La musique jouait l'hymne russe et la *Marseillaise*.

Vers six heures, l'amiral Gervais partit sur le torpilleur *28*, allant à Saint-Pétersbourg prendre part au dîner qui avait lieu chez l'ambassadeur de France.

Les commandants des bâtiments français, beaucoup d'amiraux russes étaient conviés à ce dîner.

Pendant que l'amiral Gervais était à bord du *Marengo*, une députation de représentants de la presse et d'artistes lui offrit le pain et le sel. A Cronstadt, des petites filles jetaient des fleurs sur son passage. (*Agence Havas.*)

ESPAGNE

Madrid, 23 juillet.

La *Gazette officielle* publie la loi d'amnistie des délits politiques. (*Agence Havas.*)

SUÈDE ET NORVÈGE

Hammerfest, 23 juillet.

Après être arrivé ici hier, l'empereur d'Allemagne a visité la colonne du Méridien.

Le *Hohenzollern* a quitté ce matin Hammerfest pour se rendre à l'île de Sœrœ. (*Agence Havas.*)

TURQUIE

Constantinople, 23 juillet.

La quarantaine du golfe d'Alexandrette est étendue de Messine exclusivement jusqu'à Tripoli exclusivement. (*Agence Havas.*)

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Luxembourg, 23 juillet.

Le grand-duc et la grande-duchesse, accompagnés de la princesse Hilda et du prince héritier, sont arrivés à deux heures. Une garde d'honneur à cheval les escortait. Un arc de triomphe avait été dressé sur le chemin que devait suivre le cortège.

A l'entrée de la ville, une estrade avait été élevée sur laquelle avaient pris place les membres du corps diplomatique et une délégation de jeunes filles.

Le bourgmestre a présenté aux princes ses compliments.

Le cortège a ensuite continué son chemin vers le palais, au milieu d'une haie formée par deux cents associations. Ces associations ont ensuite défilé devant la famille ducale.

Malgré le temps nuageux, la fête a été très belle; l'enthousiasme est général. (*Agence Havas.*)

Luxembourg, 23 juillet.

Le bourgmestre a souhaité la bienvenue « au prince éclairé qui a juré de maintenir et de défendre les institutions à l'ombre desquelles le pays a grandi et prospéré ».

Le grand-duc a répondu :

« Tant que je vivrai, je saurai défendre les franchises, l'indépendance et les institutions du pays. »

Le bourgmestre a offert ensuite à la duchesse le respectueux témoignage des sympathies luxembourgeoises.

La duchesse était très émue. (*Agence Havas*).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 26 août 1891 dans le département du Cantal, à Aurillac.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui ;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat ;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat ;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

La liste d'inscription sera close le 10 août 1891.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

Le travail des décorations universitaires (palmes académiques) fait au 14 juillet, en exécution du décret du 24 décembre 1885, est irrévocablement terminé.

L'examen des candidatures qui se produiront sera ajourné jusqu'à la prochaine promotion.

AGREGATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES (ORDRE DES SCIENCES)

Liste des admissibles aux épreuves orales.

Mlles Bouffaron.	Mlles Duros.
Coustols.	Fortel.
Culot (Elisa).	Marsat.
Culot (Léa).	Meynier.
Damisch.	de Montille.
Dubois.	Vautier.
Duporge.	

Le tirage au sort pour les épreuves orales aura lieu, au lycée Fénelon, le lundi 27 juillet, à une heure.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

ECOLES SUPERIEURES DE COMMERCE RECONNUES PAR L'ÉTAT

Ecole des hautes études commerciales.

A la suite des examens de sortie de 1891, ont obtenu le diplôme supérieur dans les conditions déterminées par les décrets des 23 novembre 1889, 31 mai et 22 juillet 1890, les élèves français dont les noms suivent :

1 Thiriet (Emile).
2 Francin (Jules).
3 Husson (Adolphe-Jean).
4 Bloch (Raoul).
5 Abet (Sylvain-Antonin).
6 Marchal (Jean-Joseph).
7 Robin (Louis-Georges).
8 Croyon (Jean-Baptiste-Jules).
9 Velten (Gaston).
10 Potel (René-François).
11 Saint-Léger (Pierre).
12 Delacroix (Maurice-Aristide-Adolphe).
13 Bauche (Gaston-Henri).
14 Morel (Jean-Baptiste-Elisée).
15 Nomdeden (Félix-Ange-Philippe).
16 Fabre (Georges-Henri).
17 Faucheux (Edouard).
18 André (Paul).
19 Lambert (Louis-Antoine).
20 Tenneson (Joseph-Henri-Placide-Quentin).
21 Nicolas (Adolphe-Henri).
22 Rengnet (Paul).
23 Siegfried (Jules).
24 Weber (Gabriel).
25 Grandin (Maurice-Henri-Alfred).
26 Calonne (Symphorien-Fernand).
27 Couillaud (Laurent-Auguste).
28 Escalais (Calixte).
29 Carel (Jules-Marie-Joseph).
30 Charpentier (Maurice-Charles-Casimir).
31 Roques (Jean-François-Joseph-Pierre).
32 Tavernier (Auguste).
33 Laroussie (Jean-Charles).
34 Robin (François).
35 Lesieure-Desbrière (Charles-Robert).
36 Jullian (Jules-Henri-Paul).
37 Pierre (Ferdinand-Jean-Louis).
38 Kaltenbach (Frédéric-Adolphe).
39 Ledoux (Pierre-Edouard).
40 Muleur (Maurice).

Ont également obtenu le diplôme supérieur, les élèves étrangers dont les noms suivent :

Herse (Boguslas), classé après le premier élève français.
Ralli (Jean, dit Eustrasio), classé après le dix-huitième élève français.

Le certificat de capacité délivré dans les conditions prévues par l'article 14 du décret du 22 juillet 1890, a été attribué aux élèves, français et étrangers, ci-après désignés :

1 Dreyfus (Maurice).
2 Vène (Henri-Numa).
3 Olivier (Michel).
4 Ledoyen (Georges).
5 Rossolato (Nicolas).
6 Autfray (Auguste-Jean-Jacques).
7 Viannet (François).
8 Joly (Edouard).
9 Liné (Henri).
10 Michel (Louis).
11 Chantemille (Frédéric-Antonin-Joseph).
12 Marteaux (Pierre-Gabriel).

Ecole supérieure de commerce de Paris.

A la suite des examens de sortie de 1891, ont obtenu le diplôme supérieur dans les conditions déterminées par les décrets des 23 novembre 1889, 31 mai et 22 juillet 1890, les élèves français dont les noms suivent :

1 Adoue (Jules).
2 Gougeon (Isidore).
3 Chenu (Louis).
4 Simonin (Jules).
5 Péronne (Georges).
6 Piquery (Auguste).
7 Bouquet (Joseph).
8 Isidor (Lucien).
9 Goudard (Henri).
10 Tachard (Jean).

Le certificat de capacité délivré dans les conditions prévues par l'article 14 du décret du 22 juillet 1890 a été attribué aux élèves français et étrangers ci-après désignés :

1 Perillier.
2 Isidor (Edouard).
3 Brimmeyr.

ÉCOLE NATIONALE D'ARTS ET MÉTIERS D'ANGERS

Un concours sera ouvert à Paris, le 5 octobre prochain, pour un emploi de professeur de dessin vacant à l'école nationale d'arts et métiers d'Angers.

Les candidats doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins et de quarante ans au plus à la date du concours, à moins qu'ils ne soient déjà attachés à l'enseignement dans les écoles nationales d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge pourra être reculée.

Les épreuves porteront sur les matières contenues dans les programmes de l'enseignement du dessin industriel et de la technologie et des cours de mathématiques et de mécanique professés dans les écoles nationales d'arts et métiers.

Les candidats auront à exécuter des croquis à main levée, des dessins à la plume, au tire-ligne et au lavis, de manière à permettre d'apprécier leur degré de talent pratique dans l'art qu'ils se proposent d'enseigner, et à justifier, en outre, qu'ils sont familiarisés avec le dessin d'atelier. Ils auront à produire une collection de dessins exécutés par eux se rapportant particulièrement à des machines industrielles ; enfin ils devront être reconnus aptes à suppléer, au besoin, les professeurs de mathématiques ou de mécanique.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies, avant le 20 septembre, accompagnées :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français ;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence et dûment légalisé ;

3° D'une note faisant connaître les antécédent du candidat et les études auxquelles il s'est livré ;

4° De l'acte constatant qu'il a satisfait à la loi du recrutement ;

5° Des états de service, diplômes, certificats, etc., qui auraient pu lui être délivrés, ou des copies de ces pièces dûment certifiées.

Des exemplaires du présent avis et des différents programmes qui le complètent sont tenus à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (direction du personnel et de l'enseignement technique), rue de Varenne, n° 80, à Paris.

Le traitement minimum attaché aux fonctions de professeur de dessin est de 3,000 fr. et le maximum de 4,000 fr.

AVIS COMMERCIAUX

N° 376. — 25 juillet 1891.

LÉGISLATION COMMERCIALE ETRANGÈRE

Autriche-Hongrie.

Ports de Trieste et de Fiume. — Par deux lois du 23 juin 1891, le gouvernement austro-hongrois vient de supprimer la franchise des ports de Trieste et de Fiume, à partir du 1er juillet de cette année.

A partir de cette date, les marchandises passibles d'un droit de douane, d'après le tarif austro-hongrois, ne sont plus admises en franchise dans ces ports que sur certains points déterminés du territoire ou dans les entrepôts publics ou privés, sous le séquestre et le contrôle de la douane.

Les stocks de marchandises étrangères d'une catégorie soumise à des droits de douane qui existaient au 1er juillet devront acquitter les droits ; il sera toutefois loisible de les réexporter en tout ou en partie à l'étranger, ou de les transporter soit sur les points francs, soit dans les entrepôts publics ou privés, sous le séquestre ou le contrôle de la douane.

Les marchandises qui bénéficiaient jusqu'ici d'une exemption totale ou d'une réduction de droits à l'importation par mer continueront à jouir du même traitement de faveur. La nomenclature en est même augmentée et comprend désormais les épices destinées à la préparation des huiles et essences, les graines oléagineuses à l'exception du colza et du pavot, lesdits articles importés par mer.

Possessions anglaises d'Asie.—Hong-Kong.

Réglementation du travail à bord des navires. — Le gouverneur de Hong-Kong vient de promulguer une ordonnance ayant pour but de restreindre le travail du dimanche à bord des navires de commerce dans les eaux de la colonie.

Cette ordonnance, qui entrera en vigueur le 1er août prochain, stipule qu'à moins d'un permis spécial, préalablement obtenu moyennant payement d'une taxe proportionnelle au tonnage du navire, aucune opération de chargement, d'arrimage ou de déchargement ne pourra être effectuée le dimanche, sauf pour les dépêches, le bagage personnel, les animaux vivants, la glace à rafraîchir et les produits d'alimentation, sujets au dépérissement, requis pour la consommation immédiate.

Des peines pouvant s'élever à 1,000 dollars d'amende ou un mois de prison sont prévues pour les capitaines, agents et consignataires de navires qui contreviendraient à cette ordonnance, et les patrons eux-mêmes des embarcations de servitude qui aideraient à commettre une telle contravention seront également passibles d'une amende de 50 dollars au plus ou, à défaut de payement de l'amende, d'un emprisonnement de 14 jours au plus.

Ordonnance ayant pour objet de restreindre les opérations de chargement et de décharge-

ment des navires dans les eaux de la colonie de Hong-Kong, les jours de dimanche ;

Par le gouverneur de Hong-Kong, avec l'avis et le consentement du conseil législatif, il est décrété ce qui suit :

1° Cette ordonnance sera désignée sous le nom de « The Sunday Cargo-Working Ordinance 1891 ».

2° Dans la présente ordonnance, les expressions suivantes auront les significations ci-après désignées :

Le mot « navires » comprendra tous navires à vapeur ou à voiles, de construction ou de modèle européen, les bâtiments de guerre exceptés.

Le mot « chargement » ne comprendra pas les dépêches, le bagage personnel, le bétail vivant, la glace ou tous autres articles d'alimentation, de nature périssable, requis pour la consommation immédiate.

Les mots « maître de port » comprendront toute personne autorisée ou députée par lui pour remplir toutes obligations à lui imposées ou dévolues par cette ordonnance.

3. Aucun chargement ne sera reçu à bord, chargé, manipulé ou déchargé d'un navire flottant dans les eaux de cette colonie, le dimanche, à moins qu'un permis n'ait été préalablement obtenu du maître de port. Ce permis sera en la forme donnée dans l'annexe I de cette ordonnance.

4. La demande de ce permis devra être faite au plus tard le samedi précédant le dimanche pour lequel il sera requis.

5. Sauf modifications ultérieures, la concession de ce permis donnera lieu à la perception, par le maître de port au profit du Trésor public, de la somme indiquée dans l'annexe II de cette ordonnance.

6. Le gouverneur en son conseil pourra modifier, amender ou rapporter les règles quant à la taxe de permis à acquitter, quant aux heures pendant lesquelles ce permis devrait être demandé, comme aussi imposer des conditions pour la concession desdits permis et fixer les heures pendant lesquelles ces permis donneront le droit de travailler.

7. Si un navire reçoit du chargement, à manipuler ou à décharger, contrairement aux prescriptions de l'article 3, le capitaine ou, s'il a quitté la colonie avant sa condamnation, l'agent et le consignataire du navire seront tous deux, après procédure sommaire devant un magistrat de police, passibles d'une amende ne dépassant pas 100 dollars ou, à défaut de payement de l'amende, d'un emprisonnement ne dépassant pas un mois.

8. Tout patron de chaloupe à vapeur, sampam, jonque ou autre embarcation, aidant, par le transport des marchandises ou autrement, à contrevenir à l'article 3 précité, sera passible d'une amende de 50 dollars au plus ou, à défaut de payement, d'un emprisonnement de quatorze jours au plus.

9. La présente ordonnance entrera en vigueur le 1er août 1891.

Annexe I. — Permis de dimanche. — La somme de dollars ayant été dûment payée, permission est donnée par le présent à capitaine agent et consignataire, de recevoir à bord, charger, manipuler et décharger de la marchandise sur le navire le dans les eaux de cette colonie, le dimanche du mois d 189 , entre et heures.

Signé : *Le maître de port.*

Annexe II. — Tarif des droits à percevoir pour la concession des permis de travail le dimanche. — Tonnage enregistré. — Navires de 400 tonneaux et au-dessous, 75 dollars ;

Navires de 401 tonneaux à 700 tonneaux, 100 dollars ;

Navires de 701 tonneaux à 1,000 tonneaux, 125 dollars ;

Navires de 1,001 tonneaux à 1,500 tonneaux, 150 dollars ;

Navires de 1,501 tonneaux à 2,000 tonneaux, 175 dollars ;

De 2,001 tonneaux et au-dessus, 200 dollars.

CHAMBRES DE COMMERCE FRANÇAISES A L'ÉTRANGER

Rome.

Création d'une chambre à Rome. — M. le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies vient d'être informé qu'une chambre de commerce française s'est constituée à Rome sous la présidence d'honneur de M. l'ambassadeur de la République.

La création de cette nouvelle chambre porte à 28 le nombre des institutions de l'espèce établies à l'étranger.

Le *Moniteur officiel du commerce* du 23 juillet a publié le texte des statuts adoptés par cette compagnie.

INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS

Turquie d'Asie.

Usages commerciaux. — Dans un rapport sur le commerce de Bagdad, reproduit *in extenso* dans le *Moniteur officiel du commerce* du 23 juillet, le consul de France décrit ainsi les usages commerciaux de cette place :

Ce qui frappe surtout l'étranger qui a étudié le commerce de Bagdad, c'est l'absence presque complète, je pourrais dire complète, de négociants s'occupant d'une spécialité quelconque. Tel négociant qui, il y a deux ans, a exporté des blés et importé des étoffes, a exporté des tapis de Perse l'année dernière et importé de la verrerie ; cette année-ci, il fera venir des allumettes et exportera de la réglisse.

A chaque instant je reçois des lettres de négociants français me demandant de leur indiquer une « maison de tout repos » s'occupant du commerce des blés, ou « une maison solide » important des eaux-de-vie, ou encore « un négociant à qui l'on pourrait s'adresser en toute confiance pour le commerce des tapis ». Il est très difficile de répondre à de pareilles demandes, parce que personne à Bagdad ne s'occupe d'une spécialité quelconque, et il est difficile de se porter garant de la solidité d'une maison.

Pendant longtemps, tout le commerce avec l'Europe a été entre les mains de quelques maisons européennes qui revendaient aux petits boutiquiers. Aujourd'hui, grâce à la facilité des communications, grâce aussi à l'excès de production en Europe et à la nécessité dans laquelle se trouvent les fabricants de vendre le plus possible, tout le monde fait le commerce avec l'Europe, et l'on peut citer non pas un, mais des centaines de boutiquiers qui n'ont pas un capital de 500 fr. et commandent d'un seul coup pour 10,000 fr. de marchandises en Europe.

Les marchandises aussitôt arrivées sont vendues avec un bénéfice insignifiant ou même au prix coûtant, ou même, quelquefois, à perte, et l'on cite des marchands dont tout le bénéfice consiste à avoir, tous frais payés, les caisses d'emballage de leurs marchandises. Un pareil fait peut paraître invraisemblable au premier abord ; il m'a été pourtant affirmé par les négociants les plus sérieux : du reste, le bois étant rare à Bagdad, une caisse d'emballage ayant servi y coûte beaucoup plus qu'une caisse neuve en Europe. Si le marchand a réalisé un bénéfice quelconque, il paye son correspondant ; dans le cas contraire, il laisse protester les traites tirées sur lui et en est quitte pour chercher un autre correspondant.

Les négociants de Bagdad exigent que le prix des marchandises qu'ils exportent leur soit payé au comptant, c'est-à-dire qu'ils tirent la traite au moment même où ils expédient les marchandises et quelquefois avant.

Au contraire, pour les marchandises qu'ils importent, ils ne payent leurs correspondants qu'à terme (un quart ou un tiers de la somme totale tous les deux mois, ou payement de la somme entière par une seule lettre de change à quatre ou à cinq mois de date); la production est devenue si grande en Europe que les indigènes ne manquent pas de correspondants ; ils n'ont même que l'embarras du choix, et, si draconienne que soit cette règle, les fabricants européens sont forcés de s'y soumettre. Il serait, je crois, impossible de vendre au comptant à Bagdad ou d'y acheter à terme.

ADJUDICATIONS

Possessions anglaises d'Amérique. Canada.

Construction d'un pont. — Le consul général de France à Québec vient d'adresser un exemplaire du cahier des charges relatif à la construction d'un pont sur la petite décharge du lac Saint-Jean, à Saint-Joseph d'Alma.

Ce document est à la disposition des intéressés au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du commerce extérieur. — Bureau des renseignements commerciaux), 80, rue de Varenne.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Courriers pour le Japon et le nord de la Chine, par la voie de Vancouver.

Les correspondances pour le Japon et le nord de la Chine étaient, jusqu'ici, acheminées, en règle générale, par la voie de Suez. Elles empruntaient, alternativement, la voie de Brindisi et des paquebots anglais (de Paris, samedi matin, tous les quatorze jours, à compter du 1er août); et la voie de Marseille et des paquebots français (de Paris, le samedi soir, tous les quatorze jours, à compter du 9 août).

Les correspondances dont il s'agit seront, en outre, acheminées dorénavant, sauf indication contraire sur l'adresse, par la voie d'Angleterre et du Canada. Les expéditions auront lieu de Londres, par cette voie, les 5 et 26 août, 16 septembre, 7 et 28 octobre, 18 novembre, 9 et 30 décembre (de Paris, le matin des mêmes jours).

Ministère de l'agriculture.

Relevé des quantités de froment (grains et farines) importées et exportées du 1er août 1890 au 30 juin 1891.

COMMERCE SPÉCIAL

	IMPORTATIONS	
	Grains	Farines.
	Quint. métr	Quint. métr.
Du 1er août 1890 au 31 mai 1891	9.378 155	325.157
1re quinzaine de juin 1891	389.688	6.030
2e quinzaine de juin 1891	318.945	10.635
Total du 1er août 1890 au 30 juin 1891	10.086.788	341.822

	EXPORTATIONS	
	Grains	Farines.
	Quint. métr.	Quint. métr.
Du 1er août 1890 au 31 mai 1891	4.600	53.811
1re quinzaine de juin 1891	126	17.395
2e quinzaine de juin 1891	128	4.578
Total du 1er août 1890 au 30 juin 1891	4.854	75.784

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

5e législature. — Session ordinaire de 1891.

M. Labat déclare qu'il a été porté par erreur comme « s'étant abstenu » dans le scrutin sur l'ensemble du projet de loi relatif au tarif général des douanes, et qu'en réalité il a voté « contre ».

Convocation du samedi 25 juillet.

Commission du budget, à neuf heures et, s'il y a lieu, à deux heures.

La commission du budget de l'exercice 1892 s'est réunie, hier vendredi 24 juillet, à deux heures, au Palais-Bourbon.

(*Supplément.*)

Etaient présents :

MM. Antonin Proust, Arène (Emmanuel), Barthou. Brisson (Henri), Burdeau, Cabart-Danneville, Casimir-Perier, Cavaignac, Clausel de Coussergues, Cochery (Georges), Dupuy (Charles), Faure (Félix), Gerville-Réache, Hervieu. Leydet, Merlou, Millerand, Pelletan (Camille), Peytral, Pichon, Poincaré, Reinach et Terrier.

Se sont excusés :

MM. Bastid (Adrien), Delcassé, Duval (César), Jamais, Jonnart, Maurice-Faure, Reille (baron) et Sarrien.

Etaient absents :

MM. Baïhaut, Piou.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES SCIENCES

Séance du 18 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. DUCHARTRE

M. Emile Blanchard analyse un mémoire qui lui est personnel intitulé : « Les preuves de communications terrestres entre l'Europe et l'Amérique pendant l'âge moderne de la terre. »

A considérer l'étendue de l'Atlantique séparant l'Europe de l'Amérique, comme on en juge d'après les traversées ordinaires, on repousserait toute idée de passage entre les deux continents durant la période géologique actuelle. On ne devra plus être surpris de l'assertion, si l'on porte le regard vers les régions boréales des deux côtés de l'Atlantique. En effet, que l'on suive une ligne tirée des îles situées au nord de l'Ecosse, des îles Feroë à l'Islande, de l'Islande au Groënland, du Groënland au Labrador, à travers le détroit de Davis, parsemé d'îles et d'îlots, on trouve une chaîne de terres seulement interrompue par des espaces de mer peu considérables, et en certains endroits d'une assez faible profondeur. Des affaissements du sol et des érosions ont déterminé un isolement de terres qui furent unies dans des âges antérieurs, lorsque déjà la nature vivante était celle-là même qui n'a cessé d'exister jusqu'à nos jours.

L'application de l'histoire naturelle à la géographie physique et à l'histoire du globe fait jaillir à cet égard une pleine lumière. La flore et la faune de l'Amérique du Nord se distinguent de celles de l'Europe par des traits essentiels. Ce fait contribuera singulièrement à rendre frappant le passage de nombre d'espèces d'Europe en Amérique. La démonstration paraît complète lorsqu'on envisage la quantité et la qualité des végétaux et des animaux habitant à la fois l'Europe et l'Amérique.

Plusieurs Anémones du nord de l'Europe (1) se mêlent à la végétation de l'Amérique septentrionale. Il n'en est pas autrement pour différentes Crucifères (2), pour des violettes, pour plusieurs espèces de Stellaires de la famille des Caryophyllées. L'astragale des Alpes prospère au Canada. Parmi les Rosacées, on note une série d'espèces des contrées boréales de l'Europe et de nos régions alpines qui se trouvent dans l'Amérique du Nord; des Spirées, des Potentilles, d'autres encore. Ce sont en multitude des Saxifrages, des Épilobes, des Chèvrefeuilles, en particulier la célèbre *Linnea borealis* ; des Bruyères de plusieurs genres, le Rhododendron de Laponie, des Primevères ont également trouvé le chemin de l'Amérique. Les familles des Scrophulaires, des Labiées, des Borraginées, des Gentianes, sont aussi représentées dans le nouveau monde par des espèces identiques. Dans la végétation arborescente des aunes, des saules, des genévriers, l'if commun, existent dans les régions froides ou tempérées des deux mondes. Si l'on évite de s'arrêter aux Graminées et aux Fougères dont la dissémination à grande distance est des plus ordinaires (1), on pourra citer des plantes qui ne semblent guère aptes à franchir les bras de mer, des Orchidées, des Liliacées de l'Europe boréale, devenues communes dans l'Amérique du Nord.

Le monde si nombreux des Insectes fournit à centaines des exemples d'êtres qui ont passé à travers les régions arctiques d'Europe en Amérique. S'agit-il des Coléoptères, insectes en général sédentaires et ne possédant que des moyens de locomotion trop faibles pour qu'ils puissent s'aventurer au-dessus d'une mer : on n'en cite pas moins de trois à quatre cents espèces qui sont communes aux deux continents. On est surtout frappé du nombre des espèces carnassières (Carabides) qui, vivant à terre et se réfugiant sous les pierres, ne se disséminent qu'avec une extrême lenteur. On suit ces espèces de Coléoptères carnassiers du nord du continent européen à l'Islande, aux rivages du Groënland, au Labrador et au Canada (2). On s abuserait beaucoup si l'on s'imaginait que l'homme, dans ses multiples pérégrinations, a pu transporter par delà des mers une multitude d'infinies créatures. Malgré les hasards de chaque jour, malgré les transports incessants de toutes sortes de denrées, notre Hanneton commun n'a été introduit sur aucun point de l'Amérique du Nord. Sans doute les lépidoptères aidés du vent favorable sont parfois entraînés au-dessus de la mer, et il n'est pas impossible que, tombant sur une terre éloignée de leur pays d'origine, ils puissent y vivre et s'y propager. Ce sont toutefois des cas exceptionnels et c'est comme une légion qu'il faut compter les Lépidoptères du nouveau monde. Nos Vanesses communes abondent dans les parties septentrionales de l'Amérique : le Morio, la grande Tortue, la petite Tortue, le Vulcain (3), les Argymnes de la Laponie et de l'Islande (1), ainsi que les Satyres, du genre Chionobas, vivent également au Labrador. Ajoutons qu'il serait facile de beaucoup étendre cette énumération.

A l'appui de cette thèse, il convient de rappeler que des êtres incapables de grands déplacements, des araignées des contrées arctiques ou des régions alpines, ont été observées au Groënland. Maintenant, si l'on s'arrête à la considération de l'aire géographique de différents animaux vertébrés, on en tire les plus précieuses indications : la Marte commune, la Fourmi commune, l'Hermine des contrées froides de l'Europe, ont passé dans l'Amérique du Nord. Autrefois, on établissait trop volontiers des distinctions spécifiques pour des êtres existant sur des pays éloignés; aujourd'hui on ne s'abuse pas à cet égard avec la même facilité. Un type bien caractéristique, le Castor d'Europe et le Castor d'Amérique, est des plus superficiels, et pour les zoologistes actuels il n'y a entre les deux que des signes de simples variétés locales. D'autres Rongeurs, tels que le célèbre Lemming de Norvège, le Lièvre variable, ont suivi les mêmes voies que les précédents pour se répandre d'un continent à l'autre. Enfin, parmi les mammifères, pourrait-on oublier le Renne de la Laponie, qui erre en nombreuses troupes dans les contrées les plus froides de l'Amérique du Nord?

Les poissons des eaux douces de l'Amérique septentrionale forment un ensemble très caractéristique d'une région du globe. Cependant cette faune s'est accrue de quelques espèces européennes. Une Perche (*Perca flavescens*) ne paraît pas devoir être séparée de la Perche fluviatile d'Europe. Les particularités dans le nombre et les proportions des épines qui garnissent l'opercule sont tellement variables suivant les individus qu'on ne saurait y voir les caractères d'une espèce distincte. Notre Chabot de rivière (*Cottus gobis*), répandu dans toute l'Europe boréale, vit au Groënland et dans l'Amérique septentrionale. Or, il est parfaitement avéré que jamais ni la perche fluviatile, ni le chabot de rivière, ni le brochet, ne quittent plus les eaux douces. Ces poissons n'ont donc pu se disséminer qu'au temps où les terres jetées entre l'ancien et le nouveau monde se trouvaient en parfaite union.

Ainsi, conclut M. Blanchard, abondent tellement les preuves de communication entre l'Europe et l'Amérique pendant l'âge moderne de la terre, qu'il ne semblera pas trop présomptueux de déclarer qu'une certitude a été dégagée, qu'une vérité a été mise en lumière.

M. Mascart lit une notice nécrologique sur Wilhelm-Edward Weber, l'éminent physicien qui vient de s'éteindre à Gœttingue à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Weber était le dernier représentant de cette génération de savants qui a jeté tant d'éclat sur la première moitié du siècle. « C'est, dit en terminant M. Mascart, une grande figure qui disparaît et l'Académie tiendra surtout à conserver dans ses *Comptes rendus* au moins la faible expression d'un hommage rendu à sa mémoire. »

M. l'amiral Mouchez dépose sur le bureau les procès-verbaux imprimés de la 3e réunion du comité international de la carte du ciel. Cette immense opération du levé

(*Supplément.*)

---

(1) *Anemones patens, A. Narcissiflora, A. hepatica.*

(2) *Cardamine Bellidifolia, Arabis petræa, Draba incana.*

(1) M. O. Franchet, botaniste attaché au Muséum d'histoire naturelle, a fait, à la prière de M. Blanchard, une recherche très complète des végétaux de l'Europe boréale qui se sont plus ou moins répandus dans l'Amérique septentrionale.

(2) *Blethisa arctica, Nebtia nivalis, Bembidiois Grapei, Patrobus septentrionis, Plerostichus vitreus, P. arcticola, Amara erratica, A. interstitialis, A. brunma, Platigrus Bogennani, Miscodera arctica.*

(3) *Vanessa antiopa, V. polychoros, V. urticæ, V. Atalanta.*

(1) *Argymnis Freya, A. Frigga.*

de la carte du ciel qui va commencer dans dix-huit observatoires se fait sur l'initiative de l'Observatoire de Paris et sous le patronage de l'Académie des sciences.

M. Schutzenberger analyse, au nom de MM. Labbé et Oudin, une note ayant pour titre : « Sur l'ozone considéré au point de vue physiologique. » MM. Labbé et Oudin ont trouvé que, à la dose de 11 à 12 centièmes de milligramme d'ozone par litre d'air, les inhalations faisaient monter la quantité d'oxyhémoglobine du sang chez les sujets dont le sang n'en renfermait pas la quantité normale.

M. Berthelot demande sous quelle tension on fait agir l'effluve électrique ozonisant dans l'appareil de production de l'ozone. C'est que, en effet, si la tension est très grande, il se forme en même temps des composés nitreux, et ces composés en général ont une action nocive sur les poumons. Il faut donc distinguer l'action de l'ozone pur et de l'ozone chargé d'acide nitreux. De là sans doute tant de conclusions différentes.

MM. Labbé et Oudin vont jusqu'à 7,000 volts de tension. Il semble qu'ils obtiennent de l'ozone pur. Ces expérimentateurs attirent aussi l'attention sur le transport par le courant d'ozone du métal qui sert d'électrode. L'atmosphère s'obscurcit d'une buée bleuâtre. Ce déplacement d'une poussière de métal dans l'air pourrait recevoir aussi des applications thérapeutiques.

M. Henri Moissan communique une note de M. Livache sur les huiles siccatives. L'auteur établit que l'on pourra faire des pâtes d'huile oxydée qui, après évaporation du liquide, laisseront un produit sec dans toute son épaisseur ; on évitera ainsi la nécessité de superposer des couches minces comme on le fait aujourd'hui pour les peintures à l'huile. Si, en effet, la couche actuelle est trop épaisse, il se forme à la surface une pellicule solide qui protège contre l'oxydation l'huile placée au-dessous, et qui l'empêche de se transformer en produit solide.

M. Lippmann transmet un travail de M. Hurmuzescu sur les vibrations d'une corde traversée par un courant électrique. Tout fil métallique fin tendu entre deux supports et traversé par un courant continu engendre un son. Il doit être produit par les dilatations et contractions dues à l'échauffement et au refroidissement alternatifs du fil sous l'influence du passage du courant.

M. Lippmann présente aussi une note de M. Labatut sur l'absorption et la photographie des couleurs.

M. Marey transmet des recherches de M. A. Charpentier, professeur à la faculté de Nancy, sur un phénomène physiologique qu'il dénomme « oscillation rétinienne ».

La sensibilité de la rétine passerait par des maxima et des minima successifs. Chaque excitation est suivie d'un épuisement momentané ; bref, comme en acoustique, il se produirait dans la sensation des nœuds et des ventres. M. Charpentier a combiné diverses expériences qui mettent le fait en évidence. Il n'y aurait dans ce phénomène qu'un cas particulier d'une propriété générale du système nerveux moteur et sensitif.

HENRI DE PARVILLE.

INFORMATIONS

M. Ferdinand Buisson, agrégé de philosophie, soutiendra les deux thèses suivantes pour le doctorat devant la faculté des lettres de Paris, en Sorbonne, le lundi 27 juillet, à midi :

Thèse latine. — De libertate Dei.

Thèse française. — Sébastien Castellion. — Sa vie et son œuvre (1515-1563).

Compagnie générale transatlantique.

Le paquebot *Amérique*, venant de Colon et escales, est arrivé a Saint-Nazaire, le 23 juillet, à 7 h. matin.

Le paquebot *France*, venant de Saint-Nazaire, est arrivé à Pointe-à-Pitre, le 20 juillet, en route pour Colon et escales.

Chemin de fer du Nord.

Trains de plaisir express, dimanche 26 juillet 1891 (aller et retour dans la même journée) :

De Paris et Saint-Denis à Eu et au Tréport-Mers.

Aller : départ de Paris, à 7 h. du matin, et de Saint-Denis, à 7 h 10. — Retour : arrivée à Saint-Denis, à 11 h. 59 du soir, et à Paris, à minuit 10.

Prix des places (aller et retour compris) : au départ de Paris, 2e classe, 10 fr. 25 ; 3e classe, 6 fr. 25 : — au départ de Saint-Denis, 2e classe, 9 fr. 95 ; 3e classe, 6 fr. 10.

De Paris et Saint-Denis à Cayeux, le Crotoy, Berck, le Touquet-Paris-Plage et Boulogne-sur-Mer.

Aller : départ de Paris, à 6 h. 35 du matin, et de Saint-Denis, à 6 h. 45. — Retour : arrivée à Saint-Denis, à 11 h. 15 du soir, et à Paris, à 11 h. 25.

Prix des places (aller et retour compris) :

Billets individuels variant de 12 fr 50 à 13 fr. 85 en 2e classe, et de 7 fr. 80 à 8 fr. 45 en 3e classe

Billets de famille pour ces trains comportant une réduction sur les prix individuels de 5 à 25 % pour les familles de 2 à 5 personnes et au delà.

Chemin de fer d'Orléans.

Billets d'aller et retour, réduits de 25 %, pour Royat et Laqueuille. — Pendant la saison thermale, du 15 juin au 30 septembre, la compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau : 1° pour la station de Laqueuille, desservant les stations thermales du Mont-Dore et de la Bourboule ; 2° pour la station de Royat, des billets aller et retour réduits de 25 % sur les prix calculés au tarif général par l'itinéraire effectivement suivi.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route, à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de dix jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de cinq jours, moyennant payement d'un supplément de 10 % du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité des billets.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent auxdites places.

Ces billets doivent être demandés à l'avance.

Du Mont-Dore et de la Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand, et *vice versa* : Billets d'aller et retour réduits de 25 %, valables pendant trois jours.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DU NORD

Le 19 août 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux ci-après :

Rivière de la Lys.

Curage de la décharge de la Motte-Bodet.

Travaux à l'entreprise	22.914 65
Somme à valoir	2.085 35
Total	25 000 »

Cautionnement provisoire, 380 fr.
Cautionnement définitif, 760 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture ; 2° de M. Stoclet, ingénieur, à Lille.

Ministère de la guerre.

DIRECTION D'ARTILLERIE DE LYON

Adjudication de Charbon de terre

AVIS AU PUBLIC

Il sera procédé, le 12 septembre 1891, à trois heures du soir, à la mairie de Lyon (Hôtel de Ville), à l'adjudication, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de charbon de terre, divisée en trois lots, dont la composition est donnée au cahier des charges relatif à cette fourniture.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de la direction d'artillerie de Lyon et dans les bureaux de l'artillerie de la place de Paris (avenue de Saxe, n° 2), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Un exemplaire du cahier des charges sera envoyé aux négociants qui en feront la demande par lettre affranchie à M. le directeur d'artillerie, à Lyon.

NOTA. — Toute personne qui a l'intention de concourir à cette adjudication doit faire parvenir au directeur d'artillerie de Lyon, le 5 septembre 1891, avant dix heures du matin, les pièces énoncées au cahier des charges (art. 14).

MAIRIE D'ÉPINAL

SERVICE DU GÉNIE

Adjudication des travaux à exécuter pour la construction du dépôt intermédiaire de munitions de Chaumousey, dans le 4e secteur de la place d'Epinal.

Le public est prévenu que le jeudi 13 août, à deux heures de relevée, il sera procédé, en séance publique, dans l'une des salles de l'hotel de ville d'Epinal, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour la construction du dépôt intermédiaire de munitions de Chaumousey, dans le 4e secteur de la place d'Epinal.

Ces travaux, évalués à la somme de 60,000 fr., seront adjugés en un seul lot.

Les personnes qui veulent concourir à l'adjudication devront produire à M. le chef de bataillon, chef du génie, avant le 8 août, les pièces énumérées aux articles 5, 6 et 7 de la notice n° 2, annexée au cahier des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs.

Le cahier des clauses et conditions générales et toutes les pièces relatives au marché sont déposés dans les bureaux du service du génie, avenue des Templiers, 3, où l'on peut en prendre connaissance tous les jours non fériés, de huit heures à midi et de deux à cinq heures du soir.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Vendredi 24 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Juill. 91	3 %		en liq..						
		95f25	fin ct...	95 32½	95 40	96 30	95 40	95 40	95 40
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.	95 42½	95 45 d25				
			Pe fin p.		d1f	95 65	95 67½ d50		
			Pe fin p.	95 82½	95 85 d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %	90f	fin ct...					90 ..	
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés		en liq..						
		93f90	fin ct...	93 85	93 90	93 82½	93 90	93 85	93 90
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)		en liq..						
		96f10	fin ct..	96 05				96 ..	96 10
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Mai 91.	4 ½ % 1883		en liq..						
		105 90 85 80	fin ct...	10587½	10587½	105 85	10587½	105 85	10587½
			Pe fin c.				d50		
			Pe fin c.						
			Pe fin p.				d50		
			Pe fin p.						
Mai 86.	Promesses d'inscript. 4½ % 1883.	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4 %. éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
Juill. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), nos 221,501 à 273,500		en liq..						
		507 50 509	fin ct...					507 50	
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	565 562 50	fin ct...					570 ..	
Févr. 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	533 50 532 50	fin ct...					533 ..	
Janv. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	417 417 50	fin ct...					417 ..	
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	405 405 50	fin ct...					407 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	104 25 104						106 ..	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	529	fin ct...					529 ..	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	528 528 75	fin ct...					529 ..	
			en liq..						
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	410 411	fin ct...					411 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100f.	104 50						104 50	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	400 399	fin ct...					399 25	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	102 50 102	fin ct...					102 50	
Janv. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé		en liq..						
		405 406 50 405 25 406	fin ct...					406 50	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).		en liq..						
		500	fin ct...					500 ..	
			Pe fin c.		d..				
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		en liq..						
			au 31..					565 ..	
Juin 91.	Banque de France (nominatives).		en liq..						
		4470	fin ct...	4440 ..				4480 ..	4445 ..
			Pe fin c.		d40		d50		
			Pe fin p.		d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).		en liq..						
		452 50 453 75 455	au 31..	450 ..	455 ..	440 ..	440 ..	462 50	461 25
			Pe au 31		d10	455 ..	d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 38)		en liq..						
		780	au 31..	777 50	785 ..	777 50	783 75	785 ..	782 50
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d10		
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).		en liq..						
			au 31..					435 ..	
			Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26)		en liq..						
			au 31..					455 ..	
			Pe au 31						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 10)		en liq..						
		343 25 350	au 31..					351 25	
			Pe au 31						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.		en liq..						
		277 50	au 31..	267 50				268 75	267 50
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)		en liq..						
		575 580 577 50	au 31..						573 75
			Pe au 31	572 50	d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)		au 31..						
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).		en liq..						
		425	au 31..					425 ..	
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)		en liq..						
			au 31..						
Mai 91.	Banque hypot. de Frce, r. 1000f, t.p.	520	fin ct...					520 ..	
Mars 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	426 425	fin ct...					426 ..	
Févr. 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. } en représon d'ann.		en liq..						
			fin ct...					152 ..	
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f. } dues par l'État	530	au 31..					530 ..	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.	405 ..	
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.	13 ..	
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr.	110 ..	
d° 1881, 4%, r. 500 f.	512 ..	
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	113 50	112 50
d° 1863, 3%, r. 100 fr.	148 ..	
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.		
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	99 50	99 25
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.		
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	50 ..	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.	150 ..	
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	415 ..	413 75
Midi, d° act. de jouiss	680 ..	
Nord, d° act. de jouiss.	1410..	
Orléans, d° act. de jouiss.	1070..	
Ouest, d° act. de jouiss.		
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)		
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f. t.p.	615 ..	
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	545 ..	
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	595 ..	592 50
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.		
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	262 20	260 ..
d° du département du Nord		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier		
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	530 25	
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	430 ..	
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	575 ..	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	1580..	1570..
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 48).		
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	130 ..	
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.		
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.	268 75	
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 13).	5500..	
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 8).		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).		
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p	1360..	
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	395 ..	
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 60).		
d° act. de jouiss.		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr, t.p.		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé		
2e série, act. 500 fr., t.p.		
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.		
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	825 ..	820 ..
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2550..	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.	855 ..	
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	86 75	
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1170..	1140

Jouissance	Vendredi 24 Juillet	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
			en liq..						
Juill. 91	Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1250 1245 1250	fin ct...	1248 75			1247 50	1250 ..	1251 25
			Pe fin c.		d40		d20		
			Pe fin c.		d10		d5f		
			Pe fin p.		d40		d20		
	Obligations :		Pe fin p.	1255 ..	d10		d5f		
Mai 91.	Crédit foncier de France. fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.								
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	516 517						516 ..	
d°	d° 100 d° remb. 100 f.	106 105 104 50						106 50	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	607						597 50	
Nov. 90	d° 100 d° remb. 120 f.	121 50						121 50	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	515						515 .	
d°	communales, 3%, remb. 500 f.	501						502 ..	
d°	d° 5es, r. 100 f.	101						100 75	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500, t.p.	514 514 50 514 75 516..	fin ct...					514 50	
Fév. 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	395 392 50	en liq..					392 ..	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	478	fin ct...					478 ..	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	473 473 75 474 475	fin ct...					473 ..	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	474	fin ct...					474 ..	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	419 50	fin ct...					419 ..	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	467 50 468	fin ct...					467 ..	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	65f 66f	fin ct...					65 ..	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	49f 50 50f ..f	fin ct...					50 ..	
...	d° d° (nomin.).	.. ..f ..f	fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	590	en liq..						
			au 31..					590 ..	
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseille), a. 500 f., 250 p.		en liq..						
			au 31..	680 ..					
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	810	en liq..						
			au 31..	811 25	812 50	810 ..	812 50	810 ..	811 25
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	355 352 50 350 355	en liq..						
			au 31..	350 ..			355 ..	360 ..	355 ..
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.)		en liq..						
			au 31..						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).	322 50	en liq..						
			au 31..					321 25	328 25
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. développt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	485	en liq..						
			au 31					485 ..	
			Pe au 31		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq..						
			au 31..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..		en liq..						
			au 31					475 ..	
			Pe au 31		d10		d5f		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq..						
			au 31..						
.....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..	395 396 25 398 75 400 402 50 405 400	en liq..						
			au 31..	405 ..	410	401 25	401 25	405 ..	400 ..
			Pe au 31		d5f		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq..						
			au 31..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		en liq..						
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq..						
			au 31..						
Juil. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14).	..f	en liq..						
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5e		
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...	213 75 212 50	au 31..					212 50	
			Pe au 31		d10		d10		
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	470 471 25 472 50 470	au 31..	470 ..			465 ..	470 .	475 ..
Mai 91.	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	387 387 25	au 15 .					387 25	
Fév. 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 25)....		en liq..						
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'État) t.p.	716 25	en liq..						
			fin ct..					718 75	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'État), ex-coupon 30	701 25 702 50 703 75 705	en liq..						
			fin ct..					700 ..	
			en liq..						
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	900 902 50	fin ct..					900 ..	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1482 50 1485	en liq..						
			fin ct..				50	1490 ..	1488 75
			Pe fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)...............	1295 1296 25 1300	fin ct..					1305 ..	1303 75
			Pe fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........	1846 25	fin ct..	1841 25				1845 ..	1845 ..
			Pe fin c.		d20		d10		
			Pe fin p.		d20		d10		
			en liq..						
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1521 25	fin ct..					1521 25	
			Pe fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1060 1062 50 1060	fin ct..	1060 ..				1060 ..	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'État ou de Dépts)	542 50 545	en liq..					540 ..	
			fin ct..						
			Pe fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	520	en liq..						
			au 31..					520 ..	
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	550 545	en liq..						
			au 31..	550 ..				550 ..	
			Pe au 31		d10		d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).								
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Étr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)	420 422 50 423 75 425 422 50.	en liq..		d10		d5f		
			au 31..	425 ..			422 50	420 ..	422 50
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).	485	Pe au 15		d10		d5f		
			au 31..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 19)		en liq..						
			au 31..					570 ..	
			Pe au 31		d10		d5f		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	136 25	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	170 ..	
Anciens Établissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (c. 1 att.)....	375 ..	
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Établissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.	455 ..	
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.		
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	557 50	550 ..
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1065..	1060..
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	665 ..	
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	382 50	
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	125 ..	122 50
Voitures à Paris, actions de jouiss.	215 ..	
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 19).	545 ..	535 ..
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2200..	
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	220 ..	
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1090..	1080..
Desséchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Éclairage Électrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Établissements Duval, a. 500 f., t.p.	2110..	2100..
Établiss. Maletra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 3)..	1447 50	1440..
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	225 .	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	565 ..	560 ..
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	553 75	
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	270 ..	
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).		
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 38).	1370..	1350..
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p		
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé..........	1715..	
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	255 ..	
d° parts bénéficiaires.......	250 ..	

Valeurs Françaises (Oblig.).

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Alais au Rhône et Méditerranée....		
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	220 ..	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	439 50	439 ..
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	358 ..	350 ..
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	392 50	
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.	382 ..	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'État, oblig. remb. de 1886 à 1956..	425 ..	420 ..
d° d° de 1887 à 1935..	412 50	411 25
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'État).		
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	412 ..	411 25
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	419 25	
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	645 ..	
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'État).	438 ..	
d° nouvelles d°	442 ..	441 ..
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	437 ..	435 ..
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'État).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne : Aïn-Tizy, etc., 3%, r. 500 f. (garantie de l'État).....		
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'État).		
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'État)	409 ..	
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'État).	415 ..	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	446 75	
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1270..	
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	443 ..	442 50
Besseges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	439 50	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	439 75	439 ..
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	438 50	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	438 50	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	637 ..	
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	441 ..	440 ..
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	442 50	
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	446 ..	445 50
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'État).		

Jouissance	Vendredi 24 Juillet	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1415	en liq..						
			au 31	1415			1412 50	1415	1415
			P° au 31		d10		d5		
			P° au 15		d10		d5		
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1135	en liq.					1138 75	
			au 31.						
			P° au 31		d10		d5		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)	535	en liq..						
			au 31..	535	535	532 50	533 75	531 25	532 50
			P° au 31				d5		
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t. p.	655 660	en liq..					658 75	
			au 31..						
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1050 1060	en liq..						
			au 31..	1047 50	1050	1045	1050	1055	1050
			P° au 31		d10		d20		
			P° au 15		d10		d10		
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).	500	en liq..					500	
			au 31..						
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	705	en liq..					700	
			au 31..	706 25					
			P° au 31		d10		d5		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)..	350 347 50 345 350	en liq..						
			au 31..	360			345	360	370
			P° au 31		d10		d5		
			P° au 15		d10		d5		
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2990 2980	en liq..					2990	
			au 31..						
			P° au 31		d..		d5		
			P° au 15		d10		d5		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et É. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	30f 32f 30f 29f	en liq..						
			au 31..	25	30	25	28 75	26	25
			P° au 31		d10		d5		
			P° au 15		d10		d5		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p	210	en liq..					210	
			au 31..						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.	54f	en liq..					54 75	
			au 31..						
			P° au 31		d10		d5		
			P° au 15		d10		d5		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	31f 31f50 32f 31f 31f25	en liq..					31	
			au 31..	31 25					
			P° au 31		d10		d5		
			P° au 15		d10		d5		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2770 2772 50 2775 2777 50 2780 2775 2780	en liq..						
			au 31..	2780	2780 50	2770	2780	2782 50	2785
			P° au 31		d40	2785	2782 50 d20		
			P° au 31	2787 50	2792 50 d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).	793 75 792 50	en liq..					792 50	
			au 31..						
			P° au 31		d10		d5		
			P° au 15		d10		d5		
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	293 75 295 296 25	en liq..					295	
			au 31..						
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)..........	1160	en liq..					1160	
			au 31..	1160					
			P° au 31		d10		d5		
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	138 50 139 50	au 31..					138 50	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).	1950 1947 50 1945 1950 1955	en liq..					1960	1972 50
			au 31..	1960					
			P° au 31		d10		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).	396 25 390	en liq..					390	
			au 31..						
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	490 495	en liq..					495	500
			au 31..	490					
			P° au 31		d10		d5		
			P° au 15		d10		d10		
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	123 25	en liq..					125	122 50
			au 31..	121 25	123 75	121 25	122 50		
			P° au 31		d10		d5		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).	400	en liq..						415
			au 31..	407 50	407 50	390	397 50		
			P° au 31		d10		d5		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
Juill. 91	Angleterre, 2¾ % (n.c.fixe 25f20).	96f40 .. C. 500f	en liq..					96 50	
			au 31..						
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.......	96f40 ... C. 1000	en liq..						
			au 31..						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	Gr. c.	au 31..						
			P° au 31		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	300 298 75	au 31..					298 75	
			P° au 31		d..		d..		
...	d° d° c. de 5 obl..								
...	d° d° c. de 25 obl.								
Mai 91	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		en liq..						
			au 31..						
...	d° d° 1000 fl. d°		P° au 31		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f65 .. C. 10000	en liq..					97 70	
			au 31..						
...	d° d° 1000 fl. d°	97f05 97f	P° au 31		d50		d25	97 15	
Juill. 91	Belgique, 2½ %, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 31..						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	P° au 31		d..		d..		
Mai 91	d° 3%, 1873		au 31..						
Juill. 91	d° 3½ %, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..						
...	d° d° c. de 1000 f.	101 90 C. 100f	au 31..					101 70	
...	d° d° c. de 500 f.		en liq..						
Mai 91	d° 3½ %, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..						
...	d° d° c. de 1000 f.	101 60 C. 100f	en liq..						
...	d° d° c. de 500 f.		au 31..						
Févr. 91	d° 3½ %, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	P° au 31		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
Juin 91	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½ %, 83. Obl. 1000 £.		en liq..						
			au 31..						
...	d° d° 500 £.	..f	P° au 31		d50		d25		
...	d° d° 100 £.		en liq..						
Avril 91	d° 4½ %, 88, Obl. 1000 £.		au 31..	79					
...	d° d° 500 £.		P° au 31		d..		d25		
...	d° d° 100 £.	78f50	en liq..		d50				
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		au 31..					72 25	
...	d° d° 500 £.		P° au 31		d50		d25		72 40
...	d° d° 100 £.	72f 71f90 85 75	en liq..	71 75				72 50	
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé...	85f	au 31..					90	
			P° au 31		d10		d5		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..		
Victor-Em., 62, 3%, r. 500f (int. gar.).	437 50	
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......	365	360
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	445	444
d° 3% nouveaux d° d°	448	
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	444	443 75
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Nord-Est Fr., 3%, r. 500 (int. gar.).	441 50	440 50
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..		
d° 3%, rembours. 500 fr.....	443 50	
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	449	448 75
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	440	
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......	90	
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'État. Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	443	
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	447 50	447
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	427	425
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	501	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	415	
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	150	
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	410	
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.		
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr....		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	270	265
d° d° 5%, r. 500 fr.	225	
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.		
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..	58	
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.	440 25	
d° d° 5%, r. 500 f.		
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.		
Eaux Banlieue, 4½ %, 89, r. 500 f..		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	301 50	301
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	512	
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	528	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	521	520
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr.	515	
d° d° 4%, r. 500 fr.	502 50	
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	520	
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	306 25	306
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	462 50	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.	423	
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..		
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....	500	
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	507	505
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	503 50	502 50
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	407 25	
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	378	377 50
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.	530	
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½ %, r. 500f.		
Jardin zool. d'acclimat., 5%, r. 500f.		
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...		
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4 %, remb. 500 fr.......	487	
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		
Canal Panama, 5%, r. 500 f. (en liq.).	25	24
d° d° 3%, remb. 500 fr...	20	
d° d° 4%, remb. 500 fr...	20	
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	24	
d° d° (2e série).	24 75	
d° d° (3e série).	84	
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	87 50	87
d° d° depuis la répart.	87 50	
d° d° 322f50 payés...		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	75	
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	608	
d° 3%, rembours. 500 fr........	460	455
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	440	
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	94	

Jouissance	Vendredi 24 Juillet	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Egypte. Oblig. Daïra Sanieh 4% (décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	490 490 25 490 50	en liq..						
			au 31..	490			488 75	490	490
			P° au 31		d10		d5f		
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig. 7%, rembours. 500 fr. (Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)	491 491 50 75 492	en liq..		d10		d5f		
		491 25 491	au 31..	490				491	490
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½% (décrets des 6 et 7 juin 1890)	467 50 467 75	en liq..						
			au 31..	465			466 25	468	466 25
			P° au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878	521	en liq..						
			au 31..					518	
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f (nég. ch. fixe 25f)		en liq..						
	d° 5000f.		au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég. ch. fi. 1f.		en liq..						
	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	74f	au 31..	72 50	72 50	72 20	72 30	74	72 90
...	Coup. de 40 —	72f50 20 50 40	P° au 31		d50		d25	72 75	
...	Coup. de 80 —	72f50 20 50 40	P° au 15		d50		d25	72 75	
...	Coup. de 160 —	72f20 15 30 40 20	P° au 31		d50		d25	72 85	
...	Coup. de 240 —	72f20 10 30 40 20						72 85	
...	Coup. de 480 —	72f20 10 30 40 20						72 85	
...	Coup. de 960 —	72f20 10 30 40 20	en liq..					72 85	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég. ch. fixe 1f).	..f	au 31..					71	
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba,		en liq..						
	6%, 1886, garantis.	495 494 75	au 31..					495	
			en liq..						
d°	d° d° 1890, garantis.	466 25 467	au 31..		d10		d5f	466 25	
			P° au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Juin 91.	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f. 5f).		au 31..						
Juill. 91	d° Consolidés 4%		au 31..						
Juin 91.	Finlande (Gd-Duché), 3½%, 89,		en liq..						
...	Oblig. et coupons prescrits au bout de 20 ans de l'éch. Titre de 617f.		au 31..		d10		d25		
...	— de 2468f.		P° au 31		d10		d25		
...	— de 6170f.		en liq..		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	425 426	au 31..					425	
		Gr. c.	en liq..						
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	423	au 31..					424	
		Gr. c.	en liq..						
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	339 337 50	au 31..					338 75	
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change		en liq..						
	fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		au 31..		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe		en liq..						
	2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	92f90 93f	au 31..					92 50	91
...	d° 500 fl.	92f30	P° au 31		d50		d25	92 25	
...	d° 1000 fl.	91f 90f95	P° au 15		d50		d25	91	
Fév. 91	d° 4½%, or, 89 (n. ch. fi. 2f50).		en liq..						
...	Cap. des titres amort. prescr. après 20 ans. Obl. 100 fl.	103 40 50	au 31..					103	
...	— 500 fl.		P° au 31		d50		d..		
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég. ch. fixe 2f50).		au 31..						
			en liq..						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 31..	91	91	90 75	90 92½	91	91 15
...	d° coup. 500 fr.	91f	P° au 31		d1f		d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.		P° au 31	91 05	91 15 d25				
...	d° coup. 50 fr.		P° au 15		d1f	91 30	91 35 d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	90f70	P° au 15	91 75	91 60 d25			90 75	
Avril 91	d° 3%	..f	au 31..						
			en liq..						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	317	au 31..					316	
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég. ch. fl. 25f20),		en liq..						
	coup. de 504 f. (20 £).		au 31..						
Fév. 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	87f25	au 31..					87 25	
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 31..						
d°	d° obl. 5% d°		au 31..						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch.		en liq..						
	fixe 25f25), coup. de 20 £.	39f25	au 31..	39	39	38	38 60	41	40 35
...	d° coup. de 50 £.	39f 39f25	P° au 31		d50		d25		
...	d° coup. de 100 £.	39f 39f20 25 40 39f	P° au 15	40	40 50 d50		d1f	40 90	
			en liq..						
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. Nos 1 à 390000 et 500001 à 929987. C. 500 f.	300 295 300 310 302 50	au 31..					319	
...	C. 5 obl.		au 31..						
...	C. 10 ob.		au 31..						
			en liq..						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	100	au 31..						
Juill. 91	d° 1890, 4%	..f	P° au 31						
Juill. 91	Russie, 1850, 4½% (n. ch. fi. 25f50.		en liq..						
	Oblig. de 100 £.		au 31..						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	97f60	au 31..						
...	Grosses coupures	99f50 25 50 75						98 15	
Janv. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	..f	au 31..						
...	d° de 1000 r.	..f	P° au 31		d50		d25		
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	71f25 71f	au 31..					71 75	70 90
...	d° de 1000 r.	70f65 50 40	P° au 31		d50		d25	71	
			en liq..						
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	97f 96f85	au 31..					97	
...	Grosses coupures	97f50 70	P° au 31		d50		d25	97 80	
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 31..						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change		en liq..						
	fixe 4f), coup. de 125 r.		au 31..					104 90	
...	coup. de 500 r.	104 50							
...	coup. de 1000 r.	104 50							
...	coup. de 10000 r.		en liq..						
Juin 91.	d° 1889, 4% (or).	98f50 15 50	au 31..					98 50	
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	97f90 85 80 75	au 31..					98	
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	100 100 50	au 31..					100	
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p.,								
	Obl. 500 f.	97f 96f75 50 97f	en liq..					97 15	
...	d° 2500 f.	98f 97f50	au 31..	97 20	97 20	96 90	97	98 30	97 20
...	d° 5000 f.	96f80 90	P° au 31		d50		d25	97 35	
...	d° 12500 f.	97f05 97f						97 50	
			en liq..						
Juill. 91	d° d° 3e série	..f	au 31..					97 15	
Mai 91.	d° Intér. cons., 4½%, 1re ém.,		en liq..						
	1980 (n. ch. fi. 4f) C. 100 r.	..f	au 31..					72	
	C. 500 r.	.f	au 31..		d50		d25		
	C, 1000 r.	..f ..f	au 31..						
Juin 91	d° 3%, obl. ch. de fer Trans-		en liq..						
	caucasien, remb. au pair.	81f50 60 70 75	au 31..					81 50	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½%, 53 (n. ch. fi. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Obligi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).		
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	79 50	
d° 1000 fl. d°	79 50	
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.		
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Congo (État indép. du), Lots 1888.	56	
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Danemark, 3½% (nég. ch. fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½%, C.F. (n. ch. fi. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	13 50	
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.		
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	99	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
d° 1866, 5%		
Gouv. de Québec. 80, 4½%, r. 500 f.	507 50	
Russie, 5%, 1822 (nég. ch. fi. 25f20).	118 55	118 35
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f. p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.		
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.	[illegible]	
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t. p.		
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t. p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t. p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	490	
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	650	645
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t. p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	360	358
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	358	357
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083	436	435
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486	418	417
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale	401	400 50
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	416 50	
Beïra-Alta, 3%	122	120
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	255	248
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	214	212 50
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	320	318
d° (Série X)	325 75	323
Nord-Belges, 3%	476	
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque	395	394 50
d° (2e série), 2e hypothèque.	370	
d° (3e série), 3e hypothèque.	357 50	355
d° (4e série), 4e hypothèque.	337 50	334 50
d° (5e série), 5e 5ypothèque.	337 50	333 75
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	355	354 50
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	357	356 25
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	367 50	361
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	344 50	343 25
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	340	
Ouest de l'Espagne, 4%	250	
Portugais, 3%	220	219
d° 3%, r. de 1891 à 1982	217	213
d° 4%	278	270
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	367 50	
d° 2e hypothèque.	356 25	353 75
d° 3e hypothèque.	347	
Cordoue à Séville, 3%	367	366 25
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.		
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	303	300
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f, t. p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.		
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.		
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.		
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t. p.		

Jouissance	Vendredi 24 Juillet	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.		au 31..					458 ..	
			en liq..						
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr..	88f50	au 31..					89 ..	
			en liq..						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 31..					... 50	
...	d° d° Ob. 50 £.		P° au 31		d1f		d25		
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 31		d50		d25		
Avril 91	d° 80, 4%, r. 501f (1re, 2e et 3e s.)		en liq..						
	(nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.	103 25	au 31..					104 ..	
...	d° d° Ob. 100 £.	103 35	P° au 31		d50		d25	103 85	
...	d° d° Ob. 500 £.	103 75	en liq..						
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.	100 25	au 31..					99 90	
...	d° d° c. 5000f.		P° au 31		d50		d25		
			en liq..						
Mai 91.	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	90f	au 31..						
			en liq..						
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	23f35	au 31..						
	d° d° gross. coup.		en liq..						
d°	d° d° (sér. C).	18f85 65	au 31..					18 90	
	d° d° gross. coup.		en liq..						
d°	d° d° (sér. D).	18f65 75	au 31..					18 75	
...	d° d° gross. coup.		P° au 31		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq..						
	Obligations de 500 fr.	422 422 75	au 31..	422 50				422 75	422 50
...	d° de 2500 fr.	422 25 422 50	P° au 31		d50		d25		
...	d° de 12500 fr.	422 25 422 50	P° au 15		d50		[illegible]		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..						
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	457 50	au 31..					457 ..	452 50
...	d° d° 2500 f.		P° au 31		d10		d5f		
...	d° d° 12500 f.		P° au 15		d10		d5f		

VALEURS ÉTRANGÈRES

Jouissance	Valeurs	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq..					462 50	466 25
	pap., t.p. (ex-c.6) r. agio fl. 38.50.	463 75	au 31..	466 25					
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Mai 91. ex-5e r.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f., 250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		en liq..						
			au 31..						
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		P° au 31		d10		d5f		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)	528 75	au 31						
Janv. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 20).		en liq.						
			au 31..						
Juill. 88 ex-1re r.	Banque des Pays-Hongrois, act. nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		en liq..						
			au 31..						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		en liq..						
			au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act. 100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p. (ex-coupon 14)		en liq..						
			au 31.	602 50					
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq..					570 ..	573 75
	250 fr. payés (ex-coupon 32)..	567 50 568 75	au 31..	568 75					
			P° au 31		d10		d5		
...	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 150 fr. payés (ex-coupon 34)		en liq..						
			au 31..						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq..					1098 75	
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1098 75	au 31..	1092 50					
			P° au 31		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5		
Févr. 91	Crédit Foncier Égyptien, actions		en liq..						
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	478 75	au 31..						
...	Grosses coupures....		P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq..						
			au 31..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie, a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		en liq..					490 ..	
			au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		en liq..					135 ..	
	estamp. « Act. de cap. amortie ». (ex-coupon 14)	133 75 133 50	au 31..	133 75					
			P° au 31		d10		d5		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq..					451 25	452 50
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	455 453 75	au 31..	452 50					
			P° au 31		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes. (325 fr.), t.p. (en liq.), (ex c. 9).		en liq..						
			au 31..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'État		en liq..						
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.	62[illegible] 50	au 31..	625 ..	628 75	625 ..	626 25	628 75	630 ..
			P° au 31		d10		d5		
	Grosses coupures....	627 50	P° au 15		d10		d5		
Juill. 91	Cacérès-Po[illegible] des Chem. de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.		en liq.					150 ..	150 ..
			au 31..	150 ..					
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	230 227 50	au 31..	235 ..			227 50	230 ..	230 ..
			P° au 31		d10		d5f		
	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p.: 200000 act. de 1862; 150000 a. de 1881; 60000 act. de 1885 et 90000 act. de 1889. (ex-coup. 42)		en liq..						
		652 50 647 50	au 31..	650 ..			648 75	652 50	650 ..
	Grosses coupures....		P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 59)	303 75 302 50	au 31..	301 25	302 50	300 .	301 25	303 75	303 75
			P° au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 5[illegible]).	160 158 75 157 50 155	au 31..	153 75	153 75	151 25	158 75	170 ..	165 ..
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	[illegible] 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 63)......	301 25 302 50	au 31..	301 25					302 50
			P° au 31				d5		
			P° au 15		d10		d5		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclairage et de chauffage par le), a. r. 500 fr., t.p. (ex-coupon 22)		en liq..						
		345	au 31..	350				349 ..	
			P° au 31		d10		d5		
			P° au 15		d10		d5		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000). (ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).		en liq..						
		725 75	au 31..	725 ..				722 50	725 ..
			P° au 31		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	Change	Papier long	Papier court
3%	Amsterdam	207½.. à 207¾...	207.... à 207 1/4 et 4%
4%	Allemagne.	122⅞.. à 123......	122¾.. à 122⅞.. et 4%
4%	Vienne....	212.... à 212¼...	211¾.. à 212¼ et 4..%.
5%	Barcelone..	463½.. à 464½...	463½.. à 464½ et 4..%.
5%	Madrid....	463½.. à 464½...	463½.. à 464½ et 4..%.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4..%.
5%	St-Pétersb.	263½... à 264½..	2664½. à 265¼ et 4..%.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4..%.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 24.. à 25 26...	25 22½ à 25 23½—2½%.
	d° chèque	25 24.. à 25 25...	25 24.. à 25 25..—......
3%	New-York.	517½.. à 518½...	516½. à 517½..—3..%.
3%	Belgique..	1/8 pte. à pair.	1/8pte à 3/16pte—3..%.
6%	Italie......	1⁵⁄₁₆ pte à 1¼ pte..	1¼ pte à 1½ pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 4% à 5% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 226 à 231 .. 0/00 pte.
Quadruples espagnols.......................... 81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains....... 81 .. à 81 25
Piastres mexicaines.......................... 4 10 à .. ..
Souverains anglais.......................... 25 20 à 25 25
Banknotes.......................... 25 21 à 25 26
Aigles des Etats-Unis.......................... 25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks).......................... 24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes.... 20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliém. 40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d° 20 .. à .. ..
Couronnes de Suède.......................... 27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 95 13/16 —1 heure, 95 13/15
Vienne, Métall, ...—Papier, 92 70 — Monnaie, 92 80
Crédit Autrichien... 293 .. | Chem. de Fer Autrich. 285 75
Change sur Londres.... Demande, 117 70 — Offre, 117 90
Change sur Paris....... Demande, 46 60 — Offre, 46 675
Lots................ 139 80 | Napoléon.............. 9 335

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 24 Juillet 1891

	Disponible	Livrable dern. cours
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3..................	35 75 à 36 ..	
Roux 88° nets..................	35 75 à	
Raffinés, bonne sorte........	105 50 à	
— belle sorte........	106 50 à	
Certificats de sortie........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois	.. .. à	36 .. à .. ..
— Août........	.. .. à	36 ... à .. ..
— Septembre......		35 625 à .. ..
— 4 d'Octobre....		34 75 à .. ..
— 4 premiers.....		35 .. à .. ..
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0)*	44 .. à	
Courant du mois..............		44 .. à .. ..
Août..............		42 25 à .. ..
4 derniers..............		39 25 à 39 50
4 premiers..............		39 .. à 38 75
....		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	51 25 à	
Courant..............		51 25 à .. ..
Août..............		51 75 à .. ..
4 derniers..............		53 .. à 52 50
4 premiers..............		53 25 à 53 50
....		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts..............	72 50	
—	.. ..	
Colza en tonnes..............	74 50	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	52 50	
—	.. ..	
Courant..............		72 50 à .. ..
Août..............		72 75 à 73 ..
4 derniers..............		74 25 à 74 50
4 premiers..............		75 50 à 7[illegible] 25
....		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	59 .. à	
Courant..............		59 .. à .. ..
Août..............		59 .. à 59 25
Septembre-Octobre..............		59 75 à 60 ..
4 derniers..............		60 25 à 59 50
4 de Novembre..............		60 75 à .. ..
COURS DU MERCREDI 22 Juillet.		
SUIF DE PLACE *43° 1/2, en pains, les 100 kilos*	64 .. à	
SUIF DE PROVINCE *43° 1/2, en fûts, en gare Paris*	63 .. à	

Les annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Cie, 8, place de la Bourse.

M. Jobard (Victor-Charles-Amédée), lieutenant au 2e régiment d'infanterie de marine, à Brest (Finistère), né à Brest, le 16 septembre 1864,

Et M. Jobard (Paul-François-Léon), avocat, demeurant à Paris, rue Soufflot, n° 5, né à Brest, le 24 mars 1867,

Se pourvoient devant M. le garde des sceaux, ministre de la justice, à l'effet d'obtenir l'autorisation de substituer à leur nom patronymique celui de : « *Merienne-Lucas* ».

EMILE VERSTRAETE,
Référendaire au sceau de France.

Mlles Louise-Jeanne-Ernestine et Augusta-Marie-Antoinette Bail, nées à Denain (Nord), les 29 octobre 1870 et 28 octobre 1872, représentées par leur mère, Mme Mathilde Bail, veuve de M. Henri Macarez, demeurant à Denain, se pourvoient près de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, à l'effet d'obtenir l'autorisation de substituer à leur nom celui de « *Macarez* ».

ERNEST RENAUX,
Référendaire au sceau de France.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

ADJUDICATION des travaux de transformation de la halte de Gommiers en station ouverte au service de la petite vitesse par wagons complets. (Ligne de Chartres à Orléans.)

Le 12 août 1891, à deux heures et demie du soir, au siège de l'administration des Chemins de fer de l'État, 42, rue de Châteaudun, à Paris.

Montant des travaux	4.883 fr. 37
Cautionnement	170 fr. »

Renseignements au bureau de l'ingénieur de la voie et des bâtiments, boulevard Raspail, 138, à Paris.

Avis essentiel. — Les rabais devront être faits en francs sans fraction. — Les soumissions qui porteront des rabais avec fraction de franc seront rejetées.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Administration : 42, rue de Châteaudun, Paris.

ADJUDICATION
DE
FOURNITURES DIVERSES

Le mercredi 12 août 1891, à deux heures et demie du soir, il sera procédé, au siège de l'administration des chemins de fer de l'État, 42, rue de Châteaudun, à Paris, *par voie de soumissions cachetées*, à l'adjudication publique des fournitures suivantes :

		Cautionnement à verser.
1er lot.	— Soupapes de fuite..........	150 fr.
2e lot.	— Pièces en fonte malléable galvanisée..............	» »
3e lot.	— Pièces diverses en fer.....	» »
4e lot.	— Pièces diverses en bronze..	600 »
5e lot.	— Tuyaux en fer............	200 »
6e lot.	— Boîtes de protection........	250 »
7e lot.	— Plaques indicatrices........	» »
8e lot.	— Pièces brutes en bronze et en laiton............	1.200 »
9e lot.	— Pièces en fonte malléable..	» »
10e lot.	— Fil de fer et fil d'acier.....	» »
11e lot.	— Rondelles en fer..........	» »
12e lot.	— Dextrine en poudre........	» »
13e lot.	— Mastic de vitrier..........	» »
14e lot.	— Huile de colza brute.......	2.000 »
15e lot.	— Huile de lin pour peinture.	700 »
16e lot.	— Graisse blanche...........	200 »
17e lot.	— Coke de premier choix.....	» »
18e lot.	— Coke de deuxième choix...	1.000 »
19e lot.	— Gaillette pour chauffage des gares et bureaux........	2.000 »

Les renseignements relatifs à cette adjudication seront fournis au Service central des magasins des Chemins de fer de l'État (Bureau des Types), 42, rue de Châteaudun, à Paris.

Étude de Me RICHARD, avoué à Montdidier.

EXTRAIT PRESCRIT PAR L'ART. 770 DU CODE CIVIL

Le Tribunal de première instance de Montdidier, par jugement en date du vingt-trois janvier mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré, rendu sur la requête de madame Marie-Clémentine ROUSSEL, ménagère, demeurant à Coullemelle, veuve en secondes noces du sieur Louis-François GAYET, a donné acte à ladite dame de sa demande d'envoi en possession de la succession du sieur Louis-François GAYET, son mari, décédé à Coullemelle sans laisser aucun héritier connu au degré successible et, avant faire droit sur ladite demande, a prescrit l'exécution des formalités de publication voulues par la loi.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Montdidier, le dix-sept avril mil huit cent quatre-vingt-onze.

Signé : GEORGES RICHARD.

Enregistré à Montdidier, le dix-sept avril mil huit cent quatre-vingt-onze, folio 5, case 10. Reçu : 1 franc 88 centimes, décimes compris.

Signé : ROUSSELLE.

Pour deuxième insertion :

Montdidier, le vingt-trois juillet mil huit cent quatre-vingt-onze.

Signé : GEORGES RICHARD.

NEUILLY *s. Seine*. PROPRIÉTÉ av. de Neuilly, 159. C^e^ 1,816^m^. Rev. 6,240 f. M. à p. 60,000 f. A ADJ^er^ *s. 1 ench.* ch. des not. de Paris, le 28 juillet 1891. S'ad. à Me CARRÉ, not^re^, pl. des P^ts^-Pères, 9.

RADE de BREST **CHATEAU de KERLÉON** *station de* KERHUON (Finistère). Vue splendide, tr. beau parc, plantes mérid^les^, navig^on^ s. mer et riv^re^. A ADJ^er^ *s. 1 ench.*, 10 août 91, 1 h., à BREST, ét. de Me BILLOTTE. M. à p. 150,000 f. *Faculté acq^r^ terres attenan^tes^ dép^t^ comme Château de la succession* du Prince WITTGENSTEIN. S'ad. aux not^res^, à Paris, à Me P. GIRARDIN, 85, rue Richelieu, et à Brest, à Me BILLOTTE, *dép. de l'ench.*



BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Vendredi 24 juillet 1891.

Le minimum de la mer du Nord s'est transporté sur la côte de Norvège (753^m/m^) et le baromètre descend sur la Scandinavie où les hauteurs sont inférieures à 760^m/m^. Deux aires de fortes pressions persistent sur l'ouest et sur l'est du continent (Brest et Moscou 768^m/m^). Le vent de nord-est est faible sur nos côtes de la Manche et de l'Océan, assez fort en Provence. On signale des pluies dans le nord de l'Europe, en Allemagne et dans quelques stations de la France.

La température baisse ; elle reste encore élevée au nord de la Russie. Ce matin le thermomètre marquait : 13° à Stornoway, 14 à Paris, 22 à Helsingfors et 26 à Alger. On notait 11° au Puy de Dôme et au Pic du Midi.

En France, le ciel va rester nuageux avec température un peu basse. Quelques averses sont encore probables dans le Nord et l'Est. A Paris, hier dans l'après-midi, faibles averses. Max. : 21.5 ; min. : 10.6.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer agitée à Dunkerque et à Calais ; peu agitée à Boulogne et au Havre ; agitée à Cherbourg.

Océan : mer peu agitée à Brest ; belle à Lorient.

Méditerranée : mer très houleuse à Marseille ; calme à Sicié ; très belle à Nice.

Situation du vendredi 24 juillet 1891 (soir). — Le baromètre continue à monter en Irlande et sur nos régions, excepté en Provence où des mauvais temps sont à craindre. — En France, le temps devient généralement beau.

Spectacles du Samedi 25 Juillet.

Opéra. — » h. »/». — Relâche. — Lundi : *Le Mage.*

Théâtre-Français. — 8 h. 1/4. — *L'Article 231*, comédie en 3 actes, de M. Paul Ferrier : Got, Féraudy, Prudhon ; Mmes Kalb, Hadamard.

Vaudeville. — 8 h. »/». — *Le Gendarme*, comédie en 3 actes, de M. Pierre Decourcelle : Maugé, Hirsch, Victorin ; Mmes Cerny, Legrand.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar ; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre ; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — 8 h. 1/4. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. Lemonnier : Mmes Riquet-Lemonnier, Lévi-Leclerc, Perrot ; MM. Gravier, Desjardins, Regnard, Jaeger, Avelot.

Châtelet. — 8 h. »/». — *Tout-Paris*, pièce à grand spectacle, en 5 actes, de M. C. Duval : Germain, Rosny, Scipion ; Mmes Gilberte, Destrées.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga ; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier ; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — Représentation des lions en liberté dans la grande piste, au deuxième tableau de *Néron.* — *Néron* sera également donné avec le tableau des lions, en matinée et le soir, les jeudis, dimanches et fêtes.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.
Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverture tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année.

OPÉRA-COMIQUE, ODÉON, GYMNASE, PALAIS-ROYAL, PORTE-SAINT-MARTIN, MENUS-PLAISIRS, NOUVEAUTÉS : clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : Louis JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 200. Le numéro : 15 centimes. Dimanche 26 Juillet 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies ; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit ; Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 26 JUILLET

PARTIE OFFICIELLE

PARTIE NON OFFICIELLE

CHAMBRES

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 25 Juillet 1891.

Le Président de la République a reçu aujourd'hui M. Carlos Antunez qui lui a remis les lettres par lesquelles S. Exc. le président de la république du Chili met fin à la mission qu'il remplissait près le gouvernement de la République française en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

LOI autorisant le département de l'Ain à s'imposer extraordinairement pour diverses dépenses d'intérêt départemental.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Le département de l'Ain est autorisé, conformément à la demande que le conseil général en a faite, à s'imposer extraordinairement, pendant cinq ans à partir de 1892, un centime (0 fr. 01) additionnel au principal des quatre contributions directes, pour en affecter le produit à diverses dépenses d'intérêt départemental.

Cette imposition sera recouvrée indépendamment des centimes extraordinaires dont le maximum est fixé chaque année par la loi de finances, en vertu de la loi du 10 août 1871.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 25 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

LOI autorisant le département de l'Ardèche à contracter un emprunt de 108,200 fr. à la caisse des chemins vicinaux, applicable à des travaux de vicinalité.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Le département de l'Ardèche est autorisé, conformément à la demande que le conseil général en a faite, à emprunter à la caisse des chemins vicinaux, aux conditions de cet établissement, une somme de cent huit mille deux cents francs (108,200 fr.), remboursable en trente ans et exclusivement applicable aux travaux de réparation des avaries causées aux lignes vicinales par les inondations des 21, 22 et 23 septembre 1890.

La réalisation de cet emprunt, qui sera imputé sur le nouveau fonds d'avances reconstitué par application de la loi du 30 décembre 1890, ne pourra être effectuée qu'en vertu d'une décision du ministre de l'intérieur.

Art. 2. — Les fonds nécessaires au service des intérêts et au remboursement de l'emprunt de 103,200 fr. autorisé par l'article 1er ci-dessus seront prelevés sur le produit des centimes extraordinaires dont le maximum est fixé chaque année par la loi de finances, en exécution de la loi du 10 août 1871.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 25 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

LOI autorisant le département de l'Aube à s'imposer extraordinairement pour les travaux des chemins vicinaux.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Le département de l'Aube est autorisé, conformément à la demande que le conseil général en a faite, à s'imposer extraordinairement, pendant quatre ans à partir de 1892, quatre centimes (0 fr. 04) additionnels au principal des quatre contributions directes, pour en affecter le produit aux travaux des chemins vicinaux ordinaires.

Cette imposition sera recouvrée indépendamment des centimes extraordinaires dont le maximum est fixé chaque année par la loi de finances, en vertu de la loi du 10 août 1871.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 25 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

LOI autorisant le département du Cantal à s'imposer extraordinairement pour l'entretien des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Le département du Cantal est autorisé, conformément à la demande que le conseil général en a faite, à s'imposer extraordinairement, pendant douze ans à partir de 1892, deux centimes soixante-six centièmes (0 fr. 0266) additionnels au principal des quatre contributions directes, pour en affecter le produit à l'entretien des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.

Cette imposition sera recouvrée indépendamment des centimes extraordinaires dont le maximum est fixé chaque année par la loi de finances, en vertu de la loi du 10 août 1871.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 25 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

LOI autorisant le département des Landes à contracter un emprunt de 40,000 fr. pour la construction de deux casernes de gendarmerie.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Le département des Landes est autorisé, conformément à la demande que le conseil général en a faite, à emprunter, à un taux d'intérêt, qui ne pourra dépasser quatre francs vingt pour cent (4 fr. 20 p. 100), une somme de quarante mille francs (40,000 fr.) remboursable en trente ans et applicable à la construction de deux casernes de gendarmerie à Sore et à Saint-Justin.

Cet emprunt pourra être réalisé soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, ou de la société du Crédit foncier de France, ou de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur.

Art. 2. — Les fonds nécessaires au service des intérêts et au remboursement de l'emprunt de 40,000 fr. autorisé par l'article 1er ci-dessus seront prélevés sur les ressources ordinaires du budget départemental.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 25 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

LOI autorisant le département de la Meuse à créer des ressources extraordinaires pour divers travaux de vicinalité.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Le département de la Meuse est autorisé, conformément à la demande que le conseil général en a faite, à affecter au payement de la première annuité de la subvention due à l'Etat pour le chemin de fer d'intérêt général de Lérouville à Sedan, une somme de cinquante mille francs (50,000 fr.) à valoir sur le produit de l'imposition extraordinaire de deux centimes additionnels au principal des quatre contributions directes, autorisée par la loi du 29 décembre 1890, pour les travaux neufs des chemins de grande communication et d'intérêt commun.

Art. 2. — Le département de la Meuse est également autorisé à s'imposer extraordinairement, pendant dix-neuf ans à partir de 1892, deux centimes (0 fr. 02) additionnels au principal des quatre contributions directes, dont le produit sera affecté au payement de la subvention due à l'Etat pour l'établissement du chemin de fer de Lérouville à Sedan.

Art. 3. — Le département de la Meuse est également autorisé à s'imposer extraordinairement, pendant l'année 1892, dix centimes (0 fr. 10) additionnels au principal des quatre contributions directes pour en affecter le produit, jusqu'à concurrence de trois centimes (0 fr. 03), à l'entretien des chemins vicinaux ; de deux centimes (0 fr. 02) aux travaux neufs desdits chemins ; de cinq centimes (0 fr. 05) au service des chemins de fer d'intérêt local.

Art. 4. — Les impositions autorisées par les articles 2 et 3 ci-dessus seront recouvrées indépendamment des centimes extraordinaires dont le maximum est fixé chaque année par la loi de finances, en exécution de la loi du 10 août 1871.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 25 juillet 1891.

CARNOT

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

LOI autorisant le département des Pyrénées-Orientales à s'imposer extraordinairement pour achat de terrains destinés à la construction d'un chemin de fer.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Le département des Pyrénées-Orientales est autorisé, conformément à la demande que le conseil général en a faite, à s'imposer extraordinairement, pendant cinq ans à partir de 1892, un centime quatre-vingt-sept centièmes (1 c. 87) additionnels au principal des quatre contributions directes pour en affecter le produit au payement de sa part contributive dans les frais d'acquisition des terrains destinés à la construction du chemin de fer de Prades à Olette (section de Villefranche).

Cette imposition sera recouvrée indépendamment des centimes extraordinaires dont le maximum est fixé chaque année par la loi de finances, en vertu de la loi du 10 août 1871.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 25 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

LOI autorisant la ville de Beaune (Côte-d'Or) à emprunter une somme de 100,000 fr., applicable aux frais d'agrandissement d'un collège.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — La ville de Beaune (Côte-d'Or) est autorisée à emprunter, à un taux d'intérêt n'excédant pas quatre francs dix centimes pour cent (4 fr. 10 p. 100), une somme de cent mille francs (100,000 fr.), destinée à pourvoir, avec d'autres ressources, aux frais de réparation et d'agrandissement du collège, ladite somme remboursable en quarante ans, au moyen d'une subvention de l'Etat et d'un prélèvement sur les revenus ordinaires de la caisse municipale.

Cet emprunt pourra être réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la Caisse des dépôts et consignations, de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse ou du Crédit foncier de France, aux conditions de ces établissements.

Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 25 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

LOI autorisant la ville de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) à emprunter une somme de 640,000 fr. pour la construction d'un théâtre.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — La ville de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) est autorisée à emprunter, à un taux d'intérêt n'excédant pas quatre francs vingt pour cent (4 fr. 20 p. 100), une somme de six cent quarante mille francs (640,000 fr.) remboursable en trente-cinq ans sur ses revenus ordinaires et destinée à pourvoir aux frais de construction d'un théâtre.

Cet emprunt pourra être réalisé soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la Caisse des dépôts et consignations, de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, ou du Crédit foncier de France, aux conditions de ces établissements.

Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 25 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

LOI autorisant la ville de Lodève (Hérault) à emprunter 1,008,951 fr. et à s'imposer extraordinairement pour la conversion d'emprunts et pour diverses entreprises d'utilité communale.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — La ville de Lodève (Hérault) est autorisée à emprunter une somme totale de un million huit mille neuf cent cinquante et un francs (1,008,951 fr.); savoir :

Au taux de quatre francs pour cent (4 fr. p. 100), la somme de cinq cent vingt-deux mille cent cinquante-sept francs (522,157 fr.); à un taux n'excédant pas quatre francs vingt pour cent (4 fr. 20 p. 100), la somme de quatre cent quatre-vingt-six mille sept cent quatre-vingt quatorze francs (486,794 fr.).

Lesdites sommes sont destinées tant à la conversion d'emprunts antérieurement contractés en vertu des décrets en date des 13 décembre 1880, 1er avril 1883, 31 décembre 1884, 21 janvier et 26 avril 1888, qu'à l'exécution de diverses entreprises d'utilité communale énumérées dans une délibération municipale du 17 avril 1891 et ayant pour objet la construction d'égouts, l'adduction d'eau potable et l'achèvement de la rue de la République.

Le remboursement sera effectué dans les délais ci-après :

522,157 fr. en vingt-deux ans;
75,956 fr. en vingt-sept ans;
124,192 fr. en trente-quatre ans;
286,646 fr. en quarante ans.

L'emprunt pourra être réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la Caisse des dépôts et consignations, de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse ou du Crédit foncier de France, aux conditions de ces établissements.

Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur.

Les sommes applicables à la distribution d'eau et à l'achèvement de la rue de la République ne pourront être réalisées et les travaux ne pourront être entrepris qu'en vertu d'une autorisation spéciale du ministre de l'intérieur.

Art. 2. — La même ville est autorisée à s'imposer extraordinairement, par addition au principal de ses quatre contributions directes, savoir :

De 1892 à 1912, soixante-trois centimes quarante-six centièmes (63 c. 46);

De 1913 à 1917, vingt-six centimes quatre-vingt-treize centièmes (26 c. 93);

De 1918 à 1924, vingt-deux centimes douze centièmes (22 c. 12);

De 1925 à 1930, quinze centimes onze centièmes (15 c. 11),

Et en 1931, quatorze centimes neuf millièmes (14 c. 009).

Le produit de ces impositions, prévu en totalité pour 1,697,460 fr. environ, servira à rembourser l'emprunt en principal et intérêts, concurremment avec les impositions inscrites au buget de 1891 pour le service de la dette.

Les impositions extraordinaires autorisées par les décrets des 13 décembre 1880, 1er avril 1883, 31 décembre 1884 et par l'arrêté préfectoral du 1er octobre 1887, cesseront d'être mises en recouvrement.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 25 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

LOI autorisant la ville de Nice (Alpes-Maritimes) à emprunter 9,245,498 fr. et à s'imposer extraordinairement pour conversion d'emprunts et remboursement de diverses dettes.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — La ville de Nice (Alpes-Maritimes) est autorisée à emprunter, à un taux d'intérêt qui ne pourra excéder quatre francs dix pour cent (4 fr. 10 p. 100), une somme de neuf millions deux cent quarante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit francs (9, 245,498 fr.) remboursable en quarante ans et destinée tant à la conversion de deux emprunts contractés en vertu des lois des 7 août 1882 et 13 août 1885 qu'au remboursement de diverses dettes.

L'emprunt pourra être réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la Caisse des dépôts et consignations, de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse ou du Crédit foncier de France, aux conditions de ces établissements.

Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur.

Art. 2. — La même ville est autorisée à s'imposer extraordinairement, pendant quarante ans à partir de 1892, vingt et un centimes (0 fr. 21) additionnels au principal de ses quatre contributions directes, devant produire en totalité la somme de 10,290,000 francs environ, pour servir, concurremment avec un prélèvement sur les revenus ordinaires, à rembourser l'emprunt en capital et intérêts.

L'imposition extraordinaire de 21 centimes 91 centièmes approuvée par la loi du 13 août 1885 cessera d'être mise en recouvrement.

La présente loi, délibéréé et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 25 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

LOI autorisant la ville de Tours (Indre-et-Loire) à changer l'affectation de fonds d'emprunt.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique.—La ville de Tours (Indre-et-Loire) est autorisée à changer l'affectation d'une somme de cinq cent vingt-trois mille neuf cent un francs (523,901 fr.) sur l'emprunt de 3,500,000 fr. approuvé par la loi du 27 mai 1889.

Cette somme servira tant à solder les travaux de construction du théâtre qu'à pourvoir aux frais d'installation de réseaux téléphoniques, à l'aménagement de l'école de musique et aux dépenses que nécessitent l'ouverture, le prolongement et le redressement des rues François-Clouet, Barillet-Deschamps et Saint Jean-des-Corps.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 25 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

LOI autorisant le Mont-de-Piété de Paris à faire des avances sur valeurs mobilières au porteur.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Le Mont-de-Piété de Paris est autorisé à prêter sur nantissement de valeurs mobilières libérées au porteur, sans que le montant du prêt puisse excéder 500 fr. par opération et par emprunteur.

Art. 2. — Les avances seront calculées d'après la cote officielle de la Bourse, en prenant pour base le cours dernier du comptant de la veille.

Le montant en sera fixé dans les proportions suivantes :

80 p. 100 sur les rentes françaises, bons et obligations du Trésor;

75 p. 100 sur toutes valeurs portant intérêt au moins chaque année et désignées dans un état annuel soumis par le directeur du Mont-de-Piété à l'approbation préfectorale, après avis du conseil de surveillance.

Le taux des avances sur actions de jouissance ne sera que de 60 p. 100.

Art. 3. — La durée du prêt et l'intérêt des avances seront fixés par arrêté du directeur, approuvé par le préfet de la Seine qui, après avis du conseil de surveillance, règle le taux des emprunts.

Art. 4. — L'emprunteur pourra être mis en demeure, pendant la durée du contrat, d'avoir à rapporter une partie de l'avance, si les cours des valeurs ont subi à la Bourse une baisse d'au moins 15 p. 100, et ce, huit jours après une simple mise en demeure par lettre recommandée extraite d'un registre à souche.

La somme à rapporter sera fixée de manière à rétablir entre le montant du prêt et la valeur réduite du nantissement la proportion déterminée par les dispositions de l'article 2.

Faute par lui de rapporter la somme exigée, le Mont-de-Piété se réserve le droit de faire vendre à la Bourse, par le ministère d'un agent de change, tout ou partie des valeurs déposées.

Art. 5. — Le Mont-de-Piété pourra faire vendre dans la même forme les valeurs déposées, à défaut de remboursement à l'échéance convenue, sans qu'il soit besoin de mise en demeure ni d'aucune formalité.

Art. 6. — Le produit net de la vente servira à rembourser le montant de l'avance en capital, intérêts et frais; le déficit, s'il y a lieu, sera répété contre l'emprunteur.

Art. 7. — L'excédent du produit de la vente (boni) sera tenu à la disposition de l'emprunteur pendant dix années à partir du jour de la vente. Passé ce délai, il sera inscrit au bénéfice du Mont-de-Piété.

Art. 8. — Les coupons d'arrérages des valeurs déposées en garantie seront remis aux échéances à l'emprunteur qui en fera la demande, sur la représentation du titre d'engagement et sur sa décharge.

Le Mont-de-Piété ne sera pas tenu de s'assurer si les titres remboursables, avec ou sans prime, sont sortis aux tirages ; il ne sera pas obligé davantage de faire d'office l'encaissement de ces valeurs, ni de celles qui ont une échéance déterminée.

Art. 9. — Le service des prêts sur nantissement des valeurs mobilières libérées au porteur sera fait au moyen de capitaux autres que ceux qui sont employés aux prêts sur objets mobiliers. Une comptabilité spéciale sera organisée, de manière que les deux services restent entièrement distincts.

Art. 10. — Toutes les prescriptions contenues dans les règlements qui régissent le Mont-de-Piété, et non contraires à la présente loi, seront applicables aux opérations d'avances sur titres.

Art. 11. — Le Gouvernement est autorisé à étendre, par décret rendu en la forme des règlements d'administration publique, le bénéfice de la présente loi à d'autres monts-de-piété que celui de Paris.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 25 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

LOI concernant : 1° l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1890; 2° l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1891.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE Ier.

Exercice 1890.

BUDGET ORDINAIRE

Art. 1er. — Il est ouvert aux ministres, en addition aux crédits alloués par la loi de finances du 17 juillet 1889, des crédits supplémentaires pour la somme de sept millions neuf cent deux mille huit cent trois francs cinquante-six centimes (7,902,803 fr. 56).

Ces crédits demeurent répartis par ministère et par chapitre, conformément à l'état A annexé à la présente loi.

Il sera pourvu aux crédits ci-dessus au moyen des ressources générales du budget ordinaire de l'exercice 1890.

Art. 2. — Sur les crédits ouverts aux ministres au titre du budget ordinaire de l'exercice 1890, par la loi du 17 juillet 1889

et par des lois spéciales, une somme de huit millions deux cent sept mille trois cent cinquante francs quatre-vingt-seize centimes (8,207,350 fr. 96) est et demeure annulée, conformément à l'état B annexé à la présente loi.

Art. 3. — Sur les crédits ouverts au ministre des affaires étrangères, au titre du budget ordinaire de l'exercice 1890, par la loi du 17 juillet 1889 et par des lois spéciales, et imputables sur l'indemnité de 10 millions versée par le gouvernement malgache, une somme de un million quatre cent trois mille deux cent seize francs quatre-vingt-dix-neuf centimes (1,403,216 fr. 99) est annulée au chapite 2 de la 2e section (Protectorats.—Dépenses des résidences à Madagascar), sauf report à l'exercice 1891.

Art. 4. — Sur les crédits ouverts au ministre des travaux publics au titre du budget ordinaire de l'exercice 1890 et imputables sur les fonds de concours versés par les chambres de commerce, villes, départements et autres intéressés, pour travaux relatifs aux rivières, canaux et ports maritimes, une somme de un million cent quarante-six mille quatre cent trente-sept francs trente-trois centimes (1,146,437 fr. 33) est annulée aux chapitres ci-après, sauf report à l'exercice 1891 :

Chap. 44. — Amélioration des rivières	550.000 »
Chap. 46. — Amélioration et achèvement des ports maritimes	596.437 33
Total égal	1.146.437 33

Art. 5. — Sur les crédits ouverts au ministre des travaux bublics au titre du budget ordinaire de l'exercice 1890 et imputables sur les fonds de concours versés par les compagnies de chemins de fer en exécution des conventions de 1883, une somme de quatre millions quatre cent cinquante mille francs (4,450,000 fr.) est annulée au chapitre 52 (Etudes et travaux de chemins de fer exécutés par l'Etat), sauf report à l'exercice 1891.

TITRE II

Exercice 1891.

Art. 6. — Il est ouvert aux ministres, au titre du budget général de l'exercice 1891, en addition aux crédits ouverts par la loi de finances du 26 décembre 1890, des crédits supplémentaires et extraordinaires s'élevant à la somme de quatre millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept francs quarante-huit centimes (4,197,497 fr. 48).

Ces crédits sont répartis par ministère et par chapitre, conformément à l'état C annexé à la présente loi.

Il sera pourvu aux crédits ci-dessus au moyen des ressources générales du budget de l'exercice 1891.

Art. 7. — Il est ouvert au ministre des affaires étrangères, au titre du budget général de l'exercice 1891, en addition aux crédits ouverts par la loi de finances du 26 décembre 1890, un crédit supplémentaire de un million quatre cent trente mille francs (1,430,000 fr.) applicable au chapitre 2 de la 2e section (Protectorats. — Dépenses des résidences à Madagascar).

Il sera pourvu au crédit ci-dessus au moyen d'un prélèvement sur l'indemnité de 10 millions de francs versée par le gouvernement malgache en somme égale aux crédits annulés par l'article 3 de la présente loi jusqu'à concurrence de 1,403,216 fr. 99, et pour le surplus au moyen d'un prélèvement de 26,783 fr. 01, en somme égale aux crédits dont l'annulation sera prononcée par la loi de règlement définitif du budget de l'exercice 1889.

Art. 8. — Il est ouvert au ministre des travaux publics, au titre du budget de la 2e section (Travaux extraordinaires), pour l'exercice 1891, un crédit extraordinaire de un million cent quarante-six mille quatre cent trente-sept francs trente-trois centimes (1,146,437 fr. 33), répartis ainsi qu'il suit entre les chapitres ci-après, savoir :

Chap. 55. — Amélioration des rivières	550.000 »
Chap. 57. — Amélioration et achèvement des ports maritimes	596.437 33
Total	1.146.437 33

Il sera pourvu à ce crédit au moyen des fonds de concours versés par les chambres de commerce, villes, départements et autres intéressés, pour travaux relatifs aux rivières, canaux et ports maritimes, en somme égale aux crédits annulés par l'article 4 de la présente loi.

Art. 9. — Il est ouvert au ministre des travaux publics, au titre du budget de la 2e section (Travaux extraordinaires), pour l'exercice 1891, un crédit extraordinaire de quatre millions quatre cent cinquante mille francs (4,450,000 fr.) qui sera inscrit au chapitre 63 (Etudes et travaux de chemins de fer exécutés par l'Etat).

Il sera pourvu au crédit ci-dessus au moyen des versements effectués à titre de fonds de concours par les compagnies de chemins de fer, en exécution des conventions de 1883, en somme égale aux crédits annulés par l'article 5 de la présente loi.

Art. 10. — Sur les crédits ouverts aux ministres au titre du budget général de l'exercice 1891, par la loi de finances du 26 décembre 1890, une somme de deux cent quatre-vingt mille francs (280,000 fr.) est et demeure définitivement annulée, conformément au tableau D annexé à la présente loi.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 25 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre des finances,

ROUVIER.

ÉTATS ANNEXÉS

BUDGET ORDINAIRE. — EXERCICE 1890. — ÉTAT A. — *Tableau, par ministères et par chapitres, des crédits extraordinaires et supplémentaires accordés sur le budget ordinaire de l'exercice 1890.*

CHAPITRES	MINISTÈRES ET SERVICES	MONTANT DES CRÉDITS ACCORDÉS par chapitre.	par ministère.
	MINISTÈRE DES FINANCES		
	1re PARTIE. — DETTE PUBLIQUE		
19	Intérêts de la dette flottante du Trésor	1.238.370 14	1.260.370 14
	4e PARTIE. — FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS PUBLICS		
89	Personnel de l'administration des contributions indirectes	12.000 »	
90	Matériel de l'administration des contributions indirectes	10.000 »	
	MINISTÈRE DE LA GUERRE		
10	Etats-majors	439.971 »	6.642.433 42
13	Solde de l'infanterie	2.799.056 »	
14	Solde des troupes d'administration	133.900 »	
15	Solde de la cavalerie	690.553 »	
16	Solde de l'artillerie	539.809 «	
17	Solde du génie	218.467 »	
18	Solde du train des équipages militaires	27.490 »	
27	Service de marche	1.568.073 42	
31	Transports spéciaux	140.000 »	
34	Justice militaire. (Frais généraux et prisons.)	70.000 »	
48	Solde de non-activité, solde et gratification de réforme	15.114 »	
	Total de l'état A	7.902.803 56	7.902.803 56

BUDGET ORDINAIRE. — EXERCICE 1890

ÉTAT B. — *Tableau, par ministères et par chapitres, des crédits annulés sur le budget ordinaire de l'exercice 1890.*

CHAPITRES	MINISTÈRES ET SERVICES	MONTANT DES CRÉDITS ANNULÉS par chapitre.	MONTANT DES CRÉDITS ANNULÉS par ministère.
	MINISTÈRE DES FINANCES		
	1re PARTIE. — DETTE PUBLIQUE		
3	Intérêts et amortissement des obligations du Trésor à court terme	6.080.620 20	6.080.620 20
	MINISTÈRE DE LA GUERRE		
12	Personnel hors cadre ou non classé dans les corps de troupe	240.835 »	2.074.547 36
19	Solde de la télégraphie militaire	38.225 »	
21	Garde républicaine	42.119 »	
28	Habillement et campement. (Personnel d'exploitation.)	3.020 »	
30	Lits militaires	508.500 »	
32	Recrutement	8.000 »	
33	Réserve et armée territoriale	151.770 »	
35	Ateliers et pénitenciers militaires	12.000 »	
36	Remonte générale	493.000 »	
39	Etablissements de l'artillerie. (Personnel d'exploitation.)	8.000 »	
40	Etablissements de l'artillerie. (Matériel d'exploitation.)	45.000 »	
41	Poudres et salpêtres. (Personnel d'exploitation)	16.395 »	
42	Poudres et salpêtres. (Matériel d'exploitation)	213.000 »	
43	Etablissements du génie. (Personnel d'exploitation.)	10.000 »	
44	Etablissements du génie. (Matériel d'exploitation.)	36.000 »	
45	Ecoles militaires. (Matériel.)	27.000 »	
46	Invalides de la guerre. (Personnel.)	3.690 »	
47	Invalides de la guerre. (Matériel.)	500 »	
56	Aliénation de l'ex-capsulerie de Montreuil	211.691 05	
57	Amélioration du service de l'artillerie dans la place de Bône	5.802 31	
	MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES COLONIES		
	1re section. — Commerce et industrie.		
35	Construction de prototypes internationaux	17.724 67	17.724 67
	4e PARTIE. — FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS PUBLICS		
	2e section. — Postes et télégraphes.		
26 ter.	Etablissement d'un second câble sous-marin entre le continent et la Corse	34.458 73	34.458 73
	Total de l'état B	8.207.350 96	8.207.350 96

EXERCICE 1891. — BUDGET GÉNÉRAL

ÉTAT C. — *Tableau, par ministères et par chapitres, des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés sur le budget ordinaire de l'exercice 1891.*

CHAPITRES	MINISTÈRES ET SERVICES	MONTANT DES CRÉDITS ACCORDÉS par chapitre.	MONTANT DES CRÉDITS ACCORDÉS par ministère.
	MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES		
	1re section. — Service de la justice.		
12 *bis.*	Juge des appellations d'Andorre	2.375 »	2.375 »

CHAPITRES	MINISTÈRES ET SERVICES	MONTANT DES CRÉDITS ACCORDÉS par chapitre.	MONTANT DES CRÉDITS ACCORDÉS par ministère.
	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES		
	3e PARTIE. — SERVICES GÉNÉRAUX DES MINISTÈRES		
	1re section. — Service ordinaire.		
10	Dépenses des résidences payées sur services faits ou par abonnement	100.000 »	145.000 »
17	Frais de location et charges accessoires de l'hôtel affecté à la résidence de l'ambassade ottomane	15.000 »	
21	Restauration du khan de Saïda	30.000 »	
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR		
	3e PARTIE. — SERVICES GÉNÉRAUX DES MINISTÈRES		
	1re section. — Service de l'intérieur.		
15	Frais des élections sénatoriales	130.000 »	280.000 »
59	Frais de rapatriement	150.000 »	
	MINISTÈRE DE LA GUERRE		
	1re section. — Service ordinaire.		
30	Service des convois militaires	232.645 72	450.139 08
68	Aliénation de l'ex-capsulerie de Montreuil	211.691 05	
69	Amélioration du service de l'artillerie de la place de Bône (Algérie)	5.802 31	
	2e section. — Dépenses extraordinaires.		
38	Champs de manœuvres, de tir, stands et manèges	180.000 »	180.000 »
	MINISTÈRE DE LA MARINE		
19 *bis.*	Achat extraordinaire de bâtiments à l'industrie	3.000.000 »	3.000.000 »
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS		
	1re section. — Service de l'instruction publique.		
22 *bis.*	Carte photographique du ciel	62.800 »	62.800 »
	MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES COLONIES		
	1re section. — Service du commerce et de l'industrie.		
37	Construction de prototypes internationaux	17.724 67	17.724 67
	4e PARTIE. — FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS PUBLICS		
	2e section. — Postes et télégraphes.		
27 *ter.*	Etablissement d'un second câble sous-marin entre le continent et la Corse	34.458 73	34.458 73
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE		
	3e PARTIE. — SERVICES GÉNÉRAUX DES MINISTÈRES		
13 *bis.*	Statistique agricole décennale de 1892	25.000 »	25.000 »
	Total de l'état C	4.197.497 48	4.197.497 48

EXERCICE 1891. — BUDGET GÉNÉRAL

ÉTAT D. — *Tableau, par ministères et par chapitres, des crédits annulés sur le budget ordinaire de l'exercice* 1891.

CHAPITRES	MINISTÈRES ET SERVICES	MONTANT DES CRÉDITS ANNULÉS	
		par chapitre.	par ministère.
	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES		
	3e PARTIE. — SERVICES GÉNÉRAUX DES MINISTÈRES		
	1re section. — Service ordinaire.		
9	Frais de correspondance télégraphique	100.000 »	100.000 »
	MINISTÈRE DE LA GUERRE		
	2e section. — Dépenses extraordinaires.		
37	Casernement	180.000 »	180.000 »
	Total de l'état D	280.000 »	280.000 »

Vu pour être annexé à la loi du 25 juillet 1891, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés.

Le Président de la République française,
CARNOT.

Par le Président de la République :
Le ministre des finances,
ROUVIER.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Vu les déclarations du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, en date des 23 et 24 juillet 1891, portant que les promotions et nominations comprises au présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

Décrète :

Art. 1er. — Sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de commandeur.

MM.

Tétreau, président de la section de législation au conseil d'Etat. Officier du 12 juillet 1884.

Merville, président de chambre à la cour de cassation. Officier du 12 août 1865.

Au grade d'officier.

MM.

Mazeau, premier président de la cour de cassation. Chevalier du 13 juillet 1881.

Forquet de Dorne, premier président de la cour d'appel d'Angers. Chevalier du 12 juillet 1884.

Dormand, procureur général près la cour d'appel de Poitiers. Chevalier du 13 juillet 1881.

Bellet, conseiller à la cour mixte d'Alexandrie. Chevalier du 29 décembre 1869.

Fromant, secrétaire général de la questure de la Chambre des députés. Chevalier du 4 février 1880.

Au grade de chevalier.

MM.

Grévy, maître des requêtes au conseil d'Etat; 12 ans de services. Titres exceptionnels : ancien chef du cabinet du gouverneur général de l'Algérie. A rempli avec distinction les fonctions de rapporteur près la section des finances et la section du contentieux.

Durand, conseiller à la cour de cassation, ancien professeur à la faculté de droit de Rennes; 27 ans de services.

Lefranc, procureur général près la cour d'appel de Limoges; 21 ans de services.

Chabriniac, président de chambre à la cour d'appel d'Aix ; 8 ans de services en cette qualité, 24 ans d'exercice comme avocat à Marseille. Titres exceptionnels : élu sept fois membre du conseil de discipline.

Charmeil, président de chambre à la cour d'appel de Nancy; 24 ans de services.

Harel, avocat général près la cour d'appel de Paris; 28 ans de services.

Masse, avocat général près la cour d'appel de Besançon; 16 ans de services judiciaires, dont 7 1/2 comme avocat général. Titres exceptionnels : services distingués en cette dernière qualité, auteur de plusieurs études sur des questions de droit.

Caron, avocat général près la cour d'appel de Riom ; 22 ans de services.

Huc, conseiller à la cour d'appel de Paris, ancien professeur à la faculté de droit de Toulouse; 36 ans de services.

Cieutat, conseiller à la cour d'appel d'Agen; 20 ans de services.

Zill des Iles, conseiller à la cour d'appel d'Alger, président d'assises; 24 ans de services.

Flach, conseiller à la cour d'appel de Bastia; 27 ans de services.

Prétot, conseiller à la cour d'appel de Bordeaux; 36 ans de services.

Belin, conseiller à la cour d'appel de Dijon, président d'assises; 31 ans de services.

Hibon, conseiller à la cour d'appel de Douai, président d'assises; 37 ans de services.

Jacomet, conseiller à la cour d'appel de Lyon, président d'assises; 25 ans de services.

Devienne, conseiller à la cour d'appel de Lyon; 12 ans de services judiciaires, dont 8 comme conseiller; 14 ans d'exercice comme avocat. Titres exceptionnels : professeur pendant plusieurs années à l'école libre de droit de Lyon.

Meynot, conseiller à la cour d'appel de Montpellier ; 27 ans de services.

Thubeuf, conseiller à la cour d'appel de Rouen; 35 ans de services.

Fauvel, président du tribunal de première instance de Caen; 29 ans de services.

Juzaud-Roux, président du tribunal de première instance de Chartres; 23 ans de services.

Tabary, président du tribunal de première instance de Dunkerque; 38 ans de services, dont 28 comme président.

Maurice, président du tribunal de première instance de Tours; 21 ans de services.

Barbaud, président du tribunal de première instance de Bressuire ; 32 ans de services.

Fontaine, président du tribunal de première instance de la Flèche; 28 ans de services.

Debrie, président du tribunal de première instance de Péronne; 28 ans de services.

Mallet, vice-président au tribunal de première instance de Marseille; 27 ans de services.

Jouaust, juge de paix du 5e arrondissement de Paris; 29 ans de services.

Martel-Teulon, président du tribunal de commerce d'Alais; 14 ans de services. Titres exceptionnels: services distingués rendus comme magistrat consulaire.

Morel-Thibaut, juge au tribunal de commerce de la Seine; 7 ans de services. Titres exceptionnels: services distingués rendus comme président de section.

Jourdan, avocat à la cour d'appel de Paris, membre du conseil de l'ordre; 41 ans d'exercice; membre du bureau de l'assistance judiciaire près la cour d'appel depuis 1870; président depuis 10 ans.

Périer (Arsène), président de l'ordre des avocats au conseil d'Etat et à la cour de cassation; 20 ans d'exercices; auteur de plusieurs ouvrages de droit.

Defontaine, avoué près la cour d'appel de Paris; 35 ans d'exercice; élu deux fois président de la chambre de la compagnie.

Pinguet, notaire à Paris; 35 ans d'exercice; ancien président de la chambre de discipline.

Beaugé, syndic de faillites à Paris; 27 ans d'exercice; trois fois président de la compagnie.

Fauconnet, chef adjoint de la sténographie au Sénat; 24 ans de services.

Lanes, chef du cabinet du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes; 6 ans et demi de services; successivement: attaché au cabinet du sous-secrétaire d'Etat du ministère de l'intérieur et des cultes, attaché au cabinet du ministre de l'intérieur et des cultes, chef du secrétariat du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts en 1883-1885 et en 1889-1890, chef du secrétariat du ministre de l'intérieur et des cultes, chef du secrétariat du ministre de la justice. Titres exceptionnels: services distingués rendus en ces diverses qualités; a concouru à l'élaboration de nombreux projets de lois.

Herbaux, chef de bureau au ministère de la justice et des cultes, ancien magistrat; 11 ans de services, dont 10 comme magistrat; 5 ans d'exercice comme avocat; docteur en droit. Titres exceptionnels: services distingués rendus comme procureur de la République à Tunis, pendant 4 ans; a concouru, par de nombreux travaux, à l'organisation de la justice dans la Régence.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 25 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République,

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

A. FALLIÈRES.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes;

Vu la loi du 25 juillet 1873;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, en date du 18 juillet 1891, portant que les promotion et nominations comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

Décrète:

Art. 1er. — Sont promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Meignan, archevêque de Tours. Chevalier du 14 juillet 1886.

Au grade de chevalier.

MM.

Petit (Fulbert), évêque du Puy; 30 ans de sacerdoce.

Rabaud, pasteur, président du consistoire de l'Eglise réformée de Castres (Tarn); 39 ans de ministère pastoral.

Aron, dit Gerson, rabbin à Dijon; 39 ans de ministère comme rabbin.

Simil, architecte des édifices diocésains de Bayeux; en fonctions depuis 1879, auteur de nombreux travaux d'art. Titres exceptionnels: titulaire de plusieurs médailles aux Salons annuels (1868-1877) et aux Expositions universelles (Vienne 1873. — Paris 1878).

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 25 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République:

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

A. FALLIÈRES.

Par décret du Président de la République, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur le 25 juillet 1891, et d'après la déclaration du conseil de l'ordre, portant que la nomination faite aux termes dudit décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur:

M. Debaralle (Paul), adjoint au maire de Valenciennes (Nord), vice-président du conseil d'arrondissement, a été nommé chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur.

Conseiller municipal de Valenciennes depuis 19 ans, adjoint depuis 14 ans. Elu au conseil d'arrondissement en 1879; vice-président de cette assemblée depuis 1883. Membre fondateur de la société d'enseignement populaire. Campagne de 1870-1871.

20 ans de services.

Le Président de la République française,

Vu l'article 28 de la loi du 31 juillet 1867, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes ordinaires de l'exercice 1868;

Vu le décret du 16 septembre 1867;

Sur le rapport du ministre des finances,

Décrète:

Art. 1er. — Le troisième alinéa de l'article 1er du décret du 16 septembre 1867 est modifié ainsi qu'il suit, en ce qui concerne les receveurs particuliers des finances:

« Dans les six premiers mois de chaque année, l'état des cautionnements sera revisé et mis en rapport avec le total des émoluments fixes et de la moyenne des émoluments variables pendant les cinq années précédentes, pour servir à la fixation, pour toute la durée de leurs fonctions dans la même résidence, des cautionnements des nouveaux comptables nommés du 1er juillet de chaque année au 30 juin de l'année suivante. »

Art. 2. — Cette disposition sera appliquée aux cautionnements des comptables qui seront nommés à partir du 1er juillet 1891.

Art. 3. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel.*

Fait à Paris, le 22 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République:

Le ministre des finances,

ROUVIER.

Par décret en date du 23 juillet 1891, rendu sur la proposition du ministre des finances, M. Liotard-Vogt (Gustave-Jules), administrateur de l'enregistrement, des domaines et du timbre, a été nommé directeur général de l'enregistrement, des domaines et du timbre, en remplacement de M. Tiphaigne qui a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite et nommé directeur général honoraire.

Par décret en date du 25 juillet 1891, rendu sur la proposition du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, et suivant la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur:

M. Herlin (Auguste-Joseph), conservateur du musée de peinture de Lille: a prêté son concours à l'installation du musée de peinture de Lille, à la direction des écoles académiques de cette ville; 41 ans de services.

Par décret en date du 17 juillet 1891, le collège de jeunes de filles de Grenoble est érigé en lycée national.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des travaux publics,

Vu les rapports des ingénieurs, des 28 février-2 mars 1891, au sujet de l'utilisation par le public des grues installées au port des Sables-d'Olonne (Vendée) par l'administration des chemins de fer de l'Etat, pour les besoins de son propre service;

Vu le dossier de l'enquête ouverte sur les tarifs relatifs à cette utilisation, notamment l'avis du commissaire enquêteur, du 10 février 1890;

Vu l'avis du conseil général des ponts et chaussées, du 20 mai 1891;

Vu la lettre du préfet de la Vendée du 21 mars 1891;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Lorsque les grues installées par l'administration des chemins de fer de l'Etat sur les quais du port des Sables-d'Olonne, pour les besoins du service des voies ferrées d'exploitation de ce port, ne seront pas utilisées pour ce service, elles pourront, sous les conditions ci-après énoncées, être mises à la disposition du public, soit pour le levage des marchandises autres que celles en provenance directe ou en destination directe du chemin de fer, soit pour le mâtage ou le démâtage des navires.

Art. 2. — Les grues sont mises à la disposition des navires suivant l'ordre des demandes.

Les demandes sont inscrites, à cet effet, dans l'ordre et à la date de leur production, sur des registres à souche tenus par les soins de l'administration des chemins de fer de l'Etat.

Ces registres sont communiqués, sans déplacement, à toutes les personnes intéressées à en prendre connaissance.

Si un navire inscrit ne se présente pas à son rang, il prend le premier tour dont il est en mesure de profiter.

Les bâtiments appartenant à l'Etat ou employés au service de l'Etat ont la priorité sur tous les autres pour l'usage des engins. Ils ne sont pas astreints aux inscriptions prévues ci-dessus. En cas d'urgence, et sur la réquisition du capitaine du port, les grues employées par d'autres navires peuvent être enlevées à ces navires pour être affectées immédiatement aux opérations de bâtiments appartenant à l'Etat ou employés au service de l'Etat.

Art. 3. — Ceux qui font usage des grues de l'administration des chemins de fer de l'Etat doivent employer pour le déchargement et l'embarquement des marchandises, ainsi que pour leur arrimage à fond de cale ou sur les wagons et, en général, pour la manutention des marchandises, un nombre d'hommes suffisant pour accélérer le travail et ne pas laisser chômer l'engin; faute de quoi il peut être immédiatement mis à la disposition du premier des inscrits suivants qui est en situation de l'utiliser.

Une grue ne peut être employée à soulever un poids supérieur à sa force. Toute avarie occasionnée par l'emploi de poids supérieurs reste à la charge des personnes qui ont fait usage des grues.

Ceux qui veulent travailler en dehors des jours et heures réglementaires du travail de la douane doivent en faire la déclaration écrite au moins six heures avant le commencement du travail supplémentaire, en produisant, s'il y a lieu, l'autorisation de la douane.

Art. 4. — Si l'agent chargé de la surveillance trouve qu'il y a danger ou inconvénient à continuer le travail au moyen des grues de l'administration des chemins de fer de l'Etat, les locataires doivent immédiatement suspendre les opérations jusqu'à ce que tout soit remis en bon ordre, sans avoir droit à aucune indemnité, même si l'interruption de travail est occasionnée par un défaut des grues mises à leur disposition.

Art. 5. — Les taxes maxima qui peuvent être perçues sont les suivantes :

Grue manœuvrée à bras sans qu'il soit fourni par l'administration des chemins de fer de l'Etat aucun homme pour la manœuvre, par tonne 30 centimes.

Grues à vapeur. — L'administration des chemins de fer de l'Etat, ne fournissant que le machiniste et le combustible, par tonne 50 centimes, sans que la perception puisse être inférieure à 7 francs par heure.

Loyer des grues à bras pour mâtage et démâtage. — Par opération 2 francs.

Quand les opérations de mâtage ou de démâtage se succèdent immédiatement, le prix ci-dessus fixé pour chacune d'elles sera réduit d'un quart.

Art. 6. — Les taxes pour l'usage des engins sont dues par celui qui a fait la demande prévue à l'article 2 ci-dessus.

Art. 7. — L'administration des chemins de fer de l'Etat a à sa charge la fourniture des engins et de leurs accessoires relatifs à leur fonctionnement.

Tous les autres frais de manœuvre, l'accrochage, le décrochage, l'approche et la manutention des colis et des mâts, ainsi que la fourniture des chaînes et cordages pour saisir les colis et les mâts, sont à la charge du locataire.

Art. 8. — La perception doit être faite d'une manière égale pour tous, sans aucune faveur. Toute convention contraire à cette clause est nulle de plein droit.

Toutefois, cette clause ne s'applique pas aux services publics de l'Etat.

Il peut, en outre, être établi des abonnements à prix réduits en faveur des lignes régulières de navigation jouissant d'une place à quai spéciale, en vertu d'arrêtés préfectoraux intervenus et à intervenir. Le tarif de ces abonnements doit être soumis à l'homologation du ministre des travaux publics. Toute réduction de taxe ou tout avantage consenti par abonnement en faveur d'une ligne régulière doit être accordé de droit à toute autre ligne régulière qui se soumet aux mêmes conditions.

Art. 9. — L'administration des chemins de fer de l'Etat peut, si elle le juge convenable, abaisser les taxes au-dessous des limites déterminées par les tarifs maxima.

Les taxes ainsi abaissées ne peuvent être relevées qu'après un délai de trois mois.

Toute modification des tarifs est portée à la connaissance du public par des affiches placardées au moins quinze jours avant l'époque fixée pour la mise à exécution.

La perception des tarifs modifiés ne peut avoir lieu qu'avec l'homologation du ministre des travaux publics.

Art. 10. — Les tarifs en vigueur à toute époque sont portés à la connaissance du public au moyen d'affiches apposées, d'une manière très apparente, le plus près possible des appareils, et aux endroits qui sont indiqués par le capitaine de port.

L'administration des chemins de fer de l'Etat est responsable de la conservation de ces affiches et les remplace toutes les fois qu'il y a lieu.

L'état des perceptions est constaté par un registre à souche avec indication détaillée, sur la souche comme sur le reçu détaché, de toutes les perceptions opérées.

Ce registre doit être représenté, à toute réquisition, aux ingénieurs du port, qui en contrôlent la tenue.

Art. 11. — Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre des travaux publics,

YVES GUYOT.

Par arrêté du ministre de l'agriculture en date du 22 juillet 1891, l'introduction des plants de vignes étrangères et des plants de vignes provenant d'arrondissements phylloxérés est autorisée dans les arrondissements d'Ajaccio et de Corte (département de la Corse).

Par arrêté du ministre de l'agriculture, en date du 21 juillet 1891, et sur la proposition du directeur des forêts, la médaille d'honneur des préposés forestiers a été décernée aux sieurs :

Robert (Jean-Marie-Ernest), brigadier sédentaire hors classe à la conservation de Charleville (Ardennes); 24 années de services forestiers, 12 années de services militaires.

Gobert (Louis-Léon), brigadier forestier sédentaire hors classe à la conservation de Gap (Hautes-Alpes); 26 ans de services forestiers, 11 ans de services miliaires.

Parison (Louis-François-Hubert), brigadier forestier sédentaire hors classe à l'inspection d'Avallon (Yonne); 32 ans de services forestiers.

Debourdeau (Louis-Jean-André), brigadier forestier sédentaire hors classe à l'inspection de Die (Drôme); 38 années de services forestiers.

Gouget (Jules-Auguste), brigadier forestier sédentaire hors classe à l'inspection de Baume-les-Dames (Doubs); 30 ans de services forestiers.

Sévère (Joseph) dit Colomb, brigadier forestier sédentaire hors classe à la conservation de Grenoble (Isère); 28 années de services forestiers, 12 ans de services militaires.

Gasser (Ferdinand), brigadier forestier sédentaire hors classe à la conservation de Bar-le-Duc (Meuse); 27 années de services forestiers, 7 ans de services militaires.

Séguéla (Bernard-Léon), brigadier forestier sédentaire hors classe à la conservation de Toulouse (Haute-Garonne); 28 ans de services forestiers, 6 années de services militaires.

Carrère (Marcelin), brigadier forestier sédentaire hors classe à la conservation de Pau (Basses-Pyrénées); 35 ans de services forestiers.

Mouranchon (Marie-Dieudonné) brigadier forestier sédentaire hors classe à la conservation d'Aix (Bouches-du-Rhône); 35 ans de services forestiers.

Chartron (Louis-Adonis), brigadier forestier sédentaire hors classe à la conservation de Vesoul (Haute-Saône); 36 années de services forestiers.

Ayen (Jean-Baptiste), garde forestier communal à Mimet (Bouches-du-Rhône); 7 années de services forestiers; dévouement exceptionnel lors de l'incendie des forêts communales de Mimet, Saint-Savournin et Allauch.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Archivistes des bureaux d'état-major. — Par décret en date du 23 juillet 1891, rendu par le président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été promus dans le corps des archivistes des bureaux d'état-major, savoir :

1° Au grade d'archiviste principal de 2e classe.

1er tour (choix). M. Jaillon (Pierre-Marie-Louis), archiv. de 1re cl. à l'ét.-maj. du command. de la subdiv. d'Aix (15e corps d'armée). — Emploi vacant par organisation.

2° Au grade d'archiviste de 1re classe.

1er tour (ancienneté). M. Marty (Paul-Guillaume), archiv. de 2e cl. à l'ét.-maj. du command. des subdiv. de rég. de Toulouse et de Saint-Gaudens (17e corps d'armée), en rempl. de M. Girardet, mis en non-activ. pour infirmités tempor.

2e tour (choix). M. Serrachioli (Laurent), archiv. de 2e cl. à l'ét.-maj. du 19e corps d'armée, en rempl. de M. Jaillon, promu.

3° Au grade d'archiviste de 2e classe.

2e tour (choix). M. Catinot (François-Pierre), archiv. de 3e cl. à l'ét.-maj. du 7e corps d'armée, en rempl. de M. Rambeaux, promu.

1er tour (ancienneté). M. Létang (Césaire-Louis), archiv. de 3e cl. à l'ét.-maj. du département de Seine-et-Oise et de la place de Versailles, en rempl. de M. Bosvy, promu.

MUTATIONS

Vétérinaires militaires. — Par décis. minist. du 22 juillet 1891, M. Cazalbou, aide-vétérin. au 17e rég. de drag., est placé en activ. hors cad. et mis à la disposition des colonies pour une mission au Soudan français, en rempl. de M. Laborde, vétérin. en 2e, qui rentre en France.

Recrutement. — Par décis. minist. du 25 juillet 1891, les officiers dont les noms suivent ont été désignés :

M. Lansard, capit. d'inf. hors cad., attaché au bur. de recrut. de Saintes, pour passer au bur. de Chartres, en rempl. de M. Valentin, retr.

M. Bion, capit. au 2e rég. de zouaves, pour occuper un emploi de son grade au bur. de Saintes, en rempl. de M. Lansard, passé à Chartres.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décret du Président de la République, en date du 24 juillet 1891, rendu sur la proposition du ministre de la marine et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 23 de ce mois, portant que la nomination dudit décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans cet ordre, savoir :

Au grade de chevalier.

M. Lambert (Henri-Marie-Placide), lieutenant de vaisseau ; 19 ans de services dont 15 à la mer.

Par décret du Président de la République, en date du 24 juillet 1891, rendu sur la proposition du sénateur, ministre de la marine, a été nommé dans la réserve de l'armée de mer, pour compter du même jour :

Au grade de commissaire.

M. le commissaire de la marine en retraite Le Guay (Gustave-Stanislas).

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 25 Juillet 1891.

COUR DES COMPTES

Audience solennelle du 24 juillet 1891

PRÉSIDENCE
DE M. LE PREMIER PRÉSIDENT HUMBERT

La Cour des comptes s'est réunie le vendredi 24 juillet 1891, à une heure, dans sa grand'chambre, au Palais-Royal, sous la présidence de M. le premier président Humbert, pour procéder à la réception et à l'installation :

1° De M. de Vallerot (Philibert-Louis-Constantin), conseiller référendaire de 2e classe, nommé conseiller référendaire de 1re classe, en remplacement de M. Bouland, décédé.

2° De M. Nolleval (Jules), conseiller référendaire de 2e classe, nommé conseiller référendaire de 1re classe, en remplacement de M. Razy, décédé ;

3° De M. Goury du Roslan (Jules-Henry-Anne-Marie), chef du secrétariat de la première présidence de la Cour des comptes, nommé conseiller référendaire de 2e classe, en remplacement de M. Larnac, décédé ;

4° De M. Martin de Gibergues (Pierre-Marie-Eugène), auditeur de 1re classe, nommé conseiller référendaire de 2e classe, en remplacement de M. de Vallerot, nommé conseiller référendaire de 1re classe ;

5° De M. Magnin (Jules-Hugues-Maurice), chef du cabinet du gouverneur de la Banque de France, nommé conseiller référendaire de 2e classe, en remplacement de M. Nolleval, nommé conseiller référendaire de 1re classe ;

6° De M. Bocquet (Auguste-Georges), auditeur de 2e classe, nommé auditeur de 1re classe, en remplacement de M. Martin de Gibergues, nommé conseiller référendaire de 2e classe ;

7° De M. de Saint-Quentin (Paul-Achille-Daniel), licencié en droit, admissible au concours de l'auditorat, nommé auditeur de 2e classe, en remplacement de M. Bocquet, nommé auditeur de 1re classe.

Après la réception des magistrats ci-dessus désignés, M. le premier président s'est exprimé en ces termes :

Messieurs,

Il me faut raviver vos regrets en mentionnant les pertes nouvelles et bien imprévues qu'a éprouvées notre Compagnie.

M. Larnac, d'abord auditeur au conseil d'Etat en 1869, était entré dans l'administration en 1871, comme secrétaire de la préfecture du Calvados.

Successivement préfet de l'Orne, des Landes et de l'Aude, M. Larnac, en récompense de ses longs et loyaux services administratifs, avait été nommé conseiller référendaire à la Cour des comptes en 1877.

L'aménité de son caractère, la sûreté de ses relations lui avaient permis de compter parmi nous de fidèles amis, qui avaient vu avec peine sa santé s'altérer davantage de jour en jour.

C'est en vain qu'il était allé demander au climat plus clément de l'Egypte un adoucissement à ses souffrances. Son rétablissement ne devait être que passager et, au mois de mars dernier, la Cour recevait la triste nouvelle de sa mort.

Cette perte a été vivement ressentie par la Cour qui s'associe sincèrement au deuil de sa famille.

M. Bouland comptait dans notre Compagnie près de trente années de dévoués services.

Auditeur en 1857, conseiller référendaire de 2e classe en 1865, il avait été promu en 1888 à la 1re classe de son ordre, et la même année, il recevait la croix de la Légion d'honneur. Magistrat laborieux et plein de conscience, M. Bouland s'est toujours acquitté de ses fonctions avec une rigoureuse exactitude ; son mérite et sa modestie lui avaient conquis de précieuses et durables amitiés.

Puisse l'expression de nos regrets adoucir la douleur de sa famille si cruellement frappée.

Sans que rien ait donné à prévoir ce nouveau deuil, le 26 juin dernier, la triste nouvelle se répandait à la Cour que M. Razy venait de mourir : la mort l'avait surpris au milieu même de ses travaux.

M. Razy était en effet un magistrat des plus zélés et des plus instruits, consacrant toutes ses forces à l'accomplissement de son devoir.

M. Razy a fait toute sa carrière dans notre Compagnie.

Si l'on excepte les quelques mois de l'année 1859, pendant lesquels il fut attaché comme secrétaire au ministre de l'intérieur, il n'a jamais cessé de prendre part à nos travaux.

Auditeur de 2e classe en 1857, auditeur de 1re classe en 1860, M. Razy avait été nommé conseiller référendaire de 2e classe en 1864 et conseiller référendaire de 1re classe en 1882.

M. Razy était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1859.

Si nous perdons en M. le conseiller référendaire Razy un collaborateur excellent, son nom du moins ne disparaîtra pas de nos annuaires, car il laisse parmi nous son fils qui tient à honneur de suivre les traditions de sa famille, et sur lequel vous aimerez à reporter l'affection que vous aviez pour le père.

La séance est levée.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES

ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 24 juillet.

Chambre des lords. — La Chambre vote en troisième lecture le bill sur l'enseignement et le bill sur les fabriques.

(*Agence Havas.*)

Londres, 24 juillet.

Chambre des communes. — Sir J. Fergusson déclare que les négociations avec les Etats-Unis au sujet de l'arbitrage projeté relativement à la mer de Behring ne sont pas encore terminées.

On a toute raison de croire qu'un arrangement satisfaisant sera conclu très prochainement.

La Chambre passe ensuite à la discussion du budget des dépenses. (*Agence Hava.s*)

Londres, 24 juillet.

M. Brand, gladstonien, a été élu député de Wisbech par 3,979 voix contre M. Duncan, conservateur, qui en a obtenu 3,719.

(*Agence Havas.*)

Londres, 24 juillet.

Le prince de Naples, accompagné de plusieurs généraux anglais, a visité la tour de Londres.

Il a passé ensuite en revue un régiment, puis il est allé déjeuner à l'ambassade italienne.

Ce soir il dîne avec la reine, à Osborne.

(*Agence Havas.*)

Londres, 25 juillet.

Le prince de Naples, se rendant à Osborne en compagnie du marquis de Dufferin, est arrivé à Portsmouth. Il a été reçu par l'amiral anglais, le duc de Connaught, au milieu des salves d'artillerie. Tous les bâtiments avaient arboré leurs pavillons.

Le prince s'est embarqué avec la duchesse de Connaught à bord du yacht royal, qui avait une garde d'honneur. La musique jouait l'hymne national. (*Agence Havas.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 24 juillet.

L'ambassadeur de France, M. de Laboulaye, a donné hier un dîner de 44 couverts, auquel ont assisté le grand-duc Alexis, les ministres, les amiraux russes et les commandants des navires français.

M. de Laboulaye, après avoir porté un toast à l'empereur et à l'impératrice, a dit :

« Puisqu'il m'est donné d'inaugurer en votre présence cet hôtel de l'ambassade, où j'ai l'honneur et le plaisir de vous recevoir, et qui est dû à la libéralité des Chambres françaises, secondée par la générosité russe, je suis heureux que les premières paroles dont ces murs auront à garder le souvenir contiennent l'hommage du très profond respect que la nation française tout entière ressent pour Sa Majesté l'empereur Alexandre III.

« Je m'applaudis de la bonne fortune qui me donne comme témoins et garants du sentiment que j'exprime nos marins de la division cuirassée du Nord. Monseigneur le grand-amiral ne me contredira certainement pas si je dis que le concours des marins est toujours une bonne chose.

« Permettez-moi, monseigneur, de compléter ma pensée en vous remerciant du grand honneur que vous m'avez fait et en portant la santé de Votre Altesse Impériale.

» A S. A. I. le grand-duc Alexis, dont la présence à cette table atteste l'estime mutuelle dans laquelle se tiennent les marins français et russes ! »

Le grand-duc Alexis a répondu en portant un toast au Président de la République et à la marine française.

M. de Laboulaye rendra aujourd'hui visite à l'amiral Gervais. (*Agence Havas.*)

Saint-Pétersbourg, 24 juillet.

M. de Laboulaye, ambassadeur de France, a rendu aujourd'hui visite à l'amiral Gervais et a déjeuné à bord du *Marengo*, où l'amiral a reçu également le maire de Saint-Pétersbourg, M. Likhatchew, venu l'inviter, lui et ses officiers, au raout qui aura lieu mercredi à l'hôtel de ville.

Avant le raout une quinzaine de voitures seront mises, par la municipalité, à la disposition des marins français pour visiter les environs de Saint-Pétersbourg.

M. Likhatchew a accompagné son invitation d'une gracieuse allocution dans laquelle il a exprimé ses profondes sympathies et celles de ses concitoyens pour la nation française.

Demain l'empereur et l'impératrice visiteront l'escadre française, puis ils offriront un déjeuner à l'amiral Gervais et à ses officiers sur le yacht impérial *Dierjava* qui stationne à Cronstadt.

Demain également aura lieu le banquet offert par le club de la marine de Cronstadt, et auquel ne seront admis que des militaires.

(*Agence Havas.*)

Cronstadt, 24 juillet.

L'amiral Gervais et les officiers de l'escadre française ont dîné ce soir chez l'amiral Schwarz, commandant du port de Cronstadt.

(*Agence Havas.*)

PAYS-BAS

La Haye, 24 juillet.

Les élections législatives sont complètement terminées.

M. Schaepmann, catholique, a été élu à Almels.

La nouvelle Chambre est composée définitivement de 54 libéraux, un radical, 25 catholiques et 20 antirévolutionnaires.

(*Agence Havas.*)

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Luxembourg, 24 juillet.

Ce matin, un *Te Deum* solennel a été célébré à l'église catholique.

Le grand-duc a assisté ensuite à la réception des fonctionnaires, au défilé des troupes et au lunch offert par M. Eyschen, ministre d'Etat, chargé de la direction générale des affaires étrangères, aux diplomates étrangers.

Le représentant de l'Autriche, doyen du corps diplomatique, a porté un toast au grand-duc.

M. Eyschen a porté la santé des souverains et des chefs d'États amis, représentés à cette occasion.

Il a dit :

« Le Luxembourg est sorti rassuré et consolidé de l'époque de transition qu'il a eu à traverser.

« Le peuple, comprenant que le duc de Nassau maintiendra le drapeau national, a ratifié l'union que le droit public a créée entre la famille de Nassau et le Luxembourg. La présence des représentants des puissances prouve que celles-ci sont animées du même sentiment.

« Le grand-duc a su conquérir par sa mâle franchise et sa chevaleresque loyauté l'affection du peuple et la confiance de l'Europe.

« Nous serons les consciencieux débiteurs de l'Europe qui respecte et protège le faible roseau sous les chênes séculaires. »

(*Agence Havas*).

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Buenos-Ayres, 22 juillet.

La Chambre des députés vient de voter une réduction des droits de douane sur le pétrole, le thé, le riz, le suif et la bougie.

La réduction accordée aux sucres en première lecture a été supprimée.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 5 août 1891 dans le département de la Mayenne, à Laval.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui ;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat ;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat ;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira, le 5 octobre 1891, dans le département du Var, à Toulon.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui ;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat ;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat ;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT DES CLASSES ÉLÉMENTAIRES DES LYCÉES

Candidats admissibles aux épreuves orales.

MM. Aubril.
Baby.
Barré.
Bonnin.
Boquet.
Camuset.
Clauzel.
Fourcassié.
Garaud.
Gaucher.
Gilles.
Girou.
Givernaud.
Gründler.
Guelte.
Guiet.
Haye.
Jollivet.
Lesellier.

MM. Lollier.
Louvet.
Machu.
Malaise.
Martin (Pierre).
Marty.
Mestre.
Morand (N.).
Parain.
Point.
Quénard.
Roullé.
Roy.
Séry.
Souillard.
Vieille.
Vignon (Michel).
Vignon (Louis-Gaspard).

Les examens oraux auront lieu au lycée Henri IV et commenceront le samedi 1er août à sept heures précises du matin.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

Ecole nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny (Saône-et-Loire).

Un décret du Président de la République en date du 25 juillet a approuvé le règlement de l'école nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny.

Cette école a pour objet de former des ouvriers d'élite, aptes à devenir contremaîtres dans les industries des métaux et du bois. Elle ouvrira le 2 novembre prochain.

Le prix de la pension est de 500 fr. par an.

L'enseignement donné à l'école de Cluny est théorique et pratique.

L'enseignement théorique, toujours dirigé dans le sens des applications, comprend :

1° L'arithmétique, les progressions, des notions sur les logarithmes et la règle à calcul;

2° La géométrie élémentaire, avec des notions sur l'ellipse, l'hyperbole, la parabole, la développante de cercle, la cycloïde et l'épicycloïde;

3° L'algèbre élémentaire jusqu'aux équations du second degré exclusivement ;

4° Des notions très élémentaires de trigonométrie rectiligne ;

5° La géométrie descriptive, jusques et y compris la pénétration des corps et l'étude de l'hélice et de l'hélicoïde à cône et à plan directeur et des vis à filets carrés et triangulaires ;

6° L'étude des lois du mouvement ; des diverses transformations de mouvement que l'on rencontre dans les machines, et la cinématique appliquée;

7° Des notions élémentaires de mécanique industrielle, la description des principaux organes de machines et des machines et appareils employés dans les industries du fer et du bois; la description détaillée et complète des machines à vapeur et des moteurs hydrauliques, avec explication des formules du travail et des notions très élémentaires sur la résistance des matériaux ;

8° Des notions élémentaires de physique et de chimie ;

9° Le dessin industriel ;

10° L'écriture et la comptabilité;

11° La grammaire;

12° L'histoire de France et la géographie de la France et de ses colonies ;

13° L'hygiène.

Art. 20. — L'enseignement pratique se donne dans des ateliers spéciaux, savoir :

1° Serrurerie et ajustage, avec une section de fabrication d'instruments de précision;

2° Menuiserie et modèles, formant deux sections bien distinctes ;

3° Fonderie, exécution par tous les élèves fondeurs de pièces mécaniques (fonte et cuivre) et de fontes d'art.

4° Forges : chaudronnerie en fer et en cuivre.

Le nombre des ateliers peut être augmenté.

Les élèves sont répartis, pendant la durée de leurs études, entre les ateliers, d'après les règles déterminées par arrêté ministériel.

L'admission a lieu par voie de concours. Le concours pour la nomination des élèves de la première promotion aura lieu dans les premiers jours d'octobre, au chef-lieu de chaque département.

Nul ne peut prendre part au concours :

1° S'il n'est Français ou s'il ne se trouve dans l'un des cas prévus par les articles 8 (§ 4), 9, 10, 12 (§ 3) et 18 du code civil ;

2° S'il ne justifie qu'il aura plus de quinze ans et moins de dix-sept ans au 1er octobre prochain.

Les demandes doivent être adressées par écrit et sur papier timbré au préfet du département dans lequel la famille est domiciliée, avant le 1er septembre. Passé ce délai, les inscriptions ne seront reçues qu'en vertu d'une autorisation spéciale.

Les demandes doivent être accompagnées des pièces suivantes :

1° L'acte de naissance de l'intéressé;

2° Un certificat d'un docteur en médecine assermenté constatant que le candidat est d'une bonne constitution, et, spécialement, qu'il n'est atteint d'aucune affection scrofuleuse ou maladie chronique contagieuse ;

3° Un certificat de revaccination délivré depuis moins de deux ans ;

4° Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par l'autorité locale, dûment légalisé, et constatant, de plus, que le candidat est de nationalité française.

Les candidats qui se trouvent dans l'un des cas prévus par les articles 8 (§ 4), 9, 10, 12 (§ 3) et 18 du code civil, doivent produire une copie certifiée conforme de la déclaration qui aura été faite en leur nom, soit pour renoncer à la faculté dont ils jouissent, de décliner, à leur majorité la qualité de Français, soit pour réclamer cette qualité ;

5° L'engagement pris par le père, la mère ou le tuteur d'acquitter les frais de pension ainsi que la somme de 105 fr. destinée à constituer et à entretenir la masse particulière de l'élève et à couvrir les frais accessoires.

Les signatures des certificats et celle de l'engagement doivent être légalisées.

Les demandes de bourse doivent être déposées à la préfecture également en même temps que les demandes d'admission au concours :

Les connaissances exigées sont :

1° L'écriture ;

2° L'orthographe ;

3° L'arithmétique, comprenant, notamment, les quatre premières règles, les fractions, le système décimal, les proportions et l'extraction des racines carrées ;

4° Les éléments de la géométrie jusques et y compris les surfaces planes.

Le concours ne comporte que des épreuves écrites et manuelles.

Ces épreuves comprennent :

1° Une page d'écriture (cursive, ronde et bâtarde) ;

2° Une dictée ;

3° Une épure de dessin linéaire ;

4° Une composition d'arithmétique et une de géométrie ;

5° Deux problèmes d'arithmétique et deux de géométrie ;

6° L'exécution d'une pièce de fer ou de bois.

Tous autres renseignements peuvent être obtenus à la préfecture ou au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du personnel et de l'enseignement technique) 80, rue de Varenne.

Concours pour l'attribution de bourses commerciales de séjour à l'étranger.

Le ministère du commerce, de l'industrie et des colonies met au concours des bourses commerciales de séjour à l'étranger de deux catégories, suivant l'âge exigé des concurrents.

Ces bourses sont attribuées pour deux ans et peuvent être renouvelées pour une troisième année par une décision ministérielle.

Le concours comprend, dans chaque catégorie, des épreuves écrites et des épreuves orales. Les épreuves écrites auront lieu le 5 novembre 1891 au chef-lieu de chaque département.

Elles comprennent :

1° Une composition de géographie commerciale ;

2° Une composition de législation;

3° Une composition d'arithmétique commerciale ;

4° Une composition de langue étrangère (thème, version et correspondance).

Les candidats doivent adresser à la préfecture du département de leur domicile, du 1er au 31 juillet, leur demande accompagnée des pièces ci-après :

1° Pièces authentiques justifiant qu'ils sont de nationalité française et qu'ils ont l'âge exigé par le règlement ;

2° Certificat de bonnes vie et mœurs ;

3° Certificat délivré par le maire de la commune du domicile des parents et constatant la situation de fortune de ces derniers ;

4° Note écrite et signée par le candidat relatant ses études et occupations antérieures;

5° Demande indiquant la langue étrangère pour laquelle le candidat désire subir les épreuves écrites (anglais, allemand, espagnol ou portugais) et, s'il y a lieu, les autres langues étrangères pour lesquelles il désire subir des épreuves orales complémentaires (anglais, allemand, espagnol, portugais, italien, langues orientales vivantes).

Bourses de la première catégorie.

Les bourses de la première catégorie (4,000 fr. pour la première année, 3,000 fr. pour la seconde) sont réservées aux jeunes gens, âgés de seize ans au moins et de dix-huit ans au plus au 1er juillet de l'année du concours, qui désirent aller s'établir dans les pays hors d'Europe.

Les candidats à ces bourses doivent produire, en outre des pièces visées plus haut : 1° un certificat médical dûment légalisé constatant qu'ils sont en état de supporter les fatigues du voyage et du changement de climat; 2° un certificat du directeur du dernier établissement dans lequel ils ont poursuivi leurs études, constatant la durée et la nature de ces études.

Bourses de la deuxième catégorie

Les bourses de la deuxième catégorie (variant de 2,500 fr. à 4,000 fr. pour la première année, et de 2,000 fr. à 3,000 fr. pour la seconde) sont réservées aux jeunes gens, âgés de vingt et un ans au moins et de vingt-six au plus au 1er juillet de l'année du concours et pourvus du diplôme supérieur ou du certificat de fin d'études d'une école supérieure de commerce reconnue par l'Etat, qui désirent s'établir ou faire un apprentissage commercial dans un pays d'Europe ou hors d'Europe.

Les candidats doivent produire, en outre des pièces visées plus haut : 1° le diplôme supérieur ou le certificat de fin d'études d'une école supérieure de commerce reconnue par l'Etat; 2° une pièce constatant qu'ils sont libérés de tout service militaire actif.

Des exemplaires du règlement et des programmes des concours sont à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies, rue de Varenne, 80.

Ces documents seront envoyés par la poste aux candidats qui en feront la demande au ministre (Direction du personnel et de l'enseignement technique. — Bureau de l'enseignement commercial).

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Paquebots-poste français de la côte occidentale d'Afrique.

A partir du mois courant, le nombre des voyages effectués par les paquebots-poste navigant entre la France et la côte occidentale d'Afrique a été doublé.

Les départs de France ont lieu aux dates suivantes : de Bordeaux, le 10 de chaque mois, par les paquebots de la compagnie des chargeurs réunis.

De Marseille, tous les mois, le 15 ou le 25, alternativement, à compter du 15 juillet courant, par les paquebots de la compagnie Fraissinet.

Les correspondances pour le Sénégal, le Congo et les autres établissements français de la côte occidentale d'Afrique doivent, pour profiter des départs, être déposées à Paris, la veille au plus tard, jusqu'à la 7e levée, effectuée entre quatre et six heures du soir, pour l'expédition par les bureaux ambulants de nuit.

Ministère de l'agriculture
et
Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

Concours pour l'emploi de professeur départemental d'agriculture.

En exécution de la loi du 16 juin 1879 et du décret du 9 juin 1880, sur l'enseignement départemental et communal de l'agriculture, des concours pour la nomination de professeurs départementaux d'agriculture seront ouverts, en 1891, dans les départements et aux dates ci-après :

Corrèze, Lot, Lozère, Pas-de-Calais, le 24 août 1891.

Alpes-Maritimes, Ardèche, Aude, Charente, le 31 août 1891.

Les candidats devront être âgés de vingt-cinq ans au moins. Ils adresseront leur demande au ministre de l'agriculture, par l'intermédiaire du préfet de leur département, un mois au moins avant la date fixée pour l'ouverture du concours. Les demandes devront être rédigées sur papier timbré, à peine d'être considérées comme non avenues; elles seront accompagnées des pièces suivantes :

1° Extrait de l'acte de naissance (sur timbre); certificat de bonnes vie et mœurs et certificat constatant que le candidat a satisfait à la loi sur le recrutement ;

2° Note faisant connaître les antécédents du candidat, ainsi que les travaux auxquels il s'est le plus particulièrement livré;

3° Titres, diplômes et deux exemplaires des livres, mémoires, etc., publiés par le candidat.

Le programme des épreuves du concours sera délivré aux personnes qui en feront la demande, soit aux préfets des départements dont les chaires sont mises au concours, soit au ministère de l'agriculture (1er bureau, direction de l'agriculture).

MINISTÈRE DES

DIRECTION DES CHEMINS DE FER. —

RECETTES de l'exploitation des chemins de fer français d'intérêt

NUMÉROS D'ORDRE	NOMS DES CHEMINS	1891 LONGUEUR totale exploitée au 31 mars.	LONGUEUR moyenne exploitée pendant le 1er trimes.	RECETTES 1er trimestre.
1	2	3	4	5
		kil.	kil.	fr.
	RÉSEAU			
1	Réseau de l'Etat	(a) 2.658	(a) 2.658	8.050.C97
	COMPAGNIES			
2	Nord	(b) 3.596	(b) 3.596	43.643.157
3	Est	(c) 4.368	(c) 4.368	31.851.128
4	Ouest	(d) 4.719	(d) 4.719	30.751.714
5	Paris à Orléans	(e) 6.114	(e) 6.098	37.048.960
6	Paris-Lyon-Méditerranée	(f) 8.192	(f) 8.192	79.515.548
	Le Rhône au Mont-Cenis	(g) 132	(g) 132	1.036.632
7	Midi	2.989	2.985	20.319.203
8	Ceinture de Paris	(h) 32	(h) 32	1.583.000
9	Grande Ceinture de Paris	(i) 141	(i) 141	1.048.460
	Totaux et moyennes	(j) 30.232	(j) 30.212	246.797.802

(a) Y compris les parcours communs avec diverses compagnies, savoir :

Avec l'Ouest	90 kilomètres.
Avec Paris à Orléans	38 —
Avec le Midi	2 —
	130 kilomètres.

(b) Y compris : 1° 2 kilomètres sur le territoire belge (1 kilomètre à Comines et 1 kilomètre à Menin) et 6 kilomètres de parcours commun avec la ligne de Chauny à Saint-Gobain (de Chauny à Rond-d'Orléans) provenant des anciennes lignes du Nord-Est, incorporées dans le réseau du Nord par la loi du 7 février 1890; 2° 44 kilomètres pour le tiers de la ligne d'Amiens à Rouen, appartenant à la compagnie de l'Ouest et exploités par la compagnie du Nord; 3° 1 kilomètre pour le raccordement de la ligne de Paris à Creil, par Chantilly, avec la Grande-Ceinture, appartenant à cette dernière, et exploitée par la compagnie du Nord; mais non compris 10 kilomètres pour la section de la ligne de Violaines à Bully-Grenay, exploités par la compagnie des mines de Béthune.

(c) Y compris : 1° 12 kilomètres de parcours communs avec le réseau de Paris-Lyon-Méditerranée; 2° 142 kilomètres pour les diverses lignes d'intérêt général exploitées par la compagnie de l'Est, savoir :

Epernay à Romilly	84 kilomètres.
Nancy à Vézelise et embranchements	34 —
Nancy à la frontière vers Château-Salins et vers Vic	24 —
	142 kilomètres.

(d) Non compris les sections suivantes, appartenant à la compagnie de l'Ouest, savoir : 1° 12 kilomètres pour la section d'Auteuil à Bercy et le raccordement de Courcelles exploités par le syndicat des chemins de fer de ceinture; 2° 44 kilomètres pour le tiers de la ligne d'Amiens à Rouen,

TRAVAUX PUBLICS

1re DIVISION. — 3e BUREAU

général pendant le premier trimestre des années 1891 et 1890.

1890 — Longueur totale exploitée au 31 mars.	1890 — Longueur moyenne exploitée pendant le 1er trimestre.	1890 — Recettes 1er trimestre.	Différence entre 1891 et 1890 — en plus.	Différence entre 1891 et 1890 — en moins.	Par kilomètre — Recette totale 1891	Par kilomètre — Recette totale 1890	Par kilomètre — Différence totale en plus.	Par kilomètre — Différence totale en moins.	Par kilomètre — Différence pour 100 en plus.	Par kilomètre — Différence pour 100 en moins.	Recettes par jour kilomètre 1891	Recettes par jour kilomètre 1890	Numéros d'ordre
6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
kil.	kil.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.			fr.	fr.	
DE L'ÉTAT													
(a) 2.629	(a) 2.629	7.716.358	333.739	»	3.029	2.935	94	»	3.20	»	34	33	1
PRINCIPALES													
(b) 3.596	(b) 3.596	43.246.640	396.517	»	12.136	12.026	110	»	0.91	»	135	134	2
(c) 4.368	(c) 4.368	30.064.395	1.786.733	»	7.292	6.883	409	»	5.94	»	81	76	3
(d) 4.719	(d) 4.719	29.256.273	1.495.441	»	6.517	6.199	318	»	5.13	»	72	69	4
(e) 6.040	(e) 6.040	36.172.890	876.070	»	6.075	5.989	86	»	1.44	»	67	67	5
(f) 8.084	(f) 8.084	78.038.454	1.477.094	»	9.707	9.653	54	»	0.56	»	108	107	6
(g) 132	(g) 132	1.130.317	»	93.685	7.853	8.563	»	710	»	8.29	87	95	
2.956	2.956	19.872.572	446.631	»	6.807	6.723	84	»	1.25	»	76	75	7
(h) 32	(h) 32	1.464.412	118.588	»	49.470	45.763	3.707	»	8.10	»	550	508	8
(i) 141	(i) 141	1.012.910	35.550	»	7.436	7.184	252	»	3.51	»	83	80	9
(j) 30.017	(j) 30.017	240.258.863	6.632.624	93.685	8.169	8.004	165	»	2.06	»	91	89	
			En plus : 6.538.939										

exploités par la compagnie du Nord (voir note *b*); 3° 3 kilomètres (de la limite de l'Eure à Elbeuf) pour les lignes de l'Eure, exploitées par la compagnie d'intérêt local d'Orléans à Châlons; 4° 7 kilomètres pour l'ancien tracé aux abords d'Évreux, de la ligne de Mantes à Caen, dont l'exploitation a été abandonnée en 1889; mais y compris 10 kilomètres de parcours communs: avec les réseaux de Paris à Orléans (8 kilomètres) et de l'Etat (2 kilomètres) et 7 kilomètres de la limite de l'Eure à Dreux (Dreux à Saint-Georges), exploités jusqu'en 1889 par la compagnie d'intérêt local d'Orléans à Châlons et comptés ici comme parcours commun avec cette compagnie, à partir de 1890.

(*e*) Y compris 7 kilomètres de parcours commun avec le réseau de l'Etat, pour la section de Tours à Joué.

(*f*) Y compris 19 kilomètres sur le territoire suisse, savoir : 1° 15 kilomètres, de la frontière, vers Collonges, à Genève; 2° 4 kilomètres, de la frontière, vers Annemasse, à Genève (Vollandes), et 7 kilomètres de parcours commun avec la compagnie du Rhône (de la Croix-Rousse à Sathonay).

(*g*) Non compris la section de Modane à la frontière (12 kilomètres) exploitée par la compagnie italienne de la Méditerranée.

(*h*) Y compris : 1° 3 kilomètres pour l'embranchement du marché aux bestiaux de la Villette appartenant à la ville de Paris; 2° 12 kilomètres pour la section d'Auteuil à Bercy et le raccordement de Courcelles, appartenant à la compagnie de l'Ouest (voir note *d*).

(*i*) Y compris 31 kilomètres de parcours communs avec les grandes compagnies, savoir :

Est	Champigny à Sucy-en-Brie	4	11	31 kilomètres
	Noisy-le-Sec à Nogent-sur-Marne	7		
Ouest	Versailles (Chantiers) à Versailles (Matelots)	4	10	
	Achères à Sartrouville	6		
Paris à Orléans	Juvisy à Savigny-sur-Orge		5	
Paris-Lyon-Méditerranée	Villeneuve-Saint-Georges à Juvisy		5	

mais non compris 1 kilomètre de raccordement avec la ligne de Paris à Creil, par Chantilly, exploité par la compagnie du Nord (voir note *b*).

(*j*) Déduction faite de 51 kilomètres de parcours communs (voir notes *c*, 12 kilomètres; *d*, 8 kilomètres, et *i*, 31 kilomètres).

NUMÉROS D'ORDRE	NOMS DES CHEMINS	1891 LONGUEUR totale exploitée au 31 mars.	1891 LONGUEUR moyenne exploitée pendant le 1er trimestre.	1891 RECETTES 1er trimestre.
1	2	3	4	5
		kil.	kil.	fr.
	COMPAGNIES			
10	Somain à Anzin	37	37	978.629
11	Chauny à Saint-Gobain	14	14	97.412
12	Hazebrouck à la frontière belge	15	15	18.940
13	Enghien à Montmorency	3	3	16.733
14	Vassy à Saint-Dizier	22	22	53.073
1	Vassy à Doulevant-le-Château	17	17	13.081
16	Bazancourt à Bétheniville	17	17	32.448
17	Société générale des chemins de fer économiques	33	33	15.623
18	Chemins de fer départementaux	22	22	11.217
19	Alais au Rhône	59	59	19.593
20	Rhône. (La Croix-Rousse à Sathonay.)	7	7	49.735
21	Arles à Saint-Louis-du-Rhône	40	40	81.014
22	Marseille (Banlieue, sud et vieux port de)	3	3	7.078
23	Sud de la France	162	162	92.085
24	Médoc	100	100	226.110
	Totaux et moyennes	551	551	1.712.771
	CHEMINS			
25	Lagny à Villeneuve-le-Comte (*k*)	14	14	4.351
26	Chemins de fer de la Corse	263	263	140.680
27	Saint-Georges-de-Commiers à la Mure et embranchements	32	32	104.407
	Totaux et moyennes	309	309	249.438
	RÉCAPITU			
	Réseau de l'Etat	2.658	2.658	8.050.097
	Compagnies principales	30.232	30.212	246.797.802
	Compagnies diverses	551	551	1.712.771
	Chemins non concédés	309	309	249.438
	Totaux et moyennes	(*l*) 33.598 (*)	(*l*) 33.578 (*)	(*m*) 256.810.108

(*k*) Ancien chemin industriel.

(*l*) Les sections ouvertes à l'exploitation du 1er avril 1890 au 31 mars 1891 ont une étendue de 408 kilomètres, savoir :

			kilom.
Etat	18 mai 1890. — Fontenay-le-Comte à Breuil-Barret		29
Paris à Orléans.	14 avril 1890. — Mussidan à Ribérac	31	74
	2 février 1891. — Châtellerault à Tournon-Saint-Martin	43	
Paris-Lyon-Méditerranée.	8 avril 1890. — Collonges à Lyon-Saint-Clair.	5	108
	8 avril 1890. — Raccordement de la Mouche à Lyon	2	
	1er juin 1890. — La Roche à Cluses	24	
	10 juillet 1890.— Champagneule à St-Laurent.	23	
	25 octobre 1890. — Forcalquier à Volx	15	
	25 octobre 1890. — Apt à la ligne de Forcalquier à Volx	39	
Midi	23 juin 1890. — Nérac à Mézin	14	33
	19 janvier 1891. — Bayonne à Cambo	19	

			kilom.
Société générale des chemins de fer économiques.	10 novembre 1890.— Sancoins à Couleuvre.	19	33
	10 novembre 1890.— Sancoins à la Guerche.	14	
Départementaux.	1er novembre 1890. — Yssingeaux à la Voulte-sur-Loire		22
Sud de la France.	1er juillet 1890.—Draguignan à Montauroux.	42	64
	8 novembre 1890. — Montauroux à Grasse..	22	
Non concédés..	15 novembre 1890. — Palasca à Calvi		45
	Total égal		408
	Longueur livrée à l'exploitation au 31 mars 1890		83.190
	Longueur livrée à l'exploitation au 31 mars 1891	(*a'*)	33.598

1890 — Longueur totale exploitée au 31 mars (6) kil.	1890 — Longueur moyenne exploitée pendant le 1er trimestre (7) kil.	1890 — Recettes 1er trimestre (8) fr.	Différence entre 1891 et 1890 — en plus (9) fr.	Différence entre 1891 et 1890 — en moins (10) fr.	Par kilomètre — Recette totale 1891 (11) fr.	Par kilomètre — Recette totale 1890 (12) fr.	Par kilomètre — Différence totale en plus (13) fr.	Par kilomètre — Différence totale en moins (14) fr.	Par kilomètre — Différence pour 100 en plus (15)	Par kilomètre — Différence pour 100 en moins (16)	Recettes par jour-kilomètre 1891 (17) fr.	Recettes par jour-kilomètre 1890 (18) fr.	Numéros d'ordre (19)
DIVERSES													
37	37	1.006.397	»	27.768	26.449	27.200	»	751	»	2.76	294	302	10
14	14	92.965	4.447	»	6.958	6.640	318	»	4.79	»	77	74	11
15	15	17.680	1.260	»	1.263	1.179	84	»	7.13	»	14	13	12
3	3	16.475	258	»	5.578	5.492	86	»	1.57	»	62	61	13
22	22	39.712	13.361	»	2.412	1.805	607	»	33.63	»	27	20	14
17	17	13.792	»	711	770	811	»	41	»	5.05	9	9	15
17	17	31.798	650	»	1.908	1.870	38	»	2.03	»	21	21	16
»	»	»	15.623	»	473	»	473	»	»	»	5	»	17
»	»	»	11.217	»	510	»	510	»	»	»	6	»	18
59	59	19.617	»	24	332	332	»	»	»	»	4	4	19
7	7	48.196	1.539	»	7.105	6.885	220	»	3.20	»	79	76	20
40	40	49.087	31.927	»	2.025	1.227	798	»	65.04	»	22	14	21
3	3	9.309	»	2.231	2.359	3.103	»	744	»	23.98	26	34	22
98	98	48.740	43.345	»	568	498	70	»	14.06	»	6	5	23
100	100	224.079	2.031	»	2.261	2.241	20	»	0.89	»	25	25	24
432	432	1.617.847	125.658	30.734	3.109	3.745	»	636	»	16.98	34	42	
			En plus : 94.924										
NON CONCÉDÉS													
14	14	3.858	493	»	311	275	36	»	13.09	»	3	3	25
218	218	106.694	33.986	»	535	490	45	»	9.18	»	6	5	26
32	32	89.355	15.052	»	3.263	2.792	471	»	16.87	»	36	31	27
264	264	199.907	49.531	»	807	757	50	»	6.60	»	9	8	
			En plus : 49.531										
LATION													
2.629	2.629	7.716.358	333.739	»	3.029	2.935	94	»	3.20	»	34	33	
30.017	30.017	240.258.863	6.538.939	»	8.169	8.004	165	»	2.06	»	91	89	
432	432	1.617.847	94.924	»	3.109	3.745	»	636	»	16.98	34	42	
264	264	199.907	49.531	»	807	757	50	»	6.60	»	9	8	
(l) 33.190 (*)	(l) 33.190 (*)	(m) 249.792.975	7.017.133	»	7.648	7.527	121	»	1.61	»	85	84	
			En plus : 7.017.133										

(*a*') Non compris 2 kil. pour la ligne de Vireux à la frontière belge, exploités par la compagnie belge d'Entre-Sambre-et-Meuse.

(*) Déduction faite des parcours communs, savoir :

Note *a*	130	152 kilomètres
Note *b*	6	
Note *d*	2	
Note *e*	7	
Note *f*	7	

et de 9 kilomètres exploités par des compagnies belges (voir note *c*); mais y compris 21 kilomètres sur le territoire étranger, savoir : 2 kilomètres en Belgique (note *b*) et 19 kilomètres en Suisse (note *f*).

(*m*) Déduction faite des détaxes et non compris les impôts sur les transports qui se sont élevés aux chiffres suivants :

Premier trimestre de 1891	18.110.483 francs.
Premier trimestre de 1890	17.024.115 —

MINISTÈRE DES

DIRECTION DES ROUTES,

MOUVEMENT MENSUEL DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE. —

DÉSIGNATION DES VOIES NAVIGABLES (Ne sont comprises dans la liste ci-après que les voies ayant un tonnage absolu d'au moins 100.000 tonnes.)	LONGUEUR fréquentée	MOIS		
		NOMBRE de bateaux chargés	TON	
			TRAFIC NÉ SUR LA VOIE	
			Trafic intérieur.	Expéditions.
1° CANAUX				
Aire, de Bauvin à Aire et embranchement de Nœux	44	1.365	2.132	133.334
Aisne (latéral à l'), de Vieux-lès-Asfeld à Celles	51	734	1.777	9.068
Aisne à la Marne, de Berry-au-Bac à Condé-sur-Marne	58	661	1.841	4.002
Ardennes (ligne principale), de la Meuse à Vieux-lès-Asfeld	88	240	454	8.686
Bergues, de Bergues à Dunkerque	8	210	320	10.221
Berry — de Montluçon à Fontblisse	70	1.238	3.512	35.662
Berry — de Fontblisse à Noyers	142	886	8.205	23.927
Berry — de Fontblisse au canal latéral à la Loire	49	1.113	2.954	14.006
Blavet, de Pontivy à Hennebont	60	353	10.255	2.473
Bourbourg, du Guindal à Dunkerque	21	731	3.664	54.212
Bourgogne, de Laroche à Saint-Jean-de-Losne	242	519	27.144	14.485
Briare, de la Loire à Buges	59	997	2.328	6.753
Calais, du West à Calais et embranchements sur Ardres et sur Guines	41	359	4.833	7.828
Centre (ligne principale), de Chalon-sur-Saône à la Loire	116	1.383	39.825	61.648
Colme (Haute-), de Watten à Bergues	25	315	»	890
Denis (Saint-), de Paris (la Villette) à la Briche	7	775	4.903	17.004
Deûle (Haute-), de Fort-de-Scarpe à Marquette et embranchement de Séclin	57	1.941	12.869	78.502
Deûle (Basse-), de Marquette à Deulémont	13	309	543	3.364
Est — Branche nord, de la frontière belge à Troussey	272	567	24.714	54.169
Est — Branche sud — de Toul à Messein	29	452	3.560	57.733
Est — Branche sud — de Messein à Corre	118	195	3.340	1.946
Est — Branche sud — Embranchement de Nancy	10	190	»	»
Garonne (latéral à la), ligne principale et embranchement de Montauban	204	716	1.240	2.962
Havre à Tancarville, de la Seine au port du Havre	25	179	7.312	18.656
Lens à la Deûle, d'Eleu à Courrières	11	282	»	65.679
Loing, de Buges à Saint-Mammès	50	793	915	24.700
Loire (latéral à la), de Digoin à Briare et embranchements	206	2.149	20.050	23.926
Marne (latéral à la), de Couvrot à l'écluse de Dizy	63	710	355	4.917
Marne (Haute-) — Ligne principale	77	822	10.447	15.816
Marne (Haute-) — Embranchement de Vassey	23	98	3.242	11.845
Marne au Rhin, de Vitry-le-François à la frontière allemande	210	1.339	51.434	58.204
Martin (Saint-), de Paris (la Villette) à la Seine	5	764	»	29.892
Midi, ligne principale et embranchement	279	617	3.871	6.837
Mons à Condé, de Condé à la frontière belge	5	413	»	94.491
Nantes à Brest — de Nantes à Redon	95	503	6.398	9.244
Nantes à Brest — de Redon à Châteaulin	265	341	6.323	4.563
Neuffossé, d'Aire à Saint-Omer	18	1.088	556	24.755
Nivernais, de Saint-Léger-des-Vignes à Auxerre et embranchement de Vermenton	178	358	4.333	19.889
Oise (latéral à l') et Manicamp, de Janville à Chauny	34	1.374	»	3.489
Oise à l'Aisne, d'Abbecourt à Bourg-et-Comin	48	513	»	1.580
Ourcq, de Port-aux-Perches à Paris (la Villette)	108	992	42.423	12.247
Quentin (Saint-), de Cambrai à Chauny	93	1.678	4.817	6.635
Rhône à Cette, de Beaucaire à Cette	98	488	10.394	6.183
Rhône au Rhin, de Saint-Symphorien à la frontière allemande	190	234	10.762	6.428
Roanne à Digoin, de Roanne à Digoin	56	379	1.237	23.521
Roubaix, de Marquette à la frontière belge et embranchement de Croix	22	268	2.781	2.332
Sambre à l'Oise, de Landrecies à Farguiers	71	291	862	4.794
Sensée, d'Etrun à Courchelettes	25	933	255	5.760
Somme, de Saint-Simon à Amiens	93	152	3.794	3.567
Totaux	4.132		352.974	1.092.825
Autres canaux	677		17.165	25.157
Tous les canaux	4.809		370.139	1.117.982
			1.488.121	

TRAVAUX PUBLICS

DE LA NAVIGATION ET DES MINES

TONNAGE A TOUTE DISTANCE (CHIFFRES PROVISOIRES)

D'AVRIL 1891 — NAGE — TRAFIC NÉ HORS LA VOIE			MOUVEMENT depuis le commencement de l'année 1891.		MOUVEMENT pendant la période correspondante de 1890.		OBSERVATIONS
Arrivages.	Transit.	TOTAL	NOMBRE de bateaux chargés	TONNAGE	NOMBRE de bateaux chargés	TONNAGE	
			1° CANAUX				
32.817	92.532	260.815	4.276	810.761	4.956	920.444	
4.142	142.667	157.654	1.678	357.227	1.784	358.711	
31.696	106.783	144.322	1.492	328.433	1.688	341.681	
10.724	18.488	38.352	545	85.201	593	85.556	
6.029	2.925	19.495	819	90.245	977	102.787	
32.674	»	71.848	2.884	163.866	3.847	219.750	
14.081	115	46.328	2.134	108.127	2.691	141.199	
4.086	13.385	64.431	2.582	147.849	3.327	188.333	
2.692	»	15.420	1.198	50.731	1.190	48.838	
40.064	754	98.694	2.284	305.221	2.299	322.245	
13.083	8.679	63.391	1.355	158.714	1.726	186.414	
13.622	71.318	94.021	2.233	205.145	2.664	231.677	
10.666	»	23.327	1.164	81.766	1.311	103.455	
35.020	3.798	140.291	2.895	286.110	4.055	386.466	
9.714	18.403	29.007	1.134	120.896	1.336	132.463	
133.912	5.029	160.848	2.399	490.709	2.961	577.818	
63.952	243.795	399.118	5.752	1.179.883	6.993	1.420.865	
9.273	33.308	46.488	853	134.400	1.047	164.324	
25.050	»	103.933	1.320	247.691	1.557	282.619	
8.771	12.684	82.748	883	162.459	1.077	187.660	
6.931	26.656	38.873	443	89.257	442	77.436	
576	35.018	35.594	330	61.540	318	52.175	
10.735	5.842	20.779	1.680	63.565	1.537	74.659	
7.642	»	33.610	576	91.879	908	127.070	
1.934	»	67.613	829	199.533	1.046	248.527	
17.312	53.559	96.486	1.846	215.856	2.303	242.991	
33.932	91.453	169.371	4.824	366.892	5.665	420.740	
8.621	131.439	145.332	1.536	310.839	1.613	340.384	
24.393	112.286	162.942	1.761	349.950	2.163	403.263	
4.235	»	19.322	237	40.055	292	48.342	
78.301	65.834	253.773	2.755	539.014	3.427	650.002	
68.594	13.784	112.270	2.004	299.437	2.028	337.252	
8.187	2.153	21.048	2.061	75.466	2.087	82.277	
7.828	»	102.319	874	215.722	1.128	278.370	
15.758	5.946	37.346	1.472	107.193	1.647	119.285	
4.923	2.339	18.148	959	52.377	1.019	56.065	
10.880	114.811	151.002	3.309	493.557	3.550	516.351	
6.668	698	31.588	794	74.467	1.070	93.798	
6.247	332.510	342.246	4.035	1.020.997	4.237	1.012.801	
4.646	118.932	125.158	1.206	291.082	64	14.553	
4.448	»	59.118	2.968	168.049	2.987	218.503	
58.347	341.835	411.634	4.891	1.200.557	5.553	1.304.399	
12.541	754	29.872	1.419	75.657	1.585	85.502	
11.358	820	29.368	456	56.303	540	63.325	
12.193	»	36.951	936	87.062	1.262	115.439	
43.147	»	48.260	800	140.831	930	160.222	
13.246	54.995	73.897	902	226.965	699	169.141	
2.742	207.698	216.455	2.765	653.382	3.279	758.483	
22.790	2.816	32.967	354	67.840	516	103.727	

DÉSIGNATION DES VOIES NAVIGABLES (Ne sont comprises dans la liste ci-après que les voies ayant un tonnage absolu d'au moins 100,000 tonnes.)	LONGUEUR fréquentée.	MOIS — NOMBRE de bateaux chargés	TON… — TRAFIC NÉ SUR LA VOIE — Trafic intérieur.	Expéditions.
2° RIVIÈRES				
Aa, de Saint-Omer à Gravelines	29	1.155	517	6.325
Adour — d'Aire au Bec-du-Gave	83	321	1.965	5.832
Adour — du Bec-du-Gave à l'Océan	33	779	4.897	3.865
Aisne, de Celles à l'embouchure dans l'Oise	59	137	641	3.937
Escaut — de Cambrai à Etrun	12	1.380	»	1.338
Escaut — d'Etrun à Condé	36	734	3.231	61.228
Escaut — de Condé à la frontière belge	15	289	3.180	19.702
Garonne — d'Agen à Castets	106	287	347	2.910
Garonne — de Castets au confluent de la Dordogne	78	447	2.432	15.987
Loire, Nantes à Saint-Nazaire	56	242	100	16.362
Lys, d'Aire à la frontière belge	72	450	1.665	13.164
Marne, de Dizy à la Seine	179	298	3.957	19.665
Mayenne, de Brives à la Loire	135	570	12.824	2.522
Moselle, de Frouard à la frontière allemande	34	92	793	11.753
Oise, de Janville à la Seine	104	995	2.888	24.872
Rhône — du Parc à Lyon	154	294	6.048	4.297
Rhône — de Lyon à Arles	287	591	14.089	19.832
Rhône — d'Arles à la Méditerranée	48	97	3.336	9.986
Sambre, de Landrecies à la frontière belge	54	364	12.140	50.294
Saône — de Corre à Saint-Jean-de-Losne	163	297	1.182	7.770
Saône — de Saint-Jean-de-Losne à l'Ile-Barbe	201	604	14.548	18.961
Saône — de l'Ile-Barbe au confluent du Rhône à Lyon	10	458	672	15.710
Scarpe — d'Arras à Courchelettes	23	89	815	1.127
Scarpe — de Courchelettes au Fort-de-Scarpe	7	1.008	»	13.386
Scarpe — du Fort-de-Scarpe à Mortagne	36	258	726	4.415
Seine — de Montereau à Corbeil	67	973	1.284	19.909
Seine — de Corbeil à Paris	31	2.228	14.240	123.576
Seine — traversée de Paris	12	2.414	»	83.830
Seine — de Paris à la Briche	21	1.122	260	4.719
Seine — de la Briche à l'Oise	42	1.317	354	5.501
Seine — de l'Oise à Rouen	171	782	13.551	80.155
Seine — de Rouen au Havre	129	744	366	75.205
Vilaine, du pont de Cesson à Mâlon	55	313	10.091	1.807
Yonne — d'Auxerre à Laroche	23	126	»	1.787
Yonne — de Laroche à Montereau	85	287	»	5.082
Totaux	2.650		133.239	756.811
Autres fleuves et rivières	5.006		65.627	60.044
Tous les fleuves et rivières	7.656		198.866	816.855
			1.015.721	
1° Canaux	4.809		370.139	1.117.982
2° Fleuves et rivières	7.656		198.866	816.855
Totaux généraux	12.465		569.005	1.934.837
			2.503.842	

DÉSIGNATION	TONNAGE DES EMBARQUEMENTS effectués PENDANT LE MOIS D'AVRIL — 1891	1890
1° Canaux	1.488.121	1.355.724
2° Fleuves et rivières	1.015.721	1.006.783
Tous les cours d'eau réunis	2.503.842	2.362.507

D'AVRIL 1891 — NAGE — TRAFIC NÉ HORS LA VOIE — Arrivages.	Transit.	TOTAL	MOUVEMENT depuis le commencement de l'année 1891. — NOMBRE de bateaux chargés	TONNAGE	MOUVEMENT pendant la période correspondante de 1890. — NOMBRE de bateaux chargés	TONNAGE	OBSERVATIONS
2° RIVIÈRES							
7.665	123.449	137.958	3.655	465.025	4.190	515.045	
1.971	304	10.072	1.214	37.329	1.284	39.825	
11.800	888	21.450	2.675	70.221	2.669	68.893	
11.509	5.493	21.580	382	63.659	1.557	321.776	
6.950	328.770	337.058	4.017	955.944	4.619	1.100.708	
44.017	74.224	182.700	2.177	491.381	2.963	648.660	
6.307	33.499	62.688	689	148.674	768	167.801	
550	9.038	12.845	1.059	43.106	1.038	42.434	
7.813	»	26.232	1.503	87.997	1.612	99.832	
8.442	803	25.707	700	73.381	766	76.861	
27.618	17.295	59.742	1.308	179.143	1.576	214.976	
11.928	11.948	55.498	855	155.126	820	143.562	
6.178	3.798	25.322	1.552	71.422	1.584	68.445	
5.829	»	18.375	192	37.713	304	53.887	
12.294	210.953	251.007	3.075	677.245	4.419	1.073.799	
1.507	»	11.852	644	24.399	627	25.387	
11.083	9.004	54.008	1.882	127.103	2.871	206.397	
7.668	»	20.990	353	52.401	504	75.009	
23.922	»	86.356	880	207.150	757	179.440	
13.129	22.731	44.812	580	83.969	724	93.214	
24.000	16.295	73.804	1.257	146.192	1.946	209.985	
49.562	1.674	67.618	943	131.597	1.407	162.940	
12.499	»	14.441	325	50.225	618	81.569	
7.069	217.539	237.994	2.896	690.575	3.612	828.160	
6.426	42.988	54.555	647	135.949	905	180.464	
5.797	115.636	142.626	2.455	363.310	3.177	398.966	
98.667	159.568	396.151	6.000	1.073.343	6.318	1.044.947	
232.800	150.826	467.456	6.405	1.285.291	6.998	1.328.967	
53.126	206.838	264.943	3.586	818.916	4.388	926.450	
16.760	252.182	274.807	4.221	944.110	4.789	1.075.082	
27.839	19.535	141.080	2.347	439.278	2.755	551.841	
29.432	14.911	119.914	2.301	385.941	2.778	471.322	
1.777	963	14.038	1.039	48.367	1.170	55.591	
1.004	11.443	14.234	339	40.244	391	43.918	
2.875	33.390	41.347	770	110.277	878	118.385	

DIFFÉRENCE PAR RAPPORT A 1890 — Augmentation (p. 100).	Diminution (p. 100).	TONNAGE DES EMBARQUEMENTS effectués DEPUIS LE COMMENCEMENT DE L'ANNÉE — 1891	1890	DIFFÉRENCE PAR RAPPORT A 1890 — Augmentation (p. 100).	Diminution (p. 100).
10	»	3.810.356	4.283.905	»	11
1	»	2.961.784	3.273.149	»	9
6	»	6.772.140	7.557.054	»	10

Ministère de l'agriculture.

Une exposition organisée par la société agricole de la province de Trieste (Autriche) aura lieu à Goritz du 12 au 27 septembre prochain.

Cette exposition sera internationale seulement pour les produits chimiques utilisables en agriculture et les machines agricoles.

Une exposition d'agriculture aura lieu à Gothembourg (Suède et Norvège) du 3 au 9 août prochain.

Cette exposition sera internationale pour les produits de l'agriculture, les industries de laiterie, les dessins et modèles pour bâtiments agricoles, les plans de drainage et les instruments scientifiques ayant une utilité spéciale pour l'agriculture.

Des renseignements seront donnés à la chancellerie de la légation ou au consulat général de Suède et Norvège.

Concours public pour la nomination d'un professeur de physique, météorologie, géologie et minéralogie, à l'école nationale d'agriculture de Grand-Jouan (*Loire-Inférieure*).

Le concours aura lieu le 5 octobre 1891, à Paris, au siège de l'institut agronomique.

Le cours comprendra annuellement 110 leçons ainsi réparties :

Physique, 40 leçons ; météorologie, 25; géologie, 30; minéralogie, 15.

PROGRAMME DU CONCOURS (1)

Première épreuve. — Composition écrite sur une ou plusieurs questions de physique, de météorologie ou de climatologie.

Deuxième épreuve. — Composition écrite sur un sujet de géologie ou de minéralogie.

Le jury fixe le temps accordé pour ces deux compositions qui devront être faites sans le secours d'aucun livre, ni note.

Troisième épreuve. — Leçon d'une heure au moins, après trois heures de préparation, sans le secours d'aucun livre ni note, sur une question de géologie ou de minéralogie appliquées à l'agriculture.

Quatrième épreuve. — Leçon d'une heure, après vingt-quatre heures de préparation, sur une ou plusieurs questions de physique.

Cinquième épreuve. — Epreuves pratiques sur les instruments et appareils des cours. — Détermination des roches, minéraux et fossiles; observations météorologiques, etc., etc.

Les candidats auront en outre à répondre, à la suite de chaque épreuve, à telles questions que le jury croira devoir leur poser.

Les candidats doivent adresser leur demande au ministère de l'agriculture, un mois avant la date fixée pour l'ouverture du concours.

Cette demande sera accompagnée des pièces suivantes :

1° Acte de naissance;

2° Extrait du casier judiciaire;

3° Un certificat attestant que le candidat est Français, libéré du service de l'armée active, ou, s'il appartient à l'armée, une pièce établissant qu'il a obtenu de l'autorité militaire l'autorisation de se présenter au concours.

Les candidats devront, en outre, faire connaître dans une note leurs titres scientifiques, ainsi que les travaux ou les ouvrages qu'ils auraient publiés. Les travaux imprimés seront joints à cette note en double exemplaire.

Les titres, travaux scientifiques des candidats, ainsi que leurs connaissances en langues étrangères, compteront comme éléments d'appréciation pour une valeur que le jury aura à déterminer, mais qui ne pourra être inférieure à celle d'une épreuve

Enfin, chaque candidat devra joindre aux documents énumérés ci-dessus le programme sommaire du cours tel qu'il entendra le professer.

(1) Le programme de ce concours est adressé aux personnes qui en font la demande au ministère de l'agriculture.

Le congrès international de l'agriculture qui a été institué à Paris à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris en 1889, et qui a été présidé par M. Méline, ancien ministre de l'agriculture, a décidé qu'un deuxième congrès international serait organisé en 1891.

En suite de cette décision, le bureau du congrès a désigné la ville de la Haye (Hollande) comme siège du nouveau congrès.

La date d'ouverture a été fixée au 7 septembre; les séances auront lieu du 7 au 12 septembre.

Le comité exécutif du congrès fait appel aux agronomes, agriculteurs et horticulteurs de tous les pays.

Les questions mises à l'étude seront traitées dans sept sections.

1° Enseignement agricole;
2° Institutions de crédit et de prévoyance;
3° Industries agricoles;
4° Questions agricoles techniques;
5° Economie rurale;
6° Questions législatives;
7° Organisation définitive des congrès agricoles futurs.

Pour faire partie du congrès on devra en faire la demande au président du comité exécutif, en lui adressant un mandat de poste de 10 florins.

On est prié d'adresser les demandes à M. Zillesen, commis-greffier de la première chambre des Etats-Généraux, 10, Koningskade, à la Haye.

SÉNAT

Session ordinaire de 1891.

Erratum

au compte rendu in extenso *de la séance du jeudi 16 juillet 1891* (Journal officiel *du 17 juillet*).

Page 614, colonne 3, ligne 39,

Au lieu de :

« Art. 3. — Un crédit extraordinaire de quarante-huit mille francs (48,000 fr.) est ouvert sur l'exercice 1891 pour faire face aux frais de premier établissement et aux dépenses de l'office pendant le dernier trimestre de la présente année. »

Lire :

« Art. 3. — Il est ouvert au ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, sur l'exercice 1891, un crédit de quarante-huit mille francs (48,000 fr.) destiné à faire face aux frais de premier établissement et aux dépenses de l'Office du travail pendant le dernier trimestre de la présente année. Ce crédit sera inscrit à la 1re section (Commerce et industrie), à un chapitre nouveau qui portera le n° 38 et sera libellé : « Frais de premier établissement de l'Office du travail et dépenses de cet Office pendant le quatrième trimestre de 1891.

« Il sera pourvu au crédit ci-dessus au moyen des ressources générales du budget de l'exercice 1891. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

5e législature. — Session ordinaire de 1891.

La commission du budget de l'exercice 1892 s'est réunie, hier samedi 25 juillet, à deux heures, au Palais-Bourbon.

Etaient présents :

MM. Brisson (Henri), Burdeau, Cabart-Danneville, Casimir-Perier, Cavaignac, Clausel de Coussergues, Cochery (Georges), Dupuy (Charles), Hervieu, Leydet, Merlou, Millerand, Pelletan (Camille), Peytral, Poincaré et Reinach.

Se sont excusés :

MM. Antonin Proust, Arène (Emmanuel), Baïhaut, Barthou, Bastid (Adrien), Faure (Félix), Jamais, Jonnart, Maurice-Faure, le baron Reille et Sarrien.

Etaient absents :

MM. Delcassé, Duval, Gerville-Réache, Pichon, Piou et Terrier.

INFORMATIONS

Opérations de la caisse d'épargne de Paris du dimanche 19 au samedi 25 juillet.

Versements reçus de 8,363 déposants, dont 835 nouveaux, 1,143,469 fr.

Remboursements à 4,523 déposants, dont 379 pour solde, 914,948 fr. 13.

Rentes achetées à la demande des déposants pour un capital de 164,762 fr. 25.

M. Molteni a fait remettre au directeur de l'assistance publique à Paris une somme de 10 fr. pour les pauvres.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Samedi 25 Juillet	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Juill. 91	3 %	95f20 15 20 27½ 30	en liq..						
			fin ct...	95 30	95 35	95 27½	95 30	95 25	95 40
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.	95 35	95 45 d25				
			Pe fin p.	95 50	95 55 d1f	95 65	95 67½ d50		
			Pe fin p.	95 82⅓	95 85 d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %...	90f	fin ct...					90 ..	
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés......	93f85 90 85 82½ 90	en liq..						
			fin ct...	93 85	93 87½	93 77½	93 77½	93 90	93 90
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)..	96f20 15 10 20 25 ...	en liq..						
			fin ct...	96 05			96 12½	96 10	96 05
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Mai 91.	4 ½ % 1883.............	105 90 95	en liq..						
			fin ct...	10587½			10592½	105 80	10587½
			Pe fin c.				d50		
			Pe fin c.						
			Pe fin p.				d50		
			Pe fin p.						
Mai 86.	Promesses d'inscript. 4½ % 1883.	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4 % : éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
Juill. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), n°s 221,501 à 273,500	505	en liq..						
			fin ct...					509 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	561 25 560	fin ct...					562 50	
Févr. 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	533 50 534	fin ct...					532 50	
Janv. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	417 417 50 418	fin ct...					417 50	
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	405 25 406	fin ct...					405 50	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	105 50 104						104 ..	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	529 50	fin ct...					529 ..	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	529 50	fin ct...					528 75	
			en liq..						
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	410 411 412	fin ct...					411 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100f..	101						104 50	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	399 50 400 400 50	fin ct...					399 ..	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	102	fin ct...					102 ..	
Janv. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	406 405 25	en liq..						
			fin ct...					406 ..	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	500 499 75	en liq..						
			fin ct...					500 ..	
			Pe fin c.						
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	560	en liq..						
			au 31..						
Juin 91.	Banque de France (nominatives).	4480 4490	en liq..						
			fin ct...					4470 ..	4440 ..
			Pe fin c.		d40		d50		
			Pe fin p.		d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).	450 448 75 447 50 446 25 445	en liq..						
			au 31..	452 50			441 25	455 ..	440 ..
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 38)	777 50	en liq..						
			au 31..	780 ..			777 50	780 ..	783 75
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d10		
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).	430	en liq..						
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26).....	450 452 50	en liq..						
			au 31..						
			Pe au 31						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé..... (ex-coupon 10)	350 348 75	en liq..						
			au 31..					350 ..	
			Pe au 31						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	267 50	en liq..						
			au 31..	267 50				267 50	267 50
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	577 50	en liq..						
			au 31..						
			Pe au 31	570 ..	570 .. d10	567 50	570 .. d5f	577 50	572 50
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)...	656 25 660	au 31..						
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).	426 25	en liq..						
			au 31..					425 ..	
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)..		en liq..						
			au 31..						
Mai 91.	Banque hypot. de Frce, r. 1000f, t.p.	520 522 50	fin ct...					520 ..	
Mars 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	425 426	fin ct...					426 ..	
Févr. 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. } en représ. d'ann.		en liq..						
			fin ct...					152 ..	
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f. } dues par l'État...	525 529 530	au 31..					530 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.		
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.	505 ..	
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.	103 ..	
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %......		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr...	110 ..	
d° 1881, 4%, r. 500 f.	514 75	512 ..
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr..	112 50	
d° 1863, 3%, r. 100 fr.		
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.	509 50	
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.	475 ..	
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	99 50	99 ..
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.		
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	51 75	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.	150 ..	
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).	2135..	
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	413 75	
Midi, d° act. de jouiss	681 25	
Nord, d° act. de jouiss.	1410..	
Orléans, d° act. de jouiss.	1080..	
Ouest, d° act. de jouiss.	565 ..	
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)		
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f, t.p.		
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	545 ..	
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	598 75	592 50
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.		
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	261 25	260 ..
d° du département du Nord....		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier...........	307 50	
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	530 25	
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	426 ..	425 75
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	575 ..	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	1580..	1575..
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (n°s 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 48).	253 ..	
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	131 ..	130 ..
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1450..	
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).	214 ..	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 13).	5500..	
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p...		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 8).		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).		
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p	1340..	
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 60).		
d° act. de jouiss.........		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p..		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé...		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé........	1525..	1610..
2e série, act, 500 fr., t.p..	1505..	1495..
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.	790 ..	
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	825 ..	
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2550..	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.	850 ..	
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	867 50	
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1190..	1185 .

Jouissance	Samedi 25 Juillet	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Juill. 91	Crédit Foncier de France. Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1250 1255	en liq.. fin ct... Pe fin c. P° fin c. P° fin p. P° fin p.	 1245	 d40 d10 d40 d10		1247 50 d20 d5f d20 d5f	1250 ..	1247 50
	Obligations :								
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.								
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	517						517 ..	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	106 105 75						104 50	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	603 603 75						603 ..	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	120						121 50	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	515 516 516 75						515 ..	
d°	communles, 3%, remb. 500 f.	501 50						501 ..	
d°	d° 5es, r. 100 f.	101 101 50						101 ..	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	515	fin ct...					516 ..	
Fév. 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	395 395 50 396	en liq..					392 50	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	478	fin ct...					478 ..	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	473 50	fin ct...					475 ..	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	471 470 471	fin ct...					474 ..	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	419 50 419 75	fin ct...					419 50	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	468 468 50 469 470	fin ct...					468 ..	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	67f 65f	fin ct...					66 ..	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	49f .. ..f ..f	fin ct...					50 ..	
...	d° d° (nomin.).	.. ..f ..f	fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		en liq.. au 31..					590 ..	
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq.. au 31..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	810 812 50 813 75	en liq.. au 31.. P° au 31	 811 25	 d10		813 75 d5f	810 ..	812 50
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	350 347 50 345 340	en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15	 340	 d10 d10		335 .. d5f d5f	355 ..	350 ..
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).	365	en liq.. au 31..						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).		en liq.. au 31.. Pe au 31		 d10		 d5f	322 50	
Avril 91	Société gén. développt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	483 75 485	en liq.. au 31 P° au 31		 d10		 d5f	485 ..	
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq.. au 31..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..	475	en liq.. au 31 P° au 31	 475 ..	 d10		 d5f		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq.. au 31..						
.....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..	407 50 408 75 410 411 25 412 50 410 412 50.	en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15	 410 ..	 412 50 d5f d10	 410	 410 .. d5 d5	400 ..	401 25
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq.. au 31..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		en liq,. au 31.. P° au 31		 d10		 d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq.. au 31..						
Juil. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14).	20f	en liq.. au 31.. P° au 31		 d10		 d5		
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...		au 31.. P° au 31		 d10		 d10	212 50	
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	470 471 25 472 50 470	au 31.. au 15	465 ..			465 ..	470 .	465 ..
Mai 91.	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	387 387 25						387 25	
Fév. 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 25)....		en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15		 d10 d10		 d5f d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'État) t.p.	718 75	en liq.. fin ct..					716 25	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'État), ex-coupon 30.......	710	en liq.. fin ct..					705 ..	
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	900 902 50	en liq.. fin ct..					902 50	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1485 1487 50 1490	en liq.. fin ct.. P° fin c.	 1483 75	 1485 .. d20	 1483 75	 1483 75 d10	1485 ..	
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)...............	1295 1292 50 1290 1295 1297 50	en liq.. fin ct.. P° fin c.		 d20		 d10	1300 ..	
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........	1840 1842 50	en liq.. fin ct.. P° fin c. P° fin p.		 d20 d20		 d10 d10	1846 25	1841 25
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1521 25 1520	en liq.. fin ct.. P° fin c.		 d20		 d10	1521 25	
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1060	en liq.. fin ct..					1060 ..	1060 ..
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'État ou de Dépts)	542 50 541 25	en liq.. fin ct.. P° fin c.		 d10		 d10	545 ..	
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	520	en liq.. au 31.. P° au 31		 d10		 d5f	520 ..	
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	545	en liq.. au 31.. P° au 31		 d10		 d5f	545 ..	550 ..
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).				d10		d5f		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Étr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)	420	en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15	 420 ..	 d10 d10		425 .. d5f d5f	422 50	422 50
Juill. 91	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		au 31..					485 ..	
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 19)	575	en liq.. au 31.. P° au 31		 d10		 d5f		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	136 25	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	169 ..	165 ..
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (c. 1 att.)....	375 ..	
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	538 75	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	552 50	550 ..
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	370 ..	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1065..	...0..
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	680 ..	675 ..
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	375 ..	
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	125 ..	
Voitures à Paris, actions de jouiss.	212 ..	
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 19).	545 ..	
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	725 ..	
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2200..	
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	225 ..	
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	465 ..	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1090..	1080..
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2110..	
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 3)..	1450..	
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	220 ..	203 75
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	565 ..	560 ..
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	555 ..	
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.	800 ..	
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	270 ..	
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).		
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 38).	1370..	1345..
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p	520 ..	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............		
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	255 ..	250 ..
d° parts bénéficiaires.......	250 ..	245 ..
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....	25 ..	
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	220 ..	210 ..
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	440 ..	439 50
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	352 ..	350 ..
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...		
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..		
d° d° de 1887 à 1985..	411 50	
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	414 75	413 50
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	412 50	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	420 ..	
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	645 ..	644 50
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	440 ..	439 ..
d° nouvelles d°	445 ..	443 ..
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	437 ..	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérne. Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'État).....		
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	411 ..	
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)		
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'État).	415 ..	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	448 75	446 75
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1282 50	
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	444 ..	
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	442 ..	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	441 50	441 ..
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	438 50	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	438 50	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	639 25	
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	441 ..	440 ..
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	444 ..	443 ..
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	446 ..	445 75
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	625 ..	
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).	426 25	

Jouissance	Samedi 25 Juillet	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1410 1012 50	en liq..						
			au 31					1415 ..	1412 50
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1138 75	en liq..						
			au 31..					1135 ..	
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique. actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)	532 50	en liq..						
			au 31..	532 50			535 ..	535 ..	533 75
			Pe au 31				d5f		
Juin 91.	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	660	en liq..						
			au 31..					660 ..	
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1050 1060	en liq..						
			au 31..	1047 50			1048 75	1060 ..	1050 ..
			Pe au 31		1050 .. d10		d20		
			Pe au 15		d10		d10		
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).	500	en liq..						
			au 31..					500 ..	
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	702 50	en liq..						
			au 31..					705 ..	706 25
			Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)..	345 347 50 348 75 350	en liq..						
			au 31..	350 ..				350 ..	345 ..
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2980	en liq..						
			au 31..					2980 ..	
			Pe au 31		d..		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	30f 32f 33f 34f50 33f ... 32f 30f	en liq..						
			au 31..	30 ..	33 75	30 ..	32 50	29 ..	28 75
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10	32 50	d5f		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p	210	en liq..						
			au 31..					210 ..	
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.	54f	en liq..						
			au 31..	53 50				54 ..	
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	31f 31f25	en liq..						
			au 31..	30 ..			31 25	31 25	31 25
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2777 50 2775 2777 50 2775	en liq..						
			au 31..	2770 ..	2775 ..	2770 ..	2773 75	2780 ..	2780 ..
			Pe au 31		d40		d20		
			Pe au 31		d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).	792 50	en liq..						
			au 31..					792 50	
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	295 297 50	en liq..						
			au 31..					296 25	
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)..........	1155 1150	en liq..						
			au 31..	1147 50				1160 ..	1160 ..
			Pe au 31		d10		d5f		
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	139 50	au 31..					139 50	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).	1965 1970	en liq..						
			au 31..	1960 ..				1955 ..	1972 50
			Pe au 31		d10		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).	395	en liq..						
			au 31..					390 ..	
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	490	en liq..						
			au 31..	487 50	490 ..	487 50		495 ..	500 ..
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d10		
Oct. 86.	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	122 50	en liq..						
			au 31..	120 ..			121 25	123 25	122 50
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., n°s 1 à 50000 (ex-coup. 9).	395	en liq..						
			au 31..	395 ..	400 ..	395 ..	395 ..	400 ..	415 ..
			Pe au 31		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS		en liq..						
Juill. 91	Angleterre. 2¾ % (n.c. fixe 25f20).	.... C. 500f	au 31..					96 50	
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.......	C.1000	en liq..						
			au 31..						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	Gr. c.	au 31..						
			Pe au 31		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	300 295	au 31..					298 75	
...	d° d° c. de 5 obl..		Pe au 31		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.								
Mai 91.	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		en liq..						
			au 31..						
...	d° d° 1000 fl. d°		Pe au 31		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80. 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f70 .. C. 10000......	en liq..						
			au 31..					97 65	
...	d° d° 1000 fl. d°	97f10 20 25 35 96f80..	Pe au 31		d50		d25	97 ..	
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	.... C. 2000f	au 31..						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	.... C. 4000f	Pe au 31		d..		d..		
Mai 91.	d° 3%, 1873		au 31..						
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	.... C. 200f	au 31..						
...	d° d° c. de 1000 f.	101 90 C. 100f	au 31..					101 90	
...	d° d° c. de 500 f.		en liq..						
Mai 91.	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	.... C. 200f	au 31..					101 60	
...	d° d° c. de 1000 f.	101 65 C. 100f	en liq..						
...	d° d° c. de 500 f.		au 31..						
Févr. 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	.... C. 200f	au 31..						
...	d° d° c. de 1000 f.	.... C. 100f	Pe au 31		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
	(Nég. ch. fixe 25f20)		en liq..						
Juin 91.	Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £.		au 31..						
...	d° d° 500 £.	..f	Pe au 31		d50		d25		
...	d° d° 100 £.		en liq..						
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £.		au 31..						
...	d° d° 500 £.		Pe au 31		d..		d25		79 ..
...	d° d° 100 £.		en liq..		d50				
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		au 31..					78 50	
...	d° d° 500 £.	71f40 70	Pe au 31		d50		d25		71 75
...	d° d° 100 £.	71f40 70	en liq..	71 40				71 75	
Oct. 90.	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé...		au 31..					85 ..	
			Pe au 31		d10		d5f		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..	... ..	... ..
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	... ..	... ..
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......	365 ..	360 ..
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	445 ..	443 50
d° 3% nouveau, r. 500f d°	448 ..	... ..
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	444 ..	... ..
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	443 ..	... ..
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..	......	......
d° 3%, rembours. 500 fr.....	443 ..	... ..
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	448 75	... ..
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	442 50	441 25
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).	... ..	... ..
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......	90 ..	... ..
2e émission, de 63,001 à 108,312.	.. ..	.. ..
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.	72 ..	... ..
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.	... ..	... ..
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.	... ..	... ..
Intérêt garanti par l'Etat. Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	442 50	... ..
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	449 ..	448 ..
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.	......	......
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.	......	... ..
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 fr.	......	... ..
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.	......	... ..
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,	......	... ..
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.	......	... ..
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.	......	......
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.	......	... ..
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.	... ..	... ..
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	427 ..	... ..
d° d° nouv., 285 f. p.	... ..	... ..
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	502 ..	497 50
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	425 ..	... ..
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	150 ..	143 ..
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	409 ..	... ..
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr....	... ..	... ..
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	265 ..	... ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	225 ..	215 ..
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	3t6 ..	364 ..
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..	58 ..	.. ..
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..	... ..	... ..
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.	... ..	... ..
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.	440 ..	... ..
d° d° 5%, r. 500 f.	535 ..	... ..
d° d° 4%, r. 500 f.	... ..	... ..
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.	490 ..	480 ..
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f..	... ..	... ..
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.	... ..	... ..
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.	... ..	... ..
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	300 ..	... ..
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	515 ..	... ..
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	520 50	... ..
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	314 ..	... ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	515 ..	... ..
d° d° 4%, r. 500 fr.	502 50	... ..
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....	... ..	... ..
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	314 ..	... ..
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...	... ..	... ..
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.	... ..	... ..
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......	... ..	... ..
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.	... ..	... ..
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	462 ..	460 50
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	248 ..	... ..
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	505 ..	... ..
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....	500 25	498 50
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	507 ..	505 ..
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	407 ..	... ..
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	378 ..	... ..
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.	... ..	... ..
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.	460 ..	459 ..
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.	480 ..	... ..
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.	... ..	... ..
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	... ..	... ..
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 ..	.. ..
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..	... ..	... ..
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4%, remb. 500 fr.......	... ..	... ..
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	... ..	... ..
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	24 50	24 ..
d° d° 3%, remb. 500 fr...	20 ..	19 50
d° d° 4%, remb. 500 fr...	20 ..	19 50
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	24 50	23 50
d° d° (2e série).	24 ..	23 50
d° d° (3e série).	82 50	.. ..
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	89 50	87 ..
d° d° depuis la répart.	85 ..	... ..
d° d° 322f50 payés...	110 ..	... ..
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	75 ..	.. ..
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	609 ..	608 ..
d° 3%, rembours. 500 fr........	... ..	... ..
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	442 ..	440 ..
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	94 ..	.. ..

JOUISSANCE	Samedi 25 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Égypte. Oblig. Daïra Sanieh 4% (décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	490 25 50 75	en liq. au 31 Pe au 31	 488 75	 d10		490 d5f	490 50	488 75
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig. 7%, rembours. 500 fr. (Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)	490 491 491 25 50 75 492	en liq. au 31 Pe au 31	 490	d10 490 d10	 488 75	d5f 490 d5f	491	490
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3¼% (décrets des 6 et 7 juin 1890)	467 50 468	en liq. au 31 Pe au 31	 465	 d10		 d5f	467 75	466 25
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878		en liq. au 31					521	
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500 (nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		en liq. au 31 Pe au 31		 d10		 d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f). Coup. de 4 et 8 pes. de rente	73f75 50 73f	en liq. au 31	 72	 72 05	 71 50	 71 50	74	72 30
...	Coup. de 40 —	72f 71f90 75 65	Pe au 31		d50		d25	72 40	
...	Coup. de 80 —	72f 71f90 75 65	Pe au 15		d50		d25	72 40	
...	Coup. de 160 —	72f 71f75 65	Pe au 31		d50		d25	72 20	
...	Coup. de 240 —	72f 71f75 65						72 20	
...	Coup. de 480 —	71f75 80 75 65						72 20	
...	Coup. de 960 —	71f75 80 75 65						72 20	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f)	70f	en liq. au 31						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba 6%, 1886, garantis	495 494 50 494	en liq. au 31					494 75	
d°	d° d° 1890, garantis	465 463 75 462 50 461 25	en liq. au 31 Pe au 31		 d10 d10		 d5f d5f	467	
Juin 91	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f. 5f		en liq. au 31						
Juill. 91	d° Consolidés 4%		au 31						
Juin 91	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89		en liq. au 31		 d10		 d25		
...	Oblig. et coupons prescrits au bout de 20 ans de l'éch. Titre de 617		Pe au 31		d10		d25		
...	— de 2468		en liq.		d10		d25		
...	— de 6170							426	
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500	424 424 50 422 423 75 Gr. c. 424	au 31 en liq.					423	
d°	d° 84, 5%, r. 500	424 423 422 75 Gr. c. 418	au 31 en liq.					337 50	
d°	d° 87, 4%, r. 500	337 50 335	au 31						
	d° d° c. 2500								
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		en liq. au 31		 d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe 2 fr. 50), Oblig. 100 f	93f 93f30	en liq. au 31					93	
...	d° 500 f	92f30	Pe au 31		d50		d25	92 30	
...	d° 1000 f	90f60 65 67½ 60 55	Pe au 15		d50		d25	90 9.	
Fév. 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch.fi. 2f50	103 40	en liq. au 31				d..	103 50	
...	Cap. des titres amort. prescr. après 20 ans. Obl. 100 f		Pe au 31		d50				
...	— 500								
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég.ch.fixe 2f50		au 31						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		en liq. au 31	 90 80	 90 85	 90 80	 90 80	91	90 92½
...	d° coup. 500 fr.	91f 90f90	Pe au 31		d1f		d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr		Pe au 31	91	90 95 d25				
...	d° coup. 50 fr.		Pe au 15		d1f	91 35	91 25 d50	90 70	
...	d° c. au-dessous de 50 f	91f	Pe au 15		91 55 d25				
Avril 91	d° 3%	..f	au 31						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500	316 315 317 318	en liq. au 31					317	
Mai 91	Norvège, 3½% (nég.ch.fi. 25f20 coup. de 504 f. (20 £	97f50	en liq. au 31					87 25	
Fév. 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £		au 31						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 31						
d°	d° obl. 5% d°		au 31						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch. fixe 25f25), coup. de 20 £	38f50 75 39f	en liq. au 31	 38	 38 05	 37 40	 37 40	39 2.	38 60
...	d° coup. de 50 £		Pe au 31		d50		40 d25	39 2.	
...	d° coup. de 100 £	38f60 50 75 39f 38f40	Pe au 31	39	38 75 d50		d1f	39	
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. Nos 1 à 390000 et 500001 à 929987. C. 500 f	290 287 50 285 290 284	en liq. au 31					302 50	
...	C. 5 ob		au 31						
...	C. 10 ob		au 31						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	99f75	en liq. au 31					100	
Juill. 91	d° 1890, 4%	..f	Pe au 31						
Juill. 91	Russie, 1850, 4½% (n.ch.fi. 25f50 Oblig. de 100 £		en liq. au 31						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair	97f60 70 75 80 85 95	au 31					97 60	
...	Grosses coupures	..f							
Janv. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Orient). n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r	..f	en liq. au 31						
...	d° de 1000 r	..f	Pe au 31		d50		d25		
Mai 91	d° 1879, 5% (3e empr. d'Orient). n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r	70f50	en liq. au 31	 70 05				71	
...	d° de 1000 r.	70f 70f10 25	Pe au 31		d50		d25	70 40	
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair	97f25	en liq. au 31					96 85	
...	Grosses coupures	97f50 60 55 60	Pe au 31		d50		d25	97 70	
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort		au 31						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change fixe 4f), coup. de 125 r.	104 40	en liq. au 31					104 50	
...	coup. de 500 r.							104 50	
...	coup. de 1000 r.	104 35							
...	coup. de 10000 r.		en liq.					98 50	
Juin 91.	d° 1889, 4% (or).	98f 97f90 80 75 98f	au 31 en liq.					97 75	
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis	97f85 80 75 77½ 75	au 31 en liq.					100 50	
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	100 50	au 31						
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p., Obl. 500 f.	97f	en liq.					97	
...	d° 2500 f.		au 31	96 90				97 50	97
...	d° 5000 f.	96f80 85 87½ 90 80	Pe au 31		d50		d25	96 90	
...	d° 12500 f.	96f90						97	
Juill. 91	d° d° 3e série	97f10	en liq. au 31						
Mai 91	d° Intér. cons., 4½%, 1re ém., 1980 (n.ch.fi. 4f) C. 100 r.	..f	en liq. au 31						
	C. 500 r.	..f	au 31		d50		d25		
	C. 1000 r.	..f ..f	au 31						
Juin 91	d° 3%, obl. ch. de fer Transcaucasien, remb. au pair.	81f70 50 40	en liq. au 31					81 75	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½%, 53 (n.ch.fi. 25f20)		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.	1490	1480
Oblig. Dom. Autrich. 1886 (estamp.)		
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).		
d° 1000 fl. d°	79	78 75
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.		
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	80	
Congo (Etat indép. du), Lots 1888.	56	
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f		
Danemark, 3½% (nég.ch.fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fi. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.		
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	90	
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	99	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
d° 1866, 5%		
Gouv. de Québec, 80, 4½%, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fi. 25f20).	118 75	118
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.)		
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f. p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss		
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.	350	
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	625	
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des). a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000		
Télégraphes du Nord (Grande Cie). act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	487 50	485
Wagons-Lits (Compie internatle). act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	645	
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	359 50	357
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000	359	
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.) 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	437 50	436 50
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp Nos 803084 à 950486	416	
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale.		
d° Nouveau réseau (série A) 1re à 4e émiss., 1re hypot Nos 1 à 425000	416 50	
Beïra-Alta, 3%	122 50	120 25
Cacerès et au Portug. (Madrid à)	250	248
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.)	215	214 50
Lombardes, 3% (Sud Autriche)	320	319 50
d° (Série X)	325	324
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque	393 25	392 50
d° (2e série), 2e hypothèque	370	
d° (3e série), 3e hypothèque		
d° (4e série), 4e hypothèque.		
d° (5e série), 5e hypothèque.	334	332 50
d° Pampelune, 3%, 1re hyp	353 25	352 50
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	358 50	357
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h	361 50	361 25
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	340	335
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	341 25	
Ouest de l'Espagne, 4%		
Portugais, 3%	221	219
d° 3%, r. de 1891 à 1982	215	210
d° 4%	272	265
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	367 50	366
d° 2e hypothèque.	352 25	350 75
d° 3e hypothèque.	347	346
Cordoue à Séville, 3%	364	
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%		
Chemins Transafricains, 5%, r. 500 (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.		
Crédit Mobilier Espagnol, obligat 250 fr., rembours. 300 fr.	303	302 50
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f, t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	514 50	
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	512	511 25
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.		
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	410	405

JOUISSANCE	Samedi 25 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	458	au 31						
			en liq.						
Juill. 91	d° 5%, 1890. remb. 500 fr.		au 31					88 50	
			en liq.						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 31						
...	d° d° Ob. 50 £.		P° au 31		d1f		d25		
..	d° d° Ob. 100 £.		P° au 31		d50		d25		
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f 1re, 2e et 3e s.		en liq.					103 25	
	nég. en l. 25f20. Ob. 20 £.		au 31					103 25	
..	d° d° Ob. 100 £.	103 25	P° au 31		d50		d25	103 75	
...	d° d° Ob. 500 £.	103 90	en liq.					100 25	
Juin 91	Suisse Empr. féd., 3½%, c. 1000f.	100 35	au 31						
...	d° d° c. 5000f.		P° au 31		d50		d25		
			en liq.						
Mai 91.	d° Rente 3%, c de f., obl. 30f r.	89f95	au 31					90 ..	
			en liq.						
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	23f	au 31					23 35	
	d° d° gros. coup.		en liq.					18 69	
d°	d° d° (sér. C).	18f80 65	au 31						
	d° d° gross. coup.		en liq.					18 75	
d°	d° d° (sér. D).		au 31						
...	d° d° gross. coup.		P° au 31		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%, 1890.		en liq.					422 75	422 50
	Obligations de 500 fr.	422 423	au 31						
...	d° de 2500 fr.	422 423	P° au 31		d50		d25		
...	d° de 12500 fr.		P° au 15		d50		d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman. obl. privil.		en liq.					457 50	
	5%. Douanes. Obl. de 500 f.	457 50	au 31	451 25					
...	d° d° 2500 f.	452 450	P° au 31		d10		d5f		
...	d° d° 12500 f.		P° au 15		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq.					463 75	
	pap., t.p. (ex c. 6), r. agio fl. 38.50.	462 50	au 31	460 ..					
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Mai 91. ex-5e r.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		en liq.						
	250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		au 31						
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Banque Hypothécaire d'Espagne, act. 500 f., 200 fr. p. (ex-c. 24)		au 31						
Janv. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 fl., 350 fr. p. ex-c. 20).		en liq.						
			au 31						
Juill. 88 ex-1re r.	Banque des Pays-Hongrois, act. n. dv. 500f, t.p. ex-c. 1. en liq.		en liq.						
			au 31						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		en liq.						
			au 31						
			P° au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act. 100 piast. 500 f., 40 p. (200 f.) p. (ex-coupon 14)	6 5	en liq.						602 50
			au 31	602 50					
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 32).	572 50 568 75	en liq.					568 75	568 75
			au 31	568 75					
			P° au 31		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 150 fr. payés (ex-coupon 31).		en liq.						
			au 31						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 7).	1095 1092 50 1091 25 1090	en liq.					1098 75	1092 50
			au 31	1092 50					
			P° au 31		d10		d5f		
...	Grosses coupures...	1092 50 1090.	P° au 15		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Égyptien, actions 500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	478 75	en liq.					478 75	
			au 31						
...	Grosses coupures....		P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nom. n.j.).		en liq.						
			au 31						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie, a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		en liq.						
			au 31						
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie ». (ex-coupon 14)	130 132 50 ... 130	en liq.					133 50	133 75
			au 31	127 50			130		
			P° au 31		d10		d5		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer); act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	450	en liq.					453 75	452 50
			au 31	450 ..	450 ..	448 75	450 ..		
			P° au 31		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Leon. a. 500 pes. (525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		en liq.						
			au 31						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'État (Société privil.), act. 500 f., t.p	620	en liq.					627 50	626 25
			au 31	622 50	625	620 ..	621 25		
			P° au 31		d10		d5f		
	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	135 140	en liq.						
			au 31	150 ..					
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	231 25 230 228 75 227 50	en liq.					227 50	227 50
			au 31	225 ..	227 50	225 ..	226 25		
			P° au 31		d10		d5f		
	Grosses coupures....	230 227 50	P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p.: 200000 act. de 1862; 100000 a. de 1881; 60000 act. de 1885 et 60000 act. de 1889. (ex-coup. 42)........	652 50	en liq.					647 50	648 75
			au 31						
	Grosses coupures....		P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 59).....	301 25 302 50 300 301 25	en liq.					302 50	301 25
			au 31	301 25			298 75		
			P° au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	157 50 158 75 160	en liq.					155 ..	158 75
			au 31	157 50			160 ..		
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 63).	300 301 25	en liq.					302 50	301 25
			au 31	302 50	303 75	297 50	297 50		
			P° au 31				d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclre et de chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p. (ex-coupon 22)	350	en liq.					345 ..	350 ..
			au 31						
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000). (ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).	720	en liq.					723 75	
			au 31	725 ..					
			P° au 31		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207½ .. à 207¾ ...	207.... à 207 1/4 et 4%
4%	Allemagne.	122⅞ .. à 123 ...	122¾ .. à 122⅞ .. et 4%
4%	Vienne....	211¾ .. à 212¼ ...	211¾ .. à 212¼ et 4.. %
5%	Barcelone..	462.... à 463.....	462.... à 463.. et 4.. %
5%	Madrid....	462.... à 463	462.... à 463.. et 4.. %
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4.. %
5%	St-Pétersb.	264½ .. à 265½ ...	265½ .. à 266½ et 4.. %
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4.. %

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 25½ à 25 26½.	25 22 . à 25 23 .—2½ %.
	d° chèque	25 23½ à 25 24½.	25 23½ à 25 24½—.....
3%	New-York.	517½ .. à 518½...	516½ . à 517¼ ..—3..%.
3%	Belgique ..	1/8 pte. à pair.	1/8 pte à 3/16 pte—3..%.
6%	Italie.....	1⅛ pte à 1¼ pte..	1¼ pte à 1½ pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16 pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 4% à 5% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f 89 232 à 237 .. 0/00 pte.
Quadruples espagnols........................ 81 .. à 84 25
Quadruples colombiens et mexicains....... 81 .. à 81 25
Piastres mexicaines.......................... 4 10 à . ..
Souverains anglais........................... 25 20 à 25 25
Banknotes.................................... 25 20 à 25 25
Aigles des États-Unis........................ 25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)......................... 24 75 à 24 86
Impériales (Russie), titre 916 millièmes.... 20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 millièm. 40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d° 20 .. à .. ..
Couronnes de Suède........................... 27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 95 11/16 —1 heure. 95 11/16
Vienne, Métall, ... — Papier, 92 50 — Monnaie, 92 50
Crédit Autrichien... 290 50 | Chem. de Fer Autrich. 284 75
Change sur Londres.... Demande, 117 90 — Offre, 118 10
Change sur Paris....... Demande, 46 79 — Offre, 46 775
Lots............... 139 80 | Napoléon............. 9 37

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 25 Juillet 1891

	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0*		
Blanc N° 3..................	35 75 à 36 ..	
Roux 88° nets...............	35 75 à	
Raffinés, bonne sorte........	106 .. à	
— belle sorte.........	107 .. à	
Certificats de sortie.........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	35 875 à 36 .
— Août.........	.. .. à	35 875 à 36 ..
— Septembre.....	....	35 75 à .. ..
— 4 d'Octobre....	....	34 75 à 34 625
— 4 premiers.....	....	35 .. à .. ...
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	44 25 à	
Courant du mois..............	....	44 .. à 44 25
Août..........................	....	42 .. à 42 25
4 derniers....................	....	39 25 à 39 ..
4 premiers....................	....	38 75 à 38 50
....	....	.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	51 50 à	
Courant.......................	....	51 .. à 51 50
Août..........................	....	51 50 à .. ..
4 derniers....................	....	53 .. à 52 ..
4 premiers....................	....	53 25 à 53 50
....	....	.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts..............	72 75	
—	.. ..	
Colza en tonnes..............	74 75	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	82 75	
—	.. ..	
Courant.......................	....	72 75 à .. ..
Août..........................	....	73 .. à .. ..
4 derniers....................	....	74 25 à 74 50
4 premiers....................	....	75 50 à 75 75
....	....	.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	59 .. à 58 75	
Courant.......................	....	59 .. à 58 75
Août..........................	....	59 .. à .. ..
Septembre-Octobre............	....	60 .. à .. ..
4 derniers....................	....	60 25 à 60 50
4 de Novembre................	....	61 .. à 69 75
COURS DU MERCREDI 22 Juillet.		
SUIF DE PLACE *43° 1/2, en pains, les 100 kilos*	64 .. à	
SUIF DE PROVINCE *43° 1/2, en fûts, en gare Paris.*	63 .. à	

Chemin de fer d'Orléans.

Excursions en Touraine, aux châteaux des bords de la Loire et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1er itinéraire. — 1re classe, 95 fr.; 2e classe, 70 fr. — Durée : 30 jours. — Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours; Loches, et retour à Tours: Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, le Croisic, Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant payement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

2e itinéraire. — 1re classe, 60 fr.; 2e classe, 45 fr. — Durée : 15 jours. — Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours; Loches, et retour à Tours ; Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré, à toutes les gares du réseau d'Orléans, des billets aller et retour réduits de 25 % pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versâ*.

Ces billets sont délivrés toute l'année : à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Samedi 25 juillet 1891.

L'aire des fortes pressions, qui se tient à l'ouest du continent, s'est étendue sur la France et le sud des Iles-Britanniques; le maximum se trouve près de Bordeaux (770m/m). Le baromètre descend encore sur la Scandinavie; la baisse est d'environ 6m/m et un centre de dépression se tient près d'Hernosand (749m/m). Le vent du nord-ouest est violent à Christiansund, modéré sur nos côtes de la Manche et de la Provence. Des pluies sont signalées en Finlande, au sud de la Scandinavie et dans quelques-unes de nos stations de l'Est.

La température est encore en baisse. Ce matin, le thermomètre marquait : 13° à Stornoway, 15° à Paris, 20° à Perpignan et 24° à Alger. On notait : 5° au Puy de Dôme et 9° au Pic du Midi.

En France, le ciel va rester nuageux et la température un peu basse. A Paris, hier, ciel nuageux. Max. : 20°7; min. : 13°9; moyenne : 15°8, inférieure de 3°1 à la normale.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer agitée à Dunkerque; peu agitée à Calais et à Boulogne; agitée au Havre; peu agitée à Cherbourg.

Océan : mer belle à Brest ; très belle à Lorient.

Méditerranée : mer belle à Marseille; agitée à Sicié; belle à Nice.

Situation du samedi 25 juillet 1891 (soir). — Les variations du baromètre sont très faibles sur l'ouest du continent (Nantes 768m/m).

En France, le temps est au beau.

Observations de Paris.

Parc de Saint-Maur, le 24 juillet.

HEURES	BAROMÈTRE (alt. 49,30)	THERMOMÈTRES sec.	THERMOMÈTRES mouillé.	HUMIDITÉ relative.	VENT — Force de 0 à 9.	PLUIE ou neige.
1 h. matin.	759.94	13.8	12.3	83	O. 2	0
4 h. —	60.11	11 0	10 8	97	SO.... 2	0
7 h. —	60 93	13 6	12 5	87	O. 2	0
10 h. —	61.66	16 4	14 0	75	O. 2	0
1 h. soir.	61 85	18.4	15.3	70	NO ... 1	0
4 h. —	61.96	19.6	16.2	68	O. 3	0
7 h. —	62.20	17 6	14.4	68	O. 2	0
10 h. —	62 69	16 0	14.5	85	SO.... 1	0

Nébulosité de 0 à 10.	ÉTAT DU CIEL — REMARQUES	TEMPÉRATURES EXTRÊMES
10	Couvert.	Moyenne : 15°8.
8	Cum. NO ¼ O, atm. claire.	Maximum : 20°7.
10	Cum.-strat. uniforme NO, brumeux.	Minimum : 10 6.
6	Cum. ONO, NO.	Pluie min. : 0m/m0
10	Cum.-str. ONO, tour Eiffel à peine visible.	
7	Cum. blancs O.	Marne :
6	Cirrus N, alto-cum et cum. O, 15° N.	Température, 19°70 Transpar., 1m57.
5	Nuages de tous côtés.	Hauteur, 2m09.

REMARQUES

Copenhague : tonnerre.
La Calle : bourrasque.
Laghouat : orage.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Canal de Suez. — Port-Saïd, le 24 juillet 1891 : Barom. : 754m/m; thermom. : 30°. Vent N. fort.

DÉPÊCHES D'AMÉRIQUE

24 juillet 1891.

Chatham : 760m/m, S. modéré.
Sydney : 766m/m, S. id.

Max. : 769m/m par 41° N. et 98° W.
Min. : 757m/m par 48° N. et 72° W.

Courbe : 762m/m par 48° lat. N. et 82° long. W.;
— — 42° lat. N. et 82° long. W.
— — 38° lat. N. et 68° long. W.
— — 47° lat. N. et 65° long. W.

Le 18 juillet, 764m/m par 42° N. et 50° W.; S.-O. modéré.

Le 19 juillet, 766m/m par 41° N. et 56° W.; N. modéré.

Le 20 juillet, 768m/m par 41° N. et 63° W; S.-O. modéré.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Du 23 juillet.

Boutaric (Pierre), ancien md de vins, rue Caulaincourt, 97. — Liquid. prov., M. Planque, 9, rue Bertin-Poirée.

Vaillant (Gustave), commissionnaire en cuirs et peaux, rue Beaurepaire, 1. — Liquid. prov., M. Planque, 9, rue Bertin-Poirée.

A. Roswag fils et gendre, société en nom collectif ayant pour objet la fabrication de toiles métalliques, rue St-Denis, 218. — Liquid. prov., M. Rochette, 12, place Dauphine.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 22 juillet.

Bernard (Jean), entrepr de maçonnerie, rue des Cascades, 49. — Synd. prov., M. Planque, 9, rue Bertin-Poirée.

Vidrequin (Louis), restaurateur, rue Lagrange, 11. — Synd. prov., M. Lupy, 39, quai des Grands-Augustins.

Normand, ayant exercé le commerce de md de vins et liqueurs, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Boussard, 49, rue Saint-André-des-Arts.

Du 23 juillet.

Bénézech (Charles), md de vins en gros, rue de Patay, 79. — Synd. prov., M. Menaut, 20, rue de l'Hirondelle.

Fournier, md de vins-traiteur, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Ponchelet, 12, rue Chanoinesse.

Rémy, ayant tenu un fonds de crémerie, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Lupy, 39, quai des Grands-Augustins.

Liquidations judiciaires converties en faillites.

Du 23 juillet.

Lalisse (André-Eloi), tenant débit de vins et hôtel garni, passage St-Michel, 5. — Synd. prov., M. Lesage, 48, rue Jacob.

Spectacles du Dimanche 26 Juillet.

Opéra. — » h. »/». — Relâche. — Lundi : *Le Mage.*

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *Ruy Blas*, drame en 5 actes, en vers, de Victor Hugo : Mounet-Sully, Baillet, Boucher, Truffier, Paul Mounet, Martel, Joliet, Roger, Villain, Samary; Mmes Emilie Broisat, Fayolle, Amel, Ludwig, Drunzer.

Vaudeville. — 8 h. »/». — *Le Gendarme*, comédie en 3 actes, de M. Pierre Decourcelle : Maugé, Hirsch, Victorin; Mmes Cerny, Legrand.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin. Lamar; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Gaité. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — 8 h. 1/4. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. Lemonnier : Mmes Riquet-Lemonnier, Lévi-Leclerc, Perrot; MM. Gravier, Desjardins, Regnard, Jaeger, Avelot.

Châtelet. — 8 h. »/». — *Tout-Paris*, pièce à grand spectacle, en 5 actes, de M. C. Duval : Germain, Rosny, Scipion; Mmes Gilberte, Destrées.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — Représentation des lions en liberté dans la grande piste, au deuxième tableau de *Néron*. — *Néron* sera également donné avec le tableau des lions, en matinée et le soir, les jeudis, dimanches et fêtes.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 201. Le numéro : 15 centimes. Lundi 27 Juillet 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies ; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 27 JUILLET

PARTIE NON OFFICIELLE

CHAMBRES

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 26 Juillet 1891.

RENSEIGNEMENTS SUR LA SITUATION DES COLONIES

Rivières du Sud.

RAPPORT

Adressé par M. le capitaine Brosselard-Faidherbe à M. le sous-secrétaire d'Etat des colonies sur sa mission en Mellacorée et dans le Haut-Niger.

Paris, le 10 juillet 1891.

Monsieur le sous-secrétaire d'Etat,

Mon état de santé s'étant sensiblement amélioré, je suis en mesure de vous adresser un exposé rapide et sommaire des opérations que nous avons accomplies.

La rédaction du rapport définitif et des travaux topographiques nécessitera des études laborieuses et demandera un certain temps d'exécution.

Toutefois, j'ai déjà rédigé une petite carte d'ensemble que j'ai l'honneur de joindre à ce dossier ; elle indique les parcours suivis par l'expédition et le tracé du chemin de fer dont nous rapportons tous les éléments pour rédiger un avant-projet.

Grâce au concours d'un dessinateur que je me suis adjoint, j'ai pu mettre sur le chantier la mise au net du tracé de chemin de fer. J'espère avoir prochainement l'honneur de vous soumettre ce travail topographique rédigé au 1/50.000 et d'un développement en longueur de 5m50.

Exposé rapide des opérations de la mission.

La mission s'embarque à Marseille, le 10 décembre 1890, sur le *Taygète* de la compagnie Fraissinet.

Elle se composait de M. des Michels, lieutenant au 4e chasseurs à cheval ; de M. Georges Warenhorst, explorateur volontaire qui m'avait déjà accompagné dans une exploration précédente ; de M. Adrien Marie, peintre d'un grand talent, et de M. Dubois, publiciste, ces deux derniers voyageant pour le compte du journal *l'Illustration.*

A Oran, je pris passage à bord du *Taygète*, et fis embarquer cinq chevaux et deux mules avec les harnachements nécessaires.

A Dakar, la mission s'augmente de dix hommes recrutés à Saint-Louis et habillés en tirailleurs et d'un cadre pris dans les tirailleurs (1 sergent, 1 caporal, 1 clairon), de deux conducteurs d'artillerie, et de sept domestiques ou cuisiniers.

Le 24 décembre, le *Taygète* mouille en rade de Konakry.

Le pilote se refusant à faire entrer le *Taygète* dans la Mellacorée, il fallut procéder au transbordement sur une goélette de 50 tonneaux, de la compagnie française.

Le capitaine Fabrique, du *Taygète*, dont je ne saurais trop louer le dévouement et la bonne volonté, prit la goélette à la remorque.

Pendant cette opération, la goélette fut sur le point d'être coulée et, heureusement, n'eut que son beaupré brisé par l'avant du paquebot.

Dans la nuit, le capitaine Fabrique largua la goélette à la hauteur du cap Matakong.

La goélette, qui était chargée à couler et manœuvrait difficilement, ne put entrer que le 26 dans la Mellacorée, et, le même jour, nous abordions à la tombée de la nuit le quai de la compagnie française à Benty.

Les animaux furent immédiatement mis à terre.

Le 27, le matériel est débarqué et remisé dans un magasin de la compagnie française.

Le 28, M. Warenhorst fait ouvrir les caisses et organise le matériel de l'expédition.

Les équipements, les harnachements, les armes sont transportés à mesure au poste, où M. des Michels dirige les ateliers pour tout mettre en bon état. Je procède également à l'habillement et à l'armement des porteurs qui arrivent par groupes et sont immédiatement organisés militairement et soumis à une discipline sévère.

Le 31 décembre, l'expédition est complètement organisée ; le 1er janvier est consacré au repos, et le 2, nous quittons Benty.

Pendant notre séjour à cette escale, un navire anglais de 3,000 tonneaux vient débarquer du sel à l'appontement. Le navire calait autant que le *Taygète*.

Huit jours plus tard, l'expédition atteint Pharmoréah après un parcours extrêmement pénible dans la région comprise entre la Mellacorée et le cours inférieur de la Grande-Scarcie.

Cette région alluvionnaire est coupée en tous sens par des marigots larges de plus de 300 mètres. Nous les franchissons à marée basse. Bêtes et gens y enfoncent au point de disparaître ; les porteurs pour se dégager jettent leurs charges.

Il faut chaque fois alléger les mulets, et, malgré ces précautions, il faut les soulever à force de bras pour les sortir de la vase, qui dégage des odeurs fétides.

Ces marigots sont eux-mêmes alimentés par des ruisseaux vaseux bordés d'une épaisse végétation épineuse.

Pour les franchir, il faut chaque fois ouvrir des tranchées dans la végétation et pratiquer des rampes d'accès sur les rives pour assurer le passage des animaux.

Cette région alluvionnaire est une immense plaine couverte de hautes herbes, dont la hauteur dépasse 6 mètres ; la marche est très pénible dans les sentiers à peine tracés à travers cette végétation qui conserve une telle humidité que nos effets sont aussi mouillés que si on les eût trempés dans l'eau.

Cette humidité constante détériore beaucoup les armes.

De magnifiques bouquets de bois émergent de temps à autre, abritant un village et des plantations de colatiers, d'orangers et d'autres arbres fruitiers dont les proportions colossales sont inconnues partout ailleurs.

Dans le voisinage de Pharmoréah, le sol se relève et l'aspect du pays se modifie.

Nos approvisionnements ont été expédiés par eau à Pharmoréah.

M. Warenhorst organise un convoi auxiliaire de cinquante porteurs, qui est expédié sous la conduite du sergent à Ouélia.

Deux autres convois sont organisés et remisés dans les magasins de la compagnie française, qui les expédiera quand il sera possible de se procurer des porteurs.

Le 10 janvier, la colonne reprend sa marche.

Nous nous dirigeons vers la Kolenta et remontons la rive droite de cette belle rivière jusqu'à Ouélia, que nous atteignons le 21 janvier.

Nous faisons une étude minutieuse de la vallée de la Kolenta, et envisageons ses conditions de navigabilité.

Dans le parcours suivi, la Kolenta reçoit quelques collecteurs venant de l'intérieur. Ces rivières n'arrivent dans la vallée de la Kolenta qu'en s'ouvrant de profondes et larges tranchées à travers un plateau qui isole les vallées supérieures de la vallée même du fleuve. Ce plateau, qui vient mourir à quelques kilomètres de la Kolenta, donne naissance à une infinité de petits ruisseaux.

Ils sont encaissés, bordés d'une végétation très serrée. Souvent le fond est marécageux et mouvant: il faut prendre, pour passer, des précautions qui sont une cause d'arrêt pour la colonne, et il est d'ailleurs presque toujours nécessaire de défricher et d'entailler les berges, pour assurer le passage des animaux.

On peut apprécier le labeur des étapes faites dans de pareilles conditions, d'autant plus que les ruisseaux se succèdent en moyenne à moins de 500 mètres les uns des autres.

Il serait impossible d'établir une voie ferrée dans la vallée même de la Kolenta.

Sur les rampes du plateau, ce n'est en effet qu'une succession de montées et de descentes, et il ne saurait être question d'utiliser la plaine qui s'étend au-dessous du plateau, dans le voisinage même de la Kolenta, car elle est généralement très boisée, marécageuse et recouverte partiellement par les eaux pendant l'hivernage.

Aussi, pendant un séjour de quelques jours que nous dûmes faire à Ouélia, je recherchai si la voie ferrée ne pourrait pas être établie sur le plateau même.

Je fus vite convaincu favorablement à cet égard, et cette conviction devint plus tard une certitude, car au retour nous avons eu la satisfaction de reconnaître un tracé très avantageux.

Dans le voisinage de Ouélia, les indigènes me laissèrent ignorer l'existence du gué de Korira que j'ai franchi au retour.

On attendait, en effet, ainsi que je l'ai appris plus tard, un convoi d'esclaves expédié par les Sofas et composé en partie de gens enlevés dans le Kakoun-ya, et les indigènes, qui tirent toujours bonne aubaine du passage de cette riche marchandise, se souciaient peu de me lancer sur sa route d'arrivée.

Aussi, à Ouélia, il fallut faire franchir aux animaux la Kolenta à la nage. Ce fleuve est profond de 3 mètres et large de 80 en cet endroit.

Il fallait que les animaux pussent atteindre une étroite ouverture pratiquée sur la rive opposée dans l'épaisse végétation qui borde la rivière.

Nous ne disposions que d'une toute petite pirogue, et la remorque des animaux constituait une opération des plus difficiles.

M. des Michels mit deux jours à mener à bien cette délicate opération, et, grâce à l'intelligence et à l'énergie de cet officier, nos cinq chevaux et nos deux mules atteignirent sans accident la rive opposée.

Le 25 janvier, nous sommes en route en nous dirigeant vers les massifs du Tamisso.

Pour gravir les montagnes par des chemins à pic, il faut presque porter les animaux ; car à chaque instant, dans l'étroit sentier bordé de précipices, se dressent des roches que nous escaladons, mais sur lesquelles les chevaux, en se dressant, ne peuvent même pas placer les pieds de devant.

Tous nos outils se brisent sur les roches qu'il faut ouvrir en certains endroits.

Malgré tant de difficultés accumulées sur le chemin, nous entrons le 30 dans Ouaoussou, capitale du Tamisso. Nous sommes à 500 mètres d'altitude, mais nous avons dû franchir des plateaux et des hauteurs qui dépassaient 800 mètres, à travers les plus épouvantables sentiers qui se puissent imaginer.

M. Lamadon, l'administrateur de la Mellacorée, venait de quitter Ouaoussou ; nous nous étions rencontrés à Ouélia.

A la nouvelle de l'envahissement du Kakoun-ya par les Sofas, ce fonctionnaire distingué n'avait pas hésité à se rendre à marches forcées dans le Tamisso. Par sa présence, il sut arrêter la marche des Sofas et sauva d'une ruine complète le Tamisso et peut-être le Bennah.

Le roi Délédougou, du Kakoun-ya, est réfugié avec une poignée de guerriers auprès de l'almamy du Tamisso.

J'invite Délédougou à me suivre dans le Kakoun-ya, où je lui rendrai la possession de ses Etats.

Le 3 février, je reprends la marche en avant, et le 5, je franchis la rivière Lolo, frontière du Kakoun-ya.

Les avant-postes sofas, qui sont venus reconnaître mon camp du 4, se replient devant nous.

J'attends Délédougou qui se montre hésitant. Je ne veux pas m'aventurer dans ce pays montagneux, si propice à la guerre d'embuscade, sans me faire couvrir de ses gens qui seuls peuvent éclairer ma marche.

Le 6, Délédougou arrive avec ses guerriers et mes approvisionnements.

Après de pénibles marches dans les sentiers de montagne, sur des contreforts élevés de 700 à 900 mètres, nous entrons dans Sambéïa, résidence de l'almamy.

Le pays est complètement dévasté et ruiné. Les chemins sont parsemés de débris abandonnés par les Sofas ; des cadavres sont abandonnés sans sépulture sur l'emplacement des villages ruinés, dans les ruisseaux qu'ils empoisonnent, et de toutes parts, dans la brousse.

A Sambéïa, j'invite Délédougou à faire reconstruire les défenses du village.

Les Sofas se sont repliés au delà des frontières du Kakoun-ya, mais j'apprends qu'ils sont concentrés sur les deux routes que je puis suivre dans le Houré et le Kamonké.

J'envoie des émissaires dans le Houré pour ouvrir des pourparlers avec Sisséké, qui occupe le premier poste militaire sofa dans ce pays.

Je me propose, en effet, de poursuivre ma marche dans cette direction.

Je charge M. des Michels de se rendre à Yomaya, capitale du Kamonké.

Je sais que les Sofas viennent d'envahir le pays, et que l'almamy subit leurs lois.

Mes émissaires envoyés dans le Houré ne sont pas reçus par Sisséké.

Dans l'accomplissement de sa mission, M. des Michels, après avoir franchi la Kolenta, dut laisser sur la rive de cette rivière son cheval et sa mule, pour gravir un véritable escalier de roches qui conduisent à Yomaya, qui est juché comme un nid d'aigles sur le haut d'une colline escarpée et à l'altitude de 360 mètres.

Au moment d'arriver à Yomaya, il tomba sur les sentinelles sofas; sa présence est signalée et 300 Sofas qui occupent le village se précipitent à leur poste de combat.

M. des Michels est abandonné des quelques hommes qui l'accompagnent; seul, un conducteur d'artillerie, d'origine toucouleur et taillé en hercule, reste auprès du lieutenant. On se jette sur eux, on veut les désarmer, on les menace de mort.

M. des Michels se sauve par son attitude et son sang-froid, et permet aux chefs d'arriver.

Malgré l'opposition de ces derniers, il pénètre dans le village, et se rend à l'habitation de l'almamy.

Les Sofas, groupés en masse, restent stupéfaits par tant d'audace, et M. des Michels quitte Yomaya.

Au retour du lieutenant, je nommai le conducteur Amar brigadier.

Le seul nom de Sofa terrorise le personnel indigène de la mission.

A plusieurs reprises, les Sousous ont voulu déserter en masse. Ils ont été ramenés grâce à l'énergie des membres de la mission.

N'ayant pu fuir en masse, ils recherchent toutes les occasions de déserter isolément.

Ayant reconnu l'impossibilité d'ouvrir des relations avec les chefs sofas qui gardent les routes d'accès du territoire qu'ils occupent, j'avais expédié un courrier à Keramo Bilaly, lieutenant de Samory, dont la résidence est à Erimankono, centre créé par lui (Erimankono signifie « pays de l'abondance »); c'est en effet un centre agricole très riche.

Keramo Bilaly m'invita à entrer sur le territoire du Houré.

Ce merveilleux pays n'a plus d'habitants, le seul centre militaire qu'on y rencontre est le poste militaire de Salliya, au point de rencontre des deux routes de la côte et se réunissant en ce point pour former la seule route de Kouroussa.

A Salliya, nous sommes arrêtés par Sisséké, qui nous fait très mauvais accueil, et entre en lutte ouverte avec les trois fidèles de Keramo Bilaly, qui veulent prendre nos intérêts.

On nous refuse les vivres, et Sisséké se contente de nous procurer des distractions sous forme de grandes parades militaires.

On nous assure que Keramo Bilaly va venir à Salliya et que notre sort dépendra de sa volonté.

Plusieurs jours se passent, l'almany n'arrive pas, malgré mes lettres pressantes. D'autre part, notre situation devient tellement difficile avec Sisséké que je prévois un conflit, et prends la résolution de marcher en avant.

Le camp est levé, mais nous sommes arrêtés par les Sofas, qui s'opposent à notre départ.

Enfin Keramo Bilaly me donne rendez-vous à Simangarea, petit village situé dans le Houré, très près de Erimankono, où je ne pouvais me rendre, cette résidence du général de Samory étant établie sur le territoire du Soulimana.

Le 6 mars, nous arrivons à Simangarea, où Keramo Bilaly est déjà établi avec une troupe de 1,500 hommes et de 200 chevaux.

Après les cérémonies en usage et une répétition des manifestations militaires de Salliya, j'ouvre le palabre avec Keramo Bilaly. L'almamy est un homme de trente-cinq ans, à la physionomie ouverte et intelligente; il s'exprime avec aisance et dignité.

Il m'expose avec beaucoup de calme les griefs de Samory à l'égard des Français ; il me fait sentir avec une éloquence toute diplomatique que la situation est très tendue entre Samory, son maître, et le commandant du Soudan français ; mais, toutefois, le papier signé entre Samory et la France n'est pas déchiré ; c'est pour cette raison qu'il a évité de me faire la guerre. Toutefois, il n'est pas maître des événements qui se déroulent de l'autre côté du Niger, et sa consigne peut être modifiée d'un moment à l'autre.

Néanmoins, il nous prévient que Samory ne veut pas que ma colonne puisse atteindre le Niger et apporter le concours de ses fusils aux troupes du colonel ; aussi lui, Keramo Bilaly, fidèle exécuteur des ordres du maître, doit-il arrêter la marche de l'expédition.

Cette déclaration du chef des Sofas n'était pas faite pour faciliter l'entente dans les pourparlers et les relations ; aussi provoqua-t-elle dans les deux camps une attitude de défiance réciproque.

Sur ces entrefaites, arrive un courrier de la côte : il est porteur d'une lettre officielle qui confirme le dire de l'almamy au sujet de la situation politique existant dans le Soudan français.

Le courrier arrive au milieu d'un nouveau palabre avec l'almamy, qui me fait part de son désir de connaître le contenu du message. Ma réponse très nette le désillusionne; il prend un air froissé, se lève, laisse les cadeaux que je viens de lui faire, et oblige les gens de sa suite à déposer également ceux qu'ils viennent de recevoir. Dans le camp sofa, on affecte une attitude hostile et les relations sont rompues.

La consigne est donnée de ne plus ravitailler notre camp; des postes sont établis à la lisière des bois qui nous environnent.

La nuit venue, l'armée de Keramo Bilaly enveloppe notre camp et exécute en s'avançant jusqu'à nos sentinelles un simulacre d'attaque, accompagné de hurlements sauvages.

Je donne l'ordre de ne rien changer aux consignes ordinaires, et nous achevons tranquillement de dîner, notre table luxueusement éclairée au milieu du camp.

Le lendemain, je fais inviter l'almamy à

donner des ordres pour éviter que l'on ne renouvelle ce qui s'est passé la veille.

« Il m'évitera ainsi d'être obligé de dire en France que les Sofas et leurs chefs ne sont que des sauvages. J'ai lieu de m'étonner du peu d'égards qu'il a pour un officier français : car, grâce à son intimité avec Karamoko, il ne doit pas ignorer de quelle façon chez les gens qui veulent passer pour civilisés, on reçoit les chefs des pays étrangers. »

Ces paroles qui furent fidèlement traduites, notre attitude pleine de réserve et de dédain causent une certaine honte à l'almamy; il nous fait adresser des excuses, et pour se donner l'occasion de se rapprocher de notre camp, il nous fait savoir qu'il va donner une grande séance militaire en notre honneur.

Les troupes arrivent par détachements qui se succèdent régulièrement; ils sont de composition égale, et marchent dans un ordre parfait. Ces détachements ont chacun leurs chefs respectifs. Ils viennent se placer successivement en ordre de bataille sur le champ de manœuvre où se trouve établi le camp français.

Après l'infanterie, dont les contingents se sont augmentés depuis l'arrivée de la mission, défile la cavalerie. Celle-ci est généralement bien montée; les cavaliers manient leurs montures avec beaucoup de souplesse et d'aisance, savent faire bon usage de leurs armes aux diverses allures. Ils sont munis de fusils à tir rapide ou d'armes de différents modèles se chargeant par la culasse.

L'infanterie, qui est uniformément armée de fusils à pierre ou à piston, est pourvue d'un certain nombre de fusils se chargeant par la culasse : fusils à tabatières, fusils Chassepot et même fusils Gras.

J'examine un de ces fusils qui porte le nom et l'adresse d'un armurier de Paris.

Enfin, Keramo Bilaly ferme la marche ; il est précédé de ses musiciens, qui exécutent une sorte de pas redoublé, et suivi de sa garde particulière, habillée d'une façon uniforme et armée de fusils Chassepot.

Son arrivée est saluée par les hurrahs sauvages de sa troupe.

Il défile avec dignité devant elle, toujours précédé de ses musiciens, suivi de sa garde et caracolant de son mieux.

Il prend ensuite le commandement des troupes, et pendant deux heures leur fait exécuter toute une série de manœuvres, et faire des simulacres d'attaque et de retraite qui dénotent la connaissance approfondie d'une tactique bien admise, admirablement connue des chefs et exécutée avec un entrain et une assurance remarquables par les guerriers qui composent les diverses fractions.

Certains mouvements sont exécutés avec une rapidité et un ensemble qui nous surprennent.

Enfin, quand il pense nous avoir suffisamment impressionnés par cette mise en scène de sa puissance, l'almamy s'avance, suivi de son armée toute ruisselante de sueur et couverte de poussière ; elle marche en formation régulière de masse, derrière lui, et entonne, sur un ton rythmé, le chant de guerre des Sofas.

A quelques pas de ma tente, l'almamy met pied à terre et demande à me serrer la main pour affirmer devant toute son armée que la paix existe avec les Français.

Les pourparlers sont ouverts et le camp est ravitaillé ; il n'était que temps, car bêtes et gens étaient littéralement affamés depuis deux jours.

Je crois le moment venu de reprendre le sujet de la marche en avant.

Je propose à l'almamy de m'accompagner lui-même. Je payerai largement les porteurs, les gens de l'escorte, et à lui-même je réserverai une importante gratification en argent.

Keramo Bilaly me répond qu'il ne peut pas me laisser passer, sa consigne est formelle.

Je répondis à l'almamy que sa politique manquait de franchise.

Keramo Bilaly, très émotionné de ces paroles, m'affirma qu'il désirait rester en bons termes avec les Français, qu'il serait tout disposé à s'entendre avec nous, si nous voulions reconnaître ses titres de souveraineté sur les territoires où il était établi.

Pour me prouver son indépendance, il me ferait suivre d'une riche caravane, et me fournirait à moi-même les moyens de quitter le territoire des Sofas.

Après cette entrevue, je voulus me rendre sur une hauteur voisine, d'où l'on découvrait le cours du Niger.

Keramo Bilaly m'invita à ne pas donner suite à ce projet, et me fit savoir que si je ne partais pas le lendemain, il donnerait l'ordre aux Sofas de quitter Simangarea, et qu'il nous deviendrait impossible de nous ravitailler. Lui-même avait hâte de faire rentrer ses troupes dans leurs cantonnements respectifs, car il lui devenait impossible de les nourrir.

Notre mission était donc terminée.

Au point de vue géographique, il a été très intéressant de constater que la carte du pays se trouvait déplacée vers le sud, de telle sorte que Falaba est reporté à 60 kilomètres plus au sud.

J'attribue cette erreur de l'itinéraire rudimentaire de MM. Sweifel et Moustier à ce fait qu'ils n'ont pas tenu compte de la déclinaison. Si, en effet, l'on fait passer une ligne droite de Port-Lokko sur le Falaba donné dans l'itinéraire de ces messieurs, et que l'on décline cette ligne de 19° dans le Sud, on reporte Falaba dans la position qu'il occupe en réalité, et qui est donnée par nos travaux.

Nous rapportons donc la certitude de posséder une excellente route entre la côte et le Niger, et j'ai déjà acquis la conviction qu'il n'y a que sur notre territoire qu'il soit possible de faire un chemin de fer.

Retour à la côte.

La mission reprend la route de Salliya, où Sisséké se montre plus arrogant et plus hostile qu'à notre premier passage.

Malgré les protestations des chefs que Keramo Bilaly nous a adjoints, il se refuse à nous procurer les vivres dont nous avons un pressant besoin.

Arrivé le matin, j'avais donné l'ordre du départ dans l'après-midi pour aller camper sur les bords de la rivière Pantéli.

Pendant les pourparlers pour obtenir des vivres, l'attitude de Sisséké était devenue intolérable ; comme elle était désavouée par les chefs qui représentaient l'almamy, je fis partir le convoi avec MM. Marie et Dubois, sous la conduite de M. Warenhorst, et conservai les hommes en état de fournir un coup de force.

Je venais de donner des instructions à M. des Michels pour enlever la place, si Sisséké ne se décidait pas à fournir les vivres nécessaires à la colonne, lorsque celui-ci sortit de son tata par la porte opposée à notre camp et se lança à toute allure de son cheval, suivi d'une bande de cavaliers, dans la direction de notre convoi.

En même temps, des fantassins cachés dans les bois voisins se lançaient à sa suite.

Laissant M. des Michels avec sa troupe, je sautai sur un cheval et me lançai à la poursuite de Sisséké. Ma bête, bien enlevée, gagna rapidement sur les cavaliers sofas, et j'arrivai sur eux le revolver à la main.

Les cris poussés par les fantassins qui débouchaient de toutes les directions et signalaient mon arrivée, arrêtèrent les cavaliers, qui avaient atteint le convoi. Ils firent volte-face, et je me trouvai en présence de Sisséké. Mon domestique se détacha du convoi et vint me servir d'interprète.

J'étais décidé à brûler la cervelle du chef sofa si son attitude restait provocatrice. Mais à mon grand étonnement, il me fit des excuses et me promit de me fournir séance tenante des vivres et même des porteurs.

Il retourna de suite au village et s'exécuta.

J'envoyai l'ordre au roi Déledougou de venir au-devant de moi avec des porteurs et des vivres. Je mis l'alamamy du Kakoun-ya en présence des délégués de Keramo Bilaly, et lui fis confirmer l'assurance de paix, et le respect du territoire de Kakoun-ya, que j'avais exigés de l'almamy des Sofas.

La population du Kakoun-ya, qui s'était enfuie dans les pays voisins, attendait la confirmation de cette paix pour rentrer.

La mission quitte ensuite la région montagneuse pour gagner la vallée de la Petite-Scarcie (rivière Kaba), où nous prenons la route commerciale du Niger et étudions à loisir le tracé du chemin de fer.

Traversant rapidement les plaines qui s'étendent entre la Kaba et la Kolenta, nous coupons cette rivière au gué de Korira, entre Baïen-Baïen et Ouélia.

Ce gué, constitué par une série de dalles horizontales, offre un passage de 10 à 15 mètres de large. Ses eaux passent entre les fissures ouvertes entre les dalles.

C'est un pont naturel surélevé de 50 centimètres pendant les basses eaux et recouvert de 1 mètre à 1m,5 aux hautes eaux.

On établira sur ce passage un pont très économique pour la voie ferrée.

La traversée de la Kolenta était le seul obstacle sérieux à la construction d'une voie ferrée ; cet obstacle n'existe plus.

De Baïen-Baïen à Kofiou, nous marchons sur un plateau qui n'est coupé que par quelques collecteurs de la vallée supérieure.

Le 1er avril, nous arrivons à Pharmoréah après une marche relativement rapide, mais singulièrement facilitée par l'excellente route que nous avons suivie depuis la rivière Kaba.

Cette route commerciale du Niger est presque carrossable dans son état actuel entre Baïen-Baïen et Pharmoréah.

Pendant notre retour, nous avons pris toutes les dispositions nécessaires avec les autorités locales pour que la route reste parfaitement libre au commerce.

Quelques jours après notre arrivée, je descendis à Benty avec MM. Marie et Dubois, désirant procurer à ces messieurs les moyens de se rendre à Sierra-Leone pour regagner l'Europe, leur état de santé ne leur permettant plus de rester sans danger sur la côte d'Afrique.

Je revins de suite à Pharmoréah pour reprendre l'étude que j'avais entreprise de la rivière Mellacorée, où je recherchais un point initial favorable pour le chemin de fer.

Ayant été invité par le gouverneur des Rivières du Sud à prendre la direction du cercle de la Mellacorée, en attendant l'intérimaire de M. Lamadon, j'organisai une petite expédition que je conduisis sur les confins du Caniah pour régler une question pendante.

Cette petite démonstration militaire produisit le meilleur effet, et nous permit de parcourir et de lever une région merveilleuse, la plus belle, la plus riche et la mieux peuplée que j'aie rencontrée en Afrique.

La rivière de Forécariah est navigable jusqu'à Baschia, où la marée se fait sentir.

J'en ai reconnu le cours au retour, ayant eu soin d'expédier la baleinière de l'administrateur pendant ma marche par terre. Pendant cette expédition, j'eus une entrevue à Forécariah avec l'almamy de Moréah, et je lui donnai rendez-vous à Pharmoreah pour signer un traité de concession du territoire au gouvernement français dans la zone de construction de la voie ferrée.

Les lois du Moréah interdisent la vente de la terre aux étrangers, et nos commerçants ne peuvent s'établir que sur des terrains loués à des prix ridicules.

Ce traité, qui a été signé par l'almamy et tous les alcalis de Moréah après de longs pourparlers, constituera un précédent pour obtenir d'autres concessions dans ce merveilleux pays qui produit tant, et serait susceptible d'un si grand progrès entre les mains des Européens.

Considérations générales.

En dirigeant l'importante et intéressante expédition dont j'avais le commandement, je me suis efforcé en toutes circonstances de procéder avec calme et méthode.

La mission rapporte une riche récolte géographique, les pays parcourus étant inconnus ou faussement connus.

Les études topographiques ont été exécutées avec une rigoureuse méthode pendant toute la durée de l'expédition, et nous rapportons une carte au 1/50,000 qui ne représente pas moins de 20,000 kilomètres carrés et révèle de la façon la plus complète la connaissance du sol et des pays qui s'étendent entre l'Océan et le cours supérieur du Niger.

Nous rapportons la certitude que la France a le monopole de la construction possible, dans des conditions économiques, d'un tracé de chemin de fer de 312 à 320 kilomètres de parcours, qui reliera le Niger et nos possessions du Soudan à la côte.

C'est la solution du grand problème économique concernant le Soudan.

La mission rapporte une étude détaillée au 1/50,000 de ce tracé, qui traverse de riches régions très productives et bien peuplées, ou susceptibles de l'être, dans la zone ravagée par les Sofas, quand nous aurons mis ordre à la situation présente.

M. Warenhorst, qui a rendu les plus grands services à la mission en s'occupant de tous les services de détail et en secondant M. des Michels, rapporte une collection photographique

du plus haut intérêt, que j'ai l'honneur de joindre à ce rapport.

M. Adrien Marie, qui a malheureusement succombé en rentrant en France, avait rempli ses cartons d'aquarelles qui constituent une collection sans précédent, et ses albums et carnets sont pleins de croquis du plus vif intérêt.

J'ai lieu d'espérer que la plume de M. Dubois contribuera à révéler ces régions sous un jour heureux.

La mission n'a laissé ni un homme ni un bagage en arrière, malgré les difficultés de toute nature qu'elle a eu à résoudre.

Les armes ont été déposées avec les munitions au poste de Benty, les chevaux transportés à Dakar, à l'exception d'un qui a été vendu à l'almamy du Moréah.

Les deux mules ont été laissées en parfait état à la disposition de l'administrateur, avec des selles et des bâts. Ces animaux rendront de plus grands services que les chevaux. Ils seront très utiles aux administrateurs pour se déplacer et aller dans l'intérieur.

Les instruments ont été rapportés en bon état.

Les objets de campement qui étaient généralement détériorés et hors de service ont été distribués comme cadeaux.

Il est important de remarquer, au point de vue économique, que dans les conditions actuelles la tonne de marchandise est majorée de 1.200 fr. avant même d'atteindre le Niger.

Il faut 40 noirs pour porter une tonne (40 fr. par jour), 30 jours pour atteindre le Niger : 40 fr. × 30 = 1,200 fr.

Une tonne de sel, qui ne vaut que 100 fr. à la côte, atteint le prix de 1,400 à 1,500 fr. au Niger.

Je cite cette marchandise entre toutes, car elle est transportée en quantité considérable ; les noirs ne sauraient en effet se passer de sel et le payent au poids de l'or.

Les marchandises, en arrivant au Niger, passent dans de nouvelles mains, et se répandent sur les nombreuses routes de l'immense bassin du grand fleuve soudanien. La valeur augmente encore en proportion des distances franchies, et, en pénétrant fort avant dans l'intérieur, atteint des prix fantastiques.

Quelle révolution économique et quel monopole commercial pour la France le jour où une voie ferrée de 300 kilomètres jettera sur les rives du Niger des stocks de nos produits manufacturés, qui ne seront majorés que d'un prix de transport de 60 francs !

Les pays que nous avons visités offrent un vif intérêt à divers points de vue.

Le Moréah, qui est situé dans la région alluvionnaire de la Mellacorée, est découpé en tous sens par des marigots accessibles aux embarcations du commerce ; aussi tous les produits de cette région trouvent-ils un écoulement facile ; les habitants sont adonnés au commerce et à l'agriculture, qui est très en progrès ; aussi réalisent-ils de sérieux bénéfices qui leur font contracter des habitudes de bien-être et même de luxe. Les villages sont bien construits, les habitations sont spacieuses, entourées de larges verandahs, et il n'est pas rare d'y rencontrer des ameublements européens.

Certains de ces villages sont très peuplés (Forécariah, 5,000 habitants; Pharmoréah, 4,000; Baschia, 3,000); ils sont ombragés par des bosquets d'arbres fruitiers, et l'on y rencontre en abondance les colatiers, qui atteignent dans cette région des dimensions inconnues partout ailleurs.

Ces arbres précieux donnent chaque année deux récoltes d'un fruit qui se vend 5,000 fr. la tonne, et certains de ces arbres dans le Moréah fournissent annuellement jusqu'à 100 kilogr. de ces fruits précieux (une récolte de 500 fr.).

Enfin ce riche pays possède sur la frontière voisine du Caniah, des forêts dont sortent actuellement chaque année 50 à 70 tonnes de gomme copal.

Le Bennah est une immense région, limitée au Nord par une série de hautes falaises, à l'Est et au Sud par le cours de la Kolenta. Il est habité par une population de 70,000 à 80,000 habitants. Il renferme de nombreux et beaux villages, généralement bien construits.

La population qui habite le Bennah est, comme celle du Moréah, très civilisée et très adonnée au commerce.

Toutefois, à mesure qu'on s'éloigne de la côte, la production agricole se restreint, à cause de l'impossibilité d'envoyer économiquement les produits aux escales.

Les colatiers sont partout très abondants; ils forment parfois de véritables petits bois autour des villages, qui sont ensevelis sous le berceau de verdure des mangatiers, des orangers, des citronniers, des bananiers, etc., etc., et enveloppés d'une ceinture d'arbres archiséculaires qui constituent une ceinture naturelle de défense.

Dans la région française, jusqu'à hauteur du gué de Korira, le cours de la Kolenta forme deux biefs navigables isolés par le gué de Kourou, à la hauteur de Ouélia.

Le plateau central du Bennah longe cette rivière et vient mourir près des rives de ce fleuve.

Dans le Tamisso, les vallées sont admirablement irriguées par les rivières, qui tombent de toutes parts en cascades le long des pentes abruptes ; elles sont très riches en terre végétale et sont bien cultivées.

Les plateaux sont généralement rocheux, peu productifs et parfois sans végétation. Dans le massif du Kakoun-ya, il n'en est pas de même. Les montagnes sont recouvertes de terre végétale et cultivées sur les sommets les plus élevés. Les villages sont cachés dans des bosquets impénétrables, choisis de préférence sur les croupes escarpées. On chemine dans un sentier sinueux pratiqué dans le taillis pour arriver au village, et cet étroit boyau est fermé par des palissades où sont ménagées d'étroites ouvertures pour le passage.

Les montagnards qui habitent ces régions si difficiles d'accès, sont pauvres et quelque peu sauvages. Ils ne peuvent en effet écouler les produits agricoles, très abondants pour leur consommation, et qu'ils cultiveraient dans des proportions bien plus grandes encore s'il y avait acheteur. Ils ne peuvent trafiquer que le caoutchouc et l'ivoire pour se procurer les objets manufacturés, et ces riches produits ne sont pas assez abondants pour permettre à la population de se procurer, dans la mesure du besoin, les objets de première nécessité.

Cette région sauvage convient parfaitement aux éléphants, qui la parcourent en tout temps.

Pendant le séjour de la mission à Sambéïa, un de ces animaux fut tué dans le voisinage. Une nuit, sur les bords de la rivière Mamoun, nous fûmes mis en alerte par le passage d'une troupe d'éléphants qui défila au galop en faisant un grand bruit, entre le camp et ses grand'gardes. La région située au delà de la rivière Kaba est toute différente de constitution et d'aspect.

Plus de montagnes aux assises abruptes, surmontées de pics fantastiques et escarpés ; jusqu'au Niger ce n'est plus qu'une région de petites collines mamelonnées, recouvertes de bois bordant des vallées en pâturages ou en futaies.

De toutes parts, sur les mamelons, suintent des sources qui donnent naissance à d'innombrables petits ruisselets, qui glissent lentement vers la vallée. La roche est devenue une rareté ; partout une terre végétale très épaisse dans les vallées ; elle recouvre également les collines, qui sont partout très boisées.

Ces admirables régions ne sont ni défrichées ni cultivées ; vues des points culminants, elles présentent l'aspect d'une verte et interminable forêt ; les rares habitants qui devaient l'habiter ont été déplacés par les Sofas.

On ne rencontre aucun sentier, si ce n'est ceux qui relient les postes militaires occupés par les Sofas, qui sont de la sorte maîtres des communications.

Autour des postes militaires où résident les chefs, sont installés des petits villages de captifs pour cultiver et approvisionner les Sofas.

Les pays dont je viens de donner une description sommaire sont habités par les Sousous.

Cette race qui, au point de vue ethnologique et linguistique, offre un caractère tout particulier, occupait il y a trois siècles la plus grande partie du territoire qui constitue aujourd'hui la colonie des Rivières du Sud, et s'étendait au delà du Fouta-Djallon jusqu'aux rives du Niger.

Les Djalonkés, que les Foulahs s'assimilèrent en partie, appartiennent à la race sousou.

Les territoires que les Foulahs ne purent conquérir, le Furia, le Fita, le Houré, le Kamonké, le Kakoun-ya, furent dénommés par eux pays des Houbbous.

Cette expression est tombée en désuétude pour les pays que je viens de citer, et n'est plus réservée qu'à un groupe avec lequel ils sont toujours restés en hostilité, et qui vient d'être dévasté par les Sofas.

Le Sousou a un caractère doux et réfléchi ; cultivateur et très commerçant, il est ennemi des aventures et n'est pas guerrier.

Les petits Etats ont tous la même organisation politique : un almamy nommé à l'élection par les chefs du pays et choisi dans certaines familles privilégiées qui fournissent toujours les almamys; des chefs de province qui portent le titre d'alcalis et qui transmettent le pouvoir dans leur famille. Les Foulahs, en prenant possession du Fouta-Djallon, ont emprunté cette organisation aux vaincus.

La religion musulmane est universellement répandue dans les pays sousous, mais elle ne fait pas de fanatiques, même parmi les plus fervents ; aussi, dans ces régions, les relations avec les Européens sont et resteront faciles.

Dans tous les principaux villages les marabouts possèdent l'usage de l'écriture arabe et l'enseignent à de nombreux élèves. On n'est jamais embarrassé pour trouver un Sousou capable d'écrire une lettre en caractères arabes.

La base de la nourriture du Sousou est le riz, qui est partout cultivé avec succès et est d'une qualité supérieure.

Il se vend couramment 25 fr. ou 15 fr. les 100 kilogr., en marchandises, suivant qu'il est décortiqué ou non décortiqué. Sur la côte, ce produit donne lieu à d'importantes transactions commerciales ; mais les Sousous de l'intérieur ne peuvent l'apporter aux escales.

On cultive partout avec succès les patates et le manioc.

Dans les villages, on rencontre en quantité les mangotiers, qui fournissent un précieux ombrage ; les orangers, qui atteignent dans le voisinage de la côte des dimensions surprenantes; les citronniers, les bananiers, les papayers, les avocatiers, les ananas qui, bordent les chemins, enfin les colatiers, partout très abondants.

Il est rare de rencontrer un village qui n'ait pas ses champs de cotonniers, et dans tous on tisse des étoffes dont l'usage est excellent.

Les captifs et les gens des classes inférieures ne s'habillent guère qu'avec ces cotonnades, qu'ils fabriquent eux-mêmes. Elles sont teintes avec l'indigo, qui est partout très répandu.

Les Sofas ne portent guère d'autre étoffe; les cotonnades de fabrication européenne apportées de la côte ne peuvent être achetées, en raison de leur prix, que par les chefs.

Si les communications sont ouvertes avec l'intérieur du pays, la culture du coton sera susceptible de prendre un développement très important, car sa bonne qualité le fait apprécier en Europe, où il n'est pas inconnu.

Le café se rencontre à l'état sauvage dans diverses régions, mais les indigènes ne le cultivent pas : ils se contentent de récolter celui qui pousse à l'état sauvage.

Nous avons vu du ricin partout, même en territoire sofa ; les indigènes cultivent également le tabac avec succès.

Les Sousous ont de grandes quantités de bœufs ; leur valeur courante varie de 30 à 90 fr.

Il n'y a pas, à proprement parler, de belles forêts dans les pays explorés par la mission ; mais la petite futaie couvre la plus grande partie du territoire.

Près des cours d'eau et des sources, dans les endroits humides, on rencontre des espaces recouverts de grandes futaies, enchevêtrées de lianes à caoutchouc, d'ailleurs très communes dans tous les taillis.

Les palmiers, peu abondants, cessent tout à fait à 200 kilomètres de la côte.

Conclusions.

L'examen attentif des régions dont je viens de parler ne laisse aucun doute sur le brillant avenir qui leur est réservé. Le commerce y est actuellement considérable ; il ne pourra qu'augmenter quand la situation du Soudan français sera améliorée dans la région voisine du Haut-Niger et que les communications seront rétablies sur les territoires envahis et neutralisés, en quelque sorte, par les bandes de Samory.

L'agriculture, qui est partout florissante, prendra un développement considérable si des moyens de communiquer économiquement sont établis avec la côte.

Les populations sousous sont prêtes à faciliter les efforts des Européens ; elles sont très disposées à produire et à trafiquer, car elles ont l'amour du progrès et du bien-être.

J'ai tout lieu de croire qu'en prenant l'initiative de faire connaître ces régions, vous avez donné le signal de leur transformation économique et sociale.

Capitaine BROSSELARD-FAIDHERBE.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DE MÉDECINE

Séance du 21 juillet 1891.

PRÉSIDENCE DE M. TARNIER

Élections. — MM. les docteurs Millard (de New-York) et Costomiris (d'Athènes) sont élus correspondants étrangers dans la division de médecine.

Chirurgie oculaire. — M. le professeur Panas présente six malades auxquels il a réussi à faire, pour des pertes de paupières, la transplantation de lambeaux pris et détachés à l'avant-bras ou au bras, d'après un procédé imaginé par M. Léon Le Fort.

Méthode sclérogène. — Une discussion de priorité s'élève entre MM. Léon Le Fort et Lannelongue au sujet de l'emploi des injections juxta-articulaires afin de scléroser les tissus, suivant la méthode présentée par ce dernier à la précédente séance pour le traitement des tuberculoses articulaires.

Quant à la méthode en elle-même, M. Alphonse Guérin estime qu'il convient toujours d'attacher une grande importance au traitement médical. La compression élastique, qu'il préconise et pratique avec succès depuis longtemps, met les parties molles dans un tel état de concentration qu'elles ne reçoivent que la quantité de sang et de lymphe indispensable à la vie ; elle agit sur le membre tout entier, sans avoir besoin de préciser le point malade.

Il faut remarquer, objecte M. Lannelongue, que si le foyer osseux de la tuberculose est initial, ce n'est cependant pas lui qui cause les principaux dangers. Ceux-ci viennent avant tout de l'extension progressive de la maladie aux parties molles, aux ganglions, à l'économie entière ; quelquefois ces lésions consécutives sont d'une gravité extrême, alors qu'à l'autopsie le foyer osseux est cicatrisé ou à peu près. Voilà pourquoi la tuberculose diaphysaire est si bénigne, tandis que la tuberculose épiphysaire, dans le voisinage des jointures, est si grave ; la méthode sclérogène a précisément pour but et pour effet d'établir comme une muraille particulière autour des produits tuberculeux.

Réparation d'une brèche osseuse du crâne par l'application d'un os iliaque de chien. — M. le docteur Ricard présente une malade qu'il a opérée d'une tumeur de l'os frontal. Après l'ablation de l'os malade, la perte de substance fut comblée, séance tenante, par l'application d'un os iliaque de chien et d'une rondelle de l'épiphyse inférieure du fémur du même chien. La réunion immédiate fut d'emblée parfaite, et aujourd'hui, trois mois et demi après l'opération, la solidité de la greffe est parfaite. A aucun moment il n'y a eu ni réaction ni douleur.

Action thérapeutique des sels de strontiane. — Des recherches expérimentales de clinique auxquelles il s'est livré sur les sels de strontiane, M. Laborde conclut que, contrairement à l'opinion généralement répandue jusqu'ici, surtout chez les chimistes, et suggérée, *à priori*, par le voisinage chimique de la baryte et de la strontiane, cette dernière est dénuée de toute toxicité ; elle peut être introduite dans l'organisme à des doses relativement considérables, non seulement sans provoquer le moindre accident, mais en produisant, au contraire, des effets favorables à la nutrition générale. Ces effets se traduisent, chez les animaux auxquels on administre la strontiane concurremment avec les aliments ordinaires, par une excitation de l'appétence, presque toujours un accroissement du poids, la facilitation et l'augment des phénomènes d'assimilation et de nutrition. Ces mêmes effets s'observent sur l'homme, ainsi que le démontrent ses observations personnelles et les cas nombreux d'administration de la strontiane à titre de médicament.

Dans les conditions identiques d'observation expérimentale, les composés similaires de potasse provoquent une intolérance de l'organisme qui contraste avec l'innocuité, et surtout avec l'action bienfaisante de la strontiane, et les font d'autant mieux ressortir que la potasse semble pouvoir être elle-même tolérée, dans une certaine limite et à faibles doses. La strontiane paraît, de plus, exercer une action conservatrice et antiputride sur les tissus, les liquides et les excréta organiques ; son élimination par les matières fécales et sa présence dans l'intestin sont incompatibles avec le développement et l'existence du ténia, parasite familier du chien ; ce qui indique un pouvoir parasiticide en rapport avec son action antiputride. En conséquence de son action sur l'organisme, la strontiane paraît se comporter comme les médicaments nutritifs et reconstituants, et le phosphate semble surtout indiqué pour les applications que suggère cette déduction expérimentale. En particulier, le lactate de strontiane favorise notablement l'excrétion urinaire, en conservant au produit d'excrétion la clarté et la limpidité que lui enlèvent habituellement les sels de potasse.

D'autre part, la bonne préparation et la pureté absolue des produits employés constituent une condition essentielle de la netteté, de la constance et du bien fondé des résultats expérimentaux, et à plus forte raison cliniques. C'est incontestablement, en majeure partie, aux variations et à l'impureté de ces préparations que doivent être attribuées les nombreuses contradictions et les erreurs qui se sont produites au sujet de l'action physiologique et prétendue toxique de la strontiane, d'autant mieux qu'une certaine quantité de baryte peut se trouver naturellement mêlée à cette dernière.

M. Armand Gautier rappelle que, depuis qu'on fait, à bon droit, la guerre aux vins plâtrés sans mesure, on a cherché de divers côtés à enlever le plâtre aux vins, à les déplâtrer, et cela dans un double but. On essaye donc de conserver à ces vins les qualités que leur confère le plâtre sans avoir les désavantages des vins séléniteux. Mais on poursuit encore un autre but. Les vins rouges du Bordelais ne se plâtrent pas, on le sait, et la production de ces vins ne pouvant suffire à la consommation, on s'est adressé, pour parfaire la différence, aux vins du Midi qui sont généralement plâtrés. Or, les mélanges de vins de Bordeaux et du Midi se reconnaissent facilement, car ces derniers étant généralement plâtrés, la présence du sulfate de chaux dans les vins dits de Bordeaux révèle aussitôt la fraude. On a donc pour ces deux raisons cherché à déplâtrer les vins du Midi. Pour cela, on s'est adressé d'abord au chlorure, puis au carbonate, enfin au tartrate de baryte. Mais la grande nocuité de ces sels a provoqué des craintes et des plaintes et l'on a dû y renoncer. A la place des sels de baryte, on a pris les sels correspondants de strontiane, et, après bien des essais et des tâtonnements, on a lancé, pour déplâtrer les vins du Midi, le tartrate de strontiane. Le choix de ce sel est en effet très ingénieux. Sous son influence, une grande partie de bisulfate de potasse des vins plâtrés (pas la totalité, tant s'en faut) forme avec le tartrate de strontiane une double décomposition d'où résulte de la crème de tartre (ou bitartrate de potasse) qui se précipite et du sulfate de strontiane à peu près insoluble, de sorte qu'il ne reste dans ces vins déplâtrés ni le sulfate acide de potasse, ni le tartrate de strontiane ajouté.

Le résultat, proclamé excellent par des autorités scientifiques, a été aussitôt exploité, et aujourd'hui on annonce partout dans les journaux spéciaux, on offre dans tous les lieux de production, on offre de la bouche à l'oreille, pour transformer les crus du Midi en excellents vins du Bordelais, le tartrate de strontiane comme le dernier progrès de la science dans l'art de masquer les vins plâtrés.

Cette pratique, outre qu'elle a pour but principal de tromper sur l'origine du vin et de fabriquer des vins de Bordeaux avec les petits vins du Midi, offre encore des inconvénients d'un autre ordre, au point de vue de l'hygiène. Les sels de strontiane, ajoutés pour le déplâtrage, ne disparaissent jamais complètement des vins. En général, on en trouve encore 1 décigramme à 15 centigrammes par litre de vin ainsi manipulé. Or, d'une part, rien ne démontre, pas même les expériences de M. Laborde ni celles de M. G. Sée qu'on nous annonce, que l'usage prolongé et continu de petites doses de strontiane soit indifférent pour tous les tempéraments. On se rappelle encore la célèbre discussion qui a eu lieu à l'Académie à propos de l'usage des boissons salicylées.

D'autre part, les sels de strontiane du commerce ne sont pas toujours ces sels purs qu'a étudiés M. Laborde ; les sels commerciaux contiennent généralement un peu de baryte. Or, on sait combien cette base est toxique, même aux plus faibles doses : celle de 1 milligramme est déjà très active, et beaucoup d'adultes ne supportent pas 5 milligrammes de chlorure de baryum par jour. Ces sels produisent les effets de la strychnine et sont aussi toxiques qu'elle ; aussi les moindres quantités de sel de baryum dans le tartrate de strontiane du commerce ne sauraient être considérées comme indifférentes.

M. Gautier conclut que, même en admettant comme démontrées les observations de M. Laborde, l'Académie ne saurait donner son approbation à la pratique du déplâtrage des vins par les sels de strontiane.

Je ne me suis placé, réplique M. Laborde,

qu'au point de vue de la thérapeutique expérimentale; si l'on peut arguer de mes recherches la nécessité de se servir exclusivement des sels de strontiane purs pour le déplâtrage, l'hygiène n'a qu'à y gagner.

Dr A.-J. MARTIN.

INFORMATIONS

Dons faits aux collections du Conservatoire national des arts et métiers pendant l'année 1890 et les trois premiers mois de 1891.

Le musée du Conservatoire des arts et métiers s'enrichit sans cesse d'objets offerts gratuitement par de grandes administrations, des savants, des artistes, des constructeurs ou des industriels.

Dans ses numéros des 9 avril et 1er octobre 1880, 31 octobre 1881, 2 décembre 1882, 28 janvier 1884, 2 février 1885, 5 février 1886, 29 juin 1887, 19 mars 1888, 18 avril 1889 et 6 juin 1890, le *Journal officiel* a enregistré les dons ainsi faits de 1879 à 1889 inclusivement; nous publions aujourd'hui l'état de ceux que les collections du Conservatoire ont reçus pendant l'année 1890 et les trois premiers mois de 1891.

M. André.—Tableau ; collection d'ornements estampés et repercés.

M. Paulin Arrault.—1° Modèles à l'échelle de 1 dixième de son système d'appareils en fer démontable, pour sondages à 30 et 100 mètres de profondeur et pour travaux coloniaux ; 2° vingt et une vues photographiques d'appareils de sondage de sa construction et de leurs divers modes d'emploi.

M. Audiger, à Dreux (Eure-et-Loir).—Machine à câbler ancienne.

M. A Bajac, à Liancourt (Oise).—Houe à bras de son système, pour jardins et plantations en lignes.

M. Bako.—Tableau de préparations d'un mascaron en ciselure repoussée.

M. Ballat. — Collection de charbons de cornue pour piles et lumières électriques.

MM. Germain Bapst et Falize.—Galvanoplasties de bracelets et de châtelaines; modèles de bijoux de leur maison.

M. A. Baré. — Deux séries de préparations d'un ornement en ciselure repoussée.

M. Cloris Baudet. — 1° Modèles de lampes à arc de son système, à rhéophore négatif bimétallique; 2° quatre modèles de sa pile au bichromate de potasse ; 3° indicateur thermométrique à distance par l'électricité, du système de MM. Cloris Baudet et P. Archat.

MM. Bernard frères. — Echantillons d'aluminium en lingot, laminé et estampé, et de bronze et de laiton d'aluminium.

M. J. Bessonneau. — Série d'échantillons de câbles en chanvre, manille, fer, acier et cuivre, en usage dans les constructions et dans les arts mécaniques.

M. G. Bled. — Tableau de préparations pour la fabrication d'un chaton de bague.

M. Bodel-Amiot. —Modèle de son système de raccord à compression.

M. G. Boin. — Quatre préparations d'une corbeille ovale torse fabriquée au marteau.

M. Cl. Bonjour. — Modèle de son système de distribution de vapeur à détente variable.

M. A. Bossavy. — 1° Modèle, à l'échelle de 1/5, d'un atelier de repercage et découpage mécaniques des métaux; 2° dix objets repercés et découpés mécaniquement.

M. F. Boucheron, président honoraire de la chambre syndicale de la bijouterie, de la joaillerie, de l'orfèvrerie et des industries qui s'y rattachent. — Broche en blanc, représentant une tête de griffon et exécutée par M. Capitaine.

M. Bouezou. — Modèle, exécuté par lui, d'escalier en tour ronde supporté par une voûte d'arêtes.

M. Boutigny. — 1° Vase ancien en verre de Bohême, doublé et gravé; 2° trois vases en verre de Bohême moderne.

M. E. Caron. — Trois planches de gravure héraldique.

MM. D. Cazaubon et fils. — Deux tableaux de spécimens de leur fabrication de robinetterie en bronze : robinets à vis, à rodage, à fermeture automatique, et raccords de formes variées.

Chambre syndicale de la bijouterie, de la joaillerie, de l'orfèvrerie et des industries qui s'y rattachent (par l'entremise de son président, M. Flamant). — Tableau-collection de pièces de ses concours professionnels de 1885 à 1890.

MM. Charlot frères. — Tableau des passes de la fabrication d'un vase en émail décor Limoges, fond brun sur cuivre.

MM. Chateau père et fils. — 1° Stréphoscope de M. Gruey, construit par eux; 2° téléphone Ochrowicz : modèle en coupe pour la démonstration.

M. J.-B. Chevalier. — Modèle, construit par lui, d'hélice double à pas contraires.

MM. Christofle et Cie. — 1° Tableau des passes de fabrication mécanique d'une cuiller et d'une fourchette en ruolz ; 2° tableau de spécimens d'objets assortis à un modèle de couvert; 3° séries de passes de repoussage au tour rond et au tour ovale, de retreinte au marteau, d'estampage au mouton et d'emboutissage au balancier ; 4° spécimens de fabrication de pièces d'orfèvrerie, de ciselure sur fonte, de ciselure repoussée courante et de ciselure repoussée artistique ; 5° tableaux montrant les opérations successives et l'épaisseur de l'argenture d'un couvert; 6° spécimens de dorure en or de couleur.

M. L. Clémandot. — Cinq échantillons de verre irisé et de verre rouge au cuivre.

M. Ed. Collignon, inspecteur général des ponts et chaussées. — Nouveau calendrier perpétuel, de son système.

Comité de la manifestation faite en l'honneur de G.-A. Hirn, à Mulhouse. — Notice sur les travaux de M. Hirn et médaille à l'effigie de ce savant.

Compagnie générale des allumettes chimiques pour la France et l'étranger. — 1° Modèle de machine à découper les bois d'allumettes ; 2° quatre tableaux d'aquarelles représentant diverses phases de la fabrication des allumettes chimiques.

M. E. Coutelier. — Deux spécimens d'ornements en zinc estampé, de sa fabrication.

Mme veuve Couvreux et MM. Ch. et A. Couvreux. — Modèle à l'échelle de 1/15 et dessin d'une drague raboteuse du système Couvreux (1859), avec toile sans fin pour le transport des déblais.

MM. Dalifol et Cie. — 1° Modèle, à l'échelle de 1/50, de leurs ateliers de fonderie; 2° modèle, à l'échelle de 1/5, de machine à mouler; 3° modèle, à l'échelle de 1/10, de four pour la fusion de la fonte malléable; 4° échantillons de fonte malléable et d'acier.

M. A. Debain. — Sept préparations d'un corps de cafetière, exécuté par le procédé de repoussage au tour.

MM. A. Debié, à Paris, et Jules Lormier, à Pontoise. — Tableau représentant l'ensemble d'une installation pour la fabrication mécanique du papier continu.

M. A. Déforge. — Galon de fabrication orientale, entrelacement de tressage et de tissage combinés.

M. Delmas.— Bols à côtes torses creuses et à côtes droites en relief.

MM. Demarquet frères.— Quinze pièces montrant la préparation et la monture d'un calice à six pans.

Mlle Demoussy. — Caléfacteur du système Lemare.

M. Paul Desailly. — Echantillon de phosphates en poudre de diverses provenances.

M. Ch. Dessoudeix. — Modèle, construit par lui, à l'échelle de 1/6, du laboratoire de photographie de l'hospice de la Salpêtrière.

MM. les fils de A. Deutsch. — Trente-cinq échantillons formant la collection complète des produits du pétrole obtenus industriellement dans leurs usines.

M. J. Digeon. — 1° Vue photographique d'un modèle de tour Eiffel, construit par lui à l'échelle de 1/50 ; 2° série d'échantillons démonstrative du procédé de M. A. Personne de Neufchâtel-Sennevoy pour le retaillage électrique des outils ; 3° tableau de profils en réduction de fers du commerce tirés à la filière.

M. J. Dortet. — Modèle, construit par lui, à l'échelle de 1/20, de wagon-bureau ambulant, muni de tous ses accessoires, pour le service des postes.

M. Duhamel. — Collection d'outils d'orfèvre du dix-huitième siècle.

MM. Duplessy et Hinque. — Modèles de lingot, grenailles, baguettes, plaques, fils ou feuilles d'or, d'argent et de cuivre employés dans la bijouterie.

M. Gustave Dupuch. — Modèles en coupe pour la démonstration : 1° de robinet-vanne, de son système, à passage direct pour vapeur ; 2° de clapet automatique de retenue de vapeur, du système de M. Labeyrie.

MM. Durand, Bossin et Brard.— Série d'échantilons des diverses phases de leur fabrication d'un tube en cuivre sans soudure.

MM. Marcel Durozoi et Cie. — Modèles, en coupe pour la démonstration, de bélier-pompe à diaphragme et de bélier hydraulique à pistons différentiels, du système de M. Marcel Durozoi.

M. G. Eiffel. — Modèle, à l'échelle de 1/50, du viaduc de Garabit.

M. C. Ernie fils. — Deux plats en faïence émaillée et décorée.

Fabrique de canons Léopold Bernard (par l'entremise de M. Fauré-Le Page, président de son conseil d'administration). — Modèle, à l'échelle de 1/20, d'ateliers pour la fabrication des canons Léopold Bernard, construit par M. P. Hédeline, directeur de l'atelier de Paris.

Mme veuve Ch. Feil, à Choisy-le-Roi (Seine). — Dix échantillons de verres-marbres artificiels, obtenus par feu M. Feil.

M. Ferry. — Six préparations pour la fabrication d'une théière exécutée par le procédé de repoussage au tour.

M. Georges Fiess fils. — Deux plaques empreintes de poinçons de garantie anciens.

M. Flamant fils, président de la chambre syndicale de la bijouterie, de la joaillerie, de l'orfèvrerie et des industries qui s'y rattachent. — 1° Plâtres-modèles d'orfèvrerie ; 2° matrices, plombs et pièces montrant la préparation et la monture d'un flambeau estampé ; 3° modèle de balustre, accompagné de quatre études de fonte et de ciselure ; 4° outillage de graveur et de ciseleur sur métaux.

M. Frager et la compagnie pour la fabrication des compteurs et matériel d'usines. — Modèles en coupe pour la démonstration : 1° de compteur d'eau à turbine ; 2° de compteur d'eau du système de M. Frager.

M. Frichot, à Gonesse (Seine-et-Oise). — Modèle de suspension de battant de cloche.

M. G. Froidefond. — Tableau de préparations pour la fabrication de chaînes de montre en doublé.

M. Adolphe Frühinsholz, à Nancy. — 1° Collection de tonneaux de diverses formes; 2° série, sur panneau, de 32 outils de tonnelier.

M. Ch. Gades, à Bohain (Aisne). — Modèle, à l'échelle de 1/2, de mécanique Jacquart de nouveau système.

MM. E. Gaillard et fils. — 1° Deux tableaux de préparations de niellé, d'incrustations métalloplastiques, de patines, de photoniellures, d'argent noir et de métaux mélangés; 2° deux vases en bronze, patine sablée argent.

M. C. Gattiker.— Deux tableaux de spécimens de ses dessins sur étoffes.

MM. Granvigne frères. — Tableau de préparations en cuivre argenté pour la fabrication d'un couvert de table en argent.

Legs de Mme veuve Gounet, née Tardivau. —

Modèle d'atelier de tabletier-garnisseur, à l'échelle de 1/10, exécuté par feu M. Tardivau.

MM. Hardy-Capitaine et Cie, à Nouzon (Ardennes). — Echantillons de fer matricé, d'acier coulé et de fonte malléable, de leur fabrication.

MM. Hénin et Cie. — 1° Deux tableaux représentant la fabrication d'un couvert de table; de pièces de hors-d'œuvre, de pièces à dessert, etc.; 2° lime et fraise à refendre les dents de fourchette.

M. G. Hurlot. — 1° Outillage d'atelier de batteur d'or; 2° échantillons d'or, d'argent et de platine en feuilles; 3° dessins de machines à battre l'or.

M. Jaquet. — 1° Matrice et outil à découper; 2° tableau, collection de bandes et motifs estampés et repercés.

M. Ch. Jouanin.—Modèle, construit par lui, à l'échelle de 1/5, d'établi et d'outillage pour la gravure des coquilles.

Mme veuve Jourdan. — Modèle, à l'échelle de 1/10, de machine à vapeur Farcot, exécuté par feu M. Jourdan.

M. E. Jungfleisch, de l'Académie de médecine, professeur au Conservatoire national des arts et métiers. — Miroir magique japonais.

M. Keltz. — 1° Série de matrices en acier, ciselée en creux, et de poinçons ciselés en relief; 2° tableau contenant les épreuves et les passes de la fabrication complète de boutons.

M. J. Ladoucette. — Quatre types de décorations en guilloché.

M. F. Leblanc. — Planche de gravure décorative.

M. Ledouble. — Planche de gravure d'armoiries et chiffres.

M. Lefebvre fils aîné, président de l'orphelinat de la bijouterie. — 1° Tableau de cires-modèles de divers bijoux; 2° deux tableaux de préparations pour la fabrication d'un bracelet, de deux broches et d'une branche d'églantier.

MM. Legras et Cie, des verreries et cristalleries de Saint-Denis (Seine). — Quatre échantillons de rubis et saphir en formation.

M. A. Leroy. — Cinq préparations d'une boite carrée, faite au marteau.

MM. Ch. Leroy et Cie. — Collection de spécimens de leurs travaux d'emboutissage de divers métaux.

M. Edouard Lucas, professeur au lycée Charlemagne.—1° Vues extérieure et intérieure du diagrammomètre de M. le colonel Kozlow; 2° vues photographiques de parallélogrammes articulés pour bateaux, de M. Tchebychef, de l'académie des sciences de Saint-Pétersbourg.

M. Mach, professeur à l'université de Prague. —Photographies et photolithographies obtenues par M. Mach, d'ondes atmosphériques produites par le mouvement des projectiles.

M. Magniny. — Objets naturels cuivrés et argentés à la pile.

Mlles Malapert. — Vase en terre cuite, à décor étrusque moderne.

Mme Hervé-Mangon. — Pile de Wollaston, ayant successivement appartenu à Chantrey, à Faraday et à J.-B. Dumas.

M. Henri Martincourt, vice-président de la chambre syndicale de la bijouterie, de la joaillerie, de l'orfèvrerie et des industries qui s'y rattachent. — Deux albums de photographies de bijoux de sa fabrication.

MM. H. Martincourt et fils. — Tableau de préparations pour la fabrication de deux broches, d'un bracelet et d'un peigne.

MM. Mathelin et Garnier. — 1° Raccord symétrique; 2° raccord rapide du système de M. Guillemin.

M. E. Michaut. — Cinq matrices et leurs estampés repercés composant deux salières et un bout de table montés.

M. Millet. — Quatre échantillons de minerais d'or et d'argent.

M. Minard. — Deux dessins de la charpente du dôme du palais de l'Institut.

M. le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies. — 1° Matériel et accessoires provenant de la reconstitution d'un laboratoire d'alchimiste par la section II « Arts libéraux » de l'Exposition de l'histoire rétrospective du travail en 1889; 2° deux cartes industrielles de la France, en 1789 et 1889, préparées à la demande de la section III « Arts et métiers », de la même Exposition; 3° onze clichés de vues photographiques de ladite section.

M. le ministre des travaux publics (par l'entremise de M. le directeur de l'école nationale supérieure des mines). — Collection de minerais.

M. le vicomte de Montmort, commissaire de la colonie du Cap de Bonne-Espérance à l'Exposition universelle de 1889. — Appareil de lavage des terres diamantifères.

MM. Moreau frères. — 1° Outillage d'une forge du dix-huitième siècle; 2° grille de clôture de ladite forge; 3° sept ornements en fer forgé, exécutés dans leurs ateliers; 4° modèle, à l'échelle de 1/10e, de maison démontable en fer pour colonies.

MM. Louis et Emile Muller. — 1° Trente et un échantillons de produits céramiques applicables à la décoration des édifices; 2° creuset de fusion en plombagine; 3° spécimens de coton minéral servant à préserver les organes de construction du bruit, de la chaleur et du froid.

M. Alfred Mulot, de Saint-Gobain (Aisne). — 1° Collection de thermomètres de Walferdin; 2° baromètre de voyage de Gay-Lussac; 3° baromètre à cuvette ayant servi à Dulong et Arago dans leurs expériences sur la loi de la compression des gaz.

M. Ch. Muret. — Plan-relief de la ville de Paris, à l'échelle de 1/10,000 pour les longueurs, de 3/10,000 pour les hauteurs.

Orphelinat de la bijouterie (par l'entremise de M. Lefebvre fils aîné, son président). — Tableau de préparations pour la fabrication d'une broche, exécutées dans un concours d'apprentis dudit orphelinat.

Famille de M. E. Peligot, de l'académie des sciences et professeur au Conservatoire national des arts et métiers. — Modèle d'ancien appareil pour la fabrication du gaz d'huile.

M. L. Pinchart-Deny. — Collection d'échantillons de ses travaux d'emboutissage de divers métaux.

M. J. Pluyaud. — Tableau de spécimens de sa fabrication de robinetterie en métal blanc hygiénique.

M. A. Polino. — Echantillons des passes successives de la fabrication du clinquant et du ruban d'acier.

M. A. Pomey. — Tableau-collection de limes et rifloirs employés par les orfèvres.

M. P. Pouech. — Télémètre du système de M. le colonel Quinemant.

M. Pruvost Le Guay. — Modèles de son deuxième type de calculateur automatique et de ses réglettes népériennes à deux chiffres, avec verre dépoli pour faire les produits complexes.

Mme Puiforcat. — Tableau de préparations pour la préparation de deux cuillers et d'un couteau à dessert.

M. N.-J. Raffard. — Equerre axiale de son système (1840).

M. A. Redier. — Horloge à pendule conique à double suspension croisée, construite par lui en 1863, donnant la seconde intermittente et permettant d'évaluer le 1/100 de seconde.

MM. Regnard frères. — Vingt spécimens de leurs travaux de sciage et repercage mécaniques des métaux.

M. Ch. Rigault. — Modèle d'échelle double à ferrure et sans traverse.

M. G. Robert. — Quatre échantillons de jets de coulée, pris sur des moulages en acier obtenus à l'aide d'un convertisseur de son système, et ayant subi des essais de forgeage, de pliage à chaud et à froid et de soudage.

M. A. de Rollepot, à Cinqueux, par Liancourt (Oise). — Chaîne en bois taillée dans un seul morceau.

M. P. Samain. — Modèle à échelle réduite de son système de compensateur hydraulique pour ascenseurs.

M. Sannier. — Etabli d'orfèvre-bijoutier.

MM. Savalle et Cie, à Puteaux (Seine). — 1° Appareil d'essai de vinasses; 2° modèles, à l'échelle de 1/10, des colonnes à distiller et à rectifier exposées par eux à Paris, en 1889.

M. Sibille. — Planche de gravures de monogrammes des styles moyen âge, Renaissance, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI et moderne.

Société alsacienne de constructions mécaniques de Mulhouse-Belfort-Paris. — Vue photographique d'une machine de laboratoire construite par ses soins pour l'impression des tissus en deux couleurs.

Société anonyme des anciens établissements Cail. — Modèle du système d'ascenseur hydraulique pour canaux appliqué par elle à l'écluse des Fontinettes (Pas-de-Calais).

M. le ministre de l'agriculture (par l'entremise de M. le directeur de l'hydraulique agricole). — Modèle d'élévateur hydraulique du système Sagebien, employé au canal de Pierrelatte (Drôme).

Société générale des Emaux. — Echantillon d'émail cloisonné or sur verre.

Société anonyme pour l'exploitation des engins graisseurs automatiques. — Poulie folle à graissage à rotins; modèle en coupe pour la démonstration.

Société des hauts fourneaux de Maubeuge et Société de Denain et d'Anzin (Nord). — Deux blocs de minerai de fer oolithique des minières de la Côte-Rouge, près Hussigny (Meurthe-et-Moselle).

MM. Solvay et Cie, à Bruxelles. — 1° Modèle, à l'échelle de 1/5, de four à coke du système Semet-Solvay (1880-1889) pour la récupération des sous-produits de la distillation de la houille; 2° modèle, à l'échelle de 1/8, d'appareil horizontal avec caustificateur, pour la distillation des eaux ammonicales, système de MM. E. Solvay et Semet-Solvay (1875-1889).

M. H. Soufflot. — Tableau de préparations pour la fabrication d'un couvert de table.

MM. Steinlen et Cie, à Mulhouse (Alsace-Lorraine). — Deux vues photographiques d'une grande raboteuse fraiseuse, construite dans leurs ateliers pour la fonderie nationale des canons de marine de Ruelle.

MM. Am. Tallois et Mayence. — Huit timbales et coulants de serviettes : spécimens de décoration en différents guillochés.

Mme veuve Marie Teissèdre. — 1° Châle brodé soie; 2° montre en or, de Lejaille, avec échappement à ancre ligne droite et balancier compensé spiral de Breguet; 3° chaîne en or avec médaillon.

M. Tetard. — Quatre préparations pour la fabrication d'une corbeille ovale unie, faite au marteau.

M. J.-B. Theureau. — Porte-foret et cliquet de perçage à mouvement continu.

M. Gaston Tissandier. — Quatre épreuves photographiques instantanées, obtenues par MM. Mach, de Prague, et représentant les ondes atmosphériques produites par le mouvement d'un projectile.

M. Ch. Trépied, directeur de l'Observatoire d'Alger, à la Bouzaréah. — Photographie de la nébuleuse annulaire de « la Lyre ».

M. F. Veyrat. — Cinq matrices, avec leurs estampés repercés composant un porte-cigares monté.

M. Viéville, président de la chambre syndicale des batteurs d'or. — Tableau-spécimen des ors de diverses teintes préparés par ses soins.

Legs de M. Welter. — Deux flûtes Boehm, construites par A. Bonneville.

BULLETIN AGRICOLE & COMMERCIAL

La température se maintient assez belle et chaude avec des alternatives d'orages dans un certain nombre de régions. Ces orages ne font que des dégâts locaux et l'on ne signale encore aucune des funestes trombes qui, l'année dernière, ont fait tant de ravages.

La floraison des blés s'est parfaitement accomplie dans le Centre et se termine dans de bonnes conditions dans le Nord et l'Est. Les moissons sont commencées dans le Midi et, grâce aux machines perfectionnées que nos constructeurs d'instruments agricoles

mettent à la disposition des cultivateurs, on peut rapidement couper et rentrer en grange les gerbes liées avec une parfaite siccité. Il est absolument certain qu'après le terrible hiver traversé le manque de tallage des céréales va amener des mécomptes; mais le déficit sera un peu moins grand qu'on ne le supposait, par suite de la bonne tenue des mois de mai et de juin.

Excellentes nouvelles des vignobles, dont la véraison est bien préparée dans le Centre et l'Est et parfaitement terminée dans le Midi.

Nos cultures betteravières sont en bon état.

Les renseignements qui parviennent des marchés de l'intérieur indiquent de la réserve dans les achats. Il y a un peu de baisse sur les blés, et les autres céréales ne varient pas. Dans nos ports, à Bordeaux, les blés d'Australie sont à 21 fr. et les blés de l'Inde à 20 fr. Les blés de l'Amérique du Sud (Plata) font 19 fr. les 80 kilogr.

Pour l'étranger, à Anvers les cours restent stationnaires. A Bruxelles, on cote les blés roux d'hiver d'Amérique à 21 fr. 25 et ceux du Danube de 18 fr. 50 à 21 fr. 15.

A Amsterdam, les froments sont à 21 fr. 35.

A New-York, le disponible est à 19 fr. 25.

Le marché de Paris paraît un peu plus soutenu. Le blé fait 26 fr. 75 pour le trimestre. Il y a reprise sur le seigle qui fait 18 fr. 75. Les cours de l'avoine dénotent peu de changement à 16 fr. 75 pour le courant et 16 fr. 25 pour le terme.

Les cours des farines de consommation sont aujourd'hui pour la marque Corbeil à 62 fr. Les marques de choix varient entre 62 et 64 fr. et les premières marques entre 60 et 62 fr. (les 159 kilogr. bruts). Pour les douze marques, le courant est à 59 fr. 25 et septembre fait 60 fr. 50.

Les affaires en issues sont calmes. On cote :

Gros son, 14 fr. 50 à 15 fr.; son fin, 12 fr. 50; son trois cases, 13 fr. à 13 fr. 50; recoupettes, 12 fr. à 12 fr. 50; remoulages ordinaires, 14 fr. à 16 fr.; remoulages blancs, 18 fr. les 100 kilos.

Les menus grains se maintiennent : orge, de 16 fr. 75 à 19 fr.; escourgeons, sans variation; sarrasin nouveau, de 13 fr. 50 à 15 fr.

Les pommes de terre, à Paris, valent :

	100 kil.
Nouvelles longues.............	10 à »
Rondes.........................	8 à 9
Rose-Early.....................	7 à 8
Hollande vieille,..............	12 à 16
Rouge saucisse.................	12 à 13
Rouge ronde....................	10 à »
Ronde blanche..................	10 à »

Les fécules sont aux cours suivants : fécules 1er grains Paris, de 32 à 34 fr.; Oise (type chambre syndicale), 30 fr.; Vosges, 33 fr.; Loire, 30 à 31 fr.; Auvergne, 30 à 31 fr.

Le tout par 100 kil. aux conditions d'usage dans les gares respectives de la féculerie, par gros lots.

Les graines fourragères atteignent des cours élevés. Le trèfle incarnat nouveau varie entre 130 et 150 fr. et la luzerne atteint 120 fr.

Le marché aux fourrages de la Chapelle était assez garni en marchandises. On vendait :

Espèces.	1re qualité.	2e qualité.	3e qualité.
Paille de blé ...	36 à 38	34 à 35	31 à 33
— de seigle ..	25 36	33 34	31 33
— d'avoine...	23 24	21 22	20 21
Foin vieux......	54 56	52 53	50 51
— nouveau...	45 46	44 45	42 43
Luzerne vieille.	55 56	53 54	50 52
— nouvelle...	46 48	44 45	42 43

Les transactions ont été faciles cette semaine, sur le gros bétail, ordinaires sur les moutons et très mauvaises sur les veaux et les porcs.

Voici le tableau officiel du marché :

Espèces.	Amenés.	Qualités			Prix extrêmes.
		1er	2e	3e	
Bœufs......	1.688	1 70	1 48	1 38	1 24 à 1 76
Vaches......	661	1 66	1 38	1 24	1 14 à 1 70
Taureaux ..	184	1 40	1 32	1 20	1 12 à 1 44
Veaux......	1.553	1 82	1 62	1 50	1 40 à 2 ..
Moutons ...	8.794	2 06	1 90	1 66	1 38 à 2 12
Porcs	4. 996	1 44	1 38	1 32	1 22 à 1 50

La cote officielle du suif frais fondu de la boucherie de Paris a été maintenue à 64 fr. les 100 kil. en pains, sans changement sur la semaine précédente.

L'approvisionnement du marché aux chevaux était assez bon, mais moins fourni. Les demandes étaient très actives, surtout sur les bonnes sortes. Les cours étaient :

Espèces.	Amenés.	Vendus.	Prix extrêmes par catégorie	
			En âge.	Hors d'âge.
Gros trait.........	89	34	951 à 1685	365 à 810
Trait léger.........	112	63	715 à 1100	220 à 460
Selle et cabriolet.	84	37	460 à 685	200 à 325
De réforme......	72	43	230 à 430	115 à 370
De boucherie....	64	59	115 à 175	50 à 95
Mulets...........	»	»	» à »	» à »
Anes.............	8	6	110 à 145	35 à 75

La tendance des sucres est à la fermeté et les avis de l'étranger arrivent soutenus.

Les sucres roux valent 35 fr. 50 et les sucres blancs n° 3 varient entre 35 fr. 85 et 36 fr. Les sucres raffinés sont à 106 fr. suivant marques par wagons complets.

Les affaires en alcools sont calmes. Le courant est à 44 fr., août fait 42 fr. 50 et le terme de 39 fr. 25 à 39 fr. 50.

A Bercy comme à l'entrepôt, il y a peu de changements à noter. Les excellentes nouvelles reçues des vignobles, malgré les attaques du mildew récemment constatées, amènent l'écoulement du stock par une légère faiblesse dans les cours. Le vins exotiques continuent à arriver en grande quantité, et de ce côté les cours baissent.

Les vins de soutirage dans Paris se maintiennent entre 140 et 170 fr., suivant la qualité.

L'exposition régionale, industrielle, artistique, agricole et horticole de l'Ouest, se tiendra à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), du 1er au 30 septembre.

Les demandes doivent être adressées au commissariat général, à l'hôtel de ville de Saint-Servan, avant le 25 août et les installations terminées au 1er septembre.

NOEL BRETAGNE.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Du 24 juillet.

Lingrand (Léon-Joseph), pharmacien, boulevard Haussmann, 116. — Liquid. prov., M. Destrez, 46, rue St-André-des-Arts.

Spectacles du Lundi 27 Juillet.

Opéra. — 8 h. »/». — *Le Mage*, opéra en 5 actes et 6 tableaux, de M. J. Richepin, musique de M. J. Massenet : Vergnet, Delmas, Douaillier, Piroia, Ballard; Mmes Bosman, Fiérens, Hirsch.

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *Britannicus* : Silvain, Dupont-Vernon, A. Lambert fils, Marais; Mmes Fremaux, Moreno, Malck. — *Les Fourberies de Scapin.*

Vaudeville. — 8 h. »/». — *Le Gendarme*, comédie en 3 actes, de M. Pierre Decourcelle : Maugé, Hirsch, Victorin; Mmes Cerny, Legrand.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — 8 h. 1/4. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. Lemonnier : Mmes Riquet-Lemonnier, Lévi-Leclerc, Perrot; MM. Gravier, Desjardins, Regnard, Jaeger, Avelot.

Châtelet. — 8 h. »/». — *Tout-Paris*, pièce à grand spectacle, en 5 actes, de M. C. Duval : Germain, Rosny, Scipion; Mmes Gilberte, Destrées.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — Représentation des lions en liberté dans la grande piste, au deuxième tableau de *Néron*. — *Néron* sera également donné avec le tableau des lions, en matinée et le soir, les jeudis, dimanches et fêtes.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année.

OPÉRA-COMIQUE, ODÉON, GYMNASE, PALAIS-ROYAL, PORTE-SAINT-MARTIN, MENUS-PLAISIRS, NOUVEAUTÉS : clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : Louis JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 202. Le numéro : 15 centimes. Mardi 28 Juillet 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 28 JUILLET

PARTIE OFFICIELLE

PARTIE NON OFFICIELLE

CHAMBRES

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 27 Juillet 1891.

Par décision en date du 23 juillet 1891, sur la proposition du directeur général des postes et des télégraphes, le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies a autorisé la création de bureaux télégraphiques dans les communes de :

Dolus (Charente-Inférieure);
Agon (Manche);
Azay-sur-Thouet (Deux-Sèvres).

Par décision en date du 22 juillet 1891, le directeur général des postes et télégraphes a autorisé la création d'un établissement de facteur boîtier municipal dans la commune de Fréteval (Loir-et-Cher), et la suppression du bureau auxiliaire de poste créé dans cette localité par décision du 9 avril 1891.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Le Président de la République française,

Vu la loi du 13 mars 1875, relative à la constitution des cadres et des effectifs de l'armée active et de l'armée territoriale;

Vu la loi du 25 juillet 1887, portant création de nouveaux régiments de cavalerie et suppression du 6e escadron dans chacun des quatre régiments de chasseurs d'Afrique;

Vu la loi du 18 février 1890, modifiant le paragraphe 1er de l'article 1er de la loi du 25 juillet 1887;

Sur le rapport du président du conseil, ministre de la guerre,

Décrète :

Art. 1er. — Par application des dispositions de la loi du 25 juillet 1887, modifiée par celle du 18 février 1890, il sera créé au mois d'octobre 1891 :

1 régiment de cuirassiers, portant le n° 13.
1 régiment de hussards, portant le n° 13.

Art. 2. — Ces deux nouveaux corps de troupe seront formés à 5 escadrons dans les conditions suivantes :

Le 13e cuirassiers, par le prélèvement de 20 pelotons sur l'ensemble des 12 régiments de même subdivision d'arme actuellement existants;

Le 13e hussards, par le prélèvement de 10 pelotons sur 5 des régiments de hussards et de 10 pelotons sur 5 des régiments de chasseurs actuellement existants.

Les pelotons ainsi prélevés seront désignés par voie de tirage au sort.

Art. 3. — Les régiments de cavalerie qui auront fourni un ou plusieurs pelotons, pour la formation des deux nouveaux corps de troupe, seront complétés dès que les ressources le permettront.

Art. 4. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 23 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :
Le président du conseil,
ministre de la guerre,
DE FREYCINET.

Médaille militaire. — Par décret en date du 24 juillet 1891, le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 22 du même mois, portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a conféré la médaille militaire au sieur:

Ripoche (Edouard), sergent au 29e régiment de garde mobile en 1870-1871; titulaire d'une mention honorable qui lui a été accordée, le 23 décembre 1870, par la délégation du gouvernement de la défense nationale, à Bordeaux.

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Service d'état-major. — Par décis. minist. du 13 juillet 1891, M. Rostand, maj. brev. du 141e rég. d'inf., a été mis en activ. hors cad. pour être affecté au serv. d'ét.-maj., en qualité de chef de bat.

Par décis. minist. du 27 juillet 1891, M. Rostand, chef de bat. d'inf. hors cad., a été nommé à un emploi de son grade à l'ét.-maj. du 15e corps d'armée.

Par décis. minist. du 27 juillet 1891 :

M. Doreau, col. d'art. hors cad., s.-chef d'ét.-maj. du 5e corps d'armée, a été nommé à l'emploi de chef d'ét.-maj. de ce corps d'armée.

M. Martin Gallevier de Mierry, lieut.-col. brev. au 120e rég. d'inf., a été mis en activ. hors cad. pour être affecté au serv. d'ét.-maj. et nommé à l'emploi de s.-chef d'ét.-maj. du 5e corps d'armée.

M. Masson, chef de bat. brev. au 49e rég. d'inf., a été mis en activ. hors cad. pour être affecté au serv. d'ét.-maj. et nommé à l'emploi de chef d'ét.-maj. de la 36e div. d'inf. (18e corps d'armée).

M. Houdaille, chef de bat. brev. au 113e rég. d'inf., a été mis en activ. hors cad. pour être affecté au serv. d'ét.-maj. et nommé à un emploi de son grade à l'ét.-maj. du 5e corps d'armée.

M. Vidal de la Blache, chef de bat. brev. au 104e rég. d'inf., a été mis en activ. hors cad. pour être affecté au serv. d'ét.-maj. et nommé à l'emploi de commissaire milit. de la commission de réseau des chemins de fer du Nord (ét.-maj. de l'armée, 4e bur.).

M. Massenet, chef d'escad. d'art. hors cad., employé à l'ét.-maj. du 16e corps d'armée, a été nommé à l'emploi de chef d'ét.-maj. de la 8e div. d'inf. (4e corps d'armée).

M. Lemoine, chef de bat. brev. au 81e rég. d'inf., a été mis en activ. hors cad., pour être affecté au serv. d'ét.-maj. et nommé à un emploi de son grade à l'ét.-maj. du 16e corps d'armée.

M. d'Ornant, capit. d'art. hors cad., employé à l'ét.-maj. de la div. de Constantine, a été nommé à un emploi de son grade à l'ét.-maj. du 19e corps d'armée.

M. Allegret, capit. brev. au 30e rég. d'inf., a été mis en activ. hors cad. pour être affecté au serv. d'ét.-maj. et nommé à un emploi de son grade à l'ét.-maj. de la div. d'Oran.

Infanterie. — Par décis. minist. du 13 juillet 1891 :

M. Gros de Beler, capit. au 50e rég. d'inf., passe d'office au 114e rég. de même arme, en rempl. de M. Mandonnet, qui permute avec lui.

M. Van-den-Brule, lieut. au 114e rég. d'inf., passe d'office au 50e rég. de même arme, en rempl. de M. [illegible], qui permute avec lui.

Par décis. minist. du 22 juillet 1891 :

M. Leroux, lieut. brev. stag. d'ét.-maj. au 94e rég. d'inf., passe, pour convenances personnelles, au [illegible] rég. de même arme, en rempl. de M. Riquier, qui permute avec lui.

M. du Verne, lieut. au 31e rég. d'inf., passe, pour convenances personnelles, au 95e rég. de même arme, en rempl. de M. Bouleis, qui permute avec lui.

M. Maigrot, lieut. adj. au trés. du 18e rég. d'inf., passe, pour convenances personnelles, au 74e rég. de même arme, pour y occuper le même emploi, en rempl. de M. Bouyn, promu.

M. Mérot, lieut. au 35e rég. d'inf., passe d'office à la 4e comp. de fusiliers de discipline, en rempl. de M. Desguerrois, promu.

Par décis. minist. du 23 juillet 1891 :

M. de Lavenne de Choulot, lieut. au 13e rég. d'inf., passe, pour convenances personnelles, au [illegible] rég. de même arme, en rempl. de M. Dormoy, mis en non-activ.

M. Abraham, lieut. au 29e rég. d'inf., passe, pour convenances personnelles, au 13e rég. de même arme, en rempl. de M. de Lavenne de Choulot, change de corps.

M. Gueytat, lieut. au 30e rég. d'inf., passe, pour convenances personnelles, au 1er rég. de zouaves, en rempl. de M. Rossignol, qui permute avec lui.

Par décis. minist. du 25 juillet 1891 :

M. Saguez de Breuvery, s.-lieut. au 48e rég. d'inf., passe d'office au 2e rég. de même arme, en rempl. de M. Benoit, qui permute avec lui.

M. Lebret, lieut. au 9e rég. d'inf., passe, pour convenances personnelles, au 118e rég. de même arme, en rempl. de M. Barrière, mis en réforme.

Service de l'habillement et du campement. — Par décis. minist. du 25 juillet 1891 :

M. Vermeire, off. d'administ. adj. de 2e cl., employé au 2e corps d'armée, a été désigné pour le 8e corps d'armée.

M. Gazan, off. d'administ. adj. de 2e cl., employé au 8e corps d'armée, a été désigné pour le gouvern. milit. de Paris.

M. Brérault, off. d'administ. adj. de 2e cl., employé dans le gouvern. milit. de Paris, a été désigné pour le 2e corps d'armée.

Recrutement. — Par décis. minist. du 26 juillet 1891, M. Palis, capit. au 44e rég. d'inf., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au bur. de recrut. de Vitré, en rempl. de M. Delorme, dont la nomination a été annulée.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 27 Juillet 1891.

La distribution des prix aux élèves de l'Ecole nationale des arts décoratifs (sections des jeunes gens et des jeunes filles réunies) a eu lieu avant-hier, 25 juillet, à neuf heures du matin, dans le grand amphithéâtre de la nouvelle Sorbonne, sous la présidence de M. Bardoux, vice-président du Sénat, ancien ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, membre du conseil supérieur des beaux-arts, assisté de M. Louvrier de Lajolais, directeur de l'école, de MM. Paul Colin et Genuys, sous-directeurs, et de tout le personnel enseignant.

On remarquait, en outre, sur l'estrade : MM. Tolain, sénateur; Henry Maret, député, président de la Société d'encouragement à l'art et à l'industrie; Leydet, député; Kaempfen, directeur des musées nationaux et de l'école du Louvre; Bourelly et Mercier, colonel et commandant au 39e de ligne; Moyaux, architecte du Gouvernement; Boucheron, orfèvre-joaillier; Sensée, fabricant d'ébénisterie d'art, et plusieurs autres représentants de l'industrie parisienne et de l'administration des beaux-arts.

M. le président a prononcé à cette occasion le discours suivant :

Mesdames, messieurs,

Présider cette fête toute familiale, est une joie pour l'esprit et pour le cœur. C'est en effet une école bien française, bien parisienne que celle-ci, n'ayant pas de rivale par son originalité, par son but, par son origine.

Il nous a semblé que, pour la définir dans le présent et pour préciser quel doit être son avenir, je devais vous parler de l'homme qui a conçu cette œuvre avec une entente extraordinaire du moindre détail, qui l'a mise au monde avec un merveilleux pressentiment des besoins de notre démocratie.

Il vivait dans la seconde moitié du dix-huitième siècle et il était membre de l'Académie de peinture. Il se nommait Bachelier.

Il avait, suivant son biographe, connu par expérience les difficultés et les souffrances qui viennent assaillir le jeune artiste pauvre et qui empêchent d'éclore ses facultés géniales ou retardent leur développement. Mais on lui avait tendu la main à son début et il ne l'oublia jamais. Comme les nobles âmes, il chercha à assurer surtout aux plus déshérités la faveur dont il avait exceptionnellement profité. Les temps étaient difficiles, les finances obérées, l'Académie peu sympathique, le gouvernement de Louis XV sans initiative.

Bachelier fit comprendre au lieutenant de police, M. de Sartines, combien serait utile au commerce parisien une fondation pour les ouvriers d'art. Il fit appel à la générosité d'intelligents amateurs, si nombreux alors, et obtint en 1766, avec le prêt d'un local, la permission d'ouvrir à ses risques et périls une école où tous les enfants et apprentis des artistes industriels pourraient apprendre gratuitement les premiers éléments du dessin.

Il avait une foi absolue dans son entreprise et il réussit dès la première année.

L'Etat s'empressa de consacrer officiellement, dès 1767, l'école publique et gratuite de dessin, d'abord rue Saint-André-des-Arts, puis dans l'amphithéâtre de chirurgie de Saint-Côme où elle est encore aujourd'hui.

Telle est votre origine; mais ce ne serait pas la connaître que de borner à des faits sans couleur et sans relief ce qu'il faut que vous sachiez ; c'est l'âme qui a inspiré cette création, et cette âme, Bachelier l'a mise tout entière dans un mémoire qui est un monument de droiture, de sagacité et d'élévation morale.

La secousse était prochaine dans le vieil édifice social; Bachelier la pressentait; à une force qui s'en allait, il en substituait une autre; l'école gratuite allait remplacer l'apprentissage de la corporation, ajoutant excellemment la précision de la science à l'art qu'elle accompagnait, comme un tuteur ferme et sûr, à l'habileté du métier.

Le dessin n'est pas considéré par lui comme un art de simple agrément; il voit nettement les précieux avantages que l'Etat peut en retirer dans les branches industrielles et commerciales, pour les arts mécaniques, par une étude suivie et sérieuse. Le dessin ! c'est lui qui fait donner la préférence à l'industrie d'une nation ! c'est lui qui centuple la valeur des matières premières et qui les fait sortir du néant! Les étoffes, l'orfèvrerie, les bijoux, la porcelaine, les tapisseries et tous les métiers qui tiennent aux arts ne doivent progresser que par les principes du dessin, et c'est son goût qui varie les productions industrielles à l'infini! Et, parlant de ces grands artistes qui s'appelaient Balin, Boule, Germain père, Rumier, Roitiez, Lempereur, Bachelier ne se dissimule pas les obstacles qu'ils ont rencontrés dans l'exécution de leurs idées. Combien de fois n'ont-ils pas été au moment de se rebuter, faute d'avoir à conduire des ouvriers déjà préparés et en état de lire leurs pensées, de suivre l'intelligence de leurs modèles et d'entendre le langage des arts! Ce sont ces plaintes, trop fondées, qui justifiaient l'établissement d'une école publique où tout ouvrier pût être instruit gratuitement des éléments du dessin.

Avec le sens pédagogique le plus sûr, Bachelier divisa les études en trois genres : la géométrie et l'architecture, la figure et les animaux, les fleurs et l'ornement. Cette division comprenait tous les rapports des différents arts mécaniques. Et comme il est préoccupé surtout de donner aux ouvriers la justesse du coup d'œil et la sûreté de la main, il fait commencer par la géométrie l'instruction dans tous les genres. Il accompagne cette prescription de cette réflexion d'une simplicité admirable et qui est d'un maître : « La géométrie seule peut arrêter les écarts de l'imagination, la contenir dans les bornes de la raison et faire circuler, s'il est permis de s'exprimer ainsi, les idées dans des canaux réguliers. Lorsqu'on s'est éloigné de ses principes, que sont devenus les ornements qu'on reproduit sans goût dans tous les genres d'ouvrage, sous prétexte de les rendre pittoresques? »

On ne saurait mieux dire, mieux faire comprendre combien la première condition pour l'ouvrier d'art est d'acquérir dans son travail une précision familière par la connaissance exacte des dimensions de tous les corps, considérés sous différents aspects.

Après avoir ainsi fixé les bases essentielles de son enseignement, Bachelier avait prévu les nécessités de la discipline. Son école étant fréquentée journellement par cinq cents élèves, il fallait prévoir, même en ce temps-là, le trouble

qu'une jeunesse rassemblée pouvait causer en entrant ou en sortant, la maintenir, pendant les heures d'instruction, dans le respect dû à l'étude et à ceux qui y président et surveiller l'assiduité aux cours. Je suis sûr, mes jeunes amis, que vous avez de moins en moins besoin de ces prescriptions. Bachelier avait élaboré un règlement dans lequel étaient relatés les devoirs à remplir par les élèves; il avait enfin assuré leur recrutement, en s'adressant aux six corps de marchands de la ville de Paris et aux amateurs épris de toutes les choses d'art et en les provoquant à des fondations de rentes à l'école.

C'est ainsi qu'après avoir eu pour but les avantages généraux de l'industrie et du commerce français, par l'originalité et la distinction de la main-d'œuvre dans les métiers d'art, le modeste et glorieux fondateur de cette maison procurait aux enfants pauvres les moyens de faire connaître leurs dispositions naturelles pour telle profession plutôt que pour telle autre; c'est ainsi qu'il assura à la France d'habiles ouvriers en tous genres qui ont fait du règne de Louis XVI une époque florissante pour l'orfèvrerie, la tapisserie, la serrurerie et l'ameublement. C'est ainsi que fut créée une école publique où l'on enseigna les éléments du dessin dans tous les genres. Il n'y en avait pas jusqu'alors en France.

Gravez dans vos cœurs, jeunes filles, et vous jeunes gens, le nom de ce patriote, de ce libéral et généreux esprit! La Révolution gêna bien un peu l'école et son directeur: sans doute, le pauvre Bachelier fut obligé d'aller danser avec ses élèves, par ordre du district, en chantant des hymnes de circonstance, autour du corps exposé de Marat: mais l'établissement avait le sang de la vie nouvelle, et il traversa sans périr la tempête. Arriva David. Qu'on aime ou non sa rénovation de l'art, il est certain qu'il sauva l'enseignement. Par son autorité souveraine, par sa volonté maîtresse, il entraîna violemment tout l'art français derrière lui, jusqu'au moment où le romantisme vint réagir.

Notre école perdait, pendant cette crise, Bachelier, et on la vit dès lors plus préoccupée de s'élancer vers les brillantes destinées des salons périodiques que de maintenir rigoureusement les règlements de son enseignement d'origine. Sans cesser de s'occuper des ouvriers, elle penche du côté des peintres et des sculpteurs. La fermeté de son éducation primaire et modeste, mais rationnelle et sûre, faiblit en présence des illusions de la vanité. Elle crée l'enseignement supérieur que son maître avait écarté, et voilà notre petite école succursale de la grande, celle de la rue Bonaparte. Les élèves exposent aussi. Que dis-je? Ils visent le prix de Rome! La devise en latin inscrite, au dix-huitième siècle, sur le marbre de l'école gratuite de Bachelier, et qui veut dire: *Ici n'est pas l'école du peintre et du sculpteur; nos amphithéâtres ne s'ouvrent qu'à l'ouvrier seulement*, cette devise est oubliée, l'œuvre vraiment populaire est méconnue. Tout l'effort des maîtres et de l'administration se dirige vers la vanité des succès bruyants et l'on perd de vue les intérêts de l'industrie d'art qu'avait si bien compris le bon Bachelier. Le titre d'école royale, puis impériale gratuite de dessin et de mathémathiques subsiste seul, comme le dernier témoignage de la modestie du passé; on fabrique des peintres, des sculpteurs, des architectes pour toutes les maladives ambitions; tout est au succès d'une sélection qui jette les élèves dans le groupe de l'Ecole des beaux-arts. On était dévoyé.

C'est alors qu'un petit nombre d'hommes appartenant à l'Union centrale, qui vivaient au plus épais des ateliers du bois, du fer, de la pierre, frappés du danger que courait votre institution, se jetèrent résolument au travers de la direction qui lui était donnée. Par des exposition spéciales, par des conférences, par des brochures, ils agitèrent le public qui cessa d'être indifférent, et ils le pénétrèrent peu à peu de cette conviction qu'il y avait autre chose à faire, que nos industries d'arts étaient abandonnées, sans intérêt, pour l'enseignement supérieur qui devait se donner ailleurs. L'Etat alors s'empara de la question et la résolut fermement. On revint à la pensée de Bachelier: apprendre à voir, à mesurer ce qu'on voit, former des jeunes gens qui sachent regarder et exprimer par le dessin ce qu'ils regardent. Ce retour aux origines et aux saines doctrines, on le doit à l'éminent directeur qui m'assiste. Inspiré par la mémoire de l'homme supérieur qui, en 1767, traçait en termes ineffaçables le programme de son école, M. Louvrier de Lajolais n'a qu'une pensée: marcher dans le même sillon que Bachelier. Il est fait pour le comprendre et pour l'aimer; c'est son honneur et son rêve. En ramenant à la modestie de son plan l'Ecole nationale de dessin, en lui donnant le nom d'école des arts décoratifs, il a voulu dire: *arts de subordination, de méthode, de discipline*, sans prétentions au *grand art*. Aidé énergiquement par un corps de professeurs dont le désintéressement égale le savoir, tous convaincus, tous dévoués, ayant comme lui le feu sacré, votre directeur conduit l'enseignement à un but net et précis. Non, ce n'est pas de l'enseignement supérieur qu'il faut donner ici! — L'ouvrier d'abord! Voilà ce qu'on dit à cette école depuis seize ans, et l'œuvre a réussi.

J'en ai pour témoin l'Exposition universelle de 1889, où nos élèves dans tous les genres ont, par leurs éclatants succès, fait la légitime fierté de leurs maîtres, démontré la prudence de leur système d'éducation, la modération de ses tendances, l'utilité de son développement. J'en ai pour témoin l'exposition annuelle des travaux que nous avons visitée et qui charme par la justesse et par l'invention, par la fraîcheur et la variété des concours.

L'Ecole nationale des arts décoratifs, avec ses deux sections de jeunes garçons et de jeunes filles, dirigée par une même volonté, est désormais en pleine prospérité. Les écoles de Limoges et d'Aubusson, réunies à elle depuis peu d'années, fournissent, dans les ateliers d'exécution, le moyen de prouver aux élèves que leurs travaux de composition sont réalisables par l'industrie. La sanction des efforts et du labeur est dans cette incessante transformation industrielle qui fait de Paris, qui fait de la France cette ruche toujours active et bourdonnante, où d'intelligentes abeilles produisent le meilleur miel.

Votre carrière, jeunes gens, et vous surtout jeunes filles, qui puisez la noblesse des sentiments dans l'amour du travail et qui y trouverez plus tard la dignité de la mère de famille, votre carrière se dessine clairement. Au bout de l'école, vous aurez, nous le croyons, des ressources en vos études pratiques pour vivre de votre labeur, sans d'énervantes déceptions.

Avec notre constitution républicaine et démocratique, le devoir de tous ceux que le patriotique souci de votre avenir assiège est de ne rien épargner pour vous mettre en mesure, par l'éducation que vous recevez ici, de gagner votre pain. Si, après cela, vous sentez dans votre âme la puissance de vous élever plus haut, vous le ferez par vous-mêmes. L'Ecole des arts décoratifs vous donne largement l'enseignement primaire et secondaire; elle ne veut et ne peut aller au delà.

Nous avons en effet besoin de former un corps solide et instruit d'ouvriers d'art, de développer en eux la faculté de concevoir des modèles en dehors des produits courants qui deviennent vicieux par une dégradante répétition à bon marché. Nous avons besoin, pour vivifier l'art industriel trop souvent routinier, de former une génération d'artisans capables d'analyser ce qu'ils font, de juger avec des raisons et non avec des impressions, et de substituer le vrai à l'à-peu-près.

Vous êtes, chers enfants, la pépinière de ces artistes de l'industrie. Courage donc! Courage! Le danger de la France artistique, on l'a remarqué avant nous, est dans l'éparpillement des forces, dans l'importance donnée trop tôt à toutes les initiatives individuelles, dans le dédain de toute direction pédagogique. Ecoutez vos maîtres quand ils vous disent: « Toute forte éducation doit être armée d'une discipline sérieuse et doit cultiver la sagesse et la modération des ambitions. » Sachez bien que vous n'assurerez la prospérité industrielle de notre pays par l'excellence de votre goût qu'en vous astreignant à une méthode et non en vous livrant à une surexcitation vaine et stérile.

Il y a une grande élévation morale dans ces sous-officiers qui tiennent le rang sous le feu, font la force de l'action et donnent leur sang à la patrie sans jactance. Héros obscurs! Ils n'ont pas leurs noms inscrits sur les bas-reliefs des arcs de triomphe! Vous êtes la compagnie d'élite de l'armée du travail. L'avenir n'est à vous qu'à ces mêmes conditions morales, dictées par le fondateur de la maison.

Le gouvernement de la République, qui ne néglige rien (ce sera son titre de gloire dans l'histoire) pour développer les moyens d'instruction populaire, a déposé un projet de loi pour la reconstruction de votre école. Vous emporterez le souvenir de la vieille demeure qui abrita les débuts d'une œuvre dont l'influence est chaque année grandissante, et, dans la grande salle de l'édifice qui va s'élever, vous placerez, au-dessous d'une branche de laurier vert, le buste de Bachelier!

Après ce discours et une allocution du directeur de l'école, il a été procédé à la distribution des récompenses.

La distribution des prix du collège Chaptal a eu lieu dimanche 26 juillet, à neuf heures.

M. Poubelle, préfet de la Seine, qui présidait cette solennité, a prononcé le discours suivant:

Messieurs,

1891 marquera une date décisive dans l'histoire de l'instruction publique en France. A côté du grand enseignement secondaire classique, l'enseignement moderne a conquis la place qui devait lui appartenir.

Entre la vie réelle et l'éducation universitaire, il y avait depuis longtemps une divergence croissante et qui allait jusqu'à la contradiction. Le danger avait été signalé dès le dix-septième siècle, le siècle classique, et par Richelieu lui-même. « Le commerce des lettres humaines, disait-il, ne doit pas bannir celui de la marchandise et ruiner l'agriculture, vraie nourricière des peuples. » Guizot en 1833, M. Duruy en 1865, tentèrent vainement de développer, le premier l'enseignement primaire supérieur, le second l'enseignement secondaire spécial. Le résultat trompa leurs efforts.

A la République il appartenait de restaurer, de généraliser l'un et l'autre. Les noms de MM. Jules Simon, Jules Ferry, René Goblet resteront attachés à cette entreprise d'équité démocratique et de progrès social. Au ministre de l'instruction publique M. Léon Bourgeois, revient l'honneur d'avoir constitué définitivement l'enseignement secondaire moderne.

La nécessité même l'a imposé.

Dans la société laborieuse créée par la démocratie, dans un monde rétréci par la vapeur et le télégraphe, est-il possible que tous les citoyens indistinctement consument leur jeunesse dans l'étude des langues mortes, qui ne nous mettent en communication qu'avec les morts — si grands qu'ils soient — et nous laissent séparés, par la langue, des nations que nous coudoyons dans la bataille de la vie? Est-il possible de ne pas connaître leurs productions, leurs besoins, ce qu'elles peuvent nous donner et recevoir de nous? Quand tout nous rapproche d'elles matériellement, fallait-il donc rester séparés intellectuellement? Fallait-il méconnaître que le monde avait changé?

Autrefois le latin était la langue commune de l'Europe savante, la langue universelle; aujourd'hui chaque peuple tient à sa langue depuis qu'elle s'est constituée et qu'elle a produit des chefs-d'œuvre; il s'y est attaché avec jalousie. Voilà pour le langage.

Quant aux idées de l'antiquité, dont s'est inspirée la Renaissance, elles ont toutes passé dans notre esprit et formé nos conceptions; elles sont le moule de notre entendement. Ce sont des conquêtes définitives.

Enfin, l'étendue des connaissances est si vaste qu'il est devenu nécessaire de choisir et, le travail étant pour tous la grande loi moderne, il faut mettre en rapport l'enseignement avec le genre de travail que chacun est appelé à exécuter.

Que le littérateur, le professeur, l'avocat, le magistrat, le médecin s'appliquent surtout à connaître la langue et l'histoire des peuples qui ont doté l'esprit humain des formes littéraires ou artistiques les plus parfaites, qui ont exploré les champs de la philosophie, qui ont fondé la liberté du forum et du prétoire, qui ont donné des modèles de législation et d'administration: rien de mieux.

Mais que le commerçant, l'industriel, l'explorateur, le colonisateur, le soldat ignore la langue de ceux avec qui il doit négocier ou combattre, qu'il n'ait pas approfondi la géographie des peuples chez lesquels il doit faire pénétrer ses productions ou ses armes! quelle contradiction, quelle infériorité!

Enfin, que l'enseignement nous laisse dépourvus des connaissances indispensables pour conquérir et exploiter ce monde des forces naturelles que la science a agrandi si prodigieusement, c'est un non-sens qui a trop duré.

La création de l'enseignement secondaire moderne rétablit en équilibre rompu et vous arme pour la lutte de la vie moderne. Elle prépare des chefs à cette légion de travailleurs que l'enseignement primaire verse dans tous les champs de l'activité humaine et qu'on ne peut guider et commander qu'en vertu de la supériorité du savoir.

Du sacrifice nécessaire de l'éducation classique peut-il résulter un abaissement des intelligences et des caractères? Sera-t-elle donc supprimée pour vous, cette première et plus noble période de notre existence consacrée aux études désintéressées? Etes-vous des parias, asservis aux labeurs d'utilité immédiate et ne vous aura-t-on armés ici que pour la conquête de la fortune?

Vous ne le croyez pas et tout démontre le contraire.

En se consacrant aux sciences, un Pascal, un Cuvier, un Buffon, un Laplace ont-ils donc été diminués? Au contraire. Ce sont les sciences qui ont alimenté, agrandi leur génie et la profonde culture, la forte discipline intellectuelle qu'elles impliquent restera votre partage.

On ne saurait non plus méconnaître l'action éducatrice des langues vivantes.

N'est-ce rien que d'avoir à votre disposition ces merveilleux instruments d'analyse que la familiarité des chefs-d'œuvre de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne mettra à votre disposition?

Ne sont-ce pas des maîtres dans le domaine des idées et des sentiments que des hommes comme Shakespeare et Gœthe, Corneille et Racine, Molière et La Fontaine, pour ne parler que des classiques, car les modernes aussi ont déjà leurs classiques.

En les lisant, en les comprenant, en ornant votre mémoire de leurs plus belles pages, n'aurez-vous pas pénétré l'admirable mécanisme de la pensée et les mobiles des passions? Ne vous serez-vous pas approprié le secret génie et les qualités propres à chaque langue et par là même à chaque peuple?

Le français vous fera apprécier sa clarté, sa logique, ses procédés de déduction rigoureuse, sa douceur qui n'a rien de fade, sa grandeur sans emphase, sa rapidité et son éloquence.

L'anglais vous montrera sa solidité, son énergie, son aptitude à faire sortir la vie de la minutie des détails et ce fier sentiment de la personnalité qu'il excelle à traduire.

L'allemand vous permettra d'apprécier la variété, la souplesse et l'abondance de son vocabulaire, la savante exégèse des textes, la hardiesse des conceptions philosophiques, la sûreté des informations, le trésor des connaissances qu'il a entassées dans tous les inventaires de l'histoire et de la nature. C'est un immense trésor où vous pourrez puiser, d'où vous extrairez, en le dégageant de son alliage, l'or pur que vous frapperez au coin de l'intelligence française et que vous saurez mettre en valeur et en circulation.

Ainsi munis des lois scientifiques, de la connaissance des méthodes et des faits, vous n'aurez personne à craindre, vous ne serez inférieurs à aucun et vous tirerez de votre propre fonds tout ce qui s'y trouve de pénétration, d'initiative féconde ou d'adroite mise en œuvre.

Cette appropriation de l'enseignement à la carrière que chacun de vous peut être appelé à parcourir se trouve depuis longtemps au collège Chaptal. A ceux que les nécessités de la vie réclament il assurait du moins son enseignement primaire supérieur. Pour ceux à qui leurs aptitudes, l'aisance de leurs familles permettent une plus longue préparation, il réservait l'enseignement secondaire spécial.

Le fondateur de Chaptal, Prosper Goubaud, frappé de la lacune que laissait subsister l'éducation classique, du désaccord de plus en plus profond entre l'enseignement de l'Etat et les exigences de la société contemporaine, s'était adressé, dès 1844, à la ville de Paris pour la fondation d'un collège français. Il se proposait d'offrir aux jeunes gens destinés au commerce et à l'industrie, avec des études plus appropriées à leur future carrière, une éducation générale tout aussi propre à former les esprits, à élever les cœurs, à tremper les caractères.

C'est ce fonds de connaissances générales qui a, dès le début, distingué Chaptal des écoles primaires supérieures et a fait de lui un établissement complet.

Une classe primaire élémentaire et une école préparatoire donnaient à ses élèves les premiers rudiments. Après ces deux années, commençaient les études de l'école primaire supérieure, qui, dès la quatrième année, était orientée vers l'enseignement secondaire proprement dit. Cette assimilation s'accusait dans la cinquième année, où les études étaient analogues à celles de la classe de rhétorique des lycées en même temps que les travaux scientifiques correspondaient à la classe dite de mathématiques élémentaires. Enfin, la sixième année prenait un caractère tout à fait élevé et préparait à toutes nos grandes écoles : Normale, Polytechnique, — Centrale, — des Mines. Ajoutez à cela l'économie industrielle, les éléments de législation usuelle et d'administration; en outre dès le cours préparatoire, une langue vivante étrangère, anglais ou allemand.

Goubaud mourut en 1858. M. Maujean, son élève, puis son collaborateur comme préfet des études, lui succéda dans la direction qu'il occupa avec une véritable supériorité jusqu'en 1887.

M. Coutant est le directeur actuel et il maintient, de concert avec M. Boucher, préfet des études depuis 1872, l'unité d'esprit et l'élévation de l'enseignement qui font le mérite et le succès de Chaptal. A côté d'eux je citerai M. Humbert, professeur et préfet des études du petit collège depuis trente ans.

La création de l'enseignement scientifique moderne tel qu'il vient d'être organisé n'est donc pour Chaptal que le dernier terme de son évolution. Ce n'est pas une révolution, c'est un achèvement et une consécration. Deux langues vivantes au lieu d'une, voilà la seule extension considérable qui lui manquait pour être depuis trente ans au niveau des innovations d'aujourd'hui. C'est l'honneur de Chaptal d'avoir été un précurseur, et une fois de plus la ville de Paris aura été la première dans cette œuvre d'initiation et de progrès.

Les succès ont répondu au zèle des maîtres et à la solidité de l'enseignement. Depuis 1872 le collège Chaptal a obtenu la première place trois fois à l'école normale supérieure, quatre fois à l'école polytechnique, cinq fois à l'école centrale.

Actuellement 2 anciens élèves occupent les 1er et 2e rang à l'école des mines; 2 autres à l'école normale ont obtenu le n° 2 aux examens de fin d'année.

47 élèves sur 59 viennent d'être reçus au baccalauréat ès sciences; 20 sur 35 à l'école polytechnique; 3 sur 4 à l'école normale supérieure, et je sais de bonne source que l'inspection générale a été excellente cette année. Les élèves que j'ai plaisir à féliciter ne me pardonneraient point de ne pas faire remonter jusqu'à leurs maîtres une part de mes éloges.

Continuez, messieurs les élèves, à répondre à tant de soins, et restez fidèles à vos honorables traditions.

Préparez-vous, dans toutes les branches de l'activité industrielle, commerciale, agricole, à placer la France à la tête des nations, à développer sa richesse et son influence, à accroître le trésor des découvertes scientifiques dont elle peut à bon droit s'enorgueillir.

Etendez son influence. La patrie est partout où flotte notre drapeau. Aujourd'hui celui qui part ne s'éloigne guère. Fécondez les contrées que ses armes ont ouvertes à votre activité; les connaissances géographiques vous découvrent le monde dans toute sa variété, vos connaissances scientifiques doivent vous donner cette confiance que partout vous serez supérieurs à la nature et à vos rivaux.

Développez vos forces physiques en même temps que vos ressources intellectuelles afin d'être en tout à la hauteur de votre tâche, et, laissez-moi vous le dire, ne craignez pas de rompre avec ces habitudes sédentaires qui diminuent la puissance d'expansion de notre nation et qui sont si contraires à son tempérament autrefois hardi et aventureux. Rappelez-vous qu'avant l'Angleterre, la race française avait commencé à coloniser les Indes et qu'elle a peuplé le Canada. Que l'esprit du gouvernement républicain vous restitue les énergies que des maîtres indignes avaient stérilisées.

Au lieu de végéter misérablement étouffés par la concurrence, confinés dans les limites trop restreintes de la mère patrie, ayez la virile ambition de répandre au dehors l'activité de la France, de porter au loin, avec son commerce et son industrie, son nom et sa fortune, la passion de progrès qui l'ennoblit et sa pensée qui ensemence le monde.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES
ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 25 juillet.

La reine a offert hier un banquet à Osborne en l'honneur du prince de Naples. La reine a porté un toast au roi, à la reine d'Italie et au prince de Naples.

Ce dernier a répondu par un toast à la reine et à la famille royale d'Angleterre.

La reine a invité le prince à revenir à Osborne la semaine prochaine. Celui-ci ensuite a pris congé et est parti dans la matinée pour Londres. (*Agence Havas.*)

Londres, 25 juillet.

Le prince de Naples, accompagné du comte Tornielli, ambassadeur d'Italie, est parti à trois heures quarante-cinq minutes pour le garden-party de lord Salisbury, au château de Hatfield, où un nombre considérable de grands personnages avaient été invités.

Lord Salisbury était venu le chercher à la gare et l'a conduit en voiture au château. Il a été reçu par la marquise dans le parc et conduit ensuite dans les appartements.

Le prince retournera demain à Londres pour entendre la messe dans la chapelle italienne de Covent-Garden. (*Agence Havas.*)

Londres, 26 juillet.

Le prince de Naples a reçu ce matin, à l'ambassade italienne, le corps consulaire italien, des délégations de l'hôpital, de la chambre de commerce et de diverses sociétés italiennes de Londres.

Après avoir déjeuné chez le duc de Cambridge, il a été l'objet d'une réception au muséum d'histoire naturelle. De là il s'est rendu au jardin zoologique; puis il est retourné, à sept heures, à l'ambassade où il a dîné avec les membres les plus distingués de la colonie italienne. (*Agence Havas.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 24 juillet.

M. de Laboulaye, ambassadeur de France, a rendu aujourd'hui visite à l'amiral Gervais et a déjeuné à bord du *Marengo*, où l'amiral a reçu également le maire de Saint-Pétersbourg, M. Likhatchew, venu l'inviter, lui et ses officiers, au raout qui aura lieu mercredi à l'hôtel de ville.

M. Likhatchew a accompagné son invitation d'une gracieuse allocution dans laquelle il a exprimé ses profondes sympathies et celles de ses concitoyens pour la nation française. (*Agence Havas.*)

Saint-Pétersbourg, 25 juillet.

Aujourd'hui a eu lieu l'épisode évidemment le plus important du séjour de l'escadre française, c'est-à-dire la visite de l'empereur et de l'impératrice à l'escadre.

Les souverains sont arrivés de Peterhof vers dix heures et demie, sur le yacht *Alexandrie*, dans la rade de Cronstadt où stationnent les navires français et les vaisseaux russes de l'escadre pratique. Le temps était superbe.

La réception a été très solennelle; lorsque le yacht impérial *Alexandrie*, qui portait l'empereur, l'impératrice, leurs enfants, la reine de Grèce, avec son fils et sa fille, ainsi que tous les grands-ducs, les grandes-duchesses, les principaux personnages de la suite impériale, est entré dans la rade, il a été salué par les salves d'artillerie de l'escadre française auxquelles se mêlaient les accords de l'hymne national russe. L'amiral Gervais et l'ambassadeur de France s'étaient rendus au devant de leurs visiteurs.

Le yacht impérial a longé lentement la ligne de l'escadre, puis il s'est arrêté non loin du vaisseau-amiral le *Marengo*. Les souverains et les personnages qui les accompagnaient se sont alors rendus à bord du *Marengo*, où ils sont

montés à dix heures trois quarts précises. Ils ont été reçus sur le pont par des acclamations frénétiques. Ils ont commencé par assister au défilé des compagnies de débarquement de l'escadre. Pendant ce temps, la musique exécutait un pas redoublé, la *Marche de Sambre-et-Meuse*, puis les hymnes nationaux russe et grec. En l'honneur de la présence de la Reine de Grèce, un des mâts du *Marengo* portait le pavillon hellénique, tandis qu'au grand mât était arboré le pavillon russe.

L'empereur a félicité les marins français de leur bonne tenue et, apercevant plusieurs médaillés, a exprimé le désir de leur adresser la parole. Tous les médaillés ayant été alors réunis, il les a interrogés séparément avec une extrême affabilité sur les exploits leur ayant mérité cette marque d'honneur. L'enthousiasme de l'équipage est devenu alors indescriptible.

La famille impériale a visité ensuite les différentes parties du *Marengo*, puis elle est redescendue pour passer en canot sur le *Marceau*, qui a été l'objet de l'attention toute particulière et de l'admiration hautement exprimée du tsar. L'empereur et l'impératrice ont pénétré jusque dans les étages inférieurs, ont examiné chaque détail, ont assisté aux manœuvres du grand canon d'arrière.

Vers une heure, les souverains russes et leur suite ont quitté le *Marceau* pour se rendre sur le yacht impérial *Dierjava*, ancré en rade, où l'empereur avait invité à déjeuner l'amiral Gervais, les commandants des navires français, l'ambassadeur de France, M. de Laboulaye, et les membres de l'ambassade.

Pendant le déjeuner, la musique militaire a exécuté tour à tour l'hymne national russe et la *Marseillaise* qui ont été écoutés debout par toute l'assistance. L'empereur a porté des toasts au Président Carnot et à la marine française auxquels l'ambassadeur de France a répondu par un toast de remerciements à l'empereur et à la flotte russe.

La famille impériale et sa suite ont quitté le yacht *Dierjava*, à deux heures un quart seulement, pour repartir sur le yacht *Alexandrie*, accompagnés par de nouvelles salves de coups de canon tirées par les navires français.

Saint-Pétersbourg, 25 juillet.

Pendant sa visite à l'escadre française, l'empereur portait l'uniforme d'amiral russe. L'impératrice, la reine de Grèce et les grandes-duchesses étaient en toilettes claires, d'une élégante simplicité.

Les marins français ont été particulièrement frappés par la simplicité et l'affabilité des souverains russes, rendant leur abord si facile que chacun se sentait à l'aise auprès de Leurs Majestés. Les mousses eux-mêmes ne se gênaient point pour montrer leur joie en se rapprochant de leurs augustes visiteurs.

Ceux-ci firent le bonheur de nombreux marins, en leur adressant personnellement la parole et en écoutant avec intérêt les explications qui leur étaient données sur les détails de l'armement des navires et sur les voyages accomplis par les narrateurs.

Le public n'étant pas admis aujourd'hui à visiter l'escadre française, l'aspect de la rade de Cronstadt était moins animé que les jours précédents pendant lesquels une quantité innombrable de bateaux naviguaient autour des cuirassés français, plusieurs même avec des orchestres militaires jouant la *Marseillaise* et remplis de gens qui acclamaient la France; mais la présence de la famille impériale et l'empressement de l'empereur à visiter l'escadre dès le troisième jour après son arrivée, compensaient largement, aux yeux des Français, le spectacle auquel ils avaient assisté la veille et l'avant-veille.

Tous les membres de la famille impériale ont rivalisé d'amabilité avec les souverains envers leurs hôtes français. C'est ainsi que le grand-duc Alexis, que l'amiral Gervais et M. de Laboulaye devaient aller remercier de sa présence au dîner de l'ambassade française, daigna les faire prier de ne se point déranger, leur annonçant en même temps que l'empereur et lui iraient visiter l'escadre.

Cet exemple de bonne grâce est scrupuleusement suivi par toutes les autorités maritimes qui ont fait savoir à l'amiral Gervais que les navires français recevraient gratuitement, sur un simple signal, le charbon, les vivres et les autres approvisionnements dont ils pourraient avoir besoin.

On sait, d'autre part, que la municipalité de Saint-Pétersbourg a décidé d'offrir des vases en argent à chacun des huit navires français, et que celle de Cronstadt se propose d'offrir de son côté, à chaque officier français, des jetons en or et en argent portant les effigies du grand-duc Alexis et de l'amiral Gervais.

(*Agence Havas*).

Saint-Pétersbourg, 25 juillet.

Aujourd'hui a eu lieu au club de la marine, à Cronstadt, le dîner offert à l'amiral Gervais et à ses officiers.

La salle et le jardin étaient brillamment éclairés par des lampes électriques et un transparent placé en face de l'amiral Gervais, éclairé également à la lumière électrique, portait cette inscription : « Vive la France! »

L'accueil a été particulièrement amical, comme de camarades à camarades.

La place d'honneur était occupée par l'amiral Gervais, ayant à ses côtés l'amiral Schwartz, commandant du port, et l'amiral Kasnakoff.

Le nombre des convives était de 480.

La réunion, très animée, a été des plus cordiales et pleine de gaieté. Des toasts ont été portés à l'empereur, à l'impératrice, au Président Carnot, aux deux nations et aux flottes russe et française.

Quand l'amiral Gervais porta son toast à la Russie et déclara combien il était touché de tant de sympathies et d'amabilités, dont les marins sont fiers parce qu'elles se rapportent à leur chère France, les 500 convives ont entonné alternativement, avec le cœur Slaviansky, au milieu d'un enthousiasme indescriptible, l'hymne national russe et la *Marseillaise*.

(*Agence Havas.*)

Saint-Pétersbourg, 26 juillet.

Les démonstrations succèdent aux démonstrations. Sur le Champ de Mars il existe une vaste enceinte provisoire où le chœur national Slaviansky donne ses concerts populaires.

M. Slaviansy avait envoyé pour aujourd'hui plusieurs centaines de billets de faveur aux marins français qui sont venus assister au concert, les officiers dans les loges, accompagnés par des officiers de la marine russe et les matelots sur des chaises.

Quand le chœur chanta l'hymne national russe, tout le monde se leva, des centaines de voix demandèrent ensuite la *Marseillaise*. M. Slaviansky et ses choristes, en costume national russe, entonnèrent alors le chant: *Salut aux marins français*, composé sur l'air de la *Marseillaise* pour le jour de l'arrivée de l'escadre, et l'enthousiasme devint général.

Les cris de : « Vive la France! » poussés par le public russe se mêlaient aux cris de : « Vive la Russie! » poussés par les marins français. Ceux-ci sont partis au milieu des acclamations. Les ovations se sont renouvelées au bord de la Néva quand les marins sont repartis pour Cronstadt sur plusieurs canots au bruit des hourrahs d'une foule considérable.

Le préfet de Saint-Pétersbourg, général Gresser, et les fonctionnaires de la police attestaient d'ailleurs, par leur présence au débarcadère, que cette démonstration avait un caractère parfaitement officiel.

Les marins français paraissaient profondément émus. (*Agence Havas.*)

BELGIQUE

Bruxelles, 25 juillet.

Le bilan hebdomadaire de la Banque nationale de Belgique donne les résultats suivants :

Proportion de l'encaisse aux engagements : 25 p. 100.

Augmentation.

Portefeuille	1.258.665
Comptes	1.558.556

Diminution.

Encaisse	1.823.023
Billets	2.801.370

(*Agence Havas.*)

SERBIE

Le voyage du roi Alexandre a été marqué par toute une série d'ovations; il a passé, dans les environs de Roustchouk, une revue de la garnison bulgare massée sur les rives du Danube; les canonnières bulgares qui stationnaient là l'ont salué de plusieurs salves. A Czernawoolar la flottille roumaine l'a aussi accueilli par des hourrahs; devant Galatz, les navires roumains l'ont salué de vingt et un coups de canon. Le 24 juillet, de bonne heure, le roi est arrivé à Reni, sur le territoire russe; il a été reçu par le lieutenant général Arapow, par le commandant Paschkow, par le gouverneur de la Bessarabie au nom du tsar. A neuf heures, le roi est monté dans le train spécial mis à sa disposition par le tsar, et est parti pour Kiew. (*Agence Havas.*)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

New-York, 25 juillet.

Les importations se sont élevées, la semaine dernière, à 6,155,868 dollars, dont 2,584,798 pour les tissus.

Les exportations en or s'élèvent à 2,139.869 dollars; celles de l'argent à 483,307.

(*Agence Havas.*)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

5e législature. — Session ordinaire de 1891.

Erratum

au compte rendu in extenso *de la séance du 7 juillet.*

Page 1650, 3e colonne, 16e paragraphe,

Rétablir la note du n° 545 de la manière suivante :

« *Note.* — Les passe-lacets seront taxés au taux du n° 544 relatif aux aiguilles de 5 centimètres et plus de longueur. Les crochets et les poinçons à broder et les tire-boutons seront taxés au taux de 100 fr. et 60 fr. fixés dans le tarif de la coutellerie commune. »

Errata

au compte rendu in extenso *de la séance du 9 juillet.*

Page 1687, 2e colonne, 14e paragraphe,

Au lieu de :

« Fils de jute pur simples, écrus en pelotes, cartes ou tous autres, etc... »

Lire :

« Fils de jute pur simples écrus en pelotes, cartes ou tous autres, de 6,000 mètres ou moins. »

Même séance, même colonne, 19e paragraphe,

Au lieu de :

« Fils de jute pur simples, blanchis ou teints, en pelote, cartes ou tous autres, etc... »

Lire :

« Fils de jute pur simples, blanchis ou teints, en pelotes, cartes ou tous autres de 6,000 mètres ou moins... »

INFORMATIONS

Le directeur de l'Assistance publique à Paris a reçu d'un anonyme une somme de 200 fr. pour les pauvres.

Cap La Hague, 27 juillet.

Canot l'*Espérance*, de la Société centrale de sauvetage des naufragés, parti hier au secours du navire à vapeur espagnol *Campéador*, échoué dangereusement dans le raz Blanchard, a ramené à terre 23 hommes de l'équipage.

STATISTIQUE IMMOBILIÈRE

Adjudications d'immeubles de Paris, prononcées à Paris, du 19 au 25 juillet 1891.

1° Résultats de la semaine :

NOMBRE DES LOTS DE TOUTE NATURE

	Mis en vente.	Adjugés.
Chambre des notaires	21	14
Tribunal civil	35	31
Totaux	56	45

VALEUR DES LOTS DE TOUTE NATURE

	Mises à prix.	Prix d'adjudication.
Chambre des notaires	2.086.489 50	1.143.390
Tribunal civil	3.563.667 »	5.316.950
Totaux	5.650.156 50	6.460.340

DÉTAIL DES IMMEUBLES ADJUGÉS

	Nombre.	Valeur.
Terrains nus	12	711.440
Hôtels particuliers	4	368.450
Maisons de rapport	29	5.380.450
	45	6.460.340

Surface des terrains nus : 9.967 09.

MOYENNE DES PRIX D'ADJUDICATION

Lots de terrain : $\frac{711.440}{12}$ = 59.287 fr.

Mètre carré : $\frac{711.440}{9.967.09}$ = 71 fr. 38.

Hôtels particuliers : $\frac{368.450}{4}$ = 92.112 fr.

Maisons de rapport : $\frac{5.380.450}{29}$ = 185.533 fr.

Moyenne générale : $\frac{6.460.340}{45}$ = 143.563 fr.

CALCULS SUR LES ÉLÉMENTS DE LOCATION

Loyers, vacances et charges fixes de 26 maisons mises en vente dans la semaine et dont les éléments de location sont détaillés sur les pièces d'adjudication :

Loyers bruts	378.830 fr.
Vacances	45.600 fr.
Charges fixes	45.079 fr.

Maisons sans vacances, 12.

Rapport des vacances aux loyers bruts :

$\frac{45.600 \times 100}{378.830}$ = 12.04 p. 100.

Rapport des charges fixes aux loyers bruts :

$\frac{45.079 \times 100}{378.830}$ = 11.89 p. 100.

Proportion des maisons sans vacances :

$\frac{12 \times 100}{29}$ = 41.38 p. 100.

2° Résultats depuis le 1er janvier 1891 :

NOMBRE DES LOTS DE TOUTE NATURE

	Mis en vente.	Adjugés.
Chambre des notaires	552	306
Tribunal civil	727	580
Totaux	1.279	886

VALEUR DES LOTS DE TOUTE NATURE

	Mises à prix.	Prix d'adjudication.
Chambre des notaires	68.288.254 90	44.527.370
Tribunal civil	89.196.592 »	85.594.160
Totaux	157.484.846 90	130.121.530

DÉTAIL DES IMMEUBLES ADJUGÉS

	Nombre.	Valeur.
Terrains nus	181	8.533.979
Hôtels particuliers	55	8.391.350
Maisons de rapport	650	113.196.201
Totaux	886	130.121.530

Surface des terrains, 119,772 m. 07.

MOYENNE DES PRIX D'ADJUDICATION

Lots de terrain : $\frac{8.533.979}{181}$ = 47.149 fr.

Mètre carré : $\frac{8.533.979}{119.772\ 07}$ = 71 fr. 25

Hôtels particuliers : $\frac{8.391.350}{55}$ = 152.570 fr.

Maisons de rapport : $\frac{43.196.201}{650}$ = 174.148 fr.

Moyenne générale : $\frac{130.196.201}{886}$ = 146.948 fr.

CALCUL SUR LES ÉLÉMENTS DE LOCATION

Loyers bruts, vacances et charges fixes de 562 maisons de rapport mises en vente, dont les éléments de location sont détaillés dans les pièces d'adjudication :

Loyers bruts	8.811.449 fr.
Vacances	756.173 fr.
Charges fixes	1.056.834 fr.

Maisons sans vacances, 274.

Moyenne du loyer brut par maison :

$\frac{8.811.449}{562}$ = 15.678 fr.

Moyenne des vacances par maison :

$\frac{756.173}{562}$ = 1.345 fr.

Moyenne des charges fixes par maison :

$\frac{1.056.834}{562}$ = 1.880 fr.

Rapport des vacances aux loyers bruts :

$\frac{756.173 \times 100}{8.811.449}$ = 8.58 p. 100.

Rapport des charges fixes aux loyers bruts :

$\frac{1.056.834 \times 100}{8.811.449}$ = 11.99 p. 100.

Rapport de l'ensemble des vacances et des charges fixes aux loyers bruts :

$\frac{(756.173 + 1.056.834)\ 100}{8.811.449}$ = 20.57 p. 100.

Proportion des maisons sans vacances :

$\frac{274 \times 100}{562}$ = 48.75 p. 100.

Nota. — Pour avoir la proportion totale des charges qui grèvent les 562 maisons considérées dans les calculs ci-dessus, il faut ajouter aux 20.57 p. 100 constitués par les vacances et les charges fixes, l'entretien annuel et les réparations de toute nature.

Les ventes continuent à avoir une grande activité, comme l'indiquent les résultats globaux indiqués ci-dessus, et nous verrons plus loin qu'elles se sont faites, en général, dans des conditions très satisfaisantes, au moins pour ce qui concerne les propriétés bâties.

Dans les ventes de terrains nus, au contraire, les prix n'ont pas été ce qu'ils auraient dû être, notamment pour trois beaux lots appartenant au parc du Champ de Mars et qui formaient près de la moitié, en valeur, des terrains adjugés dans la semaine. Il y avait tout lieu de compter que ces trois lots seraient vendus entre 250 et 300 fr. le mètre, vu qu'il y a neuf ans, en 1882, les terrains voisins avaient atteint ces prix, alors que le Champ de Mars n'était encore qu'un désert. Aujourd'hui qu'il est désaffecté définitivement, couvert de jardins et de palais, et que de magnifiques hôtels et maisons ont été construits en bordure, les prix ne pouvaient être que supérieurs. La vente s'est faite cependant avec une forte baisse, à raison de 147 fr. seulement, tous frais compris; et cela, à cause de trois clauses insérées au cahier des charges : suppression du droit de sortie sur le parc, augmentation de la servitude de *non edificandi* et surtout réunion des trois lots en un seul dans une dernière adjudication qui serait tentée après les mises en vente successives des trois lots séparés. La surface totale étant de 2,161 mètres et la mise à prix de 291,150 fr., il est facile de comprendre que cette réunion devait écarter tous les particuliers. Aussi n'y a-t-il eu qu'un seul enchérisseur, une compagnie d'assurances. Pour 200 fr. d'enchères elle a eu les trois lots. C'est une perte sensible pour le quartier; mais en échange on aura, à bref délai, un magnifique groupe de constructions qui compensera le préjudice subi.

Le même jour, la Ville a encore vendu un grand lot de 4,346 mètres, situé rue Lamblardie dans le 12e arrondissement, à raison de 54 fr. 50 le mètre, frais compris.

Dans les autres lots, nous avons encore à signaler 1,886 mètres vendus rue Seguin, à Passy, au prix de 88 fr. le mètre; puis 854 mètres rues Tolbiac et Donremy, à 33 fr., toujours frais compris.

Les ventes de maisons de rapport ont été très intéressantes. La plus remarquable est celle d'un immeuble de 572 mètres, situé rue de la Baume (8e arrondissement), qui a 31,060 fr. de revenu brut et 24,000 fr. de revenu complètement net. Sur la mise à prix de 400,000 fr., la vente s'est faite à 600,000 francs, soit 650,000 fr. avec les frais, ce qui constitue un taux de capitalisation de 3.70 p. 100.

C'est un taux exceptionnel.

Nous trouvons ensuite du 4.54, 4.57, 4.68 et 4.93 p. 100 dans les ventes de quatre maisons situées rue Vivienne, rue de la Baume, angle de la rue de Courcelles, rue Montaigne et faubourg Saint-Antoine.

La première de ces quatre maisons est un immeuble considérable, connu sous le nom d'hôtel Colbert, qui a 127,810 fr. de revenu brut, 106,000 fr. de revenu complètement net et dont le prix de vente a été de 2,090,000 fr. sur une mise à prix de 1,000,000. Le prix de revient total est de 2,335,000 fr. et le taux de capitalisation se trouve ainsi être de 4.56 p. 100.

Le taux de 4.57 p. 100 a été donné par la maison formant l'angle des rues de la Beaume et de Courcelles qui, avec un revenu complètement net de 10,500 fr., a été payée, tous frais compris, 230,000 fr.

La maison de la rue Montaigne a été adjugée 530,000 fr., ce qui porte son prix de revient total à 577,000 fr. et son taux de capitalisation à 4.68 p. 100.

Les ventes à moins de 5 p. 100 se terminent par celle d'une maison de la rue du Faubourg Saint-Antoine adjugée 215,000 fr. ou 237,000 fr., frais compris, avec un revenu complètement net de 11,700 fr. C'est un placement à 4.93 p. 100.

Au delà, les adjudications ont été faites à 5.11, 6.11 et 8.71 pour trois maisons situées rue Montmartre, rue de la Chapelle et impasse Ménilmontant, vendues 156,000 fr., 130,050 fr. et 120,050 fr.

Nous citerons encore pour terminer quatre maisons situées rues Chevreul et des Boulets, vendues 100,000, 105,000 et 110,000 fr. Cette vente représentait la fin de la liquidation d'une grosse spéculation immobilière, dont les diverses parties ont défilé successivement à la barre du tribunal. Ces ventes représenteraient du 6.50 p. 100 en moyenne, si nous leur appliquions les calculs ordinaires; mais ces calculs seraient inexacts, car ces qnatre maisons ont environ 31 p. 100 de vacances, tandis que nous établissons nos revenus nets avec une proportion de 10 p. 100 pour les grosses réparations et les vacances.

A. FOUGEROUSSE.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Lundi 27 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Juill. 91	3 %	95f 25 30	en liq..						
			fin ct...	95 30	95 37½	95 30	95 30	95 30	95 30
			P° fin c.		d 1f		d50		
			P° fin c.	95 37½	95 42½ d25				
			P° fin p.		d 1f	95 62½	95 72½ d50		
			P° fin p.	95 75	95 82⅛ d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %...	90f	fin ct...					90 ..	
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés......	93f 90 85	en liq..						
			fin ct...	93 85			93 82½	93 90	93 77½
			P° fin c.		d 1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			Pe fin p.		d 1f		d50		
			P° fin p.		d25				
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)..	96f 25	en liq..						
			fin ct...	96 12½			96 15	96 25	96 12½
			P° fin c.		d 1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d 1f		d50		
			P° fin p.		d25				
Mai 91.	4 ½ % 1883	105 95 106	en liq..						
			fin ct...	105 95			106 ..	105 95	105 92½
			P° fin c.				d50		
			P° fin c.						
			P° fin p.				d50		
			P° fin p.						
Mai 86.	Promesses d'inscript. 4½ % 1883.	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4 %. éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
Juill. 91	Bons de liq. 5 %, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), n°s 221,501 à 273,500	507 50	en liq..						
			fin ct...					505 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3 %, r. 500 fr., t.p.	560 555	fin ct...					560 ..	
Févr. 91	d° 1865, 4 %, r. 500 fr., t.p.	534 533	fin ct...					534 ..	
Janv. 91	d° 1869, 3 %, r. 400 fr., t.p.	418 417 418	fin ct...					418 ..	
Juill. 91	d° 1871, 3 %, r. 400 fr., t.p.	406 50 407 407 50 406	fin ct...					406 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	104 25 104						104 ..	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4 %, r. 500 fr., t.p.	529 50 529	fin ct...					529 50	
d°	d° 1876, 4 %, r. 500 fr., t.p.	529 50 529	fin ct...					529 50	
			en liq..						
Mars 91	d° 1886, 3 %, r. 400 fr., t.p.	412 411	fin ct...					412 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100f..	104 50 104						104 ..	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	400	fin ct...					400 50	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	102	fin ct...					102 ..	
Janv. 91	Ville de Marseille, 1877, 3 %, r. 400 fr., tout payé	405	en liq..						
			fin ct...					406 25	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	500 499 50	en liq..						
			fin ct...					499 75	
			P° fin c.						
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		en liq..						
			au 31..					560 ..	
Juin 91.	Banque de France (nominatives).	4475	en liq..						
			fin ct...	4445 ..				4490 ..	
			P° fin c.		d40		d50		
			Pe fin p.		d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).	445 446 25 447 50 450 452 50 455	en liq..						
			au 31..	447 50			453 75	445 ..	444 25
			P° au 31		d10		d 5f		
			P° au 15		d10		d 5f		
			P° au 31		d10		d 5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 38)	775	en liq..						
			au 31..	775 ..			777 50	777 50	777 50
			P° au 31		d10		d 5f		
			P° au 15		d10		d10		
			P° au 31		d10		d 5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).	430 433 75	en liq..						
			au 31..					430 ..	
			P° au 31		d10		d 5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26).....	450	en liq..						
			au 31..					452 50	
			P° au 31						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé..... (ex-coupon 10)	350 348 75	en liq..						
			au 31..					348 75	
			P° au 31						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	265 268 75	en liq..						
			au 31..	265 ..			266 25	267 50	267 50
			P° au 31		d10		d 5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	570	en liq..						
			au 31..	567 50	567 50	566 25	567 50	577 50	570 ..
			P° au 31		d10		d 5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)...	656 25 657 50	P° au 15		d10		d 5f		
			au 31..					660 ..	
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).	430	en liq..						
			au 31..					426 25	
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)..		en liq..						
			au 31..						
Mai 91.	Banque hypot. de Frce, r. 1000f, t.p.	520	fin ct...					522 50	
Mars 91	d° 3 %, 1881, r. 500 fr., t.p.	526	fin ct...					426 ..	
Févr. 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. } en représon d'ann.	151 75	en liq..						
			fin ct...						
Juin 91.	d° 5 %, r. 500 f. } dues par l'Etat...	529 529 50 530	au 31..					530 ..	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5 %, 79.		
d° de la Dordogne, 3 %, 87, r. 500 f.		
d° de la Hte-Marne, 4 %, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4 %, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4 %, remb. 100 fr.	113 50	113 ..
Armentieres (ville), 3½ %, 86, r. 500f.		
Béziers (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3 %, r. 100 fr...	110 ..	
d° 1881, 4 %, r. 500 f.		
Caen (ville de), 4 %, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5 %, r. 1000 f.	1025..	
Lille (ville de), 1860, 3 %, r. 100 fr..	113 ..	
d° 1863, 3 %, r. 100 fr.		
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.	509 50	
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.		
Lyon (ville de), 1880, 3 %, r. 100 fr.	99 50	99 ..
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.	505 ..	
Roubaix (ville), 4 %, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4 %, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	50 ..	
Tourcoing (ville), 4 %, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.	150 ..	
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).	2150..	
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	415 ..	
Midi, d° act. de jouiss	681 25	
Nord, d° act. de jouiss.	1410..	
Orléans, d° act. de jouiss.	1085..	1080..
Ouest, d° act. de jouiss.		
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	440 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f. t.p.		
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	545 ..	
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	598 75	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	535 ..	532 50
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	260 ..	
d° du département du Nord....		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier		
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	529 50	
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	430 ..	
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'Etat.	575 ..	570 ..
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	1565..	
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (n°s 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 48).	255 ..	252 ..
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	131 ..	130 ..
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1450..	1440..
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).	220 ..	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 13).	5500..	
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p...		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).	387 50	
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).	1820..	
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p	1350..	1347 50
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 60).		
d° act. de jouiss.		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p..		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé...		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé	1510..	1490..
2e série, act. 500 fr., t.p..		
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.	780 ..	777 50
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	820 ..	
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2540..	2530..
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.	860 .	
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	855 ..	
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1190..	1187 50

Jouissance	Lundi 27 Juillet	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
	Crédit Foncier de France.								
Juill. 91	Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1255 1250	en liq..						
			fin ct...	1247 50	1248 75	1246 25	1246 25	1255 ..	1247 50
			P° fin c.		d40		d20		
			P° fin c.		d10		d5f		
			P° fin p.		d40		d20		
			P° fin p.	1267 50	d10		d5f		
	Obligations :								
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.								
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	515						517	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	104 50						105 75	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.							603 75	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	120						120 ..	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	516 75						516 75	
d°	communales, 3%, remb. 500 f.	504 ..						501 50	
d°	d° 5es, r. 100 f.	101 101 50						161 50	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	515	fin ct...					515 ..	
Fév. 91	fonc. 1877. 3%, r. 400 fr., t.p.	393 395 396	en liq..					396 ..	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	475 477 477 50 478	fin ct...					478 ..	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	473 472 75 472 473	fin ct...					473 50	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	473 472 50 473 474	fin ct...					471 ..	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	420	fin ct...					419 75	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	470 470 50 471 472	fin ct...					470 ..	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	65f 75	fin ct...					65 ..	
...	d° d° (nomin.).		fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	50f	fin ct...					69 ..	
...	d° d° (nomin.).		fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	590	en liq..						
			au 31..						
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq.,						
			au 31..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	812 50 813 75 815	en liq..						
			au 31..	815 ..	816 25	813 75	816 25	813 75	813 75
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	340	en liq..						
			au 31..	337 50	337 50	336 25	337 50	340 ..	335 ..
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).	350 340	en liq..					365 ..	
			au 31..						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).	322 50 323 75	en liq..						
			au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. développt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	482 50 485 483 75	en liq..						
			au 31						
			P° au 31		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq..						
			au 31..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..		en liq..						
			au 31	475 ..				475 ..	475 ..
			P° au 31		d10		d5f		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq..						
			au 31..						
......	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..	408 75 407 50 405 402 50 ... 400	en liq..						
			au 31..				410 ..	412 50	410 ..
			P° au 31	401 25	d5f		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq..						
			au 31..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		en liq.,						
			au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq..						
			au 31..						
Juil. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14).	20f	en liq..						
			au 31..					20 ..	
			P° au 31		d10		d5°		
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63.333 (ex-coup. 17)...	211 25	au 31..						
			P° au 31		d10		d10		
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	470 472 50 475	au 31..				465 ..	470 ..	465 ..
Mai 91.	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	387 387 50 388 387 25	au 15					387 25	
Fév. 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 25)....		en liq..						
			au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.	716 25 717 50 718 75	en liq..					718 75	
			fin ct..						
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'État), ex-coupon 30......	701 25	en liq..					710 ..	
			fin ct..						
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	902 50 905 901 25 900	en liq..					902 50	
			fin ct..						
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1485 1480	en liq..						
			fin ct..	1483 75				1490 ..	
			P° fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)	1290	en liq..						
			fin ct..					1297 50	
			P° fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........	1841 25 1837 50	en liq..						
			fin ct..	1841 25				1842 50	
			P° fin c.		d20		d10		
			P° fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1522 50 1525	en liq..						
			fin ct..					1520 ..	
			P° fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1060 1061 25 1062 50	en liq..					1060 ..	
			fin ct..						
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'État ou de Dépts)	542 50	en liq..					540 ..	
			fin ct..						
			P° fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	520 525 530	en liq..					520 ..	
			au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	545	en liq..					545 ..	
			au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).		....						
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)	420 422 50	en liq..		d10		d5f		
			au 31..	425				420 ..	425 ..
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		au 31..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr.. t.p.. (ex-coupon 19)	575	en liq..					575 ..	
			au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	136 25	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	169 ..	165 ..
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (c. 1 att.)....	377 50	375 ..
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.	600 ..	
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.	455 ..	
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.		
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	550 ..	
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	370 ..	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1065..	
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	670 ..	
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	385 ..	382 50
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	122 50	
Voitures à Paris, actions de jouiss.	212 ..	
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 19).	535 ..	
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2200..	
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard.......		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	224 75	220 ..
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	465 ..	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1095..	1090..
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.	385 ..	382 50
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.	2102 50	2100..
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.		
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 3)..		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	210 .	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	553 75	550 ..
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	555 ..	
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.	800 ..	
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.		
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).	726 25	750 ..
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 38).	1320..	1355..
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p		
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé...........		
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	250 ..	
d° parts bénéficiaires.......	250 ..	245 ..
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....		
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	219 ..	218 ..
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	438 50	
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	350 ..	
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...		
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.	379 50	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..		
d° d° de 1887 à 1985..	412 ..	
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	413 50	411 25
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	412 50	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	421 ..	420 ..
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	645 ..	643 75
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	441 50	440 ..
d° nouvelles d°	445 ..	
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	437 ..	436 ..
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne : Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'État).....		
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).		
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)		
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'État).	412 50	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		446 75
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1275..	1272 50
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	444 50	444 ..
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	440 75	440 50
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).		
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	438 50	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.		
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	637 ..	
d° 52-55. 3%, r. 500f (int. gar.).	445 ..	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	444 ..	443 50
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	446 ..	445 ..
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).		

Jouissance	Lundi 27 Juillet	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1415	en liq.					1412 50	
			au 31						
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1135	en liq.					1138 75	
			au 31						
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)	535	en liq.					532 50	535 ..
			au 31	532 50			533 75		
			Pe au 31				d5f		
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	655 657 50	en liq.					660 ..	
			au 31						
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1060 1055 1052 50	en liq.					1060 ..	1048 50
			au 31	1045 ..					
			Pe au 31		d10		d20		
			Pe au 15		d10		d10		
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).	500	en liq.					500 ..	
			au 31						
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	700 695 690	en liq.					702 50	
			au 31						
			Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)..	352 50 355 357 50 360	en liq.					350 ..	350 ..
			au 31	362 50					
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2980 2990	en liq.					2980 ..	
			au 31						
			Pe au 31		d..		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	32f 32f50	en liq.					30 ..	32 55
			au 31	31 25	32 50	30 ..	32 50		
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p		en liq.					210 ..	
			au 31						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.	52f50 50f	en liq.					54 ..	53 75
			au 31	52 50					
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	31f25 31f	en liq.					31 25	31 25
			au 31						
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2777 50 2780 2785 2780 2777 50	en liq.					2775 ..	2773 73
			au 31	2775 ..	2783 75	2775 ..	2776 25		
			Pe au 31		d40	2785 ..	d20		
			Pe au 31	2790 ..	2781 25 d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).	793 75	en liq.					792 50	
			au 31						
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	295	en liq.					297 50	
			au 31						
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)..........	1150 1155	en liq.					1150 ..	1147 50
			au 31						
			Pe au 31		d10		d5f		
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	139 75 140	au 31					139 50	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).	1965 1960	en liq.					1970 ..	1960 ..
			au 31						
			Pe au 31		d10		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).		en liq.					395 ..	
			au 31						
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	487 50 486 25	en liq.					490 ..	488 75
			au 31	493 75					
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d10		
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).		en liq.					122 50	121 25
			au 31						
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 300 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).	395	en liq.				395 ..	395 ..	395 ..
			au 31						
			Pe au 31		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
Juill. 91	Angleterre, 2¾% (n.c. fixe 25f20).	C. 500f	en liq.						
			au 31						
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.	C. 1000	en liq.						
			au 31						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	Gr. c.	au 31						
			Pe au 31		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	295	au 31					295 ..	
...	d° d° c. de 5 obl..		Pe au 31		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.								
Mai 91	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		en liq.						
			au 31						
...	d° d° 1000 fl. d°		Pe au 31		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f50 .. C. 10000	en liq.					97 70	
			au 31						
...	d° d° 1000 fl. d°	97f 96f80 75	Pe au 31		d50		d25	97 ..	
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 31						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	Pe au 31		d..		d..		
Mai 91	d° 3%, 1873		au 31						
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 31					101 90	
...	d° d° c. de 500 f.		en liq.						
Mai 91	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	101 65 C. 200f	au 31					101 65	
...	d° d° c. de 1000 f.	101 65 C. 100f	en liq.						
...	d° d° c. de 500 f.		au 31						
Févr. 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	Pe au 31		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
			en liq.						
Juin 91	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £.		au 31						
...	d° d° 500 £.		Pe au 31		d50		d25		
...	d° d° 100 £.		en liq.						
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £.		au 31	77 50					
...	d° d° 500 £.		Pe au 31		d..		d25		
...	d° d° 100 £.		en liq.		d50				
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		au 31	71 ..			71 25	71 70	71 40
...	d° d° 500 £.		Pe au 31		d50		d25		
...	d° d° 100 £.	71f	en liq.					71 70	
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé...	85f	au 31						
			Pe au 31		d10		d5f		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	438 ..	
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......	360 ..	
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	445 ..	444 50
d° 3% nouveau, r. 500f d°	449 50	448 75
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	444 ..	443 75
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	438 50	
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	443 ..	
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..		
d° 3%, rembours. 500 fr....	444 ..	443 75
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	449 ..	448 50
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	443 ..	442 50
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......	90 ..	
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.	72 ..	
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'Etat. Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	444 ..	
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	448 ..	447 50
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	427 ..	426 50
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	502 ..	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	425 ..	
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	145 ..	140 ..
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	410 ..	
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	509 75	505 ..
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer). 5%, rembours. 500 fr....		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	261 25	
d° d° 5%, r. 500 fr.		
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.		
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..	58 ..	
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.		
d° d° 5%, r. 500 f.	527 50	
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.		
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f..		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	302 ..	301 50
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	513 75	512 ..
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	520 ..	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	315 ..	311 ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	520 ..	115 ..
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	519 ..	
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....	359 ..	
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	310 ..	
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr.....		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	462 50	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.	410 ..	405 ..
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	505 ..	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....	498 50	
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	502 50	501 25
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	504 ..	
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	407 ..	
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	378 ..	377 ..
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.		
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.	482 ..	480 ..
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.	500 ..	
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	625 ..	
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 25	13 ..
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4%, remb. 500 fr.......	488 50	
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	25 ..	24 ..
d° d° 3%, remb. 500 fr...	19 ..	
d° d° 4%, remb. 500 fr...	19 ..	
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	24 ..	
d° d° (2e série).	23 50	
d° d° (3e série).	80 ..	
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	89 ..	87 50
d° d° depuis la répart.		
d° d° 322f50 payés...		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	75 ..	74 ..
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	609 50	608 ..
d° 3%, rembours. 500 fr........	460 ..	
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	441 ..	
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	94 ..	

JOUISSANCE	Lundi 27 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Egypte. Oblig. Daïra Sanieh 4% (décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	490 50 75 491	en liq. au 31 P° au 31	 488 75 	 d10		 d5f	490 75	490
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig. 7%, rembours. 500 fr. (Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)	491 494 25 50 75 492	en liq. au 31 P° au 31	 490 	d10 490 d10	 488 75 	 490 d5f	492	490
Avril 91	Egypte. Dette privil. conv. à 3½% (décrets des 6 et 7 juin 1890)	467 75 468 467 50	en liq. au 31 P° au 31		 d10		 d5f	468	465
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878	517 50	en liq. au 31						
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f (nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		en liq. au 31 P° au 31		 d10		 d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f. Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	73f	en liq. au 31	 71 75	 72 20	 71 75	 71 90	73	71 50
...	Coup. de 40 —	72f 71f70	P° au 31		72 10 d50		d25	71 65	
...	Coup. de 80 —	72f 72f20 72f	P° au 15		d50		d25	71 65	
...	Coup. de 160 —	72f 71f75 65	P° au 31	73 40	73 25 d50		73 75 d25	71 65	
...	Coup. de 240 —	71f60 70 80 90 72f						71 65	
...	Coup. de 480 —	71f60 70 80 90 72f						71 65	
...	Coup. de 960 —	71f60 70 90 72f	en liq.					71 65	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).	71f60 70 80 90 72f	au 31					70	
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba, 6%, 1886, garantis.	494 50 494	en liq. au 31					494	
d°	d° d° 1890, garantis.	463 463 50 467	en liq. au 31 P° au 31		 d10 d10		 d5f d5f	461 25	
Juin 91.	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f. 5f).		en liq. au 31						
Juill. 91	d° Consolidés 4%	120 25 30	au 31						
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89,		en liq.				d25		
...	Oblig. et coupons prescrits au bout de 20 ans de l'éch. Titre de 617f.		au 31		d10		d25		
...	— de 2468f.		P° au 31		d10		d25		
...	— de 6170f.	415	en liq.		d10			424	
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	423 75 422 50 418 75 Gr. c.	au 31 en liq.					422 75	
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	422 50 421 25 420 418 75 Gr. c.	au 31 en liq.					335	
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	332	au 31						
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change fixe 2f 10). Coup. de 100 fl.		en liq. au 31		 d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe 2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	93f25	en liq. au 31					93 30	
...	d° 500 fl.	92f30 92f 92f30	P° au 31		d50		d25	92 30	
...	d° 1000 fl.	90f75 70	P° au 15		d50		d25	90 55	
Fév. 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch.fl. 2f 50).		en liq.					103 40	
...	Cap. des titres amort. prescr. après 20 ans. Obl. 100 fl.	103 50 60 65 70 75 90	au 31				d..		
...	— 500 fl.	103 75 90	P° au 31		d50				
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég.ch.fixe 2f50).		au 31						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		en liq. au 31	 90 85	 90 95	 90 85	 90 85	90 90	90 80
...	d° coup. 500 fr.	90f80 75 60	P° au 31		d1f		d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.		P° au 31		91 05 d25				
...	d° coup. 50 fr.		P° au 15		d1f		91 25 d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	90f70	P° au 15		91 50 d25			91	
Avril 91	d° 3%	56f70	au 31						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	317	en liq. au 31					318	
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég.ch.fl. 25f20), coup. de 504 f. (20 £).		en liq. au 31						
Fév. 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	87f20	au 31						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 31						
d°	d° obl. 5% d°		au 31						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch. fixe 25f25), coup. de 20 £.	39f50	en liq. au 31	 38 90	 39 30	 38 85	 39	39	37 40
...	d° coup. de 50 £.		P° au 31		d50		d25		
...	d° coup. de 100 £.	39f30 60 40f10 39f75	P° au 31		39 50 d50		d1f	38 40	
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. C. 500 f.	290 288 297 50 293 75	en liq. au 31					284	
...	N°s 1 à 390000 et C. 5 obl.		au 31						
...	500001 à 929987. C. 10 ob.		au 31						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	100	en liq. au 31					99 75	
Juill. 91	d° 1890, 4%	85f	P° au 31						
Juill. 91	Russie, 1850, 4½% (n.ch.fl. 25f50. Oblig. de 100 £.		en liq. au 31						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	97f75 70 65 50	au 31					97 95	
...	Grosses coupures	99f							
Janv. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort), n.c.fl. 4 f. Obl. de 100 r.	..f	en liq. au 31	 69 50			 d25		
...	d° de 1000 r.	..f	P° au 31		d50				
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort), n.c.fl. 4 f. Obl. de 100 r.	..f	en liq. au 31	 70 30			 d25	70 50	70 05
...	d° de 1000 r.	70f25 70f	P° au 31		d50			70 25	
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	97f25 15 97f 96f25	en liq. au 31				d25	97 25	
...	Grosses coupures	97f75 98f	P° au 31		d50			97 60	
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 31						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change fixe 4f), coup. de 125 r.	104 50	en liq. au 31					104 40	
...	coup. de 500 r.	104 50						104 35	
...	coup. de 1000 r.	105							
...	coup. de 10000 r.		en liq.					98	
Juin 91.	d° 1889, 4% (or).	98f25 97f75	au 31						
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	..f	en liq. au 31					97 75	
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	98f25	en liq. au 31					100 50	
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p., Obl. 500 f.	97f05 20 97f 96f95 75	en liq.					97	
...	d° 2500 f.	98f 97f50 98f	au 31	97 10			96 60 d25	96 80	96 90
...	d° 5000 f.	96f85 97f10 96f85 50	P° au 31		d50			96 90	
...	d° 12500 f.	97f 97f05 96f80 75							
Juill. 91	d° d° 3e série	97f	en liq. au 31					97 10	
Mai 91.	d° Intér. cons., 4½%. 1re ém., 1980 (n.ch.fl. 4f) C. 100 r.	71f50	en liq. au 31						
	C. 500 r.	71 50	au 31		d50		d25		
	C, 1000 r.	71f50 ..f	au 31						
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Transcaucasien, remb. au pair.	81f50 70	en liq. au 31					81 40	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½%, 53 (n.ch.fl. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Obligi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	323	322 50
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fl. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	79 25	
d° 1000 fl. d°	79 25	79 10
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.		
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Congo (État indép. du), Lots 1888.	55	
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Danemark, 3½% (nég.ch.fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fl. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	13	
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.		
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	99 75	99 25
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
d° 1866, 5%	95	
Gouv. de Québec, 80, 4½%, r. 500 f.	507 50	
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fl. 25f20).	117 55	117 25
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f. p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.		
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.	343 75	
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	325	
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t.p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).		
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	655	645
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	360	357
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	358	
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	437 50	435
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486		
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale.	401	
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000		
Beira-Alta, 3%	122	120 25
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	248	240
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	215	213
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	320	319 75
d° (Série X)	325 75	325
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque	390	389 25
d° (2e série), 2e hypothèque.		
d° (3e série), 3e hypothèque.	355	350
d° (4e série), 4e hypothèque.	337	
d° (5e série), 5e hypothèque.		
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	355 50	352 50
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	356 50	355
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	361 50	357 50
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	342	340
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	339 .5	
Ouest de l'Espagne, 4%		
Portugais, 3%	222	220
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	215	210
d° 4%	271	270
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	366	365
d° 2e hypothèque.	355	351 25
d° 3e hypothèque.		
Cordoue à Séville, 3%	370	368 75
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.		
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	302	
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f., t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	514 25	
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	512	511 25
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.		
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	405	

JOUISSANCE	Lundi 27 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	455 50	au 31..					458 ..	
			en liq..						
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr..	88f 50	au 31..						
			en liq..						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 31						
...	d° d° Ob. 50 £.		P° au 31		d1f		d25		
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 15		d50		d25		
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq..						
	(nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.		au 31..						
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 31		d50		d25	103 25	
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq..					103 90	
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.	100 35	au 31..					100 35	
...	d° d° c. 5000f.	100 35	P° au 31		d50		d25		
			en liq..						
Mai 91.	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	90f	au 31..					89 95	
			en liq..						
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).		au 31..						
	d° d° gross. coup.		en liq..					23 ..	
d°	d° d° (sér. C).	18f 70 80 90	au 31..					18 65	
	d° d° gross. coup.		en liq..						
d°	d° d° (sér. D).	18f 80 85	au 31..	18 80					
...	d° d° gross. coup.		P° au 31		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq..						
	Obligations de 500 fr.	422	au 31..					428 ..	
...	d° de 2500 fr.		P° au 31		d50		d25		
...	d° de 12500 fr.		P° au 15		d50		[illegible]		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..						
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	457 50	au 31..	451 25				457 50	451 25
...	d° d° 2500 f.	452 450	P° au 31		d10		d5		
...	d° d° 12500 f.		P° au 15		d10		d5		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq..						
	pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	462 50	au 31..	460 ..				462 50	460 ..
			P° au 31		d10		d5		
			P° au 15		d10		d5		
Mai 91.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		en liq..						
ex-5e r.	250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		au 31..						
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		P° au 31		d10		d5		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24).		au 31						
Janv. 91	Banque Hellénique de Crédit gé-		en liq.						
	néral, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 20).		au 31..						
Juill. 88	Banque des Pays-Hongrois, act.		en liq..						
ex-1er r	nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		au 31..						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		au 31..						
			P° au 31		d10		d5		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq..						
	100 piast. 500 f., 40 p. (200 f.) p.	605	au 31.	601 25			600 ..	605 ..	602 50
	(ex-coupon 14)		P° au 31		d10		d5		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq..						
	250 fr. payés (ex-coupon 32)..	560 75 568 75	au 31..	570 ..			567 50	568 75	568 75
			P° au 31		d10		d5		
...	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq..						
	150 fr. payés (ex-coupon 34)..		au 31..						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq..						
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1097 50 1098 75	au 31..					1090 ..	1092 50
		1100	P° au 31		d10		d5		
...	Grosses coupures....	1093 75 1098 75	P° au 15		d10		d5		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions		en liq..						
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	480 477 50	au 31..					478 75	
...	Grosses coupures....		P° au 31		d10		d5		
			P° au 15		d10		d5		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq..						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		au 31..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq..						
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		au 31..						
			P° au 31		d10		d5		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		en liq..						
	estamp. « Act. de cap. amortie ».	126 25	au 31..	130 ..				130 ..	130 ..
	(ex-coupon 14)		P° au 31		d10		d5		
			P° au 15		d10		d5		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	450 448 75	au 31..	446 25				450 ..	450 ..
			P° au 31		d10		d5		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes.		en liq..						
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		au 31..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat		en liq..						
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.	621 25 622 50	au 31..	621 25			623 75	620 ..	621 25
		623 75	P° au 31		d10		d5		
	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5		
Juill. 91	Cacérès-Portugal Soc. des Chem.		en liq..						
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	135	au 31..					140 ..	
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	225 226 25	au 31..	228 75	230 ..	228 75	228 75	227 50	226 25
			P° au 31		d10		d5		
	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p.: 200000 act. de 1862 ; 100000 a. de 1881 ; 60000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq..						
	de 1889. (ex-coup. 42)........	655	au 31..	649 ..			641 25	652 50	
	Grosses coupures....		P° au 31		d10		d5		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 59).....	300 298 75	au 31..	298 75	300 ..	297 50	298 75	301 25	297 25
			P° au 31		d10		d5		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	170 165	au 31..	160 .	165 ..	156 25	157 50	160 ..	160 ..
			P° au 31		d10		d5		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 63)......	298 75	au 31..	297 50	300 ..	297 50	298 75	301 25	297 50
			P° au 31				d5		
			P° au 15		d10		d5		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclre et de		en liq..						
	chauffe par le), a. r. 500 fr., t.p.	348 75	au 31..					350 ..	
	(ex-coupon 22)		P° au 31		d10		d5		
			P° au 15		d10		d5		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq..						
	a. 500 peset., t. p. (à 40000).		au 31..					720 ..	725 ..
	(ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).		P° au 31		d10		d5		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207½.. à 207¾...	207.... à 207 1/4 et 4%.
4%	Allemagne.	122⅞.. à 123.....	122¾.. à 122⅞.. et 4%
4%	Vienne....	212.... à 212½...	212.... à 212½ et 4.. %.
5%	Barcelone..	460.... à 462.....	460.... à 462.. et 4.. %.
5%	Madrid....	460.... à 462.....	460.... à 462.. et 4.. %.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ...... et 4.. %.
5%	St-Pétersb.	266.... à 268.....	267.... à 269.. et 4.. %.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4.. %.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 25½ à 25 26½.	25 22.. à 25 23..—2½%.
	d° chèque	25 23½ à 25 24½.	25 23½ à 25 24½—......
3%	New-York.	517½.. à 518½...	516½. à 517½..—3..%.
3%	Belgique..	1/8 pte. à pair.	1/8 pte à 3/16 pte—3..%.
6%	Italie.....	1⅛ pte à 1¼ pte..	1¼ pte à 1½ pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16 pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 4% à 5% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f 89 232 à 237 .. 0/00 pte.

Quadruples espagnols	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines	4 10 à .. ..
Souverains anglais	25 20 à 25 25
Banknotes	25 20 à 25 25
Aigles des Etats-Unis	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 millièm.	40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 95 5/8 — 1 heure, 95 11/16
Vienne, Métall, ... — Papier, 92 45 — Monnaie, 92 45
Crédit Autrichien... 291 25 | Chem. de Fer Autrich. 284 75
Change sur Londres.... Demande, 117 60 — Offre, 117 90
Change sur Paris....... Demande, 46 60 — Offre, 46 675
Lots............... 139 80 | Napoléon............ 9 36

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 27 Juillet 1891

	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3	35 75 à	
Roux 88° nets	35 75 à	
Raffinés, bonne sorte	106 .. à	
— belle sorte	107 .. à	
Certificats de sortie	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	35 75 à .. ..
— Août	.. .. à	35 875 à .. ..
— Septembre		35 625 à 35 75
— 4 d'Octobre		34 625 à 34 75
— 4 premiers		35 .. à .. ..
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	44 .. à	
Courant du mois		43 75 à 44 ..
Août		41 75 à 42 ..
4 derniers		38 75 à 39 ..
4 premiers		38 50 à 38 75
		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	51 50 à	
Courant		51 .. à 51 50
Août		51 75 à 52 25
4 derniers		52 50 à 53 ..
4 premiers		53 .. à 53 25
		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts	72 75	
—	.. ..	
Colza en tonnes	74 75	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes	82 75	
—	.. ..	
Courant		72 50 à 72 75
Août		73 .. à 73 25
4 derniers		74 .. à 74 50
4 premiers		75 50 à 75 25
		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	59 .. à	
Courant		59 .. à 59 ..
Août		59 25 à 59 50
Septembre-Octobre		60 50 à 60 75
4 derniers		61 .. à 61 75
4 de Novembre		61 25 à 61 50
COURS DU MERCREDI 22 Juillet.		
SUIF DE PLACE *48° 1/2, en pains, les 100 kilos*	64 .. à	
SUIF DE PROVINCE *48° 1/2, enfutés, en gare Paris*	63 .. à	

N° 135.

MARINE

Adjudication à Rochefort, le 6 août 1891 :
Montants de tente en tubes d'acier.

Adjudication à Nantes (pour Indret), le 11 août 1891 :
Coke pour fours.

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Rochefort, Nantes et Indret, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

AVIS D'ADJUDICATION

Le 27 août 1891, à onze heures du matin, il sera procédé, rue de Grenelle, n° 103, à Paris, à l'adjudication publique de l'entreprise de l'établissement des lignes de télégraphie sous-marine :

1° Entre Marseille et Oran;
2° Entre Marseille et Tunis.
(DEUX LOTS)

Les demandes d'admission à l'adjudication devront être parvenues à la direction générale des postes et des télégraphes avant le 12 août 1891.

On pourra prendre connaissance des arrêtés et cahier des charges, rue de Grenelle, n° 103 (division du matériel et de la construction, 2° bureau), tous les jours non fériés, de onze heures à quatre heures.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

ADJUDICATION en un lot de la fourniture du combustible nécessaire à l'alimentation des machines à vapeur des usines d'éclairage électrique des parcs Monceau et des Buttes-Chaumont, du 1er août 1891 au 31 juillet 1893.

Le samedi 22 août 1891, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles du conseil de préfecture (palais du tribunal de commerce), par le préfet de la Seine ou son délégué, en présence de deux conseillers municipaux, du receveur municipal et du directeur de la voie publique et des promenades, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, de la fourniture du combustible nécessaire à l'alimentation des machines à vapeur des usines d'éclairage électrique des parcs Monceau et des Buttes-Chaumont, du 1er août 1891 au 31 juillet 1893.

Le montant de l'entreprise est évalué à 19,405 fr.

Le cautionnement est fixé à 600 fr.

Les frais d'adjudication, qui sont évalués à 500 fr., devront être versés, sous peine de déchéance, dans un délai de trois jours, à dater de l'adjudication.

Les cahier des charges et le bordereau des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (bureau de la voie publique, des promenades, des plantations et de l'éclairage), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de onze heures à quatre heures. G

RAPPEL D'ADJUDICATION

Le samedi 22 août 1891, à une heure et demie :

ADJUDICATION, en cinq lots, des travaux de : 1° terrasse et maçonnerie; 2° charpente; 3° couverture et plomberie; 4° menuiserie; 5° serrurerie, à exécuter pour la construction d'un asile pour femmes enceintes, rue du Champ-d'Asile et rue Boulard (14° arrondissement).

(Voir le *Journal officiel* du 23 juillet 1891.) G

Chemin de fer d'Orléans.

Saison thermale. — Le Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Néris-les-Bains, Evaux-les-Bains. — A l'occasion de la saison thermale de 1891, la compagnie du chemin de fer d'Orléans a organisé un double service direct de jour et de nuit, qui fonctionnera, du 8 juin au 21 septembre, entre Paris et la gare de Laqueuille, par Vierzon, Montluçon et Eygurande, pour desservir, par la voie la plus directe et le trajet le plus rapide, les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule.

Ces trains comprennent des voitures de toutes classes et, habituellement, des wagons à lits-toilette, au départ de Paris et de Laqueuille.

La durée totale du trajet, y compris le parcours par terre entre la gare de Laqueuille et les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule, est de 11 heures à l'aller et au retour.

Prix des places, y compris le trajet dans le service de correspondance de Laqueuille au Mont-Dore et à La Bourboule, et *vice versa* : 1re classe, 58 fr. 15; 2e classe, 43 fr. 75; 3e classe, 31 fr. 60.

A partir du 1er juillet, aux trains express qui partiront de Paris le matin et de Chamblet-Néris dans l'après-midi, il sera affecté une voiture de 1re classe pour les voyageurs de ou pour Néris-les-Bains, qui effectueront ainsi le trajet entre Paris et la gare de Chamblet-Néris, sans transbordement, en six heures environ.

Voyages d'excursion aux plages de la Bretagne. — Du 1er mai au 31 octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin.

Durée de validité : 30 jours.

Prix des billets (aller et retour) : 1re classe, 50 fr.; 2e classe, 40 fr.

Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant payement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Dimanche 26 juillet 1891.

De fortes pressions couvrent toujours l'ouest de l'Europe (Lyon, 767mm); mais un minimum se trouve au large et le baromètre descend assez rapidement sur nos côtes ainsi qu'en Irlande où le vent a tourné à l'est. Une dépression importante persiste sur la Scandinavie (Uléaborg, 745m/m) et de forts courants d'ouest règnent sur la Baltique. On signale des pluies dans le nord et le centre de l'Europe.

La température monte sur les Iles-Britanniques et la France; elle était ce matin de 12° à Christiansund, 17° à Paris, 21° à Rome, 24° à Alger et 26° à Athènes. On notait 12° au Puy de Dôme et 10° au Pic du Midi.

En France, le temps est au beau et redevient chaud. A Paris, hier ciel nuageux. Max. : 21°3; min. : 11°6; température moyenne 16°7. A la tour Eiffel les extrêmes ont été de 18°0 et de 14°2.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer belle à Dunkerque, Calais, Boulogne, le Havre et Cherbourg.

Océan : mer belle à Lorient et à Brest.

Méditerranée : mer belle à Marseille; agitée à Sicié; belle à Nice.

Situation du dimanche 26 juillet 1891 (soir). — La pression continue à s'abaisser sur nos régions. En France, temps beau et chaud.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 24 juillet.

Claise (Adolphe), tenant hôtel meublé, passage des Amandiers, 4. — Synd. prov., M. Maillard, 3, boulevard St-André.

Van Ruymbeke (Léon), carrier, à la Folie Nanterre, commune de Nanterre (Seine). — Synd. prov., M. Lupy, 39, quai des Grands-Augustins.

Darde, gaufreur d'étoffes, rue de Montreuil, 68. — Synd. prov., M. Lissoty, 33, rue St-André-des-Arts.

Gerson (Emile), négt en cuirs pour chaussures, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Boussard, 49, rue St-André-des-Arts.

M. Levêque, limonadier, rue Jacques-Kablé, 8. — Synd. prov., M. Menaut, 20, rue de l'Hirondelle.

Villetard, md de chevaux, rue du Faubourg-St-Honoré, 254. — Synd. prov., M. Destrez, 46, rue St-André-des-Arts.

Ed. Mattern, fabt de corroierie industrielle, à Gentilly (Seine), rue de la Glacière, 14. — Synd. prov., M. Chevillot, 7, rue Jean-Lantier.

Spectacles du Mardi 28 Juillet.

Opéra. — » h. »/». — Relâche.

Théâtre-Français. — 8 h. 1/4. — *L'Article 231*, comédie en 3 actes, de M. Paul Ferrier : Got, Féraudy, Prudhon; Mmes Kalb, Hadamard.

Vaudeville. — 8 h. »/». — *Le Gendarme*, comédie en 3 actes, de M. Pierre Decourcelle : Maugé, Hirsch, Victorin; Mmes Cerny, Legrand.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — 8 h. 1/4. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. Lemonnier : Mmes Riquet-Lemonnier, Lévi-Leclerc, Perrot; MM. Gravier, Desjardins, Regnard, Jaeger, Avelot.

Châtelet. — 8 h. »/». — *Tout-Paris*, pièce à grand spectacle, en 5 actes, de M. C. Duval : Germain, Rosny, Scipion; Mmes Gilberte, Destrées.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubreca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — Représentation des lions en liberté dans la grande piste, au deuxième tableau de *Néron*. — *Néron* sera également donné avec le tableau des lions, en matinée et le soir, les jeudis, dimanches et fêtes.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année.

OPÉRA-COMIQUE, ODÉON, GYMNASE, PALAIS-ROYAL, PORTE-SAINT-MARTIN, MENUS-PLAISIRS, NOUVEAUTÉS : clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 203 Le numéro : 15 centimes. Mercredi 29 Juillet 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 29 JUILLET

PARTIE OFFICIELLE

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 28 Juillet 1891.

LOI ayant pour objet d'étendre à certains travaux l'application du décret du 26 pluviôse-28 ventôse an II.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Les dispositions du décret du 26 pluviôse-28 ventôse an II sont étendues à tous les travaux ayant le caractère de travaux publics.

En conséquence, les sommes dues aux entrepreneurs de ces travaux ne pourront être frappées de saisie-arrêt, ni d'opposition au préjudice soit des ouvriers auxquels des salaires sont dus, soit des fournisseurs qui sont créanciers à raison de fournitures de matériaux et d'autres objets servant à la construction des ouvrages.

Les sommes dues aux ouvriers pour salaires seront payées de préférence à celles dues aux fournisseurs.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 25 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :
Le garde des sceaux,
ministre de la justice et des cultes,
A. FALLIÈRES.

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,
JULES ROCHE.

LOI ouvrant au ministre de l'intérieur un crédit extraordinaire de 250.000 fr. destiné à la réparation des dégâts causés par les inondations aux routes départementales de l'Ardèche.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Un crédit extraordinaire de deux cent cinquante mille francs (250.000 fr.) est mis à la disposition du ministre de l'intérieur pour subventionner le département de l'Ardèche en vue de la réparation des routes départementales endommagées par les inondations.

Ce crédit sera rattaché au budget du ministère de l'intérieur (1re section), pour l'exercice 1891, où il formera le chapitre 60, sous le titre de : « Subvention pour la réparation des routes départementales de l'Ardèche ».

Art. 2. — Il sera pourvu à cette dépense au moyen des ressources générales du budget.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 28 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République,

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

Le ministre des finances,

ROUVIER.

LOI autorisant le département de la Haute-Loire à s'imposer extraordinairement pour le service de la voirie départementale.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Le département de la Haute-Loire est autorisé, conformément à la demande que le conseil général en a faite, à s'imposer extraordinairement en 1892 et 1893 quatre centimes dix centièmes (0 fr. 041) additionnels au principal des quatre contributions directes pour en affecter le produit aux travaux d'entretien des chemins vicinaux de grande communication.

Cette imposition sera recouvrée indépendamment des centimes extraordinaires dont le maximum est fixé chaque année par la loi de finances, en vertu de la loi du 10 août 1871.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 28 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

LOI autorisant le département du Loiret à contracter un emprunt à la caisse des chemins vicinaux, applicable à des travaux de vicinalité.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Le département du Loiret est autorisé, conformément à la demande que le conseil général en a faite, à emprunter à la caisse des chemins vicinaux, aux conditions de cet établissement, une somme de cinquante-cinq mille trois cents francs (55,300 fr.) remboursable en trente ans et exclusivement applicable aux travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.

La réalisation de cet emprunt, qui sera imputé sur le nouveau fonds d'avances reconstitué par application de la loi du 30 décembre 1890, ne pourra être effectuée qu'en vertu d'une décision du ministre de l'intérieur.

Art. 2. — Les fonds nécessaires au service des intérêts et au remboursement de l'emprunt de 55,300 fr. autorisé par l'article 1er ci-dessus seront prélevés sur le produit des centimes extraordinaires dont le maximum est fixé chaque année par la loi de finances, en exécution de la loi du 10 août 1871.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 28 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

LOI autorisant le département de la Marne à s'imposer extraordinairement pour le service de la voirie départementale.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Le département de la Marne est autorisé, conformément à la demande que le conseil général en a faite, à s'imposer extraordinairement, par addition au principal des quatre contributions directes, deux centimes (0 fr. 02) en 1892 et 1893, un centime quatre-vingt-quatorze centièmes (1 c. 94) en 1894, et un centime quarante-sept centièmes (1 c. 47) en 1895 pour en consacrer le produit aux travaux des chemins de grande communication.

Cette imposition sera recouvrée indépendamment des centimes extraordinaires dont le maximum est fixé chaque année par la loi de finances, en exécution de la loi du 10 août 1871.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 28 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

LOI autorisant la ville de Bourges (Cher) à emprunter une somme de 20,812 fr. applicable à des travaux de maisons d'école.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — La ville de Bourges (Cher) est autorisée à emprunter, à un taux d'intérêt n'excédant pas quatre francs dix pour cent (4 fr. 10 p. 100), une somme de vingt mille huit cent douze francs (20,812 fr.), remboursable en trente ans, au moyen d'une subvention de l'Etat, et destinée à pourvoir, avec un prélèvement sur l'emprunt de 585,859 fr., approuvé par la loi du 27 mai 1889, aux frais d'agrandissement ou de construction de maisons d'école.

L'emprunt pourra être réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse ou du Crédit foncier de France, aux conditions de ces établissements.

Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi d'Etat.

Fait à Paris, le 28 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

LOI autorisant la ville de Chartres (Eure-et-Loir) à emprunter 298,000 fr. et à s'imposer extraordinairement pour diverses dépenses d'utilité communale.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — La ville de Chartres (Eure-et-Loir) est autorisée à emprunter, à un taux d'intérêt n'excédant pas quatre francs pour cent (4 fr. p. 100), une somme de deux cent quatre-vingt-dix-huit mille francs (298,000 fr.) remboursable en trente ans et destinée tant à solder les frais de construction du lycée qu'à pourvoir aux travaux complémentaires de cet établissement et à diverses autres dépenses d'utilité communale énumérées dans une délibération municipale du 9 juin 1891, lesdites dépenses ayant pour objet notamment des réparations aux bâtiments communaux et l'achèvement des clôtures du cimetière Saint-Chéron.

L'emprunt pourra être réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la Caisse des dépôts et consignations, de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse ou du Crédit foncier de France, aux conditions de ces établissements.

Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur.

Art. 2. — La même ville est autorisée à

s'imposer extraordinairement, pendant vingt ans à partir de 1892, sept centimes (0 fr. 07) additionnels au principal des quatre contributions directes.

Le produit de cette imposition, évalué en totalité à 388,000 fr. environ, servira tant à rembourser l'emprunt, concurremment avec une subvention de l'Etat et un prélèvement sur les revenus ordinaires, qu'à acquitter les annuités dues au département à raison d'avances faites pour la construction des chemins vicinaux.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 28 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

LOI autorisant la ville de Cholet (Maine-et-Loire) à emprunter une somme de 923,885 francs et à s'imposer extraordinairement pour la conversion d'emprunts et pour des dépenses d'utilité communale.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — La ville de Cholet (Maine-et-Loire) est autorisée à emprunter, à un taux d'intérêt n'excédant pas quatre francs pour cent (4 fr. p. 100), une somme de neuf cent vingt-trois mille huit cent quatre-vingt-cinq francs (923,885 fr.), remboursable en vingt-cinq ans et destinée tant à convertir quatre emprunts antérieurement contractés et à payer le prix d'acquisition de droits d'usage sur un étang, qu'à pourvoir aux frais d'établissement d'une distribution d'eau.

L'emprunt pourra être réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la Caisse des dépôts et consignations, de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse ou du Crédit foncier de France, aux conditions de ces établissements.

Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur.

La portion de l'emprunt applicable à l'établissement de la distribution d'eau ne sera réalisée et les travaux au payement desquels elle doit servir ne pourront être entrepris qu'en vertu d'une autorisation spéciale du ministre de l'intérieur.

Art. 2. — La même ville est autorisée à s'imposer extraordinairement, par addition au principal de ses quatre contributions directes, savoir :

Pendant huit ans à partir de 1892, neuf centimes cinquante centièmes (9 c. 50);

Pendant quatre ans à partir de 1900, trois centimes (0 fr. 03).

Le produit de ces impositions, évalué en totalité à 130,884 fr. environ, servira à rembourser l'emprunt en capital et intérêts, concurremment avec des prélèvements sur les revenus ordinaires.

Les impositions de 6 centimes 50 centièmes et de 3 centimes additionnels établies par les lois des 10 avril 1879 et 27 décembre 1886 cesseront d'être mises en recouvrement.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 28 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

LOI portant modification à la loi du 13 mars 1875.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — L'article 47 de la loi du 13 mars 1875, modifié par la loi du 21 juin 1890, est complété comme il suit :

« Indépendamment des régiments, l'infanterie de l'armée territoriale comprend des bataillons de chasseurs à pied.

« Le nombre de ces bataillons, et, dans chaque bataillon, la composition des éléments, ainsi que le nombre des compagnies, sont déterminés par le ministre de la guerre. »

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 27 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le président du conseil,
ministre de la guerre,

C. DE FREYCINET.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des finances,

Décrète :

Art. 1er. — La Cour des comptes prendra ses vacances, en la présente année, du 15 août au 15 octobre, sous les réserves ci-après déterminées.

Art. 2. — Il y aura, pendant ce temps, une chambre des vacations composée d'un président de chambre et de six conseillers maîtres, laquelle tiendra ses séances trois jours chaque quinzaine.

Art. 3. — La chambre des vacations connaîtra de toutes les affaires attribuées aux trois chambres, sauf celles qui seront exceptées par un comité composé du premier président, des présidents de chambre et du procureur général. Le jugement de ces dernières sera renvoyé à la chambre compétente.

Article 4. — La chambre des vacations sera composée, en 1891, de :

M. Roy, président de la 3e chambre.

MM. les conseillers maîtres :

Briatte.
Musnier de Pleignes.
Féry d'Esclands.
A. de la Rozerie.
Biollay.
Lagrange de Langre.

M. Levé, commis greffier attaché à la 3e chambre, remplira l'office de greffier de la chambre des vacations. Il remplacera le greffier en chef, lorsque ce dernier s'absentera avec l'autorisation du premier président.

Art. 5. — Le premier président désignera ceux des conseillers référendaires qui pourront prendre part aux vacances, sans préjudice pour le service de la cour. Il ne pourra, dans aucun cas, donner des congés à plus de la moitié des conseillers référendaires.

Cette disposition est applicable aux auditeurs rapporteurs.

Les congés des autres auditeurs seront réglés par le premier président selon les besoins du service.

Art. 6. — L'absence qui aura lieu en vertu des dispositions qui précèdent sera comptée comme temps d'activité.

Art. 7. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 27 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre des finances,

ROUVIER.

Par décret en date du 27 juillet 1891, rendu sur le rapport du ministre des finances :

M. Potrelot de Grillon (Jean-Madeleine-Marie-Antoine), receveur particulier des finances de 3e classe à Saint-Julien (Haute-Savoie), a été nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Carpentras (Vaucluse), 3e classe, en remplacement de M. Orsini, non installé.

M. Pignerol (Marie-Henri-Paul), contrôleur principal des contributions directes à Tulle (Corrèze), a été nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Saint-Julien (Haute-Savoie), 3e classe, en remplacement de M. Potrelot de Grillon qui a reçu une autre destination.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu la délibération de la commission administrative des hospices de Clermont-Ferrand;

Vu l'article 4 de la loi du 27 février 1880;

Vu l'avis de la section permanente du conseil supérieur de l'instruction publique;

Décrète :

Art. 1er. — La chaire d'accouchements, maladies des femmes et des enfants de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Clermont est supprimée.

Art. 2. — Il est créé à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Clermont

une chaire de clinique obstétricale et gynécologie.

Art. 3. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 27 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

LÉON BOURGEOIS.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

Vu l'ordonnance du 21 octobre 1835, portant autorisation de la caisse d'épargne de Limoges (Haute-Vienne) et approbation de ses statuts;

Vu les délibérations du conseil des directeurs de ladite caisse, des 15 février 1890 et 12 juin 1891, et celle du conseil municipal du 23 juin 1891;

Vu les lois des 5 juin 1835, 31 mars 1837, 22 juin 1845, 30 juin 1851, 7 mai 1853 et 9 avril 1881, l'ordonnance du 3 juin 1829 et les décrets des 15 avril 1852 et 1er août 1864, sur les caisses d'épargne;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Sont approuvés les nouveaux statuts de la caisse d'épargne de Limoges (Haute-Vienne), autorisée par ordonnance du 21 octobre 1835, tels qu'ils sont contenus dans la délibération du conseil municipal du 23 juin 1891 ci-dessus visée, et dont une expédition restera annexée au présent décret.

Art. 2. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin des lois* et dans un journal d'annonces judiciaires de la Haute-Vienne.

Fait à Paris, le 21 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie, et des colonies,

JULES ROCHE.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 24 juillet 1891, sont nommés :

1° Officier de l'instruction publique.

Mme Petit (Caroline), membre du comité de patronage de l'école primaire supérieure de jeunes filles d'Amiens (Somme).

2° Officiers d'académie.

MM.

Daubian-Delisle (Marie-Louis-Charles), secrétaire général de la préfecture de la Somme.

Nançon (Alfred-Joseph), maître de forges, membre de la société industrielle d'Amiens.

Leroy (Pierre), docteur en médecine à Amiens.

Dumeige (Joseph), chef de la division de l'état-civil à la mairie d'Amiens.

Thorel (Amédée-Frédéric), secrétaire de la mairie de Doullens.

Dewailly (Paul), médecin, adjoint au maire de Nouvion-en-Ponthieu (Somme), délégué cantonal.

Goret (Augustin), instituteur public à Beauval (Somme).

Morin (Emile), sous-préfet de Doullens (Somme).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

Etat-major général de l'armée. — Par décision ministérielle du 21 juillet courant, le commandement territorial du département de Seine-et-Oise est rattaché au commandement de la brigade du génie du gouvernement militaire de Paris, à Versailles.

ARMÉE TERRITORIALE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Artillerie. — Par décret en date du 25 juillet 1891, ont été nommés ou promus dans le cadre des officiers d'artillerie de l'armée territoriale et, par décision ministérielle du même jour, ont reçu les affectations ci-après indiquées, savoir :

Au grade de lieutenant-colonel.

M. Fresouls (E.), chef d'escad. au 18e rég. territ. — Désigné pour commander ledit rég.

Au grade de chef d'escadron.

M. Igot (C.-A.), chef d'escad. retr. — Placé au 13e rég. territ.

M. Laurent (N.), chef d'escad. retr. — Placé au 12e rég. territ.

Au grade de capitaine.

(Pour occuper des emplois de capitaine en 1er.)

M. Gruesse (G.-J.-B.), capit. en 1er retr. — Placé au 15e rég. territ.

M. Tarriot (A.), ex-capit. en 1er d'art. territ. — Affecté au serv. des remontes (réquisitions).

Au grade de sous-lieutenant.

M. Bertrand (J.-N.-E.), adjud. retr. — Placé aux batt. territ. de l'Algérie (province d'Oran).

M. Blouet (L.-A.), adjud. retr. — Placé au 11e rég. territ.

M. Galland (M.-J.), adjud. retr. — Placé au 14e rég. territ.

M. Vareilles (M.-L.-J.), ex-engagé condit. d'un an. — Placé au 14e rég. territ.

M. Hauville (P.-E.-G.), ex-engagé condit. d'un an. — Placé aux batt. territ. de l'Algérie (province d'Oran).

Train des équipages militaires. — Par décret en date du 25 juillet 1891, ont été nommés ou promus dans le cadre des officiers du train des équipages militaires de l'armée territoriale et, par décision ministérielle du même jour, ont reçu les affectations ci-après indiquées, savoir :

Au grade de chef d'escadron.

M. Prunget (L.-L.), chef d'escad. retr. — Désigné pour commander le 9e escad. territ.

Au grade de lieutenant.

(Pour occuper un emploi de lieutenant en 2e.)

M. Collin (M.-M.-H.-P.), s.-lieut. au 14e escad. territ. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

M. Baudot (W.-V.), adjud. retr. — Placé au 1er escad. territ.

M. Lugan (B.-L.), ex-engagé condit. d'un an. — Placé au 17e escad. territ.

JURIDICTION MILITAIRE

Conseil de revision de Paris.

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL MOULIN

Audience du 6 juillet 1891.

Traités. — Explication et interprétation. — Ordre de reconduire à la frontière. — Excès de pouvoir du conseil de guerre.

Les traités, actes diplomatiques de gouvernement à gouvernement ne peuvent être expliqués ni interprétés par l'autorité judiciaire, qui doit se borner à surseoir en cas de contestation des faits produits devant elle comme constituant une arrestation illégale.

Les tribunaux empiètent sur les attributions exclusives de l'administration en ordonnant qu'un prévenu sera reconduit au lieu de son arrestation, dans l'espèce à Bizerte (Tunisie).

Annulation, sur le pourvoi du ministère public, d'un jugement rendu, le 22 juin 1891, par lequel le conseil de guerre séant à Lille avait renvoyé des fins de la plainte, sans dépens, le nommé Feuillette (Emile-Eugène), sapeur au 3e régiment du génie, prévenu de désertion à l'intérieur, et avait ordonné que ce militaire serait reconduit à Bizerte (Tunisie), où il avait été arrêté illégalement.

Le conseil,

Ouï M. le colonel Chaumont, du 117e régiment d'infanterie, en son rapport, et M. le commandant Romain, commissaire du Gouvernement en ses conclusions conformes;

Statuant sur le recours du commissaire du Gouvernement près le conseil de guerre de la 1re région de corps d'armée, séant à Lille, tendant à l'annulation du jugement précité et se fondant sur une violation de la loi en ce que ledit conseil, convoqué à l'effet de juger le nommé Feuillette, soldat au 3e régiment du génie, prévenu de désertion, a déclaré illégale son arrestation à Bizerte (Tunisie);

Vu l'article 8 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, la loi du 27 mars 1883, portant organisation de la juridiction française en Tunisie, et l'avis de M. le garde des sceaux en date du 6 octobre 1883, ensemble les lois des 16-24 août 1790, titre II, article 13, du 16 fructidor an III, et l'article 132 du code militaire;

Attendu que les traités sont des actes de haute administration qui interviennent entre deux puissances; qu'il n'appartient pas à l'autorité judiciaire de les expliquer ni de les interpréter et qu'elle doit s'arrêter et surseoir dès que le caractère des faits produits devant elle est contesté comme constituant ou ne constituant pas une arrestation illégale;

Attendu, en fait, que le procès-verbal des débats constate : qu'après l'identité du prévenu reconnue, le défenseur a déposé des conclusions tendant à ce qu'il plaise au conseil renvoyer le nommé Feuillette, sans frais, des fins de la plainte comme ayant été arrêté illégalement hors de France, à Bizerte (Tunisie);

Que le conseil s'est retiré pour délibérer à huis clos et a rendu le jugement ci-après :

« Le nommé Feuillette (Emile-Eugène), soldat au 3e régiment du génie, inculpé de désertion à l'intérieur, en temps de paix, pour ne s'être pas présenté à son corps, en garnison à Arras, le 3 mars 1883, jour de l'expiration de sa permission, ni dans les quinze jours qui ont suivi celui fixé pour son retour, a-t-il été arrêté illégalement à Bizerte (Tunisie), le 27 avril 1891 ?

« Le conseil a déclaré, sur ladite question : Oui, à l'unanimité;

« En conséquence, le conseil :

« Attendu que l'extradition ne s'accorde pas pour faits de désertion; attendu que le nommé Feuillette a été arrêté sur le territoire de Tunisie; attendu que si la Tunisie est sous le protectorat français, ce territoire n'en jouit pas moins pour cela de son autonomie et que les

troupes qui y sont stationnées doivent être considérées comme se trouvant en pays étranger (décision du 23 avril 1885, insérée au *Journal officiel* du 3 juin suivant), à l'unanimité, ordonne que le nommé Feuillette (Emile-Eugène), susqualifié, soit renvoyé, sans frais, des fins de la plainte et reconduit à Bizerte, où a eu lieu l'arrestation » ;

Attendu que ce jugement, dans tous ses considérants, viole les principes les plus incontestables du droit public ;

Attendu, en effet, que l'article 13 de la loi du 16-24 août 1790 dit : « Les fonctions judiciaires sont distinctes et demeureront toujours séparées des fonctions administratives » ;

Attendu que l'article 2 du traité conclu, le 12 mai 1881, entre la France et la Tunisie, donne à l'autorité militaire française le droit d'occuper les points qu'elle jugera nécessaires pour assurer le rétablissement de l'ordre et la sécurité de la frontière et du littoral ;

Attendu que la loi du 27 mars 1883 porte organisation de la juridiction française en Tunisie ;

Attendu, enfin, que l'avis de M. le garde des sceaux notifié aux parquets militaires par M. le ministre de la guerre, le 18 octobre 1883, est ainsi conçu : « Le pays d'occupation est implicitement assimilé, quant à nos nationaux, à la métropole », et que, dès lors, les insoumis et les malfaiteurs d'origine française qui cherchaient actuellement un refuge en Tunisie, doivent être considérés comme se trouvant sur le territoire français ;

Attendu que le sens et la portée des lois précitées et l'avis du garde des sceaux consulté étant clairs et précis, le conseil de guerre légalement saisi était tenu d'en faire l'application, et avait le devoir de prononcer sur l'accusation ;

Attendu, de plus, qu'aucune loi n'autorise les conseils de guerre à ordonner qu'un prévenu qu'ils considèrent comme arrêté en dehors des conditions stipulées par les traités, sera reconduit au lieu de son arrestation (dans l'espèce à Bizerte) ; qu'une telle mesure est dans les attributions exclusives de l'administration.

D'où il suit qu'en déclarant que Feuillette avait été arrêté illégalement à Bizerte et en ordonnant qu'il serait renvoyé, sans frais, des fins de la plainte et qu'il serait reconduit au lieu de l'arrestation, le conseil de guerre de la 1re région de corps d'armée, séant à Lille, a méconnu les règles de la compétence, commis un excès de pouvoir et formellement violé les dispositions susvisées ;

Par ces motifs,

Le conseil annule, à l'unanimité, le jugement du conseil de guerre qui a déclaré illégale l'arrestation de Feuillette et a prescrit qu'il serait reconduit à Bizerte, se refusant ainsi à juger ledit Feuillette pour délit de désertion ;

Et pour être statué conformément à la loi sur l'accusation mentionnée en l'ordre de mise en jugement, renvoie Feuillette, avec les pièces du procès, devant le conseil de guerre de la 2e région de corps d'armée, séant à Amiens.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décret du Président de la République en date du 27 juillet 1891, rendu sur la proposition du sénateur, ministre de la marine, a été nommé dans le corps de santé de la marine :

Au grade de médecin de 2e classe.

(Pour compter du 27 juillet 1891.)

M. Bonsignorio (André-Eugène-Etienne), médecin auxiliaire de 2e classe, docteur en médecine.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 28 Juillet 1891.

Ont été élus le 26 juillet 1891 :

M. Bonneau, membre du conseil général du département de la Charente-Inférieure, pour le canton de Courçon.

M. Sauce, membre du conseil général du département de Meurthe-et-Moselle, pour le canton de Nancy nord.

M. Franc, membre du conseil général du département de Saône-et-Loire, pour le canton de Semur.

M. Peltre, membre du conseil général du département de la Haute-Savoie, pour le canton de Cluzes.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 27 juillet.

Le prince de Naples, en rentrant d'Aldershot, est allé dîner à l'ambassade italienne. Au nombre des invités on remarquait lord Cross et lord Knutsford, membres du cabinet.

Il s'est rendu ensuite à l'Opéra où il a occupé la loge royale. Il se reposera demain des fatigues causées par ses visites continuelles, mais le soir il dînera à Mansion-House avec le lord-maire et lady Mayoress, chez qui il y aura une nouvelle réception. Il ira mercredi à Windsor et à Oxford, jeudi à Goodwood et vendredi chez le duc et la duchesse d'Edimbourg, à Plymouth. (*Agence Havas.*)

ALLEMAGNE

Berlin, 27 juillet.

Le *Moniteur de l'Empire* annonce que l'empereur est arrivé samedi à Tromsoë et a entendu les rapports des fonctionnaires. Le souverain a travaillé ensuite seul.

Dimanche, il a célébré lui-même le service divin et a repris la mer à midi. Il est arrivé hier à trois heures dans Malanger Fiord.

Il avait l'intention de continuer aujourd'hui son voyage dans le sud. (*Agence Havas.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 27 juillet.

Au dîner qui a été offert hier par le grand-duc Alexis, à bord du croiseur *Asia*, en rade de Cronstadt, en l'honneur de l'amiral Gervais et des commandants des navires français, ont assisté le personnel de l'ambassade de France, les hauts fonctionnaires de la marine russe et plusieurs notabilités de la société russe.

Ce dîner, qui a été particulièrement somptueux, a eu lieu sous une immense tente ; le croiseur russe était décoré de fleurs et de verdure.

Les toasts échangés ont été très chaleureux, malgré leur caractère officiel.

Le conseil municipal de Saint-Pétersbourg a accueilli par des acclamations unanimes la lecture du télégramme de remerciements envoyé par le conseil municipal de Paris pour le chaleureux accueil fait à l'escadre française.

Les matelots qui ont visité hier Saint-Pétersbourg avec leurs officiers et ont assisté à un concert étaient au nombre d'environ 200. La population leur a fait des ovations enthousiastes.

On assure que l'amiral Gervais se rendra, avec une députation d'officiers français, à Moscou, où un brillant accueil leur est préparé. (*Agence Havas.*)

Cronstadt, 27 juillet.

L'amiral Gervais a donné aujourd'hui, à bord du *Marengo*, un grand déjeuner qui a été marqué par l'animation la plus cordiale.

Au nombre des invités se trouvaient le grand-duc Alexis, les amiraux, les commandants des bâtiments russes, le maire de Cronstadt.

La ville de Cronstadt s'apprête à fêter aujourd'hui ses hôtes. Toutes les rues sont pavoisées de drapeaux aux couleurs françaises et russes.

La municipalité offre ce soir à dîner aux marins français, à l'assemblée de commerce, dont les salons ont été richement décorés de guirlandes de fleurs, de verdure, de trophées et des armes de la ville de Paris et de Cronstadt.

La ville est très animée, et partout se font entendre des chœurs et des musiques.

La foule, qui acclame les marins français est considérable dans les rues (*Agence Havas.*)

Moscou, 21 juillet.

Le train impérial est parti pour la frontière roumaine à la rencontre du roi de Serbie. Le général Arapoff et l'aide de camp du tsar, M. Pachktoff, seront attachés au roi.

Le roi aura une entrevue avec sa mère dans sa propriété près de Naqheni. Le grand-duc Serge rencontrera le roi à la frontière de la province de Moscou. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 13 août 1891, dans le département de la Gironde, à Bordeaux.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui ;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat ;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat ;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ou après vingt-neuf ans.

La liste d'inscription sera close le 10 août 1891.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

AGRÉGATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIAL

(Section littéraire et économique.)

Liste des candidats déclarés admissibles aux épreuves orales.

MM. Baron.
Berget.
Bernard.
Calais.
Dumoulin.
Dupéron.
Duval.
Faure-Labarède.
Galland.
Glorieux.
Guillemot.
Jourdan.

MM. Layee.
Le Corre.
Leher.
Le Lay.
Lépine.
Leroi.
Loisel.
Loyer.
Meunier.
Moreau.
Szumlanski.

Les épreuves orales commenceront le 3 août à huit heures du matin, au lycée Louis-le-Grand (rue Saint-Jacques).

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Paquebots-poste français. — Service circulaire de la Méditerranée.

Des mesures quarantenaires viennent d'être prises dans les ports de Chypre, de Beyrouth et d'Alexandrie à l'égard des provenances de la côte de Syrie, de Mersina à Tripoli inclusivement.

En conséquence, et jusqu'à nouvel avis, les paquebots des messageries maritimes cesseront provisoirement de desservir l'île de Chypre, ainsi que les escales de Mersina, d'Alexandrette, de Lattaquié et de Tripoli de Syrie.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE

Résumé des opérations effectuées pendant le mois de juin 1891, et comparaison avec celles du mois correspondant de l'année 1890.

DÉSIGNATION	NOMBRE DES DÉPOTS REÇUS			NOMBRE DES DÉPOTS REMBOURSÉS			
	Premiers versements.	Versements ultérieurs.	Total.	Partiels.	Intégraux.	Achats de rentes.	Total.
Juin 1891	31.492	136.906	168.398	56.633	14.868	349	71.850
Juin 1890	25.014	121.793	146.807	49.203	11.024	316	60.543
Différence en plus	6.478	15.113	21.591	7.430	3.844	33	11.307
Différence en moins	»	»	»	»	»	»	»
Proportion p. 100 des augmentations	25.89	12.40	14.70	15.10	34.86	10.44	18.67
Proportion p. 100 des diminutions	»	»	»	»	»	»	»

DÉSIGNATION	MONTANT DES DÉPOTS REÇUS			MONTANT DES REMBOURSEMENTS			EXCÉDENT	NOMBRE
	Premiers versements.	Versements ultérieurs.	Total.	Partiels et intégraux.	Achats de rentes.	Total.	de recettes.	de comptes existant au 30 juin.
Juin 1891	9.687.628 98	16.327.264 21	26.014.893 19	19.209.534 98	501.951 30	19.711.486 28	6.303 406 91	1.620.427
Juin 1890	8.369.716 12	12.197.848 68	20.567.564 80	15.586.561 28	366.333 35	15.952.894 63	4.614.670 17	1.408.099
Différence en plus	1.317.912 86	4.129.415 53	5.447.328 39	3.622.973 70	135.617 95	3.758.591 65	1.688.736 74	212.328
Différence en moins	»	»	»	»	»	»	»	»
Proportion p. 100 des augmentations	15.74	33.85	26.48	23.24	37.02	23.57	36.59	15.07
Proportion p. 100 des diminutions	»	»	»	»	»	»	»	»

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

PRÉSIDENCE DE M. LE BLANT

Après la lecture du procès-verbal, M. le secrétaire perpétuel communique le rapport sur l'état des travaux de l'Académie.

L'Académie se forme ensuite en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. Casati, conseiller à la cour de Paris, lit un travail intitulé *le Lion ailé de Venise*.

C'est une étude sur l'origine du lion de bronze de Venise, la statue de la Piazzetta qui vient d'être descendue du haut de la colonne de granit pour être réparée. Les pièces de bronze antique et celles qui y ont été ajoutées, mal reliées ensemble par une armature de fer, se séparent et l'on est obligé de les rejoindre.

Ce lion qui a joué un rôle si important dans le monde, qui a personnifié pendant plusieurs siècles la puissante république de Venise, n'a été — chose bizarre — l'objet d'aucune étude, d'aucune publication ; aucun manuscrit connu, aucune pièce des riches archives de la Marciana, ne nous fait connaître l'histoire de ce monument. Son origine antique paraît aujourd'hui admise par tout le monde ; seulement les archéologues du moyen âge disent qu'il est d'origine assyrienne, tandis qu'un savant assyriologue est d'avis qu'il date du moyen âge. M. Casati émet une opinion nouvelle. Il fait passer sous les yeux de l'Académie diverses photographies du lion ailé et de monuments étrusques qui lui ressemblent d'une façon frappante, notamment le griffon ailé de Leyde trouvé à Cortone et la Chimère de Florence trouvée sur les bords du lac Trasimène. Ces deux monuments portent l'inscription étrusque : TINSCVIL, qui a été jusqu'ici interprétée d'une façon fantaisiste.

M. Casati la traduit ainsi : « Ex-voto à Jupiter, au père des dieux. » Cette inscription constitue pour ces monuments un certificat d'origine incontestable. Ces statues présentent une grande analogie avec celle du lion ailé : mêmes défauts et mêmes qualités, à peu près mêmes dimensions. D'après ces pièces de comparaison, M. Casati émet l'avis que le lion de Venise paraît être d'origine étrusque. Il fait remarquer en terminant que, de tous les peuples de l'antiquité, c'est le peuple étrusque qui occupe le premier rang dans la fabrication du bronze, ainsi qu'en témoignent tous les musées de l'Europe, et en particulier celui de Florence.

M. Menant fait remarquer que le lion de Venise n'a rien qui puisse faire croire à une origine assyrienne. Il suffit, en effet, de le comparer, soit au lion de bronze découvert à Khorsabad, soit aux lions ailés trouvés à Nimroud pour se convaincre que ce monument n'a aucun rapport avec les habitudes des artistes assyriens pour représenter le fauve.

M. Julien Havet lit la seconde partie du mémoire de M. Robiou sur les idées religieuses en Grèce au siècle d'Alexandre.

M. le secrétaire perpétuel présente, de la part de M. Paul Delalain, un travail intitulé : *Etude sur le libraire parisien du treizième au quinzième siècle, d'après les documents publiés dans le cartulaire de l'Université de Paris.*

M. Barthélemy offre, de la part de M. le baron de Baye, deux ouvrages : 1° *De l'influence de l'art des Goths en Occident;* 2° *Les bronzes émaillés de Mostchina, gouvernement de Kalonga* (*Russie*).

M. Jules Girard présente un ouvrage intitulé : *Damascii successoris dubitationes et successiones de primis principiis in Platonis* Parmenidem, *partim secundis curis recensuit, partim nunc primum edidit Car. Aem. Ruelle. — Pars prior.*

La seconde partie a été déjà présentée à l'Académie par M. Girard. C'est la fin d'une œuvre entreprise, il y a plus de trente ans, sous le patronage de l'Académie. M. Ruelle, dit M. Girard, mérite les remerciements des philosophes et des hellénistes pour le soin et la science avec lesquels il s'est acquitté de sa tâche.

J.-B. MISPOULET.

Compagnie générale transatlantique.

Le paquebot la *Normandie*, venant du Havre, est arrivé à New-York le 26 juillet, à 11 h. matin.

Le paquebot la *Champagne*, venant de New-York, est arrivé au Havre le 26 juillet, à 3 h. matin. Durée de la traversée, 7 jours 17 heures.

Chemins de fer de l'Ouest.

Train de plaisir de Paris à Caen. — Aller : départ de Paris (Saint-Lazare), samedi 1er août 1891, à 11 h. 30 soir. — Retour : départ de Caen, lundi 3 août 1891, à 10 h. 50 soir.

Prix des billets (aller et retour) : 2e classe, 13 fr.; 3e classe, 10 fr.

A l'occasion des courses, les billets de Paris à Caen (aller et retour) dits de « bains de mer », aux prix de : 1re classe, 33 fr.; 2e classe, 24 fr., délivrés les 30 juillet (à partir de 6 h. 30 du soir) 31 juillet, 1er, 2 et 3 août, seront valables, au retour, à partir du dimanche 2 août et jusqu'au jeudi 6 août inclusivement.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Mardi 28 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Juill. 91	3 %.	95f25 22½ 25 30 20.. 10	en liq..					95 30	95 30
			fin ct...	95 32½	95 32½	95 15	95 17½		
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.	95 25	95 35 d25	95 55	95 62½ d50		
			Pe fin p.		d1f				
			Pe fin p.		d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %...	91f	fin ct...					90 ..	
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés.....	93f85 80 77½ 75 70	en liq..					93 85	93 82½
			fin ct...	93 82½	93 85	93 70	93 70		
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)..	96f25	en liq..					96 25	96 15
			fin ct...	96 10					
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Mai 91.	4 1/2 % 1883.....	106 105 95 106 105 95.	en liq..					106 ..	106 ..
			fin ct...	105 95			105 97½ d50		
			Pe fin c.						
			Pe fin c.				d50		
			Pe fin p.						
			Pe fin p.						
Mai 86.	Promesses d'inscript. 4½ % 1883.	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4%. éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	5200... c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
Juill. 91	Bons de liq. 5%. loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), n°s 221.501 à 273,500	505 25 505	en liq..					507 50	
			fin ct...						
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	555	fin ct...					555 ..	
Févr. 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	534 533	fin ct...					533 ..	
Janv. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	418	fin ct...					418 ..	
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	406 50 406	fin ct...					406 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	104 105						104 ..	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	529 50 529 528 75	fin ct...					529 ..	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	529 50 529 528 75	fin ct...					529 ..	
			en liq..						
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	412 413 414	fin ct...					411 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100f.	104						104 ..	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	399 50 400	fin ct...					400 ..	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	102 102 25	fin ct...					102 ..	
Janv. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	405 405 50 405	en liq..					405 ..	
			fin ct...						
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	499 25 499 499 50 ... 499 75 500	en liq..					499 50	
			fin ct...						
			Pe fin c.						
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		en liq..						
			au 31..						
Juin 91.	Banque de France (nominatives).	4470 4460 4450 4455	en liq..					4475 ..	4445 ..
			fin ct...						
			Pe fin c.		d40		d50		
			Pe fin p.		d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).	452 50 453 75 451 25 450 448 75 446 25 445 443 75 445	en liq..					455 ..	453 75
			au 31..	450 ..			445		
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé..... (ex-coupon 38)	775	en liq..					775 ..	777 50
			au 31..	775 ..	776 25	775 ..	775 ..		
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d10		
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).	430 433 75 435	en liq..					433 75	
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26).....		en liq..					450 ..	
			au 31..						
			Pe au 31						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé..... (ex-coupon 10)	345	en liq..					348 75	
			au 31..						
			Pe au 31						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	266 25 265	en liq..					268 75	266 25
			au 31..	263 75					
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	567 50 565	en liq..					570 ..	567 50
			au 31..	566 25			565 ..		
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)...	656 25 657 50	au 31..					657 50	
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).	430	en liq..					430 ..	
			au 31..						
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)..		en liq..						
			au 31..						
Mai 91.	Banque hypot. de Fr^ce, r. 1000f, t.p.	520	fin ct...					520 ..	
Mars 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	430 428	fin ct...					426 ..	
Févr. 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. } en représon d'ann.	152	en liq..					151 75	
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f. } dues par l'État...	525 529 50	fin ct...					530 ..	
			au 31..						

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.		
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.	500 ..	
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.	113 ..	
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr...	110 ..	109 ..
d° 1881, 4%, r. 500 f.	518 ..	515 ..
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr..	114 ..	
d° 1863, 3%, r. 100 fr.		
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.	475 ..	
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	99 ..	
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.		
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.		
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.	150 ..	
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).	2145..	2140..
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	415 .	412 50
Midi, d° act. de jouiss	681 25	
Nord, d° act. de jouiss.	1410..	
Orléans, d° act. de jouiss.	1080..	1070..
Ouest, d° act. de jouiss.	565 ..	
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	440 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f. t.p.	615 ..	
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	547 50	
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	598 75	597 50
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	535 ..	532 50
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	260 ..	
d° du département du Nord....		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier		
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	530 75	
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.		
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	575 ..	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	1565 .	
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (n°s 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entrepres (ex-c. 48).	250 ..	
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1440..	
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 13).	5475..	
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p...		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).	386 25	385 ..
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).	1520..	
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p	1350 .	
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	395 ..	
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 60).		
d° act. de jouiss.		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p..		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé...		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé		
2e série, act. 500 fr., t.p..	1520..	
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.	775 ..	
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	825 ..	823 75
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2550..	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.	860 ..	
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	858 75	855 ..
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1190..	

Jouissance	Mardi 28 Juillet	Au comptant	Terme	1er cours	Haut	Bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
	Crédit Foncier de France.		en liq..						
Juill. 91	Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1255 1250	fin et...	1248 75			1245	1250 ..	1246 25
			P^e fin c.		d40		d20		
			P^e fin c.		d10		d5^f		
	Obligations :		P^e fin p.		d40		d20		
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.		P^e fin p.		d10		d5^f		
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	516 515						515 ..	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	106						104 50	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	603							
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	121 60						120 ..	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	515 516						516 75	
d°	commun^les, 3%, remb. 500 f.	501 50						504 ..	
d°	d° 5es, r. 100 f.	101 50 101 75 102						101 50	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500^f, t.p.	515	fin et...					515 ..	
Fév. 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	391 393 50 393 75	en liq..					396 ..	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	477 477 50	fin ct...					478 ..	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	472 473 472 473	fin ct...					473 ..	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	472 473 473 50 474	fin ct...					474 ..	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	420	fin ct...					420 ..	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	471 471 50 471 75 471	fin ct...					472 ..	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	66^f 25 66^f	fin ct...					65 75	
...	d° d° (nomin.).	.. ^f	fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	50^f .. ..^f ..^f	fin ct...					50 ..	
...	d° d° (nomin.).	.. ..^f ..^f	fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		en liq.. au 31..					590 ..	
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseill^se), a. 500 f., 250 p.	631 25	en liq.. au 31..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	820 817 50	en liq.. au 31..	818 75			815 ..	815 ..	816 25
			P^e au 31		d10	820 ..	d5^f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	340 345	en liq.. au 31..	345 ..			335 ..	340 ..	337 50
			P^e au 31		d10		d5^f		
			P^e au 15		d10		d5^f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).	350	en liq.. au 31..					340 ..	
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).	322 50 328 75	en liq.. au 31..	323 75				323 75	
			P^e au 31		d10		d5^f		
Avril 91	Société gén. développ^t du Comm^ce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)		en liq.. au 31					483 75	
			P^e au 31		d10		d5^f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq.. au 31..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..		en liq.. au 31..						475 ..
			P^e au 31		d10		d5^f		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq.. au 31..						
......	Banque Parisienne, a. nouv. 500^f, tout payé (coupon 39 attaché)..		en liq.. au 31..					400 ..	401 25
			P^e au 31	402 50	d5^f		d5^f		
			P^e au 15		d10		d5^f		
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq.. au 31..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		en liq.. au 31..						
			P^e au 31		d10		d5^f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq.. au 31..						
Juil. 83	Comp^ie Franco-Algérienne, act. 500^f, t.p., n°s 1 à 60000 (ex-c. 14),	20^f 21^f 25 22^f 50 23^f 75	en liq.. au 31..					20 ..	
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., n°s 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...	211 25	P^e au 31 au 31..	211 25	d10		d5^c	211 25	
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	472 50 473 75 475 ..	P^e au 31 au 31..		d10		d10	475 ..	
Mai 91.	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	387 387 25	au 15 .					387 25	
Fév. 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 25)....		en liq.. au 31..						
			P^e au 31		d10		d5^f		
			P^e au 15		d10		d5^f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolong^ts, a. 500^f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.	720 725 720	en liq.. fin et..					718 75	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'Etat), ex-coupon 30.......	703 75 702 50 700	en liq.. fin ct..					701 25	
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	900 902 50	en liq.. fin et..					900 ..	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1475	en liq.. fin et..	1477 50				1480 ..	1483 75
			P^e fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)...............	1295 1292 50	en liq.. fin ct..					1290 ..	
			P^e fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........	1841 25 1835	en liq.. fin ct..					1837 50	1841 25
			P^e fin c.		d20		d10		
			P^e fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1521 25 1520	en liq.. fin et..	1520 ..			1521 25	1525 ..	
			P^e fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1062 50	en liq.. fin ct..					1062 50	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'Etat ou de Dép^ts)		en liq.. fin ct..					542 50	
			P^e fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	525 530 525	en liq.. au 31..					530 ..	
			P^e au 31		d10		d5^f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).		en liq.. au 31..					545 ..	
			P^e au 31		d10		d5^f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., n°s 48501 à 61000 (ex-c. 11).								
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)	425 420 415	en liq.. au 31..	430 ..	d10		d5^f 426 25	422 50	425 ..
			P^e au 31		d10		d5^f		
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		P^e au 15 au 31..		d10		d5^f		
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr.. t.p.. (ex-coupon 19)	575	en liq.. au 31..					575 ..	
			P^e au 31		d10		d5^f		

Valeurs au comptant	Haut	Bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.		
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	165 ..	
Anciens Etablissem^ts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (c. 1 att.)....	375 ..	372 50
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500^f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.	450 ..	
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.		
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	552 50	550 ..
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1060..	
Cie Havraise pénins^re, a. 500 f., t.p.		
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500^f, t.p.		
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.		
Voitures à Paris, actions de jouiss.	212 ..	
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500^f, t.p. ex-c. 19).	540 ..	543 75
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2200..	
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500^f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	220 ..	215 ..
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1105..	1095..
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500^f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.	385 ..	
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2130..	2120..
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 3)..	1450..	1445..
Fournitures milit. (Soc.), a. 500^f, t.p.	220 ..	210 ..
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	570 ..	
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., n°s 1 à 24000 (ex-c. 7).	555 ..	550 ..
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	271 ..	
Lits Militaires, a. 500^f, t.p. (ex-c. 49).	735 ..	725 ..
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500^f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 38).	1360..	1355..
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p	515 ..	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), F^resne et Cie, act. 500 f., tout payé............	1740..	
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	255 ..	250 ..
d° parts bénéficiaires.......	245 ..	
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....	24 ..	
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500^f, t.p.	217 ..	207 50
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	439 50	439 ..
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	350 ..	349 75
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	392 ..	
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500^f.		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500^f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..	428 ..	
d° d° de 1887 à 1985..	417 50	
d° Obl. 3%, r. 500^f (gar. de l'Etat).	415 ..	
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	413 ..	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	416 ..	415 ..
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	645 ..	
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	440 ..	438 75
d° nouvelles d°	445 ..	444 50
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	437 ..	436 ..
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algér^ne : Aïn-Tizy, etc., 3%, r. 500 f. (garantie de l'Etat).....		
Mécheria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	407 50	
Modzbah à Mécheria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)		
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).		
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	448 50	448 ..
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......		
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	445 50	441 50
Besseges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	442 ..	440 ..
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	440 50	439 ..
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500^f (gar.).	439 ..	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	438 50	
Méditerranée (int. 25^f gar.), r. 625 fr.	637 ..	
d° 52-55, 3%, r. 500^f (int. gar.).	443 ..	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500^f.	444 ..	443 ..
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500^f.	446 50	446 ..
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	625 ..	
d° 3%, r. 500^f (int. gar. par l'Etat).		

JOUISSANCE	Mardi 28 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLÔTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLÔTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1415	en liq..					1415	
			au 31	1415					
			P• au 31		d10		d5f		
			P• au 15		d10		d5f		
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1135	en liq..					1135	
			au 31..						
			P• au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)	535	en liq..					535	533 75
			au 31..	533 75			d5f		
			P• au 31						
Juin 91.	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.		en liq..					657 50	
			au 31..						
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1040 1035	en liq..					1052 50	1045
			au 31..	1047 50			1030		
			P• au 31		d10		d20		
			P• au 15		d10		d10		
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).	500 497 50 495	en liq..					500	
			au 31..						
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	601 25 603 75	en liq..					690	
			au 31..	695					
			P• au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)..	365 370 367 50 365	en liq..					360	362 50
			au 31..	365					
			P• au 31		d10		d5f		
			P• au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)		en liq..					2990	
			au 31..						
			P• au 31		d..		d5f		
			P• au 15		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	32f 31f	en liq..					32 50	32 50
			au 31..	32 50			31 25		
			P• au 31		d10		d5f		
			P• au 15		d10		d5f		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p	210	en liq..						
			au 31..						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.	52f 50f	en liq..					50	52 50
			au 31..						
			P• au 31		d10		d5f		
			P• au 15		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	31f 30f25	en liq..					31	[illegible]
			au 31..	30			31 25		
			P• au 31		d10		d5f		
			P• au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2777 50 2776 25 2772 50 2770	en liq..					2777 50	2776 25
			au 31..	2775			2765		
			P• au 31		d40		d20		
			P• au 31	2777 50	2771 25 d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).	793 75	en liq..					793 75	
			au 31..						
			P• au 31		d10		d5f		
			P• au 15		d10		d5f		
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	295 296 25	en liq..					295	
			au 31..						
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)..........	1155 1151 25 1150	en liq..					1155	
			au 31..						
			P• au 31		d10		d5f		
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	140	au 31..					140	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).	1950	en liq..					1960	1960
			au 31..	1960			1950		
			P• au 31		d10		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).	390	en liq..						
			au 31..						
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	490	en liq..					486 25	488 75
			au 31..	487 50					
			P• au 31		d10		d5f		
			P• au 15		d10		d10		
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	124 121 25 120	en liq..						
			au 31..	121 25					
			P• au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).	395 400 396 25	en liq.					395	395
			au 31..	400			397 50		
			P• au 31		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
Juill. 91	Angleterre, 2¾% (n.c. fixe 25f20).	97f .. C. 500f	en liq..						
			au 31..						
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881. rembours. 500 fr.......	97f 50 ... C. 1000	en liq..						
			au 31..						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	Gr. c.	au 31..					295	
			P• au 31		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	287 50	au 31..						
			P• au 31		d..		d..		
...	d° d° c. de 5 obl..								
...	d° d° c. de 25 obl.								
Mai 91.	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		en liq..						
			au 31..						
...	d° d° 1000 fl. d°		P• au 31		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80. 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f 50 96f 90 C. 10000	en liq..					97 70	
			au 31..					96 75	
...	d° d° 1000 fl. d°	96f 50 60 ... 97f 40	P• au 31		d50		d25		
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 31..						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	P• au 31		d..		d..		
Mai 91.	d° 3%, 1873		au 31..						
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 31..						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq..					101 65	
Mai 91.	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..						
...	d° d° c. de 1000 f.	102 45 C. 100f	en liq..						
...	d° d° c. de 500 f.		au 31..						
Févr. 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	P• au 31		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
			en liq..						
Juin 91.	Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £. (Nég. ch. fixe 25f20)		au 31..						
...	d° d° 500 £.		P• au 31		d50		d25		
...	d° d° 100 £.		en liq..						
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £.		au 31..						
...	d° d° 500 £.		P• au 31		d..		d25		[illegible]
...	d° d° 100 £.	77f 10	en liq..		d50				
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		au 31..	70 50					77 50
...	d° d° 500 £.		P• au 31		d50		d25		71 25
...	d° d° 100 £.		en liq..					71	
			au 31..					85	
Oct. 90.	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé...	80f	P• au 31		d10		d5f		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).		
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......	360	
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	444 50	443 50
d° 3% nouveau, r. 500f d°		
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	444 50	444
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	443 50	442 50
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.	437	
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..		
d° 3%, rembours. 500 fr.....	443 75	443 50
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	448	446
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.		
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......	90	
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.	72	
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'Etat. Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	443 50	443
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	447 50	446
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.	1263	
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	427	426 50
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	501	498
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).		
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.		
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	410	409 50
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	510	
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer). 5%, rembours. 500 fr....		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr.	320	
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	370	365
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..	58	56
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.	520	
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.		
d° d° 5%, r. 500 f.	535	
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.	480	
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f..		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	302	
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	515	514
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	528	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	521	520 50
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	311	
d° d° 5%, r. 500 fr.	515	
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	519	
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....	359	
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	307 50	
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	457 50	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.		
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	510	505
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....	498 50	
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	502 50	500
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	506	
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	407	406 50
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	371 50	
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.	534	526
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.		
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.		
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	630	625
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4%, remb. 500 fr.......		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	24	
d° d° 3%, remb. 500 fr...	19	
d° d° 4%, remb. 500 fr...	19	
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	23 50	
d° d° (2e série).	24	23 25
d° d° (3e série).	80	
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	89	
d° d° depuis la répart.	85	
d° d° 322f 50 payés...	112 50	111
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	74 50	
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	614 50	610
d° 3%, rembours. 500 fr........	458	456
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	442	441
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	94	93 50

Jouissance	Mardi 28 Juillet	Au comptant	Termes	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Avril 91	Égypte. Oblig. Daïra Sanieh 4 % (décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	491 491 25	en liq. au 31 P° au 31	 490 	 d10		 488 75 	491	488 75
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig. 4%, rembours. 500 fr. (Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)	492 491 75 491 50	en liq. au 31 P° au 31	 490 	d10 d10		d5f 488 75 d5f	492	490
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½ % (décrets des 6 et 7 juin 1890)	468 467 75	en liq. au 31 P° au 31	 465 	 d10		 d5f	467 50	
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878		en liq. au 31						
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f (nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		en liq. au 31 P° au 31		 d10		 d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f). Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	72f50	en liq. au 31 P° au 31 P° au 15 P° au 31	 71 75 	 71 95 d50 d50 72 75 d50	 71 40 	 71 40 d25 73 .. d25 d25	73	71 90
...	Coup. de 40 —	71f85 65 70 50 40						71 70	
...	Coup. de 80 —	71f85 65 70 75 50 70						72	
...	Coup. de 160 —	71f65 85 70 60 50 40						72	
...	Coup. de 240 —	71f65 85 70 65 60 40						72	
...	Coup. de 480 —	71f60 80 85 70 60 25						72	
...	Coup. de 960 —	71f60 80 85 70 40 25						72	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).	..f	en liq. au 31						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba, 6%, 1886, garantis.	494 493 50	en liq. au 31					494	
d°	d° d° 1890, garantis.	465 464	en liq. au 31 P° au 31		 d10 d10		 d5f d5f	467	
Juin 91.	États-Unis. Cons. 4½ % (n.c.f. 5f).		en liq. au 31						
Juill. 91	d° Consolidés 4%	120 50	au 31					120 30	
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½ %, 89, Oblig. et coupons prescrits au bout de 20 ans de l'éch.		en liq.						
...	Titre de 617f.		au 31		d10		d25		
...	— de 2468f.		P° au 31		d10		d25		
...	— de 6170f.		en liq.		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	415 413 410 Gr. c.	au 31					415	
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	415 413 75 410 407 50 Gr. c.	en liq. au 31					418 75	
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	330 327 50 325 320	en liq. au 31					332	
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½ %, 1886 (nég. change fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		en liq. au 31		 d10		 d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe 2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	93f25	en liq. au 31					93 25	
...	d° 500 fl.	92f30	P° au 31		d50		d25	92 30	
...	d° 1000 fl.	90f65 60 50	P° au 15		d50		d25	90 70	
Fév. 91	d° 4½ %, or, 89 (n.ch.fl. 2f50).		en liq.						
...	Cap. des titres amort. prescr. après 20 ans. Obl. 100 fl.	103 75	au 31					103 90	
...	— 500 fl.	103 80	P° au 31		d50		d..		
Mars 91	Inde, 80 4½ % (nég.ch.fixe 2f50).		au 31						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr. / d° coup. 500 fr. / d° coup. 100 et 200 fr. / d° coup. 50 fr.	90f60 80 60 50 45 25	en liq. au 31 P° au 31 P° au 31 P° au 15	 90 77½ 90 80 	 90 80 d1f 90 85 d25 d1f	 90 05 91 25	 90 05 d50 91 05 d50	90 60	90 85
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	90f60	P° au 15	91 25	91 .. d25			90 70	
Avril 91	d° 3%	..f	au 31					56 70	
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	317 318	en liq. au 31					317	
Mai 91.	Norvège, 3½ % (nég.ch.fl. 25f20), coup. de 504 f. (20 £).		en liq. au 31						
Fév. 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	87f25	au 31					87 20	
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 31						
d°	d° obl. 5% d°		au 31						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch. fixe 25f25), coup. de 20 £.	39f 38f80 70 50	en liq. au 31	 38 85	 38 95	 38 40	 38 40	39 50	39
...	d° coup. de 50 £.	39f	P° au 31		d50		39 80 d25		
...	d° coup. de 100 £.	39f25 50 25 39f 38f50	P° au 31	39 40	39 50 d50		d1f	39 75	
Avril 91	d° 4½ %, 88-89, r. 500f. Nos 1 à 390000 et 500001 à 929987. C. 500 f.	290 292 290 288 287 50	en liq. au 31					293 75	
...	C. 5 obl.		au 31						
...	C. 10 ob.		au 31						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	99f75	en liq. au 31					100	
Juill. 91	d° 1890, 4%	85f	P° au 31					85	
Juill. 91	Russie, 1850, 4½ % (n.ch.fi. 25f50). Oblig. de 160 £.		en liq. au 31						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	98f 97f70	au 31						
...	Grosses coupures	99f						97 50	
Janv. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort), n.c.fi. 4f. Obl. de 100 r.	..f	en liq. au 31						69 50
...	d° de 1000 r.	..f	P° au 31		d50		d25		
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort), n.c.fi. 4f. Obl. de 100 r.	70f25 50 70f	en liq. au 31	 70					70 30
...	d° de 1000 r.	70f 69f75 50	P° au 31		d50		d25	70	
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	97f 96f75 70	en liq. au 31					96 95	
...	Grosses coupures	97f50 45 40 35 30 25	P° au 31	96 50	d50		d25	98	
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 31						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change fixe 4f), coup. de 125 r.		en liq. au 31					104 50	
...	coup. de 500 r.	101 80						104 50	
...	coup. de 1000 r.	104 80						105	
...	coup. de 10000 r.								
Juin 91.	d° 1889, 4% (or).	97f 96f95 90 85 80	en liq. au 31					97 75	
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	97f75 50 30	en liq. au 31						
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	..f	en liq. au 31						
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p., Obl. 500 f.	96f75 70 60	en liq.					96 75	
...	d° 2500 f.	97f90 60 50 97f 96f90	au 31	96 50			96 25	98	96 60
...	d° 5000 f.	96f55 40 30	P° au 31		d50		d25	96 50	
...	d° 12500 f.	96f60 50 25 30						96 75	
Juill. 91	d° d° 3e série	96f95	en liq. au 31					97	
Mai 91.	d° Intér. cons., 4½ %, 1re ém., 1890 (n.ch.fl. 4f) C. 100 r.	71f25	en liq. au 31					71 50	
	C. 500 r.	71f25	au 31		d50		d25	71 50	
	C. 1000 r.	71f50 ..f	au 31					71 50	
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Transcaucasien, remb. au pair.	81f25 50 25 81f	en liq. au 31					81 70	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½ %, 53 (n.ch.fi. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.	1500 ..	
Oblig. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	323 50	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fl. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	79 20	
d° 1000 fl. d°	79 20	
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.		
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Congo (Etat indép. du), Lots 1888.		
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f	[illegible] ..	
Danemark, 3½ % (nég.ch.fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½ %, C.F. (n.ch.fl. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.		
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	80 ..	
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	99 50	99 ..
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
d° 1866, 5%		
Gouv. de Québec, 80, 4½ %, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fl. 25f20).	117 50	
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f. p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.		
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.	343 75	342 50
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t. p.	635 ..	
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t. p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t. p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).		
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	655 ..	
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t. p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	344 ..	335 ..
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	358 ..	350 ..
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	435 ..	432 ..
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486.	417 ..	416 ..
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale.	401 ..	400 ..
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000.	415 ..	414 ..
Beira-Alta, 3%	120 ..	
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	250 ..	248 ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	212 ..	
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	319 ..	318 ..
d° (Série X).	325 ..	323 75
Nord-Belges, 3%	472 ..	
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque.	390 ..	375 ..
d° (2e série), 2e hypothèque.	365 ..	350 ..
d° (3e série), 3e hypothèque.	355 ..	351 ..
d° (4e série), 4e hypothèque.		
d° (5e série), 5e hypothèque.	332 50	
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	352 50	342 50
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	355 ..	346 ..
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	355 ..	350 ..
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	337 50	335 ..
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	339 ..	330 ..
Ouest de l'Espagne, 4%		
Portugais, 3%	222 ..	220 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	215 ..	212 50
d° 4%	270 50	
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	363 ..	355 ..
d° 2e hypothèque.	345 ..	
d° 3e hypothèque.		
Cordoue à Séville, 3%	366 25	363 ..
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.		
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	302 ..	
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f, t. p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.		
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	512 ..	
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	420 ..	410 ..
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t. p.		

JOUISSANCE	Mardi 28 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	456	au 31..					455 50	
			en liq..						
Juill. 91	dº 5%, 1890, remb. 500 fr..		au 31..					88 50	
			en liq..						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 31						
...	dº dº Ob. 50 £.	102 25 50	Pº au 31		d1f		d25		
...	dº dº Ob. 100 £.	102 25 50	Pº au 15		d50		d25		
Avril 91	dº 80, 4%, r. 504f 1re, 2e et 3e s.,		en liq..						
	(nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.	104	au 31..						
...	dº dº Ob. 100 £.	103 70	Pº au 31		d50		d25		
...	dº dº Ob. 500 £.		en liq..					100 35	
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.		au 31..					100 35	
...	dº dº c. 5000f.		Pº au 31		d50		d25	100 35	
			en liq..						
Mai 91.	dº Rente 3%, c de f., obl. 30f r.	90f	au 31..					90 ..	
			en liq..						
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	23f10 50	au 31..						
	dº dº gross. coup.		en liq..					23 ..	
dº	dº dº (sér. C).	18f90 85 80..	au 31..					18 90	
	dº dº gross. coup.		en liq..						
dº	dº dº (sér. D).	18f85 90 70	au 31..					18 85	
...	dº dº gross. coup.		Pº au 31		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq..						
	Obligations de 500 fr.	422 423 422	au 31..					422 ..	
...	dº de 2500 fr.	421 418 75	Pº au 31		d50		d25		
...	dº de 12500 fr.		Pº au 15		d50		[illegible]		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..						
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	455	au 31..	452 50			450 ..	457 ..	
...	dº dº 2500 f.	451 50 449.	Pº au 31		d10		d5		
...	dº dº 12500 f.		Pº au 15		d10		d5		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq..						
	pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl 38.50.	462 50 460	au 31..	460 ..				462 50	
			Pº au 31		d10		d5		
			Pº au 15		d10		d5		
Mai 91. ex-5e r.	Banque Génér. d'Egypte, a. 500 f.,		en liq..						
	250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		au 31..						
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		Pº au 31		d10		d5		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)		au 31						
Janv. 91	Banque Hellénique de Crédit général,		en liq.						
	a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 20).		au 31..						
Juill. 88 ex-1er r	Banque des Pays-Hongrois, act.		en liq..						
	nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		au 31						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		au 31.						
			Pº au 31		d10		d5		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq..						
	100 piast. 500 f, 40 p. 200 f. p.		au 31.	600 ..				605 ..	600 ..
	(ex-coupon 14)		Pº au 31		d10		d5		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq..						
	250 fr. payés (ex-coupon 32)..	570 566 25	au 31..	568 75			565	568 75	567 50
			Pº au 31		d10		d5		
...	Grosses coupures....		Pº au 15		d10		d5		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq..						
	150 fr. payés (ex-coupon 34)..		au 31..						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act		en liq..						
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1095 1092 50	au 31..	1097 50				1100 ..	
			Pº au 31		d10		d5		
...	Grosses coupures....		Pº au 15		d10		d5		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions		en liq..						
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	480	au 31					477 50	
...	Grosses coupures....		Pº au 31		d10		d5		
			Pº au 15		d10		d5		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq..						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		au 31..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq..						
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		au 31..						
			Pº au 31		d10		d5		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		en liq..						
	estamp. « Act. de cap. amortie ».	130 126 25	au 31..	128 75				126 25	130 ..
	(ex-coupon 14)	... 125	Pº au 31		d10		d5		
			Pº au 15		d10		d5		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	445 440 435	au 31..	445 ..				448 45	446 25
			Pº au 31		d10		d5		
Oct. 84	Asturies-Galice Léon. a. 500 pes.		en liq..						
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex c. 9).		au 31..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat		en liq..						
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.	617 50 620	au 31	622 50			620 ..	623 75	623 75
		622 50 625	Pº au 31		d10		d5		
	Grosses coupures....		Pº au 15		d10		d5		
Juill. 91	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq..						
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	130 125	au 31..					135 ..	
Juin 91	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	225	au 31..	228 75			225 ..	226 25	228 75
			Pº au 31		d10		d5		
	Grosses coupures....		Pº au 15		d10		d5		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p.: 200000 act. de 1862; 100000 a. de 1881; 60000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq..						
	de 1889. (ex-coup. 42)........		au 31..	635 ..	637 50	635 ..	635 ..	635 ..	641 25
	Grosses coupures....		Pº au 31		d10		d5		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 59).....	298 75 297 50	au 31..	298 75			292 50	298 75	297 50
		295 292 50	Pº au 31		d10		d5		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	160 165	au 31..	157 50	158 75	157 50	157 50	165 ..	157 50
			Pº au 31		d10		d5		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 63)......	295	au 31..	297 50			295 ..	298 75	298 75
			Pº au 31				d5		
			Pº au 15		d10		d5		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclage et de chauffage par le), a. r. 500 fr., t.p.		en liq..						
		345	au 31..					378 75	
	(ex-coupon 22)		Pº au 31		d10		d5		
			Pº au 15		d10		d5		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq..						
	a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000).	710	au 31..						
	(ex-coupon d'int. nº 8. — ex-coupon 1 divid.		Pº au 31		d10		d5		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207 7/16 à 207 11/16	206 15/16 à 207 3/16 et 4%.
4%	Allemagne.	122⅞.. à 123.....	122⅛.. à 122⅜.. et 4%
4%	Vienne....	212 ... à 212½...	212.... à 212½ et 4.. %.
5%	Barcelone..	461⅛.. à 462⅛...	461½.. à 462½ et 4.. %.
5%	Madrid....	461½.. à 462⅛...	461½.. à 462¼ et 4.. %.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ...... et 4.. %.
5%	St-Pétersb.	266.... à 265.....	264 ... à 266 et 4.. %.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4.. %.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½%	Londres...	25 26.. à 25 27...	25 22 . à 25 23 .—2½ %.
	dº chèque	25 23½ à 25 21½.	25 23½ à 25 21½—......
3%	New-York.	517½.. à 518½...	516½. à 517¼..—3.. %.
3%	Belgique..	1 16 pte. à 3/16 pte	1 8pte à 1/4 pte—3.. %.
6%	Italie...	1⅛ pte à 1⅜ pte..	1½ pte à 1¾ pte—6.. %.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16pte à 5/16 pte—4.. %.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 4% à 5% 0/00
Argent dº à 1000/1000, dº 218f89 232 à 237 .. 0/00 pte.

Quadruples espagnols..........................	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains.......	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines.........................	4 10 à .. ..
Souverains anglais..........................	25 20 à 25 25
Banknotes.....................................	25 20 à 25 25
Aigles des Etats-Unis.......................	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks).......................	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes....	20 60 à 20 65
dº nouv., titre 900 milliém.	40 .. à .. ..
dº dº ½ Impér. dº	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède..........................	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3.. %—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 95 7/8 — 1 heure, 95 15/16
Vienne, Métall, ... — Papier, 92 35 — Monnaie, 92 30
Crédit Autrichien... 289 .. | Chem. de Fer Autrich. 284 56
Change sur Londres.... Demande, 117 75 — Offre, 108 05
Change sur Paris....... Demande, 46 675 — Offre, 46 75
Lots............... 139 50 | Napoléon.............. 9 37

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 28 Juillet 1891

	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc Nº 3................	35 75 à	
Roux 88º nets..............	35 75 à	
Raffinés, bonne sorte........	106 50 à	
— belle sorte.........	107 50 à	
Certificats de sortie.........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc Nº 3. Courant du mois.	.. .. à	35 875 à 36 ..
— Août..........	.. .. à	35 875 à .. ..
— Septembre......		35 625 à .. ..
— 4 d'Octobre....		34 75 à .. ..
— 4 premiers.....		36 125 à .. ..
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90º, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	48 50 à	
Courant du mois..........		43 50 à .. ..
Août		41 75 à 42 ..
4 derniers..................		38 75 à 39 ..
4 premiers..................		38 50 à 38 75
....		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	51 50 à	
Courant.....................		51 25 à 51 50
Août		51 75 à 52 ..
4 derniers..................		52 75 à 53 ..
4 premiers..................		53 25 à 53 50
....		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts............	72 75	
—	.. ..	
Colza en tonnes............	74 75	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	82 75	
—	.. ..	
Courant.....................		72 75 à .. ..
Août........................		73 75 à 73 50
4 derniers..................		74 50 à 74 75
4 premiers..................		75 75 à 76 ..
....		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	59 25 à 59 50	
Courant.....................		59 25 à 59 50
Août........................		59 75 à 60 ..
Septembre-Octobre..........		61 .. à 61 25
4 derniers..................		61 50 à 61 75
4 de Novembre..............		61 75 à 62 ..
COURS DU MERCREDI 22 Juillet.		
SUIF DE PLACE *48º 1/2, en pains, les 100 kilos.*	64 .. à	
SUIF DE PROVINCE *48º 1/2, en fûts, en gare Paris.*	63 .. à	

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

Le 14 août 1891, à une heure et demie, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du service des canaux d'Orléans, de Briare et du Loing, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux de construction d'une gare de virement dans le bief de Donnery, canal d'Orléans.

Travaux à l'entreprise : Terrassements.....	8.000 »
Somme à valoir........................	1.800 »
Total..........................	9.800 »

Cautionnement, 300 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de M. Amade, sous-ingénieur à Montargis.

N° 136.

MARINE

Adjudication à Rochefort, le 20 août 1891 : 2,000 à 6,000 k. de morue.

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Rochefort, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine.

M. Isambert (Hippolyte-George-Edouard), né à Castres (Tarn) le 23 novembre 1864, se pourvoit devant M. le garde des sceaux, ministre de la justice, à l'effet d'être autorisé à ajouter à son nom patronymique le nom patronymique de sa mère, « de Ligonier », et de s'appeler légalement à l'avenir « *Isambert de Ligonier* ».



LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Du 25 juillet.

Ermont (François-Nestor), tailleur d'habits, boulevard Montmartre, 2. — Liquid. prov., M. Boussard, 49, rue St-André-des-Arts.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 25 juillet.

Chasles (Henri), ingénieur-constructeur, rue Priant, 9, 11, 13. — Synd. prov., M. Rochette, 12, place Dauphine.

Dampt (Victor-François), commissionnaire en marchandises, avenue Parmentier, 8. — Synd. prov., M. Chevillot, rue Jean-Lantier, 7.

Dubois (Clovis), épicier, rue de Tlemcen, 6. — Synd. prov., M. Hécaen, 14, rue de l'Ancienne-Comédie.

Aubry, ancien boulanger, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Destrez, 46, rue Saint-André-des-Arts.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Mardi 28 juillet 1891.

Les faibles pressions se sont accentuées sur le nord de l'Espagne en s'étendant vers le centre; le minimum principal se trouve près de Skudesness (744m/m). Le baromètre descend dans l'ouest de la Méditerranée et sur l'Espagne, où existe une zone relativement faible, tandis qu'une aire de fortes pressions océaniennes se rapproche de la France et de l'Irlande (763m/m Valentia). Le vent persiste d'entre ouest et nord sur l'ouest de l'Europe; il est fort en Ecosse et toujours faible en Bretagne. Des pluies sont tombées en France, sur les Iles-Britanniques, les Pays-Bas et le sud de la Norvège.

La température baisse sur nos régions. Le thermomètre marquait ce matin 9° à Stornoway, 15° à Paris, 19° à Vienne et 26° à Alger. On notait 8° au Puy de Dôme et 6° au Pic du Midi.

En France, les courants d'entre ouest et nord vont occasionner quelques averses et maintenir une température peu élevée. — A Paris, hier, faibles averses. Max. : 23°8; min : 13°0; moyenne 17°9, inférieure de 1° à la normale.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer belle à Dunkerque, Calais, Boulogne, le Havre et Cherbourg.

Océan : mer belle à Brest et à Lorient.

Méditerranée : mer belle à Marseille, agitée à Sicié, très houleuse à Nice.

Situation du mardi 28 juillet 1891 (soir). — La situation ne s'améliore pas sensiblement. — En France, des averses sont toujours probables.

Observations de Paris.

Parc de Saint-Maur, le 27 juillet.

HEURES	BAROMÈTRE (alt. 49,30)	THERMOMÈTRES		HUMIDITÉ relative.	VENT Force de 0 à 9.	PLUIE ou neige.
		sec.	mouillé.			
1 h. matin.	754 60	17.6	15 2	76	SE.... 1	0
4 h. —	51.76	15.2	14 1	88	ESE... 2	0
7 h. —	50 44	19.9	17.1	74	S..... 4	0
10 h. —	50.80	20.8	16 8	65	SO.... 4	0
1 h. soir.	49.75	20 3	18 5	62	SO.... 4	0
4 h. —	51.34	17 7	14.5	68	O..... 4	0
7 h. —	52.84	16 4	14 3	79	O..... 3	0
10 h. —	54.43	16 0	14 6	83	ONO.. 1	0

Nébulosité de 0 à 10.	ÉTAT DU CIEL — REMARQUES	TEMPÉRATURES EXTRÊMES
0	Beau.	Moyenne 17°9.
4	Id; nuages moyens pom-	Maximum : 23°8.
8	melés OSO.	Minimum : 14 9.
	Cum. SO¼8; id.; on entend	
10	5 ou 6 coups de tonnerre.	Pluie min. : 0m/m0.
8	Qq. gouttes; cum.-str. SO.	
	Gouttes de temps en temps;	Marne :
10	str. SO 15° Sud.	
5	Cirr. SO; on voit un p. soleil.	Température, 20°0.
	Cum. O 11° N.	Transpar., 1m62.
0	Beau.	Hauteur, 2m06.

REMARQUES

Servance : orage, pluie.
Alger : siroco.
La Calle : siroco la nuit.
Klagenfurt, Bregens (Autriche) : orages.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Canal de Suez. — Port-Saïd, le 27 juillet 1891 : Barom. : 751m/m; thermom. : 30°. Vent N.O. fort.

DÉPÊCHES D'AMÉRIQUE

27 juillet 1891.

Canada :
Chatham : 756m/m, O. modéré.
Sydney : 756m/m, O. id.

Max. : 765m/m par 27° N. et 82° W.
Min. : 757m/m par 46° N. et 62° W.

Courbe : 762m/m par 42° lat. N. et 75° long. W.;
— — 30° lat. N. et 95° long. W.

Spectacles du Mercredi 29 Juillet.

Opéra. — 8 h. »/». — *Guillaume Tell*, opéra en quatre actes, de Jouy et H. Bis, musique de Rossini.

Arnold	MM.	Duc.
Guillaume Tell..		Bérardi.
Walter..........		Dubulle.
Gessler..........		Ballard.
Mathilde........	Mmes	Loventz.
Jemmy...........		Falize.
Edwige..........		Héglon.

Théâtre-Français. — 8 h 1/4. — *Griselidis*, pièce en 3 actes, en vers, de MM. Armand Silvestre et Morand : Silvain, Leloir, Coquelin cadet, A. Lambert; Mmes Bartet, Lynnès, Moreno.

Vaudeville. — 8 h. »/». — *Le Gendarme*, comédie en 3 actes, de M. Pierre Decourcelle : Maugé, Hirsch, Victorin; Mmes Cerny, Legrand.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — 8 h. 1/4. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. Lemonnier : Mmes Riquet-Lemonnier, Lévi-Leclerc, Perrot; MM. Gravier, Desjardins, Regnard, Jaeger, Avelot.

Châtelet. — 8 h. »/». — *Tout-Paris*, pièce à grand spectacle, en 5 actes, de M. C. Duval : Germain, Rosny, Scipion; Mmes Gilberte, Destrées.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubrocq, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — Représentation des lions en liberté dans la grande piste, au deuxième tableau de *Néron*. — *Néron* sera également donné avec le tableau des lions, en matinée et le soir, les jeudis, dimanches et fêtes.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Opéra-Comique, Odéon, Gymnase, Palais-Royal, Porte-Saint-Martin, Menus-Plaisirs, Nouveautés : clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : Louis Jezierski.

Vingt-troisième année. — N° 204. Le numéro : 15 centimes. Jeudi 30 Juillet 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies ;
2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 30 JUILLET

PARTIE OFFICIELLE

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 29 Juillet 1891.

RAPPORT

sur l'application de la loi du 19 mai 1874
et de
la loi du 9 septembre 1848 pendant l'année 1890
présenté
AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
par
MM. les membres de la commission supérieure du travail dans l'industrie (1).

Monsieur le Président,

Le rapport que nous vous adressons sur l'application, pendant l'année 1890, des lois du 19 mai 1874 et du 9 septembre 1848, n'est plus, comme ceux des années précédentes, signé par le vénéré président qui depuis longtemps déjà dirigeait nos travaux. La mort de l'honorable M. Corbon a causé d'unanimes regrets, mais sa perte n'a été ressentie par personne plus vivement que par les membres de la commission supérieure du travail dans l'industrie. Elle laisse au milieu de nous un vide qui sera difficilement rempli. Nul, mieux que lui, ne connaissait les questions si multiples et si intéressantes que soulève la condition des travailleurs de l'usine ou de l'atelier, et il apportait à tout ce qui se rattache à l'amélioration du sort de ceux dont il avait autrefois partagé le dur labeur une compétence indiscutable et un dévouement sans bornes. Déjà, en 1848, il avait pris une part importante à l'élaboration et à la discussion devant le Parlement de la loi du 9 septembre 1848, qui limite la durée du travail journalier des ouvriers dans les usines et manufactures. Plus tard, après le vote de la loi du 19 mai 1874, lorsque le gouvernement républicain reprit possession du pouvoir, M. Corbon fut l'un des des premiers choisis pour faire partie de notre commission dont la présidence lui fut confiée en 1884. Cette fonction, il l'exerça pendant sept ans avec l'autorité bienveillante qui lui était propre, donnant à tous l'exemple d'une exactitude scrupuleuse. C'est sous sa direction que la commission supérieure élabora les propositions qui ont servi de base au projet de loi dont le Parlement est saisi. Le texte de ce projet, en ce moment soumis au Sénat, apporte à la loi de 1874 des modifications importantes qui auront pour effet de rendre plus sévère et plus complète la réglementation du travail industriel édictée dans le but de protéger les ouvriers, et surtout les plus faibles d'entre eux, contre les inconvénients et les dangers qui sont la conséquence, soit d'un excès de travail, soit des conditions défectueuses des ateliers au point de vue de la salubrité et de la sécurité.

L'application de la législation nouvelle amènera évidemment quelques transformations dans les habitudes industrielles. Mais ces modifications produiront d'autant moins de troubles, seront d'autant plus facilement acceptées, qu'au moment où elles auront lieu les prescriptions des lois actuellement en vigueur seront plus strictement observées. L'exécution dans toute sa rigueur de la loi du 19 mai 1874 doit donc être la préparation indispensable du régime nouveau.

Aussi constatons-nous avec satisfaction que pendant l'année 1890 les inspecteurs ont continué à assurer, dans la mesure de leurs efforts, l'exécution de ses prescriptions, même de celles qui peuvent paraître secondaires. Le nombre des établissements sur lesquels s'est exercée leur surveillance a encore progressé. Il s'est élevé à 69,466, alors qu'en 1889 il n'avait été que de 67,335. Quant au nombre total des visites y compris les contre-visites, il a été de 80,263.

Voici d'ailleurs quel a été depuis 1876 le total des établissements visités chaque année :

(1) Cette commission est composée de MM. Richard Waddington, sénateur, président ; Tolain, sénateur ; Peaudecerf, sénateur ; Poirrier, sénateur ; L. Ricard, député ; Talon, président de chambre à la cour d'appel de Lyon ; Liébaut, ingénieur, membre du comité consultatif des arts et manufactures ; C. Nicolas, conseiller d'État, directeur du commerce intérieur, et Louis Bouquet, chef de bureau de l'industrie, secrétaire.

	Établissements visités.		Établissements visités.
1876.......	10.041	1884.......	48.817
1877.......	13.114	1885.......	60.810
1878.......	13.694	1886.......	63.373
1879.......	29.888	1887.......	65.398
1880	31.927	1888.......	65.259
1881.......	36.767	1889.......	67.335
1882.......	46.314	1890.......	69.466
1883.......	47.617		

Dans un de nos précédents rapports nous avons déjà signalé cette progression constante du nombre des établissements inspectés annuellement. Nous y insistons de nouveau aujourd'hui. On peut en conclure que les inspecteurs, connaissant de mieux en mieux leur circonscription, peuvent chaque année fournir, avec le même effort, une somme de travail utile, supérieure à celle qu'ils avaient donnée l'année précédente.

Cette progression aura nécessairement un terme, car, après une certaine limite, elle ne pourrait être obtenue qu'à l'aide d'une inspection trop rapide des ateliers, et le résultat deviendrait ainsi plus nuisible qu'utile à la bonne application des lois de 1874 et de 1848. On ne saurait contester pourtant que tous les établissements à surveiller devraient être visités au moins une fois par an. Ce but ne peut être atteint dans de bonnes conditions que par l'augmentation du personnel chargé de l'inspection, augmentation qui s'imposera après le vote de la loi nouvelle. Il ne faut pas, d'ailleurs, oublier que dans le total des ateliers surveillés en 1890 entre un certain nombre d'établissements qui n'occupaient ni enfants, ni filles mineures, et d'autre part n'étaient pas soumis à la loi de 1848. Les inspecteurs doivent faire tous leurs efforts pour réduire le plus possible la proportionnalité de ces visites inutiles dans l'ensemble des visites effectuées. Nous avons déjà appelé leur attention sur ce point et plusieurs d'entre eux ont tenu compte de nos observations; certains même ont cessé de faire figurer ces visites dans le relevé statistique de leurs inspections annexé à leur rapport annuel.

Il convient d'autre part de rappeler que, suivant l'importance respective des établissements inspectés, le nombre des enfants et des filles mineures employés, les conditions de l'outillage, la durée des visites doit varier sensiblement; qu'enfin, suivant que les ateliers sont dispersés dans des localités diverses et éloignées les unes des autres ou groupées dans quelques centres industriels, le contrôle de l'inspection est plus ou moins facile et rapide. Le nombre des visites effectuées ne peut donc pas servir de base absolue pour apprécier le zèle des inspecteurs, et les meilleurs d'entre eux ne sont pas nécessairement ceux qui font le plus de visites. Il est néanmoins un minimum de visites que tous peuvent atteindre, même ceux dans la circonscription desquels les établissements industriels sont le plus dispersés. Si l'on tient compte des enquêtes et travaux spéciaux qui sont parfois demandés aux inspecteurs, de la besogne de bureau inhérente à leur service, il semble qu'on pourrait exiger d'eux au moins neuf cents visites par an.

Il est un autre élément d'appréciation que l'administration du commerce a entre les mains: c'est le nombre de journées consacrées chaque année à la visite des usines, tant dans la ville qui sert de résidence à l'inspecteur que dans le reste de sa circonscription. Bien que ce renseignement nous ait été fourni, nous ne l'insérerons pas *in extenso*, cette année, dans ce rapport. Nous ferons toutefois remarquer que certains inspecteurs n'ont consacré, en 1890, à leurs tournées qu'une centaine de jours environ; cela nous paraît tout à fait insuffisant.

Le nombre des filles mineures et des enfants inspectés a également progressé en 1890. Il a été de 289,660 personnes, comprenant 1,045 enfants de 10 à 12 ans, 164,817 enfants de 12 à 16 ans et 123,798 filles mineures de 16 à 21 ans, soit sur l'année 1889 une augmentation de 15,610. On voit que le nombre des enfants de 10 à 12 ans diminue de plus en plus. Les inspecteurs n'en ont plus rencontré que 1,045 en 1890 dans les 14 industries autorisées à les employer six heures par jour en vertu des décrets du 27 mars 1875 et du 1er mars 1877. Dans ce chiffre ne figurent pas naturellement les enfants de cet âge trouvés dans les orphelinats. Quant aux enfants de 12 à 13 ans, leur nombre n'est pas indiqué séparément dans les statistiques des inspecteurs, qui constatent néanmoins que ce nombre diminue également.

Il nous a paru intéressant d'indiquer ci-après, par ordre d'importance, les départements dans lesquels les ateliers visités contenaient un plus grand nombre d'enfants et de filles mineures. Les chiffres que nous citons, il ne faut pas l'oublier, n'ont trait qu'aux établissements inspectés. S'il s'agissait de tous les ateliers soumis à la loi de 1874, l'ensemble du personnel protégé serait bien plus considérable, et l'ordre des départements serait certainement modifié.

DÉPARTEMENTS	ENFANTS jusqu'à 16 ans.	FILLES mineures de 16 à 21 ans.	NOMBRE total.
Seine........	30.354	19.698	50.052
Nord........	22.252	18.482	40.734
Loire........	8.909	11.214	20.123
Seine-Inférieure........	6.064	4.556	10.520
Gard........	7.079	2.104	9.183
Pas-de-Calais........	6.345	2.639	8.984
Vosges........	4.008	3.285	7.293
Isère........	2.493	4.164	6.659
Oise........	3.869	2.333	6 202
Aisne........	2.694	3.038	5.732
Somme........	3.034	2.254	5.288
Bouches-du-Rhône........	2.530	2.640	5.170

Il est regrettable de constater que parmi ces départements dans lesquels le personnel à protéger est si nombreux, plusieurs, et non des moins importants, notamment le Gard, les Vosges, l'Isère, l'Aisne et la Somme, n'ont aucun inspecteur départemental; un autre qui compte parmi les plus industriels de France, celui du Rhône, après avoir été des premiers à créer un inspecteur départemental, l'a supprimé depuis 1888. Nous avons déjà manifesté l'étonnement que nous avait causé cette mesure et nous ne pouvons que continuer à la déplorer. En revanche, nous nous félicitons de voir certains autres conseils généraux mieux comprendre l'utilité sociale de la loi de 1874 et augmenter les crédits qu'ils consacrent au service de l'inspection; tels sont, par exemple, ceux de la Seine, de la Marne, de la Seine-Inférieure et du Pas-de-Calais.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail de l'application des divers articles de la loi de 1874. Il est facile de les suivre par la lecture des rapports des inspecteurs divisionnaires que nous publions ci-après comme nous l'avons fait déjà pour les années 1887, 1888 et 1889. Il est quelques points néanmoins sur lesquels il nous paraît utile d'appeler l'attention par des observations d'ordre général.

Le premier fait important à noter au cours de l'année 1890, c'est l'obligation du livret pour les filles mineures de seize à vingt et un ans et pour les apprentis, résultant de la loi du 2 juillet 1890 sur les livrets d'ouvriers. L'article 10 de la loi du 19 mai 1874 ne parlait que des enfants, et l'on n'était pas fixé sur le point de savoir si cet article s'appliquait également aux filles mineures bien qu'il ne les eût pas explicitement désignées. La jurisprudence semblait pencher pour la négative et une circulaire du ministre du commerce, en date du 28 juillet 1881, s'était prononcée dans le même sens. La loi du 2 juillet 1890 a définitivement tranché la question en décidant, dans son article 1er, que l'article 10 de la loi du 19 mai 1874 continuerait à être exécuté et, de plus, qu'il serait applicable aux enfants et aux filles mineures employés comme apprentis ou autrement. Donc désormais le livret est obligatoire, non seulement pour les filles mineures, mais aussi pour les enfants qui ont un contrat d'apprentissage, à qui, d'après l'article 30 de la loi de 1874, cette obligation ne s'appliquait pas. La loi nouvelle a l'avantage de faire cesser sur ce point des divergences de vues toujours nuisibles à la bonne marche du service de l'inspection et, d'autre part, de faciliter le contrôle des inspecteurs à qui le livret, soit des enfants, soit des filles mineures, permet de se rendre compte sans difficulté de l'âge de la personne à qui il appartient.

Une autre question sur laquelle il paraît utile de dire un mot, c'est celle soulevée par un arrêt de la cour d'appel de Paris en date du 7 mai 1890, arrêt duquel il semblerait résulter que l'emploi des enfants est permis dans les ateliers où les parties dangereuses de l'outillage ne sont pas recouvertes d'organes protecteurs, lorsque ces ateliers ne sont pas des usines à moteurs mécaniques. M. l'inspecteur divisionnaire de la première circonscription a présenté au sujet de cet arrêt, dans son rapport publié ci-après, des observations très judicieuses auxquelles nous nous rallions complètement.

Voici quelles étaient les circonstances de l'affaire: Un enfant avait eu deux doigts coupés par une machine à percer se manœuvrant à la main; procès-verbal fut dressé contre son patron pour contravention à la loi de 1874 et au décret du 13 mai 1875: le tribunal condamna, mais la cour acquitta, se basant sur ce fait que l'article 14 n'exigeait des organes protecteurs que dans les usines à moteurs mécaniques et qu'un règlement d'administration n'avait pu légalement étendre cette prescription à des établissements où l'outillage est mû à la main.

Le procès-verbal dressé par l'inspecteur avait à tort visé l'article 14 de la loi en même temps que le décret du 13 mai 1875. C'est ce qui explique dans une certaine mesure l'interprétation de la cour. Il est incontestable, comme le fait remarquer l'arrêt du 7 mai, que l'article 14 ne vise que les usines à moteurs mécaniques; mais ce n'est pas en vertu de cet article, mais bien de l'article 12 qu'a été pris le règlement d'administration publique du 13 mai 1875. Et il ne pouvait en être autrement. La loi a commencé par poser le principe que les enfants employés dans l'industrie seront protégés contre les dangers qui peuvent résulter, soit pour leur sécurité, soit pour leur santé, des conditions dans lesquelles s'effectue leur travail. C'est ce qu'elle a fait dans l'article 12, ainsi conçu: « Des règlements d'administration publique détermineront les différents genres de travaux présentant des causes de danger ou excédant leurs forces, qui seront interdits aux enfants dans les ateliers où ils sont admis. » Mais il était impossible au législateur d'énumérer dans la loi même tous les cas dans lesquels il peut y avoir danger, excès de fatigue ou insalubrité; il a donc dû déléguer ce soin à un règlement d'administration publique qui peut toujours, sans qu'il soit besoin pour cela d'avoir recours au Parlement, être complété ou modifié, soit pour réparer des omissions toujours possibles, soit pour tenir compte des transformations incessantes de l'outillage et des procédés de fabrication.

Mais tout en laissant à des décrets le soin de déterminer les mesures à prendre pour protéger les jeunes travailleurs, le législateur a reconnu que certaines d'entre elles étaient si naturellement indiquées qu'on pouvait de suite les insérer dans la loi. C'est ce qu'il a fait dans l'article 13 qui interdit complètement l'emploi des enfants dans un certain nombre d'ateliers dangereux ou insalubres, et dans l'article 14 qui indique certaines mesures générales d'hygiène et de sécurité à prendre dans les ateliers où travaillent des enfants.

Ces prescriptions, qui ne sont que des applications du principe général de protection posé dans l'article 12 et dans le premier paragraphe de l'article 13, n'avaient aucun caractère limitatif. Elles n'étaient, dans l'esprit du législateur, qu'une amorce d'une réglementation plus complète laissée à des règlements d'administration publique, et qui a fait jusqu'à ce jour

l'objet de plusieurs décrets parmi lesquels figure, en première ligne, celui du 13 mai 1875 dont l'article 2 contient des dispositions analogues à celles du paragraphe 3 de l'article 14 de la loi, mais sans les limiter aux seules usines à moteurs mécaniques.

En édictant ces prescriptions, le règlement d'administration publique du 13 mai 1875 n'a pas outrepassé les pouvoirs que lui avait donnés la loi, et ses dispositions ont la même valeur que celles de l'article 12 dont il est le complément.

L'arrêt de la cour d'appel de Paris, rendu dans un cas d'espèce sur un procès-verbal qui avait visé à tort l'article 14 de la loi, ne saurait avoir pour conséquence de détruire pour l'avenir l'autorité du décret du 13 mai 1875 dont les prescriptions doivent continuer à être observées dans leur intégralité comme celles de la loi elle-même.

En dehors de l'arrêt de la cour de Paris dont nous venons de parler, les décisions judiciaires rendues en 1890 à la suite des procès-verbaux dressés par les services de l'inspection n'ont fait que confirmer la jurisprudence admise relativement à l'interprétation des divers articles de la loi du 19 mai 1874. Au cours de l'année, 276 procès-verbaux avaient été dressés ; 42 ont été classés sans suite soit par le parquet, soit par les inspecteurs eux-mêmes ; 7 ont été suivis d'acquittement ; 214 ont été suivis de condamnation ; 13 sont encore en instance. Le produit total des amendes prononcées a été de 6,218 fr.

Depuis 1875, il a été dressé 3,866 procès-verbaux pour contravention à la loi de 1874 et le chiffre total des amendes infligées aux contrevenants pendant la dernière période quinquennale 1886 à 1890 s'élève à 35,045 fr. On ne peut donc pas prétendre, comme certains orateurs ont paru le croire dans la discussion de la nouvelle loi devant le Parlement, que la législation actuelle soit restée lettre morte et que les agents chargés de la faire respecter font preuve d'une indulgence coupable.

La répression des contraventions aurait d'ailleurs été plus complète si les inspecteurs avaient toujours rencontré auprès des parquets un appui actif, alors que souvent ils n'y trouvaient qu'une inertie regrettable et parfois même une hostilité presque systématique. Nous avons déjà insisté sur ce point dans nos précédents rapports ; nous croyons devoir y revenir aujourd'hui, car nous sommes convaincus que, sans le concours absolu des parquets, les inspecteurs ne parviendront jamais à assurer une complète obéissance aux lois réglementant le travail.

Quant aux accidents survenus à des enfants, il n'en a été signalé que 187 en 1890. Ce nombre est évidemment très inférieur à la réalité, et il serait désirable que tous les accidents d'enfants puissent être suivis d'une enquête faite par le service de l'inspection. Malheureusement, comme les industriels ont souvent intérêt à dissimuler les accidents qui peuvent atteindre leur personnel, ce résultat ne pourra être complètement obtenu qu'après le vote de la loi nouvelle qui rend obligatoire la déclaration de l'accident.

En ce qui nous concerne, nous faisons, d'ailleurs, tous nos efforts pour assurer la sécurité de plus en plus complète de tous les ateliers. C'est ainsi qu'en dehors des affaires ordinaires que peut soulever l'application des lois de 1874 et de 1848, la commission supérieure a examiné, en 1890, la question de l'emploi des enfants au laminage de la verge de tréfilerie. Après une enquête auprès des inspecteurs et une étude du comité consultatif des arts et manufactures, nous avons émis l'avis qu'il y avait lieu d'interdire l'emploi des enfants âgés de moins de seize ans, en qualité de doubleurs, dans les ateliers où s'opèrent le laminage et l'étirage de la verge de tréfilerie. Nous estimions toutefois que cette disposition ne devrait pas être appliquée aux ateliers dans lesquels le travail des doubleurs est garanti par des appareils protecteurs. M. le ministre du commerce et de l'industrie a adopté cet avis et un décret a été rendu dans ce sens, sur sa proposition, le 10 juillet 1890.

D'autres questions ont été également mises à l'étude par la commission; elles recevront prochainement une solution.

Loi du 9 septembre 1848. — Depuis 1883, la commission supérieure et les inspecteurs du travail sont chargés de veiller à l'application de la loi du 9 septembre 1848 qui limite à douze heures la durée du travail des ouvriers de tout âge dans les usines et manufactures. Nous avons déjà signalé, à plusieurs reprises, dans nos précédents rapports, combien est difficile le contrôle de l'inspection, en ce qui concerne l'obéissance aux prescriptions de cette loi. D'abord elle n'est applicable qu'aux usines et manufactures parmi lesquelles, d'ailleurs, beaucoup ont bénéficié d'exceptions accordées par les décrets des 17 mai 1851 et 31 janvier 1866. Aussi un grand nombre d'établissements peuvent-ils librement dépasser la limite de douze heures que cette loi a fixée. Quant à ceux qui restent soumis à ses prescriptions, on ne peut leur imposer ni l'affichage des heures de mise en marche et d'arrêt des machines, ni tout autre moyen de contrôle. Aussi, sauf le cas de dénonciation formelle ou d'aveu de l'industriel, les inspecteurs éprouvent-ils de grandes difficultés pour relever les contraventions qui peuvent se produire, et baser leurs procès-verbaux sur des constatations précises.

Aujourd'hui, la question de la diminution de la durée du travail journalier des ouvriers adultes est posée devant le Parlement. Plusieurs propositions de loi ont été déposées et la commission du travail de la Chambre des députés a accepté le principe de la limitation à dix heures. Quelle que soit la durée à laquelle on s'arrête, il nous paraît nécessaire, si l'on veut obtenir une application sérieuse des prescriptions nouvelles qui seront édictées sur ce point, de fournir à l'inspection des moyens de contrôle et d'action qui lui ont manqué jusqu'ici, et, d'autre part, de faire disparaître ces exceptions trop nombreuses qui affaiblissent l'autorité d'une loi et rendent plus difficile la répression à l'égard de ceux qui ne bénéficient d'aucune faveur.

Telles sont, monsieur le Président, les diverses considérations auxquelles nous a paru donner lieu l'application, pendant l'année 1890, des lois du 19 mai 1874 et du 9 septembre 1848. Ces lois seront, prochainement sans doute, assez profondément modifiées. Permettez-nous d'exprimer, en terminant, le vœu que le Parlement statue le plus rapidement possible sur les propositions qui lui sont soumises à cet effet.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Au nom de la commission supérieure :

Le sénateur président,
RICHARD WADDINGTON.

Paris, le 27 juin 1891.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des travaux publics,

Vu le projet de règlement présenté par le préfet de Seine-et-Oise pour les carrières de ce département;

Vu l'avis du conseil général des mines;

Vu la loi du 21 avril 1810 modifiée par la loi du 27 juillet 1880;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les carrières de toute nature, ouvertes ou à ouvrir dans le département de Seine-et-Oise, sont soumises aux mesures d'ordre et de police ci-après déterminées :

TITRE Ier

DES DÉCLARATIONS

Art. 2.— Aucune exploitation de carrière, à ciel ouvert ou par galeries souterraines, ne peut avoir lieu si ce n'est en vertu d'une déclaration adressée par l'exploitant au maire de la commune où la carrière est située.

Art. 3. —Aucune carrière abandonnée ne peut être remise en exploitation, aucune carrière à ciel ouvert ne peut être exploitée par galeries souterraines, aucun nouvel étage ne peut être ouvert dans une carrière souterraine, s'il n'a été fait une nouvelle déclaration.

Art. 4. — En cas de changement d'exploitant, l'exploitation ne peut être continuée si ce n'est en vertu d'une déclaration adressée au maire par le nouvel exploitant.

Art. 5. — La déclaration est faite en deux exemplaires :

Elle contient l'énonciation des nom, prénoms et demeure du déclarant, et la qualité en laquelle il entend exploiter la carrière.

Elle fait connaître d'une manière précise l'emplacement de la carrière et sa situation par rapport aux habitations, bâtiments et chemins les plus voisins.

Elle indique la nature de la masse à extraire, l'épaisseur et la nature des terres ou bancs de rochers qui la recouvrent, le mode d'exploitation à ciel ouvert ou par galeries souterraines.

Art. 6. — En cas d'exploitation par galeries souterraines, il est joint à la déclaration un plan des lieux, également en deux expéditions et à l'échelle de 2 millimètres par mètre.

Sur ce plan sont indiqués les désignations cadastrales et le périmètre du terrain sous lequel l'exploitant se propose d'établir des fouilles, ainsi que de ses tenants et aboutissants ; les chemins, édifices, canaux, rigoles et constructions quelconques existant sur ledit terrain dans un rayon de 25 mètres au moins ; l'emplacement des orifices, des puits ou des galeries projetés.

Dans le cas où il existerait des travaux souterrains déjà exécutés, il en sera fait mention dans la déclaration.

Art. 7.— En cas d'exploitation par une personne étrangère à la commune où la carrière est située, ou pour le compte d'une société n'ayant pas son siège dans la commune, la déclaration contient élection de domicile dans la commune.

Art. 8. — Les déclarations sont classées dans les archives de la mairie. Il en est donné récépissé.

Un des exemplaires de la déclaration et, quand il s'agit de carrières souterraines, du plan qui y est joint, est transmis, sans délai, au préfet, par l'intermédiaire du sous-préfet de l'arrondissement.

Le préfet envoie ces pièces à l'ingénieur des mines, qui les conserve et en inscrit la mention sur un registre spécial.

TITRE II

DES RÈGLES DE L'EXPLOITATION

Section 1re. — Des carrières exploitées à ciel ouvert.

Art. 9. — Les bords des fouilles ou excavations sont établis et tenus à une distance horizontale de 10 mètres au moins des bâtiments ou constructions quelconques, publics et privés, des routes ou chemins, cours d'eau, canaux, fossés, rigoles, conduites d'eau, mares et abreuvoirs servant à l'usage public.

L'exploitation de la masse est arrêtée, à compter des bords de la fouille, à une distance horizontale réglée à 1 mètre par chaque mètre d'épaisseur des terres de recouvrement, s'il s'agit d'une masse solide,

ou à 1 mètre par chaque mètre de profondeur totale de la fouille si cette masse, par sa cohésion, est analogue à ces terres de recouvrement.

Toutefois, cette distance peut être augmentée ou diminuée par le préfet, sur le rapport de l'ingénieur des mines, en raison de la nature plus ou moins consistante des terres de recouvrement et de la masse exploitée elle-même.

Le tout sans préjudice des mesures spéciales prescrites ou à prescrire par la législation des chemins de fer.

Art. 10. — L'abord de toute carrière située dans un terrain non clos doit être garanti, sur les points dangereux, par un fossé creusé au pourtour et dont les déblais sont rejetés du côté des travaux, pour y former une berge, ou par tout autre moyen de clôture offrant des conditions suffisantes de sûreté et de solidité.

Les dispositions qui précèdent sont applicables aux carrières abandonnées.

Les travaux de clôture sont, dans ce cas, à la charge du propriétaire du fonds dans lequel la carrière est située, sauf recours contre qui de droit.

Le tout sans préjudice du droit qui appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires à la sûreté publique.

Art. 11. — Les procédés d'abatage de la masse exploitée ou des terres de recouvrement qui seraient reconnus dangereux pour les ouvriers peuvent être interdits par des arrêtés du préfet, rendus sur l'avis de l'ingénieur des mines.

Dans le tirage à la poudre et en tout ce qui concerne la conduite des travaux, l'exploitant se conformera à toutes les mesures de précaution et de sûreté qui lui seront prescrites par l'autorité.

Section 2. — Des carrières souterraines.

Art. 12. — Aucune excavation souterraine ne peut être ouverte ou poursuivie que jusqu'à une distance horizontale de 10 mètres des bâtiments et constructions quelconques, publics ou privés, des routes ou chemins, cours d'eau, canaux, fossés, rigoles, conduites d'eau, mares et abreuvoirs servant à l'usage public.

Cette distance est augmentée de 1 mètre par chaque mètre de hauteur de l'excavation.

Art. 13. — Les dispositions de l'article 10 sont applicables aux orifices des puits verticaux ou inclinés donnant accès dans des carrières souterraines, à moins que l'abord n'en soit suffisamment défendu par l'agglomération des déblais et l'élévation de leur plate-forme.

Art. 14. — Pour tout ce qui concerne la sûreté des ouvriers et du public, notamment pour les moyens de consolidation des puits, galeries et autres excavations, la disposition et les dimensions des piliers de masse, les précautions à prendre pour prévenir les accidents dans le tirage à la poudre, les exploitants se conformeront aux mesures qui leur seront prescrites par le préfet, sur le rapport de l'ingénieur des mines.

Art. 15. — Tout exploitant qui veut abandonner une carrière souterraine est tenu d'en faire la déclaration au préfet, par l'intermédiaire du maire de la commune où la carrière est située. Le préfet fait reconnaître les lieux par l'ingénieur des mines et prescrit, sur son rapport, les mesures qu'il juge nécessaires dans l'intérêt de la sûreté publique.

Art. 16. — Lorsque le préfet, sur le rapport de l'ingénieur des mines, constatera la nécessité de faire dresser ou compléter le plan des travaux d'une carrière souterraine, il pourra requérir l'exploitant de faire lever ou compléter le plan.

Si l'exploitant refuse ou néglige d'obtempérer à cette réquisition dans le délai qui lui aura été fixé, le plan est levé d'office, à ses frais, à la diligence de l'administration.

Section 3. — Dispositions communes aux carrières à ciel ouvert et aux carrières souterraines.

Art. 17. — La prescription des articles 9, paragraphe 1er, et 12, paragraphe 1er, ne s'applique point aux murs de clôture autres que ceux qui enceignent des cimetières ou des cours attenant à des habitations.

Le préfet peut, sur la demande de l'exploitant, réduire la distance de 10 mètres, fixée par lesdits paragraphes, sauf en ce qui concerne les propriétés privées. Il statue sur le rapport de l'ingénieur des mines, après avoir pris l'avis des ingénieurs des ponts et chaussées, s'il s'agit du domaine national ou départemental; celui du maire, s'il s'agit du domaine communal.

En ce qui concerne les propriétés privées, la distance fixée par les mêmes paragraphes peut être réduite par le fait seul du consentement du propriétaire intéressé.

Art. 18. — L'exploitant se conformera, en tout ce qui concerne le travail des enfants, filles ou femmes employés dans les carrières, aux dispositions des lois et règlements intervenus ou à intervenir.

TITRE III

DE LA SURVEILLANCE

Art. 19. — L'exploitation des carrières à ciel ouvert est surveillée, sous l'autorité du préfet, par les maires et autres officiers de police municipale, avec le concours des ingénieurs des mines et des agents sous leurs ordres.

Art. 20. — L'exploitation des carrières souterraines est surveillée, sous l'autorité du préfet, par les ingénieurs des mines et les agents sous leurs ordres, sans préjudice de l'action des maires et autres officiers de police municipale.

Art. 21. — Les ingénieurs des mines et les agents sous leurs ordres visitent dans leurs tournées les carrières souterraines.

Ils visiteront aussi, lorsqu'ils le jugeront nécessaire ou lorsqu'ils en seront requis par le préfet, les carrières à ciel ouvert.

Les ingénieurs des mines et les agents sous leurs ordres dressent des procès-verbaux de ces visites. Ils laissent, s'il y a lieu, aux exploitants des instructions écrites pour la conduite des travaux au point de vue de la sécurité ou de la salubrité. Ils en adressent une copie au préfet.

Ils signalent au préfet les vices d'exploitation de nature à occasionner un danger ou les abus qu'ils auraient observés dans ces visites, et provoquent les mesures dont ils auront reconnu l'utilité.

Art. 22. — Dans le cas où, par une cause quelconque, la sûreté des ouvriers, celle du sol ou des habitations se trouve compromise, l'exploitant doit en donner immédiatement avis à l'ingénieur des mines ou au contrôleur des mines, ainsi qu'au maire de la commune, s'il s'agit d'une carrière souterraine.

Dans le même cas, les exploitants de carrières à ciel ouvert préviendront le maire de la commune.

De quelque façon que le danger soit parvenu à sa connaissance, le maire en informe le préfet et l'ingénieur des mines ou le contrôleur des mines.

Art. 23. — L'ingénieur des mines, aussitôt qu'il en est prévenu, ou, à son défaut, le contrôleur des mines, se rend sur les lieux, dresse procès-verbal de leur état et envoie ce procès-verbal au préfet, en y joignant l'indication des mesures qu'il juge convenables pour faire cesser le danger.

Le maire peut aussi adresser au préfet ses observations et propositions.

Le préfet ne statue qu'après avoir entendu l'exploitant, sauf le cas de péril imminent.

Art. 24. — Si l'exploitant, sur la notification qui lui est faite de l'arrêté du préfet, ne se conforme pas aux mesures prescrites dans le délai qui aura été fixé, il y est pourvu d'office et à ses frais par les soins de l'administration.

Art. 25. — En cas de péril imminent reconnu par l'ingénieur, celui-ci fait, sous sa responsabilité, les réquisitions nécessaires aux autorités locales, pour qu'il y soit pourvu sur-le-champ, ainsi qu'il est pratiqué en matière de voirie, lors du péril imminent de la chute d'un édifice.

Le maire peut, d'ailleurs, toujours prendre, en l'absence de l'ingénieur, toutes les mesures que lui paraît commander l'intérêt de la sûreté publique.

Art. 26. — En cas d'accident qui aurait été suivi de mort ou de blessures, l'exploitant est tenu d'en donner immédiatement avis à l'ingénieur des mines ou au contrôleur des mines, ainsi qu'au maire de la commune, s'il s'agit d'une carrière souterraine.

Dans le même cas, les exploitants de carrières à ciel ouvert devront en donner immédiatement avis au maire de la commune.

De quelque façon que l'accident soit parvenu à sa connaissance, le maire en informe sans délai le préfet et l'ingénieur des mines ou le contrôleur des mines.

Il se transporte immédiatement sur le lieu de l'événement et dresse un procès-verbal, qu'il transmet au procureur de la République et dont il envoie copie au préfet.

L'ingénieur des mines ou, à son défaut, le contrôleur des mines, se rend, dans le plus bref délai, sur les lieux; il visite la carrière, recherche les circonstances et les causes de l'accident, dresse du tout un procès-verbal, qu'il transmet au procureur de la République et dont il envoie copie au préfet.

Il est interdit aux exploitants de dénaturer les lieux avant la clôture du procès-verbal de l'ingénieur des mines.

L'ingénieur des mines se conforme, pour les autres mesures à prendre, aux dispositions du décret du 3 janvier 1813.

Art. 27. — Les dispositions des articles 23, 24 et 25 sont applicables, à toute époque, aux carrières abandonnées dont l'existence compromettrait la sûreté publique.

Les travaux prescrits sont, dans ce cas, à la charge du propriétaire du fonds dans lequel la carrière est située, sauf son recours contre qui de droit.

Art. 28. — Lorsque des travaux ont été exécutés ou des plans levés d'office, le montant des frais est réglé par le préfet, et le recouvrement en est opéré contre qui de droit par le percepteur des contributions directes.

TITRE IV

DE LA CONSTATATION, DE LA POURSUITE ET DE LA RÉPRESSION DES CONTRAVENTIONS

Art. 29. — Les contraventions aux dispositions du présent règlement ou aux arrêtés préfectoraux rendus en exécution de ce règlement, autres que celles prévues à l'article 32, sont constatées par les maires et adjoints, par les commissaires de police, gardes champêtres et autres officiers de police judiciaire, et concurremment par les ingénieurs des mines et les agents sous leurs ordres ayant qualité pour verbaliser.

Art. 30. — Les procès-verbaux sont visés pour timbre et enregistrés en débet. Ils sont affirmés dans les formes et délais prescrits par la loi pour ceux de ces procès-verbaux qui ont besoin de l'affirmation.

Art. 31. — Lesdits procès-verbaux sont transmis en originaux aux procureurs de la République, et les contrevenants poursuivis d'office devant la juridiction compétente, sans préjudice des dommages-intérêts des parties.

Copies des procès-verbaux sont envoyées au préfet du département, par l'intermédiaire de l'ingénieur en chef.

Art. 32. — Les contraventions qui auraient pour effet de porter atteinte à la conservation des routes nationales ou départementales, des chemins de fer, canaux, rivières, ponts ou autres ouvrages dépendant du domaine public, sont constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois sur la police de la grande voirie.

TITRE V

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 33. — Le décret du 25 mars 1868 et toutes les dispositions contraires à celles contenues dans le présent règlement sont et demeurent abrogés.

Art. 34. — Le présent décret sera inséré au *Journal officiel*, au *Bulletin des lois* et au Recueil des actes administratifs du département. Il sera publié et affiché dans toutes les communes du département.

Art. 35. — Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 15 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre des travaux publics,

YVES GUYOT.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Le président du conseil, ministre de la guerre,

Vu l'article 1er de la loi du 3 juillet 1877 relative aux réquisitions militaires;

Vu l'article 2 du décret du 2 août 1877 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée;

Vu la demande en date du 23 juillet 1891, formée par le général commandant le 12e corps d'armée;

Considérant qu'il est impossible d'assurer autrement le logement des territoriaux dans la ville de Guéret pendant la période d'exercices qui commencera le 13 octobre prochain,

Arrête :

A l'occasion de la convocation des hommes appartenant à l'armée territoriale appelés à accomplir une période d'exercices dans la ville de Guéret, le droit de réquisition sera exercé, pour le logement des troupes, conformément aux dispositions de la loi et du décret susmentionnés, du 13 au 28 octobre 1891, dans la ville de Guéret.

Fait à Paris, le 28 juillet 1891.

C. DE FREYCINET.

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Infanterie. — Par décis. minist. du 26 juillet 1891, M. Pelletier, capit. au 150e rég. d'inf., passe d'office au 3e bat. d'inf. lég. d'Afr., en rempl. de M. Drogue, mis hors cad.

Musiques. — Par décis. minist. du 27 juillet 1891, M. Magnan, chef de musique du 134e rég. d'inf., passe au 62e rég. de même arme, par permutation d'office avec M. Cambis.

Cavalerie. — Par décis. minist. du 28 juillet 1891, M. Verne, capit. en 2e au 19e rég. de chass., est nommé au command. d'un escad. dans le corps dont il fait partie.

Vétérinaires militaires. — Par décis. minist. du 24 juillet 1891, M. Schelameur, vétérin. en 2e au 10e escad. du train des équip. milit., a été placé en activ. hors cad. et mis à la disposition de la marine pour passer avec son grade au 1er rég. de spahis (escad. sénégalais), en rempl. de M. Dupuy, vétérin. en 2e, qui a demandé sa rentrée en France.

ÉCOLE D'APPLICATION DE CAVALERIE

Concours de 1891.

Liste, par ordre alphabétique, des candidats à l'emploi d'aide-vétérinaire stagiaire ayant composé dans les villes de Paris, Lyon et Toulouse, admis à subir les épreuves orales.

MM. Barbier (Xavier-Charles-René).
Basset (Jean-Baptiste).
Beaumont (Jean).
Bergès (Joseph-Pierre).
Blandinières (Aimé-Jean).
Blot (Georges-Edgard).
Bouilloux (François).
Bretegnier (Thimothée-Fernand-Louis).
Brocq-Rousseu (Denis).
Cancel (Emile-Léon).
Cazeneuve (Louis-Paul-Alexandre).
Chantrelle (Edmond-Auguste-Léon).
Chuffart (Flour-Charles-Ferdinand).
Coulon (Louis-Emile).
Delaud (Léon).
Duchet (Jean-Marie-Etienne).
Ferret (Paul-Ernest).
Floquet (Alfred-Abel-Achille).
Fontaine (Aimé).
Fourcade (Edouard-Raymond).
Fromonot (Louis-Emmanuel-Edmond).
Hubert (Léon-Sylvain).
Lajugie (Gabriel).
Lémond (Adrien-Hypolite-Ernest).
Maignan (Blaise-Adolphe).
Maillard (Gaston-Lucien).
Martin (Henri-Jean-Baptiste).
MM. Michelin (Vincent-Eugène).
Penez (Maurice-Charles-Benoît).
Pruneau (Amédée-Eugène).
Ruelland (Yves-Marie).
Schoumacher (Georges-Pierre-Henri).
Sergent (Octave-Augustin).
Trouette (Gabriel-Lucien-Henri).

NOTA. — Les candidats ci-dessus indiqués qui n'auraient pas obtenu leur diplôme en fin d'année dans les écoles vétérinaires ne seront pas admis à subir les épreuves orales.

ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE

Concours de 1891.

Les candidats à l'école spéciale militaire, inscrits dans les départements, reconnus admissibles aux épreuves orales du premier degré et qui ont demandé à subir ces épreuves à Paris, sont prévenus qu'ils devront être rendus, le samedi 8 août prochain, à sept heures moins un quart du matin, au lycée Saint-Louis, boulevard Saint-Michel, pour répondre à l'appel de leurs noms.

Il y a lieu de faire la rectification suivante au décret portant nominations dans l'artillerie de l'armée territoriale, inséré au *Journal officiel* du 29 juillet 1891, page 3816 :

Au lieu de :

M. Laurent (N.), chef d'escadron retraité. — Placé au 12e régiment territorial,

Lire :

M. Laurent, etc..... — Placé au 1er régiment territorial.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 29 Juillet 1891.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 28 juillet.

Chambre des communes. — Lord George Hamilton, premier lord de l'amirauté, dit qu'il a été informé que l'escadre française visitera Portsmouth vers le 20 août, à son retour de Cronstadt.

Cette visite spontanée de la flotte française a sans doute, ajoute l'orateur, été inspirée par le souvenir agréable de l'échange récent de visites qui a eu lieu, dans la Méditerranée, entre les flottes française et anglaise.

Toutes les dispositions seront donc prises pour faire ressortir comme il convient l'échange de civilités internationales auquel donnera lieu la visite projetée.

Les paroles de lord Hamilton sont couvertes par de vifs applaudissements.

La Chambre discute le budget des dépenses.

(*Agence Havas.*)

Edimbourg, 28 juillet.

A la séance du conseil municipal d'aujourd'hui, le lord-prévôt a donné lecture d'une lettre de M. Waddington.

Dans cette lettre, l'ambassadeur de la République française dit que le projet de visite que l'escadre du Nord devait faire à Leith a été abandonné sur le désir exprimé par la reine de voir la flotte à Portsmouth.

C'est dans ce but que Sa Majesté a différé son départ d'Osborne.

L'escadre française se rendra donc directement de Cronstadt à Portsmouth sans faire escale à Leith.

M. Waddington ajoute qu'il a l'honneur de dire au conseil combien le gouvernement français a apprécié la réception que la ville de Leith se proposait d'offrir à l'escadre.

Le lord-prévôt a exprimé ses regrets du changement survenu dans les projets de la flotte (*Agence Havas.*)

Londres, 28 juillet.

Le lord-maire, au dîner qu'il a offert au prince de Naples, a porté un toast à la reine d'Angleterre, à la reine d'Italie, au roi d'Italie qui désire la paix et reconnaît l'importance d'une forte marine, au prince de Naples qui se prépare à ses hauts devoirs par les voyages et par l'étude.

Il a rappelé le glorieux passé de l'Italie et a souhaité la bienvenue au prince, au nom de la Cité.

Le prince a bu à la Cité et au lord-maire.

Après le dîner, il y a eu réception et concert. (*Agence Havas*).

ALLEMAGNE

Memel, 28 juillet.

Une élection a eu lieu hier pour pourvoir au siège de M. de Moltke au Reichstag.

M. Schlick, conservateur, a été élu. (*Agence Havas.*)

Cassel, 28 juillet.

M. Endemann, candidat national-libéral, a été élu membre du Reichstag, au scrutin de ballottage, par 10,532 voix.

Son concurrent, M. Pfannkuch, socialiste, a obtenu 9, 096 voix. (*Agence Havas.*)

RUSSIE

Cronstadt, 27 juillet.

L'amiral Gervais a donné aujourd'hui à bord du *Marengo* un grand déjeuner qui a été marqué par l'animation la plus cordiale.

Pendant le déjeuner offert sur le *Marengo* au grand-duc Alexis, aux amiraux russes, aux maires de Saint-Pétersbourg et de Cronstadt et à l'ambassadeur de France, l'amiral Gervais ayant exprimé la profonde sympathie et la vénération de la nation et de la marine françaises envers l'empereur et l'impératrice de Russie, le grand-duc Alexis a remercié en déclarant qu'il estimait à leur valeur les sentiments exprimés, parce qu'il les savait absolument sincères; puis il a porté un toast à la brillante prospérité de la flotte française, qui possède toute son admiration. (*Agence Havas.*)

Saint-Pétersbourg, 28 juillet.

Encore une magnifique journée pour l'escadre française.

Le conseil municipal de Cronstadt avait invité l'amiral Gervais et les autres officiers de marine à un banquet au club du commerce.

Le local était élégamment décoré de plantes exotiques et de guirlandes de feuillage. Partout des écussons et des drapeaux français et russes.

Les tables étaient servies avec un grand luxe.

Chaque officier français avait auprès de lui un officier de la marine russe. Chacun a reçu un bouquet de fleurs et deux petits drapeaux russes et français.

Le dessin du menu était très artistique.

L'amiral Gervais occupait la table d'honneur avec le maire, M. Schebounine, les notabilités de Cronstadt et les officiers supérieurs français et russes.

Comme dans les précédents banquets, un grand enthousiasme a éclaté dans les toasts, et l'orchestre placé dans les tribunes bondées de spectateurs a dû exécuter quantité de fois l'hymne national russe et la *Marseillaise.*

Des toasts ont été portés à l'empereur et à l'impératrice, au Président M. Carnot, aux nations et aux flottes russe et française.

La réunion ayant un caractère moins officiel que les précédents, plusieurs discours ont exprimé un patriotisme très énergique.

Après le dîner, quand les marins français parurent au balcon de la rue de la Noblesse, ce fut une véritable apothéose.

L'orchestre militaire jouait; dix mille personnes de toutes classes poussaient des hourrahs frénétiques. Du balcon et de la rue partaient des cris retentissants de: Vive la France! Vive la Russie!

Les marins ayant alors détaché les drapeaux tricolores du balcon et les ayant jetés au milieu de la foule, une véritable lutte s'est engagée pour savoir qui les aurait; chacun en arrachait un lambeau et l'emportait triomphant.

Aux acclamations populaires se mêlait le chant de l'hymne national russe et de la *Marseillaise*. La scène était véritablement émouvante.

La foule a attendu, massée devant le Club, la sortie des marins français pour leur faire de nouvelles ovations.

La réunion s'est terminée par un charmant concert vocal.

L'impression produite par cette fête si chaleureuse et si cordiale est très profonde.

Le temps était superbe.

Des drapeaux flottaient à toutes les fenêtres. (*Agence Havas.*)

Cronstadt, 28 juillet.

Aujourd'hui a eu lieu, à huit heures du soir, au grand palais de Péterhof, un dîner de de 160 couverts.

Les tables étaient couvertes de fleurs. Le service était fait dans de la vaisselle d'or.

Le tsar, la tsarine, la reine de Grèce et sa fille, tous les grands-ducs ont pris part au banquet.

Parmi les invités, outre l'amiral Gervais et les officiers supérieurs de l'état-major de l'escadre, on remarquait M. de Giers et tous les ministres, tous les membres de l'ambassade de France avec leurs femmes, le ministre de Grèce, les amiraux et les capitaines de l'escadre russe.

Pendant le dîner, la musique de la cour a exécuté des morceaux choisis. (*Agence Havas.*)

Moscou, 28 juillet,

La municipalité prépare une brillante réception aux marins français qui doivent venir ici.

Le roi de Serbie arrivera demain. (*Agence Havas.*)

ESPAGNE

Saint-Sébastien, 28 juillet.

L'ambassade marocaine est arrivée. Elle sera reçue officiellement demain. (*Agence Havas*).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE ANGLAISE DANS LES LYCÉES ET COLLÈGES

Concours de 1891

Liste par ordre alphabétique des candidats admis aux épreuves orales.

MM. Baxler. Benoist. Boissais. Bosch. Bourdil. Bourgoin. Boutin. Buridant. Cochet. Combe. Delarue. Denat. Ferron. Friteau. Godal. Hamelin. Hébert. Jeanjean. Lemaitre. Martin. Micille. Pagès. Pluquet. Poujol. Pradiers. Rivière. Roques. Roussel. Russeil.

MM. Sécheresse. Vaillant. Wolf.

Mmes Bachelart. Bassy. Belhomme. Belmant. Bénéteau. Bertrand. Caron. Clanet. Coudeyras. Damas. Dunod. Dupin de St-André. Erhard. Hodgson. Iwaskiewicz. Juvin-Villemain. Lamontagne. Latappy. Laügt. Lepainteur. Poulet. Riand. Sennelier. Stahlberger. Villeger. Vivier.

N. B. — Les candidats qui ont composé à Paris et qui sont admis aux épreuves orales sont invités à se présenter salle V, rue Saint-Jacques, 46, escalier Q, samedi 1er août, à huit heures du matin.

Les candidats qui ont composé en province et qui sont admissibles aux épreuves orales sont invités à se présenter salle V, rue Saint-Jacques, 46, escalier Q, jeudi 6 août, à dix heures du matin.

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES
(Ordre des lettres.)

Liste des aspirantes admissibles aux épreuves orales.

Mlles Belugou. Bernal. Caen. Carlier. Caron. Ceccaldi. Courty. Delbosc. Delon. Dupin de Saint-André. Duprat. Guarrigues (Marthe).

Mme Girardin.

Mlle Grandjean.

Mlles Guillaume. Hunnecka. Jacob. Jacques. Lafore. Lassalle. Lequesne. Lévy. Liébert. Maugère. Minotte. Saladin. Schneider. Sollier. Thirion. Walch.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

Ecole nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny (Saône-et-Loire).

Un décret du Président de la République en date du 25 juillet a approuvé le règlement de l'école nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny.

Cette école a pour objet de former des ouvriers d'élite, aptes à devenir contremaîtres dans les industries des métaux et du bois. Elle ouvrira le 2 novembre prochain.

Le prix de la pension est de 500 fr. par an.

L'enseignement donné à l'école de Cluny est théorique et pratique.

L'enseignement théorique, toujours dirigé dans le sens des applications, comprend :

1° L'arithmétique, les progressions, des notions sur les logarithmes et la règle à calcul;

2° La géométrie élémentaire, avec des notions sur l'ellipse, l'hyperbole, la parabole, la développante de cercle, la cycloïde et l'épicycloïde;

3° L'algèbre élémentaire jusqu'aux équations du second degré exclusivement ;

4° Des notions très élémentaires de trigonométrie rectiligne ;

5° La géométrie descriptive, jusques et y compris la pénétration des corps et l'étude de l'hélice et de l'hélicoïde à cône et à plan directeur et des vis à filets carrés et triangulaires ;

6° L'étude des lois du mouvement ; des diverses transformations de mouvement que l'on rencontre dans les machines, et la cinématique appliquée;

7° Des notions élémentaires de mécanique industrielle, la description des principaux organes de machines et des machines et appareils employés dans les industries du fer et du bois; la description détaillée et complète des machines à vapeur et des moteurs hydrauliques, avec explication des formules du travail et des notions très élémentaires sur la résistance des matériaux ;

8° Des notions élémentaires de physique et de chimie ;

9° Le dessin industriel ;

10° L'écriture et la comptabilité;

11° La grammaire;

12° L'histoire de France et la géographie de la France et de ses colonies ;

13° L'hygiène.

Art. 20. — L'enseignement pratique se donne dans des ateliers spéciaux, savoir :

1° Serrurerie et ajustage, avec une section de fabrication d'instruments de précision;

2° Menuiserie et modèles, formant deux sections bien distinctes ;

3° Fonderie, exécution par tous les élèves fondeurs de pièces mécaniques (fonte et cuivre) et de fontes d'art.

4° Forges : chaudronnerie en fer et en cuivre.

Le nombre des ateliers peut être augmenté.

Les élèves sont répartis, pendant la durée de leurs études, entre les ateliers, d'après les règles déterminées par arrêté ministériel.

L'admission a lieu par voie de concours. Le concours pour la nomination des élèves de la première promotion aura lieu dans les premiers jours d'octobre, au chef-lieu de chaque département.

Nul ne peut prendre part au concours :

1° S'il n'est Français ou s'il ne se trouve dans l'un des cas prévus par les articles 8 (§ 4), 9, 10, 12 (§ 3) et 18 du code civil ;

2° S'il ne justifie qu'il aura plus de quinze ans et moins de dix-sept ans au 1er octobre prochain.

Les demandes doivent être adressées par écrit et sur papier timbré au préfet du département dans lequel la famille est domiciliée, avant le 1er septembre. Passé ce délai, les inscriptions ne seront reçues qu'en vertu d'une autorisation spéciale.

Les demandes doivent être accompagnées des pièces suivantes :

1° L'acte de naissance de l'intéressé ;

2° Un certificat d'un docteur en médecine assermenté constatant que le candidat est d'une bonne constitution, et, spécialement, qu'il n'est atteint d'aucune affection scrofuleuse ou maladie chronique contagieuse ;

3° Un certificat de revaccination délivré depuis moins de deux ans ;

4° Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par l'autorité locale, dûment légalisé, et constatant, de plus, que le candidat est de nationalité française.

Les candidats qui se trouvent dans l'un des cas prévus par les articles 8 (§ 4), 9, 10, 12 (§ 3) et 18 du code civil, doivent produire une copie certifiée conforme de la déclaration qui aura été faite en leur nom, soit pour renoncer à la faculté dont ils jouissent, de décliner à leur majorité la qualité de Français, soit pour réclamer cette qualité ;

5° L'engagement pris par le père, la mère ou le tuteur d'acquitter les frais de pension ainsi que la somme de 105 fr. destinée à constituer et à entretenir la masse particulière de l'élève et à couvrir les frais accessoires.

Les signatures des certificats et celle de l'engagement doivent être légalisées.

Les demandes de bourse doivent être déposées à la préfecture également en même temps que les demandes d'admission au concours :

Les connaissances exigées sont :

1° L'écriture ;

2° L'orthographe ;

3° L'arithmétique, comprenant, notamment, les quatre premières règles, les fractions, le système décimal, les proportions et l'extraction des racines carrées ;

4° Les éléments de la géométrie jusques et y compris les surfaces planes.

Le concours ne comporte que des épreuves écrites et manuelles.

Ces épreuves comprennent :

1° Une page d'écriture (cursive, ronde et bâtarde) ;

2° Une dictée ;

3° Une épure de dessin linéaire ;

4° Une composition d'arithmétique et une de géométrie ;

5° Deux problèmes d'arithmétique et deux de géométrie ;

6° L'exécution d'une pièce de fer ou de bois.

Tous autres renseignements peuvent être obtenus à la préfecture ou au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du personnel et de l'enseignement technique) 80, rue de Varenne.

AVIS COMMERCIAUX

N° 377. — 27 juillet 1891.

CHAMBRES DE COMMERCE FRANÇAISES A L'ÉTRANGER

Barcelone.

Renseignements commerciaux particuliers. — Dans l'assemblée générale extraordinaire tenue le 21 juin dernier, les membres actifs de la chambre de commerce française de Barcelone ont voté une modification aux statuts, en vertu de laquelle notre compagnie pourra dorénavant répondre, et autant que cela lui sera possible, à toute demande de renseignements financiers et commerciaux. Ces renseignements, fournis confidentiellement et à titre purement gracieux, seront donnés sans garantie et sous toutes réserves et ne sauraient, en aucun cas, engager la responsabilité de la chambre ni d'aucun de ses membres.

Depuis sa création, notre chambre de commerce, considérant que sa mission était tout autre, s'était interdit de fournir ces renseignements. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui ; nous croyons en effet qu'un des premiers services à rendre à nos compatriotes de la métropole et de l'étranger consiste à leur fournir des indications, aussi exactes que possible, sur la moralité et le crédit des maisons établies en Espagne, avec lesquelles ils se trouvent en rapports d'affaires.

Les demandes de plus en plus nombreuses de renseignements qui nous sont adressées sur la clientèle espagnole, nous ont démontré en effet l'obligation d'y répondre, si nous voulons donner satisfaction au commerce français.

Mais l'organisation de ce service entraînera forcément, pour notre compagnie, non seulement un surcroît de travail, mais encore des frais considérables.

A Barcelone et plus encore sur les autres places d'Espagne, il est très difficile de connaître exactement le crédit que mérite une maison de commerce ; les situations se modifient fréquemment et les moyens de contrôle font généralement défaut. Dans ces conditions et pour assurer aux informations qui émaneront de notre chambre toute l'exactitude possible, nous devrons nous adresser à plusieurs sources différentes et payer les frais qu'entraîneront ces précautions prises dans l'intérêt de nos correspondants.

Nous nous plaisons à croire qu'en offrant aujourd'hui à nos compatriotes de leur fournir les renseignements commerciaux particuliers dont ils peuvent avoir besoin dans leurs rapports d'affaires avec la clientèle espagnole, ils répondront à notre appel, en nous envoyant leur adhésion qui leur donnera droit au service de toutes nos publications et aux renseignements généraux et particuliers que la chambre peut leur donner.

Les renseignements particuliers seront gratuits en ce qui concerne notre place. Pour ceux qui nous seront demandés sur d'autres places de l'Espagne, nous réclamerons le remboursement des frais que nous aurons déboursés, jusqu'à ce que l'expérience et les cotisations de nos membres adhérents nous permettent d'en assurer la gratuité complète.

Il sera répondu à toute première demande de renseignements. Une deuxième demande venant d'une maison ayant déjà reçu des renseignements sans nous donner son adhésion ou sans nous avoir remboursés de nos frais, s'il s'agissait d'un renseignement sur une place autre que Barcelone, ne serait pas prise en considération. Toute demande d'informations devra être accompagnée d'un timbre-poste de 25 centimes pour la réponse.

Nous refuserons toutefois de fournir, à titre gratuit, aux agences ou maisons françaises qui nous enverraient leur adhésion, des renseignements qu'elles feraient payer. Nous exigerons dans ce cas un remboursement pour chaque renseignement, remboursement qui nous serait réglé mensuellement ou chaque trimestre, sous forme de don.

Nous entourerons notre système d'informations de toutes les précautions possibles. En dehors des membres de notre chambre, des notables commerçants et des banquiers avec lesquels nous sommes en rapport, qui pourront dans la plupart des cas nous donner leurs appréciations, toute demande de renseignements sera transmise à deux agences d'informations méritant notre confiance, de façon à établir un contrôle.

Malgré ce, nous pouvons nous tromper ou partager l'erreur de ceux qui nous renseignent.

Nous ne saurions donc trop répéter que nous n'acceptons aucune responsabilité pour les renseignements confidentiels que nous fournirons. Nous donnons ces renseignements à titre purement gracieux et déclinons tous reproches ou observations dans le cas où ils ne seraient pas exacts.

Nous vous serons obligés de vouloir bien communiquer cette circulaire aux maisons de votre place ayant des relations d'affaires dans notre région et nous vous prions d'agréer, monsieur, nos salutations empressées.

Le secrétaire,
J. AZÉMA.

Le président,
E. GÈS.

Constantinople.

Questions de crédit. — Il existe à Constantinople un certain nombre d'individus dont le métier consiste à faire des dupes. Leur mode d'opérer est des plus simples : il consiste à faire venir des marchandises, les réaliser à vil prix et ne pas les payer.

Quelquefois ces exploiteurs se présentent comme représentants et passent des ordres importants pour compte de maisons solvables de notre place qui n'ont absolument rien commandé. Les marchandises arrivent, sont refusées comme de juste ; le pseudo-représentant s'offre à les réaliser et les réalise, mais à son profit. Dans l'un ou l'autre cas, l'expéditeur ne reçoit jamais un centime ; souvent on lui fait payer d'avance les frais de transport.

Ce sont principalement les fabricants français qui sont exploités par ces escrocs.

Nos compatriotes de la métropole vont, en effet, d'un excès à l'autre, passant de la méfiance exagérée, qui rend les affaires impossibles, à une crédulité excessive et imprudente.

Ils pourraient éviter des pertes sérieuses, s'ils prenaient la précaution élémentaire de se renseigner.

Notre chambre de commerce est instituée dans le but de défendre les intérêts du commerce français à Constantinople, elle fournit gratuitement aux commerçants de la métropole les renseignements qui lui sont demandés sur la clientèle de la place.

Il serait donc facile de s'adresser à elle pour obtenir des informations avant d'accepter une commande, avant de confier sa représentation à un inconnu.

Ne pas profiter des renseignements qu'elle met à la disposition des maisons françaises, expédier des marchandises les yeux fermés, sans posséder la moindre information sur le destinataire, c'est non seulement être naïf et imprudent, mais c'est encore être coupable.

Les marchandises, ainsi abandonnées à des gens sans aveu, sont liquidées à tous prix et entravent complètement les opérations du commerce honnête qui s'occupe des mêmes articles.

Malgré toutes nos publications et l'appui bienveillant que nous a prêté la presse commerciale, notre chambre de commerce est ignorée par un très grand nombre de négociants établis en France qui traitent, accidentellement et même régulièrement, des affaires à Constantinople. Cela tient à ce qu'on ne lit pas chez nous les journaux commerciaux.

Il est cependant déplorable de laisser dévorer de l'argent français par des individus que tout le monde connaît sur notre place, qui n'ont d'autre profession que l'escroquerie et qui s'en font des rentes depuis de longues années.

Nous venons donc prier les chambres de commerce de la métropole de porter à la connaissance des commerçants de leur région l'existence de notre assemblée et l'absolue nécessité de se renseigner auprès d'elle — ou par une autre voie — avant d'entamer des affaires avec Constantinople.

Nous serons, en outre, reconnaissants à nos confrères de la presse française qui voudront bien reproduire cet avis et à ceux de nos membres adhérents qui le communiqueront à leur entourage.

Ce que nous conseillons pour Constantinople est, d'ailleurs, vrai dans toutes les villes du monde, où les négociants imprudents trouveront toujours moyen de se faire duper lorsqu'ils expédieront des marchandises au premier venu sans se renseigner au préalable.

(*Bulletin mensuel.*)

Dans la liste des élèves diplômés de l'école des hautes études commerciales, insérée au *Journal officiel* du 25 juillet, il y a lieu de faire les rectifications suivantes :

Au lieu de : « 8 Croyon (Jean-Baptiste-Jules) »,
Lire : « 8 Troyon (Jean-Baptiste-Jules). »

Au lieu de : « 15 Nomdeden (Félix-Ange-Philippe) »,
Lire : « 15 Nomdedeu (Félix-Ange-Philippe). »

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE FRANÇAISE

Séance du jeudi 2 juillet.

En l'absence de M. Léon Say, directeur, la séance est présidée par M. Claretie, chancelier, assisté de M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel.

M. d'Haussonville offre à l'Académie un exemplaire de l'*Étude sur Mme de Lafayette*, qu'il vient de publier dans la collection des grands écrivains français.

M. de Vogüé est désigné pour faire une lecture dans la séance publique annuelle de l'Institut, le 25 octobre prochain.

La séance est consacrée au travail du Dictionnaire.

Séance du jeudi 9 juillet.

La séance est présidée par M. Claretie, chancelier, assisté de M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel.

Il est donné connaissance à la Compagnie de la copie du testament de M. J.-B. Dodo, de son vivant propriétaire à Vierzon, qui lègue à l'Académie française une somme de 100,000 fr. « à la charge de payer sept rentes viagères s'élevant ensemble à la somme de 3,000 fr.; à l'extinction de ces rentes viagères l'Académie instituera sept prix pour récompenser des actes de vertu ou de courage ou bien des ouvrages traitant d'économie politique, de socialisme pratique, en tout cas utiles à la religion, à la morale et aux bonnes mœurs, au choix de ladite Académie, qui pourra réunir plusieurs rentes pour n'en faire qu'un seul prix, à la condition toutefois que ces récompenses portent le nom de prix Dodo. »

Le reste de la séance est consacré au travail du Dictionnaire.

Séance du jeudi 16 juillet.

La séance est présidée par M. J. Claretie, chancelier, assisté de M. Camille Rousset, faisant fonctions de secrétaire.

La Compagnie décide à l'unanimité, sur la proposition de son président, d'envoyer à M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel, des compliments à l'occasion de son élévation au grade de grand officier de la Légion d'honneur. Mention est faite de cet envoi au procès-verbal des séances.

Le reste de la séance est consacré au travail du Dictionnaire.

Séance du jeudi 23 juillet.

En l'absence de M. Léon Say, directeur, la séance est présidée par M. J. Claretie, chancelier, assisté de M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle Mme Gagneur, membre de la Société des gens de lettres, appelle l'attention de la Compagnie sur diverses questions de langue.

Un rapport est communiqué par M. Emile Ollivier sur le legs de la somme de 100,000 francs, fait par M. Dodo, qui a été accepté par l'Académie française.

Le reste de la séance est consacré au travail du Dictionnaire.

C. GUYMON.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

Séance du samedi 4 juillet.

L'Académie des beaux-arts fixe sa séance publique annuelle au 31 octobre. Elle désigne M. Larroumet pour prendre la parole en son nom à la séance des cinq Académies, qui aura lieu le même mois.

Le reste de la séance est consacré à l'audition d'un travail de M. Charles Garnier sur le mot : « Escalier », pour la préparation du Dictionnaire des beaux-arts.

Séance du samedi 11 juillet.

M. Delaborde, absent, est remplacé dans ses fonctions de secrétaire perpétuel par M. Dubois, vice-président de l'Académie.

M. Paulme fait hommage à la Compagnie d'une notice sur Chaplin. La section de sculpture fait un rapport sur l'envoi de M. Gardet, élève de l'école française de Rome, décédé. L'Académie décide l'acceptation de l'œuvre de M. Gardet, qui sera placée au musée de Caen.

Séance du samedi 18 juillet.

L'Académie des beaux-arts prend connaissance du rapport de M. Guillaume, directeur de l'école française de Rome, sur les travaux des élèves de la villa Médicis. Les conclusions en sont satisfaisantes.

MUSÉE DU LOUVRE

Le Louvre vient d'acquérir une pièce importante pour ses collections céramiques : c'est une coupe en faïence de Perse émaillée de bleu, décorée de feuillages à reflets métalliques, qui a été fabriquée entre le seizième et le dix-septième siècle.

Le Louvre vient de recevoir, en don, de M. Rodolphe Kann, deux tableaux intéressants pour l'histoire de la peinture française au seizième siècle : un *Portrait de femme* dans la manière de Clouet, et un petit panneau représentant *Henri III en prière au pied de la croix*.

C. GUYMON.

ACADÉMIE DES SCIENCES morales et politiques.

Séance du samedi 25 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES PICOT
VICE-PRÉSIDENT

En l'absence de M. Jules Simon, M. Zeller remplit les fonctions de secrétaire perpétuel.

Diverses brochures sont déposées sur le bureau, entre autres le *Bulletin de la Société des sciences de Cracovie* et le 2e fascicule du *Rapport du jury international de l'Exposition de 1889* relatif à l'économie sociale.

M. Lagneau commence la lecture d'un mémoire qui a pour titre *Une question d'assistance : Les mères délaissées. — Maternités-ouvroirs.* « En 1875, dit-il, je proposai pour la première fois la création de maternités-ouvroirs où, durant le dernier temps de la gestation et les premiers temps de l'allaitement, les femmes seraient soignées, tout en travaillant proportionnellement à leur validité. » Depuis cette époque, divers établissements ont été créés soit pour les femmes enceintes, soit pour les femmes en couches, soit pour les enfants allaités. M. Lagneau croit donc utile de revenir sur son projet.

En France, où les hommes se marient tard et où la recherche de la paternité est interdite, le nombre des enfants illégitimes est relativement très grand. De là une situation douloureuse pour la femme, en même temps qu'une morti-natalité et une mortalité infantile considérables. L'infanticide est la conséquence de la réprobation attachée à la maternité extralégale. Non seulement la crainte du déshonneur, mais la misère est aussi une cause de mortalité et pour l'enfant et pour la mère.

Tant que le terme de la grossesse est assez éloigné, les femmes travaillent; mais dans la dernière période, si elles ne sont pas secourues, elles arrivent dans les hôpitaux dans le denûment le plus complet et après avoir souffert les plus grandes privations. Aussi les mort-nés sont-ils nombreux. Les choses se passent ainsi pour toutes les femmes pauvres, mariées ou non.

Les conséquences des privations se font encore sentir d'une autre manière par la stérilité des femmes après une première grossesse lorsqu'elle a été mauvaise, et un retour trop hâtif au travail ou aux soins du ménage.

Pour restreindre la mortalité des nouveau-nés l'allaitement maternel est nécessaire. Le lait et les soins de la mère sont surtout utiles dans les premiers temps de l'existence. En outre, lorsque la mère a conservé son enfant pendant quelques semaines, elle ne se résigne pas aisément à s'en séparer et à le déposer aux enfants assistés. A défaut du sein de la mère, celui d'une bonne nourrice est préférable à l'allaitement artificiel.

Il ne suffit pas de créer des asiles et des refuges, de parer ainsi, au moins en partie, aux conséquences funestes de la misère; il faut encore que les malheureuses délaissées puissent être assurées du secret sur leur situation anormale et qu'aucune enquête administrative ne les signale pour ainsi dire à l'attention et à la réprobation publiques. M. Lagneau préfère toutefois les bureaux ouverts et secrets aux tours; il préfère également aux hospices et aux maternités, les *maternités-ouvroirs*, l'assistance par le travail étant plus digne que celle par l'aumône. M. Lagneau cite un certain nombre d'établissements créés à Paris pour répondre à ces généreuses préoccupations et qui fonctionnent d'une manière satisfaisante.

A ces maternités, il serait bon, presque indispensable, selon le désir exprimé par M. Pinard, médecin à la Riboisière, d'annexer des crèches ou des asiles maternels pour y recevoir les jeunes enfants, ordi-

nairement laissés à la garde d'une voisine obligeante.

M. Lagneau reconnait la difficulté d'obtenir le secret absolu pour les femmes qui ont une situation irrégulière. Il propose divers moyens qui pourront avoir quelque efficacité.

Ici s'arrête la lecture, qui sera reprise à la prochaine séance.

M. le secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre des auteurs du mémoire n° 8 qui a obtenu une mention très honorable dans le concours pour le prix Bordin dont le sujet était : *la Morale de Spinoza*. Ce sont MM. Pujo et Tauxier, étudiants à la faculté des lettres de Paris.

M. Bardoux achève la lecture de son mémoire intitulé *Lafayette à Olmutz*.

A mesure que le calme se rétablissait en France, l'opinion publique se manifestait avec énergie en faveur des prisonniers. Après la motion de Fitz-Patrick et les mémorables débats de la Chambre des communes, le cabinet autrichien aurait voulu que l'Angleterre se chargeât de Lafayette, mais l'Angleterre ne s'en souciait pas. Les embarras de l'empereur et de son ministre étaient augmentés par les exigences des émigrés. Leur ton tranchant, leurs prétentions commençaient à indisposer les étrangers, d'autant que la plupart n'avaient d'autres titres à l'estime publique que la gloire de leurs aïeux. M. de Thugut, le ministre autrichien, en était las et ne dissimulait pas le soulagement qu'il éprouverait à une libération définitive de Lafayette.

Sur ces entrefaites arrive à Vienne Gouverneur Morris, un des fondateurs de l'indépendance américaine, ami de Lafayette. Il reçoit aussitôt et successivement de madame de Staël, alors à Coppet, deux lettres « qui étaient bien propres à réveiller l'enthousiasme dans le cœur le plus glacé », en faveur de Lafayette. Elle exhorte Morris à parler; de lui, dit-elle, dépend la délivrance de Lafayette et de sa famille.

De son côté, Mme de Montagu, sœur de Mme de Lafayette, avait écrit à Morris, de Ploen (Holstein) où elle était réfugiée. « Ma sœur, lui écrivait-elle, est à la veille de perdre cette vie que vous avez arrachée aux prisons de Paris. Sa tendresse et son devoir l'ont conduite avec ses filles dans les prisons d'Olmutz », et elle lui faisait connaître les mauvais traitements dont les prisonniers étaient l'objet. Mais Gouverneur Morris n'avait pas attendu cette lettre pour agir; cependant elle lui servit auprès de M. de Thugut. Celui-ci répondit que Lafayette serait probablement délivré à la paix. Morris n'en doutait pas, mais il aurait voulu hâter la délivrance.

Heureusement les démarches du Directoire furent plus efficaces que les efforts de l'amitié. Après la conclusion des préliminaires de paix, le général Clarke arrivait à Vienne porteur d'une lettre de Carnot adressée à Bonaparte. « Citoyen général, écrivait-il, le Directoire vous rappelle le désir qu'il vous a manifesté de voir cesser leur captivité le plus tôt possible. »

L'empereur consentit enfin à la libération; seulement il y mettait, entre autres conditions, l'engagement écrit que les prisonniers ne remettraient plus les pieds en Autriche, sans une autorisation spéciale, et que Lafayette passât en Amérique. Lafayette répondit fièrement : « L'empereur m'a fait arrêter en terre neutre contre le droit des gens. Je n'ai aucun compte à lui rendre de ma conduite, ni de mes projets ultérieurs. Je ne veux prendre aucun engagement avec lui qui semble lui donner des droits sur ma personne ». Les pourparlers continuèrent; Lafayette demanda à se concerter avec ses compagnons et, d'un commun accord, ils firent une déclaration écrite très digne, dont la forme déplut à l'empereur, qui se refusa à accorder la liberté des prisonniers.

Ce fut Romeuf, ami et ancien aide de camp de Lafayette, alors attaché au général Clarke, qui aplanit les dernières difficultés. Il vint à Vienne le 1er août 1797 chercher la réponse à la demande officielle adressée par Clarke et Bonaparte au sujet des prisonniers. Il eut une entrevue avec M. de Thugut. L'empereur renonça aux premières conditions. Seulement le consul américain à Hambourg, chez lequel les prisonniers seraient déposés, devait promettre, avant de les recevoir, de les engager à quitter cette ville avant douze jours.

Le 9 septembre, Thugut notifia l'ordre de mise en liberté, et le 18, cinq ans et un mois après leur arrestation, Lafayette et ses compagnons sortirent de prison. De Leipzig à Hambourg, le voyage fut une ovation continuelle de la part des populations : on se pressait pour les voir; mais la maladie de Mme de Lafayette les empêchait de se livrer à toute leur joie. A Hambourg, où ils arrivèrent le 4 octobre, la réception fut enthousiaste. Le lendemain, ils écrivaient à Bonaparte :

« Citoyen général, les prisonniers d'Olmutz, heureux de devoir leur délivrance à vos irrésistibles armes, avaient joui dans leur captivité de la pensée que leur liberté et leur vie étaient attachés aux triomphes de la République et à votre gloire personnelle...... C'est du lieu que nous avons dit adieu à nos geôliers que nous adressons nos remerciements à leur vainqueur......

Salut et respect : Lafayette, Latour-Maubourg, Bureau de Pusy. »

L'Académie se forme en comité secret : elle entend la lecture, faite par M. Levasseur, du rapport de la commission des comptes pour l'exercice 1890, et vote des remerciements aux membres de la commission.

FÉLIX HÉMENT.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE PARIS

Explorations au Groenland. — Nous avons publié en son temps la liste des prix décernés, cette année (1891), par la Société, mais en nous bornant à une simple nomenclature. Aujourd'hui que la Société, dans la période d'été, nous laisse un peu de loisir, nous allons, comme tous les ans, en nous aidant des rapports présentés, revenir sur quelques-uns des voyages, explorations et travaux qui ont mérité ces récompenses.

Les deux premiers voyages qui ont obtenu, l'un la grande médaille d'or, l'autre une médaille d'or, sont l'expédition Bonvalot dans les régions inexplorées du Thibet, et la mission du docteur L. Catat à Madagascar. Ces deux explorations ayant donné lieu chacune à une séance solennelle en Sorbonne, dont nous avons rendu compte, nous n'en parlerons point davantage et nous passerons sur-le-champ à l'exploration qui a valu au commandant de vaisseau G. Frederik Holm, de la marine danoise, une médaille d'or de la Société.

Jusqu'en 1885 la côte orientale du Groenland, quoique située sous la même latitude que le nord de l'Ecosse, et à 1,200 milles marins seulement de l'extrémité orientale de la Grande-Bretagne, était demeurée une terre à peu près inconnue. Une épaisse banquise y arrête en effet les navires, dès le 60° de latitude nord, tandis qu'à l'ouest de la Norvège, — comme le dit le rapport de M. Charles Rabot, — la mer est toujours libre jusqu'au 71°, et que chaque année on peut atteindre le 80° au large du Spitzberg occidental. Des masses de glace compacte, entraînées par un courant polaire qui est la contre-partie du Gulf-Stream, forment, le long du Groenland oriental, la plus redoutable barrière des mers arctiques.

Les premières découvertes dans cette direction, ainsi du reste que dans la plupart des autres régions polaires, sont dues aux Hollandais. En 1655, des baleiniers de cette nation atteignaient le 77°10' de latitude nord, sur les traces de l'Anglais Hudson qui, en 1607, s'était avancé jusqu'au 73°. En 1670, ils atteignirent même 78°20'. Puis, un siècle et demi s'écoule avant que la géographie fasse de nouveaux progrès dans ces parages.

En 1822 et années suivantes, les principaux accidents de la côte entre le 70° et le 76° sont relevés par Scoresby et par l'expédition de Clavering et de Sabine. Bien des années après, en 1869 et 1870, cette côte est du Groenland fut explorée, du 73° au 77°, par le navire allemand la *Germania* (commandant Koldewey), mais sans que le vapeur réussît à atteindre le point auquel les voiliers hollandais étaient parvenus précédemment. Grâce aux observations rapportées par ces différentes expéditions, on a pu dessiner un tracé de la côte est du Groenland, du 70° au 77°, « tracé très incomplet, très approximatif, dit M. Rabot, mais pourtant d'une grande valeur géographique, en raison des difficultés d'accès de cette terre ».

La partie de la côte comprise entre le cap Farvel et le 70° est encore bien moins connue, ce qui tient à ce que, sur ce point, la banquise est particulièrement épaisse et dangereuse. Là se perdit corps et biens, en 1833, le brick français *la Lilloise*, qui voulait franchir l'obstacle qu'aucun capitaine n'est encore parvenu à traverser, sauf Nordenskiöld. Ce dernier explorateur réussit à mouiller, pendant quelques heures, dans un havre situé par 65°35'.

La raison pour laquelle la plupart de ces expéditions avaient lieu, c'était afin de retrouver les vestiges d'anciennes colonies islandaises établies sur la côte. On n'a pas trouvé, dans cette direction, les ruines qu'on s'attendait à y rencontrer, les anciens colons islandais ne s'étant établis que sur la côte occidentale. Mais, en revanche, toutes les expéditions ont rapporté des renseignements intéressants. Ce fut notamment le cas de l'expédition organisée, en 1828, par le gouvernement danois : le lieutenant Graah, qui la commandait, revint avec une précieuse carte et des informations sur les Eskimos, qui jusqu'alors n'avaient

pas été en relation avec des Européens. Une médaille d'or, décernée par la Société de Géographie, récompensa le lieutenant Graah de ses beaux travaux.

Les recherches du vaillant officier ont eu des continuateurs en la personne de MM. le commandant Holm et le capitaine W.-Th. Garde, également de la marine danoise, chargés en 1883 d'une nouvelle expédition à la côte orientale, à l'effet de tâcher d'arriver à la solution de cette question des ruines islandaises, si longtemps débattue, mais surtout afin de recueillir des observations géographiques.

La mission qui, outre MM. Holm et Garde, comprenait deux naturalistes, M. Knuthsen, géologue norvégien, et M. Eberlin, botaniste danois, quitta Copenhague, le 3 mai 1883, Le 17 juillet seulement, elle débarquait à Nanortalik, petit établissement danois, sur la côte S.-O. du Groenland, point qui avait été choisi comme centre d'exploration. Pendant l'été, à cause de l'état des glaces, il ne fut possible que d'entreprendre une petite reconnaissance ; après quoi, on revint hiverner au campement.

L'année suivante, dès le commencement de mai, l'expédition se remit en marche. La banquise couvrait toutes les issues ; il fallut vingt et un jours pour parcourir une distance de 35 kilomètres au milieu d'un amoncellement complet de glaçons.

« Quelques jours plus tard, nouvelles difficultés ; la glace barre encore la route et, seize jours durant, l'expédition est de nouveau contrainte à l'inaction. Le 28 juin seulement, Holm arrive au dépôt de vivres établi l'année précédente ; après avoir complété ses approvisionnements, il poursuit son chemin, guidé par une famille d'indigènes qui se dirige également vers le nord. Tous les jours c'est la lutte contre la glace, lutte doublement périlleuse avec des *oumiaks* (grands canots indigènes en peau, ramés par des femmes). Qu'une languette de glace vienne frapper le canot, la mince coque en peau est immédiatement percée et l'embarcation coule à pic. Grâce à l'habileté des équipages eskimos, l'expédition échappa heureusement à pareil accident ; mais que de tours et de détours pour réussir à faire un peu de route ! Une fois, huit heures de pénible travail furent nécessaires pour parcourir 2 kilomètres et demi. »

La mission se divisa ensuite; le commandant Holm, accompagné du naturaliste Knuthsen, de trois Groenlandais et de six Groenlandaises, poursuivit seul sa route vers le nord, pendant que le lieutenant Garde revenait au sud pour rallier Nanortalik et compléter le levé exécuté en marche par la reconnaissance des fjords ouverts entre le cap Farvel et le 62°45'.

Le 25 août, Holm arriva à l'île du Dannebrog, le point le plus septentrional atteint par Graah en 1829 et, le 1er septembre, à Angmagsalik (65°37'), où il hiverna au milieu d'Eskimos particulièrement intéressants. Au printemps de 1885 l'expédition fit plusieurs excursions aux environs de son lieu d'hivernage. En juin 1885, elle partait d'Angmagsalik pour le sud et, le 16 juillet, ralliait à Umanak le lieutenant Garde, venu au-devant d'elle. Un mois plus tard, les explorateurs atteignaient la côte occidentale.

A la fin d'août l'expédition s'embarquait à destination de l'Europe et le 3 octobre elle rentrait à Copenhague après une absence de ving-neuf mois. Les résultats scientifiques de cette exploration ont été considérables, dit le rapporteur : « MM. Holm et Garde ont complété la carte de Graah et relevé la partie de la côte située au nord de l'île du Dannebrog, qu'ils ont appelée *Terre du roi Christian IX*, en l'honneur du souverain de Danemark. L'œuvre topographique de ces voyageurs embrasse une étendue de côtes d'environ 360 milles marins en ligne droite. La nature des roches constituant le littoral a été étudiée et une esquisse géologique de la région s'étendant jusqu'au 63e de latitude nord a été rapportée par M. Eberlin. Pendant leur long voyage au milieu de ces banquises, les voyageurs ont fait en outre de très importantes observations sur le transport des matériaux par les glaces flottantes, sur le mouvement de ces mêmes glaces le long de la côte orientale du Groenland, enfin sur le mode de production des *icebergs*. M. Holm a en outre, pendant son hivernage à Angmagsalik, étudié avec un soin scrupuleux la tribu d'Eskimos au milieu de laquelle il a vécu pendant huit mois. Les coutumes, la langue, les traditions de ces indigènes, rien n'a échappé à l'activité de ses recherches. L'expédition a en outre rapporté un important herbier et une série très complète d'observations météorologiques. Dans toute la région parcourue, aucune ruine nordique n'a été découverte. Les Eskimos soigneusement interrogés à ce sujet ont été unanimes à déclarer qu'ils ne connaissaient aucun vestige de construction qui ne fût pas d'origine indigène. » Les observations recueillies par M. Holm prouvent d'une manière péremptoire que la colonie islandaise ne se trouvait point sur la côte orientale, mais aux environs de Julianehaab, sur la côte occidentale. Dans un savant mémoire, M. Steenstrup a du reste montré récemment que l'erreur sur la position de cette ancienne colonie provenait de fautes commises par les anciens cartographes.

Cette exploration étant l'une des plus importantes accomplies depuis longtemps dans les régions arctiques, la Société n'a pas hésité à décerner la médaille d'or du prix de La Roquette au commandant G. Holm. Dans l'expression de ses félicitations, elle s'est fait un devoir d'associer aux chefs de l'expédition les deux naturalistes de la mission et un de ses modestes collaborateurs, l'Eskimo Hanserak, le patron des équipages groenlandais.

GUILLAUME DEPPING.

Compagnie des messageries maritimes.

Le paquebot *Brésil*, allant au Sénégal, Brésil, La Plata, est arrivé à Rio-de-Janeiro le 24 juillet.

Le paquebot *Équateur*, venant de La Plata, Brésil, Sénégal, a quitté Rio-de-Janeiro le 24 juillet.

Le paquebot *Oxus*, venant de l'Indo-Chine et du Japon, a quitté Port-Saïd le 28 juillet à 3 h. matin.

Chemins de fer de l'Est.

Train d'excursion de Paris à Nancy et à Avricourt. — Le vendredi 7 août prochain, la compagnie des chemins de fer de l'Est mettra en marche, au départ de Paris pour Nancy et Avricourt, un train spécial d'excursion à prix réduit, composé de voitures de 2e et de 3e classe, dont le retour aura lieu dans la nuit du 12 au 13 août. Le prix des billets d'aller et retour dont le nombre est limité, est fixé à 27 fr. 50 pour la 2e classe et à 16 fr. 50 pour la 3e classe.

Train de plaisir de Paris à Lucerne. — La compagnie des chemins de fer de l'Est a organisé pour le 6 août prochain un train de plaisir de Paris à Lucerne (lac des Quatre-Cantons) *via* Belfort-Mulhouse-Bâle (sans passeport).

Ce train comprénd des voitures de 2e et de 3e classe.

Le prix du voyage aller et retour est de 32 fr. en 2e classe et de 25 fr. en 3e classe.

Les billets sont valables pendant 10 jours.

Le retour à Paris peut s'effectuer par les trains ordinaires avec arrêts facultatifs dans toutes les stations du réseau de l'Est, à l'exclusion des trains rapides partant de Bâle à 10 h. matin et 9 h. 41 soir.

Les voyageurs pourront prendre en même temps à la gare de Paris des coupons supplémentaires à prix très réduits pour les excursions au départ de Lucerne.

Chemins de fer de l'Ouest.

Train de plaisir à marche rapide de Paris au Havre, le dimanche 2 août 1891, aller et retour dans la même journée.

Aller : départ de Paris (Saint-Lazare), à 6 h. 10 matin ; arrivée au Havre vers 11 h. 15 matin. — Retour : départ du Havre à 8 h. 20 soir ; arrivée à Paris (Saint-Lazare), vers 1 h. 30 matin.

Prix des billets (aller et retour) : 2e classe, 13 fr.; 3e classe, 10 fr

On délivre des billets, à dater du lundi 27 juillet, aux gares Saint-Lazare et Montparnasse et aux bureaux de ville de la compagnie.

Nota. — La compagnie anonyme des paquebots à vapeur entre le Havre, Caen, Honfleur et les ports de la Normandie organisera, le 2 août, si le temps le permet, une promenade en mer en vue de la Hève, du cap d'Antifer et d'Etretat par le steamer *François Ier*, aux prix de : Passerelle, 2 fr. — Premières, 1 fr. 50. — Secondes, 1 fr. — Embarquement au Grand Quai, à 1 heure 1/2. — Retour vers 4 heures.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

Le 26 août 1891, il sera procédé par le préfet du département, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef des travaux maritimes, à l'adjudication au rabais, sur soumission cachetée, des opérations de lestage et de délestage des navires dans le port de la Rochelle, pour trois, six ou neuf années à partir du jour de l'approbation de l'adjudication.

Cautionnement, 500 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture ; 2° de M. Coustolle, ingénieur, 9, rue de la Ctoche, à la Rochelle.

Ministère de l'intérieur.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

ADJUDICATION

de l'entreprise générale des services des prisons.

Le conseiller d'Etat, directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de l'intérieur, donne avis que, le mardi 18 août 1891, il sera procédé, à la préfecture de Seine-et-Oise, à l'adjudication de l'entreprise générale des services des prisons du département de Seine-et-Oise (2e circonscription pénitentiaire), pendant trois, six ou neuf années, qui commenceront le 1er septembre 1891.

Le dépôt provisoire exigé des concurrents est fixé à 5,000 fr.; le cautionnement définitif à 15,000 fr.

On peut prendre connaissance du cahier des charges au ministère de l'intérieur, rue Cambacérès, n° 11, direction de l'administration pénitentiaire, 2e bureau ; à la préfecture de Seine-et-Oise et à la direction de la 2e circonscription pénitentiaire, à la maison centrale de Poissy.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Mercredi 29 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Juill. 91	3 %	95f 94f95 95f 94f90..	en liq..						
			fin ct..	95 15	95 15	94 97½	95 ..	95 10	95 17½
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.	95 05	95 17½ d25				
			P° fin p.		d1f	95 37½	95 50 d50		
			P° fin p.	95 65	95 70 d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %...	91f	fin ct..					91 ..	
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés	93f70 75	en liq..						
			fin ct...	93 67½	93 70	93 57½	93 60	93 7.	93 70
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)..	96f20 96	en liq..						
			fin ct...	95 90	95 95	95 90	95 90	96 25	96 10
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
Mai 91.	4 ½ % 1883	105 95 97½ 95	en liq..						
			fin ct...	10597½	106	105 95	106 ..	105 95	10597½
			P° fin c.				d50		
			P° fin c.						
			P° fin p.				d50		
			P° fin p.						
Mai 86.	Promesses d'inscript. 4½ % 1883.	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4% éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f						5200 ..	
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
Juill. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), n°s 221.501 à 273.500	505 504 50	en liq.. / fin ct...					505 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	560 562 50 564 565 570.	fin ct...					555 ..	
Févr. 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	532 531	fin ct...					533 ..	
Janv. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	417	fin ct...					418 ..	
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	405 406 406 25 406 50	fin ct...					406 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	105 104						105 ..	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	529 50 529 528 75	fin ct...					528 75	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	529 50 529	fin ct...					528 75	
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	414 415 416 417	en liq.. / fin ct...					414 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100f	104 25 104 50						104 ..	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	400	fin ct...					400 .	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	102	fin ct...					102 25	
Janv. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	405 404 403	en liq.. / fin ct...					405 ..	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	499 50	en liq.. / fin ct... / P° fin c.					500 ..	
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		en liq.. / au 31..						
Juin 91.	Banque de France (nominatives).	4450	en liq..						
			fin ct...					4455 ..	
			P° fin c.		d40		d50		
			P° fin p.		d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).	446 25 447 50 448 75 .. 450	en liq..						
			au 31..	445 ..			447 50	445 ..	445 ..
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 38)	770	en liq..						
			au 31..	773 75	775 ..	771 25	772 50	775 ..	775 ..
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d10		
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).	435	en liq.. / au 31..					435 ..	
			P° au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26)		en liq.. / au 31.. / P° au 31						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 10)	345	en liq.. / au 31.. / P° au 31					345 ..	
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	262 50	en liq..						
			au 31..	261 25			263 75	265 ..	263 75
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	555	en liq..						
			au 31..	570 ..			560 ..	565 ..	565 ..
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)	657 50	au 31..					657 50	
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).	427 50	en liq.. / au 31..					430 ..	
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)		en liq.. / au 31..						
Mai 91.	Banque hypot. de Frce, r. 1000f, t.p.	518 517 50	fin ct...					520 ..	
Mars 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	428	fin ct...					428 ..	
Févr. 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. } en représon d'ann.	152	en liq.. / fin ct...					152 ..	
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f. } dues par l'État	528	au 31..					529 50	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.		
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.	500 ..	
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.	5 ..	113 ..
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr...	110 ..	109 ..
d° 1881, 4%, r. 500 f.	517 ..	516 ..
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr..	114 ..	
d° 1863, 3%, r. 100 fr.		
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3¼ %, r. 500 f.		
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	99 50	98 50
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.		
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	49 ..	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.		
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).	2140..	
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	415 .	412 50
Midi, d° act. de jouiss	681 25	
Nord, d° act. de jouiss.	1410..	
Orléans, d° act. de jouiss.	1080..	
Ouest, d° act. de jouiss.		
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	440 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f, t.p.	615 .	
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	547 50	
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	597 50	592 50
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	535 ..	
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	260 ..	
d° du département du Nord....		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier		
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	530 ..	
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	429 ..	425 ..
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	570 ..	565 ..
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	1570..	
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (n°s 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entrepres (ex-c. 48).	248 75	
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1450..	
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).	215 ..	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 13).	5500..	
Éclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p...		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).	382 50	
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).		
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p		
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	395 ..	
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 60).		
d° act. de jouiss.		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr, t.p..		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé...	660 ..	
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé		
2e série, act. 500 fr., t.p..	1515..	150125
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.		
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	825 ..	820 ..
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2530..	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.	[illegible] ..	
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.		
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1210..	1205 .

JOUISSANCE	Mercredi 29 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	Crédit Foncier de France.		en liq.						
Juill. 91	Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1250 1247 50 1250	fin ct.	1245			1243 75	1250	1245
			Pe fin c.		d40		d20		
			Pe fin c.		d10		d5f		
	Obligations :		Pe fin p.		d40		d20		
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.		Pe fin p.	1258 75	d10		d5f		
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	516 517 518 519						515	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	106 104 75						106	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	603 75 605						603	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	119 25 121 50						121 50	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	515 516 516 75						516	
d°	communales, 3%, remb. 500 f.	502						501 50	
d°	d° 5es, r. 100 f.	102						102	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	515	fin ct.					515	
Fév. 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	395 394 50 394 75 395	en liq.					393 75	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	477 50 478	fin ct.					477 50	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	474 473 50 473	fin ct.					473	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	473 75 472 471 50	fin ct.					474	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	419 75 420 420 25	fin ct.					420	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	470	fin ct.					471	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	66f	fin ct.					66	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct.						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	49f .. ..f ..f	fin ct.					50	
...	d° d° (nomin.).	.. ..f ..f	fin ct.						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	590	en liq. au 31..						
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq. au 31..					681 25	
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	812 50 815 812 50	en liq. au 31..	811 25	812 50	808 75	808 75	817 50	815
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	340 345 340	en liq. au 31..	335			332 50	345	335
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq. au 31..					350	
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).	323 75 325	en liq. au 31..	322 50				323 75	323 75
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. développt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	482 50	en liq. au 31					... 75	
			Pe au 31		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq. au 31..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..	478 75	en liq. au 31						
			Pe au 31		d10		d5f		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq. au 31..						
......	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..	400	en liq. au 31..						402 50
			Pe au 31	405	d5f		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq. au 31..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		en liq. au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq. au 31..						
Juil. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14),	23f75 22f 21f50	en liq. au 31..					23 75	
			Pe au 31		d10		d5°		
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...	211 25	au 31..					211 25	211 25
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	475	Pe au 31 au 31..		d10		d10	475	
Mai 91.	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	387 387 25 387 50 388	au 15					387 25	
Fév. 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 25)....		en liq. au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.	715	en liq. fin ct..					720	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'État), ex-coupon 30.......	700 695 690 685 680 690	en liq. fin ct..					700	
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	900	en liq. fin ct..					902 50	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1480 1477 50	en liq. fin ct..	1475	1477 50	1475	1475	1475	1477 50
			Pe fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)	1297 50 1295 1300 1295	en liq. fin ct..					1292 50	
			Pe fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........	1840 1841 25 1837 50	en liq. fin ct..	1835				1835	
			Pe fin c.		d20		d10		
			Pe fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1520 1521 25 1522 50	en liq. fin ct..	1521 25				1520	1521 25
			Pe fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1065 1063 75	en liq. fin ct..					1062 50	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11).	540 542 50	en liq. fin ct..						
	(Gar. de l'Etat ou de Dépts)		Pe fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	525	en liq. au 31..					525	
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).		en liq. au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).								
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)	425 422 50	en liq.		d10		d5f		
			au 31..	427 50			425	415	426 25
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		Pe au 15 au 31..		438 75 d20		d5f		
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr.. t.p.. (ex-coupon 19)	570	en liq. au 31..					575	
			Pe au 31		d10		d5f		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.		
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	165	
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (c. 1 att.)....	375	370
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.	450	445
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	525	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	558 75	550
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1065	
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	690	680
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	380	385
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	122 50	
Voitures à Paris, actions de jouiss.	211 25	210
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 19).	540	
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	215	
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1100	
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.		
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 3)..	1450	
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	220	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	560	
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	550	545
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.	800	
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	272	
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).		
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 38).	1360	1355
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	520	517 50
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé...........	1720	
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	260	
d° parts bénéficiaires.......	245	240
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....		
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	200	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	439	
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	349 25	349
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	392	
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..		
d° d° de 1887 à 1985..		
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).		
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	413	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	416	415 50
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	648	645
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	439 50	439
d° nouvelles d°	445	444 50
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	433	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérne: Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'État).....		
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	407 50	405
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)		
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'État).	414	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	443 25	
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1275	
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	444	443 50
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	442	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	438	
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	439	438
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	438 50	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	640	
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	442	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	444	
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	448 75	447
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	622	
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).		

JOUISSANCE	Mercredi 29 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1413 75 1415	en liq.. au 31 P° au 31 P° au 15	 1412 50	 1415 .. d10 d10	 1412 50	 1412 50 d5f d5f	1415 ..	1415 ..
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1130	en liq.. au 31.. P° au 31		 d10		 d5f	1135 ..	
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)	533 75	en liq.. au 31.. P° au 31	 533 75			 d5f	535 ..	533 75
Juin 91.	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	660	en liq.. au 31..						
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1030 1025 1027 50 1030.	en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15	 1030 ..	 d10 d10		 d20 d10	1035 ..	1030 ..
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).		en liq.. au 31..					495 ..	
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	705	en liq.. au 31.. P° au 31		 d10		 d5f	693 75	695 ..
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)..	370	en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15	 370 ..	 d10 d10		 d5f d5f	365 ..	365 ..
Juin 91.	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2990	en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15		 d.. d10		 d5f d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	30f	en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15	 30 ..	 d10 d10		 31 25 d5f d5f	31 ..	31 25
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p	210	en liq.. au 31..					210 ..	
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.	51f	en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15		 d10 d10		 d5f d5f	50 ..	
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	31f25 31f 30f25	en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15	 31 25	 d10 d10		 d5f d5f	30 25	31 25
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2770 2765	en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 31	 2768 75 2771 25	 2768 75 d40 d10	 2760 ..	 2762 50 d20 d40	2770 ..	2765 ..
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).	793 75 792 50	en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15		 d10 d10		 d5f d5f	793 75	
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	295	en liq.. au 31..					296 25	
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)..........	1150 1146 25 1150	en liq.. au 31.. P° au 31		 d10		 d5f	1150 ..	
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	139 50 140	au 31..					140 ..	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attrib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).	1950	en liq.. au 31.. P° au 31		 d10		 d20	1950 ..	1950 ..
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).	[illegible]	en liq.. au 31..					390 ..	
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	490	en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15	 490 ..	 d10 d10		 492 50 d5f d10	490 ..	487 50
Oct. 86.	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	120	en liq.. au 31.. P° au 31	 120 ..	 120 .. d10	 117 50	 118 75 d5f	120 ..	121 25
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).	395 390	en liq. au 31.. P° au 31	 396 25	 d10		 d5f	396 25	397 50
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
Juill. 91	Angleterre, 2 3/4 % (n.c. fixe 25f20).	C. 500f 96f95	en liq.. au 31..					97 ..	
Juin 91.	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.	C. 1000	en liq.. au 31..						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	Gr. c.	au 31.. P° au 31		 d..		 d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...		au 31.. P° au 31		 d..		 d..	287 50	
...	d° d° c. de 5 obl..								
...	d° d° c. de 25 obl.								
Mai 91.	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		en liq.. au 31.. P° au 31		 d..		 d..		
...	d° d° 1000 fl. d°								
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f .. C. 10000...	en liq.. au 31..					96 90	
...	d° d° 1000 fl. d°	96f 90 85 75	P° au 31		d50		d25	96 60	
Juill. 91	Belgique, 2 1/2 %, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 31..						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	P° au 31		d..		d..		
Mai 91.	d° 3%, 1873		au 31..						
Juill. 91	d° 3 1/2 %, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 31..						
...	d° d° c. de 500 f.	102	en liq..						
Mai 91.	d° 3 1/4 %, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	en liq..					102 45	
...	d° d° c. de 500 f.	101 70	au 31						
Févr. 91	d° 3 1/4 %, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	P° au 31		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
Juin 91.	Brésil, 4 1/2 %, 83. Obl. 1000 £. (Nég. ch. fixe 25f20)		en liq. au 31..						
...	d° d° 500 £.		P° au 31		d50		d25		
...	d° d° 100 £.		en liq..						
Avril 91	d° 4 1/2 %, 88. Obl. 1000 £.		au 31..					77 10	
...	d° d° 500 £.		P° au 31		d..		d25		
...	d° d° 100 £.		en liq..		d50				
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		au 31 .	70 ..					77 50
...	d° d° 500 £.		P° au 31		d50		d25		
...	d° d° 100 £.		en liq..					80	
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé...		au 31.. P° au 31		 d10		 d5f		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	438 ..	437 ..
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......	360 ..	
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	445 ..	444 50
d° 3% nouveau, r. 500f d°	448 75	447 ..
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	444 50	444 ..
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	443 50	
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.	438 ..	
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..		
d° 3%, rembours. 500 fr.....	444 ..	443 75
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	449 ..	446 ..
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	443 ..	
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......		
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.	72 ..	
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'Etat. Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	443 ..	
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	447 50	446 50
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.	1255..	
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	426 25	426 ..
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	498 ..	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.	415 ..	
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	424 50	
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.		
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	410 ..	
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.		
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr....	255 ..	
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	260 ..	
d° d° 5%, r. 500 fr.	220 ..	
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	372 50	370 ..
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..	56 ..	55 ..
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.	520 ..	
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.		
d° d° 5%, r. 500 f.		
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.	475 ..	
Eaux Banlieue, 4 1/2 %, 89, r. 500 f..		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.		
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	514 75	
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	521 ..	520 ..
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	311 ..	
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.	504 ..	
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	519 ..	515 ..
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	310 ..	
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	457 50	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	250 ..	248 ..
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.		
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	508 ..	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....	498 50	
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	502 50	
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.		
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.		
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	377 ..	375 ..
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablsts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.		
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.	460 ..	
Gr. Moulins de Corbeil, 4 1/2 %, r. 500f.	481 ..	
Jardin zool. d'acclimat., 5%, r. 500f.		
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	630 ..	
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 ..	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4%, remb. 500 fr.......		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		
Canal Panama, 5%, r. 500 f. (en liq.).	23 75	
d° d° 3%, remb. 500 fr...	19 ..	
d° d° 4%, remb. 500 fr...	19 ..	
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	23 25	
d° d° (2e série).	23 25	
d° d° (3e série).		
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	89 ..	88 50
d° d° depuis la répart.	85 ..	
d° d° 322f50 payés...		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	74 50	
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	614 ..	612 ..
d° 3%, rembours. 500 fr........	452 ..	
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	440 ..	
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	93 ..	

Jouissance	Mercredi 29 Juillet	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Avril 91	Egypte. Oblig. Daïra Sanieh 4 %		en liq..						
	(décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	491 491 50	au 31..	490 ..			488 75	491 25	488 75
			P° au 31		d10				
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig.		en liq..		d10		d5f		
	7%, rembours. 500 fr.	491 75 491 50	au 31..	490 ..			488 75	491 50	488 75
	(Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)		P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	Egypte. Dette privil. conv. à 3½ %		en liq..						
	(décrets des 6 et 7 juin 1890)...	468 467 50 25 467	au 31..	465 ..			463 75	467 75	465 ..
...			P° au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypo-		en liq..						
	thécaires, 5%, 1878		au 31..					517 50	
			en liq..						
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f		au 31..						
	(nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f.		en liq..						
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	71f	au 31..	71 25	71 30	71 ..	71 15	72 50	71 40
...	Coup. de 40 —	70f90 71f05 10 25 70f80	P° au 31		d50		d25	71 40	
...	Coup. de 80 —	70f90 71f05 10 25 70f80	P° au 15		d50		d25	71 70	
...	Coup. de 160 —	71f50 70f90 71f 70f80	P° au 31		d50		d25	71 40	
...	Coup. de 240 —	71f50 70f90 71f 70f80						71 40	
...	Coup. de 480 —	71f50 70f90 71f 70f80						71 25	
...	Coup. de 960 —	71f50 70f90 71f 70f80	en liq..					71 25	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).	68f25	au 31..						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba,		en liq..						
	6%, 1886, garantis.	492 75 492 50 492 490	au 31..					493 50	
			en liq..						
d°	d° d° 1890, garantis.	462 50 461 25	au 31..		d10		d5f	464 ..	
			P° au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Juin 91.	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f.5f).		au 31..						
Juill. 91	d° Consolidés 4%		au 31..					120 50	
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89,		en liq..						
...	Oblig. et coupons (Titre de 617f.		au 31..		d10		d25		
...	prescrits au bout — de 2468f.		P° au 31		d10		d25		
...	de 20 ans de l'éch. — de 6170f.		en liq..		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r.500 f.	395 392 50 390	au 31..					410 .	
	Gr. c.		en liq..						
d°	d° 84, 5%, r.500 f.	395 392 50 390	au 31..					407 50	
	Gr. c.		en liq..						
d°	d° 87, 4%, r.500 f.		au 31..					320 ..	
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég.change		en liq..						
	fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		au 31..		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe		en liq..						
	2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	92f50	au 31..					93 25	
...	d° 500 fl.	92f30	P° au 31		d50		d25	92 30	
...	d° 1000 fl.	90f 90f05	P° au 15		d50		d25	90 50	
Fév. 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch.fl. 2f50).		en liq..						
...	Cap. des titres amort. (Obl. 100 fl.	103 30	au 31..					103 75	
...	prescr. après 20 ans. — 500 fl.		P° au 31		d50		d..	103 80	
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég.ch.fixe 2f50).		au 31..						
			en liq..						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 31..	90 20	90 20	89 80	90 ..	90 25	90 05
...	d° coup. 500 fr.	90f20 10 15 90f 89f85	P° au 31		d1f		d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.		P° au 31	90 25	90 20 d25				
...	d° coup. 50 fr.		P° au 15		d1f	90 60	90 45 d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	90f50	P° au 15	90 75	90 85 d25			90 60	
Avril 91	d° 3%	..f..	au 31..						
			en liq..						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r.500f.	317 ..	au 31..					318 ..	
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég.ch.fl. 25f20),		en liq..						
	coup. de 504 f. (20 £).		au 31..						
Fév. 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	98f..	au 31..						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 31..						
d°	d° obl. 5% d°		au 31..						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch.		en liq..						
	fixe 25f25), coup. de 20 £.	38f40	au 31..	38 ..	38 05	37 75	38 ..	38 50	38 40
...	d° coup. de 50 £.	39f25	P° au 31		d50		d25	39 ..	
...	d° coup. de 100 £.	38f50 30 25 50 75	P° au 31		38 50 d50		d1f	38 50	
			en liq..						
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r.500f. (C. 500 f.	280 275	au 31..					287 50	
...	Nos 1 à 390000 et (C. 5 obl.	292	au 31..					292 ..	
...	500001 à 929987. (C. 10 ob.		au 31..					292 ..	
			en liq..						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	100f	au 31..					99 75	
Juill. 91	d° 1890, 4%	..f..	P° au 31					85 ..	
Juill. 91	Russie, 1850, 4½% (n.ch.fl. 25f50.		en liq..						
	Oblig. de 100 £.		au 31..						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	98f50 25 97f 96f75 55	au 31..						
...	Grosses coupures....	99f 98f25						97 50	
Janv. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fl. 4 f. Obl. de 100 r.	68f 68f25 75	au 31..						
...	d° de 1000 r.	68f	P° au 31		d50		d25		
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fl. 4 f. Obl. de 100 r.	70f 70f40 70f 69f75	au 31..					70 ..	70 ..
...	d° de 1000 r.	70f 69f75	P° au 31		d50		d25	69 50	
			en liq..						
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	96f50 20	au 31..					96 70	
...	Grosses coupures....	97f20	P° au 31	96 50	d50		d25	97 25	[illegible] 50
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 31..						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change		en liq..						
	fixe 4f), coup. de 125 r.	104 40	au 31..						
...	coup. de 500 r.	104 60 40						104 80	
...	coup. de 1000 r.	104 40						104 80	
...	coup. de 10000 r.		en liq..						
Juin 91.	d° 1889, 4% (or).	97f50 97f 97f50	au 31..					96 80	
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	97f 96f75 70 75	au 31..					97 30	
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 4e ém. c.500f	100f50 25	au 31..						
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e sé-								
	ries, t. p., Obl. 500 f.	96f25 35 40 45	en liq..					96 60	
...	d° 2500 f.	97f40	au 31..	96 05	96 25	96 ..	96 10	96 90	96 25
...	d° 5000 f.	96f 96f10 15	P° au 31		d50		d25	96 30	
...	d° 12500 f.	96f 96f15						96 30	
			en liq..						
Juill. 91	d° d° 3e série...	96f85 50 40	au 31..					96 95	
Mai 91	d° Intér. cons., 4½%. 1re ém.,		en liq..						
	1980 (n.ch.fl. 4f) C. 100 r.	71f50 75	au 31..					71 25	
	C. 500 r.	71f50 75	au 31..		d50		d25	71 25	
	C, 1000 r.	71f50 75	au 31..					71 50	
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Trans-		en liq..						
	caucasien, remb. au pair.	81f 80f50 81f	au 31..					81 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½ %, 53 (n.ch.fl. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Oblgi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	323 50	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fl. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).		
d° 1000 fl. d°	79 ..	
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.	397 50	
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Congo (Etat indép. du), Lots 1888.		
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Danemark, 3½ % (nég.ch.fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½ %, C.F. (n.ch.fl. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.		
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.		
Norvege, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	99 25	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.	93 ..	
d° 1866, 5%		
Gouv. de Québec. 80, 4½ %, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fl. 25f20).		
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f.p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	105 ..	
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.	342 50	340 ..
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	635 ..	633 75
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t.p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	485 ..	
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	655 ..	648 75
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	344 75	340 ..
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	342 ..	340 ..
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	435 ..	433 ..
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486.		
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale.	400 50	
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000.	416 ..	415 ..
Beïra-Alta, 3%	120 ..	
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	245 ..	240 ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	212 ..	
Lombardes, 3% (Sud Autriche).		
d° (Série X).	324 ..	322 ..
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque...	379 ..	375 ..
d° (2e série), 2e hypothèque.	357 50	350 ..
d° (3e série), 3e hypothèque.	352 ..	350 ..
d° (4e série), 4e hypothèque.	332 50	325 ..
d° (5e série), 5e 5ypothèque.	329 ..	325 ..
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	344 ..	337 50
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	349 ..	341 ..
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	350 ..	345 ..
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	337 50	336 ..
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	325 ..	
Ouest de l'Espagne, 4%		
Portugais, 3%	220 ..	215 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	215 ..	
d° 4%	268 50	266 ..
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	356 ..	351 ..
d° 2e hypothèque.	345 ..	340 ..
d° 3e hypothèque.	340	
Cordoue à Séville, 3%	360 25	[illegible] ..
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fcr Frco-Canadien, 3%, r. 500f.		
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	300 ..	
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f, t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.		
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.		
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	425 ..	415 ..
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	[illegible] ..	

Jouissance	Mercredi 29 Juillet	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	453 75	au 31.. en liq..					455 ..	
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr..		au 31.. en liq..						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 31 P° au 31		d1f		d25	102 50	
...	d° d° Ob. 50 £.		P° au 15		d50		d25	102 50	
...	d° d° Ob. 100 £.		en liq..						
Avril 91	d° 80, 4% r. 504f (1re, 2e et 3e s.) (nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.	103 30	au 31.. P° au 31		d50		d25	104 .. 103 70	
...	d° d° Ob. 100 £.		en liq..						
...	d° d° Ob. 500 £.								
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.	100 70	au 31..						
...	d° d° c. 5000f.	100 70	P° au 31		d50		d25		
Mai 91.	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.		en liq.. au 31.. en liq..					90 ..	
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).		au 31..					23 50	
	d° d° gross. coup.		en liq..					18 80	
d°	d° d° (sér. C).	18f 70	au 31..						
	d° d° gross. coup.	18f 50	en liq..					18 70	
d°	d° d° (sér. D).	18f 60	au 31..						
...	d° d° gross. coup.		P° au 31		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890. Obligations de 500 fr.	422 421 25 420	en liq.. au 31..					422 ..	
...	d° de 2500 fr.	419 75	P° au 31	418 75	d50		d25		
...	d° de 12500 fr.		P° au 15		d50		d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil. 5%, Douanes. Obl. de 500 f.	453 75 450	en liq.. au 31..	448 75				455 ..	450 ..
...	d° d° 2500 f.	447 50 442 50	P° au 31		d10		d5f		
...	d° d° 12500 f.	450 442 50	P° au 15		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl. pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	455	en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15	450 ..	 d10 d10		 d5f d5f	460 ..	460 ..
Mai 91. ex-5e r.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f., 250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		en liq.. au 31.. P° au 31		 d10		 d5f		
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24).		au 31						
Janv. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 20).		en liq. au 31..						
Juill. 88 ex-1er r.	Banque des Pays-Hongrois, act. nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		en liq.. au 31..						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		en liq.. au 31.. P° au 31		 d10		 d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act. 100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p. (ex-coupon 14)	602 50	en liq.. au 31. P° au 31	600 ..	 d10		 d5f		600 ..
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 32)..	565 562 50 560	en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15	562 50	 d10 d10		563 75 d5f d5f	566 25	565 ..
...	Grosses coupures....								
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 150 fr. payés (ex-coupon 34)..		en liq.. au 31..						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1090	en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15	1090 ..	 d10 d10		 d5f d5f	1092 50	1097 50
...	Grosses coupures....								
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions 500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	477 50	en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15		 d10 d10		 d5f d5f	480 ..	
...	Grosses coupures....								
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq.. au 31..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie, a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		en liq.. au 31.. P° au 31		 d10		 d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie ». (ex-coupon 14)	130 127 50 126 25	en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15	127 50	127 50 d10 d10	125 ..	126 25 d5f d5f	125 ..	128 75
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	440 435 432 50 430 427 50	en liq.. au 31.. P° au 31	430 ..	432 50 d10	425 ..	425 .. d5f	435 ..	445 ..
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes. (525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		en liq.. au 31..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat (Société privil.), act. 500 f., t.p.	613 75 610	en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15	616 25	617 50 d10 d10	613 75	615 .. d5f d5f	625 ..	620 ..
	Grosses coupures....								
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	125	en liq.. au 31..					125 ..	
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	223 75 220	en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15	223 75	226 25 d10 d10	223 75	223 75 d5f d5f	225 ..	225 ..
	Grosses coupures....								
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p. : 200000 act. de 1862 ; 100000 a. de 1881 ; 60000 act. de 1885 et 60000 act. de 1889. (ex-coup. 42)........		en liq.. au 31.. P° au 31	630 ..	 d10		625 .. d5f	..7 ..	635 ..
	Grosses coupures....								
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 59).....	290 286 25 285 280 285	en liq.. au 31.. P° au 31	287 50	288 75 d10	280 ..	280 50 d5f	292 50	292 50
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	162 50 160 158 75	en liq.. au 31.. P° au 31	157 50	160 .. d10	156 25	156 25 d5f	165 ..	157 50
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 63)......	282 50 285 280	en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15	282 50	285 .. d10	280 ..	281 25 d5f d5f	295 ..	295 ..
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p. (ex-coupon 22)	345 342 50 341 25 340.	en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15	340 ..	 d10 d10		 d5f d5f	345 ..	
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000). (ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).	710	en liq.. au 31.. P° au 31		 d10		 d5f	710 ..	

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	Change	Papier long	Papier court
3%	Amsterdam	207 7/16 à 207 11/16	206 15/16 à 207 3/16 et 4%.
4%	Allemagne.	122 7/8.. à 123	122 ¾.. à 122 7/8.. et 4%
4%	Vienne....	211 ½.. à 212.....	211 ¼.. à 212.. et 4.. %.
5%	Barcelone..	458.... à 460.....	458.... à 460.. et 4.. %.
5%	Madrid....	458.... à 460.....	458.... à 460.. et 4.. %.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ...... et 4.. %.
5%	St-Pétersb.	261.... à 263.....	262.... à 264.. et 4.. %.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4.. %.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

	Change	Papier long	Papier court
2½	Londres...	25 25.. à 25 27...	25 22.. à 25 23 .—2½%.
	d° chèque	25 23½ à 25 24½.	25 23½ à 25 24½—......
3%	New-York.	517½.. à 518½...	516½. à 517¼..—3..%.
3%	Belgique..	1/16 pte. à 3/16 pte	1/8 pte à 1/4 pte—3..%.
6%	Italie.....	1⅜ pte à 1⅝ pte..	1⅝ pte à 1⅞ pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16 pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 4% à 5% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 230 à 235 .. 0/00 pte.

Quadruples espagnols........................	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains.......	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines........................	4 10 à .. ..
Souverains anglais.........................	25 20 à 25 25
Banknotes..................................	25 20 à 25 25
Aigles des Etats-Unis......................	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks).......................	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes....	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliem.	40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède.........................	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 95 7/8 — 1 heure, 95 15/16
Vienne, Métall, ...—Papier, 92 30 — Monnaie, 92 20
Crédit Autrichien... 286 50 | Chem. de Fer Autrich. 282 50
Change sur Londres.... Demande, 117 85 — Offre, 118 10
Change sur Paris....... Demande, 46 675 — Offre, 46 75
Lots............... 139 25 | Napoléon.............. 9 38

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 29 Juillet 1891

	Disponible	Livrable dern. cours.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3................	36 .. à 36 25	
Roux 88° nets..............	36 .. à	
Raffinés, bonne sorte........	106 50 à	
— belle sorte.........	107 50 à	
Certificats de sortie.........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	36 25 à 36 375
— Août..........	.. .. à	35 25 à 36 375
— Septembre......	....	35 875 à .. ..
— 4 d'Octobre....	....	34 875 à 35 ..
— 4 premiers.....	....	35 25 à .. ...
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	42 75 à	
Courant du mois............	....	43 50 à 42 75
Août......................	....	41 75 à 42 ..
4 derniers................	....	38 75 à .. ..
4 premiers................	....	38 25 à 38 50
....	....	.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	51 75 à	
Courant...................	....	51 25 à 51 75
Août......................	....	51 75 à 52 25
4 derniers................	....	52 75 à 53 25
4 premiers................	....	53 25 à 53 75
....	....	.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts............	73 50	
—	.. ..	
Colza en tonnes............	75 50	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	83 50	
—	.. ..	
Courant...................	....	73 50 à 73 25
Août......................	....	73 75 à 74 ..
4 derniers................	....	75 50 à .. ..
4 premiers................	....	76 75 à 77 ..
....	....	.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	59 25 à	
Courant...................	....	59 25 à .. ..
Août......................	....	59 75 à 59 50
Septembre-Octobre.........	....	61 .. à .. ..
4 derniers................	....	61 25 à 61 50
4 de Novembre.............	....	61 75 à 61 50
COURS DU MERCREDI 29 Juillet.		
SUIF DE PLACE *48° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	.. .. à	
SUIF DE PROVINCE *48° 1/2, enfûté, en gare Paris.*	.. .. à	

EMPRUNT NORWÉGIEN 4 % 1880

Numéros des obligations sorties au tirage du 29 juillet courant pour être remboursées le 15 octobre 1891.

Nos

Série A.

225 | Une obligation de £. 1.000... £. 1.000

Série B.

322 | 609 | Deux obligations de £. 500.. 1.000

Série C.

980	1.441	1.897	3.268	3.981	5.014
1.135	1.707	1.910	3.561	4.636	5.220
1.183	1.806	2.123	3.655	5.009	5.720
1.212	1.843	2.283			

Vingt et une obligations de £. 100. 2.100

Série D.

5.793	7.536	8 395	10.569	11.342	12.035
5.830	7.576	9.658	10.783	11.534	12.229
5.909	7.586	9.844	10.832	11.709	12.438
6.558	7.756	9.971	11.109	11.726	12.609
6.603	7.773	10.349	11.131	11.894	13.252
6.844	7.888	10.540	11.310	11.941	

Trente-cinq obligations de £. 20. 700

£. 4.800

LE **Crédit foncier Luxembourgeois** (en liquidation) rappelle à ses actionnaires qu'à différentes reprises, et notamment par lettre-circulaire du 1er mai 1890, il les a invités à verser :

1° Cent vingt-cinq francs, montant du deuxième quart appelé sur chaque action avec intérêts à 6 % l'an, du 15 décembre 1886 (date de l'exigibilité de cette somme);

2° Deux cent cinquante francs, montant des troisième et quatrième quarts, appelé sur chaque action avec intérêts à 6 % l'an, du 1er juillet 1888 (date de l'exigibilité de cette somme).

Le Crédit foncier Luxembourgeois (en liquidation) sera dans la nécessité d'agir judiciairement contre les actionnaires qui, d'ici huit jours au plus tard, ne se seront pas exécutés en versant le montant des sommes dues sur les actions :

Soit à sa caisse, à Luxembourg, rue de Clairefontaine ;

Soit chez M. Léopold Gaulet, 48, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris, caisses que les liquidateurs du Crédit foncier Luxembourgeois désignent à ces fins.

CRÉDIT FONCIER LUXEMBOURGEOIS
(*en liquidation*).

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

ADJUDICATION des travaux de ballastage complémentaire des banquettes entre les kil. 5 + 875,60 et 18. (Ligne de Beaulieu à Auneau.)

Le 26 août 1891, à deux heures du soir, au bureau de l'ingénieur de la voie et des bâtiments, à Paris, 138, boulevard Raspail.

Montant des travaux.......... 12.190 fr. 98
Cautionnement .... 400 fr. »

Renseignements au bureau de l'ingénieur de la voie et des bâtiments, 138, boulevard Raspail, à Paris.

Avis essentiel. — Les rabais devront être faits en francs sans fraction. — Les soumissions qui porteront des rabais avec fraction de franc seront rejetées.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

ADJUDICATION des travaux de substitution de platelages en tôle striée aux platelages en bois actuels des ouvrages d'art sur diverses lignes du 3e arrondissement.

Le 26 août 1891, à deux heures du soir, au bureau de l'ingénieur de la voie et des bâtiments, à Saintes, 89 *ter*, Cours National.

Montant des travaux.......... 5.301 fr. 78
Cautionnement .... 175 fr. »

Renseignements au bureau de l'ingénieur de la voie et des bâtiments, 89 *ter*, Cours National, à Saintes.

Avis essentiel. — Les rabais devront être faits en francs sans fraction. — Les soumissions qui porteront des rabais avec fraction de franc seront rejetées.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

ADJUDICATION des travaux d'installation d'urinoirs et de cabinets d'aisances aux extrémités de l'abri d'entrevoie de la station de Neuville-de-Poitou. (Lignes de Poitiers à Angers et de Neuville à Bressuire.)

Le 26 août 1891, à deux heures du soir, au bureau de l'ingénieur de la voie et des bâtiments, à Tours, 38, rue de Clocheville.

Montant des travaux.......... 2.353 fr. 79

Renseignements au bureau de l'ingénieur de la voie et des bâtiments, 38, rue de Clocheville, à Tours.

Avis essentiel. — Les rabais devront être faits en francs sans fraction. — Les soumissions qui porteront des rabais avec fraction de franc seront rejetées.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Mercredi 29 juillet 1891.

Le baromètre reste bas sur presque toute l'Europe. La zone de faibles pressions, dont le centre est toujours près de Skudesness (748 mm), s'est étendue sur les Iles-Britanniques. L'aire océanienne signalée au large de la France persiste et se rapproche lentement de nos côtes (Biarritz 764 m/m). Le vent d'ouest est faible sur la Manche et la Baltique, celui du nord est modéré en Gascogne et fort en Ecosse. Le siroco a soufflé hier à Laghouat et occasionné une tempête de sable. Les pluies ont continué sur les Iles-Britanniques, la France et l'Allemagne.

La température descend presque partout; elle était ce matin de 10° à Stornoway, 12° à Paris, 16° à Pétersbourg et 27° à Alger. On notait 7° au Puy de Dôme et 13° à Briançon.

En France, le temps reste à averses, excepté dans les régions de l'Ouest; une hausse de température est probable. — Hier à Paris, pluie. Max. : 20° 7; Minim. : 7°8. — A la tour Eiffel, max. : 15°0; min. : 10°0.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer agitée à Dunkerque, Calais, Boulogne, le Havre et Cherbourg.

Océan : mer belle à Brest et à Lorient.

Méditerranée : mer agitée à Marseille; agitée à Sicié ; belle à Nice.

Situation du mercredi 29 juillet 1891 (soir). — Le baromètre descend sur nos régions et monte à Valentia. En France, le temps est encore à la pluie, excepté dans les régions de l'Ouest.

Spectacles du Jeudi 30 Juillet.

Opéra. — » h. »/». — Relâche.

Théâtre-Français. — 8 h. 1/2. — *L'Article 231*, comédie en 3 actes, de M. Paul Ferrier : Got, Féraudy, Prudhon; Mmes Kalb, Hadamard.

Vaudeville. — 8 h. »/». — *Le Gendarme*, comédie en 3 actes, de M. Pierre Decourcelle : Maugé, Hirsch, Victorin; Mmes Cerny, Legrand.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Gaité. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — 8 h. 1/4. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. Lemonnier : Mmes Riquet-Lemonnier, Lévi-Leclerc, Perrot; MM. Gravier, Desjardins, Regnard, Jaeger, Avelot.

Châtelet. — 8 h. »/». — *Tout-Paris*, pièce à grand spectacle, en 5 actes, de M. C. Duval : Germain, Rosny, Scipion; Mmes Gilberte, Destrées.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — Représentation des lions en liberté dans la grande piste, au deuxième tableau de *Néron*. — *Néron* sera également donné avec le tableau des lions, en matinée et le soir, les jeudis, dimanches et fêtes.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année.

OPÉRA-COMIQUE, ODÉON, GYMNASE, PALAIS-ROYAL, PORTE-SAINT-MARTIN, MENUS-PLAISIRS, NOUVEAUTÉS : clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 205. Le numéro : 15 centimes. Vendredi 31 Juillet 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr. Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 31 JUILLET

PARTIE OFFICIELLE

PARTIE NON OFFICIELLE

CHAMBRES

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 30 Juillet 1891.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Décrète :

Art. 1er. — Sont nommés :

Juge de paix de Vezins (Aveyron), M. Beaumelou, suppléant actuel, en remplacement de M. Bournhol, décédé.

Juge de paix du 5e canton de Marseille (Bouches-du-Rhône), M. Giraud, juge de paix du canton est d'Arles, en remplacement de M. Guibert, décédé.

Juge de paix du canton est d'Arles (Bouches-du-Rhône), M. Cardon, juge de paix de Puget-Théniers, en remplacement de M. Giraud, qui est nommé au 5e canton de Marseille.

Juge de paix de Puget-Théniers (Alpes-Maritimes), M. Flogny, juge de paix de Salon, en remplacement de M. Cardon, qui est nommé au canton est d'Arles.

Juge de paix de Salon (Bouches-du-Rhône), M. Viguier, juge de paix de Manosque, en remplacement de M. Flogny, qui est nommé à Puget-Théniers.

Juge de paix de Manosque (Basses-Alpes), M. Funel, juge de paix de Peyruis, en remplacement de M. Viguier, qui est nommé à Salon.

Juge de paix de Peyruis (Basses-Alpes), M. Roche (Hilaire), en remplacement de M. Funel, qui est nommé à Manosque.

Juge de paix de Bastelica (Corse), M. Bruni, juge de paix de Zicavo, en remplacement de M. Pieri, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite (loi du 9 juin 1853, art. 5, § 5).

Juge de paix de Zicavo (Corse), M. Cypriani (Dominique-Antoine), en remplacement de M. Bruni, qui est nommé à Bastelica.

Juge de paix de Soccia (Corse), M. Gentili (François), en remplacement de M. Colonna, décédé.

Juge de paix de Moncontour (Côtes-du-Nord), M. Dorion (Adolphe-Marie-Louis), ancien juge de paix, ancien notaire, ancien greffier, en remplacement de M. Droüart, démissionnaire.

Juge de paix de Bourg-d'Oisans (Isère), M. Oddoz-Mazet, juge de paix de Guillestre, en remplacement de M. Guérin, qui est nommé à la Grave.

Juge de paix de Guillestre (Hautes-Alpes), M. Eymard, juge de paix de la Grave, en remplacement de M. Oddoz-Mazet, qui est nommé à Bourg d'Oisans.

Juge de paix de la Grave (Hautes-Alpes), M. Guérin, juge de paix de Bourg-d'Oisans, en remplacement de M. Eymard, qui est nommé à Guillestre.

Juge de paix de Tessy (Manche), M. Mesnil, juge de paix de Troarn, en remplacement de M. Poullain, qui a été nommé à Octeville.

Juge de paix de Troarn (Calvados), M. Guillemette, suppléant du juge de paix de Bayeux, ancien avoué, en remplacement de M. Mesnil, qui est nommé à Tessy.

Juge de paix de Dun (Meuse), M. Mussot (Justin-Léon), capacitaire en droit, ancien greffier, en remplacement de M. Baudelet, qui a été nommé à Vaucouleurs.

Juge de paix de Gourin (Morbihan), M. Le Garff, juge de paix de Plouguenast, en remplacement de M. Le Louédec, qui est nommé dans ce dernier canton.

Juge de paix de Plouguenast (Côtes-du-Nord), M. Le Louédec, juge de paix de Gourin, en remplacement de M. Le Garff, qui est nommé dans ce dernier canton.

Juge de paix de Sant-Anthême (Puy-de-Dôme), M. Queylard, suppléant du juge de paix de Saint-Amand-Tallende, en remplacement de M. Bouchoux, qui a été nommé à Ferney-Voltaire.

Juge de paix d'Ennezat (Puy-de-Dôme), M. Tailhardat, juge de paix nommé à la Tour-d'Auvergne, en remplacement de M. Roche, démissionnaire.

Juge de paix de la Tour-d'Auvergne (Puy-de-Dôme), M. Cros, suppléant du juge de paix de Billom, en remplacement de M. Tailhardat, qui est nommé à Ennezat.

Juge de paix de Menat (Puy-de-Dôme) M. Senturel (Jean-François), en remplacement de M. Rigaud, démissionnaire.

Juge de paix de Buchy (Seine-Inférieure), M. Caron (Louis-Lucien), en remplacement de M. Coullon, décédé.

Suppléant du juge de paix de Veynes (Hautes-Alpes), M. Bernard (Joseph-Casimir-Edouard), notaire, en remplacement de M. Bernard, décédé.

Suppléant du juge de paix du canton ouest de Nice (Alpes-Maritimes), M. Rossi (Joseph-Honoré-André), avocat, en remplacement de M. Barralis, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix de l'Escarène (Alpes-Maritimes), M. Allardi (François-Thomas-Louis), maire, capacitaire en droit, en remplacement de M. Arnulf, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix d'Antibes (Alpes-Maritimes), M. Guiral (Antoine-Etienne-Alfred), ancien greffier, en remplacement de M. Bœuf, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton nord de Sedan (Ardennes), M. Millot (Léon-Adolphe-Jules-Louis), licencié en droit, en remplacement de M. Blaise, décédé.

Suppléant du juge de paix du canton sud de Sedan (Ardennes), M. Huct (Rémy-Félix-Eugène), en remplacement de M. Amstein, décédé.

Suppléant du juge de paix du canton de Murat (Cantal), M. Teillard-Boyer (Jean-Denis-Auguste-Achille), avocat, en remplacement de M. Missonnier, décédé.

Suppléant du juge de paix de Larochefoucault (Charente), M. Rambaud (Georges), maire de Marillac, en remplacement de M. Brousse, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix de Barbezieux (Charente), M. Duthil (Henri-Joseph), avoué, en remplacement de M. Frélet, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix de Juillac (Corrèze), M. Bersac (Guillaume), ancien greffier, adjoint au maire, en remplacement de M. Grand, décédé.

Suppléant du juge de paix de Corte (Corse), M. Pieraggi (Jean-Baptiste-Louis-Eugène), conseiller municipal, en remplacement de M. Bozzi, décédé.

Suppléant du juge de paix de Sigoulès (Dordogne), M. Boyer (Jean-Baptiste), en remplacement de M. Pardessus, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix de Louviers (Eure), M. Mallet (Joseph-Alfred), licencié en droit, avoué, en remplacement de M. Fortier, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix de Landivisiau (Finistère), M. Grall (Ernest-Théophile), ancien conseiller municipal, en remplacement de M. Le Maître, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix de Châteauneuf-de-Faou (Finistère), M. Rolland (Félix-Benoît), conseiller municipal, ancien maire, en remplacement de M. Guéguen, décédé.

Suppléant du juge de paix de Taulé (Finistère), M. Le Goff (Prime-Louis-Olivier-Prosper), maire de Locquenolé, en remplacement de M. Le Bras, décédé.

Suppléants du juge de paix de Cadours (Haute-Garonne), MM. Daubas (Bernard), maire, et Olivier (Jean-Pierre-Isidore), en remplacement de MM. Cassaignau, décédé, et Barthez, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix de Carbonne (Haute-Garonne), M. Bourgal (Auguste-Thérèze), ancien adjoint, conseiller municipal, en remplacement de M. Duos, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du 5e canton de Bordeaux (Gironde), M. Gramond (Pierre-Emile), licencié en droit, ancien juge de paix, en remplacement de M. Dircks-Dilly, décédé.

Suppléant du juge de paix de Voiron (Isère), M. Imbert (Antoine-Ernest-Casimir), maire, en remplacement de M. Bonnevay, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix de Roybon (Isère), M. Massonnet (Antoine), maire de Montfalcon, en remplacement de M. Sassiat, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix de Vorey (Haute-Loire), M. Favier (Marie-Joseph-Hubert), notaire, maire de Roche-en-Reynier, en remplacement de M. Bérard, décédé.

Suppléant du juge de paix de Palmbœuf (Loire-Inférieure), M. Querbez (Charles), licencié en droit, maire, en remplacement de M. Guichet, qui a été nommé juge de paix.

Suppléant du juge de paix de Pontorson (Manche), M. Guichard (Nicolas-Napoléon), ancien adjoint, conseiller municipal, en remplacement de M. Morel, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix de Sartilly (Manche), M. Lenepveu de Dungy (Paul), maire de Genets, en remplacement de M. Duchemin, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix de Cherbourg (Manche), M. Le Grin (Ernest-Adrien), avocat, en remplacement de M. Druet, décédé.

Suppléant du juge de paix de Nogent (Haute-Marne), M. Janniot (Philibert-Victor), maire de Biesles, en remplacement de M. Geoffroy, décédé.

Suppléant du juge de paix de Chailland (Mayenne), M. Brisseau (Ulisse-Frédéric), notaire, adjoint au maire d'Andouillé, en remplacement de M. Denouault, décédé.

Suppléant du juge de paix d'Haroué (Meurthe-et-Moselle), M. Cunin (Pierre-Nicolas-Lucien), ancien conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Mazelin, décédé.

Suppléant du juge de paix du premier canton de Lyon (Rhône), M. Perrot, suppléant à Villers-Farlay (Jura), ancien notaire, ancien maire, en remplacement de M. Pézerat, démissionnaire,

Suppléant du juge de paix de Beaujeu (Rhône), M. Chervet (Valentin-Alphonse-Marie), en remplacement de M. Héron, décédé.

Suppléant du juge de paix de Dampierre (Haute-Saône), M. Blass (Antoine-Edmond), notaire, en remplacement de M. Pratbernon, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix de Mesvres (Saône-et-Loire), M. Saclier (Louis), maire de Charbonnat-sur-Arroux, en remplacement de M. Abord, qui a été nommé juge de paix.

Suppléant du juge de paix de Buxy (Saône-et-Loire), M. Guillermin (Ernest-Eugène), maire, en remplacement de M. Berthault, décédé.

Suppléant du juge de paix des Echelles (Savoie), M. Loridon (Jean-Claude), conseiller municipal, en remplacement de M. Bellet, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix de Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne), M. Germann (Nicolas-Marie), conseiller municipal et d'arrondissement, en remplacement de M. Marliez, qui a été nommé juge de paix.

Suppléant du juge de paix de Magny (Seine-et-Oise), M. Sarazin (Arsène-Alexandre), conseiller municipal, en remplacement de M. Bergeron, décédé.

Suppléant du juge de paix d'Alban (Tarn), M. Poisson (Jean-Baptiste-Jacques-Charles-Adolphe), en remplacement de M. Bourgnnol, décédé.

Suppléant du juge de paix de Bourg-de-Visa (Tarn-et-Garonne), M. Delpech (Jean), en remplacement de M. Dalquié, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix de Cotignac (Var), M. Rouvier (Marius), adjoint au maire, en remplacement de M. Bertrand, démissionnaire.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 30 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le garde des sceaux,
ministre de la justice et des cultes,

A. FALLIÈRES.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 12 novembre 1889, ayant fixé les alignements de la rue des Gatines ;

Vu la délibération du conseil municipal de Paris, du 26 juin 1889;

Le plan des lieux et le procès-verbal de l'enquête;

L'avis du commissaire enquêteur, celui du préfet de la Seine et les autres pièces de l'affaire ;

L'ordonnance du 23 août 1835;

La loi du 3 mai 1841 ;

La section de l'intérieur du conseil d'Etat entendue,

Décrète :

Art. 1er. — Est déclaré d'utilité publique, dans le 20e arrondissement de la ville de Paris, l'élargissement de la rue des Gatines, au moyen de l'occupation de l'immeuble teinté en jaune et compris dans les alignements indiqués par un liséré vert sur le plan ci-annexé.

Art. 2. — Le préfet de la Seine, agissant au nom de la ville de Paris, est autorisé à acquérir ledit immeuble, soit à l'amiable, soit, s'il y a lieu, par voie d'expropriation, conformément aux dispositions de la loi du 3 mai 1841.

Art. 3. — L'ensemble de la dépense, évaluée à 12,000 fr., sera couvert à l'aide d'un prélèvement sur un crédit de 246,250 fr. ouvert au budget de 1889, conformément aux délibérations des 17 avril et 26 juin 1889.

Art. 4. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 27 juillet 1891.

CARNOT

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

Par décrets du Président de la République, en date du 28 juillet 1891, et rendus sur la proposition du ministre de l'intérieur, ont été convoqués pour le dimanche 16 août prochain :

Les électeurs du canton d'Argentré (Ille-et-Vilaine), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Vallet-Laflèche, décédé.

Les électeurs du canton de Valençay (Indre), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Bruneau-Labry, décédé.

Par décret en date du 25 juillet 1891, rendu sur la proposition du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, et suivant la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur, M. Ferrary (Maurice), statuaire : médaille de 3e classe, 1879; prix de Rome, 1882 ; médaille de 2e classe, 1886; médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1889. Hors concours.

Par décision du ministre des travaux publics, en date du 3 juillet 1891, des diplômes supérieurs « d'ingénieur civil des mines » ont été accordés aux élèves sortant de l'école nationale supérieure des mines dont les noms suivent :

I. — *Elèves français.*

MM. Waymel, Boudon, Forquenot, Guerreau, Weill, Allier, Grosselin, Ruelle, Bardier, Allemand, Pontonnier, Orfila, Fuselier, Destival, Plichon, Auzépy, Bancquart, Ruppé, Benqué, Carnot, d'Argil, Lagarde, Bastide, Tixier, Lévy, Leroy-Dupré, Rehren, Charpentier et Jobez.

II. — *Elèves étrangers.*

MM. Bratiano, Alimanestiano, Stassinopoulos et Miouchekwitch.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Personnel des remontes. — Par décis. minist. du 25 juillet courant, M. Norlain, capit. au 4e rég. de spahis, off. acheteur à titre permanent au dépôt de remonte de Mostaganem, command. la jumenterie de Tiaret, passe au dépôt de remonte de Blidah (comité de Milianah) comme off. acheteur à titre permanent.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 30 Juillet 1891.

Hier, a eu lieu, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, la distribution solennelle des prix du concours général entre les lycées et collèges de Paris du département de la Seine et de Versailles.

A midi, M. Léon Bourgeois, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, grand maître de l'Université, a fait son entrée. Il a été reçu par M. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris, assisté de M. Rabier, directeur de l'enseignement secondaire, et entouré du corps académique.

Le ministre était accompagné: de M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur; de M. Ribierre, chef du cabinet; de M. Sellier, chef du secrétariat particulier; de MM. Lévêque et Surugue, secrétaires particuliers.

Sur l'estrade ont pris place : M. Floquet, président de la Chambre des députés; M. Constans, ministre de l'intérieur; M. Barbey, ministre de la marine; M. le capitaine de vaisseau Jauréguiberry, représentant le Président de la République; M. le général Galimard, représentant le ministre de la guerre; M. Poubelle, préfet de la Seine; M. Goblet, sénateur, ancien ministre de l'instruction publique; M. Laferrière, vice-président du conseil d'Etat; MM. Georges Perrot, Jallifier, Lange, Jost, Niewenglowski, etc., membres du conseil supérieur de l'instruction publique; M. Sully-Prudhomme, de l'Académie française; M. Levasseur, membre de l'Institut; M. Ferdinand Buisson, directeur de l'enseignement primaire; M. Larroumet, directeur des beaux-arts; M. le préfet de Seine-et-Oise; M. Beurdeley, maire du 8e arrondissement; M. Meurgé, maire du 5e arrondissement, et diverses notabilités appartenant à l'Université et à l'Administration.

Dans l'hémicycle se trouvaient les inspecteurs généraux et les inspecteurs d'académie, les doyens et les professeurs de faculté, les proviseurs et professeurs des lycées et collèges.

Après avoir ouvert la séance, le ministre a donné la parole à M. Fabié, professeur de l'ordre des lettres de l'enseignement secondaire moderne au lycée Charlemagne, qui a prononcé un discours en vers sur ce sujet : *De la poésie dans l'éducation et dans la vie.*

M. Léon Bourgeois, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

En applaudissant, avec vous tous, les beaux vers que nous venons d'entendre, je goûtais un plaisir particulier. Vous êtes, en effet, mon cher poète, un maître ès lettres..... modernes, et je vous étais reconnaissant des suffrages que vous donnaient vos maîtres et vos collègues : en les obtenant pour vous-même, en effet, vous les obteniez pour l'ordre d'études que vous représentez, et les applaudissements dont retentissait cette grande salle de la Sorbonne reconstruite me semblaient l'éclatante bienvenue de l'Université tout entière au jeune enseignement qui prend aujourd'hui séance avec vous.

Par le sujet que vous avez choisi vous avez voulu, je pense, répondre à certaines préoccupations de vos aînés. L'an dernier, à cette même place, en faisant connaître l'esprit de l'enseignement moderne que nous préparions, j'en affirmais le caractère classique, je protestais contre cette idée qu'il dût être un enseignement utilitaire. Vous avez tenu à ce que les premières paroles publiques prononcées en son nom fussent la confirmation de ses tendances élevées. De toutes les œuvres de l'intelligence humaine vous avez choisi, pour en faire l'éloge, la plus noble et la plus désintéressée : vous avez dit les droits et les bienfaits de la poésie ; vous l'avez montrée également bonne aux faibles dans la souffrance et aux forts dans l'action ; vous avez revendiqué pour elle une place toujours plus grande dans les sociétés modernes, où les conquêtes de la science, loin de restreindre son domaine, l'élèvent sans cesse et l'élargissent, et votre dernière parole a été pour adresser à ces jeunes gens, qui l'ont entendu et compris, ce conseil qui sera vrai tant que le rayon de la pensée illuminera un front humain :

> Ayez contre la vie, à certains jours méchante,
> L'idéal qui sourit.....

Mes chers amis,

Votre maître a raison : « Ayez un idéal. » Ce conseil, c'est l'Université tout entière qui vous le donne ; ce vœu, c'est nous tous qui le formons pour vous. Et ne croyez pas qu'en vous parlant ainsi avec le poète, je vous parle moi-même, comme on dit, « en poète ». Il ne s'agit pas ici de rêverie, et nous n'entendons pas vous détourner des réalités et vous décourager de l'action. Vivre, pour nous, c'est précisément agir, et nous pensons que l'homme le plus digne du nom d'homme est celui qui unit à la sensibilité la plus délicate et à l'intelligence la plus haute la volonté la plus forte et l'activité la plus étendue.

Nous croyons donc bien vous donner un conseil viril en vous disant : Ayez un idéal. Avoir un idéal, c'est en effet avoir un but supérieur à l'action de chaque jour ; c'est être, quoi qu'on fasse, supérieur à ce que l'on fait.

Pour le plus rude, le plus inculte travailleur, c'est avoir dans l'esprit — chose bien modeste et bien grande — la vue de la journée à remplir, avec conscience, de la tâche à acquitter avec loyauté ; pour l'artiste, c'est porter en soi le chef-d'œuvre rêvé, dont chaque œuvre faite ou tentée le rapproche ; pour l'homme public, c'est concevoir et appeler de ses vœux cet état de la société où régneront la justice et la paix, et dont chacune de ses épreuves, chacun de ses sacrifices, est la douloureuse et nécessaire préparation ; pour le patriote... ah ! mes amis, ai-je besoin de vous dire ce que c'est que son idéal ?

Un idéal, ce n'est pas seulement, au milieu de l'atmosphère étouffante de l'égoïsme des hommes, un souffle d'air pur qui ranime et vivifie au-dessus des obscurités et des doutes de l'existence quotidienne, une lumière qui guide et qui sauve ; c'est quelque chose de plus que tout cela et que je voudrais dire d'un seul mot : avoir un idéal, voyez-vous, c'est avoir une raison de vivre.

Messieurs, nous préparons cette jeunesse non pour telle ou telle carrière, mais pour la vie. Si donner à l'homme un idéal, c'est donner une orientation à toute son existence, une raison et un ressort à tous ses actes, nous reconnaissons là le but dernier de l'éducation, le devoir le plus haut du maître.

C'est bien cette pensée qui, l'année dernière, animait l'orateur qui revendiquait ici pour l'Université le droit de former non seulement les esprits, mais les consciences. Ce droit, je ne crois pas avoir besoin de l'affirmer de nouveau. L'éducation est, à nos yeux, inséparable de l'instruction. De l'enfant qui nous est confié nous devons faire un homme, un homme complet, n'ayant pas seulement le corps bien portant et l'esprit bien fait, mais ayant aussi la conscience bien faite et bien portante, c'est-à-dire ayant appris à connaître tous ses devoirs, ayant réfléchi sur leur fondement et sur leur nécessité et s'étant préparé à les remplir. L'histoire d'une vie humaine, c'est l'histoire de la lutte d'un être vivant, pensant et conscient, contre la souffrance physique, contre l'erreur et contre le mal moral. Le jeune homme qui sort de nos mains doit être également prêt pour ce triple combat.

Jamais plus qu'en ces dernières années l'Université ne s'est préoccupée de cette partie essentielle de sa tâche. Dans toutes les réformes poursuivies depuis 1880 touchant la discipline des travaux et des jeux, les relations des maîtres et des élèves, la nature des peines et des récompenses, apparaît la préoccupation constante du développement propre de l'éducation.

Mais cette tâche est-elle terminée, et n'est-ce pas surtout en ce domaine qu'on a le droit de dire qu'il y a toujours quelque chose à faire ?

Messieurs, il y a un an j'essayais de vous montrer combien il est nécessaire à l'Université d'avoir une pensée commune pour

la formation de l'intelligence de la jeunesse française. Combien plus nécessaire encore est cette unité de doctrine dans l'œuvre de l'éducation morale, si l'Université veut répondre à son objet véritable, si elle veut être ce que le pays lui demande d'être, le foyer où viennent se concentrer tous les mouvements de la conscience nationale, pour se réfléchir sur chaque génération nouvelle et donner ainsi l'impulsion et la vie à la conscience de chacun de ses enfants!

Quand je parle de cette unité de doctrine, ai-je besoin d'ajouter qu'il ne s'agit point d'imposer aux esprits un système philosophique et de promulguer un dogme métaphysique sur la nature du bien et du mal? L'Université républicaine respecte toutes les croyances et donne l'exemple de la tolérance à ses adversaires les plus intolérants. Mais quelque opinion que l'on professe sur les problèmes éternellement posés à l'esprit limité de l'homme, l'idée du bien existe, et, comme l'a dit un grand philosophe français, cette idée est un fait, et ce fait est une force. Et depuis que les hommes sont en société, cette force n'a cessé d'agir sur le monde pour apaiser la violence, abaisser les inégalités, substituer la justice à l'arbitraire, la liberté à la contrainte, la solidarité à l'hostilité, élargissant sans cesse la sphère des devoirs de chacun des êtres conscients vis-à-vis de tous, et, malgré les retours en arrière, malgré les défaites partielles de la vérité et du droit, malgré les apothéoses passagères de la force, rapprochant chaque jour l'humanité d'un état supérieur de paix, d'équilibre et de réconciliation.

C'est l'étude, expérimentale pour ainsi dire, du développement et des effets de cette idée du bien dans l'histoire des hommes qui peut servir de point de départ à cet enseignement de la morale, de fondement à cette doctrine commune que nous appelons de nos vœux. La science ne sait rien de la substance des choses, elle ne connaît et ne peut définir ni la nature de la matière, ni la nature de l'esprit; elle donne un nom à la substance et à la force, mais ce nom n'exprime pas une réalité: il est comme la borne marquée par elle au domaine de la connaissance, le point d'où elle se résigne à partir pour ses recherches. Et la science n'en est pas cependant moins puissante et moins féconde, lorsque de cette substance et de cette force inconnues elle étudie les manifestations et les effets, lorsqu'elle détermine les conditions constantes de leurs modifications et de leurs échanges, et lorsque du spectacle de ces innombrables apparences, qui semblaient insaisissables, elle dégage pour notre pensée des lois simples qui ont la précision rigoureuse du nombre et dont chaque jour qui se lève vient confirmer l'évidence.

Il en est de cette force, que nous nommons l'idée du bien, comme de la pensée, de la lumière ou du mouvement. Quelque opinion que nos croyances personnelles nous donnent de sa nature et de son essence, les lois de son action peuvent être par nous étudiées et reconnues, et l'histoire de l'humanité tout entière, de ses tristesses et de ses joies, de ses douleurs et de ses espérances, offre pour cette étude un champ d'observations assez vaste et assez riche à notre conscience et à notre raison. Il y a donc bien une « science » de la morale et, comme l'affirmait avec éloquence dans une récente discussion l'un des maîtres les plus respectés de cette Sorbonne, c'est cette science dont l'enseignement doit prendre une place chaque jour plus grande dans le cercle de nos études et pénétrer, pour ainsi dire, toutes les autres parties de notre enseignement.

On a dit de la science morale qu'elle est l'exposé défini des formes de conduite adaptées à un état de société, de telle sorte que la vie de chacun et que la vie de tous puisse être aussi libre, aussi active, aussi complète que possible. Je ne veux point rechercher ici le bien fondé de cette formule ni si, comme l'a dit notre regretté Guyau, « les lois supérieures de la morale sont identiques aux lois les plus profondes de la vie même ».

Je ne retiens de cette définition qu'un point, qui montre bien pourquoi une telle science fait partie intégrante de tout système d'enseignement public. Ce qu'elle doit rechercher et faire connaître, ce sont les formes de conduite « adaptées à un état de société déterminé »; c'est donc, mes chers amis, au point précis du développement de la civilisation où vous place votre naissance, l'ensemble des règles qui s'imposent à vous envers votre temps et votre pays, envers ce présent que nous allons vous léguer, envers cet avenir dont vous allez être à votre tour les créateurs. Est-il rien qui soit plus nécessaire et n'aurions-nous pas laissé quelque chose à faire si, demain, laissés à vous-mêmes, dans les épreuves de cette liberté de la vie que vous attendez comme un allègement et qui est, au contraire, le plus lourd des fardeaux, vous n'aviez pas pour vous guider des règles de jugement et d'action claires et précises, dont votre esprit ait accepté la vérité, dont votre conscience ait subi la force et dont la violation soit pour votre être moral une blessure, comme l'est pour votre corps le choc d'une arme ou pour votre esprit le langage d'un être privé de raison?

Vous êtes Français et vous allez être citoyens d'une démocratie républicaine. Quels devoirs vont être les vôtres? Je ne crois pas qu'à aucun moment de l'histoire il y en ait eu de plus nobles que ceux que nous, vos pères, nous nous efforçons de remplir et que nous vous demandons de remplir avec nous et après nous. Être citoyens d'un pays libre et avoir la pleine responsabilité de ses actes; être les fils d'une patrie glorieuse et vaincue, travailler à lui rendre sa grandeur et son rang dans le monde; être les fils d'une patrie qui est la France et, en combattant pour elle, combattre pour la raison et pour l'humanité.

J'ai parlé de patrie et d'humanité. Je sais que, dans ce siècle, certains esprits se sont proposé de subordonner l'une à l'autre et qu'avec sa générosité naturelle la France s'est faite plus d'une fois l'apôtre de la fraternité des nations. Quelques-uns ont cru pouvoir dire que le patriotisme était une « inconséquence philosophique, une faiblesse intellectuelle qu'excuserait seulement une raison de sentiment ». Ne vous excusez pas de votre patriotisme; dites bien haut qu'il est fondé sur la plus solide raison et que, pour servir la cause de l'humanité, le plus sûr est de défendre le pays qui a le premier reconnu et proclamé les droits de l'homme.

Tout homme doit aimer sa patrie, et c'est une des plus douces que la nôtre et des mieux faites pour être aimées, et tout homme doit l'aimer plus encore lorsqu'elle est malheureuse, et la nôtre n'est pas consolée.

On nous a souvent raillés de notre orgueil national: dans la défaite, l'orgueil devient un devoir.

On nous a accusés, on nous accuse encore quelquefois d'être menaçants pour la paix du monde, et l'on cherche à justifier par cette crainte les charges écrasantes qui pèsent sur les nations. Lorsque vous entendrez ces reproches, répondez hautement: La France ne demande qu'à vivre en paix avec tous les peuples; elle estime que l'état militaire où vit notre temps est contraire à toutes ses idées, à tous ses désirs; elle dit bien haut que l'immobilisation de tant de capitaux, de tant de forces humaines dans une même tâche improductive est contraire au développement de la prospérité générale; elle dit encore que cette situation est, par ses nécessités inéluctables de subordination passive de toutes les volontés à la volonté d'un seul, contraire au génie de toutes ses institutions politiques; elle souhaite ardemment, passionnément la paix; mais elle a le souci de sa dignité et de son honneur, elle a la conscience de sa grandeur historique, elle sait le rôle nécessaire que son passé assure à son avenir et considère comme un devoir de n'y jamais renoncer; mais elle ne menace personne, et la force dont elle est fière, elle entend ne la mettre au service que d'une seule cause, la cause du droit.

La France représente le droit. Elle représente plus encore. Les groupements des nations sont les étapes de l'histoire; mais ces étapes sont nécessaires et chacune de ces nations est un des facteurs de l'évolution humaine. Quel pays a plus fait que le nôtre pour hâter cette marche en avant? J'ai dit tout à l'heure qu'un homme n'était pas un homme, s'il n'avait un idéal. Les peuples n'existent, eux aussi, ils ne cessent d'être des foules assemblées, ils ne se connaissent vraiment une patrie qu'à la même condition d'avoir une conscience commune, éprise d'un même idéal. La France a le sien, et l'un de vos maîtres a eu raison de dire que nous pouvions l'aimer « d'un amour philosophique », puisque cet idéal se confond avec l'idéal même du progrès humain.

Aussi, pour être les serviteurs fidèles de cette patrie, pour être dignes de ceux qui vous l'ont faite aussi noble et aussi humaine, il faudra non seulement la défendre au jour des périls extérieurs, mais encore la servir au dedans chaque jour, en contribuant au développement de ses institutions libres, en travaillant sans cesse à mettre entre ses enfants plus de paix, plus de justice, plus de fraternelle solidarité. Ce devoir-là, croyez-le bien, est encore un devoir de patriotisme.

Vous allez être demain, dans ce pays, les privilégiés de l'intelligence et du savoir, et beaucoup d'entre vous les privilégiés de la fortune. Rappelez-vous que, comme je l'ai dit déjà à vos aînés, les étudiants de nos universités, de tous ces biens vous n'êtes vraiment que les dépositaires.

L'homme n'est rien sans la société. Qui de vous saurait ce qu'il sait, si des myriades

d'hommes n'avaient travaillé, souffert pour conquérir, parcelle par parcelle, cette science qui vous est aujourd'hui si libéralement et si facilement donnée? Que de sacrifices éclatants ou inconnus représente la moindre de ces découvertes qui, de la vie rude, grossière et périlleuse des races anciennes, ont fait naître cette civilisation merveilleuse qui subordonne les forces de la nature à vos besoins, à vos volontés, souvent à votre fantaisie!

Et n'oubliez jamais que ceux qui ont créé ce trésor ne l'ont pas créé pour quelques-uns, mais pour tous, et qu'il est autour de vous bien des hommes, fils cependant des mêmes ancêtres, pour qui la vie misérable de ces ancêtres est encore aujourd'hui la seule part du patrimoine commun.

N'ayez donc pas l'orgueil de votre science. Ayez-en plutôt l'humilité: car plus elle est grande et plus est grande votre dette, puisqu'il vous faut rendre à cette humanité, qui continue son labeur autour de vous, l'intérêt de ce capital qu'elle a lentement amassé pour vous et qu'elle vous livre sans compter.

N'ayez pas surtout cette sorte d'infatuation de l'intelligence qui porte l'homme de sevoir et de talent à croire qu'il ne doit rien qu'à lui-même, qu'il est devenu un être d'une race supérieure.

N'entrez jamais dans ces petites chapelles où se célèbre en somme le seul culte du moi; c'est une religion peu envahissante, j'en conviens, puisqu'on en est à la fois le dieu, le prêtre et l'unique fidèle, mais elle est fatale à qui s'y abandonne; car c'est le culte de l'égoïsme, c'est-à-dire de l'inutilité et de l'impuissance.

Non, l'homme n'a le droit de se vanter ni de son intelligence ni de son savoir; il les a hérités de ses ancêtres et de son éducation; son orgueil légitime doit se mesurer, non à ce qu'il a appris, mais à ce qu'il a fait. L'homme, comme tous les êtres, est un effet et une cause. A quoi bon l'arbre couvert des fleurs les plus magnifiques, si de toutes ces fleurs il ne peut former un seul fruit? car c'est dans ce fruit que sera la semence pour laquelle la terre l'a nourri.

Mes chers amis,

L'idéal que doit avoir un citoyen de notre libre démocratie française est un idéal d'activité généreuse et féconde. La règle à laquelle se ramènent toutes les autres est bien simple: Vivez en mettant hors de vous-mêmes le but supérieur de votre vie. L'homme doit développer en soi toutes les forces de son corps, de son intelligence et de sa vololonté, vivre de l'activité la plus intense et, suivant la loi de tous les êtres, s'efforcer d'accroître la quantité de vie qui lui a été léguée. Mais ce surplus d'énergie, c'est pour les moins favorisés que nous l'acquérons, c'est pour eux que nous devons le dépenser, et c'est cette partie de nous-mêmes que nous avons ainsi donnée aux autres, à ceux qui nous aiment, à nos enfants, à notre famille, à notre cité, à notre patrie, à la société tout entière, qui est la mesure de notre mérite et, lorsque vient la mort, le poids laissé par nous dans le plateau.

Les conquérants remplissent le monde du fracas de leurs armes; leurs noms sont pendant quelques siècles conservés par la mémoire des hommes, objet à la fois d'admiration et d'horreur; puis vient l'oubli. Il est une immortalité plus modeste et cependant plus certaine et plus haute, et vous pouvez y atteindre sans génie: soyez utiles. Rien ne se perd, vous le savez, et la vibration du moindre atome communiquant son mouvement à l'atome voisin se répercute à l'infini. Le moindre des actes de justice et de bonté ajoute de même quelque chose au mouvement du progrès humain. Que votre vie soit un effort joint à l'effort de tous. Si limitées qu'aient été vos forces, si faible qu'ait été l'ébranlement, n'ayez point de crainte: votre effort n'est pas perdu, et cette part de vous-mêmes que vous avez mise au service de l'évolution éternelle, c'est votre part d'immortalité.

Après ce discours, M. Combette, inspecteur d'académie à Paris, a proclamé les prix du concours général des départements. Enfin ont eu lieu la proclamation et la distribution des prix du concours général entre les lycées et collèges de Paris, du département de la Seine et de Versailles.

Après l'exécution de la *Marseillaise* par la musique de la garde républicaine, le ministre a clos la séance.

CONCOURS GÉNÉRAL

DES LYCÉES ET COLLÈGES NATIONAUX

LYCÉES LOUIS-LE-GRAND, HENRI IV, CHARLEMAGNE, CONDORCET, SAINT-LOUIS, JANSON-DE-SAILLY, BUFFON, MICHELET, LAKANAL, HOCHE; COLLÈGES ROLLIN ET STANISLAS.

Distribution des prix (année 1891).

MATHÉMATIQUES SPÉCIALES

Mathématiques.

1er prix. (Prix d'honneur.) Jordan (Joseph-Louis-Paul). — Stanislas.

Le prix offert par M. le Président de la République à l'élève de mathématiques spéciales qui a remporté le premier prix de mathématiques est décerné, en son nom, à l'élève Jordan.

2e prix. Le Roy (Edouard-Emmanuel). — Janson-de-Sailly.
1er accessit. Cotton (Emile-Clément). — Janson-de-Sailly.
2e accessit. Bès de Berc (Jean-Emmanuel). — Stanislas.
3e accessit. Ruais (Edmond-Louis). — Louis-le-Grand.
4e accessit. Julien Labruyère (Jacques-François). — Stanislas.
5e accessit. Goisot (Georges). — Condorcet.
6e accessit. Simon (Emile). — Stanislas.
7e accessit. Lussaud (Henry). — Stanislas.
8e accessit. De Montille (Charles). — Louis-le-Grand.

Physique.

1er prix. Goisot (Georges). — Condorcet.

L'un des prix fondés par l'Association scientifique de France, fusionnée avec l'Association pour l'avancement des sciences, est décerné, conformément aux intentions de cette société, à l'élève Goisot, qui a obtenu le premier prix de physique en mathématiques spéciales.

2e prix. Darboux (Jean-Gaston). — Louis-le-Grand.
1er accessit. Gambey (Louis). — Louis-le-Grand.
2e accessit. Moulins (Georges). — Louis-le-Grand.
3e accessit. Bès de Berc (Jean). — Stanislas.
4e accessit. Niewenglowski (Gaston). — Louis-le-Grand.
5e accessit. Simon (Emile). — Stanislas.
6e accessit. Randon (Léon-Paul) — Louis-le-Grand.
7e accessit. Arnould (Vincent-Marcel). — Stanislas.
8e accessit. Suquet (Jean-Eugène). — Condorcet.

Chimie.

1er prix. Bès de Berc (Jean-Emmanuel). — Stanislas.

L'un des prix fondés par l'Association scientifique de France, fusionnée avec l'Association pour l'avancement des sciences, est décerné, conformément aux intentions de cette société, à l'élève Bès de Berc, qui a obtenu le premier prix de chimie en mathématiques spéciales.

2e prix. Arnould (Vincent). — Stanislas.
1er accessit. Jaunay (Simon-Pierre). — Stanislas.
2e accessit. Duperray (Charles-Auguste). — Condorcet.
3e accessit. Guillot (Paul-Marie). — Stanislas.
4e accessit. Blanchet (Camille-Louis). — Michelet.
5e accessit. Renault (Henri-Léon). — Saint-Louis.
6e accessit. Lehouchu (Georges-Adolphe). — Stanislas.
7e accessit. Lebe-Gigun (Pierre-Antoine). — Stanislas.
8e accessit. Vacher (Louis-Emile). — Janson-de-Sailly.

CLASSE DE PHILOSOPHIE

Dissertation française.

1er prix. (V.) Drouin (Joseph-François). — Janson-de-Sailly.
2e prix. (V.) De Bilhère Saint-Martin (David). — Louis-le-Grand.
1er prix. (N.) Saugnier (Marc-Marie). — Stanislas.
2e prix. (N.) Clément-Grandcourt (Abel). — Condorcet.
3e accessit. (V.) Landry (Eugène-Adolphe). — Henri IV.
4e accessit. (V.) Jacquart (Charles). — Michelet.
5e accessit. (V.) Bisson (Maurice). — Henri IV.
6e accessit. (V.) Delaruelle (Louis). — Michelet.
1er accessit. (N.) Barbusse (Gustave). — Rollin.
2e accessit. (N.) Lyon-Caen (Charles). — Condorcet.
3e accessit. (N.) Robard (Georges). — Hoche.
4e accessit. (N.) Laloy (Louis). — Henri IV.
5e accessit. (N.) Thibaudet (Albert). — Louis-le-Grand.
6e accessit. (N.) Wenlersse (Georges). — Charlemagne.
7e accessit. (N.) Seure (Georges). — Michelet.
8e accessit. (N.) Milhaud (Isaac-Edgard). — Charlemagne.

Histoire.

1er prix. (N.) Clément-Grandcourt (Abel). — Condorcet.
2e prix. (N.) Deslandes (Paul). — Louis-le-Grand.
1er accessit. (N.) Guilhem de Pothuau (Henry). — Stanislas.
2e accessit. (N.) Homo (Léon-Pol). — Louis-le-Grand.
3e accessit. (N.) Muller (Félix). — Louis-le-Grand.
4e accessit. (N.) Borromée (Henri). — Stanislas.
5e accessit. (V.) François (Charles). — Rollin.
5e accessit. (N.) Escouflier (Auguste-Emile). — Condorcet.

Mathématiques.

1er prix. (N.) Haartbleicher (Lucien). — Condorcet.
2e prix. (N.) Hervier (Albert). — Charlemagne.
1er accessit. (N.) Guadet (Georges). — Louis-le-Grand.
2e accessit. (N.) Laloy (Louis). — Henri IV.
3e accessit. (N.) Courtois (Philippe). — Janson-de-Sailly.

Physique et chimie.

1er prix. (N.) Laeuffer (Frédéric). — Stanislas.
2e prix. (N.) Laloy (Louis). — Henri IV.
1er accessit. (N.) Durand-Viel (Paul). — Stanislas.
2e accessit. (N.) Robard (Georges). — Hoche.
3e accessit. (N.) Saugnier (Marc). — Stanislas.
4e accessit. (N.) Morichau-Beauchant (Pierre). — Stanislas.
5e accessit. (N.) Fleury (Louis-Léon). — Hoche.

6e accessit. (N.) Péruesshin (Jules-Pierre). — Hoche.
7e accessit. (N.) Dusuzeau (Paul). — Stanislas.
8e accessit. (N.) Jourdain (Pierre). — Stanislas.

Histoire naturelle.

1er prix (N.) Nattan (Louis). — Condorcet.

L'un des prix fondés, avec l'autorisation de M. le ministre, par l'Association scientifique de France, fusionnée avec l'Association pour l'avancement des sciences, est décerné, conformément aux intentions de cette société, à l'élève Nattan, qui a obtenu le premier prix d'histoire naturelle dans la classe de philosophie.

2e prix. (N.) Mayrargues (Edmond). — Condorcet.
1er accessit. (N.) Haartbleicher (Lucien). — Condorcet.
2e accessit. (N.) Husson (Marie). — Condorcet.
3e accessit. (N.) Lerebouillet (Pierre). — Louis-le-Grand.
4e accessit. (V.) Toussaint (Marcel). — Condorcet.
4e accessit. (N.) Tossiza (Constantin). — Condorcet.
5e accessit. (N.) Escouffler (Auguste-Emile). — Condorcet.
6e accessit. (N.) Meyer (Albert-Roger). — Condorcet.
7e accessit. (N.) Saint-Cère (Albert). — Condorcet).
8e accessit. (N.) Déprez (Eugène). — Henri IV.

MATHÉMATIQUES ÉLÉMENTAIRES

Mathématiques et mécanique.

1er prix. (N.) Théron (Emmanuel). — Condorcet.

L'un des prix fondés par l'Association scientifique de France, fusionnée avec l'Association pour l'avancement des sciences, est décerné, conformément aux intentions de cette société, à l'élève Théron, qui a obtenu le premier prix de mathématiques et mécanique en mathématiques élémentaires.

1er accessit. (N.) Glasser (Edouard). — Janson-de-Sailly.
2e accessit. (N.) Leprince-Ringuet (Félix). — Stanislas.
3e accessit. (N.) Baire (René). — Lakanal.

Physique et chimie.

1er prix. Glasser (Edouard). — Janson-de-Sailly.
2e prix. Brucker (Emile). — Lakanal.
1er accessit. Huré (Antoine). — Stanislas.
2e accessit. Baire (René-Louis). — Lakanal.
3e accessit. Larroque (René). — Condorcet.
4e accessit. Wall (Charles). — Charlemagne.
5e accessit. Viard (André). — Janson-de-Sailly.
6e accessit. Petit (Pierre). — Janson-de-Sailly.
7e accessit. Vicaire (Henri). — Stanislas.
8e accessit. Delmas (Jean). — Henri IV.

Histoire et géographie.

1er prix. Romieux (Jacques). — Stanislas.

L'un des prix fondés par la Société de géographie est décerné, conformément à ses intentions, à l'élève Romieux, qui a obtenu le premier prix d'histoire et de géographie dans la classe de mathématiques élémentaires.

2e prix. Schérer (Léon). — Saint-Louis.
1er accessit. Jordan (Pierre). — Stanislas.
2e accessit. Ardillier (René). — Saint-Louis.
3e accessit. Michaut (Victor). — Rollin.
4e accessit. Berthon (Abel). — Henri IV.
5e accessit. Mensier (Lucien). — Saint-Louis.
6e accessit. Jobert (André). — Condorcet.
7e accessit. Espivent de la Villesboisnet. — Hoche.

RHÉTORIQUE

Composition française.

1er prix. (V.) Rudler (Marie). — Louis-le-Grand.

Le prix accordé par M. le Président de la République à l'élève de rhétorique qui a remporté le prix de composition française est décerné, en son nom, à l'élève Rudler.

2e prix. (V.) Litalien (René). — Janson-de-Sailly.
1er accessit. (V.) Coutant (Eugène). — Stanislas.
2e accessit. (V.) Tremsal (Paul). — Janson-de-Sailly.
1er prix. (N.) Simiand (François). — Henri IV.
4e accessit. (V.) Haguenin (François). — Janson-de-Sailly.
2e prix. (N.) Burnet (Etienne). — Henri IV.
1er accessit. (N.) Jadot (Louis). — Henri IV.
2e accessit. (N.) Fauconnet (Paul). — Charlemagne.
3e accessit. (N.) Roux (Xavier). — Louis-le-Grand.
4e accessit. (N.) Pradines (Maurice). — Henri IV.

Composition latine.

1er prix. (V.) Rudler (Marie). — Louis-le-Grand.
1er prix. (N.) Burnet (Etienne). — Henri IV.
1er accessit. (V.) Haguenin (François). — Janson-de-Sailly.
2e accessit. (V.) Morel (Maurice). — Louis-le-Grand.
3e accessit. (V.) Gutzwiller (Léon). — Lakanal.
4e accessit. (V.) Demangeon (Jean). — Louis-le-Grand.
5e accessit. (V.) Chevaune (Jules). — Lakanal.
1er accessit. (N.) Coquelin (Louis). — Hoche.
2e accessit. (N.) Müller (Daniel). — Louis-le-Grand.
3e accessit. (N.) Chaumeix (Jean). — Henri IV.

Version grecque.

1er prix. (V.) Hubert (Henri). — Louis-le-Grand.
2e prix. (V.) Vitry (Eugène). — Michelet.
1er prix. (N.) Jadot (Louis). — Henri IV.
2e accessit. (V.) Herriot (Edouard), Louis-le-Grand.
3e accessit. (V.) Bernier (Maurice). — Condorcet.
4e accessit. (V.) Yvon (Henri). — Henri IV.
2e prix. (N). Müller (Daniel). — Louis-le-Grand.
6e accessit. (V.) Malard (Jean). — Michelet.
1er accessit. (N.) Raynal (Jean). — Condorcet.
2e accessit. (N.) Cahen (Léon). — Condorcet.
3e accessit. (N.) Heymann. — Charlemagne.

Histoire.

1er prix. (N.) Simiand (François). — Henri IV.
2e prix. (N.) Burnet (Etienne). — Henri IV.
1er accessit. (N.) Jadot (Louis). — Henri IV.
2e accessit. (V.) Nadaud (Jacques). — Louis-le-Grand.
2e accessit. (N.) Allix (Edgard). — Hoche.
3e accessit. (N.) Simon (Pierre). — Michelet.
4e accessit. (N.) Dujarier (André). — Henri IV.
5e accessit. (N.) Fauconnet (Paul). — Charlemagne.

Géographie.

1er prix. (N.) Grontrowski (Camille). — Condorcet.
2e prix. (N.) Balling (Louis). — Stanislas.
1er accessit. (N.) Schmidt (Charles). — Charlemagne.
2e accessit. (N.) Bobin (Marcel). — Charlemagne.
3e accessit. (N.) Alvar de Biandos de Casteja (André). — Condorcet.
4e accessit. (V.) De la Moussaye (Amaury). — Stanislas.
5e accessit. (V.) Pellegrin (Jacques). — Condorcet.
4e accessit. (N.) Quentin (Georges). — Stanislas.
5e accessit. (N.) Picot (Robert). — Condorcet.
6e accessit. (N.) Drouineau (Jean). — Rollin.
7e accessit. (V.) Marette (Henry). — Condorcet.
8e accessit. (N.) Ollé-Laprune (Joseph). — Louis-le-Grand.

Mathématiques.

1er prix. (V.) Mickiès (Paul). — Lakanal.
1er prix. (N.) Robida (Paul). — Stanislas.
2e prix. (N.) Robillard (Charles). — Rollin.
1er accessit. (N.) Brault (Etienne). — Hoche.
2e accessit. (N.) Beghin (Henri). — Louis-le-Grand.
3e accessit. (N.) Hendlé (Paul). — Condorcet.
4e accessit. (N.) Holzschuch (Jacques). — Condorcet.
5e accessit. (N.) Wisner (Georges). — Condorcet.
6e accessit. (N.) Cornac (Paul). — Buffon.
7e accessit. (N.) Briand (Gustave). — Stanislas.
8e accessit. (N.) Coblentz (Gustave). — Louis-le-Grand.

Allemand.

1er prix. (N.) Allix (Edgard). — Hoche.
2e prix. (N.) Jannet (Pierre). — Stanislas.
1er accessit. (N.) Schubert (Adrien). — Condorcet.
2e accessit. (N.) Alvar de Biandos de Casteja (André). — Condorcet.
3e accessit. (N.) Herrenschmidt (Jules). — Louis-le-Grand.
4e accessit. (N.) Bourgois (Henri). — Stanislas.
5e accessit. (N.) Holzschuch (Jacques). — Condorcet.
6e accessit. (N.) Marsaut (Pierre). — Stanislas.
7e accessit. (N.) Limbourg (Henri). — Stanislas.
8e accessit. (N.) Germe (Albert). — Stanislas.

Anglais.

1er prix. (N.) Loyson (Paul). — Janson-de-Sailly.
2e prix. (N.) Messéan (Gaston). — Stanislas.
1er accessit. (V.) De Rothschild (Henri). — Louis-le-Grand.
1er accessit. (N.) Dubois (Augustin). — Stanislas.
2e accessit. (N.) Chodron de Courcel (Louis). — Condorcet.
3e accessit. (N.) Delany (Marc). — Condorcet.
4e accessit. (N.) Braud (Arthur). — Hoche.
5e accessit. (N.) Marais (Pierre). — Stanislas.
6e accessit. (N.) Abt (Georges). — Louis-le-Grand.
7e accessit. (N.) Jaëglé (Albert). — Hoche.
8e accessit. (N.) Subert (Maurice). — Charlemagne.

CLASSE DE SECONDE

Composition française.

1er prix. Baudouin (Marcel). — Louis-le-Grand.
2e prix. Grillet (Gaston). — Condorcet.
1er accessit. De Nayville (Pierre). — Stanislas.
2e accessit. Fargue (Léon). — Janson-de-Sailly.
3e accessit. Luchaire (Julien). — Henri IV.
4e accessit. Claretie (Georges). — Condorcet.
5e accessit. Cahen (Raymond). — Rollin.
6e accessit. De Bazelaire de Ruppienne (Marie). — Stanislas.

Version latine.

1er prix. Baudouin (Marcel). — Louis-le-Grand.
2e prix. Arbelet (Charles). — Louis-le-Grand.
1er accessit. Cahen (Raymond). — Rollin.
2e accessit. Starlaux (Henri). — Henri IV.
3e accessit. Boutard (Edouard). — Charlemagne.
4e accessit. Barlet (Paul). — Stanislas.
5e accessit. Bernheim (Georges). — Henri IV.
6e accessit. Pannier (Georges). — Saint-Louis.
7e accessit. Barcat (Jean). — Janson-de-Sailly.
8e accessit. Oursel (Charles). — Michelet.

Version grecque.

1er prix. Arbelet (Charles). — Louis-le-Grand.
2e prix. Boutard (Edouard). — Charlemagne.
1er accessit. Denquin (Camille). — Louis-le-Grand.
2e accessit. Gouraud (Paul). — Stanislas.
3e accessit. Bernheim (Georges). — Henri IV.
4e accessit. Baudouin (Marcel). — Louis-le-Grand.
5e accessit. Méquignon (Auguste). — Charlemagne.
6e accessit. Hubert (Lucien). — Louis-le-Grand.
7e accessit. Léon (Joseph). — Louis-le-Grand.
8e accessit. Luchaire (Julien). — Henri IV.

Histoire et géographie.

1er prix. Cavaignac (Charles). — Condorcet.
2e prix. Boutard (Edouard). — Charlemagne.
1er accessit. Arbelet (Charles). — Louis-le-Grand.
2e accessit. Vicaire (Paul). — Stanislas.
3e accessit. Baner (Villy). — Condorcet.
4e accessit. Scott de Martinville (Louis). — Charlemagne.
5e accessit. Budin (Gaston). — Condorcet.
6e accessit. Bloch (Léon). — Louis-le-Grand.
7e accessit. Couroux (Marcel). — Charlemagne.
8e accessit. Alfassa (Paul). — Janson-de-Sailly.

Mathématiques.

1er prix. Robert (Henri). — Hoche.
2e prix. Pellas (Sollange). — Louis-le-Grand.
1er accessit. Ladrange (Louis). — Stanislas.
2e accessit. De Nanteuil de la Norville. — Hoche.
3e accessit. Scott de Martinville. — Charlemagne.
4e accessit. Baudouin (Marcel). — Louis-le-Grand.
5e accessit. Taffanel (Jules). — Condorcet.
6e accessit. Duclaux (Jacques). — Louis-le-Grand.

7e accessit. Thierry (Marcel). — Condorcet.
8e accessit. Redon (Louis). — Charlemagne.

Anglais.

1er prix. Hemmessy (Jacques). — Janson-de-Sailly.
2e prix. Tchmitch (Nersès). — Condorcet.
1er accessit. Salomon (Charles). — Condorcet.
2e accessit. Souillot (André). — Janson-de-Sailly.
3e accessit. Lejeune (Louis). — Henri IV.
4e accessit. Siegfried (André). — Condorcet.
5e accessit. De Blignières (André). — Stanislas.
6e accessit. Philippar (Edmond). — Hoche.
7e accessit. Rigole (Paul). — Stanislas.
8e accessit. Josephson (Armand). — Charlemagne.

Allemand.

1er prix. De Montremy (Marcel). — Janson-de-Sailly.
2e prix. Oesterreich (Charles). — Henri IV.
1er accessit. Meistermann (Marie). — Charlemagne.
2e accessit. Bentom (Erich). — Condorcet.
3e accessit. Ertzbischoff (Paul). — Charlemagne.
4e accessit. Cavaignac (Charles). — Condorcet.
5e accessit. Jannez (Victor). — Stanislas.
6e accessit. Kann (Arthur). — Janson-de-Sailly.
7e accessit. Alfassa (Paul). — Janson-de-Sailly.
8e accessit. Tartenson (Roger). — Condorcet.

CLASSE DE TROISIÈME

Thème latin.

1er prix. Moreau (Lucien). — Louis-le-Grand.
2e prix. Schmoll (Louis). — Charlemagne.
1er accessit. May (Georges). — Henri IV.
2e accessit. Tardieu (André). — Condorcet.
3e accessit. Fleury (Emile). — Louis-le-Grand.
4e accessit. Fortin (Charles). — Rollin.
5e accessit. De Voyer d'Argenson (Charles). — Stanislas.
6e accessit. — Dreyfus (Georges). — Louis-le-Grand.
7e accessit. Stevenaux (Emile). — Henri IV.
8e accessit. De Clermont-Tonnerre (Marie). — Janson-de-Sailly.

Version grecque.

1er prix. Pichon (Alfred). — Louis-le-Grand.
2e prix. Moreau (Lucien). — Louis-le-Grand.
1er accessit. Piard (Henri). — Louis-le-Grand.
2e accessit. Tardieu (André). — Condorcet.
3e accessit. Boivin (Victor). — Michelet.
4e accessit. Fortin (Charles). — Rollin.
5e accessit. De Voyer d'Argenson (Charles). — Stanislas.
6e accessit. Blum (Georges). — Henri IV.
7e accessit. Isaac (Jules). — Lakanal.
8e accessit. Blondel (Charles). — Charlemagne.

Histoire et géographie.

1er prix. De Voyer d'Argenson. — Stanislas.
2e prix. Gastambide (Maurice). — Condorcet.
1er accessit. Schmoll (Louis). — Charlemagne.
2e accessit. Picard (Joseph). — Stanislas.
3e accessit. Dupuy (Emile). — Michelet.
4e accessit. Tardieu (André). — Condorcet.
5e accessit. Le Mansoy-Duprey (René). — Henri IV.
6e accessit. Sauvalle (Paul). — Stanislas.
7e accessit. Chantereau (Robert). — Condorcet.
8e accessit. Vicaire (André). — Stanislas.

Mathématiques.

1er prix. Besnier (Louis). — Hoche.
2e prix. Baynac (Anne). — Louis-le-Grand.
1er accessit. Fleury (Emile). — Louis-le-Grand.
2e accessit. Gastambide (Maurice). — Condorcet.
3e accessit. Boutin (Marie). — Louis-le-Grand.
4e accessit. Clairin (Jean). — Louis-le-Grand.
5e accessit. Soufflot (Henri). — Janson-de-Sailly.

Dessin.

1er prix. (V.) Manchon (Joseph). — Condorcet.
1er prix. (N.) Pinard (Georges). — Charlemagne.
2e prix. (N.) Roudanes (Bernard). — Louis-le-Grand.
1er accessit. (N.) Lalauze (Alphonse). — Charlemagne.
2e accessit. (N.) Lamargue (Maurice). — Stanislas.
3e accessit. (N.) De la Noë (Georges). — Louis-le-Grand.
4e accessit. (N.) Hirsch (Paul). — Saint-Louis.
5e accessit. (N.) Barswilwald (Emile). — Saint-Louis.
6e accessit. Ribaud (Paul). — Charlemagne.
7e accessit. Duval (Léon). — Henri IV.

RENSEIGNEMENTS SUR LA SITUATION DES COLONIES

Côte d'Ivoire.

Le Journal officiel a publié, le 20 juillet, un rapport adressé à M. Ballay, gouverneur des Rivières du Sud, par M. le sous-lieutenant de Segonzac, sur le voyage d'exploration à la Côte d'Ivoire qu'il avait entrepris avec le lieutenant Quiquerez.

La mort du regretté M. Quiquerez, si malheureusement emporté au cours de ce voyage, ne lui a pas laissé le temps de rédiger lui-même son rapport officiel sur l'expédition laborieuse dont il avait la direction; mais, avant de s'engager dans la rivière San-Pedro, où il a succombé, il avait envoyé à sa famille un *Journal de voyage* dont les extraits ci-après forment un complément intéressant au rapport de M. de Segonzac.

Journal de route du lieutenant Paul Quiquerez (exploration sur la côte d'Ivoire, de Lahou au Cavally.)

5 mars. — Départ de Bordeaux sur le paquebot *la Plata*.

12 mars. — Arrivée à Dakar.

21 mars. — Départ de Dakar.

28 mars, samedi. — Arrivés devant Grand-Lahou après être passés à sept heures du matin devant Fresco, qui se couvre du pavillon français. Je débarque avec les hommes dans une baleinière; le passage de la barre s'effectue très heureusement, grâce à un équipage de Croumans. Je trouve à terre Armand et de Tavernost. Je retourne à bord, laissant mes hommes au poste du brigadier de douane Jeannin pour aller chercher les colis.

A quatre heures, tout est terminé et nous embarquons une dernière fois dans la baleinière avec Armand, de Tavernost et leur médecin. Nous chavirons à la barre, et voilà toutes nos provisions de bouche pour Pâques perdues. Enfin, tiré de l'eau tant bien que mal, j'installe tout mon monde.

29 mars. Pâques. — On nous apprend que Voituret et Papillon, deux associés de M. Palazot, ont été assassinés par les gens de Tiassalé sur le Lahou. Naturellement il s'élève une discussion sur le parti à prendre. Le soir, la nouvelle se confirme avec des détails sur ces deux messieurs, et les causes de leur malheureuse fin.

Je pars avec Armand pour consulter le résident et le lendemain à midi, nous arrivons à Jackville; nous dormons deux heures, et nous prenons la route de Dabou à quatre heures, à pied.

De Jackville à la lagune, six kilomètres dont deux dans un marigot où l'on est dans l'eau jusqu'aux épaules. Au bout du chemin, nous trouvons la lagune et une toute petite pirogue qui nous conduit à Dabou chez M. Péan, où nous arrivons très fatigués à onze heures du soir. Il nous reçoit à merveille, me donne un excellent lit, et le lendemain matin 31 mars, je repars pour Grand-Bassam, laissant Armand. J'arrive à Grand-Bassam à deux heures. M. Desailles, très ému de la nouvelle que je lui apportais, télégraphie à M. Ballay et me dit que je n'ai qu'à poursuivre ma mission et à ne pas me préoccuper du reste.

Je trouve Arago : cette nouvelle contrarie ses projets, puisqu'il doit passer à quelques kilomètres nord de Tiassalé. Nous formons alors le projet de nous retrouver du côté de la lagune de Glé. Je repars à dix heures du soir, et j'arrive le lendemain matin, 1er avril, à Dabou. J'y déjeune, et j'en repars à une heure, emmenant avec moi, sur le *Diamant*, 30 hommes dahoméens, de la milice que l'on envoie au brigadier Jeannin comme renfort. J'arrive au bout de la lagune à six heures du soir; nous marchons dans la forêt pour rejoindre la mer pendant environ deux heures. Je veux continuer la nuit; mais, à bout de forces, je m'arrête pour dormir deux heures. L'interprète me trouve une pirogue qui veut bien me porter à Grand-Lahou, où j'arrive à dix heures, après avoir chaviré dans la barre et mouillé mes armes et mes papiers; les miliciens arrivent à midi.

Pendant mon absence, de Segonzac était remonté à moitié chemin vers le Lahou, avec de Tavernost et des hommes, on leur avait confirmé les détails sur l'assassinat des deux agents de l'Ouest africain.

3 avril. — Je prépare le départ. Nous réquisitionnons la chaloupe de M. Verdier pour nous mener à Petit-Lahou, car le pays est trop en l'air pour nous fournir un seul porteur.

4 avril. — Le matin nous louons trois grandes pirogues au chef Djohn pour notre matériel et nos ânes, et nous partons ainsi équipés. Voici l'ordre et la marche :

Quiquerez, de Segonzac.
Gallo Diallo, sergent tirailleur sénégalais de 1re classe.
Abbas Baïdi, tirailleur sénégalais de 1re classe.
Gor Dioul, tirailleur sénégalais de 1re classe.
Bakary Oulari, tirailleur sénégalais de 1re classe.
Biarre Cim, tirailleur sénégalais de 1re classe.
Fatiguez Lisoco, tirailleur sénégalais de 1re classe.
Ahmadou Abdoul, laptot armé.
Ali Bari, laptot armé.
Sambala, laptot armé.
Moussa Ahmadou, laptot armé.
Mauri Comba, laptot armé.
Ouali Djara, laptot armé.
Ibrahim Samba, laptot armé.
Tecteba, laptot armé.
Sambadjaï, laptot armé.
Boulenden Djib, laptot armé.
Amad Niaï, laptot armé.

Quatre ânes; — deux paniers; — une tente; — une caisse popote; — deux lits; — deux pliants; — une table; — une bâche; — cinq sacs à dos dont un à pharmacie; — cent vingt-cinq sacs en toile imperméable, contenant la pacotille.

Nous arrivons à Petit-Lahou à cinq heures. La population, d'abord très farouche, s'amadoue. Nous faisons dresser notre camp et nous palabrons. Tout va pour le mieux.

Petit-Lahou, dont le chef s'appelle Gras, est un très gros village commandant à trois autres situés aux environs, sur la lagune; au Petit-Lahou, situé sur la mer, est établie une factorerie; on y fait beaucoup d'huile de palme. Nous faisons au chef Gras un beau cadeau et nous nous embarquons pour Fresco avec douze porteurs du pays. Nous arrivons au bord de la mer à midi. Nous désirons absolument arriver avant la nuit à Fresco, parce que nous craignons que nos porteurs ne nous lâchent.

Nous marchons pendant toute la grosse chaleur. A moitié chemin, un chef Gras tributaire de Fresco vient à notre rencontre et ses hommes remplacent nos porteurs. Une partie de nos bagages est mise en pirogue sur la lagune avec le sergent Gallo. Gras nous promène un peu de village en village, il fait nuit, et nous sommes obligés de nous en rapporter à lui. Il nous mène chez le chef Niela, qui est le frère de celui de Fresco, mais un préjugé superstitieux les empêche de se voir. Nous repartons très fatigués. Il fait nuit noire, je marche en tête et j'entre dans l'eau où je perds pied et où je manque d'être attrapé par un caïman. Mon ordonnance fait du bruit en venant à mon secours et je m'en tire sain et sauf. Cela fit beaucoup rire les nègres. Il s'en fallut de peu que les laptots qui étaient derrière moi ne fissent feu et je n'y aurais peut-être pas échappé.

La lagune nous barre le chemin, ses eaux se mêlent à celles de la mer à marée haute.

On nous envoie de Fresco une grande pirogue et nous arrivons enfin à dix heures et demie du soir. Le chef Godo est absent. On nous donne sa maison construite de bric et de broc en épaves.

7 avril. — Nous allons voir le roi Yéri, qui nous reçoit très bien.

Nous visitons les autres chefs et nous leur faisons des cadeaux.

8 avril. — Nous repartons à la recherche du Rio Fresco. Nous visitons une énorme lagune située à l'ouest de Fresco, et qui s'étend du Nord au Sud, ce qui a probablement laissé croire à l'existence d'une rivière ou d'un fleuve; mais il n'y a pas de doute que ce soit une lagune : l'eau en est salée comme celle de la mer, qui l'alimente du reste. On nous mène à

un grand village situé à dix kilomètres dans l'intérieur, Zacaraco, où l'on n'avait jamais vu de blancs. Le chef Godo nous dit qu'il dépend de Fresco, et, après une certaine hésitation, consent à nous recevoir. Nous revenons le soir même. Visite à Nièré : nous donnons des cadeaux aux principaux chefs. Je vais faire le croquis est de la lagune. Toujours pas de Rio Fresco. Nous faisons nos adieux aux habitants.

9 avril. — Impossible de trouver des porteurs pour Kootrou, vu la guerre qui existe entre ce village et Fresco. Nous laissons donc un homme, Sambadjaï, avec la grosse partie de notre pacotille, que nous enfermons dans un magasin de Godo.

10 avril. — Nous partons avec tout notre monde, n'ayant pour tout moyen de transport que nos quatre ânes. Dix-huit guerriers de Fresco nous accompagnent en costume de guerre, armés pour la plupart de fusils à tabatière. La mer serre tellement la falaise que nous sommes obligés de faire un détour de six kilomètres par la forêt, débroussaillant à mesure que nous marchons et nous pliant en deux pour passer sous les lianes. Enfin, au bout de cinq heures de cette marche, nous arrivons à la plage. Là, nos guerriers nous lâchent après avoir reçu un léger salaire. Il est onze heures et demie et il fait une chaleur terrible. De Segonzac est de plus en plus malade ; nous faisons encore deux kilomètres et nous nous arrêtons dans un rentrant de falaise où les hommes creusent un puits; l'eau d'abord potable devient salée à mesure que la marée monte. Nous n'avons eu depuis huit jours que de la viande de chèvre et du riz, mais maintenant plus que du riz.

11 avril. — Nous repartons. Nous faisons six kilomètres. La plage qui suit la direction Ouest-Est devient de moins en moins large, et à huit heures nous sommes arrêtés, obligés d'attendre la marée basse pour passer. A midi nous repartons, forcés de décharger les ânes et de faire porter nos bagages par nos hommes pour passer environ deux cents mètres de récifs resserrés entre la mer et la falaise. La plage s'élargit un peu, nous continuons notre route. A un kilomètre nous trouvons un ruisseau d'eau douce, seule bonne eau que nous ayons bue depuis le bord.

Nous faisons encore dix kilomètres, puis Segonzac, trop malade, est obligé de s'arrêter. Nous campons près d'un marigot d'eau saumâtre. Nous n'avons toujours comme nourriture que du riz. Malgré cela, nos hommes sont assez en train; ils mangent du riz à l'eau en disant de temps en temps pour toute plainte : « Campagne », ce qui résume pour eux toutes leurs misères.

12 avril. — Nous partons à six heures du matin, nous marchons deux heures et nous apercevons Kootrou. Une demi-heure après, nous touchons au premier village, que nous abordons avec précaution, nous attendant à être attaqués. Nous le trouvons absolument barricadé à l'Est, c'est-à-dire du côté où nous arrivons, et une énorme palissade, fraîchement faite, barre le chemin. Les habitants rentrent à notre approche, et tout fait prévoir une attaque.

Cependant il n'en est rien, il n'y a de leur part que défensive.

En passant devant la porte du village, nous appelons un habitant qui arrive aussitôt. Nous sommes de suite amis; petit à petit toute la population arrive, presque tout le monde parle anglais, et nous voyons de suite que nous pouvons camper.

Kootrou se compose de trois très grands villages éloignés les uns des autres d'environ 800 mètres et séparés entre eux par des saillants de falaises.

Nous arrivons au dernier village, où est le roi Koffé. Il nous reçoit d'abord froidement, puis, petit à petit, il s'amadoue. Il est midi; je viens de le quitter, après lui avoir payé un bœuf, que nos hommes rapportent. Je me suis fait un ami dans le village grâce à ce bœuf. Les bœufs, quoique localisés dans une grande prairie, sont encore à l'état sauvage et on ne les tue qu'à coups de fusil. Cet habitant, qui est le plus riche du pays, est le frère du chef; il m'a mené dans la prairie, et comme j'ai eu la chance d'abattre à deux cents mètres le bœuf qu'il me désignait — ç'a été de toutes façons un coup du ciel, — tous les chefs sont arrivés, ont regardé ma carabine, ont été voir le bœuf qui était traversé. Enfin il est midi, et nous n'avons que des amis.

Kootrou est un pays riche où l'on fait à profusion de l'huile de palme. Les habitants sont très commerçants, ils sont robustes et peuvent faire d'excellents baleiniers pour le passage des barres. Il y a beaucoup de bétail relativement bon marché; nous avons payé notre bœuf 40 fr. ; mais nous l'aurions eu pour 30 fr. ou même pour 20 fr. si cela n'avait été une simple entrée en matière. Le riz, que l'on trouve du reste facilement, pousserait à merveille dans ces parages très irrigués quoique coupés de hauteurs.

Aspect général de la côte de Fresco à Kootrou. — La côte est partout la même; série de falaises et de rentrants dans lesquels on trouve un peu d'eau douce; elle est en plusieurs endroits coupée de récifs et le passage entre la mer et la falaise à marée basse n'est pas de plus de quatre à cinq mètres. Beaucoup d'épaves jonchent la plage. Ce pays me paraît, à moi qui ai vu la culture du riz au Tonkin, particulièrement apte à recevoir ce grain ; mais les habitants ne font guère que de l'huile de palme qu'ils échangent contre tout ce qui leur est nécessaire et surtout pour du gin ; et il faut voir le peu qu'on leur en donne pour une barrique de deux cent cinquante litres d'huile.

De Segonzac va un peu mieux; nous retournons chez Koffé qui nous reçoit et témoigne le désir de venir voir notre camp le lendemain matin. Je fais la photographie de la côte.

13 avril. — Le roi arrive chez nous à huit heures du matin, suivi de son frère Pottay. Nous lui demandons quatre porteurs pour soulager nos ânes; il nous donne immédiatement quatre de ses esclaves auxquels nous promettons 1 shilling à chacun

Le frère du roi nous donne son fils Fatty pour nous accompagner. Nous déjeunons et nous partons à trois heures escortés d'une partie du village et du frère du roi qui vient nous accompagner un peu. Avant notre départ, le roi a insisté pour nous faire boire un peu de gin, ce qui nous a littéralement empoisonnés.

Il ne fait pas trop chaud, un gros orage étant tombé la nuit dernière, et nous pouvons facilement marcher. La côte a toujours le même aspect, quoique un peu plus verdoyante. Nous passons sur une espèce de petite pointe de rocher qui s'avance dans la mer, et à un de ses rentrants nous apercevons une cascade d'une hauteur d'environ quarante mètres d'où coule une eau délicieuse.

Nous faisons ainsi neuf kilomètres cinq cents mètres et nous nous arrêtons au bord de la mer, à quinze cents mètres d'une lagune dont l'eau est potable; il est cinq heures et demie; nous campons.

14 avril. — Départ à cinq heures trois quarts. Nous continuons notre route à l'Ouest pendant trois kilomètres, puis nous sommes brusquement arrêtés par une série de récifs venant d'un saillant de falaise qui barre la plage; nous sommes obligés de faire décharger nos ânes et de faire prendre tout à dos d'homme.

Après ce passage difficile, nous arrivons dans une petite baie de l'autre côté de laquelle apparaît un énorme rocher ; nous y arrivons bientôt. Là l'obstacle est effrayant ; cependant il faut passer et nous commençons à faire hisser tous nos ballots par les hommes. Quant aux ânes, il faut aussi les passer à dos d'homme. Pendant toute la durée de cette opération, la lame vient frapper avec une telle force le rocher qu'elle jaillit de tous les côtés, nous aveugle et nous mouille.

Il est huit heures quand nous pouvons repartir et le soleil est terriblement chaud; c'est la journée la plus chaude que nous ayons encore eue; le thermomètre marque 43°. De Segonzac se traîne et souffre beaucoup.

Plus nous avançons, plus la végétation devient belle ; nous avons à notre droite de superbes palmiers, des cocotiers et des fromagiers.

L'eau des lagunes, généralement très salée, s'adoucit aussi de temps en temps ; on en trouve même de très bonne. A cinq kilomètres, nous rencontrons encore quelques rochers à travers lesquels coule un filet d'eau excellente. Enfin nous apercevons Trépow ou Trépoint à deux kilomètres, et nous arrivons après avoir fait douze kilomètres depuis le matin. Trépoint est un gros village qui ne demande qu'à faire du commerce ; on y rencontre beaucoup d'huile qui est extrêmement bon marché; on y fait d'excellent vin de palme. Presque tous les fruits s'y trouvent : bananes, avocats, pastèques, patates, etc. L'eau de la lagune est douce. Les habitants nous accueillent parfaitement bien.

Le roi Foco qui est aveugle, mais qui, malgré cela, possède une grande autorité sur ses sujets, a un certificat d'un capitaine de bateau français avec lequel il a fait du commerce ; il sait quelques mots de français.

Il est très désireux de faire du commerce avec la France.

Le soir nous allons chez lui et c'est une véritable ovation.

Un commerçant intelligent qui viendrait s'établir à Trépoint, ou mieux encore entre Trépoint et Grand-Trépoint, aurait gros à gagner.

15 avril. — Nous partons à six heures, ayant encore un très mauvais passage dans les récifs; au bout de ce passage nous apercevons une petite baie, terminée à son extrémité opposée par de nouveaux récifs. Sur la côte ouest de cette baie, est situé le village du Grand-Trépoint, qui est aussi sous la dépendance du roi Foco, quoiqu'il soit en froid avec le chef de ce village, le roi Levis.

Je pars devant pour voir le mauvais passage qui termine la baie, et je dis en passant au roi que je le prie de venir causer avec moi à mon camp que je vais installer à la pointe de la baie, de façon à la faire passer à tout mon monde ce soir, car je prévois que ce sera un passage difficile, et je veux pouvoir repartir demain de très bonne heure pour arriver à Sassandré qui est situé, d'après les renseignements d'un boy anglais que je viens d'engager, de l'autre côté de la rivière du même nom ; ce n'est pas ma seule raison : j'ai appris par ce boy que de l'autre côté de la pointe, existe un autre village appelé Petit-Trépoint, dont le chef Aménay est en désaccord avec les deux précédents ; je veux donc me placer entre eux, afin de n'en froisser aucun.

Je pousse une pointe jusque de l'autre côté du cap et je vois en effet cet autre village. J'y dépêche mon boy pour prier le roi de venir me voir à cinq heures; puis je rebrousse chemin et je plante mon camp à l'extrémité de la pointe même. De Segonzac, toujours très faible, arrive peu après. Il est onze heures; le roi Levis arrive avec tout le village.

A midi, il nous quitte en me faisant promettre d'aller le voir, ce qui m'ennuie un peu, vu qu'il fait très chaud et que nous sommes loin de son village. Néanmoins j'irai cette après-midi, avant l'arrivée de l'autre roi. Ce sera du reste une bonne façon de les empêcher de se rencontrer.

La côte a toujours le même aspect, il est certain que derrière toutes ces lagunes existe un grand marigot qui doit les relier entre elles; mais la forêt qui, au dire de tous les habitants, depuis Kootrou, s'étend très loin au Nord, est absolument impénétrable ; on n'en défriche la lisière que quand l'huile de palme de tous les palmiers de la côte tire à sa fin et qu'il est nécessaire de mettre à jour d'autres palmiers ; ce qui tend à prouver que cette production est inépuisable dans la contrée.

L'huile de palme, qui est d'un jaune foncé par suite de la façon très primitive dont elle est fabriquée, est excellente et l'on fait de très bonne cuisine avec. De plus, dans les lampes que nous avons, elle brûle en donnant une très grande clarté et sans laisser aucune espèce de résidu.

Il est quatre heures, je viens de rendre à Levis sa visite; j'ai passé à peu près deux heures à visiter toutes les cases, qui sont toutes de grandes fabriques d'huile. J'ai beaucoup causé avec les habitants, surtout avec Kouasi, fils du roi. C'est un garçon fort intelligent et, après beaucoup de circonlocutions, il a fini par me dire que, dans la brousse, c'est-à-dire dans la forêt du Nord, il existe, ce que tous les autres m'avaient caché, une peuplade qui leur apporte un peu d'ivoire et beaucoup d'huile de palme, ou du moins de la graine pour la faire, car les ponchons (grands tonneaux) dans lesquels on la livre n'existent que dans les villages de la Côte. Hossero est, m'a-t-il dit, le grand tradesman (marchand) de ce village, c'est-à-dire de Trépoint du centre, qui traite avec les habitants de la forêt.

Ce village a toujours, à cette époque-ci, trente ponchons (environ 7,500 litres) d'huile à livrer, et en attendant huit jours, on triplerait ce chiffre.

Je signale aussi tout particulièrement l'absence complète de barre entre Grand-Trépoint et les récifs qui terminent la baie à l'Ouest.

Plus on se rapproche de ces derniers, plus la barre est nulle ; on peut, en rasant les récifs, atterrir avec n'importe quelle embar-

cation. C'est du reste en cet endroit que les habitants du village ont les leurs. A cinq heures, le chef du dernier Trépoint est arrivé ou plutôt a envoyé un de ses traitants. Ce dernier m'a dit qu'il était venu me voir, mais qu'il désirait que je me rende sur son territoire pour palabrer.

Je m'y rends seul. Après avoir passé le cap bordé de récifs et marché pendant trois cents mètres, j'arrive dans un grand village très bien tenu, devant lequel on distingue, parmi celles qui jonchent la plage, quatre énormes pirogues ayant environ vingt-cinq à trente mètres de long, sur un mètre cinquante centimètres de large : c'est de beaucoup les plus grandes que j'aie vues jusqu'ici. Elles servent, m'ont dit les habitants, à porter à bord des navires les tonneaux d'huile; chaque pirogue peut contenir six grandes barriques.

Il y avait au palabre le frère du roi Foco du premier Trépoint, les deux chefs Amenay et Zagray; je crois ces derniers fort riches et fort intelligents; ils ont sur toute la côte une grande influence; mais ils sont brouillés avec le grand Trépoint ou Trépoint du milieu, et avec le village de Sassandré.

Ils m'ont dit avoir déjà fait beaucoup de commerce avec la France.

Je leur ai demandé s'ils pourraient me prêter une pirogue avec deux hommes pour porter mon camarade malade à Sassandré. Ils m'ont répondu, après une longue discussion, qu'ils voulaient bien déposer le blanc sur la rive gauche du Sassandré, mais qu'ils étaient trop mal avec le village pour l'y mener. Comme je devais moi aussi passer la rivière, j'acceptai, me promettant de dire à Segonzac de m'attendre pour passer.

Je leur demandai aussi quatre porteurs qu'ils me donnèrent, mais encore à la condition que nous ferions apporter nos bagages devant leur village, et qu'ils les prendraient là. J'aurais désiré les avoir pour passer les récifs du cap, mais mon insistance fut inutile. En somme, ce village est tenu par ces deux traitants qui en accaparent les produits pour les vendre aux factoreries anglaises de Drewin et à Zagui.

Voici ce qu'ils m'ont dit au sujet de Zagui. Zagui est un gros traitant qui accapare le commerce entre Sassandré et San-Pedro.

16 avril. — Nous sommes encore à la même place avec tout ce que nous avons, entièrement trempé. Une tornade s'est abattue cette nuit vers une heure sur notre pauvre camp; gourbis et tentes ont été enlevés. Il est huit heures; nous venons de redresser nos tentes, mais tout est si mouillé et si plein de sable qu'il est inutile de songer à partir.

J'arrive de Trépoint ouest où il m'a été impossible de rien obtenir des habitants qui réparent les avaries que la pluie a occasionnés dans dans leur village; ils m'ont dit de revenir dans une heure. J'ai hâte d'avoir ma pirogue pour Segonzac. J'ai hâte d'être chez Zagui, auquel je demanderai l'hospitalité pendant quelques jours pour le rétablir; il faut du reste que je retourne à Fresco chercher le reste de notre pacotille que j'y ai laissée faute de moyens de transport entre Fresco et Kootrou, vu la guerre.

Il est une heure. Je fais tout porter devant le village ouest, où nous trouvons nos porteurs, et nous partons. Segonzac a sa pirogue. Au bout de mille cinq cents mètres nous sommes arrêtés par des récifs. Les habitants courent après moi et me disent qu'il me sera impossible de faire passer mes ânes. Je vais voir le passage : c'est en effet dangereux pour un homme; néanmoins je n'ai pas le choix; je fais d'abord passer les hommes; ils reviennent et l'on commence à hisser ces pauvres ânes au milieu des rochers; c'est pour eux un vrai martyre et pour les hommes un travail énorme; le dernier âne tombe dans une crevasse et on l'en retire en lambeaux.

Tout le village, le roi en tête, est venu voir ce passage qu'ils jugeaient impossible. Aussi quand il est terminé, les félicitations pleuvent. J'aurais préféré qu'ils m'aidassent dans le moment difficile.

Nous avons mis trois grandes heures à ce travail, il est cinq heures moins un quart; aussi je presse un peu le pas, quoique tous mes ânes et deux de mes hommes soient éclopés.

A six heures, j'arrive sur la rive gauche du Sassandré; je trouve Segonzac qui m'attendait avec un noir palabrant avec lui pour avoir une pirogue; les pirogues qui viennent sont très petites, aussi faut-il reficeler nos ânes pour es mettre dedans. A sept heures nous sommes installés sur la rive droite au bord de la mer et contre le village du centre de Sassandré.

17 avril. — Dès le matin, nous allons voir le roi qui s'appelle Dogo; nous nous apercevons bientôt que le vrai roi est Bogray, qui est un traitant noir.

Nous allons donc voir ce Bogray qui nous reçoit fort mal, et c'est à grand peine que nous pouvons nous procurer des vivres. Voyant cela, je résolus d'aller trouver Zagui, et de le prier de venir avec moi ici. J'ai encore toutes les peines du monde à trouver un pirogue. Bogray me met des bâtons dans les roues; enfin, il est dix heures, et, grâce au vieux Dogo, je pars avec un tirailleur pour Drewin. Dès que j'ai passé la côte, je vois des villages qui la bordent à perte de vue : deux d'abord qu'on appelle Moyen-Sassandré, puis un dernier du nom de Caumnan; à ce dernier, malgré moi, les piroguiers en un rien de temps ont mis le cap sur la terre, et nous sommes débarqués. Je m'aperçois alors que Bogray a embarqué parmi les piroguiers son fils Moni. Je l'interroge, et il me dit que nous sommes encore à deux heures de marche du village de Zagui, et qu'il ne peut passer les premiers villages de Drewin sans me montrer; il cherche même à me faire m'arrêter dans un village où est un traitant noir; mais j'avais heureusement demandé en mer à un piroguier de me montrer où était le village de Zagui, qu'il m'avait désigné à l'extrémité d'un banc de rochers que l'on voyait très au loin,

Je me décide donc à parcourir à pied toute la côte et à me rendre le plus tôt possible chez Zagui.

Au bout d'une heure de marche, j'arrive à un grand village où est installée une factorerie.

Je fais encore cinq kilomètres sur la plage et j'arrive à un endroit où le chemin passe à une vingtaine de mètres d'un cimetière où sont enterrés des noirs, sur les tombes desquels on a mis des croix en bois avec des inscriptions. Le piroguier qui m'accompagne me montre alors le village de Zagui, qui est le dernier. J'arrive bientôt devant ce village quand, brusquement, quatre détonations partent de derrière les palissades. J'arrête mon tirailleur, qui déjà a chargé son fusil; je le lui fais mettre en bandoulière et, ne voyant pas d'autre moyen que d'avancer, je mets mon casque sur mes yeux, mon tirailleur derrière moi. Ce dernier, très crânement, tient absolument à me faire un rempart de son corps, et je suis obligé de le brutaliser pour le faire obéir; il finit par céder.

Cependant je continue à avancer, deux autres détonations partent des palissades et une espèce de mitraille passe en faisant une musique terrible près de moi. Mon tirailleur veut alors me passer autour du cou son grigri, petit sac en peau renfermant un fétiche,

Je suis à vingt-cinq mètres des palissades; je m'arrête, et je fais signe à un homme de venir.

Il arrive avec hésitation, je lui demande de me conduire chez Zagui; il me dit qu'il veut bien, et me fait marcher devant. Je passe le long d'un énorme village qui a bien 1 kilomètre de long, La dernière case, sorte d'immense hangar, est la maison de Zagui; ce dernier ne tarde pas à paraître, et me dit que l'on a ameuté tout le monde contre les Français en disant qu'ils font la guerre partout où ils vont. Je le rassure, lui fais la promesse d'un cadeau, et lui dis que, si j'étais venu pour faire la guerre, j'aurais au moins pris des armes et que j'étais exprès venu sans être armé. Je le prie de me mener chez le roi Akla: ce qu'il fait; mais sur tout mon passage je vois des fusils.

J'arrive chez le roi; tout le village est au palabre; il y a là environ cinquante fusils, tous à piston; je reste une demi-heure sans pouvoir parler, tant la population vocifère. Enfin je puis leur faire un long discours.

Nous causons deux bonnes heures, au bout desquelles nous sommes sérieusement amis. Je retourne chez Zagui avec lequel je cause; il me promet de tout faire préparer pour mon passage, mais il est goutteux et ne peut venir avec moi. Je lui demande son fils; il finit par me le donner, mais après bien des réticences. Je vais voir ensuite cinq grands chefs du village et je puis repartir. Je suis bien heureux d'être allé là tout seul, car, si j'y étais arrivé avec tout mon monde, c'était la guerre assurée.

Zagui me dit en me quittant de me méfier de Bogray, du Sassandré.

Je repars et je trouve sur mon passage un accueil meilleur et je suis de retour à Sassandré à dix heures du soir.

18. — Le matin, nous allons voir le roi du grand village, qui s'appelle Bogray; nous lui faisons un beau cadeau de corail, qu'il accepte fort bien.

19 avril. — Nous partons, ayant pour guide notre boy de Trépoint; le passage par la plage est impossible, je l'aurais pourtant préféré, craignant d'être attaqués dans la brousse.

Nous nous engageons dans un sentier que nous sommes obligés de faire élargir devant nous. Nous faisons ainsi deux kilomètres, puis le sentier aboutit au village de Toffid dépendant de Bogray. Nous repartons par la falaise, dans la brousse, quinze cents mètres. Après, nous arrivons à Moyen-Sassandré Nous reprenons le sentier de la falaise et au bout de huit cents mètres nous arrivons à Batalbriay et à Petit-Batalbriay. Là, la mer s'éloigne de la falaise que nous pouvons suivre. Il y a au Nord de Batalbriay deux gros villages situés à deux kilomètres de la mer, on les voit de la falaise, ils s'appellent Briric. Nous rencontrons à un kilomètre, en suivant la mer, le village de Djamley; du reste, je connais parfaitement la plage, puisque j'ai fait la route l'avant-veille. Nous arrivons à Caumnantown. Je m'arrête pour palabrer avec le chef, qui est fort aimable.

De Caumnantown à Drewin, il y a quatre kilomètres. Drewin est la réunion de cinq très gros villages dont voici l'ordre de l'Est à l'Ouest : Vodiego, petit village; Bouloko, village de moyenne importance; Barsa, très gros village d'une grande importance, très étendu; il accapare tous les produits de ces trois premiers villages; Dateko, sans cesse entouré de pirogues qui viennent lui apporter des tonneaux; enfin, Gonoday, village du roi Akla et de Godo; ce village éloigné d'environ un kilomètre des autres, très important, garde toute son indépendance et a, à lui seul, plus de fusils et de guerriers que tous les autres réunis.

20 avril. — Nous visitons tous les villages de Drewin et nous faisons des cadeaux à tous les chefs.

21 avril, sept heures du matin. — Nous apercevons le *Brandon* qui vient et mouille sur rade. Nous allons à bord et nous trouvons M. Ballay, gouverneur des Rivières du Sud.

Je suis bien ennuyé de ne pas avoir vu nos pirogues; je crains qu'elles n'aient chaviré à la barre, et je vais être obligé de repartir en pirogue à mon retour pour aller à Fresco; c'est un rude voyage.

Ma carte est au 250,000e, c'est-à-dire au quadruple de la carte Binger. J'ai choisi cette échelle afin de pouvoir prolonger celles de ce dernier. Du reste, la carte marine de la côte est très exacte; il suffira de placer les noms des villages qui sont sur mon journal de route.

Le 22, à midi, le *Brandon* nous débarque, après une séparation des plus cordiales. Nous descendons à terre, nos bagages que nous attendons de Fresco ne sont pas encore arrivés; aussi notre anxiété est-elle grande.

Le 23, de Segonzac part en pirogue à leur recherche, il les rencontre heureusement à deux milles de Drewin; mais ils ont beaucoup souffert. Une des pirogues a chaviré; de plus, comme elles n'ont pu tout prendre, nous sommes obligés de renvoyer Krako, le fils de Zagui, chercher deux caisses et un sac qui sont restés à Fresco. Nous passons le reste de notre journée à faire sécher notre pacotille.

Je passe la journée du 24 à me reposer et à faire un peu de photographie, puisque je ne peux pas écrire.

A minuit, Krako, fils de Zagui revient ramenant nos bagages dont le sac a passablement souffert. Tout est prêt pour notre départ le lendemain matin.

Drewin.

Ville des plus riches, approvisionnant en poudre et en armes tout un groupe de petits villages disséminés dans la brousse et qui lui envoient des noyaux de palme pour faire de l'huile.

Au Nord-Ouest il existe dans un marigot d'énormes cultures de riz.

Les femmes récoltent aussi du caoutchouc, et en encourageant ce commerce, on arriverait à lui donner une véritable importance. On n'y trouve que du caoutchouc blanc.

Les navires se succèdent sur rade de quatre en quatre jours; c'est curieux de voir cet énorme mouvement de pirogues apportant chacune une barrique d'huile; elles font queue pour ainsi dire le long des bâtiments.

Les hommes, très habiles baleiniers, ne sont pas très travailleurs par eux-mêmes, mais ils font tellement travailler leurs femmes que cela fait amplement compensation.

Nous avons toujours près de notre tente le fidèle Zagui, qui vraiment est merveilleux d'attachement.

Le 25, départ à six heures du matin. Le roi Yakabi, de Petit-Drewin, nous a envoyé, sur la demande de Zagui et d'Akla, quinze femmes pour porter nos bagages. Nous suivons la plage pendant 4,300 mètres. Cette dernière n'a rien de bien remarquable; c'est toujours la même falaise finissant en récifs dans la mer et avec des rentrants dans lesquels sont de petites lagunes. A 4,300 mètres nous arrivons au village insignifiant de Moyen-Drewin, composé d'à peine trente gourbis.

A deux kilomètres plus loin, nous arrivons a Drewin, qui est un énorme village à deux cents mètres duquel est un autre village d'une certaine importance aussi.

Nous sommes bien reçus par le roi Yakabi, qui est aveugle; nous lui faisons un cadeau.

Comme il est de très bonne heure, je me décide à pousser de l'avant; nous refaisons cinq kilomètres, la chaleur est extrême: il n'est que dix heures, et le thermomètre marque 32°.

Nous passons une ligne de récifs très dure pour nos ânes; de plus, les femmes de Yakabi que nous avons payées ne veulent pas aller plus loin, et j'ai un mal du diable d'obtenir des porteurs; je suis même obligé de me fâcher. Heureusement Zagui est avec nous, et ce brave homme, qui peut à peine se traîner, arrange tout. A onze heures et demie, nous nous arrêtons aux deux villages de Ayotown, dont le roi Nyako, qui dépend de Yakabi, nous reçoit très bien; mais c'est un village très pauvre, et nous ne trouvons pour nos hommes et pour nous que quatre poules.

Nous entrons, je crois, dans la saison des pluies, car nous avons eu deux averses terribles ce matin.

Le 26, nous partons à six heures, avec nos porteurs, nous passons pendant un kilomètre des rochers inaccessibles, nos pauvres ânes sont en sang, il faut renoncer à faire avec eux cette partie de la côte.

La falaise borde la mer de très près; nous arrivons enfin à une petite rivière à l'ouest de laquelle est un village; la rivière s'appelle « Rivière Didamine » : elle est navigable en pirogue pendant trois jours, c'est-à-dire environ 50 kilom. elle remonte un peu vers le Nord-Est. Le village est celui de Rocktown, son importance est de trente-quatre maisons; il y a de très grandes pirogues qui dénotent un certain commerce d'huile.

Nous en repartirons le soir, car nous sommes un peu pressés d'arriver à San-Pedro, le pays que nous traversons offrant une uniformité de mœurs et d'aspect peu intéressante.

Le roi est un homme d'environ trente-cinq ans; il est d'une rapacité très grande; il a demandé avec instance que nous payions l'eau; à la vérité, il faut deux heures de pirogue pour aller la chercher dans la rivière, car elle est salée jusqu'au dixième kilomètre.

Nous repartons à trois heures. Nous avons toutes les peines du monde à nous procurer des porteurs, et nous devons embarquer nos ânes en pirogues, le passage par terre est impossible. J'ai voulu pendant la sieste m'assurer qu'il n'existait aucun chemin dans la brousse; j'ai remonté un peu la rivière; cette forêt est impénétrable, et les quelques endroits où elle paraît s'éclaircir sont des marigots.

Après avoir fait dix kilomètres dans les rochers, nous arrivons, en traversant une certaine longueur de brousse, au premier village de Victory, appelé Tapia, dont le roi est Guyoubey. Ce village comprend environ quinze cases; mais il existe à un kilomètre dans l'intérieur un autre petit village qui en dépend.

A un kilomètre ouest de Tapia, nous passons une rivière appelée Kougou, j'irai la reconnaître demain matin.

A six cents mètres de cette rivière, on trouve le gros village de Woumery, dont le roi est James ou Djemma.

Je pars de très bonne heure pour visiter la rivière qui traverse une grande lagune, et devient tellement étroite qu'on passe sous les branches tout le temps; elle ne peut avoir d'après nos renseignements plus de sept kilomètres; mais elle a, à son embouchure, une largeur de vingt mètres, où la barre n'existe pas, ce qui la rend très importante, puisque l'on peut toujours y atterrir; elle est exactement située de l'autre côté des rochers qui sont à l'est de Woumery.

A mon retour je trouve le roi qui m'attend; nous lui faisons des cadeaux; il nous engage à aller voir le roi de Grand-Victory, duquel il dépend. Aussi nous irons le soir.

La population de ce village est, somme toute, la plus riche et la plus civilisée que nous ayons rencontrée jusqu'ici.

Les gens demandent l'installation d'une factorerie.

28 avril. — Ce matin, nous voulons partir; mais comme il faut absolument tout faire transporter en pirogue à cause des rochers qui bordent la plage et que le vent s'est levé, la mer est beaucoup trop dure pour songer au départ; nous allons donc tout simplement à l'extrémité ouest de la baie, au village de Desak, situé à cinq kilomètres; nous passons par les villages: de Bokiou, insignifiant; de Doussolé, très gros village, et nous arrivons enfin à Desak.

Ce peuple de Victory est très riche: il peut fournir de 20 à 25 très bons Croumans (pagayeurs de barre) indispensables sur la côte, par village.

J'écris à M. le résident de Grand-Bassam en les lui indiquant, car je sais qu'il en cherche.

Le 29 avril, à cinq heures du matin, j'embarque tout mon matériel en pirogues (quatorze dont la plupart sont très petites); quand toute ma flottille est partie, je pars, moi, par la plage avec mes hommes.

La plage, qui devient impraticable, est du reste inhabitée.

Au bout de douze kilomètres, nous trouvons le petit village de Srogonémé, composé de deux cases; derrière s'étend une grande lagune, mais sans autre village.

A sept kilomètres de là, dans une grande crypte qui précède la pointe est du San-Pedro, se trouve le gros village de Brewin; il dépend du village suivant, je ne peux pas m'y arrêter, ne voulant pas arriver trop tard après nos pirogues.

Enfin, à trois heures de là, le village Sitou. A midi et demi nous arrivons enfin au San-Pedro, après avoir fait vingt-quatre kilomètres; tous nos bagages sont là, seul un âne manque à l'appel.

Une toute petite lagune précède la rivière, dont l'embouchure n'a pas plus de 50 mètres, mais la barre y est nulle et l'eau très profonde. Nous arrivons enfin à l'autre côté (rive droite), et nous campons à l'embouchure de la rivière, à huit cents mètres des deux petits villages de San-Pedro. Je vais voir le roi qui s'appelle Kougoua.

J'ai trouvé là un homme qui pourra me servir de guide sur la côte jusqu'aux Berebys. Cet homme parle quelques mots de français.

Je crois que je serai obligé de remonter par le San-Pedro, que l'on me dit avoir une très grande importance, tandis que le Cavally, outre que les gens de Libéria ne veulent sous aucun prétexte que j'y passe, est continuellement coupé par des rochers. Ce sont là des renseignements pris de loin en loin. Dans tous les cas aucun de ces deux fleuves, m'assure-t-on, ne dépasse l'immense forêt qui borde la mer au Nord. Le San Pedro, dit-on, est peu large, très profond, navigable sur tout son parcours et pendant cinq jours.

En somme, nous avons joliment marché, puisque nous avons fait, sans rien laisser en retard, cent quatre-vingt kilomètres de Grand-Lahou ici, en vingt-quatre jours.

Le 30, de Segonzac a passé une nuit déplorable. Je suis bien inquiet à son sujet. Je passe ma journée dans la forêt à faire couper du bois pour faire construire un radeau, car il nous sera impossible de trouver assez de pirogues pour remonter.

De Pedro à Cavally.

Segonzac est trop malade pour penser à une marche forcée. Aussi, je le laisse à Pedro avec deux hommes, et je pars sans bagages, n'ayant qu'un panier de cadeaux et un sac de campement pour mes hommes.

2 mai. — Je suis toujours la côte. Après avoir dépassé les deux villages de Pedro, j'arrive à hauteur des récifs qui sont à un mille ouest de l'embouchure de la rivière; on les appelle Wâta. A deux cents mètres plus loin, la plage s'élargit et la falaise cesse; elle est remplacée par un marigot d'abord, puis par une lagune. A quatre kilomètres le village de Noon, sans importance; chef Akassy, qui, réveillé, me donne des renseignements sur la lagune de Nébé, qui est à l'Ouest de son village.

Elle est des plus grandes et elle s'étend environ à trente kilomètres au Nord. A vingt kilomètres au Nord-Est est le gros village de Nomarnera, qui fait tout le commerce de la lagune avec la brousse, et tout à fait au fond celui de Koynian. A sept kilomètres, toujours sur cette lagune, est le village de Nébé, chef Amina, et à un kilomètre plus loin celui de Dniena. La côte s'abaisse de plus en plus jusqu'à la pointe de Grand-Tahou, sur laquelle est un petit mamelon boisé au bout duquel un gros rocher barre la plage. Aussi passons-nous par un petit sentier qui traverse un marigot très fertile; c'est du reste le potager du Grand-Tahou: le riz y pousse à profusion.

Le roi n'est pas là, il est dans la brousse; aussi je ne m'y arrête pas et je continue ma route.

A huit cents mètres je rencontre les grands villages de Diouleron, dépendant de Tahou. Ces villages sont situés entre une rangée de cocotiers et la petite lagune de Djoulo.

A deux kilomètres commence la grande lagune de Nihilimo; cette lagune se prolonge au delà de Grand-Tahou, elle ressemble trait pour trait à celle de Jackville à Grand-Bassam.

Je fais encore douze kilomètres et j'arrive au premier village de Grand-Tahou appelé Poiot. A six cents mètres plus loin est Grand-Tahou où je m'arrête après avoir fait vingt-neuf kilomètres. J'y palabre avec le roi, qui est un vieillard sans autorité; tous ses sujets parlent à la fois, impossible de se faire entendre; ce roi s'appelle Noma.

Je laisse manger mes hommes, et je repars à deux heures. A un kilomètre plus loin, j'arrive à la factorerie de M. Jullio, mais je ne m'y arrête pas. Cette factorerie est tenue par un noir.

A deux kilomètres cinq cents mètres, je rencontre le village de Kaï dépendant de Tahou; à trois kilomètres cinq cents mètres la lagune vient border la plage sur une longueur de deux cent cinquante mètres, à cinquante mètres de la mer.

A cinq kilomètres le village de Dougoulé, roi Dguié (dépend de Tahou).

A six kilomètres, village de Ceglé, roi Nemenaï, (dépend de Grand-Bereby); j'y trouve du reste le roi de Grand-Bereby, Toby. Là commence la série des villages fortifiés (voir à la fin). Je vais avec le roi Toby à son village de Grand-Bereby.

J'ai fait neuf kilomètres, il est quatre heures dix, en tout trente-huit kilomètres depuis le matin.

Je vais avec le fils du roi à la rivière, qui est à six cents mètres, je prends une pirogue et je commence à la remonter.

Cette rivière s'appelle la rivière de Grand-Bereby ou Néron; elle est précédée d'une toute petite lagune dont la profondeur est d'environ deux mètres et un mètre cinquante à l'embouchure. Cette dernière, très étroite, est masquée de la mer par des rochers. Je l'ai vue à marée basse, le courant en cette saison y est très rapide, et l'eau y est douce jusqu'à l'embouchure.

La rivière prend d'abord une direction est, puis fait un coude brusque et tourne au Nord; elle devient alors très étroite, et continuellement barrée par des arbres renversés: pour moi, ce n'est que le déversoir des marigots de l'intérieur. Les gens du pays disent tout de même qu'elle remonte à une journée de pirogue, trente kilomètres.

3 mai. — Je passe la rivière à cinq heures du matin. Je me dirige vers le village de Bokin, situé tout à fait à la pointe de Grand-Bereby et sur une hauteur. Je passe dans le bas, le chef vient me voir.

Un kilomètre plus loin, j'arrive aux deux villages de Bassa et de Bablou. Là impossible de trouver un porteur pour Rocktown, vu l'état de guerre, et le roi Manajo, qui est un très brave homme, fait tout son possible pour me faire passer par mer pour me conduire à Moyen-Bereby, chez Many; il me dit que sûrement on nous tuera là-bas et que les gens de la brousse (Pahouins) nous mangeront. Bref, au bout d'une heure, je frète une petite pirogue pour mes bagages qui arriveront la nuit à Half-Bereby, et je puis partir, ayant avec moi, en tout, quelques cadeaux et mon argent.

Je passe un petit col formé par la falaise qui est à la pointe ouest de Grand-Bereby et un petit mamelon qui est derrière, et je tombe sur la plage, qui est toujours bonne, et bordée à cinq cents mètres par un marigot et une petite lagune.

Tout ce pays est désert; je passe sur l'em-

placement de deux villages brûlés; enfin, à douze kilomètres, j'arrive en vue du gros village de Rockown. 400 guerriers se portent à ma rencontre en gesticulant et prêts à faire feu. Mes hommes sont sur une seule ligne, prêts eux aussi; j'avance le premier et je traverse cette foule d'hommes sans qu'un seul m'ait adressé la parole; beaucoup d'entre eux parlent cependant le français.

Le village qu'habite le roi s'appelle Donal, et le roi, Guyé.

A sept kilomètres après la factorerie cesse le territoire de Rocktown, et commence celui de Moyen-Bereby qui est situé à six kilomètres cinq cents mètres de là. J'y arrive à une heure; les guerriers se portent au-devant de moi, remplis de bonnes intentions. Le traitant Krako, qui parle français, installe mes hommes et moi dans une grande case, et me conduit à Many, auquel je donne une grande boîte à musique, ce qui lui fait beaucoup de plaisir. Il m'offre de son tafia: enfin ce sont des amis. Mais mes bagages n'arrivent pas, et je suis toujours sans rien pour me changer; il pleut à verse, c'est notre première journée de grande pluie.

J'ai fait depuis ce matin vingt-cinq kilomètres cinq cents mètres.

4 mai. — Départ à cinq heures. A trois kilomètres cinq cents mètres, rivière Dido, sans grande importance; elle a un cours d'environ vingt kilomètres et n'est autre chose que le déversoir des marigots de la brousse; elle n'en est pas moins, en cette saison, très rapide; elle doit, comme celle de Grand-Bereby, être invisible de la mer. Elle se trouve à l'Est et contre la pointe ouest du gros village de Moyen-Bereby à l'endroit où un bouquet de cocotiers se détache de la brousse; elle a beaucoup d'eau à son embouchure, qui a environ vingt-cinq mètres de large, et un bateau de trois mètres cinquante centimètres peut s'y engager sans crainte.

A deux kilomètres, après avoir passé la rivière, la plage est de nouveau bordée par une lagune qui va jusqu'à Wappoo, où j'arrive après avoir fait dix-huit kilomètres cinq cents mètres. Wappoo est composé de trois gros villages.

A Wappoo, existe une factorerie.

Six kilomètres plus loin, j'arrive à Basha, où je dois attendre mes bagages; ce village étant en relations de commerce avec Krako de Bereby, ce dernier m'a promis de me les y faire parvenir.

Un orage terrible éclate cette nuit; le village, situé à cinq cents mètres de la mer dans un bas-fond, est à moitié inondé.

5 mai.— Toujours pas de bagages, je pars pour Tabou en disant qu'on me les y envoie. Départ à cinq heures; je longe une grande lagune qui va jusqu'à la pointe du petit Basha, séparant celui-ci du grand Basha.

A huit kilomètres j'arrive aux petits villages de Petit-Tabou. Sans importance.

A huit mille deux cents mètres je trouve les deux gros villages de Tabou. Le plus gros des villages s'appelle Sécré.

Une longue pointe s'avance dans la mer, suivant une direction sud-sud-ouest; je la franchis et j'aperçois de l'autre côté, à quatre kilomètres, un gros village bâti avec des cases peintes à la chaux. Enfin, après avoir fait dix-sept kilomètres j'arrive au village de Tabou.

5 mai. — Départ à cinq heures. La rivière Tabou est parallèle à la côte et la suit à cinq cents mètres pendant un kilomètre quatre cents mètres. A cette distance, où est le gros village de Booka, elle tourne brusquement au nord, laissant à l'Est une immense plantation de riz.

A trois kilomètres cinq cents mètres la lagune recommence, elle n'a aucune communication avec la rivière; l'eau en est salée.

A trois kilomètres sept cents mètres, les pluies ont fait déborder les lagunes, qui se déversent dans la mer. Nous passons à la nage, je fais faire un petit radeau pour nos armes.

A quatre kilomètres, le village de Bera, qui dépend de Tabou; à sept kilomètres quatre cents mètres, celui de Winoukay ou Moyen-Cavally, situé entre la lagune et la mer; ce village a comme chef Naki.

A huit kilomètres cinq cents mètres, village de Tibo.

Une rangée de palmiers borde la mer.

A neuf kilomètres, Bianka-Town.

A onze kilomètres, nous franchissons un petit torrent, la marée est basse, et il est très rapide.

A douze kilomètres, Comwayssable et Niakobo, gros villages.

La lagune s'élargit un peu, et de l'autre côté, on me signale le village de Téblé, dont le roi est le grand chef de la côte.

A la pointe est le village de Tulu-Nivaï, où Zioulakay, près duquel est un grand cimetière avec des centaines de tombes, en bois, couvertes de faïences cassées.

A quinze kilomètres Bouglie, où est un traitant de M. Jullio; à un mille en mer, est le gros rocher de Bouka.

A vingt kilomètres la lagune s'élargit pendant deux kilomètres, puis elle s'enfonce dans la brousse, pour aller ressortir près du village de Blierow, qui est situé sur la rive gauche et à l'embouchure du Cavally.

Là j'arrête mes hommes, j'achète un mouton et, après avoir fait des cadeaux au roi, je palabre avec lui; j'apprends qu'il dépend du gros village de Hylé ou Tablabou, situé à quatre heures de pirogue sur le Cavally; je lui fais néanmoins signer un traité; il s'appelle Blabelay.

Un gros village existe de l'autre côté de la rivière, je vais voir ce qu'il est: c'est le village de Cavally-River, où je suis admirablement reçu par le roi Toulot, ancien marin français, qui me fait toutes sortes d'amitiés. Je repars le soir et j'arrive le lendemain matin, 7 mai, à Tabou.

La rivière Tabou a la même importance que le San Pedro; mais dans la petite lagune qui la précède, se trouve un banc de sable qui en barre l'entrée.

A 40 kilomètres elle est aussi barrée par de gros arbres; cependant on m'assure qu'elle remonte très loin.

Le Cavally est certainement un grand fleuve, il suffit de voir son débit d'eau pour s'en convaincre; mais il est au bout de deux jours barré par des cascades, puis il redevient navigable.

La forêt qui borde la mer a, au dire de tout le monde, plus de 250 kilomètres de large; aussi quand on demande si on peut la traverser, on vous rit au nez, personne ne l'ayant jamais fait, et même les Pahouins que j'ai vus et que l'on a interrogés devant moi m'ont dit que c'était chose impossible; nous espérons bien néanmoins réussir, grâce à la saison des pluies qui mettra de l'eau partout.

7 mai. — De Tabou à Basha.

8 mai. — Wappoo: le soir arrivée à Moyen-Bereby.

Avant d'arriver à Bereby, comme aucune pirogue ne nous attendait à l'embouchure de la rivière Dido, nous passons à la nage; je me jette à l'eau avec mon caoutchouc; mais je suis très fatigué, le courant est très violent, mon caoutchouc me gêne beaucoup, mes jambes se raidissent, le courant m'emporte à la barre et je perds connaissance. Je me retrouve de l'autre côté; le laptot Hamad Niaï s'était jeté à la mer et m'avait sauvé; je l'ai échappé belle.

9 mai. — On m'offre de me vendre une grande pirogue à Moyen-Bereby; j'accepte aussitôt, car elle nous sera indispensable pour remonter les rivières; je m'embarque dedans, et j'arrive à Grand-Bereby, à huit heures du soir.

La rivière de Grand-Bereby est insignifiante, quoique paraissant avoir dans ces cinq premiers kilomètres, à partir de son embouchure, une certaine importance. Elle a, pendant vingt-cinq kilomètres, deux mètres de fond; mais les pluies et les torrents amènent d'énormes arbres qui l'obstruent tout de suite.

Celle de Moyen-Bereby a beaucoup moins d'eau et les mêmes défauts.

10 mai. — J'envoie ma pirogue à San-Pedro, et je pars à pied avec la moitié de mon monde. J'arrive le soir à quatre heures à Pedro. De Segonzac va à merveille et ma mission a réussi.

Note sur la côte de Pedro à Cavally.

Au point de vue géographique cette côte ne diffère pas de celle de Grand-Bassam; c'est toujours la même chose. A un kilomètre de la mer, lagunes et marigots, et rien de plus: pourtant on y cultive le riz, et si on développait le goût de sa culture chez les Croumans, on arriverait très vite à en avoir en quantité, principalement sur le bord de la rivière.

Au point de vue du commerce, elle est occupée depuis plus longtemps que Drewin; mais Drewin est de beaucoup l'endroit qui produit le plus d'huile; c'est la seule production du pays; il y a bien du caoutchouc; mais il n'est pas très bon, à ce que disent les commerçants.

A Cavally, à Tabou, il y a un peu d'ivoire; mais les défenses sont petites, l'huile seule donne donc vraiment, et cela partout.

Les Croumans vivent tous dans une grande aisance, je n'ai pas besoin de vanter leurs qualités de canotiers de barre: elles sont connues partout, et deviennent indispensables à tout bateau qui veut avoir des communications avec la terre. Leur force est extraordinaire, ils sont tous bien bâtis, et généralement adroits; ils sont riches parce que leurs femmes travaillent à la fabrication de l'huile pendant qu'eux ou leurs fils embarquent durant un ou deux mois, et reviennent avec une bonne somme. Aussi, trouve-t-on chez eux un certain luxe; ils mangent dans de la faïence et boivent dans des verres.

Comme plantations, les Croumans ont des potagers où ils cultivent le riz, la patate, le manioc, la banane, laquelle est très rare dans le pays, le piment. Comme arbres il n'y a guère que des fromagiers; aux abords des rivières, des orangers sauvages et des citronniers qui donnent d'excellents petits citrons.

Les habitations qui, depuis Grand-Bassam jusqu'à Pedro, sont sordides, sales, construites en branches de palmiers avec de grands jours, et sont en général rectangulaires, changent brusquement d'aspect à la rivière Pedro.

Là, toutes les habitations sont rondes, en forme de meules; le haut est un grenier, le toit est très épais et très bien fait, en feuilles de palmier; les murs sont en torchis, très soigneusement faits aussi, ou même presque partout en planches.

Les villages sont d'une propreté remarquable; au centre, ou devant la maison du chef, est un grand abri qui sert aux palabres. Malheureusement l'autorité des chefs n'existe pas.

Tous ces gens sont naturellement très doux entre eux; d'ailleurs une certaine superstition les empêche de se battre.

Ils croient beaucoup aux fétiches, et tous les deux jours ils s'enduisent, le matin, d'une teinture quelconque qui, soi-disant, les purifie.

Les hommes sont très propres; du reste, en dehors de la pêche et du courtage, ils ne font absolument rien.

Les femmes, toujours dans la brousse à cueillir des graines et à les laver, sont en général sales. Ce sont les bêtes de somme de la contrée.

Certaines d'entre elles se frottent d'un blanc qui fait qu'elles donnent de loin l'illusion de femmes blanches.

Beaucoup de ces gens deviennent fous, et ils ont pour la plupart des troubles nerveux causés surtout par l'abus des horribles alcools qu'on leur vend.

Les Croumans sont tous armés; tout homme de vingt ans a un fusil; sur certains points, ils ont des fusils à tabatière ou de très bons fusils à baguette.

Ils ne vendent en revanche aux habitants de la brousse que de vieux fusils à pierre: car si les blancs exploitent les noirs de la côte, ceux-ci le rendent largement aux noirs de l'intérieur, qui sont d'ailleurs peu nombreux.

Pourtant, depuis Bereby jusqu'à Cavally, les Pahouins qui habitent la brousse ont de gros villages; mais ils viennent traiter chez les Croumans et ne veulent pas que l'on aille chez eux; ils sont anthropophages.

La barre sur cette côte est des plus dures. Aussi, je signale quelques endroits où l'on peut atterrir sans crainte avec n'importe quelle embarcation, mais principalement par des vents d'Ouest; — ce sont, en général, les seuls qui soufflent sur cette côte;

1° La rivière Pedro, où, en rasant le rocher ouest, on ne risque rien;

2° Devant la pointe ouest du Petit-Tabou, entre les récifs qui sont devant;

3° A la rivière du Grand-Bereby; mais il y a peu d'eau; il vaut mieux aller atterrir à la pointe ouest, qui est à un mille de la rivière;

4° A Moyen-Bereby, devant le gros village, la falaise a un petit rentrant à la pointe, où l'on est absolument à l'abri;

5° Rivière Tabou.

Et c'est tout, de la rivière Tabou à Cavally la barre est des plus mauvaises; à Cavally elle n'est bonne que pendant la pleine lune, moment où la mer est haute et s'apaise sur toute la côte.

10 mai. — Le San-Pedro; nous le remonterons demain. — Toujours pas de paquebot; j'aurais pourtant bien voulu envoyer en France mon courrier avant de nous engager dans la brousse. Je vais mieux et suis sûr d'être rétabli dans deux jours. J'ai vécu quatre jours avec des bananes et du manioc, en faisant vingt-cinq kilomètres par jour. Je suis occupé à faire arran-

ger ma pirogue. C'est beaucoup pour nous d'en avoir une bonne; aussi je la fais soigner.

Nous allons nous débarrasser de nos ânes, qui vraiment nous ont rendu de grands services. Je cherche à les vendre pour du tabac, qui est la monnaie la plus avantageuse du pays.

Lieutenant PAUL QUIQUEREZ.

M. le préfet de la Somme a autorisé la mise en exploitation, à partir du 20 juin dernier, du chemin de fer d'intérêt local d'Amiens à Beaucamps-le-Vieux.

Cette ligne a une longueur de 47 kil. 800 environ. Indépendamment des gares extrêmes, elle comporte des stations, haltes ou arrêts aux points suivants : Saveux-Ferrières (halte), Guignemicourt-Bovelles (station), Pissy-Revelles (arrêt), Fluy (halte), Bougainville-Floxicourt (station), Molliens-Vidame (station), Camps-Lincheux (station), Hornoy (station), et Liomer-Brocourt (station).

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES

ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 29 juillet.

Ce soir a eu lieu le dîner offert par le lord-maire aux ministres du royaume britannique. Au dessert, lord Salisbury a prononcé un discours.

Le premier ministre a dit qu'il n'avait jamais connu de période où il y eût moins d'embarras et de difficultés extérieures, que jamais il n'avait vu la politique européenne aussi calme qu'aujourd'hui. Il faut se tourner de l'autre côté de l'hémisphère pour ressentir quelque inquiétude.

Dans le nord de cet hémisphère, tout est heureusement tranquille; mais il n'en est malheureusement pas ainsi du sud où règnent un désordre et un désarroi dans les finances qui ont eu leur répercussion en Europe. L'Angleterre a été sollicitée de venir au secours des finances de la République Argentine et de se faire l'arbitre du Chili; mais il ne lui appartenait pas d'intervenir et elle ne l'a pas fait.

En Europe, au contraire, la perspective est bien meilleure. La question d'Orient n'est pas réglée, mais les progrès rapides de l'Egypte et de la Bulgarie font espérer que la solution définitive de cette question surgira de ces centres de civilisation.

Parlant de la visite de l'empereur d'Allemagne, lord Salisbury dit que les sentiments pacifiques exprimés par ce souverain doivent avoir certainement emporté les convictions de tous ceux qui l'ont entendu.

L'Angleterre espère bientôt accueillir dans ses ports la flotte de la grande République française. Elle verra dans cet événement un nouveau et très précieux gage de paix entre les nations et d'amitié entre les deux grands pays.

Comme un écho des fêtes et des réceptions qui viennent d'avoir lieu, on a entendu des gens parler avec un certain esprit d'hostilité de traités qui, dans leur imagination, doivent porter atteinte à la paix du monde.

Lord Salisbury ne sait pas ce que ces traités peuvent contenir, mais il est convaincu qu'on a exagéré beaucoup l'importance de simples contrats sur le papier. Si des nations agissent ensemble dans une grande crise, c'est parce que leurs intérêts sont communs et non parce qu'elles se sont engagées par un écrit. Pour nous, nos alliés sont tous ceux qui désirent maintenir les divisions territoriales actuelles, sans risquer les terribles dangers d'une guerre, ce sont tous ceux qui désirent la paix et la bonne harmonie (Applaudissements).

Lord Salisbury a terminé en disant que le maintien de la paix a été le souci principal de toute sa carrière comme ministre et il est heureux d'avoir jusqu'ici réussi à atteindre son but.

(*Agence Havas.*)

Londres, 29 juillet.

Le prince de Naples a été reçu ce matin à Oxford par le professeur Max Miller. La réception a eu un caractère absolument privé.

Le prince a visité ensuite la cathédrale, plusieurs collèges et les magnifiques collections de la bibliothèque Bodléenne.

Il a quitté Oxford à quatre heures et demie pour aller à Windsor, où il est arrivé à cinq heures.

Il a été conduit au château dans la voiture royale. Il a parcouru les appartements de la reine et en a vu avec un vif intérêt les trésors d'architecture historique; puis, après avoir rendu visite au prince et à la princesse Christian, il a repris le train pour Londres.

(*Agence Havas.*)

ALLEMAGNE

Tilsitt, 29 juillet.

Le scrutin pour l'élection d'un député au Parlement allemand en remplacement de M. Schlieckmann, conservateur, décédé, a pour résultat un ballottage entre M. Reibnitz, libéral allemand, et M. Weiss, conservateur.

(*Agence Havas.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 29 juillet.

Le *Messager officiel* annonce que, pendant le dîner offert hier à l'amiral Gervais, à Peterhof, l'empereur a porté un toast à la santé de M. Carnot, Président de la République, et à la prospérité de la flotte française, particulièrement de l'escadre de l'amiral Gervais.

L'orchestre a exécuté la *Marseillaise*.

(*Agence Havas*).

Saint-Pétersbourg, 20 juillet.

Un grand banquet a été offert aujourd'hui, à l'hôtel de Ville aux marins français.

Les ministres de la guerre, de la marine, des voies et communications y assistaient. Une foule de notabilités avaient également répondu à l'invitation du maire de Saint-Pétersbourg.

L'ambassadeur de France était placé à droite du maire qui avait à sa gauche l'amiral Gervais. A la même table avaient pris place les commandants des navires français.

Parmi la vaisselle figuraient les timbales d'argent destinées à être remises aux officiers de l'escadre française comme présents de la part de la municipalité.

Des discours ont été prononcés par le maire, M. Likhatcheff, par l'amiral Gervais et par M. de Laboulaye.

Des toasts ont été portés à la santé du tsar.

Une foule immense se pressait devant l'hôtel de ville et poussait des acclamations enthousiastes.

Voici le discours du maire de Saint-Pétersbourg.

« Messieurs, je crois inutile de vous dire combien nous sommes heureux de vous voir ici, chez nous, car vous devez l'avoir remarqué par l'accueil chaleureux et si unanime que vous recevez depuis l'instant où le pavillon tricolore a paru à l'horizon de Cronstadt, nous sommes profondément reconnaissants au gouvernement français pour l'envoi de la superbe division cuirassée du Nord en Russie; nous considérons cette visite d'une partie de la flotte française comme l'expression des sentiments sincères d'amitié qui lient les deux peuples. Un vieux dicton populaire russe dit que l'amitié contient la vérité, c'est-à-dire que l'amitié basée sur des sentiments vrais engendre la vérité, la vérité dans le sens le plus large de ce mot, la sincérité, le désintéressement, la justice et le dévouement mutuel.

Les relations et les obligations de la vie privée ne diffèrent pas, dans le sens moral, des relations de la vie publique et internationale : voilà pourquoi vous comprendrez, messieurs, combien la ville de Saint-Pétersbourg doit se réjouir de votre visite vraiment amicale. Nous espérons bien fermement que cette amitié si sincère, si réciproque et si désintéressée sera non seulement profitable aux deux grands peuples, mais que d'une manière générale elle aura une heureuse influence morale parce qu'elle poursuit seulement la vérité dans le droit et le progrès pacifique.

Les petits cadeaux entretiennent l'amitié, dit-on; permettez à la capitale de la Russie, qui désire de tout cœur que votre amitié soit durable et forte, d'offrir à tous les bâtiments qui font partie de la division cuirassée du Nord, en mémoire de la visite amicale de cette escadre en Russie, ces « bratina ».

« Brat » veut dire en russe frère; « bratina » veut dire coupe de fraternité, à laquelle, selon la coutume ancienne du peuple russe, sont admis à boire les membres d'une famille et les vrais amis.

La ville de Saint-Pétersbourg espère que ces bratina, ces coupes de fraternité, rappelleront aux marins français présents et futurs les sentiments qui nous réunissent aujourd'hui.

De plus, pour que vous, monsieur l'amiral, et tous les officiers de l'escadre, puissiez vous rappeler votre séjour en Russie et votre visite à Saint-Pétersbourg, veuillez accepter de la part de la ville ces coupes personnelles d'ancien style russe. Elles portent les armes de la capitale, le nom de la personne qui doit les recevoir et la date de votre visite.

Espérons que chaque fois que vous les porterez à vos lèvres, vous vous souviendrez que dans le Nord lointain il y a des amis de la France, il y a des cœurs qui battent pour vous.

(*Agence Havas.*)

Moscou, 29 juillet.

Le grand-duc Serge, l'archimandrite serbe et les autorités sont allés à la rencontre du roi de Serbie jusqu'à la frontière du gouvernement de Moscou.

Le roi est arrivé à six heures et demie.

Il s'est rendu en voiture découverte à la chapelle Iversky, puis au Kremlin, où il occupe l'appartement du tsarévitch.

La foule l'a acclamé.

La ville est pavoisée.

Les journaux publient des articles où ils lui souhaitent la bienvenue.

Le roi Alexandre a dîné avec le grand-duc Serge et sa famille. (*Agence Havas.*)

ESPAGNE

Saint-Sébastien, 29 juillet.

La régente a reçu solennellement l'ambassade marocaine.

Des discours très affectueux ont été échangés. (*Agence Havas.*)

PORTUGAL

Lisbonne, 28 juillet.

Le *Journal officiel* publie le décret en vertu duquel M. Emilio Navarro est nommé ministre de Portugal à Paris. (*Agence Havas.*)

SUISSE

Berne, 28 juillet.

Le Conseil national a terminé l'examen de la loi relative à l'exécution du droit d'initiative.

Le système de votation éventuelle a été écarté.

Le peuple sera appelé à se prononcer une seule fois par oui ou par non sur les projets de loi, qu'ils émanent de l'initiative populaire ou de celle des Chambres. (*Agence Havas*).

Berne, 28 juillet.

La compagnie du Jura-Simplon a terminé les plans du percement du tunnel du Simplon.

Ce tunnel, à voie unique, d'une longueur de 21 kilomètres, pourra être achevé dans un délai de cinq ans.

Le Conseil fédéral a l'intention d'ouvrir immédiatement des négociations définitives avec le gouvernement italien en vue de la conclusion d'un traité pour la jonction.

(*Agence Havas.*)

Berne, 29 juillet.

Le Conseil des Etats a, par 20 voix contre 18, adhéré aux décisions du Conseil national concernant le monopole de l'émission des billets de banque, lequel appartiendra à la Confédération.

Le Conseil a réservé la question de la création d'une banque d'Etat ou de tout autre établissement, sous quelque forme que ce soit, chargé d'exercer ce monopole. Les deux tiers des bénéfices sont réservés aux cantons.

(*Agence Havas.*)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Washington, 29 juillet.

Au 30 juin dernier les importations de l'année se sont élevées à 844,905,491 dollars ; les exportations à 844,425,405 dollars.

Les importations en franchise pour neuf mois finissant au 30 juin ont été de 295,963,665 dollars contre 208,983,873 dollars en 1890 ; les importations soumises aux droits se sont élevées dans la même période à 334,242,340 dollars contre 389,786,032 dollars. (*Agence Havas*).

INFORMATIONS

Le service de statistique municipale n'a compté pendant la 29e semaine que 811 décès (au lieu de 895 pendant la semaine précédente). Ce chiffre, le plus faible qui ait été observé cette année, montre que l'état sanitaire est très satisfaisant.

La rougeole, qui est toujours fréquente en juin, est actuellement en décroissance (21 décès au lieu de 27 pendant la semaine dernière, et au lieu de 37 pendant les semaines de juin). Les autres maladies épidémiques sont très rares. La fièvre typhoïde n'a causé que 7 décès pendant les deux dernières semaines. La variole (1 décès), la scarlatine (2 décès) et la coqueluche (6 décès) sont rares, comme d'ordinaire. La diphtérie est relativement peu fréquente (19 décès au lieu de 24).

La diarrhée infantile (athrepsie, etc.) n'a causé que 75 décès ; elle est donc rare pour la saison.

En outre, 19 enfants sont morts de faiblesse congénitale.

Les maladies inflammatoires des organes de la respiration n'ont causé que 60 décès. Pour apprécier la faiblesse de ce chiffre, le plus bas qui ait été observé cette année, il faut se rappeler qu'il s'élevait à 293 pendant la première semaine de l'année. Il se décompose ainsi qu'il suit : bronchite aiguë, 7 décès ; bronchite chronique, 13 ; broncho-pneumonie, 19 ; pneumonie, 21.

La phtisie pulmonaire a causé 171 décès ; les autres tuberculoses, 32 ; la méningite, 28 ; l'apoplexie, la paralysie et le ramollissement cérébral, 50 décès.

Les maladies organiques du cœur ont fait périr 48 personnes ; le cancer, 44. Enfin 19 vieillards sont morts de débilité sénile.

Il y a eu 17 suicides et 14 autres morts violentes.

On a célébré à Paris 453 mariages.

On a enregistré la naissance de 1,160 enfants vivants (600 garçons et 560 filles) dont 839 légitimes et 321 illégitimes. Parmi ces derniers 40 ont été reconnus immédiatement.

On a déclaré la mise en nourrice de 379 enfants, dont 13 seront placés à Paris. Parmi ces enfants, 128 seront nourris au sein et 251 recevront une autre alimentation.

On a déclaré la naissance de 70 mort-nés dont 47 légitimes et 23 illégitimes.

Compagnie générale transatlantique.

Le paquebot *Lafayette*, venant de la Vera-Cruz et escales, est arrivé à Saint-Nazaire le 30 juillet, à 10 h. matin.

Chemins de fer de l'Ouest.

Billets d'aller et retour de Paris à Versailles. — Grandes eaux, dimanche prochain, 2 août 1891.

Derniers départs : de Versailles (R. D.), desservant toutes les gares jusqu'à Paris (St-Lazare), à 11 h. 30 soir ; — de Versailles (R. G.), desservant toutes les gares jusqu'à Paris (Montparnasse), à 11 h. 37 soir.

Trains supplémentaires selon les besoins du service.

BANQUE DE FRANCE ET SUCCURSALES

SITUATION HEBDOMADAIRE

	30 JUIL. 1891 MATIN	23 JUIL. 1891 MATIN
ACTIF		
Encaisse de la Banque (*)	2.630.715.800 27	2.630 620.612 76
Effets échus hier à recevoir ce jour	38.131 35	33.695 35
Portefeuille de Paris — Effets sur Paris	286 869.358 06	237 375.131 65
Portefeuille de Paris — Effets sur l'étranger	» »	» »
Portefeuille de Paris — Oblig. du Trésor à court terme	» »	» »
Portefeuille des succursales	404.080.808 »	377.829.501 »
Avances sur lingots et monnaies à Paris	12.075.200 »	11.108.100 »
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales	1.501.000 »	1.489.000 »
Avances sur titres à Paris	123.857.715 39	123 112.681 50
Avances sur titres dans les succursales	156.983 327 »	159 525.472 »
Avances à l'État (convent. des 10 juin 1857, 29 mars 1878 et 30 mars 1888)	140.000.000 »	140.000.000 »
Rentes de la réserve :		
Loi du 17 mai 1834	(a) 10.000.000 »	(a) 10.000.000 »
Ex-banques départementales	(b) 2.980.750 14	(b) 2.980.750 14
Rentes disponibles	99.627.285 32	99 627 285 32
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) y compris (c) 9,125,000 de la réserve	(c) 100.000.000 »	(c) 100.000.000 »
Hôtel et mobilier de la Banque	(d) 4.000.000 »	(d) 4.000.000 »
Immeubles des succursales	9.388 633 »	9.386 037 »
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales	1.104.113 17	675.902 12
Emploi de la réserve spéciale	(e) 9.907.444 16	(e) 9.907.444 16
Divers	159.926.265 14	172.271 059 25
	4.153.055.826 »	4.089.942.672 25
PASSIF		
Capital de la Banque	182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (art. 3, loi du 9 juin 1857)	8.002.313 54	8.002.313 54
Réserves mobilières :		
Loi du 17 mai 1834	(a) 10.000.000 »	(a) 10.000.000 »
Ex-banques départementales	(b) 2.980.750 14	(b) 2.980.750 14
Loi du 9 juin 1857	(c) 9.125.000 »	(c) 9.125.000 »
Réserve immobilière de la Banque	(d) 4.000.000 »	(d) 4.000.000 »
Réserve spéciale	(e) 9.907.444 16	(e) 9.907.444 16
Billets au porteur en circulation (Banque et succursales)	3.051.867.285 »	3.045.152.990 »
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	14.556.514 23	16.702.118 28
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales	41.756.629 58	41.151.931 45
Compte courant du Trésor, créditeur	369.891.150 25	345.711.453 41
Comptes courants de Paris	349.582.651 60	323.077.420 24
Comptes courants dans les succursales	57.644.721 »	50.186.843 »
Dividendes à payer	5.061.109 33	5.900.938 33
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	2.618.023 58	2.291.637 39
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	1.357.644 66	1.357.644 66
Divers	32.204.588 88	31.894.187 65
	4.153.055.826 »	4.089.942.672 25

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur de la Banque de France,

J. MAGNIN.

(*) Décomposition de l'Encaisse :

	AU 30 JUILLET 1891	AU 23 JUILLET 1891
OR	1.366.396.926 59	1.367.402.543 14
ARGENT	1.264.318.873 68	1.263.218.069 62
	2.630.715.800 27	2.630.620.612 76

BULLETIN COMPARATIF DES RECETTES DES CHEMINS DE FER

Du 9 au 15 juillet 1891 pour les compagnies d'intérêt général et les chemins de fer Portugais, et du 16 au 22 juillet pour les autres compagnies.

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE						DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE				RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE			
	1891			1890			1891		1890				1891		1890	
	kilom. exploités	recettes brutes.	par kilom.	kilom. exploités	recettes brutes.	par kilom.	sur recettes brutes.	par kil.	sur recettes brutes.	par kil.	1891	1890	sur recettes brutes.	par kil.	sur recettes brutes.	par kil.
		fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	0/0	fr. c.	0/0	fr. c.	fr. c.	fr. c.	0/0	fr. c.	0/0
Du 9 au 15 juillet (28e semaine).																
COMPAGNIES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL																
Chemins de fer de l'Etat	2.666	728.370 »	272 21	2.658	691.488 85	260 15	36.881 15	5.02	»	»	18.481.714 70	17.933.325 35	548.389 35	2.13	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	8.285	6.707.746 45	809 63	8.186,71	6.211.055 »	761 28	496.691 45	5.93	»	»	178.986.140 05	174.126.884 28	4.859.255 77	1.15	»	»
— Rhône au Mont-Cenis	133	84.660 25	636 54	133	83.436 70	627 34	1.223 55	1.47	»	»	2.364.551 70	2.487.899 78	»	»	123.348 08	4.96
— Chemins algér. (23e semaine)	513	188.224 76	366 91	513	135.940 33	264 99	52.284 43	38.46	»	»	3.741.820 29	3.182.772 23	559.048 06	17.56	»	»
— — (24e semaine)	513	172.066 34	335 41	513	141.619 49	276 06	30.446 85	21.50	»	»	3.913.886 63	3.324.391 72	589.494 91	17.73	»	»
— — (27e semaine)	513	184.881 61	360 40	513	182.637 34	356 02	2.244 27	1.23	»	»	4.441.011 11	3.830.497 15	610.513 96	15.94	»	»
— — (28e semaine)	513	182.374 49	355 50	513	208.006 36	405 47	»	»	25.631 87	14.05	4.623.385 60	4.033.403 51	584.882 09	14.48	»	»
Nord	3.606	3.602.000 »	998 90	3.600	(b) 3.559.000 »	974 72	43.000 »	2.48	»	»	(b) 94.859.000 »	(b) 95.551.000 »	»	»	692.000 »	0.01
Ouest	4.754	(a) 3.154.999 65	663 65	4.714	(b) 2.949.000 45	625 58	205.999 20	6.08	»	»	(a) 71.966.805 07	(b) 70.605.716 80	1.361.088 27	1.84	»	»
Orléans (c)	6.313	3.099.196 20	490 92	6.122	3.033.991 86	495 58	65.204 34	»	»	0.94	85.289.602 53	83.284.854 83	2.004.747 70	1.13	»	»
Est	4.513	2.858.958 15	633.49	4.512	2.869.286 05	635 92	»	»	10.327 90	0.38	73.641.009 »	72.103.067 »	1.537.942 »	2.07	»	»
Midi	3.007	1.596.973 28	531 08	2.965	1.536.364 65	518 17	60.608 63	2.40	»	»	45.626.231 77	44.909.040 66	717.191 11	0.28	»	»
Cies SECONDres D'INTÉRÊT GÉNÉRAL																
Est-Algérien	897.64	95.482 54	106 35	897.08	88.628 38	99 91	6.854 16	6.44	»	»	3.201.832 21	2.490.462 77	711.369 44	24.84	»	»
Bône-Guelma et prolongemts — Anc. rés. (v. large), Algérie et Tunisie.	536	61.785 90	115 27	536	63.608 65	118 67	»	»	1.822 75	2.94	1.932.826 52	1.679.005 61	253.820 91	20.12	»	»
Bône-Guelma et prolongemts — N. rés. (v. étr.), Souk-Ahras à Tébessa	128	5.647 10	44 11	128	6.690 70	52 27	»	»	1.043 60	18.49	187.748 50	130.076 75	57.663 75	44.33	»	»
Réseau Ouest-Algérien	296	62.867 45	212 39	287	55.930 20	194 87	6.937 25	8.98	»	»	1.220.144 13	990.414 63	229.729 50	19.45	»	»
Ouest-Algér. (exploitn du rés. de la Cie Franco-Algérienne) — Arzew à Kralfallah	214	23.259 90	108 69	214	26.251 40	122 68	»	»	2.991 50	12.80	646.653 30	621.185 15	25.468 15	4.10	»	»
— Kralfallah à Méchéria	138	3.726 15	27 »	138	4.231 40	30 66	»	»	505 25	13.55	146.718 20	129.286 55	17.431 65	13.48	»	»
— Méchéria à Aïn-Séfra	102	1.297 «	12 71	102	1.428 80	14 01	»	»	131 80	10.22	38.485 40	42.324 40	»	»	3.839 »	9.97
— Aïn-Thizy à Mascara	12	1.184 80	98 73	12	908 60	75 72	276 20	30.38	»	»	33.678 15	30.832 25	2.845 90	9.23	»	»
— Mostaganem à Tiaret	197	12.688 70	64 41	197	11.081 70	56 26	1.607 »	14.49	»	»	242.687 40	248.883 »	»	»	6.195 60	2.55
— Modzbah à Marhoum	32	153 15	4 79	32	149 75	4 68	3 40	2.35	»	»	3.530 80	2.757 32	773 48	28.04	»	»
Du 16 au 22 juillet (29e semaine).																
Médoc	101	21.115 18	209 06	101	19.487 15	192 94	1.628 03	8.35	»	»	539.533 30	552.221 58	»	»	12.688 28	2.29
COMPAGNIE D'INTÉRÊT LOCAL																
Caen à la mer	28	10.176 21	363 43	28	13.707 24	489 54	»	»	3.531 03	34.73	173.347 27	172.105 60	1.241 67	0.72	»	»
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES																
Autrichiens	2.836	»	»	2.822	»	»	»	»	»	»	48.673.192 50	46.726.340 »	3.395.043 »	»	»	»
Sud de l'Autriche (d)	2.178	1.900.368 »	872 »	2.178	2.045.828 »	939 »	»	»	145.460 »	7.20	52.074.695 »	55.469.738 »	»	»	3.395.043 »	6.10
Madrid à Saragosse et à Alicante	2.672	1.048.115 31	392 26	2.672	1.022.291 08	382 59	25.824 23	2.53	»	»	30.676.239 90	30.175.311 08	500.928 82	1.66	»	»
Nord de l'Espagne (e)	1.959	1.308.033 86	667 70	1.959	1.221.505 19	623 53	86.527 87	7.08	»	»	31.725.981 68	29.032.320 56	2.693.661 12	9.27	»	»
Asturies, Galice et Léon	741	228.125 48	307 86	741	235.191 22	317 39	»	»	7.065 74	3 »	5.398.762 10	5.526.193 31	»	»	127.431 21	2.30
Lérida-Reus et Tarragone	103	23.234 32	225 57	103	21.605 10	209 72	1.629 22	7.54	»	»	868.583 56	714.105 65	154.477 91	21.63	»	»
Andalous	891	242.016 »	272 »	891	234.273 »	263 »	7.743 »	3.35	»	»	7.645.292 »	7.465.479 »	179.813 »	2.41	»	»
Madrid-Caceres-Portugal	429	58.484 93	136 19	429	64.343 91	149 70	»	»	5.918 98	9.20	1.693.845 31	1.763.335 27	»	»	69.489 96	3.94
Portugais (réseau non garanti)	685	307.028 05	448 20	685	364.535 76	530 70	»	»	57.507 71	15.54	8.146.899 22	7.827.834 63	319.064 59	4.07	»	»
— (réseau garanti par le Gouvt)	168	22.766 67	135 51	168	17.222 22	102 33	5.544 45	32.42	»	»	507.488 89	455.633 33	51.855 56	11.38	»	»

(a) Recettes approximatives.
(b) Recettes rectifiées.
(c) Y compris les lignes de la Sarthe.

(d) Les recettes de l'exercice 1890 sont données conformément aux résultats définitifs de la comptabilité.
(e) Pour faciliter la comparaison des recettes, les produits de 1891 ont été, comme ceux de 1890, convertis à raison de 1 peseta (4 réaux) par franc.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Jeudi 30 Juillet	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Juill. 91	3 %.	95f 15 12½ 10 15 17¼ ... 20 15	en liq..						
			fin ct...	95 12½	95 17½	95 10	95 12½	94 90	95 ..
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f	95 45	d50		
			P° fin p.	95 60	95 65 d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %.	91f	fin ct...					91 ..	
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés	93f 60 62½ 65	en liq..						
			fin ct...	93 70	93 70	93 65	93 67½	93 75	93 60
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)	95f 75	en liq..						
			fin ct...	95 97½			95 90	96 ..	95 90
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
Mai 91.	4 ½ % 1883	106f 106 05	en liq..						
			fin ct...	106 ..	106 02½	106 ..	106 ..	105 95	106 ..
			P° fin c.				d50		
			P° fin c.						
			P° fin p.				d50		
			P° fin p.						
Mai 86.	Promesses d'inscript. 4½ % 1883.	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4 % éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
[illegible]	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
Juill. 91	Bons de liq. 5 %, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), n°s 221,501 à 273,500	505	en liq..					504 5.	
			fin ct...						
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3 %, r. 500 fr., t.p.	555 550	fin ct...					570 ..	
Févr. 91	d° 1865, 4 %, r. 500 fr., t.p.	531	fin ct...					535 ..	
Janv. 91	d° 1869, 3 %, r. 400 fr., t.p.	419 50 419	fin ct...					417 ..	
Juill. 91	d° 1871, 3 %, r. 400 fr., t.p.	406 406 25 406 50	fin ct...					406 50	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	104						104 ..	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..					528 75	
Avril 91	d° 1875, 4 %, r. 500 fr., t.p.	528 527 75	fin ct...					529 ..	
d°	d° 1876, 4 %, r. 500 fr., t.p.	528	fin ct...						
			en liq..					417 ..	
Mars 91	d° 1886, 3 %, r. 400 fr., t.p.	410 50 411	fin ct...					104 50	
d°	d° d° quarts, r. 100f.	104 50 104 25						400 .	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	400	fin ct...					102 ..	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	102 25 102 101 50	fin ct...						
Janv. 91	Ville de Marseille, 1877, 3 %, r. 400 fr., tout payé	403 25	en liq..					403 ..	
			fin ct...						
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	499 50	en liq..					499 50	
			fin ct...						
			P° fin c.						
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		en liq..						
			au 31..						
Juin 91.	Banque de France (nominatives).	4470 4465 4440	en liq..						
			fin ct...	4140				4450 ..	
			P° fin c.		d40		d50		
			P° fin p.		d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).	446 25 447 50 448 75 ... 450	en liq..						
			au 31..	446 25			450	450 ..	447 50
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 38)	765 767 50	en liq..						
			au 31..	770 ..	772 50	765 ..	765 ..	770 ..	772 50
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d10		
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).	435	en liq..						
			au 31..					435 ..	
			P° au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26)	450	en liq..						
			au 31..						
			P° au 31						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 10)	342 50	en liq..						
			au 31..					345 ..	
			P° au 31						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	260 262 50	en liq..						
			au 31..	262 50				262 50	263 75
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	560	en liq..						
			au 31..	560 ..				555 ..	560 ..
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)	656 25	au 31..					657 50	
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).	426 25	en liq..					427 50	
			au 31..						
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)		en liq..						
			au 31..					517 50	
Mai 91.	Banque hypot. de Frce, r. 1000f, t.p.	520 517 50	fin ct...					428 ..	
Mars 91	d° 3 %, 1881, r. 500 fr., t.p.		fin ct...						
Févr. 91	Algérienne (Société gén.) en liq. obl. r. 150 f. } en représen d'ann.		en liq..					152 ..	
			fin ct...						
Juin 91.	d° 5 %. r. 500 f. } dues par l'Etat	325 50	au 31..					528 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5 %, 79.		
d° de la Dordogne, 3 %, 87, r. 500 f.		
d° de la Hte-Marne, 4 %, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4 %, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4 %, remb. 100 fr.	5 ..	113 ..
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500f.		
Béziers (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3 %, r. 100 fr.	109 ..	108 ..
d° 1881, 4 %, r. 500 f.	517 ..	512 ..
Caen (ville de), 4 %, 1880, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5 %, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3 %, r. 100 fr.	115 ..	114 ..
d° 1863, 3 %, r. 100 fr.		
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.	477 ..	
Lyon (ville de), 1880, 3 %, r. 100 fr.	99 50	99 ..
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.	505 ..	
Roubaix (ville), 4 %, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4 %, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	48 ..	
Tourcoing (ville), 4 %, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.		
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	415 .	410 ..
Midi, d° act. de jouiss	681·25	
Nord, d° act. de jouiss.	. 0	
Orléans, d° act. de jouiss.	107 ..	
Ouest, d° act. de jouiss.	562 50	560 ..
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	440 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f, t.p.	620 ..	
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	545 .	
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	597 50	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	538 75	
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	260 ..	
d° du département du Nord		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier		
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.		
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	429 ..	425 ..
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'Etat.		565 ..
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	1565 .	156125
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (n°s 128,981 à 130.000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 48).	253 ..	250 ..
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1450..	
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).	215 ..	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.	262 50	
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 13).		
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).		
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p		
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 60).		
d° act. de jouiss.		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr, t.p.		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé		
2e série, act. 500 fr., t.p.		
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.	775 ..	
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	821 25	820 .
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2525..	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.	850 ..	
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	865 ..	858 75
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.	50 ..	
Aciéries de France, act 500 fr., t.p.	1215..	1205 .

JOUISSANCE	Jeudi 30 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	Crédit Foncier de France.		en liq..						
Juill. 91	Actions 500 fr., tout payé...	1250	fin ct...	1243 75	1246 25	1243 75	1245	1250	1243 75
	(nominatives)		Pe fin c.		d40		d20		
			P° fin c.		d10		d5f		
	Obligations :		P° fin p.		d40		d20		
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.		P° fin p.	1256 25	d10		d5f		
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	518 519 520						519	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	104 50 105						104 75	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	605						[illegible]	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	121 50						121 50	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	515 516 75						516 75	
d°	communales, 3%, remb. 500 f.	502						502	
d°	d° 5es, r. 100 f.	102						102	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	515	fin ct...					515	
Fév. 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	395 395 50 75 25 396	en liq..					395	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	478	fin ct...					478	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	471	fin ct...					473	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	473	fin ct...					471 50	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	419 75 420 420 25	fin ct...					420 25	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	470 470 50 471	fin ct...					470	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	65f	fin ct...					66	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	49f 50f .. ..f	fin ct...					49	
...	d° d° (nomin.).	.. ..f ..f	fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc.		en liq..						
	gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	590 588 75	au 31..					590	
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc.,		en liq..						
	(Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		au 31..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p.		en liq..						
	(ex-coupon 42).............	810 811 25	au 31..	810				812 50	808 75
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act.		en liq..						
	nouvelles 500 fr., tout payé....	335	au 31..	333 75			332 50	340	332 50
	(ex-coup. 18)		P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de),		en liq..						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		au 31..						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).	323 75	au 31..	323 75			335	325	322 50
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. develop' du Commce		en liq..						
	et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p.	482 50	au 31					478 75	
	(nominatives)		P° au 31		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac.		en liq..						
	500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie).		au 31..						
	(ex-coup. 18)		en liq..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris,	475	au 31	475					
	actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..		P° au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr.,		au 31..						
	250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq..						
.....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f,		au 31..	410				400	405
	tout payé (coupon 39 attaché)..	402 50	P° au 31		d5f		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		au 31..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act.		en liq..						
	500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		au 31..						
Juil. 83	Compie Franco-Algérienne, act.		en liq..						
	500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14),	21f 25 20f	au 31..	21 25			20	21 50	
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p.,		P° au 31		d10		d5°		
	nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...	210	au 31..					211 25	
Juill. 91	Société des Immeubles de France,		P° au 31		d10		d10		
	act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	472 50 473 75 475	au 31..					475	
Mai 91.	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	387 50 75 388	au 15					388	
Fév. 91	Société Immob. Marseillaise, act.		en liq..						
	500 fr., t.p. (ex-coupon 25)....		au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f,		en liq..						
	r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.	715	fin ct..					715	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar.		en liq..						
	de l'État), ex-coupon 30.......	695	fin ct..					690	
			en liq..						
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	900	fin ct..					900	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris		en liq..						
	à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1480 1482 50 1483 75...	fin ct..	1485				1477 50	1475
			P° fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé	1290 1292 50	fin ct..					1295	
	(ex-coupon 72)...............		P° fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb.	1840	fin ct..	1837 50				1837 50	1835
	400 fr. (ex-coupon 70)........		P° fin c.		d20		d10		
			P° fin p.		d20		d10		
			en liq..						
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé..	1520 1522 50	fin ct..					1522 50	1521 25
	(ex-coupon 78)		P° fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1065	fin ct..					1063 75	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de		en liq..						
	fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11).	542 50 540	fin ct..					542 50	
	(Gar. de l'Etat ou de Dépts)		P° fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille,		en liq..						
	act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	520	au 31..					525	
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de		en liq..						
	Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	545	au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
......	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos								
	48501 à 61000 (ex-c. 11).								
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France		en liq..		d10		d5f		
	et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p.	420 421 25 423 75	au 31..	425	425	422 50	425	422 50	425
	(en liquidation). —(ex-c. 5)		P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise		P° au 15	435	437 50 d20		d5f		
	des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		au 31..						
Mai 91	Cie génér. du Gaz pour la France		en liq..						
	et l'Etranger, act. 500 fr., t.p..	570	au 31..					570	
	(ex-coupon 19)		P° au 31		d10		d5f		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.		
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	168 ..	165 ..
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (c. 1 att.)....	372 50	
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	525 ..	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	550 ..	
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	372 50	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.		
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	690 ..	
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	382 50	
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	122 50	
Voitures à Paris, actions de jouiss.		
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 19).	530 ..	
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	725 ..	
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2200..	
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	215 ..	
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1101 25	1100..
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.	385 ..	
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2125..	2120..
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 3)..		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	220 .	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	565 ..	
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	552 50	
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	271 ..	270 ..
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).	730 ..	726 25
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 38).	1360..	
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.		
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............	1720..	1710..
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	255 ..	
d° parts bénéficiaires.......	245 ..	
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....		
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	200 ..	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	438 50	436 50
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	347 50	344 ..
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	390 .	
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.	379 50	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..		
d° d° de 1887 à 1985..	414 50	
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).		
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	413 ..	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	417 50	416 ..
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	648 ..	
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	441 ..	440 ..
d° nouvelles d°	445 ..	444 50
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	437 ..	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne. — Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'État).....		
Mécheria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	405 ..	404 ..
Modzbah à Mécheria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)		
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	414 ..	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	445 ..	444 ..
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......		
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	445 50	
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	440 25	440 ..
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	440 ..	
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.	440 ..	435 ..
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.	440 ..	435 ..
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	439 ..	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	438 50	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	637 ..	
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	448 ..	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	444 ..	443 ..
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	447 25	446 75
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	624 ..	
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).		

(*Supplément.*)

Jouissance	Jeudi 30 Juillet	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1415 1412 50 1415	en liq..					1415 ..	1412 50
			au 31	1412 50					
			P° au 31		d10		d5'		
			P° au 15		d10		d5'		
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1130 ..	en liq..					1130 ..	
			au 31..						
			P° au 31		d10		d5'		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)	535 536 25 537 50 538 75 540 545 546 25 550	en liq..					533 75	533 75
			au 31..	535 ..			545 ..		
			P° au 31				d5'		
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	660 658 75	en liq..					660 ..	
			au 31..						
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1050 1040	en liq..					1030 ..	1030 ..
			au 31..	1045 ..					
			P° au 31		d10		d20		
			P° au 15		d10		d10		
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).	490 495	en liq..						
			au 31..						
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	690 700 705 700 697 50.	en liq..					705 ..	
			au 31..						
			P° au 31		d10		d5'		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)..	372 50 370 372 50 390..	en liq..					370 ..	370 ..
			au 31..						
			P° au 31		d10		d5'		
			P° au 15		d10		d5'		
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)		en liq..					2990 ..	
			au 31..						
			P° au 31		d..		d5'		
			P° au 15		d10		d5'		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	30f 30f 50 31f 32f 32f 50 .. ... 32f 31f 50	en liq..					30 .	31 25
			au 31..	32 50					
			P° au 31		d10		d5'		
			P° au 15		d10		d5'		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p		en liq..					210 ..	
			au 31..						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.	54f 75	en liq..					51 ..	
			au 31..						
			P° au 31		d10		d5		
			P° au 15		d10		d5'		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	30f 25	en liq..					30 25	31 25
			au 31..	31 25					
			P° au 31		d10		d5'		
			P° au 15		d10		d5		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2770 2765	en liq..					2765 ..	2762 50
			au 31..	2765 ..	2770 ..	2765 ..	2767 50		
			P° au 31		d40		d20		
			P° au 31	2770 ..	d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).	790 792 50	en liq..					792 50	
			au 31..						
			P° au 31		d10		d5'		
			P° au 15		d10		d5'		
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	295 297 50	en liq..					295 ..	
			au 31..						
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)..........	1147 50	en liq..					1150 ..	
			au 31..	1150 ..					
			P° au 31		d10		d5'		
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	140 139 50	au 31..					140 ..	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attib. au Gouv. Egyptien (ex-coupon 12).	1950	en liq..					1950 ..	
			au 31..	1950 ..					
			P° au 31		d10		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).		en liq..					390 ..	
			au 31..						
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	495	en liq..					490 ..	492 50
			au 31..						
			P° au 31		d10		d5'		
			P° au 15		d10		d10		
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	120 115	en liq..					120 ..	118 75
			au 31..	118 75					
			P° au 31		d10		d5'		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).	392 50 395	en liq.					390 ..	396 25
			au 31..	392 50			395 ..		
			P° au 31		d10		d5'		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
			en liq..						
Juill. 91	Angleterre, 2¾ % (n.c. fixe 25f20).	96f 50 .. C. 500f	au 31..						
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.......	C. 1000	en liq..						
			au 31..						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	Gr. c.	au 31..						
			P° au 31		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	261 50	au 31..						
...	d° d° c. de 5 obl..		P° au 31		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.								
Mai 91.	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		en liq..						
			au 31..						
...	d° d° 1000 fl. d°		P° au 31		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80. 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f 97f 10.. C. 10000...	en liq..					97 ..	
			au 31..					96 75	
...	d° d° 1000 fl. d°	96f 60 70	P° au 31		d50		d25		
Juill. 91	Belgique, 2½ %, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 31..						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	P° au 31		d..		d..		
Mai 91.	d° 3%, 1873		au 31..						
Juill. 91	d° 3½ %, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 31..						
...	d° d° c. de 500 f		en liq..					102 ..	
Mai 91.	d° 3½ %, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	en liq..					101 70	
...	d° d° c. de 500 f		au 31 .						
Févr. 91	d° 3½ %, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	P° au 31		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
			en liq..						
Juin 91.	Brésil, 4½ %, 83. Obl. 1000 £. (Nég. ch. fixe 25f20)		au 31..						
...	d° d° 500 £.		P° au 31		d50		d25		
...	d° d° 100 £.		en liq..						
Avril 91	d° 4½ %, 88, Obl. 1000 £.		au 31..						
...	d° d° 500 £.		P° au 31		d..		d25		
...	d° d° 100 £.		en liq..		d50				
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		au 31..	70 25			70 ..		70 ..
...	d° d° 500 £.		P° au 31		d50		d25		
...	d° d° 100 £.	70f 25	en liq..						
Oct. 90.	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé...	80f	au 31..						
			P° au 31		d10		d5'		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..	... ..	... ..
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	438 ..	436 ..
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......	362 ..	360 ..
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	446 ..	445 ..
d° 3% nouveau, r. 500f d°	448 75	... ..
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	444 50	444 25
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	444 ..	443 50
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.	443 50	442 50
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..	......	......
d° 3%, rembours. 500 fr.....	444 50	444 ..
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	448 ..	447 ..
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	445 ..	... ..
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).	... ..	... ..
Orléans à Châlons, 3%, remb 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......	... ..	... ..
2e émission, de 63,001 à 108,312.	85 ..	... ..
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312	74 ..	... ..
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.	... ..	... ..
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.	... ..	... ..
Intérêt garanti par l'État. Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	443 50	442 50
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	450 ..	448 ..
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.	1252 50	......
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.	......	... ..
Ouest, 1855, 5%, remb 1250 fr.	......	... ..
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.	......	... ..
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,	......	... ..
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.	......	... ..
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.	1250..	......
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.	......	... ..
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.	... ..	... ..
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	425 ..	... ..
d° d° nouv., 285 f. p.	... ..	... ..
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	501 ..	... ..
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	425 ..	422 50
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	120 ..	.. ..
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	410 ..	409 50
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	507 ..	... ..
Venezueliens (Cie Franç. de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr....	... ..	... ..
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	260 ..	... ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	224 ..	.. ..
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	372 ..	370 ..
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..	55 ..	.. ..
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..	... ..	... ..
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f	... ..	... ..
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.	443 75	... ..
d° d° 5%, r. 500 f.	535 ..	... ..
d° d° 4%, r. 500 f.	... ..	... ..
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.	475 ..	... ..
Eaux Banlieue, 4½%, 80, r. 500 f.	... ..	... ..
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.	... ..	... ..
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.	... ..	... ..
Eclairage (Cie Fre et Cont.), r. 500 f	302 ..	300 ..
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	512 ..	... ..
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	520 25	520 ..
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	312 50	310 ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	515 ..	... ..
d° d° 4%, r. 500 fr.	505 ..	... ..
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....	360 ..	... ..
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	... ..	... ..
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...	... ..	... ..
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.	... ..	... ..
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......	... ..	... ..
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.	... ..	... ..
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	460 ..	... ..
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
P. Morelli et Cie, 1878 6%, r. 500 fr.	415 ..	410 ..
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	509 50	508 ..
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....	499 ..	... ..
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	502 50	500 ..
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	506 ..	505 ..
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	405 .	404 ..
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	376 ..	375 ..
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Etablisst Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.	... ..	... ..
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Gr. Moulins de Corbeil, 4½ %, r. 500 .	480 ..	... ..
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r 500f.	... ..	... ..
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	625 ..	... ..
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 ..	.. ..
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..	... ..	... ..
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4 %, remb. 500 fr.......	... ..	... ..
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	124 50	... ..
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	23 ..	.. ..
d° d° 3%, remb. 500 fr...	19 ..	.. ..
d° d° 4%, remb. 500 fr...	19 .	18 50
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	23 25	23 ..
d° d° (2e série).	23 25	.. ..
d° d° (3e série).	80 .	.. ..
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	89 ..	87 ..
d° d° depuis la répart.	85 ..	... ..
d° d° 322f 50 payés...	... ..	... ..
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	74 50	.. ..
Suez, 5%, rembours. 500 fr.........	613 ..	610 ..
d° 3%, rembours. 500 fr.........	458 ..	455 ..
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	441 ..	440 75
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	.. ..	.. ..

(*Supplément.*)

Jouissance	Jeudi 30 Juillet	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Avril 91	Égypte. Oblig. Daïra Sanieh 4%		en liq..						
	(décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	491 50 492	au 31..	488 75				491 50	488 75
			Pe au 31		d10				
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig.		en liq..		d10		d5f		
	7%, rembours. 500 fr.	491 490 50	au 31..	488 75	490	488 75	488 75	491 50	488 75
	(Décret 13 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)		Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½%		en liq..						
	(décrets des 6 et 7 juin 1890)...	467 75 467 466 75	au 31..	463 75				467 ..	463 75
...			Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypo-		en liq..						
	thécaires, 5%, 1878		au 31..						
			en liq..						
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f		au 31..						
	(nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fl. 1f.		en liq..						
	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	71f 71f50	au 31..	71 25	71 50	71 20	71 25	71 ..	71 15
...	Coup. de 40 —	71f15 25 40	Pe au 31		d50		d25	70 80	
...	Coup. de 80 —	71f15 25 40	Pe au 15		d50		d25	70 80	
...	Coup. de 160 —	71f15 25 40	Pe au 31		d50		d25	70 80	
...	Coup. de 240 —	71f25 35 25 20						70 80	
...	Coup. de 480 —	71f15 30 15						70 80	
...	Coup. de 960 —	71f15 30 15	en liq..					70 80	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).	..f	au 31..					68 25	
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba,		en liq..						
	6%, 1886, garantis.	490 480	au 31..					490 ..	
			en liq..						
d°	d° d° 1890, garantis.	460 459 75 25 458 75	au 31..		d10		d5f	461 25	
			Pe au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Juin 91.	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f. 5f).		au 31..						
Juill. 91	d° Consolidés 4%	120 50 121 50	au 31..						
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89,		en liq..						
...	Oblig. et coupons (Titre de 617f.		au 31..		d10		d25		
...	prescrits au bout — de 2468f.		Pe au 31		d10		d25		
...	de 20 ans de l'éch. — de 6170f.		en liq..		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	397 50 75 399 399 50...	au 31..					390 .	
		Gr. c.	en liq..						
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	395 397 50 398 398 50	au 31..					390 ..	
		Gr. c.	en liq..						
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	300 302 50	au 31..						
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change		en liq..						
	fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		au 31..		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe		en liq..						
	2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	93f10 92f 70 50 30	au 31..	90 25				92 50	90 25
...	d° 500 fl.	92f50 30 92f	Pe au 31		d50		d25	92 30	
	d° 1000 fl.	90f50 70 50 45 40 25	Pe au 15		d50		d25	90 05	
Fév. 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch.fl. 2f50).		en liq..						
...	Cap des titres amort. (Obl. 100 fl.		au 31..					103 30	
...	prescr. après 20 ans. — 500 fl.		Pe au 31		d50		d..		
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég.ch.fixe 2f50).		au 31..						
			en liq..						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 31..	90 12½	90 20	90 02½	90 10	89 85	90 ..
...	d° coup. 500 fr.	90f 90f20	Pe au 31		d1f		d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.		Pe au 31		d25				
...	d° coup. 50 fr.		Pe au 15		d1f	90 52½	90 40 d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	90f	Pe au 15	90 80	90 70 d25			90 50	
Avril 91	d° 3%	55f	au 31..						
			en liq..						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	316	au 31..					317 ..	
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég ch fl 25f20),		en liq.						
	coup. de 504 f. (20 £).		au 31..						
Fév. 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	87f45	au 31..					98 ..	
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 31..						
d°	d° obl. 5% d°		au 31..						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch.		en liq..						
	fixe 25f25), coup. de 20 £	39f 38f90	au 31..	38 40	38 60	38 25	38 40	38 40	38 ..
...	d° coup. de 50 £.	..f	Pe au 31		d50		d25	39 25	
...	d° coup. de 100 £.	39f25 39f 39f15	Pe au 31		d50		d1f	38 75	
			en liq..						
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f (C. 500 f	282 50 283 285 287 50	au 31..					275 ..	
...	Nos 1 à 390000 et C. 5 obl.	285	au 31..					292 ..	
...	500001 à 929987. C. 10 ob.	285	au 31..						
			en liq..						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	100f	au 31..					100 ..	
Juill. 91	d° 1890, 4%	..f	Pe au 31						
Juill. 91	Russie, 1850, 4½% n.ch.fl. 25f50.		en liq..						
	Oblig. de 100 £.		au 31..						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	..f	au 31..						
...	Grosses coupures	99f						96 55	
Janv. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Orf),		en liq..						
	n.c.fl. 4f. Obl. de 100 r.	68f	au 31..					68 75	
	d° de 1000 r.	..f	Pe au 31		d50		d25	68 ..	
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Orf),		en liq..						
	n.c.fl. 4f. Obl. de 100 r.	69f25 75	au 31..	69 25				69 75	
...	d° de 1000 r.	69f75 25	Pe au 31		d50		d25	69 75	
			en liq.						
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair	96f70 60 55	au 31..					96 20	
...	Grosses coupures	97f	Pe au 31		d50		d25	97 20	96 50
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort		au 31..						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change		en liq..						
	fixe 4f), coup. de 125 r.	104 55 70 40	au 31..					104 40	
...	coup. de 500 r.	104 55 65 40						104 40	
...	coup. de 1000 r.	104 55 70						104 40	
...	coup. de 10000 r.		en liq..						
Juin 91.	d° 1889, 4% (or).	97f80	au 31..					97 50	
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	97f40 20 97f 96f90	au 31..					96 75	
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	100	au 31..					100 25	
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e sé-								
	ries, t. p., Obl. 500 f.	96f 95f90 96f10	en liq..					96 45	
...	d° 2500 f.	97f40	au 31..	96 ..	96 10	96 ..	96 10	97 40	96 10
...	d° 5000 f.	96f 96f15	Pe au 31		d50		d25	96 15	
...	d° 12500 f.	96f 95f80						96 15	
			en liq..						
Juill. 91	d° d° 3e série...	96f50 30	au 31..					96 40	
Mai 91	d° Intér. cons., 4½%, 1re ém.,		en liq..						
	1980 (n.ch.fl. 4f) C. 100 r.	..f	au 31..					71 75	
	C. 500 r.	..f	au 31..		d50		d25	71 75	
	C. 1000 r.	..f	au 31..					71 75	
Juin 91	d° 3%, obl. ch. de fer Trans-		en liq..						
	caucasien, remb. au pair.	81f	au 31..					81 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½%, 53 (n.ch.fl. 25f20).		
Autriche, 1860. obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Oblgi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	323 50	323 ..
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fl. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	79 .	
d° 1000 fl. d°	78 95	
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.		
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Congo (État indép. du), Lots 1888.		
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f		
Danemark, 3½% (nég.ch.fixe 1f40)		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fl. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	13 50	13 ..
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.		
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	99 ..	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
d° 1866, 5%		
Gouv. de Québec. 80, 4½%, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fl. 25f20).		
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f.p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	100 ..	
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.	340 ..	
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	490 ..	485 ..
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	647 50	645 ..
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	343 50	340 ..
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	345 ..	340 50
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	433 50	433 ..
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486	416 ..	
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale	400 50	399 50
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000		
Beïra-Alta, 3%	120 .	
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	242 50	237 50
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	212 ..	
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	316 .	314 ..
d° (Série X)	321 50	320 ..
Nord-Belges, 3%	473 ..	
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque	387 ..	380 ..
d° (2e série), 2e hypothèque.	359 50	355 ..
d° (3e série), 3e hypothèque.	350 ..	349 ..
d° (4e série), 4e hypothèque.	326 ..	325 ..
d° (5e série), 5e hypothèque.	320 .	
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	346 25	340 ..
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	347 ..	343 ..
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	352 50	350 ..
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	335 ..	330 ..
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	327 ..	325 ..
Ouest de l'Espagne, 4%		
Portugais, 3%	219 .	215 50
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	215 ..	210 ..
d° 4%	270 .	266 25
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	357 .	351 ..
d° 2e hypothèque.	343 ..	338 ..
d° 3e hypothèque.		
Cordoue à Séville, 3%		
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.	368 ..	
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	300 ..	
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f, t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	514 ..	
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	511 50	
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	425 ..	
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	415 ..	410 ..

JOUISSANCE	Jeudi 30 Juillet	AU COMPTANT	TERMES	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Juill. 9	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	450 453 75 ..	au 31..	... ..	... .	... ..	... .	453 75	... ..
			en liq..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..		
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr..	..f.. ..f ..	au 31..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
			en liq..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..		
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.	104	au 31 .	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
...	d° d° Ob. 50 £.	...	P° au 31	... ..	... .. d1f	... ..	... .. d25	... .	
...	d° d° Ob. 100 £.	103	P° au 15	... ..	... .. d50	... ..	... .. d25	... ..	
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	(nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.	103 10	au 31..	... ..	... .	... ..	... .	103 30	... ..
...	d° d° Ob. 100 £.	104 103 75 50	P° au 31	... ..	... .. d50	... ..	... .. d25	... ..	
...	d° d° Ob. 500 £.	... .	en liq..	.... ..	....	.... ..	.... ..	... ..	
Juin 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.	... .	au 31..	.... ..	....	.... ..	....	...	... ..
...	d° d° c. 5000f.	... .	P° au 31	.... ..	.... .. d50	.... ..	.... .. d25	100 70	
			en liq..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..		
Mai 91.	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	90f	au 31..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
			en liq..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..		
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	23f	au 31..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..		
	d° d° gross. coup.	....	en liq..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. .	.. ..
d°	d° d° (sér. C).	18f 50	au 31..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	18 50	.. ..
	d° d° gross. coup.	..f..	en liq.	....	.. ..	.. ..	.. ..		
d°	d° d° (sér. D).	18f 60 50 ..	au 31..	18 62½	.. ..	.. ..	.. ..	18 60	.. ..
...	d° d° gross. coup.	....	P° au 31	.. ..	.. .. d50	.. ..	.. .. d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	Obligations de 500 fr.	420 418 421 50	au 31..	... ..	... .	... ..	... .	420 ..	418 75
...	d° de 2500 fr.	420 421 .. .	P° au 31	... ..	... .. d50	... ..	... .. d25		
...	d° de 12500 fr.	... .	P° au 15	... ..	... .. d50	... ..	... .. d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	445 450	au 31..	448 75	... .	... ..	... .	450 ..	448 75
...	d° d° 2500 f.	443 75 437 50	P° au 31	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
...	d° d° 12500 f.	... ...	P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	455	au 31..	451 25	... .	... ..	452 50 ...	455 ..	450 ..
		... .	P° au 31	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
			P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Mai 91.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
ex-5e r.	250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.	....	au 31..	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne.		P° au 31	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)	... .	au 31 .	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
Janv. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 20).		en liq .	... ..	... .	... ..	... ..		
		....	au 31..	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
Juill. 8? ex-1er r	Banque des Pays-Hongrois, act		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.	....	au 31..	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).	... .	au 31..	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
			P° au 31	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p.	... .	au 31.	... ..	... .	... ..	... .	602 50	600 ..
	(ex-coupon 14)	....	P° au 31	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	250 fr. payés (ex-coupon 32)..	563 75 565 .	au 31..	565 ..	... .	... ..	... .	560 ..	563 75
		... 562 50	P° au 31	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
...	Grosses coupures....	... .	P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Juin 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	150 fr. payés (ex-coupon 34)..	... ...	au 31..	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq..	.... .	....	.... ..	.... ..		
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1090 1095 ..	au 31..	1087 50	....	.... ..	....	1090 ..	1090 ..
		....	P° au 31	.... ..	.... .. d10	.... ..	.... .. d5f		
...	Grosses coupures....	1090	P° au 15	.... ..	.... .. d10	.... ..	.... .. d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	... .	au 31..	... ..	... .	... ..	... .	477 50	... ..
...	Grosses coupures....	... .	P° au 31	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
			P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).	... ...	au 31..	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).	....	au 31..	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
			P° au 31	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	estamp. « Act. de cap. amortie ».	126 25 125 ..	au 31..	125 ..	125	122 50	125	126 25	126 25
	(ex-coupon 14)	... ..	P° au 31	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
			P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	427 50 425 ..	au 31..	425 ..	... .	... ..	430	427 50	425 ..
		430 432 50	P° au 31	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).	... ...	au 31..	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.	621 25	au 31..	623 75	623 75 ...	621 25	630	... ..	625 ..
		... .	P° au 31	.. ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
	Grosses coupures....	613 75 621 25	P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	127 50 132 50	au 31..	132 50	... .	... ..	... .	125 ..	... ..
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	226 25 225 ..	au 31..	226 25	227 50 ...	225 ..	225	220 ..	223 75
		... .	P° au 31	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
	Grosses coupures....	... ...	P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p. : 200000 act. de 1862 ; 100000 a. de 1881 ; 60000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	de 1889. (ex-coup. 42)........	... .	au 31..	630 ..	630	627 50	630	... ..	625 ..
	Grosses coupures....	....	P° au 31	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	tout payé (ex-coupon 59).....	285 286 25 ..	au 31..	285 ..	290	285 ..	287 50 ...	285 ..	280 ..
		288 75 290	P° au 31	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	160 166 25 ..	au 31..	157 50	... .	... ..	... .	158 75	156 25
		168 75 170	P° au 31	.... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	tout payé (ex-coupon 63)......	285 286 25 ..	au 31..	283 75	... .	... ..	288 75 ...	280 ..	281 25
		288 75 290	P° au 31	... ..	... .	... ..	... .. d5f		
			P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p.	340	au 31..	... ..	... .	... ..	... .	340 ..	340 ..
	(ex-coupon 22)	... .	P° au 31	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
			P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000).	710	au 31..	... ..	... .	... ..	... .	710 ..	... ..
	(ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).	... .	P° au 31	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207 3/8 à 207 5/8..	206 7/8 à 207 1/8 et 4%
4%	Allemagne.	122 7/8.. à 123	122 ¼.. à 122 ⅝.. et 4%
4%	Vienne....	211½.. à 212.....	211½.. à 212.. et 4.. %.
5%	Barcelone..	458.... à 460.....	458.... à 460.. et 4.. %.
5%	Madrid....	458.... à 460.....	458.... à 460.. et 4.. %.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4.. %.
5%	St-Pétersb.	260 ... à 262.....	262 ... à 263 et 4.. %.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4.. %.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 25.. à 25 27...	25 22.. à 25 23 .—2½%.
	d° chèque	25 23½ à 25 24½.	25 23½ à 25 24½—......
3%	New-York.	517½.. à 518½...	516½. à 517½..—3..%.
3%	Belgique..	1/16 pte. à 3/16 pte	1/8 pte à 1/4 pte—3..%.
6%	Italie.....	1⅜ pte à 1⅝ pte..	1⅝ pte à 1⅞ pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16 pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, L'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	4% à 5% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89	232 à 237 .. 0,00 pte.
Quadruples espagnols..........................	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains.......	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines..........................	4 07 à 4 08
Souverains anglais..........................	25 20 à 25 25
Banknotes..................................	25 20 à 25 25
Aigles des Etats-Unis.......................	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)........................	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes....	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliem.	40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède..........................	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................... 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾% consol. Midi, 96 ./. — 1 heure, 95 7/8
Vienne, Métall, ... — Papier, 92 45 — Monnaie, 92 40
Crédit Autrichien... 287 25 | Chem. de Fer Autrich. 284 50
Change sur Londres.... Demande, 117 95 — Offre, 118 30
Change sur Paris....... Demande, 46 725 — Offre, 46 775
Lots............... 139 25 | Napoléon.............. 9 38

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 30 Juillet 1891

	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3..................	36 25 à 36 50	
Roux 88° nets...............	36 .. à	
Raffinés, bonne sorte........	106 50 à	
— belle sorte.........	107 50 à	
Certificats de sortie.........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	36 375 à .. ..
— Août..........	.. .. à	35 375 à 36 25
— Septembre......	....	35 875 à .. ..
— 4 d'Octobre....	....	35 à .. ..
— 4 premiers.....	....	35 375 à .. ..
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	42 75 à	
Courant du mois............	....	42 75 à 43 ..
Août......................	....	41 75 à 42 ..
4 derniers................	....	38 75 à 39 ..
4 premiers................	....	38 50 à 38 75
....	....	.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	51 75 à	
Courant...................	....	52 .. à 52 25
Août......................	....	52 .. à 52 50
4 derniers................	....	53 75 à 54 25
4 premiers................	....	54 25 à 54 75
....	....	.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts............	74 25	
—	.. ..	
Colza en tonnes............	76 25	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	84 25	
—	.. ..	
Courant...................	....	74 25 à .. ..
Août......................	....	74 50 à 74 75
4 derniers................	....	76 .. à 76 25
4 premiers................	....	76 25 à 77 50
....	....	.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	59 25 à 59 50	
Courant...................	....	59 25 à 59 50
Août......................	....	59 50 à .9 75
Septembre-Octobre..........	....	61 .. à 60 75
4 derniers................	....	61 25 à 61 50
4 de Novembre.............	....	61 75 à 62 ..
COURS DU MERCREDI 29 Juillet.		
SUIF DE PLACE *48° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	64 .. à	
SUIF DE PROVINCE *48° 1/2, enfûté, en gare Paris.*	63 .. à	

Etude de Me MARC, notaire à Paris, 38, rue de Bondy.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte reçu par Me Portefin, notaire à Paris, substituant Me Adrien-Constant Marc, son confrère, le 22 juillet 1891, enregistré,

M. Louis-Eugène CHANEL, négociant, demeurant à Paris, rue Salomon-de-Caus, n° 4,

Et M. Gustave BRUNNARIUS, aussi négociant, demeurant à Paris, rue des Pyrénées, n° 115,

Ont déclaré dissoute d'un commun accord, à dater du premier juillet mil huit cent quatre-vingt-onze, et ce par anticipation, la société en nom collectif existant entre eux sous la raison sociale E. CHANEL et Cie, dont le siège était à Paris, rue Salomon-de-Caus, n° 4, et qui avait pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce d'imagerie.

Cette société, constituée suivant acte reçu par Me Marc, notaire à Paris, le dix-neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré et publié, devait prendre fin au premier juillet mil huit cent quatre-vingt-seize.

M. CHANEL, susnommé, qui conserve le fonds de commerce, est seul liquidateur de la société ainsi dissoute, et pour faire cette liquidation M. Brunnarius lui a donné les pouvoirs les plus étendus.

Deux expéditions dudit acte ont été déposées, le 30 juillet 1891 : l'une au greffe du tribunal de commerce de la Seine, et l'autre au greffe de la justice de paix du 3e arrondissement.

Pour extrait,
MARC.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Du 28 juillet.

Binnechère (Edmond-Jacques-Eugène), fabt de vannerie artistique, rue de Lyon, 51. — Liquid. prov., M. Rochette, 12, place Dauphine.

Ve Basset (Estelle Froissart), loueuse de voitures et mde de vins, rue de Grenelle, 151 *bis*. — Liquid. prov., M. Boussard, 49, rue St-André-des-Arts.

Lévy (Nathan), négt en bonneterie, rue de Rivoli, 120. — Liquid. prov., M. Bernard, 47, rue St-André-des-Arts.

Wolff (Eléazar), md de chaussures, au Parc-St-Maur (Seine), boulevard National, 10. — Liquid. prov., M. Bernard, 47, rue St-André-des-Arts.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 27 juillet.

Noël et Blondeau, société en nom collectif ayant pour objet le commerce de chaussures, rue Saint-Merri, 24. — Synd. prov., M. Planque, 9, rue Bertin-Poirée.

Ve Vandendriessche (Pauline-Marguerite Givry), boulangère, rue des Rasselins, 17. — Synd. prov., M. Lupy, 39, quai des Grands-Augustins.

Du 28 juillet.

Mourlot (Paul-Henri), négt en porcelaines, rue de Paradis, 33. — Synd. prov., M. Hécaen, 14, rue de l'Ancienne-Comédie.

Legrand (Amédée), tenant pension de chevaux, à Pantin (Seine), rue de Paris, 200. — Synd. prov., M. Châle, 7, boulevard St-Michel.

Laroche, entrepr de menuiserie, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Mauger, 99, boulevard Sébastopol.

Mougue, laitier-nourrisseur, rue Cambronne, 68. — Synd. prov., M. Bernard, 47, rue St-André-des-Arts.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Jeudi 30 juillet 1891.

Les faibles pressions ont envahi tout le continent ; le minimum se trouve près de Yarmouth (750m/m). Le baromètre monte d'une manière continue sur les Iles-Britanniques et la Scandinavie ; les hauteurs atteignent 756m/m à Christiansund et 762m/m à Valentia. Les courants de N.-O. sont modérés sur nos côtes, assez forts en Ecosse et en Irlande ; le vent a tourné au N.-E. sur la Norvège. Des pluies sont tombées sur presque tout le versant nord-ouest de l'Europe ; on a signalé un grand nombre d'orages en Provence.

La température a baissé. Ce matin le thermomètre marquait 11° à Stornoway, 14° à Paris, 18° à Biarritz, 21° à Moscou et 28° à Palerme. On notait 5° au Puy de Dôme et 0° au Pic du Midi où le minimum a été de —3°.

En France, le temps est à averses avec température toujours peu élevée. — A Paris, hier l'après-midi, ciel nuageux ; pluie la nuit. Max. : 21°0 ; min : 13°9.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer houleuse à Dunkerque, Calais, Boulogne, le Havre et Cherbourg.

Océan : mer agité à Brest, belle à Lorient.

Méditerranée : mer houleuse à Marseille, Sicié, belle à Nice.

Situation du jeudi 30 juillet 1891 (soir). — La situation se modifie très lentement. — En France des averses sont toujours probables et la température va rester au-dessous de la normale.

Observations de Paris.

Parc de Saint-Maur, le 29 juillet.

HEURES	BAROMÈTRE (alt. 49,30)	THERMOMÈTRES sec.	THERMOMÈTRES mouillé.	HUMIDITÉ relative.	VENT — Force de 0 à 9.	PLUIE ou neige.
1 h. matin.	755.20	10.8	10 3	94	NO … 2	0
4 h. —	55.02	8 5	8 3	97	S ….. 2	0
7 h. —	55.77	11 8	11 0	90	SSO .. 2	0
10 h. —	55 49	18 0	14 2	63	O. …. 3	0
1 h. soir.	54.77	17.7	15 3	76	O. …. 2	0
4 h. —	54 00	17.4	15.3	79	OSO .. 3	0
7 h. —	52 72	16 3	15 3	89	O. …. 2	0
10 h. —	52 36	14 8	13 3	83	S ….. 4	0

Nébulosité de 0 à 10.	ÉTAT DU CIEL — REMARQUES
0	Brouill. léger ; cirr. blancs à l'O, beau clair de lune.
0	Qq. alto-cum. gr. à horiz. E ; horiz. très brumeux.
0	Au S qq. cirr. O, qq. cirro-cum. O ¼ S ; hor. tr. brum.
4	Id. ; cum. O ¼ S ; atm. tr. cl.
10	Cum. O qq. degrés N, alto-cum. O.
10	Cum.-strat. blanchâtre O ; cum gris SO.
10	Alto-cum. OSO ; cum. SO.
10	Pluie comm., cesse à 10 h. 45.

TEMPÉRATURES EXTRÊMES

Moyenne : 14°4.
Maximum : 21°0.
Minimum : 7 8.
Pluie min. : 0m/m1

Marne :
Température, 19°38.
Transpar., 1m38.
Hauteur, 2m27.

REMARQUES

Nice : orage à 3 h. Monaco, orage à 10 h. 50 matin et 4 h. soir ; à 10 h. soir éclairs horizon est.

La Calle et Oran : siroco.

Orages à Buda-Pesth, Trieste, Klagenfurth.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Canal de Suez. — Port-Saïd, le 29 juillet 1891 : Barom. : 753m/m ; thermom. : 29°. Vent N. fort.

DÉPÊCHES D'AMÉRIQUE

29 juillet 1891.

Canada :
Chatham : 764m/m, calme.
Sydney : 766m/m, S. modéré.
Max. : 767m/m par 46° N. et 62° W.
Min. : 757m/m par 45° N. et 85° W.

Courbe : 762m/m par 50° lat. N. et 68° long. W.
— — 41° lat. N. et 75° long. W.
— — 33° lat. N. et 82° long. W.
— — 30° lat. N. et 92° long. W.

Le 24 juillet, 764m/m par 43° N. et 52° W. ; N.-O. modéré.

Le 25 juillet, 768m/m par 42° N. et 59° W. ; S. modéré.

Le 26 juillet, 762m/m par 41° N. et 61° W ; variable.

Iceberg, par 44° N. et 52° W.

Spectacles du Vendredi 31 Juillet.

Opéra. — 8 h. »/». — *Robert le Diable*, opéra en cinq actes, de Scribe et G. Delavigne, musique de Meyerbeer.

Robert ……………… MM. Duc.
Bertram ……………… Gresse.
Raimbaud ……………… Vaguet.
Alice ……………… Mmes Bosman.
Isabelle ……………… d'Ervilly.
Héléna ……………… Lobstein.
Dame d'honneur ……………… Nastorg.

Théâtre-Français. — 8 h. 1/2. — *Souvent homme varie.* — *L'Aventurière*, comédie en 4 actes, d'Emile Augier : Laroche, Martel, Samary ; Mmes Barretta, Pierson.

Vaudeville. — 8 h. »/». — *Le Gendarme*, comédie en 3 actes, de M. Pierre Decourcelle : Maugé, Hirsch, Victorin ; Mmes Cerny, Legrand.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar ; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre ; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — 8 h. 1/4. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. Lemonnier : Mmes Riquet-Lemonnier, Lévi-Leclerc, Perrot ; MM. Gravier, Desjardins, Regnard, Jaeger, Avelot,

Châtelet. — 8 h. »/». — *Tout-Paris*, pièce à grand spectacle, en 5 actes, de M. C. Duval : Germain, Rosny, Scipion ; Mmes Gilberte, Destrées.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga ; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier ; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. »/». — Relâche.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année.

OPÉRA-COMIQUE, ODÉON, GYMNASE, PALAIS-ROYAL, PORTE-SAINT-MARTIN, MENUS-PLAISIRS, NOUVEAUTÉS : clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : Louis JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 206. Le numéro : 15 centimes. Samedi 1er Août 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies;
2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 1er AOUT

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 31 Juillet 1891.

Le président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts;

Vu le décret du 28 décembre 1885, relatif à l'organisation des facultés et écoles d'enseignement supérieur;

Le conseil supérieur de l'instruction publique entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Le titre de professeur honoraire conféré à un ancien professeur de faculté, par application de l'article 41 du décret du 28 décembre 1885, ne peut être retiré qu'après avis conforme de la section permanente du conseil supérieur de l'instruction publique, l'intéressé entendu ou dûment convoqué.

Art. 2. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 31 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,
LÉON BOURGEOIS.

Le Président de la République française,

Vu l'article 4 du décret du 20 juin 1878;

Le conseil supérieur de l'instruction publique entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les aspirants au grade de docteur en médecine ajournés au premier examen pendant les sessions de juillet et de novembre peuvent renouveler cet examen dans une session spéciale, qui sera ouverte dans la première quinzaine de janvier, au siège des facultés.

Ces étudiants seront admis aux travaux pratiques de deuxième année, à partir du 3 novembre précédent.

En cas d'échec à la session de janvier, ils sont définitivement ajournés à la session de juillet suivant et ne peuvent prendre aucune inscription de deuxième année.

En cas de succès, et sur la justification de leur participation effective aux travaux pratiques de deuxième année, ils sont admis à prendre immédiatement les 5e et 6e inscriptions à titre rétroactif.

Art. 2. — Les étudiants des écoles de plein exercice et des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie, ajournés au même examen pendant les sessions d'août et de novembre par le jury siégeant dans ces écoles, peuvent prendre part, dans les conditions indiquées à l'article 1er, à la session de janvier des facultés de médecine.

Art. 3. — Sont abrogées toutes les dispositions contraires à celles du présent décret, et notamment le paragraphe 3 de l'article 4 du décret du 20 juin 1878.

Art. 4. — Le ministre de l'instruction

publique et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 31 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

LÉON BOURGEOIS.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts;

Vu la loi du 21 juin 1865;

Vu l'article 6 du décret en date du 4 juin 1891, relatif à l'enseignement secondaire moderne;

Vu le décret du 21 décembre 1885, relatif au certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire spécial;

Vu le décret du 28 juillet 1885, relatif à la licence ès sciences;

Le conseil supérieur de l'instruction publique entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les candidats aux licences ès sciences mathématiques, physiques et naturelles qui justifient soit du certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire spécial (ordre des sciences), soit du brevet de capacité de l'enseignement secondaire spécial, sont dispensés de produire le diplôme de bachelier exigé par le décret du 5 juin 1891.

Art. 2. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 31 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

LÉON BOURGEOIS.

Une erreur s'est glissée dans la promulgation de la loi concernant l'assainissement de la ville de Marseille (Bouches-du-Rhône) (*Journal officiel* du 25 juillet, page 3742, 1re colonne).

L'article 7 de cette loi a été promulguée dans les termes suivants :

« Les règlements pris par le maire dans le but d'assurer l'application de l'article 6 de la présente loi ne seront exécutoires que sous l'approbation du ministre de l'intérieur. »

Le texte doit être rétabli ainsi :

« Les règlements pris par le maire dans le but d'assurer l'application de la présente loi ne seront exécutoires que sous l'approbation du ministre de l'intérieur. »

Dans le rapport de la commission supérieure du travail dans l'industrie, publié au *Journal officiel* du 30 juillet, à la liste des membres de la commission supérieure ajouter M. de Hérédia, ancien député.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Infanterie. — Par décis. minist. du 23 juillet 1891, M. Domergue, capit. d'inf. hors cad. (recrut.), est réintégré dans les cad. et affecté à l'emploi laissé vacant au 17e rég. d'inf. par M. Porché, mis hors cad.

Par décis. minist. du 25 juillet 1891, M. Leroy, lieut. au 118e rég. d'inf., détaché à l'école milit. de Rambouillet, passe d'office au 142e rég. de même arme, en rempl. de M. Vigues, mis hors cad.

ARMÉE TERRITORIALE

MUTATIONS

Infanterie. — Par décis. minist. du 28 juillet 1891, les officiers de réserve dont les noms suivent, qui ont accompli dans l'armée active et sa réserve le temps de service prescrit par la loi, sont passés dans l'armée territoriale et ont été affectés aux régiments ci-après désignés, savoir :

6e rég. territ. d'inf. — M. Lescure (Robert-Alfred), s.-lieut. de rés. au 24e rég. d'inf.

33e rég. territ. d'inf. — M. Bourcier (Paulin-Léon), s.-lieut. de rés. au 94e rég. d'inf.

38e rég. territ. d'inf. — M. Desbret (Pierre), s.-lieut. de rés. au 155e rég. d'inf.

49e rég. territ. d'inf. — M. Delaunay (Henry-Louis), lieut. de rés. au 8e bat. de chass. à pied.

60e rég. territ. d'inf. — M. de Louvencourt (Louis-Marie-Henry), s.-lieut. de rés. au 134e rég. d'inf.

63e rég. territ. d'inf. — M. Chevallier (Albert-Sigisbert), s.-lieut. de réserve au 94e rég. d'inf.

75e rég. territ. d'inf. — M. Guimbart (Jules-François-Pierre), s.-lieut. de rés. au 2e rég. d'inf. de mar.

98e rég. territ. d'inf. — M. Ney (Jules-Napoléon), capit. de rés. au 132e rég. d'inf.

141e rég. territ. d'inf. — M. Radiot (Paul-Ernest-Marcel), s.-lieut. de rés. au 19e bat. de chass. à pied.

Serv. d'ét.-maj. — MM. de Beaussier (Louis-Gaston), s.-lieut. de rés., affecté au même serv., et de Cornulier (Charles-Marie), lieut. de rés., affecté au même serv.

Artillerie. — Par décis. minist. du 25 juillet 1891, M. Derennes (E.-R.-F.), chef d'escad. au 1er rég. territ. d'art., est passé au 4e rég. territ. de même arme.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décision présidentielle en date du 30 juillet 1891, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le lieutenant de vaisseau Festy (Guillaume-Aristide) a été nommé au commandement de l'aviso de 2e classe l'*Albatros*, à Lorient.

Par décision présidentielle en date du 30 juillet 1891, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le lieutenant de vaisseau Frogé (Arthur-Pierre-Marie) a été nommé au commandement d'un torpilleur de la défense mobile, à Brest.

Par décision présidentielle en date du 30 juillet 1891, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le lieutenant de vaisseau Guépratte (Emile-Paul-Aimable) a été nommé au commandement de la chaloupe canonnière la *Caronade*, à Saïgon.

Le sénateur, ministre de la marine, a décerné, par diverses décisions en date du 30 juillet 1891, des récompenses pour faits de sauvetage aux personnes dénommées ci-après, savoir :

SOUS-ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

Paolo (Jean-François), matelot, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage de deux enfants, Calais, 24 juin 1891.

SOUS-ARRONDISSEMENT DU HAVRE

Sauvage (Louis), matelot, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'un homme, Fécamp, 7 mai 1891.

Boutier (Camille), chef arrimeur, médaille d'argent de 2e classe : sauvetage d'un homme, le Havre, 13 juillet 1891.

Comtesse (François-Auguste), matelot, médaille d'argent de 2e classe : sauvetage d'un homme, le Tréport, 5 juillet 1891.

Rozo (Jean-Marie), matelot, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'une femme, canal de Tancarville, 21 juin 1891.

Drouet (Amand-Eugène), matelot, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'un enfant, Deauville, 29 juin 1891.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG

Jourdren (Jacques), matelot, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'un homme, Caen, 28 juin 1891.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE SAINT-SERVAN

Hénon (François-Joseph), maître au cabotage, médaille d'or de 1re classe (déjà titulaire d'une médaille) : sauvetage de 2 personnes, Dinard, 25 juin et 3 juillet 1891.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE BREST

Aubert (Henri), maître tailleur, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'un enfant, Concarneau, 11 juillet 1891.

Le Dû (Emmanuel-Jacques), âgé de 8 ans, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'un enfant, Douarnenez, 14 mai 1891.

Trocmé (Raphaël), âgé de 11 ans, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'un enfant, Douarnenez, 7 juillet 1891.

Le Goff (Joseph), matelot, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'un enfant, Pontrieux, 27 juin 1891.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE LORIENT

Thibault (Auguste-François-Marie), ouvrier menuisier, médaille d'argent de 2e classe : sauvetage d'un enfant, Lorient, 9 juillet 1891.

Padellec (Joseph-Marie), matelot, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'une petite fille, Lorient, 6 juillet 1891.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

Jaillant (Jean-Baptiste), ajusteur mécanicien, médaille d'argent de 2e classe (déjà titulaire d'un témoignage officiel de satisfaction) : sauvetage d'un enfant, la Rochelle, 14 mai 1891.

Charriau (Charles), matelot, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'un enfant, la Rochelle, 27 juin 1891.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

Sarrebeyroux (Dominique), guide baigneur, médaille d'argent de 2e classe (déjà titulaire de deux témoignages officiels de satisfaction) : sauvetage d'un homme, Biarritz, 1er juillet 1891.

Voisin (Jules), entrepreneur, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'un homme, le Boucau, 23 mai 1891.

Conseillan (Antoine), matelot, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'une petite fille, Bègles, 21 mai 1891.

CORSE

Caritoux (Daniel), âgé de 12 ans, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'un homme, Ajaccio, 7 juillet 1891.

Ciaparra (Ange-Marie), préposé des douanes, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'une petite fille et d'un homme. Bonifacio, 4 et 6 juillet 1891.

EN MER

Bourgain (Nicolas-Auguste), patron du bateau de pêche *Duperré*, médaille d'argent de 2e classe : sauvetage du bateau *Fulton*, Manche, 4 juin 1891.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 31 Juillet 1891.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante, au sujet de l'heure légale :

Paris, le 31 juillet 1891.

Monsieur le préfet,

La mise en vigueur de la loi du 14 mars 1891 sur l'heure légale pouvant soulever dans la pratique certaines difficultés, il m'a semblé qu'il y aurait utilité à vous transmettre les explications que le Bureau des longitudes a bien voulu me donner à ce sujet.

Depuis l'établissement des chemins de fer et des télégraphes, l'heure de Paris parvient chaque jour jusqu'aux régions les plus éloignées du pays. Il en résulte que la mise à exécution de la loi peut être réalisée en un instant sur toute l'étendue du territoire, sans frais et sur la simple invitation des autorités départementales et communales. Il suffit, en effet, de prescrire aux personnes qui ont charge des horloges de la préfecture, de l'hôtel de ville, des tribunaux, des bureaux de perception, des économats, casernes, études des officiers ministériels, etc., de mettre leurs horloges à l'heure de Paris, heure donnée par les bureaux télégraphiques ou à l'extérieur des gares de chemins de fer.

Les stations sont d'ailleurs assez nombreuses et répandues assez avant dans les campagnes pour que les communes qui en sont dépourvues n'éprouvent aucune difficulté à faire régler leur horloge à la gare la plus prochaine. De la sorte, aucun point du territoire ne sera privé de la connaissance exacte de l'heure légale.

Les départements les plus éloignés du méridien de Paris, soit à l'est soit à l'ouest, pourront avoir à se préoccuper de la concordance de l'heure légale avec le commencement ou la fin du jour, avec le lever ou le coucher du soleil. L'*Annuaire du Bureau des longitudes* donnera le moyen de résoudre ces petits problèmes et facilitera la tâche des rédacteurs des almanachs départementaux.

Permettez-moi, monsieur le préfet, de rappeler ici que l'*Annuaire* donne :

1° Les longitudes, exprimées en temps, des chefs-lieux des départements et des chefs-lieux des arrondissements ;

2° Pour tous les jours de l'année, les articles du calendrier ;

3° Les heures locales du lever et du coucher du soleil pour toute l'étendue de la France et de l'Algérie ;

4° La durée du crépuscule civil et du crépuscule astronomique.

Quant aux lieux dont la longitude n'est pas donnée par l'*Annuaire*, rien de plus aisé que de la relever sur une carte départementale ; elle sera alors exprimée en degrés et en minutes de degré, mais il suffira de se rappeler que : 1 degré vaut 4 minutes de temps, et qu'une minute vaut 4 secondes de temps.

Vous trouverez d'ailleurs un tableau, extrait de l'*Annuaire du Bureau des longitudes*, inséré au *Journal officiel* à la suite de la présente circulaire, qui donne la différence entre le *temps local* et le *temps légal* pour les chefs-lieux d'arrondissement de votre département.

J'ai la confiance que ces éclaircissements très simples permettront de résoudre les difficultés qui pourraient se présenter, et que la loi nouvelle, devenue bientôt familière aux populations, ne tardera pas à leur faire sentir les effets utiles que le législateur en attend.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

LÉON BOURGEOIS.

Tableau donnant pour les principaux points du territoire la différence entre le *temps local* et le *temps légal*.

Heure de Paris égale *heure locale*, augmentée de la longitude, quand la ville est à l'*ouest* du méridien de Paris.
Heure de Paris égale *heure locale*, diminuée de la longitude, quand la ville est à l'*est*.

NOMS des départements.	NOMS des chefs-lieux de départements et d'arrondissements.	LONGITUDE en temps.
		m. s.
Ain	Bourg (église Notre-Dame, lanterne)	11.33,9 E.
	Belley (clocher)	13.24,6 E.
	Gex (clocher)	14.53,5 E.
	Nantua (église)	13.05,5 E.
	Trévoux (grande tour)	9.45,3 E.
Aisne	Laon (l'horloge)	5.09,3 E.
	Château-Thierry (tour de Saint-Crépin)	4.14,7 E.
	Saint-Quentin (clocher de la Collégiale	3.48,9 E.
	Soissons (cathédrale)	3.57,2 E.
	Vervins (clocher)	6.17,1 E.
Allier	Moulins (beffroy)	3.59,1 E.
	Gannat (clocher)	3.26,9 E.
	Lapalisse (tour culminante du château)	5.12,4 E.
	Montluçon (l'horloge)	1.04,1 E.
Alpes (Basses-)	Digne (tour de la cathédrale)	15.35,9 E.
	Barcelonnette (tour de l'horloge, pavé de la place)	17.16,1 E.
	Castellane (chapelle de Notre-Dame-du-Roc, campanile)	16.43,3 E.
	Forcalquier (grande tour)	13.46,7 E.
	Sisteron (citadelle, tour de l'horloge)	14.25,7 E.
Alpes (Hautes-)	Gap (clocher)	14.58,1 E.
	Briançon (tour ouest de l'église)	17.13,3 E.
	Embrun (clocher)	16.38,0 E.
Alpes-Maritimes	Nice (clocher Saint-François)	19.46,1 E.
	Nice (observatoire Mont-Gros)	19.51,2 E.
	Grasse (clocher)	18.21,3 E.
	Puget-Théniers (clocher)	18.14,3 E.
Ardèche	Privas (clocher des Récollets)	9.02,1 E.
	Largentière (clocher)	7.48,9 E.
	Tournon (clocher du collège)	9.59,7 E.
Ardennes	Mézières (clocher)	9.31,1 E.
	Rethel (clocher de la cathédrale)	8.07,2 E.
	Rocroi (clocher)	8.44,3 E.
	Sedan (tour nord de la cathérale)	10.26,7 E.
	Vouziers (flèche)	9.28,4 E.
Ariège	Foix (tour de la prison)	2.55,9 O.
	Pamiers (tour de la cathédrale)	2.54,9 O.
	Saint-Girons (clocher)	4.46,5 O.
Aube	Troyes (tour de Saint-Pierre)	6.58,7 E.
	Arcis-sur-Aube (clocher)	7.13,4 E.
	Bar-sur-Aube (église du Nord)	9.29,4 E.
	Bar-sur-Seine (horloge)	8.08,7 E.
	Nogent-sur-Seine (clocher)	4.38,9 E.
Aude	Carcassonne (tour de Saint-Vincent)	0.03,1 E.
	Castelnaudary (clocher en pierre)	1.31,4 O.
	Limoux (flèche)	0.28,6 O.
	Narbonne (tour Nord de la cathédrale)	2.40,0 E.
Aveyron	Rodez (clocher)	0.57,0 E.
	Espalion (clocher)	1.42,1 E.
	Millau (tour de la mairie)	2.58,0 E.
	Saint-Affrique (clocher en pyramide)	2.11,7 E.
	Villefranche (clocher)	1.11,9 O.
Belfort (territoire de)	Belfort (citadelle, angle ouest)	18.06,9 E.
Bouches-du-Rhône	Marseille (nouvel observatoire)	12.13,6 E.
	Marseille (ancien observatoire)	12.07,2 E.
	Aix (clocher de la cathédrale)	12.26,5 E.
	Arles (tour des Arènes)	9.10,4 E.

NOMS des départements.	NOMS des chefs-lieux de départements et d'arrondissements.	LONGITUDE en temps.
		m. s.
Calvados	Caen (Abbaye aux Dames)	10.45,6 O.
	Bayeux (clocher de la cathédrale)	12.09,3 O.
	Falaise (clocher de Saint-Gervais)	10.08,6 O.
	Lisieux (église)	8.26,4 O.
	Pont l'Evêque (clocher)	8.26,6 O.
	Vire (tour de l'horloge)	12.54,6 O.
Cantal	Aurillac (clocher)	0.25,5 E.
	Mauriac (donjon Notre-Dame-des-Miracles)	0.01,3 O.
	Murat (clocher)	2.07,6 E.
	Saint-Flour (clocher)	3.01,7 E.
Charente	Angoulême (clocher Saint-Pierre)	8.44,5 O.
	Barbezieux (clocher)	9.57,9 O.
	Cognac (clocher)	10.39,8 O.
	Confolens (tour de Saint-Michel)	6.38,9 O.
	Ruffec (clocher de la mairie)	8.33,1 O.
Charente-Inférieure	La Rochelle (tour de la lanterne)	13.58,7 O.
	Jonzac (clocher)	11.15,7 O.
	Marennes (clocher)	13.46,7 O.
	Rochefort (hôpital)	13.12,3 O.
	Saintes (clocher de Saint-Eutrope)	11.54,9 O.
	Saint-Jean d'Angély (tour nord)	11.26,6 O.
Cher	Bourges (Saint-Etienne, horloge)	0.14,9 E.
	Saint-Amand (clocher)	0.41,9 E.
	Sancerre (clocher)	2.00.5 E.
Corrèze	Tulle (clocher)	2.15,9 O.
	Brive (clocher de l'horloge)	3.13.0 O.
	Ussel (clocher)	0.06,7 O.
Corse	Ajaccio (clocher de la cathédrale)	25.36,3 E.
	Bastia (clocher de Santa-Maria)	28.27,9 E.
	Calvi (clocher de la cathédrale)	25.41,9 E.
	Corte (clocher de Saint-François, campanile)	27.15.3 E.
	Sartène (clocher)	26.32,7 E.
Cote d'Or	Dijon (clocher de Saint-Bénigne)	10.47 7 E.
	Beaune (clocher de Notre-Dame)	10.00.2 E.
	Châtillon-sr-Seine (flèche de St-Jean)	8 55,9 E.
	Semur (clocher)	7 59,2 E.
Côtes-du-Nord	Saint-Brieuc (Saint-Michel, télégrap.)	20.22,7 O.
	Dinan (clocher Saint-Sauveur)	17.30,9 O.
	Guingamp (clocher)	21.57,2 O.
	Lannion (clocher de la cathédrale)	23.12,1 O.
	Loudéac (clocher)	20.22,0 O.
Creuse	Guéret (clocher Saint-Pardoux)	1.52,5 O.
	Aubusson (clocher)	0.40,2 O.
	Bourganeuf (clocher)	2.19,3 O.
	Boussac (clocher)	0.29,7 O.
Dordogne	Périgueux (clocher)	6.27,6 O.
	Bergerac (clocher)	7.25,1 O.
	Nontron (clocher)	6.41,3 O.
	Ribérac (pav. près)	8.03,9 O.
	Sarlat (clocher)	4.28,9 O.
Doubs	Besançon (clocher de la citadelle)	14.47,7 E
	Besançon (observatoire)	14.35,2 E.
	Baume-les-Dames (signal)	16.05,3 E.
	Montbéliard (tour sud du château)	17.51,7 E.
	Pontarlier (clocher)	16.04,9 E.
Drôme	Valence (tour de Saint-Jean)	10.13,2 E.
	Die (clocher)	12.08,3 E.
	Montélimar (tour carrée)	9.39,4 E.
	Nyons (clocher)	11.13,3 E.
Eure	Evreux (flèche de la cathédrale)	4.44,6 O.
	Les Andelys (flèche)	3.44.9 O.
	Bernay (clocher)	6.57,1 O.
	Louviers (église)	4.40,1 O.
	Pont-Audemer (église)	7.17,2 O.
Eure-et-Loir	Chartres (flèche de la cathédrale)	3.23,9 O.
	Châteaudun (flèche)	4.01,3 O.
	Dreux (clocher de l'hôtel de ville)	3.52,7 O.
	Nogent-le-Rotrou (clocher de Saint-Hilaire)	6.05,8 O.
Finistère	Quimper (flèche nord de la cathédrale)	25.45,7 O.
	Brest (observatoire)	27.19,3 O.
	Châteaulin (moulin)	25.46,3 O.
	Morlaix (clocher de Saint-Martin)	24.41,1 O.
	Quimperlé (Saint Michel)	23.34,6 O.
Gard	Nîmes (tour Magne)	8.03,1 E.
	Alais (clocher)	6.57,5 E.
	Uzès (tour de l'horloge)	8.19.9 E.
	Le Vigan (tour carrée)	5.04,4 E.
Garonne (Haute-)	Toulouse (clocher de Saint-Sernin)	3.34,9 O.
	Toulouse (observatoire)	3.31,0 O.
	Muret (clocher)	4.02,7 O.
	Saint-Gaudens (clocher)	6.27.3 O.
	Villefranche (clocher)	2.28,9 O.
Gers	Auch (cathédrale, tour du Nord)	7.00.5 O.
	Condom (clocher)	7.51,7 O.
	Lectoure (clocher)	6.51,4 O.
	Lombez (clocher)	5.42,7 O.
	Mirande (clocher)	7.44,2 O.
Gironde	Bordeaux (flèche de Saint-André)	11.38,7 O.
	Bordeaux (observatoire)	11.26,4 O.
	Bazas (clocher)	10.11,5 O.
	Blaye (citadelle, clocher des Minimes)	12.01,0 O.
	Lesparre (tour)	13.07,5 O.
	Libourne (horloge)	10.29,3 O.
	La Réole (clocher du nord)	9.30,3 O.
Hérault	Montpellier (Notre-Dame)	6.10,3 E.
	Beziers (tour de la cathédrale)	3.29,5 E.
	Lodève (tour de la cathédrale)	3.55,2 E.
	Saint Pons (clocher de la cathédrale)	1.41,2 E.
Ille-et-Vilaine	Rennes (tour Sainte-Mélaine)	16.02,7 O.
	Fougères (clocher de Saint-Léonard)	14.10,1 O.
	Montfort (clocher)	17.10,5 O.
	Redon (flèche)	17.41,3 O.
	Saint-Malo (clocher, télégraphe)	17.27,1 O.
	Vitré (clocher)	14.09,9 O.
Indre	Châteauroux (clocher)	2.34,1 O.
	Le Blanc (clocher)	5.06,8 O.
	La Châtre (clocher)	1.23,7 O.
	Issoudun (grande tour)	1.23,3 O.
Indre et-Loire	Tours (tour nord de Saint-Gatien)	6.34,4 O.
	Chinon (château, horloge)	8.23,9 O.
	Loches (grande tour)	5.21,7 O.
Isère	Grenoble (clocher de Saint-Joseph)	13.34,4 E.
	Saint-Marcellin (clocher)	11.56,6 E.
	La Tour-du-Pin (église)	12.26,9 E.
	Vienne (église)	10.08,7 E.
Jura	Lons-le-Saunier (clocher)	12.52,9 E.
	Dôle (cathédrale)	12.37,9 E.
	Poligny (clocher de Saint Hippolyte)	13.29,8 E.
	Saint-Claude (clocher)	14.07,2 E.
Landes	Mont-de-Marsan (église)	11.21,2 O.
	Dax (tour de Borda)	13.36,3 O.
	Saint-Sever (tour, principale église)	11.38,8 O.
Loir-et-Cher	Blois (tour de Saint-Louis)	4.00,2 O.
	Romorantin (clocher)	2.22,1 O.
	Vendôme (flèche de l'abbaye)	5.04,5 O.
Loire	Saint-Etienne (clocher de l'hôpital)	8.13,3 E.
	Montbrison (clocher)	6.55.0 E.
	Roanne (prison)	6.56,5 E.
Loire (Haute-)	Le Puy (grand clocher de la cathédrale)	6.11,7 E.
	Brioude (clocher)	4.11,5 E.
	Yssingeaux (tour nord)	7.08,9 E.
Loire-Inférieure	Nantes (tour sud de la cathédrale)	15.33,2 O.
	Ancenis (clocher)	14 03,1 O.
	Châteaubriant (clocher de St-Nicolas)	14.51,5 O.
	Paimbœuf (clocher)	17.29,5 O.
	Saint-Nazaire (clocher)	18.08,7 O.
Loiret	Orléans (flèche Sainte-Croix)	1.42,3 O.
	Gien (clocher)	1.10,7 E.
	Montargis (horloge)	1.33,8 E.
	Pithiviers (flèche)	0.19,4 O.
Lot	Cahors (clocher de la cathédrale)	3 34.7 O.
	Figeac (clocher de l'église du Puy)	1.12,4 O.
	Gourdon (tour sud de Saint-Pierre)	3.49,2 O.
Lot-et-Garonne	Agen (clocher de la cathédrale)	6.52,4 O.
	Marmande (clocher)	8.41,5 O.
	Nérac (clocher du temple)	8.00,1 O.
	Villeneuve-sr-Lot (porte Montflanquin)	6.31,3 O.

NOMS des départements.	NOMS des chefs-lieux de départements et d'arrondissements.	LONGITUDE en temps.
		m. s.
Lozère	Mende (flèche de la cathédrale)	4.33,7 E.
	Florac (clocher)	5.01,4 E.
	Marvejols (église)	3.48,3 E.
Maine-et-Loire	Angers (tour sud de la cathédrale)	11.34,3 O.
	Baugé (clocher de Saint-Jean)	9.46,3 O.
	Cholet	12.28,5 O.
	Saumur (clocher)	9.38,7 O.
	Segré (clocher)	12.50,3 O.
Manche	Saint-Lô (flèche)	13.43,7 O.
	Avranches (télégraphe)	14.48,1 O.
	Cherbourg (signal du temps)	15.51,3 O.
	Coutances (cathédrale)	15.07,6 O.
	Mortain (clocher du collège)	13.06,3 O.
	Valognes (flèche)	15.13,6 O.
Marne	Châlons-sur-Marne (flèche de la cathédrale)	8.05,2 E.
	Epernay (Saint-Laurent)	6.27,1 E.
	Reims (tour nord de la cathédrale)	6.47,3 E.
	Sainte-Menehould (flèche)	10.14,3 E.
	Vitry-le-François (tour nord de la cathédrale)	9.00,0 E.
Marne (Haute-)	Chaumont (clocher du collège)	11.13,3 E.
	Langres (tour sud de la cathédrale)	11.59,7 E.
	Wassy (clocher)	10.27,2 E.
Mayenne	Laval (clocher)	12.26,6 O.
	Château-Gontier (clocher de Saint-Jean)	12.10,3 O.
	Mayenne (clocher de Notre-Dame)	11.49,2 O.
Meurthe-et-Moselle	Nancy (clocher)	15.24,0 E.
	Briey (clocher)	14.24,5 E.
	Lunéville (tour sud)	16.37,5 E.
	Toul (tourelle de Saint-Gengoult)	14.12,9 E.
Meuse	Bar-le-Duc (Saint-Pierre)	11.17,6 E.
	Commercy (église)	13.01,2 E.
	Montmédy (tour nord)	12.06,1 E.
	Verdun (clocher du collège)	12.11,8 E.
Morbihan	Vannes (clocher de Saint-Pierre)	20.22,8 O.
	Lorient (tour du port)	22.46,0 O.
	Pontivy (clocher)	21.13,0 O.
	Ploërmel (grosse tour)	18.56,6 O.
Nièvre	Nevers (clocher de Saint-Cyr)	3.16,9 E.
	Château-Chinon (clocher)	6.23,4 E.
	Clamecy (clocher)	4.43,9 E.
	Cosne (clocher de Saint-Jacques)	2.21,3 E.
Nord	Lille (dôme de la Madeleine)	2.54,5 E.
	Avesnes (église, tour)	6.23,1 E.
	Cambrai (tour de Saint-Géry)	3.34,7 E.
	Douai (tour de Saint-Pierre)	2.58,7 E.
	Dunkerque (la tour)	0.09,5 E.
	Hazebrouck (clocher)	0.47,7 E.
	Valenciennes (beffroi)	4.44,8 E.
Oise	Beauvais (clocher de Saint-Pierre)	1.01,5 O.
	Clermont (clocher)	0.19,5 E.
	Compiègne (Saint-Jacques)	1.57,8 E.
	Senlis (clocher de la cathédrale)	0.59,8 E.
Orne	Alençon (clocher Notre-Dame)	8.59,5 O.
	Argentan (clocher Saint-Germain)	9.25,6 O.
	Domfront (clocher Saint-Julien)	11.56,5 O.
	Mortagne (clocher)	7.09,8 O.
Pas-de-Calais	Arras (beffroi)	1.45,7 E.
	Béthune (tour de Saint-Vaast)	1.12,4 E.
	Boulogne (beffroi)	2.53,7 O.
	Montreuil (beffroi)	2.17,6 O.
	Saint-Omer (clocher, télégraphe)	0.20,2 O.
	Saint-Pol (église)	0.00,0
Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand (cathédrale)	2.59,8 E.
	Ambert (clocher)	5.36,8 E.
	Issoire (clocher)	3.39,3 E.
	Riom (clocher de Saint-Amable)	3.06,1 E.
	Thiers (tour de l'ancienne prison)	4.50,8 E.
Pyrénées (Basses)	Pau (tour du château)	10.51,8 O.
	Bayonne (clocher de la cathédrale)	15.15,8 O.
	Mauléon (château)	12.53,9 O.
	Oloron (clocher)	11.46,7 O.
	Orthez (clocher)	12.27,2 O.
Pyrénées (Hautes-)	Tarbes (flèche des Carmes)	9.01,3 O.
	Argelès (clocher)	9.45,9 O.
	Bagnères (horloge)	8.45,5 O.
Pyrénées-Orientales	Perpignan (clocher de la cathédrale)	2.14,2 E.
	Céret (clocher)	1.38,5 E.
	Prades (clocher)	0.20,6 E.
Rhône	Lyon (Notre-Dame de Fourvières)	9.55,5 E.
	Lyon (observatoire)	9.47,6 E.
	Villefranche (clocher)	9.31,7 E.
Saône (Haute-)	Vesoul (clocher du collège)	15.16,4 E.
	Gray (clocher)	13.01,5 E.
	Lure (sous-préfecture)	16.37,3 E.
Saône-et-Loire	Mâcon (tour de Saint-Vincent)	9.59,7 E.
	Autun (flèche de la cathédrale)	7.51,1 E.
	Chalon-sur-Saône (clocher Saint-Pierre)	10.04,5 E.
	Charolles (tour du château)	7.45,9 E.
	Louhans (clocher)	11.32,7 E.
Sarthe	Le Mans (tour de Saint-Julien)	8.33,3 O.
	La Flèche (tour de l'école militaire)	9.39,1 O.
	Mamers (clocher de Saint-Nicolas)	7.52,1 O.
	Saint-Calais (clocher)	6.21,9 O.
Savoie	Chambéry (tour du château)	14.19,8 E.
	Albertville (clocher de Conflans)	16.14,8 E.
	Moutiers (cheminée des Salines)	16.46,3 E.
	Saint-Jean-de-Maurienne (tour de l'horloge)	16.02,3 E.
Savoie (Haute-)	Annecy (clocher de Saint-Maurice)	15.10,2 E.
	Bonneville (colonne de Charles-Félix)	16.16,8 E.
	Saint-Julien (clocher)	14.59,1 E.
	Thonon (clocher de la Visitation)	16.34,9 E.
Seine	Paris (Panthéon)	0.02,3 E.
	Paris (Observatoire)	0.00,0
	Saint-Denis (flèche)	0.05,4 E.
	Sceaux (clocher)	0.09,7 O.
Seine-Inférieure	Rouen (flèche de la cathédrale)	4.58,1 O.
	Dieppe (la tour)	5.02,1 O.
	Le Havre (clocher)	8.55,0 O.
	Neufchâtel (clocher)	3.34,7 O.
	Yvetot (flèche)	6.20,1 O.
Seine-et-Marne	Melun (clocher de Saint-Barthélemy)	1.16,7 E.
	Coulommiers (église)	2.59,7 E.
	Fontainebleau (église)	1.27,5 E.
	Meaux (tour aig. S.-E.)	2.10,1 E.
	Provins (Dôme)	3.49,3 E.
Seine-et-Oise	Versailles (clocher de Saint-Louis)	0.50,9 O.
	Corbeil (clocher de Saint-Spire)	0.35,0 E.
	Etampes (clocher est)	0.41,5 O.
	Mantes (tour ouest de la cathédrale)	2.28,0 O.
	Pontoise (clocher)	0.57,5 O.
	Rambouillet (moulin)	2.01,7 O.
Sèvres (Deux-)	Niort (clocher de Notre-Dame)	11.12,8 O.
	Bressuire (clocher)	11.19,0 O.
	Melle (collège)	9.55,5 O.
	Parthenay (clocher de Saint-Laur)	10.20,9 O.
Somme	Amiens (flèche cathédrale)	0.08,3 O.
	Abbeville (clocher Notre-Dame) (près)	2.01,2 O.
	Doullens (le pont)	0.00,9 E.
	Montdidier (clocher)	0.55,3 E.
	Péronne (clocher)	2.23,6 E.
Tarn	Albi (cathédrale)	0.46,9 O.
	Castres (clocher de la cathédrale)	0.23,0 O.
	Gaillac (clocher)	1.45,6 O.
	Lavaur (clocher de la cathédrale)	2.03,9 O.
Tarn-et-Garonne	Montauban (clocher de Saint-Jacques)	3.56,4 O.
	Castelsarrasin (clocher)	4.55,3 O.
	Moissac (clocher)	5.00,7 O.
Var	Draguignan (horloge)	16.31,1 E.
	Brignoles (clocher)	14.54,1 E.
	Toulon (clocher)	14.23,4 E.

NOMS des départements.	NOMS des chefs-lieux de départements et d'arrondissements.	LONGITUDE en temps.
		m. s.
Vaucluse	Avignon (télégraphe)	9.53,0 E.
	Apt (tour de l'ancienne cathédrale)	12.14,5 E.
	Carpentras (grande tour)	10.50,7 E.
	Orange (clocher)	9.53,0 E.
Vendée	La Roche-sur-Yon (église)	15.03,1 O.
	Fontenay-le-Comte (clocher Notre-Dame)	12.34,7 O.
	Les Sables-d'Olonne (clocher)	16.29,8 O.
Vienne	Poitiers (clocher de Saint-Porchaire)	7.59,4 O.
	Châtellerault (clocher de Saint-Jacques)	7.10,7 O.
	Civray (clocher)	8.09,7 O.
	Loudun (clocher de Saint-Pierre)	9.01,1 O.
	Montmorillon (clocher du séminaire)	5.53,6 O.
Vienne (Haute-)	Limoges (Saint-Michel)	4.19,2 O.
	Bellac (brasserie)	5.09,3 O.
	Rochechouart (clocher)	6 03,9 O.
	Saint-Yrieix (clocher)	4.32,5 O.
Vosges	Epinal (clocher de l'hôpital)	16.26,1 E.
	Mirecourt (clocher)	15.11,7 E.
	Neufchâteau (Saint-Nicolas)	13.26,9 E.
	Remiremont (clocher)	17.01,2 E.
	Saint-Dié (clocher de Saint-Martin)	18.27,1 E.

NOMS des départements.	NOMS des chefs-lieux de départements et d'arrondissements.	LONGITUDE en temps.
		m. s.
Yonne	Auxerre (clocher de la cathédrale)	4.56,7 E.
	Avallon (clocher)	6.17,1 E.
	Joigny (clocher de Saint-Jean)	4.14,9 E.
	Sens (tour de la cathédrale)	3.47,3 E.
	Tonnerre (clocher de Saint-Pierre)	6.32,4 E.
Algérie.		
Alger	Alger (phare)	2.56,1 E.
	Alger (nouvel observatoire)	2.47,6 E.
	Médéa (hôpital militaire)	1.39,3 E.
	Miliana (hôpital militaire)	0.26,8 O.
	Orléansville (clocher de l'hôpital militaire)	4.00,9 O.
	Tizi-Ouzou	»
Constantine	Constantine (hôpital civil)	17.07,8 E.
	Batna (clocher)	15.22,1 E.
	Bône (pilier astronomique)	21.41,7 E.
	Bougie (église)	11.00,1 E.
	Guelma (mosquée)	20.22,3 E.
	Philippeville (phare)	18.12,3 E.
	Sétif (clocher)	12.17,4 E.
Oran	Oran (marabout)	12.01,4 O.
	Mascara (minaret)	8.46,4 O.
	Mostaganem (clocher)	8.58,9 O.
	Sidi-bel-Abbès (télégraphe)	11.52,5 O.
	Tlemcen	»

CONCOURS GÉNÉRAL

DES LYCÉES ET COLLÈGES DES DÉPARTEMENTS EN 1891

PALMARÈS

I. — Enseignement classique.

CLASSE DE MATHÉMATIQUES SPÉCIALES

Composition en mathématiques.

Prix d'honneur. Lapointe (Marie-Gaston), du lycée de Nancy (M. Hervieux, professeur).
2e prix. Rouyer (Léon), du lycée de Reims (M. Mathieu, professeur).
1er accessit. Baudran (Emile-Paul-Edouard), du lycée de Rouen (M. Delens, professeur).
2e accessit. Martin (Xavier-Gabriel), du lycée de Toulouse (M. Rouquet, professeur).
3e accessit. Merier (Jean-Baptiste), du lycée de Tours (M. Richard, professeur).
4e accessit. Sarazin (Gaston), du lycée de Reims (M. Mathieu, professeur).
5e accessit. Marqueyrol (Marius-Daniel), du lycée de Lyon (M. Vessiot, professeur).
6e accessit. Larose (Henri-Marie-Charles), du lycée de Caen (M. Cor, professeur).
7e accessit. Delavallée (Georges-François-Victor), du lycée de Lille (M. Noguès, professeur).

CLASSE DE PHILOSOPHIE

Dissertation française.

Prix d'honneur. Bénard (Henri-Claude), du lycée de Caen (M. Malapert, professeur).
2e prix. Gaiffe (Félix-Alexandre-Guillaume), du lycée de Besançon (M. Chabot, professeur).
1er accessit. Labbé (Henri), du lycée de Nantes (M. Cantecor, professeur).
2e accessit. Roustan (Désiré-Auguste), du lycée de Toulouse (M. Delbos, professeur).
3e accessit. Bessières (Georges), du lycée de Lille (M. Debon, professeur).
4e accessit. Damas (Joseph-Guillaume-Eugène), du lycée de Nevers (M. d'Asis Gaillissans, professeur).
5e accessit. Avenard (Etienne-Ernest-Marie), du lycée de Nantes (M. Cantecor, professeur).
6e accessit. Jacquemin (Eugène), du lycée de Bourg (M. Thouverez, professeur).
7e accessit. Cornu (Georges-Marie-Victor), du lycée de Sens (M. Arnal, professeur.
8e accessit. Douarre (Etienne), du lycée de Guéret (M. Bertoloot, professeur).

Comparaison entre les copies classées des départements et celles de Paris, pour la dissertation française.

1. Paris.
2. Paris.
3. Paris.
4. Caen.
5. Paris.
6. Paris.
7. Paris.
8. Paris.
9. Paris.
10. Paris.

Physique et Chimie.

1er prix. Geyssen (Hector-Désiré), du lycée de Laval (M. Amaudrut, professeur).
2e prix. Mattei (Alfred), du lycée de Lyon (M. Griveau, professeur).
1er accessit. Brantut (Aimé-François-Romain), du lycée de Lons-le-Saulnier (M. Lhuillier, professeur).
2e accessit. Sartre (Jean-Baptiste), du lycée de Périgueux (M. Nougaret, professeur).
3e accessit. Faure (Jean-Marie-Edouard), du lycée de Grenoble (M. Mullin, professeur).
4e accessit. Lévy (Albert), du lycée de Troyes (M. Lefebvre, professeur).
5e Rougé (Raymond), du lycée de Carcassonne (M. Sabatier, professeur).
6e accessit. Belin (Léo-Charles), du lycée de Nantes (M. Adam, professeur).
7e accessit. Buchenaud (Jean), du lycée de Guéret (M. Clavaud, professeur).
8e accessit. Bahon (Carle-Joseph), du lycée de Laval (M. Amaudrut, professeur).

Comparaison entre les copies classées des départements et celles de Paris pour la physique et la chimie.

1. Paris.
2. Paris.
3. Paris.
4. Paris.
5. Paris.
6. Paris.
7. Paris.
8. Paris.
9. Laval.
10. Paris.

CLASSE DE RHÉTORIQUE

Composition française.

Prix d'honneur. (N.) Foulet (Lucien), du lycée de Lyon (M. Vignon, professeur).
2e prix. (N.) Bovier-Lapierre (Paul), du lycée de Lyon (M. Vignon, professeur).
1er accessit. (N.) Buriot (Henri-Bernard), du lycée de Vesoul (M. Harmand, professeur).
2e accessit. (V.) Vacher (Antoine-Louis-Marie), du lycée de Lyon (M. Brossier, professeur).
2e accessit (N.) Letrait (Georges), du lycée de Périgueux (M. Léonard, professeur).
4e accessit. (V.) Dupouy (Auguste-Eugène), du lycée de Rennes (M. Thirion, professeur).
3e accessit. (N.) Oriol (Albert-François-Ferdinand), du lycée de Nice (M. Bounaric, professeur).
6e accessit. (V.) Genève (Emile-Joseph), du lycée de Bordeaux (M. Le Breton, professeur).
4e accessit. (N.) Miginiac (Louis), du lycée de Tulle (M. Bourgoin, professeur).
8e accessit. (V.) Treffel (Jean-François-Georges), du lycée de Toulouse (M. Male, professeur).

Comparaison entre les copies classées des départements et celles de Paris, pour la composition française.

1. Paris.
2. Paris.
3. Paris.
4. Paris.
5. Paris.
6. Paris.
7. Paris.
8. Lyon.
9. Paris.
10. Lyon.

Composition latine.

Prix unique. (N.) Bouzoud (Albert), du lycée de Grenoble (M. Collilieux, professeur).
1er accessit. (N.) François (Louis-Camille), du lycée de Caen (M. Legoupils, professeur).
2e accessit. (N.) De Pontouraude (Auguste-Henri), du lycée de Bordeaux (M. Hamel, professeur).
3e accessit. (V.) Gœtschy (Albert-Valentin), du lycée de Lyon (M. Vignon, professeur).
3e accessit. (N.) Rambaud (Marius-Casimir), du lycée de Marseille (M. Bonafous, professeur).
4e accessit. (N.) Bourgin (François-Claude-Hubert), du lycée de Nevers (M. Ville, professeur).

Comparaison entre les copies classées des départements et celles de Paris, pour la composition latine :

1. Paris.
2. Paris.
3. Paris.
4. Paris.
5. Paris.
6. Grenoble.
7. Paris.
8. Caen.
9. Paris.
10. Paris.

Histoire.

1er prix. (N.) Beslais (Henry-François-Constant), du lycée de Poitiers (M. Chevalier, professeur).
2e prix. (N.) Heinrich (Pierre-Antonin-Jean-Marie), du lycée de Lyon (M. Dontenville, professeur).
Accessit. (N.) Dupasquier (Antoine), du lycée de Lyon (M. Mougin, professeur).

Comparaison entre les copies classées des départements et celles de Paris pour l'histoire :

1	Paris.
2	Paris.
3	Poitiers.
4	Lyon.
5	Paris.
6	Paris.
7	Lyon.
8	Paris
9	Paris.
10	Paris.

Version grecque.

1er prix. (V.) Bourrilly (Louis-Victor), du lycée de Lyon (M. Deis, professeur).
2e prix. (V.) Canat (René), du lycée de Nancy (M. Roy, professeur).
1er prix. (N.) Lafaix (Léon-Eugène-Auguste-Albert), du lycée de Bourges (M. Baron, professeur).
2e prix. (N.) Baillet (Louis-Charles-Jean), du lycée d'Orléans (M. Glachant, professeur).
1er accessit. (N.) Sécheresse (Aristide), du collège de Bergerac (M. Vessereau, professeur).
2e accessit. (N.) Mias (Jules-Edme), du lycée de Lons-le-Saunier (M. Salin, professeur).
5e accessit. (V.) Gœtschy (Albert-Valentin), du lycée de Lyon (M. Deis, professeur).
6e accessit. (V.) Simon (Félix-Evenord), du lycée de Rennes (M. Thirion, professeur).
3e accessit. (N.) Letrait (Georges-Louis), du lycée de Périgueux (M. Léonard, professeur).
4e accessit. (N.) Cordier (Fernand-Albert-Célestin), du lycée de Poitiers (M. Texte, professeur).
5e accessit. (N.) Bouzoud (Albert), du lycée de Grenoble (M. Collilieux, professeur).
6e accessit. (N.) Arloing (Marie-Charles-Paul-Edmond), du lycée de Moulins (M. Lieby, professeur).

Comparaison entre les copies classées des départements et celles de Paris, pour la version grecque :

1	Lyon.
2	Nancy.
3	Bourges.
4	Paris.
5	Paris.
6	Orléans.
7	Bergerac.
8	Paris.
9	Lons-le-Saulnier.
10	Paris.

II. — Enseignement secondaire spécial.

Concours général entre les lycées et collèges de Paris et des départements.

CLASSE DE 5e ANNÉE

Composition littéraire (Economie politique).

1er prix. Vinour (Paul), du lycée de Limoges (M. Fayout, professeur).
2e prix. Canivet (Eugène), du lycée de Caen (M. Villey, professeur).
1er accessit. Sourdeau (Alexandre-Joseph-Marie), du lycée de Châteauroux (M. Mergier, professeur).
2e accessit. Delahaye (Joseph-Edmond), du lycée Janson-de-Sailly (M. Garreau, professeur).
3e accessit. Ragetly (Henri), du lycée d'Angers (M. Moreau, professeur).
4e accessit. Hugonet (Alphonse-Auguste), du lycée de Lons-le-Saunier (M. Convers, professeur).
5e accessit. Genez (Arthur), du lycée de Valenciennes (M. Saint-Quentin, professeur).
6e accessit. Chabauty (René), du lycée de Niort (M. Tillac, professeur).
7e accessit. Girard (Auguste-Pierre), du lycée d'Alençon (M. Hue, professeur).
8e accessit. Lesne (Paul-Célestin), du lycée de Lons-le-Saunier (M. Convers, professeur.)

Composition scientifique (Mathématiques).

1er prix. Fauconnet (Philibert), du lycée de Mâcon (M. Callé, professeur).
2e prix. Madelmont (Antoine), du lycée de Tulle (M. Charpentier, professeur).
1er accessit. Fontaine (Paul), du lycée Janson-de-Sailly (M. Grapin, professeur).
2e accessit. Mestrallet (Joseph), du lycée de Chambéry (M. Thibault professeur).
3e accessit. Deslandes (Emile-Louis), du lycée d'Evreux (M. Billard, professeur).
4e accessit. Deyres (Gustave), du lycée de Chambéry (M. Thibault, professeur).
5e accessit. Hugonet (Alphonse-Auguste), du lycée de Lons-le-Saunier (M. Boulée, professeur).
6e accessit. Sourdeau (Alexandre), du lycée de Châteauroux (M. Bôle, professeur).
7e accessit. Hodin (Georges), du lycée de Reims (M. Brion, professeur).
8e accessit. Faucher (François), du lycée de Tulle (M. Charpentier, professeur).

ÉTAT COMPARATIF DES NOMINATIONS
obtenues
DANS LES LYCÉES ET COLLÈGES DES DÉPARTEMENTS

Lycées.

	Nominations.
Lycée de Lyon (5 prix)	10
Lycée de Lons-le-Saunier	5
Lycée de Caen (2 prix)	4
Lycées de Grenoble (1 prix), Nantes, Reims (1 prix), Périgueux, Toulouse, Tulle	3
Lycées de Bordeaux, Chambéry, Châteauroux, Guéret, Janson-de-Sailly (*), Laval (1 prix), Lille, Nancy (2 prix), Nevers, Poitiers (1 prix)	2
Lycées d'Angers, d'Alençon, de Besançon (1 prix), Bourg, Bourges (1 prix), Carcassonne, Evreux, Limoges (1 prix), Mâcon (1 prix), Marseille, Moulins, Nice, Niort, Orléans (1 prix), Rouen, Sens, Tours, Troyes, Valenciennes, Vesoul	1

Collèges.

Collège de Bergerac	1

En résumé :

40 lycées nommés (78 nominations : 19 prix, 59 accessits); 1 collège nommé (1 accessit).

La comparaison entre le concours de Paris et celui des départements pour l'enseignement classique, donne :

Paris	51 nominations.
Départements	19 —

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES
ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 30 juillet.

Chambre des communes. — La Chambre discute les amendements introduits par la Chambre des pairs dans le bill sur l'enseignement.

Vers minuit, M. Henry Fowler demande si la Chambre des lords n'a pas violé les privilèges des communes en insérant une clause qui permet d'augmenter la dotation des écoles.

Le président dit que si l'article visé a pour effet d'augmenter la dotation, c'est en effet une violation du privilège de la Chambre des communes.

M. Goschen refuse d'exprimer, quant à présent, son opinion sur la question. M. Henry Fowler demande l'ajournement de la discussion pour permettre au gouvernement de se prononcer. Cette proposition est adoptée.

La Chambre discute le budget des dépenses. (*Agence Havas.*)

(*) Pour l'enseignement spécial, les élèves des lycées de Paris concourent avec ceux des départements.

Londres, 30 juillet.

Le prince de Naples a dîné chez le duc de Richmund à Goodwood. Au nombre des invités se trouvaient le prince et la princesse de Galles, le prince Georges de Grèce.

Après les courses, le prince de Naples est rentré à Londres. Il ira demain voir le duc d'Edimbourg à Plymouth. Il retournera à Londres samedi soir. (*Agence Havas.*)

Londres, 30 juillet.

Sir Henri Drummond Wolff est nommé ministre de Sa Majesté britannique à Bucharest. Il est remplacé à Téhéran par sir Franck Lascelles. (*Agence Havas*).

ALLEMAGNE

Berlin, 30 juillet.

D'après le compte définitif du budget de l'empire pour l'année financière 1890-91, les recettes ordinaires, en tant qu'elles restent à la disposition de l'Empire, sont supérieures de 22,727,157 marks à celles qui étaient fixées au budget, et les dépenses sont supérieures de 7,578,956 marks au chiffre qui avait été prévu.

Il y a donc un excédent de 15,148,201 marks. (*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Buda-Pesth, 30 juillet.

Au cours de la séance de la Chambre des députés, le président du conseil a eu une conférence avec les chefs de l'opposition, MM. Apponyi, Iranyi, Ugron, en présence des chefs du parti libéral.

Le premier ministre, faisant allusion aux manœuvres d'obstruction, a montré qu'il est nécessaire, dans l'intérêt du parlementarisme, que tous les partis contribuent à ce que la discussion du projet de réforme de l'administration provinciale ait lieu régulièrement.

Il a annoncé l'intention de remettre à l'automne prochain la discussion du projet, pourvu que le premier paragraphe soit adopté (*Agence Havas*).

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 30 juillet.

Voici les détails complets sur la démonstration sympathique faite hier par la population de Saint-Pétersbourg aux marins français invités à la réception de la municipalité à l'hôtel de ville :

L'amiral Gervais et cent vingt officiers ont quitté vers quatre heures la rade de Cronstadt. Quand ils ont atteint les faubourgs de la ville, où sont de nombreuses fabriques, les ouvriers, en costume de travail, sont accourus pour les acclamer. A mesure que les navires avançaient, la population augmentait le long des quais et manifestait son enthousiasme.

Au lieu du débarquement, les ovations ont éclaté si chaleureuses que les marins ont pu difficilement monter dans les voitures mises à leur disposition par la municipalité pour les excursions qui devaient avoir lieu à travers les pittoresques îles de la Néva. Pendant cette excursion, les habitants des nombreuses maisons de campagne qui se trouvent dans les îles ont acclamé les marins français; partout les dames agitaient leurs mouchoirs.

Le retour vers l'hôtel de ville a eu lieu par les rues remplies d'une foule immense qui poussait des hourrahs et criait : « Vive la France ! » Aux abords de l'hôtel de ville, sur la perspective Newsky et dans les rues adjacentes, se pressaient plusieurs centaines de mille de personnes, qui se sont livrées aux mêmes manifestations.

Les marins ont gravi, au milieu d'assourdissants vivats, le monumental escalier de l'hôtel de ville. Cet édifice était orné de draperies et pavoisé aux couleurs russes et françaises.

Une pluie légère n'est pas parvenue à dissiper la foule immense qui ne faisait, au contraire, qu'augmenter. Un grand nombre de personnes allumaient de petits feux de Bengale multicolores. Quant sont arrivés les équipages de l'ambassadeur de France, M. de Laboulaye, qui était accompagné de l'amiral Gervais, l'enthousiasme est devenu indescriptible.

La vaste salle de l'hôtel de ville, qui contient les portraits en pied des souverains russes depuis Pierre le Grand, était pittoresquement dé-

corée de plantes exotiques, d'une multitude de drapeaux. On avait placé le buste du président de la République française au milieu d'un buisson de roses. Partout les fleurs étaient répandues à profusion. Plusieurs buffets étaient couverts de friandises et de rafraîchissements.

Quand le maire, M. Likhatcheff, eut terminé son discours, des acclamations unanimes retentirent et l'amiral Gervais répondit. Il a dit que les Français rendront amour pour amour.

Puis M. de Laboulaye, ambassadeur de France, prenant une « bratina » remplie de champagne, a porté un toast à l'empereur, à l'impératrice et au grand-duc Alexis, en s'associant aux remerciements de l'amiral.

Le maire a lu ensuite un télégramme envoyé par le conseil municipal de Paris pour remercier de l'accueil fait aux Français par la municipalité de Saint-Pétersbourg. En même temps il a constaté la constante sympathie de la nation russe pour Paris, le véritable centre de l'Europe, et a proposé un toast à la belle capitale de la France.

Au moment où les marins français allaient boire dans les bratinas, M. de Laboulaye leur a rappelé que ces coupes qu'ils allaient consacrer étaient les emblèmes de la fraternité et qu'elles devaient être précieusement conservées par eux. Puis les marins et le public ont vidé les coupes pendant que l'assistance applaudissait frénétiquement.

L'amiral a encore remercié la municipalité pour la boîte à cigarettes ornée de vues de Saint-Pétersbourg qu'elle a offerte à chaque marin de l'escadre. Il a déclaré qu'il était profondément touché de cette délicate attention témoignée à ces simples matelots que leurs chefs apprennent à aimer et à respecter en les voyant partager les mêmes fatigues, les mêmes épreuves et les mêmes dangers qu'eux et donner l'admirable exemple du devoir.

Le maire a porté alors un toast à la flotte française, que l'amiral Gervais a accompagné d'un cri retentissant de : « Vive la Russie ! » Il a ajouté que, si ses remerciements étaient trop faibles, c'est qu'il y a certaines choses qui se sentent et ne peuvent être exprimées, mais que, les ressentant vivement, il proposait de lever les coupes en l'honneur du maire qui représente si dignement Saint-Pétersbourg et en l'honneur de la superbe capitale de l'immense Russie.

Des applaudissements unanimes ont accueilli ce toast. L'hymne national russe alternait constamment à l'orchestre avec la *Marseillaise*.

La réunion alors s'est transformée en raout animé, pendant que les domestiques préparaient une multitude de tables. L'orchestre jouait une marche composée par son chef M. Robert Muller et dédiée à M. Carnot.

Un grand nombre de personnalités marquantes appartenant à l'administration, au gouvernement, à l'armée, au monde artistique, littéraire, financier et industriel étaient présentes.

Pendant le souper, le maire a proposé la santé de l'ambassadeur, M. de Laboulaye.

« Personne, a-t-il dit, ne doit oublier cet homme qui a joué un rôle si important dans les relations de la France et de la Russie qu'il a contribué à amener à l'état actuel. »

Un ban a été alors exécuté en l'honneur de M. de Laboulaye qui, profondément ému, a répondu que, s'il avait jamais rendu vraiment des services, il s'en voyait trop récompensé. Une véritable ovation est faite à l'ambassadeur.

D'autres discours ont suivi. On a surtout remarqué les paroles du général Dournow : « Les Français, a-t-il dit, ont brûlé Moscou; les Russes ont pris Paris. Plusieurs fois Français et Russes ont été adversaires; ils n'ont jamais été ennemis. »

Le général a terminé en portant un toast bruyamment acclamé à l'armée française.

L'assistance s'est ensuite retirée lentement, tandis que la foule innombrable qui entourait toujours l'hôtel de ville acclamait les marins qui descendaient l'escalier et leur faisait des ovations sans fin.

L'amiral Gervais et l'ambassadeur sont repartis en troïka.

Il était une heure du matin que le public restait encore massé devant l'hôtel de ville, allumant des feux de Bengale, poussant des hourrahs, jetant des chapeaux en l'air et manifestant un enthousiasme absolument délirant.

Chaque navire de l'escadre a reçu pour sa cantine une grande coupe d'argent et plusieurs cuillers à vin.

L'amiral et chaque commandant ont reçu un admirable vase émaillé.

Les officiers ont reçu des timbales d'argent.

Tous ces objets étaient renfermés dans de jolis écrins et portaient gravée cette inscription : « Souvenir cordial de la ville de Saint-Pétersbourg, 17/29 juillet 1891 », et, au-dessous, le nom du destinataire.

(*Agence Havas.*)

Saint-Pétersbourg, 30 juillet.

Au souper qui a terminé le raout offert hier aux officiers de l'escadre française, à l'hôtel de ville de Saint-Pétersbourg, on a porté les toasts habituels aux hôtes de la Russie, à l'empereur Alexandre et à M. Carnot et l'on a exécuté tour à tour la *Marseillaise* et l'hymne national russe : *Bogé Tsaria Khrani* (Dieu protège le tsar).

Le buste de M. Carnot était aussi placé dans la salle où avait lieu la fête.

La ville de Saint-Pétersbourg a fait cadeau de coupes d'argent aux officiers français.

Les principaux personnages présents, c'est-à-dire l'amiral Gervais, M. de Laboulaye, ambassadeur de France, M. Likhatchef, maire de Saint-Pétersbourg, le secrétaire d'Etat M. Dournovo, ministre de l'intérieur, et le secrétaire d'Etat M. Hubbenet, ministre des voies et communications, se sont passé de main en main la plus grande coupe qui était remplie de vin.

Le public a accueilli partout les hôtes de la Russie avec un grand enthousiasme.

Pendant le raout, plusieurs personnes sont venues du dehors pour demander l'autorisation d'exprimer personnellement à l'amiral Gervais l'amour du peuple russe pour la France.

On a acquiescé à leur désir, et l'amiral a été visiblement ému par ces manifestations spontanées. (*Agence Havas.*)

Cronstadt, 30 juillet.

Le prince Alexandre d'Oldenbourg avec la princesse, sa femme, le duc Georges et la duchesse de Leuchtenberg ont visité hier l'escadre française : les marins ont offert aux princesses des rubans aux couleurs nationales en souvenir de leur visite.

L'amiral Gervais et les commandauts des bâtiments français ont visité aujourd'hui les fortifications de Cronstadt et assisté au tir d'artillerie d'un des forts.

Après le déjeuner les officiers de l'état-major général russe se sont rendus à bord de l'escadre. (*Agence Havas.*)

Moscou, 30 juillet,

Le roi de Serbie a visité l'Exposition française, à l'entrée de laquelle il a été reçu par le consul général de France et le commissaire de l'Exposition. (*Agence Havas.*)

SUISSE

Berne, 30 juillet.

Le Conseil fédéral demandait aux Chambres des pleins pouvoirs afin d'ordonner les mesures nécessaires pour assurer la mise en vigueur, dès le 1er janvier prochain, de la loi fédérale sur la poursuite des dettes et la faillite dans les cantons qui n'ont pas encore édicté des mesures pour l'application de cette loi.

Les deux Chambres ont refusé d'accorder ces pleins pouvoirs extraordinaires, estimant que cette question est délicate et touche à un droit constitutionnel.

Si le 1er novembre quelque canton n'a pas édicté les mesures d'application, le pouvoir exécutif pourra convoquer les Chambres fédérales et leur faire des propositions concernant les mesures à prendre. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 13 août 1891, dans le département de la Gironde, à Bordeaux.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ou après vingt-neuf ans.

La liste d'inscription sera close le 10 août 1891.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

AGRÉGATION DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIAL

(Section des sciences mathématiques).

Liste des candidats admissibles aux épreuves orales.

MM. Boulinier.
Chaperot.
Delmas.
Dumont.
Dupeyrat.
Frémin.
Jeannoël.

MM. Laley.
Martinaud.
Ponzevera.
Prud'homme.
Robin.
Veyssière.

Les candidats admissibles devront être présents au lycée Louis-le-Grand le 3 août, à neuf heures du matin.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

ÉCOLE NATIONALE D'OUVRIERS ET DE CONTRE-MAITRES DE CLUNY (SAONE-ET-LOIRE)

Concours pour un emploi de professeur de mathématiques.

Un concours sera ouvert à Paris, dans la première quinzaine d'octobre prochain, pour un emploi de professeur de mathématiques à l'école nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny.

Les candidats doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins ou quarante ans au plus, à la date du concours, à moins qu'ils ne soient déjà attachés à l'enseignement dans les écoles d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge pourra être reculée. Cette limite pourra, au contraire, être abaissée pour les candidats qui justifieraient de grades universitaires ou de certificats délivrés par l'école polytechnique, l'école centrale des arts et manufactures, les écoles des mines et des ponts et chaussées.

Les épreuves, dont l'une consistera en une leçon faite au tableau après deux heures de préparation, porteront sur les matières contenues dans les programmes des cours de sciences mathématiques, de cinématique et de géométrie descriptive professés dans les écoles d'arts et métiers.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministre du commerce avant le 1er octobre et accompagnées :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat, et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence et dûment légalisé;

3° D'une note faisant connaître les antécédents du candidat et les études auxquelles il s'est livré;

4° De l'acte constatant qu'il a satisfait à la loi sur le recrutement;

5° Des états de service, diplômes, certificats, etc., qui auraient pu lui être délivrés, ou des copies de ces pièces dûment certifiées.

Des exemplaires du présent avis et des différents programmes qui le complètent sont tenus à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du personnel et de l'enseignement technique).

Le traitement minimum attaché aux fonctions de professeur de mathématiques est de 3,000 fr., et le maximum de 4,000 fr.

Concours pour un emploi de chef des ateliers de l'école nationale d'ouvriers et contremaîtres de Cluny et pour un emploi de chef d'atelier dans une école nationale d'arts et métiers.

Un concours sera ouvert à Paris, dans la première quinzaine d'octobre prochain, pour un emploi de chef des ateliers à l'école nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny et pour un emploi de chef d'atelier d'ajustage dans une école nationale d'arts et métiers.

Les candidats doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins et trente-cinq ans au plus, à la date du concours, à moins qu'ils ne soient déjà sous-chefs d'atelier dans les écoles d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge pourra être reculée.

Les candidats n'appartenant pas aux écoles devront avoir été employés comme chefs ou sous-chefs, pendant deux ans au moins, dans de grands ateliers d'ajustage, et fournir les renseignements nécessaires à la constatation de la part qu'ils auront prise aux principaux travaux exécutés dans ces ateliers.

Les épreuves porteront sur les matières contenues dans les programmes des cours de géométrie descriptive, de cinématique, de mécanique industrielle et de technologie, professés dans les écoles d'arts et métiers, ainsi que sur la description et le mode d'emploi des divers outils à mains et des principales machines-outils servant aux travaux d'ajustage. Les candidats auront en outre à exécuter un projet de construction de machine étudiée spécialement au point de vue des facilités d'exécution et de montage des pièces composant cette machine, et de la réduction du prix de revient.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministre du commerce avant le 1er octobre et accompagnées :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français ;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence et dûment légalisé ;

3° D'une note faisant connaître les antécédents du candidat et les études auxquelles il s'est livré ;

4° De l'acte constatant qu'il a satisfait à la loi de recrutement ;

5° Des états de service, diplômes, certificats, etc., qui auraient pu lui être délivrés, ou des copies de ces pièces dûment certifiées.

Des exemplaires du présent avis et des différents programmes qui le complètent sont tenus à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du personnel et de l'enseignement technique).

Le traitement minimum attaché aux fonctions de chef des ateliers de l'école de Cluny est de 4,000 fr., et le maximum de 5,000 fr.; celui de chef d'atelier dans les écoles d'arts et métiers est de 3,500 fr. au minimum et de 4,500 fr. au maximum.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

5e législature. — Session ordinaire de 1891.

Erratum

au compte rendu in extenso *de la 2e séance du samedi 11 juillet.*

Page 1749, 1re col., 7e projet, 5e ligne.
Au lieu de :
« 923,385 fr. »,
Lire :
« 923,885 fr. »

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES SCIENCES

Séance du 27 juillet.

M. Emile Blanchard continue son exposé relatif aux « preuves de communications terrestres pendant l'âge moderne de la Terre ». Il s'agit aujourd'hui des communications entre l'Asie et l'Amérique.

L'union entre les deux mondes n'existait que dans le Nord, probablement au-dessus du 50e degré de latitude. Que l'on suive les parties les plus orientales de l'Asie, le nord du Japon, la Sibérie et le Kamtschatka, séparé de l'Amérique par la mer de Behring où s'avance de la côte américaine en une péninsule l'Alaska, comme reliée au Kamtschatka par la chaîne des îles Aléoutiennes, et tout aussitôt on comprendra que des événements géologiques très médiocres ont amené la séparation de terres qui longtemps se trouvèrent unies.

On constate en effet en Asie et en Amérique beaucoup de spécimens communs de la même faune et de la même flore. M. Blanchard, qui a fait l'étude détaillée des plantes et des animaux de l'ancien et du nouveau continent, cite un grand nombre d'êtres appartenant à la flore et à la faune de l'Asie qui ont passé en Amérique.

M. Daubrée appuie les conclusions de M. Blanchard sur l'existence d'un lien solide entre l'ancien et le nouveau monde. Toute la région vers le 50e degré de latitude est volcanique. Le passage auquel fait allusion M. Blanchard est jalonné par une succession de pics volcaniques de 3,000 mètres de hauteur. La continuité des terres pendant la période moderne n'est pas discutable.

M. Schutzenberger analyse ses recherches « sur la volatilité du nickel sous l'influence de l'acide chlorhydrique ».

M. Albert Gaudry appelle l'attention sur l'ichthyosaure de Sainte-Colombe.

Les visiteurs de l'Exposition universelle de 1889 ont pu remarquer, dans le pavillon de l'Union céramique, un gigantesque ichthyosaure. Il se trouvait au milieu des produits des usines de ciments de Vassy dont MM. Millot sont propriétaires. Il avait été découvert dans les exploitations des calcaires du lias supérieur de Sainte-Colombe, près de l'Isle-sur-Serein, à 12 kilomètres de Vassy (Yonne). MM. Millot en ont fait don au Muséum ; grâce à l'habileté d'un de nos artistes, M. Barbier, l'ichthyosaure de Sainte-Colombe a été complètement séparé de sa gangue; c'est aujourd'hui une des belles pièces de la nouvelle salle de paléontologie du Muséum.

Cet animal est le plus grand ichthyosaure qui ait encore été rencontré dans notre pays; dans son entier il pouvait avoir 8 mètres de long.

La tête a 1 m. 58, et, comme son extrémité antérieure est brisée, on peut croire qu'elle avait près de 1 m. 80. La tête de l'*Ichthyosaurus platyodon* d'Angleterre, dont nous possédons le moulage, a 1 m. 56 (1). Le museau de l'*Ichthyosaurus Cuvieri* du kimmeridge du Havre, que Valenciennes et M. Lennier ont fait connaître, a 92 centimètres en avant de l'orbite, tandis que le museau de notre individu, dans la même région, a 1 mètre et, sans doute, avait 1 m. 20 avant sa brisure. La tête, écrasée du côté droit, est bien conservée du côté gauche. L'œil, garni de ses plaques sclérotiques, n'est pas proportionnément très grand; il a 24 centimètres de diamètre. Le museau est fort allongé. Il y a environ quatre-vingts dents d'un seul côté, en comprenant celles de la mâchoire supérieure et de la mâchoire inférieure; leur section est ronde; leur racine n'est pas épaissie; les cannelures, très fortes sur les racines, s'atténuent sur la couronne. Quatre-vingt-trois vertèbres sont conservées ; elles ont une longueur de 4 m. 40.

(1) D'après le dessin de M. Owen, la tête de l'*Ichthyosaurus platyodon* aurait 1 m. 68 de long.

En raison de son origine, M. A. Gaudry propose de baptiser ce colosse fossile *Ichthyosaurus Burgundiæ*.

En terminant, M. Gaudry témoigne sa reconnaissance à MM. Millot pour leur générosité ; les pièces qu'ils ont données au Muséum ont beaucoup de valeur. L'Académie, dit-il, trouvera bon que je lui signale le désintéressement de nos paléontologistes, car ce désintéressement est un honneur pour la science française.

M. Daubrée, au nom de M. Newton, le savant astronome des États-Unis, présent à la séance, dépose, sur le bureau, une note sur la chute de la météorite d'Ensisheim (Alsace) en 1492.

La direction de la trajectoire de la météorite qui est tombée en Alsace, à Ensisheim, le 7 novembre 1492, à la plus ancienne date connue dont nos collections possèdent des échantillons, peut bien être déterminée d'après un récit de Sébastien Brant (1). D'après ce savant jurisconsulte, la détonation fut entendue à Lucerne, dans le canton d'Uri, et dans la vallée de l'Inn, et peut-être plus loin encore. Ces dernières localités sont trop éloignées du lieu où la pierre est tombée pour que la détonation ait pu y être entendue, à moins que le météore ne se soit déplacé du sud vers l'est, et suivant une trajectoire très peu inclinée à l'horizon. Comme la chute eut lieu vers midi, le mouvement de la pierre était presque dans la même direction que celui de la terre dans son orbite autour du soleil, et n'était pas très incliné sur l'écliptique.

M. Janssen entretient l'Académie d'un projet d'observatoire au mont Blanc.

L'Académie se rappelle que, dans sa séance du 22 septembre dernier, M. Janssen lui rendait compte d'une ascension au mont Blanc, exécutée principalement en vue de résoudre la question de la présence de l'oxygène dans les enveloppes extérieures du soleil. Dans ce compte rendu il émettait l'idée de l'érection d'un observatoire au sommet du mont Blanc.

L'appel qu'il adressait ainsi aux amis des sciences a été entendu.

M. Bischoffsheim, auquel on doit le bel observatoire de Nice, et qui a aidé au pro-

(1) Sébastien Brant était, en 1492, doyen de la faculté de droit à l'université de Bâle.

Son récit, fait successivement en vers latins, puis en vers français, est imprimé sur une grande feuille, d'un seul côté, comme une pancarte ; il est conservé à la bibliothèque de Bâle. L'éminent géologue Pierre Merian l'a fait connaître au public (*Poggendorff's Annalen*, t. CII, p. 182 ; 1864).

On y lit : *Audiit hunc Uri proximus alpicola Norica vallis eum, Suevi Rhetique stupebant.*

grès des sciences en tant de circonstances diverses; M. le prince Rolland Bonaparte, qui cultive avec distinction la géologie ; M. le baron de Rothschild, de l'Académie des beaux-arts, qu'on trouve toujours disposé en faveur des entreprises d'utilité générale; enfin M. Eiffel, l'éminent ingénieur, ont spontanément offert leur concours.

Une construction comme celle que l'on projette doit nécessairement reposer sur le rocher solide; il fallait avant tout se rendre compte de l'épaisseur de la croûte de glace qui recouvre le sommet.

Pour obtenir cette connaissance préliminaire indispensable, M. Janssen et M. Eiffel se sont mis en rapport avec un ingénieur suisse, M. Imfeld, très habile dans ce genre de travaux. Un sondage profond au sommet du mont Blanc est une opération qui présente des difficultés sérieuses et même des dangers, en raison des orages et des tourmentes dont la cime est souvent le théâtre.

Pour se mettre à l'abri de ces dangers, M. Imfeld compte réaliser son sondage en pratiquant une galerie horizontale dans la glace même, à une distance convenable du sommet, et suivre cette galerie jusqu'à la rencontre du rocher. Aussitôt que la galerie sera amorcée, ses travailleurs se trouveront ainsi à l'abri des tourmentes et même du froid : car il est facile dans une galerie de ce genre de s'en garantir.

Les avis sont très partagés sur l'épaisseur de la couche de glace au sommet. M. Fréd. Payot, l'ancien guide-chef qui a assisté si efficacement M. Janssen dans son expédition de l'année dernière et dont l'expérience est si grande, l'estime peu considérable. Ce serait aussi l'impression de M. Imfeld. Quoi qu'il en soit, les travaux dont cet ingénieur vient de se charger vont nous édifier à cet égard. Indépendamment de toute entreprise ultérieure, les géologues et les météorologistes sont intéressés à être fixés sur ce point. Le mont Blanc est une montagne si célèbre que tout ce qui la concerne présente de l'intérêt.

M. Milne-Edwards présente : une note de M. Gréhant sur un appareil très sensible destiné à mesurer la puissance musculaire; une note de MM. Gréhant et Quinquand sur la puissance musculaire sous l'influence de l'alcool et du curare; enfin un mémoire imprimé de MM. Bureau et Tronchet relatif aux plantes nouvelles rapportées du Thibet et de la Chine par MM. Bonvalot et le prince Henri d'Orléans. 500 espèces ont été étiquetées, classées par le prince Henri d'Orléans et rapportées non sans difficultés ; sur ces 500 il y en a 80 nouvelles rencontrées surtout entre Lhassa et Ta-Elsien-Lou.

M. Marey transmet, au nom de M. Drzewiecki un travail ayant pour titre : « De la concordance des résultats expérimentaux de M. S.-P. Langley sur la résistance de l'air avec les chiffres obtenus par le calcul. » M. Drzewiecki avait étudié analytiquement les conditions du vol plané et il se trouve que les expériences de M. Langley sur les aéroplanes conduisent à des résultats à peu près identiques à ceux de M. Drzewiecki, quand les conditions de comparaison sont les mêmes.

M. Marey présente ensuite une note de M. Demeny sur l'analyse des mouvements de la parole par la chronophotographie.

La méthode d'analyse par la chronophotographie que M. Marey a si bien adaptée à l'étude des mouvements de la locomotion, en général, peut s'appliquer aussi à des mouvements plus délicats, ceux des muscles de la face, par exemple. M. Demeny a eu l'idée d'analyser les mouvements des lèvres chez un homme qui parle, et les épreuves obtenues sont assez nettes pour que la forme de la bouche soit parfaitement définie dans les différentes articulations des sons émis. Avec ces images analytiques, il a construit un zootrope qui lui a permis d'en faire la synthèse. Un observateur ordinaire a néanmoins de la peine à deviner les paroles prononcées au simple vu du mouvement des lèvres; mais si l'on présente ces images à un sourd-muet qui, par une éducation spéciale, a appris à lire sur la bouche et s'est habitué à articuler des sons en imitant les mouvements qu'il voit exécuter par les individus normaux, le zootrope renouvelle chez ce sourd-muet des sensations déjà connues et la lecture peut avoir lieu sur les photographies successives.

M. Chauveau communique une note de M. G. Colin, de laquelle il résulte que, contrairement à ce qui a été annoncé tant de fois, la chèvre n'est pas réfractaire à la tuberculose.

Il présente ensuite une note de M. Lortet sur les microbes pathogènes de la mer Morte. Aucun organisme ne vit dans la mer Morte, et cependant on trouve des microbes pathogènes dans les boues du fond. Ces microbes sont apportés par les nombreux cours d'eau qui se déversent dans la mer Morte. Il ne faudrait donc pas, d'après cela, admettre sans restrictions qu'une eau fortement salée comme celle de la mer Morte puisse constituer un liquide antiseptique capable de mettre à l'abri des atteintes de certains microbes, et notamment des microbes du tétanos et de la gangrène gazeuse trouvés par M. Lortet dans les vases de fond. Ce résultat est d'autant plus curieux et instructif que, comme on sait, la mer Morte a une profondeur de 400 mètres au-dessous de la Méditerranée.

HENRI DE PARVILLE.

INFORMATIONS

La compagnie des avoués près la cour d'appel de Paris a procédé au renouvellement partiel des membres de la chambre, qui se trouve composée, pour l'année judiciaire 1891-1892, de la manière suivante :

M. Beaumé, président; M. Desrousseaux, syndic; M. Labey, rapporteur; M. Chauvin, secrétaire; M. Meunier, trésorier; MM. Bonnin, Millet, Tourseiller, Pouzin, membres.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Le 25 août 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du service de la Loire, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux d'allongement par l'amont du pont sous-canal des Granges, avec élargissement du canal de Roanne à Digoin, aux abords.

Travaux à l'entreprise	13.298 56
Somme à valoir	1.301 44
Total	14.600 »

Cautionnement provisoire et définitif, 500 fr

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de M. Rolland de Ravel, ingénieur, place de l'Hôtel-de-Ville, à Roanne.

N° 137.

MARINE

Adjudication à Rochefort, le 20 août 1891 :

Embarcations.

Voir le cahier des charges au bureau du commissaire aux approvisionnements, à Rochefort, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine.

N° 138.

MARINE

Adjudication à Toulon, le 19 août 1891 :

Pommes de terre fraîches.

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Toulon, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine.

N° 139.

MARINE

Adjudication à Toulon, le 19 août 1891 :

Toile rousse à vareuses et à pantalons de fatigue.

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Toulon, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine (Solde, habillement et revues).

N° 140.

MARINE

Adjudication à Lorient, le 12 août 1891 :

Mannes à lest.
Manches d'outils façonnés en bois.

Adjudication à Toulon, le 9 septembre 1891 :

Toile peinte pour tapis de pied.

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Lorient et Toulon, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

ADJUDICATION, en deux lots, des travaux de serrurerie à exécuter pour : 1° la construction du groupe scolaire rue Saint-Lambert, n° 8 (15e arrondissement); 2° la reconstruction de l'école professionnelle de jeunes filles, rue Ganneron (18e arrondissement).

Travaux classés dans la 2e catégorie (grands travaux d'architecture).

Le samedi 12 septembre 1891, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement, dans la salle du conseil de préfecture, au palais du tribunal de commerce, par le préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du conseil municipal, en présence du receveur municipal de la ville de Paris et de MM. Bouvard et Decron, architectes, à l'adjudication, au rabais, sur les prix de la série de la ville de Paris, en date du 1er novembre 1882, et sur soumissions cachetées, de l'entreprise, en deux lots, des travaux de serrurerie à exécuter : 1° pour la construction du groupe scolaire rue Saint-Lambert, 8 (15e arrondissement); 2° pour la reconstruction de l'école professionnelle de jeunes filles, rue Ganneron (18e arrondissement), lesquels travaux seront évalués comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	ÉVALUATION	FRAIS approximatifs d'adjudication.
1er Lot. GROUPE SCOLAIRE, rue St-Lambert.		
Serrurerie	134.174 »	2.600 »
2e Lot. ÉCOLE PROFESSIONNELLE rue Ganneron.		
Serrurerie	41.866 »	900 »

Les plans, le devis, les cahiers des charges et les séries des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (1er bureau de la division d'architecture), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de onze heures à quatre heures.

F

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Vendredi 31 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	FONDS D'ETAT FRANÇAIS								
			en liq..						
Juill. 91	3 %	95f10 05 95	fin ct...	95 12½	95 12½	94 95	94 97½	95 15	95 12½
			P° fin c.		d1f	95 20	95 45 d50		
			P° fin c.	95 40	95 57½ d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %...	91f	fin ct...					91 ..	
			en liq..						
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés	93f70 75	fin ct...	93 70	93 70	93 55	93 60	93 65	93 67½
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
			en liq..						
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)..	96f 95f95	fin ct...	95 70			95 80	95 75	95 90
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
			en liq..						
Mai 91.	4 ½ % 1883	106f 106f05	fin ct...	106 02½	106 05	106 ..	106 02½	106 05	106 ..
			P° fin c.				d50		
			P° fin c.						
			P° fin p.				d50		
			P° fin p.						
Mai 86.	Promesses d'inscript. 4½ % 1883.	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4 % / éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
Juill. 91	Bons de liq. 5 %, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.),		en liq..						
	n°s 221,501 à 273,500	505 507 50	fin ct...					505 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3 %, r. 500 fr., t.p.	550	fin ct...					550 ..	
Févr. 91	d° 1865, 4 %, r. 500 fr., t.p.	533 75 533	fin ct...					531 ..	
Janv. 91	d° 1869, 3 %, r. 400 fr., t.p.	417	fin ct...					419 ..	
Juill. 91	d° 1871, 3 %, r. 400 fr., t.p.	406 405 50 405 405 50..	fin ct...					406 50	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	104 50 104						104 ..	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4 %, r. 500 fr.. t.p.	527 75	fin ct...					527 75	
d°	d° 1876, 4 %, r. 500 fr., t.p.	529 50	fin ct...					528 ..	
			en liq..						
Mars 91	d° 1886, 3 %, r. 400 fr., t.p.	413 415 413	fin ct...					411 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100f..	104 50 104						104 25	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	399	fin ct...					400 .	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	102 25 102	fin ct...					101 50	
Janv. 91	Ville de Marseille, 1877, 3 %, r.		en liq..						
	409 fr., tout payé	405 403 25	fin ct...					403 25	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
			en liq..						
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	499 50 499 75	fin ct...					499 50	
			P° fin c.						
	VALEURS FRANÇAISES								
			en liq..						
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		au 31..						
			en liq..						
Juin 91.	Banque de France (nominatives).	4460 4440	fin ct...	4130 ..	4135 ..	4425 ..	4425 ..	4440 ..	4440 ..
			P° fin c.		d40		d50		
			P° fin p.		d20		d50		
			en liq..						
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).	450	au 31..	450 ..	450 ..	447 50	448 75	450 ..	450 ..
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 38)	760	au 31..	761 25			757 50	767 50	765 ..
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d10		
			P° au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).	430	au 31..					435 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26)	450	au 31..					450 ..	
			P° au 15						
			en liq..						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 10)	342 50	au 31..					342 50	
			P° au 15						
			en liq..						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	261 25	au 31..	261 25	262 50	260 ..	260 ..	262 50	262 50
			P° au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	550 555	au 31..	560 ..			561 25	560 ..	560 ..
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)...	657 50	au 31..					656 25	
			en liq..						
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).	426 25	au 31..					426 25	
			en liq..						
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)..		au 31..						
Mai 91.	Banque hypot. de Fre, r. 1000f, t.p.	520 522 525	fin ct...					517 50	
Mars 91	d° 3 %, 1881, r. 500 fr., t.p.	426 427	fin ct...						
Févr. 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. } en représon d'ann.		en liq..						
			fin ct..						
Juin 91.	d° 5 %, r. 500 f. } dues par l'État...	525	au 31..					525 50	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5 %, 79.		
d° de la Dordogne, 3 %, 87, r. 500 f.		
d° de la Hte-Marne, 4 %, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4 %, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4 %, remb. 100 fr.	[illegible]3 ..	
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500f.		
Béziers (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.	970 ..	
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3 %, r. 100 fr...	109 ..	
d° 1881, 4 %, r. 500 f.	514 ..	
Caen (ville de), 4 %, 1889, r. 500 f.	500 ..	
Cannes (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5 %, r. 1000 f.	1025..	
Lille (ville de), 1860, 3 %, r. 100 fr..	115 ..	
d° 1863, 3 %, r. 100 fr.	145 ..	
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.	477 ..	
Lyon (ville de), 1880, 3 %, r. 100 fr.	99 ..	98 50
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.		
Roubaix (ville), 4 %, 88, r. 500 f.. t.p.		
d° 4 %, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	48 ..	
Tourcoing (ville), 4 %, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.	150 ..	
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).	2140..	
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.		
Midi, d° act. de jouiss		
Nord, d° act. de jouiss.		
Orléans, d° act. de jouiss.	1082 50	1080..
Ouest, d° act. de jouiss.	561 25	
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	440 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f. t.p.	620 ..	
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	545 ..	
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	597 50	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	535 ..	
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
d° du département du Nord....	35 ..	
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier		
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	530 ..	
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	428 ..	425 50
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.		565 ..
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	1576 ..	
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (n°s 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entrepr's (ex-c. 48).	250 ..	
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1450..	
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.	262 50	
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 13).	5500..	
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p...		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9)	380 ..	
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).		
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p		
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).	63 ..	
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	390 ..	
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 60).		
d° act. de jouiss.		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr, t.p..		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé...		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé		
2e série, act. 500 fr., t.p..	1510..	
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.	775 ..	
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.	1780..	
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	821 25	
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2525..	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.	860 .	
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	862 50	860 ..
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.	50 ..	
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1245..	1225..

JOUISSANCE	Vendredi 31 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme
	Crédit Foncier de France.								
Juill. 91	Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1250 1247 50 1245	en liq..					1250 ..	1245 ..
			fin ct...	1242 50	1243 75	1237 50	1238 75		
			Pe fin c.		d40		d20		
			Pe fin c.		d10		d5f		
			Pe fin p.		d40		d20		
			Pe fin p.	1248 75	1255 .. d10		d5f		
	Obligations :								
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.								
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	520						520 ..	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	104 75						105 ..	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	605 600						605	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	119 25						121 50	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	516						516 75	
d°	communales, 3%, remb. 500 f.	501 50						502	
d°	d° 5es, r. 100 f.	102 101						102	
Juill. 91	d° 75. 4%, r. 500f, t.p.	515 517 50	fin ct..					515 ..	
Fév. 91	fonc. 1877. 3%, r. 400 fr., t.p.	395 75 396 397 398	en liq..					396 ..	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	478 477	fin ct..					478 ..	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	473 473 50	fin ct..					471	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	473 473 50 75	fin ct..					473	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	419	fin ct..					420 25	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	470	fin ct..					471	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	67f	fin ct..					65 ..	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct..						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	50f .. ..f	fin ct..					50 ..	
...	d° d° (nomin.).	..f ..f	fin ct..						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f p. (nom.).		en liq..					588 75	
			au 31..						
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq..						
			au 31..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	810 811 25	en liq..						
			au 31.	810 ..	810	807 50	808 75	811 25	810 ..
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	333 75 342 50 331 25 330 ..... 328 75 327 50	en liq..						
			au 31..	333 75			330	335 ..	335 ..
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).	360 365	en liq..						
			au 31..						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).	325	en liq..						
			au 31..					323 75	323 75
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. développt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	480 482 50	en liq..						
			au 31					482 50	
			Pe au 15		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq..						
			au 31..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..	475	en liq..						
			au 31					475 ..	475 ..
			Pe au 15		d10		d5f		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq..						
			au 31..						
......	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..	402 50 403 75 405	en liq..						
			au 31..	410 ..			407 50	402 50	410 ..
			Pe au 15		d5f		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq..						
			au 31..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		en liq..						
			au 31..						
			Pe au 15		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq..						
			au 31..						
Juil. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14),	22f75 20f25	en liq..						
			au 31..					20 ..	20 ..
			Pe au 15		d10		d5c		
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)		au 31..					210 ..	
			Pe au 15		d10		d10		
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	472 50 473 75 475	au 31..					475 ..	
Mai 91.	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	387 50 75 388	au 15					388 ..	
Fév. 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 25)....		en liq..						
			au 31..						
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'État) t.p.	712 50 715 717 50	en liq..						
			fin ct..					715 ..	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'État), ex-coupon 30.......	685	en liq..						
			fin ct..					695 ..	
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	900 901 25 902 50 905	en liq..						
			fin ct..					900 ..	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1480	en liq..						
			fin ct..					1483 75	1485 ..
			Pe fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)...............	1292 50	en liq..						
			fin ct..					1292 50	
			Pe fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........	1835	en liq..						
			fin ct..	1835 ..				1840 ..	1837 50
			Pe fin c.		d20		d10		
			Pe fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1520 1522 50 1523 75	en liq..						
			fin ct..					1522 50	
			Pe fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1065	en liq..						
			fin ct..					1065 ..	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'État ou de Dépts)	540	en liq..						
			fin ct..					540 ..	
			Pe fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).		en liq..						
			au 31..					520 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	545	en liq..						
			au 31..					545 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).		....						
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)	420 425	....						
			en liq..		d10		d5f		
			au 31..	425 ..				423 75	425 ..
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d20		d5f		
Juill. 91	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		au 31..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 19)	570	en liq..						
			au 31..					570 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	136 25	135 ..
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	167 ..	165 ..
Anciens Établissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (c. 1 att.)....	380 ..	.. ..
Châtillon et Commentry (Forges de).	... ..	... ..
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.	... ..	... ..
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..	... ..	... ..
Établissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.	... ..	... ..
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	... ..	... ..
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	560 ..	558 75
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.	... ..	.. ..
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).	... ..	... ..
Méditerranée (Forges et Chantiers.	... ..	... ..
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	372 50	370 ..
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1000..	......
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	690 ..	688 75
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.	... ..	... ..
Comp. Nationale de Navigation....	... ..	... ..
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.	... ..	... ..
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	375 ..	... ..
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.	... ..	... ..
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	125 ..	... ..
Voitures à Paris, actions de jouiss.	212 ..	... ..
Touage de la Basse-Seine et Oise..	... ..	... ..
d° de Conflans à la mer......	... ..	... ..
Transports maritimes (Soc. de)....	... ..	... ..
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 19).	540 ..	535 ..
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	720 ..	... ..
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2200..	......
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.	... ..	... ..
Briqueteries de Vaugirard........	... ..	... ..
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	220 ..	... ..
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	470 ..	465 ..
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1150..	1110..
Dessèchem. des marais de Fos, etc.	... ..	... ..
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....	... ..	... ..
L'Éclairage Électrique, a. 500f, t.p.	... ..	... ..
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.	... ..	... ..
Établissements Duval, a. 500 f, t.p.	2120 .	.. ...
Établiss. Malétra (Produits chimiq.).	213 75	... ..
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 3)..	....	.... .
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	220 ..	212 50
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.	... ..	... .
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	560 ..	557 50
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	555 .	550 ..
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.	600 ..	... ..
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.	.. ..	... ..
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	272 ..	270 ..
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).	140 ..	... ..
Matériel agricole et industriel.....	... ..	... ..
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.	... ..	... ..
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 38).	1357 50	1350..
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p	515 ..	... ..
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.	. . ..	... ..
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............	1710..	1700..
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	250 ..	... ..
d° parts bénéficiaires.......	... ..	... ..
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....	24 50	... ..
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	190 ..	... ..
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	437 25	437 ..
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	340 .	335 ..
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	392 50	... .
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.	380 ..	379 50
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.	... ..	... ..
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'État, oblig. remb. de 1886 à 1956..	427 50	411 50
d° d° de 1887 à 1985..	416 75	.. ..
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'État).	. .	... .
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	413 ..	... .
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	417 50	416 25
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	645 ..	642 ..
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'État).	440 ..	439 ..
d° nouvelles d°	445 ..	444 50
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	437 ..	435 ..
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.	... ..	... ..
d° r. 625 f. (int. gar. par l'État).	... ..	... ..
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....	... ..	... ..
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.	... ..	... ..
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérnne : Aïn-Tizy, etc., 3%, r. 500 f.	... ..	... ..
(garantie de l'État).....	... ..	... ..
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%,	... ..	... ..
r. 500 fr. (gar. de l'État).	... ..	... ..
Modzbah à Méchéria, 3%	... ..	... ..
r. 500 fr. (gar. de l'État)	... ..	... ..
Mostaganem à Tiaret, 3%	... ..	... ..
r. 500 fr. (gar. de l'État).	412 50	... ..
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	449 ..	448 ..
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	... ..	.. ...
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	445 75	445 ..
Besseges à Alais, 3%, remb. 500 fr.	426 ..	... ..
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	442 25	441 50
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	440 50	... ..
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.	... ..	... ..
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.	.. ..	... ..
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	441 ..	... ..
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	439	... ..
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	637 25	637 ..
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	443	. ..
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	445 25	445 ..
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	447 75	447 ..
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	... ..	... ..
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'État).	.. ..	... .

Dernier coupon	Vendredi 31 juillet	Cours au comptant	Terme	Premier cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Cours précédents Compt.	Termé.
Avril 91	Compagnie parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1415 1412 50	en liq.					1415 ..	1412 50
			au 31						
			Pes au 15		d10		d5		
			Pes au 31		d10		d5		
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1130	en liq.					1130 ..	
			au 31						
			Pes au 15		d10		d5		
Juill. 91	Comp. générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 60)	545 546 25 547 50	en liq.					550 ..	543 ..
			au 31	545			546 25		
			Pes au 15				d5		
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	657 50 655 652 50 650	en liq.					658 75	
			au 31						
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12)	1045	en liq.					1040 ..	1045 ..
			au 31	1045			1040 ..		
			Pes au 15		d10		d20		
			Pes au 31		d10		d10		
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16)		en liq.					495 ..	
			au 31						
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45)	700	en liq.					697 50	
			au 31						
			Pes au 15		d10		d5		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 1)	385 375 370 365 360	en liq.					390 ..	
			au 31						
			Pes au 15		d10		d5		
			Pes au 31		d10		d5		
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2970	en liq.						
			au 31						
			Pes au 15		d..		d5		
			Pes au 31		d10		d5		
Janv. 8[illegible]	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	31 50 32 31 30	en liq.					31 50	32 50
			au 31	33 75			32 50		
			Pes au 15		d10		d5		
			Pes au 31		d10		d5		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p		en liq.						
			au 31						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 12), en liq	33 51	en liq.					54 75	
			au 31						
			Pes au 15		d10		d5		
			Pes au 31		d10		d5		
Juill. 8[illegible]	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 15), en liquid.	30 25 3..	en liq.					30 25	31 25
			au 31	30					
			Pes au 15		d10		d5		
			Pes au 31		d10		d5		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65)	2770 2765 2762 50 2760	en liq.					2765 ..	2767 50
			au 31	2765 ..	2765 ..	2760 ..	2761 25		
			Pes au 15		d40	2790 ..	2775 .. d20		
			Pes au 15	2795 ..	2800 .. d10		d40		
Juill. 91	d° délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44)	792 50 790	en liq.					792 50	
			au 31						
			Pes au 15		d10		d5		
			Pes au 31		d10		d5		
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27)	296 25 297 50 295	en liq.					297 50	
			au 31						
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)	1150	en liq.					1147 50	1150 ..
			au 31						
			Pes au 15		d10		d5	139 50	
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	139 50 139 140	au 31						
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recouvr. des 15% attrib. au Gouv. Égyptien (ex-coupon 12)	1950 1945 1950	en liq.					1950 ..	
			au 31	1950 ..	1952 50	1945 ..	1945 ..		
			Pes au 15		d10		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 15)	490	en liq.						
			au 31						
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7)	490 491 25	en liq.					495 ..	492 50
			au 31	495 ..			490		
			Pes au 15		d10		d5		
			Pes au 31		d10		d10		
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t.p. (ex-c. 9)	120 115	en liq.					115 ..	118 75
			au 31	115 ..					
			Pes au 15		d10		d5		
Juill. 91	Téléphones (Soc. gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9)	390	en liq.					395 ..	396 25
			au 31	392 50					
			Pes au 15		d10		d5		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
Juill. 91	Angleterre, 2¾% (n. ch. fixe 25 20)	96f 60 .. C. 500	en liq.					96 50	
			au 31						
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.	96f 50 ... C. 1000	en liq.						
			au 31						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr.	... Gr c.	au 31						
			Pes au 15		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr.	260 250 261 25 264	au 31					261 50	
			Pes au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 5 obl.								
...	d° d° c. de 25 obl.								
Mai 91	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.)		en liq.						
			au 31						
...	d° d° 1000 fl. d°		Pes au 15		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50) Obl. 200 fl. (or)	96f 80 90.. C. 10000	en liq.					97 10	
			au 31						
...	d° d° 1000 fl. d°	96f 60	Pes au 15		d50		d25	96 70	
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 31						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	Pes au 15		d..		d..		
Mai 91	d° 3%, 1873		au 31						
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 31						
...	d° d° c. de 500 f.	101	en liq.						
Mai 91	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	en liq.						
...	d° d° c. de 500 f.	101 65	au 31						
Févr. 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	Pes au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
Juin 91	(Nég. ch. fixe 25f 20) Brésil 4½%, 83 Obl. 1000 £.		en liq.						
			au 31						
...	d° d° 500 £.		Pes au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £.		en liq.						
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £.		au 31	75 25					
...	d° d° 500 £.		Pes au 15		d..		d25		
...	d° d° 100 £.		en liq.		d50				
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £		au 31	69 50					70 ..
...	d° d° 500 £.	70f	Pes au 15		d50		d25	70 25	
...	d° d° 100 £.		en liq.						
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888, [illegible] 500 f., tout payé	75f	au 31					80	
			Pes au 15		d10		d5		

Valeurs (obligations)	Haut	Bas
Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Victor-Em., 62, 3%, r. 500 (int. gar.).	438 .	
Médoc, 3%, rembours. 500 fr.	360 ..	
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	445 ..	444 ..
d° 3% nouveau, r. 500f d°	447 75	447 ..
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	444 50	444 25
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	437 50	
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	444 ..	
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.	443 50	
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 3%, rembours. 500 fr.	444 75	444 ..
d° 3%, 1884, remb. 500 fr.	449	
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	444 50	
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000	100 ..	
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.		
Orl.-Évreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.	115 ..	
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'État. Ouest, 3%, rembours. 500 fr.	443 75	443 50
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	449 .	448 ..
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'État), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	428 .	
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p.	501 50	501 ..
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.	415 ..	410 ..
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	423 ..	
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	120 .	115 ..
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	410 .	409 ..
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.		
Vénézuéliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr.	256 2.	
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	260 ..	
d° d° 5%, r. 500 fr.	224 75	220 ..
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	371 ..	370 ..
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr.	54 ..	
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.	450 .	
d° d° 5%, r. 500 f.	535 ..	
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Étranger, 5%, r. 500 f.	480 ..	
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f.		
Eaux et Écl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Éclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.		
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	512 .	
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	521 ..	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	310 ..	
d° d° 5%, r. 500 fr.	515 ..	
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Étr. 5%, r. 500 fr.	518 ..	
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.		
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr.		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr.		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	457 50	457 ..
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	552 ..	550 ..
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.	415 ..	
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr.	410 .	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr.	498 75	498 50
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	502 ..	500 ..
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.		505 ..
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	406	404 ..
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	375 25	375 ..
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Établsts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.		
Établissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.	533 75	
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.	480 ..	
Jardin zool. d'acclimat., 5%, r. 500f.		
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.	628 ..	
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 ..	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr.		
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4%, remb. 500 fr.	486 25	
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		
Canal Panama, 5%, r. 500 f. (en liq.).	24 ..	23 ..
d° d° 3%, remb. 500 fr.	19 ..	18 75
d° d° 4%, remb. 500 fr.	19 ..	18 50
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série)	23 ..	22 .
d° d° (2e série)	22 .	21 50
d° d° (3e série)	80	..
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	89 50	89 ..
d° d° depuis la répart.		
d° d° 322f 50 payés		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	74 50	
Suez, 5%, rembours. 500 fr.	612 .	
d° 3%, rembours. 500 fr.	458 50	456 50
d° d° 2e série, remb. 500 fr.	440 .	
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	93 75	..

Jouissance	Vendredi 31 Juillet	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Avril 91	Égypte. Oblig. Daïra Sanieh 4% (décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	491 50 490 50 490... 490 25	en liq.. au 31..	488 75			486 25	492 ..	488 75
			P° au 15		d10		d5f		
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig. 7%, rembours. 500 fr. (Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)	490 489	en liq. au 31..	487 50	d10		486 25 d5f	490 50	488 75
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½% (décrets des 6 et 7 juin 1890)...	462 50	en liq.. au 31..	461 25	461 25	458 75	460 ..	466 75	463 75
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878.		en liq.. au 15..						
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f (nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		en liq.. au 31..						
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég. ch. fi. 1f. Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	71f40	en liq.. au 31..	71 15	71 15	71 ..	71 05	71 50	71 25
...	Coup. de 40 —	71f 71f15..	P° au 15		d50		d25	71 40	
...	Coup. de 80 —	71f 71f1..	P° au 31		d50		d25	71 40	
...	Coup. de 160 —	71f05 10 15 25.	P° au 15		d50		d25	71 40	
...	Coup. de 240 —	..f						71 20	
...	Coup. de 480 —	71f 71f10 15 05.						71 15	
...	Coup. de 960 —	71f 71f10 15 05 10						71 15	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég. ch. fixe 1f).	6[illegible]f	en liq.. au 31..						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba, 6%, 1886, garantis.	489 490	en liq.. au 31					489 ..	
d°	d° d° 1890, garantis.	457 50	en liq.. au 31..		d10		d5f	458 75	
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91.	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f. 5f).	104 10	en liq..						
Juill. 91	d° Consolidés 4%	120 55	au 31..					121 50	
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89,		au 31..						
...	Oblig. et coupons prescrits au bout de 20 ans de l'éch. Titre de 617f.		en liq.. au 31..		d10		d25		
...	— de 2468f.		P° au 15		d10		d25		
...	— de 6170f.		en liq.		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	398 75 397 50 Gr. c.	au 31..					399 50	
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	395 394 393 392 Gr. c.	en liq.. au 31..					398 50	
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	296 295 296 297 297 50.	en liq.. au 31..					302 50	
	d° d° c. 2500 f.	295 297 50						290 ..	
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		en liq.. au 31..		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe 2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	93f10	en liq.. au 31..	90 ..				92 30	90 25
...	d° 500 fl.	92f50	P° au 15		d50		d25	92 ..	
...	d° 1000 fl.	90f20 10 90f 89f90	P° au 31		d50		d25	90 25	
Fév. 91	d° 4½%, or, 89 (n. ch. fi. 2f50).		en liq..						
...	Cap. des titres amort. prescr. après 20 ans. Obl. 100 fl.	103 50	au 31..						
...	— 500 fl.		P° au 15		d50		d..		
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég. ch. fixe 2f50).		au 31..						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		en liq.. au 31..	90 ..	90 ..	89 40	89 50	90 20	90 10
...	d° coup. 500 fr.	90f 89f90 80 70 50...	P° au 15		d1f	89 80	90 30 d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.		P° au 15	90 ..	90 65 d25				
...	d° coup. 50 fr.		P° au 31		d1f	90 80	90 20 d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	90f	P° au 31	90 90	91 10 d25			90 ..	
Avril 91	d° 3%	..f	au 31..					55 ..	
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	315 50 316	en liq.. au 31..					316 ..	
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég. ch. fi. 25f20), coup. de 504 f. (20 £).		en liq.. au 31..						
Fév. 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	..f	au 31..					87 45	
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 31..						
d°	d° obl. 5% d°		au 31..						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch. fixe 25f25), coup. de 20 £.	39f50 40	en liq.. au 31..	38 70			38 50	38 90	38 40
...	d° coup. de 50 £.	..f	P° au 15		d50		d25		
...	d° coup. de 100 £.	39f25 39f 39f20 10 25	P° au 15		d50		39 75 d1f	39 15	
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. Nos 1 à 390000 et 500001 à 929987. C. 500 f.	300 297 50 288 293 75	en liq.. au 31..					287 50	
...	C. 5 obl.	292	au 31..					285 ..	
...	C. 10 ob.		au 31..					285 ..	
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	..f	en liq.. au 31..					100 ..	
Juill. 91	d° 1890, 4%	..f	P° au 15						
Juill. 91	Russie, 1850, 4½% (n. ch. fi. 25f50. Oblig. de 100 £.		en liq.. au 31..						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	96f50 40 30 20	au 31..						
...	Grosses coupures	99f 98f50 98f						99 ..	
Janv. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Orient), n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	..f	en liq.. au 31..					68 ..	
...	d° de 1000 r.	..f	P° au 15		d50		d25		
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Orient), n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	69f75 70f25	en liq.. au 31..	69 ..				69 75	69 25
...	d° de 1000 r.	70f 69f75 70f	P° au 15		d50		d25	69 25	
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	96f15	en liq.. au 31..					96 55	
...	Grosses coupures	97f 96f90 80 65 60 97f	P° au 15		d50		d25	97 ..	
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 31..						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change fixe 4f), coup. de 125 r.	104 10 104	en liq.. au 31..					104 40	
...	coup. de 500 r.	104						104 40	
...	coup. de 1000 r.	104 103 90 75..						104 70	
...	coup. de 10000 r.								
Juin 91.	d° 1889, 4% (or).	97f 97f10 96f90 65 55	en liq.. au 31..					97 80	
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	96f62½ 50 60 55 40 25	en liq.. au 31..					96 90	
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	100	en liq.. au 31..					100 ..	
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p., Obl. 500 f.	96f10 96f15 95f95 90	en liq..					96 10	
...	d° 2500 f.	97f 96f85	au 31..	95 80	95 80	95 65	95 70	97 40	96 10
...	d° 5000 f.	96f 95f95 90 85 80 90	P° au 31		d50		d25	96 15	
...	d° 12500 f.	96f 95f90 80 90						95 80	
Juill. 91	d° d° 3e série	95f80 96f15 20 95f50	en liq.. au 31..					96 30	
Mai 91.	d° Intér. cons., 4½%, 1re ém., 1980 (n. ch. fi. 4f) C. 100 r.	71f	en liq.. au 31..						
	C. 500 r.	f	au 31..		d50		d25		
	C. 1000 r.	..f	au 31..						
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Transcaspien, remb. au pair	80f90	en liq.. au 31					81 ..	

VALEURS AU COMPTANT	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½%, 53 (n. ch. fi. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Oblgi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	323 50	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	79 05	
d° 1000 fl. d°	79 05	
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.	[illegible]	
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Congo (État indép. du), Lots 1888.		
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Danemark, 3½% (nég. ch. fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½%, C.F. (n. ch. fi. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	13 ..	
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.		
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	99	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.	96 50	
d° 1866, 5%	93 ..	
Gouv. de Québec. 80, 4½%, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég. ch. fi. 25f20).	117 90	118 ..
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f. p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	100 ..	
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.	340 ..	
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t. p.		
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t. p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t. p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	486 25	
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	650 ..	645 ..
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t. p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs:		
Andalous, 3%	348 ..	345 ..
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	345 50	344 ..
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	433 50	432 50
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486	417 ..	
d° Anc. réseau. 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale.	400 ..	
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	411 ..	
Beïra-Alta, 3%	120 ..	
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	245 ..	240 ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	212 ..	
Lombardes [illegible]% (Sud Autriche).	316 ..	315 ..
d° (Série X)	320 ..	
Nord-Belges, 3%	171 50	
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque	387 ..	385 ..
d° (2e série), 2e hypothèque.	369 ..	362 ..
d° (3e série), 3e hypothèque.	3[illegible]5 ..	350 ..
d° (4e série), 4e hypothèque.	333 75	330 ..
d° (5e série), 5e hypothèque.	325 ..	320 ..
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	350 ..	346 25
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	350 ..	347 50
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	360 ..	352 50
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	336 ..	335 ..
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	334 ..	
Ouest de l'Espagne, 4%		
Portugais, 3%	221 ..	220 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	229 ..	245 ..
d° 4%	274	272 50
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	358 75	3[illegible]8 ..
d° 2e hypothèque.	345 ..	343 ..
d° 3e hypothèque.	341	
Cordoue à Séville, 3%	367 50	365 ..
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.	367 50	
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	300 ..	298 75
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f., t. p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.		
Crédit fonc. Égyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	512 ..	511 50
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	425 ..	
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t. p.	415 ..	410 ..

JOUISSANCE	Vendredi 31 Juillet	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLÔTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLÔTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	450	au 31.. en liq..					453 75	
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr..		au 31.. en liq..						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 31 Pe au 15 Pe au 31		d1f d50		d25 d25	104 ..	
...	d° d° Ob. 50 £.							103 ..	
...	d° d° Ob. 100 £.								
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.) (nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.		en liq.. au 31.. Pe au 15		d50		d25	103 10 103 10	
...	d° d° Ob. 100 £.	103 90							
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq.. au 31..						
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.		Pe au 15		d50		d25		
...	d° d° c. 5000f.		en liq..						
Mai 91.	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	90f	au 31.. en liq..					90 ..	
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	23f 22f75 50	au 31.. en liq..					23 ..	
	d° d° gross. coup.		au 31..					18 50	
d°	d° d° (sér. C).		en liq..						
	d° d° gross. coup.		au 31..					18 50	18 62½
d°	d° d° (sér. D).	18f50 45 40	Pe au 15		d50		d25		
...	d° d° gross. coup.		en liq..						
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890. Obligations de 500 fr.	420 419 417 50	au 31.. Pe au 15		d50		d25	421 50	
...	d° de 2500 fr.	419	Pe au 31		d50		d25		
...	d° de 12500 fr.		en liq..						
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil. 5%, Douanes. Obl. de 500 f.	440 447 446	au 31.. Pe au 15	448 75	d10		d5f	440 ..	452 50
...	d° d° 2500 f.	443 75	Pe au 31		d10		d5f		
...	d° d° 12500 f.								
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl. pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	452 50	en liq.. au 31.. Pe au 15 Pe au 31		d10 d10		d5f d5f	455 ..	452 50
Mai 91. ex-5e r.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f., 250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		en liq.. au 31.. Pe au 16		d10		d5f		
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)	530	au 31						
Janv. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 20).		en liq. au 31..						
Juill. 88 ex-1er r.	Banque des Pays-Hongrois, act. nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		en liq.. au 31..						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		en liq.. au 31.. Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act. 100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p. (ex-coupon 14)		en liq.. au 31. Pe au 15	600 ..	d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 32)..	563 75 560 .. ... 557 50	en liq.. au 31.. Pe au 15 Pe au 31		d10 d10		d5f d5f	562 50	565 ..
...	Grosses coupures....								
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 150 fr. payés (ex-coupon 34)		en liq.. au 31..						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1088 75 1090	en liq.. au 31.. Pe au 15 Pe au 31	1087 50	d10 d10		d5f d5f	1095 ..	1087 50
...	Grosses coupures....	1090							
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions 500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).		en liq.. au 31.. Pe au 15 Pe au 31		d10 d10		d5f d5f	477 50	
...	Grosses coupures....								
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq.. au 31..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie, a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		en liq.. au 31.. Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie ». (ex-coupon 14)	125	en liq.. au 31.. Pe au 15 Pe au 31	125 ..	d10 d10		d5f d5f	125 ..	125 ..
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	432 50 433 75 .. 435 ..	en liq.. au 31.. Pe au 15	437 50	d10		432 50 d5f	432 50	430 ..
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes. (525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		en liq.. au 31..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat (Société privil.), act. 500 f., t.p.	616 25	en liq.. au 31.. Pe au 15 Pe au 31	618 75	621 25 d10 d10	617 50	617 50 d5f d5f	621 25	622 50
	Grosses coupures....								
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	130	en liq.. au 31..					132 50	132 50
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	222 50	en liq.. au 31.. Pe au 15 Pe au 31	221 25	222 50 d10 d10	221 25	221 25 d5f d5f	225 ..	225 ..
	Grosses coupures....	222 50							
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p.: 200000 act. de 1862; 100000 a. de 1881; 60000 act. de 1885 et 60000 act. de 1889. (ex-coup. 42)........	642 50	en liq.. au 31.. Pe au 15	625 ..	d10		d5f		630 ..
	Grosses coupures....								
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 59).....	290	en liq.. au 31.. Pe au 15	286 25	d10		285 .. 295 .. d5f	290 ..	287 50
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	168 75 170 .. 173 75 170	en liq.. au 31.. Pe au 31	170 ..	d10		161 25 d5f	170 ..	157 50
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 68)......	290	en liq.. au 31.. Pe au 15 Pe au 31	287 50	d10		288 75 d5f d5f	290 ..	288 75
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p. (ex-coupon 22)	340	en liq.. au 31.. Pe au 15 Pe au 3		d10 d10		d5f d5f	340 ..	
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000). (ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).	718 75	en liq.. au 31.. Pe au 15		d10		d5f	710 ..	

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207 3/8 à 207 5/8..	206 7/8 à 207 1/8 et 4%
4%	Allemagne.	122⅞ . à 123	122¾ .. à 122 ⅞ .. et 4%
4%	Vienne....	211¼ .. à 211¾ ...	211⅛ .. à 211 ⅜ et 4 .. %.
5%	Barcelone..	458.... à 460	458.... à 460 et 4 .. %.
5%	Madrid....	458.... à 460.....	458.... à 460. et 4 .. %.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ...... et 4 .. %.
5%	St-Pétersb.	261 ... à 263	262 ... à 264 et 4 .. %.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4 .. %.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 26.. à 25 27...	25 22½ à 25 23 .—2½%.
	d° chèque	25 24.. à 25 25 ..	25 24 . à 25 25..—......
3%	New-York.	517½.. à 518½...	516½. à 517¼..—3..%.
3%	Belgique..	1/16 pte. à 3/16 pte	1/8 pte à 1/4 pte—3..%.
6%	Italie.....	1⅜ pte à 1⅝ pte..	1⅝ pte à 1⅞ pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16 pte à 5/16 pte—4. %.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 4% à 5% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 232 à 237 .. 0/00 pte.

Quadruples espagnols....................	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains.......	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines................	4 05 à 4 07
Souverains anglais..................	25 21 à 25 26
Banknotes..........................	25 21 à 25 26
Aigles des Etats-Unis...............	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)................	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes....	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliem.	40 .. à .. ..
d° d° ½ impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède..................	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................... 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾% consol. Midi, 95 7/8 — 1 heure, 95 3/4
Vienne, Métall, ... — Papier, 92 40 — Monnaie, 92 42
Crédit Autrichien... 287 .. | Chem. de Fer Autrich. 284 50
Change sur Londres.... Demande, 118 .. — Offre, 118 25
Change sur Paris....... Demande, 46 75 — Offre, 46 80
Lots............... 139 50 | Napoléon............ 9 395

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 31 Juillet 1891

SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
Blanc N° 3..................	36 25 à 36 ..	
Roux 88° nets..............	36 .. à	
Raffinés, bonne sorte........	106 50 à	
— belle sorte.........	107 50 à	
Certificats de sortie.........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	36 125 à 36 ..
— Août..........	.. .. à	35 875 à .. ..
— Septembre......	....	35 625 à .. ..
— 4 d'Octobre....	....	34 875 à 34 75
— 4 premiers.....	....	35 25 à 35 125
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0)*	43 .. à	
Courant du mois...........	....	42 75 à 43 ..
Août	....	42 .. à 41 75
4 derniers................	....	38 75 à 39 ..
4 premiers................	....	38 50 à 38 75
....	....	.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	51 75 à	
Courant..................	....	52 25 à 52 75
Août	....	52 25 à 52 75
4 derniers................	....	53 75 à 54 25
4 premiers................	....	55.. à 54 50
....	....	.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts............	74 25	
—	.. ..	
Colza en tonnes...........	76 25	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	84 25	
—	.. ..	
Courant..................	....	74 25 à .. ..
Août.....................	....	74 25 à .. ..
4 derniers................	....	76 25 à 76 50
4 premiers................	....	77 25 à 77 50
....	....	.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	59 75 à	
Courant..................	....	59 75 à .. ..
Août.....................	....	59 75 à 59 50
Septembre-Octobre.........	....	61 à 61 25
4 derniers................	....	61 25 à 61 50
4 de Novembre.............	....	61 50 à 61 75
COURS DU MERCREDI 29 Juillet.		
SUIF DE PLACE *43° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	64 .. à	
SUIF DE PROVINCE *43° 1/2, enfûté, en gare Paris.*	63 .. à	

Les annonces sont reçues
chez MM. LAGRANGE, CERF et Cie,
8, place de la Bourse.

CHEMIN DE FER DU NORD

37e Tirage des Obligations

de l'ancienne Société du Chemin de fer et des Docks de Saint-Ouen, émises pour la Société civile des Prêts industriels, qui a eu lieu en séance publique le 28 juillet 1891 :

24	979	1904	2903	4160	5155	6122	7336
26	1024	1920	2937	4161	5164	6137	7368
31	1029	2008	2951	4221	5262	6195	7412
64	1101	2029	2989	4228	5267	6237	7419
81	1128	2062	3030	4318	5288	6256	7435
142	1145	2064	3084	4377	5311	6257	7446
206	1207	2073	3094	4463	5326	6341	7493
218	1209	2078	3123	4478	5355	6350	7590
226	1227	2104	3161	4481	5387	6545	7671
286	1293	2134	3179	4509	5463	6616	7829
297	1302	2172	3289	4514	5465	6698	7917
374	1344	2211	3343	4537	5545	6700	7951
432	1381	2255	3405	4541	5557	6722	7967
433	1389	2368	3422	4553	5640	6796	7976
452	1401	2375	3538	4593	5646	6954	7981
466	1430	2413	3582	4596	5676	6962	8017
467	1435	2450	3587	4749	5680	7092	8045
505	1538	2482	3674	4751	5752	7118	8097
605	1605	2530	3776	4759	5771	7165	8136
627	1611	2602	3781	4764	5778	7167	8147
636	1623	2604	3812	4770	5833	7170	8185
643	1724	2635	3854	4781	5856	7176	8229
660	1736	2644	4026	4802	5894	7191	8249
664	1761	2708	4063	4808	5919	7230	8280
794	1813	2738	4112	4859	5969	7264	8283
802	1823	2792	4115	4903	5992	7293	
806	1875	2816	4133	4946	6042	7332	
848	1897	2873	4148	5060	6050	7335	

Les **221** Obligations ci-dessus sont remboursables à **300** fr. (Coupon n° 50 « de mars 1892 » attaché), à partir du 1er septembre 1891, à la caisse de la Compagnie du chemin de fer du Nord, 18, rue de Dunkerque, à Paris.

Obligations sorties aux tirages précédents et restant à rembourser :

87	950	2356	3254	4274	4786	5913	6740
115	1226	2435	3369	4374	4927	6085	6929
384	1402	2446	3382	4420	5239	6130	7120
386	1403	2447	3481	4508	5332	6141	7378
553	1416	2463	3699	4540	5400	6143	7578
555	1493	2810	3720	4551	5402	6290	7687
567	1636	3011	3880	4627	5403	6470	7732
667	1655	3064	3947	4628	5404	6574	
827	1916	3069	4204	4661	5508	6584	
830	2100	3170	4205	4663	5854	6587	

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Tirage du 6 Août 1891.

OBLIGATIONS 3 °/o (2e Série, Titres bleus).

Le Conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les porteurs des obligations 3 °/o, 2e série (titres bleus), qu'il sera procédé, en séance publique, le 6 août 1891, à deux heures de l'après-midi, au siège de la Compagnie, à Paris, gare Saint-Lazare (bureau des Titres), au tirage au sort des 4,386 obligations à rembourser à l'échéance du 1er octobre 1891.

RENOUVELLEMENT

des Coupons de la Rente Italienne 5 °/o.

A partir du 15 août 1891 les porteurs de Rente italienne 5 °/o pourront déposer leurs titres pour le renouvellement des coupons, chez MM. de Rothschild frères, 23, rue Laffitte, à Paris, chargés par le Gouvernement italien d'opérer l'échange après que ces titres auront été contrôlés en Italie.

Cet échange donnera lieu à la perception d'un droit de 0 fr. 60 par titre délivré, pour frais de timbre en Italie.

Les déposants devront apposer leur signature sur chaque titre (côté imprimé en français); ils recevront en échange un récépissé indiquant la date de la remise des nouveaux titres.

Les rentes revêtues du timbre français auront droit à des titres nouveaux munis du même timbre.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

ADJUDICATION

DE COUSSINETS EN FONTE

Le mercredi 2 septembre 1891, à deux heures et demie du soir, il sera procédé, au siège de l'administration des chemins de fer de l'État, 42, rue de Châteaudun, à Paris, par voie de soumissions cachetées, à l'adjudication publique de :

50,000 Coussinets en fonte, type Charentes.

Livrables sur wagon en gare de Beillant.
Cautionnement .... 3.500 fr.

Renseignements au bureau de M. Ch. Colin, ingénieur du matériel fixe, 45, rue Saint-Lazare, à Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

ADJUDICATION des travaux de terrassements, ballastage et pose de voies pour l'agrandissement de la gare de Thouars. (Ligne de Chartres à Bordeaux.)

Le 2 septembre 1891, à deux heures et demie du soir, au siège de l'administration des chemins de fer de l'Etat, 42, rue de Châteaudun, à Paris.

Montant des travaux......... 94.454 fr. 64
Cautionnement .... 3.150 fr. »

Renseignements au bureau de l'ingénieur en chef de la voie et des bâtiments, boulevard Raspail, 136, à Paris, et au bureau de l'ingénieur des chemins de fer de l'Etat, 38, rue de Clocheville, à Tours.

Avis essentiel. — Les rabais devront être faits en francs sans fraction. — Les soumissions qui porteront des rabais avec fraction de franc seront rejetées.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Vendredi 31 juillet 1891.

Le baromètre monte sur le continent et les hauteurs se rapprochent de 757m/m; elles atteignent 760 m/m sur nos côtes ouest et 766m/m à Valentia. De nombreux mouvements tourbillonnaires existent en Europe; les principaux se trouvent près de Yarmouth et de Biarritz. Le vent est modéré du nord-ouest en France et en Irlande; il a tourné au sud-ouest en Ecosse. Les pluies ont continué sur le versant nord-ouest de l'Europe; elles sont faibles. On signale quelques flocons de neige au Pic du Midi.

La température monte, excepté sur nos régions. Le thermomètre marquait ce matin 10° à Bodo, 12° à Paris, 18° à Berlin, 21° à Moscou, et 28° à Biskra. On notait 5° au Puy de Dôme, et 0° au Pic du Midi.

En France, des averses sont toujours probables, et la température va rester au-dessous de la normale. — A Paris, hier plusieurs grains. Max.: 19°5; min.: 10°0; moyenne, 14°8; inférieure de —4 à la normale.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer agitée à Dunkerque, houleuse à Boulogne, belle à Calais, agitée au Havre et à Cherbourg.
Océan : mer belle à Brest et à Lorient.
Méditerranée : mer agitée à Marseille, Sicié; belle à Nice.

Situation du vendredi 31 juillet 1891 (soir). — Le baromètre monte lentement sur l'ouest de l'Europe. En France, la situation s'améliore. La température va rester peu élevée.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Du 29 juillet.

Pétillon et Pinson, société en nom collectif ayant pour objet l'entreprise de serrurerie, avenue de Saint-Ouen, 145. — Liquid. prov., M. Destrez, 46, rue Saint-André-des-Arts.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 28 juillet (suite).

Dme ve Manin-Closs, ayant tenu un commerce de vins, rue des Terres-au-Curé, 21. — Synd. prov., M. Lupy, 39, quai des Grands-Augustins.

Brun (Charles), md de vins et charbons, avenue de Suffren, 28. — Synd. prov., M. Destrez, 46, rue St-André-des-Arts.

Spectacles du Samedi 1er Août.

Opéra. — » h. »/». — Relâche.

Théâtre-Français. — 8 h. 1/2. — *L'Article 231*, comédie en 3 actes, de M. Paul Ferrier : Got, Féraudy, Prudhon; Mmes Kalb, Hadamard.

Vaudeville. — 8 h. »/». — *Le Gendarme*, comédie en 3 actes, de M. Pierre Decourcelle : Maugé, Hirsch, Victorin; Mmes Cerny, Legrand.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Gaité. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — 8 h. 1/4. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. Lemonnier : Mmes Riquet-Lemonnier, Lévi-Leclerc, Perrot; MM. Gravier, Desjardins, Regnard, Jaeger, Avelot.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — Reprise de *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.
Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année.

OPÉRA-COMIQUE, ODÉON, GYMNASE, PALAIS-ROYAL, PORTE-SAINT-MARTIN, MENUS-PLAISIRS, NOUVEAUTÉS : clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 207 Le numéro : 15 centimes. Dimanche 2 Août 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies ;
2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

Depuis le 1er janvier 1891, le prix de l'exemplaire du* Journal officiel *(année courante) est de* 15 centimes, *quel que oit le nombre des suppléments.

SOMMAIRE DU 2 AOUT

PARTIE OFFICIELLE

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 1er Août 1891.

RAPPORT
AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 31 juillet 1891.

Monsieur le Président,

En exécution du premier paragraphe de l'article 9 du décret du 8 mars 1884, sur l'état des officiers de réserve de la marine, un décret de même date a été rendu, spécifiant les emplois ou fonctions de l'ordre civil qui peuvent motiver la mise hors cadre de ces officiers.

Or, depuis la promulgation de ce dernier acte, l'article 51 de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée a réduit dans de notables proportions le nombre de personnes dispensées de rejoindre immédiatement en cas de mobilisation. Bien que cette mesure ne concerne directement que les hommes appelés au titre de leur classe, et non pas les officiers de réserve, il semble, cependant, qu'il conviendrait d'apporter une restriction de même nature aux facilités ouvertes par le décret de 1884 à la mise hors cadre des officiers de réserve.

La disposition qu'il y aurait lieu de modifier en ce sens est la suivante :

« Sont également placés hors cadre : 3° les officiers de réserve de la marine attachés, soit aux différentes compagnies de chemins de fer, soit à l'administration des chemins de fer de l'Etat. »

Ce texte est, en effet, beaucoup trop large, puisqu'il permet à des officiers de réserve (ceux du corps de santé particulièrement) qui n'appartiennent ni « aux sections techniques », ni au « au personnel de l'exploitation technique », ni à « l'administration centrale », seules catégories d'agents des chemins de fer comprises au tableau A, annexé à la loi du recrutement, de réclamer le bénéfice de la mise hors cadre.

Le maintien de cette faculté exposerait le département de la marine à voir lui échapper, en cas de guerre, un certain nombre

d'officiers dont le concours lui est indispensable.

Il y a lieu d'ailleurs de remarquer que le décret similaire du 24 octobre 1878 applicable aux officiers de réserve de l'armée de terre restreint (art. 1er, 3°) aux officiers du génie, c'est-à-dire à un personnel technique, l'obtention de cette position pour cause d'emploi dans les différentes compagnies de chemins de fer.

J'estime, en conséquence, qu'il est nécessaire de n'attribuer la situation hors cadre, en raison de leur présence dans les compagnies de chemins de fer, qu'aux seuls officiers de réserve occupant une des fonctions prévues au dernier alinéa du tableau A susindiqué, et dans ce but j'ai l'honneur de soumettre à votre signature le projet de décret ci-joint.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

E. BARBEY.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de la marine,

Vu le décret du 30 juillet 1883, portant organisation des officiers de réserve de la marine, autres que ceux des corps de troupes;

Vu le décret du 8 mars 1884 sur l'état des officiers de réserve de la marine;

Vu le décret du 8 mars 1884 relatif aux officiers de réserve placés hors cadre en raison des emplois ou fonctions qu'ils remplissent dans l'ordre civil;

Vu la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée;

Le comité des inspecteurs généraux de la marine entendu,

Décrète :

Art. 1er. — L'alinéa numéroté 3° de l'article 1er du décret susvisé du 8 mars 1884 est modifié comme suit :

« 3° Les officiers de réserve de la marine attachés, soit aux sections techniques, soit au personnel de l'exploitation technique, soit à l'administration centrale des chemins de fer. »

Art. 2. — Le ministre de la marine est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin officiel* de la marine, au *Journal officiel* et au *Bulletin des lois*.

Fait à Fontainebleau, le 31 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République,

Le sénateur,
ministre de la marine,

E. BARBEY.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Vu l'ordonnance du 26 septembre 1842, portant organisation de la justice en Algérie ;

Vu le décret du 19 août 1854, relatif à la compétence des juges de paix ;

Vu le décret du 10 août 1875, relatif à l'organisation judiciaire en Algérie ;

Vu les décrets des 27 mai 1882 et 7 janvier 1883 (art. 7), sur le classement personnel des juges de paix ;

Vu l'article 72 du décret du 17 avril 1889, sur l'organisation de la justice musulmane en Algérie ;

Vu l'avis du conseil de gouvernement ;

Vu la loi de finances du 24 juillet 1891 ;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Il est créé une justice de paix ayant son siège à Lalla-Maghnia (Algérie) et ressortissant au tribunal de première instance de Tlemcen.

Le ressort de cette justice de paix comprend les territoires composant la commune mixte de Lalla-Maghnia, détachés des justices de paix de Nemours et de Sebdou.

Art. 2. — La compétence étendue, telle qu'elle est déterminée par le décret du 19 août 1854, est attribuée au juge de paix de Lalla-Maghnia.

Art. 3. — Les dispositions de l'article 8 du décret du 7 janvier 1883 sont applicables à la justice de paix créée par le présent décret.

Art. 4. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel* et au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 28 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République,

Le garde des sceaux,
ministre de la justice et des cultes.

A. FALLIÈRES.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Vu l'ordonnance du 26 septembre 1842, portant organisation de la justice en Algérie;

Vu le décret du 19 août 1854, relatif à la compétence des juges de paix;

Vu les décrets des 29 août 1874 et 13 décembre 1879, sur l'organisation judiciaire en Kabylie;

Vu le décret du 10 août 1875, relatif à l'organisation judiciaire en Algérie;

Vu les décrets du 27 mai 1882 et du 7 janvier 1883, sur le classement personnel des juges de paix;

Vu l'article 72 du décret du 27 avril 1889, sur l'organisation de la justice musulmane en Algérie;

Vu les arrêtés du gouverneur général de l'Algérie délimitant les communes mixtes de Taher et de Tababort, notamment celui du 13 avril 1887, réunissant la section communale de Chahana à la commune mixte de Taher, ensemble le plan annexé audit arrêté;

Vu l'avis du conseil de gouvernement;

Vu la loi de finances du 24 juillet 1891;

Vu les autres pièces produites et annexées au dossier;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Il est créé une justice de paix ayant son siège à Taher (Algérie), et ressortissant au tribunal de première instance de Bougie.

Le ressort de cette justice de paix comprend les territoires composant la commune de plein exercice de Strasbourg et la commune mixte de Taher, détachés de la justice de paix de Djidjelli, le tout conformément au plan annexé au présent décret.

Art. 2. — La compétence étendue, telle qu'elle est déterminée par le décret du 19 août 1854, est attribuée au juge de paix de Taher, qui exercera, en outre, les attributions conférées aux magistrats cantonaux de la Kabylie par les décrets des 29 août 1874 et 13 décembre 1879 pour le jugement des contestations entre indigènes, Arabes ou Kabyles, ou musulmans étrangers.

Art. 3. — Les dispositions de l'article 8 du décret du 7 janvier 1883 sont applicables à la justice de paix créée par le présent décret.

Art. 4. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel* et au *Bulletin des lois.*

Fait à Paris, le 28 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le garde des sceaux,
ministre de la justice et des cultes.

A. FALLIÈRES.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur,

Vu l'article 43 de la loi du 5 avril 1884;

Le conseil des ministres entendu;

Considérant que, par suite des divisions profondes qui se sont produites dans le sein du conseil municipal de Montréal (Ain) et du refus persistant de délibérer, opposé depuis le mois d'avril par la majorité de l'assemblée, toutes les affaires communales sont en souffrance ;

Considérant que la dissolution est le seul moyen de mettre fin à une situation qui ne saurait se prolonger sans péril pour les intérêts de la commune,

Décrète :

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Montréal (Ain) est dissous.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 25 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

Par décret du Président de la République, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, M. Lefèvre (Prosper-Michel) a été nommé adjoint au maire du 17e arrondissement municipal de la ville de Paris, en remplacement de M. Arribat, décédé.

Par décrets en date du 1er août 1891, rendus sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu les présentations faites par les conseils des facultés et par la section perma-

nente du conseil supérieur de l'instruction publique, dans sa séance du 21 juillet 1891 :

M. Forgue, agrégé des facultés de médecine, est nommé, à partir du 1er novembre 1891, professeur de médecine opératoire à la faculté de médecine de Montpellier.

M. Coville, docteur ès lettres, est nommé, à partir du 1er novembre 1891, professeur d'histoire et d'antiquités du moyen âge à la faculté des lettres de Lyon.

M. Munier-Chalmas, docteur ès sciences, est nommé, à partir du 1er novembre 1891, professeur de géologie à la faculté des sciences de Paris.

Par décrets en date du 1er août 1891, rendus sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu les délibérations du conseil de la faculté de médecine et du conseil général des facultés de l'académie de Montpellier;

Vu l'avis de la section permanente du conseil supérieur de l'instruction publique :

1° La chaire de pathologie externe de la faculté de médecine de Montpellier est transformée en chaire de clinique ophtalmologique;

2° M. Truc, agrégé des facultés de médecine, est nommé, à partir du 1er novembre 1891, professeur de clinique ophtalmologique à ladite faculté (chaire nouvelle).

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des travaux publics,

Vu les rapports des ingénieurs, des 27-29 mars 1890, au sujet de l'utilisation par le public des grues installées au port de Tonnay-Charente par l'administration des chemins de fer de l'Etat, pour les besoins de son propre service ;

Vu le dossier de l'enquête ouverte sur les tarifs relatifs à cette utilisation, notamment l'avis de la commission d'enquête du 11 novembre 1889;

Vu la délibération de la chambre de commerce de Rochefort;

Vu l'avis du conseil général des ponts et chaussées, du 12 mai 1890;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Lorsque les grues installées par l'administration des chemins de fer de l'Etat sur les appontements du port de Tonnay-Charente, pour les besoins du service des voies ferrées d'exploitation de ce port, ne seront pas utilisées pour ce service, elles pourront, sous les conditions ci-après énoncées, être mises à la disposition du public, soit pour le levage des marchandises autres que celles en provenance directe ou en destination directe du chemin de fer, soit pour le mâtage ou le dématage des navires.

Art. 2. — Les grues sont mises à la disposition des navires suivant l'ordre des demandes.

Les demandes sont inscrites, à cet effet, dans l'ordre et la date de leur production, sur des registres à souche, tenus par les soins de l'administration des chemins de fer de l'Etat.

Ces registres sont communiqués, sans déplacement, à toutes les personnes intéressées à en prendre connaissance.

Si un navire inscrit ne se présente pas à son rang, il prend le premier tour dont il est en mesure de profiter.

Les bâtiments appartenant à l'Etat ou employés au service de l'Etat ont la priorité sur tous les autres pour l'usage des engins. Ils ne sont pas astreints aux inscriptions prévues ci-dessus. En cas d'urgence, et sur la réquisition du capitaine du port, les grues employées par d'autres navires peuvent être enlevées à ces navires pour être affectées immédiatement aux opérations des bâtiments appartenant à l'Etat ou employés au service de l'Etat.

Art. 3. — Ceux qui font usage des grues de l'administration des chemins de fer de l'Etat doivent employer pour le déchargement et l'embarquement des marchandises, ainsi que pour leur arrimage à fond de cale ou sur les wagons, et, en général, pour la manutention des marchandises, un nombre d'hommes suffisant pour accélérer le travail et ne pas laisser chômer l'engin; faute de quoi il peut être immédiatement mis à la disposition du premier des inscrits suivants qui est en situation de l'utiliser.

Une grue ne peut être employée à soulever un poids supérieur à sa force. Toute avarie occasionnée par l'emploi de poids supérieurs reste à la charge des personnes qui ont fait usage des grues.

Ceux qui veulent travailler en dehors des jours et heures réglementaires du travail de la douane doivent en faire la déclaration écrite au moins six heures avant le commencement du travail supplémentaire, en produisant, s'il y a lieu, l'autorisation de la douane.

Art. 4. — Si l'agent chargé de la surveillance trouve qu'il y a danger ou inconvénient à continuer le travail au moyen des grues de l'administration des chemins de fer de l'Etat, les locataires doivent immédiatement suspendre les opérations jusqu'à ce que tout soit remis en bon ordre, sans avoir droit à aucune indemnité, même si l'interruption de travail est occasionnée par un défaut des grues mises à leur disposition.

Art. 5. — Les taxes maxima qui peuvent être perçues sont les suivantes :

Par tonne de 1,000 kilogrammes manutentionnée, sans que la perception puisse ressortir à moins de 7 fr. par heure, 50 centimes.

Ces prix comprennent le combustible nécessaire au fonctionnement de la grue, ainsi que le machiniste; mais le concessionnaire ne fournit pas le reste du personnel nécessaire à la manœuvre.

Art. 6. — Les taxes pour l'usage des engins sont dues par celui qui a fait la demande prévue à l'article 2 ci-dessus.

Art. 7. — L'administration des chemins de fer de l'Etat a à sa charge la fourniture des engins et de leurs accessoires, le graissage et les frais accessoires relatifs à leur fonctionnement.

Tous les autres frais de manœuvre, l'accrochage, le décrochage, l'approche et la manutention des colis et des mâts ainsi que la fourniture des chaînes et cordages pour saisir les colis et les mâts sont à la charge du locataire.

Art. 8. — La perception doit être faite d'une manière égale pour tous, sans aucune faveur. Toute convention contraire à cette clause est nulle de plein droit.

Toutefois cette clause ne s'applique pas aux services publics de l'Etat.

Il peut, en outre, être établi des abonnements à prix réduits en faveur des lignes régulières de navigation jouissant d'une place à quai spéciale en vertu d'arrêtés préfectoraux intervenus et à intervenir. Le tarif de ces abonnements doit être soumis à l'homologation du ministre des travaux publics. Toute réduction de taxe ou tout avantage consenti par abonnement en faveur d'une ligne régulière doit être accordé de droit à toute autre ligne régulière qui se soumet aux mêmes conditions.

Art. 9. — L'administration des chemins de fer de l'Etat peut, si elle le juge convenable, abaisser les taxes au-dessous des limites déterminées par les tarifs maxima.

Les taxes ainsi abaissées ne peuvent être relevées qu'après un délai de trois mois.

Toute modification des tarifs est portée à la connaissance du public par des affiches placardées au moins quinze jours avant l'époque fixée pour la mise à exécution.

La perception des tarifs modifiés ne peut avoir lieu qu'avec l'homologation du ministre des travaux publics.

Art. 10. — Les tarifs en vigueur à toute époque sont portés à la connaissance du public au moyen d'affiches apposées, d'une manière très apparente, le plus près possible des appareils, et aux endroits qui sont indiqués par le capitaine de port.

L'administration des chemins de fer de l'Etat est responsable de la conservation de ces affiches et les remplace toutes les fois qu'il y a lieu.

L'état des perceptions est constaté par un registre à souche, avec indication détaillée, sur la souche comme sur le reçu détaché, de toutes les perceptions opérées.

Ce registre doit être représenté à toute réquisition aux ingénieurs du port qui en contrôlent la tenue.

Art. 11. — Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et au *Journal officiel* de la République.

Fait à Paris, le 28 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre des travaux publics,

YVES GUYOT.

Par décision en date du 29 juillet 1891, le directeur général des postes et des télégraphes a autorisé la création d'une recette simple municipale des postes dans la commune d'Izon (Gironde).

L'exequatur a été accordé à M. Vuylsteke, consul de Belgique à Lille.

L'exequatur a été accordé à M. Manuel Torres y Castello, vice-consul d'Espagne à Sidi-bel-Abbès (Algérie).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Légion d'honneur. — Par décret en date du 31 juillet 1891, le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, en date du 29 du même mois, portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a nommé dans la Légion d'honneur :

Au grade de chevalier.

ARMÉE TERRITORIALE

109e rég. d'inf. M. Berthet (Claude), chef de bataillon ; 34 ans de services militaires et civils. 1 campagne. A rendu de grands services comme fondateur de la société de tir de l'armée territoriale de Lyon et comme directeur du tir au stand de l'armée territoriale de cette ville.

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Cavalerie. — Par décret en date du 1er août 1891, rendu par le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été promus au grade de lieutenant, dans le corps dont ils font partie, les sous-lieutenants de cavalerie dont les noms suivent :

M. Brisson, du 1er rég. de spahis.
M. Bourlot. adj. au trés., du 2e rég. de drag.
M. Barthélemy, du 5e rég. de chass.
M. de Vergès, du 11e rég. de cuirass.
M. Loos, du 4e rég. de chass.
M. Roset, du 4e rég. de cuirass.
M. Côte, porte-étend. du 27e rég. de drag.
M. Mauduyt, adj. au trés. du 12e rég. de chass.
M. Parmentier, du 5e rég. de drag.
M. Brouard, du 2e rég. de spahis.
M. Séverac, hors cad., employé dans le personnel administratif de l'armée territ. (surnum. au 6e rég. de huss.). — Est maintenu hors cad. et continuera à compter comme surnum. au 6e rég. de huss.
M. Tison-Désarnaud, porte-étend. du 30e rég. de drag.
M. Muaux, du 1er rég. de cuirass.
M. Sisteron, du 8e rég. de huss.
M. Penaud, du 10e rég. de cuirass.
M. Gréau, du 6e rég. de cuirass.
M. Herreman, du 19e rég. de chass.
M. Vinoy, du 17e rég. de chass.
M. Marthe, du 5e rég. de chass. d'Afr.
M. Hache, du 9e rég. de huss.
M. Rénom, du 22e rég. de drag.
M. Pathiot, du 10e rég. de cuirass.
M. Lucas, du 30e rég. de drag.
M. Doudement, du 17e rég. de chass.
M. Armand, du 12e rég. de drag.
M. Moranges, du 5e rég. de cuirass.
M. Bodelot, du 4e rég. de drag.
M. de Romanet de Beaune, du 7e rég. de chass.
M. Pagès, du 13e rég. de chass.
M. Carrez, du 1er rég. de chass. d'Afr.
M. de Sainte-Marie d'Agneaux, du 5e rég. de chass.
M. de Corday, du 18e rég. de drag.
M. Fillodeau, du 3e rég. de chass. d'Afr.
M. Lucas, du 15e rég. de chass.
M. Lanoir, du 25e rég. de drag.
M. Maria, hors cad., employé dans le personnel administratif de l'armée territ. (surnum. au 3e rég. de chass. d'Afr.). — Est maintenu hors cad. et continuera de compter comme surnum. au 3e rég. de chass. d'Afr.
M. de Bremond, du 10e rég. de cuirass.
M. Caud, du 15e rég. de drag.
M. Perrier, du 1er rég. de spahis (escad. du Sénégal).
M. Picandet, porte-étend. du 6e rég. de drag.
M. Charvet, du 10e rég. de chass.
M. Vallette, adj. au trés. du 8e rég. de cuirass.
M. Hesse, du 1er rég. de huss.
M. Lang, du 10e rég. de huss.
M. Enaux, de la 8e comp. de caval. de remonte.
M. Rehm, du 2e rég. de drag.
M. Morand, porte-étend. du 3e rég. de chass.
M. Méglin, porte-étend. du 26e rég. de drag.
M. Meyrieux, porte-étend. du 5e rég. de chass.
M. Majonenc, du 19e rég. de chass.
M. Galopin, du 8e rég. de chass.
M. Guerrif de Launay, adj. au trés. du 5e rég. de chass.
M. Noël, adj. au trés. du 1er rég. de spahis.
M. Dillon, adj. au trés. du 4e rég. de cuirass.
M. Germond, adj. au trés. du 4e rég. de spahis.
M. Gérard, du 3e rég. de huss.
M. Lambinet, porte-étend. du 20e rég. de drag.
M. Lefebvre, du 4e rég. de cuirass.
M. Lacombe, du 5e rég. de chass. d'Afr.
M. Sciaux, du 7e rég. de drag.
M. Barlatier de Mas, du 13e rég. de drag.
M. de Loynes d'Auteroche, du 12e rég. de chass.
M. Dupasquier, du 5e rég. de cuirass.
M. de Guilhemanson, du 6e rég. de cuirass.
M. de Wangen de Géroldsek, du 12e rég. de drag.
M. Richard, du 19e rég. de chass.
M. Grandin de Raimbouville, du 12e rég. de chass.
M. Richard, du 7e rég. de drag.
M. Bourrée de Corberon, du 3e rég. de chass.
M. Labit, du 30e rég. de drag.
M. Bailly, du 13e rég. de chass.
M. Delpech, du 3e rég. de cuirass.
M. Le Chanteur, du 22e rég. de drag.
M. Courtois, du 4e rég. de spahis.
M. Durrieu, du 27e rég. de drag.
M. de Saint-Vincent, du 7e rég. de cuirass.
M. de Ludre, du 8e rég. de drag.
M. Rambourg, du 9e rég. de chass.
M. Titremann, du 15e rég. de chass.
M. Falentin, porte-étend. du 9e rég. de huss.
M. Lecomte, du 11e rég. de chass.
M. Doutre, porte-étend. du 17e rég. de drag.
M. Monin, du 22e rég. de drag.
M. de Lalande d'Olce, du 11e rég. de chass.
M. Duval, du 3e rég. de chass.
M. Roze, du 1er rég. de drag.
M. Ourson, du 6e rég. de chass. d'Afr.
M. Haouisée de la Villeaucomte, du 24e rég. de drag.

MUTATIONS

Personnel des remontes. — Par décis. minist. du 28 juillet courant, M. Richard, s.-lieut. au 7e rég. de drag., est nommé off. comptable au dépôt de remonte de Guéret.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décret du Président de la République, en date du 31 juillet 1891, rendu sur la proposition du sénateur, ministre de la marine, a été nommé dans le corps de santé de la marine :

Au grade de médecin de 2e classe.

(Pour compter du 30 juillet 1891.)

M. Estrade (Jean), médecin auxiliaire de 2e classe, docteur en médecine.

Par décision présidentielle en date du 31 juillet 1891, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le lieutenant de vaisseau Ducrest de Villeneuve (Henri) a été nommé au commandement d'un torpilleur de la défense mobile, à Cherbourg.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 1er Août 1891.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 31 juillet.

Les autorités civiles et militaires, le duc d'Edimbourg et le prince Georges de Galles ont reçu le prince de Naples à la gare de Plymouth.

Le prince a dîné à l'amirauté et a assisté au bal du gouverneur militaire. (*Agence Havas*).

Londres, 1er août.

Le maire de Portsmouth a reçu une lettre de M. Barbey, ministre de la marine, concernant le programme de la réception de l'escadre française. L'escadre arrivera à Cowes le 19 août, comme on l'a déjà dit. L'amiral Gervais dînera avec la reine, le 20, à Osborne ; revue de l'escadre par la reine le 21.

L'escadre partira ensuite pour Portsmouth. L'hospitalité que cette ville offrira à l'escadre française resserrera les liens d'amitié et de bon voisinage entre les deux nations.

Le programme de la réception sera complété par le bal que doit donner l'amiral Clan William.

Le maire a reçu de M. Waddington une lettre acceptant, au nom de l'amiral Gervais, l'invitation au dîner offert à l'amiral par la ville de Portsmouth, le 22 août, et à un autre dîner offert aux officiers et aux équipages le 24.

(*Agence Havas.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 31 juillet.

Hier, au déjeuner offert par les officiers d'artillerie, l'amiral Gervais, après avoir porté un toast à l'empereur, à l'impératrice et aux grands-ducs Wladimir et Michel Nicolaïevitsch, a dit :

« Je bois à la santé de la brillante armée russe et je lui souhaite de tout cœur de se couvrir de nouveaux lauriers, si Dieu l'appelait à défendre sa patrie ! »

Répondant ensuite au toast de l'amiral Brylkine à la marine française, l'amiral Gervais s'est exprimé ainsi : « Au nom de l'armée et de la marine françaises, merci ! »

L'amiral a dit ce dernier mot en russe.

L'enthousiasme des convives était indescriptible.

Le général Staden a donné une accolade chaleureuse à l'amiral Gervais.

Au moment où les convives se sont séparés il tombait une pluie torrentielle. L'amiral, ayant laissé son imperméable à bord, a endossé le paletot du général russe, ce qui a soulevé un enthousiasme général.

L'amiral Gervais a dîné à l'ambassade de France.

Il reçoit continuellement de tous les points de la Russie des lettres particulières lui exprimant les plus profondes sympathies pour la France. (*Agence Havas.*)

Saint-Pétersbourg, 31 juillet.

L'amiral Gervais et plusieurs officiers supérieurs de l'escadre partiront mardi pour Moscou. Ils visiteront le Kremlin, l'exposition de l'Asie centrale et l'exposition française, où la municipalité leur offrira à dîner, dans le pavillon impérial.

Le lendemain, ils feront une excursion à la montagne des Moineaux, d'où on voit le panorama général de Moscou.

Ils dineront chez le comte de Kergaradec, consul général de France, puis reviendront à Saint-Pétersbourg pour le départ définitif. (*Agence Havas.*)

Saint-Pétersbourg, 31 juillet.

Hier, les commandants des navires français sont venus à Saint-Pétersbourg et ont échangé des visites avec les autorités maritimes, le commandant de place et le préfet.

Les officiers et les matelots français ont ensuite visité les monuments de la ville. (*Agence Havas.*)

Saint-Pétersbourg, 31 juillet.

L'amiral Gervais a reçu aujourd'hui le grand cordon de l'ordre de Sainte-Anne.

Trente-deux autres officiers de l'escadre française reçoivent également des décorations. (*Agence Havas.*)

Saint-Pétersbourg, 31 juillet.

L'amiral Gervais a offert aujourd'hui une matinée dansante à bord du *Marengo*.

Le pont du navire avait été couvert pour la circonstance d'une tente décorée de draperies et de tapisseries du plus brillant effet, rehaussé encore par des guirlandes de feuillages.

Les plantes exotiques mariaient leur verdure aux couleurs nationales des deux pays.

Alternant avec des trophées d'armes et de drapeaux, des fleurs artistement disposées en inscriptions répétaient autour de la salle les mots de : Vive la Russie !

Le nombre des invités de l'amiral Gervais était d'environ 600. Tous les membres du corps diplomatique présents en ce moment à Saint-Pétersbourg y ont pris part avec la plupart des personnages officiels et des hauts fonctionnaires russes.

Les dames qui avaient répondu à l'invitation de l'amiral étaient très nombreuses. Toutes rivalisaient d'élégance et de grâce.

Pendant toute l'après-midi l'orchestre des marins a fait merveille, et les danses ont été des plus animées. Les buffets étaient irréprochablement servis.

Dans cette fête si brillante et en même temps si pittoresque, les hôtes de l'amiral Gervais vantaient l'extrême amabilité du commandant en chef de l'escadre et des officiers de son état-major qui se sont multipliés pour faire les honneurs à tous ; aussi, chacun des invités a-t-il emporté de cette soirée, si parfaitement réussie, une impression profonde et le meilleur souvenir. (*Agence Havas.*)

Moscou, 31 juillet.

Le roi de Serbie a passé une partie de la journée d'hier à visiter la ville, les églises et les musées. Il est resté plus de deux heures à l'Exposition. Il a assisté à la revue des troupes et aux exercices des Cosaques.

Le soir, a eu lieu au palais du gouverneur un dîner de gala.

Le roi s'est ensuite rendu au bal du Casino militaire de l'Exposition.

Une grande fête de nuit a été donnée en son honneur. La ville était superbement illuminée. Sur tout le parcours, le jeune roi a été acclamé par une foule enthousiaste. (*Agence Havas.*)

Moscou, 31 juillet.

Hier, a eu lieu chez le grand-duc Serge, au palais Petrowsk, un dîner donné en l'honneur du roi de Serbie.

Après le dîner, le jeune roi, accompagné par le grand-duc et la grande-duchesse, en calèche découverte, a passé la revue des troupes dans la plaine de Chodinskoïé.

Un grand feu d'artifice a été tiré ensuite.

Aujourd'hui, le roi a visité le couvent de la Trinité où il a été reçu par le métropolitain qui l'a béni avec une icone de saint Serge.

Le grand-duc Serge avait rendu visite hier à M. Ristics. (*Agence Havas.*)

SUÈDE ET NORVÈGE

Mo, 31 juillet.

Le *Hohenzollern* est parti de Mo aujourd'hui à trois heures et arrivera demain à une heure à Trondjem. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 5 août 1891 dans le département de la Mayenne, à Laval.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 26 août 1891 dans le département du Cantal, à Aurillac.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

La liste d'inscription sera close le 10 août 1891.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira, le 5 octobre 1891, dans le département du Var, à Toulon.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

ÉCOLES SUPÉRIEURES DE COMMERCE RECONNUES PAR L'ÉTAT

École supérieure de commerce du Havre.

A la suite des examens de sortie de 1891, ont obtenu le diplôme supérieur, dans les conditions déterminées par les décrets des 23 novembre 1889, 31 mai et 22 juillet 1890, les élèves français dont les noms suivent :

1 Haas (Georges-Emile).
2 Boeswilwald (Jean-Frédéric).
3 Langer (Lucien-Edouard).
4 Dennis (Etienne-Pierre).
5 Cahen (Albert-Salomon).
6 Ory (Edouard-Louis-Léon).
7 Doumerc (Jules-Théodore-Louis).
8 Mignot (Gaston).

Ont obtenu également le diplôme supérieur les élèves étrangers dont les noms suivent, classés après le 6e élève français :

Valentin (Louis).
Braguine (Isaïe).

Le certificat de capacité, délivré dans les conditions prévues par l'article 14 du décret du 22 juillet 1890, a été attribué à l'élève français et à l'élève étranger ci-après désignés :

1 Thiberville (Henri-Léon-Jules).
2 Penino (Victor).

ÉCOLE NATIONALE D'ARTS ET MÉTIERS D'ANGERS

Un concours sera ouvert à Paris, le 5 octobre prochain, pour un emploi de professeur de dessin vacant à l'école nationale d'arts et métiers d'Angers.

Les candidats doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins et de quarante ans au plus à la date du concours, à moins qu'ils ne soient déjà attachés à l'enseignement dans les écoles nationales d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge pourra être reculée.

Les épreuves porteront sur les matières contenues dans les programmes de l'enseignement du dessin industriel et de la technologie et des cours de mathématiques et de mécanique professés dans les écoles nationales d'arts et métiers.

Les candidats auront à exécuter des croquis à main levée, des dessins à la plume, au tire-ligne et au lavis, de manière à permettre d'apprécier leur degré de talent pratique dans l'art qu'ils se proposent d'enseigner, et à justifier, en outre, qu'ils sont familiarisés avec le dessin d'atelier. Ils auront à produire une collection de dessins exécutés par eux se rapportant particulièrement à des machines industrielles; enfin ils devront être reconnus aptes à suppléer, au besoin, les professeurs de mathématiques ou de mécanique.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies, avant le 20 septembre, accompagnées :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence et dûment légalisé;

3° D'une note faisant connaître les antécédent du candidat et les études auxquelles il s'est livré;

4° De l'acte constatant qu'il a satisfait à la loi du recrutement;

5° Des états de service, diplômes, certificats, etc., qui auraient pu lui être délivrés, ou des copies de ces pièces dûment certifiées.

Des exemplaires du présent avis et des différents programmes qui le complètent sont tenus à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (direction du personnel et de l'enseignement technique), rue de Varenne, n° 80, à Paris.

Le traitement minimum attaché aux fonctions de professeur de dessin est de 3,000 fr. et le maximum de 4,000 fr.

École nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny (Saône-et-Loire).

Un décret du Président de la République en date du 25 juillet a approuvé le règlement de l'école nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny.

Cette école a pour objet de former des ouvriers d'élite, aptes à devenir contremaîtres dans les industries des métaux et du bois. Elle ouvrira le 2 novembre prochain.

Le prix de la pension est de 500 fr. par an.

L'enseignement donné à l'école de Cluny est théorique et pratique.

L'enseignement théorique, toujours dirigé dans le sens des applications, comprend :

1° L'arithmétique, les progressions, des notions sur les logarithmes et la règle à calcul;

2° La géométrie élémentaire, avec des notions sur l'ellipse, l'hyperbole, la parabole, la développante de cercle, la cycloïde et l'épicycloïde;

3° L'algèbre élémentaire jusqu'aux équations du second degré exclusivement ;

4° Des notions très élémentaires de trigonométrie rectiligne ;

5° La géométrie descriptive, jusques et y compris la pénétration des corps et l'étude de l'hélice et de l'hélicoïde à cône et à plan directeur et des vis à filets carrés et triangulaires ;

6° L'étude des lois du mouvement ; des diverses transformations de mouvement que l'on rencontre dans les machines, et la cinématique appliquée;

7° Des notions élémentaires de mécanique industrielle, la description des principaux organes de machines et des machines et appareils employés dans les industries du fer et du bois; la description détaillée et complète des machines à vapeur et des moteurs hydrauliques, avec explication des formules du travail et des notions très élémentaires sur la résistance des matériaux ;

8° Des notions élémentaires de physique et de chimie;

9° Le dessin industriel;

10° L'écriture et la comptabilité;

11° La grammaire;

12° L'histoire de France et la géographie de la France et de ses colonies;

13° L'hygiène.

Art. 20. — L'enseignement pratique se donne dans des ateliers spéciaux, savoir :

1° Serrurerie et ajustage, avec une section de fabrication d'instruments de précision;

2° Menuiserie et modèles, formant deux sections bien distinctes;

3° Fonderie, exécution par tous les élèves fondeurs de pièces mécaniques (fonte et cuivre) et de fontes d'art.

4° Forges : chaudronnerie en fer et en cuivre.

Le nombre des ateliers peut être augmenté.

Les élèves sont répartis, pendant la durée de leurs études, entre les ateliers, d'après les règles déterminées par arrêté ministériel.

L'admission a lieu par voie de concours. Le concours pour la nomination des élèves de la première promotion aura lieu dans les premiers jours d'octobre, au chef-lieu de chaque département.

Nul ne peut prendre part au concours:

1° S'il n'est Français ou s'il ne se trouve dans l'un des cas prévus par les articles 8 (§ 4), 9, 10, 12 (§ 3) et 18 du code civil;

2° S'il ne justifie qu'il aura plus de quinze ans et moins de dix-sept ans au 1er octobre prochain.

Les demandes doivent être adressées par écrit et sur papier timbré au préfet du département dans lequel la famille est domiciliée, avant le 1er septembre. Passé ce délai, les inscriptions ne seront reçues qu'en vertu d'une autorisation spéciale.

Les demandes doivent être accompagnées des pièces suivantes :

1° L'acte de naissance de l'intéressé;

2° Un certificat d'un docteur en médecine assermenté constatant que le candidat est d'une bonne constitution, et, spécialement, qu'il n'est atteint d'aucune affection scrofuleuse ou maladie chronique contagieuse;

3° Un certificat de revaccination délivré depuis moins de deux ans;

4° Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par l'autorité locale, dûment légalisé, et constatant, de plus, que le candidat est de nationalité française.

Les candidats qui se trouvent dans l'un des cas prévus par les articles 8 (§ 4), 9, 10, 12 (§ 3) et 18 du code civil, doivent produire une copie certifiée conforme de la déclaration qui aura été faite en leur nom, soit pour renoncer à la faculté dont ils jouissent, de décliner à leur majorité la qualité de Français, soit pour réclamer cette qualité;

5° L'engagement pris par le père, la mère ou le tuteur d'acquitter les frais de pension ainsi que la somme de 105 fr. destinée à constituer et à entretenir la masse particulière de l'élève et à couvrir les frais accessoires.

Les signatures des certificats et celle de l'engagement doivent être légalisées.

Les demandes de bourse doivent être déposées à la préfecture également en même temps que les demandes d'admission au concours.

Les connaissances exigées sont :

1° L'écriture;

2° L'orthographe;

3° L'arithmétique, comprenant, notamment, les quatre premières règles, les fractions, le système décimal, les proportions et l'extraction des racines carrées;

4° Les éléments de la géométrie jusques et y compris les surfaces planes.

Le concours ne comporte que des épreuves écrites et manuelles.

Ces épreuves comprennent :

1° Une page d'écriture (cursive, ronde et bâtarde);

2° Une dictée;

3° Une épure de dessin linéaire;

4° Une composition d'arithmétique et une de géométrie;

5° Deux problèmes d'arithmétique et deux de géométrie;

6° L'exécution d'une pièce de fer ou de bois.

Tous autres renseignements peuvent être obtenus à la préfecture ou au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du personnel et de l'enseignement technique) 80, rue de Varenne.

AVIS COMMERCIAUX

N° 378. — 31 juillet 1891.

LÉGISLATION COMMERCIALE ÉTRANGÈRE

Portugal.

I. — *Droit d'entrée sur le blé.* — Un décret du 15 juillet dernier, publié au *Diario do Governo* du 16, établit, à partir de la promulgation dudit décret jusqu'au 31 août prochain, un droit de 7 reis (0 fr. 039) par kilogramme à l'importation du blé.

Toutefois, l'article dispose que les importateurs de blé seront responsables envers le Trésor de la différence entre le présent droit et celui de 10 reis (0 fr. 056) établi par le décret du 14 avril dernier, si, pendant la durée d'application du droit de 7 reis (0 fr. 039), le prix du pain vient à augmenter.

II. — *Droit d'entrée sur le maïs.* — Un décret du 15 juillet dernier, publié au *Diario do Governo* du 16, dispose que, jusqu'au 31 août prochain, on continuera à percevoir, à l'importation du maïs, le droit de 8 reis (0 fr. 045) par kilogramme, établi par le décret du 18 avril 1891.

Le gouvernement portugais pourra abréger le délai précité, s'il est constaté que l'approvisionnement en maïs peut suffire jusqu'à la prochaine récolte.

INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS

Pays-Bas.

Importation d'articles de nouveautés. — Principales industries du pays. — Le consul de Suisse à Rotterdam signale le succès remporté en Hollande par les articles qu'expédient les grands magasins de nouveautés de Paris.

Il rend hommage au caractère pratique et à l'élégance des catalogues illustrés et accompagnés d'échantillons publiés par ces maisons. Ils sont dans toutes les mains, et les personnes qui ont besoin de quelque chose s'adressent à Paris.

Parmi les industries des Pays-Bas, il n'y a lieu de citer que les fabriques de chocolat et de margarine, les distilleries, les fabriques de fromages et de beurre, dont les produits s'exportent sur une large échelle, et les brasseries. — (*Schweizerisches Handelsamtblatt.*)

VENTES PUBLIQUES

Possessions hollandaises d'Océanie.—Java.

Vente de café. — Le chancelier du consulat de France à Batavia vient d'adresser des renseignements très complets sur les quantités et conditions de vente des cafés du gouvernement provenant de la récolte de 1891.

Ce document est reproduit *in extenso* dans le *Moniteur officiel du Commerce* du 30 juillet.

ADJUDICATIONS

Serbie.

Fourniture de wagons.

La direction des chemins de fer de l'Etat serbe a besoin du matériel suivant :

40 wagons de charge pour le transport de la houille, dont 30 wagons sans panier et 10 avec panier ordinaire à main;

6 wagons de voyageurs de 1re et 2e classe;

2 wagons de voyageurs de 2e classe;

6 wagons de bagages.

Le cahier des charges, d'après lequel on doit livrer les susdits wagons, se trouve à la section des machines dans l'administration des chemins de fer de l'Etat serbe, où l'on peut l'examiner chaque jour aux heures de service.

Les adjudicataires qui désirent fournir ce matériel sont invités à présenter à la direction des chemins de fer de l'Etat serbe, jusqu'au 1/13 août leurs soumissions cachetées avec le contenu : soumission pour 40 wagons de charge et 14 wagons de voyageurs.

Les soumissions doivent contenir deux prix différents pour les wagons de charge : l'un pour les wagons possédant des caisses en bois, et l'autre pour ceux qui possèdent des caisses en fer.

Le contenu des soumissions doit être clair et explicite; les prix doivent être désignés et par lettres et par chiffres pour chaque espèce de wagons, en francs en or. Les wagons seront livrés franco à Belgrade en franchise de droits de douane.

La fourniture des wagons à charge doit être livrée à Belgrade le 15/27 décembre, et celle des wagons de voyageurs au mois de janvier 1892.

Les soumissions qui ne seront pas clairement rédigées et celles qui ne préciseront pas les prix à part, ainsi que celles qui arriveront plus tard, ne seront pas prises en considération.

Chaque soumission doit être revêtue d'un timbre de 10 fr.

Fait à la direction des chemins de fer de l'Etat serbe, le 22 juin/4 juillet 1891.

(Extrait du *Journal officiel* du 3/15 juillet 1891.) — (*Communication du ministre de France à Belgrade.*)

Possessions anglaises d'Amérique. Canada.

Construction d'un pont. — Le consul général de France à Québec vient d'adresser un exemplaire du cahier des charges relatif à la construction d'un pont sur la rivière Noire, dans la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Roxton-Falls, comté de Schefford.

Ce document est à la disposition des intéressés au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du commerce extérieur. — Bureau des renseignements commerciaux), 80, rue de Varenne.

Ministère de l'agriculture.

Le congrès international de l'agriculture qui a été institué à Paris à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris en 1889, et qui a été présidé par M. Méline, ancien ministre de l'a-

griculture, a décidé qu'un deuxième congrès international serait organisé en 1891.

En suite de cette décision, le bureau du congrès a désigné la ville de la Haye (Hollande) comme siège du nouveau congrès.

La date d'ouverture a été fixée au 7 septembre; les séances auront lieu du 7 au 12 septembre.

Le comité exécutif du congrès fait appel aux agronomes, agriculteurs et horticulteurs de tous les pays.

Les questions mises à l'étude seront traitées dans sept sections.

1° Enseignement agricole;
2° Institutions de crédit et de prévoyance;
3° Industries agricoles;
4° Questions agricoles techniques;
5° Economie rurale;
6° Questions législatives;
7° Organisation définitive des congrès agricoles futurs.

Pour faire partie du congrès on devra en faire la demande au président du comité exécutif, en lui adressant un mandat de poste de 10 florins.

On est prié d'adresser les demandes à M. Zillesen, commis-greffier de la première chambre des Etats-Généraux, 10, Koningskade, à la Haye.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Relevé des capitaux employés en achats de rentes pendant le mois de juillet 1891.

DATES	SOMMES
1er juillet	751.100 »
2 —	1.259.650 »
3 —	1.310.493 85
4 —	1.261.375 »
5 —	Dimanche.
6 —	1.261.900 »
7 —	1.382.575 »
8 —	1.384.212 50
9 —	1.385.262 50
10 —	1.384.725 »
11 —	1.316 680 »
12 —	Dimanche.
13 —	1.291.225 »
14 —	Fête légale.
15 —	1.387.837 50
16 —	1.117.537 50
17 —	1.116.150 »
18 —	1.116.537 50
19 —	Dimanche.
20 —	1.499.575 »
21 —	1.310.525 »
22 —	1.119.975 »
23 —	1.081.705 »
24 —	1.119.500 »
25 —	1.119.425 »
26 —	Dimanche.
27 —	1.119.737 50
28 —	1.118.875 »
29 —	1.116.950 »
30 —	910.837 50
31 —	1.116.662 50
Total	31.360.978 85

Caisses d'épargne ordinaires	12.912.866 69
Caisse nationale d'épargne	10.177.860 »
Caisse d'assurances en cas d'accidents	49.993 85
Caisse des dépôts et consignations S/C particulier	8.220.258 31
Total	31.360.978 85

Opérations concernant les caisses d'épargne ordinaires du 21 au 31 juillet 1891.

Dépôts de fonds	8.180.362 26
Retraits de fonds	3.001.309 12
Excédent de dépôts	5.179.053 14

Excédent de dépôts du 1er janvier au 31 juillet 1891, 47,341,203 fr. 28.

Capitaux employés en achat de rentes, du 21 au 31 juillet 1891 :

1° Pour placement des excédents de dépôts et, en outre, des arrérages et des capitaux encaissés sur les valeurs composant le portefeuille provenant des caisses d'épargne ordinaires, 5,512,283 fr. 34;

2° Pour le compte des déposants des caisses d'épargne ordinaires, 440,095 fr. 50.

Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

Opérations du 16 au 31 juillet 1891.

Reçu des déposants :				
A Paris	344	versements (dont 75 nouveaux)		66.362 »
Dans les départements	25.822	versements (dont 1.474 nouveaux)		513.137 »
Ensemble	26.166	1.549		579.499 »
Payé aux déposants. — Arrérages de rentes viagères			1.078.838 21	
Payé à leurs héritiers. — Remboursement de capitaux réservés			1.076.438 28	
Ensemble			2.155.276 49	
Les nouvelles rentes inscrites s'élèvent à aux noms de 314 parties.				18.923 »
Le total des rentes viagères est de réparties entre 178,248 titres.				32.245.281 »

La Caisse a perçu pour arrérages ou remboursement de rentes et valeurs	3.192.423 09
Elle a placé :	
1° En obligations départementales et communales	1.018.656 43
2° En rente 3 p. 100 (1891)	1.500.000 »
3° En obligations de diverses compagnies de chemins de fer français	7.024 10

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 31 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND

M. Menant commence la lecture d'un mémoire sur le déchiffrement des inscriptions *hétéennes*, dont il a déjà entretenu l'Académie il y a peu de temps. Il expose les différentes méthodes employées jusqu'ici par les savants qui se sont occupés de ces recherches. Après avoir indiqué l'importance de l'inscription bilingue dite de *Tarkondémos*, qui doit servir de base à tous les travaux sérieux sur cette matière, il explique que, suivant une méthode indiquée par E. Burnouf, il a dressé une liste générale des signes de cette écriture, qui comprend 148 caractères au moins, et qu'en se livrant à l'examen de la position que chacun de ces signes occupe dans les textes, il croit pouvoir en déduire un grand nombre de valeurs.

La sibylle d'Erythrée. — M. Salomon Reinach communique une inscription grecque récemment découverte à Erythrée, dont une copie lui a été envoyée par un antiquaire de Smyrne, M. Contoléon. C'est un petit poème d'une facture agréable, gravé sur un bloc de marbre dans une grotte consacrée aux nymphes naïades, où se trouvait une fontaine ornée de sculptures. La sibylle y raconte qu'elle est fille d'une naïade et d'un certain Théodore, qu'elle est née à Erythrée et qu'elle a vécu neuf cents ans, pendant lesquels elle a parcouru toute la terre. « Maintenant, ajoute-t-elle, je suis de nouveau assise auprès de la pierre sur laquelle j'ai rendu mes oracles, jouissant de l'agréable fraîcheur des eaux; je suis heureuse de voir venir le jour où j'ai prédit qu'Erythrée serait bien gouvernée et prospère, à l'arrivée d'un nouvel Erythros dans ma chère patrie. » Le personnage ainsi désigné est sans doute un empereur romain du deuxième siècle après Jésus-Christ, peut-être Lucius Verus, qui visita l'Asie Mineure en 164. Il existait une vieille querelle entre la ville d'Erythrée et celle de Marpessos, qui prétendaient l'une et l'autre avoir donné le jour à la sibylle : le but principal de cette inscription est d'affirmer les droits d'Erythrée. M. Reinach fait connaître quelques autres textes découverts au même endroit et exprime le vœu que des fouilles y soient instituées; elles ne manqueraient pas de donner des résultats intéressants.

M. Edmond Le Blant lit une note sur un talisman appartenant au cabinet des médailles et qui est ainsi désigné sur le catalogue : « Médaille religieuse du temps de Charles VII. » C'est une grosse pièce d'argent provenant de la collection Benjamin Fillon.

M. Le Blant montre que les légendes, portant les noms des rois mages et le mot *Ananizapta*, remontent à une haute antiquité.

Correspondance. — Dans une lettre de Rome, M. Geffroy annonce que la junte archéologique qui vient de se constituer a tenu sa première séance. Elle a désigné les lieux où seraient faites des fouilles dans l'année 1891-1892. En outre, elle a émis le vœu qu'une galerie de moulages fût installée dans la grande salle du Collège romain.

M. Le Blant présente le 2e volume des *Miscellanea archeologica* de Mme la comtesse Lovatelli, associée de l'académie des *Lincei*.

M. G. Boissier présente le 2e fascicule de l'ouvrage de M. Cuq, professeur à la faculté de droit de Bordeaux : *Les Institutions juridiques des Romains*, qui termine le 1er volume. « Cet ouvrage, dit M. Boissier, est destiné à rendre de grands services à ceux qui s'occupent de l'histoire ou de la littérature romaine. »

L'Académie se forme en comité secret.

J.-B. MISPOULET.

ACADÉMIE DE MÉDECINE

Séance du 28 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. TARNIER

Elections. — Sir Joseph Fayrer (de Londres) et M. Bateman (de Norwich) sont élus associés étrangers.

Choléra dans l'empire ottoman et en Perse en 1890. — Comme suite à sa communication du 19 mai 1891, sur les épidémies de choléra survenues pendant l'année 1890 en Espagne et au Hedjaz, M. le professeur Proust, inspecteur général des services sanitaires, entretient l'Académie de celles qui ont été observées au cours de la même année dans l'empire ottoman et en Perse.

On peut évaluer approximativement de 35,000 à 45,000 le nombre des victimes de ces dernières épidémies en une année et demie (juillet 1889 à la fin de 1890), soit un cas de mort sur environ 175 habitants.

En résumant ce que l'on sait aujourd'hui de positif sur l'origine du choléra de 1889-1890 dans l'empire ottoman, on arrive aux conclusions suivantes :

Il est bien difficile d'admettre que le choléra de l'Irak-Arabi, source certaine des épidémies qui ont successivement et en dix-huit mois envahi la Mésopotamie, la Perse occidentale, la Syrie et les régions limitrophes de l'Anatolie, puisse être attribuée à une renaissance des épidémies anciennes, puisque les dernières apparitions du choléra en Irak-Arabi remontent à la fin de l'année 1881, et que les pays envahis en 1889, sauf la Syrie en 1875, ont été constamment indemnes de choléra durant ce long intervalle de plus de dix-huit années.

Si cette supposition doit être écartée, force est bien d'admettre l'importation et, de quelque côté qu'on se retourne, il n'est possible d'admettre qu'une porte d'entrée, le golfe Persique, et qu'une source, l'Inde et notamment Bombay et ses environs. D'ailleurs, durant et avant l'époque de l'apparition du choléra en Irak-Arabi, la mortalité cholérique de la grande ville de Bombay et des environs allait jusqu'au chiffre énorme de 600 personnes et plus par semaine. L'état de plusieurs des navires de la British India C°, qui seule fréquente régulièrement le golfe et Bassorah, y apportant des passagers et fréquemment des pèlerins de l'Inde, a été constaté au moins comme suspect. Tout porte donc à admettre avec toute vraisemblance que si le choléra a pénétré par les bouches du Chat-el-Arab dans l'Irak-Arabi, cette importation a eu lieu par des navires de la compagnie anglaise, bien plus probablement que par d'autres voies.

Si, d'autre part, on se reporte à la mer Rouge, on ne retrouve, comme source analogue d'importation que les navires à pèlerins et le lazaret de Camoran, qui les reçoit de la Mecque, but de leur voyage. Car, dans cette région aussi, il est difficile d'admettre une renaissance du choléra après un intervalle de près de sept années, de 1883, date de la dernière épidémie, à 1890. Pas un cas de choléra n'a été signalé pendant ce laps considérable de temps, ni pendant ni en dehors de l'époque du pèlerinage au Hedjaz.

Mais si lors des épidémies du pèlerinage, en 1881 et en 1882, il n'existait nulle part de choléra dans l'Asie Antérieure (Perse, Turquie d'Asie, Arabie), ni en Egypte, ni même en Europe, et que force était bien d'admettre l'importation des Indes, il n'en était pas de même en 1890, alors que la maladie sévissait et avait sévi en Mésopotamie. On a même supposé qu'elle existait en Arabie. Or, suivant toute probabilité, l'importation du choléra au Hedjaz par les caravanes est fort difficile, sinon impossible à admettre, et, par conséquent, il est beaucoup plus vraisemblable d'accepter l'importation par la voie de la mer Rouge. En fait, l'origine demeurerait toujours la même, que le choléra ait pénétré au Hedjaz indirectement par le golfe Persique ou directement par la mer Rouge, l'Inde en est toujours le foyer d'émission plus ou moins direct ou indirect.

Aussi, plus encore que par le passé, l'attention de l'Europe doit-elle être désormais appelée sur le danger permanent que pourront lui faire courir ces deux grands prolongements de l'océan Indien qui, à l'orient (golfe Persique) et à l'occident (mer Rouge), s'avancent, comme deux grands bras, jusqu'aux portes de la Méditerranée, où ils permettent aux rapides steamers d'apporter de Bombay et de tout l'empire anglo-indien, avec une vitesse remarquable, des marchandises précieuses et des passagers, mais aussi des germes de redoutables épidémies. En ce moment, la Turquie est seule chargée de la surveillance de ces deux passes périlleuses. On sait qu'elle n'est pas en mesure de garder efficacement les deux détroits maritimes; elle ne possède ni le matériel, ni le personnel, ni les moyens de police maritime nécessaires pour atteindre ce but. Il importe qu'elle puisse, avec l'aide des puissances intéressées, améliorer ses mesures et ses dispositifs de prophylaxie : c'est ce qu'il faut chercher à obtenir pour le moment.

Sels de strontiane. — Après avoir entendu une protestation de MM. Gayon et Blarez (de Bordeaux), protestation appuyée par M. Riche, contre les assertions produites à la dernière séance au sujet de leurs travaux sur les sels de strontiane pour le déplâtrage des vins, MM. Germain Sée et Constantin Paul confirment, d'après leurs recherches cliniques, l'innocuité de ces sels à l'état pur et leur efficacité dans le traitement du rhumatisme et du mal de Bright.

Physiologie de la voix. — D'après M. le docteur Nicaise, la trachée, loin d'être seulement, comme on le croit généralement, un simple tuyau qui pendant la rétraction du poumon conduit l'air sur la glotte, joue un rôle actif dans la production de la voix et du chant; elle se rétrécit et se raccourcit pendant l'inspiration, elle se dilate et s'allonge pendant l'expiration, si bien que la voix et le chant sont impossibles lorsque pour une cause quelconque, physiologique ou pathologique, elle est à l'état de contraction et que les extrémités des anneaux cartilagineux sont en contact.

La perfection des sons est sous la dépendance de l'harmonie qui existe entre les muscles expirateurs, les fonctions de la trachée et celles des muscles inspirateurs; les altérations que subit la trachée se manifestent par des troubles dans l'intensité des sons et dans leur timbre. La perte de son élasticité et de sa contractilité diminue les vibrations des cordes vocales; les altérations survenues dans sa structure modifient la propre résonance et le timbre du son. C'est ce qu'on observe par les progrès de l'âge. En outre, la contractilité peut être modifiée par des inflammations antérieures, par des scléroses analogues à celles qu'on observe dans les artères.

Chez les chanteurs, chez les crieurs, la trachée peut subir des altérations spéciales, soit par l'abus de la fonction, soit par suite des prédispositions physiologiques. C'est ainsi que si son élasticité est mise en jeu d'une façon exagérée, elle s'affaiblira et il pourra se produire des dilatations persistantes, une sorte d'anévrysme trachéal, et même la trachéocèle. Ces lésions ont déjà été décrites par divers observateurs ; c'est pour y remédier que, d'après Larrey, les crieurs d'Égypte ont soin de se comprimer le cou et la gorge avec un grand collier de carton garni de sable.

Dr A.-J. MARTIN.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE

Compte rendu des travaux de la Société, depuis le 18 juin 1890 jusqu'au 1er juillet 1891, par M. Louis Passy, secrétaire perpétuel.

Comme il est d'habitude à la séance générale annuelle de la Société nationale d'agriculture, le secrétaire perpétuel résume les travaux de l'année. M. Passy a donc passé en revue tous les faits importants de l'année 1890-1891. Cette année, a-t-il dit, marquera dans l'histoire de l'agriculture.

La température a exercé une action nuisible sur la production végétale. Les hivers rigoureux, comme l'a montré M. Renou, sont loin de se répartir uniformément. Ces hivers se reproduisent par groupes de 5 ou 6 tous les 41 ans, de manière que pendant une vingtaine d'années on a des hivers espacés de 3 ou 4 ans et que pendant les 20 autres années on a des hivers moins rigoureux et plus espacés.

En définitive, une période de dix ans réserve toujours la surprise d'un hiver plus rigoureux. C'est dans la première quinzaine de décembre 1890 que paraît s'être produite la dévastation des blés.

La fin de novembre assez chaude avait provoqué un mouvement dans la végétation, et ce mouvement s'est trouvé arrêté par une série de gelées qui ont immédiatement atteint le blé dans sa force vitale. Voilà une première opinion.

D'autre part, les blés semés de bonne heure auraient peu souffert de la gelée. On a remarqué dans la plaine de Caen que les blés répandus au semoir auraient été moins maltraités que ceux semés à la volée : voilà l'autre opinion. Les observations de M. Léon Martin, communiquées par M. de Luçay, méritent de fixer l'attention.

Le blé ne gèle pas, dit-il, dans le sens précis du mot, c'est-à-dire que le froid seul ne détruit pas, comme dans d'autres plantes, le tissu cellulaire; c'est la succession des gels et dégels qui désorganise les blés.

La gelée de la nuit, saisissant la terre gorgée d'eau par le dégel de la veille, la

gonfle ; la surface du sol se soulève tout en serrant la plante, et la tige, retenue au fond par ses racines, subit une tension qui amène sa rupture.

Les grands végétaux n'ont pas paru atteints comme ils l'avaient été en 1879-1880, et en effet le froid n'a pas été très vif, mais persistant. Toutefois, fait observer M. Passy, M. de Vilmorin a signalé des dégâts considérables dans le midi de la France, en Espagne, en Italie et en Algérie, sur les oliviers, les orangers et les eucalyptus. Ces végétaux ne subissent pas impunément la température rigoureuse que supportent assez aisément les arbres des régions plus septentrionales. Dans le nord de la France, en effet, les pépinières ont souffert, et beaucoup souffert.

On a pu s'accorder l'espérance que les insectes destructeurs des végétaux avaient reçu de mortelles atteintes; mais nous avons dû perdre ces espérances, au moins à l'égard des vers blancs et des hannetons.

M. Bénard a trouvé des vers blancs vivant à de grandes profondeurs. Ces insectes s'enfoncent dans le sol à mesure que la gelée y pénètre plus profondément.

Afin de réparer les effets des gelées sur les récoltes, M. Heuzé a publié une instruction dans laquelle il préconise, pour remplacer les blés gelés, certaines variétés de blé de printemps telles que le blé d'Odessa sans barbe, le blé de Saumur de mars, le blé chiddam de mars et même le blé de mars barbu ou encore hicking; d'autres praticiens ont conseillé l'orge, l'avoine, le lin de Pskoff, le colza de printemps, le pavot œillette; ces derniers pour remplacer les colzas d'hiver, dont le sort a été le même que celui d'une grande partie de nos blés d'automne.

Quant aux betteraves en terre surprises par la gelée, M. Hérissant, directeur de la ferme-école des Trois-Croix, est parvenu à les utiliser en grande partie. Il a fait passer les betteraves gelées, tant qu'elles n'avaient pas pris une couleur noirâtre, à la machine à laver; après quoi, on les a dépulpées, puis mélangées avec des siliques ou avec des balles de grains, ou bien encore avec de la paille hachée. On a fait du mélange une masse homogène qu'on a ensilée convenablement, après y avoir ajouté du sel à raison de 3 à 4 p. 100 de la masse ensilée.

M. Houzeau a tiré parti des pommes à cidre en les laissant dégeler lentement et naturellement au moment du dégel.

M. Power recommande, pour améliorer le moût des pommes entièrement gelées, d'y ajouter 1 à 2 kilogr. de sucre de 1re qualité et environ 70 grammes de tanin de chêne par hectolitre de moût.

C'est M. Sahut qui a traité la question des vignes gelées. Il a envisagé tous les cas dans lesquels la vigne pouvait avoir souffert et a indiqué avec précision ce qu'il y avait à faire dans chaque cas.

Après avoir rapporté les faits qui découlent de la température exceptionnelle de l'hiver 1890-91, M. Louis Passy a abordé l'examen des questions scientifiques qui se rattachent à chacune des autres sections. Et d'abord celles de la section des sciences physico-chimiques. Il a repris l'histoire des recherches sur les sources de l'azote et sa fixation par les légumineuses. On n'a certes pas oublié avec quel intérêt la Société a accueilli les découvertes de MM. Helriegel et Wilforth, signalées par M. Duchartre, et aussi les découvertes de M. Bréal, mises en relief par M. Dehérain.

Les travaux de M. Th. Schlœsing fils et de M. Laurent ont fourni une éclatante démonstration de l'absorption de l'azote libre ou azote atmosphérique par les légumineuses.

M. Berthelot a conclu, de tous les travaux à ce sujet, que le sol et les plantes s'enrichissent d'azote sous l'influence des microbes dont il a découvert la présence dans le sol et dont les savants allemands ont reconnu le parasitisme et l'action spécifique sur les racines des légumineuses.

D'autre part, M. Dehérain a démontré qu'à l'arrière-saison, après la moisson, la formation des nitrates dans le sol est plus active qu'au printemps; mais il a reconnu en même temps qu'on perd une grande partie de cette richesse naturelle par les eaux de drainage, et il recommande pour la retenir des cultures dérobées qui assimilent les nitrates en formation dans le sol et les enlèvent ainsi à l'action dissolvante des eaux de drainage.

Les recherches de M. Dehérain sur l'acide phosphorique total et l'acide phosphorique soluble montrent que les cultivateurs devront, lorsqu'ils feront analyser leurs terres, demander au chimiste d'indiquer la dose d'acide phosphorique soluble dans l'acide acétique.

Les analyses de M. Aubin ont démontré quelles différences on peut trouver dans la composition des scories de déphosphoration.

Il en est de même des recherches de MM. Muntz et Girard sur la valeur réelle des débris animaux comme fumure azotée.

Leurs expériences démontrent qu'il serait logique de payer à un prix plus élevé l'azote du nitrate de soude ou du sulfate d'ammoniaque qui est d'une utilisation immédiate, que l'azote des engrais organiques dont la mise en circulation ne concorde pas toujours avec l'époque où les plantes en ont besoin et peut souvent faire attendre ses effets longtemps.

M. Pagnoul a tenté de délimiter pour le blé l'influence spéciale que l'acide phosphorique et l'azote exercent sur le rendement et la composition du grain et de la paille.

Comme l'a fait remarquer M. Louis Passy, déterminer le rôle du phosphore dans la végétation, M. Elie de Beaumont l'avait fait autrefois, et il se demandait à quelles sources on pourrait puiser le phosphore ni plus ni moins indispensable à l'existence des végétaux que l'azote, la potasse, la chaux, la magnésie ou le fer. M. Passy a rappelé que M. Daubrée, l'année dernière, a fait en maître l'historique de cette question et qu'il a montré quelles ressources les gisements de phosphates découverts en France avaient apportées à l'agriculture française.

On n'a pas cessé, depuis, de chercher et de signaler de nouveaux gisements, et récemment M. Philippe Thomas en a rencontré d'importants en Tunisie. M. Ladureau a donné des renseignements complets sur les gisements d'apatites du Canada.

Il faut souhaiter, comme le dit avec raison M. le secrétaire perpétuel de la Société, que nos agriculteurs sachent utiliser en France les phosphates français.

ERNEST MENAULT.

INFORMATIONS

Voici l'évaluation officieuse du prix du pain à Paris pour la 1re quinzaine d'août, calculée d'après la valeur des farines dans la quinzaine précédente et les frais de panification.

Prix du quintal de farine.....	38 fr. 278
Frais de panification.........	12 223
	50 fr. 501

Le rendement étant de 130 kil. de pain par 100 kil. de farine, le kil. de pain de 1re qualité revient à 0 fr. 3884 et le pain de 2 kil. à 0 fr. 7768, soit à 0 fr. 78.

La compagnie des avoués près le tribunal de première instance de la Seine a procédé à ses élections annuelles.

En conséquence, la Chambre se trouve composée de la manière suivante pour l'année judiciaire 1891-1892 :

M. Mouillefarine, président; M. Husson, syndic; M. Cheramy, rapporteur; M. Francastel, secrétaire; M. Bourgoin, trésorier; MM. Paul Roche, Pagès, Collet, Rougeot, Chagnet, Bourgeois, membres.

Compagnie des messageries maritimes.

Le paquebot *Oxus*, venant du Japon et de l'Indo-Chine, à quitté Alexandrie le 28 juillet, à 6 h. soir.

Le paquebot *Australien*, allant en Australie et à la Nouvelle-Calédonie, est arrivé à King-George's Sound le 28 juillet, à 6 h. soir.

Le paquebot *Calédonien*, venant du Japon et Indo-Chine, a quitté Colombo le 27 juillet, à 9 h. matin.

Le paquebot *Congo*, allant au Sénégal, Brésil et Plata, a quitté Dakar le 29 juillet.

Le paquebot *Yang-Tsé*, allant en Indo-Chine et au Japon, a quitté Colombo le 30 juillet, à 5 h. soir.

Le paquebot *Polynésien*, venant d'Australie est arrivé à Marseille le 31 juillet, à 7 h. matin.

Le paquebot *Sydney*, allant en Indo-Chine et au Japon, est arrivé à Port-Saïd le 1er août, à 3 h. matin.

Chemins de fer de l'Ouest.

Excursions dans la forêt de Marly. — La compagnie des chemins de fer de l'Ouest fait délivrer tour les dimanches, pendant la période du 19 juillet au 27 septembre, ainsi que le samedi 15 août (fête de l'Assomption), des billets d'aller et retour dits « de plaisir » de Paris-Saint-Lazare sur Saint-Nom-la-Bretèche-Forêt-de-Marly, aux prix très réduits de 2 fr. en 1re classe et de 1 fr. 10 en 2e classe.

Ces billets seront valables, à l'aller, par les trains partant de Paris-Saint-Lazare à 10 h. 15 du matin et à 1 h. du soir.

Au retour, ils pourront être utilisés indifféremment au départ de Fourqueux, Mareil-Marly, Saint-Nom-la-Bretèche-Forêt-de-Marly, l'Etang-la-Ville ou Marly-le-Roi et aussi bien par les trains de la direction de Saint-Cloud que par ceux de la direction de Saint-Germain.

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée

Paris-Zermatt-Berne-Interlaken (*via* Pontarlier). — Départ de Paris le 12 août, à 2 h. 25 soir.

Prix du voyage (aller et retour) : de Paris à Berne, 32 fr. 85 en 2e cl., 25 fr. 90 en 3e cl.; — de Paris à Interlaken, 40 fr. en 2e cl., 30 fr. en 3e cl.; — de Paris à Zermatt, 52 fr. en 2e cl., 38 fr. en 3e cl.

Emission des billets à dater du 25 juillet : à la gare de Paris P.-L.-M., 20, boulevard Diderot; à la gare de Paris-Nord; dans les bureaux succursales de la compagnie P.-L.-M. et dans les diverses agences de voyages.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Samedi 1er Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Juill. 91	3 %	95f 94f95 90 85	en liq.	94 97½	95 02½	94 75	94 75	95 ..	94 97½
			fin ct.	94 97½	95 02½	94 77½	94 80		
			Pe fin c.		d1f	95 07½	95 25 d50		
			Pe fin c.	95 20	95 40 d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %.	91f	fin ct.					91 ..	
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés	93f70	en liq.					93 75	93 60
			fin ct.	93 40	93 50	96 30	93 30		
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.	93 80	93 90 d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953).	95f97½ 96f 95f95 96f .. 96f25 96f	en liq.					95 95	95 80
			fin ct.	95 90					
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Août 91	4 ½ % 1883	104f85 90 95 105f ... 104f85	en liq.	104 75	10492½	104 75	104 85	106 05	10602½
			fin ct.	104 90	105 ..	104 90	104 90		
			Pe fin c.				d50		
			Pe fin c.						
			Pe fin p.				d50		
			Pe fin p.						
Août 86	Promesses d'inscript. 4½ % 1883	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4%. éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
Juill. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), nos 221,501 à 273,500	507 508	en liq.					507 50	
			fin ct.						
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	555 550 545	fin ct.					550 ..	
Févr. 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	532 531	fin ct.					533 ..	
Janv. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	417 417 25 418 417	fin ct.					417 ..	
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	406 50 406 75 407	fin ct.					405 50	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	104 50 104 105						104 ..	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq.						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	529 528 527	fin ct.					527 75	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	529 50 529	fin ct.					529 50	
			en liq.						
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	411 411 50 412 412 50	fin ct.					413 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100f.	104 103 75						104 ..	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	400 399 75	fin ct.					399 ..	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	101 50 101 100 99	fin ct.					102 ..	
Janv. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	403 403 50	en liq.					403 25	
			fin ct.						
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	499 50 499 498 50 498	en liq.					499 75	
			fin ct.						
			Pe fin c.						
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	562 50	en liq.						
			au 15						
Juin 91	Banque de France (nominatives).	4440 4435 4430 4440	en liq.	4440 ..				4440 ..	4425 ..
			fin ct.						
			Pe fin c.		d40		d50		
			Pe fin p.		d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).	447 50 448 75 450	en liq.	446 25				450 ..	448 75
			au 15						
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 38)	752 50 751 25	en liq.	711 25	757 50	751 25	751 25	760 ..	757 50
			au 15						
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d10		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).	430 428 75	en liq.					430 ..	
			au 15						
			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26).	450	en liq.					450 ..	
			au 15						
			Pe au 15						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 10)	342 50 343 75 345 .. 347 50 348 75 350	en liq.					342 50	
			au 15						
			Pe au 15						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	260 257 50	en liq.	257 50	260 ..	257 50	257 50	261 25	260 ..
			au 15						
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	550	en liq.	555 ..			540 ..	555 ..	561 25
			au 15						
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)	657 50 658 75	au 15					657 50	
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).		en liq.					426 25	
			au 15						
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.).		en liq.						
			au 15						
Mai 91.	Banque hypot. de Fr^ce, r. 1000f, t.p.	520 525	fin ct.					525 ..	
Mars 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	427	fin ct.					427 ..	
Févr. 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. } en représon d'ann.	152 151 75 153 154	en liq.						
			fin ct.						
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f. } dues par l'Etat	525 75 527	au 15					525 ..	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.		
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.	116 ..	114 ..
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500 f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr.	109 ..	
d° 1881, 4%, r. 500 f.		
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	113 ..	
d° 1863, 3%, r. 100 fr.	144 75	
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.		
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	99 ..	
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.		
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.		
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.	151 25	
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	415 .	410 ..
Midi, d° act. de jouiss	698 75	
Nord, d° act. de jouiss.	1410 ..	1400 ..
Orléans, d° act. de jouiss.	1080 ..	1070 ..
Ouest, d° act. de jouiss.		
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	440 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f, t.p.	620 ..	
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	545 ..	
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f	597 50	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	535 ..	
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.)		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	260 ..	
d° du département du Nord		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier		
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	530 ..	529 50
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	429 ..	425 ..
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'Etat.		565 ..
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79)	1576 ..	
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entrepres (ex-c. 48).	250 ..	245 ..
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1450 ..	
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 13).		
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).	380 ..	
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).		
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p	134125	1340 ..
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	400 ..	
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).	1230 ..	
d° act. de jouiss.		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé	1500 ..	
2e série, act. 500 fr., t.p.	1510 ..	
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.	780 ..	777 50
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	825 .	822 50
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2530 ..	2525 ..
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.	850 ..	
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.		
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1240 ..	1235 ..

Jouissance	Samedi 1er Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Juill. 91	Crédit Foncier de France. Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1250 1247 50 1245 1240.	en liq..	1237 50	1240	1235	1236 25	1245	1238 75
			fin ct...						
			Pe fin c.		d40		d20		
			P° fin c.	1245	1248 75 d10		d5f		
			P° fin p.		d40		d20		
			P° fin p.		d10		d5f		
	Obligations :								
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.								
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	517						520	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	104 50						104 75	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	605						600	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.							119 25	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	516						516	
d°	communles, 3%, remb. 500 f.	501 50						501 50	
d°	d° 5es, r. 100 f.	101						101	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	515	fin ct...					517 50	
Fév. 91	fonc. 1877. 3%, r. 400 fr., t.p.	397 50 398 397 75 398	en liq..					398	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	477 50 478 25	fin ct...					477	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	473 50 474 474 75 475..	fin ct...					473 50	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	473 473 25	fin ct...					473 75	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	420 421	fin ct...					419	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	470 470 50 471 470	fin ct...					470	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	65f	fin ct...					67	
...	d° d° (nomin.).		fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	49f	fin ct...					50	
...	d° d° (nomin.).		fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	588 75	en liq..						
			au 15..						
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq..						
			au 15..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	807 50 805 802 50	en liq..	807 50				811 25	808 75
			au 15..				805		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	312 50 310	en liq..	310				327 50	330
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de). act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).	360	en liq..					365	
			au 15..						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).	325	en liq..					325	... 75
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. développt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	482 50	en liq..					482 50	
			au 15						
			P° au 15		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq..						
			au 15..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..	475	en liq..					475	
			au 15						
			P° au 15		d10		d5f		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq..						
			au 15..						
....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..	410	en liq..	407 50			400	405	407 50
			au 15..						
			P° au 15		d5f		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq..						
			au 15..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		en liq..						
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq..						
			au 15..						
Juill. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14),	23f 75	en liq..	20				20 25	
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5°		
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...	210	en liq..	210					
			au 15..		d10		d10		
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	472 50 473 75 475	au 15..					475	
Mai 91.	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	387 50 75 388	au 15					388	
Fév. 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 25)....		en liq..						
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'État) t.p.	715 717 50	en liq..					717 50	
			fin ct..						
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'État), ex-coupon 30.......	680	en liq..					685	
			fin ct..						
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	900 905	en liq..					905	
			fin ct..						
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1485	en liq..	1482 50			1485	1480	
			fin ct..						
			P° fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)...............	1300	en liq..					1292 50	
			fin ct..						
			P° fin e.		d20		d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........	1840 1842 50 1845..	en liq..	1840				1835	1835
			fin ct..						
			P° fin e.		d20		d10		
			P° fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1522 50 1523 75 1525	en liq..					1523 75	
			fin ct..						
			P° fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1065	eu liq..					1065	
			fin ct..						
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'Etat ou de Dépts)	542 50	en liq..					540	
			fin ct..						
			P° fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	520	en liq..						
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	545 542 50 540	en liq..					545	
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).		....						
			....		d10		d5f		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). —(ex-c. 5)	460 455	en liq..	455	456 25	455	455	425	425
			au 15..	456 25			457 50		
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d20		d20		
Juill. 91	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		au 15..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr.. t.p.. (ex-coupon 19)	570	en liq..					570	
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	136 25	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	162 50	160
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (c. 1 att.)....	380	
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.	600	
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.	440	430
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	525	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	570	560
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	372 50	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1065	1060
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	690	
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	375	
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	125	122 50
Voitures à Paris, actions de jouiss.	212	
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 19).	537 50	
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	725	
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	219750	
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	220	
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	465	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1170	1150
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2120	
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).	213 75	212 50
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 3)..		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	210	200
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	550	
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.		
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).	740	
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 38).	1360	1350
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p		
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............	1705	1700
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	250	
d° parts bénéficiaires.......	245	240
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....	24 50	
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	185	175
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.		
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	340	330
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	392	
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.	380	379 50
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..	427 50	
d° d° de 1887 à 1985..	412 50	
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	415	414
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	413	412
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	416	415 25
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	643	
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	442	441
d° nouvelles d°	446	445
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	437	436
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne : Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'Etat).....		
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).		
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)		
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	415	414
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......		
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.		
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	442 25	442
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	440	
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).		
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	439	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	640	638
d° 52-55. 3%, r. 500f (int. gar.).	443	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	444	
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	449	448 75
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).		

JOUISSANCE	Samedi 1er Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1415 1412 50	en liq..	1412 50					
			au 15					1412 50	
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1127 50 1130	en liq..						
			au 15..					1130 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)	535 536 25 537 50 538 75	en liq..	540 ..	540 ..	537 50	538 75		
			au 15..					547 50	546 25
			Pe au 15				d5f		
Juin 91.	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	657 50 660	en liq..						
			au 15..					650 ..	
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1040	en liq..	1050 ..			1045 ..		
			au 15..					1045 ..	1040 ..
			Pe au 15		d10		d20		
			Pe au 31		d10		d10		
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).		en liq..						
			au 15..						
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	700 705	en liq..						
			au 15..					700 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)..	355 360 365	en liq..	352 50					
			au 15..					360 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2970	en liq..						
			au 15..					2970 ..	
			Pe au 15		d..		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	30f 32f	en liq..	30 ..			32 50		
			au 15..					30 ..	32 50
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.		en liq..						
			au 15..						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.	50f 50	en liq..						
			au 15..					51 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	30f	en liq..	31 25					
			au 15..					30 ..	30 ..
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2765 2762 50 2760	en liq..	2761 25	2765 ..	2752 50	2752 50		
			au 15..	2767 50			2763 75	2760 ..	2761 25
			Pe au 15		d40	2775 ..	2785 .. d20		
			Pe au 15	2795 ..	d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).	792 50	en liq..						
			au 15..					790 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	295 296 25 297 50	en liq..						
			au 15..					293 ..	
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)..........	1150 1152 50 1155	en liq..						
			au 15..					1150 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	140	au 15..					140 ..	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).	1950 1952 50 1955 1960 1950	en liq..	1945 ..			1947 50		
			au 15..					1950 ..	1945 ..
			Pe au 15		d10		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).	390 391 25	en liq..						
			au 15..					390 ..	
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	488 75	en liq..	492 50			490 ..		
			au 15..					491 25	490 ..
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d10		
Oct. 86.	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	110 155 100 102 50 105 107 110	en liq..	110 ..			105 ..		
			au 15..					115 ..	115 ..
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).		en liq.	392 50					
			au 15..					390 ..	392 50
			Pe au 15		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
			en liq..						
Juill. 91	Angleterre, 2¾ % (n.c. fixe 25f20).	C, 500f 96f 80	au 15..					96 60	
Juin 91.	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.......	Ç.1000	en liq..						
			au 15..						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	Gr. c.	au 15..						
			Pe au 15		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	255 265 266 267 268 273	en liq..					264 ..	
...	d° d° c. de 5 obl..		au 15..		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.		Pe au 15						
Mai 91.	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		en liq..						
			au 15..						
...	d° d° 1000 fl. d°	79f 60 50 40 30 20	Pe au 15		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f 50 .. C. 10000...	en liq..						
			au 15..					96 90	
...	d° d° 1000 fl. d°	96f 85 97f	Pe au 15		d50		d25	96 60	
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 15..						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	Pe au 15		d..		d..		
Mai 91.	d° 3%, 1873		au 15..						
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 15..						
...	d° d° c. de 500 f.	101 95	en liq..					101 ..	
Mai 91.	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	en liq..						
...	d° d° c. de 500 f.		au 15..						
Févr. 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..					101 65	
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	Pe au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
			en liq..						
Juin 91.	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £.		au 15..						
...	d° d° 500 £.		Pe au 15		d50		d25		75 25
...	d° d° 100 £.		en liq..						
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £.		au 15..						
...	d° d° 500 £.		Pe au 15		d..		d25		
...	d° d° 100 £.		en liq..	69 ..	d50				
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		au 15 .					70 ..	69 50
...	d° d° 500 £.		Pe au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £.		en liq..						
Oct. 90.	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé...	71f 72f	au 15..					75 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	438 ..	437 ..
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......	360 ..	
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	444 50	
d° 3% nouveau, r. 500f d°	449 ..	448 75
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	446 25	444 50
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	444 ..	
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	444 ..	441 ..
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.	443 50	
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..		
d° 3%, rembours. 500 fr.....	445 ..	444 ..
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	450 ..	449 ..
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	444 ..	441 ..
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......	95 ..	
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.	115 ..	
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'Etat. Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	444 .	
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	449 25	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	426 ..	
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	501 ..	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	422 ..	
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	120 ..	
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	410 ..	
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	304 ..	
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer). 5%, rembours. 500 fr....		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr	247 50	
d° d° 5%, r. 500 fr.	221 ..	220 ..
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.		
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..	54 ..	53 ..
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.		
d° d° 5%, r. 500 f.		
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.	479 ..	
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f..		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	302 ..	
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	525 ..	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	521 ..	520 ..
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	315 ..	310 ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	522 ..	
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	520 ..	519 ..
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....	360 ..	358 ..
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	309 ..	
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...	510 ..	
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	455 ..	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
P. Morelli et Cie, 1878. 6%, r. 500 fr.		
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	410 .	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....	498 50	
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	502 50	502 ..
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	504 ..	503 ..
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	406 ..	404 ..
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	375 ..	
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablsste Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.		
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.	460 ..	
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.	480 ..	
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.		
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	628 ..	
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 ..	12 75
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4%, remb. 500 fr.......	[illegible] ..	
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	22 ..	20 ..
d° d° 3%, remb. 500 fr...	19 ..	17 ..
d° d° 4%, remb. 500 fr...	18 ..	16 ..
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	22 ..	20 50
d° d° (2e série).	22 ..	
d° d° (3e série).		
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	88 ..	87 ..
d° d° depuis la répart.	80 ..	
d° d° 322f 50 payés...		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89)	74 25	
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	612 50	612 ..
d° 3%, rembours. 500 fr........		
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	440 ..	
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	93 ..	

Jouissance	Samedi 1er Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Egypte. Oblig. Daïra Sanieh 4 % (décr. des 6 juin et 5 juill. 1890)	490 489 488	en liq.. au 15.. Pe au 15	487 50	... ... d10		486 25	490 25	486 25
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig. 7%, rembours. 500 fr. (Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)	486 75 487 50 486 75 .. 486	en liq.. au 15.. Pe au 15	485 ..	486 25 d10 ... d10	485 ..	485 .. d5f ... d5f	489 ..	486 25
Avril 91	Egypte. Dette privil. conv. à 3½ % (décrets des 6 et 7 juin 1890)	465 462 50 462 461 75	en liq.. au 15.. Pe au 15	461 25	... ... d10		460 .. ... d5f	462 50	460 ..
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878		en liq.. au 15.. en liq.. au 15..					...	...
Mars 91	Égypte. 3%, 1885, gar., obl. 2500f (nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f). Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	71f40	en liq.. au 15..	70 75	71 05	70 45	70 45 d25	71 40 71 15	71 05
...	Coup. de 40 —	71f20 10 71f 70f75 50	Pe au 15		d50		d25	71 15	
...	Coup. de 80 —		Pe au 31		d50		d25	71 25	
...	Coup. de 160 —		Pe au 15		d50			71 05	
...	Coup. de 240 —	71f20 15 10 71f 70f50	....					71 05	
...	Coup. de 480 —							71 10	
...	Coup. de 960 —	71f20 15 10 05 70f50	en liq..					69 .	...
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).	63f50	au 15..						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba. 6%, 1886, garantis.	490 489 75	en liq.. au 15..					490 ..	...
d°	d° d° 1890, garantis.	460 457 50	en liq.. au 15.. Pe au 15		d10 d10		d5f d5f	457 50	...
Juin 91	États-Unis. Cons. 4½% (n.e.f. 5f).		en liq.. au 15..					104 10	...
Juill. 91	d° Consolidés 4%	121 ..	au 15..					120 55	...
Juin 91	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89.		en liq..				d25	...	...
...	Oblig. et coupons prescrits au bout de 20 ans de l'éch. Titre de 617f		au 15..		d10		d25		
...	— de 2468f		Pe au 15		d10		d25		
...	— de 6170f		en liq..		d10				
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	398 75 398 .. Gr. c.	au 15.. en liq..					397 50	...
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	397 50 392 50 Gr. c.	au 15.. en liq..					392 ..	...
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	300 297 50 300 302 50	au 15..					297 50	...
	d° d° c. 2500 f.		....					297 50	
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		en liq.. au 15..		d10		d25	...	...
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe 2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	93f	en liq. au 15..					93 10	90 ..
...	d° 500 fl.	92f 40	Pe au 15		d50		d25	92 50	
...	d° 1000 fl.	90f 89f90 75 50	Pe au 31		d50		d25	89 90	
Fév. 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch.fl. 2f50).		en liq..					103 50	...
...	Cap. des titres amort. prescr. après 20 ans. Obl. 100 fl.	103 50	au 15..					...	...
...	— 500 fl.		Pe au 15		d50		d..	...	...
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég.ch.fixe 2f50).		au 15..						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		en liq. au 15..	89 50 89 60	89 70 89 80	88 90 89 60	88 95 89 60	89 50	89 50
...	d° coup. 500 fr.	89f75 50 25 89f	Pe au 15		d1f	89 75	90 .. d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.		Pe au 15	90 40	90 .. d25				
...	d° coup. 50 fr.		Pe au 31		d1f	90 20	90 30 d50	90 .	...
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	90f 90f10	Pe au 31		90 50 d25			...	...
Avril 91	d° 3%	..f	au 15.. en liq..					316 ..	...
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f	315 50	au 15..						
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég ch fi 25f20) coup. de 504 f. (20 £)		en liq au 15..					...	...
Fév. 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £)	87f75	au 15..					...	...
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 15..					...	...
d°	d° obl. 5% d°		au 15..					...	...
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch. fixe 25 25), coup. de 20 £	39f 40f	en liq.. au 15..	38 90	39 25	38 15	38 15 41 .. d25	39 40	38 50
...	d° coup. de 50 £.	40f	Pe au 15		d50		d1f	39 25	
...	d° coup. de 100 £	39f 39f10 25 40 38f90	Pe au 15		40 50 d50				
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. Nos 1 à 300000 et 500001 à 929987. C. 500 f	288 290 292 50 284 280	en liq.. au 15..					293 75 292 .	...
..	C. 5 obl.		au 15..					...	...
...	C. 10 ob.		au 15..						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	100f	en liq.. au 15..					...	...
Juill. 91	d° 1890, 4%	..f	Pe au 15					...	...
Juill. 91	Russie, 1850, 4½% n.ch.fi. 25f20 Oblig. de 100 £		en liq. au 15						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	97f	au 15					96 20	...
...	Grosses coupures	..f ..f							
Janv. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort), n.c.fi. 4f. Obl. de 100 r	69f75	en liq.. au 15..				d25	...	...
...	d° de 1000 r.	..f	Pe au 15		d50				
Mai 91	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort), n.e.fi. 4f. Obl. de 100 r.	69f75 70 65 60	en liq.. au 15..	69 35			d25	70 25 70 ..	69 ..
...	d° de 1000 r.	69f75 70 65 60	Pe au 15		d50				
Mai 91	d° 1880, 4%, remb. au pair.	96f50 60	en liq.. au 15..				d25	96 15 97 .	...
...	Grosses coupures	97f15 20 97f 96f80	Pe au 15		d50			...	...
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 15..						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change fixe 4f), coup. de 125 r	104 40	en liq.. au 15..					104 ..	...
...	coup. de 500 r.	103 .5						104 ..	...
...	coup. de 1000 r.	103 45						103 75	...
...	coup. de 10000 r.		en liq..	96 60					
Juin 91	d° 1889, 4% (or)	97f50 97f	au 15..					96 55	...
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis	97f 96f90 80	en liq.. au 15..					96 25	...
d°	d° 1890 d° 4e ém. e. 500f		en liq.. au 15..					100 ..	...
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p., Obl. 500 f.	96f25 30 35 40	en liq.. au 15..	95 90			95 75	95 90 96 85	95 70
...	d° 2500 f.	96f50 97f 96f	Pe au 15		d50		d25	95 90	...
...	d° 5000 f.	96f 95f90						95 90	...
...	d° 12500 f	95f							
Juill. 91	d° d° 3e série	96f40 25 20 96f 95f80	en liq.. au 15..	95 65				95 50	...
Mai 91	d° Intér. cons., 4½%, 1re ém., 1890 (n.ch.fi. 4f) C. 100 r	71f	en liq.. au 15..		d50		d25	71 .	...
	C. 500 r	..f	au 15..						
	C. 1000 r.	..f	au 15..						
Juin 91	d° 3%, obl. ch. de fer Transcaucasien, remb. au pair.	80f50 25 05	en liq.. au 15..					80 90	...

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½ %, 53 (n.ch.fi. 25f20).	...	...
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.	...	...
Oblig. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	323 50	...
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	79 10	79 ..
d° 1000 fl. d°	79 10	79 ..
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.	...	...
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.	...	...
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.	...	...
Canada, 4%, garantis	...	...
d° non garantis	...	...
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	...	...
Congo (État indép. du), Lots 1888.	56 ..	...
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	...	...
Danemark, 3½ % (nég ch. fixe 1f40).	...	...
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.	...	...
Haïti, 1825	...	...
Hollande, 2½ %, C.F. (n.ch.fl. 2f10).	...	...
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	12 50	...
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	...	...
Norvège, 4%, 1880	...	...
Emprunt Romain, 5%	99 ..	98 75
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.	...	...
d° 1866, 5%	92 ..	...
Gouv. de Québec. 80, 4½ %, r. 500 f.	...	...
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fi. 25f20).	118 ..	117 75
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).	...	...
d° d° (105 f.).	...	...
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £	...	...
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f. p.	...	...
Société Gén. Alsacienne de Banque.	...	...
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	...	...
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.	...	...
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	...	...
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t p.	...	...
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.	...	...
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	485 ..	...
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	645 ..	635 ..
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.	...	...
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	350 .	346 ..
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	338 50	...
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	430 .	...
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486.	...	...
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale.	...	...
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	414 ..	411 50
Beïra-Alta, 3%	120 ..	...
Caceres et au Portug. (Madrid à).	240 ..	235 ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp).	212 ..	...
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	316 ..	315 ..
d° (Série X)	320 50	320 ..
Nord-Belges, 3%	472 ..	...
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque	385 ..	...
d° (2e série), 2e hypothèque.	367 50	364 ..
d° (3e série), 3e hypothèque.	370 ..	...
d° (4e série), 4e hypothèque.	332 50	...
d° (5e série), 5e hypothèque.	325 .	...
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	348 75	347 50
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	352 ..	348 ..
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.	...	...
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	355 .	...
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	336 ..	335 ..
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	330 ..	...
Ouest de l'Espagne, 4%	...	...
Portugais, 3%	222 .	220 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982	217 50	211 25
d° 4%	277 50	275 ..
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	360 ..	...
d° 2e hypothèque.	345 ..	...
d° 3e hypothèque.	.	...
Cordoue à Séville, 3%	367 50	365 ..
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%	530 ..	...
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).	...	...
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.	...	...
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.	...	...
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.	368 75	...
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	292 50	...
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.	...	...
d° 5%, série B, r. 504 f, t p.	...	...
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	...	...
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	511 50	...
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	425 ..	420 ..
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.	...	...
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	415 ..	...

JOUISSANCE	Samedi 1er Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	450	au 15..					450 ..	
			en liq..						
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr..		au 15..					87 ..	
			en liq..						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 15..						
...	d° d° Ob. 50 £.		P° au 15		d1f		d25		
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 31		d50		d25		
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq..						
	(nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.		au 15..						
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 15		d50		d25	103 90	
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq..						
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½ %, c. 1000f.		au 15..						
...	d° d° c. 5000f.		P° au 15		d50		d25		
			en liq..						
Mai 91.	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	90f 89f75 90	au 15..					90 ..	
			en liq..						
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	22f	au 15..					22 50	
	d° d° gross. coup.		en liq..						
d°	d° d° (sér. C).	15f55 27½ 45	au 15..						
	d° d° gross. coup.		en liq..						
d°	d° d° (sér. D).	18f55 27½ 45	au 15..					18 40	
...	d° d° gross. coup.		P° au 15		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq..						
	Obligations de 500 fr.	422 420	au 15..					417 50	
...	d° de 2500 fr.		P° au 15		d50		d25		
...	d° de 12500 fr.		P° au 31		d50		[illegible]		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..						
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	446	au 15..					446 ..	
...	d° d° 2500 f.	443 75	P° au 15		d10		d5f		
...	d° d° 12500 f.		P° au 31		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq..						
	pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	450	au 15..					452 50	
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Mai 91. ex-5e r.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f., 250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		en liq..						
			au 15..						
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		P° au 15		d10		d5f		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24).		au 15					530 ..	
Janv. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 20).		en liq.						
			au 15..						
Juill. 88 ex-1re r.	Banque des Pays-Hongrois, act. nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		en liq..						
			au 15						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq..	600 ..			603 75		600 ..
	100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p.		au 15						
	(ex-coupon 14)		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq..	558 75			556 25		
	250 fr. payés (ex-coupon 32)..	560 558 75	au 15..	557 50				557 50	
		557 50 556 25	P° au 15		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq..						
	150 fr. payés (ex-coupon 34) .		au 15..						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq..						
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).		au 15..	1086 25				1090 ..	1087 50
			P° au 15		d10		d5f		
...	Grosses coupures....	1090	P° au 31		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Égyptien, actions		en liq..						
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).		au 15..					480 ..	
...	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq..						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		au 15..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq..						
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		en liq..						
	estamp. « Act. de cap. amortie ».	120	au 15..	125 ..				125 ..	125 ..
	(ex-coupon 14)		P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq..	432 50					
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	432 50 435	au 15..	435 ..			435 ..	435 ..	432 50
			P° au 15		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes.		en liq..						
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		au 15..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'État		en liq..	622 50	626 25	622 50	625 ..		
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.	621 25 623 75	au 15..	626 25				616 25	617 50
			P° au 15		d10		d5f		
	Grosses coupures....	621 25	P° au 31		d10		638 75 d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq..						
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	130 127 50	au 15..					130 ..	
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq..	211 25	216 25	211 25	215 ..		
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	212 50	au 15..	215 ..				222 50	221 25
			P° au 15		d10		d5f		
	Grosses coupures....		P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p. : 200000 act. de 1862 ; 100000 a. de 1881 ; 60000 act. de 1885 et 60000 act. de 1889. (ex-coup. 12)........		en liq..	625 ..	622 50	620 ..	621 25		
			au 15..					642 50	625 ..
	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq..	283 75	283 75	282 50	283 75		
	tout payé (ex-coupon 59).....	285 282 50	au 15..					290 ..	288 75
		285	P° au 15		d10		295 .. d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq..	160	162 50	160 ..	161 25		
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	158 75	au 15..	157 50				170 ..	161 25
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq..	285 ..	285 ..	282 50	285 ..		
	tout payé (ex-coupon 63)......	285 286 25	au 15..	285 ..				290 ..	288 75
			P° au 15				d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'Éclge et de		en liq..	325 ..					
	chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p.	340	au 15..					340 ..	
	(ex-coupon 22)		P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq..						
	a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000).		au 15..					718 75	
	(ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.)		P° au 15		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207 3/8 à 207 5/8..	206 7/8 à 207 1/8 et 4%.
4%	Allemagne.	122⅞.. à 123.....	122¾.. à 122⅞.. et 4%
4%	Vienne....	211¼.. à 211¾...	211¼.. à 211¾ et 4.. %.
5%	Barcelone..	458.... à 460.....	458.... à 460.. et 4.. %.
5%	Madrid....	458.... à 460.....	458.... à 460.. et 4.. %.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4.. %.
5%	St-Pétersb.	264.... à 266.....	265.... à 264 et 4.. %.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4.. %.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 26.. à 25 27...	25 22½ à 25 23½—2½%.
	d° chèque	25 24.. à 25 25..	25 24.. à 25 25..—......
3%	New-York.	517½.. à 518½...	516¼. à 517¼..—3..%.
3%	Belgique..	1 8 pte. à 3/16 pte	1 16pte à 1/8 pte—3..%.
6%	Italie.....	1¾ pte à 2% pte..	2% pte à 2¼ pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16 pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 4% à 5% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 228 à 233 .. 0/00 pte.

Quadruples espagnols.....................	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains.......	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines......................	4 05 à 4 07
Souverains anglais.......................	25 21 à 25 26
Banknotes................................	25 21 à 25 26
Aigles des Etats-Unis....................	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks).....................	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes....	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliém.	40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède.......................	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 95 3/4 — 1 heure, 95 3/4
Vienne, Métall, ... — Papier, 92 35 — Monnaie, 92 35
Crédit Autrichien... 288 .. | Chem. de Fer Autrich. 285 25
Change sur Londres.... Demande, 118 05 — Offre, 118 35
Change sur Paris....... Demande, 46 80 — Offre, 46 85
Lots.............. ... .. | Napoléon............ 9 405

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 1er Août 1891

	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3................	35 75 à 36 ..	
Roux 88° nets..............	35 75 à	
Raffinés, bonne sorte........	106 50 à	
— belle sorte.........	107 50 à	
Certificats de sortie.........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	35 875 à .. ..
— Septembre......	.. .. à	35 625 à 35 50
— 4 d'Octobre....		34 75 à 34 625
— 4 premiers.....		35 .. à 35 125
		.. .. à .. ...
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	42 50 à	
Courant du mois............		42 .. à 42 25
Septembre		40 50 à 40 75
4 derniers.................		39 .. à .. ..
4 premiers.................		38 50 à 38 75
		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	53 50 à	
Courant...................		53 .. à 53 50
Septembre		53 .. à 53 50
4 derniers................		54 75 à 55 ..
4 premiers................		55 25 à 54 75
		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts............	74 25	
—	.. ..	
Colza en tonnes............	76 25	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	84 25	
—	.. ..	
Courant....................		74 .. à 74 25
Septembre		74 50 à .. ..
4 derniers.................		75 75 à .. ..
4 premiers.................		77 .. à 77 25
		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	59 50 à 59 25	
Courant....................		59 50 à 55 25
Septembre..................		60 .. à .. ..
Septembre-Octobre..........		60 50 à 60 25
4 derniers.................		60 75 à .. ..
4 de Novembre..............		61 25 à 61 ..
COURS DU MERCREDI 29 Juillet.		
SUIF DE PLACE *48° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	64 .. à	
SUIF DE PROVINCE *48° 1/2, enfûté, en gare Paris.*	63 .. à	

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Samedi 1er août 1891.

La pression a continué à se relever lentement sur presque tout le continent. Une zone inférieure à 760 m/m, dont le centre est sur le Danemark, couvre encore le nord de l'Europe. Les fortes pressions océaniennes se sont rapprochées de nos côtes (765 Brest, Biarritz), mais le baromètre descend dans l'ouest des Iles-Britanniques où les courants du large reprennent. Le vent souffle toujours du N.-O. en France et il est faible. Des pluies sont tombées sur les Iles-Britanniques, la France et les Pays-Bas.

La température varie très peu; elle était ce matin de 11° à Bodo, 12° à Paris, 17° à Perpignan, Riga, et 31° à Athènes. On notait 4° au Puy de Dôme.

En France, les averses vont cesser, excepté dans la région du nord. Une hausse de température est probable. A Paris, hier, vers une heure de l'après-midi, forte averse et tonnerre. Max. : 20°2; min. : 8°8. A la tour Eiffel, max. : 14°6; min. : 10°0.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer agitée à Dunkerque, Calais, belle à Boulogne, le Havre et à Cherbourg.

Océan : mer belle à Brest et à Lorient.

Méditerranée : mer agitée à Sicié, Marseille, calme à Nice.

Situation du samedi 1er août 1891 (soir). — La pression continue à se relever sur nos régions; elle continue à diminuer à Valentia. — En France, la situation s'améliore.

REMARQUES

Lyon : orage le soir.

Orages dans le nord de l'Allemagne et à Carlsruhe.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Canal de Suez. — Port-Saïd, le 31 juillet 1891 : Barom. : 754m/m; thermom. : 30°. Vent N. fort.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Du 30 juillet.

Lépine (Charles), fabt de meubles, boulevard Beaumarchais, 23. — Liquid. prov., M. Boussard, 49, rue Saint-André-des-Arts.

Vogt (Charles-Henri), entrepr de peinture et vitrerie, à Suresnes (Seine), rue du Mont-Valérien, 5. — Liquid. prov., M. Menaut, 20, rue de l'Hirondelle.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 30 juillet.

Abel (Eugène-Elie-Raphael), entrepositaire de bières, à Meudon (Seine-et-Oise), boulevard Vert-Saint-Julien, 48. — Synd. prov., M. Destrez, 46, rue Saint-André-des-Arts.

Giraud (Frédéric-Jean-Louis), négt en vins, à la Garenne-de-Colombes (Seine), rue du Centre, 78. — Synd. prov., M. Menaut, 20, rue de l'Hirondelle.

Gruchey (Pierre-Gratien), tenant café-restaurant du Sport, à Colombes (Seine), route Nationale, 58 et 60. — Synd. prov., M. Mauger, 99, boulevard Sébastopol.

Labrune (Pierre-Edouard), liquoriste, avenue d'Orléans, 115. — Synd. prov., M. Godmer, 3, rue Christine.

Narbonne (Louis), boulanger, rue de l'Ouest, 99. — Synd. prov., M. Hécaen, 14, rue de l'Ancienne-Comédie.

Maillard, maître de lavoir, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Ponchelet, 12, rue Chanoinesse.

Spectacles du Dimanche 2 Août.

Opéra. — » h. »/». — Relâche. — Lundi : *Sigurd.*

Théâtre-Français. — 8 h. 1/2. — *Hernani.*

Vaudeville. — 8 h. »/». — *Le Gendarme*, comédie en 3 actes, de M. Pierre Decourcelle : Maugé, Hirsch, Victorin; Mmes Cerny, Legrand.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — 8 h. 1/4. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. Lemonnier : Mmes Riquet-Lemonnier, Lévi-Leclerc, Perrot; MM. Gravier, Desjardins, Regnard, Jaeger, Avelot.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — Reprise de *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année.

OPÉRA-COMIQUE, ODÉON, GYMNASE, PALAIS-ROYAL, PORTE-SAINT-MARTIN, MENUS-PLAISIRS, NOUVEAUTÉS : clôture annuelle.

Ministère de la guerre.

SERVICE DE L'ARTILLERIE

ÉCOLE D'ARTILLERIE D'ORLÉANS

ADJUDICATION

DE LA FOURNITURE DE

305 BACHES diverses pour voitures à l'Annexe de Fontainebleau (École d'artillerie d'Orléans).

AVIS AU PUBLIC

Il sera procédé, le 2 septembre 1891, à deux heures de l'après-midi, à l'hôtel de ville de Fontainebleau, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, en un seul lot, de la fourniture de 305 bâches diverses pour voitures au service de l'artillerie de l'Annexe de Fontainebleau.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de l'Ecole d'artillerie d'Orléans et de son annexe de Fontainebleau, et dans les bureaux de la place de Paris (avenue de Saxe, n° 2), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Un exemplaire du cahier des charges sera envoyé aux fournisseurs qui en feront la demande par lettre affranchie à M. le directeur d'artillerie à Orléans, ou au capitaine chargé de la surveillance de l'annexe de Fontainebleau.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

AVERTISSEMENT D'ENQUÊTE

L'administration des télégraphes fera procéder prochainement à la construction d'une ligne téléphonique à Levallois-Perret.

Un tracé de cette ligne, indiquant les propriétés privées sur lesquelles devront être placés des supports, sera déposé, conformément à la loi du 28 juillet 1885, pendant trois jours consécutifs à partir du 5 août 1891, à la mairie de Levallois, où les intéressés pourront en prendre connaissance et présenter leurs observations ou réclamations.

Un agent de l'administration des télégraphes se tiendra à la mairie, le 7 août prochain, de deux heures à trois heures, pour donner verbalement les renseignements et explications qui lui seraient demandés.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

RAPPELS D'ADJUDICATIONS

Le samedi 22 août 1891, à une heure et demie :

ADJUDICATION, en cinq lots, des travaux de : 1° terrasse et maçonnerie; 2° charpente; 3° couverture et plomberie; 4° menuiserie; 5° serrurerie, à exécuter pour la construction d'un asile pour femmes enceintes, rue du Champ-d'Asile et rue Boulard (14e arrondissement).

Le samedi 22 août 1891, à une heure et demie :

ADJUDICATION en un lot de la fourniture du combustible nécessaire à l'alimentation des machines à vapeur des usines d'éclairage électrique des parcs Monceau et des Buttes-Chaumont, du 1er août 1891 au 31 juillet 1893.

(Voir le *Journal officiel* des 23 et 28 juillet 1891.) G

EMPRUNT NORWÉGIEN 5 % 1888

AVIS AUX PORTEURS

Les 20 obligations indiquées ci-après et s'élevant à £ 6,920 ont été retirées aujourd'hui de la circulation et déposées à la Banque d'Angleterre par Nils Joakim de Knagenhjelm, secrétaire de la légation de Sa Majesté le Roi de Suède et Norwège, et Messieurs C. J. Hambro et fils, et en présence de James William Comerford, Notaire public.

Lettre A.

Nos 183 et 755.

Lettre B.

Nos 2921/28.

Lettre C.

Nos 9200/6 — 13070/71.

Lettre D.

N° 23.885.

RÉCAPITULATION

A.........	2	obligations de	£	1.000	= £	2.000
B.........	8	»	» »	500	= »	4.000
C.........	9	»	» »	100	= »	900
D.........	1	»	» »	20	= »	20
	20	obligations.			£	6.920

Londres, 70 Old Broad Street, 29 juillet 1891.

RENSEIGNEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : Louis Jezierski.

Vingt-troisième année. — N° 208. Le numéro : 15 centimes. Lundi 3 Août 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies;
2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

Depuis le 1er janvier 1891, le prix de l'exemplaire du Journal officiel *(année courante) est de* **15 centimes,** *quel que soit le nombre des suppléments.*

SOMMAIRE DU 3 AOUT

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 2 Août 1891.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Etat-major général de l'armée. — Par application des dispositions de l'article 37 de la loi du 13 mars 1875, M. le général de brigade Guillet, chef d'état-major du 7e corps d'armée, sera placé, à dater du 3 août 1891, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

Corps de santé militaire. — Par application des dispositions de l'article 37 de la loi du 13 mars 1875, M. le médecin-inspecteur Papillon, directeur du service de santé du 15e corps d'armée, sera placé, à dater du 3 août 1891, dans la 2e section (réserve) du cadre des médecins-inspecteurs du corps de santé militaire.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décret du Président de la République en date du 1er août 1891, rendu sur la proposition du sénateur, ministre de la marine, a été promu dans le corps du génie maritime :

Au grade de sous-ingénieur de 2e classe.

M. Parant (Octave-Alexandre), sous-ingénieur de 3e classe.

Par décision présidentielle, en date du 1er août 1891, rendue sur la proposition du sénateur, ministre de la marine, M. le lieutenant de vaisseau de Lagarde (Jean-Octave-Marie) a été nommé au commandement de la canonnière le *Mage*, sur le Niger.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 2 Août 1891.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 31 juillet.

Chambre des communes. — M. Goschen dit qu'il espère, si la discussion du budget des dépenses est terminée ce soir, que le Parlement pourra se proroger le 8 août.

La Chambre discute le budget des dépenses.

(*Agence Havas.*)

BELGIQUE

Bruxelles, 31 juillet.

Chambre des représentants. — Le rapporteur de la section centrale explique les points principaux de son rapport sur la revision.

Il résulte de ces déclarations que la question de la revision ne sera pas discutée dans la présente session.

M. Janson a vivement protesté.

(*Agence Havas.*)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Washington, 31 juillet.

Le président des Etats-Unis a promulgué le traité de réciprocité avec Cuba qui accorde la franchise ou la réduction des droits d'entrée à certains produits. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 13 août 1891, dans le département de la Gironde, à Bordeaux.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ou après vingt-neuf ans.

La liste d'inscription sera close le 10 août 1891.

Ministère de l'agriculture.

Une exposition organisée par la société agricole de la province de Trieste (Autriche) aura lieu à Goritz du 12 au 27 septembre prochain.

Cette exposition sera internationale seulement pour les produits chimiques utilisables en agriculture et les machines agricoles.

INFORMATIONS

Opérations de la caisse d'épargne de Paris du dimanche 26 juillet au samedi 1er août.

Versements reçus de 8,094 déposants, dont 776 nouveaux, 1,275,007 fr.

Remboursements à 4,599 déposants, dont 499 pour solde, 1,096,243 fr. 98.

Rentes achetées à la demande des déposants pour un capital de 47,991 fr. 35.

Le crédit de 150,000 fr. inscrit au budget annexe des monnaies de 1891 pour l'entretien des monnaies courantes a permis de vérifier 128 millions en pièces de 20 fr. prélevées dans la circulation, et de remettre en état les 107,530,840 fr. en pièces françaises qui s'y trouvaient compris.

L'opération, commencée le 21 janvier dernier, s'est continuée à peu près sans interruption jusqu'au 26 juin suivant. Ce résultat montre que, dans les conditions où cette opération s'est effectuée, on pourrait vérifier annuellement à la Monnaie de Paris 250 à 300 millions de francs. Ce chiffre, dit le *Bulletin de statistique et de législation comparée*, pourrait être porté à 500 ou 600 millions par une augmentation proportionnelle de personnel et de matériel.

La nationalité des pièces accuse un accroissement marqué des monnaies étrangères: la proportion de ces dernières, qui n'était que de 11 p. 100 en 1884, s'est élevée à 16 p. 100 en 1888 et à 16.67 p. 100 en moyenne pour les trois dernières années. Il ne faut pas perdre de vue que cette moyenne représente surtout la circulation de Paris, où ont été recueillies principalement les pièces vérifiées à la Monnaie depuis 1889. Si l'on opère isolément sur des versements de la Banque de France provenant directement de ses succursales des départements, la quotité pour 100 descend à 11.88 en 1891.

La proportion des pièces fausses ou altérées a subi une diminution notable. De 5.5 pièces par 100,000 en 1889 et en 1890, elle est descendue à 4.9 en 1891. Il n'est pas improbable que la hausse du platine, dont le prix est monté dernièrement à 2,600 fr. le kilogramme, ait contribué à cette diminution en réduisant le bénéfice de l'industrie du faux monnayage.

En résumé, depuis que l'opération de l'entretien a été commencée, l'administration a vérifié 375 millions de francs prélevés dans la circulation par la Banque de France, et elle a remis en état 312,485,160 francs en pièces françaises. La dépense totale s'est élevée à 399,540 fr. 59, déduction faite du produit de l'affinage des pièces argentifères. Sur cette base, la dépense s'élèverait à 1,278,592 fr. par milliard, soit 4,475,072 fr., si l'on évalue la circulation totale des pièces de 20 fr. à 3 milliards 1/2.

Pour apprécier la perte annuelle due au frai, il est nécessaire de déterminer préalablement l'âge et le poids moyen des pièces. D'après les expériences de 1884, l'âge moyen était de 25 ans correspondant à 1859, et le frai total obtenu par les pesées directes était de 2 millièmes 9: il en résultait que le frai moyen annuel s'élevait à 0 milligr. 75, soit 3/4 de milligramme.

En 1888, aucune fabrication un peu importante n'étant venue rajeunir la circulation, l'âge moyen était monté à 30 ans, et le frai avait atteint 3.4 millièmes : il s'ensuivait que le frai moyen ne différait que d'une petite quantité en moins du taux constaté précédemment. Le chiffre de 1 milligramme par pièce admis en 1870 n'était donc plus que de 3/4 de milligramme par an depuis 1884, et ce chiffre tendait même à décroître en raison du développement toujours croissant de la circulation fiduciaire et des méthodes de compensation dans les règlements de comptes.

Il s'ensuit que la perte annuelle due au frai est, en totalité, de 116,250 fr. par milliard. Cette perte se répartit proportionnellement au poids sur toutes les catégories dans lesquelles se divisent les 50 millions de pièces qui composent le milliard, et il a été établi par le rapprochement des expériences de 1884 et 1888 que la part afférente aux pièces légères est de 30,518 fr., valeur du fin à restituer, auxquels il faudrait ajouter 22.7 p. 100 pour frais accessoires de vérification et de fabrication. Enfin ces frais s'augmenteraient de ceux que la Banque de France prendrait à sa charge.

Une opération de refonte complète pour les souverains aux effigies autres que celles de la reine Victoria se poursuit depuis 1889 en Angleterre. D'après le dernier rapport du directeur de la monnaie, la refonte aurait porté sur 2,334,573 souverains et aurait coûté 45,254 liv. 15 sh. 5 d., soit 4 pence 998 millièmes par souverain. La dépense par pièce en France ne s'est élevée qu'à 24.2 centimes, ce qui tendrait à prouver que les souverains anglais mis au creuset étaient notablement plus usés que nos pièces de 20 francs.

BULLETIN AGRICOLE & COMMERCIAL

Nous subissons depuis une semaine de brusques changements de température avec un vent nord-ouest assez froid.

La veraison des vignobles s'accomplit bien. Bonnes nouvelles des cultures betteravières; les racines sont vigoureuses et promettent un bon rendement.

Sur les marchés des départements, les affaires sont calmes et les cours presque sans changement. Il en est de même dans nos ports, où les arrivages se font d'une façon normale.

Marseille offre les blés du Danube à 20 fr. 25 et Tunis fait 21 fr. 85. A Bordeaux, les blés de l'Inde font 20 fr. et ceux d'Amérique 19 fr. 50 les 80 kilogr.

A l'étranger, la tendance est assez ferme et à New-York le marché, qui s'était ouvert en hausse, finit en légère baisse.

Le marché de Paris est au calme absolu. Le blé pour le trimestre fait de 26 fr. 50 à 27 fr. 75. Le seigle s'offre à 19 fr. pour le courant et 18 fr. 50 pour le terme, et l'avoine, 16 fr. 25 pour le courant et 16 fr. pour le terme.

Les affaires sont ordinaires en farines de consommation. La marque Corbeil fait 62 fr. les marques de choix 62 à 64 et les premières marques de 60 à 62. Pour les farines douze marques, c'est la faiblesse qui domine. Le courant est à 59 fr. 50 et le terme fait 60 fr. 75 et 61 fr.

Le marché des issues ne présente pas de changement :

Gros son, 14 fr. 50 à 15 fr.; son fin, 12 fr. 50; son trois cases, 13 fr.; recoupettes, 12 fr. à 12 fr. 50; remoulages ordinaires, 14 fr. à 16 fr.; remoulages blancs, 18 fr. les 100 kilogr.

Les affaires sont calmes sur les menus grains :

Orges, 16 à 18 fr.; escourgeons, 19 à 20 fr.; sarrasins nouveaux à livrer, 13 fr. 50; dito vieux, 15 fr. 50 les 100 kilogr.

Le prix des pommes de terre sont en baisse.

On cote aux 100 kilos, par wagon complet, en gare Paris, en nouvelles : longues, parisiennes, 10 fr. à 12 fr.; ronde Cavaillon, 11 fr. à 12 fr.

Pour les fécules, on cote

Fécules 1er grains Paris, de 32 fr. à 33 fr. 50; Oise (type chambre syndicale, 29 fr. à 30 fr.; Vosges, 32 fr. à 32 fr. 50; Loire, 30 fr. à 31 fr.; Auvergne, 30 fr. à 31 fr.

Le tout par 100 kil. aux conditions d'usage dans les gares respectives de la féculerie, par gros lots.

Les graines fourragères sont calmes :

Trèfle incarnat nouveau 130 à 150 fr.; dito violet 110 à 130 fr.; dito blanc, 140 à 150 fr.; luzerne de Provence, 120 fr.; Beauce, 110 à 115 fr.; dito de pays, 95 à 100 fr.; minette véritable, 60 à 70 fr.; vesces de printemps, 18 à 19 fr.

Le marché de la Chapelle avait cette semaine de bonnes marchandises : 250 voitures environ; les cours étaient moyens et les affaires calmes. On vendait :

Espèces.	1re qualité.	2e qualité.	3e qualité.
Paille de blé...	35 à 37	32 à 34	30 à 31
— de seigle..	31 32	30 31	29 30
— d'avoine...	25 26	23 24	21 22
Foin vieux......	55 56	53 54	51 52
— nouveau...	45 46	43 44	41 42
Luzerne vieille..	54 56	51 53	49 51
— nouvelle...	45 46	43 44	42 43

Les transactions étaient assez difficilds sur le gros bétail cette semaine au marché de la Villette et surtout sur les moutons. Elles étaient mauvaises sur les veaux et bonnes sur les porcs.

Voici le tableau officiel du marché :

Espèces.	Amenés.	Qualités			Prix extrêmes.
		1er	2e	3e	
Bœufs......	2.157	1 68	1 50	1 36	1 26 à 1 72
Vaches.....	816	1 64	1 40	1 22	1 14 à 1 63
Taureaux..	161	1 38	1 30	1 20	1 14 à 1 42
Veaux......	1.554	1 70	1 60	1 50	1 20 à 1 90
Moutons...	10.284	2 06	1 90	1 66	1 40 à 2 14
Porcs......	4.435	1 52	1 50	1 36	1 26 à 1 56

La cote officielle des suifs est sans changement pour le suif frais fondu de la boucherie de Paris, à 64 fr., et également sans changement pour le suif de la boucherie de province, à 63 fr.

Cours commercial, 64 fr. Tendance calme.

L'approvisionnement du marché aux chevaux de Paris était assez important cette semaine, et il y avait beaucoup d'amateurs avec des demandes assez actives. Voici le tableau du marché :

Espèces.	Amenés.	Vendus.	Prix extrêmes par catégorie	
			En âge.	Hors d'âge.
Gros trait........	101	39	950 à 1565	325 à 780
Trait léger........	123	53	665 à 1020	215 à 510
Selle et cabriolet.	98	41	470 à 1315	190 à 425
De réforme......	108	61	220 à 670	60 à 415
De boucherie....	58	52	115 à 185	55 à 100
Mulets...........	»	»	» à »	» à »
Anes.............	8	6	85 à 125	35 à 70

Le marché des sucres, qui avait subi le contrecoup des prix fermes de l'étranger, est revenu peu à peu en hausse à sa situation première avec des affaires régulières. Les sucres roux sont à 36 fr. et les sucres blancs n° 3 font pour le courant 36 fr. 25 et pour le terme 35 fr. 50.

Les sucres raffinés sont à 107 fr. par wagon complet.

Après une baisse assez notaàle sur les alcools, le marché est remonté un peu. On cote le courant à 42 fr. 75 et le terme à 38 fr. 75.

A Bercy comme à l'entrepôt, les transac-

ions ont un peu plus d'activité pour le moment et le détail alimente les affaires. En prévision d'une assez bonne récolte, les réserves s'écoulent et l'on signale partout une animation favorable aux transactions.

L'exposition régionale industrielle, agricole et horticole des départements de l'Ouest à Saint-Servan, qui durera du 1er au 30 septembre prochain, s'annonce bien et promet d'être fort importante. Les déclarations doivent être adressées, de suite, à l'hôtel de ville de Saint-Servan (Ille-et-Vilaine).

NOEL BRETAGNE.

Compagnie générale transatlantique.

Le paquebot la *Bourgogne*, venant de New-York, est arrivé au Havre, le 2 août, à 4 h. matin. Durée de la traversée, 7 jours 13 heures.

Le paquebot *Ville-de-Bordeaux*, venant de Marseille et escales, est arrivé à Fort-de-France, le 30 juillet, en route pour Colon et escales.

Chemins de fer de l'Etat.

Prolongation des billets d'aller et retour de ou pour Paris. — A l'occasion de la fête de l'Assomption, l'administration des chemins de fer de l'Etat a décidé de prolonger, jusqu'au lundi 24 août inclusivement, la durée de validité des billets d'aller et retour ordinaires délivrés de ou pour Paris pendant la période du vendredi 14 au jeudi 20 août.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Dimanche 2 août 1891.

La baisse a continué sur les Iles-Britanniques; elle s'est étendue à la Manche et, à travers la mer du Nord, jusqu'à la Baltique. Le minimum qui se trouvait hier sur le Danemark, s'est transporté près de Memel (751m/m); une bourrasque s'est avancée au nord de l'Ecosse (750m/m). La pression est élevée sur la France et l'Espagne (Biarritz, 767m/m; elle monte au nord de la Russie. Le vent domine de l'Ouest; il est faible ou modéré. Des pluies sont tombées au centre du continent, au nord de l'Italie, sur les Iles-Britanniques et dans le nord de la France.

En France, le temps est au beau avec température au-dessous de la normale; toutefois quelques pluies sont toujours probables dans les régions du nord. A Paris, hier, faible averse vers 7 h. s. Max. 20°0; min. 12°0.

Situation particulière aux ports. — Manche: mer belle à Dunkerque et Boulogne, houleuse à Calais, peu agitée au Havre et à Cherbourg.

Océan: mer belle à Brest et à Lorient.

Méditerranée: mer peu agitée à Nice, agitée à Marseille et à Sicié.

Situation du dimanche 2 août 1891 (soir). — En France, le baromètre descend lentement: le vent est modéré de l'ouest et le ciel nuageux. Quelques pluies sont probables dans les régions du nord.

Observations de Paris.

Parc de Saint-Maur, le 1er août.

HEURES	BAROMÈTRE (alt. 49,30)	THERMOMÈTRES sec.	THERMOMÈTRES mouillé.	HUMIDITÉ relative.	VENT Force de 0 à 9.	PLUIE ou neige.
1 h. matin.	757.36	9.3	9.0	96	S..... 2	0
4 h. —	57.58	9 6	9 5	99	S..... 2	0
7 h. —	58 11	11 9	11 4	94	SO.... 0	0
10 h. —	58 84	15 7	13 9	72	ONO. 1	0
1 h. soir.	58 84	17.7	14 6	69	O..... 1	0
4 h. —	59.60	19.0	14.5	58	O..... 2	0
7 h. —	59.11	16 0	14 0	79	S..... 2	0
10 h. —	60.51	14.2	13 3	90	O..... 0	0

Nébulosité de 0 à 10.	ÉTAT DU CIEL — REMARQUES	TEMPÉRATURES EXTRÊMES
[illegible]	Léger brouillard.	Moyenne: 14°4.
10	Couvert.	Maximum: 20°0.
10	Indistinct.	Minimum: 8.8.
9	Alto-cum. blancs ONO; cum. gris épais.	Pluie min.: 0m/m0.
9	Cum. épais NO; horiz. lointain très brumeux.	
[illegible]	Id. deux couches, les plus hauts O, les autres ¼ S.	Marne:
5	Cirrus N, cirro-cum. N 5° O; cum. O; pluie de 7 h. 40 à 8 h. soir.	Température, 18°28. Transpar., 1m55.
10	Eclaircie.	Hauteur, 2m46.

REMARQUES

Nombreux orages dans l'ouest de l'Allemagne.
Biskra. — Siroco et tempête de sable.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Canal de Suez. — Port-Saïd, le 1er août 1891. Barom.: 754; thermom. 30°; vent N.-O. faible.

DÉPÊCHES D'AMÉRIQUE

1er août 1891.

Canada:
Chatham: 750m/m, W. modéré.
Sydney: 754m/m, SW. modéré.
Max.: 765m/m par 40° N. et 108° W.
Min.: 754m/m par 40° N. et 92° W.
Le 27 juillet, 764m/m par 42° N. et 56° W.; E. modéré.
Le 28 juillet, 762m/m par 42° N. et 62° W.; O. modéré.
Le 29 juillet, 766m/m par 42° N. et 68° W.; S. modéré.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Du 31 juillet.

Hesse (Julien), md de porcelaines et cristaux, rue Etienne-Marcel, 30. — Liquid. prov., M. Chardon, 11, rue Saint-Martin.

Noal (Joseph-Adrien, épicier, rue du Dragon, 21. — Liquid. prov., M. Chardon, 11, rue Saint-Martin.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 31 juillet.

Lamarque (Jean-Adolphe-Alexandre), md de volailles et beurre, à Pierrefitte (Seine), avenue de Saint-Denis, 149. — Synd. prov., M. Ponchelet, 12, rue Chanoinesse.

Grand, pharmacien, place de la Bastille, 7. — Synd. prov., M. Lissoty, 33, rue Saint-André-des-Arts.

Poulet, horloger, à Nanterre (Seine), rue du Chemin-de-Fer, 74. — Synd. prov., M. Cotty, 27, quai de la Tournelle.

Guimbert, ancien md de vins-restaurateur, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Lupy, 39, quai des Grands-Augustins.

Pavageau, pharmacien, à Courbevoie (Seine), rue St-Denis, 111. — Synd. prov., M. Boussard, 49, rue St-André-des-Arts.

Levilly, ancn md de vins, passage de l'Epargne, 20. — Synd. prov., M. Boussard, 49, rue St-André-des-Arts.

Dme Humbert, ayant fait le commerce de fleurs et plumes, rue de l'Entrepôt, 30. — Synd. prov., M. Rochette, 12, place Dauphine.

Guyonnet (Daniel), entrepr de transports funèbres, rue Myrrha, 52. — Synd. prov., M. Boussard, 49, rue St-André-des-Arts.

Liquidations judiciaires converties en faillites.

Du 30 juillet.

Rameau (Georges-Eugène-Camille), fabt de caisses et cuveaux d'emballage, à Aubervilliers (Seine), avenue de la République, 111. — Synd., M. Maillard, 3, boulevard Saint-André.

Spectacles du Lundi 3 Août.

Opéra. — 8 h. »/». — *Sigurd*, opéra en 4 actes et 9 tableaux, de MM. C. du Locle et A. Blau, musique de M. E. Reyer.

Sigurd.........	MM.	Sellier.
Gunther........		Bérardi.
Hagen..........		Gresse.
Un prêtre d'Odin		Douaillier.
Brunehild......	Mmes	Rose Caron.
Hilda..........		Bosman.
Uta............		Héglon.

Théâtre-Français. — 8 h 1/4. — *Griselidis*, pièce en 3 actes, en vers, de MM. Armand Silvestre et Morand: Silvain, Leloir, Coquelin cadet, A. Lambert; Mmes Bartet, Lynnès, Moreno.

Vaudeville. — 8 h. »/». — *Le Gendarme*, comédie en 3 actes, de M. Pierre Decourcelle: Maugé, Hirsch, Victorin; Mmes Cerny, Legrand.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot: Barral, Landrin, Lamar; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue: Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — 8 h. 1/4. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. Lemonnier: Mmes Riquet-Lemonnier, Lévi-Leclerc, Perrot; MM. Gravier, Desjardins, Regnard, Jaeger, Avelot.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran: Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina: Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — Reprise de *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.
Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année.

OPÉRA-COMIQUE, ODÉON, GYMNASE, PALAIS-ROYAL, PORTE-SAINT-MARTIN, MENUS-PLAISIRS, NOUVEAUTÉS: clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels*: LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 209 Le numéro : 15 centimes. Mardi 4 Août 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies ;
2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

Le meilleur mode d'abonnement est l'envoi d'un *mandat-poste* adressé à M le directeur du JOURNAL OFFICIEL, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande*.

SOMMAIRE DU 4 AOUT

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 3 Août 1891.

LOI approuvant une convention portant cession par l'État à la ville de Lodève (Hérault) du champ de tir et de manœuvres de Soumont, à charge par l'acquéreur de fournir au génie militaire la propriété d'un champ de tir dans la vallée du ruisseau d'Aumélas et la jouissance d'un champ de manœuvres dans un rayon de 8 kilomètres environ autour de la ville.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Est définitivement approuvée la convention passée le 6 avril 1888 entre le service de la guerre et le maire de Lodève et ayant pour objet de constater : 1° la cession à la ville de Lodève du champ de tir et de manœuvres de Soumont, d'une contenance totale de seize hectares quatre-vingt-sept ares vingt-trois centiares (16 h. 87 a. 23 c.), et 2° l'engagement contracté par ladite ville d'acquérir et de rétrocéder au département de la guerre un terrain de quatre hectares vingt ares (4 h. tares 20 a.), situé dans la vallée du ruisseau d'Aumélas, près du village de Puech, et destiné à l'établissement d'un nouveau champ de tir, et de lui abandonner en outre, pour servir de champ de manœuvres, la jouissance d'un terrain d'environ douze hectares soixante-cinq ares trente centiares (12 h. 65 a. 30 c.), situé au bois de l'Abbat, dans la commune de Soumont, ou, à défaut, d'un terrain d'une surface à peu près équivalente dans un rayon de 8 kilomètres environ autour de la ville.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Fontainebleau, le 1er août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,
CONSTANS.

Le ministre des finances,
ROUVIER.

Le président du conseil, ministre de la guerre,
C. DE FREYCINET.

LOI tendant à reviser le régime légal et administratif en vigueur pour la protection du vignoble français contre le phylloxera.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — La libre circulation des sarments et plants de vignes, quelle que soit leur provenance, peut être autorisée dans les départements par décision du conseil général.

Un arrêté conforme du préfet assure l'exécution de cette délibération.

L'autorisation s'étend au département entier, aux arrondissements, cantons ou communes, suivant la décision du conseil général.

Art. 2. — Lorsqu'un conseil municipal, après constatation de l'existence du phyl-

loxera sur le territoire de sa commune, demandera l'introduction des plants de vignes résistants, cette demande sera soumise à l'avis :

1° Du professeur d'agriculture ;

2° A celui du comité départemental d'études et de vigilance.

Le dossier sera ensuite transmis au préfet, qui en saisira le conseil général ; celui-ci statuera souverainement sur la demande qui lui sera présentée.

Le préfet, à la suite de cette délibération, prendra d'urgence un arrêté conforme.

En cas de divergence d'opinions entre les conseils généraux de deux départements limitrophes, le ministre de l'agriculture statuera en dernier ressort.

Art. 3. — Lorsqu'un département ou une commune votera une subvention destinée à la reconstitution des vignobles au moyen des cépages résistants, l'Etat donnera une subvention égale à celle du département ou de la commune, qui se trouvera ainsi doublée.

Lorsqu'un comice ou une société agricole ou viticole aura consacré une partie de ses ressources, provenant de ses cotisations ou des souscriptions de ses membres, à la constitution d'une pépinière de cépages résistants ou à des études sur l'adaptation ou le greffage, ou des modes particuliers de culture, le comice ou la société pourra recevoir une subvention de l'Etat ; cette subvention ne pourra, dans aucun cas, dépasser la somme votée par l'association.

La justification d'emploi des subventions prévues par la présente loi a lieu dans la forme adoptée pour les subventions attribuées par les articles 5 des lois des 15 juillet 1878 et 2 août 1879.

Art. 4. — Sont abrogées les dispositions des lois des 15 juillet 1878 et 2 août 1879 en ce qu'elles peuvent avoir de contraire aux prescriptions de la présente loi.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Fontainebleau, le 3 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'agriculture,

JULES DEVELLE.

Le Président de la République française,

Vu les propositions du gouverneur général de l'Algérie ;

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Décrète :

Art. 1er. — Sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, les indigènes du territoire civil de l'Algérie dont les noms suivent, savoir :

Au grade d'officier.

Tahar ben Hassen, caïd de la tribu des Beni-Louma (commune mixte de Zemmorah, département d'Oran).
Chevalier depuis 1879.
37 ans de services.

Au grade de chevalier.

Mohamed ben Bou Zid ben Yahia, adjoint indigène des Beni-Intacen (commune mixte d'Aumale, département d'Alger).
Médaillé militaire.
33 ans 1/2 de services.

Si Abdi ben el Mouloud, adjoint indigène des Sidi-Simiane (commune mixte de Gouraya, département d'Alger).
25 ans 1/2 de services.

Ben Yamina Ould bel Alia, président du douar-commune des Oulad bel Haïa (commune mixe de Zemmorah, département d'Oran).
20 ans 1/2 de services.

Ammar ben Ahmed ben Nini, adjoint indigène du douar Elli-Zeggar (commune mixte d'Attia), assesseur musulman au conseil général de Constantine.
31 ans de services.

Ahmed ben Saïd ben Lekhloufi, adjoint indigène en retraite du douar Gherazla (commune mixte de Bordj-bou-Arréridj, département de Constantine).
46 ans 1/2 de services.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur et le grand chancelier de la Légion d'honneur sont chargés de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 3 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

Par décret en date du 1er août 1891, rendu sur la proposition du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, et suivant la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que la nomination ci-après est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur, M. Duvernoy (Alphonse), professeur de piano au Conservatoire national de musique et de déclamation, compositeur de musique, lauréat du grand prix de composition musicale de la ville de Paris en 1880.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des travaux publics,

Vu le décret du 28 mai 1887, portant :

1° Déclaration d'utilité publique et concession à la ville de Cherbourg d'un réseau de tramways à traction de chevaux, destiné à desservir ladite ville et sa banlieue, de Tourlaville à Querqueville, conformément aux dispositions générales du plan en date du 8 janvier 1884 ;

2° Approbation du traité passé entre le maire de Cherbourg, au nom de la ville, et la société anglaise « The empire syndicate limited » pour la rétrocession de l'entreprise ;

Vu l'article 2 dudit décret, stipulant que la déclaration d'utilité publique sera considérée comme non avenue si les expropriations ne sont pas accomplies dans un délai de trois ans ;

Vu la décision ministérielle du 16 mai 1889, prononçant la déchéance de la société « The empire syndicate limited » ;

Vu l'avant-projet des modifications à apporter aux dispositions primitives et consistant dans la substitution de la traction mécanique à la traction par chevaux, dans la réduction à 1 mètre de la voie et dans l'augmentation du tarif des voyageurs ;

Vu les pièces de l'enquête d'utilité publique ouverte sur cet avant-projet, en exécution de l'article 29 de la loi du 11 juin 1880 et dans les formes déterminées par le règlement d'administration publique du 18 mai 1881 ;

Vu, notamment, la délibération de la commission d'enquête du 13 mai 1890 ;

Vu l'avis de la chambre de commerce de Cherbourg, du 2 mai 1890 ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de Cherbourg, Tourlaville, Equeurdreville, Hainneville et Querqueville, en date des 9, 10 et 4 mai 1890 ;

Vu la délibération du conseil général et de la commission départementale de la Manche, en date des 15 avril et 31 mai 1890 ;

Vu l'avis du conseil général des ponts et chaussées, en date du 23 octobre 1890 ;

Vu la lettre du ministre de l'intérieur, en date du 27 novembre 1890 ;

Vu la lettre du préfet de la Manche, en date du 1er juin 1891 ;

Vu, avec le cahier des charges y annexé, le traité passé, à la date du 4 juillet 1891, entre le maire de Cherbourg, au nom de la ville, et la compagnie générale française des chemins de fer secondaires, aux termes duquel la ville rétrocède à ladite société la construction et l'exploitation du réseau de tramways dont il s'agit ;

Vu la loi du 11 juin 1880 sur les chemins de fer d'intérêt local et les tramways ;

Vu les règlements d'administration publique des 18 mai et 6 août 1881 ;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Est déclaré d'utilité publique l'établissement, pour le transport des voyageurs et des marchandises, d'un réseau de tramways à traction mécanique, destiné à desservir la ville de Cherbourg et sa banlieue, de Tourlaville à Querqueville, suivant les dispositions du plan d'ensemble du 8 janvier 1884, avec les modifications résultant du cahier des charges, en date des 4 et 9 juillet 1891.

Art. 2. — La présente déclaration d'utilité publique sera considérée comme non avenue si les expropriations nécessaires pour l'exécution dudit réseau de tramways ne sont pas accomplies dans le délai de deux ans et demi à partir de la date du présent décret.

Art. 3. — Il sera pourvu à la construction et à l'exploitation du réseau dont il s'agit, par la ville de Cherbourg, suivant les dispositions de la loi du 11 juin 1880 et du décret du 6 août 1881 et conformément aux clauses et conditions du cahier des charges ci-dessus visé.

Art. 4. — Est approuvé le traité passé, le 4 juillet 1891, entre le maire de Cherbourg, au nom de la ville, d'une part, et la compagnie générale française des chemins de fer secondaires, d'autre part, pour la rétrocession de l'entreprise énoncée aux articles précédents.

Ledit traité de rétrocession, ainsi que le plan et le cahier des charges mentionnés

aux articles 1er et 3 ci-dessus, resteront annexés au présent décret.

Art. 5. — Il est interdit à la compagnie générale française des chemins de fer secondaires, sous peine de déchéance, d'engager son capital, directement ou indirectement, dans une opération autre que la construction ou l'exploitation des tramways de Cherbourg, sans y avoir été préalablement autorisée par décret délibéré en conseil d'État.

Art. 6. — Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 25 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre des travaux publics.

YVES GUYOT.

Tramways de Cherbourg.

TRAITÉ DE RÉTROCESSION

Entre :

La ville de Cherbourg, représentée par M. Charles Moll, son maire, agissant sous réserve de la ratification par le conseil municipal et par l'administration supérieure;

D'une part;

Et la compagnie générale française des chemins de fer secondaires, représentée par M. Charles Ducourau, administrateur, muni des pouvoirs réguliers dont une annexe est ci-jointe;

D'autre part;

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Art. 1er. — La ville de Cherbourg rétrocède à la compagnie générale française des chemins de fer secondaires, dont le siège est à Paris, 27, rue de Londres, pour une durée égale à celle de la concession qui lui sera consentie par l'Etat, l'établissement et l'exploitation du réseau de tramways défini à l'article 2 du cahier des charges annexé au présent traité, lequel est conforme au cahier des charges-type approuvé par décret du 6 août 1881, sauf les dérogations ou modifications apportées dans les articles 2, 8 *bis*, 23, 24, 31 et 36. Cette rétrocession, qui n'aura d'effet qu'en vertu du décret à intervenir, approuvant le présent traité, est faite aux conditions suivantes :

Art. 2. — La compagnie générale française des chemins de fer secondaires est substituée à la ville de Cherbourg dans toutes les obligations qui sont imposées à la ville elle-même par le cahier des charges annexé au décret d'approbation, de même que la compagnie est subrogée aux avantages résultant pour la ville de ce même cahier des charges.

Art. 3. — Toutefois, les modifications aux trottoirs de la rue Grande-Vallée, nécessitées par le passage de la ligne A dans cette rue, seront faites par les soins et aux frais de la ville.

De plus, dans le cas où le Gouvernement appliquerait la clause prévue à l'article 18 du cahier des charges, la compagnie sera tenue seulement à enlever les voies ferrées et la ville sera chargée du surplus des travaux pour la remise des lieux dans l'état primitif.

Art. 4. — La compagnie payera annuellement à la ville de Cherbourg, à titre de droit de stationnement, tant du matériel fixe que du matériel roulant, une redevance annuelle de 100 fr. Cette redevance annuelle est fixée pour toute la durée de la concession. Elle ne pourra être augmentée, pour quelque cause que ce soit, même en cas de perception nouvelle que la ville serait autorisée à faire; elle sera versée en espèces, à la caisse municipale, en une seule fois, le 31 juillet de chaque année.

Art. 5. — Pour garantir envers la ville l'exécution de ses engagements, la compagnie générale française des chemins de fer secondaires affecte au cautionnement de son entreprise la somme de 10,000 fr. sur les 25,000 fr. qu'elle a versés, le 14 décembre 1889, à la caisse du receveur municipal; les 15,000 fr. formant la différence devant constituer le cautionnement exigé par l'Etat.

Ce cautionnement envers la ville sera remboursé, savoir :

4,000 fr. après la mise en exploitation de la section de la ligne A comprise entre l'octroi de Tourlaville et celui d'Equeurdreville, et de la ligne B entière;

2,000 fr. après la mise en exploitation de la section comprise entre l'octroi d'Equeurdreville et le foirage Saint-Clair,

Et 2,000 fr. après la mise en exploitation de la section comprise entre l'octroi de Tourlaville et la place de cette commune.

Les derniers 2,000 fr. ne seront remboursés qu'à l'expiration de la concession.

Si la compagnie ne remplissait pas ses engagements envers la ville de Cherbourg, toute somme non remboursée serait acquise à la dite ville.

Fait et signé en double original, après lecture, à Cherbourg, le 4 juillet 1891.

Un administrateur,
CH. DUCOURAU.

Le maire de Cherbourg,
CH. MOLL.

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

Tramways de Cherbourg et de sa banlieue.

CAHIER DES CHARGES

TITRE Ier

TRACÉ ET CONSTRUCTION

Objet de la concession.

Art. 1er. — Le réseau de tramways qui fait l'objet du présent cahier des charges est destiné au transport des voyageurs et des marchandises.

La traction aura lieu par moteurs mécaniques.

Tracé.

Art. 2. — Ce réseau comprendra les lignes suivantes et empruntera les voies publiques ci-après désignées :

Ligne A (pour voyageurs et marchandises) de la place de Tourlaville à Querqueville.

Cette ligne empruntera :

1° Dans la commune de Tourlaville, le chemin de grande communication n° 10, de Cherbourg à Barfleur;

2° Dans la commune de Cherbourg : 1° le chemin de grande communication n° 10 précité (rue du Val-de-Saire) jusqu'à la rue de Paris; 2° la rue de Paris jusqu'à l'avenue du Cauchin; 3° la route nationale n° 13 de Paris à Cherbourg (avenue du Cauchin, quai de Paris, rue des Tribunaux, rue Gambetta) jusqu'à la rue de la Fontaine; 4° les rues de la Fontaine, François La Vieille et Grande-Vallée jusqu'à la rue de l'Abbaye (route n° 13); 5° la route nationale n° 13 déjà citée (rue de l'Abbaye) jusqu'à l'octroi d'Equeurdreville;

3° Dans la commune d'Equeurdreville, la route nationale n° 13 déjà citée;

4° Dans la commune de Hainneville, la même route nationale n° 13;

5° Dans la commune de Querqueville, la même route nationale n° 13 jusqu'au chemin de grande communication n° 45, à l'entrée du foirage Saint-Clair.

Ligne B (pour voyageurs et marchandises), du carrefour des rues du Val-de-Saire et de Paris à la rue des Tribunaux par le pont tournant sur les écluses du bassin à flot.

Cette ligne, qui est en entier sur la commune de Cherbourg, empruntera : 1° le chemin de grande communication n° 10 déjà ci-dessus dénommé (rue du Val-de-Saire), depuis la rue de Paris où elle se sépare de la ligne A; 2° les terre-pleins entre le bassin à flot et le port d'échouage, et le pont tournant sur les écluses du bassin; 3° le quai de Paris jusqu'à la rue des Tribunaux, où elle se raccorde de nouveau avec la ligne A.

Il est entendu que le passage des lignes sur le quai de Paris n'aura lieu qu'à titre provisoire et qu'il pourra être supprimé sans indemnité dans le cas où l'administration supérieure jugerait à propos, à quelque époque que ce soit, d'autoriser l'établissement sur ce quai d'une voie ferrée se reliant aux chemins de fer de l'Ouest.

Délais d'exécution.

Art. 3. — Les projets d'exécution seront présentés dans un délai de six mois à partir de la date du décret déclaratif d'utilité publique.

Les travaux devront être commencés dans le délai d'un an à partir de la même date. Ils seront poursuivis et terminés de façon que :

1° La ligne B entière et la section de la ligne A comprise entre l'octroi de Tourlaville et l'octroi d'Equeurdreville (traversée de la ville de Cherbourg) soit livrée à l'exploitation dans les dix-huit mois à partir du décret d'approbation;

2° Les sections de la ligne A comprises entre la place et l'octroi de Tourlaville d'une part, et entre l'octroi d'Equeurdreville et le hameau Bourgeois d'autre part, soient livrées à l'exploitation dans le sixième mois qui suivra l'ouverture de la section de la ligne A correspondant à la traversée de Cherbourg;

3° La section de la ligne A s'étendant du hameau Bourgeois à l'entrée du foirage Saint-Clair soit livrée à l'exploitation dans le douzième mois qui suivra l'ouverture de la section correspondant à la traversée de la ville de Cherbourg.

Largeur de la voie. — Gabarit du matériel roulant.

Art. 4. — La largeur de la voie entre les bords intérieurs des rails devra être de 1 mètre.

La largeur des locomotives et des caisses des véhicules, y compris toutes saillies, notamment celles des marchepieds latéraux et celles du chargement des véhicules ne dépassera pas 2 m. 20; la hauteur du matériel roulant au-dessus des rails sera au plus de 4m,05.

Dans les parties à deux voies, la largeur de l'entre-voie, mesurée entre les bords extérieurs des rails, sera de 1m,7 au moins.

Alignements et courbes. — Pentes et rampes.

Art. 5. — Les alignements seront raccordés entre eux par des courbes dont le rayon ne pourra être inférieur à 25 mètres. Le maximum des déclivités est fixé à 25 millimètres.

Les déclivités correspondant aux courbes de faible rayon devront être réduites autant que faire se pourra.

Le concessionnaire aura la faculté, dans des cas exceptionnels, de proposer aux dispositions du présent article les modifications qui lui paraîtraient utiles, mais ces modifications ne pourront être exécutées que moyennant l'approbation préalable du préfet.

Etablissement de la voie ferrée. — Parties accessibles aux voitures ordinaires.

Art. 6. — Dans les sections où le tramway sera établi dans la chaussée, avec rails noyés, les voies de fer seront posées au niveau du sol, sans saillie ni dépression, suivant le profil normal de la voie publique, et sans aucune altération de ce profil, soit dans le sens transversal, soit dans le sens longitudinal, à moins d'une autorisation spéciale du préfet. La portion de chaussée qui aura été démolie pour l'établissement de la voie ferrée sera rétablie aux frais du concessionnaire, en pavage ou en empierrement, selon ce qui existait antérieurement aux travaux, conformément aux dispositions prescrites par le préfet, le concessionnaire entendu.

La chaussée pavée ou empierrée de la voie publique sera d'ailleurs conservée ou établie avec des dimensions telles qu'en dehors de l'espace occupé par le matériel du tramway (toutes saillies comprises), il reste une largeur libre de chaussée d'au moins 2m,60, permettant à une voiture ordinaire de se ranger pour laisser

passer le matériel du tramway avec le jeu nécessaire.

Un intervalle libre d'au moins 1m,10 de largeur sera réservé, d'autre part, entre le matériel de la voie ferrée (toutes saillies comprises) et la verticale de l'arête extérieure de la plate-forme de la voie publique.

Etablissement de la voie ferrée. — Parties non accessibles aux voitures ordinaires.

Art. 7. — Si la voie ferrée est établie sur un accotement qui, tout en restant accessible aux piétons, sera interdit aux voitures ordinaires, elle reposera sur une couche de ballast exclusivement composé de pierres cassées, de 1m,80 de largeur et d'au moins 35 centimètres d'épaisseur totale, qui sera arasée de niveau avec la surface de l'accotement relevé en forme de trottoir.

La partie de la voie publique qui restera réservée à la circulation des voitures ordinaires présentera une largeur d'au moins 6 mètres mesurée en dehors de l'accotement occupé par la voie ferrée et en dehors des emplacements qui seront affectés au dépôt des matériaux d'entretien de la route.

L'accotement occupé par la voie ferrée sera limité, du côté de la route, au moyen d'une bordure d'au moins 12 centimères de saillie, d'une solidité suffisante ; dans les parties de routes et de chemins dont la déclivité dépassera 3 centimètres par mètre, cette bordure sera accompagnée et soutenue par un demi-caniveau pavé qui n'aura pas moins de 30 centimètres de largeur. Un intervalle libre de 30 centimètre au moins sera réservé entre la verticale de l'arête de cette bordure et la partie la plus saillante du matériel de la voie ferrée ; un autre intervalle libre de 1m,10 subsistera entre ce matériel et la verticale de l'arête extérieure de l'accotement de la route.

Les rails, qui à l'extérieur seront au niveau de l'accotement régularisé, ne formeront sur l'entre-rails que la saillie nécessaire pour le passage des boudins des roues du matériel de la voie ferrée.

Traverses des villes et villages.

Art. 8. — Dans les traverses des villes et des villages, les voies ferrées devront, à moins d'une autorisation spéciale du préfet, être établies avec rails noyés dans la chaussée entre les deux trottoirs, ou du moins entre les deux zones à réserver pour l'établissement de trottoirs, et suivant le type décrit à l'article 6.

Le minimum des largeurs à réserver est fixé d'après les cotes suivantes :

(a) Pour un trottoir, 1m,10 ;

(b) Entre le matériel de la voie ferrée (partie la plus saillante) et le bord d'un trottoir :

1° Quand on réserve le stationnement des voitures ordinaires, 2m,60 ;

2° Quand on supprime ce stationnement, 30 centimètres.

Traversée du pont tournant, des voies ferrées de la marine et de la compagnie de l'Ouest et passage sur le quai de Paris.

Art. 8 *bis*. — La pose de la voie du tramway, dans la traversée des voies ferrées de la marine, sera faite par les soins du concessionnaire.

Les modifications qu'il pourrait y avoir lieu d'apporter dans les traverses des voies de la marine seront effectuées par les soins du service des travaux hydrauliques, aux frais du concessionnaire.

Si, par suite de changements dans les voies ferrées de la marine, il devenait nécessaire de modifier les installations des voies des tramways, ces modifications seraient faites par le concessionnaire et à ses frais.

Si le tramway venait à être supprimé, le concessionnaire serait tenu de supporter les dépenses de rétablissement des lieux dans l'état primitif.

Il ne sera pratiqué aucune entaille dans les rails de la marine.

Le concessionnaire sera responsable des avaries ou accidents qui pourraient résulter de l'exécution de ses travaux et de la circulation de ses voitures à travers les voies de la marine, et supportera les frais du remplacement des rails que le service des travaux hydrauliques devrait enlever par suite des détériorations dues au passage des voitures du tramway.

Dans la partie du tracé où la voie ferrée du tramway empruntera le quai ouest du bassin à flot, l'axe de ladite voie sera placé à 3m,70 de l'arête du trottoir.

Il devra être dressé, pour les travaux relatifs à la rencontre de la voie du tramway avec celle des chemins de fer de la marine et de la compagnie de l'Ouest et au passage de cette voie sur le pont tournant du bassin à flot, des projets de détail qui seront soumis à des conférences spéciales entre les services intéressés.

Exécution des travaux.

Art. 9. — Le déchet résultant de la démolition et du rétablissement des chaussées sera couvert par des fournitures de matériaux neufs de la nature et de la qualité de ceux qui sont employés dans lesdites chaussées.

Pour le rétablissement des chaussées pavées au moment de la pose de la voie ferrée, il sera fourni, en outre, la quantité de boutisses nécessaire afin d'opérer ce rétablissement suivant les règles de l'art, en évitant l'emploi des demi-pavés.

Les vieux matériaux provenant des anciennes chaussées remaniées ou refaites à neuf qui n'auront pas trouvé leur emploi dans la réfection seront laissés à la libre disposition du concessionnaire.

Les fers, bois et autres éléments constitutifs des voies ferrées devront être de bonne qualité et propres à remplir leur destination.

Voies.

Art. 10. — Les voies devront être établies d'une manière solide et avec des matériaux de bonne qualité.

Les rails seront en acier ; ils seront posés sur traverses espacées au maximum de 95 centimètres d'axe en axe ; ils pèseront au minimum 20 kilogrammes quand ils reposeront directement sur les traverses, et au minimum 17 kilogrammes 500 grammes quand ils reposeront sur des coussinets et qu'ils seront accompagnés de contre-rails.

Gares et stations.

Art. 11. — Les trains devront s'arrêter en pleine voie pour prendre ou laisser des voyageurs sur tous les points du parcours ; exception est faite pour les parties de ligne correspondant à des longueurs de 80 mètres de part et d'autre des points d'arrêt réguliers, pour la partie de la ligne B correspondant au pont tournant sur les écluses et à des longueurs de 20 mètres de chaque côté du pont tournant à partir des extrémités de celui-ci et pour les points particuliers qui seraient déterminés par le préfet.

Le nombre et l'emplacement des gares, stations et haltes seront arrêtés lors de l'approbation des projets définitifs. Il est toutefois entendu, dès à présent, que des arrêts pour le service des voyageurs auront lieu aux points ci-après : Place de Tourlaville, la Fonderie (hameau Vivier), octroi de Tourlaville, avenue du Cauchin (gare du chemin de fer de Paris), place du Château (théâtre), rue de la Fontaine, rue de l'Abbaye (près la rencontre de la rue du Chantier), octroi d'Equeurdreville, hameau Bourgeois, hameau de la Mer et Querqueville.

Pour la réception et la livraison des marchandises, des stations seront fixées lors de l'approbation des projets définitifs.

TITRE II

ENTRETIEN ET EXPLOITATION

Entretien.

Art. 12. — Sur les sections où la voie ferrée est accessible aux voitures ordinaires (sections à rails noyés dans la chaussée), l'entretien qui est à la charge du concessionnaire comprend le pavage ou l'empierrement des contre-rails et de l'entre-voie, ainsi que des zones de 50 centimètres qui servent d'accotements extérieurs aux rails.

Une subvention annuelle de 3 centimes par mètre carré de surface pavée, et de 9 centimes par mètre carré de surface empierrée entretenue par les soins et aux frais du concessionnaire, d'après les conditions indiquées à l'alinéa précédent, sera allouée au concessionnaire sur les fonds d'entretien des routes dont le sol sera emprunté par la voie ferrée, en raison de l'usure qui résultera de la circulation des voitures ordinaires sur la largeur de chaussée qui est affectée au service de la voie ferrée ; ces chiffres pourront être revisés tous les cinq ans.

Réfection des parties de route ou de chemin atteintes par les travaux de la voie ferrée.

Art. 13. — Lorsque, pour la construction ou la réparation de la voie ferrée, il sera nécessaire de démolir des parties pavées ou empierrées de la voie publique situées en dehors des zones ou de l'accotement indiqués ci-dessus, il devra être pourvu par le concessionnaire à l'entretien de ces parties pendant une année à dater de la réception provisoire des travaux de réfection ; il en sera de même pour tous les ouvrages souterrains.

Nombre minimum des voyages.

Art. 14. — Le nombre minimum des voyages qui devront être faits tous les jours sur la ligne A entière, est fixé à six dans chaque sens.

Le nombre minimum des voyages qui devront être faits tous les jours dans chaque sens en passant sur le pont tournant et sans atteindre les deux terminus est fixé à douze.

Limitation de la vitesse et de la longueur des trains.

Art. 15. — Les trains se composeront d'un nombre de voitures, tel que leur longueur ne dépasse pas 50 mètres.

La vitesse des trains en marche ne dépassera pas 15 kilomètres à l'heure en rase campagne et 12 kilomètres dans les traverses bordées du côté de la voie de maisons d'habitation. Elle sera réduite à 6 kilomètres à la traversée du pont tournant et des principaux croisements de rues et autres points désignés par le préfet.

La vitesse des trains qui ne seront pas pourvus d'un frein continu ne pourra dépasser 8 kilomètres à l'heure.

TITRE III

DURÉE ET DÉCHÉANCE DE LA CONCESSION

Durée de la concession.

Art. 16. — La durée de la concession du réseau mentionné à l'article 2 du présent cahier des charges commencera à courir de la date du décret d'autorisation et elle prendra fin le 31 décembre 1931.

Expiration de la concession.

Art. 17. — A l'époque fixée pour l'expiration de la concession, et par le seul fait de cette expiration, l'Etat sera subrogé à tous les droits du concessionnaire sur la voie ferrée et ses dépendances, et il entrera immédiatement en jouissance de tous ses produits.

Le concessionnaire sera tenu de lui remettre en bon état d'entretien la voie ferrée et tous les immeubles faisant partie du domaine public qui en dépendent. Il en sera de même de tous les objets immobiliers dépendant de ladite voie, tels que les barrières et clôtures, les changements de voies, plaques tournantes, réservoirs d'eau, grues hydrauliques, machines fixes, bureaux d'attente et de contrôle, etc.

Dans les cinq dernières années qui précéderont le terme de la concession, l'Etat aura le droit de saisir les revenus du tramway et de les employer à rétablir en bon état la voie ferrée et ses dépendances, si le concessionnaire ne se mettait pas en mesure de satisfaire pleinement et entièrement à cette obligation.

En ce qui concerne les objets mobiliers tels que le matériel roulant, le mobilier des stations, l'outillage des ateliers et des gares, l'Etat

se réserve le droit de les reprendre en totalité ou pour telle partie qu'il jugera convenable, à dire d'experts, mais sans pouvoir y être contraint. La valeur des objets repris sera payée au concessionnaire dans les six mois qui suivront l'expiration de la concession et la remise du matériel à l'Etat.

L'Etat sera tenu, si le concessionnaire le requiert, de reprendre en outre les matériaux, combustibles et approvisionnements de tout genre sur l'estimation qui en sera faite à dire d'experts: et, réciproquement, si l'Etat le requiert, le concessionnaire sera tenu de céder ses approvisionnements de la même manière. Toutefois, l'Etat ne pourra être obligé de reprendre que les approvisionnements nécessaires à l'exploitation du tramway pendant six mois.

Les dispositions qui précèdent ne sont applicables qu'au cas où le Gouvernement déciderait que les voies ferrées doivent être maintenues en tout ou en partie.

Remise des lieux dans l'état primitif.

Art. 18. — Dans le cas où le Gouvernement déciderait, au contraire, que les voies ferrées doivent être supprimées en tout ou en partie, ces voies seront enlevées et les lieux seront remis dans l'état primitif par les soins et aux frais du concessionnaire, sans qu'il puisse prétendre à aucune indemnité.

Rachat de la concession.

Art. 19. — L'Etat aura toujours le droit de racheter la concession.

Si le rachat a lieu avant l'expiration des quinze premières années de l'exploitation, il se fera conformément au paragraphe 3 de l'article 11 de la loi du 11 juin 1880. Ce terme de quinze ans sera compté à partir de la mise en exploitation effective du réseau entier, ou au plus tard à partir de la fin du délai qui est fixé dans l'article 3 du présent cahier des charges, sans tenir compte des retards qui auraient eu lieu dans l'achèvement des travaux.

Si le rachat de la concession entière est réclamé par l'Etat après l'expiration des quinze premières années de l'exploitation, on réglera le prix du rachat en relevant les produits nets annuels obtenus par le concessionnaire pendant les sept années qui auront précédé celle où le rachat sera effectué, et en y comprenant les annuités qui auront été payées à titre de subvention; on en déduira les produits nets des deux plus faibles années, et l'on établira le produit net moyen des cinq autres années.

Ce produit net formera le montant d'une annuité qui sera due et payée au concessionnaire pendant chacune des années restant à courir sur la durée de la concession.

Dans aucun cas, le montant de l'annuité ne sera inférieur au produit net de la dernière des sept années prises pour terme de comparaison.

Le concessionnaire recevra, en outre, dans les six mois qui suivront le rachat, les remboursements auxquels il aurait droit à l'expiration de la concession, suivant le quatrième et le cinquième paragraphe de l'article 17, la reprise de la totalité des objets mobiliers étant ici obligatoire dans tous les cas pour l'Etat.

Le concessionnaire ne pourra élever aucune réclamation dans le cas où, par suite d'un changement dans le classement des routes et chemins empruntés par la voie ferrée, une nouvelle autorité serait substituée à celle de qui émane la concession.

La nouvelle autorité aura les mêmes droits que celle qui fait la concession.

Déchéance.

Art. 20. — Si le concessionnaire n'a pas remis au préfet tous les projets définitifs, ou s'il n'a pas commencé les travaux dans les délais fixés par l'article 3, il encourra la déchéance, qui, après mise en demeure, sera prononcée par le ministre des travaux publics, sauf recours au conseil d'Etat par la voie contentieuse.

Dans ces deux cas, la somme qui aura été déposée, ainsi qu'il sera dit à l'article 38, à titre de cautionnement, deviendra la propriété de l'Etat et lui restera acquise.

Achèvement des travaux en cas de déchéance.

Art. 21. — Faute par le concessionnaire d'avoir poursuivi et terminé les travaux dans les délais et conditions fixés par l'article 3, faute aussi par lui d'avoir rempli les diverses obligations qui lui sont imposées par le règlement d'administration publique du 6 août 1881 ainsi que par le présent cahier des charges, et dans le cas prévu par l'article 10 de la loi du 11 juin 1880, il encourra soit la perte partielle de son cautionnement dans les conditions qui seraient prévues par l'acte de concession, soit la perte totale de ce cautionnement, soit la déchéance. Dans tous les cas, il sera statué par le ministre des travaux publics, après mise en demeure, sauf recours au conseil d'Etat par la voie contentieuse. Dans les deux premiers cas, le cautionnement devra être reconstitué dans le mois de la décision ministérielle.

En cas de déchéance, il sera pourvu tant à la continuation et à l'achèvement des travaux qu'à l'exécution des autres engagements contractés par le concessionnaire, conformément à l'article 41 du règlement d'administration publique du 6 août 1881.

Cas de force majeure.

Art. 22. — Les dispositions des deux articles qui précèdent ne seraient pas applicables, et la déchéance ne serait pas encourue, dans le cas où le concessionnaire n'aurait pu remplir ses obligations par suite de circonstances de force majeure dûment constatées.

TITRE IV

TAXES ET CONDITIONS RELATIVES AU TRANSPORT DES VOYAGEURS ET DES MARCHANDISES

Tarif des droits à percevoir.

Art. 23. — Pour indemniser le concessionnaire des travaux et dépenses qu'il s'engage à faire par le présent cahier des charges et sous la condition expresse qu'il en remplira exactement toutes les obligations, il est autorisé à percevoir pendant toute la durée de la concession les droits de péage et les prix de transport ci-après déterminés, qui seront les mêmes sur les deux lignes A et B.

Il est entendu que tous les prix résultant de l'application des tarifs qui donneraient lieu à la perception d'une somme non multiple de 5 centimes seront augmentés du nombre minimum de centimes et fractions de centime nécessaire pour qu'ils deviennent un multiple de 5 centimes.

I. — TRANSPORTS A GRANDE VITESSE.

Voyageurs.

Les voyageurs transportés dans les compartiments couverts, garnis, fermés à glaces et sur les plates-formes y attenantes (1re classe), payeront, pour le premier kilomètre, 15 centimes et 5 centimes pour chaque kilomètre en plus, chaque kilomètre entamé étant compté comme parcouru et le minimum de perception par place étant fixé à 20 centimes.

Les voyageurs transportés dans les compartiments couverts et fermés à glaces, mais non garnis, et sur les plates-formes y attenantes (2e classe) payeront, pour le premier kilomètre, 10 centimes et 5 centimes pour chaque kilomètre en plus, chaque kilomètre entamé étant compté comme parcouru et le minimum de perception par place étant fixé à 10 centimes.

Sur la demande du concessionnaire, des prix pourront être arrêtés par le ministre pour transport entre des points déterminés.

Il est entendu dès maintenant que tout transport effectué à l'intérieur de Cherbourg, entre les bureaux d'octroi, quels que soient la distance parcourue et le parcours suivi pour un même voyage, sera payé: en 1re classe, 20 centimes; en 2e classe, 10 centimes.

Au-dessous de trois ans, les enfants ne payent rien à la condition d'être portés sur les genoux des personnes qui les accompagnent.

De trois à sept ans, ils payent demi-place et ont droit à une place distincte; toutefois, dans un même compartiment, deux enfants ne pourront occuper que la place d'un voyageur.

Au-dessus de sept ans, ils payent place entière.

Les militaires et marins, non officiers, en uniforme, payeront demi-place, le minimum de perception étant maintenu toutefois à 20 centimes pour la 1re classe et à 10 centimes pour la seconde.

Des prix spéciaux de 20 centimes en 1re classe et de 10 centimes en 2e classe, non susceptibles de réduction pour militaires et marins, seront appliqués entre le port militaire (square de l'Arsenal) et la place de Tourlaville d'un côté, et Querqueville de l'autre, et réciproquement, aux transports faits aux heures d'entrée et de sortie des ouvriers du port militaire; mais ces prix ne s'appliqueront qu'à l'aller au port le matin et au retour du port le soir.

Les voyages faits la nuit, c'est-à-dire après dix heures du soir et jusqu'à cinq heures du matin, donneront lieu à une majoration de moitié sur les prix du tarif. Toutefois, cette majoration ne s'appliquera pas aux voyages réguliers du soir commencés aux heures de la fin du service.

Chiens.

Dans les voitures comportant des compartiments spéciaux pour les chiens, ces animaux seront transportés à la moitié du tarif de la 2e classe, le minimum de la perception étant fixé à 20 centimes par tête.

Marchandises de toute espèce.

Les marchandises transportées à la vitesse des voyageurs payeront, pour un transport de 4 kilomètres ou tout autre moindre, et pour les poids indiqués ci-dessous, les taxes suivantes:

Jusqu'à 5 kilogrammes inclusivement, 30 centimes;

Au delà de 5 kilogrammes et jusqu'à 10 kilogrammes inclusivement, 35 centimes;

Au delà de 10 kilogrammes et jusqu'à 20 kilogrammes inclusivement, 40 centimes;

Et ainsi de suite par coupure de 10 kilogrammes jusqu'à 100 kilogrammes inclusivement, chaque coupure indivisible de 10 kilogrammes et fraction de 10 kilogrammes entraînant une augmentation de taxe de 5 centimes;

Au delà de 100 kilogrammes et jusqu'à 150 kilogrammes inclusivement, 1 fr.;

Au delà de 150 kilogrammes et jusqu'à 200 kilogrammes inclusivement, 1 fr. 20;

Et ainsi de suite par coupure de 50 kilogrammes jusqu'à 500 kilogrammes inclusivement, chaque coupure indivisible de 50 kilogrammes et fraction de 50 kilogrammes entraînant une augmentation de 20 centimes;

Au delà de 500 kilogrammes et jusqu'à 600 kilogrammes inclusivement, 2 fr. 70;

Au delà de 600 kilogrammes et jusqu'à 700 kilogrammes inclusivement, 3 fr.,

Et ainsi de suite par coupure de 100 kilogrammes jusqu'à 1,000 kilogrammes inclusivement, chaque coupure indivisible de 100 kilogrammes et fraction de 100 kilogrammes entraînant une augmentation de taxe de 30 centimes;

Au delà de 1,000 kilogrammes, la taxe déterminée pour 1,000 kilogrammes sera augmentée de 10 centimes par coupure indivisible de 100 kilogrammes et fraction de 100 kilogrammes.

Pour les transports au delà de 4 kilomètres, les taxes à appliquer seront celles ci-dessus, augmentées d'un quart par kilomètre parcouru, toute fraction de kilomètre en plus comptant pour un kilomètre.

Il est stipulé que le droit de péage entre pour les deux tiers et le prix de transport pour un tiers dans toutes les taxes applicables aux transports à grande vitesse.

TARIF

DÉSIGNATION	PRIX de péage.	PRIX de transport.	PRIX Totaux.
II. — TRANSPORTS A PETITE VITESSE			
1° Par tête et par kilomètre.			
Bœufs, vaches, taureaux, chevaux, mulets, bêtes de trait	0 07	0 03	0 10
Veaux et porcs	0 025	0 015	0 04
Moutons, brebis, agneaux, chèvres	0 01	0 01	0 02
Lorsque les animaux ci-dessus dénommés seront, sur la demande des expéditeurs, transportés à la vitesse des trains de voyageurs, les prix seront doublés.			
2° Par tonne et par kilomètre.			
1re classe. — Spiritueux, huiles, bois façonnés pour menuiserie et autres, bois exotiques découpés, produits chimiques non dénommés, œufs, viandes fraîches, gibier, sucre, café, drogues, épiceries, tissus, denrées coloniales, objets manufacturés, armes, allumettes chimiques, beurre frais, biscuits, bougies, brosserie, chapellerie, chocolat, citrons, cochenille, confitures, conserves, coutellerie, cuirs façonnés, teints ou vernis, draperies, fruits verts, fruits confits, glaces, horloges, houblon, indienne, indigo, librairie, lièges, literie, machines en pièces, mercerie, oranges, papeterie, parfumerie, passementerie, sabots, savon de toilette, sellerie, tapis, tissus non dénommés, toiles, vannerie, verrerie, verroterie, vins en bouteilles, en caisse et en panier. Pour chaque kilomètre	0 20	0 30	0 50
2e classe. — Blés, grains, farines, légumes farineux, riz, maïs, châtaignes et autres denrées alimentaires non dénommées, chaux et plâtre, charbon de bois, bois à brûler dit de corde, perches, chevrons, planches, madriers, bois de charpente, marbre en bloc, albâtre, bitume, cotons filés, laines filées pour tissage, peignées ou cardées, vins, vinaigres en fûts, boissons et bières en fûts, levure sèche, fer, cuivre, plomb et autres métaux ouvrés ou non, fonte moulée, beurre salé en fûts, bouteilles vides, déchets de coton ou de laine lavée, goudron en fûts, poisson salé, pommes de terre, savon mou, savon non parfumé, suif en fûts. Pour chaque kilomètre	0 13	0 27	0 40
3e classe. — Houille, marne, cendre, fumiers et engrais, pierre à chaux et à plâtre, pavés et matériaux pour la construction et la réparation des routes, pierres de taille et produits de carrières, minerais de fer et autres, fonte brute, sel, moellons, meulières, cailloux, sable, argile, tuiles, briques, ardoises, bois de teinture en bûches, coton brut ou en balles, laines brutes en suint ou en balles. Pour chaque kilomètre	0 10	0 20	0 30
3° Voitures et matériel roulant transportés à petite vitesse (par pièce et par kilomètre).			
Wagon ou chariot (pouvant porter de 3 à 6 tonnes)	0 09	0 06	0 15
Wagon ou chariot (pouvant porter plus de 6 tonnes)	0 12	0 08	0 20
Locomotive pesant de 12 à 18 tonnes (ne traînant pas de convoi)	1 80	1 20	3 00
Locomotive pesant plus de 18 tonnes (ne traînant pas de convoi)	2 25	1 50	3 75
Tender de 7 à 10 tonnes	0 90	0 60	1 50
Tender de plus de 10 tonnes	1 35	0 90	2 25
Les machines locomotives seront considérées comme ne traînant pas de convoi lorsque le convoi remorqué, soit de voyageurs, soit de marchandises, ne comportera pas un péage au moins égal à celui qui serait perçu sur la locomotive avec son tender marchant sans rien traîner. Le prix à payer pour un wagon chargé ne pourra jamais être inférieur à celui qui serait dû pour un wagon marchant à vide.			
Voitures à deux ou quatre roues, à un fond et à une seule banquette dans l'intérieur	0 15	0 10	0 25
Voitures à quatre roues, à deux fonds et à deux banquettes dans l'intérieur, omnibus, diligences, etc	0 18	0 14	0 32
Lorsque, sur la demande des expéditeurs, les transports auront lieu à la vitesse des trains de voyageurs, les prix ci-dessus seront doublés. Dans ce cas, deux personnes pourront, sans supplément de prix, voyager dans les voitures à une banquette, et trois dans les voitures à deux banquettes, omnibus, diligences, etc.; les voyageurs excédant ce nombre payeront le prix des places de 2e classse.			
Voitures de déménagement à deux ou à quatre roues, à vide	0 12	0 08	0 20
Ces voitures, lorsqu'elles seront chargées, payeront en sus du prix ci-dessus, par tonne de chargement et par kilomètre	0 08	0 06	0 14

Les prix déterminés ci-dessus ne comprennent pas l'impôt dû à l'Etat.

Il est expressément entendu que les prix de transport ne seront dus au concessionnaire qu'autant qu'il effectuerait lui-même ces transports à ses frais et par ses propres moyens; dans le cas contraire, il n'aura droit qu'aux prix fixés pour le péage.

La perception aura lieu d'après le nombre de kilomètres parcourus. Tout kilomètre entamé sera payé comme s'il avait été parcouru en entier.

Si la distance parcourue est moindre que 3 kilomètres, elle sera comptée pour 3 kilomètres.

Le tableau des distances entre les diverses stations, pour l'application du tarif des marchandises, sera arrêté par le préfet d'après le procès-verbal de chaînage dressé contradictoirement par le concessionnaire et le service du contrôle. Le chaînage sera fait en suivant la ligne A, d'axe en axe des bureaux des terminus de la ligne. Les tarifs proposés d'après cette base seront soumis à l'homologation du ministre des travaux publics.

Dans aucun cas, il ne pourra être perçu pour un voyageur pris ou laissé en route un prix supérieur à celui qui a été prévu pour la distance complète qui sépare les deux stations entre lesquelles le parcours a été effectué.

Le poids de la tonne est de 1,000 kilogrammes.

Les fractions de poids pour les transports en petite vitesse ne seront comptées que par centième de tonne ou par 10 kilogrammes, toute fraction de 10 kilogrammes payant comme 10 kilogrammes.

Toutefois, pour les excédents de bagages et de marchandises à grande vitesse, les coupures seront établies : 1° de 0 à 5 kilogrammes; 2° au-dessus de 5 kilogrammes jusqu'à 10 kilogrammes; 3° au-dessus de 10 kilogrammes, par fraction indivisible de 10 kilogrammes.

Quels que soient la distance parcourue et le poids transporté, le prix d'une expédition en petite vitesse ne pourra être inférieur à 40 centimes.

Bagages.

Art. 24. — Ne seront acceptés dans ou sur les voitures à voyageurs que les paquets que les voyageurs pourront conserver avec eux, et qui par leurs formes, leurs dimensions ou leur odeur, ne seront pas de nature à incommoder d'une façon quelconque les autres voyageurs.

Tout voyageur dont le bagage ne pèsera pas plus de 30 kilogrammes n'aura à payer, pour le port de ce bagage, aucun supplément du prix de sa place.

Cette franchise ne s'appliquera pas aux enfants transportés gratuitement, et elle sera réduite à 20 kilogrammes pour les enfants transportés à moitié prix.

Assimilation des classes de marchandises.

Art. 25. — Les animaux, denrées, marchandises, effets et autres objets non désignés dans le tarif seront rangés, pour les droits à percevoir, dans les classes avec lesquelles ils auront le plus d'analogie, sans que jamais, sauf les exceptions formulées aux articles 26 et 27 ci-après, aucune marchandise non dénommée puisse être soumise à une taxe supérieure à celle de la 1re classe du tarif ci-dessus.

Les assimilations de classes pourront être provisoirement réglées par le concessionnaire;

elles seront immédiatement affichées et soumises à l'administration supérieure, qui prononcera définitivement.

Transport de masses indivisibles.

Art. 26. — Les droits de péage et les prix de transport déterminés au tarif ne sont point applicables à toute masse indivisible pesant plus de 3,000 kilogrammes.

Néanmoins le concessionnaire ne pourra se refuser à transporter les masses indivisibles pesant de 3,000 à 5,000 kilogrammes, mais les droits de péage et les prix de transport seront augmentés de moitié,

Le concessionnaire ne pourra être contraint à transporter les masses pesant plus de 5,000 kilogrammes.

Si, nonobstant la disposition qui précède, le concessionnaire transporte des masses indivisibles pesant plus de 5,000 kilogrammes, il devra, pendant trois mois au moins, accorder les mêmes facilités à tous ceux qui en feraient la demande.

Dans ce cas, les prix de transport seront fixés par l'administration, sur la proposition du concessionnaire.

Exceptions. — Envoi par groupe.

Art. 27. — Les prix de transport déterminés au tarif ne seront point applicables :

1° Aux denrées et objets qui ne sont pas nommément énoncés dans le tarif et qui ne pèseraient pas 200 kilogrammes sous le volume d'un mètre cube ;

2° Aux matières inflammables ou explosibles, aux animaux et objets dangereux pour lesquels des règlements de police prescriraient des précautions spéciales;

3° Aux animaux dont la valeur déclarée excéderait 5,000 fr. ;

4° A l'or et à l'argent, soit en lingots, soit monnayés ou travaillés, au plaqué d'or ou d'argent, au mercure et au platine, ainsi qu'aux bijoux, dentelles, pierres précieuses, objets d'art et autres valeurs,

5° Et, en général, à tous paquets, colis ou excédents de bagages pesant isolément 40 kilogrammes et au-dessous.

Toutefois les prix de transport déterminés au tarif sont applicables à tous paquets ou colis pesant ensemble plus de 40 kilogrammes d'objets envoyés par une même personne à une même personne. Il en sera de même pour les excédents de bagages qui pèseraient ensemble ou isolément plus de 40 kilogrammes.

Le bénéfice de la disposition énoncée dans le paragraphe précédent, en ce qui concerne les paquets ou colis, ne peut être invoqué par les entrepreneurs de messagerie et de roulage et autres intermédiaires de transport, à moins que les articles par eux envoyés ne soient réunis en un seul colis.

Dans les cinq cas ci-dessus spécifiés, les prix de transport seront arrêtés annuellement par le préfet, tant pour la grande que pour la petite vitesse, sur la proposition du concessionnaire.

En ce qui concerne les paquets ou colis mentionnés au paragraphe 5 ci-dessus, les prix de transport devront être calculés de telle manière qu'en aucun cas un de ces paquets ou colis ne puisse payer un prix plus élevé qu'un article de même nature pesant plus de 40 kilogrammes.

Abaissement des tarifs.

Art. 28. — Dans le cas où le concessionnaire jugerait convenable, soit pour le parcours total, soit pour les parcours partiels de la voie de fer, d'abaisser, avec ou sans conditions, au-dessous des limites déterminées par le tarif, les taxes qu'il est autorisé à percevoir, les taxes abaissées ne pourront être relevées qu'après un délai de trois mois au moins pour les voyageurs et d'un an pour les marchandises.

Toute modification de tarif proposée par le concessionnaire sera annoncée un mois d'avance par des affiches.

La perception des tarifs modifiés ne pourra avoir lieu qu'avec l'homologation du ministre des travaux publics, conformément aux dispositions de la loi du 11 juin 1880.

La perception des taxes devra se faire indistinctement et sans aucune faveur.

Tout traité particulier qui aurait pour effet d'accorder à un ou plusieurs expéditeurs une réduction sur les tarifs approuvés demeure formellement interdit.

Toutefois, cette disposition n'est pas applicable aux traités qui pourraient intervenir entre le Gouvernement et le concessionnaire dans l'intérêt des services publics, ni aux réductions ou remises qui seraient accordées par le concessionnaire aux indigents.

En cas d'abaissement des tarifs, la réduction portera proportionnellement sur le péage et sur le transport.

Délais d'expédition.

Art. 29. — Le concessionnaire sera tenu d'effectuer constamment avec soin, exactitude et célérité, et sans tour de faveur, le transport des voyageurs, bestiaux, denrées, marchandises et objets quelconques qui lui seront confiés.

Les colis, bestiaux et objets quelconques seront inscrits, à la gare d'où ils partent et à la gare où ils arrivent, sur des registres spéciaux, au fur et à mesure de leur réception; mention sera faite, sur le registre de la gare de départ, du prix total dû pour leur transport.

Pour les marchandises ayant une même destination, les expéditions auront lieu suivant l'ordre de leur inscription à la gare de départ.

Toute expédition de marchandises sera constatée, si l'expéditeur le demande, par une lettre de voiture dont un exemplaire restera aux mains du concessionnaire et l'autre aux mains de l'expéditeur. Dans le cas où l'expéditeur ne demanderait pas de lettre de voiture, le concessionnaire sera tenu de lui délivrer un récépissé qui énoncera la nature et le poids du colis, le prix total du transport et le délai dans lequel ce transport devra être effectué.

Délais de livraison.

Art. 30. — Les animaux, denrées, marchandises et objets quelconques seront expédiés et livrés de gare en gare, dans les délais résultant des conditions ci-après exprimées :

1° Les animaux, denrées, marchandises et objets quelconques à grande vitesse seront expédiés par le premier train de voyageurs contenant des voitures de toutes classes et correspondant avec leur destination, pourvu qu'ils aient été présentés à l'enregistrement trois heures avant le départ de ce train.

Ils seront mis à la disposition des destinataires, à la gare, dans le délai de deux heures après l'arrivée du même train;

2° Les animaux, denrées, marchandises et objets quelconques à petite vitesse seront expédiés dans le jour qui suivra celui de la remise.

Le maximum de la durée du trajet sera fixé par le préfet, sur la proposition du concessionnaire.

Les colis seront mis à la disposition des destinataires dans le jour qui suivra celui de leur arrivée en gare.

Le délai total résultant des trois paragraphes ci-dessus sera seul obligatoire pour la compagnie.

Il pourra être établi un tarif réduit, approuvé par le ministre des travaux publics, pour tout expéditeur qui acceptera des délais plus longs que ceux déterminés ci-dessus pour la petite vitesse.

Pour le transport des marchandises, il pourra être établi, sur la proposition du concessionnaire, un délai moyen entre ceux de la grande et de la petite vitesse. Le prix correspondant à ce délai sera un prix intermédiaire entre ceux de la grande et de la petite vitesse.

Le préfet déterminera, par des règlements spéciaux, les heures d'ouverture et de fermeture des gares et stations, tant en hiver qu'en été, ainsi que les dispositions relatives aux denrées apportées par les trains de nuit et destinées à l'approvisionnement des marchés des villes.

Lorsque la marchandise devra passer d'une ligne sur une autre sans solution de continuité, les délais de livraison et d'expédition au point de jonction seront fixés par le préfet, sur la proposition du concessionnaire.

Frais accessoires.

Art. 31. — Les frais accessoires non mentionnés dans les tarifs, tels que ceux d'enregistrement, de chargement, de déchargement et de magasinage dans les gares et magasins du tramway, seront fixés annuellement par le préfet, sur la proposition du concessionnaire.

Il en sera de même des frais de transbordement qui seront faits dans les gares de raccordement de la ligne concédée avec une ligne présentant une largeur de voie différente.

Le concessionnaire sera tenu d'opérer, toutes les fois qu'il en sera requis, le chargement et le déchargement des marchandises.

Camionnage.

Art. 32. — Le concessionnaire sera tenu de faire, soit par lui-même, soit par un intermédiaire dont il répondra, le factage et le camionnage pour la remise au domicile des destinataires de toutes les marchandises qui lui sont confiées.

Le factage et le camionnage ne seront point obligatoires en dehors du rayon de l'octroi, non plus que pour les gares qui desserviraient soit une population agglomérée de moins de 3,000 habitants, soit un centre de population de 3,000 habitants situé à plus de 5 kilomètres de la gare du tramway.

Les tarifs à percevoir seront fixés par le préfet, sur la proposition du concessionnaire. Ils seront applicables à tout le monde sans distinction.

Toutefois, les expéditeurs et destinataires resteront libres de faire eux-mêmes et à leurs frais le factage et le camionnage de leurs marchandises.

Traités particuliers.

Art. 33. — A moins d'une autorisation spéciale du préfet, il est interdit au concessionnaire, conformément à l'article 14 de la loi du 15 juillet 1845, de faire directement ou indirectement avec des entreprises de transport de voyageurs ou de marchandises par terre ou par eau, sous quelque dénomination ou forme que ce puisse être, des arrangements qui ne seraient pas consentis en faveur de toutes les entreprises desservant les mêmes voies de communication.

Le préfet, agissant en vertu de l'article 39 du règlement d'administration publique du 6 août 1881, prescrira les mesures à prendre pour assurer la plus complète égalité entre les diverses entreprises de transport dans leurs rapports avec le tramway.

Embranchements industriels.—Tarif à percevoir pour le matériel prêté.

Art. 34. — Le concessionnaire sera indemnisé de la fourniture et de l'envoi de son matériel sur les branchements industriels desservant des carrières, des mines ou des usines, par la perception d'une redevance qui est fixée à 12 centimes par tonne pour le premier kilomètre et à 4 centimes par tonne et par kilomètre en sus du premier, lorsque la longueur de l'embranchement excédera un kilomètre.

TITRE V

STIPULATIONS RELATIVES A DIVERS SERVICES PUBLICS

Fonctionnaires ou agents du contrôle.

Art. 35. — Les fonctionnaires ou agents char-

gés de l'inspection, du contrôle et de la surveillance de la voie ferrée seront transportés gratuitement.

Service des postes.

Art. 36. — Le concessionnaire sera tenu de recevoir dans ses voitures, aux heures des départs réguliers, les sacs de dépêches de la poste escortés ou non d'un convoyeur. Les sacs seront déposés dans un coffre fermant à clef. Le convoyeur aura droit à une place réservée aussi près que possible de ce coffre.

L'administration des postes aura, en outre, le droit de fixer aux voitures de l'entreprise une boîte aux lettres, dont elle fera opérer la pose et la levée par ses agents.

Les prix des transports ci-dessus seront payés par l'administration des postes conformément aux tarifs homologués.

Les facteurs des postes et des télégraphes en service seront admis gratuitement dans les voitures du concessionnaire, mais dans le cas seulement où les voyageurs ne seront pas en nombre suffisant pour occuper toutes les places. A défaut de places libres, ils pourront se tenir sur les marchepieds, de façon à ne pas gêner la montée et la descente des voyageurs. Les dispositions destinées à régler l'exercice du droit conféré à l'administration par le présent paragraphe et à prévenir les abus, seront arrêtés de concert entre le préfet, sur l'avis du directeur des postes et télégraphes du département, et le concessionnaire.

Le concessionnaire pourra être tenu de fixer d'après les convenances du service des postes l'heure d'un de ses départs dans chaque sens.

Le montant des dépenses supplémentaires de toute nature que ce service spécial aura imposées au concessionnaire, déduction faite du produit qu'il aura pu en retirer, lui sera payé par l'administration des postes, suivant le règlement qui en sera fait de gré à gré ou par deux arbitres. En cas de désaccord de ces arbitres, un tiers arbitre sera désigné par le conseil de préfecture.

TITRE VI

CLAUSES DIVERSES

Frais de contrôle.

Art. 37. — La somme que le concessionnaire doit verser chaque année à compter de la date du décret de concession, afin de pourvoir aux frais de contrôle, sera calculée d'après le chiffre de 50 fr. par kilomètre de voie concédée.

Le premier versement des frais de contrôle aura lieu dans le mois de la date du décret de concession; les suivants auront lieu d'année en année, dans le courant de janvier. Ils seront faits à la caisse du trésorier-payeur général de la Manche.

Cautionnement.

Art. 38. — Avant la signature de l'acte de concession, le concessionnaire déposera à la Caisse des dépôts et consignations une somme de 15,000 fr. en numéraire ou en rentes sur l'Etat, calculée conformément au décret du 31 janvier 1872, ou en bons du Trésor, avec transfert, au profit de ladite Caisse, de celles des valeurs qui seraient nominatives ou à ordre.

Cette somme formera le cautionnement de l'entreprise.

Les quatre cinquièmes en seront rendus au concessionnaire par cinquièmes et proportionnellement à l'avancement des travaux.

Le dernier cinquième ne sera remboursé qu'après l'expiration de la concession.

Election de domicile.

Art. 39. — Le concessionnaire devra faire élection de domicile à Cherbourg.

Dans le cas où il ne l'aurait pas fait dans le mois de la date du décret d'approbation, toute notification ou signification à lui adressée sera valable lorsqu'elle sera faite au secrétariat de la mairie de Cherbourg.

Art. 40. — Les contestations qui s'élèveraient entre le concessionnaire et l'administration au sujet de l'exécution et de l'interprétation des clauses du présent cahier des charges seront jugées administrativement par le conseil de préfecture de la Manche, sauf recours au conseil d'Etat.

Frais d'enregistrement.

Art. 41. — Les frais d'enregistrement du présent cahier des charges et de la convention ci-annexée seront supportés par le concessionnaire.

Le maire de la ville de Cherbourg certifie que le conseil municipal de cette ville a adopté le cahier des charges ci-dessus dans sa séance du 9 juillet 1891.

Le maire,
CH. MOLL.

Accepté au nom de la compagnie générale française des chemins de fer secondaires, représentée par M. Charles Ducourau, muni à cet effet de pouvoirs réguliers.

Paris, le 4 juillet 1891.

Un administrateur,
CH. DUCOURAU.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 3 août 1891, sont nommés :

1° Officiers de l'instruction publique.

MM.

Hasselmans (Alphonse), professeur de harpe au Conservatoire national de musique.

Warot (Victor-Alexandre), professeur de chant au Conservatoire national de musique.

2° Officiers d'académie.

Mmes

Devrainne (Emilie), professeur agrégé de solfège au Conservatoire de musique.

Hardouin (Elisabeth-Clémence-Lucile), professeur agrégé de solfège au Conservatoire national de musique.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 3 août 1891, sont nommés élèves de l'école normale supérieure, dans la section des lettres et par ordre de mérite, les jeunes gens dont les noms suivent :

MM.

1 Drouin (Joseph-François-Marcel).
2 Rudler (Marie-Joseph-Aloyse-Gustave).
3 Segond (Joseph-Louis-Paul).
4 Bornecque (Henri-Emile-Hubert).
5 de Bilhère Saint-Martin (David-Edouard).
6 Hermann (Joseph-Auguste).
7 Privat-Deschanel (Paul).
8 Gosselin (Henri-Jacques-Louis).
9 Cirot (Georges-Eugène-Alfred).
10 Herriot (Marie-Edouard).
11 Jubin (Georges-Jules-Marie).
12 Bisson (Maurice-Victor-Henri).
13 Téry (Gustave).
14 Fournier (François-Paul).
15 Fédel (Albert-Denis).
16 Dufourcq (Albert-Eleuthère).
17 Fossey (Adolphe-Ernest-Charles).
18 Strowski (Stéfane-Martin).
19 Despois (André-Eugène-Jean).
20 Régan (Jean-André).
21 Wahl (René).
22 Van Tieghem (Paul-Désiré).
23 Bargy (Henri).
24 Rousselle (Pierre-Alexis).

Par arrêté du même jour, sont nommés élèves de l'école normale supérieure, dans la section des sciences et par ordre de mérite, les jeunes gens dont les noms suivent :

MM.

1 Cotton (Emile-Clément).
2 Maige (Louis-Albert).
3 Perrin (Gabriel-Louis-Abel).
4 Duchez (Gabriel-Denis-Jules-César).
5 Darboux (Gaston-Jean).
6 Rouyer (Léon).
7 Commissaire (Hippolyte-Jacques).
8 Got (Louis-Antoine-Théophile).
9 Chenot (Félix-Joseph).
10 Mouthon (Gabriel).
11 Pény (Charles).
12 Moulun (Georges-Hippolyte-Joseph).
13 Chardonneau (Albert-Clément).
14 Gibaud (Pierre-Arthur).
15 Lapointe (Marie-Gaston).
16 Lamirand (Jean-Baptiste).
17 Goutereau (Blaise-Charles).
18 Vincent (Georges-Jean).

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

Vu les règlements d'administration publique du 23 novembre 1889 et du 31 mai 1890, rendus pour exécution de l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889, sur le recrutement de l'armée;

Vu le décret du 31 mai 1890, organisant la reconnaissance par l'Etat des écoles supérieures de commerce;

Vu les décrets du 22 juillet 1890, portant reconnaissance par l'Etat de l'école des hautes études commerciales, des écoles supérieures de commerce de Paris, de Bordeaux, du Havre, de Lyon, de Marseille et de l'institut commercial de Paris;

Vu les arrêtés ministériels du 24 juillet 1890 et les arrêtés modificatifs du 2 décembre 1890, déterminant provisoirement, pour l'année scolaire 1890-91, le régime des études dans les écoles susvisées;

Vu les avis des directeurs des écoles intéressées;

Vu les avis des commissions spéciales instituées par décision ministérielle du 14 mai 1891 et chargées de l'examen préalable des projets de programmes des cours normaux;

Vu les avis du comité de l'inspection régionale de l'enseignement technique commercial;

Vu l'avis de la commission permanente du conseil supérieur de l'enseignement technique;

Sur la proposition du directeur du personnel et de l'enseignement technique,

Arrête :

TITRE Ier

DES COURS PRÉPARATOIRES

Art. 1er. — Les cours préparatoires de l'école des hautes études commerciales et des écoles supérieures de commerce de Paris, de Bordeaux, du Havre, de Lyon et de Marseille comportent une année d'études.

L'enseignement, dans chacune de ces écoles, comprend les matières ci-après déterminées :

MATIÈRES	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE						PROGRAMMES
	École des hautes études commerciales.	École supérieure de commerce de Paris.	École supérieure de commerce de Bordeaux.	École supérieure de commerce du Havre.	École supérieure de commerce de Lyon.	École supérieure de commerce de Marseille.	
Français	5	4 1/2	5	5	4	5	Exercices d'orthographe, de rédaction et de correspondance.
Langue vivante	4	6	5	5	4	5	Thèmes, versions, exercices de conversation.
Seconde langue vivante	—	—	—	—	—	1	Idem.
Comptabilité	3	3	3	3	3	2	Etude sommaire des matières contenues au programme annexé au présent arrêté.
Eléments de législation usuelle	1	1 1/2	—	1	—	—	Notions sommaires sur les matières de droit public, de droit civil, de droit commercial et de droit industriel inscrites au programme des cours normaux.
Géographie générale	3	3	3	3	3	3	Programme des matières exigées pour l'admission aux cours normaux (Arrêté ministériel du 19 janvier 1891).
Histoire	1 1/2	2	2	2	2	1	Idem.
Arithmétique, Algèbre	5	6	4	6	6	7	Idem.
Chimie	3	3	3	3	3	2	Idem.
Physique	1 1/2	3 1/2	2	2	2	2	Idem.
Géométrie	1	1	1	1	1	1	Idem.
Histoire naturelle	—	1 1/2	—	—	—	—	Programme déterminé par le directeur de l'école.
Calligraphie	1	2	2	1	3	2	Exercices théoriques et pratiques sur les différents genres d'écriture. — Nombreux exercices d'écriture à main courante.
Dessin	2	1 1/2	—	—	—	—	Programme déterminé par le directeur de l'école.
Totaux	31	38 1/2	30	32	31	31	

Art. 2. — Les programmes des cours préparatoires de l'institut commercial de Paris seront déterminés ultérieurement.

Art. 3. — L'admission des élèves au cours préparatoire est prononcée par le directeur après examen et dans les conditions que détermine le règlement intérieur de chaque école approuvé par décision ministérielle.

Le directeur fait connaître au ministre les noms et âge des élèves admis.

TITRE II

DU RÉGIME DES ÉTUDES DES COURS NORMAUX

Art. 4. — Sont approuvés, pour l'école des hautes études commerciales, pour les écoles supérieures de commerce de Bordeaux, du Havre, de Marseille et pour l'institut commercial de Paris, les programmes annexés au présent arrêté et spécifiés ci-après (1) :

Ecole des hautes études commerciales. — Commerce et comptabilité; langues étrangères; mathématiques; géographie économique; histoire du commerce; économie politique; législation ouvrière; législation budgétaire et douanière; étude des transports; outillage commercial; calligraphie.

Ecole supérieure de commerce de Bordeaux. — Commerce et comptabilité; langues étrangères; étude des marchandises; géographie économique; histoire du commerce et statistique commerciale; législation commerciale, maritime et industrielle; législation ouvrière; législation fiscale et douanière; économie politique; armements; physique appliquée; français; calligraphie; sténographie.

Ecole supérieure de commerce du Havre. — Commerce et comptabilité; langues étrangères; étude des marchandises; géographie économique; histoire du commerce; législation commerciale, maritime et industrielle; législation ouvrière; législation fiscale et douanière; économie politique; armements; mathématiques; calligraphie.

Ecole supérieure de commerce de Marseille. — Langues vivantes; géographie économique; législation commerciale, maritime et industrielle; législation ouvrière; législation fiscale et douanière; économie politique; armements; français et correspondance commerciale; calligraphie; conférences.

Institut commercial de Paris. — Langues vivantes; étude des marchandises; géographie économique; histoire du commerce; législation commerciale, maritime et industrielle; législation ouvrière; législation fiscale et douanière; économie politique; mathématiques; physique appliquée; histoire naturelle; français; calligraphie; sténographie; dessin.

Art. 5. — Sont approuvés, pour les mêmes écoles, à titre provisoire et seulement pour l'année scolaire 1891-1892, les programmes annexés au présent arrêté et spécifiés ci-après :

Ecole des hautes études commerciales. — Etudes des marchandises; essais et analyses; législation commerciale, maritime et industrielle; législations commerciales étrangères.

Ecole supérieure de commerce de Marseille. — Commerce et comptabilité; étude des marchandises; mathématiques.

Institut commercial de Paris. — Commerce d'exportation; arithmétique et comptabilité.

Art. 6. — Le temps consacré à chacun des enseignements auxquels correspondent les programmes susvisés est réparti entre les deux années d'études dans les conditions déterminées par les tableaux annexés au présent arrêté.

Art. 7. — Les élèves doivent, au cours des deux années d'études, faire des compositions écrites ou subir des examens oraux.

Les sujets des compositions écrites sont choisis et ces compositions sont corrigées par les professeurs des cours.

Les examens oraux sont subis soit devant les professeurs des cours, soit devant des examinateurs spéciaux.

Chaque composition écrite ou chaque examen oral donne lieu à l'attribution d'une note spéciale variant de 0 à 20 et porte principalement sur l'ensemble des matières enseignées depuis la précédente composition ou le précédent examen.

Le nombre des examens oraux et des compositions écrites en cours d'études est fixé conformément aux indications contenues dans les tableaux annexés au présent arrêté.

Art. 8. — Outre les compositions et examens ci-dessus spécifiés, les élèves subissent à la fin de la première année, pour certains cours, un examen oral portant sur l'ensemble des matières étudiées pendant l'année; le coefficient afférent à chacun de ces examens généraux est déterminé par les tableaux annexés au présent arrêté.

Les examens généraux sont passés devant des examinateurs spéciaux. Par exception, ils peuvent être passés devant les professeurs des cours, en vertu d'une autorisation ministérielle spéciale.

Art. 9. — Les élèves qui, pour quelque cause que ce soit, même en raison de maladie dûment constatée, ne sont point présents à l'école au jour fixé pour les compositions et examens, reçoivent la note 0.

Art. 10. — Les élèves qui, pour quelque cause que ce soit, n'ont point assisté à l'intégralité des cours et classes pendant les quarante-huit heures qui précèdent une composition ou un examen ne peuvent être admis à faire la composition ou à subir

(1) Ces programmes seront publiés ultérieurement.

l'examen, et reçoivent la note 0, à moins qu'ils n'aient préalablement justifié d'une indisposition dûment constatée.

Art. 11. — Les compositions et les examens sont annoncés aux élèves et affichés à l'école au moins quinze jours à l'avance.

Les notes auxquelles donnent lieu les examens et compositions, y compris les examens généraux de première année, sont affichées à l'école dans les huit jours qui suivent chaque examen ou composition.

Art. 12. — A la fin de chaque année scolaire, le directeur de l'école adresse au ministre le tableau détaillé des examens ou compositions qui ont eu lieu pendant l'année. Ce tableau indique les dates des examens ou compositions, les noms des examinateurs ou correcteurs et les notes attribuées à chaque élève.

Art. 13. — Indépendamment des notes obtenues à la suite des compositions écrites ou examens oraux, qui entrent seules en ligne dans le calcul des points pour l'obtention du diplôme, les professeurs peuvent donner quotidiennement ou périodiquement des notes, soit pour les interrogations orales, soit pour les devoirs écrits. Ces diverses notes sont inscrites, s'il y a lieu, sous le contrôle de la direction de l'école, sur des livrets individuels.

Les intéressés sont admis à présenter ces livrets au jury de l'examen de sortie, qui peut tenir compte des notes et renseignements qu'ils contiennent.

TITRE III

DES EXAMENS DE SORTIE

Art. 14. — Les examens de sortie sont subis, à la date fixée par décision ministérielle, après avis du directeur de l'école, devant le jury visé par l'article 3 du décret du 31 mai 1890 et dans les conditions définies par les articles 12 et 13 du décret du 22 juillet 1890.

Art. 15. — Les examens sont exclusivement composés d'épreuves orales et portent sur l'ensemble des matières enseignées pendant les deux années, d'après les programmes déterminés pour chaque école et annexés au présent arrêté.

Art. 16. — Les sujets d'interrogation sont tirés au sort, séance tenante, par les élèves intéressés, sur une liste de sujets prise, pour chaque matière, dans le programme du cours et préalablement soumise par la direction de l'école à l'approbation du jury.

Art. 17. — Chaque interrogation donne lieu à l'attribution d'une note variant de 0 à 20.

La valeur relative de chaque épreuve est traduite, pour les diverses écoles, par les coefficients déterminés aux tableaux qui sont annexés au présent arrêté.

Art. 18. — Les membres du jury et les examinateurs adjoints peuvent être répartis, par les soins du président, en deux commissions. La première commission est présidée par le président du jury, la seconde par un membre du jury que désigne le président. En cas d'absence de son président, chaque commission est présidée par le plus âgé des membres du jury qui en fait partie.

Art. 19. — Chaque commission ne peut valablement procéder que si deux membres du jury au moins, sans compter les examinateurs adjoints, sont présents sans interruption.

Toutefois, à l'école des hautes études commerciales, chaque examen peut être valablement subi devant une commission composée de deux membres du jury ou d'un membre du jury et d'un examinateur adjoint.

Art. 20. — Chaque membre du jury procède seul aux interrogations dont il a été chargé par la décision ministérielle qui a constitué le jury. Il en est de même des examinateurs adjoints pour les matières qui leur sont confiées.

Chaque commission dresse, pour chaque matière, un procès-verbal partiel de l'examen revêtu de la signature des membres ou examinateurs ayant assisté à l'examen.

Art. 21. — Dès que les divers examens sont terminés, les sept membres du jury, réunis en assemblée plénière, examinent ces procès-verbaux partiels et arrêtent définitivement les notes des élèves, après avoir provoqué, en cas de désaccord, les explications des examinateurs adjoints dont les notes seraient contestées.

Le président du jury adresse au ministre dans les délais réglementaires, avec les procès-verbaux particuliers susmentionnés, le procès-verbal général et les listes de classement que vise l'article 13 du décret du 22 juillet 1890.

TITRE IV

DE LA DÉLIVRANCE DES DIPLÔMES, CERTIFICATS ET ATTESTATIONS D'ÉTUDES

Art. 22. — Les diplômes supérieurs délivrés aux élèves français, dans les conditions prévues par les paragraphes 1 et 2 de l'article 13 des décrets du 22 juillet 1890, seront conformes au modèle A annexé au présent arrêté.

Art. 23. — Les diplômes supérieurs délivrés aux élèves étrangers, dans les conditions prévues par le paragraphe 3 de l'article 13 des décrets du 22 juillet 1890, seront conformes au modèle B annexé au présent arrêté.

Art. 24. — Les certificats de capacité délivrés aux élèves français ou étrangers, dans les conditions prévues par l'article 14 des décrets du 22 juillet 1890, seront conformes au modèle C annexé au présent arrêté.

Art. 25. — Il pourra être délivré aux élèves français ou étrangers, qui auront régulièrement suivi les cours préparatoires, une *Attestation d'études*, signée du directeur de l'école et conforme au modèle annexé au présent arrêté (modèle D).

Art. 26. — Il pourra être délivré aux auditeurs étrangers, admis à suivre les cours normaux par application des dispositions du paragraphe 2 de l'article 2 des décrets du 22 juillet 1890, une *Attestation d'études*, signée du directeur de l'école et conforme au modèle annexé au présent arrêté (modèle E).

Art. 27. — Le directeur de l'école tient, pour chacun des titres énumérés aux cinq articles précédents, un registre spécial indiquant, par ordre de dates, les titulaires des titres délivrés, avec indication des noms, prénoms, lieux et dates de naissance.

TITRE V

DES ABSENCES ET DU RÉGIME DISCIPLINAIRE

Art. 28. — Est réputé absent tout élève qui n'est pas présent à l'école, à l'heure fixée par le règlement intérieur prévu à l'article 3 ci-dessus, pour l'ouverture des cours ou classes du matin.

Art. 29. — Si l'élève est absent pour cause de maladie, il doit en avertir le directeur de l'école dans les quarante-huit heures.

Le directeur peut alors faire constater l'état de santé de l'élève par le médecin attaché à l'école ou par un médecin qu'il désigne spécialement à cet effet. S'il ne l'a point fait, l'intéressé doit produire, lors de sa rentrée à l'école, un certificat médical dûment légalisé, attestant l'impossibilité où il s'est trouvé d'assister aux cours ou classes.

Art. 30. — Si le rapport du médecin de l'école et le certificat du médecin traitant se trouvent en désaccord, l'affaire est soumise au conseil d'ordre visé à l'article 37 ci-après, qui, après avoir pris l'avis d'un médecin assermenté, propose, s'il y a lieu, au ministre le renvoi de l'élève.

Art. 31. — Si l'élève est absent pour raisons de famille ou pour toute autre raison grave, les parents font connaître ces raisons à la direction de l'école, lors de sa rentrée. Elles sont appréciées par le conseil d'ordre, qui admet ou rejette les motifs allégués.

Art. 32. — S'il n'admet point les motifs d'absence allégués, le conseil d'ordre adresse à l'intéressé un avertissement.

Lorsqu'un élève a reçu, dans ces conditions, trois avertissements successifs, ou bien lorsque le total des jours d'absence non excusée atteint vingt jours, l'élève est de plein droit renvoyé de l'école.

Art. 33. — Le directeur de l'école fait tenir, sous son contrôle, un registre où sont mentionnées par date toutes les absences des élèves de l'école. Ce registre est toujours tenu, sur place, à la disposition de l'autorité militaire, qui peut en faire prendre copie. Extrait de ce registre est adressé en fin de trimestre au ministre du commerce.

Art. 34. — Il est attribué à chaque élève, pour chaque semestre d'études, de la rentrée à Pâques et de Pâques aux vacances, une note de conduite variant de 0 à 20 et affectée du coefficient 2. Cette note est donnée par le conseil d'ordre, d'après les propositions des professeurs et surveillants, et dans les conditions déterminées par le règlement intérieur visé à l'article 3 ci-dessus.

Art. 35. — Le renvoi par mesure disciplinaire est prononcé immédiatement, et de plein droit, par le conseil d'ordre de l'école : 1° dans le cas prévu par l'article 32 ci-dessus; 2° dans le cas où, pendant deux semestres consécutifs, un élève a eu pour la conduite la note 0; 3° dans le cas de refus formel d'obéissance opposé aux fonctionnaires, professeurs ou surveillants de l'école; 4° dans le cas de production d'un certificat médical revêtu de signatures reconnues fausses ou faussement qualifiées, soit qu'elles émanent de l'élève lui-même, soit qu'elles émanent d'un tiers.

Dans ces divers cas, le directeur de l'école transmet au ministre, dans les trois jours de la décision du conseil d'ordre, un rapport circonstancié.

Art. 36. — Le renvoi peut être prononcé par le ministre, sur la proposition motivée du conseil d'ordre : 1° dans le cas prévu par l'article 30 ci-dessus; 2° en cas d'insuffisance de travail persistante; 3° en cas de manquements graves ou fréquents à la discipline.

Art. 37. — La composition du conseil d'ordre est déterminée, pour chaque école, par le règlement intérieur prévu à l'article 3 ci-dessus.

Art. 38. — Les élèves contre lesquels le renvoi a été régulièrement prononcé ne peuvent rentrer dans l'école dont ils ont été exclus, même par la voie du concours ou de l'examen.

Ils ne peuvent se présenter au concours ou à l'examen d'entrée d'une autre école qu'en vertu d'une autorisation ministérielle spéciale.

TITRE VI

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Art. 39. — Les dispositions du présent arrêté auront leur effet à dater de la rentrée scolaire de 1891, en ce qui concerne l'école des hautes études commerciales, les écoles supérieures de commerce de Bordeaux, du Havre et de Marseille et l'institut commercial de Paris.

Toutefois, le régime d'études déterminé pour ces écoles par les arrêtés ministériels du 24 juillet 1890 sera encore applicable aux élèves accomplissant en 1891-1892 leur seconde année d'études normales.

Art. 40. — En ce qui concerne les écoles supérieures de commerce de Paris et de Lyon, le régime d'études déterminé par les arrêtés ministériels du 24 juillet 1890 est prorogé d'un an. Toutefois, pour l'école supérieure de commerce de Lyon, le nombre des examens de français est porté à 2 en première année et à 2 en seconde année; il n'y aura point d'épreuve de français à l'examen de sortie.

Les écoles supérieures de commerce de Paris et de Lyon seront d'ailleurs soumises, dès la rentrée scolaire de 1891, aux dispositions édictées par les articles 1, 3, 7 (paragaphes 1, 2, 3), 9 à 16 et 18 à 38 du présent arrêté.

Paris, le 27 juillet 1891.

JULES ROCHE.

ANNEXE I

Programme de comptabilité des cours préparatoires.

I. — NOTIONS DE COMMERCE ET ÉTUDE DES DOCUMENTS COMMERCIAUX

Commerce. — Du commerce en général. — Commerce de gros et de demi-gros. — Commerce de détail. — Commerce intérieur. — Commerce extérieur. — Importation. — Exportation.

Commerçants. — Fabricants. — Négociants. — Banquiers. — Agents de change. — Coulissiers. — Remisiers. — Courtiers en marchandises. — Courtiers maritimes. — Commissionnaires. — Représentants. — Entrepositaires. — Voyageurs de commerce, etc.

Echanges. — Echange en nature. — Echange commercial : achat et vente au comptant, avec ou sans escompte. — Achat et vente à terme ou en compte, avec ou sans intérêt. — Art d'acheter ou de vendre : principes généraux. — Connaissance des marchandises. — Connaissance des besoins. — Connaissance des marchés et des débouchés. — Supputation du bénéfice présumé.

Documents relatifs aux échanges. — Ordres d'achat. — Ordres de vente. — Facture. — Note. — Quittance. — Mémorandum. — Bon de commission. — Bon de livraison. — Bon de réception. — Carte d'échantillons, etc.

Règlement des échanges. — De la monnaie. — Du billet de banque. — Du papier-monnaie. — Du chèque. — Du billet à ordre. — De la lettre de change. — Du mandat. — De la délégation. — De la lettre de crédit. — Du virement.

Règlements au comptant : en espèces, en billets de banque, en papier-monnaie, par chèque, par virement de compte. — Règlements à terme : par effets et en compte.

Transports. — Transports par voiture. — Transports par chemin de fer : application des divers tarifs français et des tarifs internationaux. — Transports par canaux et rivières. — Transports par mer. — Emballages des marchandises expédiées.— Formalités d'expédition. — Assurances.

Lettres de voiture. — Note ou bordereau d'expédition. — Connaissement. — Tarifs divers d'expédition. — Tarif des assurances.

II. — ÉLÉMENTS ET THÉORIE GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ

Principaux termes de comptabilité. — Doit. — Avoir. — Débit. — Crédit. — Entrée. — Sortie. — Comptabilité. — Tenue des livres — Définitions — Diverses sortes de comptables.

Du compte. — Définition du compte. — Manière de disposer un compte. — Compte qui reçoit et compte qui donne. Le livre ou compte de caisse pris pour exemple. — Exercices pratiques.

Des pièces justificatives des mouvements de recette et de dépense. — Arrêt et réouverture du compte de caisse. — Jeu de concordance du compte qui reçoit et du compte qui donne. — Inscription inverse des mouvements dans les comptes intéressés.

Comptes impersonnels, représentant les valeurs composant l'inventaire des entreprises.— Comptes personnels, représentant les tiers débiteurs ou créanciers des entreprises.

Du journal. — Définition. — Disposition du journal. — Formule des écritures du journal. — Journal unique. Journal divisé. — Modes divers de division du journal. — Journaux auxiliaires ou analytiques des mouvements d'entrée et de sortie de caisse, de portefeuille, de magasin, d'atelier, etc., et des transactions par écritures. — Journal général ou synthétique. — Modèles. — Formules d'articles récapitulant les mouvements des journaux auxiliaires sur le journal général. — Exercices pratiques avec pièces comptables. — Utilité d'additionner les journaux auxiliaires et le journal général.

Du grand-livre. — Définition. — Disposition du grand-livre. — Grand-livre unique. — Grand-livre divisé. — Grand-livre général ou synthétique, grand-livre auxiliaire ou analytique. — Modèles.

Rapports du journal et du grand-livre. — Exercices pratiques d'ouvertures de comptes et de reports d'écritures des journaux aux grands-livres. — Précautions à prendre pour éviter les erreurs. — De la concordance du journal général et du grand-livre général. — De la concordance du grand-livre général et des grands-livres auxiliaires.

Des comptes collectifs. — Définition. — Utilité des comptes collectifs pour contrôler les collections de comptes ouverts dans les grands-livres auxiliaires et pour simplifier la balance des comptes.

Balance des comptes. — Définition. — Concordance des écritures des journaux et des comptes des grands-livres obtenue par la balance des comptes. — Balances périodiques. — Balances quotidiennes. —Utilité de la fréquence des balances. — Modèle de balance du grand-livre général, avec et sans comptes collectifs.— Modèles de balance des grands-livres auxiliaires. — Modèle de balance du grand-livre général, avec classification méthodique des comptes.

Du chiffrier - balance. — Définition. — Son fonctionnement, son utilité pour l'obtention des balances dans les entreprises ayant un grand nombre de comptes. — Balances quotidiennes obtenues au moyen du chiffrier-balance, quel que soit le nombre des comptes.

Division et classification des comptes. — Des différentes espèces de comptes. Nécessité d'une classification. — Expression mathématique des opérations commerciales. — De la classification rationnelle qui en résulte : Compte du capital nominal. — Compte des valeurs au moyen d'action des entreprises. — Comptes des personnes débitrices ou créditrices. — Comptes des résultats d'exploitation. — Permanence de l'inventaire.

Analyse des diverses séries de comptes. — Comptes du capital nominal des entreprises : Capital-actions. Capital-obligations. Réserves. Amortissements divers.

Comptes des valeurs composant l'inventaire des moyens d'action des entreprises (au prix de revient de ces valeurs) :

a. Valeurs immobilisées : Fonds de commerce. Apports. Frais de constitution. Brevets. Immeubles. Mobilier. Matériel.

b. Valeurs disponibles : Argent. Effets à recevoir. Titres divers. Matières premières. Magasins de vente.

c. Valeurs engagées: Fabrications. Constructions. Spéculations. Participations. Commandites. Agences. Cultures, etc.

Comptes des personnes débitrices ou créditrices (au prix d'achat ou de vente).

Comptes des résultats (débités ou crédités des différences entre le prix de revient ou de vente). — Comptes de ventes. — Profits et pertes accidentels. — Résultats d'opérations diverses. Frais généraux. Compte de l'exercice.

Inventaire. Bilan. — Balance d'inventaire avec classification des comptes. — Inventaire d'ordre ou récolement des existants. — Bilan. — Livre des balances. — Livre des inventaires.

ANNEXE II

École des hautes études commerciales.

MATIÈRES ENSEIGNÉES	NOMBRE de cours par an (1).		EXAMENS							
			1re année.			2e année.			
			Examens particuliers		Coefficient de l'examen oral de fin d'année.	Examens particuliers		Coefficient de l'examen de sortie.	Totaux.
	1re année.	2e année.	écrits.	oraux.		écrits.	oraux.		
Commerce et comptabilité	120	120	2	6	3	2	6	10	29
Première langue étrangère (2)	165	165	»	7	3	»	7	9	26

(1) Chaque cours, à l'exception des leçons de langues et de calligraphie, dure 1 h. 20.

(2) Pour les langues étrangères, la note donnée au jour fixé pour l'examen particulier est la moyenne des notes de compositions et d'interrogations qui ont eu lieu depuis la date du précédent examen particulier.

MATIÈRES ENSEIGNÉES	NOMBRE de cours par an.		EXAMENS						
			1re année.			2e année.			Totaux.
			Examens particuliers		Coefficient de l'examen oral de fin d'année.	Examens particuliers		Coefficient de l'examen de sortie.	
	1re année.	2e année.	écrits.	oraux.		écrits.	oraux.		
Seconde langue étrangère (1)	100	100	»	7	2	»	7	8	24
Mathématiques	50	25	»	6	3	»	5	8	22
Etude des marchandises	60	40	»	5	2	»	4	7	18
Essais et analyses	12	13	»	»	1	»	»	3	4
Géographie économique	40	45	»	4	2	»	4	7	17
Histoire du commerce	»	20	»	»	»	»	1	3	4
Législation commerciale, maritime et industrielle	60	50	»	4	2	»	3	7	16
Législations commerciales étrangères	»	20	»	»	»	»	1	3	4
Economie politique	30	»	»	1	1	»	»	4	6
Législation ouvrière	»	10	»	»	»	»	»	2	2
Législation budgétaire et douanière	»	25	»	»	»	»	2	3	5
Etude des transports	»	16	»	»	»	»	1	3	4
Outillage commercial	»	20	»	»	»	»	1	3	4
Calligraphie	20	15	2	»	»	2	»	»	4
Totaux	657	684	4	40	19	4	42	80	(2) 189

(1) Voir la note (2) p. précédente.— (2) Il est attribué, en outre, chaque année, une note (0 à 20) pour la tenue des cahiers et registres de comptabilité.

ANNEXE III
École supérieure de commerce de Bordeaux.

MATIÈRES ENSEIGNÉES	HEURES de cours par semaine.		EXAMENS						
			1re année.			2e année.			Totaux.
			Examens particuliers		Coefficient de l'examen oral de fin d'année.	Examens particuliers		Coefficient de l'examen de sortie.	
	1re année.	2e année.	écrits.	oraux.		écrits.	oraux.		
Commerce et comptabilité	10	10	4	4	3	4	4	13	32
Anglais	5	5	2	1	2	2	1	7	15
Espagnol (ou allemand)	5	5	2	1	2	2	1	7	15
Etude des marchandises	4	4	3	2	2	3	2	7	19
Géographie économique	2	3	3	2	2	3	2	7	19
Histoire du commerce et statistique commerciale	»	2	»	»	»	1	1	2	4
Législation commerciale, maritime et industrielle	2		1	2	2	1	2	5	13
Législation ouvrière; législation fiscale et douanière; économie politique (1)	1	1	1	1	»	1	1	3	7
Armements	»	1	»	»	»	2	2	3	7
Physique appliquée	1	2	1	»	»	»	»	2	3
Français	1	»	3	»	»	»	»	»	3
Calligraphie	2	»	3	»	»	»	»	»	3
Sténographie	1	»	1	»	»	»	»	»	1
Totaux	34	34	24	13	13	19	16	56	(2) 141

(1) Douze heures doivent être consacrées au programme de législation ouvrière et douze heures au programme de législation fiscale et douanière.
(2) Il est attribué, en outre, chaque année : 1° une note (0 à 20) pour la tenue des cahiers et registres de comptabilité ; 2° une note (0 à 20) pour les manipulations correspondant au cours de chimie.

ANNEXE IV

École supérieure de commerce du Havre.

MATIÈRES ENSEIGNÉES	HEURES de cours par semaine.		EXAMENS						
			1re année.			2e année.			
			Examens particuliers		Coefficient de l'examen oral de fin d'année.	Examens particuliers		Coefficient de l'examen de sortie.	Totaux.
	1re année.	2e année.	écrits.	oraux.		écrits.	oraux.		
Commerce et comptabilité	11	11	3	4	3	3	4	13	30
Anglais	4	4	1	2	2	1	2	7	15
Espagnol (ou allemand)	4	4	1	2	2	1	2	7	15
Etude des marchandises	3	3	3	2	2	3	2	7	19
Géographie économique	4	3	3	2	2	3	2	7	19
Histoire du commerce	1	2	1	»	»	1	»	2	4
Législation commerciale, maritime et industrielle	2	2	1	2	2	1	2	5	13
Législation ouvrière; législation fiscale et douanière; économie politique (1)	»	2	»	»	»	2	2	3	7
Armements	1	1	1	1	»	1	1	3	7
Mathématiques	1	»	1	»	»	»	»	2	3
Calligraphie	2	2	2	»	»	2	»	»	4
Totaux	33	34	17	15	13	18	17	56	(2) 136

(1) Douze heures doivent être consacrées au programme de législation ouvrière et douze heures au programme de législation fiscale et douanière.

(2) Il est attribué, en outre, chaque année, une note (0 à 20) pour la tenue des cahiers et registres de comptabilité.

ANNEXE V

École supérieure de commerce de Marseille.

MATIÈRES ENSEIGNÉES	HEURES de cours par semaine.		EXAMENS						
			1re année.			2e année.			
			Examens particuliers		Coefficient de l'examen oral de fin d'année.	Examens particuliers		Coefficient de l'examen de sortie.	Totaux.
	1re année.	2e année.	écrits.	oraux.		écrits.	oraux.		
Commerce et comptabilité	10	12	7	»	3	7	»	13	30
Anglais	5	4	3	»	3	3	»	8	17
Seconde langue	3	3	3	»	2	3	»	7	15
Étude des marchandises	3	3	3	»	2	3	»	5	13
Géographie économique	3	3	3	»	2	3	»	5	13
Législation commerciale, maritime et industrielle	2	2	3	»	2	3	»	6	14
Législation ouvrière; législation fiscale et douanière; économie politique (1)	1	1	3	»	»	3	»	3	9
Armements	»	2	»	»	»	4	»	3	7
Mathématiques	1	»	3	»	»	»	»	2	5
Français et correspondance commerciale	3	1	3	»	»	3	»	»	6
Calligraphie	2	2	3	»	»	3	»	»	6
Conférences	»	2	»	»	»	»	3	»	3
Totaux	33	35	34	»	14	35	3	52	(2) 138

(1) Douze heures doivent être consacrées au programme de législation ouvrière et douze heures au programme de législation fiscale et douanière.

(2) Il est attribué, en outre, chaque année, une note (0 à 20) pour la tenue des cahiers et registres de comptabilité.

ANNEXE VI

Institut commercial de Paris.

MATIÈRES ENSEIGNÉES	HEURES de cours par semaine.		EXAMENS							
			1re année.			2e année.			Totaux.
	1re année.	2e année.	Examens particuliers écrits.	Examens particuliers oraux.	Coefficient de l'examen oral de fin d'année.	Examens particuliers écrits.	Examens particuliers oraux.	Coefficient de l'examen de sortie.	
Commerce d'exportation	6	6	3	1	3	3	1	7	18
Arithmétique et comptabilité	5	5	2	1	2	2	1	6	14
Anglais	4	4	1	2	2	1	2	7	15
Espagnol (ou allemand)	3	3	1	2	2	1	2	7	15
Etude des marchandises	3	3	3	2	2	3	2	7	19
Géographie économique	3	3	3	2	2	3	2	7	19
Histoire du commerce	»	2	»	»	»	1	1	2	4
Législation commerciale, maritime et industrielle	2	2	2	1	2	2	1	5	13
Législation ouvrière ; législation fiscale et douanière ; économie politique (1)	1	1	1	1	»	1	1	3	7
Mathématiques	1	»	1	»	»	»	»	2	3
Physique appliquée	1	»	1	»	»	»	»	2	3
Histoire naturelle	»	1	»	»	»	1	»	1	2
Français	2	1	1	»	»	1	1	»	3
Calligraphie	1	1	2	»	»	2	»	»	4
Sténographie	1	1	1	»	»	1	»	»	2
Dessin	1	1	1	»	»	1	»	»	2
Totaux	34	34	23	12	15	23	14	56	(2) 143

(1) Douze heures doivent être consacrées au programme de législation ouvrière et douze heures au programme de législation fiscale et douanière.

(2) Il est attribué, en outre, chaque année, une note (0 à 20) pour la tenue des cahiers et registres de comptabilité.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Infanterie. — Par décis. minist. du 31 juillet 1891 :

M. Renard, lieut. adj. au trés. du 151e rég. d'inf., passe d'office au 11e bat. de chass. à pied, pour y occuper l'emploi de trés., en rempl. de M. Vincent, promu.

M. Francez, capit. adjud.-maj. au 68e rég. d'inf., passe d'office au 2e rég. de zouaves, en rempl. de M. Bion, mis hors cad.

M. Paulinier, lieut. au 4e rég. de zouaves, passe d'office au 46e rég. d'inf., en rempl. de M. Vernadet, qui permute avec lui.

M. Léon, capit. au 139e rég. d'inf., passe, pour convenances personnelles, au 18e rég. de même arme, en rempl. de M. Pasquier, mis en non-activ.

Ecoles militaires. — Par décis. minist. du 25 juillet 1891, M. Laussac, chef de bat. au 57e rég. d'inf., en instance de retraite, a été désigné pour prendre le command. de l'école milit. préparatoire de Rambouillet, en rempl. de M. le command. Tollin, promu lieut.-col.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Concours d'admission pour 1891.

Les candidats de province sont prévenus que la correction des compositions d'admission s'effectue successivement, par centres d'examens et dans l'ordre de la tournée des examinateurs. Dès que le travail sera terminé pour un centre, les proviseurs et directeurs d'établissements préparant des candidats dans ce centre recevront la liste de ceux qui seront éliminés par les compositions ; les candidats libres seront informés directement.

Sur la seule publication du présent avis, les candidats qui doivent subir leurs épreuves orales en province se rendront, en temps utile, dans la ville qui leur est assignée comme centre d'examen.

L'examen du premier degré commence au jour indiqué par le tableau suivant.

L'examen du second degré succède à celui du premier à quelques jours d'intervalle pour les élèves déclarés admissibles, mais la date ne peut en être indiquée à l'avance qu'approximativement, en raison de l'incertitude du nombre des admissibles. Toutefois, les candidats devront se tenir à la disposition des examinateurs du second degré à partir de la date mentionnée sur le tableau ci-après :

VILLES D'EXAMENS	LOCALITÉS RESSORTISSANT AUX CENTRES D'EXAMEN	DATE DES EXAMENS	
		PREMIER DEGRÉ	DEUXIÈME DEGRÉ
Nancy	Où se rendront les candidats qui ont fait leurs compositions à Bar-le-Duc	22 août.	29 août.
Besançon (1)	....	26 août.	(1)
Dijon		29 août.	2 septembre.
Lyon	Où se rendront les candidats qui ont fait leurs compositions à Clermont et à Moulins.	31 août.	6 septembre.
Grenoble (1)	....	3 septembre.	(1)
Marseille	Où se rendront les candidats qui ont fait leurs compositions à Alger et à Nice	7 septembre.	10 septembre.
Montpellier	Où se rendront les candidats qui ont fait leurs compositions à Nîmes	10 septembre.	14 septembre.
Toulouse	....	12 septembre.	17 septembre.
Bordeaux	....	15 septembre.	20 septembre.
Tours	Où se rendront les candidats qui ont fait leurs compositions à Nantes, la Flèche, Poitiers	17 septembre.	22 septembre.
Rennes (1)	Où se rendront les candidats qui ont fait leurs compositions à Brest	19 septembre.	(1)

(1) Les candidats de Besançon reconnus admissibles à la suite des examens du premier degré se rendront à Dijon pour y subir les examens du second degré. Ceux de Grenoble se rendront à Lyon et ceux de Rennes à Tours.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 3 Août 1891.

ÉLECTION AU SÉNAT

SCRUTIN DU 2 AOUT 1891

Territoire de Belfort.

M. le général Japy, élu.

Ont été élus le 2 août 1891 :

M. de Boury, membre du conseil général du département de l'Eure pour le canton d'Amfreville-la-Campagne.

M. Petit, membre du conseil général du département de Loir-et-Cher pour le canton de Blois-ouest.

M. Ausset, membre du conseil général du département de la Lozère pour le canton de Saint-Germain-de-Calberte.

M. Braconnier, membre du conseil général du département des Deux-Sèvres pour le canton de Celles.

M. Collinot, membre du conseil général du département de l'Yonne pour le canton de Coulanges-sur-Yonne.

M. Rathier, membre du conseil général du département de l'Yonne pour le canton de Tonnerre.

M. Fourguette, membre du conseil général du département des Basses-Pyrénées pour le canton de Nay-est.

La distribution des prix aux élèves du Conservatoire national de musique et de déclamation a eu lieu aujourd'hui lundi, 3 août, sous la présidence de M. Gustave Larroumet, membre de l'Institut, directeur des beaux-arts, assisté de MM. des Chapelles, chef du bureau des théâtres, et Ambroise Thomas, membre de l'Institut, directeur du Conservatoire. Sur l'estrade, aux côtés du directeur des beaux-arts, avaient pris place : MM. Ernest Guiraud, membre de l'Institut; Gaillard, directeur de la scène à l'Académie nationale de musique; Carvalho, directeur du théâtre national de l'Opéra-Comique; Réty, chef du secrétariat du Conservatoire; les membres des comités des études et les professeurs du Conservatoire.

M. le directeur des beaux-arts a prononcé le discours suivant :

Mesdemoiselles et messieurs,

Depuis que j'ai l'honneur de vous distribuer vos récompenses annuelles, je n'ai jamais plus vivement ni plus sincèrement désiré qu'aujourd'hui m'acquitter de ce devoir en vous adressant quelques conseils utiles et d'une impression durable. C'est la dernière fois, en effet, que je pourrai vous témoigner officiellement mon intérêt. A la veille de reprendre une carrière que j'avais interrompue avec l'intention arrêtée d'y revenir, je remercie le ministre de m'avoir délégué la présidence de cette cérémonie. C'est ici que j'avais commencé l'exercice public de ma fonction; au moment de la quitter, il m'est particulièrement agréable de pouvoir attester encore une fois ma conviction profonde des services que le Conservatoire rend à l'enseignement et à l'art dans notre pays.

Vous me reprocheriez de ne pas joindre au témoignage de mon estime pour la maison celui de mon affectueux attachement pour le maître illustre qui la dirige. Dès le premier jour, M. Ambroise Thomas m'avait traité en ami; cette amitié, de plus en plus cordiale de sa part, de plus en plus reconnaissante de la mienne, a rendu ma tâche facile. Le plus grand honneur attaché aux fonctions d'un directeur des beaux-arts, c'est de compter parmi ses collaborateurs, comme chefs des grandes écoles dont la haute direction lui est confiée, des maîtres qui sont en même temps la gloire artistique du pays. Travailler à une œuvre commune avec des hommes tels que M. Hébert et M. Guillaume à l'Académie de France, M. Paul Dubois à l'Ecole des beaux-arts, M. Ambroise Thomas au Conservatoire, c'est de quoi alléger les plus lourdes tâches et compenser quelques ennuis. Je vous remercie, mon cher maître, et je suis heureux de pouvoir attester ici ma reconnaissance envers vous.

Ce n'est que justice de déclarer les mêmes sentiments pour ceux qui composent les corps enseignants de ces écoles. Des hommes, dont beaucoup jouissent d'une réputation européenne, tiennent à honneur de former des jeunes gens aux premiers éléments de leur art: avec un désintéressement qui est la première vertu de tout professeur dans notre pays, ils acceptent l'obligation la plus laborieuse, je crois, qu'il y ait au monde. Vous n'aurez jamais trop de gratitude pour eux, mes chers amis, et surtout vous ne les écouterez jamais avec une déférence trop docile. C'est pour vous un devoir; c'est aussi une nécessité au moment où vous allez entrer à votre tour dans la carrière qui les a illustrés.

Car l'heure présente n'est pas sans danger pour les jeunes artistes et ils rencontrent, dès leurs débuts, un redoutable écueil. La musique et le théâtre, comme la peinture et la sculpture, comme les lettres, traversent une période de transition et de crise. Un besoin de nouveauté, c'est-à-dire, je suis des premiers à le reconnaître, d'observation plus profonde, de vérité plus exacte et de liberté plus hardie, les trouble et les tourmente. J'ai la ferme conviction que, de cette fièvre, sortira le calme d'une production riche et durable; mais, en attendant, bien des choses sont attaquées qui méritent d'être défendues, beaucoup sont niées dont la vérité est éternelle. Le désir de la nouveauté est l'aiguillon nécessaire de chaque génération; mais il est des principes qu'on ne saurait changer, car ils comptent parmi les nécessités primordiales de la nature humaine, et, aussi longtemps que les hommes seront des hommes, il faudra bien s'y soumettre. Or, vous entendez discuter ces principes, — très élémentaires et très simples, pour la plupart, car ils résultent du sens commun éclairé par l'expérience, — avec une assurance et une vivacité de nature à vous abuser étrangement.

On vous déclare, d'abord, qu'il est non seulement inutile mais nuisible d'avoir les qualités de l'élève avant de devenir un maître; que le talent, le génie, sont choses rebelles à toute culture; qu'il n'est pas nécessaire d'apprendre la grammaire et l'orthographe d'un art avant de le pratiquer et que ces qualités modestes, qui s'appellent la correction et la justesse, constituent simplement une médiocrité incurable. On vous pousse donc à dégager au plus tôt les qualités éminentes que l'on vous suppose, d'une discipline qui met en péril leur originalité. Cette originalité consisterait, premièrement à n'imiter personne, puis à montrer du nouveau à notre siècle finissant et blasé.

Or, par une contradiction singulière, il se trouve que jamais le désir de recruter des disciples et de faire école n'a été plus vif qu'au temps présent. Il n'est si mince théoricien et si pauvre d'idées qui ne vise à constituer autour de lui un cénacle de talents dociles, à diriger l'opinion et à se constituer le pontife d'une religion intolérante.

Pour vous, mesdemoiselles et messieurs, vous êtes l'objet d'une attention particulière, privilège flatteur de l'art que vous allez pratiquer. Cet art est celui qui s'adresse le plus directement au public et qui, pour divers motifs, sollicite son attention et son intérêt de la manière la plus immédiate et la plus pressante. On s'efforce donc avec insistance de vous gagner aux idées nouvelles. Prenez garde et réfléchissez bien avant de courir les aventures à la suite de guides qui n'ont rien à perdre, tandis que vous jouez, vous, tout votre avenir.

Pendant longtemps, il était admis qu'un futur comédien ou un futur chanteur doit apprendre d'abord à dire et à chanter juste. Or, on vous conseille surtout de jouer, ce qui est impossible ici, et de crier, ce qui est blâmable partout. L'art à la mode consisterait, pour le comédien, à parler de dos, dans l'obscurité, au milieu de beaucoup d'accessoires, en disant d'une voix peu distincte des choses très fortes. Le chanteur, au contraire, devrait s'efforcer de surprendre l'oreille en dominant, par une série d'escalades vocales, une orchestration généralement bruyante. Conseils contradictoires, mais également périlleux. Je crois que l'auditeur ne se résignera jamais à souffrir avec le chanteur et que le spectateur voudra toujours voir bien en face et entendre sans effort celui qui prétend lui dire quelque chose.

On vous demande aussi d'apporter dans chaque œuvre une interprétation personnelle et d'en faire sortir ce que personne avant vous n'y avait su trouver; rôles du répertoire ou créations nouvelles, on vous demande de nous les montrer sous un aspect imprévu. Je suis, je l'avoue, pour l'ancien système, qui subordonne modestement l'interprète à l'œuvre et qui le tient quitte lorsqu'il l'a rendue telle que l'auteur l'a conçue, sans rien ajouter, sans rien retrancher, dans l'exacte vérité des indications fournies par l'œuvre elle-même. On nous dit bien que tel acteur de génie a fait illusion sur des pièces médiocres par une création divine, c'est-à-dire qui tirait tout de rien ou de peu de chose. Je veux le croire, mais ce genre d'interprétation est à la portée d'un très petit nombre et il est sage de ne pas trop y viser, ni surtout de trop bonne heure.

Enfin, on demande au Conservatoire de produire en grand nombre des artistes parfaits et on critique avec une sévérité particulière tout ce qui s'y fait; d'autre part, le plus grand prix s'attache aux récompenses qu'il décerne et aux privilèges qu'il confère. Il y a là une contradiction qui risquerait de vous abuser, si vous n'aviez, vous, et c'est là votre honneur comme votre sauvegarde, la conviction profonde que vos maîtres sont de premier ordre et vos exercices excellents. Jusqu'à ce qu'on nous ait révélé des méthodes nouvelles de chant ou de déclamation, nous nous en tenons aux anciennes, uniformes dans leurs principes, variées par l'originalité propre de chaque maître et qui ont fait leurs preuves par le très grand nombre d'artistes excellents qu'elles ont produit. Je constate que, sauf exceptions bien rares, tous ceux qui, depuis un siècle, ont marqué dans l'art lyrique ou dramatique ont étudié ici et

qu'il y a lieu de défendre, de maintenir, d'améliorer une maison je ne dis pas utile, mais indispensable. Tous nos prédécesseurs ont essayé de la perfectionner, d'après l'expérience acquise et les besoins constatés; nous avons fait comme eux; nos successeurs feront comme nous et le Conservatoire, — où la réforme la plus urgente, je crois, consisterait à reconstruire les bâtiments avant qu'ils s'écroulent, — demeurera ce qu'il est pour l'honneur de l'art français, une de nos maisons d'étude les mieux conçues, les plus fortes et les plus laborieuses.

Messieurs, la période qui s'est écoulée depuis notre réunion annuelle a été particulièrement cruelle pour les artistes français, et je dois rappeler brièvement les regrets douloureux que tant de pertes nous ont laissés. L'art dramatique a perdu l'écrivain exquis et fort qu'était Octave Feuillet; la Comédie française n'oubliera de longtemps ce que la mort lui a pris de jeunesse et de force comique en la personne de Jeanne Samary, de bonne humeur et d'aimable franchise avec Céline Montaland. Rosine Bloch venait de créer *Samson et Dalila* avec une autorité et une force des plus méritoires, lorqu'elle a été frappée en plein talent. Parmi vos maîtres, vous regrettez Léo Delibes, le professeur dévoué et l'artiste gracieux dont la mémoire survit par tant d'élèves excellents et tant d'œuvres si françaises; César Franck, qui occupe une place d'honneur dans l'évolution contemporaire de la musique par la sincérité et la nouveauté de son inspiration; Ponchard, dont le modeste et long dévouement sur la scène de l'Opéra-Comique avait fait le collaborateur de tant d'œuvres applaudies; Auguste Bazille, Mohr, Mlle Marquet, professeurs excellents et appréciés.

En revanche, le temps a fait des gloires avec des deuils plus anciens. Le grand nom d'Hector Berlioz a reçu dans son pays natal, à la Côte-Saint-André, par les soins du ministre des beaux-arts, une consécration qui complète celle que Paris lui avait assurée déjà. La presse, le public parisien et le théâtre de l'Opéra-Comique se sont associés pour rendre à Georges Bizet, désormais admis au rang des maîtres incontestés, l'honneur national que mérite l'auteur des *Pêcheurs de perles* et de *Carmen*.

Après une longue carrière, où il a prodigué son labeur, en méritant l'estime et la reconnaissance de tous ceux qui ont servi l'art avec lui, M. Edouard Thierry a voulu résigner les fonctions qu'il remplissait dans les conseils du Conservatoire et jouir enfin d'un repos bien mérité; nous lui adressons, dans sa retraite, l'expression de notre gratitude et nous souhaitons la bienvenue à son successeur, un de vos maîtres les plus appréciés, un confrère aimé de tous, M. Henri de Lapommeraye.

Un autre de vos maîtres, M. Ernest Guiraud, a reçu de ses pairs le plus grand honneur que leur suffrage puisse conférer à un artiste. Je n'ai pas le droit de dire tout le prix qui s'y attache, mais je félicite cordialement mon cher et éminent confrère de son élection à l'Institut.

Une importante libéralité est venue s'ajouter à toutes celles que de généreux donateurs consacrent à l'art français. Tout récemment le secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts donnait lecture à la Compagnie de l'extrait suivant du testament laissé par M. Joseph Pinette, de Versailles :

« Désirant, dit le testateur, encourager les jeunes gens qui se consacrent à la composition musicale, et voulant les aider dans les débuts difficiles de leur vie d'études, je donne et lègue à titre particulier, à l'Institut de France, la somme nécessaire afin de constituer 12,000 fr. de rente sur l'Etat français 3 p. 100.

« Cette rente sera divisée en quatre parties égales de 3,000 fr. chacune, qui seront servies durant quatre années consécutives aux pensionnaires musiciens de l'Académie de France, dès qu'ils auront terminé leur temps de pension tant à Rome que dans les autres pays qui leur sont indiqués par les règlements. »

Tout remerciement affaiblirait l'impression que nous laisse une aussi noble pensée. Grâce à M. Pinette, nos jeunes compositeurs, dont les débuts sont d'habitude si difficiles et leur coûtent inutilement tant de courage et de force, pourront préparer leurs premières œuvres dans le calme et la sécurité. Ils lui devront un bienfait égal à celui que leurs camarades peintres et sculpteurs reçoivent de Mme de Caen.

Cette année, messieurs, l'Etat a témoigné d'une façon particulièrement flatteuse et libérale sa reconnaissance envers ceux qui servent et honorent l'art français. Si M. Camille Doucet a reçu la plaque de grand officier de la Légion d'honneur comme secrétaire perpétuel de l'Académie française, c'est-à-dire pour la plus haute fonction dont un homme de lettres puisse être investi, nous avons le droit de réclamer comme un des nôtres l'auteur dramatique délicat qui honore sa profession; quant à l'administration des beaux-arts, elle ne saurait oublier qu'elle a eu l'honneur de le compter au nombre de ses chefs de service.

L'auteur de la *Fille de Roland* et d'*Attila*, que nous avons applaudis, et d'un *Mahomet* que nous avons dû nous contenter de lire, M. Henri de Bornier, a reçu la croix d'officier de la Légion d'honneur, en récompense d'une carrière où marque un des plus grands succès du théâtre contemporain, et qui est un modèle de travail, de probité artistique et de dévouement à la forme la plus élevée et la plus noble de l'art dramatique. La même distinction, conférée à M. Ritt, directeur de l'Opéra, prouve qu'en toutes choses l'Etat s'efforce de faire exacte justice, et consacre une longue suite de services rendus à l'art théâtral.

Musicien instruit et compositeur ingénieux, M. Lacôme d'Estalenx a reçu la croix de chevalier de la Légion d'honneur, en même temps que l'auteur de la *Basoche*, M. Messager, à qui nous devons une preuve nouvelle que l'opéra comique français est un genre toujours aimable, toujours jeune et toujours fécond.

Il ne me reste plus, messieurs, qu'à proclamer les distinctions que le Président de la République et le ministre des beaux-arts ont bien voulu me charger de conférer en leur nom.

Par décret du Président de la République, rendu sur la proposition du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 1er août 1891, M. Duvernoy (Alphonse), professeur au Conservatoire national de musique et de déclamation, est nommé chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, rendu sur la proposition du directeur des beaux-arts, sont nommés officiers de l'instruction publique :

M. Hasselmans, professeur de harpe.
M. Warot, professeur de chant.

Sont nommés officiers d'académie :

Mme Devrainne, professeur agrégé de solfège.

Mlle Hardouin, professeur agrégé de solfège.

La cérémonie s'est terminée par un concert et des scènes lyriques et dramatiques où se sont fait entendre les principaux lauréats des derniers concours.

RENSEIGNEMENTS SUR LA SITUATION DES COLONIES

Rivières du Sud.

Rio-Nunez. — Le gouverneur des Rivières du Sud rend compte d'une tournée qu'il a faite dans cette région. Le calme le plus complet continue à y régner depuis le départ de Dinah-Salifou.

Tous les habitants du pays, négociants et chefs indigènes, les plus proches parents de l'ancien roi eux-mêmes, sont d'accord pour demander qu'il ne revienne pas dans la colonie. Les Saracolets et les Toubacayes disent qu'ils vont travailler maintenant avec confiance. Ils ont formé trois nouveaux villages dans le bas de la rivière. Des terrains considérables ont été préparés pour la culture et si le manque de semences ne se fait pas trop sentir, l'amélioration qui s'est déjà produite cette année s'accentuera encore l'année prochaine.

Rio-Pongo. — Le gouverneur a visité également cette rivière. Le roi John Catty n'étant pas encore remplacé, le ministre Curtis, accompagné des principaux chefs, est venu faire visite au gouverneur à Boffa. Tous sont d'accord pour demander à vivre en paix avec nous.

Dubréka. — Le commerce est extrêmement prospère dans ce cercle qui représente presque à lui seul la moitié du commerce de la colonie. L'administration se dispose à établir des ponts et des bacs sur les rivières les plus difficiles à franchir, afin de supprimer autant que possible tout ce qui pourrait entraver le développement des affaires dans cette région.

Tout le pays est tranquille. On n'a pas eu de nouvelles du Fouta Djallon depuis la venue des envoyés de Bokar-Biro. Personne dans cette saison ne descend plus guère à la côte.

Etablissements français de la côte d'Or.

Le lieutenant Armand, au retour de son voyage d'exploration, a adressé au sous-secrétaire d'Etat la note suivante sur la situation de la colonie.

I. — DESCRIPTION SOMMAIRE DE LA CONTRÉE

Les possessions françaises de la côte d'Or s'étendent depuis la rivière Tanoé, dans l'est, jusque vers la rivière Cavally, dans l'ouest. Elles confinent du côté oriental à la colonie anglaise de Cape Coast et du côté occidental à la république de Libéria.

Vers l'intérieur, la zone française n'a pas de limite. En remontant au nord, on trouve, à l'est, le pays de Kong (à 500 kilomètres de la côte); vers l'ouest, les Etats de Tiéba et de Samory (à 600 kilomètres de la côte).

Partant de la côte pour marcher vers le nord, on trouve d'abord une zone de côtes, puis une zone de lagunes, une de forêts, enfin les pays de l'intérieur.

Ces trois zones, très inégales en largeur, se rencontrent à peu près partout; elles sont parallèles à la mer et le sens de leur longueur est dirigé de l'est à l'ouest.

Cependant, à partir de l'embouchure de la rivière Fresco, située environ aux trois quarts de l'étendue de côtes en venant de l'est, la zone de lagunes disparaît et la forêt vient jusqu'à la mer. Des rochers modifient l'aspect de cette partie du littoral.

La côte. — La côte est basse et sablonneuse, c'est une langue de sable qui sépare les lagunes de la mer. — Sa largeur varie de quelques centaines de mètres à plusieurs kilomètres. — Du côté de l'Océan, elle est à peu près droite et dirigée généralement de l'est à l'ouest. — La pente du sable varie à chaque instant par l'effet de la barre. Tantôt elle est très douce, tantôt elle forme une berge de 1 à 2 mètres presque à pic. Il suffit de quelques semaines au travail des vagues pour changer du tout au tout la physionomie de la côte.

Pendant longtemps, la mer perdait, puis gagnait alternativement du terrain; mais actuellement, d'après des observations faites à Grand-Bassam, son mouvement de conquête semblerait continu depuis quelques années.

La barre existe partout jusqu'à la rivière Fresco. Mais, sur cette côte, elle n'a qu'une seule vague, un seul rouleau, plus ou moins élevé, suivant l'état de la mer, et qui vient briser tout contre terre. Le danger de la franchir n'est pas dans la dimension des rouleaux, mais

(*Supplément.*)

dans leur fréquence : il faut pouvoir partir de terre au moment où une lame vient de briser et gagner assez d'espace vers le large pour passer l'endroit où les vagues déferlent sans être pris dans leur volute. C'est un exercice auquel les gens de la côte sont fort adroits. Cependant les Krouman (habitants du pays de Krou) ont acquis une renommée particulière et sont recherchés par tous ceux qui ont à armer une baleinière.

L'état de la barre varie chaque jour, et en outre suivant les saisons. Elle est généralement plus facile à franchir le matin que le soir. L'époque des mauvaises barres coïncide avec la saison des pluies, environ de mai à novembre.

Les dangers de l'atterrissage causent le plus grand préjudice au commerce, et par les difficultés de communication entre la terre et la rade, et par les pertes que les nombreux accidents de baleinières occasionnent.

Néanmoins la situation à la côte d'Or est bien moins mauvaise qu'au Dahomey. Il ne s'y forme qu'un seul rouleau au lieu de trois : la zone dangereuse est ainsi réduite à une cinquantaine de mètres et les moments favorables de passage sont plus nombreux. En second lieu, on n'y voit jamais de requins malgré quelques récits à effet où les dangers de régions fort différentes ont été accumulés à plaisir. Les pertes en hommes sont fort réduites : les accidents ne proviennent que des heurts de la baleinière quand elle chavire.

Le fond en rade est excellent et la tenue très bonne : en tout temps on peut rester au mouillage et les vapeurs peuvent à la rigueur venir jusqu'à 300 ou 400 mètres de la côte.

On pourrait parer aux inconvénients de la barre de deux façons :

En premier lieu, par la création d'une jetée en fer de 100 à 150 mètres de longueur. Cela supprimerait pour ainsi dire la barre. Mais c'est une dépense élevée, et la colonie devrait se borner à en construire une seule : ce serait déjà un bel effort. Il est très possible qu'elle puisse amortir cette dépense en faisant payer un droit pour l'usage du wharf; il est certain que ce droit, même considérable, serait moins onéreux pour les négociants que l'entretien de baleinières et d'équipes, surtout que les nombreuses pertes et retards qu'ils éprouvent maintenant.

Ce wharf donnerait une importance considérable à Grand-Bassam et lui assurerait la suprématie sur tous les points qui en seraient dépourvus.

Un deuxième moyen serait d'avoir des pontons en rade et en nombre suffisant. Ils serviraient de relais entre les bâtiments et la côte. Il faudrait profiter méthodiquement des beaux temps pour les charger ou les décharger. Mais ceci a le gros inconvénient de créer double entrepôt et une manutention onéreuse et pénible.

A peu de mètres de la mer commence la végétation. Elle est de plus en plus dense à mesure que l'on se rapproche de la lagune : des cocotiers vers la mer, des arbres et des broussailles sans valeur au milieu, des palétuviers sur les lagunes.

Les villages sont souvent aux endroits les moins larges de la langue de sable et situés de façon à avoir une communication facile avec la lagune. Tels Assinie, Grand-Bassam, le groupe des Jacks, Grand, Petit et Moyen Lahou. Ceux de moindre importance profitent de la présence des cocotiers, qui sont de grande ressource pour les habitants.

Le rivage de la lagune, à l'inverse de celui de la mer, est extrêmement irrégulier et présente la plus grande variété de criques, enfoncements, baies, etc.; les profondeurs sont fort variables.

Les lagunes. — Les lagunes sont les déversoirs des rivières et communiquent avec la mer par une seule ouverture, située dans le prolongement du plus important des cours d'eau qui les alimentent.

Elles sont très irrégulières de forme et de profondeur.

A l'époque des basses eaux, les bateaux d'un tirant d'eau de 1 mètre peuvent les parcourir d'un bout à l'autre. Mais, pour circuler facilement partout, il faudrait ne caler que 80 centimètres.

Les lagunes ont une tendance à s'envaser vers l'ouest : c'est particulièrement remarquable pour celle de Grand-Bassam.

Les deux lagunes les plus connues sont celles de Grand-Bassam et d'Assinie. Celle de Loza n'a été reconnue que dernièrement et fera l'objet d'une note particulière.

Les cours d'eau qu'elles reçoivent sont : pour celle d'Assinie, les rivières Tanoë et Bia ; pour celle de Grand-Bassam, l'Akba et l'Agniby; pour celle de Loza, le Lahou et l'Yocoboë.

Aucune de ces rivières ne peut servir de voie facilement navigable pour traverser la forêt. L'Akba en est la plus importante.

Les lagunes n'ont pas de communication par eau entre elles.

Sur leur rive nord, c'est-à-dire sur celle qui est du côté du continent, se trouvent des villages en somme assez nombreux. C'est là que viennent aboutir les sentiers de l'intérieur. Quelques-uns de ces villages offrent une grande importance par le nombre de ces voies d'accès et par la richesse des pays que celles-ci traversent. Ils forment ainsi une série de points où ont lieu les groupements partiels du commerce et des échanges entre l'intérieur et la côte. Sur la côte, se trouve une autre série, moins nombreuse, de villages, où vient se concentrer tout le mouvement commercial des lagunes. Il est à remarquer que ces villages importants de la côte sont généralement situés vis-à-vis les embouchures des rivières principales, ou à un endroit de la lagune de sable qui permette une facile communication de la mer à la lagune. Tels sont : Assinie, Grand-Bassam, à l'embouchure de l'Akba; Jack-ville, vis-à-vis de celle de l'Agniby; Grand-Lahou, à l'embouchure du Lahou; Moyen-Lahou, en face de l'Yocoboë; Petit-Lahou.

Il est particulièrement intéressant d'insister sur cette disposition des points de contact du commerce indigène avec la côte. Elle permet en effet de réduire le nombre des postes utiles de douane, car il faut bien supporter une certaine contrebande sur le reste de la côte : une telle étendue est matériellement impossible à surveiller effectivement. Ce sont les maisons de commerce et les établissements des traitants noirs qui produiront des ressources sérieuses pour la douane, et non pas les quelques marchandises qu'un village isolé de la côte peut acheter à un voilier qui passe. Or, les factoreries ne s'installeront que là où existe déjà un courant établi, un débouché naturel aidé par la nature des lieux et l'habitude des indigènes.

L'occupation de ces quelques postes permet de tenir tout le commerce des lagunes et par là tout celui de l'intérieur. On est à la porte des voies d'accès; on peut donc mieux lutter contre les influences hostiles, en un mot être maître du pays.

La forêt. — La zone des forêts, intermédiaire entre celle des lagunes et l'intérieur, est le grand obstacle à la pénétration.

Sa largeur est très variable : sur l'Akba, le capitaine Binger en a rencontré la limite à 250 kilomètres de la côte; sur l'Agniby et le Lahou, la végétation épaisse semble cesser à 80 ou 100 kilomètres à l'ouest de ce dernier fleuve ; la forêt s'étend davantage dans le nord. D'ailleurs, les riverains du Lahou n'ont pas de relations avec cette région et déclarent que ce qui est sur la rive droite est impénétrable et peuplé de gens très farouches.

Il semblerait donc que le minimum de largeur soit entre le Lahou et l'Agniby.

La végétation est d'une très grande densité et rend la marche en dehors des sentiers des noirs absolument impossible. Au-dessous des arbres de haute futaie pousse un taillis épais que les lianes rendent encore plus impénétrable. Et ces sentiers ne sont que des voies bien précaires : la notion de la ligne droite est totalement étrangère aux nègres ; aussi le tracé de ces chemins est-il le produit des imaginations les plus bizarres, et l'on est dans la vérité en estimant que les distances sont plus que doublées et même à peu près triplées. — En outre, les arbres tombés forment de nombreux obstacles sur la route ; ces troncs sont gigantesques, et l'on a pu en voir un de 2 mètres 10 de diamètre qu'il fallait escalader pour avancer, et qui restera sans doute encore pendant bien des années comme témoin de l'insouciance des habitants.

Les arbres les plus répandus sont : les fromagers, grands, beaux de forme et de feuillage, mais d'un bois très tendre et d'aucune utilité ; les nègres en tirent cependant quelques menus objets de ménage; l'acajou, que l'on commence à exporter du côté d'Assinie et de l'Akba; il peut fournir des billes de 60 centimètres à 1 mètre d'équarrissage ; les noirs en font de grandes et solides pirogues; les palmiers à huile, extrêmement nombreux, mais inutilisés dans l'intérieur de la forêt. Seuls les villages à proximité des lagunes et des grands cours d'eau exploitent l'huile de palme : il y a là assurément une source de richesses perdue et l'on n'y pourrait remédier qu'en faisant des efforts pour mettre les habitants en communication avec les lagunes.

Les indigènes n'utilisent pour la production de l'huile que la pulpe du fruit et abandonnent les noyaux, trop durs à écraser, vu les moyens dont ils disposent. Ils se servent pour broyer cette pulpe de grands mortiers en bois, dans lesquels on manœuvre à la fois trois ou quatre pilons. L'huile est transportée dans des calebasses chez les traitants, qui la recueillent, après une épuration grossière, dans des tonneaux ou ponchons. Puis ces tonneaux sont emmenés à la côte.

Il existe aussi du caoutchouc en très grande quantité et de nombreux bananiers pour la nourriture des habitants.

Du côté de Tiassale, on rencontre le cotonnier à l'état naturel. Le caféier, importé à Elima (Assinie), prospère admirablement. Les clairières de Dabou et celles entre Lahou et Yocoboë pourraient aussi en produire.

Cette forêt vient jusque sur les bords des lagunes. Cependant sur certains points de la lagune d'Assinie ; autour de Dabou sur celle de Grand-Bassam, entre le Lahou et l'Yocoboë sur celle de Loza, se trouvent de grandes clairières.

A l'intérieur, elles sont rares et petites, occupées par des villages ou des cultures. Les habitants ne cultivent que ce qui est nécessaire à leur propre entretien : des bananes, des ignames, quelques patates et un peu de manioc.

Les indigènes. Caractères généraux. — A chacune des zones ci-dessus décrites correspondent des habitants ayant un genre de vie particulier. Quoique de races et de langues fort différentes, ils ont cependant beaucoup de points communs.

Religion. — Ils sont tous fétichistes : les uns (généralement à l'est du Lahou et de l'Agniby) sont du culte de Tanoë. les autres de celui de Bégri. Voici la légende qui explique le schisme dans ces superstitions.

Un dieu, nommé Bégri, vivait autrefois du côté de Fresco : il était sale, habillé de noir et habitait un trou en terre (ses adorateurs portent encore des fétiches noirs). Son fils aîné Tanoë avait le plus grand désir de voyager; mais Bégri s'y opposait formellement. Cependant, fatigué des instances de son fils, le vieux dieu résolut de s'en défaire. Il prit de petites lianes à faire de la corde et dit à Tanoë d'en tenir l'extrémité pendant que lui-même tresserait. Au fur et à mesure que l'œuvre se faisait Tanoë reculait; il recula ainsi jusqu'à la rivière qui porte maintenant son nom. Étonné enfin d'un câble d'une telle dimension, il s'arrête et le tire à lui : son père s'était moqué de lui, il n'y en avait que quelques brasses. Tanoë, par vengeance, devint le rival du vieux Bégri; il s'habilla de blanc et fut un modèle de propreté.

Il se montre de temps en temps dans le Tanoë, et nul ne naviguerait sur ce fleuve sans être vêtu de blanc. Les adorateurs de ce dieu ont des fétiches blancs et, les jours où ils l'honorent, ils s'habillent et se peignent de blanc et ne font aucun travail ni aucun commerce. Chaque fois que les noirs mangent ou boivent, ils jettent quelques miettes ou quelques gouttes par terre, pour nourrir leur dieu ; mais on en donne très peu, car tant de personnes lui donnent à boire qu'il serait ivre. On lui fait aussi de petits cadeaux pour réussir dans les opérations de trafic et mieux tromper le voisin.

Les noirs croient à une autre vie après la mort et ils ne manquent pas d'entourer les tombes de vases contenant différents aliments à l'usage du trépassé ; si c'était un homme libre et riche, on tue un de ses esclaves qui ira l'accompagner ; mais les héritiers ont soin de choisir un sujet vieux et infirme, qui n'a plus grande valeur en ce monde : on le décapite après l'avoir préalablement enivré.

Cependant l'homme n'est pas censé partir tout entier de ce monde ; « ce qui ne le quitte jamais pendant sa vie, son ombre, reste sur terre. » Aussi les nègres ont-ils grand'peur de circuler pendant la nuit. L'ombre se promène ; on ne la voit pas; mais elle vient frapper ceux dont elle a vengeance à tirer et qui passent à sa portée.

Les chefs. — Les noirs ne sont pas réunis en tribus (excepté du côté d'Assinie où se trouve

(*Supplément.*)

le royaume d'Amatifou); plusieurs villages obéissent même rarement à un seul chef.

Les villages ont bien avec quelques voisins des liens de parenté ou d'intérêt, mais une telle agglomération n'offre pas souvent de solidité et dans ce cas peu de chose suffit pour détacher un village de cette ligue apparente.

Le commandement est presque toujours héréditaire et la transmission se fait d'oncle à neveu ; il faut cependant le consentement des personnages influents. L'autorité du chef est plus ou moins respectée ; cela dépend uniquement de la valeur de l'individu. Il s'entoure du conseil des anciens et s'appuie sur le féticheur du village.

Le féticheur a souvent plus d'ascendant que le chef. Il frappe directement l'esprit superstitieux des noirs : c'est lui qui jette les sorts ou les détruit, fait des incantations, prédit l'avenir, etc. Les chefs ne croient pas à toutes ces supercheries, mais pour ne pas laisser péricliter leur autorité ils y attachent la plus grande importance.

Le féticheur est aussi un peu le grand juge de l'endroit. Un homme en vue vient-il à mourir, c'est que quelqu'un lui a jeté un sort. Le féticheur le découvre et lui fait « boire fétiche», c'est-à-dire du poison. Si quelqu'un est soupçonné d'avoir volé ou tué, on lui fait également boire fétiche ; mais si l'accusé est en bons termes avec le féticheur, ou s'il a le moyen de se le concilier, on lui administre de suite un vomitif. Le féticheur est aussi médecin, quoique ce rôle soit plus souvent dévolu aux femmes. A part quelques herbes d'un effet fort douteux, les traitements consistent en tatouages sur le corps du patient, en danses et chants autour de lui.

L'esclavage. — L'esclavage existe partout, mais sous une forme très adoucie. Les esclaves proviennent de deux sources : 1° ceux que les marchands amènent de l'intérieur ; 2° enfants ou même d'adultes vendus de village à village. Ces derniers sont les plus nombreux. Certains individus de la première catégorie viennent de fort loin : à Tiassalé nous avons pu voir un homme vendu au cours d'une guerre d'Ahmadou. Dans la région entre le Lahou et l'Agniby, on rencontre fréquemment des Bambaras.

Le prix moyen d'un garçon est de 150 à 200 francs ; celui d'une fille, de 240 francs.

Les esclaves sont bien traités par leurs maîtres et ne se plaignent pas de leur sort. Ils ne comprennent même point ce qu'on veut leur dire quand on leur parle d'affranchissement : l'homme libre les nourrit et pourvoit à tous leurs besoins ; l'esclave travaille pour son maître, mais fort librement. Dans la forêt, il va, quand il veut, cultiver les plantations d'ignames, de manioc ou de bananiers, cherche le vin de palme, chasse et même se bat pour son maître. Quelques villages sont entièrement occupés par des esclaves : ils viennent apporter le produit de leurs cultures. Ils se marient entre eux. Dans certains endroits, ils sont si nombreux que les hommes libres ont quelquefois à compter avec eux. Ils ne sont ni enchaînés, ni frappés, ni enfermés, à peine surveillés. Généralement à leur arrivée on leur fait boire fétiche ; dans ce cas, c'est un breuvage inoffensif ; mais on persuade au captif que, grâce à cette cérémonie, s'il venait à s'enfuir, il mourrait inévitablement.

La polygamie est universelle. L'homme fournit une dot pour chacune de ses femmes ; s'il en renvoie une, la dot doit être restituée : cela donne lieu à des contestations sans fin, puis à des querelles et quelquefois à des guerres de village à village.

La femme est astreinte aux travaux les plus durs du ménage : elle porte de l'eau, pile les bananes, le manioc, etc., fait la cuisine, fend le bois, etc. Par contre, elle ne sait pas coudre, et ce sont les hommes qui rapiècent les pagnes ou les cousent ensemble et font les filets avec du fil de bambou.

Les maris ne se tracassent pas autrement des infidélités de leurs femmes ; ils en profitent pour exiger de fortes amendes : là se borne leur vengeance ; mais le refus de payer l'amende peut amener la guerre.

Les enfants sont élevés par la mère, et garçons et filles l'aident dans la mesure de leurs forces. Vers quinze ans, les garçons subissent une certaine initiation de la part du féticheur et deviennent alors plus menteurs et ingrats que dans leur enfance.

Les indigènes mangent surtout des bananes et du poisson. Les bananes sont cuites sous la cendre ou bien réduites en farine, de façon à former une pâte épaisse et collante. Les poissons sont fumés pour être conservés plus longtemps et se transportent fort loin dans l'intérieur de la forêt.

On trouve dans beaucoup d'endroits des bœufs, des porcs, des chèvres et des poulets ; mais tous ces animaux sont fort petits et la chair en est très fade. Avec le poulet, on fait le poucou, ou poulet bouilli avec une sauce très fortement pimentée : c'est le régal des nègres.

Comme boisson indigène, il n'y a que le vin de palme ou sève du palmier à huile. Un arbre n'en donne guère que 15 ou 20 litres, et il est perdu après. A ce breuvage les noirs préfèrent de beaucoup les plus exécrables alcools d'Europe.

Le sel se fait à la côte ; on évapore l'eau de mer dans des plats en cuivre. Le produit est soigneusement enfermé dans de petits paniers et on l'envoie vers l'intérieur : c'est un article d'échange important.

Les ustensiles de ménage, même sur la côte, se bornent à quelques instruments en bois, à des plats et vases en terre. L'abondance de l'argile, en dehors de la langue de sable, permet de faire cette poterie grossière et mal cuite.

Le vêtement est des plus sommaires. Quand ils travaillent, hommes et femmes ont autour des reins et passent entre les jambes un morceau d'étoffe plus ou moins ample, plus ou moins riche. Vers l'intérieur, ce n'est le plus souvent qu'une écorce très malléable et qui ressemble à un feutre grossier. Au repos et en cérémonie, ils mettent toute leur coquetterie à se revêtir de grands pagnes : ce sont des morceaux d'étoffe rectangulaires et suffisamment longs pour être jetés sur les épaules et couvrir tout le corps. Ils portent presque toujours sur eux quelques colliers de grains de corail, de verroterie, ou des bijoux en or d'un travail rudimentaire.

Les habitations sur la côte et les lagunes sont des cases en bambou de forme rectangulaire. Le toit est en feuilles de palmier, le sol en terre battue ; quelquefois les parois sont revêtues d'une sorte de torchis. A mesure que l'on s'avance vers l'intérieur, la forme circulaire se substitue à la précédente. Les cases affectent alors la forme d'un corridor circulaire autour d'une cour intérieure ; la cour a jusqu'à 30 mètres de diamètre. Le corridor est ouvert du côté de la cour et partagé en petits compartiments où peuvent tenir deux personnes couchées. Le sol en est surélevé ; il est, ainsi que les parois, recouvert d'un enduit rouge très lisse. On y dessine quelquefois de vagues emblèmes d'animaux.

Quand un village doit être mis en état de défense, on l'entoure d'une palissade ; les pieux ont 2 m. 50 de hauteur, sont fendus de haut en bas et ont environ 25 centimètres de diamètre. De distance en distance on y ménage des meurtrières ; les portes sont étroites et fermées par des rondins horizontaux retenus en arrière par des pieux verticaux.

Généralement l'enceinte est circulaire ; néanmoins j'ai vu des exemples de bons flanquements. Le village d'Ess'r, au nord de Dabou, avait une première enceinte continue avec des tambours ; en arrière, une deuxième enceinte à 25 mètres de la première et composée de petits blockhaus séparés les uns des autres et pouvant contenir de 4 à 20 hommes, leurs meurtrières au ras du sol. Enfin, à 40 mètres plus loin venait une troisième enceinte continue en bambous et avec quelques tambours.

Les armes des indigènes sont des fusils à pierre et des sabres d'abatis ; quelques-uns ont des lances dans la forêt, mais on ne voit ni arcs ni frondes. Les charges de poudre sont très fortes et les projectiles, toujours au nombre de 5 à 7, sont généralement des morceaux de ferraille ou de manilles.

Les villages sont assez souvent en guerre les uns contre les autres : la cause en est la plupart du temps dans le vol de quelque femme ou de quelque esclave ; mais on en vient rarement aux coups. Le village lésé essaye de prendre en compensation des prisonniers à ses adversaires ; on brûle des cases par ci par là et les choses continuent ainsi de part et d'autre jusqu'à ce que l'on convienne de régler le différend dans un grand palabre. On se restitue les prisonniers et, s'il y a eu des morts, on paye une indemnité.

Entraves aux relations commerciales. — Sur certains points des lagunes et sur les fleuves, des villages assez forts arrêtent la navigation des pirogues et prélèvent sur les marchandises un droit en nature, quand ils ne prennent pas le tout.

C'est une grande entrave au commerce : car les indigènes n'osent pas se risquer dans de telles conditions à faire leur petit négoce. Ce n'est pas d'ailleurs la seule cause d'incommodité des relations.

Chez tous ces noirs, les villages sont considérés comme solidaires des dettes des particuliers. Ainsi, un nègre a-t-il emprunté chez les voisins et ne peut-il payer sa dette, tout individu de son village passant à proximité des autres sera pris et conservé jusqu'à ce que l'affaire soit réglée.

De là une grande difficulté de trouver des porteurs et même d'avoir des renseignements : les habitants sortent peu de chez eux et craignent toujours d'être appréhendés.

Caractères particuliers. — Si tous ces caractères sont communs aux diverses races du pays, elles se différencient cependant dans leur genre d'existence.

Nous avons vu comment on pouvait partager cette région en zones parallèles à l'équateur. A chacune de ces zones correspond un genre de vie particulier.

Sur la côte habitent, en partant de l'est, les Agnis, les Ochins, les Jack-Jack, les Avikom et les Krouman.

Ils ont chacun une langue spéciale, mais l'agni est très répandu et se parle dans toute la forêt.

Ils sont tous pêcheurs, plus ou moins commerçants, ne produisent rien, mais s'occupent d'échange. Les Jack surtout vont dans la lagune chercher de l'huile, du caoutchouc, de la poudre d'or, en payement des nombreux objets de pacotille qu'ils achètent à bord des bateaux anglais.

Sur les lagunes, mais ceci ne vise que les rives nord, les indigènes sont essentiellement pêcheurs.

Dans certains villages importants, on accumule l'huile et les traitants viennent l'y chercher.

On donne aux habitants de la forêt le nom de *Bushman*, hommes de la brousse. A proximité des lagunes ou des grands cours d'eau leur occupation primordiale est la récolte de l'huile. Mais c'est une exploitation qui pourrait donner de bien meilleurs résultats si quelques blancs dirigeaient les noirs.

Les palmiers à huile ne sont pas cultivés ; on les laisse au milieu de la brousse, enserrés par la végétation voisine. Il est certain que si ces arbres étaient soignés méthodiquement, si on les dégageait de tout ce qui les prive d'air et de jour, ils produiraient beaucoup plus.

Peut-être pourrait-on introduire un moyen moins barbare de traiter les fruits et augmenter ainsi encore la production. Mais tout cela ne sera certainement pas le fait de la routine et de l'incurie des indigènes.

La fabrication de l'huile cesse dès que l'on s'enfonce dans la forêt. Les habitants s'écartent peu de chez eux et se contentent pour vivre des fruits de leurs maigres cultures. Les palmiers ne servent qu'à la récolte du vin de palme.

Il existe toujours à proximité des agglomérations de cases quelque petit ruisseau. Le lavage des sables, les jours d'orage, fournit une faible quantité de poudre d'or. Avec cela on achète du sel, de la poudre et quelques menus objets.

Baoulé. — Au nord de la forêt existe une région beaucoup plus industrieuse, entre le Lahou et l'Akba ; elle porte le nom de Baoulé. Les cultures y sont, paraît-il, nombreuses, et consisteraient surtout en cotonniers et en tabac. Les habitants sont plus doux que ceux de la forêt ; les villages sont rapprochés les uns des autres. On y fait beaucoup de tissus et les puits à teinture sont en nombre considérable.

Les étoffes qui viennent du Baoulé sont assurément de beaucoup supérieures à ce que les Européens vendent à la côte ; mais le prix en est élevé et souvent un pagne atteint la valeur de 60 et même 80 fr.

Dans la partie sud-ouest, c'est-à-dire au nord de Tiassalé, l'or est en abondance ; ce n'est plus le lavage des sables qui le procure, mais on l'extrait du quartz. A Tiassalé il existe des pépites venant de là et pesant de 150 à 200 grammes.

L'ivoire est rare, quoique les habitants déclarent que les éléphants se tiennent en nombre sur la rive droite du Lahou, vers la lisière nord de la forêt.

Apolloniens. — Il n'a pas encore été parlé des Apolloniens : c'est une race qui présente le plus grand intérêt. Leur berceau est du côté d'Assinie ; ils parlent l'agni, qui est la langue la plus répandue.

Les Apolloniens sont les commerçants par excellence de ces régions. Dans tous les centres, il en existe une petite colonie.

A la côte, ils achètent une pacotille et vont très loin dans la forêt. Ils ne pénètrent cependant que rarement dans le Baoulé. Ils vont faire ainsi ce qu'ils appellent leur traite et rapportent surtout de l'or. (On les recherche pour nettoyer la poudre d'or : c'est une besogne à laquelle ils se connaissent très bien.)

Ce sont en somme les seuls commerçants qui relient les différentes zones entre elles. En dehors de la côte, ils avaient, jusque dans ces derniers temps, le monopole de la « traite ».

Leur influence, là où les blancs n'ont pas pénétré, est considérable : très soumis à proximité des points où nous sommes bien installés, ils se montrent malveillants ailleurs et agissent sourdement contre nous. Et tout dernièrement, redoutant de voir le Grand-Lahou leur échapper, ils n'ont pas été étrangers, en conseils au moins, au meurtre de MM. Voituret et Papillon.

Ainsi tout le commerce jusqu'aux lisières nord de la forêt se fait par eux; de cette lisière vers l'intérieur, il paraît que ce sont des traitants mandings qui forment des caravanes.

En résumé, chacune des zones ci-dessus décrites a une population sédentaire qui s'écarte peu de chez elle, assez ignorante de ce qui se passe ailleurs; mais ces différentes zones sont sans cesse parcourues par les Apolloniens qui les mettent en relations entre elles et font tout le commerce. Enfin des gens de race manding viennent jusqu'à la limite nord de la forêt.

II. — AVENIR DE LA COLONIE

La colonie de la côte d'Or a-t-elle de l'avenir? oui, assurément.

Et tout d'abord il faut reconnaître que l'insalubrité de ce pays a été fort exagérée. Sa mauvaise réputation a été fondée sur les nombreux décès du premier établissement; mais à ce moment on fit de grands travaux de terrassement et de construction à Grand-Bassam et à Dabou; ce fut une cause de fièvres. Ensuite, les agents de factorerie sont souvent fort loin d'observer l'hygiène convenable à ces pays. Il est certain qu'en n'ayant pas de grandes privations à supporter, en se garant du soleil et surtout en ne prenant pas d'alcool et en évitant tout excès, on peut échapper longtemps à la fièvre ou au moins à des accès dangereux. La dysenterie n'est qu'accidentelle.

Les produits en huile, acajou, caoutchouc, poudre d'or, sont déjà nombreux : les statistiques officielles peuvent en témoigner, et le rendement des douanes, bien qu'elles fonctionnent depuis peu de temps et que les postes soient en petit nombre, est déjà considérable.

Cependant, qu'y a-t-il d'exploité jusqu'à présent?

Seulement le bord de deux lagunes et les rives de l'Akba, et là les indigènes agissent sans guide et sans conseils.

On n'a essayé de plantations de café que sur la lagune d'Assinie, où elles réussissent parfaitement.

Il n'y a pas de pénétration vers l'intérieur; on n'a pas de communication avec le Baoulé, ce qui ouvrirait les routes pour marcher vers la boucle du Niger.

Les efforts doivent tendre à entrer en relation avec les gens de la brousse, à traverser leur forêt et à se créer une voie d'accès vers le Baoulé.

Nouveaux postes de douanes à Moyen-Lahou et Petit-Lahou. — Tout le monde est fait à la douane dans la région d'Assinie et de Grand-Bassam. Il n'en est pas de même sur la lagune de Loza. Là, il n'existe de poste de douane qu'à Grand-Lahou; il n'y en a ni à Moyen ni à Petit-Lahou. Aussi ces deux points attirent-ils maintenant tout le trafic.

Il est de première nécessité que Moyen et Petit-Lahou soient occupés. L'opération pour ce dernier point demandera un certain déploiement de forces; ses habitants annonçaient au mois de février leur résistance si on établissait la douane chez eux; ils se disaient armés de bons fusils, et le fait est qu'ils avaient trouvé à acheter des cartouches très acceptables à des prix dérisoires. Mais cette occupation est une œuvre de haute importance. Elle permettra de fermer la lagune à toute ingérence étrangère, forcera les habitants à nous considérer comme les seuls maîtres et sera une nouvelle source de produits aussi bien pour le budget de la colonie que pour les négociants.

Naturellement ces créations de postes demanderont une augmentation de personnel et un matériel approprié.

Forces militaires. — Un certain appareil militaire est indispensable à la colonie, d'autant plus qu'elle est encore en voie de formation et doit s'attendre à des mouvements d'effervescence qu'il faut pouvoir calmer aussitôt.

Canonnières. — Pour chaque lagune et les parties navigables des cours d'eau qui s'y jettent, il est nécessaire d'avoir une chaloupe à vapeur, comme celle qui se trouve à Grand-Bassam, un peu mieux armée cependant.

Si nous avions une chaloupe à Assinie et une autre à Grand-Lahou, notre autorité y gagnerait considérablement. La colonie pourrait sans doute en faire les frais et utiliser pour l'équipage d'ancien laptots, tout en conservant des patrons blancs.

Milice. — Une augmentation de milice semble aussi fort nécessaire. Une troupe de cinquante hommes ne serait pas exagérée, mais il la faudrait bien organisée. Actuellement, on recrute la milice à Porto-Novo; les éléments en sont passables, mais il n'existe rien pour les encadrer. On n'arrivera jamais à aucun résultat, si l'on ne met à la tête de cette force un ou deux anciens sous-officiers. Avec un traitement convenable, l'offre tenterait sans doute beaucoup de gens. A l'heure actuelle, cette milice, forte d'une vingtaine d'hommes, ne vaut rien en tant que troupe : sa seule supériorité sur les indigènes est d'être mieux armée qu'eux.

Télégraphe. — L'étendue de côtes de la colonie est considérable, et il n'existe pour en relier les différents points que des courriers à pied, des pirogues ou des chaloupes à vapeur de réquisition. Ces différents moyens combinés ne donnent qu'un résultat fort lent.

Une ligne télégraphique mettrait la colonie complètement dans la main du résident et serait un élément important de sécurité et de puissance. Pour soustraire le plus possible cette communication aux indigènes, il serait tout indiqué d'employer un câble dans l'étendue des lagunes.

Importance de Dabou. — Il est dans la colonie un endroit de grande importance : c'est Dabou, situé sur la lagune de Grand Bassam, vis-à-vis de Jackville. Faidherbe y construisit un excellent fort. Quand le gouvernement abandonna la colonie, on le laissa tomber en ruine; maintenant, on s'occupe de le restaurer.

Dabou tire son importance de sa situation : ce poste est au centre de la colonie, en un point de la lagune de Grand-Bassam facilement accessible, entouré d'une plaine dont la première occupation a démontré la fertilité. L'endroit est très sain et une brise presque constante le rend agréable à habiter. Il est situé entre l'Agniby et le Lahou, qui permettent de pénétrer fort avant dans la forêt et à l'endroit où elle a sa moindre largeur.

C'est le point d'arrivée de presque tous les chemins qui conduisent au Baoulé et il faut à peine trois jours de marche, par les sentiers actuels, pour se rendre à Tiassalé, sur le Lahou, qui est un autre nœud de routes vers la même région. Il n'y a entre Dabou et Tiassalé aucun cours d'eau sérieux, à peine quelques ruisseaux.

Dabou est à proximité des peuplades toujours remuantes des Ebriés et les surveille facilement; placé en face de Jackville, à une heure et demie de pirogue, plus une demi-heure de marche, il communique aisément avec la mer. Là se colportent tous les bruits de la région; les Apolloniens y passent fréquemment et les nouvelles y parviennent vite.

C'est de là que doit partir la route qui nous mènera au Baoulé. Cette voie de pénétration devrait se faire par étapes; il faudrait s'avancer un peu dans la forêt jusqu'à un village relativement important, s'y installer pendant quelque temps, s'en concilier les habitants, leur faciliter les relations avec la lagune, les capter par les avantages du commerce et user largement de cadeaux. Puis on entamerait de la même manière un nouveau tronçon, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on arrive dans la plaine. Ce serait l'affaire d'une campagne.

La milice, ou mieux encore une cinquantaine de tirailleurs feraient pendant ce temps quelques promenades militaires. Ce va-et-vient de troupes déracinerait le préjugé que les blancs n'ont aucune action en dehors de la lagune.

Une fois ce débouché fortement installé, les relations avec le Baoulé deviendraient incessantes, grâce à sa population douce et industrieuse, et l'on trouverait le vrai champ d'échange et de commerce que la colonie doit chercher.

Il serait bon alors de conserver à Dabou une garnison et d'y installer une école professionnelle de missionnaires. Les plaines de Dabou sont les seuls endroits de la lagune qui se prêtent à la culture et qui puissent nourrir des bêtes de somme (il n'existe encore à la côte d'Or ni ânes, ni chevaux, ni bœufs porteurs); on y formerait des maçons, des charpentiers, etc., ce qui nous affranchirait de la colonie de Cape-Coast, où l'on va chercher ces ouvriers.

Produits français. — Enfin, il est un effort qui n'a jamais été tenté, c'est de remplacer les marchandises étrangères par des marchandises françaises. Il est bien venu dans ces derniers temps quelques petits commerçants, mais sans capitaux suffisants; leurs produits français ont été très appréciés par les indigènes, mais ces maisons ne peuvent songer à lutter avec les factoreries déjà établies, et elles se bornent à tenir boutique à Grand-Bassam.

Il faut cependant entrer dans une telle voie avec beaucoup de prudence. Le nègre a sa routine et on ne lui impose pas la marchandise. S'agit-il d'étoffes, il faut s'astreindre à ne vendre que des pièces de la largeur et de la longueur usuelles dans le pays (10 yards); sinon, la matière fût-elle dix fois supérieure aux étoffes accoutumées, on n'en écoulerait pas un mètre. S'agit-il de perles, chaque région a sa spécialité : un village en désire de blanches, un autre de multicolores, et ainsi de suite.

La quincaillerie et surtout la coutellerie françaises auraient un cours extraordinaire.

Le gros corail s'échange dans la forêt à peu près au poids de l'or; la soie est l'objet de toutes les convoitises, le velours ne l'est guère moins.

En résumé, la côte d'Or est un pays fort riche encore inexploité. Pour en tirer tout le parti possible, il faut d'abord se consolider sur la côte :

1° En créant un poste de douane sur la frontière, un à Moyen-Lahou, un autre à Petit-Lahou;

2° En augmentant le prestige et le bien-être des agents du Gouvernement en leur donnant des habitations au moins convenables;

3° En augmentant les forces militaires, en mettant une canonnière sur chaque lagune et en créant une milice de cinquante hommes, décente et effective;

4° En établissant une ligne télégraphique reliant les postes à Grand-Bassam.

5° En décidant certains nationaux à se soumettre à la loi commune et en les astreignant à ne s'occuper que de leur négoce.

Puis il faut pénétrer vers l'intérieur en utilisant non seulement les cours d'eau, ce que les négociants commencent à faire d'eux mêmes, mais en ouvrant progressivement une route de Dabou vers le Baoulé;

Enfin, propager l'influence française par la création d'une école professionnelle de missionnaires (Dabou paraît indiqué comme emplacement) et en faisant les efforts nécessaires pour que des maisons de commerce françaises, avec un personnel absolument honnête, viennent importer dans le pays des marchandises judicieusement appropriées aux besoins et aux routines des habitants.

RECONNAISSANCE DE LA LAGUNE DE LOZA

La barre de la lagune, située à l'embouchure du Lahou, a été franchie le 9 février par une chaloupe à vapeur calant 1 mètre. Les sondages faits par des pirogues permettent de croire que des bâtiments calant 2 mètres pourraient pénétrer dans la lagune.

Le Lahou se jette dans l'extrémité est qui communique avec la mer. La lagune s'étend vers l'ouest sur une longueur de 30 à 36 kilomètres. Un peu à l'ouest du poste de Grand-Lahou elle se bifurque : la branche sud se termine à Moyen-Lahou; elle a une longueur de 6 à 7 kilomètres.

Une série de villages sont construits sur la bande de terre entre lagune et mer ; ils ne sont qu'un prolongement de Grand-Lahou.

A l'extrémité de cette branche, les indigènes portent facilement leurs pirogues dans le grand bras. Le trajet est de trente minutes.

Une chaloupe à vapeur de 1 mètre de tirant d'eau peut aller jusqu'à Moyen-Lahou.

La branche nord peut être parcourue en entier avec une chaloupe calant 1 mètre d'eau. Dans certains points, elle présente des profondeurs de 10 à 15 mètres. Dans deux endroits seulement, il y a un chenal un peu étroit : le premier entre la petite île à l'ouest du poste de douane et la pointe où se bifurque la lagune, et le second entre la deuxième île après l'entrée dans la branche nord et la côte sud.

Il est à noter que cette année les eaux sont particulièrement basses.

Ces deux passages, une fois balisés, seront faciles à franchir. Tout le reste du parcours se fait avec la plus grande facilité.

On trouve partout du bois en abondance et des graines oléagineuses pour chauffer la chaudière.

A environ 6 à 7 kilomètres du poste, on rencontre l'embouchure de la rivière Yocoboë (côte nord). Elle est peu large, mais très profonde : 5 ou 6 mètres, d'après les renseignements. Le village d'Yocoboë serait situé à une heure (en canot à vapeur) de son embouchure et on pourrait la remonter pendant six heures.

Yocoboë est un centre important où aboutissent plusieurs sentiers de l'intérieur; il s'y fait un assez grand commerce d'huile de palme. Yocoboë est beaucoup plus considérable que Grand-Lahou.

De l'embouchure de la rivière Yocoboë jusqu'à la pointe des Fromagers, la lagune fait de nombreux détours, avec des élargissements et des resserrements successifs. Les villages paraissent peu nombreux.

A la pointe des Fromagers, la lagune forme brusquement un vaste lac qui peut avoir une lieue de large. Dans une des échancrures de la côte nord se trouve Loza, village presque aussi important qu'Yocoboë, mais situé sur la lagune même et à environ trois quarts d'heure ou une heure en vapeur de Petit-Lahou.

Petit-Lahou est dans une île contre la bande de sable qui sépare la lagune de la mer. En face de l'île s'ouvre une large branche dont on ne voit pas le fond et qui, d'après les renseignements recueillis, s'étend vers l'est presque jusqu'à Moyen-Lahou.

Vers l'ouest, le fond de la lagune est à environ 1 kilomètre de Petit-Lahou. Il existe, paraît-il, une communication en pirogue avec le rio Fresco. Elle serait profonde, mais encombrée par les branches d'arbre.

Les deux points les plus importants de la lagune sont Yocoboë et Loza; en tenant le commerce de ces deux villages, on tiendrait toute la lagune. Mais, grâce à l'absence de postes à Moyen-Lahou et Petit-Lahou, ils nous échappent complètement. Le point de contact de Loza avec la mer est, nous venons de le voir, Petit-Lahou; de même celui d'Yocoboë est Moyen-Lahou. Cependant le commerce de Yocoboë trouverait une facilité sensiblement plus grande à se détourner sur Grand-Lahou ; la distance n'est guère plus considérable et il n'y a pas de transbordement. Le jour où un poste sera créé à Moyen-Lahou, l'importance de ce village tombera complètement et il ne restera plus que deux centres sur cette côte, Grand et Petit-Lahou. Le premier sera de beaucoup le plus considérable, car il drainera tout ce que peuvent fournir l'Yocoboë et le Lahou.

Les habitants de la lagune sont très bienveillants et nous ont fait partout le meilleur accueil. Sur la côte seulement il existe un certain mécontentement, mais un peu de sévérité en aura vite raison, et les progrès de notre influence seront plus rapides que dans la lagune de Grand-Bassam : il n'existe pas, en effet, de populations aussi remuantes que les Ebriés et les Jacks-Jacks.

Cependant la colonie d'Apolloniens fixés à Grand-Lahou doit être surveillée avec une grande rigueur, car elle semble jouer un double jeu : elle s'est érigée à Grand-Lahou en protectrice du poste français, mais lors du meurtre de MM. Papillon et Voituret, sa conduite dans le fleuve a été plus qu'équivoque et son chef a fourni les renseignements les plus embarrassés.

Entre le Lahou et l'Yocoboë, il existe une clairière, moins dégagée toutefois que celle de Dabou; elle serait favorable aux plantations de café, de canne à sucre, et peut-être même à celle de cotonniers.

Il y a beaucoup moins de vase dans cette lagune que dans les voisines. Les palétuviers y sont aussi beaucoup plus rares, les poissons beaucoup plus nombreux et certainement de meilleure qualité, et la salubrité à Grand-Lahou paraît plus grande qu'à Grand-Bassam.

Les produits que l'on peut exploiter dans la région sont les mêmes qu'à Grand-Bassam. L'huile et le caoutchouc s'y trouvent en très grande abondance : sur le Lahou, les habitants sont tout disposés à faire de l'huile, mais déclarent n'en pas avoir eu encore l'occasion, et cependant les palmiers abondent.

En résumé, il suffirait de créer les deux postes de Moyen et de Petit-Lahou pour nous assurer l'entière possession de ce bassin et augmenter dans des proportions considérables les richesses de la colonie,

Lieutenant A. Armand.

Comores.

Les derniers renseignements fournis par le gouverneur de Mayotte sur la situation des Comores font ressortir la pacification presque complète d'Anjouan.

Saïd-Athman, le chef des rebelles, miné par le froid et manquant de vivres, est venu, le 20 juin, se constituer prisonnier, avec toute sa cour, entre les mains du résident. Près de 2,000 insurgés ont suivi son exemple et sont allés faire leur soumission à la résidence française. Il ne reste plus maintenant dans les forêts que quelques rebelles qu'on réduira facilement avec la seule police indigène, s'ils ne viennent pas avant peu déposer leurs armes.

Ces heureux résultats n'ont pas, il est vrai, été obtenus sans lutte ; mais, au cours de la vive résistance que nous avons rencontrée, nous n'avons eu à déplorer que la perte d'un garde indigène, tandis que les dissidents ont eu de nombreux tués.

A la suite des combats qu'ils ont soutenus, et notamment de l'assaut, trois fois répété, du camp retranché de Digo, où ils s'étaient réfugiés, les rebelles se sont enfuis sur les hauteurs inaccessibles de l'île, où nous les avons affamés.

Nos émissaires avaient remarqué que des femmes portaient toutes les nuits des vivres aux fugitifs ; pour intercepter ces communications, une compagnie d'infanterie de marine occupa le cirque de Bambao-Montoni, qui commande la route de Digo.

Trois jours après, Saïd-Athman écrivait au chef de la division navale qu'il était résolu à se rendre si on lui assurait la vie sauve. Cette promesse lui ayant été faite, il vint se constituer prisonnier à la résidence, où il est gardé à vue depuis lors.

Cette soumission du chef des rebelles mettait fin à l'expédition d'Anjouan. Mais l'occupation du pays s'imposait encore jusqu'à ce que les habitants aient repris leur genre de vie habituel. Au surplus, les Makoas, en se constituant prisonniers, n'ont pas apporté toutes les armes dont ils disposaient ni toutes les munitions qui leur restaient. Il faut donc faire rechercher les unes et les autres et procéder à un désarmement général de tous les indigènes. Enfin, il faut organiser le pays, dévasté par la guerre, et parer à la famine qui pourrait en être la conséquence. Des mesures ont été prises en ce sens.

A la Grande-Comore, la situation est moins favorable. Une partie de la population, surexcitée et égarée par quelques ministres rebelles à leur sultan Saïd-Ali et à notre autorité, exerce des violences sur les indigènes restés fidèles à notre cause et menace la sécurité des Européens établis dans l'île. La majorité des Comoriens est cependant restée attachée à nous. Dès que l'effervescence causée par un petit nombre de turbulents se sera calmée, il n'est pas douteux que la tranquillité ne soit complètement rétablie.

Un détachement de cinquante hommes d'infanterie de marine va être mis dans ce but à la disposition du résident. M. Humblot pense, en effet, que la présence seule de cette force intimidera les rebelles et les réduira à l'obéissance. Il ne saurait donc être question, dans la circonstance, d'une expédition militaire, mais d'une simple démonstration. Des recommandations précises et formelles ont été adressées en ce sens aux autorités locales.

Aucun fait saillant n'est survenu à Mohéli.

Cochinchine.

Par suite de la sécheresse qui règne toujours en cette saison, les travaux agricoles sont à peu près partout interrompus. C'est à peine si quelques petites plantations de tabac sont encore soignées. On attend les premières pluies pour commencer les labours.

La récolte du riz a été moins bonne cette année que l'année dernière. Le tabac a donné un bon rendement, et le produit des arbres fruitiers sera exceptionnel.

Le prix du paddy se maintient élevé, avec une tendance à la hausse : le picul est coté une piastre vingt cents environ (1 $ 20).

Les impôts rentrent régulièrement et sans difficulté.

L'état sanitaire ne laisse rien à désirer.

Tableau général de la valeur des importations et des exportations du 1er trimestre 1891.

1° Commerce entre la France et la Cochinchine.

Importations de France dans la colonie		2.578.732 63
Exportations de la colonie en France		381.980 »
		2.960.712 63

2° Commerce de la Cochinchine avec les autres colonies et pêcheries françaises.

Importations des colonies et pêcheries françaises	750.015 »	
Exportations pour les colonies et pêcheries françaises	789.041 »	
	1.539.056 »	1.539.056 »

3° Commerce de la colonie avec l'étranger.

Importations :		
Par navires français	1.320.559 44	
Par navires étrangers	5.516.502 94	
	6.837.062 38	
Exportations	16.894.032 »	
	23.731.094 38	23.731.094 38
Total général		28.230.683 01

Cambodge.

Malgré la disette, le pays est toujours très calme, grâce aux mesures prises par le protectorat pour venir en aide à la partie misérable de la population. Les travaux de route entrepris dans ce but à Kratié et à Kompong-Thom occupent un grand nombre de malheureux qui sont rétribués en riz et paddy.

La santé du roi Norodom, sans être sérieusement ébranlée, laisse néanmoins à désirer depuis quelque temps. Les relations que le représentant de la France entretient avec ce dernier restent toujours empreintes de la plus grande cordialité.

La perception des impôts des poivres et des berges du fleuve sera bientôt terminée. Des dégrèvements sont à prévoir pour les poivres, beaucoup de plantations ayant péri par suite de la sécheresse ; mais l'impôt des îles et berges du fleuve (cotons et tabacs) est rentré avec une grande facilité, bien que l'année soit mauvaise.

Deux nouvelles industries viennent d'être établies sur les bords du fleuve. Un Européen, M. Praire, a installé une usine à égrener le coton, mue par la vapeur. Cette usine fonctionne depuis peu de temps et promet de bons résultats. Jusqu'ici le coton était exporté à l'état brut en Chine, où il était manipulé et de là expédié sur les marchés du Japon. L'égrenage dans le pays même offrira de grands avantages en permettant la transformation des graines en huile et la préparation des tourteaux ou résidus pouvant servir à l'engrais des terres. Il aura, en outre, pour conséquence la suppression de l'intermédiaire chinois qui, jusqu'ici, retirait tout le bénéfice de cette opération. Pour favoriser cette industrie, un arrêté local a substitué au droit de sortie *ad valorem* sur le coton un droit fixe de quarante cents (0 $ 40) par picul sur le produit brut ou travaillé. Les exportateurs auront donc tout intérêt à faire manipuler leur coton dans le pays.

M. Praire a, en outre, essayé de substituer au coton indigène, de qualité inférieure, le coton d'Egypte dont la soie est plus longue, la graine moins adhérente et le rendement plus considérable. Les essais faits directement par lui ont pleinement réussi, mais il reste à faire comprendre aux cultivateurs indigènes qu'ils ont intérêt à planter le nouveau coton : des graines leur ont été distribuées, pour les entraîner dans cette voie.

Le même négociant avait déjà, l'année dernière, essayé la plantation du tabac de Sumatra et la préparation de feuilles destinées à être expédiées en Europe pour la fabrication des cigares. Mais l'envoi fait sur les marchés de Rotterdam et de Hambourg n'était pas assez considérable et l'expérience n'a pas été concluante. Elle sera renouvelée cette année sur une plus grande échelle. Si les tabacs du Cambodge peuvent être cotés sur les marchés d'Europe, cette culture est appelée à un grand avenir, car tous les terrains du fleuve lui sont favorables.

Enfin, une scierie hydraulique a été installée également sur les bords du Mékong par un missionnaire. Elle fonctionne depuis peu et a déjà reçu des négociants de Saïgon des commandes assez importantes de bois destinés à être exportés en Europe.

Le mouvement commercial ne s'est pas ralenti pendant le premier trimestre de l'année, malgré le manque de riz. Le chiffre des exportations est sensiblement supérieur à celui du premier trimestre 1890 et porte notamment sur le produit de la pêche ; il s'est élevé à 591,161 piastres, le produit de la pêche y figurant pour 231,308 piastres.

Pour ce qui est de l'importation, il est à peu près impossible de se rendre compte de son importance réelle, par ce fait que tous les articles de provenance française, étant déclarés à leur entrée au port de Saïgon, sont ensuite expédiés partiellement par les maisons de cette ville à leurs succursales de Pnom-Penh au fur et à mesure des demandes ou importés directement de Cholon et de Saïgon dans l'intérieur par les détaillants. Ne sont déclarées à l'entrée au Cambodge que les marchandises de provenance étrangère à destination directe du pays, et n'ayant pas été déjà entreposées à Saïgon. Pour connaître exactement le chiffre de la consommation des produits français et étrangers au Cambodge, il serait nécessaire d'exiger à l'entrée dans ce pays une seconde déclaration ; mais une telle mesure serait considérée comme une entrave pour le commerce et produirait des résultats regrettables. Il est néanmoins permis de dire que l'importation des tissus et des spiritueux d'origine française semble être en progression.

La valeur des importations connues, du premier trimestre 1891, atteint le chiffre de 45,144 piastres.

Les recettes du budget de 1891 rentrent facilement jusqu'à ce jour ; toutefois des mécomptes pourraient bien se produire du côté de la ferme d'opium. L'année est mauvaise et la consommation de ce produit a naturellement diminué d'une façon sensible ; d'autre part, le fermier est encore dans la période d'installation, et il est à craindre que, malgré tous ses efforts, il ne puisse tenir ses engagements.

Les travaux entrepris dans la ville de Pnom-Penh et dans quelques résidences continuent, mais devront être interrompus prochainement lorsque les pluies se seront établies. Malgré les travaux considérables de terrassement entrepris, aucun cas de choléra n'a encore été signalé cette année. Il en était de même l'année dernière, et il est permis de supposer que le comblement des mares qui se trouvaient dans toute la ville et constituaient un véritable foyer d'infection a contribué largement à cet état de choses.

Annam.

Notre situation politique en Annam pendant le premier semestre de 1891 a été aussi bonne qu'il était permis de le désirer après les événements de ces dernières années. Ce résultat compense quelques mécomptes financiers inévitables au début d'une organisation.

Les relations du résident supérieur avec S. M. Than-taï et les régents conservent le caractère de courtoisie et d'amitié réciproques que M. Hector s'est efforcé de maintenir indépendant de toute discussion, de toute divergence de vues. Les ministres et les fonctionnaires de la capitale ont en toute occasion l'empressement et la déférence convenables. Ils consultent notre représentant pour toutes les affaires importantes et adoptent volontiers ses avis.

La santé du jeune souverain s'est fortifiée et ne donne plus d'inquiétudes. Le résident supérieur, dans une audience privée à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, lui a renouvelé, en même temps que ses souhaits personnels pour son bonheur et la prospérité de son royaume, les assurances des sentiments bienveillants et amicaux du gouvernement de la République.

Dans toutes les provinces du sud et du centre, l'ordre n'a pas été troublé. L'envoi au Tonkin d'une des six compagnies d'infanterie de marine n'a donné lieu à aucun incident et n'a produit aucune impression. Le soin apporté dans les travaux agricoles, la reconstruction des pagodes et des maisons démolies pendant l'insurrection, la reprise des cérémonies du culte témoignent de la confiance du peuple et du gouvernement dans l'avenir.

En Thanh-hoa, d'heureux résultats ont été obtenus pendant le premier trimestre de 1891. La bande de Cao-Dien, organisée en 1885 par Thuyet et le Dé-soan et qui, depuis cette date, avait tenu en échec les troupes de la garde civile, a été surprise deux fois par celle-ci dans la région montagneuse de l'ouest. Elle a perdu beaucoup de monde, des armes, des munitions, des approvisionnements. Des prisonniers nombreux ont été faits, parmi lesquels Nguyen-Qui-Yem, l'un des chefs les plus influents. Les débris de la bande, dispersés dans diverses directions, désormais sans prestige comme sans ressource, ne sont plus à craindre. Dans quelques semaines, il n'en sera plus question. Ce succès fait honneur à M. le résident Boulloche, qui l'a préparé avec beaucoup d'intelligence et d'activité.

Dans le Nghé-an et le Hatinh, la pacification fait des progrès moins rapides, mais sensibles cependant. La lutte contre les bandes de rebelles, très nombreuses et depuis de longues années en contact immédiat avec la population, est longue et difficile. Conduite par M. le résident Luce avec énergie, méthode et patience, elle donne des résultats dont le gouvernement annamite apprécie comme nous l'importance.

Les autres résidents, dans leur tâche moins difficile mais presque aussi utile, font preuve de zèle, d'activité et de discipline. Ils exercent à côté de l'administration provinciale annamite, sans la paralyser ni la gêner, une action discrète et souvent salutaire, se rendent compte progressivement des besoins du pays et travaillent, avec les fonctionnaires indigènes, à les satisfaire. Ceux-ci ont une attitude correcte et montrent de la bonne volonté.

Les brigades de garde civile acquièrent de jour en jour la cohésion et l'instruction spéciales qui manquaient à cette troupe formée en hâte d'éléments divers. Dans les provinces du Nord, elles ont fait et font encore avec succès une campagne pénible. Dans le Sud, elles apportent dans leur rôle plus modeste de police armée le zèle et la discipline désirables. Les cadres français, inspecteurs et gardes principaux, sont assez bons et savent se rendre utiles. Les indigènes paraissent heureux d'être au service du protectorat.

Par suite des récentes réductions d'effectifs qui ont dû être faites, le nombre des gardes civils restant à la disposition du résident supérieur n'est plus que de 2,750 environ. Ce nombre suffit aux opérations commencées dans les provinces du Nghé-an et du Hatinh, au service des garnisons et des convois dans le reste de l'Annam.

Agriculture, industrie, mines, forêts. — La prochaine récolte du riz qui promet d'être bonne rendra vraisemblablement plus aisé le maintien de l'ordre dans les provinces.

Les cultivateurs ont repris avec courage et confiance leurs travaux ordinaires. Peu de nouveaux ont été entrepris pendant le premier trimestre de l'année courante. Le manque de fonds s'est opposé à la réalisation de projets utiles et déjà étudiés.

Le même motif met obstacle au développement de l'industrie.

Diverses demandes ont été présentées pour l'installation de filatures de soie et de coton. Des offres ont été faites au gouvernement annamite, qui s'est vu obligé de les refuser, puisqu'elles comportaient des subventions fixes assez élevées ou la garantie de l'intérêt du capital engagé.

Des prétentions d'un autre ordre ont fait écarter une demande pour la création de hauts fourneaux et d'une industrie métallurgique dans le Kouang-nam. Cette partie de l'Annam, à cause de la richesse de son sous-sol et des facilités que donne le voisinage de la concession française de Tourane est l'objet des convoitises des colons qui recherchent les mines et font enregistrer de nombreuses déclarations de périmètres réservés.

Une seule exploitation vraiment digne de ce nom est à signaler : c'est celle de la mine de charbon de Noug-son. Le travail d'étude y est terminé et l'extraction commencée dans d'excellentes conditions. La société française des houillères a pris l'initiative de renoncer à la main-d'œuvre des coolies chinois et d'employer les seuls indigènes, qui deviennent vite de bons ouvriers. Elle mérite donc à tous les points de vue d'être encouragée et aidée. La réussite de cette entreprise peut avoir une grande influence pour le développement de Tourane et de tout le pays. Déjà la société est en mesure de fournir une certaine quantité de charbon aux navires, mais ce commerce est paralysé par le manque d'un dépôt sur le port.

Le commerce d'importation et d'exportation souffre toujours de la crise générale et les statistiques du premier trimestre accusent des résultats sensiblement égaux à ceux de 1890 et par suite inférieurs à ceux de l'année 1889. Cet écart malheureux ne doit point nous décourager. Il est la conséquence d'un changement de tarif, de dégrèvements reconnus indispensables, et enfin d'un concours fâcheux mais momentané de circonstances. Par suite du manque de numéraire, le commerce de l'Annam est avant tout un commerce d'échange.

Les produits du pays servent à payer les marchandises étrangères nécessaires à ses besoins. Ils sont riches mais peu nombreux. Dans les bonnes années, l'équilibre s'établit naturellement entre la production et la consommation ; mais c'est un équilibre essentiellement instable. Si le riz vient à manquer, si la récolte d'un des produits servant à l'échange est mauvaise, si le régime d'exploitation d'un autre est modifié, si les besoins d'un marché voisin sont changés, l'équilibre est rompu et tout le pays en ressent un contre-coup dont il se relève difficilement.

Les statistiques trimestrielles et les rapports commerciaux permettent de constater que l'écoulement des cotonnades françaises est un progrès, et notre fabrication nationale peut lutter avec l'industrie similaire anglaise ou allemande, si elle sait se contenter de bénéfices raisonnables.

Tonkin.

Les colonnes de police organisées et dirigées par le Kinh-Luoc du Tonkin parcourent les provinces d'Hanoï, d'Haiduong et de Hung-yen, poussant devant elles les bandes de pirates, qui sont forcées de se disperser en petits groupes et de se réfugier dans les parties les plus inaccessibles de la haute région. De nombreuses captures de chefs ont été opérées et, en vertu des pouvoirs dont il dispose, le Kinh-Luoc a prononcé la sentence capitale contre tous les bandits pris ou livrés. Les résultats obtenus déjà par ces colonnes sont très appréciables ; mais le but poursuivi est encore loin d'être complètement atteint. Ce n'est pas en deux mois, en effet, qu'on peut prétendre extirper la piraterie d'un pays où elle est si profondément enracinée. C'est seulement par des efforts prolongés, sans interruption, que les colonnes du Kinh-Luoc arriveront à ce résultat. Agir autrement serait assurer le succès de la tactique des pirates, qui cherchent à lasser notre patience et à nous faire renoncer à une poursuite parfois stérile.

Dans la province de Hanoï, le 1er juin, les dédoc pirates Yen et Thung sont tombés entre les mains de nos forces de police ; vingt de leurs hommes ont été tués et une dizaine de fusils ont été pris. Le doc Yen, qui opérait le plus souvent dans le Bay-say et la province de Hung-yen, avec le doc Dien, faisait aussi de fréquentes incursions dans les régions de My-duc. Il a été décapité ainsi que Thung. D'autres captures moins importantes ont été faites en assez grand nombre.

Le 3 juin, un échec sérieux a été infligé aux bandes réunies dans la province de Haiduong. Les pirates ont perdu 40 des leurs restés sur le terrain et un grand nombre d'armes.

Aucun autre fait de piraterie digne d'être signalé ne s'est produit dans le delta, où la situation générale, de même que dans le haut pays, tend à s'améliorer chaque jour.

La première récolte du riz a été, en général,

médiocre, et en beaucoup d'endroits tout à fait mauvaise.

Dans l'état actuel de l'agriculture du Tonkin, le riz est à coup sûr la plus importante ressource agricole du pays. Mais il est incontestable que les indigènes, et surtout les Européens, pourraient se créer une véritable source de richesses en améliorant et en développant les cultures qui n'existent encore qu'à l'état rudimentaire, telles que celles du coton, de l'indigo, de la ramie, du chanvre, de la canne à sucre, du tabac, etc. Quelques Européens ont bien fait des essais d'exploitation agricole, mais ceux-là manquent de capitaux et des connaissances pratiques indispensables au succès des entreprises de ce genre.

En dehors des exploitations de houille et d'antimoine, qui prennent chaque jour plus d'extension, le commerce et l'industrie restent à peu près stationnaires. L'état de misère générale résultant de la situation troublée du pays et des mauvaises récoltes fait que la consommation diminue; d'autre part, le retentissement donné par la presse aux incidents de la moindre importance est peu fait pour inspirer confiance aux capitaux.

Pourtant, en dépit des obstacles opposés par les circonstances, de réels progrès s'accomplissent dans la voie du développement industriel et commercial du Tonkin. Deux faits d'ordre et d'importance bien différents suffisent à le montrer : la création d'une industrie nouvelle à Phât-diêm et, surtout, l'importance croissante que prend le trafic effectué par la voie du fleuve Rouge.

La région de Phat-diêm, dans la province de Ninh-binh, a été colonisée par l'abbé Six, prêtre annamite des plus distingués, qui jouit d'une influence considérable sur ses compatriotes. Les habitants cultivent les rizières conquises sur la mer, et jusqu'à ces derniers temps ils exportaient vers la Chine les joncs qui croissent en abondance dans le pays. Les joncs étaient transformés en nattes de couleurs et de dessins variés qui faisaient à Hong-kong l'objet d'un commerce important. Sur les conseils de l'abbé Six, un Chinois est venu s'installer à Phat-diêm pour fabriquer ces nattes. Cette industrie occupe actuellement plus de 300 Annamites; elle trouve de faciles débouchés sur place et en Chine, où elle lutte avec avantage contre la production similaire chinoise. Ce fait montre avec quelle facilité la main-d'œuvre annamite peut s'adapter aux perfectionnements apportés aux industries locales.

Le mouvement commercial qui s'opère par la voie du fleuve Rouge s'accentue d'une manière sérieuse, constante, sans retour en arrière, avec cette circonstance que les exportations du Tonkin sur la Chine ont de beaucoup le pas sur les importations. Les exportations portent en majeure partie sur les animaux vivants, les poissons secs, les farineux, les fruits, les grains, le cu-nao, le coton égrené, les alcools de riz, la vannerie et le sel, tous produits d'origine tonkinoise.

Le relevé comparatif donné par le premier des tableaux ci-contre suffit à donner une idée de l'importance acquise depuis trois ans par le trafic entre le Tonkin et le Yunnam.

Ainsi, en deux ans, malgré les difficultés de la navigation, les exportations ont presque triplé, les importations ont plus que doublé, et le transit de 1889 à 1890 a décuplé.

Ces chiffres sont la plus claire et la plus encourageante des démonstrations ; dès maintenant le Yun-nam est un débouché pour les industries du Tonkin : il offre donc au commerce français une voie toute tracée. L'espoir exprimé de voir le Tonkin devenir le marché de transit du Yun-nam sera donc bientôt une réalité.

L'industrie privée, aidée par l'administration du protectorat, a fait accomplir un pas considérable à la navigation à vapeur sur le fleuve Rouge. On étudie en ce moment, à la résidence supérieure du Tonkin, un projet de touage présenté par des industriels français ; on s'occupe également de la réfection et de la réparation des chemins de halage ainsi que de la création de postes de haleurs, suffisamment protégés, échelonnés sur les rives : cette création aura le double avantage de diminuer les appréhensions des commerçants qui se livrent au cabotage, en même temps qu'elle favorisera la constitution de villages où la navigation trouvera des pilotes au courant des modifications qui se produisent fréquemment dans le chenal du haut fleuve.

DÉSIGNATION	1er TRIMESTRE 1889	1er TRIMESTRE 1890	1er TRIMESTRE 1891
	piastres.	piastres.	piastres.
Exportations	10.689 50	27.432 90	(1) 21.196 87
Importations	4.541 »	10.173 50	(1) 11.807 50
Transit :			
Hong-kong-Yun-nam	2.103 50	166.487 48	207.510 »
Yun-nam-Hong-kong	»	56.205 30	183.327 »
Navigation :			
Jonques	53	87	287
Caravanes	(non reconnues)	2.010	4.002

(1) Dans ces chiffres, les exportations et les importations de la deuxième quinzaine de mars ne sont pas comprises.

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

Guyane française.

La population totale de la Guyane française au 31 décembre 1890 était de 29,637 habitants se répartissant, au point de vue de la nationalité, de la manière suivante (Voir le deuxième tableau ci-dessous) :

Comparée à l'année 1889, la population a subi une décroissance de 159 habitants qui résulte de l'excédent des décès sur les naissances.

Les décès ont atteint le chiffre de	929
tandis que les naissances n'ont pas dépassé celui de	411
d'où une diminution de	518
Les entrées dans la colonie ont été de	728
et les sorties de	369
d'où, en faveur des entrées, une différence de	359

Ce dernier chiffre retranché de l'excédent des décès sur les naissances donne exactement la différence de 159 habitants constatée entre la population de 1889 et celle de 1890.

Les fonctionnaires, employés et leur famille représentent	1.104 hab.
Les troupes de la garnison	447 —
et la population flottante (autre que celle composée d'immigrants soumis au régime spécial)	6.163 —
D'où un total de	7.714 hab.

Au point de vue électoral, la population compte (Voir le dernier tableau ci-dessous) :

NATIONALITÉS	NOMBRE d'habitants.	HOMMES	FEMMES
Français	25.736	15.794	9.942
Anglais	632	563	69
Hollandais	67	61	6
Italiens	9	9	»
Chinois	221	192	29
Portugais	5	4	1
Péruviens	9	8	1
Haïtiens	1	1	»
Etats-Unis (Américains)	9	8	1
Syriens	6	4	2
Brésiliens	30	21	9
Indiens	37	34	3
Espagnols	6	6	»
Helvétiens	1	1	»
Africains	29	29	»
Indiens (immigrants français)	2.082	1.674	408
Indiens (immigrants anglais)	455	350	105
Africains (immigrants)	302	259	43
Total égal	29.637	19.018	10.619

COMMUNES	ÉLECTEURS Municipaux.	pour les Conseils généraux.	pour la Chambre des députés.
Cayenne	2.503	2.503	2.503
Remire	152	152	152
Matoury	118	118	118
Roura	213	213	213
Tonnégrande	79	79	79
Montsiméry	99	99	99
Macouria	243	243	243
Kourou	192	192	192
Sinnamary	270	270	270
Iracoubo	143	143	143
Mana	166	166	166
Kaw	83	83	83
Appronagne	145	145	145
Oyapock	190	190	190
Maroni	»	»	73
Iles du Salut	»	»	53
Soit au total	4.596	4.596	4.722

Le nombre des enfants, garçons et filles, au-dessous de quatorze ans étant de 5,830 pour toute la colonie et de toutes les nationalités, 1,591 fréquentent les diverses écoles. Sur ce nombre, 435 garçons et 194 filles, soit au total 629 enfants, suivent les cours des établissements laïques; 242 garçons et 550 filles, soit 792 enfants, vont aux écoles congréganistes; 170 autres, au-dessous de cinq ans fréquentent l'école enfantine de Cayenne.

Le bureau de bienfaisance de Cayenne distribue des secours à 129 personnes indigentes. Ses ressources provenant tant des subventions de la colonie et des communes que des dons faits par les particuliers et les biens de l'établissement s'élèvent à 15,017 fr. 59. Les indigents ont reçu, en 1890, 12,984 fr. en argent et des secours en nature représentant une somme de 625 fr. Les frais d'administration de l'établissement s'élèvent à 1,408 fr. 59.

Les diverses cultures de la colonie occupent une superficie totale de 3,494 hectares, les habitations rurales sont au nombre de 1,254; 2,200 travailleurs sont employées aux cultures qui se divisent de la manière suivante quant à l'étendue:

Canne à sucre, 27 hectares; caféier, 349: cacaoyer, 245; giroflier, 2; roucouyer, 335; poivrier, 3; cocotier, 177, graines oléagineuses, 103; fourrages, 26, vivres, riz et manioc, 2,227.

Pendant l'année 1890, les habitations rurales ont produit 23,592 litres de tafia, d'une valeur nette de 10,696 fr.; 202 kilogr. de café valant 586 fr. 30; 9,590 kilogr. de cacao valant 8,028 fr. 70; 3 kilogr. de girofle; 5,530 kilogr. de roucou et 1,928,000 kilogr. de vivres.

La valeur brute de ces diverses cultures est estimée à 1,183,987 fr., les frais d'exploitation, à 388,441 fr., et la valeur nette à 795,546 fr.

Les propriétés rurales, y compris les bâtiments, le matériel d'exploitation, les animaux de trait et le bétail, sont estimés à 4,041,070 fr.

Les biens de mainmorte de la colonie sont évalués à 1,950,000 fr. Ceux des communes, à 844,960, savoir:

Cayenne	261.000
Remire	49.000
Roura	66.500
Tonnégrande	52.000
Macouria	50.900
Kourou	70.000
Sinnamary	89.000
Mana	51.000
Kaw	17.300
Matourq	7 000
Montméry	29.900
Iracoubo	43.500
Approuagni	23.500
Oyapock	34.300
Total	844.900

Les biens des bureaux de bienfaisance sont évalués à 70,000; ceux des sociétés religieuses, tant à Cayenne qu'à Mana, à 117,600; enfin, ceux des sociétés anonymes à 10,125 fr., plus 17,158 hectares de mines aurifères dans la commune de Sinnamary et 21,243 hectares dans celle de Mana.

Par un arrêté du 30 mars 1891, la commune de Cayenne a été autorisée à contracter un emprunt de 200,000 fr. à la banque de la Guyane. Cet emprunt est destiné à désintéresser les propriétaires qui ont été expropriés pour cause d'utilité publique et à l'acquisition de deux immeubles affectés à l'école élémentaire des filles et à l'école enfantine. La durée de l'amortissement de cet emprunt est de dix années. Il sera remboursé en capital et intérêts au moyen de la part afférente à la commune de Cayenne sur les droits d'octroi.

Mayotte.

Pendant le mois de juin, il est entré en rade de Dzaoudzi 16 navires ou boutres, dont 7 portant pavillon français et 9 arabes ou indiens.

Les navires français ont importé des marchandises pour une valeur de 49,308 fr. 25, se décomposant comme suit:

Par paquebots	17.376 25
Par boutres	31.932 »
Total	49.308 25

Les marchandises importées par les paquebots français sont de provenance française, savoir:

Epiceries	1.439 25
Quincaillerie, machine	3.840 35
Conserves alimentaires	2.753 30
Vins et liqueurs	1.713 40
Tabac	360 95
Tissus divers	7.269 »
	17.376 25

Celles importées par les boutres français sont de provenance étrangère et se décomposent comme suit:

Bœufs	17.710
Riz en paille	10.500
Viande salée	290
Poissons secs	533
Cocos	479
Bois et planches	992
Tissus	1.928
	31.932

Les 9 boutres étrangers ont importé des marchandises pour une valeur totale de 45,437 francs 75.

Ces marchandises provenant de Nossi-Bé, Nossi-Lara, Majunga, Katchy et Bombay se décomposent comme suit:

Riz	25.140 »
Bœufs	11.350 »
Bois	1.830 »
Sel	952 »
Poissons salés	855 75
Poterie	1.475 »
Huile de coco	329 »
Cuivre	524 »
Tissus	2.982 »
	45.437 75

Les exportations pour Marseille et la Réunion par les paquebots se sont élevées à la somme de 13,590 fr., savoir:

Sucre	11.550
Rhum	2.040
	13.590

Les 3 boutres français qui ont été expédiés pendant ce mois ont réexporté des marchandises pour une valeur de 6,670 fr.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES

ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 1er août.

Le prince de Naples, accompagné de l'ambassadeur d'Italie et de sa suite, a visité les arsenaux de Devonport, les casernes de l'infanterie de marine et les forts.

Le prince a assisté aux exercices de l'infanterie de marine et de l'artillerie.

Il a déjeuné à l'amirauté avec le duc et la duchesse d'Edimbourg, puis il a pris l'express pour Londres, à quatre heures cinq, avec l'ambassadeur d'Italie et sa suite. (*Agence Havas.*)

Londres, 2 août.

Le prince de Naples, après avoir assisté à la messe à la chapelle de Hatton-Garden a déjeuné à Brockhurst, chez la comtesse de la Warr.

Il a dîné à Richmond-Lodge, chez le duc et la duchesse de Teck. Les invités étaient nombreux et appartenaient à la haute aristocratie.

Le prince partira demain à onze heures cinq du matin pour visiter la reine à Osborne. (*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 1er août.

Le marché international des grains aura lieu les 31 août et 1er septembre. (*Agence Havas*).

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 1er août.

L'amiral Gervais et les officiers de l'escadre française ont visité le palais d'hiver de l'Hermitage et ils ont assisté à des manœuvres des sapeurs-pompiers.

L'amiral Gervais portait la plaque de l'ordre de Sainte-Anne. Plusieurs capitaines de vaisseau portaient les insignes du même ordre de 2e classe ornés de brillants; les autres officiers avaient la décoration de Saint-Stanislas.

A quatre heures, au Yacht-club, a eu lieu en l'honneur des officiers français un lunch avant lequel on a procédé au lancement d'un bateau portant le nom d'*Amiral-Gervais*. L'amiral a porté un toast à la prospérité du club et aux dames. (*Agence Havas.*)

Saint-Pétersbourg, 2 août.

Aujourd'hui a eu lieu, dans le jardin du café-concert « Arcadia », le banquet offert par la colonie française de Saint-Pétersbourg à l'amiral Gervais et aux officiers français. Pendant le banquet, une musique et des chants bohémiens se sont fait entendre.

L'amiral étant allé, hier après la fête du Yacht-club, avec plusieurs officiers français au concert du Vauxhall-Pavlovsk, qui était brillamment illuminé, un public innombrable leur a fait des ovations si enthousiastes que l'amiral en fut ému jusqu'aux larmes. Au lieu du programme affiché, l'orchestre a dû, pendant une heure, jouer exclusivement l'hymne national russe et la *Marseillaise*, accompagnés des cris sans fin de: Vive la France!

Très animé aussi le dîner de gala offert à Cronstadt par le ministre de la marine à 200 matelots français et à 100 matelots russes. Une pantomime expressive a permis aux convives des deux nationalités de se comprendre merveilleusement. Le dîner s'est terminé par des chants, des danses et de chaleureuses ovations populaires. Les marins français sont partis au son de la *Marseillaise*.

L'excursion à Moscou est organisée, outre l'amiral, pour 70 officiers.

La colonie suisse de Saint-Pétersbourg offrira aux marins français plusieurs présents entre autres, un presse-papier en argent représentant un cuirassé russe. (*Agence Havas.*)

ESPAGNE

Madrid, 1er août.

La *Gaceta* publie le décret royal relatif au traité de commerce entre l'Espagne et les Etats-Unis.

Ce traité est divisé en deux parties: l'une, transitoire, qui entrera en vigueur le 1er septembre, sauf en ce qui concerne les blés et les farines, auxquels le traité ne sera applicable qu'au 1er janvier 1892; l'autre, définitive, qui entrera en vigueur le 1er juin 1892. (*Agence Havas.*)

Madrid, 2 août.

L'ambassade marocaine est arrivée à Madrid ce matin, de retour de Saint-Sébastien. (*Agence Havas.*)

BELGIQUE

Bruxelles, 2 août.

Le congrès international d'archéologie a tenu sa première séance aujourd'hui, au palais des Académies, sous la présidence du comte Gobelet d'Alviella.

M. de Burlet, ministre de l'intérieur, a prononcé un discours dans lequel il a souhaité la bienvenue aux délégués étrangers.

Dans l'après-midi, les membres du congrès ont été reçus à l'hôtel de ville de Bruxelles par le bourgmestre, et ils ont assisté ensuite à la seconde représentation de la fête de la Chevalerie.

Dans la soirée, les membres du congrès se sont réunis en un banquet à l'hôtel Margelle. A la table d'honneur on remarquait le comte Gobelet d'Alviella, M. de Burlet, le gouverneur du Brabant et M. de Quatrefages, l'illustre archéologue et savant français, MM. de Lucas et Daly, de Paris.

Des toasts ont été portés à la presse et à la Belgique.

Le ministre de l'intérieur a annoncé qu'il présenterait prochainement aux Chambres un projet de loi tendant à protéger les trésors archéologiques de Belgique contre les attentats de Vandales modernes.

Les sections du congrès se réuniront demain dans la soirée; les membres du congrès seront reçus par M. Salzé, représentant de Bruxelles. (*Agence Havas.*)

SUISSE

Schwytz, 1er août.

Les fêtes du six-centième anniversaire de la fondation de la Confédération suisse ont commencé avec la pluie.

Le pittoresque cortège des délégations et des invités, conduit par le président de la Confédération, s'avance vers l'église des Capucins. Le corps diplomatique est présent. Les autorités des vingt-cinq cantons sont précédées d'huissiers portant les couleurs des cantons.

Après le sermon patriotique du chanoine officiant et la messe, le cortège se reforme et se rend sur la place de la fête.

M. Reuhlin, du canton de Schwytz, souhaite la bienvenue aux invités, au nom des petits cantons.

M. Welti, président de la Confédération, répond. Puis l'assistance entonne l'hymne national.

Le décor est superbe; le temps est devenu meilleur.

Dans l'après-midi, il y aura une représentation dramatique de circonstance.

(*Agence Havas*).

Schwytz, 1er août.

La représentation de la pièce de circonstance a eu un succès complet, malgré deux violentes ondées. Les tableaux vivants, composés d'une façon très artistique, représentaient les faits importants de l'histoire suisse: le pacte de Brunnen; Tell et Gessler; Morgarten; Morat, et Pestalozzi.

Le spectacle s'est terminé par une apothéose de l'Helvetia, saluée par les drapeaux de tous les cantons.

La musique a joué les airs populaires suisses.

Trois cents chanteurs et huit cents figurants ont participé au spectacle; on comptait quinze mille spectateurs environ.

La fin du chant patriotique, écouté debout par l'assistance, a été accueillie par des acclamations enthousiastes.

Ensuite a eu lieu le banquet. M. Lachenal a porté un toast à la patrie. (*Agence Havas*).

Schwytz, 2 août.

Ce matin, M. Arago, ambassadeur de France en Suisse, a demandé audience au président de la Confédération pour lui transmettre les félicitations du Président de la République et lui communiquer la dépêche suivante que lui avait adressée M. Ribot, ministre des affaires étrangères:

« Veuillez, à l'occasion du sixième centenaire de la confédération, vous faire, auprès de M. le président Welti et des membres du Conseil fédéral, l'interprète du Président et des membres du Gouvernement de la République et les assurer des sentiments de vieille et fidèle amitié que professe la France pour ses voisins et si anciens alliés, les 22 cantons. »

(*Agence Havas.*)

SUÈDE ET NORVÈGE

Trondjem, 1er août.

Le *Hohenzollern* est arrivé à midi.

L'empereur, qui n'a pas cessé d'être en parfaite santé, a travaillé toute la matinée sur le pont. (*Agence Havas.*)

Trondjem, 2 août.

L'empereur a assisté au service divin, ce matin.

Il a l'intention de partir ce soir, à sept heures, pour Bergen. (*Agence Havas.*)

TURQUIE

Constantinople, 1er août.

Hier, après la prière à la mosquée, le sultan a reçu en audience privée: M. de Montebello, ambassadeur de France; M. Léon Say, M. Robert, premier drogman, et le capitaine Berger, attaché militaire.

Le sultan a conféré à M. Léon Say le grand cordon de l'Osmanié.

La santé du sultan est excellente.

(*Agence Havas.*)

ROUMANIE

Bucharest 2 août.

M. Pony, sénateur, professeur à l'université de Jassy, a été nommé ministre de l'instruction publique, en remplacement de M. Théodoresco, démissionnaire.

M. Pony s'est rendu hier, avec le président du conseil et le ministre des affaires étrangères auprès du roi à Sinaïa, où il prêtera serment aujourd'hui. (*Agence Havas.*)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Washington, 1er août.

Le traité de réciprocité entre les Etats-Unis et Saint-Domingue a été publié aujourd'hui.

Il accorde des réductions de 25 p. 100 sur certains articles. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 13 août 1891, dans le département de la Gironde, à Bordeaux.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire:

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ou après vingt-neuf ans.

La liste d'inscription sera close le 10 août 1891.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

AGRÉGATION DES SCIENCES NATURELLES

Liste des candidats admissibles aux épreuves orales.

MM. Amaudrut.
Bonnel.
Caullery.
D'huicq.
Gayet.

MM. Glangeaud.
Goux.
Mesnil.
Plossu.
Ricôme.

Le tirage au sort des épreuves orales aura lieu le jeudi 6 août, à huit heures et demie du matin, à la Sorbonne.

AGRÉGATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES

Liste des admissibles aux épreuves orales.

Mlles Aulon.
Balansa.
Bardy.
Benaben.
Caron.
Defontaine.
Duchemin.
Esménard.
Gelet.
Hache.

Mlles Lardiley.
Lindenlaub.
Magnus.
Massen.
Mehl.
Périlès.
Petit de Julleville.
Renaud.
Schwob.
Wurmser.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

Ecole nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny (Saône-et-Loire).

Un décret du Président de la République en date du 25 juillet a approuvé le règlement de l'école nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny.

Cette école a pour objet de former des ouvriers d'élite, aptes à devenir contremaîtres dans les industries des métaux et du bois. Elle ouvrira le 2 novembre prochain.

Le prix de la pension est de 500 fr. par an.

L'enseignement donné à l'école de Cluny est théorique et pratique.

L'enseignement théorique, toujours dirigé dans le sens des applications, comprend:

1° L'arithmétique, les progressions, des notions sur les logarithmes et la règle à calcul;

2° La géométrie élémentaire, avec des notions sur l'ellipse, l'hyperbole, la parabole, la développante de cercle, la cycloïde et l'épicycloïde;

3° L'algèbre élémentaire jusqu'aux équations du second degré exclusivement;

4° Des notions très élémentaires de trigonométrie rectiligne;

5° La géométrie descriptive, jusques et y compris la pénétration des corps et l'étude de l'hélice et de l'hélicoïde à cône et à plan directeur et des vis à filets carrés et triangulaires;

6° L'étude des lois du mouvement; des diverses transformations de mouvement que l'on rencontre dans les machines, et la cinématique appliquée;

7° Des notions élémentaires de mécanique industrielle, la description des principaux organes de machines et des machines et appareils employés dans les industries du fer et du bois; la description détaillée et complète des machines à vapeur et des moteurs hydrauliques, avec explication des formules du travail et des notions très élémentaires sur la résistance des matériaux;

8° Des notions élémentaires de physique et de chimie;

9° Le dessin industriel;

10° L'écriture et la comptabilité;

11° La grammaire;

12° L'histoire de France et la géographie de la France et de ses colonies;

13° L'hygiène.

Art. 20. — L'enseignement pratique se donne dans des ateliers spéciaux, savoir:

1° Serrurerie et ajustage, avec une section de fabrication d'instruments de précision;

2° Menuiserie et modèles, formant deux sections bien distinctes;

3° Fonderie, exécution par tous les élèves fondeurs de pièces mécaniques (fonte et cuivre) et de fontes d'art.

4° Forges: chaudronnerie en fer et en cuivre.

Le nombre des ateliers peut être augmenté.

Les élèves sont répartis, pendant la durée de leurs études, entre les ateliers, d'après les règles déterminées par arrêté ministériel.

L'admission a lieu par voie de concours. Le concours pour la nomination des élèves de la première promotion aura lieu dans les premiers jours d'octobre, au chef-lieu de chaque département.

Nul ne peut prendre part au concours:

1° S'il n'est Français ou s'il ne se trouve dans l'un des cas prévus par les articles 8 (§ 4), 9, 10, 12 (§ 3) et 18 du code civil;

2° S'il ne justifie qu'il aura plus de quinze ans et moins de dix-sept ans au 1er octobre prochain.

Les demandes doivent être adressées par écrit et sur papier timbré au préfet du département dans lequel la famille est domiciliée, avant le 1er septembre. Passé ce délai, les inscriptions ne seront reçues qu'en vertu d'une autorisation spéciale.

Les demandes doivent être accompagnées des pièces suivantes:

1° L'acte de naissance de l'intéressé;

2° Un certificat d'un docteur en médecine assermenté constatant que le candidat est d'une bonne constitution, et, spécialement, qu'il n'est atteint d'aucune affection scrofuleuse ou maladie chronique contagieuse;

3° Un certificat de revaccination délivré depuis moins de deux ans;

4° Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par l'autorité locale, dûment légalisé, et constatant, de plus, que le candidat est de nationalité française.

Les candidats qui se trouvent dans l'un des cas prévus par les articles 8 (§ 4), 9, 10, 12 (§ 3) et 18 du code civil, doivent produire une copie certifiée conforme de la déclaration qui aura été faite en leur nom, soit pour renoncer à la faculté dont ils jouissent, de décliner à leur majorité la qualité de Français, soit pour réclamer cette qualité;

5° L'engagement pris par le père, la mère ou le tuteur d'acquitter les frais de pension ainsi que la somme de 105 fr. destinée à constituer et à entretenir la masse particulière de l'élève et à couvrir les frais accessoires.

Les signatures des certificats et celle de l'engagement doivent être légalisées.

Les demandes de bourse doivent être déposées à la préfecture également en même temps que les demandes d'admission au concours.

Les connaissances exigées sont :

1° L'écriture;

2° L'orthographe;

3° L'arithmétique, comprenant, notamment, les quatre premières règles, les fractions, le système décimal, les proportions et l'extraction des racines carrées;

4° Les éléments de la géométrie jusques et y compris les surfaces planes.

Le concours ne comporte que des épreuves écrites et manuelles.

Ces épreuves comprennent :

1° Une page d'écriture (cursive, ronde et bâtarde);

2° Une dictée;

3° Une épure de dessin linéaire;

4° Une composition d'arithmétique et une de géométrie;

5° Deux problèmes d'arithmétique et deux de géométrie;

6° L'exécution d'une pièce de fer ou de bois.

Tous autres renseignements peuvent être obtenus à la préfecture ou au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du personnel et de l'enseignement technique) 80, rue de Varenne.

ÉCOLE NATIONALE D'ARTS ET MÉTIERS D'ANGERS

Un concours sera ouvert à Paris, le 5 octobre prochain, pour un emploi de professeur de dessin vacant à l'école nationale d'arts et métiers d'Angers.

Les candidats doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins et de quarante ans au plus à la date du concours, à moins qu'ils ne soient déjà attachés à l'enseignement dans les écoles nationales d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge pourra être reculée.

Les épreuves porteront sur les matières contenues dans les programmes de l'enseignement du dessin industriel et de la technologie et des cours de mathématiques et de mécanique professés dans les écoles nationales d'arts et métiers.

Les candidats auront à exécuter des croquis à main levée, des dessins à la plume, au tire-ligne et au lavis, de manière à permettre d'apprécier leur degré de talent pratique dans l'art qu'ils se proposent d'enseigner, et à justifier, en outre, qu'ils sont familiarisés avec le dessin d'atelier. Ils auront à produire une collection de dessins exécutés par eux se rapportant particulièrement à des machines industrielles; enfin ils devront être reconnus aptes à suppléer, au besoin, les professeurs de mathématiques ou de mécanique.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies, avant le 20 septembre, accompagnées :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence et dûment légalisé;

3° D'une note faisant connaître les antécédent du candidat et les études auxquelles il s'est livré;

4° De l'acte constatant qu'il a satisfait à la loi du recrutement;

5° Des états de service, diplômes, certificats, etc., qui auraient pu lui être délivrés, ou des copies de ces pièces dûment certifiées.

Des exemplaires du présent avis et des différents programmes qui le complètent sont tenus à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (direction du personnel et de l'enseignement technique), rue de Varenne, n° 80, à Paris.

Le traitement minimum attaché aux fonctions de professeur de dessin est de 3,000 fr. et le maximum de 4,000 fr.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES SCIENCES morales et politiques.

Séance du samedi 1er août.

PRÉSIDENCE DE M. AUCOC

En l'absence de M. Jules Simon, M. Georges Picot remplit les fonctions de secrétaire perpétuel.

L'Académie a reçu les ouvrages suivants : *Etudes d'économie sociale*, par M. de Masquard;

Les phases de la statistique (en italien), par M. Antonio Antrigila;

Les raisins secs, par MM. de Sorgues et Berthault;

Un volume nouveau des *Rapports du jury international* de l'Exposition de 1889, comprenant le *matériel et les procédés des arts libéraux*.

M. Glasson offre le quatrième volume de son *Histoire du droit et des institutions de la France*. Ce volume comprend : les sources du droit, — la féodalité civile, — la féodalité politique.

M. Lagneau continue et termine la lecture de son mémoire intitulé : *Une question d'assistance. — Les Mères délaissées. — Maternités-Ouvroirs.* — Il pense qu'aucune difficulté insurmontable ne s'oppose à l'observation du secret à garder aux femmes enceintes. L'Académie de médecine s'est prononcée contre toute enquête pouvant entraîner des conséquences fâcheuses. Il faut à tout prix faciliter la tâche maternelle et éviter ce qui peut provoquer les infanticides et l'abandon des enfants. La statistique montre que de zéro à vingt et un ans la mortalité des enfants assistés est de 68 décès p. 100. Il importe donc d'élever le chiffre des secours accordés aux mères qui allaitent leurs enfants. La nourrice mercenaire ne doit exister qu'à titre exceptionnel, car elle compromet la santé de son propre enfant.

M. Lagneau voit toutes sortes d'avantages au groupement des divers établissements d'assistance des femmes enceintes et des jeunes enfants. Le refuge placé auprès de la maternité permet d'éviter un transport toujours difficile et dangereux au terme de la grossesse; le secret est aussi plus aisé à garder. L'asile de convalescence annexé à la maternité permettra à la mère de continuer à allaiter son enfant, ce qui favorise le développement des sentiments affectueux. La mère est alors moins disposée à se séparer de son enfant pour l'abandonner à l'assistance publique.

Si, en outre, on établit une crèche dans le voisinage et qu'on y reçoive les jeunes enfants que la mère a déjà et qui réclament ses soins, celle-ci sera moins pressée de quitter l'asile. Ce séjour assez prolongé raffermira sa santé.

Enfin, avec le refuge-ouvroir, la mère trouvera au moins provisoirement un moyen d'échapper à la misère.

Evidemment ce groupe d'établissements serait à sa place à la campagne, dans un milieu sain et salubre.

A leur sortie, les mères recevraient les secours alloués aux nourrices mercenaires et deviendraient les nourrices payées de leurs propres enfants. Des relations établies entre la direction des maternités-ouvroirs et les industriels et commerçants permettraient de leur trouver du travail ou un emploi.

Les dépenses pour la création de ces groupes seraient considérables, cela n'est pas douteux; mais elles ne seraient pas supérieures à celles que nécessitent les établissements isolés fondés par des personnes charitables et qui, éparpillés, ne rendent pas tous les services qu'on peut attendre d'une intelligente centralisation. Ce sont dans tous les cas des dépenses productives et auxquelles il est indispensable de pourvoir, soit par un accroissement d'impôt sur les alcools et les patentes de débits de vins et liqueurs, de café, etc., soit par la création d'un impôt sur les célibataires.

La natalité est faible en France ; efforçons-nous au moins de restreindre la mortalité.

En l'absence de M. Boutmy, M. Georges Picot offre de la part de l'auteur, M. Max Leclerc, un volume intitulé *Choses d'Amérique*. C'est un ensemble d'impressions et de réflexions sur ce que l'auteur a vu au cours d'un voyage de trois mois. On lira entre autres, avec un vif intérêt, le chapitre intitulé : *Comment on fonde une ville*, et ceux qui traitent de la situation morale et économique des fermiers de l'Ouest, de la situation du catholicisme et de ses progrès, si l'on en croit les prélats américains. Le livre de Max Leclerc est écrit d'un style vif, courant, approprié au sujet.

M. Courcelle-Seneuil offre, de la part de l'auteur, M. François Roussel, auditeur au conseil d'Etat, un volume intitulé : *La nouvelle législation du recrutement de l'armée*. On y trouve d'abord un exposé succinct des travaux qui ont préparé la loi du 15 juillet 1889 et des observations générales sur cette loi, qui est en quelque sorte la fondation de notre législation militaire, puis une étude de la loi au point de vue des idées générales qui en forment la base. Ce n'est point une exégèse dans laquelle l'auteur a suivi le texte terme à terme; il a laissé volontairement de côté les difficultés contentieuses que peut faire naître l'application de la loi, pensant avec raison qu'il vaut mieux attendre encore quelques années le travail de la jurisprudence pour les examiner utilement.

Notre législation militaire est une des grandes expressions de la transformation sociale imposée par les événements. Le système militaire romain est abandonné : au lieu d'une armée, c'est la nation tout entière qui combat. C'est là un retour à la barbarie. Une transformation aussi considérable ne saurait s'accomplir sans de longues discussions et de nombreuses transactions qui exigent de patientes études.

Le livre de M. François Roussel est une des premières et des plus intéressantes

études dont notre législation militaire ait été l'objet; c'est l'œuvre d'un esprit éclairé et prudent.

M. Aucoc présente de la part des auteurs, MM. Derouin, secrétaire général de l'assistance à Paris, et Worms, un ouvrage intitulé : *Traité des autorisations de plaider nécessaires aux communes et aux établissements publics*. Ce sujet a été déjà traité par plusieurs auteurs, notamment par M. Reverchon, qui a laissé les meilleurs souvenirs au conseil d'Etat et à la cour de cassation. MM. Derouin et Worms, en profitant des travaux de leurs devanciers, ont donné de la législation et de la jurisprudence un commentaire approfondi et complet.

M. de Franqueville achève la lecture de son étude sur la *Magistrature anglaise*.

Il fait connaître l'ordre des préséances générales, le rang du lord haut chancelier, des pairs jurisconsultes, des présidents et juges de la cour suprême, les titres dont on les qualifie, les distinctions qui leur sont accordées, etc.

Viennent ensuite les indications sur le costume des magistrats, sur la forme, la couleur, les divers détails ou accessoires, selon les circonstances et sous les divers règnes. Les juges de la division du banc de la reine seuls aujourd'hui suivent la tradition; les autres portent simplement la robe de soie noire. La coiffure est identique pour tous et comporte deux sortes de perruques.

M. de Franqueville expose la situation matérielle de la haute magistrature et le genre de vie qui lui est imposé. Les traitements, modestes à l'origine, ont été augmentés progressivement. Aujourd'hui, le traitement des juges est toujours payé sur le fonds consolidé, c'est-à-dire qu'il n'est pas annuellement voté par le Parlement. Le lord chef justicier touche 202,000 fr.; celui des pairs jurisconsultes, 151,500 fr., etc. Les juges qui vont tenir les assises reçoivent une indemnité de 180 fr. par jour. Enfin, après quinze années de service, ils ont une retraite de 76,000 fr.

La vie des juges anglais est laborieuse et monotone, sauf celle des magistrats du banc de la reine. Ils demeurent généralement dans les quartiers de Bayswater ou de Kensington, à 5 ou 6 kilomètres du palais de justice. Ils siègent de dix heures et demie à quatre heures, avec une suspension de une heure et demie à deux heures pour le lunch, soit cinq heures d'audience. Pendant ce temps, l'esprit du magistrat est constamment tendu : il doit écouter l'interrogatoire qui est fait par les avocats et intervenir pour décider si une question peut être posée ou non et prendre sans cesse des notes, soit pour faire son résumé, soit pour rendre son jugement, soit pour renseigner la cour d'appel, dans le cas où l'arrêt serait attaqué. Lorsqu'ils siègent à plusieurs, chacun doit donner publiquement son avis motivé. Il arrive souvent qu'un dialogue s'établit entre le juge et l'avocat sur des points de droit, sur un texte d'arrêt, etc. Les rapports entre juges et avocats sont généralement cordiaux.

En dehors de l'audience, les juges travaillent peu. Ils ne rédigent pas leurs arrêts, qui sont rendus verbalement et que la sténographie recueille. Il n'en est pas moins vrai que leurs fonctions sont très fatigantes et qu'ils ne peuvent se laisser aller au sommeil.

Il y a cinquante ans, il n'existait en dehors de la haute magistrature que des juges de paix non payés. Une loi qui date de 1839 a permis de nommer un certain nombre de juges rétribués pour exercer à Londres les fonctions remplies dans les autres pays par les juges de paix assemblés en session. En 1846, des tribunaux civils inférieurs ont été créés. Cette nouvelle magistrature de second ordre comprend trois cents juges.

Les juges de paix ou *magistrates* sont des citoyens qui rendent gratuitement la justice. Ils siègent tantôt seuls, tantôt avec un ou plusieurs collègues. Leur origine remonte à l'année 1327, sous le règne d'Edouard III. Ils ne sont pas inamovibles et doivent remplir certaines conditions qui sont une sorte de cens. Il existe une seconde catégorie de juges de paix dans les bourgs ou cités, dont les attributions sont moins étendues et qui sont choisis dans un milieu social tout différent. Le nombre total en est illimité; actuellement il y en a environ dix mille. Leurs attributions ont été récemment réduites, ils seront bientôt simplement des juges et peut-être des juges salariés, au grand dommage de l'organisation de l'Etat.

A l'occasion de cette communication, M. le duc d'Aumale raconte qu'ayant eu occasion de causer avec un magistrat anglais éminent, ce dernier lui dit que le juge anglais se trouvait dans l'impossibilité de dormir, à cause de l'attention suivie qu'il doit prêter aux débats et des notes très développées qu'il doit prendre. Ce magistrat dut, à la suite d'un recours en appel, puiser des renseignements sur l'affaire dans ses notes antérieures et y trouva tous les éléments nécessaires.

Il cite encore une anecdote authentique pour montrer à quel point les rapports entre avocats et juges sont cordiaux.

Un juge qui faisait sa tournée d'assises était accompagné des avocats qui devaient plaider, parmi lesquels se trouvait un de ses amis. Lorsque ce dernier vint à plaider, un âne qui se trouvait dans la rue se mit à braire, et si bruyamment qu'il couvrit la voix de l'avocat. Alors le juge fait signe à l'avocat de s'asseoir : « Assez, dit-il, assez d'un à la fois, je ne puis pas vous entendre. » L'avocat s'assied, l'âne se tait, le plaidoyer reprend. Mais lorsque le juge se mit à parler, l'âne se mit de nouveau à braire, et alors l'avocat : « Je demande pardon à Votre Seigneurie, dit-il au juge, il y a un tel écho dans cette salle que je ne puis la suivre. »

M. Baudrillart lit un travail sur *les populations agricoles du Tarn*. Dès longtemps, la population de ces régions a compris la nécessité d'établir des voies de communication pour le transport des denrées, voies sans lesquelles il n'y a pas de progrès possible en agriculture. On utilisa d'abord les voies navigables. On améliora le cours du Tarn, on creusa des canaux. Des routes furent ensuite construites. Mais le canal et les grandes routes du Bas-Languedoc portèrent un coup funeste à la région de l'Albigeois, si bien que, malgré la richesse du sol, le pays se trouvait en vingt ans considérablement appauvri.

Au dix-huitième siècle, le territoire d'Albi avait peu de prairies, mais il possédait en certaine abondance les céréales, la vigne, les arbres fruitiers, etc. Certains édits prohibitifs firent un tort considérable. Les fausses idées économiques et plus encore les intérêts des décimateurs et des seigneurs l'emportèrent sur les vues du bien public.

Aux travaux agricoles se joignaient des occupations supplémentaires : la fabrication des toiles et du gros linge de ménage. Le paysan n'était pas misérable. A Castres, le métayer était malheureux par suite du préjugé qui le portait à cultiver le blé de préférence à toute autre culture, dans la crainte de manquer de pain. La population se rejeta sur diverses industries, et en particulier la draperie; mais des édits restrictifs en paralysèrent le développement. Quant à Lavaur, la région était presque exclusivement agricole.

Telle était la situation des trois diocèses devenus des arrondissements sous le nouveau régime, c'est-à-dire à l'avènement de la liberté des terres et des cultures, de celle du travail et de l'égalité civile. Le progrès agricole et l'accroissement du bien-être devaient en être la conséquence.

M. Baudrillart passe ensuite à l'examen de la situation matérielle actuelle. Il montre la part considérable pour laquelle interviennent dans la situation agricole et le climat et la nature du sol. Si l'on ne peut rien contre les intempéries, on améliore au contraire le sol et on le rend fertile ou moins stérile. Le canton de Mazamet, par exemple, doit sa prospérité autant au progrès de l'agriculture qu'à l'industrie. Le bétail que nourrit le Tarn figure pour l'espèce bovine dans des proportions autrefois inconnues. Le montagnard joint à l'élevage les industries accessoires, telles que la fabrication du fromage. L'exploitation des mines et des carrières fournit également des ressources à la population.

FÉLIX HÉMENT.

INFORMATIONS

Il a été versé, à titre de restitution anonyme à l'Etat, à la caisse du trésorier-payeur général des Hautes-Pyrénées, la somme de 277 fr. 44, dont il a été fait recette le 3 août 1891 par le caissier-payeur central du Trésor public.

Chemin de fer du Nord.

Trains de plaisir express, dimanche 9 août 1891 (aller et retour dans la même journée) :

De Paris et Saint-Denis à Eu et au Tréport-Mers.

Aller : départ de Paris, à 7 h. du matin, et de Saint-Denis, à 7 h. 10. — Retour : arrivée à Saint-Denis, à 11 h. 59 du soir, et à Paris, à minuit 10.

Prix des places (aller et retour compris) : au départ de Paris, 2e classe, 10 fr. 25; 3e classe, 6 fr. 25; — au départ de Saint-Denis, 2e classe, 9 fr. 95; 3e classe, 6 fr. 10.

De Paris et Saint-Denis à Cayeux, le Crotoy, Berck, le Touquet-Paris-Plage et Boulogne-sur-Mer.

Aller : départ de Paris, à 6 h. 35 du matin, et de Saint-Denis, à 6 h. 45. — Retour : arrivée à Saint-Denis, à 11 h. 15 du soir, et à Paris, à 11 h. 25.

Prix des places (aller et retour compris) :

Billets individuels variant de 12 fr. 50 à 13 fr. 85 en 2e classe, et de 7 fr. 80 à 8 fr. 45 en 3e classe.

Billets de famille pour ces trains comportant une réduction sur les prix individuels de 5 à 25 % pour les familles de 2 à 5 personnes et au delà.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Lundi 3 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Juill. 91	3 %....................	95f65 67½ 70 75 80 ..85 90 95 77½ 85	en liq..						
			fin ct...	94 60	94 82½	94 60	94 67½	94 85	94 80
			Pe fin c.	94 85	94 90 d1f	95 05	95 .. d50		
			Pe fin c.	95 05	95 25 d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %...	91f..................	fin ct...					91 ..	
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés......	93f40 50 60 40	en liq..						
			fin ct...	93 30	93 57½	93 25	93 45	93 70	93 30
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.	93 75	d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)..	96f 95f90	en liq..						
			fin ct...	95 75	95 85	95 75	95 80	96 ..	95 90
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Août 91	4 ½ % 1883..............	104f50 60	en liq..						
			fin ct...	104 85	104 85	104 75	104 85	104 85	104 90
			Pe fin c.				d50		
			Pe fin c.						
			Pe fin p.				d50		
			Pe fin p.						
Août 86	Promesses d'inscript. 4½ % 1883.	0 25..................						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4%. éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	.... c. 10000f......							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 500 fr.	.... c. 10000f......							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	.... c. 10000f......							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	.... c. 10000f......							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	.... c. 10000f......							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	.... c. 10000f......							
d°	éch. 1er mars 95...........								
d°	éch. 1er sept. 95...........								
Juill. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), nos 221,501 à 273,500........	507 505	en liq..						
			fin ct...					508 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	550 547 50	fin ct...					545 ..	
Févr. 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	531 532 533 75	fin ct...					531 ..	
Janv. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	418 417 50 417	fin ct...					417 ..	
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	407 50 408 406 50	fin ct...					407 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	105 104						105 ..	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr.. t.p.	529 530	fin ct...					527 ..	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	529 530 531	fin ct...					529 ..	
			en liq..						
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	415 416 417	fin ct...					412 50	
d°	d° d° quarts, r. 100f..	104 104 25						103 75	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	399 75 400	fin ct...					399 75	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	102	fin ct...					99 ..	
Janv. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé............	403	en liq..						
			fin ct...					403 50	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).		en liq..						
			fin ct...					498 ..	
			Pe fin c.						
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		en liq..					562 50	
			au 15..						
Juin 91.	Banque de France (nominatives).	4460 4450 4460	en liq..	4435 ..				4440 ..	4440 ..
			fin ct...						
			Pe fin c.		d40		d50		
			Pe fin p.		d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).	445 446 25 447 50 .. .. 448 75	en liq..	445 ..	448 75	445 ..	448 75	450 ..	446 25
			au 15..	445 ..			446 25		
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 38)	755 760	en liq..	750 ..	755 ..	750 ..	750 ..	751 25	751 25
			au 15..	750 ..	755 ..	747 50	747 50		
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d10		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).	428 75	en liq..					428 75	
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26).....		en liq..					450 ..	
			au 15..						
			Pe au 15						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé..... (ex-coupon 10)	360	en liq..					350 ..	
			au 15..						
			Pe au 15						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	257 50 255	en liq..	257 50	257 50	255 ..	256 25	257 50	257 50
			au 15..	257 50					
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	545 540	en liq..	541 25			538 75	550 ..	540 ..
			au 15..	540 ..			538 75		
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)...	657 50	au 15					658 75	
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).		en liq..						
			au 15..						
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)..		en liq..						
			au 15..						
Mai 91.	Banque hypot. de Fce, r. 1000f, t.p.		fin ct...					525 ..	
Mars 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	427 425	fin ct...					427 ..	
Févr. 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. } en représon d'ann.	152 153	en liq..					154 ..	
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f. } dues par l'Etat...	528 529	fin ct... / au 15..					527 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.		
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.	500 ..	
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.	3 ..	
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %.......		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr...	109 ..	
d° 1881, 4%, r. 500 f.	548 ..	
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.	1020..	
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr..	112 50	
d° 1863, 3%, r. 100 fr.		
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.	477 ..	
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	99 ..	
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.		
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	46 50	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.	150 ..	
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	412 50	
Midi, d° act. de jouiss.		
Nord, d° act. de jouiss.		
Orléans, d° act. de jouiss.	108250	1080..
Ouest, d° act. de jouiss.	562 50	
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	445 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f. t.p.		
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.		
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	596 25	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	530 ..	
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	260 ..	255 ..
d° du département du Nord....		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier............		
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	534 75	
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	429 ..	426 ..
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	555 ..	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	1565..	
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 48).	252 ..	250 ..
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	139 50	
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1450.	
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).	210 ..	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.	265 ..	
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 13).	5500..	
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p...		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).	380 ..	377 50
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).		
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p	1340.	
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).	60 ..	
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).		
d° act. de jouiss..........		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr, t.p..		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé...		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé........	1520..	
2e série, act. 500 fr., t.p..		
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.		
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	822 50	820 ..
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2525..	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.	865 ..	860 ..
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.		
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.	50 ..	
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.		

Jouissance	Lundi 3 Août	Au comptant	Terme	Premier cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt	Clôture précédente Terme
	Crédit Foncier de France.								
Juill. 91	Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1250 1245 1243 75	en liq.. fin ct... Pe fin c. Pe fin c. Pe fin p. Pe fin p.	1235 .. 1240 .. .... 1247 50	.... 1242 50 .... d40 1250 .. d10 .... d40 .... d10	.... 1240	1240 .. 1241 25 .... d20 .... d5f .... d20 .... d5f	1240 ..	1238 75
	Obligations :								
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.	....						....	....
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	516						517 ..	....
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	105						104 50	....
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	605						605 ..	....
Nov. 91	d° 10es d° remb. 120 f.	119 118						....	....
Mai 91	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	516 516 75						516 .	....
d°	communales, 3%, remb. 500 f	500 25 502						501 50	....
d°	d° 5es, r. 100 f.	102						101 .	....
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	515	fin ct...					515 ..	....
Fév. 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	398 397 50 397 75 398	en liq..					398 ..	....
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	478	fin ct...					478 25	....
Mai 91	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	475 476 477	fin ct...					475 .	....
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	471 470 25 470	fin ct...					473 75	....
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	419 420	fin ct...					421 .	....
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	470 50 471 472	fin ct...					470 ..	....
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	67f50 66f25 65f	fin ct...					65 ..	....
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct...					....	....
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	50f 49f .. ..f	fin ct...					49 ..	....
...	d° d° (nomin.).	.. ..f ..f	fin ct...					....	....
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	588 75	en liq.. au 15..					588 75	....
Mai 91	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.	....	en liq.. au 15..					....	....
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	802 50 800	en liq.. au 15. Pe au 15	795 .. 795	800 .. 800 .. .... d10	792 50 792 50	797 50 798 75 .... d5f	802 50	805 ..
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	305 315	en liq.. au 15.. Pe au 15 Pe au 31	298 75 300	.... 310 .. .... d10 .... d10	.... 298 75	310 .. 310 .. .... d5f d5f	310 ..	310 ..
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).	....	en liq.. au 15..	.... 362 50				360 ..	....
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).	325 323 75 325	en liq.. au 15.. Pe au 15		.... d10		.... d5f	325 ..	....
Avril 91	Société gén. dévelopt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p (nominatives)	480 481 25	en liq.. au 15 Pe au 15		.... d10		.... d5f	482 50	....
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)	....	en liq.. au 15..					....	....
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..	473 75	en liq.. au 15 Pe au 15		.... d10		.... d5f	475 ..	....
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....	360	en liq.. au 15..					....	....
....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f. tout payé (coupon 39 attaché).	405	en liq.. au 15.. Pe au 15 Pe au 31	.... 406 25	.... d5f d10		.... d5f d5f	410 ..	400 ..
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).	....	en liq.. au 15..					....	....
Avril 90	Banque Russe et Française, act 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).	325	en liq.. au 15.. Pe au 15		.... d10		.... d5f	....	....
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).	....	en liq.. au 15..					....	....
Juil. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14).	....	en liq.. au 15.. Pe au 15	20	.... d10		.... d5f	23 75	20 ..
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...	210	en liq.. au 15..	210	.... d10		.... d10	210 ..	210 ..
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11)	475 472 50 475	au 15..					475 ..	....
Mai 91.	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	388 388 25 388 50	au 15					388 .	....
Fév. 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 25)....	....	en liq.. au 15.. Pe au 15 Pe au 31		.... d10 .... d10		.... d5f d5f	....	....
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.	712 50 710 712 50	en liq.. fin ct..					717 50	....
Mai 91	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'État), ex-coupon 30.......	675 665 660 650 640 170	en liq. fin ct..					680 .	....
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	900	en liq.. fin ct..					905 ..	....
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1485 1482 50 1480	en liq.. fin ct.. Pe fin c.	.... 1480	.... d20		1485 .. .. d10	1485 .	1485 ..
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)...............	1292 50	en liq.. fin ct.. Pe fin c.		.... d20		.... d10	1300 ..	....
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........	1840 1837 50 1835..	en liq.. fin ct.. Pe fin c. Pe fin p.	.... 1835	.... d20 .... d20		.... 1836 25 .... d10 .... d10	1845 ..	1840 ..
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé. (ex-coupon 78)	1522 50 1520 1525	en liq.. fin ct.. Pe fin c.		.... d20		.... d10	1525 ..	....
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1070 1071 25 1080	en liq.. fin ct..					1065 ..	....
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11) (Gar. de l'État ou de Dépts)	540	en liq.. fin ct.. Pe fin c.		.... d10		.... d10	542 50	....
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	[illegible]25 520	en liq.. au 15.. Pe au 15		.... d10		.... d5f	520 ..	....
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	540 535 530	en liq.. au 15.. Pe au 15		.... d10		.... d5f	540 ..	....
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).	....	....		.... d10		.... d5f	....	....
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)	456 25 455	en liq.. au 15.. Pe au 15 Pe au 31	455 .. 456 25	.... d10 .... d20		456 25 457 50 .... d5f d20	455 ..	457 50
Juill. 91	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).	....	au 15..					....	....
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr.. t.p.. (ex-coupon 19)	565	en liq.. au 15.. Pe au 15		.... d10		.... d5f	570 ..	....

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	136 25	....
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	165 .	....
Anciens Établissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (c. 1 att.)....	....	....
Châtillon et Commentry (Forges de).	....	....
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.	....	....
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..	....	....
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.	....	....
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	525 ..	....
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	567 50	561 ..
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.	....	....
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).	....	....
Méditerranée (Forges et Chantiers.	....	....
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	371 25	367 50
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1065 ..	1060 ..
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	690 ..	685 ..
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.	....	....
Comp. Nationale de Navigation....	....	....
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.	....	....
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	380 .	....
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie	....	....
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	122 50	....
Voitures à Paris, actions de jouiss.	215 ..	212 ..
Touage de la Basse-Seine et Oise..	....	....
d° de Conflans à la mer......	....	....
Transports maritimes (Soc. de)....	....	....
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 19).	530 ..	520 ..
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	705 ..	....
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	....	....
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.	....	....
Briqueteries de Vaugirard........	....	....
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	220 ..	215 ..
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	....	....
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1130 .	....
Dessèchem. des marais de Fos, etc.	....	....
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....	....	....
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.	....	....
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.	....	....
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2120 ..	....
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).	....	....
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 3)..	....	....
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	215 .	210 ..
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.	....	....
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	560 ..	555 ..
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	550 ..	....
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.	[illegible]00 ..	....
Jardin zool d'Acclimat., a. 500 f., t.p.	....	....
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	270 ..	....
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).	140 ..	....
Matériel agricole et industriel.....	....	....
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.	360 ..	....
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 38).	1550 ..	....
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p	[illegible]15 ..	....
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.	195 ..	....
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............	....	....
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	250 ..	....
d° parts bénéficiaires.......	240 ..	....
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....	....	....
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	170 ..	150 ..
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	430 ..	....
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	335 .	330 ..
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	39[illegible] ..	....
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.	....	....
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f	....	....
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..	432 50	....
d° d° de 1887 à 1985..	413 ..	....
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	....	....
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	414 ..	413 ..
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	413 75	....
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	643 ..	....
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	441 .	440 ..
d° nouvelles d°	445 50	445 ..
Ardennes, 3%. r. 500 f. d°	435 50	435 ..
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.	....	....
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).	....	....
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....	....	....
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.	....	....
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne : Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'Etat).....	....	....
Méchéria à Aïn-Sefra. 3%. r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	400 ..	....
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)	....	....
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'État).	415 ..	....
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	446 ..	....
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	....	....
Lyon, 1855, 3%, rembours 500 fr.	444 50	....
Besseges à Alais, 3%, remb. 500 fr	425 25	425 ..
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	440 ..	....
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.)	440 ..	....
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.	....	....
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.	....	....
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	....	....
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	....	....
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr	....	....
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	443 .	442 ..
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	445 50	445 ..
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	448 ..	447 50
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	622 50	....
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).	....	....

Jouissance	Lundi 3 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1415 1417 50 1420 .. .. 1422 50	en liq.	1415				1412 50	1412 50
			au 15	1417 50					
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1127 50 1130	en liq.					1130 ..	
			au 15						
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 60)	535 540 545	en liq.	545 ..			542 50	538 75	538 75
			au 15	537 50					
			Pe au 15				d5f		
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	660 655	en liq.					660 ..	
			au 15						
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1050	en liq.	1050 ..			1045 ..	1040 ..	1045 ..
			au 15	10 0 ..					
			Pe au 15		d10		d20		
			Pe au 31		d10		d10		
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).	490	en liq.						
			au 15						
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	705 702 50 705	en liq.					705 ..	
			au 15						
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)	370 375 380	en liq.					365 ..	352 50
			au 15						
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)		en liq.					2970 ..	
			au 15						
			Pe au 15		d..		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Serrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	31f 30f	en liq.	31 25	32 50	31 25	31 25	32 ..	32 50
			au 15						
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p		en liq.						
			au 15						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 12), en liq.		en liq.					50 50	
			au 15						
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	30f 29f75 29f50	en liq.	30 ..				30 ..	31 25
			au 15						
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2765 2770	en liq.	2757 50	2767 50	2755	2762 50	2760 ..	2763 75
			au 15	2762 50	2770	2757 50	2760		
			Pe au 15		d40	2777 50	2787 50 d20		
			Pe au 15	2795 ..	d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).	792 50	en liq.					792 50	
			au 15						
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	297 50	en liq.					297 50	
			au 15						
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)	1150 1145 1146 25 1152 50	en liq.	1147 50				1155 ..	
			au 15						
			Pe au 15		d10		d5f		
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	141 142 143	au 15					140 ..	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recouvr. des 15% attrib. au Gouv. Égyptien (ex-coupon 12).	1950 1945	en liq.	1952 50				1950 ..	1945 ..
			au 15						
			Pe au 15		d10		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup 18).	390 385	en liq.					391 25	
			au 15						
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	495	en liq.	490				488 75	490 ..
			au 15						
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d10		
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	115 103 75 112 50 110 .. 107 50	en liq.	105 ..				110 ..	105 ..
			au 15	106 25			107 50		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).	393	en liq.	393 75					392 50
			au 15	391 25					
			Pe au 15		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS		en liq.						
Juill. 91	Angleterre, 2¾% (n.c. fixe 25f20).	96f75 .. C. 500f	au 15						
Juin 91	Argentine (République), 6% 1881, rembours. 500 fr.	C. 1000	en liq.						
			au 15						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr.	Gr. c.	au 15						
			Pe au 15		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr.	260 261 25 262 50 265.	en liq.					273 ..	
...	d° d° c. de 5 obl.		au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.		Pe au 15						
Mai 91	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		en liq.					79 20	
			au 15						
...	d° d° 1000 fl. d°	79f70	Pe au 15		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80. 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f35 45 97f C. 10000	en liq.						
			au 15					97 50	
...	d° d° 1000 fl. d°	96f80 60 40	Pe au 15		d50		d25	97 ..	
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 15						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	Pe au 15		d..		d..		
Mai 91	d° 3%, 1873		au 15						
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 15						
...	d° d° c. de 500 f		en liq.						
Mai 91	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	en liq.						
...	d° d° c. de 500 f	102 10	au 15					101 95	
Févr. 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	Pe au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
			en liq.						
Juin 91	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £.		au 15						
...	d° d° 500 £.		Pe au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £.		en liq.						
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £.		au 15						
...	d° d° 500 £.		Pe au 15		d..		d25		
...	d° d° 100 £.		en liq.		d50				
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		au 15	68 50					69 ..
...	d° d° 500 £.		Pe au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £.	69f75 60	en liq.						
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé	70f 65f	au 15					73 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	438 ..	
Médoc, 3%, rembours. 500 fr.	360 ..	
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	445 ..	
d° 3% nouveau, r. 500f d°	449	448 ..
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	447 25	446 ..
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Nord-Est Fr., 3%. r. 500f (int. gar.)	444 ..	443 ..
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 3%, rembours. 500 fr.	445 ..	444 ..
d° 3%, 1884, remb. 500 fr.	449 50	
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	442 50	[illegible]
Orsay, 55, 4%. r. 500f (gar. par Orl.)		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000	95 ..	92 ..
2e émission, de 63,001 à 108,312.	85 ..	
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.	115 ..	
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'État. Ouest, 3%, rembours. 500 fr.	445 ..	444 ..
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	450 ..	449 75
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr		
Ouest, 1855, 5%, remb 1250 fr		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	426 ..	
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p.	501 ..	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	422 50	421 25
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	125 ..	120 ..
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	410	
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	404 50	
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer). 5%, rembours. 500 fr.		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	250 ..	
d° d° 5%, r. 500 fr.	225 ..	
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.		
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr.		
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f	520 ..	
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.	445 ..	
d° d° 5%, r. 500 f	529 ..	525 ..
d° d° 4%, r. 500 f		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f	475 ..	
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f.		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	301 50	
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	521 ..	520 ..
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr.	515 ..	
d° d° 4%, r. 500 fr.	505 ..	
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	515 ..	
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr	307 ..	
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr.		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr.		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.		
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
P. Morelli et Cie, 1878. 6%, r. 500 fr.	410 ..	
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr.	508 .	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr.	498 50	
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	502 50	
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr		
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	406	404 ..
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	376 25	375 ..
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr	535 ..	
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.	480 ..	
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f	500 ..	
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.	630 ..	
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	12 75	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr.		
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4%, remb. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	22 ..	21 75
d° d° 3%, remb. 500 fr.	18 ..	
d° d° 4%, remb. 500 fr.	19 ..	18 50
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série)	21 ..	
d° d° (2e série)	21 .	20 50
d° d° (3e série)	77 50	
d° obl. à lots, t.p. à la répartition	89 ..	88 ..
d° d° depuis la répart	80 ..	
d° d° 322f50 payés		
d° Bons à lots 89 (du 15 juill. 89	74 25	
Suez, 5%, rembours. 500 fr.	612 ..	611 ..
d° 3%, rembours. 500 fr.	456 ..	454 25
d° d° 2e série, remb. 500 fr.	440 ..	
d° Bons de coup. arr. 5%, r. 85 f.		

Jouissance	Lundi 3 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Avril 91	Egypte. Oblig. Daïra Sanieh 4%		en liq..	485 .			483 75		
	(décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	490 489 50 489	au 15..	486 25			485 ..	488 ..	486 25
			Pe au 15		d10				
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig.		en liq..		d10		485 .. d5f		
	7%, rembours. 500 fr.	486 485 50 486 486 50..	au 15..					486 ..	485 ..
	(Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)	487	Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½%		en liq..	460 ..	461 25	460 ..	460 ..		
	(décrets des 6 et 7 juin 1890)...	464 50 464 463 460 50	au 15..					461 75	460 ..
...			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypo-		en liq..						
	thécaires, 5%, 1878		au 15..						
			en liq..						
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f		au 15..						
	(nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f.		en liq..	69 90	70 10	69 90	70 ..		
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.		au 15..	69 90	70 35	69 90	70 ..	71 40	71 45
...	Coup. de 40 —	70f25	Pe au 15		d50		d25	70 50	
...	Coup. de 80 —	70f25	Pe au 31		72 .. d50		d25	70 50	
...	Coup. de 160 —	70f	Pe au 15		d50		d25	70 50	
...	Coup. de 240 —							70 50	
...	Coup. de 480 —	69f75 80 85 70f						70 50	
...	Coup. de 960 —	69f75 80 85 70f 69f65	en liq..					70 50	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).		au 15..					68 50	
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba,		en liq..						
	6%, 1886, garantis.	489 488 50 488 25	au 15..					489 75	
			en liq..						
d°	d° d° 1890, garantis.	457 50 456 25 457 50 455	au 15..		d10		d5f	457 50	
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Juin 91.	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f. 5f).	104 05	au 15..						
Juill. 91	d° Consolidés 4%	121 120 50	au 15..					121 ..	
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89,		en liq..						
...	Oblig. et coupons (Titre de 617f.		au 15..		d10		d25		
...	prescrits au bout — de 2468f.		Pe au 15		d10		d25		
...	de 20 ans de l'éch. — de 6170f.		en liq..		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	398 75	au 15..					398 ..	
		Gr. c.	en liq..						
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	392 50	au 15..					392 50	
		Gr. c.	en liq..						
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	305	au 15..						
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change		en liq..						
	fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		au 15..		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe		en liq..	89 40					
	2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	93f	au 15..					93 ..	
...	d° 500 fl.	92f40	Pe au 15		d50		d25	92 40	
...	d° 1000 fl.	89f65 95	Pe au 31		d50		d25	89 50	
Fév. 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch.fi. 2f50).		en liq..						
...	Cap. des titres amort. (Obl. 100 fl.	103 15 103	au 15..					103 50	
...	prescr. après 20 ans. — 500 fl.		Pe au 15		d50		d..		
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég.ch.fixe 2f50).		au 15..						
			en liq..	89 35	89 50	89 30	89 45		
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 15..	89 40	89 60	89 40	89 45	89 ..	88 95
...	d° coup. 500 fr.	89f50	Pe au 15		d1f	90 10	89 70 d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr..		Pe au 15	90 35	90 .. d25				
...	d° coup. 50 fr.		Pe au 31		d1f		90 25 d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.		Pe au 31		91 10 d25			90 10	
Avril 91	d° 3%	54f	au 15..						
			en liq..						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	314 315 315 50	au 15..					315 50	
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég.ch.fl. 25f20),		en liq..						
	coup. de 504 f. (20 £).		au 15..						
Fév. 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).		au 15..					87 75	
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 15..						
d°	d° obl. 5% d°		au 15..						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch.		en liq..	38 50			38 40		
	fixe 25f25), coup. de 20 £.	39f40 39f	au 15..	38 50			38 40	40 ..	38 15
...	d° coup. de 50 £.	40f	Pe au 15		d50		d25	40 ..	
...	d° coup. de 100 £.	39f25 39f 39f50 40f	Pe au 15		41 .. d50		d1f	38 90	
			en liq..						
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. (C. 500 f.	280 277 50 275 280	au 15..					280 .	
...	Nos 1 à 390000 et (C. 5 obl.		au 15..						
...	500001 à 929987. (C. 10 ob.		au 15..						
			en liq..						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	100f 100f50	au 15..					100 ..	
Juill. 91	d° 1890, 4%		Pe au 15						
Juill. 91	Russie, 1850, 4½% (n.ch.fl. 25f50.		en liq..						
	Oblig. de 100 £.		au 15..						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	97f25 97f	au 15..						
...	Grosses coupures....	98f50 60						97 ..	
Janv. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fl. 4 f. Obl. de 100 r.		au 15..					69 75	
...	d° de 1000 r.		Pe au 15		d50		d25		
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort),		en liq..	69 50					
	n.c.fl. 4 f. Obl. de 100 r.	69f75	au 15..					69 60	69 35
...	d° de 1000 r.	69f75	Pe au 15		d50		d25	69 60	
			en liq..	96 25			96 ..		
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	96f40 35 30 25 20	au 15..	96 25				96 60	
...	Grosses coupures....	97f05	Pe au 15		d50		d25	96 80	
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 15..						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change		en liq..						
	fixe 4f), coup. de 125 r.	104 103 75	au 15..					104 40	
...	coup. de 500 r.	104 30						103 45	
...	coup. de 1000 r.	104 25 104						103 45	
...	coup. de 10000 r.		en liq..						
Juin 91.	d° 1889, 4% (or).	97f35 40	au 15..					97 ..	96 60
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	96f90 80 75 70	au 15..					96 80	
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f		au 15..						
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e sé-								
	ries, t. p., Obl. 500 f.	96f35 25 05 96f 95f85	en liq..	95 50				96 40	
...	d° 2500 f.	96f75 60 50 40 25	au 15..	95 60	95 75	95 20	95 20	96 ..	95 75
...	d° 5000 f.	96f 95f90 80 50 30 25	Pe au 15		d50		d25	95 90	
...	d° 12500 f.	96f 95f90 80 75 70 65						96 .	
			en liq..						
Juill. 91	d° d° 3e série...	96f10 25 96f	au 15..					95 80	95 65
Mai 91.	d° Intér. cons., 4½%. 1re ém.,		en liq..						
	1980 (n.ch.fl. 4f) C. 100 r.	71f	au 15					71 ..	
	C. 500 r.		au 15..		d50		d25		
	C, 1000 r.		au 15..						
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Trans-		en liq..						
	caucasien, remb. au pair.	80f25 80f	au 15..					80 05	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2¾%, 53 (n.ch.fi. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Oblgi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	[illegible]	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	79 30	
d° 1000 fl. d°	79 20	
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.		
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	65 ..	
Congo (Etat indép. du), Lots 1888.	53 ..	
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	70 ..	
Danemark, 3½% (nég.ch.fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fi. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	12 ..	
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	70 ..	
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	99 ..	98 ..
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
d° 1866, 5%		
Gouv. de Québec, 80, 4½%, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fi. 25f20).	118 50	118 ..
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég.change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f.p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	105 ..	
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.	332 50	
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t p..		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	487 50	485 ..
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20)..	[illegible]	
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	350 ..	346 ..
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.		
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083..	431 ..	430 ..
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486....		
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale..	400 ..	398 50
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	414 ..	
Beïra-Alta, 3%	120 .	
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	237 50	235 ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	212 ..	210 ..
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	315 ..	314 ..
d° (Série X).....	320 ..	319 50
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque...	[illegible]	
d° (2e série), 2e hypothèque.	364 50	362 ..
d° (3e série), 3e hypothèque.	355 ..	
d° (4e série), 4e hypothèque.		
d° (5e série), 5e 5ypothèque.	323 75	
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	348 ..	
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	350 ..	
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	352 50	
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	337 50	[illegible]
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	328 ..	
Ouest de l'Espagne, 4%		
Portugais, 3%	220 .	216 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982	212 .	219 ..
d° 4%	268 ..	265 ..
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	360 ..	355 ..
d° 2e hypothèque.	343 ..	
d° 3e hypotheque.	340 50	
Cordoue à Séville, 3%	367 50	[illegible]
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%..		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.	368 75	
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	300 ..	
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f, t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	504 50	504 ..
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	512 50	512 ..
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	425 ..	
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	[illegible]	

JOUISSANCE	Lundi 3 Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	Terme.
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	445 ...	au 15..	...	...	...	...	450 ..	...
			en liq..	...	...	...	...		
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr..	87f50 85f ..	au 15..	...	...	...	...	...	...
			en liq..	...	...	...	...		
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.	...	au 15	...	...	...	...	...	...
...	d° d° Ob. 50 £.	...	P° au 15	...	... d1f	...	... d25	...	
...	d° d° Ob. 100 £.	...	P° au 31	...	... d50	...	... d25	...	
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq..	...	...	...	...		
	(nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.	...	au 15..	...	...	...	...	...	...
...	d° d° Ob. 100 £.	...	P° au 15	...	... d50	...	... d25	...	
...	d° d° Ob. 500 £.	...	en liq..	...	...	...	...	...	
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.	...	au 15..	...	...	...	...	...	...
...	d° d° c. 5000f.	...	P° au 15	...	... d50	...	... d25	...	
			en liq..	...	...	...	...		
Mai 91.	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	90f ..f ...	au 15..	...	...	...	...	89 90	...
			en liq..	...	...	...	...		
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	22f05 25 ...	au 15..	...	...	...	...		
	d° d° gross. coup.	...	en liq..	...	...	...	...	22 ..	...
d°	d° d° (sér. C).	18f40 30 45 .	au 15..	...	...	...	...	18 45	...
	d° d° gross. coup.	...f ...	en liq..	...	...	...	...		
d°	d° d° (sér. D).	18f40 30 45.	au 15..	18 35	...	...	...	18 45	...
...	d° d° gross. coup.	...	P° au 15	...	... d50	...	... d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq..	...	...	...	...		
	Obligations de 500 fr.	419 420 ..	au 15..	...	...	...	...	420 ..	...
...	d° de 2500 fr.	417 ...	P° au 15	...	... d50	...	... d25		
...	d° de 12500 fr.	...	P° au 31	...	... d50	...	... [illegible]		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..	...	...	...	...		
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	...	au 15..	...	...	...	...	446 ..	...
...	d° d° 2500 f.	442 50 442 ..	P° au 15	...	... d10	...	... d5f		
...	d° d° 12500 f.	442 50 442 ..	P° au 31	...	... d10	...	... d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq..	452 50	...	...	...		
	pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	452 50 ...	au 15..	450 ..	...	...	...	450 ..	...
		...	P° au 15	...	... d10	...	... d5f		
			P° au 31	...	... d10	...	... d5f		
Mai 91.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		en liq..	...	...	...	...		
ex-5e r.	250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.	...	au 15..	...	...	...	...	...	...
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		P° au 15	...	... d10	...	... d5f		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)	500 ...	au 15 .	...	...	...	...	...	...
Janv. 91	Banque Hellénique de Crédit gé-		en liq .	...	...	...	...		
	néral, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 20).	...	au 15..	...	...	...	...	...	...
Juill. 88	Banque des Pays-Hongrois, act.		en liq..	...	...	...	...		
ex-1re r.	nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.	...	au 15..	...	...	...	...	...	...
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq..	...	...	...	...		
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).	...	au 15..	...	...	...	...	...	...
			P° au 15	...	... d10	...	... d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq..	601 25	...	...	603 75		
	100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p.	...	au 15.	...	...	...	...	...	603 75
	(ex-coupon 14)	...	P° au 15	...	... d10	...	... d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq..	552 50	555	552 50	552 50		
	250 fr. payés (ex-coupon 32)..	555 552 50 ..	au 15..	553 75	555	553 75	553 75 ...	556 25	557 50
		...	P° au 15	...	... d10	...	... d5f		
...	Grosses coupures....	...	P° au 31	...	... d10	...	... d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq..	...	...	...	...		
	150 fr. payés (ex-coupon 34)..	...	au 15..	...	...	...	...	...	...
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq..	...	...	...	...		
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1088 75 1090.	au 15..	...	...	...	...	1090 ..	1086 25
		...	P° au 15	...	... d10	...	... d5f		
...	Grosses coupures....	1090 1092 50	P° au 31	...	... d10	...	... d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions		en liq..	...	...	...	...		
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	480 477 50 ..	au 15..	...	...	...	...	...	...
...	Grosses coupures....	...	P° au 15	...	... d10	...	... d5f		
			P° au 31	...	... d10	...	... d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq..	...	...	...	...		
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).	495 ...	au 15..	...	...	...	...	...	...
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq..	...	...	...	...		
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).	...	au 15..	...	...	...	...	...	...
			P° au 15	...	... d10	...	... d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		en liq..	...	...	...	...		
	estamp. « Act. de cap. amortie ».	125 122 50 ..	au 15..	...	...	...	...	120 ..	...
	(ex-coupon 14)	120 115	P° au 15	...	... d10	...	... d5f		
			P° au 31	...	... d10	...	... d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq..	430 ..	...	...	427 50		
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	431 25 437 50	au 15..	430 ..	...	...	427 50 ...	435 ..	435 ..
		...	P° au 15	...	... d10	...	... d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes.		en liq..	...	...	...	...		
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).	...	au 15..	...	...	...	...	...	...
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat		en liq..	625 .	628 75 ...	625 ..	626 25		
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.	625	au 15..	626 25	630	626 25	627 50 ...	623 75	626 25
		...	P° au 15	...	... d10	...	... d5f		
	Grosses coupures....	625 ..	P° au 31	...	... d10	...	638 75 d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq..	...	...	...	...		
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	125 120 115 .	au 15..	...	...	...	...	127 50	...
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq..	215 .	...	...	215 ..		
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	...	au 15..	212 50	...	...	...	212 50	215 ..
		...	P° au 15	...	... d10	...	... d5f		
	Grosses coupures....	...	P° au 31	...	... d10	...	... d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p. : 200000 act. de 1862 ; 100000 a. de 1881 ; 60000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq..	[illegible] ..	...	...	...		
	de 1889. (ex-coup. 42)........	...	au 15..	620 ..	...	...	...	...	621 25
	Grosses coupures....	...	P° au 15	...	... d10	...	... d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq..	275 ..	278 75 ...	272 50	272 50		
	tout payé (ex-coupon 59).....	278 75 277 50	au 15..	275 ..	280	270 ..	270	285 ..	283 75
		280 277 50	P° au 15	...	... d10	...	... d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq..	157 50	157 50 ...	155 ..	156 25		
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	180	au 15..	155 ..	...	...	157 50 ...	158 75	157 50
		...	P° au 15	...	... d10	...	... d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq..	275 ..	278 75 ...	275 ..	276 25		
	tout payé (ex-coupon 63)......	280 278 75 ..	au 15..	275 ..	280	275 ..	277 50 ...	286 25	285 ..
		...	P° au 15	...	...	...	... d5f		
			P° au 31	...	... d10	...	... d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de		en liq..	325 ..	...	...	...		
	chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p.	325 ...	au 15..	...	...	...	...	340 ..	325 ..
	(ex-coupon 22)	...	P° au 15	...	... d10	...	... d5f		
			P° au 31	...	... d10	...	... d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq..	...	...	...	...		
	a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000).	720 715	au 15..	...	...	...	...	...	...
	(ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).	...	P° au 15	...	... d10	...	... d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207 3/8 à 207 5/8..	206 7/8 à 207 1/8 et 4%.
4%	Allemagne.	122⅞.. à 123	122¾.. à 122⅞.. et 4%
4%	Vienne....	211⅛.. à 211¾...	211¼.. à 211¾ et 4.. %.
5%	Barcelone..	456.... à 458.....	456.... à 458.. et 4.. %.
5%	Madrid....	456.... à 458.....	456.... à 458.. et 4.. %.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4.. %.
5%	St-Pétersb.	264.... à 266.....	266.... à 268 et 4.. %.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4.. %.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 27.. à 25 28...	25 24.. à 25 25..—2½%.
	d° chèque	25 25½ à 25 26½.	25 25½ à 25 26½—......
3%	New-York.	517½.. à 518½...	516½. à 517½..—3..%.
3%	Belgique..	1/8 pte. à 3/16 pte	1/16pte à 1/8 pte—3..%.
6%	Italie.....	2⅝ pte à 2¾ pte..	2¾ pte à 2½ pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 4% à 5% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f 89 227 à 232 .. 0/00 pte.
Quadruples espagnols.................... 81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains....... 81 .. à 81 25
Piastres mexicaines...................... 4 05 à 4 07
Souverains anglais....................... 25 21 à 25 26
Banknotes................................ 25 22 à 25 27
Aigles des Etats-Unis.................... 25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)..................... 24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes.... 20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliém. 40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d° 20 .. à .. ..
Couronnes de Suède....................... 27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾% consol. Midi, 95 3/4 — 1 heure, 95 3/4
Vienne, Métall, ... — Papier, 92 40 — Monnaie, 92 40
Crédit Autrichien... 289 50 \| Chem. de Fer Autrich. 287 ..
Change sur Londres.... Demande, 117 90 — Offre, 118 20
Change sur Paris...... Demande, 46 70 — Offre, 46 775
Lots.............. 138 .. \| Napoléon............ 9 395

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 3 Août 1891

	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3..................	36 .. à	
Roux 88° nets...............	35 75 à	
Raffinés, bonne sorte........	106 50 à	
— belle sorte.........	107 50 à	
Certificats de sortie........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	36 ... à .. ..
— Septembre......	.. .. à	35 75 à 35 625
— 4 d'Octobre....	....	35 .. à .. ...
— 4 premiers.....	....	35 375 à .. ..
....	....	.. .. à .. ...
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	43 50 à	
Courant du mois..........	....	42 50 à 42 25
Septembre..................	....	41 .. à 40 75
4 derniers..................	....	39 .. à 39 25
4 premiers.................	....	38 75 à .. ..
....	....	.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	53 75 à	
Courant....................	....	53 75 à .. ..
Septembre..................	....	54 .. à 54 50
4 derniers..................	....	54 75 à 55 ..
4 premiers.................	....	55 .. à 55 25
....	....	.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts............	74 75	
—	.. ..	
Colza en tonnes............	76 75	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	84 75	
—	.. ..	
Courant....................	....	74 75 à 74 25
Septembre..................	....	75 .. à 75 50
4 derniers..................	....	76 50 à .. ..
4 premiers.................	....	77 50 à 77 75
....	....	.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	59 75 à	
Courant....................	....	59 75 à 59 50
Septembre..................	....	60 50 à 60 75
Septembre-Octobre..........	....	61 .. à 60 75
4 derniers..................	....	61 25 à 61 50
4 de Novembre..............	....	61 75 à 61 50
COURS DU MERCREDI 29 Juillet.		
SUIF DE PLACE *48° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	64 .. à	
SUIF DE PROVINCE *43° 1/2, enfûte, en gare Paris.*	63 .. à	

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DES COTES-DU-NORD

Le 17 août 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M l'ingénieur en chef du service ordinaire, à l'adjudication au rabais, sur soumission cachetée, des travaux à exécuter pour la construction d'un pont tournant destiné à relier la rive gauche du port au bassin à flot du Légué.

1er Lot (*Maçonneries*).

Terrassements	3.160 22
Maçonneries et mortiers	9.917 84
Bois et fers	427 90
Épuisements	1 210 »
Total	14.715 96
Somme à valoir	2.284 04
Total général	17.000 »

2e Lot (*Tablier métallique*).

Tôlerie	8.680 »
Mouvement mécanique	4.025 »
Bois pour tablier	1.053 »
Peinture et coaltarage	451 »
Total	14.209 »
Somme à valoir	1.991 »
Total général	16.200 »

Cautionnement provisoire pr chacun des lots : 200 fr.
Cautionnement définitif pour chacun des lots : 600 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture ; 2° de M. Guillemoto, ingénieur, boulevard Hérault, n° 2, à Saint-Brieuc.

DÉPARTEMENT DES COTES-DU-NORD

Le 28 août 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du canal d'Ille-et-Rance, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de plantations d'arbres à faire sur les deux rives du canal d'Ille-et-Rance.

Travaux à l'entreprise	4 510 95
Somme à valoir	189 05
Total	4 700 »

Cautionnement provisoire et définitif, 200 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture ; 2° de M. Bret, ingénieur, porte de Dinan, à Saint-Malo.

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

Le 27 août 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef des travaux, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux composant le dix-huitième lot de terrassements et ouvrages d'art de la ligne de Tours à Sargé, agrandissement de la gare de Montoire.

Travaux à l'entreprise :

Terrassements	17.096 50
Rectifications de routes, chemins et cours d'eau	17.146 94
Ouvrages d'art	1.155 70
Total	35.399 14
Somme à valoir	3.600 86
Total général	39.000 »

Cautionnement provisoire, 500 fr.
Cautionnement définitif, 1,000 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture ; 2° de M. Leroux, ingénieur, à Tours, rue Bernard-Palissy, 61.

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Le 26 août 1891, à onze heures, il sera procédé, en séance publique, à Bar-le-Duc, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées chargé du service de la branche nord du canal de l'Est, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux de reconstruction de deux ponts sur écluses, à Bras et à Belleville. (Pose de tabliers métalliques.)

Travaux à l'entreprise :

Pont sur la tête aval de l'écluse de Bras	3.883 39
Pont sur l'écluse de garde de Belleville	3.239 69
Total	7.123 08
Somme à valoir	2 876 92
Total général	10.000 »

Cautionnement provisoire, 200 fr.
Cautionnement définitif, 400 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture ; 2° de M. Mouton, ingénieur, à Verdun.

DÉPARTEMENT DU NORD

Il sera procédé ultérieurement à l'adjudication restreinte des travaux ci-après :

Port de Dunkerque.

Construction des portes métalliques de l'écluse Nord.

Travaux à l'entreprise	775.000 »
Dépenses en régie	75.000 »
Total	850.000 »

Cautionnement, 25,000 fr

Les entrepreneurs désirant concourir doivent faire parvenir, avant le *15 août 1891*, à M. Joly, ingénieur en chef, rue du Collège, 58, à Dunkerque, leur certificat de capacité et tous les renseignements concernant les travaux déjà exécutés par eux. Le ministre désignera postérieurement les concurrents à appeler au concours.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture ; 2° de M. Vieille, ingénieur, à Dunkerque ; 3° du ministère des travaux publics (division du personnel, 5e bureau), 244, boulevard Saint-Germain, de dix heures et demie à cinq heures.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE INFÉRIEURE

Le 27 août 1891, à deux heures et demie, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture, et en présence de M. l'ingénieur en chef du service des ports maritimes (1re section), à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux ci-après :

Port de Fécamp.

TRAVAUX D'AMÉLIORATION ET D'AGRANDISSEMENT

Construction d'une passerelle tournante métallique sur la passe navigable.

Dépenses à l'entreprise	41.484 »
Dépenses en régie	18.516 »
Total	60.000 »

Cautionnement provisoire, 700 fr.
Cautionnement définitif, 1,400 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture ; 2° de M. Corbeaux, ingénieur, à Fécamp ; 3° du ministère des travaux publics (division du personnel, 5e bureau), 244, boulevard Saint-Germain, de dix heures et demie à cinq heures.

N° 141.

MARINE

Adjudication à Paris, le 31 août 1891

Bois de chauffage nécessaire, pendant une année, au ministère de la marine, rue Royale, n° 2.

(Cinq lots de 400 stères chacun, représentant l'importance approximative de la fourniture.)

Dépôt de garantie exigé : 500 fr. par lot.

(Récépissé distinct pour chaque lot.)

Voir le cahier des charges, à Paris, au ministère de la marine.

Les annonces sont reçues
chez MM. LAGRANGE, CERF et Cie,
8, place de la Bourse.

M. Calvelli (Dominique), rédacteur à la préfecture de Constantine, né à Ajaccio le 28 octobre 1861, se pourvoit auprès du Gouvernement en vue d'ajouter à son nom celui de sa mère Pozzo di Borgo (Barbe-Marie), et de s'appeler à l'avenir *Calvelli-Pozzo di Borgo*.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Lundi 3 août 1891.

La situation est très troublée. Le minimum de Memel s'est légèrement déplacé vers l'est (Riga 748) et une bourrasque venue du large a son centre ce matin près de Shields (749 m/m). Le baromètre descend sur presque toute l'Europe et l'aire supérieure à 765 m/m qui couvrait la France et l'Espagne, se retire sur l'Atlantique. Le vent est modéré du S.-O. sur la Manche, assez fort du N.-O. à Mulaghmore, et la mer est houleuse à Ouessant. Des pluies sont tombées sur le bassin de la Baltique, sur les Iles-Britanniques, dans les régions du nord de la France et de l'Italie.

La température a légèrement baissé. Le thermomètre marquait ce matin 12° à Stornoway, 15° à Paris, Haparanda, 20° à Rome et 28° à Athènes. On notait 6° au Puy de Dôme et 5° au Pic du Midi.

En France, le temps est à averses et la température va rester toujours un peu basse. — A Paris, hier ciel très nuageux, pluie dans la soirée et la nuit : max. 20°1, min. 12°8.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer agitée au Havre et à Boulogne ; houleuse à Dunkerque, à Calais et à Cherbourg.

Océan : mer belle à Lorient ; houleuse à Brest.

Méditerranée : mer très belle à Nice ; peu agitée à Sicié ; houleuse à Marseille.

Situation du lundi 3 août 1891 (soir). — Le baromètre est stationnaire en Irlande et sur nos côtes. — En France, les averses vont continuer par vent d'entre S.-O. et N.-O.

Spectacles du Mardi 4 Août.

Opéra. — » h. »/». — Relâche.

Théâtre-Français. — 8 h. 1/2. — *L'Article 231*, comédie en 3 actes, de M. Paul Ferrier : Got, Féraudy, Prudhon ; Mmes Kalb, Hadamard.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar ; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre ; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — 8 h. 1/4. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. Lemonnier : Mmes Riquet-Lemonnier, Lévi-Leclerc, Perrot ; MM. Gravier, Desjardins, Regnard, Jaeger, Avelot

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga ; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier ; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — Reprise de *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : Louis JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 210. Le numéro : 15 centimes. Mercredi 5 Août 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

Depuis le 1er janvier 1891, le prix de l'exemplaire du Journal officiel *(année courante) est de* **15 centimes,** *quel que soit le nombre des suppléments.*

SOMMAIRE DU 5 AOUT

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 4 Août 1891.

Par décret du Président de la République, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, le 25 juillet 1891, et d'après la déclaration du conseil de l'ordre, portant que la nomination faite aux termes dudit décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur :

M. Costes (Jean-Henri), maire de Cahors (Lot), président du conseil d'arrondissement, a été nommé chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur.

Elu au conseil municipal en 1878, adjoint en 1882, maire depuis 1887, membre et président du conseil d'arrondissement depuis 1889, ancien membre de la commission administrative du bureau de bienfaisance ; 13 ans de services.

Services exceptionnels rendus comme maire de Cahors.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des travaux publics,

Vu l'avant-projet présenté pour l'établissement, dans le département du Nord, d'une ligne de tramway, à traction de locomotives, entre Armentières et Halluin;

Vu, notamment, le plan d'ensemble de la ligne précitée;

Vu le dossier de l'enquête d'utilité publique à laquelle cet avant-projet a été soumis en exécution de l'article 29 de la loi du 11 juin 1880 et dans les formes déterminées par le règlement d'administration publique du 18 mai 1881;

Vu les délibérations des chambres de commerce d'Armentières, de Lille et de Tourcoing, en date des 4 et 7 juin et 2 juillet 1889;

Vu l'avis de la commission mixte des travaux publics, en date du 19 mars 1888, ainsi que l'adhésion donnée à cet avis, le 16 avril 1888, tant par le ministre de la guerre que par le ministre de l'intérieur;

Vu les délibérations du conseil général du Nord, en date des 16 avril 1888, 30 août 1889 et 19 février 1890;

Vu la convention passée, le 14 mai 1891, entre le préfet du Nord, agissant au nom du département, et la société anonyme des chemins de fer économiques du Nord, pour la rétrocession à cette société de la concession du tramway susmentionné;

Vu le cahier des charges y annexé;

Vu les avis du conseil général des ponts et chaussées, en date des 4 avril 1889 et 28 juillet 1890;

Vu la lettre du ministre des finances, en date du 10 octobre 1890;

Vu la lettre du ministre de l'intérieur, en date du 14 novembre 1890;

Vu la loi du 11 juin 1880 sur les chemins de fer d'intérêt local et les tramways;

Vu les règlements d'administration publique, en date des 18 mai et 6 août 1881 et 20 mars 1882;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Est déclaré d'utilité publique l'établissement, dans le département du Nord, suivant les dispositions générales du plan ci-dessus visé, d'une ligne de tramway, desservie par des locomotives et destinée au transport des voyageurs et des marchandises, entre Armentières et Halluin, par Houplines, Deulémont et Comines.

La présente déclaration d'utilité publique sera considérée comme nulle et non avenue si les expropriations nécessaires pour l'exécution dudit tramway ne sont pas accomplies dans le délai de quatre ans à partir de la date du présent décret.

Art. 2. — Il sera pourvu à la construction et à l'exploitation de la ligne de tramway dont il s'agit par le département du Nord, à ses risques et périls, suivant les dispositions de la loi du 11 juin 1880 et du décret du 6 août 1881, et conformément aux clauses et conditions du cahier des charges ci-dessus visé.

Art. 3. — Est approuvée la rétrocession de la ligne de tramway dont il est question aux articles 1er et 2 ci-dessus au profit de la société anonyme des chemins de fer économiques du Nord, telle qu'elle résulte de la convention ci-dessus visée, passée, le 14 mai 1891, entre le préfet du Nord et ladite société.

Art. 4. — Pour l'application des articles 35 et 39 de la loi du 11 juin 1880 le maximum du capital de premier établissement de la ligne de tramway dont il s'agit est fixé à 53,000 fr. par kilomètre, sans que la longueur à laquelle ce maximum s'applique puisse excéder 26 kilomètres 500, et le maximum du capital de premier établissement du raccordement au chemin de fer du Nord, à la gare d'Armentières, est fixé à 113,950 fr. Les dépenses relatives à la constitution du capital-actions et à l'émission des obligations, fixées à un maximum de 5 p. 100 du capital réellement dépensé, seront comprises dans le capital de premier établissement.

Les frais d'exploitation par kilomètre et par an seront évalués par la formule $F = 1,300 + \frac{R}{2}$, où F désigne les frais d'exploitation par kilomètre et R la recette brute kilométrique, impôts et frais de location de terrain à la gare d'Armentières déduits.

Le maximum de la charge annuelle pouvant résulter pour le Trésor des dispositions qui précèdent est fixé à la somme de 13,250 fr.

Art. 5. — Le cahier des charges, le traité de rétrocession et le plan d'ensemble sus-visés resteront annexés au présent décret.

Art. 6. — Il est interdit à la société anonyme des chemins de fer économiques du Nord, sous peine de déchéance, d'engager son capital, directement ou indirectement, dans une opération autre que la construction ou l'exploitation des lignes dont elle est concessionnaire ou rétrocessionnaire, sans y avoir été préalablement autorisée par décret délibéré en conseil d'Etat.

Art. 7. — Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 28 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre des travaux publics,

YVES GUYOT.

DÉPARTEMENT DU NORD

Concession d'un tramway à voie étroite.

Ligne d'Armentières à Halluin.

TRAITÉ DE RÉTROCESSION

L'an 1891 et le 14 mai,

Entre les soussignés :

M. Vel-Durand, préfet du département du Nord, agissant au nom et pour compte dudit département, en vertu :

1° De la loi du 10 août 1871 ;

2° De la loi du 11 juin 1880 sur les chemins de fer d'intérêt local et les tramways ;

3° Du décret du 6 août 1881 portant règlement d'administration publique et approuvant le cahier des charges type ;

4° Du règlement d'administration publique, en date du 20 mars 1882 ;

5° Des délibérations du conseil général, en date des 16 avril 1888 et 19 février 1890 ;

D'une part ;

Et MM. Edmond Caze et Edouard Empain, président et membre du conseil d'administration de la société anonyme des chemins de fer économiques du Nord, agissant au nom de ladite compagnie, en vertu de la délibération du conseil d'administration, en date du 14 mai 1891 ;

D'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

Art. 1er. — Le préfet du Nord s'engage à rétrocéder à la société des chemins de fer économiques du Nord, dont le siège est à Anzin (Nord), la construction et l'exploitation pour une durée de soixante ans du tramway à voie unique d'un mètre de largeur, d'Armentières à Halluin, par Frelinghien, Deulémont, Comines et Bousbecques, conformément aux avant-projets qui ont servi de base aux enquêtes d'utilité publique et aux projets définitifs à approuver ultérieurement.

Cette rétrocession, qui n'aura d'effet qu'en vertu du décret à intervenir pour approuver le présent traité, est faite aux conditions suivantes :

Art. 2. — La société des chemins de fer économiques du Nord est assujettie envers le département à toutes les obligations qui seront imposées au département lui-même par le cahier des charges annexé au décret de concession, de même qu'elle est subrogée aux avantages résultant pour le département de ce même cahier des charges.

Art. 3. — En cas d'insuffisance du produit brut annuel (impôts déduits) de la ligne, pour couvrir les dépenses d'exploitation et l'intérêt à 5 p. 100 par an (amortissement compris) du capital de premier établissement tel qu'il est fixé ci-après, le département s'engage à subvenir au payement de cette insuffisance, tant à l'aide de ses ressources propres ou des subventions communales ou particulières qu'à l'aide de la subvention de l'Etat, telle qu'elle est définie par les articles 36 et 37 de la loi du 11 juin 1880.

Art. 4. — Quelle que soit l'insuffisance, la compagnie rétrocessionnaire ne pourra prétendre recevoir du département, indépendamment de l'intervention de l'Etat, des communes et des particuliers, une somme annuelle supérieure à 500 fr. par kilomètre.

Le payement des subventions, quelles qu'elles soient, sera d'ailleurs subordonné aux restrictions prévues par les deux derniers paragraphes de l'article 36 de la loi du 11 juin 1880.

Art. 5. — Lorsque les avances faites par l'Etat et le département auront été remboursées conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi du 11 juin 1880, l'Etat et le département continueront à participer aux bénéfices nets ; mais ils n'y participeront qu'à raison de 10 p. 100 chacun du surplus défini audit article 15.

Art. 6. — Pour les calculs auxquels donneront lieu les dispositions ci-dessus et l'application de la loi du 11 juin 1880, il est entendu :

1° Que le capital de premier établissement est limité, quelle que soit la dépense réelle, mais non compris les frais du raccordement au chemin de fer du Nord, à Armentières, à un maximum de 53,000 fr. par kilomètre ;

2° Que ce sera le montant effectif de ce capital de premier établissement qui servira au calcul de l'intérêt garanti à 5 p. 100, si ce montant effectif est égal ou inférieur au maximum fixé ci-dessus à 53,000 fr. par kilomètre ;

3° Que les frais du raccordement au chemin de fer du Nord, à la gare d'Armentières, seront ajoutés au capital après approbation du compte y relatif par l'administration, mais sans pouvoir dépasser la somme de 113,950 fr.

4° Que le montant effectif à compter, comme formant le capital de premier établissement, comprend :

A. — Les acquisitions de terrains, l'établissement (infrastructure et superstructure) de la ligne et de ses dépendances, y compris le raccordement aux gares de voyageurs et de marchandises d'Armentières et d'Halluin du chemin de fer du Nord, le matériel fixe et le mobilier des gares et stations, l'outillage des ateliers de réparations et le matériel roulant primitif.

B. — Les frais généraux d'études, de direction, de personnel, de surveillance des travaux et faux frais de toute nature fixés à forfait à 2,500 fr. par kilomètre.

C. — L'intérêt des capitaux engagés pendant la construction, fixé à forfait à 5 p. 100 des dépenses spécifiées au paragraphe A.

D. — Les dépenses relatives à la constitution du capital-actions et à l'émission des obligations, qui sont fixées à un maximum de 5 p. 100 du capital réellement dépensé.

E. — Eventuellement les insuffisances de recettes résultant de l'exploitation partielle des sections qui seraient ouvertes pendant la période de construction.

5° Que les frais d'exploitation par kilomètre et par an sont évalués à forfait à 1,300 fr., augmentés de la moitié de la recette brute, impôts et frais de location de terrain à la gare d'Armentières déduits (R), soit à $1,300 + \frac{R}{2}$ pour un service comportant au minimum par jour et dans chaque sens :

Trois trains, tant que la recette brute par kilomètre et par an ne dépassera pas 4,500 fr. par kilomètre ;

Quatre trains, pour des recettes brutes par kilomètre et par an comprises entre 4,500 fr. et 6,000 fr.,

Et ainsi de suite, à raison d'un train en sus pour chaque augmentation de recette brute par kilomètre et par an de 1,500 fr.

Le préfet pourra, la compagnie rétrocessionnaire entendue, exiger l'établissement d'un nombre de trains supérieur au nombre prévu par les alinéas précédents ; en ce cas, il sera ajouté à la formule d'exploitation une somme de 70 centimes par chaque train-kilomètre ainsi imposé.

En aucun cas, la compagnie rétrocessionnaire ne sera tenue d'établir plus de dix trains par jour dans chaque sens.

6° Que la longueur de la ligne sera déterminée par un chaînage continu, ayant pour extrémités les axes des bâtiments pour voyageurs dans les stations extrêmes, ou à leur défaut les axes des trottoirs à établir pour le service des voyageurs, mais sous la réserve expresse que les chiffres indiqués ci-dessus pour le calcul des subventions et du capital de premier établissement ne pourront être appliqués à une longueur supérieure à 26,500 mètres.

Art. 7. — Toutefois, postérieurement à la clôture du compte de premier établissement qui doit être clos quatre ans, au plus tard, après la mise en exploitation de la ligne entière, en vertu de l'article 2 du décret du 20 mars 1882, il pourra être ouvert un compte complémentaire de premier établissement pour les dépenses telles que : création de gares nouvelles, agrandissement de gares, pose de secondes voies ou de voies de garage, acquisition de matériel roulant pour service de trains supplémentaires imposés par le département, qui seraient faites par la compagnie rétrocessionnaire, en vertu d'une autorisation spéciale et préalable du ministre des travaux publics.

Le total s'en ajouterait, au fur et à mesure, au capital de premier établissement primitivement arrêté pour le calcul de la subvention annuelle, en vertu de l'article 3 ci-dessus, et pour le calcul du remboursement des avances faites par l'Etat et le département, en vertu de l'article 5 ci-dessus, mais sans que le total général de ces deux comptes de premier établissement primitif et complémentaire puisse dépasser le maximum de 53,000 fr. par kilomètre, non compris le raccordement d'Armentières.

La stipulation de l'article 4, qui fixe à 500 fr. le maximum de la subvention par kilomètre et par an, n'en serait pas moins maintenue.

Art. 8. — La subvention annuelle du département sera payée sur la production, par la compagnie rétrocessionnaire, des pièces justificatives à dresser dans les formes déterminées par le décret du 20 mars 1882.

L'avance prévue par l'article 9 dudit décret sera versée par le département dans les deux mois qui suivront la fixation de la dite avance par le ministre des travaux publics.

En cas de retard apporté par l'Etat dans le payement de la subvention qui lui incombe, le département n'encourra aucune responsabilité.

Art. 9. — La ligne pourra être divisée, d'accord avec le département, en plusieurs sec-

tions qui seraient successivement ouvertes à l'exploitation, sous la réserve que le délai fixé par l'article 2 du cahier des charges pour l'ouverture sur la longueur totale de la ligne ne sera pas dépassé.

Art. 10. — Les matériaux de construction de la ligne et le matériel roulant seront de provenance française, le personnel de l'exploitation sera de nationalité française, sauf les dispenses à accorder par le préfet dans certains cas particuliers.

Art. 11. — La présente convention ne deviendra définitive que lorsqu'elle aura été approuvée par un décret et que l'Etat aura pris l'engagement de concourir au payement de la garantie jusqu'à concurrence des maxima déterminés par l'article 36 de la loi du 11 juin 1880.

Fait double à Lille, les jour, mois et an que dessus.

Lu et approuvé : ED. GAZE. Lu et approuvé : E. EMPAIN.

Vu et approuvé l'écriture ci-dessus :

Le préfet du Nord.
VEL-DURAND.

CAHIER DES CHARGES

TITRE Ier

TRACÉ ET CONSTRUCTION

Objet de la concession.

Art. 1er. — La ligne de tramway qui fait l'objet du présent cahier des charges est destinée au transport des voyageurs et des marchandises.

La traction aura lieu par locomotives à vapeur.

Tracé.

Art. 2. — La ligne ira d'Armentières à Halluin, par Houplines, Deulémont et Comines; elle empruntera les voies publiques ci-après désignées : place et rue de la Gare, à Armentières, route départementale n° 18, rue Gambetta, rond-point, rue de Roubaix, chemins de grande communication nos 14, 69 et 36, rue du Vieil-Dieu, avenue et place de la Gare, à Comines, route nationale n° 17, et rue de la Gare, à Halluin.

Le concessionnaire devra, après avoir obtenu l'autorisation nécessaire, relier le tramway aux gares de la compagnie du Nord à Armentières et à Halluin. Il établira dans les gares de jonction des moyens de transbordement commodes pour les voyageurs et les marchandises.

Délais d'exécution.

Art. 3. — Les projets d'exécution seront présentés dans un délai de six mois à partir de la date du décret déclaratif d'utilité publique.

Les travaux devront être commencés dans un délai de neuf mois à partir de la même date. Ils seront poursuivis et terminés de telle façon que la ligne entière soit livrée à l'exploitation dans le délai de trois ans à dater de l'approbation du projet définitif.

Largeur de la voie. — Gabarit du matériel roulant.

Art. 4. — La largeur de la voie entre les bords intérieurs des rails devra être de 1 mètre.

La largeur des locomotives et des caisses des véhicules ainsi que leur chargement, ne dépassera pas 2 m. 30, et la largeur du matériel roulant, y compris toutes saillies, notamment celle des marchepieds latéraux, restera inférieure à 2 m. 30; la hauteur du matériel roulant au-dessus des rails sera au plus de 3 m. 50.

Dans les parties à deux voies, la largeur de l'entre-voie, mesurée entre les bords extérieurs des rails, sera de 1 m. 80.

Alignements et courbes. — Pentes et rampes.

Art. 5. — Les alignements seront raccordés entre eux par des courbes dont le rayon ne pourra être inférieur à 50 mètres. Le maximum des déclivités est fixé à 30 millièmes.

Les déclivités correspondant aux courbes de faible rayon devront être réduites autant que faire se pourra.

Le concessionnaire aura la faculté, dans des cas exceptionnels, de proposer aux dispositions du présent article les modifications qui lui paraîtraient utiles, mais ces modifications ne pourront être exécutées que moyennant l'approbation préalable du préfet.

Etablissement de la voie ferrée. — Parties accessibles aux voitures ordinaires.

Art. 6. — Dans les sections où le tramway sera établi dans la chaussée avec rails noyés, les voies de fer seront posées au niveau du sol, sans saillie ni dépression, suivant le profil normal de la voie publique et sans aucune altération de ce profil, soit dans le sens transversal, soit dans le sens longitudinal, à moins d'une autorisation spéciale du préfet. Les rails seront compris dans un empierrement ou un pavage de 20 centimètres d'épaisseur, qui régnera dans l'entre-rails, et à 50 centimètres au moins de chaque côté, conformément aux dispositions prescrites par le préfet, sur la proposition du concessionnaire, qui restera chargé d'établir à ses frais ce pavage ou cet empierrement.

La chaussée pavée ou empierrée de la voie publique sera d'ailleurs conservée ou établie avec des dimensions telles, qu'en dehors de l'espace occupé par le matériel du tramway (toutes saillies comprises), il reste une largeur libre de chaussée d'au moins 2 m. 60, permettant à une voiture ordinaire de se ranger pour laisser passer le matériel du tramway avec le jeu nécessaire.

Un intervalle libre d'au moins 1 m. 10 de largeur sera réservé, d'autre part, entre le matériel de la voie ferrée (toutes saillies comprises) et la verticale de l'arête extérieure de la plate-forme de la voie publique.

Un contre-rail ne sera exigé que dans les parties en pavage.

Etablissement de la voie ferrée. — Parties non accessibles aux voitures ordinaires.

Art. 7. — Si la voie ferrée est établie sur un accotement qui, tout en restant accessible aux piétons, sera interdit aux voitures ordinaires, elle reposera sur une couche de ballast exclusivement composé de pierres cassées, de graviers ou de scories de 1 m. 80 de largeur et d'au moins 35 centimètres d'épaisseur totale, qui sera arasée de niveau avec la surface de l'accotement relevé en forme de trottoir.

La partie de la voie publique qui restera réservée à la circulation des voitures ordinaires présentera une largeur d'au moins 6 mètres, mesurée en dehors de l'accotement occupé par la voie ferrée et en dehors des emplacements qui seront affectés au dépôt des matériaux d'entretien de la route.

L'accotement occupé par la voie ferrée sera limité, du côté de la route, au moyen d'une bordure d'au moins 12 centimètres de saillie, d'une solidité suffisante; dans les parties de routes et de chemins dont la déclivité dépassera 3 centimètres par mètre, cette bordure sera accompagnée et soutenue par un demi caniveau pavé qui n'aura pas moins de 30 centimètres de largeur. Un intervalle libre de 30 centimètres au moins sera réservé entre la verticale de l'arête de cette bordure et la partie la plus saillante du matériel de la voie ferrée ; un autre intervalle libre de 1 m. 10 subsistera entre ce matériel et la verticale de l'arête extérieure de l'accotement de la route.

Les rails, qui à l'extérieur seront au niveau de l'accotement régularisé, ne formeront sur l'entre-rails que la saillie nécessaire pour le passage des boudins des roues du matériel de la voie ferrée.

Traversées des villes et villages.

Art. 8. — Dans les traverses des villes et des villages, les voies ferrées devront, à moins d'une autorisation spéciale du préfet, être établies avec rails noyés dans la chaussée entre les deux trottoirs, ou du moins entre les deux zones à réserver pour l'établissement de trottoirs, et suivant le type décrit à l'article 6.

Le minimum des largeurs à réserver est fixé d'après les cotes suivantes :

(A) Pour un trottoir, 1 m. 10.

(B) Entre le matériel de la voie ferrée (partie la plus saillante) et le bord d'un trottoir :

1° Quand on réserve le stationnement des voitures ordinaires, 2 m. 60;

2° Quand on supprime ce stationnement, 30 centimètres.

Exécution des travaux.

Art. 9. — Le déchet résultant de la démolition et du rétablissement des chaussées sera couvert par des fournitures de matériaux neufs de la nature et de la qualité de ceux qui sont employés dans lesdites chaussées.

Pour le rétablissement des chaussées pavées au moment de la pose de la voie ferrée, il sera fourni, en outre, la quantité de boutisses nécessaire afin d'opérer ce rétablissement suivant les règles de l'art, en évitant l'emploi des demi-pavés.

Les vieux matériaux provenant des anciennes chaussées remaniées ou refaites à neuf qui n'auront pas trouvé leur emploi dans la réfection seront laissés à la libre disposition du concessionnaire.

Les fers, bois et autres éléments constitutifs des voies ferrées devront être de bonne qualité et propres à remplir leur destination.

Voies.

Art. 10. — Les voies devront être établies d'une manière solide et avec des matériaux de bonne qualité.

Les rails seront en fer ou en acier et du poids de 20 kilogr. au moins pour le fer et 18 kilogr. au moins pour l'acier par mètre courant; ils seront posés sur des traverses dont l'espacement maximum sera de 90 centimètres d'axe en axe.

Gares et stations.

Art. 11. — Les voitures pourront s'arrêter en pleine voie pour prendre ou laisser des voyageurs en des points déterminés du parcours. Ces points seront désignés par le préfet sur la proposition du concessionnaire.

Le nombre et l'emplacement des gares, stations et haltes seront arrêtés lors de l'approbation des projets définitifs. Il est toutefois entendu dès à présent qu'il sera établi des stations ou des haltes pour le service des voyageurs, suivant les indications ci-après :

19 stations ou haltes : Armentières (gare du Nord), Armentières (Rond-Point), Armentières (place Chanzy), Nouvel-Houplines, Houplines, Frelinghien, Deulémont (Pont-Rouge), Deulémont, Warneton-Bas, Comines (place de la Mairie), Comines (gare du Nord), Comines (Chasse royale), Wervicq-sud, Bousbecques (chemin des Vaches), Bousbecques (village), Halluin (Malplaquet), Halluin (frontière), Halluin (ville), Halluin (gare du Nord).

Les stations ou haltes seront pourvues de toutes les voies et de tous les bâtiments nécessaires pour assurer, dans de bonnes conditions, le service des voyageurs et des marchandises.

TITRE II

ENTRETIEN ET EXPLOITATION

Entretien.

Art. 12. — Sur les sections où la voie ferrée est accessible aux voitures ordinaires (sections à rails noyés dans la chaussée), l'entretien, qui est à la charge du concessionnaire, comprend le pavage ou l'empierrement des entre-rails et de l'entre-voie, ainsi que des zones de 50 centimètres qui servent d'accotements extérieurs aux rails.

Réfection des parties de route ou de chemin atteintes par les travaux de la voie ferrée.

Art. 13. — Lorsque, pour la construction ou la réparation de la voie ferrée, il sera néces-

saire de démolir des parties pavées ou empierrées de la voie publique situées en dehors des zones ou de l'accotement indiqués ci-dessus, il devra être pourvu par le concessionnaire à l'entretien de ces parties pendant une année à dater de la réception provisoire des travaux de réfection : il en sera de même pour tous les ouvrages souterrains.

Nombre minimum des voyages.

Art. 14. — Le nombre minimum des voyages qui devront être faits tous les jours dans chaque sens, est fixé à trois.

Limitation de la vitesse et de la longueur des trains.

Art. 15. — Les trains se composeront de dix voitures au plus, et leur longueur totale ne dépassera pas 60 mètres.

La vitesse des trains en marche sera au plus de 20 kilomètres à l'heure.

TITRE III

DURÉE ET DÉCHÉANCE DE LA CONCESSION

Durée de la concession.

Art. 16. — La durée de la concession de la ligne mentionnée à l'article 2 du présent cahier des charges commencera à courir de la date du décret d'autorisation, et elle prendra fin soixante ans après la date de ce décret.

Expiration de la concession.

Art. 17. — A l'époque fixée pour l'expiration de la concession, et par le seul fait de cette expiration, l'Etat sera subrogé à tous les droits du concessionnaire sur la voie ferrée et ses dépendances, et il entrera immédiatement en jouissance de tous ses produits.

Le concessionnaire sera tenu de lui remettre en bon état d'entretien la voie ferrée et tous les immeubles faisant partie du domaine public qui en dépendent. Il en sera de même de tous les objets immobiliers dépendant de ladite voie, tels que les barrières et clôtures, les changements de voies, plaques tournantes, réservoirs d'eau, grues hydrauliques, machines fixes, bureaux d'attente et de contrôle, etc.

Dans les cinq dernières années qui précéderont le terme de la concession, l'Etat aura le droit de saisir les revenus du tramway et de les employer à rétablir en bon état la voie ferrée et ses dépendances, si le concessionnaire ne se mettait pas en mesure de satisfaire pleinement et entièrement à cette obligation.

En ce qui concerne les objets mobiliers tels que le matériel roulant, le mobilier des stations, l'outillage des ateliers et des gares, l'Etat se réserve le droit de les reprendre en totalité ou pour telle partie qu'il jugera convenable, à dire d'experts, mais sans pouvoir y être contraint. La valeur des objets repris sera payée au concessionnaire dans les six mois qui suivront l'expiration de la concession et la remise du matériel à l'Etat.

L'Etat sera tenu, si le concessionnaire le requiert, de reprendre en outre les matériaux, combustibles et approvisionnements de tout genre sur l'estimation qui en sera faite à dire d'experts; et, réciproquement, si l'Etat le requiert, le concessionnaire sera tenu de céder ces approvisionnements de la même manière. Toutefois, l'Etat ne pourra être obligé de reprendre que les approvisionnements nécessaires à l'exploitation du tramway pendant six mois.

Les dispositions qui précèdent ne sont applicables qu'au cas où l'Etat déciderait que les voies ferrées doivent être maintenues en tout ou en partie.

Remise des lieux dans l'état primitif.

Art. 18. — Dans le cas où le Gouvernement déciderait, au contraire, que les voies ferrées doivent être supprimées en tout ou en partie, ces voies seront enlevées et les lieux seront remis dans l'état primitif par les soins et aux frais du concessionnaire, sans qu'il puisse prétendre à aucune indemnité.

Rachat de la concession.

Art. 19. — L'Etat aura toujours le droit de racheter la concession.

Si le rachat a lieu avant l'expiration des quinze premières années de l'exploitation, il se fera conformément au paragraphe 3 de l'article 11 de la loi du 11 juin 1880. Ce terme de quinze ans sera compté à partir de la mise en exploitation effective de la ligne complète, ou au plus tard à partir de la fin du délai qui est fixé dans l'article 3 du présent cahier des charges, sans tenir compte des retards qui auraient eu lieu dans l'achèvement des travaux.

Si le rachat de la concession entière est réclamé par l'Etat après l'expiration des quinze premières années de l'exploitation, on réglera le prix du rachat en relevant les produits nets annuels obtenus par le concessionnaire pendant les sept années qui auront précédé celle où le rachat sera effectué, et en y comprenant les annuités qui auront été payées à titre de subvention; on en déduira les produits nets des deux plus faibles années, et l'on établira le produit net moyen des cinq autres années.

Ce produit net moyen formera le montant d'une annuité qui sera due et payée au concessionnaire pendant chacune des années restant à courir sur la durée de la concession.

Dans aucun cas, le montant de l'annuité ne sera inférieur au produit net de la dernière des sept années prises pour terme de comparaison.

Le concessionnaire recevra, en outre, dans les six mois qui suivront le rachat, les remboursements auxquels il aurait droit à l'expiration de la concession, suivant le quatrième et le cinquième paragraphe de l'article 17, la reprise de la totalité des objets mobiliers étant ici obligatoire dans tous les cas pour l'Etat.

Le concessionnaire ne pourra élever aucune réclamation dans le cas où, par suite d'un changement dans le classement des routes et chemins empruntés par la voie ferrée, une nouvelle autorité serait substituée à celle de qui émane la concession.

La nouvelle autorité aura les mêmes droits que celle qui a fait la concession.

Déchéance.

Art. 20. — Si le concessionnaire n'a pas remis au préfet tous les projets définitifs, ou s'il n'a pas commencé les travaux dans les délais fixés par l'article 3, il encourra la déchéance, qui, après mise en demeure, sera prononcée par le ministre des travaux publics, sauf recours au conseil d'Etat par la voie contentieuse.

Dans ces deux cas, la somme qui aura été déposée, ainsi qu'il sera dit à l'article 38, à titre de cautionnement, deviendra la propriété de l'Etat et lui restera acquise.

Achèvement des travaux en cas de déchéance.

Art. 21. — Faute par le concessionnaire d'avoir poursuivi et terminé les travaux dans les délais et conditions fixés par l'article 3, faute aussi par lui d'avoir rempli les diverses obligations qui lui sont imposées par le règlement d'administration publique du 6 août 1881, ainsi que par le présent cahier des charges, et dans le cas prévu par l'article 10 de la loi du 11 juin 1880, il encourra soit la perte partielle de son cautionnement dans les conditions qui seraient prévues par l'acte de concession, soit la perte totale de ce cautionnement, soit la déchéance. Dans tous les cas, il sera statué par le ministre des travaux publics après mise en demeure, sauf recours au conseil d'Etat par la voie contentieuse. Dans les deux premiers cas, le cautionnement devra être reconstitué dans le mois de la décision ministérielle.

En cas de déchéance, il sera pourvu tant à la continuation et à l'achèvement des travaux qu'à l'exécution des autres engagements contractés par le concessionnaire, conformément à l'article 41 du règlement d'administration publique du 6 août 1881.

Cas de force majeure.

Art. 22. — Les dispositions des deux articles qui précèdent ne seraient pas applicables, et la déchéance ne serait pas encourue, dans le cas où le concessionnaire n'aurait pu remplir ses obligations par suite de circonstances de force majeure dûment constatées.

TITRE IV

TAXES ET CONDITIONS RELATIVES AU TRANSPORT DES VOYAGEURS ET DES MARCHANDISES

Tarif des droits à percevoir.

Art. 23. — Pour indemniser le concessionnaire des travaux et dépenses qu'il s'engage à faire par le présent cahier des charges et sous la condition expresse qu'il en remplira exactement toutes les obligations, il est autorisé à percevoir pendant toute la durée de la concession les droits de péage et les prix de transport ci-après déterminés :

TARIF

DÉSIGNATION		PRIX de péage.	PRIX de transport.	PRIX Totaux.
1° PAR TÊTE ET PAR KILOMÈTRE.				
Grande vitesse.				
Voyageurs	Voitures couvertes, fermées en verre double, et à banquettes rembourrées (1re classe)	0 05	0 025	0 075
	Voitures couvertes et fermées à vitres (2e classe)	0 037	0 018	0 055
Enfants	Au-dessous de trois ans, les enfants ne payent rien, à la condition d'être portés sur les genoux des personnes qui les accompagnent.			
	De trois à sept ans, ils payent demi-place et ont droit à une place distincte; toutefois dans un même compartiment, deux enfants ne pourront occuper que la place d'un voyageur.			
	Au-dessus de sept ans, ils payent place entière.			
Chiens transportés dans les trains de voyageurs .... sans que la perception puisse être inférieure à 50 centimes.		0 013	0 007	0 020

DÉSIGNATION	PRIX de péage.	PRIX de transport.	PRIX Totaux.
Petite vitesse.			
Bœufs, vaches, taureaux, chevaux, mulets, bêtes de trait	0 07	0 03	0 10
Veaux et porcs	0 025	0 015	0 040
Moutons, brebis, agneaux, chèvres	0 010	0 010	0 020
Lorsque les animaux ci-dessus dénommés seront, sur la demande des expéditeurs, transportés à la vitesse des trains de voyageurs, les prix seront doublés.			
2° PAR TONNE ET PAR KILOMÈTRE			
Marchandises transportées à grande vitesse.			
Huîtres, poissons frais, denrées, excédents de bagages et marchandises de toute classe transportées à la vitesse des trains de voyageurs	0 25	0 20	0 45
Marchandises transportées à petite vitesse.			
1re classe. — Albâtre, armes, café, denrées coloniales, drogues, épiceries, objets manufacturés, œufs, produits chimiques non dénommés, gibier, spiritueux, sucre candi, tissus, viande fraîche, vins en bouteilles	0 12	0 08	0 20
2e classe. — Alcools en fûts, bitume, bois de menuiserie, de teinture et autres bois exotiques, boissons en fûts, charbons de bois, châtaignes et autres denrées alimentaires non dénommées, cotons, cuivre, farines, fers ouvrés, fontes moulées, huiles en fûts, laines, légumes farineux autres que les pommes de terre, pommes, levure sèche, lins bruts, marbres en bloc, plomb et autres métaux ouvrés ou non, riz, sucre raffiné, vins en fûts, vinaigre	0 09	0 07	0 16
3e classe. — Ardoises, blé, chaux et plâtre, coke, bois de charpente, perches, planches, chevrons, madriers, maïs, minerais autres que les minerais de fer, meulières, fers en barres, fonte brute, grains, pommes de terre, pierres de taille, sel, sucre brut, mélasses	0 07	0 05	0 12
4e classe. — Argile, betteraves, briques, cailloux, cendres pour engrais, engrais, houille, marne, minerai de fer, moellons, pavés, pierres à chaux et à plâtre, pulpe, sable	0 06	0 04	0 10
Les foins, fourrages, pailles et toutes marchandises ne pesant pas 500 kilogrammes sous le volume d'un mètre cube, par wagon et par kilomètre	»	»	0 65
3° VOITURES ET MATÉRIEL ROULANT TRANSPORTÉS A PETITE VITESSE			
Par pièce et par kilomètre.			
Wagon ou chariot pouvant porter de 3 à 6 tonnes	0 11	0 07	0 18
Wagon ou chariot pouvant porter plus de 6 tonnes	0 15	0 10	0 25
Locomotive pesant de 12 à 18 tonnes (ne traînant pas de convoi)	1 80	1 20	3 »
Locomotive pesant plus de 18 tonnes (ne traînant pas de convoi)	2 60	1 80	4 40
Tender de 7 à 10 tonnes	0 90	0 60	1 50
Tender de plus de 10 tonnes	»	»	»
Les machines locomotives seront considérées comme ne traînant pas de convoi lorsque le convoi remorqué, soit de voyageurs, soit de marchandises, ne comportera pas un péage au moins égal à celui qui serait perçu sur la locomotive avec son tender, marchant sans rien traîner. Le prix à payer pour un wagon chargé ne pourra jamais être inférieur à celui qui serait dû pour un wagon marchant à vide.			
Voitures à deux ou quatre roues, à un fond et à une seule banquette dans l'intérieur	0 18	0 12	0 30
Voitures à quatre roues, à deux fonds et à deux banquettes dans l'intérieur, omnibus, diligences, etc.	0 22	0 18	0 40
Lorsque, sur la demande des expéditeurs, les transports auront lieu à la vitesse des trains de voyageurs, les prix ci-dessus seront doublés. Dans ce cas, deux personnes pourront, sans supplément de prix, voyager dans les voitures à une banquette, et trois dans les voitures à deux banquettes, omnibus, diligences, etc.; les voyageurs excédant ce nombre payeront le prix des places de 2e classe.			
Voitures de déménagement à deux ou quatre roues, à vide	0 15	0 10	0 25
Ces voitures, lorsqu'elles seront chargées, payeront, en sus du prix ci-dessus, par tonne de chargement et par kilomètre	0 09	0 07	0 16
4° SERVICE DES POMPES FUNÈBRES ET TRANSPORT DES CERCUEILS			
Grande vitesse.			
Une voiture des pompes funèbres, renfermant un ou plusieurs cercueils, sera transportée aux mêmes prix et conditions qu'une voiture à quatre roues, à deux fonds et à deux banquettes	0 45	0 35	0 80
Chaque cercueil confié à l'administration du chemin de fer sera transporté, pour les trains ordinaires, dans un compartiment isolé, au prix de	0 25	0 15	0 40
Et pour les trains express, dans une voiture spéciale au prix de	0 70	0 50	1 20

Les prix déterminés ci-dessus ne comprennent pas l'impôt dû à l'État.

Il est expressément entendu que les prix de transport ne seront dus au concessionnaire qu'autant qu'il effectuerait lui-même ces transports à ses frais et par ses propres moyens; dans le cas contraire, il n'aurait droit qu'aux prix fixés pour le péage.

La perception aura lieu d'après le nombre de kilomètres parcourus. Tout kilomètre entamé sera payé comme s'il avait été parcouru en entier.

En ce qui concerne la marchandise, si la distance parcourue est inférieure à 6 kilomètres, elle sera comptée pour 6 kilomètres. En ce qui concerne les voyageurs, si la distance parcourue est inférieure à 3 kilomètres, elle sera comptée pour 3 kilomètres.

Le tableau des distances entre les diverses stations sera arrêté par le préfet d'après le procès-verbal de chaînage dressé contradictoirement par le concessionnaire et le service du contrôle. Ce chaînage sera fait suivant la voie la plus courte, d'axe en axe des bâtiments des voyageurs des stations extrêmes. Les tarifs proposés d'après cette base seront soumis à l'homologation du ministre des travaux publics.

Dans aucun cas il ne pourra être perçu pour un voyageur pris ou laissé en route un prix supérieur à celui qui a été prévu pour la distance complète qui sépare les deux stations entre lesquelles le parcours a été effectué.

Le poids de la tonne est de 1,000 kilogrammes.

Les fractions de poids ne seront comptées, tant pour la grande que pour la petite vitesse, que par centième de tonne ou par 10 kilogrammes.

Ainsi, tout poids compris entre 0 et 10 kilogrammes payera comme 10 kilogrammes; entre 10 et 20 kilogrammes, comme 20 kilogrammes, etc.

Toutefois, pour les excédents de bagages et de marchandises à grande vitesse, les coupures seront établies : 1° de 0 à 5 kilogrammes; 2° au-dessus de 5 jusqu'à 10 kilogrammes; 3° au-dessus de 10 kilogrammes, par fraction indivisible de 10 kilogrammes.

Quelle que soit la distance parcourue, le prix d'une expédition quelconque, soit en grande, soit en petite vitesse, ne pourra être inférieur à 40 centimes.

Bagages.

Art. 24. — Tout voyageur dont le bagage ne pèsera pas plus de 30 kilogrammes n'aura à payer, pour le port de ce bagage, aucun supplément du prix de sa place.

Cette franchise ne s'appliquera pas aux enfants transportés gratuitement, et elle sera réduite à 20 kilogrammes pour les enfants transportés à moitié prix.

Assimilation des classes de marchandises.

Art. 25. — Les animaux, denrées, marchandises, effets et autres objets non désignés dans le tarif seront rangés, pour les droits à percevoir, dans les classes avec lesquelles ils auront le plus d'analogie, sans que jamais, sauf les exceptions formulées aux articles 26 et 27 ci-après, aucune marchandise non dénommée puisse être soumise à une taxe supérieure à celle de la première classe du tarif ci-dessus.

Les assimilations de classes pourront être provisoirement réglées par le concessionnaire : elles seront immédiatement affichées et soumises à l'administration, qui prononcera définitivement.

Transport de masses indivisibles.

Art. 26. — Les droits de péage et les prix de transport déterminés au tarif ne sont point applicables à toute masse indivisible pesant plus de 3,000 kilogrammes.

Néanmoins, le concessionnaire ne pourra se refuser à transporter les masses indivisibles pesant de 3,000 à 5,000 kilogrammes; mais les droits de péage et les prix de transport seront augmentés de moitié.

Le concessionnaire ne pourra être contraint à transporter les masses pesant plus de 5,000 kilogrammes.

Si, nonobstant la disposition qui précède, le concessionnaire transporte des masses indivisibles pesant plus de 5,000 kilogrammes, il devra, pendant trois mois au moins, accorder les mêmes facilités à tous ceux qui en feraient la demande.

Dans ce cas, les prix de transport seront fixés par l'administration, sur la proposition du concessionnaire.

Exceptions. — Envois par groupes.

Art. 27. — Les prix de transport déterminés au tarif ne sont point applicables :

1° Aux denrées et objets qui ne sont pas nommément énoncés dans le tarif et qui ne pèseraient pas 200 kilogrammes sous le volume de 1 mètre cube;

2° Aux matières inflammables ou explosibles, aux animaux et objets dangereux pour lesquels des règlements de police prescriraient des précautions spéciales;

3° Aux animaux dont la valeur déclarée excéderait 5,000 fr.;

4° A l'or et à l'argent, soit en lingots, soit monnayés ou travaillés, au plaqué d'or ou d'argent, au mercure et au platine, ainsi qu'aux bijoux, dentelles, pierres précieuses, objets d'art et autres valeurs,

5° Et, en général, à tous paquets, colis ou excédents de bagages pesant isolément 40 kilogrammes et au-dessous.

Toutefois, les prix de transport déterminés au tarif sont applicables à tous paquets ou colis pesant ensemble plus de 40 kilogrammes d'objets envoyés par une même personne à une même personne. Il en sera de même pour les excédents de bagages qui pèseraient ensemble ou isolément plus de 40 kilogrammes.

Le bénéfice de la disposition énoncée dans le paragraphe précédent, en ce qui concerne les paquets ou colis, ne peut être invoqué par les entrepreneurs de messageries et de roulage et autres intermédiaires de transport, à moins que les articles par eux envoyés ne soient réunis en un seul colis.

Dans les cinq cas ci-dessus spécifiés, les prix de transport seront arrêtés annuellement par le préfet, tant pour la grande que pour la petite vitesse, sur la proposition du concessionnaire.

En ce qui concerne les paquets ou colis mentionnés au paragraphe 5 ci-dessus, les prix de transport devront être calculés de telle manière qu'en aucun cas un de ces paquets ou colis ne puisse payer un prix plus élevé qu'un article de même nature pesant plus de 40 kilogrammes.

Abaissement des tarifs.

Art. 28. — Dans le cas où le concessionnaire jugerait convenable, soit pour le parcours total, soit pour les parcours partiels de la voie de fer, d'abaisser, avec ou sans conditions, au-dessous des limites déterminées par le tarif, des taxes qu'il est autorisé à percevoir, les taxes abaissées ne pourront être relevées qu'après un délai de trois mois au moins pour les voyageurs et d'un an pour les marchandises.

Toute modification de tarif proposée par le concessionnaire sera annoncée un mois d'avance par des affiches.

La perception des tarifs modifiés ne pourra avoir lieu qu'avec l'homologation du ministre des travaux publics, conformément aux dispositions de la loi du 11 juin 1880.

La perception des taxes devra se faire indistinctement et sans aucune faveur.

Tout traité particulier qui aurait pour effet d'accorder à un ou plusieurs expéditeurs une réduction sur les tarifs approuvés demeure formellement interdit.

Toutefois, cette disposition n'est pas applicable aux traités qui pourraient intervenir entre le Gouvernement et le concessionnaire dans l'intérêt des services publics, ni aux réductions ou remises qui seraient accordées par le concessionnaire aux indigents.

En cas d'abaissement des tarifs, la réduction portera proportionnellement sur le péage et sur le transport.

Délais d'expédition.

Art. 29. — Le concessionnaire sera tenu d'effectuer constamment avec soin, exactitude et célérité, et sans tour de faveur, le transport des voyageurs, bestiaux, denrées, marchandises et objets quelconques qui lui seront confiés.

Les colis, bestiaux et objets quelconques seront inscrits, à la gare d'où ils partent et à la gare où ils arrivent, sur des registres spéciaux, au fur et à mesure de leur réception; mention sera faite, sur le registre de la gare de départ, du prix total dû pour leur transport.

Pour les marchandises ayant une même destination, les expéditions auront lieu suivant l'ordre de leur inscription à la gare de départ.

Toute expédition de marchandises sera constatée, si l'expéditeur le demande, par une lettre de voiture dont un exemplaire restera aux mains du concessionnaire et l'autre aux mains de l'expéditeur. Dans le cas où l'expéditeur ne demanderait pas de lettre de voiture, le concessionnaire sera tenu de lui délivrer un récépissé qui énoncera la nature et le poids du colis, le prix total du transport et le délai dans lequel ce transport devra être effectué.

Délai de livraison.

Art. 30. — Les animaux, denrées, marchandises et objets quelconques seront expédiés et livrés de gare en gare, dans les délais résultant des conditions ci-après exprimées :

1° Les animaux, denrées, marchandises et objets quelconques à grande vitesse seront expédiés par le premier train de voyageurs contenant des voitures de toutes classes et correspondant avec leur destination, pourvu qu'ils aient été présentés à l'enregistrement trois heures avant le départ de ce train.

Ils seront mis à la disposition des destinataires, à la gare, dans le délai de deux heures après l'arrivée du même train.

2° Les animaux, denrées, marchandises et objets quelconques à petite vitesse seront expédiés dans le jour qui suivra celui de la remise.

Le maximum de durée du trajet sera fixé par le préfet, sur la proposition du concessionnaire.

Les colis seront mis à la disposition des destinataires dans le jour qui suivra celui de leur arrivée en gare.

Le délai total résultant des trois paragraphes ci-dessus sera seul obligatoire pour la compagnie.

Il pourra être établi un tarif réduit, approuvé par le ministre des travaux publics, pour tout expéditeur qui acceptera des délais plus longs que ceux déterminés ci-dessus pour la petite vitesse.

Pour le transport des marchandises, il pourra être établi, sur la proposition du concessionnaire, un délai moyen entre ceux de la grande et de la petite vitesse. Le prix correspondant à ce délai sera un prix intermédiaire entre ceux de la grande et de la petite vitesse.

Le préfet déterminera, par des règlements spéciaux, les heures d'ouverture et de fermeture des gares et stations, tant en hiver qu'en été, ainsi que les dispositions relatives aux denrées apportées par les trains de nuit et destinées à l'approvisionnement des marchés des villes.

Lorsque la marchandise devra passer d'une ligne sur une autre sans solution de continuité, les délais de livraison et d'expédition au point de jonction seront fixés par le préfet, sur la proposition du concessionnaire.

Frais accessoires.

Art. 31. — Les frais accessoires non mentionnés dans les tarifs, tels que ceux d'enregistrement, de chargement, de déchargement et de magasinage dans les gares et magasins du tramway, seront fixés annuellement par le préfet, sur la proposition du concessionnaire. Il en sera de même des frais de transbordement qui seront faits dans les gares de raccordement de la ligne concédée avec une ligne présentant une largeur de voie différente.

Camionnage.

Art. 32. — Le concessionnaire sera tenu de faire, soit par lui-même, soit par un intermédiaire dont il répondra, le factage et le camionnage pour la remise au domicile des destinataires de toutes les marchandises qui lui sont confiées.

Le factage et le camionnage ne seront point obligatoires en dehors du rayon de l'octroi, non plus que pour les gares qui desserviraient soit une population agglomérée de moins de 3,000 habitants, soit un centre de population de 3,000 habitants situé à plus de 5 kilomètres de la gare du tramway.

Les tarifs à percevoir seront fixés par le préfet, sur la proposition du concessionnaire. Ils seront applicables à tout le monde sans distinction.

Toutefois les expéditeurs et destinataires resteront libres de faire eux-mêmes et à leurs

frais le factage et le camionnage des marchandises.

Traités particuliers.

Art. 33. — A moins d'une autorisation spéciale du préfet, il est interdit au concessionnaire, conformément à l'article 14 de la loi du 15 juillet 1845, de faire directement ou indirectement avec des entreprises de transport de voyageurs ou de marchandises par terre ou par eau, sous quelque dénomination ou forme que ce puisse être, des arrangements qui ne seraient pas consentis en faveur de toutes les entreprises desservant les mêmes voies de communication.

Le préfet, agissant en vertu de l'article 42 du règlement d'administration publique du 6 août 1881, prescrira les mesures à prendre pour assurer la plus complète égalité entre les diverses entreprises de transport dans leurs rapports avec le tramway.

Embranchements industriels. — Tarif à percevoir pour le matériel prêté.

Art. 34. — Le concessionnaire sera indemnisé de la fourniture et de l'envoi de son matériel sur les embranchements industriels desservant des carrières, des mines ou des usines, par la perception d'une redevance qui est fixée à 15 centimes par tonne pour le premier kilomètre et à 6 centimes par tonne et par kilomètre en sus du premier, lorsque la longueur de l'embranchement excédera 1 kilomètre.

Le concessionnaire percevra en outre un droit d'embranchement de 25 centimes par tonne; seront exempts de ce droit les propriétaires des mines et usines qui auront contribué, par une subvention agréée par le préfet, à la construction de la ligne, le concessionnaire entendu.

TITRE V

STIPULATIONS RELATIVES A DIVERS SERVICES PUBLICS

Fonctionnaires ou agents du contrôle.

Art. 35. — Les fonctionnaires ou agents chargés de l'inspection, du contrôle et de la surveillance de la voie ferrée seront transportés gratuitement dans les voitures de voyageurs.

Service des postes.

Art. 36. — Le concessionnaire sera tenu de recevoir dans ses voitures, aux heures des départs réguliers, les sacs de dépêches de la poste escortés ou non d'un convoyeur. Les sacs seront déposés dans un coffre fermant à clef. Le convoyeur aura droit à une place réservée aussi près que possible de ce coffre.

L'administration des postes aura, en outre, le droit de fixer aux voitures de l'entreprise une boîte aux lettres, dont elle fera opérer la pose et la levée par ses agents.

Les prix des transports ci-dessus seront payés par l'administration des postes conformément aux tarifs homologués, sauf dans le cas où l'Etat se serait engagé à fournir au concessionnaire une subvention par annuités. Dans ce cas, les sacs de dépêches et le convoyeur devront être transportés gratuitement.

Le concessionnaire pourra être tenu de fixer, d'après les convenances du service des postes, l'heure d'un de ses départs dans chaque sens.

Le montant des dépenses supplémentaires de toute nature que ce service spécial aura imposées au concessionnaire, déduction faite du produit qu'il aura pu en retirer, lui sera payé par l'administration des postes, que l'entrepreneur soit subventionné ou non par le Trésor, suivant le règlement qui en sera fait de gré à gré ou par deux arbitres. En cas de désaccord de ces arbitres, un tiers arbitre sera désigné par le conseil de préfecture.

TITRE VI

CLAUSES DIVERSES

Frais de contrôle.

Art. 37. — La somme que le concessionnaire doit verser chaque année à la date du 1er janvier, afin de pourvoir aux frais du contrôle, sera calculée d'après le chiffre de 50 fr. par kilomètre de voie concédée.

Le premier versement aura lieu le 1er janvier qui suivra le décret d'utilité publique, à la caisse du trésorier-payeur général du département du Nord.

Cautionnement.

Art. 38. — Avant la signature de l'acte de concession, le concessionnaire déposera à la Caisse des dépôts et consignations une somme de 26,000 fr. en numéraire ou en rente sur l'Etat, calculée conformément au décret du 31 janvier 1872, ou en bons du Trésor, avec transfert, au profit de ladite Caisse, de celles de ces valeurs qui seraient nominatives ou à ordre.

Cette somme formera le cautionnement de l'entreprise.

Les quatre cinquièmes en seront rendus au concessionnaire par cinquièmes et proportionnellement à l'avancement des travaux. Le dernier cinquième ne sera remboursé qu'après l'expiration de la concession.

Election de domicile.

Art. 39. — Le concessionnaire devra faire élection de domicile à Lille.

Dans le cas où il ne l'aurait pas fait, toute notification ou signification à lui adressée sera valable lorsqu'elle sera faite au secrétariat de la préfecture du Nord.

Art. 40. — Les contestations qui s'élèveraient entre le concessionnaire et l'administration au sujet de l'exécution et de l'interprétation des clauses du présent cahier des charges seront jugées administrativement par le conseil de préfecture du département du Nord, sauf recours au conseil d'Etat.

Frais d'enregistrement.

Art. 41. — Les frais d'enregistrement du présent cahier des charges et de la convention ci-annexée seront supportés par le concessionnaire.

Accepté par la société anonyme des chemins de fer économiques du Nord.

Lille, le 12 mai 1890.

Le président, ED. CAZE. *Un administrateur,* J.-M. DE LAGORSSE.

Le préfet du Nord, VEL-DURAND.

Arrêté :

Paris, le 27 juillet 1891.

Le ministre des travaux publics, YVES GUYOT.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies;

Vu l'ordonnance, en date du 11 février 1820, qui a autorisé la Compagnie royale d'assurances sur la vie, aujourd'hui la Nationale;

Vu l'ordonnance du 31 janvier 1821, additionnelle à celle du 11 février 1820;

Vu l'ordonnance du 23 mai 1830, qui a approuvé les nouveaux statuts de cette compagnie;

Vu les décrets des 29 juillet 1852, 26 septembre 1856, 31 août 1858, 4 janvier 1873 et 24 octobre 1883, qui ont approuvé diverses modifications auxdits statuts;

Vu la délibération de l'assemblée générale des actionnaires, en date du 28 mars 1891, qui a adopté une nouvelle modification à l'article 50 des statuts de ladite société;

Vu la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — La modification à l'article 50 des statuts de la société anonyme formée à Paris sous la dénomination de la Nationale, compagnie d'assurances sur la vie, est approuvée, telle qu'elle est contenue dans l'acte passé, le 29 avril 1891, devant Me Yver et son collègue, notaires à Paris, lequel acte restera annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*, publié au *Journal officiel* de la République française et dans un journal d'annonces judiciaires du département de la Seine, et enregistré, avec l'acte modificatif, au greffe du tribunal de commerce de la Seine et de la justice de paix du siège social.

Fait à Fontainebleau, le 3 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts en date du 1er août 1891, sont nommés :

1° Officier de l'instruction publique.

M. Drappeau (Louis-Jean-Rémi), colonel en retraite, délégué cantonal, à Tulle (Corrèze).

2° Officiers d'académie.

MM.

Cayre (Jean-Eugène-Guillaume), juge de paix à Ussel (Corrèze).

Roche, imprimeur à Brive (Corrèze).

Sage, maire de Cublac (Corrèze).

Couderc (François-Henri), maire de Cenevières (Lot), conseiller d'arrondissement, délégué cantonal.

Delport (Amédée), conseiller général, délégué cantonal à Cahors (Lot).

Gibiat, ancien directeur du collège libre de Gourdon (Lot).

Iscard (Antoine), maire de Payrac (Lot), conseiller général, délégué cantonal.

Laplagne (Gabriel), conseiller d'arrondissement, maire de Martel (Lot), délégué cantonal.

Linol (Jean-Baptiste-Alphonse), maire de Gourdon (Lot), délégué cantonal, conseiller d'arrondissement.

Mazières (Etienne-Auguste), adjoint au maire de Cahors (Lot), membre du conseil d'administration de l'école normale d'institutrices.

Ser (Pierre-Louis-Hercule), ancien juge de paix, greffier en chef du tribunal civil de Figeac (Lot).

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décision présidentielle en date du 3 août 1891, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le capitaine de frégate Pelletier (François-Antoine-Hippolyte) a été nommé au commandement du transport de 1re classe le *Shamrock*, à Toulon.

Par décision présidentielle en date du 3 août 1891, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le lieutenant de vaisseau de Ramey de Sugny (Marie-Gabriel-Joseph) a été nommé au commandement de l'aviso-torpilleur la *Couleuvrine*, à Toulon.

Ministère de la justice et des cultes.

ABSENTS CIVILS

JUGEMENTS PRÉPARATOIRES

Par jugement en date du 29 janvier 1890, le tribunal de première instance d'Aurillac (Cantal) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Degoul (Annet), époux de dame Marie Nozières, ancien marchand d'ornements d'église ambulant, domicilié à Mézergues, disparu vers la fin de l'année 1875 ou au commencement de 1876.

Par jugement en date du 31 décembre 1890, le tribunal de première instance de Narbonne (Aude) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Taillade (Alfred-Louis), époux de dame Louise-Cécile Signon, disparu de Narbonne, son domicile, dans le courant du mois d'août 1883.

Par jugement en date du 21 mars 1891, le tribunal de première instance de Thonon (Haute-Savoie) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Frossard (François-Marie), né le 1er mai 1815 à Vailly, canton et arrondissement de Thonon, cultivateur, domicilié à Montevideo (Amérique) et dont on est sans nouvelles.

Par jugement en date du 24 avril 1891, le tribunal de première instance de Lure (Haute-Saône) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Canal (François-Xavier), domicilié à la Grange-Godey, commune de Plancher-Bas, y disparu le 31 mars 1881.

Par jugement en date du 17 avril 1891, le tribunal de première instance de Lure (Haute-Saône) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Clément (Désiré), autrefois domicilié à Selles, disparu depuis plus de quatre ans.

Par jugement en date du 24 avril 1891, le tribunal de première instance de Morlaix (Finistère) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Simonnet (Amable-Augustin), époux de dame Amélie Guernigou, né le 15 mars 1822 à Paris, domicilié à Morlaix, y disparu le 10 août 1856.

Par jugement en date du 15 avril 1891, le tribunal de première instance de Fontenay-le-Comte (Vendée) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Gaborit (Auguste), époux de dame Louise (Jean), cultivateur, domicilié à Bazoges-en-Pareds (Vendée), disparu depuis treize ans environ.

Par jugement en date du 5 mai 1891, le tribunal de première instance de Bourg (Ain) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Berthoux (Claude), jardinier, domicilié au grand séminaire de Bourg, y disparu depuis plus de treize ans.

Par jugement en date du 2 mai 1891, le tribunal de première instance de Riom (Puy-de-Dôme) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Jarrier (Jean-François), époux de dame Maria-Françoise Mandonnet, journalier, domicilié à Saugères, commune de la Celle-d'Auvergne, y disparu.

Par jugement en date du 11 avril 1891, le tribunal de première instance de la Seine a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de la dame Archambault (Marie-Eugénie), épouse Hanet (Cyrille), domiciliée 401, rue des Pyrénées, disparue le 11 avril 1886.

Par jugement en date du 9 mai 1891, le tribunal de première instance de Tulle (Corrèze) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Troiville (Jean), maçon, domicilié à Saint-Martin-la-Méanné, y disparu il y a environ quinze ans.

Par jugement en date du 20 février 1891, le tribunal de première instance de Brives (Corrèze) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Delpeuch (Antoine), domicilié à Brives, y disparu il y a plus de vingt-cinq ans.

Par jugement en date du 29 avril 1891, le tribunal de première instance de Bar-sur-Seine (Aube) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Gublin (Alexandre), domicilié à Bar-sur-Seine depuis douze ans environ, y disparu le 22 juin 1882.

Par jugement en date du 23 avril 1891, le tribunal de première instance de Limoges (Haute-Vienne) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Fermigier (François), époux de dame Antoinette Barlet, terrassier, domicilié au village du Mas-de-Lâge, commune de Limoges, y disparu il y a plus de cinq ans.

Par jugement en date du 6 mai 1891, le tribunal de première instance de Rouen (Seine-Inférieure) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence des sieurs :

1° Letellier (Antoine-Lamontagne), rentier;
2° Boudin (Pierre-Marie), rentier, tous deux domiciliés à Rouen, y disparus en l'année 1860.

Par jugement en date du 22 avril 1891, le tribunal de première instance de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) a ordonné une enqnête à l'effet de constater l'absence de la demoiselle Le Roux (Philomène), née et domiciliée à Binic (Côtes-du-Nord), y disparue pendant l'hiver de l'année 1882.

Par jugement en date du 22 décembre 1890, le tribunal de première instance de Grasse (Alpes-Maritimes) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Jean Honoré, domicilié au golfe de Juan, y disparu le 21 octobre 1861.

Par jugement en date du 17 avril 1891, le tribunal de première instance de Cholet (Maine-et-Loire) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Souplard (Alexis), prêtre, membre de la société des missionnaires d'Afrique, domicilié à Gesté, disparu le 20 décembre 1881, au cours d'un voyage qu'il effectuait sur la route de Ghadamès à Ghat au sud de l'Etat de Tripoli de Barbarie.

Par jugement en date du 29 avril 1891, le tribunal de première instance d'Orléans (Loiret) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Obineau (Sylvain-André), ayant eu domicile à Lailly, soldat au 70e régiment de ligne, matricule 1249, disparu le 16 août 1870 à la bataille de Gravelotte, où il fut blessé.

Par jugement en date du 9 mai 1891, le tribunal de première instance de Lille (Nord) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Foudanaux (Aimé-Joseph), époux de la dame Marie-Elise Liévin, domicilié à Lille, rue du Faubourg-de-Tournai, 154, y disparu le 10 juin 1881.

Par jugement en date du 23 janvier 1891, le tribunal de première instance de Cambrai (Nord) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur L'Hotellerie (Urbain-Edmond), né le 20 février 1844 à la Neuville-Saint-Rémy, époux de dame Marie Poret, haleur de bateaux à Thun-l'Evêque, disparu il y a environ vingt-deux ans.

Par jugement en date du 5 mai 1891, le tribunal de première instance de la Seine a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Dupont (Jean-Marie-Victor), époux de dame Eugénie-Adélaïde Redon, domicilié 43, rue Saint-Maur-Saint-Germain, et dont on est sans nouvelles depuis le mois de janvier 1866, date de son départ pour l'île de la Réunion.

Par jugement en date du 29 avril 1891, le tribunal de première instance de la Seine a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Schmidt (Michel), né le 7 avril 1824 à Brumath (ex-Bas-Rhin), époux de dame Rosalie Courcelle, charcutier, 93, rue de Paris à Clichy, disparu dans le courant d'octobre 1878.

Par jugement en date du 30 avril 1891, le tribunal de première instance de la Seine a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Cambronne (Louis-Joseph), né le 25 février 1820 à Paris, époux de dame Catherine-Joséphine Guerniez, ébéniste, domicilié en dernier lieu 82, rue Rochechouart, disparu en l'année 1872.

Par jugement en date du 5 mai 1891, le tribunal de première instance de la Seine a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Semmenk (Dominique), époux de dame Marie Verleysen, domicilié 10, boulevard Rochechouart, disparu dans le courant de janvier 1874.

Par jugement en date du 21 avril 1891, le tribunal de première instance d'Evreux (Eure) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Villez (François-Onésippe), cordonnier, autrefois domicilié à Evreux, section de la Madeleine, disparu depuis le 19 mars 1875.

Par jugement en date du 24 octobre 1887, le tribunal de première instance de Bordeaux (Gironde) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Mouthiand (François-Justin), âgé de quinze ans, embarqué en l'année 1855 à bord du trois-mats *Gaston-et-Félicie*, capitaine Bergès, en partance de Bordeaux pour la Plata et dont les dernières nouvelles sont de Buenos-Ayres à la date du 3 janvier 1856.

Par jugement en date du 30 avril 1891, le tribunal de première instance de Lesparre (Gironde) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Bouteilley (Arnaud), époux de dame Jeanne Boudeau, domicilié à Pauillac, rue Saint-Martin, disparu le 26 octobre 1882.

Ministère de la justice et des cultes.

1380e État des requêtes relatives à des militaires absents ou décédés, adressées à M. le ministre de la guerre en exécution des lois des 13 janvier 1817 et 9 août 1871.

NOMS ET PRÉNOMS DES MILITAIRES	TRIBUNAUX auxquels des requêtes ont été adressées et départements.	GRADES, CORPS, ETC. DONT LES MILITAIRES FAISAIENT PARTIE. — OBSERVATIONS
Gorgaud (René-Pierre-Marie)	Saint-Nazaire (Loire-Inférieure)	Soldat au 7e régiment de cuirassiers, disparu à Sedan.
Corréart (Jean)	Grenoble (Isère)	Garde mobile de l'Isère, disparu le 8 décembre 1870 à la bataille de Beaugency.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 4 Août 1891.

Le ministre des travaux publics a autorisé la compagnie d'Orléans à ouvrir à l'exploitation la section du chemin de fer de Civray au Blanc, comprise entre Charroux et Lussac-les-Châteaux, et a fixé au lundi 10 août 1891 la date de cette ouverture.

Cette section de ligne, d'une longueur de 47,143 mètres, comprend, indépendamment des deux gares extrêmes, les stations et haltes suivantes :

Station de Mauprévoir.
Station de Saint-Martin-l'Ars,
Station du Vigean,
Station de l'Isle-Jourdain,
Station de Moussac,
Station de Persac,
Halte de Villars.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES

ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 3 août.

Le prince de Naples, avec sa suite, est parti cette après-midi à deux heures quarante-cinq pour se rendre à Osborn.

Il a été reçu à Portsmouth par les autorités civiles et navales ; puis il s'est embarqué à bord du yacht royal *Alberta*, qui, ainsi que le vaisseau amiral, a hissé le pavillon napolitain. Au moment du départ, il a été salué par les salves de la garnison et du bateau amiral.

Le prince de Naples sera l'hôte de la reine jusqu'à demain dans l'après-midi, puis il se rendra à Londres. *(Agence Havas.)*

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 3 août.

Le roi de Serbie est arrivé hier dans l'après-midi à Peterhof, où il a été reçu par l'empereur, tous les grands-ducs et la garde d'honneur. Au grand palais de Peterhof, le roi a été reçu par l'impératrice et les grandes-duchesses.

Le roi Alexandre est descendu au grand palais. *(Agence Havas.)*

Saint-Pétersbourg, 3 août.

L'amiral Gervais et les principaux officiers de l'escadre, ainsi que le roi de Serbie, la reine de Grèce et leurs suites, assisteront aujourd'hui, à Peterhof, au déjeuner d'apparat, donné à l'occasion de la fête de l'impératrice.

Les invités prendront part à un thé offert par l'impératrice dans le pavillon Monplaisir, pendant l'illumination de Perterhof.

L'amiral Gervais a visité hier matin le couvent Alexandre Newski où il a été reçu par le supérieur Isaïe. L'amiral et les officiers français qui l'accompagnaient ont visité la cathédrale du couvent où ils ont reçu le pain sacré. Ils sont allés ensuite rendre hommage au métropolite Isidore que l'amiral a remercié de son cordial accueil.

Après un entretien d'un quart d'heure, l'amiral a prié le métropolite de donner sa bénédiction pour l'heureuse continuation du voyage de l'escadre.

En prenant congé, l'amiral a baisé la main du métropolite. Celui-ci lui a offert l'image d'Alexandre Newski enchâssée d'argent.

Les officiers ont visité ensuite le tombeau de Souvarow à la cathédrale de l'Annonciation. Ils se sont ensuite rendus à la cathédrale Isaac, où le marguillier Smourow a offert à l'amiral Gervais l'image de Notre-Dame-de-Tikhvhne enchâssée d'or.

A midi et demi, l'amiral, accompagné du capitaine Skrydlow, est arrivé au jardin d'Arcadia, où il a assisté à la fête donnée par la colonie française. Le jardin était magnifiquement décoré et pavoisé. Une immense tente s'élevait au milieu.

L'ambassadeur, M. de Laboulaye, a porté à l'empereur et à la famille impériale un toast qui a été accueilli par les cris enthousiastes de : Vive la Russie !

La musique a exécuté l'hymne national russe.

L'amiral Gervais a prononcé un discours dans lequel il a relevé l'extrême cordialité de l'accueil fait à l'escadre et il a terminé en invitant ses compatriotes à boire à la prospérité de la Russie.

Des applaudissements prolongés et des cris de : Vive la Russie ! ont accueilli ce toast.

M. Castillon, président de la Société française de bienfaisance, a porté un toast à la République française et à M. Carnot. Tous les assistants ont crié : Vive la France ! La musique a joué la *Marseillaise*.

Après le déjeuner, tout le monde s'est rendu au théâtre où la troupe française a joué un acte de l'*Ile Verte*. Les officiers français ont admiré surtout les danses et les chansons tziganes.

L'escadre ira demain matin à Biorksund pour s'approvisionner de charbon, pendant le voyage de l'amiral à Moscou.

Le départ de l'escadre de Russie est définitivement fixé au 7 août.

Hier soir, de nouvelles ovations ont été faites à l'amiral Gervais et aux marins français, au Vaux-Hall, où jouait la musique Ozerki, et partout où ils parurent après le banquet de la colonie française. *(Agence Havas.)*

Saint-Pétersbourg, 3 août.

Soixante-dix-huit officiers de l'escadre française ont assisté aujourd'hui, à Peterhof, à la fête patronymique de l'impératrice.

La célébration de cette fête a commencé par un office religieux, dans l'église du palais de Peterhof.

Les membres de la famille impériale, les hauts fonctionnaires, les dignitaires de la cour, le roi de Serbie la reine de Grèce et leurs suites, les membres de l'ambassade française et l'amiral Gervais avec tous les officiers de l'escadre y assistaient.

M. de Laboulaye portait le grand cordon de l'ordre de Saint-Alexandre Newski; l'amiral Gervais, le grand cordon de Sainte-Anne ; le comte de Vauvineux, conseiller d'ambassade, la croix de Sainte-Anne en diamants, qui viennent de leur être conférés. Les officiers de l'escadre portaient également les décorations qui leur ont été octroyées.

Le roi de Serbie portait le grand cordon de Saint-André, qu'il avait reçu la veille.

Après l'office, les hôtes de l'empereur ont défilé devant l'impératrice et lui ont offert leurs félicitations. L'impératrice a donné sa main à baiser à tous les officiers du l'escadre. L'empereur et l'impératrice ont ensuite réuni leurs invités à leur table; pour se rendre dans la salle à manger, l'impératrice donnait le bras au roi de Serbie et l'empereur avait offert le sien à la reine de Grèce.

Le déjeuner a été servi sur trois tables.

L'empereur, l'impératrice, le roi de Serbie, la reine de Grèce et la famille impériale avaient pris place à la première; la grande-duchesse Paul présidait la seconde, ayant à sa droite l'ambassadeur de France et à sa gauche M. Ristisch.

A la troisième table, se sont assis MM. de Giers, Pachitch et tous les officiers de l'escadre française.

Des toasts en russe ont été portés seulement en l'honneur de la famille impériale.

Après le déjeuner, les souverains ont tenu cercle, pendant lequel ils se sont entretenus gracieusement avec les officiers français.

Le temps qui était pluvieux s'est éclairci et promet une belle soirée qui sera favorable aux illuminations. *(Agence Havas.)*

Saint-Pétersbourg, 3 août.

Hier soir, la rédaction du *Nouveau Temps* a donné un dîner en l'honneur de l'escadre française, représentée par une députation d'officiers désignés par l'amiral Gervais.

Le dîner, très animé, a été empreint d'une grande cordialité.

De nombreux toasts ont été portés à l'amitié des deux peuples.

La foule rassemblée devant la rédaction du journal a fait aux officiers français une ovation enthousiaste. *(Agence Havas.)*

Moscou, 3 août.

Une grande fête est organisée à l'Exposition, à l'occasion de la fête patronymique de l'impératrice. *(Agence Havas.)*

BELGIQUE

Bruxelles, 3 août.

La reine des Belges, qui était sur le point de partir pour Spa où elle devait faire un séjour prolongé, vient de tomber gravement malade.

Le doyen de Laeken a été appelé pour lui administrer les derniers sacrements. *(Agence Havas.)*

Bruxelles, 3 août.

La *Gazette*, dans une édition spéciale, donne les détails suivants sur la maladie de la reine :

« La reine revenait hier d'Ostende. Le matin, elle était allée voir l'impératrice Charlotte au château de Bouchant. Elle était accompagnée de la princesse Clémentine et de la comtesse d'Oultremont. Elle a trouvé l'impératrice très troublée et elle est revenue de cette ville péniblement affectée.

Après le déjeuner, elle est allée faire un tour dans le parc.

A six heures et demie, elle a été prise subitement d'une crise de nerfs, qui a duré une heure. On est allé chercher en hâte le doyen de Laeken, qui s'est rendu au château accompagné de deux vicaires. La reine s'est confessée et a reçu les derniers sacrements.

Vers huit heures, est arrivé le docteur Wimmen qui a donné à la reine les premiers soins.

A la crise a succédé un profond assoupissement, dans lequel la reine est encore plongée actuellement. Les médecins la croient hors de danger.

On attribue cette grave indisposition à une indigestion, et aussi à l'émotion que la reine a éprouvée à Bouchant.

La princesse Clémentine et la comtesse d'Oultremont sont au chevet de la malade. La plupart des dignitaires de la cour viennent d'arriver au château de Laeken, La reine se trouve dans le pavillon de droite qui fait face au château.

La princesse Clémentine a prévenu le roi, qui se trouve à Ostende et qui arrivera à deux heures, cette nuit.

Suivant les dernières nouvelles, la reine est hors de danger. *(Agence Havas.)*

Bruxelles, 4 août.

On sait que le roi, qui se trouvait à Ostende, avait été appelé par télégramme auprès de la reine. Il est arrivé à Laeken ce matin vers deux heures et demie.

Il a été reçu à la gare par le bourgmestre de de Laeken, l'administrateur de la ligne du Midi et le chef de gare,

Le roi, qui était très ému, s'est rendu immédiatement au château, où l'attendaient des nouvelles rassurantes sur la santé de la reine.

D'après les nouvelles prises ce matin à six heures, l'état de la reine est très satisfaisant et s'améliore d'heure en heure. *(Agence Havas.)*

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

New-York, 3 août.

Les recettes des douanes pour le mois de juillet se sont élevées à 8,785,232 dollars; elles sont inférieures à celles de 1890. *(Agence Havas.)*

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 26 août 1891 dans le département du Cantal, à Aurillac.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

La liste d'inscription sera close le 10 août 1891.

Ministère des travaux publics.

PHARES ET BALISES

AVIS AUX NAVIGATEURS

Bouches de Bonifacio.

Phare de Sénétose (Corse).

Vers la fin de 1891, on établira sur la pointe de Sénétose un feu scintillant de 4e ordre émettant de cinq en cinq secondes des éclats de lumière blanche précédés et suivis d'éclipses totales.

Un avis ultérieur fournira les renseignements complémentaires voulus et fera connaître l'époque à partir de laquelle le feu sera mis en service.

Phare du Titan (Ile du Levant, Var).

Dans les premiers mois de l'année 1892, on remplacera le feu fixe blanc de 3e ordre du Titan par un feu scintillant de même ordre, émettant de cinq en cinq secondes des éclats de lumière blanche précédés et suivis d'éclipes totales.

Un avis ultérieur fournira les renseignements complémentaires voulus et fera connaître l'époque à partir de laquelle le nouveau feu sera mis en service.

Phare de l'île de Sein (Finistère).

La partie libre d'écueils du pont de Sein va prochainement être signalée, de nuit, au moyen d'un secteur de lumière blanche ayant 1 degré d'amplitude (angle d'indécision compris) et dont l'axe sera dirigé suivant le relèvement S.-88°E.

Un autre secteur adjacent et de même amplitude couvrira, avec de la lumière rouge, les dangers au nord du secteur blanc.

Ces deux secteurs seront émis par un feu catoptrique de 5e ordre installé dans les logements du phare de l'île de Sein, à une altitude focale de 6 mètres environ au-dessus des hautes mers.

Un avis ultérieur fera connaître l'époque exacte à partir de laquelle ce feu commencera à fonctionner.

Eclairage du port de Palais (Belle-Ile, Morbihan).

On va prochainement mettre en service l'éclairage définitif du port de Palais (Belle-Ile).

Il se composera de deux feux fixes de 5e ordre établis sur des tourelles en maçonnerie à l'extrémité de chacune des deux jetées qui abritent l'avant-port.

Le feu qui signalera la jetée Sud sera blanc et celui qui indiquera la jetée Nord sera coloré en vert.

L'altitude focale de ces deux feux s'élèvera à 11 mètres environ au-dessus des hautes mers.

Les deux feux blanc et rouge qui définissent l'alignement à suivre actuellement pour pratiquer l'entrée de l'avant-port seront éteints dès que le nouvel éclairage commencera à fonctionner.

Un avis ultérieur fera connaître le jour de l'allumage et de l'extinction de ces divers feux.

Eclairage de l'entrée du port de Port-Tudy (Ile de Groix, Morbihan).

Dans le courant de l'année 1892 on éclairera l'entrée du nouveau port de refuge de Port-Tudy au moyen de deux feux fixes de 5e ordre installés, dans des tourelles en maçonnerie, sur chacun des musoirs des jetées.

Le feu situé à bâbord en entrant sera coloré en rouge et celui de tribord sera coloré en vert.

Un avis ultérieur fera connaître l'époque à partir de laquelle ces deux feux seront mis en service.

Feu de la Teignouse (Morbihan).

Dans les premiers mois de l'année 1892, on remplacera le feu actuel de la Teignouse par un feu scintillant de 4e ordre émettant de cinq en cinq secondes des éclats de lumière rouge précédés et suivis d'éclipses totales.

L'altitude focale du feu ne sera pas modifiée.

Un avis ultérieur fera connaître l'époque à partir de laquelle le nouveau feu sera mis en service.

SÉNAT

Session ordinaire de 1891.

Erratum

au compte rendu in extenso *de la séance du samedi 18 juillet 1891* (Journal officiel *du 19 juillet*).

Page 661, colonne 3, 7e projet, article 1er, ligne 4,

Au lieu de :

« 923,385 francs,... »

Lire :

« 923,885 francs. »

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Mardi 4 août 1891.

Les faibles pressions ont toujours leur centre sur la mer du Nord ; elles se sont étendues sur le continent et les hauteurs barométriques tombent au-dessous de 760, excepté sur l'Espagne et la Méditerranée. Les courants du large restent modérés sur nos côtes de la Manche et de l'Océan ; le vent est encore fort du N.-O. à Mullaghmore. Les pluies ont continué sur les Iles-Britanniques, l'Allemagne; elles ont été générales sur le versant sud-ouest de la France.

La température baisse encore sur l'ouest de l'Europe, où elle est exceptionnellement basse. Ce matin, le thermomètre marquait 11° à Shields, 12° à Paris, Munster, 18° à Stockholm, et 25° à Alger. On notait 4° au Pic du Midi et au Puy de Dôme.

En France, le temps à averses avec température basse va persister. — A Paris, hier, pluie presque toute la journée ; ciel nuageux la nuit. Max. : 17°5 ; min. : 9°1; moyenne, 13°9 ; inférieure de 5° à la normale.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer peu agitée à Dunkerque, Boulogne ; agitée au Havre, Cherbourg; houleuse à Calais.

Océan : mer peu agitée à Brest; belle à Lorient.

Méditerranée : mer belle à Marseille, Nice ; agitée à Sicié.

Situation du mardi 4 août 1891 (soir). — Le vent est fort du nord et le baromètre monte lentement en Irlande.

En France, les averses vont continuer et la température restera basse.

Compagnie des messageries maritimes.

Le paquebot *Oxus*, venant du Japon et de l'Indo-Chine, est arrivé à Marseille le 2 août, à 5 h. matin.

Le paquebot *Yarra*, venant de la Nouvelle-Calédonie et d'Australie, a quitté King George's Sound le 3 août, à 9 h. matin.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Le 28 août 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du département, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de réfection de demi-caniveaux avec bordures de trottoirs, entre les points kilométriques 18 k. 050 et 19 k. 010, dans la traverse de la route nationale n° 143, à Montluçon.

Travaux à l'entreprise	12.297 65
Somme à valoir	1.202 35
Total	13.500 »

Cautionnement provisoire et définitif, 450 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de M. Dupin, ingénieur, boulevard de Courtais, à Montluçon.

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Le 22 août 1891, à deux heures et demie, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du département, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux de rechargement de la chaussée de la route nationale n° 155, entre le point kilométrique 77 k. 200, et la borne kilométrique 81, sur 3 k. 800 m. (territoire des communes de Luigny et Unverre).

Travaux à l'entreprise	12.865 »
Somme à valoir	3.635 »
Total	16.500 »

Cautionnement, 430 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de M. Lebert, ingénieur des ponts et chaussées, à Châteaudun.

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

Le 29 août 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef de la navigation de la Garonne, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux d'entretien de rives au syndicat de Saint-Aignan, sur la Garonne.

Travaux à l'entreprise	2.918 74
Somme à valoir	281 26
Total	3.200 »

Cautionnement provisoire, 40 fr.
Cautionnement définitif, 100 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de M. Maillet, ingénieur, avenue Gambetta, 76, à Montauban.

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

Le 29 août 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef de la navigation de la Garonne, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux de réparation des défenses de rives à Dupeyre, sur la Garonne.

Travaux à l'entreprise	3.670 25
Somme à valoir	229 75
Total	3.900 »

Cautionnement provisoire, 50 fr.
Cautionnement définitif, 130 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de M. Maillet, ingénieur, avenue Gambetta, 76, à Montauban.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Mardi 4 Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	FONDS D'ETAT FRANÇAIS								
			en liq..						
Juill. 91	3 %..........................	94f90 95 85 90 92½ .	fin ct...	94 85	95	94 82½	95	94 85	94 67½
		95 97½ 95f 94f92½	P° fin c.	94 90	94 95 d1f	95 .	95 10 d50		
			P° fin c.	95 20	95 30 d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %...	91f	fin ct...					91 ..	
			en liq..						
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés......	93f60 70 75	fin ct...	93 60	93 72½	93 57½	93 70	93 40	93 45
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.	93 80	93 85 d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
			en liq..						
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)..	96f10 20 25	fin ct...	96 10			96 15	95 90	95 80
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
			en liq..						
Août 91	4 ½ % 1883..............	104f85 105f	fin ct...	104 90			105 ..	104 60	104 85
			P° fin c.				d50		
			P° fin c.						
			P° fin p.				d50		
			P° fin p.						
Août 86	Promesses d'inscript. 4½ % 1883.	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4% : éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.	1025... c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
Juill. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), n°s 221,501 à 273,500		en liq..						
		505	fin ct...					505 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	530 532 50 535	fin ct...					547 50	
Févr. 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	532 533 532	fin ct...					533 75	
Janv. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	418 419 417	fin ct...					417	
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	408 407 406 50	fin ct...					406 50	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	105 105 50 106						104 ..	
...	d° d° séries sort. unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	529	fin ct...					530 ..	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	528 529	fin ct...					531 .	
			en liq..						
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	415 416	fin ct...					417 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100f..	101 50						104 25	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	399	fin ct...					400 ..	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	102	fin ct...					102 ..	
			en liq..						
Janv. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	403 404	fin ct...					403 ..	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
			en liq..						
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %. 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	498 50 499	fin ct...						
			P° fin c.						
	VALEURS FRANÇAISES								
			en liq..						
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		au 15..						
			en liq..						
Juin 91.	Banque de France (nominatives).	4435 4420 4430	fin ct...					4460 ..	4435 ..
			P° fin c.		d40		d50		
			P° fin p.		d20		d50		
			en liq..						
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).	445 446 25 447 50	au 15	448 75				448 75	446 25
		448 75 450	P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5		
			P° au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 38)	760 755	au 15..	750 ..	752 50	747 50	752 50	760 ..	747 50
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d10		
			P° au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).	430	au 15..					428 75	
			P° au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26)		au 15 .						
			P° au 15						
			en liq..						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 10)	350	au 15..					360 ..	
			P° au 15						
			en liq.						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	255 257 50 260	au 15	257 50			256 25	255 ..	257 50
			P° au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	545 542 50 541 25 540..	au 15..	538 75	542 50	537 50	542 50	540 .	538 75
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)	660	au 15 .					657 50	
			en liq..						
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).	426 25 425	au 15..						
			en liq..						
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr, 400 fr. payés (nomin.)..		au 15 .						
Mai 91	Banque [illegible] r. 1000f, t. p.	524 75 525	fin ct.						
Mars 91	d° 3% 1881 r. 500 fr., t. p.	426	fin ct.					425	
			en liq..						
Févr. 91	Algérienne (Société gén.), en liq.. obl. r. 150 f. (en représ. d'ann.		fin ct...					153 ..	
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f. dues par l'État...	526	au 15..					520 .	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.		
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.	500 ..	
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.	5 ..	113 .
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %......		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr...	109 ..	
d° 1881, 4%, r. 500 f.		
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.	1020..	
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr..	114 ..	
d° 1863, 3%, r. 100 fr.		
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4½ %, r 500 f.	512 ..	
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.		
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	99 50	99 ..
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.		
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	46 ..	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.		
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).	2140..	
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	410 ..	
Midi, d° act. de jouiss.		
Nord, d° act. de jouiss.		
Orléans, d° act. de jouiss.	108250	
Ouest, d° act. de jouiss.	565 ..	
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	445 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f, t.p.		
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	545 .	
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	592 50	585 ..
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.		
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	251 25	
d° du département du Nord....		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier..........		
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	534 75	
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	429 .	
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	562 50	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	156125	
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (n°s 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entrepr's (ex-c. 48).	252 ..	250 ..
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1450.	
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).	210 ..	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 13).		
Eclairage (Compie gen. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p...		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).	380 ..	
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).		
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p	1345.	134125
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	385 ..	
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).		
d° act. de jouiss.........		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr, t.p.		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé...		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé.......	1520..	1515 .
2e série, act. 500 fr., t.p..	1490 .	1485 .
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.	790 ..	787 50
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	823 75	820 ..
Mines de Malfidano, act. de jouiss.		
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.	862 50	
[illegible] Nickel, actions 500 [illegible]	[illegible]	
St-Élie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p	1240 .	1230 .

Jouiss.	Mardi 4 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt	Clôture précédente Terme
	Crédit Foncier de France.								
Juill. 91	Actions 500 fr., tout payé (nominatives)	1250 1247 50	en liq. fin ct. P° fin c. P° fin c. P° fin p. P° fin p.	 1245 1252 50 	 d40 1255 .. d10 d40 d10		 1247 50 d20 d5 d20 d5	1243 75	1241 25
	Obligations :								
Mai 91	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.								
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	519						516	
d°	d° 100 d° remb. 100 f.	106						105	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f							605	
Nov. 90	d° 100 d° remb. 120 f.	120 50						118	
Mai 91	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	516						516 75	
d°	communales, 3%, remb. 500 f.	501						502	
d°	d° 5es, r. 100 f.	101						102	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	515 516	fin ct.					515	
Fév. 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	397 50 397 75 398 397 50	en liq.					398	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	478	fin ct.					478	
Mai 91	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	475 476 50	fin ct.					477	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	472 50 473	fin ct.					470	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	421 420 421 419	fin ct.					420	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	471	fin ct.					472	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	65f	fin ct.					65	
...	d° d° (nomin.)	..f	fin ct.						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	50f .....f	fin ct.					49	
...	d° d° (nomin.)	..f ..f	fin ct.						
Mai 91	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.)	585 582 50 580 585	en liq. au 15	 590				588 75	
Mai 91	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.	682 50	en liq. au 15						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	797 50 800 801 25 802 50 803 75 805	en liq. au 15 P° au 15	 798 75 	 d10	 817 50	 805 d5	800	798 75
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé (ex-coup. 18)	325 320 325 322 50	en liq. au 15 P° au 15 P° au 31	 325	 325 d10 d10	 317 50	 322 50 d5 d5	315	310
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.)		en liq. au 15	 ... 50					362 50
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6)	325	en liq. au 15 P° au 15	 325	 d10		 d5	325	
Avril 91	Société gén. développt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	480 481 25 482 50	en liq. au 15 P° au 15	 481 25	 d10		 483 75 d5	481 25	
Mai 91	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie) (ex-coup. 18)		en liq. au 15						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)		en liq. au 15 P° au 15		 d10		 d5	473 75	
Mai 87	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4)		en liq. au 15					360	
....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)	400	en liq. au 15 P° au 15 P° au 31	 405	 d5f d10		 d5 d5	405	406 25
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.)		en liq. au 15						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4)		en liq. au 15 P° au 15		 d10		 d5	325	
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.)		en liq. au 15						
Juil. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14)	21f25	en liq. au 15 P° au 15	 21 25	 d10		 d5		20
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)	210	en liq. au 15		 d10		 d10	210	210
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11)	475 472 50 475	au 15	476 25				475	
Mai 91	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	388 388 25 388 50	au 15					388 50	
Fév. 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 25)		en liq. au 15 P° au 15 P° au 31		 d10 d10		 d5 d5		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.	718 75	en liq. fin ct.					712 50	
Mai 91	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'Etat), ex-coupon 30	615 612 50 605 600	en liq. fin ct.					670	
Mai 91	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67)	901 25	en liq. fin ct.					900	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)	1485 1483 75	en liq. fin ct. P° fin c.	 1480	 d20		 d10	1480	1480
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)	1292 50	en liq. fin ct. P° fin c.		 d20		 d10	1292 50	
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)	1845	en liq. fin ct. P° fin c. P° fin p.	 1845	 d20 d20		 d10 d10	1835	1836 25
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 78)	1525	en liq. fin ct. P° fin c.		 d20		 d10	1525	
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72)	1072 50 1075 1077 50	en liq. fin ct.					1080	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'Etat ou de Dépts)	540	en liq. fin ct. P° fin c.		 d10		 d10	540	
Mai 91	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35)	516 25	en liq. au 15 P° au 15		 d10		 d5	520	
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13)	535 540	en liq. au 15 P° au 15		 d10		 d5	530	
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11)				 d10		 d5		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)	455 450	en liq. au 15 P° au 15 P° au 31	 455	 d10 d20		 d5 d20	455	457 50
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4)		au 15						
Mai 91	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 19)		en liq. au 15 P° au 15		 d10		 d5	565	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.		
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	164	
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)	370	
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux).		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	538 75	530
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act, 500 fr., t.p. (ex-c. 7)	566 25	560
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.	620	
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p.	370	365
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1065	1060
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p	685	
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	375	
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	122 50	120
Voitures à Paris, actions de jouiss.		
Touage de la Basse-Seine et Oise		
d° de Conflans à la mer		
Transports maritimes (Soc. de)		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 19).	525	520
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	220	215
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	410	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1150	1130
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p.		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.		
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 3).		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	205	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	575	552 50
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.	601 25	
Jardin zool d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	272	
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).		
Matériel agricole et industriel		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 38).	1350	
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p	515	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé	1705	
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis	250	
d° parts bénéficiaires	240	232

Valeurs Françaises (Oblig.).

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Alais au Rhône et Méditerranée		
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	175	170
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	431 50	430
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr.	334	322
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr.	390	380
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.	390	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956	437 50	
d° d° de 1887 à 1985	412	
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).		
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	414 50	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	412	408
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	648	
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	442 50	440 50
d° nouvelles d°	445 50	444 50
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	437 25	437
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne. Aïn-Tizy, etc., 3%, r. 500 f. (garantie de l'Etat)		
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).		
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)	408	405
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	415	412 50
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	447	446
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr.		
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	447 50	445 50
Besseges à Alais, 3%, remb. 500 fr		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	441	440 50
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	441	
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.)	442	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	439	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr	639	
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	444	442 50
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	446 50	445
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	449 50	448
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).		

Jouissance	Mardi 4 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz.		en liq..						
	act. de 250 fr., tout payé.	1425 1427 50 1430	au 15	1420	1430	1420	1425	1422 50	1417 50
	(ex-coup. 64)		P° au 15	1432 50	d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	d° act. de jouissance.	1135 1137 50 1140	en liq..						
	(ex-coup. 19)		au 15..					1130 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique.		en liq.						
	actions 500 fr., tout payé......	540 541 25 542 50 543 75	au 15	545			550	545 .	537 50
	(ex-coupon 60)	545 546 25 547 50 550	P° au 15				d5f		
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	660 658 75	en liq..						
			au 15..					655 ..	
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des),		en liq..						
	act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1035 1025 1030	au 15..	1005			1025	1050 ..	1050 ..
			P° au 15		d10		d20		
			P° au 31		d10		d10		
Juill. 90	d° act. de jouiss (ex-c. 16).		en liq..						
			au 15..					490 ..	
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des),		en liq..						
	act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	703 75 700 705	au 15..					705 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné,		en liq..						
	actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)..	380 375 365 360 370 360	au 15..	360				380 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p.		en liq..						
	(ex-coupon 24)		au 15..						
			P° au 15		d..		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et		en liq..						
	fils et E. Secretan), a. 500 f., t.p.	30f 29f50 29f	au 15..	30 ..				30 ..	31 25
	ex-coup. 10), en liquid.		P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p		en liq..						
			au 15..						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p..		en liq..						
		52	au 15..						
	(ex-coupon 12), en liq		P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé.		en liq..						
		30f 29f50 29f	au 15..	30	30	28 75	30	29 50	30 ..
	(ex-coup. 15), en liquid.		P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions		en liq..						
	500 fr., t.p. (ex-coup. 65)	2770 2775 2776 25	au 15..	2772 50	2785	2772 50	2782 50	2770 ..	2760 ..
		2777 50 2778	P° au 15		d40	2785	2795 .. d20		
			P° au 15	2797 50	2800 .. d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 fr.,		en liq..						
	t.p. (ex-coup. 44).	790	au 15..					792 50	
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	297 50	en liq..					297 50	
			au 15..						
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27).		en liq..	1160					
		1155 1160 1165 1170	au 15..					1152 50	1147 50
			P° au 15		d10		d5f		
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	143	au 15..					143 .	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recouvr. des		en liq..						
	15% attrib. au Gouv. Égyptien.	1965 1975	au 15	1960				1945 ..	1952 50
	(ex-coupon 12).		P° au 15		d10		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 15).	385 390 391 25	en liq..						
			au 15..					385 ..	
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	493 75	au 15..	488 75	490	485	487 50	495 ..	490 ..
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d10		
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York		en liq..						
	(Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	107 50 105 100 50 105	au 15.	110	115	110	112 50	107 50	107 50
		108 112 50 115	P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr.,		en liq.						
	t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).	385 387 50 390	au 15..	393 75				395 ..	391 25
			P° au 15		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
			en liq..						
Juill. 91	Angleterre, 2 3/4 % (n.c. fixe 25f20).	C. 500f	au 15..					96 75	
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881,	C. 1000	en liq..						
	rembours. 500 fr.		au 15..						
Juill 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	Gr. c.	au 15..						
			P° au 15		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	275 277 50 280 290	en liq.					265 ..	
...	d° d° c. de 5 obl..		au 15..		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.		P° au 15						
Mai 91.	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch.		en liq..						
	fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		au 15..					79 70	
...	d° d° 1000 fl. d°		P° au 15		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég.		en liq..						
	ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f ... C. 10000. 96f	au 15..					97 ..	
...	d° d° 1000 fl. d°	96f50 85	P° au 15		d50		d25	96 40	
Juill. 91	Belgique, 2 1/2 %, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 15..						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	P° au 15		d..		d..		
Mai 91.	d° 3%, 1873		au 15..						
Juill. 91	d° 3 1/2 %, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 15.						
...	d° d° c. de 500 f		en liq..						
Mai 91.	d° 3 1/2 %, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	en liq..						
...	d° d° c. de 500 f.	102 10	au 15 .					102 10	
Févr. 91	d° 3 1/2 %, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	P° au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
			en liq..						
Juin 91.	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4 1/2 %, 83. Obl. 1000 £.		au 15..						
...	d° d° 500 £.	..f	P° au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £		en liq..						
Avril 91	d° 4 1/2 %, 88, Obl. 1000 £.	75f	au 15..						
...	d° d° 500 £.		P° au 15		d..		d25		68 50
...	d° d° 100 £.	75f	en liq..		d50				
d°	d° 4%, 1889. Obl 1000 £	68f 77 1/2	au 15 .	69 50				69 60	
...	d° d° 500 £		P° au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £.	68f80	en liq..					65 .	
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888,		au 15..						
	rembours. 500 fr., tout payé...	60f 65f	P° au 15		d10		d5f		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr..		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	438 10	
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......	360 ..	
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	446 75	445 ..
d° 3% nouveau, r. 500f d°	449 .	
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	451 ..	445 ..
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	444 50	444 ..
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..	1255..	
d° 3%, rembours. 500 fr.....	448 ..	446 ..
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	449 75	449 ..
Grand-Central. 1855, 3%, r. 500 fr.		
Orsay, 55, 4% r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000	93 50	
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,312 à 130,312.		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
(Intérêt garanti par l'État) Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	446 ..	444 50
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	449 75	449 ..
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'État), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	422 50	420 50
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	500 ..	499 ..
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	425 ..	423 ..
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	130 ..	
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	409 .	408 ..
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	504 50	500 ..
Venezueliens (Cie Franç. de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr....		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	265 ..	255 ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	225 ..	
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	367 ..	
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..	54 ..	
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.		
d° d° 5%, r. 500 f.	535 ..	
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Étranger, 5%, r. 500 f.		
Eaux Banlieue, 4 1/2 %, 89, r. 500 f..		
Eaux et Écl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Éclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	302 ..	301 50
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	520 ..	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr.	515 ..	
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Étr. 5%, r. 500 fr.	515 ..	
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	307 ..	
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	462 50	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	250 ..	248 ..
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.		
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..		
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....	498 50	
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	502 50	
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	504 .	503 ..
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	405 50	404 ..
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	379 ..	377 50
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Établssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.		
Établissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4 1/2 %, r. 500f.	480 ..	
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.	500 ..	
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	625 ..	
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 75	13 ..
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4%, remb. 500 fr.......		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	23 ..	
d° d° 3%, remb. 500 fr...	19 ..	
d° d° 4%, remb. 500 fr...	19 ..	18 50
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	20 50	
d° d° (2e série).	21 ..	
d° d° (3e série).	80 ..	77 50
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	88 ..	87 ..
d° d° depuis la répart.	80 ..	
d° d° 322f50 payés...		
d° Bons à lots 88 (au 15 juill. 89).	74 25	74 ..
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	614 .	611 ..
d° 3%, rembours. 500 fr.........		
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	440 ..	
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85f.	93 75	

Dernier coupon	Valeurs	Cours au comptant	Opérations à terme	Premier cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Égypte. Oblig. Daira Sanieh 4% (décr. des 5 juin et 5 juill. 1890)	490	en liq. au 15.. Pe au 15	 487 50	 ... d10		 ... d5'	489 ..	
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig. 7%, rembours. 500 fr. (Décret 18 nov. 76 et loi 17 juill. 80.)	486 486 50 487 487 50 ... 488'	en liq. au 15.. Pe au 15	 485 ..	... d10 ... d10		486 25 ... d5'	487 ..	485 ..
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½% (décrets des 6 et 7 juin 1890)	463 50 464 464 50 465 ... 465 50 466	en liq. au 15.. Pe au 15	462 50	462 50 ... ... d10	461 25	462 50 ... ... d5'	460 50	460 ..
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878	...	en liq. au 15..						
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f (nég. ch. fixe 25f) d° 5000f	...	en liq. au 15.. Pe au 15		... d10		... d5'		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f). Coup. de 4 et 8 pes. de rente	73f ..	en liq. au 15..	70 .	70 75 ...	70 .	70 65 ...	70 25	70 ..
...	Coup. de 40 —	71f 71f 10	Pe au 15		d50		d25	70 25	
...	Coup. de 80 —	70f 75 71f	Pe au 31		71 65 d50		72 60 d25	70 ..	
...	Coup. de 160 —	70f 70f 10 25 40 60 70	Pe au 15		71 20 d50		... d25		
...	Coup. de 240 —	70f 70f 5 10 35 55 70						70 ..	
...	Coup. de 480 —	70f 35 40 50 55 60 70						69 65	
...	Coup. de 960 —	70f 35 40 50 55 60 70	en liq..						
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f)	..f	au 15..						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba, 6%, 1886, garantis	488 485 487 50	en liq.. au 15..					488 25	...
d°	d° d° 1890, garantis	457 50	en liq.. au 15.. Pe au 15		... d10 ... d10		... d5' ... d5'	455 ..	...
Juin 91.	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f. 5f)	...	en liq.. au 15..					104 05	...
Juill. 91	d° Consolidés 4%	...	au 15..					120 50	...
Juin 91	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89	...	en liq.. au 15..		... d10		d25	...	...
...	Oblig. et coupons prescrits au bout de 20 ans de l'éch. Titre de 617f	...	Pe au 15		... d10		d25		
...	— de 2468f	...			... d10		d25		
...	— de 6170f	...	en liq.						
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	398 75 397 50 ... t.r. e.	au 15.. en liq..					398 75	...
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	392 50 393 394 50 395 t.r. e 395	au 15.. en liq..					392 50	...
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	302 303 75 305	au 15..					305 .	...
	d° d° c. 2500 f.	...						301 25	
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change fixe 2f 10). Coup. de 100 fl.	...	en liq. au 15..		... d10		d25	...	...
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe 2 fr. 50). Oblig 100 fl.	92f..	en liq. au 15..	89 75	...		89 85 ...	93 .	89 40
...	d° 500 fl.	..f	Pe au 15		d50		d25	92 50	
...	d° 1000 fl.	90f 90f 10 90f	Pe au 31		d50		d25	89 9.	
Fév. 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch fi. 2f50)	103 50 103	en liq.. au 15					103 ..	...
...	Cap. des titres amort. prescr. après 20 ans Obl. 100 fl.	...	Pe au 15		... d50		d..		
...	— 500 fl.	...							
Mars 91	Inde, 80 1½% (nég ch. fixe 2f56)	...	au 15.						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		en liq. au 15..	89 60	90 25 ...	89 60	90 17½ ...	89 50	89 45
...	d° coup. 500 fr.	89f 90 80 90f 90f 10 20	Pe au 15		d1f	89 95	90 50 d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.		Pe au 15	90 60	90 20 d25				
...	d° coup. 50 fr.		Pe au 31		d1f	90 70	90 80 d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	90 40	Pe au 31	90 85	91 10 d25				
Avril 91	d° 3%	..f	au 15..					54 ..	
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f	315 314 50	en liq.. au 15..					315 50	...
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég.ch.fi. 25f20), coup. de 504 f. (20 £)	...	en liq au 15..						
Fév. 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £)	87f 75	au 15..						
Juill. 75	Pérou, obl. 5% enregistré	...	au 15..						
d°	d° obl. 5% d°	...	au 15..						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch. fixe 25f25), coup. de 20 £	39f 75	en liq.. au 15..	38 40	38 85 ...	38 30	38 70 ...	39 ..	38 40
	d° coup. de 50 £	39f 50	Pe au 15		d50		d25	40 .	
	d° coup. de 100 £	39f 25 50 75	Pe au 15		d50		39 85 d1f	39 40	
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. N°s 1 à 390000 et 500001 à 92.957. (C. 500 f.)	282 50 285 286 25	en liq.. au 15					280 .	...
...	(C. 5 obl.)		au 15..						
...	(C. 10 ob.)		au 15						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	100 90	en liq.. au 15.					100 50	
Juill. 91	d° 1890, 4%	..f	Pe au 15						
Juill. 91	Russie, 1850, 4½% (n.ch.fi. 25f50) Oblig. de 100 £.	...	en liq.. au 15..						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	97f 97f 05 10	au 15..						
...	Grosses coupures	99f 99f 25							
Janv. 91	d° 1873, 5% (2e empr. d'Orient), n.c.fi. 4f. Obl. de 100 r.	.f	en liq. au 15..						
...	d° de 1000 r.	..f	Pe au 15		d50		d25		
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Orient), n.c.fi. 4f. Obl. de 100 r.	69f 75 70f 25	en liq. au 15..	69 50			70 ..	69 75	69 50
...	d° de 1000 r.	69f 75 70f 25	Pe au 15		d50		d25	69 7.	
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair	96f 96f 35	en liq. au 15..					96 20	
...	Grosses coupures	97f 97f 05 15 25 50 60	Pe au 15		d50		d25	97 05	96 25
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort	...	au 15..						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change fixe 4f), coup. de 125 r	104 70 40	en liq.. au 15..					103 75	...
...	coup. de 500 r.	104 40						104 30	...
...	coup. de 1000 r.	...						104 ..	...
...	coup. de 10000 r.	...	en liq..						
Juin 91	d° 1889, 4% (or)	97f 50 75 98f 98f 75 25	au 15					97 40	...
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis	96f 60	en liq.. au 15..					96 70	...
d°	d° 1890 d° 4e ém. r. 500f	99f 35	en liq.. au 15..						
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p., Obl. 500 f.	95f 85 90 96f 96f 10	en liq.. au 15.	95 30			95 75 ...	95 85	95 20
...	d° 2500 f.	96f 40 25 50 65						96 25	
...	d° 5000 f.	95f 40 50 70 75	Pe au 15		d50		d25	95 2.	
...	d° 12500 f	95f 65 70						95 6.	
Juill. 91	d° d° 3e série	96f 50 75 97f 25 50 75 25	en liq.. au 15..					96 .	
Mai 91	d° Intér. cons., 4½%, 1re ém., 1890 (n.ch.fi. 4f) C. 100 r.	..f	en liq.. au 15..						
	C. 500 r	..f	au 15..		d50		d25		
	C. 1000 r	..f	au 15..						
Juin 91	d° 3%, obl. ch. de fer Transcaucasien, remb. au pair	80f 80	en liq. au 15					80 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½%, 53 (n.ch.fi. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Oblig. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	[illegible]	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fl. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).		
d° 1000 fl. d°	79 10	
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.		
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	65 ..	
Congo (État indép. du), Lots 1888	52 50	
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f	70 ..	
Danemark, 3½% (nég.ch. fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fl. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	12 50	12 ..
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	70 ..	
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	99 ..	98 ..
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
d° 1866, 5%	93 ..	
Gouv. de Québec. 80, 4½%, r. 500 f.	510	
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fi. 25f20).	117 75	117 70
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.)		
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f. p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	105 ..	
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.		
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., n°s 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	485 ..	
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	635 ..	620 ..
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	360 .	355 ..
d° 3%, 2e sér., n°s 1 à 50000.	342 ..	
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. N°s 1 à 803083	432 ..	430 50
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. N°s 803084 à 950486	415 50	
d° Anc. réseau, 10e émission. N°s 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale.	400 ..	399 75
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot N°s 1 à 425000	412 50	411 50
Beira-Alta, 3%	120 .	
Caceres et au Portug. (Madrid à).	235 ..	
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	210 ..	
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	314 ..	313 50
d° (Série X)	319	318 ..
Nord-Belges, 3%	472 50	
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque	387 50	385 25
d° (2e série), 2e hypothèque.	366 ..	365 ..
d° (3e série), 3e hypothèque.	355 ..	
d° (4e série), 4e hypothèque.		
d° (5e série), 5e hypothèque.	322 ..	
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	349 ..	346 50
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	350 ..	349 ..
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	356 25	354 ..
d° 2e hypoth., n°s 1 à 100,000.	334 ..	331 25
d° 3e hypoth., n°s 1 à 60,000.	330 ..	328 ..
Ouest de l'Espagne, 4%		
Portugais, 3%	219 .	217 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982	210 .	
d° 4%	274 ..	270 ..
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	365 .	359 ..
d° 2e hypothèque.	345 .	
d° 3e hypothèque	337 50	
Cordoue à Séville, 3%	367 ..	
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%	329 ..	
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (n°s 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (n°s 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.		
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	297 50	
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.	150 ..	
d° 5%, série B, r. 504 f., t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.		
Crédit fonc. Égyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	513 ..	
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f	435 ..	425 ..
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	415 ..	

	Mardi 4 Août	Comptant						Comptant	Terme
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	446 25 448 75	au 15..					445 ..	.. ..
			en liq..						
Juill. 91	d° 5%, 1890. remb. 500 fr.	85 ..	au 15..					85 ..	.. ..
			en liq..						
Juin 91	Suède 78, 4% m.c.t. 25'10. Ob. 20 £.		au 15..						
	d° d° Ob. 50 £.		P·au 15		d1f		d25		
	d° d° Ob. 100 £.		P·au 31		d50		d25		
Avril 91	d° 80, 4% r. 504f 1re, 2e et 3e s. (nég.ch.f. 25f20). Ob. 20 £.		en liq..						
			au 15..						
...	d° d° Ob. 100 £.	104 ..	P·au 15		d50		d25		
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq..						
Juin 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.		au 15..						
...	d° d° c. 5000f.		P·au 15		d50		d25		
			en liq..						
Mai 91	d° Rente 3%, c de f., obl. 30f r.	89 50 ..	au 15..					90 ..	.. ..
			en liq..						
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% sér. B.	22f20 40 50	au 15..					22 25	.. ..
d°	d° d° gross. coup.	22f20 40	en liq..					18 45	.. ..
d°	d° d° sér. C.	18f50 55 75	au 15..						
	d° d° gross. coup.		en liq..						
d°	d° d° sér. D.	18f50 55 75	au 15..	18 45			18 50 ..	18 45	18 25
	d° d° gross coup.		P·au 15		d50		18 80 d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq..						
	Obligations de 500 fr.	420 ..	au 15..					420 ..	.. ..
...	d° de 2500 fr.		P·au 15		d50		d25		
...	d° de 12500 fr.		P·au 31		d50				
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..						
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	447 448 ..	au 15..					442 ..	.. ..
...	d° d° 2500 f.	445 ..	P·au 15		d10		d5f		
...	d° d° 12500 f.	445 ..	P·au 31		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 250 fl. pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	450 445 25 ... 450	en liq.	452 50			450 ..	452 50	450 ..
			au 15..		d10		d5f		
			P·au 15		d10		d5f		
			P·au 31						
Mai 91. ex-5e r.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f., 250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		en liq.						
			au 15..						
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)		P·au 15		d10		d5f	530 ..	.. ..
			au 15..						
Janv. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 20).		en liq..						
			au 15..						
Juill. 88 ex-1re r.	Banque des Pays-Hongrois, act. nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		en liq..						
			au 15..						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		en liq..						
			au 15..						
			P·au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationale du Mexique, act. 100 piast. 500 f.), 40 p. (200 f.) p. (ex-coupon 14).	600 602 50 ..	en liq..	600 ..				..	603 75
			au 15						
			P·au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 32)..	560 562 50	en liq.						
			au 15..	555 .			560 ..	552 50	553 75
			P·au 15		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		P·au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 150 fr. payés (ex-coupon 34).		en liq..						
			au 15..						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1085 ..	en liq..					1090 ..	.. ..
			au 15..						
			P·au 15		d10		d5f		
	Grosses coupures....		P·au 31		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions 500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	480 ..	en liq..					477 50	.. ..
			au 15..						
...	Grosses coupures....		P·au 15		d10		d5f		
			P·au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq..						
			au 15..	487 05				495 ..	.. ..
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie, a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		en liq..						
			au 15..						
			P·au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie ». (ex-coupon 14)	115 112 50 .. 110 116 25	en liq..						
			au 15..	117 50			120 ..	115 ..	.. ..
			P·au 15		d10		d5f		
			P·au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	430 432 50 .. 430	en liq..						
			au 15..	433 75				437 50	427 50
			P·au 15		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes. (525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		en liq.						
			au 15..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'État (Société privil.), act. 500 f., t.p.	625 623 75 ..	en liq..						
			au 15..	627 50	628 75	627 50	627 50 ..	625 ..	627 50
			P·au 15		d10		d5f		
	Grosses coupures....		P·au 31		d10		638 75 d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	110 ..	en liq.					115 ..	.. ..
			au 15..						
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	215 212 50 ..	en liq.						
			au 15..	215 ..	217 50	215 ..	216 25 ..	.. ..	215 ..
			P·au 15		d10		d5f		
	Grosses coupures....		P·au 31		d10		d5		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p.: 200000 act. de 1862; 100000 a. de 1881; 60000 act. de 1885 et 60000 act. de 1889. (ex-coup. 42).		en liq..						
		635 ..	au 15..	625 ..			632 50 ..	.. ..	620 .
	Grosses coupures....		P·au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 59).....	280 ..	en liq..						
			au 15..	275 ..	282 50	278 75	282 50 ..	277 50	270 ..
			P·au 15		d10		280 .. d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	158 75 156 25	en liq..						
			au 15..	153 75	157 50	153 75	155 ..	160 ..	157 50
			P·au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 63)......	280 278 75 .. 281 25	en liq..						
			au 15..	280 ..	282 50	278 75	282 50 ..	278 75	277 50
			P·au 15				d5f		
			P·au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclre et de chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p. (ex-coupon 22)		en liq.					325 ..	325 ..
			au 15..						
			P·au 15		d10		d5f		
			P·au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000. (ex-coupon d'int. no 8 — ex-coupon 1 divid.).	710 700 ..	en liq..						
			au 15..	710 ..				715 ..	.. ..
			P·au 15				d5f		

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207 1/2 à 207 3/4	207 ./. à 207 1/4 et 4%.
4%	Allemagne.	123 .. à 123⅛...	122⅞.. à 123 .... et 4%
4%	Vienne....	211½.. à 212......	211½.. à 212..et 4..%.
5%	Barcelone..	456.... à 458......	456.... à 458..et 4..%.
5%	Madrid....	456 .... à 458......	456.... à 458..et 4..%.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à .....et 4..%.
5%	St-Pétersb.	262 .... à 264......	263 ... à 265 et 4..%.
.%	Stockholm..	138.... à 139......	138.... à 139..et 4..%.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 27.. à 25 28...	25 23 . à 25 24 .—2½%.
	d° chèque	25 24½ à 25 25½	25 24½ à 25 25½—......
3%	New-York.	517½.. à 518¾...	516¼ à 517½ ..—3..%.
3%	Belgique..	1 8 pte. à pair	1 16pte à 3/16pte—3..%.
6%	Italie.....	1¾ pte à 2% pte..	2% pte à 2¼ pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ p à ¼ pte..	3/16pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 .. 4% à 5% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 229 à 234 .. 0/00 pte.

Quadruples espagnols..........	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains.......	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines..........	4 05 à 4 07
Souverains anglais..........	25 21 à 25 26
Banknotes..........	25 22 à 25 27
Aigles des Etats-Unis..........	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)..........	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes....	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliém.	40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède..........	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.......... 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 95 7/8 — 1 heure, 95 7/8
Vienne, Métall, ... — Papier, 92 45 — Monnaie, 92 45
Crédit Autrichien... 289 .. | Chem. de Fer Autrich. 286 25
Change sur Londres.... Demande, 117 90 — Offre, 118 30
Change sur Paris....... Demande, 46 70 — Offre, 46 75
Lots.............. 138 25 | Napoléon.......... 9 39

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 4 Août 1891

SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
Blanc N° 3..........	36 .. à 36 75	
Roux 88° nets..........	35 75 à	
Raffinés. bonne sorte..........	106 50 à	
— belle sorte..........	107 50 à	
Certificats de sortie..........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois..	.. .. à	36 .. à 35 875
— Septembre...	.. .. à	35 75 à 37 625
— 4 d'Octobre...		35 125 à 35 ..
— 4 premiers.....		35 50 à .. ..
		.. .. à .. ..
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0)*	43 75 à	
Courant du mois..........		42 50 à 42 25
Septembre..........		41 .. à 40 75
4 derniers..........		39 25 à 39 ..
4 premiers..........		39 .. à 38 75
		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	54 .. à	
Courant..........		53 50 à 53 75
Septembre..........		53 75 à 54 25
4 derniers..........		54 75 à 55 ..
4 premiers..........		55 .. à 55 50
		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts..........	74 75	
Colza en tonnes..........	76 75	
Colza épurée en tonnes..........	84 75	
Courant..........		74 75 à .. ..
Septembre..........		75 25 à 75 ..
4 derniers..........		76 50 à 76 75
4 premiers..........		77 75 à 78 ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	59 75 à	
Courant..........		59 75 à .. ..
Septembre..........		60 50 à 60 75
Septembre-Octobre..........		61 .. à 61 25
4 derniers..........		61 25 à 61 50
4 de Novembre..........		61 75 à 61 50
COURS DU MERCREDI 29 Juillet.		
SUIF DE PLACE *48° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	64 .. à	
SUIF DE PROVINCE *48° 1/2, enfûté, en gare Paris*	63 .. à	

COMPAGNIE FONCIÈRE DE FRANCE

Siège social : 366, rue Saint-Honoré.

BILAN AU 30 JUIN 1891

Actif.

Actions rachetées (Délibération de l'assemblée génle du 25 mai 1888)	493.000 »
Banque de France et caisse	105.111 17
Crédit foncier de France et autres correspondants	446.177 65
Portefeuille, effets hypothécaires et valeurs en garantie	2.292.390 05
Hôtel et mobilier de la compagnie	775.259 12
Domaine de la compagnie :	
1° Immeubles divers	55.547.743 71
2° Terrains construits par des tiers	2.019.362 40
Prêts hypothécaires	35.485.462 27
Prix d'immeubles à recevoir	1.101.683 75
Loyers et intérêts échus ou acquis	694.156 02
Divers	92.980 97
Frais généraux	87.910 23
Total	99.141.237 34

Passif.

Capital social		25.000.000 »
Réserve statutaire		385.462 49
Réserve de prévoyance		1.200.000 »
Provision spéciale		55.465 21
Provision pour intérêts à recouvrer sur prêts hypothécaires		567.000 »
Emprunts hypothécaires sur immeubles de la compagnie		36.451.468 30
Billets d'emprunteurs hypothécaires		29.452.106 65
Prêts hypothécaires différés		4.043.500 »
Loyers perçus d'avance et dépôts en garantie		262.722 45
Prix d'immeubles à payer		200.000 »
Intérêts dus, mais non échus		722.140 88
Dividendes à payer		367.776 »
Divers		219.995 55
Profits et pertes :		
Exercice 1890	4.552 25	213.599 81
Exercice 1891	209.047 56	
Total égal		99.141.237 34

Certifié conforme aux écritures :

L'administrateur chargé de la direction,
CHALVET.

SOCIÉTÉ HELLÉNIQUE DU

CANAL DE CORINTHE

MM. les porteurs de certificats provisoires d'Obligations 6 % de la Société Hellénique du Canal de Corinthe sont informés que l'échange de ces certificats contre des obligations définitives se fera, à partir du 10 août courant :

Au *Comptoir national d'Escompte de Paris;*
A la *Société Générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France,*
Et dans leurs Agences en France et à l'étranger.

GOLD MINING ASSOCIATION LIMITED

Avis est donné aux actionnaires qu'à la demande d'un certain nombre d'actionnaires une assemblée générale extraordinaire de cette compagnie est convoquée par le conseil d'administration aux bureaux de la Cie, à Londres, 8 Drapers gardens, pour le dix août courant, à trois heures, afin de délibérer sur la proposition de mettre volontairement la société en liquidation. Au cas du vote de cette proposition, l'assemblée désignera un ou plusieurs liquidateurs.

Par ordre du conseil :
Le secrétaire,
F. R. DEVERELL.

Étude de Me CROUZAT, avoué à Semur (Côte-d'Or), succr de Me Mazilier.

EXTRAIT PRESCRIT PAR L'ART. 770 DU CODE CIVIL

Le Tribunal civil de première instance de Semur, par jugement en date du 26 mars 1890, enregistré, rendu sur la requête de madame Anne VOILLOT, veuve de M. François PELTRET, cultivatrice, demeurant à Champrenault, a donné acte à ladite dame de sa demande d'envoi en possession de la succession des biens de M. François PELTRET, son mari, en son vivant cultivateur, décédé en son domicile à Champrenault, le 30 mars 1889, laissant pour héritiers des collatéraux qui ont tous renoncé à la succession dudit feu François PELTRET, et, avant de faire droit sur ladite demande, a prescrit l'exécution des formalités de publication voulues par la loi.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

A Semur (Côte-d'Or), le 1er août 1891.
Signé : H. CROUZAT.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Du 1er août.

Albessard (Camille), fab. de parapluies et ombrelles, boulevard Sébastopol, 66. — Liquid. prov., M. Boussard, 49, rue Saint-André-des-Arts.

Brahic (Auguste-Léopold), bijoutier, rue de Rambuteau, 22. — Liquid. prov., M. Lupy, 39, quai des Grands-Augustins.

Bisseuil (Eugène-Paul), fab. de cirage, à Billancourt (Seine), rue du Vieux-Pont-de-Sèvres, 47. — Liquid. prov., M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts.

Société « La Lumière », association ouvrière des monteurs électriciens, société anonyme à personnel et à capital variables, rue aux Ours, 16. — Liquid. prov., M. Mauger, 99, boulevard Sébastopol.

Lemercier et Cie, société en nom collectif ayant pour objet l'exploitation d'une imprimerie lithographique, rue de Seine, 57. — Liquid. prov., M. Chardon, 11, rue Saint-Martin.

G. Potey, Rabert et Cie, société en nom collectif et en commandite ayant pour objet l'exploitation et la vente au Brésil de marchandises et denrées de France, l'importation et la vente en France de produits et marchandises du Brésil, rue d'Hauteville, 58. — Liquid. prov., M. Planque, 9, rue Bertin-Poirée.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 1er août.

Picault (Jean), md de vins et md de plâtre, à St-Maur (Seine), boulevard de Créteil, 105. — Synd. prov., M. Lupy, 39, quai des Grands-Augustins.

André (Léon), boulanger, rue de Bretagne, 8. — Synd. prov., M. Hécaen, 14, rue de l'Ancienne-Comédie.

Spectacles du Mercredi 5 Août.

Opéra. — 8 h. »/». — *Faust*, opéra en 5 actes, de Carré et J. Barbier, musique de M. Ch. Gounod.

Faust	MM.	Vaguet.
Méphistophélès		Plançon.
Valentin		Melchissédec.
Wagner		Ragneau.
Marguerite	Mmes	Bosman.
Siebel		Falize.
Marthe		Canti.

Théâtre-Français. — 8 h. 1/2. — *Le Joueur.* — *Souvent homme varie.*

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — 8 h. 1/4. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. Lemonnier : Mmes Riquet-Lemonnier, Lévi-Leclerc, Perrot; MM. Gravier, Desjardins, Regnard, Jaeger, Avelot.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — Reprise de *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.
Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année.

OPÉRA-COMIQUE, ODÉON, GYMNASE, VAUDEVILLE, CHATELET, PALAIS-ROYAL, PORTE-SAINT-MARTIN, MENUS-PLAISIRS, NOUVEAUTÉS : clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 211 Le numéro : 15 centimes. Jeudi 6 Août 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 6 AOUT

PARTIE OFFICIELLE

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 5 Août 1891.

Le Président de la République française,

Décrète :

Art. 1er. — Les vacances du conseil d'Etat, pour l'année 1891, commenceront le 15 août prochain et finiront le 15 octobre.

Art. 2. — Pendant les vacations, le conseil d'Etat sera divisé en deux sections :

1° Section de législation, de la justice, des affaires étrangères, de l'intérieur, des cultes, de l'instruction publique et des beaux-arts ;

2° Section des finances, de la guerre, de la marine, des colonies, des travaux publics, de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et des postes et télégraphes.

Art. 3. — Sont désignés pour délibérer, pendant les vacations, sur les affaires administratives soumises à l'examen du conseil d'Etat et qui doivent, à raison de leur urgence, recevoir immédiatement une solution :

1° Président de section.

M. Tétreau.

2° Conseillers d'Etat en service ordinaire.

MM. Lamé Fleury.
du Mesnil.
Chauchat.
Général Mojon.
Colonna-Ceccaldi.
Léon Béquet.
Marques di Braga.
Jacquin.

3° MM. les conseillers d'Etat en service extraordinaire.

4° Maîtres des requêtes.

MM. de Salverte.
Vergé.
Francisque Bonthoux.
Colson.
Guéret-Desnoyers.
Dornois.
Louis Vignon.

5° Auditeurs.

MM. Paul Blondot.
Jean Dejamme.
Noël.
Fleury-Ravarin.
Moullé.
Pierre Laroze.
François Roussel.
Théodore Tissier.
Chardenet.

Art. 4. — En cas d'empêchement, les conseillers d'Etat en service ordinaire ci-dessus désignés peuvent se faire remplacer, de l'agrément du président, par un autre conseiller d'Etat.

Art. 5. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, président du conseil d'Etat, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 3 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, président du conseil d'Etat,

A. FALLIÈRES.

Par décret en date du 1er août 1891, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères :

M. le comte Lannes de Montebello (Gustave-Louis), ambassadeur de la République française près Sa Majesté Impériale le sultan, est nommé ambassadeur de la République française près Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies.

Par décret en date du 5 août 1891, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères :

M. Cambon (Pierre-Paul), ambassadeur de la République française près Sa Majesté le roi d'Espagne, est nommé ambassadeur de la République française près Sa Majesté Impériale le sultan.

M. Roustan (Théodore-Justin-Dominique), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française près le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, est nommé ambassadeur de la République française près Sa Majesté le roi d'Espagne.

Par décrets du Président de la République en date du 4 août 1891 et rendus sur la proposition du ministre de l'intérieur, ont été convoqués pour le dimanche 23 août courant :

Les électeurs du canton du Teilleul (Manche) à l'effet de nommer un conseiller général, en remplacement de M. d'Avenel, décédé.

Les électeurs du canton de Méry-sur-Seine (Aube) à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Contat, décédé.

Les électeurs du canton de Rugles (Eure) à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Duval, démissionnaire.

Les électeurs du canton de Montbarrey (Jura) à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Maizier, démissionnaire.

Les électeurs du canton de Port-Louis (Morbihan) à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Noël, décédé.

Le président de la République française,

Sur la proposition du ministre de l'intérieur,

Décrète :

Art. 1er. — M. Cotelle, secrétaire général de l'Oise, est nommé, sur sa demande, sous-préfet de Château-Thierry (Aisne), en remplacement de M. de Novalès, nommé secrétaire général de l'Oise.

M. de Novalès, sous-préfet de Château-Thierry, est nommé secrétaire général de la préfecture de l'Oise, en remplacement de M. Cotelle, nommé, sur sa demande, sous-préfet de Château-Thierry.

M. Seignouret, secrétaire général des Hautes-Pyrénées, est nommé secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne, en remplacement de M. Rousset, nommé secrétaire général des Hautes-Pyrénées.

M. Rousset, secrétaire général de Lot-et-Garonne, est nommé secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées, en remplacement de M. Seignouret, nommé secrétaire général de Lot-et-Garonne.

M. Damotte (Albert), licencié en droit, rédacteur à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, est nommé conseiller de préfecture des Basses-Alpes, en remplacement de M. Maréchal, non acceptant.

M. Gadaud (Louis-Henri), licencié en droit, ancien avoué, est nommé conseiller de préfecture de l'Aube, en remplacement de M. Talon, mis en disponibilité sur sa demande.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 3 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

Le Président de la République française,

Vu l'ordonnance du 10 janvier 1843 déterminant les conditions de l'application en Algérie des lois, décrets et ordonnances qui régissent en France l'impôt et les droits de timbre ;

Vu les articles 5 et 6 du décret du 25 août 1852, promulgué en Algérie par décret du 27 octobre 1852, et les articles 20 et 21 de la loi du 11 juin 1859 promulgués en Algérie par décret du 11 janvier 1860 ;

Vu l'article 4 de la loi du 18 juillet 1866 et le décret du 5 décembre 1866, rendus exécutoires en Algérie par décret du 20 février 1867 ;

Vu l'article 6 de la loi du 27 juillet 1870 et le décret du 21 décembre 1872, rendus exécutoires en Algérie par décret du 22 avril 1873 ;

Vu la loi du 30 mars 1880 portant que les timbres mobiles créés en exécution de l'article 6 de la loi du 27 juillet 1870, pour les affiches imprimées, pourront être employés, dans les conditions indiquées, à l'acquittement des droits de timbre des autres affiches passibles des droits fixés par l'article 4 de la loi du 18 juillet 1866, et que les contraventions à ladite loi du 30 mars 1880 et à celle du 18 juillet 1866 seront constatées conformément aux articles 5 et 6 du décret du 25 août 1852 ;

Sur le rapport du ministre des finances, d'après les propositions du gouverneur général de l'Algérie,

Décrète :

Art. 1er. — La loi du 30 mars 1880 susvisée est déclarée exécutoire en Algérie. A cet effet, elle y sera publiée et promulguée à la suite du présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le gouverneur général de l'Algérie sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel* et au *Bulletin des lois*.

Fait à Fontainebleau, le 4 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre des finances,

ROUVIER.

Par décret en date du 31 juillet 1891, rendu sur la proposition du ministre des finances, M. Dubois (Virgile-Narcisse-Emile-Marie), directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre à Caen (Calvados), a été nommé administrateur de 2e classe à la direction générale, en remplacement de M. Liotard-Vogt, qui a été nommé directeur général.

Par arrêté du ministre des finances, en date du 25 juin 1891 (exécution de la loi du 18 mars 1889, relative aux emplois réservés aux sous-officiers rengagés), a été nommé :

M. Jully, maréchal des logis chef au 3e régiment d'artillerie, à la recette buraliste de Grandcamp (Calvados), 1re classe.

Par arrêté du ministre des finances, en date du 30 juin 1891 (exécution de la loi du 18 mars 1889, relative aux emplois réservés aux sous-officiers rengagés), a été nommé :

M. Sabadie (Jean-Marie), ancien adjudant au 2e régiment étranger, décoré de la médaille militaire, à la recette buraliste de Saintes (Charente-Inférieure), 1re classe.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 13 juillet 1891 (exécution de la loi du 18 mars 1889, relative aux emplois réservés aux sous-officiers rengagés), ont été nommés :

M. Rossi (Denis), adjudant au 160e régiment d'infanterie, à la recette buraliste de Viviez (Aveyron), 1re classe.

M. Lafond (Louis), adjudant au 2e régiment d'infanterie de marine, décoré de la médaille militaire, à la recette buraliste de Saint-Jean-de-Barrou (Aude), 1re classe.

M. Renaud (Claude-Joseph), ancien adjudant au 22e régiment d'infanterie, décoré de la médaille militaire, à la recette buraliste de Corbeil nord (Seine-et-Oise), 1re classe.

M. Lefèvre (Augustin), adjudant au 52e régiment d'infanterie, décoré de la médaille militaire, à la recette buraliste de Mézel (Puy-de-Dôme), 1re classe.

M. Michel (André-Armand), adjudant au 9e régiment d'infanterie, décoré de la médaille militaire, à la recette buraliste de Saint-Bonnet (Charente-Inférieure), 1re classe.

M. Faure (Auguste-Victor), adjudant au 16e régiment de ligne, décoré de la médaille militaire, à la recette buraliste de Ilasparren (Basses-Pyrénées), 1re classe.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 20 juillet 1891 (exécution de la loi du 18 mars 1889, relative aux emplois réser-

vés aux sous-officiers rengagés), ont été nommés :

M. Scribot (Albert-Elie-Ernest), adjudant au 1e régiment d'infanterie de marine, décoré de la médaille militaire, à la recette buraliste de Wandignies (Nord), 1re classe.

M. Vialatte de Pémille (Germain-Léopold-Raymond), ancien maréchal des logis, décoré de la médaille militaire, à la recette buraliste de Bassens (Gironde), 1re classe.

M. Lepesqueur (Eugène-Cyriaque), sergent à la 6e section de secrétaires d'état-major et du recrutement, décoré de la médaille militaire, à la recette buraliste de la Ferté-sous-Jouarre sud (Seine-et-Marne), 1re classe.

M. Arbelin (Charles-Antoine), adjudant au 23e régiment d'artillerie, à la recette buraliste de Viverols (Puy-de-Dôme), 1re classe.

Par arrêté du ministre des finances, en date du 31 juillet 1891 (exécution de la loi du 18 mars 1889, relative aux emplois réservés aux sous-officiers rengagés), a été nommé :

M. Chabaud (Maurice-Rosa), ancien sergent à la 20e section d'infirmiers militaires, décoré de la médaille militaire, à la recette buraliste d'Autrey (Haute-Saône), 1re classe.

Par arrêté du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies en date du 3 août 1891, la chaire de physique appliquée aux arts, au Conservatoire national des arts et métiers, a été déclarée vacante.

Les candidats à cette chaire auront à faire parvenir, avant le 1er septembre prochain, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies, leur demande accompagnée du relevé de leurs titres et travaux scientifiques.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Comités et commissions. — Par décisions ministérielles du 4 août 1891 :

M. le général de brigade Madelor, commandant la 15e brigade d'infanterie (8e division, 4e corps d'armée), membre du comité technique de l'intendance, est nommé, tout en conservant ses fonctions actuelles, membre du comité technique de l'infanterie, en remplacement de M. le général Petit, placé dans la section de réserve.

M. le général de brigade Darras, commandant la 16e brigade d'infanterie (8e division, 4e corps d'armée), membre du comité technique de la gendarmerie, est nommé, tout en conservant ses fonctions actuelles, membre du comité technique du génie, également en remplacement de M. le général Petit.

Infanterie. — Par décis. minist. du 4 août 1891, M. Aubry, chef de bat. au 118e rég. d'inf., passe d'office au 83e rég. de même arme pour y occuper l'emploi de maj., laissé vacant par M. Dulac, retr.

Génie. — Par décis. minist. du 5 août 1891 :

M. Beau, chef de bat., chef du génie à Montbéliard, a été désigné pour remplir les mêmes fonctions à Auxerre.

M. Allard, capit. de 1re cl. à Besançon, a été nommé chef du génie à Montbéliard.

M. Châles, capit. en 2e au 1er rég., détaché à Cherbourg, a été désigné pour être détaché au dépôt central de télégraphie milit. à Paris.

M. Goubet, capit. de 2e cl. à la Fère, a été désigné pour être employé à Cherbourg.

M. Sou, capit. en 2e au 4e rég. à Nice, a été classé à l'ét.-maj. partic. et désigné pour être employé à Besançon.

M. Copien, adj. de 3e cl. à Moulins, a été désigné pour être employé à Bourges (direct.).

M. Lambert (E.-A.), adj. de 3e cl. à Bourges (direct.), a été désigné pour être employé à Valenciennes.

Par décis. minist. du 5 août 1891, M. Vautour, capit. de 1re cl. hors cad., détaché au serv. du gouvern. de l'Indo-Chine, a été réintégré dans les cad. et désigné pour être employé à Paris (rive droite).

ARMÉE TERRITORIALE

MUTATIONS

Infanterie. — Par décis. minist. du 3 août 1891, les officiers d'infanterie de l'armée territoriale dont les noms suivent ont été affectés aux régiments ci-après désignés, savoir :

1er rég. territ. d'inf., MM. Coez, chef de bat. au 45e rég. de même arme, et Chavatte, capit. au 45e rég. de même arme.

2e rég. territ. d'inf. — MM. Saint-Quentin, capit. au 45e rég. de même arme ; Porion et Lepers, capit. au 46e rég. de même arme ; Lecouffe et Descamps, lieut. au 46e rég. de même arme.

3e rég. territ. d'inf. — MM. Mochel, capit. au 45e rég. de même arme, et Codron, lieut. au 47e rég. de même arme.

7e rég. territ. d'inf. — M. Caron, chef de bat. au 45e rég. de même arme.

10e rég. territ. d'inf. — M. Lion, capit. au 46e rég. de même arme.

17e rég. territ. d'inf. — MM. Michau et Oudin, s.-lieut. au 47e rég. de même arme.

25e rég. territ. d'inf. — MM. Guibert, Bruno et Chezal, capit. au 45e rég. de même arme ; Rathier et Gaillard, s.-lieut. au 45e rég. de même arme.

27e rég. territ. d'inf. — MM. Duteil, capit. au 45e rég. de même arme ; Forest, capit. au 47e rég. de même arme ; Nicolas, lieut. au 47e rég. de même arme ; Burtin et Gilbert, s.-lieut. au 47e rég. de même arme.

29e rég. territ. d'inf. — MM. Melays, capit. au 45e rég. de même arme ; Grosselin et Le Sieur, s.-lieut. au 45e rég. de même arme.

30e rég. territ. d'inf. — M. Larène, s.-lieut. au 46e rég. de même arme.

31e rég. territ. d'inf. — MM. Bourq et Fontanet, capit. au 47e rég. de même arme ; Doé et Boulland, s.-lieut. au 47e rég. de même arme.

33e rég. territ. d'inf. — MM. Lambin, chef de bat. au 47e rég. de même arme ; Minard et Beroujou, s.-lieut. au 47e rég. de même arme.

35e rég. territ. d'inf. — M. Gibez, capit. au 47e rég. de même arme.

49e rég. territ. d'inf. — MM. Delamé, capit. au 47e rég. de même arme, et Gouthière, s.-lieut. au 47e rég. de même arme.

115e rég. territ. d'inf. — M. Pénicaud, capit. au 45e rég. de même arme.

41e rég. territ d'inf. — MM. Malherbe et Pecqueriaux, s.-lieut. au 45e rég. de même arme ; Pouppart, lieut. au 45e rég. de même arme ; Leclerc, s.-lieut. au 46e rég. de même arme ; Saussier, capit. au 47e rég. de même arme ; Collet et Marcadet, lieut. au 45e rég. de même arme.

42e rég. territ. d'inf. — MM. Rousseaux, Godet et Michelin, s.-lieut. au 45e rég. de même arme ; Hazard, lieut. au 45e rég. de même arme ; Gérard de Melcy, chef de bat. au 46e rég. de même arme ; Baillou, s.-lieut. au 46e rég. de même arme.

43e rég. territ. d'inf. — MM. Le Martret et Taquey, s.-lieut. au 47e rég. de même arme ; Galland, s.-lieut. au 46e rég. de même arme.

44e rég. territ. d'inf. — MM. Pierron, lieut. au 45e rég. de même arme ; Frailllery, s.-lieut. au 47e rég. de même arme ; Deschamps, s.-lieut. au 46e rég. de même arme ; Person, capit. au 45e rég. de même arme ; Deville, s.-lieut. au 46e rég. de même arme ; Herbulot, capit. au 45e rég. de même arme ; Latreille, s.-lieut. au 47e rég. de même arme.

45e rég. territ. d'inf. — MM. Bourguignon, Brégi et Foulon, capit. au 47e rég. de même arme.

47e rég. territ. d'inf. — M. de Janzée, capit. au 45e rég. de même arme.

48e rég. territ. d'inf. — MM. Riser et Pierron, lieut. au 45e rég. de même arme.

Artillerie. — Par décis. minist. du 5 août 1891, les sous-lieutenants de réserve d'artillerie dont les noms suivent sont passés, avec leur grade, dans l'armée territoriale et ont reçu les affectations ci-après indiquées, savoir :

M. Outhenin-Chalandre (A.-J.), du 22e rég. — Placé au 4e rég. territ.

M. Souchon (C.-E.), du 1er rég. — Placé au 8e rég. territ.

ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE

Concours de 1891.

Les épreuves écrites pour l'admission à l'école spéciale militaire ayant été faites par toute la France les 11, 12 et 13 juin, les examens oraux dont l'ouverture a eu lieu à Paris, le 6 juillet, continueront dans les départements à dater du 21 août courant.

Sur la seule publication du présent avis, les candidats doivent se tenir pour avertis et se rendre dans celui des centres où ils ont demandé à subir les épreuves orales.

Les candidats de chaque centre devront se présenter à six heures trois quarts du matin, aux jours indiqués ci-dessous, dans les locaux affectés ordinairement aux examens. Il sera fait un appel de ces candidats et les épreuves commenceront immédiatement après cet appel.

VILLES CENTRES D'EXAMENS	DATE du commencement des examens oraux dans chaque localité.
La Flèche	21 août.
Nantes	27 août.
Bordeaux	1er septembre.
Toulouse	6 septembre.
Marseille	12 septembre.
Grenoble	17 septembre.
Lyon	21 septembre.
Besançon	26 septembre.
Nancy	2 octobre.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décret du Président de la République en date du 4 août 1891, rendu sur la proposition du sénateur, ministre de la marine, ont été promus dans le corps du commissariat pour compter du 12 août 1891 :

Au grade de commissaire adjoint.

2e tour (choix). M. Testard (Marie-Pierre-Abel), sous-commissaire.

Au grade de sous-commissaire.

3e tour (ancienneté). M. Comby (Hippolyte-Marie), aide-commissaire.

Par décision présidentielle en date du 4 août 1891, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le lieutenant de vaisseau Marius (Napoléon) a été nommé au commandement d'un torpilleur de la défense mobile, à Rochefort.

Ministère de la justice et des cultes.

ABSENTS CIVILS

JUGEMENTS PRÉPARATOIRES

Par jugement en date du 24 avril 1891, le tribunal de première instance de Montauban (Tarn-et-Garonne) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de la demoiselle Lavergne (Catherine), née le 16 août 1849 à Caussade, arrondissement de Montauban, disparue depuis plus de vingt ans.

Par jugement en date du 22 avril 1891, le tribunal de première instance de Saint-Quentin (Aisne) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Henry (Louis), époux de dame Adrienne Meuret, né à Fesmy, ayant eu domicile à Saint-Quentin, disparu en l'année 1870.

Par jugement en date du 30 avril 1891, le tribunal de première instance de Moutiers (Savoie) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Gardien (François-Célestin), né le 17 juillet 1848 à Aime (Savoie), y domicilié et y disparu.

JUGEMENTS DÉFINITIFS

Par jugement en date du 15 mai 1891, le tribunal de première instance de Périgueux (Dordogne) a déclaré l'absence du sieur Lacambe (Léonard), terrassier, disparu de Château-l'Évêque, son dernier domicile, en l'année 1874.

Par jugement en date du 5 mai 1891, le tribunal de première instance de la Seine a déclaré l'absence du sieur Bethfort (Jules-François), domicilié 15, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, disparu le 16 décembre 1879.

Par jugement en date du 11 janvier 1891, le tribunal de première instance de Grenoble (Isère) a déclaré l'absence du sieur Rambaud (Joseph-François-Ernest), disparu de Grenoble, son dernier domicile, dans le courant de l'année 1878.

Par jugement en date du 6 mai 1891, le tribunal de première instance de Montbéliard (Doubs) a déclaré l'absence du sieur Gouet ou Gonet (Jacques), maçon, ayant résidé en dernier lieu à Montbéliard, d'où il a disparu dans le courant de l'année 1870.

Par jugement en date du 5 mai 1891, le tribunal de première instance de la Seine a déclaré l'absence du sieur Crochu (Louis-Adjudor), célibataire, domicilié 4, rue Lesage, disparu en l'année 1870.

Par jugement en date du 29 avril 1891, le tribunal de première instance de la Seine a déclaré l'absence du sieur Kleber (Arthur), époux de dame Leroux (Victoire), numismate, domicilié, 10, rue Lechapelais, disparu le 23 mai 1871.

Par jugement en date du 23 avril 1891, le tribunal de première instance de Chartres (Eure-et-Loir) a déclaré l'absence du sieur Péret (Louis-Paul), époux de dame Eléonor-Hélène Hébert, disparu de Chartres, son dernier domicile, en l'année 1870.

Par jugement en date du 19 mai 1891, le tribunal de première instance d'Issoire (Puy-de-Dôme) a déclaré l'absence du sieur Moutel ou Montel (Jean), domicilié en dernier lieu à la Ribeyre, commune de Saint-Babel, canton d'Issoire, d'où il a disparu.

Par jugement en date du 5 mai 1891, le tribunal de première instance de Saint-Gaudens (Haute-Garonne) a déclaré l'absence du sieur Escaig (Jean-Michel), époux de dame Françoise Sauné, ayant eu domicile à Estadent, disparu depuis quinze ans environ.

Par jugement en date du 5 mai 1891, le tribunal de première instance de la Seine a déclaré l'absence du sieur Jacob (Jean-Baptiste), époux de dame Aline-Aimée-Maria Bazille, domicilié 36, rue Vieille-du-Temple, disparu vers la fin de l'année 1873.

Par jugement en date du 21 avril 1891, le tribunal de première instance de la Seine a déclaré l'absence du sieur Rouzier (Henri-Joseph), époux de dame Jeanne-Marie-Thérèse Eulalie Coquille, horloger, demeurant à Paris, 76, rue Montmartre, disparu en 1871.

Par jugement en date du 16 juin 1891, le tribunal de première instance de la Seine a déclaré l'absence de la dame Florin (Mélanie), née dans le département de la Somme, couturière, demeurant rue du Faubourg-Saint-Denis, disparue le 24 décembre 1864.

Par jugement en date du 5 mai 1891, le tribunal de première instance de Verdun (Meuse) a déclaré l'absence du sieur Namaiu (Jean-Louis), époux de dame Marie Jamin, manœuvre, disparu d'Islettes, son domicile, il y a plus de quatre ans.

Par jugement en date du 5 mai 1891, le tribunal de première instance de la Seine a déclaré l'absence du sieur Danel (Louis-César), dit Jules, époux de dame Joséphine-Maria Roger, domicilié 155, rue Saint-Martin, disparu le 5 mai 1873.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 5 Août 1891.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES

ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 4 août.

Le prince de Naples, accompagné de la princesse Henri de Prusse, du prince Henri de Battenberg et de leurs suites, est parti de Cowes ce matin à bord du yacht royal *Alberta*, pour aller assister aux régates de la Coupe de la reine.

Il est retourné à Ryde à midi, et est ensuite reparti par Carisbrooke, ancien château. De là il est allé à Osborne

Le prince reviendra à Londres à quatre heures de l'après-midi. (*Agence Havas.*)

Londres, 4 août.

Le prince de Naples s'est embarqué cette après-midi à Osborne, à bord du yacht royal *Alberta*.

Il a été salué par les salves du navire de la reine.

A son arrivée à Portsmouth, tous les vaisseaux de la marine de l'Etat ont arboré les couleurs italiennes en même temps que les couleurs anglaises.

Le prince a été reçu, à Portsmouth, par les autorités militaires et navales et a pris le train de cinq heures et quart pour Londres. (*Agence Havas*).

Londres, 4 août.

Le maire de Portsmouth et les autorités municipales ont discuté cette après-midi les bases du programme de la réception de la flotte française. Il a été décidé en principe que les marins de l'escadre seraient invités à dîner samedi 22 août. A cet effet, le conseil municipal a tout d'abord voté une somme de 700 livres sterling.

Le lundi suivant, les officiers français, M. Waddington, le premier lord de l'amirauté et d'autres fonctionnaires anglais seront les hôtes du maire et de la municipalité.

Le nouvel Hôtel de Ville a été mis à la disposition des autorités navales pour le bal qui doit être donné en l'honneur de l'escadre.

D'autres articles pour le programme des fêtes sont à l'étude, mais on ne les fera connaître que lorsque les détails en auront été définitivement arrêtés. (*Agence Havas.*)

Osborne, 4 août.

La reine a remis au prince de Naples l'ordre de la Jarretière avec la pompe habituelle.

Le prince a remercié la reine et lui a déclaré que l'honneur qu'elle lui accordait causerait une grande joie en Italie. (*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 4 août.

Les recettes du réseau autrichien de la Staatsbahn, du 1er au 31 juillet, ont atteint 12,563,421 florins, en augmentation de 36,967 florins. (*Agence Havas.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 4 août.

Les illuminations du parc de Peterhof et le feu d'artifice tiré dans la rade ont admirablement réussi. Le parc impérial et surtout le pavillon Monplaisir où l'impératrice offrait un thé à ses nombreux invités avaient un aspect féerique.

Une animation extraordinaire régnait dans la foule, qui a fait de chaleureuses ovations aux souverains et aux marins français.

Le public était si nombreux que les derniers trains ont ramené seulement à sept et huit heures du matin à Saint-Pétersbourg des milliers de personnes qui avaient passé la nuit dans la gare de Peterhof. La dernière fête à laquelle ont participé les marins français a été véritablement merveilleuse. (*Agence Havas*).

Saint-Pétersbourg, 4 août.

Ce matin l'escadre française est partie pour Biorkoé.

Une foule énorme venue en rade de Cronstadt assistait au départ et a fait aux navires français des ovations très chaleureuses (*Agence Havas.*)

Saint-Pétersbourg, 4 août.

L'amiral Gervais, 40 officiers français et 16 sous-officiers sont partis ce soir à neuf heures pour Moscou.

Une foule énorme assistait à leur départ et leur a fait une ovation enthousiaste. (*Agence Havas.*)

Saint-Pétersbourg, 5 août.

La frégate *Amiral-Sziridowow*, la corvette *Rynada* et deux torpilleurs russes ont accompagné l'escadre française; à huit heures, les saluts d'adieu ont été échangés.

L'escadre qui va faire provision de charbon à Biorkoé arrivera vendredi prochain à Reval. (*Agence Havas.*)

BELGIQUE

Bruxelles, 4 août.

Chambre des représentants. — M. Beernaert, président du conseil, déclare que l'indisposition subite que la reine a eue hier a causé bien à tort des inquiétudes. Cette indisposition n'a eu qu'un caractère nerveux. Le roi, a-t-il dit, me charge de rassurer les Chambres, et tout fait espérer un prochain rétablissement. (Très bien!)

La convention pour le traité de commerce avec la Roumanie est adoptée. (*Agence Havas.*)

Bruxelles, 4 août.

La terrible crise nerveuse dont la reine a souffert est tout à fait calmée.

Les médecins ont vivement conseillé à l'entourage de la reine de lui éviter toute émotion. Le calme et la quiétude lui seront nécessaires pendant longtemps.

La reine a pu se lever ce soir vers six heures. Elle a pris quelque nourriture.

Il est probable que le voyage de Sa Majesté à Spa ne sera retardé que d'un jour ou deux. (*Agence Havas.*)

PORTUGAL

Lisbonne, 4 août.

Le roi et le prince royal, en parfaite santé, sont venus à Lisbonne. Ils rentreront ce soir au château de Mafra. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

CERTIFICAT D'APTITUDE POUR L'ENSEIGNEMENT DE L'ITALIEN ET DE L'ESPAGNOL DANS LES LYCÉES ET COLLÈGES

Liste des auteurs que les candidats auront à traduire, à commenter et à expliquer aux examens de 1892.

Espagnols.

Cervantès. — *Don Quijote*, deuxième partie.
Ercilla. — *La Araucana.*

Italiens.

Guicciardini. — *Istoria d'Italia*, liv. V et IV.
Petrarca. — *Canzonieri.*

Français.

Montesquieu. — *Grandeur et décadence des Romains.*
Fénelon. — Fables.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

ÉCOLE NATIONALE D'ARTS ET MÉTIERS DE CHALONS

Concours d'admission de 1891.

Liste des candidats admissibles aux épreuves orales.

AISNE

Vignon. — Bleux. — Guénot. — Courteville. — Cécile.

ARDENNES

Sauvage. — Cartier. — Lalance. — Canaux. — Garry. — Renondin. — Lelong. — Poncelet. — Jacquet. — Parant. — Lefranc. — Pierquin. — Lebrun. — Pasqual. — Ludet.

AUBE

Elchinger.

BELFORT

Bernon. — Bresch.

CÔTE-D'OR

Buet. — Naudin. — Fourneaux. — Clerc. — Proust. — Lechapt. — Fusier. — Feuillard. — Prudent. — Boisson. — Brenot. — Sellenet. — Nevers.

DOUBS

Seron. — Rich.

EURE

Néant.

JURA

Arbez. — Benoît Guyod. — Boll.

MARNE

Allamel. — Barthélemy. — Lacombe. — Breuillet. — Messian. — Buire. — Didier. — Schwab. — Michot. — Payen. — Marcq. — Meyer. — Delorme. — Clément. — Lebègue. — Tison. — Person. — Lebocey. — Hyver. — Charpentier. — Eisenmenger. — Lanio. — Willaine. — Dumaire. — Simonet. — Marguet. — Busuel. — Gabert. — Ernis. — Bugnet. — Laslandes. — Baticle. — Baunet. — Mortier. — Vallet. — Thiriot. — Sauvet. — Aubas. — Boivin. — Deroche. — Lefèvre. — Naisse. — Schneider. — Staib. — Weber.

MARNE (HAUTE-)

Cornette. — Lucot. — Pitoiset. — Jeanmaire.

MEUSE

Néant.

MEURTHE-ET-MOSELLE

Houpin. — Joos. — Leballe. — Hutin. — Giros. — Sibille. — Mazeran. — Schalbart. — Collot. — Villemain. — Pyrus. — Moreau. — Perard.

NORD

Delforge. — Mathis. — Barrez. — Dufour. — Cras. — Danchin. — Pélabon. — Maîtrepierre. — Bernier. — Louis (Fernand). — Canonne. — Bertrand. — Descamps. — Dast. — Audonnet. — Claye. — Dumont.

OISE

Agnard. — Leitz. — Vilette. — Bataillon.

PAS-DE-CALAIS

Carrière. — Thuillier. — Lecléro.

SAÔNE (HAUTE-)

Bépoix. — Didier. — Vivier.

SEINE

Sidot. — Pralon. — Ribeyrolles. — Benoist. — Varlet. — Montserrat. — Chedeau. — Posse. — Desplaces. — Garnier. — Debrieu. — Lamare. — Teisset. — Busnout. — Pichot. — Goblentz. — Pillot. — Chevillot. — Ottenheim. — Naëder. — Serre. — De Courtemanche de la Clémandière. — Estève. — Vaucheret. — Blondeau. — Thevenet. — Trahay. — Buchart. — Massart. — Alhomme. — Belzung. — Gaborit. — Gontharet. — Monot. — Riffaud.

SEINE-INFÉRIEURE

Binet. — Boussonnié. — Smeyers. — Martin (Eugène). — Rhein. — Bourdilliat. — Cisseville Vittecoq. — Delaunay. — Talbot. — Piron. — Buquet. — Fellmann. — Théot. — Bourgeois. — Lesueur. — Tabouelle. — Treillard. — Danguet. — Lefebvre. — Samson. — Parquier.

SEINE-ET-MARNE

Brenot. — Prochasson. — Garnier. — Suinat. — Oudry.

SEINE-ET-OISE.

Antheaume. — Gaudillon. — Ménard. — Drugeon. — Langlois. — Bouvier. — Houzé. — Lamiche. — Barreau. — Laval. — Courtois. — Petit (Sylvain). — Ferry. — Chevalier. — Vaillant. — Costergent. — Le Breton. — Macrez. — Noël.

SOMME

Baudoin. — Hordequin. — Duparcy. — Gaudefroy (Rémond). — Forter. — Quénu.

VOSGES

Baumann (Ernest). — Drouin. — Balland. — Willig. — Thiébaut. — Baumann (Yvan).

YONNE

Cappée. — Guinot.

ÉCOLE NATIONALE D'OUVRIERS ET DE CONTRE-MAITRES DE CLUNY (SAONE-ET-LOIRE)

Concours pour un emploi de professeur de mathématiques.

Un concours sera ouvert à Paris, dans la première quinzaine d'octobre prochain, pour un emploi de professeur de mathématiques à l'école nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny.

Les candidats doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins ou quarante ans au plus, à la date du concours, à moins qu'ils ne soient déjà attachés à l'enseignement dans les écoles d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge pourra être reculée. Cette limite pourra, au contraire, être abaissée pour les candidats qui justifieraient de grades universitaires ou de certificats délivrés par l'école polytechnique, l'école centrale des arts et manufactures, les écoles des mines et des ponts et chaussées.

Les épreuves, dont l'une consistera en une leçon faite au tableau après deux heures de préparation, porteront sur les matières contenues dans les programmes des cours de sciences mathématiques, de cinématique et de géométrie descriptive professés dans les écoles d'arts et métiers.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministre du commerce avant le 1er octobre et accompagnées :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat, et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français ;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence et dûment légalisé ;

3° D'une note faisant connaître les antécédents du candidat et les études auxquelles il s'est livré ;

4° De l'acte constatant qu'il a satisfait à la loi sur le recrutement ;

5° Des états de service, diplômes, certificats, etc., qui auraient pu lui être délivrés, ou des copies de ces pièces dûment certifiées.

Des exemplaires du présent avis et des différents programmes qui le complètent sont tenus à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du personnel et de l'enseignement technique).

Le traitement minimum attaché aux fonctions de professeur de mathématiques est de 3,000 fr., et le maximum de 4,000 fr.

Concours pour un emploi de chef des ateliers de l'école nationale d'ouvriers et contremaîtres de Cluny et pour un emploi de chef d'atelier dans une école nationale d'arts et métiers.

Un concours sera ouvert à Paris, dans la première quinzaine d'octobre prochain, pour un emploi de chef des ateliers à l'école nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny et pour un emploi de chef d'atelier d'ajustage dans une école nationale d'arts et métiers.

Les candidats doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins et trente-cinq ans au plus, à la date du concours, à moins qu'ils ne soient déjà sous-chefs d'atelier dans les écoles d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge pourra être reculée.

Les candidats n'appartenant pas aux écoles devront avoir été employés comme chefs ou sous-chefs, pendant deux ans au moins, dans de grands ateliers d'ajustage, et fournir les renseignements nécessaires à la constatation de la part qu'ils auront prise aux principaux travaux exécutés dans ces ateliers.

Les épreuves porteront sur les matières contenues dans les programmes des cours de géométrie descriptive, de cinématique, de mécanique industrielle et de technologie, professés dans les écoles d'arts et métiers, ainsi que sur la description et le mode d'emploi des divers outils à mains et des principales machines-outils servant aux travaux d'ajustage. Les candidats auront en outre à exécuter un projet de construction de machine étudiée spécialement au point de vue des facilités d'exécution et de montage des pièces composant cette machine, et de la réduction du prix de revient.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministre du commerce avant le 1er octobre et accompagnées :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français ;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence et dûment légalisé ;

3° D'une note faisant connaître les antécédents du candidat et les études auxquelles il s'est livré ;

4° De l'acte constatant qu'il a satisfait à la loi de recrutement ;

5° Des états de service, diplômes, certificats, etc., qui auraient pu lui être délivrés, ou des copies de ces pièces dûment certifiées.

Des exemplaires du présent avis et des différents programmes qui le complètent sont tenus à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du personnel et de l'enseignement technique).

Le traitement minimum attaché aux fonctions de chef des ateliers de l'école de Cluny est de 4,000 fr., et le maximum de 5,000 fr.; celui de chef d'atelier dans les écoles d'arts et métiers est de 3,500 fr. au minimum et de 4,500 fr. au maximum.

MINISTÈRE DES

DIRECTION DES CHEMINS DE FER. —

RECETTES DE L'EXPLOITATION des chemins de fer

DÉSIGNATION DES CHEMINS	1891			1890		
	LONGUEUR		RECETTES	LONGUEUR		RECETTES
	TOTALE EXPLOITÉE au 31 mars.	MOYENNE EXPLOITÉE pendant le 1er trimestre.	1er trimestre.	TOTALE EXPLOITÉE au 31 mars.	MOYENNE EXPLOITÉE pendant le 1er trimestre.	1er trimestre.
1	2	3	4	5	6	7
	kil.	kil.	fr.	kil.	kil.	fr.
Paris-Lyon-Méditerranée :						
Alger à Oran	426	426	1.410.202	426	426	1.351.423
Philippeville à Constantine	87	87	579.799	87	87	408.351
Ensemble	513	513	1.990.001	513	513	1.759.774
Est-Algérien :						
Alger à Maison-Carrée (*a*)	11	11	44.190	11	11	37.592
Maison-Carrée à Constantine	452	452	923.116	452	452	689.834
Menerville à Tizi-Ouzou	53	53	66.425	53	53	49.313
El Guerrah à Batna	80	80	143.060	80	80	113.206
Batna à Biskra	121	121	140.416	121	121	107.160
Bougie à Beni-Mansour	87	87	87.368	87	87	69.750
Les Ouled-Rahmoun à Aïn-Beïda (*b*)	93	93	96.673	93	93	20.737
Ensemble	897	897	1.501.248	897	897	1.087.592
Bône-Guelma et prolongements :						
Bône à Guelma	88	88	225.406	88	88	189.440
Guelma au Kroubs	115	115	129.220	115	115	86.751
Duvivier à Sidi-el-Hemessi	105	105	150.698	105	105	147.771
Souk-Ahras à Tebessa (*b*)	128	128	91.341	128	128	51.439
Ligne de la Medjerdah (Tunisie)	196	196	309.940	196	196	198.517
Tunis à Hammam-el-Lif (Tunisie)	16	16	16.619	16	16	14.241
Béjà-gare à Béjà-ville (Tunisie)	13	13	6.690	13	13	5.996
Ensemble	661	661	929.914	661	661	694.155
Ouest-Algérien :						
Sainte-Barbe-du-Tlélat à Sidi-bel-Abbès	51	51	223.609	51	51	185.310
Sidi-bel-Abbès à Ras-el-Mâ	100	100	154.691	100	100	106.733
Oran à Aïn-Témouchent (*c*)	81	81	90.126	81	81	103.131
Tabia à Tlemcen	64	64	60.104	54	54	36.359
Ensemble	296	296	528.530	286	286	431.533
Franco-Algérienne :						
Arzew à Kralfalla	214	214	213.185	214	214	293.672
Kralfalla à Méchéria	138	138	54.604	138	138	59.252
Méchéria à Aïn-Sefra	102	102	20.065	102	102	17.914
Aïn-Thizy à Mascara	12	12	12.004	12	12	12.162
Mostaganem à Tiaret	197	197	91.458	197	197	75.403
Ensemble (*b'*)	663	663	391.316	663	663	458.403
Compagnie de minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid :						
Bône à Aïn-Mokra	33	33	15.207	33	33	14.046
Totaux et moyennes — Pour l'Algérie et la Tunisie (*d*)	(*) 3.041	(*) 3.041	5.356.216	(*) 3.031	(*) 3.031	4.445.503
Totaux et moyennes — Pour l'Algérie seulement (*d*)	(*) 2.816	(*) 2.816	5.022.967	(*) 2.806	(*) 2.806	4.226.749

TRAVAUX PUBLICS

1re DIVISION. — 3e BUREAU

algériens pendant le premier trimestre des années 1891 et 1890.

DIFFÉRENCE entre 1891 ET 1890		PAR KILOMÈTRE						RECETTES par JOUR KILOMÈTRE	
		RECETTES totales.		DIFFÉRENCE ENTRE 1891 ET 1890					
				TOTALE		POUR 100			
en plus.	en moins.	1891	1890	en plus.	en moins.	en plus.	en moins.	1891	1890
8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.			fr.	fr.
58.779	»	3.310	3.172	138	»	4.35	»	37	35
171.448	»	6.664	4.694	1.970	»	41.97	»	74	52
230.227	»	3.879	3.430	449	»	13.10	»	43	38
					»		»	45	38
6.598	»	4.017	3.417	600	»	17.56	»	23	17
233.282	»	2.042	1.526	516	»	33.81	»	14	10
17.112	»	1.253	930	323	»	34.73	»	20	16
29.854	»	1.788	1.415	373	»	26.36	»	13	10
33.256	»	1.160	886	274	»	30.93	»	11	9
17.618	»	1.004	802	202		25.19			
75.936	»	1.040	223	817	»	366.37	»	12	2
413.656	»	1.074	1.213	»	139	»	11.46	12	13
35.966	»	2.562	2.153	409	»	19.00	»	29	24
42.469	»	1.123	754	369	»	48.94	»	12	8
2.927	»	1.435	1.407	28	»	1.99	»	16	16
39.902	»	713	402	311	»	77.36	»	8	4
111.423	»	1.581	1.013	568	»	56.07	»	17	11
2.378	»	1.039	890	149	»	16.74	»	11	10
694	»	515	461	54	»	11.71	»	6	5
235.759	»	1.407	1.050	357	»	34.00	»	16	12
38.299	»	4.384	3.634	750	»	20.66	»	49	40
47.958	»	1.547	1.067	480	»	45.00	»	17	12
»	13.005	1.113	1.273	»	160	»	12.57	12	14
23.745	»	939	673	266	»	39.52	»	10	7
96.997	»	1.785	1.509	276	»	18.28	»	19	17
»	80.487	996	1.372	»	376	»	27.40	11	15
»	4.648	396	429	»	33	»	7.69	4	5
2.151	»	197	176	21	»	12.00	»	2	2
»	158	1.000	1.014	»	14	»	1.38	11	11
16.055	»	464	383	81	»	21.15	»	5	4
»	67.087	590	691	»	101	»	14.62	7	8
1.161	»	461	426	35	»	8.21	»	5	5
977.800	67.087	1.761	1.467	295	»	20.11	»	19	16
En plus : 910.713									
863.305	67.087	1.784	1.506	278	»	18.45	»	20	17
En plus : 796.218									

OBSERVATIONS

18

(*a*) Section empruntée à la ligne d'Alger à Oran et appartenant à la compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée.

(*b*) Chemin à voie étroite de 1 mètre de largeur entre les bords intérieurs des rails.

(*b'*) Chemins à voie étroite de 1 m. 10 d'axe en axe des rails.

(*c*) Y compris 11 kilomètres, de la Sénia à Oran, empruntés à la ligne d'Alger à Oran et appartenant à la compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée.

(*d*) Du 1er avril 1890 au 31 mars 1891, il a été ouvert la section suivante :

Ouest-Algérien :

Aïn-Fezza à Tlemcen, le 8 août 1890.	10
Longueur exploitée au 31 mars 1890 (Algérie et Tunisie)................	3.031
Longueur exploitée au 31 mars 1891 (Algérie et Tunisie)................	3.041 (*)
Longueur exploitée au 31 mars 1891 (Algérie seulement)................	2.816 (*)

(*) Déduction faite de 22 kilomètres de parcours communs (Voir notes *a* et *c*).

STATISTIQUE IMMOBILIÈRE

Adjudications d'immeubles de Paris, prononcées à Paris, du 26 juillet au 1er août 1891.

1° Résultats de la semaine :

NOMBRE DES LOTS DE TOUTE NATURE

	Mis en vente.	Adjugés.
Chambre des notaires	8	4
Tribunal civil	34	30
Totaux	42	34

VALEUR DES LOTS DE TOUTE NATURE

	Mises à prix.	Prix d'adjudication.
Chambre des notaires	507.632	437.900
Tribunal civil	2.785.234	2.797.134
Totaux	3.292.866	3.235.034

DÉTAIL DES IMMEUBLES ADJUGÉS

	Nombre.	Valeur.
Terrains nus	7	412.450
Hôtels particuliers	2	534.100
Maisons de rapport	25	2.288.484
	34	3.235.034

Surface des terrains nus : 1.985 56.

MOYENNE DES PRIX D'ADJUDICATION

Lots de terrain : $\frac{412.450}{7}$ = 58.921 fr.

Mètre carré : $\frac{412.450}{1.985.56}$ = 208 fr.

Hôtels particuliers : $\frac{534.100}{2}$ = 267.050 fr.

Maisons de rapport : $\frac{2.288.484}{25}$ = 91.539 fr.

Moyenne générale : $\frac{3.235.034}{34}$ = 95.148 fr.

CALCULS SUR LES ÉLÉMENTS DE LOCATION

Loyers, vacances et charges fixes de 16 maisons mises en vente dans la semaine et dont les éléments de location sont détaillés sur les pièces d'adjudication :

Loyers bruts.............. 176.702 fr.
Vacances.............. 19.970 fr.
Charges fixes.............. 21.395 fr.
Maisons sans vacances, 7.

Rapport des vacances aux loyers bruts :

$\frac{19.970 \times 100}{176.702}$ = 11.30 p. 100.

Rapport des charges fixes aux loyers bruts :

$\frac{21.395 \times 100}{176.702}$ = 12.10 p. 100.

Proportion des maisons sans vacances :

$\frac{7 \times 100}{16}$ = 43.75 p. 100.

2° Résultats depuis le 1er janvier 1891 :

NOMBRE DES LOTS DE TOUTE NATURE

	Mis en vente.	Adjugés.
Chambre des notaires	560	310
Tribunal civil	761	610
Totaux	1.321	920

VALEUR DES LOTS DE TOUTE NATURE

	Mises à prix.	Prix d'adjudication.
Chambre des notaires	68.795.886 90	44.965.270
Tribunal civil	91.981.826 »	88.391.294
Totaux	160.777.712 90	133.356.564

DÉTAIL DES IMMEUBLES ADJUGÉS

	Nombre.	Valeur.
Terrains nus	188	8.946.429
Hôtels particuliers	57	8.925.450
Maisons de rapport	675	115.484.685
Totaux	920	133.356.564

Surface des terrains, 121,757 m. 63.

MOYENNE DES PRIX D'ADJUDICATION

Lots de terrain : $\frac{8.946.429}{188}$ = 47.587 fr.

Mètre carré : $\frac{8.946.429}{121.757 63}$ = 73 fr. 48

Hôtels particuliers : $\frac{8.925.450}{57}$ = 156.586 fr.

Maisons de rapport : $\frac{115.484.685}{675}$ = 171.088 fr.

Moyenne générale : $\frac{133 356.564}{920}$ = 144.952 fr.

CALCUL SUR LES ÉLÉMENTS DE LOCATION

Loyers bruts, vacances et charges fixes de 578 maisons de rapport mises en vente, dont les éléments de location sont détaillés dans les pièces d'adjudication :

Loyers bruts.............. 8.988.151 fr.
Vacances.............. 776.143 fr.
Charges fixes.............. 1.078.229 fr.
Maisons sans vacances, 281.

Moyenne du loyer brut par maison :

$\frac{8.988.151}{578}$ = 15.550 fr.

Moyenne des vacances par maison :

$\frac{776.143}{578}$ = 1.343 fr.

Moyenne des charges fixes par maison :

$\frac{1.078.229}{578}$ = 1.865 fr.

Rapport des vacances aux loyers bruts :

$\frac{776.143 \times 100}{8.988.151}$ = 8.63 p. 100.

Rapport des charges fixes aux loyers bruts :

$\frac{1.078.229 \times 100}{8.988.151}$ = 12 p. 100.

Rapport de l'ensemble des vacances et des charges fixes aux loyers bruts :

$\frac{(776.143 + 1.078.229)\ 100}{8.988.151}$ = 20.63 p. 100.

Proportion des maisons sans vacances :

$\frac{281 \times 100}{578}$ = 48.61 p. 100.

Nota. — Pour avoir la proportion totale des charges qui grèvent les 578 maisons considérées dans les calculs ci-dessus, il faut ajouter aux 20.63 p. 100 constitués par les vacances et les charges fixes, l'entretien annuel et les réparations de toute nature.

Les ventes ont été peu importantes cette semaine et ne donnent qu'une moyenne générale de 95,148 fr. pour chacun des 34 immeubles adjugés. Il est bien rare que nous trouvions ainsi une moyenne inférieure à 100,000 fr.

La semaine n'en a pas moins, malgré l'insuffisance de ses chiffres généraux, donné des résultats très remarquables dans certaines ventes. C'est de terrains qu'il s'agit. On en a vendu deux lots en bordure sur la nouvelle avenue de la République. L'un d'eux était un magnifique lot d'angle avec façade sur deux avenues : l'avenue de la République et l'avenue Parmentier. La surface était de 377 m. 88, la mise à prix de 132,293 fr. Les enchères ont été poussées jusqu'à 270,600 fr., ce qui fait 295,000 fr. avec les frais et 778 fr. pour prix du mètre carré.

Le second lot formant encore angle, mais sur un simple passage, le passage d'Angoulême, n'a pas été beaucoup moins disputé que le premier. La surface est de 143 m. 45 et sa mise à prix était de 43,035 fr. Il a été adjugé 93,100 fr., ou 103,000 fr. avec les frais, ce qui donne 718 fr. pour le prix du mètre carré. Ce sont de bien beaux prix.

On voit que la faveur des terrains conserve toute son activité.

Nous signalerons sommairement cinq lots de terrain de petits prix, dont quatre situés rue Achille-Martinet, vendus de 28 à 41 fr., et le cinquième, rue Alexandre-Dumas, à 62 fr., tous frais compris.

Il a été vendu deux hôtels : l'un rue de Penthièvre, à 134,050 fr., l'autre avenue Latour-Maubourg, à 400,050 fr. Ce dernier rapporte brut 24,000 fr. et 19,000 net de tous frais.

Dans les maisons de rapport, il n'y a qu'une seule vente à moins de 5 p. 100. C'est celle d'un bel immeuble de 225 mètres de superficie formant l'angle de l'avenue Niel et de la rue Fourcroy (17e arrondissement). Mis à prix à 200,000 fr., il a été adjugé à 291,000, soit 320,000 avec tous les frais. Le revenu complètement net étant de 13,000 fr., le taux de capitalisation ressort à 4.06 p. 100. Toutes les autres ventes d'une valeur supérieure à 100,000 fr. se sont faites à plus de 5 p. 100. Elles concernent quatre maisons situées rue Richepanse, rues Jacob et Visconti, avenue du Maine et rue de l'Arrivée, la dernière rue de Crimée, qui ont été vendues 321,050 fr., 490,050 fr., 124,000 et 144,500 fr.

A. FOUGEROUSSE.

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

EMPRUNT MUNICIPAL DE 1875

Liste des 34 numéros sortis au 66e tirage effectué le 5 août 1891 et donnant droit aux lots ci-après :

ORDRE DE SORTIE	NUMÉROS SORTIS	MONTANT des LOTS	ORDRE DE SORTIE	NUMÉROS SORTIS	MONTANT des LOTS
				Report..	209.000 fr.
1er.	66.444	100.000 fr.			
2e.	380.783	50.000	19e.	168.992	1.000
3e.	65.469	10.000	20e.	395.086	1.000
4e.	43.503	10.000	21e.	96.308	1.000
5e.	181.882	10.000	22e.	326.452	1.000
6e.	1.252	5.000	23e.	367.763	1.000
7e.	280.565	5.000	24e.	78.922	1.000
8e.	209.875	5.000	25e.	400.379	1.000
9e.	35.481	5.000	26e.	152.958	1.000
10e.	17.954	1.000	27e.	179.925	1.000
11e.	368.827	1.000	28e.	221.558	1.000
12e.	279.286	1.000	29e.	124.994	1.000
13e.	139.437	1.000	30e.	378.773	1.000
14e.	60.614	1.000	31e.	340.054	1.000
15e.	478.780	1.000	32e.	115.590	1.000
16e.	15.360	1.000	33e.	151.293	1.000
17e.	260.779	1.000	34e.	184.700	1.000
18e.	191.840	1.000			
A reporter.		209.000 fr.		Total..	225.000 fr.

Le payement des lots aura lieu à l'Hôtel de Ville à partir du 25 août 1891.

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

VILLE DE PARIS

EMPRUNTS MUNICIPAUX DE 1855 ET 1860

Liste des 2,662 numéros sortis au 73e tirage effectué le 1er août 1891, représentant 7,986 obligations et dont les 15 premiers ont droit, dans chaque série, aux lots ci-après :

TABLEAU DES LOTS

ORDRE DE SORTIE	NUMÉROS SORTIS	MONTANT DES LOTS
1er	135.555	100.000 fr.
2e	50.277	10.000
3e	113.755	10.000
4e	119.273	10.000
5e	51.593	10.000
6e	32.439	1.000
7e	6.546	1.000
8e	21.435	1.000
9e	27.305	1.000
10e	102.933	1.000
11e	20.083	1.000
12e	720	1.000
13e	110.911	1.000
14e	2.371	1.000
15e	57.418	1.000
Total		150.000 fr.

143; 267; 378; 582; 680; 697; *720; 726; 868; 871; 918; 1.063; 1.152; 1.177; 1.208; 1.262; 1.269; 1.325; 1.494; 1.549; 1.596; 1.706; 1.725; 1.760; 1.794; 1.852; 1.996; 2.118; 2.127; 2.150; 2.168; 2.348; *2.371; 2.400; 2.404; 2.546; 2.589; 2.625; 2.677; 2.679; 2.808; 2.812; 2.831; 2.876; 3.016; 3.023; 3.032; 3.051; 3.120; 3.188

3.214; 3.371; 3.425; 3.507; 3.561; 3.578; 3.580; 3.665; 3.679; 3.823; 3.872; 3.948; 4.075; 4.116; 4.122; 4.170; 4.260; 4.295; 4.309; 4.358; 4.533; 4.622; 4.774; 4.819; 4.974; 5.016; 5.095; 5.120; 5.152; 5.181; 5.236; 5.332; 5.399; 5.628; 5.814; 5.826; 5.913; 6.034; 6.072; 6.086; 6.229; 6.278; 6.335; 6.343; 6.407; 6.439; 6.458; 6.476; 6.521; *6.546; 6.615; 6.711

6.844; 6.921; 6.931; 6.933; 6.935; 7.024; 7.248; 7.253; 7.348; 7.437; 7.454; 7.485; 7.501; 7.551; 7.636; 7.700; 7.713; 7.725; 7.770; 7.778; 7.877; 7.913; 7.944; 7.949; 7.956; 7.965; 7.969; 8.249; 8.351; 8.471; 8.698; 8.757; 8.901; 8.945; 8.957; 9.023; 9.036; 9.230; 9.244; 9.253; 9.289; 9.303; 9.382; 9.395; 9.409; 9.423; 9.485; 9.507; 9.509; 9.531; 9.838; 9.919; 9.925; 10.020

10.030; 10.033; 10.179; 10.202; 10.238; 10.294; 10.343; 10.451; 10.536; 10.587; 10.614; 10.631; 10.920; 10.924; 10.974; 10.977; 10.989; 11.017; 11.054; 11.095; 11.113; 11.161; 11.226; 11.265; 11.276; 11.361; 11.365; 11.415; 11.417; 11.638; 11.761; 11.764; 11.801; 11.991; 12.008; 12.012; 12.131; 12.264; 12.393; 12.524; 12.646; 12.681; 12.686; 12.715; 12.736; 12.767; 12.806; 12.812; 12.828; 12.845; 13.029; 13.046; 13.058; 13.105

13.108; 13.155; 13.179; 13.200; 13.210; 13.539; 13.540; 13.546; 13.566; 13.586; 13.597; 13.610; 13.627; 13.632; 13.640; 13.659; 14.157; 14.213; 14.245; 14.296; 14.430; 14.451; 14.597; 15.047; 15.083; 15.132; 15.142; 15.306; 15.330; 15.430; 15.437; 15.600; 15.632; 15.666; 15.682; 15.733; 15.750; 15.772; 15.795; 15.798; 15.804; 15.867; 15.972; 16.047; 16.091; 16.184; 16.218; 16.253; 16.265; 16.277; 16.361; 16.375; 16.574; 16.624

Les numéros marqués d'un astérisque (*) sont sortis avec prime. (Voir le tableau des lots.)

16.647; 16.7[illegible]6; 16.750; 16.769; 16.811; 16.817; 16.874; 16.972; 17.040; 17.055; 17.129; 17.242; 17.272; 17.309; 17.365; 17.454; 17.628; 17.680; 17.703; 17.721; 17.762; 17.961; 18.132; 18.145; 18.196; 18.272; 18.300; 18.438; 18.470; 18.497; 18.505; 18.542; 18.563; 18.624; 18.680; 18.748; 18.773; 18.799; 18.876; 19.064; 19.074; 19.081; 19.166; 19.198; 19.449; 19.461; 19.488; 19.499; 19.542; 19.584; 19.685; 19.696; 19.702; 19.809; 19.821; 19.949; 19.984; 19.996; 20.005; 20.053; *20.083; 20.084; 20.144; 20.190; 20.330; 20.349; 20.374; 20.459; 20.556; 20.561; 20.601; 20.636; 20.678; 20.689; 20.732; 20.734; 20.799; 20.859; 20.865; 20.868; 20.886; 20.913; 21.111; 21.129; 21.335; 21.401; *21.435; 21.477; 21.575; 21.624; 21.678; 21.826; 21.968; 22.027; 22.160; 22.180

22.229; 22.272; 22.332; 22.378; 22.405; 22.479; 22.507; 22.674; 22.814; 22.832; 22.977; 22.980; 22.981; 22.983; 23.020; 23.178; 23.247; 23.317; 23.356; 23.480; 23.602; 23 615; 23.667; 23.734; 23.785; 23.858; 23.899; 24.044; 24.225; 24.290; 24.300; 24.452; 24.454; 24.475; 24.514; 24.560; 24.630; 24.658; 24.664; 24.814; 24.845; 24.877; 24.886; 24.897; 24.962; 25.135; 25.161; 25.162; 25.176; 25.221; 25.237; 25.294; 25.326; 25.354; 25.382; 25.401; 25.407; 25.650; 25.688; 25.691; 25.818; 25.846; 25.901; 25.942; 26.127; 26.129; 26.549; 26.594; 26.640; 26.785; 26.810; 26.812; 26.824; 26.826; 26.973; 26.979; 27.080; 27.085; 27.097; 27.129; 27.188; 27.198; 27.284; *27.305; 27.375; 27.408; 27.460; 27.590; 27.592; 27.688; 27.782; 26.787; 27.835; 27.860; 27.876; 27.885; 28.009; 28.014

28.097; 28.129; 28.238; 28.297; 28.434; 28.526; 28.568; 28.674; 28.782; 28.785; 28.817; 28.826; 28.853; 28.876; 28.998; 29.056; 29.068; 29.082; 29.092; 29.136; 29.140; 29.250; 29.387; 29.400; 29.408; 29.431; 29.433; 29.439; 29.444; 29.489; 29.513; 29.535; 29.588; 29.670; 29.855; 29.892; 29.973; 30.097; 30.114; 30.116; 30.165; 30.191; 30.201; 30.275; 30.417; 30.434; 30.451; 30.524; 30.548; 30.569; 30.576; 30.693; 30.992; 31.053; 31.082; 31.121; 31.170; 31.179; 31.232; 31.386; 31.499; 31.513; 31.728; 31.734; 31.742; 31.831; 31.874; 31.910; 31.933; 31.973; 31.984; 31.989; 32.116; 32.240; 32.302; 32.350; *32.439; 32.440; 32.446; 32.450; 32.532; 32.533; 32.716; 32.819; 32.829; 32.835; 32.937; 32.938; 32.972; 32.991; 33.077; 33.111; 33.137; 33.143; 33.157; 33.260; 33.308; 33.357

33.491; 33.541; 33.581; 33.631; 33.656; 33.721; 33.765; 33.780; 33.782; 33.791; 33.873; 33.878; 33.883; 33.889; 33.891; 33.956; 34.041; 34.219; 34.236; 34.368; 34.397; 34.451; 34.527; 34.595; 34.636; 34.676; 34.713; 34.716; 34.774; 34.844; 34.872; 34·908; 34.924; 34.967; 35.041; 35.074; 35.118; 35.132; 35.161; 35.174; 35.180; 35.207; 35.229; 35.236; 35.247; 35.259; 35.344; 35.410; 35.467; 35.483; 35.601; 35.685; 35.735; 35.835; 35.899; 35.981; 35.993; 36.049; 36.262; 36.294; 36.615; 36.616; 36.626; 36.732; 36.757; 36.776; 36.842; 37.068; 37.069; 37.076; 37.227; 37.291; 37.339; 37.422; 37.425; 37.468; 37.578; 37.590; 37.606; 37.620; 37.660; 37.704; 37.773; 37.812; 37.935; 37.956; 37 982; 38.024; 38.038; 38.067; 38.162; 38.184; 38.278; 38.470; 38.485; 38.500; 38.541; 38.620; 38.679; 38,684

38·703; 38.794; 38.828; 38.995; 39.198; 39.287; 39.316; 39.335; 39.415; 39.661; 39.697; 39.706; 39.851; 39.857; 39.876; 39.884; 39.896; 40.153; 40.169; 40.182; 40.245; 40.289; 40.324; 40.327; 40.374; 40.392; 40.460; 40.512; 40.515; 40.536; 40.585; 40.647; 40.656; 40.696; 40.704; 40.716; 40.745; 40.833; 40.917; 40.992; 41.081; 41.085; 41.089; 41.190; 41.220; 41.239; 41.333; 41.367; 41.464; 41.515; 41.614; 41.615; 41.653; 41.662; 41.725; 41.770; 41.890; 41.893; 41.954; 41.981; 42.008; 42.187; 42.209; 42.263; 42.264; 42.290; 42.449; 42.507; 42.522; 42.581; 42.639; 42.758; 42.815; 42.862; 42.888; 42.894; 42.978; 43.049; 43.060; 43.100; 43.106; 43.130; 43.133; 43.143; 43 180; 43.196; 43.229; 43.267; 43 288; 43.390; 43.413; 43.446; 43.471; 43.479; 43.488; 43.500; 43.605; 43.606; 43.650; 43.713

43 866; 43 873; 43.969; 43.975; 44.121; 44.359; 44.435; 44.450; 44.563; 44.612; 44.683; 44.713; 44.724; 44.755; 44.774; 44.809; 44.947; 44.970; 45.006; 45.067; 45.079; 45.211; 45.229; 45.245; 45.416; 45.426; 45.439; 45.442; 45.544; 45.557; 45.608; 45.764; 45.790; 45.849; 45.879; 45.882; 46.010; 46.015; 46.037; 46.103; 46.166; 46.174; 46.234; 46.278; 46.517; 46.541; 46.566; 46.569; 46.590; 46.617; 46.814; 46.886; 46.949; 47.159; 47.182; 47.211; 47.243; 47.282; 47.318; 47.445; 47.447; 47.560; 47.625; 47.681; 47.682; 47.824; 47.831; 47.854; 47.883; 47.946; 47.956; 47.969; 48.198; 48.234; 48.332; 48.430; 48.435; 48.442; 48.464; 48.471; 48.523; 48.540; 48.621; 48.648; 48.699; 48.702; 48.715; 48.768; 49,094; 49.154; 49.166; 49.180; 49.195; 49.205; 49.514; 49.555; 49.598; 49.605; 49.606; 49.690

49.706; 49.7[illegible]1; 49.761; 49.877; 49.881; 49.961; 49.983; 50.067; 50.078; 50·139; 50.210; 50.228; *50.277; 50.321; 50.353; 50 370; 50.374; 50.481; 50.706; 50.729; 50.861; 50.875; 50.882; 50.900; 51.010; 51.092; 51.117; 51.127; 51.197; 51.265; 51.281; 51.301; 51.367; 51.382; 51.457; 51.575; *51.593; 51.710; 51.745; 51.776; 51.777; 51.804; 51.827; 51.841; 52.051; 52.089; 52.208; 52.260; 52.320; 52.340; 52.452; 52.632; 52.655; 52.679; 52.689; 52.705; 52.706; 52.763; 52.950; 52.967; 53.028; 53.046; 53.050; 53.093; 53.195; 53.272; 53.335; 53.395; 53.430; 53.562; 53.593; 53 594; 53.624; 53.697; 53.704; 53.762; 53.828; 53.868; 53.909; 53.953; 53.956; 53.998; 54.024; 54.098; 54.264; 54.364; 54.477; 54.574; 54.588; 54.615; 54.642; 54.719; 54.751; 54.778; 54 789; 54.838

54.995; [illegible]; 55.015; 55.136; 55.165; 55.219; 55.297; 55.437; 55.563; 55.590; 55.686; 55.691; 55.731; 55.855; 55.858; 55.863; 55.914; 55.928; 56.005; 56.085; 56.089; 56.105; 56.147; 56.315; 56.332; 56.359; 56.392; 56.407; 56.442; 56.517; 56.620; 56.657; 56.661; 56.694; 56.742; 56.807; 56.810; 56.878; 56.892; 56.932; 56.945; 56.972; 57.083; 57.227; 57.338; 57.353; 57.366; *57.418; 57.528; 57 545; 57.657; 57.674; 57.682; 57.829; 57.839; 57.846; 57.884; 57.942; 57.943; 58.163; 58.193; 58.216; 58.544; 58.550; 58.576; 58.652; 58.723; 58.830; 58.838; 58.953; 59.015; 59.047; 59.057; 59.128; 59.378; 59.415; 59.466; 59.552; 59.579; 59.632; 59.[illegible]56; 59.788; 59.868; 59.910; 59.925; 59 962; 59.974; 59.983; 59.998; 60.033; 60.036; 60.160; 60.276; 60.394; 60.420; 60.491; 60.509; 60.563

60 600; 60.7[illegible]9; 60.757; 60.927; 60.935; 60.951; 61.030; 61.045; 61.053; 61.085; 61.121; 61.144; 61.153; 61.297; 61.317; 61.350; 61 414; 61.426; 61.475; 61.522; 61.568; 61.580; 61.621; 61.633; 61.646; 61.892; 61.962; 62.014; 62.037; 62.039; 62.053; 62.140; 62.145; 62.186; 62.256; 62.319; 62.322; 62.356; 62.361; 62.374; 62.376; 62.445; 62.466; 62.676; 62.748; 62.764; 62.803; 62.844; 62.857; 63.107; 63.122; 63.140; 63.155; 63.233; 63.277; 63.344; 63.356; 63.365; 63.437; 63.472; 63.491; 63.530; 63.621; 63.640; 63.693; 63.756; 63.858; 63.878; 63.911; 63.946; 63.965; 63.975; 64.079; 64.087; 64.226; 64.227; 64.375; 64.390; 64.437; 64.448; 64.477; 64.509; 64.524; 64.553; 64.645; 64.704; 64.843; 64.937; 64.946; 64.969; 65.024; 65.045; 65.165; 65.198; 65.313; 65.348; 65.357; 65.492; 65.511; 65,519

65.567; 65.[illegible]1; 65.684; 65.763; 65.787; 65.839; 65.909; 65.913; 65.967; 65.973; 66.075; 66.159; 66.169; 66.177; 66.235; 66.262; 66.346; 66.354; 66.357; 66.391; 66.394; 66.421; 66.536; 66.599; 66.776; 66.861; 66.889; 66.892; 66.893; 67.003; 67.034; 67.089; 67.097; 67.105; 67.121; 67.132; 67.193; 67.225; 67.227; 67.263; 67.341; 67.396; 67.528; 67.552; 67.598; 67.611; 67.626; 67.679; 67.718; 67.794; 67.813; 67.922; 67.947; 68.038; 68.040; 68.084; 68.087; 68.137; 68.235; 68.237; 68.241; 68.260; 68.297; 68.311; 68 381; 68.400; 68.469; 68.538; 68.555; 68.558; 68.606; 68.670; 68.715; 68.739; 68.783; 68.797; 68.856; 68.948; 68.975; 69.058; 69.087; 69.104; 69.181; 69.261; 69.270; 69.351; 69.369; 69.399; 69.487; 69.596; 69.629; 69.682; 69.748; 69.771; 69.805; 69.852; 69.890; 69.964; 69.967; 70.003

70.141
70.182
70.193
70.241
70.279
70.283
70.302
70.332
70.403
70.443
70.474
70.479
70.507
70.512
70.524
70.589
70.704
70.741
70.789
70.798
70.831
70.864
70.865
70.877
70.914
70.949
71.007
71.085
71.104
71.184
71.247
71.257
71.314
71.333
71.350
71.513
71.520
71.545
71.611
71.623
71.685
71.710
71.745
71.768
71.817
71.857
71.920
71.936
71.997
72.004
72.008
72.051
72.072
72.095
72.104
72.145
72.274
72.294
72.303
72.323
72.353
72.361
72.394
72.489
72.551
72.580
72.582
72.596
72.668
72.843
72.850
72.917
73.003
73.075
73.082
73.100
73.148
73.179
73.256
73.262
73.295
73.337
73.381
73.434
73.576
73.613
73.640
73.652
73.926
74.024
74.054
74.084
74.197
74.259
74.437
74.469
74.494
74.501
74.557
74.587

74.595
74.648
74.707
74.879
74.894
75.061
75.069
75.138
75.340
75.462
75.614
75.663
75.690
75.756
76.044
76.052
76.087
76.088
76.149
76.294
76.316
76.366
76.434
76.490
76.553
76.637
76.748
76.828
76.894
76.898
76.923
77.017
77.048
77.058
77.090
77.103
77.110
77.150
77.155
77.194
77.284
77.339
77.344
77.361
77.461
77.484
77.502
77.767
77.777
77.932
78.042
78.061
78.069
78.125
78.131
78.149
78.159
78.206
78.267
78.370
78.504
78.573
78.584
78.661
78.738
78.904
78.966
79.017
79.031
79.053
79.092
79.187
79.308
79.310
79.336
79.538
79.597
79.599
79.633
79.646
79.840
79.845
79.904
79.921
79.924
79.942
79.951
79.970
79.977
80.012
80.058
80.082
30.133
80.216
80.245
80.313
80.334
80.379
80.439
80.538

80.772
80.788
80.809
80.875
80.888
80.889
81.003
81.097
81.118
81 133
31.162
81.176
81.280
81.335
81.350
81.351
81.368
81.383
81.421
81.483
81.509
81.524
81.630
81.694
81.748
81.768
*81.813
81.851
81.982
82.035
82.047
82.073
82.109
82.192
82.262
82.311
82.392
82.415
82.621
82.625
82.667
82.767
82.850
82.919
82.921
82.932
82.944
82.946
82.965
83.007
83.171
83.205
83.233
83.358
83.363
83.398
83.419
83.505
83.568
83.607
83.643
83.657
83.774
83.777
83.911
83.975
84.003
84.128
84.188
84.200
84.206
84.271
84.323
84.347
84.353
84.383
84.419
84.475
84.505
84.515
84.524
84.626
84.682
84.828
84.852
84.878
84.906
84.963
85.137
85.225
85.267
85.336
85.438
85.442
85.447
85.458
85.478
85.514
85.515
85.526

85.672
85.718
85.828
85.830
85.840
85.863
85.918
86.038
86.105
86.111
86.129
86.140
86.191
86.193
86.209
86.258
86.285
86.288
86.384
86.389
86.458
86.520
86.585
86.740
86.758
86.817
86.824
86.843
86.924
86.958
87.081
87.095
87.188
87.231
87.246
87.360
87.454
87.499
87.538
87.616
87.774
87.776
87.869
88.026
88.028
88.105
88.217
88.221
88.291
88.392
88.420
88.479
88.493
88.710
88.897
88.973
88.994
89.082
89.122
89.151
89.164
89.251
89.337
89.351
89.384
89.400
89.401
89.405
89.427
89.546
89.570
89.579
89.633
89.684
89.768
89.829
89.856
89.870
90.097
90.116
90.199
90.388
90.557
90.623
90.719
90.807
90.883
91.028
91.062
91.089
91.145
91.283
91.341
91.364
91.467
91.611
91.629
91.776
91.976
92.034

92.078
92.090
92.232
92.290
92.330
92.405
92.412
92.452
92.467
92.487
92.530
92.598
92.606
92.703
92.843
92.899
92.921
92.922
92.947
92.953
93.039
93.089
93.092
93.184
93.260
93.275
93.685
93.691
93.718
93.773
93.868
93.891
93.956
93.986
94.001
94.065
94.293
94.369
94.396
94.418
94.553
94.600
94.673
94.741
94.755
94.766
94.801
94.802
94.818
94.843
94.845
94.909
94.956
94.987
94.988
94.995
95.063
95.093
95.145
95.197
95.271
95.296
95.353
95.436
95.569
95.658
95.661
95.664
95.748
95.773
95.787
95.820
95.923
95.959
96.062
96.073
96.085
96.150
96.168
96.252
96.270
96.551
96.659
96.760
96.861
96.891
96.892
96.902
96.981
97.077
97.101
97.131
97.134
97.164
97.167
97.250
97.269
97.276
97.355
97.380

97.609
97.745
97.754
97.814
97.860
97.889
97.986
98.044
98.104
98.143
98.207
98.214
98.363
98.373
98.382
98.446
98.452
98.479
98.584
98.684
98.710
98.723
98.753
98.970
99.014
99.119
99.135
99.277
99.337
99.510
99.546
99.594
99.673
99.811
99.866
99.902
99.907
99.935
99.942
100.016
100.128
100.171
100.233
100.247
100.281
100.305
100.354
100.462
100.494
100.598
101.017
101.133
101.231
101.243
101.252
101.308
101.427
101.429
101.445
101.451
101.611
101.640
101.737
101.817
101.855
101.900
101.933
101.949
102.058
102.079
102.242
102.270
102.292
102.400
102.403
102.422
102.434
102.590
102.630
102.654
102.739
102.773
102.800
102.846
102.914

*102.933

102.935
102.937
103.269
103.298
103.307
103.550
103.600
103.612
103.626
103.688
103.706
103.747

103.793
103.923
104.064
104.097
104.164
104.232
104.234
104.367
104.634
104.689
104.810
104.822
104.896
104.908
105.033
105.127
105.128
105.152
105.330
105.405
105.410
105.427
105.444
105.488
105.493
105.499
105.571
105.581
105.598
105.690
105.858
105.914
105.951
106.024
106.090
106.153
106.251
106.264
106.464
106.559
106.570
106.649
106.727
106.826
106.857
106.860
106.911
106.942
107.049
107.087
107.124
107.212
107.225
107.293
107.304
107.465
107.484
107.492
107.540
107.541
107.567
107.738
107.825
107.865
107.991
108.008
108.057
108.127
108.192
108.290
108.360
108.422
108.455
108.661
108.662
108.706
108.712
108.740
108.799
108.827
108.832
108.868
108.903
108.927
108.958
109.004
109.059
109.061
109.114
109.222
109.405
109.415
109.445
109.478
109.600
109.698
109.780
109.804
109.809
109.931

109.938
109.978
110.004
110.190
110.366
110.391
110.417
110.439
110.471
110.507
110.518
110.530
110.739
110.841

*110.911

110.949
111.022
111.070
111.087
111.173
111.223
111.297
111.332
111.340
111.375
111.407
111.413
111.507
111.566
111.578
111.651
111.902
111.979
112.037
112.052
112.170
112.189
112.226
112.280
112.283
112.302
112.313
112.350
112.536
112.619
112.717
112.765
112.799
112.859
112.889
112.902
112.981
113.016
113.064
113.080
113.090
113.277
113.338
113.349
113.408
113.461
113.477
113.507
113.549
113.659
113.675
113.692

*113.755

113.920
113.990
114.032
114.257
114.264
114.305
114.312
114.336
114.377
114.480
114.484
114.502
114.512
114.633
114.666
114.739
114.776
114.808
115.042
115.050
115.163
115.166
115.259
115.278
115.344
115.378
115.380
115.415

115.531
115.627
115.661
115.707
115.773
115.950
115.999
116.064
116.080
116.180
116.188
116.195
116.228
116.374
116.404
116.621
116.638
116.665
116.795
116.796
116.943
117.051
117.146
117.174
117.311
117.315
117.377
117.406
117.490
117.516
117.540
117.603
117.693
117.779
117.846
117.858
117.925
117.953
117.994
118.081
118.117
118.130
118.363
118.390
118.416
118.419
118.420
118.475
118.504
118.515
118.538
118.606
118.623
118.644
118.654
118.695
118.700
118.702
118.773
118.923
118.975
119.017
119.031
119.087
119.094
119.131
119.265

*119.273

119.322
119.333
119.507
119.510
119.769
119.894
119.908
119.924
120.018
120.029
120.045
120.102
120.226
120.305
120.330
120.530
120.547
120.760
120.826
120.846
120.917
120.956
120.958
120.987
121.001
121.025
121.090
121.122
121.165
121.206

121.270
121.271
121.322
121.455
121.508
121.598
121.673
121.752
121.753
121.776
121.838
121.916
121.965
121.977
122.155
122.247
122.372
122.418
122.440
122.486
122.487
122.525
122.528
122.559
122.688
122.768
122.798
122.851
122.869
122.879
123.084
123.129
123.246
123.351
123.442
123.444
123.487
123.494
123.582
123.584
123.600
123.622
123.635
123.699
123.738
123.747
123.821
123.844
123.874
123.925
123.982
124.069
124.114
124.175
124.236
124.295
124.339
124.428
124.581
124.728
124.787
124.820
124.874
124.907
124.911
124.999
125.091
125.156
125.216
125.322
125.401
125.470
125.490
125.581
125.621
125.694
125.695
125.860
125.883
125.911
126.074
126.117
126.304
126.357
126.517
126.568
126.761
126.785
126.803
126.891
126.940
126.946
126.978
126.982
127.039
127.071
127.078
127.273
127.444
127.594

127.614
127.625
127.648
127.752
127.784
127.816
127.821
127.824
127.837
127.972
127.994
128.016
128.087
128.098
128.140
128.162
128.223
128.285
128.305
128.400
128.482
128.514
128.519
128.537
128.590
128.598
128.676
128.682
128.769
128.926
128.987
128.996
129.100
129.200
129.222
129.226
129.267
129.272
129.317
129.324
129.333
129.436
129.490
129.544
129.558
129.628
129.651
129.849
129.892
130.002
130.014
130.019
130.077
130.131
130.203
130.265
130.417
130.474
130.478
130.551
130.619
130.738
130.740
130.803
130.847
130.850
131.266
131.286
131.290
131.296
131.332
131.430
131.450
131.756
131.905
131.936
132.006
132.031
132.035
132.065
132.146
132.151
132.186
132.187
132.221

132.261
132 367
132.460
132.463
132.473
132.516
132.583
132.590
132.611
132.740
132.799
132.925
132.931
132.991
132.994
133.047
133.133
133.172
133.219
133.232
133.246
133.318
133.365
133.406
133.419
133.477
133.482
133.570
133.638
133.668
133.674
133.684
133.758
133.765
133.804
133.817
133.830
133.945
133.974
134.005
134.046
134.057
134.070
134.083
134.099
134.139
134.255
134.394
134.472
134.573
134.575
134.669
134.698
134.703
134.788
134.862
134.900
134.985
135.021
135.171
135.181
135.233
135.275
135.345
135.375
135.394
135.409
135.420

*135.555

135.609
135.805
135.810
135.873
135.875
135.992
135.996
136.031
136.044
136.070
136.099
136.111
136.133
136.212

136.224
136.241
136.262
136.280
136.375
136.518
136.550
136.579
136.671
136.726
136.816
136.844
136.857
136.959
136.991
137.018
137.128
137.328
137.355
137.382
137.409
137.495
137.506
137.557
137.564
137.572
137.574
137.600
137.634
137.663
137.758
137.778
137.797
137.930
137.945
137.985
138.053
138.089
138.216
138.274
138.280
138.292
138.307
138.371
138.380
138.439
138.447
138.464
138.488
138.503
138.521
138.611
138.643
138.698
138.787
138.804
138.866
138.874
139.082
139.179
139.260
139.264
139.289
139.297
139.310
139.314
139.344
139.371
139.450
139.574
139.776
139.786
139.835
139.852
139.895
140.129
140.146
140.202
140.242
140.278
140.326
140.411
140.535
140.537
140.565

140.592
140.633
140.636
140.719
140.821
140.897
140.915
140.965
141.006
141.027
141.037
141.041
141.115
141.154
141.258
141.261
141.280
141.317
141.330
141.331
141.372
141.477
141.499
141.605
141.630
141.751
141.826
141.842
141.880
141.975
142.008
142.132
142.152
142.227
142.305
142.324
142.399
142.404
142.448
142.468
142.499
142.526
142.536
142.568
142.569
142.606
142.651
142.666
142.763
142.797
142.863
142.912
142.929
142.969
143.087
143.213
143.287
143.395
143.610
143.617
143.665
143.789
143.873
143.934
143.945
144.182
144.281
144.293
144.296
144.318
144.569
144.580
144.640
144.651
144.741
144.745
144.841
144.855
144.857
144.907
144.946
145.090
145.134
145.152
145.177

145.199
145.245
145.323
145.408
145.455
145.550
145.557
145.632
145.707
145.716
145.797
145.886
146.039
146.132
146.237
146.322
146.529
146.543
146.632
146.668
146.671
146.755
146.763
146.780
146.823
146.921
147.093
147.157
147.161
147.192
147.207
147.232
147.244
147.287
147.312
147.452
147.459
147.461
147.724
147.737
147.774
147.840
147.855
147.859
147.882
147.902
147.969
147.998
148.014
148.082
148.183
148.337
148.416
148.481
148.517
148.544
148.560
148.585
148.639
148.776
148.781
148.783
148.859
148.875
148.949
149.005
149.102
149.152
149.186
149.205
149.217
149.268
149.321
149.424
149.477
149.483
149.575
149.576
149.594
149.698
149.910
149.986

Le payement des lots et le remboursement des obligations auront lieu, à l'Hôtel de Ville, à partir du 1er septembre prochain.

RAPPEL D'ADJUDICATION

Le samedi 22 août 1891, à une heure et demie :

ADJUDICATION en un lot de la fourniture du combustible nécessaire à l'alimentation des machines à vapeur des usines d'éclairage électrique des parcs Monceau et des Buttes-Chaumont, du 1er août 1891 au 31 juillet 1893.

(Voir le *Journal officiel* du 28 juillet 1891.) G

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Mercredi 5 Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Juill. 91	3 %	95f 95f05 10 15 17½. .. 20 25 15 12½ 15	en liq..					94 92½	95 ..
			fin ct...	95 50	95 20	95 02½	95 12½		
			Pe fin c.	95 15	d1f	95 20	95 20 d50		
			Pe fin c.	95 40	95 52½ d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %...	91f	fin ct...					91 ..	
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés	93f75 80	en liq..					93 75	93 70
			fin ct...	93 80	93 80	93 70	93 70		
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.	93 90	94 05 d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)	96f25 20 25 30	en liq..					96 25	96 10
			fin ct...	96 20					
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Août 91	4 ½ % 1883	104f90 105f02½ 05	en liq..					105 ..	105 ..
			fin ct...	105 10					
			Pe fin c.				d50		
			Pe fin c.						
			Pe fin p.				d50		
			Pe fin p.						
Août 86	Promesses d'inscript. 4½ % 1883.	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4 %. éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.							1025 ..	
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
Juill. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), n°s 221,501 à 273,500	505	en liq.. fin ct...					505 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	552 50	fin ct...					555 ..	
Févr. 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	531 530	fin ct...					532 ..	
Janv. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	417 416 50 416 417 25	fin ct...					417 ..	
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	408 407	fin ct...					406 50	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	106						106 ..	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	527 528 529	fin ct...					529 ..	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	528	fin ct...					529 ..	
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	416 417	en liq.. fin ct...					416 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100f..	104 50						104 50	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	399 50 399 75 400	fin ct...					399 ..	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	102 25	fin ct...					102 ..	
Janv. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	405 404 403	en liq.. fin ct...					404 ..	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	498	en liq.. fin ct... Pe fin c.					499 ..	
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		en liq.. au 15..						
Juin 91	Banque de France (nominatives).	4445 4440 4450	en liq..					4430 ..	
			fin ct...	4435					
			Pe fin c.		d40		d50		
			Pe fin p.		d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).	446 25 447 50 448 75 .. 450	en liq..					450 ..	
			au 15..	447 50			448 75		
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 38)	760 765	en liq..					755 ..	752 50
			au 15..	757 50	770	757 50	765		
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d10		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).	428 75	en liq..					430 ..	
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26)	450	en liq.. au 15.. Pe au 15						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 10)	350 352 50	en liq.. au 15.. Pe au 15					350 ..	
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	255	en liq..					260 ..	256 25
			au 15..	257 50					
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	545 542 50 541 25	en liq..					540 ..	542 50
			au 15..	541 25			540		
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)		au 15..					660 ..	
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).	425	en liq.. au 15..					425 ..	
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)		en liq.. au 15..						
Mai 91.	Banque hypot. de Fce, r. 1000f, t.p.	525 520	fin ct...					525 ..	
Mars 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	426 428 430	fin ct...					426 ..	
Févr. 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. } en représen d'ann. dues par l'Etat	151 75	en liq.. fin ct...						
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f. } en représen d'ann. dues par l'Etat	526 25 526	au 15..					526 ..	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.	410 ..	
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.	113 ..	
Armentières (vlle), 3½ %, 86, r. 500f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.	958 ..	955 ..
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr.	109 ..	
d° 1881, 4%, r. 500 f.	515 ..	
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.	963 ..	
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.	1020..	
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	115 ..	112 50
d° 1863, 3%, r. 100 fr.	145 ..	
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.	477 ..	
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	99 ..	
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.	505 ..	
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	48 ..	46 ..
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.		
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	415 .	
Midi, d° act. de jouiss	697 50	
Nord, d° act. de jouiss.	1410..	
Orléans, d° act. de jouiss.	108250	
Ouest, d° act. de jouiss.		
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	445 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f. t.p.		
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	542 50	
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	586 25	580 ..
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.		
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
d° du département du Nord		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier		
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.		
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	429 ..	
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.		
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entrepres (ex-c. 48).	252 ..	
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.		
d° act. de jouissance.	830 ..	
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 13).		
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).		
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p		
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).	60 ..	
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).		
d° act. de jouiss.		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé	150125	
2e série, act. 500 fr., t.p.	148125	
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.	790 ..	
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.	1175..	
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	825 .	822 50
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2530..	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.	865 ..	860 ..
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.		
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.	50 ..	
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1240..	1220..

Jouissance	Mercredi 5 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
			en liq..						
Juill. 91	Crédit Foncier de France. Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1250 1255	fin ct...	1250 ..	1252 50	1250 ..	1250 ..	1247 50	1247 50
			Pe fin c.		d40		d20		
			Pe fin c.	1257 50	1262 50 d10		d5		
			Pe fin p.		d40		d20		
			Pe fin p.		d10		d5		
	Obligations :								
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.								
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	520						519 ..	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	105						106 ..	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f	605							
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.							120 50	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	516 516 50 516 75						516 ..	
d°	communales, 3%, remb. 500 f	502 504						501 ..	
d°	d° 5es, r. 100 f.	101 75						101 .	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	516 516 50	fin ct...					516 .	
Fév. 91	onc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	398 399 400 398 50 399	en liq..					397 50	
Mars 91	omm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	478 478 50 478 75 480.	fin ct...					478 ..	
Mai 91	onc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	476 476 25 476 50	fin ct...					476 50	
Mars 9	omm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	473	fin ct...					474 ..	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p	421 422 422 50	fin ct...					419 ..	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	471	fin ct...					471 ..	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	65f	fin ct...					65 ..	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	50f ..f	fin ct...					50 ..	
...	d° d° (nomin.).	..f ..f	fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	575	en liq..					585 ..	590 ..
			au 15..						
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq..					682 50	
			au 15..						
Mars 9	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	812 50 813 75 815 812 50	en liq..					805 ..	805 ..
			au 15..	815 ..			810		
			Pe au 15		d10	815 ..	817 50 d5		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	322 50	en liq..					322 50	322 50
			au 15..	320 ..	322 50	315 ..	317 50		
			Pe au 15		d10		d5		
			Pe au 31		d10		d5		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de). act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.)		en liq..						
			au 15..						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).	325	en liq..					325 ..	325 .
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5		
Avril 91	Société gén. développt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p (nominatives)	482 50	en liq..					482 50	483 75
			au 15						
			Pe au 15		d10		d5		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq..						
			au 15..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..		en liq..						
			au 15						
			Pe au 15		d10		d5		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq..						
			au 15..						
....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..	405 410	en liq..					400 ..	405 ..
			au 15..	407 50			410 ..		
			Pe au 15		d5f		d5		
			Pe au 31		d10		d5		
Fév. 91	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq..						
			au 15..						
Avril 91	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		en liq..						
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq..						
			au 15..						
Juill. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14).	20f25	en liq..					21 25	21 25
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5		
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...	210	en liq..					210 ..	
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	475 476 25	au 15..		d10		d10	475 ..	476 25
			au 15..	475 ..					
Mai 91.	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	388 25 388 50 389 388 75	au 15					388 50	
Fév. 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 25)....		en liq..						
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5		
			Pe au 31		d10		d5		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'État) t.p.	718 75 716 25	en liq..					718 75	
			fin ct..						
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'État), ex-coupon 30.......	600 602 50 603 75 607 50	en liq..					600 ..	
			fin ct..						
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	900	en liq..					901 25	
			fin ct..						
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1480 1482 50	en liq..					1483 75	1480 ..
			fin ct..						
			Pe fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)..............	1292 50 1295	en liq..					1292 50	
			fin ct..						
			Pe fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........	1845	en liq..					1845 ..	1845 ..
			fin ct..						
			Pe fin c.		d20		d10		
			Pe fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1525 1522 50 1521 25	en liq..					1525 ..	
			fin ct..						
			Pe fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1075	en liq..					1077 50	
			fin ct..						
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'État ou de Dépts)	540	en liq..					540 ..	
			fin ct..						
			Pe fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	516 25 515 512 50 505..	en liq..					516 25	
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	530	en liq..					540 ..	
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).				d10		d5f		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)	455 450	en liq..					450 ..	455 ..
			au 15..	455 ..	455 ..	452 50	453 75		
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d20		d20		
Juill. 91	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		au 15..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 19)	565 567 50	en liq..						
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p	136 25	135 ..
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	160 .	
Anciens Établissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)...		
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	540 ..	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	566 25	565 ..
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	360 ..	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1055..	1045..
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p	688 75	683 75
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.		
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	120 ..	
Voitures à Paris, actions de jouiss.		
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 19).	525 ..	520 ..
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	705 ..	
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2200..	219750
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	220 ..	215 ..
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1150 .	1140..
Dessechem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2115..	2100..
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 3)..	1440	
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	207 50	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	550 ..	
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	570 ..	565 ..
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.		
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).	735 ..	
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 38).	1345.	1330..
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p		
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............	1735..	
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	250 ..	
d° parts bénéficiaires.......	250 ..	
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....	24 50	
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	180 ..	175 ..
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	427 ..	
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	334 ..	332 ..
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...		
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..	450 ..	440 ..
d° d° de 1887 à 1985..	425 ..	420 ..
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	425 ..	415 ..
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	413 50	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	399 ..	380 ..
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	648 ..	
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	442 ..	441 50
d° nouvelles d°	446 ..	445 ..
Ardennes, 3%. r. 500 f. d°	440 ..	438 ..
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne : Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'État).....		
Mécheria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).		
Modzbah à Mécheria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)		
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).		
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	448 ..	446 ..
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr.....		
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	446 50	446 ..
Besseges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	443 50	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	443 50	442 75
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	442 ..	441 50
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	439 ..	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.		
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	443 50	443 25
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	447 ..	446 ..
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	449 75	449 ..
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	622 50	
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).	431 50	

Jouissance	Mercredi 5 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1426 25 1430 1433 75 .. 1435 1440	en liq. au 15 Pe au 15 Pe au 31	 1433 75 	 d10 d10		 1440 d5f d5f	1430 ..	1425 ..
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1140 1145 1150	en liq. au 15 Pe au 15		 d10		 d5f	1140 ..	.... ..
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)	547 50 548 75 550 555 550	en liq. au 15 Pe au 15	 546 25 			 548 75 d5f	550 ..	550 ..
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	652 50 655	en liq. au 15					658 75	... ..
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1040 1035	en liq. au 15 Pe au 15 Pe au 31	 1035 .. 	 1035 d10 d10	 1020 ..	 1025 d20 d10	1030 ..	1025 ..
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).	490	en liq. au 15					... ..	... ..
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	702 50 705	en liq. au 15 Pe au 15		 d10		 d5f	705 ..	... ..
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)..	375 377 50 380	en liq. au 15 Pe au 15 Pe au 31	 380 .. 	 d10 d10		 d5f d5f	360 ..	360 ..
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2995	en liq. au 15 Pe au 15 Pe au 31		 d.. d10		 d5f d5f	.... ..	.... ..
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	30f 28f75	en liq. au 15 Pe au 15 Pe au 31	 28 75 	 d10 d10		 d5f d5f	29 ..	30 ..
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p		en liq. au 15					... ..	... ..
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.		en liq. au 15 Pe au 15 Pe au 31		 d10 d10		 d5f d5f	52 ..	.. ..
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	29f 28f 27f	en liq. au 15 Pe au 15 Pe au 31	 30 	 d10 d10		 d5f d5f	29 ..	30 ..
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2780 2782 50 2785 2790. .... 2791 25	en liq. au 15 Pe au 15 Pe au 15	 2798 75 2812 50	 2798 75 d40 2820 .. d10	 2790 50 2800 .. 	 2792 50 2807 50 d20 d40	2780 ..	2782 50
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).	793 75 792 50 790	en liq. au 15 Pe au 15 Pe au 31		 d10 d10		 d5f d5f	790 ..	... ..
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	297 50 300	en liq. au 15					297 50	... ..
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)..........	1170 1175 1180	en liq. au 15 Pe au 15	1170 .. 	 d10		 d5f	1170 ..	1160 ..
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	140 140 25	au 15					143 ..	... ..
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).	1965 1969	en liq. au 15 Pe au 15		 d10		 d20	1975 ..	1960 ..
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).	391 25	en liq. au 15					391 25	... ..
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	493 75 490	en liq. au 15 Pe au 15 Pe au 31	 488 75 	 490 .. d10 d10	 487 50	 490 .. d5f d10	493 75	487 50
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	120 122 50	en liq. au 15 Pe au 15	 122 50 	 d10		 d5f	115 ..	112 50
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).	395 397 50	en liq. au 15 Pe au 15	 396 25 	 d10		 400 .. d5f	390 ..	393 75
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
Juill. 91	Angleterre, 2¾% (n.c. fixe 25f20).	96 75 .. C. 500f 96f75	en liq. au 15					.. ..	.. ..
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr........	96f75 ... C. 1000	en liq. au 15					... ..	... ..
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	... ... Gr. c. ...	au 15 Pe au 15		 d..		 d..	... ..	... ..
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	291 290	en liq au 15		 d..		 d..	290 ..	... ..
...	d° d° c. de 5 obl..							... ..	... ..
...	d° d° c. de 25 obl.		Pe au 15					.. ..	.. ..
Mai 91	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		en liq. au 15					.. ..	.. ..
...	d° d° 1000 fl. d°		Pe au 15		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f50 ... C. 10000.	en liq. au 15					97 ..	.. ..
...	d° d° 1000 fl. d°	97f	Pe au 15		d50		d25	96 85	.. ..
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 15					.. ..	.. ..
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	Pe au 15		d..		d..		
Mai 91	d° 3%, 1873		au 15					... ..	.. ..
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15					.. ..	.. ..
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 15.					... ..	.. ..
...	d° d° c. de 500 f.		en liq.						
Mai 91	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15					... ..	... ..
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	en liq.						
...	d° d° c. de 500 f.	102 10	au 15					102 10	... ..
Févr. 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	Pe au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
Juin 91	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £.		en liq. au 15					.. ..	
...	d° d° 500 £.	..f	Pe au 15		d50		d25	.. ..	.. ..
...	d° d° 100 £.		en liq.					.. ..	
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £.	75f	au 15					.. ..	
...	d° d° 500 £.		Pe au 15		d..		d25	.. ..	.. ..
...	d° d° 100 £.	75f 15 50	en liq.		d50			75 ..	
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		au 15	70 ..				68 77½	69 50
...	d° d° 500 £.	70f25	Pe au 15		d50		d25	68 80	.. ..
...	d° d° 100 £.		en liq.					65 ..	... ..
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé...	65f 68f 75f	au 15 Pe au 15		 d10		 d5f	.. ..	... ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr.	... ..	... ..
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	... ..	... ..
Médoc, 3%, rembours. 500 fr.....	460 .	... ..
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.)	446 ..	445 50
d° 3% nouveau, r. 500f d°	. ..	. ..
Nord, 3%, rembours. 500 fr......	450 ..	449 ..
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr	444 ..	.. ..
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.)	... ..	... ..
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr	... ..	... ..
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..	......	......
d° 3%, rembours. 500 fr.....	449 ..	448 ..
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	459 ..	449 ..
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr	445 ..	442 50
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.)	... ..	... ..
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000.....	92 ..	.. ..
2e émission, de 63,001 à 108,312	.. ..	.. ..
3e et 4e ém., de 108,312 à 190.312	.. ..	... ..
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f	... ..	... ..
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.	... ..	... ..
Intérêt garanti par l'Etat. Ouest, 3%, rembours. 500 fr..	447 ..	446 ..
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	449 75	449 ..
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.	......	......
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.	......	... ..
Ouest, 1855, 5%, remb 1250 fr	......	... ..
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr	... ..	... ..
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.	......	... ..
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr.	......	... ..
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.	......	... ..
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.	......	......
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.	......	... ..
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.	... ..	... ..
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	420 50	418 75
d° d° nouv., 285 f. p.	... ..	... ..
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	498 ..	495 ..
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	425 ..	... ..
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	145 ..	135 ..
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	409 ..	... ..
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	400 ..	... ..
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr....	... ..	... ..
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	265 ..	. . ..
d° d° 5%, r 500 fr.	. . ..	... ..
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	... ..	... ..
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..	56 ..	54 ..
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr	... ..	... ..
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..	... ..	... ..
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.	532 50	... ..
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.	450 ..	... ..
d° d° 5%, r. 500 f.	... ..	... ..
d° d° 4%, r. 500 f.	... ..	... ..
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.	475 ..	... ..
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f..	... ..	... ..
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.	... ..	... ..
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.	... ..	... ..
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	302 ..	... ..
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	... ..	... ..
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	525 ..	... ..
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	523 ..	521 ..
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	310 ..	... ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	515 ..	... ..
d° d° 4%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	515 ..	... ..
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....	... ..	... ..
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	314 ..	313 ..
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...	... ..	... ..
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.	... ..	... ..
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......	... ..	... ..
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.	... ..	... ..
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	467 50	465 ..
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	248 ..	... ..
P. Morelli et Cie, 1878. 6%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	508 ..	... ..
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....	500 ..	... ..
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	502 50	... ..
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	506 ..	... ..
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	406 ..	404 .
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	380 ..	378 75
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Etablsste Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.	536 25	... ..
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.	.. ..	... ..
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.	480 ..	... ..
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.	500 ..	... ..
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	630 ..	... ..
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 ..	12 ..
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..	... ..	... ..
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4%, remb. 500 fr.......	... ..	... ..
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	... ..	... ..
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	22 ..	21 50
d° d° 3%, remb. 500 fr...	18 ..	.. ..
d° d° 4%, remb. 500 fr...	18 50	18 ..
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	.. ..	.. ..
d° d° (2e série).	20 50	.. ..
d° d° (3e série).	77 50	.. ..
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	89 ..	.. ..
d° d° depuis la répart.	85 ..	... ..
d° d° 322f50 payés...	.. ..	... ..
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	74 25	74 ..
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	615 50	613 50
d° 3%, rembours. 500 fr........	456 ..	... ..
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	440 ..	... ..
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	93 50	.. ..

JOUISSANCE	Mercredi 5 Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Egypte. Oblig. Daïra Sanieh 4 %		en liq..						
	(décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	490 490 50	au 15..					490 ..	487 50
			Pe au 15		d10				
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig.		en liq..		d10		d5f		
	7%, rembours. 500 fr.	490 489 50 490	au 15..	487 50				488 ..	486 25
	(Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)		Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Egypte. Dette privil. conv. à 3½ %		en liq..						
	(décrets des 6 et 7 juin 1890)...	467 466 25 466 465 75	au 15..	462 50				466 ..	462 50
...		465 50	Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypo-		en liq..						
	thécaires, 5%, 1878		au 15..						
			en liq..						
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f		au 15..						
	(nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f.		en liq..						
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	73f	au 15..	71 ..	71 20	70 95	70 95	73 .	70 65
...	Coup. de 40 —	71f25 30.	Pe au 15		d50		d25	71 10	
...	Coup. de 80 —	71f50 20.	Pe au 31		d50		d25	71 .	
...	Coup. de 160 —	71f25 30 40	Pe au 15		d50		d25	70 70	
...	Coup. de 240 —	71f25 30 40						70 70	
...	Coup. de 480 —	71f20 25 30 20						70 70	
...	Coup. de 960 —	71f20 25 30 20	en liq..					70 70	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).	..f	au 15..						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba,		en liq..						
	6%, 1886, garantis.	487 487 50 488 489 50..	au 15..					487 50	
			en liq..						
d°	d° d° 1890, garantis.	460 458 50 460 461	au 15..		d10		d5f	457 50	
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Juin 91.	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f.5f).		au 15..						
Juill. 91	d° Consolidés 4%		au 15..						
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89,		en liq..						
...	Oblig. et coupons (Titre de 617f.		au 15..		d10		d25		
...	prescrits au bout — de 2468f.		Pe au 15		d10		d25		
...	de 20 ans de l'éch. — de 6170f.		en liq..		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	398 398 75 399 50 400..	au 15..					397 50	
		Gr. c.	en liq..						
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	397 50 398 399 399 50..	au 15..					395 ..	
		Gr. c.	en liq..						
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	312 50 310 307 50 310	au 15..					305 ..	
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change		en liq..						
	fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		au 15..		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe		en liq..						
	2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	92f50 93f 93f50	au 15..	90 25			90 10	92 ..	89 85
...	d° 500 fl.	92f 92f75	Pe au 15		d50		d25		
...	d° 1000 fl.	90f20 15	Pe au 31		d50		d25	90 ..	
Fév. 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch.fi. 2f50).		en liq..						
...	Cap. des titres amort. (Obl. 100 fl.	103	au 15..					103 ..	
...	prescr. après 20 ans. — 500 fl.	103 50	Pe au 15		d50		d..		
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég.ch.fixe 2f50).		au 15..						
			en liq..						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 15..	90 25	90 47½	90 20	90 25	90 20	90 17½
...	d° coup. 500 fr.	90f35 50 35	Pe au 15		d1f	90 40	90 60 d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr..		Pe au 15	90 70	90 85 d25				
...	d° coup. 50 fr.		Pe au 31		d1f		d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	90f50 91f	Pe au 31	91 25	91 30 d25			90 40	
Avril 91	d° 3%	..f	au 15..						
			en liq..						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	315 315 50 313 75	au 15..					314 50	
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég.ch.fi. 25f20),		en liq..						
	coup. de 504 f. (20 £).		au 15..						
Fév. 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	..f	au 15..					87 75	
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 15..						
d°	d° obl. 5% d°		au 15..						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch.		en liq..						
	fixe 25f25), coup. de 20 £.	39f 39f25 39f	au 15..	38 50	38 50	38 40	38 45	39 75	38 70
...	d° coup. de 50 £.	..f	Pe au 15		39 50 d50		d25	39 50	
...	d° coup. de 100 £.	39f05 39f 39f20 50	Pe au 15		d50		39 95 d1f	39 75	
			en liq..						
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. (C. 500 f.	285 286 25 287 285	au 15..					286 25	
...	Nos 1 à 390000 et C. 5 obl.		au 15..						
...	500001 à 929987. C. 10 ob.		au 15..						
			en liq..						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%		au 15..					100 90	
Juill. 91	d° 1890, 4%	..f	Pe au 15						
Juill. 91	Russie, 1850, 4½% (n.ch.fi. 25f50.		en liq..						
	Oblig. de 100 £.		au 15..					97 10	
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	97f25 30 40 50..	au 15..						
...	Grosses coupures								
Janv. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.e.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	..f	au 15..						
...	d° de 1000 r.	..f	Pe au 15		d50		d25		
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.e.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	70f95 71f 70f85	au 15..	70 50	70 60	70 50	70 50	70 25	70 ..
...	d° de 1000 r.	70f40 60 70	Pe au 15		d50		d25	70 ..	
			en liq..						
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	95f50 60 65	au 15..	96 60				96 35	
...	Grosses coupures	98f 98f50	Pe au 15		d50		d25	97 60	
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 15..						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change		en liq..						
	fixe 4f), coup. de 125 r.	104 90	au 15..					104 40	
...	coup. de 500 r.	104 40 65						104 40	
...	coup. de 1000 r.	104 75							
...	coup. de 10000 r.		en liq..						
Juin 91.	d° 1889, 4% (or).	97f75 98f 98f25 50...	au 15..					98 25	
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	96f90 85 95 97f	au 15..					96 60	
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	..f	au 15..					99 35	
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e sé-								
	ries, t. p., Obl. 500 f.	96f40 50 75 40	en liq..					96 10	
...	d° 2500 f.	97f25	au 15	96 ..	96 15	96 ..	96 05	96 65	95 75
...	d° 5000 f.	96f 96f05 10 20 25 40	Pe au 15		d50		d25	95 75	
...	d° 12500 f.	96f 96f05 10 15 20 40						95 70	
			en liq..						
Juill. 91	d° d° 3e série...	97f50 97f25 50	au 15..					97 25	
Mai 91.	d° Intér. cons., 4¼%, 1re ém.,		en liq..						
	1980 (n.ch.fi. 4f) C. 100 r.	..f	au 15..						
	C. 500 r.	..f	au 15..		d50		d25		
	C, 1000 r.	..f	au 15..						
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Trans-		en liq..						
	caucasien, remb. au pair.	80f50 80	au 15..					80 80	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½ %, 53 (n.ch.fi. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Obligi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	310 ..	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	79 10	
d° 1000 fl. d°		
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.		
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Congo (Etat indép. du), Lots 1888.		
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Danemark, 3½ % (nég.ch.fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½ %, C.F. (n.ch.fi. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.		
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.		
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	99 ..	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
d° 1866, 5%		
Gouv. de Québec. 80, 4½ %, r. 500 f.	510 ..	
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fi. 25f20).	117 90	117 50
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég.change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f.p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	107 ..	
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.	335 ..	
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	632 50	
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t p..		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	493 75	
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20)..	635 ..	620 ..
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	355 ..	
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	350 ..	347 50
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083..	431 ..	430 ..
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486	416 .	
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale..		
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	413 75	
Beïra-Alta, 3%	120 ..	
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	235 ..	232 50
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	210 ..	
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	314 ..	311 ..
d° (Série X)	319 ..	315 ..
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque...	389 ..	386 25
d° (2e série), 2e hypothèque.	366 ..	
d° (3e série), 3e hypothèque.	352 ..	
d° (4e série), 4e hypothèque.		
d° (5e série), 5e 5ypothèque.	321 50	320 ..
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	350 ..	
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.		
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	354 .	352 75
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	335 ..	330 ..
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.		
Ouest de l'Espagne, 4%	200 ..	
Portugais, 3%	218 .	215 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	207 50	
d° 4%	270 ..	265 ..
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	365 ..	
d° 2e hypothèque.	347 50	
d° 3e hypothèque.		
Cordoue à Séville, 3%		
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%..		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.	368 75	
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.		
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f, t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.		
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.		
Cie Madrilene du Gaz, 4%, r. 500 f.	430 ..	425 ..
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	415 ..	405 ..

Jouissance	Mercredi 5 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	446 448	au 15.. en liq..					448 75	
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr..	85f 25	au 15.. en liq..					85 ..	
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 15						
...	d° d° Ob. 50 £.		Pe au 15		d1f		d25		
...	d° d° Ob. 100 £.	103 40	Pe au 31		d50		d25		
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.) (nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.		en liq.. au 15..					104 ..	
...	d° d° Ob. 100 £.		Pe au 15		d50		d25		
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq..						
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.		au 15..						
...	d° d° c. 5000f.		Pe au 15		d50		d25		
Mai 91.	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	89f 50	en liq.. au 15.. en liq..					89 50	
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	23f 25 22f 80 70	au 15..					22 50	
	d° d° gross. coup.		en liq..					18 75	
d°	d° d° (sér. C).	18f 90	au 15..						
	d° d° gross. coup.	18f 90	en liq..					18 75	18 50
d°	d° d° (sér. D).	18f 80	au 15..	18 65			18 80 d25		
...	d° d° gross. coup.		Pe au 15		d50				
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890. Obligations de 500 fr.	421 422	en liq.. au 15..					420 ..	
...	d° de 2500 fr.	421	Pe au 15		d50		d25		
...	d° de 12500 fr.		Pe au 31		d50		d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil. 5%, Douanes. Obl. de 500 f.	450 452 453	en liq.. au 15..	448 75				448 ..	
...	d° d° 2500 f.	446 448	Pe au 15		d10		d5f		
...	d° d° 12500 f.		Pe au 31		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl. pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	450 445 450	en liq.. au 15.. Pe au 15 Pe au 31	453 75	d10 d10		d5f d5f	450 ..	450 ..
Mai 91. ex-5e r.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f., 250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		en liq.. au 15.. Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)		au 15					530 ..	
Janv. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 20).		en liq. au 15..						
Juill. 88 ex-1er r.	Banque des Pays-Hongrois, act. nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		en liq.. au 15						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		en liq.. au 15.. Pe au 15	347 50	d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act. 100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p. (ex-coupon 14)		en liq.. au 15. Pe au 15	600 ..	d10		d5f	602 50	600 ..
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 32)..	560 561 25 .... 562 50	en liq.. au 15.. Pe au 15	560 .	d10		d5f	552 50	600 ..
...	Grosses coupures....	558 75	Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 150 fr. payés (ex-coupon 34)..		en liq.. au 15..						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1087 50	en liq.. au 15.. Pe au 15	1090	d10		d5f	1085 ..	
...	Grosses coupures....		Pe au 31		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions 500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).		en liq.. au 15.. Pe au 15		d10		d5f	480 ..	
...	Grosses coupures....		Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq.. au 15..						487 50
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie, a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		en liq.. au 15.. Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie ». (ex-coupon 14)	118 75 117 50 122 50 125	en liq.. au 15.. Pe au 15 Pe au 31	120 .	d10 d10		125 .. d5f d5f	116 50	120 ..
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	435 432 50 430	en liq.. au 15.. Pe au 15	428 75	428 75 d10	427 50	428 75 d5f	435 ..	433 75
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes. (525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		en liq.. au 15..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat (Société privil.), act. 500 f., t.p.		en liq.. au 15.. Pe au 15	625 ..	625 .. d10	620 ..	621 25 d5f	623 75	627 50
	Grosses coupures....		Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	115	en liq.. au 15..					110 ..	
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	215 217 50	en liq.. au 15.. Pe au 15	218 75	d10		216 25 d5f	212 50	216 25
	Grosses coupures....		Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p. : 200000 act. de 1862 ; 100000 a. de 1881 ; 60000 act. de 1885 et 60000 act. de 1889. (ex-coup. 42)........		en liq.. au 15..	632 50				635 ..	632 50
	Grosses coupures....		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 59).....	285 283 75 ... 282 50	en liq.. au 15.. Pe au 15	285 ..	d10		282 50 280 .. d5f	200 ..	282 50
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	160 157 50...	en liq.. au 15.. Pe au 15	160 ..	d10		150 .. d5f	156 25	155 ..
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 63)......	283 75 285	en liq.. au 15.. Pe au 15 Pe au 31	285 ..	d10		283 75 d5f d5f	281 25	282 50
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p. (ex-coupon 22)	310	en liq.. au 15.. Pe au 15 Pe au 31		d10 d10		d5f d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000). (ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).		en liq.. au 15.. Pe au 15	710 ..	d10		d5f	700 ..	710 ..

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	Change	Papier long	Papier court
3%	Amsterdam	207 3/8 à 207 5/8..	206 7/8 à 207 1/8 et 4%.
4%	Allemagne.	123 ... à 123⅛...	122 13/16 à 122 15/16 et 4%
4%	Vienne....	211½.. à 212.....	211½.. à 212.. et 4.. %.
5%	Barcelone..	457.... à 459.....	457.... à 459.. et 4.. %.
5%	Madrid....	457.... à 459.....	457.... à 459.. et 4.. %.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ...... et 4.. %.
5%	St-Pétersb.	267.... à 269.....	268.... à 270. et 4.. %.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4.. %.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 28.. à 25 29...	25 23½ à 25 25½—2½%.
	d° chèque	25 25.. à 25 27...	25 25.. à 25 27..—......
3%	New-York.	517½.. à 518½...	516¼. à 517⅛..—3..%.
3%	Belgique..	1/8 pte. à pair	1/16pte à 3/16pte—3..%.
6%	Italie.....	1⅜ pte à 1⅞ pte..	1⅞ pte à 2⅛ pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 4% à 5% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f 89 229 à 234 .. 0/00 pte.

Quadruples espagnols	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines	4 07 à 4 10
Souverains anglais	25 21 à 25 26
Banknotes	25 22 à 25 27
Aigles des Etats-Unis	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliém.	40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 95 13/16 —1 heure, 95 13/16
Vienne, Métall, ...—Papier, 92 35—Monnaie, 92 30
Crédit Autrichien... 290 50 | Chem. de Fer Autrich. 286 ..
Change sur Londres.... Demande, 117 80 — Offre, 118 10
Change sur Paris....... Demande, 46 675 — Offre, 46 75
Lots.............. 138 .. | Napoléon 9 38

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 5 Août 1891

	Disponible	Livrable dern. cours.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3	35 75 à	
Roux 88° nets	35 75 à	
Raffinés, bonne sorte	106 50 à	
— belle sorte	107 50 à	
Certificats de sortie	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	35 875 à .. ..
— Septembre	.. .. à	35 75 à .. ...
— 4 d'Octobre		34 875 à .. ..
— 4 premiers		35 25 à .. ...
		.. .. à .. ...
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	43 75 à	
Courant du mois		42 50 à 42 25
Septembre		40 75 à 40 50
4 derniers		39 .. à 38 75
4 premiers		38 75 à 38 50
		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	53 50 à	
Courant		53 50 à .. ..
Septembre		53 75 à 54 25
4 derniers		54 50 à 55 ..
4 premiers		55 25 à 54 75
		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts	74 50	
—	.. ..	
Colza en tonnes	76 50	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes	84 50	
—	.. ..	
Courant		74 25 à 74 50
Septembre		75 .. à 74 50
4 derniers		76 25 à 76 ..
4 premiers		77 50 à .. ..
		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	59 50 à 59 75	
Courant		59 50 à 59 75
Septembre		60 50 à 60 25
Septembre-Octobre		60 75 à .. ..
4 derniers		61 25 à 61 ..
4 de Novembre		61 50 à .. ..
COURS DU MERCREDI 5 Août.		
SUIF DE PLACE *43° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	.. .. à	
SUIF DE PROVINCE *43° 1/2, enfûté, en gare Paris.*	.. .. à	

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DE LA COTE-D'OR

Le 3 septembre 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du département, à l'adjudication des travaux ci-après :

Route nationale n° 73.

Réfection de la peinture du tablier métallique du pont de Seurre.

Travaux au prix de la série	4.645 25
Somme à valoir	254 75
Total	4.900 »

Cautionnement, 200 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture ; 2° de M. Collard, ingénieur des ponts et chaussées, à Beaune.

DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Le 31 août 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture, et en présence de M. l'ingénieur en chef du département, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux ci-après :

Route nationale n° 58.

Rectification des Côtes Saint-Pierre.

Travaux à l'entreprise :	
Déblais, démolitions, emprunts	28.529 99
Chaussées, caniveaux, etc	46.139 91
Ouvrages d'art	5.330 85
Total	80.000 75
Somme à valoir	7.999 25
Total général	88.000 »

Cautionnement, 3,000 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture ; 2° de M. Hémardinquer, ingénieur, rue Jeanne-d'Arc, n° 12, à Nancy.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Tirage du 5 Août 1891

OBLIGATIONS COMMUNALES de 500 fr. 3 0/0. — 1879

Le n° 668.319 sera remboursé par 100.000 francs.

Le n° 126.422 par 25.000 francs.

Les nos 56.768, 198.950, 244.765, 248.239, 355.501, 753.819, chacun par 5.000 francs.

45 autres numéros, chacun par 1.000 fr.

OBLIGATIONS COMMUNALES de 500 fr. 3 0/0. — 1880

Le n° 561.070 sera remboursé par 100,000 francs.

Le n° 187.272 par 25.000 francs

Les nos 124.323, 163.425, 201.903, 667.301, 806.192, 839.083, chacun par 5.000 francs.

45 autres numéros, chacun par 1.000 fr.

OBLIGATIONS COMMUNALES de 500 fr. et de 100 fr. 4 0/0
ÉMISSIONS 1881-1882-1886

826 Obligations de 500 francs ont été appelées au remboursement au pair.

150 Obligations de 100 fr. ont été appelées au remboursement au pair.

La liste complète des numéros sortis sera insérée dans le *Bulletin Officiel des tirages du Crédit Foncier* du 6 Août. (Abonnement janvier-juillet, 1 fr par an, Paris et départements. — 2 fr. étranger.)

BANQUE DE DÉPOTS ET COMPTES COURANTS

Les actionnaires souscripteurs des actions de la **Banque de Dépôts et Comptes courants**, Société anonyme en formation, sont convoqués en **première assemblée générale constitutive** de la Société, à Paris, au siège social, 2, place de l'Opéra, le *lundi 10 août 1891*, à trois heures et demie.

ORDRE DU JOUR :

Vérification de la sincérité de la déclaration de souscription et de versement du quart du capital social ;

Nomination de commissaires pour l'appréciation des causes des avantages stipulés aux statuts.

Étude de Me Frédéric Boué, licencié en droit, avoué à Condom, rue Latournerie, n° 23.

EXTRAIT

PRESCRIT PAR L'ARTICLE 770 DU CODE CIVIL

Le Tribunal civil de première instance de Condom, par jugement délibéré en date du vingt un juin mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré, rendu sur la requête de la dame Anne CAILLAVET, veuve du sieur Jean-Pierre COUSTÈRE, en son vivant propriétaire, demeurant à Juzan, commune de Ste-Christie, demeurant ladite dame au même lieu de Juzan, commune de Ste-Christie, a donné acte à ladite dame veuve COUSTÈRE de sa demande d'envoi en possession de la succession dudit Pierre COUSTÈRE, son mari, décédé à son domicile, à Juzan, commune de Ste-Christie, le vingt-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-six, sans laisser ni testament ni héritiers au degré successible, ainsi que le constate l'acte de notoriété fait après son décès par monsieur Cazet, notaire à Nogaro, en date du premier mai mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré, et avant de statuer sur ladite demande, a prescrit l'exécution des formalités de publications voulues par la loi.

Pour extrait, certifié conforme par l'avoué soussigné.

Condom, le quatre août mil huit cent quatre-vingt-onze.

F. BOUÉ,
avoué.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 1er août (suite).

Emmanuelli, chapelier, rue Ramey, 18. — Synd. prov., M. Destrez, 46, rue St-André-des-Arts.

Ismeur, ancien md de vins, rue de Calais, 33, à Argenteuil (Seine-et-Oise). — Synd. prov., M. Destrez, 46, rue St-André-des-Arts.

Du 3 août.

Monet (Jean-Baptiste), tailleur d'habits, rue Dupin, 5. — Synd. prov., M. Destrez, 46, rue Saint-André-des-Arts.

Ve Schmitz (Elisa Rouhé), tenant un établissement de md de vins, avenue de la République. — Synd. prov., M. Planque, 9, rue Bertin-Poirée.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Mercredi, 5 août 1891.

La zone de pressions inférieures à 760 m/m s'est légèrement déplacée vers le nord-est et son centre est ce matin près d'Haparanda (750 m/m) ; elle s'étend de l'ouest de la France au nord de l'Europe en couvrant l'Allemagne et la Scandinavie. Dans cette zone existent toujours des minima secondaires ; les plus importants se trouvent près de Brest, de Skagen et de Stockholm. La hausse barométrique, faible au centre du continent, a été rapide en Écosse et en Irlande ; les hauteurs atteignent 761 m/m à Stornoway et à Valentia. Le vent souffle du nord sur les Iles-Britanniques et il est toujours fort à Mullaghmore ; il est faible de l'ouest sur nos côtes. Les pluies ont continué sur presque tout le versant nord-ouest de l'Europe.

La température continue à descendre ; elle était ce matin de 11° à Bodö, 12° à Paris, 16° à Berlin, Moscou, et 25° à Alger. On notait 5° au Puy de Dôme et 1° au Pic du Midi.

En France, le régime du temps à averses avec température basse va continuer. — A Paris, hier nombreux grains. Max. : 19°9 ; min. : 8°5. A la tour Eiffel, la température, ce matin à sept heures, était de 12° comme à la surface du sol.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer belle à Dunkerque et à Cherbourg ; agitée à Boulogne, le Havre ; houleuse à Calais.

Océan : mer belle à Lorient ; agitée à Brest.

Méditerranée : mer belle à Sicié et Nice ; agitée à Marseille.

Situation du mercredi 5 août 1891 (soir). — La pression augmente lentement sur l'ouest de l'Europe. — En France, les averses vont diminuer et la température cesser de s'abaisser.

Spectacles du Jeudi 6 Août.

Opéra. — » h. »/». — Relâche.

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *L'Article 231*, comédie en 3 actes, de M. Paul Ferrier : Got, Féraudy, Prudhon ; Mmes Kalb, Hadamard.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar ; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre ; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — 8 h. 1/4. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. Lemonnier : Mmes Riquet-Lemonnier, Lévi-Leclerc, Perrot ; MM. Gravier, Desjardins, Regnard, Jaeger, Avelot

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga ; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier ; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — Reprise de *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : Louis Jezierski.

Vingt-troisième année. — N° 212. Le numéro : 15 centimes. Vendredi 7 Août 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 7 AOUT

PARTIE OFFICIELLE

PARTIE NON OFFICIELLE

CHAMBRES

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 6 Août 1891.

Par décret en date du 5 août 1891, rendu sur la proposition du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, ont été promus dans le corps du commissariat colonial pour prendre rang à compter du même jour :

Au grade de sous-commissaire.

Les aides-commissaires :

3e tour (choix). M. Willotte (Jean-Etienne-Théophile).

1er tour (ancienneté). M. Nesty (Edouard-François-Maurice).

2e tour (ancienneté). M. Calvé (Mathurin-Marie).

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu le règlement du 31 mai 1886;

Vu les résultats du concours ouvert le 4 juillet 1891 devant les facultés des lettres;

Vu l'avis du comité consultatif de l'enseignement public (1re section),

Arrête :

Des bourses de 1,500 fr. sont attribuées pour l'année scolaire 1891-1892, près les facultés des lettres ci-après désignées, aux candidats à la licence dont les noms suivent :

FACULTÉ DE PARIS

Lettres.

M. Tremsal (Paul-Emile). Le père instituteur à Saint-Dié, 5 enfants.

Philosophie.

M. Delacroix (Henri), orphelin. Le père de son vivant professeur au lycée Louis-le-Grand.

Histoire.

M. Conrad (Henri-Adolphe). Le père contrôleur des contributions à Montferrand (Puy-de-Dôme), 7 enfants.

FACULTÉ D'AIX

Lettres.

M. Mossé (Emile-Mardochée). La mère veuve sans profession à Avignon, 4 enfants.

M. Trambouze (Bertrand). Le père ouvrier balancier à Marseille, 1 enfant.

FACULTÉ DE BESANÇON

Lettres.

M. Coquillard (Marie-Joseph-Albert). Le père instituteur à Maiche (Doubs), 1 enfant.

M. Maclet (Henri-Eugène). Le père ancien limonadier, infirme à Vesoul, 2 enfants.

FACULTÉ DE BORDEAUX

Philosophie.

M. Duprat (Guillaume-Léonce). Le père instituteur à Podensac Gironde), 1 enfant.

Lettres.

M. Palant (Jules). La mère veuve, concierge à Paris, 2 enfants.

Anglais.

M. Gilard (Henry-Lincoln). Le père pasteur à Eynesse (Gironde), 7 enfants.

FACULTÉ DE CAEN

Lettres.

M. Palmblant (Emile-Auguste-Maurice). Le père professeur à Bayeux, 8 enfants.

FACULTÉ DE DIJON

Lettres.

M. Lesire (Gaston-Adolphe-Alexandre). Le père instituteur à Charbuy (Yonne), 3 enfants.

Philosophie.

M. Antoine (Pierre-Alfred). La mère veuve à Sainte-Savine (Aube), 3 enfants.

FACULTÉ DE GRENOBLE

Lettres.

M. Ajonc (Louis-Jean-Joseph). Le père agent auxiliaire de la Banque à Carpentras, 1 enfant.

FACULTÉ DE LILLE

Lettres.

M. Perier (Anatole). Le père cordonnier à Vieux-Condé (Nord), 4 enfants.

FACULTÉ DE LYON

Lettres.

M. Goetschy (Albert). Le père éclusier en retraite à Montluçon, 6 enfants.

M. Jullien (Jean-Edouard). Le père pasteur protestant en retraite à Nyons, 6 enfants.

FACULTÉ DE MONTPELLIER

Lettres.

M. Pujas (François-Ignace-Jacques). La mère veuve à Argelès, 3 enfants.

FACULTÉ DE NANCY

Lettres.

M. Guyot (Georges-Louis-Julien). Le père instituteur à Hermonville (Marne), 1 enfant.

FACULTÉ DE POITIERS

Lettres.

M. Villeneau (Georges-Emile). Le père comptable à Niort, 2 enfants.

FACULTÉ DE RENNES

Lettres.

M. Le Nestour (Paul-Louis). Le père sous-officier en retraite à Guéméné-sur-Scorff (Morbihan), 1 enfant.

Philosophie.

M. Piriou (Ernest-Yves-Marie). La mère veuve d'un gendarme à Matignon (Côtes-du-Nord), 5 enfants.

FACULTÉ DE TOULOUSE

Lettres.

M. Cavaillé (Jean). Le père domestique à Lacourt-Saint-Pierre (Tarn-et-Garonne), 1 enfant.

Des bourses de 1,200 fr. sont attribuées pour l'année scolaire 1891-1892, près les facultés des lettres ci-après désignées, aux candidats à la licence dont les noms suivent :

FACULTÉ DE PARIS

Lettres.

M. Chevanne (Jules-Constant). Le père cultivateur à Pacy (Yonne), 1 enfant.

M. Nadaud (Jacques-Joseph-Gustave). La mère veuve d'un bibliothécaire à Angoulême, 3 enfants.

M. Enoch (Paul-Henri-Maurice). La mère veuve, employée de commerce à Paris, 1 enfant.

M. Sarthou (Marcel). Le père courtier de commerce à Boisguillaume (Seine-Inférieure), 2 enfants.

FACULTÉ DE BESANÇON

Lettres.

M. Dornier (Charles-Alexandre-Joseph). Le père cultivateur à Liesle (Doubs), 1 enfant.

FACULTÉ DE BORDEAUX

Lettres.

M. Salgues (André-Emile). Le père tailleur à Lesparre, 3 enfants.

M. Dutert (Jean-Baptiste-Michel-Henri). Le père cultivateur à Crastes (Gers), 2 enfants.

Anglais.

M. Veillet-Lavallée (Charles-Amateur-Louis). Le père capitaine au long cours, 5 enfants; le grand-père ancien professeur de l'Université.

FACULTÉ DE CAEN

Lettres.

M. Scellier (Fernand-Anatole-Alexandre). Le père employé des télégraphes à Montbrehain (Aisne), 3 enfants.

FACULTÉ DE DIJON

Lettres.

M. Bernard (Philippe-Joseph). Le père commerçant à Commentry, 3 enfants.

FACULTÉ DE GRENOBLE

Lettres.

M. Courbis (Louis-Auguste-Marius). Le père aubergiste à Tournon, 2 enfants.

FACULTÉ DE LILLE

Lettres.

M. Deshays (René). Le père proviseur au lycée de Valenciennes, 2 enfants.

M. Tabary (Camille). Le père instituteur à Viffort (Aisne), 1 enfant.

M. Adrian (Fernand-Rodolphe-Eugène). Le père représentant de commerce à Rosendaël (Nord), 1 enfant.

Anglais.

M. Garnier (Charles-Marie-Georges). Le père conducteur des ponts et chaussées à Neufchâtel (Seine-Inférieure), 2 enfants.

FACULTÉ DE LYON

Lettres.

M. Guntzberger (Julien-Raymond). Le père sans profession à Paris, 6 enfants.

M. Rivoire (André-François). Le père représentant de commerce à Vienne (Isère), 1 enfant.

Anglais.

M. Finet (Albert-Emile). Le père sans profession à Paris, 2 enfants.

M. Varret (Pierre-Eugène-Louis). Le père sous-chef de bureau au ministère des finances, 4 enfants.

M. Huchon (René-Louis). Le père représentant de commerce à Rouen, 2 enfants.

FACULTÉ DE MONTPELLIER

Lettres.

M. Landry (Eugène-Adolphe). Le père président de chambre à la cour d'appel de Nîmes, 5 enfants.

Anglais.

M. Granier (François-Paul-Léon). Le père comptable à Nîmes, 4 enfants.

FACULTÉ DE NANCY

Philosophie.

M. Dorolle (Maurice-Léopold). Le père maréchal ferrant à Saint-Vrain, 1 enfant.

Allemand.

M. Godart (Adrien-Henri-Nicolas). La mère veuve, comptable à Soissons, 2 enfants.

FACULTÉ DE TOULOUSE

Lettres

M. Laborie (Joseph). Le père garde à la compagnie d'Orléans à Toulouse, 6 enfants.

Anglais.

M. Escarti (Lucien). Le père comptable à Tarbes, 4 enfants.

Trois quarts de bourse sont attribués pour l'année scolaire 1891-92, près les facultés des lettres ci-après désignées, aux candidats à la licence dont les noms suivent :

FACULTÉ DE PARIS

Lettres.

M. Charrot (Charles-Constant). Le père employé d'assurances à Paris, 2 enfants.

M. Aderer (Maurice). La mère veuve d'un professeur au lycée Condorcet, 5 enfants.

FACULTÉ DE LYON

Lettres.

M. Ladet (Firmin-Adolphe). Le père propriétaire à Andrezieux (Loire), 1 enfant.

FACULTÉ DE TOULOUSE

Lettres.

M. Sebert (Henri). Orphelin; quelques ressources.

Des demi-bourses sont attribuées pour l'année scolaire 1891-92, près les facultés des lettres ci-après désignées, aux candidats à la licence dont les noms suivent :

FACULTÉ DE PARIS

Lettres.

M. Lange (Maurice). Le père professeur au lycée Louis-le-Grand, 3 enfants.

M. Rey (Marie-Joseph-Edouard). Le père receveur des postes à Paris, 1 enfant.

Allemand.

M. Schwartz (Camille-Joseph-Eugène). Le père professeur à Paris, 2 enfants.

FACULTÉ DE BORDEAUX

Philosophie.

M. Mauss (Marcel-Israël). Le père sans profession à Epinal, 2 enfants.

FACULTÉ DE CLERMONT

Lettres.

M. Pascal (Antoine-Emile). Le père sans profession à Clermont.

FACULTÉ DE NANCY

Philosophie.

M. Conte (Jules-Marie), orphelin; quelques ressources.

FACULTÉ DE TOULOUSE

Philosophie.

M. Terraillon (Eugène-Auguste). Le père dessinateur à la compagnie du Midi à Toulouse, 3 enfants.

Fait à Paris, le 6 août 1891.

LÉON BOURGEOIS.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu le règlement du 31 mai 1886;

Vu les résultats des concours ouverts le 4 juillet 1891 devant les facultés des lettres;

Vu l'avis du comité consultatif de l'enseignement public (1re section);

Vu les dispositions de l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889, sur le recrutement de l'armée,

Arrête :

Des bourses de 1,500 et de 1,200 fr. sont attribuées pour l'année scolaire 1892-93,

près les facultés des lettres ci-après désignées, aux candidats à la licence dont les noms suivent appelés sous les drapeaux pendant l'année 1891-92 :

Bourses de 1,500 fr.

FACULTÉ DE PARIS

Lettres.

M. Senescail (Jean-Auguste-Fernand). Le père facteur rural à Cennes-Monestiès (Aude), 2 enfants.

FACULTÉ DE MONTPELLIER

Lettres.

M. Daumont (Joseph-Henri). Le père bourrelier au Petit-Gaillargues (Hérault), 3 enfants.

FACULTÉ DE POITIERS

Philosophie.

M. Aubin (Abel-Frédéric). Le père petit cultivateur à Lupsault (Charente), 2 enfants.

Bourses de 1,200 francs.

FACULTÉ DE BORDEAUX

Lettres.

M. Martel (Henri-Alfred). Le père professeur au lycée Michelet, 4 enfants.

FACULTÉ DE LILLE

Lettres.

M. Braconnier (Paul-Eugène). Le père marchand de tissus à Rozoy-sur-Serre (Aisne), 1 enfant.

FACULTÉ DE NANCY

Allemand.

M. Boucher (Raymond-Louis). Le père instituteur en retraite à Orléans, 2 enfants.

Fait à Paris, le 6 août 1891.

LÉON BOURGEOIS.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu le règlement du 31 mai 1886;

Vu les résultats du concours ouvert le 1er juillet 1891 devant les facultés des sciences;

Vu l'avis du comité consultatif de l'enseignement public (1re section),

Arrête :

Des bourses de 1,500 fr. sont attribuées, pour l'année scolaire 1891-1892, près les facultés des sciences ci-après désignées, aux candidats à la licence dont les noms suivent :

FACULTÉ DE PARIS

Sciences mathématiques.

M. Beurgarel (Pierre-Jules-Marie). Orphelin, fils d'un médecin de la marine.

Sciences physiques.

M. Jarry (Raymond). La mère veuve, couturière à Flée (Sarthe), 2 enfants.

Sciences naturelles.

M. Gauchery (Paul-Auguste). Le père serrurier à Châteaudun, 5 enfants.

FACULTÉ DE BORDEAUX

Sciences mathématiques.

M. Durieux (Jean-Baptiste-Georges). La mère veuve d'un percepteur à Tocane Sainte-Anne (Dordogne), 4 enfants.

Sciences physiques.

M. Abadie (Romain), employé des postes et télégraphes à Bordeaux. Le père septuagénaire.

FACULTÉ DE CLERMONT

Sciences mathématiques.

M. Pradel (Claude). Le père émouleur à Thiers (Puy-de-Dôme), 4 enfants.

Sciences physiques.

M. Chaboissier (Emile-Jean-Louis). Le père instituteur à Saint-Jean-de-Villières (Puy-de-Dôme), 4 enfants.

FACULTÉ DE DIJON

Sciences mathématiques.

M. Pomot (Lucien). Le père charron à Migé (Yonne), 1 enfant.

Sciences physiques.

M. Colin (Fernand-Félix). Le père tourneur à Saint-Claude (Jura), 3 enfants.

FACULTÉ DE GRENOBLE

Sciences mathématiques.

M. Bellon (Jean-François). Le père ouvrier gantier à Laffrey (Isère), 3 enfants.

FACUTÉ DE LILLE

Sciences mathématiques.

M. Lenain (Vindicien-Philomon). Le père ménager à Baizieux (Somme), 4 enfants.

FACULTÉ DE MONTPELLIER

Sciences naturelles.

M. Calvet (Louis). Le père charron à Rodome (Aude), 5 enfants.

FACULTÉ DE NANCY

Sciences physiques.

M. Lange (Gustave-Adolphe). La mère veuve d'un pasteur à Lunéville, 2 enfants.

FACULTÉ DE RENNES

Sciences mathématiques.

M. Leperchec (Hippolyte-Marie). La mère veuve, lingère à Fougères, 3 enfants.

Sciences physiques.

M. Broch (Louis-Théodore). La mère veuve à Brest, 2 enfants; le frère aîné garde d'artillerie.

FACULTÉ DE TOULOUSE

Sciences mathématiques.

M. Janis (Adrien). Le père petit propriétaire cultivateur à Prouilhac (Lot), 3 enfants.

Des bourses de 1,200 fr. sont attribuées pour l'année scolaire 1891-92, près les facultés des sciences ci-après désignées, aux candidats à la licence dont les noms suivent :

FACULTÉ DE PARIS

Sciences mathématiques.

M. Chabrier (Gaston). Le père huissier à Périgueux, 4 enfants.

M. Lafolie (Léon-Joseph). Le père ancien commerçant à Rimogne (Ardennes), 2 enfants.

FACULTÉ DE BORDEAUX

Sciences mathématiques.

M. Sallefranque (Paul-Evariste). Le père ardoiseur à Bordeaux, 2 enfants.

FACULTÉ DE CAEN

Sciences mathématiques.

M. Fleury (Gustave-Paul-Charles). Le père professeur au lycée d'Alençon, 3 enfants.

FACULTÉ DE GRENOBLE

Sciences mathématiques.

M. Bayle (Maurice-Edmond-Joseph). Le père cultivateur à Cornillon-en-Triévres (Isère), 4 enfants.

FACULTÉ DE LYON

Sciences mathématiques.

M. Weber (Anatole-Aymar-Joachim). Le père employé des chemins de fer retraité, 3 enfants.

M. Tronchon (Louis-François-Aimé). Le père directeur de l'école normale de Moulins, 2 enfants.

FACULTÉ DE MARSEILLE

Sciences mathématiques.

M. Prat (Bernard-Marie). Le père menuisier en voitures à Draguignan, 1 enfant.

FACULTÉ DE MONTPELLIER

Sciences mathématiques.

M. Perrier (Paul-Marius). Le père agent d'assurances à Nîmes, 4 enfants.

Sciences physiques.

M. Maiclès (Louis-Jean-Baptiste). Le père coiffeur à Avignon, 3 enfants.

FACULTÉ DE NANCY

Sciences mathématiques.

M. Paquatte (Paul-Emile). Le père ancien instituteur à Bonviller (Meurthe-et-Moselle), 1 enfant.

M. Tallemant (François-Théophile). Le père restaurateur à Pont-à-Mousson, 2 enfants.

FACULTÉ DE POITIERS

Sciences mathématiques.

M. Guibaud (Gustave-Adrien-Louis). Le père instituteur en retraite, secrétaire de la mairie à Chantonnay (Vendée), 3 enfants.

FACULTÉ DE TOULOUSE

Sciences mathématiques.

M. Chauderon (Henri). Le père petit propriétaire cultivateur à Labastide-du-Temple (Tarn-et-Garonne), 1 enfant.

Sciences physiques.

M. Clarens (Jean-Auguste-Joseph). Le père juge de paix à Vic-de-Bigorre, 3 enfants.

Trois quarts de bourse sont attribués pour l'année scolaire 1891-92, près les facultés des sciences ci-après désignées, aux candidats à la licence dont les noms suivent :

FACULTÉ DE LILLE

Sciences mathématiques.

M. Vautrin (Louis-Félix-Anselme). La mère veuve, 3 enfants; l'aîné sous-chef de bureau à la préfecture du Nord.

FACULTÉ DE MARSEILLE

Sciences naturelles.

M. Milhaud (Raoul-Albert-Alfred). Le père employé de commerce à Marseille, 3 enfants.

FACULTÉ DE TOULOUSE

Sciences mathématiques.

M. Gisquet (François). Le père tailleur à Toulouse, 2 enfants.

Des demi-bourses sont attribuées pour l'année scolaire 1891-92, près les facultés des sciences ci-après désignées, aux candidats à la licence dont les noms suivent :

FACULTÉ DE PARIS

Sciences mathématiques.

M. Mascart (Jean-Marcel). Le père professeur au Collège de France, 7 enfants.

Sciences physiques.

M. Niewenglowski (Henri-Gaston). Le père professeur au lycée Louis-le-Grand, 3 enfants.

Durand (Ernest-Jules). Le père professeur au lycée Buffon, 2 enfants

FACULTÉ DE BESANÇON

Sciences physiques.

M. Gobillot (Charles-Francis). Le père cultivateur à Venise (Doubs), 2 enfants.

FACULTÉ DE LILLE

Sciences mathématiques.

M. Desiry (Félix-Paul). Orphelin; quelques ressources.

Sciences naturelles.

M. d'Hardivillers (Désiré-Auguste-Alfred). Le père petit propriétaire cultivateur à Vendeuil (Oise), 1 enfant.

Fait à Paris, le 6 août 1891.

LÉON BOURGEOIS.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu le règlement du 31 mai 1886;

Vu les résultats des concours ouverts le 1er juillet 1891 devant les facultés des sciences;

Vu l'avis du comité consultatif de l'enseignement public (1re section);

Vu les dispositions de l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée,

Arrête:

Des bourses de 1,500 et de 1,200 fr. sont attribuées pour l'année scolaire 1892-1893, près les facultés des sciences ci-après désignées, aux candidats à la licence dont les noms suivent, appelés sous les drapeaux pendant l'année 1891-1892:

1° Bourses de 1,500 fr.

FACULTÉ DE PARIS

Sciences physiques.

M. Magnus (Max). Le père bijoutier à Brest, 8 enfants.

FACULTÉ DE BESANÇON.

Sciences mathématiques.

M. Munier (Léon-Auguste-Joseph). Le père cultivateur à Villersexel (Haute-Saône), 1 enfant.

FACULTÉ DE BORDEAUX

Sciences mathématiques.

M. Duverger (Pierre-Henri-Elaric). Le père cultivateur à Bresdon (Charente-Inférieure), 1 enfant.

FACULTÉ DE GRENOBLE

Sciences mathématiques.

M. Charult (Joseph-Jean-Baptiste). Le père instituteur à Ville-sous-Anjou (Isère), 2 enfants.

FACULTÉ DE LILLE

Sciences mathématiques.

M. Decoreaux (Paul-Albert). Le père garçon boulanger à Hombliéres (Aisne), 8 enfants.

2° Bourses de 1,200 fr.

FACULTÉ DE PARIS

Sciences mathématiques.

M. Durandeau (Jean-Marie-Louis). Le père conducteur des ponts et chaussées à Angoulême, 2 enfants.

M. Moureaux (Maurice-Emile-Eugène). Le père météorologiste au parc Saint-Maur, 4 enfants.

Sciences physiques.

M. Lardé (René-Jean-Louis). La mère veuve sans profession à Nanterre, 2 enfants.

FACULTÉ DE LILLE

Sciences mathématiques.

M. Bassez (Jules). La mère veuve, ménagère à Curgies (Nord), 1 enfant.

Fait à Paris, le 6 août 1891.

LÉON BOURGEOIS.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Cavalerie. — Par décis. minist. du 5 août 1891, M. Blaise, lieut. au 16e rég. de drag., est désigné pour remplir les fonctions d'instruct. du corps dont il fait partie.

Service des subsistances militaires. — Par décis. minist. du 5 août 1891:

M. Bellat, off. d'administ. adj. de 2e cl., employé au 5e corps d'armée, a été désigné pour la div. d'Oran.

M. Vierling, off. d'administ. adj. de 2e cl., employé dans la div. d'Oran, a été désigné pour le 5e corps d'armée.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décision ministérielle en date du 6 août 1891, les élèves de 1re division de l'école navale dont les noms suivent ont été nommés au grade d'aspirant de 2e classe de la marine pour compter du 1er août 1891, savoir:

MM.

1 Valdenaire (Paul-Emile)
2 Macé (Georges-Auguste-Victor-Marie).
3 Bergasse du Petit-Thouars (Aristide-Henri-Nicolas-Denis).
4 Lebègue (Henri-Albert).
5 Vannetzel (Michel-Gaëtan).
6 Berthelot (Charles-Alain-Marie).
7 Cazenave (Pierre-Maximilien-Eugène).
8 Bérenger (Jean-Baptiste-Marie-Marcel).
9 Bonnin (Constant-Charles-René).
10 Glorieux (Georges-Isaïe-Gaston).
11 Kerhuel (Amédée-Henri-Adolphe).
12 Lavelaine de Maubeuge (François-Auguste-Marcel-Henry).
13 Jaquet (Ernest-Jules).
14 Maurois (Alfred-François-Victor).
15 de Framond (Marie-Henry).
16 Abert (Charles-Edmond-Marie).
17 Liard (Joseph-Ferdinand.
18 de Pianelli (Vincent-Auguste).
19 Vaschalde (Marie-Félix-Joseph).
20 Capin (Paul-Marie-Emile).
21 Blanc (Paul-Marie-Joseph).
22 Brylinski (Roger-Auguste).
23 Seré de Rivières (Pierre-Henri-Joseph-Prosper).
24 Mondot (Pierre-Jules-Louis).
25 Nicole (Adolphe-François).
26 Renard (Jules-César).
27 Perrot (André-Léon-François-Honoré).
28 Dumoulin (Gilbert-Eugène-Victor).
29 Vincent (Marie-Joseph-Victor-Georges).
30 Develay (Jean-Marie-Henri).
31 Théron (Louis-Marie-Roger).
32 Albigot (Jean-Marie-Hippolyte).
33 Théroinne (Félix-Alexandre-Jules).
34 Lezaud (Marie-Auguste-Adrien).
35 Cortez (Alexandre-Pierre-Honoré).
36 Pervinquière (Abel-Séverin).
37 Bodet (Pierre-Louis-Marie).
38 Porcher (Louis Justin-Aimé).
39 Latron (Marie-Joseph-Léon).
40 Bichemin (Adolphe-Louis-Marie).
41 Fenouil (Marie-Pierre).
42 Hévin (Joseph-Victor).
43 Thomazi (Auguste-Antoine).
44 Vergoignan (Odet-Georges-Louis-Joseph).
45 Anne (Louis-Marie-Joseph).
46 Tandonnet (Jean-Marie-Arnaud-Hippolyte-Robert).
47 Maurras (Ernest-Louis-Antoine).
48 Guézennec (Jean-François).
49 Petyt (René-Joseph).
50 Magueur (Eugène-Joseph).
51 du Pontavice de Vaugarny (Pierre-Marie-Joseph).
52 Hergault (Camille-Jules).
53 Guillaume-Louis (Marie-Joseph-Pierre).
54 Lecadet (Eugène-Hyacinthe).
55 Rougier (Denis-Félix-Maurice).
56 de Mandat de Grancey (Marie-Chrétien-Galiot-Martial-Antonin).
57 Locamus (Richard-Lucien-Léon-Joseph).
58 Kerboul (Eugène-Alphonse).
59 Revel (Louis-Charles-Henri-Léon).
60 Laurent (Georges-Louis-Victor).
61 de la Motte (André-Gabriel-Guy).
62 des Courtils de Bessy (Jean-Marie-Adalbert-Henri).
63 Le Timbre (Alfred-Charles-Marie).
64 Turquet de Beauregard (Frédéric-Théodore-Marie-Sosthène).
65 Raoul (Auguste-Marie).
66 Martin (Maurice-Eugène-André).
67 Ferrat (Pierre-Marie-Auguste).
68 de Quengo de Tonquédec (Henri-Marie-Pierre-François).
69 Champoiseau (Armand-Pierre-Charles).
70 Coquelin (Gustave-Maurice).
71 Florenville (Henri-Marie-Joseph).
72 Salmon (Robert-Marie-Jean).
73 de Legge de Kerléan (Paul-Marie-Joseph).
74 Dupon (Jean-Baptiste-François).
75 Jourdain (Louis-Maxime).

Ces aspirants devront être rendus à Brest, le 5 octobre 1891, pour embarquer sur le bâtiment-école d'application.

Le sénateur, ministre de la marine, a décidé, sous la date du 24 juillet 1891, que les réservistes des troupes de la marine (artillerie et infanterie) de la deuxième circonscription de réserve maritime, ainsi que ceux de la troisième circonscription appartenant à l'infanterie de marine, et qui doivent être dirigés sur Brest, ne seront pas convoqués pour la période d'exercices de cette année.

Cette mesure s'applique à ceux des réservistes d'infanterie de marine domiciliés sur le territoire du gouvernement militaire de Paris, qui relèvent du 4e bureau de recrutement du département de la Seine (2e, 3e, 11e et 12e arrondissements — Charenton-Vincennes) et du bureau de Seine-et-Oise.

Quant aux officiers de réserve des troupes de la marine, appelés cette année à accomplir leur période d'exercices à Brest, ils devront:

Ceux de l'infanterie de marine, rejoindre ce port le 25 août;

Ceux de l'artillerie de marine, être rendus à Lorient à la même date.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 6 Août 1891.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES

ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 5 août.

Le prince de Naples est allé en voiture à Woolwich. Il a inspecté l'artillerie et déjeuné avec les officiers. Il a visité ensuite les ateliers de l'arsenal. Des salves royales ont été tirées à l'arrivée et au départ du prince.

Afin de rendre aussi brillante que possible la réception de l'escadre française, le ministre de la marine accordera un supplément spécial aux officiers anglais pour couvrir les frais nécessaires.

Le programme de la réception de la flotte française à Portsmouth comprendra définitivement un bal donné le 22 août par les autorités du port aux officiers français, un dîner offert le 22 août aux équipages par la municipalité, et le 24 août un dîner aux officiers, auquel assisteront l'ambassadeur de France, le duc de Connaught, les lords de l'amirauté.

La reine d'Angleterre, dans sa visite à la flotte française, sera accompagnée du duc d'Edimbourg et du duc de Connaught.

Le lord-maire vient d'informer M. Waddington que si les officiers français visitent Londres, il sera heureux de les recevoir à déjeuner et à dîner à Mansion-house.

Londres, 5 août.

Chambre des communes. — La loi de finances a été adoptée en troisième lecture.

Chambre des lords. — Le bill de finances a été adopté.

Les Chambres seront prorogées ce soir, à six heures et demie.

Londres, 5 août.

Voici le discours de la reine, prononcé à la clôture du Parlement :

« Mylords et messieurs,

« Je suis heureuse de pouvoir vous relever des travaux d'une session législative qui s'est beaucoup prolongée.

« Mes relations avec toutes les puissances étrangères continuent d'être pacifiques et amicales.

« Une convention, qui a été conclue avec le roi de Portugal et qui a été ratifiée depuis, détermine les frontières qui séparent les territoires et les sphères d'influence des deux gouvernements dans l'Afrique orientale.

« J'ai également conclu un arrangement avec le roi d'Italie, arrangement par lequel une limite a été fixée, qui sépare le pays soumis au protectorat de l'Italie, dans le nord-est de l'Afrique, de la sphère d'influence de la Grande-Bretagne, ainsi que des possessions de l'Egypte.

« J'ai fait au Président de la République des Etats-Unis des propositions tendant à soumettre à un arbitrage les différends qui existent entre les deux gouvernements, dans la question des pêcheries de phoques. Les négociations sont très avancées, mais elles ne sont pas encore terminées. La suspension de la pêche des phoques dans ces eaux pour la présente année a été, en attendant, consentie d'un commun accord entre les deux gouvernements, en vue d'empêcher la destruction excessive d'espèces, destruction qu'il y avait lieu d'appréhender.

« Les Chambres françaises n'ont pas encore donné leur approbation à la convention intervenue entre moi et la République française en vue de soumettre à l'arbitrage certains différends relatifs à Terre-Neuve, convention qui a été signée au cours de la présente année.

« La ratification de l'acte final de la conférence de Bruxelles pour la répression de la traite a aussi été ajournée, de même que la ratification de la convention relative à la vente des spiritueux en mer.

« Messieurs de la Chambre des communes, je vous remercie d'avoir pourvu aux charges des services publics. Je suis heureuse de constater qu'il vous a été possible de consacrer une somme considérable à l'allègement du fardeau que la loi sur l'enseignement obligatoire a imposé à la fraction la plus pauvre de mon peuple.

« Mylords et messieurs,

» Les différentes mesures que vous avez adoptées pendant ces dernières années, pour assurer le respect de la loi en Irlande et améliorer les conditions générales de ce pays, ont eu pour effet de diminuer sensiblement le nombre des délits agraires et d'augmenter considérablement le bien-être général du pays.

« Les mesures qui ont été adoptées dans le but de combattre la misère dont on était menacé par suite de la mauvaise récolte des pommes de terre dans les districts les plus pauvres de l'ouest de l'Irlande, ont été couronnées de succès et ont conjuré cette grande calamité de la famine.

» Vous avez aussi, dans le but de venir en aide d'une façon permanente aux districts éprouvés, voté une loi bienfaisante, qui, nous l'espérons, en encourageant l'agriculture et en stimulant l'industrie des pêcheries, contribuera dans une grande mesure à prévenir des dangers semblables dans l'avenir.

« Les dispositions donnant aux fermiers le droit d'acheter les fermes qu'ils occupent, ainsi que les mesures législatives relatives aux facilités à accorder pour la transmission de propriétés foncières en Irlande, formeront les meilleures garanties pour le maintien de la sécurité et de l'ordre public, car elles augmenteront le nombre des petits propriétaires fonciers.

« La loi que vous avez adoptée, et qui impose aux propriétaires fonciers une responsabilité directe en ce qui concerne le payement des dîmes, fera disparaître une cause fréquente de conflits entre le détenteur du sol et le propriétaire de la dîme ; cette loi apportera en même temps un soulagement à ceux qui payent la dîme, dans certains cas très urgents.

« Afin de donner satisfaction aux réclamations croissantes du commerce et de l'agriculture, vous avez accompli une partie importante de la tâche qui consiste à simplifier et à régulariser les tarifs des chemins de fer. Votre œuvre aura très certainement des résultats en rapport avec le grand effort qu'elle a exigé.

« Les mesures que vous avez adoptées pour améliorer la législation relative aux usines, aux ateliers, aux caisses d'épargne et à l'hygiène publique auront, j'en suis convaincue, pour résultat d'améliorer le bien-être de mon peuple.

« Je suis convaincue que dans une prochaine session vous pourrez étudier plusieurs questions intéressantes sur lesquelles j'ai attiré votre attention, mais dont vous n'avez pas, jusqu'à présent, eu le temps de vous occuper.

« Je prie le ciel que dans l'accomplissement de vos nombreux devoirs, dans toute l'étendue de mon royaume, vous soyez protégés et guidés par la protection du Dieu tout-puissant. »

(*Agence Havas.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 5 août.

Hier soir, l'empereur, l'impératrice, le grand-duc Alexis et leur suite sont partis, avec le ministre de la guerre, sur le yacht *Derjawa*, pour la Finlande.

Le grand-duc héritier a traversé hier Werchneuralsk (gouvernement d'Orembourg).

Le roi de Serbie est arrivé à Saint-Pétersbourg hier soir, avec MM. Ristich, Pachitch et les autres personnages qui l'accompagnent; il est descendu au palais d'Hiver, où il a dîné et a fait ensuite une promenade en voiture dans les rues de la ville. Les maisons étaient pavoisées aux couleurs russes et serbes.

Saint-Pétersbourg, 5 août.

On lit dans le *Messager officiel* :

On sait qu'au dîner du 16 juillet, au palais de Peterhof, l'empereur, levant son verre, a prononcé les paroles suivantes qui ont une haute signification :

« A la santé du Président de la République française, M. Carnot, à la prospérité de la flotte française, et en particulier de l'escadre de l'amiral Gervais ! «

Ces paroles du souverain ont eu pour conséquence une série d'hommages sans pareils, imposants et profondément significatifs à l'égard de la flotte française pendant toute la durée de son séjour à Cronstadt.

Si jamais quelqu'un a eu l'occasion de se convaincre de l'effet produit en Russie par les paroles du chef suprême de l'empire, ce sont bien les officiers de la brillante flotte française.

Il serait trop long d'énumérer les manifestations grandioses, chaleureuses, sincères, de sympathie dont le peuple russe a fait preuve envers le peuple français, et pas le moindre incident n'a troublé ces manifestations de la puissance silencieuse mais réelle du peuple russe, interprétant les paroles de son souverain.

La loi concernant l'adoption par la Russie de la convention internationale sur le transport des marchandises par chemin de fer est promulguée.

Moscou, 5 août.

A son arrivée à Moscou, l'amiral Gervais a rendu visite au prince Galitzine, gouverneur, au maréchal de la noblesse et à M. Alexeieff, maire de Moscou.

Pendant ce temps, les officiers de l'escadre française ont été l'objet des manifestations les plus sympathiques de la part de la population, qui les a entourés et portés en triomphe. Les officiers français étaient profondément émus.

Ces manifestations se sont traduites en ovations enthousiastes à l'égard de l'amiral Gervais, quand le commandant de l'escadre a regagné Slavianski-bazar. La foule l'a entouré et l'a porté à bras jusqu'à son appartement, au deuxième étage.

Ces démonstrations sont d'autant plus significatives que la population russe est généralement calme, et même froide. On peut dire que le peuple de Moscou a témoigné à l'égard des officiers français la cordialité la plus vive et un enthousiasme extraordinaire et inconnu jusqu'alors. L'absence d'uniformes officiels a encore accentué le caractère populaire de ces manifestations, dont les témoins seuls peuvent juger l'énorme importance.

A deux heures, l'amiral Gervais a reçu les membres de la colonie française.

Celle-ci, selon la coutume russe, a présenté à l'amiral le pain et le sel sur un plat de vermeil superbe, décoré d'un haut-relief aux armes de la Russie, avec une inscription en l'honneur du commandant de l'escadre.

Le doyen de la colonie, M. Gauthey, ingénieur, a prononcé un discours de bienvenue.

L'amiral a répondu. Il a dit que le devoir d'une colonie était de faire honneur à la mère patrie à l'étranger. Ce dernier mot, a-t-il dit, n'est plus applicable à la Russie, pays ami.

Les acclamations des assistants ont couvert ces dernières paroles.

Après le déjeuner, l'amiral Gervais et les officiers français, accompagnés du maire, M. Alexeieff, ont visité le Kremlin, la cathédrale et l'exposition asiatique.

Partout ils ont été acclamés, partout des milliers de bras se tendaient vers eux, et c'est les larmes aux yeux qu'ils répondaient à tous ces témoignages de sympathie.

La grande société des chemins de fer russes a mis à la disposition des marins français un train spécial composé de wagons-salons et de sleeping-car pour leur retour à Saint-Pétersbourg.

Le maire, en recevant l'amiral Gervais à sa descente du train, lui a adressé une allocution de bienvenue.

L'amiral l'a remercié, en disant qu'il ne considérait pas les hommages comme s'adressant à lui personnellement, mais à la France. « Je suis très heureux, a-t-il dit, de me trouver à Moscou, que je regrette de ne pas avoir visitée plus tôt; merci encore une fois de vos souhaits, que nous acceptons avec une profonde reconnaissance. »

Les assistants ont accueilli les paroles de l'amiral par les cris de : « Vive la France ! Vive la Russie ! » accompagnés de hourrahs.

La foule a chaleureusement acclamé les marins français, pendant le trajet de la gare au Slaviansky-Bazar. Sur tout le parcours les rues étaient pavoisées de drapeaux russes et français. L'amiral Gervais, qui était en voiture avec le maire, est resté constamment nu-tête.

Le doyen de la colonie française, en présentant ses compatriotes à l'amiral Gervais, lui a offert le pain et le sel, et a exprimé le regret que la courte présence des marins français à Moscou l'empêchât de leur faire un accueil plus recherché : « C'est pour cela, a-t-il dit, que la colonie française doit se borner à faire cette offre, selon l'usage russe. «

L'amiral Gervais lui a répondu :

« Je suis reconnaissant et charmé de constater l'accueil enthousiaste dont l'escadre française est l'objet depuis son entrée dans les eaux russes. Quoique nous séjournions dans un pays qui ne cesse de nous prouver sa sympathie, nous ne devons pas oublier que nous ne sommes pas chez nous et devons respecter les coutumes du pays, savoir cultiver de mutuelles relations amicales. Je vous remercie encore une fois et j'accepte votre don par estime pour les anciens usages du pays. »

On a offert ensuite à l'amiral Gervais, de la part de la ville, des plans du Kremlin et des Guides de la ville de Moscou.

Les lieutenants généraux Malakow et Doukhorskoy ont invité l'amiral Gervais, au nom du commandant des troupes, à assister aujourd'hui à la grande retraite qui aura lieu au camp Khodynsky.

Après avoir déjeuné au Slaviansky-Bazar, les officiers français ont visité le grand palais du Kremlin, les appartements du tsarevitch, la

salle d'armes: puis ils se sont rendus au musée historique, pour visiter l'exposition de l'Asie centrale.

Dans le vestibule du musée, une musique militaire a fait entendre la *Marseillaise*. Le comité de l'Exposition a offert aux marins du champagne et des fruits.

Le président du comité a porté un toast à la marine française.

L'amiral Gervais a répondu par un toast porté au développement du commerce et de l'industrie de la Russie. Il a ajouté: « Je suis convaincu que les forces industrielles russes trouveront une énorme application dans l'Asie centrale. »

Le président du comité de l'exposition a offert à l'amiral Gervais un album de l'exposition; puis les officiers français ont fait une promenade en troïkas décorées de fleurs.

A sept heures, un banquet de 120 couverts, dans lequel n'a cessé de régner une grande animation, a été donné dans le grand salon de l'exposition.

Ce banquet sera suivi d'un grand punch.

(*Agence Havas.*)

BRÉSIL

Rio-Janeiro, 4 août.

Tous les ans, on constate un mouvement ascensionnel des revenus des douanes et des autres contributions. Ainsi l'année 1890 a été bien supérieure à 1889. La même constatation peut maintenant se faire entre le premier semestre de 1891 et la période correspondante de 1890.

La douane de Rio-de-Janeiro a perçu, pendant les six premiers mois de cette année, au change de 400 reis le franc, 90 millions, tandis que pendant la période correspondante de 1890 la douane avait perçu 82 millions. Il y a donc une différence en plus de 8 millions.

Le revenu des contributions directes de la ville de Rio a été, dans le premier semestre de 1890, de 17 millions et pendant cette année de 28 millions, en augmentation de 11 millions.

(*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des travaux publics.

PHARES ET BALISES

AVIS AUX NAVIGATEURS

Abords de la Camargue (*Bouches-du-Rhône*).

Vers la fin de l'année 1891, l'éclairage des abords de la Camargue sera modifié ainsi qu'il suit :

1° On allumera un nouveau feu de troisième ordre, établi sur une tour en maçonnerie récemment construite à 1,200 mètres environ dans le N.-E. de l'ancien phare de Faraman.

Ce feu, qui éclairera tout l'horizon maritime, sera caractérisé par des éclats de lumière blanche groupés au nombre de deux. Dans chaque groupe, les deux éclats successifs seront séparés par une courte éclipse durant environ deux secondes. Une grande éclipse durant environ six secondes séparera chaque groupe, c'est-à-dire le deuxième éclat d'un groupe du premier éclat appartenant au groupe suivant.

L'altitude focale du feu s'élèvera à 41 mètres au-dessus des hautes mers. Sa portée lumineuse atteindra moyennement 24 milles et elle ne restera inférieure à 11 milles que par les temps brumeux dont la durée équivaut sensiblement aux 4/100 de l'année.

2° On éteindra le feu provisore actuel dès que le nouveau feu sera mis en service. (Voir l'avis n° 146, 1889.)

3° Le feu scintillant de la Gacholle, qui émet présentement, dans un secteur de 56° d'amplitude environ, des éclats de lumière blanche de cinq en cinq secondes, éclairera, en outre, toute la portion de l'horizon maritime située à l'est de ce secteur, avec des éclats de lumière verte se reproduisant également toutes les cinq secondes.

La portée lumineuse de ces éclats verts atteindra moyennement 13 milles et ne restera inférieure à 6 milles que par temps brumeux et durant les 4/100 de l'année.

Des avis ultérieurs feront connaître les époques à partir desquelles ces diverses modifications seront réalisées.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

ÉCOLE NATIONALE D'ARTS ET MÉTIERS D'AIX (1)

Concours d'admission de 1891.

Liste des candidats admissibles aux épreuves orales.

AIN

Baudin. — Bergeron. — Bozonet. — Brun-Ney. — Favier. — Multin. — Patrigot.

ALGER

Néant.

ALPES (BASSES-)

Amaduric. — Avon. — Plume.

ALPES (HAUTES-)

Turquais.

ALPES-MARITIMES

Giraud. — Glinat.

ARDÈCHE

Agier. — Arnal. — Ballet. — Bégagnon. — Chabert. — Delorme. — Grange. — Martaresche. — Mercoyrol. — Monteil. — Peysson. — Rambaud. — Rollandin. — Vial.

ARIÈGE

Salettes.

AUDE

Belloc. — Cazabon.

AVEYRON

Castanié. — Cérieys. — Cerri. — Feral. — Grès. — Joseph. — Julia. — Matharel. — Raynal. — Redon. — Rouanet. — Verdié. — Veyrac.

BOUCHES-DU-RHÔNE

Allard. — Appaix. — Baille. — Berenguier. — Blanc. — Bonatti. — Bonnet. — Royer. — Cayol. — Chaix. — Fabre. — Guibaud. — Gugon. — Imbert. — Jaunay. — Imonet. — Junilhon. — Malthi. — Maneille. — Monnier. — Mouton. — Méry. — Peyre. — Portier. — Rambaud. — Rollée. — Rougier. — Prunier. — Silvestre. — Simon. — Tailhandier. — Trama. — Vauriot. — Verd. — Viollet.

CORRÈZE

Berthon. — Déguillaume. — Mérigoux. — Roussillon.

CORSE

Oudella.

DRÔME

Blondeau. — Broët. — Geny. — Gresse. — Mourier. — Palmier. — Ravatin. — Rouveyre. — Roux. — Sisteron. — Vinay.

GARD

Clairgeon. — Garcin. — Monnier. — Bonnet. — Tourtel. — Hubert. — Sanguinède. — Coulon. Chabert. — Auréche. — Goguet. — Cartier.

GARONNE (HAUTE-)

Bistos. — Baradat. — Charron. — David. — Farail. — Gaches. — Jean, dit Carolis. — Mailhebrau. — Roudière. — Sentenac. — Soule. — Verdier.

GERS

Dubosc. — Martin. — Tochebus.

HÉRAULT

Audrau. — Audibert. — Barthis. — Genieys. — Gouzon. — Gros. — Laux. — Richaud.

(1) La liste des candidats de la Loire admissibles aux épreuves orales sera publiée ultérieurement.

ISÈRE

Briat. — Brochier. — Bonnefoy. — Bouvier. — Colas. — Goudraud. — Giraud. — Ollier. — Pelolli. — Tête.

LOIRE (HAUTE-)

Jousserand. — Thibonnier.

LOT

Bonnet. — Camy. — Cassan. — Pomarède.

LOT-ET-GARONNE

Auzeral. — Barrère. — Dauphin. — Delluc. — Gouyraud. — Janbart. — Lafourcade. — Laffitte. — Mathieu. — Mercadé. — Meyrial. — Noël. — Soubiran. — Soulié.

PUY-DE-DÔME

Brihat. — Grand. — Randanne. — Trottier.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Blay. — Costesèque. — Danger. — Maumill. — Modat.

RHÔNE

Berthier. — Brocard. — Colet. — Cottier. — Déroche. — Frénot. — Gillequin. — Guicherd. — Longbois. — Marchand. — Marrel. — Melat. — Taraquois. — Vinet.

SAÔNE-ET-LOIRE

Badey. — Bados. — Berthier. — Bortinetto. — Bontemps. — Chapey. — Castanier. — Clerc. — Ferrand. — Lapierre. — Moiroux. — Morland. — Rajaud. — Reynier. — Roher. — Perrin. — Variot. — Vaudet. — Verne. — Bertoux.

SAVOIE (HAUTE-)

Nicolas (Eugène). — Verguin.

TARN

Arnal. — Boscat. — Manens. — Teste. — Roon.

TARN-ET-GARONNE

Barbe. — Daux. — Delautre. — Ducassé. — Malosse.

VAUCLUSE

André. — Capron. — Boudin. — Magnet. — Morénas. — Pons. — Trouillet. — Tourniaire. — Toscan.

VAR

Amiel. — Andrieu. — Audibert. — Baron. — Bonifoy. — Berrin. — Dalmas. — Ganteline. — Gaston. — Germain. — Gourillon. — Lavague. — Mathieu. — Martel. — Rey. — Rouvier. — Schmuck. — Valacca. — Verlaque. — Guillerme. — Germand.

Ecole nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny (*Saône-et-Loire*).

Un décret du Président de la République en date du 25 juillet a approuvé le règlement de l'école nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny.

Cette école a pour objet de former des ouvriers d'élite, aptes à devenir contremaîtres dans les industries des métaux et du bois. Elle ouvrira le 2 novembre prochain.

Le prix de la pension est de 500 fr. par an.

L'enseignement donné à l'école de Cluny est théorique et pratique.

L'enseignement théorique, toujours dirigé dans le sens des applications, comprend :

1° L'arithmétique, les progressions, des notions sur les logarithmes et la règle à calcul;

2° La géométrie élémentaire, avec des notions sur l'ellipse, l'hyperbole, la parabole, la développante de cercle, la cycloïde et l'épicycloïde;

3° L'algèbre élémentaire jusqu'aux équations du second degré exclusivement ;

4° Des notions très élémentaires de trigonométrie rectiligne ;

5° La géométrie descriptive, jusques et y compris la pénétration des corps et l'étude de l'hélice et de l'hélicoïde à cône et à plan directeur et des vis à filets carrés et triangulaires ;

6° L'étude des lois du mouvement ; des diverses transformations de mouvement que l'on rencontre dans les machines, et la cinématique appliquée;

7° Des notions élémentaires de mécanique industrielle, la description des principaux or-

ganes de machines et des machines et appareils employés dans les industries du fer et du bois; la description détaillée et complète des machines à vapeur et des moteurs hydrauliques, avec explication des formules du travail et des notions très élémentaires sur la résistance des matériaux;

8° Des notions élémentaires de physique et de chimie;

9° Le dessin industriel;

10° L'écriture et la comptabilité;

11° La grammaire;

12° L'histoire de France et la géographie de la France et de ses colonies;

13° L'hygiène.

Art. 20. — L'enseignement pratique se donne dans des ateliers spéciaux, savoir :

1° Serrurerie et ajustage, avec une section de fabrication d'instruments de précision;

2° Menuiserie et modèles, formant deux sections bien distinctes;

3° Fonderie, exécution par tous les élèves fondeurs de pièces mécaniques (fonte et cuivre) et de fontes d'art.

4° Forges : chaudronnerie en fer et en cuivre.

Le nombre des ateliers peut être augmenté.

Les élèves sont répartis, pendant la durée de leurs études, entre les ateliers, d'après les règles déterminées par arrêté ministériel.

L'admission a lieu par voie de concours. Le concours pour la nomination des élèves de la première promotion aura lieu dans les premiers jours d'octobre, au chef-lieu de chaque département.

Nul ne peut prendre part au concours :

1° S'il n'est Français ou s'il ne se trouve dans l'un des cas prévus par les articles 8 (§ 4), 9, 10, 12 (§ 3) et 18 du code civil;

2° S'il ne justifie qu'il aura plus de quinze ans et moins de dix-sept ans au 1er octobre prochain.

Les demandes doivent être adressées par écrit et sur papier timbré au préfet du département dans lequel la famille est domiciliée, avant le 1er septembre. Passé ce délai, les inscriptions ne seront reçues qu'en vertu d'une autorisation spéciale.

Les demandes doivent être accompagnées des pièces suivantes :

1° L'acte de naissance de l'intéressé;

2° Un certificat d'un docteur en médecine assermenté constatant que le candidat est d'une bonne constitution, et, spécialement, qu'il n'est atteint d'aucune affection scrofuleuse ou maladie chronique contagieuse;

3° Un certificat de revaccination délivré depuis moins de deux ans

4° Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par l'autorité locale, dûment légalisé, et constatant, de plus, que le candidat est de nationalité française.

Les candidats qui se trouvent dans l'un des cas prévus par les articles 8 (§ 4), 9, 10, 12 (§ 3) et 18 du code civil, doivent produire une copie certifiée conforme de la déclaration qui aura été faite en leur nom, soit pour renoncer à la faculté dont ils jouissent, de décliner à leur majorité la qualité de Français, soit pour réclamer cette qualité;

5° L'engagement pris par le père, la mère ou le tuteur d'acquitter les frais de pension ainsi que la somme de 105 fr. destinée à constituer et à entretenir la masse particulière de l'élève et à couvrir les frais accessoires.

Les signatures des certificats et celle de l'engagement doivent être légalisées.

Les demandes de bourse doivent être déposées à la préfecture également en même temps que les demandes d'admission au concours.

Les connaissances exigées sont :

1° L'écriture;

2° L'orthographe;

3° L'arithmétique, comprenant, notamment, les quatre premières règles, les fractions, le système décimal, les proportions et l'extraction des racines carrées;

4° Les éléments de la géométrie jusques et y compris les surfaces planes.

Le concours ne comporte que des épreuves écrites et manuelles.

Ces épreuves comprennent :

1° Une page d'écriture (cursive, ronde et bâtarde);

2° Une dictée;

3° Une épure de dessin linéaire;

4° Une composition d'arithmétique et une de géométrie;

5° Deux problèmes d'arithmétique et deux de géométrie;

6° L'exécution d'une pièce de fer ou de bois.

Tous autres renseignements peuvent être obtenus à la préfecture ou au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du personnel et de l'enseignement technique) 80, rue de Varenne.

AVIS COMMERCIAUX

N° 379. — 7 août 1891.

LÉGISLATION COMMERCIALE

Russie.

I. — *Payement des droits de douane. — Agio sur l'or pour le 3e trimestre 1891.* — Conformément aux dispositions de l'ukase, en date du 18 janvier 1889, sur l'acceptation, en payement des droits de douane, des roubles argent, du rouble crédit et des monnaies divisionnaires d'argent ou de billon, d'après le cours de l'agio sur l'or, le ministre des finances a arrêté le cours ainsi qu'il suit pour la période comprise entre le 1er juillet et le 1er octobre 1891 :

a. Par rouble argent en monnaie de banque, 72 copecks;

b. Par rouble de crédit et de monnaie divitionnaire d'argent et de cuivre, 70 copecks.

II. — *Tarif des douanes.* — Une édition du nouveau tarif général des douanes de l'empire russe, en date du 11 juin 1891, est actuellement en préparation au ministère du commerce. En attendant cette publication, le 2e bureau de la direction du commerce extérieur, 80, rue de Varenne, tiendra à la disposition des intéressés l'édition officielle française, publiée à Saint-Pétersbourg, autorisée par le département impérial des douanes de Russie, comprenant, outre le tarif général, le tarif spécial applicable aux produits importés de la Finlande, ainsi qu'un extrait des règlements douaniers concernant toutes les formalités que les importateurs et les expéditeurs ont à remplir dans les douanes russes.

Etats-Unis.

Valeur du dollar. — D'après le tableau de la valeur des différentes monnaies étrangères établi par la trésorerie de Washington en vertu de l'acte du 1er octobre 1891 et devant, à partir du 1er juillet 1891, servir de base pour la conversion en monnaies américaines de la valeur des marchandises importées aux Etats-Unis et facturées en monnaies étrangères, la valeur du franc reste fixée à 0 dol. 193 comme par le passé, ce qui donne au dollar la valeur de 5 fr. 18.

Possessions anglaises d'Amérique. Canada.

Modifications au régime douanier (Extrait du décret du 24 juin 1891). Les modifications votées par la Chambre et mises en vigueur le 24 juin 1891 portent sur la bière, le vin de Champagne, les spiritueux, le sel, le tabac, les sucres et mélasses et sur la glucose.

Bière. — Les droits de 20 fr. 50 sont portés à 24 fr. l'hectolitre pour les bières en bouteilles; pour les bières en fûts il est de 14 fr. 82 au lieu de 15 fr. 40 par hectolitre.

Vins de Champagne. — Le droit spécifique, qui était de 15 fr. 54 par douzaine de bouteilles, est porté à 17 fr. 10; le droit de 30 p. 100 à la valeur n'est pas modifié.

Spiritueux. — Tous les droits spécifiques sur les spiritueux sont augmentés de 6 fr. 25 p. 100; aucune modification sur les droits à la valeur.

Sel. — Les droits sur le sel sont abaissés de 50 p. 100 et, au lieu d'acquitter respectivement 1 fr. 14 et 1 fr. 71 par 100 kilogrammes, ne payent plus que 57 et 86 centimes.

Tabac. — Le kilogramme de tabac haché, qui ne payait que 4 fr. 57, acquitte aujourd'hui un droit de 5 fr. 14, et le tabac fabriqué non dénommé et le tabac à priser, au lieu de 3 fr. 43, payent aujourd'hui 4 fr. par kilogramme.

Sucres, mélasses et glucoses. — Les droits ont été modifiés. Les raffinés, au lieu de payer 17 fr. 14 les 100 kilogrammes et 35 p. 100, n'acquittent plus qu'un droit spécifique de 9 fr. 14 les 100 kilogrammes.

Les sucres de canne et de betterave non supérieurs en couleur au n° 14 hollandais, le milado, les mélasses, les jus de canne ou de betterave, le sucre-plaque non dénommés et le vison recuit sont admis en franchise quand ils arrivent directement et sans transbordement du pays d'origine; en cas de transbordement ils acquittent un droit de 5 p. 100 à la valeur. Le régime applicable au sucre candi et à la confiserie n'a pas été modifié.

CHAMBRES DE COMMERCE FRANÇAISES À L'ÉTRANGER

Charleroi.

Envoi d'échantillons. — La chambre de commerce française de Charleroi vient d'adresser à M. le président de l'Union des chambres syndicales, 10, rue de Lancry, à Paris, 122 chaînes de montre en métal blanc, de fabrication allemande, ainsi qu'une collection d'échantillons de filets-chasse-mouches pour chevaux et de ficelles de même fabrication.

Cette collection sera ensuite transmise aux chambres de commerce de Nantes, Angers, Dunkerque, Abbeville, Cambrai et au musée commercial de Lille.

Si d'autres institutions commerciales (chambres, musées, etc.) désiraient obtenir communication de cet envoi, il leur suffirait d'écrire à M. le président de la chambre de commerce française, 16, quai de Brabant, à Charleroi.

Les frais à supporter se réduisent au transport des échantillons d'une ville à l'autre.

Alexandrie.

Composition du bureau. — Les élections qui viennent d'avoir lieu pour le renouvellement du bureau de la chambre ont donné les résultats suivants :

MM. Frauger, Suzzarini et Dervieu ont été respectivement réélus dans leurs fonctions de président, de vice-président et de trésorier. M. Hochapfel, secrétaire, a été remplacé par M. Hirtz, notable négociant-commissionnaire.

INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

Turquie.

Projet de création de chambres de commerce grecques. — On annonce que l'inspecteur des consulats helléniques visitera prochainement les principales villes de la Turquie pour s'entendre avec les négociants hellènes au sujet de la fondation de chambres de commerce helléniques sur plusieurs points de l'empire ottoman, en vue de développer les relations commerciales qui existent entre la Turquie et le royaume de Grèce. — (*Journal de la chambre de commerce de Constantinople.*)

Chine et Corée.

Le *Moniteur officiel du commerce* du 6 août contient des indications sur les moyens de créer des relations commerciales avec la Chine et la Corée.

EXPOSITIONS ET CONCOURS

Pays-Bas.

Concours relatif à l'emballage du sel. — Le gouvernement néerlandais offre un prix de 10,000 florins à l'inventeur du meilleur procédé pour l'emballage du sel.

Les conditions de ce concours peuvent être consultées au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (direction du commerce extérieur, bureau des renseignements commerciaux), 80, rue de Varenne.

Possessions anglaises d'Afrique. Ile Maurice.

Exposition générale à Port-Louis. — Une exposition générale à laquelle seront admis les produits étrangers aura lieu à Port-Louis (île Maurice) au mois de décembre prochain.

Les objets destinés à y figurer devront être rendus à l'île Maurice par le courrier du 23 novembre au plus tard.

ADJUDICATIONS

Brésil.

Éclairage de Bahia. — Le *Moniteur officiel du Commerce* du 6 août publie le texte d'un édit réglant les conditions pour la soumission de l'éclairage de la ville de Bahia.

Préfecture du département de la Seine.

Un concours est ouvert entre tous les artistes peintres français pour la décoration artistique de la grande salle à manger de l'Hôtel de Ville, comprenant un grand plafond circulaire, deux plafonds latéraux de forme rectangulaire et huit dessus de portes.

Prix alloué : 49,000 francs.

Les artistes désirant prendre part à ce concours, pour lequel ils devront remettre les esquisses le 15 décembre prochain, trouveront à l'Hôtel de Ville (bureau des beaux-arts, escalier D, 2e étage), de midi à cinq heures de l'après-midi, le programme dudit concours ainsi que le plan des surfaces à décorer.

INFORMATIONS

Pendant la 30e semaine de 1891 (du 26 juillet au 1er août inclusivement), le service de statistique municipale a compté 836 décès au lieu de 811 enregistrés pendant la semaine précédente. Le chiffre de la mortalité se maintient au-dessous de la moyenne et l'état sanitaire est satisfaisant.

Les maladies épidémiques continuent à être rares. La fièvre typhoïde a causé 7 décès pendant chacune des trois dernières semaines; le nombre des décès par rougeole est également le même que celui de la semaine précédente : 21. On a, en outre, constaté 2 décès par variole au lieu de 1, 1 décès par scarlatine au lieu de 2, 4 décès par coqueluche au lieu de 6, et 18 décès par diphtérie au lieu de 19.

Bien que la température ne soit pas très élevée, la diarrhée infantile (athrepsie, etc.) a brusquement augmenté de fréquence (107 décès au lieu de 75).

En outre, 23 enfants sont morts de faiblesse congénitale.

Les maladies inflammatoires des organes de la respiration ont causé 70 décès. Ce chiffre se décompose ainsi qu'il suit: bronchite aiguë, 9 décès; bronchite chronique, 22; broncho-pneumonie, 25; pneumonie, 14.

La phtisie pulmonaire a causé pendant cette semaine 178 décès; les autres tuberculoses, 27; la méningite, 32; l'apoplexie, la paralysie et le ramollissement cérébral, 54 décès.

Les maladies organiques du cœur ont fait périr 48 personnes; le cancer, 33. Enfin 28 vieillards sont morts de débilité sénile.

Il y a eu 18 suicides et 13 morts violentes.

On a célébré à Paris 376 mariages.

On a enregistré la naissance de 1,189 enfants vivants (598 garçons et 591 filles) dont 900 légitimes et 289 illégitimes. Parmi ces derniers 34 ont été reconnus immédiatement.

On a déclaré la mise en nourrice de 337 enfants, dont 10 seront placés à Paris. Parmi ces enfants, 104 seront nourris au sein et 233 recevront une autre alimentation.

On a déclaré la naissance de 71 mort-nés dont 48 légitimes et 23 illégitimes.

BANQUE DE FRANCE ET SUCCURSALES

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF	6 AOUT 1891 MATIN	30 JUIL. 1891 MATIN
Encaisse de la Banque (*)	2.637.029 249 08	2.630.715.800 27
Effets échus hier à recevoir ce jour	474.753 49	38.131 35
Portefeuille de Paris — Effets sur Paris	227.231.007 75	286.969.358 06
Portefeuille de Paris — Effets sur l'étranger	» »	» »
Portefeuille de Paris — Oblig. du Trésor à court terme	» »	» »
Portefeuille des succursales	366.048.162 »	404.080.808 »
Avances sur lingots et monnaies à Paris	12.062.000 »	12.075.200 »
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales	1.515.000 »	1.501.000 »
Avances sur titres à Paris	126 710 602 68	123.857.715 39
Avances sur titres dans les succursales	164.627.730 »	156.983.327 »
Avances à l'État (convent. des 10 juin 1857, 29 mars 1878 et 30 mars 1888)	140.000.000 »	140.000.000 »
Rentes de la réserve :		
Loi du 17 mai 1834	(a) 10.000.000 »	(a) 10.000.000 »
Ex-banques départementales	(b) 2.980.750 14	(b) 2.980.750 14
Rentes disponibles	99.627.285 32	99.627.285 32
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) y compris (c) 9,125,000 de la réserve	(c) 100.000.000 »	(c) 100.000.000 »
Hôtel et mobilier de la Banque	(d) 4.000.000 »	(d) 4.000.000 »
Immeubles des succursales	9.388.633 »	9.388 633 »
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales	1.815.944 31	1.104.113 17
Emploi de la réserve spéciale	(e) 9.907.444 16	(e) 9.907.444 16
Divers	165.954 386 20	159.926.265 14
	4.079.312.948 13	4.153.055.826 »

PASSIF	6 AOUT 1891 MATIN	30 JUIL. 1891 MATIN
Capital de la Banque	182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (art. 3, loi du 9 juin 1857)	8.002.313 54	8.002.313 54
Réserves mobilières :		
Loi du 17 mai 1834	(a) 10.000.000 »	(a) 10.000.000 »
Ex-banques départementales	(b) 2.980.750 14	(b) 2.980.750 14
Loi du 9 juin 1857	(c) 9.125.000 »	(c) 9.125.000 »
Réserve immobilière de la Banque	(d) 4.000.000 »	(d) 4.000.000 »
Réserve spéciale	(e) 9.907.444 16	(e) 9.907.444 16
Billets au porteur en circulation (Banque et succursales)	3.010.313 395 »	3.051.867.285 »
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	15.239.495 64	14.556.514 23
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales	42.229.983 35	41.756.629 58
Compte courant du Trésor, créditeur	360 298.773 23	369.891 150 25
Comptes courants de Paris	334 383 784 51	349.582 651 60
Comptes courants dans les succursales	49.302.945 »	57.644.721 »
Dividendes à payer	4.557.570 33	5.061.109 33
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	3.292.225 18	2.618.023 58
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	1.357.644 66	1.357.644 66
Divers	31.821.623 39	32 204.588 88
	4.079.312.948 13	4.153.055.826 »

Certifié conforme aux écritures :

Le sous-gouverneur de la Banque de France,

E. DESMAREST.

(*) Décomposition de l'Encaisse :

	AU 6 AOUT 1891	AU 30 JUILLET 1891
OR	1.375.019.005 71	1.366.396.926 59
ARGENT	1.262.010.243 37	1.264.318.873 68
	2.637.029.249 08	2.630.715.800 27

BULLETIN COMPARATIF DES RECETTES DES CHEMINS DE FER

Du 16 au 22 juillet 1891 pour les compagnies d'intérêt général et les chemins de fer Portugais, et du 23 au 29 juillet pour les autres compagnies.

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE — 1891 — kilom. exploités	1891 — recettes brutes (fr. c.)	1891 — par kilom. (fr. c.)	1890 — kilom. exploités	1890 — recettes brutes (fr. c.)	1890 — par kilom. (fr. c.)	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1891 — sur recettes brutes (fr. c.)	1891 — par kil. 0/0	1890 — sur recettes brutes (fr. c.)	1890 — par kil. 0/0	RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER — 1891 (fr. c.)	1890 (fr. c.)	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1891 — sur recettes brutes (fr. c.)	1891 — par kil. 0/0	1890 — sur recettes brutes (fr. c.)	1890 — par kil. 0/0
Du 16 au 22 juillet (29e semaine).																
COMPAGNIES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL																
Chemins de fer de l'Etat	2.666	739.991 »	277 57	2.658	693.213 15	260 80	46.777 85	6.43	»	»	19.221.705 70	18.626.538 50	595.167 20	2.26	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	8.28	6.561.974 35	792 03	8.130	6.078.111 75	747 62	483.862 60	5.94	»	»	185.548.114 40	180.204.996 03	5.343.118 37	1.31	»	»
— Rhône au Mont-Cenis	133	83.828 40	630 29	133	81.724 25	614 47	2.104 15	2.57	»	»	2.448.380 10	2.569.624 03	»	»	121.243 93	4.72
— Chemins algériens	513	192.209 35	374 67	513	225.945 21	440 44	»	»	33.735 86	17.55	4.815.594 95	4.264.448 72	551.146 23	12.92	»	»
Nord	3.606	3.521.000 »	976 42	3.600	(b) 3.565.000 »	990 27	»	»	44.000 »	1.30	(b) 98.504.000 »	(b) 99.116.000 »	»	»	612.000 »	0.83
Ouest	4.792	(a) 2.897.337 25	604 61	4.714	(b) 2.837.127 30	601 85	60.209 95	0.45	»	»	(a) 75.039.627 68	(b) 73.442.844 10	1.596.783 58	2.06	»	»
Orléans (c)	6.313	3.092.907 »	489 92	6.122	3.051.593 97	498 46	41.313 03	»	»	1.71	88.382.509 53	86.336.448 80	2.046.060 73	1.04	»	»
Est	4.513	2.699.507 45	598 16	4.513	2.740.214 70	607 18	»	»	40.707 25	1.49	76.340.516 45	74.843.281 70	1.497.234 75	1.93	»	»
Midi	3.007	1.736.049 67	577 34	2.965	1.701.416 70	573 83	34.632 97	0.61	»	»	47.362.281 44	46.610.457 36	751.824 08	0.29	»	»
Cies SECONDres D'INTÉRÊT GÉNÉRAL																
Est-Algérien	897.64	84.484 47	94 11	897.08	107.168 82	119 46	»	»	22.684 35	21.22	3.286.316 68	2.597.631 59	688.685 09	22.94	»	»
Bône-Guelma et prolongemts — Anc. rés. (v. large), Algérie et Tunisie	536	66.102 15	123 32	536	74.776 »	139 50	»	»	8.673 85	13.12	1.998.928 67	1.753.781 61	245.147 06	13.97	»	»
Bône-Guelma et prolongemts — N. rés. (v. étr.), Souk-Ahras à Tébessa	128	5.895 60	46 05	128	7.117 20	55 60	»	»	1.221 60	20.73	183.644 10	137.193 95	46.450 15	33.85	»	»
Réseau Ouest-Algérien	296	65.116 88	219 98	287	59.200 65	206 27	5.916 23	6.64	»	»	1.285.261 01	1.049.615 28	235.645 73	18.72	»	»
Ouest-Algér. (exploitn du rés. de la Cie Franco-Algérienne). — Arzew à Kralfallah	214	23.835 65	111 38	214	19.678 60	91 96	4.157 05	21.12	»	»	670.488 95	640.863 75	29.625 20	4.62	»	»
— Kralfallah à Méchéria	138	6.556 95	47 52	138	3.858 90	27 97	2.698 05	69 90	»	»	153.275 15	133.145 45	20.129 70	15.12	»	»
— Méchéria à Aïn-Séfra	102	2.004 50	19 66	102	1.454 20	14 26	550 30	37.86	»	»	40.489 90	43.778 60	»	»	3.288 70	[illegible].12
— Aïn-Thizy à Mascara	12	1.093 20	91 10	12	990 65	82 55	102 55	10.35	»	»	34.771 35	31.822 90	2.948 45	9.26	»	»
— Mostaganem à Tiaret	197	10.143 40	51 49	197	9.020 55	45 79	1.122 85	12.45	»	»	252.830 80	257.903 55	»	»	5.072 75	2.01
— Modzbah à Marhoum	32	91 85	2 88	32	» 70	» 02	91 15	14300 »	»	»	3.622 65	2.758 02	864 63	31.35	»	»
Du 23 au 29 juillet (30e semaine).																
Médoc	101	21.833 55	216 17	101	20.646 42	204 42	1.187 13	5.75	»	»	561.366 85	574.054 73	»	»	12.687 88	2.21
COMPAGNIE D'INTÉRÊT LOCAL																
Caen à la mer	28	15.097 31	539 18	28	12.113 19	432 61	2.984 12	24.61	»	»	188.444 58	184.218 79	4.225 79	2.29	»	»
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES																
Autrichiens	2.836	»	»	2.822	»	»	»	»	»	»	48.673.192 50	46.726.340 »	3.395.043 »	»	»	»
Sud de l'Autriche (d)	2.178	1.890.710 »	869 »	2.178	2.027.822 »	931 »	»	»	137.112 »	6.70	53.965.405 »	57.497.560 »	»	»	3.532.155 »	6.10
Madrid à Saragosse et à Alicante	2.672	»	»	2.672	»	»	»	»	»	»	30.676.239 90	30.175.311 08	500.928 82	1.66	»	»
Nord de l'Espagne (e)	1.959	1.244.434 48	635 24	1.959	1.196.767 39	610 92	47.667 09	3.98	»	»	32.970.416 16	30.229.087 95	2.741.328 21	9.06	»	»
Asturies, Galice et Léon	741	206.827 67	279 12	741	235.779 70	318 09	»	»	28.952 12	12.27	5.605.589 77	5.761.973 01	»	»	156.383 24	2.71
Lérida-Reus et Tarragone	103	26.176 66	254 14	103	22.340 01	216 89	3.836 65	17.17	»	»	894.760 22	736.445 66	158.314 56	21.49	»	»
Andalous	891	247.191 »	277 »	891	265.454 »	298 »	»	»	18.263 »	6.88	7.892.484 »	7.730.933 »	161.551 »	2.09	»	»
Madrid-Caceres-Portugal	429	53.691 64	125 15	429	69.097 34	161 06	»	»	15.405 70	22.30	1.747.536 95	1.832.432 61	»	»	84.895 66	4.63
Portugais (réseau non garanti)	685	305.825 81	446 46	685	364.999 65	532 84	»	»	59.173 84	16.21	8.452.725 05	8.192.834 28	259.890 77	3.16	»	»
— (réseau garanti par le Gouvt)	168	23.166 67	137 89	168	17.777 78	105 82	5.388 89	30.39	»	»	530.655 56	473.411 11	57.244 45	12.08	»	»

(a) Recettes approximatives.
(b) Recettes rectifiées.
(c) Y compris les lignes de la Sarthe.

(d) Les recettes de l'exercice 1890 sont données conformément aux résultats définitifs de la comptabilité.
(e) Pour faciliter la comparaison des recettes, les produits de 1891 ont été, comme ceux de 1890, convertis à raison de 1 peseta (4 réaux) par franc.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Jeudi 6 Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Juill. 91	3 %....................	95f25 27½ 30	en liq.. fin ct... Pe fin c. Pe fin c. Pe fin p. Pe fin p.	... 95 25 95 37½ 95 50	... 95 30 ... ... d1f 95 65 d25 ... d1f ... d25	... 95 22½ 95 37½ ... 95 75 ...	... 95 27½ ... 95 45 d50 ... ... d50 ...	95 15	95 12½
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %...	91f..................	fin ct...	...	...	...	...	91 ..	...
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés......	93f80 85	en liq.. fin ct... Pe fin c. Pe fin c. Pe fin p. Pe fin p.	... 93 80 ... 94	... ... d1f 94 05 d25 ... d1f ... d25	...	... 93 85 ... ... d50 ... ... d50 ...	93 80	93 75
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)..	96f30 20 25 30 20 10.	en liq.. fin ct... Pe fin c. Pe fin c. Pe fin p. Pe fin p.	... 96 25	... ... d1f ... d25 ... d1f ... d25	...	... ... d50 ... ... d50 ...	96 30	96 20
Août 91	4 ½ % 1883..............	105f10 15 20 25 30 35 40	en liq.. fin ct... Pe fin c. Pe fin c. Pe fin p. Pe fin p.	... 105 20	...	...	... 105 30 ... ... d50 ... ... d50 ...	105 05	105 10
Août 86	Promesses d'inscript. 4½ % 1883.	0 25..............						0 25	...
Mars 91	Bons du Trésor 4% / éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	.... c. 10000f.......							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.	....							
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.	.... c. 10000f.......							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	.... c. 10000f.......							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	.... c. 10000f.......							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	.... c. 10000f.......							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	.... c. 10000f.......							
d°	éch. 1er mars 95..........	....							
d°	éch. 1er sept. 95..........	....							
Juill. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), nos 221,501 à 273,500.......	505 505 50	en liq.. fin ct...	...	...	...	...	505 ..	...
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	...	fin ct...	...	...	...	...	552 50	...
Août 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	524 75 524 ...	fin ct...	...	...	...	...	530 .	...
Juill. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	411 ...	fin ct...	...	...	...	...	417 25	...
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	408 408 50 409 410 409	fin ct...	...	...	...	...	407 ..	...
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	104 50.. ...		...	...	...	...	106 ..	...
...	d° d° séries sort. (unit.).	....							
...	d° d° d° (sér. ent.).	....	en liq..					529 ..	...
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	527 529 ...	fin ct...					528 .	...
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	525 ...	fin ct... en liq..					417 .	...
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	412 50 415 ...	fin ct...					104 50	...
d°	d° d° quarts, r. 100f..	104 50 104 105 104 ...						4[illegible] ..	...
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	399 399 25 ...	fin ct...					102 25	...
d°	d° d° quarts 30 f. p.	102 25 ...	fin ct... en liq..						
Janv. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé.........	397 50 ...	fin ct...					403 ..	...
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	498 499 499 50	en liq.. fin ct... Pe fin c.	...	...	...	...	498 ..	...
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	...	en liq.. au 15..	...	...	...	...	...	...
Juin 91	Banque de France (nominatives).	4450	en liq.. fin ct... Pe fin c. Pe fin p.	... 4135	... ... d40 ... d20	...	... ... d50 ... d50	4450 ..	4435 ..
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).	450 451 25 452 50	en liq.. au 15.. Pe au 15 Pe au 31 Pe au 15	... 450	... ... d10 ... d10 ... d10	...	... ... d5f ... d5f ... d5f	450 ..	418 75
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 38)	770 767 50 765 770	en liq.. au 15.. Pe au 15 Pe au 31 Pe au 15	... 765	... 765 .. .. d10 ... d10 ... d10	... 762 50	... 765 .. .. d5f ... d10 ... d5f	765 ..	765 ..
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).	430	en liq.. au 15.. Pe au 15	...	... ... d10	...	... ... d5f	428 75	...
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26)......	...	en liq.. au 15.. Pe au 15	...	...	...	...	450 ..	...
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé..... (ex-coupon 10)	352 50 ...	en liq.. au 15.. Pe au 15	...	...	...	...	352 50	...
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	257 50	en liq.. au 15.. Pe au 15	... 257 50 ...	... ... d10	...	... 260 .. .. d5f	255 ..	257 50
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	542 50 540 ...	en liq.. au 15.. Pe au 15 Pe au 31	... 542 50	... ... d10 ... d10	...	... 540 .. .. d5f ... d5f	541 25	540 ..
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)...	656 25 657 50	au 15..	...	...	...	...	...	...
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).	426 25 425 ...	en liq.. au 15..	...	...	...	...	425 ..	...
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)..	...	en liq.. au 15..	...	...	...	...	520 ..	...
Mai 91	Banque hypot. de Frce, r. 1000f, t.p.	525 ...	fin ct..	...	...	...	...	430 ..	...
Mar. 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	430 ...	fin ct..	...	...	...	...		...
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. } en représon d'ann.	151 50 150 ...	en liq.. fin ct...	...	...	...	...	151 75	...
Juin 91	d° 5%, r. 500 f. } dues par l'État...	527 528 529	au 15..	...	...	...	...	526 ..	...

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.	...	...
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.	108 ..	...
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.	...	...
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.	500 ..	...
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.	...	...
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.	114 ..	113
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500f.	...	...
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.	...	...
Blois (ville de), 1879, 4½ %.......	...	...
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr...	109 ..	...
d° 1881, 4%, r. 500 f.	515 ..	...
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.	...	...
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.	...	...
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.	1022 50	...
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr..	112 50	...
d° 1863, 3%, r. 100 fr.	...	...
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.	...	...
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.	...	...
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.	...	...
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	99 ..	...
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.	...	...
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.	...	...
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.	...	...
d° 4%, 89, r. 200 fr.	...	...
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	46 ..	...
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.	...	...
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.	...	...
Canal de Panama, parts de fondat.	150 ..	...
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).	...	...
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	411 25	...
Midi, d° act. de jouiss	683 75	681 25
Nord, d° act. de jouiss.	...	...
Orléans, d° act. de jouiss.	1082 50	...
Ouest, d° act. de jouiss.	562 50	...
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).	...	...
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).	...	...
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).	...	...
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	445 ..	...
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.	...	...
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f. t.p.	615 ..	...
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	...	...
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	590 ..	586 25
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	530 ..	...
La Réunion (chem. de fer et port de).	...	...
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).	...	...
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).	...	...
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	...	...
d° du département du Nord....	35 ..	...
d° de Paris et dép. de la Seine.	...	...
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).	...	...
Wassy à Saint-Dizier..........	...	...
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	...	...
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	430 ..	427 50
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	555 .	...
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	1570..	...
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.	...	...
d° act. nouv., 375f rest. à payer.	...	...
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130,000).	...	...
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.	...	...
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).	...	...
Sous-Compt. des Entrepres (ex-c. 48).	253 ..	...
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	...	...
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1450..	...
d° act. de jouissance.	...	...
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).	220 ..	...
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.	...	...
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).	...	...
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.	[illegible]	...
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 13).	5500..	...
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p...	...	...
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).	...	...
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).	...	...
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).	...	...
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p	1360.	...
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	...	...
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).	...	...
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	[illegible] ..	...
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.	...	...
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).	...	...
d° act. de jouiss.........	...	...
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr, t.p..	...	...
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.	...	...
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé...	...	...
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé........	1525..	1500..
2e série, act. 500 fr., t.p..	1500..	1465..
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.	785 ..	...
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.	...	...
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	820 .	...
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2550..	...
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.	...	...
d° act. 500 fr., t.p.	865 ..	862 50
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	358 75	...
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.	...	...
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.	...	...
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1240..	...

Jouissance	Jeudi 6 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
			en liq..						
Juill. 91	Crédit Foncier de France. Actions 500 fr., tout payé...	1255 1257 50 1258 75	fin ct...	1253 75	1255	1252 50	1255	1255	1250
	(nominatives)		P^e fin c.		d40		d20		
			P^e fin c.	1260	1261 25 d10		d5f		
	Obligations :		P^e fin p.		d40		d20		
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.		P^e fin p.		d10		d5f		
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	516 25						520	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	105 104 50						105	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	605						605	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	120 50							
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	518						516 75	
d°	communales, 3%, remb. 500 f							504	
d°	d° 5es, r. 100 f.	101						101 75	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500 f., t.p.	518 518 50 519	fin ct...					516 50	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	394 75 395	en liq..					399	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	480	fin ct...					480	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	477 477 50 478	fin ct...					476 50	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	473	fin ct...					473	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	420 422 422 50	fin ct...					422 50	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	471 75 472	fin ct...					471	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	66f 65	fin ct...					65	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	50f ..f	fin ct...					50	
...	d° d° (nomin.).	..f ..f	fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		en liq..						
		575	au 15..					575	590
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq..						
			au 15..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)		en liq..						
		813 75 815	au 15..	812 50				842 50	810
			P^e au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)		en liq..						
		322 50 317 50 315	au 15..	320				322 50	317 50
			P^e au 15		d10		d5f		
			P^e au 31		d10		d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq..						
			au 15..						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6)		en liq..						
		325	au 15..					325	
			P^e au 15		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. développt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)		en liq..						
		483 75	au 15					482 50	
			P^e au 15		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq..						
			au 15..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..		en liq..						
			au 15	467 50			470		
			P^e au 15		d10		d5f		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq..						
			au 15..						
....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f. tout payé (coupon 39 attaché).		en liq..						
		410	au 15..					410	410
			P^e au 15		d5f		d5f		
			P^e au 31		d10		d5f		
Fév. 91	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq..						
			au 15..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		en liq..						
		315	au 15..						
			P^e au 15		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq..						
			au 15..						
Juil. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14),		en liq..						
		20f	au 15..	20				20 25	
			P^e au 15		d10		d5°		
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...	210	en liq..					210	
			au 15..		d10		d10		
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	475 476 25	au 15..					476 25	475
Mai 91.	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	388 25 388 50 75 389	au 15					388 75	
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 25)....		en liq..						
			au 15..						
			P^e au 15		d10		d5f		
			P^e au 31		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.		en liq..						
		705 700 695 690 700	fin ct..					716 25	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'Etat), ex-coupon 30.......		en liq..						
		620 622 50 625 630	fin ct..	612 50				607 50	
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).		en liq..						
		901 25 902 50 905	fin ct..					900	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..		en liq..						
		1480 1482 50 1480	fin ct..	1485			1480	1482 50	
			P^e fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)...............		en liq..						
		1300 1295	fin ct..					1295	
			P^e fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........		en liq..						
		1836 25 1835	fin ct..	1845				1845	
			P^e fin c.		d20		d10		
			P^e fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)		en liq..						
		1525 1527 50 1530	fin ct..					1521 25	
			P^e fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).		en liq..						
			fin ct..					1075	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'Etat ou de Dépts)		en liq..						
		540 535	fin ct..					540	
			P^e fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).		en liq..						
		500	au 15..					505	
			P^e au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).		en liq..						
		531 25 535 537 50 533 75	au 15..					530	
			P^e au 15		d10		d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).								
					d10		d5f		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr (Cie gén.), a 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)		en liq..						
		450 455 450	au 15..	453 75			450	450	453 75
			P^e au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des). act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		P^e au 31		d20		d20		
			au 15..						
Mai 91.	Cie génle du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 19)		en liq..						
			au 15..					567 50	
			P^e au 15		d10		d5f		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.		
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.		
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)...	370	
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	538 75	535
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	565	562 50
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord)		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	355	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1065	1060
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	690	688 75
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	375	
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.		
Voitures à Paris, actions de jouiss.	212	
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 19).	520	510
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	215	
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p	1145	
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2100	
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 3)..	1448 75	1445
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	210	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	557 50	
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	570	560
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.	800	
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	272	
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).	735	
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.	350	
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 38).	1340	1330
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p	515	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............	1735	1730
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	255	250
d° parts bénéficiaires.......	240	
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....	24 50	
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	190	189
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	430	429
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	355	
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	382	380
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f	380	
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat. oblig. remb. de 1886 à 1956..	435	
d° d° de 1887 à 1985..	417	412
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	420	
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	413 50	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	401 50	400
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	652	648
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	442 50	441 50
d° nouvelles d°	447	446
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	440	438
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).	625	
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne: Aïn-Tizy, etc., 3%, r. 500 f. (garantie de l'Etat).....		
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).		
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)	412	408
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	412 50	412
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	452	450
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......		
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	449	446 50
Besseges à Alais, 3%, remb. 500 fr.	426	
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	446	444 50
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	445	442
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.)	443 50	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	443 50	
Méditerranée (int. 25 gar.), r. 625 fr.	638	
d° 52-55, 3%, r. 500f (int gar.)	444	439
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f	449	447
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	451	449 50
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	622 50	
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).		

Jouissance	Jeudi 6 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1437 50 1440 1445 ... 1442 50	en liq.					1440 ..	1440 ..
			au 15	1445			1442 50		
			P° au 15		d10		d5		
			P° au 31		d10		d5		
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1150 1155 1145	en liq.					1150 ..	
			au 15						
			P° au 15		d10		d5		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique. actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)	550 552 50 550 547 50	en liq.					550 ..	548 75
			au 15	547 50			548 75		
			P° au 15				d5		
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	650	en liq.					655 ..	
			au 15						
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12)	1045 1040	en liq.					1035 ..	1025 ..
			au 15						
			Pe au 15		d10		d20		
			P° au 31		d10		d10		
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16)		en liq.					490 ..	
			au 15						
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45)	705	en liq.					705 ..	
			au 15						
			P° au 15		d10		d5		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)	372 50 370	en liq.					380 ..	380 ..
			au 15	370 ..					
			P° au 15		d10		d5		
			P° au 31		d10		d5		
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2995 2992 50	en liq.					2995 ..	
			au 15						
			P° au 15		d..		d5		
			P° au 31		d10		d5		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	29f 29f50 28f 27f50	en liq.					28 75	28 75
			au 15	26 25			27 50		
			P° au 15		d10		d5		
			P° au 31		d10		d5		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p		en liq.						
			au 15						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 12), en liq.		en liq.						
			au 15						
			P° au 15		d10		d5		
			P° au 31		d10		d5		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	30f 28f 28f25	en liq.					27 ..	30 ..
			au 15	28 75					
			P° au 15		d10		d5		
			P° au 31		d10		d5		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65)	2792 50 2795 2796 25 2797 50 2800 2806 25	en liq.					2791 25	2792 50
			au 15	2797 50			2810 ..		
			P° au 15		d40	2805 ..	2820 .. d20		
			P° au 15	2816 25	2825 .. d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44)		en liq.					798 ..	
			au 15						
			P° au 15		d10		d5		
			P° au 31		d10		d5		
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27)	300 302 50 305	en liq.					300 ..	
			au 15						
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)	1180 1175	en liq.					1180 ..	1170 ..
			au 15	1170 ..			1175 ..		
			P° au 15		d10		d5		
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	142	au 15					140 25	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recouvrt des 15% attib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).	1970 1975 1980 1985	en liq.					1960 ..	
			au 15	1970 ..			1975 ..		
			P° au 15		d10		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).	392 50 393 75	en liq.					391 25	
			au 15						
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	490	en liq.					490 .	490 ..
			au 15	490 ..					
			P° au 15		d10		d5		
			P° au 31		d10		d10		
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	125 121 25	en liq.					122 50	122 50
			au 15	115 ..					
			P° au 15		d10		d5		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).	396 25	en liq.					397 50	400 ..
			au 15	400 ..					
			P° au 15		d10		d5		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
Juill. 91	Angleterre, 2¾ % (n.c. fixe 25f20).	C. 500f	en liq.					96 75	
			au 15						
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.	C. 1000	en liq.						
			au 15						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	Gr. c.	au 15						
			Pe au 15		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	290	en liq					290 ..	
...	d° d° c. de 5 obl.		au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.		P° au 15						
Mai 91	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		en liq.						
			au 15						
...	d° d° 1000 fl. d°		P° au 15		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f50 ... C. 10000.	en liq.					97 50	
			au 15						
...	d° d° 1000 fl. d°	97f20 10	P° au 15		d50		d25	97 ..	
Juill. 91	Belgique, 2½ %, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 15						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	Pe au 15		d..		d..		
Mai 91	d° 3%, 1873		au 15						
Juill. 91	d° 3½ %, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 15						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq.						
Mai 91	d° 3½ %, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	en liq.						
...	d° d° c. de 500 f.	102 10	au 15					102 10	
Août 91	d° 3½ %, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	P° au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.	100 75							
			en liq.						
Juin 91	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½ %, 83. Obl. 1000 £.		au 15						
...	d° d° 500 £.		P° au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £.		en liq.						
Avril 91	d° 4½ %, 88, Obl. 1000 £.	76f75 50	au 15	76 25					
...	d° d° 500 £.	76f75 50	P° au 15		d..		d25	75 50	
...	d° d° 100 £.	75f50 76f 76f75 50	en liq.		d50			70 25	70 ..
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		au 15	71 ..					
...	d° d° 500 £.		P° au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £.	71f50	en liq.					75 ..	
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé...	70f 80f 82f50 85f	au 15						
			P° au 15		d10		d5		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).		
Médoc, 3%, rembours. 500 fr.	360 ..	
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	447 ..	445 50
d° 3% nouveau, r. 500f d°	449 ..	
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	449 ..	
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	439 ..	
Nord-Est Fr., 3%. r. 500f (int. gar.).	444 .	442 ..
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.	443 50	
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 3%, rembours. 500 fr.	451 25	451 ..
d° 3%, 1884, remb. 500 fr.	452 ..	
Grand-Central, 1855. 3%, r. 500 fr.	445 .	442 50
Orsay, 55, 4%. r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000	94 ..	
2e émission, de 63,001 à 108,312.	85 ..	
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.	74 ..	
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'État. — Ouest, 3%, rembours. 500 fr.	445 ..	
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	449 75	449 ..
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.	1260 .	
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 1845. 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	421 ..	420 ..
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p.	495 ..	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.	420 ..	
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	4.6 ..	
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	140 ..	136 ..
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	410 ..	409 ..
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	503 ..	
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer). 5%, rembours. 500 fr.		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr.	235 ..	
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	367 .	366 75
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr.	57 75	
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.		
d° d° 5%, r. 500 f.	530 ..	
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.	475 ..	
Eaux Banlieue, 4½ %, 89, r. 500 f.		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	304 .	302 ..
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	525 ..	521 ..
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	310 ..	
d° d° 5%, r. 500 fr.	515 ..	
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	515 ..	
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.	359 ..	
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	312 ..	311 ..
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr.		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr.		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	470 .	467 50
Métaux (Laveissiere), 5%, r. 500 fr.	248 ..	
P. Morelli et Cie, 1878 6%, r. 500 fr.		
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr.	507 .	505 ..
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr.	498 50	
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	502 50	
Voitures à Paris, 4%, remb 500 fr.		
Urbaine (Cie Parisienne). 5%, r. 500f.	405 50	404 50
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	382 50	380 ..
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.	539 ..	
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.	450 ..	
Gr. Moulins de Corbeil, 4½ %, r. 500f.		
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.		
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.	630 ..	
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 .	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr.		
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4%, remb. 500 fr.	480 ..	
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	124 50	
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	21 ..	
d° d° 3%, remb. 500 fr.		
d° d° 4%, remb. 500 fr.	18 ..	17 ..
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	21 ..	20 ..
d° d° (2e série).	20 ..	
d° d° (3e série).	77 50	
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	89 ..	
d° d° depuis la répart.		
d° d° 322f50 payés...		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	74 25	74 ..
Suez, 5%, rembours. 500 fr.	620 .	615 50
d° 3%, rembours. 500 fr.	459 ..	456 ..
d° d° 2e série, remb. 500 fr.	440 .	
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	93 50	

Jouissance	Jeudi 6 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Egypte. Oblig. Daïra Sanieh 4% (décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	490 490 75	en liq. au 15 Pe au 15		d10		d5f	490 50	487 50
Mai 91	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig. 4%, rembours. 500 fr. (Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)	489 50 488 75 490	en liq. au 15 Pe au 15	488 75	d10 d10		d5f	490	
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½% (décrets des 6 et 7 juin 1890)...	467 466 465 50 466 467	en liq. au 15 Pe au 15	463 75	d10		d5f	465 50	462 50
Juin 91	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878		en liq. au 15						
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f (nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		en liq. au 15 Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fl. 1f). Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	73f 72f	en liq. au 15	71 30				73	70 95
...	Coup. de 40 —	71f50 60	Pe au 15		d50		d25	71 30	
...	Coup. de 80 —	71f50 70	Pe au 31		d50		d25	71 20	
...	Coup. de 160 —	71f40 25	Pe au 15		d50		d25	71 40	
...	Coup. de 240 —	71f 71f40 20						71 40	
...	Coup. de 480 —	71f 71f25 30						71 20	
...	Coup. de 960 —	71f25	en liq.					71 20	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).	..f	au 15						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba, 6%, 1886, garantis.	490 491	en liq. au 15					489 50	
d°	d° d° 1890, garantis.	461 460	en liq. au 15 Pe au 15		d10 d10		d5f d5f	461	
Juin 91	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f. 5f).		en liq. au 15						
Juill. 91	d° Consolidés 4%		au 15						
Juin 91	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89.		en liq.				d25		
...	Oblig. et coupons prescrits au bout de 20 ans de l'éch. Titre de 617f		au 15		d10		d25		
...	— de 2468f		Pe au 15		d10		d25		
...	— de 6170f		en liq.		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	405 410 415 412 50	au 15					400	
	Gr. c.		en liq.						
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	405 410	au 15					399 50	
	Gr. c.		en liq.						
d°	d° 87, 4%, r. 500 f	315 320 322 50 317 50	au 15					310	
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		en liq. au 15		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe 2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	93f50 70 90	en liq. au 15	90 40			90 25	93 50	90 10
...	d° 500 fl.	92f65	Pe au 15		d50		d25	92 75	
...	d° 1000 fl.	90 20 40 50	Pe au 31		d50		d25	90 15	
Août 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch.fl. 2f50).		en liq.						
...	Cap. des titres amort. prescr. après 20 ans. Obl. 100 fl.	100 50	au 15					103	
...	— 500 fl.		Pe au 15		d50		d..	103 50	
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég.ch.fixe 2f50).		au 15						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		en liq. au 15	90 47½	90 55	90 40	90 55	90 35	90 25
...	d° coup. 500 fr.	90f55 40	Pe au 15		d1f	90 65	90 70 d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.		Pe au 15	90 72½	90 90 d25				
...	d° coup. 50 fr.		Pe au 31		d1f		91 .. d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	91f	Pe au 31	91 30	91 25 d25			91	
Avril 91	d° 3%	..f	au 15						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	315 50	en liq. au 15					313 75	
Mai 91	Norvège, 3½% (nég ch. fl. 25f20), coup. de 504 f. (20 £).		en liq. au 15						
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	..f	au 15						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 15						
d°	d° obl. 5% d°		au 15						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch. fixe 25f25), coup. de 20 £.	39f 39f25	en liq. au 15	38 60			38 95	39	38 45
...	d° coup. de 50 £.	39f90	Pe au 15		39 75 d50		d25	39 50	
...	d° coup. de 100 £.	39f50	Pe au 15		d50		d1f		
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. Nos 1 à 390000 et 500001 à 929987. C. 500 f.	288 75 288 289 50	en liq. au 15					285	
...	C. 5 obl.		au 15						
...	C. 10 ob.		au 15						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%		en liq. au 15						
Juill. 91	d° 1890, 4%	85f	Pe au 15						
...	Russie, 1850, 4½% (n ch. fl. 25f50) Oblig. de 100 £.		en liq. au 15					97 50	
Mai 91	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	97f50 75 80	au 15						
...	Grosses coupures								
Juill. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort), n.c.fl. 4 f. Obl. de 100 r.	69f75	en liq. au 15						
...	d° de 1000 r.	..f	Pe au 15		d50		d25		
Mai 91	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort), n.c.fl. 4 f. Obl. de 100 r.	70f90 71f	en liq. au 15					70 85	70 50
...	d° de 1000 r.	70f70 50 60	Pe au 15		d50		d25	70 70	
Mai 91	d° 1880, 4%, remb. au pair.	97f 97f10 25 40 50 70	en liq. au 15	97				95 65	
...	Grosses coupures	98f 98f10 20 25 30	Pe au 15		d50		d25	98 50	96 60
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort		au 15						
Juin 91	d° 1883, 6%, or (nég. change fixe 4f), coup. de 125 r.	104 75 90	en liq. au 15					104 90	
...	coup. de 500 r.	104 90						104 65	
...	coup. de 1000 r.	104 90						104 75	
...	coup. de 10000 r.		en liq.						
Juin 91	d° 1889, 4% (or).	98f50 90 99f	au 15					98 50	
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	97f 97f10 25 97f	en liq. au 15					97	
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	100 100 10	en liq. au 15						
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p., Obl. 500 f.	96f75 90 97f10 95 98f	en liq.					96 40	
...	d° 2500 f.	98f 98f30 50 75 99f	au 15	96 30			96 35	97 25	96 05
...	d° 5000 f.	96f35 40 45 85 90 97f	Pe au 15		d50		d25	96 40	
...	d° 12500 f.	96f50 60 65 70 75 97f						96 40	
Juill. 91	d° d° 3e série	97f 97f40 96f75	en liq. au 15					97 50	
Mai 91	d° Intér. cons., 4½%, 1re ém. 1890 (n.ch fl. 4f) C. 100 r.	71f50	en liq. au 15						
	C. 500 r.	71f50	au 15		d50		d25		
	C. 1000 r.	..f	au 15						
Juin 91	d° 3%, obl. ch. de fer Transcaucasien, remb. au pair.	80f80 90	en liq. au 15					80 80	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2¾%, 53 (n.ch.fl. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Oblig. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	323 50	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fl. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	79 30	79 10
d° 1000 fl. d°	79 50	79 10
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.		
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Congo (État indép. du), Lots 1888.	53 75	
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f		
Danemark, 3½% (nég.ch.fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fl. 2f10).	81	
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.		
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.		
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	98 75	97 50
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
d° 1866, 5%	93 20	
Gouv. de Québec. 80, 4½%, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fl. 25f20).	119 45	118 50
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f.p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.		
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.		
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	632 50	
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t.p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).		
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	645	637 50
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	355	
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	345	342
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	432 50	430 75
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486	416 50	
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale		
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	415	
Beira-Alta, 3%	120	115 50
Caceres et au Portug. (Madrid à).	235	230
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	210 25	210
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	314 50	313
d° (Série X)	319	318
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque	395	389
d° (2e série), 2e hypothèque.	380	370
d° (3e série), 3e hypothèque.	357 50	357
d° (4e série), 4e hypothèque.	335	330
d° (5e série), 5e hypothèque.	320	
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	355	350
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	356	352 50
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	360	357 50
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	340	335
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	340	
Ouest de l'Espagne, 4%		
Portugais, 3%	219	215
d° 3%, r. de 1891 à 1932	207	205
d° 4%	265	261 25
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	370	368
d° 2e hypothèque.	352 50	350
d° 3e hypothèque.	340 75	
Cordoue à Séville, 3%	370	369
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720). r. 2525 f		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fcr Frco-Canadien, 3%, r. 500f.	368 75	
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	297 50	295
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f, t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.		
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	513 25	512 50
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	435	430
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	415	

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
								Compt.	Terme.
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	448 75 450	au 15					448	
			en liq.						
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr.	85f 50	au 15					85 25	
			en liq.						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 15						
...	d° d° Ob. 50 £.		P° au 15		d1f		d25		
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 31		d50		d25	103 40	
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq.						
	(nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.	104	au 15						
...	d° d° Ob. 100 £.	103 70	P° au 15		d50		d25		
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq.						
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½ %, c. 1000f.		au 15						
...	d° d° c. 5000f.		P° au 15		d50		d25		
			en liq.						
Mai 91	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	89f 55	au 15					89 50	
			en liq.						
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	22f 55 75	au 15						
	d° d° gross. coup.	22f 75	en liq.					22 70	
d°	d° d° (sér. C).	18f 70 75 80	au 15					18 90	
	d° d° gross. coup.		en liq.						
d°	d° d° (sér. D).	18f 60 70 80	au 15					18 80	18 65
...	d° d° gross. coup.		P° au 15		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq.						
	Obligations de 500 fr.	422 420 50	au 15					422	
...	d° de 2500 fr.		P° au 15		d50		d25		
...	d° de 12500 fr.		P° au 31		d50		[illegible]		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq.						
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	455	au 15					453	448 75
...	d° d° 2500 f.	445	P° au 15		d10		d5f		
...	d° d° 12500 f.	448 449	P° au 31		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq.						
	pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	450	au 15	453 75				450	453 75
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		en liq.						
ex-5e r.	250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		au 15						
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		P° au 15		d10		d5f		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)		au 15						
Janv. 91	Banque Hellénique de Crédit gé-		en liq.						
	néral, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 20).		au 15						
Juill. 88	Banque des Pays-Hongrois, act.		en liq.						
ex-1re r.	nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		au 15						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq.						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		au 15						347 50
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq.						
	100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p.		au 15	600					600
	(ex-coupon 14)		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq.						
	250 fr. payés (ex-coupon 32).	565 563 75	au 15	563 75				562 50	560
			P° au 15		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq.						
	150 fr. payés (ex-coupon 34).		au 15						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq.						
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1090	au 15					1087 50	1090
			P° au 15		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		P° au 31		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Égyptien, actions		en liq.						
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).		au 15						
...	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq.						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		au 15						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq.						
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		au 15						
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		en liq.						
	estamp. « Act. de cap. amortie ».	125 127 50	au 15	128 75			130	125	125
	(ex-coupon 14)	130 135 130	P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq.						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	435 432 50	au 15	433 75			435	[illegible]	428 75
			P° au 15		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes.		en liq.						
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		au 15						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'État		en liq.						
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.	623 75 622 50	au 15	622 50	623 75	622 50	622 50		621 25
		621 25	P° au 15		d10		d5f		
	Grosses coupures....	618 75	P° au 31		d10		d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq.						
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.		au 15					115	
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq.						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	220	au 15	223 75	223 75	221 25	222 50	217 50	216 25
			P° au 15		d10		d5f		
	Grosses coupures....		P° au 31		d10		d5		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p. : 200000 act. de 1862 ; 100000 a. de 1881 ; 60000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq.						
	de 1889. (ex-coup. 42).	635	au 15	635			643 50		632 50
	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq.						
	tout payé (ex-coupon 59).	235 287 50	au 15	287 50	288 75	285	286 25	282 50	282 50
		28[illegible]	P° au 15		d10		290 .. d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq.						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	155 150 147 50	au 15	147 50	148 75	145	147 50	157 50	150
		145	P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq.						
	tout payé (ex-coupon [illegible]).	285 287 50	au 15	285				285	283 75
			P° au 15				d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclre et de		en liq.						
	chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p.	340	au 15						
	(ex-coupon 22)		P° au 15		d10		d5		
			P° au 31		d10		d5		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq.						
	a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000).	715 710	au 15	700					
	(ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).		P° au 15		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT À TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207 1/4 à 207 1/2	206 3/4 à 207 ./ et 4%.
4%	Allemagne.	123 ... à 123⅛...	122 13/16 à 122 15/16 et 4%
4%	Vienne....	211½.. à 212.....	211½.. à 212.. et 4.. %.
5%	Barcelone..	459.... à 461.....	459.... à 461.. et 4.. %.
5%	Madrid....	459.... à 461.....	459.... à 461.. et 4.. %.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ...... et 4.. %.
5%	St-Pétersb.	266.... à 268.....	267.... à 269 et 4.. %.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4.. %.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 28½ à 25 30½.	25 25. à 25 26..—2½%.
	d° chèque	25 26½ à 25 27½.	25 26½ à 25 27½—......
3%	New-York.	516½.. à 518½...	516½. à 517¼..—3..%.
3%	Belgique..	1/8 pte. à pair	1/16pte à 3/16pte—3..%.
6%	Italie.....	1⅜ pte à 1⅝ pte..	1⅝ pte à 1⅞ pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 4% à 5% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 232 à 237 .. 0/00 pte.

Quadruples espagnols	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines	4 05 à 4 07
Souverains anglais	25 21 à 25 26
Banknotes	25 22 à 25 27
Aigles des Etats-Unis	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliém.	40 .. à .. ..
d° d° ½ impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 96 ./.. —1 heure, 96 ../..
Vienne, Métall, ... — Papier, 92 45 — Monnaie, 92 45
Crédit Autrichien... 290 50 | Chem. de Fer Autrich. 284 50
Change sur Londres.... Demande, 117 90 — Offre, 118 20
Change sur Paris....... Demande, 46 70 — Offre, 46 75
Lots.............. 138 25 | Napoléon 9 39

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 6 Août 1891

SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
Blanc N° 3	35 75 à	
Roux 88° nets	35 75 à	
Raffinés, bonne sorte	106 50 à	
— belle sorte	107 50 à	
Certificats de sortie	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	35 875 à .. ..
— Septembre	.. .. à	35 75 à .. ...
— 4 d'Octobre		34 875 à .. ..
— 4 premiers		35 25 à .. ...
		.. .. à .. ...
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	43 50 à 43 ..	
Courant du mois		42 .. à 41 75
Septembre		40 25 à 40 50
4 derniers		38 75 à 39 ..
4 premiers		38 75 à .. ..
		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	53 25 à	
Courant		53 25 à 53 ..
Septembre		53 25 à 53 75
4 derniers		54 75 à [illegible] 25
4 premiers		55 50 à 55 ..
		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts	74 25	
—	.. ..	
Colza en tonnes	76 25	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes	84 25	
—	.. ..	
Courant		74 25 à 74 ..
Septembre		74 75 à 75 ..
4 derniers		75 75 à 76 ..
4 premiers		77 25 à 77 50
		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	59 25 à 59 ..	
Courant		59 25 à 59 ..
Septembre		59 75 à 60 ..
Septembre-Octobre		60 50 à 60 25
4 derniers		60 75 à 60 50
4 de Novembre		61 .. à .. ..
COURS DU MERCREDI 5 Août.		
SUIF DE PLACE *48° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	64 .. à	
SUIF DE PROVINCE *48° 1/2, enfûté, en gare Paris.*	63 .. à	

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Jeudi 6 août 1891.

Le baromètre monte sur l'ouest de l'Europe. Les hauteurs deviennent supérieures à 760 mm en France et 765 en Islande (Valentia 768 mm). Les faibles pressions persistent au nord-ouest et sur le nord du continent, elles s'accentuent (Stockholm 747 mm) et en même temps s'étendent vers le sud jusqu'à l'Italie. Le régime des vents du Nord domine ; ils sont faibles sur les côtes de l'Océan, forts à Fano et violents à Skudesness. Quelques pluies sont tombées en France, sur les Pays-Bas et la Baltique.

La température est encore en baisse. Ce matin le thermomètre marquait 12° à Shields, 13° à Paris, 17° à Pesth et 26° à Alger. On notait 3° au Puy de Dôme et —2° au Pic du Midi.

En France, le temps est au beau avec température toujours peu élevée. Quelques orages sont probables dans le sud-ouest. — A Paris, hier, ciel nuageux ; averse vers quatre heures de l'après-midi. — Max. : 21°8 ; min. : 7°6. Les extrêmes à la tour Eiffel ont été de 17°1 et de 11°5.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer belle à Calais, Boulogne, le Havre, Cherbourg ; peu agitée à Dunkerque.

Océan : mer agitée à Brest.

Méditerranée : mer très belle à Nice ; agitée à Marseille ; houleuse à Sicié.

Situation du jeudi 6 août 1891 (soir). — Les fortes pressions s'accentuent sur l'ouest de l'Europe et en même temps les faibles persistent sur le nord.

En France, le temps est au beau par vent des régions nord.

Chemins de fer de l'Est.

Train d'excursion de Belfort à Paris. — Le jeudi 13 août prochain, la Compagnie des chemins de fer de l'Est mettra en marche, au départ de Belfort pour Paris, un train spécial d'excursion à prix réduits, composé de voitures de 2e et de 3e classe, dont le retour aura lieu dans la soirée du 18 août.

Ce train prendra des voyageurs à certaines stations comprises entre Belfort et Romilly inclus.

Chemins de fer de l'Ouest.

Train de plaisir à marche rapide de Paris à Trouville, les dimanches 9 et 16 août 1891, aller et retour dans la même journée.

Aller : départ de Paris (Saint-Lazare), à 6 h. matin ; arrivée à Trouville vers 10 h. 30 matin. — Retour : départ de Trouville à 8 h. 30 soir ; arrivée à Paris (Saint-Lazare), vers 1 h. 10 matin.

Prix des billets (aller et retour) : 2e classe, 13 fr. ; 3e classe, 10 fr.

Le nombre des places est limité.

On délivre des billets, à dater du lundi 3 août, aux gares Saint-Lazare et Montparnasse et aux bureaux de ville de la compagnie.

Train de plaisir de Paris à Saint-Malo, prenant des voyageurs à la gare de Versailles (Chantiers).

Prix des billets (aller et retour) : 3e classe, 18 fr. ; 2e classe, 22 fr.

Aller : départ de Paris (Montparnasse), samedi 8 août 1891, à 10 h. 20 soir ; départ de Versailles (Chantiers), samedi 8 août 1891, à 10 h. 57 soir. — Retour : départ de St-Malo, mercredi 12 août 1891, à 10 h. soir.

On délivre des billets, à dater du lundi 3 août, aux gares Saint-Lazare et Montparnasse et aux bureaux de ville de la compagnie.

Chemins de fer de l'Ouest et de Paris à Orléans.

Train de plaisir de Paris à Lorient, prenant également des voyageurs pour les gares de Dirinon, Châteaulin, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Quimper, Concarneau, Quimperlé, Gestel, Pontivy, Quiberon, Auray, Vannes, Ploërmel, Saint-Jacut, et pour les gares intermédiaires comprises entre ces divers points, du lundi 10 août au vendredi 21 août 1889.

Prix des places (aller et retour) :

De Paris-Montparnasse à Dirinon, Châteaulin, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Quimper, Concarneau, Quimperlé inclus, et aux stations intermédiaires comprises entre ces divers points : 2e cl., 38 fr. ; 3e cl., 26 fr.

De Paris-Montparnasse à Gestel, Lorient, Pontivy, Quiberon, Auray, Vannes, Ploërmel, [illegible] et aux stations intermédiaires comprises entre ces divers points : 2e cl., 33 fr. ; 3e cl., 22 fr.

Aller : Départ de Paris-Montparnasse, le lundi 10 août 1891, à 10 h. 20 du soir. — Arrivée à Lorient, le mardi 11 août 1891, vers 2 h. 50 du soir.

Retour : Départ de Lorient, le vendredi 21 août 1891, à 1 h. 50 du soir. — Arrivée à Paris-Montparnasse, le samedi 22 août 1891, vers 7 h. du matin.

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

5e Excursion au château et dans la forêt de Fontainebleau, dimanche 9 août 1891. — Train spécial d'excursion à marche rapide et à prix réduits (aller et retour dans la même journée).

Départ de Paris, 8 h. 30 matin ; arrivée à Fontainebleau, 9 h. 28 matin. — Départ de Fontainebleau, 10 h. soir ; arrivée à Paris, 11 h. 5 soir.

D'accord avec la Société des voyages économiques, la compagnie P.-L.-M. fait émettre, jusqu'au 7 août 1891 inclusivement, des billets d'excursion combinés donnant droit :

1° Au transport en chemin de fer de Paris à Fontainebleau et retour ;

2° Au transport en voiture de la gare de Fontainebleau au château et réciproquement ; au retour, des hôtels de Fontainebleau à la gare ;

3° A une promenade, également en voiture, comprenant, dans son itinéraire, les sites les plus intéressants de la forêt ;

4° A un déjeuner à la fourchette et à un dîner à table d'hôte, servis dans les principaux hôtels de Fontainebleau.

Prix de l'excursion complète : 1re classe, 18 fr. ; 2e classe, 16 fr. 50 ; 3e classe, 15 fr. — Le nombre des places est limité.

NOTA. — L'itinéraire de la promenade en forêt est entièrement nouveau.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Du 4 août.

Bertin (Louis), miroitier, passage Josset, 8. — Liquid. prov., M. Ponchelet, 12, rue Chanoinesse.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 4 août.

Kalmbacher (Louis), ancien md de vins, à St-Denis (Seine), rue Raspail, 1. — Synd. prov., M. Menaut, 20, rue de l'Hirondelle.

Ve Blaise (Ernestine Rioux), mde de vins, rue de la Procession, 58 *bis*. — Synd. prov., M. Menaut, 20, rue de l'Hirondelle.

Martin, ancien md de vins, rue Mouffetard, 52. — Synd. prov., M. Destrez, 46, rue St-André-des-Arts.

H. Bonnault, md de mercerie et parfumerie, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Ozéré, 2, rue Christine.

Weihl et Cie, négt en vins et spiritueux, rue Montcalm, 4 et 6. — Synd. prov., M. Menaut, 20, rue de l'Hirondelle.

Bernstein (Ernest), fabt de casquettes, passage Ste-Avoye, 4. — Synd. prov., M. Planque, 9, rue Bertin-Poirée.

Chazette, entrepr de maçonnerie, rue Duméril, 13. — Synd. prov., M. Menaut, 20, rue de l'Hirondelle.

Levert (Antoine), ancien négt en chaussures, rue des Quatre-Vents, 7. — Synd. prov., M. Destrez, 46, rue St-André-des-Arts.

Paillot, ancien md de vins, au Parc-St-Maur (Seine), avenue Beauséjour, 4. — Synd. prov., M. Hécaen, 14, rue de l'Ancienne-Comédie.

Ulysse Leriche et Cie, exportateurs, passage des Petites-Ecuries, 9 *bis*. — Synd. prov., M. Ponchelet, 12, rue Chanoinesse.

Dubois (Hyacinthe dit Ernest), fabt d'équipements militaires, rue Bourg-Tibourg, 14. — Synd. prov., M. Planque, 9, rue Bertin-Poirée.

Tanron (Pierre), tenant un fonds de commerce d'hôtel meublé, rue de Birague, 12. — Synd. prov., M. Godmer, 3, rue Christine.

Compagnie auxiliaire pour l'éclairage, le chauffag et la force motrice par le gaz, société anonyme (en liquidation), boulevard Magenta, 85. — Synd. prov., M. Boussard, 49, rue St-André-des-Arts.

Spectacles du Vendredi 7 Août.

Opéra. — 8 h. »/». — *La Favorite*, opéra en 4 actes, de A. Royer et G. Vaez, musique de Donizetti : Mmes Domenech, Agussol ; MM. Vergnet, Melchissédec, Dubulle, Gallois. — *Coppélia*, ballet en 2 actes, de MM. Nuitter et Saint-Léon, musique de M. Léo Delibes : M. de Soria ; Mlles Subra, Chasles.

Théâtre-Français. — 8 h. 1/2. — *Hernani*, drame en 5 actes, en vers, de Victor Hugo : Mounet-Sully, J.-P. Mounet, Le Bargy, Martel, Joliet, Villain, Falconnier ; Mmes A. Dudlay, Amel.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar ; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Gaité. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre ; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — 8 h. 1/4. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. Lemonnier : Mmes Riquet-Lemonnier, Lévi-Leclerc, Perrot ; MM. Gravier, Desjardins, Regnard, Jaeger, Avelot.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga ; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier ; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — Reprise de *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

N° 142.

MARINE

Adjudication à Cherbourg, le 20 août 1891 :

Zinc en saumons.
Plomb laminé neuf.
Manches en toile sans couture.
Ardoises métalliques et accessoires.

Adjudication à Cherbourg, le 27 août 1891 :

Bois de Suède et de Norwège, pour les 5 ports.

Adjudication à Brest, le 26 août 1891 :

Etain en saumons.

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Cherbourg et à Brest, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine.

Mme veuve Lamarche, demeurant à Paris, agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de ses deux fils mineurs, Joseph-Léon-Marie Lamarche, né à Brest (Finistère) le 15 novembre 1870, et Pierre-Marie-Joseph-Louis Lamarche, né à Pau (Basses-Pyrénées), le 21 juin 1873, demeurant tous deux à Paris, se pourvoit devant M. le ministre de la justice à l'effet d'obtenir pour lesdits mineurs l'autorisation d'ajouter à leur nom patronymique celui de *Voultier de Moyencourt*.

La même demande d'addition de nom est formée par M. Jean-Baptiste-Marie-Joseph-Maurice Lamarche, demeurant à Paris, né à Brest le 14 juillet 1867, frère des mineurs ci-dessus nommés.

M. Aubert (Genest-Emile), né à Riom (Puy-de-Dôme), le 14 décembre 1855, demeurant à La Palisse (Allier), se pourvoit auprès de M. le garde des sceaux à l'effet d'obtenir l'autorisation d'ajouter à son nom patronymique celui de « Lafaige » et de s'appeler légalement à l'avenir « Aubert-Lafaige ».

GEORGES BOUIS,
Référendaire au sceau de France.

M. Nathan Mosès, né à Paris, le 11 septembre 1854, y demeurant, 2, rue Meyerbeer, se pourvoit auprès de M. le garde des sceaux à l'effet d'être autorisé à substituer à son nom patronymique le nom de Calman, et à s'appeler à l'avenir *Calman* au lieu de Mosès.

DÉLÉGATION DES FINANCES D'ESPAGNE

Les porteurs de titres de la rente perpétuelle 4 p. 100 extérieure d'Espagne, série E et série F, qui désireraient les changer contre ceux des séries G et H, de 100 et 200 francs de capital nominal, créés en vertu de la loi du 29 mai 1882, pour une somme de 8,000,000 de francs, sont prévenus que, les applications faites jusqu'à ce jour s'élevant à 6,192,000 francs, le montant disponible des titres G et H n'est plus que de 1,808,000 francs.

Paris, le 6 août 1891.

Le délégué,
C. DE OCHOA.

ANNUITÉS LÉROUVILLE-SEDAN

Le trentième tirage au sort pour le remboursement des titres d'annuités dues par l'État pour la subvention du Chemin de fer de Lérouville à la ligne des Ardennes aura lieu le vendredi 14 août 1891, à trois heures, 2, place de l'Opéra.

SOCIÉTÉ DES ACIÉRIES DE LONGWY

Société anonyme au capital de 20 millions.

AVIS

MM. les actionnaires sont informés que l'assemblée générale ordinaire est fixée au lundi 31 août 1891, à trois heures de l'après-midi, au siège social, à Mont-Saint-Martin (Hôtel Saint-Martin).

ORDRE DU JOUR :

1° Entendre le rapport du conseil d'administration et ensuite celui des commissaires;
2° Approuver les opérations et le bilan;
3° Fixer le dividende et statuer sur l'emploi du reliquat des bénéfices;
4° Nommer les commissaires de surveillance, conformément à l'article 32 de la loi du 24 juillet 1867 et fixer leurs émoluments;
5° Election statutaire d'un administrateur sortant;
6° Compte rendu de l'exécution des marchés traités avec les administrateurs.
7° Autorisation d'en conclure de nouveaux (Acier, mine, etc).

Conformément à l'article 38 des statuts, l'assemblée générale se compose de tous les actionnaires propriétaires de vingt actions au moins.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour avoir droit d'assister à l'assemblée générale, déposer leurs titres dix jours au moins avant l'époque fixée pour la réunion, soit au siège social, soit dans les caisses des établissements désignés ci-après :

1° MM. E. Thomas et Cie, banquiers, à Longwy;
2° Société Nancéienne de crédit industriel et de dépôts, à Nancy;
3° MM. Claude Lafontaine, Martinet et Cie, banquiers, à Charleville;
4° Société générale de crédit industriel et commercial, 66, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris;
5° Société de dépôts et comptes courants, 2, place de l'Opéra, à Paris.

Le président du conseil d'administration,
Baron G. D'ADELSWARD.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA LOZÈRE

DEMANDE DE CONCESSION DE MINES

DE

Sulfure d'Antimoine et Métaux connexes.

Par deux pétitions enregistrées les 27 mars et 21 mai 1890 à la préfecture de la Lozère, M. de Guiran, notaire et propriétaire à Marvejols (Lozère), demande une concession de mines de sulfure d'antimoine et métaux connexes.

Cette concession s'étendrait sur les communes de Marvejols et Montrodat, arrondissement de Marvejols (Lozère), et aurait les limites suivantes :

Au sud, une ligne droite tirée du point 1, angle nord-ouest de l'usine dite Pineton, appartenant à M. d'Espinassoux, n° 151, section A du cadastre de la commune de Marvejols, au point 2, angle nord-est de la maison d'habitation dite Gallion, appartenant à M. Bonnet de Palherets, n° 255, même section;

A l'ouest, par une ligne droite allant du point 2 au point 3, angle sud-est de la maison d'habitation dite Lignon, appartenant à M. de Jabrun, n° 32, même section;

Au nord-ouest, par une ligne droite tirée du point 3 au point 4 formé par le sommet d'une croix plantée sur un rocher faisant partie du mur de clôture sud-ouest de la parcelle de terre labourable appartenant à Rousset (Jean-Pierre), n° 497, section A du cadastre de la commune de Montrodat, section de Valadou;

A l'est, par une ligne droite joignant le point 4 au point 5, angle sud-ouest de la maison appartenant à Mme veuve Pelat (Jean), n° 2 même section;

Au sud-est, par une droite réunissant le point 5 au point 1, point de départ.

Lesdites limites comprenant une superficie de 126 hectares.

Le demandeur offre aux propriétaires de la surface une redevance tréfoncière annuelle de cinq centimes par hectare et un pour cent du produit net aux propriétaires sous lesquels il travaille ou travaillera.

Il joint à sa demande un plan en triple expédition, à l'échelle de 1 à 10,000 de la concession sollicitée, un mémoire descriptif des travaux et les quittances des contributions directes qu'il a payées en 1889.

Le préfet de la Lozère,
Vu la loi du 21 avril 1810, modifiée par la loi du 27 juillet 1880,

Arrête :

Le présent avis sera affiché pendant deux mois à Mende, Marvejols et Montrodat.

Il sera inséré deux fois, et à un mois d'intervalle, dans les journaux du département et dans le *Journal officiel*.

Il sera publié, dans les communes ci-dessus désignées, devant la porte de la maison commune et celle de l'église, à la diligence des maires, à l'issue de l'office, un jour de dimanche, et au moins une fois par mois pendant la durée des affiches.

La pétition et les plans sont déposés à la préfecture de la Lozère (2e division), où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée des affiches, en vue des demandes en concurrence ou des oppositions auxquelles la demande actuelle pourrait donner lieu.

Mende, le 17 juin 1890.

Pour le préfet :
Le secrétaire général,
TOMMASI.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : LOUIS JEZIERSKI

Vingt-troisième année. — N° 213 Le numéro : 15 centimes. Samedi 8 Août 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies ;
2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 8 AOUT

PARTIE OFFICIELLE

PARTIE NON OFFICIELLE

CHAMBRES

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 7 Août 1891.

Par décret en date du 28 juillet 1891, rendu sur la proposition du ministre des finances, M. Coustou (Henri-Elie), sous-directeur de 1re classe des contributions indirectes, hors cadre, détaché à Tunis en qualité de directeur des contributions diverses, a été nommé directeur de 3e classe des contributions indirectes, hors cadre.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies ;

Vu la demande formée par les sieurs Léonce Michel et Salvador Cahen, en vue d'obtenir l'autorisation d'ouvrir une salle de ventes publiques de marchandises neuves aux enchères et en gros dans le magasin général qu'ils ont été autorisés à exploiter à Paris, par arrêté préfectoral du 1er avril 1890 ;

Vu le plan produit par les pétitionnaires à l'appui de leur demande ;

Vu les avis émis par la chambre de commerce de Paris, les 26 mars et 25 octobre 1890 ; par le tribunal de commerce de la Seine, les 22 mai 1890 et 4 mai 1891, et par le préfet de la Seine, le 3 juin 1891, ensemble les autres pièces de l'instruction ;

Vu la loi du 28 mai 1858 sur les ventes publiques de marchandises neuves aux enchères et en gros, et les décrets des 12 mars 1859, 30 mai 1863 et 21 avril 1888 ;

La section des travaux publics, de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et des postes et télégraphes, du conseil d'Etat entendue,

Décrète :

Art. 1er. — Les sieurs Léonce Michel et Salvador Cahen, permissionnaires d'un magasin général à Paris, sont autorisés à ouvrir, conformément aux lois et règlements susvisés, une salle de ventes publiques de marchandises neuves aux enchères et en gros dans le local indiqué au plan ci-dessus visé, lequel restera annexé au présent décret.

Art. 2. — Les sieurs Léonce Michel et Salvador Cahen devront, avant d'user de la présente autorisation, fournir, pour la garantie de leur gestion, un cautionnement de 20,000 fr. dont le montant sera versé en espèces ou déposé en valeurs publiques françaises à la Caisse des dépôts et consignations. Le chiffre de ce cautionnement pourra être élevé ultérieurement, s'il y a lieu, la chambre de commerce, le tribunal de commerce et les permissionnaires entendus.

Art. 3. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Fontainebleau, le 7 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 7 août 1891, un concours s'ouvrira le 10 février 1892, devant la faculté de médecine de Paris, pour l'emploi de suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Rouen.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

Par décision en date du 4 août 1891, sur la proposition du directeur général des postes et des télégraphes, le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies a autorisé la création d'un bureau télégraphique dans la commune de la Roche-des-Arnauds (Hautes-Alpes).

Par décision du même jour, a été également autorisée la création de bureaux téléphoniques dans les communes de Forges (hameau de) (Indre) et Hourtin (Gironde).

Dans l'annexe III (École supérieure de commerce de Bordeaux), insérée au *Journal officiel* du 4 août, à la suite de l'arrêté réglant le régime des études et le régime disciplinaire des écoles supérieures de commerce reconnues par l'État, page 3908, colonne des heures de cours par semaine, 2e année, lire en regard de :

Législation commerciale maritime et industrielle : 2 h. au lieu de ».

Armements : 2 h. au lieu de 1 h.

Physique appliquée : » au lieu de 2 h.

Dans la liste des décorations du Mérite agricole accordées à l'occasion du 14 juillet et publiées au *Journal officiel* du 25 du même mois, la mention relative à M. Courtois (Aimé-Ferdinand), désigné comme vétérinaire agriculteur à Fouquerolles (Oise), doit être rectifiée ainsi qu'il suit :

M. Courtois (Aimé-Ferdinand), agriculteur à Fouquerolles (Oise).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Service de la justice militaire. — Par décis. minist. du 5 août 1891 :

M. Bénier (Jules-Faustin), chef d'escad. de gendarm. en retr., rapporteur près le 2e conseil de guerre d'Oran, a été nommé commissaire du Gouvern. près ledit conseil de guerre, en rempl. de M. Brouard, décédé.

M. Bollot (Victor-Désiré), chef d'escad. de gendarm. en retr., commissaire du Gouvern. près le conseil de guerre de Rennes, a été désigné pour passer, en qualité de rapporteur, au 1er conseil de guerre de Paris, à partir du 17 septembre 1891, en rempl. de M. Halphen, atteint par la limite d'âge.

M. Javey (Félix), chef d'escad. de caval., hors cad., rapporteur près le conseil de guerre de Rennes, a été nommé commissaire du Gouvern. près ledit conseil de guerre en rempl. de M. Bollot.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Le ministre de la marine vient d'être informé qu'il a été trouvé en mer, le 27 juillet dernier, à environ trente milles dans le nord de Calais, un canot peint en blanc, avec liston peint au minium.

Ce canot, qui porte à l'arrière, écrit en lettres blanches, le nom *Ancrette*, n'a pu être remorqué à cause du mauvais temps, mais il a été rapporté à Calais et remis à l'administration de la marine, une barre, neuf avirons, une gaffe, un mâtereau et un morceau de tillac.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 7 Août 1891.

Le Président de la République a agréé l'hommage du premier exemplaire de l'*Almanach national* pour 1891, que viennent de publier les éditeurs Berger-Levrault et Cie.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 6 août.

Les lords de l'amirauté ont conféré à Portsmouth avec l'amiral Clamvilliam. Ils ont voté une somme de 2,000 livres sterling en faveur du comité des officiers de la marine chargé de l'organisation de la réception de la flotte française. (*Agence Havas.*)

BELGIQUE

Bruxelles, 6 août.

La reine a fait ce matin en voiture une longue promenade en ville avec la princesse Clémentine.

La reine a été accueillie partout avec sympathie et respect par la population.

La reine et la princesse Clémentine partiront à quatre heures pour Spa.

Les deux traités entre l'État indépendant du Congo et le Portugal relativement au Muata-Yanvo et à l'enclave de Kabinda, ont été ratifiés avant-hier à Lisbonne. (*Agence Havas.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 6 août.

Il est question d'un voyage du grand-duc Michel, qui se rendrait à Dinard.

Saint-Pétersbourg, 6 août.

Hier soir, l'empereur et l'impératrice sont arrivés à Wilmanstrand par la voie de Wiborg.

Leurs Majestés ont visité la cathédrale et reçu ensuite les gouverneurs finlandais, les membres du Sénat et la haute magistrature.

Hier soir, le roi de Serbie a visité la cathédrale de Pierre et Paul et le couvent Alexandre Newski, où il a reçu la bénédiction du métropolite de Saint-Pétersbourg.

Après dîner, le roi a fait une excursion sur la Néwa.

Moscou, 6 août.

L'enthousiasme pendant toute la journée d'hier a été indescriptible : ce n'est pas une phrase, c'est la note exacte de la situation.

A cinq heures, la rue Twerskaja, longue de quatre kilomètres, où devaient passer les trente voitures des officiers français pour se rendre à l'Exposition française était noire de monde. On agitait frénétiquement de toutes parts des drapeaux français.

Quand les voitures arrivèrent, elles furent toutes l'objet d'une chaleureuse ovation.

Le maire a reçu ses invités dans le pavillon impérial de l'Exposition, pendant que les musiques jouaient la *Marseillaise* et que la foule poussait les cris mille fois répétés de : Vive la France !

A dix heures a eu lieu un banquet somptueux, comme seule Moscou sait en offrir, avec des tonneaux de caviar, des esturgeons entiers.

Ce banquet comprenait exactement 70 Russes et 70 Français ; la cordialité la plus franche n'a cessé de régner.

Après le toast à l'empereur, la musique a joué trois fois l'hymne russe et, après le toast à M. Carnot, trois fois la *Marseillaise*.

Le général Tchernaïeff se lève alors et provoque l'enthousiasme quand, s'adressant aux officiers français, il s'écrie :

« Lorsque chez vous on criera : Aux armes, citoyens ! nous aussi, nous formerons nos bataillons de la Vistule au Kamtchatka. »

L'amiral Gervais a répondu : « Après ce qui s'est passé sous nos yeux, la France considère l'avenir avec une mâle confiance. Vive le tsar ! vive la Russie ! »

L'amiral brise ensuite son verre selon la coutume russe et l'enthousiasme est délirant.

A la nuit tombante, les marins sont allés au camp. Deux divisions étaient en ligne, poussant des hurrahs soutenus pendant vingt minutes. L'arrivée a été saluée par 64 coups de canon.

Pendant la retraite aux flambeaux, la *Marseillaise* a été chantée par un chœur militaire de 400 musiciens. L'amiral Gervais a été porté en triomphe par des officiers russes.

Au Casino, où avait lieu le punch, le même enthousiasme s'est reproduit pendant les toasts et les hymnes russe et français.

L'amiral Gervais, fraternisant avec l'armée russe, a embrassé le général Malakoff, commandant du corps des grenadiers.

Le retour de l'exposition s'est effectué à la lueur des feux de Bengale, au milieu des hourrahs des troupes et de la foule.

La revue a eu lieu sur l'ordre spécial du tsar.

Les marins français, en revenant du camp à l'exposition, dont la distance est de quatre kilomètres, ont été acclamés par les soldats qui poussaient des hourrahs.

De grands préparatifs avaient été faits à l'exposition.

Les feux d'artifice et les feux de Bengale ont parfaitement réussi, mais les illuminations ont été contrariées par le vent et la pluie.

La foule qui entourait le kiosque de la musique a réclamé les hymnes russe et français, qui ont dû être joués vingt fois.

Les exposants ont offert aux marins, dans le pavillon militaire, un troisième punch où a régné la plus grande cordialité.

Ainsi se termine cette journée inoubliable.

Moscou, 6 août.

La ville est toujours pavoisée. De nombreux magasins et des fabriques sont fermés. On a donné congé aux ouvriers, à cause de la « fête ».

Tous les journaux racontent avec d'intéressants détails la journée d'hier ; ils s'étendent plus particulièrement sur la revue des troupes passée à la nuit tombante et sur l'effet vraiment magique de ce spectacle. Tous admirent la belle tenue des marins français, le tact et la mâle éloquence de l'amiral Gervais, sa voix vibrante qui a si profondément impressionné ceux qui l'ont entendu.

Tous les journaux sont convaincus que l'union établie entre la France et la Russie a une importance politique énorme.

Ce matin, l'amiral et les officiers de l'escadre sont partis pour la montagne des Moineaux, d'où la vue sur Moscou est splendide.

Le maire a offert à déjeuner aux marins français. Puis le commandant de l'escadre et les officiers de son état-major ont visité la cathédrale du Sauveur.

L'amiral Gervais s'est incliné devant l'image vénérée de la vierge d'Iversky ; il a reçu la bénédiction, puis baisé la croix qui lui a été présentée.

Cette attitude de l'amiral lui a conquis la respectueuse admiration de la foule. Les hourrahs les plus enthousiastes ont salué l'amiral et se sont longuement répétés.

De l'avis de tous, les manifestations qui ont eu lieu hier et aujourd'hui à Moscou sont uniques ; jamais Moscou n'a rien vu de semblable.

Un détail : tandis que les jardins et les théâtres étaient illuminés brillamment, la foule a réclamé indéfiniment que les musiques jouassent la *Marseillaise*, toujours écoutée debout et nu-tête, et l'hymne national français n'a cessé d'être acclamé que lorsque les musiciens, épuisés, n'ont plus pu jouer.

En outre, la vue d'un uniforme français provoquait des ovations indescriptibles.

Quelques indifférents ont été sifflés.

La fête, qui a duré pendant toute la nuit, n'était pas encore terminée à sept heures du matin.

Moscou, 7 août.

Le grand-duc Serge Alexandrovitch a reçu l'ordre de la Légion d'honneur.

Au dîner donné hier en l'honneur des marins français, le gouverneur a porté le premier toast à l'empereur et à l'impératrice. Des hourrahs éclatants y ont répondu et la musique a joué trois fois le *Bosche Zarga Chrani*. Le bourgmestre a porté ensuite la santé de M. Carnot. Ses paroles ont été accueillies aux cris de : Vive la France! et, comme l'hymne national russe, trois fois la *Marseillaise* a été jouée.

Après des toasts au grand-duc Serge, à l'amiral Gervais, à la flotte française, l'amiral Gervais a pris la parole pour exprimer le regret que M. Carnot n'ait pu être témoin de l'accueil fait aux marins français.

L'amiral, au nom de la France, boit à la santé du tsar et de la tsarine, du grand-duc Serge, de toute la maison impériale; d'enthousiastes acclamations retentissent.

L'amiral termine en buvant à la ville de Moscou qui reçoit ses hôtes avec tant de cordialité.

Le bourgmestre répond par un toast à la prospérité de la France. Encore une fois l'amiral remercie de cette belle réception : L'attention du monde entier, dit-il, est fixée sur vous et sur nous. En France tous les cœurs sont remplis des meilleurs sentiments pour la Russie; je bois à la ville de Moscou, au grand peuple russe, à son tsar. Et, ayant vidé son verre, l'amiral le brise.

Le général Tschernaïeff dit : L'histoire nous a rapprochés, nous sommes amis; je bois à la France, à son armée, à sa flotte.

L'amiral Gervais prenant encore une fois la parole dit alors : Instruite par le malheur, la France rassemble ses forces; mais forte de son unité, forte de l'amitié d'un grand monarque, elle est calme, elle regarde avec confiance dans l'avenir.

Les derniers toasts ont été portés aux généraux et aux soldats russes. (*Agence Havas.*)

SERBIE

Belgrade, 6 août.

Le roi de Serbie quittera Saint Pétersbourg le 8 août et arrivera le 10 à Vienne, où il descendra à la Hofburg.

Le 11 au matin, il se rendra à Ischl avec sa suite, y compris tout le personnel de la légation de Serbie à Vienne. Il restera deux jours à Ischl, où il logera à l'hôtel Elisabeth. Il partira de cette ville le 12 au soir ou le 13 au matin, pour se rendre auprès de son père, qui l'attendra probablement à la frontière d'Autriche et de Bavière. La suite du roi, à l'exception du précepteur du jeune souverain, retournera directement d'Ischl à Belgrade.

(*Agence Havas.*)

SUISSE

Berne, 6 août.

La Bulgarie a adhéré aux décisions de la conférence de Berne de 1886, relative à l'unité technique pour les chemins de fer.

Le vote populaire sur le tarif général des douanes est fixé au 18 octobre.

(*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira, le 5 octobre 1891, dans le département du Var, à Toulon.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

AGRÉGATION DES SCIENCES MATHÉMATIQUES

Liste des candidats admissibles aux épreuves orales.

MM. Abelin.
Aubert.
Belaygue.
Binet.
Boulanger.
Bourbon.
Cartan.
Claude.
Cotton (Emile-Camille).
Durand.
Féraud.

MM. Garin.
Humbert.
Leau.
Lebel.
Lhébrard.
Olher.
Pradet.
Roche.
Tresse.
Vintéjoux.
Zaremba.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

ÉCOLES SUPÉRIEURES DE COMMERCE RECONNUES PAR L'ÉTAT

Ecole supérieure de commerce de Bordeaux.

A la suite des examens de sortie de 1891, ont obtenu le diplôme supérieur, dans les conditions déterminées par les décrets du 23 novembre 1889, 31 mai et 22 juillet 1890, les élèves français dont les noms suivent :

1 Allix (Nicolas-Maurice).
2 Esquiro (Jean-Eugène).
3 Ramet (Maurice-Casimir).
4 Cruchon (Pierre).
5 Merzeau (André-François-Marie).
6 Viaud (Abel-Stanislas-Nicolas-Marie).
7 Bernos (Auguste).
8 Blais (Nelson).
9 Picot (Louis-Fernand-Edouard).
10 Haurigot (Antoine-Marie-Henri).
11 Jambon (Mathieu-Charles-Elie).

A également obtenu le diplôme supérieur, l'élève étranger ci-après désigné :

Marsop (Roman), classé avant le premier élève français.

Le certificat de capacité, délivré dans les conditions prévues par l'article 14 du décret du 22 juillet 1890, a été distribué aux élèves ci-après désignés :

1 Seugnet (Paul-Elie).
2 Breslon (René-Georges).
3 Damour (Joseph).
4 Bertrand (Pierre-Louis).
5 Baillou (Jean).
6 Lerou (Jules-Henri).

Ecole supérieure de commerce de Lyon.

A la suite des examens de sortie de 1891, ont obtenu le diplôme supérieur, dans les conditions déterminées par les décrets des 23 novembre 1889, 31 mai et 22 juillet 1890, les élèves français dont les noms suivent :

1 Manhès (Antoine-Joseph).
2 Lechère (Gaston-René-Emile-Louis).
3 Margnat (Edouard).
4 Perrin (Joseph-Jules).
5 Champenois (Louis-Camille).
6 Murgier (Jean-Marie).
7 Desbenoit (Claude-Marie).
8 Lachat (Ernest-Joseph-Léon).
9 Guignier dit Raymond (Clovis).
10 Ravarin (Jean-Fleury).
11 Jacquemier (Ernest-André-Joseph).
12 Gourdiat (Louis).
13 Gillet (Marie-Henri).
14 Pin (Tiburce-Camille).
15 Guillaud (Jean-Joseph).
16 Hallet (Edmond-Georges-Emile).
17 Sapin (Gabriel).
18 Delas (Philippe-Henri).
19 Barbet (Denis-François).
20 Cerf (Henry).
21 Jubin (Jean-Marie-Eugène).
22 Roudier (Joseph-Pierre).
23 Girodon (Thomas-Marie-Léon).
24 Biétrix (Henri-Alexandre-Joseph).
25 Chêne (Joseph).
26 Bonnaud (Pierre).
27 Dagelay (Etienne-Emile).
28 Viallet (Emmanuel-Edouard).
29 Lerocher (Claude).
30 Gavard (Alexandre-Henri).
31 Delas (Gustave-Florentin-Emile).
32 O'Brien (Jacques-André-Patrice-Etienne-Marie-Bernard).

Le certificat de capacité délivré dans les conditions prévues par l'article 14 du décret du 22 juillet 1890 a été attribué aux élèves ci-après désignés :

1 Choux (Claude-Marie-Joseph).
2 Cartier (Charles-Pierre).
3 Sauret (Gabriel).
4 Graillet (Michel-Auguste).
5 Cottin (Marie-Gabriel-Edouard-Cyrille).
6 Libercier (Paul-Jean-Baptiste).
7 Bochirol (Lucien-Jules).
8 Vignon (Antonin).
9 Kühner (Léon).

École supérieure de commerce de Marseille.

A la suite des examens de sortie de 1891, ont obtenu le diplôme supérieur, dans les conditions déterminées par les décrets des 23 novembre 1889, 31 mai et 22 juillet 1890, les élèves français dont les noms suivent :

1 Rodrigues (Georges).
2 Cartoux (Paul).
3 Goudois (Gabriel).
4 Compasieu (Adolphe).
5 Rutkowski (Louis-Romain-Charles-Marie).
6 Kaiser (Jean-Baptiste-Joseph).
7 Arnaud (Michel).
8 Guyot (André).
9 Rey (Antonin).
10 Gassier (Maurice).
11 Grenier (Paul-Emile).
12 Rival (Emile).
13 Lautier (Eugène-Paul).
14 Lombard (Félix).

Ont également obtenu le diplôme supérieur, les élèves étrangers dont les noms suivent :

Pignatelli (Spyridion), classé après le 9e élève français.
Picardo (Manoel), classé après le 10e élève français.

Le certificat de capacité délivré dans les conditions prévues par l'article 14 du décret du 22 juillet 1890 a été attribué aux élèves français et étrangers ci-après désignés :

1 Goubert (Henri).
2 Simon (Lucien).
3 Di Campo (Sauveur-Marius).
4 Stoyanoff (Ilia).
5 Gaubert (Etienne).
6 Maisonneuve (Ludovic).
7 Martel (Louis).

Ministère de l'agriculture.

INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE

Liste par ordre de mérite des élèves sortis, en 1891, avec le diplôme de l'enseignement supérieur de l'agriculture.

MM. Risacher. — Vuigner. — Kohler. — Badré. — Demorlaine. — Vanntberghe. — Bricogne. —

De Bazelaire de Lesseux. — Capoduore. — Devarenne. — Cablan. — Laurent. — Dieterlen — Keller. — Leroux (Théotine). — Nay de Mézence. — Girault. — Melliès. — Guéraud. — Fron. — Trichereau. — Poirat. — Briotet. — Barba. — Pigeot. — Gariel. — Laureillard. — Lebocq. — Coltais. — Thiry. — Gonneau. — Leroux (Eugène). — Roville. — Soipteur. — Bergeron. — Du Courthial de Lassuchette. — Collombier. — Hernandez. — Cosnier. — Chiboys. — Parmentier. — Dior. — Cartier Saint-René. — Seltensperger. — Meurdra. — Pabst. — Bécret. — Caffin. Mocquart de Turtat. — Souchois.

La rentrée des élèves de 2e année est fixée au lundi 19 octobre.

Les cours seront ouverts pour la 1re année le mardi 3 novembre.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES SCIENCES

Séance du 3 août.

PRÉSIDENCE DE M. DUCHARTRE

M. Daubrée communique ses « Recherches expérimentales sur le rôle probable des gaz à haute température doués de très fortes pressions et animés d'un mouvement fort rapide dans divers phénomènes géologiques ». Dans cette cinquième partie de ses recherches, M. Daubrée fait connaître les expériences qu'il a entreprises et qui sont de nature à expliquer le transport et l'écroulement des roches sous l'influence des gaz agissant à de fortes pressions. Ces expériences nouvelles ont été entreprises, comme les précédentes, au laboratoire des poudres et salpêtres, avec le concours de M. Vieille.

M. Faye transmet une note de M. Ricco, ancien directeur de l'observatoire de Palerme et directeur actuel de l'observatoire de Catane. M. Ricco a étudié le déplacement en latitude des protubérances solaires pendant la période de onze ans des taches. Or, il a trouvé que la loi démontrée autrefois par M. Spoerer pour le déplacement des taches s'applique aussi aux changements en latitude des protubérances. M. Spoerer a reconnu le premier que les taches, à mesure qu'elles diminuent de nombre, s'abaissent vers l'équateur et finissent par disparaître : c'est le moment du minimum ; puis brusquement elles réapparaissent plus haut, vers 35° de latitude, pour s'y installer au moment du maximum et redescendre ensuite, et ainsi toujours. M. Ricco a découvert le même cycle pour les protubérances.

M. Faye place sous les yeux de l'Académie différentes photographies que M. Ricco a prises en visitant dernièrement le cratère du Stromboli pendant la dernière éruption.

Enfin, M. Faye annonce que le fameux service météorologique des Etats-Unis, qui était fait par l'armée, est désormais confié à des observateurs civils; c'est toute une révolution administrative. Le directeur du service est M. Harrington, astronome éminent, ancien directeur de l'observatoire d'Ahn-Arbor (Michigan).

M. Verneuil présente, au nom de M. le docteur Paquelin, un nouveau thermo-cautère. Ce type, fondé également sur l'incandescence d'un outil en platine obtenue par la combustion d'essence minérale, est beaucoup plus commode que l'ancien. On peut graduer la température de l'outil et les produits de la combustion s'échappent derrière la main de l'opérateur; on peut le manier beaucoup plus aisément, à la façon d'un porte-plume. C'est une bonne acquisition pour la grande et la petite chirurgie.

M. Blanchard communique une note de M. Le Moult sur le botrytis du hanneton. M. Le Moult commence à cultiver le cryptogame parasite du ver blanc sur une large échelle; il a déjà préparé 600 tubes de culture et compte bien en mettre à la disposition des agriculteurs au moins 2,000 d'ici le printemps. Ces cryptogames semés sur les terres se développeront et iront tuer les larves — du moins, c'est l'espoir de l'auteur — et l'opération sera d'autant plus intéressante à tenter que l'année 1892 sera une une grande année de hannetons. On sait que le cycle des transformations de l'insecte est de trois ans. La dernière grande apparition s'étant produite au printemps de 1889, c'est au printemps de 1892 que les larves se transformeront en insectes parfaits. L'expérience aura donc de l'importance, et l'on pourra bien juger de l'efficacité de ce poison organisé qui envahit et tue les vers blancs et même les adultes.

M. Blanchard, comme M. Prillieux d'ailleurs, fait ses réserves sur la portée du procédé; il ne croit qu'à une efficacité limitée et compte surtout en 1892, comme dans les années antérieures, sur l'activité des divers syndicats de hannetonnage, organisés pour ramasser et détruire sur place l'insecte dévastateur.

M. Chauveau analyse un travail de M. Ch. Cornevin relatif à l'action de poisons sur la germination des graines des végétaux dont ils proviennent.

L'inspiration des recherches dont nous allons présenter un résumé dérive de l'une des théories édifiées à propos de l'immunité dont sont dotés les malades qui ont résisté victorieusement à une première atteinte de quelque affection virulente ou qui ont été fructueusement vaccinés contre elle. Dans cette théorie, on admet que, si l'organisme est devenu réfractaire pour un temps variable à de nouvelles attaques virulentes, c'est que les mycrophytes spécifiques facteurs de la maladie l'ont imprégné, lors de leur première invasion, d'une des substances qu'ils élaborent, laquelle devient empêchante pour la végétabilité et la prolifération de nouvelles colonies microbiennes.

En ce qui concerne les végétaux phanérogames, une hypothèse semblable à la précédente admet qu'une plante rend le sol sur lequel elle a végété impropre au développement immédiat d'une autre plante de la même espèce, parce qu'elle l'a pollué par des excrétions radicellaires sur la nature desquelles on s'est, d'ailleurs, peu expliqué. On n'a pas suffisamment recherché si les toxiques qu'élaborent beaucoup de phanérogames sont des obstacles à la germination et à la végétation des plantes qui les produisent ; en face d'un poison complexe, l'opium par exemple, on ne s'est pas demandé si l'action de chacun de ses alcaloïdes constituants est semblable ou non.

Deux cas principaux se présentent dans la production de principes vénéneux par les phanérogames : 1° le toxique existe dans la graine, il passe dans le jeune végétal qui en naît et il n'y a jamais d'interruption dans la toxicité de la plante; 2° il n'existe ni dans la graine ni dans la jeune plante : il ne se forme que plus tard lorsque certaines parties qui l'élaborent, telles que les laticifères pour quelques végétaux, se trouvent dans les conditions requises pour cette production, et il se localise. L'effet des poisons a été étudié dans ces deux cas.

Dans le premier cas, l'auteur a pris pour types la saponaire et la cystisine. La première abonde dans les graines d'*Agrostemma githago*, et la seconde dans celles du *Cytisis laburnum*. Or la saponaire n'empêche pas la germination des graines d'agrostemme et la cystisine n'entrave pas davantage celle des semences du cytise

Dans le second cas, M. Cornevin a opéré sur le tabac et sur le pavot, qui produisent la nicotine et l'opium. Or il a trouvé que la nicotine entrave la germination; au contraire l'opium la favorise. Il n'y a donc pas de règle fixe à établir à cet égard.

M. Chauveau transmet ensuite une note de M. Jobert, professeur à la faculté des sciences de Dijon, sur « la résistance du virus rabique à l'action d'un froid prolongé ». M. Jobert a placé dans une des chambres froides de l'usine Popp, pendant une période de dix mois, un lapin mort de rage paralytique. L'animal est resté exposé sans cesse à une température qui a varié entre −10° et −27°. Or, après ces dix mois, l'auteur a pratiqué des inoculations avec le virus de ce lapin et toutes ont réussi, et ainsi de proche en proche, de lapin à lapin. Donc le virus rabique peut se conserver intact dans des milieux exceptionnellement froids. On pourrait tirer parti de cette remarque pour la conservation dans les instituts rabiques des virus possédant les qualités voulues.

La résistance au froid du virus de la rage doit être rapprochée de celle du virus de la péripneumonie du bétail. M. Laquerrière aussi l'a conservé par le froid. L'origine microbienne de la péripneumonie n'étant pas démontrée et le microbe de la rage ayant été vainement cherché jusqu'ici, M. Jobert se demande si l'on ne pourrait pas conclure, des faits précédents, à la nature purement virulente de la rage. C'est un point de vue qu'il serait bon d'envisager dans les recherches ultérieures.

M. A. Gaudry présente une note de M. de Saporta sur les plus anciennes dicotylées observées dans le gisement de Cercal, en Portugal.

L'apparition et la première extension des angiospermes dicotylées, longtemps exclues de la flore terrestre, dont elles forment sous nos yeux l'élément principal, constituent à coup sûr l'événement le plus considérable dont les annales du règne végétal aient gardé la trace. Comment se produisit le phénomème? à quelle date doit-il être rapporté? et quels furent les caractères des plus anciennes plantes de la nouvelle catégorie? Ce sont là des questions qu'il est naturel de poser et qui rentrent dans le domaine de celles que la paléontologie a pour objet de résoudre. Jusqu'ici pourtant, faute de documents, cette science ne pouvait y répondre et, tandis que la flore urgonienne des Carpathes ne comprenait aucun vestige de dicotylées, celle du cénomanien de Bohême en renfermait une série déjà riche, rentrant sans effort dans des cadres génériques encore existants ou n'offrant avec

ceux-ci, en apparence du moins, aucun contraste bien marqué au point de vue morphologique. L'idée peu vraisemblable d'une brusque création une fois rejetée, il fallait bien se rattacher à l'espoir de rencontrer un jour, dans les étages antérieurs au cénomanien, des dicotylées plus rapprochées de leur point d'origine que celles de la craie de Bohême. Déjà, les recherches de la commission des travaux géologiques du Portugal, dirigée par M. Delgado, avec le concours de M. P. Choffat, avaient permis à M. de Saporta de signaler, à Buarcos, des dicotylées probablement albiennes. Plus récemment, la flore du Potomac, en Virginie, publiée par M. Fontaine, a mis au jour des dicotylées plus rapprochées encore de l'extrême base de la série crétacique. Le professeur L. Ward, dans une notice sur ces dicotylées, n'a pas manqué de faire ressortir les caractères synthétiques et les affinités embryonnaires de plusieurs d'entre elles, reconnaissant à de pareils traits les indices d'une évolution en voie d'accomplissement. Ce sont des indices de même nature, plus accentués même, que l'auteur a rencontrés chez les angiospermes de la flore de Cercal, gisement portugais encadré entre le cénomanien fossilifère et le néojurassique, sur lequel il repose. La commission des travaux géologiques a su extraire de ce gisement une réunion de plantes à cet égard très remarquable.

M. le docteur de Pietra Santa lit une note ayant pour titre : « Perfectionnements apportés dans la fabrication de l'eau de Seltz artificielle ; disposition du siphon ». Voici les conclusions de l'auteur :

« Par suite des perfectionnements réalisés dans la fabrication des eaux gazeuses, l'eau de Seltz peut être désormais fournie au consommateur dans des conditions irréprochables de salubrité :

« 1° Les fabriques sont alimentées, à Paris, par les eaux de source de la Dhuis et de la Vanne, soumises préalablement à des filtrages répétés ;

« 2° Aux anciennes méthodes de production du gaz de l'acide carbonique, soit par le blanc de Meudon et l'acide sulfurique, soit par le bicarbonate de soude traité par la chaleur, on substitue la gazéification par l'acide carbonique liquide, produit chimiquement pur et qui permet, en outre, de remplir les siphons en abaissant la pression de 12 et 14 atmosphères à 8 et 9 atmosphères ;

« 3° Les armatures ou têtes de siphon sont actuellement formées par alliage métallique d'étain pur et de régule, avec proscription rigoureuse du plomb ;

« 4° La tige, ou tube central, tout en cristal, qui traverse le siphon de haut en bas, est actionné par un ressort en cuivre, reposant sur un disque-piston cylindrique en ébonite ;

« 5° Le bec de vidange du siphon, dans tout le trajet, et les parties intérieures de la tête sont recouverts d'une mince couche de porcelaine fine, sur laquelle glisse l'eau chargée d'acide carbonique ;

« 6° Par ces dispositions, tout le liquide sort du siphon sans qu'il y ait jamais le moindre contact métallique entre le contenu et le contenant. »

HENRI DE PARVILLE.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Vendredi, 7 août 1891.

Les fortes pressions océaniennes continuent à s'avancer vers l'est ; elles couvrent l'Irlande, la France et l'Espagne (Valentia 770). Le baromètre reste très bas au nord-est et au nord de l'Europe (Hernosand 744) ; il baisse encore en Ecosse et sur la Scandinavie. Le vent souffle partout d'entre ouest et nord ; il est assez fort sur la Baltique et en Provence. Des pluies sont tombées dans tout le bassin de la Baltique ; dans le sud et le centre de la France, on a signalé des manifestations orageuses à Clermont, Lyon et Monaco.

La température s'est légèrement relevée sur l'ouest de l'Europe. Le thermomètre marquait ce matin 9° à Bodo, 14° à Paris, Berlin, 18° à Perpignan et 24° à Alger. On notait 6° au Puy de Dôme et — 2° au Pic du Midi.

En France, le ciel va rester nuageux; les courants du nord-ouest vont maintenir la température peu élevée. — A Paris, hier ciel très nuageux. Max. : 21°9 ; min. : 12°9 ; moyenne, 14°5, inférieure de 4°2 à la normale.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer peu agitée à Boulogne, le Havre ; agitée à Dunkerque, Calais et Cherbourg.

Océan : mer belle à Brest et Lorient.

Méditerranée : mer belle à Nice; très houleuse à Sicié et à Marseille

Situation du vendredi 7 août 1891 (soir). — La situation ne se modifie pas sensiblement. — En France, le temps va rester assez beau avec température inférieure à la normale.

Compagnie des messageries maritimes.

Le paquebot *Equateur*, venant de La Plata, Brésil et Sénégal, a quitté Pernambuco le 2 août.

Le paquebot *Congo*, allant au Sénégal, au Brésil et La Plata, a quitté Dakar le 4 août.

Le paquebot *Calédonien*, venant du Japon et de l'Indo-Chine, a quitté Aden le 4 août à 9 h. soir.

Le paquebot *Australien*, allant en Australie et Nouvelle-Calédonie, est arrivé à Sydney le 6 août à 11 h. matin.

Compagnie générale transatlantique.

Le paquebot *Saint-Germain*, venant de Saint-Nazaire et Santander, est arrivé à la Havane le 5 août, en route pour la Vera-Cruz.

Le paquebot *Saint-Laurent*, venant de Colon et escales, est parti de Pointe-à-Pitre le 5 août, pour le Havre et escales.

Chemins de fer de l'Est.

Train d'excursion de Nancy à Paris. — Le jeudi 13 août prochain, la compagnie des chemins de fer de l'Est mettra en marche, au départ de Nancy pour Paris, un train spécial d'excursion à prix réduits, composé de voitures de 2e et de 3e classe, dont le retour aura lieu dans la soirée du 18 août.

Ce train prendra des voyageurs à certaines stations comprises entre Nancy et Oiry inclus.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Le 1er septembre 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du département, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux ci-après :

Canal de Ventavon.

Travaux de défense contre la Durance et la Vance entre les points 1 k. 60 et 2 k. 50.

Travaux à l'entreprise	30.775 03
Somme à valoir	4.224 97
Total	35.000 »

Cautionnement provisoire, 500 fr.
Cautionnement définitif, 1,100 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture ; 2° de l'ingénieur ordinaire, rue de l'Hôpital, à Gap.

DÉPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

Le 28 août 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture, et en présence de M. l'ingénieur en chef du canal du Centre, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux ci-après d'amélioration du canal du Centre :

Exhaussement des ponts. — 2e lot.

Exhaussement de 12 ponts (5 ponts sur écluses et 7 ponts isolés).

Terrassements	14.542 95
Empierrements	13.058 41
Maçonneries	51.588 43
Ferronneries	54.603 »
Charpente	»
Total	133 792 79
Somme à valoir	20.207 21
Total général	154.000 »

Cautionnement, 1,500 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture ; 2° de M. Moraillon, ingénieur, à Génelard.

N° 143

MARINE

Adjudication à Cherbourg, le 20 août 1891 :

Morue non logée nécessaire du 1er octobre 1891 au 31 mars 1892.

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Cherbourg, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

VENTE D'ARBRES D'ESSENCES DIVERSES

Plantés sur les rives du canal de l'Ourcq.

ADJUDICATION EN SIX LOTS

Le samedi 26 septembre 1891, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement, par le préfet ou son délégué, assisté de deux membres du conseil municipal, en présence du receveur municipal de la ville de Paris et de l'inspecteur général des ponts et chaussées chargé de la direction des eaux et canaux, séant dans une des salles du conseil de préfecture (palais du tribunal de commerce de Paris), à la vente par adjudication, et en six lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, et à l'extinction des feux, d'arbres d'essences diverses plantés sur les rives du canal de l'Ourcq.

EMPLACEMENT DES LOTS	ESSENCE des arbres.	QUANTITÉS	NOMBRE de décistères.	MISE à prix.	CAUTIONNEMENT
1er lot. — **Terroir de Claye-Souilly** (Seine-et-Marne), sur les deux rives du fossé de fuite de la Beuvronne, depuis le canal rive gauche jusqu'au pont du chemin de Messy.	Peupliers.	185	724	1.900 »	1/20e du prix qui sera adjugé.
2e lot. — **Terroir de Claye-Souilly** (Seine-et-Marne), sur les deux rives du fossé de fuite de la Beuvronne, rive gauche du canal du pont du chemin de Messy à la propriété Besnard	Peupliers.	400	2.618	7 060 »	Id.
3e lot. — **Terroir de Varinfroy** (Oise), entre le pont de Varinfroy et la borne 91 sur les deux rives du canal.......	Peupliers.	135	1.150	4.200 »	Id.
4e lot. — **Terroir de Neufchelles** (Oise), entre la borne 91 et le pont de Beauval sur les deux rives du canal.......	Peupliers.	182	1.652	6 100 »	Id.
5e lot. — **Terroir de Mareuil-sur-Ourcq** (Oise) entre les bornes 96 et 97 sur les deux rives de la rivière canalisée........................	Peupliers.	75	775	2.800 »	Id.
6e lot. — **Terroir de Mareuil-sur-Ourcq** (Oise), entre la borne 97 et l'amont de l'écluse de Mareuil sur les deux rives de la rivière canalisée........................	Peupliers Frênes.	78 1	811	3.000 »	Id.

Les enchères ne pourront être inférieures à dix francs (10 fr.).

Le cautionnement devra être versé à la caisse du receveur des canaux, dans le délai de quinze jours à partir de la date de l'adjudication.

Les frais de publicité, d'expédition et d'impression, ceux de timbre et d'enregistrement, seront supportés par les adjudicataires et devront être versés à la caisse du régisseur-comptable de la préfecture de la Seine, dans le délai maximum de huit jours à partir de la date de l'adjudication, sous peine de déchéance.

Les cahier des charges et état estimatif sont déposés à l'Hôtel de Ville (direction des travaux, 1re division, 2e bureau : Eaux, canaux et assainissement), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de midi à quatre heures. G

Les cahiers des charges, plans, détails estimatifs, avant-métrés et bordereaux des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (direction des travaux 1re division, 2e bureau : Eaux, canaux et assainissement), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de midi à quatre heures. F

ADJUDICATION en deux lots des travaux de : 1° terrasse et maçonnerie; 2° serrurerie à exécuter pour la reconstruction de la mairie du 10e arrondissement (1re partie. — Reconstruction de l'aile droite en bordure sur la rue du Château-d'Eau).

Travaux classés dans la 2e catégorie (grands travaux d'architecture).

Le samedi 12 septembre 1891, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement, dans la salle du conseil de préfecture, au palais du tribunal de commerce, par le préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du conseil municipal, en présence du receveur municipal de la ville de Paris et de M. Rouyer, architecte, à l'adjudication, au rabais, sur les prix de la série de la ville de Paris, en date du 1er novembre 1882, et sur soumissions cachetées, de l'entreprise, en deux lots, des travaux à exécuter pour la construction de la mairie du 10e arrondissement (1re partie. — Construction de l'aile droite en bordure sur la rue du Château-d'Eau), lesquels travaux sont évalués comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	ÉVALUATION	FRAIS approximatifs d'adjudication.
1er lot. — Terrasse et maçonnerie..........	385.840 »	7.000 »
2e lot. — Serrurerie............	54 180 »	1.200 »

Les plans, le devis, les cahiers des charges et la série des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (1er bureau de la division d'architecture), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de onze heures à quatre heures. F

ADJUDICATION au rabais, en trois lots, des travaux de terrassements et de maçonnerie d'égout à exécuter : 1° rue Pascal, entre le boulevard Arago et le boulevard Port-Royal; 2° rue Pascal, entre la rue Corvisart et le boulevard Arago; 3° rue des Cordelières.

Par voie de soumissions cachetées, dans les formes prescrites par les ordonnances, les règlements et les instructions ministérielles.)

Le samedi 12 septembre 1891, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement, par le préfet ou par son délégué, assisté de deux membres du conseil municipal et en présence du receveur municipal de la ville de Paris et de l'ingénieur en chef de l'assainissement, séant dans une des salles du conseil de préfecture (palais du tribunal de commerce), à l'adjudication, au rabais, en trois lots, des travaux de terrassements et de maçonnerie d'égout à exécuter, savoir :

DÉSIGNATION DES LOTS	Estimation.	Cautionnement.	Frais approximatifs de l'adjudication.
1er lot. — Rue Pascal, entre le boulevard Arago et le boulᵈ Port-Royal...	80 009 32	2.700 »	1.500 »
Le projet se divise en deux sections : La 1re dont le montant est évalué à la somme de...... 66.934 97 La 2e dont le montant est évalué à la somme de.............. 13.074 35 Total égal... 80.009 32 Conformément à l'article 1er du cahier des charges, l'administration se réserve expressément le droit de faire exécuter à son gré soit les deux sections réunies (80,009 fr. 32), soit la 1re section seulement (66,934 fr. 97), sans que l'adjudicataire puisse élever aucune réclamation à cet égard.			
2e lot. — Rue Pascal, entre la rue Corvisard et le boulevard Arago......	124.216 64	4.000 »	2.000 »
3e lot. — Rue des Cordelières....................	38.284 92	1.500 »	700 »
Le montant du projet calculé aux prix de la série d'entretien des égouts serait de 46,688 fr. 93, il est réduit à 38,284 fr. 92 par suite de l'application d'un premier rabais de 18 p. 100. C'est sur les prix de la série diminués de 18 p. 100 que portera le rabais de l'adjudication.			

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

DIRECTION TECHNIQUE DE LA VOIE PUBLIQUE ET DES PROMENADES

VÉRIFICATION DU GAZ

Pouvoir éclairant du Gaz fourni par la Compagnie Parisienne d'Éclairage et de Chauffage par le Gaz.

2e Trimestre 1891.

La Compagnie Parisienne d'Éclairage et de Chauffage par le Gaz est tenue, aux termes de son contrat avec la ville de Paris, de fournir un gaz dont le pouvoir éclairant soit tel : que la consommation de 25 à 27 litres 50 au maximum, sous une pression de 2 à 3 millimètres d'eau, donne la même quantité de lumière que 10 grammes d'huile de colza épurée, brûlés pendant le même temps dans une lampe Carcel, réglée de manière à consommer 42 grammes d'huile par heure.

Du 1er avril au 30 juin 1891, les essais journaliers du pouvoir éclairant ont donné pour résultat une consommation moyenne de 24 l. 96 pour 10 grammes d'huile, ainsi qu'il ressort du tableau suivant :

NOMS des USINES auxquelles correspondent les essais	MOYENNE des quantités de gaz consommé par mois équivalentes à 10 grammes d'huile brûlée — Avril.	Mai.	Juin.	MOYENNES pour le trimestre.	COEFFICIENT pour chaque usine.	PRODUIT du gaz consommé pour chaque usine par le coefficient	MOYENNE DES ESSAIS du trimestre.	OBSERVATIONS
	l. d.	l. d	l. d	l. d		l. d	l. d.	
La Villette..	24.78	24.96	24.93	24.890	0.23	5.7247		
St-Mandé...	24.60	25.28	25.16	25.013	0.17	4.2522		
Vaugirard..	24.78	24.90	24.89	24.857	0.17	4.2257		
Clichy......	25.32	24.78	24.96	25.020	0.12	3.0024	24.96	
Ivry........	25.29	25.22	25.10	25.203	0.10	2.5203		
Les Ternes.	24.56	24.60	25.15	24.770	0.09	2.2293		
Passy......	25.17	25.27	24.68	25.040	0.08	2.0032		
Le Landy...	25.14	24.95	24.95	25.013	0.04	1.0005		

Dressé par le vérificateur du gaz soussigné :

Paris, le 24 juillet 1891.

(Signé) : E. LEMOINE.

Vérifié :

Le directeur de la voie publique et des promenades,

(Signé) : E. HUET.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Vendredi 7 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Juill. 91	3 %	95f 35 40 30	en liq.					95 30	95 27½
			fin ct.	95 35			95 27½		
			Pe fin c.	95 40	d1f	95 40	95 45 d50		
			Pe fin c.	95 55	95 62½ d25				
			Pe fin p.		d1f	95 80	d50		
			Pe fin p.	96 12½	d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %	91f	fin ct.					91 ..	
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés	93f 80 85 90	en liq.					93 85	93 85
			fin ct.	93 80			93 82½		
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.	94	94 05 d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)	96f 20 15	en liq.					96 10	96 25
			fin ct.	96 07½			96 10		
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Août 91	4 ½ % 1883	105f 35 40	en liq.					105 40	105 30
			fin ct.	105 30	105 35	105 30	105 32½		
			Pe fin c.				d50		
			Pe fin c.						
			Pe fin p.				d50		
			Pe fin p.						
Août 86	Promesses d'inscript. 4 ½ % 1883	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4 %, éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
Juill. 91	Bons de liq. 5 %, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), nos 221.501 à 273.500	507 50 508	en liq.					505 50	
			fin ct.						
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris, Obl 55-60, 3 %, r. 500 fr., t.p	552 50 550 547 50	fin ct.					524 ..	
Août 91	d° 1865, 4 %, r. 500 fr., t.p.	524 75 524	fin ct.					411 ..	
Juill. 91	d° 1869, 3 %, r. 400 fr., t.p.	411 410 50 410 411 50	fin ct.					409 ..	
Juill. 91	d° 1871, 3 %, r. 400 fr., t.p.	407 408 408 50	fin ct.					104 50	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	105 104 50							
...	d° d° séries sort. (unit.)								
...	d° d° d° (sér. ent.)		en liq.						
Avril 91	d° 1875, 4 %, r. 500 fr., t.p	529 527 526 25	fin ct.					529 ..	
d°	d° 1876, 4 %, r. 500 fr., t.p.	529 528 527 526 50	fin ct.					525 ..	
			en liq.						
Mars 91	d° 1886, 3 %, r. 400 fr., t.p.	417 416 50 415 414 50	fin ct.					415 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100f	105 10 25 105 106 107						104	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	399 50 399 75 400	fin ct.					399 25	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	102 25	fin ct.					102 25	
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3 %, r. 400 fr., tout payé	400 398	en liq.					397 50	
			fin ct.						
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3 ½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.)	499 499 25 499 50	en liq.					499 50	
			fin ct.						
			Pe fin c.						
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.)		en liq.						
			au 15						
Juin 91	Banque de France (nominatives)		en liq.					4450 ..	4435 ..
			fin ct.	4135					
			Pe fin c.		d40		d50		
			Pe fin p.		d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23)	452 50 453 75 455	en liq.					452 50	450 ..
			au 15	452 50			451 25		
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10	462 50	d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 38)		en liq.					770 .	765 ..
			au 15	768 75			760 ..		
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d10		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9)	428 75 427 50	en liq.					430 ..	
			au 15						
			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26)		en liq.						
			au 15						
			Pe au 15						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 10)	351 25 352 50	en liq.					352 50	
			au 15						
			Pe au 15						
Juin 91	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	260	en liq.					257 50	260 ..
			au 15	260	260	257 50	260		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (nominatives)	540 542 50 537 50 535	en liq.					540 .	540 ..
			au 15	540	541 25	538 50	540		
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)	657 50	au 15					657 50	
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.)	425	en liq.					425 ..	
			au 15						
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)		en liq.						
			au 15						
Mai 91	Banque hypot. de Fce, r. 1000f, t.p	520 25	fin ct.					525 .	
Mar. 91	d° 3 %, 1881, r. 500 fr., t.p	430	fin ct.					430	
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq. obl. r. 150 f. en représon d'ann.	150	en liq.						
			fin ct.					150 ..	
Juin 91	d° 5 %, r. 500 f. dues par l'État		au 15					529 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5 %, 79.		
d° de la Dordogne, 4 %, 87, r. 500 f.	407 50	
d° de la Hte-Marne, 4 %, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4 %, 87, r. 500 f.	500 ..	
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4 %, remb. 100 fr.	4 50	114 ..
Armentières (ville), 3 ½ %, 86, r. 500 f.		
Béziers (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4 ½ %		
Bordeaux (ville de), 3 %, r. 100 fr.	109 ..	
d° 1881, 4 %, r. 500	515 .	
Caen (ville de), 4 %, 1889, r. 500 f.	500 ..	
Cannes (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5 %, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3 %, r. 100 fr.	112 50	
d° 1863, 3 %, r. 100 fr.		
d° 1868, 4 ½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4 ½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3 ½ %, r. 500 f	480 ..	
Lyon (ville de), 1880, 3 %, r. 100 fr.	99 ..	
Montpellier (ville), 82, 4 ½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4 ½ %, 1887, r. 500 f.	505 ..	
Roubaix (ville), 4 %, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4 %, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	46 ..	
Tourcoing (ville), 4 %, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions)		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.	150 .	
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	412 50	411 25
Midi, d° act. de jouiss	690	
Nord, d° act. de jouiss.	1300 ..	
Orléans, d° act. de jouiss.	1085	1082 50
Ouest, d° act. de jouiss.		
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	445 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f, t.p.		
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	545 ..	542 50
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	590 ..	585 ..
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.		
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	260 .	
d° du département du Nord		
d° de Paris et dép. de la Seine		
Vénézuliens (Cie franç. de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier		
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.		
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	430 .	429 ..
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	562 50	560 ..
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79)	1570 ..	
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.)		
Sous-Compt. des Entrepre (ex-c. 48).		
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p		
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).	220 ..	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 13)		
Éclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9)	378 75	
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).		
d° act. de jouiss. (ex-c. 13)		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p	1355	1350 ..
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	395 ..	
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).		
d° act. de jouiss.		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé		
2e série, act. 500 fr., t.p.	1470 .	
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.	785 ..	
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p	820	
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2030 ..	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p	865	
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	840 ..	
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres), act. 500 fr., t.p	50 ..	
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p	1250 ..	1240 .

Dernier coupon	Vendredi 7 Août	Cours au comptant	Échéance	Premier cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
	Crédit Foncier de France.		en liq..						
Juill. 91	Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1247 50 1246 25 1245	fin ct...	1255 ..			1250 ..	1258 75	1255 ..
		1242 50 1240 1245	P° fin c.		d40		d20		
			P° fin c.	1261 25	1260 .. d10		d5f		
			P° fin p.		d40		d20		
	Obligations :		P° fin p.		d10		d5f		
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1000 fr.								
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	516 516 25						516 25	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	104 50						104 50	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	605						605 ..	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.							120 50	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	518						518 .	
d°	communales, 3%, remb. 500 f.	01							
d°	d° 5es, r. 100 f.	101						101 ..	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	516	fin ct..					519 ..	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	394 50 394 75 395	en liq.					395 ..	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	478	fin ct...					480 ..	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	477 478	fin ct...					478 ..	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	473	fin ct...					474 ..	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	422 422 50	fin ct...					422 50	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	472 472 50 473	fin ct...					472 ..	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	66f 65	fin ct...					65 ..	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	49f 48f50 ..f	fin ct...					50 ..	
...	d° d° (nomin.).	.. ..f ..f	fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	575	en liq..						
			au 15..					575 ..	
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq..						
			au 15..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	812 50 810 812 50	en liq..						
			au 15..	812 50			810 ..	815 ..	812 50
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	320	en liq..						
			au 15..	325 .			320 ..	315 ..	320 ..
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).	365	en liq..						
			au 15..						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).		en liq..						
			au 15..	325 ..			326 25	325 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. développt du Commerce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	483 75	en liq..						
			au 15 .					483 75	
			P° au 15		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq..						
			au 15..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..		en liq..						
			au 15 .						470 ..
			P° au 15		d10		d5f		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq..						
			au 15..						
....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..		en liq..						
			au 15..	407 50				410 ..	
			P° au 15		d5f		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq..						
			au 15..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		en liq..						
			au 15..					315 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
Nov. 81	Caisse centrale populaire, act 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq..						
			au 15..						
Juil. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14).	20f	en liq..						
			au 15..	20 ..				20 ..	30 ..
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...		en liq..					210 ..	
			au 15..		d10		d5f		
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11)	476 25 477 50	au 15 .					476 25	
Mai 91.	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	388 75 389 389 50 75	au 15 .					389 ..	
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 26)....		en liq..						
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'État) t.p.	700	en liq..					700 ..	
			fin ct..						
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'État), ex-coupon 30	640 645 648 75 650	en liq..						
			fin ct..					630 ..	612 50
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	905 902 50 901 25	en liq..						
			fin ct..					905 .	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1480 1477 50 1480	en liq..						
			fin ct..	1480 ..				1480 ..	1480 ..
			P° fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)	1300 1297 50	en liq..						
			fin ct..					1295 ..	
			P° fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)	1845 1840 1845	en liq..						
			fin ct..	1845 ..				1835 ..	1845 ..
			P° fin c.		d20		d10		
			P° fin p.		d20	1850 ..	d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1527 50 1530	en liq..						
			fin ct..					1530 ..	
			P° fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1070 1075	en liq..						
			fin ct..						
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11) (Gar. de l'État ou de Dépts)	540	en liq..						
			fin ct..					535 ..	
			P° fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35)	501 25 500 505	en liq..						
			au 15..					500 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13)	542 50 540	en liq..						
			au 15..					533 75	
			P° au 15		d10		d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).								
					d10		d5f		
Sept 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)	447 50	en liq..						
			au 15..	450 ..				450 ..	450 ..
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d20		d20		
Juill. 91	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		au 15..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 19)		en liq..						
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p	135 ..	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.		
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)...		
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	540 ..	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	566 25	565 ..
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord)		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p.	355 ..	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1060 ..	1061 25
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p	690 ..	
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	380 ..	
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	120 ..	
Voitures à Paris, actions de jouiss.	212 ..	
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 19).	525 ..	510 ..
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2200 .	
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	215 ..	210 ..
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p	1145 .	
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2105 ..	
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).	216 ..	
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4)..	1445.	
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	220 ..	205 ..
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	560 .	555 ..
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.		
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).	735 ..	730 ..
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	1340	1337 50
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p		
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé..........	1725..	1710..
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	250 ..	
d° parts bénéficiaires.......	245 ..	240 ..
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....		
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	205 ..	200 ..
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	428 ..	
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	340 .	337 50
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	480 ..	
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'État, oblig. remb. de 1886 à 1956..	435 ..	430 ..
d° d° de 1887 à 1985..	419 ..	417 ..
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'État).	425 .	419 75
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	414 50	413 50
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	405 ..	404 50
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	649 ..	645 ..
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'État).	442 ..	441 ..
d° nouvelles d°	447	446 50
Ardennes, 3%. r. 500 f. d°	43. 50	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'État).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne : Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'État).....		
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'État).		
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'État)		
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'État).	412 50	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	447 .	
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1275..	
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	449 ..	
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	447 ..	446 ..
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	445 ..	444 ..
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.	435 ..	
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.	435 ..	
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.)		
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	442 50	
Méditerranée (int. 25 gar.), r. 625 fr	638 ..	637 ..
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.)	444	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	448 50	447 50
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	452 ..	451 50
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	622 50	
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'État).		

Jouissance	Vendredi 7 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente comptant	Clôture précédente terme
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé (ex-coup. 64)	1440 1437 50	en liq.					1442 50	1442 50
			au 15						
			P au 15		d10		d5f		
			P au 31		d10		d5f		
Avril 91	d° act. de jouissance (ex-coup. 19)	1145 1147 50	en liq.					1145	
			au 15						
			P au 15						
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 60)	548 75 550	en liq.					547 50	548 75
			au 15						
			P au 15				d5		
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	660	en liq.					650	
			au 15						
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12)	1040 1035	en liq.						
			au 15	1040			1035	1040	
			P au 15		d10		d20		
			P au 31		d10		d10		
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16)	490	en liq.						
			au 15						
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45)	705	en liq.						
			au 15					705	
			P au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 1)	367 50	en liq.						
			au 15					370	370
			P au 15		d10		d5f		
			P au 31		d10		d5f		
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2990	en liq.						
			au 15					2992 50	
			P au 15		d..		d5f		
			P au 31		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secretan), a. 500 f., t.p (ex-coup. 10), en liquid.	27f	en liq.						
			au 15	27 50				27 50	27 50
			P au 15		d10		d5f		
			P au 31		d10		d5f		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p		en liq.						
			au 15						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 12), en liq.	52f	en liq.						
			au 15						
			P au 15		d10		d5f		
			P au 31		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 15), en liquid.	28f50 27f50	en liq.						
			au 15	28 75	28	27 50	27 50	28 25	28 75
			P au 15		d10		d5f		
			P au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65)	2820 2815 2812 50	en liq.						
			au 15	2820			2810	2806 25	2810
			P au 15		d40	2820	2825 d20		
			P au 15	2835	2825 d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44)	800 802 50	en liq.						
			au 15						
			P au 15		d10		d5f		
			P au 31		d10		d5f		
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27)	308 75 310	en liq.						
			au 15					305	
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)	1185 1180 1175	en liq.						
			au 15	1180				1175	1175
			P au 15		d10		d5f		
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f	142 142 50	au 15					142	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attib. au Gouv. Egyptien (ex-coupon 12)	1980 1975	en liq.						
			au 15	1985			1975	1985	1975
			P au 15		d10		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18)		en liq.						
			au 15					393 75	
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7)	195	en liq.						
			au 15	488 75			490	490	490
			P au 15		d10		d5f		
			P au 31		500 d10		d10		
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t.p. (ex-c. 9)	115 116 113 50 113	en liq.						
			au 15	115				121 25	115
			P au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr. t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9)	397 50 398 75 400 395	en liq.						
			au 15	400				396 25	400
			P au 15		d10		d5		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS		en liq.						
Juill. 91	Angleterre, 2¾% (n.c. fixe 25f20)	C. 500f	au 15						
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881	C. 1000	en liq.						
	rembours. 500 fr.		au 15						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr.	Gr. c.	au 15						
			P au 15		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr.	290	en liq.					290	
...	d° d° c. de 5 obl.		au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl		P au 15						
Mai 91	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.)		en liq.						
			au 15						
...	d° d° 1000 fl. d°		P au 15		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80. 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or)	97f .. C. 10000.	en liq.						
			au 15					97 50	
...	d° d° 1000 fl. d°	97f90 85 65	P au 15		d50		d25	97 10	
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr	C. 2000f	au 15						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	P au 15		d..		d..		
Mai 91	d° 3%, 1873		au 15						
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f	C. 100f	au 15						
...	d° d° c. de 500 f	102	en liq.						
Mai 91	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f	C. 100f	en liq.						
...	d° d° c. de 500 f	102 40 50	au 15						
Août 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f	C. 200f	au 15					102 10	
...	d° d° c. de 1000 f	C. 100f	P au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f								
			en liq.						
Juin 91	Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £ (Nég. ch. fixe 25f20)		au 15					100 75	
...	d° d° 500 £	..f	P au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £		en liq.						
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £		au 15					76 50	
...	d° d° 500 £	76f	P au 15		d..		d25	76 50	76 25
...	d° d° 100 £		en liq.		d50			76 50	
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £		au 15	71 50					71
...	d° d° 500 £		P au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £	71f75 50 71f 70f75 50	en liq.					71 50	
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888,		au 15					85	
	rembours. 500 fr., tout payé	85f 83f50 85f 96f25	P au 15		d10		d5f		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.)	441	439
Médoc, 3%, rembours. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.)	449	448
d° 3% nouveau, r. 500f d°	450	449
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	451 50	450
[illegible]	440 50	
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.)	444	
[illegible] 3%, r. 500f	444	
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 3%, rembours. 500 fr.	449	448 50
d° 3%, 1884, remb. 500 fr.	452	
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	443	442
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.)		
Orléans à Châlons, 3%, remb 500 f :		
1re émission, de 1 à 63,000		
2e émission, de 63,001 à 108,312		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'État : Ouest, 3%, rembours. 500 fr.	446 50	449
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	450	449 75
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'État), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	420	
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p.	500	495
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.)		
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	145	140
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.)	413 50	411
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	504 25	502
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr.		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	270	265
d° d° 5%, r. 500 fr.		
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	368 75	367
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr.	55	
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.		
d° d° 5%, r. 500 f.	535	
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Étranger, 5%, r. 500 f.		
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f.		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Éclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	302	
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr	502	
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	525	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	525	522 50
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	515	
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.	505	
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	515	
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.	359	
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	311	310
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr.		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr.		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	470	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.		
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr.		
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr.	498 50	
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	502	500
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.		
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	496	
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	385	382 50
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Établissts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.		
Établissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.	480	478
Jardin zool. d'acclimat., 5%, r. 500f.	500	
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.	625	
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13	12 75
Salines de l'Est, rembours. 625 fr.		
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4%, remb. 500 fr.	480	
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		
Canal Panama, 5%, r. 500 f. (en liq.)	23	22
d° d° 3%, remb. 500 fr.	17 75	16
d° d° 4%, remb. 500 fr.	18	
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série)	21 50	
d° d° (2e série)	21 50	20
d° d° (3e série)		
d° obl. à lots, t.p. à la répartition	89	
d° d° depuis la répart.	87 50	
d° d° 322f50 payés		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89)	74 25	74
Suez, 5%, rembours. 500 fr.	615 25	
d° 3%, rembours. 500 fr.	455	
d° d° 2e série, remb. 500 fr.	440	
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	93	

Jouissance	Vendredi 7 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Égypte. Oblig. Daïra Sanieh 4% (décr. des 6 juin et 5 juill. 1890)	490 50 75 491 491 25 50 492 492 25 50 492	en liq. au 15 Pe au 15	488 75	d10			490 75	
Mai 91	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig. 7%, rembours. 500 fr. (Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80)	491 491 25 491 50	en liq. au 15 Pe au 15	488 75	d10 d10		d5 d5	490 ..	488 75
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½% (décrets des 6 et 7 juin 1890)	467	en liq. au 15 Pe au 15	463 75	d10		d5	467 ..	463 75
Juin 91	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878	518	en liq. au 15						
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f (nég. ch. fixe 25f) d° 5000f		en liq. au 15 Pe au 15		d10		d5		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég. ch. fi. 1f). Coup. de 4 et 8 pes. de rente	72f50	en liq. au 15	71 45			71	72	71 30
...	Coup. de 40 —	72f 71 75 65 50	Pe au 15		d50		d25	71 60	
...	Coup. de 80 —	72f 71f75 65 50	Pe au 31		d50		d25	71 70	
...	Coup. de 160 —	71f30 25 20	Pe au 15		d50		d25	71 2.	
...	Coup. de 240 —	71f25 10						71 20	
...	Coup. de 480 —	71f25 10						71 30	
...	Coup. de 960 —	71f50 25 10						71 25	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég. ch. fixe 1f)	..f	en liq. au 15						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba, 6%, 1886, garantis	491 490 50	en liq. au 15					491 ..	
d°	d° d° 1890, garantis	461	en liq. au 15 Pe au 15		d10 d10		d5 d5	460 ..	
Juin 91	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f. 5f)		en liq. au 15						
Juill. 91	d° Consolidés 4%	121 120 50	au 15						
Juin 91	Finlande (Grd-Duché). 3½%, 89		en liq.						
...	Oblig. et coupons prescrits au bout de 20 ans de l'éch. Titre de 617		au 15		d10		d25		
...	— de 2468		Pe au 15		d10		d25		
...	— de 6175f		en liq.		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	415 412 50 Gr. c.	au 15 en liq.					412 50	
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	410 Gr. c	au 15 en liq.					410 ..	
d°	d° 87, 4%, r. 500 f	325 326 25 327 50 330	au 15					317 50	
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		en liq. au 15		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe 2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	93f 93f50	en liq. au 15	90 45				93 90	90 25
...	d° 500 fl.	92f25 50 93f	Pe au 15		d50		d25	92 65	
...	d° 1000 fl.	90f30 25 20	Pe au 31		d50		d25	90 50	
Août 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch.fi. 2f50)		en liq. au 15					100 50	
...	Cap. des titres amort. prescr. après 20 ans Obl. 100 fl.		Pe au 15		d50		d..		
...	— 500 fl.	101 50							
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég. ch. fixe 2f50)		au 15						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.	90f50	en liq. au 15	90 50			90 27½	90 40	90 55
...	d° coup. 500 fr.		Pe au 15		d1f	90 60	90 70 d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.		Pe au 15	90 75	90 47½ d25				
...	d° coup. 50 fr.		Pe au 31		d1f	90 95	90 85 d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	90f50	Pe au 31		91 25 d25			91 ..	
Avril 91	d° 3%	..f	au 15						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	316 50 317 317 50	en liq. au 15					315 50	
Mai 91	Norvège, 3½% (nég. ch. fi. 25f20), coup. de 504 f. (20 £)	98f	en liq au 15						
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £)	87f50	au 15						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 15						
d°	d° obl. 5% d°		au 15						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch. fixe 25f25), coup. de 20 £	39f 39f25	en liq. au 15	39 ..			38 90	39 25	38 95
...	d° coup. de 50 £	..f	Pe au 15		d50		39 35 d25	39 90	
...	d° coup. de 100 £	39f50 85 50	Pe au 15		d50		d1f	39 50	
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. Nos 1 à 390000 et 500001 à 929987. C. 500 f	288 75 292 50 291 25	en liq. au 15					289 50	
...	C. 5 obl.		au 15						
...	C. 10 ob.		au 15						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	101	en liq. au 15						
Juill. 91	d° 1890, 4%	85f40	Pe au 15					85 ..	
...	Russie, 1850, 4½% (n.ch.fi. 25f50 Oblig. de 100 £		en liq. au 15					97 80	
Mai 91	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	98f	au 15						
...	Grosses coupures								
Juill. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort), n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	70f	en liq. au 15					69 75	
...	d° de 1000 r.	..f	Pe au 15		d50		d25		
Mai 91	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort), n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	71f	en liq. au 15	70 45				71	
...	d° de 1000 r.	70f40 50 55	Pe au 15		d50		d25	70 60	
Mai 91	d° 1880, 4%, remb. au pair.	97f35 50 70	en liq. au 15					97 70	
...	Grosses coupures	98f50 60 70 75	Pe au 15		d50		d25	98 30	97 ..
Avril 91	d° 1884, 5%, Obl. int. amort		au 15						
Juin 91	d° 1883, 6%, or (nég. change fixe 4f), coup. de 125 r.	105 104 90	en liq. au 15					104 90	
...	coup. de 500 r.	105 104 90						104 90	
...	coup. de 1000 r.	105 105 50						104 90	
...	coup. de 10000 r.								
Juin 91	d° 1889, 4% (or)	99f 99f10 15 30	en liq. au 15					99 ..	
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	97f50 70 45 40 20 10	en liq. au 15					97 ..	
d°	d° 1890 d° 4e ém. c 500f	100 50 75 90 101 101 25	en liq. au 15					100 10	
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p., Obl. 500 f.	97f75 80 98f 97f75 20	en liq.					98 ..	
...	d° 2500 f.	98f80 90 99f 99f10	au 15	96 95			96 60	99 ..	96 85
...	d° 5000 f.	97f20 10 97f 96f95 75	Pe au 15		d50		d25	97 ..	
...	d° 12500 f.	97f10 20 96f95 85 75						97 ..	
Juill. 91	d° d° 3e série	97f25 10 97f	en liq. au 15					96 75	
Mai 91	d° Intér. cons., 4½%. 1re ém., 1980 (a.ch.fi. 4f) C. 100 r	f	en liq. au 15					71 50	
	C. 500 r	..f	au 15		d50		d25	71 50	
	C. 1000 r	..f	au 15						
Juin 91	d° 3%, obl. ch. de fer Transcaucasien, remb. au pair.	80f80 81f 81f50	en liq. au 15					80 90	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2¾%, 53 (n.ch.fi. 25f20)		
Autriche, 1860. obl. 500 fl., r. 600 fl		
Obligi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.)	325 .	323 75
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.)	79 50	79 25
d° 1000 fl. d°	79 50	79 25
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.		
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	100 ..	85 ..
Congo (État indép. du), Lots 1888		
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f	100 ..	
Danemark, 3½% (nég. ch. fixe 1f40)		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fi. 2f10)		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	16 ..	15 ..
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	100 ..	85 ..
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	98 75	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.	94 25	
d° 1866, 5%	94 05	
Gouv. de Québec. 80, 4½%, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég. ch. fi. 25f20).	121 ..	119 ..
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 $		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f. p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.		
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.		
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t. p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.	493 75	490 ..
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).		
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	640 ..	
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs:		
Andalous, 3%	355 ..	
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000	342 ..	
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	431 ..	
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486		
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale.	401 ..	400 ..
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot Nos 1 à 425000	415 .	414 50
Beïra-Alta, 3%	116 .	
Caceres et au Portug. (Madrid à)	233 .	232 ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.)		
Lombardes, 3% (Sud Autriche)	316	315 ..
d° (Série X)	319 50	318 ..
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque	395 ..	394 ..
d° (2e série), 2e hypothèque	377 .	375 ..
d° (3e série), 3e hypothèque	362 ..	360 ..
d° (4e série), 4e hypothèque	340 ..	
d° (5e série), 5e hypothèque	325 ..	320 ..
d° Pampelune, 3%, 1re hyp	355 ..	
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	356 ..	354 ..
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.	335 ..	
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	360 .	
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000	340 .	335 ..
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000	333 50	
Ouest de l'Espagne, 4%	200	
Portugais, 3%	216 50	216 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982	210	207 ..
d° 4%	263 .	261 50
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	372 ..	365 ..
d° 2e hypothèque.	355	
d° 3e hypothèque.	343 50	
Cordoue à Séville, 3%		
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.	368 75	368 50
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	296 25	
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f., t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	503 25	501 25
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.		
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	435 ..	425 ..
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	415 ..	

JOUISSANCE	Vendredi 7 Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLÔTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLÔTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Juill. 91	Serbie, oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	450	au 15.. en liq..					450	
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr	86f 85f 50	au 15.. en liq..					85 50	
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25 10) Ob. 20 £.		au 15						
...	d° d° Ob. 50 £.		P° au 15		d1f		d25		
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 31		d50		d25		
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f 1re, 2e et 3e s. (reg. ch. f. 25 20). Ob. 20 £.		en liq.. au 15..					104 103 70	
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 15		d50		d25		
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq.						
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½ %, c. 1000f		au 15..						
...	d° d° c. 5000f		P° au 15		d50		d25		
Mai 91	d° Rente 3%, c de f., obl. 30f r	90f .. ..f ..	en liq.. au 15..					89 55	
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B)	22f 50 75 23f	en liq.. au 15					22 75	
	d° d° gross. coup.	23f ..	en liq..						
d°	d° d° (sér. C)	18f 80 70	au 15..					18 80	
	d° d° gross. coup.	18 70	en liq..						
d°	d° d° (sér. D)	18f 70	au 15..					18 80	
...	d° d° gross. coup.		P° au 15		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%, 1890. Obligations de 500 fr	423	en liq.. au 15..					420 50	
...	d° de 2500 fr.	422 50	P° au 15		d50		d25		
...	d° de 12500 fr		P° au 31		d50		d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil. 5% Douanes. Obl. de 500 f.	455 452 75	en liq.. au 15..					455	
...	d° d° 2500 f.		P° au 15		d10		d5		
.	d° d° 12500 f		P° au 31		d10		d5		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a 200 fl. cap. t.p. ex-c. 6 r. agio fl. 38.50	451 25 455	en liq.. au 15.. P° au 15 P° au 31	455	d10 d10		d5 d5	450	453 75
Mai 91 ex-5e r.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f., 250 fr. payés (ex-c. 2), en liq.		en liq.. au 15.. P° au 15		d10		d5		
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)	530	au 15						
Janv 91	Banque [illegible] général, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 20)		en liq au 15..						
Juill. 88	Banque des Pays-[illegible]		en liq.. au 15						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3)		en liq.. au 15.. P° au 15		d10		d5		347 50
Juin 91	Banque Nationale du Mexique, act. 100 piast. 500 f., 40 p. 200 f.) p. (ex-coupon 14)		en liq.. au 15. P° au 15	600	d10		d5	600	600
Juill. 90	Banque Ottomane, act. tous 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 32)	562 50 561 2	en liq.. au 15.. P° au 15	565	d10		563 75 d5	563 75	563 75
...	Grosses coupures...		P° au 31		d10		d5		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 150 fr. payés (ex-coupon 34)		en liq.. au 15..						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 7)	1090 1092 50 1090	en liq.. au 15.. P° au 15		d10		d5	1090	
...	Grosses coupures....		P° au 31		d10		d5		
Févr.	Crédit Foncier égyptien, actions 500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11)		en liq. au 15.. P° au 15		d10		d5		
...	Grosses coupures....		P° au 31		d10		d5		
Juin 91	Crédit Foncier Franco-Canadien act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.)		en liq. au 15..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie, a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10)		en liq.. au 15 P° au 15		d10		d5		
Janv. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de [illegible] amort. (ex-coupon 14)	130 125	en liq.. au 15 P° au 15 P° au 31	130	d10 d10		125 d5 d5	130	130
Juill. 91	[illegible] (Chemins de fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 23)	432 50 435	en liq. au 15 P° au 15	435	d10		d5	432 50	435
Oct. 84	[illegible], a. 500 pes (525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9)		en liq. au 15..						
Juill. 91	Chem. autr.-hongr. de l'État (société privil.), act. 500 f., t.p		en liq.. au 15.. P° au 15 P° au 31	618 75	620 d10 d10	618 75	618 75 d5 d5	621 21	622 50
	Grosses coupures....								
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p	110	en liq. au 15..						
Juin 91	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8)	220 222 50	en liq.. au 15.. P° au 15 P° au 31	222 50	d10 d10		221 25 d5 d5	220	222 50
	Grosses coupures...								
Juill. 91	Méridionaux : Cie Italienne des Ch. de fer, act. 500 L., t.p. : 200000 act. de 1862 ; 100000 a. de 1881 ; 50000 act. de 1885 et 60000 act. de 1889. (ex-coup. 42)........		en liq.. au 15.. P° au 15	635	d10		636 25 d5		642 50
	Grosses coupures....								
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 59)	288 75 290 28	en liq. au 15.. P° au 15	286 25	d10		282 50 d5	285	286 25
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act 500 fr., tout payé (ex-coup. 58)	147 50 150 145 142 50	en liq.. au 15.. P° au 15	145	d10		135 d5	145	147 50
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., [illegible] (ex-coupon 63)	290 286 75 285	en liq. au 15.. P° au 15 P° au 31	287 50	290 d10	282 50	282 50 280 d5 d5	237 50	285
Juill. 91	Gaz [illegible] Madrilène d'éclairage et de chauffage par le gaz, a. 500 fr., t.p (ex-coupon 72)	338 75	en liq. au 15.. P° au 15 P° au 31		d10 d10		d5 d5	340	
Janv. 9	Tabacs des Philippines [illegible]	705	en liq.. au 15. P° au 15	700	d10		d5	710	700

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

CHANGE		PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207 1/8 à 207 3/8.	206 5/8 à 206 7/8 et 4%.
4%	Allemagne.	123 .. à 123⅛...	122 13/16 à 122 15/16 et 4%
4%	Vienne....	211½.. à 212.....	211½.. à 212..et 4..%.
5%	Barcelone..	457.... à 459.....	457... à 459 .et 4..%.
5%	Madrid....	457.... à 459.....	457.... à 459.. et 4..%.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4..%.
5%	St-Pétersb	265.... à 267	266 ... à 268 et 4..%.
.%	Stockholm.	138.... à 139......	138.... à 139. et 4..%.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 29.. à 25 31..	25 2. à 25 27..—2½%.
	d° cheque	25 27½ à 25 28½.	25 27½ à 25 28½—......
3%	New-York.	517½.. à 518½...	516½. à 517¼..—3..%.
3%	Belgique..	1/8 pte. à pair	1/16pte à 3/16pte—3..%.
6%	Italie....	1⅛ pte à 1⅜ pte..	1⅜ pte à 1⅞ pte—6..%.
4%	Suisse....	½ pte à ¼ pte..	3/16pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 à 4% à 5% 0/00

Argent d° à 1000/1000, d° 218f 89 232 à 237 .. 0/00 p%

Quadruples espagnols..................	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains.......	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines......................	4 65 à 4 07
Souverains anglais.......................	25 22 à 25 27
Banknotes................................	25 24 à 25 29
Aigles des États-Unis....................	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks).....................	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 milliemes....	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliem.	40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède......................	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%

Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 96 ./. —1 heure. 96 3/16

Vienne, Métall, ...—Papier, 92 40 — Monnaie. 92 30

Crédit Autrichien... 291 40 | Chem. de Fer Autrich. 282 25

Change sur Londres.... Demande, 117 90 — Offre, 118 20

Change sur Paris....... Demande, 46 675 — Offre, 46 75

Lots............... 137 40 | Napoléon 9 385

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 7 Août 1891

	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3................	35 75 à	
Roux 88° nets..............	35 75 à	
Raffinés, bonne sorte........	106 50 à	
— belle sorte.........	107 50 à	
Certificats de sortie.........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois	.. .. à	6 ... à .. ..
— Septembre......	.. .. à	36 . à . ..
— 4 d'Octobre....	....	34 875 à 35 ..
— 4 premiers....	....	35 375 à .. ..
....	....	.. .. à .. ..
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0)*	43 25 à	
Courant du mois...........	....	42 .. à 41 75
Septembre.................	....	40 50 à 40 25
4 derniers................	....	38 75 à 39 ..
4 premiers................	....	38 75 à .. ..
....	....	.. .. à .. .
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	53 25 à	
Courant	....	52 75 à 53 ..
Septembre.................	....	53 25 à 53 75
4 derniers................	....	54 50 à 54 .
4 premiers................	....	55 25 à 54 50
....	....	.. .. à .. .
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts............	74 25	
—	. . ..	
Colza en tonnes............	76 25	
—	. .. .	
Colza épurée en tonnes.....	84 25	
—	.. ..	
Courant...................	....	74 25 à .. ..
Septembre.................	....	74 75 à 75 ..
4 derniers................	....	76 . à . ..
4 premiers................	....	77 75 à .. ..
....	....	. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	59 .. à	
Courant...................	....	59 .. à .. ..
Septembre.................	....	59 75 à 60 .
Septembre-Octobre..........	....	60 25 à 60 50
4 derniers................	....	60 75 à 61 ..
4 de Novembre..............	....	61 25 à 61 50
COURS DU MERCREDI 5 Août.		
SUIF DE PLACE *80 1/2, en paire, les 100 kilos*	64 .. a	
SUIF DE PROVINCE *80 1/2, en paire, en gare Paris*	61 .. à	

Mme veuve Lamarche, demeurant à Paris, agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de ses deux fils mineurs, Joseph-Léon-Marie Lamarche, né à Brest (Finistère) le 15 novembre 1870, et Pierre-Marie-Joseph-Louis Lamarche, né à Pau (Basses-Pyrénées), le 21 juin 1873, demeurant tous deux à Paris, se pourvoit devant M. le ministre de la justice à l'effet d'obtenir pour lesdits mineurs l'autorisation d'ajouter à leur nom patronymique celui de *Vaultier de Moyencourt*.

La même demande d'addition de nom est formée par M. Jean-Baptiste-Marie-Joseph-Maurice Lamarche, demeurant à Paris, né à Brest le 14 juillet 1867, frère des mineurs ci-dessus nommés.

Cie des ILES CAYO-CRUZ & CAYO-ROMANO
(CUBA)

Pêcheries — Importations d'éponges, Exploitation agricole.

SOCIÉTÉ ANONYME ESPAGNOLE AU CAPITAL DE 3 MILLIONS DE FRANCS (pesetas)

Siège administratif :

RUE VIEILLE-DU-TEMPLE, 117, A PARIS

Siège social : 5, Marques del Duero, Madrid.

MM. les actionnaires de la Cie anonyme Espagnole des Iles Cayo-Cruz et Cayo-Romano (Cuba) sont convoqués en assemblée extraordinaire pour le lundi 31 août prochain, à trois heures, au siège administratif, rue Vieille-du-Temple, 117, à Paris.

Ordre du jour :

1° Création de 40,000 actions, 2e série ;
2° Communication d'un bail affermant 30,000 hectares de terrains appartenant à la société et sis à Cayo Romano (Cuba).

Aux termes de l'article 40 des statuts, tout propriétaire de 200 actions a droit d'assister aux assemblées.

Le dépôt des actions devra être fait cinq jours au moins avant la date fixée pour l'assemblée, soit au siège social à Madrid, soit au siège administratif à Paris.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du département de Meurthe-et-Moselle

DEMANDE EN EXTENSION
de concession

DE MINES

AVIS

Par une pétition en date du 3 juillet 1891, M. Rogé (Xavier), administrateur-directeur de la Société anonyme des Hauts-Fourneaux et Fonderies de Pont-à-Mousson, dont le siège social est à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), propriétaire de la concession des mines de fer de Marbache, d'une étendue de 588 hectares, instituée par décret du 16 janvier 1858 sur les communes de Marbache et de Pompey, arrondissement de Nancy, sollicite, au nom de ladite Société, une extension de cette concession sur les communes de Marbache et de Belleville, arrondissement de Nancy.

La concession actuelle de Marbache est limitée ainsi qu'il suit :

A l'est et au nord-est, par la route de Nancy à Metz, depuis sa rencontre avec la route de Nancy à Saint-Mihiel (point E du plan), jusqu'au milieu du pont situé entre le deux cent cinquante-huitième et le deux cent cinquante-neuvième hectomètre (point A);

Au sud, par une ligne droite qui joint le milieu du pont ci-dessus signalé avec le point de rencontre des chemins de Marbache à Liverdun et de Pompey à Saint-Mihiel (point B), puis par la grande tranchée jusqu'à son croisement avec une ligne qui joindrait la borne tribanale, limite du territoire des communes de Marbache, Pompey et Liverdun, au vingt-troisième hectomètre de la route de Nancy à Saint-Mihiel (point C);

A l'ouest, par la ligne qui vient d'être définie, dans sa portion comprise entre la grande tranchée et la route de Nancy à Saint-Mihiel (point D);

Au nord, par cette dernière route elle-même depuis le vingt-troisième hectomètre jusqu'à sa rencontre, en E, avec la route de Nancy à Metz, point de départ.

L'extension serait délimitée ainsi qu'il suit :

Au sud, 1° par la limite nord actuelle de la concession de Marbache, formée par la route de Nancy à Saint-Mihiel, depuis le vingt-troisième hectomètre (point D) jusqu'à sa rencontre, en E, avec la route de Nancy à Metz ; 2° par la ligne E F, prolongement en ligne droite vers l'est de l'ancienne route de Nancy à Saint-Mihiel, depuis le point E jusqu'à sa rencontre avec la rive gauche de la Moselle canalisée (point F);

A l'est, par la rive gauche de la Moselle canalisée et du canal dérivé, depuis le point F jusqu'au point G, pris à 300 mètres en aval de l'axe du pont sur canal sur lequel passe le chemin de grande communication n° 6 de Marbache à Millery ;

Au nord, par la ligne droite joignant le point G au point H, croix de mission placée à la rencontre du chemin de Belleville à Saizerais avec le chemin de la Côte ;

A l'ouest, par une ligne droite joignant le point H au point D de départ ;

Lesdites limites renfermant une étendue superficielle de trois kilomètres carrés, soixante-neuf hectares.

Cette demande en extension fait en partie concurrence à la demande en concession du 3 avril 1891 de la Société de Vezin-Aulnoye, qui a été publiée et affichée par arrêté préfectoral du 26 mai 1891.

La Société des Hauts Fourneaux et Fonderies de Pont-à-Mousson est déjà propriétaire, indépendamment de la concession de Marbache, des concessions suivantes de mines de fer, toutes situées dans le département de Meurthe-et-Moselle :

1° Custines, communes de Custines, Malleloy et Faulx, arrondissement de Nancy, d'une étendue de 201 hectares, instituée par décret du 16 août 1867 ;

2° Auboué, communes de Briey, Moutiers, Jœuf, Auboué et Homécourt, arrondissement de Briey, d'une étendue de 671 hectares, instituée par décret du 11 août 1884 ;

3° Vieux-Château, communes de Custines et Millery, arrondissement de Nancy, d'une étendue de 153 hectares, instituée par décret du 17 août 1888.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires des terrains compris dans l'extension demandée une redevance tréfoncière annelle de cinq centimes par hectare.

A la demande est annexé un plan, en triple expédition et sur une échelle de 10 millimètres pour 100 mètres, de la concession de Marbache et de l'extension sollicitée.

Le préfet du département de Meurthe-et-Moselle,

Vu la loi du 21 avril 1810, modifiée par la loi du 27 juillet 1880,

Arrête :

Le présent avis sera affiché, pendant deux mois, à Nancy, Pont-à-Mousson, Marbache, Belleville, Pompey, Custines, Malleloy, Faulx, Millery, Briey, Moutiers, Jœuf, Auboué et Homécourt.

Il sera inséré deux fois, et à un mois d'intervalle, dans les journaux du département et dans le *Journal officiel*.

Il sera publié dans les communes ci-dessus désignées, devant la porte de la maison commune et des églises, à la diligence des maires, à l'issue de l'office, un jour de dimanche, au moins une fois par mois pendant la durée des affiches.

La pétition et les plans sont déposés à la préfecture, où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, en vue des oppositions et des demandes en concurrence auxquelles la demande actuelle pourrait donner lieu.

Nancy, le 5 août 1891.

Le préfet de Meurthe-et-Moselle,
LÉON STÉHELIN.

Étude de Me BLANCHET, avoué à Avranches (Manche).

EXTRAIT PRESCRIT PAR L'ART. 770 DU CODE CIVIL.

Le Tribunal civil de première instance de l'arrondissement d'Avranches (Manche), par jugement en date du dix juillet mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré, rendu sur la requête du sieur Jules LEFRANÇOIS, mécanicien, demeurant à Granville (Manche), agissant en sa qualité de successeur irrégulier de mademoiselle Virginie JAMES, en son vivant débitante, demeurant à Granville, a donné acte audit sieur LEFRANÇOIS de sa demande d'envoi en possession de la part pouvant lui revenir dans la succession de ladite Virginie JAMES, décédée célibataire en sa demeure, à Granville, le dix mars mil huit cent quatre-vingt-onze, aux termes d'un testament reçu par Me Taurines, notaire à Granville, le neuf du même mois de mars, dûment en forme et enregistré ; et avant de faire droit sur ladite demande, a prescrit l'exécution des formalités de publication voulues par la loi.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

A Avranches, le vingt-sept juillet mil huit cent quatre-vingt-onze.

Signé : E. BLANCHET.

Enregistré à Avranches, le vingt-neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-onze.

Spectacles du Samedi 8 Août.

Opéra. — » h. »/». — Relâche.

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *L'Article 231*, comédie en 3 actes, de M. Paul Ferrier : Got, Féraudy, Prudhon ; Mmes Kalb, Hadamard.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar ; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre ; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — 8 h. 1/4. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. Lemonnier : Mmes Riquet-Lemonnier, Lévi-Leclerc, Perrot ; MM. Gravier, Desjardins, Regnard, Jaeger, Avelot.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga ; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubrosa, Vivier ; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — Reprise de *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : Louis JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 214. Le numéro : 15 centimes. Dimanche 9 Août 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies ; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

Depuis le 1er janvier 1891, le prix de l'exemplaire du Journal officiel (*année courante*) *est de* **15 centimes,** *quel que soit le nombre des suppléments.*

SOMMAIRE DU 9 AOUT

PARTIE OFFICIELLE

PARTIE NON OFFICIELLE

CHAMBRES

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 8 Août 1891.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Décrète :

Art. 1er. — Sont nommés :

Juge de paix de Lavelanet (Ariège), M. Gazave, suppléant actuel, en remplacement de M. Merlane, décédé.

Juge de paix de Merdrignac (Côtes-du-Nord), M. Petipas-Lavasselais (Alfred-Charles-Marie), en remplacement de M. Labatut, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite (loi du 9 juin 1853, art. 11, § 3).

Juge de paix de Trèves (Gard), M. Brun, juge de paix de Réquista, en remplacement de M. Pellet, démissionnaire.

Juge de paix de Réquista (Aveyron), M. Chazel, juge de paix de Lussan, en remplacement de M. Brun, qui est nommé à Trèves.

Juge de paix de Lussan (Gard), M. Broussons, juge de paix de Thueyts, en remplacement de M. Chazel, qui est nommé à Réquista.

Juge de paix de Thueyts (Ardèche), M. Froment, juge de paix de Satillieu, en remplacement de M. Broussons, qui est nommé à Lussan.

Juge de paix de Satillieu (Ardèche), M Mazauric, suppléant du juge de paix de Saint-Germain-de-Calberte, ancien notaire, en remplacement de M. Froment, qui est nommé à Thueyts.

Juge de paix de Pont-Saint-Esprit (Gard), M. Guillot, juge de paix de Cluny, en remplacement de M. de Bérenger de Caladon, qui est nommé à Saint-Haon-le-Châtel.

Juge de paix de Cluny (Saône-et-Loire), M. Canet, juge de paix de Saint-Haon-le-Châtel, en remplacement de M. Guillot, qui est nommé à Pont-Saint-Esprit.

Juge de paix de Saint-Haon-le-Châtel (Saône-et-Loire), M. de Bérenger de Caladon, juge de paix de Pont-Saint-Esprit, en remplacement de M. Canet, qui est nommé à Cluny.

Juge de paix de Varzy (Nièvre), M. Ducaroy (Jean-Marie), licencié en droit, notaire honoraire, en remplacement de M. Michelon, démissionnaire.

Juge de paix de Saint-Amand (Nièvre), M. Bordier, suppléant du juge de paix de Sancerre, ancien avoué, en remplacement de M. Guiblain, décédé.

Juge de paix d'Apt (Vaucluse), M. Garcin, juge de paix de Pertuis, en remplacement de M. Jauffret, décédé.

Juge de paix de Pertuis (Vaucluse), M. Castelly (Brun-Dieudonné-Amable), ancien notaire, en remplacement de M. Garcin, qui est nommé à Apt.

Suppléant du juge de paix de Quillebœuf (Eure), M. Leclerc (Michel), maire d'Aizier, en remplacement de M. Gérard, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix de Brézolles (Eure-et-Loir), M. Toutain (Léon-Alexis), maire, en remplacement de M. Pie, décédé.

Suppléant du juge de paix de Monségur (Gironde), M. Sarrazin (Martin-Marcel), en remplacement de M. Périé, décédé.

Suppléant du juge de paix de Castries (Hérault), M. Guide (Pierre-Paulin-Martin), en remplacement de M. Chabanon, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix d'Argentré (Ille-et-Vilaine), M. Giraud (Frédéric), en remplacement de M. Vallet, décédé.

Suppléant du juge de paix de Bidache (Basses-Pyrénées), M. Dajas (Léon-Joseph), conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Dufourcq, décédé.

Suppléant du juge de paix de Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées), M. Vic (Jean-Auguste), maire d'Hendaye, en remplacement de M. Serres, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix de Couvaine (Haute-Savoie), M. Dufour (Maurice-François, maire de Massongy, en remplacement de M. Tochon, décédé.

Suppléant du juge de paix de Montconis (Saône-et-Loire), M. Duverne (Philibert-Lazare), en remplacement de M. Lambert, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix de Moissac (Tarn-et-Garonne), M. Roux (Joseph-Pierre), avoué, en remplacement de M. Dupuy, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix de Salernes (Var), M. Féraud (François), notaire, en remplacement de M. Mistre, décédé.

Art. 2. — M. Droume, suppléant du juge de paix de Villeneuve-les-Avignon (Gard), est révoqué.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 8 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le garde des sceaux,
ministre de la justice et des cultes,

A. FALLIÈRES.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts ;

Vu le décret du 28 décembre 1889 ;

Vu le décret du 26 juillet 1889 ;

Le conseil supérieur de l'instruction publique entendu,

Décrète :

Art. 1er. — L'examen de troisième année dans les facultés de droit porte sur les matières suivantes :

1re partie.

Droit civil.
Droit commercial.

2e partie.

Procédure civile.
Les matières de trois autres cours semestriels choisis par l'étudiant.

Art. 2. — La première partie de l'examen donne lieu à trois interrogations ; la troisième interrogation porte, au gré de l'examinateur, sur l'une ou l'autre des matières de l'examen. La seconde partie donne lieu à quatre interrogations.

Art. 3. — Les déclarations d'option sont remises au secrétariat des facultés au début de chaque semestre.

Art. 4. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 31 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'instruction publique
et des beaux-arts,

LÉON BOURGEOIS.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Infanterie. — Par décret en date du 1er août 1891, rendu par le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été promus au grade de lieutenant dans l'arme de l'infanterie et ont été, par décision du même jour, maintenus à leur corps, savoir :

MM.

Pernin, du 27e rég. d'inf.
Azaïs, du 57e rég. d'inf.
Azema, porte-drap. du 23e rég. d'inf.
Motard, surnum. au 11e bat. de chass. à pied.
Alla, du 72e rég. d'inf.
Mingasson, du 1er rég. de zouaves.
Goujon de Saint-Thomas, du 36e rég. d'inf.
Pothier, du 1er rég. de tiraill. algér.
Populus, porte-drap. du 40e rég. d'inf.
Debrie, du 19e bat. de chass. à pied.
Marteaux, du 113e rég. d'inf.
Loret, du 4e rég. de zouaves.
Masquelin, du 58e rég. d'inf.
Corniot, du 130e rég. d'inf.
Chesneau, surnum. au 66e rég. d'inf.
Cazères, surnum. au 55e rég. d'inf.
Bocquillon, off. d'habill. du 2e bat. d'inf. lég. d'Afr.
Rainon, du 132e rég. d'inf.
Rocca, surnum. au 17e rég. d'inf.
Monnet, surnum. au 121e rég. d'inf.
Canel, porte-drap. du 104e rég. d'inf.
Carrié, du 160e rég. d'inf.
Lemesle, porte-drap. du 103e rég. d'inf.
Gardet, du 60e rég. d'inf.
Oblet, porte-drap. du 130e rég. d'inf.
Terramorci, du 125e rég. d'inf.
de Battisti, du 65e rég. d'inf.
Renaud, du rég. de sap.-pomp. de Paris.
Garnier, du 17e rég. d'inf.
Lespine, du 53e rég. d'inf.
Nicolas, du 72e rég. d'inf.
Cretin, du 89e rég. d'inf.
Laurent, du 72e rég. d'inf.
Toussaint, du 28e bat. de chass. à pied.
Dubourg, du 125e rég. d inf.
Le Gallois, porte-drap. du 25e rég. d'inf.
Mélinot, du 35e rég. d'inf.
Reynes, du 83e rég. d'inf.
Bord, du 51e rég. d'inf.
Goubaux, du 1er bat. de chass. à pied.
Magnant, porte-drap du 98e rég. d'inf.
Dechamps, du 52e rég. d'inf.
Poilleux, du 87e rég. d'inf.
Collet, du 72e rég. d'inf.
Ollivier, porte-drap. du 46e rég. d'inf.
Troispieds, du 46e rég. d'inf.
Momenteau, porte-drap. du 113e rég. d'inf.
Saillot, porte-drap. du 39e rég. d'inf.
Bouges, du 3e bat. d'inf. lég. d'Afr.
Marin, du 103e rég. d'inf.
Jolyot, du 31e rég. d'inf.
Démésy, du 10e rég. d'inf.
Jullien, du 72e rég. d'inf.
Lassauzé, porte-drap. du 111e rég. d'inf.
Jochaud du Plessix, du 2e bat. d'inf. lég. d'Afr.
Santelli, du 40e rég. d'inf.
Charpentier, porte-drap. du 56e rég. d'inf.
Lamouille, du 59e rég. d'inf.
Granier, du 23e rég. d'inf.
Rouen, porte-drap. du 67e rég. d'inf.
Preire, du 13e rég. d'inf.
Canac, du 83e rég. d'inf.
Drouin, du 119e rég. d'inf.
Cassan, du 39e rég. d'inf.
Godard, surnum. au 72e rég. d'inf.
Boyancé, du 111e rég. d'inf.
Pilain, du 44e rég. d'inf.
Lucas, surnum. au 71e rég. d'inf.
Voisin, surnum. au 76e rég. d'inf.
Jannin, du 35e rég. d'inf.
Bidegainberry, du 53e rég. d'inf.
Gorsas, du 140e rég. d'inf.
Louche, porte-drap. du 115e rég. d'inf.
Blampoix, du 72e rég. d'inf.
Gérinière, du 140e rég. d'inf.
Froissard, du 10e rég. d'inf.
Théodore, du 26e rég. d'inf.
Moreau, du 26e rég. d'inf.
Janin, du 131e rég. d'inf.
Thomain, du 4e rég. d'inf.

MUTATIONS

Cavalerie. — Par décis. minist. du 8 août 1891 :

M. Coffin de Melville, capit. en 2e au 1er rég. de drag., est nommé au command. d'un escad. dans le corps dont il fait partie.

M. Le Roy de Boiseaumarié, capit. command. au 1er rég. de drag., est désigné pour occuper un emploi de capit. en 2e au 9e rég. de huss.

M. Jochaud du Plessix, lieut. au 27e rég. de drag., passe au 3e rég. de même subdiv. par permutation avec M. de la Ville de Baugé.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décret en date du 7 août 1891, M. l'inspecteur en chef de la marine Montaut a été porté à la 1re classe de son grade.

Par décret du Président de la République, en date du 7 août 1891, rendu sur la proposition du sénateur, ministre de la marine, a été nommé dans le corps de santé de la marine :

Au grade de médecin de 2e classe.

(Pour compter du 7 août 1891.)

M. Cheminade (Georges-Joseph-Marie), médecin auxiliaire de 2e classe, docteur en médecine.

Par décret du Président de la République, en date du 7 août 1891, rendu sur la proposition du sénateur, ministre de la marine, a été nommé dans le corps de santé de la marine :

Au grade de médecin de 2e classe.

(Pour compter du 5 août 1891.)

M. Vincent (Jean-Baptiste), médecin auxiliaire de 2e classe, docteur en médecine.

Par décret en date du 7 août 1891, rendu sur la proposition du sénateur, ministre de la marine, a été promu dans le corps des officiers mécaniciens de la marine :

Au grade de mécanicien principal de 1re classe,

Le mécanicien principal de 2e classe :

1er tour (ancienneté). M. Ricaud (Jules-Alexis).

Par décret du Président de la République, en date du 7 août 1891, rendu sur la proposition du sénateur, ministre de la marine, a été nommé dans la réserve de l'armée de mer, pour compter du 12 août 1891 :

Au grade de commissaire adjoint.

M. le commissaire adjoint de la marine en retraite Le Jolis (Auguste-Jean-Baptiste).

Par décision présidentielle en date du 7 août 1891, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le capitaine de frégate Boué de Lapeyrère (Augustin-Emmanuel-Hubert-Gaston-Marie) a été nommé au commandement du croiseur de 3e classe le *Cosmao*, à Rochefort.

SERVICE HYDROGRAPHIQUE

Le service hydrographique de la marine vient de publier les cartes et ouvrages nouveaux désignés ci-après :

4437 Golfe du Saint-Laurent. — Baie et rivière Miramichi. — Cours supérieur de la rivière de Newcastle aux Rapides.

4463 Iles Burgeo (côte sud de Terre-Neuve).
4470 Entrée de la Delaware (Amérique du Nord. — Côte Est.)
4480 De la pointe Amour au cap Whittle (Golfe du Saint-Laurent), Amérique du Nord.
4489 Iles Chatham : Baie Kaingoroa. — Port Waïtangi. — Baie Wangaroa. — Océan Pacifique sud.
4507 Golfe de Tokio (anciennement golfe de Yédo, côte sud de Nipon, Japon).
4519 Ports et mouillages de la Guadeloupe (mer des Antilles), Mouillage de Sainte-Anne. — Mouillage de Saint-François.— Mouillage du Galet (Désirade).— Mouillage du petit Havre. — Port de Sainte-Marie. (Levés en 1867-1869, par MM. Ploix et Caspari, ingénieurs hydrographes.)
4526 Rade et chenal de Coquet (côte est d'Angleterre).
4546 Mouillage de Libreville et ses environs. — Côte ouest d'Afrique (Gabon). (Levé en 1889-1890, par M. E. Deman, lieutenant de vaisseau).
4555 Saint-Domingue. — De la baie d'Aquin à la baie aux Cayes.
4587 Atterrages de l'entrée de la Manche et de la côte nord-ouest de France.
4610 Bordeaux. — La Garonne.
4655 Rivière de Lagos, golfe de Guinée.
726 Annales hydrographiques (année 1891). — 2e supplément à la liste des bâtiments de la marine française.
727 Annuaire des marées de la Basse-Cochinchine (année 1892).

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 8 Août 1891.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

Paris, le 6 août 1891.

Monsieur le préfet,

Quelques-uns de vos collègues m'ont demandé s'il y a lieu de contraindre les communes à assurer par une imposition d'office l'installation des écoles primaires publiques, ou le logement des instituteurs.

J'ai cru devoir consulter à ce sujet le conseil d'Etat.

Je vous adresse ci-joint la délibération que cette assemblée a prise dans la séance du 2 juillet dernier, sur la question dont il s'agit, et je vous prie de vouloir bien vous y conformer.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très distinguée,

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,
LÉON BOURGEOIS.

Avis du conseil d'Etat

Sur diverses questions posées par le ministre de l'instruction publique et relatives aux obligations imposées aux communes en ce qui touche l'installation des écoles publiques et le logement des instituteurs.

Du 2 juillet 1891.

Le conseil d'Etat qui, sur le renvoi ordonné par M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, a examiné les questions suivantes :

1° Lorsqu'une commune n'est pas propriétaire du local où l'école obligatoire est installée sans qu'il y ait un acte régulier en garantissant la jouissance pour une durée déterminée, l'administration ne doit-elle pas mettre la commune en demeure d'aviser à assurer la continuation du service scolaire au moyen d'une construction ou d'une location ? En cas de refus, y a-t-il lieu de l'y contraindre d'office ?

2° Lorsqu'une commune a encore des instituteurs ou institutrices congréganistes et que le local appartient à la congrégation, l'administration ne peut-elle, en prévision de la laïcisation et afin d'éviter toute interruption dans le service scolaire, exiger, dès à présent, que la commune se procure un local, soit par voie de construction, soit par voie de location ?

3° Lorsqu'une commune ne peut fournir à ses instituteurs, à défaut de logement, qu'une indemnité représentative, s'il est établi que ces maîtres sont dans l'impossibilité de trouver dans la localité un logement convenable, n'y a-t-il pas lieu de contraindre la commune à construire ?

Vu la loi du 30 octobre 1886, articles 11, 13, 14 ;

Vu le décret du 7 avril 1887, articles 41 et 42 ;

Vu la loi du 19 juillet 1889, article 4 ;

Sur la première question :

Considérant qu'en vertu de l'article 11 de la loi du 30 octobre 1886, toute commune doit être pourvue d'une école primaire publique ; que, si l'article 14 de ladite loi prévoit que l'obligation imposée à la commune peut être réalisée au moyen d'une location, l'article 42 du décret du 7 avril 1887 subordonne l'exercice de cette faculté à certaines règles qui permettent à l'autorité supérieure d'exercer à cet égard un contrôle sur les actes des municipalités et dispose notamment que les conditions du bail doivent être soumises à l'approbation du préfet ; qu'il suit de là qu'en l'absence de tout engagement régulier du propriétaire de l'immeuble garantissant la jouissance à la commune pour une durée déterminée, celle-ci ne peut être considérée comme ayant assuré le service scolaire et qu'il appartient à l'administration supérieure d'user vis-à-vis d'elle des pouvoirs que lui donnent les lois et décrets susvisés en procédant, après mise en demeure régulière, à une construction ou à une location d'office ;

Sur la deuxième question :

Considérant que la possession précaire d'un local mis à la disposition de la commune par une congrégation ne saurait équivaloir à l'acte régulier exigé par l'article 42 du décret du 7 avril 1887, et qu'il appartient au Gouvernement de prendre, en temps utile, les mesures nécessaires pour éviter toute interruption du service ;

Sur la troisième question :

Considérant qu'en vertu de l'article 14 de la loi du 30 octobre 1886, le logement du personnel enseignant est une dépense obligatoire pour les communes ; que, si l'article 4, paragraphe 1er, de la loi du 19 juillet 1889 prévoit la possibilité d'allouer aux instituteurs une indemnité représentative, il ne résulte nullement de ce texte que la nouvelle loi ait entendu modifier le principe de l'obligation imposée aux communes ni leur laisser un droit d'option qui pourrait dans bien des cas être préjudiciable au bon fonctionnement du service public ;

Qu'il appartient dès lors à l'autorité supérieure, lorsqu'elle estime que les maîtres sont dans l'impossibilité de trouver dans la localité un logement convenable, d'obliger la commune à fournir un logement en nature ;

Est d'avis :

De répondre aux trois questions posées par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts dans le sens des observations qui précèdent.

Cet avis a été délibéré et adopté par le conseil d'Etat dans sa séance du 2 juillet 1891.

Le maître des requêtes, rapporteur,
H. DE VILLENEUVE.

Le vice-président du conseil d'Etat,
ED. LAFERRIÈRE.

Le maître des requêtes, secrétaire général du conseil d'Etat,
ABEL FLOURENS.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Douvres, 7 août.

L'escadre de la Manche est partie ce matin pour Portsmouth, afin d'y recevoir l'escadre française.

Londres, 7 août.

Le programme officiel de la réception de la flotte française à Portsmouth n'a pas encore été publié ; mais on peut cependant tracer les grandes lignes de cette réception de la manière suivante :

Le 21 août, arrivée de la flotte française en vue de l'île de Wight. Une partie de la flotte anglaise ira à sa rencontre et l'escortera jusqu'à Cowes, en face du palais d'Osborne, où réside la reine d'Angleterre.

L'escadre française mouillera à Cowes. On croit que, le lendemain, l'amiral Gervais et probablement d'autres officiers déjeuneront chez la reine.

La flotte retournera à Spithead, mais on ne sait pas encore si c'est là ou à Cowes que la reine passera la revue de l'escadre française.

Le même jour, c'est-à-dire vendredi, les officiers français assisteront au bal offert dans l'hôtel de ville de Portsmouth par les autorités navales.

Ces fêtes promettent d'avoir, à tous les égards, le caractère qui convient à une réception internationale.

Le lendemain samedi, le maire offrira un banquet à l'hôtel de ville à l'amiral et aux autres officiers. Un grand nombre de fonctionnaires anglais sont invités.

Aucun effort ne sera épargné pour que la réception faite à l'escadre soit telle que les Français puissent emporter le meilleur souvenir de l'hospitalité britannique.

On compte que le lundi suivant, beaucoup d'officiers français se rendront à Londres, pour visiter l'exposition navale.

Dans la soirée du lundi, les équipages français, accompagnés de leurs officiers, sont invités à un banquet à l'hôtel de ville de Portsmouth. Aux décorations des jours précédents, de nouveaux motifs seront ajoutés aux marquises et autres parties du monument et viendront rehausser l'éclat de la fête donnée aux marins.

Il est probable qu'il y aura une visite à l'arsenal, ainsi qu'une grande réception ; mais on ne saura bien à quoi s'en tenir que lorsque la flotte sera arrivée et que l'on connaîtra le temps dont elle dispose.

Par crainte que les lettres ne parviennent pas à Christiania en temps utile, le maire de Portsmouth ne lancera ses invitations que quand la flotte française sera dans les eaux britanniques.

Avant le bal du vendredi soir, l'amiral Clam William offrira un banquet aux officiers de la flotte française. Ce banquet aura lieu soit à l'amirauté, soit à bord du vaisseau amiral *le Duc-de-Wellington*.

De tous côtés on organise des excursions pour voir la flotte française. Les visiteurs affluent déjà à Portsmouth, où il sera bientôt très difficile de trouver des appartements libres.

Enfin, la population et les autorités rappellent avec plaisir la réception de 1865, et la flotte française sera accueillie avec les meilleurs sentiments de camaraderie et de cordialité. *(Agence Havas.)*

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 7 août.

Le roi de Serbie a assisté, hier dans l'après-midi, aux exercices des troupes à Krasnoïé Sélo.

Après avoir dîné chez le grand-duc Wladimir, il est allé au théâtre et est revenu ensuite à Saint-Pétersbourg.

Saint-Pétersbourg, 7 août.

Lorsque l'escadre française arrivera devant Reval, l'amiral Kaznakow, chef de l'escadre pratique russe, donnera, en l'honneur des marins français, une fête d'adieux sur le navire amiral *Duc-d'Edimbourg*.

Saint-Pétersbourg, 7 août.

L'amiral Gervais, revenu de Moscou, fera aujourd'hui, avant de s'embarquer, une visite d'adieux au club de la marine de Cronstadt.

Une fabrique de tabac de Saint-Pétersbourg a envoyé à l'amiral une députation pour lui offrir, avant le départ de l'escadre, une adresse et 160 boîtes élégantes contenant chacune 100 cigarettes pour les officiers, et en outre 2,500 boîtes pour les matelots, ornées du portrait de M. Carnot.

Saint-Pétersbourg, 7 août.

Le tsarevitch est attendu à Saint-Pétersbourg le 4/16 août.

La famille impériale partira le 6/18 août pour le Danemark.

Moscou, 7 août.

Au déjeuner sur la montagne des Moineaux, l'amiral Gervais a porté un toast chaleureux à M. Alexieff, maire de Moscou, digne représentant de l'ancienne capitale si hospitalière ; il a bu aussi au peuple russe.

La foule des paysans qui entourait le pavillon où se tenaient les convives a répondu par des hourrahs répétés.

L'amiral Gervais a prié M. Alexieff d'être son interprète auprès des villageois et de les remercier en son nom. A ce moment, l'enthousiasme n'eut plus de bornes. Cette scène inoubliable a été photographiée.

A trois heures, les courses au trot, en l'honneur des marins français, ont eu lieu devant une foule immense.

A cinq heures, visite de l'exposition, dont le commissaire général, M. Léon Drus, a offert à l'amiral Gervais, au nom de la commission, un fort beau groupe en bronze de Barbedienne, représentant le *Gloria Victis* de Mercié. L'amiral, très ému, a exprimé sa gratitude, en même temps que le regret de ne pouvoir rester plus longtemps à Moscou.

A sept heures, l'amiral Gervais et les officiers supérieurs ont dîné chez le consul de France, M. de Kergaradec.

Les autres officiers ont accepté les diverses invitations qui leur ont été faites par des amis.

Des sérénades ont été données, pendant le repas, devant le Slavianzki-Bazar.

A onze heures, avait lieu le départ pour Saint-Pétersbourg.

Moscou, 7 août.

Une foule immense se pressait aux abords de la gare, au moment du départ du train des marins français pour Saint-Pétersbourg.

Pendant quarante minutes, des hourrahs enthousiastes ont retenti de toutes parts.

Tous les témoins de cette scène indescriptible étaient en proie à la plus profonde émotion.

Saint-Pétersbourg, 8 août.

Les marins français, venant de Moscou, sont arrivés à Saint-Pétersbourg aujourd'hui, à midi. La place de la gare était couverte de monde. La foule a fait à ses hôtes un accueil des plus enthousiastes. L'amiral Gervais s'est aussitôt rendu au ministère de la marine, où il a été reçu par le représentant du ministre ; puis il a visité le préfet et plusieurs autres notabilités.

Au déjeuner, qui a eu lieu chez M. de Laboulaye et auquel assistaient le personnel de l'ambassade, le chef d'état-major et les commandants des navires français, M. de Laboulaye a porté plusieurs toasts, un entre autres à la dernière promotion de Saint-Cyr, « promotion de Cronstadt ».

L'amiral Gervais a déjeuné à bord d'un yacht. Le gérant du ministère de la marine était présent, ainsi que l'attaché naval français, sa femme et Mme Seryalow.

On a photographié le groupe présent sur la *Néva*.

Après le déjeuner, l'amiral Gervais et sa suite sont partis sur la *Néva* et le *Dnieper* pour Cronstadt, où ils ont fait leurs visites d'adieux aux autorités supérieures maritimes. Ils se sont rendus au Casino de la marine et y ont été reçus par les autorités. On a servi le champagne et des toasts ont été portés à la santé des équipages des navires français, au milieu d'un grand enthousiasme.

L'amiral Gervais, exprimant ses remerciements, a dit que « les marins français ont été reçus en Russie, non pas comme des amis, mais comme des frères ».

Il est ensuite monté sur le *Dnieper*, pour rejoindre l'escadre, (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 14 septembre 1891, dans le département du Lot à Cahors.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui ;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat ;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat ;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

La liste d'inscription sera close le 31 août 1891.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

Ecole nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny (Saône-et-Loire).

Un décret du Président de la République en date du 25 juillet a approuvé le règlement de l'école nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny.

Cette école a pour objet de former des ouvriers d'élite, aptes à devenir contremaîtres dans les industries des métaux et du bois. Elle ouvrira le 2 novembre prochain.

Le prix de la pension est de 500 fr. par an.

L'enseignement donné à l'école de Cluny est théorique et pratique.

L'enseignement théorique, toujours dirigé dans le sens des applications, comprend :

1° L'arithmétique, les progressions, des notions sur les logarithmes et la règle à calcul;

2° La géométrie élémentaire, avec des notions sur l'ellipse, l'hyperbole, la parabole, la développante de cercle, la cycloïde et l'épicycloïde;

3° L'algèbre élémentaire jusqu'aux équations du second degré exclusivement ;

4° Des notions très élémentaires de trigonométrie rectiligne ;

5° La géométrie descriptive, jusques et y compris la pénétration des corps et l'étude de l'hélice et de l'hélicoïde à cône et à plan directeur et des vis à filets carrés et triangulaires ;

6° L'étude des lois du mouvement ; des diverses transformations de mouvement que l'on rencontre dans les machines, et la cinématique appliquée;

7° Des notions élémentaires de mécanique industrielle, la description des principaux organes de machines et des machines et appareils employés dans les industries du fer et du bois; la description détaillée et complète des machines à vapeur et des moteurs hydrauliques, avec explication des formules du travail et des notions très élémentaires sur la résistance des matériaux ;

8° Des notions élémentaires de physique et de chimie ;

9° Le dessin industriel ;

10° L'écriture et la comptabilité;

11° La grammaire;

12° L'histoire de France et la géographie de la France et de ses colonies;

13° L'hygiène.

Art. 20. — L'enseignement pratique se donne dans des ateliers spéciaux, savoir :

1° Serrurerie et ajustage, avec une section de fabrication d'instruments de précision;

2° Menuiserie et modèles, formant deux sections bien distinctes ;

3° Fonderie, exécution par tous les élèves fondeurs de pièces mécaniques (fonte et cuivre) et de fontes d'art.

4° Forges : chaudronnerie en fer et en cuivre.

Le nombre des ateliers peut être augmenté.

Les élèves sont répartis, pendant la durée de leurs études, entre les ateliers, d'après les règles déterminées par arrêté ministériel.

L'admission a lieu par voie de concours. Le concours pour la nomination des élèves de la première promotion aura lieu dans les premiers jours d'octobre, au chef-lieu de chaque département.

Nul ne peut prendre part au concours :

1° S'il n'est Français ou s'il ne se trouve dans l'un des cas prévus par les articles 8 (§ 4), 9, 10, 12 (§ 3) et 18 du code civil ;

2° S'il ne justifie qu'il aura plus de quinze ans et moins de dix-sept ans au 1er octobre prochain.

Les demandes doivent être adressées par écrit et sur papier timbré au préfet du département dans lequel la famille est domiciliée, avant le 1er septembre. Passé ce délai, les inscriptions ne seront reçues qu'en vertu d'une autorisation spéciale.

Les demandes doivent être accompagnées des pièces suivantes :

1° L'acte de naissance de l'intéressé ;

2° Un certificat d'un docteur en médecine assermenté constatant que le candidat est d'une bonne constitution, et, spécialement, qu'il n'est atteint d'aucune affection scrofuleuse ou maladie chronique contagieuse ;

3° Un certificat de revaccination délivré depuis moins de deux ans

4° Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par l'autorité locale, dûment légalisé, et constatant, de plus, que le candidat est de nationalité française.

Les candidats qui se trouvent dans l'un des cas prévus par les articles 8 (§ 4), 9, 10, 12 (§ 3) et 18 du code civil, doivent produire une copie certifiée conforme de la déclaration qui aura été faite en leur nom, soit pour renoncer à la faculté dont ils jouissent, de décliner à leur majorité la qualité de Français, soit pour réclamer cette qualité ;

5° L'engagement pris par le père, la mère ou le tuteur d'acquitter les frais de pension ainsi que la somme de 105 fr. destinée à constituer et à entretenir la masse particulière de l'élève et à couvrir les frais accessoires.

Les signatures des certificats et celle de l'engagement doivent être légalisées.

Les demandes de bourse doivent être déposées à la préfecture également en même temps que les demandes d'admission au concours.

Les connaissances exigées sont :

1° L'écriture;

2° L'orthographe ;

3° L'arithmétique, comprenant, notamment, les quatre premières règles, les fractions, le système décimal, les proportions et l'extraction des racines carrées ;

4° Les éléments de la géométrie jusques et y compris les surfaces planes.

Le concours ne comporte que des épreuves écrites et manuelles.

Ces épreuves comprennent :

1° Une page d'écriture (cursive, ronde et bâtarde);

2° Une dictée ;

3° Une épure de dessin linéaire ;

4° Une composition d'arithmétique et une de géométrie ;

5° Deux problèmes d'arithmétique et deux de géométrie ;

6° L'exécution d'une pièce de fer ou de bois.

Tous autres renseignements peuvent être obtenus à la préfecture ou au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du personnel et de l'enseignement technique) 80, rue de Varenne.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DE MÉDECINE

Séance du 4 août 1891.

PRÉSIDENCE DE M. TARNIER

Ophtalmie des nouveau-nés. — L'introduction en obstétrique de la méthode de Crédé, c'est-à-dire l'instillation, au moment de la naissance, dans les yeux de l'enfant nouveau-né d'une solution de nitrate d'argent à 2 p. 100, a fait diminuer considérablement la proportion des ophtalmies. Toutefois l'application de cette méthode n'est pas toujours parfaitement réalisable, parce que la solution de nitrate d'argent, même conservée par les sages-femmes dans les meilleures conditions, s'altère et devient inactive; d'autre part, les sages-femmes n'ont pas qualité pour prescrire une solution d'un sel aussi caustique, et c'est chez elles, dans les grandes villes, que se produit la majeure partie des ophtalmies des nouveau-nés, qui aboutissent à des conséquences souvent graves.

Afin d'éviter ces inconvénients, M. le docteur Valude propose de procéder de la manière ci-après : aussitôt après la naissance, pendant le court instant d'arrêt qui précède la section du cordon, on essuiera les yeux du nouveau-né avec une boulette de coton hydrophile imbibé d'un liquide antiseptique quelconque, et on insufflera entre les paupières entr'ouvertes une petite quantité de poudre d'iodoforme finement pulvérisée; cette insufflation ne sera pas répétée. Les statistiques recueillies dans les services de MM. Tarnier et Bard ont montré que, toutes choses égales d'ailleurs, désinfection maternelle et hygiène nosocomiale, la proportion des ophtalmies était deux fois moindre avec cette méthode qu'avec l'application de celle de Crédé.

Conjonctivite granuleuse. — M. le docteur Abadie remplace avec succès l'ancien traitement insuffisant de la conjonctivite granuleuse par le renversement complet des paupières, surtout la supérieure, avec mise à nu du cul-de-sac conjonctival supérieur, à l'aide d'instruments spéciaux et après administration du chloroforme. Il suffit ensuite de laver la surface cruentée avec une brosse trempée dans une solution de sublimé à 1 pour 500; pour les jours suivants, de retourner simplement les paupières et de toucher la surface conjonctivale avec une même solution.

Chirurgie. — M. Terrier présente une malade à laquelle il a réséqué, pour un épithéliome, une grande partie des os du front, la dure-mère sous-jacente et la partie antérieure de la faux du cerveau.

L'opérée est actuellement guérie.

Il y a trois semaines, un jeune homme reçut un coup sur la nuque au moment où il tenait un parapluie de la main gauche, l'extrémité inférieure dirigée du côté de l'œil gauche; il tomba sur le parapluie, qui pénétra obliquement dans l'orbite gauche; au moment où il fut admis à l'hôpital, il présentait une hémorragie abondante, et, dans les efforts qui furent faits pour retirer le parapluie, on sentit très nettement des craquements déterminés par des esquilles osseuses; le parapluie avait pénétré à une profondeur de 5 centimètres. M. le docteur Poirier, suppléant M. Polaillon, qui présente l'opéré, diagnostiqua une plaie pénétrante de la voûte orbitaire; il agrandit aussitôt la plaie avec la gouge et le maillet, enleva les esquilles et les débris restants du globe oculaire, puis sutura la plaie en laissant un drain dans l'orbite. Le blessé, qui était dans le coma, revint bientôt à lui; il est aujourd'hui complètement guéri, sans aucun accident cérébral.

Pathologie générale. — M. le docteur Semnola (de Naples) propose de procéder à l'analyse biologique des urines, c'est-à-dire à leur injection aux animaux, pour guider le diagnostic et le traitement dans les maladies humaines. C'est l'application de cette idée que la toxicité de l'urine est en rapport direct avec la gravité des symptômes morbides dans certaines affections.

Dr A.-J. MARTIN.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE

Compte rendu des travaux de la Société, par M. Louis Passy.

La falsification des beurres, au moyen de la margarine, a continué d'attirer l'attention du Parlement, et un rapport a été déposé tendant à l'interdiction même de cette substance. Il s'agit de savoir comment on peut reconnaître cette falsification, la poursuivre et la condamner. MM. Amagat et Jean ont imaginé un procédé basé sur la déviation que subit le rayon lumineux en traversant un corps gras type et les diverses matières grasses à examiner. M. Lozé a exposé devant la Société un nouveau procédé qui a pour effet de constater que le beurre contient moins de matières grasses que la margarine, parce que les graisses et les huiles sont des corps gras continus, tandis que le beurre contient des globules sphériques dans un liquide aqueux.

Dans l'ordre des travaux chimiques, M. le marquis d'Havricourt a montré quel parti on peut tirer des eaux de sucreries riches en matières organiques pour l'irrigation des prairies.

M. Rommier, il y a deux ans, a soutenu qu'on pouvait communiquer à des vins communs le bouquet des vins fins par l'ensemencement dans les cuves de levures pures empruntées à des vins de choix. M. G. Rivière, professeur d'agriculture de Seine-et-Oise, a fait des essais qui confirment ceux de M. Rommier et de MM. Martinaud et Rutsch, et prouvent la possibilité d'améliorer sensiblement la qualité des vins de second ordre, par l'addition au mout de levures provenant de vins de qualité supérieure. M. Rivière s'est livré aussi, avec M. Baillache, à des essais sur la fabrication directe de l'alcool éthylique bon goût, par la fermentation du jus de betteraves à l'aide des levures de vin cultivées et pures.

M. Kayser a fait des études analogues sur les levures de cidre.

M. Lavalard a révélé l'emploi de la tourbe en poudre pour la sériciculture. On sait combien sont pénibles par leur minutie les soins de propreté à donner aux vers à soie pendant les phases de leur courte existence. Pour éviter les accidents, les maladies même, telles que la muscardine et la flacherie, on emploie en Italie, ainsi que l'a vu M. Lavalard, la tourbe sèche bien stérilisée au four, grossièrement pulvérisée, répandue le matin avec un crible à grosses mailles, en couche mince, sur les casiers où gisent les vers à soie; on évite ainsi bien des accidents. Les vers sains traversent la couche de tourbe qui les sépare de leur nourriture, et se mettent à manger avec avidité la feuille fraîche qu'on vient de leur distribuer.

Si maintenant on examine la culture du blé, on voit que la société d'agriculture de Meaux continue, sous l'inspiration de M. Gatellier, membre de la Société, des expériences importantes concernant le mode d'emploi des engrais pour la culture du blé : elles ont donné lieu à des observations de MM. Dehérain, de Monicault et Pluchet. Il résulte en outre des réflexions échangées entre MM. Gatellier, Dehérain, Schlœsing et Muret que le blé moissonné prématurement est plus riche en gluten. M. Gatellier a fait observer qu'on reconnaît à la coloration du grain quand il est bon à couper; cette coloration est due à une enveloppe intermédiaire appelée « testa ».

L'année 1890 n'a point donné naissance à une variété nouvelle de blé; mais avec les variétés connues M. F. Desprez, à Capelle (Nord), a obtenu des rendements absolument remarquables. Aujourd'hui, la recherche des variétés productives et de bonne qualité est l'élément dominant de la culture du blé.

Cette recherche de la meilleure variété se poursuit également pour la betterave, la pomme de terre, le maïs et pour toutes les céréales.

M. de Monicault a présenté les analyses de M. Aubin sur la composition chimique des maïs français et étrangers. Ces analyses démontrent que les maïs français valent les maïs étrangers. Ils peuvent donner aussi de grosses récoltes et de sérieux profits, si on leur applique les méthodes et les doses d'engrais qu'on applique à la betterave. Au sujet de cette racine, M. Dehérain a entrepris de faire pour la betterave fourragère des expériences desquelles il résulte qu'on doit maintenir les betteraves serrées pour les empêcher d'atteindre un poids dépassant un kilogramme. En effet, ces racines contiennent d'autant plus de nitrate qu'elles sont plus grosses et plus aqueuses, et la présence du nitrate en proportion trop grande nuit à la qualité de la betterave comme nourriture du bétail.

De la betterave, M. Passy passe à la pomme de terre : il rappelle les beaux travaux de M. Aimé Girard, les succès qu'il a obtenus avec la richter's imperator.

La pomme de terre a été atteinte d'une nouvelle maladie. M. Prillieux a présenté une touffe de pomme de terre infectée artificiellement par cette gangrène qui s'est déclarée l'année dernière sur divers points de la France.

De son côté, M. Semibau conserve intactes des pommes de terre soumises pendant dix heures à un bain dans l'acide sulfurique du commerce dilué à 1 p. 100.

M. de Monclar, lui, les conserve à l'aide de la chaux.

La culture du tompinanbour pour les distilleries devient de plus en plus importante, et M. de Vilmorin s'occupe tout spécialement des semis, il cherche à en amélio-

rer les variétés. C'est également par des semis que M. de Vilmorin espère qu'on pourra améliorer la culture de la canne à sucre.

M. Cornu a fait remarquer combien il serait intéressant de développer le commerce des fruits coloniaux, qui pourraient alterner sur nos marchés avec les fruits indigènes et faire concurrence aux conserves, dont la préparation est souvent malsaine.

M. Cornu a signalé les tomates qui nous viennent du Caire et a présenté un monstrueux champignon comestible, le *Mylitta australis*, qui pèse 6 kilogr. et demi et que les indigènes de Victoria mangent comme du pain.

Dans le genre champignon, à propos d'une truffe qu'on récolte aux confins de l'Isère, M. Chatin a marqué les différences qui caractérisent certaines espèces de truffes. La truffe d'Algérie pourrait devenir la truffe du pauvre.

Le vignoble français est en voie de transformation et le vigneron est devenu expérimentateur: il écoute les conseils des savants, il a confiance dans les professeurs départementaux d'agriculture. Partout on cherche à se défendre des cryptogames, des insectes nuisibles à la vigne. On veut produire beaucoup de vin et de meilleure qualité.

M. Mezerouse, dans l'Indre, en pays de Brenne, a obtenu 130 hectolitres à l'hectare d'un vin à 8 degrés par une méthode spéciale de taille. La méthode Mezerouse réside dans une modification de la taille et du mode de conduite de la vigne, à laquelle il impose un développement contraire aux anciens usages; mais cette méthode n'en est pas moins conforme aux principes d'arboriculture rationnelle. Elle complète le système de Jules Guyot en donnant la formule cherchée par tous les partisans de la vigne à taille longue.

Les vieilles pratiques ont également éprouvé une atteinte par la campagne menée au sujet de la taille dans le nœud ou taille Dezeimeris.

En taillant la vigne chaque année comme on le fait, en pratiquant la section au ras de la partie à conserver, on expose la sève de cette partie conservée à des désordres intérieurs qui l'affaiblissent, quand ils ne la détruisent pas, ou la rendent incapable de résister aux maladies.

M. Dezeimeris a proposé d'opérer la taille au-dessus du premier bouton, dans le nœud même, en laissant intacte la cloison protectrice.

M. Duchartre, membre de la Société, a communiqué une note de laquelle il résulte que l'écorçage facilite l'enracinement des boutures. C'est un fait important, dont on pourra tirer parti au moment où l'on fait tant de nouvelles plantations.

Dans sa communication annuelle sur le vignoble bordelais, M. Chamberlent, membre de la Société, a exposé les divers moyens employés cette année pour combattre la gelée, les maladies cryptogamiques, la cochylis. Il a signalé une particularité curieuse du traitement au sel de cuivre pour les vins de Sauterne. La présence du cuivre sur les raisins les empêcherait de pourrir et nuirait à la qualité spéciale de ce vin, qualité obtenue par la pourriture des raisins.

M. Prillieux a fait connaître une observation de M. le comte de Laurencie, habile viticulteur de la Charente, d'après laquelle le phylloxera tendrait à disparaître des vignes qu'on cherche à protéger contre le mildew par les sels de cuivre. M. Gréa a contesté le fait en ce qui concerne le vignoble jurassien.

Nous terminerons dans notre prochain article le compte rendu résumé des travaux de la Société nationale d'agriculture, par M. Passy.

ERNEST MENAULT.

INFORMATIONS

Les bibliothèques municipales de la ville de Paris répondent à un besoin bien différent de celui qui a donné naissance aux riches et précieuses archives de la Bibliothèque nationale, de celles de l'Arsenal, du palais Mazarin, etc.

Le but à atteindre, et atteint aujourd'hui par un fonctionnement très florissant, était de mettre à la portée de tous des éléments d'instruction et d'étude, et de procurer au travailleur, dans ses moments de loisir, un passe-temps salutaire et des moyens d'instruction.

Ce n'est guère qu'en 1878 que ces établissements ont été sérieusement organisés et qu'ils ont commencé à rendre des services appréciables. Ils étaient alors au nombre de neuf, sur lesquels cinq seulement étaient un peu fréquentés par le public. Les autres se contentaient d'exister. D'ailleurs, ces bibliothèques n'admettaient en règle générale que des lecteurs sur place, sauf deux qui, moyennant certaines conditions particulières assez restrictives, prêtaient des livres à domicile.

Aujourd'hui, la ville de Paris compte soixante-quatre bibliothèques populaires municipales, et toutes prêtent à domicile. Le prêt constitue même le service le plus important, et de beaucoup, dans les bibliothèques où les dimensions du local permettent de recevoir également des lecteurs sur place. Aussi le plan dès longtemps arrêté par l'administration, et dont la réalisation se poursuit d'année en année, est-il de parvenir à doter chacun des quatre-vingts quartiers de Paris de sa bibliothèque.

Les heures d'ouverture de ces établissements, coïncidant avec les heures de repos ou de fermeture de la plupart des ateliers et magasins, en rendent la fréquentation facile aux ouvriers, et la faculté d'emporter les livres à domicile fait plus que doubler l'importance des services rendus, en permettant à l'emprunteur, non seulement de choisir son heure et de prendre son temps pour la lecture, mais encore d'associer sa famille tout entière à son étude ou à son plaisir.

Ces bibliothèques sont installées dans les vingt mairies et dans des écoles communales.

Toutes relèvent d'un service central rattaché au cabinet du préfet de la Seine, et chargé de leur entretien et de leur administration; mais elles sont, en outre, placées, dans chaque arrondissement, sous la surveillance d'une commission instituée auprès de la mairie et présidée par le maire, à laquelle est confié le soin de choisir et de désigner les livres à acquérir. La gratuité étant de règle absolue dans les bibliothèques municipales, les frais d'entretien et de personnel incombent uniquement à la Ville. Ils sont prélevés sur un crédit inscrit au budget communal de chaque exercice.

Pour accomplir son œuvre d'éducation et de moralisation publiques, la bibliothèque populaire n'a pas besoin de livres rares ni d'éditions de luxe. Destinés à passer de main en main, les ouvrages qu'elle réunit doivent être d'un prix peu élevé et d'un remplacement facile, sauf, bien entendu, les volumes réservés à la lecture sur place; ceux-ci, consultés sous la surveillance du bibliothécaire, ne risquent d'être ni détériorés ni égarés; rien ne s'oppose donc à ce qu'ils soient choisis, non pas certes parmi les raretés bibliographiques, mais parmi les grandes publications encyclopédiques, scientifiques, etc., dont, en raison de leur nature même, on ne saurait trouver l'équivalent parmi les livres à bon marché.

Mais ce mode de lecture, s'il rend peut-être des services plus importants et plus sérieux au point de vue de l'instruction, n'est pas celui qui convient le mieux à la majorité du public. Ce que l'artisan parisien, client ordinaire des bibliothèques municipales, apprécie par-dessus tout, c'est la lecture à domicile.

Cette règle du bon marché, qui s'imposait forcément pour des volumes voués à une circulation des plus actives, a dû pourtant subir une exception le jour où, aux ouvrages de littérature et de science vulgarisée qui constituaient le fond des bibliothèques de prêt, l'administration n'a pas craint de joindre des partitions de musique. La tentative pouvait sembler périlleuse; les résultats ont été tels qu'actuellement toutes les bibliothèques municipales sans exception prêtent de la musique.

Mais, il faut bien le reconnaître, c'est beaucoup moins aux mesures de prudence qu'au bon sens et au bon esprit de la population parisienne que sont dus les excellents résultats donnés par un système dont la première application n'était pas sans causer quelque inquiétude à l'administration: avec une circulation annuelle de près d'un million et demi de volumes, le chiffre des pertes atteint à peine une moyenne de 4 1/2 p. 1,000; encore faut-il les attribuer presque toujours à la négligence, très rarement à la malveillance et à la fraude.

1,386,642, tel a été en effet, en 1890, le nombre total des livres lus. Ce chiffre est à rapprocher des résultats obtenus pendant les premières années du fonctionnement du service.

En 1878, les neuf bibliothèques alors existantes donnent un total de 29,339 lectures; en 1879, les bibliothèques sont au nombre de 11; pourvues désormais d'une organisation sérieuse, assurées d'un fonctionnement régulier, elles prêtent 57,840 volumes; et d'année en année, désormais, la progression s'accentue: la moyenne des lectures qui, en 1878, était de 3,259 par bibliothèque, s'élève, en 1890, à 23,500 (chiffre rond, trois bibliothèques n'ayant été ouvertes au public que dans les tout derniers jours de l'année).

Ainsi les créations successives ont eu pour effet, non pas d'alléger le service des bibliothèques déjà existantes, mais d'accroître au fur et à mesure le nombre des lecteurs; et les chiffres attestent, d'une manière frappante et irrécusable, que la multiplication des bibliothèques municipales a eu du moins pour résultat de développer et de répandre dans la population parisienne le goût de la lecture.

En 1890, le crédit affecté à l'entretien des bibliothèques municipales (personnel et matériel), non compris le budget spécial de la bibliothèque Forney, s'élevait à 225,000 fr., dont 14,000 fr. pour créations, ce qui représente une moyenne de 3,400 fr. par bibliothèque en état de complet fonctionnement.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Samedi 8 Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Juill. 91	3 %		en liq..						
		95f 25 27½ 30	fin ct...	95 27½			95 30	95 30	95 22½
			P° fin c.		d 1f	95 40	95 45 d50		
			P° fin c.	95 57½	d25				
			P° fin p.		d 1f	95 75	95 80 d50		
			P° fin p.	96 10	d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %	91f	fin ct...					91 ..	
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés		en liq..						
		93f 90	fin ct...	93 90	93 90	93 85	93 90	93 90	93 82½
			P° fin c.		d 1f		d50		
			P° fin c.		94 05 d25				
			P° fin p.		d 1f		d50		
			P° fin p.		d25				
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)		en liq..						
		96f 30 10	fin ct...					96 15	96 10
			P° fin c.		d 1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d 1f		d50		
			P° fin p.		d25				
Août 91	4 ½ % 1883		en liq..						
		105f 30 35 40 30 35	fin ct...	105 30	105 37½	105 30	105 35	105 40	105 32½
			P° fin c.				d50		
			P° fin c.						
			P° fin p.				d50		
			P° fin p.						
Août 86	Promesses d'inscript. 4½ % 1883	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4 % : éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
Juill. 91	Bons de liq. 5 %, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), n°s 221,501 à 273,500		en liq..						
		505 506	fin ct...					508 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris : Obl. 55-60, 3 %, r. 500 fr., t.p.	552 50 547 50 548 75	fin ct...					547 50	
Août 91	d° 1865, 4 %, r. 500 fr., t.p.	525 523 75	fin ct...					524 ..	
Juill. 91	d° 1869, 3 %, r. 400 fr., t.p.	411	fin ct...					411 50	
Juill. 91	d° 1871, 3 %, r. 400 fr., t.p.	407 408 25 408 50	fin ct...					408 50	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	105						104 50	
...	d° d° séries sort. (unit.)								
...	d° d° d° (sér. ent.)		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4 %, r. 500 fr., t.p.	526 25 525	fin ct...					526 25	
d°	d° 1876, 4 %, r. 500 fr., t.p.	529 528	fin ct...					526 50	
			en liq..						
Mars 91	d° 1886, 3 %, r. 400 fr., t.p.	413 412 50 414	fin ct...					414 50	
d°	d° d° quarts, r. 100f	104 50 104 75 105						107 ..	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	400 400 25 400 50 402	fin ct...					400 ..	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	101 75 101 50	fin ct...					102 25	
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3 %, r. 409 fr., tout payé		en liq..						
		400 399 25 399	fin ct...					398 ..	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.)		en liq..						
		499 50	fin ct...					499 50	
			P° fin c.						
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.)		en liq..						
		560	au 15..						
Juin 91.	Banque de France (nominatives)		en liq..						
		4445	fin ct...						4435 ..
			P° fin c.		d40		d50		
			P° fin p.		d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23)		en liq..						
		451 25 452 50 453 75	au 15..	452 50				455 ..	451 25
			P° au 15		d10		d 5f		
			P° au 31		d10		d 5f		
			P° au 15		d10		d 5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 38)		en liq..						
		765 760 755	au 15..	755 ..					760 ..
			P° au 15		d10		d 5f		
			P° au 31		d10		d10		
			P° au 15		d10		d 5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9)		en liq..						
		435	au 15..					427 50	
			P° au 15		d10		d 5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26)		en liq..						
			au 15..						
			P° au 15						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 10)		en liq..						
		352 50	au 15..					352 50	
			P° au 15						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.		en liq..						
		257 50	au 15..	257 50				260 ..	260 ..
			P° au 15		d10		d 5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)		en liq..						
		540 542 50	au 15..	535 ..			540 ..	535 ..	540 ..
			P° au 15		d10		d 5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)		P° au 31		d10		d 5f		
		657 50 656 25	au 15..					657 50	
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.)		en liq..						
		425	au 15..					425 ..	
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)		en liq..						
			au 15..						
Mai 91.	Banque hypot. de Fr^ce, r. 1000f, t.p.	520	fin ct...					520 25	
Mars 91	d° 3 %, 1881, r. 500 fr., t.p.		fin ct...					430 ..	
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. } en représon d'ann.		en liq..						
		151 152	fin ct...					150 ..	
Juin 91.	d° 5 %, r. 500 f. } dues par l'État	526 25	au 15..						

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5 %, 79		
d° de la Dordogne, 3 %, 87, r. 500 f.		
d° de la Hte-Marne, 4 %, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4 %, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4 %, remb. 100 fr.	113 ..	
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500 f.		
Béziers (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3 %, r. 100 fr.	109 ..	
d° 1881, 4 %, r. 500 f.	517 50	515 ..
Caen (ville de), 4 %, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5 %, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3 %, r. 100 fr.	112 50	
d° 1863, 3 %, r. 100 fr.	145 ..	
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.	505 ..	
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.		
Lyon (ville de), 1880, 3 %, r. 100 fr.	99 ..	
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.	505 ..	
Roubaix (ville), 4 %, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4 %, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	46 25	
Tourcoing (ville), 4 %, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.		
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27)		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	412 50	
Midi, d° act. de jouiss.	698 75	
Nord, d° act. de jouiss.	1400 ..	1390 ..
Orléans, d° act. de jouiss.	1090	
Ouest, d° act. de jouiss.	565 ..	
Argentins (Cie franç. des ch. de fer)		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer)		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer)		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	445 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f. t.p.	620 ..	
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.		
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	585 ..	580 ..
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	530 ..	
La Réunion (chem. de fer et port de)		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.)		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.)		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	260 ..	
d° du département du Nord	35 ..	
d° de Paris et dép. de la Seine		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer)		
Wassy à Saint-Dizier	387 50	
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.		
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	427 ..	
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État	560 ..	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79)		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (n°s 128,981 à 130,000)		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.)		
Sous-Compt. des Entrepрrs (ex-c. 48)	250 ..	248 ..
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1450 ..	
d° act. de jouissance		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9)		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10)		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 14)	5500 ..	
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9)	378 75	
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28)		
d° act. de jouiss. (ex-c. 13)		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p	1360 .	1340 ..
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	637 50	
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.)		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	390 ..	
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61)		
d° act. de jouiss.		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé	1525 ..	
2e série, act. 500 fr., t.p.	1505 ..	1500 ..
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.		
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p	325 .	
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2550 ..	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.	862 50	
Le Nickel, actions 500 f., tout payé	831 25	
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p	51 25	
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p	1247 50	1230 ..

Jouissance	Samedi 8 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
	Crédit Foncier de France.								
			en liq..						
Juill. 91	Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1255 1250	fin ct...	1247 50			1248 75	1245 ..	1250 ..
			P° fin c.		d40		d20		
			P° fin c.	1255 ..	d10		d5f		
			P° fin p.		d40		d20		
			P° fin p.		d10		d5f		
	Obligations :								
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.								
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	516 520						516 25	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	106						104 50	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	605						605 ..	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.								
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	517 516 75 516 50 516..						518 ..	
d°	communles, 3%, remb. 500 f.	'01						501 ..	
d°	d° 5es, r. 100 f.	101 75						101 ..	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	515	fin ct...					516 ..	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	394 50 394 75 395 394 75	en liq..					395 ..	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	477 50 479 479 50..	fin ct...					478 ..	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	478	fin ct...					478 ..	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	473	fin ct...					473 ..	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	422	fin ct...					422 50	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	472 50 473 473 50 474	fin ct...					473 ..	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	66f 64 64f 75 63f 62f 50	fin ct...					65 ..	
...	d° d° (nomin.).		fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	49f 48f 75	fin ct...					48 75	
...	d° d° (nomin.).		fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	575	en liq.. / au 15..					575 ..	
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq.. / au 15..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	807 50 808 75 810	en liq..						
			au 15..	808 75			810 ..	812 50	810 ..
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	325 327 50 330 335	en liq..						
			au 15..	320 ..			340 ..	320 ..	320 ..
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq.. / au 15..					365 ..	
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).	330	en liq.. / au 15..						326 25
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. développt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	483 75	en liq.. / au 15					483 75	
			P° au 15		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq.. / au 15..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..		en liq.. / au 15						470 ..
			P° au 15		d10		d5f		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq.. / au 15..						
....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..	407 50 405 400...	en liq.. / au 15..	407 50					407 50
			P° au 15		d5f		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq.. / au 15..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		en liq.. / au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq.. / au 15..						
Juil. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14),	20f	en liq.. / au 15..	20 ..				20 ..	20 ..
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...		en liq.. / au 15..		d10		d5f		
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	476 25 477 50	au 15..					477 50	
Mai 91.	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	389 25 389 50 75 390 50	au 15					389 75	
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 26)....		en liq.. / au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.	700	en liq.. / fin ct..					700 ..	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'Etat), ex-coupon 30.......	630 635 638 75 640	en liq.. / fin ct..					650 ..	
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	900 902 50 903 75 905..	en liq.. / fin ct..					901 25	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1477 50 1475 1477 50...	en liq..						
			fin ct..	1477 50			1476 25	1480 ..	1480 ..
			P° fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)...............	1293 75 1295 1298 75...	en liq.. / fin ct..					1297 50	
			P° fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........	1840 1842 50 1845	en liq..						
			fin ct..	1847 50				1845 ..	1845 ..
			P° fin c.		d20		d10		
			P° fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1525 1527 50 1530	en liq.. / fin ct..					1530 ..	
			P° fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1075 1077 50 1080	en liq.. / fin ct..					1075 ..	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'Etat ou de Dépts)	535	en liq.. / fin ct..					540 ..	
			P° fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	515 520	en liq.. / au 15..					505 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	541 25 545 541 25 540	en liq.. / au 15..					540 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).				d10		d5f		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)		en liq.. / au 15..	450 ..				447 50	450 ..
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d20		d20		
Juill. 91	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		au 15..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr.. t.p.. (ex-coupon 19)	565	en liq.. / au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	135 ..	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	160 ..	
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)...		
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	540 ..	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	565 ..	562 50
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1065..	
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	691 25	690 ..
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	382 50	375 ..
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	122 50	120 ..
Voitures à Paris, actions de jouiss.	215 ..	212 ..
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 19).	510 ..	502 50
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	710 ..	
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	210 ..	
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1145..	
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2125..	
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4)..	1440..	1430..
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	220 ..	215 ..
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	553 75	550 ..
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.	805 ..	
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	272 ..	
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).		
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	1340.	
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p	515 ..	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............	1720..	
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	250 ..	
d° parts bénéficiaires.......		
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....	24 50	
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	200 ..	195 ..
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	420 50	428 ..
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	342 50	
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	390 ..	
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.	380 ..	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..	440 ..	435 ..
d° d° de 1887 à 1985..	418 50	
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	417 ..	415 ..
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	415 ..	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	405 ..	
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	645 ..	
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	442 50	[illegible] ..
d° nouvelles d°	447 75	447 ..
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	440 ..	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne: Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'Etat).....		
Mécheria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	408 ..	407 25
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)		
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	413 50	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	450	
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1[illegible]9 250	1282 50
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	449 ..	448 ..
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).		
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	[illegible] ..	443 ..
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	442 50	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	442 50	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	638 ..	
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	443 ..	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	448 ..	
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	451 ..	[illegible] ..
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	624 75	
d° 3%, r. 500f ((int. gar. par l'Etat).		

JOUISSANCE	Samedi 8 Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)		en liq..						
		1435 1432 50 1430	au 15					1437 50	
		1427 50	P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)		en liq..						
		1140 1145	au 15..					1147 50	
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique. actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)		en liq..						
		550	au 15..	550			552 50	550	
			P° au 15				d5f		
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.		en liq..						
		660 658 75	au 15..					660	
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des). act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).		en liq..						
		1045 1050	au 15..	1035			1040	1035	1035
			P° au 15		d10		d20		
			P° au 31		d10		d10		
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).		en liq..						
		490 485 480	au 15..					490	
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).		en liq..						
		7[illegible]0	au 15..					705	
			P° au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)..		en liq..						
		370 367 50	au 15..					367 50	370
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)		en liq..						
		2970 2980	au 15..					2990	
			P° au 15		d..		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p ex-coup. 10), en liquid.		en liq..						
		28f75	au 15..	26 25			27 50	27	27 50
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p		en liq..						
			au 15..						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 12), en liq.		en liq..						
		52f	au 15..					52	
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 15), en liquid.		en liq..						
		27f50 27f	au 15..	27 50			26 25	27 50	27 50
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65)		en liq..						
		2808 75 2805 2803 75	au 15..	2800	2807 50	2800	2800	2812 50	2810
		280.	P° au 15		d40	2810	2812 50 d20		
			P° au 15	2820	2815 .. d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).		en liq..						
		800 795 798 75	au 15..					802 50	
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).		en liq..						
		305	au 15..					310	
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)..........		en liq..						
		1175	au 15..	1175				1175	1180
			P° au 15		d10		d5f		
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125f	142 50 143	au 15..					142 50	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt de 15% attib. au Gouv. Egyptien (ex-coupon 12).		en liq..						
		1985	au 15..					1975	1975
			P° au 15		d10		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).		en liq..						
		397 50	au 15..						
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7)		en liq..						
		490 498 75 487 50 485	au 15..	485				495	490
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d10		
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9)		en liq..						
		115	au 15..	111 25				113	115
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9)		en liq.						
		400	au 15..	400				395	400
			P° au 15		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
			en liq..						
Juill. 91	Angleterre, 2¾ % (n.c. fixe 25f20)	96f35 .. C. 500f	au 15..						
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881	C.1000	en liq..						
	rembours. 500 fr.......		au 15..						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	Gr. c.	au 15..						
			P° au 15		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	290	en liq..					290	
...	d° d° c. de 5 obl..		au 15..		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl		P° au 15						
Mai 91.	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.)	79f	en liq.. / au 15..						
...	d° d° 1000 fl. d°		P° au 15		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80. 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or)	C. 10000.	en liq.. / au 15..					97	
...	d° d° 1000 fl. d°	96f50 60 65 75 80..	P° au 15		d50		d25	96 65	
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr	C. 2000f	au 15..						
...	d° d° coup. de 1000 fr	C. 4000f	P° au 15		d..		d..		
Mai 91.	d° 3%, 1873..............		au 15..						
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f	C. 100f	au 15.						
...	d° d° c. de 500 f		en liq..						
Mai 91.	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	en liq..						
...	d° d° c. de 500 f		au 15..						
Août 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..					102 50	
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	P° au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f								
			en liq..						
Juin 91.	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £.		au 15..						
...	d° d° 500 £.		P° au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £.		en liq..						
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £.		au 15..					76	
...	d° d° 500 £.	76f50 75f50	P° au 15		d..		d25		
...	d° d° 100 £.		en liq..		d50				
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £		au 15..						71 50
...	d° d° 500 £.		P° au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £.	71f50	en liq..					70 50	
Oct. 90.	Cordobe (Province de), 6%, 1888,		au 15..					96 25	
	rembours. 500 fr., tout payé...	95f 90f 92f50 95f	P° au 15		d10		d5f		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Saint-Etienne. 5%, remb. 1250 fr..		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	440	
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......	363	
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	448 50	446 50
d° 3% nouveau, r. 500f d°	451	
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	4[illegible]0	
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	444 50	
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..		
d° 3%, rembours. 500 fr.....	449	448
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	453	452
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	445	443
Orsay, 55, 4%. r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......	95	
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.	75	
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'État. Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	446	
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	450	449 75
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	420	417 50
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	495	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	426 75	
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	140	
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	413 50	412
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	506	504 25
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer). 5%, rembours. 500 fr....		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	265	
d° d° 5%, r. 500 fr.	240	
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	370 50	369
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..	54 25	
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.		
d° d° 5%, r. 500 f.		
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.		
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f..		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	301	
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	509	503
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	525	524
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr.	515 50	515
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	515	
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....	359	
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	312	
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.		
Métaux (Laveissiere), 5%, r. 500 fr.	248	247
P. Morelli et Cie, 1878. 6%, r. 500 fr.		
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	505	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....	498 50	
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	502 50	
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.		
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	406	
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	385	384
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablsts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.		
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.	480	
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.		
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	629 75	
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13	12 25
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4%, remb. 500 fr.......	480	
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	21 50	21
d° d° 3%, remb. 500 fr...	17 75	16 25
d° d° 4%, remb. 500 fr...	17 50	17
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	20	
d° d° (2e série).	20	
d° d° (3e série).	76	
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	89 50	89
d° d° depuis la répart.	86	
d° d° 322f50 payés...		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	74	
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	610	
d° 3%, rembours. 500 fr.........		
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	440	
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	93 75	

Jouissance	Samedi 8 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Avril 91	Egypte. Oblig. Daïra Sanieh 4% (décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	492 50 493 492	en liq.. au 15.. P° au 15		 d10		 d5f	492 ..	488 75
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig. 7%, rembours. 500 fr. (Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)	491 490 75 491	en liq.. au 15.. P° au 15	 488 75	d10 d10		 490 d5f	491 50	488 75
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½% (décrets des 6 et 7 juin 1890)	467 466	en liq.. au 15.. P° au 15	 463 75	 d10		 d5f	467 ..	463 75
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878	517	en liq.. au 15..					518 ..	
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f (nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		en liq.. au 15.. P° au 15		 d10		 d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég. ch. fl. 1f). Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	72f50	en liq.. au 15..	70 90	70 95	70 80	70 90	72 50	71 ..
...	Coup. de 40 —	71 25 20 71f	P° au 15		d50		d25	71 50	
...	Coup. de 80 —	71f 45 71f	P° au 31		d50		d25	71 50	
...	Coup. de 160 —	71f 70f80	P° au 15		d50		d25	71 20	
...	Coup. de 240 —							71 10	
...	Coup. de 480 —	71f 70f85						71 10	
...	Coup. de 960 —							71 10	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég. ch. fixe 1f).	..f	en liq.. au 15..						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba, 6%, 1886, garantis.	490	en liq.. au 15..					490 50	
d°	d° d° 1890, garantis.	460	en liq.. au 15.. P° au 15		 d10 d10		d5f d5f	461 ..	
Juin 91.	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f. 5f).	104 50	en liq.. au 15..					120 50	
Juill. 91	d° Consolidés 4%		au 15..						
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89.		en liq..						
...	Oblig. et coupons prescrits au bout de 20 ans de l'éch. Titre de 617f.		au 15..		d10		d25		
...	— de 2468f.		P° au 15		d10		d25		
...	— de 6170f.		en liq..		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	416 25 415 Gr. c.	au 15..					412 50	
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	407 50 410 412 50.. Gr. c.	en liq.. au 15..					410 ..	
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	327 50 326 25 328 75	en liq.. au 15..					330 ..	
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		en liq.. au 15..		 d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe 2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	93f90	en liq.. au 15..					93 50	90 45
...	d° 500 fl.	92f50 93f	P° au 15		d50		d25	93 ..	
...	d° 1000 fl.	90f50 30 20 10	P° au 31		d50		d25	90 50	
Août 91	d° 4½%, or, 89 (n. ch. fl. 2f50).		en liq..					101 50	
...	Cap. des titres amort. prescr. après 20 ans. Obl. 100 fl.	101 30	au 15..						
...	— 500 fl.		P° au 15		d50		d..		
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég. ch. fixe 2f50).		au 15..						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		en liq.. au 15..	90 30	90 35	90 27½	90 27½	90 50	90 27½
...	d° coup. 500 fr.	90f40 35 30	P° au 15		d1f		d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.		P° au 15	90 50	90 55 d25				
...	d° coup. 50 fr.		P° au 31		d1f		90 75 d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	90f50	P° au 31		d25			90 50	
Avril 91	d° 3%	..f	au 15..						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	317 50	en liq.. au 15..					317 50	
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég. ch. fl. 25f20), coup. de 504 f. (20 £).	..f	en liq.. au 15..					87 50	
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	..f	au 15..						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 15..						
d°	d° obl. 5% d°		au 15..						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch. fixe 25f25), coup. de 20 £.	39f75 39f 38f50	en liq.. au 15..	38 90			38 85	39 25	38 90
...	d° coup. de 50 £.	..f	P° au 15		d50		d25		
...	d° coup. de 100 £.	39f50 25 39f	P° au 15		d50		d1f	39 50	
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. Nos 1 à 390000 et 500001 à 929987. C. 500 f.	295 290	en liq.. au 15..					291 25	
...	C. 5 obl.		au 15..						
...	C. 10 ob.	285	au 15..						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	101 50	en liq.. au 15..					101 ..	
Juill. 91	d° 1890, 4%	..f	P° au 15					85 40	
...	Russie, 1850, 4½% (n. ch. fl. 25f50. Oblig. de 100 £.		en liq.. au 15..						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	98f 97f75 70	au 15..					98 ..	
...	Grosses coupures	99f50							
Juill. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort), n. c. fl. 4 f. Obl. de 100 r.	..f	en liq.. au 15..					70 ..	
...	d° de 1000 r.	..f	P° au 15		d50		d25		
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort), n. c. fl. 4 f. Obl. de 100 r.	70f40	en liq.. au 15..	70 05				71 ..	70 45
...	d° de 1000 r.	70f40 70f	P° au 15		d50		d25	70 55	
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	97f20 25	en liq.. au 15..					97 70	
...	Grosses coupures	98f75	P° au 15		d50		d25	98 75	
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 15..						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change fixe 4f), coup. de 125 r.	104 90	en liq.. au 15..					104 90	
...	coup. de 500 r.	104 90						104 90	
...	coup. de 1000 r.	104 90						105 50	
...	coup. de 10000 r.								
Juin 91.	d° 1889, 4% (or).	98f25 05 99f 98f25	en liq.. au 15..					99 30	
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	97f	en liq.. au 15..					97 10	
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	100	en liq.. au 15..					101 25	
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p., Obl. 500 f.	97f20 98f 96f95 90 70	en liq..					97 20	
...	d° 2500 f.	97f75 98f 98f50	au 15..	96 25			96 40	99 10	96 60
...	d° 5000 f.	96f65 40	P° au 15		d50		d25	96 75	
...	d° 12500 f.	96f55 40						96 75	
Juill. 91	d° d° 3e série	97f 96f85	en liq.. au 15..					97 ..	
Mai 91.	d° Intér. cons., 4½%. 1re ém., 1980 (n. ch. fl. 4f) C. 100 r.	..f	en liq.. au 15..				d25		
	C. 500 r.	..f	au 15..		d50				
	C, 1000 r.	..f	au 15..						
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Transcaucasien, remb. au pair.	81f25 81f45 55 95 82f	en liq.. au 15..					81 50	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½%, 53 (n. ch. fl. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Obligi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	325 ..	324 ..
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fl. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	79 50	
d° 1000 fl. d°	79 50	
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.	375 ..	365 ..
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	95 ..	90 ..
Congo (État indép. du), Lots 1888.	55 50	52 75
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Danemark, 3½% (nég. ch. fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½%, C.F. (n. ch. fl. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.		
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	100 ..	
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	97 75	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.	94 50	
d° 1866, 5%		
Gouv. de Québec. 80, 4½%, r. 500 f.	510 ..	
Russie, 5%, 1822 (nég. ch. fl. 25f20).	119 25	119 ..
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f. p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	100 ..	
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.		
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t. p.	625 ..	
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t. p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t. p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	505 ..	495 ..
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	645 ..	630 ..
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t. p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	355 ..	352 50
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	342 ..	340 ..
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	431 ..	
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486		
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale.	402 ..	
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	416 50	415 ..
Beïra-Alta, 3%	116 ..	115 ..
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	231 25	225 ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	210 ..	
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	316 ..	
d° (Série X)	322 ..	320 ..
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque	392 75	392 50
d° (2e série), 2e hypothèque.	377 ..	375 ..
d° (3e série), 3e hypothèque.	360 ..	
d° (4e série), 4e hypothèque.	329 ..	
d° (5e série), 5e hypothèque.	324 50	323 75
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	354 50	352 50
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	355 ..	
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	360 ..	
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	338 ..	335 ..
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	335 ..	
Ouest de l'Espagne, 4%	200 ..	160 ..
Portugais, 3%	215 ..	205 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	203 ..	193 ..
d° 4%	256 ..	242 50
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	368 75	368 ..
d° 2e hypothèque.	350 ..	
d° 3e hypothèque.	342 50	
Cordoue à Séville, 3%	375 ..	
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.	368 50	
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	296 25	
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f., t. p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	501 50	
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	512 50	
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	435 ..	430 ..
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t. p.		

JOUISSANCE	Samedi 8 Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	Terme.
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	452 50 451 25	au 15.. en liq..					450 ..	
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr..	85f 75	au 15.. en liq..					85 50	
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 15						
...	d° d° Ob. 50 £.		P° au 15		d1f		d25		
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 31		d50		d25		
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.) (nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.		en liq.. au 15..					104 ..	
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 15		d50		d25	103 70	
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq..						
Juin 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.		au 15..						
...	d° d° c. 5000f.		P° au 15		d50		d25		
Mai 91.	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	90f 25 50 91f	en liq.. au 15.. en liq..					90 .	
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	23f	au 15..					23 .	
	d° d° gross. coup.	23f	en liq..					18 70	
d°	d° d° (sér. C).	18f 65	au 15..						
	d° d° gross. coup.		en liq..						
d°	d° d° (sér. D).	18f 65	au 15..					18 70	
...	d° d° gross. coup.		P° au 15		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890. Obligations de 500 fr.	422 50 422	en liq.. au 15..					423 ..	
...	d° de 2500 fr.	424	P° au 15		d50		d25		
...	d° de 12500 fr.		P° au 31		d50		d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil. 5%, Douanes. Obl. de 500 f.	455	en liq.. au 15..	448 75			450 ..	452 75	
...	d° d° 2500 f.	448 75 450	P° au 15		d10		d5f		
...	d° d° 12500 f.	448 75 450	P° au 31		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl. pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	455	en liq.. au 15.. P° au 15 P° au 31	455	d10 d10		453 75 d5f d5f	455 ..	455 ..
Mai 91. ex-5e r.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f., 250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		er liq.. au 15..						
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)		P° au 15 au 15		d10		d5f	530 ..	
Janv. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 20).		en liq au 15..						
Juill. 88 ex-1re r.	Banque des Pays-Hongrois, act. nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		en liq.. au 15						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		en liq.. au 15.. P° au 15		d10		d5f		347 50
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act. 100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p. (ex-coupon 14)	600	en liq.. au 15 P° au 15	600	d10		d5f		600 ..
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 32)..	554 50 560 25	en liq.. au 15.. P° au 15		d10		d5f	561 25	563 75
...	Grosses coupures....	566 25	P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 150 fr. payés (ex-coupon 34)		en liq.. au 15..						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1090	en liq.. au 15.. P° au 15		d10		d5f	1095 ..	
...	Grosses coupures....		P° au 31		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions 500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).		en liq.. au 15..						
...	Grosses coupures....		P° au 15 P° au 31		d10 d10		d5f d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq.. au 15..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie, a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		en liq.. au 15.. P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie ». (ex-coupon 14)	128 75	er liq.. au 15.. P° au 15 P° au 31	125	d10 d10		127 50 d5f d5f	125 ..	125 ..
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	430 435	en liq.. au 15.. P° au 15	430	d10		d5f	435 ..	435 ..
Oct. 84	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes. (525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		er liq.. au 15..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat (Société privil.), act. 500 f., t.p.	615 616 25	en liq.. au 15.. P° au 15	617 50	d10		618 75 d5f		618 75
...	Grosses coupures....	613 75 615	P° au 31		d10		d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p	110	en liq.. au 15..					110 ..	
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	221 25 220	en liq.. au 15.. P° au 15	220	221 25 d10	218 75	221 25 d5f	222 50	221 25
...	Grosses coupures....	217 50	P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p.: 200000 act. de 1862; 100000 a. de 1881; 60000 act. de 1885 et 60000 act. de 1889. (ex-coup. 42)........ Grosses coupures....	640	en liq.. au 15.. P° au 15		d10		d5f		636 55
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 59).....	285 283 75 281 25 280	en liq.. au 15.. P° au 15	285	d10		280 d5f	285 ..	282 50
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	140 135 120 115 127 50	en liq.. au 15.. P° au 15	135	135 d10	112 50	125 d5f	142 50	135 ..
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 63)......	285 282 50	en liq.. au 15.. P° au 15 P° au 31	285 50	d10		283 75 290 .. d5f d5f	288 ..	282 50
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p. (ex-coupon 22)	337 50	en liq.. au 15.. P° au 15 P° au 31		d10 d10		d5f d5f	338 75	
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000). (ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).	701 25	en liq.. au 15.. P° au 15		d10		d5f	705 ..	

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207 1/8 à 207 3/8..	206 5/8 à 206 7/8 et 4%.
4%	Allemagne.	123.... à 123⅛...	122 13/16 à 122 15/16 et 4%
4%	Vienne....	211½.. à 212.....	211½.. à 212..et 4..%.
5%	Barcelone..	457.... à 459.....	457.... à 459..et 4..%.
5%	Madrid....	457.... à 459.....	457.... à 459.. et 4..%.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4..%.
5%	St-Pétersb.	264.... à 266.....	265.... à 267, et 4..%.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4..%.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 28 . à 25 29...	25 25 à 25 26 .—2½%.
	d° chèque	25 26½ à 25 27½.	25 2.½ à 25 27½—......
3%	New-York.	518⅛.. à 519⅜...	518⅛. à 519⅛..—3..%.
3%	Belgique..	1/8 pte. à pair	1/16pte à 3/16pte—3..%.
6%	Italie.....	1⅜ pte à 1⅝ pte..	1⅜ pte à 1⅞ pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	4% à 5% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89	233 à 238 .. 0/00 pte.
Quadruples espagnols	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines	4 05 à 4 07
Souverains anglais	25 22 à 25 27
Banknotes	25 24 à 25 29
Aigles des Etats-Unis	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliém.	40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 96 ./..—1 heure, 96 ./..
Vienne, Métall, ...—Papier, 92 25 — Monnaie, 92 20
Crédit Autrichien... 288 50 | Chem. de Fer Autrich. 281 75
Change sur Londres.... Demande, 117 85 — Offre, 118 25
Change sur Paris....... Demande, 46 675 — Offre, 46 75
Lots................ 137 75 | Napoléon 9 385

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 8 Août 1891

	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3	36 .. à	
Roux 88° nets	35 75 à 36 ..	
Raffinés, bonne sorte	106 50 à	
— belle sorte	107 50 à	
Certificats de sortie	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	36 ... à .. ..
— Septembre	.. .. à	36 125 à 36 ..
— 4 d'Octobre		35 . à .. ..
— 4 premiers		35 50 à 35 375
		.. .. à .. ...
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	43 .. à	
Courant du mois		42 .. à 41 75
Septembre		40 50 à .. ..
4 derniers		39 .. à 38 75
4 premiers		38 75 à 38 50
		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	53 .. à	
Courant		53 .. à 52 50
Septembre		52 75 à 53 25
4 derniers		54 50 à 54 ..
4 premiers		54 25 à 54 75
		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts	74 50	
—	.. ..	
Colza en tonnes	76 50	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes	84 50	
—	.. ..	
Courant		74 50 à 74 25
Septembre		75 .. à 75 25
4 derniers		76 .. à 76 50
4 premiers		78 .. à 77 75
		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	59 .. à 59 25	
Courant		59 .. à 59 25
Septembre		60 .. à 60 25
Septembre-Octobre		60 50 à 60 75
4 derniers		61 .. à 61 25
4 de Novembre		61 50 à 61 75
COURS DU MERCREDI 5 Août.		
SUIF DE PLACE *48° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	64 .. à	
SUIF DE PROVINCE *48° 1/2, enfûté, en gare Paris.*	63 .. à	

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

Le 22 août 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du service ordinaire, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux ci-après :

Route nationale n° 107 *bis*.

Construction entre la Panarde et le Mazet sur 5,130 m. 50.

Travaux à l'entreprise	228.934 11
Somme à valoir	35.065 89
Total	264.000 »

Cautionnement, 8,000 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de M. Paradis, ingénieur à Florac.

SITUATION DE LA BANQUE DE L'ALGÉRIE

Au 31 Juillet 1891.

ACTIF

Encaisse de la Banque		27.341.509 16
Portefeuille :		
A Alger	29.826.385 50	65.542.449 37
Aux succursales	35.716.063 87	
Avances sur titres (Alger et succursales)		322.840 75
Effets à la caisse		7.763.879 61
Warrants		145.200 »
Hôtels de la Banque		2.311.179 14
Dépenses d'administration		179.724 81
Comptes extérieurs		23.917.890 59
Rentes sur l'État		10.088.741 40
Avances à l'État (chambres de commerce)		1.523.495 77
Divers		5.620.740 51
		144.757.651 11

PASSIF

Capital		20.000.000 »
Billets en circulation		89.294.335 »
Comptes courants :		
A Alger	2.565.466 85	5.072.681 92
Aux succursales	2.507.215 07	
Trésor public		8.926.365 18
Trésoriers-payeurs, leurs comptes courants		2.889.000 »
Agios et commissions		896.320 89
Dividende à payer		112.043 25
Réescompte (Alger et succursales)		359.929 40
Profits et pertes		49.447 93
Fonds de prévoyance		500.000 »
Réserve immobilière		2.311.179 14
Réserve extraordinaire		4.933.492 80
Réserve statutaire		6.666.666 66
Divers		2.746.188 94
		144.757.651 11

Alger, le 31 juillet 1891.

Le Directeur de la Banque de l'Algérie,
Signé : F. Nelson-Chiérico.

GRANDE COMPAGNIE DES

TÉLÉGRAPHES DU NORD

RECETTES	Nombre des dépêches transmises.	Francs.
Du 1er au 31 juillet 1890	163.778	640.000
Du 1er au 31 juillet 1891	164.515	610.000
Du 1er janv. au 31 juill. 1890	924.834	3.900.000
Du 1er janv. au 31 juill. 1891	1.030.532	4.145.000
En plus du 1er janvier au 31 juillet 1891	»	245.000

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Samedi, 8 août 1891.

Les faibles pressions océaniennes, qui étaient au nord-ouest de l'Europe, se sont étendues vers le sud au large des Iles-Britanniques. Le baromètre descend rapidement en Irlande ; il reste bas sur la Scandinavie, où se trouve toujours un minimum important (Stockholm 748 mm). L'aire des fortes pressions persiste sur la France et l'Espagne ; son centre est à Nantes (871 mm). Le vent souffle assez fort du sud-ouest en Irlande et du nord-ouest en Provence; il est faible de l'ouest sur la Manche. Des pluies sont tombées sur les Iles-Britanniques et la Baltique.

La température varie très peu ; elle était ce matin de 7° à Haparanda ; 13° à Paris, Moscou ; 17° à Perpignan et 23° à Alger. On notait 4° au Puy de Dôme et au Pic du Midi.

En France, le ciel reste nuageux et la température tend à se relever légèrement. A Paris, hier, temps couvert. Max.: 20°7; minim.: 11°0.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer peu agitée à Cherbourg; agitée à Dunkerque, Calais, Boulogne et le Havre.

Océan : mer belle à Brest et à Lorient.

Méditerranée : mer calme à Nice; agitée à Sicié; très houleuse à Marseille.

Situation du samedi 8 août 1891 (soir). — Les faibles pressions océaniennes se rapprochent lentement de l'Irlande.

En France, le temps est assez beau et la température va se relever lentement.

REMARQUES

Lyon : hier, forte averse.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Canal de Suez. — Port-Saïd, le 7 août 1891 : Barom. : 752m/m; thermom. : 34°. Vent O. fort.

DÉPÊCHES D'AMÉRIQUE

7 août 1891.

Chatam : 758m/m, S. modéré.
Sydney : 762m/m, S. id.

Max. : 764m/m par 37° lat. N. et 82° long. W.
Min. : 752m/m par 45° lat. N. et 120° long. W.

Courbe : 762m/m par 45° lat. N. et 85° long. W.
— 30° lat. N. et 98° long. W.

Le 2 août, 760m/m par 40° N. et 58° W.; S. modéré.

Le 3 août, 756m/m par 48° N. et 58° W.; N.-O. fort.

Le 4 août, 766m/m par 40° N. et 67° W.; N.-O. fort.

Epaves par 41° N. et 59° W., 37° N. et 72° W.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Du 5 août.

Massin (Léon), md de bois en gros, à St-Denis (Seine), rue de Paris, 102. — Liquid. prov., M. Hécaen, 14, rue de l'Ancienne-Comédie.

Du 6 août.

Bertheau (Eugène), md de vins, tenant hôtel, rue Richard-Lenoir, 35. — Liquid. prov., M. Menaut, 20, rue de l'Hirondelle.

Doré (Lucien-Georges), meunier, à St-Maurice (Seine), Grande-Rue, 48. — Liquid. prov., M. Destrez, 46, rue St-André-des-Arts.

Ve Demanes (Aurélie-Joséphine Marotine), brodeuse sur gants, rue Greneta, 54. — Liquid. prov., M. Menaut, 20, rue de l'Hirondelle.

Dme Fourré (Delphine-Clémence-Elise Baudoin), mde de bois de placage, rue de Cîteaux, 33. — Liquid. prov., M. Hécaen, 14, rue de l'Ancienne-Comédie.

Fringant et Marcadé, société en nom collectif ayant pour objet le commerce de produits chimiques, colles fortes et gélatines, rue du Temple, 104. — Liquid. prov., M. Godmer, 3, rue Christine.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 5 août.

M. Martelli (Dominique-François), md de vins-restaurateur, tenant hôtel meublé, rue Poliveau, 22. — Synd. prov., M. Lupy, 39, rue des Grands-Augustins.

Du 6 août.

Legentilhomme, négt-commissionnaire en vins, à Verneuil (Seine-et-Oise). — Synd. prov., M. Lupy, 39, quai des Grands-Augustins.

F. Lagarrigue, ayant exercé le commerce de vins, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Planque, 9, rue Bertin-Poirée.

Spectacles du Dimanche 9 Août.

Opéra. — » h. »/». — Relâche. — Lundi : *Faust.*

Théâtre-Français. — 8 h. 1/2. — *Le Joueur*, comédie en 5 actes, en vers, de Regnard : Baillet, de Féraudy, Boucher, Martel, Dupont-Vernon, Joliet, Roger; Mmes Fayolle, Nancy-Martel, Kalb.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — 8 h. 1/4. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. Lemonnier : Mmes Riquet-Lemonnier, Lévi-Leclerc, Perrot; MM. Gravier, Desjardins, Regnard, Jaeger, Avelot.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — Reprise de *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Opéra-Comique, Odéon, Gymnase, Vaudeville, Chatelet, Palais-Royal, Porte-Saint-Martin, Menus-Plaisirs, Nouveautés : clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : Louis Jezierski.

Vingt-troisième année. — N° 215 Le numéro : 15 centimes. Lundi 10 Août 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies ;
2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 10 AOUT

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 9 Août 1891.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Service d'état-major. — Par décis. minist. du 8 août 1891 :

M. Marsaud, chef de bat. brev. au 78e rég. d'inf., a été mis en activ. hors cad. pour être affecté au serv. d'ét.-maj. et nommé à un emploi de son grade à l'ét.-maj. du gouvern. milit. de Paris.

M. Ryckebusch, chef de bat. brev. au 14e rég. d'inf., a été mis en activ. hors cad. pour être affecté au serv. d'ét.-maj. et nommé à un emploi de son grade à l'ét.-maj. du général command. le département de la Seine, adj. au général command. la place de Paris.

M. Lombard, capit. brev. au 131e rég. d'inf., off. d'ordonn. de M. le général Petit, quand il commandait la 18e brig. d'inf., a été désigné pour servir, en la même qualité, auprès de M. le général Seignobosc, appelé au command. de la 17e brig. de même arme (9e div., 5e corps d'armée).

M. de Castelbajac, capit. brev. au 53e rég. d'inf., a été désigné, à dater du 25 du même mois, pour servir en qualité d'off. d'ordonn. auprès de M. le général Livet, command. la 32e brig. d'inf. (16e div., 8e corps d'armée) et les subdiv. de région de Nevers et d'Autun.

M. Fonville, lieut. brev. au 42e rég. d'inf., stag. à l'ét.-maj. de la 14e div. d'inf., a été désigné pour servir, en qualité d'off. d'ordonn., auprès de M. le général Senart, command. la subdiv. de Constantine.

Ministère de la justice et des cultes.

ABSENTS CIVILS

JUGEMENTS DÉFINITIFS

Par jugement en date du 23 avril 1891, le tribunal de première instance de Limoges (Haute-Vienne) a déclaré l'absence du sieur Dutour (Jean), époux de dame Jeanne Flégnac, en dernier lieu ouvrier porcelainier à Limoges, d'où il a disparu il y a dix ans.

Par jugement en date du 5 mai 1891, le tribunal de première instance de la Seine a déclaré l'absence du sieur Bordry (Jules), époux de dame Jeanne-Marie-Thérèse Lecoq, boucher, domicilié, 52, rue du Bac, disparu en mars 1859.

Par jugement en date du 5 mai 1891, le tribunal de première instance de la Seine a déclaré l'absence de la dame Plazanet (Marie-Gabrielle), dite Rosalie, veuve Giraud, domiciliée 1, rue de la Nation, disparue dans le courant de l'année 1872.

Par jugement en date du 12 mai 1891, le tribunal de première instance de la Seine a déclaré l'absence du sieur Lebesnerais (François-Auguste), né à Maisons-Celles (Calvados), époux de dame Esther-Louise Lecourte, ouvrier ferblantier, domicilié impasse Fanny-Benoît, 9, disparu dans le courant de mars 1874.

SUCCESSIONS EN DÉSHÉRENCE

Par jugement en date du 24 avril 1891, le tribunal de première instance de Gray (Haute-Saône) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de la dame Carasso (Anne-Marie), veuve en deuxièmes noces de Thion (Christophe), décédée à Pesmes le 18 avril 1860.

Par jugement en date du 27 avril 1891, le tribunal de première instance de Lons-le-Saunier (Jura) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions des personnes ci-après :

1° Petot (Jeanne-Josephte), enfant naturelle non reconnue, décédée à Ruffez le 10 janvier 1886;

2° Furet (François-Louis-Marie), décédé à Arlay le 30 janvier 1852;

3° Frisonnet (Augustin), décédé à Lombard le 25 novembre 1854;

4° Renaud (Jean-Baptiste), décédé à la Boissière le 18 février 1858;

5° Messageot (Claude-François), décédé à Quintigny le 13 juin 1858.

Par jugement en date du 24 avril 1891, le tribunal de première instance de Langres (Haute-Marne) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions des personnes ci-après :

1° Moret (Marie-Louise-Adélaïde), veuve de Lazare (Charles), décédée à Damrémont, le 2 mai 1852, à son domicile;

2° Caullet (Marie), veuve de Jean Royer, décédée à Fayl-Billot, en son domicile, le 3 août 1854.

Par jugement en date du 30 avril 1891, le tribunal de première instance de Charolles (Saône-

et-Loire) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de la dame Béan (Marie), veuve Ballagny, née vers 1816 à Londres (Angleterre), de père et mère inconnus, décédée à Marcigny, le 29 janvier 1886.

Par jugement en date du 8 mai 1891, le tribunal de première instance de Forcalquier (Basses-Alpes) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions des personnes ci-après:

1° Jaume (Pierre), menuisier, domicilié à Lurs, décédé en cette localité le 15 août 1865.

2° Brunette (Louise), sans profession, fille naturelle non reconnue, célibataire, domiciliée à Mane, décédée en cette localité le 17 novembre 1831.

Par jugement en date du 29 avril 1891, le tribunal de première instance de Bar-le-Duc (Meuse) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de la demoiselle Rogy (Thérèse), célibataire, ancienne femme de chambre, née le 16 février 1801 à Mayence (Allemagne), décédée à Ville-sur-Saulx, son domicile, le 25 février 1890.

Par jugement en date du 30 avril 1891, le tribunal de première instance de Soissons (Aisne) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession du sieur Régnier (Jean-Baptiste), né le 26 août 1815 à Pinon (Aisne), manouvrier, demeurant à Celles-sur-Aisne, y décédé le 19 septembre 1886.

Par jugement en date du 5 mai 1891, le tribunal de première instance de Toul (Meurthe-et-Moselle) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de la dame Hémeré (Joséphine), veuve Obry (Nicolas-Martin), décédée le 10 février 1891 à Ochey.

Par jugement en date du 2 mai 1891, le tribunal de première instance de Villefranche (Rhône) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession du sieur Gonin ou Génin (Claude), né le 1er janvier 1883, enfant naturel, décédé le 5 juillet 1890 à Gleizé (Rhône).

Par jugement en date du 2 mai 1891, le tribunal de première instance de Romorantin (Loir-et-Cher) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession du sieur Götz (François-Edmond), enfant naturel non reconnu, né le 27 février 1866, à Paris, décédé le 7 mai 1888 à Versailles où il tenait garnison.

Par jugement en date du 1er mai 1891, le tribunal de première instance de Rambouillet (Seine-et-Oise) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions des personnes ci-après :

1° Gau (Rose-Virginie), veuve de Samson (Louis-Augustin), domiciliée à Dourdan, y décédée le 24 mars 1891 ;

2° Gallais (Claude-Charles), veuf de Drouet (Marie-Rosalie), domicilié à Coignières, y décédé le 2 octobre 1858.

Par jugement en date du 25 mars 1890, le tribunal de première instance de Rennes (Ille-et-Vilaine) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession du sieur Lesaint (Emile), veuf de dame Sainte-Marie Primault, né le 26 septembre 1819 à Rennes, y décédé rue Saint-Malo, 112, le 4 décembre 1889.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 9 Août 1891.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

DANEMARK

Copenhague, 7 août.

Conformément au désir exprimé par l'impératrice de Russie, la famille royale fera d'abord, avec le tsar et la tsarine, un court séjour au château de Bernstorff, où l'impératrice a passé son enfance, et transférera ensuite sa résidence au château de Fredensborg.

(*Agence Havas.*)

ESPAGNE

Saint-Sébastien, 7 août.

M. Canovas, président du conseil, est parti pour Biarritz où il restera jusqu'à lundi. Puis il ira à Bagnères-de-Bigorre. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

ÉCOLE NATIONALE D'OUVRIERS ET DE CONTREMAITRES DE CLUNY (SAONE-ET-LOIRE)

Concours pour un emploi de professeur de mathématiques.

Un concours sera ouvert à Paris, dans la première quinzaine d'octobre prochain, pour un emploi de professeur de mathématiques à l'école nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny.

Les candidats doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins ou quarante ans au plus, à la date du concours, à moins qu'ils ne soient déjà attachés à l'enseignement dans les écoles d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge pourra être reculée. Cette limite pourra, au contraire, être abaissée pour les candidats qui justifieraient de grades universitaires ou de certificats délivrés par l'école polytechnique, l'école centrale des arts et manufactures, les écoles des mines et des ponts et chaussées.

Les épreuves, dont l'une consistera en une leçon faite au tableau après deux heures de préparation, porteront sur les matières contenues dans les programmes des cours de sciences mathématiques, de cinématique et de géométrie descriptive professés dans les écoles d'arts et métiers.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministre du commerce avant le 1er octobre et accompagnées :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat, et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français ;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence et dûment légalisé ;

3° D'une note faisant connaître les antécédents du candidat et les études auxquelles il s'est livré ;

4° De l'acte constatant qu'il a satisfait à la loi sur le recrutement ;

5° Des états de service, diplômes, certificats, etc., qui auraient pu lui être délivrés, ou des copies de ces pièces dûment certifiées.

Des exemplaires du présent avis et des différents programmes qui le complètent sont tenus à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du personnel et de l'enseignement technique).

Le traitement minimum attaché aux fonctions de professeur de mathématiques est de 3,000 fr., et le maximum de 4,000 fr.

Ministère de l'agriculture.

Une exposition organisée par la société agricole de la province de Trieste (Autriche) aura lieu à Goritz du 12 au 27 septembre prochain.

Cette exposition sera internationale seulement pour les produits chimiques utilisables en agriculture et les machines agricoles.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 7 août.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND

La Danseuse voilée.— M. Heuzey donne à l'Académie quelques détails sur la figurine de terre cuite qui vient d'être offerte au Musée du Louvre par notre éminent sculpteur M. Cavelier. Ce petit monument est précieux par les souvenirs qui s'y rattachent, autant que par les mérites de la représentation et du style. Ce n'est pas à Rome, comme on l'a dit, mais en Grèce même, qu'il a été recueilli, dès 1845, par Auguste Titeux, architecte, mort à Athènes cette même année. Titeux l'avait légué à M. Cavelier, qui le donne aujourd'hui au Musée du Louvre, en souvenir de son ami. Il y a peu de terres cuites certainement grecques dont la découverte soit aussi anciennement attestée.

Le motif appartient au type bien connu de la *Danseuse voilée.* Comme cette figurine a été popularisée depuis longtemps par des surmoulages, il est d'autant plus intéressant pour le Musée de posséder l'original grec de ces nombreuses reproductions. Suivant toute probabilité, la provenance est même attique. On sait en effet que Titeux, pensionnaire de l'école de Rome, avait commencé en avant des Propylées d'Athènes des fouilles qui, reprises plus tard par Beulé, eurent pour résultat la découverte du célèbre escalier de l'Acropole. Or, dans cette partie de la citadelle, on a ramassé à plusieurs reprises des fragments de terres cuites qui, par le style et et par la nature de l'argile, rappellent celle qui vient d'entrer au Louvre. Il est donc possible que Titeux ait trouvé la figurine dans ses fouilles mêmes, ou tout au moins qu'elle soit venue des terrains environnants.

M. Heuzey rappelle que, dans les rochers qui avoisinent l'entrée de l'Acropole, il y avait des sanctuaires rustiques qui devaient recevoir volontiers des ex-voto populaires de cette sorte. Telles étaient, par exemple, les niches de la Terre Nourrice et de Demeter Chloé, déesse des blés verts ; telle surtout la célèbre grotte du dieu Pan. Dans les représentations de la sculpture grecque, ces danseuses voilées rappellent ordinairement la danse des Nymphes, la nuit, auprès des sources, et aussi la danse des Heures ou Saisons, que les femmes et les jeunes filles d'Athènes reproduisaient dans les chœurs sacrés. M. Heuzey montre, comme terme de comparaison, le dessin d'un bas-relief votif du dieu Pan, trouvé autrefois dans la même région en avant des Propylées et provenant évidemment de la

grotte de l'Acropole. On y voit justement, devant le dieu assis, une danseuse voilée, dont la pose et les draperies se retrouvent point pour point dans la petite figure de terre cuite. Cette exacte similitude, cette identité absolue paraît bien prouver que telle devait être aussi la provenance votive de la charmante statuette qui portera désormais au Louvre les noms réunis de l'architecte Titeux et du sculpteur Cavelier.

M. Menant fait part à l'Académie de la découverte d'une nouvelle inscription hétéenne relevée par MM. Ramsay et Hogarth, l'été dernier, au cours de leur exploration en Asie Mineure. Cette inscription déjà signalée à M. Menant par M. Abriet, drogman de l'ambassade de France à Constantinople, a été trouvée dans les défilés du Bulgarmaden par les explorateurs anglais. Elle est d'une conservation parfaite et, par son étendue, elle apporte un élément précieux pour l'étude de ces nouveaux textes. M. Menant estime, d'après la présence de certains idéogrammes, dont la valeur est déterminée, que cette inscription émane d'un prince dont on a précédemment découvert des textes dans d'autres localités de l'Asie Mineure. Elle débute par la filiation et les titres de ce prince, dont le nom est à déchiffrer; puis on voit une invocation qui s'adresse aux divinités protectrices de son royaume, et on rentre alors dans l'exposé du sujet principal de l'inscription. C'est là que toutes les difficultés de la lecture seront accumulées; une longue et patiente étude pourra seule la faire comprendre. Enfin l'inscription se termine en commémorant les divinités précédemment invoquées et sous la protection desquelles, suivant une formule généralement adoptée en Orient, le prince devait placer sa personne et ses œuvres.

M. Deloche lit une note sur un anneau sigillaire trouvé dans une sépulture masculine à Wittislingen (Bavière).

Parmi les ouvrages offerts à l'Académie M. le secrétaire perpétuel signale un numéro du *Phœnix, nuntius latinus internationalis*, journal latin publié à Londres, qui a pour but de populariser la langue latine comme langue savante internationale. On y trouve un résumé des séances de l'Académie dans un latin aussi clair que correct.

M. Henri Weil présente la traduction française, par M. Th. Reinach, de la *République athénienne* d'Aristote, ouvrage récemment découvert et traduit pour la première fois en français.

M. Saglio présente le 15e fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, publié sous sa direction.

M. G. Paris présente, avec de grands éloges, les ouvrages suivants offerts à l'Académie par M. Nutt :

1° *Le morte Darthur by sir Thomas Malory*, édited by H. Oskar Sommer (Londres, 1891, 3 vol. gr. in-8°) ;

2° *Waifs and Strays of Celtic tradition. Argyllshire series*, par les rév. D. Mac Innes et J. Macdougall, avec introduction et notes, par M. Alfred Nutt ;

3° *Beside the fire, a collection of Irisch Gaelic folk stories, by Douglas Hyde with additional notes by Alfred Nutt* ;

4° *Studies on the legend of the holy grail, etc., by Alfred Nutt.*

J.-B. MISPOULET.

ACADÉMIE DES SCIENCES morales et politiques.

Séance du samedi 8 août.

PRÉSIDENCE DE M. AUCOC

En l'absence de M. Jules Simon, M. Georges Picot remplit les fonctions de secrétaire perpétuel.

Les ouvrages suivants sont offerts à l'Académie :

Della Liberta, en italien, par M. Enrico Cenni;

Le *Compte général de l'administration des finances en 1890*, envoi du ministre des finances;

La *Revue de la science nouvelle*;

Le *Bulletin de la Société des agriculteurs*;

Les *Pandectes françaises*, 2e vol., publiées sous la direction de M. Rivière, conseiller à la cour de cassation;

Les *Actes de l'Académie de Lincei*, en italien.

M. Aucoc présente de la part de l'auteur, M. Worms, correspondant de l'Institut, une brochure intitulée *le Devoir fiscal au regard de plusieurs corps en concours*, ou plutôt *à l'égard de plusieurs Etats*. M. Worms s'est proposé de savoir comment l'impôt doit être payé par une personne qui n'habite pas sa patrie, dont elle tire néanmoins des ressources. Si l'impôt porte sur des objets de consommation ou sur les propriétés foncières et sur l'habitation, il est facile de décider dans quel pays un étranger doit payer l'impôt, ou bien quels sont les éléments de l'impôt qu'il doit payer dans son propre pays. Si l'impôt porte directement sur le revenu, comme en Prusse, par exemple, faudra-t-il qu'il paye en Prusse, où il réside, non seulement l'impôt sur les revenus qu'il y touche, mais aussi sur ceux qu'il touche dans son pays d'origine? D'un autre côté, le citoyen d'un pays doit-il payer l'impôt sur les revenus qu'il puise en pays étranger? Doit-il être imposé dans son pays lorsqu'il réside à l'étranger? Telles sont quelques-unes des questions traitées par M. Worms avec son savoir bien connu de l'Académie, et à propos desquelles il cherche à donner des directions au législateur.

M. Ravaisson présente de la part de l'auteur, M. Adam, professeur adjoint de philosophie à la faculté des lettres de Dijon, un ouvrage intitulé *Pascal et Mlle de Roannez.* Pascal n'a pas été épris de la sœur de son ami le duc de Roannez; il n'a pas davantage songé à l'épouser. C'est là un roman qui ne repose sur aucun fondement, ainsi que l'a démontré M. Gazier; mais de là à conclure que Pascal et Mlle de Roannez ne se sont connus que comme un directeur de conscience et sa pénitente, uniquement pour des raisons spirituelles, c'est ce qu'il est difficile d'admettre si l'on considère, avec M. Adam, sur quel pied d'intimité vivaient Pascal et le duc. On sait, en effet, que Pascal logeait dans l'hôtel de son ami. M. Adam paraît avoir déterminé avec une critique exacte la vraie nature des rapports de Pascal avec Mlle de Roannez. Il raconte de la manière la plus intéressante la vie si agitée de cette dernière qui, cédant aux prières de Pascal, entra à Port-Royal; elle en sortit à trente-quatre ans pour épouser le duc de la Feuillade dont elle eut plusieurs enfants et mourut regrettant profondément d'avoir abandonné la vie monastique.

M. Ravaisson présente également de la part de l'auteur, M. Ch. Denis, un travail intitulé *M. Caro et le spiritualisme en France.* L'auteur ne se borne pas à découvrir les sources des idées de M. Caro et à en faire saisir la portée; il se propose surtout, à l'occasion de l'analyse des œuvres du remarquable écrivain, de déterminer les rapports de la philosophie et de la religion. Bien que membre du clergé catholique, il cherche à établir que la religion chrétienne et la vraie philosophie, — il entend par là le spiritualisme, — peuvent se rendre de mutuels et signalés services.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport de M. Levasseur sur le concours pour le prix Rossi (*la Population*).

A la suite du comité, l'Académie, sur la proposition de la section d'économie politique, décerne le prix *ex æquo* aux auteurs des mémoires n° 5 et n° 6. Ce prix est de la valeur de 5,000 fr.

L'ouverture des enveloppes cachetées fait connaître les auteurs, qui sont MM. Lucien Schöne et Edouard Van Smissen, avocat à la cour de Bruxelles.

Une médaille de 500 fr. est accordée, en outre, sur les reliquats des fonds du prix Rossi, à chacun des mémoires portant les nos 8, 9 et 10.

Le premier porte pour épigraphe : *Pouvant produire autant...*

Le second : *Felix qui potuit...*

Le troisième : *Novum prematur...*

Samedi prochain 15 août, jour de fête légale, l'Académie ne tiendra pas séance.

FÉLIX HÉMENT.

INFORMATIONS

Opérations de la caisse d'épargne de Paris du dimanche 2 au samedi 8 août.

Versements reçus de 10,409 déposants, dont 1,040 nouveaux, 1,362,306 fr.

Remboursements à 4,035 déposants, dont 450 pour solde, 991,752 fr. 14.

Rentes achetées à la demande des déposants pour un capital de 75,315 fr. 45.

BULLETIN AGRICOLE & COMMERCIAL

La température reste pluvieuse et assez froide et les moissons se font moins bien que l'on était en droit de l'espérer.

La rouille est signalée sur certains points dans les céréales sur pied et il y a des cas de verse.

Dans les vignobles, la veraison continue, mais la chaleur est nécessaire et il est grand temps que le soleil vienne rétablir la situation compromise.

Sur les marchés de l'intérieur la tendance est à la fermeté. Dans nos ports, les arrivages sont normaux et les cours se maintiennent suivant les cotes de la semaine dernière.

A l'étranger, une légère baisse est signalée à New-York, mais les grands marchés d'Europe restent dans la même situation.

A Paris les cours sont au calme. Le blé fait 26 fr. 50 pour le trimestre. Le seigle est à 19 fr. et les avoines sans variations entre 15 fr. 75 et 16 fr.

La meunerie fait peu d'offres pour les farines de consommation. Les cours se maintiennent.

La marque Corbeil est à 62 fr. Les marques de choix sont entre 62 fr. et 64 fr. et les premières marques entre 60 fr. et 62 fr. Pour les douze marques, il y a une légère baisse. Le courant est à 59 fr. 25 et octobre fait 60 fr. 50. Aucun changement sur les cours des issues.

Les menus grains restent stationnaires. Les escourgeons accusent un mouvement de faiblesse, qui probablement ne s'accentuera pas davantage. Les maïs sont entre 15 fr. 50 et 17 fr.

Les fécules se cotent :

Fécules 1ers grains Paris, de 32 à 33 fr. 50; Oise (type chambre syndicale) 29 à 30 fr.; Vosges, 32 fr. à 32 fr. 50; Loire, 30 à 31 fr.; Auvergne, 30 à 31 fr.

Le tout par 100 kilogr., aux conditions d'usage dans les gares respectives de la féculerie, par gros lots.

L'animation était assez grande au marché aux fourrages de la Chapelle et les marchandises étaient belles. On vendait :

Espèces.	1re qualité.		2e qualité.		3e qualité.	
Paille de blé...	33	à 35	31	à 32	28	à 30
— de seigle..	31	32	30	31	29	30
— d'avoine...	23	24	22	23	20	21
Foin vieux......	54	55	52	54	50	51
— nouveau...	44	45	42	43	39	41
Luzerne vieille..	54	55	52	53	49	51
— nouvelle...	45	46	43	44	41	42
Sainfoin	43	45	41	42	39	41

Les transactions étaient ordinaires sur le gros bétail et les veaux à la Villette, très bonnes sur les moutons et les porcs.

Voici le tableau officiel du marché :

Espèces.	Amenés.	Qualités			Prix extrêmes.
		1er	2e	3e	
Bœufs......	2.018	1 70	1 50	1 34	1 28 à 1 76
Vaches.....	611	1 66	1 42	1 24	1 16 à 1 70
Taureaux ..	282	1 40	1 30	1 22	1 16 à 1 44
Veaux......	1.292	1 74	1 63	1 52	1 24 à 1 94
Moutons...	7.396	2 14	1 96	1 72	1 52 à 2 20
Porcs	4.259	1 56	1 50	1 41	1 32 à 1 62

La cote officielle du suif frais fondu de la boucherie de Paris a été maintenue, hier, à 64 fr.

Suif de province, 63 fr.

Cote commerciale, 64 fr.

Le marché aux chevaux de Paris ne présentait cette semaine aucun changement dans les prix.

Les espèces amenés étaient en assez grand nombre.

Les cours des sucres étaient lourds au début, mais ils se raffermissaient à la clôture. Les avis de l'étranger sont calmes. Les sucres roux font 35 fr. 75 et les sucres blancs n° 3 font aussi 35 fr. 75. Les sucres raffinés varient entre 107 et 107 fr. 50, par wagon complet.

Les alcools n'ont que peu de fluctuations. Le courant est à 42 fr. et octobre fait 39 fr.

Les affaires à Bercy et à l'entrepôt, sur les vins de soutirage, restent dans la moyenne.

Vins dits de soutirage (la pièce dans Paris) : 1er choix, 150 à 160 fr.; 2e choix, 145 à 150 fr.; 3e choix, 135 à 140 fr.

Pour les houblons, en France, la plante n'a pas fait de progrès notables pendant la semaine écoulée et on signale pour certaines régions des atteintes de moisissures et des attaques de vermine que la persistance du mauvais temps pourrait rendre redoutables.

En résumé, un temps sec et chaud est absolument nécessaire.

NOEL BRETAGNE.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Dimanche, 9 août 1891.

Les Iles-Britanniques sont envahies par les faibles pressions océaniennes (Stornoway 753m/m) et la baisse barométrique se propage sur toute la France. Le minimum de Stockholm s'est transporté près de Pétersbourg (750m/m); il est le centre d'une dépression qui couvre le nord du continent. Les hauteurs barométriques restent supérieures à 765m/m sur l'Espagne, ainsi que dans nos régions du Sud et de l'Est. Les courants du large sont faibles. Les pluies ont continué sur les Iles-Britanniques et la Baltique.

La hausse de température est peu importante. Ce matin le thermomètre marquait 5° à Arkangel, 13° à Paris, Stockolm, 18° à Perpignan et 22° à Alger. On notait 8° au Puy de Dôme et 7° au Pic du Midi.

En France, quelques pluies sont probables dans le Nord et le Nord-Ouest; le temps est encore au beau dans les autres régions. La température va se tenir inférieure à la normale. A Paris, hier ciel nuageux. Max. : 20°6, min. : 10°2.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer belle à Dunkerque, houleuse à Calais, agitée à Boulogne, le Havre et Cherbourg.

Océan : mer belle à Brest et Lorient.

Méditerranée : mer houleuse à Marseille, agitée à Sicié, belle à Nice.

Situation du dimanche 9 août 1891 (soir). — En France, le baromètre descend. Des pluies sont probables dans les régions Nord et Nord-Ouest; la température va rester au-dessous de la normale.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 7 août.

Pourcel père (François-Victor), ancien fruitier, md de vins et liqueurs, avenue de Saint-Ouen, 135. — Synd. prov., M. Maillard, 3, boulevard Saint-André.

Petit (Marie-Donatien), ancien md de vins, rue Marcadet, 68. — Synd. prov., M. Ponchelet, 12, rue Chanoinesse.

Stolz, md de vins-restaurateur, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Menaut, 20, rue de l'Hirondelle.

Lavier, md de vins, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Ponchelet, 12, rue Chanoinesse.

Proust (Léon), ancien négt commissionnaire en vins, rue des Tournelles, 15. — Synd. prov., M. Menaut, 20, rue de l'Hirondelle.

A. Belloncle fils, md quincaillier, cité Riverin, 9. — Synd. prov., M. Destrez, 46, rue Saint-André-des-Arts.

BANQUE D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 65 millions.

Place Ventadour.

COMPTES DE CHÈQUES

A vue....................	1 1/2	0/0
A 20 jours de préavis...	2	0/0

COMPTES DE DÉPÔTS ET BONS DE CAISSE

Remboursables à six mois........	2 1/2	0/0
— à 1 an.............	3	0/0
— à 18 mois.........	4	0/0
— à 2 ans et au delà.	5	0/0

La Banque reçoit gratuitement, en dépôt, des titres de toute nature; elle en encaisse les coupons;

Elle délivre des chèques et des lettres de crédit sur tous pays;

Elle se charge de l'exécution des ordres de Bourse, au comptant, et de l'encaissement d'effets et de factures;

Elle fournit à ses clients et correspondants des renseignements sur toutes les valeurs;

Elle reçoit, sans frais, les demandes de souscription.

Spectacles du Lundi 10 Août.

Opéra. — 8 h. »/». — *Faust*, opéra en 5 actes, de MM. Michel Carré et Jules Barbier, musique de M. Ch. Gounod : Mmes Bosman, Agussol, Canti; MM. Vaguet, Plançon, Melchissédec, Ragneau.

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *L'Article 231*, comédie en 3 actes, de M. Paul Ferrier : Got, Féraudy, Prudhon; Mmes Kalb, Hadamard.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — 8 h. 1/4. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. Lemonnier : Mmes Riquet-Lemonnier, Lévi-Leclerc, Perrot; MM. Gravier, Desjardins, Regnard, Jaeger, Avelot.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — Reprise de *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année.

OPÉRA-COMIQUE, ODÉON, GYMNASE, VAUDEVILLE, CHATELET, PALAIS-ROYAL, PORTE-SAINT-MARTIN, MENUS-PLAISIRS, NOUVEAUTÉS : clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des Journaux officiels : LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 216. Le numéro : 15 centimes. Mardi 11 Août 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 11 AOUT

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 10 Août 1891.

L'exequatur a été accordé à MM. :

Octave Beeche, consul général de Costa Rica à Paris.

C. Crokidas, consul général de Grèce à Marseille.

Van de Weyer, consul de Belgique à Alger.

Enrique Dauber, consul de l'Uruguay à Bordeaux.

Constans Nessler, vice-consul d'Autriche-Hongrie à Oran.

Eugène-Auguste Salmon, vice-consul de Portugal à Lorient.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décision en date du 8 août 1891, le sénateur, ministre de la marine, a décerné une médaille d'honneur de 2e classe, en argent, à chacun des nommés : Morvan (Hippolyte), quartier-maître de manœuvre, et Nicolau (Paul-Bernard), quartier-maître mécanicien, embarqués sur le *Moulun*, en récompense du dévouement dont ils ont fait preuve à Chobo (Tonkin), le 8 juin 1891 : se sont jetés à la mer pour porter secours à un homme tombé dans la rivière Noire.

Ces deux quartiers-maîtres étaient déjà titulaires de témoignages officiels de satisfaction obtenus pour faits de sauvetage.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 10 Août 1891.

Ont été élus le 9 août 1891 :

M. Vedel, membre du conseil général du département des Bouches-du-Rhône pour le 4e canton de Marseille.

M. Lisbonne, membre du conseil général du département de l'Hérault pour le 2e canton de Montpellier.

M. Metz-Juteau, membre du conseil général du territoire de Belfort pour le canton de Belfort.

Le ministre des travaux publics a autorisé la compagnie des chemins de fer du Midi à ouvrir à l'exploitation la ligne de Mont-de-Marsan à Saint-Sever et a fixé au mercredi 12 août 1891 la date de cette ouverture.

Cette ligne, d'une longueur de 16,052 mètres, comprend, indépendamment des deux gares extrêmes, la station de Mauco-Benquet.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ALLEMAGNE

Kiel, 8 août.

L'empereur Guillaume est arrivé ici, à bord du *Hohenzollern*, à cinq heures et demie de l'après-midi. (*Agence Havas.*)

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Buenos-Ayres, 9 août.

Pendant le mois de juillet écoulé, il est arrivé ici 58 vapeurs d'outre-mer avec 4,000 immigrants.

Les recettes de douane se sont élevées pendant le même mois à 3,064,000 piastres pour Buenos-Ayres et 305,000 pour Rosario. (*Agence Havas.*)

DANEMARK

Copenhague, 8 août.

M. Carnot, Président de la République française, a conféré au prince Christian, fils aîné du prince royal, le grand-cordon de la Légion d'honneur. (*Agence Havas.*)

ROUMANIE

Bucharest, 8 août.

Les contrats pour les fournitures relatives à l'armement des forts ont été signés. Les coupoles ont été commandées aux maisons françaises du Creuzot, de Commentry et de Saint-Chamond. Les canons à tir rapide ont été com-

mandés à la maison Hotchkiss de Paris. Pour le reste de ces canons, une nouvelle adjudication aura lieu en septembre.

Bucharest, 8 août.

Ce matin, le roi a quitté Sinaïa, se rendant aux salines d'Ocna et aux bains de Slamo sur la Moldava. Il a été accompagné jusqu'à Folet-chany par le général Floresco, président du conseil. Ensuite, il sera accompagné pendant toute l'excursion par M. Catargi, ministre de l'intérieur. Les autres ministres assistaient au départ.

Le roi est arrivé à Ocna à cinq heures quarante. Il a été l'objet d'une réception enthousiaste

Bucharest, 9 août.

L'accueil fait au roi à Ocna a été des plus chaleureux, une foule considérable se pressait aux abords de la gare.

Il y a eu réception des autorités à la résidence, puis un dîner de 25 couverts.

Ce soir, il y a retraite aux flambeaux et illuminations.

Le roi a visité aujourd'hui les hôpitaux, les salines et le pénitencier. Il a été très acclamé le long du trajet qu'il a parcouru.

Il est parti à trois heures pour les bains de Slavio.

Il rentrera à Sinaïa mardi soir.

(*Agence Havas.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 8 août.

L'empereur et l'impératrice sont rentrés hier à Saint-Pétersbourg, venant de la Finlande.

L'empereur a passé les troupes russes et finlandaises en revue à Vilmanstrand. Il a visité jeudi, avec l'impératrice, la cataracte d'Imatra.

Le grand-duc héréditaire est arrivé hier à Orenbourg.

Saint-Pétersbourg, 8 août.

La division cuirassée du Nord a appareillé ce matin, à quatre heures, faisant route pour Helsingfors.

Saint-Pétersbourg, 8 août.

Le roi de Serbie a reçu aujourd'hui les ambassadeurs d'Allemagne et de France ainsi que plusieurs députations. Il a, par contre, refusé de recevoir une députation bulgare.

L'empereur a reçu dans la matinée, à Peterhof, MM. Ristitch et Pachitch.

Le roi de Serbie, les grands-ducs et les ministres ont assisté au dîner de gala.

Le roi a conféré aux aides de camp généraux Richter et Tchérévine l'ordre de Takova de première classe.

Le roi partira ce soir pour Vienne.

Saint-Pétersbourg, 9 août.

Le roi de Serbie est parti hier pour Vienne avec MM. Ristitch et Pachitch. L'empereur et les grands-ducs l'ont reconduit à la gare.

M. Ristitch a reçu les insignes de l'ordre d'Alexandre Newski et M. Pachitch ceux de l'ordre de l'Aigle Blanc.

Le général Tchernaïef, qui a renvoyé autrefois au roi Milan les insignes de l'ordre de Takovo de 1re classe, a reçu les insignes du même ordre avec brillants.

Saint-Pétersbourg, 10 août.

Le départ de la famille impériale pour le Danemark est définitivement fixé au 8/20 août.

(*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 14 septembre 1891, dans le département du Lot à Cahors.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui ;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat ;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat ;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

La liste d'inscription sera close le 31 août 1891.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIAL (LETTRES)

Liste des candidats admissibles aux épreuves orales.

MM. Bruchon, école de Cluny.
Bruyant, académie de Lille.
Carle, école de Cluny.
Cottalorda, académie d'Aix.
Deviq, académie d'Aix.
Eyquem, école de Cluny.
Faye, académie de Paris.
Grall, école de Cluny.
Guille, école de Cluny.
Haye, académie de Paris.
Hermand, académie de Lille.
Koll, école de Cluny.
Laforge, école de Cluny.
Lévy, école de Cluny.
Roussier, école de Cluny.
Roux, école de Cluny.
Roy, école de Cluny.
Sellier, école de Cluny.
Terrieux, école de Cluny.
Thomé, école de Cluny.
Valette, académie de Lille.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

ÉCOLE NATIONALE D'OUVRIERS ET DE CONTREMAITRES DE CLUNY (SAONE-ET-LOIRE)

Concours pour un emploi de chef des ateliers de l'école nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny et pour un emploi de chef d'atelier dans une école nationale d'arts et métiers.

Un concours sera ouvert à Paris, dans la première quinzaine d'octobre prochain, pour un emploi de chef des ateliers à l'école nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny et pour un emploi de chef d'atelier d'ajustage dans une école nationale d'arts et métiers.

Les candidats doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins et trente-cinq ans au plus, à la date du concours, à moins qu'ils ne soient déjà sous-chefs d'atelier dans les écoles d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge pourra être reculée.

Les candidats n'appartenant pas aux écoles devront avoir été employés comme chefs ou sous-chefs, pendant deux ans au moins, dans de grands ateliers d'ajustage, et fournir les renseignements nécessaires à la constatation de la part qu'ils auront prise aux principaux travaux exécutés dans ces ateliers.

Les épreuves porteront sur les matières contenues dans les programmes des cours de géométrie descriptive, de cinématique, de mécanique industrielle et de technologie, professés dans les écoles d'arts et métiers, ainsi que sur la description et le mode d'emploi des divers outils à mains et des principales machines-outils servant aux travaux d'ajustage. Les candidats auront en outre à exécuter un projet de construction de machine étudiée spécialement au point de vue des facilités d'exécution et de montage des pièces composant cette machine, et de la réduction du prix de revient.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministre du commerce avant le 1er octobre et accompagnées :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français ;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence et dûment légalisé ;

3° D'une note faisant connaître les antécédents du candidat et les études auxquelles il s'est livré ;

4° De l'acte constatant qu'il a satisfait à la loi de recrutement ;

5° Des états de service, diplômes, certificats, etc., qui auraient pu lui être délivrés, ou des copies de ces pièces dûment certifiées.

Des exemplaires du présent avis et des différents programmes qui le complètent sont tenus à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du personnel et de l'enseignement technique).

Le traitement minimum attaché aux fonctions de chef des ateliers de l'école de Cluny est de 4,000 fr., et le maximum de 5,000 fr. ; celui de chef d'atelier dans les écoles d'arts et métiers est de 3,500 fr. au minimum et de 4,500 fr. au maximum.

ÉCOLE NATIONALE D'ARTS ET MÉTIERS D'ANGERS

Un concours sera ouvert à Paris, le 5 octobre prochain, pour un emploi de professeur de dessin vacant à l'école nationale d'arts et métiers d'Angers.

Les candidats doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins et de quarante ans au plus à la date du concours, à moins qu'ils ne soient déjà attachés à l'enseignement dans les écoles nationales d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge pourra être reculée.

Les épreuves porteront sur les matières contenues dans les programmes de l'enseignement du dessin industriel et de la technologie et des cours de mathématiques et de mécanique professés dans les écoles nationales d'arts et métiers.

Les candidats auront à exécuter des croquis à main levée, des dessins à la plume, au tire-ligne et au lavis, de manière à permettre d'apprécier leur degré de talent pratique dans l'art qu'ils se proposent d'enseigner, et à justifier, en outre, qu'ils sont familiarisés avec le dessin d'atelier. Ils auront à produire une collection de dessins exécutés par eux se rapportant particulièrement à des machines industrielles ; enfin ils devront être reconnus aptes à suppléer, au besoin, les professeurs de mathématiques ou de mécanique.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies, avant le 20 septembre, accompagnées :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français ;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence et dûment légalisé ;

3° D'une note faisant connaître les antécédent du candidat et les études auxquelles il s'est livré ;

4° De l'acte constatant qu'il a satisfait à la loi du recrutement ;

5° Des états de service, diplômes, certificats, etc., qui auraient pu lui être délivrés, ou les copies de ces pièces dûment certifiées.

Des exemplaires du présent avis et des différents programmes qui le complètent sont tenus à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (direction du personnel et de l'enseignement technique), rue de Varenne, n° 80, à Paris.

Le traitement minimum attaché aux fonctions de professeur de dessin est de 3,000 fr. et le maximum de 4,000 fr.

Dans la liste insérée au *Journal officiel* du 8 août, page 3979, école supérieure de commerce de Bordeaux (certificat de capacité) :

N° 2, lire : Bruslon (René-Georges), au lieu de : Breslon (René-Georges).

Dans la liste des élèves diplômés de l'école supérieure de commerce de Lyon :

N° 3, lire : Gondois (Gabriel), au lieu de Goudois (Gabriel).

MINISTÈRE DES FINANCES

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1891

Situation, à la date du 1er août 1891, du recouvrement des contributions, droits, produits et revenus, dont la perception est autorisée par la loi de finances du 26 décembre 1890.

FRANCE. — § 1er. — IMPOTS DIRECTS

1° Comparaison des évaluations avec les rôles émis.

DÉSIGNATION DES PRODUITS	ÉVALUATIONS	ROLES ÉMIS	OBSERVATIONS
Contributions directes. — Budget ordinaire	430.111.666	428.329.200	(1) La différence représente le produit des rôles restant à émettre à diverses époques de l'année.
Taxes assimilées...... — Budget ordinaire	29.662.700	23.040.600 (1)	
	459.774.366	451.369.800	
Contributions directes. — Budget sur ressources spéciales	366.261.915	373.065.100 (2)	(2) Accroissement du montant des impositions communales.
Taxes assimilées...... — Budget sur ressources spéciales	1.336.435	1.251.700	
	367.598.350	374.316.800	
Totaux	827.372.716	825.686.600	

2° Comparaison des recouvrements effectués avec les douzièmes échus.

DÉSIGNATION DES PRODUITS	DOUZIÈMES ÉCHUS	RECOUVREMENTS	DIFFÉRENCES AUX RECOUVREMENTS par rapport aux douzièmes échus. Augmentations.	Diminutions.
Contributions directes (Budget ordre et budget sur ressources spéciales).	400.697.100	471.385.100	70.688.000	»
Taxes assimilées.................. (Idem.)	12.146.100	12.429.500	283.400	»
Totaux	412.843.200	483.814.600	70.971.400	»
En plus aux recouvrements			70.971.400	
Évaluation en douzièmes			1d 03	

3° Comparaison des recouvrements de 1891 avec les recouvrements de 1890.

DÉSIGNATION DES PRODUITS	RECOUVREMENTS de 1891	RECOUVREMENTS de 1890.	EN PLUS en 1891.	EN MOINS en 1891.
Contributions directes (Budget ordre et budget sur ressources spéciales).	471.385.100	465.456.800	5.928.300	»
Taxes assimilées.................. (Idem.)	12.429.500	13.019.000	»	589.500
Totaux	483.814.600	478.475.800	5.928.300	589.500
En plus aux recouvrements de 1891			5.338.800	

4° Comparaison des frais de poursuites de 1891 avec ceux de 1890 (exercices en cours).

DÉSIGNATION DES PRODUITS	EN 1891	EN 1890	EN PLUS en 1891.	EN MOINS en 1891.
Frais de poursuites sur les recouvrements de toutes natures opérés sur les exercices en cours en matière de contributions directes et de taxes assimilées	563.200	638.200	»	75.000
Proportion entre les frais de poursuites et les recouvrements	1 f. 11 0/00	1 f. 25 0/00	»	0 f. 14 0/00

BUDGET DE L'ÉTAT — RECETTES DE L'EXERCICE 1891

FRANCE. — Comparaison des recouvrements du mois de juillet et des 7 premiers mois de l'année 1891 avec les évaluations correspondantes.

DÉSIGNATION DES PRODUITS	ÉVALUATIONS budgétaires totales.	MOIS DE JUILLET 1891				SEPT PREMIERS MOIS DE 1891			
		Évaluations pour le mois.	Recouvrements effectués.	DIFFÉRENCES aux recouvrements. Augmentations.	DIFFÉRENCES aux recouvrements. Diminutions.	Évaluations pour les 7 premiers mois.	Recouvrements effectués.	DIFFÉRENCES aux recouvrements. Augmentations.	DIFFÉRENCES aux recouvrements. Diminutions.
§ 1er. — **Impôts directs.** (V. développements à la page précéd.)	459.774.366	....	....	....	....	....	....	....	....
§ 2. — **Impôts et revenus indirects.**									
1° Produits de l'enregistrement.									
Transmissions entre-vifs à titre onéreux	151.210.279	14.214.500	14.970.500	756.000	»	93.297.000	99.808.000	6.511.000	»
Transmissions entre-vifs à titre gratuit	21.251.004	1.793.400	2.021.000	227.600	»	13.340.000	13.454.500	114.500	»
Mutations par décès	173.375.107	16.071.100	19.853.500	3.782.400	»	99.754.200	111.768.500	12.014.300	»
Baux et antichrèses	7.669.996	555.000	573.500	18.500	»	4.424.500	4.605.000	180.500	»
Adjudications et marchés, obligations, cautionnements et libérations	42.895.406	2.683.500	2.815.500	132.000	»	25.147.000	24.722.500	»	424.500
Condamnations, collocations et liquidations	4.066.982	328.500	343.500	15.000	»	2.268.000	2.348.500	80.500	»
Droits fixes proprement dits	35.446.509	3.217.500	3.035.500	»	182.000	21.539.000	20.531.000	»	1.008.000
Droits fixes gradués	10.772.107	925.000	1.124.000	199.000	»	6.530.500	7.299.500	769.000	»
Droits et demi-droits en sus	3.787.687	353.800	324.000	»	29.800	2.210.300	2.195.500	»	14.800
Droits de greffe	8.004.133	762.500	740.000	»	22.500	4.997.000	4.671.500	»	325.500
Droits d'hypothèque	5.579.738	523.500	631.000	107.500	»	3.493.500	3.558.500	65.000	»
Amendes	1.220.688	121.400	104.500	»	16.900	810.100	771.000	»	36.100
Assurances maritimes	269.959	68.500	77.500	9.000	»	201.000	227.000	26.000	»
Transmission de titres de sociétés	39.071.760	9.400.500	9.878.000	477.500	»	28.783.500	30.821.000	2.037.500	»
Perceptions diverses	890.386	68.200	72.000	3.800	»	518.800	505.500	»	13.300
	505.502.741	51.086.900	56.564.000	5.728.300	251.200	307.314.400	327.290.500	21.798.300	1.822.200
		En plus aux recouvrements...		5.477.100		En plus aux recouvrements...		19.976.100	
2° Produits du timbre.									
Timbre débité... de dimension	54.574.603	4.524.500	4.481.000	»	43.500	32.099.500	31.209.500	»	890.000
Timbre débité... spécial (mobile).. Connaissements	1.544.503	128.500	122.000	»	6.500	851.000	829.000	»	22.000
Timbre débité... spécial (mobile).. Affiches	1.215.478	118.500	125.500	7.000	»	703.000	831.500	128.500	»
Timbre extraordinaire et visa: Actions et obligations	18.973.165	4.432.000	4.399.000	»	33.000	13.882.000	14.688.500	806.500	»
Timbre extraordinaire et visa: Polices d'assurances, bordereaux, affiches, connaissements, etc.	6.017.178	474.500	432.500	»	42.000	3.512.500	3.426.000	»	86.500
Droits d'affichage et passeports	3.568.745	356.000	44.000	»	312.000	1.790.000	184.500	»	1.605.500
Permis de chasse	6.268.680	11.500	7.000	»	4.500	305.000	332.500	27.500	»
Timbre débité non sujet aux décimes. Proportionnel (effets, etc.)	11.456.596	919.000	974.500	55.500	»	6.627.000	6.936.000	309.000	»
Timbre débité non sujet aux décimes. Spécial (quittances, reçus et chèques)	14.984.745	1.278.500	1.353.500	75.000	»	8.622.500	8.758.500	136.000	»
Timbre extraordinaire et visa: proportionnel — Rentes des gouvernements étrangers	3.377.553	104.000	183.000	79.000	»	2.743.500	1.414.000	»	1.329.500
Timbre extraordinaire et visa: proportionnel — Crédit foncier, obligations	106.807	53.000	53.000	»	»	106.500	107.000	500	»
Timbre extraordinaire et visa: proportionnel — Effets, warrants, etc.	2.935.951	166.000	171.000	5.000	»	2.060.000	2.120.000	60.000	»
Polices d'assurances, abonnements, etc.	4.927.674	164.500	179.000	14.500	»	3.164.300	2.994.500	»	169.800
Spécial. (Lettres de voitures, récépissés.)	33.989.670	2.953.500	3.048.000	94.500	»	19.036.000	22.089.500	3.053.500	»
Timbre aux anciens tarifs	1.977	»	»	»	»	»	9.000	9.000	»
Marques de fabrique	25.686	2.800	6.000	3.200	»	17.900	22.000	4.100	»
	163.969.011	15.686.800	15.579.000	333.700	441.500	95.520.700	95.952.000	4.534.600	4.103.300
		En moins aux recouvrements.		107.800		En plus aux recouvrements...		431.300	
3° Taxe de 4 p. 100 sur le revenu des valeurs mobilières	65.553.000	14.474.700	15.488.000	1.013.300	»	49.883.500	53.527.500	3.644.000	»
4° Produits des douanes. (Sucres et sels non compris.)									
Droits à l'importation (marchandises diverses)	334.322.028	25.313.300	26.883.000	1.569.700	»	191.860.300	185.838.000	»	6.022.300
Droits de statistique	7.099.257	587.000	634.000	47.000	»	3.828.000	4.116.000	288.000	»
Droits de navigation	8.038.365	702.000	873.000	171.000	»	4.645.000	5.089.000	444.000	»
Droits divers et recettes accessoires	4.171.616	491.500	549.000	57.500	»	2.276.800	2.513.000	236.200	»
Amendes et confiscations	1.004.354	80.800	75.000	»	5.800	602.000	617.000	15.000	»
	354.635.620	27.174.600	29.014.000	1.845.200	5.800	203.212.100	198.173.000	983.200	6.022.300
		En plus aux recouvrements...		1.839.400		En moins aux recouvrements.		5.039.100	

5° *Produit des contributions indirectes. (Sucres et sels non compris.)*									
Droits sur les boissons.	Vins, cidres, poirés, hydromels....	156.552.839	12.026.500	11.151.000	»	875.500	88.196.500	84.429.000	»	3.767.500
	Alcools et surtaxe des vins alcoolisés....	253.885.465	18.770.500	20.798.000	2.027.500	»	141.197.500	159.122.000	17.924.500	»
	Bières....	22.578.496	1.979.000	1.978.000	»	1.000	13.415.000	13.207.000	»	208.000
Droit de fabrication des stéarines et bougies....		8.500.841	474.000	349.000	»	125.000	4.193.000	4.848.000	655.000	»
Droit de consommation des vinaigres et acides acétiques....		2.949.869	324.000	319.000	»	5.000	1.628.000	1.634.000	6.000	»
Droits de transport par chemin de fer (grande vitesse)....		100.385.340	8.434.000	7.692.000	»	742.000	31.605.000	33.171.000	1.566.000	»
Droits de transport par autres voitures que les chemins de fer....		5.297.890	413.400	389.000	»	24.400	2.795.400	2.848.000	52.600	»
Licences (boissons et voitures publiques)....		13.310.900	2.533.800	2.524.000	»	9.800	9.297.600	9.282.000	»	15.600
Garantie des matières d'or et d'argent....		4.874.100	370.000	353.000	»	17.000	2.562.000	2.578.000	16.000	»
Cartes à jouer....		2.200.400	116.000	154.000	38.000	»	1.148.000	1.199.000	51.000	»
Amendes et droits sur acquits non rentrés....		3.330.900	222.000	307.000	85.000	»	2.023.000	1.984.000	»	39.000
Autres droits et recettes à différents titres....		31.544.981	2.069.000	2.382.000	313.000	»	16.636.000	17.595.000	959.000	»
		605.412.021	47.732.200	48.396.000	2.463.500	1.799.700	314.697.000	331.897.000	21.230.100	4.030.100
			En plus aux recouvrements...		663.800		En plus aux recouvrements...		17.200.000	
6° *Sels.*										
Douanes....	— Taxes perçues en douane....	20.686.011	1.353.000	1.421.000	68.000	»	9.658.000	10.520.000	862.000	»
Contributions indirectes.	— Taxes perçues à l'intérieur....	12.163.127	1.112.000	860.000	»	252.000	6.603.000	6.269.000	»	334.000
		32.849.138	2.465.000	2.281.000	68.000	252.000	16.261.000	16.789.000	862.000	334.000
			En moins aux recouvrements.		184.000		En plus aux recouvrements...		528.000	
7° *Sucres.*										
Douanes....	Sucres coloniaux....	»	3.666.000	2.832.000	»	834.000	14.048.000	11.985.000	»	2.063.000
	Sucres étrangers....	»	384.000	438.000	54.000	»	10.857.000	4.646.000	»	6.211.000
Contributions indirectes.	— Sucres indigènes....	»	8.342.000	11.370.000	3.028.000	»	52.427.000	73.308.000	20.881.000	»
		175.570.000	12.392.000	14.640.000	3.082.000	834.000	77.332.000	89.939.000	20.881.000	8.274.000
			En plus aux recouvrements.		2.248.000		En plus aux recouvrements...		12.607.000	
§ 3. — Produits de monopoles.										
Contributions indirectes.	Allumettes chimiques....	26.500.000	2.250.000	1.863.000	»	387.000	14.400.000	12.137.000	»	2.263.000
	Tabacs....	372.829.048	31.318.000	31.226.000	»	92.000	213.068.000	213.641.000	573.000	»
	Poudres à feu....	10.901.303	766.000	749.000	»	17.000	4.434.000	4.108.000	»	326.000
Postes....		156.516.112	12.573.900	12.601.800	27.900	»	82.603.900	86.319.500	3.715.600	»
Télégraphes....		33.147.062	2.639.900	2.750.000	110.100	»	17.106.000	18.798.300	1.692.300	»
Produits de diverses exploitations....		10.078.124	81.500	69.100	»	12.400	408.100	351.200	»	56.900
		609.971.649	49.629.300	49.258.900	138.000	508.400	332.020.000	335.355.000	5.980.900	2.645.900
			En moins aux recouvrements.		370.400		En plus aux recouvrements...		3.335.000	
Totaux des paragraphes 2 et 3....		2.513.463.180	220.641.500	231.220.900	14.672.000	4.092.600	1.396.240.700	1.448.923.000	79.914.100	27.231.800
			En plus aux recouvrements...		10.579.400		En plus aux recouvrements...		52.682.300	
§ 4. — Produits et revenus du domaine de l'Etat.										
Produits des domaines (autres que le domaine forestier)....		15.412.736	1.774.400	2.197.500	423.100	»	7.778.100	7.493.000	»	285.100
Produits des forêts....		25.213.384	1.012.000	1.291.200	279.200	»	2.733.900	3.007.200	273.300	»
		40.626.120	2.786.400	3.488.700	702.300	»	10.512.000	10.500.200	273.300	285.100
			En plus aux recouvrements...		702.300		En moins aux recouvrements.		11.800	
§ 5. — Produits divers....		25.557.197	1.738.300	647.300	»	1.091.000	7.801.300	6.230.100	»	1.571.200
§ 6. — Ressources exceptionnelles....		27.174.981	»	»	»	»	»	268.300	268.300	»
§ 7. — Recettes d'ordre....		58.185.407	4.011.300	4.586.700	575.400	»	18.777.100	19.698.700	921.600	»
Total....		3.124.781.251	229.177.500	239.943.600	15.949.700	5.183.600	1.433.331.100	1.485.620.300	81.377.300	29.088.100
A ajouter : Evaluat. budg. p^r l'Algérie (v. le dév. aux p. suiv.).		40.516.376	En plus aux recouvrements.		10.766.100		En plus aux recouvrements.		52.289.200	
Total des évaluations budgétaires....		3.165.297.627								

BUDGET DE L'ÉTAT — RECETTES DE L'EXERCICE 1891

FRANCE. — Comparaison des recouvrements du mois de juillet et des sept premiers mois de l'année 1891 avec les recouvrements des mêmes mois de l'année 1890.

DÉSIGNATION DES PRODUITS	RECOUVREMENTS du mois de juillet. 1891.	1890.	DIFFÉRENCES pour 1891. Augmentations.	Diminutions.	RECOUVREMENTS pour les sept premiers mois de 1891.	1890.	DIFFÉRENCES pour 1891. Augmentations.	Diminutions.
§ 1er. — **Impôts directs.** (Voir développements à la première page.)	»	»	»	»	»	»	»	»
2. — Impôts et revenus indirects.								
1° Produits de l'enregistrement.								
Transmissions entre-vifs à titre onéreux	14.970.500	14.863.000	107.500	»	99.808.000	98.770.000	1.038.000	»
Transmissions entre-vifs à titre gratuit	2.021.000	1.770.500	250.500	»	13.454.500	12.716.500	738.000	»
Mutations par décès	19.853.500	22.871.000	»	3.017.500	111.768.500	117.302.000	»	5.533.500
Baux et antichrèses	573.500	615.500	»	42.000	4.605.000	4.719.000	»	114.000
Adjudications et marchés, obligations, cautionnements et libérations	2.815.500	2.773.500	42.000	»	24.722.500	23.649.500	1.073.000	»
Condamnations, collocations et liquidations	343.500	361.000	»	17.500	2.348.500	2.149.000	199.500	»
Droits fixes proprement dits	3.035.500	3.123.000	»	87.500	20.531.000	21.145.000	»	614.000
Droits fixes gradués	1.124.000	1.086.000	38.000	»	7.299.500	7.208.000	91.500	»
Droits et demi-droits en sus	324.000	346.000	»	22.000	2.195.500	2.222.500	»	27.000
Droits de greffe	740.000	738.500	1.500	»	4.671.500	4.759.500	»	88.000
Droits d'hypothèque	631.000	486.000	145.000	»	3.558.500	3.450.500	108.000	»
Amendes	104.500	123.500	»	18.500	774.000	802.000	»	28.000
Assurances maritimes	77.500	70.000	7.500	»	227.000	230.500	»	3.500
Transmissions de titres de sociétés	9.878.000	9.540.000	338.000	»	30.821.000	30.209.000	612.000	»
Perceptions diverses	72.000	77.000	»	5.000	505.500	524.500	»	19.000
	56.564.000	58.844.000	930.000	3.210.000	327.290.500	329.857.500	3.860.000	6.427.000
	En moins à 1891		2.280.000		En moins à 1891		2.567.000	
2° Produits du timbre.								
Timbre débité... de dimension	4.481.000	4.615.500	»	134.500	31.209.500	31.989.000	»	779.500
Timbre débité... spécial (mobile). Connaissements	122.000	136.000	»	14.000	829.000	891.000	»	62.000
Timbre débité... spécial (mobile). Affiches	125.500	122.000	3.500	»	831.500	738.500	93.000	»
Timbre extraordinaire et visa... Actions et obligations	4.399.000	4.813.000	»	414.000	14.688.500	16.095.000	»	1.406.500
Timbre extraordinaire et visa... Polices d'assurances, bordereaux, affiches, connaissements, etc.	432.500	458.500	»	26.000	3.426.000	3.352.000	74.000	»
Droits d'affichage et passeports	44.000	8.000	36.000	»	184.500	46.000	138.500	»
Permis de chasse	7.000	14.000	»	7.000	332.500	338.000	»	5.500
Timbre débité non sujet aux décimes. Proportionnel (effets, etc.)	974.500	976.500	»	2.000	6.936.000	6.804.000	132.000	»
Timbre débité non sujet aux décimes. Spécial (quittances, reçus et chèques)	1.353.500	1.278.500	75.000	»	8.758.500	8.543.500	215.000	»
Timbre extraordinaire et visa. Proportionnel. Rentes des gouvernements étrangers	183.000	192.500	»	9.500	1.414.000	1.416.500	»	2.500
Timbre extraordinaire et visa. Proportionnel. Crédit foncier, obligations	53.000	52.500	500	»	107.000	110.500	»	3.500
Timbre extraordinaire et visa. Proportionnel. Effets, warrants, etc.	171.000	239.000	»	68.000	2.120.000	2.146.000	»	26.000
Timbre extraordinaire et visa. Polices d'assurances, abonnements	179.000	102.000	77.000	»	2.994.500	3.808.500	»	814.000
Timbre extraordinaire et visa. Spécial. (Lettres de voitures, récépissés.)	3.048.000	2.684.500	363.500	»	22.089.500	20.131.500	1.958.000	»
Timbre extraordinaire et visa. Timbre aux anciens tarifs	»	»	»	»	9.000	500	8.500	»
Timbre extraordinaire et visa. Marques de fabrique	6.000	3.000	3.000	»	22.000	14.500	7.500	»
	15.579.000	15.695.500	558.500	675.000	95.952.000	96.425.000	2.626.500	3.099.500
	En moins à 1891		116.500		En moins à 1891		473.000	
3° Taxe de 4 p. 100 sur le revenu des valeurs mobilières	15.488.000	11.525.000	3.963.000	»	53.527.500	38.733.500	14.794.000	»
4° Produits des douanes. (Sucres et sels non compris.)								
Droits à l'importation (marchandises diverses)	26.883.000	28.147.000	»	1.264.000	185.838.000	179.832.000	6.006.000	»
Droits de statistique	634.000	599.000	35.000	»	4.116.000	4.088.000	28.000	»
Droits de navigation	873.000	719.000	154.000	»	5.089.000	4.820.000	269.000	»
Droits divers et recettes accessoires	549.000	506.000	43.000	»	2.513.000	2.270.000	243.000	»
Amendes et confiscations	75.000	92.000	»	17.000	617.000	580.000	37.000	»
	29.014.000	30.063.000	232.000	1.281.000	198.173.000	191.590.000	6.583.000	»
	En moins à 1891		1.049.000		En plus à 1891		6.583.000	

5° Produits des contributions indirectes. (Sucres et sels non compris.)								
Droits sur les boissons. — Vins, cidres, poirés, hydromels	11.151.000	10.889.000	262.000	»	84.429.000	82.022.000	2.407.000	»
Droits sur les boissons. — Alcools et surtaxe des vins alcoolisés	20.798.000	20.707.000	91.000	»	159.122.000	153.933.000	5.189.000	»
Droits sur les boissons. — Bières	1.978.000	1.918.000	60.000	»	13.207.000	13.708.000	»	501.000
Droit de fabrication des stéarines et bougies	349.000	467.000	»	118.000	4.848.000	4.310.000	538.000	»
Droit de consommation des vinaigres et acides acétiques	319.000	326.000	»	7.000	1.634.000	1.753.000	»	119.000
Droits de transport par chemin de fer (grande vitesse)	7.692.000	8.255.000	»	563.000	33.171.000	32.554.000	617.000	»
Droits de transport par autres voitures que les chemins de fer	389.000	385.000	4.000	»	2.848.000	2.808.000	40.000	»
Licences (boissons et voitures publiques)	2.524.000	2.516.000	8.000	»	9.282.000	9.247.000	35.000	»
Garantie des matières d'or et d'argent	353.000	323.000	30.000	»	2.578.000	2.481.000	97.000	»
Cartes à jouer	154.000	221.000	»	67.000	1.199.000	1.214.000	»	15.000
Amendes et droits sur acquits non rentrés	307.000	334.000	»	27.000	1.984.000	2.063.000	»	79.000
Autres droits et recettes à différents titres	2.382.000	2.392.000	»	10.000	17.595.000	17.757.000	»	162.000
	48.396.000	48.733.000	455.000	792.000	331.897.000	323.850.000	8.923.000	876.000
	En moins à 1891		337.000		En plus à 1891		8.047.000	
6° Sels.								
Douanes. — Taxes perçues en douanes	1.421.000	1.386.000	35.000	»	10.520.000	9.833.000	687.000	»
Contributions indirectes. — Taxes perçues à l'intérieur	860.000	939.000	»	79.000	6.269.000	6.317.000	»	48.000
	2.281.000	2.325.000	35.000	79.000	16.789.000	16.150.000	687.000	48.000
	En moins à 1891		44.000		En plus à 1891		639.000	
7° Sucres.								
Douanes — Sucres coloniaux	2.832.000	3.193.000	»	361.000	11.985.000	12.237.000	»	252.000
Douanes — Sucres étrangers	438.000	961.000	»	523.000	4.646.000	2.558.000	2.088.000	»
Contributions indirectes. — Sucres indigènes	11.370.000	8.342.000	3.028.000	»	73.308.000	52.427.000	20.881.000	»
	14.640.000	12.496.000	3.028.000	884.000	89.939.000	67.222.000	22.969.000	252.000
	En plus à 1891		2.144.000		En plus à 1891		22.717.000	
§ 3. — Produits de monopoles.								
Contributions indirectes — Allumettes chimiques	1.863.000	1.056.000	807.000	»	12.137.000	4.680.000	7.457.000	»
Contributions indirectes — Tabacs	31.226.000	31.690.000	»	464.000	213.641.000	212.399.000	1.242.000	»
Contributions indirectes — Poudres à feu	749.000	727.000	22.000	»	4.108.000	4.256.000	»	148.000
Postes	12.601.800	12.637.200	»	35.400	86.319.500	84.074.800	2.244.700	»
Télégraphes	2.750.000	3.197.100	»	447.100	18.798.300	19.031.000	»	232.700
Produits de diverses exploitations	69.100	79.600	»	10.500	351.200	451.200	»	100.000
	49.258.900	49.386.900	829.000	957.000	335.355.000	324.892.000	10.943.700	480.700
	En moins à 1891		128.000		En plus à 1891		10.463.000	
Totaux des paragraphes 2 et 3	231.220.900	229.068.400	10.030.500	7.878.000	1.448.923.000	1.388.720.000	71.386.200	11.183.200
	En plus à 1891		2.152.500		En plus à 1891		60.203.000	
§ 4. — Produits et revenus du domaine de l'Etat.								
Produits des domaines (autres que le domaine forestier)	2.197.500	1.949.000	248.500	»	7.493.000	7.954.000	»	461.000
Produits des forêts	1.291.200	1.101.200	190.000	»	3.007.200	3.324.600	»	317.400
	3.488.700	3.050.200	438.500	»	10.500.200	11.278.600	»	778.400
	En plus à 1891		438.500		En moins à 1891		778.400	
§ 5. — Produits divers	647.300	828.300	»	181.000	6.230.100	6.430.300	»	200.200
§ 6. — Ressources exceptionnelles	»	»	»	»	268.300	»	268.300	»
§ 7. — Recettes d'ordre	4.586.700	3.809.400	777.300	»	19.698.700	19.036.300	662.400	»
Totaux généraux	239.943.600	236.756.300	11.246.300	8.059.000	1.485.620.300	1.425.465.200	72.316.900	12.161.800
	En plus à 1891		3.187.300		En plus à 1891		60.155.100	

BUDGET DE L'ÉTAT — RECETTES DE L'EXERCICE 1891

ALGÉRIE. — Comparaison des recouvrements du mois de juin et des six premiers mois de l'année 1891 avec les évaluations correspondantes.

DÉSIGNATION DES PRODUITS	ÉVALUATIONS budgétaires totales.	MOIS DE JUIN 1891				SIX PREMIERS MOIS DE 1891			
		Évaluations pour le mois.	Recouvrements effectués.	DIFFÉRENCES aux recouvrements. Augmentations.	DIFFÉRENCES aux recouvrements. Diminutions.	Évaluations pour les 6 premiers mois.	Recouvrements effectués.	DIFFÉRENCES aux recouvrements. Augmentations.	DIFFÉRENCES aux recouvrements. Diminutions.
§ 1er. — Impôts directs	9.114.300	433.300	408.100	»	25.200	627.400	614.900	»	12.500
§ 2. — Impôts et revenus indirects.									
Enregistrement	3.546.307	292.500	348.000	55.500	»	1.899.000	1.993.000	94.000	»
Timbre	4.098.274	302.500	321.000	18.500	»	1.951.500	2.019.000	67.500	»
Taxe de 4 p. 100 sur le revenu des valeurs mobilières	263.100	700	17.500	16.800	»	135.300	119.000	»	16.300
Douanes	9.844.762	865.200	878.000	12.800	»	4.938.800	5.419.000	480.200	»
Contributions diverses	1.610.605	185.600	204.700	19.100	»	722.200	715.000	»	7.200
	19.363.048	1.646.500	1.769.200	122.700	»	9.646.800	10.265.000	641.700	23.500
		En plus aux recouvrements...		122.700		En plus aux recouvrements...		618.200	
§ 3. — Produits des monopoles et exploitations industrielles de l'État.									
Produit de la vente des tabacs	439.534	38.800	30.100	»	8.700	228.100	202.700	»	25.400
Produits de la vente des poudres à feu	812.111	58.900	42.800	»	16.100	359.900	322.600	»	37.300
Produits des postes	2.571.605	186.400	189.500	3.100	»	1.105.500	1.160.100	54.600	»
Produit des télégraphes	1.264.995	97.600	114.300	16.700	»	599.600	635.200	35.600	»
	5.088.245	381.700	376.700	19.800	24.800	2.293.100	2.320.600	90.200	62.700
		En moins aux recouvrements.		5.000		En plus aux recouvrements...		27.500	
§ 4. — Produits et revenus des domaines de l'État.									
Produits des domaines (autres que le domaine forestier)	2.491.144	91.000	154.500	63.500	»	587.200	817.000	229.800	»
Produits des forêts	820.185	12.400	36.000	23.600	»	114.800	126.000	11.200	»
	3.311.329	103.400	190.500	87.100	»	702.000	943.000	241.000	»
		En plus aux recouvrements...		87.100		En plus aux recouvrements...		241.000	
§ 5. — Produits divers du budget	884.400	43.000	52.500	9.500	»	239.200	228.200	»	11.000
§ 7. — Recettes d'ordre	2.755.154	188.800	289.500	100.700	»	886.700	1.147.100	260.400	»
Totaux généraux	40.516.376	2.796.700	3.086.500	339.800	50.000	14.395.200	15.518.800	1.233.300	109.700
		En plus aux recouvrements...		289.800		En plus aux recouvrements...		1.123.600	

BUDGET DE L'ÉTAT — RECETTES DE L'EXERCICE 1891

ALGÉRIE. — Comparaison des recouvrements du mois de juin et des six premiers mois de l'année 1891 avec les recouvrements des mêmes mois de l'année 1890.

DÉSIGNATION DES PRODUITS	RECOUVREMENTS du mois de juin.		DIFFÉRENCES pour 1891.		RECOUVREMENTS pour les six premiers mois de		DIFFÉRENCES pour 1891.	
	1891.	1890.	Augmentations.	Diminutions.	1891.	1890.	Augmentations.	Diminutions.
§ 1er. — Impôts directs	408.100	491.600	»	83.500	614.900	667.200	»	52.300
§ 2. — Impôts et revenus indirects.								
Enregistrement	348.000	322.000	26.000	»	1.993.000	1.780.000	213.000	»
Timbre	321.000	313.500	7.500	»	2.019.000	1.955.000	64.000	»
Taxe de 4 p. 100 sur le revenu des valeurs mobilières	17.500	4.000	13.500	»	119.000	105.000	14.000	»
Douanes	878.000	836.000	42.000	»	5.419.000	4.892.000	527.000	»
Contributions diverses	204.700	181.600	23.100	»	715.000	705.100	9.900	»
	1.769.200	1.657.100	112.100	»	10.265.000	9.437.100	827.900	»
	En plus à 1891		112.100		En plus à 1891		827.900	
§ 3. — Produits des monopoles et exploitations industrielles de l'État.								
Produit de la vente des tabacs	30.100	22.000	8.100	»	202.700	212.400	»	9.700
Produit de la vente des poudres à feu	42.800	35.300	7.500	8.300	322.600	330.700	»	8.100
Produits des postes	189.500	197.800	»	»	1.160.100	1.133.500	26.600	»
Produits des télégraphes	114.300	109.500	4.800	»	635.200	591.500	43.700	»
	376.700	364.600	20.400	8.300	2.320.600	2.268.100	70.300	17.800
	En plus à 1891		12.100		En plus à 1891		52.500	
§ 4. — Produits et revenus des domaines de l'État.								
Produits des domaines (autres que le domaine forestier)	154.500	115.000	39.500	»	817.000	626.000	191.000	»
Produits des forêts	36.000	49.500	»	13.500	126.000	112.500	13.500	»
	190.500	164.500	39.500	13.500	943.000	738.500	204.500	»
	En plus à 1891		26.000		En plus à 1891		204.500	
§ 5. — Produits divers du budget	52.500	46.900	5.600	»	228.200	261.300	»	33.100
§ 7. — Recettes d'ordre	289.500	227.400	62.100	»	1.147.100	954.100	193.000	»
Totaux généraux	3.086.500	2.952.100	239.700	105.300	15.518.800	14.326.300	1.295.700	103.200
	En plus à 1891		134.400		En plus à 1891		1.192.500	

INFORMATIONS

Il a été versé, à titre de restitution anonyme à l'Etat, à la caisse du trésorier-payeur général du Var, la somme de 50 fr., dont il a été fait recette, le 10 août 1891, par le caissier-payeur central du Trésor public.

STATISTIQUE IMMOBILIÈRE

Adjudications d'immeubles de Paris, prononcées à Paris, du 2 août au 8 août 1891.

1° Résultats de la semaine :

NOMBRE DES LOTS DE TOUTE NATURE

	Mis en vente.	Adjugés.
Chambre des notaires	2	1
Tribunal civil	44	40
Totaux	46	41

VALEUR DES LOTS DE TOUTE NATURE

	Mises à prix.	Prix d'adjudication.
Chambre des notaires	282.840 »	176.300
Tribunal civil	2.897.275 50	3 946 500
Totaux	3.180.115 50	4.122.800

DÉTAIL DES IMMEUBLES ADJUGÉS

	Nombre.	Valeur.
Terrains nus	11	442.800
Hôtels particuliers	»	»
Maisons de rapport	30	3.680.000
	41	4.122.800

Surface des terrains nus : 4.145 m. 14.

MOYENNE DES PRIX D'ADJUDICATION

Lots de terrain : $\frac{442.800}{11}$ = 40.254 fr.

Mètre carré : $\frac{442.800}{4.145.14}$ = 106 fr. 82.

Hôtels particuliers : $\frac{\text{Néant.}}{»}$ = »

Maisons de rapport : $\frac{3.680.000}{30}$ = 122.666 fr.

Moyenne générale : $\frac{4.122.800}{41}$ = 100.556 fr.

CALCULS SUR LES ÉLÉMENTS DE LOCATION

Loyers, vacances et charges fixes de 17 maisons mises en vente dans la semaine et dont les éléments de location sont détaillés sur les pièces d'adjudication :

Loyers bruts	217.494 fr.
Vacances	17.990 fr.
Charges fixes	19.313 fr.

Maisons sans vacances, 10.

Rapport des vacances aux loyers bruts :

$$\frac{17.990 \times 100}{217.494} = 8.27 \text{ p. } 100.$$

Rapport des charges fixes aux loyers bruts :

$$\frac{19.313 \times 100}{217.494} = 8.88 \text{ p. } 100.$$

Proportion des maisons sans vacances :

$$\frac{10 \times 100}{17} = 58.82 \text{ p. } 100.$$

2° Résultats depuis le 1er janvier 1891 :

NOMBRE DES LOTS DE TOUTE NATURE

	Mis en vente.	Adjugés.
Chambre des notaires	562	311
Tribunal civil	805	650
Totaux	1.367	961

VALEUR DES LOTS DE TOUTE NATURE

	Mises à prix.	Prix d'adjudication.
Chambre des notaires	69.078.726 90	45.141.570
Tribunal civil	94.879.101 50	92.337.794
Totaux	163.957.828 40	137.479.364

DÉTAIL DES IMMEUBLES ADJUGÉS

	Nombre.	Valeur.
Terrains nus	199	9.389.220
Hôtels particuliers	57	8.925.450
Maisons de rapport	705	119.164.685
Totaux	961	137.479.355

Surface des terrains, 125,902 m. 77.

MOYENNE DES PRIX D'ADJUDICATION

Lots de terrain : $\frac{9.389.220}{199}$ = 47.182 fr.

Mètre carré : $\frac{9.389.220}{125.902}$ = 74 fr. 58.

Hôtels particuliers : $\frac{8.925.450}{57}$ = 156.586 fr.

Maisons de rapport : $\frac{119.164.685}{705}$ = 169.028 fr.

Moyenne générale : $\frac{137\ 479.355}{961}$ = 143.059 fr.

CALCUL SUR LES ÉLÉMENTS DE LOCATION

Loyers bruts, vacances et charges fixes de 595 maisons de rapport mises en vente, dont les éléments de location sont détaillés dans les pièces d'adjudication :

Loyers bruts	9.205.645 fr.
Vacances	794.133 fr.
Charges fixes	1.097.542 fr.

Maisons sans vacances, 291.

Moyenne du loyer brut par maison :

$$\frac{9.205.645}{595} = 15.471 \text{ fr.}$$

Moyenne des vacances par maison :

$$\frac{794.133}{595} = 1.334 \text{ fr.}$$

Moyenne des charges fixes par maison :

$$\frac{1.097.542}{595} = 1.845 \text{ fr.}$$

Rapport des vacances aux loyers bruts :

$$\frac{794.133 \times 100}{9.205.645} = 8.62 \text{ p. } 100.$$

Rapport des charges fixes aux loyers bruts :

$$\frac{1.097.542 \times 100}{9.205.645} = 11.92 \text{ p. } 100.$$

Rapport de l'ensemble des vacances et des charges fixes aux loyers bruts :

$$\frac{(794.133 + 1.097.542)\ 100}{9.205.645} = 20.54 \text{ p. } 100.$$

Proportion des maisons sans vacances :

$$\frac{291 \times 100}{595} = 48.90 \text{ p. } 100.$$

Nota. — Pour avoir la proportion totale des charges qui grèvent les 595 maisons considérées dans les calculs ci-dessus, il faut ajouter aux 20.54 p. 100 constitués par les vacances et les charges fixes, l'entretien annuel et les réparations de toute nature.

Le fait immobilier le plus saillant de la semaine qui vient de s'écouler est la vente, à la chambre des notaires, par la ville de Paris, d'un nouveau terrain de l'avenue de la République, qui est arrivé au chiffre, inconnu jusqu'ici dans ces parages, de 988 fr. le mètre carré. C'est un terrain d'angle, en façade à la fois sur l'avenue et sur la rue d'Angoulême, et d'une surface relativement petite : 195 m. 20. Ce sont assurément de très bonnes conditions pour la vente.

Le terrain symétrique de celui-ci, formant l'autre angle de l'avenue et de la même rue d'Angoulême et d'une surface encore plus petite : 154 m. 98, n'avait atteint, le 30 juin dernier, que le prix de 936 fr., toujours frais compris, comme ci-dessus, et deux autres lots adjugés le 28 juillet, à l'angle, l'un de l'avenue Parmentier et l'autre du passage d'Angoulême, étaient restés à 778 et 718 fr. On ne s'attendait pas, dans le monde des affaires, à voir les terrains de l'avenue de la République approcher de bien près, comme mardi dernier, le prix de 1,000 fr. par mètre carré.

Dans les autres ventes de terrain effectuées cette semaine, nous signalerons encore quatre lots rue de Montreuil, dont l'un a été vendu 214 fr. et les trois autres 59 fr., 80 fr. et 98 fr. le mètre carré ; deux lots rue Boinod (18e arrondissement), adjugés sur surenchère du sixième, à raison de 82 et 85 fr. le mètre; un lot rue de Vaugirard, à Vaugirard, à 71 fr., et enfin un dernier, rue Leriche, à 43 fr.

Dans les propriétés bâties, nous n'avons que cinq adjudications à signaler : les autres sont peu importantes.

La première se rapporte à une belle maison neuve de 490 m. 36 de surface, formant l'angle du boulevard Raspail et de la rue Stanislas (6e arrondissement), qui a été adjugée 550,000 fr., ce qui représente un taux de capitalisation de 4.65 p. 100.

Une seconde maison de la même licitation, et située sur la même rue Stanislas et sur la place de l'Eglise Notre-Dame-des-Champs, a été vendue 495,000 fr. sur le pied de 5 p. 100.

Une troisième maison du même boulevard Raspail, contiguë à la première, a été vendue beaucoup plus cher, 650,000 fr.; mais comme la vente comprenait, en surplus de la maison, un terrain contigu, faisant façade sur le boulevard, nous ne pouvons calculer le taux de placement.

La quatrième vente à signaler est celle d'un grand immeuble de 1,038 mètres de surface, en façade sur les rues d'Orsel et Clignancourt, ainsi que sur le boulevard Rochechouart, qui a été adjugé 420,000 fr., à raison de 4.73 p. 100, net de toutes charges aléatoires et fixes.

La dernière vente importante est celle d'une maison de 297 m. 75, située rue Saint-Georges (9e arrondissement), qui a été payée 175,050 fr. et dont le taux de capitalisation est de 5.13 p. 100.

A. FOUGEROUSSE.

Chemin de fer du Nord.

La compagnie du chemin de fer du Nord organisera, le samedi 15 août, une excursion en 1re et 2e classes de Paris aux célèbres Grottes de Han et dans la vallée de la Meuse, par trains rapides et à prix très réduits.

Aller : départ de Paris, le samedi 15 août, à 8 h. 50 du matin. — Retour : arrivée à Paris, le lundi 17 août, à 11 h. 33 du soir.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Lundi 10 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Juill. 91	3 %.	95f30	en liq..						
			fin ct...	95 27½	95 27⅛	95 17½	95 20	95 30	95 30
			P° fin c.	95 35	d1f	95 35	95 40 d50		
			P° fin c.	95 10	d25				
			P° fin p.		d1f	95 75	d50		
			P° fin p.	96 ..	d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %.	91f	fin ct...					91 ..	
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés	93f90 85	en liq..						
			fin ct...	93 85	93 85	93 75	93 80	93 90	93 90
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)	96f10 96f 95f90	en liq..						
			fin ct...	96 05				96 10	
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
Août 91	4 ½ % 1883	105f25 30	en liq..						
			fin ct...	105 30				105 35	105 35
			P° fin c.				d50		
			P° fin c.						
			P° fin p.				d50		
			P° fin p.						
Août 86	Promesses d'inscript. 4½ % 1883.	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4 %. éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
Juill. 91	Bons de liq. 5 %. loi 28 juill. 1874. (domm. causés par génie milit.), n°s 221,501 à 273,500	507 50 508 509	en liq..						
			fin ct...					506 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3 %, r. 500 fr., t.p.	550 547 50 548 75 550	fin ct...					548 75	
Août 91	d° 1865, 4 %, r. 500 fr., t.p.	524 524 50 523 522	fin ct...					523 75	
Juill. 91	d° 1869, 3 %, r. 400 fr., t.p.	413 412	fin ct...					411	
Juill. 91	d° 1871, 3 %, r. 400 fr., t.p.	407 408 408 50	fin ct...					408 50	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	105						105 ..	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4 %, r. 500 fr., t.p.	528 529	fin ct...					525 ..	
d°	d° 1876, 4 %, r. 500 fr., t.p.	528	fin ct...					528 ..	
			en liq..						
Mars 91	d° 1886, 3 %, r. 400 fr., t.p.	415 416 417 415	fin ct...					414 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100f	105						105 ..	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	400 400 25	fin ct...					402 ..	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	102 25	fin ct...					101 50	
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3 %, r. 400 fr., tout payé	400 400 50	en liq..						
			fin ct...					399 ..	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	499 75	en liq..						
			fin ct...					499 50	
			P° fin c.						
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	560	en liq..						
			au 15..					560 ..	
Juin 91	Banque de France (nominatives).	4450 4460	en liq..						
			fin ct...					4445 ..	
			P° fin c.		d40		d50		
			P° fin p.		d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).	452 50 453 75 455	en liq..						
			au 15..	453 75	455 ..	452 50	452 50	453 75	452 50
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas. actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 38)	757 50 760 755	en liq..						
			au 15..	755 ..				755 ..	755 ..
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d10		
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).	435	en liq..						
			au 15..					435 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26)	450	en liq..						
			au 15..						
			P° au 15						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 10)	352 50	en liq..						
			au 15..					352 50	
			P° au 15						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.		en liq..						
			au 15..	257 50				257 50	257 50
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	540 542 50	en liq..						
			au 15..	538 75				542 50	540 ..
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)	656 25	P° au 31		d10		d5f		
			au 15..					656 25	
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).	426 25	en liq..						
			au 15..					425 ..	
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)		en liq..						
			au 15..						
Mai 91.	Banque hypot. de Frce, r. 1000f, t.p.		fin ct...					520 ..	
Mars 91	d° 3 %, 1881, r. 500 fr., t.p.	426	fin ct...						
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. en représon d'ann.	151 50 152	en liq..						
			fin ct...					152	
Juin 91.	d° 5 %, r. 500 f. dues par l'État	529 529 25 529 50 530	au 15..					526 25	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départcm. de Constantine, 5 %, 79.		
d° de la Dordogne, 3 %, 87, r. 500 f.		
d° de la Hte-Marne, 4 %, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4 %, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4 %, remb. 100 fr.	13 ..	
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500 f.		
Béziers (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3 %, r. 100 fr.		
d° 1881, 4 %, r. 500 f.		
Caen (ville de), 4 %, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5 %, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3 %, r. 100 fr.	112 50	
d° 1863, 3 %, r. 100 fr.		
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4½ %, r 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.		
Lyon (ville de), 1880, 3 %, r. 100 fr.	99 50	
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.		
Roubaix (ville), 4 %, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4 %, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	46 25	
Tourcoing (ville), 4 %, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.	140 .	130 ..
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).	2150..	
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	412 50	
Midi, d° act. de jouiss	685 .	
Nord, d° act. de jouiss.	139125	
Orléans, d° act. de jouiss.	1090	
Ouest, d° act. de jouiss.	565 ..	
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	145 .	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f, t.p.	620 ..	
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.		
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	585 .	580 ..
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	528 75	
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	260 .	
d° du département du Nord		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier		
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.		
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.		
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	560 ..	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	156125	
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (n°s 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 48).	251 25	
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.		
d° act. de jouissance.	830 ..	
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).	220 ..	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 14).	5500..	
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).	380 ..	378 75
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).	1820..	
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p	1360	1355..
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	390 ..	
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).		
d° act. de jouiss.		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr, t.p.	1740 .	
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé	1525 .	
2e série, act. 500 fr., t.p.	1505..	
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.		
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	820	
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2550..	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	850 ..	
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1250..	1230..

JOUISSANCE	Lundi 10 Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	Crédit Foncier de France.		en liq..						
Juill. 91	Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1250 1255	fin ct...	1245 ..			1246 25	1250 ..	1248 75
			Pe fin c.		d40		d20		
			P° fin c.	1250 ..	d10		d5		
	Obligations :		P° fin p.		d40		d20		
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.		P° fin p.		d10		d5f		
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	522 25 523 75 525						520 ..	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	106						106 ..	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	605						605 ..	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	120 119 25							
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	516						516 ..	
d°	communales, 3%, remb. 500 f.	504 502						501 ..	
d°	d° 5es, r. 100 f.	101 101 75						101 75	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	515	fin ct...					515 ..	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	394 75 395	en liq..					394 75	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	478 479	fin ct...					479 50	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	478 480 482	fin ct...					478 ..	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	473	fin ct...					473 ..	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	420 421 421 59	fin ct...					422 ..	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	473 473 50 474	fin ct...					471 .	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	64f 63 62f	fin ct...					62 50	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	48f 75 48f ..f	fin ct...					48 75	
...	d° d° (nomin.).	.. ..f ..f	fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		en liq..						
		575	au 15..					575 ..	
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq..						
		682 50	au 15..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)		en liq..						
		810	au 15..	808 75			810 ..	810 ..	810 ..
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)		en liq..						
		338 75	au 15..	337 50			338 75	335 ..	340 ..
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq..						
			au 15..						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).		en liq..						
		328 75	au 15..					330 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. développt du Comm^ce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)		en liq..						
		483 75	au 15 .					483 75	
			P° au 15		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq..						
			au 15..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..		en liq..						
			au 15 .						
			P° au 15		d10		d5f		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq..						
			au 15..						
....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..		en liq..						
			au 15..	403 75				400 ..	407 50
		402 50	P° au 15		d5f		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Févr. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq..						
			au 15..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		en liq..						
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq..						
			au 15..						
Juil. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14),		en liq..						
		20f	au 15..	20 ..			21 25	20 ..	20 ..
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...		en liq..						
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).		au 15..		d10		d5f		
		477 50 478 75 480	au 15..					477 50	
Mai 91.	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	388 25 50 75 389	au 15 .					390 50	
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 26)....		en liq..						
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.		en liq..						
		700 690	fin ct..					700 ..	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'Etat), ex-coupon 30.......		en liq..						
		638 75 630 620	fin ct..					640 ..	
			en liq..						
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	902 50 901 25 902 50	fin ct..					905 ..	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..		en liq..						
		1480 1477 50 1475	fin ct..	1478 75			1477 50	1477 50	1476 25
			P° fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)		en liq..						
		1292 1292 50	fin ct..					1298 75	
			P° fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........		en liq..						
		1845	fin ct..					1845 ..	1847 50
			P° fin c.		d20		d10		
			P° fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)		en liq..						
		1530 1535 1540 1530	fin ct..	1530 ..				1530 ..	
			P° fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).		en liq..						
		1075 1072 50 1070	fin ct..					1080 ..	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'Etat ou de Dépts)		en liq..						
		535 532 50 531 25 530	fin ct..					535 ..	
			P° fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).		en liq..						
		515 520	au 15..					520 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).		en liq..						
		540 542 50 543 75	au 15..					540 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).								
					d10		d5f		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)		en liq..						
		448 75	au 15..	450 ..					450 ..
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		P° au 31		d20		d20		
			au 15..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 19)		en liq..						
		565	au 15..					565 ..	
			P° au 15		d10		d5f		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	135 ..	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	160 ..	
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)...		
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	540 ..	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	565 ..	562 50
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	365 ..	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1060..	1055..
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	695 ..	690 ..
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	375 ..	
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	120 ..	117 50
Voitures à Paris, actions de jouiss.	212 ..	
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 19).	500 ..	485 ..
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	710 ..	
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	215 ..	210 ..
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1145..	1140..
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.	385 ..	
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.		
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).	216 ..	
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4)..	1440..	1430..
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	207 60	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	552 50	
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.	805 ..	
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.		
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).	705 ..	700 ..
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	1330..	
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.		
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............	1735..	1720..
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.		
d° parts bénéficiaires.......	240 ..	
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....		
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	185 ..	175 ..
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	431 50	428 ..
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	342 50	340 ..
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	382 50	380 ..
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.	380 ..	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..		
d° d° de 1887 à 1985..	418 ..	417 ..
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	415 ..	
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	415 ..	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	409 ..	408 ..
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	645 ..	
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	445 ..	442 ..
d° nouvelles d°	447 50	447 ..
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	440 ..	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne. Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'État).....		
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	406 ..	
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)		
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).		
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	453 ..	451 ..
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1290..	
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	447 50	
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	444 ..	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	444 ..	
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).		
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.		
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	638 ..	
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	445 ..	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	448 50	418 ..
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	449 ..	
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500f ((int. gar. par l'Etat).		

Jouissance	Lundi 10 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1440	en liq..					1427 50	
			au 15	1437 50					
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1140	en liq..					1145 ..	
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)	550	en liq..					550 ..	552 50
			au 15..						
			P° au 15				d5f		
Juin 91.	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	660 657 50	en liq..					658 75	
			au 15..						
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1040 1045 1050 1055	en liq..					1050 ..	1040 ..
			au 15..	1045 ..					
			P° au 15		d10		d20		
			P° au 31		d10		d10		
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).	490	en liq..					480 ..	
			au 15..						
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).		en liq..					700 ..	
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)..	370 372 50	en liq..					367 50	
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2980	en liq..					2980 ..	
			au 15..						
			P° au 15		d..		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	27f	en liq..					28 75	27 50
			au 15..	27 50					
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.		en liq..						
			au 15..						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.	52f	en liq..					52 ..	
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	27f50 26f25 25f75	en liq..					27 ..	26 25
			au 15..	27 50			26 25		
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juil. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2800 2795 2792 50	en liq..					2805 ..	2800 ..
			au 15..	2800 ..			2792 50		
			P° au 15		d40	2800 ..	d20		
			P° au 15		2815 .. d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).	802 50 805 803 75	en liq..					798 75	
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	301 25	en liq..					305 ..	
			au 15..						
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27).........	1175	en liq..					1175 ..	1175 ..
			au 15..	1175 ..					
			P° au 15		d10		d5f		
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	140 142 75	au 15..					143 ..	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).	1980	en liq..					1985 ..	
			au 15..						
			P° au 15		d10		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).	397 50	en liq..					397 50	
			au 15..						
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	485	en liq..					485 ..	485 ..
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d10		
Oct. 86.	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	112 50 111 25 110 50	en liq..					115 ..	111 25
			au 15..	110 ..					
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).	400 405	en liq.					400 ..	400 ..
			au 15..	405 ..					
			P° au 15		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
			en liq..						
Juill. 91	Angleterre. 2¾% (n.c. fixe 25f20).	96f .. .. C. 500f	au 15..					96 35	
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881,	C.1000	en liq..						
	rembours. 500 fr.......		au 15..						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	Gr. c.	au 15..						
			P° au 15		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	290	en liq.					290 ..	
...	d° d° c. de 5 obl..		au 15..		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.		P° au 15						
Mai 91.	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch.		en liq..						
	fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		au 15..					79 ..	
...	d° d° 1000 fl. d°		P° au 15		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég.		en liq..						
	ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f50 .. C. 10000.	au 15..						
...	d° d° 1000 fl. d°	96f70	P° au 15		d50		d25	96 80	
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 15..						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	P° au 15		d..		d..		
Mai 91.	d° 3%, 1873		au 15..						
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 15.						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq..						
Mai 91.	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	en liq..						
...	d° d° c. de 500 f.		au 15..						
Août 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	P° au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
			en liq..						
Juin 91.	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £.		au 15..						
...	d° d° 500 £.	..f	P° au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £.		en liq..						
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £.		au 15..					76 .	
...	d° d° 500 £.		P° au 15		d..		d25		
...	d° d° 100 £.	77f50	en liq..		d50			75 50	
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.	72f 72f25	au 15..	72 25					
...	d° d° 500 £.	72f25	P° au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £.	71f50 75 72f 72f25	en liq..					71 50	
Oct. 90.	Cordoba (Province de), 6%, 1888,		au 15..					95 ..	
	rembours. 500 fr., tout payé...	92f50	P° au 15		d10		d5f		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	442 50	
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......	367 50	362 50
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	447 ..	446 25
d° 3% nouveau, r. 500f d°	452 .	
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	450 ..	
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	444 .	
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..		
d° 3%, rembours. 500 fr.....	446 50	
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	452 50	450 50
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	445 ..	443 .
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......		
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'Etat. Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	446 ..	
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	450 ..	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.	1260..	
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	420 ..	417 50
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	495 ..	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	426 75	
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	140 ..	
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	416 25	415 ..
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	507 .	
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr....	262 50	
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	280 ..	267 50
d° d° 5%, r. 500 fr.	245 ..	
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	368 .	367 50
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..		
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.	525 ..	
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.	450 ..	
d° d° 5%, r. 500 f.		
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.	475 ..	
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f..		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	303 .	302 ..
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	511 25	510 ..
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	530 ..	525 ..
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr.	515 .	
d° d° 4%, r. 500 fr.	510 ..	
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	512 25	511 25
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....	359 ..	
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.		
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	470 ..	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.		
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	506 .	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....		
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	502 50	
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	503 ..	
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	406 ..	
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	382 50	381 ..
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablsste Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.		
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.	484 ..	
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.	490 ..	
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	625 .	
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	12 75	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4%, remb. 500 fr.......	480 ..	
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	22 ..	
d° d° 3%, remb. 500 fr...	17 .	16 ..
d° d° 4%, remb. 500 fr...	18 ..	17 ..
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	20 50	20 ..
d° d° (2e série).	20 ..	
d° d° (3e série).		
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	89 ..	88 ..
d° d° depuis la répart.		
d° d° 322f 50 payés...		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	73 ..	72 50
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	620 ..	
d° 3%, rembours. 500 fr........	457 ..	455 ..
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	441 ..	440 ..
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	93 50	93 25

Jouissance	Lundi 10 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Egypte. Oblig. Daïra Sanieh 4% (décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	491 490 50 490	en liq.. / au 15.. / P° au 15	488 75	d10			492 ..	
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig. 7%, rembours. 500 fr. (Décret 18 nov. 76 et loi 17 juill. 80.)	491 490 75 50 25 490	en liq.. / au 15.. / P° au 15	490 ..	d10 / d10		d5f / 488 75 / d5f	491 ..	490 ..
Avril 91	Egypte. Dette privil. conv. à 3½% (décrets des 6 et 7 juin 1890)...	465 50 465	en liq.. / au 15.. / P° au 15	463 75	d10		d5f	466 ..	463 75
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878	520 ..	en liq.. / au 15..					517 ..	
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f (nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		en liq.. / au 15.. / P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fl. 1f. Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	72f 50	en liq.. / au 15..	70 50				72 50	70 90
...	Coup. de 40 —	70 40 25 50 75 50 40	P° au 15		d50		71 50 d25	71 ..	
...	Coup. de 80 —	70f 40 25 50 75 50 40	P° au 31		d50		d25	71 .	
...	Coup. de 160 —	70f 20 40 50 40	P° au 15		d50		d25	70 80	
...	Coup. de 240 —	70f 20 40 50							
...	Coup. de 480 —	70f 50 20 30 50 40						70 85	
...	Coup. de 960 —	70f 40 20 40 50 40							
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).	..f	en liq.. / au 15..						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba, 6%, 1886, garantis.	489 50	en liq.. / au 15..					490 ..	
d°	d° d° 1890, garantis.	460 458 75	en liq.. / au 15.. / P° au 15		d10 / d10		d5f / d5f	460 ..	
Juin 91.	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f. 5f).		en liq.. / au 15..					104 50	
Juill. 91	d° Consolidés 4%	120 50	au 15..						
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89.		en liq..						
...	Oblig. et coupons prescrits au bout de 20 ans de l'éch. Titre de 617f.		au 15..		d10		d25		
...	— de 2468f.		P° au 15		d10		d25		
...	— de 6170f.		en liq..		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	415 411 410 50 410 (fr. c.)	au 15..					415 ..	
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	410 .. (fr. c.)	en liq.. / au 15..					412 50	
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	322 50 320 50 322 50	en liq.. / au 15..					328 75	
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change fixe 2f 10). Coup. de 100 fl.		en liq.. / au 15..		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe 2 fr. 50). Oblig. 100 fl.	93f 70	en liq.. / au 15..	89 75	89 85	89 65	89 65	93 90	
...	d° 500 fl.	93f 93f 25	P° au 15		d50		d25	93 .	
...	d° 1000 fl.	90f 30 90f 89f 95 90 85	P° au 31		d50		d25	90 10	
Août 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch.fi. 2f 50).	101 30 40	en liq.. / au 15..					101 30	
...	Cap. des titres amort. prescr. après 20 ans. Obl. 100 fl.		P° au 15		d50		d..		
...	— 500 fl.								
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég.ch.fixe 2f 50).		au 15..						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		en liq.. / au 15..	90 17½	90 25	90 .	90 07½	90 30	90 27½
...	d° coup. 500 fr.	90f 20 10 90f	P° au 15		d1f		90 20 d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.		P° au 15		90 25 d25				
...	d° coup. 50 fr.		P° au 31		d1f	90 50	90 65 d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	90f 50 91f	P° au 31		90 95 d25			90 50	
Avril 91	d° 3%	..f	au 15..						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	318 ..	en liq.. / au 15..					317 50	
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég.ch.fl. 25f 20), coup. de 504 f. (20 £).	..f	en liq. / au 15..						
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	..f	au 15..						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 15..						
d°	d° obl. 5% d°		au 15..						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch. fixe 25f 25), coup. de 20 £.	39f 38f 75 70 55	en liq.. / au 15..	38 50			38 30	38 50	38 85
...	d° coup. de 50 £.	..f	P° au 15		38 75 d50		d25		
...	d° coup. de 100 £.	39f 38f 75	P° au 15		40 .. d50		d1f	39 ..	
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. Nos 1 à 390000 et 500001 à 929987. (C. 500 f.	287 50 285 50 282 50	en liq.. / au 15..					290 ..	
...	(C. 5 obl.	285	au 15..						
...	(C. 10 ob.		au 15..						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	101 75	en liq.. / au 15..					101 50	
Juill. 91	d° 1890, 4%	..f	P° au 15						
...	Russie, 1850, 4½% (n.ch.fl. 25f 50. Oblig. de 100 £.		en liq.. / au 15..						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	97f 80 75 85 90	au 15..					97 70	
...	Grosses coupures	99f 50							
Juill. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort), n.c.fl. 4 f. Obl. de 100 r.	69f 75 69f	en liq.. / au 15..						
...	d° de 1000 r.	69f 75 69f	P° au 15		d50		d25		
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort), n.c.fl. 4 f. Obl. de 100 r.	69f 70 69f	en liq.. / au 15..	69 40			69 ..	70 40	70 05
..	d° de 1000 r.	69f 70 25 69f 68f 80	P° au 15		d50		d25	70	
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	97f 20 05	en liq.. / au 15..	96 75				97 25	
...	Grosses coupures	98f 25 40 98f	P° au 15		d50		d25	98 75	
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort		au 15..						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change fixe 4f), coup. de 125 r.	105 105 25	en liq.. / au 15..					104 90	
...	coup. de 500 r.	104 90 105 105 25						104 90	
...	coup. de 1000 r.	105 25 104 90						104 90	
...	coup. de 10000 r.		en liq..						
Juin 91.	d° 1889, 4% (or).	98f 60 98f	au 15..					98 25	
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	96f 80 70 80 97f 97f 20	en liq.. / au 15..					97 ..	
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	100	en liq.. / au 15..					100 ..	
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p., Obl. 500 f.	97f 96f 75 65 50 40	en liq..					96 70	
..	d° 2500 f.	98f 97f 80	au 15..	96 ..	96 10	95 85	95 90	98 50	96 40
..	d° 5000 f.	96f 95f 80 96f 10 20	P° au 15		d50		d25	96 40	
..	d° 12500 f.	96f 95f 90 90f 10 96f						96 40	
Juill. 91	d° d° 3e série...	96f 50 25 60 75 97f 25	en liq.. / au 15..					96 85	
Mai 91	d° Intér. cons., 4½%. 1re ém., 1980 (n.ch.fl. 4f) C. 100 r.	70f 50	en liq.. / au 15..						
	C. 500 r	70f 50	au 15..		d50		d25		
	C, 1000 r	70f 50	au 15..						
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Transcaucasien, remb. au pair	81f 75 82f 81f 75 55	en liq.. / au 15..					82 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½%, 53 (n.ch.fl. 25f 20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Oblgi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	325 ..	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fl. 2f 50). Obl. 100 fl. (arg.).	79 ..	78 80
d° 1000 fl. d°	79 ..	78 80
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.		
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Congo (Etat indép. du), Lots 1888		
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f	95 ..	95 ..
Danemark, 3½% (nég.ch.fixe 1f 40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fl. 2f 10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.		
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	100 ..	90 ..
Norvege, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	99	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.	99 25	
d° 1866, 5%	95 .	
Gouv. de Québec. 80, 4½%, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fl. 25f 20).		
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f 50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f. p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	100 .	
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.		
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	500 ..	
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	635 ..	625 ..
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	351 ..	349 ..
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	342 ..	
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	431 ..	430 50
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486.	417 ..	415 50
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale.	403 ..	402 50
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	416 50	415 50
Beïra-Alta, 3%	115 50	114 ..
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	212 ..	210 ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	210 ..	
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	316 .	
d° (Série X)	321 50	321 ..
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque	390 ..	
d° (2e série), 2e hypothèque.	377 .	373 50
d° (3e série), 3e hypothèque.	355 ..	352 50
d° (4e série), 4e hypothèque.	330 .	325 ..
d° (5e série), 5e hypothèque.	321 25	320 ..
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	353 ..	352 50
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	355 ..	
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	350 ..	312 50
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	340 ..	337 50
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	340 .	335 ..
Ouest de l'Espagne, 4%	200 ..	180 ..
Portugais, 3%	205	200 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982	198 75	190 ..
d° 4%	245 .	240 ..
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	368 75	365 ..
d° 2e hypothèque.	350 50	
d° 3e hypothèque.		
Cordoue à Séville, 3%	374 .	367 50
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%	532 50	
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52016 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Franco-Canadien, 3%, r. 500f.	368 .	
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	300 ..	296 25
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f, t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	505 ..	
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	512 50	
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	435 ..	425 ..
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		

Jouiss.	Lundi 10 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	449 448 75	au 15..					451 25	
		447 50	en liq..						
Juill. 91	dº 5%, 1890, remb. 500 fr..	87f 87f 25	au 15..					85 75	
			en liq..						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 15						
...	dº dº Ob. 50 £.		Pe au 15		d1f		d25		
...	dº dº Ob. 100 £.	104	Pe au 31		d50		d25		
Avril 91	dº 80, 4% r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq..						
	(nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.		au 15..						
...	dº dº Ob. 100 £.	103 70 95	Pe au 15		d50		d25		
...	dº dº Ob. 500 £.		en liq..						
Juin 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.		au 15..						
...	dº dº c. 5000f.		Pe au 15		d50		d25		
			en liq..						
Mai 91.	dº Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	90f50	au 15..					91 .	
			en liq..						
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	3f	au 15..						
	dº dº gross. coup.	23f	en liq..					23 ..	
dº	dº dº (sér. C).	18f65	au 15..					18 65	
	dº dº gross. coup.		en liq..						
dº	dº dº (sér. D).	18f65	au 15..					18 65	
...	dº dº gross. coup.		Pe au 15		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%-1890.		en liq..						
	Obligations de 500 fr.	421 75 421	au 15..					422 ..	
...	dº de 2500 fr.		Pe au 15		d50		d25		
...	dº de 12500 fr.		Pe au 31		d50		d25		
Juin 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..						
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	454 50	au 15..	448 75			450 ..	455 .	450 ..
...	dº dº 2500 f.		Pe au 15		d10		d5f		
...	dº dº 12500 f		Pe au 31		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq..						
	pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50	450	au 15..	453 75				455 ..	453 75
			Pe au 15		d10		d5		
			Pe au 31		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		en liq..						
ex-5e r.	250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		au 15..						
Juin 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		Pe au 15		d10		d5f		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)	530	au 15 .						
Juill. 91	Banque Hellénique de Crédit gé-		en liq .						
	néral, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 21)		au 15..						
Juill. 8?	Banque des Pays-Hongrois, act.		en liq..						
ex-1re	nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		au 15 .						
Avril 9.	Banque Générale de Madrid, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq..						
	100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p	600	au 15.	600 ..				600 ..	600 ..
	(ex-coupon 14)		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq..						
	250 fr. payés (ex-coupon 32)	560 557 50	au 15..	556 25				560 ..	
		555	Pe au 15		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq..						
	150 fr. payés (ex-coupon 34) .		au 15..						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq..						
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1090	au 15..					1090 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		Pe au 31		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions		en liq..						
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).		au 15..						
...	Grosses coupures....		Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91	Crédit Foncier Franco-Canadien.		en liq..						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		au 15..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq..						
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss		en liq..						
	estamp. « Act. de cap. amortie ».	120	au 15..					128 75	127 50
	(ex-coupon 14)		Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	428 75	au 15..	420 ..			425 ..	435 ..	430 ..
			Pe au 15		d10		d5f		
Oct. 84	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes		en liq..						
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex c. 9).		au 15..						
Juin 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat		en liq..						
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.	613 75	au 15..	616 25	620 ..	615 .	620 ..	616 25	618 75
			Pe au 15		d10		d5f		
	Grosses coupures...		Pe au 31		d10		d5		
Juill. 91	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq..						
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	110 100 25	au 15..					110 ..	
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	215	au 15..	212 50			218 75	220 ..	221 25
			Pe au 15		d10		d5		
	Grosses coupures....		Pe au 31		d10		d5		
Juill. 91	Méridionaux (Cie italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p.: 200000 act. de 1862; 100000 a. de 1881; 40000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq..						
	de 1889. (ex-coup. 12)........	635	au 15.	630 ..			626 25	640 ..	
	Grosses coupures....		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 59).....	282 50	au 15..	282 50			280 ..	280 ..	280 ..
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	130 125 120	au 15..	115 ..	120 ..	115 ..	116 25	127 50	125 ..
		117 50 116 25	Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 63)......	285 282 50	au 15..	281 25			280 ..	282 50	283 75
		281 25 280	Pe au 15				d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de		en liq..						
	chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p.	332 50	au 15..					337 50	
	(ex-coupon 22)		Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq..						
	a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000).		au 15..					701 25	
	(ex-coupon d'int. nº 8 — ex-coupon 1 divid		Pe au 15		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	Change	Papier long	Papier court
3%	Amsterdam	207 1/8 à 207 3/8..	206 5/8 à 206 7/8 et 4%.
4%	Allemagne.	123 ... à 123⅛...	122 13/16 à 122 15/16 et 4%
4%	Vienne....	211⅛.. à 212.....	211½.. à 212.. et 4.. %.
5%	Barcelone..	457.... à 459.....	457.... à 459.. et 4.. %.
5%	Madrid....	457.... à 459.....	457.... à 459.. et 4.. %.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4.. %.
5%	St-Pétersb.	258.... à 260.....	255 ... à 261 . et 4.. %.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4.. %.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 28 . à 25 29...	25 23½ à 25 24½—2½%.
	dº chèque	25 25.. à 25 26 .	25 25 . à 25 26..—......
3%	New-York.	518½.. à 519½...	518½ . à 519¼..—3..%.
3%	Belgique..	1 8 pte. à pair	1 16pte à 3/16pte—3..%.
6%	Italie.....	1⅜ pte à 1⅝ pte..	1⅝ pte à 1⅞ pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 4% à 5% 0/00
Argent dº à 1000/1000, dº 218f89 235 à 240 .. 0/00 pte.
Quadruples espagnols........................ 81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains....... 81 .. à 81 25
Piastres mexicaines........................ 4 05 à 4 07
Souverains anglais........................ 25 22 à 25 27
Banknotes........................ 25 24 à 25 29
Aigles des Etats-Unis........................ 25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)........................ 24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes.... 20 60 à 20 65
dº nouv., titre 900 milliѐm. 40 .. à .. ..
dº dº ½ Impér. dº 20 .. à .. ..
Couronnes de Suède........................ 27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾% consol. Midi, 96 /16 —1 heure. 96 1/16
Vienne, Métall, ... — Papier, 92 25 — Monnaie, 92 20
Crédit Autrichien... 287 25 | Chem. de Fer Autrich. 282 75
Change sur Londres.... Demande, 117 95 — Offre, 118 35
Change sur Paris....... Demande, 46 70 — Offre, 46 775
Lots................. 138 25 | Napoléon 9 385

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 10 Août 1891

	Disponible	Livrable dern. cours.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc Nº 3................	36 .. à 36 25	
Roux 88º nets................	36 .. à	
Raffinés, bonne sorte........	106 50 à	
— belle sorte........	107 50 à	
Certificats de sortie.........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc Nº 3. Courant du mois.	.. .. à	36 375 à .. ..
— Septembre......	.. .. à	36 375 à .. ..
— 4 d'Octobre.....		35 25 à 35 375
— 4 premiers.....		35 625 à 35 75
....		.. .. à .. ..
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90º, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0)*	43 25 à	
Courant du mois...........		41 75 à 42 ..
Septembre............		40 50 à .. ..
4 derniers............		39 .. à .. ..
4 premiers............		38 75 à 39 ..
....		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	53 .. à	
Courant............		52 75 à 53 ..
Septembre............		53 . à 53 50
4 derniers............		54 50 à 54 ..
4 premiers............		54 50 à 55 ..
....		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts............	74 50	
—	.. ..	
Colza en tonnes............	76 50	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	84 50	
—	.. ..	
Courant............		74 50 à .. ..
Septembre............		75 25 à .. ..
4 derniers............		76 25 à .. ..
4 premiers............		77 75 à 78 ..
....		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	59 75 à 60 ..	
Courant............		59 75 à 60 ..
Septembre............		60 75 à 61 ..
Septembre-Octobre............		61 .. à 61 25
4 derniers............		61 75 à 62 ..
4 de Novembre............		62 50 à .. ..
COURS DU MERCREDI 5 Août.		
SUIF DE PLACE *43º 1/2, en pains, les 100 kilos.*	64 .. à	
SUIF DE PROVINCE *43º 1/2, en fûte, en gare Paris.*	63 .. à	

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DE LA COTE-D'OR

Le 10 septembre 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture, et en présence de M. l'ingénieur en chef du canal de Bourgogne, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour l'exhaussement de dix ponts isolés, établis sur le canal de Bourgogne, dans la traversée des communes de Charigny, Braux, Clamerey, Saint-Thibault, Beurizot et Gissey-le-Vieil.

Travaux à l'entreprise :

Terrassement	24.304 20
Chaussées	19.538 60
Maçonneries	43 831 85
Ferronneries	68.671 70
Total	156.346 15
Somme à valoir	30.653 85
Total général	187.000 »

Cautionnement provisoire et définitif, 5,000 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture ; 2° de M. l'ingénieur Bureau, à Semur (Côte-d'Or).

DÉPARTEMENT DE LA DROME

Le 3 août 1891, à deux heures et demie, il sera procédé, en séance publique, par M le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du département, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux ci-après :

Construction d'un aqueduc d'égout, réfection complète des revers et caniveaux pavés et améliorations de l'état actuel des trottoirs dans la partie de la traverse de Valence comprise entre le chemin du Polygone et la rue Montplaisir, route nationale n° 92.

Travaux à l entreprise	19.347 83
Somme à valoir	2 652 17
Total	22.000 »

Cautionnement, 400 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de M. Bardot, ingénieur, 34, rue Belle-Image, à Valence.

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

Le 29 août 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par le préfet, en conseil de préfecture, assisté de M. Gain, architecte du Gouvernement, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, de l'entreprise, en un seul lot, des travaux à exécuter en 1891, pour la rectification, par écrêtement, de la route nationale n° 172, au droit du Dépôt d'étalons de Saint-Lô.

Ces travaux sont évalués à la somme de ... 30,000 fr.

Cautionnement, 1,500 fr.

Communication des pièces du projet à la préfecture de la Manche, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (sauf les jours fériés), de neuf heures à midi et de deux à cinq heures.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Le 5 septembre 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. le directeur du syndicat de la Durance à Pertuis et de M l'ingénieur en chef du département, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux d'exhaussement et de renforcement de la digue longitudinale du Père-Grand (rive droite de la Durance).

Travaux à l'entreprise	7 227 74
Somme à valoir	772 26
Total	8.000 »

Cautionnement, 240 fr

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de M. l'ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, à Apt.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE

Bilan au 31 juillet 1891.

Actif.

Caisse et banque		30.521.985 12
Portefeuille	148.426.654 41	159.601.004 01
Effets à l'encaisst	11.174.349 60	
Reports		20.321.187 44
Coupons à encaisser		2.125.782 39
Rentes et actions, bons et obligations		35.547.335 71
Avances sur garanties		46.748.144 55
Participations industrielles et commerciales		4.093.068 77
Participations financières		63.090.500 80
Immeubles		3.721.564 65
Comptes de banque à l'étranger et comptes courants divers		61.814.711 89
Appels différés sur actions		60.000.000 »
		487.585.285 33

Passif.

Capital	120.000.000 »
Réserve statutaire	7.379.970 11
Réserve spéciale	6.000.000 »
Comptes de chèques	152.946.723 91
Dépôts à échéances fixes	95.952.200 »
Comptes à disponibilité	3.975.533 76
Effets à payer	11.878.486 70
Comptes de banque à l'étranger et comptes courants divers	86.902.751 18
Intérêts et dividendes	114.541 49
Solde du dernier exercice	103.845 85
Profits et pertes (frais généraux déduits)	2.331.232 33
	487.585.285 33

Effets en circulation avec l'endos de la Société:

Administration centrale	5.167.047 83
Agences de province	2.548.762 11
Total	7.715.809 94

Certifié conforme aux écritures :

Le directeur,
SÉGAN.

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER DE BONE-GUELMA

ET PROLONGEMENTS

TIRAGE DU 8 AOUT 1891

1° Actions.

73 actions amorties remboursables à 596 fr., impôt déduit, à partir du 1er octobre 1891 :

17.571	à	17.575	5.976	à	5.980
14.101	à	14.105	49.271	à	49.275
52.626	à	52.630	29.536	à	29.540
44.401	à	44.405	55.116	à	55.120
59.691	à	59.695	3.911	à	3.915
28.566	à	28.570	14.151	à	14.155
40.596	à	40.600	21.656	à	21.658
40.416	à	40.420			

Les actions amorties seront remplacées dans les mains des ayants droit par des actions de jouissance.

2° Obligations de la 1re Série.

644 obligations remboursables à 490 fr., impôt déduit, à partir du 1er février 1892 :

109.601	à	109.610	183.481	à	183.490
186.441	à	186.450	29.331	à	29.340
52.721	à	52.730	199.741	à	199.750
196.081	à	196.090	218.411	à	218.420
195.981	à	195.990	110.871	à	110.880
111.201	à	111.210	170.881	à	170.890
180.781	à	180.790	187.321	à	187.330
202.851	à	202.860	188.051	à	188.060
166.571	à	166.580	172.261	à	172.270
162.211	à	162.220	110.661	à	110.670
169.781	à	169.790	211.801	à	211.810
47.711	à	47.720	56.191	à	56.200
45.921	à	45.930	141.361	à	141.370
81.261	à	81.270	206.661	à	206.670
37.321	à	37.330	46.511	à	46.520
147.711	à	147.720	174.841	à	174.850
24.871	à	24.880	49.951	à	49.960
79.091	à	79.100	221.101	à	221.110
184.961	à	184.970	126.271	à	126.280
108.581	à	108 590	114.901	à	114.910
110.121	à	110.130	195.801	à	195.810
199.801	à	199.810	63.731	à	63.740
191.951	à	191.960	215.751	à	215.760
223.091	à	223.100	176.501	à	176.510
137.151	à	137.160	200.371	à	200.380
210.091	à	210.100	209.461	à	209.470
148.731	à	148.740	30.381	à	30.390
63 131	à	63.140	92.091	à	92.100
192.761	à	192.770	207.601	à	207.610
224.501	à	224.510	14.861	à	14.870
153.991	à	154.000	210.271	à	210.280
204. 81	à	204.190	236.051	à	236.054
4.931	à	4.940			

3° Obligations de la 2e Série.

378 obligations remboursables à 493 fr. 44, impôt déduit, à partir du 1er février 1892 :

382.421	à	382.430	350.421	à	350.430
256.671	à	256.680	288.341	à	288.350
293.971	à	293.980	355.801	à	355.810
308.441	à	308.450	383.211	à	383.220
270.561	à	270.570	322.241	à	322.250
360.871	à	360.880	277.311	à	277.320
326.001	à	326.010	365.481	à	365.490
287.871	à	287.880	326.511	à	326.520
318.441	à	318.450	277.881	à	277.890
342.811	à	342.820	250.651	à	250.660
243.301	à	243.310	295.561	à	295.570
293.501	à	293.510	358.671	à	358.680
365.031	à	365.040	294.341	à	294.350
316.791	à	316.800	244.011	à	244.020
360.781	à	360.790	365.511	à	365 520
262.351	à	262.360	304.101	à	304 110
327.321	à	327.330	328.881	à	328.890
322.421	à	322.430	285.051	à	285.060
306.131	à	306.140	346.331	à	346.338

Le remboursement des actions et des obligations amorties au tirage du 8 août 1891 sera effectué aux dates ci-dessus indiquées, au siege de la Compagnie, 7, rue d'Astorg, à Paris.

Spectacles du Mardi 11 Août.

Opéra. — » h. »/». — Relâche.

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *Britannicus* : Silvain, Dupont-Vernon, A. Lambert fils, Marais; Mmes Fremaux, Moreno, Malck. — *Souvent homme varie.*

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin Lamar; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Gaité. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — 8 h. 1/4. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. Lemonnier : Mmes Riquet-Lemonnier, Lévi-Leclerc, Perrot; MM. Gravier, Desjardins, Regnard, Jaeger, Avelot.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — Reprise de *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : Louis Jezierski.

Vingt-troisième année. — N° 217 Le numéro : 15 centimes. Mercredi 12 Août 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

Depuis le 1er janvier 1891, le prix de l'exemplaire du* Journal officiel (*année courante*) *est de* 15 centimes, *quel que soit le nombre des suppléments.

SOMMAIRE DU 12 AOUT

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 11 Août 1891.

Le Président de la République a reçu les lettres par lesquelles S. M. le roi de Portugal et des Algarves met fin à la mission que M. d'Antas remplissait près le gouvernement de la République française en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

En l'absence de M. le Président de la République, M. Emygdio Navarro a communiqué au ministre des affaires étrangères les lettres par lesquelles S. M. le roi de Portugal et des Algarves l'accrédite en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire et il a été admis à entrer, dès à présent, en cette qualité, en relations officielles avec le gouvernement de la République.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Service des subsistances militaires. — Par décis. minist. du 8 août 1891 :

M. Buquet, off. d'administ. de 2e cl., comptable de l'atelier d'arçonnerie de l'école de caval. de Saumur, a été désigné pour la 7e rég.

M. Raphel, off. d'administ. adj. de 1re cl., employé dans la 6e rég., a été désigné pour prendre la gestion de l'atelier d'arçonnerie de l'école de caval. de Saumur.

Service du recrutement. — Par décis. minist. du 10 août 1891 :

M. Messagé, capit. d'inf. hors cad., attaché au bur. de recrut. de Montargis, a été désigné pour passer au recrut. de la Seine, en rempl. de M. Fidel, réintégré dans les cad.

M. Marchal, capit. au 103e rég. d'inf., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au bur. de Montargis, en rempl. de M. Messagé, passé à Paris.

M. Hyacinthe, capit. au 160e rég. d'inf., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au bur. de recrut. de Vitré, en rempl. de M. Palis, dont la nomination a été annulée.

ARMÉE TERRITORIALE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Personnel administratif. — Par décret en date du 9 août 1891, rendu par le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été nommés à l'emploi de capitaine-major dans l'armée territoriale les officiers dont les noms suivent savoir :

Au 98e rég. territ. d'inf. — M. Dugourd (Modeste-Alfred), capit. d'inf. en retr. — Affecté au serv. des chemins de fer et des étapes, en rempl. de M. Beteille, dont la démission est acceptée.

Au 110e rég. territ. d'inf. — M. Bonafous (Lysis-Marcel-Louis-Barnabé-Eustate), capit. d'inf. en retr. — Affecté comme capit. de rés. au 133e rég. d'inf., en rempl. de M. Trappier, rayé des cad. de l'armée territ., pour cause de cécité.

Au 126e rég. territ. d'inf. — M. Choulet (Charles-Louis), capit. d'inf. en retr — Affecté, comme capit. de rés. au 75e rég. d'inf., en rempl. de M. Ricard, passé au 127e rég. de l'arme.

MUTATIONS

Personnel administratif. — Par décis. minist. du 9 août 1891, M. Ricard (Jean-Antoine), capit.-maj. au 126e rég. territ. d'inf., passe, en la même qualité, au 127e rég. de même arme, en rempl. de M. Molinier, qui a atteint la limite d'âge.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 11 Août 1891.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

New-York, 10 août.

Les navires de guerre le *Charleston*, *Marian* et l'*Albert* ont reçu l'ordre de se rendre dans les mers de Chine.

Washington, 10 août.

L'état des blés est de 90 8/10; les blés de mars de 95 5/10; le seigle de mars de 89 6/10; les avoines de 89 5/10; les orges de 93 8/10.

La récolte des blés est tardive; leur maturité sera défectueuse si la température d'août ne leur est pas absolument favorable. Toutefois la moyenne sera suffisamment élevée.

Les blés de mars se sont améliorés partout sauf à Washington; les avoines ont gagné deux points et les orges seront très abondantes.

Les rapports adressés au ministre de l'agriculture pour le commencement d'août donnent le chiffre de 88 9/10 comme moyenne générale de la récolte du coton; autrement dit, la situation dans toute la région cotonnière en est au même point qu'au commencement de juillet.

La récolte est arriérée, les plantes sont petites, et sur des espaces considérables elles offrent une apparence chétive.

On ne signale les chenilles et les *boilworms* que dans un nombre restreint de districts.

Si le temps n'est pas propice pendant le mois d'août, la récolte sera compromise.

(*Agence Havas.*)

ANGLETERRE

Londres, 10 août.

La reine inspectera l'escadre française, le 21 août, à trois heures de l'après-midi. Les officiers français dîneront avec lord Clanvilliam, le soir du même jour; puis ils assisteront au bal donné dans le nouvel hôtel de ville de Portsmouth par les officiers du port et pour lequel on a lancé 2,000 invitations.

(*Agence Havas.*)

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Buenos-Ayres, 10 août.

On attribue à la chambre syndicale du commerce l'intention de souscrire tout le capital de la banque de la République, à la condition que la direction et les opérations de cette banque soient soustraites à toute ingérence du gouvernement. (*Agence Havas.*)

BRÉSIL

Rio-de-Janeiro, 10 août.

La Chambre des députés a refusé définitivement de ratifier le traité de démarcation de frontières entre le Brésil et la République Argentine. (*Agence Havas.*)

DANEMARK

Copenhague, 11 août.

L'escadre française a passé ce matin à sept heures et demie à l'est de Sprogoe, se dirigeant vers le nord. (*Agence Havas.*)

INDES ANGLAISES

Simla, 10 août.

Le vice-roi des Indes a maintenu la peine de mort contre le senapoutti et le général Tongal, chefs de la révolte de Manipour.

Il a commué la peine du régent de Manipour et d'Angaoessena, autre prince insurgé, en déportation avec confiscation de leurs biens.

(*Agence Havas.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 9 août.

M. de Laboulaye, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, a présenté aujourd'hui au tsar ses lettres de rappel. Il doit partir très prochainement pour la France.

(*Agence Havas.*)

SERBIE

Belgrade, 10 août.

Un ukase des régents prescrit la transformation des fusils Mauser, Kaka et Bardan, employés dans l'armée serbe, en armes à tir rapides, ainsi que l'usage d'une nouvelle poudre.

(*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Le mercredi 4 novembre 1891, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture à Vannes, un concours pour l'admission aux emplois d'agents voyers d'arrondissement et d'agents voyers cantonaux.

Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 7, rue Cambacérès, où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Ministère des finances.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira, le 5 octobre 1891, dans le département du Var, à Toulon.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire:

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Opérations concernant les caisses d'épargne ordinaires du 1er au 10 août 1891.

Dépôts de fonds	8.610.746 68
Retraits de fonds	3.891.576 90
Excédent de dépôts	4.719.169 78

Excédent de dépôts du 1er janvier au 10 août 1891, 52,060,373 fr. 06.

Capitaux employés en achat de rentes, du 1er au 10 août 1891:

1° Pour placement des excédents de dépôts et, en outre, des arrérages et des capitaux encaissés sur les valeurs composant le portefeuille provenant des caisses d'épargne ordinaires, 4,101,414 fr. 59;

2° Pour le compte des déposants des caisses d'épargne ordinaires, 291,242 fr. 05.

Ministère des travaux publics.

INSTRUCTION
pour
l'admission à l'école nationale supérieure des mines en 1891.

§ 1er. — ORGANISATION DE L'ÉCOLE

L'école nationale supérieure des mines, établie à Paris, est placée dans les attributions du ministre des travaux publics.

Elle est destinée à former les ingénieurs que réclame le service confié par l'Etat au corps des mines. Indépendamment des élèves ingénieurs, l'école reçoit aussi des élèves externes et des élèves étrangers.

Les élèves ingénieurs sont pris exclusivement parmi les élèves de l'école polytechnique et entrent seuls au service de l'Etat. Ils sont nommés par décret.

Les élèves externes sont spécialement préparés pour les positions variées qu'offre l'industrie, et surtout appelés à devenir ingénieurs ou directeurs d'exploitation de mines, d'usines métallurgiques, de fabriques de produits chimiques, de chemins de fer, etc. Leur admission a lieu par voie de concours. Les examens ont lieu devant une commission spéciale, dans les conditions relatées ci-dessous.

Les élèves étrangers sont admis par décision du ministre, sur la demande des ambassadeurs ou chargés d'affaires des puissances étrangères, sous la condition de subir un examen de capacité devant la même commission.

L'enseignement est commun aux diverses catégories d'élèves; cependant les élèves étrangers ne peuvent participer aux exercices pratiques que dans la mesure du nombre des places disponibles dans les laboratoires et les salles de dessin.

La durée des cours spéciaux est de trois ans.

A la fin de chaque année scolaire, les élèves ingénieurs et les élèves externes subissent des examens sur tous les cours afférents à cette année d'étude.

Les élèves étrangers font, au commencement de chaque année scolaire, la déclaration des cours qu'ils demandent à suivre. Ils subissent les examens de fin d'année correspondants; le conseil de l'école apprécie, d'après l'ensemble des notes obtenues, si l'élève étranger peut être maintenu l'année suivante à l'école.

A la sortie de l'école, les élèves ingénieurs sont nommés ingénieurs des mines de 3e classe et chargés d'un service de l'Etat.

Les élèves externes qui ont fait preuve de connaissances suffisantes et qui ont obtenu au moins 65 p. 100 du total des points qui peuvent être acquis dans tout le cours de l'enseignement spécial, reçoivent un diplôme d'ingénieur civil des mines.

Ceux qui ont obtenu au moins 55 p. 100 du maximum reçoivent seulement un certificat d'études.

Les élèves étrangers reçoivent, par assimilation aux élèves français, un diplôme ou un certificat d'études suivant qu'ils ont obtenu au moins 65 p. 100 ou au moins 55 p. 100 du maximum, s'ils ont suivi tous les cours et pris part aux exercices pratiques et aux examens, comme les élèves externes.

Pour faciliter l'admission aux cours spéciaux des jeunes gens qui ne sortent pas de l'école polytechnique, des cours préparatoires ont été institués à l'école des mines.

Ces cours sont suivis par des élèves français admis après un concours dans les conditions ci-dessous indiquées et par des élèves étrangers admis après un examen de capacité.

L'enseignement préparatoire se compose de quatre cours oraux et d'exercices pratiques.

Les cours comprennent:

1° Les parties essentielles de l'analyse infinitésimale ainsi que la géométrie descriptive et ses applications;

2° La mécanique (cinématique, dynamique, statique et machines);

3° La physique (thermodynamique, optique et électricité);

4° La chimie générale et particulièrement l'étude des métaux et de leurs composés.

Les exercices pratiques consistent en dessin géométrique, en croquis de machines et en manipulations chimiques.

Des examens ont lieu dans le courant et à la fin de l'année scolaire. Les élèves qui y ont le mieux satisfait peuvent être déclarés admis aux cours spéciaux, sans nouvelles épreuves; les autres ne peuvent y être admis que par la voie du concours dont il est question ci-dessous.

§ 2. — CONCOURS

Tout candidat au titre d'élève externe doit être Français ou naturalisé Français. Il doit avoir eu dix-sept ans révolus et moins de vingt et un ans au 1er janvier de l'année où il se présente pour les cours préparatoires, dix-huit ans révolus et moins de vingt-trois ans pour les cours spéciaux.

Toutefois les candidats qui ont accompli leur service dans l'armée active peuvent être admis, s'ils n'ont pas eu au 1er janvier plus de vingt-cinq ans pour les cours préparatoires et de vingt-six ans pour les cours spéciaux.

Aux termes de la loi sur le recrutement de l'armée, du 15 juillet 1889 (articles 23 et 24), les jeunes gens qui ont obtenu ou qui poursuivent leurs études en vue d'obtenir le diplôme supérieur délivré aux élèves externes par l'école supérieure des mines, sont, après un an de présence sous les drapeaux, envoyés en congé dans leurs foyers jusqu'à la date de leur passage dans la réserve. Mais ils seront tenus d'accomplir les deux années de service dont ils ont été dispensés, s'ils n'ont pas obtenu le diplôme avant l'âge de vingt-six ans.

La demande d'admission aux cours préparatoires ou aux cours spéciaux, à titre d'élève externe, doit être adressée au ministre des travaux publics avant le 25 août.

Elle doit être accompagnée :

1° D'une copie authentique de l'acte de naissance du candidat et au besoin des pièces établissant sa qualité de Français;

2° D'un certificat de bonnes vie et mœurs, délivré par les autorités du lieu de son domicile et dûment légalisé;

3° D'une déclaration dûment légalisée d'un docteur en médecine, constatant que le candidat a été vacciné ou qu'il a eu la petite vérole.

Sont dispensés des formalités précédentes concernant la demande d'admission, les élèves de l'école polytechnique qui auront à remettre, avant l'examen, à l'inspecteur de l'école des mines, les pièces constatant les conditions de leur sortie de l'école polytechnique.

La demande d'admission à titre d'élève étranger doit être adressée à l'avance au représentant de la nation à laquelle appartient le candidat et, par lui, au ministre des affaires étrangères.

Les examens pour l'admission aux cours préparatoires ou aux cours spéciaux s'ouvriront le 25 septembre à l'école des mines, 60, boulevard Saint-Michel, devant une commission spéciale constituée en jury d'examen.

Les épreuves pour l'admission aux cours préparatoires consistent en :

1° Quatre examens oraux portant sur l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie rectiligne, la géométrie analytique, la géométrie descriptive, la physique et la chimie des métalloïdes, telles qu'elles sont résumées dans les programmes ci-annexés;

2° Une dictée qui sera jugée au point de vue de l'écriture et de l'orthographe;

3° Un dessin d'après la bosse.

Les épreuves pour l'admission aux cours spéciaux consistent en :

1° Quatre examens oraux portant sur les diverses parties de l'enseignement préparatoire, c'est-à-dire l'analyse infinitésimale, la mécanique, la géométrie descriptive et ses applications, la physique et la chimie générale, telles qu'elles sont résumées dans les programmes ci-annexés;

2° Une dictée qui sera jugée au point de vue de l'écriture et de l'orthographe;

3° Une épure de géométrie descriptive et un lavis.

Toutefois les élèves de la promotion sortant de l'école polytechnique et non admis directement aux cours spéciaux de l'école des mines ne seront interrogés, à l'examen oral, que sur les parties du programmes de l'école des mines exigées pour les examens de sortie de l'école polytechnique.

Le nombre des admissions aux cours préparatoires ne pourra dépasser trente-cinq.

La nombre des admissions aux cours spéciaux ne pourra dépasser vingt-cinq.

Sont inscrits en tête de la liste d'admission aux cours spéciaux les élèves des cours préparatoires qui, à la suite des examens et du classement de fin d'année, ont obtenu des notes que le conseil de l'école estime satisfaisantes.

Sont inscrits à la suite, dans l'ordre de leur rang de sortie de l'école polytechnique, les élèves de ladite école qui auront obtenu à leur sortie un nombre de points représentant une moyenne générale de 12 au moins, mais seulement jusqu'à concurrence de cinq places.

Ne seront donc offertes au concours, pour les places d'élèves externes aux cours spéciaux, que celles restant disponibles après qu'il aura été procédé aux admissions d'office qui viennent d'être indiquées.

Les programmes des connaissances exigées pour l'admission aux cours préparatoires et aux cours spéciaux sont délivrés gratuitement au ministère des travaux publics (division du personnel, 1er bureau) ou au secrétariat de l'école des mines, 60, boulevard Saint-Michel.

ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES

Conditions d'admission des élèves externes et des élèves étrangers pour l'enseignement spécial et pour les cours préparatoires.

Institution et but de l'école.

L'école nationale des ponts et chaussées, créée en 1741, reconstituée par le décret de l'Assemblée nationale du 19 janvier 1791 et organisée sur des bases plus étendues par la loi du 30 vendémiaire an IV (22 octobre 1795), le décret du 7 fructidor an XII (24 août 1804) et le décret du 13 octobre 1851, a reçu depuis cette époque de nouveaux développements consacrés par le décret du 18 juillet 1890. Elle est placée sous l'autorité du ministre des travaux publics et destinée à former des ingénieurs pour les divers services de l'Etat qui rentrent dans les attributions du corps des ponts et chaussées.

L'enseignement dure trois années.

Il comprend la construction des routes, ponts, chemins de fer, canaux, ports maritimes, l'amélioration des rivières, l'architecture civile, la mécanique appliquée (résistance des matériaux et hydraulique), les machines à vapeur, l'hydraulique agricole, les connaissances géologiques et minéralogiques nécessaires aux constructeurs, le droit administratif et l'économie politique.

Les travaux intérieurs de l'école ont pour but d'exercer les élèves sur les objets suivants :

1° Travaux graphiques, dessins, lavis, rédaction de mémoires et concours sur des projets d'art;

2° Manipulation et essai de matériaux de construction;

3° Nivellement et lever de plans, lever de machines et de bâtiments.

Indépendamment des élèves ingénieurs qui sortent de l'école polytechnique, l'école des ponts et chaussées reçoit des élèves externes français et des élèves étrangers admis, après concours et par décision ministérielle, à suivre les cours oraux et à participer aux travaux intérieurs de l'école.

Depuis 1876, des cours préparatoires, d'une durée d'une année, ont été institués pour les candidats qui désirent aborder l'enseignement spécial de l'école. Ces cours comprennent :

1° Le calcul différentiel, le calcul intégral et la mécanique :

2° La géométrie descriptive, la stéréotomie, les éléments d'architecture, le dessin linéaire et le lavis;

3° La physique et la chimie.

L'ouverture des cours, pour l'école tout entière, a lieu le 16 novembre.

Elèves des cours spéciaux.

Les connaissances exigées pour être admis à l'école des ponts et chaussées comme élève des cours spéciaux comprennent l'arithmétique, la géométrie élémentaire, l'algèbre, la trigonométrie rectiligne, la géométrie analytique à deux ou à trois dimensions, des notions de géométrie descriptive avec application à la coupe des pierres et à la charpente, des notions de calcul intégral et différentiel, de mécanique, de physique et de chimie et d'architecture.

Ces élèves, après avoir satisfait aux examens de sortie, reçoivent un diplôme supérieur ou un certificat d'études constatant le degré de l'instruction qu'ils ont acquise. Le diplôme donne droit aux dispenses prévues par la loi sur le recrutement militaire.

Le nombre des admissions aux places d'élève externe de ces cours ne pourra dépasser vingt.

Elèves des cours préparatoires.

Les connaissances exigées pour être admis à l'école des ponts et chaussées comme élève des cours préparatoires comprennent l'arithmétique, la géométrie élémentaire, l'algèbre, la trigonométrie rectiligne, la géométrie analytique à deux ou à trois dimensions, des notions de géométrie descriptive, de physique et de chimie, le dessin.

A la fin de l'année scolaire, les élèves des cours préparatoires sont examinés sur toutes les parties de l'enseignement. Ceux qui ont satisfait à cet examen sont déclarés admissibles aux cours spéciaux et sont dispensés, sur l'avis du conseil de l'école, de l'examen prescrit par l'arrêté ministériel du 1er mai 1891. Ils sont inscrits en tête de la liste des élèves des cours spéciaux de l'année suivante.

Le nombre des admissions aux cours préparatoires ne pourra dépasser quinze pour les élèves externes.

Conditions d'admission.

L'admission aux cours spéciaux, comme aux cours préparatoires, est prononcée à la suite d'un concours qui est subi devant un jury désigné par le ministre des travaux publics, sur la proposition du directeur de l'école.

Les examens ont lieu à Paris, à l'école des ponts et chaussées; ils commenceront en 1891 le 25 septembre.

Pour être admis au concours, les candidats français doivent avoir eu, au 1er janvier de l'année dans laquelle ils se présentent, dix-sept ans révolus et moins de vingt-cinq ans pour les cours préparatoires; dix-huit ans révolus et moins de vingt-six ans pour les cours spéciaux.

Toutefois les candidats qui ont accompli leur service dans l'armée active pourront se présenter, aux cours préparatoires s'ils ont moins de vingt-sept ans, et aux cours spéciaux s'ils ont moins de vingt-huit ans au 1er janvier de l'année du concours.

Les demandes d'admission au concours doivent être adressées sur papier timbré au ministre des travaux publics, avant le 25 août, et être accompagnées :

1° D'une copie authentique de l'acte de naissance du candidat et au besoin des pièces établissant sa qualité de Français;

2° D'un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par les autorités du lieu de son domicile et dûment légalisé;

3° D'une déclaration dûment légalisée d'un docteur en médecine constatant que le candidat a été vacciné ou qu'il a eu la petite vérole.

En outre, pour les candidats qui ne seraient pas majeurs, les demandes devront être visées par leurs parents ou tuteurs.

Pourront d'ailleurs être dispensés du concours d'admission aux cours préparatoires, sur l'avis du conseil de l'école, les candidats qui, ayant échoué au concours pour les places de l'enseignement spécial, seront reconnus posséder les connaissances suffisantes pour suivre les cours préparatoires.

Les candidats étrangers doivent présenter leur demande d'admission à l'école au ministre des travaux publics, par l'intermédiaire du ministre des affaires étrangères, après l'avoir, au préalable, soumise à l'agrément du représentant à Paris du gouvernement intéressé.

Ils subissent, à la même époque que les candidats français, un examen portant sur les mêmes matières.

Leur admission à l'école est prononcée par le ministre, sur l'avis du jury d'examen et les propositions du conseil, dans la limite des places disponibles.

Ils sont prévenus qu'une habitude suffisante de la langue française sera exigée d'eux.

Le programme détaillé des conditions d'admission et des connaissances sur lesquelles portent les concours et examens est délivré gratuitement au ministère des travaux publics (division du personnel, 1er bureau) ou au secrétariat de l'école des ponts et chaussées, 28, rue Saints-Pères.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

ÉCOLE NATIONALE D'ARTS ET MÉTIERS D'AIX

Concours d'admission de 1891.

Liste des candidats admissibles aux épreuves orales.

LOIRE

Arnaud. — Chaize. — Chaleger. — Gachon. — Gliton. — Hirn. — Joly. — Mermier. — Ogier. — Robert. — Seloron. — Teissèdre. — Véron. — Vinay.

ÉCOLE NATIONALE D'ARTS ET MÉTIERS D'ANGERS

Concours d'admission de 1891.

Liste des candidats admissibles aux épreuves orales.

ALLIER

Chauflournier. — Fournier. — Fauchère. — Chavenon. — Vèmiant.

CALVADOS

Leguillon. — Guittonneau.

CHARENTE

Fraisot. — Lotte. — Ratier. — Mercier. — Mesnard. — Sillard. — Chalutaud.

CHARENTE-INFÉRIEURE

Rivaud. — Degusseau. — Bernela. — Jamain. — Maury. — Guégo. — Paulais.

CHER

Amartin. — Aubry. — Jolivet. — Mallet. — Mazaud. — Maraud. — Duchâteau. — Coudreau. — Cheigne. — Lacour. — Brosse. — Bruandet. — Pierre.

CÔTES-DU-NORD

Thomas. — Le Barzie. — Hinault. — Coadie. — Buriot. — Le Flein.

CREUSE

Néant.

DORDOGNE

Dumas. — Lacombe. — Daniel. — Casadepax. — Geslin. — Leclère. — Bénazet. — Bierge. — Vinel. — Maureth. — Caudère. — Dalesme. — Robière.

EURE-ET-LOIR

Bézier. — Mahault. — Vivier. — Renard. — Leroyer. — Baillaud. — Racinet.

FINISTÈRE

Piriou. — Le Bour. — Gauthier. — Maurer. — Guyonnat.

GIRONDE

Tillhet. — Durandeau. — Braud. — Robert. — Déromas. — Bonnaud. — Parriche. — Thiers. — Dupuy. — Eynerie. — Favre. — Malbec. — Beau. — Courpron. — Neys. — Valaize. — Bascoulerque. — Coutelas. — Lumaret. — Pauchot.

ILLE-ET-VILAINE

Lace. — Papail. — Rivoalet. — Marchand. — Guihard.

INDRE

Aupetit. — Baraton. — Damon.

INDRE-ET-LOIRE

Maurice. — Pays. — Delaunay. — Thérode.

LANDES

Garderès. — Couloumère. — Vidal.

LOIRE-INFÉRIEURE

Maury. — Pauché. — Baty. — David. — Rabadeux. — Turbet. — Gendron. — Biélu. — Thomas. — Edeats. — Biclet. — Soyer. — Marivin. — Chevillard. — Jégo. — Brieux. — Couty. — Chénard. — La Vaguérise. — Arronet. — Monier. — Lucas. — Legarçon. — Clément. — Bonhommet. — Gatinel. — Feilleux. — Feuillâtre. — Cnénau. — Touguet. — Layral. — Le Caër. — Perron.

LOIR-ET-CHER

Néant.

LOIRET

Diderich. — Poisson. — Girault. — Fort. — Caussé. — Floris. — Blanchet. — Froc.

MAINE-ET-LOIRE

Pineau. — David. — Cadis. — Massip. — Renou. — Dezé. — Garry. — Chiron. — Mabert. — Heinrich. — Charron. — Lefort.

MANCHE

Lemagnin. — Gonneville. — Hameroux. — Cadel. — Le Guelinet. — Lerbourg. — Polidor.

MAYENNE

Fatus. — Hoerner. — Amiot.

MORBIHAN

Géronimi. — Petit. — Coujard.

NIÈVRE

Petit. — Richard. — Delume. — Rosier. — Borde. — Labour. — Mornas. — Ravassat. — Faivre. — Audriot. — Jaillard. — Communier. — Siméon. — Renaud. — Chapoteau. — Michaud. — Graillot. — Duisy. — Girault. — Simon. — Chabin. — Pillet. — Sablon. — Pier. — Vincent.

ORNE

Néant.

PYRÉNÉES (BASSES-)

Lasserre. — Cazenave. — Honta.

PYRÉNÉES (HAUTES-)

Poteau. — Rivière. — Larré. — Pebay.

SARTHE

Thériaux. — Guillon. — Fournigault.

SEINE

Bogaërs. — Chauvière. — Coger. — Lagevin. — Lucas. — Maëder. — Parent. — Petit. — Pollet. — Prioux. — Rideau. — Tombois. — Waseige. — Voullemier. — Stegemann.

SÈVRES (DEUX-)

Jauzebon. — Chabauty. — Sauré. — Saget. — Mazaud. — Thébault.

VIENNE (HAUTE-)

Delavergnas. — Guerber. — Loiraud. — Maingonnat. — Feuillerat. — Mayeras. — Parveix. — Sudrat. — Threuil.

VIENNE

Veron.

VENDÉE

Truche. — Martin. — Mainguy. — Tricoire.

ÉCOLES NATIONALES D'ARTS ET MÉTIERS

Concours d'admission de 1891.

Itinéraire des commissions régionales chargées de faire subir l'examen définitif aux candidats.

VILLES où siégera la commission	DÉPARTEMENTS AUXQUELS APPARTIENDRONT LES CANDIDATS	JOURS où siégera la commission
	ÉCOLE D'AIX	
Clermont	Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Cantal, Corrèze	14 août.
Lyon	Rhône, Ain, Loire, Drôme, Saône-et-Loire	17, 18, 19, 20 août.
Chambéry	Savoie, Haute-Savoie, Isère et Hautes-Alpes	22 août.
Aix	Bouches-du-Rhône, Var, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Corse, Algérie	24, 25, 26, 27 août.
Nîmes	Gard, Lozère, Vaucluse, Ardèche	29, 30, 31 août.
Montpellier	Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales	2 septembre.
Toulouse	Haute-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne, Ariège, Aveyron	4, 5 septembre.
Agen	Lot-et-Garonne, Lot, Gers	7, 8 septembre.
	ÉCOLE D'ANGERS	
Caen	Calvados, Manche, Orne	14, août.
Rennes	Ille-et-Vilaine, Finistère, Côtes-du-Nord, Mayenne	17, 18 août.
Nantes	Loire-Inférieure, Morbihan, Vendée	20, 21, 22 août.
Tours	Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Sarthe, Loir-et-Cher	25 août.
Poitiers	Vienne, Deux-Sèvres, Charente, Charente-Inférieure	27 août.
Bordeaux	Gironde, Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées	29, 30 août.
Limoges	Haute-Vienne, Dordogne, Creuse	2 septembre.
Bourges	Cher, Indre, Nièvre, Allier	4, 5, 6 septembre.
Paris	Seine, Eure-et-Loir, Loiret	8, 9 septembre.
	ÉCOLE DE CHALONS	
Troyes	Aube, Haute-Marne, Yonne	14 août.
Besançon	Doubs, Haute-Saône, Côte-d'Or, Jura, arrondissement de Belfort	17, 18 août.
Nancy	Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges	20 août.
Reims	Marne, Aisne, Ardennes	22, 24, 25 août.
Lille	Nord, Pas-de-Calais	27 août.
Amiens	Somme, Oise	29 août.
Rouen	Seine-Inférieure, Eure	1er septembre.
Paris	Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise	3, 4, 5 septembre.

Ministère de l'agriculture.

Le congrès international de l'agriculture qui a été institué à Paris à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris en 1889, et qui a été présidé par M. Méline, ancien ministre de l'agriculture, a décidé qu'un deuxième congrès international serait organisé en 1891.

En suite de cette décision, le bureau du congrès a désigné la ville de la Haye (Hollande) comme siège du nouveau congrès.

La date d'ouverture a été fixée au 7 septembre; les séances auront lieu du 7 au 12 septembre.

Le comité exécutif du congrès fait appel aux agronomes, agriculteurs et horticulteurs de tous les pays.

Les questions mises à l'étude seront traitées dans sept sections.

1° Enseignement agricole;
2° Institutions de crédit et de prévoyance;
3° Industries agricoles;
4° Questions agricoles techniques;
5° Economie rurale;
6° Questions législatives;
7° Organisation définitive des congrès agricoles futurs.

Pour faire partie du congrès on devra en faire la demande au président du comité exécutif, en lui adressant un mandat de poste de 10 florins.

On est prié d'adresser les demandes à M. Zillesen, commis-greffier de la première chambre des Etats-Généraux, 10, Koningskade, à la Haye.

Une exposition organisée par la société agricole de la province de Trieste (Autriche) aura lieu à Goritz du 12 au 27 septembre prochain.

Cette exposition sera internationale seulement pour les produits chimiques utilisables en agriculture et les machines agricoles.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES SCIENCES
morales et politiques.

Addition à la séance du 8 août.

Dans son rapport sur le concours pour le prix Rossi, M. Levasseur apprécie ainsi le mérite des lauréats :

L'auteur du mémoire n° 6, M. Edouard Van Smissen, après avoir tracé à grands traits l'histoire de la population en Grèce, dans l'empire romain, en France au moyen âge et pendant les temps modernes, expose le sujet d'une manière intéressante, fait une judicieuse critique des théories de Malthus, reconnaît, sauf quelques réserves, avec M. de Molinari, que la population a une tendance à se proportionner toujours à ses moyens d'existence. La terre est encore peu peuplée, dit-il, et il y a place, dans presque tous les pays, pour une longue période d'accroissement. Il s'effraye peu de la désertion des campagnards et de l'émigration à l'étranger, laquelle rend les peuples prolifiques. Il ne croit pas à l'efficacité de la liberté de tester pour augmenter le nombre des naissances, et il termine en exprimant la confiance que l'Europe conservera sa suprématie intellectuelle et la France son rôle glorieux de peuple initiateur.

Le mémoire n° 5, dont l'auteur est M. Lucien Schön, de Paris, forme deux volumes in-8°. La première partie contient un historique complet de la question depuis l'antiquité jusqu'à nos jours; la seconde traite des encouragements et des obstacles à la fécondité. On reconnaît que l'auteur est habitué à traiter des sujets historiques et à consulter les documents originaux; les nombreuses citations qu'il fait en sont la preuve. Il possède une vaste érudition et une solide connaissance de l'histoire générale. Dans la seconde partie, il se montre observateur judicieux et critique sensé. Il faut, dit-il, se garder de tout système préconçu et absolu. Les sociétés contemporaines sont très loin d'avoir atteint la limite des subsistances qu'elles peuvent produire sur leur propre sol par la culture ou tirer des pays étrangers par le commerce, et les prévisions de Malthus ne doivent pas inquiéter la génération présente.

FÉLIX HÉMENT.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Lundi, 10 août 1891.

Une dépression s'est avancée sur la mer du Nord (751mm); elle amène une baisse barométrique générale sur l'ouest et le centre du continent, qui se propage jusqu'à la Méditerranée. Les fortes pressions qui se tiennent au large de la France persistent; elles se sont étendues vers le nord-est (Valentia 764mm). Le vent est revenu au nord-ouest sur les Iles-Britanniques ainsi que sur nos côtes Ouest et il est modéré; il soffle assez fort de l'ouest sur la Manche. Des pluies sont tombées sur les Iles-Britanniques et la Baltique, dans nos régions du Nord et du Nord-Ouest.

La température est en hausse. Le thermomètre marquait ce matin 12° à Bodo, 14° à Paris, 17° à Vienne et 25° à Athènes. On notait 7° au Puy de Dôme et 6° au Pic du Midi.

En France, le ciel est nuageux; les courants d'entre ouest et nord-ouest vont occasionner quelques averses dans le Nord et maintenir partout une température peu élevée. — A Paris, hier belle journée; faible pluie la nuit. Max. : 23° 6; min. 15° 7. Hier belle journée; faible pluie la nuit. Max. : 23° 6; min. : 15° 7.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer agitée à Dunkerque, houleuse à Calais, Boulogne, le Havre et Cherbourg.

Océan : mer agitée à Brest, belle à Lorient.

Méditerranée : mer belle à Marseille, agitée à Sicié; calme à Nice.

Situation du lundi 10 août 1891 (soir). — De fortes pressions s'avancent près de nos côtes ouest. En France, quelques averses sont probables dans les régions du Nord; la température va rester peu élevée.

Mardi, 11 août 1891.

La dépression de la mer du Nord s'est transportée sur le sud de la Suède; elle est suivie d'une autre qui amène une baisse assez rapide dans l'ouest des Iles Britanniques. Le baromètre descend également sur la Méditerranée où les hauteurs sont voisines de 760m/m. Les fortes pressions ont envahi la France et le maximum se trouve près de Nantes (768m/m). Le vent souffle assez fort du S.-O. en Irlande; il reste faible du N.-O. sur nos côtes de l'Océan. Des pluies sont signalées sur le nord de la France, dans les bassins de la mer du Nord et de la Baltique.

La température est en baisse. Ce matin le thermomètre marquait 10° à Moscou, 14° à Paris, Stockholm, 13° à Rome et 27° à Biskra. On notait 6° au Puy de Dôme et 2° au Pic du Midi.

En France, le ciel va rester nuageux avec température inférieure à la normale. Quelques faibles averses sont toujours probables dans les régions du Nord et du Nord-Est. A Paris, hier, ciel très nuageux et un peu de pluie. Les extrêmes ont été de 17°6 et 11°6 à la tour Eiffel.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer agitée à Dunkerque. Calais, Boulogne, le Havre et Cherbourg.

Océan : mer belle à Brest et à Lorient.

Méditerranée : mer belle à Marseille, Nice.

Situation du mardi 11 août 1891 (soir). — Le baromètre monte. En France, les averses vont cesser; la température reste peu élevée.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Le 29 août 1891, à une heure, il sera procédé par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'adjudication au rabais, par voie de soumissions cachetées, des travaux et fournitures à faire pendant les années 1891, 1892, 1893 et 1894, pour l'entretien de la route nationale n° 140, entre la limite du département de la Creuse et la borne 14 k., sur 14,000 mètres.

Estimation approximative annuelle de la dépense .... 5.000 fr.

Cautionnement, 150 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de M. Pérard, ingénieur, rue des Pavillons, 1, à Châteauroux.

Ministère de la guerre.

SERVICE DE L'ARTILLERIE

DIRECTION D'ARTILLERIE DE VINCENNES

ADJUDICATION
de
DIVERS EFFETS DE HARNACHEMENT

AVIS AU PUBLIC

Il sera procédé, le 31 août 1891, à une heure et demie du soir, à l'Hôtel de Ville de Vincennes, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, d'une fourniture d'effets de harnachement, en deux lots.

102 harnais complets pour voitures à 2 roues pour l'attelage de la charrette de siege.

1er lot. — Comprenant les garnitures de tête, les guides et les fouets.

2e lot. — Comprenant les harnais.

Les demandes d'admission à soumissionner, accompagnées des pièces qui sont énumérées par les articles 4 et 5 du cahier des charges général et sur l'affiche, devront parvenir au colonel directeur d'artillerie à Vincennes, le 24 août 1891 au plus tard.

Les cahiers des charges sont déposés dans les bureaux de la direction d'artillerie au donjon de Vincennes, et dans les bureaux de la place de Paris (avenue de Saxe, 2), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Un exemplaire du cahier des charges spécial à la fourniture sera envoyé aux négociants qui en feront la demande par lettre affranchie à M. le directeur d'artillerie à Vincennes.

Ministère de la guerre.

POUDRERIE NATIONALE DE SÉVRAN-LIVRY

Le 24 août 1891, à dix heures du matin, à la mairie de Sévran (Seine-et-Oise), adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de :

3,500 caisses à poudre en bois et zinc
EN QUATRE LOTS

à livrer aux poudreries nationales de Sévran-Livry, Saint-Médard-en-Jalles et le Pont-de-Buis.

Le cahier des charges est déposé aux trois poudreries et à Versailles, au bureau du sous-intendant militaire.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Mardi 11 Août	Au comptant	Terme	Premier cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
			en liq..						
Juill. 91	3 %........................	95f15 10 20 22½ 25..	fin ct...	95 22½	95 25 ...	95 17½	95 22½ ...	95 30	95 20
			Pe fin c.		.. .. d1f	95 35	95 37½ d50		
			Pe fin c.	95 47½	.. .. d25				
			Pe fin p.		.. .. d1f	95 70	.. .. d50		
			Pe fin p.	95 95	.. .. d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %...	91f..................	fin ct..					91 ..	... ..
			en liq..						
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés......	93f75 70 77½ 80	fin ct...	93 80	93 82½ ...	93 75	93 75 ...	93 85	93 80
			Pe fin c.		.. .. d1f		.. .. d50		
			Pe fin c.		.. .. d25				
			Pe fin p.		.. .. d1f		.. .. d50		
			Pe fin p.		.. .. d25				
			en liq..						
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)..	96f20 25 30	fin ct...					95 90	96 05
			Pe fin c.		.... .. d1f		.... .. d50		
			Pe fin c.		.... .. d25				
			Pe fin p.		.... .. d1f		.... .. d50		
			Pe fin p.		.... .. d25				
			en liq..						
Août 91	4 ½ % 1883..............	105f25 30 25	fin ct...	105 37½			105 35 ...	105 30	105 30
			Pe fin c.				.... .. d50		
			Pe fin c.						
			Pe fin p.				.... .. d50		
			Pe fin p						
Août 88	Promesses d'inscript. 4¼ % 1883.	0 25..................						0 25	... ..
Mars 91	Bons du Trésor 4 % / éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	.... c. 10000f.......							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.	.... c. 10000f.......							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	.... c. 10000f.......							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	.... c. 10000f.......							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	.... c. 10000f.......							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	.... c. 10000f.......							
d°	éch. 1er mars 95..........								
d°	éch. 1er sept. 95..........								
			en liq..						
Juill. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), nos 221,501 à 273,500........	509	fin ct...					509 ..	... ..
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris / Obl. 55-60. 3%, r. 500 fr., t.p.	555 550 548 75	fin ct...					550	... ..
Août 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	525 524 523 50 523.....	fin ct...					522 ..	... ..
Juill. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	413 413 50 414	fin ct...					412 .	... ..
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	407 50 408 75 409	fin ct...					408 50	... ..
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	105						105 ..	... ..
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875. 4%, r. 500 fr., t.p.	526 50 526 528	fin ct...					529 ..	... ..
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	529	fin ct...					528 ..	... ..
			en liq..						
Mars 91	d° 1886. 3%, r. 400 fr., t.p.	414 25 414 414 50	fin ct...					415 ..	... ..
d°	d° d° quarts, r. 100f..	105						105 ..	... ..
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	400 400 50 400 75 .. .	fin ct...					400 25	... ..
d°	d° d° quarts 30 f. p.	102 75 103 104 103	fin ct...					102 25	... ..
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé............	400 50 401 25 402 50..	en liq.. / fin ct...					400 25	... ..
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
			en liq..						
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %. 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	499 50	fin ct...					499 75	... ..
			Pe fin c.						
	VALEURS FRANÇAISES								
			en liq..						
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	... .	au 15..					560 .	... ..
			en liq..						
Juin 91	Banque de France (nominatives).	4450 4460	fin ct...					4460 ..	... ..
			Pe fin c.		.... .. d40		.... .. d50		
			Pe fin p.		.... .. d20		.... .. d50		
			en liq..						
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).	452 50 453 75 455	au 15..	450 .			453 75 ...	455 ..	452 50
			Pe au 15		... .. d10		... .. d5f		
			Pe au 31		... .. d10		... .. d5f		
			Pe au 15		... .. d10		... .. d5f		
			en liq..						
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas. actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 38)	760 755	au 15..	752 50				755 ..	755 ..
			Pe au 15		... .. d10		... .. d5f		
			Pe au 31		... .. d10		... .. d10		
			Pe au 15		... .. d10		... .. d5f		
			en liq..						
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).	427 50	au 15..					435 ..	... ..
			Pe au 15		... .. d10		... .. d5f		
			en liq..						
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a 500 fr., tout payé (ex-coupon 20).....	450	au 15..					450 ..	... ..
			Pe au 15						
			en liq..						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé..... (ex-coupon 16)	352 50	au 15..					352 50	... ..
			Pe au 15						
			en liq..						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 61), en liq.	256 25	au 15..	257 50				... ..	257 50
			Pe au 15		... .. d10		... .. d5f		
			en liq..						
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	540 542 50 545	au 15..	540 ..	542 50 ...	538 75	542 50 ...	542 50	538 75
			Pe au 15		... .. d10		... .. d5		
			Pe au 31		... .. d10		... .. d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)...	657 50 655	au 15..					656 25	... ..
			en liq..						
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).	425	au 15..					426 25	... ..
			en liq..						
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)..	... ...	au 15..						
Août 91	Banque hypot. de Frce, r. 1000f, t.p.	520	fin ct...						
Mar. 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p	427 426	fin ct...					426 ..	... ..
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq..		en liq..						
	obl. r. 150 f. } en représon d'ann.	.. ..	fin ct...					152 ..	... ..
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f. } dues par l'État...	529	au 15..					530 ..	... ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.	......	......
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.	... ..	... ..
d° de la Hte-Marne. 4%, 89, r. 500 f.	... ..	... ..
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.	... ..	... ..
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.	... ..	... ..
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.	5 ..	113 50
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500 f.	... ..	... ..
Beziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.	... ..	... ..
Blois (ville de), 1879, 4½ %......	... ..	... ..
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr...	110 ..	... ..
d° 1881, 4%, r. 500 f.	517 .	516 ..
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.	... ..	... ..
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.	... ..	... ..
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.	......	......
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr..	115 .	114 ..
d° 1863, 3%, r. 100 fr.	. ..	... ..
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.	505 ..	... ..
d° 1877, 4½ %, r 500 f.	... ..	... ..
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.	478 75	..
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	99 50	99 ..
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.	... ..	... ..
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.	... ..	... ..
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.	... ..	... ..
d° 4%, 89, r. 200 fr.	... ..	... ..
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	46 25	.. ..
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.	... ..	... ..
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.	... ..	... ..
Canal de Panama, parts de fondat.	. ..	... ..
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).	2150 ..	......
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	412 50	... ..
Midi, d° act. de jouiss	685 ..	... ..
Nord, d° act. de jouiss.	.. ..	......
Orléans, d° act. de jouiss.	1090	......
Ouest, d° act. de jouiss.	... .	... ..
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).	... ..	... ..
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).	... ..	... ..
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).	... ..	... ..
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	440 ..	... ..
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.	... ..	... ..
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f, t.p.	615 .	... ..
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	541 25	.. ..
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	590 ..	585 ..
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	525 ..	... ..
La Réunion (chem. de fer et port de).	... ..	... ..
Santa Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).	... ..	... ..
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer).	... ..	... ..
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	... ..	... ..
d° du département du Nord....	.. ..	... ..
d° de Paris et dép. de la Seine.	... ..	... ..
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).	... ..	... ..
Wassy à Saint-Dizier............	... ..	... ..
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	.. ..	... ..
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	. . .	... ..
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	562 50	... ..
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	15012.	......
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.	... ..	... ..
d° act. nouv., 375f rest. à payer.	... ..	... ..
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130,000).	... ..	... ..
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.	... ..	... ..
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).	... ..	... ..
Sous-Compt. des Entrepts (ex-c. 48).	248 ..	... ..
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	... .	... ..
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1450 ..	144375
d° act. de jouissance.	... ..	... ..
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).	220 ..	... ..
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.	... ..	... ..
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).	... ..	... ..
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.	. ..	... ..
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 14).	5500 ..	......
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p...	... ..	... ..
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).	378 75	... ..
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).	.. ..	......
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).	... ..	......
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p	13412.	......
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	... ..	... ..
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).	.. ..	.. ..
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	... ..	... ..
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.	... ..	... ..
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).	......	... ..
d° act. de jouiss..........	... ..	... ..
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr, t.p..	......	... ..
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.	......	... ..
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé...	... ..	......
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé........	......	......
2e série, act. 500 fr., t.p..	......	......
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.	... ..	... ..
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.	......	......
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	... .	... ..
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2525 ..	......
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.	. . ..	... .
d° act. 500 fr., t.p.	865 .	862 50
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	850 ..	... ..
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.	......	.. ..
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.	.. ..	. ..
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p	1260 ..	1250 ..

JOUISSANCE	Mardi 11 Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme
			en liq.						
Juill. 91	Actions 500 fr. tout payé, (nominatives)	1255	fin ct.	1247 50				1256 ..	1246 25
			Pe fin c.		d40		d20		
			Pe fin c.	1253 75	1251 25 d10		d5		
	Crédit Foncier de France. Obligations :		Pe fin p.		d40		d20		
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1000 fr.		Pe fin p.		d10		d5		
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	523						525 ..	
d°	d° 100 fr. d° remb. 100 f.	104 50						106 ..	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	605						605 ..	
Nov. 90	d° 100 fr. d° remb. 120.	119 118 50						119 25	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	516						516 ..	
d°	communales, 3%, remb. 500 f.	502						502 ..	
d°	d° 5es, r. 100 f.	101 75						101 75	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	517 50	fin ct.					515 ..	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	395 394 75	en liq.					395 ..	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	478 477 50 477 476	fin ct.					479 ..	
Mai 91	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	480 478	fin ct.					482 ..	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	473	fin ct.					474 ..	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	421	fin ct.					421 50	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	474 473 50 473	fin ct.					474 ..	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	66f 65 64f	fin ct.					62 ..	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct.						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	48f .. ..f	fin ct.					48 ..	
...	d° d° (nomin.).	.. ..f ..f	fin ct.						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		en liq.						
		575	au 15..					575 ..	
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq.						
		682 50	au 15..					682 50	
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)		en liq.						
		810 808 75 807 50	au 15..	807 50			815	810 ..	810 ..
			Pe au 15		d10		d5		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé (ex-coup. 18)		en liq.						
		340 337 50 335 337 50	au 15..	335 ..				338 75	338 75
		33[illegible]	Pe au 15		d10		d5		
			Pe au 31		d10		d5		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq.						
			au 15..						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).		en liq.						
		328 75	au 15..	327 50			328 75	328 75	
			Pe au 15		d10		d5		
Avril 91	Société gén. dévelopt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)		en liq.						
		483 75 482 50 483 75	au 15					483 75	
			Pe au 15		d10		d5		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq.						
			au 15..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		en liq.						
			au 15						
			Pe au 15		d10		d5		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4)		en liq.						
			au 15..						
....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché).		en liq.						
			au 15..	405 ..				402 50	403 75
		401 25	Pe au 15		d5f		d5		
			Pe au 31		d10		d5		
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq.						
			au 15..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		en liq.						
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq.						
			au 15..						
Juil. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 ex-c. 14).		en liq.						
			au 15..	21 25				20 ..	21 25
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63.333 (ex-coup. 17)		Pe au 15		d10		d5		
			en liq.						
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).		au 15..		d10		d5		
		477 50 478 75 480	au 15..					480 ..	
Mai 91.	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	388 50 75 389 389 25 50	au 15					389 ..	
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 26)		en liq.						
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5		
			Pe au 31		d10		d5		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.		en liq.						
		690 695	fin ct.					690 ..	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'État), ex-coupon 30		en liq.						
		620	fin ct.					620 ..	
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).		en liq.						
		902 50 905	fin ct.					902 50	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67).		en liq.						
		1475	fin ct.	1475 ..				1475 ..	1477 50
			Pe fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)		en liq.						
		1300 1297 50	fin ct.					1292 50	
			Pe fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)		en liq.						
		1815	fin ct.					1845 ..	
			Pe fin c.		d20		d10		
			Pe fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 78)		en liq.						
		1535 1540 1535 1532 50	fin ct.	1530 ..				1530 ..	1530 ..
			Pe fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).		en liq.						
		1075	fin ct.					1070 ..	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11) (Gar. de l'Etat ou de Dépts)		en liq.						
		535 533 75	fin ct.					530 ..	
			Pe fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).		en liq.						
		512 50 515	au 15					520 ..	
			Pe au 15		d10		d5		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).		en liq.						
		545	au 15..					543 75	
			Pe au 15		d10		d5		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48001 à 64000 (ex-c. 11).		....						
			....		d10		d5		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)		en liq.						
		450	au 15..	447 50				448 75	450 ..
			Pe au 15		d10		d5		
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr. t.p. (ex-c. 4).		Pe au 31		d20		d20		
			au 15..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 13)		en liq.						
		565	au 15..					565 ..	
			Pe au 15		d10		d5		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Loire (Atel. et Chant.), a 500 f., t.p	135 ..	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	160 ..	
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)		
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux).		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.		
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)	565 ..	
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p.	365 ..	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1070..	1065..
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	700 ..	
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	375 ..	
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	115 ..	110 ..
Voitures à Paris, actions de jouiss.	212 ..	
Touage de la Basse-Seine et Oise		
d° de Conflans à la mer		
Transports maritimes (Soc. de)		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 19).	450 ..	
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2225..	2200..
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	211 25	210 ..
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1140 .	1130..
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p.		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.		
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4).	1440..	1437 50
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	215 ..	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	550 ..	
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	555 ..	552 50
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.		
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).	720 ..	710 ..
Matériel agricole et industriel		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	1340.	
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p	515 ..	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé	1735..	
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.		
d° parts bénéficiaires		
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée	24 50	
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	170 ..	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	428 .	
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr.	342 50	
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr.		
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.	380 ..	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956	435 .	
d° d° de 1887 à 1985	412 50	410 ..
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	415 25	
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	415 ..	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	408 ..	407 75
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	648 50	645 ..
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	443 ..	442 ..
d° nouvelles d°	448 ..	447 ..
Ardennes, 3%. r. 500 f. d°	440 ..	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne : Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'Etat)		
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).		
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)		
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	413 ..	412 50
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr.	1275..	1270..
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	447 ..	
Besseges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	445 ..	443 50
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	444 ..	443 50
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	442 50	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	441 50	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	637 ..	
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	445 .	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	448 ..	447 ..
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	450 ..	449 75
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	623 ..	
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).		

Jouissance	Mardi 11 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé (ex-coup. 64)	1432 50	en liq.						
			au 15					1440 ..	1437 50
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	d° act. de jouissance (ex-coup. 19)	1150	en liq.						
			au 15					1140 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 60)		en liq.						
		550 551 25 552 50	au 15	550 ..				550 ..	
			Pe au 15				d5f		
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	660	en liq.						
			au 15					657 50	
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des) act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12)		en liq.						
		1050	au 15	1045 ..				1055 ..	1045 ..
			Pe au 15		d10		d20		
			Pe au 31		d10		d10		
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16)	485	en liq.						
			au 15					490 ..	
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des) act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45)		en liq.						
		701 25	au 15					700 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)		en liq.						
		370 367 50	au 15					372 50	
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)		en liq.						
			au 15					2980 ..	
			Pe au 15		d..		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. (ex-coup. 10), en liquid.		en liq.						
		27f50	au 15	28 75			27 50	27 ..	27 50
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.		en liq.						
			au 15						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 12), en liq.		en liq.						
			au 15					52 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 15), en liquid.		en liq.						
		26f25 25f25	au 15	26 25				27 75	26 25
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65)		en liq.						
		2795 2792 50 2790 .. 2787 50 289..	au 15	2790 ..	2796 25	2787 50	2792 50	2792 50	2792 50
			Pe au 15		d40		d20		
			Pe au 15		2800 .. d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44)		en liq.						
		803 75 802 50	au 15					803 75	
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27)	305	en liq.						
			au 15					301 25	
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)		en liq.						
		1175 1172 50	au 15	1175 ..				1175 ..	1175 ..
			Pe au 15		d10		d5f		
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	143	au 15					142 75	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attib. au Gouv. Egyptien (ex-coupon 12)		en liq.						
		1975 1972 50	au 15					1980 ..	
			Pe au 15		d10		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18)	390 395	en liq.						
			au 15					397 50	
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7)		en liq.						
			au 15					485 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d10		
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9)		en liq.						
		111 25 110 111 25	au 15					110 50	110 ..
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9)		en liq.						
		400 405	au 15	405 ..				405 ..	405 ..
			Pe au 15		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
			en liq.						
Juill. 91	Angleterre, 2¾ % (n.c. fixe 25f20)	96f75 .. C. 500f 96f2.	au 15					96 ..	
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.	C.1000	en liq.						
			au 15						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr.	Gr. c.	au 15						
			Pe au 15		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr.	290 291 25	en liq.					290 ..	
...	d° d° c. de 5 obl.		au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.		Pe au 15						
Mai 91	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.)		en liq.						
			au 15						
...	d° d° 1000 fl. d°		Pe au 15		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or)		en liq.						
		97f40 .. C. 10000.	au 15					97 50	
...	d° d° 1000 fl. d°	96f55 70 75	Pe au 15		d50		d25	96 70	
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 15						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	Pe au 15		d..		d..		
Mai 91	d° 3%, 1873		au 15						
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 15						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq.						
Mai 91	d° 3¼%, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	en liq.						
...	d° d° c. de 500 f.	102 50	au 15						
Août 91	d° 3¼%, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	Pe au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
			en liq.						
Juin 91	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £.		au 15						
...	d° d° 500 £.		Pe au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £.		en liq.						
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £.		au 15						
...	d° d° 500 £.		Pe au 15		d..		d25		
...	d° d° 100 £.	76f50 76f 76f75 77f50	en liq.		d50			77 50	
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		au 15	72 ..				72 25	
...	d° d° 500 £.		Pe au 15		d50		d25	72 25	72 25
...	d° d° 100 £.		en liq.					72 25	
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé		au 15					92 50	
		87f50	Pe au 15		d10		d5f		
			....						

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.)		
Médoc, 3%, rembours. 500 fr.	363 .	
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.)	446 ..	
d° 3% nouveau, r. 500f d°	453 .	452 ..
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	444 50	
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.)	444 .	
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 3%, rembours. 500 fr.	448 ..	446 50
d° 3%, 1884, remb. 500 fr.	456 50	451 ..
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	443 75	443 ..
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.)		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000	96 ..	
2e émission, de 63,001 à 108,312		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'État: Ouest, 3%, rembours. 500 fr.	446 ..	445 75
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	450 .	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.	1260 .	
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.	1260 ..	
Ouest, 1855, 5%, remb 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.	505 ..	
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.	1250 ..	
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées	420 ..	
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p.	500 ..	495 ..
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.)	432 50	
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	140 ..	
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.)	415 .	
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	507 .	505 ..
Venezueliens (Cie Franç.se de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr.		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr	280 ..	
d° d° 5%, r. 500 fr.	260	250 ..
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	369 50	368 50
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr.	55 .	54 ..
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.	410 ..	
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.	515 ..	
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.	525 .	
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.		
d° d° 5%, r. 500 f.	535 .	
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.	477 50	475 ..
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f.		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	303 .	
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr	512 ..	511 25
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	527 50	527 ..
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	311 ..	
d° d° 5%, r. 500 fr.	515 .	
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	517 50	514 ..
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	314 ..	
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr.		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr.		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	460 .	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	245 ..	
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.		
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr.	508 .	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr.	498 75	498 50
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	501 ..	502 50
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	506 .	
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	406 ..	
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	384 50	381 ..
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.		
Etablissemts Maletra, 5%, r. 500 fr.	538 .	
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.	484 ..	
Jardin zool. d'acclimat., 5%, r. 500f.	500 ..	490 ..
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.	630 .	
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	12 75	12 25
Salines de l'Est, rembours. 625 fr.		
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4%, remb. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		
Canal Panama, 5%, r. 500 f. (en liq.)	21 .	20 ..
d° d° 3%, remb. 500 fr.	16 75	
d° d° 4%, remb. 500 fr.	17	
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série)	20 2.	20 ..
d° d° (2e série)	20	
d° d° (3e série)	78 75	77 50
d° obl. à lots, t.p. à la répartition	86 .	
d° d° depuis la répart.	86 .	
d° d° 322f50 payés		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89)	73 .	
Suez, 5%, rembours. 500 fr.	625 ..	620 ..
d° 3%, rembours. 500 fr.	458 ..	456 ..
d° d° 2e série, remb. 500 fr.	441 ..	440 ..
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	94 .	93 50

Jouissance	Mardi 11 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Égypte. Oblig. Daïra Sanieh 4%		en liq.						
	(décr. des 6 juin et 5 juil. 1890)	491 50 492 491	au 15					490 ..	488 75
			P au 15		d10				
Mai 91	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig.		en liq.		d10		d5f		
	4%, rembours. 500 fr.	490	au 15	487 50			488 75	490 ..	488 75
	(Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)		P au 15		d10		d5f		
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3 ½ %		en liq.						
	(décrets des 6 et 7 juin 1890)	465 464 463 75	au 15	462 50			461 25	465 ..	463 75
...			P au 15		d10		d5f		
Juin 91	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878		en liq.						
			au 15					520 ..	
			en liq.						
Mars 91	Égypte. 3%, 1885, gar., obl. 2500f		au 15						
	(nég. ch. fixe 25 f) d° 5000f		P au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Espagne. 4%, Extér. (nég. ch. fi. 1f)		en liq.						
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente	72f50	au 15	70 55			70 75	72 50	70 50
...	Coup. de 40 —	70 75 85 71f	P au 15		d50		d25	70 40	
...	Coup. de 80 —	70f75 85	P au 31		d50		d25	70 40	
...	Coup. de 160 —	70f50 70	P au 15		d50		d25	70 40	
...	Coup. de 240 —	70f50 70						70 50	
...	Coup. de 480 —	70f40 50 60 70						70 40	
...	Coup. de 960 —	70f40 50 60 70	en liq.					70 40	
Juill. 91	d° 4%. Intér. (nég. ch. fixe 1f)	..f	au 15						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba.		en liq.						
	6%, 1886, garantis.	489 488 75 488 50	au 15					489 50	
			en liq.						
d°	d° d° 1890, garantis.	460	au 15		d10		d5f	458 75	
			P au 15		d10		d5f		
			en liq.						
Juin 91	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f. 5f)	104 60	au 15						
Juill. 91	d° Consolidés 4%		au 15					120 50	
Juin 91	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89.		en liq.						
...	Oblig. et coupons Titre de 617		au 15		d10		d25		
...	prescrits au bout — de 2468		P au 15		d10		d25		
...	de 20 ans de l'éch. — de 6170f		en liq.		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81. 5%, r. 500 f	412 50 410 409 407 50	au 15					410 ..	
		Gr. c.	en liq.						
d°	d° 84. 5%, r. 500 f.	4 6 25	au 15					410 ..	
		Gr. c.	en liq.						
d°	d° 87. 4%, r. 500 f	325 322 50	au 15					322 50	
	d° d° c. 2500 f								
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change		en liq.						
	fixe 2f10) Coup. de [illegible]		au 15		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe		en liq.						
	2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	93f45 50	au 15	89 70				93 70	89 65
...	d° 500 fl.	93f50 40	P au 15		d50		d25	93 2	
...	d° 1000 fl.	[illegible] 95 90	P au 31		d50		d25	[illegible] 85	
Août 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch.fi. 2f50)		en liq.						
...	Cap. des titres amort. et obl. [illegible]	101 30 101	au 15					101 40	
...	prescr. après 20 ans (— 500)	101	P au 15		d50		d..		
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég. ch. fixe 2f50)		au 15						
			en liq.						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr		au 15	90 05	90 25	90 ..	90 15	90 ..	90 07×
...	d° coup. 500 fr.	90f05	P au 15		d1f		d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.		P au 15	90 15	90 25 d25				
...	d° coup. 50 fr.		P au 31		d1f		90 50 d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	89f50	P au 31		d25			91 ..	
Avril 91	d° 3%	..f	au 15						
			en liq.						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.		au 15					318 ..	
Mai 91	Norvège, 3½% (nég. ch. fi. 25f20),		en liq.						
	coup. de 504 f. 20 £	..f	au 15						
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. 20 £).	..f	au 15						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 15						
d°	d° obl. 5% d°		au 15						
Juill. 91	Portugal. 3%. 1853 à 1884 (n. ch.		en liq.						
	fixe 25f25), coup. de 20 £	38f75	au 15	38 35	38 60	38 35	38 55	38 55	38 30
...	d° coup. de 50 £.	..f	P au 15		d50		d25		
...	d° coup. de 100 £.	39f 39f10	P au 15		39 50 d50		d1f	38 75	
			en liq.						
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f (C. 500 f	286 285 284 290 292 50	au 15					285 ..	
...	Nos 1 à [illegible] et C. 5 obl.		au 15						
...	500001 à 929987. (C. 10 ob.		au 15						
			en liq.						
Avril 91	Roumanie. 1875, 5%	101 85	au 15					101 75	
Juill. 91	d° 1890, 4%	84f	P au 15						
...	Russie, 1850, 4½% n.ch.fi. 25f50		en liq.						
	Oblig. de 100 £		au 15						
Mai 91	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	97f75 80 55 50	au 15					97 90	
...	Grosses coupures	95f50							
Juill. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort),		en liq.						
	n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r	69f75 69f	au 15					69 ..	
...	d° de 1000 r.	69f50	P au 15		d50		d25		
Mai 91	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort),		en liq.						
	n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	69f25	au 15	69 ..			69 20	69 .	69 ..
...	d° de 1000 r	68f50 69f 69f10 25	P au 15		d50		d25	68 80	
			en liq.						
Mai 91	d° 1880, 4%, remb. au pair	97f	au 15					97 05	
...	Grosses coupures	98f25	P au 15		d50		d25	98 .	96 75
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort		au 15						
Juin 91	d° 1883, 6%, or (nég. change		en liq.						
	fixe 4f), coup. de 125 r	105	au 15					105 25	
...	coup. de 500 r.	105						105 25	
...	coup. de 1000 r.	105 25 35						104 90	
...	coup. de 10000 r.		en liq.						
Juin 91	d° 1889, 4% (or).	98f70 65 55 45 35 30	au 15					98 ..	
			en liq.						
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	97f 97f10 15	au 15	97 ..				97 20	
			en liq.						
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	100	au 15					100 ..	
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e sé-								
	ries, t. p., Obl. 500 f.	96f35 40 45 50 70 75.	en liq.					96 40	
...	d° 2500 f	97f20 30	au 15	95 75			96 ..	97 80	95 90
...	d° 5000 f.	96f10 96f 96f15 20 25	P au 15		d50		d25	96 20	
...	d° 12500 f	96f 95f95						96 ..	
			en liq.						
Juill. 91	d° d° 3e série..	97f10 96f85	au 15	96 70				97 25	
Mai 91	d° Intér. cons., 4½% 1re ém.		en liq.						
	1890 (n.ch.fi. 4f) C. 100 r.	70 45	au 15					70 50	
	C. 500 r.	70 45	au 15		d50		d25	70 50	
	C. 1000 r.	70 45	au 15					70 50	
Juin 91	d° 3%, obl. ch. de fer Trans-		en liq.						
	caucasien, remb. au pair.	81f50 60	au 15					81 55	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½%, 53 (n.ch.fi. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Oblig. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	325 ..	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	79 10	
d° 1000 fl. d°	79 20	79 ..
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.	376 25	
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Congo (État indép. du), Lots 1888	52 75	
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f	90 ..	
Danemark, 3½% (nég. ch. fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fi. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	14 ..	
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	95 ..	
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	98 75	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
d° 1866, 5%	95 50	
Gouv. de Québec. 80, 4½%, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég. ch. fi. 25f20).	121 ..	120 ..
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).	90 ..	
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f.p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.		
Lerida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.		
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	625 ..	
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t. p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	500 ..	498 75
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	625 .	620 ..
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	352 ..	350 50
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	341 ..	370 ..
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	432 ..	430 ..
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486.		
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale.	401 ..	
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	416 50	415 50
Beira-Alta, 3%	114 ..	110 ..
Cacérès et au Portug. (Madrid à).	213 .	211 ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	210 ..	
Lombardes, 3% (Sud Autriche)	316	
d° (Série X)	321 25	320 75
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque	392 .	390 ..
d° (2e série), 2e hypothèque.	375 50	374 50
d° (3e série), 3e hypothèque.	360 .	357 50
d° (4e série), 4e hypothèque.	326 25	325 ..
d° (5e série), 5e hypothèque.	320 .	
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	355 ..	353 ..
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	355 ..	352 ..
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	357 50	
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	337 50	337 ..
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.		
Ouest de l'Espagne, 4%		
Portugais, 3%	201 ..	198 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982	191 ..	189 .
d° 4%	240 ..	232 50
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	370 ..	362 50
d° 2e hypothèque.	352 .	350 .
d° 3e hypothèque.	342 ..	
Cordoue à Séville, 3%	370 ..	367 50
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.	368 .	
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	299 ..	297 50
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f., t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.		
Crédit fonc. Égyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	513 ..	512 50
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	435 ..	
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	415 ..	410 ..

Jouissance	Mardi 11 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	448	au 15..					447 50	
			en liq..						
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr..	87f50 88f50	au 15..	88 ..				87 25	
			en liq..						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 15						
...	d° d° Ob. 50 £.		Pe au 15		d1f		d25		
...	d° d° Ob. 100 £.		Pe au 31		d50		d25	104 ..	
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq..						
	(nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.		au 15..						
...	d° d° Ob. 100 £.		Pe au 15		d50		d25	103 95	
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq..						
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.		au 15..						
...	d° d° c. 5000f.		Pe au 15		d50		d25		
			en liq..						
Mai 91.	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	90f50	au 15..					90 50	
			en liq..						
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	22f65	au 15..					23 25	
	d° d° gross. coup.		en liq..					18 65	
d°	d° d° (sér. C).	18f60	au 15..						
	d° d° gross. coup.		en liq..						
d°	d° d° (sér. D).	18f60 52½	au 15..	18 45				18 65	
...	d° d° gross. coup.		Pe au 15		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq..					421 ..	
	Obligations de 500 fr.	421 420	au 15..						
...	d° de 2500 fr.	421 25 420	Pe au 15		d50		d25		
...	d° de 12500 fr.		Pe au 31		d50		d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..						
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	454 455	au 15..				450 ..	454 50	
...	d° d° 2500 f.	448 445 50	Pe au 15		d10		d5f		
...	d° d° 12500 f.	447	Pe au 31		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq..						
	pap., t.p. (ex-c.6) r. agio fl. 38.50.	450	au 15..	451 25				450 ..	453 75
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		en liq..						
ex-5e r.	250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		au 15..						
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		Pe au 15		d10		d5f		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)	530	au 15					530 ..	
Juill. 91	Banque Hellénique de Crédit gé-		en liq						
	néral, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 21.		au 15..						
Juill. 88	Banque des Pays-Hongrois, act.		en liq..						
ex-1re r.	nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		au 15						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq..						
	100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p.	603 75	au 15.	600 ..				600 ..	600 ..
	(ex-coupon 14)		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq..						
	250 fr. payés (ex-coupon 32)..	557 50 560	au 15..	555 ..			556 25	555 ..	556 25
			Pe au 15		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq..						
	150 fr. payés (ex-coupon 34)..		au 15..						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq..					1090 ..	
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1090	au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		Pe au 31		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions		en liq..						
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	476 25	au 15..						
...	Grosses coupures....		Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq..						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		au 15..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq..						
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).	618 75	au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		en liq..						
	estamp. « Act. de cap. amortie ».	120 125	au 15..	121 25				120 ..	
	(ex-coupon 14)		Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	425 422 50	au 15..	423 75				428 75	425 ..
			Pe au 15		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes.		en liq..						
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		au 15..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat		en liq..						
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.	617 50 620	au 15..	620 ..	622 50	620 ..	620 ..	613 75	620 ..
		622 50	Pe au 15		d10		d5f		
	Grosses coupures....		Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq..						
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	100 97f50	au 15..	102 50				106 25	
Juin 91	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	220	au 15..	217 50				215 ..	218 75
			Pe au 15		d10		d5f		
	Grosses coupures....	218 75	Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p.: 200000 act. de 1862; 100000 a. de 1881; 60000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq..						
	de 1889. (ex-coup. 42)........	632 50	au 15..	617 50			625 ..	635 ..	626 25
	Grosses coupures....		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 59).....	282 50 280	au 15..	280 ..			281 25	282 50	280 ..
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	120 116 25 115	au 15..	120 ..	120 ..	112 50	115 ..	116 25	116 25
		113 75 115	Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 63)......	282 50 281 25	au 15..	282 50			281 25	280 ..	280 ..
			Pe au 15				d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de		en liq..						
	chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p.	336 25 332 50	au 15..					332 50	
	(ex-coupon 22)		Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq..						
	a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000).		au 15..						
	(ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).		Pe au 15		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	Change	Papier long	Papier court
3%	Amsterdam	207 1/8 à 207 3/8..	206 5/8 à 206 7/8 et 4%.
4%	Allemagne.	123.... à 123⅛...	122 13/16 à 122 15/16 et 4%.
4%	Vienne....	211½.. à 212.....	211½.. à 212.. et 4.. %.
5%	Barcelone..	457.... à 459.....	457.... à 459.. et 4.. %.
5%	Madrid....	457.... à 459.....	457.... à 459.. et 4.. %.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ...... et 4.. %.
5%	St-Pétersb.	259.... à 261.....	260.... à 262 . et 4.. %.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4.. %.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 29.. à 25 30 ..	25 24. à 25 25. —2½%.
	d° chèque	25 25½ à 25 26½.	25 25½ à 25 26½—......
3%	New-York.	518½.. à 519½...	518⅛. à 519⅛..—3..%.
3%	Belgique..	1/8 pte. à pair	1/16pte à 3/16pte—3..%.
6%	Italie.....	1⅜ pte à 1⅝ pte..	1⅝ pte à 1⅞ pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 4% à 5% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 242 à 247 .. 0/00 pte.

Quadruples espagnols....................	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains.......	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines......................	4 05 à 4 07
Souverains anglais.......................	25 22 à 25 27
Banknotes................................	25 24 à 25 29
Aigles des Etats-Unis....................	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks).....................	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes....	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliém.	40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède.......................	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾% consol. Midi, 96 1/8 —1 heure, 96 1/8
Vienne, Métall, ... — Papier, 92 20 — Monnaie, 92 15
Crédit Autrichien... 287 25 \| Chem. de Fer Autrich. 283 75
Change sur Londres.... Demande, 118 10 — Offre, 118 45
Change sur Paris....... Demande, 46 75 — Offre, 46 80
Lots............... 138 25 \| Napoléon 9 40

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 11 Août 1891

SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
Blanc N° 3..................	36 25 à	
Roux 88° nets...............	36 .. à	
Raffinés, bonne sorte........	106 50 à	
— belle sorte.........	107 50 à	
Certificats de sortie........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	36 375 à .. ..
— Septembre......	.. .. à	36 375 à 36 50
— 4 d'Octobre....		35 125 à 35 25
— 4 premiers.....		35 50 à 35 625
		.. .. à .. ..
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	43 50 à	
Courant du mois............		42 .. à 41 75
Septembre		40 50 à .. ..
4 derniers................		39 .. à .. ..
4 premiers................		39 .. à 38 75
		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	53 .. à	
Courant...................		52 75 à 53 ..
Septembre		53 .. à 53 50
4 derniers................		54 50 à 54 25
4 premiers................		54 50 à 54 75
		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts............	74 75	
—	.. ..	
Colza en tonnes............	76 75	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	84 75	
—	.. ..	
Courant...................		74 75 à 74 50
Septembre		75 25 à 75 50
4 derniers................		76 25 à .. ..
4 premiers................		78 .. à 77 75
		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	60 .. à	
Courant...................		60 .. à .. ..
Septembre.................		61 .. à 61 25
Septembre-Octobre..........		61 50 à .. ..
4 derniers................		62 .. à .. ..
4 de Novembre..............		62 50 à 62 75
COURS DU MERCREDI 5 Août.		
SUIF DE PLACE *48° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	64 .. à	
SUIF DE PROVINCE *43° 1/2, en fûte, en gare Paris.*	63 .. à	

BANQUE DE DÉPÔTS ET COMPTES COURANTS

Les actionnaires souscripteurs des actions de la **Banque de Dépôts et Comptes courants**, Société anonyme en formation, sont convoqués en **deuxième assemblée générale constitutive** de la Société, à Paris, au siège social, 1, place de l'Opéra, le *mardi 18 août 1891*, à trois heures et demie.

ORDRE DU JOUR :

1° Lecture et approbation du rapport des commissaires nommés par l'assemblée du 10 août 1891;
2° Nomination des administrateurs, des censeurs et des commissaires;
3° Constatation de l'acceptation des administrateurs, des censeurs et des commissaires et fixation de leurs allocations.

Chemins de fer de l'Etat.

Prolongation des billets d'aller et retour de ou pour Paris. — A l'occasion de la fête de l'Assomption, l'administration des chemins de fer de l'État a décidé de prolonger, jusqu'au lundi 24 août inclusivement, la durée de validité des billets d'aller et retour ordinaires délivrés de ou pour Paris pendant la période du vendredi 14 au jeudi 20 août.

Chemins de fer de l'Est.

France, Suisse et Italie (par le Saint-Gothard). — Les voyageurs peuvent se rendre de Paris à Milan par trains directs et rapides, *via* Troyes, Belfort, Bâle, Lucerne (lac des 4 Cantons), et le Saint-Gothard (lacs Majeur, de Lugano et de Côme).

La durée du trajet est d'environ 20 heures.

A Milan, les voyageurs trouvent des correspondances pour toute l'Italie.

Nota. — Provisoirement, et jusqu'à nouvel avis, le trajet entre Belfort et Bâle s'effectue par l'itinéraire de Petit-Croix-Mulhouse, sans supplément de prix et sans passeport.

Pour tous autres renseignements, consulter les affiches, les indicateurs et s'adresser aux gares.

Angleterre, France et Italie (par le Saint-Gothard). — Les relations entre Londres et Milan par le Saint-Gothard (lacs des Quatre-Cantons, Majeur, de Lugano et de Côme) sont assurées par des trains rapides et permanents pendant toute l'année, de la manière suivante :

1er itinéraire (via Calais, Laon, Reims, Chaumont, Belfort, Bâle), route la plus courte et la plus rapide, — trains et bateaux anglais de jour et trains express de jour du Saint-Gothard.

2e itinéraire (via Calais, Laon, Reims, Nancy, Epinal, Belfort, Bâle), — trains et bateaux anglais de nuit et trains express de nuit du Saint-Gothard.

Les trains, composés de voitures de 1re et de 2e classe, circulent directement entre Calais et Bâle, par les deux itinéraires. Les trains passant via Reims, Chaumont contiennent en outre un sleeping-car et des coupés-lits-toilette.

Les trains express de nuit du Saint-Gothard contiennent un sleeping-car, et les express de jour un salon-car, qui circulent directement entre Bâle et Milan.

La durée moyenne du trajet entre Londres et Milan est de 30 heures.

A Milan, les voyageurs trouvent des correspondances pour toute l'Italie.

Nota. — Provisoirement, et jusqu'à nouvel avis, le trajet entre Belfort et Bâle s'effectuera par l'itinéraire de Petit-Croix-Mulhouse sans supplément de prix et sans passeport.

Pour tous autres renseignements, consulter les affiches, les indicateurs et s'adresser aux gares.

Chemin de fer d'Orléans.

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris), Evaux, Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (la Bourboule et le Mont-Dore), Royat. — Réduction de 50 % pour chaque membre de la famille en plus du troisième.

Il est délivré, du 15 mai au 15 septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins quatre personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 1re, 2e et 3e classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de six billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de trois.

La durée de validité des billets, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de 10 % du prix total du billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les billets non périmés.

Relations rapides entre Paris (gare d'Orléans) et Luchon. — D'importantes améliorations viennent d'être introduites dans le service entre Paris et la station thermale de Luchon.

A l'aller (via Toulouse). — Le train express de 1re classe partant de Paris (gare d'Orléans) à 7 h. 40 soir, lequel comprend une voiture directe renfermant habituellement des places de lits-toilette, arrive à Luchon à 1 h. 52 soir le lendemain; trajet : 18 heures environ.

Le train express de toutes classes partant de Paris (gare d'Orléans) à 9 h. du matin arrive à Luchon à 7 h. 12 du matin le lendemain; trajet : 22 heures environ.

Au retour (via Toulouse). — Le train express de 1re classe partant de Luchon à 9 h. 51 matin, lequel comprend une voiture directe renfermant habituellement des places de lits-toilette, arrive à Paris à 4 h. 37 matin le lendemain; le trajet s'effectue en moins de 19 heures.

Le train express de toutes classes partant de Luchon à 7 h. 16 soir, arrive à Paris à 4 h. 28 soir le lendemain; trajet : 21 heures environ.

Le train de toutes classes partant de Luchon à 11 h. 25 matin arrive à Paris à 10 h. 21 matin le lendemain; le trajet s'effectue en moins de 23 heures. Les voyageurs des 1re et 2e classes peuvent même ne quitter Luchon qu'à 1 h. 53 du soir, tout en arrivant à Paris à la même heure (10 h. 21 matin).

Indépendamment de ces trains, un service de luxe est établi entre Paris et Luchon par Bordeaux, avec voitures sleeping-car directes.

A l'aller. — Le train Pyrénées-express partant de Paris (gare du Nord) à 6 h. 53 du soir les mardi et jeudi arrive à Luchon à 11 h. 25 matin le lendemain; trajet : 16 h. 1/2.

Au retour. — Le train Pyrénées-express partant de Luchon à 7 h. 50 du soir, les mercredi et samedi, arrive à Paris le lendemain à midi 9 (gare d'Orléans) et à 1 heure (gare du Nord); trajet : 16 heures.

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

Billets d'aller et retour à prix réduits. — La compagnie, voulant faciliter les voyages sur son réseau, à l'occasion de la fête de l'Assomption, a décidé que les billets d'aller et retour comportant une réduction de 25 % sur les prix ordinaires, qui seront délivrés les 14 et 15 août 1891, seront tous indistinctement valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 18 août.

La durée de validité fixée ci-dessus pourra être prolongée à deux reprises et de moitié (les fractions de jour comptant pour un jour), moyennant le payement d'un supplément égal à 10 % du prix des billets.

Les billets d'aller et retour délivrés de ou pour Paris, Lyon et Marseille conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 7 août (Suite).

Joachim (Prosper), négt en quincaillerie, passage Molière, 16, ayant fait le commerce sous le nom de Achun Aaz. — Synd. prov., M. Lissoty, 33, rue Saint-André-des-Arts.

Du 8 août.

Houdot (Charles), bandagiste, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 168. — Synd. prov., M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts.

Veuve Pluvier (Jeanne-Cécile Delsirié), limonadière, rue Saint-Dominique, 11. — Synd. prov., M. Beaujeu, 14, rue Chanoinesse.

Soubie (Thomas), md de vins et liqueurs, boulevard Barbès, 22. — Synd. prov., M. Boussard, 49, rue Saint-André-des-Arts.

Compagnie française des peintures chimiques liquides la « Prismatique et l'Albastine », société en liquidation, boulevard Magenta, 35. — Synd. prov., M. Maillard, 3, boulevard Saint-André.

Guibert, épicier-regrattier, rue de Tourtille, 40. — Synd. prov., M. Cotty, 27, quai de la Tournelle.

G. Lévy et Cie, négts commissionnaires, rue des Tournelles, 11. — Synd. prov., M. Destrez, 46, rue Saint-André-des-Arts.

Liquidations judiciaires converties en faillites.

Du 8 août.

Laine (Emile-Pierre-François), ancien md boucher, rue de Flandre, 105. — Synd. prov., M. Boussard, 49, rue St-André-des-Arts.

Spectacles du Mercredi 12 Août.

Opéra. — 8 h. »/». — *Les Huguenots*, opéra en 5 actes, de Scribe, musique de Meyerbeer.

Raoul	MM.	Duc.
Marcel		Gresse.
Nevers		Bérardi.
Saint-Bris		Plançon.
Tavannes		Piroïa.
De Retz		Ballard.
Valentine	Mmes	Pack.
Marguerite		Lowentz.
Urbain		Falize.

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *L'Article 231*, comédie en 3 actes, de M. Paul Ferrier : Got, Féraudy, Prudhon; Mmes Kalb, Hadamard.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — 8 h. 1/4. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. Lemonnier : Mmes Riquet-Lemonnier, Lévi-Leclerc, Perrot; MM. Gravier, Desjardins, Regnard, Jaeger, Avelot.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le Procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — Reprise de *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année.

OPÉRA-COMIQUE, ODÉON, GYMNASE, VAUDEVILLE, CHATELET, PALAIS-ROYAL, PORTE-SAINT-MARTIN, MENUS-PLAISIRS, NOUVEAUTÉS : clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 218. Le numéro : 15 centimes. Jeudi 13 Août 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 13 AOUT

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 12 Août 1891.

Par décret en date du 12 août 1891, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères :

M. Patenôtre (Jules), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française près S. M. l'empereur du Maroc, est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française près le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.

M. le comte d'Aubigny (Jules-Ludovic-Henrys), ministre plénipotentiaire, délégué de la République française à la commission européenne du Danube, est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française près S. M. l'empereur du Maroc.

M. Cogordan (George), ministre plénipotentiaire, chargé de la direction du cabinet et secrétariat du ministre des affaires étrangères, est nommé délégué de la République française à la commission européenne du Danube.

Par décret en date du 15 juillet 1891, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères :

M. le comte Sala (Maurice), secrétaire de 1re classe à la légation de la République française près le gouvernement des Etats-Unis, a été nommé consul général de France à la Havane.

Par décrets du Président de la République en date du 11 août 1891 et rendus sur la proposition du ministre de l'intérieur, ont été convoqués pour le dimanche 30 août courant :

Les électeurs du canton de Lauzès (Lot), à l'effet de nommer un conseiller général en remplacement de M. Cambres, décédé.

Les électeurs du canton de Châteauneuf (Haute-Vienne), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Gavinet, décédé.

Les électeurs du canton de Limoges nord (Haute-Vienne), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Béchade, démissionnaire.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

Vu l'ordonnance du 10 mars 1833 qui a établi une chambre de commerce à Saint-Etienne (Loire);

Vu le décret du 7 avril 1852, qui a porté le nombre des membres de cette chambre de neuf à quinze ;

Vu la demande par laquelle la chambre de commerce de Saint-Etienne sollicite l'augmentation du nombre de ses membres ;

Vu l'avis du préfet de la Loire, en date du 20 mai 1891, ensemble les autres pièces de l'instruction;

Vu l'article 6 du décret du 3 septembre 1851, portant règlement d'administration publique sur l'organisation des chambres de commerce;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Le nombre des membres de la chambre de commerce de Saint-Etienne (Loire) est porté de quinze à dix-huit.

Art. 2. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Fontainebleau, le 12 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :
Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Par arrêtés du ministre des affaires étrangères en date du 12 août 1891 :

M. Crozier (Philippe-Marius), conseiller d'ambassade, chef adjoint du cabinet du ministre des affaires étrangères, est nommé chef du cabinet et secrétariat.

M. Gavarry (Napoléon-Fernand-Camille), commis principal au cabinet du ministre des affaires étrangères, est nommé sous-chef du cabinet et secrétariat.

M. Desprez (Paul), conseiller d'ambassade hors cadres, est désigné pour remplir les fonctions de son grade à la légation de la République française près le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 31 juillet 1891 (exécution de la loi du 18 mars 1889, relative aux emplois réservés aux sous-officiers rengagés), ont été nommés :

M. Hecquet (Albert-Edouard-Philippe), ancien chef artificier de la marine, décoré de la médaille militaire, à la recette buraliste d'Heutrégiville (Marne), 1re classe.

M. Regnault (Emile-Henry), sergent huissier appariteur près le conseil de guerre de la 2e région de corps d'armée, à la recette buraliste d'Igornay (Saône-et-Loire), 1re classe.

M. Lalie (Barthélemy), maréchal des logis au 7e bataillon d'artillerie de forteresse, à la recette buraliste de Bussière-Dunoise (Creuse), 1re classe.

Par décision en date du 10 août 1891, sur la proposition du directeur général des postes et des télégraphes, le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies a autorisé la création de bureaux télégraphiques dans les communes de :

Montignac (Charente).
Vars (Charente).
Liposthey (Landes).
Ychoux (Landes).
La Forêt-Auvray (Orne).
Viroflay (Seine-et-Oise).
Le Castellet (Var).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Service d'état-major. — Par décis. minist. du 12 août 1891 :

M. Bapst, capit. brev. au 29e rég. d'art., a été désigné pour servir, en qualité d'off. d'ordonn., auprès de M. le général Forqueray, commandant l'artillerie du 2e corps d'armée.

M. Bramas, capit. brev. au 4e rég. d'art., a été désigné pour servir, en qualité d'off. d'ordonn., auprès de M. le général Mugnier, gouverneur de la place forte de Besançon. — Cet officier fera, à ce titre, partie de l'ét.-maj. du gouvern. de cette place.

M. de la Bruyère, capit. d'inf. hors cad., off. d'ordonn. de M. le général Mugnier, gouverneur de la place forte de Besançon, a été désigné pour servir, en la même qualité, auprès de M. le général de Geoffre de Chabrignac, commandant la 39e brigade d'infanterie (20e division, 10e corps d'armée) et les subdivisions de région de Cherbourg et de Saint-Lô.

Infanterie. — Par décis. minist. du 10 août 1891 :

M. Saunier, lieut. au 22e bat. de chass. à pied, passe pour convenances personnelles au 26e de ces bat., en rempl. de M. Jolivet de Riencourt Masson de Longpré, décédé.

M. Audéma, lieut. au 24e bat. de chass. à pied, passe pour convenances personnelles au 7e de ces bat., en rempl. de M. Guironnet de Massas, promu.

Artillerie. — Par décis. minist. du 10 août 1891 :

M. Gaudey, lieut. en 2e au 3e bat. d'art. de fort. (6e batt.), a été classé au 23e rég. (12e batt. détachée à Châlons).

M. Gerhardstein, lieut. en 2e au 23e rég. (12e batt. détachée à Châlons), a été classé au 3e bat. de fort. (6e batt.).

Corps de santé militaire. — Par décis. minist. du 10 août 1891, M. Lazare, méd.-maj. de 2e cl. au 3e rég. de chass. d'Afr., a été désigné pour l'infirmerie-hôpit. du fort du Replat, à Modane.

Vétérinaires militaires. — Par décis. minist. du 10 août 1891, M. Berlan, aide-vétérin. au 18e rég. d'art., est désigné pour passer d'office avec son grade au 17e rég. de drag.

Personnel des remontes. — Par décis. minist. du 5 août 1891, M. Gaillard-Bournazel, capit. au 5e rég. de huss., est nommé off. acheteur à titre permanent au dépôt de remonte de Mostaganem, et désigné pour commander la jumenterie de Tiaret.

Gendarmerie. — Par décis. minist. du 11 août 1891, M. Codur, lieut. de gendarm. à Vouziers (Ardennes), est passé à Pertuis (Vaucluse), par permutation, pour convenances personnelles, avec M. le lieut. Veisze.

NOTE MINISTÉRIELLE

Relative aux épreuves écrites et orales pour l'admission au stage préliminaire de garde d'artillerie en 1891.

(Direction de l'artillerie, 1er bureau. — Personnel.)

Paris, le 11 août 1891.

Le ministre de la guerre a décidé que les épreuves écrites et orales du concours d'admission au stage préliminaire de garde d'artillerie en 1891 auront lieu ainsi qu'il suit :

Epreuves écrites.

Le 1er septembre 1891 : matin, dictée; soir, composition française.

Le 2 septembre 1891 : matin, dessin linéaire ; soir, composition d'arithmétique et de géométrie.

Epreuves orales.

Le 3 septembre 1891 et jours suivants s'il y a lieu (matin et soir) : épreuves orales, examens sur la comptabilité, examen sur le cours spécial, examen pratique sur la manipulation des appareils de télégraphie électrique.

Les compositions seront faites :

1° Dans le gouvernement de Paris :

A l'école d'artillerie de Vincennes pour les candidats de la 19e brigade d'artillerie, de la poudrerie du Bouchet et pour tous ceux qui sont stationnés sur le territoire de la direction de Vincennes ;

A l'école d'artillerie de Versailles pour les candidats du 3e corps d'armée et pour tous ceux qui sont stationnés sur le territoire de la direction de Versailles ;

2° Dans les corps d'armée de la métropole :

Au chef-lieu de la brigade d'artillerie, dans les salles de l'école d'artillerie ;

3° En Algérie et en Tunisie :

A Alger et à la Goulette, dans les salles désignées par les autorités militaires locales.

Les compositions écrites seront surveillées, dans chaque centre d'examen, par des officiers d'artillerie du grade de capitaine, au nombre de deux, qui seront désignés par MM. les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon et les généraux commandant les corps d'armée.

Les examens oraux seront passés devant une commission locale composée du sous-directeur d'artillerie (du directeur de l'école pour les garnisons où il n'y aurait pas de direction d'artillerie) et de deux capitaines désignés par le général commandant l'artillerie.

Seuls, les sous-officiers et employés qui ont été proposés à cet effet par les inspecteurs généraux seront admis à concourir. Ils devront être rendus dans les lieux d'examen la veille du jour fixé pour le commencement des épreuves écrites ; ils seront renvoyés dans leurs corps respectifs à la fin des épreuves orales.

Les sujets des compositions écrites et les imprimés nécessaires aux deux examens seront adressés directement aux directeurs des établissements centre d'examen, chargés de les remettre aux officiers désignés.

En raison des ressources actuelles du tableau d'avancement pour le grade de garde chef artificier, il n'y aura pas, cette année, de concours pour le stage correspondant à cet emploi. Toutefois les candidats proposés pour le stage dont il s'agit sont admis à concourir pour l'emploi de comptable.

(L'insertion au *Journal officiel* de la République française tiendra lieu de notification.)

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décret du Président de la République, en date du 11 août 1891, rendu sur la proposition du sénateur, ministre de la marine, et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, du 10 du même mois, portant que la promotion dudit décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu dans cet ordre :

Au grade de commandeur.

M. Forget (Antoine-Constant-Emile), contre-amiral; 46 ans de services, dont 29 ans 1/2 à la mer. Officier du 10 décembre 1874.

Par décret en date du 11 août 1891, rendu sur la proposition du sénateur, ministre de la marine, M. le contre-amiral Forget (Antoine-Constant-Emile) a été admis dans la 2e section du cadre de l'état-major général de l'armée navale, à compter du 19 août 1891.

Par décret en date du 11 août 1891, rendu sur la proposition du sénateur, ministre de la marine, ont été promus dans le corps de l'artillerie de la marine et des colonies :

Au grade de capitaine.

(Pour occuper des emplois de capitaine en 2e.)

(Ancienneté.) M. Ladret (Auguste), lieutenant en 1er.

(Choix.) M. Nicole (Emile-Joseph), lieutenant en 1er.

Par décret du Président de la République, en date du 11 août 1891, rendu sur la proposition du sénateur, ministre de la marine, a été nommé dans le corps de santé de la marine :

Au grade de médecin de 2e classe.
(Pour compter du 10 août 1891.)

M. de Moutard (André-Pierre), médecin auxiliaire de 2e classe, docteur en médecine.

Par décision présidentielle en date du 11 août 1891, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le vice-amiral Rieunier (Adrien-Barthélemy-Louis) a été nommé au commandement en chef de l'escadre de la Méditerranée occidentale et du Levant.

Le ministre de la marine vient d'être informé qu'il a été recueilli en mer, à un mille environ dans le N.-O. de Bruneval (syndicat d'Etretat), un tableau d'arrière de navire mesurant 3m35 de longueur et portant l'inscription :

Annie Harris
Bristol

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 12 Août 1891.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES

ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 11 août.

Le lord-maire et les shériffs ont donné ce soir au Guildhall une réception en l'honneur des membres du congrès d'hygiène. Tout l'édifice était magnifiquement décoré.

Le lord-maire et sa femme recevaient les invités sous la marquise. Il y avait 300 invités. Les principaux membres du congrès étaient présents. Beaucoup d'uniformes donnaient à cette fête un éclat particulier. (*Agence Havas.*)

Londres, 12 août.

Le prince Henri de Prusse est arrivé hier soir à neuf heures quarante-cinq minutes, venant de Kiel. Il est descendu à Buckingham-Hôtel, où il passera la nuit.

Demain le prince se rendra à Osborne. (*Agence Havas.*)

Londres, 11 août.

M. Leclerc, officier de marine, attaché à l'ambassade de France à Londres, s'est rendu aujourd'hui de Portsmouth à Osborne à bord du yacht royal l'*Alberta*. Il est allé rendre visite à la reine pour régler les derniers détails de la réception de la flotte française.

Au moment où M. Leclerc arrivait à Portsmouth le comité des officiers de marine présidé par l'amiral Clan-William venait d'avoir une séance de deux heures et demie. Les décisions prises ont été communiquées à l'attaché français.

La flotte française arrivera à Spithead mercredi prochain et continuera sa route jusqu'à Cowes ; mais on n'a pas encore décidé si une partie de la flotte anglaise, qui est maintenant stationnée à Spithead, sera envoyée à sa rencontre jusqu'à la hauteur du phare flottant.

Les officiers français iront jeudi rendre visite à la reine.

La reine invitera les officiers supérieurs à dîner le soir.

Vendredi, la reine passera la flotte en revue probablement vers trois heures. Le soir, les officiers supérieurs français dîneront chez le comte Clan-William, dans la salle de bal de l'amirauté. Des billets gratuits pour tous les trains de Portsmouth à Londres seront donnés à tous les officiers.

Le même soir, il y aura un grand bal à l'Hôtel de Ville. 1.500 invitations ont été lancées.

Le commandant de l'*Excellent*, qui est chargé d'organiser cette soirée, fait établir, au-dessus des jardins qui avoisinent l'hôtel de ville, une grande tente sous laquelle on pourra donner à souper à 600 ou 700 convives.

Pendant que les officiers supérieurs seront chez l'amiral Clan-William, les autres officiers français seront à Spithead les hôtes des officiers de l'escadre anglaise.

Samedi, le maire offrira à l'hôtel de ville un grand banquet auquel sont invités tous les officiers des deux escadres.

Lundi, on visitera l'arsenal. On se propose d'offrir le même soir une collation aux officiers français dans l'île de la Baleine. Les officiers supérieurs seront les hôtes du duc de Connaught dans l'hôtel du gouvernement pendant que les autres officiers et les équipages seront invités à dîner par le maire de Portsmouth, à l'hôtel de ville et sous les tentes avoisinantes.

L'*Enchantress*, qui vient de transporter les lords de l'amirauté en tournée, a reçu l'ordre de se rendre à Portsmouth à la fin de cette semaine. Ce yacht sera mis à la disposition de l'amiral Gervais, qui recevra à bord les visites du maire et des autres fonctionnaires.

Le conseil d'administration du comité du Royal Sailors home, pension de marins à Portsmouth, a invité les marins français à venir visiter cet établissement en manifestant l'intention de les recevoir avec les mêmes privilèges et aux mêmes conditions que les marins britanniques. Cette offre a été acceptée. (*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Ischl, 11 août.

Le roi de Serbie est arrivé ici à deux heures et demie. Il a été reçu à la gare par l'empereur qui lui a serré cordialement la main.

L'empereur et le roi Alexandre sont montés ensuite dans la même voiture.

La suite du roi et les personnages de la cour qui accompagnaient l'empereur ont pris place dans les autres équipages. (*Agence Havas.*)

Ischl, 11 août.

De la gare, l'empereur et le roi de Serbie ont gagné en voiture l'hôtel Elisabeth, où un appartement était préparé pour le roi. Le jeune souverain a ensuite rendu visite à l'empereur, à la villa impériale, où un dîner de gala a eu lieu ce soir à cinq heures.

Outre l'empereur et le roi de Serbie, étaient présents : l'archiduc François-Salvator et l'archiduchesse Valérie, le prince Léopold de Bavière et sa femme, la princesse Gisèle ainsi que les princesses Elisabeth et Augusta, le comte Kalnoky et la suite du roi.

Après le dîner, le souverain et les princes sont allés au théâtre. (*Agence Havas.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 11 août.

Les ministres de l'intérieur et des finances viennent de décider que les habitants des provinces où les récoltes ont été mauvaises seraient employés à la construction de routes ou à leur réparation.

Un crédit de 15 millions de roubles a été ouvert à cet effet. (*Agence Havas.*)

Saint-Pétersbourg, 11 août.

Le *Bulletin des lois* publie aujourd'hui un ukase impérial interdisant l'exportation à l'étranger du seigle, de la farine de seigle de toute espèce et du son.

Cette interdiction s'applique aux ports de la mer Baltique, de la mer Noire et de la mer d'Azof et à la frontière de terre occidentale. L'ukase entrera en vigueur le 27 août (nouveau style) de cette année.

Outre la diminution déjà effectuée du prix du transport par chemin de fer pour les céréales destinées aux régions qui souffrent de la disette, le ministre de l'intérieur est invité à prendre des mesures administratives pour faciliter l'acquisition des céréales qui se trouvent dans les contrées où il y en a un excédent. Les autorités préposées aux affaires agricoles sont autorisées à acheter, en prenant pour base les prix du commerce, les céréales nécessaires pour faire les semailles et pour procurer la nourriture aux habitants. (*Agence Havas.*)

BELGIQUE

Bruxelles, 11 août.

Chambre des représentants. — La Chambre adopte, à l'unanimité des membres présents, l'ensemble du projet de loi portant approbation de la convention conclue le 20 juillet, entre la Belgique et la France, pour mettre fin aux différents conflits résultant de l'application des lois qui règlent le service militaire dans les deux pays. (*Agence Havas.*)

Bruxelles, 11 août.

Le prince Albert, fils du comte de Flandre, est rentré à Bruxelles ce soir à six heures et demi, venant du Mont-Dore. (*Agence Havas.*)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

New-York, 11 août.

Les exportations se sont élevées, pendant la semaine écoulée, à 7,351,795 dollars. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

Réception, avant l'échéance, des obligations du Trésor à court terme remboursables le 1er septembre 1891.

Les porteurs d'obligations du Trésor à court terme remboursables le 1er septembre 1891 qui désirent en toucher le montant le jour même de l'échéance sont invités à effectuer le dépôt de ces valeurs, savoir :

A Paris : du 20 au 29 août inclusivement, à la caisse centrale du Trésor, rue de Rivoli, porte B (bureau du Portefeuille);

Dans les départements : du 20 au 26 août inclusivement, à la caisse des trésoriers-payeurs généraux.

Les dépôts ne seront acceptés que pour le capital nominal des bons et ne pourront comprendre le dernier coupon semestriel attaché à ces valeurs (échéance du 1er septembre 1891).

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 14 septembre 1891, dans le département du Lot à Cahors.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui ;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

La liste d'inscription sera close le 31 août 1891.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

(Exécution de l'article 19 de la loi du 30 octobre 1886.)

Par arrêté préfectoral du 4 août 1891, l'école publique de filles de Sérignan (département de Vaucluse) a été laïcisée.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE PARIS

Dans les montagnes de l'Asie. — Parmi les lauréats de la Société pour cette année, nous remarquons le nom de M. Henri Dauvergne, à qui a été décerné, pour la première fois, le prix récemment et généreusement fondé par M. L. Dewez, directeur du *Journal des voyages*. M. Dauvergne est un de nos compatriotes, habitant depuis de longues années Srinagar-Cachemire (l'Inde), où sa maison hospitalière est bien connue de tous les voyageurs français que leur bonne fortune amène sur les bords du lac de Cachemire. « Chasseur émérite et naturaliste passionné, M. Dauvergne, est-il dit dans le rapport de M. Guillaume Capus, profite depuis longtemps de ses excursions lointaines et hardies dans les montagnes de l'Himalaya, du Karakoroum et du Kuen-luen pour augmenter de magnifiques collections d'histoire naturelle et enrichir la science. »

Par un ensemble de voyages de haute valeur dans les contrées montagneuses de l'Asie centrale, notre compatriote a pris une place importante sur la liste des pionniers scientifiques qui, depuis une vingtaine d'années, ont fait sortir de la brume indécise des hypothèses les Pamirs et la partie orientale de la longue chaîne de l'Hindou-Kouch. Dans ce domaine, presque chaque année apporte à la science des renseignements nouveaux : itinéraires, levés géographiques, observations et collections de toute sorte, « dont l'ensemble, coordonné avec soin, a permis de tracer sur nos cartes les grandes lignes et une partie des petites lignes d'une des contrées du globe les moins connues jusqu'alors, quoique des plus dignes de l'être ».

Sans remonter aux premiers voyages de M. Dauvergne, qui datent de l'année 1884, nous ne mentionnerons que le dernier qu'il ait accompli, et qui l'a mené dans une des régions les moins connues des Pamirs et de l'Hindou-Kouch.

Parti de Srinagar dans les premiers jours de juin 1889, le voyageur arrivait quinze jours après à Ladakh où il organisait sa caravane « avec tout le soin que la connaissance d'une route qu'il avait déjà suivie trois fois, lui permettait d'y apporter ».

Il franchit successivement une série de cols : Kardong, Karakoroum, Kilian, etc., et, traversant heureusement les déserts montagneux où l'herbe est rare et la route marquée par les ossements des bêtes tombées, les rivières torrentueuses et les grandes moraines, il arriva ainsi à l'entrée de la gorge de Namelong, un peu au nord de Kilian. En passant le Karakoroum il s'acquitta d'un pieux devoir : à l'endroit même où l'un de ses prédécesseurs, Dalgleish, était tombé sous les coups d'un de ses guides afghans, il érigea une pyramide commémorative afin, dit-il, « de rappeler le souvenir de l'infortuné voyageur et de flétrir la mémoire de l'assassin ».

Décidé à quitter la route des caravanes qu'il avait suivie jusqu'à Namelong, M. Dauvergne s'enfonça à angle droit, vers l'ouest, dans les montagnes inexplorées des sources du Zérafchane ou haut Yarkand-Daria. Avant d'atteindre les bords mêmes de ce Zérafchane, il franchit douze passes variant en hauteur de 3,650 à 4,420 mètres, explora la fertile vallée du Toung, et parcourut différents Pamirs, notamment le Tagdoumbach, hanté par des Kirghizes nomades que rançonnent les habitants du Kandjout, « redoutés chasseurs d'hommes ». C'est pendant ce voyage qu'à une altitude de 4,350 mètres il fixa les sources d'une branche de l'Oxus, le Pandj, qui prend son origine la plus reculée au pied de trois énormes glaciers.

Au Wakhane, M. Dauvergne n'échappa point aux tracasseries que les Afghans infligent à tout voyageur européen ; il parvint pourtant à s'y soustraire par un départ précipité ; franchissant la passe du Baroghil, il tenta, non sans succès, la traversée du col inexploré d'Ichkaman. « Mais ce succès, dit M. Capus, fut acheté au prix de dures fatigues et de difficultés extraordinaires. La passe est obstruée par un glacier immense, auquel succèdent, dans la vallée de Karoumbar, d'autres glaciers. » La caravane était épuisée, quand le 8 novembre, elle rentra à Cachemire. M. Dauvergne avait, en six mois, fait le tour entier de la grande chaîne du Mousstagh et de l'Hindou-Kouch oriental.

La conclusion du rapport de M. Capus est que ce dernier voyage de M. Dauvergne apporte, au point de vue géographique, des faits nouveaux importants. Il apprend entre autres qu'une seconde chaîne, parallèle à la grande chaîne du Kuen-luen, existe sur les versants nord faisant face à la Kachgarie ; que la rivière Toung est un affluent du Zérafchane ; qu'une des branches de l'Oxus prend sa source principale extrême aux glaciers du Wakhdjir ; enfin que la passe d'Ichkaman est accessible, quoique difficile. — La carte manuscrite que le voyageur a soumise à la Société, indique qu'il a parcouru, durant ce voyage, une distance de 1,500 à 1,600 milles, franchi vingt-sept cols de 3,000 à 3,600 mètres d'altitude et traversé douze rivières très importantes. En outre, il a relevé de nombreuses altitudes au baromètre anéroïde et rapporté des documents ethnologiques précieux.

« Il a donc fait, dit en terminant M. Capus, œuvre hardie et méritoire. »

Une nouvelle traduction française de Strabon. — Après les récompenses pour les voyages et explorations les plus remarquables, viennent les prix décernés par la Société aux travaux géographiques les plus méritants. C'est à ce dernier titre qu'une médaille d'or a été attribuée à M. Amédée Tardieu, bibliothécaire de l'Institut, pour sa belle et savante traduction de Strabon, dont le quatrième et dernier volume a vu tout récemment le jour.

M. Amédée Tardieu, petit-fils d'Antoine, neveu de Pierre et fils d'Ambroise Tardieu, tous trois cartographes fort estimés, était, en quelque sorte, géographe de naissance ; sa vie entière, « une longue vie de savant consciencieux et modeste », a été, dit le docteur Hamy dans son rapport, consacrée aux études géographiques. De 1844 à 1849, M. Tardieu fut géographe du ministère des affaires étrangères ; on lui doit le volume intitulé : *Sénégambie et Guinée* dans la collection de l'*Univers pittoresque*, et de nombreux articles spéciaux rédigés pour le supplément de l'*Encylopédie-Didot*. Mais l'œuvre capitale de M. Tardieu est cette traduction de Strabon, qui a fixé l'attention de la Société. Une seule fois le texte du grand géographe grec avait été traduit en français. Le traducteur était Laporte du Theil, qui n'avait pu terminer son œuvre, poursuivie par Coray et achevée par Letronne en 1819. Mais depuis lors le texte de Strabon avait été fort amélioré, grâce aux corrections et aux restitutions de Kramer, de Meineke et d'autres savants éditeurs, et en maints endroits la traduction première ne correspondait plus à l'original. Reprenant tout ce laborieux travail, M. Tardieu a donné une traduction de Strabon hautement appréciée des hellénistes et qui a valu déjà à son auteur l'une des médailles de l'Association pour l'encouragement des études grecques dans notre pays. « M. Tardieu a voulu, de plus, que ce texte français, ainsi mis à la portée de tous les lecteurs, fût aisément accessible aux recherches et il a ajouté une table de plus de 600 pages, qui pourrait servir de modèle à tous les travaux de ce genre. Ce n'est pas, en effet, ajoute M. Hamy, un simple répertoire des matières traitées par le géographe grec ; mais, suivant l'expression très juste d'un critique, son ouvrage lui-même, transformé par le traducteur, est devenu comme un dictionnaire de géographie et d'ethnographie anciennes. »

Les ruines du Cambodge. — La grande médaille d'argent de la Société a été accordée à M. Lucien Fournereau, chargé d'une mission archéologique et artistique au Cambodge et qui en a rapporté sous ces titres : *les Ruines d'Angkor* et *les Ruines khmères*, deux beaux albums de planches, reproduisant soigneusement les photographies de monuments étudiés sur place dans l'Indo-Chine.

Le premier album est accompagné d'un texte écrit en collaboration avec M. Porcher. On y trouve, rapidement décrits, les pays qu'il faut traverser pour atteindre les ruines : Saïgon, Pnom-Penh, le Tonlé Sap, etc. Après avoir donné un aperçu historique du Cambodge, des renseignements généraux très intéressants sur l'architecture des Khmers, et tracé une étude sommaire du brahmanisme et du bouddhisme, les auteurs arrivent à la description des monuments eux-mêmes, c'est-à-dire des principales ruines disséminées dans la province d'Angkor, tout autour de l'ancienne capitale et de son temple grandiose. L'aspect général de chaque monument est donné avec le détail de ses parties, les motifs de décoration et quelques renseignements sur la date présumée de la construction. Cette étude intéressante, où les auteurs ont essayé de résumer les connaissances obtenues sur les anciens Kambujas et sur les œuvres de ces grands bâtisseurs, est terminée par un extrait succinct de quelques-unes des données tirées de l'épigraphie cambodgienne et par une sobre comparaison de l'architecture khmère avec l'art des autres peuples de l'antiquité.

Le rapporteur, M. le commandant Aymonier, loue beaucoup la valeur artistique et archéologique de cette publication, qui fait honneur à ceux qui l'ont entreprise et menée à bonne fin.

En s'appuyant sur l'épigraphie. M. Aymonier démontre que la période des gran-

des constructions khmères des monuments d'Angkor et de ceux d'alentour, correspond à peu près à celle qui, dans notre histoire, s'étend de Charlemagne à saint Louis.

GUILLAUME DEPPING.

INFORMATIONS

Il a été versé, à titre de restitution anonyme à l'Etat, à la caisse du trésorier payeur général de la Haute-Garonne, la somme de 200 fr. dont il a été fait recette le 12 août 1891, par le caissier-payeur central du Trésor public.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Mercredi 12 août 1891.

Une forte bourrasque passe au nord de l'Ecosse (Stornoway 744mm) et le baromètre baisse de nouveau sur nos côtes de la Manche et de la Bretagne. La pression reste basse sur la Scandinavie (Stockholm 753mm). L'aire supérieure à 765mm persiste sur le sud-ouest et le centre de la France; elle s'est étendue vers l'est jusqu'en Autriche. Le vent d'ouest est assez fort du Pas-de-Calais à la Loire, et la mer est grosse à Ouessant. On signale une tempête de sable hier à Laghouat. Des pluies sont tombées sur les Iles-Britanniques et la Baltique, dans nos régions du nord et du nord-ouest.

Les variations de température sont toujours faibles. Le baromètre marquait ce matin 7° à Arkangel, 15° à Paris, Berlin, 20° à Berne et 17° à Biskra On notait 7° au Puy de Dôme et 3° au Pic du Midi.

En France, le temps est à la pluie dans les régions du Nord; la température va toujours rester un peu basse. — A Paris, hier ciel nuageux, pluie ce matin. Max. : 22°4, min. : 11°,4. A la tour Eiffel, min. : 13°,8.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer agitée à Dunkerque, houleuse à Calais, agitée à Boulogne, le Havre et Cherbourg.

Océan : mer belle à Brest, agitée à Lorient.

Méditerranée : mer agitée à Marseille, belle à Sicié et Nice.

Situation du mercredi 12 août 1891 (soir). — Le vent persiste de l'ouest en Irlande et il est violent à Mullaghmore. En France, des pluies sont toujours probables dans le nord ; la température va rester peu élevée.

Compagnie générale transatlantique.

Le paquebot la *Normandie*, venant de New York, est arrivé au Havre le 9 août, à 9 h. soir.

Compagnie des messageries maritimes.

Le paquebot *Portugal*, allant au Sénégal, au Brésil et à la Plata, a quitté Lisbonne le 8 août à 2 h. soir.

Le paquebot *Peïho*, venant de la côte orientale d'Afrique, a quitté Aden le 8 août à 9 h. soir.

Le paquebot *Calédonien*, venant du Japon et de l'Indo Chine, a quitté Alexandrie le 10 août à 4 h. soir.

Le paquebot *Brésil*, venant de la Plata, du Brésil et du Sénégal, a quitté Rio de Janeiro le 11 août.

Chemins de fer de l'Est.

A l'occasion de la fête de l'Assomption, la durée de validité des billets d'aller et retour, délivrés au départ et à destination de Paris, dans les journées des vendredi 14 et samedi 15 courant, sera prorogée de 48 heures.

Train d'excursion de Paris à Nancy. — Le vendredi 28 courant, la compagnie des chemins de fer de l'Est mettra en marche, au départ de Paris pour Nancy, un train spécial d'excursion à prix réduits composé de voitures de 2e et de 3e classes, dont le retour aura lieu dans la nuit du 2 au 3 septembre. Les prix des billets d'aller et retour, dont le nombre est limité, sont fixés à 20 fr. pour la 2e classe et à 15 fr. pour la 3e classe.

Voyages circulaires, par les lignes de l'Est, en Belgique, en Suisse, en Italie, en Autriche-Hongrie et en Allemagne.

La compagnie des chemins de fer de l'Est a organisé une série de voyages circulaires à prix réduits, qui permettent de visiter un grand nombre de villes en Belgique, en Suisse, en Italie, en Autriche-Hongrie et en Allemagne.

Pour les prix, conditions et itinéraires, ainsi que pour la délivrance des billets et leur durée de validité, consulter le livret spécial des voyages circulaires établi par la compagnie des chemins de fer de l'Est et mis à la disposition du public dans sa gare de Paris et les bureaux succursales.

Plusieurs de ces voyages circulaires s'effectuent ou peuvent s'effectuer sans emprunter le territoire de l'Alsace-Lorraine et, par conséquent, sans exiger de passeport pour l'Allemagne.

Les voyageurs munis de billets directs pour la Suisse peuvent traverser le territoire de l'Alsace-Lorraine, de Montreux-Vieux à Bâle, sans passeport.

Chemins de fer de l'Ouest.

La compagnie des chemins de fer de l'Ouest organise, à l'occasion de la fête de l'Assomption, des trains de plaisir de toutes ses lignes sur Paris.

Ces trains, qui partiront d'Alençon, d'Angers, d'Argentan, de Brest, de Caen, de Chartres, de Châteaubriant, de Cherbourg, de Dieppe, de Dreux, d'Elbeuf, d'Evreux, de Fécamp, de Fougères, de Granville, du Havre, de Laval, de Lisieux, de Louviers, du Mans, de Pont-l'Evêque, de Rennes, de Redon, de Rouen, de Saint-Lô, de Saint-Malo, etc , les 12, 13, 14 et 15 août desserviront toutes les localités situées sur leur parcours et permettront aux voyageurs de passer plusieurs jours à Paris.

A l'occasion de la fête de l'Assomption, la compagnie de l'Ouest rendra valables, jusqu'au 24 août inclusivement, les billets d'aller et retour individuels à prix réduits, dits de « bains de mer » et d'excursion au mont Saint-Michel, qui seront délivrés du 13 au 23 août.

Les billets d'aller et retour, avec 25 % de réduction, délivrés aux mêmes dates, par toutes les gares (au delà de Gisors, Mantes, Houdan et Rambouillet) sur Paris et *vice versa*, seront également valables, au retour, jusqu'au 24 août.

Les autres billets d'aller et retour ordinaires, délivrés les 14, 15 et 16 août, seront valables, au retour, jusqu'au 17 août inclusivement.

Excursions dans la forêt de Marly. — La compagnie des chemins de fer de l'Ouest a l'honneur de rappeler au public qu'elle délivrera exceptionnellement le samedi 15 août (fête de l'Assomption), et tous les dimanches jusqu'au 27 septembre, des billets d'aller et retour dits « de plaisir » de Paris-Saint-Lazare sur Saint-Nom-la-Bretêche-Forêt-de-Marly, aux prix très réduits de 2 fr. en 1re classe et de 1 fr. 10 en 2e classe.

Ces billets seront valables, à l'aller, par les trains partant de Paris-Saint-Lazare à 10 h. 15 du matin et à 1 h. du soir.

Au retour, ils pourront être utilisés indifféremment au départ de Fourqueux, Mareil-Marly, Saint-Nom-la-Bretêche-Forêt-de-Marly, l'Etang-la-Ville ou Marly-le-Roi et aussi bien par les trains de la direction de Saint-Cloud que par ceux de la direction de Saint-Germain.

La compagnie des chemins de fer de l'Ouest organisera, tous les jeudis, du 6 août au 1er octobre 1891, une excursion de Paris à Saint-Germain par la forêt de Marly, au prix réduit de 5 francs.

Ce prix comprend :

1° Le voyage de Paris à Saint-Cloud par chemin de fer, en 1re classe;

2° Le trajet, en voitures spéciales, de Saint-Cloud à Saint-Germain, par Vaucresson, Rocquencourt et la forêt de Marly (sites pittoresques);

3° Le voyage de Saint-Germain à Paris (via le Pecq) par chemin de fer, en 1re classe.

Aller : départ de Paris (Saint-Lazare), à 1 h. du soir. — Retour : départ de Saint-Germain, à 5 h. 22 du soir, ou par tous les autres trains de la soirée.

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

Calais-Aix. — Train de luxe bi-hebdomadaire entre Paris (gare du Nord) et Aix-les-Bains.

Depuis le 11 juillet 1891, les mercredi et samedi de chaque semaine, à 8 h. 25 soir, un train de luxe, recevant les correspondances de Londres et composé de wagons-lits et de lits-salons, part de Paris (gare du Nord) pour Aix-les-Bains et Chambéry, et réciproquement, les lundi et jeudi de chaque semaine, de Chambéry et d'Aix-les-Bains à destination de Paris-Nord, en correspondance directe pour Londres.

Voici la marche de ce train :

1° A l'aller :

Départ de Londres, les mercredi et samedi, à 11 h. matin (*via* Douvres-Calais); — idem, les mercredi et samedi, à 10 h. matin (*via* Folkestone-Boulogne) ; — départ de Paris (Nord), les mercredi et samedi, à 8 h. 25 soir. — Arrivée à Aix-les-Bains, les jeudi et dimanche, à 6 h. 38 matin ; — arrivée à Chambéry, les jeudi et dimanche, à 7 h. 12 matin.

2° Au retour :

Départ de Chambéry, les lundi et jeudi, à 10 h. soir; — départ d'Aix-les-Bains, les lundi et jeudi, à 10 h. 50 soir. — Arrivée à Paris (Nord), les mardi et vendredi, à 9 h. 26 matin; — arrivée à Londres, les mardi et vendredi, à 5 h. 40 soir (*via* Folkestone-Boulogne) ; — idem, les mardi et vendredi, à 7 h. 10 soir (*via* Calais-Douvres).

Il ne prendra que les voyageurs à ou pour Aix-les-Bains et Chambéry, en provenance ou à destination de Paris (gare du Nord) et ses au-delà sur la ligne du Nord et l'Angleterre.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Le 26 août 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du département, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux ci-après :

Route nationale n° 102.

Construction de 3 ponts aux bornes kilométriques 47 k. 383, 51 k. 747 et 52 k. 812.

Travaux à l'entreprise	18.370 80
Somme à valoir	2.129 20
Total	20.500 »

Cautionnement, 620 fr.

Route nationale n° 86.

Reconstruction du pont de 2 arches elliptiques de 10 mètres, sur la rivière de Turzon, à la borne 64 k. 200.

Travaux à l'entreprise	18.906 36
Somme à valoir	2 593 64
Total	21.500 »

Cautionnement, 650 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de l'ingénieur en chef, à Privas, ou de MM. les ingénieurs d'arrondissement.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Le 29 août 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du département, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux ci-après :

1er LOT. — Route nationale n° 19.

Convertissement de pavage en empierrement sur 500 mètres, entre les bornes 1 k. 7 et 2 k. 2, aux territoires de Servon et de Brie-Comte-Robert.

Travaux à l'entreprise	9.636 »
Somme à valoir	1.864 »
Total	11.500 »

Cautionnement, 325 fr.

2e LOT. — Même route.

Convertissement sur 1,500 mètres, entre les points 44 k. 9 et 46 k. 4, aux territoires de Maison-Rouge et de Vanvillé.

Travaux à l'entreprise	17.700 »
Somme à valoir	700 »
Total	18.400 »

Cautionnement, 580 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de M. l'ingénieur ordinaire de l'arrondissement; 2° de la préfecture.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Mercredi 12 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
			en liq..						
Juill. 91	3 %	95f 30 12½	fin ct...	95 17½	95 17½	95 10	95 12½	95 25	95 22½
			P° fin c.		d1f	95 25	95 30 d50		
			P° fin c.	95 35	d25				
			P° fin p.		d1f	95 60	95 62½ d50		
			P° fin p.	95 85	d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %...	91f	fin ct...					91 ..	
			en liq..						
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés......	93f 75	fin ct...	93 70	93 72½	93 67½	93 70	93 80	93 75
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
			en liq..						
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)..	96f 30 35	fin ct...	96 ..			96 10	96 30	
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
			en liq..						
Août 91	4 1/2 % 1883	105f 20	fin ct...	105 30				105 25	105 35
			P° fin c.				d50		
			P° fin c.						
			P° fin p.				d50		
			P° fin p.						
Août 86	Promesses d'inscript. 4½ % 1883.	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4%. éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
Juill. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), nos 221,501 à 273,500	509	en liq.. fin ct...					509 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	548 547 50	fin ct...					548 75	
Août 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	523 75 523 50 524 75	fin ct...					523 ..	
Juill. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	413 414 415	fin ct...					414 ..	
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	408 407 50	fin ct...					409 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	106 105 104 50						106 ..	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	529 528	fin ct...					528 ..	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	529 528	fin ct...					529 ..	
			en liq..						
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	414 413 414	fin ct...					414 50	
d°	d° d° quarts, r. 100f..	107 108 109						106	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	400 50	fin ct...					400 75	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	103 103 50	fin ct...					103 .	
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	401	en liq.. fin ct...					402 50	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	499 75 500	en liq.. fin ct...					499 50	
			P° fin c.						
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	560	en liq.. au 15..						
Juin 91.	Banque de France (nominatives).	4460 4450	en liq.. fin ct...					4460 ..	
			P° fin c.		d40		d50		
			P° fin p.		d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).	452 50 451 25 450	en liq.. au 15..	448 75			445 ..	455 ..	453 75
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 38)	755 752 50	en liq.. au 15..	750 ..	752 50	750 ..	750 ..	755 ..	752 50
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31	760 ..	d10		d10		
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).	430	en liq.. au 15..					427 50	
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26).....		en liq.. au 15..					450 ..	
			P° au 15						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé..... (ex-coupon 10)	352 50	en liq.. au 15..					352 50	
			P° au 15						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	260 262 50 263 75	en liq.. au 15..	260 ..	267 50	260 ..	265 ..	256 25	257 50
		266 25	P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	541 25 542 50 545	en liq.. au 15..	540 ..			542 50	545 ..	542 50
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)...	656 25	P° au 31		d10		d5f		
			au 15..					655 ..	
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a 500 f., 250 f. p. (nomin.).	425	en liq.. au 15..					425 ..	
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)..		en liq.. au 15..						
Août 9	Banque hypot. de Frce, r. 1000f, t.p.	525	fin ct...					520 ..	
Mars 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	426	fin ct...					426 ..	
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f.) en représon d'ann.	152	en liq.. fin ct...						
Juin 91.	[illegible] 5%, r. 500 f.) dues par l'État	526 526 50	au 15..					529 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.		
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.	3 ..	
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr...	105 ..	
d° 1881, 4%, r. 500 f.	505 ..	
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.	500 ..	
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr..	115 ..	
d° 1863, 3%, r. 100 fr.		
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3¼ %, r. 500 f.		
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	99 50	
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.	505 ..	
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	46 ..	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.		
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).	2150..	
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	411 25	
Midi, d° act. de jouiss		
Nord, d° act. de jouiss.	1390..	
Orléans, d° act. de jouiss.	1090	
Ouest, d° act. de jouiss.	565 .	
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	110 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f. t.p.		
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	545 ..	
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	590 ..	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	523 75	515 ..
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
d° du département du Nord....	30 ..	
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier	385 ..	
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	537 50	
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	430 .	
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	560 .	555 ..
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	1565..	
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 48).	250 ..	
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1415..	1440..
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 14).	5500..	5480..
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p...		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).	378 75	
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).		
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p	1340.	
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	7.0 ..	
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).		
d° act. de jouiss.		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr, t.p..		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé...		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé	1525..	
2e série, act. 500 fr., t.p..	1485..	
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.		
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	825 .	
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2540..	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.	865 .	
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	848 75	
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	127125	125875

JOUISSANCE	Mercredi 12 Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Juill. 91	Crédit Foncier de France. Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1252 50	en liq.. fin ct... Pe fin c. P° fin c. P° fin p.	 1246 25 1252 50 	 1247 50 d40 d10 d40	 1245	 1245 d20 d5f d20	1256 ..	1247 50
	Obligations :								
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.		P° fin p.		d10		d5f		
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	523						523 ..	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	104 50						104 50	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	605						605 ..	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	120 119						118 50	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	516						516 ..	
d°	communales, 3%, remb. 500 f.	04						502 ..	
d°	d° 5es, r. 100 f.	101 101 75						101 75	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	515	fin ct..					517 50	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	394 75 395	en liq..					394 75	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	479 478	fin ct..					476 ..	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	477 476 475 477	fin ct..					478 ..	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	473	fin ct..					473 ..	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	420 421 50	fin ct..					421 ..	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	472	fin ct..					473 ..	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	64f 63f 62f 61f 60f	fin ct..					64 ..	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct..						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	49f .. ..f	fin ct..					48 ..	
...	d° d° (nomin.).	.. ..f ..f	fin ct..						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	575	en liq.. au 15..					575 ..	
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillaise), a. 500 f., 250 p.		en liq.. au 15..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	810 807 50	en liq.. au 15.. P° au 15	 805 .. 	 d10		 806 25 d5f	810 50	805 ..
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	330 325 332 50 325 327 50 325 322 50	en liq.. au 15.. P° au 15 P° au 31	 320 .. 	 d10 d10		 d5f d5f	335 ..	335 ..
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq.. au 15..						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).	327 50 328 75	en liq.. au 15.. Pe au 15		 d10		 d5f	328 75	328 75
Avril 91	Société gén. développt du Commerce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	482 50 483 75	en liq.. au 15 P° au 15		 d10		 d5f	483 75	
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq.. au 15..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..	470	en liq.. au 15 P° au 15		 d10		 d5f		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....	360	en liq.. au 15..						
......	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..		en liq.. au 15.. P° au 15 P° au 31		 d5f d10		 d5f d5f	401 25	405 ..
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq.. au 15..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).	310	en liq.. au 15.. P° au 15	 295 .. 	 d10		 d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq.. au 15..						
Juil. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14),		en liq.. au 15.. P° au 15		 d10		 d5f	.. ..	21 25
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...		en liq.. au 15..		 d10		 d5f		
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	477 50 478 75 480	au 15..					480 ..	
Mai 91.	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	388 75 389 389 25 50 390	au 15					389 50	
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 26)....		en liq.. au 15.. P° au 15 P° au 31		 d10 d10		 d5f d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.	695 692 50	en liq.. fin ct..					695 ..	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'État), ex-coupon 30.......	620 625	en liq.. fin ct..					620 ..	
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	900	en liq.. fin ct..					905 ..	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1477 50 1476 25 1475	en liq.. fin ct.. P° fin c.	 1475 .. 	 d20		 d10	1475 ..	1475 ..
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)...............	1297 50	en liq.. fin ct.. P° fin c.		 d20		 d10	1297 50	
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........	1845	en liq.. fin ct.. P° fin c. P° fin p.		 d20 d20		 d10 d10	1845 ..	
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1535	en liq.. fin ct.. P° fin c.		 d20		 d10	1532 50	1530 ..
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1075 1071 25	en liq.. fin ct..					1075 ..	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'Etat ou de Dépts)	535 533 75 532 50	en liq.. fin ct.. P° fin c.		 d10		 d10	533 75	
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	512 50 515	en liq.. au 15.. P° au 15		 d10		 d5f	515 ..	
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	542 50 540 537 50 540	en liq.. au 15.. P° au 15	 542 50 	 d10		 d5f	545 ..	
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).				d10		d5f		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)	447 50	en liq.. au 15.. P° au 15 P° au 31	 450 .. 	 d10 d20		 d5f d20	450 ..	447 50
Juill. 91	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		au 15..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 19)	567 50 570	en liq.. au 15.. P° au 15		 d10		 d5f	565 ..	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	135 ..	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	158 ..	156 ..
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)...		
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 250 f. p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	538 75	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	562 50	560 ..
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1070..	
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	695 ..	
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	375 ..	370 ..
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	112 50	
Voitures à Paris, actions de jouiss.	213 75	
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 19).	450 ..	425 ..
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	710 ..	
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2225..	
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	210 ..	205 ..
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1140..	1130..
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.	382 50	
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2125..	
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4)..	1430..	
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	220 ..	215]..
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	550 ..	
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	555 ..	553 75
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.	805 ..	
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.		
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).	720 ..	710 ..
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	1340.	
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.		
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............	1735..	1725..
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	251 25	250 ..
d° parts bénéficiaires.......		
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....		
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	185 ..	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	428 .	427 ..
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....		
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	381 25	
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..		
d° d° de 1887 à 1985..	417 50	
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).		
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	415 ..	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	408 75	408 ..
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	650 ..	648 ..
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	442 25	442 ..
d° nouvelles d°	447 50	447 ..
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°		
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne. Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'État).....		
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).		
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)		
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'État).	414 75	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1272 50	
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	450 ..	
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	444 25	443 50
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).		
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	442 50	440 ..
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	442 50	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	637 ..	
d° 52-55. 3%, r. 500f (int. gar.).		
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	445 ..	443 ..
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	449 ..	448 ..
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	624 ..	
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).		

Jouissance	Mercredi 12 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1435 1432 50 1437 50 ..	en liq.. au 15 Pe au 15 Pe au 31	... ...	... ... d10 d10	... ...	... ... d5f d5f	1432 50	...
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1150 ...	en liq.. au 15.. Pe au 15	... ...	... ... d10	... ...	... ... d5f	1150 ..	...
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)	550 552 50 555 553 75..	en liq.. au 15.. Pe au 15	... 552 50 ...	... ...	... ...	... ... d5f	552 50	550 ..
Juin 91.	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	...	en liq.. au 15..	... ...	... ...	... ...	... ...	660 ..	...
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1050 1045 ...	en liq.. au 15.. Pe au 15 Pe au 31	... 1045	... ... d10 d10	... ...	... ... d20 d10	1050 ..	1045 ..
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).	490 ...	en liq.. au 15..	... ...	... ...	... ...	... ...	485 ..	...
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	705 ...	en liq.. au 15.. Pe au 15	... ...	... ... d10	... ...	... ... d5f	701 25	...
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)..	370 ...	en liq.. au 15.. Pe au 15 Pe au 31	... ...	... ... d10 d10	... ...	... ... d5f d5f	367 50	...
Juin 91.	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	...	en liq.. au 15.. Pe au 15 Pe au 31	... ...	... ... d.. d10	... ...	... ... d5f d5f	2980 ..	...
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	28f ...	en liq.. au 15.. Pe au 15 Pe au 31	... 27 50	... ... d10 d10	... ...	... ... d5f d5f	27 50	27 50
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p	...	en liq.. au 15..	... ...	... ...	... ...	... ...	...	...
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.	52f ...	en liq.. au 15.. Pe au 15 Pe au 31	... ...	... ... d10 d10	... ...	... ... d5f d5f	...	...
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	25f50 ...	en liq.. au 15.. Pe au 15 Pe au 31	... 25	... ... d10 d10	... ...	... ... d5f d5f	25 25	26 25
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2785 2780 2785 2787 50. 2790 2787 50 278..	en liq., au 15.. Pe au 15 Pe au 15	... 2782 50 ... 2790 ..	... 2788 75 ... d40 2787 50 d10	... 2778 75	... 2782 50 ... d20 d40	2795 ..	2792 50
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).	795 ...	en liq.. au 15.. Pe au 15 Pe au 31	... ...	... ... d10 d10	... ...	... ... d5f d5f	802 50	...
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	307 50 ...	en liq.. au 15..	... ...	... ...	... ...	... ...	305 ..	...
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)..........	1172 50 1170 ...	en liq.. au 15.. Pe au 15	... 1170	... ... d10	... ...	... ... d5f	1172 50	1175 ..
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	143 ...	au 15..	...	...	...	...	143 ..	...
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovr des 15% attib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).	1980 1975 1980 ..	en liq.. au 15.. Pe au 15	... 1975	... ... d10	... ...	... ... d20	1972 50	...
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 13).	390 ...	en liq.. au 15..	... ...	... ...	... ...	... ...	395 ..	...
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	485 ...	en liq.. au 15.. Pe au 15 Pe au 31	... ...	... ... d10 d10	... ...	... ... d5f d10	...	...
Oct. 86.	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	115 114 112 50 ...	en liq.. au 15.. Pe au 15	... 111 25 ...	... ... d10	... ...	... ... d5f	111 25	...
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).	405 ...	en liq. au 15.. Pe au 15	... 402 50 ...	... ... d10	... ...	... 405 .. ... d5f	...	405 ..
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS		en liq..						
Juill. 91	Angleterre, 2¾% (n.c. fixe 25f20).	.... C, 500f	au 15..					96 75	.. ..
Juin 91.	Argentine (République), 6%, 1881,	.... C.1000	en liq..						
	rembours. 500 fr.......	...	au 15..					...	...
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	... Gr. c. ...	au 15..					...	...
			Pe au 15		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	290 291 25 ...	en liq..					291 25	...
...	d° d° c. de 5 obl..	...	au 15..		d..		d..	...	...
...	d° d° c. de 25 obl.	...	Pe au 15					.. ..	.. ..
Mai 91.	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch.		en liq..						
	fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).	...	au 15..					.. ..	.. ..
...	d° d° 1000 fl. d°	...	Pe au 15		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég.		en liq..						
	ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	.... C. 10000.	au 15..					97 40	.. ..
...	d° d° 1000 fl. d°	96f75 60 50 45 35 35..	Pe au 15		d50		d25	96 75	.. ..
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	... .. C. 2000f	au 15..					.. ..	.. ..
...	d° d° coup. de 1000 fr.	... .. C. 4000f	Pe au 15		d..		d..		
Mai 91.	d° 3%, 1873	...	au 15..					...	...
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	... .. C. 200f	au 15..					.. ..	.. ..
...	d° d° c. de 1000 f.	... .. C. 100f	au 15.					...	.. ..
...	d° d° c. de 500 f.	...	en liq..						
Mai 91.	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	... .. C. 200f	au 15..					...	...
...	d° d° c. de 1000 f.	... .. C. 100f	en liq..						
...	d° d° c. de 500 f.	...	au 15..					...	...
Août 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	... .. C. 200f 102 50	au 15..					102 50	...
...	d° d° c. de 1000 f.	... .. C. 100f	Pe au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.	...	....						
			en liq..						
Juin 91.	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £.	...	au 15..					...	
...	d° d° 500 £.	..f ...	Pe au 15		d50		d25	.. ..	.. ..
...	d° d° 100 £.	...	en liq..					.. ..	
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £.	...	au 15..					.. ..	
...	d° d° 500 £.	...	Pe au 15		d..		d25	.. ..	.. ..
...	d° d° 100 £.	76f50 ...	en liq..		d50			77 50	
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.	...	au 15..					.. ..	.. ..
...	d° d° 500 £.	...	Pe au 15		d50		d25	.. ..	72 ..
...	d° d° 100 £.	72f25 71f50 ...	en liq..					.. ..	.. ..
Oct. 90.	Cordoba (Province de), 6%, 1888,		au 15..					87 50	...
	rembours. 500 fr., tout payé...	...	Pe au 15		d10		d5f	.. ..	...

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..	...	...
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	440 ..	...
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......	363 ..	...
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	446 ..	...
d° 3% nouveau, r. 500f d°	452 50	452 ..
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	450 ..	449 75
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	...	...
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	444 50	444 ..
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.	...	...
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..	...	...
d° 3%, rembours. 500 fr.....	447 .	446 ..
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	452 50	452 ..
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	443 ..	...
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).	505 ..	...
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......	100 ..	...
2e émission, de 63,001 à 108,312.	...	...
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.	...	...
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.	...	...
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.	...	...
Intérêt garanti par l'Etat. — Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	446 ..	445 ..
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	451 ..	450 ..
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.	...	...
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.	1260..	...
Ouest, 1855, 5%, remb 1250 fr.	...	...
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.	505 ..	...
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.	1260..	1255..
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,	...	...
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.	...	...
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.	...	...
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.	...	...
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.	...	...
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	425 ..	421 ..
d° d° nouv., 285 f. p.	...	...
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	495 ..	...
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.	...	...
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	442 ..	...
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	135 ..	...
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	415 75	415 ..
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	...	...
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr....	...	...
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	295 ..	280 ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	260 ..	...
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	372 ..	368 75
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..	55 ..	...
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.	...	...
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..	...	...
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.	...	...
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.	535 ..	530 ..
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.	...	...
d° d° 5%, r. 500 f.	...	...
d° d° 4%, r. 500 f.	...	...
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.	477 50	...
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f..	500 ..	...
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.	...	...
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.	...	...
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	300 ..	...
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	512 ..	508 ..
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	525 ..	...
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	528 50	...
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	...	...
d° d° 5%, r. 500 fr.	515 ..	...
d° d° 4%, r. 500 fr.	...	...
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	520 ..	517 50
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.	...	...
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....	...	...
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	314 ..	...
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...	...	...
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.	...	...
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......	...	...
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.	...	...
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.	...	...
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	467 50	460 ..
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	...	...
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.	400 ..	...
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	...	...
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....	498 50	...
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	505 .	500 ..
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	...	...
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	406 ..	...
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	384 50	384 ..
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.	...	...
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.	...	...
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.	...	...
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.	484 ..	483 50
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.	490 ..	...
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.	...	...
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	630 .	...
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	12 75	12 50
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..	...	...
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4%, remb. 500 fr.......	...	...
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	...	...
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	22 ..	21 50
d° d° 3%, remb. 500 fr...	17 ..	16 50
d° d° 4%, remb. 500 fr...	17 ..	...
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	20 .	...
d° d° (2e série).	20 .	...
d° d° (3e série).	78 75	...
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	89 ..	86 ..
d° d° depuis la répart.	...	...
d° d° 322f 50 payés...	...	...
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	73 ..	72 50
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	620 ..	617 50
d° 3%, rembours. 500 fr........	457 ..	...
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	441 ..	440 ..
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	94 ..	...

JOUISSANCE	Mercredi 12 Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
...vril 91	Egypte. Oblig. Daïra Sanieh 4% (décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	491 50	en liq. au 15 Pe au 15		d10			491 ..	
...i 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig. 7%, rembours. 500 fr. (Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)	490 489 75 489 50	en liq. au 15 Pe au 15	487 50	d10 d10		d5f d5f	490 ..	488 75
...vril 91	Egypte. Dette privil. conv. à 3½% (décrets des 6 et 7 juin 1890)...	463 463 50 462 50 461 50 461	en liq. au 15 Pe au 15	462 50	d10		d5f	463 75	461 25
...in 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878	520	en liq. au 15						
...ars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f (nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		en liq. au 15 Pe au 15		d10		d5f		
...ill. 91	Espagne. 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f.		en liq.						
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	72f 50	au 15	70 50				72 50	70 75
...	Coup. de 40 —	70 25 45 60 75 55	Pe au 15		d50		d25	71	
...	Coup. de 80 —	70f 50 75	Pe au 31		d50		d25	70 85	
...	Coup. de 160 —	70f 50 75 50	Pe au 15		d50		d25	70 70	
...	Coup. de 240 —	70f 50 65 70 50						70 70	
...	Coup. de 480 —	70f 10 20 50 40						70 70	
...	Coup. de 960 —	70f 60 50 40	en liq.					70 70	
...ill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).	..f	au 15						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba, 6%, 1886, garantis.	488	en liq. au 15					488 50	
d°	d° d° 1890, garantis.	460	en liq. au 15 Pe au 15		d10 d10		d5f d5f	460 ..	
...in 91.	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f. 5f).		en liq. au 15					104 60	
...ill 91	d° Consolidés 4%		au 15						
...in 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89.		en liq.						
...	Oblig. et coupons prescrits au bout de 20 ans de l'éch. Titre de 617f.		au 15		d10		d25		
...	— de 2468f.		Pe au 15		d10		d25		
...	— de 6170f.		en liq.		d10		d25		
...ill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	408 406 25 405	au 15					407 50	
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	Gr. c. 403 75 402 50 400 397 50	en liq. au 15					406 25	
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	Gr. c. 322 50 321 25 319 315	en liq. au 15					322 50	
	d° d° c. 2500 f.								
...vril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		en liq. au 15		d10		d25		
...ill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe 2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	93f 50	en liq. au 15					93 50	89 70
...	d° 500 fl.	93f	Pe au 15		d50		d25	93 40	
...	d° 1000 fl.	89f 95 85 75	Pe au 31		d50		d25	89 90	
...oût 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch.fi. 2f50).		en liq.						
...	Cap. des titres amort. prescr. après 20 ans. Obl. 100 fl.	101 30	au 15					101 ..	
...	— 500 fl.	101 50	Pe au 15		d50		d..	101 ..	
...ars 91	Inde, 80 4½% (nég.ch.fixe 2f50).		au 15						
...ill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		en liq. au 15	89 95	90 ..	89 82½	89 82½	90 05	90 15
...	d° coup. 500 fr.	90f 05 10 90f	Pe au 15		d1f		d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.		Pe au 15		90 05 d25				
...	d° coup. 50 fr.		Pe au 31		d1f	90 35	90 30 d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	89f	Pe au 31		90 50 d25			89 50	
...vril 91	d° 3%	..f	au 15						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	317 50	en liq. au 15						
...ai 91.	Norvège, 3½% (nég.ch.fi. 25f20), coup. de 504 f. (20 £).	..f	en liq. au 15						
...oût 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	..f	au 15						
...ill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 15						
d°	d° obl. 5% d°		au 15						
...ill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch. fixe 25f25), coup. de 20 £.	38f 75 50 10 20 60	en liq. au 15	38 30	38 50	38 15	38 15	38 75	38 55
...	d° coup. de 50 £.	34f	Pe au 15		d50		d25		
...	d° coup. de 100 £.	38f 70 60 75 80 90 50.	Pe au 15		d50		d1f	39 10	
...vril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. Nos 1 à 390000 et 500001 à 929987. C. 500 f.	290 288 287 286 25 286	en liq. au 15					292 50	
...	C. 5 obl.		au 15						
...	C. 10 ob.		au 15						
...vril 91	Roumanie, 1875, 5%	102	en liq. au 15					101 85	
...uill. 91	d° 1890, 4%	..f	Pe au 15					84 ..	
...	Russie, 1850, 4½% (n.ch.fi. 25f50. Oblig. de 100 £.		en liq. au 15						
...ai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	97f 65 70 75	au 15					97 50	
...	Grosses coupures	99f 50							
...uill. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort), n.c.fi. 4f. Obl. de 100 r.	..f	en liq. au 15					69 ..	
...	d° de 1000 r.	..f	Pe au 15		d50		d25	69 50	
...ai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort), n.c.fi. 4f. Obl. de 100 r.		en liq. au 15	68 15			68 05	69 25	69 20
...	d° de 1000 r.	68f 50 68f	Pe au 15		d50		d25	69 25	
...ai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	97f 96f 80 70	en liq. au 15	96 50			96 25	97 ..	
...	Grosses coupures	97f 70 60 50	Pe au 15		d50		d25	98 25	
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 15						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change fixe 4f), coup. de 125 r.		en liq. au 15					105 ..	
...	coup. de 500 r.	104 50 25						105	
...	coup. de 1000 r.	104 50						105 35	
...	coup. de 10000 r.		en liq.						
Juin 91.	d° 1889, 4% (or).	98f 50 35 20 15	au 15					98 30	
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	97f 96f 90 75 70 97f	en liq. au 15					97 15	97 ..
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f		en liq. au 15					100 ..	
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p., Obl. 500 f.	96f 25 20 30	en liq.					96 75	
...	d° 2500 f.	97f 50 60 75	au 15	95 45	95 60	95 45	95 50	97 50	96 ..
...	d° 5000 f.	95f 60 70 96f	Pe au 15		d50		d25	96 25	
...	d° 12500 f.	95f 30 20 40						95 95	
Juill. 91	d° d° 3e série	96f 50 75	en liq. au 15					96 85	96 70
Mai 91.	d° Intér. cons., 4½%, 1re ém., 1980 (n.ch.fi. 4f) C. 100 r.	..f	en liq. au 15					70 45	
	C. 500 r.	..f	au 15		d50		d25	70 4[illegible]	
	C. 1000 r.	..f	au 15					70 45	
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Transcaucasien, remb. au pair.	81f	en liq. au 15					81 60	

VALECAS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½%, 53 (n.ch.fi.25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Oblgi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	325 ..	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	79 ..	
d° 1000 fl. d°	78 90	
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.		
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	95 ..	85 ..
Congo (État indép. du), Lots 1888.		
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	87 50	
Danemark, 3½% (nég.ch.fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825	750 ..	
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fi. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.		
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.		
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	98 75	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
d° 1866, 5%		
Gouv. de Québec. 80, 4½%, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fi. 25f20).		
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég.change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f.p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	100 ..	
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.		
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t.p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	497 50	495 ..
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	621 25	620 ..
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	352 ..	350 ..
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	342 ..	340 ..
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	431 50	430 ..
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486		
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale	402 25	
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	416 50	416 ..
Beïra-Alta, 3%	112 50	105 ..
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	210	205 ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	208 75	
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	317 .	316 ..
d° (Série X)	321 50	321 ..
Nord-Belges, 3%	475 ..	
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque	391 50	390 ..
d° (2e série), 2e hypothèque.	3[illegible]3 75	372 ..
d° (3e série), 3e hypothèque.	360 .	
d° (4e série), 4e hypothèque.	326 25	
d° (5e série), 5e hypothèque.	320 ..	
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	3[illegible]3 ..	
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	355 ..	354 ..
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	359 ..	356 50
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	337 50	335 ..
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	340 ..	335 ..
Ouest de l'Espagne, 4%	160 ..	155 ..
Portugais, 3%	199 50	195 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	195 ..	185 ..
d° 4%	240 ..	220 ..
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	370 ..	369 50
d° 2e hypothèque.	351 ..	350 25
d° 3e hypothèque.		
Cordoue à Séville, 3%	373 75	367 50
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.	368 .	
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	297 50	
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.	152 50	
d° 5%, série B, r. 504 f, t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.		
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.		
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	439 ..	435 ..
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		

JOUISSANCE	Mercredi 12 Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	448 75	au 15..					448 ..	
			en liq..						
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr..	87f40 70 89f	au 15..					88 50	88 ..
			en liq..						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 15						
...	d° d° Ob. 50 £.		P° au 15		d1f		d25		
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 31		d50		d25		
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq..						
	(nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.	103 90 104	au 15..						
...	d° d° Ob. 100 £.	103 90 104	P° au 15		d50		d25		
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq..						
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.		au 15..						
..	d° d° c. 5000f.		P° au 15		d50		d25		
			en liq..						
91.	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.		au 15..					90 50	
			en liq..						
» 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).		au 15..						
	d° d° gross. coup.		en liq..					22 65	
d°	d° d° (sér. C).	18f60 60	au 15..					18 60	
	d° d° gross. coup.		en liq..						
d°	d° d° (sér. D).	18f60 50	au 15..	18 45				18 52½	18 45
...	d° d° gross. coup.		P° au 15		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq..						
	Obligations de 500 fr.	418 50 417 50	au 15..	418 75				420 ..	
...	d° de 2500 fr.		P° au 15		d50		d25		
...	d° de 12500 fr.		P° au 31		d50		d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..						
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	450 447 450	au 15..				450 ..	455 ..	
...	d° d° 2500 f.	445	P° au 15		d10		d5f		
...	d° d° 12500 f.	445	P° au 31		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq..						
	pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	452 50 450	au 15..	450 ..			452 50	450 ..	451 25
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		en liq..						
ex-5e r.	250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		au 15..						
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		P° au 15		d10		d5f		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)		au 15					530 ..	
Juill. 91	Banque Hellénique de Crédit général,		en liq.						
	a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 21.		au 15..						
Juill. 88	Banque des Pays-Hongrois, act.		en liq..						
ex-1re r.	nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		au 15..						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq..						
	100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p.		au 15.	597 50				603 75	600 ..
	(ex-coupon 14)		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq..						
	250 fr. payés (ex-coupon 32)..	550 551 25	au 15..	552 50			556 25	560 ..	556 25
		553 75	P° au 15		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq..						
	150 fr. payés (ex-coupon 34)..		au 15..						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq..						
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1090 1087 50.	au 15..	1085 ..				1090 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		P° au 31		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions		en liq..						
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	480	au 15..					476 25	
...	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq..						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		au 15..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq..						
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		au 15..					618 75	
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		en liq..						
	estamp. « Act. de cap. amortie ».	125	au 15..	120 ..				125 ..	121 25
	(ex-coupon 14)		P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	423 75 422 50	au 15..	420 ..				422 50	423 75
		420	P° au 15		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes.		en liq..						
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		au 15..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat		en liq..						
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.	617 50 615	au 15..	621 25	621 25	618 75	620 ..	622 50	620 ..
			P° au 15		d10		d5f		
	Grosses coupures....		P° au 31		d10		d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq..						
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	100 97f50	au 15..	102 50				97 50	102 50
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	218	au 15..	217 50				220 ..	217 50
			P° au 15		d10		d5f		
	Grosses coupures....	218	P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p. : 200000 act. de 1862 ; 100000 a. de 1881 ; 60000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq..						
	de 1889. (ex-coup. 42)........	632 50	au 15..	621 25	621 25	618 75	620 ..	632 50	625 ..
	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 59).....	280 282 50	au 15..	278 75			281 25	280 ..	281 25
			P° au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	115	au 15..	115 ..			112 50	115 ..	115 ..
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 63)......	282 50 281 25	au 15..	280 ..			281 25	281 25	281 25
		280	P° au 15				d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de		en liq..						
	chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p.	335 332 50	au 15..					332 50	
	(ex-coupon 22)		P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq..						
	a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000).	700	au 15..						
	(ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).		P° au 15		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207 1/8 à 207 3/8..	206 5/8 à 206 7/8 et 4%.
4%	Allemagne.	123.... à 123⅛...	122 13/16 à 122 15/16 et 4%.
4%	Vienne....	211½.. à 211¾...	211¾.. à 212.. et 4..%.
5%	Barcelone..	455.... à 457.....	455.... à 457.. et 4..%.
5%	Madrid....	455.... à 457.....	455.... à 457.. et 4..%.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4..%.
5%	St-Pétersb.	255.... à 257.....	256.... à 258 . et 4..%.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4..%.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 29.. à 25 31...	25 24½ à 25 25½—2½%.
	d° chèque	25 26.. à 25 27...	25 26. à 25 27. —......
3%	New-York.	518½.. à 519½...	518½. à 519½..—3..%.
3%	Belgique..	1/8 pte. à pair	1/16 pte à 3/16 pte—3..%.
6%	Italie.....	1½ pte à 1¾ pte..	1¾ pte à 2% pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16 pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 4% à 5% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 245 à 250 .. 0/00 pte.

Quadruples espagnols	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines	4 .. à 4 05
Souverains anglais	25 22 à 25 27
Banknotes	25 24 à 25 29
Aigles des Etats-Unis	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliém.	40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾% consol. Midi, 96 1/8 —1 heure, 96 1/8
Vienne, Métall, ...—Papier, 92 20—Monnaie, 92 20
Crédit Autrichien... 286 50 | Chem. de Fer Autrich. 283 25
Change sur Londres.... Demande, 118 16 — Offre, 118 45
Change sur Paris....... Demande, 46 775 — Offre, 46 825
Lots.............. 138 .. | Napoléon 9 41

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 12 Août 1891

	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3	36 25 à 36 50	
Roux 88° nets	36 .. à 36 25	
Raffinés, bonne sorte	106 50 à	
— belle sorte	107 50 à	
Certificats de sortie	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	36 50 à .. ..
— Septembre	.. .. à	36 50 à .. ..
— 4 d'Octobre		35 375 à .. ..
— 4 premiers		35 875 à 35 75
		.. .. à .. ..
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	43 50 à	
Courant du mois		42 75 à 42 ..
Septembre		40 50 à 40 75
4 derniers		39 .. à 39 25
4 premiers		39 .. à .. ..
		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	52 75 à	
Courant		52 75 à .. ..
Septembre		53 .. à 53 50
4 derniers		54 25 à 54 ..
4 premiers		54 50 à .. ..
		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts	74 75	
—	.. ..	
Colza en tonnes	76 75	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes	84 75	
—	.. ..	
Courant		74 75 à 75 ..
Septembre		75 50 à 75 25
4 derniers		76 50 à 76 25
4 premiers		78 .. à 78 25
		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	62 25 à	
Courant		62 25 à .. ..
Septembre		62 50 à 62 75
Septembre-Octobre		62 75 à 63 ..
4 derniers		63 .. à 63 25
4 de Novembre		63 75 à 64 ..
COURS DU MERCREDI 12 Août.		
SUIF DE PLACE *48° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	.. .. à	
SUIF DE PROVINCE *48° 1/2, enfûté, en gare Paris.*	.. .. à	

Les annonces sont reçues
chez MM. LAGRANGE, CERF et Cie,
8, place de la Bourse.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture des Pyrénées-Orientales.

DEMANDE EN EXTENSION
D'UNE CONCESSION DE MINES

AVIS

Par une pétition, en date du 28 mars 1885, renouvelée le 8 mai 1891, MM. J. HOLTZER, DORIAN ET Cie, propriétaires de la concession de mines de fer de Thorrent, située commune de Sahorre, arrondissement de Prades, et instituée le 21 mars 1830, sollicitent une extension de cette concession sur le territoire de la même commune de Sahorre.

La concession actuelle est limitée ainsi qu'il suit :

Au nord, par une ligne partant d'une borne (U) placée au Sarrat de Llious, suivant la crête de la montagne et aboutissant au point (T), rencontre de deux ravins; de là, suivant le ravin de Lassade jusqu'au point (S);

A l'est, par la ligne (S R) et la ligne (R C);

Au sud, par une ligne remontant le ravin de Lagal jusqu'à sa source (B); de là, suivant la crête de la montagne jusqu'au point (A) dit « Croix du Troc d'Alaric »;

A l'ouest, par la ligne allant de ce dernier point à la borne (V) dite « Pilou del champ » et par la ligne partant de ce dernier point et se terminant au Sarrat de Llious, point de départ (U);

Lesdites limites renfermant une étendue superficielle de un kilomètre carré cinquante hectares.

L'extension sollicitée serait limitée ainsi qu'il suit :

Au nord-ouest, par les concessions de Thorrent et de Sahorre, depuis le point dit « Croix du Troc d'Alaric » (A) jusqu'au « Col de las Manches » (H), soit, en détail :

A partir de la Croix du Troc d'Alaric (A), par une ligne suivant la crête de la montagne jusqu'à la source du ravin de Lagal (B), ensuite descendant ce ravin jusqu'à son point de rencontre avec la ligne séparative des territoires de Thorrent et de Sahorre (C); de là par cette ligne jusqu'au ravin del Taïchou (D); puis, par ce ravin jusqu'à la rivière de Sahorre (E); ensuite, par cette rivière jusqu'au ravin de Lagal (F); de là, par une ligne droite allant au point de jonction du chemin de Sahorre à Vernet avec le ravin de Cours (G); enfin, par ce ravin, en remontant jusqu'au Col de las Manches (H);

A l'est, depuis ce point (H), suivant la ligne séparative des communes de Sahorre et de Casteill (H I J K L M N O P Q), jusqu'à la tour de Goa (Q);

Au sud, par une ligne droite tirée de ladite tour de Goa (Q) à la Croix du Troc d'Alaric, point de départ (A);

Lesdites limites renfermant une étendue superficielle de trois kilomètres carrés trente-cinq hectares.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires des terrains compris dans l'extension de concession demandée une redevance tréfoncière annuelle de dix centimes par hectare.

A la demande est annexé un plan, en triple expédition et sur une échelle de 10 millimètres pour 100 mètres, de la concession et de l'extension sollicitée.

Le préfet du département des Pyrénées-Orientales,

Vu la loi du 21 avril 1810, modifiée par la loi du 27 juillet 1880,

Arrête :

Le présent avis sera affiché pendant deux mois à Sahorre, à Prades et à Perpignan.

Il sera inséré deux fois et à un mois d'intervalle dans les journaux de département et dans le *Journal officiel*.

Il sera, en outre, adressé au préfet du département de la Loire, qui est prié de le faire également afficher, pendant le même délai, à Unieux, où est situé le siège de la Société pétitionnaire.

Il sera publié dans les communes ci-dessus désignées, devant la porte de la maison commune et celle de l'église, à la diligence des maires, à l'issue de l'office, un jour de dimanche, au moins une fois par mois pendant la durée des affiches.

La pétition et le plan sont déposés à la préfecture, où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, en vue des oppositions et des demandes en concurrence auxquelles la demande actuelle pourrait donner lieu.

Perpignan, le 26 mai 1891.

Pour le préfet du département des Pyrénées-Orientales :
Le secrétaire général,
JEAN DELMAS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord.

DEMANDE EN CONCESSION
DE MINES DE HOUILLE

Présentée par la Société de recherches des Mines de Charbon G. LE SUR & Cie.

AVIS

Par une pétition en date du 15 avril 1891, renvoyée après avoir été complétée le 7 juin 1891, M. Le Sur (Georges), directeur de la Société G. Le Sur et Cie, domicilié à Bouchain (Nord), sollicite une concession de mines de houille sur le territoire des communes de Mastaing, Bouchain, Lieu-Saint-Amand, Hordain, Etrun, Wawrechain-sous-Faulx, Wasnes-au-Bac et Marquette, arrondissements de Valenciennes et Cambrai.

Cette concession serait limitée ainsi qu'il suit :

Au nord, par une ligne droite A D menée du clocher de Lieu-Saint-Amand à la rencontre des deux routes de Bouchain à Marchiennes et à Douai, point de départ, et formant la limite sud-ouest de la concession de Douchy, telle qu'elle est définie dans l'acte de concession en date du 12 février 1832;

A l'ouest, par une ligne A B allant de la rencontre des deux routes de Bouchain à Marchiennes et à Douai, au clocher de Wasnes-au-Bac;

Au sud-ouest, par une ligne B C allant du clocher de Wasnes-au-Bac à celui d'Etrun;

Enfin, à l'est, par une ligne C D allant du clocher d'Etrun à celui de Lieu-Saint-Amand.

Lesdites limites renfermant une étendue superficielle de 17 kilomètres carrés 96 hectares.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires des terrains compris dans la concession demandée une redevance tréfoncière annuelle de 10 centimes par hectare.

A la demande est annexé un plan en triple expédition et sur une échelle de 10 millimètres pour 100 mètres de la concession sollicitée.

ARRÊTÉ

Le préfet du département du Nord, officier de l'ordre de la Légion d'honneur,

Vu la loi du 21 avril 1810, modifiée par la loi du 27 juillet 1880,

Arrête :

Le présent avis sera affiché pendant deux mois à Lille, Valenciennes, Cambrai, Mastaing, Bouchain, Lieu-Saint-Amand, Hordain, Etrun, Wawrechain-sous-Faulx, Wasnes-au-Bac et Marquette.

Il sera inséré deux fois, et à un mois d'intervalle, dans les journaux de département et dans le *Journal officiel*.

Il sera publié, dans les communes ci-dessus désignées, devant la porte de la maison commune et des églises, à la diligence des maires, à l'issue de l'office, un jour de dimanche, au moins une fois par mois, pendant la durée des affiches.

La pétition et les plans sont déposés à la préfecture, où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, en vue des oppositions et des demandes en concurrence auxquelles la demande actuelle pourrait donner lieu.

Fait à Lille, le 20 juin 1891.

Le préfet du Nord,
VEL-DURAND.

Spectacles du Jeudi 13 Août.

Opéra. — » h. »/». — Relâche.

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *Griselidis*, pièce en 3 actes, en vers, de MM. Armand Silvestre et Morand : Silvain, Leloir, Coquelin cadet, A. Lambert; Mmes Bartet, Lynnès, Moreno.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — 8 h. 1/4. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. Lemonnier : Mmes Riquet-Lemonnier, Lévi-Leclerc, Perrot; MM. Gravier, Desjardins, Regnard, Jaeger, Avelot.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le Procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — Reprise de *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année.

OPÉRA-COMIQUE, ODÉON, GYMNASE, VAUDEVILLE, CHATELET, PALAIS-ROYAL, PORTE-SAINT-MARTIN, MENUS-PLAISIRS, NOUVEAUTÉS : clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 219 Le numéro : 15 centimes. Vendredi 14 Août 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale. — 1°* Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc. — 2° Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat. — 3° Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions. — 4° Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre. — 5° Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 14 AOUT

PARTIE OFFICIELLE

PARTIE NON OFFICIELLE

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 13 Août 1891.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du ministre des affaires étrangères,

Décrète :

Art. 1er. — Les agents des services extérieurs et les fonctionnaires assimilés du ministère des affaires étrangères, mis en disponibilité pour cause de suppression d'emploi, peuvent, quelle que soit la durée de leurs services, recevoir un traitement qui n'excédera pas la moitié du traitement d'activité de leur grade si ce traitement est inférieur à 10,000 fr., ni le tiers s'il est égal ou supérieur à ce chiffre. La durée de ce traitement sera au maximum de cinq années.

Art. 2. — Pour le calcul du traitement de disponibilité, les consuls généraux, consuls de 1re et 2e classe et consuls suppléants sont assimilés respectivement aux conseillers d'ambassade et secrétaires de 1re, 2e et 3e classe.

Les vice consuls, chanceliers, drogmans et interprètes de 1re classe sont assimilés aux secrétaires d'ambassade de 2e classe.

Les autres agents du service consulaire sont assimilés aux secrétaires d'ambassade de 3e classe

Art. 3. — Le temps passé en disponibilité pour cause de suppression d'emploi compte pour la retraite et pour l'ancienneté.

Art. 4. — Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret.

Art. 5. — Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 20 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre des affaires étrangères,

A. RIBOT.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur,

Vu l'article 43 de la loi du 5 avril 1884;

Le conseil des ministres entendu;

Considérant que toutes les tentatives faites en vue de reconstituer la municipalité de la Chapelle-sous-Chaux (territoire de Belfort) sont demeurées infructueuses,

Décrète :

Art. 1er. — Le conseil municipal de la Chapelle-sous-Chaux (territoire de Belfort) est dissous.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 12 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des travaux publics,

Vu, avec le cahier des charges y annexé, le décret, en date du 17 mai 1879, portant :

1° Déclaration d'utilité publique et concession à la ville de Lyon d'un réseau de tramways à établir dans ladite ville;

2° Approbation du traité passé avec la compagnie de travaux et transports pour la rétrocession de l'entreprise;

Vu le décret, en date du 18 janvier 1880, qui a approuvé la délibération du conseil municipal de Lyon, portant adhésion à la cession dudit réseau à la compagnie des omnibus et tramways de Lyon;

Vu le décret en date du 2 février 1889, portant:

1° Déclaration d'utilité publique et concession à la ville de Lyon des prolongements des lignes n°s 6 et 8 du réseau dont il s'agit;

2° Approbation du traité passé avec la compagnie des omnibus et tramways de Lyon pour la rétrocession de l'entreprise;

Vu l'avant-projet présenté pour le prolongement de la ligne n° 4 du réseau concédé;

Vu la délibération du conseil municipal de Lyon, en date du 18 mars 1890;

Vu les pièces de l'enquête d'utilité publique ouverte sur cet avant-projet, en exécution de l'article 29 de la loi du 11 juin 1880 et dans les formes déterminées par le décret réglementaire du 18 mai 1881;

Vu, notamment, la délibération de la commission d'enquête, en date du 9 septembre 1890;

Vu l'avis de la chambre de commerce de Lyon, en date du 16 octobre 1890;

Vu la délibération du conseil général du Rhône, en date du 25 novembre 1890;

Vu la convention passée, le 30 décembre 1890, entre le maire de Lyon, au nom de la ville, et la compagnie des omnibus et tramways de Lyon, pour la rétrocession du prolongement de la ligne n° 4 du réseau des tramways de Lyon;

Vu le plan d'ensemble, en date du 10 février 1891;

Vu l'adhésion donnée, le 20 mars 1891, à l'exécution dudit prolongement, par le colonel directeur du génie à Lyon, conformément à l'article 18 du décret du 16 août 1853;

Vu les avis du conseil général des ponts et chaussées, en date des 5 juin 1890 et 21 mai 1891;

Vu l'avis du ministre de l'intérieur, en date du 30 juin 1891;

Vu la loi du 11 juin 1880, sur les chemins de fer d'intérêt local et les tramways;

Vu les règlements d'administration publique, des 18 mai et 6 août 1881;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est déclaré d'utilité publique le prolongement, suivant les dispositions générales du plan ci-dessus visé, de la ligne n° 4 (parc de la Tête-d'Or à la Mouche) du réseau de tramways concédé à la ville de Lyon, depuis son terminus actuel de la gare de la Mouche jusqu'à la gare de Perrache, par l'avenue des Ponts, le pont du Midi et le cours du Midi.

Art. 2. — Il sera pourvu à la construction et à l'exploitation du prolongement dont il s'agit par la ville de Lyon, suivant les dispositions de la loi du 11 juin 1880 et du décret du 6 août 1881, et conformément aux clauses et conditions du cahier des charges annexé au décret du 17 mai 1879, ci-dessus visé.

Art 3. — Est approuvée la convention passée, à la date du 30 décembre 1890, entre le maire de Lyon, au nom de la ville, d'une part, et la compagnie des omnibus et tramways de Lyon, d'autre part, pour la rétrocession de l'entreprise énoncée aux articles précédents.

Ladite convention et le plan mentionné à l'article 1er ci-dessus resteront annexés au présent décret.

Art. 4. — Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Fontainebleau, le 8 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République:

Le ministre des travaux publics,

YVES GUYOT.

CONVENTION

Entre la ville de Lyon, représentée par M. le docteur Gailleton, maire, commandeur de la Légion d'honneur,

D'une part;

Et la compagnie des omnibus et tramways de Lyon, dont le siège social est à Lyon, 6, place de la Charité, représentée par M. Mathieu, administrateur, et par M. Vincent Chapuis, conseil de la compagnie, demeurant tous les deux à Lyon, agissant en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés par délibération du conseil d'administration, en date du 15 décembre 1890, dont un extrait est annexé à la présente,

D'autre part;

Il a été exposé et convenu ce qui suit:

Art. 1er. — La ville de Lyon s'engage à demander dès à présent à l'Etat, en vertu de l'article 4, quatrième paragraphe, du cahier des charges annexé au décret d'utilité publique du 17 mai 1879, la concession du prolongement de la ligne de tramway n° 4 (parc de la Tête-d'Or à la Mouche) depuis son terminus actuel de la gare de la Mouche jusqu'à la gare de Perrache par l'avenue des Ponts, le pont du Midi et le cours du Midi, suivant projet présenté par la compagnie, à la date du 22 août 1887, et soumis à l'enquête réglementaire du mardi 8 juillet 1890 au vendredi 8 août de la même année.

Par suite de ce prolongement, le terminus de la ligne 4 à la Mouche sera reporté cours du Midi, et l'exploitation se fera sans transbordement entre le parc de la Tête-d'Or et le cours du Midi.

La ville de Lyon s'engage à rétrocéder la concession de ce prolongement à la compagnie des omnibus et tramways de Lyon qui, de son côté, s'oblige par la présente convention à exécuter les travaux et à exploiter ce prolongement au lieu et place de la ville de Lyon, comme substituée à ses droits et obligations tels qu'ils sont établis par le cahier des charges de la concession actuelle annexé au décret d'utilité publique du 17 mai 1879.

Art. 2. — La durée de la concession de ce prolongement sera celle de la ligne n° 4 actuelle.

Art. 3. — Les tarifs appliqués aujourd'hui sur la ligne n° 4 ne seront pas modifiés malgré ce prolongement et resteront fixés à:

20 centimes en 1re classe,
10 centimes en 2e classe,

quel que soit le parcours effectué.

Les voyageurs de la ligne 4 prolongée pourront, en payant un supplément de 5 centimes, réclamer une correspondance donnant droit au passage gratuit sur tout le parcours dans l'intérieur de la ville d'une autre ligne de tramways rencontrée sur le parcours.

Art. 4. — Le prolongement faisant l'objet de la présente convention devra être terminé dans un délai de trois mois à partir de la date de la décision ministérielle autorisant la compagnie des omnibus et tramways à émettre les obligations dont il est fait mention à l'article 5 ci-après.

Art. 5. — La compagnie des omnibus et tramways ne pourra être contrainte à l'exécution du prolongement dont il s'agit qu'après qu'elle aura été autorisée par M. le ministre des travaux publics à émettre, sans augmenter son capital-actions, un capital-obligations de 206,057 francs 25, nécessaire pour faire face aux dépenses de premier établissement.

Ces obligations seront du même type que celles déjà émises par la compagnie des omnibus et tramways.

Art. 6. — Les frais de timbre, d'enregistrement, d'expédition, d'impression ou autres auxquels pourra donner lieu la présente convention, seront à la charge de la compagnie des omnibus et tramways, qui devra les payer sur les états arrêtés par M. le préfet du Rhône.

Art. 7. — La présente convention sera soumise à l'approbation du Gouvernement, en même temps que la demande en concession du prolongement de la ligne n° 4 lui sera présentée.

Fait en triple, à Lyon, le 30 décembre 1890.

Un administrateur,
J'approuve:
MATHIEU.

Le conseil de la compagnie,
J'approuve:
V. CHAPUIS.

Vu et appprouvé:
Le maire de Lyon,
GAILLETON.

Par décision en date du 11 août 1891, sur la proposition du directeur général des postes et des télégraphes, le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies a autorisé la création de bureaux télégraphiques dans les deux communes de: Fondamente (commune de Montpaon) (Aveyron) et Mérindol (Vaucluse).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Corps du contrôle de l'administration de l'armée. — Par décret en date du 12 août 1891, rendu par le Président de la République sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, M. Jeanjean (Guillaume), contrôleur de 1re classe de l'administration de l'armée, est nommé au grade de contrôleur général de 2e classe dans la 1re section du cadre des contrôleurs généraux de l'administration de l'armée, en remplacement de M. Prioul, précédemment promu contrôleur général de 1re classe.

Par décret en date du 12 août 1891, rendu sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, a été promu au grade de contrôleur de 1re classe dans le corps du contrôle de l'administration de l'armée:

2e tour (choix). M. Bugnard (Joseph-Marie-François), contrôleur de 2e classe, en remplacement de M. Jeanjean, nommé contrôleur général de 2e classe.

MUTATIONS

Infanterie. — Par décis. minist. du 11 août 1891, M. Gevrey, lieut. surnum. au 15e rég. d'inf., détaché au recrut., est réintégré d'office dans les cad. et affecté à un emploi de son grade au 85e rég. de même arme, en rempl. de M. le s.-lieut. Rossignol, mis en non-activ.

Formation du 13e régiment de cuirassiers.

Cavalerie. — Par décis. minist. du 11 août 891 :

M. Servat de Laisle, col. du 2e rég. de chass. 'Afr., a été désigné pour prendre le command. u 13e rég. de cuirass.

M. Duparge, chef d'escad. de caval. hors cad., mployé dans le serv. des remontes, a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 3e rég. de cuirass.

M. de Marin de Montmarin, maj. du 23e rég. e drag., a été désigné pour occuper le même mploi au 13e rég. de cuirass.

M. Boudeville, capit. trés. du 2e rég. de drag., . été désigné pour occuper le même emploi au 3e rég. de cuirass.

M. Thraen, lieut. adj. au trés. du 11e rég. de lrag., a été désigné pour occuper le même emloi au 13e rég. de cuirass.

M. Aguttes, lieut. au 10e rég. de drag., a été lésigné pour remplir les fonct. d'off. d'habill. au 3e rég. de cuirass.

M. Burluraux, lieut. porte-étend. du 2e rég. le cuirass., a été désigné pour occuper le même emploi au 13e rég. de cuirass.

M. d'Assier, capit. en 2e au 3e rég. de cuirass., i été nommé à un emploi de capit. command. au 13e rég. de cuirass.

M. Prévost, capit. en 2e au 10e rég. de cuirass., a été nommé à un emploi de capit. command. au 13e rég. de cuirass.

M. de Vanssay, capit. command. au 6e rég. le chass., a été désigné pour passer en la même qualité au 13e rég. de cuirass.

M. Dupin-Desvastines, capit. command. au 2e rég. de drag., a été désigné pour passer en a même qualité au 13e rég. de cuirass.

M. Lefort, capit. instruct. du 4e rég. de drag., a été nommé à un emploi de capit. command. au 13e rég. de cuirass.

M. Guillier de Souancé, lieut. au 12e rég. de cuirass., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég. de cuirass.

M. Rambourg, lieut. au 20e rég. de drag., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég. de cuirass.

M. de Minette de Beaujeu, lieut. au 16e rég. le chass., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég. de cuirass.

M. Delmas, lieut. au 4e rég. de cuirass., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég. de cuirass.

M. de Bremond, lieut. au 10e rég. de cuirass., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég. de cuirass.

M. de la Forest d'Armaillé, lieut. au 11e rég. de cuirass., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég. de cuirass.

M. de Moracin de Ramouzens, lieut. au 17e rég. de chass., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég. de cuirass.

M. Hermelin, lieut. au 11e rég. de cuirass., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég. de cuirass.

M. Rolloy, lieut. au 11e rég. de cuirass., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég. de cuirass.

M. de Baudus, lieut. au 1er rég. de drag., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég. de cuirass.

M. Chabaille d'Auvigny, lieut. au 8e rég. de chass., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég. de cuirass.

M. Baudin, lieut. au 11e rég. de huss., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég. de cuirass.

M. Espivent de la Villesboisnet, lieut. au 2e rég. de drag., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég. de cuirass.

M. Charles, lieut. au 2e rég. de drag., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég. de cuirass.

M. de Messey, lieut. au 21e rég. de drag., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég. de cuirass.

M. Meunier, lieut. au 22e rég. de drag., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég. de cuirass.

M. Schneider, s.-lieut. au 7e rég. de cuirass., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég. de cuirass.

M. Martin de la Bastide, s.-lieut. au 8e rég. de cuirass., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég. de cuirass.

M. Eudel du Gord, s.-lieut. au 2e rég. de drag., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég. de cuirass.

M. Cesbron-Lavau, s.-lieut. au 11e rég. de chass., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég. de cuirass.

Formation du 13e régiment de hussards.

M. Patard de la Vieuville, lieut.-col. de caval. hors cad., brev., employé dans le serv. d'ét.-maj., a été désigné pour prendre le command. du 13e rég. de huss.

M. Marochetti, chef d'escad. au 12e rég. de huss., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég. de huss.

M. Dorizon, chef d'escad. au 12e rég. de drag., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég. de huss.

M. Verschneider, maj. du 3e rég. de spahis, a été désigné pour occuper le même emploi au 13e rég. de huss.

M. Dulac, lieut. faisant fonct. d'instruct. du 2e rég. de drag., a été désigné pour remplir les mêmes fonct. au 13e rég. de huss.

M. Mahieux, lieut. adj. au trés. du 9e rég. de drag., a été désigné pour remplir les fonct. de trés. du 13e rég. de huss.

M. Limal, lieut. porte-étend. du 12e rég. de huss., a été désigné pour remplir les fonct. d'off. d'habill. du 13e rég. de huss.

M. Quétif de la Poterie, s.-lieut. porte-étend. du 8e rég. de chass., a été désigné pour occuper le même emploi au 13e rég. de huss.

M. Senez, capit. command au 13e rég. de chass., a été désigné pour passer en la même qualité au 13e rég. de huss.

M. Brenne, capit. command. au 2e de drag., a été désigné pour passer en la même qualité au 13e rég. de huss.

M. Jullien Le Picquier, capit. command. au 6e rég. de cuirass., a été désigné pour passer en la même qualité au 13e rég. de huss.

M. de Bouillé, capit. command. au 5e rég. de huss., a été désigné pour passer en la même qualité au 13e rég. de huss.

M. Gouyon de Beaufort, capit. en 2e au 8e rég. de huss., a été nommé à un emploi de capit. command. au 13e rég. de huss.

M. de Boërio, capit. en 2e au 12e rég. de huss., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég. de huss.

M. Vacquier, capit. en 2e au 11e rég. de cuirass., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég. de huss.

M. de Poret, capit. en 2e au 12e rég. de huss., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég. de huss.

M. Rey, capit. en 2e au 5e rég. de huss., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég. de huss.

M. de Courchant de Sablon, capit. en 2e au 14e rég. de chass., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég. de huss.

M. Grosjean, lieut. au 19e rég. de chass., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég. de huss.

M. Le Monnier de Gouville, lieut. au 2e rég. de chass., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég. de huss.

M. de Massol de Rebetz, lieut. au 19e rég. de chass., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég. de huss.

M. Boudement, lieut. au 17e rég. de chass., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég. de huss.

M. Parise, lieut. au 11e rég. de drag., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég. de huss.

M. de la Motte de la Motterouge, lieut. an 18e rég. de chass., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég. de huss.

M. Joyeux, lieut. au 5e rég. de huss., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég. de huss.

M. Collin de Laminière, lieut. au 17e rég. de chass., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég. de huss.

M. Colombani de Niolo, lieut. au 1er rég. de spahis, a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég. de huss.

M. Arbola, lieut. au 8e rég. de chass., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég. de huss.

M. Ruellan, s.-lieut. au 18e rég. de chass., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég. de huss.

M. Chauveau, s.-lieut. au 5e rég. de huss., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég de huss.

M. Beynaguet, s.-lieut. au 10e rég. de chass., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég. de huss.

M. Pavillon, s.-lieut. au 17e rég. de drag., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég. de huss.

M. Tillette de Mautort, s.-lieut. à la 5e comp. de caval. de remonte, a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég. de huss.

TABLEAU D'AVANCEMENT

Par décis. minist. du 11 août 1891 :

M. Virgitti, capit. au 1er rég. étrang., est inscrit d'office à la suite du tableau d'avancement au grade de chef de bat. établi pour 1891 (Tonkin).

M. Hérold, lieut. au 44e rég. d'inf., est inscrit d'office à la suite du tableau d'avancement au grade de capit. établi pour 1891 (Tonkin).

ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE

Concours de 1891.

Les épreuves écrites pour l'admission à l'école spéciale militaire ayant été faites par toute la France les 11, 12 et 13 juin, les examens oraux dont l'ouverture a eu lieu à Paris, le 6 juillet, continueront dans les départements à dater du 21 août courant.

Sur la seule publication du présent avis, les candidats doivent se tenir pour avertis et se rendre dans celui des centres où ils ont demandé à subir les épreuves orales.

Les candidats de chaque centre devront se présenter à six heures trois quarts du matin, aux jours indiqués ci-dessous, dans les locaux affectés ordinairement aux examens. Il sera fait un appel de ces candidats et les épreuves commenceront immédiatement après cet appel.

VILLES CENTRES D'EXAMENS	DATE du commencement des examens oraux dans chaque localité.
La Flèche	21 août.
Nantes	27 août.
Bordeaux	1er septembre.
Toulouse	6 septembre.
Marseille	12 septembre.
Grenoble	17 septembre.
Lyon	21 septembre.
Besançon	26 septembre.
Nancy	2 octobre.

MOUVEMENTS DE TROUPES

A l'issue des manœuvres d'automne de 1891, la 9e division d'infanterie sera relevée par la 10e dans le gouvernement militaire de Paris.

Par suite, les régiments d'infanterie ci-après désignés changeront de garnison, savoir :

DÉSIGNATION			EMPLACEMENTS ACTUELS	EMPLACEMENTS après les manœuvres.
	9e division d'infanterie	Quartier général	Paris.	Orléans.
9e division d'infanterie	17e brigade	Etat-major	Paris.	Auxerre.
9e division d'infanterie	4e régiment d'infanterie	Portion principale	Gouvern. militaire de Paris.	Auxerre.
9e division d'infanterie	4e régiment d'infanterie	Portion centrale	Fontainebleau.	Auxerre.
9e division d'infanterie	82e régiment d'infanterie	Portion principale	Gouvern. militaire de Paris.	Montargis.
9e division d'infanterie	82e régiment d'infanterie	Portion centrale	Sens.	Montargis.
9e division d'infanterie	18e brigade	Etat-major	Paris.	Blois.
9e division d'infanterie	113e régiment d'infanterie	Portion principale	Gouvern. militaire de Paris.	Blois.
9e division d'infanterie	113e régiment d'infanterie	Portion centrale	Melun.	Blois.
9e division d'infanterie	131e régiment d'infanterie	Portion principale	Gouvern. militaire de Paris.	Orléans.
9e division d'infanterie	131e régiment d'infanterie	Portion centrale	Coulommiers.	Orléans.
	10e division d'infanterie	Quartier général	Orléans.	Paris.
10e division d'infanterie	19e brigade	Etat-major	Auxerre.	Paris.
10e division d'infanterie	46e régiment d'infanterie	Portion principale	Auxerre.	Gouvern. militaire de Paris.
10e division d'infanterie	46e régiment d'infanterie	Portion centrale	Auxerre.	Fontainebleau.
10e division d'infanterie	89e régiment d'infanterie	Portion principale	Montargis.	Gouvern. militaire de Paris.
10e division d'infanterie	89e régiment d'infanterie	Portion centrale	Montargis.	Sens.
10e division d'infanterie	20e brigade	Etat-major	Blois.	Paris.
10e division d'infanterie	31e régiment d'infanterie	Portion principale	Blois.	Gouvern. militaire de Paris.
10e division d'infanterie	31e régiment d'infanterie	Portion centrale	Blois.	Melun.
10e division d'infanterie	76e régiment d'infanterie	Portion principale	Orléans.	Gouvern. militaire de Paris.
10e division d'infanterie	76e régiment d'infanterie	Portion centrale	Orléans.	Coulommiers.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 13 Août 1891.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 12 août.

La reine est allée cette après-midi à Portsmouth à la rencontre du prince Henri de Prusse. Elle l'a fait monter à bord de son yacht l'*Alberta*.

La reine, le prince et leur suite sont arrivés à Osborne à sept heures trente. (*Agence Havas*).

Walsall, 12 août.

M. Holden, libéral, a été élu membre de la Chambre des communes par 4,899 voix contre 4,361 données à M. James, conservateur. (*Agence Havas.*)

Londres, 12 août.

Le ministre de la marine a donné des ordres pour que le yacht à vapeur *Wildfire*, attaché au vaisseau de l'amiral commandant Nore, aille à Portsmouth.

Le ministère l'ayant mis à la disposition de l'amiral Gervais pendant le séjour de l'escadre française, le *Wildfire* ira donc à Portsmouth lundi ou mardi. (*Agence Havas*).

ALLEMAGNE

Kiel, 12 août.

Hier soir, assistaient au dîner à bord du *Hohenzollern* : le prince Henri de Prusse, les princesses Henriette et Amélie de Schleswig-Holstein et le professeur Essmarch.

La guérison de l'empereur fait de rapides progrès.

Guillaume II séjournera à Kiel jusqu'à la fin de la troisième semaine d'août.

Outre le dîner de gala du 18 août en l'honneur de l'anniversaire de l'empereur d'Autriche, un autre dîner aura lieu, le 20, au château de Kiel. (*Agence Havas.*)

Kiel, 12 août.

L'empereur a invité aujourd'hui le comte de Munster à déjeuner, ainsi qu'à une promenade sur le navire à voiles le *Meteor*. (*Agence Havas.*)

Kiel, 12 août.

L'impératrice a rendu visite ce matin à la princesse Henriette, femme du professeur Essmarch.

L'après-midi, l'empereur et l'impératrice ont fait une promenade en mer sur le yacht à voiles *Meteor*. (*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Ischl, 12 août.

Le roi de Serbie a reçu dans la matinée le comte Kalnoky, ministre des affaires étrangères.

L'empereur a reçu MM. Ristitch et Pachitch.

Le départ du roi Alexandre aura lieu à dix heures.

Le jeune souverain se rendra d'abord à Lucerne où il se rencontrera avec son père, le roi Milan. (*Agence Havas.*)

Ischl, 12 août.

L'empereur d'Autriche a conféré au roi Alexandre de Serbie la grand-croix de l'ordre de Saint-Etienne, à M. Ristitch la grand-croix de l'ordre de Léopold, et à MM. Pachitch et Simitch les insignes de l'ordre de la Couronne de fer de 1re classe. (*Agence Havas.*)

Ischl, 12 août.

Cette après-midi, à deux heures moins le quart, l'empereur a rendu visite au roi de Serbie, chez lequel il est resté plus d'une demi-heure.

Le roi Alexandre a rendu visite aux membres de la famille impériale qui se trouvent en ce moment à Ischl, ainsi qu'au prince de Hohenlohe-Schillingsfuerst, premier grand-maître de la cour, et au comte Kalnoky.

Le comte Kalnoky a rendu visite à MM. Ristitch et Pachitch.

Le roi Alexandre a conféré à l'archiduc François-Salvator et au prince Léopold de Bavière l'ordre de l'Aigle blanc de 1re classe. (*Agence Havas.*)

Ischl, 12 août.

Le roi Alexandre de Serbie est parti ce soir à dix heures.

L'empereur l'a fait accompagner à la gare par une escorte d'honneur. (*Agence Havas.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 12 août.

La famille impériale a transféré sa résidence de Peterhof à Krasnoïe-Sélo.

Le grand-duc Michel Nicolaïevitch est parti pour l'étranger. (*Agence Havas.*)

ITALIE

Naples, 12 août.

Ce soir, l'amiral Martinez donnera un dîner en l'honneur de l'escadre anglaise. (*Agence Havas.*)

SUÈDE ET NORVÈGE

Christiansund, 12 août.

La flotte française est arrivée ici cette après-midi à une heure et demie.

Le consul français donnera, demain soir, aux officiers un bal, pour lequel un grand nombre d'invitations ont été faites.

Vendredi, une fête sera donnée aux sous-officiers dans la grande caserne. (*Agence Havas.*)

ROUMANIE

Bucharest, 12 août.

Le roi est rentré à Sinaia hier soir à trois heures quarante, de retour de son excursion. (*Agence Havas.*)

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Buenos-Ayres, 11 août.

Le Sénat vient de voter : 1° la création d'une banque de la nation argentine ; 2° l'abrogation du moratorium de trois mois pour les effets de commerce. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur

Le mercredi 4 novembre 1891, il sera ouvert, en l'hotel de la préfecture à Vannes, un concours pour l'admission aux emplois d'agents

voyers d'arrondissement et d'agents voyers cantonaux.

Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 7, rue Cambacérès, où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Ministère des finances.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 14 septembre 1891, dans le département du Lot à Cahors.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui ;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat ;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat ;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

La liste d'inscription sera close le 31 août 1891.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira, le 5 octobre 1891, dans le département du Var, à Toulon.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui ;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat ;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat ;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

Ministère des travaux publics.

INSTRUCTION

pour

l'admission à l'école nationale supérieure des mines en 1891.

§ 1er. — ORGANISATION DE L'ÉCOLE

L'école nationale supérieure des mines, établie à Paris, est placée dans les attributions du ministre des travaux publics.

Elle est destinée à former les ingénieurs que réclame le service confié par l'Etat au corps des mines. Indépendamment des élèves ingénieurs, l'école reçoit aussi des élèves externes et des élèves étrangers.

Les élèves ingénieurs sont pris exclusivement parmi les élèves de l'école polytechnique et entrent seuls au service de l'Etat. Ils sont nommés par décret.

Les élèves externes sont spécialement préparés pour les positions variées qu'offre l'industrie, et surtout appelés à devenir ingénieurs ou directeurs d'exploitation de mines, d'usines métallurgiques, de fabriques de produits chimiques, de chemins de fer, etc. Leur admission a lieu par voie de concours. Les examens ont lieu devant une commission spéciale, dans les conditions relatées ci-dessous.

Les élèves étrangers sont admis par décision du ministre, sur la demande des ambassadeurs ou chargés d'affaires des puissances étrangères, sous la condition de subir un examen de capacité devant la même commission.

L'enseignement est commun aux diverses catégories d'élèves ; cependant les élèves étrangers ne peuvent participer aux exercices pratiques que dans la mesure du nombre des places disponibles dans les laboratoires et les salles de dessin.

La durée des cours spéciaux est de trois ans.

A la fin de chaque année scolaire, les élèves ingénieurs et les élèves externes subissent des examens sur tous les cours afférents à cette année d'étude.

Les élèves étrangers font, au commencement de chaque année scolaire, la déclaration des cours qu'ils demandent à suivre. Ils subissent les examens de fin d'année correspondants ; le conseil de l'école apprécie, d'après l'ensemble des notes obtenues, si l'élève étranger peut être maintenu l'année suivante à l'école.

A la sortie de l'école, les élèves ingénieurs sont nommés ingénieurs des mines de 3e classe et chargés d'un service de l'Etat.

Les élèves externes qui ont fait preuve de connaissances suffisantes et qui ont obtenu au moins 65 p. 100 du total des points qui peuvent être acquis dans tout le cours de l'enseignement spécial, reçoivent un diplôme d'ingénieur civil des mines.

Ceux qui ont obtenu au moins 55 p. 100 du maximum reçoivent seulement un certificat d'études.

Les élèves étrangers reçoivent, par assimilation aux élèves français, un diplôme ou un certificat d'études suivant qu'ils ont obtenu au moins 65 p. 100 ou au moins 55 p. 100 du maximum, s'ils ont suivi tous les cours et pris part aux exercices pratiques et aux examens, comme les élèves externes.

Pour faciliter l'admission aux cours spéciaux des jeunes gens qui ne sortent pas de l'école polytechnique, des cours préparatoires ont été institués à l'école des mines.

Ces cours sont suivis par des élèves français admis après un concours dans les conditions ci-dessous indiquées et par des élèves étrangers admis après un examen de capacité.

L'enseignement préparatoire se compose de quatre cours oraux et d'exercices pratiques.

Les cours comprennent :

1° Les parties essentielles de l'analyse infinitésimale ainsi que la géométrie descriptive et ses applications ;

2° La mécanique (cinématique, dynamique, statique et machines) ;

3° La physique (thermodynamique, optique et électricité) ;

4° La chimie générale et particulièrement l'étude des métaux et de leurs composés.

Les exercices pratiques consistent en dessin géométrique, en croquis de machines et en manipulations chimiques.

Des examens ont lieu dans le courant et à la fin de l'année scolaire. Les élèves qui y ont le mieux satisfait peuvent être déclarés admis aux cours spéciaux, sans nouvelles épreuves ; les autres ne peuvent y être admis que par la voie du concours dont il est question ci-dessous.

§ 2. — CONCOURS

Tout candidat au titre d'élève externe doit être Français ou naturalisé Français. Il doit avoir eu dix-sept ans révolus et moins de vingt et un ans au 1er janvier de l'année où il se présente pour les cours préparatoires, dix-huit ans révolus et moins de vingt-trois ans pour les cours spéciaux.

Toutefois les candidats qui ont accompli leur service dans l'armée active peuvent être admis, s'ils n'ont pas eu au 1er janvier plus de vingt-cinq ans pour les cours préparatoires et de vingt-six ans pour les cours spéciaux.

Aux termes de la loi sur le recrutement de l'armée, du 15 juillet 1889 (articles 23 et 24), les jeunes gens qui ont obtenu ou qui poursuivent leurs études en vue d'obtenir le diplôme supérieur délivré aux élèves externes par l'école supérieure des mines, sont, après un an de présence sous les drapeaux, envoyés en congé dans leurs foyers jusqu'à la date de leur passage dans la réserve. Mais ils seront tenus d'accomplir les deux années de service dont ils ont été dispensés, s'ils n'ont pas obtenu le diplôme avant l'âge de vingt-six ans.

La demande d'admission aux cours préparatoires ou aux cours spéciaux, à titre d'élève externe, doit être adressée au ministre des travaux publics avant le 25 août.

Elle doit être accompagnée :

1° D'une copie authentique de l'acte de naissance du candidat et au besoin des pièces établissant sa qualité de Français ;

2° D'un certificat de bonnes vie et mœurs, délivré par les autorités du lieu de son domicile et dûment légalisé ;

3° D'une déclaration dûment légalisée d'un docteur en médecine, constatant que le candidat a été vacciné ou qu'il a eu la petite vérole.

Sont dispensés des formalités précédentes concernant la demande d'admission, les élèves de l'école polytechnique qui auront à remettre, avant l'examen, à l'inspecteur de l'école des mines, les pièces constatant les conditions de leur sortie de l'école polytechnique.

La demande d'admission à titre d'élève étranger doit être adressée à l'avance au représentant de la nation à laquelle appartient le candidat et, par lui, au ministre des affaires étrangères.

Les examens pour l'admission aux cours préparatoires ou aux cours spéciaux s'ouvriront le 25 septembre à l'école des mines, 60, boulevard Saint-Michel, devant une commission spéciale constituée en jury d'examen.

Les épreuves pour l'admission aux cours préparatoires consistent en :

1° Quatre examens oraux portant sur l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie rectiligne, la géométrie analytique, la géométrie descriptive, la physique et la chimie des métalloïdes, telles qu'elles sont résumées dans les programmes ci-annexés ;

2° Une dictée qui sera jugée au point de vue de l'écriture et de l'orthographe ;

3° Un dessin d'après la bosse.

Les épreuves pour l'admission aux cours spéciaux consistent en :

1° Quatre examens oraux portant sur les diverses parties de l'enseignement préparatoire, c'est-à-dire l'analyse infinitésimale, la mécanique, la géométrie descriptive et ses applications, la physique et la chimie générale, telles qu'elles sont résumées dans les programmes ci-annexés ;

2° Une dictée qui sera jugée au point de vue de l'écriture et de l'orthographe ;

3° Une épure de géométrie descriptive et un lavis.

Toutefois les élèves de la promotion sortant de l'école polytechnique et non admis directement aux cours spéciaux de l'école des mines ne seront interrogés, à l'examen oral, que sur les parties du programmes de l'école des mines exigées pour les examens de sortie de l'école polytechnique.

Le nombre des admissions aux cours préparatoires ne pourra dépasser trente-cinq.

La nombre des admissions aux cours spéciaux ne pourra dépasser vingt-cinq.

Sont inscrits en tête de la liste d'admission aux cours spéciaux les élèves des cours préparatoires qui, à la suite des examens et du classement de fin d'année, ont obtenu des notes que le conseil de l'école estime satisfaisantes.

Sont inscrits à la suite, dans l'ordre de leur rang de sortie de l'école polytechnique, les élèves de ladite école qui auront obtenu à leur sortie un nombre de points représentant une moyenne générale de 12 au moins, mais seulement jusqu'à concurrence de cinq places.

Ne seront donc offertes au concours, pour les places d'élèves externes aux cours spéciaux, que celles restant disponibles après qu'il aura été procédé aux admissions d'office qui viennent d'être indiquées.

Les programmes des connaissances exigées pour l'admission aux cours préparatoires et aux cours spéciaux sont délivrés gratuitement au ministère des travaux publics (division du personnel, 1er bureau) ou au secrétariat de l'école des mines, 60, boulevard Saint-Michel.

DIRECTION GÉNÉRALE DES

TABLEAU DE LA PRODUCTION ET DU MOUVEMENT DES SUCRES INDIGÈNES

I. — TABLEAU DE LA PRODUCTION ET DU MOUVEMENT DES SUCRES DEPUIS

1er CADRE. — SITUATION DU COMPTE GÉNÉRAL

DÉPARTEMENTS	NOMBRE DES FABRIQUES			QUANTITÉS	CHARGES			
	Qui n'ont pas travaillé ou qui n'ont travaillé que des sucres provenant de reprises ou d'entrées.	DANS LESQUELLES les travaux de défécation		DE BETTERAVES mises en œuvre au rendement de 7 k. 750 gr. p. 100.	REPRISES			
		sont en cours d'activité.	sont terminés.		imposables, y compris les excédents constatés au premier inventaire. au droit plein.	au droit réduit.	placées sous le régime de l'admission temporaire.	libérées de tout impôt.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
				kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.
I. — FABRIQUES PLACÉES SOUS LE PREMIER MODE DE								
Aisne	»	»	58	1.147.291.925	1.403.937	584.887	»	»
Ardennes	»	»	9	126.804.990	48.986	128.376	»	»
Nord	1	»	41	536.191.680	238.873	656.688	»	18.518
Oise	»	»	29	505.869.640	712.506	188.832	»	8.964
Pas-de-Calais	»	»	26	409.370.140	390.866	847.682	5.168	»
Seine-et-Marne	»	»	12	444.359.390	271.445	1.061.109	»	»
Seine-et-Oise	»	»	7	121.150.030	»	»	»	1.352
Somme	»	»	47	889.831.170	1.433.642	944.792	»	»
Autres départements	»	»	24	495.986.560	355.913	167.514	»	3.728
Totaux	1	»	253	4.676.855.525	4.856.168	4.579.880	5.168	32.562
II. — FABRIQUES PLACÉES SOUS LE DEUXIÈME MODE DE								
Aisne	»	»	20	296.034.490	297.672	253.911	»	»
Ardennes	»	»	»	»	»	»	»	»
Nord	»	»	53	867.378.390	1.496.376	825.578	»	»
Oise	»	»	6	105.659.620	181.687	252.004	»	»
Pas-de-Calais	»	»	24	265.177.740	224.662	213.865	»	»
Seine-et-Marne	»	»	1	21.440.000	»	860	»	»
Seine-et-Oise	«	»	1	22.173.800	»	»	»	»
Somme	»	»	13	183.292.010	572.894	315.701	»	»
Autres départements	»	»	2	35.933.290	75.893	7.966	»	»
Totaux	»	»	120	1.797.089.340	2.849.184	1.869.885	»	»
III. — FABRIQUES				Quantités de jus déféqués. / Degré moyen.				
Nord 3 / Pas-de-Calais 1	»	»	4	304.862 / 3°9	36.865	6.320	»	»
Ensemble	1	»	377	6.473.944.865	7.742.217	6.456.085	5.168	32.562
Résultats de l'époque correspondante de 1890	4	»	373	6.665.801.840	4.609.572	4.169.554	»	»
Augmentation	»	»	4	»	3.132.645	2.286.531	5.168	32.562
Diminution	3	»	»	191.856.975	»	»	»	»

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

DEPUIS LE COMMENCEMENT DE LA CAMPAGNE 1890-1891

LE 1er SEPTEMBRE 1890 JUSQU'A LA FIN DU MOIS DE JUILLET 1891

DE FABRICATION POUR L'ENSEMBLE DES FABRIQUES

EXPRIMÉES EN SUCRE RAFFINÉ

ENTRÉES				CHARGES PROVENANT DE FABRICATION				EXCÉDENTS CONSTATÉS aux 2e et 3e inventaires		
imposables		placées sous le régime de l'admission temporaire.	libérées de tout impôt.	Premier mode de prise en charge. — Charges passibles en totalité du droit plein.	Deuxième mode de prise en charge ou		placées sous le régime de l'admission temporaire.	Au droit plein. — (1er mode : 1/2 des excédents au-dessus de 10 k. 500 de rendement ; 2e mode : 85 p. 100 des excédents.)	Au droit réduit. — (1er mode : excédents correspondants au rendement entre 7 k. 750 et 10 k. 500 ; 2e mode : 15 p. 100 des excédents.)	TOTAUX
au droit plein.	au droit réduit.				85 p. 100 au droit plein.	15 p. 100 au droit réduit.				
10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.
PRISE EN CHARGE. (RÉGIME DE L'ABONNEMENT.)										
350	»	»	41.865	88.915.119	»	»	»	»	21.732.642	112.678.800
»	391	»	»	9.827.386	»	»	»	»	3.136.187	13.141.326
411.459	34.575	210.009	»	41.554.852	»	»	»	»	8.239.116	51.364.090
2.608.362	124.537	»	357.178	39.204.896	»	»	»	»	9.451.136	52.656.411
1.691.589	142.958	183.407	215.187	31.726.184	»	»	»	»	8.056.678	43.259.719
»	2.930	»	»	34.437.853	»	»	»	»	8.460.360	44.233.697
67.473	»	»	»	9.389.129	»	»	»	»	2.440.378	11.898.332
172.676	1.268	»	»	68.961.915	»	»	»	»	15.579.499	87.093.792
3.778.028	1.065.720	»	29.256	38.438.960	»	»	»	»	12.650.758	56.489.877
8.729.937	1.372.379	393.416	643.486	362.456.294	»	»	»	»	89.746.754	472.816.044
PRISE EN CHARGE. (RÉGIME DE L'IMPOT A L'EFFECTIF AVEC DÉCHET.)										
716.353	201.835	»	174.269	»	19.501.275	3.441.392	»	2.667.035	470.648	27.724.395
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
626.364	136.152	154.599	»	»	57.138.551	10.083.268	»	6.523.652	1.151.229	78.135.869
43.439	»	»	»	»	6.960.326	1.228.293	»	751.545	132.625	9 549.919
»	»	»	»	»	17.468.583	3.082.689	»	1.619.123	285.717	22.894.639
»	»	»	»	»	1.412.360	249.240	»	175.834	21.029	1.869.323
»	»	»	»	»	1.460.699	257.770	»	249.766	44.076	2.012.311
94.958	»	»	»	»	12.074.360	2.130.769	»	1.391.530	245.563	16.825.775
58.314	»	»	»	»	2.367.106	417.724	»	184.214	32.508	3.143.725
1.539.533	337.987	154.599	174.269	»	118.383.260	20.891.145	»	13.562.699	2.393 395	162.155.956
DISTILLERIES.					à 80 p. 100.	à 20 p. 100.		à 80 p. 100.	à 20 p. 100.	
»	»	»	»	»	1.154.663	288.663	»	60.678	15.169	1.562.358
10.269.470	1.710.366	548 015	817.755	362.456.294	119.537.923	21.179.808	»	13.623.377	92.155.318	636.534.358
				503.174.025				105.778.695		
7.358.290	3.243.005	1.185.718	»	500.391.326			100.000	190.193.202		711.250.667
2.911.180	»	»	817.755	2.782.699			»	»		»
»	1.532.639	637.703	»	»			100.000	84.414.507		74.716.309

1er CADRE (SUITE). — SITUATION DU COMPTE GÉNÉRAL

DÉCHARGES EXPRIMÉES EN SUCRE

IMPO

DÉPARTEMENTS	Quantités soumises aux droits.					Quantités expédiées en suspension du payement des droits.			
	Sucres achevés imposés			Sucres contenus dans les mélasses		Sur les fabriques.	Sur les entrepôts		Pour l'exportation.
	au droit plein.	au droit réduit.	au tarif spécial pour le sucrage des vendanges.	au droit plein.	au droit réduit.		au droit plein.	au droit réduit.	
	21	22	23	24	25	26	27	28	29
	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.
I. — FABRIQUES PLACÉES SOUS LE PREMIER MODE DE									
Aisne	409.814	6.033.813	478.719	»	21	390.128	65.394.503	15.416.126	15.454.883
Ardennes	96.092	1.616.903	102.677	»	»	289.244	7.802.136	1.616.903	767.470
Nord	2.088.070	3.580.004	21.455	62	»	173.286	20.539.163	5.199.104	15.472.880
Oise	5 748.671	2.814.308	294.083	34.989	93.156	1.462.370	29.116.646	6.870.978	2.560.878
Pas-de-Calais	2.457.394	4.685.014	98	»	24.718	126.085	14.493.303	4.511.544	13.785.764
Seine-et-Marne	1.452.531	2.695.113	3.676.099	»	170.113	237.542	25.007.891	6.521.898	1.608.226
Seine-et-Oise	448.987	1.081.903	461.919	»	237.524	8.668	8.039.538	1.081.902	»
Somme	2.628.955	7.034.116	3.412	»	»	724.929	41.766.376	9.318.641	18.566.829
Autres départements	2.851.912	5.373.239	7.234.287	112	346.867	1.484.560	19.634.606	7.606.467	4.730.242
Totaux	18.182.426	34.914.413	12.272.749	35.163	872.399	4.896.812	231.794.162	58.143.563	72.947.172
II. — FABRIQUES PLACÉES SOUS LE DEUXIÈME MODE DE									
Aisne	517.274	1.364.848	3.587	»	14.009	311.424	16.505.275	2.198.021	4.042.175
Ardennes	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Nord	3.679.879	4.056.810	9.948	144	280	164.605	34.503.141	5.949.430	21.967.380
Oise	8.891	394.117	672	»	18.175	222.931	6.781.019	934.440	372.779
Pas-de-Calais	2.192.103	1.044.618	20.061	»	»	267.719	8.918.299	1.466.821	7.201.926
Seine-et-Marne	1.371	9.540	14.837	»	»	233.409	1.245.895	235.928	»
Seine-et-Oise	686	»	»	»	»	»	1.546.021	293.842	»
Somme	1.009.278	534.723	1.301	»	»	163.320	10.029.236	1.544.976	1.678.384
Autres départements	66.226	»	531.721	»	»	»	1.923.799	122.219	»
Totaux	7.475.708	7.404.656	582.127	144	32.464	1.363.408	81.452.685	12.745.677	35.262.644
III. — FABRIQUES.									
Nord 3 / Pas-de-Calais 1	»	46.396	»	»	»	»	565.747	255.090	527.055
Ensemble	25.658.134	42.365.465	12.854.876	35.307	904.863	6.260.220	313.812.594	71.144.330	108.736.871
							384.956.924		
Résultats de l'époque correspondante de 1890	24.958.557	195.481.378	6.247.723	615	491.192	3.304.484	305.085.345		123.149.954
Augmentation	699.577	»	6.607.153	34.692	413.671	2.955.736	79.871.579		»
Diminution	»	153.115.913	»	»	»	»	»		14.413.083

DE FABRICATION POUR L'ENSEMBLE DES FABRIQUES

RAFFINÉ AFFÉRENTES AUX CHARGES — SABLES — Sucres des mélasses expédiées — Sur d'autres fabriques ou sur des sucrateries exercées.	Sucres des mélasses expédiées — Sur les distilleries ou à l'étranger.	Pertes matérielles et autres décharges.	Manquants constatés aux 2e et 3e inventaires — au droit plein.	Manquants constatés aux 2e et 3e inventaires — au droit réduit.	PLACÉES sous le régime de l'admission temporaire.	LIBÉRÉES DE TOUT IMPÔT — Sucres achevés.	LIBÉRÉES DE TOUT IMPÔT — Sucres contenus dans les mélasses.	TOTAUX	RESTES EN FABRIQUE — SUCRES achevés.	RESTES EN FABRIQUE — PRODUITS en cours de fabrication.
30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.

PRISE EN CHARGE. (RÉGIME DE L'ABONNEMENT.)

30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
»	5.511.030	»	»	»	»	41.865	»	109.130.902	1.618.430	1.929.468
»	711.952	»	»	»	»	»	»	13.003.377	56.966	80.933
»	2.456.891	»	»	»	151.063	»	»	49.681.978	1.488.182	193.930
»	2.493.157	»	»	»	»	346.638	»	51.835.874	279.241	541.296
19.749	1.535.895	»	»	»	188.575	73.141	»	41.901.280	614.427	744.012
»	1.754.549	»	»	»	»	»	»	43.123.962	145.765	963.970
»	381.403	»	»	»	»	»	»	11.741.844	56.457	100.031
»	3.800.872	»	»	»	»	»	»	83.844.130	1.083.408	2.166.254
216	2.083.337	»	»	»	2.827.974	32.984	»	54.206.803	1.688.653	594.421
19.965	20.729.086	»	»	»	3.167.612	494.628	»	458.470.150	7.031.529	7.314.365

PRISE EN CHARGE. (RÉGIME DE L'IMPOT A L'EFFECTIF AVEC DÉCHET.)

30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
»	1.135.476	»	»	»	»	174.269	»	26.266.358	527.836	930.201
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	4.198.686	»	»	»	154.006	»	»	74.684.309	2.479.244	972.316
»	594.905	»	»	»	»	»	»	9.327.929	98.784	123.206
20.628	1.389.010	»	»	»	»	»	»	22.521.185	277.486	95.968
»	92.572	»	»	»	»	»	»	1.833.552	»	35.771
»	114.634	»	»	»	»	»	»	1.955.183	11.820	45.308
»	1.042.320	»	»	»	»	»	»	16.003.538	203.446	618.791
»	95.132	»	»	»	»	»	»	2.739.097	258.386	146.242
20.628	8.662.735	»	»	»	154.006	174.269	»	155.331.151	3.857.002	2.967.803

DISTILLERIES.

30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
»	56.765	»	»	»	»	»	»	1.451.053	73.016	38.289
40.593	29.448.586	»	»	»	3.321.618	668.897	»	615.252.354	10.961.547	10.320.457
270.249	22.531.321	7.055	»	»	3.307.259	»	»	684.835.132	9.999.072	16.416.468
»	6.917.265	»	»	»	14.359	668.897	»	»	62.475	»
229.656	»	7.055	»	»	»	»	»	69.582.778	»	6.096.006

2e CADRE. — DÉVELOPPEMENT DES DÉCHARGES

DÉPARTEMENTS	SUCRES BRUTS titrant		TOTAL	PRODUIT de la multiplication des quantités par le titrage net divisé par 100.	QUANTITÉS représentant la déduction de 1 1/2 p. 100 du titrage net.	QUANTITÉS exprimées en sucre raffiné.	RAFFINÉS	CANDIS	
	moins de 98°.	98° et au-dessus.						Quantités effectives.	Quantités évaluées en raffiné.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.
I. — FABRIQUES PLACÉES SOUS LE PREMIER MODE DE									
Aisne	39.299.389	71.007.143	110.306.532	105.194.726	1.574.875	103.619.851	»	»	»
Ardennes	3.875.446	9.067.982	12.943.428	12.477.393	185.968	12.291.425	»	»	»
Nord	39.960.609	9.630.922	49.591.531	46.507.089	695.985	45.811.104	1.413.921	»	»
Oise	16.172.178	35.762.562	51.934.740	49.961.689	747.117	49.214.572	»	»	»
Pas-de-Calais	31.905.975	9.386 002	41.291.977	38.509.745	576.398	37.933.347	2.387.571	»	»
Seine-et-Marne	14.985.246	28.667.740	43.652.986	41.824.282	624.982	41.199.300	»	»	»
Seine-et-Oise	3.820.252	7.967.656	11.787.903	11.291.666	168.749	11.122.917	»	»	»
Somme	31.420.527	53.513 594	84.934.121	81.258.833	1.215.575	80.043.258	»	»	»
Autres départements	20.381.450	34.496.831	54.878.281	52.558.986	782.715	51.776.271	»	»	»
Totaux	201.821.072	259.500.432	461.321.504	439.584.409	6.572.364	433.012.045	3.801.492	»	»
II. — FABRIQUES PLACÉES SOUS LE DEUXIÈME MODE DE									
Aisne	11.355.483	14.606.179	25.961.662	24.547.838	367.645	24.180.193	936.680	»	»
Ardennes	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Nord	65.806.680	9.711.484	75.518.164	70.169.026	1.049.744	69.119.282	1.091.189	256.752	274.728
Oise	2.670.000	6.550.294	9.220.294	8.847.193	132.344	8.714.849	»	»	»
Pas-de-Calais	14.459.728	8.388.079	22.847.807	21.432.271	320.724	21.111.547	»	»	»
Seine-et-Marne	559.300	1.287.200	1.846.500	1.767.390	26.410	1.740.980	»	»	»
Seine-et-Oise	540.000	1.400.900	1.940 900	1.868.491	27.942	1.840.549	»	»	»
Somme	6.796.578	9.190.905	15.987.483	15 188.466	227.248	14.961.218	»	»	»
Autres départements	829.300	1.966.075	2.795.375	2.683.700	39.735	2.643.965	»	»	»
Totaux	103.017.069	53.101.116	156.118.185	146.504.375	2.191.792	144.312.583	2.027.869	256.752	274.728
III. — FABRIQUES-									
Totaux	1.416.865	122.500	1.539.365	1.415.469	21.181	1.394.288	»	»	»
Ensemble	306.255.006	312.724.048	618.979.054	587.504.253	8.785.337	578.718.916	5.829.361	256.752	274.728
Résultats de l'époque correspondante de 1890	381.183.521	322.953.191	704.136.712	663.573.202	9.936.618	653.636.584	7.556.185	319.559	341.931
Augmentation	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Diminution	74.928.515	10.229.143	85.157.658	76.068.949	1.151.281	74.917.668	1.726.824	62 807	67.203

POUR L'ENSEMBLE DES FABRIQUES

TOTAL GÉNÉRAL des quantités de sucre.		MÉLASSES						PERTES	MANQUANTS	TOTAL
Quantités effectives.	Quantités exprimées en sucre raffiné.	pour la consommation.	à destination des fabriques ou des sucrateries exercées.	à destination des distilleries. avec décharge de 14 p. 100	à destination des distilleries. sans décharge.	Total des quantités effectives.	Quantités évaluées en sucre raffiné.	matérielles et autres décharges.	constatés aux 2e et 3e inventaires.	général des décharges exprimées en sucre raffiné.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilog.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.
PRISE EN CHARGE. (RÉGIME DE L'ABONNEMENT.)										
110.306.532	103.619.851	150	»	39.364.333	177.373	39.541.856	5.511.051	»	»	109.130.902
12.943.428	12.291.425	»	»	5.085.421	»	5.085.421	711.952	»	»	13.003.377
51.005.452	47.225.025	3.496	»	17.546.288	52.525	17.602.309	2.456.953	»	»	49.681.978
51.934.740	49.214.572	»	1.364.554	17.359.105	»	18.723.659	2.621.302	»	»	51.835.874
43.679.548	40.320.918	176.558	141.065	10.970.836	169.213	11.457.672	1.580.362	»	»	41.901.280
43.652.986	41.199.300	4.795	1.210.306	12.532.474	454.994	14.202.569	1.924.662	»	»	43.123.962
11.787.908	11.122.917	»	1.696.599	2.724.261	»	4.420.860	618.927	»	»	11.741.844
84.934.121	80.043.258	»	»	27.149.085	»	27.149.085	3.800.872	»	»	83.844.130
54.878.281	51.776.271	11.333	2.468.627	14.881.121	189.875	17.550.956	2.430.532	»	»	54.206.803
465.122.996	436.813.537	196.332	6.881.151	147.612.924	1.043.980	155.734.387	21.656.613	»	»	458.470.150
PRISE EN CHARGE. (RÉGIME DE L'IMPOT A L'EFFECTIF AVEC DÉCHET.)										
26.898.342	25.116.873	100.067	»	8.110.552	77.806	8.288.425	1.149.485	»	»	26.266.358
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
76.866.105	70.485.199	3.024	127.124	29.863.564	480.039	30.473.761	4.199.110	»	»	74.684.309
9.220.294	8.714.849	78.866	»	4.300.273	»	4.379.139	613.080	»	»	9.327.929
22.847.807	21.111.547	»	147.339	9.921.725	75.377	10.144.451	1.409.638	»	»	22.521.185
1.846.500	1.740.980	»	»	661.232	»	661.232	92.572	»	»	1.833.552
1.940.900	1.840.549	»	»	818.827	»	818.827	114.634	»	»	1.955.183
15.987.483	14.961.218	»	»	7.445.115	6.000	7.451.115	1.042.320	»	»	16.003.538
2.795.375	2.643.965	»	»	679.639	»	679.639	95.132	»	»	2.739.097
158.402.806	146.615.180	181.967	274.473	61.800.927	639.222	62.896.589	8.715.971	»	»	155.331.151
DISTILLERIES.										
1.536.365	1.394.288	»	»	1.135.261	»	1.135.261	56.765	»	»	1.451.053
625.065.167	584.823.005	378.299	7.155.624	210.549.112	1.683.202	219.766.237	30.429.349	»	»	615.252.354
712.012.456	661.534.700	743.761	4.335.054	161.402.540	4.902.725	171.384.080	23.293.377	7.055	»	684.835.132
»	»	»	2.820.570	49.146.572	»	48.382.157	7.135.972	»	»	»
86.947.289	76.711.695	365.462	»	»	3.219.523	»	»	7.055	»	69.582.778

II. — ENTREPOTS

NOMS DES ENTREPOTS	CHARGES								
	REPRISES			QUANTITÉS RECONNUES A L'ARRIVÉE				BONI de magasin.	TOTAUX
	Sucre au tarif plein.	Sucre au tarif réduit.	Sucre libéré de la taxe spéciale pour le sucrage des vendanges.	Reçues en suspension du payement des droits au tarif plein.	Reçues en suspension du payement des droits au tarif réduit.	Reçues à la décharge des comptes d'admission temporaire.	Libérées de la taxe spéciale pour l sucrage des vendanges.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.
Paris	32.887.283	»	»	197.376.966	23.071.993	6.673.481	»	»	260.909.723
Saint-Ouen	4.827	»	»	17.001.955	6.817.085	158.106	8.137	1	23.990.105
Lille	1.027.713	»	»	4.376.572	47.479	86.584	»	166	2.538.514
Valenciennes	1.753.535	»	»	9.546.387	37.036	»	»	5	11.336.963
Douai	1.273.991	»	»	4.697.682	9.101	63.730	»	48	6.044.562
Dunkerque	650.614	»	»	7.419.344	97.028	»	»	1	8.166.987
Calais	»	»	»	1.930.061	»	131.008	»	»	2.121.069
Amiens	823.287	»	»	1.391.572	»	»	»	»	2.214.859
Saint-Quentin	426.021	»	»	1.139.450	»	»	»	»	1.565.471
Tergnier	1.673.349	»	»	15.070.759	»	»	»	»	16.744.108
Le Tréport	»	»	»	292.362	»	»	»	»	292.362
Nantes	630.824	»	»	12.611.314	1.089.969	»	»	»	14.332.107
Bordeaux	»	»	»	3.795.470	370.570	»	»	»	4.166.040
Marseille	154.259	»	»	871.593	»	»	»	»	1.025.852
Totaux	41.305.703	»	»	274.581.437	32.440.321	7.112.903	8.137	221	355.448.722
Résultats de l'époque correspondante de 1890	42.003.632	»	»	307.021.758 255.308.663		15.302.518	15.160	267	312.630.240
Augmentation	»	»	»	51.713.095		»	»	»	42.818.482
Diminution	697.929	»	»	»		8 189.615	7.023	46	»

DÉPARTEMENTS	DÉCHARGES											RESTES en entrepôt en sucre raffiné.
	POUR LA CONSOMMATION ORDINAIRE			POUR LE SUCRAGE des vendanges.		POUR D'AUTRES ENTREPOTS		Pour l'étranger.	Pour l'admission temporaire.	DÉCHETS et avaries.	TOTAUX	
	Avec acquittement des droits au tarif plein.	Avec acquittement des droits au tarif réduit.	Avec acquittement de la taxe complémentaire.	Avec acquittement de la taxe spéciale.	En franchise (Quantités déjà imposées au tarif spécial.)	Au tarif plein.	Au tarif réduit.					
	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.
Paris	62.389.672	22.708.961	»	13.371.077	»	11.305.550	»	10.617.882	73.415.837	»	193.808.985	67.100.738
Saint-Ouen	5.218.969	6.817.085	12.682	158.100	»	»	»	»	11.782.986	»	23.989.822	283
Lille	1.155.210	19.509	»	»	»	684.360	»	»	458.297	»	2.317.376	221.138
Valenciennes	127.194	34.036	»	194	»	3.747.391	»	5.909.846	»	177	9.821.838	1.515.125
Douai	90.721	2.341	»	»	»	2.408.710	»	1.864.557	»	»	4.366.329	1.678.233
Dunkerque	57.861	97.028	»	»	»	110.185	»	4.932.551	2.703.899	»	7.902.174	264.813
Calais	»	»	»	»	»	»	»	1.501.054	»	»	1.501.554	620.015
Amiens	211.230	»	»	98	»	750.399	»	1.009.256	»	»	1.971.483	243.376
Saint-Quentin	»	»	»	»	»	1.053.466	»	454.087	»	»	1.507.553	57.918
Tergnier	655.169	»	»	»	»	5.761.063	»	6.187.326	»	»	12.603.558	4.140.550
Le Tréport	»	»	»	»	»	»	»	292.363	»	»	292.362	»
Nantes	12.476.263	1.089.969	»	292.207	»	»	»	»	»	»	13.858.439	473.668
Bordeaux	1.564.823	370.570	6.758	43.637	»	»	»	»	2.180.252	»	4.166.040	»
Marseille	266.094	»	»	236.786	»	»	»	95.296	88.849	334	687.359	338.493
Totaux	84.213.706	31.142.499	19.440	14.102.099	»	25.821.774	»	32.864.223	90.630.120	511	278.794.372	76.654.350
Résultats de l'époque correspondante de 1890.	115.356.205 48.959.970		9.563	11.040.835	387	23.458.505	»	45.496.204	119.959.545	240	248.925.248	63.704.992
Agmentation	66.396.235		9.677	3.061.265	»	2.363.269	»	»	»	271	29.869.124	12.949.358
Diminution	»		»	»	387	»	»	12.631.981	29 329.425	»	»	»

III. — CHANGEMENTS DE DESTINATION EN COURS DE TRANSPORT

DÉSIGNATION	DESTINATIONS primitivement mentionnées aux acquits-à-caution. Quantités de sucre exprimées en sucre raffiné. Expédiées en suspension du payement des droits et déclarées au départ : Pour les entrepôts.	Pour les fabriques.	Pour l'exportation.	Expédiées pour le sucrage après payement de la taxe spéciale.	DESTINATIONS DÉFINITIVES d'après les déclarations reçues en cours de transport. Quantités nettes de sucre exprimées en sucre raffiné. Soumises aux droits. Au tarif plein.	Au tarif réduit.	Au tarif spécial pour le sucrage.	A la taxe complémentaire.	Déclarées pour l'admission temporaire.	Introduites en suspension du payement des droits. Dans les fabriques. Au tarif plein.	Au tarif réduit.	Dans les entrepôts. Au tarif plein.	Au tarif réduit.	Exportées en suspension du payement des droits.
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.
Mois courant	3.900.548	758.416	40.670	»	912.207	1.732.517	»	»	1.933.653	»	»	»	»	121.257
Mois antérieurs	71.243.146	4.839.324	12.773.035	»	24.418.893	16.128.064	»	19.504	36.964.494	58.512	»	9.821.387	»	1.444.651
Totaux	75.143.694	5.597.740	12.813.705	»	25.331.100	17.860.581	»	19.504	38.898.147	58.512	»	9.821.387	»	1.565.908

IV. — ADMISSIONS TEMPORAIRES

PÉRIODE		QUANTITÉS SOUMISSIONNÉES — QUANTITÉS EFFECTIVES	QUANTITÉS SOUMISSIONNÉES — EXPRIMÉES en sucre raffiné.
1		2	3
		kilogr.	kilogr.
7 premiers mois de 1891. — Sucres	Indigènes	91.089.082	84.968.866
	Coloniaux	26.585.064	24.877.699
	Etrangers	20.221.267	18.533.321
Totaux		137.895.413	128.379.886
7 premiers mois de 1890. — Sucres	Indigènes	125.763.511	118.149.616
	Coloniaux	25.158.269	23.573.351
	Etrangers	10.134.304	8.917.674
Totaux		161.056.084	150.640.641
Augmentation		»	»
Diminution		23.160.671	22.260.755

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

École nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny (Saône-et-Loire).

Un décret du Président de la République en date du 25 juillet a approuvé le règlement de l'école nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny.

Cette école a pour objet de former des ouvriers d'élite, aptes à devenir contremaîtres dans les industries des métaux et du bois. Elle ouvrira le 2 novembre prochain.

Le prix de la pension est de 500 fr. par an.

L'enseignement donné à l'école de Cluny est théorique et pratique.

L'enseignement théorique, toujours dirigé dans le sens des applications, comprend :

1° L'arithmétique, les progressions, des notions sur les logarithmes et la règle à calcul;

2° La géométrie élémentaire, avec des notions sur l'ellipse, l'hyperbole, la parabole, la développante de cercle, la cycloïde et l'épicycloïde;

3° L'algèbre élémentaire jusqu'aux équations du second degré exclusivement ;

4° Des notions très élémentaires de trigonométrie rectiligne ;

5° La géométrie descriptive, jusques et y compris la pénétration des corps et l'étude de l'hélice et de l'hélicoïde à cône et à plan directeur et des vis à filets carrés et triangulaires ;

6° L'étude des lois du mouvement ; des diverses transformations de mouvement que l'on rencontre dans les machines, et la cinématique appliquée;

7° Des notions élémentaires de mécanique industrielle, la description des principaux organes de machines et des machines et appareils employés dans les industries du fer et du bois; la description détaillée et complète des machines à vapeur et des moteurs hydrauliques, avec explication des formules du travail et des notions très élémentaires sur la résistance des matériaux ;

8° Des notions élémentaires de physique et de chimie ;

9° Le dessin industriel ;

10° L'écriture et la comptabilité;

11° La grammaire;

12° L'histoire de France et la géographie de la France et de ses colonies;

13° L'hygiène.

Art. 20. — L'enseignement pratique se donne dans des ateliers spéciaux, savoir :

1° Serrurerie et ajustage, avec une section de fabrication d'instruments de précision;

2° Menuiserie et modèles, formant deux sections bien distinctes ;

3° Fonderie, exécution par tous les élèves fondeurs de pièces mécaniques (fonte et cuivre) et de fontes d'art.

4° Forges : chaudronnerie en fer et en cuivre.

Le nombre des ateliers peut être augmenté.

Les élèves sont répartis, pendant la durée de leurs études, entre les ateliers, d'après les règles déterminées par arrêté ministériel.

L'admission a lieu par voie de concours. Le concours pour la nomination des élèves de la première promotion aura lieu dans les premiers jours d'octobre, au chef-lieu de chaque département.

Nul ne peut prendre part au concours :

1° S'il n'est Français ou s'il ne se trouve dans l'un des cas prévus par les articles 8 (§ 4), 9, 10, 12 (§ 3) et 18 du code civil ;

2° S'il ne justifie qu'il aura plus de quinze ans et moins de dix-sept ans au 1er octobre prochain.

Les demandes doivent être adressées par écrit et sur papier timbré au préfet du département dans lequel la famille est domiciliée, avant le 1er septembre. Passé ce délai, les inscriptions ne seront reçues qu'en vertu d'une autorisation spéciale.

Les demandes doivent être accompagnées des pièces suivantes :

1° L'acte de naissance de l'intéressé;

2° Un certificat d'un docteur en médecine assermenté constatant que le candidat est d'une bonne constitution, et, spécialement, qu'il n'est atteint d'aucune affection scrofuleuse ou maladie chronique contagieuse;

3° Un certificat de revaccination délivré depuis moins de deux ans

4° Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par l'autorité locale, dûment légalisé, et constatant, de plus, que le candidat est de nationalité française.

Les candidats qui se trouvent dans l'un des cas prévus par les articles 8 (§ 4), 9, 10, 12 (§ 3) et 18 du code civil, doivent produire une copie certifiée conforme de la déclaration qui aura été faite en leur nom, soit pour renoncer à la faculté dont ils jouissent, de décliner à leur majorité la qualité de Français, soit pour réclamer cette qualité ;

5° L'engagement pris par le père, la mère ou le tuteur d'acquitter les frais de pension ainsi que la somme de 105 fr. destinée à constituer et à entretenir la masse particulière de l'élève et à couvrir les frais accessoires.

Les signatures des certificats et celle de l'engagement doivent être légalisées.

Les demandes de bourse doivent être déposées à la préfecture également en même temps que les demandes d'admission au concours.

Les connaissances exigées sont :

1° L'écriture;

2° L'orthographe ;

3° L'arithmétique, comprenant, notamment, les quatre premières règles, les fractions, le système décimal, les proportions et l'extraction des racines carrées ;

4° Les éléments de la géométrie jusques et y compris les surfaces planes.

Le concours ne comporte que des épreuves écrites et manuelles.

Ces épreuves comprennent :

1° Une page d'écriture (cursive, ronde et bâtarde);

2° Une dictée;

3° Une épure de dessin linéaire ;

4° Une composition d'arithmétique et une de géométrie ;

5° Deux problèmes d'arithmétique et deux de géométrie;

6° L'exécution d'une pièce de fer ou de bois.

Tous autres renseignements peuvent être obtenus à la préfecture ou au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du personnel et de l'enseignement technique) 80, rue de Varenne.

Ministère de l'agriculture.

Concours public pour la nomination d'un professeur de physique, météorologie, géologie et minéralogie, à l'école nationale d'agriculture de Grand-Jouan (Loire-Inférieure).

Le concours aura lieu le 5 octobre 1891, à Paris, au siège de l'institut agronomique.

Le cours comprendra annuellement 110 leçons ainsi réparties :

Physique, 40 leçons; météorologie, 25; géologie, 30; minéralogie, 15.

PROGRAMME DU CONCOURS (1)

Première épreuve. — Composition écrite sur une ou plusieurs questions de physique, de météorologie ou de climatologie.

Deuxième épreuve. — Composition écrite sur un sujet de géologie ou de minéralogie.

Le jury fixe le temps accordé pour ces deux compositions qui devront être faites sans le secours d'aucun livre, ni note.

Troisième épreuve. — Leçon d'une heure au moins, après trois heures de préparation, sans le secours d'aucun livre ni note, sur une question de géologie ou de minéralogie appliquées à l'agriculture.

Quatrième épreuve. — Leçon d'une heure, après vingt-quatre heures de préparation, sur une ou plusieurs questions de physique.

Cinquième épreuve. — Epreuves pratiques sur les instruments et appareils des cours. — Détermination des roches, minéraux et fossiles; observations météorologiques, etc., etc.

Les candidats auront en outre à répondre, à la suite de chaque épreuve, à telles questions que le jury croira devoir leur poser.

Les candidats doivent adresser leur demande au ministère de l'agriculture, un mois avant la date fixée pour l'ouverture du concours.

Cette demande sera accompagnée des pièces suivantes :

1° Acte de naissance ;

2° Extrait du casier judiciaire ;

3° Un certificat attestant que le candidat est Français, libéré du service de l'armée active, ou, s'il appartient à l'armée, une pièce établissant qu'il a obtenu de l'autorité militaire l'autorisation de se présenter au concours.

Les candidats devront, en outre, faire connaître dans une note leurs titres scientifiques, ainsi que les travaux ou les ouvrages qu'ils auraient publiés. Les travaux imprimés seront joints à cette note en double exemplaire.

Les titres, travaux scientifiques des candidats, ainsi que leurs connaissances en langues étrangères, compteront comme éléments d'appréciation pour une valeur que le jury aura à déterminer, mais qui ne pourra être inférieure à celle d'une épreuve

Enfin, chaque candidat devra joindre aux documents énumérés ci-dessus le programme sommaire du cours tel qu'il entendra le professer.

(1) Le programme de ce concours est adressé aux personnes qui en font la demande au ministère de l'agriculture.

Le congrès international de l'agriculture qui a été institué à Paris à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris en 1889, et qui a été présidé par M. Méline, ancien ministre de l'agriculture, a décidé qu'un deuxième congrès international serait organisé en 1891.

En suite de cette décision, le bureau du congrès a désigné la ville de la Haye (Hollande) comme siège du nouveau congrès.

La date d'ouverture a été fixée au 7 septembre; les séances auront lieu du 7 au 12 septembre.

Le comité exécutif du congrès fait appel aux agronomes, agriculteurs et horticulteurs de tous les pays.

Les questions mises à l'étude seront traitées dans sept sections.

1° Enseignement agricole ;

2° Institutions de crédit et de prévoyance ;

3° Industries agricoles ;

4° Questions agricoles techniques ;

5° Économie rurale ;

6° Questions législatives;

7° Organisation définitive des congrès agricoles futurs.

Pour faire partie du congrès on devra en faire la demande au président du comité exécutif, en lui adressant un mandat de poste de 10 florins.

On est prié d'adresser les demandes à M. Zillesen, commis-greffier de la première chambre des Etats-Généraux, 10, Koningskade, à la Haye.

Une exposition organisée par la société agricole de la province de Trieste (Autriche) aura lieu à Goritz du 12 au 27 septembre prochain.

Cette exposition sera internationale seulement pour les produits chimiques utilisables en agriculture et les machines agricoles.

INFORMATIONS

Pendant la 31e semaine de 1891 (du 2 au 8 août inclusivement), le service de statistique municipale a compté 826 décès au lieu de 836 enregistrés pendant la semaine précédente. Le chiffre de la mortalité se maintient au-dessous de la normale et l'état sanitaire continue à être satisfaisant.

Les maladies épidémiques ont une fréquence inférieure à la moyenne. La fièvre typhoïde a causé 6 décès (au lieu de 7 et de la moyenne 18), la variole 1 décès (au lieu de 2 et de la moyenne 3), la rougeole 12 décès (au lieu de 21 et de la moyenne 17), la scarlatine 3 décès (au lieu de 1 et de la moyenne 5) et la diphtérie 20 décès (au lieu de 18 et de la moyenne 24).

La coqueluche présente un chiffre de décès (8) double de celui de la semaine précédente (4), mais supérieur seulement d'une unité à la moyenne (7).

La diarrhée infantile (athrepsie, etc.), bien que le nombre de ses victimes ait augmenté pendant les deux dernières semaines (107 et 101 décès), continue à être beaucoup moins meurtrière que pendant la période

correspondante des quatre années antérieures (moyenne 141 décès).

En outre, 23 enfants sont morts de faiblesse congénitale.

Les maladies inflammatoires des organes de la respiration ont causé 71 décès. Ce chiffre se décompose ainsi qu'il suit: bronchite aiguë, 12 décès; bronchite chronique, 23; broncho-pneumonie, 13; pneumonie, 23.

La phtisie pulmonaire a causé pendant cette semaine 181 décès; les autres tuberculoses, 26; la méningite, 32; l'apoplexie, la paralysie et le ramollissement cérébral, 39 décès.

Les maladies organiques du cœur ont fait périr 44 personnes; le cancer, 44. Enfin 26 vieillards sont morts de débilité sénile.

Il y a eu 15 suicides et 9 morts violentes.

On a célébré à Paris 521 mariages.

On a enregistré la naissance de 1,150 enfants vivants (586 garçons et 564 filles) dont 811 légitimes et 339 illégitimes. Parmi ces derniers 62 ont été reconnus immédiatement.

On a déclaré la mise en nourrice de 344 enfants, dont 12 seront placés à Paris. Parmi ces enfants, 106 seront nourris au sein et 238 recevront une autre alimentation.

On a déclaré la naissance de 76 mort-nés dont 48 légitimes et 28 illégitimes.

Compagnie générale transatlantique.

Le paquebot *France*, venant de Colon et escales, est parti de Pointe-à-Pitre, le 11 août, pour Saint-Nazaire direct.

Le paquebot *Saint-Germain*, est parti de la Vera-Cruz, le 12 août, pour la Havane, Santander et Saint-Nazaire.

Chemins de fer de l'Est.

Voyages circulaires en Italie par les lignes de l'Est. — La compagnie des chemins de fer de l'Est délivre toute l'année des billets de voyages circulaires ayant principalement l'Italie pour objectif.

Les voyageurs ont le choix entre un grand nombre d'excursions au nord des Alpes et au sud des Alpes qu'ils peuvent effectuer avec deux billets, dont l'un est valable pour les parcours français, suisses allemands ou autrichiens, et l'autre pour les parcours italiens. La durée de validité est de 60 jours

Les prix et conditions figurent dans un livret spécial délivré à Paris (gare de l'Est) et dans les bureaux succursales de la compagnie.

Plusieurs de ces voyages circulaires s'effectuent ou peuvent s'effectuer sans emprunter le territoire de l'Alsace-Lorraine, et par conséquent sans exiger de passeport.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

Le 9 septembre 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du chemin de fer de Tonneins à Villeneuve-sur-Lot, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de construction de onze maisons de garde entre les points métriques 5 k 400 et 24 k. 500, sur 19 k. 500 mètres, chemin de fer de Tonneins à Villeneuve-sur-Lot.

Travaux à l'entreprise :

1re section. — Terrassements	1.182 69
2e section. — Maçonneries	32.611 68
3e section. — Charpentes	11.253 89
4e section. — Menuiseries	5 266 73
5e section. — Métaux	2.164 64
6e section. — Couverture, plâtrerie, peinture, vitrerie, zinguerie	9.351 24
7e section. — Serrurerie, quincaillerie	2.477 75
Total	64 308 62
Somme à valoir	6.691 38
Total général	71.000 »

Cautionnement provisoire, 1,000 fr.
Cautionnement définitif, 3,000 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de M. Robert, ingénieur ordinaire, rue Louis-Vivent, n° 12, à Agen.

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Le 29 août 1891, à onze heures, il sera procédé, en séance publique, par M le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du service ordinaire, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux ci-après :

Route nationale n° 117.

Grosses réparations entre le ponceau des Anguilles et le bas de la pente de Guillemet, sur 2,446 m. 30.

Travaux à l'entreprise	25 806 96
Somme à valoir	2 193 04
Total	28.000 »

Cautionnement, 800 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de M. Gay, ingénieur à Prades.

Ministère des finances.

DIRECTION GÉNÉRALE DES MANUFACTURES DE L'ÉTAT

FOURNITURE
de
BOIS CARRÉS POUR ALLUMETTES

AVIS AU COMMERCE

Il sera procédé, le samedi 5 septembre 1891, à deux heures et demie de l'après-midi, au ministère des finances, en séance publique, à l'adjudication, en un seul lot, sur soumissions cachetées, de la fourniture de neuf milliards neuf cents millions de bois carrés pour allumettes, à livrer dans les manufactures de Pantin-Aubervilliers, Bègles, Trélazé, Marseille (Prado) et Orléans.

Des exemplaires du cahier des charges particulières, approuvé par M. le ministre des finances pour servir de base à l'adjudication, seront mis à la disposition du commerce dans les bureaux de l'administration des manufactures de l'Etat, à Paris, dans ceux des manufactures nationales de Pantin (12, route de Flandre), de Trélazé, de Marseille, de Bègles et d'Orléans.

Paris, le 6 août 1891.

Pour le directeur général :
L'administrateur,
CARON.

Ministère de l'intérieur.

Le conseiller d'Etat, directeur de l'administration pénitentiaire, donne avis que le 5 septembre 1891, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé, à la préfecture de la Vienne, à deux adjudications de diverses fournitures nécessaires aux services de la colonie pénitentiaire de Saint-Hilaire.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges au ministère de l'intérieur (Direction de l'administration pénitentiaire, 4e bureau), 11, rue Cambacérès, à la préfecture de la Vienne et à la colonie de Saint-Hilaire.

N° 144
MARINE

Adjudication à Nantes, le 1er septembre 1891 :
Laiton écroui en planches.

Voir le cahier des charges aux bureaux du service administratif à Indret et à Nantes, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine.

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

EMPRUNT MUNICIPAL DE 1876

Liste des 510 numéros sortis au 59e tirage, effectué le 10 août 1891, et dont les 13 premiers ont droit aux lots ci-après :

ORDRE DE SORTIE	NUMÉROS SORTIS	MONTANT DES LOTS
1er	256.294	100.000 fr.
2e	129.670	10.000
3e	255.267	5.000
4e	233.861	1.000
5e	209.758	1.000
6e	133.476	1.000
7e	125.911	1.000
8e	123.268	1.000
9e	97.627	1.000
10e	113.685	1.000
11e	199.134	1.000
12e	113.805	1.000
13e	85.993	1.000
Total		125.000 fr.

91	25.951	50.645	88.404	112.881
506	26.436	51.521	88.636	113.353
1.458	26.481	51.627	88.977	
1.755	27.080	51.804	89.612	*113 685
1.962	27.563	52.784	90.499	
2.477	28.049	53.175	90.737	*113.805
3.271	28.08[illegible]	53.820	90.902	
4.484	28.302	54.976	91.050	113.834
4.551	29.023	55.527	91.173	114.719
4.567	29.188	55.810	91.256	114.855
4.957	29.494	57.604	91.579	115.238
5.207	29.505	57.858	91.584	115.285
5.660	29.536	58.704	92.480	115.457
7.344	30.518	58.871	92.798	115.556
7.465	30.607	59.049	93.466	118.683
7.526	30.697	59.193	94.26[illegible]	118.714
7.618	31.746	59.322	94.817	119.351
7.925	31.798	60.018	94.895	120.523
8.043	32.402	60.225	95.256	120.528
8.105	32.406	60.504	95.556	120.954
8.602	33.033	61.013	95.819	121.678
8.676	33.257	61.102	96.880	121.900
10.114	33.705	61.258	96.976	122.235
10.814	33.881	61.700	97.354	122.339
11.200	34.645	62.091		
11.644	34.655	62.527	*97.627	*123.268
11.768	35.420	62 710		
11.780	35.488	64.003	97.779	124.911
12.444	35.615	65.213	98.182	125.106
13.542	35.814	66.972	98.202	
14.012	35.928	67.463	98.349	*125.911
14.066	37.267	67.802	98.639	
15.059	38.464	68.816	98.925	126.389
15.636	38.550	68.850	100.910	126.616
16.753	38.828	70.824	101.944	127.185
16.841	38.933	72.065	102.434	127.194
17.354	39.193	72.297	103.514	127.440
17.417	39.818	72.427	103.735	127.614
18.546	39.935	73.260	104.109	127.944
19.564	40.568	73.808	104.160	128.577
19.580	40.791	75.617	104.481	128.617
20.893	41.136	75.825	105.252	128.800
22.009	41.476	77.517	106.173	129.594
22.074	42.667	77.538	106.292	
22.152	42.874	80.246	106.335	*129.670
22.342	42.899	80.289	107.096	
22.348	43.069	82.645	107.298	129.968
22.731	43.236	83.845	107.323	130.134
23.156	43.297	84.075	107.750	130.251
23.169	43.451	84.150	108.075	130.581
23.366	43.769	84.947	108.713	131.026
23.429	44.079	85.203	109.088	132.146
23.598	45.572	85.582	109.351	
23.753	47 598	85.655	109.803	*133.476
23.822	47.786		109.839	
24.223	48 169	*85.993	109.852	133.938
24.336	48.574		110.271	135.392
24.467	49.535	86.238	110.465	136.40[illegible]
24.628	49.713	87.437	111.508	137.177
25.022	49.879	87.762	112.600	138.136

Les numéros marqués d'un astérisque (*) *sont sortis avec prime.* (Voir le tableau des lots.)

138 530	163.769	192.776	211.950	233.020
133.679	164.152	192.955	212 030	
138.943	166.246	194.706	214.430	*233 861
139.407	168.219	195.037	214.606	
140.748	168.649	195 555	215.486	233.971
140.758	169.406	196.435	215.699	235.042
140.868	169.586	196.864	217.022	236.576
141.358	170.107	197.266	217.130	236.985
142.291	170.185	197.940	217.318	237.325
142.347	171.766	198.249	218.110	237.811
144.056	171.810	198.283	218.268	238.159
144.745	172.961	198.573	218.887	238.652
145.078	173.087	198.722	219.632	238.998
145.249	173.417	199.108	219.679	239.518
145.537	173.728		219.700	241.981
145.944	173.953	*199.134	219.706	242.909
147.182	174.479		219.893	243.270
147.567	174.493	199 511	220.345	243.795
148.913	175.455	201.795	220.985	244.714
149.230	175.456	201.836	221.149	245.118
150.363	176.358	202.112	221.541	245.652
150.447	176.752	202.755	221.802	245.921
150.763	180.855	203.292	222.234	246.950
150.917	181.012	203.358	222.625	247.906
151.509	181.266	204.623	223.085	248.925
151 533	181.798	204.755	223.608	248.985
151.861	182.678	204.857	223.972	249.204
152.314	182.755	204.947	224.172	249.312
152.795	183.371	205 072	225.256	250.141
152.982	184.103	205.106	225.484	250.759
153.167	184.132	205.28[illegible]	226.483	252.074
153 381	184.518	206.087	227.101	252.739
154.163	185.651	206 192	227.564	253.153
154.199	186.315	206.274	227.684	253.354
154.306	186.910	206.284	228.433	254.434
155.258	187.816	206 381	228.601	254.748
155.352	187.867	206.641	228.629	255.027
155.478	189.117	206 859	229.920	255.110
155.884	190.200	207.578	230.156	
156.173	190.313	207.611	230.169	*255.267
156.898	190.326	208.551	230.327	
157.679	191.125	209.543	231.393	*256.294
158.411	191.130		231.408	
159.517	191.740	*209.758	231.424	256.728
161.623	192.099		231.481	256.971
161.937	192.115	210.808	232.366	257.271
163.469	192.568	210.946	232.863	

Le payement des lots et le remboursement des obligations sorties sans lot auront lieu à l'Hôtel de Ville à partir du 25 août 1891.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

RAPPELS D'ADJUDICATIONS

Le samedi 12 septembre 1891, à une heure et demie :

ADJUDICATION, en deux lots, des travaux de serrurerie à exécuter pour : 1° la construction du groupe scolaire rue Saint-Lambert, n° 8 (15ᵉ arrondissement); 2° la reconstruction de l'école professionnelle de jeunes filles, rue Ganneron (18ᵉ arrondissement).

Le samedi 12 septembre 1891, à une heure et demie :

ADJUDICATION en deux lots des travaux de : 1° terrasse et maçonnerie; 2° serrurerie à exécuter pour la reconstruction de la mairie du 10ᵉ arrondissement (1ʳᵉ partie. — Reconstruction de l'aile droite en bordure sur la rue du Château-d'Eau).

Le samedi 12 septembre 1891, à une heure et demie :

ADJUDICATION au rabais, en trois lots, des travaux de terrassements et de maçonnerie d'égout à exécuter : 1° rue Pascal, entre le boulevard Arago et le boulevard Port-Royal; 2° rue Pascal, entre la rue Corvisart et le boulevard Arago; 3° rue des Cordelières.

Le samedi 26 septembre 1891, à une heure et demie :

ADJUDICATION en six lots. — Vente d'arbres d'essences diverses, plantés sur les rives du canal de l'Ourcq.

(Voir le *Journal officiel* des 1ᵉʳ et 5 août 1891.) G

BANQUE DE FRANCE ET SUCCURSALES

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF	13 AOUT 1891 MATIN	6 AOUT 1891 MATIN
Encaisse de la Banque (*)	2.637.033.827 36	2.637.029.249 08
Effets échus hier à recevoir ce jour	49.188 74	474.758 49
Portefeuille de Paris — Effets sur Paris	218 145.752 76	227.231.007 75
Portefeuille de Paris — Effets sur l'étranger	» »	» »
Portefeuille de Paris — Oblig. du Trésor à court terme	» »	» »
Portefeuille des succursales	369.792.596 »	366.048.162 »
Avances sur lingots et monnaies à Paris	10.708.000 »	12.002.000 »
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales	1.807.800 »	1.515.000 »
Avances sur titres à Paris	120 451 479 02	126 710 602 68
Avances sur titres dans les succursales	160 329 039 »	164.627.730 »
Avances à l'Etat (convent. des 10 juin 1857, 29 mars 1878 et 30 mars 1888)	140.000.000 »	140.000.000 »
Rentes de la réserve :		
Loi du 17 mai 1834	(a) 10.000.000 »	(a) 10.000.000 »
Ex-banques départementales	(b) 2.980.750 14	(b) 2.980.750 14
Rentes disponibles	99.613 696 06	99 627.285 32
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) y compris (c) 9,125,000 de la réserve	(c) 100.000.000 »	(c) 100.000.000 »
Hôtel et mobilier de la Banque	(d) 4.000.000	(d) 4.000.000 »
Immeubles des succursales	9.269 376	9.388.633 »
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales	1.843.465 92	1.815.944 31
Emploi de la réserve spéciale	(e) 9.907.444 16	(e) 9.907.444 16
Divers	158.857.194 35	165.954 386 20
	4.054 789 609 51	4.079.312.948 13

PASSIF	13 AOUT 1891 MATIN	6 AOUT 1891 MATIN
Capital de la Banque	182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (art. 8, loi du 9 juin 1857)	8.002.313 54	8.002.313 54
Réserves mobilières :		
Loi du 17 mai 1834	(a) 10.000.000 »	(a) 10.000.000 »
Ex-banques départementales	(b) 2.980.750 14	(b) 2.980.750 14
Loi du 9 juin 1857	(c) 9.125.000 »	(c) 9.125.000 »
Réserve immobilière de la Banque	(d) 4.000.000 »	(d) 4.000.000 »
Réserve spéciale	(e) 9.907.444 16	(e) 9.907.444 16
Billets au porteur en circulation (Banque et succursales)	2 978.690 980 »	3.010.313 395 »
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	14.291 632 42	15.239 495 64
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales	43.263 481 40	42.229.983 35
Compte courant du Trésor, créditeur	371 030 998 04	360 298.773 23
Comptes courants de Paris	327.117.351 70	3[illegible]4 383.784 51
Comptes courants dans les succursales	52.409.6[illegible]2 »	49 302.945 »
Dividendes à payer	4.192.690 70	4.557.570 33
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	3.592.515 63	3.292.225 18
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	1.357.644 66	1 357.644 66
Divers	32.327.125 12	31.821.623 39
	4.054 789 609 51	4.079 312.948 13

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur de la Banque de France,

J. MAGNIN.

(*) Décomposition de l'encaisse :

	AU 13 AOUT 1891	AU 6 AOUT 1891
OR	1.374.402.878 20	1.375.019.005 71
ARGENT	1 262.630 949 16	1 262 010.243 37
	2.637.033.827 36	2 637 029 249 08

(Supplément.)

BULLETIN COMPARATIF DES RECETTES DES CHEMINS DE FER

Du 23 au 29 juillet 1891 pour les compagnies d'intérêt général et les chemins de fer Portugais, et du 30 juillet au 5 août pour les autres compagnies.

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE						DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE				RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE			
	1891			1890			1891		1890		1891	1890	1891		1890	
	kilom. exploités	recettes brutes.	par kilom.	kilom. exploités	recettes brutes.	par kilom.	sur recettes brutes.	par kil.	sur recettes brutes.	par kil.			sur recettes brutes.	par kil.	sur recettes brutes.	par kil.
		fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	0/0	fr. c.	0/0	fr. c.	fr. c.	fr. c.	0/0	fr. c.	0/0
Du 23 au 29 juillet (30e semaine).																
COMPAGNIES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL																
Chemins de fer de l'Etat	2.666	753.584 »	282 66	2.658	713.486 15	268 43	40.097 85	5.30	»	»	19.975.289 70	19.340.024 65	635.265 05	2.35	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	8.285	6.941.043 70	837 78	8.130	6.360.270 85	782 32	580.772 85	7.09	»	»	192.489.158 10	186.565.266 88	5.923.891 22	1.51	»	»
— Rhône au Mont-Cenis	133	87.383 85	657 02	133	84.715 45	636 96	2.668 40	3.15	»	»	2.535.763 95	2.654.339 48	»	»	118.575 53	4.47
— Chemins algériens	513	213.710 40	416 58	513	240.268 25	468 36	»	»	26.557 85	12.43	5.029.305 35	4.504.716 97	524.588 38	11.65	»	»
Nord	3.606	3.529.000 »	978 64	3.600	(b) 3.661.000 »	1.000 27	»	»	132.000 »	2.16	(b) 102.033.000 »	(b) 102.777.000 »	»	»	744.000 »	0.94
Ouest	4.820	(a) 3.048.784 40	632 52	4.714	(b) 2.981.442 80	632 46	67.341 60	0.01	»	»	(a) 78.188.412 08	(b) 76.424.286 90	1.764.125 18	2.11	»	»
Orléans (c)	6.313	3.248.309 50	514 54	6.122	3.175.393 78	518 68	72.915 72	»	»	0.79	91.630.819 03	89.511.842 58	2.118.976 45	0.96	»	»
Est	4.513	2.720.209 35	602 75	4.513	2.736.081 20	606 27	»	»	15.871 85	0.58	79.060.725 80	77.579.362 90	1.481.362 90	1.84	»	»
Midi	3.007	1.862.560 86	619 41	2.965	1.720.695 41	580 34	141.865 45	6.73	»	»	49.224.842 30	48.331.152 77	893.689 53	0.52	»	»
Cies SECONDres D'INTÉRÊT GÉNÉRAL																
Est-Algérien	897.64	109.473 73	121 95	897.08	99.001 10	110 35	10.472 63	10.51	»	»	3.395.790 41	2.696.632 69	699.157 72	22.48	»	»
Bône-Guelma et prolongemts — Anc. rés. (v. large), Algérie et Tunisie.	536	72.910 60	136 02	536	81.657 49	152 34	»	»	8.746 89	11.99	2.071.839 27	1.835.439 10	236.400 17	12.87	»	»
Bône-Guelma et prolongemts — N. rés. (v. étr.), Souk-Ahras à Tébessa	128	6.737 40	52 63	128	6.860 10	53 59	»	»	122 70	1.82	190.381 50	144.054 05	46.327 45	32.15	»	»
Réseau Ouest-Algérien	296	68.320 50	230 81	287	65.545 95	228 38	2.774 55	1.06	»	»	1.353.581 51	1.115.161 23	238.420 28	17.68	»	»
Ouest-Algér. (exploita du rés. de la Cie Franco-Algérienne. — Arzew à Kralfallah	214	33.584 55	156 94	214	28.118 15	131 39	5.466 40	19.44	»	»	704.073 50	668.981 90	35.091 60	5.24	»	»
— Kralfallah à Méchéria	138	5.612 55	40 67	138	7.875 25	57 06	»	»	2.262 70	40.30	158.887 70	141.020 70	17.867 »	12.67	»	»
— Méchéria à Aïn-Séfra	102	1.960 55	19 22	102	2.803 10	27 46	»	»	842 55	42.87	42.450 45	46.581 70	»	»	4.131 25	9.73
— Aïn-Thizy à Mascara	12	970 15	80 85	12	1.098 15	91 51	»	»	128 »	13.18	35.741 50	32.921 05	2.820 45	8.56	»	»
— Mostaganem à Tiaret	197	14.925 95	75 76	197	12.067 50	61 26	2.858 45	23.67	»	»	267.756 75	269.971 05	»	»	2.214 30	0.83
— Modzbah à Marhoum	32	42 40	1 32	32	70 80	2 21	»	»	28 40	67.42	3.665 05	2.828 82	836 23	29.54	»	»
Du 30 juillet au 5 août (31e semaine).																
Médoc	101	23.903 12	236 66	101	26.437 04	260 86	»	»	2.443 92	9.27	585.269 97	600.401 77	»	»	15.131 80	2.52
COMPAGNIE D'INTÉRÊT LOCAL																
Caen à la mer	28	13.172 46	470 44	28	14.552 25	519 72	»	»	1.379 79	10.48	201.617 04	198.771 04	2.846 »	1.43	»	»
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES																
Autrichiens	2.836	»	»	2.822	»	»	»	»	»	»	48.673.192 50	46.726.340 »	3.395.043 »	»	»	»
Sud de l'Autriche (d)	2.178	1.974.870 »	906 »	2.178	2.309.585 »	1.060 »	»	»	334.715 »	14.40	55.940.275 »	59.807.145 »	»	»	3.866.870 »	6.50
Madrid à Saragosse et à Alicante	2.672	1.014.885 04	379 81	2.672	946.608 64	354 26	68.276 40	7.22	»	»	32.626.671 24	32.027.459 76	599.211 48	1.87	»	»
Nord de l'Espagne (e)	1.959	1.294.305 48	660 69	1.959	1.231.183 97	633 57	63.121 51	5.12	»	»	34.264.721 64	31.460.271 92	2.804.449 72	8.91	»	»
Asturies, Galice et Léon	741	225.234 45	303 96	741	233.581 05	315 22	»	»	8.346 60	3.57	5.830.824 22	5.995.554 06	»	»	164.729 84	2.74
Lérida-Reus et Tarragone	103	24.710 96	239 91	103	21.981 11	213 40	2.729 85	12.41	»	»	919.471 18	758.426 77	161.044 41	24.23	»	»
Andalous	891	302.703 »	340 »	891	297.273 »	334 »	5.430 »	1.83	»	»	8.195.183 »	8.028.206 »	166.977 »	2.08	»	»
Madrid-Caceres-Portugal	429	67.020 19	156 22	429	62.558 75	146 03	4.470 35	7.15	»	»	1.814.566 05	1.894.991 36	»	»	80.425 31	4.24
Portugais (réseau non garanti)	685	284.995 94	416 05	685	315.708 13	460 88	»	»	30.712 19	9.73	8.737.671 »	8.508.542 22	229.128 78	2.69	»	»
— (réseau garanti par le Gouvt)	168	22.388 89	133 20	168	18.000 »	107 14	4.388 89	14.98	»	»	553.044 45	491.411 10	61.633 35	12.54	»	»

(a) Recettes approximatives.
(b) Recettes rectifiées.
(c) Y compris les lignes de la Sarthe.

(d) Les recettes de l'exercice 1890 sont données conformément aux résultats définitifs de la comptabilité.
(e) Pour faciliter la comparaison des recettes, les produits de 1891 ont été, comme ceux de 1890, convertis à raison de 1 peseta (4 réaux) par franc.

(Supplément.)

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Jeudi 13 Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Juill. 91	3 %	95f 30	en liq..						
			fin ct...	95 35	95 22½	95 15	95 20	95 12½	95 12½
			P° fin c.		d1f	95 27½	d50		
			P° fin c.	95 85	95 40 d25				
			P° fin p.		d1f	95 62½	d50		
			P° fin p.	95 90	95 90 d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %	91f	fin ct...					1 ..	
Juill. 91	3 % 1891 60 fr payés	93f 75 72½ 80	en liq..						
			fin ct...	93 70			93 75	93 75	92 70
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.	93 90	d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
Juill. 91	3 % amortissable remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953).	96f 25 20	en liq..						
			fin ct...	96 20			96 15	96 35	96 10
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
Août 91	4 ½ % 1883	105f 25	en liq..						
			fin ct...	105 30				105 20	105 30
			P° fin c.				d50		
			P° fin c.						
			P° fin p.				d50		
			P° fin p.						
Août 86	Promesses d'inscript. 4½ % 1883.	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4%. éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95.								
d°	éch. 1er sept. 95.								
Juill. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1871, (domm. causés par génie milit.), nos 221,501 à 273,500	509	en liq.						
			fin ct...					509 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60. 3%, r. 500 fr., t.p.	548 547 50	fin ct...					547 50	
Août 91	d° 1865. 4%, r. 500 fr., t.p.	525	fin ct...					524 75	
Juill. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	413 415	fin ct...					415	
Juill. 91	d° 1871. 3%, r. 400 fr., t.p.	407 50 407 408 408 50	fin ct...					407 50	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	105 50 104 50						104 50	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	526 526 50 528	fin ct...					528 ..	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	526 527	fin ct...					528 ..	
			en liq..						
Mars 91	d° 1886. 3%, r. 400 fr., t.p.	414 50 415 414 50	fin ct...					414 .	
d°	d° d° quarts, r. 100f.	106 104 50						109 ..	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	401 401 25 401 50	fin ct.					400 50	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	103 50	fin ct...					103 50	
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	401 401 50	en liq						
			fin ct...					401 .	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. tunisiennes 3½ %, (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	499 50 499 75 499 50 499 25	en liq.						
			fin ct...					500 ..	
			P° fin c.						
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mob. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		en liq..						
			au 15..						
Juin 91.	Banque de France (nominatives).	4500	en liq..						
			fin ct...	4450 ..				4450 ..	
			P° fin c.		d40		d50		
			P° fin p.		d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).	450 447 50 445	en liq..						
			au 15..	441 25			440 ..	450	445 ..
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 38)	757 50 755 752 50	en liq..						
			au 15..	751 25			750 ..	752 50	750 ..
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d10		
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).	430	en liq..						
			au 15..					430 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26)	450	en liq..						
			au 15..						
			P° au 15						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 10)	352 50	en liq..						
			au 15..					352 50	
			P° au 15						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	266 25	en liq..						
			au 15..	268 75	270 ..	267 50	267 50	266 25	265 ..
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	550 555 550 548 75 545	en liq..						
			au 15..	541 25			545	545 .	542 50
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)	656 25	au 15..					656 25	
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).	425	en liq..						
			au 15..					425 .	
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.).		en liq..						
			au 15..						
Août 91	Banque hypot. de France, r. 1000f, t.p.	519 517 50	fin ct...					525	
Mars 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	429 50 430	fin ct...					426 ..	
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f.) en représon d'ann.	152	en liq..						
			fin ct...					152 .	
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f.) dues par l'Etat	526	au 15..					526 50	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine. 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.	108 75	
d° de la Hte-Marne. 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.		
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.	960 ..	
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr.	109 ..	
d° 1881, 4%, r. 500 f.		
Caen (ville de), 4%, 1889. r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.	1025..	
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	115 .	
d° 1863. 3%, r. 100 fr.	143 75	
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.	515 ..	512 50
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.		
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	99 50	99
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.	505 ..	
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	46 .	
Tourcoing (ville), 4%. 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.		
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	410 ..	
Midi, d° act. de jouiss	585 .	
Nord, d° act. de jouiss.	1390..	
Orléans, d° act. de jouiss.	1090	1085
Ouest, d° act. de jouiss.	565 .	
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	442 50	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f. t.p.	615 .	
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	545 ..	
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	585 .	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	525 .	520
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.)		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
d° du département du Nord	20 .	
d° de Paris et dép. de la Seine		
Vénézuliens (Cie franç. de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier		
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p	533 7	
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	430	
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'Etat.	555	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79)	1565..	
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f tout payé (nos 125,981 à 130,000.		
Banque Natle d'Haïti. a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.)		
Sous-Compt. des Entrepr. (ex-c. 48	250 ..	
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	135 ..	
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1440..	
d° act. de jouissance		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).	225 ..	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 14).		
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).	380 ..	
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).		
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p	1340.	
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	400 ..	395
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).		
d° act. de jouiss.		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé	660 ..	
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé	1540..	1530
2e série, act. 500 fr., t.p.	1500..	
Bélmez (Houillères et Mét.), a. 500f, t.p.		
Mines Carmaux, act. 1/23200e. t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	820 .	
Mines de Malfidano, act. de jouiss.		
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.		
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres), act. 500 fr., t.p		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p	1260..	1250

JOUISSANCE	Jeudi 13 Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme
			en liq..						
Juill. 91	(Crédit Foncier de France) Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1252 50	fin ct...	1246 25	1248 75	1246 25	1247 50	1252 50	1245 ..
			Pe fin c.		d40		d20		
			P° fin c.		d10		d5f		
	Obligations :		P° fin p.		d40		d20		
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.		P° fin p.		d10		d5f		
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	520 519 521						523 ..	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	106						104 50	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.							605 ..	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	120						119 ..	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	516						516 ..	
d°	communles, 3%, remb. 500 f.	504 504 50						504 ..	
d°	d° 5es, r. 100 f.	101						101 75	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	515	fin ct...					515 ..	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	394 75 394 50 395.	en liq..					395 ..	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	480 479	fin ct...					478 ..	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	480	fin ct...					477 ..	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	473 473 50	fin ct...					473 ..	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	421 420	fin ct...					421 50	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	472 471	fin ct...					472 ..	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	62f 64f	fin ct...					60 ..	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	48f .. ..f	fin ct...					49 ..	
...	d° d° (nomin.).	..f ..f	fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	575	en liq..						
			au 15..					575 ..	
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq..						
			au 15..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	807 50	en liq..						
			au 15..	805			806 25	807 50	806 25
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	325	en liq..						
			au 15..	325 ..			326 25	322 50	320 .
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq..						
			au 15..						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).		en liq..						
			au 15..					328 75	
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. développt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	481 25 482 50 483 75...	en liq..						
			au 15 .					483 75	
			P° au 15		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq..						
			au 15..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..		en liq..						
			au 15..					470 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq..						
			au 15..					360 ..	
......	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..	401 25	en liq..						
			au 15..						
			P° au 15		d5f		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).	260	en liq..						
			au 15..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).	290 295 300	en liq..						
			au 15..	290				310 ..	295 ..
			P° au 15		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq..						
			au 15..						
Juil. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14),		en liq..						
			au 15..						
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...	210	P° au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	477 50 478 75 480	au 15..		d10		d5f		
			au 15..					480 ..	
Mai 91.	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	389 50 389 75 390	au 15					390 ..	
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 26)....		en liq..						
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.	700	en liq..						
			fin ct..					692 50	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'Etat), ex-coupon 30.......	620	en liq..						
			fin ct..					625 ..	
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	900	en liq..						
			fin ct..					900 ..	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1475	en liq..						
			fin ct..					1475 ..	1475 ..
			P° fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)........	1292 50 1295	en liq..						
			fin ct..					1297 50	
			P° fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........	1840	en liq..						
			fin ct..	1841 25			1840 ..	1845 ..	
			P° fin c.		d20		d10		
			P° fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1535	en liq..						
			fin ct..					1535 ..	
			P° fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1070 1060 1055	en liq..						
			fin ct..					1071 25	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'Etat ou de Dépts)	535 530	en liq..						
			fin ct..					532 50	
			P° fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	510 507 50 502 50 513 75	en liq..						
			au 15..					515 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	537 50	en liq..						
			au 15..					540 ..	542 50
			P° au 15		d10		d5f		
......	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).				d10		d5f		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)	447 50	en liq..						
			au 15..	450				447 50	450 ..
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		P° au 31		d20		d20		
			au 15..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 19)	565 562 50	en liq..						
			au 15..					570 ..	
			P° au 15		d10		d5f		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	135 ..	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	160 ..	150 ..
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)...		
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p		
Dyle et Bacalan (Soc [illegible])		
Etablissem. Eiffel, a. 500 f., 350 f. p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	530 ..	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	565 ..	
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	372 50	365 ..
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1065..	
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	697 50	696 25
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	375 ..	
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	116 ..	
Voitures à Paris, actions de jouiss.	212 ..	
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 19).	460 ..	450 ..
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	720 ..	
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2300..	2250..
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	205 ..	
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	480 ..	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1130..	
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.	385 ..	
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2100..	
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4)..		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	220 ..	211 25
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	555 ..	
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	270 ..	
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).	750 ..	730 ..
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	1340..	
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	520 ..	515 ..
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............		
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	255 ..	250 ..
d° parts bénéficiaires.......	247 50	245 ..
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....		
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	200 ..	190 ..
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	428 ..	426 ..
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	345 ..	340 ..
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	390 ..	381 25
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..		
d° d° de 1887 à 1985..	415 25	
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	411 ..	410 ..
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	415 ..	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	407 75	406 50
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	650 ..	
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	442 50	442 25
d° nouvelles d°	446 ..	444 ..
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	439 ..	437 ..
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).	625 ..	
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérne : Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'Etat).....		
Mécheria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	407 ..	405 50
Modzbah à Mécheria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)		
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	412 50	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	452 ..	
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......		
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	449 75	445 50
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.	435 ..	
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	444 ..	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	443 ..	
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	441 ..	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.		
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	636 ..	
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	445 ..	443 50
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	444 ..	443 75
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	448 ..	446 ..
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	624 50	622 5
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).		

Jouissance	Jeudi 13 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1437 50 1435	en liq..						
			au 15	1437 50				1437 50	
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1150 1145	en liq..						
			au 15..					1150 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)	552 50 555	en liq..						
			au 15..	553 75			552 50	553 75	552 50
			P° au 15				d5f		
Juin 91.	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	660	en liq..						
			au 15..						
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1040	en liq..						
			au 15..	1043 75				1045 ..	1045 ..
			P° au 15		d10		d20		
			P° au 31		d10		d10		
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).	485 480	en liq..						
			au 15..					490 ..	
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	701 25 700	en liq..						
			au 15..					705 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)..	370	en liq..						
			au 15..					370 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2995	en liq..						
			au 15..						
			P° au 15		d..		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	28f50 28f75	en liq..						
			au 15..	28 75				28 ..	27 50
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.		en liq..						
			au 15..						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.	52f	en liq..						
			au 15..					52 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	25f50 25f75 26f	en liq..						
			au 15..	26 25				25 50	25 ..
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2785 2780 2782 50	en liq..						
			au 15..	2780 ..	2783 75	2775 ..	2782 50	2785 ..	2782 50
			P° au 15		d40		d20		
			P° au 15		2782 50 d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).	800	en liq..						
			au 15..					795 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	302 50 305 307 50 302 50	en liq..						
			au 15..					307 50	
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)..........	1170 1165	en liq..						
			au 15..	1170 ..				1170 ..	1170 ..
			P° au 15		d10		d5f		
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	143	au 15..					143 ..	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).	1975	en liq..						
			au 15..					1980 ..	1975 ..
			P° au 15		d10		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).		en liq..						
			au 15..					390 ..	
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).		en liq..						
			au 15..	485 ..			490 ..	485 ..	
			P° au 15		d40		d5f		
			P° au 31		d10		d10		
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	111 25 112 50 113 75 .. 115	en liq..						
			au 15..	110 ..			111 25	112 50	111 25
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).	400	en liq..						
			au 15..	405 ..				405 ..	405 ..
			P° au 15		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS		en liq..						
Juill. 91	Angleterre, 2¾ % (n.c. fixe 25f20).	C. 500f	au 15..						
Juin 91.	Argentine (République), 6%, 1881,	C. 1000	en liq..						
	rembours. 500 fr.......		au 15..						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	Gr. c.	au 15..						
			P° au 15		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	291 25 295	en liq..					291 25	
...	d° d° c. de 5 obl..		au 15..		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.		P° au 15						
Mai 91.	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch.		en liq..						
	fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		au 15..						
...	d° d° 1000 fl. d°		P° au 15		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég.		en liq..						
	ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f50 30 C. 10000.	au 15..						
...	d° d° 1000 fl. d°	96f75 85	P° au 15		d50		d25	96 35	
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 15..						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	P° au 15		d..		d..		
Mai 91.	d° 3%, 1873		au 15..						
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 15..						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq..						
Mai 91.	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f 102 50	en liq..						
...	d° d° c. de 500 f.		au 15..						
Août 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..					102 50	
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	P° au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
	(Nég. ch. fixe 25f 20)		en liq..						
Juin 91.	Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £.		au 15..						
...	d° d° 500 £.		P° au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £.								
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £.		en liq..						
...	d° d° 500 £.		au 15..		d..		d25		
...	d° d° 100 £.	77f25 77f 76f95 85 80	P° au 15		d50			76 50	
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		en liq..						
...	d° d° 500 £.		au 15..						
...	d° d° 100 £.	72f	P° au 15		d50		d25	71 50	
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888,		en liq..		d10		d5f		
	rembours. 500 fr., tout payé...	85f	au 15..						

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	441 ..	439 ..
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......	365 ..	
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	446 ..	443 50
d° 3% nouveau, r. 500f d°	450 ..	
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	448 ..	447 ..
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	446 50	
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	444 50	444 ..
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.	450 ..	444 50
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..		
d° 3%, rembours. 500 fr.....	446 ..	445 ..
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	451 50	449 ..
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	443 ..	
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......	98 75	
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'État:		
Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	444 ..	443 50
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	450 .	449 ..
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.	1260..	1255..
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	420 ..	417 50
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	495 ..	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	430 ..	427 50
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	137 ..	
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	415 ..	414 ..
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	500 ..	
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr....		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	295 ..	291 75
d° d° 5%, r. 500 fr.	260 ..	257 50
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	375 ..	371 ..
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..	55 ..	54 ..
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.	450 ..	
d° d° 5%, r. 500 f.	536 ..	
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.	477 50	475 ..
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f..	500 ..	
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	303 ..	302 ..
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	506 25	500 ..
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	527 50	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	315 ..	
d° d° 5%, r. 500 fr.	515 ..	
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.		
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	314 ..	
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	461 ..	460 ..
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	211 ..	
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.	400 ..	
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	510 ..	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....	498 50	
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	502 50	
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.		
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	406 ..	
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	383 ..	381 ..
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablsste Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.	537 50	
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.		
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.	495 ..	
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.	295 ..	
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	530 ..	
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	12 75	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4%, remb. 500 fr.......		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	21 75	20 25
d° d° 3%, remb. 500 fr...	17 ..	16 50
d° d° 4%, remb. 500 fr...	17 ..	16 50
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	20 ..	19 ..
d° d° (2e série).	20 ..	
d° d° (3e série).	77 50	75 ..
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	88 75	86 ..
d° d° depuis la répart.	83 ..	
d° d° 322f 50 payés...		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	72 50	72 ..
Suez, 5%, rembours. 500 fr.........	615 ..	613 ..
d° 3%, rembours. 500 fr.........		
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	441 ..	440 ..
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	94 ..	93 75

Jouissance	Jeudi 13 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Egypte. Oblig. Daïra Sanieh 4% (décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	491 50 491 75	en liq. au 15 Pe au 15		d10			491 50	
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig. 7%, rembours. 500 fr. (Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)	489 50 489 488 75 50	en liq. au 15 Pe au 15	487 50	d10 d10		d5f d5f	489 50	487 50
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½% (décrets des 6 et 7 juin 1890)	464 50 465 464 25 464	en liq. au 15 Pe au 15	462 50	d10		d5f		462 50
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878		en liq. au 15						
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f (nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		en liq. au 15 Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fl. 1f. Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	72f	en liq. au 15	70 60			70 72½	72 50	70 50
...	Coup. de 40 —	70 75 80	Pe au 15		d50		d25	70 55	
...	Coup. de 80 —	70f 75 80	Pe au 31		d50		d25	70 75	
...	Coup. de 160 —	70f 75 80	Pe au 15		d50		d25	70 50	
...	Coup. de 240 —	70f 50 60 65 70 75						70 50	
...	Coup. de 480 —	70f 50 40 60 65 72½ 75						70 40	
...	Coup. de 960 —	70f 65 70 75	en liq.					70 40	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).	68f 35	au 15						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba, 6%, 1886, garantis.	489 50 490	en liq. au 15					488 ..	
d°	d° d° 1890, garantis.	460 459 50	en liq. au 15 Pe au 15		d10 d10		d5f d5f	460 ..	
Juin 91.	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f. 5f).		en liq. au 15						
Juill. 91	d° Consolidés 4%		au 15						
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89,		en liq.						
...	Oblig. et coupons prescrits au bout de 20 ans de l'éch. Titre de 617f.		au 15		d10		d25		
...	— de 2468f.		Pe au 15		d10		d25		
...	— de 6170f.		en liq.		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	402 50 402 401 401 50 Gr. c.	au 15 en liq.					405 ..	
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	397 50 396 50 395 50 395 Gr. c.	au 15 en liq.					397 50	
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	310 308	au 15					315 ..	
	d° d° c. 2500 f.	305							
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change fixe 2f 10) Coup. de 100 fl.		en liq. au 15		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe 2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	..f	en liq. au 15	89 50	89 72½	89 40	89 72½	93 50	
...	d° 500 fl.	92f	Pe au 15		d50		d25	93	
...	d° 1000 fl.	89f 90 70 50 60 70	Pe au 31		d50		d25	89 75	
Août 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch.fl. 2f 50).		en liq.						
...	Cap. des titres amort. prescr. après 20 ans. Obl. 100 fl.	101 20 101	au 15					101 30	
..	— 500 fl.		Pe au 15		d50		d..	101 50	
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég.ch.fixe 2f50).		au 15						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		en liq. au 15	90 ..	90 10	89 97½	90 10	90 90	89 82½
...	d° coup. 500 fr.	90f 90f 05	Pe au 15		d1f		d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.		Pe au 15		d25				
...	d° coup. 50 fr.		Pe au 31		d1f	90 35	90 40 d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	89f	Pe au 31		90 70 d25			89 ..	
Avril 91	d° 3%	..f	au 15						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.		en liq. au 15					317 50	
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég.ch.fl. 25f20), coup. de 504 f. (20 £).	..f	en liq. au 15						
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	..f	au 15						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 15						
d°	d° obl. 5% d°		au 15						
Juill. 91	Portugal, 3%. 1853 à 1884 (n. ch. fixe 25f25), coup. de 20 £.	38f 60	en liq. au 15	38 45				38 60	38 15
...	d° coup. de 50 £.	.f	Pe au 15		d50		d25	39 ..	
...	d° coup. de 100 £.	38f 75 85 65	Pe au 15		d50		d1f	38 50	
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. Nos 1 à 390000 et 500001 à 929987. C. 500 f.	[illegible] 284 50 282 280 285	en liq. au 15					286 ..	
...	C. 5 obl.		au 15						
...	C. 10 ob.		au 15						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%		en liq. au 15					102 ..	
Juill. 91	d° 1890, 4%	85f 15	Pe au 15						
...	Russie, 1850, 4½% (n.ch.fl. 25f50. Oblig. de 100 £.		en liq. au 15						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	97f 05 25 50	au 15					97 75	
...	Grosses coupures	99f 50							
Juill. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort), n.c.fl. 4f. Obl. de 100 r.	..f	en liq. au 15						
...	d° de 1000 r.	..f	Pe au 15		d50		d25		
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort), n.c.fl. 4f. Obl. de 100 r.	69f 25	en liq. au 15	68 10					68 05
...	d° de 1000 r.	68f 60	Pe au 15		d50		d25	68 ..	
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	96f 75 50 30	en liq. au 15	96 25				96 70	
...	Grosses coupures	..f	Pe au 15		d50		d25	97 50	96 25
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 15						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change fixe 4f), coup. de 125 r.	104 90	en liq. au 15						
...	coup. de 500 r.	104 50						104 25	
...	coup. de 1000 r.	104 50						104 50	
...	coup. de 10000 r.		en liq.						
Juin 91.	d° 1889, 4% (or).	98f 45 50 55 60	au 15					98 15	
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	96f 90 97f 96f 90	en liq. au 15					97 ..	
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	98f	en liq. au 15						
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p., Obl. 500 f.	96f 30 35 40	en liq.					96 30	
...	d° 2500 f.	97f 20 50	au 15	95 60	95 60	95 50	95 55	97 75	95 50
...	d° 5000 f.	95f 55 60 70 75 80	Pe au 15		d50		d25	96 ..	
...	d° 12500 f.	95f 50 55 45						95 40	
Juill. 91	d° d° 3e série	96f 50	en liq. au 15					96 75	
Mai 91.	d° Intér. cons., 4½%. 1re ém., 1980 (n.ch.fl. 4f) C. 100 r.	69f 75	en liq. au 15						
	C. 500 r.	..f	au 15		d50		d25		
	C. 1000 r.	..f	au 15						
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Transcaucasien, remb. au pair.	81f	en liq. au 15					81 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½%, 53 (n.ch.fl. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Obligi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	325 ..	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fl. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	79 ..	78 70
d° 1000 fl. d°	79 ..	
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.	376 25	
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Congo (État indép. du), Lots 1888.		
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Danemark, 3½% (nég.ch.fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fl. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.		
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.		
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%		
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
d° 1866, 5%		
Gouv. de Québec, 80, 4½%, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fl. 25f20).	121 ..	120 ..
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f.p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	100 ..	
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.	330 ..	
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	625 ..	
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t.p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	500 ..	
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	605 ..	600 ..
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	350 ..	348 50
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	340 ..	
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	431 50	430 50
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486		
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale	402 ..	
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000		
Beïra-Alta, 3%	105 ..	
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	210 ..	195 ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	203 50	
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	316 ..	315 75
d° (Série X)	321 50	320 ..
Nord-Belges, 3%	472 50	472 ..
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque	390 50	
d° (2e série), 2e hypothèque.	372 50	370 ..
d° (3e série), 3e hypothèque.	359 75	357 50
d° (4e série), 4e hypothèque.	326 25	325 ..
d° (5e série), 5e hypothèque.	320 ..	
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	353 ..	352 50
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	355 ..	352 50
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	355 50	355 25
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	337 50	335 ..
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	334 ..	
Ouest de l'Espagne, 4%		
Portugais, 3%	190 ..	175 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	180 ..	162 50
d° 4%	217 50	201 ..
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	367 50	365 ..
d° 2e hypothèque.	350 ..	
d° 3e hypothèque.		
Cordoue à Séville, 3%		
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%	530 ..	
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.	368 .	
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	300 ..	
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f., t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	504 50	502 50
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	513 ..	
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	440 ..	
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		

Jouissance	Jeudi 13 Août	Au comptant	Termes	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500	448 448 [illegible]	au 15					448 75	
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr	88 75	en liq..						
			au 15..					89 ..	
Juin 91	Serbie 78, 4%, r.c.f 25f10 Ob. 20 £		en liq..						
			au 15						
...	d° d° Ob. 50 £	103 50	P° au 15		d15			d25	
...	d° d° Ob. 100 £.	104	P° au 31		d50		d25		
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq..						
	(nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.	104	au 15..					104 ..	
...	d° d° Ob. 100 £.	103 95 104 ..	P° au 15		d50		d25	104 ..	
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq..						
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.		au 15..						
..	d° d° c. 5000f.		P° au 15		d50		d25		
			en liq..						
91.	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	90f25	au 15..						
			en liq..						
s 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).		au 15..						
	d° d° gross. coup.		en liq..						
d°	d° d° (sér. C).	18f55	au 15..					18 50	
	d° d° gross. coup.		en liq..						
d°	d° d° (sér. D).	18f55	au 15..	18 45			18 40	18 50	
...	d° d° gross. coup.		P° au 15		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq..						
	Obligations de 500 fr.	417 50 416 25	au 15..					417 50	418 75
...	d° de 2500 fr.	417 415	P° au 15		d50		d25		
...	d° de 12500 fr.		P° au 31		d50		d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..						
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	450	au 15..					450 ..	
...	d° d° 2500 f.		P° au 15		d10		d5f		
...	d° d° 12500 f.		P° au 31		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq..						
	pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	450 452 50	au 15..					450 ..	452 50
		450 451 25	P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		en liq..						
ex-5e r.	250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		au 15..						
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		P° au 15		d10		d5f		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)		au 15						
Juill. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 21.		en liq.						
			au 15..						
Juill. 88	Banque des Pays-Hongrois, act.		en liq..						
ex-1re r.	nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		au 15..						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq..						
	100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p. (ex-coupon 14)	597 50	au 15.	596 25			595 ..		597 50
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq..						
	250 fr. payés (ex-coupon 32)..	551 25	au 15..	552 50				553 75	552 50
			P° au 15		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq..						
	150 fr. payés (ex-coupon 34)..		au 15..						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq..						
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1085	au 15..					1087 50	1085 ..
			P° au 15		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		P° au 31		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions		en liq..						
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).		au 15..					480 ..	
...	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq..						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		au 15..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq..						
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		en liq..						
	estamp. « Act. de cap. amortie ». (ex-coupon 14)	125 123	au 15..	120 ..			121 25	125 ..	120 ..
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	420 415	au 15..	417 50			415 ..	420 ..	420 ..
			P° au 15		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes.		en liq..						
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		au 15..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat		en liq..						
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.	617 50 616 25	au 15..	620 ..	621 25	618 75	621 25	615 ..	618 75
			P° au 15		d10		d5f		
	Grosses coupures....		P° au 31		d10		d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq..						
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	100 98f75	au 15..					90 ..	
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).		au 15..	215 ..			216 25	218 ..	217 50
			P° au 15		d10		d5f		
	Grosses coupures....		P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p. : 200000 act. de 1862 ; 100000 a. de 1881 ; 60000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq..						
	de 1889. (ex-coup. 42)........	627 50	au 15..	618 75	618 75	615 ..	618 75	632 50	620 ..
	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 59).....	282 50	au 15..	280 ..			282 50	282 50	281 25
			P° au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	118 75 115	au 15..	115 ..			113 75	115 ..	112 50
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 63)......	280 278 75	au 15..	278 75				280 ..	280 ..
			P° au 15				d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de		en liq..						
	chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p. (ex-coupon 22)	330 325	au 15..					332 50	
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq..						
	a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000).		au 15..					700 ..	
	(ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).		P° au 15		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	Change	Papier long	Papier court
3%	Amsterdam	207 1/8 à 207 3/8..	206 5/8 à 206 7/8 et 4%.
4%	Allemagne.	123.... à 123⅛...	122 13/16 à 122 15/16 et 4%.
4%	Vienne....	211¼.. à 211¾...	211¼.. à 211¾ et 4..%.
5%	Barcelone..	456.... à 458.....	456.... à 458.. et 4..%.
5%	Madrid....	456 ... à 458.....	456.... à 458.. et 4..%.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4. %.
5%	St-Pétersb.	256.... à 258.....	257.... à 259.. et 4..%.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4..%.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 30 . à 25 31...	25 25.. à 25 26..—2½%.
	d° chèque	25 26½ à 25 27½.	25 26½ à 25 27½—.....
3%	New-York.	518½.. à 519½...	518½ . à 519¼..—3..%.
3%	Belgique..	1/8 pte. à pair	1/16 pte à 3/16 pte—3..%.
6%	Italie.....	1½ pte à 1¾ pte..	1¾ pte à 2% pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16 pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 4% à 5% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 235 à 240 .. 0/00 pte.
Quadruples espagnols.................. 81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains....... 81 .. à 81 25
Piastres mexicaines...................... 4 05 à .. ..
Souverains anglais....................... 25 22 à 25 27
Banknotes................................ 25 24 à 25 29
Aigles des Etats-Unis.................... 25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)..................... 24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes..... 20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 millièm. 40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d° 20 .. à .. ..
Couronnes de Suède....................... 27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾% consol. Midi, 96 3/16—1 heure, 96 3/16
Vienne, Métall, ...—Papier, 92 20—Monnaie, 92 20
Crédit Autrichien... 286 25 | Chem. de Fer Autrich. 282 75
Change sur Londres.... Demande, 118 15 — Offre, 118 45
Change sur Paris....... Demande, 46 775 — Offre, 46 825
Lots............... 138 .. | Napoléon 9 41

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 13 Août 1891

	Disponible	Livrable dern. cours
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3................	36 50 à	
Roux 88° nets..............	36 .. à 36 25	
Raffinés, bonne sorte........	106 50 à	
— belle sorte.........	107 50 à	
Certificats de sortie.........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	36 625 à 36 75
— Septembre......	.. .. à	36 625 à 36 75
— 4 d'Octobre....		35 375 à 35 50
— 4 premiers.....		35 75 à 35 875
....		.. .. à .. ..
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	43 50 à	
Courant du mois............		41 75 à 42 ..
Septembre..................		40 50 à 40 75
4 derniers.................		39 50 à .. ..
4 premiers.................		39 50 à .. ..
....		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	52 75 à	
Courant....................		52 75 à 52 50
Septembre..................		53 25 à 53 ..
4 derniers.................		54 .. à 54 25
4 premiers.................		54 25 à 54 75
....		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts............	74 75	
—	.. ..	
Colza en tonnes............	76 75	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	84 75	
—	.. ..	
Courant....................		74 75 à .. ..
Septembre..................		75 50 à .. ..
4 derniers.................		76 50 à 76 25
4 premiers.................		78 50 à 78 25
....		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	62 .. à	
Courant....................		62 .. à 61 75
Septembre..................		62 75 à 62 50
Septembre-Octobre..........		62 75 à 63 ..
4 derniers.................		63 50 à .. ..
4 de Novembre..............		63 75 à 64 ..
COURS DU MERCREDI 12 Août.		
SUIF DE PLACE *48° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	64 25 à	
SUIF DE PROVINCE *48° 1/2, enfûté, en gare Paris.*	63 50 à	

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Jeudi, 13 août 1891.

La situation reste mauvaise au nord-ouest et sur le nord de l'Europe. Une bourrasque se trouve au large de la Norvège et un minimum secondaire sur le Danemark (747mm). Le baromètre descend au centre du continent; il monte sur les Iles-Britanniques, où le vent persiste du S.-O. Une hausse a également lieu sur nos régions et, quoique la pression y soit supérieure à 765mm (Biarritz 769mm), elles restent sous l'influence des courants du large. Les pluies ont continué sur les Iles-Britanniques, l'Allemagne et les régions nord de la France.

La température a légèrement baissé; elle était ce matin de 12° à Pétersbourg, 15° à Paris, 17° à Christiansund, Lyon et 28° à Biskra. On notait 10° au Puy de Dôme et 8° au Pic du Midi.

En France, le ciel est nuageux et quelques averses sont toujours probables; la température moyenne va se tenir au-dessous de la normale. — A Paris, hier, pluie. Max.: 20° 8; min.: 11° 8.

Situation particulière aux ports. — Manche: mer houleuse à Dunkerque, Calais, Boulogne, le Havre et Cherbourg.

Océan: mer agitée à Brest, belle à Lorient.

Méditerranée: mer houleuse à Marseille, agitée à Sicié; calme à Nice.

Situation du jeudi 13 août 1891 (soir). — Le baromètre monte sur l'ouest de l'Europe. — En France, les averses paraissent devoir cesser et la température va se relever.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Du 10 août.

Arbelin (Emile-Edouard), pharmacien, rue Didot, 39. — Synd. prov., M. Godmer, 3, rue Christine.

Huveau (Armand-Victor), md de vins, boulevard de Strasbourg, 30. — Synd. prov., M. Godmer, 2, rue Christine.

Du 11 août.

Clerfond (Désiré), pharmacien, place Vendôme, 28. — Liquid. prov., M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts.

Martinet (Pierre), md boucher, à Saint-Maurice (Seine), Grande-Rue, 158. — Liquid. prov., M. Planque, 9, rue Bertin-Poirée.

P. Plisson et Cie (société en commandite), ayant pour objet la fabrication et la vente des huiles et graisses minérales, à Nanterre, chemin du Quignon. — Liquid. prov., M. Boussard, 49, rue Saint-André-des-Arts.

Vignot (Louis-Alexandre-Alexis), md de vins, tenant hôtel, boulevard de Clichy, 98. — Liquid. prov., M. Rochette, 12, place Dauphine.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 11 août.

Champelle (Jean), ancien nourrisseur-laitier, au Vésinet (Seine-et-Oise), rue Thiers, 53 *bis*. — Synd. prov., M. Destrez, 46, rue Saint-André-des-Arts.

Bartholomé (Auguste-Léon-Félix), entrepreneur de couverture et plomberie, à Malakoff (Seine), avenue Pierre-Larousse, 53. — Synd. prov., M. Beaujeu, 14, rue Chanoinesse.

Ve Gilbert (Charlotte Weingris), mde de confections, à Aubervilliers (Seine), rue de Solférino, 3. — Synd. prov., M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts.

Rousseau et Courbon, société en nom collectif ayant pour objet le commerce de teinturiers en soie, rue des Anglais, 6 et 8. — Synd. prov., M. Lupy, 39, quai des Grands-Augustins.

Roy (Jean-Baptiste), md-épicier, rue des Vosges, 6. — Synd. prov., M. Hécaen, 14, rue de l'Ancienne-Comédie.

Dame Chéreau (Anna-Marie Gulpin), ancienne mde de produits chimiques, à Arcueil (Seine), rue Nouvelle-du-Parc, 1. — Synd. prov., M. Cotty, 27, quai de la Tournelle.

Doré et Bellot, société en nom collectif, ayant pour objet le commerce d'épicerie, vins et comestibles, rue des Pyrénées, 94. — Syndic prov., M. Cotty, 27, quai de la Tournelle.

Malapert, pharmacien, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Destrez, 46, rue Saint-André-des-Arts.

Vienne (Hedwige-Melchiade-Léon), nég. en vins, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Destrez, 46, rue Saint-André-des-Arts.

Dubois, md de vins, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Lupy, 39, quai des Grands-Augustins.

Léveilley, md de vins, rue de la Tombe-Issoire, 82. — Synd. prov., M. Rochette, 12, place Dauphine.

Bidault, entrep. de fumisterie, à Gentilly, rue de l'Hay, 14. — Synd. prov., M. Ponchelet, 12, rue Chanoinesse.

Danchaud jeune (Alexandre), entrepr de maçonnerie, rue Poliveau, 39 *bis*. — Synd. prov., M. Cotty, 27, quai de la Tournelle.

Liquidations judiciaires converties en faillites.

Du 11 août.

Boutaric (Pierre), ancien md de vins, rue Caulaincourt, 97. — Synd. prov., M. Planque, 9, rue Bertin-Poirée.

Vogt (Charles-Henri), entrepr de peinture et vitrerie à Suresnes (Seine), rue du Mont-Valérien, 5. — Synd. prov., M. Menaut, 5, rue de l'Hirondelle.

Spectacles du Vendredi 14 Août.

Opéra. — 7 h. 3/4. — *Sigurd*, opéra en 4 actes et 9 tableaux, de MM. C. du Locle et A. Blau, musique de M. E. Reyer.

Sigurd	MM.	Sellier.
Gunther........		Bérardi.
Hagen..........		Gresse.
Un prêtre d'Odin		Douaillier.
Brunehild......	Mmes	Rose Caron.
Hilda...........		Bosman.
Uta		Hegion.

Théâtre-Français. — 8 h. 1/4. — *Hernani*, drame en 5 actes, en vers, de Victor Hugo: Mounet-Sully, J.-P. Mounet, Le Bargy, Martel, Joliet, Villain, Falconnier; Mmes A. Dudlay, Amel.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot: Barral, Landrin, Lamar; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue: Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — 8 h. 1/4. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. Lemonnier: Mmes Riquet-Lemonnier, Lévi-Leclerc, Perrot; MM. Gravier, Desjardins, Regnard, Jaeger, Avelot.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran: Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le Procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina: Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — Reprise de *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année. — Caravane Egyptienne.

OPÉRA-COMIQUE, ODÉON, GYMNASE, VAUDEVILLE, CHATELET, PALAIS-ROYAL, PORTE-SAINT-MARTIN, MENUS-PLAISIRS, NOUVEAUTÉS: clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels*: LOUIS JEZIERSKI.

RENSEIGNEMENTS SPÉCIAUX

Fournisseurs de l'État, de la ville de Paris, des grandes Administrations, etc., etc.

BIBLIOTHÈQUES

AUTEURS CÉLÈBRES

A 60 centimes le Volume

UN DES PLUS GRANDS SUCCÈS DE LA LIBRAIRIE MODERNE

200 VOLUMES PARUS

Le but de la collection des Auteurs célèbres est de mettre entre toutes les mains de bonnes éditions des meilleurs écrivains modernes et contemporains. Sous un format commode et pouvant en même temps tenir une belle place dans toute bibliothèque, il paraît chaque semaine un volume.

Chaque ouvrage est complet en un volume.

Parmi ces auteurs nous citerons: P. Arène, A. Belot, E. Berthet, L. Boussenard, A. Bouvier, Champfleury, E. Chavette, L. Cladel, J. Claretie, G. Courteline, A. Daudet, C. Flammarion, Th. Gautier, J. Gros, A. Houssaye, R. Maizeroy, H. Malot, Guy de Maupassant, C. Mendès, Ch. Monselet, J. Richepin, F. Sarcey, A. Silvestre, A. Theuriet, Tolstoï, E. Zola, etc., etc.

Librairie MARPON et FLAMMARION
26, rue Racine — Paris.
ENVOI FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE
REMISES SPÉCIALES AUX MUNICIPALITÉS

CALORIFUGES

BOILEAU (s[r] de Magniat et C[ie]), membre du jury Barcelone. *Mastic paille-liège, Joints, Enduits, Paratartre, etc.* Médailles aux Expositions universelles de 1878 et 1889. — Références toujours disponibles de fournitures *régulières à l'État*, aux grandes compagnies fluviales et maritimes, *à la Ville* et dans la haute industrie. Usine à vapeur et bureaux, 4 et 6, rue de Nantes, *Paris*.

CARTES GÉOGRAPHIQUES

HACHETTE et C[ie], 79, boulevard Saint-Germain, Paris. *Atlas de géographie moderne*, comprenant 64 cartes et accompagné de notices et d'un répertoire alphabétique des noms qui figurent dans l'atlas.
Prix, relié, 25 fr.

ÉQUIPEMENTS ET HABILLEMENTS MILITAIRES

HARRISSARD et C[ie], fournisseurs du régiment de sapeurs-pompiers de Paris, de la préfecture de police et de la ville de Paris, 3, rue Lesdiguières, Paris.

ENSEIGNEMENT — MATÉRIEL

HACHETTE et C[ie], 79, boulevard Saint-Germain, à Paris. Matériel complet d'enseignement primaire et secondaire.

FAIENCES. PORCELAINES

CRISTAUX. — SERVICES DE TABLE

GRAND DÉPOT. E. BOURGEOIS
21, rue Drouot. (*Voir ci-dessous.*)

FILTRES

FILTRE CHAMBERLAND SYSTÈME PASTEUR

Seule Médaille d'Or Exposition Universelle 1889

SEUL FILTRE ADOPTÉ APRÈS CONCOURS pour L'ARMÉE FRANÇAISE

Extrait d'une lettre de M. PASTEUR, du 1[er] Mars 1886.



Par votre lettre du 26 février 1886, vous me demandez si j'ai autorisé de vendre, avec mention de mon nom sur affiche ou prospectus, des filtres autres que celui de M. CHAMBERLAND.
Je n'ai point donné cette autorisation et c'est tout à fait à **mon insu et contre mon gré que cette usurpation de mon nom a pu avoir lieu**

Signé : L. PASTEUR.

On doit donc exiger sur tous les filtres la marque:

CHAMBERLAND système PASTEUR

J. BOULET & C[ie], seuls concessionnaires
31 et 33, RUE BOINOD, PARIS.

IMPRIMERIE & LIBRAIRIE

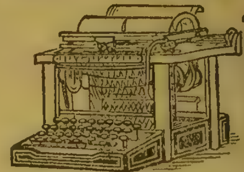
DELALAIN frères, LIBRAIRES CLASSIQUES, IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ. — Recueil des Lois et Actes de l'Instruction publique. — Imprimés nécessaires aux services de la comptabilité et de l'administration dans les facultés, les lycées, les écoles normales primaires et les écoles primaires. — Ouvrages pour l'Enseignement secondaire classique, l'Enseignement secondaire spécial et l'Enseignement primaire. — Livres inscrits sur la liste des ouvrages fournis gratuitement par la ville de Paris à ses Écoles communales. — 56, rue des Écoles.

LIBRAIRIE CLASSIQUE

HACHETTE et C[ie], 79, boulevard Saint-Germain, Paris. Nouveau cours du certificat d'études primaires : *Histoire et civilisation de la France. Arithmétique et calcul mental. Le premier livre de lecture courante des enfants.* Ouvrages illustrés de gravures en noir et en couleurs.

MACHINES A ÉCRIRE

LA "REMINGTON"



La machine à écrire "REMINGTON" a été, depuis quinze ans, la machine-type : les modifications et les perfectionnements qui y ont été apportés dans ces derniers temps en ont fait une véritable merveille de mécanisme.

Demander le prospectus, spécimens d'écriture et la liste des acheteurs, à Messieurs

WYCKOFF, SEAMANS & BENEDICT, 18, Rue de la Banque, Paris

MÉCANICIEN

F. WEIDKNECHT, ingénieur-constructeur : ateliers, 1, boulevard Macdonald ; bureaux, 47, rue Paradis, Paris. — Spécialité de locomotives, tender, pour voies étroites et normales ; *5 nouveaux types de locomotives* créés spécialement pour la voie de 0.60 pour chemins de fer secondaires, tramways, etc., etc. — Machines à vapeur fixes, mi-fixes et locomobiles. — Broyeurs, concasseurs, granulateurs pour toutes matières dures ou tendres ; ballast, sable de maçonneries, chaux, ciment, quartz aurifères, minerai de toute nature, etc.

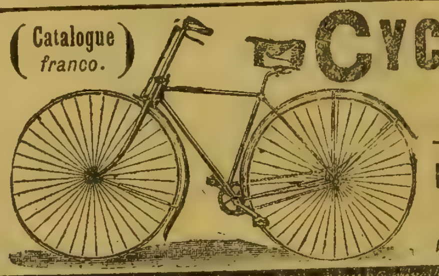
MOBILIER SCOLAIRE

HACHETTE et C[ie], 79, boulevard Saint-Germain, à Paris. Modèles en plâtre pour l'enseignement du dessin d'après la bosse. Appareils divers pour l'enseignement des sciences.

POMPES

L. NEUT, 99, boulevard Magenta, Paris, — fournisseur des usines du Creusot, des compagnies de chemins de fer, des ponts et chaussées, des entrepreneurs de travaux publics, de la marine et des manufactures de l'État, du Canal interocéanique de Panama, etc.
Pompes centrifuges perfectionnées, brevetées s. g. d. g.
Envoi franco du catalogue.

(Catalogue franco.)



CYCLES "STANDARD"

BICYCLETTES et TRICYCLES

DE COURSE ET DE ROUTE

BICYCLETTE MILITAIRE, Modèle TYPE d'Ordonnance

Adopté par l'Armée, Collèges, Gymnases, Postes, etc.

Ag[ce] G[le]: **A. RICBOURG** Direct[r], **20**, Rue de LA REYNIE, Paris

GRAND DÉPOT

E. BOURGEOIS

21, RUE DROUOT, 21

PORCELAINES, FAIENCES & CRISTAUX

Maison spéciale pour Services de Table et Dessert.

ENVOI FRANCO SUR DEMANDE DU CATALOGUE COLORIÉ

Vingt-troisième année. — N° 220. Le numéro : 15 centimes. Samedi 15 Août 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

Les ateliers étant fermés le jour de l'ASSOMPTION, le *Journal officiel* ne paraîtra pas demain dimanche.

SOMMAIRE DU 15 AOUT

PARTIE OFFICIELLE

PARTIE NON OFFICIELLE

CHAMBRES

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 14 Août 1891.

RAPPORT
AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Monsieur le Président,

Une loi du 27 juin dernier a rendu applicables à la Guadeloupe, à la Martinique et à la Réunion, les lois du 22 juillet 1867 et du 19 décembre 1871, sur la contrainte par corps.

Je ne vois que des avantages à étendre à nos autres colonies la législation actuellement en vigueur en cette matière dans la métropole.

J'ai, par suite, l'honneur de soumettre à votre haute sanction, après entente avec M. le garde des sceaux, ministre de la justice, le projet de décret ci-joint, portant application aux colonies des lois du 22 juillet 1867 et du 19 décembre 1871.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies et du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Vu l'article 18 du sénatus-consulte du 3 mai 1854 ;

Vu la loi du 27 juin 1891, portant application aux colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion des lois du 22 juillet 1867 et du 19 décembre 1871, sur la contrainte par corps,

Décrète :

Art. 1er. — Les lois du 22 juillet 1867 et du 19 décembre 1871 sont applicables aux colonies de Saint-Pierre et Miquelon, de la Guyane, du Sénégal, du Congo français, de Mayotte, de Diégo-Suarez et dépendances, de la Cochinchine, de la Nouvelle-Calédonie, d'Obock, ainsi qu'aux pays de protectorat de l'Indo-Chine et aux établissements français dans l'Inde et de l'Océanie.

Art. 2. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies et le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel* de la République française, au *Bulletin des lois* et au *Bulletin officiel* du sous-secrétariat d'Etat des colonies.

Fait à Fontainebleau, le 12 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

A. FALLIÈRES.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Décrète :

Art. 1er. — Sont nommés :

Conseiller à la cour de cassation, M. Loubers, avocat général près la même cour, en remplacement de M. Talandier, décédé.

Avocat général près la cour de cassation, M. Sarrut, avocat général près la cour d'appel de Paris, en remplacement de M. Loubers, qui est nommé conseiller.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 14 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le garde des sceaux,
ministre de la justice et des cultes,
A. FALLIÈRES.

Le président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Décrète :

Art. 1er. — Sont nommés :

Premier président de la cour d'appel de Bastia, M. Candellé-Bayle, procureur général près la cour d'appel de Nîmes, en remplacement de M. Jorel, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Procureur général près la cour d'appel de Nîmes, M. Garas, conseiller à la cour d'appel de Toulouse, en remplacement de M. Candellé-Bayle, qui est nommé premier président.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 14 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le garde des sceaux,
ministre de la justice et des cultes,
A. FALLIÈRES.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Décrète :

Art. 1er. — Sont nommés :

Avocat général près la cour d'appel de Paris, M. Symonet, substitut du procureur général près la même cour, en remplacement de M. Sarrut, qui est nommé avocat général à la cour de cassation.

Substitut du procureur général près la cour d'appel de Paris, M. Bonnet, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Symonet, qui est nommé avocat général.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine, M. Pottier, procureur de la République près le siège de Fontainebleau, en remplacement de M. Bonnet, qui est nommé substitut du procureur général.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Fontainebleau (Seine-et-Marne), M. Bauchart, procureur de la République près le siège d'Avallon, en remplacement de M. Pottier, qui est nommé substitut du procureur de la République à Paris.

Procureur de la République près le tribunal de première instance d'Avallon (Yonne), M. Chesney, juge d'instruction au siège de Châteaudun, en remplacement de M. Bauchart, qui est nommé procureur de la République à Fontainebleau.

Juge au tribunal de première instance de Châteaudun (Eure-et-Loir), M. Cornu, juge suppléant au siège de Coulommiers, en remplacement de M. Chesney, qui est nommé procureur de la République.

Conseiller à la cour d'appel de Paris, M. Ditte, substitut du procureur général près la même cour, en remplacement de M. Barbette, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite (loi du 9 juin 1853, art. 5, § 2) et nommé conseiller honoraire.

Substitut du procureur général près la cour d'appel de Paris, M. Boulloche, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Ditte, qui est nommé conseiller.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine, M. Pignon, procureur de la République près le siège de Corbeil, en remplacement de M. Boulloche, qui est nommé substitut du procureur général.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Corbeil (Seine-et-Oise), M. Morizot, procureur de la République près le siège d'Issoire, en remplacement de M. Pignon, qui est nommé substitut du procureur de la République à Paris.

Procureur de la République près le tribunal de première instance d'Issoire (Puy-de-Dôme), M. Jullien, procureur de la République près le siège de Mauriac, en remplacement de M. Morizot, qui est nommé procureur de la République à Corbeil.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Mauriac (Cantal), M. Combris, substitut du procureur de la République près le siège de Clermont-Ferrand, en remplacement de M. Jullien, qui est nommé procureur de la République à Issoire.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), M. Rougier, substitut du procureur de la République près le siège du Puy, en remplacement de M. Combris, qui est nommé procureur de la République.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance du Puy (Haute-Loire), M. Velsche, substitut du procureur de la République près le siège de Riom, en remplacement de M. Rougier, qui est nommé substitut du procureur de la République à Clermont-Ferrand.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Riom (Puy-de-Dôme), M. Lassus, juge suppléant au siège de Nontron, en remplacement de M. Velsche, qui est nommé substitut du procureur de la République au Puy.

Conseiller à la cour d'appel de Montpellier, M. Birot-Letourneux, conseiller à la cour d'appel de Nîmes, en remplacement de M. Maupoint de Vandeul, admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite (loi du 9 juin 1853, art. 5, § 1er) et nommé conseiller honoraire.

Conseiller à la cour d'appel de Nîmes, M. Mariani, juge au tribunal de première instance de Marseille, en remplacement de M. Birot-Letourneux, qui est nommé conseiller à Montpellier.

Juge au tribunal de première instance de Marseille (Bouches-du-Rhône), M. Albarel, juge d'instruction au siège de Carcassonne, en remplacement de M. Mariani, qui est nommé conseiller.

Juge au tribunal de première instance de Carcassonne (Aude), M. Clergue, juge de paix du canton ouest de la même ville, licencié en droit, en remplacement de M. Albarel, qui est nommé juge à Marseille.

Conseiller à la cour d'appel de Riom, M. Baduel, président du tribunal de première instance de Thiers, en remplacement de M. Leyragne, décédé.

Président du tribunal de première instance de Thiers (Puy-de-Dôme), M. Veisseyre, juge chargé du règlement des ordres au siège de Nevers, en remplacement de M. Baduel, qui est nommé conseiller.

Juge au tribunal de première instance de Nevers (Nièvre), M. Pons (Pierre-Louis-Joseph-Guillaume), avocat, ancien notaire, en remplacement de M. Veisseyre, qui est nommé président.

Conseiller à la cour d'appel de Toulouse, M Jordain, avocat général près la même cour, en remplacement de M. Garas, qui est nommé procureur général.

Avocat général près la cour d'appel de Toulouse, M. Blaignan, substitut du procureur général près la même cour, en remplacement de M. Jordain, qui est nommé conseiller.

Substitut du procureur général près la cour d'appel de Toulouse, M. Artus, procureur de la République près le tribunal de première instance de Villefranche, en remplacement de M. Blaignan, qui est nommé avocat général.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Villefranche (Haute-Garonne), M. Abadie, procureur de la République près le siège de Gaillac, en remplacement de M. Artus, qui est nommé substitut du procureur général.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Gaillac (Tarn), M. Kuntz, procureur de la République près le siège d'Embrun, en remplacement de M. Abadie, qui est nommé procureur de la République à Villefranche.

Procureur de la République près le tribunal de première instance d'Embrun (Hautes-Alpes), M. Terrot de Lavalette, substitut du procureur de la République près le siège de Montauban, en remplacement de M. Kuntz, qui est nommé procureur de la République à Gaillac.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Montauban (Tarn-et-Garonne), M. Colliac, substitut du procureur de la République près le siège de Moissac, en remplacement

de M. Terrot de Lavalette, qui est nommé procureur de la République.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Moissac (Tarn-et-Garonne), M. Marty, juge suppléant au siège de Montauban, en remplacement de M. Colliac, qui est nommé substitut du procureur de la République à Montauban.

Président du tribunal de première instance de Châlons-sur-Marne (Marne), M. Châales des Etangs, procureur de la République près le siège de Vitry-le-François, en remplacement de M. de Saint-Martin, décédé.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Vitry-le-François (Marne), M. Martin, substitut du procureur de la République près le siège de Troyes, en remplacement de M. Châales des Etangs, qui est nommé président.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Troyes (Aube), M. Laurence, substitut du procureur de la République près le siège de Melun, en remplacement de M. Martin, qui est nommé procureur de la République.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Melun (Seine-et-Marne), M. Matter, substitut du procureur de la République près le siège de Dreux, en remplacement de M. Laurence, qui est nommé substitut du procureur de la République à Troyes.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Dreux (Eure-et-Loir), M. Legris, substitut du procureur de la République nommé près le siège de Lunéville, en remplacement de M. Matter, qui est nommé substitut du procureur de la République à Melun.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Lunéville (Meurthe et-Moselle), M. Comont, substitut du procureur de la République près le siège de Senlis, en remplacement de M. Legris, qui est nommé substitut du procureur de la République à Dreux.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Senlis (Oise), M. Deligne, juge suppléant au siège de Rambouillet, en remplacement de M. Comont, qui est nommé substitut du procureur de la République à Lunéville.

Président du tribunal de première instance de Bayeux (Calvados), M. Galliot, juge au même siège, en remplacement de M. Mesaize, décédé.

Juge au tribunal de première instance de Bayeux (Calvados), M. Choisy, juge suppléant au siège de Caen, en remplacement de M. Galliot, qui est nommé président.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Caen (Calvados), M. Cudrue, juge de paix de l'Oued-Atménia, licencié en droit, en remplacement de M. Choisy, qui est nommé juge.

Président du tribunal de première instance de la Roche-sur-Yon (Vendée), M. Thulliez, président du siège de Ribérac, en remplacement de M. Porteau, décédé.

Président du tribunal de première instance de Ribérac (Dordogne), M. Duteuil (Pierre), avocat, ancien bâtonnier, en remplacement de M. Thulliez, qui est nommé président à la Roche-sur-Yon.

Vice-président du tribunal de première instance de Montbrison (Loire), M. Ferrand, juge d'instruction au siège de Nantua, en remplacement de M. Chaize, admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite (loi du 9 juin 1853, art. 5, § 1er), et nommé vice-président honoraire.

Juge au tribunal de première instance de Nantua (Ain), M. Gruet-Masson, juge de paix de Bourg, en remplacement de M. Ferrand, qui est nommé vice-président.

Juge au tribunal de première instance de la Seine, M. Turcas, président du siège de Rambouillet, en remplacement de M. Rabaroust, admis à faire valoir ses droits à la retraite (décret du 1er mars 1852, art. 1er, et loi du 9 juin 1853, art. 5, § 1er) et nommé juge honoraire.

Président du tribunal de première instance de Rambouillet (Seine-et-Oise), M. Carrive, président du siège d'Arcis-sur-Aube, en remplacement de M. Turcas, qui est nommé juge à Paris.

Président du tribunal de première instance d'Arcis-sur-Aube (Aube), M. Ancelle, juge chargé du règlement des ordres au siège de Pontoise, en remplacement de M. Carrive, qui est nommé président à Rambouillet.

Juge au tribunal de première instance de Pontoise (Seine-et-Oise), M. Ladureau, juge au siège de Grasse, en remplacement de M. Ancelle, qui est nommé président.

Juge au tribunal de première instance de Grasse (Alpes-Maritimes), M. Aubert, juge d'instruction au siège de Semur, en remplacement de M. Ladureau, qui est nommé juge à Pontoise.

Juge au tribunal de première instance de Semur (Côte-d'Or), M. Lamarche, substitut du procureur de la République près le siège de Chaumont, en remplacement de M. Aubert, qui est nommé juge à Grasse.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Chaumont (Haute-Marne), M. Seilhan, juge suppléant au siège de Corbeil, en remplacement de M. Lamarche, qui est nommé juge.

Juge au tribuual de première instance d'Angoulême (Charente), M. Feaugas, juge d'instruction au siège de Lesparre, en remplacement de M. de Masfrand, démissionnaire.

Juge au tribunal de première instance de Lesparre (Gironde), M. Boyé, juge suppléant au même siège, en remplacement de M. Feaugas, qui est nommé juge à Angoulême.

Juge au tribunal de première instance de Bar-le-Duc (Meuse), M. Noël, juge d'instruction au siège de Neufchâteau, en remplacement de M. Lignot, démissionnaire.

Juge au tribunal de première instance de Neufchâteau (Vosges), M. Garrigues, juge au siège de Mirecourt, en remplacement de M. Noël, qui est nommé juge à Bar-le-Duc.

Juge au tribunal de première instance de Mirecourt (Vosges), M. Guy, juge au siège de Saint-Claude, en remplacement de M. Garrigues, qui est nommé juge à Neufchâteau.

Juge au tribunal de première instance de Saint-Claude (Jura), M. Vivien, juge au siège de Mascara, en remplacement de M. Guy, qui est nommé juge à Mirecourt.

Juge au tribunal de première instance de Mascara (Algérie), M. Vermeil, substitut du procureur de la République près le siège de Tournon, en remplacement de M. Vivien, qui est nommé juge à Saint-Claude.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Tournon (Ardèche), M. Pépin, juge suppléant au siège de Chalon-sur-Saône, en remplacement de M. Vermeil, qui est nommé juge.

Juge au tribunal de première instance de Bergerac (Dordogne), M. Petit, juge d'instruction au siège de Cognac, en remplacement de M. Machenaud, admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite (loi du 9 juin 1853, art. 11, § 3) et nommé juge honoraire.

Juge au tribunal de première instance de Cognac (Charente), M. Nadaud, juge d'instruction au siège de Confolens, en remplacement de M. Petit, qui est nommé juge à Bergerac.

Juge au tribunal de première instance de Confolens (Charente), M. de Badière, juge suppléant au siège de Tarbes, en remplacement de M. Nadaud, qui est nommé juge à Cognac.

Juge au tribunal de première instance de Semur (Côte-d'Or), M. Bouland, juge suppléant au siège de Dijon, en remplacement de M. Belland, décédé.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Lille (Nord), M. Martinaud (André-Jules-Emile), avocat, en remplacement de M. Legrand, qui a été nommé juge.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Besançon (Doubs), M. Husson (Louis-François-Georges), avocat, en remplacement de M. Maurice, démissionnaire.

Juge suppléant au tribunal de première instance de la Rochelle (Charente-Inférieure), M. Foucault (Jacques-Louis-Charles), avocat, en remplacement de M. Bérard, décédé.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Tarbes (Hautes-Pyrénées), M. Camboué (Pierre Paul-Marie-Louis), avocat, en remplacement de M. Lasbennes. (Décret du 1er mars 1852, art. 1er.)

Juge suppléant au tribunal de première instance d'Abbeville (Somme), M. Bresson (Albert-Léopold), avocat, en remplacement de M. Dagoury, qui a été nommé juge suppléant à Saint-Dié.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Coutances (Manche), M. Delauney (François-Alphonse), ancien avoué, en remplacement de M. Lecoq, qui a été nommé juge suppléant à Caen.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Remiremont (Vosges), M. Bourdot, juge suppléant au siège de Montmédy, en remplacement de M. Richard, décédé.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Vervins (Aisne), M. Melcot, juge suppléant au siège de Péronne, en remplacement de M. Guillemont, démissionnaire.

Art. 2. — M. Noël, nommé par le présent décret juge au tribunal de première instance de Bar-le-Duc (Meuse), remplira au même siège les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Damin, qui reprendra sur sa demande celles de simple juge.

M. Petit, nommé par le présent décret juge au tribunal de première instance de Bergerac (Dordogne), remplira au même siège les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Machenaud, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Cornu, nommé par le présent décret juge au tribunal de première instance de Châteaudun (Eure-et-Loir), remplira au même siège les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Chesney, qui est nommé procureur de la République.

M. Nadaud, nommé par le présent décret juge au tribunal de première instance de Cognac (Charente), remplira au même siège les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Petit, qui est nommé juge à Bergerac.

M. Bouisset, juge au tribunal de première instance de Confolens (Charente), remplira au même siège les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Nadaud, qui est nommé juge à Cognac.

M. Jean, dit Cazettes, juge au tribunal de première instance de Limoux (Aude), remplira au même siège les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Gary, décédé.

M. Garrigues, nommé par le présent décret juge au tribunal de première instance de Neufchâteau (Vosges), remplira au même siège les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Noël, qui est nommé juge à Bar-le-Duc.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 14 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le garde des sceaux,
ministre de la justices et des cultes,

A. FALLIÈRES.

Par décision en date du 10 août 1891, sur la proposition du directeur général des postes et des télégraphes, le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies a autorisé la création d'un bureau téléphonique dans la commune de Lunay (Loir-et-Cher).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Médaille militaire. — Par décret en date du 13 août 1891, le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 10 du même mois, portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a conféré la médaille militaire au sieur :

GENDARMERIE

14e légion. Nativel (Edouard-Jean-François), brigadier ; 13 ans de services, 1 blessure grave reçue en arrêtant un repris de justice.

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Infanterie. — Par décis. minist. du 14 août 1891 :

M. Maury, chef de bat. au 3e rég. de tiraill. algér., passe d'office au 113e rég. d'inf., en rempl. de M. Houdaille, mis hors cad. (ét.-maj.).

M. Lainé, maj. du 3e rég. de tiraill. algér., passe d'office au command. d'un bat. du corps dont il fait partie, en rempl. de M. Maury, changé de corps.

M. Lannegrâce, chef de bat. brev. au 61e rég. d'inf., est nommé d'office à l'emploi de maj. du 3e rég. de tiraill. algér., en rempl. de M. Lainé, passé au command. d'un bat.

M. Boë, lieut. au 3e rég. d'inf., passe d'office au 20e rég. de même arme, en rempl. de M. Clouzit, mis en réforme.

Ecoles militaires. — Par décis. du 11 août 1891, M. Zanetacci, capit. au 134e rég. d'inf., a été désigné pour occuper l'emploi d'instruct. à l'école régionale de tir du camp du Ruchard, en rempl. de M. Lemaire de Montifault, promu chef de bat.

RÉSERVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Corps de santé militaire. — Par décret en date du 13 août 1891, rendu par le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été promus dans le cadre des officiers de réserve :

Au grade de médecin aide-major de 1re classe.

Les médecins aides-majors de 2e classe :

MM. Monnet (Léon-Ernest).
Poizat (Albert).
Bonnet (Charles-Joseph-Pierre).
Devaux (Armand-Isidore-Charles).
Legoy (Auguste-Jean-Baptiste).
Rabion (Louis-Martial).
Rousset (Auguste-Charles-Jules).
Wœhling (Jean-Charles-Joseph).
Beaucard (Joseph-Edmond).
Molines (Louis).
Bert (Antoine-Eugène).
Maron (Georges-Paul).
Pailhès (Guillaume-Joseph-Eugène).
Feuilletaud (Jean-Georges).
Duriez (Louis-César-Jean-Baptiste).
Saint-Agnès (Jean-Fernand).
Jardet (Théogène-Paul).
Fournial (Louis-Marie-Jean-Victor).
Imbert (Emile-Etienne-Jules).
Fauvel (Henri-Léon-Louis).
Fauvel (Raymond-Marcel-Hormidas).
de Nabias (Barthélemy-Marie-Napoléon).
Valin (Paul-Robert).
Masson (Georges-Albert-Edmond-Eugène).
Labonne (Henry).
Rabaine (Charles-Louis).
Reymond (François).
Villemin (Julien-Paul-Amand).
Pagliano (Marie-Vincent-Jean-Baptiste).
Augio (Marie-François-Emile-Auguste).

Au grade de pharmacien aide-major de 1re classe.

MM. Fleury (Emile-Louis-Joseph).
Varenne (Eugène-Jules-Jean-Baptiste).

Liste par ordre de mérite des 45 sous-officiers admis à l'école d'administration militaire, en qualité d'élèves stagiaires d'administration, pendant l'année scolaire 1891-1892.

1 Lenicolais (Victor-Ernest), de la 2e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.
2 Cazin (François-Emile), du 56e rég. d'inf.
3 Coudert (Antoine), de la 13e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.
4 Vincent (Jules-Auguste-Marie), de la 8e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.
5 Henry (Louis-Léon-Marie), du 5e rég. du génie.
6 Quijoux (Gustave-Wilhem-Alcide), de la 22e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.
7 Deldique (Hippolite), du 72e rég. d'inf.
8 Tardy (Théophile), du 1er rég. du génie.
9 Leroy (Henri), de la 19e sect. de secrétaires d'ét.-maj. et du recrut.
10 Laprade (Philippe-Auguste-Jean), de la 21e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.
11 Chevassus (Marie-Joseph-Léon), de la 7e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.
12 Lacroix (Marie-Georges-Henri), de la 14e sect. de secrétaires d'ét.-maj. et du recrut.
13 Gounelle (Etienne-Alfred), du 6e rég. d'inf.
14 Charton (Arthur), du 156e rég. d'inf.
15 Dumétier (François-Charles), de la 14e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.
16 Aviot (Pierre), du 43e rég. d'inf.
17 Bonifazi (André-Antoine), du 1er rég. de huss.
18 Jacquel (Paul-Antoine), de la 23e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.
19 Marc (Sébastien), du 88e rég. d'inf.
20 Arnaud (Michel), de la 13e sect. de secrétaires d'ét.-maj. et du recrut.
21 Pruneau (Emile), de la 24e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.
22 Garnier (Joseph-André), de la 14e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.
23 Brian (Marie-Léon-Jean), de la 25e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.
24 Piollet (Jules), de la 3e sect. de secrétaires d'ét.-maj. et du recrût.
25 Girardot (Marie-Jules-Henri), de la 7e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.
26 Caseneuve (Eloi-Louis Philippe), de la 2e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.
27 Mailbeux (Jules-Henri), de la 6e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.
28 Herraud (Marius), de la 14e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.
29 Rigouin (Albert-Michel-Marie), du 101e rég. d'inf.
30 Petit (Louis-Esprit), de la 3e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.
31 Joly (Albert), du 50e rég. d'inf.
32 Vincent (Charles-Albert), du 40e rég. d'inf.
33 Lambert (Albert-Simon), du 2e bat. de chass. à pied.
34 Varet (René), du 97e rég. d'inf.
35 Monmarteau (Joseph-Achille), du 1er rég. du génie.
36 Fillet (Emile-Joseph), de la 25e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.
37 Donon (François), du 85e rég. d'inf.
38 Ouvrard (Florent-Norbert), de la 9e sect. de commis et ouvr. milit. d'administ.
39 Martin (Emile-Louis), du 41e rég. d'inf.
40 Astier (Pierre-Léopold), du 116e rég. d'inf.
41 Guignabert (François-Joseph), de la 13e sect. de secrétaires d'ét.-maj. et du recrut.
42 Carioux (Joachim-Nicolas), de la 4e sect. d'infirm.
43 Mathieu (Auguste), du 3e rég. du génie.
44 Legoy (Baptiste-Octave), du 9e bat. de chass. à pied.
45 Fortier (Georges-Henri), du 32e rég. d'inf.

Un concours sera ouvert, le jeudi 5 novembre prochain, pour l'obtention du grade d'officier d'administration adjoint de 2e classe du cadre auxiliaire des subsistances militaires.

Seront seuls admis à ce concours les anciens sous-officiers et les anciens engagés conditionnels appartenant, par leur âge, à la réserve ou à l'armée territoriale, et exerçant l'une des professions indiquées ci-après, à l'exclusion de toute autre : boulanger, meunier, minotier, boucher, éleveur ou marchand de bestiaux.

Les candidats devront, en outre, être chefs de maison ou susceptibles de le devenir, ou au moins, bons agents en sous-ordre.

Les candidats devront adresser leur demande au gouverneur militaire ou au général commandant les corps d'armée de leur résidence, et y joindre les pièces suivantes sur papier libre :

Copie certifiée de l'état des services;
Extrait de l'acte de naissance;
Extrait du casier judiciaire;
Copie du certificat d'instruction militaire pour les anciens engagés conditionnels.

NOTA. — Aucun concours n'aura lieu, en 1891, pour l'admission dans le cadre auxiliaire des services des bureaux de l'intendance, de l'habillement et du campement.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décision du 14 août 1891, le sénateur, ministre de la marine, a nommé à l'emploi d'élève mécanicien des équipages de la flotte les jeunes gens dont les noms suivent, et qui sont sortis cette année des écoles d'arts et métiers avec le diplôme de fin d'études :

1 Besson (Georges-Théophile), de l'école d'Angers.
2 Paissac (Albert-Victor), de l'école d'Angers.
3 Guérin (René), de l'école d'Angers.
4 Atxer (Jean-François), de l'école d'Aix.
5 Manchon (Emile-Jules), de l'école d'Angers.
6 Grand (Auguste-Jean-Pierre), de l'école d'Aix.
7 Nobiron (Charles-Théodule), de l'école d'Angers.
8 Dormois (Jules-Henri), de l'école de Châlons.
9 Thierry (Octave-Ignace), de l'école de Châlons.
10 Le Gac (Yves-Marie), de l'école d'Angers.
11 Cansel (Frédéric-Auguste), de l'école d'Angers.
12 Costesèque (Jean), de l'école d'Aix.
13 Le Pivert (Edouard-Laurent), de l'école d'Angers.
14 Calen (Marius-Jean), de l'école d'Aix.
15 Berthaut (Abel-André), de l'école d'Angers.
16 Barbier (Alphonse-Charles), de l'école d'Angers.
17 Migayron (Philippe), de l'école d'Aix.
18 Favron (Célestin-Jean-Marie), de l'école d'Angers.
19 Boussiron (Simon), de l'école d'Aix.
20 Etienne (Pierre-Marie), de l'école d'Angers.
21 Taillard (Pierre), de l'école d'Angers.
22 Boileau (Pierre), de l'école d'Angers.
23 Durand (Paul), de l'école d'Aix.
24 Ollier (Joseph), de l'école d'Aix.
25 Loux (Jean-Nicolas), de l'école de Châlons.
26 Mathieu (Louis-Emile), de l'école d'Angers.
27 Foby (Amos), de l'école d'Aix.
28 Peillard (Sylvain), de l'école d'Aix.
29 Lyonnais (Eugène), de l'école d'Angers.
30 Papon (Henri-Léon), de l'école d'Aix.
31 Caillet (Jules), de l'école d'Angers.
32 Borrély (Auguste), de l'école d'Aix.
33 Monneret (François-Louis), de l'école d'Aix.
34 Sanvier (Philippe), de l'école d'Angers.
35 Sarrade (Jean-Marie-Paulin), de l'école d'Angers.
36 Féraud (Balthazar), de l'école d'Aix.
37 Castéra (Louis-Jean-Marie), de l'école d'Angers.
38 Pagès (Auguste), de l'école d'Aix.
39 Peyrasse (Léon), de l'école d'Aix.
40 Puget (Marius), de l'école d'Aix.
41 Chanteau (Louis), de l'école d'Angers.
42 Monier (Paul), de l'école d'Aix.
43 Cabrol (Eugène), de l'école d'Aix.
44 Maurine (Emile-Auguste-Marius), de l'école d'Aix.
45 Sance (Jean-Pierre-Numa), de l'école d'Angers.
46 Cazeneuve (Pierre), de l'école d'Aix.
47 Fortuné (Victor-Luc), de l'école d'Angers.
48 Chapot (Emmanuel), de l'école d'Angers.
49 Fageton (Jean-Marie-Jérôme), de l'école d'Angers.
50 Catusse (Baptiste), de l'école d'Angers.

A la suite des examens qu'ils ont subis à leur sortie du cours préparatoire des premiers-maîtres candidats au grade d'enseigne de vaisseau, les premiers-maîtres dont les noms suivent ont été reconnus aptes à être nommés au grade d'enseigne de vaisseau :

1 Mornu (Auguste), premier-maître de timonerie.
2 Le Deist (Joseph-Elie), premier-maître torpilleur.
3 Bourmaux (Amédée), premier-maître de timonerie.
4 De Loynes (Pierre-Denis), premier-maître de timonerie.

Ministère de la justice et des cultes.

SUCCESSIONS EN DÉSHÉRENCE

Par jugement en date du 9 décembre 1890, enregistré, le tribunal de première instance de Constantine (Algérie) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions des personnes ci-après :

Constantine.

Pasteur (Henri), aubergiste, décédé le 15 octobre 1870 à Constantine, 129 fr. 08 (1).

Ségard (Jules-François-Louis), coiffeur, né à Saint-Quentin (Aisne), décédé le 19 octobre 1870 à Constantine, 23 fr. 54.

Vigies ou Vigier (Marie-Rose), veuve de Daniel Douchkowski ou Durkouski, né à Moulins (Allier), décédée le 22 septembre 1871 à Constantine, 153 fr. 41.

Regain (Louise), journalière, née à Bordeaux, décédée le 29 août 1872 à Constantine, 14 fr. 91.

Court ou Courret (Pierre), rentier, né à Saint-Etienne-des-Toutz, décédé le 8 octobre 1872 à Constantine, 1,012 fr. 69.

Lourit ou Nourri (Louise), femme Termel, couturière, née à Bordeaux, décédée le 13 octobre 1872 à Constantine, 112 fr. 81.

Liane (Victor), brocanteur, né à Marseille, décédé le 8 octobre 1872 à Constantine, 19 fr. 38.

Eynard (Pierre), dit Louis, cultivateur, né à Châteauneuf-d'Isère, décédé le 13 octobre 1872 à Constantine, 23 fr. 32.

Riboulard (Périne), veuve Maynard, ménagère, née à Pertre (Ille-et-Vilaine), décédée le 3 novembre 1872 à Constantine, 122 fr. 50.

Perrin (Catherine), débitante de liqueurs, née à Mont-de-Marsan, décédée le 27 décembre 1872 à Constantine, 95 fr. 89.

Chegroz (veuve), employée, décédée le 14 mai 1873 à Constantine, 45 fr. 10.

Leroukel ou Lerouxel, garde champêtre, né à Saint-Sauveur-Tandelin, décédé le 23 janvier 1873 à Constantine, 93 fr. 50.

Limozin (Caroline), ménagère, décédée le 7 mars 1873 à Philippeville, 223 fr. 26.

Portal (François), charpentier, né à Mont-Fermier (Tarn-et-Garonne), décédé le 8 mars 1873 à Constantine, 84 fr. 55.

Marcolle ou Marcal (Marie), femme Jean-Pierre, ménagère, décédée le 19 novembre 1872 à Constantine, 54 fr. 05.

Militure ou Militine (Jacques), journalier, né à Vannes (Morbihan), décédé le 22 novembre 1872 à Constantine, 165 fr. 53.

Charles (Emmanuel), meunier, né à Valserre (Hautes-Alpes), décédé le 12 septembre 1872 à Constantine, 15 fr. 29.

Galet (Claude), cantonnier, né à Plantin (Ain), décédé le 8 octobre 1872 à Constantine, 23 fr. 87.

Mascaro (Pierre), jardinier, né à Barcelone (Espagne), décédé le 12 octobre 1872 à Constantine, 110 fr. 91.

Guilbert (Denise-Constance-Josèphe), veuve Chéron (Denis-Michel), ménagère, née à Arras (Pas-de-Calais), décédée le 15 mars 1873 à Constantine, 179 fr. 64.

Baingo (Charles), journalier, décédé le 30 mars 1873 à Condé-Smendou, 181 fr. 31.

Sibra Joune ou Sibrac (Pierre), journalier, décédé le 23 novembre 1872 à Hamma, 21 fr. 18.

Bourre ou Bonne (François), journalier, décédé le 12 mars 1873 à Constantine, 37 fr. 24.

(1) Sommes disponibles à la Caisse des dépôts et consignations.

Barwichi (Constantin), né à Lublin (Pologne), décédé le 19 mars 1873 à Constantine, 19 fr. 61.

Amiel-Roucail (Joséphine), épouse Barbe (Jean-Baptiste), commerçante, décédée le 30 mars 1873 à Constantine, 89 fr. 39.

Morin (Marie-Rose, veuve Astruc), ménagère, née à Malboze (Ardèche), décédée le 30 mai 1873 à Constantine, 25 fr. 68.

Trébuq ou Trébuc (Pierre), cultivateur, né à Sancède (Basses-Pyrénées), décédé le 23 août 1873 à Constantine, 30 fr. 40.

Biget (Antoine), charpentier, décédé le 29 août 1873 à Constantine, 15 fr. 91.

Borg ou Borge (Vincent), journalier, né à Sdzaoui (possessions anglaises), décédé le 3 septembre 1873 à Constantine, 14 fr. 28.

Hermann (Marguerite-Dorothée), veuve Borréat ou Boucat, ménagère, née à Belfort, décédée le 15 janvier 1874 à Constantine, 35 fr. 83.

Louison (Caroline), couturière, décédée le 31 mars 1874 à Constantine, 63 fr. 28.

Goyon (Antoine), cordonnier, décédé le 2 février 1870 à Aïn-Smara, 218 fr. 22.

Bastard (Auguste-Louis), chef de bureau, né à Colmar (Haut-Rhin), décédé le 21 octobre 1874 à Constantine, 11 fr. 05.

Mathieu (Julie), épouse Bérail (François), rentière, née à Mens (Isère), décédée le 4 novembre 1874 à Constantine, 940 fr. 04.

Krafft (Charles), ménager, décédé le 25 novembre 1874 à Constantine, 2,749 fr. 78.

Plandé (Marie-Louise), veuve Lecomte, ménagère, née à Bayonne, décédée le 10 décembre 1874 à Constantine, 159 fr. 76.

Roch dit Garibaldi, terrassier, décédé le 20 décembre 1874 à Constantine, 29 fr. 92.

Richard (Auguste-Séverin), ex-curateur aux successions vacantes, né à Tirepied (Manche), décédé le 23 décembre 1874 à Constantine, 1,309 fr. 47.

Pradet (François), ex-militaire, décédé le 3 février 1876 à Constantine, 13 fr. 39.

Descariez (Jean-Pierre), cantonnier, décédé le 25 octobre 1874 à Oued-Athménia, 49 fr. 94.

Prado d'Avilar (Annette), née à Guelma, décédée le 12 juin 1875 à Constantine, 148 fr. 12.

Heitz (Louise), veuve Mandoul ou Mandouin, domestique, née à Mulhouse (Haut-Rhin), décédée le 18 juillet 1875 à Constantine, 185 fr. 97.

Baduel (Pierre), veuf de Jeanne Rigard, cantonnier, né à Cézens (Cantal), décédé le 24 juillet 1875 à Constantine, 35 fr. 38.

Poissy (Eugène), terrassier, né à Cheragas (Alger), décédé le 2 août 1875 à Constantine, 12 fr. 44.

Sorey (Elisabeth), veuve Tendel (Pascal), ménagère, née à Nîmes (Gard), décédée le 26 septembre 1875 à Constantine, 323 fr. 33.

Farges ou Forgue (Joseph, dit Pierre), terrassier, décédé le 30 juillet 1875 à Aïn-Regada, 104 fr. 02.

Santiago (Angelo), journalier, né à Murat (Espagne), décédé le 17 octobre 1875 à Constantine, 45 fr. 84.

Jean (Jean-Baptiste), surveillant, né à Curçay (Vienne), décédé le 25 octobre 1875 à Constantine, 41 fr. 23.

Graziani (Anna), ménagère, né à Bastia (Corse), décédée le 6 octobre 1875 à Constantine, 86 fr. 46.

Brémond (Casimir), coiffeur, né à Nîmes (Gard), décédé le 26 décembre 1875 à Constantine, 10 fr. 37.

Morin (Décius), employé aux ponts et chaussées, né à Châteauroux (Indre), décédé le 1er décembre 1875 à Constantine, 57 fr. 28.

Merle (Jean-Pierre), plombier, décédé le 5 février 1876 à Constantine, 18 fr. 67.

Duringer (Jean-Georges), époux de Thérèse Blard, garde champêtre, né à Olwisheina (Bas-Rhin), décédé le 16 avril 1876 à Constantine, 27 fr. 11.

Veuve Wurn (Caroline), ménagère, née à Strasbourg (Bas-Rhin), décédée le 10 juin 1876 à Constantine, 25 fr. 98.

Alix (Antoine), lampiste, né à Lyon, décédé le 9 juillet 1876 à Constantine, 130 fr. 09.

Bonnichon (Alfred), soldat, décédé le 14 février 1876 à Constantine, 38 fr. 19.

Asnard ou Azenard (Michel), maçon, né à Alicante (Espagne), décédé le 11 mai 1876 à Constantine, 19 fr. 66.

Durrieu-Tindicière, journalier, né à Raimbeaucourt (Nord), décédé le 8 octobre 1876 à Constantine, 18 fr. 43.

Franceschi ou Frauceschi (Joseph), journalier, né à Resignane (Italie), décédé le 9 avril 1876 à Constantine, 26 fr. 54.

Karl (David), cantonnier, né dans le grand-duché de Bade, décédé le 13 décembre 1876 à Constantine, 10 fr. 82.

Martin (Jean), charretier, né à Chena (Haute-Savoie), décédé le 2 octobre 1876 à Constantine, 72 fr. 68.

Rubin-Delauchy (Clément), cultivateur, né à Marignier (Haute-Savoie), décédé le 24 novembre 1876 à Constantine, 55 fr. 52.

Croze (Bonaventure), cultivateur, né à Perpignan (Pyrénées-Orientales), décédé le 17 janvier 1877 à Constantine, 693 fr. 63.

Hœffich (Comard), journalier, né à Constantine, décédé le 22 janvier 1877 à Constantine, 49 fr. 25.

Lebas (Marie), ménagère, née à Ingouville (Seine-Inférieure), décédée le 15 mars 1877 à Constantine, 20 fr. 71.

Dalet ou Dalley (Henri), maçon, né à Thollet (Vienne), décédé le 10 avril 1877 à Constantine, 28 fr. 21.

Guarello (Joseph), terrassier, né à Cardonna (Italie), décédé le 14 septembre 1877 à Constantine, 16 fr. 43.

Neviani (Joseph), journalier, né à Reggio-Miles (Italie), décédé le 11 août 1877 à Constantine, 55 fr. 66.

Ravel (Joseph), terrassier, né à Chassagne (Haute-Loire), décédé le 24 juillet 1877 à Constantine, 44 fr. 93.

Ricard (Casimir), cultivateur, né à Glaizil (Hautes-Alpes), décédé le 4 août 1877 à Constantine, 16 fr. 19.

Barillié (Pierre), cuisinier, décédé le 20 septembre 1877 à Constantine, 13 fr. 82.

Leroy (Clovis), ex-garde champêtre, né à Ingouville (Seine-Inférieure), décédé le 1er avril 1877 à Constantine, 235 fr. 69.

Antoine (Louis-Auguste), terrassier, né à Vinay (Isère), décédé le 20 septembre 1877 à Constantine, 57 fr. 80.

Gandron (Michel), cultivateur, né à Evans (Jura), décédé le 9 octobre 1877 à Constantine, 16 fr. 57.

Boullet (Vincent), meunier, né à Montambert-Tannay, décédé le 14 décembre 1877 à Constantine, 45 fr. 03.

Delatour (André), terrassier, né à Buhl (Meurthe), décédé le 30 octobre 1877 à Constantine, 14 fr. 34.

Gissot (Prosper), journalier, né à Mauvezin (Gers), décédé le 26 octobre 1877 à Constantine, 37 fr. 90.

Prevot (Henri), cantonnier, décédé le 29 décembre 1877 à Constantine, 43 fr. 46.

Audié (Joseph-Léon), journalier, né à Armissan (Aude), décédé le 7 septembre 1878 à Constantine, 32 fr. 58.

Bouvet (Henri), journalier, né à Paris, décédé le 12 juin 1878 à Constantine, 30 fr. 78.

Ruzé (Louis), né à Silligny (Moselle), décédé le 17 janvier 1879 à Constantine, 42 fr. 51,

Rellet (Sophie), née à Rouen, décédée le 31 octobre 1878 à Constantine, 27 fr. 26.

Buggino ou Buggnio (Rose), née à Toulon, décédée le 17 octobre 1878 à Constantine, 45 fr. 05.

Laussédat (Jean), né à Biollet (Puy-de-Dôme), décédé le 11 octobre 1878 à Constantine, 12 fr. 92.

Bolender (Charles-François), sergent en retraite, né à Saint-Louis (Haut-Rhin), décédé le 17 juillet 1879 à Constantine, 63 fr. 82.

Potron (Noël-François), né à Paris, décédé le 28 septembre 1879 à Constantine, 19 fr. 08.

Braccar (Agathe), veuve Leclerc, née à Nancy, décédée le 23 octobre 1879 à Constantine, 79 fr. 04.

Bataille (Emile), décédé le 5 avril 1879 à Constantine, 17 fr. 67.

Walder (Abel), né à Plancher-Bas (Haute-Saône), décédé le 30 juin 1879 à Constantine, 24 fr. 70.

Cartier (André), décédé le 30 mars 1880 à Constantine, 1,178 fr. 30.

Broussard (Charles), né à Comines (Nord), décédé le 3 janvier 1880 à Constantine, 209 fr. 66.

Veuve Castres, née à Miglos (Ariège), décédée le 13 avril 1880 à Constantine, 292 fr. 88.

Pasquali (Pierre-Paul), né à Bologne (Italie), décédé le 14 novembre 1880 à Constantine, 333 fr. 65.

Moreau (Henriette), veuve Courtois, née à Rochefort (Charente-Inférieure), décédée le 26 août 1880 à Constantine, 14 fr. 97.

Gollet (Joseph), décédé le 25 septembre 1872 à Constantine, 24 fr. 99.

Trouilla (Victor), né à Laurac (Ardèche), décédé le 27 novembre 1880 à Constantine, 10 fr. 73.

Loya (Paul), né à Saint-André (Savoie), décédé le 27 novembre 1880 à Constantine, 33 fr. 20.

Lageard (Auguste), né à Enverpinachi (Italie), décédé le 7 décembre 1880 à Constantine, 49 fr. 35.

Courgenax (Anne-Madeleine), née à Saint-Clément (Yonne), décédée le 19 décembre 1880 à Constantine, 13 fr. 92.

Bruyère (Jean), né à Valence (Drôme), décédé le 9 décembre 1880 à Constantine, 103 fr. 93.

Raazi ou Rouzi (Louis), né à Ax (Ariège), décédé le 24 novembre 1880 à Constantine, 19 fr. 18.

Vieillard (Albin-Victorin), né à Belleherbe (Doubs), décédé le 11 janvier 1881 à Constantine, 35 fr. 27.

Ollendorf (Louis-Marie), né à Paris, décédé le 5 janvier 1881 à Constantine, 18 fr. 76.

Paulet (Lucien), cuisinier, né à Roman (Drôme), décédé le 26 février 1881 à Constantine, 318 fr. 35.

Second dit Jean-Victor, né à Nyons (Drôme), décédé le 11 juin 1881 à Constantine, 10 fr. 35.

Bourgeois (Sophie) veuve Leclerc, née à Dieppe (Seine-Inférieure), décédée le 8 juillet 1881 à Constantine, 1,630 fr. 50.

Mansuy ou Mansny (Pierre), décédé le 9 août 1881 à Hamma, 164 fr. 64.

Gillet (Rose), lingère, née à Lyon (Rhône), décédée le 7 novembre 1881 à Constantine, 207 fr. 24.

Lang (Agnès), débitante, née à Mulhouse, décédée le 13 octobre 1881 à Sidi-Mabrouk, 20 fr. 37.

Clément (Ferdinand), né à Tarascon (Bouches-du-Rhône), décédé le 4 février 1882 à Constantine, 174 fr. 56.

Naudé (Paul), propriétaire, né à Changes (Nièvre), décédé le 12 mars 1882 à Condé-Smendou ; Theurand (Jeanne), épouse Naudé, propriétaire, née à Suire (Saône-et-Loire), décédée le 21 mars 1882 à Condé-Smendou, 1,502 fr. 88.

Barbaroux (Marius), acteur, né à Aix (Bouches-du-Rhône), décédé le 13 mai 1882 à Constantine, 84 fr. 61.

Sornin (Baptiste-Marie-Eugène), né à Eguzon (Indre), décédé le 18 juillet 1882 à Constantine, 10 fr. 79.

Renard (Alfred-Raymond), employé de chemin de fer, né à Lerey (Marne), décédé le 29 octobre 1882 à Constantine, 10 fr. 26.

Sales (Victorine-Marguerite) veuve Grain, née à Perpignan, décédée le 19 mars 1883 à Constantine, 164 fr. 56.

Petror (Julien), né à Conchez (Basses-Pyrénées), décédé le 9 mai 1883 à Constantine, 53 fr. 39.

Maury (Michel), décédé le 17 juin 1884 à Constantine, 1,671 fr. 70.

Bayle (Joseph), dit Moko, entrepreneur, décédé en août 1883 à Tébessa, 404 fr. 46.

Sérémonie (Henri-François), ancien capitaine de spahis, né à Châteauroux, décédé le 2 février 1884 à Constantine, 104 fr. 55.

Fons (Clément), cultivateur, né à Perpignan, décédé le 3 novembre 1883 à Constantine, 9 fr. 21.

Fresco (Antoine), cantonnier, né à Marsico (Italie), décédé le 1er février 1884 à Constantine, 54 fr. 53.

Sicus (Justin), né à Aix (Bouches-du-Rhône), décédé le 18 mars 1884 à Constantine, 52 fr. 82.

Artur (Désiré), agent d'affaires, né à Trungy (Calvados), décédé le 26 avril 1884 à Constantine, 219 fr.

Billard (Eugénie), lingère, née à Saint-Gengoux de Seissé, décédée le 31 juillet 1884 à Constantine 16 fr. 72.

Baynière (Vital), charron, né à Doranges (Puy-de-Dôme), décédé le 12 octobre 1884 à Constantine, 306 fr. 58.

Imbert (François), casernier militaire, né à Sorgues (Vaucluse), décédé le 12 octobre 1884 à Constantine, 122 fr. 83.

Denmé (Emile), employé de commerce, né à Alger, décédé le 23 septembre 1884 à Constantine, 20 fr. 91.

Villemot (Louise), née à Paris, décédée le 28 décembre 1884 à Constantine, 12 fr. 77.

Sirven ou Sylvain (Pierre-Victor), jardinier, né à Montpellier, décédé le 17 mars 1885 à Constantine, 49 fr. 97.

Bocquin (Laurent ou Louis-Laurent, dit Berthier, plâtrier, né à Lyon, décédé le 7 mars 1885 à Constantine, 76 fr. 44.

Rispy (Jacques, dit Charles), charpentier, décédé le 13 mai 1885 à Constantine, 24 fr. 84.

Ratte (Adrien-Charles), mécanicien, décédé le 19 août 1885 à Constantine, 17 fr. 43.

Bedin (Marie-Joséphine), veuve Lacarce, née à Philippeville, décédée le 14 novembre 1885 à Constantine, 23 fr. 38.

Taffin (Paul ou Antoine-Boniface), employé, décédé le 15 septembre 1873 à Oued-Zenati (Bône), 9 fr. 23.

Coupri-Ceneri (Alexandre-Isidore), né à Sainte-Scolasse (Orne), décédé le 5 avril 1881 à Constantine, 9 fr. 50.

Mila.

Gérard (Nicolas), colon, décédé le 28 novembre à Constantine, 665 fr. 90.

Genet (Pierre), charpentier, décédé le 22 mai 1883 à Grarem, 14 fr. 39.

Khroub.

Baratier (Joseph), aiguadier communal, né à Saint-Siméon (Isère), décédé le 13 octobre 1881 à Constantine, 352 fr. 87.

Adjus (Pepe-Joseph), journalier, décédé à Oued-Zenati, 365 fr. 80.

Becker (Jean), chef cantonnier, décédé le 26 septembre 1883, à Khroub, 178 fr. 19.

Dormoy ou Dormoi (Henri), colon, décédé le 26 septembre 1884 à Philippeville, 367 fr. 05.

Latté (Augustin), employé, décédé le 1er septembre 1884 à El Aria (Khroub), 234 fr. 94.

Aldebert (Cyprien), garçon de bureau, décédé le 4 octobre 1884 à Khroub, 348 fr. 78.

Pécout (Jules), médecin de colonisation, décédé le 23 septembre 1883 à Oued-Zenati, 9 fr. 82.

Acquidant (Charles), tâcheron, né à Beaune (Côte-d'Or), décédé le 26 mars 1879 à Châteaudun, 223 fr. 01.

Zrajewski (Albert), propriétaire, né en Pologne, décédé à Châteaudun, 43 fr. 25.

Hervéou (Hippolyte), cantonnier, né à Guesoroff (Morbihan), décédé le 19 août 1881 à Châteaudun, 39 fr. 27.

Bernard (Marie) épouse Ricat, domestique, née à Oued-Seguin, décédée le 21 mai 1882 à Oued-Athménia, 87 fr. 49.

Bados (Jean), colon, décédé à Coulmiers, commune mixte de Châteaudun-du-Rhumel, 1,305 fr. 31.

Par jugement en date du 31 juillet 1890, le tribunal de première instance de Guelma (département de Constantine) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les

publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession provisoire de l'Etat des successions des personnes ci-après :

Guelma.

Durand (Hippolyte-Amable), propriétaire, né à Pignans (Var), décédé le 28 mai 1868 à Guelma, 290 fr. 78 (1).

Persohn (Hortense), propriétaire, décédée le 22 octobre 1869 à Constantine, 597 fr. 89.

Blondeau (Ulysse), charron, décédé le 20 avril 1872 à Jemmapes, 61 fr. 23.

Cénélé (Joseph), postillon, né à Villeparais (Haute-Savoie), décédé le 15 novembre 1872 à Guelma, 36 fr. 24.

Regodi (Jean), charron, né à Cardouin (Dordogne), décédé le 21 juin 1873 à Guelma, 66 fr. 02.

Duffard (Marie), veuve de Dominique Vidal, décédée le 17 décembre 1873 à Guelma, 409 fr. 69.

Pachot (Charles), journalier, né à Chavigny (Meurthe-et-Moselle), décédé le 4 avril 1874 à Guelma, 12 fr. 84.

Camillieri (Jean), journalier, né à Malte, décédé le 1er juin 1874 à Guelma, 13 fr. 16.

Faussier (Suzanne), veuve Pons, née à la Bastide (Tarn), décédée le 19 mars 1875 à Guelma, 456 fr. 87.

Desnoyers (Auguste), terrassier, décédé le 30 décembre 1875 à Petit, 10 fr. 83.

Guechet (Jean), mineur, décédé le 10 avril 1876 à Petit, 31 fr. 73.

Beauby (François), journalier, né à Clerjus (Vosges), décédé le 28 octobre 1876 à Petit, 9 fr. 97.

Rivet (Guillaume), journalier, né à Mouret (Cantal), décédé le 1er novembre 1876 à Petit, 14 fr. 96.

Monet (Antoine), journalier, né à Chambéry (Savoie), décédé le 5 juillet 1877 à Petit, 35 fr. 39.

Maribeau (Bonaventure), journalier, né à Argelès-sur-Mer (Pyrénées-Orientales), décédé le 28 août 1877 à Petit, 113 fr. 38.

Moutmège (Jean), entrepreneur, né à la Chapelle (Haute-Savoie), décédé le 12 décembre 1877 à Petit, 37 fr. 90.

Carmaillac (Marie), débitante, née à Montredon (Tarn), décédée le 14 février 1878 à Petit, 1,193 fr. 15.

Vidal (Simon), maçon, né à Tarbes (Hautes-Pyrénées), décédé le 12 mai 1878 à Petit, 13 fr. 39.

Labaille (Pierre), propriétaire, né à Enca (Dordogne), décédé le 12 mai 1878 à Héliopolis, 19 fr. 14.

Bernard (Joseph-Pierre), remouleur, né à Saint-Paul-les-Châteaux (Drôme), décédé le 14 septembre 1878 à Guelma, 10 fr. 83.

Agostini (Horace), surveillant, né en Corse, décédé le 1er octobre 1878 à Guelma, 62 fr. 79.

Legrand (Alfred), journalier, né à Coucy-la-Ville (Aisne), décédé le 26 octobre 1878 à Guelma, 9 fr. 59.

Grimaud (Emile-François), journalier, né à Sainte-Croix (Drôme), décédé le 4 novembre 1878 à Taya, 20 fr. 42.

Lhéviaud (Alexandre), charretier, né à Civray (Vienne), décédé le 13 novembre 1878 à Guelma, 55 fr. 57.

Lorbone, journalier, décédé le 1er décembre 1878 à Guelma, 16 fr. 29.

Demontaut (Théodore), meunier, né à Bigny (Haute-Saône), décédé le 28 janvier 1879 à Guelma, 47 fr. 64.

Tronche (Paul), terrassier, né à Meissac (Corrèze), décédé le 2 février 1879 à Guelma, 13 fr. 68.

Zamaglia (Jacques), journalier, décédé le 1er novembre 1878 à Taya, 12 fr. 11.

Scantina (Salvator), journalier, décédé le 13 novembre 1878 à Taya, 33 fr. 25.

(1) Sommes disponibles à la Caisse des dépôts et consignations.

Mègre (Louis), poseur, né à Valle-la-Source (Aveyron), décédé le 14 avril 1879 à Guelma, 21 fr. 61.

Simonin (Charles), terrassier, né à Morny (Meurthe-et-Moselle), décédé le 23 avril 1879 à Guelma, 15 fr. 34.

Mimiagne (Pierre), charpentier, né à Anglet (Basses-Pyrénées), décédé le 29 août 1879 à Guelma, 33 fr. 67.

Gailleux (Mathias), propriétaire, né à Riom (Puy-de-Dôme), décédé le 30 août 1879 à Guelma, 68 fr. 40.

Dumas (Jean), chef de chantier, né à la Réole (Gironde), décédé le 4 septembre 1879 à Guelma, 27 fr. 69.

Rombart (Jean-Baptiste), terrassier, décédé le 7 septembre 1879 à Guelma, 9 fr. 92.

Ladame (Jules), employé, né à la Souterraine (Creuse), décédé le 13 septembre 1879 à Guelma, 18 fr. 90.

Catalourda (Justin), chef d'équipe, né à Philippeville, décédé le 30 octobre 1879 à Guelma, 12 fr. 58.

Porta (Jacques), maçon, né à Dontreix (Creuse), décédé le 11 novembre 1879 à Guelma, 22 fr. 61.

Cortay (Jean), décédé en 1879 à Paris, 30 fr. 12.

Lesavre (Paul), employé, né à Bône, décédé le 20 novembre 1879 à Guelma, 45 fr. 83.

Gonnet (Marie), née à Usson (Loire), décédée le 2 janvier 1880 à Guelma, 535 fr. 12.

Chambize (Denis), journalier, né à Lyon, décédé le 24 juillet 1880 à Guelma, 9 fr. 50.

Pignard (François), menuisier, né à Cercutes (Manche), décédé le 30 juillet 1880 à Guelma, 16 fr. 34.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 14 Août 1891.

ÉLECTION A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

SCRUTIN DU 9 AOUT 1891

Haute-Savoie.

Arrondissement de Bonneville. — M. Léon Orsat, élu.

M. le préfet de la Somme a autorisé la mise en exploitation, à partir du 3 de ce mois, de la section du chemin de fer d'intérêt local de Doullens à Albert comprise entre Beauquesne et Albert.

Cette section a une longueur de 30 k. 500 environ ; indépendamment des gares extrêmes, elle comporte des stations, haltes ou arrêts aux points suivants : Raincheval (station), Vauchelles (station), Louvencourt (station), Acheux (station), Bertrancourt (halte), Mailly (station), Mesnil-Martinsart (station) et Aveluy (arrêt).

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 13 août.

Le programme des arrangements supplémentaires pris par le comité que préside l'amiral comte de Clan William paraîtra demain.

C'est mercredi, à sept heures du soir, que doit arriver l'escadre française. Elle saluera le pavillon amiral anglais en passant à Spithead; le *Duc Wellington* et la batterie des forts rendront les saluts.

En arrivant à Cowes, l'escadre française saluera le pavillon royal; le stationnaire naval rendra le salut.

Jeudi, le *Sire Queen*, mis au service de l'amiral Clan William, quittera le port de Portsmouth à neuf heures et demie, ayant à bord l'amiral et son état-major. Il mettra à l'ancre dans le voisinage de l'escadre française.

L'amiral Gervais ira immédiatement faire sa visite officielle au commandant des forces navales britanniques. L'amiral Clan William lui rendra aussitôt sa visite à bord du *Marengo*.

La reine recevra les officiers français à onze heures, dans sa résidence d'Osborne.

Le soir, à neuf heures, les officiers supérieurs dîneront chez la reine, à Osborne.

Vendredi de bonne heure, l'escadre française se dirigera sur Spithead pour prendre position à côté de la flotte britannique.

A trois heures, la reine passera les deux flottes en revue à Spithead.

Le soir, l'amiral anglais offrira un grand dîner dans les salons de l'amirauté. Parmi les principaux invités se trouveront l'amiral Gervais, le prince de Connaught et le prince Georges de Galles.

A dix heures, bal à l'hôtel de ville.

Il n'y a pas d'arrangement déterminé pour la journée de samedi ; mais le soir, le maire de Portsmouth donnera un dîner dans cette ville. Environ quatre cents invités, officiers français et anglais et membres de la municipalité, y prendront part.

Dimanche repos.

Lundi, à dix heures, visite des officiers français à l'arsenal.

Après cette visite, un train conduira les invités à l'école de canonnage de l'île de la Baleine, où une collation sera servie dans le gymnase.

Le soir, le duc de Connaught offrira un banquet, dans l'hôtel du gouvernement, aux officiers supérieurs, pendant que le navire donnera, à sept heures, un dîner à un millier de marins français.

Mardi, la flotte française partira pour Cherbourg et la flotte britannique se retirera à Spithead. (*Agence Havas.*)

ALLEMAGNE

Kiel, 13 août.

L'empereur a reçu à onze heures du matin, à bord du *Hohenzollern*, le général de Hahnke, chef de son cabinet militaire.

Le comte de Waldersee est reparti ce matin pour Altona. (*Agence Havas.*)

Kiel, 13 août.

L'empereur a fait cette après-midi une promenade en mer sur le *Meteor*.

(*Agence Havas.*)

ITALIE

Naples, 13 août.

Ce soir, l'amiral anglais Hoskins a offert un dîner à l'amiral et aux officiers italiens.

(*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

L'Imprimerie nationale vient de mettre sous presse le volume des documents statistiques publiés par l'administration des douanes sur le commerce de la France pendant les sept premiers mois de l'année 1891.

Les importations se sont élevées, du 1er janvier au 31 juillet 1891, à 2,807,476,000 fr., et les exportations à 2,016,184,000 fr.

Ces chiffres se décomposent comme suit :

IMPORTATIONS	1891	1890
Objets d'alimentation.	812.918 000	819.712.000
Matières nécessaires à l'industrie	1.552.364.000	1.399.960.000
Objets fabriqués.....	367.905.000	354.706.000
Autres marchandises.	74.289.000	73.214.000
Total............	2.807.476.000	2.647.592.000

EXPORTATIONS		
Objets d'alimentation	411.693.000	460.767.000
Matières nécessaires à l'industrie...........	431.506.000	440.228.000
Objets fabriqués.....	1.039.958.000	1.100.927.000
Autres marchandises.	133.027.000	121.853.000
Total............	2.016.184.000	2.123.775.000

Paris, le 14 août 1891.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

AVIS COMMERCIAUX

N° 380. — 14 août 1891.

LÉGISLATION COMMERCIALE ÉTRANGÈRE

Italie.

Droits d'importation sur les huiles. — Une loi du 14 juillet 1891 a modifié comme suit les droits d'importation sur les huiles minérales, de résine et de goudron :

N° 7. Huiles minérales, de résine et de goudron :

a. Lourdes, quintal : 8 fr.

b. Autres, quintal : 47 fr.

Sont considérées comme huiles lourdes les huiles minérales, de résine et de goudron destinées au graissage des machines, à la fabrication du gaz d'éclairage, à la préparation du jute pour la filature ; ces huiles ont une densité supérieure à 0.875 et ne peuvent être employées ni seules ni mélangées à l'éclairage dans les lampes ordinaires.

Sont considérées comme telles :

A. Les huiles minérales, de résine et de goudron réunissant les conditions suivantes :

1° Poids spécifique supérieur à 0.875, à la température de 15° du thermomètre centésimal ;

2° Coloration plus intense que celle de l'échantillon adopté par le ministère des finances sur l'avis du laboratoire ;

3° Viscosité spécifique rapportée à l'eau à 20° et mesurée au viscosimètre Engler supérieure à 8 ;

4° Ne contenant pas plus de 10 p. 100 d'huiles légères distillant à la température de 310° centigrades.

B. Les autres huiles de goudron réunissant les conditions suivantes :

1° Poids spécifique supérieur à 0,875 à la température de 15° du thermomètre centésimal ;

2° Coloration noire intense ;

3° Ne contenant pas plus de 10 p. 100 d'huiles légères distillant à la température de 310° centigrades.

C. Les résidus de goudron et de poix provenant de la distillation des huiles minérales destinées à la fabrication du gaz, et réunissant les conditions suivantes :

1° Poids spécifique supérieur à 0,875 à la température de 15° du thermomètre centésimal ;

2° Coloration noire intense ;

3° Ne contenant pas plus de 20 p. 100 d'huiles légères ne distillant qu'à la température de 310° centigrades.

Possessions anglaises d'Asie. — Chypre.

Loi réglementant l'importation des armes à feu. — Par une loi du 30 mai 1891, l'importation des armes à feu dans l'île de Chypre a été réglementée de la manière suivante :

L'expression « armes à feu » comprendra les fusils, revolvers ou pistolets de tout genre et toute partie de ces armes.

A partir du vote de la présente loi, défense est faite à qui que ce soit d'importer en Chypre aucune arme à feu à moins d'avoir obtenu une autorisation préalable, signée par le secrétaire en chef du gouvernement l'autorisant à cet effet.

Cette autorisation ne doit être accordée qu'aux personnes qui, dans l'opinion du commissaire du district qu'elles habitent, sont capables d'importer des armes à feu.

Ladite autorisation contiendra le nom et la résidence de la personne autorisée, le nombre et la description des armes. Elle n'aura d'effet que pendant un an à partir de la délivrance.

Tout importateur non muni de l'autorisation préalable sera coupable de contravention et, pour chaque contravention, encourra une amende ne dépassant pas 5 livres sterling et, à chaque récidive, une amende ne dépassant pas 10 livres ; les armes importées en contravention seront confisquées et pourront être saisies par tout employé de la douane ou des contributions directes, par tout commissaire, sous-commissaire ou officier de paix.

République Argentine.

Loi des patentes. — Cabotage. — La loi générale des patentes en vigueur pendant l'année 1891 dispose, en ce qui concerne la navigation, que les navires qui naviguent au cabotage dans les eaux argentines ont à payer deux sortes de patentes : l'une, dite « privilège de packet », qui est de 60 piastres pour les bâtiments nationaux et de 140 pour les navires étrangers, et l'autre, dite « patente de navigation », qui est, pour les navires nationaux, de 50 piastres jusqu'à 300 tonneaux, de 70 piastres de 300 à 500 tonneaux, de 120 piastres au-dessus de 500 tonneaux.

Pour les navires étrangers, cette patente est de 50 piastres jusqu'à 50 tonneaux, de 10 piastres par chaque 10 tonneaux supplémentaires.

Chili.

I. — *Droits d'importation.* — En vertu d'une loi du 6 juin 1891, les produits ci-après acquitteront, à partir de cette même date, un droit unique d'importation de 15 p. 100 :

Les tissus blancs unis n'ayant pas plus de 20 fils de chaîne (art. 2567 du tarif) ;

Les tissus dits *tocuyos*, écrus unis ou sergés (art. 2789 et 2790 du tarif) ;

Les cotons blancs (art. 2408) ;

La flanelle blanche de coton (art. 2518) ;

Les toiles de coton dites *quimones*, et les percales de dix à quinze lames (*cruzados*).

II. — *Mode d'acquittement des droits de douane.* — Une loi, votée récemment par le Parlement chilien et en vigueur depuis le 8 juillet dernier, a disposé qu'à partir de cette date les droits d'entrée seront payés de la manière suivante :

Pendant le premier mois, 10 p. 100 en piastres fortes d'argent ou l'équivalent en or et les 90 p. 100 restants en papier-monnaie à raison de 1 p. 75 pour chaque piastre métallique.

Pendant le deuxième mois, 20 p. 100 en piastres fortes et le reste en papier et ainsi de suite, en augmentant chaque mois de 10 p. 100 le payement à effectuer en monnaie métallique, de telle sorte qu'au bout de dix mois tous les droits devront être payés en monnaie métallique.

INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

Angleterre-Chine.

Traité de commerce entre l'Angleterre et la Chine. — Il résulte des renseignements communiqués à la Chambre des communes par le sous-secrétaire d'Etat des affaires étrangères d'Angleterre que la revision du traité de commerce entre la Grande-Bretagne et la Chine n'a été demandée par aucune des deux puissances signataires.

Le régime actuel poursuivra ses effets durant une nouvelle période de dix ans, à partir du 24 avril 1891, et aucune modification ne sera apportée aux dispositions de ce traité.

Roumanie.

Passeports. — En vue de prévenir l'entrée des vagabonds en Roumanie, le gouvernement roumain a prescrit aux autorités de la frontière d'exiger des voyageurs la production de passeports visés par les agents consulaires de Roumanie à l'étranger.

Les compagnies de navigation sont notamment prévenues qu'elles ne seront pas autorisées à débarquer dans un port roumain les passagers qui ne seraient pas munis de passeports dûment visés.

Serbie-Monténégro.

Traité de commerce entre la Serbie et le Monténégro. — Par un traité de commerce, signé le 1er mai 1891, la Serbie et le Monténégro se sont assuré réciproquement le traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne le régime douanier, le transit, etc., et le traitement national en ce qui concerne l'exercice du commerce et de l'industrie, les taxes, les impôts et les patentes.

Ces avantages étant également accordés à la France par les stipulations du traité franco-serbe du 18 janvier 1883, aucune modification n'est apportée au régime des produits français en Serbie.

Espagne.

Renseignements sur la place de Cadix. — Une compagnie anglaise vient de racheter moyennant une somme de 100.000 fr. la clientèle de la société « le Lloyd andalou » qui a été obligée de se mettre en liquidation.

Cette solution met fin à la crise qui s'était produite à Cadix au mois de mai dernier, et sur laquelle le *Moniteur officiel du commerce* avait appelé l'attention de ses lecteurs dans le numéro du 28 mai.

Perse.

I. — *Interdiction d'exportation des céréales par les ports du Fars.* — Le ministre des affaires étrangères de Perse a notifié au ministre de la République à Téhéran que, par suite des dommages causés aux récoltes par les sauterelles et les criquets, le gouvernement persan a interdit provisoirement l'exportation des blés et autres céréales par les ports du Fars.

II. — *Monopole des tabacs ; places à conférer.* — Le *Nieuwe Rotterdamsche Courant* publie, au sujet de l'enrôlement de personnel par l'*Imperial Tobacco Corporation of Persia*, certains renseignements qu'il dit tenir d'une source autorisée et que nous croyons utile de reproduire sous les réserves habituelles.

Il résulte de ces communications que la culture du tabac est d'une grande importance en Perse ; la compagnie en question, dont le siège est à Londres, a obtenu le monopole de la culture et de la vente pour une période de cinquante ans, moyennant une redevance à payer au gouvernement persan.

Plusieurs jeunes gens d'Europe sont déjà entrés au service de la compagnie, qui paye à ses employés des appointements variant de 150 à 250 livres sterling par an.

D'après le journal précité, il ne serait pas trop difficile à des jeunes gens de bonne volonté et doués d'une constitution robuste de faire leur carrière en Perse, où le climat, en général, n'est pas défavorable. Les frais de voyage, par Berlin, Varsovie, Odessa et Batoum, sont d'environ 2,500 fr. — (*Bulletin du musée commercial de Bruxelles.*)

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE

Compte rendu des travaux de l'année, par M. Louis Passy, secrétaire perpétuel.

M. Passy passe en revue rapidement les questions relatives à l'économie du bétail. Des publications excellentes ont mis en lumière les travaux de plusieurs membres de la Société, de M. Arloing sur les virus, le *Traité de zootechnie générale* de M. Cornevin.

Ce traité, dit M. Passy, a cet intérêt qu'il va droit à l'éleveur, et qu'il traite avec autorité les problèmes qui se rattachent à la sélection, au croisement, à l'engraissement, au dressage et à l'entraînement. M. Cornevin a, en outre, fait une communication sur la transmissibilité de la robe chez les bovins, et M. Jules Bénard sur l'emploi pour l'alimentation du bétail des cossettes de diffusion asséchées.

M. de Monicault a signalé les bons résultats qu'il a obtenus par l'emploi de la chélidoine, vulgairement appelée grande éclaire, contre la météorisation des bêtes à cornes.

M. Passy fait ressortir la valeur des durhams français de M. Larzat au concours de Versailles, des southdowns de M. Nouette-Delorme et des shropshires de M. Tiersonnier.

Des connaisseurs de mérite font remarquer, et M. Henri Chamard surtout, qu'au point de vue de la production de la viande de boucherie l'animal gras d'aujourd'hui ne peut plus être comparé à l'animal gras d'autrefois. Du suif, il n'en faut pour ainsi dire plus parler. Son rôle dans l'éclairage est fini. Pour le graissage des machines, le suif est remplacé par les matières extraites de la houille, et c'est temporairement ou avec peine qu'il conserve quelque valeur pour la fabrication des margarines et du savon.

Il y a donc urgence pour celui qui veut employer les durhams comme animaux de croisement, de choisir entre les deux principaux types actuels de cette race : entre le type Booth qui produit de la graisse en excès, et le type Bates qui se préoccupe plus de la viande, qui en produit même d'une finesse remarquable en conservant la faculté de transmettre à nos races françaises certaines aptitudes d'engraissement.

De la race bovine au point de vue de la viande, M. Passy passe à la race bovine au point de vue du lait. MM. Bathelot, Chauveau et Gréa ont demandé que les vaches soient traitées dans nos concours comme elles sont traitées dans les concours des autres pays, de façon à constater la quantité et la qualité de leur lait.

Ils pensent, en outre, qu'il serait utile de faire une analyse complète des laits primés, afin de savoir si ces laits sont ou non nuisibles, s'ils contiennent des germes de maladies et spécialement des bacilles de la tuberculose.

Il y a aussi en France la question du mouton. L'Algérie possède au moins sept à huit millions de bêtes ovines, et elle pourrait en nourrir davantage. La campagne de 1890 sur le marché de la Villette a été bonne pour les moutons algériens, C'est vers l'Algérie que nous devons tourner nos regards pour demander au commerce les moutons qui nous font défaut.

En ce qui concerne l'espèce chevaline, nous n'avons pas besoin de rappeler le compte rendu de M. Lavalard que nous avons donné ici dernièrement, relatif au concours de la société hippique percheronne, tenu à Mortagne du 11 au 14 juin. M. le ministre de l'agriculture a résumé ainsi la situation : « Le nombre des chevaux a augmenté en France, nos races se sont améliorées, et non seulement nos races de chevaux de trait, mais les races de chevaux de guerre. »

Les Sociétés d'aviculture et d'aquiculture sont appelées à rendre de grands services. M. de Lacaze-Duthiers a fait connaître les succès d'ostréiculture obtenus à Roscoff et à Banyuls. M. Chabot-Karlen a donné un compte rendu très intéressant des établissements de la Seudre, où croissent les huîtres dites de Marennes, et il a établi la progression croissante du commerce de ces huîtres. Il a également montré les huîtres des Mangliers, dont il a apporté de jolis spécimens de la Martinique.

Les insectes ont fait de cruels ravages, surtout les criquets en Algérie. M. Charles Brongniart a envoyé une note dans laquelle il dit qu'il a trouvé quantité de criquets pèlerins morts tués par le cryptogame *Botrytis*. M. Naudin a recommandé, avec réserve bien entendu, l'emploi de l'acétone sulfuré de MM. Baumann et Fromm de Fribourg-en-Brisgau. Sur tout le littoral de la Méditerranée s'est abattu le *Stauronotus maroccanus*, autre espèce indigène de sauterelle. Heureusement les blés et les vignes sont restés intacts, mais la défense contre les acridiens a été évaluée à 100 fr. par hectare.

M. Le Moult a fait connaître le parasite du hanneton, qui est constitué par de nombreuses masses de matières blanches formées par le mycelium et les spores du parasite. M. Prillieux a fait connaître la nature de ce parasite et a montré sous différentes formes les cultures de deux moisissures qu'on appelle *Botrytis*. Ces moisissures se distinguent par la couleur rouge que l'une d'elles, le *Botrytis tenella*, parasite du ver blanc, donne aux vers sur lesquels il se développe ; il forme avec le *Botrytis bassiana*, parasite du ver à soie, malgré les différences qu'ils présentent, des espèces de muscardine.

M. Liébaut, membre de la Société, avait déjà fait connaître que M. Rolland-Banès, secrétaire de la Société mycologique, signalait un champignon du genre *Isaria*, qui prend naissance sur le hanneton et le tue. M. Rolland-Banès désignait également une autre sphériacée, le *Cordyceps entomorhiza*, qui se développe sur le ver blanc.

« En vérité, dit M. Passy, l'agriculture ressemble à un vaisseau dont la coque a constamment besoin de réparations. A peine une voie d'eau est-elle bouchée qu'il s'en déclare une autre, et de même pour nos végétaux cultivés, nous n'avons pas plutôt réussi à repousser un ennemi qu'un nouvel ennemi se présente à nous, prêt à recommencer le combat. Ainsi les vignes du Bordelais ont gravement souffert au printemps dernier de l'urbec (*Rynchites Betuleti*), coléoptère de la famille des charançons, connu sous le nom de coupe-bourgeon. La femelle de cet insecte s'empare d'une feuille dont elle se confectionne un fourreau où elle dépose ses œufs. La feuille se dessèche et tombe. Un autre charançon, le *Sitones lineatus*, donne des larves qui attaquent par les racines les plantations de pois.

L'anthonome du pommier a fait beaucoup de ravages en Normandie. M. Blanchard conseille de détruire la larve au moment où elle révèle sa présence dans le bouton en le desséchant et en lui faisant prendre une teinte jaune rougeâtre très facile à reconnaître. On doit couper ces boutons desséchés, auxquels on joint ceux qui sont tombés au pied de l'arbre, et brûler le tout. On peut essayer de badigeonner les arbres avec du goudron.

Un champignon, le *Fusicladium pyrinum*, cause la tavelure des poires. M. Chatin a assuré qu'il préserve de ce parasite les doyennés d'hiver en les aspergeant avec une solution de sulfate de cuivre, à raison de 250 grammes de sulfate pour 100 litres d'eau.

M. Roy attrape le papillon de la cochylis avec une petite lampe à pétrole : il attire la nuit le papillon au-dessous d'un récipient rempli d'eau dans lequel l'insecte se noie après avoir tourné autour du foyer lumineux.

La sylviculture a donné lieu à des discussions intéressantes et à des travaux qui méritent d'être signalés. La Société a accueilli avec faveur le mémoire de M. Bartet sur l'accroissement des réserves dans les taillis sous futaies. Elle a appris avec plaisir que M. Gurnaud, auquel elle a confié la direction de ses propriétés à Narcourt, avait reçu de la Société des agriculteurs de France un objet d'art pour le récompenser des travaux exécutés d'après sa nouvelle méthode sur 50,000 hectares de forêts dans la Franche-Comté, les Vosges et le Jura suisse.

La question des douanes a été discutée à la Société ; nous en avons donné le compte rendu, il n'est pas besoin d'y revenir; mais nous ne pouvons mieux faire que citer l'opinion de M. Louis Passy à cet égard :

« Je soutiendrais, a-t-il dit, que la liberté ou la protection n'est pas un dogme au nom duquel il soit permis d'excommunier personne. Chacun croit qu'en défendant ses intérêts il assure la prospérité de la patrie. Chacun confond sa cause propre avec la cause du pays. Les arguments se mêlent aux chiffres pour montrer la bonne foi, et aussi la passion.

« Ce qu'on peut dire, c'est qu'une nation ressemble au corps humain et qu'elle n'a pas toujours besoin de la même hygiène. Les traitements qu'elle se donne ou qu'on lui donne ne sont jamais absolus et ne doivent pas être regardés comme éternels. Il peut y avoir des avantages passagers et parfois des nécessités politiques à favoriser la production nationale par la protection, ou le commerce par la liberté des échanges. L'art de la politique est de trouver la mesure et reconnaître l'occasion où il convient de faire pencher la balance d'un côté ou d'un autre. Mais au-dessus de ce conflit d'opinions il reste pour les sociétés savantes comme la nôtre un grand devoir à remplir : c'est de dire aux cultivateurs la vérité. Si le travail national est aujourd'hui favorisé par des droits protecteurs, ce n'est pas pour qu'il s'affaisse et s'endorme. Les cultivateurs doivent, à leur tour, redoubler d'ardeur pour mettre la France en possession d'elle-même et, par les succès d'une production croissante et économique, rendre la vie plus douce et plus facile à la nation tout entière. »

M. Passy a continué en disant que l'économie rurale a pris la place la plus importante dans la littérature. La Société couronne quelques bons livres! Le crédit agricole a trouvé dans MM. Le Barbier et Durand des critiques excellents. M. Menault a commencé avec talent l'histoire de l'agriculture dans le Berry. Au premier rang et pour finir, nous nous plaisons à louer sans réserve la collection des excellents traités publiés sous la direction de M. Muntz et sous le titre de *Bibliothèque de l'enseignement agricole*. Parmi les collaborateurs de M. Muntz se trouvent plusieurs membres de la Société. Enfin, M. Passy constate avec satisfaction que le recrutement des correspondants de la Société augmente sensiblement et rend le choix plus difficile. Et il a terminé ainsi : « L'année 1890-1891 est écoulée. L'année 1891 s'avance pleine d'encouragements. L'agriculture française ne se relève pas : elle est relevée. Elle croit en elle-même, elle travaille, elle revit. »

ERNEST MENAULT.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Vendredi 14 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
			en liq..						
Juill. 91	3 %	95f25 27½ 30 32½ 35	fin ct...	95 22½	95 27½	95 20	95 25	95 30	95 20
		.30	Pe fin c.	95 30	d1f	95 30	95 35 d50		
			Pe fin c.	95 42½	95 45 d25				
			Pe fin p.		d1f	95 65	95 75 d50		
			Pe fin p.	95 85	95 97½ d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %..	91f	fin ct...					91 ..	
			en liq..						
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés......	93f80 77½	fin ct...	93 72½	93 80	93 72½	93 77½	93 80	93 75
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.	93 92½	d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
			en liq..						
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)..	96f25	fin ct...	96 20				96 20	96 15
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
			en liq..						
Août 91	4 1/2 % 1883..............	105f25 30 25	fin ct...	105 35			105 32½	105 25	105 30
			Pe fin c.				d50		
			Pe fin c.						
			Pe fin p.				d50		
			Pe fin p.						
Août 86	Promesses d'inscript. 4½% 1883.	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4%. éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95...........								
d°	éch. 1er sept. 95...........								
			en liq..						
Juill. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), nos 221,501 à 273,500........	509 508 507	fin ct..					509 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	545 550	fin ct...					547 50	
Août 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	524 525	fin ct...					525 ..	
Juill. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	414 414 75	fin ct...					415	
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	408 50 409 410	fin ct...					408 50	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	105 75						104 50	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr.. t.p.	527 50 526 50 528 529	fin ct...					528 ..	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	527	fin ct...					527 ..	
			en liq.						
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	414 50 415 416 414 50	fin ct...					414 50	
d°	d° d° quarts, r. 100f..	105 50 106						104 50	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	401 50 401 75	fin ct...					401 50	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	104	fin ct...					103 50	
			en liq..						
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé............	401 25 401	fin ct..					401 50	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
			en liq..						
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½%, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	500	fin ct...					499 25	
			Pe fin c.						
	VALEURS FRANÇAISES								
			en liq..						
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		au 15..						
			en liq..						
Juin 91	Banque de France (nominatives).	4500	fin ct...	4465 ..			4475 ..	4500 ..	4450 ..
			Pe fin c.		d40		d50		
			Pe fin p.	4470 ..	4480 .. d20		d50		
			en liq..						
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).	450	au 15..	447 50			445 ..	445 ..	450 ..
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
			en liq..						
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 38)	752 50	au 15..	751 25			753 75	752 50	750 ..
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d10		
			Pe au 30		d10		d5f		
			en liq..						
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).	430	au 15..					430 ..	
			Pe au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26).....	450	au 15.					450 ..	
			Pe au 31						
			en liq..						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé..... (ex-coupon 10)	355	au 15..					352 50	
			Pe au 31						
			en liq..						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	266 25 267 50 268 75	au 15..	268 75	270 ..	267 50	268 75	266 25	267 50
			Pe au 31		d10	2,5 ..	d5f		
			en liq..						
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	547 50 548 75	au 15..	545 ..				545 ..	545 ..
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)...	657 50	au 15..					656 25	
			en liq..						
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).	425 426 25	au 15..					425 .	
			en liq..						
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)..		au 15..						
Août 91	Banque hypot. de Frce, r. 1000f, t.p.	520	fin ct...					517 50	
Mars 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	430	fin ct...					430 ..	
			en liq..						
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. } en représon d'ann.		fin ct...					152 ..	
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f. } dues par l'État...	526	au 15..					526 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.	408 75	
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.	500 ..	
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.	110 ..	
Armentieres (ville), 3½%, 86, r. 500f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.	960 ..	
Blois (ville de), 1879, 4½%.......		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr...	110 ..	109 ..
d° 1881, 4%, r. 500 f.	508 .	
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr..	115	
d° 1863, 3%, r. 100 fr.	143 75	
d° 1868, 4½%, r. 500 f.	508 ..	
d° 1877, 4½%, r. 500 f.		
d° 1890, 3½%, r. 500 f.	477 ..	
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	99 50	
Montpellier (ville), 82, 4½%, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½%, 1887, r. 500 f.	505 ..	
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	46 25	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.		
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).	2125..	
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	410 ..	
Midi, d° act. de jouiss	690 .	685 ..
Nord, d° act. de jouiss.	1390.	
Orléans, d° act. de jouiss.	1085	
Ouest, d° act. de jouiss.	570 .	
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)		
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f. t.p.	615 .	
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	540 .	
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	586 25	580 ..
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	535 .	525 ..
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	260 .	
d° du département du Nord....	20 ..	
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier..............		
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	532 50	
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	129	
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	462 50	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	1570 .	
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f. tout payé (nos 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 48).	253 ..	
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1450.	
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).	225 ..	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.	265 ..	
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 14).		
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p...		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9)	378 75	
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).	1800..	
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p	1355.	
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	750 ..	
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	405 ..	395 ..
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).		
d° act. de jouiss.........		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr, t.p..		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé...		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé........	1540..	1530..
2e série, act. 500 fr., t.p..	1490..	1485..
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.		
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	820 .	8 0 ..
Mines de Malfidano, act. de jouiss.		
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.	862 50	
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.		
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1250..	1230..

Jouissance	Vendredi 14 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
			en liq..						
Juill. 91	Crédit Foncier de France — Actions 500 fr., tout payé.. (nominatives)	1252 50 1250	fin ct...	1247 50			1250	1252 50	1247 50
			Pe fin c.		d40		d20		
			Po fin c.		d10		d5		
	Obligations :		Pe fin p.		d40		d20		
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.		Pe fin p.		d10		d5		
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	520 518						521	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	104 50						106	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	505							
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	120						120	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	516 518						516	
d°	communales, 3%, remb. 500 f	04 504 50						504 50	
d°	d° 5es, r. 100 f.	101 101 75						101	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	515	fin ct...					515	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	395 394 75	en liq..					395	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	479	fin ct...					479	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	478 479 480	fin ct...					480	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	474	fin ct...					473 50	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	421	fin ct...					420	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	472 473	fin ct...					471	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	62f 65 66f	fin ct...					64	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	48f .. ..f	fin ct...					48	
...	d° d° (nomin.).	..f ..f	fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		en liq..						
		575	au 15..					575	
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq..						
			au 15..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)		en liq..						
		810	au 15..	808 75			810	807 50	806 25
			Po au 15		d10	811 25	d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)		en liq..						
		330	au 15..	325			327 50	325	326 25
			Pe au 15		d10		d5		
			Pe au 31		d10		d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq..						
			au 15..						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).		en liq..						
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. dévelopt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)		en liq..						
		481 25 482 50	au 15					483 75	
			Pe au 15		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq..						
			au 15..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..		en liq..						
			au 15						
			Po au 15		d10		d5f		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq..						
			au 15..						
....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..		en liq..						
			au 15..					401 25	
		403 75	Po au 15		d5f		d5		
			Po au 31		d10		d5		
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq..						
			au 15..					260	
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		en liq..						
		310 312 50 315 320	au 15..					300	290
			Po au 15		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq..						
			au 15..						
Juil. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 ex-c. 14.		en liq..						
		20f	au 15..						
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...		Po au 15		d10		d5f		
		210 207 50	en liq..					210	
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).		au 15..		d10		d5f		
		477 50 478 75 480	au 15..					480	
Mai 91.	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	389 50 75 390 389 50 390	au 15					390	
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 25)....		en liq..						
			au 15..						
			Po au 15		d10		d5		
			Pe au 31		d10		d5		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.		en liq..						
		700 695	fin ct..					700	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'Etat), ex-coupon 30.......		en liq..						
		620	fin ct..					620	
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).		en liq..						
		902 50	fin ct..					900	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..		en liq..						
		1475 1472 50 1467 50	fin ct..	1475				1475	1475
			Po fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)...............		en liq..						
		1298 75	fin ct..					1295	
			Pe fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........		en liq..						
		1841 25 1840	fin ct..					1840	1840
			Po fin c.		d20		d10		
			Po fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)		en liq..						
		1535 1540	fin ct..					1535	
			Po fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).		en liq..						
		1072 50 1077 50	fin ct..					1055	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'Etat ou de Dépts)		en liq..						
			fin ct..					530	
			Po fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).		en liq..						
		505	au 15..					513 75	
			Po au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).		en liq..						
		545	au 15..					537 50	
			Po au 15		d10		d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).		....						
			....		d10		d5f		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)		en liq..						
		447 50 448 75	au 15..					447 50	450
			Po au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		Po au 31		d20		d20		
			au 15..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 19)		en liq..						
		560	au 15..					562 50	
			Po au 15		d10		d5f		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	138	135
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	155	150
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)...		
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	530	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	566 25	560
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	372 50	365
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1060	
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	700	
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	370	
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	116 75	
Voitures à Paris, actions de jouiss.	215	212
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 19).	479	460
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	210	205
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	482 50	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p		
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2105	
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4)..		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	220	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	555	
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.	805	
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	272	
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).		
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	1340	1330
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p	520	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............	1710	
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	250	
d° parts bénéficiaires.......	245	
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....	24 50	
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	199 75	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	427	426 50
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	340	
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...		
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.	378 75	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..		
d° d° de 1887 à 1985..	416	
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).		
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	415	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	407	406
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	652	650
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	442	
d° nouvelles d°	447 50	447
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°		
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne — Aïn-Tizy, etc., 3%, r. 500 f. (garantie de l'Etat).....		
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	405	
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)	407 50	
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).		
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	452	
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1275	
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	448	
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	442	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	442	
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.)	439	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	438	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	636 50	636
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	443	442
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	444 50	444
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	446 25	446
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	623	
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).		

Jouissance	Vendredi 14 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1437 50 1440	en liq.					1435 ..	1437 50
			au 15						
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1150	en liq.					1145 .	
			au 15						
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique. actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 60)	555 552 50 555	en liq.					555 ..	552 50
			au 15	553 75	553 75	552 50	553 75		
			Pe au 15				d5f		
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	660	en liq.					660 ..	
			au 15						
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1045 1040 1038 75	en liq.					1040 ..	1043 50
			au 15	1045 ..					
			Pe au 15		d10		d20		
			Pe au 31		d10		d10		
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).	490 495	en liq.					480 ..	
			au 15						
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	705	en liq.					700 ..	
			au 15	700 ..					
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1).	370 372 50 375 370	en liq.					370 ..	
			au 15						
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2970	en liq.					2995 ..	
			au 15						
			Pe au 15		d..		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	28f 75 29f 50 30f	en liq.					28 75	28 75
			au 15	28 75					
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p		en liq.						
			au 15						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.	52f	en liq.					52 ..	
			au 15						
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	26f 25	en liq.					26 ..	26 25
			au 15	26 25					
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2787 50 2788 75 2787 50	en liq.					2782 50	2782 50
			au 15	2787 50	2788 75	2775 ..	2782 50		
			Pe au 15		d40		2800 .. d20		
			Pe au 15	2817 50	2820 .. d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).	800	en liq.					800 ..	
			au 15						
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	305	en liq.					302 50	
			au 15						
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)	1165 1167 50 1170	en liq.					1165 ..	
			au 15						
			Pe au 15		d10		d5f		
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	143	au 15					143 ..	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovr des 15% attib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).	1975 1977 50 1980	en liq.					1975 ..	
			au 15	1975 ..			1972 50		
			Pe au 15		d10		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).	395	en liq.						
			au 15						
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	490	en liq.						490 ..
			au 15	490 ..					
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d10		
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	115	en liq.					115 50	111 25
			au 15				25		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).	405 406 25 407 50 408 75 410	en liq.					400 ..	405 ..
			au 15	407 50			410 ..		
			Pe au 15		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
Juill. 91	Angleterre, 2¾% (n.c. fixe 25f20).	96f 75 .. C. 500f	en liq.						
			au 15						
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.	C. 1000	en liq.						
			au 15						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr.	Gr. c.	au 15						
			Pe au 15		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr.	295 292 50	en liq					295 ..	
...	d° d° c. de 5 obl.		au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.		Pe au 15						
Mai 91	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		en liq.						
			au 15						
...	d° d° 1000 fl. d°		Pe au 15		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f 30 .. C. 10000.	en liq.					97 30	
			au 15						
...	d° d° 1000 fl. d°	96f 90	Pe au 15		d50		d25	96 85	
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 15						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	Pe au 15		d..		d..		
Mai 91	d° 3%, 1873		au 15						
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 15						
...	d° d° c. de 500 f		en liq.						
Mai 91	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	en liq.						
...	d° d° c. de 500 f.		au 15						
Août 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15					102 50	
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	Pe au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
Juin 91	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £.		en liq.						
...	d° d° 500 £.		au 15						
...	d° d° 100 £.		Pe au 15		d50		d25		
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £.		en liq.						
...	d° d° 500 £.		au 15		d..		d25	76 80	
...	d° d° 100 £.		Pe au 15		d50				
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		en liq.						
...	d° d° 500 £.		au 15						
...	d° d° 100 £.		Pe au 15		d50		d25	72 ..	
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé...	85f	en liq.		d10		d5f	85 ..	
			au 15						

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).		
Médoc, 3%, rembours. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	445 50	445 ..
d° 3% nouveau, r. 500f d°	448 75	
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	449 .	448 50
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	444 ..	444 ..
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 3%, rembours. 500 fr.	447 ..	445 ..
d° 3%, 1884, remb. 500 fr.	451 ..	
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	443 ..	
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000		
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
(Intérêt garanti par l'État.) Ouest, 3%, rembours. 500 fr.	444 50	444 ..
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	449 50	449 ..
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	418 75	418 ..
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p.	500 ..	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).		
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	139 .	
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	413 25	410 75
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	505 .	503 ..
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr.		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr	305 ..	290 ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	260 ..	257 50
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.		
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr.		
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.		
d° d° 5%, r. 500 f.		
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.	477 50	
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f.		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	303 ..	
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr	507 ..	
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	525 ..	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	316 ..	515 ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	517 50	515 ..
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	514 ..	
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	312 ..	309 ..
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr.		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr.		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	460 ..	
Métaux (Laveissiere), 5%, r. 500 fr.	242 ..	
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.		
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr.	511 25	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr.	499 .	498 50
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	503 75	503 ..
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	406 ..	
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	406 ..	
Cie Transatlantique. 3%, r. 500f, t.p.	381 .	
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.	539 ..	
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.	483 75	
Jardin zool. d'acclimat., 5%, r. 500f.	500 ..	
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.	629 ..	
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 ..	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr.		
Taxes Municipales (bons de délégation), 4%, remb. 500 fr.	480 .	
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	124 50	
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	20 ..	
d° d° 3%, remb. 500 fr.	16 50	
d° d° 4%, remb. 500 fr.	17	16 ..
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	20 50	19 25
d° d° (2e série).	19 75	19 25
d° d° (3e série).	75 .	
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	86 .	
d° d° depuis la répart.		
d° d° 322f 50 payés.		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	72 ..	
Suez, 5%, rembours. 500 fr.	612 50	612 ..
d° 3%, rembours. 500 fr.	455 ..	
d° d° 2e série, remb. 500 fr.	443 ..	441 ..
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	94 ..	93 50

JOUISSANCE	Vendredi 14 Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Égypte. Oblig. Daïra Sanieh 4 % (décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	492 493 492	en liq.					491 75	
			au 15						
			Pe au 31		d10				
Mai 91	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig. 7%, rembours. 500 fr.	489 50 489 489 50	en liq.		d10		d5f	488 50	487 50
	(Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)		au 15						
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½ % (décrets des 6 et 7 juin 1890)	464 50 464	en liq.					464 ..	462 50
			au 15	461 25					
...			Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878	520	en liq.						
			au 15						
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f		en liq.						
	(nég. ch. fixe 25) d° 5000f		au 15						
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f.)		en liq.						
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	72f 71f50	au 15	70 85			71	72	70 72½
...	Coup. de 40 —	71f 71f75	Pe au 31		d50		d25	70 80	
...	Coup. de 80 —	71f 70f75 71f 71f10	Pe au 31		d50		d25	70 80	
...	Coup. de 160 —	70f75 90 71f10 70f90	Pe au 15		d50		d25	70 80	
...	Coup. de 240 —	70f75 85						70 75	
...	Coup. de 480 —	70f75 85						70 75	
...	Coup. de 960 —	70f75 85	en liq.					70 75	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).		au 15					68 35	
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba,		en liq.						
	6%, 1886, garantis.	490 489 50	au 15					490 ..	
			en liq.						
d°	d° d° 1890, garantis.		au 15		d10		d5f	459 50	
			Pe au 31		d10		d5f		
			en liq.						
Juin 91	États-Unis. Cons. 4½ % (n.c.f. 5f).		au 15						
Juill. 91	d° Consolidés 4%		au 15						
Juin 91	Finlande (Grd-Duché). 3½ %. 89.		en liq.						
...	Oblig. et coupons prescrits au bout de 20 ans de l'éch. Titre de 617f		au 15		d10		d25		
...	— de 2468f		Pe au 31		d10		d25		
...	— de 6170f		en liq.		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	400 401 402 405 406 25	au 15					401 50	
		Gr. c.	en liq.						
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.		au 15					395 ..	
		Gr. c.	en liq.						
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	312 50 315 317 50	au 15					308 ..	
	d° d° c. 2500f.								
Avril 91	Hollande, 3½ %, 1886 (nég. change fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		en liq.						
			au 15		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe 2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	93f	en liq.						
			au 15					92	89 72½
...	d° 500 fl.	92f 91f75	Pe au 31		d50		d25	89 70	
...	d° 1000 fl.	89f75	Pe au 15		d50		d25		
Août 91	d° 4½ %, or, 89 (n.ch.fi. 2f50).		en liq.						
...	Cap. des titres amort. presc. après 20 ans. Obl. 100 fl.	101 25	au 15					101 ..	
...	— 500 fl.	101	Pe au 31		d50		d..		
Mars 91	Inde, 80 4½ % (nég.ch.fixe 2f50).		au 15						
			en liq.						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 15	90 15	90 30	90 12½	90 17½	90 05	90 10
...	d° coup. 500 fr.	90f 90f20 30	Pe au 31		d1f		90 60 d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.		Pe au 31	90 70	90 85 d25				
...	d° coup. 50 fr.		Pe au 15		d1f		d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	90f	Pe au 15		d25			89 ..	
Avril 91	d° 3%	..f	au 15						
			en liq.						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	318	au 15						
Mai 91	Norvège, 3½ % (nég. ch. fi. 25f20),		en liq.						
	coup. de 504 f. (20 £).	98f	au 15						
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	88f	au 15						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 15						
d°	d° obl. 5% d°		au 15						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch.		en liq.						
	fixe 25f25), coup. de 20 £	38f50 60 75	au 15	38 55	38 55	38 45	38 55	38 60	38 45
...	d° coup. de 50 £.	.f	Pe au 31		d50		d25		
...	d° coup. de 100 £.	38f75 80 85	Pe au 31		d50		d1f	38 05	
			en liq.						
Avril 91	d° 4½ %, 88-89, r. 500f. Nos 1 à 390000 et 500001 à 929987. C. 500 f.	283 75 283 282 281 50	au 15					285 ..	
...	C. 5 obl.		au 15						
...	C. 10 ob.		au 15						
			en liq.						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	102	au 15						
Juill. 91	d° 1890, 4%	..f	Pe au 31						
...	Russie, 1850, 4½ % (n.ch.fi. 25f50.		en liq.						
	Oblig. de 100 £.		au 15						
Mai 91	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	97f70 75 80	au 15					97 50	
...	Grosses coupures	99f50							
Juill. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort),		en liq.						
	n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	..f	au 15						
...	d° de 1000 r.	..f	Pe au 31		d50		d25		
Mai 91	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort),		en liq.						
	n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	69f	au 15	68 30				69 25	68 10
...	d° de 1000 r.	68f50	Pe au 31		d50		d25	68 60	
			en liq.						
Mai 91	d° 1880, 4%, remb. au pair.	96f60	au 15					96 30	
...	Grosses coupures	97f50 75 97f70 98f	Pe au 31		d50		d25		96 25
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort		au 15						
Juin 91	d° 1883, 6%, or (nég. change		en liq.						
	fixe 4f), coup. de 125 r.	105 104 55	au 15					104 90	
...	coup. de 500 r.	105 104 90						104 [illegible]	
...	coup. de 1000 r.	105 104 90						104 50	
...	coup. de 10000 r.		en liq.						
Juin 91	d° 1889, 4% (or).	98f60 99f	au 15					98 60	
			en liq.						
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	97f 97f10 15 20	au 15					96 90	
			en liq.						
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	..f	au 15					98 ..	
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p.,								
	Obl. 500 f.	96f70 95 97f15 96f85	en liq.					96 40	
...	d° 2500 f.	96f60 70	au 15	95 75	95 80	95 70	95 80	97 50	95 55
...	d° 5000 f.	96f 95f95 90 .. 9	Pe au 31		d50		d25	95 80	
...	d° 12500 f.	95f67½ 70 85						95 45	
			en liq.						
Juill. 91	d° d° 3e série	96f25	au 15	96 30				96 50	
Mai 91	d° Intér. cons., 4½ %. 1re ém.,		en liq.						
	1890 (n.ch.fi. 4f) C. 100 r.	68f	au 15					69 75	
	C. 500 r.	..f	au 15		d50		d25		
	C. 1000 r.	..f	au 15						
Juin 91	d° 3%, obl. ch. de fer Trans-		en liq.						
	caucasien, remb. au pair.	81f50	au 15					81 ..	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½ %, 53 (n.ch.fi. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Oblgi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	325 ..	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.)		
d° 1000 fl. d°	79 10	
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.	372 50	
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Congo (État indép. du), Lots 1888.	55 ..	
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f	95 ..	
Danemark, 3½ % (nég.ch.fixe 1f40)		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½ %, C.F. (n.ch.fi. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	14 ..	13 ..
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	100 ..	
Norvege, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	99	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.	95 25	
d° 1866, 5%		
Gouv. de Québec, 80, 4½ %, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fi. 25f20).	120 ..	
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f.p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.		
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.		
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	495 ..	
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	610 ..	600 ..
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	348 ..	347 50
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	338 50	
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	430 ..	
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486.		
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale.	402 50	
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000.	415 ..	413 75
Beïra-Alta, 3%	105 ..	95 ..
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	208	205 ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	203 50	
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	316 .	315 50
d° (Série X)	321 50	321 ..
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque	393 ..	392 ..
d° (2e série), 2e hypothèque.	370 .	
d° (3e série), 3e hypothèque.	357 50	
d° (4e série), 4e hypothèque.	332 ..	330 ..
d° (5e série), 5e hypothèque.		
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	353 ..	352 ..
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	355 ..	353 ..
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	359 ..	357 50
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	337 50	336 ..
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	328 .	
Ouest de l'Espagne, 4%	160 ..	
Portugais, 3%	193 ..	185 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	185 ..	175 ..
d° 4%	225	215 ..
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	367 50	366 ..
d° 2e hypothèque.	349 .	348 ..
d° 3e hypothèque.		
Cordoue à Séville, 3%	369 ..	
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fcr Frco-Canadien, 3%, r. 500f.		
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	300 ..	297 75
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f, t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	504 75	
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	513 .	
Cie Madrilene du Gaz, 4%, r. 500 f.	437 ..	435 ..
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	410 ..	

Jouissance	Vendredi 14 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	418	au 15					448 50	
			en liq.						
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr.	89f 89f50 75	au 15	89 50			89 25	88 75	
			en liq.						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 15						
...	d° d° Ob. 50 £.		Pe au 31		d1f		d25	103 50	
...	d° d° Ob. 100 £.		Pe au 15		d50		d25	104	
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq.						
	(nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.		au 15					104	
...	d° d° Ob. 100 £.		Pe au 31		d50		d25	104	
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq.						
Juin 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.		au 15						
..	d° d° c. 5000f.		Pe au 31		d50		d25		
			en liq.						
91.	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	90f25	au 15					90 25	
			en liq.						
s 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	..f ..f	au 15						
	d° d° gross. coup.	..f	en liq.						
d°	d° d° (sér. C).	18f60 50	au 15					18 55	
	d° d° gross. coup.	..f	en liq.						
d°	d° d° (sér. D).	18f65 60	au 15					18 55	18 40
...	d° d° gross. coup.		Pe au 31		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq.						
	Obligations de 500 fr.		au 15					416 25	
...	d° de 2500 fr.		Pe au 31		d50		d25		
...	d° de 12500 fr.		Pe au 15		d50		d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq.						
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	450	au 15					450	
...	d° d° 2500 f.		Pe au 31		d10		d5f		
...	d° d° 12500 f.		Pe au 15		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq.						
	pap., t.p. (ex-c.6) r. agio fl. 38.50	453 75	au 15	451 25			450	451 25	
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		en liq.						
ex-5e r.	250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		au 15						
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		Pe au 31		d10		d5f		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)		au 15						
Juill. 91	Banque Hellénique de Crédit gé-		en liq.						
	néral, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 21		au 15						
Juill. 88	Banque des Pays-Hongrois, act.		en liq.						
ex-1re r.	nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		au 15						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq.						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		au 15						
			Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq.						
	100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p.		au 15					597 50	595
	(ex-coupon 14)		Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq.						
	250 fr. payés (ex-coupon 32)	555 553 75	au 15	552 50	552 50	551 25	552 50	551 25	552 50
			Pe au 31		d10		d5f		
...	Grosses coupures		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq.						
	150 fr. payés (ex-coupon 34)		au 15						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq.					1085	
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1087 50	au 15						
			Pe au 31		d10		d5f		
...	Grosses coupures		Pe au 15		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions		en liq.						
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).		au 15						
...	Grosses coupures		Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq.						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		au 15						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq.						
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		au 15						
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		en liq.						
	estamp. « Act. de cap. amortie ».	125	au 15					123	121 25
	(ex-coupon 14)		Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq.						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	410 405 400	au 15	405	410	400	408 75	415	415
		395 407 50	Pe au 31		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes.		en liq.						
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		au 15						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat		en liq.						
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.	618 75	au 15	620	621 25	620	620	616 25	621 25
			Pe au 31		d10		d5f		
	Grosses coupures	618 75	Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq.						
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	100 101 25	au 15					98 75	
Juin 91	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq.						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	218 215	au 15	216 25					216 25
			Pe au 31		d10		d5f		
	Grosses coupures		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p.: 200000 act. de 1862; 100000 a. de 1881; 60000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq.						
	de 1889. (ex-coup. 42)	620	au 15	620			621 25	627 50	618 75
	Grosses coupures		Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq.						
	tout payé (ex-coupon 59)	282 50	au 15	281 25	282 50	281 21	281 25	282 50	282 50
			Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act		en liq.						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	115 117 50	au 15	111 25			110	115	113 75
		110 111 25	Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq.						
	tout payé (ex-coupon 63)	280	au 15	281 25				278 75	278 75
			Pe au 31				d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de		en liq.						
	chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p.		au 15					325	
	(ex-coupon 22)		Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq.						
	a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000).		au 15						
	(ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).		Pe au 31		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	Change	Papier long	Papier court
3%	Amsterdam	207 1/8 à 207 3/8	206 5/8 à 206 7/8 et 4%
4%	Allemagne.	123 .. à 123¼	122 13/16 à 122 15/16 et 4%
4%	Vienne	211¼ .. à 211¾	211¼ .. à 211¾ et 4 .. %
5%	Barcelone.	456 à 458	456 à 458 .. et 4 .. %
5%	Madrid	456 à 4.8	456 à 458 .. et 4 .. %
7%	Lisbonne	à	à et 4 .. %
5%	St-Pétersb.	256 à 258	257 à 259 . et 4 .. %
. %	Stockholm.	138 à 139	138 à 139 .. et 4 .. %

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½%	Londres	25 30 . à 25 31	25 25½ à 25 26½ — 2½ %
	d° chèque	25 27 . à 25 27½	25 27 .. à 25 28 —
3%	New-York.	518½ .. à 519½	518½ . à 519½ .. — 3 .. %
3%	Belgique	1/8 pte. à pair	1/16 pte à 3/16 pte — 3 .. %
6%	Italie	1½ pte à 1¾ pte	1¾ pte à 2% pte — 6 .. %
4%	Suisse	⅛ pte à ¼ pte	3/16 pte à 5/16 pte — 4 .. %

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 4% à 5% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 237 à 242 .. 0/00 pte.
Quadruples espagnols .... 81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains .... 81 .. à 81 25
Piastres mexicaines .... 4 05 à .. ..
Souverains anglais .... 25 22 à 25 27
Banknotes .... 25 24 à 25 29
Aigles des Etats-Unis .... 25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks) .... 24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes .... 20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 millièm. 40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d° 20 .. à .. ..
Couronnes de Suède .... 27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an 2%
Banque de France. Escompte, 3 .. % — Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 96 3/16 — 1 heure, 96 1/4
Vienne, Métall, ... — Papier, 92 25 — Monnaie, 92 15
Crédit Autrichien ... 285 25 | Chem. de Fer Autrich. 283 25
Change sur Londres .... Demande, 118 10 — Offre, 118 55
Change sur Paris .... Demande, 46 75 — Offre, 46 80
Lots .... 138 . | Napoléon 9 395

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 14 Août 1891

	Disponible	Livrable dern. cours.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Ent. ep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3	36 50 à	
Roux 88° nets	36 .. à 36 25	
Raffinés, bonne sorte	106 50 à	
— belle sorte	107 50 à	
Certificats de sortie	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	.. .. à .. ..
— Septembre	.. .. à	.. .. à .. ..
— 4 d'Octobre		.. .. à .. ..
— 4 premiers		.. .. à .. ..
		.. .. à .. ..
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	43 50 à	
Courant du mois		.. .. à .. ..
Septembre		.. .. à .. ..
4 derniers		.. .. à .. ..
4 premiers		.. .. à .. ..
		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	52 75 à	
Courant		.. .. à .. ..
Septembre		.. .. à .. ..
4 derniers		.. .. à .. ..
4 premiers		.. .. à .. ..
		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts	74 75	
—	.. ..	
Colza en tonnes	76 75	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes	84 75	
—	.. ..	
Courant		.. .. à .. ..
Septembre		.. .. à .. ..
4 derniers		.. .. à .. ..
4 premiers		.. .. à .. ..
		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	62 .. à	
Courant		.. .. à .. ..
Septembre		.. .. à .. ..
Septembre-Octobre		.. .. à .. ..
4 derniers		.. .. à .. ..
4 de Novembre		.. .. à .. ..
COURS DU MERCREDI 12 Août.		
SUIF DE PLACE *48° 1/2, en pains, les 100 kilos*	64 25 à	
SUIF DE PROVINCE *48° 1/2, en fûts, en gare Paris.*	63 50 à	

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Vendredi 14 août 1891.

La distribution des pressions se modifie lentement. Le minimum du Danemark s'est transporté près de Riga (747m/m) et une nouvelle bourrasque s'approche des Iles-Britanniques. En même temps, une zone de pressions relativement faibles se montre sur l'Espagne. Une aire supérieure à 765m/m persiste sur la France; son centre, qui se tenait au large, se trouve maintenant au sud de Paris. Le vent est modéré du S.-O. à Valentia et sur la Manche; il souffle de l'est en Gascogne. Des pluies sont tombées sur les Iles-Britanniques et la Baltique; on signale quelques averses en France.

La température monte, excepté au centre du continent, dans l'ouest et le sud de la France. Ce matin le thermomètre marquait 18° à Stornoway, 17 à Vienne, 18 à Paris, 20 à Bordeaux et 26 à Brindisi. On notait 10° au Pic du Midi.

En France, le temps est assez beau et la température va se relever. Quelques averses sont toujours probables dans le Nord. — A Paris, hier, pluies à plusieurs reprises. Max.: 22°5, minim.: 15°3.

Situation particulière aux ports. — Manche: mer houleuse à Dunkerque, Calais, Boulogne, agitée au Havre et à Cherbourg.

Océan: mer agitée à Brest, belle à Lorient.

Méditerranée: mer agitée à Marseille, belle à Sicié, calme à Nice.

Situation du vendredi 14 août 1891 (soir). — Le baromètre monte en Irlande, tandis que la baisse est générale sur nos régions. En France, le temps est au beau et la température va monter.

Chemins de fer de l'Est.

France et Suisse (Saint-Gothard), *via* Troyes, Chaumont, Belfort. — Des services par trains directs, composés de voitures de 1re et de 2e classe, sont organisés entre Paris et Bâle, Lucerne (lac des Quatre-Cantons), Gœschenen (entrée du tunnel du Saint-Gothard), Airolo (sortie du tunnel), Bellinzona, Locarno (lac Majeur), Lugano (lac de Lugano) et Milan.

Des correspondances directes existent entre Bâle et les principales localités de la Suisse, telles que: Baden, Zurich, Zug, Aarau, Glaris, Ragaz, Coire et l'Engadine, Winterthur, Schaffhouse, Constance, Romanshorn, Rorschach et Saint-Gall.

Durée du trajet, entre Paris et Bâle, 9 heures.

Des billets d'aller et retour sont délivrés pendant toute l'année à Paris pour Bâle, Milan, Constance, Lucerne, Saint-Gall, Schaffhouse, Winterthur et Zurich et inversement.

Il existe également des billets d'aller et retour dits « de saison » délivrés à Paris, du 15 mai au 15 octobre inclus, pour Bâle, Lucerne et Zurich.

Ces billets ont une durée de validité de 30 jours pour Bâle et de 60 jours pour Lucerne et Zurich.

Les voyageurs munis de billets directs pour Bâle et au delà ne sont pas astreints à l'obligation du passeport pour la traversée de l'Alsace, entre Petit-Croix et Bâle *via* Mulhouse.

Chemin de fer d'Orléans.

Saison thermale. — Le Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Néris-les-Bains, Evaux-les-Bains. — La compagnie du chemin de fer d'Orléans a organisé un double service direct de jour et de nuit, qui fonctionnera du 8 juin au 21 septembre, entre Paris et la gare de Laqueuille, par Vierzon, Montluçon et Eygurande, pour desservir, par la voie la plus directe et le trajet le plus rapide, les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule.

La durée totale du trajet, y compris le parcours de terre entre la gare de Laqueuille et les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule, est de 11 heures à l'aller et au retour.

Prix des places, y compris le trajet dans le service de correspondance de Laqueuille au Mont-Dore et à La Bourboule, et *vice versa*: 1re classe, 58 fr. 15; 2e classe, 43 fr. 75; 3e classe, 31 fr. 60.

On trouve des omnibus de correspondance à tous les trains à la gare de Chamblet-Néris pour Néris, et *vice versa*.

Voyages dans les Pyrénées. — La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France et les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Les prix des billets sont les suivants: 1er itinéraire, 1re cl., 225 fr.; 2e cl., 170 fr. Durée de validité: 45 jours. — 2e, 3e et 4e itinéraires, 1re cl., 180 fr.; 2e cl., 135 fr. Durée de validité: 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant payement, pour chaque période, d'un supplément de 10 p. 100 du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi des billets aller et retour de 1re et 2e classe réduits de 25 p. 100, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 12 août.

Ve Baudry (Jeanne-Claude Moïne), chapelière, boulevard Barbès, 22. — Synd. prov., M. Boussard, 49, rue St-André-des-Arts.

Rigault (Alexandre), mécanicien, rue Piat, 27. — Synd. prov., M. Godmer, 3, rue Christine.

Texier (Georges), md de beurre, œufs et fromages, rue Pierre-Lescot, 2. — Synd. prov., M. Rochette, 12, place Dauphine.

Spectacles du Samedi 15 Août.

Opéra. — » h. »/». — Relâche.

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *L'Article 231*, comédie en 3 actes, de M. Paul Ferrier: Got, Féraudy, Prudhon; Mmes Kalb, Hadamard.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot: Barral, Landrin, Lamar; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue: Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — 8 h. 1/4. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. Lemonnier: Mmes Riquet-Lemonnier, Lévi-Leclerc, Perrot; MM. Gravier, Desjardins, Regnard, Jaeger, Avelot.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran: Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le Procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina: Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — Reprise de *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Samedi 15 et dimanche 16 août, en matinée: *Jeanne d'Arc* et les lions en liberté.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année. — Caravane Egyptienne.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Le 4 septembre 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef de la navigation de l'Yonne, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux de dragages à exécuter entre le barrage éclusé de la Gravière et le pont de Laroche, sur l'Yonne.

Travaux à l'entreprise	15.000 »
Somme à valoir	2.000 »
Total	17.000 »

Cautionnement provisoire et définitif, 500 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux: 1° de la préfecture; 2° de M. Breuillé, ingénieur ordinaire, rue Française, à Auxerre.

MAIRIE D'ÉPINAL

SERVICE DU GÉNIE

Adjudication des travaux à exécuter pour la construction d'un hangar au parc à ballons, dans la place d'Epinal.

Le public est prévenu que le samedi 5 septembre 1891, à deux heures de relevée, il sera procédé, en séance publique, dans l'une des salles de l'hôtel de ville d'Epinal, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour la construction d'un hangar au parc à ballons dans la place d'Epinal.

Ces travaux, évalués à la somme de 30,000 fr., seront adjugés en deux lots.

Les personnes qui veulent concourir à l'adjudication devront produire à M. le chef de bataillon, chef du génie, avant le 31 août, les pièces énumérées aux articles 5, 6 et 7 de la notice n° 2, annexée au cahier des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs.

Le cahier des clauses et conditions générales et toutes les pièces relatives au marché sont déposés dans les bureaux du service du génie, avenue des Templiers, 3, où l'on peut en prendre connaissance tous les jours non fériés, de huit heures à midi et de deux à cinq heures du soir.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Administration: 42, rue de Châteaudun, Paris.

ADJUDICATION DE FOURNITURES DIVERSES

Le mercredi 2 septembre 1891, à deux heures et demie du soir, il sera procédé, au siège de l'administration des chemins de fer de l'Etat, 42, rue de Châteaudun, à Paris, *par voie de soumissions cachetées*, à l'adjudication publique des fournitures suivantes:

		Cautionnement à verser
1er lot.	— Ferrures de châssis	1.100 fr.
2e lot.	— Bois de campêche trituré	700 »
3e lot.	— Huile de lin cuite	500 »
4e lot.	— Drapeaux divers	500 »
5e lot.	— Tampons graisseurs pour boîtes à huile	400 »
6e lot.	— Tapis en coco	300 »
7e lot.	— Housses au crochet	200 »
8e lot.	— Combustibles divers pour le chauffage des services centraux	400 »
9e lot.	— Gailletterie criblée pour le chauffage des services centraux	200 »
10e lot.	— Goupilles fendues	» »

Le cahier des clauses et conditions générales en date du 13 mars 1884, et son avenant en date du 5 février 1885, relatifs aux achats d'objets et matières par l'administration des chemins de fer de l'Etat; les cahiers des charges spéciaux et les modèles de soumissions, contenant les conditions particulières à chaque nature de fourniture, sont déposés au service central des magasins, à Paris, 42, rue de Châteaudun (bureau des types), où on est admis à en prendre connaissance.

Les renseignements relatifs à cette adjudication seront fournis par le service central des magasins des chemins de fer de l'Etat (bureau des types), 42, rue de Châteaudun, à Paris.

RENSEIGNEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

E. FLAMMARION, Éditeur, rue Racine, 26.

Maisons de vente :

Galeries de l'Odéon, 1 à 18. — Rue Rotrou, 4 (Vaillant, gér^{t}). — B^{d} des Italiens, 12. — Rue Auber, 14. — Rue Marengo, 2, — B^{d} Saint-Martin, 3, et à Versailles, rue Satory, 9.

GAUTHIER-VILLARS & FILS imprimeurs-éditeurs d'ouvrages de sciences pures et appliquées, quai des Grands-Augustins, 55, Paris. Envoi franco.

Le Catalogue est adressé sur demande.

PELIGOT (**Maurice**), ingénieur chimiste. — **Traitement des résidus photographiques.** In-18 jésus, avec figures ; 1891 .... 1 fr. 25

PICARD (**Emile**), membre de l'Institut, professeur à la faculté des sciences. — **Traité d'analyse** (Cours de la faculté des sciences). Quatre volumes grand in-8, se vendant séparément.

Tome I. — *Intégrales simples et multiples. — L'équation de Laplace et ses applications. — Développements en séries. — Applications géométriques du calcul infinitésimal,* avec figures dans le texte ; 1891.......... 15 fr.

Tome II. — *Fonctions analytiques. — Principes généraux de la théorie des équations différentielles*................ (*Sous presse.*)

Tomes III et IV. — (*En préparation.*)

ROUCHÉ (**Eugène**), Professeur au Conservatoire des Arts et Métiers, Examinateur de sortie à l'Ecole Polytechnique, etc., et **DE COMBEROUSSE** (**Charles**), Professeur à l'Ecole Centrale, etc. — **Traité de Géométrie**, conforme aux programmes officiels, renfermant un très grand nombre d'exercices et plusieurs appendices consacrés à l'exposition des principales méthodes de la Géométrie moderne. 6e édition, revue et notablement augmentée. In-8° de 1150 pages environ, avec 700 fig. dans le texte et 1170 *Questions proposées ;* 1891................ 17 fr.

PRIX DE CHAQUE PARTIE

Ire Partie. — *Géométrie plane*...... 7 fr. 50

IIe Partie. — *Géométrie dans l'espace; courbes et surfaces usuelles*................ 9 fr. 50

SALMON (**G.**). — **Traité de géométrie analytique à trois dimensions;** traduit de l'anglais sur la 4e édition, par O. Chemin, ingénieur des ponts et chaussées. 3 volumes in-8 avec figures dans le texte.

Ire Partie. — *Lignes et surfaces du 1er et du 2e ordre ;* 1882.................... 7 fr.

IIe Partie. — *Théorie des surfaces. — Courbes gauches et surfaces développables. — Famille de surfaces.* In-8, avec fig. dans le texte ; 1891.................. 6 fr.

IIIe Partie. — *Surfaces particulières. — Théorie générale des surfaces.* (*Sous presse.*)

STOFFAES (l'abbé), professeur à la faculté catholique des sciences de Lille. (**Cours de mathématiques supérieures** à l'usage des candidats à la licence ès sciences physiques. In-8, avec nombreuses figures dans le texte ; 1891.............................. 8 fr. 50

Réaliser un cours de Mathématiques supérieures d'une lecture facile, d'une rédaction simple et claire, tout en ne négligeant rien de ce qui est utile pour les applications aux sciences physiques, c'est à quoi l'auteur a parfaitement réussi. Cet ouvrage n'exige pas d'autres connaissances préliminaires que celles de l'Algèbre, de la Géométrie élementaire et de la Trigonométrie rectiligne. Il sera donc utile, en dehors de ceux pour lesquels il a été spécialement écrit, à tous les jeunes gens qui ont besoin de connaître l'Analyse mathématique, tels que les élèves de l'Ecole navale, ceux des écoles industrielles ou d'arts et métiers.

TRUTAT (**E.**), directeur du musée d'Histoire naturelle de Toulouse. — **Traité pratique des agrandissements photographiques.** 2 volumes in-18 jésus, avec nombreuses figures dans le texte ; 1891.

Ire Partie. — *Obtention des petits clichés*.......................... 2 fr. 75

IIe Partie. — *Agrandissements*..... 2 fr. 75

VIDAL (**Léon**), professeur à l'École nationale des Arts décoratifs. — **Manuel pratique d'orthochromatisme.** In-18 jésus, avec figures et deux planches, dont une en photocollographie ; 1891.......................... 2 fr. 75

LIBRAIRIES-IMPRIMERIES RÉUNIES — Anciennes librairies Quantin et Morel. — MAY et MOTTEROZ, directeurs. — Paris, 7, rue Saint-Benoît, et 2, rue Mignon.

LECÈNE, OUDIN & Cie 17, rue Bonaparte. — Littérature et classiques. — Collection de classiques primaires. — Livres pour distributions de prix. — Bibliothèque littéraire. — Collection de classiques populaires. — **La Petite Revue** à 10 centimes.

G. MASSON Libraire de l'Académie de Médecine, 120, boulevard Saint-Germain.

MARCHAL ET BILLARD Editeurs, libraires de la Cour de Cassation. Ouvrages et recueils de droit et de jurisprudence. Place Dauphine, 27.

C. REINWALD & Cie 15, rue des Saints-Pères, à Paris. — Libraires-éditeurs d'ouvrages relatifs aux sciences philosophiques, naturelles, médicales et anthropologiques.

DELALAIN Frères, imprimeurs-éditeurs, 56, rue des Ecoles, Paris.—Livres classiques d'enseignement primaire et secondaire. Annuaire de l'Instruction publique. Programmes et documents universitaires. Imprimés pour comptabilité des lycées, collèges, écoles normales primaires, etc.

FÉLIX ALCAN 108, boulev^{d} St-Germain, Paris.

Nouveau Formulaire magistral, précédé d'une notice sur les hôpitaux de Paris, de généralités sur l'art de formuler, suivi d'un Précis sur les eaux minérales naturelles et artificielles, d'un Mémorial thérapeutique, de Notions sur l'emploi des contre-poisons et sur les secours à donner aux empoisonnés et aux asphyxiés, 29e édition, revue et augmentée de formules nouvelles, d'une *Note sur l'alimentation dans le diabète sucré* et de *la liste des mets permis aux glycosuriques*, par A. Bouchardat, prof. à la faculté de médecine de Paris, et G. Bouchardat, prof. à l'école de pharmacie de Paris. 1 volume in-18. 3 fr. 50. — Cartonné à l'anglaise, 4 fr. — Relié, 4 fr. 50. (Franco contre mandat-poste.)

BAUDRY & Cie, 15, rue des Saints-Pères, à Paris. Maison spéciale pour l'édition et la vente de tous ouvrages sur la *Science de l'ingénieur, l'Architecture* et *l'Industrie.*

Guide officiel de la navigation intérieure. — Règlement, nomenclature des cours d'eau et leurs conditions de navigabilité, tableau des distances. 5e édition. 1 volume in-18, avec 3 planches en couleur et une carte des voies navigables au 1/1500000e. Prix : le volume broché et la carte en feuille, 2 fr. 25. — Le volume solidement cartonné et la carte montée sur toile, pliée et cartonnée comme le volume.............................. 5 fr.

BELIN FRÈRES 52, rue de Vaugirard, Paris (Exposition universelle de 1889 : Grand prix, deux médailles d'or et une médaille d'argent), livres, atlas, cartes, etc., pour l'enseignement primaire élémentaire et supérieur, l'enseignement secondaire classique, l'enseignement secondaire spécial et l'enseignement secondaire des jeunes filles.

ARMAND COLIN & Cie Éditeurs, 1, 3, 5, rue de Mézières, Paris.

Le Petit Français illustré, journal des Ecoliers et des Ecolières, paraissant tous les samedis. Le numéro.................. 0 fr. 10

Abonnements : France. Un an, 6 fr. Six mois........................ 3 fr. 50

Le *Petit Français illustré* est le plus recommandable, le plus intéressant, le mieux illustré et le meilleur marché de tous les journaux d'enfants.

Revue internationale de l'Enseignement, publiée par la *Société de l'Enseignement supérieur*, paraissant le 15 de chaque mois. Abonnement d'un an (*du 1er janvier*). **24 fr.**

La *Revue internationale de l'Enseignement*, outre les articles de fond sur les sujets qui intéressent les Hautes Etudes, contient, dans chaque numéro, une *Chronique de l'Enseignement*, des *Nouvelles et informations*, une reproduction des actes et documents officiels et une Bibliographie.

CH. DELAGRAVE éditeur. Paris Rue Soufflot, 15.

Petite Encyclopédie des sciences, par J.-H. Fabre. — Premiers éléments de cosmographie, 1 vol. in-18 cart................ 0 fr. 80

Les arts de l'ameublement. — La menuiserie, par H. Havard, 1 vol. in-8° illustré, relié toile.............................. 2 fr. 50

Carnet de correspondance, suivi du petit code de l'écolier, par Bataille, in-12. 0 fr. 15

DELAROQUE (Henri), 21, quai Voltaire. — Libraire du ministère des affaires étrangères ; grand assortiment de livres neufs et d'occasion, achats de bibliothèques, catalogue mensuel envoyé franco ; se rend en province pour les ventes publiques.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : Louis Jezierski.

Vingt-troisième année. — N° 221 Le numéro : 15 centimes. Dimanche 16 et Lundi 17 Août 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 17 AOUT

PARTIE OFFICIELLE

PARTIE NON OFFICIELLE

CHAMBRES

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 16 Août 1891.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Infanterie. — Par décis. du 14 août 1891, M. Gillon, colonel du 88e régiment d'infanterie, passe au commandement du 49e régiment de même arme, devenu vacant par suite de l'admission à la retraite de M. Brusley.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décret en date du 15 août 1891, rendu sur la proposition du sénateur, ministre de la marine, ont été promus au grade d'aspirant de 1re classe, pour prendre rang du 5 octobre 1891, les aspirants de 2e classe dont les noms suivent, savoir :

MM. Frochot (Joseph-Emmanuel-Henri).
Boulain (Charles-Louis-Joseph).
Gras (Joseph-Auguste).
Vindry (Jacques).
Valat (Louis-Marie-Joseph).
Serret (Charles-Albert-Joseph).
Pirot (Louis-Antoine).
Eudes d'Eudeville (Henri-Joseph-Marie).
Martin de la Martinière (Henri-Joseph-Edouard-Emmanuel).
Lefebvre (Achille-Armand-Albert).
Maupetit (Emile-Henri).
Auburtin (Eugène-Georges).
Dauch (Justin-Emile-Georges).
Bertrand (Maxime-Alexandre-Philippe).
Armbruster (Félix-Albert).
Renaud (Jean-Félix-Léon).
Flambard (Charles-Ernest).
Duc (Georges-Emmanuel-Joseph).
Grandin (Henri-Joseph).
Carrel (Charles-Jules-Auguste).
Ledoux (Edmond-René-Jean).
Rossignol (Georges-Louis).
Le Gorrec (Maurice).
Moreau (Gustave-Camille-André).
Pedoue (Pierre-Emile).
Le François des Courtis de la Groye (Louis-Jules).
Marchis (Raymond-Georges-Adrien).
O'Neill (Georges-Marie-Charles).
Dollo (Jean-Marie).

MM. Agnès (Charles-Louis).
Le Bourgeois (Marie-Corentin-Emile).
Turin (Guy-Etienne).
Dordet (Nicolas-André-Eugène).
Vedel (Marie-Joseph-Fernand-Adolphe).
Lecoq (Maurice).
Decoster (Albert-Jean-Alphonse).
Millot (François-Eugène-Léon).
Picot (Edouard-Etienne).
Bordes (Jean-Pierre-Antoine).
Bréart de Boisanger (Pierre-Marie-Clément).
de Verthamon (Martial-Marie-Henri).
Dumoutier (Georges-Albert-Léon).
Vrignault (René-Charles).
Clavel (Marie-Joseph-Séraphin).
de Poyen (Jean-Marie-Joseph-Roger).
Le Blévec (Georges-Vincent-Marie).
Gaillard (Alexandre-Louis-François).
Aurillac (Jean-Edmond-Emile-Alfred).
de Humbert (Jacques-François-Louis-Ernest).
Tourreil (Marie-Paul-Joseph).
Bourguignon (Jules-Louis-Marie).
Trabaud (Albert-Michel-Antoine).
Gillet (Louis-Charles).
Cornet (Charles-Albert).
Byasson (Louis-Edouard).
Dunoyer (Henri-Jean-Joseph-Charles).
Quernel (Jean-Louis-Joseph).
de Lonlay (Joseph-Marie-Edouard).
Bureau (Louis-Alcide).
Borde (Joseph-Edouard).
de Guillebon (Joseph-Lucien).
Daireaux (Charles-Geoffroy).
Terlier (François-Georges).
Martel (Edmond-Marie-Joseph).
Jouët-Pastré (Marie-Louis-Armand).
Guy (Victor-Vincent).
Roitel (Alfred-Ernest).
Martin (Auguste-Charles).
Truc (Henri-Marie-Louis).
Bodin (Raoul-Charles-Georges).
Foillard (Henri-Marcel).
Laurentie (Marie-Joseph-Pierre).
Mignon (Jean-Jacques).

Par décret du Président de la République en date du 14 août 1891, rendu sur la proposition du sénateur, ministre de la marine, a été nommé dans la réserve de l'armée de mer :

Au grade de médecin principal.

(Pour compter du 1er octobre 1891.)

M. Brindejonc de Tréglodé (Yves-Marie), médecin principal de la marine en retraite.

Par décision présidentielle en date du 14 août 1891, rendue sur la proposition du sénateur, ministre de la marine, M. le lieutenant de vaisseau Noël (Paul-Jean-Baptiste-Théodore), a été nommé au commandement de la goélette l'*Aorai*, à Taïti.

Par décision présidentielle en date du 14 août 1891, rendue sur la proposition du sénateur, ministre de la marine, M. le lieutenant de vaisseau Rochas (Jean-Paul-Marie), a été nommé au commandement de l'aviso-transport le *Pourvoyeur*, à Rochefort.

Par décision présidentielle en date du 14 août 1891, rendue sur la proposition du sénateur, ministre de la marine, M. le lieutenant de vaisseau Le Breton (Sylvain-Edouard-Charles-Henri) a été nommé au commandement de l'aviso-torpilleur la *Dague*, dans l'escadre de la Méditerranée occidentale et du Levant.

Par décision présidentielle en date du 14 août 1891, rendue sur la proposition du sénateur, ministre de la marine, M. le lieutenant de vaisseau Simon (Prosper-Louis-Marie) a été nommé au commandement d'un torpilleur de la défense mobile à Brest.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 16 Août 1891.

RENSEIGNEMENTS SUR LA SITUATION DES COLONIES

Martinique.

La récolte de la canne à sucre, pour la campagne qui vient de se terminer, a été inférieure à la précédente.

Le déficit comparatif est de près de 4,200 barriques de 500 kilogr. sur les exportations correspondantes de 1890.

Voici le tableau des rendements comparés en 1890 et 1891 :

DÉSIGNATION des produits exportés.	EXPORTATIONS		DIFFÉRENCE	
	au 30 juin 1891.	au 30 juin 1890	En plus.	En moins.
	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.
Sucre d'usine et sucre brut	27.607.469	29.718.401	»	2.110.932
Rhum et tafia	9.012.128	6.254.766	2.757.362	«
Café	1.776	829	847	«
Cacao	453.416	280.447	172.969	»
Casse	75.024	94.796	»	19.772
Campêche	425.548	569.323	143.775	»

Voici, d'autre part, le mouvement de la navigation et du commerce au 30 juin 1871 :

ENTRÉES

1er semestre 1890, 479 bâtiments jaugeant 209,815 tonneaux.

1er semestre 1891, 487 bâtiments jaugeant 191,055 tonneaux.

Augmentation : 8 bâtiments.

Diminution : 18,760 tonneaux.

SORTIES

1er semestre 1891, 469 bâtiments jaugeant 206,277 bâtiments.

1er semestre 1890, 488 bâtiments jaugeant 191,715 tonneaux.

Augmentation : 14.562 tonneaux.

Diminution : 19 bâtiments.

En 1890, à pareille date et comparativement aux mouvements de la navigation des six premiers mois de 1889, période pendant laquelle les relations avec l'extérieur, troublées par l'épidémie de variole, n'avaient pas encore repris leur cours normal, on constatait une augmentation de 100 bâtiments et de 21,983 tonnaux de jauge à l'entrée et de 113 navires et 25,966 tonnaux à la sortie.

La diminution de 8 bâtiments à l'entrée et de 19 à la sortie relevée à la clôture du premier semestre de l'année en cours est sans importance, le tonnage pour cette même période restant sensiblement supérieur à celui constaté pour le 1er semestre de 1890.

Les valeurs des chargements à l'entrée étaient de 17,584,359 fr. contre 15,125,827 fr. en 1890, soit une augmentation de 2,458,532 fr. en faveur du premier semestre 1891.

Le commerce d'importation, qui présentait à la fin du 1er semestre 1891 une augmentation de 1,878,833 fr. sur les introductions du 1er trimestre 1890, a donc continué à progresser. L'excédent de 2,458,532 fr. se décompose comme suit :

Accroissement des arrivages.

De France	1.224.024	
Des pays étrangers autres que les Etats-Unis	1.854.780	
	3.078.804	

Réduction des importations.

Des colonies et de pêcheries françaises	255.382	
Des Etats-Unis d'Amérique	364.890	
	620.372	620.372
Différence égale		2.458.532

La valeur des chargements à la sortie est de 16,362,958 fr. contre 14,831,818 fr. en 1890, soit une augmentation de 1,531,140 fr.

A l'expiration du 1er trimestre 1891, la Martinique a exporté 4,222 barriques de sucre de moins qu'au 30 juin 1890; les envois de campêche et de casse ont quelque peu fléchi. Les autres denrées, au contraire, accusent des excédents d'exportation : le tafia, 2,757,362 litres; le cacao, 172,969 kilogr.

A ces deux excédents, il faut rapporter une part de l'augmentation de 1,531,140 fr. que présente la valeur des chargements sortis pendant le premier trimestre 1891 ; le surplus doit être attribué aux prix généralement un peu meilleurs des sucres et au mouvement plus considérable de réexportation des marchandises importées.

La reconstruction de Fort-de-France se poursuit : il y a actuellement cent cinquante-deux maisons reconstruites en totalité ou en construction, dans la partie de la ville incendiée.

La prime de 50 p. 100 à la reconstruction, votée le 23 juin par le conseil général, a déterminé une grande activité dans les travaux de bâtiment.

Sénégal.

MM. le capitaine Pineau et Aubry-Lecomte, administrateur colonial, membres de la commission de délimitation franco-anglaise dans la Gambie, ont, à l'issue des travaux de cette commission, adressé au gouverneur du Sénégal le rapport suivant :

Bathurst, le 5 juin 1891.

Monsieur le gouverneur,

Nous avons l'honneur de vous adresser le présent rapport sur l'exécution de la mission qui nous a été confiée par M. le sous-secrétaire d'Etat des colonies (lettre du 9 novembre 1890).

Partis de Dakar le 25 novembre 1890, à bord de l'aviso le *Brandon*, nous avons débarqué à Bathurst le 26. La mission anglaise y est arrivée le 27 ; nous nous sommes immédiatement mis en relation avec elle, et, après nous être communiqué nos pouvoirs réciproques, ayant constaté que nos instructions n'étaient pas absolument identiques en ce qui concernait la délimitation de la haute Gambie, nous vous en avons référé par notre lettre en date du 29 novembre.

Il a été donné entière satisfaction à notre demande par la lettre de M. le sous-secrétaire d'Etat des colonies, en date du 10 février 1891.

Les deux commissions sont tombées d'accord pour commencer le travail par le sud, c'est-à-dire par la reconnaissance de la rivière San Pedro et la détermination du parallèle 13°10' que doit suivre la ligne frontière.

Nous étions convenus avec le capitaine Kenny, chef de la mission anglaise, de partir du cap Sainte-Marie dont la position géographique est parfaitement connue, pour déterminer, au moyen de la triangulation, la trace du parallèle 13° 10', ayant renoncé à l'emploi du sextant en raison de la trop grande erreur d'appréciation de cet instrument employé avec l'horizon artificiel.

Après avoir étudié le terrain, nous avons renoncé à faire la triangulation que le manque de points de repère et les hauts couverts du sol eussent rendue difficile et fort longue, et avons décidé qu'il serait préférable de déterminer notre parallèle à l'aide de moyens géométriques, en mesurant à la chaîne d'arpenteur le bord de la mer dont la large plage de sable faciliterait le travail.

Les travaux commencés le 8 ont été terminés le 14 décembre et nous ont permis de fixer sur le bord de la mer la trace du parallèle 13°10', lequel passe à 740 mètres au N.-E. du cap de Goundiourou.

L'inspection des cartes dressées fait voir combien ce travail, fait avec une scrupuleuse exactitude, a été utile au point de vue géographique en faisant ressortir la très grande inexactitude du relevé de cette partie de la côte sur les cartes marines.

A Goundiourou nous avons appris qu'il n'y avait aucune rivière connue dans le pays sous le nom de rivière San Pedro, mais qu'il existait une rivière assez importante appelée Aléiné, ayant son embouchure à environ 10 kilomètres au sud.

Après avoir reconnu cette rivière à son embouchure, nous avons acquis la conviction que la rivière Aléiné n'était autre que la rivière qui figure sous le nom de San Pedro dans l'arrangement du 10 août 1889 et nous avons convenu de suivre le parallèle 13° 10' jusqu'à sa rencontre avec la rivière Aléiné et d'élever un pilier au point d'intersection.

Les 15 et 16 décembre, nous avons suivi le parallèle 13°10' sur un parcours d'environ 4 kilomètres, nous ouvrant un passage à l'aide de nos porteurs transformés en travailleurs. Nous avons rencontré dans l'exécution de ce travail de très grandes difficultés : il fallait ouvrir une trace au milieu de buissons épineux enchevêtrés de lianes et franchir des bandes marécageuses dans lesquelles nous enfoncions parfois jusqu'aux genoux. Nous étions à cette rude besogne, lorsque des gens en armes, envoyés par Fodé Sylla, chef du Combo, vinrent nous interdire, de la part de leur chef, la continuation de notre travail. D'un commun accord, le capitaine Kenny et moi nous fîmes cesser l'ouverture de la ligne et nous rentrâmes à notre bivouac.

Avant de quitter Bathurst, nous savions que M. l'administrateur de la Gambie anglaise avait écrit à Fodé Sylla pour le prévenir du passage des deux missions sur son territoire et nous nous proposions d'aller saluer ce chef à Birkama, sa résidence, lorsque nos travaux nous auraient rapprochés de ce point.

Nous avions bien constaté une certaine réserve de la part des habitants du Combo qui ne nous guidaient pas volontiers et refusaient de nous fournir des renseignements, prétextant qu'ils ne savaient pas ce que nous leur demandions ; mais cette réserve n'avait rien d'hostile et pouvait s'expliquer par la surprise que leur causait notre présence.

Nous envoyames nos interprètes à Fodé Sylla qui s'étaient rendu à Goundiourou, pour lui demander une entrevue. Il nous fit répondre que le 16, 3e jour de la lune, étant un jour néfaste pour les musulmans, il se rendrait le lendemain à notre camp.

L'entrevue eut lieu au bivouac anglais; Fodé Sylla vint accompagné d'environ 300 guerriers. Il nous renouvela qu'il s'opposait formellement à ce que nous mesurions son territoire. Le capitaine Kenny essaya avec beaucoup de longanimité de lui faire comprendre que la convention anglo-française ne portait nulle atteinte à son pouvoir de chef: ce fut peine inutile. Fodé Sylla se montra hautain, insolent même et inébranlable dans son refus de nous laisser poursuivre notre mission.

Le 18, nous repartions pour Bathurst, à travers le Combo, et nous arrivions le 20.

M. l'administrateur de la Gambie, mis au courant de ce qui s'était passé, s'engagea à assurer

la protection efficace des deux missions lorsqu'elles reprendraient leurs travaux dans le Sud et eut une entrevue avec Fodé Sylla, dans laquelle il obtint de ce chef le libre passage des missions sur les territoires du Combo.

Ayant constaté que les eaux n'étaient pas encore suffisamment retirées pour reprendre immédiatement nos travaux dans le Sud, où nous avancions à travers un pays complètement inconnu, nous résolûmes de procéder à la délimitation de la frontière nord de la crique Djinnack au grand coude de la Gambie.

Le 29 décembre, un côtre nous débarquait à l'embouchure de la rivière Djinnack; nous emportions des vivres pour quarante-cinq jours; les porteurs et les chevaux devaient nous être envoyés par le commandant de Nioro qui s'était également engagé à en recruter pour la mission anglaise.

Les travaux commencèrent le 30; nous déterminâmes par des procédés géométriques le milieu du chenal de l'embouchure de la Djinnack et, à l'intersection de cette ligne avec la terre ferme, à une vingtaine de mètres du bord de la mer, nous érigeâmes, le 1er janvier, un pilier en maçonnerie.

Le même jour, nous dûmes évacuer sur l'hôpital de Gorée le conducteur de ponts et chaussées chargé du travail topographique; nous restâmes dès lors seuls pour assurer cet important service.

Du 2 janvier au 5 février, nous suivîmes le parallèle 13°35'36", ouvrant notre chemin à l'aide de cent travailleurs, éprouvant des difficultés inouïes, au point que plusieurs fois, dans les palétuviers principalement, nous n'avancions que de quelques centaines de mètres dans une journée. Les brigades topographiques partaient le matin à cinq heures et demie pour ne rentrer qu'à une heure du soir; quelquefois même elles durent passer la journée sur la ligne en raison de leur éloignement des bivouacs, que le manque d'eau potable et la grande dispersion des villages du Niom obligeaient à établir aussi loin des travaux. Nous dûmes franchir des régions marécageuses dans lesquelles nous avions de l'eau boueuse jusqu'aux épaules, et une de ces rivières n'a pas moins de 2 kilom. 500 de largeur. Mais où nous eûmes à surmonter les plus grandes difficultés, c'est dans le passage à travers les palétuviers qui bordent le Meiniminiau.

Enfin, le 5 février nous érigions à 10 kilomètres du grand coude de la Gambie le pilier de M'Bayen, et le 10, nous nous embarquions à Balangar à bord de l'aviso l'*Alecto* qui nous ramenait à Bathurst le 11.

Notre passage à travers le Niom, le Rip et le Sandhial fut une vraie marche triomphale; partout nous étions accueillis avec enthousiasme par les chefs et par les habitants, qui sont on ne peut plus reconnaissants envers la France pour la paix profonde qu'elle leur a assurée.

Nous nous occupâmes sans retard à recruter les porteurs qui nous étaient nécessaires pour aller procéder à la délimitation du Sud. Nous eûmes beaucoup de peine à engager soixante Sérères en raison de l'entrée dans la période de la traite, qui assure du travail à tout le monde. Deux jours avant le départ, nos Sérères vinrent nous trouver pour rompre leur engagement, ayant ouï dire que nous allions être attaqués par Fodé Sylla. Il fallut alors se décider à payer le prix exorbitant de 2 fr. 50 par jour que demandaient les porteurs acous et ouolofs, et encore, dans ces conditions, eûmes-nous beaucoup de mal à recruter le personnel qui nous était indispensable. Nous avions prévu une absence de deux mois; mais afin d'éviter les frais d'un trop grand nombre de porteurs, nous n'emportions des vivres que pour quinze jours; nous nous étions arrangés de façon à nous faire envoyer successivement les trois autres quinzaines par la rivière de Vintang.

Nous quittâmes Bathurst le 23 février. L'administrateur de la Gambie n'était pas sans inquiétude sur la façon dont nous serions reçus par Fodé Sylla, que nous devions aller visiter en nous rendant à Gandiourou. On savait à Bathurst que ce chef turbulent, excité par la mort récente de son fils, qui venait d'être empoisonné, préparait une action de guerre contre l'important village de Sokota, situé à la limite du Combo anglais et par lequel nous devions passer. Pour parer à toute éventualité, l'aviso le *Sparo* devait croiser dans les eaux de Goundiourou et l'*Alecto* explorer la rivière Vintang, au moment où nos travaux nous amèneraient à hauteur de cette rivière.

Les deux missions réunirent leurs escales pendant les marches et au bivouac, et nous arrivâmes à Birkama le 25 février, où, contrairement à nos prévisions, nous fûmes bien accueillis par Fodé Sylla.

Je crois que les tirs au canon que faisait le *Sparo* devant Goundiourou étaient pour beaucoup dans cette subite bienveillance. Néanmoins, Fodé Sylla ne s'engagea à nous laisser continuer nos travaux qu'à la condition que nous irions visiter la frontière de ses territoires dans le Sud. Nous avons cru devoir accéder à ce désir sans que, bien entendu, notre visite pût jamais être invoquée comme une reconnaissance officielle de ces territoires, les deux missions n'ayant aucun pouvoir politique.

Le 28 février, après nous être mis en relation avec le *Sparo* et pendant que les brigades topographiques poursuivaient l'ouverture de la ligne, les deux missions se mirent en marche dans la direction du sud, pour atteindre la frontière que Fodé Sylla attribue à son autorité.

Nous franchîmes la rivière Aleïné, qui sert de limite naturelle entre le Fogny et le Combo, et nous atteignîmes Cafounty à environ 35 kilomètres de Goundiourou. Le 2 mars, nous allions visiter à une dizaine de kilomètres au sud de Cafounty un poteau tout neuf et qui avait dû être enfoncé dans le sable pendant la nuit précédente, car les traces des pas étaient toutes fraîches autour.

L'envoyé de Fodé Sylla nous dit que ce poteau marquait la limite des possessions de son maître. Malheureusement pour lui, les habitants des villages que nous avons traversés, ne nous ont nullement caché les sentiments de profonde aversion qu'ils avaient pour le chef du Combo. Nous reprîmes le même jour la route de Goundiourou, où nous arrivions le soir.

Le 6 mars, nous déterminions l'intersection de la rivière Aléïné avec le parallèle 13°10' et nous érigions en ee point un pilier situé à 37 mètres à l'est de la rivière.

La rivière Aleïné a été soigneusement reconnue et relevée et nous avons pu nous convaincre que cette rivière, contrairement aux indications qui figurent sur les cartes, n'avait aucune communication avec la Gambie.

D'importantes reconnaissances topographiques que nous avons pu faire sans retarder en rien la marche des travaux de la mission permettront de commencer la carte de ces régions qui n'ont jamais été parcourues par des Européens. C'est ainsi qu'une partie de la rivière qui se jette dans la Casamance à hauteur de Carabane (crique de Carones) a pu être reconnue, et que nous avons acquis la certitude que la rivière Gambia, qui figure sur les cartes comme mettant en communication par la rivière de Carabane la Gambie avec la Casamance n'existe pas et qu'aucune crique ou aucun cours d'eau ne fait communiquer ces deux fleuves.

Le 17 mars nous quittions le Combo pour pénétrer dans le pays des Diolas, qui n'a aucune communication avec les territoires soumis à Fodé Sylla : de grandes brousses, à travers lesquelles il n'existe plus de chemins, l'en séparent. Dans les villages que nous traversons, tous les habitants prennent la fuite, et nos bonnes paroles pas plus que nos présents ne parviennent à les rassurer; les villages près desquels nous bivouaquons sont abandonnés par les femmes et les enfants, et il nous est très difficile de nous procurer des vivres et des guides.

Cependant cette réserve des Diolas paraissait être plutôt craintive qu'hostile, lorsque, le 20 mars nous fumes prévenus à Mambiné que les Diolas voulaient nous attaquer. Le matin, le lieutenant qui avait été envoyé pour tâcher de découvrir vers Comboli la naissance de la rivière de Carabane n'avait pu remplir sa mission, ayant été très mal reçu par les Diolas, qui refusèrent de lui fournir un guide et même excitèrent leurs chiens contre lui.

Tous les habitants des sept ou huit groupes de cases qui composent Mambiné, sauf ceux de deux groupes situés près des bivouacs, prirent la fuite, et toute la nuit nous entendîmes les cris que poussent les Diolas pour se rassembler.

Le lendemain, nous allâmes au travail avec la moitié de l'escorte, l'autre moitié laissée à la garde du camp; nous trouvâmes le pavillon d'alignement que nous laissions au point où nous cessions le travail déplacé, et la hampe mutilée de coups de sabre. Au moment où nous débouchions dans les cultures de l'important village de Guifanga, une centaine de Diolas en armes se précipitèrent sur nous pour nous entourer pendant que d'autres se portaient sur notre ligne de retraite; cependant, la vue de notre escorte qu'ils n'avaient pas aperçue tout d'abord les firent un peu reculer, et ils se mirent à discuter en gesticulant.

Ils paraissaient très excités, et s'acharnaient surtout après un policeman d'origine diola, qui cherchait en vain à les rassurer. Une vieille femme se faisait remarquer par sa violence à nous insulter. Ils nous dirent, en somme, qu'il nous fallait nous retirer, et que si nous nous représentions, ils nous accueilleraient à coups de fusil. Nous dûmes rentrer au camp sans être parvenus à rien obtenir de ces forcenés.

Nous nous proposions d'essayer de faire entendre raison à ces sauvages par l'intermédiaire de Bouia, le chef mandingue du Bintang, qui exerce une certaine autorité sur ces tribus indépendantes lorsque, le soir, il nous envoyèrent le Diola qui nous avait guidés le matin, couvert de blessures; un profond coup de sabre lui entaillait le front jusqu'à l'os et son fusil était tordu. Nous apprîmes par cet homme qu'après notre départ les Diolas s'étaient jetés sur les pavillons d'alignement et les jalons qui nous servaient à tracer les lignes et les avaient détruits.

Nous recevions là une sanglante insulte dont il fallait tirer une prompte vengeance : car, dans l'état d'exaspération où se trouvaient les Diolas, tout acte de clémence de notre part eût été considéré par eux comme un acte de faiblesse et ils nous eussent infailliblement fermé la route.

Nous profitâmes du manque d'union qui existe entre les différents groupes Diolas pour nous assurer la bienveillance des importants villages de Kousamaye et de Basèn, situés à l'est de Guifango, et le 24 mars, avec nos escortes renforcées de vingt-cinq marins de l'*Alecto* et des contingents indigènes de Bouca, nous nous présentions devant Guifango, dont les habitants venaient de prendre la fuite, et nous détruisions par le feu ce village rebelle. Le même jour, nous profitions de la présence des renforts pour pousser nos travaux à 5 kilomètres en avant.

Notre acte de vigueur produisit le meilleur effet sur les populations voisines : les habitants, qui ne prenaient plus la fuite à notre approche, venaient au contraire à nous sans armes et nous guidaient volontiers.

Le 26 mars, les travaux de la ligne avaient été poussés à environ 2 kilomètres à l'est de l'important village de Karouno, où étaient établis nos bivouacs, lorsque commença à circuler le bruit que nous allions être attaqués par Fodé Kaba, dès que nous pénétrerions sur son territoire qui commence à quelques kilomètres à l'est. Au retour du travail, nos porteurs vinrent nous avertir qu'ils se refusaient à nous accompagner plus loin et demandèrent à rentrer à Bathurst. Grâce à plus d'un mois de solde que nous leur devions, nous parvînmes sans trop de peine à les rassurer et à leur faire promettre de rester avec nous jusqu'à la fin des travaux. Le même jour, dix porteurs du capitaine Kenny prirent la fuite et, chose beaucoup plus grave, les policemens qui formaient l'escorte anglaise refusèrent de marcher, et il fallut l'acte de vigueur du capitaine Kenny qui renvoya à Bathurst, pour y être cassés de leur grade, le sergent et le caporal, pour maintenir les autres dans l'esprit de discipline.

Dans la nuit du 26 au 27, le capitaine Kenny reçut un courrier du commandant de l'*Alecto*, qui était venu mouiller la veille à Kansala; ce courrier nous disait de cesser nos travaux, car nous devions être attaqués sur la ligne même par Fodé Kaba. Les Diolas nous confirmaient ces dires, et c'était un défilé continuel de députations de villages diolas venant nous demander de marcher avec eux contre Sangadior. Sangadior est un village situé à une dizaine de kilomètres à l'est de notre bivouac et à 3 ou 4 kilomètres au nord de la ligne, qu'on nous représentait comme bien fortifié et défendu par Fransonali, lieutenant de Fodé Kaba.

Le 28, le capitaine de frégate Finnis qui vient d'arriver à Kansala avec le *Swalo* et le *Widgeou* nous prescrit de cesser tout travail et, si nous ne nous sentons pas en sûreté à Karouno, de transporter nos bivouacs à Kansala.

Nous décidons que nous resterons à Karouno, et le lendemain 25 marins de l'*Alecto* arrivent au bivouac anglais; le 31, l'effectif des marins anglais est porté à 75.

Le 2 avril, au milieu de la nuit, le capitaine Kenny est mandé à Kansala pour conférer avec l'administrateur par intérim de la Gambie : il ne peut obtenir l'autorisation de faire la reconnaissance du village de Sangadior, sur lequel nous n'avons, somme toute, que de vagues renseignements.

Le 4 avril, le commandant Finnis arrive au bivouac et le lendemain la ligne est poussée jusqu'à Kallingue, village diola qui porte notre pavillon.

Le 6, arrive à Karouno, M. l'administrateur par intérim de la Gambie lequel nous communique l'important télégramme suivant, qu'il a reçu de M. le gouverneur du Sénégal :

1er avril 1891.

Gouverneur Saint-Louis à gouverneur Bathust.

Administrateur Casamance m'avait annoncé soumission Fodé Kaba, qui a promis obéir ordres gouvernement français, supprimer commerce esclaves et renoncer incursions sur territoires voisins. Prière en faire informer capitaine Pineau, qui pourrait envoyer un émissaire demander de ma part à ce chef s'il entend se conformer aux conditions souscrites par lui-même. L'absence de communications télégraphiques avec Casamance ne me permet malheureusement pas envoyer instructions aux administrateurs de ce district avant le 7 de ce mois. Signé : DE LAMOTHE.

Le soir même nous envoyons un messager à M. l'administrateur de la Haute-Casamance, à Sédhiou, lui demandant de faire prévenir en toute hâte Fodé Kaba de donner l'ordre à son lieutenant de nous laisser poursuivre nos travaux et de nous envoyer un de ses hommes pour nous guider sur son territoire. Le lendemain, de Kallingora, où les bivouacs se sont transportés, un second émissaire est envoyé à Sedhiou, et nous tentons, mais sans succès, d'envoyer quelqu'un à Sangadior communiquer à Fransouali le traité que vient de signer Fodé Kaba et dont, peut-être, il n'a pas encore connaissance. Tous les émissaires que nous essayons d'envoyer à Sangadior refusent, dans la certitude qu'ils disent avoir que Fransouali leur ferait trancher la tête.

Le 8 avril, le travail continue et nous dépassons la hauteur de Sangadior d'environ 2 kilomètres, la ligne passant à 3 ou 4 kilomètres au sud de ce village.

Le 9 et 10 de nouveaux renforts portent à environ 150 hommes le nombre des marins anglais, qui disposent en outre de deux pièces de canon et d'un appareil pour lancer des fusées incendiaires.

Le 11, nous partons à cinq heures du matin avec 120 marins, 12 tirailleurs, 12 policemens et 2 pièces de canon, et suivis d'environ 25 auxiliaires diolas. Nous débouchons sur Sangadior à sept heures et demie, et un parlementaire envoyé par le commandant Finnis ayant été bien accueilli, Fransouali se rend auprès de nous et nous assure que nous avions été trompés par les dires intéressés de ses ennemis, les Diolas, qui voulaient nous jeter sur lui, que jamais il n'avait eu l'intention de nous attaquer ou de s'opposer à notre passage; qu'il avait connaissance du traité de Fodé Kaba avec les Français et qu'il avait reçu de son chef l'ordre de bien accueillir les blancs lorsqu'ils se présenteraient et de leur fournir des vivres et des guides.

Ainsi, nous avions été indignement trompés par les Diolas et nous venions de perdre, bien inutilement, vingt précieux jours, devant une équivoque qu'une simple reconnaissance eût suffi à dissiper!

Les auxiliaires diolas, voyant comment tournaient les choses, étaient très désappointés et ils ont cherché à profiter du moment où les Anglais étaient à déjeuner devant Sangadior pour tenter d'enlever le village, de sorte que le commandant Finnis a dû déployer ses troupes pour protéger un village que lui-même était venu attaquer.

Les travaux reprirent le 12 et furent poussés activement. Le 20, nous érigions le pilier de Konsambou sur le méridien passant à 1 kilomètre à l'est de Sandeng, le 25 nous terminions nos travaux par l'érection du pilier situé à 10 kilomètres de la Gambie près de Ourokan, et le 26 nous nous embarquions à Tendaba pour rentrer à Bathurst le soir même.

M. l'administrateur Aubry-Lecomte, qui avait quitté la mission le 17 avril pour se rendre auprès de Fodé Kaba, était rentré à Bathurst le 25 avril.

Le 5 mai les deux missions quittaient Bathurst à bord du vapeur la *Comtesse-de-Derby*, pour aller procéder à la délimitation de la Haute-Gambie.

M. l'administrateur de la Gambie était à bord, se rendant à Yarboutenda pour se mettre en relation avec les principaux chefs et assurer la complète sécurité des travaux des commissions.

Les deux missions, d'un commun accord, déterminèrent deux points situés au nord et au sud de Mac-Carthy, respectivement à 10 kilomètres du fleuve, et érigèrent en ces points deux piliers.

Le 19 mai, la *Comtesse-de-Derby* qui venait de conduire M. l'administrateur à Bathurst, embarquait à Mac-Carthy les deux missions et mouillait le lendemain à Yarboutenda.

Le point de Yarboutenda parfaitement déterminé, un pilier était érigé au point où la frontière coupe le fleuve et trois autres points de la frontière étaient mesurés et également fixés : le premier dans la direction de Snie, la capitale du Ouli, le second passant par Soucomda, la capitale du Kantara, et enfin le troisième dans la direction de l'est, pour s'assurer que la frontière n'atteint pas le grand coude que fait le fleuve à l'est de Yarboutenda.

Ces travaux terminés, les missions quittaient Yarboutenda le 26 et déterminaient, le 27, la frontière sur la rivière de Touba Couta qui sert de limite entre le Ouli et le Sandongou.

Du 28 mai au 1er juin l'importante rivière de Sandongou qui limite le Sandongou et le Niani, était soigneusement relevée jusqu'à Oualia et à l'intersection de la frontière un poteau était érigé.

Les deux commissions considérent alors leurs travaux comme terminés : la Gambie avait été exactement relevée de Mac-Carthy jusqu'aux chutes de Nétéboulou, et huits points, les plus importants, avaient été déterminés sur les deux rives du fleuve. D'ailleurs la saison des pluies qui venait de commencer, ne permettait plus de continuer les travaux.

La mission arriva à Bathurst le 4 juin.

Nous sommes heureux, monsieur le gouverneur, de pouvoir vous assurer que l'entente la plus complète, et les relations les plus cordiales n'ont cessé d'exister entre les deux missions, et de vous signaler le gracieux et bienveillant accueil que nous avons reçu de M. l'administrateur de la Gambie, des commandants et des avisos sur lesquels nous avons été embarqués et en général de tous les fonctionnaires anglais avec lesquels nous avons été en relations.

Nous sommes également heureux de signaler le gracieux accueil qui a été fait à la mission par les représentants des maisons françaises de la Gambie.

Nous sommes avec le plus profond respect, monsieur le gouverneur, vos très obéissants serviteurs.

Signé : PINEAU, C. AUBRY-LECOMTE.

Rivières du Sud.

Rio-Nunez. — L'administrateur de ce cercle a visité récemment la région de la rivière Compony. Il s'est entretenu avec les chefs du pays, qui semblent toujours dans les dispositions les plus pacifiques.

La tranquillité continue d'ailleurs à régner dans tout le Rio-Nunez, où les indigènes sont tous occupés aux travaux agricoles.

Le nombre des caravanes a beaucoup diminué, en raison de la saison. Elles sont en effet arrêtées au passage des rivières considérablement grossies par les pluies.

Dubréka. — Les principaux chefs du pays se sont réunis à Caparo, chez le roi Balé Siaka, où ils ont fait des sacrifices en l'honneur du feu roi Balé Domba.

Profitant de cette réunion, le chef du Bramaya, Mangué Will, désigné comme arbitre par le gouverneur, a réglé une difficulté de terrains depuis longtemps pendante entre le Kabitaye et le Dubréka.

La tranquillité la plus absolue règne d'ailleurs dans toute la circonscription. On vient de construire une route de 5 kilomètres qui conduira dans la direction de l'intérieur vers le Fouta-Djallon.

Mellacorée. — Le gouverneur des Rivières du Sud rend compte d'une visite qu'il a faite dans cette région, où il s'est avancé jusqu'à Phamoréah. Les chefs lui ont affirmé leurs bons sentiments envers la France. Ils l'ont accompagné ensuite jusqu'à Benty, où ils se sont retrouvés avec l'almamy Daoudah, venu comme eux pour assister aux fêtes du 14 juillet.

Établissements français de la Côte d'Or.

La région de Dabou est tranquille. La présence du détachement de tirailleurs sénégalais envoyé pour châtier le meurtre de MM. Voituret et Papillon a produit un effet salutaire. L'administrateur de Dabou a reçu la visite de tous les chefs des environs. Il a profité de la présence de la canonnière le *Diamant* pour remonter la rivière Agniby jusqu'à Abiété, point situé à 14 kilomètres en amont de l'embouchure. La rivière est libre, et rien ne semble devoir, désormais, entraver de ce côté la traite que font les commerçants de Dabou et de Jackeville avec les gens de l'intérieur.

Le poste de Jackeville est très prospère. Les recettes de douane ont dépassé 13,000 fr. pendant le mois de juin.

Congo français.

Un télégramme du commissaire général du Gouvernement au Congo français, en date du 3 août, a fait connaître au sous-secrétaire d'État des colonies que, d'après les dernières nouvelles parvenues de l'intérieur et remontant au 15 juillet, l'explorateur Crampel, qui s'était porté en avant, aurait été assassiné, le 9 avril avec Mohamed Ben Saïd, interprète de la mission, et deux tirailleurs. M. Biscarrat, chef d'escorte de la mission Crampel, qui était resté en arrière au quartier général, aurait été également assassiné. L'arrière-garde, revenue sur ses pas, serait arrivée à Bangui. La canonnière *Oubangui*, ramenant M. Nébout, chef de caravane de la même mission, était attendue à Brazzaville.

M. Dybowski, chef de la seconde mission chargée de porter des renforts à M. Crampel, écrivait de Brazzaville qu'il considérait le désastre comme certain et manifestait l'intention de continuer sa route, sauf instructions contraires.

Un nouveau télégramme du commissaire général, en date du 5 août, disait que les preuves matérielles manquaient au sujet de la mort de Crampel.

M. de Brazza, se dirigeant vers Loango pour aller au-devant des nouvelles attendues, pensait pouvoir envoyer quelques jours plus tard des informations plus certaines.

Le sous-secrétaire d'État a reçu en effet hier, 16 août, un nouveau télégramme du commissaire général résumant les nouvelles reçues de Brazzaville et datées du 26 juillet.

Un enfant de Loango se serait présenté, le 23 mai, au quartier général de la mission et aurait raconté à M. Biscarrat l'assassinat de Crampel et de Ben-Saïd. Des musulmans venant de l'intérieur, sous prétexte d'offrir leurs services comme porteurs, mais ayant, en réalité, l'intention d'attendre que M. Nébout eût rejoint M. Biscarrat pour les tuer tous deux ensemble, auraient, en reconnaissant l'enfant, précipité l'exécution de leur projet et auraient tué M. Biscarrat et l'enfant indigène.

M. de Brazza annonce que la canonnière *Djoué* est partie le 20 juillet de Bangui avec M. Brunache, commandant l'avant-garde de la mission Dybowski, et le chef de poste Bobichon, allant fonder un poste à 200 kilomètres sur la route suivie par Crampel, en ayant soin de rester en communication constante avec l'Oubangui. Une autre canonnière, l'*Alima*, est partie le même jour de Brazzaville avec MM. Bregeot, Briquez et Fraisse et emmenant aussi M. Nébout, qui retourne sur ses pas. De son côté, M. Dybowski doit partir de Brazzaville à la fin du mois avec la canonnière *Oubangui* et remonter la rivière dans la même direction. Enfin, l'exploration qui parcourait la rivière Sangha dirige aussi sa marche vers le point présumé où Crampel aurait été assassiné.

Le commissaire général persiste à conserver des doutes sur le désastre total de la mission.

Au reçu de la dépêche d'hier et à la suite d'une importante réunion tenue par le comité de l'Afrique française qui avait pris l'initiative de la mission Crampel, le sous-secrétaire d'État a télégraphié au commissaire général que le comité renouvelle à M. Dybowski l'expression de sa confiance et lui demande de se porter immédiatement au coude nord de l'Oubangui, pour prendre position solidement et recueillir le personnel et les documents de la mission Crampel. M. Dybowski devra attendre là de nouvelles instructions en travaillant avec prudence à la continuation de l'œuvre de pénétration dans l'intérieur de l'Afrique.

Etablissements français dans l'Inde.

Exportations. — Du 21 avril au 20 mai, il a été exporté de Pondichéry :

180 balles de toile bleue.
1,518 barriques huile de pistaches.
185 sacs safran.
267,621 sacs pistaches décortiquées.
23,445 sachets pistaches décortiquées.
4,445 sacs tourteaux.
10 caisses indigo.
20 sacs café et poivre.

Importations. — Pendant la même période, il a été importé :

31 sacs poivre.
3 sacs camphre.
330 sacs riz.
100 sacs blé.
1441 sacs grains divers.

Agriculture et commerce. — D'abondantes pluies, survenues au commencement du mois de mai, ont favorisé les récoltes sur pied.

Le marché du riz continue à être bien approvisionné, par suite des introductions importantes par mer. Les cours ont cependant subi une hausse : ils sont à 7 roupies 4 annas le sac de 75 kilogr. à terre.

Les arrivages d'arachides ont été restreints pendant le mois. Les cours ont fluctué entre 24 roupies et 24 roupies 12 A, le candy, de 240 kilogr. à terre. Il y a eu peu de transactions pendant le mois.

Les rentrées d'huile ont été assez importantes : les prix ont varié de 61 à 62 roupies le candy de 240 kilogr. à terre non logé.

De forts achats ont eu lieu pour l'exportation pour Maurice ; les moulins travaillent activement.

Les indigoteries sont peu occupées par suite du mauvais rendement de la première coupe d'indigo. Grâce aux dernières pluies, on espère mieux de la seconde coupe.

Le travail des teintureries n'a pas encore repris une marche satisfaisante. Les tanneries trouvent peu d'éléments de travail, les matières premières étant rares.

Le change sur France, pour les traites documentaires à trois mois de vue, a fluctué entre 1 fr. 83 et 1 fr. 84.

L'argent reste abondant.

A Karikal, on signale une diminution du mouvement commercial par rapport au mois précédent.

Il a été exporté de ce port, à destination de Ceylan, 7,648 balles de riz ; à destination de Penang et Singapour : 3,221 balles de pistaches, 32 barriques d'huiles, etc.

L'état sanitaire continue à être satisfaisant à Chandernagor, Mahé et Yanaon.

Nouvelle-Calédonie.

MINES

La Nouvelle-Calédonie est en ce moment en plein progrès, progrès qui est dû en totalité à l'industrie minière et en particulier aux mines de nickel.

L'exploitation de ce minerai a pris et prend encore chaque jour un développement remarquable. Alors que, il y a quelques mois à peine, Thio et Konaoua étaient les deux seules localités où des exploitations sérieuses fussent ouvertes, on en trouve aujourd'hui presque partout et notamment à la Dumbéa, à Tomo, à Ponembout, à Koné, à Canala, à Makéty ; on se prépare à commencer les travaux à Païta.

Ce résultat est dû au système de contrats employé par la Société « le Nickel » qui, au lieu de chercher à produire par elle-même et à posséder les mines, traite, soit avec des propriétaires miniers, soit avec des entrepreneurs.

Cette manière de procéder semble donner les meilleurs résultats : car les contractants sont très satisfaits des bénéfices qu'ils réalisent, et la société « le Nickel » obtient une production que par elle-même elle ne pourrait atteindre.

Ces diverses exploitations donnent lieu à un mouvement considérable entre le chef-lieu et l'intérieur, et le nombre des navires à vapeur qui font le cabotage augmente chaque jour.

Nous avons aujourd'hui, en dehors des deux navires à vapeur qui, deux fois par mois, effectuent le service subventionné autour de la côte :

1° Un service spécial fait chaque semaine par un navire à vapeur entre le chef-lieu et la Foa et Moindou ;

2° Un service hebdomadaire exécuté par un navire à vapeur entre Nouméa et Koné ;

3° Un service de tour de côte à vapeur exécuté par un navire de 1,000 tonneaux qui a pour mission spéciale de prendre sur les divers points de la côte et d'apporter à Nouméa le minerai que l'on a extrait. Un second navire doit être affecté à ce service.

Cette prospérité des mines de nickel donne lieu chaque jour à des transactions nombreuses, parmi lesquelles je crois devoir en signaler deux fort importantes.

Un groupe de mines a été vendu par divers à la société générale pour une somme de 250,000 fr. ; une opération du même genre et dont le prix s'est élevé à 300,000 fr. vient d'être conclue.

On compte exporter en 1891 60,000 tonnes de minerai de nickel.

L'administration, de son côté, fait tout ce qu'elle peut pour arriver à délivrer au plus tôt les titres vivement réclamés par les propriétaires miniers. Tous les géomètres sont employés à ces travaux, et d'ici peu un nombre considérable de concessions pourront être constituées.

Établissements français de l'Océanie.

Le mouvement commercial du mois de mai est représenté par une somme de 512,473 fr. 72, dont 408,288 fr. 87 pour les importations et 104,184 fr. 85 pour les exportations.

Importations.

Les principaux articles importés ont été les suivants :

Article	Valeur
Absinthe	16.856 99
Cognac	8.508 30
Vin rouge	23.454 41
Boissons diverses	27.752 »
Blé et orge	2.269 62
Bois de construction	1.969 82
Biscuits	5.972 48
Bijouterie	2.740 56
Farine	17.190 06
Fils et tissus	36.775 44
Vêtements et lingerie	38.197 38
Mercerie et passementerie	19.548 95
Machines	5.302 40
Opium	6.313 32
Comestibles	34.571 47
Quincaillerie	13.496 27
Riz	4.430 40
Huile de schiste	1.491 94
Savon	2.387 84
Sucre	11.411 46
Tabac et cigares	10.929 90
Denrées pour la marine	72.482 14
Marchandises diverses	44.535 82
Total	408.288 87

Exportations.

Les produits exportés se répartissent de la manière suivante :

	kilogr.	fr.
Nacres	11.835	28.428
Coton égrené	4.837	10.574
Vanille	906	17.370
Cocos râpés	4.095	5.616
Fungus	800	480
Laine en suint	1.400	1.400
Graines d'orangers	700	1.250
Bananes sèches	135	121 50
Bourre de cocos	528	264
Curiosités	1 caisse	100
Plants d'orangers	20 caisses	19.300
Oranges	677.360	13.624 75
Cocos secs	56.966	5.656 60
Total		104.184 85

Taïti.

Le décès du roi Pomaré V, prévu depuis quelque temps déjà, est survenu le 12 juin dernier à sept heures et demie du matin. Le prince a succombé aux atteintes d'une maladie de cœur qui s'était compliquée d'une congestion pulmonaire, cause déterminante de la mort.

Les obsèques ont eu lieu les 15 et 16 juin ; la cérémonie religieuse a été célébrée le 15 à quatre heures et demie en grande pompe.

Le lendemain 16, toutes les autorités, les écoles et les troupes ont escorté le convoi funèbre jusqu'à Arue, à 6 kilomètres de Papeete, où a eu lieu l'inhumation.

Tout s'est passé sans incident, et la cérémonie du 15 a eu beaucoup d'éclat.

Le prince Hinoï est venu, à cette occasion, témoigner au représentant du gouvernement français de son attachement à la France et de sa soumission au nouvel état de choses.

Le calme est complet dans le pays.

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

Guyane française.

Commerce. — Navigation. — Entrepôt fictif. — Recettes du service des douanes.

Tableau général de la valeur des importations et des exportations de l'année 1890.

1° COMMERCE ENTRE LA FRANCE ET LA GUYANE FRANÇAISE						
Importations de France					4.071.227	8.070.092
Exportations de la colonie					3.998.865	
2° COMMERCE ENTRE CAYENNE ET LES AUTRES COLONIES						
Importations des colonies et pêcheries françaises					112.200	134.309
Exportations pour les colonies et pêcheries françaises	Denrées et marchandises de la colonie			7.422	22.109	
	Denrées et marchandises provenant de l'importation	Françaises	14.210	14.687		
		Etrangères	477			
3° COMMERCE DE LA COLONIE ET DE L'ÉTRANGER						
Importations en marchandises étrangères	Par navires français	Des entrepôts de France	1.524.439	2.445.270	3.706.105	3.994.053
		De l'étranger directement	920.831			
	Par navires étrangers			1.260.835		
Exportations pour l'étranger	Denrées et marchandises de la colonie			233.147	287.948	
	Denrées et marchandises provenant de l'importation	Françaises	49.316	54.801		
		Etrangères	5.485			
						12.198.454

Les importations pour l'année 1890 se résument de la manière suivante :

NATURE des denrées et marchandises	DENRÉES et marchandises importées			DENRÉES ET MARCHANDISES				TOTAUX généraux.
				étrangères importées		importées de l'étranger par navires		
	de France.	des colonies françaises.	Totaux.	de France.	des colonies.	français.	étrangers.	
Animaux vivants	9.931	476	10.407	»	»	378.879	59.891	449.177
Produits et dépouilles d'animaux	458.325	22.687	481.012	300.613	1.224	62.768	269.333	1.114.950
Pêches	34.690	6.513	41.203	1.360	»	43.384	191.321	277.268
Substances propres à la médecine et à la pharmacie	806	»	806	1.501	»	»	»	2.307
Farineux alimentaires	309.098	5.546	314.544	448.645	21.240	220.909	373.404	1.378.742
Fruits et graines	10.217	»	10.217	2.175	»	1.041	2.729	16.162
Denrées coloniales	56.088	14.075	70.163	140.444	»	69.828	150.932	431.367
Sucs végétaux	94.752	718	95.470	5.854	»	17.761	6.905	125.990
Espèces médicinales	901	34	935	»	561	816	495	2.807
Bois	639	798	1.437	»	1.348	2.541	38.465	43.791
Fruits, tiges et filaments	7.071	205	7.276	5.672	»	»	716	13.664
Produits et déchets divers	130.929	962	136.891	»	»	12.965	32.846	182.699
Pierres et combustibles minéraux	63.739	526	64.265	70.656	1.669	5.506	53.870	195.966
Métaux	77.157	»	77.157	14.434	»	13.846	6.096	111.533
Produits chimiques	6.543	»	6.543	6.966	»	1.480	3.544	18.533
Couleurs	25.385	»	25.385	647	»	909	1.235	28.176
Compositions diverses	265.661	6.117	271.778	105.636	»	23.380	6.017	406.811
Boissons	910.128	12.982	923.110	46.715	»	16.018	8.485	994.328
Vitrifications	71.347	276	71.623	6.165	»	3.840	2.174	83.802
Fils	15.366	»	15.366	»	»	210	681	16.257
Tissus	263.410	53	263.463	90.662	»	1.189	4.511	359.825
Papier et ses applications	47.451	»	47.451	»	»	2.311	1.382	51.144
Ouvrages en matières diverses	1.206.593	14.290	1.220.883	276.294	»	41.253	45.803	1.584.233
Totaux	4.071.227	86.158	4.157.385	1.524.439	26.042	920.831	1.260.835	7.889.532

Résumé comparatif du commerce de la Guyane française en 1890 et 1889.

IMPORTATIONS

ANNÉES	MARCHANDISES FRANÇAISES			MARCHANDISES ÉTRANGÈRES				TOTAL général des importations.
				des entrepôts de France ou des colonies françaises.	DE L'ÉTRANGER PAR		TOTAL	
	de France.	des colonies françaises.	TOTAL		navires français.	navires étrangers.		
1890	4.071.227	86.158	4.157.385	1.550.481	920.831	1.260.835	3.732.147	7.889.532
1889	5.877.648	78.295	5.955.943	996.170	829.865	1.168.507	2.994.542	8.950.485
Augmentation	»	7.863	»	551.311	90.966	92.328	737.605	»
Diminution	1.806.421	»	1.798.558	»	»	»	»	1.060.953

Ainsi qu'il résulte des tableaux qui précèdent, la valeur des importations de toute nature et de toute provenance effectuées en 1890 s'est élevée à 7,889,532 fr. Dans ce chiffre, les marchandises d'origine nationale figurent pour 4,157,385 fr., et les marchandises étrangères y sont comprises pour 3,732, 147 fr.

En 1889, la valeur totale des importations avait été de 8,950,485 fr., dont 5,955,943 pour le commerce français, et 2,994,542 fr. pour le commerce étranger.

De la comparaison de ces divers chiffres il résulte que l'ensemble du commerce d'importation a été, pour 1890, inférieur de 1,060,953 fr. au résultat constaté pour 1889.

Cette différence porte exclusivement sur les importations en marchandises nationales de la métropole. Par contre, on remarque une augmentation de 736,605 fr. dans le commerce étranger.

La diminution constatée dans les importations de la métropole résulte principalement d'un ralentissement dans les commandes faites en France par suite de l'abandon de plusieurs placers de la colonie.

L'augmentation de 737,605 fr. signalée dans les importations des marchandises étrangères extraites des entrepôts de France, des colonies et de celles venues directement de l'étranger, provient d'introductions plus considérables en bœufs vivants, viandes salées de bœuf, saindoux, poissons salés, maïs en grains, légumes secs, sucres bruts, bois à construire, tabacs fabriqués, sucres raffinés et genièvres.

Les principaux pays avec lesquels la Guyane est en relation pour le commerce d'importation sont :

1° L'Amérique et spécialement New-York et Boston.

Importations :

Porcs vivants.
Poissons secs, salés et fumés.
Viandes salées de bœuf et de porc.
Jambon.
Saindoux.
Beurre.
Farine de froment.
Légumes secs et leurs farines.
Fourrage de toute sorte.
Tabacs en feuilles.
Bois de construction brut et ouvré.
Glace.
Fruits frais de table.
Outils de toutes sortes.
Meubles.
Ustensiles de ménage.
Lampisterie.
Verrerie.
Horlogerie.
Conserves alimentaires.
Bière.
Maïs en grains.
Café en fèves.
Lait condensé.
Sucre raffiné.
Huile de pétrole.
Métaux.
Sel marin.
Carrosserie commune.
Cordages goudronnés.
Coutellerie commune.
Mercerie.
Ouvrages en bois.
Instruments de musique.

2° Demerari.

Importations.

Les mêmes que ci-dessus.
Mélasses.
Sucres.
Eaux-de-vie.

3° Trinitad.

Importations

Tissus de coton.

4° Bolivie.
Bœufs vivants.

5° Brésil.
Bœufs vivants.

7° République Argentine.

Importations.

Farine de froment.
Cigares,
Viandes salées de bœuf et de porc:
Saindoux.
Viandes apprêtées.
Etoupe goudronnée.
Riz en grains.
Conserves alimentaires.

8° Ténériffe.

Importations.

Vins secs.
Vins de liqueurs.

9° Angleterre (Liverpool).

Importations.

Houilles.

Quant aux relations avec les colonies françaises, c'est toujours presque exclusivement avec la Martinique et la Guadeloupe que la Guyane fait des opérations commerciales.

De la Martinique proviennent les importations suivantes :

Eaux-de-vie de mélasse ;
Farine de froment;
Morue;
Cigares;
Tabac en feuilles.

En 1890, la valeur de ces importations a été supérieure de 7,863 fr. au chiffre de 1889.

La Guadeloupe importe en Guyane :

Café en grains ;
Vanille,
Et farine de manioc.

Les droits différentiels ont été perçus pendant toute l'année 1890, d'après les indications portées aux manifestes d'expédition.

EXPORTATIONS DE LA COLONIE EN 1890

NATURE des DENRÉES ET MARCHANDISES	DENRÉES ET MARCHANDISES du CRU DE LA COLONIE				DENRÉES ET MARCHANDISES PROVENANT DE L'IMPORTATION								TOTAUX GÉNÉRAUX
					FRANÇAISES EXPORTÉES				ÉTRANGÈRES EXPORTÉES				
	pour la France.	pour les colonies.	pour l'étranger.	Totaux.	pour la France.	pour les colonies.	pour l'étranger.	Totaux.	pour la France.	pour les colonies.	pour l'étranger.	Totaux.	
Produits et dépouilles d'animaux	3.855	»	24.840	28.695	»	200	866	1.066	»	»	»	»	29.761
Pêches	1.521	»	»	1.521	»	»	1.732	1.732	»	»	»	»	3.253
Farineux alimentaires	2.516	»	»	2.516	»	14.010	2.202	16.212	»	»	»	»	18.728
Fruits et graines	1.213	»	11.400	12.613	»	»	»	»	»	»	»	»	12.613
Denrées coloniales	14.457	»	»	14.457	»	»	6	6	»	»	»	»	14.463
Sucs végétaux	1.820	7.422	684	9.926	»	»	2.326	2.326	»	477	»	477	12.729
Bois	13.400	»	»	13.400	»	»	»	»	»	»	»	»	13.400
Fruits, tiges et filaments	»	»	»	»	»	»	276	276	»	»	»	»	276
Teintures et tanins	6.555	»	3.920	10.475	»	»	»	»	»	»	»	»	10.475
Produits et déchets divers	»	»	»	»	»	»	1.579	1.579	»	»	»	»	1.579
Pierres, terres et combustibles minéraux	»	»	192.243	192.243	»	»	3.606	3.606	»	»	5.485	5.485	201.334
Métaux	3.766.157	»	»	3.766.157	»	»	1.086	1.086	1.787	»	»	1.787	3.769.030
Couleurs	»	»	»	»	»	»	580	580	»	»	»	»	580
Compositions diverses	»	»	»	»	»	»	55	55	»	»	»	»	55
Boissons	169.640	»	60	169.700	200	»	1.433	1.633	»	»	»	»	171.333
Vitrifications	662	»	»	662	150	»	178	328	»	»	»	»	990
Tissus	»	»	»	»	»	»	745	745	»	»	»	»	745
Papier et ses applications	»	»	»	»	»	»	424	424	»	»	»	»	424
Ouvrages en matières diverses	4.000	»	»	4.000	10.932	»	32.222	43.154	»	»	»	»	47.154
	3 985.796	7.422	233.147	4.226.365	11.282	14.210	49.316	74.808	1.787	477	5.485	7.749	4.308.922

Tableau comparatif des exportations en 1890 et 1889.

ANNÉES	EXPORTATIONS EN DENRÉES et autres produits du cru de la colonie pour				RÉEXPORTATIONS des marchandises provenant de l'importation			TOTAL des exportations.
	France.	les colonies.	l'étranger.	TOTAL	française.	étrangère.	TOTAL	
1890	3.985.796	7.422	233.147	4.226.365	74.808	7.749	82.557	4.308.922
1889	3.885.396	131	124.963	4.010.490	250.257	7.041	257.298	4.267.788
Augmentation	100.400	7.291	108.184	215.875	»	708	»	»
Diminution	»	»	»	»	175.449	»	174.741	41.134

La valeur des exportations en denrées et produits du cru de la colonie s'est élevée, en 1890, au chiffre de 4,226,365 fr. contre 4,010,490 francs en 1889; ce qui donne pour 1890 une augmentation de 215,875 fr.

Cette augmentation porte notamment sur les eaux-de-vie de mélasse, les roches phosphatées. le bois d'ébénisterie, les citrons en saumure, le rocou et les peaux préparées.

En 1890, il a été déclaré à la sortie 1,334,704 grammes d'or natif contre 1,396,298 en 1889. La douane est toujours impuissante à réprimer les embarquements frauduleux de ce riche métal, frappé d'un droit de 8 p. 100. La topographie, de la rade dont la plupart des points ne sauraient être gardés par suite de l'insuffisance du personnel de la brigade et la facilité accordée aux navires d'aller, avant leur départ, sur une plage éloignée, en dehors de toute surveillance, prendre le lest qui leur est nécessaire, sont, avec le peu de volume de l'or, les obstacles à peu près insurmontables qui s'opposent à la répression de la contrebande.

Les expéditions de rocou ont donné sur l'année précédente une augmentation de 4,595 kilogrammes, représentant une valeur à la Guyane de 4,595 fr. Ce colorant tend à disparaître comme produit d'exportation, par suite de l'abandon à peu près complet de la grande culture.

Les relations d'exportation de la Guyane avec l'étranger sont fort restreintes. Elle exporte toutefois des roches phosphatées provenant de l'îlot du Connétable avec les pays suivants :

Barbade ;
Sainte-Lucie ;
Colon ;
République Argentine ;
Brésil ;
Etats-Unis,

qui envoient dans les eaux de la Guyane un ou deux navires par an.

Réexportations. — Les marchandises retirées de la consommation et qui ont été réexportées en 1890, tant pour l'étranger que pour la métropole et les colonies françaises, représen-

tent une valeur de	82.557
Marchandises nationales	74.808
Marchandises étrangères	7.749
En 1889, la valeur des marchandises réexportées avait atteint le chiffre de	257.298
d'où une différence en moins pour 1890, de	174.741

Le commerce de réexportation n'a qu'une importance très secondaire, il varie chaque année suivant les commandes que font à Cayenne quelques négociants de Surinam et de Demerari en farine de froment, poissons salés, huile d'olive, savon, vins ordinaires et vins de liqueurs.

Les autres marchandises de réexportation sont les vieux métaux que l'on expédie en France; puis, accidentellement, quelques articles refusés par les négociants de la colonie.

Le tableau suivant indique sur quels articles et dans quelles proportions portent les différences constatées dans les exportations des denrées du cru de la colonie en 1890 et 1889.

DÉSIGNATION DES PRODUITS	UNITÉS	1890		1889		AUGMENTATION		DIMINUTION	
		Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.
Peaux de bœufs	pièce	2.484	24.840	2.800	27.657	»	»	316	2.817
Plumes de parure	kilogr.	134	3.855	485	4.225	»	»	351	370
Vessies natatoires	kilogr.	507	1.521	441	1.343	66	178	»	»
Citrous en saumure	baril	760	11.400	169	1.690	591	9.710	»	»
Cacao	kilogr.	9.296	8.366	8.206	7.386	1.090	980	»	»
Café	kilogr.	180	270	342	547	»	»	162	277
Clous de girofle	kilogr.	180	180	16	16	164	164	»	»
Bois d'ébénisterie	stère	134	13.400	»	»	134	13.400	»	»
Rocou	kilogr.	10.475	10.475	4.980	4.980	5.495	5.495	»	»
Roches phosphatées	kilogr.	4.086.760	192.243	2.215.000	88.608	1.871.760	103.635	»	»
Or natif	gramme	1.334.704	3.766.157	1.396.298	3.865.497	»	»	61.594	99.340
Eaux-de-vie de mélasse	litre	262.829	169.700	13.138	8.541	249.691	161.159	»	»
Peaux préparées	valeur	»	1.580	»	»	»	1.580	»	»
Autres produits	valeur	»	22.378	»	»	»	22.378	»	»
Totaux		»	4.226.365	»	4.010.490	»	318.679	»	102.804
Augmentation pour 1890						215.875			

NAVIGATION

Tableau des mouvements de la navigation commerciale entre la colonie et la France en 1890.

DÉSIGNATION DES PORTS	NAVIRES FRANÇAIS				NAVIRES ÉTRANGERS				VALEUR totale des chargements.
					portant pavillon du pays.		portant autre pavillon.		
	Nombre de navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes d'équipage.	Valeur des chargements.	Nombre de navires	Valeur des chargements.	Nombre de navires.	Valeur des chargements.	
NAVIRES ENTRÉS A CAYENNE									
(Lieux de provenance.)									
Saint-Nazaire	13	4.434	162	3.338.175	»	»	»	»	3.338.175
Nantes	3	899	32	690.289	»	»	»	»	690.289
Bordeaux	3	646	25	163.206	3	151.324	»	»	314.530
Marseille	4	1.204	36	914.744	1	74.032	»	»	988.776
Rochefort	»	»	»	82.580	»	»	»	»	82.580
Le Havre	3	793	25	176.986	»	»	»	»	176.986
Ile d'Aix	1	1.186	35	4.330	»	»	»	»	4.330
Totaux	27	9.162	315	5.370.310	4	225.356	»	»	5.598.666
NAVIRES SORTIS DE CAYENNE									
(Lieux de destination.)									
Saint-Nazaire	2	1.530	47	3.717.180	»	»	»	»	3.717.180
Bordeaux	»	»	»	115.726	»	»	»	»	115.726
Le Havre	»	»	»	124.978	»	»	»	»	124.978
Marseille	»	»	»	40.981	»	»	»	»	40.981
Totaux	2	1.530	47	3.998.865	»	»	»	»	(1) 3.998.865

(1) Récapitulation de la valeur des chargements:

Marchandises du cru de la colonie	3.985.796
Marchandises françaises	11.282
Marchandises étrangères	1.787
Total égal	3.998.865

Tableau des mouvements de la navigation commerciale entre la colonie et les pays étrangers en 1890.

DÉSIGNATION DES PAYS ÉTRANGERS		NAVIRES FRANÇAIS				NAVIRES ÉTRANGERS				VALEUR totale des chargements.
						portant pavillon du pays.		portant autre pavillon.		
		Nombre de navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes d'équipage.	Valeur des chargements.	Nombre de navires.	Valeur des chargements.	Nombre de navires.	Valeur des chargements.	
NAVIRES ENTRÉS A CAYENNE										
(Lieux de provenance.)										
Etats-Unis	Boston	»	»	»	»	16	718.467	1	49.098	767.565
	New-York	»	»	»	»	3	134.769	1	30.182	164.951
Possessions anglaises	Barbade	»	»	»	»	1	13.287	2	820	14.107
	Demerary	35	5.332	565	550.045	9	133.293	2	33.820	722.158
	Trinidad	»	»	»	25.691	1	16.000	»	»	41.691
	Sainte-Lucie	»	»	»	731	»	»	»	»	731
Vénézuéla	Bolivar	»	»	»	323.800	»	»	1	56.600	380.400
Nouvelle-Grenade	Colon	»	»	»	1.512	»	»	»	»	1.512
Brésil	Aporem	»	»	»	»	1	2.500	»	»	2.500
	Sainte-Marie-de-Belem	»	»	»	»	»	»	1	»	»
	Para	»	»	»	»	1	»	»	»	»
	Rio-Janeiro	»	»	»	»	»	»	1	»	»
	Pernambuco	»	»	»	»	»	»	2	»	»
Possessions hollandaises	Paramaribo	»	»	»	9.824	»	»	»	»	9.824
	Albina	»	»	»	»	»	61.797	»	»	61.797
	Saint-Martin	»	»	»	»	»	»	1	543	543
Possessions espagnoles	Ténériffe	»	»	»	9.228	»	»	»	»	9.228
Angleterre	Liverpool	»	»	»	»	1	4.659	»	»	4.659
Totaux		35	5.332	565	920.831	33	1.084.772	12	176.063	(1) 2.181.666
NAVIRES SORTIS DE CAYENNE										
(Lieux de destination.)										
Etats-Unis	Pensacola	1	366	8	»	»	»	»	»	»
	Boston	»	»	»	»	2	4.995	»	»	4.995
	Philadelphie	»	»	»	»	3	36.650	2	23.680	60.330
	Vavassa	1	432	13	548	»	»	»	»	548
Possessions anglaises	Demerary	32	4.135	521	42.511	13	42.911	6	118.252	203.674
	Sainte-Lucie	»	»	»	120	»	»	»	»	120
	Barbade	8	2.701	88	»	»	»	7	»	»
	Jamaïque	1	337	12	»	»	»	1	»	»
	Trinidad	»	»	»	800	»	»	»	»	800
Canada	Québec	1	375	12	»	»	»	»	»	»
Mexique	Carmen	1	347	8	»	»	»	»	»	»
Brésil	Aporem	»	»	»	»	1	«	»	»	»
	Para	»	»	»	»	1	»	»	»	»
Possessions hollandaises	Paramaribo	»	»	»	3.860	»	»	1	»	3.860
	Albina	»	»	»	»	1	13.621	»	»	13.621
Saint-Domingue		»	»	»	»	»	»	1	»	»
Vénézuéla	Bolivar	»	»	»	»	»	»	1	»	»
Possessions espagnoles	Cuba	»	»	»	»	»	»	1	»	»
	Baracoa	»	»	»	»	»	»	2	»	»
Possessions danoises	Saint-Thomas	»	»	»	»	1	»	1	»	»
Colombie	San Andreo	»	»	»	»	»	»	1	»	»
Totaux		45	8.693	662	47.839	22	98.177	24	141.932	(2) 287.948

(1) En ajoutant à cette somme de 2.181.666
celle de 1.524.439

qui représente la valeur des marchandises étrangères extraites des entrepôts métropolitains, et qui figure dans le tableau n° 78 de la navigation commerciale avec la France, on aura le chiffre total des importations en marchandises étrangères, ci 3.706.105

(2) Récapitulation de la valeur des chargements:

Marchandises du cru de la colonie	233.147
Marchandises françaises	49.316
Marchandises étrangères	5.485
Total égal	287.948

Tableau comparatif des mouvements de la navigation en 1890 et 1889.

PROVENANCE		1890 Navires.	1890 Tonnage.	1890 Equipage.	1889 Navires.	1889 Tonnage.	1889 Equipage.
ENTRÉES							
Navires français venant...	de France	27	9.162	315	33	9.845	349
	des colonies françaises	11	6.451	639	13	6.757	659
	de l'étranger	»	»	»	»	»	»
Caboteurs de la colonie venant	de l'étranger	35	5.332	565	19	2.791	330
	des colonies françaises	»	»	»	2	147	12
Navires étrangers venant..	de France	4	746	32	3	623	24
	des colonies françaises	1	60	8	»	»	»
	des Etats-Unis	21	4.811	138	20	3.169	131
	d'autres pays étrangers	24	4.622	210	24	3.587	187
Totaux		123	31.184	1.907	114	26.919	1.692
		Augmentation pour 1890 : 9 navires, 4,265 tonn. et 217 hommes d'équipage.					
SORTIES							
Navires français allant.....	en France directement	2	1.530	47	»	»	»
	en France touchant aux colonies	»	»	»	»	»	»
	aux colonies françaises	21	10.060	741	27	11.205	814
	à l'étranger	13	4.458	141	18	5.324	175
Caboteurs de la colonie allant	à l'étranger	32	4.235	521	19	2.790	344
	aux colonies françaises	»	»	»	2	148	14
Navires étrangers allant...	aux colonies françaises	2	320	15	2	308	15
	aux Etats-Unis	7	1.529	52	8	2.857	60
	dans d'autres pays étrangers	39	7.467	310	37	4.214	267
Totaux		116	29.599	1.827	113	26.846	1.689
		Augmentation pour 1890 : 3 navires, 2,753 tonn. et 138 hommes d'équipage.					

Cayenne n'étant ni un port d'escale, ni un port de relâche, et les navires n'y trouvant que très rarement un fret de retour, le mouvement de la navigation se trouve presque toujours être en rapport direct avec le chiffre du commerce d'importation. L'arrivée de quelques grands navires chargés de récidivistes ou allant sur leur lest directement au Grand Connétable pour y prendre un chargement de roches phosphatées peut, seule, faire disparaître cette coïncidence.

Ainsi l'augmentation signalée dans le tableau ci-dessus provient de l'entrée en 1890 d'un navire de 1,186 tonneaux, porteur de 400 récidivistes, et de quatre navires étrangers d'un fort tonnage qui sont venus sur lest charger 4,087 tonneaux de roches phosphatées.

ENTREPÔT FICTIF

Au 31 décembre 1889, il restait en entrepôt fictif des marchandises pour une valeur de. 71.645

La valeur des marchandises placées sous ce régime, pendant l'année 1890, a été de 188.300

Soit au total........ 259.945

Le chiffre des sorties s'étant élevé à 180.452

il restait, au 31 décembre 1890, des marchandises pour une valeur de..... 79.493

En 1889, le mouvement de l'entrepôt fictif avait été de 340,237 fr. à l'entrée et de 284,868 francs à la sortie.

La différence entre les deux exercices a été peu importante. Les principales marchandises placées sous le régime de l'entrepôt fictif sont les vins ordinaires, la farine de froment, les tissus, la chaussure, les confections, la houille, le riz et le sucre turbiné.

La presque totalité des sorties est destinée à la consommation locale.

En ce qui concerne les droits de consommation sur les tabacs et les spiritueux, les mouvements de l'entrepôt fictif ont été les suivants :

Tabacs, entrées : 16,818 kilogrammes.
Spiritueux, entrées : 13,416 litres.
Tabacs, sorties : 18,610 kilogrammes.
Spiritueux, sorties : 35,251 litres.

En 1889, ils avaient atteint les chiffres ci-après :

Tabacs, entrées : 39,914 kilogrammes.
Spiritueux, entrées : 36,405 litres.
Tabacs, sorties : 14,444 kilogrammes.
Spiritueux, sorties : 34,369 litres.

RECETTES

DÉSIGNATION DES DROITS		Droits liquidés en 1890 et 1889 — 1890	1889	Augmentation.	Diminution.
Droits à l'importation.....	Sur marchandises de toute nature et de toute provenance	267.312 63	335.653 47	»	68.340 84
	Sur marchandises étrangères	109.451 23	»	109.451 21	»
Droit proportionnel sur l'or natif		14.493 50	12.725 18	1.768 32	»
Droits de sortie		321.048 30	312.951 56	8.096 74	»
Droits de francisation		»	579 48	»	579 48
Droits accessoires de navigation	Pilotage	23.164 »	22.516 »	648 »	»
	Aiguade	2.670 »	2.525 »	145 »	»
Droits acccessoires de douanes	Magasinage	1.395 58	1.136 21	259 37	»
	Amendes et confiscations	2.022 58	1.645 93	376 65	»
Taxes de consommation...	Sur les spiritueux	296.948 94	265.791 95	31.156 99	»
	Sur les tabacs	60.344 22	45.137 56	15.206 66	»
	Sur l'opium	40.344 »	24.664 »	15.680 »	»
Droits	De quai	7.478 80	5.118 30	2.360 50	»
	D'accostage	890 »	55 »	835 »	»
		1.147.563 76	1.030.499 64	185.984 44	68.920 32
Octroi de mer		448.189 15	323.019 14	125.170 01	»
Totaux		1.595.752 91	1.353.518 78	242.24 13	»
	Augmentation pour 1890			242.234 13	

Les droits de toute nature liquidés en 1890, par le service des douanes, se sont élevés à 1,595,752 fr. 91. C'est le plus fort chiffre que l'on ait atteint jusqu'ici.

Cette augmentation provient : 1° du produit des impôts de nouvelle création : droits différentiels et droits de quai et d'accostage ; 2° d'une expédition importante d'or natif dont le versement des droits a été compris dans les recettes du 1er trimestre 1890, la liquidation générale du navire exportateur n'ayant pu être établie que dans le cours de ce trimestre ; 3° des arrivages successifs à la fin du 4e trimestre d'approvisionnements de toutes sortes destinés au commerce de la place et de la mise à la consommation d'une quantité importante de marchandises constituées en entrepôt fictif se composant en majeure partie de spiritueux et de tabacs.

Les recettes effectuées pour le compte du service local donnent une somme totale de 1,147,563 fr. 76. Elles n'auraient été que de 1,074,611 fr. 96, si, par suite du défaut de déclaration de détail, l'on n'avait dû ajourner en décembre 1889 la liquidation générale de plusieurs navires qui a été émise en janvier 1890.

Si l'on tient compte, d'une part, du remboursement que le service local fait à la commune pénitentiaire du Maroni sur le montant des droits de consommation perçus dans cette localité, et, d'autre part, de l'arrêt qui s'est produit trois mois durant dans la fabrication des tafias dans la colonie, l'on peut dire, sans exagération, que le produit des liquidations émises au compte de l'exercice 1890 n'aurait pas dépassé le chiffre de 1,028,611 fr. 96.

A l'exception du droit de francisation et de ceux à l'importation sur les marchandises de toute nature et de toute provenance, dont la diminution a été de 68,920 fr. 32, tous les autres droits ont donné des différences en plus. Celles indiquées en faveur de 1890 aux droits de pilotage et d'aiguade trouvent leur explication naturelle dans les augmentations constatées au tableau du mouvement de la navigation.

L'écart qui résulte de la comparaison des droits de sortie sur l'or natif et des quantités de ce métal exportées provient de ce que l'on a compris au mouvement des exportations de 1889, 38 kilogrammes d'or natif dont la liquidation a été établie en 1890.

(Le *Journal officiel* publiera demain les documents statistiques des douanes sur le commerce du Tonkin en 1890.)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Le mercredi 4 novembre 1891, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture à Vannes, un concours pour l'admission aux emplois d'agents voyers d'arrondissement et d'agents voyers cantonaux.

Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 7, rue Cambacérès, où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES SCIENCES

Séance du 10 août.

PRÉSIDENCE DE M. DUCHARTRE

M. H. de Lacaze-Duthiers entre dans quelques détails sur l'expérience d'ostréiculture qui se poursuit dans le vivier du laboratoire de Roscoff.

L'Académie me permettra, dit-il, de lui rappeler qu'à deux reprises différentes, j'ai eu l'honneur de l'entretenir d'une expérience d'ostréiculture faite au laboratoire de Roscoff. Dans la première année, les huîtres ont pris un grand développement. L'accroissement a rapidement conduit les animaux à la taille marchande ; il devait être suivi du développement des organes génitaux, et cette question intéressante se posait : « Les huîtres élevées dans un vivier se reproduisent-elles ? »

Plus d'une fois les huîtres élevées dans des espaces clos, non soumis aux courants de la mer, sont restées inféconds. Dans l'expérience actuelle, il ne fallait pas compter, pendant la première période de la croissance, sur la turgescence des glandes génitales; aussi les animaux mis antérieurement sous les yeux de l'Académie étaient-ils inféconds. Cette année, la troisième après la naissance, j'ai eu des produits pendant les mois sans *r* qui représentent la période de reproduction. Mais tous les individus ne sont pas arrivés au même état génital, si l'on en juge par ceux qui ont été ouverts. Il faut remarquer que le nombre de ceux-ci, peu considérable, ne permet pas cependant d'établir une statistique rigoureuse. A trois reprises différentes, on a eu des huîtres en lait, c'est-à-dire renfermant dans les replis de leur corps d'innombrables œufs blancs microscopiques donnant à l'eau l'apparence lactée; et, en juillet et août, des mères en gestation renfermant des jeunes très vivaces, très actifs, dont le corps était déjà protégé et renfermé dans les valves de la coquille.

Dans ce dernier état, les embryons se laissent tomber au fond de la coquille et y forment un dépôt couleur de cendre, gris bleuâtre.

Lorsque l'huître mère a pondu, ses tissus sont plus ou moins émaciés ; sa masse viscérale, ses replis palléaux ou branchiaux deviennent plus transparents; on traduit ces caractères par le mot d'amaigrissement, et les personnes ne connaissant l'huître que comme un mets n'apprécient pas du tout les individus dans cet état. Il est impossible de ne pas rapprocher ce fait du règlement relatif à la vente des huîtres en toutes saisons.

On sait depuis bien longtemps, et l'opinion n'a pas changé, je crois, si ce n'est dans l'esprit de ceux qu'un intérêt direct pousse à soutenir une opinion contraire, que les huîtres ont la réputation d'être sans valeur pour le consommateur, sinon dangereuses, pendant la période des mois sans *r*. Il y a plusieurs raisons motivant cette opinion : d'abord une huître remplie d'eau, laissant suinter un liquide lactescent, n'est pas très engageante; puis, lorsque ses embryons plus développés, prêts à abandonner les chambres incubatrices de leurs mères, ayant déjà leurs coquilles, craquent sous la dent comme des grains de sable, le consommateur ne trouve là rien d'agréable. Enfin, lorsque les huîtres ont pondu et que leurs tissus sont émaciés, comme c'était le cas pour les individus du vivier de Roscoff, elles n'ont plus cette apparence d'huîtres bien grasses qui les rend appétissantes. Le consommateur ne les recherche pas. Ces conditions défavorables se présentent pendant les mois sans *r*, c'est-à-dire pendant la période de reproduction.

L'autorisation de vendre des huîtres pendant l'été peut bien satisfaire quelques négociants dans les stations maritimes où arrivent à cette époque les baigneurs ; mais, dans le centre du pays, dans les grandes villes, on ne trouve plus d'huîtres en ce moment, car elles ne sont ni fraîches ni bonnes.

Le vieux dicton de Bretagne : « Les huîtres ne sont bonnes qu'après avoir bu du vent de septembre », est encore vrai. Il peut se traduire ainsi : Après la période de reproduction, l'huître revenue à son état normal est bonne. Il faut laisser de côté la question si controversée des empoisonnements par les huîtres en frai. Il y aurait beaucoup trop à dire sur ce sujet.

Une autre considération, bien souvent mise en avant, mérite encore d'être rappelée.

Une huître pond plusieurs millions d'embryons viables : la livrer à la consommation, elle qui, pour tout le monde, à l'état de gestation, est incontestablement d'une qualité inférieure, c'est vouer à une destruction certaine des millions de petits pouvant arriver, s'ils étaient recueillis, à accroître le nombre des adultes.

Aujourd'hui que l'élevage des huîtres peut se faire indépendamment de la reproduction, comme cela a eu lieu à Roscoff, n'y a-t-il pas lieu d'éclairer les ostréiculteurs et de les engager, quand ils le peuvent, à produire du naissain que d'autres élèveront au grand bénéfice des éleveurs d'abord et des consommateurs ensuite. Il y a une division de travail dans l'ostréiculture, qu'il faut encourager : la production du naissain et l'élevage. Ce n'est certes pas en autorisant la vente des huîtres en frai que l'on arrivera à ce résultat.

Revenons à l'expérience qui se poursuit à Roscoff, continue M. de Lacaze-Duthiers. Il reste établi que des huîtres dans un vivier ont pu se reproduire. L'année prochaine, la même question sera de nouveau étudiée, et dans des conditions différentes, plus normales. En effet, il a été placé des caisses avec naissain dans le parc du laboratoire, dans le mouillage de l'île de Batz, à l'abri du môle. Là, les courants qu'on dit nécessaires au développement des glandes génitales ne manqueront pas d'agir, et il sera possible de juger de leur influence. En ce moment, ce naissain prend régulièrement son développement, sa croissance est semblable à celle du naissain de l'année dernière.

L'exemple du laboratoire est suivi par un industriel. Le possesseur du vivier à homards essaye l'élevage des huîtres. Il a fait venir son naissain du Morbihan.

Ces études d'ostréiculture ou de zoologie appliquée s'accomplissent au laboratoire de Roscoff sans apporter aucune entrave au travail de science pure. Beaucoup de travailleurs passent par Roscoff.

En ce moment, deux Suisses, quatre Russes, un Roumain, trois Anglais, un Américain, professeur assistant de l'université de Prague, deux professeurs de nos lycées, deux de nos facultés et des élèves se préparant aux examens supérieurs font des recherches ou suivent les leçons faites à la grève, à marée basse, par le maître de conférences.

M. de Lacaze-Duthiers analyse ensuite une note de M. Frédéric Guitel sur les mœurs du *Gobius minutus*, observées éga-

lement au laboratoire de Roscoff. Ce petit poisson se trouve en abondance dans les flaques d'eau que laisse la mer en se retirant sur les plages de sable de cette partie de la côte bretonne.

Grâce à l'aménagement de l'aquarium de Roscoff, qui est très favorable à ce genre d'observation, de nombreux *Gobius* ont été placés dans des bacs de peu de profondeur dont le fond était garni avec du sable fin de la plage même où ont été pêchés ces animaux. Ces bacs ont été partagés en petits parcs distincts, séparés par des cloisons de toile métallique. L'observation y devenait, partant, très facile, puisque l'eau y coulait abondamment et que les poissons vivent dans ces bacs absolument comme dans l'état de nature.

Rien n'est curieux et intéressant comme de suivre les évolutions et les manœuvres de ces petits êtres si attentifs à la défense de leur progéniture.

M. Guitel a été témoin des moindres circonstances accompagnant la ponte, et des manœuvres du mâle, qui mérite bien, dit M. de Lacaze-Duthiers, pour ses soins assidus, le nom de « père de famille ». Le mâle s'introduit sous des coquilles de *cardium* ou de *clovisses*. Lorsqu'il en a trouvé une à sa guise, il la retourne prestement d'un coup de tête et la recouvre de sable, en agitant rapidement ses nageoires pectorales et en s'ingéniant à ne laisser qu'une petite ouverture par laquelle il passe la tête. Le nid une fois construit, il sort et se met en quête d'une femelle de son choix. L'a-t-il trouvée, il nage tout autour d'elle et semble l'inviter avec insistance à le suivre et à venir pondre dans son nid.

Lorsque cette offre est agréée, il glisse dans son habitation par le petit trou dont nous venons de parler et fait passer la femelle. Rien de singulier alors, dit M. de Lacaze-Duthiers, comme de voir, à cette sorte de fenêtre, s'allonger les têtes noires des deux petits poissons qui, de temps en temps, viennent respirer ou jeter un coup d'œil curieux à l'extérieur de leur nid. Malheur alors au voisin indiscret qui vient déranger ce tête-à-tête. Des batailles terribles s'engagent; elles se terminent souvent par la mort d'un des combattants.

Le moment de la ponte venu, la femelle dépose ses œufs en marchant à la surface de la coquille au moyen de la ventouse qu'elle porte sur sa face ventrale. Les œufs se collent au moyen de filaments, sorte de glu, qui durcissent dans l'eau de mer. Le mâle féconde les œufs à mesure qu'ils sont pondus.

Quand la ponte est terminée, la femelle, l'ingrate, abandonne le nid pour de nouvelles amours, et le mâle garde les œufs jusqu'à l'éclosion des jeunes, pour les protéger contre les attaques des crevettes.

Si l'on retourne la coquillle habitée par un mâle, il la remet en place en la faisant basculer très adroitement, et lorsqu'on essaye de le tromper en substituant une coquille sans œufs à la sienne, il reconnaît vite la fraude et reprend possession de son bien, même dans le cas où sa coquille a été prise par un autre mâle, auquel il doit alors nécessairement livrer une bataille acharnée.

Ajoutons encore que M. Guitel a pu se rendre compte de la plupart de ces faits en substituant un verre de montre à une coquille et en balayant vivement avec un pinceau le sable amoncelé par les nageoires du petit animal.

M. Fouqué, en son nom et en celui de M. Michel Lévy, fait une communication sur la reproduction artificielle d'un trachyte micacé.

M. Charcot analyse une note de M. Domingos Freire sur les inoculations préventives de la fièvre jaune. Depuis 1887, le chiffre des inoculations faites au moyen des cultures atténuées de *Micrococcus amaril* se sont multipliées. Il résulte d'une statistique, qui porte sur cinq épidémies successives, que la mortalité chez les inoculés n'a pas dépassé 4 dixièmes pour 100, alors qu'elle s'élève à 30 et même 40 p. 100 chez ceux qui n'ont pas été soumis au traitement. M. le docteur Domingos Freire vient d'obtenir du gouvernement brésilien la fondation d'un institut pour les inoculations préventives contre la fièvre jaune et l'étude générale des maladies infectieuses.

M. Marey présente, au nom de M. le docteur Bay, « un foyer pour incandescence ». C'est encore un nouveau thermo-cautère, fondé sur un principe très ingénieux. Il est de dimensions exiguës et fonctionne avec de l'alcool. Il peut rester en action pendant deux heures. S'il est encore réduit de dimensions, par exemple pour faire des pointes de feu, il n'est plus gros que comme un porte-plume qui porterait à l'extrémité une petite boule de caoutchouc de 4 à 5 centimètres de diamètre. L'appareil peut servir aussi de chalumeau et fond le platine en quelques minutes.

HENRI DE PARVILLE.

INFORMATIONS

Opérations de la caisse d'épargne de Paris du dimanche 9 au vendredi 14 août.

Versements reçus de 8,584 déposants, dont 752 nouveaux, 1,312,752 fr.

Remboursements à 4,015 déposants, dont 498 pour solde, 857,575 fr. 37.

Rentes achetées à la demande des déposants pour un capital de 40,731 fr. 10.

Compagnie des messageries maritimes.

Le paquebot *Portugal*, allant au Sénégal, Brésil et la Plata, a quitté Dakar le 13 août.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Du 13 août.

Masquilier (Paul), Masquilier (Eugène), exerçant le commerce de m^ds tailleurs, rue Saint-Lazare, 17. — Liquid. prov., M. Hécaen, 14, rue de l'Ancienne-Comédie.

Paul (Ludovic), fab^t de produits chimiques, à Ivry-Port (Seine), rue de Seine, 20. — Liquid. prov., M. Destrez, 46, rue St-André-des-Arts.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 13 août.

Ve Dielissen (Eugénie Grellier), v^e Leveau (Mathilde Grellier), tenant en commun sous la raison Ve Dielissen et Ve Leveau un hôtel meublé rue Grange-Batelière, 4. — Synd. prov., M. Hécaen, 14, rue de l'Ancienne-Comédie.

Perrusson (Edouard), m^d tailleur, rue de Seine, 41. — Synd. prov., M. Hécaen, 14, rue de l'Ancienne-Comédie.

E.-V. Daloz, papetier-imprimeur, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Ozéré, 2, rue Christine.

Feyer et Stave, commissionnaires en marchandises, passage Violet, 3. — Synd. prov., M. Menaut, 20, rue de l'Hirondelle.

Spectacles du Lundi 17 Août.

Opéra. — 8 h. »/». — *Guillaume Tell*, opéra en 4 actes, de Jouy et H. Bis, musique de Rossini : Duc, Bérardi, Dubulle, Ballard, Piroia, Gallois, Douaillier, Lambert; Mmes Lowentz, Falize, Héglon.

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *L'Article 231*, comédie en 3 actes, de M. Paul Ferrier : Got, Féraudy, Prudhon; Mmes Kalb, Hadamard.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — 8 h. 1/4. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. Lemonnier : Mmes Riquet-Lemonnier, Lévi-Leclerc, Perrot; MM. Gravier, Desjardins, Regnard, Jaeger, Avelot.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga, Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le Procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim Lefaure et Cressonnois.
Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année. — Caravane Egyptienne.

OPÉRA-COMIQUE, ODÉON, GYMNASE, VAUDEVILLE, CHATELET, PALAIS-ROYAL, PORTE-SAINT-MARTIN, MENUS-PLAISIRS, NOUVEAUTÉS : clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 222. Le numéro : 15 centimes. Mardi 18 Août 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies ;
2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 18 AOUT

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 17 Août 1891.

Par décrets en date du 17 août 1891, rendus sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Bordeaux en date du 21 juillet 1891 ;

Vu les décrets des 25 juillet 1885 et 28 juillet 1885 ;

Après avis de la section permanente du conseil supérieur de l'instruction publique :

1° Il est créé à la faculté des lettres de Bordeaux une chaire d'histoire (Histoire de Bordeaux et du sud-ouest de la France);

2° M. Jullian, docteur ès lettres, est nommé, à partir du 1er novembre 1891, professeur d'histoire (Histoire de Bordeaux et du sud-ouest de la France) à la faculté des lettres de Bordeaux.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des travaux publics,

Vu les avant-projets présentés pour l'établissement, dans le département de la Drôme, d'un réseau de tramways à traction de locomotives, destiné au transport des voyageurs et des marchandises et comprenant les quatre lignes suivantes :

1° De Saint-Vallier au Grand-Serre ;
2° De Tain à Romans ;
3° De Valence à Chabeuil ;
4° De Montélimar à Dieulefit ;

Vu notamment les plans d'ensemble des lignes précitées, en date du 15 janvier 1891 ;

Vu les dossiers de l'enquête d'utilité publique à laquelle ces avant-projets ont été soumis, en exécution de l'article 29 de la loi du 11 juin 1880 et dans les formes déterminées par le règlement d'administration publique du 18 mai 1881 ;

Vu le procès-verbal de la commission d'enquête, en date des 27-28 mars 1891 ;

Vu les délibérations de la chambre de commerce de Valence, en date des 18 et 23 mars 1891 ;

Vu les délibérations du conseil général et de la commission départementale de la Drôme, en date des 22 août 1890, 8 avril et 9 mai 1891 ;

Vu les avis du conseil général des ponts et chaussées, en date des 23 février et 8 juin 1891 ;

Vu les conventions passées le 10 août 1891 entre le préfet de la Drôme, agissant au nom du département, d'une part, et M. Marchand, d'autre part :

1° Pour la concession des lignes de Tain à Romans et de Montélimar à Dieulefit ;

2° Pour la rétrocession des lignes de Saint-Vallier au Grand-Serre et de Valence à Chabeuil ;

Vu les cahiers des charges annexés auxdites conventions ;

Vu la lettre du ministre de l'intérieur, en date du 1er juillet 1891 ;

Vu la lettre du président du conseil, ministre de la guerre, en date du 21 mars 1890 ;

Vu la loi du 11 juin 1880, sur les chemins de fer d'intérêt local et les tramways ;

Vu les règlements d'administration publique, en date des 18 mai, 6 août 1881 et 20 mars 1882 ;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Est déclaré d'utilité publique l'établissement, dans le département de la Drôme, suivant les dispositions générales des plans ci-dessus visés, d'un réseau de tramways à traction de locomotives, destiné au transport des voyageurs et des marchandises et comprenant les quatre lignes suivantes :

1° De Saint-Vallier au Grand-Serre ;
2° De Tain à Romans ;
3° De Valence à Chabeuil ;
4° De Montélimar à Dieulefit.

La présente déclaration d'utilité publique sera considérée comme non avenue si les expropriations nécessaires pour l'exécution desdits tramways ne sont pas accomplies dans le délai de dix-huit mois à partir de la date du présent décret.

Art. 2. — Il sera pourvu à la construction et à l'exploitation des tramways désignés à l'article 1er ci-dessus par le département de la Drôme, suivant les dispositions de la loi du 11 juin 1880.

Art. 3. — Sont approuvées :

1° La concession à M. Marchand des lignes de tramways de Tain à Romans et de Montélimar à Dieulefit ;

2° La rétrocession au même constructeur des lignes de tramways de Saint-Vallier au Grand-Serre et de Valence à Chabeuil, conformément aux conventions susvisées du 10 août 1891 et aux cahiers des charges y annexés.

Lesdits conventions et cahiers des charges ainsi que les plans d'ensemble susvisés resteront annexés au présent décret.

Art. 4. — Pour l'application des articles 36 et 39 de la loi du 11 juin 1880 et 12 du règlement d'administration publique du 20 mars 1882, le maximum du capital de premier établissement est fixé à 54,000 fr. par kilomètre.

Le maximum de la charge annuelle pouvant résulter pour le Trésor des dispositions qui précèdent est fixé à la somme de 1,175 fr. par kilomètre, sans pouvoir dépasser, pour l'ensemble des lignes ci-dessus concédées, 108,100 fr.

Art. 5. — Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Fontainebleau, le 17 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre des travaux publics,

YVES GUYOT.

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

Concession d'un réseau de tramways à traction de locomotives pour transport des voyageurs et des marchandises.

CONVENTION

L'an mil huit cent quatre-vingt-onze, le dix août.

Entre les soussignés :

M. Charles Strauss, chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'instruction publique, préfet de la Drôme, agissant au nom et pour le compte dudit département, en vertu des délibérations du conseil général en date des 22 août 1890 et 8 avril 1891,

D'une part ;

Et M. Marchand, ingénieur à Paris, 31, avenue de l'Opéra,

D'autre part,

A été faite et acceptée la convention ci-après :

Art. 1er. — Le département de la Drôme concède à M. Marchand, qui accepte, la construction et l'exploitation pour une durée de soixante-quinze ans, d'un réseau de tramways à traction de locomotives pour transport des voyageurs et des marchandises, comprenant les lignes suivantes :

1° De Romans (gare P.-L.-M) à Tain (gare P.-L.-M.) ;

2° De Dieulefit à Montélimar (gare P.-L.-M.).

Le concessionnaire devra construire et exploiter, dans les mêmes conditions que les lignes énumérées ci-dessus, les lignes suivantes :

1° Ligne du Grand-Serre à Saint-Vallier (gare P.-L.-M.) et Saint-Vallier (Port) ;

2° Ligne de Chabeuil à Valence (gare P.-L.-M.) et Valence (Port).

Ces dernières lignes empruntant sur trois kilomètres environ de longueur totale les routes nationales nos 7 et 92 et les quais sur le Rhône, la concession en est demandée à l'Etat par le département de la Drôme, qui en accorde, par convention spéciale, la rétrocession à M. Marchand, à charge par lui de les construire et de les exploiter simultanément avec le réseau concédé par le département.

La concession accordée par le département n'aura d'effet qu'en vertu du décret déclaratif d'utilité publique restant à intervenir pour approuver la présente convention ; elle est faite conformément à la loi du 11 juin 1880 et aux décrets des 6 août 1881 et 20 mars 1882, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de cette loi, et aux conditions suivantes.

Art. 2. — M. Marchand sera assujetti, envers le département, à toutes les obligations imposées par le cahier des charges annexé à la présente convention, de même qu'il bénéficiera des avantages résultant de ce même cahier des charges, aux clauses et conditions duquel il déclare s'engager.

Art. 3. — Ce cahier des charges a été établi en conformité du cahier des charges type annexé au décret du 6 août 1881, sauf les modifications apportées aux articles 7, 11, 23, 37 et 38, les compléments ajoutés aux articles 5, 10, 14, 15, 23, 25, 35 et 36 et l'addition des articles supplémentaires 5 *bis*, 7 *bis*, 11 *bis*, 42, 43, 44, 45, 46, 47 et 48.

Art. 4. — En cas d'insuffisance du produit brut, impôts déduits, pour couvrir les dépenses d'exploitation et l'intérêt à 5 p. 100 du capital de premier établissement, tel qu'il est défini et déterminé ci-après, le département s'engage à subvenir au payement de cette insuffisance, tant à l'aide de ses ressources propres et des subventions des communes et des particuliers qu'à l'aide de la subvention de l'Etat, telle qu'elle est définie par l'article 36 de la loi du 11 juin 1880 et l'article 13 du décret du 20 mars 1882.

Pour l'application de cette clause, il est entendu que :

1° Le capital de premier établissement est limité, quelle que soit la dépense réelle, à un maximum de 54,000 fr. par kilomètre, avec cette réserve que ce chiffre par kilomètre ne pourra être appliqué, pour l'ensemble des quatre lignes définies à l'article 1er, à une longueur totale supérieure à 92 kilomètres.

2° Ce sera le montant effectif de ce capital de premier établissement qui servira au calcul de l'intérêt garanti à 5 p. 100, si ce montant est égal ou inférieur au maximum fixé ci-dessus à 54,000 fr.

3° Ce montant effectif à compter comme formant le capital de premier établissement comprend :

A. — Les acquisitions de terrains, l'établissement (infrastructure et superstructure) des lignes et de leurs dépendances, la construction des bâtiments, le matériel fixe et le mobilier des gares et des stations, l'outillage des ateliers de réparation et le matériel roulant primitif, qui devra être d'un type et d'une valeur minima déterminés par le préfet, sur les propositions du concessionnaire et sur l'avis des ingénieurs des ponts et chaussées chargés du contrôle ;

B. — Les frais généraux d'études, de direction de personnel, de surveillance des travaux et faux frais de toute nature, fixés à forfait à 2,500 fr. par kilomètre ;

C. — L'intérêt des capitaux engagés pendant la construction fixé à forfait à 5 p. 100 des dépenses spécifiées au paragraphe A ;

D. — Les dépenses relatives à la constitution du capital-actions et à l'émission des obligations, qui sont fixées à forfait à 6 p. 100 du capital réellement dépensé ;

E. — Et éventuellement, les insuffisances de recettes résultant de l'exploitation partielle des lignes ou sections de lignes qui seraient ouvertes pendant la période de construction.

4° Les frais d'exploitation par kilomètre et par an sont évalués à forfait à un chiffre égal au montant de la recette brute tant que celle-ci n'atteindra pas 3,000 fr. et à 1,500 fr. augmentés de la moitié de la recette brute, impôts déduits (R), soit à $1,500 + \frac{R}{2}$, quand la recette dépassera 3,000 fr., le tout pour un service comportant au minimum par jour et dans chaque sens :

Deux trains tant que la recette brute par kilomètre et par an ne dépassera pas 2,600 fr. ;

Trois trains pour des recettes brutes, par kilomètre et par an, comprises entre 2,600 fr. et 5,000 fr. ;

Quatre trains pour des recettes brutes, par kilomètre et par an, comprises entre 5,000 fr. et 6,500 fr. ;

Et ainsi de suite, à raison d'un train en sus pour chaque augmentation de recette brute, par kilomètre et par an, de 1,500 fr.

Le préfet pourra, le concessionnaire entendu, exiger l'établissement d'un nombre de trains supérieur au nombre prévu par les alinéas précédents ; en ce cas, il sera ajouté à la formule d'exploitation une somme de 70 centimes par chaque train-kilomètre ainsi imposé.

En aucun cas le concessionnaire ne sera tenu d'établir plus de dix trains par jour et dans chaque sens.

5° La longueur des lignes et des raccordements sera fixée par un chaînage continu ayant pour extrémités les axes des bâtiments des stations extrêmes ou les aiguillages les plus éloignés, lorsqu'il n'y aura pas de bâtiments.

6° La subvention totale à payer par le département, tant à l'aide de ses ressources propres et des subventions des communes et des particuliers, qu'à l'aide de la subvention de l'Etat, est limitée à un maximum de 2,350 fr. par kilomètre et par an, qui ne pourra jamais être dépassé, quelles que soient les circonstances.

7° Le concessionnaire bénéficiera des subventions en terrains qu'il pourra obtenir.

Art. 5. — Toutefois, postérieurement à la clôture du compte de premier établissement qui, pour chaque ligne, doit être clos quatre ans au plus tard après la mise en exploitation de la ligne entière en vertu de l'article 2 du décret du 20 mars 1882, et dans le cas où le montant de ce compte n'atteindrait pas 54,000 fr., il pourra être ouvert un compte complémentaire de premier établissement pour les dépenses telles que création de gares nouvelles, agrandissement de gares, pose de secondes voies ou de voies de garages, acquisition de matériel roulant pour service de trains supplémentaires imposés par le département, qui seraient faites par le concessionnaire en vertu d'une autorisation spéciale et préalable du ministre des travaux publics.

Le total s'en ajouterait au fur et à mesure au capital de premier établissement primitivement arrêté pour le calcul de la subvention annuelle en vertu de l'article 4 ci-dessus et pour le calcul du remboursement des avances faites par l'Etat et le département en vertu de l'article 7 ci-après, mais sans que le total général de ces deux comptes de premier établissement, primitif et complémentaire, puisse dépasser, le maximum de 54,000 fr. par kilomètre.

La stipulation du paragraphe 6 de ce même article 4, qui fixe à 2,350 fr. le maximum de la subvention par kilomètre et par an, n'en serait pas moins maintenue.

Art. 6. — La subvention totale pouvant revenir au concessionnaire d'après les articles précédents sera payée semestriellement par le département, tant pour son compte que pour celui de l'Etat, dans les trois mois au plus tard à partir de la production par le concessionnaire des pièces justificatives établies dans les formes déterminées par les règlements d'administration publique, étant entendu que le calcul de la garantie doit porter sur l'année entière et que le payement fait à la fin du premier semestre est considéré comme un acompte à valoir sur le règlement définitif qui sera fait en fin d'année.

Art. 7. — Le remboursement des sommes payées au concessionnaire par le département et par l'Etat sera fait en conformité de l'article 15 de la loi du 11 juin 1880.

Art. 8. — Pour les calculs auxquels donnera lieu l'application de la loi et de la présente convention, les lignes désignées à l'article 1er, y compris celles concédées par l'Etat au département, seront considérées comme ne formant qu'un ensemble entre elles.

Il sera fait masse des dépenses de premier établissement et des recettes et dépenses d'exploitation de toutes les lignes réunies pour établir l'intervention pécuniaire éventuelle de l'Etat et du département.

Art. 9. — Le concessionnaire s'engage à n'employer dans la construction et l'exploitation des tramways que du matériel de provenance française et à n'utiliser comme agents d'exploitation que des employés de nationalité française.

Art. 10. — Dans un délai de six mois à dater du décret déclaratif d'utilité publique, M. Marchand devra transférer à une société anonyme, à constituer ou déjà existante, la construction et l'exploitation des lignes faisant l'objet de la présente convention. Cette société se substituera à M. Marchand et deviendra solidairement responsable avec lui de tous les engagements contractés envers le département. La substitution devra être approuvée par un décret délibéré en conseil d'Etat, en vertu de l'article 10 de la loi du 11 juin 1880.

Art. 11. — Toutes les contestations qui pourraient surgir entre le département et le concessionnaire sur l'interprétation et l'application de la présente convention, à l'exception de celles dont le mode de règlement est stipulé par le décret du 20 mars 1882, seront jugées administrativement par le conseil de préfecture de la Drôme, sauf recours au conseil d'Etat.

Art. 12. — La présente convention sera nulle et non avenue si l'Etat n'intervient pas pour une somme égale au maximum résultant de la loi du 11 juin 1880, du décret du 20 mars 1882 et de l'article 4 ci-dessus.

Art. 13. — Le concessionnaire s'engage à acquitter les frais de timbre, d'enregistrement et d'expédition, ainsi que les autres frais accessoires auxquels pourraient donner lieu la présente convention et le cahier des charges qui y est annexé.

Fait double à Valence, le 10 août 1891.

Le préfet de la Drôme,
CHARLES STRAUSS.

Vu et approuvé :
MARCHAND.

CAHIER DES CHARGES

TITRE Ier

TRACÉ ET CONSTRUCTION

Objet de la concession.

Art. 1er. — Le réseau de tramways qui fait l'objet du présent cahier des charges est destiné au transport des voyageurs et des marchandises.

La traction aura lieu par locomotives.

Tracé.

Art. 2. — Ce réseau comprend les lignes suivantes et empruntera les voies publiques ci-après désignées :

1° De Romans (gare P.-L.-M.) à Tain (gare P.-L.-M.) ;

2° De Dieulefit à Montélimar (gare P.-L.-M.).

Il empruntera les voies publiques ci-après désignées :

Ligne de Romans à Tain : route départementale n° 3.

Ligne de Dieulefit à Montélimar : route départementale n° 2 ; route départementale n° 6 et éventuellement chemins d'intérêt commun nos 26 et 27.

Délais d'exécution.

Art. 3. — Les projets d'exécution seront présentés dans un délai de deux mois à partir de la date du décret déclaratif d'utilité publique.

Les travaux devront être commencés dans un délai de cinq mois à partir de la même date. Ils seront poursuivis et terminés de telle façon que le réseau soit livré en entier à l'exploitation dans un délai de dix-huit mois à partir de la même date. L'ouverture à l'exploitation aura lieu par sections successives au fur et à mesure de l'achèvement des sections.

Largeur de la voie. — Gabarit du matériel roulant.

Art. 4. — La largeur de la voie entre les bords intérieurs des rails devra être de 1 mètre.

La largeur des locomotives et des caisses des véhicules ainsi que leur chargement, ne dépassera pas 2 m. 30, et la largeur du matériel roulant, y compris toutes saillies, notamment celle des marchepieds latéraux, restera inférieure à 2 m. 30; la hauteur du matériel roulant au-dessus des rails sera au plus de 3 m. 75.

Dans les parties à deux voies, la largeur de l'entre-voie, mesurée entre les bords extérieurs des rails, sera de 1 m. 80.

Alignements et courbes. — Pentes et rampes.

Art. 5. — Les alignements seront raccordés entre eux par des courbes dont le rayon ne pourra être inférieur à 40 mètres. Toutefois ce minimum pourra être abaissé à 30 mètres aux abords des gares et des stations et dans la traversée des villes et des villages. Le maximum des déclivités est fixé à 40 millièmes.

Les déclivités correspondant aux courbes de faible rayon devront être réduites autant que faire se pourra.

Le concessionnaire aura la faculté, dans des cas exceptionnels, de proposer aux dispositions du présent article les modifications qui lui paraîtraient utiles, mais ces modifications ne pourront être exécutées que moyennant l'approbation préalable du préfet.

Etablissement de la voie ferrée.

Art. 5 *bis*. — La voie ferrée sera établie, sauf dans les traversées des villes et des villages, sur un accotement qui sera interdit aux voitures ordinaires. Toutefois le concessionnaire pourra, avec le consentement formel et préalable de l'administration, établir la voie dans la chaussée avec rails noyés, dans les parties où il y aurait impossibilité ou inconvénient sérieux à l'établir sur un accotement.

Etablissement de la voie ferrée. — Parties accessibles aux voitures ordinaires.

Art. 6. — Dans les sections où le tramway sera établi dans la chaussée avec rails noyés, les voies de fer seront posées au niveau du sol, sans saillie ni dépression, suivant le profil normal de la voie publique et sans aucune altération de ce profil, soit dans le sens transversal, soit dans le sens longitudinal, à moins d'une autorisation spéciale du préfet. Les rails seront compris dans un empierrement de 20 centimètres d'épaisseur, qui régnera dans l'entre-rails, et à 50 centimètres au moins de chaque côté, conformément aux dispositions prescrites par le préfet, sur la proposition du concessionnaire, qui restera chargé d'établir à ses frais cet empierrement.

La chaussée empierrée de la voie publique sera d'ailleurs conservée ou établie avec des dimensions telles, qu'en dehors de l'espace occupé par le matériel du tramway (toutes saillies comprises), il reste une largeur libre de chaussée d'au moins 2 m. 60, permettant à une voiture ordinaire de se ranger pour laisser passer le matériel du tramway avec le jeu nécessaire.

Un intervalle libre d'au moins 1 m. 10 de largeur sera réservé, d'autre part, entre le matériel de la voie ferrée (toutes saillies comprises) et la verticale de l'arête extérieure de la plate-forme de la voie publique.

Etablissement de la voie ferrée. — Parties non accessibles aux voitures ordinaires.

Art. 7. — Si la voie ferrée est établie sur un accotement qui, tout en restant accessible aux piétons, sera interdit aux voitures ordinaires, elle reposera sur une couche de ballast exclusivement composé de pierres cassées, de 1 m. 80 de largeur et d'au moins 35 centimètres d'épaisseur totale, qui sera arasée de niveau avec la surface de l'accotement relevé en forme de trottoir.

La partie de la voie publique qui restera réservée à la circulation des voitures ordinaires présentera une largeur d'au moins 4 m. 90, mesurée en dehors de l'accotement occupé par la voie ferrée et en dehors des emplacements qui seront affectés au dépôt des matériaux d'entretien de la route.

L'accotement occupé par la voie ferrée sera limité, du côté de la route, au moyen d'une bordure d'au moins 12 centimètres de saillie, d'une solidité suffisante; dans les parties de routes et de chemins dont la déclivité dépassera 3 centimètres par mètre, cette bordure sera accompagnée et soutenue par un demi caniveau pavé qui n'aura pas moins de 30 centimètres de largeur. Un intervalle libre de 30 centimètres au moins sera réservé entre la verticale de l'arête de cette bordure et la partie la plus saillante du matériel de la voie ferrée ; un autre intervalle libre de 1 m. 10 subsistera entre ce matériel et la verticale de l'arête extérieure de l'accotement de la route. Toutefois le préfet pourra autoriser la suppression de ce dernier intervalle libre de 1 m. 10, dans les parties du tracé où cette suppression serait reconnue n'avoir pas d'inconvénients.

Les rails, qui à l'extérieur seront au niveau de l'accotement régularisé, ne formeront sur l'entre-rails que la saillie nécessaire pour le passage des boudins des roues du matériel de la voie ferrée.

Etablissement de la voie ferrée dans les parties en déviation.

Art. 7 *bis*. — Dans les parties où la voie ferrée sera établie en dehors des routes et chemins, la largeur des accotements, c'est-à-dire des parties comprises de chaque côté entre le bord extérieur du rail et l'arête supérieure du ballast, sera de 60 centimètres.

L'épaisseur de la couche du ballast sera d'au moins 35 centimètres, et l'on ménagera au pied de chaque talus du ballast une banquette de largeur telle que l'arête de cette banquette se trouve à 90 centimètres au moins de la verticale de la partie la plus saillante du matériel roulant, sauf sur les ouvrages d'art où les prescriptions du cahier des charges type de chemins de fer d'intérêt local seront appliquées.

Le concessionnaire établira le long de la voie ferrée les fossés ou rigoles qui seront jugées nécessaires par le service du contrôle pour l'asséchement de la voie et pour l'écoulement des eaux.

Les dimensions de ces fossés et rigoles seront déterminées par le préfet suivant les circonstances locales, sur les propositions du concessionnaire et l'avis des ingénieurs des ponts et chaussées chargés du contrôle.

Le concessionnaire sera tenu de rétablir et d'assurer à ses frais, pendant la durée de sa concession, en se conformant aux dispositions approuvées par l'autorité compétente, les écoulements d'eau qui seraient arrêtés, suspendus ou modifiés par les travaux et de prévenir l'insalubrité pouvant résulter des chambres d'emprunt.

Il rétablira de même les communications publiques ou particulières que l'exécution de ses travaux l'obligera à modifier.

Le concessionnaire n'emploiera dans l'exécution des ouvrages que des matériaux de bonne qualité; il sera tenu de se conformer à toutes les règles de l'art, de manière à obtenir une construction parfaitement solide.

Tous les aqueducs, ponceaux, ponts et viaducs à construire, à la rencontre des divers cours d'eau et des chemins publics ou particuliers, seront en maçonnerie ou en fer, sauf les cas d'exception qui pourront être admis par l'administration.

Traverses des villes et villages.

Art. 8. — Dans les traverses des villes et des villages, les voies ferrées devront, à moins d'une autorisation spéciale du préfet, être établies avec rails noyés dans la chaussée entre les deux trottoirs, ou du moins entre les deux zones à réserver pour l'établissement de trottoirs, et suivant le type décrit à l'article 6.

Le minimum des largeurs à réserver est fixé d'après les cotes suivantes :

(*A*) Pour un trottoir, 1 m. 10.

(*B*) Entre le matériel de la voie ferrée (partie la plus saillante) et le bord d'un trottoir :

1° Quand on réserve le stationnement des voitures ordinaires, 2 m. 60;

2° Quand on supprime ce stationnement, 30 centimètres.

Exécution des travaux.

Art. 9. — Le déchet résultant de la démolition et du rétablissement des chaussées sera couvert par des fournitures de matériaux neufs de la nature et de la qualité de ceux qui sont employés dans lesdites chaussées.

Pour le rétablissement des chaussées pavées au moment de la pose de la voie ferrée, il sera fourni, en outre, la quantité de boutisses nécessaire afin d'opérer ce rétablissement suivant les règles de l'art, en évitant l'emploi des demi-pavés.

Les vieux matériaux provenant des anciennes chaussées remaniées ou refaites à neuf qui n'auront pas trouvé leur emploi dans la réfection seront laissés à la libre disposition du concessionnaire.

Les fers, bois et autres éléments constitutifs des voies ferrées devront être de bonne qualité et propres à remplir leur destination.

Voies.

Art. 10. — Les voies devront être établies d'une manière solide et avec des matériaux de bonne qualité.

Les rails seront du type Vignole, en acier et du poids de 21 kilogr. au moins par mètre courant; ils seront posés sur des traverses en chêne ayant au moins 1 m. 80 de longueur, 12 centimètres d'épaisseur et 20 centimètres de largeur. Les traverses seront distantes de 90 centimètres au maximum. Les rails seront fixés aux traverses par des tire-fonds et reliés entre eux par des éclisses en acier à 4 boulons. Le contre-rail ne pourra être exigé que dans les parties en pavage.

Gares et stations.

Art. 11. — Les trains ne s'arrêteront qu'aux gares, stations, haltes et arrêts déterminés d'avance. L'installation des points d'arrêt sera aussi simple que possible. Les stations et les

halles seront établies dans des conditions aussi économiques que possible, et conformément aux types adoptés par le préfet, après avis des ingénieurs des ponts et chaussées chargés du contrôle. Pour chacune d'elles, un projet de détail des bâtiments et des voies devra être présenté par le concessionnaire et approuvé par le préfet.

Le nombre et l'emplacement des gares, stations et haltes ou arrêts seront arrêtés lors de l'approbation des projets définitifs. Il est toutefois entendu dès à présent qu'il sera établi des stations ou des haltes pour le service des voyageurs à Tain, Mercurol, Chanos-Curson, Beaumont, Clérieux, les Granges, Récollets, Romans, Montélimar, Montboucher, Puygiron, la Bâtie-Rolland, Portes, la Bégude-de-Châteauneuf-de-Mazenc, Souspierre, Poët-Laval, Dieulefit.

Art. 11 *bis*. — Des moyens de transbordement commodes seront fournis entre le réseau départemental et les voies de la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée aux gares de Tain, Romans et Montélimar.

Les dimensions des wagons à marchandises devront satisfaire aux conditions stipulées dans l'arrêté type prescrit par la circulaire du ministre des travaux publics du 12 décembre 1887 relative aux transports militaires.

TITRE II

ENTRETIEN ET EXPLOITATION

Entretien.

Art. 12. — Sur les sections où la voie ferrée est accessible aux voitures ordinaires (sections à rails noyés dans la chaussée), l'entretien, qui est à la charge du concessionnaire, comprend l'empierrement des entre-rails et de l'entre-voie, ainsi que des zones de 50 centimètres qui servent d'accotements extérieurs aux rails.

Réfection des parties de route ou de chemin atteintes par les travaux de la voie ferrée.

Art. 13. — Lorsque, pour la construction ou la réparation de la voie ferrée, il sera nécessaire de démolir des parties pavées ou empierrées de la voie publique situées en dehors des zones ou de l'accotement indiqués ci-dessus, il devra être pourvu par le concessionnaire à l'entretien de ces parties pendant une année à dater de la réception provisoire des travaux de réfection ; il en sera de même pour tous les ouvrages souterrains.

Nombre minimum des voyages.

Art. 14. — Le nombre minimum des voyages qui devront être faits tous les jours dans chaque sens, est fixé à deux.

Dans aucun cas le concessionnaire ne sera tenu de faire un service entre dix heures du soir et cinq heures du matin.

Limitation de la vitesse et de la longueur des trains.

Art. 15. — Les trains se composeront de dix voitures au plus, et leur longueur totale ne dépassera pas 60 mètres.

La vitesse des trains en marche sera au plus de 20 kilomètres à l'heure, arrêts compris.

TITRE III

DURÉE ET DÉCHÉANCE DE LA CONCESSION

Durée de la concession.

Art. 16. — La durée de la concession du réseau mentionné à l'article 2 du présent cahier des charges commencera à courir de la date du décret d'autorisation, et elle prendra fin soixante-quinze ans à dater du décret déclaratif d'utilité publique.

Expiration de la concession.

Art. 17. — A l'époque fixée pour l'expiration de la concession, et par le seul fait de cette expiration, le département sera subrogé à tous les droits du concessionnaire sur la voie ferrée et ses dépendances, et il entrera immédiatement en jouissance de tous ses produits.

Le concessionnaire sera tenu de lui remettre en bon état d'entretien la voie ferrée et tous les immeubles faisant partie du domaine public qui en dépendent. Il en sera de même de tous les objets immobiliers dépendant de ladite voie, tels que les barrières et clôtures, les changements de voies, plaques tournantes, réservoirs d'eau, grues hydrauliques, machines fixes, bureaux d'attente et de contrôle, etc.

Dans les cinq dernières années qui précéderont le terme de la concession, le département aura le droit de saisir les revenus du tramway et de les employer à rétablir en bon état la voie ferrée et ses dépendances, si le concessionnaire ne se mettait pas en mesure de satisfaire pleinement et entièrement à cette obligation.

En ce qui concerne les objets mobiliers tels que le matériel roulant, le mobilier des stations, l'outillage des ateliers et des gares, le département se réserve le droit de les reprendre en totalité ou pour telle partie qu'il jugera convenable, à dire d'experts, mais sans pouvoir y être contraint. La valeur des objets repris sera payée au concessionnaire dans les six mois qui suivront l'expiration de la concession et la remise du matériel au département.

Le département sera tenu, si le concessionnaire le requiert, de reprendre en outre les matériaux, combustibles et approvisionnements de tout genre sur l'estimation qui en sera faite à dire d'experts; et, réciproquement, si le département le requiert, le concessionnaire sera tenu de céder ces approvisionnements de la même manière. Toutefois, le département ne pourra être obligé de reprendre que les approvisionnements nécessaires à l'exploitation du tramway pendant six mois.

Les dispositions qui précèdent ne sont applicables qu'au cas où le département déciderait que les voies ferrées doivent être maintenues en tout ou en partie.

Remise des lieux dans l'état primitif.

Art. 18. — Dans le cas où le Gouvernement déciderait, au contraire, que les voies ferrées doivent être supprimées en tout ou en partie, ces voies seront enlevées et les lieux seront remis dans l'état primitif par les soins et aux frais du concessionnaire, sans qu'il puisse prétendre à aucune indemnité.

Rachat de la concession.

Art. 19. — Le département aura toujours le droit de racheter la concession.

Si le rachat a lieu avant l'expiration des quinze premières années de l'exploitation, il se fera conformément au paragraphe 3 de l'article 11 de la loi du 11 juin 1880. Ce terme de quinze ans sera compté à partir de la mise en exploitation effective du réseau, ou au plus tard à partir de la fin du délai qui est fixé dans l'article 3 du présent cahier des charges, sans tenir compte des retards qui auraient eu lieu dans l'achèvement des travaux.

Si le rachat de la concession entière est réclamé par le département après l'expiration des quinze premières années de l'exploitation, on réglera le prix du rachat en relevant les produits nets annuels obtenus par le concessionnaire pendant les sept années qui auront précédé celle où le rachat sera effectué, et en y comprenant les annuités qui auront été payées à titre de subvention; on en déduira les produits nets des deux plus faibles années, et l'on établira le produit net moyen des cinq autres années.

Ce produit net moyen formera le montant d'une annuité qui sera due et payée au concessionnaire pendant chacune des années restant à courir sur la durée de la concession.

Dans aucun cas, le montant de l'annuité ne sera inférieur au produit net de la dernière des sept années prises pour terme de comparaison.

Le concessionnaire recevra, en outre, dans les six mois qui suivront le rachat, les remboursements auxquels il aurait droit à l'expiration de la concession, suivant le quatrième et le cinquième paragraphe de l'article 17, la reprise de la totalité des objets mobiliers étant ici obligatoire dans tous les cas pour le département.

Le concessionnaire ne pourra élever aucune réclamation dans le cas où, par suite d'un changement dans le classement des routes et chemins empruntés par la voie ferrée, une nouvelle autorité serait substituée à celle de qui émane la concession.

La nouvelle autorité aura les mêmes droits que celle qui a fait la concession.

Déchéance.

Art. 20. — Si le concessionnaire n'a pas remis au préfet tous les projets définitifs, ou s'il n'a pas commencé les travaux dans les délais fixés par l'article 3, il encourra la déchéance, qui, après mise en demeure, sera prononcée par le ministre des travaux publics, sauf recours au conseil d'Etat par la voie contentieuse.

Dans ces deux cas, la somme qui aura été déposée, ainsi qu'il sera dit à l'article 38, à titre de cautionnement, deviendra la propriété du département et lui restera acquise.

Achèvement des travaux en cas de déchéance.

Art. 21. — Faute par le concessionnaire d'avoir poursuivi et terminé les travaux dans les délais et conditions fixés par l'article 3, faute aussi par lui d'avoir rempli les diverses obligations qui lui sont imposées par le règlement d'administration publique du 6 août 1881, ainsi que par le présent cahier des charges, et dans le cas prévu par l'article 10 de la loi du 11 juin 1880, il encourra soit la perte partielle de son cautionnement dans les conditions qui seraient prévues par l'acte de concession, soit la perte totale de ce cautionnement, soit la déchéance. Dans tous les cas, il sera statué par le ministre des travaux publics après mise en demeure, sauf recours au conseil d'Etat par la voie contentieuse. Dans les deux premiers cas, le cautionnement devra être reconstitué dans le mois de la décision ministérielle.

En cas de déchéance, il sera pourvu tant à la continuation et à l'achèvement des travaux qu'à l'exécution des autres engagements contractés par le concessionnaire, conformément à l'article 41 du règlement d'administration publique du 6 août 1881.

Cas de force majeure.

Art. 22. — Les dispositions des deux articles qui précèdent ne seraient pas applicables, et la déchéance ne serait pas encourue, dans le cas où le concessionnaire n'aurait pu remplir ses obligations par suite de circonstances de force majeure dûment constatées.

TITRE IV

TAXES ET CONDITIONS RELATIVES AU TRANSPORT DES VOYAGEURS ET DES MARCHANDISES

Tarif des droits à percevoir.

Art. 23. — Pour indemniser le concessionnaire des travaux et dépenses qu'il s'engage à faire par le présent cahier des charges et sous la condition expresse qu'il en remplira exactement toutes les obligations, il est autorisé à percevoir pendant toute la durée de la concession les droits de péage et les prix de transport ci-après déterminés.

TARIF

DÉSIGNATION	PRIX de péage	PRIX de transport	PRIX Totaux.
1° PAR TÊTE ET PAR KILOMÈTRE.			
Grande vitesse.			
Voyageurs .... { Voitures couvertes, garnies et fermées à glaces (1re classe)........................	0 067	0 033	0 010
Voyageurs .... { Voitures couvertes, fermées à glaces, et à banquettes rembourrées (2e classe).	0 050	0 025	0 075
Toutefois le concessionnaire fera en cours d'exploitation des tarifs spéciaux abaissés sur certains parcours déterminés ou bien établira des billets d'aller et retour avec réduction de 25 p. 100 sur le tarif général.			
Enfants........... { Au-dessous de trois ans, les enfants ne payent rien, à la condition d'être portés sur les genoux des personnes qui les accompagnent. De trois à sept ans, ils payent demi-place et ont droit à une place distincte; toutefois dans un même compartiment deux enfants ne pourront occuper que la place d'un voyageur. Au-dessus de sept ans, ils payent place entière.			
Chiens transportés dans les trains de voyageurs............................ sans que la perception puisse être inférieure à 30 centimes.	0 010	0 005	0 015
Petite vitesse.			
Bœufs, vaches, taureaux, chevaux, mulets, bêtes de trait........................	0 07	0 03	0 10
Veaux et porcs..	0 025	0 015	0 04
Moutons, brebis, agneaux, chèvres..	0 01	0 01	0 02
Lorsque les animaux ci-dessus dénommés seront, sur la demande des expéditeurs, transportés à la vitesse des trains de voyageurs, les prix seront doublés.			
2° PAR TONNE ET PAR KILOMÈTRE			
Marchandises transportées à grande vitesse.			
Huitres, poissons frais, denrées, excédents de bagages et marchandises de toute classe transportées à la vitesse des trains de voyageurs............................	0 20	0 16	0 36
Marchandises transportées à petite vitesse.			
1re classe. — Spiritueux. — Huiles. — Bois de menuiserie, de teinture et autres bois exotiques. — Produits chimiques non dénommés. — Œufs. — Viande fraîche. — Gibier. — Sucre. — Café. — Drogues. — Epiceries. — Tissus. — Denrées coloniales. — Objets manufacturés. — Armes...........	0 09	0 07	0 16
2e classe. — Blés. — Grains. — Farines. — Légumes farineux. — Riz, maïs, châtaignes et autres denrées alimentaires non dénommées. — Chaux et plâtre. — Charbon de bois. — Bois à brûler dits de corde. — Perches. — Chevrons. — Planches. — Madriers. — Bois de charpente. — Marbre en bloc. — Albâtre. — Bitume. — Cotons. — Laines. — Vins. — Vinaigres. — Boissons. — Bières. — Levure sèche. — Coke. — Fers. — Cuivres. — Plomb et autres métaux ouvrés ou non. — Fontes moulées. — Papiers et poteries..................	0 08	0 06	0 14
3e classe. — Pierres de taille et produits de carrières. — Minerais autres que les minerais de fer. — Fonte brute. — Sel. — Moellons. — Meulières. — Argiles. — Briques. — Ardoises..............	0 06	0 04	0 10
4e classe. — Houille. — Marne. — Cendres. — Fumiers. — Engrais. — Pierres à chaux et à plâtre. — Pavés et matériaux pour la construction et la réparation des routes. — Minerais de fer. — Cailloux et sables................................	0 05	0 03	0 08
Tarif spécial par wagon complet de cinq tonnes au minimum et pour un parcours minimum de 10 kilomètres.			
Marchandises de toutes catégories sans exception.........................	0 033	0 017	0 05
3° VOITURES ET MATERIEL ROULANT TRANSPORTÉS A PETITE VITESSE			
Par pièce et par kilomètre.			
Wagon ou chariot pouvant porter de 3 à 6 tonnes..........................	0 09	0 06	0 15
Wagon ou chariot pouvant porter plus de 6 tonnes.........................	0 12	0 08	0 20
Locomotive pesant de 12 à 18 tonnes (ne traînant pas de convoi)..............	1 80	1 20	3 00
Locomotive pesant plus de 18 tonnes (ne traînant pas de convoi)..............	2 25	1 50	3 75
Tender de 7 à 10 tonnes..	0 90	0 60	1 50
Tender de plus de 10 tonnes..	1 35	0 90	2 25
Les machines locomotives seront considérées comme ne traînant pas de convoi lorsque le convoi remorqué, soit de voyageurs, soit de marchandises, ne comportera pas un péage au moins égal à celui qui serait perçu sur la locomotive avec son tender, marchant sans rien traîner. Le prix à payer pour un wagon chargé ne pourra jamais être inférieur à celui qui serait dû pour un wagon marchant à vide.			
Voitures à deux ou quatre roues, à un fond et à une seule banquette dans l'intérieur..............	0 15	0 10	0 25
Voitures à quatre roues, à deux fonds et à deux banquettes dans l'intérieur, omnibus, diligences, etc.	0 18	0 14	0 32
Lorsque, sur la demande des expéditeurs, les transports auront lieu à la vitesse des trains de voyageurs, les prix ci-dessus seront doublés. Dans ce cas, deux personnes pourront, sans supplément de prix, voyager dans les voitures à une banquette, et trois dans les voitures à deux banquettes, omnibus, diligences, etc.; les voyageurs excédant ce nombre payeront le prix des places de 2e classe.			
Voitures de déménagement à deux ou quatre roues, à vide..........................	0 12	0 08	0 20
Ces voitures, lorsqu'elles seront chargées, payeront, en sus du prix ci-dessus, par tonne de chargement et par kilomètre..........................	0 08	0 06	0 14

DÉSIGNATION	PRIX de péage.	PRIX de transport.	PRIX Totaux.
4° SERVICE DES POMPES FUNÈBRES ET TRANSPORT DES CERCUEILS			
Grande vitesse.			
Une voiture des pompes funèbres, renfermant un ou plusieurs cercueils, sera transportée aux mêmes prix et conditions qu'une voiture à quatre roues, à deux fonds et à deux banquettes......	0 36	0 28	0 64
Chaque cercueil confié à l'administration du chemin de fer sera transporté, pour les trains ordinaires, dans un compartiment isolé, au prix de..........	0 18	0 12	0 30
Et pour les trains express, dans une voiture spéciale au prix de..........	0 60	0 40	1 00

Les prix déterminés ci-dessus ne comprennent pas l'impôt dû à l'Etat.

Il est expressément entendu que les prix de transport ne seront dus au concessionnaire qu'autant qu'il effectuerait lui-même ces transports à ses frais et par ses propres moyens; dans le cas contraire, il n'aura droit qu'aux prix fixés pour le péage.

La perception aura lieu d'après le nombre de kilomètres parcourus. Tout kilomètre entamé sera payé comme s'il avait été parcouru en entier.

Si la distance parcourue est inférieure à 6 kilomètres, elle sera comptée pour 6 kilomètres.

Le tableau des distances entre les diverses stations sera arrêté par le préfet d'après le procès-verbal de chaînage dressé contradictoirement par le concessionnaire et le service du contrôle. Ce chaînage sera fait suivant la voie la plus courte, d'axe en axe des bâtiments des voyageurs des stations extrêmes. Les tarifs proposés d'après cette base seront soumis à l'homologation du préfet.

Dans aucun cas il ne pourra être perçu pour un voyageur pris ou laissé en route un prix supérieur à celui qui a été prévu pour la distance complète qui sépare les deux stations entre lesquelles le parcours a été effectué.

Le poids de la tonne est de 1,000 kilogrammes.

Les fractions de poids ne seront comptées, tant pour la grande que pour la petite vitesse, que par centième de tonne ou par 10 kilogrammes.

Ainsi, tout poids compris entre 0 et 10 kilogrammes payera comme 10 kilogrammes; entre 10 et 20 kilogrammes, comme 20 kilogrammes, etc.

Toutefois, pour les excédents de bagages et de marchandises à grande vitesse, les coupures seront établies : 1° de 0 à 5 kilogrammes; 2° au-dessus de 5 jusqu'à 10 kilogrammes; 3° au-dessus de 10 kilogrammes, par fraction indivisible de 10 kilogrammes.

Quelle que soit la distance parcourue, le prix d'une expédition quelconque, soit en grande, soit en petite vitesse, ne pourra être inférieur à 40 centimes.

Bagages.

Art. 24. — Tout voyageur dont le bagage ne pèsera pas plus de 30 kilogrammes n'aura à payer, pour le port de ce bagage, aucun supplément du prix de sa place.

Cette franchise ne s'appliquera pas aux enfants transportés gratuitement, et elle sera réduite à 20 kilogrammes pour les enfants transportés à moitié prix.

Assimilation des classes de marchandises.

Art. 25. — Les animaux, denrées, marchandises, effets et autres objets non désignés dans le tarif seront rangés, pour les droits à percevoir, dans les classes avec lesquelles ils auront le plus d'analogie, sans que jamais, sauf les exceptions formulées aux articles 26 et 27 ci-après, aucune marchandise non dénommée puisse être soumise à une taxe supérieure à celle de la première classe du tarif ci-dessus.

Les assimilations de classes pourront être provisoirement réglées par le concessionnaire: elles seront immédiatement affichées et soumises à l'administration, qui prononcera définitivement.

Lorsqu'un même colis contiendra des marchandises correspondant à plusieurs séries du tarif, le prix dû sera celui de la série la plus élevée, sauf le cas où l'expéditeur ferait une déclaration du poids correspondant à chaque série, déclaration qui devra pouvoir être contrôlée.

Transport de masses indivisibles.

Art. 26. — Les droits de péage et les prix de transport déterminés au tarif ne sont point applicables à toute masse indivisible pesant plus de 3,000 kilogrammes.

Néanmoins, le concessionnaire ne pourra se refuser à transporter les masses indivisibles pesant de 3,000 à 5,000 kilogrammes; mais les droits de péage et les prix de transport seront augmentés de moitié.

Le concessionnaire ne pourra être contraint à transporter les masses pesant plus de 5,000 kilogrammes.

Si, nonobstant la disposition qui précède, le concessionnaire transporte des masses indivisibles pesant plus de 5,000 kilogrammes, il devra, pendant trois mois au moins, accorder les mêmes facilités à tous ceux qui en feraient la demande.

Dans ce cas, les prix de transport seront fixés par l'administration, sur la proposition du concessionnaire.

Exceptions. — Envois par groupes.

Art. 27. — Les prix de transport déterminés au tarif ne sont point applicables :

1° Aux denrées et objets qui ne sont pas nommément énoncés dans le tarif et qui ne pèseraient pas 200 kilogrammes sous le volume de 1 mètre cube;

2° Aux matières inflammables ou explosibles, aux animaux et objets dangereux pour lesquels des règlements de police prescriraient des précautions spéciales;

3° Aux animaux dont la valeur déclarée excéderait 5,000 fr.;

4° A l'or et à l'argent, soit en lingots, soit monnayés ou travaillés, au plaqué d'or ou d'argent, au mercure et au platine, ainsi qu'aux bijoux, dentelles, pierres précieuses, objets d'art et autres valeurs,

5° Et, en général, à tous paquets, colis ou excédents de bagages pesant isolément 40 kilogrammes et au-dessous.

Toutefois, les prix de transport déterminés au tarif sont applicables à tous paquets ou colis pesant ensemble plus de 40 kilogrammes d'objets envoyés par une même personne à une même personne. Il en sera de même pour les excédents de bagages qui pèseraient ensemble ou isolément plus de 40 kilogrammes.

Le bénéfice de la disposition énoncée dans le paragraphe précédent, en ce qui concerne les paquets ou colis, ne peut être invoqué par les entrepreneurs de messageries et de roulage et autres intermédiaires de transport, à moins que les articles par eux envoyés ne soient réunis en un seul colis.

Dans les cinq cas ci-dessus spécifiés, les prix de transport seront arrêtés annuellement par le préfet, tant pour la grande que pour la petite vitesse, sur la proposition du concessionnaire.

En ce qui concerne les paquets ou colis mentionnés au paragraphe 5 ci-dessus, les prix de transport devront être calculés de telle manière qu'en aucun cas un de ces paquets ou colis ne puisse payer un prix plus élevé qu'un article de même nature pesant plus de 40 kilogrammes.

Abaissement des tarifs.

Art. 28. — Dans le cas où le concessionnaire jugerait convenable, soit pour le parcours total, soit pour les parcours partiels de la voie de fer, d'abaisser, avec ou sans conditions, au-dessous des limites déterminées par le tarif, des taxes qu'il est autorisé à percevoir, les taxes abaissées ne pourront être relevées qu'après un délai de trois mois au moins pour les voyageurs et d'un an pour les marchandises.

Toute modification de tarif proposée par le concessionnaire sera annoncée un mois d'avance par des affiches.

La perception des tarifs modifiés ne pourra avoir lieu qu'avec l'homologation du préfet de la Drôme, conformément aux dispositions de la loi du 11 juin 1880.

La perception des taxes devra se faire indistinctement et sans aucune faveur.

Tout traité particulier qui aurait pour effet d'accorder à un ou plusieurs expéditeurs une réduction sur les tarifs approuvés demeure formellement interdit.

Toutefois, cette disposition n'est pas applicable aux traités qui pourraient intervenir entre le Gouvernement et le concessionnaire dans l'intérêt des services publics, ni aux réductions ou remises qui seraient accordées par le concessionnaire aux indigents.

En cas d'abaissement des tarifs, la réduction portera proportionnellement sur le péage et sur le transport.

Délais d'expédition.

Art. 29. — Le concessionnaire sera tenu d'effectuer constamment avec soin, exactitude et célérité, et sans tour de faveur, le transport des voyageurs, bestiaux, denrées, marchandises et objets quelconques qui lui seront confiés.

Les colis, bestiaux et objets quelconques seront inscrits, à la gare d'où ils partent et à la gare où ils arrivent, sur des registres spéciaux, au fur et à mesure de leur réception; mention sera faite, sur le registre de la gare de départ, du prix total dû pour leur transport.

Pour les marchandises ayant une même destination, les expéditions auront lieu suivant l'ordre de leur inscription à la gare de départ.

Toute expédition de marchandises sera constatée, si l'expéditeur le demande, par une lettre de voiture dont un exemplaire restera aux mains du concessionnaire et l'autre aux mains de l'expéditeur. Dans le cas où l'expéditeur ne demanderait pas de lettre de voiture, le concessionnaire sera tenu de lui délivrer un récépissé qui énoncera la nature et le poids du colis, le prix total du transport et le délai dans lequel ce transport devra être effectué.

Délai de livraison.

Art. 30. — Les animaux, denrées, marchandises et objets quelconques seront expédiés et livrés de gare en gare, dans les délais résultant des conditions ci-après exprimées :

1° Les animaux, denrées, marchandises et objets quelconques à grande vitesse seront expédiés par le premier train de voyageurs contenant des voitures de toutes classes et correspondant avec leur destination, pourvu qu'ils aient été présentés à l'enregistrement trois heures avant le départ de ce train.

Ils seront mis à la disposition des destinataires, à la gare, dans le délai de deux heures après l'arrivée du même train.

2° Les animaux, denrées, marchandises et objets quelconques à petite vitesse seront expédiés dans le jour qui suivra celui de la remise.

Le maximum de durée du trajet sera fixé

par le préfet, sur la proposition du concessionnaire.

Les colis seront mis à la disposition des destinataires dans le jour qui suivra celui de leur arrivée en gare.

Le délai total résultant des trois paragraphes ci-dessus sera seul obligatoire pour la compagnie.

Il pourra être établi un tarif réduit, approuvé par le préfet, pour tout expéditeur qui acceptera des délais plus longs que ceux déterminés ci-dessus pour la petite vitesse.

Pour le transport des marchandises, il pourra être établi, sur la proposition du concessionnaire, un délai moyen entre ceux de la grande et de la petite vitesse. Le prix correspondant à ce délai sera un prix intermédiaire entre ceux de la grande et de la petite vitesse.

Le préfet déterminera, par des règlements spéciaux, les heures d'ouverture et de fermeture des gares et stations, tant en hiver qu'en été, ainsi que les dispositions relatives aux denrées apportées par les trains de nuit et destinées à l'approvisionnement des marchés des villes.

Lorsque la marchandise devra passer d'une ligne sur une autre sans solution de continuité, les délais de livraison et d'expédition au point de jonction seront fixés par le préfet, sur la proposition du concessionnaire.

Frais accessoires.

Art. 31. — Les frais accessoires non mentionnés dans les tarifs, tels que ceux d'enregistrement, de chargement, de déchargement et de magasinage dans les gares et magasins du tramway, seront fixés annuellement par le préfet, sur la proposition du concessionnaire. Il en sera de même des frais de transbordement qui seront faits dans les gares de raccordement de la ligne concédée avec une ligne présentant une largeur de voie différente.

Camionnage.

Art. 32. — Le concessionnaire sera tenu de faire, soit par lui-même, soit par un intermédiaire dont il répondra, le factage et le camionnage pour la remise au domicile des destinataires de toutes les marchandises qui lui sont confiées.

Le factage et le camionnage ne seront point obligatoires en dehors du rayon de l'octroi, non plus que pour les gares qui desserviraient soit une population agglomérée de moins de 3,000 habitants, soit un centre de population de 3,000 habitants situé à plus de 5 kilomètres de la gare du tramway.

Les tarifs à percevoir seront fixés par le préfet, sur la proposition du concessionnaire. Ils seront applicables à tout le monde sans distinction.

Toutefois les expéditeurs et destinataires resteront libres de faire eux-mêmes et à leurs frais le factage et le camionnage des marchandises.

Traités particuliers.

Art. 33. — A moins d'une autorisation spéciale du préfet, il est interdit au concessionnaire, conformément à l'article 14 de la loi du 15 juillet 1845, de faire directement ou indirectement avec des entreprises de transport de voyageurs ou de marchandises par terre ou par eau, sous quelque dénomination ou forme que ce puisse être, des arrangements qui ne seraient pas consentis en faveur de toutes les entreprises desservant les mêmes voies de communication.

Le préfet, agissant en vertu de l'article 39 du règlement d'administration publique du 6 août 1881, prescrira les mesures à prendre pour assurer la plus complète égalité entre les diverses entreprises de transport dans leurs rapports avec le tramway.

Embranchements industriels. — Tarif à percevoir pour le matériel prêté.

Art. 34. — Le concessionnaire sera indemnisé de la fourniture et de l'envoi de son matériel sur les embranchements industriels desservant des carrières, des mines ou des usines, par la perception d'une redevance qui est fixée à 12 centimes par tonne pour le premier kilomètre et à 4 centimes par tonne et par kilomètre en sus du premier, lorsque la longueur de l'embranchement excédera 1 kilomètre.

TITRE V

STIPULATIONS RELATIVES A DIVERS SERVICES PUBLICS

Fonctionnaires ou agents du contrôle.

Art. 35. — Les fonctionnaires ou agents chargés de l'inspection, du contrôle et de la surveillance de la voie ferrée seront transportés gratuitement dans les voitures de voyageurs et sur les machines.

Service des postes.

Art. 36. — Le concessionnaire sera tenu de recevoir dans ses voitures, aux heures des départs réguliers, les sacs de dépêches de la poste escortés ou non d'un convoyeur. Les sacs seront déposés dans un coffre fermant à clef. Le convoyeur aura droit à une place réservée aussi près que possible de ce coffre.

L'administration des postes aura, en outre, le droit de fixer aux voitures de l'entreprise une boîte aux lettres, dont elle fera opérer la pose et la levée par ses agents.

Les prix des transports ci-dessus seront payés par l'administration des postes conformément aux tarifs homologués, sauf dans le cas où l'Etat se serait engagé à fournir au concessionnaire une subvention par annuités. Dans ce cas, les sacs de dépêches et le convoyeur devront être transportés gratuitement.

Le concessionnaire pourra être tenu de fixer, d'après les convenances du service des postes, l'heure d'un de ses départs dans chaque sens.

Le montant des dépenses supplémentaires de toute nature que ce service spécial aura imposées au concessionnaire, déduction faite du produit qu'il aura pu en retirer, lui sera payé par l'administration des postes, que l'entrepreneur soit subventionné ou non par le Trésor, suivant le règlement qui en sera fait de gré à gré ou par deux arbitres. En cas de désaccord de ces arbitres, un tiers arbitre sera désigné par le conseil de préfecture.

Colis postaux.

Si l'administration le juge à propos, le concessionnaire sera tenu de prendre livraison au bureau de poste au point de rencontre avec d'autres courriers postaux, aux gares ou aux bureaux des services de correspondance des chemins de fer établis dans les localités qu'il desservira, des colis postaux d'un poids maximum de 3 kilogrammes par colis destinés à être livrés dans les communes situées sur son parcours, soit à des bureaux de poste, soit à des gares de chemins de fer, soit à des courriers de la poste, soit à des entrepreneurs des services de correspondance de chemins de fer, soit enfin aux destinataires des colis postaux.

Le concessionnaire sera tenu de faire effectuer la livraison à domicile, sur reçu, des colis postaux qui lui seront remis à destination des communes situées aux points extrêmes de son parcours. Ces colis devront être livrés le plus tôt possible aux destinataires et au plus tard dans le délai de vingt-quatre heures après l'arrivée.

Tout colis adressé dans la partie agglomérée d'une localité devra être remis au destinataire le jour même de son arrivée, toutes les fois que ce colis parviendra dans ladite localité avant quatre heures du soir.

Le concessionnaire aura droit, pour chaque colis postal transporté à une rétribution de 15 centimes quels que soient le poids du colis postal et la distance parcourue, si le colis n'est pas livré par lui au domicile du destinataire. Lorsque, au contraire, le concessionnaire remettra le colis au domicile, il recevra, au lieu et place du droit de 15 centimes, une rétribution de 25 centimes.

En cas de perte ou d'avarie d'un colis postal remis à ses employés, le concessionnaire sera responsable du montant réel de la perte ou de l'avarie, sans que toutefois l'indemnité à payer pour ce colis puisse dépasser 15 fr.

Lorsqu'un colis postal grevé d'un remboursement sera livré à domicile par les soins du concessionnaire, celui-ci sera tenu d'encaisser le montant du remboursement au moment même de la livraison du colis et, suivant les instructions de l'administration, de verser la somme perçue soit à l'une des gares ou à l'un des bureaux de poste établis dans les localités situées sur son parcours, soit entre les mains du courrier postal ou du correspondant du chemin de fer qui lui aura remis ce colis; il sera alloué au concessionnaire une rétribution de 15 centimes pour chaque versement ainsi encaissé par ses soins.

Le concessionnaire sera également obligé de remettre aux ayants droit, à domicile et sur reçu, dans les localités situées aux points extrêmes de son parcours, les sommes provenant d'un remboursement d'un colis postal qui lui seront confiées soit par les gares ou bureaux de poste établis dans les localités situées sur son parcours, soit par les courriers postaux ou les correspondants de chemin de fer desservant ces mêmes localités. Le concessionnaire recevra une rétribution de 25 centimes pour tout versement ainsi payé à domicile par ses agents.

En cas de perte de sommes perçues à titre de remboursement ou en cas de livraison de colis aux destinataires sans que le montant du remboursement ait été encaissé, le concessionnaire sera responsable des sommes perdues ou non encaissées.

Dans le cas où le poids maximum des colis postaux serait ultérieurement élevé de 3 à 5 kilogrammes, le concessionnaire serait tenu d'assurer le service aux conditions qui seraient déterminées par des entreprises analogues.

TITRE VI

CLAUSES DIVERSES

Frais de contrôle.

Art. 37. — La somme que le concessionnaire doit verser d'avance chaque année à la date du 1er janvier, dans la caisse du trésorier-payeur général de la Drôme, afin de pourvoir aux frais du contrôle, sera calculée d'après le chiffre de 50 fr. par kilomètre de voie concédée.

Toutefois, le premier versement aura lieu dans les huit jours qui suivront la date du décret déclaratif d'utilité publique, et il sera calculé sur les bases indiquées ci-dessus, en prenant pour date d'origine des frais de contrôle le 22 août 1890, date de la délibération du conseil général de la Drôme accordant la concession à M. Marchand et à partir de laquelle fonctionne d'une manière effective le service du contrôle des études des diverses lignes concédées.

Cautionnement.

Art. 38. — Avant la signature de l'acte de concession, le concessionnaire déposera à la Caisse des dépôts et consignations une somme de 1,000 fr. par kilomètre en numéraire ou en rente sur l'Etat, calculée conformément au décret du 31 janvier 1872, ou en bons du Trésor, avec transfert, au profit de ladite Caisse, de celles de ces valeurs qui seraient nominatives ou à ordre.

Cette somme formera le cautionnement de l'entreprise.

Les quatre dixièmes en seront rendus au concessionnaire par cinquième et proportionnellement à l'avancement des travaux. Les derniers six dixièmes ne seront remboursés qu'après l'expiration de la concession.

Election de domicile.

Art. 39. — Le concessionnaire devra faire élection de domicile à Valence.

Dans le cas où il ne l'aurait pas fait, toute notification ou signification à lui adressée sera valable lorsqu'elle sera faite au secrétariat général de la préfecture de la Drôme.

Art. 40. — Les contestations qui s'élèveraient entre le concessionnaire et l'administration au sujet de l'exécution et de l'interprétation des clauses du présent cahier des charges seront jugées administrativement par le conseil de préfecture du département de la Drôme, sauf recours au conseil d'Etat.

Frais d'enregistrement.

Art. 41. — Les frais d'enregistrement du présent cahier des charges et de la convention ci-annexée seront supportés par le concessionnaire.

Articles additionnels.

Art. 42. — Le concessionnaire sera obligé de fournir, outre l'expédition destinée aux archives de la préfecture, deux reproductions héliographiques, pour les ingénieurs du contrôle, des

projets d'exécution complets de tous les ouvrages sans exception des lignes concédées avec estimations détaillées.

Art. 43. — La hauteur et le débouché des ponts, viaduc, etc., seront déterminés dans chaque cas particulier par l'administration, suivant les circonstances locales et sur le vu des projets d'exécution détaillés.

Art. 44. — Tous les matériaux employés par le concessionnaire devront être exclusivement de provenance française.

Art. 45. — Avant toute exécution des travaux, le concessionnaire sera tenu d'informer, au moins dix jours à l'avance, le service du contrôle, afin que les ingénieurs puissent vérifier en temps opportun, c'est-à-dire avant l'implantation des ouvrages, la nature des terrains et le mode de fondation.

Art. 46. — Le concessionnaire devra donner connaissance au service du contrôle de tous les marchés passés par lui en vue de l'exécution des travaux.

Art. 47. — Le bornage sera opéré, partout où les lignes seront en déviation, aux frais du concessionnaire. Deux expéditions certifiées du procès-verbal de ce bornage, du plan cadastral, de l'état descriptif et de l'atlas à dresser aux frais du concessionnaire, seront délivrées par lui, l'une pour les archives de la préfecture, l'autre pour les archives de l'ingénieur en chef du contrôle.

Art. 48. — Tous les transports en service de la construction ou de l'exploitation seront payés suivant des tarifs spéciaux à débattre entre le concédant et le concessionnaire et à homologuer par l'administration. Les transports effectués par l'entrepreneur ou à son compte par la compagnie concessionnaire ne seront jamais considérés comme transports en service, et seront toujours payés conformément aux tarifs commerciaux homologués par l'administration.

Fait en double à Valence, le 10 août 1891.

Le préfet de la Drôme,
CHARLES STRAUSS.

Lu et approuvé :
MARCHAND.

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

Rétrocession de deux lignes de tramways à traction de locomotives pour le transport des voyageurs et des marchandises.

CONVENTION

L'an mil huit cent quatre-vingt onze, le dix août;

Entre les soussignés :

M. Charles Strauss, chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'instruction publique, préfet de la Drôme, agissant au nom et pour le compte dudit département en vertu des délibérations du conseil général en date des 22 août 1890 et 8 avril 1891,

D'une part;

Et M. Marchand, ingénieur à Paris, 31, avenue de l'Opéra,

D'autre part,

A été faite et acceptée la convention ci-après :

Art. 1er. — Le département de la Drôme rétrocède, dès à présent, à M. Marchand, qui accepte, la construction et l'exploitation pour une durée de soixante-quinze ans d'un réseau de tramways à traction de locomotives pour le transport des voyageurs et des marchandises, comprenant les lignes suivantes :

1° Ligne du Grand-Serre à Saint-Vallier (gare P.-L.-M.) et Saint-Vallier (Port);

2° Ligne de Chabeuil à Valence (gare P.-L.-M.) et Valence (Port).

La rétrocession de ces lignes est accordée à M. Marchand à charge par lui de les construire et de les exploiter simultanément avec le réseau concédé par le département.

Cette rétrocession, qui n'aura d'effet qu'en vertu du décret déclaratif d'utilité publique restant à intervenir pour la concession desdites lignes au département, est faite conformément à la loi du 11 juin 1880, aux décrets des 6 août 1881 et 20 mars 1882 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de cette loi et aux conditions suivantes :

Art. 2. — M. Marchand sera assujetti envers le département à toutes les obligations imposées par le cahier des charges annexé à la présente convention, de même qu'il bénéficiera des avantages résultant de ce même cahier des charges, aux clauses et conditions duquel il déclare s'engager.

Art. 3. — Le cahier des charges a été établi en conformité du cahier des charges type annexé au décret du 6 août 1881, sauf les modifications apportées aux articles 7, 11, 23, 37 et 38, les compléments ajoutés aux articles 5, 10, 14, 15, 23, 25, 35 et 36 et l'addition des articles supplémentaires 5 *bis*, 7 *bis*, 11 *bis*, 42, 43, 44, 45, 46, 47 et 48.

Art. 4. — En cas d'insuffisance du produit brut, impôts déduits, pour couvrir les dépenses d'exploitation et l'intérêt à 5 p. 100 du capital de premier établissement, tel qu'il est défini et déterminé ci-après, le département s'engage à subvenir au payement de cette insuffisance, tant à l'aide de ses ressources propres et des subventions des communes et des particuliers, qu'à l'aide de la subvention de l'Etat, telle qu'elle est définie par l'article 36 de la loi du 11 juin 1880 et l'article 13 du décret du 20 mars 1882.

Pour l'application de cette clause, il est entendu que :

1° Le capital de premier établissement est limité, quelle que soit la dépense réelle, à un maximum de 54,000 fr. par kilomètre, avec cette réserve que ce chiffre par kilomètre ne pourra être appliqué pour l'ensemble des lignes définies à l'article 1er et de celles concédées directement par le département à une longueur totale supérieure à 92 kilomètres.

2° Ce sera le montant effectif de ce capital de premier établissement qui servira au calcul de l'intérêt garanti à 5 p. 100, si ce montant est égal ou inférieur au maximum fixé ci-dessus à 54,000 fr.

3° Ce montant effectif à compter comme formant le capital de premier établissement comprend :

A. — Les acquisitions de terrains, l'établissement (infrastructure et superstructure) des lignes et de leurs dépendances, la construction des bâtiments, le matériel fixe et le mobilier des gares et stations, l'outillage des ateliers de réparation et le matériel roulant primitif qui devra être d'un type et d'une valeur minima déterminés par le préfet, sur les propositions du rétrocessionnaire et sur l'avis des ingénieurs des ponts et chaussées chargés du contrôle ;

B. — Les frais généraux d'études, de direction, de personnel, de surveillance des travaux et faux frais de toute nature, fixés à forfait à 2,500 francs par kilomètre;

C. — L'intérêt des capitaux engagés pendant la construction, fixé à forfait à 5 p. 100 des dépenses spécifiées au paragraphe A ;

D. — Les dépenses relatives à la constitution du capital-actions et à l'émission des obligations qui sont fixées à forfait à 6 p. 100 du capital réellement dépensé;

E. — Et, éventuellement, les insuffisances de recettes résultant de l'exploitation partielle des lignes ou sections de ligne qui seraient ouvertes pendant la période de construction.

4° Les frais d'exploitation par kilomètre et par an sont évalués à forfait à un chiffre égal au montant de la recette brute, tant que celle-ci n'atteindra pas 3,000 fr., et à 1,500 fr. augmentés de la moitié de la recette brute, impôts déduits (R), soit à $1{,}500 + \frac{R}{2}$ quand la recette dépassera 3,000 fr., le tout pour un service comportant au minimum, par jour et dans chaque sens :

Deux trains tant que la recette brute par kilomètre et par an ne dépassera pas 2,600 fr.;

Trois trains pour des recettes brutes, par kilomètre et par an, comprises entre 2,600 fr. et 5,000 fr.;

Quatre trains pour des recettes brutes, par kilomètre et par an, comprises entre 5,000 fr. et 6,500 fr.;

Et ainsi de suite à raison d'un train en sus pour chaque augmentation de recette brute, par kilomètre et par an, de 1,500 fr.

Le préfet pourra, le rétrocessionnaire entendu, exiger l'établissement d'un nombre de trains supérieur au nombre prévu par les alinéas précédents; en ce cas il sera ajouté à la formule des frais d'exploitation une somme de 70 centimes par chaque train-kilomètre ainsi imposé.

En aucun cas le rétrocessionnaire ne sera tenu d'établir plus de dix trains par jour dans chaque sens.

5° La longueur des lignes sera fixée par un chainage continu ayant pour extrémités les axes des bâtiments des stations extrêmes ou les aiguillages les plus éloignés lorsqu'il n'y aura pas de bâtiments.

6° La subvention totale à payer par le département, tant à l'aide de ses ressources propres et des subventions des communes et des particuliers, qu'à l'aide de la subvention de l'Etat, est limitée à un maximum de 2,350 fr. par kilomètre et par an, qui ne pourra jamais être dépassée, quelles que soient les circonstances.

7° Le rétrocessionnaire bénéficiera des subventions en terrain qu'il pourra obtenir.

Art. 5. — Toutefois, postérieurement à la clôture du compte de premier établissement, qui pour chaque ligne doit être clos quatre ans au plus tard après la mise en exploitation de la ligne entière, en vertu de l'article 2 du décret du 20 mars 1882, et dans le cas où le montant de ce compte n'atteindrait pas 54,000 fr., il pourra être ouvert un compte complémentaire de premier établissement pour les dépenses telles que création de gares nouvelles, agrandissement de gares, pose de secondes voies ou de voies de garage, acquisition de matériel roulant pour service de trains supplémentaires imposés par le département, qui seraient faites par le rétrocessionnaire en vertu d'une autorisation spéciale et préalable du ministre des travaux publics.

Le total s'en ajouterait au fur et à mesure au capital de premier établissement primitivement arrêté, pour le calcul de la subvention annuelle en vertu de l'article 4 ci-dessus et pour le calcul du remboursement des avances faites par l'Etat et le département en vertu de l'article 7 ci-après, mais sans que le total général de ces deux comptes, de premier établissement, primitif et complémentaire, puisse dépasser le maximum de 54,000 fr. par kilomètre.

La stipulation du paragraphe 6 de ce même article 4, qui fixe à 2,350 fr. le maximum de la subvention par kilomètre et par an, n'en serait pas moins maintenue.

Art. 6. — La subvention totale pouvant revenir au rétrocessionnaire d'après les articles précédents sera payée semestriellement par le département, tant pour son compte que pour celui de l'Etat, dans les trois mois au plus tard à partir de la production par le rétrocessionnaire des pièces justificatives établies dans les formes déterminées par les règlements d'administration publique, étant entendu que le calcul de la garantie doit porter sur l'année entière et que le payement fait à la fin du premier semestre est considéré comme un acompte à valoir sur le règlement définitif qui sera fait en fin d'année.

Art. 7. — Le remboursement des sommes payées au rétrocessionnaire par le département et par l'Etat sera fait en conformité de l'article 15 de la loi du 11 juin 1880.

Art. 8. — Pour les calculs auxquels donnera lieu l'application de la loi et de la présente convention, les lignes désignées à l'article 1er seront considérées comme ne formant qu'un ensemble avec le réseau concédé par le département.

Il sera fait masse des dépenses de premier établissement et des recettes et dépenses d'exploitation de toutes les lignes réunies pour établir l'intervention pécuniaire éventuelle de l'Etat et du département.

Art. 9. — Le rétrocessionnaire s'engage à n'employer dans la construction et l'exploitation des tramways que du matériel de provenance française et à n'utiliser, comme agents d'exploitation, que des employés de nationalité française.

Art. 10. — Dans un délai de six mois à dater du décret déclaratif d'utilité publique, M. Marchand devra transférer à une société anonyme à constituer ou déjà existante la construction et l'exploitation des lignes faisant l'objet de la présente convention. Cette société se substituera à M. Marchand et deviendra solidairement responsable avec lui de tous les engagements contractés envers le département. La substitution devra être approuvée par un décret délibéré en conseil d'Etat, en vertu de l'article 10 de la loi du 11 juin 1880.

Art. 11. — Toutes les contestations qui pourraient surgir entre le département et le rétrocessionnaire, sur l'interprétation et l'application de la présente convention, à l'exception de celles dont le mode de règlement est stipulé par le décret du 20 mars 1882, seront jugées

administrativement par le conseil de préfecture de la Drôme, sauf recours au conseil d'Etat.

Art. 12. — La présente convention sera nulle et non avenue si l'Etat n'intervient pas pour une somme égale au maximum résultant de la loi du 11 juin 1880, du décret du 20 mars 1882 et de l'article 4 ci-dessus.

Art. 13. — Le rétrocessionnaire s'engage à acquitter les frais de timbre, d'enregistrement et d'expédition ainsi que les autres frais accessoires auxquels pourraient donner lieu la présente convention et le cahier des charges qui y est annexé.

Fait double à Valence, le 10 août 1891.

Le préfet de la Drôme,
CHARLES STRAUSS.

Lu et approuvé :
MARCHAND.

CAHIER DES CHARGES

TITRE Ier

TRACÉ ET CONSTRUCTION

Objet de la concession.

Art. 1er. — Le réseau de tramways qui fait l'objet du présent cahier des charges est destiné au transport des voyageurs et des marchandises.

La traction aura lieu par locomotives.

Tracé.

Art. 2. — Ce réseau comprend les lignes suivantes :

1° De Grand-Serre à Saint-Vallier (gare P.-L.-M.) et Saint-Vallier (Port) ;

2° De Chabeuil à Valence (gare P.-L.-M.) et Valence (Port) ;

Il empruntera les voies publiques ci-après désignées :

Ligne de Grand-Serre à Saint-Vallier. — Chemin de grande communication n° 1, route départementale n° 6, route nationale n° 7, quai du Rhône.

Ligne de Chabreuil à Valence. — Chemin de grande communication n° 18, route nationale n° 92 et éventuellement boulevard d'Alsace, route nationale n° 7, place Saint-Félix, rue du Tunnel, rue Sévigné, boulevard de l'Est, boulevard Bancel, place de la République, avenue Gambetta, quai du Rhône.

Délais d'exécution.

Art. 3. — Les projets d'exécution seront présentés dans un délai de deux mois à partir de la date du décret déclaratif d'utilité publique.

Les travaux devront être commencés dans un délai de cinq mois à partir de la même date. Ils seront poursuivis et terminés de telle façon que le réseau soit livré en entier à l'exploitation dans un délai de dix-huit mois à partir de la même date. L'ouverture à l'exploitation aura lieu par sections successives au fur et à mesure de l'achèvement des sections.

Largeur de la voie. — Gabarit du matériel roulant.

Art. 4. — La largeur de la voie entre les bords intérieurs des rails devra être de 1 mètre.

La largeur des locomotives et des caisses des véhicules, ainsi que leur chargement, ne dépassera pas 2 m. 30, et la largeur du matériel roulant, y compris toutes saillies, notamment celle des marchepieds latéraux, restera inférieure à 2 m. 30 ; la hauteur du matériel roulant au-dessus des rails sera au plus de 3 m. 75.

Dans les parties à deux voies, la largeur de l'entre-voie, mesurée entre les bords extérieurs des rails, sera de 1 m. 80.

Alignements et courbes. — Pentes et rampes.

Art. 5. — Les alignements seront raccordés entre eux par des courbes dont le rayon ne pourra être inférieur à 40 mètres. Toutefois ce minimum pourra être abaissé à 30 mètres aux abords des gares et des stations et dans la traversée des villes et des villages. Le maximum des déclivités est fixé à 40 millimètres.

Les déclivités correspondant aux courbes de faible rayon devront être réduites autant que faire se pourra.

Le concessionnaire aura la faculté, dans des cas exceptionnels, de proposer aux dispositions du présent article les modifications qui lui paraîtraient utiles ; mais ces modifications ne pourront être exécutées que moyennant l'approbation préalable du préfet.

Etablissement de la voie ferrée.

Art. 5 *bis*. — La voie ferrée sera établie, sauf dans les traversées des villes et des villages, sur un accotement qui sera interdit aux voitures ordinaires. Toutefois le concessionnaire pourra, avec le consentement formel et préalable de l'administration, établir la voie dans la chaussée avec rails noyés dans les parties où il y aurait impossibilité ou inconvénient sérieux à l'établir sur un accotement.

Etablissement de la voie ferrée. — Parties accessibles aux voitures ordinaires.

Art. 6. — Dans les sections où le tramway sera établi dans la chaussée, avec rails noyés, les voies de fer seront posées au niveau du sol, sans saillie ni dépression, suivant le profil normal de la voie publique, et sans aucune altération de ce profil, soit dans le sens transversal, soit dans le sens longitudinal, à moins d'une autorisation spéciale du préfet. Les rails seront compris dans un empierrement de 20 centimètres d'épaisseur, qui régnera dans l'entre-rails, et à 50 centimètres au moins de chaque côté, conformément aux dispositions prescrites par le préfet, sur la proposition du concessionnaire, qui restera chargé d'établir à ses frais cet empierrement.

La chaussée empierrée de la voie publique sera d'ailleurs conservée ou établie avec des dimensions telles qu'en dehors de l'espace occupé par le matériel du tramway (toutes saillies comprises), il reste une largeur libre de chaussée d'au moins 2 m. 60, permettant à une voiture ordinaire de se ranger pour laisser passer le matériel du tramway avec le jeu nécessaire.

Un intervalle libre d'au moins 1 m. 10 de largeur sera réservé, d'autre part, entre le matériel de la voie ferrée (toutes saillies comprises) et la verticale de l'arête extérieure de la plate-forme de la voie publique.

Etablissement de la voie ferrée. — Parties non accessibles aux voitures ordinaires.

Art. 7. — Si la voie ferrée est établie sur un accotement qui, tout en restant accessible aux piétons, sera interdit aux voitures ordinaires, elle reposera sur une couche de ballast exclusivement composé de pierres cassées de 1 m. 80 de largeur et d'au moins 35 centimètres d'épaisseur totale, qui sera arasée de niveau avec la surface de l'accotement relevé en forme de trottoir.

La partie de la voie publique qui restera réservée à la circulation des voitures ordinaires présentera une largeur d'au moins 4 m. 90, mesurée en dehors de l'accotement occupé par la voie ferrée et en dehors des emplacements qui seront affectés au dépôt des matériaux d'entretien de la route.

L'accotement occupé par la voie ferrée sera limité, du côté de la route, au moyen d'une bordure d'au moins 12 centimètres de saillie, d'une solidité suffisante ; dans les parties de routes et de chemins dont la déclivité dépassera 3 centimètres par mètre, cette bordure sera accompagnée et soutenue par un demi-caniveau pavé qui n'aura pas moins de 30 centimètres de largeur. Un intervalle libre de 30 centimètres au moins sera réservé entre la verticale de l'arête de cette bordure et la partie la plus saillante du matériel de la voie ferrée ; un autre intervalle libre de 1 m. 10 subsistera entre ce matériel et la verticale de l'arête extérieure de l'accotement de la route. Toutefois le préfet pourra autoriser la suppression de ce dernier intervalle libre de 1 m. 10 dans les parties du tracé où cette suppression serait reconnue n'avoir pas d'inconvénients.

Les rails, qui à l'extérieur seront au niveau de l'accotement régularisé, ne formeront sur l'entre-rails que la saillie nécessaire pour le passage des boudins des roues du matériel de la voie ferrée.

Etablissement de la voie ferrée dans les parties en déviation.

Art. 7 *bis*. — Dans les parties où la voie ferrée sera établie en dehors des routes et chemins, la largeur des accotements, c'est-à-dire des parties comprises de chaque côté entre le bord extérieur du rail et l'arête supérieure du ballast, sera de 60 centimètres.

L'épaisseur de la couche de ballast sera d'au moins 35 centimètres et l'on ménagera au pied de chaque talus du ballast une banquette de largeur telle que l'arête de cette banquette se trouve à 90 centimètres au moins de la verticale de la partie la plus saillante du matériel roulant, sauf sur les ouvrages d'art où les prescriptions du cahier des charges type des chemins de fer d'intérêt local seront appliquées.

Le concessionnaire établira le long de la voie ferrée les fossés ou rigoles qui seront jugées nécessaires par le service du contrôle pour l'assèchement de la voie et pour l'écoulement des eaux.

Les dimensions de ces fossés et rigoles seront déterminées par le préfet suivant les circonstances locales, sur les propositions du concessionnaire et l'avis des ingénieurs des ponts et chaussées chargés du contrôle.

Le concessionnaire sera tenu de rétablir et et d'assurer à ses frais, pendant la durée de sa concession, en se conformant aux dispositions approuvées par l'autorité compétente, les écoulements d'eau qui seraient arrêtés, suspendus ou modifiés par ses travaux et de prévenir l'insalubrité pouvant résulter des chambres d'emprunt.

Il rétablira de même les communications publiques ou particulières que l'exécution de ses travaux l'oblige à modifier.

Le concessionnaire n'emploiera, dans l'exécution des ouvrages, que des matériaux de bonne qualité ; il sera tenu de se conformer à toutes les règles de l'art de manière à obtenir une construction parfaitement solide.

Tous les aqueducs, ponceaux, ponts et viaducs à construire à la rencontre des divers cours d'eau et des chemins publics ou particuliers seront en maçonnerie ou en fer, sauf les cas d'exception qui pourront être admis par l'administration.

Traverses des villes et villages.

Art. 8. — Dans les traverses des villes et des villages, les voies ferrées devront, à moins d'une autorisation spéciale du préfet, être établies avec rails noyés dans la chaussée entre les deux trottoirs, ou du moins entre les deux zones à réserver pour l'établissement de trottoirs, et suivant le type décrit à l'article 6.

Le minimum des largeurs à réserver est fixé d'après les cotes suivantes :

A. Pour un trottoir, 1 m. 10.

B. Entre le matériel de la voie ferrée (partie la plus saillante) et le bord d'un trottoir :

1° Quand on réserve le stationnement des voitures ordinaires, 2 m. 60 ;

2° Quand on supprime ce stationnement, 30 centimètres.

Exécution des travaux.

Art. 9. — Le déchet résultant de la démolition et du rétablissement des chaussées sera couvert par des fournitures de matériaux neufs de la nature et de la qualité de ceux qui sont employés dans lesdites chaussées.

Pour le rétablissement des chaussées pavées au moment de la pose de la voie ferrée, il sera fourni, en outre, la quantité de boutisses nécessaire afin d'opérer ce rétablissement suivant les règles de l'art, en évitant l'emploi des demi-pavés.

Les vieux matériaux provenant des anciennes chaussées remaniées ou refaites à neuf qui n'auront pas trouvé leur emploi dans la réfection seront laissés à la libre disposition du concessionnaire.

Les fers, bois et autres éléments constitutifs des voies ferrées devront être de bonne qualité et propres à remplir leur destination.

Voies.

Art. 10. — Les voies devront être établies d'une manière solide et avec des matériaux de bonne qualité.

Les rails du type Vignole seront en acier et du poids de 21 kilogr. au moins par mètre courant, ils seront posés sur des traverses en chêne ayant au moins 1 m. 80 de longueur, 12 centimètres d'épaisseur et 20 centimètres de largeur. Les traverses seront distantes de 90 centimètres au maximum. Les rails seront fixés aux traverses par des tirefonds et reliés entre eux par des éclisses en acier à quatre boulons. Le contre-rail ne pourra être exigé que dans les parties en pavage.

Gares et stations.

Art. 11. — Les trains ne s'arrêteront qu'aux gares, stations, haltes et arrêts déterminés d'avance. L'installation des points d'arrêts sera aussi simple que possible. Les stations et les haltes seront établies dans des conditions aussi économiques que possible et conformément aux types adoptés par le préfet après avis des ingénieurs des ponts et chaussées chargés du contrôle. Pour chacune d'elles un projet de détail des bâtiments et des voies devra être présenté par le concessionnaire et approuvé par le préfet.

Le nombre et l'emplacement des gares, stations et haltes seront arrêtés lors de l'approbation des projets définitifs. Il est toutefois entendu dès à présent qu'il sera établi des stations ou des haltes pour le service des voyageurs à Saint-Vallier, Rochetaillée, Saint Uze, la Motte-de-Galaure, Mureils, Saint-Bonnet, Châteauneuf-de-Galaure, Trégnieux, Hauterives, Saint-Germain, Grand-Serre, Valence, Chabeuil, Malinard.

Art. 11 *bis*. — Des moyens de transbordement commodes seront fournis entre le réseau départemental et les voies de la compagnie Paris-Lyon-Méditeranée aux gares de Saint-Vallier et Valence, ainsi qu'avec le port sur le Rhône de Valence et le quai du Rhône à Saint-Vallier.

Les dimensions des wagons à marchandises devront satisfaire aux conditions stipulées dans l'arrêté type prescrit par la circulaire du ministre des travaux publics du 12 décembre 1887, relative aux transports militaires.

TITRE II

ENTRETIEN ET EXPLOITATION

Entretien.

Art. 12. — Sur les sections où la voie ferrée est accessible aux voitures ordinaires (sections à rails noyés dans la chaussée), l'entretien qui est à la charge du concessionnaire comprend l'empierrement des entre-rails et de l'entre-voie, ainsi que des zones de 50 centimètres qui servent d'accotements extérieurs aux rails.

Réfection des parties de route ou de chemin atteintes par les travaux de la voie ferrée.

Art. 13. — Lorsque, pour la construction ou la réparation de la voie ferrée, il sera nécessaire de démolir des parties pavées ou empierrées de la voie publique situées en dehors des zones ou de l'accotement indiqués ci-dessus, il devra être pourvu par le concessionnaire à l'entretien de ces parties pendant une année à dater de la réception provisoire des travaux de réfection; il en sera de même pour tous les ouvrages souterrains.

Nombre minimum des voyages.

Art. 14. — Le nombre minimum des voyages qui devront être faits tous les jours, dans chaque sens, est fixé à deux. Dans aucun cas le concessionnaire ne sera tenu de faire un service entre dix heures du soir et cinq heures du matin.

Limitation de la vitesse et de la longueur des trains.

Art. 15. — Les trains se composeront de dix voitures au plus et leur longueur totale ne dépassera pas 60 mètres.

La vitesse des trains en marche sera au plus de 20 kilomètres à l'heure, arrêts compris.

TITRE III

DURÉE ET DÉCHÉANCE DE LA CONCESSION

Durée de la concession.

Art. 16. — La durée de la concession des lignes mentionnées à l'article 2 du présent cahier des charges commencera à courir de la date du décret d'autorisation, et elle prendra fin soixante-quinze ans à dater du décret déclaratif d'utilité publique.

Expiration de la concession.

Art. 17. — A l'époque fixée pour l'expiration de la concession, et par le seul fait de cette expiration, le département sera subrogé à tous les droits du concessionnaire sur la voie ferrée et ses dépendances, et il entrera immédiatement en jouissance de tous ses produits.

Le concessionnaire sera tenu de lui remettre en bon état d'entretien la voie ferrée et tous les immeubles faisant partie du domaine public qui en dépendent. Il en sera de même de tous les objets immobiliers dépendant de ladite voie, tels que les barrières et clôtures, les changements de voies, plaques tournantes, réservoirs d'eau, grues hydrauliques, machines fixes, bureaux d'attente et de contrôle, etc.

Dans les cinq dernières années qui précéderont le terme de la concession, le département aura le droit de saisir les revenus du tramway et de les employer à rétablir en bon état la voie ferrée et ses dépendances, si le concessionnaire ne se mettait pas en mesure de satisfaire pleinement et entièrement à cette obligation.

En ce qui concerne les objets mobiliers, tels que le matériel roulant, le mobilier des stations, l'outillage des ateliers et des gares, le département se réserve le droit de les reprendre en totalité ou pour telle partie qu'il jugera convenable, à dire d'experts, mais sans pouvoir y être contraint. La valeur des objets repris sera payée aux concessionnaires dans les six mois qui suivront l'expiration de la concession et la remise du matériel au département.

Le département sera tenu, si le concessionnaire le requiert, de reprendre en outre les matériaux, combustibles et approvisionnements de tout genre, sur l'estimation qui en sera faite à dire d'experts; et, réciproquement, si le département le requiert, le concessionnaire sera tenu de céder ces approvisionnements de la même manière. Toutefois, le département ne pourra être obligé de reprendre que les approvisionnements nécessaires à l'exploitation du tramway pendant six mois.

Les dispositions qui précèdent ne sont applicables qu'au cas où le département déciderait que les voies ferrées doivent être maintenues en tout ou en partie.

Remise des lieux dans l'état primitif.

Art. 18. — Dans le cas où le Gouvernement déciderait, au contraire, que les voies ferrées doivent être supprimées en tout ou en partie, ces voies seront enlevées et les lieux seront remis dans l'état primitif par les soins et aux frais du concessionnaire, sans qu'il puisse prétendre à aucune indemnité.

Rachat de la concession.

Art. 19. — Le département aura toujours le droit de racheter la concession.

Si le rachat a lieu avant l'expiration des quinze premières années de l'exploitation, il se fera conformément au paragraphe 3 de l'article 11 de la loi du 11 juin 1880. Ce terme de quinze ans sera compté à partir de la mise en exploitation effective du réseau, ou au plus tard à partir de la fin du délai qui est fixé dans l'article 3 du présent cahier des charges, sans tenir compte des retards qui auraient eu lieu dans l'achèvement des travaux.

Si le rachat de la concession entière est réclamé par le département après l'expiration des quinze premières années de l'exploitation, on réglera le prix du rachat en relevant les produits nets annuels obtenus par le concessionnaire pendant les sept années qui auront précédé celle où le rachat sera effectué et en y comprenant les annuités qui auront été payées à titre de subvention; on en déduira les produits nets des deux plus faibles années, et l'on établira le produit net moyen des cinq autres années.

Ce produit net moyen formera le montant d'une annuité qui sera due et payée au concessionnaire pendant chacune des années restant à courir sur la durée de la concession.

Dans aucun cas, le montant de l'annuité ne sera inférieur au produit net de la dernière des sept années prises pour terme de comparaison.

Le concessionnaire recevra, en outre, dans les six mois qui suivront le rachat, les remboursements auxquels il aurait droit à l'expiration de la concession, suivant le quatrième et le cinquième paragraphe de l'article 17, la reprise de la totalité des objets mobiliers étant ici obligatoire dans tous les cas pour le département.

Le concessionnaire ne pourra élever aucune réclamation dans le cas où, par suite d'un changement dans le classement des routes et chemins empruntés par la voie ferrée, une nouvelle autorité serait substituée à celle de qui émane la concession.

La nouvelle autorité aura les mêmes droits que celle qui a fait la concession.

Déchéance.

Art. 20. — Si le concessionnaire n'a pas remis au préfet tous les projets définitifs, ou s'il n'a pas commencé les travaux dans les délais fixés par l'article 3, il encourra la déchéance, qui, après mise en demeure, sera prononcée par le ministre des travaux publics, sauf recours au conseil d'Etat par la voie contentieuse.

Dans ces deux cas, la somme qui aura été déposée, ainsi qu'il sera dit à l'article 38, à titre de cautionnement, deviendra la propriété du département et lui restera acquise.

Achèvement des travaux en cas de déchéance.

Art. 21. — Faute par le concessionnaire d'avoir poursuivi et terminé les travaux dans les délais et conditions fixés par l'article 3, faute aussi par lui d'avoir rempli les diverses obligations qui lui sont imposées par le règlement d'administration publique du 6 août 1881 ainsi que par le présent cahier des charges, et dans le cas prévu par l'article 10 de la loi du 11 juin 1880, il encourra soit la perte partielle de son cautionnement dans les conditions qui seraient prévues par l'acte de concession, soit la perte totale de ce cautionnement, soit la déchéance. Dans tous les cas, il sera statué par le ministre des travaux publics, après mise en demeure, sauf recours au conseil d'Etat par la voie contentieuse. Dans les deux premiers cas, le cautionnement devra être reconstitué dans le mois de la décision ministérielle.

En cas de déchéance, il sera pourvu tant à la continuation et à l'achèvement des travaux qu'à l'exécution des autres engagements contractés par le concessionnaire, conformément à l'article 41 du règlement d'administration publique du 6 août 1881.

Cas de force majeure.

Art. 22. — Les dispositions des deux articles qui précèdent ne seraient pas applicables, et la déchéance ne serait pas encourue, dans le cas où le concessionnaire n'aurait pu remplir ses obligations par suite de circonstances de force majeure dûment constatées.

TITRE IV

TAXES ET CONDITIONS RELATIVES AU TRANSPORT DES VOYAGEURS ET DES MARCHANDISES

Tarif des droits à percevoir.

Art. 23. — Pour indemniser le concessionnaire des travaux et dépenses qu'il s'engage à faire par le présent cahier des charges, et sous la condition expresse qu'il en remplira exactement toutes les obligations, il est autorisé à percevoir pendant toute la durée de la concession les droits de péage et les prix de transport ci-après déterminés :

TARIF

DÉSIGNATION	PRIX DE PÉAGE	PRIX DE TRANSPORT	PRIX TOTAUX
1° PAR TÊTE ET PAR KILOMÈTRE			
Grande vitesse.			
Voyageurs....... { Voitures couvertes, garnies et fermées à glaces (1re classe)........................	0 067	0 033	0 10
Voyageurs....... { Voitures couvertes, fermées à glaces et à banquettes rembourrées (2e classe)....	0 050	0 025	0 075
Toutefois, le concessionnaire fera en cours d'exploitation des tarifs spéciaux abaissés sur certains parcours déterminés ou bien établira des billets d'aller et retour avec réduction de 25 p. 100 sur le tarif général.			
Enfants.......... { Au-dessous de trois ans, les enfants ne payent rien, à la condition d'être portés sur les genoux des personnes qui les accompagnent. De trois à sept ans, ils payent demi-place et ont droit à une place distincte; toutefois, dans un même compartiment, deux enfants ne pourront occuper que la place d'un voyageur. Au-dessus de sept ans, ils payent place entière.			
Chiens transportés dans les trains de voyageurs.. Sans que la perception puisse être inférieure à 30 centimes.	0 010	0 005	0 015
Petite vitesse.			
Bœufs, vaches, taureaux, chevaux, mulets, bêtes de trait..	0 07	0 03	0 10
Veaux et porcs..	0 025	0 015	0 04
Moutons, brebis, agneaux, chèvres..	0 01	0 01	0 02
Lorsque les animaux ci-dessus dénommés seront, sur la demande des expéditeurs, transportés à la vitesse des trains de voyageurs, les prix seront doublés.			
2° PAR TONNE ET PAR KILOMÈTRE			
Marchandises transportées à grande vitesse.			
Huîtres. — Poissons frais. — Denrées. — Excédents de bagages et marchandises de toute classe transportées à la vitesse des trains de voyageurs....................................	0 20	0 16	0 36
Marchandises transportées à petite vitesse.			
1re classe. — Spiritueux. — Huiles. — Bois de menuiserie, de teinture et autres bois exotiques. — Produits chimiques non dénommés. — Œufs. — Viande fraîche. — Gibier. — Sucre. — Café. — Drogues. — Epiceries. — Tissus. — Denrées coloniales. — Objets manufacturés. — Armes..........	0 09	0 07	0 16
2e classe. — Blés. — Grains. — Farines. — Légumes farineux. — Riz, maïs, châtaignes et autres denrées alimentaires non dénommées. — Chaux et plâtre. — Charbon de bois. — Bois à brûler dit de corde. Perches. — Chevrons. — Planches. — Madriers. — Bois de charpente. — Marbre en bloc. — Albâtre. Bitume. — Cotons. — Laines. — Vins. — Vinaigres. — Boissons. — Bières. — Levure sèche. — Coke. — Fers. — Cuivres. — Plomb et autres métaux ouvrés ou non. — Fontes moulées. — Papiers. — Poteries..	0 08	0 06	0 14
3e classe. — Pierres de taille et produits de carrières. — Minerais autres que les minerais de fer. — Fonte brute. — Sel. — Moellons. — Meulières. — Argiles. — Briques. — Ardoises............	0 06	0 04	0 10
4e classe. — Houille. — Marne. — Cendres. — Fumiers. — Engrais. — Pierre à chaux et à plâtre. — Pavés et matériaux pour la construction et la réparation des routes. — Minerais de fer. — Cailloux et sables..	0 05	0 03	0 08
Tarif spécial par wagon complet de cinq tonnes au minimum et pour un parcours minimum de 10 kilomètres.			
Marchandises de toutes catégories sans exception..	0 032	0 017	0 05
3° VOITURES ET MATÉRIEL ROULANT TRANSPORTÉS A PETITE VITESSE			
Par pièce et par kilomètre.			
Wagon ou chariot (pouvant porter de 3 à 6 tonnes)..	0 09	0 06	0 15
Wagon ou chariot (pouvant porter plus de 6 tonnes)..	0 12	0 08	0 20
Locomotive pesant de 12 à 18 tonnes (ne traînant pas de convoi)............................	1 80	1 20	3 »
Locomotive pesant plus de 18 tonnes (ne traînant pas de convoi)............................	2 25	1 50	3 75
Tender de 7 à 10 tonnes..	0 90	0 60	1 50
Tender de plus de 10 tonnes..	1 35	0 90	2 25
Les machines locomotives seront considérées comme ne traînant pas de convoi lorsque le convoi remorqué, soit de voyageurs, soit de marchandises, ne comportera pas un péage au moins égal à celui qui serait perçu sur la locomotive avec son tender marchant sans rien traîner. Le prix à payer pour un wagon chargé ne pourra jamais être inférieur à celui qui serait dû pour un wagon marchant à vide.			
Voitures à deux ou quatre roues, à un fond et à une seule banquette dans l'intérieur....	0 15	0 10	0 25

DÉSIGNATION	PRIX		
	DE PÉAGE	DE TRANSPORT	TOTAUX
Voitures à quatre roues, à deux fonds et à deux banquettes dans l'intérieur, omnibus, diligences, etc.	0 18	0 14	0 32
Lorsque, sur la demande des expéditeurs, les transports auront lieu à la vitesse des trains de voyagenrs, les prix ci-dessus seront doublés. Dans ce cas, deux personnes pourront, sans supplément de prix, voyager dans les voitures à une banquette, et trois dans les voitures à deux banquettes, omnibus, diligences, etc.; les voyageurs excédant ce nombre payeront le prix des places de 2e classse.			
Voitures de déménagement à deux ou à quatre roues, à vide	0 12	0 08	0 20
Ces voitures, lorsqu'elles seront chargées, payeront en sus du prix ci-dessus, par tonne de chargement et par kilomètre	0 08	0 06	0 14
4° SERVICE DES POMPES FUNÈBRES ET TRANSPORT DES CERCUEILS			
Grande vitesse.			
Une voiture des pompes funèbres, renfermant un ou plusieurs cercueils, sera transportée aux mêmes prix et conditions qu'une voiture à quatre roues, à deux fonds et à deux banquettes	0 36	0 28	0 64
Chaque cercueil confié à l'administratiou du chemin de fer sera transporté, par les trains ordinaires, dans un compartiment isolé, aux prix de	0 18	0 12	0 30
Et pour les trains express, dans une voiture spéciale, au prix de	0 60	0 40	1 »

Les prix déterminés ci-dessus ne comprennent pas l'impôt dû à l'Etat.

Il est expressément entendu que les prix de transport ne seront dus au concessionnaire qu'autant qu'il effectuerait lui-même ces transports à ses frais et par ses propres moyens; dans le cas contraire, il n'aura droit qu'aux prix fixés pour le péage.

La perception aura lieu d'après le nombre de kilomètres parcourus. Tout kilomètre entamé sera payé comme s'il avait été parcouru en entier.

Si la distance parcourue est inférieure à 6 kilomètres, elle sera comptée pour 6 kilomètres.

Le tableau des distances entre les diverses stations sera arrêté par le préfet d'après le procès-verbal de chaînage dressé contradictoirement par le concessionnaire et le service du contrôle. Ce chaînage sera fait suivant la voie la plus courte, d'axe en axe des bâtiments des voyageurs des stations extrêmes. Les tarifs proposés d'après cette base seront soumis à l'homologation du préfet.

Dans aucun cas, il ne pourra être perçu pour un voyageur pris ou laissé en route un prix supérieur à celui qui a été prévu pour la distance complète qui sépare les deux stations entre lesquelles le parcours a été effectué.

Le poids de la tonne est de 1,000 kilogrammes.

Les fractions de poids ne seront comptées, tant pour la grande que pour la petite vitesse, que par centième de tonne ou par 10 kilogrammes.

Ainsi, tout poids compris entre 0 et 10 kilogrammes payera comme 10 kilogrammes; entre 10 et 20 kilogrammes, comme 20 kilogrammes, etc.

Toutefois, pour les excédents de bagages et de marchandises à grande vitesse, les coupures seront établies : 1° de 0 à 5 kilogrammes; 2° au-dessus de 5 kilogrammes jusqu'à 10 kilogrammes; 3° au-dessus de 10 kilogrammes, par fraction indivisible de 10 kilogrammes.

Quelle que soit la distance parcourue, le prix d'une expédition quelconque, soit en grande, soit en petite vitesse, ne pourra être inférieur à 40 centimes.

Bagages.

Art. 24. — Tout voyageur dont le bagage ne pèsera pas plus de 30 kilogrammes n'aura à payer, pour le port de ce bagage, aucun supplément du prix de sa place.

Cette franchise ne s'appliquera pas aux enfants transportés gratuitement, et elle sera réduite à 20 kilogrammes pour les enfants transportés à moitié prix.

Assimilation des classes de marchandises.

Art. 25. — Les animaux, denrées, marchandises, effets et autres objets non désignés dans le tarif seront rangés, pour les droits à percevoir, dans les classes avec lesquelles ils auront le plus d'analogie, sans que jamais, sauf les exceptions formulées aux articles 26 et 27 ci-après, aucune marchandise non dénommée puisse être soumise à une taxe supérieure à celle de la 1re classe du tarif ci-dessus.

Les assimilations de classes pourront être provisoirement réglées par le concessionnaire; elles seront immédiatement affichées et soumises à l'administration, qui prononcera définitivement. Lorsqu'un même colis contiendra des marchandises correspondant à plusieurs séries du tarif, le prix dû sera celui de la série la plus élevée, sauf le cas où l'expéditeur ferait une déclaration du poids correspondant à chaque série, déclaration qui devra pouvoir être contrôlée par le concessionnaire.

Transport de masses indivisibles.

Art. 26. — Les droits de péage et les prix de transport déterminés au tarif ne sont point applicables à toute masse indivisible pesant plus de 3,000 kilogrammes.

Néanmoins le concessionnaire ne pourra se refuser à transporter les masses indivisibles pesant de 3,000 à 5,000 kilogrammes, mais les droits de péage et les prix de transport seront augmentés de moitié.

Le concessionnaire ne pourra être contraint à transporter les masses pesant plus de 5,000 kilogrammes.

Si, nonobstant la disposition qui précède, le concessionnaire transporte des masses indivisibles pesant plus de 5,000 kilogrammes, il devra, pendant trois mois au moins, accorder les mêmes facilités à tous ceux qui en feraient la demande.

Dans ce cas, les prix de transport seront fixés par l'administration, sur la proposition du concessionnaire.

Exceptions. — Envoi par groupes.

Art. 27. — Les prix de transport déterminés au tarif ne sont point applicables :

1° Aux denrées et objets qui ne sont pas nommément énoncés dans le tarif et qui ne pèseraient pas 200 kilogrammes sous le volume d'un mètre cube;

2° Aux matières inflammables ou explosibles, aux animaux et objets dangereux pour lesquels des règlements de police prescriraient des précautions spéciales;

3° Aux animaux dont la valeur déclarée excéderait 5,000 fr.;

4° A l'or et à l'argent, soit en lingots, soit monnayés ou travaillés, au plaqué d'or ou d'argent, au mercure et au platine, ainsi qu'aux bijoux, dentelles, pierres précieuses, objets d'art et autres valeurs,

5° Et, en général, à tous paquets, colis ou excédents de bagages pesant isolément 40 kilogrammes et au-dessous.

Toutefois les prix de transport déterminés au tarif sont applicables à tous paquets ou colis pesant ensemble plus de 40 kilogrammes d'objets envoyés par une même personne à une même personne. Il en sera de même pour les excédents de bagages qui pèseraient ensemble ou isolément plus de 40 kilogrammes.

Le bénéfice de la disposition énoncée dans le paragraphe précédent, en ce qui concerne les paquets ou colis, ne peut être invoqué par les entrepreneurs de messageries et de roulage et autres intermédiaires de transport, à moins que les articles par eux envoyés ne soient réunis en un seul colis.

Dans les cinq cas ci-dessus spécifiés, les prix de transport seront arrêtés annuellement par le préfet, tant pour la grande que pour la petite vitesse, sur la proposition du concessionnaire.

En ce qui concerne les paquets ou colis mentionnés au paragraphe 5 ci-dessus, les prix de transport devront être calculés de telle manière qu'en aucun cas un de ces paquets ou colis ne puisse payer un prix plus élevé qu'un article de même nature pesant plus de 40 kilogrammes.

Abaissement des tarifs.

Art. 28. — Dans le cas où le concessionnaire jugerait convenable, soit pour le parcours total, soit pour les parcours partiels de la voie de fer, d'abaisser, avec ou sans conditions, audessous des limites déterminées par le tarif, les taxes qu'il est autorisé à percevoir, les taxes abaissées ne pourront être relevées qu'après un délai de trois mois au moins pour les voyageurs et d'un an pour les marchandises.

Toute modification de tarif proposée par le concessionnaire sera annoncée un mois d'avance par des affiches.

La perception des tarifs modifiés ne pourra avoir lieu qu'avec l'homologation du préfet de la Drôme, conformément aux dispositions de la loi du 11 juin 1880.

La perception des taxes devra se faire indistinctement et sans aucune faveur.

Tout traité particulier qui aurait pour effet d'accorder à un ou plusieurs expéditeurs une réduction sur les tarifs approuvés demeure formellement interdit.

Toutefois, cette disposition n'est pas applicable aux traités qui pourraient intervenir entre le Gouvernement et le concessionnaire dans l'intérêt des services publics, ni aux réductions ou remises qui seraient accordées par le concessionnaire aux indigents.

En cas d'abaissement des tarifs, la réduction portera proportionnellement sur le péage et sur le transport.

Délais d'expédition.

Art. 29. — Le concessionnaire sera tenu d'effectuer constamment avec soin, exactitude et célérité, et sans tour de faveur, le transport des voyageurs, bestiaux, denrées, marchandises et objets quelconques qui lui seront confiés.

Les colis, bestiaux et objets quelconques seront inscrits, à la gare d'où ils partent et à la gare où ils arrivent, sur des registres spéciaux, au fur et à mesure de leur réception; mention sera faite, sur le registre de la gare de départ, du prix total dû pour leur transport.

Pour les marchandises ayant une même destination, les expéditions auront lieu suivant l'ordre de leur inscription à la gare de départ.

Toute expédition de marchandises sera constatée, si l'expéditeur le demande, par une lettre de voiture dont un exemplaire restera aux mains du concessionnaire et l'autre aux mains de l'expéditeur. Dans le cas où l'expéditeur ne demanderait pas de lettre de voiture, le concessionnaire sera tenu de lui délivrer un récépissé qui énoncera la nature et le poids du colis, le prix total du transport et le délai dans lequel ce transport devra être effectué.

Délai de livraison.

Art. 30. — Les animaux, denrées, marchandises et objets quelconques seront expédiés et livrés de gare en gare, dans les délais résultant des conditions ci-après exprimées :

1° Les animaux, denrées, marchandises et objets quelconques à grande vitesse seront expédiés par le premier train de voyageurs contenant des voitures de toutes classes et correspondant avec leur destination, pourvu qu'ils aient été présentés à l'enregistrement trois heures avant le départ de ce train.

Ils seront mis à la disposition des destinataires, à la gare, dans le délai de deux heures après l'arrivée du même train;

2° Les animaux, denrées, marchandises et objets quelconques à petite vitesse seront expédiés dans le jour qui suivra celui de la remise.

Le maximum de durée du trajet sera fixé par le préfet, sur la proposition du concessionnaire.

Les colis seront mis à la disposition des destinataires dans le jour qui suivra celui de leur arrivée en gare.

Le délai total résultant des trois paragraphes ci-dessus sera seul obligatoire pour la compagnie.

Il pourra être établi un tarif réduit, approuvé par le préfet, pour tout expéditeur qui acceptera des délais plus longs que ceux déterminés ci-dessus pour la petite vitesse.

Pour le transport des marchandises, il pourra être établi, sur la proposition du concessionnaire, un délai moyen entre ceux de la grande et de la petite vitesse. Le prix correspondant à ce délai sera un prix intermédiaire entre ceux de la grande et de la petite vitesse.

Le préfet déterminera, par des règlements spéciaux, les heures d'ouverture et de fermeture des gares et stations, tant en hiver qu'en été, ainsi que les dispositions relatives aux denrées apportées par les trains de nuit et destinées à l'approvisionnement des marchés des villes.

Lorsque la marchandise devra passer d'une ligne sur une autre sans solution de continuité, les délais de livraison et d'expédition au point de jonction seront fixés par le préfet, sur la proposition du concessionnaire.

Frais accessoires.

Art. 31. — Les frais accessoires non mentionnés dans les tarifs, tels que ceux d'enregistrement, de chargement, de déchargement et de magasinage dans les gares et magasins du tramway, seront fixés annuellement par le préfet, sur la proposition du concessionnaire.

Il en sera de même des frais de transbordement qui seront faits dans les gares de raccordement de la ligne concédée avec une ligne présentant une largeur de voie différente.

Camionnage.

Art. 32. — Le concessionnaire sera tenu de faire, soit par lui-même, soit par un intermédiaire dont il répondra, le factage et le camionnage pour la remise au domicile des destinataires de toutes les marchandises qui lui sont confiées.

Le factage et le camionnage ne seront point obligatoires en dehors du rayon de l'octroi, non plus que pour les gares qui desserviraient soit une population agglomérée de moins de 3,000 habitants, soit un centre de population de 3,000 habitants situé à plus de 5 kilomètres de la gare du tramway.

Les tarifs à percevoir seront fixés par le préfet, sur la proposition du concessionnaire. Ils seront applicables à tout le monde sans distinction.

Toutefois, les expéditeurs et destinataires resteront libres de faire eux-mêmes et à leurs frais le factage et le camionnage des marchandises.

Traités particuliers.

Art. 33. — A moins d'une autorisation spéciale du préfet, il est interdit au concessionnaire, conformément à l'article 14 de la loi du 15 juillet 1845, de faire directement ou indirectement avec des entreprises de transport de voyageurs ou de marchandises par terre ou par eau, sous quelque dénomination ou forme que ce puisse être, des arrangements qui ne seraient pas consentis en faveur de toutes les entreprises desservant les mêmes voies de communication.

Le préfet, agissant en vertu de l'article 39 du règlement d'administration publique du 6 août 1881, prescrira les mesures à prendre pour assurer la plus complète égalité entre les diverses entreprises de transport dans leurs rapports avec le tramway.

Embranchements industriels.—Tarif à percevoir pour le matériel prêté.

Art. 34. — Le concessionnaire sera indemnisé de la fourniture et de l'envoi de son matériel sur les embranchements industriels desservant des carrières, des mines ou des usines, par la perception d'une redevance qui est fixée à 12 centimes par tonne pour le premier kilomètre et à 4 centimes par tonne et par kilomètre en sus du premier, lorsque la longueur de l'embranchement excédera un kilomètre.

TITRE V

STIPULATIONS RELATIVES A DIVERS SERVICES PUBLICS

Fonctionnaires ou agents du contrôle.

Art. 35. — Les fonctionnaires ou agents chargés de l'inspection, du contrôle et de la surveillance de la voie ferrée seront transportés gratuitement dans les voitures de voyageurs et sur les machines.

Service des postes.

Art. 36. — Le concessionnaire sera tenu de recevoir dans ses voitures, aux heures des départs réguliers, les sacs de dépêches de la poste escortés ou non d'un convoyeur. Les sacs seront déposés dans un coffre fermant à clef. Le convoyeur aura droit à une place réservée aussi près que possible de ce coffre.

L'administration des postes aura, en outre, le droit de fixer aux voitures de l'entreprise une boîte aux lettres, dont elle fera opérer la pose et la levée par ses agents.

Les prix des transports ci-dessus seront payés par l'administration des postes conformément aux tarifs homologués, sauf dans le cas où l'État se serait engagé à fournir au concessionnaire une subvention par annuités. Dans ce cas, les sacs de dépêches et le convoyeur devront être transportés gratuitement.

Le concessionnaire pourra être tenu de fixer, d'après les convenances du service des postes, l'heure d'un de ses départs dans chaque sens.

Le montant des dépenses supplémentaires de toute nature que ce service spécial aura imposées au concessionnaire, déduction faite du produit qu'il aura pu en retirer, lui sera payé par l'administration des postes, que l'entrepreneur soit subventionné ou non par le Trésor, suivant le règlement qui en sera fait de gré à gré ou par deux arbitres. En cas de désaccord de ces arbitres, un tiers arbitre sera désigné par le conseil de préfecture.

Colis postaux.

Si l'administration le juge à propos, le concessionnaire sera tenu de prendre livraison, au bureau de poste, au point de rencontre avec d'autres courriers postaux, aux gares ou aux bureaux des services de correspondances de chemin de fer établis dans les localités qu'il desservira, des colis postaux d'un poids maximum de 3 kilogrammes par colis, destinés à être livrés dans les communes situées sur son parcours, soit à des bureaux de poste, soit à des gares de chemin de fer, soit à des courriers de la poste, soit à des entrepreneurs de services de correspondances de chemins de fer, soit enfin aux destinataires de colis postaux.

Le concessionnaire sera tenu de faire effectuer la livraison à domicile, sur reçu, des colis postaux qui lui seront remis à destination des communes situées aux points extrêmes de son parcours. Ces colis devront être livrés le plus tôt possible aux destinataires et au plus tard dans le délai de vingt-quatre heures après l'arrivée.

Tout colis adressé dans la partie agglomérée d'une localité devra être remis au destinataire le jour même de son arrivée, toutes les fois que ce colis parviendra dans ladite localité avant quatre heures du soir.

Le concessionnaire aura droit, pour chaque colis postal transporté, à une rétribution de 15 centimes, quels que soient le poids du colis postal et la distance parcourue, si le colis n'est pas livré par lui au domicile du destinataire. Lorsque, au contraire, le concessionnaire remettra le colis au domicile, il recevra, au lieu et place du droit de 15 centimes, une rétribution spéciale de 25 centimes.

En cas de perte ou d'avarie d'un colis postal remis à ses employés, le concessionnaire sera responsable du montant réel de la perte ou de l'avarie, sans que toutefois l'indemnité à payer pour ce colis puisse dépasser 15 francs.

Lorsqu'un colis postal grevé d'un remboursement sera livré à domicile par les soins du concessionnaire, celui-ci sera tenu d'encaisser le montant du remboursement au moment même de la livraison du colis, et, suivant les instructions de l'administration, de verser la somme perçue, soit à l'une des gares ou à l'un des bureaux de poste établis dans les localités situées sur son parcours, soit entre les mains du courrier postal ou du correspondant du chemin de fer qui lui aura remis ce colis; il sera alloué au concessionnaire une rétribution de 15 centimes pour chaque versement ainsi encaissé par ses soins.

Le concessionnaire sera également obligé de remettre aux ayants droit, à domicile et sur reçu, dans les localités situées aux points extrêmes de son parcours, les sommes provenant d'un remboursement sur colis postal, qui lui seront confiées, soit par les gares ou bureaux de poste établis dans les localités situées sur son parcours, soit par les courriers postaux ou les correspondants de chemin de fer desservant ces mêmes localités. Le concessionnaire recevra une rétribution de 25 centimes pour tout versement ainsi payé à domicile par ses agents.

En cas de perte de sommes perçues à titre de remboursement, ou en cas de livraison de colis aux destinataires sans que le montant du remboursement ait été encaissé, le concessionnaire sera responsable des sommes perdues ou non encaissées.

Dans le cas où le poids maximum des colis postaux serait ultérieurement élevé de 3 à 5 kilogrammes, le concessionnaire sera tenu d'assurer le service aux conditions qui seraient déterminées pour des entreprises analogues.

TITRE VI

CLAUSES DIVERSES

Frais de contrôle.

Art. 37. — La somme que le concessionnaire doit verser d'avance chaque année, à la date du 1er janvier, dans la caisse du trésorier-payeur général de la Drôme, afin de pourvoir aux frais du contrôle, sera calculée d'après le chiffre de 50 fr. par kilomètre de voie concédée.

Toutefois le premier versement aura lieu dans les huit jours qui suivront la date du décret déclaratif d'utilité publique, et il sera calculé sur les bases indiquées ci-dessus en prenant pour date d'origine des frais du contrôle le 22 août 1890, date de la délibération du conseil général de la Drôme accordant la concession à M. Marchand et à partir de laquelle fonctionne d'une manière effective le service du contrôle des études des diverses lignes concédées.

Cautionnement.

Art. 38. — Avant la signature de l'acte de concession, le concessionnaire déposera à la Caisse des dépôts et consignations une somme de 1,000 fr. par kilomètre en numéraire ou en

rentes sur l'Etat, calculée conformément au décret du 31 janvier 1872, ou en bons du Trésor, avec transfert, au profit de ladite Caisse, de celles de ces valeurs qui seraient nominatives ou à ordre.

Cette somme formera le cautionnement de l'entreprise.

Les quatre dixièmes en seront rendus au concessionnaire par cinquièmes et proportionnellement à l'avancement des travaux. Les derniers six dixièmes ne seront remboursés qu'après l'expiration de la concession.

Election de domicile.

Art. 39. — Le concessionnaire devra faire élection de domicile à Valence.

Dans le cas où il ne l'aurait pas fait, toute notification ou signification à lui adressée sera valable lorsqu'elle sera faite au secrétariat général de la préfecture de la Drôme.

Art. 40. — Les contestations qui s'élèveraient entre le concessionnaire et l'administration au sujet de l'exécution et de l'interprétation des clauses du présent cahier des charges seront jugées administrativement par le conseil de préfecture du département de la Drôme, sauf recours au conseil d'Etat.

Frais d'enregistrement.

Art. 41. — Les frais d'enregistrement du présent cahier des charges et de la convention ci-annexée seront supportés par les concessionnaires.

Articles additionnels.

Art. 42. — Le concessionnaire sera obligé de fournir, outre l'expédition destinée aux archives de la préfecture, deux reproductions héliographiques pour les ingénieurs du contrôle des projets d'exécution complets de tous les ouvrages sans exception des lignes concédées avec estimations détaillées.

Art. 43. — La hauteur et le débouché des ponts, viaducs, etc..., seront déterminés dans chaque cas particulier par l'administration suivant les circonstances locales et sur le vu des projets d'exécution détaillés.

Art. 44. — Tous les matériaux employés par le concessionnaire devront être exclusivement de provenance française.

Art. 45. — Avant toute exécution des travaux, le concessionnaire sera tenu d'informer au moins dix jours à l'avance le service du contrôle afin que les ingénieurs puissent vérifier en temps opportun, c'est-à-dire avant l'implantation des ouvrages, la nature des terrains et le mode de fondation.

Art. 46. — Le concessionnaire devra donner connaissance au service du contrôle de tous les marchés passés par lui en vue de l'exécution des travaux.

Art. 47. — Le bornage sera opéré, partout où les lignes seront en déviation, aux frais du concessionnaire. Deux expéditions certifiées du procès-verbal de ce bornage, du plan cadastral, de l'état descriptif et de l'atlas à dresser aux frais du concessionnaire, seront délivrées par lui, l'une pour les archives de la préfecture, l'autre pour les archives de l'ingénieur en chef du contrôle.

Art. 48. — Tous les transports en service de la construction ou de l'exploitation seront payés suivant des tarifs spéciaux à débattre entre le concédant et le concessionnaire et à homologuer par l'administration. Les transports effectués par l'entrepreneur ou à son compte par la compagnie concessionnaire ne seront jamais considérés comme transports en service et seront toujours payés conformément aux tarifs commerciaux homologués par l'administration.

Fait double à Valence, le 10 août 1891.

Le préfet de la Drôme,
CHARLES STRAUSS.

Lu et approuvé
MARCHAND.

Arrêté :

Paris, le 14 août 1891.

Le ministre des travaux publics,
YVES GUYOT.

Par arrêté du ministre des finances, en date du 22 juin 1891, a été nommé :

M. Gout, receveur municipal spécial de Saintes (Charente-Inférieure), à la perception de Brécé (Mayenne), 3e classe.

Par arrêté du ministre des finances, en date du 6 juillet 1891 :

M. Martin, percepteur de Plœuc (Côtes-du-Nord), 2e classe, à la perception de Dinan (même département), 2e classe.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 10 juillet 1891, ont été nommés :

M. Malus, percepteur de 3e classe à Saint-Léger-sous-Beuvray (Saône-et-Loire), à la perception de Verdun (Tarn-et-Garonne), 2e classe.

M. Deprez, percepteur de Verdun (Tarn-et-Garonne), 2e classe, à la perception de Saint-Léger-sous-Beuvray (Saône-et-Loire), 2e classe.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 11 juillet 1891, ont été nommés :

M. Didier, percepteur de Scey-sur-Saône (Haute-Saône), 2e classe, à la perception de Champlitte (même département), 2e classe.

M. Arviset, percepteur de Vitrey (Haute-Saône), 3e classe, à la perception de Scey-sur-Saône (même département), 2e classe.

M. Lemuhot, percepteur de Mantoche (Haute-Saône) (4e classe), à la perception de Vitrey (même département), 3e classe.

M. Roche, percepteur de Servance (Haute-Saône), 4e classe, à la perception de Mantoche (même département) (4e classe).

M. Laurent, percepteur surnuméraire, percepteur de 5e classe et chargé, en cette qualité, de la perception de Servance (Haute-Saône), dernier quart.

Par arrêté du ministre des finances, en date du 13 juillet 1891 :

M. Bridet d'Autremont, receveur-percepteur du 16e arrondissement (2e division), a été nommé receveur-percepteur du 4e arrondissement de Paris, 1re classe.

M. Fieschi, percepteur du 9e arrondissement de Marseille, receveur-percepteur du 16e arrondissement (2e division) de Paris, 1re classe.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 13 juillet 1891, ont été nommés :

M. Jeantet, percepteur d'Aixe-sur-Vienne (Haute-Vienne), 2e classe, à la perception du Creuzot (Saône-et-Loire), 1re classe.

M. d'Abzac, percepteur de Rochechouart (Haute-Vienne), 3e classe, à la perception d'Aixe-sur-Vienne (même département), 2e classe.

M. Marchal, percepteur d'Oradour-sur-Glane (Haute-Vienne), 4e classe, à la perception de Rochechouart (même département), 3e classe.

M. Roumilhac, percepteur de 5e classe de Saint-Mathieu (Haute-Vienne), à la perception d'Oradour-sur-Glane (même département), 4e classe.

M. Létang, percepteur surnuméraire, percepteur de 5e classe et chargé, en cette qualité, de la perception de Saint-Mathieu (Haute-Vienne), dernier quart.

M. Février, percepteur de 2e classe à Charost (Cher), est nommé percepteur de 3e classe et chargé, en cette qualité, de la perception de Plœuc (Côtes-du-Nord).

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 20 juillet 1891, ont été nommés :

M. Genuist, percepteur d'Eterpigny (Somme), 3e classe, à la perception de Bray-sur-Somme (même département), 3e classe.

M. Meyer, percepteur de Cersay (Deux-Sèvres), 2e classe, à la perception de Pontchâteau (Loire-Inférieure), 2e classe.

M. Laugée, percepteur de 5e classe à Sauviat (Haute-Vienne), à la perception de Jauldes (Charente), 3e classe, par application des dispositions du décret du 7 mai 1887.

M. Marsaud, percepteur de Brillac (Charente), 4e classe, à la perception de Sauviat (Haute-Vienne), 4e classe.

M. Tête, percepteur des Bouchoux (Jura), 4e classe, à la perception de Brillac (Charente), 4e classe.

M. Rateau, adjudant-vaguemestre au 19e régiment de chasseurs à cheval, à la perception des Bouchoux (Jura), 4e classe. (Exécution de la loi du 18 mars 1889, relative aux emplois réservés aux sous-officiers rengagés).

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 21 juillet 1891, ont été nommés :

M. Hugret, percepteur surnuméraire, percepteur de 5e classe, et chargé, en cette qualité de la perception de la Barre-en-Ouche (Eure), dernier quart.

M. Mativet, percepteur d'Argent (Cher), 3e classe, à la perception d'Etréchy (même département), 2e classe.

M. Perée, percepteur de Bussy (Cher), 4e classe, à la perception d'Argent (même département), 3e classe.

M. Petton, percepteur surnuméraire, percepteur de 5e classe et chargé, en cette qualité, de la perception de Brasparts (Finistère), dernier quart.

Par arrêté du ministre des finances, en date du 22 juillet 1891, a été nommé :

M. Glaumont, commis rédacteur à l'administration pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie, à la perception de Coron (Maine-et-Loire), 4e classe.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 23 juillet 1891, ont été nommés :

M. Ferrando, percepteur de Payrac (Lot), 3e classe, à la perception de Souillac (même département), 2e classe.

M. Constanty, percepteur d'Assier (Lot), 4e classe, à la perception de Payrac (même département), 3e classe.

M. Marcenac, percepteur de 5e classe à Béduer (Lot), en la même qualité à la perception d'Assier (même département), dernier quart.

M. Madrange, percepteur surnuméraire, à la perception de Béduer (Lot), 5e classe.

M. Le Niger, percepteur du Faou (Finistère), 4e classe, à la perception de Bannalec (même département), 3e classe.

M. Cléro, percepteur de Bannalec (Finistère), 3e classe, à la perception du Faou (même département), 4e classe.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 24 juillet 1891, ont été nommés :

M. Pétrot, percepteur de Sougé-le-Ganelon (Sarthe), 3e classe, à la perception de Mamers (même département), 2e classe.

M. Courard, percepteur de Malicorne (Sarthe), 3e classe, à la perception de Sougé-le-Ganelon (même département), 3e classe.

M. Levaseux, percepteur de Saint-Cosme-de-Vair (Sarthe), 4e classe, à la perception de Malicorne (même département), 3e classe.

M. Fourrier, percepteur de 5e classe à Saint-Germain-d'Arcé (Sarthe), à la perception de Saint-Cosme-de-Vair (même département), 4e classe.

M. Royer, adjudant sous-officier au 73e régiment d'infanterie, à la perception de Saint-Germain-d'Arcé (Sarthe), 4e classe. (Exécution de la loi du 18 mars 1889, relative aux emplois réservés aux sous-officiers rengagés.)

M. Oustrières, percepteur de Vion (Ardèche), 1re classe, à la perception de Mauriac (Cantal), 1re classe.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 25 juillet 1891, ont été nommés :

M. Gresy, percepteur de Beaujeu (Rhône), 1re classe, à la perception de Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne), 2e classe.

M. Voyant, percepteur de Foucherans (Jura), appelé à Morez (Jura), puis à Charost (Cher) et non installé, à la perception de Beaujeu (Rhône), 1re classe.

M. Lemardeley, percepteur d'Eguzon (Indre), 1re classe, à la perception de Mayenne (Mayenne), 1re classe.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 27 juillet 1891, ont été nommés :

M. Nicolas, percepteur de Boujan (Hérault), 3e classe, à la perception de Roujan (même département), 2e classe.

M. Mascle, percepteur d'Autignac (Hérault), 3e classe, à la perception de Boujan (même département), 3e classe.

M. Andréoly, percepteur de Lannepax (Gers), 3e classe, à la perception d'Autignac (Hérault), 3e classe.

Par arrêté du ministre des finances, en date du 28 juillet 1891, a été nommé :

M. Billuart, sous-préfet, à la perception de Morbecque (Nord), 2e classe.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 29 juillet 1891, ont été nommés :

M. Tétart, percepteur d'Hannapes (Aisne), 2e classe, à la perception de Villers-Allerand (Marne), 2e classe.

M. Plataret, fondé de pouvoirs de trésorerie générale, à la perception de Serrières (Ardèche), 3e classe.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 30 juillet 1891, ont été nommés :

M. Gauron, commis ordinaire de 3e classe à l'administration centrale, à la perception de Saint-Martin-Longueau (Oise), 3e classe.

M. Devergie, percepteur de Saint-Martin-aux-Bois (Oise), 4e classe, à la perception de Ribécourt (même département), 3e classe.

M. Philippe, percepteur surnuméraire, percepteur de 5e classe et chargé, en cette qualité, de la perception de Saint-Martin-aux-Bois (Oise).

M. Chenu de Thuet, percepteur de la Chapelle-d'Angillon (Cher), 3e classe, à la perception de Lamotte-Beuvron (Loir-et-Cher), 2e classe.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Corps de santé militaire. — Par décis. minist. du 15 août 1891, les médecins militaires dont les noms suivent ont été désignés, savoir :

M. Colnenne, méd.-maj. de 1re cl. au 60e rég. d'inf., pour les hôpit. de la div. d'Oran.

M. Dufour, méd.-maj. de 1re cl. au 95e rég. d'inf., pour le 134e rég. d'inf.

M. Gremion-Menuau, méd.-maj. de 1re cl. au 97e rég. d'inf., pour le 2e rég. d'art.

M. Grandgury, méd.-maj. de 2e cl. au 3e bat. de chass. à pied, pour le 60e rég. d'inf.

M. Loillier, méd.-maj. de 2e cl. au 9e bat. d'art. de fort., pour le 21e rég. d'inf.

M. Maire, méd.-maj. de 2e cl. au 48e rég. d'inf., pour le 86e rég. d'inf.

M. Vack, méd.-maj. de 2e cl. au 7e rég. d'inf., pour le 125e rég. d'inf.

M. Reboud, méd.-maj. de 2e cl. au 42e rég. d'inf., pour le 9e bat. d'art. de fort.

M. Cardot (M.-J.-P.-T.), méd.-maj. de 2e cl. au 60e rég. d'inf., pour le 3e bat. de chass. à pied.

M. Ribes, méd.-maj. de 2e cl. au 2e rég. étrang., pour le 3e rég. de chass. d'Afr.

M. Raynal, méd.-maj. de 2e cl. au 119e rég. d'inf., pour le 43e rég. d'inf.

M. Clary, méd.-maj. de 2e cl. au 45e rég. d'inf., pour le 7e rég. d'inf.

M. Véret, méd.-maj. de 2e cl. au 52e rég. d'inf., pour le 66e rég. d'inf.

M. Lhéritier de Chézelle, méd.-maj. de 2e cl. au 125e rég. d'inf., pour la direct. du serv. de santé du 9e corps d'armée, et les salles milit. de l'hospice mixte de Tours.

M. Baylac, méd.-maj. de 2e cl. au 15e rég. d'inf., pour le 80e rég. d'inf.

M. de Vézian, méd. aide-maj. de 1re cl. au 9e rég. d'art., pour le 15e rég. d'inf.

M. Terrail, méd. aide-maj. de 2e cl. au 17e rég. d'art., pour le 9e rég. d'art.

RÉSERVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Infanterie. — Par décret en date du 16 août 1891 rendu par le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été nommés aux grades ci-après dans l'arme de l'infanterie, et ont reçu, par décision ministérielle du même jour, les affectations ci-après indiquées, savoir :

1° Au grade de colonel de réserve.

M. Thillaye (Hugues-Gustave), col. retr.

2° Au grade de capitaine de réserve.

M. Boué (Théodore-Désiré), capit. retr.

M. Haëckel (Joseph), capit. en retr.

M. Lefebvre de Ladonchamps (Henry), capit. démiss.

M. Billerey (Alphonse-Ludovic), capit. retr.

M. Lombart (Joseph-Paul), capit. retr.

M. Girard (Auguste-Isidore), capit. retr.

M. Piveteaux (Pierre), capit. retr.

M. Fontaine (Simplice-Louis), capit. retr.

M. de Miribel (Marie-François-Ludovic), lieut. de rés.

M. Leddet (Pierre-Marie), inspect. adj. des forêts.

3° Au grade de lieutenant de réserve.

M. de Cadoine de Gabriac (Joseph-Ernest-Agénor-Marie-Benoît-Camille), lieut. démiss. — Affecté au 131e rég. d'inf.

M. Prévost de la Boutetière (René-François), lieut. démiss. — Affecté au 93e rég. d'inf.

M. Pillaudeau (Jules-Emile), garde gén. des forêts. — Affecté au 76e rég. d'inf.

M. de Thomassin de Montbel (Maurice-Armand-Marie), garde gén. des forêts. — Affecté au service d'ét.-maj.

M. Launay (Albert-Nicolas), garde gén. des forêts. — Affecté au serv. d'ét.-maj.

M. Emery (Auguste-Joseph), garde gén. des forêts. — Affecté au serv. d'ét.-maj.

4° Au grade de sous-lieutenant de réserve.

M. Offel de Villaucourt (Marie-Stéphane-Charles), garde gén. stag. des forêts. — Affecté au serv. d'ét.-maj.

M. Legros (Adolphe-Julien-François), s.-lieut. démiss. — Affecté au 113e rég.

M. Mourier (Auguste-François), s.-lieut. démiss. — Affecté au 29e bat. de chass. à pied.

M. Saal (Louis-Fernand), s.-lieut. de rés. démiss. — Affecté au 20e bat. de chass. à pied.

Corps de santé militaire.

Liste par ordre alphabétique des candidats admis à subir la première partie des épreuves orales du concours d'admission à l'école du service de santé militaire de Lyon.

MM. Adoue.
Amandric du Chaffaut.
Aoustin.
Arnal.
Augarde.
Auguin.
Bailby.
Bar.
Baratta.
Bargy.
Baumelou.
Beaugeois.
Beauliès.
Biard.
Blanchard.
Bonnet.
Bontemps.
Bonthoux.
Bory.
Boucarut.
Bourgain.
Braun.
Canceill.
Cange.
Carrey.
Caumartin.
Caziot.
Chalais.
Challiol.
Chapuis.
Chenal.
Clauda.
Collet.
Combret.
Conor.
Conte.
Coullaud.
Couraud.
Cros.
Defoug.
Dehoey.
Delabaude.
Delahaye.
Denis.
Deroin.
Deville.
Douzans.
Drouet.
Fache.
Fargues.
Faure.
Fayollat.
Fortier.
François.
Gallot.
Gangloff.
Gascon.
Gault.
Gautrand.
Gerbaux.
Gibert.
Ginestous.
Gorisse.
Goudard.
Guéneau.
Gueutal.
Henric.
Huck.

MM. Hussenstein.
Husson.
Idrac.
Jauffret.
Joyeux.
Laborde.
Lairé.
Lamoureux (F.-J.).
Lamoureux (J.-A.).
Lascoutx.
Laurent.
de Lauwereyns de Roosendaele.
Leblanc.
Legrand.
Leniez.
Léon (F.-A.-J.).
Léon (H.-F.-A.).
L'homme.
Ligouzat.
Maffre.
Mahaut.
Mainguy.
Mascarel.
Massol.
Masure.
Mauviez.
Mélot.
Mendy.
Miramond.
Monteilh.
Mouly.
Mourier.
Moulhon.
Noirécourt.
Opin.
Oui.
Ozun.
Pasquet.
Paul (B.-E.-L.).
Petit.
Peyrolle.
Peyroux.
Pierrot.
Pignet.
Poitevin de Fontguyon.
Ponsot.
Poullain.
Ravé.
Regad.
Richon.
Rogier.
Rolet.
Rolland.
Rubenthaler.
Sainf-Martin.
Sallet.
Scherb.
Schneider.
Spire.
Stéfani.
Thiébaut.
Vaney.
Velten.
Viallet.
Weil.
Zeller.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 17 Août 1891.

ÉLECTION AU SÉNAT

SCRUTIN DU 16 AOUT 1891

Deux-Sèvres.

M. Jouffrault, élu.

RENSEIGNEMENTS SUR LA SITUATION DES COLONIES

Tonkin (année 1890).

Le gouverneur général de l'Indo-Chine a transmis au département le rapport qui lui a été adressé par le directeur du service des douanes et régies du Tonkin, sur les statistiques des douanes pour l'année 1890.

Il ressort de ce travail qu'une diminution sensible s'est produite dans l'importation des produits étrangers, tandis que l'on constate, au contraire, une augmentation pour les produits d'origine française de 17,170,312 fr., total relevé en 1889. Le chiffre des importations de l'étranger est tombé, en 1890, à 11,896,984 fr., — soit une diminution de 5,273,328 fr. — alors que le total de l'importation française, qui était en 1889 de 6,574,572 fr., s'est élevé en 1890 à 8,907,688 fr., soit une augmentation de 2 millions 333,116 fr.

La même remarque est à faire en faveur du commerce d'exportation du Tonkin pour la métropole : comparativement à 1889, il est en augmentation de 266,000 fr., alors que, pour l'étranger, il se trouve en diminution de 1 million 200,000 francs.

Il est également intéressant de constater le développement du mouvement de transit entre le Yunnan et Hong-Kong, qui est en augmentation sur 1889 de 2,882,238 fr. pour le transit d'aller et de 1,314,932 fr. pour celui de retour. De cette tendance ascensionnelle continue du transit, on peut conclure justement que le jour où la situation financière du protectorat permettra d'améliorer la route du fleuve Rouge et, comme conséquence, d'établir des services de navigation réguliers et plus fréquents, assurant au commerce la rapidité des opérations et la sécurité des transports, le Tonkin sera doté de la voie commerciale exclusive entre la Chine et ses provinces méridionales.

Le cabotage entre les différents ports du littoral de l'Annam et du Tonkin commence à prendre également une certaine importance; le chiffre accusé par la statistique de l'année courante est de 2,264,956 fr. Cette situation ne peut qu'aller s'améliorant, si l'on considère l'époque prochaine où les charbonnages de la baie d'Along et ceux de Dong-Trien entreront en sérieuse exploitation.

En résumé, on peut constater que le commerce français tend à prendre progressivement le pas sur le commerce étranger.

RAPPORT SUR LES STATISTIQUES DES DOUANES DU TONKIN POUR L'ANNÉE 1890

PREMIÈRE PARTIE

Mouvement commercial général.

Le commerce général du Tonkin est représenté, pour l'année 1890, par un mouvement de denrées et marchandises d'une valeur de 12,135,122 piastres se répartissant comme suit :

DÉSIGNATION		PIASTRES	FRANCS	MONTANT en francs.
Importations	en marchandises venant directement de France	1.826.516 30	7.306.064 »	27.734.212 »
	en numéraire venant de France	1.500.645 »	6.002.580 »	
	en marchandises venant de Cochinchine	400.406 »	1.601.624 »	
	en numéraire venant de Cochinchine	56.755 »	227.020 »	
	en marchandises venant directement de l'étranger	2.866.177 50	11.464.708 »	
	en numéraire venant de l'étranger	174.985 »	699.940 »	
	en marchandises de l'étranger venant par frontière de terre	90.282 »	361.128 »	
	en marchandises venant des entrepôts	17.787 »	71.148 »	
Exportations	en marchandises directement pour France	173.745 »	694.980 »	12.639.656 »
	en marchandises pour la Cochinchine	251.268 »	1.005.072 »	
	en numéraire pour la Cochinchine	160.422 »	641.688 »	
	en marchandises pour l'étranger	1.330.390 »	5.321.560 »	
	en numéraire pour l'étranger	1.244.089 »	4.976.356 »	
Réexportations	pour France	2.874 »	11.496 »	685.064 »
	pour les colonies	143.927 »	575.708 »	
	pour l'étranger	24.465 »	97.860 »	
Transit	de Hong-Kong au Yunnan	848.203 »	3.392.812 »	5.216.640 »
	du Yunnan à Hong-Kong	423.157 »	1.692.628 »	
	de France au Laos	32.800 »	131.200 »	
Cabotage	Entre Haïphong et les autres ports de l'Annam	29.469 »	117.876 »	2.264.916 »
	Vice versa	282.255 »	1.129.020 »	
	Entre Haïphong et les autres ports du Tonkin. Entrées	78.795 »	315.180 »	
	Entre Haïphong et les autres ports du Tonkin. Sorties	175.710 »	702.840 »	
Total général		12.135.122 »	......	48.540.688 »

DEUXIÈME PARTIE

Importations.

La valeur des importations a atteint le chiffre de 5,201,168 p. 80 ou 20,804,672 fr., la piastre étant décomptée au taux de 4 francs.

Les produits importés de la métropole et des colonies françaises entrent dans ce chiffre pour 2,226,922 piastres ou 8,907,688 fr., soit une augmentation de plus de 2 millions de francs sur les importations de l'année 1889.

Tableau comparatif des importations.

CHAPITRES du tarif général.	NATURE DES DENRÉES ET MARCHANDISES	DE FRANCE ET DES COLONIES — Valeur en piastres.		DE L'ÉTRANGER — Valeur en piastres.	
		1889	1890	1889	1890
I	Animaux vivants	5 »	706 »	15.170 25	26.683 »
II	Produits et dépouilles d'animaux	75.808 »	98.407 »	48.867 31	37.284 »
III	Produits de pêche	5.496 75	1.989 »	7.999 20	4.987 »
IV	Substances animales brutes	509 »	300 »	18 67	2 50
V	Matières dures à tailler	»	5 »	10.214 66	9.817 »

(Supplément.)

CHAPITRES du tarif général.	NATURE DES DENRÉES ET MARCHANDISES	DE FRANCE ET DES COLONIES — Valeur en piastres.		DE L'ÉTRANGER — Valeur en piastres.	
		1889	1890	1889	1890
VI	Farineux alimentaires	16.242 10	122.145 »	.380246 61	189.777 »
VII	Fruits et graines	4.003 50	95.354 »	32.327 97	22.432 »
VIII	Denrées coloniales de consommation	102.264 95	179 023 »	336.923 »	282.513 »
IX	Huiles et sucs végétaux	37.002 25	30.370 »	240.832 07	209.530 »
X	Espèces médicinales	90 »	4.370 »	12.052 60	4.514 »
XI	Bois	»	265 »	9.283 70	60.002 »
XII	Filaments, tiges à ouvrer	660 »	5.305 30	10 710 90	20.732 »
XIII	Teintures et tanin	»	»	4.204 65	2.280 »
XIV	Produits, déchets divers, légumes	16.197 »	10.765 »	38.303 64	23.806 »
XV	Pierres, terres, combustibles minéraux	10.432 »	53.503 »	186.043 85	212.290 »
XVI	Métaux	62.022 50	74.120 »	79.255 70	57.784 »
XVII	Produits chimiques	7.619 »	5.440 »	12.902 60	12.507 »
XVIII	Teintures préparées	911 »	115 »	1.744 50	6.750 »
XIX	Couleurs	8.519 »	9.862 »	10.372 55	8.997 »
XX	Compositions diverses	42.304 09	48.403 »	462.337 24	280.179 »
XXI	Boissons	865.868 60	632 635 »	57.351 30	37.217 »
XXII	Poteries	4.818 »	5.672 »	58.451 02	44.440 »
XXIII	Verres et cristaux	11.351 95	11.955 »	19 498 57	14.368 »
XXIV	Fils	59.171 »	30.995 »	1.277.519 85	909.654 »
XXV	Tissus	95.142 70	140.735 »	356.570 92	186.331 »
XXVI	Papier et ses applications	31.094 35	40.285 »	102.974 22	89.917 »
XXVII	Peaux et pelleteries	21.780 »	25.370 »	11.679 96	7.391 »
XXVIII	Ouvrages métaux	2.369.047 90	2.069.665 »	162.608 05	233.806 »
XXIX	Armes, poudres, munitions	12.196 »	9.929 »	22.273 23	24.134 »
XXX	Meubles	4.413 »	7.055 »	19.063 50	11.948 »
XXXI	Ouvrages bois	900 »	4.003 »	20.062 05	11.751 »
XXXII	Instruments de musique	2.764 50	3.426 »	1.565 20	987 »
XXXIII	Ouvrages de sparterie ; vannerie	1.455 »	4.282 »	13.733 15	7.727 »
XXXIV	Ouvrages en matières diverses	35.053 65	57 868 »	332.290 30	101.604 »
		3.905.143 20	3.784.322 30	4.364.542 99	3.149.231 50
	A déduire, numéraire	2.261.500 »	1.537.400 »	72.065 »	174.985 »
	Reste	1.643.643 »	2.226.922 30	4.292.477 99	2.974.246 50

OBSERVATIONS SUR LES IMPORTATIONS

I

Les animaux vivants ainsi que les viandes fraîches sont exempts des droits d'importation. L'augmentation en faveur de l'année 1890 est due à l'importation de Chine des animaux de l'espèce bovine. La province de Quang-si a fourni au Tonkin 695 bœufs au prix moyen de 14 piastres l'un.

Il a aussi été importé 2,199 moutons de la Chine.

Aucune tentative d'élevage n'a encore été faite au Tonkin, quoique plusieurs points du territoire réunissent toutes les conditions désirables et que la rémunération paraisse suffisante.

II

L'importation des produits inscrits à ce chapitre est en augmentation de 11,016 piastres.

Les produits d'origine française sont en augmentation de 22,593 piastres portant principalement sur les articles suivants, dont il a été importé de France:

Conserves de viande, pour	33.312 piastres.
Lait concentré, pour	14.590 —
Fromage, pour	19.575 —
Beurre salé, pour	22.900 —

Les produits étrangers sont en diminution de 11,533 piastres portant sur les articles dont l'augmentation est en faveur de l'origine française et sur le saindoux dont l'importation est tombée de 12,232 piastres à 5,150 piastres sans profit pour le produit français, lequel ne figure que pour 45 piastres. L'importation du beurre français paraît avoir absorbé la différence.

III

L'importation des produits de pêche est en diminution de 6,519 piastres portant à la fois sur les produits d'origine française et ceux d'origine étrangère. Pour ces derniers, la diminution porte spécialement sur le poisson sec et les algues marines. En ce qui concerne les produits français, la diminution porte sur les conserves et les graisses de poisson.

IV

Les éponges seules figurent à l'importation des produits de ce chapitre.

V

Une diminution de 392 piastres sur ce chapitre portant sur les coquillages et les cornes d'animaux divers.

VI

Le chiffre des importations à ce chapitre est sujet à de grandes variations, qui peuvent être spécialement produites par deux articles dont l'importation a, au point de vue de l'état économique du pays, des caractères diamétralement opposés, le riz et les farines.

A l'égard du premier, l'importation, qui n'a lieu que dans le cas où la récolte indigène est insuffisante, révèle souvent un état misérable, la famine pour les plus pauvres et une grande gêne pour les autres.

La farine, au contraire, indique un état d'autant plus pro[illegible] qu'il [illegible] plus [illegible] à alimenter de pain. La prospérité commerciale du Tonkin, étant pour longtemps encore subordonnée à la consommation européenne, se trouve naturellement appauvrie par la réduction du nombre des consommateurs.

En 1889, les importations de farine ont atteint 3,584,513 kilogrammes, dont 1,651,088 kilogrammes pour le commerce.

En 1890, l'importation totale n'est que de 2,343,222 kilogrammes, dont 263,931 kilogrammes pour le commerce. Le reste a été introduit pour le compte de l'Etat, mais dans les statistiques une quantité de 365,436 kilogrammes a été seule l'objet de déclarations en douane.

Il a été importé pour 208,897 piastres de riz, dont 89,485 piastres seulement de Saïgon. La différence a été importée du port de Hong-Kong.

Les pâtes alimentaires de provenance française sont en diminution de 2,330 piastres, sans qu'il y ait eu compensation en faveur du produit étranger.

VII

L'importation du produit français est en augmentation de 91.351 piastres, produite entièrement par les noix d'Arec importées de Saïgon. Celle des produits d'origine étrangère est en diminution de 9,895 piastres portant exclusivement sur les articles de consommation européenne, fruits de toute espèce, etc.

VIII

L'importation totale des produits de ce chapitre est en augmentation de 22,349 piastres. Celle des produits français est en augmentation de 76,759 piastres portant à part égale sur le sucre et les tabacs.

En 1889 il est entré 244,348 kilogrammes de sucre d'une valeur de 55,420 piastres.

En 1890 il est entré 601,454 kilogrammes de sucre d'une valeur de 86,700 piastres, plus 26.517 kilogrammes de sucre mélasse d'une valeur de 2,158 piastres.

En 1889 il est entré 33.311 kilogrammes de tabac d'une valeur de 28 814 piastres.

En 1890 il est entré 101.458 kilogrammes de tabac d'une valeur de 64.332 piastres.

Les marchandises d'origine étrangère sont en diminution de 54,410 piastres portant presque entièrement sur les th[illegible] chinois dont i[illegible]t entré que pour 33,307 piastres contre 80,397 en 1889.

Les importations étrangères d'autres produits intéressants n'ont subi que des variations insignifiantes :

Le sucre noir, en 1889 pour 8,071 piastres, en 1890 pour 15,026 piastres.

Le café noir, en 1889 pour 45,103 piastres, en 1890 pour 49,805 piastres.

Le thé, en 1889 pour 169,149 piastres, en 1890 pour 170,673 piastres.

Le tabac, en 1889 pour 8,320 piastres, en 1890 pour 7,568 piastres.

Il a été importé, en outre, en 1889, par frontière de terre pour 21,021 piastres de thé du Yunnam.

La totalité des sucres importés de France au Tonkin provient des admissions temporaires.

Le tabac est importé directement d'Algérie.

IX

L'importation totale est en diminution de 37.934 piastres; les produits français entrent dans cette diminution pour 6,632 piastres (les huiles) et les produits étrangers pour 31.302 piastres (l'opium).

(Supplément.)

X

En diminution de 3.258 piastres sur les importations de 1889 portant sur le ginseng, boisson à l'usage des Chinois, dont l'usage tend à se réduire d'année en année, grâce à la fabrication sur place d'un produit similaire.

XI

En augmentation d'environ 50,000 piastres par l'arrivée en septembre d'un navire à voiles chargé de bois d'Amérique.

L'exploitation des forêts du pays a produit:

En bois de construction, 70,000 mètres cubes représentant une valeur de 700,000 piastres.

En bois de chauffage, 250,000 mètres cubes représentant une valeur de 25,000 piastres.

Les bambous exploités sont évalués à 100,000 mètres cubes d'une valeur totale de 300,000 piastres.

XII

En augmentation de 14,667 piastres.

Cette augmentation dans l'importation des matières textiles de tout ordre est due au progrès, lent, il est vrai, de la filature indigène qui prend de jour en jour une extension appréciable.

XIII

Comme en 1889, aucune importation d'origine française.

En diminution de 1,924 piastres pour les produits étrangers. Les teintureries indigènes s'approvisionnent maintenant dans le pays. Les écorces tinctoriales, qui étaient autrefois importées au Yunnan, sont aujourd'hui expédiées en transit à Hong-Kong.

XIV

En diminution de 5,432 piastres sur les importations françaises et de 14,407 piastres sur celles de l'étranger. Cette diminution porte sur les légumes secs pour les produits français, et pour les produits étrangers, sur les légumes frais ou secs ou salés à l'usage des Européens et des Chinois. Il est à remarquer que ces articles sont presque tous exempts de droits de douane et que la diminution ne peut être attribuée qu'à la réduction du nombre des consommateurs ou à l'état économique du pays.

XV

En augmentation de 69,318 piastres, dont 43,071 piastres pour les produits français et 26,247 piastres pour ceux de l'étranger.

En ce qui concerne les premiers, l'augmentation est due au ciment, dont il a été importé pour 34,780 piastres et à la chaux hydraulique pour 14,500 piastres.

Pour les produits étrangers, l'augmentation porte sur le pétrole et le charbon; il a été importé 7,569 tonnes de charbon, représentant une valeur de 76,410 piastres, et 1,678,950 kilogrammes de pétrole, représentant une valeur de 128,208 piastres.

XVI

En diminution totale de 9,374 piastres.

Les importations françaises sont en augmentation de 12,098 piastres et les produits étrangers en diminution de 21,471 piastres.

L'augmentation en faveur des produits français porte sur les fers en barre dont il a été importé pour 50,750 piastres contre 15,235 piastres en 1889, alors que les importations d'acier n'ont été que de 575 piastres contre 11,000 piastres en 1889; les tôles et fers étirés de 8,565 piastres contre 30,651 piastres en 1889; le cuivre, la fonte et le zinc sont en augmentation. Pour les produits étrangers, la diminution porte sur le vieux fer 10,465 piastres au lieu de 22,014 piastres, le cuivre 9,263 piastres au lieu de 19,745 piastres.

En général, pour les métaux inscrits à ce chapitre, les achats à l'étranger ne sont pas effectués parce que le produit revient à meilleur marché que le similaire français, mais uniquement p rce que la place d'Haïphong n'est jamais suffisamment approvisionnée pour faire face aux demandes d'articles métallurgiques de toutes espèces; d'où la nécessité de recourir au marché de Hong-Kong, lequel est admirablement approvisionné et situé à proximité.

La protection du tarif général sera toujours, quelles que soient les taxes appliquées, impuissante pour cette cause à combattre l'importation étrangère de ces articles.

XVII

En diminution de 2,574 piastres, supportée presque entièrement par les produits français.

XVIII

En augmentation de 4,210 piastres, au profit des produits étrangers. Ceux d'origine française ne sont représentés que par une importation de 115 piastres d'indigo. Les teintures à l'usage des étoffes du pays sont généralement préparées par les indigènes au moyen de bois, graines, racines et autres produits tinctoriaux dont la consommation est importante.

XIX

En diminution de 5,032 piastres sur une importation totale de 13,859 piastres. Les produits français sont en augmentation de 1,343 piastres et ceux étrangers, en diminution de 6,375 piastres.

L'augmentation porte sur l'encre et les couleurs en pâte.

Les diminutions portent, en ce qui concerne les produits étrangers, sur les mêmes articles.

La presque totalité des produits étrangers importés sont de fabrication allemande.

XX

Il y a une diminution totale de 176,059 piastres sur les importations de ce chapitre. Une légère augmentation en faveur des produits français, 6,099 piastres, due aux savons, et une diminution de 182,158 piastres sur les importations de l'étranger.

PRODUITS	PROVENANCE FRANÇAISE		PROVENANCE ÉTRANGÈRE	
	1889	1890	1889	1890
	piastres.	piastres.	piastres.	piastres.
Savons et parfumerie	11.803	9.110	2.492	1.938
Savons ordinaires	5.821	16.370	782	972
Epices préparées	2.652	780	14.589	8.828
Médecines et médicaments	4.633	4.825	411.228	247.097
Bougies	17.201	15.330	15.363	9.195
Bougies du culte	»	»	12.719	5.700
Cirage	432	1.060	4.571	4.895

La diminution porte sur les articles à l'usage des Européens, lorsqu'il s'agit de parfumerie, savons, bougies; mais la réduction la plus importante et la plus significative est celle qui porte sur les médecines.

Il est certain que l'état de gêne dans lequel se sont trouvés tous les Asiatiques, Chinois et Annamites, pendant l'année 1890 a été la cause directe de la réduction des importations.

En ce qui concerne les bougies du culte, la diminution est due à la fabrication locale. Depuis l'application du tarif douanier, il y a un certain nombre de petites industries qui sont en voie de formation, et nul doute que d'ici à peu d'années le pays ne s'affranchisse complètement de la Chine pour tous les articles nécessaires à l'alimentation, à l'habillement, au culte, etc., etc., en un mot à la consommation de l'indigène.

XXI

L'importation totale des boissons est en diminution de 253,367 piastres dont 233,233 piastres pour les produits français et 20,134 piastres pour ceux de l'étranger. Les vins seuls ont supporté cette diminution. Il convient de dire que les importations de 1889 en vins de toutes espèces avaient été exagérées. A la fin de l'année il restait un stock considérable de cette marchandise, ce qui a obligé les négociants à restreindre leurs commandes.

D'un autre côté, pour le vin comme pour beaucoup d'autres articles, la réduction du nombre de consommateurs et le malaise général qui pèse sur les affaires ont restreint la consommation dans une forte proportion.

L'état comparatif ci-après fait ressortir les augmentations et diminutions qui touchent chaque espèce de boissons.

ÉTAT COMPARATIF

PRODUITS	PROVENANCE FRANÇAISE		PROVENANCE ÉTRANGÈRE	
	1889	1890	1889	1890
	piastres.	piastres.	piastres.	piastres.
Vins en fûts et en bouteilles	682.905	439.890	7.451	3.060
Vermouth	12.040	13.185	555	90
Vinaigre	2.570	5.915	950	478
Cidre	2.615	225	»	»
Bière	30.241	50.615	22.781	18.316
Eau-de-vie et alcool en bouteilles	11.524	14.400	2.005	2.625
Eau-de-vie et alcool en fûts	13.006	17.460	17.717	9.310
Liqueurs	53.060	74.834	795	2.486
Eaux minérales	17.561	14.591	1.444	540

XXII

Le total des importations est inférieur de 13,157 piastres à celui de 1889. Cette diminution est supportée tout entière par les produits étrangers, ceux d'origine française étant en augmentation de 854 piastres.

La diminution porte sur les porcelaines et faïences de luxe de Chine et du Japon, desquelles il n'a été importé que pour 7,015 piastres au lieu de 16,513 en 1889, et sur les poteries vernissées de Packhoï à l'usage des Asiatiques. Les fabriques de Bataug en perfectionnant leurs produits sont arrivées à créer une concurrence sérieuse aux poteries chinoises à l'usage des Asiatiques.

XXIII

En diminution de 4,526 piastres entièrement supportée par les produits étrangers; ceux d'origine française sont en augmentation de 604 piastres portant sur les verres à vitres, les bouteilles et les objets divers en verroterie.

XXIV

L'importation des filés de coton est en diminution de 396,041 piastres sur celle de l'année 1889, supportée : 367,885 piastres par les produits étrangers et 28,176 piastres par les produits français.

Importation des cinq dernières années.

	Piastres.
1890	940.649
1889	1.336.690
1888	862.522
1887 (y compris l'Annam)	1.163.196
1886	1.471.079

On peut voir par cette énumération que la consommation de cet article est restée sensiblement la même depuis cinq ans, sauf pour l'année 1889 où de grandes importations avaient été effectuées en prévision d'une augmentation de droits, lesquelles ont contribué dans une forte proportion à la réduction de celles de l'année suivante. — Ci-après le détail des importations de fils pour 1889 et 1890.

ANNÉES	PRODUITS	IMPORTÉS DE FRANCE — Valeur en piastres.	DE SAÏGON — Valeur en piastres.	DE L'ÉTRANGER — Valeur en piastres.
1889	Filés n° 20	6.270	14.630 »	1.015.811
	Filés n° 30	9.276	»	219.344
	Filés n° 40	14.740	13.096 »	36.838
	Fils à coudre	1.140	»	5.159
1890	Filés n° 20	12.615	14 60	739.667
	Filés n° 30	»	»	45.908
	Filés n° 40	7.460	9.385 »	120.450
	Fils à coudre	75	»	2.745

Les espérances qu'avaient fait naître les importations de coton filé français en 1889, ne se sont pas réalisées.

D'un côté le supplément de protection dont cet article avait besoin pour soutenir la lutte lui a fait défaut, et, de l'autre, les importateurs de produits étrangers ont abaissé leurs prix de façon à défier temporairement toute concurrence.

XXV

L'importation totale des tissus est en diminution de 124,646 piastres supportée par les produits étrangers dont il a été importé pour 170,239 piastres de moins qu'en 1889, tandis que les produits d'origine française sont en augmentation de 45,593 piastres.

L'augmentation porte sur la généralité des articles inscrits au chapitre; le tableau ci-après représente le détail des importations françaises pendant les années 1889-1890.

DÉSIGNATION DES PRODUITS		1889 Quantités.	1889 Valeur.	1890 Quantités.	1890 Valeur.
		kilogr.	Piastres.	kilogr.	Piastres.
Tissus de lin et de chanvre écrus		6.160	3.510	1.290	1.500
Toiles		1.893	1.113	4.745	3.895
Toiles cirées		1.158	846	8.150	8.045
Tissus de jute		1.850	215	»	»
Gunny		»	»	10.570	1.525
Tissus de coton	Ecrus	24.311	19.628	17.355	15.890
	Blanchis	11.280	11.960	15.427	17.020
	Andrinople	233	400	6.225	9.190
	Divers	3.003	2.582	10.970	11.850
	Façonnés	931	1.050	3.757	2.825
	Couvertures	»	»	13.150	5.260
	Passementerie	1.269	3.261	1.750	2.295
	Bonneterie	5.518	5.951	5.957	6.620
Tissus mélangés		»	»	3.150	7.970
Tissus de laine	Draperie	4.934	9.560	5.210	6.435
	Bonneterie	557	1.715	1.565	1.190
	Divers	16.009	13.086	6.540	9.820
Soieries		182	704	1.075	7.180
Confections		6.131	19.442	17.045	22.225

TABLEAU DES IMPORTATIONS ÉTRANGÈRES

DÉSIGNATION DES PRODUITS		1889 Quantités.	1889 Valeur.	1890 Quantités.	1890 Valeur.
		kilogr.	Piastres.	kilogr.	Piastres.
Tissus de lin ou de chanvre écrus		112	94	. 1.631	1.100
Tissus de toile		1.954	514	392	215
Toiles cirées		5.123	3.425	4.785	4.470
Tissus de jute		276	167	32	23
Gunny		988.969	73.923	301.020	18.435
Tissus de coton	Ecrus	45.019	30.458	18.476	14.860
	Blanchis	84.274	59.064	15.623	14.850
	Andrinople	14.124	19.842	11.150	12.825
	Divers	18.411	19.107	17.302	13.697
	Façonnés	9.745	6.822	9.047	9.887
	Bonneterie	5.699	7.936	6.325	6.988
Tissus de laine	Divers	10.955	20.004	9.362	15.787
	Couvertures	3.068	3.734	3.844	4.548
Soieries		7.963	91.621	6.120	64.887
Confections		7.500	16.635	807	3.809

Les tentatives faites par quelques maisons de commerce pour l'importation de tissus français sont en voie de succès. Il faut longtemps avant d'obtenir que l'Asiatique adopte une étoffe nouvelle, tant semblable soit-elle à celles dont il a l'habitude de se servir; néanmoins, aujourd'hui les andrinoples, les tissus teints ou imprimés, ceux blanchis et brillantés, commencent à être recherchés.

Des arrivages courants ont lieu et trouvent un placement assuré. Tout fait donc prévoir que, pour les tissus, les produits français vont enfin prendre la place qui leur revient sur le marché du Tonkin.

XXVI

En diminution de 3,866 piastres sur les importations totales, mais de 13 057 piastres sur les produits étrangers contre une augmentation de 9,191 piastres en faveur des produits français.

Les articles français en augmentation sont : le papier ordinaire, 32,395 piastres contre 20,469 en 1889.

L'importation étrangère perd 1,354 piastres.

Les livres entrent pour 6.045 piastres contre 4.465 en 1889.

Pour les produits étrangers, le papier chinois et celui du culte sont en diminution de 11,354 piastres.

XXVII

En diminution totale de 698 piastres, mais en augmentation de 3,590 piastres au profit des produits français contre une diminution de 4,288 piastres sur les produits étrangers.

Les articles en augmentation sont : les peaux préparées, 6,125 piastres contre 2,868 piastres en 1889 ; la sellerie et bourrellerie, 3,255 piastres contre 2,505 piastres en 1889, et les ouvrages divers en cuir, 1,360 piastres contre 1,067 piastres.

Les chaussures sont en diminution sans profit pour les produits étrangers, 13,030 piastres contre 15,031 piastres en 1889.

La diminution d'importation des produits étrangers porte sur presque tous les articles du chapitre et notamment sur les peaux préparées, les malles de carton et les ouvrages divers.

XXVIII

Le chiffre de l'importation totale est en diminution apparente de 228,274 piastres sur celle de 1889; mais il faut tenir compte des fluctuations apportées aux chiffres de ce chapitre par les mouvements de numéraire.

Les importations françaises sont en diminution de 299,382 piastres contre une augmentation de 74,108 piastres en faveur des produits étrangers.

Le tableau ci-dessous permet de ramener le mouvement commercial à sa juste valeur.

DÉSIGNATION DES PRODUITS	1889		1890	
	Français.	Etrangers.	Français.	Etrangers.
	Piastres.	Piastres.	Piastres.	Piastres.
Bijouterie fausse	2.200	1.864	3.920	1.719
Horlogerie	1.851	1.630	2.485	1.800
Monnaies	2.261.500	72.065	1.557.400	174.985
Machines pour la navigation	»	12.415	23 355	1.200
Machines et outils	21.013	2.880	45.960	4.618
Outils en fer et en acier	9.223	7.555	9.240	2.634
Caractères d'imprimerie	35	»	5.070	35
Aiguilles à coudre	»	1.537	»	2.157
Coutellerie	1.237	1.319	750	598
Ouvrages en fonte	5.008	6.124	19.185	2.854
Ferronnerie, serrurerie, boulons, tubes, etc	57.488	11.865	36.060	9.346
Articles de ménage	3.987	5.508	3.245	1.579
Ouvrages en acier	375	522	»	267
Ouvrages en cuivre ou étain	1.750	9 638	6.000	7.053
Ouvrages en plomb ou zinc	2.184	26.008	2.750	20.865
Matériel du chemin de fer de Lang-son	»	»	352.620	»

En résumé, en retranchant la valeur des monnaies, on obtient pour les importations françaises : en 1889, 107,547 piastres ; en 1890, y compris le chemin de fer, 512,265 piastres non compris le chemin de fer, 259,645 piastres.

Pour l'étranger, on obtient : en 1889, 90,633 piastres; en 1890, 58,821 piastres.

La douane n'ayant pu obtenir une déclaration de détail pour le matériel du chemin de fer de Lang-Son, l'importation a été classée en bloc à ce chapitre.

XXIX

En diminution de 406 piastres sur les importations totales, les articles de provenance française sont en diminution de 2,167 piastres contre 1,861 piastres d'augmentation en faveur des articles étrangers.

XXX

L'importation totale est en diminution de 4,473 piastres. Celle des produits français est en augmentation de 2,642 piastres portant entièrement sur les meubles en bois courbé, chaises, etc., à l'exclusion des autres articles dont l'importation est nulle, tandis que pour l'année 1889 les meubles de toute espèce figuraient encore pour une valeur de 2,949 piastres.

L'importation étrangère est en diminution de 7,115 piastres portant sur les meubles massifs.

Il convient de dire que les fabricants de meubles au Tonkin sont arrivés aujourd'hui à un degré de perfectionnement qui leur permet de lutter avec avantage contre les produits de Hong-Kong, lorsqu'il ne s'agit pas de meubles de luxe.

XXXI

En diminution de 5,208 piastres. Les produits français sont en augmentation de 3,103 piastres portant sur les mêmes ouvrages en bois, boissellerie, articles de ménage. La diminution subie par les produits étrangers porte sur les mêmes articles et sur les objets en bambou à l'usage des Asiatiques.

XXXII

En augmentation de 84 piastres. Les importations françaises en augmentation de 662 piastres et les étrangères en diminution de 578 piastres. Les pianos, accordéons et instruments chinois supportent ces différences

XXXIII

En diminution de 3,179 piastres. Les importations françaises ont augmenté de 2.827 piastres et les étrangères ont diminué de 6,006 piastres.

Les augmentations portent sur les cordages en fibres et les chapeaux indigènes que fournit la Cochinchine.

Les diminutions portent sur les mêmes articles et les souliers et sacs en paille; tous ces articles sont de consommation asiatique.

XXXIV

Le chiffre des importations totales est en diminution de 207,871 piastres. Les produits étrangers sont en diminution de 230,686 piastres et les produits français en augmentation de 22,815 piastres.

DÉSIGNATION DES PRODUITS	D'ORIGINE FRANÇAISE		D'ORIGINE ÉTRANGÈRE	
	1889	1890	1889	1890
Carrosserie	780	3.200	4.967	1.215
Embarcations et agrès	175	80	191.530 (*a*)	14.155
Ouvrages en caoutchouc	2.317	50	1.088	627
Ouvrages en feutre	2.592	870	524	1.368
Ouvrages en liège	1.668	1.570	439	536
Eventails	»	»	774	347
Instruments d'optique	1.026	1.975	40	22
Brosserie	1.696	1.640	10.203	169
Boutons	»	»	3.384	2.588
Bimbeloterie	18.318	20.533	4.793	2.005
Allumettes	»	»	70.824	45.642
Parapluies	240	2.067	6.802	4.401
Curiosités	»	50	8.398	8.677

(*a*) Ce chiffre est dû au matériel des Messageries fluviales du Hong-Kong alors qu'en 1890 il y a eu seulement deux chaloupes d'importées et quelques canots à rames.

Il résulte des éléments ci-dessus que les importations ont diminué d'une valeur totale de 734.952 piastres.

Les produits étrangers sont en diminution de 1.318,231 piastres, dont les trois cinquièmes environ portent sur des articles de consommation à l'usage des Asiatiques.

La réduction dans la consommation chez l'indigène comme chez le Chinois des articles que le pays ne produit pas, a été causée par la gêne générale qui a pesé sur le pays à la suite des inondations et de la mauvaise récolte. L'habitant n'ayant que le strict nécessaire pour vivre n'a pu songer à acheter les articles d'une nécessité secondaire, qui composent presque exclusivement le commerce d'importation.

En ce qui concerne les produits d'origine française, il est manifestement évident que leur importation subit un mouvement ascensionnel; mais ils n'entrent pas encore dans la consommation asiatique, et tant que les débouchés seront limités à la consommation des Européens, il ne faudra pas trop compter sur un développement considérable de nos importations.

TROISIÈME PARTIE

Exportations.

Numéros des chapitres du tarif général.	Nature des denrées et marchandises	Denrées et marchandises du cru de la colonie, exportées			Denrées et marchandises provenant de l'importation. Françaises, exportées			Denrées et marchandises provenant de l'importation. Étrangères, exportées			Totaux généraux
		pour la France. — Valeur.	pour les colonies françaises. — Valeur.	pour l'étranger. — Valeur.	pour la France. — Valeur.	pour les colonies françaises. — Valeur.	pour l'étranger. — Valeur.	pour la France. — Valeur.	pour les colonies françaises. — Valeur.	pour l'étranger. — Valeur.	— Valeur.
		Piastres.	Piastres.	Piastres.	Piastres.	Piastres.	Piastres.	Piastres.	Piastres.	Piastres.	Piastres.
I	Animaux vivants	»	»	43.770	»	»	»	»	»	»	43.770
II	Produits et dépouilles d'animaux	41.190	25.898	381.904	730	10.652	3.240	»	540	170	464.324
III	Produits de pêche	»	»	59.665	»	»	»	»	»	»	59.665
IV	Substances animales brutes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
V	Matières dures à tailler	»	»	12.235	»	»	»	»	»	»	12.235
VI	Farineux alimentaires	»	41.175	293.888	»	546	710	»	»	17	336.336
VII	Fruits et grains	60	»	570	»	20	»	»	»	1.793	2.443
VIII	Denrées coloniales de consommation	125	5.305	29.052	80	7.598	70	1.050	335	392	44.007
XI	Huiles et sucs végétaux	40.975	1.140	125.721	»	2.035	»	»	»	100	169.971
X	Espèces médicinales	»	365	7.663	»	»	»	»	»	»	8.030
XI	Bois	»	10	23.942	»	10	»	»	»	»	23.962
XII	Filaments, tiges et fruits à ouvrer	»	720	88.540	»	»	»	»	»	»	89.260
XIII	Teintures et tanins	»	110	94.045	»	»	»	»	»	»	94.155
XIV	Produits et déchets divers	»	»	14.155	»	10	»	»	20	»	14.185
XV	Pierres, terres et combustibles minéraux	»	»	2.912	»	1.610	»	»	2.845	735	8.102
XVI	Métaux	»	3.405	85.090	50	11.338	»	»	»	8.177	108.060
XVII	Produits chimiques	»	»	17.065	»	240	»	»	»	16	17.321
XVIII	Teintures préparées	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
XIX	Couleurs	»	»	»	»	290	»	»	»	»	290
XX	Compositions diverses	80	1.545	23.237	»	1.036	1.297	»	»	245	27.440
XXI	Boissons	»	2.397	3.875	54	52.440	642	»	»	»	59.408
XXII	Poteries	»	45	1.900	»	1.185	»	»	»	260	3.390
XXIII	Verres et cristaux	»	»	2.551	»	940	»	»	»	»	3.491
XXIV	Fils	»	»	20	»	1.260	425	»	4.260	290	6.255
XXV	Tissus	410	126.765	12.977	240	10.450	2.105	»	960	430	154.337
XXVI	Papier et ses applications	»	12.737	5.003	»	1.450	»	»	1.680	350	21.220
XXVII	Peaux et pelleteries ouvrées	»	100	»	»	920	»	»	»	»	1.020
XXVIII	Ouvrages en métaux	»	161.692	1.225.184	»	17.230	90	»	»	»	1.404.196
XXIX	Armes, poudres et munitions	»	»	»	»	1.830	»	»	137	445	2.412
XXX	Meubles	»	100	»	»	2.000	»	»	»	50	2.150
XXXI	Ouvrages en bois	1.235	4.228	3.745	»	27	320	»	150	»	9.705
XXXII	Instruments de musique	15	2.810	»	300	»	»	»	205	»	3.330
XXXIII	Ouvrages de sparterie, vannerie	200	5.925	5 381	»	38	»	»	»	30	11.574
XXXIV	Ouvrages en matières diverses	89.455	15.168	10.387	140	7.515	1.365	230	125	701	125.086
	Totaux	173.745	411.690	2.574.479	1.594	132.670	10.264	1.280	11.257	14.201	3.331.180
	A déduire : Numéraire	»	160.422	1.221.239	»	»	»	»	»	»	1.381.661
		173.745	251.268	1.353.240	1.594	132.670	10.264	1.280	11.257	14.201	1.949.519
	A déduire : Lingots d'argent	»	»	22.850	»	»	»	»	»	»	22.850
	Totaux	173.745	251.268	1.330.390	1.594	132.670	10.264	1.280	11.257	14.201	1.926.669

OBSERVATIONS SUR L'EXPORTATION

I

En augmentation de 36,268 piastres produite par les envois de porcs en Chine. — Il en a été expédié 8,732 têtes ayant une valeur totale de 38,230 piastres contre 2,106 têtes en 1889 représentant une valeur de 7,637 piastres.

L'accroissement de l'élevage est à encourager, car la Chine nous achètera tout ce que le pays pourra lui fournir.

A signaler l'exportation de la volaille pour une valeur de 2,410 piastres.

II

En diminution de 131,366 piastres.

Les peaux brutes y entrent pour 4.075 piastres.

Il en a été exporté :

Pour la France, 1,700 piastres au lieu de 6,669 piastres en 1889.

Pour Saïgon, 590 piastres, néant en 1889.

Pour Hong-Kong, 21,746 piastres au lieu de 21,442 en 1889.

Les soies de toute nature, mais non tissées, sont en diminution de 159,114 piastres. Il a été exporté les quantités suivantes :

Pour la France, 28,830 piastres, au lieu de 34,402 en 1889.

Pour Saïgon, 21,268 piastres, au lieu de 6,072 en 1889.

Pour l'étranger, 353,516 piastres, au lieu de 522,254 en 1889.

Les salaisons de porc sont en augmentation de 4,555 piastres, et les plumes et peaux d'oiseaux de 10,886 piastres.

Ce dernier produit est exporté en France.

III

En augmentation de 48,081 piastres portant exclusivement sur le poisson pêché sur le littoral et préparé à la Cac-Ba.

Les barques de pêche du littoral chinois sont

venues en grande quantité fréquenter les eaux du Tonkin (550 environ).

Si la sécurité persiste dans l'archipel et qu'aucune entrave ne soit apportée à l'exercice de cette industrie, les résultats de l'année 1891 seront encore supérieurs.

Au point de vue du commerce en général, il est certain que les cinq ou six mille individus qui composent les équipages de ces jonques payent, en outre des taxes de douane dont le montant atteint 10,000 piastres, un tribut appréciable au pays par les achats de toute sorte qu'ils effectuent en aliments, sel pour préparer le poisson, etc.

IV

Aucun produit n'est exporté.

V

En diminution de 3,146 piastres portant surtout sur les cornes de buffles noirs.

Tous les produits inscrits à ce chapitre sont exportés à Hong-kong.

VI

En diminution de 1,237,553 piastres portant exclusivement sur le riz, dont il n'a été exporté que pour une valeur de 329,423 piastres contre 1,566,165 piastres en 1889. L'insuffisance de la récolte et les inondations ont obligé l'administration à interdire l'exportation du riz pendant le 2e semestre de l'année 1890.

VII

En diminution de 20,338 piastres portant presque entièrement sur l'anis étoilé (badiane), dont il n'a point été exporté à l'état de graines.

Réexportation : 1,793 piastres de noix de coco venant de Singapore réexpédiées à Pakhoï, n'ayant pas trouvé un placement avantageux au Tonkin.

VIII

En augmentation de 35,781 piastres portant sur le tabac en feuilles et sur le thé. Il a été exporté :

Tabacs, 29,232 piastres, contre 604 piastres en 1889.

Thé, 4,005 piastres contre 79 piastres en 1889.

Réexportations pour Saïgon et Hong-kong :

Tabacs..................	380 piastres.
Thé.....................	1.397 —
Confitures..............	1.130 —

IX

En augmentation de 34,022 piastres.

Pour la France, 40,975 piastres au lieu de 45.613 en 1889.

Pour Saïgon, 1,140 piastres ; néant en 1889.

Pour Hong-kong, 125,721 piastres au lieu de 90.330 en 1889.

L'augmentation porte sur :

L'huile à laquer, 102,771 piastres au lieu de 66,331 en 1889.

La gomme laque, 8,375, au lieu de 6,023 en 1889.

L'huile de badiane est en diminution : 51,220 piastres au lieu de 57,500 en 1889.

Réexportations : huiles fixes pour Saïgon et Hong-kong, 3,770 piastres.

Le chiffre des exportations de ce chapitre prouve que les habitants du pays ont su tirer un plus grand profit des ressources forestières en produits marchands.

X

En diminution de 7,311 piastres portant exclusivement sur les racines propres à la médecine.

Ce produit se trouve, paraît-il, dans les régions montagneuses où la sécurité a fait défaut pendant l'année 1890.

XI

En augmentation de 13,041 piastres portant sur :

Les bois de teinture : 3,555 piastres, contre 2 338 piastres en 1889 ;

Les bois à porteurs : 7,620 piastres, contre 1,181 piastres en 1889 ;

Le charbon de bois : 11,587 piastres, contre 6,309 en 1889.

Tous ces produits ont été exportés à Hong-kong.

XII

En augmentation de 47,292 piastres portant sur :

Le coton égrené, 74,240 piastres contre 35,805 piastres en 1889 ;

Les rotins, bambous, joncs, etc., 10,950 piastres contre 5,672 piastres en 1889 ;

Les autres filaments, 4,070 piastres contre 311 piastres en 1889.

L'exportation des joncs pour nattes a subi une notable diminution depuis que des fabriques de nattes ont été installées à Phat-diem, dans la province de Ninh-binh.

Ces fabriques commencent déjà à exporter leurs produits, qui sont appelés à faire une concurrence sérieuse à leurs similaires de Chine.

XIII

En diminution de 9,134 piastres portant sur le cunao, dont il a été exporté pour 93,155 piastres contre 103,169 en 1889.

XIV

En augmentation de 5,082 piastres portant sur les légumes salés, champignons et autres végétaux comestibles de consommation asiatique.

XV

En augmentation de 7,928 piastres, mais en dehors d'une exportation de charbon représentant une valeur de 2,645 piastres par les charbonnages de Honc-gay, le reste consiste dans une réexportation de ciment et de charbon à Saïgon.

L'exportation de charbon a été loin de donner les résultats auxquels on s'attendait vers la fin de l'année 1889.

XVI

En augmentation de 54,400 piastres portant sur : l'étain, 52,055 piastres contre 37,936 en 1889 ; le zinc, 19,810 piastres, contre 12,374 en 1889 ; l'argent en lingot, 22,850 piastres, contre 1,800 en 1889.

Réexportation : étain, 7,830 piastres pour Hong-kong, provenant de divers objets en étain refondus après démolition, tels que : articles de ménage, boîtes à thé.

Fers ouvrés, 10,128 piastres pour Saïgon,

Le pays ne produit pas d'étain ; celui ainsi exporté a du être importé du Yunnan sans passer par la douane.

XVII

En diminution de 10,458 piastres, portant tout entière sur le sel marin, dont il n'a été exporté que pour 17,065 piastres contre 27,696 piastres en 1889.

XVIII

Sans importance. — 125 piastres en 1889 et exportations nulles en 1890.

XIX

Sans importance. — 30 piastres en 1889 et 290 piastres en 1890, tout de réexportation.

XX

En augmentation de 12,827 piastres, portant sur : les médicaments asiatiques, 13,345 piastres contre 7,070 en 1889 ; l'amidon, 8,930 piastres contre 5,593 en 1889 ; la colle de poisson, 2,060 piastres contre 187 en 1889.

Réexportation : 1,725 piastres de médicaments européens.

La fabrique de certains médicaments asiatiques à Nam-dinh et dans la province de Haï-duong paraît devoir prendre de l'extension.

XXI

En augmentation apparente de 57,805 piastres, alors qu'elle n'est en réalité que de 4,669 piastres portant uniquement sur les alcools de riz.

Aux réexportations pour Saïgon figurent :

Le vin pour 39,510 piastres.

L'alcool pour 6,4í5 piastres :

Les liqueurs pour 4,557 piastres.

XXII

En augmentation de 1,855 piastres. — Il a été exporté à l'étranger pour 1,945 piastres de poterie indigène. La porcelaine de Chine réexpédiée représente un chiffre de 1,445 piastres.

XXIII

En augmentation de 2,775 piastres. — C'est à tort que les produits inscrits à ce chapitre sont portés à l'exportation : car sauf une petite fabrique de verres de lampes et d'autres petits articles, installée à Hanoï, le pays ne produit pas de verrerie proprement dite ; les bouteilles vides, dont on a exporté pour 441 piastres, les objets en verre non dénommés, 2,060 piastres, devraient être compris aux réexportations.

XXIV

90 piastres de coton filé réexporté en 1889 et 6,255 piastres en 1890. — Aucune exportation.

XXV

En augmentation de 139,152 piastres portant sur les tissus en coton fabriqués dans le pays, dont il a été exporté pour 35,560 piastres contre 2,213 en 1889.

Les tissus de soie, 101,277 piastres contre 10,567 en 1889 ; vêtements annamites, 4,633 piastres contre 170 piastres en 1889.

Il y a eu pour 14,185 piastres de produits réexportés et pour 140,152 piastres de produits exportés.

En ce qui concerne les tissus de soie, il y en a eu pour 93,275 piastres d'expédiés par Saïgon, quoique destinés à l'étranger, afin de bénéficier de la détaxe du tarif de sortie établi en faveur des produits exportés à destination de France ou des colonies françaises.

Ne sont pas compris dans ces chiffres statistiques les produits riches comme les tissus de soie, par exemple, qui, pour éviter le payement des droits de sortie, ont été expédiés à Saïgon par la voie des colis postaux et dont la valeur totale est relativement élevée.

Les exportations en tissus indigènes indiquent de la part de l'industrie locale un progrès qu'il serait utile d'envisager.

XXVI

En augmentation de 15,324 piastres portant sur les papiers de toute sorte, dont il a été exporté pour 14,605 piastres contre 612 piastres en 1889 ; les papiers de culte, 1,342 piastres contre 756 piastres en 1889 ; les éventails en papier, 3,691 piastres contre 3,217 piastres en 1889.

XXVIII

En augmentation apparente de 280,585 piastres, laquelle porte sur le numéraire 1,381,661 piastres contre 1,116, 907 piastres en 1889 et sur la ferronnerie réexportée (15,350 piastres).

XXXI

En augmentation de 2,472 piastres, portant sur les articles en bambous et autres ouvrages en bois. — Chapitre sans importance pour le moment.

XXXII

En augmentation de 2 880 piastres sur 1889, année pendant laquelle il avait été réexporté quelques pianos formant une valeur de 500 piastres ; mais, dans l'année 1890, il a été exporté pour 2,825 piastres de tam-tam à destination de la Cochinchine, pour être acheminés sur la Malaisie.

XXXIII

En augmentation de 7,298 piastres portant sur les nattes en jonc ou en paille, produit d'une industrie en formation, et sur des chapeaux de paille asiatiques.

XXXIV

En augmentation apparente de 93,342 piastres.

A signaler l'industrie des éventails en papier, dont il a été exporté pour 5,782 piastres contre 841 piastres en 1889.

QUATRIÈME PARTIE

Transit.

La valeur des produits transités :

1° Entre Hong-kong et le Yunnan s'est élevée à 848,203 piastres ;

2° Entre le Yunnan et Hong-kong à 423,157 piastres ;

3° Transit du Laos (Luang-prabang) à 32,800 piastres, soit une augmentation de 720.554 piastres sur le trafic d'aller et de 328,713 piastres sur celui du retour.

Le Gouvernement a fait tout ce qu'il était possible de faire pour développer le transit ; le fleuve Rouge a été l'objet d'une sollicitude toute particulière pour en assurer la sécurité et protéger les convois.

Les expéditions de marchandises, aussi bien au retour qu'à l'aller, ont toujours été effectuées par convois escortés de poste à poste. Sur la fin de l'année seulement, un service permanent d'escorte a été créé en vue de décharger l'autorité militaire de ce service, qui, à raison des effectifs réduits, était parfois fort gênant pour les postes militaires.

La voie du fleuve Rouge, pour servir de communication entre la Chine et le Yunnan, est aujourd'hui adoptée en principe. Les commerçants pour l'échange de leurs produits, le gouvernement chinois pour l'envoi de son matériel, en usent avec succès. Présentement ce sont les moyens de transport qui font défaut.

L'abandon complet de cette voie à la suite des événements politiques qui nous ont amenés au Tonkin, avait causé l'abandon du matériel flottant précédemment employé au transport sur le haut fleuve ; une partie des jonques avaient été transformées, d'autres étaient tombées en ruine faute d'emploi. Aujourd'hui et depuis une année et demie seulement que la poussée en avant vers le Yunnan a déterminé le mouvement commercial qui est en plein développement, les trafiquants, après avoir mis à contribution toutes les barques qu'ils ont pu se procurer, ont commencé à en faire construire au Tonkin et au Yunnan ; mais pour l'instant des marchandises représentant une valeur de plus de 200,000 piastres n'ont pu encore être acheminées sur le Yunnan, faute de moyens de transport.

Le même inconvénient se fait sentir pour les produits du Yunnan, dont de fortes quantités attendent à Lao-kay ou à Song-phong des barques disponibles pour descendre.

L'année dernière, le service des messageries fluviales avait fait naître quelques espérances avec la création de la ligne de Yen-baï. Malheureusement les prévisions sur lesquelles on avait compté ne se sont qu'incomplètement réalisées.

La ligne a, en effet, fonctionné dans d'aussi bonnes conditions qu'on pouvait le désirer, mais sans profit aucun pour les transactions avec le Yunnan.

Le ravitaillement des postes et localités au-dessus de Viétri, le service des voyageurs et des correspondances ont bénéficié dans une large mesure de la nouvelle ligne ; mais les marchandises à destination d'au delà ou de cette provenance ont dû continuer à être transportées en jonques de Hanoï à Lao-kay et *vice versa*.

Cet insuccès temporaire est dû en partie à l'insuffisance du matériel dont dispose le service des transports fluviaux. En effet, pendant la période où le transit battait son plein et où les eaux étaient partout hautes, il aurait fallu que la ligne de Yen-baï fût bi-hebdomadaire, de façon à pouvoir réserver une place suffisante aux marchandises de transit.

Ces marchandises ainsi transportées par une voie rapide n'auraient eu à effectuer par jonques que le parcours de Yen-baï à Lao-kay, ce qui aurait abrégé dans une proportion considérable la durée totale des transports de Haïphong à Lao-kay, et nous aurions reçu en échange tout l'étain qui est emmagasiné à Song-phong ou d'autres produits en valeurs d'échange, tandis que les marchandises en cours de voyage se trouvent grevées, par la durée du trajet, des frais résultant de l'intérêt du capital employé, du magasinage obligé, de la détérioration, etc.

Les marchandises transportées en transit par le haut fleuve en 1890 représentent un poids de 1,874 tonnes pour l'aller et 1,704 pour le retour.

Les marchandises de toute nature échangées entre le Yunnan et le Tonkin, et réciproquement, représentent un poids de 4,678 tonnes, soit environ 70 000 piculs.

Or, comme le prix moyen du transport de Hanoï à Lao-kay est de 3 p. 50 le picul, c'est donc sur une recette minima de 245,000 piastres que pourrait compter un service de transport direct outillé de façon à embrasser tout le trafic.

Tableau des principaux produits transités pendant les années 1889-1890.

CHAPITRES du tarif général.	DÉSIGNATION DES PRODUITS	1889 — Valeur en piastres.	1890 — Valeur en piastres.
	1° ENTRE HONG-KONG ET LE YUNNAN		
II	Produits et dépouilles d'animaux.	»	19
III	Produits de pêche	»	5.442
VI	Légumes secs	»	1.459
VII	Fruits secs	5.977	4.298
VIII	Tabac chinois	68.521	167.415
XI	Bois de santal et autres	1.640	12.973
XVI	Métaux, acier, fer, cuivre, etc. (arsenal du Yunnan-fou)	»	95.400
XXIV	Coton filé	42.190	431.395
XXV	Tissus de coton	1.720	79.638
»	Tissus de laine	»	24.427
XXVI	Papiers de culte de toute sorte (asiatique)	»	5.754
XXVII	Aiguilles à coudre	»	1.320
»	Ouvrages en métaux	»	2.256
XXXIV	Allumettes bois	180	5.153
»	Diverses marchandises	7.421	11.254
	Totaux	127.649	848.203
	2° YUNNAN. — HONG-KONG		
X	Racines médicinales	»	1.075
XIII	Ecorces tinctoriales	390	3 276
XVI	Etain en saumons	87.800	417.328
XXXIV	Diverses marchandises	6.254	1.478
	Totaux	94.444	423.157
	3° TRANSIT DU LAOS PAR LUANG-PRABANG		
»	Conserves, vins, confiserie, beurre, bimbeloterie, quincaillerie.	»	32.800

CINQUIÈME PARTIE

Cabotage.

Le mouvement de cabotage a atteint le chiffre de 566,229 piastres.

	Piastres.
Importations de l'Annam	282.255
Exportations pour l'Annam	29.469
Total	311.724

Cabotage entre le port de Haïphong et les autres ports du Tonkin :

	Piastres.
Entrées à Haïphong	78.795
Sorties d'Haïphong	175.710
	254.505

Pour remédier aux inconvénients signalés dans le rapport commercial de l'année 1889 touchant les produits exportés en cabotage à Saïgon, mais qui constituaient pour le Tonkin de véritables exportations, il a été adopté pour l'établissement de la statistique que les échanges avec l'Annam et avec les autres ports du Protectorat seraient seuls admis au titre de cabotage. C'est ce qui explique la différence considérable qui existe entre les chiffres des années 1889 et 1890.

En ce qui concerne spécialement l'Annam, le mouvement commercial entre ce pays et le Tonkin a subi une assez grande diminution, produite par des relations directes du port de Tourane avec celui de Hong-Kong.

Le cabotage entre les ports du Tonkin par celui d'Haïphong parait se développer grâce aux travaux en cours d'exécution aux charbonnages de Hongay et de Kébao. Une batellerie de jonques assez nombreuses est constamment en mouvement entre l'Archipel, le littoral et le Delta.

SIXIÈME PARTIE

Navigation.

Le port de Haïphong a été fréquenté par :

1° Les paquebots des Messageries maritimes, ligne subventionnée qui fait le service entre Saïgon, les ports de l'Annam et Haïphong ;

2° Les steamers de la même compagnie, qui font un service libre entre Hong-kong et Haïphong, apportant régulièrement dans ce dernier port le courrier anglais d'Europe et les dépêches du Nord.

Sur ces deux lignes, les paquebots dont les noms suivent ont effectué le nombre de voyages suivants :

Volga, 3 voyages (aller et retour).
Haïphong, 21 voyages (aller et retour).
Aréthuse, 12 voyages (aller et retour).
Saïgon, 11 voyages (aller et retour).
Tibre, 1 voyage (aller et retour).

Ces paquebots ont transporté 197,806 colis représentant 20,146 tonnes, dont 10,924 venant d'Europe.

Ils ont chargé à Haïphong 126.028 colis, représentant 9,744 tonnes, dont 232 seulement pour l'Europe.

Sur ce nombre, il y a, tant pour l'aller que pour le retour, à déduire 10,167 colis appartenant à l'administration et représentant 1,560 tonnes.

Les mêmes paquebots ont transporté 1,502 passagers réquisitionnaires, dont 207 de 1re classe, 286 de 2e classe, 55 de 3e classe et 955 de pont ;

3° Les steamers allemands consignés à la maison Marty et d'Abbadie qui font des voyages réguliers entre Haïphong et Hong-kong, lesquels sont :

La *Marie*, qui a effectué vingt-quatre voyages (aller et retour) ;

Clara, qui a effectué vingt-six voyages (aller et retour) ;

Else, qui a effectué cinq voyages (aller et retour).

Ces steamers ont transporté tant à l'aller qu'au retour 301,178 colis de marchandises représentant 27,840 tonnes et 1,881 passagers, dont 87 Européens.

4° Les steamers allemands, venus par occasion et ordinairement consignés à la maison Wangtai fils, d'Haïphong:
Le *Triumph*, 2 voyages (aller et retour);
Cosmopolit, 2 voyages (aller et retour);
Presto, 4 voyages (aller et retour).
Ces vapeurs ont transporté 49.442 colis représentant 3,166 tonnes de marchandises et 172 passagers.
5° Les steamers isolés comprenant :
Le *Juskiki-Marie*, japonais, apportant un chargement de charbon pour la compagnie des Messageries fluviales et réparti sur lest;
Le *Recorder*, anglais, de la compagnie Eastern Telegraph, venu en relâche pour se ravitailler en combustible;
Le *Siam*, anglais, de la compagnie Gellatly, venant d'Europe, consigné à la maison Denis frères, ayant apporté 714 tonnes de marchandises et reparti avec un chargement de 620 tonnes;
Le *Ketty*, voilier anglais venant d'Amérique avec un chargement de bois de construction et reparti avec 300 tonnes de charbon pour Manille;
Le *Quang-Nam*, petit vapeur français qui fait du cabotage entre l'Annam et le Tonkin;
Le *Mount-Hebron*, steamer anglais;
Le *Dieppois*, steamer anglais français pour l'occasion, provisoirement à Dieppe, ayant apporté le second envoi du chemin de fer de Langson, reparti sur le lest.
6° Les transports de l'État et les affrétés :
Le *Vin-long*, 3 voyages;
L'*Annamite*, 2 voyages;
Le *Colombo*, 2 voyages;
Le *Comorin*, 2 voyages;
7° Les navires des Messageries fluviales. Cette compagnie a sa tête de ligne à Haïphong; ses vapeurs et chaloupes rayonnent dans le Delta et dans tous les fleuves navigables, avec services réguliers également pour ses bateaux de mer sur Monkaï et Vinh.
8° Une quinzaine de chaloupes appartenant à des particuliers et naviguant dans tous les fleuves du pays et le littoral.
9° Les jonques chinoises qui font le cabotage entre Pakhoï et le Tonkin, dont le nombre s'est élevé à 645, jaugeant ensemble 22.541 tonneaux, lesquelles ont transporté pour 108,268 piastres de marchandises diverses.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Le mercredi 4 novembre 1891, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture à Vannes, un concours pour l'admission aux emplois d'agents voyers d'arrondissement et d'agents voyers cantonaux.
Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 7, rue Cambacérès, où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Ministère des finances.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 28 septembre 1891, dans le département du Morbihan, à Vannes.
Deux candidats pourront être déclarés admissibles.
Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.
Pièces à produire :
1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;
2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;
3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;
4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.
Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.
Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.
La liste d'inscription sera close le 19 septembre 1891.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

AGRÉGATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIAL

(Section littéraire et économique.)

Programme pour le concours de 1892.

LÉGISLATION

1. La distinction des biens (c. civ., art. 516 à 543).
2. La propriété, l'usufruit et les servitudes (seulement les articles suivants du code civil : 544 à 555; 578 à 616; 637 à 639; 686 à 710).
3. Les successions (c. civ., art. 718 à 892).
4. Les donations entre vifs et les testaments (seulement les articles suivants du code civil : art. 893 à 900; 913 à 952; 967 à 980; 1002 à 1024; 1081 à 1099).

ÉCONOMIE POLITIQUE

1. Les questions ouvrières. Le salaire, ses lois. Conflits du capital et du travail : Grèves, syndicats, arbitrages.
Patronage, participation aux bénéfices.
Associations coopératives.
L'épargne populaire. Les caisses d'épargne en France et à l'étranger.
Les assurances en cas de maladie, d'accidents et de vieillesse. Les lois sur les assurances obligatoires.
2. La propriété, sa légitimité. Communisme. Collectivisme. Mutuellisme. La rente du sol et la propriété foncière. La nationalisation du sol.
Grande et petite propriété. Question du morcellement.
3. Les lois civiles et la propriété. Les successions *ab intestat*. Le droit de tester et la réserve. Les partages.
4. Inégalité des conditions. Paupérisme et assistance. Assistance publique. Les lois des pauvres.

HISTOIRE

Histoire de l'Europe et de la France de 1610 à 1789.
1° Programme de la classe de seconde (enseignement secondaire moderne); 2° programme de la classe de première (lettres); 3° numéros 30, 31, 32 et 33 du programme d'histoire de l'art de la même classe.

GÉOGRAPHIE

Géographie de l'Afrique, de l'Asie et de l'Océanie.
Programme de la classe de quatrième (enseignement secondaire moderne) et paragraphe III du programme de la classe de première (lettres).

LITTÉRATURE

Auteurs.

1. Montaigne: Extraits (Petit de Julleville: édit. Delagrave).
2. Pascal: *Pensées*, article VII (Havet: édit. Delagrave).
3. Bossuet: *Sermon sur la mort* (Rebelliau : édit. Hachette).
4. Corneille: *Polyeucte*.
5. Racine: *Mithridate*.
6. Molière: *Le Malade imaginaire*.
7. La Bruyère: *De quelques usages*.
8. J.-J. Rousseau: Extraits: *la Société et les mœurs; la nature* (S. Rocheblave: édit. Colin).
9. Homère: *Odyssée*, ch. XIV, XV, XVI, XVII.
10. Tacite: *Annales*, livre II et les 19 premiers chapitres du livre III. (Trad. Burnouf.)
11. Victor Hugo: *Légende des siècles*: le Cycle héroïque chrétien, les Chevaliers errants.
12. Michelet: *Extraits historiques*: Introductions à l'histoire universelle; Histoire de France. (M. Seignobos : édit. Colin).
13. Schiller: *Wallenstein* (Trad. A. Regnier: édit. Hachette).
14. Shakespeare : *Jules César* (Trad. François-Victor Hugo ou trad. Montégut).
15. Dickens: *David Copperfield* (Trad. Lorrain : édit. Hachette).

N.-B. — Les explications d'auteurs seront tirées de Montaigne, Pascal, Bossuet, Corneille, Racine, Molière, La Bruyère, J.-J. Rousseau, V. Hugo.

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE ANGLAISE DANS LES LYCÉES ET COLLÈGES

Concours de 1892.

Liste des auteurs à traduire, à expliquer et à commenter.

AUTEURS ANGLAIS :

1. Shakespeare. — *Othello*.
2. T. Moore. — *Irish Melodies* (Routledge's pocket library).
3. Macaulay. — *Life and writings of Addison*.

AUTEURS FRANÇAIS :

1. Lettres de Madame de Sévigné (les cinquante premières lettres, édition Suard, chez Firmin-Didot).
2. Les quatre premiers livres des *Fables* de La Fontaine.

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT DES CLASSES ÉLÉMENTAIRES DES LYCÉES

Concours de 1892.

Liste des auteurs à expliquer.

LANGUE FRANÇAISE

(Lecture, explication des mots et des idées.)

Corneille. — *Horace*.
Racine. — *Esther*.
La Fontaine. — Les six derniers livres.
Montesquieu. — *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*.
Boileau. — *Art poétique*.
Regnard. — *Le Joueur*.
Petit de Julleville. — Morceaux choisis des auteurs français, poètes et prosateurs.

LANGUE ALLEMANDE

Lecture (prononciation); explication littérale; analyse; conversation en allemand.

Auteurs à expliquer :
Lessing. — Fables.
Benedix. — *Le Procès*.
Herder. — *Les Feuilles de palmier*.
Bossert et Beck. — Lectures pratiques (2° année).

HISTOIRE

Les compositions écrites porteront sur le programme du 28 janvier 1890.
Les sujets des épreuves orales seront choisis parmi les suivants :

1° Homère et la guerre de Troie. — 2° Marathon, les Thermopyles, Salamine et Platées. — 3° Périclès. — 4° Epaminondas et Pélopidas. — 5° Démosthène. — 6° Archimède. — 7° Philopœmen. — 8° Le Capitole de Rome. — 9° Annibal. — 10° Virgile. — 11° Cicéron. — 12° Vercingétorix. — 13° Clovis et les Francs. — 14° Charlemagne. — 15° Les Croisades. — 16° L'établissement des communes. — 17° Saint Louis. — 18° Marco Polo. — 19° La guerre de Cent ans. Duguesclin. — 20° Jeanne d'Arc. — 21° Jacques-Cœur. — 22° Etienne Marcel. — 23° Christophe Colomb. — 24° Barthélemy Diaz et Vasco de Gama. — 25° Ango et Jean Parmentier. — 26° Albuquerque. — 27° Clément Marot. — 28° Machiavel. — 29° Fernand Cortez. — 30° Pizarre. — 31° Michel de l'Hôpital. — 32° Bernard Palissy. — 33° Amyot. — 34° Saint Vincent-de-Paul. — 35° Cervantes et son œuvre principale *Don Quichotte*. — 36° Richelieu. — 37° Vauban et Louvois. — 38° Bossuet et Fénelon. — 39° Les fabulistes et La Fontaine. — 40° Charles XII. — 41° Pierre le Grand. — 42° Turgot. — 43° La vapeur : Denis Papin, James Watt, de Jouffroy, Fulton, les deux Stephenson. — 44° Cook. — 45° La Pérouse et Dumont-

d'Urville. — 46° Les frères Montgolfier. — 47° Les deux Haüy. — 48° L'abbé de l'Épée et l'abbé Sicard. — 49° Le télégraphe : Claude Chappe, Louis Bréguet, Morse. — 50° Franklin et Washington. — 51° Mirabeau. — 52° Carnot. — 53° Les deux Champollion. — 54° Philippe de Girard et Jacquart. — 55° Les explorateurs de l'Afrique : Mungo-Park, René Caillié, Faidherbe, Livingstone, de Brazza, Binger.

GÉOGRAPHIE

Géographie générale. — Configuration et limites des cinq parties du monde : mers, golfes, détroits, caps, îles, presqu'îles.

Relief du sol, climats, pluies, cours d'eau, lacs. — Richesse naturelle, productions principales, animaux, végétaux, minéraux.

Principaux États avec leurs capitales, ports de commerce, villes importantes. — Grandes voies de communication.

S'étendre plus spécialement sur la géographie de l'Europe et de ses colonies, et sur la géographie de la France : configuration, orographie, climats, pluies, hydrographie; — principaux ports; — grands bassins; — anciennes provinces, départements, chefs-lieux, villes principales; — colonies; — productions, commerce, industrie; — principales lignes de chemins de fer et principaux canaux.

Toutes les leçons devront être accompagnées de tracés au tableau noir.

MATHÉMATIQUES

Arithmétique. — Opérations sur les nombres entiers et les nombres décimaux. — Fractions ordinaires. — Calcul mental. — Système métrique. — Règles de trois, d'intérêt, d'escompte, de partage, d'alliage. — Racine carrée.

Géométrie. — Tracé des perpendiculaires, des parallèles, des angles, triangles, quadrilatères, polygones réguliers, cercles. Évaluation des aires planes. — Problèmes déterminés sur la construction des triangles, des cercles, des polygones, des tangentes au cercle. — Mesure des volumes. — Volumes et surface des corps ronds, cylindre, cône, sphère.

N. B. — Les candidats ont à prouver qu'ils savent faire usage, sur le papier et au tableau, de la règle, de l'équerre et du compas.

Quoique leur enseignement doive être essentiellement pratique, il est nécessaire qu'ils connaissent la raison des choses et qu'ils sachent le montrer.

LEÇONS DE CHOSES

Les questions porteront sur les matières enseignées dans les classes élémentaires des lycées (programme de 1890).

N. B. — Les candidats sont invités à se familiariser avec le maniement des objets qu'ils ont à mettre sous les yeux des élèves.

PÉDAGOGIE

Définitions : instruction, éducation. — Méthodes et procédés d'enseignement; enseignement de la langue maternelle, enseignement des langues étrangères, enseignement de l'histoire, de la géographie, des éléments des sciences. — Éducation physique; hygiène, gymnastique, jeux. Éducation morale; instincts, sentiments, habitudes, caractères; discipline, moyens de l'obtenir, autorité morale du maître, récompenses, punitions, etc. — Éducation intellectuelle : définir les termes, tout expliquer, montrer les choses autant que possible; en faire connaître l'origine, les qualités, les usages, etc. — Mémoire; rôle de cette faculté dans l'éducation; parti qu'on en peut tirer; — exercices de mémoire.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DE MÉDECINE

Séance du 11 août.

PRÉSIDENCE DE M. TARNIER

Correspondance. — L'Académie reçoit notification d'un legs fait en sa faveur par Mme veuve Guzman; ce legs consiste en une somme de 50,000 fr. pour la fondation d'un prix qui portera le nom de « prix Pierre Guzman » et qui sera délivré à l'auteur d'un traitement efficace des maladies organiques du cœur; en attendant qu'un tel traitement ait été découvert, les arrérages de cette somme seront accordés chaque année au meilleur travail sur les maladies du cœur.

Intoxication par les champignons. — M. Crié, professeur à la faculté des sciences de Rennes, avait précédemment recommandé l'emploi du sulfate d'atropine en cas d'empoisonnement par le cèpe perfide, la fausse oronge, l'amanite bulbeuse. Il vient, avec l'oronge panthère, autre champignon des plus dangereux, d'entreprendre des expériences sur diverses espèces animales, et il a constaté qu'on peut avec l'atropine en injections sous-cutanées les rendre réfractaires au poison de l'oronge panthère; cet alcaloïde serait ainsi un antidote des plus précieux.

Chirurgie. — M. le docteur Gérard-Martin présente une femme chez laquelle il a fixé, avec succès, le foie et le rein. M. le docteur Chaput, au nom de M. le docteur Terrillon et au sien, communique une observation d'entéro-anastomose en un temps pour un carcinome du cæcum.

Ozone. — M. le docteur Girerd, qui pratique à Panama, a observé, depuis plusieurs années, l'heureuse influence qu'exerce l'air surchargé d'ozone sur les malades atteints d'anémie paludéenne et des pays chauds, sur les hépatiques et les convalescents. Il fit à cette occasion des recherches de laboratoire qui lui permettent de poser les conclusions suivantes : l'ozone transforme l'albumine en fibrine et l'hémoglobine en oxyhémoglobine; son action prolongée sur cette fibrine à l'état naissant la redissout et la rend incoagulable par les acides ainsi que par les sels métalliques; on peut le considérer comme l'agent de la transformation du sang en fibrine; les effets de l'ozonisation sont produits par le fer contenu dans les globules, lequel, sous l'influence d'une première ozonisation, acquiert la propriété d'ozoniser l'oxygène ordinaire. Parmi les corps susceptibles d'absorber et de conserver l'ozone, pour le restituer ensuite, il convient de ranger la terpine à côté de l'essence de térébenthine et de l'éther ozoné.

Dr A.-J. MARTIN.

INFORMATIONS

Voici l'évaluation officieuse du prix du pain à Paris pour la 2e quinzaine d'août, calculée d'après la valeur des farines dans la quinzaine précédente et les frais de panification.

Prix du quintal de farine.....	38 fr. 725
Frais de panification..........	12 223
	50 fr. 948

Le rendement étant de 130 kil. de pain par 100 kil. de farine, le kil. de pain de 1re qualité revient à 0 fr. 3919 et le pain de 2 kil. à 0 fr. 7838, soit à 0 fr. 78.

Il a été versé, à titre de restitution anonyme à l'État, à la caisse du trésorier-payeur général de la Marne, la somme de 130 fr., dont il a été fait recette le 17 août 1891, par le caissier-payeur central du Trésor public.

STATISTIQUE IMMOBILIÈRE

Adjudications d'immeubles de Paris, prononcées à Paris, du 9 août au 15 août 1891.

1° Résultats de la semaine :

NOMBRE DES LOTS DE TOUTE NATURE

	Mis en vente.	Adjugés.
Chambre des notaires........	4	3
Tribunal civil.................	34	28
Totaux........	38	31

VALEUR DES LOTS DE TOUTE NATURE

	Mises à prix.		Prix d'adjudication.
Chambre des notaires..	281.000	»	297.600
Tribunal civil...........	2.102.400	»	1.287.700
Totaux......	2.383.400	»	1.585.300

DÉTAIL DES IMMEUBLES ADJUGÉS

	Nombre.	Valeur.
Terrains nus..................	10	366.300
Hôtels particuliers............	»	»
Maisons de rapport...........	21	1.219.000
	31	1.585.300

Surface des terrains nus : 3.284 m. 68.

MOYENNE DES PRIX D'ADJUDICATION

Lots de terrain : $\frac{366.300}{10} = 36.630$ fr.

Mètre carré : $\frac{366.300}{3.284.68} = 111$ fr. 51.

Hôtels particuliers : $\frac{»}{»} =$ »

Maisons de rapport : $\frac{1.219.000}{21} = 58.048$ fr.

Moyenne générale : $\frac{1.585\ 300}{31} = 51.139$ fr.

CALCULS SUR LES ÉLÉMENTS DE LOCATION

Loyers, vacances et charges fixes de 15 maisons mises en vente dans la semaine et dont les éléments de location sont détaillés sur les pièces d'adjudication :

Loyers bruts..............	154.138 fr.
Vacances..................	5.980 fr.
Charges fixes..............	18.660 fr.

Maisons sans vacances, 8.

Rapport des vacances aux loyers bruts :

$$\frac{5.980 \times 100}{154.138} = 3.88 \text{ p. } 100.$$

Rapport des charges fixes aux loyers bruts :

$$\frac{18.660 \times 100}{154.138} = 12.10 \text{ p. } 100.$$

Proportion des maisons sans vacances :

$$\frac{8 \times 100}{15} = 53.33 \text{ p. } 100.$$

2° Résultats depuis le 1er janvier 1891 :

NOMBRE DES LOTS DE TOUTE NATURE

	Mis en vente.	Adjugés.
Chambre des notaires......	566	314
Tribunal civil..............	839	678
Totaux.......	1.405	992

VALEUR DES LOTS DE TOUTE NATURE

	Mises à prix.	Prix d'adjudication.
Chambre des notaires..........	69.359.726 90	45.439.170
Tribunal civil......	96.981.501 50	93.625.494
Totaux......	166.341.228 40	139.064.664

DÉTAIL DES IMMEUBLES ADJUGÉS

	Nombre.	Valeur.
Terrains nus	209	9.755.529
Hôtels particuliers	57	8.925.450
Maisons de rapport	726	120.383.685
Totaux	992	139.064.664

Surface des terrains, 129,187 m. 45.

MOYENNE DES PRIX D'ADJUDICATION

Lots de terrain : $\frac{9.755.529}{209} = 46.677$ fr.

Mètre carré : $\frac{9.755.529}{129.187.45} = 75$ fr. 51.

Hôtels particuliers : $\frac{8.925.450}{57} = 156.586$ fr.

Maisons de rapport : $\frac{120.383.685}{726} = 165.818$ fr.

Moyenne générale : $\frac{139\ 064.664}{992} = 140.186$ fr.

CALCUL SUR LES ÉLÉMENTS DE LOCATION

Loyers bruts, vacances et charges fixes de 610 maisons de rapport mises en vente, dont les éléments de location sont détaillés dans les pièces d'adjudication :

Loyers bruts............ 9.359.783 fr.
Vacances................ 800.113 fr.
Charges fixes........... 1.116.202 fr.
Maisons sans vacances, 299.

Moyenne du loyer brut par maison :

$$\frac{9.359.783}{610} = 15.344 \text{ fr.}$$

Moyenne des vacances par maison :

$$\frac{800.113}{610} = 1.311 \text{ fr.}$$

Moyenne des charges fixes par maison :

$$\frac{1.116.202}{610} = 1.830 \text{ fr.}$$

Rapport des vacances aux loyers bruts :

$$\frac{800.113 \times 100}{9.359.783} = 8.54 \text{ p. } 100.$$

Rapport des charges fixes aux loyers bruts :

$$\frac{1.116.202 \times 100}{9.359.783} = 11.92 \text{ p. } 100.$$

Rapport de l'ensemble des vacances et des charges fixes aux loyers bruts :

$$\frac{(800.113 + 1.116.202)\ 100}{9.359.783} = 20.46 \text{ p. } 100.$$

Proportion des maisons sans vacances :

$$\frac{299 \times 100}{610} = 49.01 \text{ p. } 100.$$

Nota. — Pour avoir la proportion totale des charges qui grèvent les 610 maisons considérées dans les calculs ci-dessus, il faut ajouter aux 20,46 p. 100 constitués par les vacances et les charges fixes, l'entretien annuel et les réparations de toute nature.

La semaine que nous étudions aujourd'hui est la dernière avant les vacances du tribunal; aussi est-elle la plus faible, depuis le 1er janvier, tant pour le montant total des ventes que pour la valeur moyenne des immeubles adjugés : les ventes ne sont, en effet, que d'un peu plus d'un million et demi de francs et la moyenne de valeur ne dépasse pas 51,139 fr. A partir du 15 août jusqu'au 15 octobre, les adjudications immobilières seront réduites à quelques rares ventes de quinzaine à la chambre des notaires, pour lesquelles il n'y aura pas lieu de faire un compte rendu périodique; nous les réunirons donc dans un article d'ensemble, à la veille de la reprise des adjudications au tribunal.

Dans la semaine du 9 au 15 août, il n'y a eu qu'une affaire d'un réel intérêt : c'est la vente d'un joli lot de terrain de 262 m. 50, situé rue Clément-Marot, dans le 8e arrondissement. La mise à prix était de 200,000 fr. et les enchères ont été de 50,500 fr., ce qui porte le prix de revient total, avec les frais, à 273,000 fr. et celui du mètre carré à 1,040 fr.

Un autre lot de terrain de 400 mètres, situé rue Vineuse, à Passy, a été payé 127 fr. 50 c. le mètre carré, frais compris.

Les autres terrains adjugés dans la semaine sont de petite valeur, 60, 56, 13 et 7 fr. le mètre carré, et sont en façade sur les rues Stendhal, des Pyrénées, des Périchaux et du Borrégo.

Dans les propriétés bâties, il n'y a eu que deux maisons de rapport dont la vente doive être rapportée ici. La première est une maison de l'avenue de Villiers, 119, rapportant brut 10,000 fr., avec 1,470 fr. de charges fixes, et 8,000 fr. net. La mise à prix de 90,000 fr. a été poussée à 157,050 fr., soit 172,000 fr. avec tous les frais. C'est du 4.70 p. 100.

La seconde maison dont nous avons à parler est un grand immeuble de 894 m. 47, situé rue des Vinaigriers, dans le 10e arrondissement; elle a un revenu, net de toutes charges aléatoires et fixes, de 14,000 francs. Son prix d'adjudication a été de 270,000 fr. ou 295,000 fr. avec les frais, sur une mise en vente de 200,000 fr. Le taux de placement se trouve ainsi de 4.74 p. 100.

A. FOUGEROUSSE.

BULLETIN AGRICOLE & COMMERCIAL

La situation est moins bonne par suite des pluies et la rouille atteint les blés sur pied. Les moissons sont du reste commencées dans beaucoup de régions et terminées dans le Midi; les recommandations qui viennent d'être faites peuvent être utiles dans l'Est et le Nord.

On donne de bonnes nouvelles sur la richesse saccharine des betteraves; mais la teneur en poids des racines est moins bonne que dans les années précédentes, et par contre le développement foliacé est considérable.

Nos vignobles sont atteints par le mildew dans quelques régions viticoles, et l'on signale une recrudescence dans les attaques du phylloxera, surtout en Champagne.

A Marseille les blés de Russie font 22 fr. 75, et à Bordeaux les blés d'Amérique 21 fr. 50.

A l'étranger, les cours sont en hausse, particulièrement à Londres.

Le marché de Paris accuse de fortes tendances à un relèvement des cours. Le courant du blé est à 27 fr. 50 et le terme fait 28 fr. Les prix des seigles sont bien tenus : 20 fr. courant et 20 fr. 50 le terme. L'avoine fait 16 fr. 50 pour le courant et 16 fr. pour le terme.

Les farines de consommation sont en hausse. La marque Corbeil est à 64 fr. Les marques de choix font de 64 à 66 fr. et les premières marques de 62 à 64 fr.

Les avis de New-York font monter les farines douze-marques. Le courant est à 60 fr. 50 et le terme à 62 fr. 75.

Les issues donnent lieu à peu d'affaires : Gros son, 14 fr. à 14 fr. 50; son fin, 12 fr. 50; son trois cases, 13 fr. à 13 fr. 50; recoupettes, 12 fr. à 12 fr. 50; remoulages ordinaires, 14 fr. à 16 fr.; remoulages blancs, 18 à 19 fr. les 100 kilogr.

Les menus grains se maintiennent. Les escourgeons sont à 20 fr., et les orges de 16 fr. à 18 fr. 50.

Les sarrasins font 16 fr. 50 et les maïs 17 fr. 50.

Les pommes de terre ont peu varié, pourtant la tendance est à la faiblesse.

Les cours des fécules sont fermement tenus :

Fécules 1er grains Paris, de 32 à 34 fr.; Oise (type chambre syndicale), 30 à 31 fr.; Vosges, 32 à 33 fr.; Loire, 31 à 32 fr.; Auvergne, 31 à 32 fr.

Le tout par 100 kilogr. aux conditions d'usage dans les gares respectives de la féculerie, par gros lots.

On cote en graines fourragères :

Trèfle incarnat nouveau, 130 à 150 fr.; dito incarnat vieux, 100 à 120 fr.; dito violet, 100 à 110 fr. les 100 kilogr.

Au marché de la Chapelle, les ventes étaient bonnes et les marchandises de qualité au-dessus de la moyenne. On vendait :

Espèces.	1re qualité.	2e qualité.	3e qualité.
Paille de blé...	32 à 34	30 à 31	28 à 30
— de seigle..	31 32	29 30	27 28
— d'avoine...	22 23	20 21	19 20
Foin vieux.....	53 55	51 52	49 50
— nouveau...	44 46	42 43	40 41
Luzerne vieille..	54 55	52 53	50 51
— nouvelle...	45 46	43 44	41 42

Le tout rendu dans Paris, au domicile de l'acheteur, frais de camionnage et droits d'entrée compris par 100 bottes de 5 kilogr., savoir : 6 fr. pour foin et fourrages secs, 2 fr. 40 pour paille.

Les transactions ont été ordinaires cette semaine au marché de la Villette pour les bœufs et les moutons. Elles étaient très mauvaises sur les veaux et les porcs.

En résumé, mauvais marché.

Voici le tableau officiel :

Espèces.	Amenés.	Qualités 1er	2e	3e	Prix extrêmes.
Bœufs......	1.742	1 70	1 52	1 40	1 35 à 1 75
Vaches.....	656	1 66	1 44	1 25	1 20 à 1 70
Taureaux..	216	1 40	1 30	1 20	1 15 à 1 45
Veaux......	1.401	1 70	1 50	1 30	1 10 à 1 90
Moutons...	9.463	2 10	1 90	1 70	1 65 à 2 15
Porcs......	5.391	1 54	1 50	1 40	1 35 à 1 60

La cote officielle du suif frais fondu de la boucherie de Paris a été fixée à 64 fr. 25, en hausse de 25 centimes.

Suif de province, 63 fr. 50, en hausse de 50 centimes.

Cote commerciale, 64 fr. 25.

Les prix des cuirs n'ont pas varié. Le marché aux chevaux de Paris était ordinaire cette semaine avec d'assez bonnes sortes et des cours sans variation.

Les affaires en sucres sont peu actives. Le sucre roux reste à 36 fr. et les sucres blancs n° 3 font pour le courant 36 fr. 50 et pour le terme 35 fr 25 et 35 fr. 50.

Les sucres raffinés restent entre 107 fr. et 107 fr. 50 par wagon complet.

Pas de changement à constater sur les alcools; le courant est à 41 fr. 75 et le terme à 40 fr. 25.

A Bercy et à l'entrepôt les vins s'élevaient un peu par suite des nouvelles des cultures viticoles. Les arrivages de vins étrangers continuent.

Les cours des soutirages restent les mêmes.

L'exposition régionale industrielle, artistique, agricole et horticole de Saint-Servan va commencer son organisation le 25 août. Les industriels exposants ont jusqu'à cette époque pour envoyer leurs déclarations au commissariat général, hôtel de ville de Saint-Servan.

NOEL BRETAGNE.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Lundi 17 Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Juill. 91	3 %	95f 10 20 25	en liq..						
			fin ct...	95 22½	95 25	95 17½	95 25	95 30	95 25
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.	95 37½	95 42½ d25				
			Pe fin p.		d1f	95 62½	95 65 d50		
			Pe fin p.	95 90	95 92½ d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %...	91f	fin ct...					91 ..	
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés	93f 80 85	en liq..						
			fin ct...	93 80	93 80	93 77½	93 80	93 77½	93 77½
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)..	96f 25	en liq..						
			fin ct...	96 20				96 25	96 20
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Août 91	4 ½ % 1883	105f 40 35 40	en liq..						
			fin ct...	105 35				105 25	105 32½
			Pe fin c.				d50		
			Pe fin c.						
			Pe fin p.				d50		
			Pe fin p.						
Août 86	Promesses d'inscript. 4½% 1883	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4% / éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
Juill. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), nos 221,501 à 273,500	505	en liq..						
			fin ct...					507 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	550 546	fin ct...					550 ..	
Août 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	526 527 527 50	fin ct...					525 ..	
Juill. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	414 75 415	fin ct...					414 75	
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	410	fin ct...					410	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	105						105 75	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	531	fin ct...					529 ..	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	530	fin ct...					527 ..	
			en liq..						
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	414 50 415 416 414 50	fin ct...					414 50	
d°	d° d° quarts, r. 100f	105 50 104 50						106 .	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	401 401 75 401 50	fin ct...					401 75	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	102 50	fin ct...					104 ..	
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	401	en liq..						
			fin ct...					401 ..	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½%, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	500	en liq..						
			fin ct...					500 ..	
			Pe fin c.						
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	530	en liq..						
			au 31..						
Juin 91	Banque de France (nominatives).	4500	en liq..						
			fin ct...					4500 ..	4475 ..
			Pe fin c.		d40		d50		
			Pe fin p.		4490 .. d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).	450	en liq..	448 75					
			au 31..					450 ..	445 ..
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 38)	752 50 755 757 50 ... 752 50 757 50	en liq..						
			au 31.	755 .			760 ..	752 50	753 75
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d10		
			Pe au 30		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).		en liq..						
			au 31..					430 ..	
			Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26).....	455 457 50	en liq..						
			au 31					450 ..	
			Pe au 31						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé..... (ex-coupon 10)	360	en liq..						
			au 31					355 ..	
			Pe au 31						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	270 267 50	en liq..	267 50					
			au 31..					268 75	268 75
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	545 547 50	en liq..	543 75			545 ..		
			au 31..	543 75			545 ..	548 75	545 ..
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)...		Pe au 15		d10		555 .. d5f		
			au 31..					657 50	
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a 500 f., 250 f. p. (nomin.).		en liq..						
			au 31..					426 25	
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)..	425	en liq..						
			au 31..						
Août 91	Banque hypot. de Fre, r. 1000f, t.p.	517 50	fin ct...					520 .	
Mars 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p	426	fin ct...					430 ..	
Août 91	Algérienne (Socié gén.), en liq., obl. r. 150 f.) en représon d'ann.	151	en liq..						
			fin ct..						
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f.) dues par l'État	529	au 31					526 ..	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.		
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.	110 25	
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr...	110 ..	
d° 1881, 4%, r. 500 f.	505 .	
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr..	115 ..	
d° 1863, 3%, r. 100 fr.		
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.		
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	99 50	99 25
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.		
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.		
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.	130 ..	
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	407 50	
Midi, d° act. de jouiss		
Nord, d° act. de jouiss.	1400 .	1390..
Orléans, d° act. de jouiss.	1090	1085 .
Ouest, d° act. de jouiss.	565 .	
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	445 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f. t.p.	615 ..	
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.		
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	580 ..	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	538 75	530 ..
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
d° du département du Nord....		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier		
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	539 50	537 50
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	430 ..	
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	555	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	1570 .	1565..
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130.000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 48).		
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.		
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).	225 ..	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).	830 ..	
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 14).		
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p...		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).	378 75	
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).		
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p	1340.	
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	400 ..	
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).		
d° act. de jouiss.		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr, t.p..		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé...		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé	1540..	1530..
2e série, act. 500 fr., t.p..	1495..	1485..
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.		
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p	810	
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2540..	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.	862 50	
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	848 75	840 ..
St-Élie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p	50 ..	
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1250..	1245..

Jouissance	Lundi 17 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Juill. 91	Crédit Foncier de France. Actions 500 fr., tout payé.. (nominatives)	1255 1252 50	en liq..						
			fin ct..					1250 ..	1250 .
			Pe fin c.		d40		d20		
			Pe fin c.		d10		d5		
			Pe fin p.		d40		d20		
			Pe fin p.		d10		d5		
	Obligations :								
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.								
d°	d° 500 fr., 4%, remb 500 f.	518 522						518	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	104 50						104 50	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f	605						605 ..	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f	119 25						120 ..	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	519						518 .	
d°	communales, 3%, remb 500 f	504 50						504 50	
d°	d° 5es, r. 100 f							104 75	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	519 515	fin ct..					51.	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	394 50 394 75 395	en liq..					394 7.	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	480 482 480	fin ct..					479	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	480 480 50 481 482	fin ct..					480	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	474	fin ct..					474 .	
Juill 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p	421 420	fin ct..					421	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	473 472 50	fin ct..					473	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	65f 66	fin ct..					66 ..	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct..						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	49f50 45f ..f	fin ct..					48 ..	
...	d° d° (nomin.).	.. ..f ..f	fin ct..						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	580	en liq..						
			au 31..					575 ..	
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.	683 75	en liq.						
			au 31..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	807 50 810	en liq..	810 .	811 25	810 ..	810 ..		
			au 31..	811 75			810 ..	810 .	810 ..
			Pe au 31		d10		d5		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	330 332 50	en liq..	327 50					
			au 31..					330 .	327 50
			Pe au 31		d10		d5		
			Pe au 15		d10		d5		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq..						
			au 31..						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).	328 75	en liq..						
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5		
Avril 91	Société gén. développt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	482 50	en liq..						
			au 31	481 25				482 50	
			Pe au 31		d10		d5		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq..						
			au 31..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..		en liq..						
			au 31						
			Pe au 31		d10		d5		
Mai 87	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq..						
			au 31..						
....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..	410	en liq..						
			au 31..					403 75	
			Pe au 31		d5f		d5		
			Pe au 31		d10		d5		
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq..						
			au 31..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).	320	en liq..						
			au 31..					320 ..	
			Pe au 31		d10		d5		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq..						
			au 31..						
Juil. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14).	20f	en liq..						
			au 31..					20 ..	
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...		Pe au 31		d10		d5		
			en liq..					207 50	
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11)	475 477 50 478 75 480	au 31..		d10		d5f		
Mai 91.	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	389 75 389 50 75 390	au 31..					480 ..	
			au 31					390 .	
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 26)....		en liq..						
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5		
			Pe au 15		d10		d5		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f. r. 600 f. (6% gar. par l'État) t.p.	697 50 700	en liq..						
			fin ct..					695 ..	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'État), ex-coupon 30.......	620	en liq..						
			fin ct..					620 ..	
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	900 902 50 901 25	en liq.						
			fin ct..					902 50	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1480	en liq..	1475 ..					
			fin ct.					1467 50	1475 ..
			Pe fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72).............	1292 50 1290	en liq.						
			fin ct..					1298 75	
			Pe fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........	1840	en liq..						
			fin ct..					1840 ..	
			Pe fin c.		d20		d10		
			Pe fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1540 1545 1550 1548 75. 1545	en liq..						
			fin ct..					1540 ..	
			Pe fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1077 50 1078 75 1080	en liq..						
			fin ct..					1077 50	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'État ou de Dépts)	535	en liq..						
			fin ct..						
			Pe fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35)	505 502 50 505 510	en liq.						
			au 31..					505 .	
			Pe au 31		d10		d5		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	537 50 536 25	en liq..						
			au 31..					554 ..	
			Pe au 31		d10		d5		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11)								
					d10		d5		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Étr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)		en liq..						
			au 31..					448 75	
			Pe au 31		d10		d5		
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr. t.p. (ex-c. 4).		Pe au 15		d20		d20		
			au 31..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr.. t.p.. (ex-coupon 19)	565 570	en liq..						
			au 31..					560 ..	
			Pe au 31		d10		d5		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.		
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	150 .	145 ..
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)...		
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	532 50	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est. act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	565 ..	562 50
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord)		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	65 ..	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1065..	
Cie Havraise pénins re, a. 500 f., t.p.		
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cie Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t p.	370 ..	
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	115 .	112 50
Voitures à Paris, actions de jouiss.	213 ..	212 ..
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 20).	430 ..	410 ..
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2250..	
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	210 ..	209 50
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1140 .	1135..
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval. a. 500 f., t.p.	2085..	
Etabliss. Maléira (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4)..		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	221 25	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	560 ..	
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	557 50	555 ..
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.		
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).		
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	1340	
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p	520 ..	515 ..
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.	193 75	
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé...........	171250	1710..
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	247 50	345 ..
d° parts bénéficiaires.......	245 ..	
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....	24 50	
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	199 50	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	427 50	427 ..
Brésiliens. 4½%, remb. 500 fr....	340 ..	
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...		
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.	380 ..	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'État, oblig. remb. de 1886 à 1956..	420 ..	
d° d° de 1887 à 1985..		
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'État).	412 50	
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	415 .	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	405 50	405 ..
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	648 ..	
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'État).	443 .	442 ..
d° nouvelles d°	447 ..	445 50
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	440 ..	439 75
Bâle (Strasbourg à), 1843. r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'État).	625 ..	
Dieuze, 3%, rembours 500 fr....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.	1240 .	
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne : Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'État).....		
Méchéria à Aïn-Sefra. 3%. r. 500 fr. (gar. de l'État).		
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'État)	405 50	
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'État).	414 50	414 ..
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	472 50	
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1275 .	
Lyon, 1855. 3%, rembours 500 fr.	448 75	
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti)	442	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	443 75	
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.)		
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.		
Méditerranée (int. 25 gar.), r. 625 fr	639 ..	637 50
d° 52-55. 3%, r. 500f (int gar.)	444	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f	445 50	444 25
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	449 ..	447 50
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'État).		

Jouissance	lundi 17 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Compagnie Parisienne ... act. de 250 fr., tout payé (ex-coup. 63)	1440 1442 50 1445	en liq.. au 31 P au 31 P au 15	1440	 d10 d10		 d5 d5	1440	
Avril 91	d° act. de jouissance (ex-coup. 19)	1150 1155 1160	en liq.. au 31.. P au 31		 d10		 d5	1150	
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 60)	555	en liq.. au 31.. P au 31	555			 d5	555	553 75
Juin 91	Messageries marit., a. 500 fr., t.p.	660	en liq.. au 31..					660	
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12)	1045 1040	en liq.. au 31.. P au 31 P au 15	1045 1040	 d10 d10		1046 25 d20 d10	1038 75	1045
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16)	480	en liq.. au 31..					495	
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45)	700 705	en liq.. au 31.. P au 31		 d10		 d5	705	700
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)	370	en liq.. au 31.. P au 31 P au 15		 d10 d10		 d5 d5	370	
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2970	en liq.. au 31.. P au 31 P au 15		 d.. d10		 d5 d5	2970	
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et É. Secrétan), a. 500 f., t.p. (ex-coup. 10), en liquid.	28f 75	en liq.. au 31.. P au 31 P au 15	27 50	 d10 d10		28 75 d5 d5	30	30
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p		en liq.. au 31..						
Juill. 88	Canal maritime de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 12) en liq.	52f 50 52f	en liq.. au 31.. P au 31 P au 15		 d10 d10		 d5 d5	52	
Juill. 88	Canal interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 15), en liquid.	25f 75 25f 50	en liq.. au 31.. P au 31 P au 15		 d10 d10		 d5 d5	26 25	26 25
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, action 500 fr., t.p. (ex-coup. 65)	2787 50 2790	en liq.. au 31.. P au 31 P au 31	2786 25 2792 50	 2792 50 d40 2810 .. d10	 2786 25 2802 50	2787 50 2790 2805 .. d20 d40	2787 50	2782 50
Juill. 91	d° Délégations, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 44)	800	en liq.. au 31.. P au 31 P au 15		 d10 d10		 d5 d5	800	
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27)	305	en liq.. au 31..					305	
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)	1160	en liq.. au 31 P au 31		 d10		 d5	1170	
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	143	au 31..					143	
Juill. 91	Suez, Soc. civ. pour le recouvr. des 15% attrib. au Gouv. Egyptien (ex-coupon 12)	1975	en liq.. au 31 P au 31		 d10		 d20	1960	1972 50
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18)		en liq.. au 31..					395	
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup 7)	490	en liq.. au 31 P au 31 P au 15		 d10 d10		 d5 d10	490	490
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t.p (ex-c. 9)	110 112 50 113 75 110	en liq au 31 P au 31	116 25 117 50	 d10		25 d5	115	
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9)	410 412 50 410 ... 41f	en liq. au 31.. P au 31	410 412 50	 d10		 d5	410	410
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
Juill. 91	Angleterre, 2¾% (n.c. fixe 25f20)	96 75 .. C. 500 C. 1000	en liq.. au 31..					96 75	
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.		en liq.. au 31..						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr.	Gr. c.	au 31.. P au 31		 d..		 d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr.	292 50 290	en liq.. au 31..		 d..		 d..	292 50	
...	d° d° c. de 5 obl.								
...	d° d° c. de 25 obl.		P au 31						
Mai 91	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.)		en liq.. au 31						
...	d° d° 1000 fl. d°		P au 31		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50) Obl. 2000 fl. (or)	97f .. C. 10000	en liq.. au 31..					97 30	
...	d° d° 1000 fl. d°	96f 50 30	P au 31		d50		d25	96 90	
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 31..						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	P au 31		d..		d..		
Mai 91	d° 3%, 1873		au 31..						
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..						
...	d° d° c. de 1000 f	C. 100f	au 31.						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq..						
Mai 91	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f 102	au 31..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	en liq..						
...	d° d° c. de 500 f.	102	au 31						
Août 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	P au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
Juin 91	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £.		en liq.. au 31..						
...	d° d° 500 £.		P au 31		d50		d25		
...	d° d° 100 £.								
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £.		en liq..						
...	d° d° 500 £.		au 31..		d..		d25		
...	d° d° 100 £.		P au 31		d50				
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		en liq..						
...	d° d° 500 £.		au 31..	72 25					
...	d° d° 100 £.		P au 31		d50		d25		
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé	87f50 86f 85f	en liq.. au 13..		d10		d5	85	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Victor-Em., 62, 3%, r. 500f (int. gar.)	440 75	
Médoc, 3%, rembours. 500 fr.	363	
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.)	445	444
d° 3% nouveau, r. 500f d°	452	450 75
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	449	448 75
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	441	
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.)		
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.	450	
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 3%, rembours. 500 fr.	446	445
d° 3%, 1884, remb. 500 fr.	452	450 50
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.		
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.)		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000	98 75	
2e émission, de 63,001 à 108,312		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
(Intérêt garanti par l'État) Ouest, 3%, rembours. 500 fr.	444	
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	443 50	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	418 75	417 50
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p.	[illegible]00	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.)	[illegible]28	
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	[illegible]35	133
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.)	412	
Tramw. (Cie gén. Fr.) 5%, r. 500 fr.	[illegible]05 75	
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr.		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr	[illegible]30	302 50
d° d° 5%, r. 500 fr	65	63 75
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	376	371 50
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr.	54	
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.	[illegible]30 50	
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.	450	
d° d° 5%, r. 500 f.	[illegible]36	
d° d° 4%, r. 500 f		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f	475	
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f.		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f	[illegible]01	
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr	507	
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr	[illegible]25	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr	525	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr	[illegible]17 50	[illegible]15
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr	520	
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr	314	310
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr.		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr.		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.		
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr	242	
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.	400	
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr.	510	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr.		
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	504	
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr		
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f	407	406
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p		
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etabissts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.	539	
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.		
Jardin zool. d'acclimat., 5%, r. 500f.	500	
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.	632	627
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr.		
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4%, remb. 500 fr.	480	475
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		
Canal Panama, 5%, r. 500 f. (en liq.)	22 50	20 50
d° d° 3%, remb. 500 fr.	16 50	16 25
d° d° 4%, remb. 500 fr.	16	
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série)	20	19 50
d° d° (2e série)	21	19
d° d° (3e série)	78 75	78 50
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	85	
d° d° depuis la répart.	85	
d° d° 322f 50 payés		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89)	72	
Suez, 5%, rembours. 500 fr.	620	
d° 3%, rembours. 500 fr.	452 50	450
d° d° 2e série, remb. 500 fr.	445	
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	94	

Jouissance	Lundi 17 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Égypte. Oblig. Daïra Sanieh 4 %		en liq..	488 75			490 ..		
	(décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	493 492	au 31..					492 ..	
			Pe au 31		d10				
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig.		en liq..	487 50	d10		d5f		
	7%, rembours. 500 fr.	489 50 489 25 487 488 75	au 31..					489 50	
	(Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)	488 50	Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½ %		en liq..	461 25					
	(décrets des 6 et 7 juin 1890)...	461 50 464 463 75	au 31..					464 ..	461 25
...			Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypo-		en liq..						
	thécaires, 5%, 1878	518	au 31..					520 ..	
			en liq..						
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f		au 31..						
	(nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Espagne. 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f).		en liq..						
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	73f 72f50	au 31..					71 50	71 ..
...	Coup. de 40 —	71f 71f 10 20	Pe au 31		71 20 d50		d25	70 75	
...	Coup. de 80 —	71f 71f 10 20	Pe au 15		d50		d25	71 10	
...	Coup. de 160 —	70f 95	Pe au 30		d50		d25	70 90	
...	Coup. de 240 —	70f 75 90 95						70 85	
...	Coup. de 480 —	70f 95 85						70 85	
...	Coup. de 960 —	70f 95 85	en liq..					70 85	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).		au 31..						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba,		en liq..						
	6%, 1886, garantis.	490 489 75 489 488 50	au 31..					489 50	
			en liq..						
d°	d° d° 1890, garantis.	459 50	au 31..		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Juin 91	États-Unis. Cons. 4½ % (n.c.f. 5f).		au 31..						
Juill. 91	d° Consolidés 4%		au 31..						
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½ %, 89,		en liq..						
...	Oblig. et coupons (Titre de 617f.		au 31..		d10		d25		
...	prescrits au bout — de 2468f.		Pe au 31		d10		d25		
...	de 20 ans de l'éch. — de 6170f.		en liq..		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.		au 31..					406 25	
		Gr. c.	en liq..						
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	402	au 31..						
		Gr. c.	en liq..						
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	317 50 318	au 31..					317 50	
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½ %, 1886 (nég. change		en liq..						
	fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		au 31..		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe		en liq..	89 10					
	2 fr. 50). Oblig 100 fl.	93f90 93f	au 31					93 .	
...	d° 500 fl.	92f 91f50	Pe au 31		d50		d25	91 75	
...	d° 1000 fl.	89f 50 05 89f	Pe au 15		d50		d25	89 75	
Août 91	d° 4½ %, or, 89 (n.ch. fl. 2f50).		en liq..						
...	Cap. des titres amort. (Obl. 100 fl.	101 20	au 31..					101 25	
...	prescr. après 20 ans. — 500 fl.		Pe au 31		d50		d..	101 ..	
Mars 91	Inde, 80 4½ % (nég.ch.fixe 2f50).		au 31..						
			en liq..	90 05	90 10	90	90 02½		
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 31..	90 15	90 20	90 05	90 12½	90 30	90 17½
...	d° coup. 500 fr.	90f 20 90f	Pe au 31		d1f	90 30	90 25 d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.		Pe au 31	90 40	90 55 d25				
...	d° coup. 50 fr.		Pe au 15		d1f		d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	90f 60	Pe au 15		d25			90 ..	
Avril 91	d° 3%	55f	au 31..						
			en liq..						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	318	au 31..					318 ..	
Mai 91.	Norvège, 3½ % (nég ch. fl. 25f20),		en liq..						
	coup. de 504 f. (20 £).	..f	au 31..					98 ..	
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	..f	au 31..					88 ..	
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 31..						
d°	d° obl. 5% d°		au 31..						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch.		en liq..	38 45			38 50		
	fixe 25f25), coup. de 20 £.	38f25 30 35 25 35	au 31..	38 40			38 50	38 75	38 55
...	d° coup. de 50 £.	40f	Pe au 31		d50		d25	..	
...	d° coup. de 100 £.	38f 75 85	Pe au 15		d50		d1f	38 85	
			en liq..						
Avril 91	d° 4½ %, 88-89, r. 500f. (C. 500 f.	285 286	au 31..					281 50	
...	Nos 1 à 390000 et C. 5 obl.		au 31..					200 ..	
...	500001 à 929987. C. 10 ob.	205 200	au 31..					200 .	
			en liq..						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%		au 31.					102 ..	
Juill. 91	d° 1890, 4%	..f	Pe au 31						
...	Russie, 1850, 4½ % (n.ch.fl. 25f50.		en liq..						
	Oblig. de 100 £.		au 31..						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	97f	au 31..					97 80	
...	Grosses coupures....	99f							
Juill. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fl. 4 f. Obl. de 100 r.	68f25 67f50	au 31						
...	d° de 1000 r.	..f	Pe au 31		d50		d25		
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort),		en liq..	67 90					
	n.c.fl. 4 f. Obl. de 100 r.	69f 68f75 15	au 31..	68 ..				69 ..	68 50
...	d° de 1000 r.	68f65 30	Pe au 31		d50		d25	68 50	
			en liq..						
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	96f50	au 31..					96 60	
...	Grosses coupures....	97f50 98f	Pe au 31		d50		d25	98 ..	
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort		au 31..						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change		en liq..						
	fixe 4f), coup. de 125 r.	104 55	au 31..					104 55	
...	coup. de 500 r.	105						104 90	
...	coup. de 1000 r.	105						104 90	
...	coup. de 10000 r.		en liq..						
Juin 91.	d° 1889, 4% (or).	98f70	au 31..					99 ..	
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	97f20 50	au 31..					97 20	
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	99f	au 31..						
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e sé-								
	ries, t. p., Obl. 500 f.	96f85 90 70	en liq..	95 55				96 85	
...	d° 2500 f.	96f65 97f 96f80	au 31.	95 60				97 70	95 90
...	d° 5000 f.	96f15 95f90 85 80	Pe au 31		d50		d25	95 90	
...	d° 12500 f.	95f95 70						95 85	
			en liq..						
Juill. 91	d° d° 3e série...	96f70	au 31..					96 25	96 30
Mai 91.	d° Intér. cons., 4½ %, 1re ém.,		en liq..						
	1980 (n.ch.fl. 4f) C. 100 r.	67f	au 31..					68 .	
	C. 500 r	66f	au 31..		d30		d25		
	C, 1000 r	66f	au 31..						
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Trans-		en liq..						
	caucasien, remb. au pair.	81f50 60 45	au 31..					81 50	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½ %, 53 (n.ch.fi. 25f20).	.. ..	.. ..
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.	300...	......
Oblig. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	... ..	... ..
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fl. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	79 ..	.. ..
d° 1000 fl. d°	79 ..	.. ..
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.	... ..	... ..
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.	372 50	... ..
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.	... ..	... ..
Canada, 4%, garantis	.. ..	.. ..
d° non garantis	... ..	... ..
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	97 50	95 ..
Congo (État indép. du), Lots 1888.	.. ..	.. ..
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f	100 ..	95 ..
Danemark, 3½ % (nég.ch fixe 1f40).	.. ..	.. ..
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.	.. ..	.. ..
Haïti, 1825	... ..	... ..
Hollande, 2½ %, C.F. (n.ch.fl. 2f10).	.. ..	... ..
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	13 ..	12 50
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	100 ..	.. ..
Norvège, 4%, 1880	... ..	.. ..
Emprunt Romain, 5%	.. .	.. ..
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.	95 50	... ..
d° 1866, 5%	.. .	... ..
Gouv. de Québec, 80, 4½ %, r. 500 f.	.. ..	... ..
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fl. 25f20).	... ..	... ..
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).	.. ..	.. ..
d° d° (105 f.).	43 ..	.. ..
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £	.. ..	... ..
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f. p.	... ..	... ..
Société Gén. Alsacienne de Banque.	555 ..	.. ..
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	... ..	... ..
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.	.. ..	... ..
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	630 ..	... ..
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t.p..	... ..	... ..
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.	... ..	... ..
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	... ..	... ..
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20)..	615 ..	... ..
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.	... ..	... ..
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	348 .	345 ..
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	344 50	... ..
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083..	429 50	... ..
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486....	... ..	... ..
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale..	... ..	... ..
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	415 ..	414 50
Beïra-Alta, 3%	111 ..	102 50
Caceres et au Portug. (Madrid à).	220	210 ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	202 50	.. ..
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	316 .	315 ..
d° (Série X)	320 75	320 ..
Nord-Belges, 3%	... .	... ..
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque...	390 .	385 ..
d° (2e série), 2e hypothèque.	370 50	370 ..
d° (3e série), 3e hypothèque.	358 50	352 50
d° (4e série), 4e hypothèque.	329	328 ..
d° (5e série), 5e hypothèque.	317 50	... ..
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	352 50	... ..
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	355 ..	... ..
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.	.. ..	... ..
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	357 50	... ..
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	.. .	... ..
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	337 50	... ..
Ouest de l'Espagne, 4%	160 ..	.. ..
Portugais, 3%	205 ..	190 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	195 .	185 ..
d° 4%	235	224 ..
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	367 50	363 ..
d° 2e hypothèque.	350 .	348 50
d° 3e hypothèque.	. ..	.. ..
Cordoue à Séville, 3%	371 ..	367 50
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%..	532 50	... ..
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).	... ..	... ..
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.	... ..	... ..
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.	... ..	... ..
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.	368 .	... ..
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	297 50	296 25
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.	... ..	... ..
d° 5%, série B, r. 504 f., t.p.	... ..	... ..
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	505 ..	... ..
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	.. .	... ..
Cie Madrilene du Gaz, 4%, r. 500 f.	437 50	435 ..
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	.. ..	... ..

Jouissance	Lundi 17 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Derniers cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	414	au 3.. en liq..					443 ..	
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr.	89f55 90f25	au 31.. en liq..					88 75	89 25
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £. d° d° Ob. 50 £. d° d° Ob. 100 £.		au 31 Pe au 31 Pe au 15		d1f d50		d25 d25		
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f 1re, 2e et 3e s. (nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £. d° d° Ob. 100 £. d° d° Ob. 500 £.		en liq.. au 31.. Pe au 31		d50		d25		
Juin 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f. d° d° c. 5000f.		en liq.. au 31.. Pe au 31		d50		d25		
Mai 91	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	90f25	en liq.. au 31..					90 25	
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B). d° d° gross. coup. d° d° (sér. C). d° d° gross. coup. d° d° (sér. D). d° d° gross. coup.	22f25 18f50 18f50	en liq.. au 31.. en liq.. au 31.. en liq.. au 31.. Pe au 31		d50		d25	18 50 18 60	
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890. Obligations de 500 fr. d° de 2500 fr. d° de 12500 fr.	414	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15		d50 d50		d25 d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil. 5%, Douanes. Obl. de 500 f. d° d° 2500 f. d° d° 12500 f.	449 50 445 .. 442 50 443 75	en liq.. au 31 Pe au 31 Pe au 15		d10 d10		d5f d5f	450 ..	
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl. pap., t.p. (ex c. 6) r. agio fl. 38.50.	447 50 445 ..	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15	443 75 445 .	d10 d10		446 25 d5f d5f	453 75	450 ..
Mai 91. ex-5e r.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f., 250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		er liq.. au 31.. Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)		au 15						
Juill. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 21).		en liq. au 31..						
Juill. 88 ex-1er r	Banque des Pays-Hongrois, act. nouv. 500f. t.p. (ex-c. 1). en liq.		en liq.. au 15						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		en liq.. au 31.. Pe au 31		d10		d5		
Juin 91	Banque Nationle du Mexique, act. 100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p. (ex-coupon 14)		en liq.. au 31. Pe au 31	596 25 600 ..	d10		600 .. d5		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 32). Grosses coupures...	555	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15	552 50	d10 d10		d5f d5f	553 75	552 50
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 150 fr. payés (ex-coupon 34).		en liq.. au 31..						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act 500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7). Grosses coupures....	1080	en liq.. au 31 Pe au 31 Pe au 15	1072 50 1072 50	d10 d10		d5f d5f	1085 ..	
Févr. 91	Crédit Foncier Égyptien, actions 500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11). Grosses coupures....	480	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15		d10 d10		d5f d5f		
Juin 91	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq.. au 31..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie, a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		en liq.. au 15 Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie ». (ex-coupon 14)	126 25	er liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15	121 25	d10 d10		d5f d5f	125 ..	
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	410 415 410.	en liq.. au 31. Pe au 31	407 50 408 75	410 .. d10	407 50	408 75 410 .. d5f	407 50	408 75
Oct. 84	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes. (525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		er liq.. au 15..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'État (Société privil.), act. 500 f., t.p. Grosses coupures....	615 612 50	en liq.. au 31 Pe au 31 Pe au 15	618 75 620 ..	d10 d10		d5f d5f	618 75	620 ..
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p	105 110 115	en liq.. au 31..	110				101 25	
Juin 91	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8). Grosses coupures....	218 75 215 213 75 212 50	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15	213 75 216 25	213 75 d10 d10	211 25	212 50 211 25 d5f d5f	215 ..	216 25
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p. : 200000 act. de 1862 ; 100000 a. de 1881 ; 60000 act. de 1885 et 60000 act. de 1889. (ex-coup. 42)........ Grosses coupures....	625	en liq.. au 31.. Pe au 31	617 50	d10		615 .. d5f	620 ..	621 25
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 59).....	280 281 25 277 50 280	en liq.. au 31.. Pe au 31	281 25 281 25	d10		280 .. d5f	282 50	281 25
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	113 75 117 50 120 122 50	en liq.. au 31.. Pe au 31	116 25 115 ..	125 .. d10	115 ..	120 .. 120 .. d5f	111 25	110 ..
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 63)......	280 278 75 277 50 280	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15	281 25 281 25	d10		280 .. d5f d5f	280 ..	281 25
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclre et de chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p. (ex-coupon 22)		en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15		d10 d10		d5f d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000). (ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.)	700	en liq.. au 31.. Pe au 31		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	Change	Papier long	Papier court
3%	Amsterdam	207 1/8 à 207 3/8..	206 5/8 à 206 7/8 et 4%.
4%	Allemagne.	123.... à 123⅛...	122 13/16 à 122 15/16 et 4%
4%	Vienne...	211⅜.. à 211½..	211⅜.. à 211⅜ et 4..%.
5%	Barcelone..	456.... à 458.....	456.... à 458.. et 4..%.
5%	Madrid....	456.... à 458.....	456.... à 458.. et 4..%.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4..%.
5%	St-Pétersb.	256.... à 258.....	257.... à 259 . et 4..%.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4..%.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½%	Londres...	25 30 . à 25 31...	25 25½ à 25 26½—2½%.
	d° chèque	25 27½ à 25 28½.	25 27½ à 25 28½—......
3%	New-York.	518¾.. à 519½...	518¾. à 519¼..—3..%.
3%	Belgique..	1/8 pte. à pair	1/16 pte à 3/16 pte—3..%.
6%	Italie.....	1½ pte à 1¾ pte..	1¾ pte à 2% pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16 pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 4% à 5% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 237 à 242 .. 0/00 pte.

Quadruples espagnols	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines	4 05 à .. ..
Souverains anglais	25 22 à 25 27
Banknotes	25 24 à 25 29
Aigles des États-Unis	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 millièm.	40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾% consol. Midi, 96 2/8 —1 heure, 96 1/8
Vienne, Métall, ...—Papier, 91 75 — Monnaie, 91 55
Crédit Autrichien... 283 25 | Chem. de Fer Autrich. 282 25
Change sur Londres.... Demande, 118 15 — Offre, 118 60
Change sur Paris....... Demande, 46 775 — Offre, 46 85
Lots.............. 138 . | Napoléon 9 405

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 17 Août 1891

	Disponible	Livrable dern. cours.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3	36 50 à	
Roux 88° nets	36 .. à 36 25	
Raffinés, bonne sorte	106 50 à	
— belle sorte	107 50 à	
Certificats de sortie	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	36 50 à 36 625
— Septembre	.. .. à	36 50 à 36 625
— 4 d'Octobre		35 25 à 35 375
— 4 premiers		35 625 à 35 75
		.. .. à .. ...
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	43 50 à	
Courant du mois		42 .. à 41 75
Septembre		41 .. à .. ..
4 derniers		40 50 à 40 25
4 premiers		40 50 à 40 25
		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	53 .. à	
Courant		53 .. à .. ..
Septembre		53 . à 53 50
4 derniers		54 25 à 54 75
4 premiers		55 50 à 55 ..
		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts	75 75	
—	.. ..	
Colza en tonnes	77 75	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes	85 75	
—	.. ..	
Courant		75 75 à .. ..
Septembre		76 25 à .. ..
4 derniers		77 25 à .. ..
4 premiers		79 25 à .. ..
		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	62 75 à	
Courant		62 75 à 62 50
Septembre		63 25 à 63 50
Septembre-Octobre		63 75 à 64 ..
4 derniers		64 50 à 64 75
4 de Novembre		65 .. à .. ..
COURS DU MERCREDI 12 Août.		
SUIF DE PLACE *43° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	64 25 à	
SUIF DE PROVINCE *43° 1/2, en fûte, en gare Paris.*	63 50 à	

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DES BASSES-ALPES

Le 7 septembre 1891, à deux heures et demie, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef des Basses-Alpes, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux désignés ci-après :

Route nationale n° 100.

1er Lot. — *Construction aux abords du torrent de Rioclar sur 1,115 m. 60*

Travaux à l'entreprise	58.452 13
Somme à valoir	6.547 87
Total	65.000 »

Cautionnement provisoire et définitif, 2,000 fr.

Route nationale n° 100.

2e Lot. — *Élargissement entre le kilomètre 128 et le village des Thuiles sur 3,153 m. 90.*

Travaux à l'entreprise	101.206 92
Somme à valoir	18.793 08
Total	120.000 »

Cautionnement provisoire et définitif, 4,000 fr.

Route nationale n° 100.

3e Lot. — *Construction entre le village de Barles et le ravin d'Auzet sur 3,456 m. 11.*

Travaux à l'entreprise	201.365 01
Somme à valoir	28.634 99
Total	230.000 »

Cautionnement provisoire et définitif, 6,500 fr.

Route nationale n° 207.

4e Lot. — *Construction entre le pont de la Donne et celui de Saint-Benoit sur 3,214 mètres.*

Travaux à l'entreprise	87.670 35
Somme à valoir	16.329 65
Total	104 000 »

Cautionnement provisoire et définitif, 3,000 fr.

Route nationale n° 207.

5e Lot. — *Construction d'un pont sur le ravin de Champlong et de la route à ses abords sur 242 m. 55.*

Travaux à l'entreprise	14 448 73
Somme à valoir	1.551 27
Total	16.000 »

Cautionnement provisoire et définitif, 500 fr.

Communication des pièces des projets dans les bureaux : 1° de la préfecture ; 2° de M. Delpit, ingénieur ordinaire à Barcelonnette, pour les 1er et 2e lots ; de M. Chateau, ingénieur ordinaire à Digne, pour le 3e ; de M. Tourniaire, sous-ingénieur à Castellane, pour pour les 4e et 5e.

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Le 5 septembre 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de transformation de la chaussée pavée de la route nationale n° 77 en chaussée d'empierrement, à la sortie d'Arcis-sur-Aube, entre la place Danton et le chemin de grande communication n° 11.

Travaux à l'entreprise :

Démontage du pavage, retaille des pavés, pavages	6.963 23
Règlement des trottoirs et de la forme de l'empierrement	1.093 78
Cassage des pavés de rebut, etc., et répandage de la pierre cassée	4.953 34
Fourniture de sable et de gravier	1.041 32
Total	14 051 67
Somme à valoir	1 348 33
Total général	15.400 »

Cautionnement provisoire et définitif, 500 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture ; 2° de M. Gorbault, conducteur principal, rue Voltaire, 51, à Troyes.

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

Le 10 septembre 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture, et en présence de M. l'ingénieur en chef du service ordinaire, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux ci-après :

Route nationale n° 77 *bis*.

Consolidation des abords du pont Dupin, sur la Cure (point 69 k. 671).

Travaux à l'entreprise :

1re section. — Terrassements	6.614 71
2e section. — Empierrements	160 »
3e section. — Ouvrages d'art :	
Maçonneries	3.021 97
Ferronnerie	271 49
Total	10.068 17
Somme à valoir	431 83
Total général	10.500 »

Cautionnement, 350 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture ; 2° de M. Legrand, ingénieur ordinaire, rue de Paris, n° 44, à Nevers.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Le 5 septembre 1891, à trois heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du département, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux ci-après :

Route nationale n° 1.

Relevé à bout de la chaussée pavée dans la rue Bréquerecque, à Boulogne-sur-Mer.

Travaux à l'entreprise	48.204 90
Somme à valoir	1.795 10
Total	50.000 »

Cautionnement provisoire, 800 fr.
Cautionnement définitif, 1.600 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture ; 2° de M. l'ingénieur de l'arrondissement de Boulogne.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Dimanche, 16 août 1891.

La dépression, dont le centre était hier près de Riga, s'est transportée à Moscou (750 mm) ; celle qui envahissait l'Écosse, couvre le Danemark (751 m/m). L'air des fortes pressions, qui s'était retirée de l'Ouest du continent vers le large, se rapproche de nouveau de nos côtes (766 m/m). Le vent tourne au N.-O. sur la France et il est faible ; il fait calme dans l'Ouest des Iles-Britanniques. Des pluies sont tombées sur le Baltique, la mer du Nord et dans nos régions de l'Est.

La température a légèrement baissé. Ce matin le thermomètre marquait 5° à Arkhangel, 16° à Paris, Stockholm, 18° à Bordeaux et 27° à Alger. On notait 11° au Puy de Dôme.

En France, le temps est au beau avec température normale. — A Paris, hier beau temps ; vers neuf heures du soir, éclairs au Nord-Ouest. Max., 28° 8 ; min., 12° 8. A la tour Eiffel : max., 25° 9 ; min. 11° 9.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer belle à Calais et Boulogne ; peu agitée au Havre, Cherbourg ; agitée à Dunkerque.

Océan : mer belle à Lorient ; peu agitée à Brest.

Méditerranée : mer très belle à Nice ; peu agitée à Sicié ; houleuse à Marseille.

Situation du dimanche 16 août 1891 (soir). — En France, le baromètre monte très lentement, la situation reste belle.

Lundi 17 août 1891.

La situation est très troublée. La bourrasque qui couvrait le Danemark s'est transportée en Livonie (753m/m) ; elle est suivie d'une autre qui aborde l'Irlande (748m/m). Le baromètre descend de 13/mm à Valentia ; la baisse s'étend à la France, à l'Espagne et l'aire des fortes pressions disparaît de nouveau de l'ouest du continent. Le vent de sud-est est faible sur la Manche et la Bretagne, modéré en Écosse et très fort à Mullaghmore. Les pluies ont continué sur la Baltique ; elles reprennent sur les Iles Britanniques.

La température est encore en baisse. Le thermomètre marquait ce matin 5° à Arkangel, 15° à Paris, 18° à Stockholm et 27° à Constantinople. On notait 10° au Puy-de Dôme et 7° au Pic du Midi.

En France, le temps se met à la pluie dans le Nord-Ouest ; des orages sont probables dans les régions de l'Ouest et du Centre. La température va rester voisine de la normale. A Paris, hier, beau temps. Max. : 23°2 ; minim. : 11°0 ; moyenne : 16°8, inférieure de 15° à la normale.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer belle à Dunkerque ; peu agitée à Calais ; belle à Boulogne, au Havre et à Cherbourg.

Océan : mer belle à Brest et à Lorient.

Méditerranée : mer houleuse à Marseille ; belle à Sicié, calme à Nice.

Situation du lundi 17 août 1891 (soir). — Une dépression secondaire s'est avancée à l'entrée de la Manche où le baromètre descend de 4m/m. En France, des pluies sont probables dans le Nord-Ouest ; le temps est orageux dans les hautes régions.

Spectacles du Mardi 18 Août.

Opéra. — » h. »/». — Relâche.

Théâtre-Français. — 8 h. 1/4. — *L'Aventurière*, comédie en 4 actes, d'Émile Augier : Laroche, Martel, Samary ; Mmes Barretta, Pierson. — *Georges Dandin.*

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar ; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre ; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — 8 h. 1/4. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. Lemonnier : Mmes Riquet-Lemonnier, Lévi-Leclerc, Perrot ; MM. Gravier, Desjardins, Regnard, Jaeger, Avelot.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga ; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le Procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier ; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Grand Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.
Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année. — Caravane Egyptienne.

Opéra-Comique, Odéon, Gymnase, Vaudeville, Chatelet, Palais-Royal, Porte-Saint-Martin, Menus-Plaisirs, Nouveautés : clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : Louis Jezierski.

Vingt-troisième année. — N° 223 Le numéro : 15 centimes. Mercredi 19 Août 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies ;
2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 19 AOUT

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 18 Août 1891.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Considérant que la distance qui sépare le petit lycée Louis-le-Grand du lycée Louis-le-Grand, l'accroissement de la population du petit lycée, la nécessité d'y établir des classes d'enseignement secondaire moderne, rendent de plus en plus difficile et impraticable la direction réelle et effective de ces deux établissements par un seul et même chef ;

Considérant qu'il y a lieu dès lors d'assurer au petit lycée une direction propre et distincte ;

Vu l'avis favorable de la section permanente du conseil supérieur de l'instruction publique, en date du 22 juillet 1891,

Décrète :

Art. 1er. — Le petit lycée Louis-le-Grand est déclaré lycée et prendra désormais le nom de « lycée Montaigne ».

Il continuera à recevoir des pensionnaires, des demi-pensionnaires et des externes.

Art. 2. — Les études comprendront :

1° Les classes primaires et élémentaires ;

2° Les classes de l'enseignement secondaire classique jusqu'à la quatrième inclusivement ;

3° Les classes de l'enseignement secondaire moderne jusqu'à la quatrième inclusivement.

Art. 3. — A partir de la troisième, la série des classes sera continuée :

Pour l'enseignement secondaire classique, au lycée Louis-le-Grand ;

Pour l'enseignement secondaire moderne, au lycée Saint-Louis.

Art. 4. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 2 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

LÉON BOURGEOIS.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 10 août 1891, sont nommés :

Officiers d'académie.

MM.

Aubin, docteur-médecin, conseiller d'arrondissement à Saint-Césaire (Alpes-Maritimes).

Bailet (Victor-Antoine-François-Constantin), chef de division à la préfecture des Alpes-Maritimes.

Bermond (Alexis-Joseph), notaire à Valbonne (Alpes-Maritimes).

Boutau (Jean-Joseph), membre du bureau d'administration du lycée, à Nice (Alpes-Maritimes).

Conté (Maurice), conseiller municipal à Cannes (Alpes-Maritimes).

Marchand, publiciste, conseiller municipal à Antibes (Alpes-Maritimes).

Mayer, sous-préfet de Puget-Théniers (Alpes-Maritimes).

Morice (Charles), architecte, auteur du monument de Championnet.

Nozeran (Victor-Pierre), juge de paix à Menton (Alpes-Maritimes).

Gazielli, adjoint au maire de Biot (Alpes-Maritimes).

Mouton, président de la société d'horticulture à Cannes (Alpes-Maritimes).

Mougins, docteur-médecin à Roquefort (Alpes-Maritimes).

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 14 août 1891, sont nommés :

Officiers d'académie.

MM.

Bachelot-Villeneuve (Ernest), docteur en médecine, médecin du collège de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

Lebeaupin (Julien), professeur au collège de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

Masseron (Adolphe), vice-président de la société de gymnastique « la Lavalloche », à Laval (Mayenne).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Cavalerie. — Par décis. minist. du 17 août 1891 :

M. de Poret, capit. au 18e rég. de drag., est

désigné pour occuper un emploi de son grade au 13° rég. de même subdiv. d'arme.

M. Broët, lieut. au 11° rég. de drag., est désigné pour occuper un emploi de son grade au 5° rég. de chass.

Artillerie. — Par décis. minist. du 15 août 1891, M. Gaget, capit. en 2° au 16° rég., command. en 2° l'école milit. préparatoire de l'art. et du génie, a été classé au 1er rég. d'art.-pontonn. (4° comp.) pour y faire le serv.

Personnel des remontes. — Par décis. minist. du 11 août 1891 :

M. Mourey, lieut. au 2° rég. de drag., off. comptable au dépôt de remonte d'Arles, passe en la même qualité à celui de Mâcon, en rempl. de M. Barnier, capit. au 26° rég. de même subdiv. d'arme, qui rentre à son corps.

M. Meyer, lieut. au 17° rég. de drag. est nommé off. comptable au dépôt de remonte d'Arles, en rempl. de M. Mourey, passé au dépôt de Mâcon.

M. Girard, capit. au 9° rég. de chass., off. acheteur à titre permanent au dépôt de remonte du Bec-Hellouin, passe en la même qualité à celui de Guéret, et est désigné pour commander l'annexe de remonte de Bellac, en rempl. de M. Vandière de Vitrac, capit. au 17° rég. de même subdiv. d'arme.

ARMÉE TERRITORIALE

MUTATIONS

Personnel administratif. — Par décis. minist. du 17 août 1891, ont été désignés pour occuper l'emploi d'adjoint au capitaine-major de l'armée territoriale les officiers dont les noms suivent, savoir :

Au 13° rég. territ. d'inf. — M. Vidal (Hippolyte-Louis), s.-lieut. au 81° rég. d'inf., en rempl. de M. Sarasin, qui a atteint la limite d'âge.

Au 35° rég. territ. d'inf. — M. Siméon (Alexandre-Charles-Jules), lieut. au 155° rég. d'inf., en rempl. de M. Berlandier, passé au 121° rég. de même arme.

Au 42° rég. territ. d'inf. — M. Palazzi (Jean-Baptiste), lieut. au 155° rég. d'inf., en rempl. de M. Barbier, réintégré d'office dans les cad.

Au 74° rég. territ. d'inf. — M. Chabert (Félix-Joseph-Ferdinand), lieut. adj. au trés. du 116° rég. d'inf., en rempl. de M. Couey, qui offre sa démission.

Au 93° rég. territ. d'inf. — M. Monnier (Léonard), lieut. au 50° rég. d'inf., en rempl. de M. Grellety, décédé.

Au 121° rég. territ. d'inf. — M. Berlandier (Jérôme), lieut. surnum. au 11° rég. d'inf., adj. au capit.-maj. du 35° rég. territ. de l'arme, en rempl. de Conquet, promu capit.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 18 Août 1891.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES

ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 16 août.

Le prince de Naples est allé à Tynemouth visiter le vaisseau-école *Wellesley*, et il a été ensuite invité à voir la fonderie des canons Armstrong à Elswick.

Le prince s'embarquera ce soir pour la Norvège. (*Agence Havas.*)

Londres, 17 août.

Dans sa dernière séance, le congrès hygiénique a choisi Buda-Pesth pour siège du prochain congrès. (*Agence Havas.*)

ALLEMAGNE

Berlin, 15 août.

Le *Reichsanzeiger* annonce qu'en raison de l'état défavorable des récoltes, dû à l'humidité, et par suite de l'oukase relatif à l'exportation des seigles russes, le gouvernement a décidé de consentir, à titre d'essai, sur les chemins de fer de l'Etat, sous forme de tarif mobile, à des réductions de tarifs pour le transport des céréales et des produits des minoteries. La nouvelle tarification laisse subsister les tarifs normaux actuels jusqu'à 200 kilomètres; audelà, elle stipule d'importants avantages pour les prix de transport suivant la distance.

Le nouveau tarif s'applique aux seigles, aux froments, à l'orge, à l'avoine, aux légumes féculents, au maïs, aux farines de céréales et de légumes féculents, au gruau, à la semoule et à d'autres produits de la meunerie. (*Agence Havas.*)

Kiel, 14 août.

L'empereur a reçu à bord du *Hohenzollern* M. de Bœtticher, secrétaire d'Etat.

Le souverain jouit de la meilleure santé; il a l'intention de faire aujourd'hui une longue excursion en mer. (*Agence Havas.*)

Berlin, 17 août.

Le *Moniteur de l'Empire* annonce que le conseil des ministres de Prusse, après avoir examiné la question relative à la suppression ou à la diminution des droits sur les céréales, a exprimé l'opinion qu'il n'y avait pas lieu de prendre une mesure dans ce sens et qu'il fallait, au contraire, s'en tenir comme par le passé à la manière de voir exposée par le président du conseil dans la séance du 1er juin de la Chambre des députés. (*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Buda-Pesth, 17 août.

On a lu, à la Chambre des magnats et à la Chambre des députés, un rescrit royal ajournant le parlement hongrois au 3 octobre. (*Agence Havas.*)

RUSSIE

Moscou, 17 août.

Le tzarewitch est arrivé cette après midi, accompagné du gouverneur général qui était allé à sa rencontre à la station Faustovo sur la ligne Moscou-Riazan. Il a été acclamé à la gare par une foule nombreuse.

Beaucoup de plateaux en argent avec le pain et le sel lui ont été offerts.

Après avoir visité plusieurs églises, le grand-duc héritier s'est rendu au palais Nicolas et y a reçu des députations de Moscou et d'autres villes.

A trois heures aura lieu le départ pour le couvent de Troitzk à Sergiewo, où le tzarewitch sera reçu par le haut clergé. Il sera de retour à sept heures et demie du soir. (*Agence Havas.*)

Saint-Pétersbourg, 17 août.

Le *Journal officiel des finances* évalue à 711 millions de puds (1 pud égale 20 kilogr.) le rendement de la récolte du seigle. Les approvisionnements de réserve sont à peu près épuisés; il faut pour la consommation et pour les semailles prochaines 994 millions de puds; il en manque donc 283 millions auxquels il faudra suppléer par du maïs et des pommes de terre. (*Agence Havas.*)

DANEMARK

Christiansund, 12 août.

Ce matin, l'amiral Gervais a donné, à bord du *Marengo*, un déjeuner auquel les hauts fonctionnaires de la ville avaient été invités.

Les officiers ont fait une excursion dans les environs.

L'escadre a repris la mer à quatre heures et demie. (*Agence Havas.*)

Copenhague, 14 août.

La famille royale quittera le 22 août le château de Bernstorff pour se rendre au château de Fredensborg. Elle avait d'abord l'intention de prolonger son séjour à Bernstorff pour y recevoir la famille impériale de Russie, le prince et la princesse de Galles, le duc et la duchesse de Cumberland; mais le mauvais temps a changé ces projets. La princesse de Galles arrivera seule avant le départ du roi pour Fredensborg. (*Agence Havas.*)

SUÈDE ET NORVÈGE

Christiania, 17 août.

Le prince héritier d'Italie est arrivé hier au fiord de Stavanger; ce matin il était à Bergen.

Dans l'après-midi, il se rendra par voie de terre au fiord de Sogne, où il s'embarquera à bord du *Neptune*. (*Agence Havas.*)

SERBIE

Belgrade, 17 août.

L'empereur d'Autriche a envoyé aujourd'hui au jeune roi, comme souvenir, son portrait avec dédicace de sa propre main. (*Agence Havas.*)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

New-York, 15 août.

Les exportations d'or se sont élevées cette semaine à 300 dollars, celles d'argent à 87,954 dollars. (*Agence Havas*).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Le mercredi 4 novembre 1891, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture à Vannes, un concours pour l'admission aux emplois d'agents voyers d'arrondissement et d'agents voyers cantonaux.

Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 7, rue Cambacérès, où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Ministère des finances.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 14 septembre 1891, dans le département du Lot à Cahors.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

La liste d'inscription sera close le 31 août 1891.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DIRECTION DES ROUTES, DE LA NAVIGATION ET DES MINES. — DIVISION DES MINES

I. — STATISTIQUE SEMESTRIELLE (1)

Tableau de la production des COMBUSTIBLES MINÉRAUX pendant le premier semestre de 1891

1° PAR DÉPARTEMENT

DÉPARTEMENTS	HOUILLE et ANTHRACITE	LIGNITE	PRODUCTION TOTALE par département.
	tonnes.	tonnes.	tonnes.
Allier	506.131	»	506.131
Alpes (Basses-)	»	18.405	18.405
Alpes (Hautes-)	5.420	»	5.420
Ardèche	26.596	»	26.596
Aveyron	490.871	1.546	492.417
Bouches-du-Rhône	»	214.109	214.109
Cantal	33.053	75	33.128
Corrèze	1.992	»	1.992
Côte-d'Or	7.743	»	7.743
Creuse	107.031	»	107.031
Dordogne	176	100	276
Drôme	»	171	171
Gard	1.066.945	12.710	1.079.655
Hérault	130.601	210	130.811
Isère	96.936	680	97.616
Loire	1.922.131	»	1.922.131
Loire (Haute-)	101.137	»	101.137
Loire-Inférieure	6.634	»	6.634
Lot	1.302	»	1.302
Maine-et-Loire	15.928	»	15.928
Mayenne	30.401	»	30.401
Nièvre	65.430	»	65.430
Nord	2.431.444	»	2.431.444
Pas-de-Calais	4.402.662	»	4.402.662
Puy-de-Dôme	117.570	»	117.570
Pyrénées-Orientales	»	843	843
Rhône	25.900	»	25.900
Saône (Haute-)	97.219	5.102	102.321
Saône-et-Loire	886.998	»	886.998
Sarthe	5.490	»	5.490
Savoie	8.635	»	8.635
Savoie (Haute-)	30	»	30
Sèvres (Deux-)	8.450	»	8.450
Tarn	267.258	»	267.258
Var	»	1.012	1.012
Vaucluse	»	2.410	2.410
Vendée	13.697	»	13.697
Vosges	»	1.742	1.742
Totaux	12.881.811	259.115	13.140.926
Production pendant le semestre correspondant de 1890	12.648.048	228.091	12.876.139
Augmentations	233.763	31.024	264.787

(1) Les chiffres des statistiques semestrielles sont provisoires. — Pour les résultats du premier semestre de 1890, voir le *Journal officiel* du 29 août 1890.

La *Statistique annuelle de l'industrie minérale et des appareils à vapeur en France et en Algérie* est mise en vente chez Dunod et chez Baudry et Cie, libraires à Paris.

Suite du Tableau de la production des COMBUSTIBLES MINÉRAUX pendant le premier semestre de 1891

2° PAR BASSIN

I. — HOUILLE ET ANTHRACITE

GROUPES GÉOGRAPHIQUES DE BASSINS	PRODUITS (tonnes)	BASSINS ÉLÉMENTAIRES	DÉPARTEMENTS OU LES BASSINS SONT SITUÉS	PRODUITS (tonnes)
Nord et Pas-de-Calais	6.834.106	Valenciennes	Pas-de-Calais, Nord	6.832.091
		Le Boulonnais (Hardinghen)	Pas-de-Calais	2.015
Loire	1.955.517	Saint-Etienne (et Rive-de-Gier)	Loire, *Rhône*	1.921.801
		Sainte-Foy-l'Argentière	Rhône	25.900
		Communay	Isère	7.486
		Le Roannais (Roanne)	Loire, *Rhône*	330
Gard	1.093.541	Alais	Gard, Ardèche	1.073.645
		Aubenas	Ardèche	17.265
		Le Vigan	Gard	2.631
Bourgogne et Nivernais	984.225	Creusot et Blanzy	Saône-et-Loire	802.154
		Decize	Nièvre	65.430
		Epinac et Aubigny-la-Ronce	Saône-et-Loire, Côte-d'Or	63.617
		La Chapelle-sous-Dun	Saône-et-Loire	26.221
		Bert	Allier	24.054
		Sincey, *Forges*	Côte-d'Or, *Saône-et-Loire*	2.749
Tarn et Aveyron	759.431	Aubin	Aveyron	483.164
		Carmaux	Tarn	267.258
		Rodez	Aveyron	7.707
		Saint-Perdoux	Lot	1.302
Bourbonnais	572.177	Commentry (et Doyet)	Allier	457.065
		Saint-Eloy	Puy-de-Dôme	90.100
		L'Aumance (Buxière-la-Grue). *La Queune*	Allier	25.012
Auvergne	161.660	Brassac	Haute-Loire, Puy-de-Dôme	104.185
		Champagnac et Bourg-Lastic	Cantal, Puy-de-Dôme	50.225
		Langeac	Haute-Loire	7.250
Hérault	130.601	Graissessac, *Roujan*	Hérault	130.601
Creuse et Corrèze	109.199	Ahun	Creuse	101.190
		Bourganeuf	Creuse	5.841
		Cublac (Terrasson), Meymac et Argentat	Corrèze, Dordogne	2.168
Alpes occidentales	103.535	Le Drac (La Mure)	Isère	88.970
		Maurienne-Tarentaise et Briançon	Hautes-Alpes, Savoie	14.055
		Oisans et *le Grésivaudan*	Isère	480
		Chablais et *Faucigny*	Haute-Savoie	30
Vosges méridionales	97.219	Ronchamp	Haute-Saône	97.219
Ouest	80.600	Le Maine	Mayenne et Sarthe	35.891
		Basse-Loire	Loire-Inférieure, Maine-et-Loire	22.562
		Vouvant et Chantonnay	Deux-Sèvres, Vendée	22.147
		Saint-Pierre-la-Cour	*Mayenne*	»
		Le Cotentin (le Plessis)	*Manche*	»
Maures	»	*Les Maures (Fréjus)*	*Var, Alpes-Maritimes*	»
Pyrénées	»	*Ibantelly, Durban et Ségure*	*Basses-Pyrénées, Aude*	»
Totaux pour les houilles	12.881.811			12.881.811

II. — LIGNITE

GROUPES GÉOGRAPHIQUES DE BASSINS	PRODUITS (tonnes)	BASSINS ÉLÉMENTAIRES	DÉPARTEMENTS OU LES BASSINS SONT SITUÉS	PRODUITS (tonnes)
Provence	233.526	Fuveau (Aix)	Bouches-du-Rhône, *Var*	214.109
		Manosque	Basses-Alpes, *Vaucluse*	18.405
		La Cadière	Var	1.012
Comtat	14.561	Bagnols, Orange, *Banc-Rouge, Vagnas*	Gard, Vaucluse, *Ardèche*	12.148
		Barjac et Célas	Gard	2.124
		Méthamis	Vaucluse	289
		Montoulieu	*Hérault*	»
Vosges méridionales	6.844	Gouhenans, *Gémonval*	Haute-Saône	5.102
		Norroy	Vosges	1.742

NOTA. — Les bassins dont les mines n'ont pas été exploitées dans le semestre, et les départements correspondants, ont leurs noms en italiques.

Suite du Tableau de la production des COMBUSTIBLES MINÉRAUX pendant le premier semestre de 1891

2° PAR BASSIN (SUITE)

GROUPES GÉOGRAPHIQUES DE BASSINS	PRODUITS (tonnes.)	BASSINS ÉLÉMENTAIRES	DÉPARTEMENTS OU LES BASSINS SONT SITUÉS	PRODUITS (tonnes.)
II. — LIGNITE (SUITE)				
Sud-Ouest	3.333	Millau et Trévezel	Aveyron, Gard	2.105
		Estavar	Pyrénées-Orientales	842
		La Caunette	Hérault, *Aude*	210
		Simeyrols et *la Chapelle-Péchaud*	Dordogne	100
		Murat	Cantal	75
		Orignac, Saint-Lon, Larquier	*Hautes-Pyrénées, Landes*	»
Haut-Rhône	851	La Tour-du-Pin	Isère	680
		Hauterives, *Montélimar*	Drôme	171
		Douvres, Vercia	*Ain, Jura*	»
		Entrevernes et Chambéry	*Haute-Savoie, Savoie*	»
Totaux pour les lignites	259.115			259.115
Totaux généraux	13.140.926			13.140.926

NOTA. — Les bassins dont les mines n'ont pas été exploitées dans le semestre, et les départements correspondants, ont leurs noms en *italiques*.

Tableau de la production des FONTES pendant le premier semestre de 1891.

DÉPARTEMENTS	FONTES D'AFFINAGE au coke.	FONTES D'AFFINAGE au bois.	FONTES D'AFFINAGE mixtes.	FONTES DE MOULAGE OU MOULÉES EN PREMIÈRE FUSION au coke.	FONTES DE MOULAGE OU MOULÉES EN PREMIÈRE FUSION au bois.	FONTES DE MOULAGE OU MOULÉES EN PREMIÈRE FUSION mixtes.	PRODUCTION TOTALE
	tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.
Allier	9.596	»	»	3.851	»	»	13.447
Ardèche	15.698	»	»	621	»	»	16.319
Ardennes	8.773	»	»	»	»	»	8.773
Ariège	6.850	»	»	»	»	»	6.850
Aveyron	4.802	»	»	»	»	»	4.802
Bouches-du-Rhône	4.799	»	»	1.303	»	»	6.102
Cher	»	»	»	»	»	5.691	5.691
Gard	28.733	»	»	2.113	»	»	30.846
Gironde	»	»	»	»	350	»	350
Isère	13.600	148	»	50	22	»	13.820
Landes	27.999	1.714	»	1.900	840	»	32.453
Loire	11.518	»	»	120	»	»	11.638
Loire-Inférieure	9.204	»	»	15.255	»	»	24.459
Lot-et-Garonne	737	»	»	5.566	»	»	6.303
Marne (Haute-)	14.716	320	662	15.163	709	2.730	34.300
Meurthe-et-Moselle	388.915	»	»	147.386	»	»	536.301
Meuse	»	»	»	»	175	»	175
Nord	116.581	»	»	»	»	»	116.581
Pas-de-Calais	43.620	»	»	»	»	»	43.620
Pyrénées-Orientales	»	1.528	»	»	»	»	1.528
Rhône	9.130	»	»	2.060	»	»	11.190
Saône (Haute-)	»	920	»	»	31	»	951
Saône-et-Loire	42.319	»	»	»	»	»	42.319
Tarn	2.175	»	»	330	»	»	2.505
Totaux	759.765	4.630	662	195.718	2.127	8.421	971.323
	765.057			206.266			
Production pendant le semestre correspondant de 1890	734.621			233.726			968.347
Diminution	»			27.460			»
Augmentations	30.436			»			2.976

Tableau de la production des FERS pendant le premier semestre de 1891

DÉPARTEMENTS	RAILS (puddlés).	FERS MARCHANDS et FERS SPÉCIAUX			TÔLES			PRODUCTION TOTALE
		puddlés.	affinés au charbon de bois.	obtenus par réchauffage (1)	puddlées.	affinées au charbon de bois.	obtenues par réchauffage (1).	
	tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.
Aisne	»	»	»	»	»	»	197	197
Allier	119	9.671	620	»	3.840	»	»	14.250
Ardennes	»	20.433	21	5.003	4.154	»	1.695	31.306
Ariège	»	2.146	»	1.855	»	»	»	4.001
Aube	»	1.878	150	469	»	»	»	2.497
Aveyron	115	3.450	»	2.195	150	»	331	6.241
Bouches-du-Rhône (2)	»	»	»	342	»	»	»	342
Côte-d'Or (2)	»	2.080	545	810	»	»	210	3.645
Côtes-du-Nord	»	200	»	2.100	»	»	»	2.300
Dordogne	»	300	150	750	»	»	»	1.200
Doubs	»	225	3.559	395	»	631	630	5.440
Eure	»	»	»	2.130	»	»	»	2.130
Gard	»	5.461	»	»	»	»	»	5.461
Garonne (Haute-)	»	»	»	602	»	518	790	1.910
Ille-et-Vilaine	»	»	»	59	»	»	»	59
Isère	»	70	»	1.561	»	»	»	1.631
Jura	»	3.917	180	1.700	1.065	»	500	7.362
Landes	»	477	607	1.569	»	»	»	2.653
Loire (2)	»	7.714	»	2.301	5.481	»	»	15.496
Loire-Inférieure	»	2.657	»	3.550	278	»	»	6.485
Lot-et-Garonne	»	110	»	»	»	»	»	110
Marne (Haute-)	»	20.834	»	10.617	1.924	»	35	33.410
Meurthe-et-Moselle (2)	»	18.140	»	500	2.510	»	»	21.150
Meuse	»	2.975	»	782	»	»	»	3.757
Nièvre	»	1.369	639	2.284	»	36	»	4.328
Nord	10	130.180	»	»	27.612	»	»	157.802
Oise	»	4.091	»	309	315	142	»	4.857
Orne	»	»	»	6	»	»	»	6
Pyrénées-Orientales	»	»	74	»	»	»	»	74
Rhône	»	»	»	10	»	»	»	10
Saône (Haute-)	»	»	2	»	»	96	»	98
Saône-et-Loire (2)	»	32.671	»	»	3.104	20	»	35.795
Sarthe	»	»	»	14	»	»	»	14
Savoie	»	»	10	»	»	»	»	10
Savoie (Haute-)	»	»	32	369	»	»	335	736
Seine	»	»	»	15.671	»	»	»	15.671
Seine-Inférieure	»	»	»	35	»	»	»	35
Seine-et-Oise	»	»	»	1.490	»	»	»	1.490
Somme	»	292	»	1.131	»	»	»	1.423
Tarn	»	810	»	273	»	»	»	1.083
Vosges	»	»	»	»	»	116	»	116
Yonne	»	»	»	10	»	»	»	10
Totaux	244	272.151	6.589	60.892	50.433	1.559	4.723	396.591
		339.632			56.715			
Production pendant le semestre correspondant de 1890	51	364.792			66.922			431.765
Augmentation	193	»			»			»
Diminutions	»	25.160			10.207			35.174

(1) Fers ou tôles obtenus par le réchauffage de vieux fers et de riblons. Les produits du réchauffage des fers bruts et massiaux ont été compris, suivant les cas, sous les rubriques rails, fers puddlés, fers affinés.

(2) Non compris, pour ne pas faire double emploi, les fers bruts ou massiaux transformés en produits marchands dans d'autres départements.

Tableau de la production des ACIERS pendant le premier semestre de 1891

DÉPARTEMENTS	RAILS — Acier fondu. — B. Bessemer. R. {au four à réverbere	ACIERS MARCHANDS — Fondus — B. Bessemer. R. {au four à réverbere	ACIERS MARCHANDS — Puddlés ou de forge.	ACIERS MARCHANDS — Cémentés.	ACIERS MARCHANDS — Fondus au creuset.	ACIERS MARCHANDS — obtenus par le réchauffage de vieil acier.	TOLES — Acier fondu. — B. Bessemer. R. {au four à réverbere	TOLES — Autres aciers — P. Puddlés. C. Cémentés. Cr. Au creuset. V. Obtenus de vieil acier.	PRODUCTION totale de l'acier ouvré.	PRODUCTION des lingots (1). — B. Bessemer. R. {au four à réverbere
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.
Aisne	»	»	»	"	»	»	B. 280	»	280	»
Allier (2)	R. 8	R. 5.660	903	7	260	»	»	P. 2.047	8.885	R. 6.125
Ardennes	»	B. 3.416	»	5	145	27	B. 5.017 R. 1.697	V. 170	10.477	R. 1.985
Ariège (2)	»	R. 37	288	47	52	»	»	»	424	R. 916
Aube	»	B. 1.775	»	»	»	»	»	»	1.775	»
Charente	»	B. 90	»	"	»	»	»	»	90	»
Côte-d'Or	»	B. 20 R. 35	1.695	45	35	22	B. 5	P.C.Cr. 112	1.969	»
Côtes-du-Nord	»	»	"	»	»	16	»	»	16	»
Doubs	»	B. 2.973	»	»	»	»	B. 792	»	3.765	R. 1.869
Gard (2)	B. 9.164 R. 1.753	B. 197 R. 6.265	»	"	»	»	"	»	17.379	B 11.342 R. 11.718
Isère (2)	»	R. 1.340	820	143	366	»	R. 10	»	2.679	B. 30 R. 1.550
Jura	»	R. 3.667	»	»	»	»	R. 1.531	»	5.198	R. 2.849
Landes (2)	B. 14.912	B. 1.756 R. 1.146	»	»	»	»	»	»	17.814	B. 21.614 R. 2.328
Loire (2)	R. 421	B. 1.007 R. 12.318	2.475	285	1.931	2.261	B. 112 R. 5.056	C.Cr. 81	25.947	R. 25.693
Loire-Inférieure (2)	B. 371	R. 3.369	»	»	»	»	R. 3.681	»	7.421	B. 1.805 R. 11.928
Marne (Haute-)	»	B. 4.655 R. 4.796	»	»	»	»	B. 452	»	9.903	R. 2.190
Meurthe-et-Moselle (2)	B. 17.403	B. 11.589 R. 515	553	»	»	»	B. 1.940 R. 890	P. 369	33.259	B. 83.088 R. 3.290
Meuse (2)	»	B. 1.340 R. 2.162	»	»	»	»	»	»	3.502	R. 2.350
Morbihan	»	»	»	»	»	»	R. 5.012	»	5.012	R. 6.971
Nièvre	»	R. 8.140	73	»	214	345	R. 254	V. 147	9.173	R. 8.410
Nord (2)	B. 23.300	B. 13.200 R. 5.000	»	»	215	»	B. 3.300 R. 4.600	»	49.615	B. 44.443 R. 11.428
Oise	»	B. 8.137 R. 108	»	»	»	»	R. 561	»	8.806	»
Pas-de-Calais	B. 22.215	B. 3.016	»	»	»	»	»	»	25.231	B. 29.820
Rhin (Haut-) (territoire de Belfort)	»	R. 1.246	»	»	»	»	»	»	1.246	R. 1.400
Rhône	»	R. 56	»	»	»	»	»	»	56	»
Saône (Haute-)	»	»	»	»	»	»	R. 390	V. 35	425	R. 4
Saône-et-Loire	B. 3.586	B. 9.500 R. 13.083	»	»	»	»	B. 3.500 R. 8.652	»	38.321	B. 18.596 R. 22.775
Savoie	»	R. 56	»	»	»	»	»	»	56	»
Savoie (Haute-)	»	B. 140	»	»	»	»	»	»	140	»
Seine	»	B. 765 R. 1.231	»	»	461	»	»	»	2.457	»
Tarn	»	»	873	112	461	»	»	»	1.446	»
Vosges	»	»	»	»	»	»	B. 1.300	»	1.300	»
Totaux	B. 90.951 R. 2.182	B. 63.576 R. 70.230	7.680	644	4.140	2.671	B. 16.698 R. 32.334	2.961	294.067	B. 210.738 R. 125.779
	93.133	148.941					51.993			336.517
Production pendant le semestre correspondant de 1890	87.643	141.244					51.454		280.341	»
Augmentations	5.490	7.697					539		13.726	»

(1) Lingots Bessemer ou Siemens-Martin produits dans les usines des départements. Ces lingots sont comptés, sous forme d'acier ouvré, dans les colonnes 2, 3 et 8; ils sont parfois réchauffés dans des départements autres que celui qui les a produits.

(2) Non compris, pour ne pas faire double emploi, les aciers bruts ou lingots transformés en produits marchands dans d'autres départements.

Nota — Une grande partie des aciers Bessemer a été obtenue par la déphosphoration dans les foyers Bessemer de fontes phosphoreuses (procédé Thomas Gilchrist, notamment ceux de Meurthe-et-Moselle, des Ardennes, de Saône-et-Loire. Il en a été de même d'une partie des aciers au réverbère portés au département de Saône-et-Loire et de ceux produits dans le Doubs et le Jura.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

AGRÉGATION DES LETTRES

Concours de 1892.

Liste des ouvrages que les candidats auront à traduire, à expliquer ou à commenter.

AUTEURS GRECS

Homère. — *Iliade*, chant XXIV.
Eschyle. — *Prométhée.*
Aristophane. — *Les Acharniens* (du v. 1 au v. 718).
Apollonius de Rhodes. — *Argonautiques*, III, 609-1162.
Thucydide, liv. VII (du ch. XLII à la fin).
Démosthène. — *Premier discours contre Aristogiton.* — *Contre Néère.*
Aristote. — *Morale à Nicomaque*, liv. VIII.

AUTEURS LATINS

Lucrèce. — *De Natura Rerum*, I, 1-411.
Virgile. — *Enéide*, chant VI.
Horace. — *Satires*, I, 4 et 10; II, 1.
Lucain. — *Pharsale*, I, 1-391.
Stace. — *Silves*, II, 7; III, 3.
Cicéron. — *De Amicitia.* — *Brutus* (du ch. XLIX, 181 à la fin).
Sénèque. — *Lettres à Lucilius* (XV, XLV, XLVI, LVIII, LIX, LXXV, LXXXIV, LXXXVIII, C, CXIV, CXV).
Tacite. — *Histoires*, liv. IV.

AUTEURS FRANÇAIS

La Chanson de Roland. — (Extraits de Gaston Paris, du vers 1 au v. 667, p. 105-155).
Corneille. — *Le Cid.*
Molière. — *Le Misanthrope.*
Racine. — *Athalie.*
La Fontaine. — *Fables* (liv. V et VI).
Boileau. — *Satires* (I-IX).
André Chénier. — *L'Aveugle; le Jeune malade.*
Joachim du Bellay. — *Deffence et illustration de la langue françoyse.*
Bossuet. — *Panegyrique de saint Bernard.* — *Oraison funèbre du prince de Condé.*
Bourdaloue. — *Sermon sur l'ambition.* — *Sermon sur les richesses.*
Montesquieu. — *Esprit des lois*, liv. X et XI.
Chateaubriand. — *Les Martyrs*, liv. VI et VII.
Tous les candidats devront expliquer quelques vers de la *Chanson de Roland.*

AGRÉGATION D'ALLEMAND

Programme de 1892.

AUTEURS ALLEMANDS

Gudrun. — 6e aventure.
Gottfried von Strassburg. — *Tristan*, vers 243-1788 (ed. Bechstein).
Luther. — *Sendbrief an Papst Leo X* (Niemeyer, Halle).
Lessing. — *Nathan der Weise.*
Wieland. — *Agathon, Erster Theil.*
Maler Müller. — *Die Schafschur.* — *Das Nusskernen.* — *Faust's Leben.*
Voss. — *Luise.* — *Homer's Ilias, Erster Gesang.*
Gœthe. — *Faust, Erster Theil:* les trois dernières scènes (*Trüber Tag, Nacht, Rerker*). — *Goetz von Berlichingen.* — *Prometheus.*
Schiller. — *Die Ræuber.* — *Das Siegesfest.*
Heine. — *Romanzen.*
Lenau. — *Polenlieder.* — *Reisebläetter.*
Gottfried Keller. — *Romeo und Julie auf dem Dorfe* (*Novellenschatz* de Heyse, au 3e volume).

AUTEURS FRANÇAIS

Bossuet. — Oraison funèbre du prince de Condé.
Choix de lettres du dix-huitième siècle publié par Lanson (Hachette), pages 195-394.
Edgar Quinet. — *Pages choisies*, jusqu'à la page 99.
Labiche. — *Le Voyage de M. Perrichon.*

AUTEUR ANGLAIS

Thackeray. — *The Four Georges.*

Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

Opérations du 1er au 14 août 1891.

Reçu des déposants :			
A Paris	1.224	versements (dont 958 nouveaux)	1.883.343 »
Dans les départements	8.018	versements (dont 513 nouveaux)	229.233 »
Ensemble	9.242	1.471	2.112.576 »
Payé aux déposants. — Arrérages de rentes viagères			247.156 28
Payé à leurs héritiers. — Remboursement de capitaux réservés			422.403 40
Ensemble			669.559 68
Les nouvelles rentes inscrites s'élèvent à aux noms de 1,963 parties.			201.757 »
Le total des rentes viagères est de réparties entre 177,653 titres.			31.943.620 »
La Caisse a perçu pour arrérages ou remboursement de rentes et valeurs			5.529 44
Elle a placé en obligations départementales et communales			123.563 09

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 14 août.

PRÉSIDENCE DE M. AL. BERTRAND

Le lieu fort de Longueil. — Longueil-Sainte-Marie, village du département de l'Oise (c'est l'avant-dernière station de la voie ferrée de Paris à Compiègne par Creil), possède, dit M. Siméon Luce, un monument des plus rares au point de vue archéologique, et vraiment sacré au point de vue patriotique. Ce monument attenant à l'église paroissiale, dont il n'est séparé que par un mur, n'est point à proprement parler un ancien château, une vieille forteresse féodale. C'est ce que l'on appelait, aux quatorzième et quinzième siècles, un lieu fort, c'est-à-dire un manoir pourvu d'une cour spacieuse entourée d'une enceinte de murs en pierre, avec une porte fortifiée, munie d'une herse ou même précédée d'un pont-levis, le tout entouré de fossés larges et profonds. C'est sous cet aspect que Jean de Venette et Jean de Noyal, qui écrivaient pendant la seconde moitié du quatorzième siècle, nous ont représenté le lieu fort de Longueil, dont la célébrité date de 1837, année où Michelet publia le troisième volume de son *Histoire de France.* Cet historien de génie, d'un génie dont l'inspiration était toute populaire, a su le premier mettre en lumière les pages vraiment épiques où Jean de Venette a raconté l'entreprise, alors si originale, de cette poignée de paysans qui, abandonnés par la royauté, se défiant de la noblesse (on était au lendemain de la Jacquerie et au cœur même du pays où elle avait sévi), se firent un point d'honneur de se défendre par eux-mêmes. Cette entreprise eut lieu en 1359, trois ans après le désastre de Poitiers, un an avant la conclusion du traité de Brétigny, alors que le roi Jean était encore prisonnier en Angleterre. Elle fut illustrée par la mort héroïque de Guillaume l'Aloue, capitaine de ces paysans, et surtout par les exploits presque fabuleux du valet de ce capitaine, l'immortel Grand-Ferré, un bon géant d'une force irrésistible, qui battit les brigands anglo-navarrais comme blé en grange. Comme dit Jean de Venette, « l'affaire fut bravement enlevée par des paysans, par Jacques Bonhomme ». Ce mot même de Jacques Bonhomme est de Jean de Venette qui, le premier, s'en est servi dans un récit historique.

Le lieu fort de Longueil est aujourd'hui une simple ferme appartenant à M. Hongre, maire de cette commune. M. Siméon Luce, qui l'a visité récemment, a trouvé des vestiges importants et significatifs du manoir de refuge dont il est fait mention dans les chroniques du moyen âge. Il donne la description de l'état actuel en s'aidant des travaux de Louis Graves et d'Emmanuel Woillez, qui l'avaient exploré en 1839 et en 1862, lorsque les fossés n'avaient pas encore été comblés. Comme le lieu fort de Longueil représente ce que l'on peut appeler les origines militaires de Jacques Bonhomme, M. Luce propose de classer la ferme Hongre parmi les monuments historiques.

M. Deloche présente quelques observations sur un passage de ce mémoire, où M. Luce cherche à expliquer un fait curieux, la résolution prise par les paysans de Longueil de n'admettre parmi eux aucun gentilhomme quand ils organisaient, en 1359, la défense du lieu fort où ils résistèrent vaillamment et avec succès à l'attaque des Anglais. M. Deloche pense qu'aux raisons indiquées par M. Luce, pour motiver cette exclusion, il faut ajouter le sentiment de mépris et d'animadversion que, depuis les défaites honteuses subies par le roi Jean et la gentilhommerie, celle-ci inspirait aux classes populaires, et qui est signalé dans les documents contemporains.

M. Luce exprime son adhésion à la remarque de M. Deloche.

M. Menant continue la lecture de son mémoire sur les inscriptions hétéennes. Il constate la présence d'un certain nombre de divinités mentionnées dans les inscriptions et se propose d'en établir la lecture. Il arrive, par des observations ingénieuses et des déductions rigoureuses, à déterminer la lecture des noms de trois dieux hétéens : Tarku, Sandu et Kamos ; il indique ensuite l'idéogramme du dieu Soleil, représenté dans sa forme symbolique. Quant aux déesses, il propose, mais très hypothétiquement, de reconnaître dans le symbole de l'une d'elles le nom de la déesse Antarata, l'Astarté des Syriens ou la Cybèle des nations de l'Asie Mineure.

N'oublions pas que les études hétéennes sont très peu répandues, surtout en France, et il faut reconnaître que M. Menant, qui en a pris l'initiative, ne s'avance dans la lecture de ces textes qu'avec la plus grande prudence et après avoir patiemment contrôlé les résultats qu'il propose.

M. Edmond Le Blant offre, au nom de M. Michel Hardy, président de la société historique et archéologique du Périgord, un travail intitulé *la Station quaternaire de Raymonden et la Sépulture d'un chasseur de rennes.*

J.-B. MISPOULET.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE

PRÉSIDENCE DE M. JOSSEAU

Après le compte rendu des travaux de la Société nationale d'agriculture pendant l'année 1890-91 lu à la séance générale annuelle par le secrétaire perpétuel, M. Passy, la Société a tenu quelques séances dont nous allons rendre compte, puis s'est ajournée au premier mercredi d'octobre.

M. le comte de Salis a attiré l'attention de la Société sur les dommages considérables causés cette année aux céréales par la sanve, moutarde sauvage, moutardon, etc. (*Sinapis arvensis*), crucifère qui s'est développé, cette année, d'une façon extraordinaire; les champs en étaient tout jaunes, à croire qu'ils avaient été ensemencés de moutarde sauvage, et cela en dépit du déchaumage qui a pour effet de provoquer la germination des semences qui sont tombées à la surface du sol, pour ensuite les enlever par les binages et les sarclages. M. de Salis voudrait voir appliquer aux céréales les semis en ligne et à écartement suffisant pour le passage de la houe à cheval.

M. Besnard a expliqué à la Société pourquoi la sanve a eu, cette année, un développement anormal. Cela tient aux réensemencements du printemps faits fin février et au commencement de mars, avant que la sanve fût germée. Il doute que l'espacement conseillé par M. de Salis soit utilement employé. L'espacement donnera de l'air à la sanve et aidera sa croissance.

L'important, c'est d'empêcher la formation des siliques qui contiennent les graines de sanve; on arrive à ce résultat en fauchant les grappes terminales, de façon à ne pas atteindre la céréale, en employant des essanveuses présentées depuis plusieurs années dans les concours.

Il y en a deux types: l'essanveuse à tambour munie de fils de fer avec rotation rapide, et la peigneuse, qui ne donnent que des résultats bien imparfaits. Ces deux instruments, dont le principe est basé sur cette observation que la tige de blé plie et se courbe, tandis que la sanve résiste et casse, ne détruisent guère que l'extrémité supérieure de la sanve.

M. Heuzé dit qu'il vaut mieux employer la faux, mais légère, puisque le talon de cette faux ne doit pas poser sur le sol. Manœuvrée par un homme qui sait s'en servir, on obtient de bons résultats. Sans doute, à l'instar des machines, elle ne détruit que les sommités florales; mais c'est un point important, puisqu'on arrête ainsi la végétation de la sanve et qu'on évite la production de la graine, c'est-à-dire la propagation de la sanve pour les années suivantes.

Mais pour obtenir un résultat vraiment utile il faudrait que le moyen fût employé par tous les cultivateurs, et tant que la destruction de la sanve ne sera pas poursuivie par tous les intéressés, on court gros risque de ne jamais la voir détruite, un seul pied de moutarde sauvage peut contenir jusqu'à 6,000 grains qui conservent pendant très longtemps leur faculté germinative; ces deux conditions exceptionnelles de reproduction et de conservation sont malheureusement fort peu combattues; il n'y a guère que les herbagères qui détruisent une certaine quantité de sanve pour la donner à manger à leurs vaches, ce qui n'est pas sans inconvénient, et cela limite par conséquent la destruction de cette plante nuisible.

M. Louis Passy a donné communication d'une lettre de M. Laverrière, correspondant de la Société, qui a fourni de précieux renseignements sur l'état des céréales en Belgique. Les blés réensemencés donneront, comme en France, de bons résultats. A la place des blés détruits, on a semé des blés roux d'hiver goldendrop et choley, et encore du chiddam. Ces froments ont réussi au delà de toute espérance, ils paraissent aussi bons que s'ils avaient été semés en automne. Les blés de printemps red bearbed april wheat et le nursery n'ont pas réussi.

De son côté, M. Marc de Haut a fait connaître que dans la région de Paris, et notamment en Seine-et-Marne, le blé de Bordeaux ensemencé au printemps a très bien réussi. On est en droit d'attendre, malgré la verse, un rendement équivalent à celui d'une bonne année. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas un déficit sur notre production habituelle. Le déficit sur le froment tiendra à ce qu'une partie des emblavures de blé détruites ont été remplacées par des emblavures d'avoine; sans quoi la récolte eût été égale à une récolte ordinaire.

M. Bouquet de la Grye, après avoir constaté la verse générale des blés, ne pensait pas que des blés ainsi versés pussent être bons à autre chose qu'à être coupés en vert pour les bestiaux. Ces conclusions pessimistes ont été combattues par MM. de Haut, Gilbert et Muret.

M. Muret a expliqué que si le temps humide a eu l'inconvénient d'amener la verse, il a préservé les blés du danger d'être saisis par le soleil, ce qu'il y avait surtout à redouter.

M. Méline a rappelé que le prochain congrès international agricole se tiendra à la Haye du 7 au 12 septembre prochain.

M. de Masquard a posé sa candidature à une place de membre correspondant. M. de Lacaze-Duthiers a rendu compte à la Société des expériences qu'il a faites sur l'ostréiculture à Roscoff. Il a apporté à la Société une huître dont la ponte était effectuée. L'aspect blanc de l'eau tient à la présence des œufs qui la troublent et lui donnent cette teinte. L'huître, après la ponte, est dans une sorte d'état d'épuisement; elle est maigre et n'a pas la saveur qu'elle possède habituellement. C'est pourquoi de la fin de mai au mois d'août elle n'est pas bonne. Quand au contraire on en fait usage avant la ponte, elle est grasse et bonne à manger.

M. Chabot-Karlen, qui suit avec tant de sollicitude tout ce qui est relatif à la pisciculture, a fait connaître les heureux résultats obtenus par l'administration dans la question du repeuplement de nos cours d'eau. Néanmoins, il faut reconnaître que l'hiver 1890-1891 a été funeste dans plusieurs départements, notamment dans l'Orne, la Haute-Marne et la Sarthe. M. Chabot-Karlen constate avec satisfaction que les assemblées départementales s'intéressent à la pisciculture et qu'elles votent des subventions pour en favoriser le développement.

M. Risler a présenté, de la part de M. Menault, inspecteur général de l'agriculture un volume intitulé: *Leçons de choses*, faites sous sa direction au concours régional agricole de Bourg, en 1891. Ces leçons comprennent: la géologie du département de l'Ain, avec échantillons à l'appui, par M. Jacquemin, professeur au lycée de Bourg; l'agriculture du département, par M. Convert, professeur à l'institut agronomique; les fruitières et la fabrication du fromage de Gruyère dans l'Ain, par M. Grandvoinnet, professeur d'agriculture. Cette leçon a été faite devant les appareils fonctionnant au concours pour la fabrication du fromage. La leçon sur la pisciculture dans l'Ain a été donnée devant les appareils de l'établissement de Gremaz-sous-Thoiry, par M. Lugrin, directeur de cet établissement.

La vache bressane considérée au point de vue de la production fromagère a été étudiée par M. Emile Thierry, directeur de l'école pratique d'agriculture de la Brosse. Les volailles de la Bresse par M. Ernest Lemoine, président de la Société nationale d'aviculture de France; la reconstitution des vignobles de l'Ain, par M. Battanchon, professeur d'agriculture du département de Saône-et-Loire; les pressoirs, par M. Mabille, constructeur à Amboise; les infiniment petits dans la nutrition des plantes, dans la formation du fumier, dans la fermentation de la bière, du cidre, du vin, etc., par M. Meurant, professeur d'agriculture à Belley; les insectes et les maladies de la vigne, par M. Vermorel, directeur de la station viticole de Villefranche (Rhône); les écoles de greffage dans l'Ain, par M. Simonet, propriétaire-viticulteur à Commanches, sont autant de leçons qui ont été très suivies.

On voit bien, par l'énoncé seul, que toutes les questions relatives à la viticulture, à l'agriculture et aux industries qui s'y rattachent, ont été traitées par des hommes compétents et qu'elles résument avec le plus grand intérêt la situation actuelle du département de l'Ain.

Ces leçons sont suivies d'un compte rendu sur l'exhibition du concours de Bourg et de la liste des récompenses.

M. Duclaux a présenté, de la part de M. Lambert, chargé de la direction du service de la station séricicole de Montpellier, une note sur l'emploi du sulfate de cuivre pur ou mélangé avec de la chaux pour la destruction du *Botrytis bassiana*, qui cause la muscardine des vers à soie.

ERNEST MENAULT.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Mardi 18 Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Juill. 91	3 %	95f30 35 40 35 30 ...	en liq..					95 25	95 25
			fin ct...	95 20			95 30		
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.	95 40	95 47½ d25				
			Pe fin p.		d1f		95 75 d50		
			Pe fin p.	95 90	95 92½ d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %...	91f	fin ct...					91 ..	
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés......	93f80 85 90	en liq..						
			fin ct...	93 80			93 87½	93 85	93 80
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)..	96f20	en liq..					96 25	96 20
			fin ct...						
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Août 91	4 ½ % 1883..............	105f25 30	en liq..					105 40	105 35
			fin ct...	105 35					
			Pe fin c.				d50		
			Pe fin c.						
			Pe fin p.				d50		
			Pe fin p.						
Août 86	Promesses d'inscript. 4½ % 1883	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4%. éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
Juill. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), nos 221,501 à 273,500	509	en liq..					505 ..	
			fin ct...						
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	550 547 50 546	fin ct...					546 ..	
Août 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	528 50 529 50 528 50	fin ct...					527 50	
Juill. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	416 416 25 416 75	fin ct...					415 ..	
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	408 410	fin ct...					410 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	104 75						105 ..	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	530	fin ct...					530 ..	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	527 528	fin ct...					530 .	
			en liq..						
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	415 416 417	fin ct...					414 50	
d°	d° d° quarts, r. 100f..	105 105 75						104 50	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	401 75 402	fin ct...					401 50	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	102 50 103	fin ct...					102 50	
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	400 398	en liq..					401 ..	
			fin ct...						
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	500	en liq..					500 ..	
			fin ct...						
			Pe fin e.						
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	550 540	en liq..					550 ..	
			au 31..						
Juin 91.	Banque de France (nominatives).	4475 4500	en liq..					4500 ..	4475 ..
			fin ct...	4475 ..					
			Pe fin c.		d40		d50		
			Pe fin p.		4495 .. d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).	450	en liq..					450 ..	448 75
			au 31..	450 ..					
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 38)	755	en liq..					757 50	760 ..
			au 31.	755 .					
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d10		
			Pe au 30		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).		en liq..						
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26).....		en liq..					457 50	
			au 31 .						
			Pe au 31						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé..... (ex-coupon 10)	355	en liq..					360 ..	
			au 31 .						
			Pe au 31						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	267 50	en liq.					267 50	267 50
			au 31..	268 75					
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	546 25 547 50 548 75..	en liq..					547 50	545 ..
			au 31..	546 25			550 ..		
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)...		au 31..						
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).	426 25	en liq..						
			au 31..						
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)..		en liq..					425 .	
			au 31..						
Août 91	Banque hypot. de Fce, r. 1000f, t.p.	517 50	fin ct...					517 50	
Mars 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	429 75	fin ct...					426 .	
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. } en représon d'ann.		en liq..					151 .	
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f. } dues par l'État..	530	fin ct.					529 ..	
			au 31						

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.		
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.	495 ..	
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.	114 50	113 ..
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500 f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %.......		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr...	109 ..	
d° 1881, 4%, r. 500 f.		
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.	1029 .	
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr..	114 75	
d° 1863, 3%, r. 100 fr.		
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4½ %, r 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.	477 .	
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	99 25	
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.		
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	46 50	46 25
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.	130 ..	
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	412 50	405 ..
Midi, d° act. de jouiss	696 25	
Nord, d° act. de jouiss.	1400 .	
Orléans, d° act. de jouiss.	1090	
Ouest, d° act. de jouiss.	570 .	
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	445 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f. t.p.	615 ..	
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.		
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	588 75	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	530 ..	
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
d° du département du Nord....		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier.............		
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.		
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	433 ..	431 ..
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	557 50	555 ..
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79)	1600 .	1575..
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entrepres (ex-c. 48).	250 ..	248 75
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1450..	
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.	260 ..	
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 14).	5450..	
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p...		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).		
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p		
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	400 ..	
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).		
d° act. de jouiss.........		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr, t.p..		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé...		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé........	1540 .	1520..
2e série, act. 500 fr., t.p..	1490..	
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.	775 ..	
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p	805 .	795 ..
Mines de Malfidano, act. de jouiss		
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	847 50	
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p	1250..	1245..

Jouissance	Mardi 18 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
	Crédit Foncier de France.								
Juill. 91	Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1252 50	en liq..					1252 50	
			fin ct...	1250 .					
			Pe fin c.		d40		d20		
			Pe fin c.		d10		d5f		
			Pe fin p.		d40		d20		
			Pe fin p.		1265 .. d10		d5f		
	Obligations :								
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.								
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	519 518 517						522	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	106						104 50	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	95						605	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	120						119 25	
Mai 91.	d° 500 fr., 63. 4%, r. 500 f.	518 516						519	
d°	communales, 3%, remb. 500 f.	504 50						504 50	
d°	d° 5es, r. 100 f.	101							
Juill. 91	d° 75. 4%, r. 500f, t.p.	515 517 50	fin ct...					515	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	395 395 50 396 395 50.	en liq..					395	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	479 478 476 479	fin ct...					480	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	479 478 480	fin ct...					482	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	474 474 50 475 474	fin ct...					474	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	420	fin ct...					420	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	474 473 50	fin ct...					472 50	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	66f	fin ct...					66	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	48f ..f	fin ct...					48	
...	d° d° (nomin.).	..f ..f	fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	580 585	en liq..					580	585
			au 31..						
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq..					683 75	
			au 31..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	810	en liq..					810	810
			au 31..	808 75					
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	330	en liq..					332 50	327 50
			au 31..	323 75			327 50		
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq..						
			au 31..	370					
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).	328 75	en liq..					328 75	
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. dévelopt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	482 50	en liq..					482 50	481 25
			au 31						
			Pe au 31		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq..						
			au 31..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..		en liq..						
			au 31						
			Pe au 31		d10		d5f		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq..						
			au 31..						
....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..	408 75	en liq..					410	
			au 31..	405					
			Pe au 31		d5f		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq..						
			au 31..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		en liq..					320	
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq..						
			au 31..						
Juil. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14).	20f	en liq..					20	
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...	207 50	en liq..						
			au 31..		d10		d5f		
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	477 50 478 75 480	au 31..					480	
Août 91	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	389 50 389 75 390	au 31					390	
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 26)....		en liq..						
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.	700 702 50 705	en liq..					700	
			fin ct..						
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'Etat), ex-coupon 30.......	620 615 620	en liq..					620	
			fin ct..						
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	901 25	en liq..					901 25	
			fin ct..						
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1480 1485	en liq..					1480	1475
			fin ct..	1477 50					
			Pe fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)...............	1291 25	en liq..					1290	
			fin ct..						
			Pe fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........	1845	en liq..					1840	
			fin ct..	1845					
			Pe fin c.		d20		d10		
			Pe fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1535 1531 25	en liq..					1545	
			fin ct..						
			Pe fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1080	en liq..					1080	
			fin ct..						
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'Etat ou de Dépts)	530	en liq..					535	
			fin ct..						
			Pe fin c.		d10		d10		
Mai 91	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	513 75 510 505 512 50	en liq..					510	
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	537 50	en liq..					536 25	
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61090 (ex-c. 11)				d10		d5f		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)	450	en liq..						
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d20		d20		
Juill. 91	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		au 31..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 19)	565	en liq..					570	
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	135	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	145	140
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)...		
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	530	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	562 50	
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	65	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1070	
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	695	
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	370	
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	112 50	110 50
Voitures à Paris, actions de jouiss.		
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 20).	430	410
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	207 50	205
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1130	1120
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.	388 75	385
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2120	2100
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4)..		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	220	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	560	
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	557 50	555
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.	810	
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	265	
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).		
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	1340	1330
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	520	515
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.	190	
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............		
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	245	
d° parts bénéficiaires.......		
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....	24 50	
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	199 50	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	428	427
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	340	338 75
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	380 50	
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.	380	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..		
d° d° de 1887 à 1985..	415	
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	412 50	
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	415 50	415
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	405	401
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	650	647
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	441	
d° nouvelles d°	446	445
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	438	437
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne : Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'Etat).....		
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	405	401
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)	405	401
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	412	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	455	452 50
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......		
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	448 75	447
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	444	442
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	443 50	
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	438 50	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	438	437
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.		
d° 52-55. 3%, r. 500f (int. gar.).	444	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	444	443
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	447 50	446 50
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	624 75	
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).	432	

Jouissance	Mardi 18 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
			en liq..						
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1440 1437 50	au 31	1437 50			1440	1445 ..	1440 ..
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1160 1170	au 31..					1160 .	
			Pe au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)	555 552 50 555	au 31..	553 75				555 ..	555 ..
			Pe au 31				d5f		
			en liq..						
Juin 91.	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	660	au 31..					660 ..	
			en liq..						
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1045 1050	au 31..					1040 ..	1040 ..
			Pe au 31		d10		d20		
			Pe au 15		d10		d10		
			en liq..						
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16)	490	au 31..					480 ..	
			en liq..						
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	705	au 31..					705 ..	700 ..
			Pe au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Janv. 91	Etablissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)..	367 50 368 75	au 31..					370 ..	
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Juin 91.	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2970	au 31..					2970 ..	
			Pe au 31		d..		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	30f 28f75 30f	au 31..	28 75				28 75	28 75
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p		au 31..						
			en liq..						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.		au 31..					52 ..	
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	25f50 26f	au 31..					25 50	
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2792 50	au 31..	2793 75	2793 75	2790 ..	2792 50	2790 ..	2790 ..
			Pe au 31		d40	2800 ..	2802 50 d20		
			Pe au 31		2810 .. d10		d40		
			en liq..						
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).	795	au 31..					800 ..	
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	305 306 25	au 31..					305 ..	
			en liq..						
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)..........	1170 1165 1170	au 31..					1160 ..	
			Pe au 31		d10		d5f		
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	142	au 31..					143 ..	
			en liq..						
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).	1975 1980	au 31 .	1980 ..				1975 ..	
			Pe au 31		d10		d20		
			en liq..						
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).	396 25	au 31..						
			en liq..						
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	490	au 31..	490 ..			495 ..	490 ..	490 ..
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		510 .. d10		d10		
			en liq..						
Oct. 86.	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	113 112	au 31..	111 25				110 ..	117 50
			Pe au 31		d10		d5f		
			en liq.						
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).	415 410 413 75 415 .... 417 50 420	au 31..	412 50			420 ..	410 ..	412 50
			Pe au 31		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
			en liq..						
Juill. 91	Angleterre, 2¾% (n.e. fixe 25f20).	C. 500f	au 31..					96 75	
Juin 91.	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.......	C. 1000	en liq..						
			au 31..						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	Gr. c.	au 31..						
			Pe au 31		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	292 50 295	en liq					290 ..	
...	d° d° c. de 5 obl..		au 31..		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.	292 50	Pe au 31						
Mai 91.	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		en liq..						
			au 31..						
...	d° d° 1000 fl. d°		Pe au 31		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	C. 10000.	en liq..						
			au 31..					97 ..	
...	d° d° 1000 fl. d°	96f90 70 60	Pe au 31		d50		d25	96 30	
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 31..						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	Pe au 31		d..		d..		
Mai 91.	d° 3%, 1873		au 31..						
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..						
...	d° d° c. de 1000 f	C. 100f	au 31.						
...	d° d° c. de 500 f		en liq..						
Mai 91.	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	en liq..						
...	d° d° c. de 500 f.	101 85	au 31 .						
Août 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..					162 ..	
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	Pe au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.	160 95							
			en liq..						
Juin 91.	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £.		au 31..						
...	d° d° 500 £.	..f	Pe au 31		d50		d25		
...	d° d° 100 £.								
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £.		en liq..						
...	d° d° 500 £.		au 31..		d..		d25		
...	d° d° 100 £.	75f 50	Pe au 31		d50				
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		en liq..						
...	d° d° 500 £.		au 31..						72 25
...	d° d° 100 £.	70f50 ..f	Pe au 31		d50		d25		
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé...		en liq..		d10		d5f		
		90f	au 31..					85 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).		
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......		
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	445 ..	444 50
d° 3% nouveau, r. 500f d°		
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	448 50	448 25
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	441 25	
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.)		
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..		
d° 3%, rembours. 500 fr.....	445 50	444 ..
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	451 ..	450 ..
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	443 ..	
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63.000......		
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'Etat. Ouest, 3%, rembours. 500 fr..	444 50	443 50
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	450 ..	449 ..
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.	1255..	
Ouest, 1855, 5%, remb 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	417 50	
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	495 ..	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	428 ..	427 ..
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	141 ..	139 ..
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	411 .	410 ..
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	.02 50	502 ..
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr....	257 50	
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	325 ..	320 ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	280 ..	
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	375 ..	
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..	55 ..	54 ..
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.	535 ..	
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.		
d° d° 5%, r. 500 f.	536 ..	
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.	475 ..	
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f..		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	301 ..	
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	510 ..	
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	525 ..	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	316 ..	
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.	510 ..	
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	515 ..	
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	314 ..	313 ..
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.		
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	250 ..	242 ..
P. Morelli et Cie, 1878. 6%, r. 500 fr.	400 ..	
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	497 ..	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....		
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	503 50	502 50
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.		
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	406 ..	
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	384 .	381 ..
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablsts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.		
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.	483 75	483 50
Jardin zool. d'acclimat., 5%, r. 500f.	500 ..	
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.	295 ..	
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	630 ..	
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 ..	12 50
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4%, remb. 500 fr.......	480 ..	
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		
Canal Panama, 5%, r. 500 f. (en liq.).	21 25	20 25
d° d° 3%, remb. 500 fr...	17 ..	16 25
d° d° 4%, remb. 500 fr...	17	16 50
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	20 50	19 50
d° d° (2e série).	20 ..	19 50
d° d° (3e série).	75 ..	72 ..
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	86 .	82 ..
d° d° depuis la répart.	82 .	78 ..
d° d° 322f 50 payés...		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	72 ..	71 50
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	645 .	
d° 3%, rembours. 500 fr.........	450 25	448 ..
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	44.	442 50
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	94 50	94 ..

Jouissance	Mardi 18 Août	Au comptant	Termes	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Avril 91	Egypte. Oblig. Daira Sanieh 4% (décr. des 6 juin et 5 juill. 1890)	492 50 492	en liq.				490	492	490
			au 31	488 75					
			Pr au 31			d10		d5f	
Mai 91	Egypte. Dette unifiée nouv., oblig. 7%, rembours. 500 fr. (Décret 18 nov. 76 et loi 17 juill. 80)	489	en liq.			d10	487 50	488 50	487 50
			au 31	488 75					
			Pr au 31			d10		d5f	
Avril 91	Egypte. Dette privil. conv. à 3½% (décrets des 6 et 7 juin 1890)	463 75 464 463 75 464	en liq.					463 75	461 25
			au 31	462 50	463 75	461 25	461 25		
			Pr au 31			d10		d5f	
Juin 91	Egypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878	520	en liq.					518	
			au 31						
Mars 91	Egypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f (nég. ch. fixe 25f)		en liq.						
	d° 5000f		au 31						
			Pr au 31			d10		d5f	
Juill. 91	Espagne. 4%, Extér. (nég. ch. fi. 1f). Coup. de 4 et 8 pes. de rente	72f 71f50	en liq.					72 50	
...	Coup. de 40 —	71 10	au 31	71				71 20	
...	Coup. de 80 —	71f 10 20	Pr au 31			d50		d25 71 20	
...	Coup. de 160 —	71f	Pr au 15			d50		d25 70 92	
...	Coup. de 240 —	70f 75 95 71f	Pr au 30			d50		d25 70 95	
...	Coup. de 480 —	70f 75 85 90 95						70 85	
...	Coup. de 960 —	70f 90 95						70 85	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég. ch. fixe 1f)	69f 50	en liq.						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba, 6%, 1886, garantis	489 50	au 31					488 50	
			en liq.						
d°	d° d° 1890, garantis	458 75 459	au 31			d10		d5f 459 50	
			Pr au 31			d10		d5f	
Juin 91	États-Unis. Cons 4½% (n.c.f. 5f)		en liq.						
Juill. 91	d° Consolidés 4%	120 75	au 31						
Juin 91	Finlande (Grd-Duché). 3½%, 89		en liq.						
...	Oblig. et coupons prescrits au bout de 20 ans de l'éch. (Titre de 617f		au 31			d10		d25	
...	— de 2468f		Pr au 31			d10		d25	
...	— de 6170f		en liq.			d10		d25	
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	402 402 50 403 75 401 50	au 31						
	Gr. c.	405	en liq.						
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	100	au 31					402	
	Gr. c.		en liq.						
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.		au 31					318	
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change fixe 2f 10). Coup. de 100 fl.		en liq.						
			au 31			d10		d25	
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe 2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	93f50	en liq.					93	89 10
...	d° 500 fl.	91f	au 31	89 10				d25 91 50	
	d° 1000 fl.	89f 89f10 20 25	Pr au 31			d50		d25 89	
Août 91	d° 4½%, or, 89 (n. ch. fi. 2f 50)		Pr au 15			d50		101 20	
...	Cap. des titres amort. preser. après 20 ans. (Obl. 100 fl.	100 50	en liq.						
	— 500 fl.		au 31					d.	
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég. ch. fixe 2f 50)		Pr au 31			d50			
			au 31						
			en liq.						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 31	90 10	90 25	90 10	90 17½	90	90 12½
	d° coup. 500 fr.	90f 10 15	Pr au 31			d1f	90 30 d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.		Pr au 31	90 40	90 60	d25			
...	d° coup. 50 fr.		Pr au 15			d1f	90 70 d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	90f 45	Pr au 15			d25		90 60	
Avril 91	d° 3%		au 31					59	
			en liq.						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f	315	au 31					318	
Mai 91	Norvège, 3½% (nég. ch. fi. 25f 20) coup. de 504 f. (20 £)		en liq.						
			au 31						
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £)		au 31						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 31						
d°	d° obl. 5% d°		au 31						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch fixe 25f 25), coup. de 20 £	38f 50 60 75 39f 39f 40	en liq.					38 35	38 50
	d° coup. de 50 £	39f	au 31	39	39 30	39	39 20	40	
...	d° coup. de 100 £	39f 39f 15 30 50	Pr au 31	39 60	40	d50		d25 38 85	
			Pr au 15			d50		d1f	
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f (C. 500 f. N° 1 à 300000 et C. 5 obl. 500001 à 929987. (C. 10 ob.	289 50 290 296 25 293	en liq.					286	
...		205 206 207	au 31					216	
...		205 206 207	au 31					200	
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	102	au 31						
Juill. 91	d° 1890, 4%		en liq.						
...	Russie, 1850, 4½% n. ch. fi. 25f 50. Oblig. de 100 £		au 31						
Mai 91	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair. Grosses coupures	97f 30 50 75 90 98f	Pr au 31					98	
			en liq.						
Juill. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Orf), n. c. fi. 4 f. Obl. de 100 r.	67f 30	au 31					67 50	
...	d° de 1000 r.		en liq.			d50		d25	
Mai 91	d° 1879, 5% (3e empr. d'Orf), n. c. fi. 4 f. Obl. de 100 r.	69f	Pr au 31	68			68 10	68 15	68
...	d° de 1000 r.	68f 30 50	en liq.			d50		d25 68 30	
			au 31						
Mai 91	d° 1880, 4%, remb. au pair. Grosses coupures	96f 50 60 70 75 80	Pr au 31	96 55				96 50	
...		97f 75 60 45	en liq.			d50		d25 98	
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 31						
Juin 91	d° 1883, 6%, or (nég. change fixe 4f), coup. de 125 r.	105 10 30	au 31					104 55	
...	coup. de 500 r.	105 50 15						105	
...	coup. de 1000 r.	105 50 15						105	
...	coup. de 10000 r.		en liq.						
Juin 91	d° 1889, 4% (or)	98f 70 50 47½	au 31					98 70	
			en liq.						
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	97f 30 50 75 98f 97f 30	au 31					97 50	
			en liq.						
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	98f 75	au 31					99	
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p., Obl. 500 f.	96f 50 70 73 77½ 80	en liq.					96 70	
...	d° 2500 f.	97f 20 50	au 31	95 60				96 80	95 60
...	d° 5000 f.	95f 70 75 80 90 96f 10	Pr au 31			d50		d25 95 80	
...	d° 12500 f.	95f 60 75 85						95 70	
			en liq.						
Juill. 91	d° d° 3e série	96f 95 97f 97f 20	au 31	96 95				96 70	
Mai 91	d° Intér. cons., 4½%, 1re ém., 1880 (n. ch. fi. 4f) C. 100 r.	66f	en liq.					67	
	C. 500 r.	66f	au 31			d50		d25 66	
	C. 1000 r.	66f	au 31					66	
Juin 91	d° 3%, obl. ch. de fer Transcaucasien, remb. au pair.	81f 60	en liq.					81 45	
			au 31						

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2¾%, 53 (n. ch. fi. 25f 20)		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Obligi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.)	325	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f 50). Obl. 100 fl. (arg.)	79	78 40
d° 1000 fl. d°		
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.	370	
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f	90	
Congo (État indép. du), Lots 1888		
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f	95	
Danemark, 3½% (nég. ch. fixe 1f 40)		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825	760	
Hollande, 2½%, C.F. (n. ch. fi. 2f 10)	13	
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	90	
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.		
Norvège, 4%, 1880	99 50	99
Emprunt Romain, 5%		
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.	95 50	
d° 1866, 5%		
Gouv. de Québec, 80, 4½%, r. 500 f		
Russie, 5%, 1822 (nég. ch. fi. 25f 20)	120 25	
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f 50)		
d° d° (105 f.		
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f. p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	98	
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.		
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t. p.		
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t. p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t. p., nos 40001 à 45000		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22)		
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20)	620	615
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t. p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	350	345
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000	342	
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083	430	429
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486		
d° Anc. réseau, 10e émission Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale		
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	415	
Beira-Alta, 3%	115	110
Caceres et au Portug. (Madrid à)	220	215
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.)	203 50	201 50
Lombardes, 3% (Sud Autriche)	315	314
d° (Série X)	320 50	319
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque	388	387 50
d° (2e série), 2e hypothèque	371	
d° (3e série), 3e hypothèque		
d° (4e série), 4e hypothèque	328 50	327
d° (5e série), 5e hypothèque	317 50	
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	352 50	
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	353	352 50
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	357 50	
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000	337	333
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000	330	
Ouest de l'Espagne, 4%	195	175
Portugais, 3%	208 50	205
d° 3%, r. de 1891 à 1982	199	195
d° 4%	244	239 75
Saragosse, 3%, 1re hypothèque	367 50	365
d° 2e hypothèque	352	350
d° 3e hypothèque	341	
Cordoue à Séville, 3%	372 50	
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700)		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Fco-Canadien, 3%, r. 500f	367	364
Crédit Mobilier Espagnol, obligat 250 fr., rembours. 300 fr.	300	299
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.	130	
d° 5%, série B, r. 504 f, t. p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	505	
Crédit fonc. Égyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	513	
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.		
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.	440	
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t. p.	415	

Jouissance	Mardi 18 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	445 447 50 ..	au 31..					444 ..	
			en liq..						
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr..	90f . f.....	au 31..					90 25	
			en liq..						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 31 .						
...	d° d° Ob. 50 £.		P° au 31		d1f		d25		
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 15		d50		d25		
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq..						
	(nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.		au 31..						
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 31		d50		d25		
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq..						
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.		au 31..						
..	d° d° c. 5000f.		P° au 31		d50		d25		
			en liq..						
Mai 91.	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	90f25 .. ..f	au 31..					90 25	
			en liq..						
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	.f.. .. ..f.	au 31..						
	d° d° gross. coup.	..f	en liq..					22 25	
d°	d° d° (sér. C).	18f55	au 31..					18 50	
	d° d° gross. coup.	..f	en liq..						
d°	d° d° (sér. D).	18f52½ 55 ..	au 31..					18 50	
...	d° d° gross. coup.		P° au 31		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq..						
	Obligations de 500 fr.	413 417 50 ..	au 31..					444 ..	
...	d° de 2500 fr.	412 50 417 50	P° au 31		d50		d25		
...	d° de 12500 fr.		P° au 15		d50		d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..						
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	447 446 25 ..	au 31 .					445 ..	
...	d° d° 2500 f.	445 442 50 ..	P° au 31		d10		d5f		
...	d° d° 12500 f.	445 442 50 ..	P° au 15		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq..						
	pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50	445	au 31..	442 50				445 ..	446 25
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		en liq..						
ex-5e r.	250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		au 31..						
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		P° au 31		d10		d5f		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)		au 15 .						
Juill. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 21.		en liq .						
			au 31..						
Juill. 88	Banque des Pays-Hongrois, act.		en liq..						
ex-1re r.	nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		au 15 .						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq..						
	100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p.		au 31.	597 50			595 ..		600 ..
	(ex-coupon 14)		P° au 31		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq..						
	250 fr. payés (ex-coupon 32)..	550 ...	au 31..					555 ..	552 50
			P° au 31		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq..						
	150 fr. payés (ex-coupon 34)..		au 31..						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq..						
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1080	au 31..					1080 ..	1072 50
			P° au 31		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions		en liq..						
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).		au 31..					480 .	
...	Grosses coupures....		P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq..						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		au 31..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq..						
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		au 15..						
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		en liq..	121 25					
	estamp. « Act. de cap. amortie ».	125	au 31..					126 25	
	(ex-coupon 14)		P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	412 50 417 50	au 31..	415 ..			418 75	410 ..	410 ..
			P° au 31		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes.		en liq..						
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		au 15..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat		en liq..						
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.	612 50 610 ..	au 31..	612 25	613 75	611 25	611 25	612 50	620 ..
			P° au 31		d10		d5f		
	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq..						
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	115 130 140 .	au 31..	130 ..				115 ..	
Juin 91	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	212 50	au 31..	210 ..	212 50	210 ..	210 ..	212 50	211 25
			P° au 31		d10		d5f		
	Grosses coupures....	210 212 50 ..	P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p. : 200000 act. de 1862 ; 100000 a. de 1881 ; 60000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq..						
	de 1889. (ex-coup. 42)........	623 75	au 31..	613 75				625 ..	615 ..
	Grosses coupures....		P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 59).....	280	au 31..	280 ..	281 25	278 75	281 25	280 ..	280 ..
			P° au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	132 50 130 ..	au 31..	127 50	135 ..	125 ..	126 25	122 50	120 ..
		... 127 50	P° au 31		140 .. d10		d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 63)......	278 75 280 ..	au 31..	281 25				280 ..	280 ..
			P° au 31				d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p.		en liq..						
		330	au 31..						
	(ex-coupon 22)		P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq..						
	a. 500 poset., t.p. nos 1 à 40000).	700	au 31..					700 ..	
	(ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).		P° au 31		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	Change	Papier long	Papier court
3%	Amsterdam	207 1/8 à 207 3/8..	206 5/8 à 206 7/8 et 4%.
4%	Allemagne.	123 1/16 à 123 3/16	122 15/16 à 122 1/16 et 4%
4%	Vienne....	211.... à 211½...	211.... à 211½ et 4.. %.
5%	Barcelone..	456.... à 458.....	455.... à 458.. et 4.. %.
5%	Madrid....	456 ... à 458.....	456.... à 458.. et 4.. %.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4.. %.
5%	St-Pétersb.	255.... à 257.....	256.... à 258 . et 4.. %.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4.. %.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 31 . à 25 33...	25 25½ à 25 26½—2½%.
	d° chèque	25 27½ à 25 28½.	25 27½ à 25 28½—......
3%	New-York.	518½.. à 519½...	518½. à 519½..—3..%.
3%	Belgique..	1/8 pte. à pair	1/16pte à 3/16pte—3..%.
6%	Italie.....	1½ pte à 1¾ pte..	1¾ pte à 2¼ pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ⅛ pte..	3/16pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 4% à 5% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 240 à 245 .. 0/00 pte.
Quadruples espagnols........................ 81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains....... 81 .. à 81 25
Piastres mexicaines......................... 3 97½ à 4 02
Souverains anglais.......................... 25 22 à 25 27
Banknotes................................... 25 24 à 25 29
Aigles des Etats-Unis....................... 25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)........................ 24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes.... 20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliém. 40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d° 20 .. à .. ..
Couronnes de Suède.......................... 27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 96 1/16 —1 heure, 96 1/8
Vienne, Métall, ...—Papier, 92 55 — Monnaie, 92 50
Crédit Autrichien... 282 .. | Chem. de Fer Autrich. 279 50
Change sur Londres.... Demande, 118 15 — Offre, 118 50
Change sur Paris....... Demande, 46 775 — Offre, 46 80
Lots................ 138 . | Napoléon 9 405

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 18 Août 1891

	Disponible	Livrable dern. cours.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3................	36 50 à .. .	
Roux 88° nets..............	36 25 à 36 50	
Raffinés, bonne sorte........	106 50 à	
— belle sorte.........	107 50 à	
Certificats de sortie.........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	36 50 à 36 625
— Septembre......	.. .. à	36 625 à 36 50
— 4 d'Octobre....		36 125 à 35 25
— 4 premiers.....		35 625 à 35 75
		.. .. à .. ...
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	43 .. à	
Courant du mois..........		40 .. à 40 75
Septembre		40 50 à 40 25
4 derniers...............		39 75 à 39 50
4 premiers...............		40 .. à 39 75
		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	53 50 à	
Courant..................		53 .. à 53 50
Septembre		53 75 à 54 25
4 derniers...............		55 . à .. ..
4 premiers...............		55 75 à 56 ..
		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts............	75 50	
—	.. ..	
Colza en tonnes............	77 50	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	85 50	
—	.. ..	
Courant..................		75 50 à .. ..
Septembre		76 .. à 76 25
4 derniers...............		77 50 à 77 25
4 premiers...............		79 25 à 79 50
		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	62 25 à	
Courant..................		62 .. à 62 25
Septembre................		63 .. à 63 25
Septembre-Octobre........		63 75 à 63 50
4 derniers...............		64 .. à 64 25
4 de Novembre............		64 50 à 64 75
COURS DU MERCREDI 12 Août.		
SUIF DE PLACE *48° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	64 25 à	
SUIF DE PROVINCE *48° 1/2, enfûté, en gare Paris.*	63 50 à	

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Mardi, 18 août 1891.

La bourrasque d'Irlande persiste et se creuse en étendant son influence vers le sud-est (Valentia 743m/m). Les hauteurs barométriques tombent au-dessous de 760m/m sur la France et l'Espagne; elles restent également faibles sur l'est de l'Allemagne et au centre de la Russie (Riga 757m/m), tandis qu'une hausse assez rapide a lieu sur la Scandinavie (Christiansund, 763m/m). Le vent est fort d'entre sud-est et sud-ouest en Irlande, modéré du sud-ouest en Bretagne. Des pluies sont tombées sur les Iles-Britanniques, les côtes d'Allemagne et la Bretagne où elles ont été abondantes.

La température monte sur presque toute la France et dans le bassin de la mer du Nord. Ce matin, le thermomètre marquait 4° à Arkangel, 15° à Paris, 17° à Skudesness et 26° à Alger. On notait 14° au Puy de Dôme et 7° au Pic du Midi.

En France, le temps est à la pluie et des orages sont probables; la température va rester normale. — A Paris, hier, très beau temps; pluie ce matin à onze heures. Max. : 24°; min.: 12°6. A la tour Eiffel, à sept heures matin, température 15°2.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer belle à Dunkerque, Calais et Boulogne; peu agitée au Havre ; belle à Cherbourg.

Océan : mer agitée à Brest ; calme à Lorient.

Méditerranée : mer agitée à Marseille ; belle à Scié ; calme à Nice.

Situation du mardi 18 août 1891 (soir). — La pression reste très basse sur l'ouest de l'Europe. En Fraance, le temps est à la pluie ; des orages sont probables.

Chemin de fer d'Orléans.

Excursions en Touraine, aux châteaux des bords de la Loire et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1er itinéraire. — 1re classe, 95 fr.; 2e classe, 70 fr. — Durée : 30 jours. — Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours; Loches, et retour à Tours; Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, le Croisic, Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant payement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

2e itinéraire. — 1re classe, 60 fr.; 2e classe, 45 fr. — Durée : 15 jours. — Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours; Loches, et retour à Tours; Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré, à toutes les gares du réseau d'Orléans, des billets aller et retour réduits de 25 % pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versâ*.

Ces billets sont délivrés toute l'année : à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Relations rapides entre Paris (gare d'Orléans) et Bordeaux. — Les relations entre Paris (gare d'Orléans) et Bordeaux sont établies par des trains rapides et express dans chaque sens. Les trains express admettent des voyageurs de toutes classes.

De Paris (gare d'Orléans) sur Bordeaux :

Train rapide (1re cl.) : départ 9 h. 15 matin, arrivée 5 h. 57 soir; trajet 8 h. 42. — Train express (1re, 2e, 3e cl.) : départ 11 h. 20 matin, arrivée 10 h. 14 soir; trajet 10 h. 54. — Train-poste (1re cl.) : départ 8 h. 20 soir, arrivée 6 h. 45 matin ; trajet 10 h. 25. — Train-poste (1re cl.) : départ 9 h. 25 soir, arrivée 7 h. 28 matin; trajet 10 h. 3. — Train express (1re, 2e, 3e cl.) : départ 9 h. 45 soir, arrivée 9 h. 11 matin; trajet 11 h. 26.

De Bordeaux sur Paris (gare d'Orléans) :

Train express (1re, 2e, 3e cl.) : départ de Bordeaux-Saint-Jean 5 h. 55 matin, arrivée 4 h. 48 soir; trajet 10 h. 53. — Train rapide (1re cl.) : départ de Bordeaux-Bastide 9 h. 2 matin, arrivée 5 h. 43 soir ; trajet 8 h. 41. — Train express (1re, 2e, 3e cl.) : départ de Bordeaux-Bastide 12 h. 20 soir, arrivée 11 h. 59 soir; trajet 11 h. 39. — Train-poste (1re cl.) : départ de Bordeaux-Saint-Jean 6 h. 15 soir, arrivée 5 h. 8 matin ; trajet 10 h. 53. — Train-poste (1re cl.) : départ de Bordeaux-Saint-Jean 6 h. 45 soir, arrivée 5 h. 26 matin; trajet 10 h. 41. — Train express (1re, 2e, 3e cl.) : départ de Bordeaux-Bastide 10 h. 53 soir, arrivée 10 h. 39 matin; trajet 12 h. 4.

En outre, un train de luxe dit « sud-express » part de Paris (gare du Nord) à 6 h. 53 du soir les lundi, mercredi et samedi, et arrive à Bordeaux-Saint-Jean à 3 h. 34 matin.

Au retour, ce train « sud-express » passe à Bordeaux-Saint-Jean les lundi, mercredi et vendredi à 10 h. 58 matin pour arriver à Paris (gare du Nord) à 8 h. 10 soir.

De plus, les mardi et jeudi un train de luxe dit « Pyrénées-express » part de Paris (gare du Nord) à 6 h. 53 soir pour arriver à Bordeaux-Saint-Jean à 3 h. 34 matin. En sens inverse, le train « Pyrénées-express » passe à Bordeaux-Saint-Jean à 3 h. 35 matin pour arriver à Paris (gare d'Orléans) à midi 9 et à Paris (gare du Nord) à 1 h. de l'après-midi.

L'itinéraire de Paris (gare d'Orléans) à Bordeaux et réciproquement offre les prix les plus rdéuits de transport entre ces deux villes.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Du 14 août.

Loyauté (Gustave), boucher, rue Rochechouart, 9. – Liquid. prov., M. Hécaen, 14, rue de l'Ancienne-Comédie.

Hinrichsen (Carl-Conrad-Wilhelm), libraire-éditeur, rue de Verneuil, 22. — Liquid. prov., M. Hécaen, 14, rue de l'Ancienne-Comédie.

Sucrerie-sucraterie de Ribécourt, société anonyme, rue Chauchat, 23. — Liquid. prov., M. Cotty, 27, quai de la Tournelle.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 14 août.

Malfray (Clovis-Mathieu), md de primeurs et comestibles, rue Notre-Dame-de-Lorette, 44. — Synd. prov., M. Menaut, 20, rue de l'Hirondelle.

H. Acchart, ancien mercier, rue Lacroix, 16. — Synd. prov., M. Cotty, 27, quai de la Tournelle.

Lecomte, ancien md de vins, épicerie et fruiterie, rue des Gravilliers, 61. — Synd. prov., M. Maillard, 3, boulevard St-André.

Bertin et Cie, agents d'affaires, rue de Châteaudun, 39. — Synd. prov., M. Chevillot, 7, rue Jean-Lantier.

Spectacles du Mercredi 19 Août.

Opéra. — 8 h. »/». — *Faust*, opéra en 5 actes, de MM. Michel Carré et Jules Barbier, musique de M. Ch. Gounod : Mmes Bosman, Agussol, Canti; MM. Vaguet, Plançon, Melchissédec, Ragneau.

Théâtre-Français. — 8 h. 1/4. — *Hernani*, drame en 5 actes, en vers, de Victor Hugo : Mounet-Sully, J.-P. Mounet, Le Bargy, Martel, Joliet, Villain, Falconnier; Mmes A. Dudlay, Amel.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Gaité. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — 8 h. 1/4. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. Lemonnier : Mmes Riquet-Lemonnier, Lévi-Leclerc, Perrot; MM. Gravier, Desjardins, Regnard, Jaeger, Avelot.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le Procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année. — Caravane Egyptienne.

OPÉRA-COMIQUE, ODÉON, GYMNASE, VAUDEVILLE, CHATELET, PALAIS-ROYAL, PORTE-SAINT-MARTIN, MENUS-PLAISIRS, NOUVEAUTÉS : clôture annuelle.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

Le 5 septembre 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du département, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux de réfection du quai de Vauban, au port de Palais.

Travaux à l'entreprise	50.678	»
Somme à valoir	21.322	»
Total	72.000	»

Cautionnement provisoire, 1,500 fr.
Cautionnement définitif, 3,000 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de M. l'ingénieur ordinaire, à Vannes.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

AVIS D'ADJUDICATION

Le 27 août 1891, à onze heures du matin, il sera procédé, rue de Grenelle, n° 103, à Paris, à l'adjudication publique de l'entreprise de l'établissement des lignes de télégraphie sous-marine :

1° Entre Marseille et Oran;
2° Entre Marseille et Tunis.
(DEUX LOTS)

Les demandes d'admission à l'adjudication devront être parvenues à la direction générale des postes et des télégraphes avant le 12 août 1891.

On pourra prendre connaissance des arrêtés et cahier des charges, rue de Grenelle, n° 103 (division du matériel et de la construction, 2e bureau), tous les jours non fériés, de onze heures à quatre heures.

BILLETS HYPOTHÉCAIRES 6 % DE L'ILE DE CUBA

Émission de 1886.

Le *1er septembre 1891*, il sera procédé, en séance publique, dans l'hôtel de la Banque Hispano-Coloniale, à Barcelone, dans les conditions déterminées par l'ordre royal du 10 mai 1886, au 21e tirage trimestriel des Billets hypothécaires de l'Ile de Cuba, à rembourser au pair le 1er octobre prochain.

(TRADUIT DE L'ESPAGNOL)

Nous Felipe-Augusto Corral, juge d'instruction du district de l'Hôpital de celle ville;

Par le présent édit expédié par suite de ce accordé dans le procès sur déclaration en état de suspension de payements de la « Real Compañia de Canalizacion y Riegos del Ebro », tous les créanciers de cette Compagnie sont prévenus pour que dans le délai de trois mois ils se présentent pour donner conformité à la proposition de contrat présenté dernièrement par la susdite « Real Compañia » et dont la teneur est comme suit:

« Nouvelle proposition de contrat de la « Real Compañia de Canalizacion y Riegos del Ebro ».

I. Liquidation et payement des créances.

1° A titre de solde et fin de tous comptes jusqu'à ce jour, pour capital, intérêts, dommages, frais et autres, est fixé comme ci-après pour les effets du contrat, le montant des créances privilégiées comme suit:

		Pesetas
A —	Mr José Canicio y Sala. Pesets	1.750.000
B —	Le Crédit mobilier de Paris.....	1.500.000
C —	Mr. Rafael Polo, ou ses héritiers	400.000
D —	Mr. Pascual Ballesté et Mr. Mateo Llasat..................	200.000
E —	Mr. Rafael Rico, ou son cessionnaire, Mr. Dalmacio Monner	150.000
F —	« La Catalana General de Credito », sans préjudice de la partie de sa créance n'ayant pas le caractère de privilège, laquelle s'élève à pesets 76.410	230.000
	Pesetas	4.230.000

Les contrats consignés dans les deux actes du 12 septembre 1879 et l'accord du 26 février 1881 avec ladite « Sociedad Catalana General de Credito » restent rescindés.

2° La Compagnie anglaise de dessèchement des prés de San Charles, représentée par MM. Gibbs et Beiks, aura droit, jusqu'au 1er janvier 1912, à l'eau pour l'arrosage des terrains qu'elle possède sur le delta droit de l'Ebre, en tant qu'elle ne dépasse pas les 83 mètres cubes par minute prévus dans l'acte du 15 avril 1867, les mêmes qu'elle pourra réclamer pendant la pépériode susdite.

Jusqu'au 1er janvier 1912 la Compagnie de dessèchement payera, en raison de la culture, des boues ou autre forme quelconque sous laquelle elle bénéficie, par 100 hectares ou moins, le forfait annuel de 1,500 piécettes et 15 piécettes en sus pour chaque hectare dépassant les 100 hectares susdits.

L'hypothèque établie dans le susdit acte subsistera jusqu'à ce que le présent article obtienne accomplissement, restant, nonobstant, jusqu'alors subrogée à celle qui se fera en garantie de l'émission d'obligations dont il sera question, ne pouvant la Compagnie de dessèchement réclamer en aucun cas le payement d'intérêts.

3° Le montant des autres créances contre la Compagnie est fixé conformément au bilan et à la liste des créanciers, présentés au tribunal le premier, le 23 février 1889, et la seconde, le 13 septembre de la même année; ces pièces étant considérées comme faisant partie de la présente proposition de contrat, devant se faire les rectifications que les deux articles précédents produiront après approbation dudit contrat, si la Compagnie obtient ou une nouvelle concession, ou la totalité, ou une partie du prix de son avoir, autrement ce que dispose l'article treizième devant être observé.

4° La Compagnie fera les démarches nécessaires auprès des pouvoirs publics et du conseil d'Etat, pour obtenir qu'on la réhabilite, pour ce qui concerne les arrosages, dans la jouissance des droits que les concessions lui attribuaient ou qu'il lui en soit octroyé d'autres nouvelles, ainsi que pour que soit résolu en justice le procès sur réclamations de l'administration, signant à cet effet les instances, actes, compromis, cessions et autres qu'il sera nécessaire, constituant les cautions qu'il y aura lieu, et disposant de 2,250 obligations sur les 5,000 émises jusqu'à présent sous la condition qu'elles seront plus tard échangées contre celles qui seront émises conformément au présent contrat et des actions qu'elle jugera à propos de créer.

5° Dès que ladite réhabilitation sera obtenue, la compagnie avec apurement de toutes les hypothèques et autres charges à elle imposées, ainsi que les annotations préventives, émettra 10,000 obligations au porteur amortissables par tirages dans le terme de 70 ans à partir du 1er janvier 1900, de valeur nominale 500 piécettes chacune et intérêt de 5 0/0 annuel sur première hypothèque des concessions, des canaux construits et à construire, des terrains et autres droits et possessions de la Compagnie. En vertu de quoi restera sans effet l'émission de 5,000 obligations qui fut faite suivant acte reçu par M. Francisco de S. Maspons, notaire dans cette ville, le 27 octobre 1883, et les inscriptions qui furent faites dans le registre de la propriété seront radiées, ces inscriptions conservant jusqu'alors toute leur force. Le premier coupon des obligations sera payé 12 mois après l'achèvement des travaux des canaux de gauche.

6° Dès que les nouvelles obligations seront émises le payement des créances aura lieu dans la forme suivante: I. Le Crédit mobilier et M. Canicio toucheront soixante-dix pour cent de leurs créances respectives, en obligations au pair, et les trente pour cent restant en actions également au pair. II. Les autres créanciers, mentionnés dans l'article premier, toucheront cinquante pour cent en obligations et les cinquante pour cent restant en actions, les unes et les autres au pair. III. Les héritiers de M. Romulo Zaragoza, ainsi que M. Julio Carvalho et leurs consorts, trente pour cent en obligations et trente pour cent aussi, par solde, en actions au pair. IV. Les autres créanciers toucheront quinze pour cent en obligations et quinze pour cent aussi, pour solde, en actions, les unes et les autres au pair.

Pour ce qui concerne le payement des créances pour le montant desquelles on remettrait moins d'une action ou d'une obligation, ainsi que pour les fractions représentant une valeur au-dessous de celle de l'une ou de l'autre, on remettra des coupures au porteur, sans intérêt, échangeables, en tout temps, contre les titres correspondants, pourvu que les fractions susdites jointes à d'autres fractions complètent le montant d'une action ou d'une obligation.

7° Dans le cas improbable où la Compagnie n'obtiendrait pas sous l'une ou l'autre forme et en plus ou en moins d'étendue d'être réhabilitée dans les droits qui, pour l'arrosage des deux deltas, lui étaient concédés par les lois des 26 novembre 1851 et 5 juillet 1867 et prescrivait pourtant en totalité ou en partie la valeur de ses possessions, distribuera son avoir total dans les proportions suivantes: I. Aux créanciers mentionnés dans l'article premier, soixante-cinq pour cent, comme suit: vingt-cinq pour cent au Crédit mobilier; vingt-cinq pour cent à M. José Canicio et proportionnellement entre les autres créanciers de l'article premier et les héritiers de M. Romulo Zaragoza et M. Julio Carvalho et consorts, quinze pour cent et ce qui, éventuellement, resterait après couverture respectivement des deux créances susmentionnées, conformément au montant qui leur a été attribué dans le susdit article. II. Aux autres créanciers, dix-sept et demi pour cent et ce qui, éventuellement, resterait de ce assigné dans le paragraphe précédent; et III. Dix-sept et demi pour cent restant aux actions en circulation.

II. — Situation intérimaire.

8° Devant admettre nécessairement l'éventualité où tous les intéressés maintiendraient dans toute leur étendue leurs droits, pour dans le cas imprévu où le présent contrat n'obtiendrait pas l'efficacité complète dont il est question dans les articles 4 et 5, jusqu'à ce que ce cas se réalise, l'intervention des créanciers se constituera et réalisera moyennant un comité formé par M. José Canicio, le Crédit mobilier et la Catalana general de Credito, ou par des personnes spécialement autorisées par eux à cet effet.

Sans préjudice des accords que pour l'exercice de ses fonctions particulières adoptera le comité, celui-ci désignera, afin de ne pas embarrasser les opérations de la Société, un délégué pris dans son sein, amovible ou remplaçable, s'il le juge à propos; ce délégué devra contrôler tous les payements et les autoriser de sa signature, sans laquelle aucun de ces payements ne pourra être fait.

Dans le même susdit but de faciliter les opérations et la marche de la Société, mais tout en établissant en même temps une garantie commune à tous de la réalisation de la présente clause, le gérant de la Société assumera le caractère et la responsabilité de dépositaire des fonds perçus par lui.

Le comité en question sera dissous au moment de la remise des actions et des obligations convenues aux créanciers, en payement des créances respectives, ou dès que leur consignation formelle sera faite.

Dans le cas où quelque difficulté s'élèverait entre le comité et le gérant, elle sera tranchée dans les huit jours, par Son Excellence monsieur Vicente Romero Girou, à titre de seul arbitre amiable, à l'effet de quoi un acte d'engagement sera dressé.

9° Tant que la situation intérimaire mentionnée dans l'article précédent subsistera, un bilan annuel sera dressé avec l'intervention du délégué du comité, et les bénéfices nets réalisés seront distribués conformément à la proportion établie dans l'article 7.

10° Tant que la situation actuelle de l'administration durera le budget du personnel ne pourra dépasser la somme de soixante mille piécettes.

III. — Dispositions additionnelles.

11° Dès que ce contrat sera agréé, le dépôt judiciaire constitué à Tortose cessera et les statuts seront modifiés afin de les mettre en harmonie avec les dispositions dudit contrat.

12° Lorsque le cas se présentera de faire l'émission d'obligations dont il est question dans l'article cinq, les hypothèques constituées en faveur des créanciers en rapport avec l'article premier seront radiées, moyennant le payement ou la consignation des valeurs correspondantes, aux termes de l'article six.

13° Si, après quatre ans écoulés, la Compagnie n'était pas réhabilitée dans la plénitude de ses droits ou qu'elle n'ait pas obtenu de nouvelles concessions, ou que la totalité ou une partie de son avoir ne lui ait pas été remise, ce contrat restera sans effet à la sollicitation de la majorité des créanciers d'un des groupes quelconque, et tous seront réintégrés dans la plénitude de leurs droits et de leurs actions, à partir des titres originaires de leurs créances, sans qu'aucune question soit préjugée, par le présent contrat, à l'égard de l'importance, de la priorité et de la préférence desdites créances, ni leur classification légale modifiée.

14° Toutes les questions que susciterait la mise en vigueur du présent contrat seront décidées par des experts amiables nommés selon droit. Les questions, nonobstant, entre le comité ou son délégué et le gérant de la Compagnie ou son conseil d'administration, seront décidées conformément à l'article huit.

Les porteurs de titres d'obligations et les créanciers seront soumis, pour toute question qui pourrait surgir, à la juridiction du domicile de la « Real Compagnie de Canalizacion y Riegos del Ebro » qui est à Barcelone.

15° Toutes les créances dont le montant n'aurait pas été touché ou réclamé judiciairement pendant les cinq années suivantes, à partir du jour où, par ladite Compagnie, sera inséré dans la *Gaceta de Madrid*, comme définitif l'arrêt d'approbation du contrat, seront prescrites en faveur de la Compagnie.

Seront prescrits aussi, passé le terme de cinq ans, les droits à toucher les coupons d'obligations, le montant de celles qui auraient été appelées à l'amortissement et les dividendes actifs d'actions.

Les créanciers sont prévenus que, la personnalité de ceux du premier et du troisième groupe mentionnés dans l'article 12 de la loi du 12 novembre 1869, qui édite des règles pour le cas de faillite des compagnies de chemins de fer à appliquer aux compagnies concessionnaires de canaux, se considérera légalement constituée pour ladite acceptation du contrat pour ce résultant du bilan et l'acquiescement sous une forme quelconque de celles exprimées suffira sans que nulle autre formalité soit nécessaire.

Barcelone, le 30 juillet 1891.

F. AUGUSTO CORRAL. — Pour autorisation de M. LORENZO BOSCH: JUAN TORRENS, *délégué*.

Je soussigné, traducteur juré près les tribunaux,

Certifie la présente traduction fidèle et conforme à l'original en langue espagnole.

Barcelone, le 6 août 1891.

FELIPE EIXARCH ALBEROLA.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels*: LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 224. Le numéro : 15 centimes. Jeudi 20 Août 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

Depuis le 1er janvier 1891, le prix de l'exemplaire du Journal officiel (*année courante*) *est de* **15 centimes**, *quel que soit le nombre des suppléments.*

SOMMAIRE DU 20 AOUT

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 19 Août 1891.

Par décret en date du 17 août 1891, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères, et vu la délibération du conseil de l'ordre en date du 14 août 1891 :

M. Hélouis (Marie-Félix-Eugène), consul de 2e classe, premier drogman de la légation de la République française à Tanger, a été nommé chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur ; 23 ans de services.

Le Président de la République française,

Sur le rapport des ministres de l'intérieur et des finances,

Vu le décret du 20 juin 1890 qui a interdit jusqu'à nouvel ordre l'importation en France des drilles et chiffons, ainsi que des objets de literie tels que matelas, couvertures, etc., venant d'Espagne ;

Vu l'avis du comité de direction des services de l'hygiène,

Décrète :

Art. 1er. — Le décret susvisé du 20 juin 1890 est rapporté.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin des lois.*

Fait à Fontainebleau, le 18 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

Le ministre des finances,

ROUVIER.

Par décrets du Président de la République en date des 17 et 18 août 1891 et rendus sur la proposition du ministre de l'intérieur, ont été convoqués pour le dimanche 6 septembre prochain :

Les électeurs du canton de Tarascon (Ariège) à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Carbonne, décédé.

Les électeurs du canton de Sartène (Corse) à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Angelino Susini, dont l'élection a été annulée.

Les électeurs du canton de Neubourg (Eure) à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Briosne, décédé.

Les électeurs du canton de Châteauneuf (Finistère) à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Dubuisson, élu conseiller général et ayant opté pour ce dernier mandat.

Par décret en date du 28 juillet 1891, rendu sur le rapport du ministre des travaux publics, M. Lax (Jules), ingénieur en chef de 1re classe au corps des ponts et chaussées, a été nommé inspecteur général de 2e classe hors cadres pour prendre rang à dater du même jour.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Infanterie. — Par décision présidentielle du 16 août 1891, M. le lieut. Jochaud du Plessix, du 2e rég. d'inf. de mar., passe, pour convenances personnelles, au 132e rég. d'inf. de ligne, en rempl. de M. le lieut. Tirlot, qui permute avec lui.

Par décis. minist. du 14 août 1891 :

M. Bourdouche, capit. au 40e rég. d'inf., passe, pour convenances personnelles, au 46e rég. de même arme, en rempl. de M. de Teyssière, mis hors cad. (ét.-maj.).

M. Grange, lieut. au 37e rég. d'inf., passe d'office au 156e rég. de même arme, en rempl. de M. Clermont, mis en non-activ.

Par décis. minist. du 17 août 1891 :

M. Jauge, chef de bat. au 59e rég. d'inf., passe, pour convenances personnelles, au 122e rég. de même arme, en rempl. de M. Ledeuil, mis en non-activ.

M. Malick, chef de bat. au 143e rég. d'inf., passe, pour convenances personnelles, au 59e rég. de même arme, en rempl. de M. Jauge, changé de corps.

Par décis. minist. du 18 août 1891, M. Mondet, capit. au 4e rég. d'inf., passe, pour convenances personnelles, au 49e rég. de même arme, en rempl. de M. Noirot, admis à la retraite.

Cavalerie. — Par décis. minist. du 17 août 1891, M. Gaillard-Bournazel, capit. au 5e rég. de huss., détaché dans le serv. des remontes, est affecté au 4e rég. de spahis et maintenu dans ses fonctions actuelles.

Sous-officiers candidats à des emplois civils ou militaires classés par la commission instituée en vertu de l'article 24 de la loi du 18 mars 1889.

SUPPLÉMENT A LA 17e LISTE

La nomination de ces sous-officiers aux emplois réservés par la loi précitée aura lieu d'après leur classement et au fur et à mesure des vacances. Aucun candidat n'a été classé pour les emplois non désignés dans les tableaux ci joints.

Les sous-officiers compris dans ce supplément prennent rang après les candidats portés sur la liste insérée au *Journal officiel* du 21 février 1891.

Ministère des affaires étrangères.

ADMINISTRATION CENTRALE

Commis expéditionnaires.

1 Durand-Lagrangère (Pierre-François-Timoléon), ex-adjudant au 20e régiment d'infanterie. A Paris, 59, rue Doudeauville. Egalement classé expéditionnaire au ministère de la justice.

2 Schilinger (Simon-Boniface-Philippe), ex-maréchal des logis à la compagnie de gendarmerie de la Nouvelle-Calédonie. A Paris, 15, passage Saint-Dominique. Egalement classé expéditionnaire au sous-secrétariat des colonies.

Ministère de la justice.

ADMINISTRATION CENTRALE

Expéditionnaires.

2 Durand-Lagrangère (Pierre-François-Timoléon), ex-adjudant au 20e régiment d'infanterie. A Paris, 59, rue Doudeauville. Egalement classé expéditionnaire au ministère des affaires étrangères.

CONSEIL D'ÉTAT ET COUR DE CASSATION

Commis expéditionnaires.

1 Chassigneux (Joseph), adjudant au 1er régiment de spahis. Au corps. Egalement classé expéditionnaire au ministère de l'agriculture.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Commis.

3 Monier (François), adjudant au 142e régiment d'infanterie. Au corps. Egalement classé commis de 5e classe à la trésorerie d'Afrique.

4 Franco (Charles-Eugène), sergent à la 16e section de secrétaires d'état-major et du recrutement. Au corps. Egalement classé [illegible]

ADMINISTRATION DES CULTES

Expéditionnaires.

2 Baret (Joseph-Marius), maréchal des logis chef au 2e régiment de cuirassiers. Au corps. Egalement classé receveur buraliste.

Ministère de l'intérieur.

ADMINISTRAION CENTRALE

Expéditionnaires.

5 Enderlen (Maurice-François), adjudant au 18e régiment d'artillerie. Au corps.

6 Blier (Léon-Constant), adjudant au 18e bataillon de chasseurs à pied. Au corps.

7 Chiffe (Marie-Victorien), adjudant au 90e régiment d'infanterie. Au corps. Egalement classé expéditionnaire aux finances.

PRISONS

Gardiens des maisons centrales et pénitenciers agricoles.

1 Marinetti (Antoine-Dominique), ex-adjudant au 150e régiment d'infanterie. A Bastia, 5, rue Droite. Egalement classé gardien de prisons et surveillant des colonies pénitentiaires.

Gardiens de prisons, maisons cellulaires de courtes peines, prisons en commun.

1 Marinetti (Antoine-Dominique), ex-adjudant au 150e régiment d'infanterie. A Bastia, 5, rue Droite. Egalement classé gardien des maisons centrales et surveillant des colonies pénitentiaires.

Surveillants des colonies pénitentiaires et maisons d'éducation pénitentiaire.

1 Marinetti (Antoine-Dominique), ex-adjudant au 150e régiment d'infanterie. A Bastia, 5, rue Droite. Egalement classé gardien des maisons centrales et gardien de prison.

PRÉFECTURES ET SOUS-PRÉFECTURES

Expéditionnaires.

3 Renard (Louis-Joseph), adjudant au 85e régiment d'infanterie. Au corps. Egalement classé expéditionnaire à l'assistance publique.

4 Hallier (Joseph-Léon-Désiré), adjudant au 1er régiment de zouaves. Au corps. Egalement classé préposé des contributions indirectes

SURETÉ PUBLIQUE

Commissaires de police dans les départements.

5 Niederst (Louis), adjudant au 84e régiment d'infanterie. Au corps. Egalement classé inspecteur spécial de la police des chemins de fer.

6 Gagnot (Paul-Marie), adjudant au 20e escadron du train des équipages militaires. Au corps.

7 Gide (Charles-Albert), maréchal des logis chef au régiment d'artillerie de la marine. Au corps. Egalement classé commissaire spécial de la police des chemins de fer.

Commissaires spéciaux de la police des chemins de fer.

5 Weiss (Protais-Amédée), adjudant au 134e régiment d'infanterie. Au corps.

6 Gide (Charles-Albert), maréchal des logis chef au régiment d'artillerie de la marine. Au corps. Egalement classé commissaire de police dans les départements.

Inspecteurs spéciaux de la police des chemins de fer.

1 Niederst (Louis), adjudant au 84e régiment d'infanterie. Au corps. Egalement classé commissaire de police dans les départements.

2 Dagors (Jules-Gaston), ex-maréchal des logis à la compagnie de gendarmerie de la Nouvelle-Calédonie. A Chagny (Saône-et-Loire).

SERVICE SANITAIRE

Capitaines de santé.

2 Colonna (Dominique-Antoine), adjudant au 40e régiment d'infanterie. Au corps. Egalement classé receveur buraliste.

Gouvernement général de l'Algérie.

ADMINISTRATION CENTRALE

Commis

2 Lunardi (Joseph-Antoine), portier-consigne de 2e classe à Alger.

3 Maguin (Etienne), portier-consigne de 1re classe à Montmédy. Egalement classé commis à l'administration départementale et préposé sédentaire en Algérie.

ADMINISTRATION PROVINCIALE, DÉPARTEMENTALE ET COLONIALE

2 Maguin (Etienne), portier-consigne de 1re classe à Montmédy. Egalement classé commis à l'administration centrale et préposé sédentaire en Algérie.

3 Plaire (Célestin-Ferdinand-Pascal), adjudant au 2e régiment de cuirassiers. Au corps. Egalement classé commis des contributions diverses en Algérie.

CONTRIBUTIONS DIVERSES

Commis ordinaires.

4 Plaire (Célestin-Ferdinand-Pascal), adjudant au 2e régiment de cuirassiers. Au corps. Egalement classé commis à l'administration provinciale.

TRÉSORERIE D'AFRIQUE

2 Monier (François), adjudant au 142e régiment d'infanterie. Au corps. Egalement classé commis à la grande chancellerie de la Légion d'honneur.

FORÊTS

Préposés actifs (gardes domaniaux).

3 Chenevay (Joseph), adjudant au [illegible] régiment d'infanterie de marine. Au corps. Egalement classé garde domanial en France.

4 Dubent (Antoine), sergent au pénitencier militaire de Birkadem.

Préposés sédentaires (gardes sédentaires).

3 Maguin (Etienne), portier-consigne de 1re classe à Montmédy. Egalement classé commis à l'administration centrale et commis à l'administration provinciale.

Ministère des finances.

ADMINISTRATION CENTRALE

Commis expéditionnaires.

17 Peyrichoux (Antoine), adjudant au 131e régiment d'infanterie. Au corps.

18 Santamaria (Martin), portier-consigne à Ajaccio.

19 Ariès (Jean-Marie-François-Basile), adjudant au 13e régiment d'artillerie. Au corps.

20 Parisot (Alexandre-Ernest), portier-consigne à Oran.

21 Duroux (Etienne-Léon), adjudant au 156e régiment d'infanterie. Au corps.

22 Chiffe (Marie-Victorien), adjudant au 90e régiment d'infanterie. Au corps. Egalement classé expéditionnaire à l'intérieur.

CONTRIBUTIONS DIRECTES

Percepteurs.

76 Cornuot (Rémy-Amédée), adjudant au 84e régiment d'infanterie. Au corps.

77 Pansanel (Paul), adjudant au 14e régiment d'artillerie. Au corps.

78 Authié (Jean-Antoine-Amédée), adjudant au 13e régiment d'infanterie. Au corps.

79 Kungler (Emile), adjudant vaguemestre du 75e régiment d'infanterie. Au corps.

80 De Lévis (Jean-Baptiste-Osmin), adjudant au 58e régiment d'infanterie. Au corps.

81 Devsine (Jean-Etienne), chef armurier de 1re classe au 7e régiment de cuirassiers. Au corps.

82 Pourcelot (Charles-Francisque-Emile), sergent à la 7e section de commis et ouvriers militaires d'administration.

83 Couture (Emile-Nicolas), sous-chef de musique au 2e régiment étranger. Au corps.

84 Foatelli (Séverin), adjudant au 141e régiment d'infanterie. Au corps.

85 Dayet (Charles-Honoré), adjudant au 7e régiment d'infanterie. Au corps.

86 Pilliard (Edouard-Lucien), adjudant au 1er régiment d'artillerie-pontonniers. Au corps.

87 Maurice (François-Lucide), adjudant au 2e régiment d'artillerie. Au corps.

88 Fossoyeux (Joseph-Alexandre), adjudant au 15e régiment d'artillerie. Au corps.

89 Delteil (Jean), adjudant-vaguemestre du 132e régiment d'infanterie. Au corps.

90 Jourdant (Louis), adjudant au 13e régiment d'artillerie. Au corps.

91 Tourtour (Emile-Auguste-Hippolyte), maréchal des logis au 2e régiment de cuirassiers. Au corps.

92 Defond (Daniel-Léon-Lucien), ex-maréchal des logis au 15e régiment de chasseurs. A Sèvres, 10, Grande-Rue.

93 Pollet (Adolphe), ex-sergent au 106e régiment d'infanterie. A Valenciennes (Nord).

94 Saury (Adonis), adjudant au 3e régiment de chasseurs. Au corps.

95 Laurent (Henri), sergent à la 8e section de secrétaires d'état-major et du recrutement. Au corps.

DOUANES

Commis.

14 Mélinot (François), adjudant au 85e régiment d'infanterie. Au corps.

15 Macé (Jules), sergent à la 9e section de secrétaires d'état major et du recrutement. Au corps.

16 Ortoli (Don François), sergent-major au 145e régiment d'infanterie. Au corps.

17 Gaussen (Louis), adjudant à l'école de Saint-Hippolyte-du-Fort.

18 Robin (Charles-Constant), adjudant au 3e régiment de tirailleurs algériens. Au corps. Egalement classé garde des bois de Boulogne et de Vincennes.

19 Franceschi (Paul-Dominique), adjudant au 1er régiment de zouaves. Au corps.

20 Plumerel (Jules), adjudant au 9e bataillon de chasseurs à pied. Au corps.

21 Pages (Dieudonné), adjudant au 159e régiment d'infanterie. Au corps.

22 Martinetti (Pierre-François), ex-adjudant au 116e régiment d'infanterie. A Prunelli-di-Fiumorbo (Corse).

23 Franco (Charles-Eugène), sergent à la 16e section de secrétaires d'état-major et du recrutement. Au corps. Egalement classé commis à la grande chancellerie de la Légion d'honneur.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Préposés de 3e et de 2e classe.

5 Gourret (François-Marie), ex-maréchal des logis à la compagnie de gendarmerie de [illegible]. A [illegible] (Morbihan).

5 Bourget (Adolphe-Valentin), adjudant au 15e escadron du train des équipages militaires. Au corps.

6 Hallier (Joseph-Léon-Désiré), adjudant au 1er régiment de zouaves. Au corps. Egalement classé expéditionnaire dans les préfectures et sous-préfectures.

7 Levet (Jean-Baptiste), adjudant au 3e régiment de zouaves. Au corps.

8 Belleney (Auguste-Nicolas), sergent au 37e régiment d'infanterie. Au corps. Egalement classé surveillant militaire des établissements pénitentiaires.

Receveurs buralistes.

67 Lapointe (Léon-Auguste), adjudant au 26e régiment d'infanterie. Au corps.

68 Suchan (Jean-Baptiste-Arthur), adjudant au 24e régiment d'artillerie. Au corps.

69 Grandthille (Charles-Julien), ex-adjudant au 4e régiment de tirailleurs algériens. A Nancy, 13, rue Granville. Egalement classé gardien de bureau à l'instruction publique et surveillant aux chemins de fer de l'Etat.

70 Werquin (Gustave-Napoléon), adjudant au 77e régiment d'infanterie. Au corps.

71 Foucachon (Léonce-Pierre-Charles-Lazare), adjudant au 134e régiment d'infanterie. Au corps.

72 Kraemer (Philippe-Henri-Charles), adjudant au 104e régiment d'infanterie. Au corps.

73 Maury (Jean-Hippolyte-Alfred), adjudant au 117e régiment d'infanterie. Au corps.

74 Beveraggi (Louis-Napoléon), ex-adjudant au 20e régiment d'infanterie. A La Porta Corte (Corse).

75 Etienne (Jean-Charles-Nicolas), adjudant au 25e régiment d'infanterie. Au corps.

76 Hyvernat (Alphonse-Isidore-Sylvain), adjudant au 15e bataillon d'artillerie de forteresse. Au corps.

77 Egloff (Jean-Adam), adjudant au 2e régiment d'artillerie-pontonniers. Au corps.

78 Hermann (Jean-Baptiste-Numa), ex-adjudant à la 3e compagnie de cavaliers de remonte. A Puymirol (Lot-et-Garonne).

79 Gagneur (Auguste-Désiré), adjudant au 132e régiment d'infanterie. Au corps. Egalement classé pour timbreur et garçon de magasin de l'enregistrement, surveillant des télégraphes, commis ambulant des octrois.

80 Hirardot (Claude-Victor), ex-adjudant au 15e bataillon de chasseurs à pied. A Nancy, boulevard Lobeau, 89.

81 Rochas (Jean-Baptiste-Donatien), adjudant au 142e régiment d'infanterie. Au corps.

82 Laurent (Marie-Florentin), maréchal des logis au 9e régiment de hussards. Au corps.

83 Champeaux (Léon-Isidore), adjudant au 117e régiment d'infanterie. Au corps. Egalement classé ordonnateur des pompes funèbres.

84 Dupont (Augustin-François), adjudant au 72e régiment d'infanterie. Au corps.

85 Bonis-Charancle (Martial-Eugène-Alfred), ex-adjudant au 1er régiment d'infanterie de marine. A Dournazac (Haute-Vienne).

86 Gorse (Martial), ex-adjudant au 86e régiment d'infanterie. A Eygurande (Corrèze).

87 Tarrido (Jean-Adolphe-Louis), ex-adjudant au 6e régiment d'infanterie de marine. A la Bastide-d'Armagnac (Landes).

88 Colonna (Dominique-Antoine), adjudant au 40e régiment d'infanterie. Au corps. Egalement classé capitaine de santé.

89 Barel (Joseph-Marius), maréchal des logis chef au 2e régiment de cuirassiers. Au corps. Egalement classé expéditionnaire à l'administration des cultes.

90 Valeille (Martin), adjudant au 123e régiment d'infanterie. Au corps.

91 Vidol (Marius-Félicien-Joseph), adjudant au 1er régiment d'infanterie de marine. Au corps.

92 Olivier (Jean), sergent à la 16e section de secrétaires d'état-major et du recrutement. Au corps.

93 Sévénier (Achille-Adrien), ex-adjudant au 2e régiment de chasseurs d'Afrique. A Labeaume (Ardèche).

94 Reynard (Jules-Auguste), maréchal des logis au 11e régiment de dragons. Au corps.

95 Martin (Joseph-Alphonse), adjudant au 59e régiment d'infanterie. Au corps.

96 Haugé (Jean-Baptiste), ex-sergent à la 21e section d'infirmiers militaires. A Lay-Saint-Christophe (Meurthe-et-Moselle).

97 Guidicelli (Joseph-Marie), adjudant au 3e régiment d'infanterie. Au corps.

98 Rossignol (Pierre), adjudant au 132e régiment d'infanterie. Au corps.

99 Giudicelli (Jacques), adjudant au 139e régiment d'infanterie. Au corps.

100 Dubost (Jean-Baptiste-Théodore-Achille), adjudant au 16e régiment de chasseurs. Au corps.

101 Picot (Pierre), sergent à la 17e section de secrétaires d'état-major et du recrutement. Au corps.

102 Drappier (Auguste-Alphonse), maréchal des logis à la 1re compagnie de cavaliers de remonte. Au corps.

103 Bataille (Henri-Louis-Augustin), adjudant au 139e régiment d'infanterie. Au corps.

104 Garnier (Séraphin-Joseph-Michel), adjudant au 7e régiment d'infanterie de marine. Au corps. Egalement classé expéditionnaire à la préfecture de police.

105 Bernès (Jean-Philippe), adjudant au 15e régiment d'infanterie. Au corps.

106 Delaye (François-Pierre), adjudant au 16e régiment d'infanterie. Au corps. Egalement classé expéditionnaire à la Caisse des dépôts et consignations.

107 Delthour (Edouard-Jean-Antoine), adjudant au 153e régiment d'infanterie. Au corps.

108 Depeyre (Omer-Jean-Robert), adjudant au 160e régiment d'infanterie. Au corps.

109 Deschamps (Jules-Antoine), adjudant au 35e régiment d'infanterie. Au corps. Egalement classé expéditionnaire à la Caisse des dépôts et consignations.

110 Raillet (Auguste-Charles), adjudant au 2e régiment de tirailleurs algériens. Au corps.

111 Raynaud (Pierre), ex-adjudant au 108e régiment d'infanterie. A Fontcouverte (Aude).

112 Rouan (François), adjudant au 160e régiment d'infanterie. Au corps.

113 Tamet (Mathieu), adjudant au 93e régiment d'infanterie. Au corps. Egalement classé expéditionnaire à l'assistance publique.

114 Versini (Dominique), adjudant au 61e régiment d'infanterie. Au corps.

115 Brimont (Jules), adjudant au 33e régiment d'artillerie. Au corps.

116 Vinciguerra (Etienne), adjudant au 7e régiment d'infanterie. Au corps.

117 Picaud (Marie-Honoré-Césaire), adjudant au 16e régiment d'infanterie. Au corps. Egalement classé expéditionnaire à la caisse des dépôts et consignations.

118 Chattenot (Désiré-Antoine), adjudant au 13e régiment d'infanterie. Au corps.

119 Latapie-Esquerré (Julien-François), adjudant au 103e régiment d'infanterie. Au corps.

120 Aigneperse (Denis-Antoine), adjudant au 80e régiment d'infanterie. Au corps.

121 Albertini (Pierre-Félix), adjudant au [illegible] régiment d'infanterie. Au corps.

122 Audigier (Félix-Victorin), adjudant au [illegible] régiment d'infanterie. Au corps.

123 Cazaret (Paul-Arthur), sergent-major au 3e régiment de tirailleurs tonkinois. Au corps.

124 Celle (André), maréchal des logis [illegible] d'artillerie. Au corps.

125 Trouart (Adolphe-Séraphin), ouvrier d'état. (Direction d'artillerie de Tunisie.)

126 Ponsin (Ancelme-Alexandre), adjudant au 7e régiment d'infanterie de marine. Au corps.

127 Poirson (Marie-Pierre-Henri, surnommé Charles), adjudant au 1er régiment étranger. Au corps.

128 Etiévant (Louis-Hippolyte), adjudant au 16e régiment d'infanterie. Au corps.

129 Lamothe (Mathieu), adjudant au 34e régiment d'infanterie. Au corps. Egalement classé casernier en France et peseur titulaire.

130 Matrot (François, dit Léon), adjudant au 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique. Au corps.

131 Rubin-Delanchy (Auguste), sergent à la 21e section d'infirmiers militaires. Au corps.

132 Cohendy (Auguste), adjudant au 19e régiment d'artillerie. Au corps.

133 Poulat (Jean-Auguste-Ernest), ex-adjudant au 2e régiment de tirailleurs algériens. A Mâcon, 23, rue de Paris.

134 Pradel (Philippe), adjudant au 9e escadron du train des équipages militaires. Au corps.

135 Peuget (Louis-Félix), adjudant au 3e régiment de chasseurs d'Afrique. Au corps.

136 Francès (Fulcrand-Abel), ex-sergent au 107e régiment d'infanterie. A Bordeaux, 125, rue du Tondu.

137 Happlemont (Jules-François), sergent à la 11e section de secrétaires d'état-major et du recrutement. Au corps. Egalement classé écrivain-comptable des matières au ministère de la marine.

138 Roussel (Virgile-Honoré), ex-sergent au 94e régiment d'infanterie. A Paris, 79, rue Clignancourt.

139 Streiff (Auguste), ex-sergent au 126e régiment d'infanterie. A Boulogne-sur-Seine, 38, Grande-Rue.

MANUFACTURES DE L'ÉTAT

Commis de culture.

7 Givaudan (Pierre-Paul-Aimé-Gabriel), adjudant au 22e régiment d'infanterie. Au corps.

8 Ferrand (Edmond), adjudant au 20e régiment d'infanterie. Au corps.

9 Grisot (Hubert), adjudant-vaguemestre au 138e régiment d'infanterie. Au corps.

10 Véran (Paul-Auguste), adjudant au 11e régiment d'infanterie de marine. Au corps.

11 Guimbal (Jules-Alfred), adjudant au 76e régiment d'infanterie. Au corps.

ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE

Timbreurs et garçons de magasin.

3 Schreiber (Jean-Baptiste), ex-adjudant au 132e régiment d'infanterie. A Digoin (Saône-et-Loire). Egalement classé surveillant des télégraphes, commis des octrois, garde des cimetières.

4 Gagneur (Auguste-Désiré), adjudant au 132e régiment d'infanterie. Au corps. Egalement classé receveur buraliste, surveillant des télégraphes et commis ambulant des octrois.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Commis expéditionnaires.

7 Guibal (Edouard-Alexis), adjudant au 3e régiment d'infanterie. Au corps.

8 Camard (Ernest-Léonard-Antoine), adjudant au 98e régiment d'infanterie. Au corps.

9 Picaud (Marie-Honoré-Césaire), adjudant au 16e régiment d'infanterie. Au corps. Egalement classé receveur buraliste.

10 Gault (Oscar-Henri), adjudant au 123e régiment d'infanterie. Au corps.

11 Delage (François-Pierre), adjudant au 16e régiment d'infanterie. Au corps. Egalement classé receveur buraliste.

12 Deschamps (Jules-Antoine), adjudant au 35e régiment d'infanterie. Au corps. Egalement classé receveur buraliste.

13 Pellissier (Victor-Edouard), maréchal des logis au 2e régiment de dragons. Au corps.

14 Poux (Henri-Léopold-Célestin), adjudant au 16e régiment d'infanterie. Au corps.

Ministère de la guerre.

ADMINISTRATION CENTRALE

Expéditionnaires.

17 Guimet (François-Joseph), sergent à la 20e section d'infirmiers militaires. Au corps.

18 Pillon (Edmond), adjudant au 41e régiment d'infanterie. Au corps.

19 Poirot (Etienne), adjudant au 54e régiment d'infanterie. Au corps.

20 Debrinski (Eugène), portier-consigne à la direction du génie au ministère de la guerre.

Caserniers en France.

4 Marcadet (Léon), adjudant au 18e bataillon de chasseurs à pied. Au corps. Egalement classé concierge à la préfecture de la Seine.

5 Lamothe (Mathieu), adjudant au 34e régiment d'infanterie. Au corps. Egalement classé receveur buraliste et peseur titulaire.

Caserniers en Algérie et en Tunisie.

3 Darricades (Paul-Auguste-Jacques-Sixte), adjudant au 1er régiment de zouaves. Au corps.

SERVICE GÉOGRAPHIQUE DE L'ARMÉE

Gardiens de bureau.

1 Bouche (François-Victor), sergent-major chef de fanfare au 24e bataillon de chasseurs à pied. Au corps.

POUDRES ET SALPÊTRES

Concierges des établissements des poudres.

1 Hubel (Jean-Michel, adjudant au 38e régiment d'artillerie. Au corps. Egalement classé concierge des écoles d'agriculture.

Ministère de la marine.

ADMINISTRATION CENTRALE

Commis expéditionnaires.

4 Dosse (Victor), sergent-major à l'école polytechnique.

5 Saffroy (Henri), adjudant au 6e régiment d'infanterie de marine. Au corps. Egalement classé receveur des postes.

COMPTABLES DES MATIÈRES

Ecrivains (commis).

1 Happlemont (Jules-François), sergent à la 11e section de secrétaires d'état-major et du recrutement. Au corps. Egalement classé receveur buraliste.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts

ADMINISTRATION CENTRALE

Commis expéditionnaires.

4 Michaut (Auguste-Isidore), adjudant au 114e régiment d'infanterie. Au corps.

Gardiens de bureau et concierges, y compris l'Institut.

1 Grandthille (Charles-Julien), ex-adjudant au 4e régiment de tirailleurs algériens. A Nancy, 13, rue Granville. Egalement classé receveur buraliste et surveillant au chemin de fer de l'Etat.

COLLÈGE DE FRANCE

Appariteurs.

1 Yèche (Antoine-Louis), sergent à la 13e section de secrétaires d'état-major et du recrutement. Au corps. Egalement classé appariteur à l'école des chartes.

ÉCOLE DES CHARTES

Appariteurs.

1 Yèche (Antoine-Louis), sergent à la 13e section de secrétaires d'état-major et du recrutement. Au corps. Egalement classé appariteur au collège de France.

Ministère de l'agriculture.

ADMINISTRATION CENTRALE

Expéditionnaires.

3 Chassigneux (Joseph), adjudant au 1er régiment de spahis. Au corps. Egalement classé expéditionnaire au conseil d'Etat

ÉCOLES D'AGRICULTURE

Concierges.

1 Hubel (Jean-Michel), adjudant au 38e régiment d'artillerie. Au corps. Egalement classé concierge des établissements des poudres.

FORÊTS

Gardes domaniaux.

6 Chenevay (Joseph), adjudant au 11e régiment d'infanterie de marine. Au corps. Egalement classé préposé actif (garde domanial) en Algérie.

7 Gillet (Jean-Baptiste), adjudant au 132e régiment d'infanterie. Au corps.

8 Helgen (Auguste-Victor), sergent au 69e régiment d'infanterie. Au corps.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

CONSERVATOIRE DES ARTS ET MÉTIERS

Gardiens de galerie et concierges.

2 Collinet (Léonce-Nicolas-Emile), adjudant au 130e régiment d'infanterie. Au corps.

POIDS ET MESURES

Vérificateurs adjoints.

3 Bostmanbrun (Pierre-François), adjudant-vaguemestre au 4e régiment de spahis. Au corps.

4 Rostaing (Jean-Stanislas), adjudant au 157e régiment d'infanterie. Au corps. Egalement classé receveur des postes.

5 Meyzounial (Baptiste-Gilles), adjudant au 1er régiment de chasseurs d'Afrique. Au corps.

6 Monge (Claude-Emmanuel), sergent à la 7e section de secrétaires d'état-major et du recrutement. Au corps.

7 Biron (Baptiste), ex-maréchal des logis au 18e régiment d'artillerie. A Toulouse, rue du Vieux-Raisin, 10.

Administration des postes et télégraphes.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Receveurs des départements.

17 Sanson (François-Léonce), adjudant-vaguemestre du 29e régiment d'infanterie. Au corps.

18 Ortoli-Giacomoni (Jean-Jacques), adjudant-vaguemestre du 9e régiment d'infanterie. Au corps.

19 Chauvin (Joseph-Auguste), adjudant au 96e régiment d'infanterie. Au corps.

20 Chauvelle (Simon-Charles-Maurice-Camille), adjudant au 2e régiment de zouaves. Au corps.

21 Roche (Ernest-Henri), adjudant au 160e régiment d'infanterie. Au corps.

22 Ménard (Marie-Octave), adjudant au 2e régiment d'infanterie de marine. Au corps.

23 Coreau (Maurice), adjudant vaguemestre du 6e régiment de chasseurs d'Afrique. Au corps.

24 Jacob (Alexandre), adjudant au 8e régiment d'infanterie de marine. Au corps.

25 Montaron (Joseph), adjudant au 56e régiment d'infanterie. Au corps.

26 Deiber (Jean-Florent), adjudant-vaguemestre du 48e régiment d'infanterie. Au corps.

27 Rostaing (Jean-Stanislas), adjudant au 157e régiment d'infanterie. Au corps. Egalement classé vérificateur adjoint.

28 Guillery (Pierre-Augustin-Lucien), adjudant au 57e régiment d'infanterie. Au corps.

29 Terry (André), adjudant au 24e bataillon de chasseurs à pied. Au corps.

30 Baciocchi (Jean-Nicolin), adjudant instructeur à l'école de Saint-Hippolyte-du-Fort.

31 Hubert (François-Henri), adjudant au 31e régiment d'infanterie. Au corps.

32 Jauze (Barthélemy-François), adjudant au 134e régiment d'infanterie. Au corps.

33 Saffroy (Henri), adjudant au 6e régiment d'infanterie de marine. Au corps. Egalement classé expéditionnaire au ministère de la marine.

34 Weiss (Paul-Joseph), ex-maréchal des logis chef au 18e régiment d'artillerie. A Toulouse, 34, boulevard Riquet.

35 Juin (Alfred-Léopold), sergent-major chef de fanfare au 5e bataillon d'infanterie légère d'Afrique. Au corps.

36 Tantin (Jean), sergent à la 15e section de secrétaires d'état-major et du recrutement. Au corps.

Facteurs de ville des départements.

5 Cognault (Joseph-François), sergent à la 20e section d'infirmiers militaires. Au corps. Egalement classé peseur titulaire.

6 Picateau (Guillaume), adjudant au 133e régiment d'infanterie. Au corps. Egalement classé garde des bois de Boulogne et de Vincennes.

TÉLÉGRAPHIE

Surveillants.

5 Schreiber (Jean-Baptiste), ex-adjudant au 132e régiment d'infanterie. A Digoin (Saône-et-Loire). Egalement classé timbreur et garçon de magasin, commis des octrois et garde des cimetières.

6 Galland (Michel-Jean), adjudant au 13e régiment d'artillerie. Au corps. Egalement classé surveillant des palais nationaux.

7 Gagneur (Auguste-Désiré), adjudant au 132e régiment d'infanterie. Au corps. Egalement classé receveur buraliste, timbreur et garçon de magasin et commis ambulant des octrois.

8 Collin (Emile-Nicolas), tambour-major du 143e régiment d'infanterie. Au corps.

9 Lard (Arnaud-Camille), sergent au 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique. Au corps.

10 Pécal (François), adjudant au 2e régiment de zouaves. Au corps.

SOUS-SECRÉTARIAT D'ÉTAT DES COLONIES

Expéditionnaire à l'administration centrale.

2 Schilinger (Simon-Boniface-Philippe), ex-maréchal des logis à la compagnie de gendarmerie de la Nouvelle-Calédonie. A Paris, 15, passage Saint-Dominique. Egalement classé expéditionnaire aux affaires étrangères.

Commis de 2e classe des directions de l'intérieur.

1 Degand (Etienne-Edouard-Marie), maréchal des logis à la compagnie de gendarmerie de la Nouvelle-Calédonie. Au corps.

Surveillants militaires des établissements pénitentiaires.

2 Belleney (Auguste-Nicolas), sergent au 37e régiment d'infanterie. Au corps. Egalement classé préposé des contributions indirectes.

3 Tardivat (Joseph), ex-sergent au 5e régiment d'infanterie de marine. A Ronnet (Allier).

Ministère des travaux publics.

PALAIS NATIONAUX

Surveillants.

5 Galland (Michel-Jean), adjudant au 13e régiment d'artillerie. Au corps. Egalement classé surveillant des télégraphes.

6 Hoste (Félix), tambour-major du 36e régiment d'infanterie. Au corps.

7 Agier (Antoine-Paul), adjudant au 27e régiment d'infanterie. Au corps.

Portiers.

2 Monnerie (Antoine), sergent au 105e régiment d'infanterie. Au corps.

SERVICES DIVERS

Gardes-pêche.

1 Sajot (Marie-Eugène-Maximin), sergent à la 8e section de commis et ouvriers militaires d'administration. Au corps.

ADMINISTRATION DES CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Commis à la petite vitesse.

1 Gérald (Jean-Baptiste), ex-adjudant au 113e régiment d'infanterie. A Paris, 25, rue Fondary.

Surveillants.

1 Grandthille (Charles-Julien), ex-adjudant au 4e régiment de tirailleurs algériens. A Nancy, 13, rue Granville. Egalement classé receveur buraliste et gardien de bureau à l'instruction publique.

Préfecture de la Seine.

ADMINISTRATION CENTRALE

Commis expéditionnaires.

9 Le Barz (Désiré-François), adjudant au 162e régiment d'infanterie. Au corps. Egalement classé inspecteur de la police municipale.

10 Bianchetti (Jacques), ex sergent-major à la 15e section de commis et ouvriers militaires d'administration. A Paris, 13, avenue de Châtillon.

11 Lamothe (Augustin), adjudant au 3e régiment de zouaves. Au corps.

12 Patez (Paul), adjudant au 8e escadron du train des équipages militaires. Au corps.

13 Deforges (Laurent-Auguste-Léon), ex-adjudant au 127e régiment d'infanterie. A Nanterre.

14 Lefèvre (Henri-Marie-Joseph), ex-adjudant au 17e régiment de chasseurs. A Paris, 49, rue Claude-Bernard.

Concierges.

4 Marcadet (Léon), adjudant au 18e bataillon de chasseurs à pied. Au corps. Egalement classé casernier en France.

OCTROIS — ENTREPÔTS

Commis ambulans.

16 Franceschi (Joseph), ex-adjudant au 11e régiment d'infanterie. A Montauban (Tarn-et-Garonne).

17 Schreiber (Jean-Baptiste), ex-adjudant au 132e régiment d'infanterie. A Digoin (Saône-et-Loire). Egalement classé timbreur et garçon de magasin, surveillant des télégraphes et garde des cimetières.

18 Gagneur (Auguste-Désiré), adjudant au 132e régiment d'infanterie. Au corps. Egalement classé timbreur et garçon de magasin et receveur buraliste.

19 Thomassin (Alexandre-Auguste), adjudant au 7e régiment d'infanterie de marine. Au corps.

20 Karrer (Emile), adjudant au 57e régiment d'infanterie. Au corps.

21 Maillard (Alcide-Léopold-Polydor), maréchal des logis à la 4e compagnie de cavaliers de remonte. Au corps.

22 Prince (Jean-Louis), sergent au 87e régiment d'infanterie. Au corps.

23 Cochenet (Philippe), ex-sergent au 129e régiment d'infanterie. A Romagne-sous-les-Côtes (Meuse).

24 Lescarcelle (Gustave-Clotaire), maréchal des logis au 3e régiment de chasseurs. Au corps.

25 Blanchouin (Frédéric-Pierre), sergent au prytanée militaire.

PERCEPTIONS MUNICIPALES

Surveillants des entrepôts des quais Saint-Bernard et de Bercy.

3 Caboche (Jules-Ernest), ex-sergent-major à la 24e section de commis et ouvriers militaires d'administration. A Paris, 43, boulevard Montparnasse.

Peseurs titulaires.

3 Cognault (Joseph-François), sergent à la 20e section d'infirmiers militaires. Au corps. Egalement classé facteur de ville.

4 Lamothe (Mathieu), adjudant au 134e régiment d'infanterie. Au corps. Egalement classé receveur buraliste et casernier en France.

5 Massoni (Dominique-Félix-Fructueux), adjudant au 148e régiment d'infanterie. Au corps.

MAIRIES

Ordonnateurs des pompes funèbres.

5 Brisach (Charles), adjudant au 78e régiment d'infanterie. Au corps.

6 Champeaux (Léon-Isidore), adjudant au 117e régiment d'infanterie. Egalement classé receveur buraliste.

Gardes des cimetières.

7 Schreiber (Jean-Baptiste), ex-adjudant au 132e régiment d'infanterie. A Digoin (Saône-et-Loire). Egalement classé timbreur et garçon de magasin, surveillant des télégraphes et commis ambulant des octrois.

8 Ligour (Camille-Henri), maréchal des logis chef au 19e régiment de chasseurs. Au corps. Egalement classé gagiste au mont-de-piété et inspecteur de la police municipale.

9 Noble (Jules-Thiers), adjudant au 5e régiment d'infanterie de marine. Au corps.

TRAVAUX DE PARIS

Gardes des bois de Boulogne et de Vincennes.

6 Robin (Charles-Constant), adjudant au 3e régiment de tirailleurs algériens. Au corps. Egalement classé commis des douanes.

7 Picateau (Guillaume), adjudant au 133e régiment d'infanterie. Au corps. Egalement classé facteur de ville.

8 Dard (Jules-Edouard-Paul), adjudant au 1er régiment de zouaves. Au corps.

SERVICES DIVERS

Gagistes du Mont de piété.

1 Ligour (Camille-Henri), maréchal des logis chef au 19e régiment de chasseurs. Au corps. Egalement classé garde des cimetières et inspecteur de la police municipale.

2 Giacobbi (Horace), adjudant-vaguemestre du 145e régiment d'infanterie. Au corps.

ASSISTANCE PUBLIQUE

Expéditionnaires.

10 Renard (Louis-Joseph), adjudant au 85e régiment d'infanterie. Au corps. Egalement classé expéditionnaire dans les préfectures et les sous-préfectures.

11 Rau (Louis-Adolphe), adjudant commis-greffier près le conseil de guerre séant à Rouen.

12 Tainel (Mathieu), adjudant au 96e régiment d'infanterie. Au corps. Egalement classé receveur buraliste.

Préfecture de police.

ADMINISTRATION CENTRALE

Commis expéditionnaires.

3 Garnier (Séraphin-Joseph-Michel), adjudant au 7e régiment d'infanterie de marine. Au corps. Egalement classé receveur buraliste.

4 Serres (Jean-Léon-Ernest), ex-maréchal des logis chef au 8e régiment de cuirassiers. A Saint-Ouen, 63, avenue Micholet.

POLICE MUNICIPALE

Inspecteurs.

4 Le Barz (Désiré-François), adjudant au 162e régiment d'infanterie. Au corps. Egalement classé expéditionnaire à la préfecture de la Seine.

5 Ligour (Camille-Henri), maréchal des logis chef au 19e régiment de chasseurs. Au corps. Egalement classé gagiste au mont-de-piété et garde des cimetières.

NAVIGATIONS ET PORTS

Inspecteurs.

2 Sapience (Gustave-Georges), adjudant au 12e régiment de cuirassiers. Au corps.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décret en date du 18 août 1891, M. Picolet (Omer-Théodore), enseigne de vaisseau démissionnaire, a été nommé au grade d'enseigne de vaisseau dans la réserve de l'armée de mer.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 19 Août 1891.

Le ministre de l'agriculture vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

Paris, le 17 août 1891.

Monsieur le préfet,

La loi qui a été promulguée le 3 août 1891 et insérée au *Journal officiel* du 4 de ce mois a apporté certaines modifications à la loi des 15 juillet 1878-2 août 1879 relative au phylloxera, sur lesquelles je dois appeler votre attention.

Les nouvelles dispositions ont pour but de simplifier la procédure suivie jusqu'à ce jour en vue de la reconstitution de notre vignoble à l'aide des cépages étrangers.

Jusqu'à présent les autorisations pour la libre circulation des sarments et plants de vignes, quelle que soit leur provenance, étaient données par arrêté ministériel. La loi du 3 août 1891, par son article 1er, confère ce droit aux conseils généraux ; ces autorisations peuvent s'étendre au département tout entier, aux arrondissements, cantons ou communes.

Toutefois le législateur, préoccupé du danger que pourrait présenter pour les départements voisins encore indemnes ou partiellement atteints l'introduction de vignes étrangères, a fait une restriction.

Vous remarquerez, en effet, et j'appelle sur ce point toute votre attention, que dans le dernier paragraphe de l'article 2 il est dit : « En cas de divergence d'opinions entre les conseils généraux des départements limitrophes, le ministre de l'agriculture statuera en dernier ressort. »

Il résulte de cette restriction que toute délibération du conseil général autorisant l'importation des cépages exotiques ou provenant de localités phylloxérées devra être soumise aux conseils généraux des départements limitrophes intéressés.

Ce n'est que dans le cas où les avis seront favorables que vous pourrez prendre l'arrêté d'exécution, en ayant soin de viser dans les considérants de cet arrêté l'avis ou les avis des départements limitrophes. Mais quand l'avis du conseil général d'un département voisin sera défavorable à la mesure réclamée par le conseil général de votre département, ce qui entraînera la divergence prévue par la loi, vous devrez m'adresser le dossier complet de l'affaire afin que je puisse être à même de statuer en toute connaissance de cause.

Les autres dispositions, étant des extensions données à la loi, n'ont pas besoin de commentaire.

Enfin, monsieur le préfet, vous voudrez bien me transmettre très exactement tous les arrêtés que vous aurez pris à l'effet d'autoriser l'introduction de cépages étrangers ou provenant de localités phylloxérées sur les différents points de votre département. La connaissance des mesures prises à cet égard est indispensable à mon administration pour que je puisse faire tenir au courant la carte de l'invasion phylloxérique dressée chaque année conformément à l'article 2 de la loi des 15 juillet 1878-2 août 1879 et pourvoir à l'exécution des clauses de la convention internationale de Berne.

Je vous prierai de m'accuser réception de la présente circulaire.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le ministre de l'agriculture,

JULES DEVELLE.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES

ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 18 août.

Les élèves du navire-école le *Bougainville* ont quitté Portsmouth ce matin à sept heures, accompagnés du commandant Lefournier, du lieutenant Aubin, d'un professeur, de l'aumônier et du secrétaire de l'ambassade. Ils sont arrivés à l'exposition navale à onze heures.

Ils ont été reçus par le comité de l'exposition, par le président, l'amiral sir William Dowell, l'amiral Mayne, membre du Parlement, et le capitaine Jephson.

Ils ont assisté à l'exercice fait par 120 hommes avec six pièces de canon et ensuite à un combat naval sur un petit lac avec des petits navires ; ils s'y sont fort intéressés. Ils ont visité la galerie Armstrong où était exposé un canon de 110 tonnes. Ils sont montés à bord du modèle de l'ancienne frégate *Victory*, sur laquelle l'amiral Nelson fut tué à Trafalgar. Le groupe en cire représentant la mort du héros anglais les a particulièrement frappés.

Un déjeuner leur a été offert par le comité. Dans son discours, le commandant Lefournier a remercié les membres du comité de leur hospitalité et du soin qu'ils ont pris de montrer et d'expliquer l'exposition. Il a porté, en anglais, un toast à la reine et à la marine anglaise.

L'amiral Dowell répond en proposant un toast à M. Carnot et à la marine française.

L'amiral Mayne prononce ensuite un discours en français.

Puis la *Marseillaise* est jouée. Tous les assistants l'écoutent debout.

Après le déjeuner, les élèves du *Bougainville* se sont dispersés par groupes pour visiter la ville.

Ils doivent repartir pour Portsmouth ce soir à sept heures. (*Agence Havas.*)

Portsmouth, 18 août.

L'affluence est si grande à Portsmouth que les hôtels ne peuvent plus recevoir de visiteurs. Le temps, qui hier était menaçant, s'est remis au beau.

A chaque instant, des steamers partent pour faire le tour des navires, emportant de nombreux visiteurs.

Le navire-école le *Bougainville* et l'aviso l'*Elan*, mis à la disposition de l'ambassadeur de France, sont ancrés plus loin que la flotte anglaise, dans la direction de Cowes. De nombreux excursionnistes vont les visiter. (*Agence Havas.*)

Portsmouth, 18 août.

Le directeur propriétaire du Théâtre-Royal de Portsmouth, M. Boughton, s'est rendu ce matin auprès du commandant Le Clerc, attaché naval de France, pour lui faire savoir que le Théâtre-Royal est à la disposition des officiers et matelots de l'escadre française pendant leur séjour à Portsmouth toutes les fois qu'ils voudront s'y rendre en uniforme. (*Agence Havas.*)

Portsea, 18 août.

La flotte française a passé en vue de Dungeness à six heures.

Elle sera demain à Portsmouth de bonne heure dans l'après-midi. (*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 18 août.

A l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'empereur, des services divins ont été célébrés aujourd'hui dans toute l'étendue des deux parties de la monarchie, en Hongrie comme en Autriche. Des manifestations de loyalisme ont eu lieu partout, notamment à l'Exposition de Prague où la foule très nombreuse a témoigné le plus vif enthousiasme pour le souverain et la maison impériale. (*Agence Havas.*)

Buda-Pesth, 18 août.

Le comte Szapary, président du conseil, a donné ce soir un grand dîner auquel ont assisté les ministres, les hauts dignitaires de l'Etat, les sommités de l'armée et du clergé.

Dans le toast qu'il a porté à François-Joseph le comte a rappelé que l'année prochaine il y aura vingt-cinq ans que le souverain reçut la couronne de saint Etienne.

Tous, s'est écrié l'orateur, nous pouvons rendre témoignage des progrès que durant ce laps de temps la Hongrie n'a cessé de faire. Si elle a pu réaliser ces progrès, c'est au roi François-Joseph, au plus fidèle gardien de la constitution hongroise, qu'elle le doit. (*Agence Havas.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 18 août.

M. de Mohrenheim est arrivé hier à Saint-Pétersbourg. (*Agence Havas.*)

ROUMANIE

Bucharest, 18 août.

Aujourd'hui, à l'occasion de la fête de l'empereur d'Autriche, un *Te Deum* a été chanté à

l'église catholique en présence des ministres étrangers, de l'aide de camp du roi et d'une nombreuse assistance.

Il y a eu ensuite réception à la légation austro-hongroise.

Le soir, il y a eu banquet des membres de la colonie, au casino austro-hongrois.

(Agence Havas.)

SERBIE

Belgrade, 17 août.

L'empereur d'Autriche a envoyé aujourd'hui au jeune roi, comme souvenir, son portrait avec dédicace de sa propre main.

(*Agence Havas.*)

Belgrade, 18 août.

Le régent, M. Ristich, et le ministre président, M. Pachitch, qui accompagnaient le roi Alexandre en Russie et en Autriche-Hongrie, sont rentrés et ont repris leurs fonctions.

M. Georgevitch, ministre des affaires étrangères, rentré de Carlsbad. Il a repris la direction de son ressort. (*Agence Havas.*)

HAITI

Le nouveau cabinet de la République d'Haïti est ainsi constitué : MM. Archin, affaires étrangères ; Joseph, travaux publics ; Loncas, guerre; Apollon, instruction publique ; Stewart, finances ; Pierre Louis, intérieur. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Le mercredi 4 novembre 1891, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture à Vannes, un concours pour l'admission aux emplois d'agents voyers d'arrondissement et d'agents voyers cantonaux.

Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 7, rue Cambacérès, où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Ministère des finances.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 28 septembre 1891, dans le département du Morbihan, à Vannes.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui ;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat ;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat ;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

La liste d'inscription sera close le 19 septembre 1891.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

ÉCOLE NATIONALE D'OUVRIERS ET DE CONTREMAITRES DE CLUNY (SAONE-ET-LOIRE)

Un décret du Président de la République en date du 25 juillet a approuvé le règlement de l'école nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny.

Cette école a pour objet de former des ouvriers d'élite, aptes à devenir contremaîtres dans les industries des métaux et du bois. Elle ouvrira le 2 novembre prochain.

Le prix de la pension est de 500 fr. par an.

L'enseignement donné à l'école de Cluny est théorique et pratique.

L'enseignement théorique, toujours dirigé dans le sens des applications, comprend :

1° L'arithmétique, les progressions, des notions sur les logarithmes et la règle à calcul;

2° La géométrie élémentaire, avec des notions sur l'ellipse, l'hyperbole, la parabole, la développante de cercle, la cycloïde et l'épicycloïde;

3° L'algèbre élémentaire jusqu'aux équations du second degré exclusivement ;

4° Des notions très élémentaires de trigonométrie rectiligne ;

5° La géométrie descriptive, jusques et y compris la pénétration des corps et l'étude de l'hélice et de l'hélicoïde à cône et à plan directeur et des vis à filets carrés et triangulaires ;

6° L'étude des lois du mouvement ; des diverses transformations de mouvement que l'on rencontre dans les machines, et la cinématique appliquée;

7° Des notions élémentaires de mécanique industrielle, la description des principaux organes de machines et des machines et appareils employés dans les industries du fer et du bois ; la description détaillée et complète des machines à vapeur et des moteurs hydrauliques, avec explication des formules du travail et des notions très élémentaires sur la résistance des matériaux ;

8° Des notions élémentaires de physique et de chimie ;

9° Le dessin industriel ;

10° L'écriture et la comptabilité;

11° La grammaire;

12° L'histoire de France et la géographie de la France et de ses colonies;

13° L'hygiène.

Art. 20. — L'enseignement pratique se donne dans des ateliers spéciaux, savoir :

1° Serrurerie et ajustage, avec une section de fabrication d'instruments de précision;

2° Menuiserie et modèles, formant deux sections bien distinctes ;

3° Fonderie, exécution par tous les élèves fondeurs de pièces mécaniques (fonte et cuivre) et de fontes d'art.

4° Forges : chaudronnerie en fer et en cuivre.

Le nombre des ateliers peut être augmenté.

Les élèves sont répartis, pendant la durée de leurs études, entre les ateliers, d'après les règles déterminées par arrêté ministériel.

L'admission a lieu par voie de concours. Le concours pour la nomination des élèves de la première promotion aura lieu dans les premiers jours d'octobre, au chef-lieu de chaque département.

Nul ne peut prendre part au concours :

1° S'il n'est Français ou s'il ne se trouve dans l'un des cas prévus par les articles 8 (§ 4), 9, 10, 12 (§ 3) et 18 du code civil ;

2° S'il ne justifie qu'il aura plus de quinze ans et moins de dix-sept ans au 1er octobre prochain.

Les demandes doivent être adressées par écrit et sur papier timbré au préfet du département dans lequel la famille est domiciliée, avant le 1er septembre. Passé ce délai, les inscriptions ne seront reçues qu'en vertu d'une autorisation spéciale.

Les demandes doivent être accompagnées des pièces suivantes :

1° L'acte de naissance de l'intéressé;

2° Un certificat d'un docteur en médecine assermenté constatant que le candidat est d'une bonne constitution, et, spécialement, qu'il n'est atteint d'aucune affection scrofuleuse ou maladie chronique contagieuse ;

3° Un certificat de revaccination délivré depuis moins de deux ans

4° Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par l'autorité locale, dûment légalisé, et constatant, de plus, que le candidat est de nationalité française.

Les candidats qui se trouvent dans l'un des cas prévus par les articles 8 (§ 4), 9, 10, 12 (§ 3) et 18 du code civil, doivent produire une copie certifiée conforme de la déclaration qui aura été faite en leur nom, soit pour renoncer à la faculté dont ils jouissent, de décliner à leur majorité la qualité de Français, soit pour réclamer cette qualité;

5° L'engagement pris par le père, la mère ou le tuteur d'acquitter les frais de pension ainsi que la somme de 105 fr. destinée à constituer et à entretenir la masse particulière de l'élève et à couvrir les frais accessoires.

Les signatures des certificats et celle de l'engagement doivent être légalisées.

Les demandes de bourse doivent être déposées à la préfecture également en même temps que les demandes d'admission au concours.

Les connaissances exigées sont :

1° L'écriture ;

2° L'orthographe ;

3° L'arithmétique, comprenant, notamment, les quatre premières règles, les fractions, le système décimal, les proportions et l'extraction des racines carrées ;

4° Les éléments de la géométrie jusques et y compris les surfaces planes.

Le concours ne comporte que des épreuves écrites et manuelles.

Ces épreuves comprennent :

1° Une page d'écriture (cursive, ronde et bâtarde) ;

2° Une dictée;

3° Une épure de dessin linéaire ;

4° Une composition d'arithmétique et une de géométrie ;

5° Deux problèmes d'arithmétique et deux de géométrie ;

6° L'exécution d'une pièce de fer ou de bois.

Tous autres renseignements peuvent être obtenus à la préfecture ou au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du personnel et de l'enseignement technique) 80, rue de Varenne.

Concours pour un emploi de chef des ateliers de l'école nationale d'ouvriers et contremaîtres de Cluny et pour un emploi de chef d'atelier dans une école nationale d'arts et métiers.

Un concours sera ouvert à Paris, dans la première quinzaine d'octobre prochain, pour un emploi de chef des ateliers à l'école nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny et pour un emploi de chef d'atelier d'ajustage dans une école nationale d'arts et métiers.

Les candidats doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins et trente-cinq ans au plus, à la date du concours, à moins qu'ils ne soient déjà sous-chefs d'atelier dans les écoles d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge pourra être reculée.

Les candidats n'appartenant pas aux écoles devront avoir été employés comme chefs ou sous-chefs, pendant deux ans au moins, dans de grands ateliers d'ajustage, et fournir les renseignements nécessaires à la constatation de la part qu'ils auront prise aux principaux travaux exécutés dans ces ateliers.

Les épreuves porteront sur les matières contenues dans les programmes des cours de géométrie descriptive, de cinématique, de mécanique industrielle et de technologie, professés dans les écoles d'arts et métiers, ainsi que sur la description et le mode d'emploi des divers outils à mains et des principales machines-outils servant aux travaux d'ajustage. Les candidats auront en outre à exécuter un projet de construction de machine étudiée spécialement au point de vue des facilités d'exécution et de montage des pièces composant cette machine, et de la réduction du prix de revient.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministre du commerce avant le 1er octobre et accompagnées :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français ;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence et dûment légalisé ;

3° D'une note faisant connaître les antécédents du candidat et les études auxquelles il s'est livré ;

4° De l'acte constatant qu'il a satisfait à la loi de recrutement ;

5° Des états de service, diplômes, certificats, etc., qui auraient pu lui être délivrés, ou des copies de ces pièces dûment certifiées.

Des exemplaires du présent avis et des différents programmes qui le complètent sont tenus à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du personnel et de l'enseignement technique).

Le traitement minimum attaché aux fonctions de chef des ateliers de l'école de Cluny est de 4,000 fr. et le maximum de 5,000 fr.; celui de chef d'atelier dans les écoles d'arts et métiers est de 3,500 fr. au minimum et de 4,500 fr. au maximum.

MINISTÈRE des FINANCES

TABLEAU DE LA PRODUCTION ET DU MOUVEMENT

I. — Résultats afférents aux dix

RES

CAMPAGNE 1890-1891 (Du 1er octobre au 30 septembre.)	STOCK A LA FIN DE LA CAMPAGNE PRÉCÉDENTE — dans les magasins généraux de vente. 1	dans les entrepôts réels — de la régie. 2	dans les entrepôts réels — de la douane. 3	chez les bouilleurs et les distillateurs 4
	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.
Du 1er octobre 1890 au 31 juillet 1891	63.097	63.431	75.610	366.272
Du 1er octobre 1889 au 31 juillet 1890	35.230	58.173	70.903	342.764
Augmentation	27.867	5.258	4.707	23.508
Diminution	»	»	»	»

RESSOURCES (SUITE)

CAMPAGNE 1890-1891 (Du 1er octobre au 30 septembre.)	BOUILLEURS DE CRU — Quantités d'alcool (évaluées par approximation). Stock à la fin de la précédente campagne. 15	DISTILLATION — Vins. 16	Cidres et poirés. 17	Marcs et lies. 18	TOTAL GÉNÉRAL des ressources (col. 14, 15, 16, 17 et 18). 19
	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.
Du 1er octobre 1890 au 31 juillet 1891	30.724	6.466	4.675	31.593	2.603.979
Du 1er octobre 1889 au 31 juillet 1890	39.421	6.317	5.711	30.557	2.703.244
Augmentation	»	149	»	1.036	»
Diminution	8.697	»	1.036	»	99.265

II. — Résultats afférents aux sept

RES

ANNÉE 1891	STOCK A LA FIN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE — dans les magasins généraux de vente. 1	dans les entrepôts réels — de la régie. 2	dans les entrepôts réels — de la douane. 3	chez les bouilleurs et les distillateurs. 4
	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.
Du 1er janvier 1891 au 31 juillet 1891	84.194	59.325	71.195	514.963
Du 1er janvier 1890 au 31 juillet 1890	78.411	59.718	85.375	574.090
Augmentation	5.783	»	»	»
Diminution	»	393	14.180	59.127

RESSOURCES (SUITE)

ANNÉE 1891	BOUILLEURS DE CRU — Quantités d'alcool (évaluées par approximation). Stock à la fin de l'année précédente. 15	DISTILLATION — Vins. 16	Cidres et poirés. 17	Marcs et lies. 18	TOTAL GÉNÉRAL des ressources (col. 14, 15, 16, 17 et 18). 19
	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.
Du 1er janvier 1891 au 31 juillet 1891	43.497	3.551	3.529	10.225	1.880.554
Du 1er janvier 1890 au 31 juillet 1890	51.819	3.869	3.256	9.292	2.024.424
Augmentation	»	»	273	933	»
Diminution	8.322	318	»	»	143.870

DES ALCOOLS A LA FIN DU MOIS DE JUILLET 1891

DIRECTION GÉNÉRALE des CONTRIBUTIONS INDIRECTES

premiers mois de la campagne 1890-1891

SOURCES

BOUILLEURS ET DISTILLATEURS DE PROFESSION — QUANTITÉS D'ALCOOL PROVENANT DE LA DISTILLATION DES								IMPORTATIONS (d'après les écritures de la douane).	TOTAL des ressources d'après les constatations officielles (col. 1, 2, 3, 4, 12 et 13).
Vins. 5	Cidres et poirés. 6	Marcs et lies 7	Substances farineuses. 8	Betteraves. 9	Mélasses. 10	Autres substances. 11	Total 12	13	14
hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.
35.854	350	5.673	398.955	725.445	675.633	6.878	1.848.793	113.318	2.530.521
28.195	305	5.959	574.945	906.276	479.350	6.747	2.001.777	112.391	2.621.238
7.659	45	»	»	»	196.288	131	»	927	»
»	»	286	175.990	180.831	»	»	152.984	»	90.717

STOCK, EXPORTATIONS ET LIVRAISONS AU COMMERCE INTÉRIEUR

STOCK EFFECTIF A LA FIN DU MOIS DE JUILLET 1891					STOCK chez les bouilleurs de cru. (Évalué par approximation.)	EXPORTATIONS (d'après les écritures de la douane.)	TOTAL DU STOCK et de l'exportation (colonnes 24 à 26.)	LIVRAISONS au commerce intérieur. (Différence entre les colonnes 19 et 27.
dans les magasins généraux de vente.	dans les entrepôts réels de la régie.	dans les entrepôts réels de la douane.	chez les bouilleurs et les distillateurs de profession.	TOTAL				
20	21	22	23	24	25	26	27	28
hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.
62.711	61.032	94.108	352.996	570.847	35.588	276.557	882.992	1.720.987
75.272	63.861	63.223	421.267	623.623	36.284	276.932	936.839	1.766.405
»	»	30.885	»	»	»	»	»	»
12.561	2.829	»	68.271	52.776	696	375	53.847	45.418

premiers mois de l'année 1891.

SOURCES

BOUILLEURS ET DISTILLATEURS DE PROFESSION — QUANTITÉS D'ALCOOL PROVENANT DE LA DISTILLATION DES								IMPORTATIONS (d'après les écritures de la douane).	TOTAL des ressources d'après les constatations officielles (col. 1, 2, 3, 4, 12 et 13).
Vins. 5	Cidres et poirés. 6	Marcs et lies. 7	Substances farineuses. 8	Betteraves. 9	Mélasses. 10	Autres substances. 11	Total. 12	13	14
hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.
29.359	280	3.315	257.571	193.459	518.150	6.845	1.008.979	81.096	1.819.752
22.527	217	3.069	399.434	261.406	380.420	6.173	1.073.246	85.348	1.956.188
6.832	63	246	»	»	137.730	672	»	»	»
»	»	»	141.863	67.947	»	»	64.267	4.252	136.436

STOCK, EXPORTATIONS ET LIVRAISONS AU COMMERCE INTÉRIEUR

STOCK A LA FIN DU MOIS DE JUILLET 1891 — Report des quantités inscrites						EXPORTATIONS (d'après les écritures de la douane.)	TOTAL DU STOCK et de l'exportation (colonnes 24 à 26).	LIVRAISONS au commerce intérieur. (Différence entre les colonnes 19 et 27.)
Colonne 20 du 1er cadre.	Colonne 21 du 1er cadre.	Colonne 22 du 1er cadre.	Colonne 23 du 1er cadre.	Colonne 24 du 1er cadre.	Colonne 25 du 1er cadre.			
20	21	22	23	24	25	26	27	28
hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.
62.711	61.032	94.108	352.996	570.847	35.588	176.491	782.926	1.097.628
75.272	63.861	63.223	421.267	623.623	36.284	175.878	835.785	1.188.639
»	»	30.885	»	»	»	613	»	»
12.561	2.829	»	68.271	52.776	696	»	52.859	91.011

ANNÉE 1891 — ANNÉE 1891

MINISTÈRE DES FINANCES

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES

SERVICE DE LA GARANTIE DES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT

RELEVÉ des objets d'or et d'argent présentés à la marque ou à la vérification, tant pour la consommation en France que pour l'exportation, du 1er janvier au 31 juillet 1891.

BUREAUX de GARANTIE	FABRICATION NATIONALE AUX TITRES LÉGAUX — OBJETS marqués des poinçons intérieurs. — Poids total.		SORTIE CONSTATÉE des objets marqués pour l'exportation en crédit des droits (non compris les montres au 4e titre). — Poids total.		OBJETS EXPORTÉS avec remboursement des droits payés — Poids total.		OBJETS IMPORTÉS de L'ÉTRANGER avec payement des droits de garantie. — Poids total.		EXPORTATION DES BIJOUX A TOUS TITRES n'ayant pas été soumis à la marque, et des montres au 4e titre (Loi du 25 janvier 1884.) — OBJETS A TOUS TITRES — Poids total.		MONTRES EN OR au 4e titre.		OBSERVATIONS
	Or.	Argent.	Or.	Argent.	Or.	Argent.	Or.	Argent.	Or.	Argent.	Nombre.	Poids total.	
	hectogr.	hectogr.	hectogr.	hectogr.	hectogr.	hectogr.	hectogr.	hectogr.	hectogr.	hectogr.		hectogr.	
Bellegarde	»	»	»	»	48	70	2.720	2.215	»	»	»	»	
Marseille	1.485	1.607	40	»	69	123	58	994	»	»	»	»	
Besançon													
Pontarlier	6.931	39.000	295	553	52	148	695	5.194	»	»	298	33	
Montbéliard													
Nancy	46	3.687	»	2.098	31	1.158	43	2.093	»	»	»	»	
Paris	23.462	362.679	4.785	31.161	1.005	6.283	178	19.926	386	37	6	1	
Lyon	4.184	5.968	66	573	87	401	565	521	1	»	»	»	
Autres bureaux	4.446	11.585	28	177	29	150	289	668	5	15	»	»	
Total	40.554	424.526	5.214	34.562	1.321	8.333	4.548	31.611	392	52	304	34	
Période correspondante	39.770	411.843	5.089	31.084	1.278	8.079	4.155	30.012	478	320	117	14	
Différences. En plus	784	12.683	125	3.478	23	254	393	1.599	»	»	187	20	
Différences. En moins	»	»	»	»	»	»	»	»	86	268	»	»	

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Mercredi 19 Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Juill. 91	3 %	95f 40	en liq..						
			fin ct...	95 32½	95 35	95 25	95 25	95 30	95 30
			P° fin c.		d1f		95 40 d50		
			P° fin c.	95 45	95 47½ d25				
			P° fin p.		d1		95 75 d50		
			P° fin p.	95 95	95 97½ d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %	91f	fin ct...					91 ..	
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés	93f 90	en liq..						
			fin ct...	93 90			93 82½	93 90	93 87½
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par concours de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)	96f 20	en liq..						
			fin ct...	96 20				96 20	
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
Août 91	4 ½ % 1883	105f 30 35 37½	en liq..						
			fin ct...	105 37½				105 30	105 35
			P° fin c.				d50		
			P° fin c.						
			P° fin p				d50		
			P° fin p						
Août 8[illegible]	Promesses d'inscript. 4½ % 1883	0 25						0 25	
Mars 9[illegible]	Bons du Trésor 4 % éch. 1er sept. 91. c. 500 fr	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92. c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93. c. 1000 fr	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93. c. 1000 fr	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
Juill. 9[illegible]	Bons de liq. 5 %, loi 28 juill. 1874 (domm. causés par génie milit.) nos 221,501 à 273.500	506	en liq.. / fin ct..					509 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p	548 546 50	fin ct..					546 .	
Août 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p	5[illegible]6 527 527 50	fin ct...					528 50	
Juill. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p	[illegible]14	fin ct...					416 75	
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	4[illegible] 409	fin ct...					410	
d°	d° d° quarts, r. 100f	105 104 75						104 75	
...	d° d° séries sort. (unit.)								
...	d° d° d° (sér. ent.)		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr. t.p	528	fin ct.					530 ..	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	528 25 529	fin ct...					528 ..	
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p	415	en liq. / fin ct...					417 .	
d°	d° d° quarts, r. 100f	105 75						105 75	
d°	d° d° nouv., 120f p.	401	fin ct...					402	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	103 25 103 50 103 75	fin ct...					103 .	
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r 400 fr., tout payé	401 75 402 402 25	en liq.. / fin ct...					398 ..	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.)	500	en liq.. / fin ct... / P° fin c.					500 ..	
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.)	540	en liq.. / au 31..					540 ..	
Juin 91.	Banque de France (nominatives)	4500 4490	en liq..						
			fin ct...	4480 ..				4500 ..	4475 .
			P° fin c.		d40		d50		
			P° fin p.		4490 .. d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23)	448 75 450	en liq..						
			au 31..	450 ..				450 ..	450 ..
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 38)	755 760	en liq.						
			au 31.	756 25	762 50	756 25	760 ..	755 ..	755 ..
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d10		
			P° au 30		d10		d5		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9)		en liq. / au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a 500 fr. tout payé (ex-coupon 26)	450	en liq.. / au 31 / P° au 31						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 10)	353 75	en liq. / au 31 / P° au 31					355 ..	
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	267 50 268 75	en liq..						
			au 31..	268 75			267 50	267 50	268 75
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	548 75 550	en liq..						
			au 31..	553 75			552 50	548 75	550 ..
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)		au 31						
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.)		en liq.. / au 31..					4[illegible]6 25	
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)		en liq. / au 31						
Août 91	Banque hypot. de Fr°, r. 1000f, t.p.	520	fin ct..					517 50	
Mars 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p	429 75	fin ct...					4[illegible]9 75	
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. } en remb. d'ann.	1f 1	en liq.. / fin ct.						
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f. } dues par l'État	530	au 31..					530 ..	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.	409 ..	
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.	114 ..	
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 187., 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr...	111 ..	109 ..
d° 1881, 4%, r. 500 f.	[illegible]6	
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr..	115 ..	114 50
d° 1863, 3%, r. 100 fr	145 .	
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3¼ %, r. 500 f		
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	99 ..	
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f		
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	46 25	46 ..
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.		
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	407 50	
Midi, d° act. de jouiss		
Nord, d° act. de jouiss.		
Orléans, d° act. de jouiss.	1090	
Ouest, d° act. de jouiss.		
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	440 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f, t.p.		
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.		
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f	580 .	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	535 ..	
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	260 ..	
d° du département du Nord....		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier	380 ..	
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	539 75	
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	4[illegible]0 .	[illegible]31 ..
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	62 50	560 ..
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79	1590 ..	1570..
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,98[illegible] à 130.000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.)		
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 48).	250 ..	
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1460..	1450..
d° act. de jouissance.	850 ..	
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.	255 ..	
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 14).		
Éclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p...		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).	378 75	
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).		
d° act. de jouiss. (ex-c. 13)		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p		
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).		
d° act. de jouiss.		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr, t.p.		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé...		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé	1540..	1520..
2e série, act. 500 fr., t.p..	1500 .	1490..
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.		
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p	805	798 75
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2 00 .	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p		
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	840 ..	
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1250..	1245..

JOUISSANCE	Mercredi 19 Août	AU COMPTANT	TERMES	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
			en liq..						
Juill. 91	Actions 500 fr., tout payé...	1255	fin ct...	1250				1252 50	1250
	(nominatives)		P° fin c.		d40		d20		
			P° fin c.		d10		d5f		
	Crédit Foncier de France. Obligations :		P° fin p.		1262 50 d40		d20		
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.		P° fin p.		d10		d5f		
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	525						517	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	106						106	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	605						595	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	120						120	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	518 50 75 519 520						516	
d°	commun(les), 3%, remb. 500 f.	02						504 50	
d°	d° 5es, r. 100 f.	102						101	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	517 50 518 519	fin ct...					517 50	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	394 50 75 395	en liq..					395 50	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	477 50 477 478 50	fin ct...					479	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	479 480	fin ct...					480	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	474 474 50 475	fin ct...					474	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	420 420 50	fin ct...					420	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	474 473 50	fin ct...					473 50	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	66f	fin ct...					66	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	49f .. ..f	fin ct...					48	
...	d° d° (nomin.).	.. ..f ..f	fin ct...						
			en liq..						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	585	au 31..					585	
			en liq..						
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseill(se)), a. 500 f., 250 p.		au 31..						
			en liq..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	810	au 31..	808 75			810	810	808 75
			P° au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	333 75	au 31..					330	327 50
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).	365	au 31..						370
			en liq..						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).	328 75	au 31..					328 75	
			P° au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Avril 91	Société gén. développt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	482 50	au 31					482 50	
			P° au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		au 31..						
			en liq..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..		au 31						
			P° au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		au 31..						
			en liq..						
......	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..	408 75	au 31..					408 75	405
			P° au 31		d5f		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		au 31..						
			en liq..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		au 31..						
			en liq..						
Juill. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14).	20f	au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...		en liq..					207 50	
Juill. 91	Société des Immeubles de France,		au 31..		d10		d5f		
	act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	477 50 478 75 480	au 31..					480	
Août 91	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	389 50 389 75 390	au 31					390	
			en liq..						
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 26)....		au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.	700	fin ct..					705	
			en liq..						
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'État), ex-coupon 30.......	617 50 620 617 50	fin ct..					620	
			en liq..						
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	901 25 900	fin ct..					901 25	
			en liq..						
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1480 1477 50 1482 50..	fin ct..					1485	1477 50
			P° fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)...............	1292 20 1295 1297 50	fin ct..					1291 25	
			P° fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........	1842 50	fin ct..	1845			1812 50	1845	1845
			P° fin c.		d20		d10		
			P° fin p.		d20		d10		
			en liq..						
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1535 1540 1545 1448 75.	fin ct..					1531 25	
			P° fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1075 1070	fin ct..					1080	
			en liq..						
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'Etat ou de Dépts)	530	fin ct..					530	
			P° fin c.		d10		d10		
			en liq..						
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	512 50	au 31..					512 50	
			P° au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).		au 31..					537 50	
			P° au 31		d10		d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).				d10		d5f		
			en liq..						
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)	450	au 31..	450				450	
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		P° au 15		d20		d20		
			au 31..						
			en liq..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 19)	562 50 568 75	au 31..					565	
			P° au 31		d10		d5f		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	135	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	140	125
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)...		
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	525	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	565	562 50
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	65	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1070..	
Cie Havraise-péninsre, a. 500 f., t.p.	695	
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	365	
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	110	
Voitures à Paris, actions de jouiss.	215	211 25
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 20).	430	425
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	207 50	205
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1125	1110..
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.	188 75	
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2100..	2090
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4)..	1430.	
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.		
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	550	
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	557 50	556 25
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.	815	
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	272	
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).	740	738 75
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	1340.	1345
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	520	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé...........	171125	1710..
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	245	230
d° parts bénéficiaires.......	245	230
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....	25	
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	190	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	429	428 75
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	340	338
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...		
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..	421 25	
d° d° de 1887 à 1985..	413	411 75
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	415	414
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	416	415 50
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	405	404
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	648	647
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	441	
d° nouvelles d°	444 75	443
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	439	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne : Aïn-Tizy, etc., 3%, r. 500 f. (garantie de l'Etat).....		
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	401 25	401
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)	401	
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	412	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	452 50	
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1280..	1275..
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	447	
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	444	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	443	442 50
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).		
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	440	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	638	637
d° 52-55. 3%, r. 500f (int. gar.).	441	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	443 75	443
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	448	447 50
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	624 50	
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).		

JOUISSANCE	Mercredi 19 Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1442 50	en liq..						
			au 31	1440 ..				1437 50	1440 ..
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1160 1180	en liq..						
			au 31..					1170 .	
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique. actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)	555 557 50 560	en liq..						
			au 31..	553 75				555 ..	553 75
			Pe au 31				d5f		
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	660	en liq..						
			au 31..					660 .	
Juill 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des). act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1035 1042 50..	en liq..						
			au 31..	1035 ..				1050 ..	
			Pe au 31		d10		d20		
			Pe au 15		d10		d10		
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).	490 495 490	en liq..						
			au 31..					490 ..	
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des). act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	700 705	en liq..						
			au 31..					705 .	
			Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1).	367 50 365	en liq..						
			au 31..					368 75	
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2970 2965	en liq..						
			au 31..					2970 ..	
			Pe au 31		d..		d5		
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	31f25 30f	en liq..						
			au 31..	30 ..			31 25	30 ..	28 75
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p		en liq..						
			au 31..						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.	52f	en liq..						
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 15), en liquid.	25f50 25 75 26 25 25f.. 26f25	en liq..						
			au 31..	25 .				26 ..	
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65)	2793 75 2795	en liq..						
			au 31..	2793 75	2795 ..	2792 50	2795 ..	2792 50	2792 50
			Pe au 31		d40	2800 ..	d20		
			Pe au 31	2805 ..	2810 .. d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f.. t.p. (ex-coup. 44).	801 25	en liq..						
			au 31..					795 ..	
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	305	en liq..						
			au 31..					306 25	
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27).........	1165	en liq..						
			au 31..					1170 ..	
			Pe au 31		d10		d5f		
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	142 143	au 31..					142 ..	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recouvrt des 15% attrib. au Gouv. Egyptien (ex-coupon 12).	1980	en liq..						
			au 31 .	1980 ..				1980 ..	1980 ..
			Pe au 31		d10		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).		en liq..						
			au 31..					396 25	
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).		en liq..						
			au 31..	492 50				490 ..	495 ..
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d10		
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie fr.), a. 500 f.. t. p. (ex c. 9).		en liq..						
			au 31..					112 ..	111 25
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr.. t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup 9).	420	en liq..						
			au 31..	418 75			430 ..	420 ..	420 ..
			Pe au 31		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
Juill 91	Angleterre. 2¾ % (n.c. fixe 25f20).	96f95 C. 500f	en liq..						
			au 31..						
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881. rembours. 500 fr.......	C. 1000	en liq..						
			au 31..						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	Gr c.	au 31..						
			Pe au 31		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	300 302 50 303 75 305	en liq .					295 .	
...	d° d° c. de 5 obl..		au 31..		d..		d..	292 50	
...	d° d° c. de 25 obl.		Pe au 31						
Mai 91	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.)		en liq..						
			au 31..						
...	d° d° 1000 fl. d°		Pe au 31		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80. 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f 97f10 C. 10000.	en liq..						
			au 31..						
...	d° d° 1000 fl. d°	96f47½ 35	Pe au 31		d50		d25	96 60	
Juill. 91	Belgique, 2½ %, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 31..						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	Pe au 31		d..		d..		
Mai 91.	d° 3%, 1873..............		au 31..						
Juill. 91	d° 3½ %. 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 31.						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq..						
Mai 91.	d° 3½ %, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	en liq..						
...	d° d° c. de 500 f.		au 31 .						
Août 91	d° 3½ %, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..					101 85	
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	Pe au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
Juin 91.	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½ %, 83. Obl. 1000 £.		en liq..						
			au 31..					100 95	
...	d° d° 500 £.		Pe au 31		d50		d25		
...	d° d° 100 £.								
Avril 91	d° 4½ %. 88, Obl. 1000 £.		en liq..						
...	d° d° 500 £.		au 31..		d..		d25		
...	d° d° 100 £.	75f 50	Pe au 31		d50			75 50	
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		en liq..						
...	d° d° 500 £.		au 31..						
...	d° d° 100 £.		Pe au 31		d50		d25	70 50	
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888. rembours. 500 fr., tout payé...	95f 97f50	en liq..		d10		d5f		
			au 31..					90 ..	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	440 75	440 ..
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......	370 .	
Midi, 3%, remb 500 fr. (int. gar.)	443 50	
d° 3% nouveau, r. 500f d°	449	448 ..
Nord, 3%, rembours. 500 fr	449 75	449 ..
Lille à Béthune, 3%. remb. 500 fr.		
Nord-Est Fr., 3%. r. 500f (int. gar.)	443 ..	442 ..
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..		
d° 3%, rembours. 500 fr.....	445 ..	444 25
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	453 ..	
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	443 ..	
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f :		
1re émission, de 1 à 63,000......	102 50	
2e émission, de 63,001 à 108,312.	87 50	
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr		
Intérêt garanti par l'État. — Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	444 50	443 75
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	450 .	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853. 5%. remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb 1250 fr.		
Ouest, 1855. 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	418 75	417 50
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	495 ..	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).		
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	143 ..	140 ..
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	412 .	
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	505 50	
Venezueliens (Cie Françe de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr....		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	320 ..	310 ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	310 .	300 ..
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	372 .	
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..	55 .	
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.		
d° d° 5%, r. 500 f.	536 ..	
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.	475 .	
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f..		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	301 .	
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	512 ..	
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	525 ..	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	528 ..	527 50
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr.	317 50	
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	515 ..	
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr...		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	314 ..	310 ..
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	460 ..	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	250 ..	245 ..
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.		
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	511 ..	510 ..
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....		
d° 4%. 1881, remb. 500 fr..	504 .	502 50
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.		
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	406 ..	
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	384 .	
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etabissts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.		
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½ %, r. 500f.	482 50	480 ..
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.		
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	630 ..	
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 ..	12 50
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4 %, remb. 500 fr.......	480 ..	
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	122 ..	
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	20 ..	
d° d° 3%, remb. 500 fr...	16 ..	
d° d° 4%, remb. 500 fr...	17 .	16 50
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	19 50	
d° d° (2e série).	20 ..	19 50
d° d° (3e série).	75 ..	72 ..
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	85 .	84 ..
d° d° depuis la répart.	84 .	82 ..
d° d° 322f50 payés...		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	71 50	
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	620	619 .
d° 3%, rembours. 500 fr........	451 .	450
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	443 .	442 50
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	93 50	

Jouissance	Mercredi 19 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Avril 91	Égypte. Oblig. Daïra Sanieh 4 %		en liq.						
	(décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	492 492 25 492 50 492	au 31	488 75			490	492	490
			Pr au 31		d10				
Mai 91	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig.		en liq.		d10		d5		
	7%, rembours. 500 fr.	489 50 490	au 31	487 50			488 75	489	487 50
	(Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)		Pr au 31		d10		d5		
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½ %		en liq.						
	(décrets des 6 et 7 juin 1890)...	462 50 463 463 75 464	au 31	463 75				464	461 25
...		464 25 464 50	Pr au 31		d10		d5		
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypo-		en liq.						
	thécaires, 5%, 1878	517 50	au 31					520	
			en liq.						
Mars 91	Égypte. 3%, 1885, gar., obl. 2500f		au 31						
	(nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		Pr au 31		d10		d5		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f.)		en liq.						
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	72f	au 31	71 20			71 10	72 50	71
...	Coup. de 40 —	71 50	Pr au 31		d50		d25	71 10	
...	Coup. de 80 —	71 20 50 60	Pr au 15		d50		d25	71 20	
...	Coup. de 160 —	71f	Pr au 30		d50		d25	71	
...	Coup. de 240 —	71f						71	
...	Coup. de 480 —							70 95	
...	Coup. de 960 —		en liq.					70 95	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f)		au 31					69 50	
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba,		en liq.						
	6%, 1886, garantis	492 490	au 31					489 50	
			en liq.						
d°	d° d° 1890. garantis	459 50 457 50	au 31		d10		d5	459	
			Pr au 31		d10		d5		
			en liq.						
Juin 91	États-Unis. Cons. 4½ % (n.c.f. 5f).		au 31						
Juill. 91	d° Consolidés 4%		au 31					120 75	
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½ %, 89.		en liq.						
...	Oblig. et coupons (Titre de 617		au 31		d10		d25		
...	prescrits au bout — de 2468		Pr au 31		d10		d25		
...	de 20 ans de l'éch. — de 6170f		en liq.		d10		d25		
Juill. 91	Nouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	407 50 408	au 31					465	
		Gr. c. ... 405	en liq.						
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	402 50 403 75 404 405	au 31					400	
		Gr. c.	en liq.						
d°	d° 87, 4%, r. 500 f	318 320 322	au 31						
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½ %, 1886 (nég. change		en liq.						
	fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		au 31		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe		en liq.						
	2 fr 50), Oblig 100 fl	93f 92f50	au 31	89 20	89 25	89 20	89 20	92 50	89 10
...	d° 500 fl	91f50	Pr au 31		d50		d2.	91	
...	d° 1000 fl.	89f 20 25 30 35 25	Pr au 15		d50		d2.	89 29	
Août 91	d° 4½ %, or, 89 (n.ch.fi. 2f50).		en liq.						
...	Cap. des titres amort. (Obl 100 fl.	100 25 100 75	au 31					100 50	
...	prescr. après 20 ans. — 500 fl		Pr au 31		d50		d..		
Mars 91	Inde, 80 4½ % (nég ch fixe 2f50)		au 31						
			en liq.						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 31	90 20	90 30	90 15	90 17½	90 15	90 17½
...	d° coup 500 fr.	90f 30 35 30 25	Pr au 31		d1f	90 30	90 35 d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.		Pr au 31		90 50 d25				
...	d° coup. 50 fr.		Pr au 15		d1f		d50		
	d° r. au-dessous de 50 fr.	90f 75	Pr au 15		d25		91	90 45	
Avril 91	d° 3%		au 31						
			en liq.						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f	317	au 31					315	
Mai 91.	Norvège, 3½ % (nég.ch.fi. 25f20),		en liq.						
	coup. de 504 f. (20 £).		au 31						
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £)		au 31						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 31						
d°	d° obl. 5% d°		au 31						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch.		en liq.						
	fixe 25f25), coup. de 20 £.	38f59	au 31	39 50	39 90	39 50	39 50	39 40	39 20
...	d° coup. de 50 £.	39f25	Pr au 31	40 10	40 25 d50		d25	30	
...	d° coup. de 100 £.	39f 60 75 85 90 40f	Pr au 15		d50		d1f	39 50	
			en liq.						
Avril 91	d° 4½ %, 88-89, r. 500f. (C. 500 f	294	au 31					290	
...	Nos 1 à 390000 et (C. 5 obl.	220 216 25 217 50	au 31					207	
...	500001 à 929987. (C. 10 ob.	220 216 25	au 31					206	
			en liq.						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	102 102 25	au 31						
Juill. 91	d° 1890, 4%		Pr au 31						
...	Russie, 1880, 4½ % (n ch.fi. 25f50.		en liq.						
	Oblig. de 160 £.		au 31						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	98f 97f90 85 80 75 65.	au 31					98	
...	Grosses coupures								
Juill. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort),		en liq.						
	n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.		au 31					67 30	
...	d° de 1000 r.		Pr au 31		d50		d25		
Mai 91	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort),		en liq.						
	n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	68f80 68f	au 31	67 50			67 25	69	68 10
...	d° de 1000 r.	68f 76f75 50	Pr au 31		d50		d25	68 50	
			en liq.						
Mai 91	d° 1880, 4%, remb. au pair.	96f60 65 70 80 60 55	au 31	96 80			96 60	97 15	
...	Grosses coupures	97f50 60 70 45	Pr au 31		d50		d25		
Avril 91	d° 1884, 5%, Obl. int. amort.		au 31						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change		en liq.						
	fixe 4f), coup. de 125 r.	105 25	au 31					104 30	
...	coup. de 500 r.	104 70						105 15	
...	coup. de 1000 r.							105 15	
...	coup. de 10000 r.		en liq.						
Juin 91.	d° 1889, 4% (or).	98f75 50	au 31					98 47½	
			en liq.						
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	97f55 50 75 85 90	au 31	97 25				97 30	
			en liq.						
d°	d° 1890 d° 4e ém. c 500f	98f75	au 31					97 75	
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e sé-								
	ries, t. p., Obl. 500 f.	96f75 80 85 65	en liq.					96 80	
	d° 2500 f.	97f10	au 31	96 85				97 50	95 60
	d° 5000 f.	96 95f10 95f90 80	Pr au 31		d50		d25	96 10	
...	d° 12500 f	95f85 90 75 70						95 85	
			en liq.						
Juill. 91	d° d° 3e série	97f25 97f 96f90 77½.	au 31	96 95			96 85	97 20	96 95
Mai 91	d° Intér. cons. 4½ %. 1re ém.,		en liq.						
	1880 (n.ch.fi. 4f) C. 100 r.		au 31					66	
	C. 500 r.		au 31		d50		d25	66	
	C. 1000 r.		au 31					66	
Juin 91	d° 5%, [illegible] ch. de fer Trans-		en liq.						
	caucasien, remb. au pair	81f 10 81f	au 31					81 60	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2¾ %, 53 (n.ch.fi. 25f20)		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Obligi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	326	325
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	78 30	
d° 1000 fl. d°		
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.		
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f		
Congo (État indép. du), Lots 1888	82 50	
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f		
Danemark, 3½ % (nég.ch.fixe 1f40)		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½ %, C.F. (n.ch.fi. 2f10)		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.		
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.		
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	99 50	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.	98	97
d° 1866, 5%	95 50	
Gouv. de Québec, 80, 4½ %, r. 500 f	510 25	
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fi. 25f20).	120	
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.)		
Uruguay, 1888, 6% (nég.change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f.p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.		
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.		
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	635	
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	495	491 25
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	620	615
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs :		
Andalous, 3%	350	345 25
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	344	340
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	428	
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486.		
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1123938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale.		
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000.	415	414 50
Beira-Alta, 3%	112 50	
Caceres et au Portug. (Madrid à).	224 50	221
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	205	200
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	314	308
d° (Série X)	319	311
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque.	390	388
d° (2e série), 2e hypothèque.	370	
d° (3e série), 3e hypothèque.		
d° (4e série), 4e hypothèque.	322 50	
d° (5e série), 5e hypothèque.	317 50	
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	354 75	353 75
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	355	354
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	355	
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	332	330
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	330	
Ouest de l'Espagne, 4%	200	185
Portugais, 3%	210	205
d° 3%, r. de 1891 à 1982	205	197 50
d° 4%	243	240
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	367 50	363
d° 2e hypothèque.	355	353
d° 3e hypothèque.		
Cordoue à Séville, 3%		
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%.		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56709).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Fco-Canadien, 3%, r. 500f	368	
Crédit Mobilier Espagnol, obligat 250 fr., rembours. 300 fr.	300	
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f	175	
d° 5%, série B, r. 504 f, t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	505	
Crédit fonc. Égyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.		
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	440	435
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	415	410

Jouissance	Mercredi 19 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	4 0	au 31					447 50	
			en liq.						
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr.	90f	au 31					90	
			en liq.						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 31						
...	d° d° Ob 50 £.		P. au 31		d1f		d25		
...	d° d° Ob. 100 £.		P. au 15		d50		d25		
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq.						
	inég. ch. f. 25f20. Ob. 20 £.		au 31						
	d° d° Ob. 100 £.		P. au 31		d50		d25		
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq.						
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.		au 31						
..	d° d° c. 5000f.		P. au 31		d50		d25		
			en liq.						
Mai 91.	d° Rente 3%, c de f., obl. 30f r.	90f25	au 31					90	
			en liq.						
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	22f40	au 31						
	d° d° gross. coup.		en liq.						
d°	d° d° (sér. C).	18f50 40	au 31					18 55	
	d° d° gross. coup.		en liq.						
d°	d° d° (sér. D).	18f45 40	au 31					18 55	
...	d° d° gross. coup.		P. au 31		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890		en liq.						
	Obligations de 500 fr.	420 415 50	au 31	416 25				417 50	
...	d° de 2500 fr.	417 50 416 50	P. au 31		d50		d25		
...	d° de 12500 fr	417 50 416 50	P. au 15		d50		d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq.						
	5%. Douanes. Obl. de 500 f.	448	au 31					446 25	
...	d° d° 2500 f.	445 50	P. au 31		d10		d5		
...	d° d° 12500 f		P. au 15		d10		d5		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl		en liq.						
	pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	437 50	au 31	430	436 25	428 75	428 75	445	442 50
			P. au 31		d10		d5		
			P. au 15		d10		d5		
Mai 91.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		en liq.						
ex-5e r.	250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		au 31						
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		P. au 31		d10		d5		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)		au 15						
Juill. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 21).		en liq.						
			au 31						
Juill. 88	Banque des Pays-Hongrois, act.		en liq.						
ex-1er r	nouv. 500f. t.p (ex-c. 1). en liq		au 15						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq.						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		au 31						
			P. au 31		d10		d5		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq.						
	100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p.		au 31	596 25			595		595
	(ex-coupon 14)		P. au 31		d10		d5		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq.						
	250 fr. payés (ex-coupon 22).	555 552 50	au 31	556 25			553 75	550	
			P. au 31		d10		d5		
...	Grosses coupures....		P. au 15		d10		d5		
Juill 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq.						
	150 fr. payés (ex-coupon 34)		au 31						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act		en liq.						
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1072 50	au 31	1170				1070	
			P. au 31		d10		d5		
	Grosses coupures...		P. au 15		d10		d5		
Févr. 91	Crédit Foncier Égyptien, actions		en liq.						
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).		au 31					480	
	Grosses coupures...		P. au 31		d10		d5		
			P. au 15		d10		d5		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq.						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		au 31						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq.						
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		au 15						
			P. au 31		d10		d5		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss		en liq.	121 25					
	estamp. « Act. de cap. amortie ».	124 75 120	au 31					125	121 25
	(ex-coupon 14)		P. au 31		d10		d5		
			P. au 15		d10		d5		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq.						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	420 422 50	au 31	420	425	420	423 75	417 50	413 75
		425 422 50	P. au 31		d10		d5		
Oct. 84	Asturies-Galice Léon. a. 500 pes.		en liq.						
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		au 15						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'État		en liq.						
	(Société privil.). act. 500 f., t.p.	610 605 600	au 31	606 25	607 50	603 75	603 75	610	611 25
			P. au 31		d10		d5		
	Grosses coupures....		P. au 15		d10		d5		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq.						
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	125 130	au 31	130				140	130
Juin 91	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq.						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	210 207 50	au 31	208 75	210	207 50	207 50	212 50	210
			P. au 31		d10		d5		
	Grosses coupures....	208 75 207 50	P. au 15		d10		d5		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p. : 200000 act. de 1862 ; 100000 a. de 1881 ; 50000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq.						
	de 1889. (ex-coup. 42)........	622 50	au 31	617 50				623 75	613 75
	Grosses coupures....		P. au 31		d10		d5		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq.						
	tout payé (ex-coupon 59).....	281 25 282 50	au 31	280			282 50	280	281 25
		283 75 285	P. au 31		d10		285 .. d5		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq.						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	130 135 130	au 31	130	132 50	125	125	127 50	126 25
			P. au 31		140 .. d10		150 .. d5		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq.						
	tout payé (ex-coupon 63)......		au 31	282 50				280	281 25
			P. au 31				d5		
			P. au 15		d10		d5		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de		en liq.						
	chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p.	330 331 25	au 31					330	
	(ex-coupon 22)		P. au 31		d10		d5		
			P. au 15		d10		d5		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq.						
	a. 500 peset., p. nos 1 à 40000.	700 635	au 31					700	
	(ex-coupon d'int. n° 8 — ex-coupon 1 divid.).		P. au 31		[illegible]				

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	Change	Papier long	Papier court
3%	Amsterdam	206 7/8 à 207 ..	207 1/4 à 207 1/2 et 4%
4%	Allemagne.	123 1/8 à 123 1/4.	123 1/16 à 123 1/16 et 4%
4%	Vienne....	211 ¼ . à 211 ¾ ...	211 ¼ .. à 211 ¾ et 4 .. %.
5%	Barcelone..	456.... à 458	456.... à 458. et 4 .. %.
5%	Madrid....	456 ... à 458.....	456.... à 458.. et 4 .. %.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4 .. %.
5%	St-Pétersb.	252 ... à 254	256 ... à 258 . et 4 .. %.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139 .. et 4 .. %

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

		Papier long	Papier court
2½%	Londres...	25 31 . à 25 33...	25 25½ à 25 26½—2½%.
	d° chèque	25 25¼ à 25 28½	25 27½ à 25 28½—......
3%	New-York.	518¾.. à 519½...	518¾. à 519½..—3..%.
3%	Belgique..	1/8 pte. à pair	1/16pte à 3/16pte—3..%.
6%	Italie.....	1⅝ pte à 1⅞ pte..	1⅞ pte à 2⅛ pte—6..%.
4%	Suisse....	¼ pte à ¼ pte..	3/16pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 4% à 5%	0 00
Argent d° à 1000/1000. d° 218f89 240 à 215 .	0,00 pte.
Quadruples espagnols......................	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines......................	3 97½ à 4 02
Souverains anglais....................	25 21½ à 25 26½
Banknotes................................	25 23 à 25 28
Aigles des États-Unis...................	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)...................	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes....	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliem.	40 .. à .. ..
d° d° ½ impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède......................	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3 . . %—Avances. 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 96 1/8 — 1 heure, 96 1/8
Vienne, Métall, ... —Papier, 92 55 — Monnaie. 92 50
Crédit Autrichien... 282 .. | Chem. de Fer Autrich. 279 50
Change sur Londres.... Demande, 118 15 — Offre, 118 50
Change sur Paris....... Demande, 46 675 — Offre, 46 80
Lots................ 138 . | Napoléon 9 405

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 19 Août 1891

	Disponible	Livrable en cours.
SUCRES *Les 100 kil. nets. Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3................	36 25 à	
Roux 88° nets.............	36 25 à 36 .	
Raffinés. bonne sorte........	106 50 à	
— belle sorte.........	107 50 à	
Certificats de sortie.........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	36 375 à 36 25
— Septembre......	.. .. à	36 375 à 36 25
— 4 d'Octobre....		36 125 à .. ..
— 4 premiers.....		35 50 à 35 625
		.. .. à .. ...
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	42 50 à	
Courant du mois............		40 .. à 39 75
Septembre..................		40 .. à 39 75
4 derniers.................		39 25 à 9
4 premiers.................		39 75 39 50
		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	54 25 à	
Courant....................		54 25 à .. ..
Septembre..................		54 . à 54 50
4 derniers.................		54 75 à 55 25
4 premiers.................		56 .. à 56 50
		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts.............	75 75	
—	.. ..	
Colza en tonnes............	77 75	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	85 75	
—	.. ..	
Courant....................		75 75 à .. ..
Septembre..................		76 25 à 76 50
4 derniers.................		77 25 à 77 50
4 premiers.................		79 25 à 79 50
		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	61 75 à	
Courant....................		61 75 à 61 50
Septembre..................		62 50 à 62 75
Septembre-Octobre..........		63 25 à 63 ..
4 derniers.................		63 75 à 64 ..
4 de Novembre..............		64 25 à .. ..
COURS DU MERCREDI 19 Août.		
SUIF DE PLACE *83° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	64 75 à	
SUIF DE PROVINCE *Id., rendu en gare Paris*	64 . à	

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT D'ORAN

Le 5 septembre 1891, à neuf heures et demie, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de grosses réparations à exécuter à la jetée est du port de Nemours.

Travaux à l'entreprise	12 980 »
Somme à valoir	2 020 »
Total	15.000 »

Cautionnement, 500 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture ; 2° de M. Prat, ingénieur à Tlemcen.

N° 145.

MARINE

Adjudication à Cherbourg, le 3 septembre 1891 :
Coton en torons.

Adjudication à Brest, le 9 septembre 1891 :
Minium.
Acier extra-doux en barres rondes.

Adjudication à Ruelle, le 2 septembre 1891 :
Vêtements de fatigue.

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Cherbourg, Brest et Ruelle, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine.

BANQUE DE L'INDO-CHINE

Bilan au 30 Avril 1891.

Actif.

Versements non appelés	9.000.000 »
Caisse (Paris et succursales)	8.823.101 20
Portefeuille (Paris et succursales)	14.286.229 64
Avances sur nantissements	11.060.671 71
Corresp^ts divers (Paris et succ^les)	4.264.091 21
Frais généraux (Paris et succ^les)	264.858 20
Frais d'installation et frais de fabrication de billets au porteur	266.542 34
Immeubles	423.632 40
Mobiliers	108.049 03
Fr.	48.497.175 73

Passif.

Capital social	12.000.000 »
Fonds de réserve statutaire	310.000 »
Fonds de prévoyance statutaire	300.517 07
Fonds de prévision pour agences à créer	40.818 41
Fonds de secours	100.000 »
Fonds de réserve supplémentaire	600.000 »
Réserve immobilière	193.381 60
Amortissement du mobilier	108.049 03
Amortissement des frais d'installation et de fabrication des billets au porteur	266.542 34
Billets au porteur en circulation	18.711.054 50
Comptes de dépôts d'espèces	3.063.256 51
Effets à payer	117.940 86
Corresp^ts divers (Paris et succ^les)	11.879.411 73
Intérêts et commissions du semestre	507.552 68
Dividendes à payer	2.988 70
Profits et pertes :	
Solde du 1er semestre 1890	10.388 57
Solde du 2me semestre 1890	285.273 73
Fr.	48.497.175 73

Le Directeur,
S. SIMON.

Ministère de la justice.

M. Vexiau (Marie Anselme-Raoul-Charles), né à Réaumur (Vendée) le 1er juillet 1869, sous-lieutenant au 125e régiment d'infanterie, à Poitiers (Vienne), se pourvoit devant M. le garde des sceaux, ministre de la justice, afin d'être autorisé à ajouter à son nom patronymique celui de « *Bucher de Chauvigné* ».

Signé : G. DE BERLY,
Référendaire au sceau,
12, rue d'Alger, Paris.

BANQUE D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 65 millions.

Place Ventadour.

COMPTES DE CHÈQUES

A vue	1 1/2	0/0
A 20 jours de préavis	2	0/0

COMPTES DE DÉPÔTS ET BONS DE CAISSE

Remboursables à six mois	2 1/2	0/0
— à 1 an	3	0/0
— à 18 mois	4	0/0
— à 2 ans et au delà	5	0/0

La Banque reçoit gratuitement, en dépôt, des titres de toute nature ; elle en encaisse les coupons ;

Elle délivre des chèques et des lettres de crédit sur tous pays ;

Elle se charge de l'exécution des ordres de Bourse, au comptant, et de l'encaissement d'effets et de factures ;

Elle fournit à ses clients et correspondants des renseignements sur toutes les valeurs ;

Elle reçoit, sans frais, les demandes de souscription.

Chemins de fer de l'Ouest.

Excursions de Paris à Versailles tous les jeudis, du 21 mai au 15 octobre 1891.

La compagnie des chemins de fer de l'Ouest organisera, tous les jeudis, du 21 mai au 15 octobre 1891, une excursion de Paris à Versailles au prix réduit de 5 fr.

Par suite d'une combinaison avec une société de voyages, ce prix comprend :

1° Le voyage, aller et retour, de Paris à Versailles par chemin de fer, en 1re classe ;

2° Le trajet, aller et retour, en voitures spéciales, de la gare de Versailles (R. D.) au château et aux Trianons ;

3° La visite des châteaux et jardins, sous la conduite de guides.

Aller : Départ de Paris (St-Lazare), à midi 30 ; arrivée à Versailles (R. D.), à 1 h. 20 du soir. — Retour : Départ de Versailles (R. D.), à 5 h 37 du soir ; arrivée à Paris (St-Lazare), à 6 h. 10 du soir.

Chemin de fer d'Orléans.

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris), Evaux, Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (la Bourboule et le Mont-Dore), Royat. — Réduction de 50 % pour chaque membre de la famille en plus du troisième.

Il est délivré, du 1er juin au 15 septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins quatre personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 1re, 2e et 3e classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public ; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de six billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de trois.

La durée de validité des billets, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de 10 % du prix total du billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les billets non périmés.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Mercredi 19 août 1891.

Le minimum d'Irlande s'est encore accentué (Mullaghmore 741m/m) ; la baisse barométrique s'étend vers l'Est jusqu'à l'Allemagne. La pression se relève en France, excepté sur le golfe de Gênes, où se forme une dépression ; une hausse a également lieu au nord de la Scandinavie et les hauteurs atteignent 763m/m à Bodo. Le vent est assez fort du Sud-Ouest sur nos côtes de la Manche et de l'Océan ; modéré du Nord-Ouest en Provence, et il semble devoir prendre de la force ; il souffle de l'Est en Danemark et en Ecosse. Les pluies ont été générales sur les Iles-Britanniques, la France et les Pays-Bas, et on a signalé des orages dans nos régions du Nord-Est et du Centre, ainsi que sur le golfe du Lion.

La température est descendue ; elle était ce matin de 6° à Arkangel, 13° à Valentia, 18° à Paris, Hambourg et 28° à Alger. On notait : 6° au Puy de Dôme et 0° au Pic du Midi.

En France, le temps reste à la pluie et la baisse de température va se maintenir. — A Paris, hier, ciel couvert et pluie. Max. : 20°6 ; min. : 10°9.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer très belle à Dunkerque ; agitée à Calais ; belle à Boulogne ; houleuse au Havre et à Cherbourg.

Océan : mer peu agitée à Brest ; belle à Lorient.

Méditerranée : mer houleuse à Marseille ; calme à Nice.

Situation du mercredi 19 août 1891 (soir). — Un minimum persiste sur l'Irlande. — En France, des pluies sont toujours probables.

Spectacles du Jeudi 20 Août.

Opéra. — » h. »/». — Relâche.

Théâtre-Français. — 8 h »/». — *Griselidis*, pièce en 3 actes, en vers, de MM. Armand Silvestre et Morand : Silvain, Leloir, Coquelin cadet, A. Lambert ; Mmes Bartet, Lynnès, Moreno.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar ; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Gaité. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre ; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — 8 h. 1/4. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. Lemonnier : Mmes Riquet-Lemonnier, Lévi-Leclerc, Perrot ; MM. Gravier, Desjardins, Regnard, Jaeger, Avelot.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga ; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le Procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubrоca, Vivier ; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.
Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année. — Caravane Egyptienne.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : Louis Jezierski.

Vingt-troisième année. — N° 225 Le numéro : 15 centimes. Vendredi 21 Août 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies ;
2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 21 AOUT

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 20 Août 1891.

RAPPORT
AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Monsieur le Président,

A la suite de graves dégradations survenues à la berge du Sénégal à sa traversée de Podor, dans le courant de l'année 1889, l'administration locale a dû faire exécuter quelques travaux pour parer aux nécessités du moment et préserver les immeubles des riverains.

Le conseil général du Sénégal a demandé à cette occasion que les lois sur les travaux de défense soient promulguées dans la colonie le plus tôt possible.

Je ne vois que des avantages à donner satisfaction à ce vœu.

J'ai, en conséquence, l'honneur de soumettre à votre haute sanction le projet de décret ci-joint, portant application au Sénégal des lois :

1° Du 14 floréal an XI, relative au curage des canaux et rivières non navigables et à l'entretien des digues qui y correspondent ;

2° Du 16 septembre 1807, relative au desséchement des marais ;

3° Du 21 juin 1865, sur les associations syndicales.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,
JULES ROCHE.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, et du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Vu l'article 18 du sénatus-consulte du 3 mai 1854 ;

Vu la loi du 14 floréal an XI, relative au curage des canaux et rivières non navigables et à l'entretien des digues qui y correspondent ;

Vu la loi du 16 septembre 1807, relative au desséchement des marais ;

Vu la loi du 21 juin 1865, sur les associations syndicales ;

Décrète :

Art. 1er. — Les lois susvisées du 14 floréal an XI, du 16 septembre 1807 et du 21 juin 1865, sont applicables au Sénégal et dépendances.

Art. 2. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies et le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel* de la République française, au *Bulletin des lois* et au *Bulletin officiel* du sous-secrétariat d'Etat des colonies.

Fait à Fontainebleau, le 14 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies.
JULES ROCHE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,
A. FALLIÈRES.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur,

Vu l'article 43 de la loi du 5 avril 1884 ;

Le conseil des ministres entendu ;

Considérant que toutes les tentatives faites en vue de reconstituer la municipalité de Joigny (Yonne) sont demeurées infructueuses ;

Considérant que le renouvellement intégral du conseil municipal est le seul moyen de mettre fin à une situation qui ne saurait se prolonger sans compromettre gravement les intérêts de la commune,

Décrète :

Art. 1er. — Le conseil municipal de Joigny (Yonne) est dissous.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 19 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies;

Vu la loi du 21 juillet 1891, portant création d'un office du travail, et notamment l'article 2, ainsi conçu :

« Un règlement d'administration publique déterminera les attributions et le fonctionnement de l'office du travail »;

Vu le décret du 11 avril 1887, portant règlement d'administration publique pour l'organisation de l'administration centrale du ministère du commerce et de l'industrie;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — L'office du travail a pour mission :

De recueillir, de coordonner et de publier, dans les limites et conditions indiquées au présent décret, toutes informations relatives au travail, notamment en ce qui concerne l'état et le développement de la production, l'organisation et la rémunération du travail, ses rapports avec le capital, la condition des ouvriers, la situation comparée du travail en France et à l'étranger;

Et d'effectuer tous travaux, se rattachant à cet ordre d'idées, qui lui seraient demandés par le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies.

Art. 2. — L'office du travail constitue, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies, un service distinct, placé sous l'autorité immédiate du ministre.

Il se divise en service central et service extérieur.

Art. 3. — Le cadre et les traitements du personnel de l'office du travail sont fixés comme suit :

1 directeur, au traitement de 12,000 à 18,000 fr.

Personnel du service central.

2 chefs de section, au traitement de 6,000 à 9,000 fr.
2 sous-chefs de section, au traitement de 3,500 à 5,500 fr.
1 actuaire, au traitement de 4,000 à 7,000 fr.
2 rédacteurs ou traducteurs au traitement de 2,200 à 4,000 fr.
1 archiviste, au traitement de 2,200 à 4,000 francs.
3 expéditionnaires, au traitement de 1,800 à 3,600 fr.
3 garçons de bureau, au traitement de 1,200 à 1,600 fr.

Personnel du service extérieur.

3 délégués permanents, au traitement de 4,000 à 7,000 fr.

Art. 4. — Le directeur de l'office du travail est nommé par décret, sur la proposition du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies.

Les autres fonctionnaires et agents sont nommés par arrêtés ministériels, sur la proposition du directeur.

Les rédacteurs, traducteurs, expéditionnaires et garçons de bureau de l'office du travail peuvent être recrutés dans le personnel de l'administration centrale du ministère et continuer à en faire partie.

Les fonctionnaires et agents de l'office du travail qui ne font point partie du personnel de l'administration centrale du ministère sont régis par des arrêtés ministériels; ceux qui en font partie sont régis par le décret d'organisation de cette administration.

Art. 5. — Des fonctionnaires ou agents des diverses administrations publiques peuvent, avec l'autorisation du ministre duquel ils relèvent, être attachés temporairement à l'office du travail.

Les allocations qu'ils reçoivent à cette occasion sont imputées sur les crédits de l'office.

Art. 6. — Le ministre peut nommer, sur la proposition du directeur, des délégués temporaires, pour être chargés de missions spéciales.

Il règle les indemnités qui peuvent leur être attribuées.

Art. 7. — Le service central recueille, soit par correspondance avec des administrations publiques, des fonctionnaires, des collectivités ou des particuliers, soit par voie de recherches dans les publications françaises ou étrangères, les renseignements utiles aux travaux de l'office. Il les coordonne avec ceux qui lui sont fournis par le service extérieur, et met le tout en œuvre pour la rédaction des documents à publier ou à fournir au ministre.

Les correspondances échangées pour le service de l'office du travail, entre le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies et les administrations ou les fonctionnaires dépendant des autres ministères, ont lieu dans les formes et conditions convenues avec les ministres intéressés.

Art. 8. — Les délégués permanents et les délégués temporaires, qui composent le service extérieur, sont chargés de faire des enquêtes sur place, de recueillir des informations, etc...

Ils sont placés sous l'autorité immédiate du directeur et effectuent leurs enquêtes et travaux sur son ordre et suivant ses instructions.

Les enquêtes à faire et les informations à recueillir dans les établissements ou industries placés sous la direction ou le contrôle de l'Etat restent exclusivement confiées à l'administration compétente, à moins qu'elle ne réclame elle-même le concours de l'office du travail.

Art. 9. — Les renseignements recueillis et élaborés par l'office du travail servent d'éléments à une publication périodique intitulée : *Bulletin de l'office du travail*

Ils peuvent aussi donner lieu à des publications spéciales sur des questions déterminées.

Art. 10. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Fontainebleau, le 19 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

Vu la loi du 21 juillet 1891, portant création d'un office du travail au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies;

Vu le décret du 19 août 1891, portant règlement d'administration publique relatif à l'office du travail,

Décrète :

Art. 1er. — M. Lax, inspecteur général des ponts et chaussées, ancien directeur des chemins de fer au ministère des travaux publics, est nommé directeur de l'office du travail.

Art. 2. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 19 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu l'article 18 de la loi du 30 octobre 1886;

Vu l'article 3 de l'arrêté du 1er décembre 1886 et le rapport accompagnant ledit arrêté,

Arrête :

Il ne sera fait, à partir de la rentrée scolaire 1891-1892, aucune nomination d'institutrices publiques congréganistes dans les départements ci-après désignés :

Lot, Mayenne, Vienne.

Fait à Paris, le 20 août 1891.

LÉON BOURGEOIS.

Par décision en date du 13 août 1891, sur la proposition du directeur général des postes et des télégraphes, le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies a autorisé la création de bureaux télégraphiques dans les communes de :

Le Crestet (Ardèche).
Cheylade (Cantal).
Faverolles (Cantal).
Saint-Jouan-des-Guérets (Ille-et-Vilaine).
Lignières-la-Doucelle (Mayenne).
Pontigny (Yonne).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Service d'état-major. — Par décis. minist. du 14 août 1891, M. de Teyssière, capit. brev. au 46e rég. d'inf., off. d'ordonn. de M. le général commandant le 5e corps d'armée, a été mis en activ. hors cad. pour être affecté au serv. d'ét.-maj. et maintenu dans ses fonct. actuelles.

Infanterie. — Par décis. minist. du 10 août 1891, M. Fidel, capit. hors cad. (serv. du recrut.), est réintégré dans les cad. et affecté au 103e rég. d'inf., en rempl. de M. Marchal, mis hors cad.

Service des subsistances militaires. — Par décis. minist. du 19 août 1891:

M. Denoyer, off. d'administ. adj. de 1re cl., employé en Tunisie, a été désigné pour la div. de Constantine.

M. Cazin, off. d'administ. adj. de 2e cl., employé dans la div. de Constantine, a été désigné pour la Tunisie.

ARMÉE TERRITORIALE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Corps de santé militaire. — Par décret en date du 19 août 1891, rendu par le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été promus dans le cadre des officiers de l'armée territoriale:

Au grade de médecin aide-major de 1re classe.

Les médecins aides-majors de 2e classe;

MM. Ausset (Daniel-François-Charles-Octave).
Descourtis (Jean-Gabriel-Henri).
Delaye (Jacques).
Toubin (Eugène-Léon).
Deschamps (Louis-Albert).
Laussedat (Annet-Henri-Louis).
Costilhes (Joseph).
Petiaut (Fernand-Aristide-Gaston).
Chagnoleau (Edouard-Gaston).
Debrand (Louis-Joseph).
Tissier (Aloyse-Nicolas-Félix).
Geffrier (Paul-Ange).
Norlot (Michel-Ferdinand).
Legrix (Auguste-Valère).
Berquet (Marcel-Ghislain-François).
Dausse (Jean-Marie-Auguste).
Menut (Benoit).
Degoul (Pierre).
Duriau (François-Gustave-Frédéric-Eugène).
Biar (Dominique).
Hanriot (Marie-Henry-François).
Gallois (Paul-Félix-Jean-Marie).
Quermonne (Louis-Auguste).
Chaudeborde (Louis-Henry-Adolphe).
Bert (Richard-Emile).
Delpierre (Casimir-Victor).
Ovion (Louis-Pierre-Alexis).
Saint-Martin (Marie-Paul-Léon).
Rasurel (Louis-François-Marius).
Perrin (Pierre-François-Arsène).
Raynaut (Guillaume-Marius).
Comoy (Louis-Henry).
Martin (Jean-Marie).
Talon (Antoine-Mathurin).
Gomot (François-Eugène).
de Belly (Adhémar).
Duhamel (Jules-Charles-Eugène).
Ranque (Paul-Marie-Amédée).
Lemaréchal (Georges-Henry).
Galy-Briulat (Raphaël-Marie-Joseph).
Pouget (Marie-Joseph-Paul).
Dubousquet-Laborderie (Louis-François).
de Langenhagen (Alexandre-René).

MM. Karth (Adolphe-Hippolyte).
Fournier (Henri-Charles).
Robert (Paul-Adhémar-Nicolas).
Arthaud (Jean-Henri-Gabriel).
Picquechef (Louis Raoul).
Pignot (Albert-Bernard-Eugène).
Ledoux-Lebard (Marie-Auguste-Henri-Eugène).
Perethon de Lamallerée (Louis-Claude-Marie-Gabriel).
Damalix (Frédéric-François-Adrien).
Boursier (Paul-Auguste).
Scheydt (Jean-Jacques-Louis-Ernest).
Meyer (Marie-Joseph-Edouard).
Roque (Louis-André-Marie).
Perrin (Joseph-Marius-Léon).
Dubief (Henri-Louis-Aristide).
Bataille (Charles-Pierre-Gustave).
Despagnet (Félix-Jean-Edouard).
Lancry (Gustave-Augustin-Joseph).

Au grade de pharmacien aide-major de 1re classe.

Les pharmaciens aides-majors de 2e classe:

MM. Ressayré (Albert-François-Antoine).
Collardot (Ernest-Victor).
Bordenave (Pierre-Léon).
Bressy (Gaston-Paulin).
Grandeur (Jean-Jacques-Armand-Louis).
Cheminais (Alexandre-Charles).
Mondon (Alfred-Joseph-Paul).
Arnozan (Gabriel-Marie-Armand).
Saudau (Jacques-Calixte-Denis).
Berlioz (Antoine).

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 20 Août 1891.

ÉLECTION A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

SCRUTIN DU 16 AOUT 1891

Saône-et-Loire.

1re circonscription de l'arrondissement de Charolles. — M. Franc, élu.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES

ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Portsmouth, le 18 août.

L'ambassadeur de France est invité à passer la nuit au château d'Osborne jeudi soir après le dîner. Le baron d'Estournelles de Constant, conseiller d'ambassade; le commandant de Pontavice, attaché militaire; le commandant Le Clerc, attaché naval; le comte de Florian, premier secrétaire, assisteront à ce dîner, offert à l'amiral Gervais et auquel seront invités tous les commandants des navires français, le chef d'état-major de l'amiral, son aide de camp: en tout 14 officiers.

La reine a ordonné de préparer sur le yacht royal *Victoria-and-Albert* quatre cabines pour le personnel de l'ambassade assistant au dîner. Elle a offert les voitures de la cour pour permettre aux officiers français n'assistant pas au dîner de se promener dans le parc d'Osborne pendant la journée de jeudi.

La flotte française est arrivée en vue de Douvres à trois heures de l'après-midi, naviguant à raison de sept nœuds à l'heure.

A Folkestone, le paquebot *Louise-Dagmar*, qui fait le service de Folkestone à Boulogne, est allé à la rencontre de l'escadre française pour lui souhaiter la bienvenue. La flotte est arrivée à Dungeness-Point entre neuf et dix heures du soir et a fait ensuite route directement pour Spithead. (*Agence Havas.*)

Portsmouth, le 19 août.

Par faveur spéciale, les officiers français seront autorisés non seulement à visiter les vaisseaux en cours de construction, mais encore les parties de l'arsenal dont l'entrée est d'ordinaire soigneusement interdite.

Les ingénieurs leur donneront des explications sur les derniers armements et les munitions de guerre de la marine. (*Agence Havas.*)

Portsmouth, le 19 août.

La flotte s'avance lentement et en bel ordre. Le coup d'œil est magnifique.

L'*Elan* vient croiser dans la rade de Spithead, ayant à bord l'ambassadeur de France.

A quatre heures un quart, le *Marengo* arbore au grand mât le pavillon anglais et salue la terre par la salve réglementaire, tout en continuant à avancer dans la direction de la rade de Spithead.

Une batterie de terre rend immédiatement le salut.

Le *Marengo*, navire-amiral, arbore ensuite le pavillon-amiral anglais, qui est salué également par la salve réglementaire. Il entre en rade à quatre heures précises.

Derrière lui, viennent le *Marceau*, le *Requin* et le *Furieux*; les autres navires forment une seconde ligne.

Le *Marengo* est flanqué des torpilleurs.

La baie de Cowes, ordinairement remplie de yachts et d'autres bâtiments, est déserte. Tous les navires sont partis à la rencontre de l'escadre française pour l'accompagner à Osborne. (*Agence Havas.*)

Portsmouth, le 19 août.

Les élèves du *Bougainville* reviennent de faire une promenade dans les docks. Ils étaient conduits par l'amiral anglais Fisher. Ils se sont beaucoup intéressés à la visite des navires de transport le *Serapis* et l'*Orontes*. M. Waddington est parti sur l'*Elan*, pour conférer avec l'amiral Gervais, à bord du *Marengo*, au sujet du programme de la réception.

Depuis midi, les quais de Portsmouth et l'esplanade qui s'étend entre Portsmouth et Southsea, d'où on a une vue splendide sur toute la rade, sont garnis de milliers de personnes observant l'horizon.

Le temps est devenu clair et l'œil découvre toute la rade de l'île de Wight qui en forme le fond. (*Agence Havas.*)

Portsmouth, le 19 août, 8 h. soir.

Un incident s'est produit au moment où le dernier vaisseau français passait devant la flotte britannique: un vapeur belge qui s'avançait s'est rangé à côté de la flotte anglaise, a salué spontanément la flotte française d'une salve de coups de canon et arboré les couleurs belges. Les Français ont rendu le salut et l'ont accompagné d'énergiques hourras.

L'*Elan*, ayant à bord l'ambassadeur de France, s'est joint aux navires français.

La reine Victoria et la princesse Béatrice assistaient, du haut du parc d'Osborne, à cette imposante et grandiose manifestation.

La reine a voulu que la flotte française mît à l'ancre précisément en face des prairies d'Osborne.

A six heures, M. Waddington s'est rendu à bord du *Marengo*. Il sera ce soir l'hôte de l'amiral Clan-William, à l'arsenal de Portsmouth. (*Agence Havas.*)

Portsea, le 19 août.

Le navire *Seagull*, ayant à bord le commandant Philipps, directeur du port de Portsmouth, est parti pour aller au-devant de la flotte française.

Le temps s'est légèrement amélioré, mais la mer reste très forte.

Jusqu'à présent, la ville de Portsmouth n'est pas encore décorée; mais les propriétaires et les commerçants commencent à pavoiser leurs maisons et leurs magasins.

L'ambassadeur de France, avec son fils, ainsi que le conseiller et le premier secrétaire de l'ambassade et l'attaché militaire arriveront par le même train.

Le navire *Seahorse*, ayant à bord les journalistes anglais et français allant au-devant de la flotte, quittera le dock-yard à deux heures. Il n'ira sans doute pas loin, car la flotte est déjà signalée comme étant très proche. (*Agence Havas.*)

Portsea, le 19 août, 6 h. 17 m. soir.

La flotte arrive dans la baie d'Osborne en ce moment. De nombreux steamers remplis de curieux sont partis et partent constamment pour l'île de Wight.

L'*Elan*, portant l'ambassadeur, a précédé la flotte dans la baie d'Osborne.

La journée de demain peut être considérée comme la journée de la reine. Sauf les visites que l'amiral Gervais échangera avec l'amiral Clan-William, commandant en chef des forces de mer à Portsmouth, avec le duc de Connaught, commandant en chef les forces de terre, et avec l'ambassadeur de France, le programme de la journée concerne complètement Osborne.

Les fêtes de Portsmouth proprement dites commenceront seulement vendredi, après la revue de la flotte française et de la flotte anglaise par la reine. Ces fêtes seront fort belles, à en juger par les préparatifs qui sont actuellement très avancés.

Le directeur du théâtre de Postsmouth a offert au commandant Le Clerc, attaché naval, chargé de tous les arrangements concernant la visite de la flotte, une représentation pour les marins français; mais cette offre a été déclinée, toutes les soirées étant déjà inscrites dans le programme jusqu'au 25, jour du départ de la flotte pour Cherbourg. (*Agence Havas.*)

ALLEMAGNE

Kiel, 19 août.

L'empereur a fait ce matin une promenade à cheval avec l'impératrice sur la piste du château; il a reçu ensuite le général de Caprivi, chancelier de l'empire. (*Agence Havas.*)

PAYS-BAS

La Haye, 19 août.

Le nouveau cabinet est ainsi constitué:

Intérieur. — M. Tak Van Poortvlidt.

Affaires étrangères. — M. Van Tien Hoven, bourgmestre d'Amsterdam.

Justice. — M. Zipidt.

Finances. — M. Pierson, président de la Banque néerlandaise.

Ministère du Wan der Staats. — M. Lely, ingénieur.

Colonies. — M. Van Dedem.

Guerre. — M. le lieutenant-colonel Seyffardt.

Marine. — M. Jansen. (*Agence Havas.*)

DANEMARK

Copenhague, 19 août.

M. le comte de Moltke-Hvitfeld, ministre de Danemark en France, va rentrer à Paris, porteur des insignes de l'ordre de l'Eléphant envoyés par le roi de Danemark au Président de la République. (*Agence Havas.*)

SERBIE

Belgrade, 19 août.

La régence a adressé hier à l'empereur François-Joseph un télégramme de félicitations à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance. L'empereur a répondu télégraphiquement aujourd'hui à M. Ristich dans les termes les plus gracieux. Les deux dépêches expriment l'assurance d'une réciproque cordialité. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Le mercredi 4 novembre 1891, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture à Vannes, un concours pour l'admission aux emplois d'agents voyers d'arrondissement et d'agents voyers cantonaux.

Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 7, rue Cambacérès, où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE

SITUATION MENSUELLE

ACTIF	Au 31 mars 1891.	Au 28 février 1891.
Valeurs françaises appartenant à la caisse nationale d'épargne	400.491.863 04	391.360.696 25
Propriétés immobilières appartenant à la caisse	1.246.958 64	1.246.958 64
Caisse des dépôts et consignations, S/C courant à intérêts	45.744.281 39	46.850.910 80
Receveurs des postes, L/C de versements	28.307.963 15	29.303.164 91
Frais d'administration. Exercice 1890	1.930.979 59	1.889.161 97
Frais d'administration. Exercice 1891	280.385 41	175.974 51
Envois au caissier du Trésor	2.328.870 37	1.932.959 55
Envois aux receveurs des postes	84.198.712 35	54.885.641 32
Divers	859.135 25	850.219 35
	565.389.149 19	528.495.687 30

PASSIF	Au 31 mars 1891.	Au 28 février 1891.
Créanciers hypothécaires	150.000 »	150.000 »
Dotation	2.514.995 69	2.514.995 69
Compte général des déposants	435.260.837 16	427.906.941 06
Receveurs des postes, L/C de remboursements	20.395.771 65	16.833.146 30
Intérêts en compte courant. Exercice 1890	13.078.009 56	13.078.009 56
Intérêts en compte courant. Exercice 1891	473.768 36	33.849 52
Remises du caissier du Trésor	34.002.231 35	25.468.097 48
Remises des receveurs des postes	54.259.889 84	37.261.666 38
Trésor, S/C de fonds	4.757.703 10	4.757.703 10
Divers	495.942 48	491.278 21
	565.389.149 19	528.495 687 30

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Opérations concernant les caisses d'épargne ordinaires du 11 au 20 août 1891.

Dépôt de fonds	7.730.105 02
Retraits de fonds	2.910.434 90
Excédent de dépôts	4.819.670 12

Excédent de dépôts du 1er janvier au 20 août 1891, 56,880,043 fr. 18.

Capitaux employés en achat de rentes, du 11 au 20 août 1891:

1° Pour placement des excédents de dépôts et, en outre, des arrérages et des capitaux encaissés sur les valeurs composant le portefeuille provenant des caisses d'épargne ordinaires, 4,410,789 fr. 56.

2° Pour le compte des déposants des caisses d'épargne ordinaires, 321,382 fr. 15.

INFORMATIONS

Pendant la 32e semaine de 1891 (du 9 au 15 août inclusivement), le service de statistique municipale a compté 879 décès au lieu de 826 enregistrés pendant la semaine précédente. Le chiffre de la mortalité s'est assez sensiblement accru, mais continue néanmoins à se maintenir au-dessous de la normale et l'état général de la santé publique doit être considéré comme satisfaisant.

Les maladies épidémiques sont très peu répandues. La fièvre typhoïde (17 décès au lieu de 6) et la scarlatine (5 décès au lieu de 3) présentent seules une légère augmentation. Toutes les autres sont en décroissance: rougeole (9 décès au lieu de 12), coqueluche (3 décès au lieu de 8) et diphtérie (15 décès au lieu de 20).

La variole a causé 1 décès pendant chacune des deux dernières semaines.

La mortalité par athrepsie suit une progression ascendante (118 décès au lieu de 101); c'est là un fait qui se reproduit chaque année pendant la saison estivale; il convient toutefois de remarquer que le nombre des décès dus à cette cause est de beaucoup inférieur à la moyenne des années précédentes.

En outre, 20 enfants sont morts de faiblesse congénitale.

Les maladies inflammatoires des organes de la respiration ont causé 72 décès. Ce chiffre se décompose ainsi qu'il suit: bronchite aiguë, 14 décès; bronchite chronique, 22; broncho-pneumonie, 16; pneumonie, 20.

La phtisie pulmonaire a causé pendant cette semaine 162 décès; les autres tuberculoses, 34; la méningite, 26; l'apoplexie, la paralysie et le ramollissement cérébral, 42 décès.

Les maladies organiques du cœur ont fait périr 58 personnes; le cancer, 58. Enfin 29 vieillards sont morts de débilité sénile.

Il y a eu 16 suicides et 13 morts violentes.

On a célébré à Paris 272 mariages.

On a enregistré la naissance de 1,133 enfants vivants (580 garçons et 553 filles) dont 844 légitimes et 289 illégitimes. Parmi ces derniers 42 ont été reconnus immédiatement.

On a déclaré la mise en nourrice de 288 enfants, dont 12 seront placés à Paris. Parmi ces enfants, 102 seront nourris au sein et 186 recevront une autre alimentation.

On a déclaré la naissance de 54 mort-nés dont 35 légitimes et 19 illégitimes.

M. H. D. a versé à l'assistance publique, à Paris, la somme de 150 fr., à titre de don manuel.

On communique la dépêche suivante:

Sables-d'Olonne (Vendée), 20 août 1891.

Le canot *Amiral-Jacquinot*, de la société centrale de sauvetage des naufragés, est sorti ce matin à 9 h. 30, par forte brise S.-O., mer grosse, au secours de la chaloupe de pêche *Souvenance*, brisée à la côte. Equipage sauvé.

Compagnie générale transatlantique.

Le paquebot *Saint-Germain*, venant de la Vera-Cruz, est parti de la Havane, le 16 août, pour Santander et Saint-Nazaire.

Le paquebot *Saint-Simon*, venant de Haïti et escales, est parti de Saint Jean-Porto-Rico, le 15 août, pour le Havre direct.

Compagnie des messageries maritimes.

Le paquebot *Equateur*, venant de la Plata, du Brésil et du Sénégal, est arrivé à Pauillac le 16 août, à 2 h. soir.

Le paquebot *Avre*, allant à la côte orientale d'Afrique, est arrivé à Port-Saïd le 17 août, à 9 h. soir.

Le paquebot *Natal*, venant du Japon et de l'Indo-Chine, a quitté Aden le 18 août, à 10 h. matin.

Le paquebot *Brésil*, venant de la Plata, du Brésil et du Sénégal, a quitté Dakar le 19 août.

Le paquebot *Peï-ho*, venant de la côte orientale d'Afrique, est arrivé à Marseille le 19 août, à 1 h. soir.

Chemins de fer de l'Ouest.

Dimanche prochain, 23 août 1891, grandes eaux à Saint-Cloud. — Billets d'aller et retour. — Trains supplémentaires selon les besoins du service.

Derniers départs : de Saint-Cloud (ligne de Versailles R. D.), à 11 h. 48 du soir; du pont de Saint-Cloud (ligne des Moulineaux), à 11 h. 50 du soir; de Bellevue, à 11 h. 54 du soir.

Train de plaisir à marche rapide de Paris à Dieppe, le dimanche 23 août 1891. — Aller et retour dans la même journée.

Aller : départ de Paris (Saint-Lazare), à 6 h. 10 matin; arrivée à Dieppe vers 10 h. 15 matin. — Retour : départ de Dieppe, à 8 h. 55 soir; arrivée à Paris (Saint-Lazare), vers 1 h. 10 matin.

Prix des billets (aller et retour) : 2e classe, 11 fr.; 3e classe, 8 fr.

Le nombre des places est limité.

On délivre des billets à dater du lundi 17 août aux gares Saint-Lazare et Montparnasse et aux bureaux de ville de la compagnie.

Nota. — Les excursionnistes trouveront à Dieppe, le temps le permettant, tous les moyens de faire des promenades en mer par voiliers ou vapeurs, notamment par le steamer neuf *Mercure*, sur lequel le prix des places est de 3 fr. pour la passerelle et de 2 fr. sur le pont.

Train de plaisir à marche rapide de Paris au Havre, le dimanche 23 août 1891. — Aller et retour dans la même journée.

Aller : départ de Paris (Saint-Lazare), à 6 h. matin; arrivée au Havre vers 10 h. 35 matin. — Retour : départ du Havre, à 8 h. 15 soir; arrivée à Paris (Saint-Lazare) vers 1 h. matin.

Prix des billets (aller et retour) : 2e classe, 13 fr.; 3e classe, 10 fr.

Le nombre des places est limité.

On délivre des billets, à dater du lundi 17 août aux gares Saint-Lazare et Montparnasse et aux bureaux de ville de la compagnie.

Nota. — La compagnie anonyme des paquebots à vapeur entre le Havre, Caen, Honfleur et les ports de la Normandie organisera, le dimanche 23 août, si le temps le permet, une promenade en mer en vue de Trouville, Villers, Houlgate et Beuzeval par le steamer *Rapide*, aux prix de : passerelle, 2 fr.; premières, 1 fr. 50; secondes, 1 fr. — Embarquement au grand quai à 2 h. 1/2; retour vers 4 h.

Chemin de fer d'Orléans.

Billets d'aller et retour, réduits de 25 %, pour Laqueuille, Mont-Dore et la Bourboule — Pendant la saison thermale, du 15 juin au 30 septembre, la compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau, pour la station de Laqueuille, desservant les stations thermales du Mont-Dore et de la Bourboule, des billets aller et retour réduits de 25 % sur les prix calculés au tarif général par l'itinéraire effectivement suivi.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins de ladite station donne droit au porteur à un arrêt en cours de route, à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de dix jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de cinq jours, moyennant payement d'un supplément de 10 % du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité des billets.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent auxdites places.

Ces billets doivent être demandés à l'avance.

Du Mont-Dore et de la Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand, et *vice versa* : Billets d'aller et retour réduits de 25 %, valables pendant trois jours.

BANQUE DE FRANCE ET SUCCURSALES

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF	20 AOUT 1891 MATIN	13 AOUT 1891 MATIN
Encaisse de la Banque (*)	2.638.803.446 34	2.637.033.827 36
Effets échus hier à recevoir ce jour	26.181 85	49.188 74
Portefeuille de Paris { Effets sur Paris	208.385.216 97	218.145.752 76
Portefeuille de Paris { Effets sur l'étranger	» »	» »
Portefeuille de Paris { Oblig. du Trésor à court terme	» »	» »
Portefeuille des succursales	339.314.218 »	369.792.596 »
Avances sur lingots et monnaies à Paris	10.757.000 »	10.708.000 »
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales	1.830.800 »	1.807.800 »
Avances sur titres à Paris	120 778 994 62	120.451.479 02
Avances sur titres dans les succursales	162.073.427 »	160.329.039 »
Avances à l'Etat (convent. des 10 juin 1857, 29 mars 1878 et 30 mars 1888)	140.000.000 »	140.000.000 »
Rentes de la réserve :		
Loi du 17 mai 1834	(a) 10.000.000 »	(a) 10.000.000 »
Ex-banques départementales	(b) 2.980.750 14	(b) 2.980.750 14
Rentes disponibles	99.622.466 01	99.613.696 06
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) y compris (c) 9,125,000 de la réserve	(c) 100.000.000 »	(c) 100.000.000 »
Hôtel et mobilier de la Banque	(d) 4.000.000 »	(d) 4.000.000 »
Immeubles des succursales	9.394.793 »	9.269 376 »
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales	1.875.145 17	1.843.465 92
Emploi de la réserve spéciale	(e) 9.907.444 16	(e) 9.907.444 16
Divers	159 597 294 13	158.857.194 35
	4.019.347.177 39	4.054.789.609 51

PASSIF	20 AOUT 1891 MATIN	13 AOUT 1891 MATIN
Capital de la Banque	182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (art. 3, loi du 9 juin 1857)	8.002.313 54	8.002.313 54
Réserves mobilières :		
Loi du 17 mai 1834	(a) 10.000.000 »	(a) 10.000.000 »
Ex-banques départementales	(b) 2.980.750 14	(b) 2.980.750 14
Loi du 9 juin 1857	(c) 9.125.000 »	(c) 9.125.000 »
Réserve immobilière de la Banque	(d) 4.000.000	(d) 4.000.000 »
Réserve spéciale	(e) 9.907.444 16	(e) 9.907.444 16
Billets au porteur en circulation (Banque et succursales)	2.945.339.260 »	2.978.690.980 »
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	16.937.290 03	14.291.632 42
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales	43.969.702 69	43.263.481 40
Compte courant du Trésor, créditeur	364.286.454 09	371.030.998 04
Comptes courants de Paris	327.576.913 39	327.117.351 70
Comptes courants dans les succursales	53.399.434 »	52.409.682 »
Dividendes à payer	3.997.181 70	4.192.690 70
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	3.877.620 65	3.592.515 63
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	1.357.644 66	1.357.644 66
Divers	32.090.168 34	32.327.125 12
	4.019.347.177 39	4.054.789.609 51

Certifié conforme aux écritures :

Le sous-gouverneur de la Banque de France,

RENOUARD.

(*) Décomposition de l'Encaisse :

	AU 20 AOUT 1891	AU 13 AOUT 1891
OR	1.374.502.895 10	1.374.402.878 20
ARGENT	1.264.300.551 24	1.262.630.949 16
	2.638.803.446 34	2.637.033.827 36

BULLETIN COMPARATIF DES RECETTES DES CHEMINS DE FER

Du 30 juillet au 5 août 1891 pour les compagnies d'intérêt général et les chemins de fer Portugais, et du 6 au 12 août pour les autres compagnies.

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE						DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE				RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE			
	1891			1890			1891		1890		1891	1890	1891		1890	
	kilom. exploités	recettes brutes.	par kilom.	kilom. exploités	recettes brutes.	par kilom.	sur recettes brutes.	par kil.	sur recettes brutes.	par kil.			sur recettes brutes.	par kil.	sur recettes brutes.	par kil.
		fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	0/0	fr. c.	0/0	fr. c.	fr. c.	fr. c.	0/0	fr. c.	0/0
Du 30 juillet au 5 août (31e semaine).																
COMPAGNIES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL																
Chemins de fer de l'Etat	2.666	812.710 »	304 84	2.658	747.151 85	281 09	65.558 15	8.45	»	»	20.787.999 70	20.087.176 50	700.823 20	2.59	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	8.285	7.105.477 65	857 63	8.130	6.873.785 60	845 48	231.691 05	1.44	»	»	199.594.635 75	193.439.053 48	6.155.582 27	1.51	»	»
— Rhône au Mont-Cenis	133	94.418 85	709 92	133	93.789 45	705 18	629 40	0.67	»	»	2.630.182 80	2.748.128 93	»	»	117.946 13	4.29
— Chemins algériens	513	220.899 96	430 60	513	246.656 76	480 81	»	»	25.756 80	11.66	5.250.205 31	4.751.373 73	498.831 58	10.50	»	»
Nord	3.606	3.689.000 »	1.023 01	3.600	(b) 3.766.000 »	1.046 11	»	»	77.000 »	2.28	(b) 105.722.000 »	(b) 106.543.000 »	»	»	821.000 »	0.99
Ouest	4.820	(a) 3.511.603 85	728 54	4.714	(b) 3.424.242 85	726 39	87.361 »	0.29	»	»	(a) 81.800.015 93	(b) 79.848.529 75	1.951.486 18	2.18	»	»
Orléans (c)	6.313	3.493.933 20	553 45	6.122	3.440.534 58	561 99	53.398 62	»	»	1.51	95.124.752 23	92.952.377 16	2.172.375 07	0.90	»	»
Est	4.513	2.963.965 60	656 76	4.513	2.935.447 95	650 44	28.517 65	0.97	»	»	82.024.691 40	80.514.810 85	1.509.880 55	1.81	»	»
Midi	3.007	2.027.337 21	674 21	2.965	1.918.235 11	646 96	109.102 10	4.21	»	»	51.252.179 51	50.249.387 88	1.002.791 63	0.66	»	»
Cies SECONDres D'INTÉRÊT GÉNÉRAL																
Est-Algérien	897.64	115.806 22	129 01	897.08	109.806 70	122 40	5.999 52	5.40	»	»	3.511.596 63	2.806.439 39	705.157 24	21.81	»	»
Bône-Guelma et prolongemts — Anc. rés. (v. large), Algérie et Tunisie.	536	85.766 »	160 01	536	80.667 20	150 49	5.098 80	6.32	»	»	2.157.605 27	1.916.106 30	241.498 97	12.60	»	»
Bône-Guelma et prolongemts — N. rés. (v. étr.), Souk-Ahras à Tébessa	128	6.847 05	53 49	128	6.942 60	54 23	»	»	95 55	1.38	197.228 55	150.996 65	46.231 90	30.61	»	»
Réseau Ouest-Algérien	296	67.362 55	227 57	287	67.239 29	234 28	123 26	»	»	2.94	1.420.944 06	1.182.400 52	238.543 54	16.52	»	»
Ouest-Algér. (exploitn du rés. de la Cie Franco-Algérienne) — Arzew à Kralfallah	214	28.586 65	133 58	214	30.405 80	142 08	»	»	1.819 15	6.36	732.660 15	699.387 70	33.272 45	4.76	»	»
— Kralfallah à Méchéria	138	6.759 20	48 98	138	6.713 30	48 64	45 90	0.70	»	»	165.646 90	147.734 »	17.912 90	12.12	»	»
— Méchéria à Aïn-Séfra	102	2.027 65	19 89	102	2.223 45	21 80	»	»	195 80	9.60	44.478 10	48.805 15	»	»	4.327 05	9.72
— Aïn-Thizy à Mascara	12	669 15	55 76	12	1.283 50	106 96	»	»	614 35	91.82	36.410 65	34.204 55	2.206 10	6.45	»	»
— Mostaganem à Tiaret	197	13.160 50	66 81	197	11.339 10	57 55	1.821 40	16.09	»	»	280.917 25	281.310 15	»	»	392 90	0.14
— Modzbah à Marhoum	32	47 45	1 48	32	80 70	2 52	»	»	33 25	70.27	3.712 50	2.909 52	802 98	27.58	»	»
Du 6 au 12 août (32e semaine).																
Médoc	101	27.178 48	269 09	101	26.817 01	265 51	361 47	1.35	»	»	612.448 45	627.218 78	»	»	14.770 33	2.35
COMPAGNIE D'INTÉRÊT LOCAL																
Caen à la mer	28	12.992 67	464 02	28	16.687 05	595 96	»	»	3.694 38	28.43	214.609 71	215.458 09	»	»	848 38	0.39
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES																
Rés. autrichien (1er au 10 août) (d)	1.366	1.856.902 50	1.359 37	1.352	1.833.015 »	1.351 47	18.887 50	1.01	»	»	33.265.455 »	33.154 150 »	111.305 »	»	»	»
Sud de l'Autriche	2.178	1.984.555 »	911 »	2.178	2.337.085 »	1.073 »	»	»	352.530 »	15.20	57.924.830 »	62.144.230 »	»	»	4.219.400 »	6.80
Madrid à Saragosse et à Alicante	2.672	1.068.755 41	399 98	2.672	979.953 13	366 74	88.802 28	9.06	»	»	33.695.426 65	33.007.412 89	688.013 76	2.08	»	»
Nord de l'Espagne (e)	1.959	1.310.665 93	668 48	1.959	1.260.248 96	643 81	50.416 97	4.04	»	»	35.575.387 57	32.720.520 88	2.854.866 69	8.72	»	»
Asturies, Galice et Léon	741	222.431 78	300 17	741	236.745 09	316 29	»	»	14.313 31	6.04	6.053.256 »	6.232.299 15	»	»	179.043 15	2.87
Lérida-Reus et Tarragone	103	25.887 73	251 33	103	25.634 46	248 87	253 27	0.81	»	»	945.358 91	784.061 23	161.297 68	20.57	»	»
Andalous	891	283.653 »	318 »	891	276.069 »	310 »	7.584 »	2.75	»	»	8.478.836 »	8.304.276 »	174.560 »	2.10	»	»
Madrid-Caceres-Portugal	429	»	»	429	»	»	»	»	»	»	1.814.566 05	1.894.991 36	»	»	80.425 31	4.24
Portugais (réseau non garanti)	685	»	»	685	»	»	»	»	»	»	8.737.671 »	8.508.542 22	229.128 78	2.69	»	»
— (réseau garanti par le Gouvt)	168	»	»	168	»	»	»	»	»	»	553.044 45	491.411 10	61.633 35	12.54	»	»

(a) Recettes approximatives.
(b) Recettes rectifiées.
(c) Y compris les lignes de la Sarthe.

(d) Les recettes de 1890 sont des chiffres définitifs; celles de 1891, des chiffres provisoires.
(e) Pour faciliter la comparaison des recettes, les produits de 1891 ont été, comme ceux de 1890, convertis à raison de 1 peseta (4 réaux) par franc.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Jeudi 20 Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Juill. 91	3 %	95f50	en liq..					95 40	95 25
			fin ct...	95 35	95 40	95 32½	95 32½		
			P° fin c.		d1f	95 40	95 42½ d50		
			P° fin c.	95 42½	95 65 d25				
			P° fin p.		95 65 d1f	95 72½	95 75 d50		
			P° fin p.	95 90	95 97½ d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %	91f	fin ct...					91 ..	
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés	93f90 92½ 90	en liq..					93 90	93 82½
			fin ct...	93 87½	93 90	93 85	93 85		
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		93 97½ d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)	96f45 50 55	en liq..					96 20	96 20
			fin ct...	96 35			96 87½		
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
Août 91	4 ½ % 1883	105f30 25 30	en liq..					10537½	10537½
			fin ct...	105 30					
			P° fin c.				d50		
			P° fin c.						
			P° fin p.				d50		
			P° fin p.						
Août 86	Promesses d'inscript. 4½ % 1883.	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4%. éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
Juill. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), n°s 221,501 à 273,500	503	en liq..					506 ..	
			fin ct...						
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	547 548 550 553	fin ct...					546 50	
Août 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	530 532 531 532	fin ct...					527 50	
Juill. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	414 412 50 414	fin ct...					414 ..	
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	410 409	fin ct...					409 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	105 106						104 75	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	528 527 75 527 529 50	fin ct...					528 ..	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	528 527 75 527	fin ct...					529 ..	
			en liq..						
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	415 416	fin ct...					415 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100f.	106						105 75	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	402	fin ct...					401	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	103 75	fin ct...					103 75	
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	401	en liq..					402 25	
			fin ct...						
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %. 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	500	en liq..					500 ..	
			fin ct...						
			P° fin c.						
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	540	en liq..					540 ..	
			au 31..						
Juin 91.	Banque de France (nominatives).	4460	en liq..					4490 ..	4480 ..
			fin ct...	4482 50	4490 ..	4482 50	4485 ..		
			P° fin c.		d40		d50		
			P° fin p.	4490 ..	4495 .. d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).	450 448 75 450	en liq..					450 ..	450 ..
			au 31..	450 ..					
			P° au 31		455 .. d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 38)	762 50 760	en liq..					760 ..	760 ..
			au 31..	757 50			760 ..		
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d10		
			P° au 30		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).	430 428 75	en liq..						
			au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26)		en liq..					450 ..	
			au 31..						
			P° au 31						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 10)	355	en liq..					353 75	
			au 31..						
			P° au 31						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	265	en liq..					268 75	267 50
			au 31..	266 25	266 25	265 ..	266 25		
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	550 552 50 550	en liq..					550 ..	552 50
			au 31..	550 ..	553 75	550 ..	552 50		
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)		au 31..						
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).	425	en liq..						
			au 31..						
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)		en liq..						
			au 31..						
Août 91	Banque hypot. de Fr°°, r. 1000f, t.p.	520 518	fin ct...					520 ..	
Mars 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	426	fin ct...					429 75	
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. } en représ°° d'ann.	151	en liq..					151 ..	
			fin ct...						
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f. } dues par l'État	530	au 31..					530 ..	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.	409 ..	408 75
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.	500 ..	
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.	114 50	
Armentières (vlle), 3½ %, 86, r. 500f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr.	111 ..	
d° 1881, 4%, r. 500 f.	518 ..	
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	113 50	112 50
d° 1863, 3%, r. 100 fr.		
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.		
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	99 ..	98 75
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.	502 50	
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.	510 ..	507 ..
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	47 50	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.	130 ..	
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).	2140..	
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	405 ..	
Midi, d° act. de jouiss		
Nord, d° act. de jouiss.		
Orléans, d° act. de jouiss.	1120..	1090..
Ouest, d° act. de jouiss.		
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	140 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f, t.p.	615 ..	
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	543 75	
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	580 ..	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	530 ..	
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	260 ..	
d° du département du Nord		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier		
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.		
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	435 ..	432 50
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	562 50	560 ..
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	1590..	
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (n°s 128,981 à 130.000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entrepr° (ex-c. 48).	248 ..	
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1460..	
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.	265 ..	255 ..
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 14).		
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).	378 75	
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).		
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	390 ..	
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).		
d° act. de jouiss.		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé	1530..	
2e série, act. 500 fr., t.p.	1500..	1495..
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.		
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	781 25	
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2:00..	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	340 ..	
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1250..	

Jouissance	Jeudi 20 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
	Crédit Foncier de France								
			en liq..						
Juill. 91	Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1255 1253 75 1252 50 ..	fin ct...	1250 ..			1251 25 ...	1255 ..	1250 ..
			Pe fin c.		d40		d20		
			Pe fin c.		d10		d5f		
			Pe fin p.		d40		d20		
	Obligations :		Pe fin p.	1263 75	1265 .. d10		d5f		
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.								
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	525						525 ..	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	104 50						106 ..	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	605						605 ..	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	120 120 75						120 ..	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	516						520 ..	
d°	communales, 3%, remb. 500 f.	04 50						502 ..	
d°	d° 5es, r. 100 f.	101						102 ..	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	515	fin ct...					519 ..	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	395 395 25	en liq..					395 ..	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	479 75 480	fin ct...					478 50	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	479 480	fin ct...					480 ..	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	475 475 50 476 475	fin ct...					475 ..	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	420 420 50	fin ct...					420 50	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	474	fin ct...					473 50	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	66f 65f	fin ct...					66 ..	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	48f 49f50 ..f	fin ct...					49 ..	
...	d° d° (nomin.).	.. ..f ..f	fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		en liq..					585 ..	
			au 31..						
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.	590	en liq..						
			au 31..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)		en liq..					810 ..	810 ..
			au 31..	810 ..					
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	335 337 50 338 75 335..	en liq..					333 75	
			au 31..	330					
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).	365	en liq..					365 ..	
			au 31..						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).	328 75	en liq..					328 75	
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. développt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	482 50	en liq..					482 50	
			au 31						
			Pe au 31		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq..						
			au 31..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..		en liq..						
			au 31						
			Pe au 31		d10		d5f		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq..						
			au 31..						
....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..	406 25	en liq..					408 75	
			au 31..	407 50					
			Pe au 31		d5f		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq..						
			au 31..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).	300	en liq..						
			au 31..	295 ..					
			Pe au 31		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq..						
			au 31..						
Juil. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14),		en liq..					20 ..	
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...	207 50	en liq..						
			au 31..		d10		d5f		
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	477 50 478 75 480 ..	au 31..					480 ..	
Août 91	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	389 389 25 50 75 390 ..	au 31					390 ..	
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 26)....		en liq..						
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.	700 698 75	en liq..					700 ..	
			fin ct..						
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'État), ex-coupon 30......	615 616 25 615	en liq..					617 50	
			fin ct..						
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	901 25 902 50	en liq..					900 ..	
			fin ct..						
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1480 1482 50 1485	en liq..					1482 50	
			fin ct..						
			Pe fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)..............	1297 20 1295	en liq..					1297 50	
			fin ct..						
			Pe fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........	1845 1843 75	en liq..					1842 50	1842 50
			fin ct..						
			Pe fin c.		d20		d10		
			Pe fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1548 75	en liq..					1548 75	
			fin ct..						
			Pe fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1071 25 1070	en liq..					1070 ..	
			fin ct..						
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'Etat ou de Dépts)	530	en liq..					530 ..	
			fin ct..						
			Pe fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	513 75	en liq..					512 50	
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	542 50	en liq..						
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).		....		d10		d5f		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)	450 547 50	en liq..					450 ..	450 ..
			au 31..	450 ..					
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d20		d20		
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		au 31..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 19)	562 50	en liq..					568 75	
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	136 25	... ..
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	145 ..	135 ..
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)...	380 ..	... ..
Châtillon et Commentry (Forges de).	... ..	... ..
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.	... ..	... ..
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..	... ..	... ..
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.	... ..	... ..
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	540 ..	530 ..
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	565 ..	561 25
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.	... ..	... ..
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).	... ..	... ..
Méditerranée (Forges et Chantiers.	... ..	... ..
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	... ..	... ..
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1060..	......
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	695 ..	690 ..
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.	... ..	... ..
Comp. Nationale de Navigation....	... ..	... ..
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.	... ..	... ..
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	365 ..	... ..
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.	... ..	... ..
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	117 ..	... ..
Voitures à Paris, actions de jouiss.	211 25	... ..
Touage de la Basse-Seine et Oise..	... ..	... ..
d° de Conflans à la mer......	... ..	... ..
Transports maritimes (Soc. de)....	... ..	... ..
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 20).	430 ..	... ..
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	... ..	... ..
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2300..	......
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.	... ..	... ..
Briqueteries de Vaugirard........	... ..	... ..
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	... ..	... ..
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	... ..	... ..
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1130 .	......
Dessèchem. des marais de Fos, etc.	... ..	... ..
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....	... ..	... ..
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.	... ..	... ..
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.	388 75	... ..
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	... ..	2090..
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).	... ..	... ..
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4)..	1435..	1430..
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	... ..	... ..
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.	... ..	... ..
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	560 ..	... ..
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	555 ..	... ..
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.	... ..	... ..
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.	... ..	... ..
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	... ..	... ..
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).	715 ..	... ..
Matériel agricole et industriel.....	... ..	... ..
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.	... ..	... ..
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	1350.	......
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	... ..	... ..
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.	490 ..	... ..
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............	171125	1710..
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	230 ..	225 ..
d° parts bénéficiaires.......	230 ..	220 ..
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....	25 ..	... ..
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	199 50	... ..
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	430 .	428 ..
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	342 50	340 ..
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	386 25	... ..
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.	... ..	... ..
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.	... ..	... ..
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..	427 50	... ..
d° d° de 1887 à 1985..	... ..	... ..
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	411 25	... ..
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	416 ..	415 50
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	405 ..	402 ..
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	647 ..	645 ..
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	442 50	441 ..
d° nouvelles d°	449 ..	447 ..
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	439 ..	... ..
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.	... ..	... ..
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).	625 ..	... ..
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....	... ..	... ..
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.	.....	... ..
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne :		
Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f.	... ..	... ..
(garantie de l'État).....	402 ..	... ..
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%,	... ..	... ..
r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	403 ..	... ..
Modzbah à Méchéria, 3%	... ..	... ..
r. 500 fr. (gar. de l'Etat)	407 ..	405 ..
Mostaganem à Tiaret, 3%	... ..	... ..
r. 500 fr. (gar. de l'État).	411 ..	... ..
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	457 50	455 ..
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1275..	1270..
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	447 ..	... ..
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	443 50	443 ..
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	442 50	... ..
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.	... ..	... ..
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	... ..	... ..
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	441 ..	... ..
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	637 ..	636 ..
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	... ..	... ..
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	445 75	444 75
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	440 50	448 50
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	624 50	... ..
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).	424 ..	... ..

Jouissance	Jeudi 20 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1445 1447 50	en liq.. au 31 Pe au 31 Pe au 15	... 1445	... ... d10 d10	...	... 1450 d5f d5f	1442 50	1440 ..
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1170 1160	en liq.. au 31.. Pe au 31	...	... ... d10	...	... ... d5f	1180	...
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)	555 556 25 557 50 .... 558 75	en liq.. au 31.. Pe au 31	... 555 ...	...	...	... ... d5f	560 ..	553 75
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	655 650	en liq.. au 31..	...	...	...	...	660 ..	...
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1045	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15	...	... ... d10 d10	...	... ... d20 d10	1042 50	1035 ..
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).	435 490	en liq.. au 31..	...	...	...	...	490 ..	...
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	700 701 25	en liq.. au 31.. Pe au 31	...	... ... d10	...	... ... d5f	705 ..	...
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)..	367 50 365	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15	...	... ... d10 d10	...	... ... d5f d5f	365 ..	...
Juin 91.	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2980	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15	...	... ... d.. d10	...	... ... d5f d5f	2965 ..	...
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	30f 31f	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15	...	... ... d10 d10	...	... ... d5f d5f	30 ..	30 ..
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.	...	en liq.. au 31..	...	...	...	...	...	...
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.	...	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15	...	... ... d10 d10	...	... ... d5f d5f	52 ..	...
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	25f50 25f	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15	... 25	... ... d10 d10	...	... ... d5f d5f	26 25	31 25
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2800 2798 75	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 31	... 2798 75 ... 2810 ..	... 2793 75 d40 2812 50 d10	... 2795	... 2795 .. d20 d40	2795 ..	2795 ..
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).	805	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15	...	... ... d10 d10	...	... ... d5f d5f	801 25	...
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	306 25 307 50	en liq.. au 31..	...	...	...	...	305 ..	...
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27).........	1170 1165	en liq.. au 31.. Pe au 31	...	... ... d10	...	... ... d5f	1165 ..	...
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	143	au 31..	...	...	...	...	143 ..	...
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recouvrt des 15% attrib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).	1980	en liq.. au 31 Pe au 31	...	... ... d10	...	... ... d20	1980 ..	1980 ..
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).	395	en liq.. au 31..	...	...	...	...	...	...
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	490 495	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15	...	... ... d10 d10	...	... ... d5f d10	...	492 50
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	110	en liq.. au 31.. Pe au 31	...	... ... d10	...	... ... d5f	...	...
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).	417 50 415	en liq. au 31.. Pe au 31	... 417 50 ...	... ... d10	...	... 416 25 d5f	420 ..	418 75
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
Juill. 91	Angleterre. 2¾ % (n.c. fixe 25f20).	96f90 .. C, 500f	en liq.. au 31..	...	...	...	...	96 95	...
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.......	... C.1000	en liq.. au 31..	...	...	...	...	...	...
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	... Gr. c.	au 31.. Pe au 31	...	... d..	...	... d..	...	...
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	317 50 315	en liq	...	...	...	...	305 ..	...
...	d° d° c. de 5 obl..	...	au 31..	...	d..	...	d..	...	...
...	d° d° c. de 25 obl.	...	Pe au 31	...	...	...	...	...	...
Mai 91.	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).	...	en liq.. au 31..	...	...	...	...	...	...
...	d° d° 1000 fl. d°	...	Pe au 31	...	d..	...	d..	...	...
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f 96f75 C. 10000.	en liq.. au 31..	...	...	...	...	97 10	...
...	d° d° 1000 fl. d°	96f15 25 30 35 40 75..	Pe au 31	...	d50	...	d25	96 35	...
Juill. 91	Belgique, 2½ %, coup. de 200 fr.	... .. C. 2000f	au 31..	...	...	...	...	...	...
...	d° d° coup. de 1000 fr.	... .. C. 4000f	Pe au 31	...	d..	...	d..	...	...
Mai 91.	d° 3%, 1873	...	au 31..	...	...	...	...	...	...
Juill. 91	d° 3½ %, 1re sér., c. de 2000 f.	... .. C. 200f	au 31..	...	...	...	...	...	...
...	d° d° c. de 1000 f.	... .. C. 100f	au 31.	...	...	...	...	...	...
...	d° d° c. de 500 f.	...	en liq..	...	...	...	...	...	...
Mai 91.	d° 3¼ %, 2e sér., c. de 2000 f.	.. C. 200f 101 90	au 31..	...	...	...	...	...	...
...	d° d° c. de 1000 f.	161 90 C. 100f	en liq..	...	...	...	...	...	...
...	d° d° c. de 500 f.	...	au 31..	...	...	...	...	...	...
Août 91	d° 3¼ %, 3e sér., c. de 2000 f.	... .. C. 200f	au 31..	...	...	...	...	...	...
...	d° d° c. de 1000 f.	... .. C. 100f	Pe au 15	...	d..	...	d..	...	...
...	d° d° c. de 500 f.	...	...	...	...	...	...	...	...
			en liq..	...	...	...	...	...	...
Juin 91.	Brésil, 4½ %, 83. Obl. 1000 £. (Nég. ch. fixe 25f20)	...	au 31..	...	...	...	...	...	...
...	d° d° 500 £.	..f	Pe au 31	...	d50	...	d25	...	...
...	d° d° 100 £.	...	...	...	...	...	...	...	...
Avril 91	d° 4½ %, 88, Obl. 1000 £.	75f	en liq..	...	...	...	...	...	...
...	d° d° 500 £.	75f	au 31..	...	d..	...	d25	75 50	...
...	d° d° 100 £.	76f	Pe au 31	...	d50	...	...	...	...
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.	...	en liq..	...	...	...	...	...	...
...	d° d° 500 £.	...	au 31..	...	...	...	...	...	...
...	d° d° 100 £.	70f50 ..f	Pe au 31	...	d50	...	d25	...	...
Oct. 90.	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé...	95f 96f25 95f	en liq.. au 31..	...	d10	...	d5f	97 50	...

VALEURS AU COMPTANT	Plus haut	Plus bas
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..	... ..	... ..
Victor-Em.. 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	440 ..	439 ..
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......	365 ..	... ..
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	445 ..	444 ..
d° 3% nouveau, r. 500f d°	449	... ..
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	4 0 75	450 ..
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	441 50	..
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	443 50	442 ..
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.	450 ..	445 ..
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..	1240..	...
d° 3%, rembours. 500 fr.....	446 ..	445 50
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	451 ..	..
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	443 50	443 ..
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).	... ..	... ..
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......	... ..	.. ..
2e émission, de 63,001 à 108,312.	.. ..	.. ..
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.	80 ..	... ..
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.	... ..	... ..
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.	... ..	... ..
(Intérêt garanti par l'Etat.) Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	445 ..	444 ..
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	450 ..	... ..
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.	......	......
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.	......	... ..
Ouest, 1855, 5%, remb 1250 fr.	......	... ..
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.	......	.....
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,	......	... ..
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.	......	... ..
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.	......	......
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.	......	... ..
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.	... ..	... ..
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	417 50	... ..
d° d° nouv., 285 f. p.	... ..	... ..
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	500 ..	... ..
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	432 ..	428 ..
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	149 50	144 50
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	412 .	411 75
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	505 75	.. ..
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr....	. ..	... ..
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	320 ..	310 ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	295 ..	290 ..
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	372 50	.. ..
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..	55 ..	54 ..
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..	... ..	... ..
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.	... ..	... ..
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.	... ..	... ..
d° d° 5%, r. 500 f.	536 ..	... ..
d° d° 4%, r. 500 f.	... ..	... ..
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.	... ..	... ..
Eaux Banlieue, 4½ %, 89, r. 500 f..	... ..	... ..
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.	... ..	... ..
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.	... ..	... ..
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	301 ..	... ..
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	... ..	... ..
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	528 ..	... ..
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	.. ..	... ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	317 50	... ..
d° d° 4%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	513 ..	... ..
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....	359 ..	... ..
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	314 ..	... ..
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...	... ..	... ..
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.	... ..	... ..
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......	... ..	... ..
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.	... ..	... ..
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	467 50	465 ..
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	245 ..	242 ..
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.	.. ..	... ..
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	511 25	... ..
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....	.. ..	... ..
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	504 ..	503 25
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	. ..	... ..
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	405 50	... ..
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	382 .	379 50
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Etabliss ts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.	... ..	... ..
Etablissemts Malètra, 5%, r. 500 fr.	445 .	... ..
Gr. Moulins de Corbeil, 4½ %, r. 500f.	482 50	... ..
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.	495 ..	... ..
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.	. ..	... ..
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	630 ..	625 ..
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 ..	12 75
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..	... ..	... ..
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4 %, remb. 500 fr.......	... ..	... ..
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	... ..	... ..
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	21 ..	20 ..
d° d° 3%, remb. 500 fr...	17 ..	16 ..
d° d° 4%, remb. 500 fr...	17 ..	16 75
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	21 ..	20 50
d° d° (2e série).	20 ..	19 50
d° d° (3e série).	. ..	.. ..
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	84 .	83 ..
d° d° depuis la répart.	80 ..	.. ..
d° d° 322f 50 payés...	.. ..	... ..
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	71 50	71 ..
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	619 75	619 ..
d° 3%, rembours. 500 fr........	450 50	450 ..
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	445 .	444 50
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	93 50	.. ..

Jouissance	Jeudi 20 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Avril 91	Egypte. Oblig. Daïra Sanieh 4% (décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	492 50 493 493 25 50	en liq.. au 31.. Pe au 31	 488 75	 d10		 490	492 ..	490 ..
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig. 7%, rembours. 500 fr. (Décret 18 nov. 76 et loi 17 juill. 80.)	490 490 25 490 50	en liq.. au 31.. Pe au 31	 487 50	d10 d10		d5' d5'	490 ..	488 75
Avril 91	Egypte. Dette privil. conv. à 3½% (décrets des 6 et 7 juin 1890)...	464 50 465	en liq.. au 31.. Pe au 31	 463 75	 d10		 d5'	464 50	463 75
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878	517 50	en liq.. au 31..					517 50	
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f (nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		en liq.. au 31.. Pe au 31		 d10		 d5'		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f). Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	72f75	en liq.. au 31..	 71 25			 71 50	72 ..	71 10
...	Coup. de 40 —	71 80 95	Pe au 31		d50		d25	71 50	
...	Coup. de 80 —	71f80 95	Pe au 15		d50		d25	71 60	
...	Coup. de 160 —	71f40 50 60 85 90 95	Pe au 30		d50		d25	71 ..	
...	Coup. de 240 —	71f25 40 50 60						71 ..	
...	Coup. de 480 —	71f 71f10 20 50 60							
...	Coup. de 960 —	71f 71f10 20 50 60	en liq..						
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).	..f	au 31..						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba, 6%, 1886, garantis.	492 492 50	en liq.. au 31..					490 ..	
d°	d° d° 1890, garantis.	460 457 50 460	en liq.. au 31.. Pe au 31		 d10 d10		 d5' d5'	457 50	
Juin 91.	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f. 5f).		en liq.. au 31..						
Juill. 91	d° Consolidés 4%		au 31..						
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89,		en liq..						
...	Oblig. et coupons prescrits au bout de 20 ans de l'éch. Titre de 617f.		au 31..		d10		d25		
...	— de 2468f.		Pe au 31		d10		d25		
...	— de 6170f.		en liq..		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	408 409 410 412 50 Gr. c.	au 31.. en liq..					408 ..	
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	410 Gr. c.	au 31.. en liq..					405 ..	
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	320 322 323 50 324 50	au 31..					322 ..	
	d° d° c. 2500 f.	...325							
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		en liq.. au 31..		 d10		 d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe 2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	93f ..f	en liq.. au 31..	 89 30				92 50	89 20
...	d° 500 fl.	91f50	Pe au 31		d50		d25	91 50	
...	d° 1000 fl.	89f25 30 35 55 70 75	Pe au 15		d50		d25	89 25	
Août 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch.fi. 2f50).		en liq.. au 31..					100 75	
...	Cap. des titres amort. prescr. après 20 ans. Obl. 100 fl.		Pe au 31		d50		d..		
...	— 500 fl.								
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég.ch.fixe 2f50).		au 31..						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		en liq.. au 31..	 90 40	 90 60	 90 35	 90 42½	90 25	90 17½
...	d° coup. 500 fr.	90f30 40	Pe au 31		d1f		90 40 d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.		Pe au 31	90 50	90 70 d25				
...	d° coup. 50 fr.		Pe au 15		d1f		90 85 d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	89f80 70	Pe au 15		d25			90 75	
Avril 91	d° 3%	..f	au 31..						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	315	en liq.. au 31..					317 ..	
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég.ch.fi. 25f20), coup. de 504 f. (20 £).	..f	en liq.. au 31..						
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	..f	au 31..						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 31..						
d°	d° obl. 5% d°		au 31..						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch. fixe 25f25), coup. de 20 £.	40f 40f15	en liq.. au 31..	 39 85	 40 25	 39 85	 40 20	39 50	39 60
...	d° coup. de 50 £.	40f45	Pe au 31		40 10 d50		41 .. d25	39 25	
...	d° coup. de 100 £.	40f15 40 50 75 15	Pe au 15		d50		d1f	40 .	
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. Nos 1 à 390000 et 500001 à 929987. C. 500 f.	295 50 295 296 298 75	en liq.. au 31..					294 ..	
...	C. 5 obl.		au 31..						
...	C. 10 ob.		au 31..						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%		en liq.. au 31..					102 25	
Juill. 91	d° 1890, 4%	..f	Pe au 31						
...	Russie, 1850, 4½% (n.ch.fi. 25f50. Oblig. de 100 £.		en liq.. au 31..						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	97f50 60 70	au 31..					97 65	
...	Grosses coupures								
Juill. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort), n.c.fi. 4f. Obl. de 100 r.	.f.	en liq.. au 31..						
...	d° de 1000 r.	68f	Pe au 31		d50		d25		
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort), n.c.fi. 4f. Obl. de 100 r.	68f50 68f	en liq.. au 31..	 67 50	 67 50	 67 45	 67 50	68 ..	67 25
...	d° de 1000 r.	68f	Pe au 31		d50		d25	67 50	
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	96f50 60 70 80	en liq.. au 31..	 96 75				96 55	
...	Grosses coupures	.f	Pe au 31		d50		d25	97 15	96 60
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 31..						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change fixe 4f), coup. de 125 r.	104 60	en liq.. au 31..					105 25	
...	coup. de 500 r.							104 70	
...	coup. de 1000 r.	105 40							
...	coup. de 10000 r.		en liq..						
Juin 91.	d° 1889, 4% (or).	98f60 50 25	au 31..					98 50	
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	98f 97f85	en liq.. au 31..					97 90	97 50
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	98f70	en liq.. au 31..					98 75	
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p., Obl. 500 f.	96f80 90 75 95 97f	en liq..					96 65	
...	d° 2500 f.	97f10 50	au 31..	96 ..				97 10	95 65
...	d° 5000 f.	96f10 15 20	Pe au 31		d50		d25	95 80	
...	d° 12500 f.	96f20 15						95 70	
Juill. 91	d° d° 3e série	97f 97f10 15 97f	en liq.. au 31..					96 77½	96 85
Mai 91.	d° Intér. cons., 4½%. 1re ém., 1980 (n.ch.fi. 4f) C. 100 r.	..f	en liq.. au 31..						
	C. 500 r.	..f	au 31..		d50		d25		
	C. 1000 r.	..f	au 31..						
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Transcaucasien, remb. au pair.	81f	en liq.. au 31..					81 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½%, 53 (n.ch.fi. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Obligi. Dom. Autrich. 1866 (estamp.).	325 50	325 ..
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).		
d° 1000 fl. d°	79 ..	
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.	370 ..	360 ..
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Congo (Etat indép. du), Lots 1888.		
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Danemark, 3½% (nég. ch. fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fl. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.		
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	91 25	
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	99 50	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.	96 50	
d° 1866, 5%	95 50	
Gouv. de Québec. 80, 4½%, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fl. 25f20).		
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay. 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f. p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	94 ..	
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.		
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t. p.		
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t. p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t. p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	190 ..	
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	622 50	620 ..
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t. p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	350 ..	
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	342 ..	
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	428 ..	427 50
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486.	415 ..	
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale.	401 75	
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	413 ..	
Beïra-Alta, 3%	115 ..	110 ..
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	221 50	222 ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	205 ..	203 50
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	310 ..	308 50
d° (Série X)	315 ..	312 50
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque	393 .	391 ..
d° (2e série), 2e hypothèque.	372 50	
d° (3e série), 3e hypothèque.		
d° (4e série), 4e hypothèque.	325 ..	320 ..
d° (5e série), 5e hypothèque.	310 .	
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	354 50	354 ..
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	355 ..	
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	358 75	358 ..
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	335 ..	
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	334 ..	
Ouest de l'Espagne, 4%	199 50	
Portugais, 3%	210 .	208 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	205 ..	200 ..
d° 4%	242 .	240 ..
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	362 50	361 ..
d° 2e hypothèque.	352 50	
d° 3e hypothèque.		
Cordoue à Séville, 3%		
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%	530 ..	
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fcr Frco-Canadien, 3%, r. 500f.	368 .	
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	297 50	
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.	130 ..	125 ..
d°. 5%, série B, r. 504 f, t. p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.		
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.		
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	444 50	440 ..
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t. p.		

JOUISSANCE	Jeudi 20 Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	441 25 440 ..	au 31..					440 .	
			en liq..						
Juill. 91	d° 5% 1890, remb. 500 fr.	90f .	au 31..					90 .	
			en liq..						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £	101 ..	au 31						
...	d° d° Ob. 50 £		P° au 31		d1f		d25		
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 15		d50		d25		
Avril 91	d° 89, 4%, r. 504 (1re, 2e et 3e s.)		en liq..						
	(nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.		au 31..						
...	d° d° Ob. 100 £.	103 90	P° au 31		d50		d25		
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq..						
Juin. 91	Suisse. Empr. féd., 3½%, c. 1000		au 31.						
..	d° d° c. 5000		P° au 31		d50		d25		
			en liq..						
Mai 91.	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r		au 31.					90 20	
			en liq.						
Mars 91	Dette conv. Ottomane. 4% (sér. B)	22f 75	au 31.					22 40	
	d° d° gross. coup.		en liq..						
d°	d° d° sér. C	18f 45 55	au 31..					18 40	
	d° d° gross. coup.		en liq.						
d°	d° d° (sér. D)	18f 45 55	au 31..					18 40	
...	d° d° gross. coup.		P° au 31		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%, 1890.		en liq..					415 50	416 25
	Obligations de 500 fr.	418 75	au 31.						
..	d° de 2500 fr.	416 25	P° au 31	416 2.	d50		d25		
...	d° de 12500 fr.		P° au 15		d50		d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..					448 ..	
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	447 50 447 50	au 31						
...	d° d° 2500 f.	443 75 445 50	P° au 31		d10		d5		
...	d° d° 12500 f		P° au 15		d10		d5		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a 200 fl.		en liq..						
	pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	435	au 31..	435			433 75	437 50	428 75
			P° au 31		d10		d5		
			P° au 15		d10		d5		
Mai 91.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		en liq..						
ex-5e r.	250 fr. payés (ex-c. 2), en liq.		au 31..						
			P° au 31		d10		d5		
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)		au 15 .						
Juill. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 21)		en liq.						
			au 31..						
Juill. 88	Banque des Pays-Hongrois, act.		en liq..						
ex-1er r	nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1), en liq.		au 15..						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		au 31..						
			P° au 31		d10		d5		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq..						
	100 piast. 500 f... 250 p. (250 f.) (ex-coupon 14)		au 31.				595		596 25
			P° au 31		d10		d5		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq..						
	250 fr. payés (ex-coupon 32).	552 50 551 25	au 31	553 75				552 50	553 75
		553 75	P° au 31		d10		d5		
...	Grosses coupures...		P° au 15		d10		d5		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq..						
	150 fr. payés (ex-coupon 34)		au 31..						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 7).	1075 1073 75	au 31..	1170			1075	1072 50	1070 ..
			P° au 31		d10		d5		
...	Grosses coupures		P° au 15		d10		d5		
Févr. 91	Crédit Foncier Égyptien, actions		en liq..						
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11)	480 478 75	au 31.						
...	Grosses coupures		P° au 31		d10		d5		
			P° au 15		d10		d5		
Juin 91	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq..						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		au 31..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq.						
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10)		au 15.						
			P° au 31		d10		d5		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a de jouiss		en liq..						
	estamp. « Act. de cap. amortie » (ex-coupon 14)	121 25	au 31..	121 25				120 ..	
			P° au 31		d10		d5		
			P° au 15		d10		d5		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	425 427 50	au 31..	425			427 50	422 50	423 75
			P° au 31		d10		d5		
Oct. 81	Asturies-Galice-Léon, a. 500 pes.		en liq..						
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		au 15..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'État		en liq..						
	(Société privil.), act. 500 f., t.p	605 607 50	au 31.	607 50	608 75	607 50	607 50	600 ..	603 75
		608 75	P° au 31		d10		d5		
	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq..						
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p	130 140 145	au 31..	140				130 ..	130 .
Juin 91	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8)	210 211 25	au 31	212 50	215	212 50	212 50	207 50	207 50
		212 50	P° au 31		d10		d5		
	Grosses coupures	210 212 50	P° au 15		d10		d5		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des ch. de fer), act. 500 f., t.p. 200000 act. de 1862, 100000 a. de 1881, 50000 act. de 1885 et 40000 act.		en liq.						
	de 1889 (ex-coup. 42)	620	au 31..	615			617 50	622 50	617 50
	Grosses coupures....		P° au 31		d10		d5		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 59)....	285 287 50	au 31	285			283 75	285 ..	282 50
			P° au 31		d10		286 25 d5		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq.						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	135 137 75	au 31..	135	140	132 50	135	130 ..	125 ..
		13..	P° au 31		140 .. d10		d5		
Juin 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 63)....	282 50 283 75	au 31..	283 75					232 50
		285	P° au 31				d5		
			P° au 15		d10		d5		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclairage et de chauffage par le), a. t. 500 fr., t.p		en liq.						
	(ex-coupon 22)	330 331 25	au 31..					331 25	
			P° au 31		d10		d5		
			P° au 15		d10		d5		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq.						
	a. 500 peset., t.p. ... 1 à 40000, ex-coupon d'int. n° 8 ... [illegible]		au 31	760				635 ..	
			P° au 31		d10		d5		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207 3/8 à 207 5/8.	207 ./. à 207 1/4 et 4%.
4%	Allemagne.	123 1/16 à 123 3/16	123 ./. à 123 1/16 et 4%
4%	Vienne....	211¼ . à 211¾ ..	211¼ .. à 211¾ et 4.. %.
5%	Barcelone..	456.... à 458.....	456.... à 458.. et 4.. %.
5%	Madrid....	456.... à 458.....	456.... à 458.. et 4.. %.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ...... et 4.. %.
5%	St-Pétersb.	253.... à 254.....	257 ... à 259 . et 4.. %.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4.. %.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 28 . à 25 30...	25 25½ à 25 26½—2½ %.
	d° chèque	25 27½ à 25 28½.	25 27½ à 25 28½—......
3%	New-York.	518½.. à 519½..	518½. à 519½..—3.. %.
3%	Belgique..	1/32 pte. à 3/32 pte	1/8 pte à 3/16 pte—3.. %.
6%	Italie.....	1⅜ pte à 1¾ pte..	2 pte à 2¼ pte—6.. %.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16 pte à 5/16 pte—4.. %.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 4% à 5% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 240 à 245 .. 0/00 pte.
Quadruples espagnols.......... 81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains....... 81 .. à 81 25
Piastres mexicaines.......... 3 97½ à 4 02
Souverains anglais.......... 25 21 à 25 26
Banknotes.......... 25 23 à 25 28
Aigles des États-Unis.......... 25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks).......... 24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes.... 20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 millièm. 40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d° 20 .. à .. ..
Couronnes de Suède.......... 27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 95 15/16— 1 heure, 95 15/16
Vienne, Métall, ... —Papier, 91 35 — Monnaie, 91 35
Crédit Autrichien... 278 .. \| Chem. de Fer Autrich. 277 ..
Change sur Londres.... Demande, 118 10 — Offre, 118 50
Change sur Paris....... Demande, 46 725 — Offre, 46 80
Lots............... 137 50 \| Napoléon 9 40

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 20 Août 1891

	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3..........	36 50 à	
Roux 88° nets..........	36 25 à 36 50	
Raffinés, bonne sorte..........	106 50 à	
— belle sorte..........	107 50 à	
Certificats de sortie..........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	36 50 à 36 625
— Septembre......	.. .. à	36 50 à 36 625
— 4 d'Octobre....		36 375 à 35 50
— 4 premiers.....		35 75 à 35 875
		.. .. à .. ..
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	42 50 à 41 50	
Courant du mois..........		40 .. à .. ..
Septembre..........		39 75 à 40 ..
4 derniers..........		39 25 à 39 50
4 premiers..........		39 50 à .. ..
		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	54 25 à	
Courant..........		54 .. à 54 25
Septembre..........		54 25 à 54 75
4 derniers..........		55 .. à 55 50
4 premiers..........		56 .. à 56 50
		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts..........	75 75	
—		
Colza en tonnes..........	77 75	
—		
Colza épurée en tonnes.....	85 75	
—		
Courant..........		75 75 à .. ..
Septembre..........		76 25 à 76 50
4 derniers..........		77 25 à 78 50
4 premiers..........		79 50 à 79 25
		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	62 25 à 62 50	
Courant..........		62 25 à 62 50
Septembre..........		63 25 à 63 50
Septembre-Octobre..........		64 .. à 63 75
4 derniers..........		64 25 à 64 50
4 de Novembre..........		65 .. à .. ..
COURS DU MERCREDI 19 Août.		
SUIF DE PLACE *45° 1/2, en poins, les 100 kilos*	64 75 à	
SUIF DE PROVINCE *45° 1/2, en fûts, en gare Paris*	64 .. à	

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

Le 15 septembre 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du service de la navigation de la Seine (3e section, 1er arrondissement), à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux ci-après :

Seine.

Remplacement de fermettes aux barrages de Bezons, Andrésy et Denouval. — Travaux métalliques.

Travaux à l'entreprise	40.416 »
Somme à valoir	14.584 »
Total	55.000 »

Cautionnement provisoire et définitif, 1,300 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture ; 2° de M. Jozan, ingénieur ordinaire, à Paris, 17, place du Marché-Saint-Honoré ; 3° du ministère des travaux publics (division du personnel, 5e bureau), 244, boulevard Saint-Germain, de dix heures et demie à cinq heures.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

ADJUDICATION, au rabais, en un lot, des travaux d'approfondissement et d'élargissement du canal de l'Ourcq, entre la gare circulaire et le pont de Pantin.

(Par voie de soumissions cachetées, dans les formes prescrites par les ordonnances, les règlements et les instructions ministérielles.)

Le samedi 12 septembre 1891, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement, par le préfet ou son délégué, assisté de deux membres du conseil municipal, et en présence du receveur municipal de la ville de Paris et de l'inspecteur général chargé de la direction des eaux, séant dans une des salles du conseil de préfecture (palais du tribunal de commerce), à l'adjudication, au rabais, en un lot, des travaux d'approfondissement et d'élargissement du canal de l'Ourcq, entre la gare circulaire et le pont de Pantin, lesdits travaux évalués à la somme de 551,600 francs.

Le cautionnement est fixé à la somme de 20,000 fr.

Les frais de l'adjudication sont évalués, approximativement, à la somme de 7,500 fr.

Les cahier des charges, plans et métré estimatif sont déposés à l'Hôtel de Ville (direction des travaux, 1re division, 2e bureau : Eaux, canaux et assainissement), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de midi à quatre heures. F

RAPPELS D'ADJUDICATIONS

Le samedi 12 septembre 1891, à une heure et demie :

ADJUDICATION, en deux lots, des travaux de serrurerie à exécuter pour : 1° la construction du groupe scolaire rue Saint-Lambert, n° 8 (15e arrondissement); 2° la reconstruction de l'école professionnelle de jeunes filles, rue Ganneron (18e arrondissement).

Le samedi 12 septembre 1891, à une heure et demie :

ADJUDICATION en deux lots des travaux de : 1° terrasse et maçonnerie ; 2° serrurerie à exécuter pour la reconstruction de la mairie du 10e arrondissement (1re partie. — Reconstruction de l'aile droite en bordure sur la rue du Château-d'Eau).

Le samedi 12 septembre 1891, à une heure et demie :

ADJUDICATION au rabais, en trois lots, des travaux de terrassements et de maçonnerie d'égout à exécuter : 1° rue Pascal, entre le boulevard Arago et le boulevard Port-Royal ; 2° rue Pascal, entre la rue Corvisart et le boulevard Arago ; 3° rue des Cordelières.

Le samedi 26 septembre 1891, à une heure et demie :

ADJUDICATION en six lots. — Vente d'arbres d'essences diverses, plantés sur les rives du canal de l'Ourcq.

(Voir le *Journal officiel* des 1er et 8 août 1891.) G

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE MADRID A SARAGOSSE ET A ALICANTE

Amortissement des obligations 5 0/0 de l'ancienne compagnie des chemins de fer de Ciudad-Real à Badajoz et d'Almorchon aux mines de Belmez.

Le jeudi 17 septembre prochain, à trois heures de l'après-midi, il sera procédé publiquement, dans les bureaux du comité, à Paris, rue Laffitte, 17, au tirage au sort de 38 obligations de l'ancienne compagnie de Badajoz, remboursables à 500 francs, à partir du 1er octobre 1891.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Jeudi, 20 août 1891.

La zone des faibles pressions qui couvre les Iles-Britanniques et la France a encore son centre en Irlande (749m/m); elle continue à se propager sur la Baltique et l'Allemagne. Des minima secondaires se trouvent près de Rochefort et de Nice. Le baromètre est légèrement en hausse sur l'ouest et le nord de l'Europe ; les hauteurs atteignent 763m/m en Gascogne et au nord de la Scandinavie. Le vent de S.-O. est faible sur la Manche et la mer est grosse à Ouessant ; le vent de N.-O. est fort en Provence. Les pluies persistent sur l'ouest du continent et en Allemagne.

La température descend encore. Ce matin le thermomètre marquait 7° à Haparanda, 12° à Paris, Breslau, 15° à Stockholm et 23° à Alger. On notait 6° au Puy de Dôme et 1° au Pic du Midi.

En France, les pluies vont continuer et la température rester un peu basse. — A Paris, hier, temps à la pluie. Max. : 22°8; min. : 8°4. A la tour Eiffel, min : 11°0.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer belle à Dunkerque, houleuse à Calais ; peu agitée à Boulogne et au Havre ; belle à Cherbourg.

Océan : mer peu agitée à Brest ; belle à Lorient.

Méditerranée : mer houleuse à Marseille et à Sicié ; peu agitée à Nice.

Situation du jeudi 20 août 1891 (soir). — Le minimum d'Irlande s'est légèrement déplacé vers l'est. — En France, le temps reste à la pluie.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Du 18 août.

Cohen (Robert), courtier, négt en diamants, rue Lafayette, 90. — Liquid. prov., M. Planque, 9, rue Bertin-Poirée.

Couvrat (Célestin), md tailleur, rue Monsigny, 15. — Liquid. prov., M. Roucher, 1 *bis*, rue Hautefeuille.

Guérin (Antoine), fabt de chaussures, boulevard St-Martin, 13. — Liquid. prov., M. Godmer, 3, rue Christine.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 18 août.

Morel (Louis-Marie), md de vins, tenant hôtel, rue Désaugiers, 3. — Synd. prov., M. Planque, 9, rue Bertin-Poirée.

Ve Chuard (Julie Chauveau), confectionneuse de vêtements en fourrures, rue St-Denis, 251. — Synd. prov., M. Châle, 7, boulevd St-Michel.

Ve Billon (Adèle Angot), mde de modes, rue Caumartin, 2. — Synd. prov., M. Mauger, 99, boulevard Sébastopol.

Lempereur, ayant tenu agence de vente de fonds de commerce, rue du Château-d'Eau, 46. — Synd. prov., M. Chevillot, 7, rue Jean-Lantier.

Cabessut, md de vins, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Ozéré, 2, rue Christine.

Pelissier (Henri), ancien nourrisseur, aux Prés-St-Gervais (Seine), rue de la Villette, 29. — Synd. prov., M. Mauger, 99, boulevd Sébastopol.

Rotermond (Georges), nourrisseur, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Godmer, 3, rue Christine.

Spectacles du Vendredi 21 Août.

Opéra. — 8 h. »/». — *Le Mage*, opéra en 5 actes et 6 tableaux, de M. Jean Richepin, musique de M. Massenet : Vergnet, Delmas, Douaillier, Piroia, Ballard ; Mmes Domenech, Lureau-Escalaïs.

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *Le Joueur*, comédie en 5 actes, en vers, de Regnard : Baillet, de Féraudy, Boucher, Martel, Dupont-Vernon, Joliet, Roger ; Mmes Fayolle, Nancy-Martel, Kalb.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar ; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Gaité. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre ; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — 8 h. 1/4. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. Lemonnier : Mmes Riquet-Lemonnier, Lévi-Leclerc, Perrot ; MM. Gravier, Desjardins, Regnard, Jaeger, Avelot.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga ; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le Procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier ; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année. — Caravane Egyptienne.

OPÉRA-COMIQUE, ODÉON, GYMNASE, VAUDEVILLE, CHATELET, PALAIS-ROYAL, PORTE-SAINT-MARTIN, MENUS-PLAISIRS, NOUVEAUTÉS : clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 226. Le numéro : 15 centimes. Samedi 22 Août 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 22 AOUT

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 21 Août 1891.

Par arrêtés du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date des 19 et 25 juillet 1891, sont nommés :

Officier de l'instruction publique.

M. Loubet, professeur à l'école nationale des beaux-arts de Lyon.

Officiers d'académie.

MM.

Brunet, directeur d'une école de dessin pour les jeunes filles, à Lyon.

Lacroix (Philippe-Léonard), professeur à l'association philotechnique de Saint-Denis.

Sormani (Ernest-Octave), membre du conseil d'administration de la société philotechnique de Saint-Denis.

Volatier, membre du conseil d'administration de l'école nationale des beaux-arts et des musées de Lyon (Rhône).

Weill (Victor), avocat, journaliste à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Aux termes d'un rapport présenté par le ministre de l'intérieur et approuvé le 19 août 1891, par le Président de la République, des médailles d'honneur et des mentions honorables ont été décernées aux personnes ci-après désignées, qui ont accompli des actes de courage et de dévouement et dont la belle conduite a été signalée pendant le mois de juillet 1891 :

AIN

Mention honorable. — **Perret** (**Aimé**), plâtrier à Pont-de-Vaux; Sermoyer, 2 juin 1891 : s'est signalé en descendant dans un puits pour sauver un enfant qui y était tombé.

AISNE

M. O. 2e classe. — **Lefèvre** (**Elie**), capitaine de la compagnie de sapeurs-pompiers de Bohain; 1883-1891 (déjà titulaire de la médaille en argent de 1re classe) : s'est distingué de nouveau en combattant de nombreux incendies.

M. A. 2e classe. — **Lacot** (**Athanase**), lieutenant commandant la subdivision de sapeurs-pompiers de Chassemy; 1848-1891, 43 ans de services : s'est dévoué dans des circonstances analogues, et a sauvé notamment trois enfants en danger de périr dans les flammes.

M. A. 2e classe. — **Richard** (**Jules-Ernest**), employé à la sucrerie d'Origny-Sainte-Benoîte; 1883-1891 : a sauvé, à diverses reprises, des personnes sur le point de se noyer dans l'Oise.

Mentions honorables.

Carette (**Louis-Joseph**), manouvrier à la Neuville-les-Dorengt;

Wiart (**Alphonse-Anatole-Martial**), domestique, domicilié à Boué;

Boué, 29 avril 1891 : ont porté secours à une femme tombée dans un puits.

ALLIER

Mentions honorables.

Carque (**François**), couvreur à Cusset; 24 juin 1891 : a sauvé un enfant sur le point de se noyer. S'était précédemment signalé dans deux incendies.

Courtaudon (**Jean**), âgé de dix ans, domicilié à Montluçon; 1890-30 juin 1891 : a opéré le sauvetage de deux de ses camarades en danger de se noyer dans le Cher.

ALPES (BASSES-)

Mention honorable. — **Demandolx** (**Gabriel**), boulanger au Chaffaut; 1887-1891 : a porté secours à des enfants dans des circonstances analogues.

ALPES (HAUTES-)

M. A. 2e cl. — **Gelpy** (**Edouard**), sous-lieutenant de la subdivision de sapeurs-pompiers de la Bâtie-Neuve; 1883-1890 : a fait preuve de dévouement dans des incendies.

M. A. 2e classe. — **Gonnet** (**Edouard-Onésime-Célestin**), soldat au 140e régiment d'infanterie; le Cas et, 21 mai 1890 : a sauvé, dans des conditions périlleuses, un enfant entraîné par les eaux de la Guisanne grossies par la fonte des neiges.

ALPES-MARITIMES

M. A. 1re classe. — **Dupont** (**Joseph**), chef de bureau à la mairie de Nice; 1886-1891 (déjà titulaire de la médaille en argent de 2e classe) : s'est dévoué de nouveau dans plusieurs circonstances, notamment en portant secours à un jeune homme qui allait être écrasé par un camion.

M. A. 2e classe. — **Lambert** (**Benjamin**), garde champêtre à Belvédère; 2 juin 1891 : a procédé à l'arrestation d'un malfaiteur dangereux contre lequel il a soutenu une lutte très vive.

ARDECHE

Mention honorable. — **Dusserre (Régis)**, scieur de long à Meyras; 31 mai 1891 : sauvetage d'un enfant tombé dans la rivière la Fontolière.

ARDENNES

M. A. 2e classe. — **Minet (Henri)**, tambour à la subdivision de sapeurs-pompiers de Vireux-Wallerand; 1839-1891, 52 ans de services : a accompli plusieurs actes de dévouement.

ARIÈGE

Mention honorable. — **Sans (Henri)**, ébéniste à Pamiers; 28 juin 1891 : sauvetage d'un enfant tombé dans le canal.

AUBE

M. A. 2e classe. — **Schmidt (Philippe)**, peintre à Troyes; 1875-1891 : s'est signalé en accomplissant plusieurs actes de dévouement.

Mention honorable. — Dlle **Delmas (Eugénie)**, domestique à l'Hôtel-Dieu de Troyes; 2 juin 1891 : a porté secours à une sœur de charité qui avait été frappée gravement par un garçon de laboratoire.

AUDE

Mention honorable. — **Pouzols (Noël)**, sous-brigadier de police à Carcassonne; 1874-1891 : s'est dévoué dans deux circonstances.

AVEYRON

M. A 2e classe. — **Roucouly (Emile-Jean-Joseph)**, ouvrier palissonneur à Milau; 1888-1891 : a opéré le sauvetage de plusieurs personnes sur le point de se noyer.

Mention honorable. — **Combes (Auguste)**, âgé de quinze ans, domicilié à Firmy; 19 juin 1891 : s'est signalé par un fait analogue.

BOUCHES-DU-RHÔNE

M. A. 2e classe. — **Blanc (Louis)**, gardien de la paix à Marseille; [illegible] : s'est dévoué dans plusieurs circonstances, notamment en arrêtant un cheval emporté, attelé à une voiture.

Mention honorable. — **Girard (Jean-Baptiste)**, garde champêtre à Marseille; 9 avril 1891 : a accompli un acte de dévouement.

CALVADOS

M. A. 2e classe. — **Leroy (François-Xavier)**, commissaire de police à Trouville-sur-Mer; 1889-1891 : a exposé plusieurs fois sa vie en procédant à l'arrestation de fous furieux qui menaçaient de tuer ceux qui les approchaient.

Mention honorable. — **Leperchey (Albert)**, agent de police à Trouville-sur-Mer; 1889-1891 : s'est signalé dans les mêmes circonstances.

M. A. 2e classe. — **Desrues (Aristide)**;

M. A. 2e classe. — **James (Auguste-Paul)**, préposés des douanes du poste de Villers-sur-Mer;

19 mai 1891 : ont fait preuve d'un courage exceptionnel en sauvant, la nuit, dans des conditions très périlleuses, une femme enlisée dans une fondrière située au milieu des falaises.

CHARENTE

M. A. 2e classe. — **Beauguillaume (François)**, domicilié à Bourg-Charente; Cognac, 1883-1888 : a sauvé à diverses reprises des personnes sur le point de se noyer.

Mentions honorables.

Sellier (Baptiste), ouvrier fumiste à Cognac; 17 juillet 1890 : sauvetage d'un enfant tombé dans la rivière la Charente;

Ballanger (Ferdinand-Désiré), commissionnaire à Cognac, 1885-1889;

Lablanche (Julien), boulanger à Cognac, 28 juin 1891 :

Monserand (Armand), ouvrier tonnelier à Cognac, 1889-1890 :

Ont maîtrisé des chevaux emportés.

CHARENTE-INFÉRIEURE

M. A. 2e classe. — **Jousse (Henri)**, caporal à la subdivision de sapeurs-pompiers de Saint-Martin-de-Ré, 1870-1891;

M. A. 2e classe. — **Charron (René-Augustin)**, sapeur-pompier à la même subdivision; 1882-1891 :

Se sont signalés dans plusieurs circonstances, notamment lors de l'incendie survenu en janvier 1891, à la mairie de cette commune.

M. A. 2e classe. — **Hervier (Claude)**, facteur rural à Montlieu; 1850-1886 : a accompli de nombreux actes de dévouement.

CORRÈZE

M. A. 2e classe. — **Vedrenne (Romain)**, négociant; Tulle, 1889 : sauvetage de deux enfants sur le point de se noyer dans la Corrèze. Avait antérieurement accompli d'autres actes de dévouement.

M. A. 2e classe. — **Philipponet (Félix)**, lieutenant à la compagnie de sapeurs-pompiers; Tulle, 1881-1891 : a fait preuve du plus grand courage dans les incendies qu'il a eu à combattre.

DORDOGNE

M. A. 2e classe. — **Lanceplaine (Jean)**, conseiller municipal; Limeuil, 9 décembre 1890 : sauvetage d'un homme sur le point de se noyer. Le sieur Lanceplaine est déjà titulaire d'une mention honorable.

Mention honorable. — Mlle **Larpe (Céline-Louise)**, domiciliée au Bourg-du-Fleix; 20 juin 1891 : sauvetage d'un enfant tombé dans la Dordogne.

DOUBS

M. A. 2e classe. — Le jeune **Baudin (Henri-Emile)**, élève au lycée de Besançon; 17 juillet 1891 : a sauvé, au péril de sa vie, un enfant sur le point de se noyer dans le Doubs.

M. A. 2e classe. — **Schneider (Bernard)**, caporal au bataillon de sapeurs-pompiers de Besançon; 1869-1891, 22 ans de services : a toujours fait preuve de dévouement et a été plusieurs fois blessé dans des incendies.

EURE

M. A. 2e classe. — **Lemaire (Honoré)**, sapeur-pompier à la compagnie de Louviers; 1857-1891, 34 ans de services : a constamment fait preuve de dévouement dans les incendies qu'il a eu à combattre.

Mentions honorables.

Peschet (Paul-Alexandre), pâtissier à Evreux; 29 avril 1891;

Bourgeois (Samson), jardinier à Conches; 11 juin 1891 :

Ont arrêté des chevaux emportés, attelés à des voitures sans conducteur.

M. A. 2e classe. — **Hépineuze (Frédéric)**, sergent à la compagnie de sapeurs-pompiers de Beuzeville; 1865-1891;

M. A. 2e classe. — **Duval (Pierre-Ernest)**, sapeur à la même compagnie; 1877-1891 :

Se sont constamment distingués par leur dévouement en combattant des incendies. Le sergent Hépineuze compte 26 ans de services et le sapeur Duval a reçu plusieurs blessures.

EURE-ET-LOIR

M. A. 2e classe. — **Biziau (Aldéric-Louis-Etienne)**, capitaine-commandant la compagnie de sapeurs-pompiers de Dreux; 1863-1891, 28 ans de services : a fait preuve du plus grand dévouement dans les incendies qu'il a eu à combattre.

M. A. 2e classe. — **Bellanger (Louis)**, sergent à la subdivision de sapeurs-pompiers de Saint-Denis-les-Ponts; 1859-1891, 32 ans de services : le sergent Bellanger s'est particulièrement dévoué dans de nombreux incendies. A en outre accompli le sauvetage d'un enfant sur le point de se noyer dans le Loir.

FINISTÈRE

M. A. 1re classe. — **Passerat (Théophile)**, sergent à la compagnie de sapeurs-pompiers de Brest; 9 mars 1891 (déjà titulaire de la médaille d'argent de 2e classe);

M. A. 2e classe. — **Delivet (François)**, sergent-major à la même compagnie; 1861-1891, 30 ans de services :

Se sont signalés en combattant de violents incendies.

GARD

Mention honorable. — **Mazoyer (Numa)**, demeurant à Trescol, commune de la Grand'Combe; 14 mai 1891 : sauvetage d'un enfant sur le point de se noyer.

GARONNE (HAUTE-)

M. O. 2e classe. — **Marty (Pierre)**, demeurant à Saint-Gaudens; 3 septembre 1887 (déjà titulaire des deux médailles d'argent) : s'est distingué de nouveau dans deux circonstances, notamment en arrêtant un cheval emporté.

Mentions honorables.

Varès (Jean), employé au bureau des hypothèques; Muret, 25 juin 1891 : a sauvé un enfant tombé dans un puits. S'était antérieurement signalé en arrêtant un cheval emporté.

Redonnet (Louis), commissionnaire; Toulouse, 26 avril 1891 : a arrêté deux chevaux emportés, attelés à une voiture. S'était antérieurement signalé dans un incendie.

GIRONDE

Compagnie de sapeurs-pompiers de la Réole.

M. A. 2e classe. — **Mau (Pierre)**, sergent-major; 1862-1891, 29 ans de services;

M. A. 2e classe. — **Rambaud (François)**, sergent-fourrier; 1862-1891, 29 ans de services;

M. A. 2e classe. — **Dubourdieu (Blaise)**, caporal; 1849-1891, 42 ans de services;

M. A. 2e classe. — **Loubet (Jean)**, caporal; 1854-1891, 37 ans de services;

M. A. 2e classe. — **Oumas (Pierre)**, sapeur; 1862-1891, 29 ans de services;

Mentions honorables.

Vimes (Arnaud), sergent; 1863-1891, 28 ans de services;

Papon (Michel), caporal; 1863-1891, 28 ans de services;

Bourgadieu (Joseph), sapeur; 1862-1891, 29 ans de services;

Fourcade (Pierre), sapeur; 1862-1891, 29 ans de services;

Rambaud (Raphaël), sapeur; 1862-1891, 29 ans de services;

Salles (Léonard), sapeur; 1862-1891, 29 ans de services :

Ont fait preuve du plus grand dévouement dans les nombreux incendies qu'ils ont eu à combattre.

HÉRAULT

M. A. 2e classe. — **Bonnet (Jacques)**, ancien militaire à Montpellier; Castelnau-le-Lez, 9 juillet 1891 : sauvetage de deux personnes sur le point de se noyer dans la rivière le Lez.

M. A. 2e classe. — **Lourdou (Auguste)**, peintre en bâtiments à Montpellier; 2 juin 1891 : a fait preuve du plus grand dévouement et a été grièvement brûlé en portant secours à une jeune fille dont les vêtements étaient enflammés.

ILLE-ET-VILAINE

M. A. 1re classe. — **Macé (Théophile)**, capitaine en second à la compagnie de sapeurs-pompiers de Rennes; 5 février 1891 (déjà titulaire de la médaille d'argent de 2e classe) : a coopéré à l'extinction de nombreux incendies et s'est particulièrement distingué en pénétrant dans une chambre en flammes pour en retirer une femme.

M. A. 1re classe. — **Dubois (Paul)**, sergent à la même compagnie; 1861-1891, 30 ans de services (déjà titulaire de la médaille d'argent de 2e classe): s'est distingué par son dévouement dans les nombreux incendies qu'il a eu à combattre.

M. A 2e classe. — **Briand (Auguste)**, planton à la même compagnie; 1878-1891 : le sapeur Briand a fait preuve du plus grand dévouement et s'est distingué dans plusieurs circonstances.

M. A. 2e classe. — **Langlois (Charles)**, percepteur surnuméraire; Rennes, 22 juin 1891 : n'a pas hésité à se jeter tout habillé dans la Vilaine pour porter secours à un militaire qui se noyait. Avait antérieurement accompli deux actes de courage.

Mention honorable. — **Berthou (Jean-Marie)**, conducteur à la compagnie des chemins de fer de l'Ouest; Rennes, 8 juillet 1891 : sauvetage d'un enfant sur le point de se noyer dans le canal d'Ille-et-Rance.

INDRE

M. A. 2e classe. — **Giraud (Frédéric)**, ajusteur; Châtillon-sur-Indre, 2 mai 1891 : sauvetage d'un enfant sur le point de se noyer. S'était déjà signalé dans deux circonstances analogues.

INDRE-ET-LOIRE

M. A. 1re classe. — **Law (Alexandre)**, chef de gare; Loches, 21 juin 1891 (déjà titulaire de la médaille d'argent de 2e classe) : a été blessé en opérant le sauvetage d'un voyageur sur le point d'être écrasé par un train.

M. A. 1re classe. — **Gasnier (Théophile)**, capitaine commandant la compagnie de sapeurs-pompiers d'Amboise; 1886-1891;

M. A. 2e classe. — **Colin (Edouard)**, sous-lieutenant à la même compagnie; 1886-1891;

M. A. 2e classe. — **Bigot (Constant)**, sergent à la même compagnie; 1866-1891, 25 ans de services :

Ont fait preuve à plusieurs reprises du plus grand dévouement. Le capitaine Gasnier et le sous-lieutenant Colin sont déjà titulaires, le premier de la médaille en argent de 2e classe, et le second d'une mention honorable.

M. A. 1re classe. — **Démaret (Louis)**, garde général des forêts; Tours, 28 juin 1891 : a sauvé, au prix des plus grands efforts, un jeune homme en danger de se noyer dans le Cher.

Mentions honorables.

Hégron (Pierre), éclusier à Saint-Avertin : a coopéré au même sauvetage.

Gouin (Firmin), sergent-major à la compagnie de sapeurs-pompiers; Richelieu, 1861-1891, 30 ans de services : s'est signalé dans plusieurs incendies.

LANDES

M. A. 2e classe. — **Magné (Jean)**, facteur chef des postes; Mont-de-Marsan, 17 mars 1891 : a arrêté un cheval emporté, attelé à une voiture sans conducteur. S'était antérieurement distingué par un fait analogue.

M. A. 2e classe. — **Bettembourg (Léon)**, chef de gare; Morcenx, 14 juin 1891 : a sauvé, au péril de sa vie, un voyageur sur le point d'être écrasé par une locomotive. Avait accompli antérieurement un sauvetage semblable.

LOIR-ET-CHER

M. A. 2e classe. — Le jeune **Avrain (Charles)**, demeurant à Morée; 28 juin 1891 : a sauvé au péril de sa vie un de ses camarades qui se noyait dans la rivière le Loir.

M. A. 2e classe. — **Menand (Jules)**, capitaine commandant la compagnie de sapeurs-pompiers; Blois, 1869-1891, 22 ans de services : a fait preuve du plus grand dévouement dans les nombreux incendies qu'il a eu à combattre.

Mention honorable. — **Léonard (Auguste)**, ouvrier serrurier à Selles-sur-Cher; 28 juin 1891 : a coopéré au sauvetage d'un de ses camarades en danger de se noyer dans le Cher.

LOIRE

M. A. 2e classe. — **Pagès**, sous-gouverneur à Villebœuf;

M. A. 2e classe. — **Courbon**, sous-gouverneur à Villebœuf;

M. A. 2e classe. — **André (Jean-Baptiste)**, ouvrier des mines de Monthieux;

M. A. 2e classe. — **Tollin**, sous-gouverneur à Villebœuf;

M. A. 2e classe. — **Bournat**, ouvrier mineur à Villebœuf;

M. A. 2e classe. — **Tessier**, lampiste à Villebœuf.

Mentions honorables.

Gaucher, sous-gouverneur au puits Verpilleux;

Léonard, ouvrier mineur au puits de la Manufacture;

Bonnefoy, ouvrier mineur à Villebœuf;

Enjolras, ouvrier mineur à Villebœuf;

Chalaye, ouvrier mineur à Villebœuf;

Coulaud (François), ouvrier boiseur au puits Verpilleux;

Dérail (Jean), ouvrier mineur à Patroa :

Villebœuf, 29 juillet et 4 août 1890 : ont rivalisé de zèle et de dévouement pour porter secours aux victimes de deux explosions de grisou survenues dans ces mines.

LOIRE (HAUTE-)

M. A. 2e classe. — **Soulier (Antoine)**, charron; Voray, 9 juillet 1891 : a sauvé, au prix des plus courageux efforts, trois personnes sur le point de périr dans une maison incendiée.

M. A. 2e classe. — **Dorel (André)**, sous-lieutenant à la compagnie de sapeurs-pompiers; Brioude, 1861-1891, 30 ans de services : belle conduite dans de nombreux incendies.

LOIRET

M. A. 1re classe. — **Egret (Louis)**, sous-lieutenant de la compagnie de sapeurs-pompiers; Tavers, 18 mai 1891 (déjà titulaire de la médaille en argent de 2e classe) : s'est distingué de nouveau en arrêtant au péril de sa vie trois chevaux emportés, attelés à une voiture.

M. A. 2e classe. — **Noyer (Charles)**, boulanger à Châtillon-sur-Loing (déjà titulaire d'une mention honorable); 16 juin 1891;

M. A. 2e classe. — **Bourru (Jules)**, marchand de marée; Montargis, 15 juin 1891;

M. A. 2e classe. — **Beauchet (Louis)**, ouvrier du toueur au passage en Loire, à Châtillon-sur-Loire; 1er mai 1891 :

Ont sauvé des personnes en danger de se noyer.

Mentions honorables.

Guérin (Charles), ouvrier boulanger à Lorris; Lisset, 26 août 1888 : a été blessé en sauvant une personne sur le point d'être asphyxiée dans une bergerie incendiée.

Prévôt (Jean), charpentier; Arthenay, 26 mai 1891 : sauvetage d'un enfant tombé dans une mare.

Savary (Edouard), boucher à Chantecoq; Courtemaux, 26 mai 1891 : a porté secours à un homme tombé dans un puits.

LOT

M. O. 2e classe. — **Alaux (Jean)**, sergent à la compagnie de sapeurs-pompiers de Cahors; 1884-1891;

M. A. 2e classe. — **Labro (Jean-Pierre)**, dit **Léon**, sergent à la même compagnie; 1859-1891.

M. A. 2e classe. — **Miquel (Baptiste)**, sapeur à la même compagnie; 1889-1891 :

Se sont distingués en combattant plusieurs incendies. Le sergent Alaux est déjà titulaire des deux médailles en argent et le sergent Labro d'une mention honorable.

M. A. 2e classe. — **Pénatier (François-Lucien)**, commissaire de police à Gourdon; Beaumont (Tarn-et-Garonne), 12 septembre 1890 : a fait preuve de courage en sauvant un enfant sur le point de périr dans la Gimone. S'était précédemment distingué dans de nombreux incendies.

LOT-ET-GARONNE

Mentions honorables.

Chanuc (Jean), éclusier à Fumel : 5 juin 1891.

Gipoulou (Marc-Auguste), charpentier; Libos, 31 mai 1891 :

Sauvetage de personnes en danger de se noyer dans le Lot.

MAINE-ET-LOIRE

M. A. 2e classe. — **Goujon (Léon)**, capitaine en second de la compagnie de sapeurs-pompiers; Angers, 1884-1891 : s'est tout particulièrement fait remarquer dans plusieurs circonstances, notamment en portant secours à un officier sur le point de périr asphyxié.

M. A. 2e classe. — **Blanchet (Henri)**, sous-lieutenant de la subdivision de sapeurs-pompiers de Châtelais; 1854-1891, 37 ans de services;

M. A. 2e classe. — **Guinoiseau (Pierre)**, sergent porte-drapeau de la même compagnie; 1851-1891, 40 ans de services (déjà titulaires d'un diplôme d'honneur) :

Se sont distingués de nouveau en combattant de nombreux incendies.

MANCHE

M. A. 2e classe. — **Sandron (Eugène-Louis)**, sous-chef de gare; Coutances, 26 mai 1891 : a sauvé, au péril de sa vie, un vieillard qui traversait la voie au moment de l'arrivée d'un train.

Mentions honorables.

Coadic (Jean-Louis), porteur de journaux; Granville, 17 juin 1891 : a maîtrisé un cheval emporté.

Ernouf (Gédéon-Alexandre), cultivateur à Angoville-sur-Ay; 28 juin 1891 : sauvetage d'une jeune fille sur le point de périr dans un incendie

MARNE

M. A. 2e classe. — **Robin (Victor)**, sous-lieutenant à la compagnie de sapeurs-pompiers de Suippes; 1867-1891, 24 ans de services;

M. A. 2e classe. — **Jullion**, sergent-fourrier à la même compagnie; 1862-1891, 29 ans de services :

Belle conduite dans de nombreux incendies.

M. A. 2e classe. — Le jeune **Lang (Félix)**, âgé de treize ans, demeurant à Reims; 4 juin 1891 : a fait preuve du plus grand sang-froid en retirant du canal un de ses camarades sur le point de se noyer.

Mention honorable. — **Grandadam (Jean-Baptiste)**, secrétaire de police à Reims; 26 juin 1891 : a maîtrisé un cheval emporté, attelé à une voiture.

MARNE (HAUTE-)

M. A. 2e classe. — **Renaut (Jean-Baptiste)**, sapeur-pompier à la compagnie de Pouilly; 1859-1891, 32 ans de services : a été blessé à plusieurs reprises en combattant des incendies.

Mention honorable. — **Toulouse (Eugène-Hermin-Jean-Baptiste)**, agent de police à Chaumont; 31 mai 1891 : a arrêté un cheval emporté, attelé à une voiture.

MAYENNE

M. A. 2e classe. — **Arnoux**, commissaire de police à Ernée; 22 août 1890-29 juin 1891 : s'est signalé à deux reprises différentes en maîtrisant des fous furieux.

MEURTHE-ET-MOSELLE

M. A. 2e classe. — **Arnould (Joseph)**, pêcheur à Saint-Max; 19 juillet 1891 :

M. A. 2e classe. — **Poirel (Léon)**, maître-nageur à Nancy ; 24 juin 1891 ;

Mentions honorables.

Le jeune **Barnabé (Célestin)**, âgé de quinze ans, demeurant à Thezey-Saint-Martin ; 28 juin 1891 :

Se sont distingués en sauvant des personnes en danger de se noyer. Le sieur Arnould est déjà titulaire d'une mention honorable. Le sieur Poirel compte à son actif un autre fait de sauvetage.

Denis (Gustave), préposé des douanes à Longuyon ; 30 avril 1891 : est parvenu à maîtriser trois chevaux emportés, attelés à une voiture sans conducteur.

MEUSE

M. A. 2e classe. — **Pinard (Christophe)**, sous-lieutenant de la subdivision de sapeurs-pompiers de Resson ; 1845-1891, 46 ans de services ;

M. A. 2e classe. — **Moulun (Victor)**, tambour de la subdivision de sapeurs-pompiers de Moutiers-sur-Saulx ; 1861-1891, 30 ans de services ;

M. A. 2e classe. — **Divin (Antoine-Irénée)**, sapeur-pompier à la compagnie d'Auzéville ; 1846-1891, 45 ans de services :

Belle conduite dans de nombreux incendies. Se sont, en outre, distingués par leur dévouement dans plusieurs autres circonstances.

Mention honorable. — **Etienne (Auguste)**, garde-canal à Mauvages ; 22 mai 1891 : sauvetage d'un homme sur le point de se noyer.

MORBIHAN

Mentions honorables.

Jacq (Clément), voiturier à Brest ; Plœren, 25 avril 1891 : a arrêté un cheval emporté, attelé à une voiture. Une blessure.

Le jeune **Le Peutrec (Louis-Joseph)**, âgé de neuf ans, demeurant à Melrand ; 7 juin 1891 : a courageusement porté secours à un de ses camarades sur le point de se noyer dans un étang.

NIÈVRE

M. A. 2e classe. — **Delaugère (Félix)**, ouvrier menuisier à Clamecy ; 16 juin 1891 : n'a pas hésité à se jeter tout habillé dans le canal du Nivernais pour en retirer un enfant sur le point de périr. Avait précédemment accompli un fait analogue.

Mention honorable. — **Pige (Etienne)**, caporal à la compagnie de sapeurs-pompiers de Nevers ; 1863-1891, 28 ans de services : s'est particulièrement signalé en travaillant à l'extinction d'un violent incendie.

NORD

M. A. 2e classe. — **Audin (Edouard-Jean-Baptiste)**, forgeron à Lille ; 27 juin 1891 ;

M. A. 2e classe. — **Cabusat (François)**, éclusier à Thun ; 6 avril 1891 ;

M. A. 2e classe. — **Demarcq (François-Joseph)**, rivageur à Hergnies ; 1858-1884 ;

M. A. 2e classe. — **Desquand (Edouard)**, charpentier à Quesnoy-sur-Deûle ; 18 juin 1891 :

Se sont distingués, à plusieurs reprises, en sauvant des personnes en danger de se noyer.

M. A. 2e classe. — **Dupont (Augustin)**, ferblantier à Lille ; 17 février 1891 : a exposé ses jours pour sauver un homme sur le point de périr dans un incendie.

M. A. 2e classe. — **Pradier (Emile)**, peintre en bâtiments à Lille ; 12 mars 1888-2 avril 1891 : s'est distingué en combattant un incendie et en arrêtant des chevaux emportés. Une blessure grave.

M. A. 2e classe. — **Sagary (Polydore)**, sergent-major à la compagnie de sapeurs-pompiers de Rosendaël ; 1880-1891 (déjà titulaire d'une mention honorable) ;

M. A. 2e classe. — **Boussemaer (Léon-Amand-Désiré)**, sergent à la même compagnie ; Dunkerque et Rosendaël, 1870-1891, 21 ans de services ;

M. A. 2e classe. — **Tavernier (Florimond)**, sergent à la compagnie de sapeurs-pompiers de Cambrai ; 1863-1891, 28 ans de services ;

M. A. 2e classe. — **Février (Désiré)**, sergent-fourrier à la compagnie de sapeurs-pompiers d'Erquinghem-Lys ; 1865-1891, 26 ans de services ;

M. A. 2e classe. — **Steelebout (Florimond)**, caporal à la compagnie de sapeurs-pompiers de Roubaix ; 1879-1891 (déjà titulaire d'une mention honorable) ;

M. A. 2e classe. — **Thibaut (Auguste)**, caporal à la compagnie de sapeurs-pompiers d'Haubourdin ; 16 juin 1891 ;

M. A. 2e classe. — **Nizon (Honoré)**, caporal à la compagnie de sapeurs-pompiers d'Hautmont ; 1888 ;

M. A. 2e classe. — **Rentier (Pierre)**, sapeur pompier à la compagnie de Bergues ; 1871-1891 ; 20 ans de services :

Belle conduite dans de nombreux incendies. Ont accompli plusieurs actes de dévouement.

Mentions honorables.

Condeville (Henri), caporal à la même compagnie ; 9 juillet 1889 : a porté secours à deux enfants tombés dans le canal d'Hondschoote

Lecomte (Victor-Joseph), sous-lieutenant ;

Blassel (Remi-Joseph), sapeur à la compagnie de sapeurs-pompiers de Sin-le-Noble ; 10 mai 1891 :

Ont porté secours, la nuit, à un homme tombé dans un réservoir profond rempli d'eau et de vase.

M. A. 2e classe. — **Dhainaut (Jean-Baptiste)**, préposé des douanes à Ascq ;

Mentions honorables.

Descamps (Benoît), préposé des douanes à Ascq :

8 mai 1891 : ont opéré, la nuit, l'arrestation d'un malfaiteur dangereux. Le sieur Dhainaut est déjà titulaire d'une mention honorable.

Descarpentries (Jules), chef cantonnier à Quesnoy-sur-Deûle ; 12 juin 1891 ;

Puvion (François), maréchal ferrant à Somain ; 1888-1891 :

Ont arrêté des chevaux emportés, attelés à des voitures.

Dusart (Fortuné), journalier ;

Coudoux (Alexandre), ajusteur mécanicien, domiciliés à Saint-Amand :

8 juin 1891 : ont pénétré dans une maison incendiée pour sauver une femme et son enfant.

OISE

M. A. 2e classe. — **Blin (François-Prix)**, sergent-major à la subdivision de sapeurs-pompiers d'Hétomesnil ; 1841-1891 (déjà titulaire d'un diplôme d'honneur) : 50 ans de services.

PAS-DE-CALAIS

M. A. 2e classe. — **Hénoch (Parfait)**, sergent à la compagnie de sapeurs-pompiers d'Ecourt-Saint-Quentin ; 1860-1891, 31 ans de services : belle conduite dans de nombreux incendies. Un sauvetage.

M. A. 2e classe. — **Hirschler (Hilarion-Moïse)**, fermier général de l'établissement municipal des bains à Boulogne-sur-Mer ; 4 juin 1889 : s'est exposé à de graves dangers pour porter secours à un ouvrier dont les vêtements avaient pris feu au contact d'un vase rempli de pétrole enflammé.

M. A. 2e classe. — **Fiévet (Jules)**, garde champêtre à Liévin ; 1866-1891 : a accompli plusieurs sauvetages. A notamment porté secours à un vieillard cerné dans sa demeure par une inondation.

Mention honorable. — **Colin (Charles)**, agent de police à Aire-sur-la-Lys ; 11 juillet 1885-4 juillet 1889 : a sauvé deux personnes en danger de se noyer.

PYRÉNÉES (BASSES-)

M. A. 2e classe. — **Néthol (Dominique)**, sergent à la subdivision de sapeurs-pompiers de Saint-Jean-Pied-de-Port ; 1865-1891, 26 ans de services : belle conduite dans de nombreux sinistres. Une blessure grave.

RHÔNE

M. A. 1re classe. — **Masson (François)**, blanchisseur à Sainte-Foy-lès-Lyon ;

M. A. 2e classe. — **Goiffon (Jean-Pierre)**, domestique à Oullins :

Oullins, 9 juin 1891 : se sont distingués en arrêtant un malfaiteur dangereux, qui venait de commettre une tentative d'assassinat. Le sieur Masson est déjà titulaire de la médaille en argent de 2e classe.

Mention honorable. — **Lacuaz (Marius)**, garçon boucher à Oullins : belle conduite dans la même circonstance.

M. A. 2e classe. — **Méjean (Casimir)**, sous-brigadier des gardiens de la paix à Lyon ; 9 juin 1891 (déjà titulaire d'une mention honorable) : s'est distingué de nouveau et a été grièvement blessé en luttant contre un malfaiteur dangereux dont il a facilité l'arrestation.

M. A. 2e classe. — **Jacquet (Louis)**, brigadier des gardiens de la paix à Lyon ; 1886-1891 : a accompli de nombreux actes de dévouement.

M. A. 2e classe. — **Meyer (Joseph-Mathias)**, gardien de la paix à Lyon ; 18 juillet 1891 : a abattu, à coups de sabre, après une lutte courageuse, un chien atteint d'hydrophobie, dont il a reçu une morsure.

M. A. 2e classe. — **Sonjon (Louis)**, gardien de la paix à Lyon ; 9 juin 1891 : a exposé ses jours pour empêcher une jeune fille de se jeter sous les roues d'un train.

Mention honorable. — **Fritsch (Sébastien)**, sous-brigadier des gardiens de la paix à Lyon ; 12 juin 1891 : a arrêté un cheval emporté, attelé à une voiture.

SAÔNE (HAUTE-)

M. A. 2e classe. — **Briard (Philippe)**, tonnelier à Arc-lès-Gray ; Gray, 23 septembre 1889 : s'est jeté tout habillé dans un endroit profond de la Saône pour en retirer un enfant sur le point de se noyer.

M. A. 2e classe. — **Lancery (Nicolas)**, caporal à la subdivision de sapeurs-pompiers de Percey-le-Grand ; 1851-1891, 40 ans de services : conduite remarquable dans de nombreux sinistres.

SEINE

M. O. 2e classe. — **Fiévet (Bruno)**, charpentier-marinier à Paris ; 4 mars 1891 (déjà titulaire des deux médailles en argent) : s'est distingués de nouveau en se jetant tout habillé dans la Seine pour sauver un enfant tombé entre deux bateaux-bains et qui allait disparaître sous l'un de ces établissements.

M. A. 1re classe. — **Aubert (François)**, sergent de ville communal à Sèvres ; 7 février 1888-6 juin 1889 (déjà titulaire de la médaille en argent de 2e classe) : a accompli deux nouveaux actes de dévouement.

M. A. 2e classe. — **Bouloy (Paul-Alexandre)**, artiste lyrique à Paris ; Paris, 14 mai 1878-Villeneuve-Saint-Georges, octobre 1890 : s'est distingué, à deux reprises, en portant secours aux victimes d'une explosion et en arrêtant un cheval emporté, attelé à une voiture dans laquelle se trouvaient trois personnes.

M. A. 2e classe. — **Bourgeon (Maurice-Adolphe)**, étudiant en médecine à Paris ; 16 mai 1891 ;

M. A. 2e classe. — **Solignac (Rémy)**, gardien de la paix à Paris ; 1882-1891 :

Ont maîtrisé des chevaux emportés, attelés à des voitures. Le sieur Bourgeon a reçu des contusions graves.

M. A. 2e classe. — **Cerviotti (Noël)**, brigadier de sergents de ville à Courbevoie : 31 mars 1887-16 avril 1891 (déjà titulaire d'une mention honorable) : a accompli deux nouveaux actes de dévouement.

M. A. 2e classe. — **Perrier**, cantonnier surveillant du bois de Boulogne; Paris, 29 mai 1891 : a exposé ses jours pour désarmer un forcené qui venait de se tirer un coup de revolver et cherchait à renouveler sa tentative de suicide.

M. A. 2e classe. — **Thialon (Edmond-Maximilien)**, marinier à Paris; mai 1889-18 avril 1891 : s'est distingué à deux reprises en se jetant tout habillé dans la Seine pour porter secours à des personnes sur le point de se noyer.

Mentions honorables.

Lefébure (Jules-Adolphe), secrétaire au commissariat de police de Pantin; Paris, 31 mars 1891 : a fait preuve de dévouement lors de l'arrestation d'un malfaiteur qui a tiré sur lui trois coups de revolver.

Denimal (Jean-Joseph-Martin), comptable à Paris; 5 mars 1891 : a maîtrisé un bœuf furieux.

Simon (Jules-Marie-Louis), menuisier au Bas-Meudon; Issy, 16 septembre 1890 : a sauvé deux enfants sur le point de se noyer dans la Seine.

Guirard (Léopold-Charles-Alexandre), garde-frein à la compagnie des chemins de fer de l'Ouest à Cherbourg; Clamart, 9 novembre 1889 : s'est dévoué pour porter secours à un homme tombé sur la voie et qui allait être écrasé par un train.

Bariseau (Edmond-Charles), garçon de recettes à Paris; 24 avril 1891;

Castille (Alexis-Paul), imprimeur, attaché au ministère de la guerre; Paris, 30 août 1888;

Damotte (Louis-François), maître d'armes à Paris; 10 juin 1891;

Rozière (Antoine-Laurent), cocher à Paris; 4 avril 1891;

Sevaux (Henri), garçon boucher à Paris; 7 et 16 avril 1891 :

Se sont signalés en maîtrisant des chevaux emportés, attelés à des voitures.

SEINE-INFÉRIEURE

M. O. 2e classe. — **Bunel (Louis)**, garde champêtre à Amfreville-la-Mi-Voie; 7 et 23 novembre 1890 (déjà titulaire des deux médailles d'honneur en argent) : s'est distingué de nouveau en abattant un chien atteint d'hydrophobie et en combattant un incendie.

M. A. 2e classe. — **Chauvin (Philbert)**, sous-lieutenant de la subdivision de sapeurs-pompiers de la Frenaye; 1863-1891, 28 ans de services : belle conduite dans plusieurs incendies. Une blessure.

M. A. 2e classe. — **Bouvier (Théodore-Auguste)**, athlète forain au Havre; 11 octobre 1890 : a été blessé en arrêtant un cheval emporté, attelé à une voiture, et qui menaçait de causer de graves accidents.

Mentions honorables.

Sultzert (Joachim-Paschalis-Jean-Baptiste), préposé des douanes à Dieppe; 25 juin 1891 : a accompli un acte de dévouement analogue.

Ducrocq (Jules), facteur des postes à Eu; Villy-le-Bas, 9 mai 1891 : a porté secours à une jeune fille sur le point de se noyer.

SEINE-ET-MARNE

M. A. 2e classe. — **Moncet (Célestin)**, ouvrier monteur à Argenteuil (Seine-et-Oise); la Ferté-Gaucher, 20 juin 1891;

Mentions honorables.

Goujat (Louis-Amédée), cantonnier à la Ferté-Gaucher; 17 juillet 1891;

Gangnard (Luc), garde moulin à Saint-Pierre-lès-Nemours; 21 juin 1891 :

Se sont dévoués pour sauver des enfants en danger de se noyer. Le sieur Moncet avait déjà, en 1884, opéré un autre sauvetage.

Piget (Jean-Pierre), sapeur-pompier à la subdivision de Moret-sur-Loing; 1870-1891, 21 ans de services : un sauvetage.

SEINE-ET-OISE

M. A. 2e classe. — **Badenier (Charles-Théophile)**, sous-chef de gare à Argenteuil; 12 mai 1891 : a fait preuve de sang-froid et de dévouement en portant secours à une femme sur le point d'être écrasée par un train.

M. A. 2e classe. — **Girard (Zéphir)**, sous-lieutenant de la subdivision de sapeurs-pompiers de Videlles; 1864-1891, 27 ans de services : s'est signalé en arrêtant des chevaux emportés.

Mention honorable. — **Isart (Henri)**, cantonnier à Livry; 19 mars 1880 : belle conduite dans un incendie.

SOMME

M. O. 2e classe. — **Salle (Auguste-Eugène-Louis)**, capitaine en second de la compagnie de sapeurs-pompiers d'Amiens; 1855-1891 : s'est particulièrement distingué dans un grand nombre d'incendies. M. Salle, qui a été blessé dans un de ces sinistres, est déjà titulaire de la médaille d'argent de 2e classe.

M. A. 2e classe. — **Péjois**, ancien commissaire de police à Doullens, actuellement à Châteaudun (Eure-et-Loir) : a exposé sa vie à plusieurs reprises en procédant à l'arrestation de malfaiteurs dangereux. A été blessé dans une de ces circonstances.

M. A. 2e classe. — **Charigny (Alipe-Théodore)**, surveillant d'octroi à Péronne; 29 juin 1891 : a couru les plus grands dangers en portant secours à une petite fille tombée dans un ruisseau bourbeux et fétide.

M. A. 2e classe. — **Thuillier (Eugène)**, propriétaire à Amiens; 13 mai 1891 : a été grièvement blessé en arrêtant un cheval emporté, attelé à une voiture. S'était déjà signalé, en 1890, par un fait analogue.

Mention honorable. — **Bourgain (Bernard)**, commis des contributions indirectes à Vignacourt; 1er juillet 1891 : sauvetage d'un enfant qui se noyait dans une mare profonde.

TARN

M. A. 2e classe. — **Lacroux (Auguste)**, capitaine commandant la compagnie de sapeurs-pompiers d'Albi; 1864-1891, 27 ans de services;

Mentions honorables.

Lacroux (François), caporal à la même compagnie, 1864-1891;

Rigal (Paul), sapeur à la même compagnie; Albi, 1864-1891 :

Se sont signalés par leur zèle et leur sang-froid dans plusieurs incendies.

Chabbert (Joseph), ouvrier à Castres; 16 juin 1891 : a porté secours à trois hommes qui, montés sur une barque entraînée par un violent courant, étaient en danger de se noyer.

TARN-ET-GARONNE

M. A. 1re classe. — **Bosc (François)**, marin, domicilié à Moissac; 4 juin 1891 : a failli être victime de son dévouement en sauvant un homme sur le point de périr dans le Tarn. Déjà titulaire d'une médaille d'honneur.

M. A. 2e classe. — **De Charry**, garde champêtre de la commune de Caussade; 8-9 juin 1891 : n'a pas hésité à porter secours, la nuit, à deux personnes surprises, dans une usine, par une inondation.

M. A. 2e classe. — **Surmely (Marcel)**, homme d'équipe à la gare de Moissac; 22 avril 1891 : a sauvé, au péril de ses jours, deux femmes sur le point d'être écrasées par un train.

Mention honorable. — **Dalard (Dieudonné)**, âgé de dix-sept ans, domestique à Montbarla; 8 juin 1891 : sauvetage d'un homme en danger de se noyer.

VAR

M. A. 2e classe. — **Mossy (Philémon)**, maire de la commune d'Aups; 21 juin 1891 : a été gravement contusionné en voulant maîtriser un cheval emporté, attelé à une voiture.

M. A. 2e classe. — **Tagiasco (Antoine)**, portefaix à Toulon; 1889-1890 : s'est particulièrement distingué dans plusieurs incendies. A, en outre, fait preuve de dévouement lors des dernières épidémies de variole.

VAUCLUSE

M. A. 2e classe. — **Arnaud (Louis)**, cultivateur à Mornas; 6 mai 1891 : a résolument coopéré à l'arrestation de deux individus qui venaient de commettre un vol. A été blessé par l'un d'eux dans cette circonstance.

M. A. 2e classe. — **Josserand (Louis-Auguste)**, sergent à la compagnie de sapeurs-pompiers d'Avignon; 1883-1891;

M. A. 2e classe. — **Gallet (Casimir)**, caporal à la même compagnie; 1871-1891;

M. A. 2e classe. — **Bouchet (Marius-Théophile)** caporal à la même compagnie; 1884-1891 :

Belle conduite dans plusieurs sinistres, notamment dans l'incendie du 20 janvier 1891, qu'ils ont combattu avec le plus grand sang-froid et dans lequel ils ont continuellement occupé les endroits les plus périlleux.

VIENNE

M. A. 2e classe. — **Granger (Pierre)**, hôtelier à Charroux; 3 avril 1891 : s'est dévoué pour arrêter un cheval emporté, attelé à une voiture.

VOSGES

Mention honorable. — **Sourdot (Joseph-Hippolyte)**, cultivateur à Villers; 17 juin 1891 : a sauvé un homme en danger d'être tué par un taureau furieux.

YONNE

M. A. 2e classe. — **Billard (Félix)**, domicilié à Lucy-sur-Yonne; Paris, 1884-1885 - Lucy-sur-Yonne, septembre 1890 : a accompli plusieurs actes de dévouement.

MILITAIRES

AIN

M. A. 2e classe. — **Charlin (Frédéric)**, maréchal des logis à la compagnie de gendarmerie de l'Ain; Thoissey, 3 juillet 1891 : a arrêté un cheval emporté, attelé à une voiture sans conducteur, et a été blessé dans cette circonstance. Avait déjà accompli un acte de dévouement.

AISNE

M. A. 2e classe. — **Pilloy (François)**, soldat au 9e régiment territorial d'infanterie, affecté au service des voies et communications; Moulin-Notre-Dame, 16 juin 1891 : a couru de sérieux dangers et a été blessé en tuant un bœuf furieux.

Mention honorable. — **Bertrand (Armand-Honoré)**, sergent au 87e régiment d'infanterie; Villers-Cotterets, 12 mars 1891 : s'est signalé en maîtrisant des chevaux emportés.

ALPES (BASSES-)

M. A. 2e classe. — **Monterou (Alphonse-Jean-André)**, lieutenant au 28e bataillon de chasseurs alpins; Barcelonnette, 17 juillet 1891 : a sérieusement exposé sa vie en arrêtant un cheval emporté, attelé à une voiture. Avait déjà accompli un acte de dévouement.

EURE-ET-LOIR

M. A. 2e classe. — **Anquetil (Louis-Auguste-Amédée)**, brigadier à la 4e légion de gendarmerie; Saint-Thomas (commune de Thimert), 7 juin 1891 : a sauvé, au prix des plus courageux efforts, deux femmes et quatre enfants sur le point d'être ensevelis sous les décombres d'une maison écroulée par suite d'une inondation.

GERS

Mention honorable. — **Borde (Dominique)**, gendarme à la compagnie du Gers; Mirande, 17 juillet 1891 : a arrêté deux chevaux emportés, attelés à un omnibus sans conducteur.

JURA

Mention honorable. — **Favre** (**Jean-Marie-Joseph**), soldat au 7e escadron du train des équipages militaires ; Dôle, 12 avril 1891 : s'est signalé en maîtrisant un cheval emporté, attelé à une voiture, et a été blessé dans cette circonstance.

MAINE-ET-LOIRE

Mention honorable. — **Dubois** (**Louis-Alphonse**), ex-soldat au 1er régiment de zouaves ; Saumur, 4 juin 1891 : n'a pas hésité à porter secours à un enfant qui, tombé dans un puits, se serait noyé sans sa courageuse intervention.

MAYENNE

Mentions honorables.

Dubuisson (**Paul Albert-Joseph**), lieutenant au 101e régiment d'infanterie ;

Rion (**Désiré-Antoine-Onésiphe**), lieutenant au même régiment :

Laval, 28 juin 1891 : se sont signalés en maîtrisant un cheval emporté, attelé à une voiture sans conducteur.

MEURTHE-ET-MOSELLE

M. A. 2e classe. — **Bru** (**Maurice**), sergent-fourrier au 26e régiment d'infanterie ;

M. A. 2e classe. — **Provost** (**Auguste-Louis-François**), soldat au 69e régiment d'infanterie :

Jarville, 21 juin 1891 : se sont particulièrement dévoués en portant secours à plusieurs personnes sur le point de se noyer dans la Meurthe.

Mentions honorables.

Bruchon (**Abel-Alphonse**), caporal au 26e régiment d'infanterie :

Sorton (**Gaston-Marie-Auguste**), soldat au même régiment :

Belle conduite dans la même circonstance.

MORBIHAN

M. A. 2e classe. — **Pouhaut** (**Pierre-Marie**), gendarme à la compagnie du Morbihan ; Crémonan, 12 juillet 1891 : a fait preuve de courage et de dévouement en portant secours à un homme qui était tombé dans un puits et qu'il a pu retirer. S'était déjà signalé dans d'autres circonstances.

NIÈVRE

M. A 2e classe. — **Bouvot** (**Edme**), maréchal des logis à la compagnie de gendarmerie de la Nièvre ; Imphy, 3 juillet 1891 : a maîtrisé, au péril de ses jours, un cheval emporté, attelé à une voiture sans conducteur. Avait précédemment accompli un autre acte de dévouement.

RHÔNE

M. A. 2e classe. — **Lachat** (**François**), lieutenant au 99e régiment d'infanterie ; Lyon, 26 avril 1891 : a fait preuve de courage et de dévouement en portant secours à des personnes qui se trouvaient dans une maison incendiée. S'était déjà signalé par un acte analogue.

SAVOIE

Mentions honorables.

Donzel (**Louis-Joseph**) ;

Poly (**Jean-Joseph-Claude-Marie**), gendarmes à la 14e légion *bis* :

Petit-Saint-Bernard, 16 mai 1891 : se sont signalés en portant secours à un voyageur perdu dans les neiges du col du Petit-Saint-Bernard.

SAVOIE (HAUTE-)

Mention honorable. — **Plantier** (**Joseph**), soldat au 30e régiment d'infanterie ; Rumilly, 28 juin 1891 : n'a pas hésité à porter secours à un homme sur le point de se noyer dans la rivière le Chéran.

SEINE

M. A. 1re classe. — **Armedey** (**Victor-Henri**), sergent au régiment de sapeurs-pompiers de Paris ; 7 juin 1891 (déjà titulaire d'une médaille en argent de 2e classe) : s'est de nouveau distingué en coopérant au sauvetage de plusieurs personnes qui se trouvaient dans une maison envahie par les eaux.

M. A. 2e classe. — **Martin** (**Félix**), sergent au même régiment ; Paris, 19 juillet 1891 (déjà titulaire d'une mention honorable) : s'est distingué de nouveau en combattant un violent incendie.

M. A. 2e classe. — **Le Goaziou** (**Auguste-Marie**), sapeur au même régiment ; Paris, 27 juin 1891 : a exposé ses jours en traversant la cour d'une maison pour éteindre un incendie allumé par un fou qui, armé d'un fusil, tirait sur les passants.

Mentions honorables.

Muller (**François-Victor**), sergent au même régiment ; Paris, 12 juillet 1891 ;

Decker (**Emile-Louis**), sapeur au même régiment ; Paris, 31 mai 1891 ;

Laccourrège (**Xavier**), soldat au 36e régiment d'infanterie ; Paris, 22 juin 1891 :

Se sont signalés en arrêtant des chevaux emportés.

Cierq (**Charles-Marie**), caporal au régiment de sapeurs-pompiers ; Paris, 7 juin 1891 : a porté secours à des personnes qui se trouvaient dans une maison envahie par les eaux.

SEINE-INFÉRIEURE

M. A. 2e classe. — **Lefèvre** (**Aurélien-Joseph**), maréchal des logis chef au 12e régiment de chasseurs ; Rouen, 1879-1891 : s'est signalé dans plusieurs circonstances, notamment en arrêtant un cheval emporté, attelé à une voiture dans laquelle se trouvaient deux personnes.

Mention honorale. — **Eude** (**Adolphe-Eugène**), soldat au 24e régiment d'infanterie ; Rouen, 31 mai 1891 : s'est signalé dans une circonstance analogue.

TARN

Mention honorable. — **Valette** (**Joseph-Charles**) caporal au 143e régiment d'infanterie ; Albi, 4 juin 1891 : a maîtrisé un cheval emporté, attelé à une voiture.

YONNE

M A. 2e classe. — **Bezançon** (**Pierre-Léon**), capitaine au 37e régiment territorial d'infanterie ; Auxerre, 2 juin 1891 : s'est particulièrement distingué et a été grièvement blessé en combattant un violent incendie.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Cavalerie. — Par décis. minist. du 21 août 1891, M. de Brauer, capit. instruct. du 6e rég. de cuirass., a été nommé au command. d'un escad. dans le corps dont il fait partie.

ARMÉE TERRITORIALE

MUTATIONS

Artillerie. — Par décis. minist. du 20 août 1891, les sous-lieutenants de réserve d'artillerie dont les noms suivent sont passés avec leur grade dans l'armée territoriale et ont reçu les affectations ci-après indiquées, savoir :

M. Gairaud (T.-F.-L.), du 38e rég. — Placé au 16e rég. territ.

M. Roman (M.-J.-S.), du 38e rég. — Placé au 15e rég. territ.

Le service géographique de l'armée met en vente les nouvelles publications désignées ci-après :

Carte de la France au 200,000e en couleurs.

Feuille n° 6. — Les Pieux.
— 32. — Tours.
Prix de chaque feuille, 2 fr.

Carte de l'Algérie au 50,000e en couleurs.

Feuille n° 212. — Mascara.
Prix de la feuille, 1 fr.

Carte de la Tunisie au 20,000e en couleurs.

Feuille n° 4. — Souk-el-Arba.
— 11. — Kairouan.
Prix de la feuille, 1 fr.

Ministère de la justice et des cultes.

SUCCESSIONS EN DÉSHÉRENCE

Par jugement en date du 31 juillet 1890, le tribunal de première instance de Guelma (département de Constantine) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession provisoire de l'Etat des successions des personnes ci-après :

Guelma.

Lagasse (François), journalier, né à Toulouse (Haute-Garonne), décédé le 24 septembre 1880 à Guelma, 84 fr. 31 (1).

Jobard (Jean), surveillant-passager, né à Neurey (Haute-Saône), décédé le 6 janvier 1881 à Guelma, 101 fr. 03.

Siby (François), voiturier, né à Clery-Forotin (Savoie), décédé le 30 janvier 1881 à Guelma, 35 fr. 99.

Prouvier (César), menuisier, né à Hermaville (Pas-de-Calais), décédé le 2 mai 1881 à Guelma, 12 fr. 01.

Cazanova (Françoise), veuve Baptistini, blanchisseuse, née à Bastia (Corse), décédée le 24 mars 1881 à Guelma, 31 fr. 62.

Rein (Laurent), meunier, décédé le 11 juin 1881 à Guelma, 43 fr. 46.

Aunène (Henri), chauffeur, né à Omili (Suisse), décédé le 22 août 1880 à Guelma, 73 fr. 40.

Fiselbrand (François), retraité, décédé le 2 mars 1882 à Guelma, 279 fr. 06.

Hattet (Victor), jardinier, décédé le 8 septembre 1882 à Guelma, 17 fr. 52.

Carles (Louis-Etienne), maçon, né à Juéry (Aveyron), décédé le 4 janvier 1883 à Guelma, 18 fr. 09.

Pons (Jacques-Etienne), cultivateur, né à Bordera (Espagne), décédé le 17 mai 1883 à Guelma, 263 fr. 46.

Robert (Auguste), piqueur, né à Reims, décédé le 10 juillet 1883 à Oued-Zenati, 81 fr. 35.

Zeisser (Xavier-Etienne), cultivateur, né à Bordera (Espagne), décédé le 17 mai 1883 à Clauzel, 32 fr. 34.

Klaiber (Christian), horloger, né à Bulh (Haut-Rhin), décédé le 31 juillet 1883 à Guelma, 9 fr. 88.

Lelièvre (Marie-Olive), veuve Aveline, née à Lorient, décédée le 1er décembre 1883 à Guelma, 1,097 fr. 16.

Brisabois (Jean), maçon, né à Toulx (Creuse), décédé le 14 mars 1880 à Guelma, 246 fr. 06.

(1) Sommes disponibles à la Caisse des dépôts et consignations.

Royère (Isidorine) et Royère (Suzanne), journalières, nées à Marseille, décédées les 20 janvier et 2 janvier 1884 à Guelma, 82 fr. 61.

Chaponds-Antoine-Régis-Jean-François), élève en pharmacie, né à Accous, décédé le 3 février 1884 à Guelma, 32 fr. 43.

Chauvel (Baptiste), ferblantier, né à Chazelles, décédé le 26 décembre 1884 à Guelma, 11 fr. 11.

Friche (Joseph), ferblantier, né à Ensisheim, décédé le 7 mars 1885 à Guelma, 19 fr. 78.

Bégoin (Louis), journalier, né à Metz, décédé le 3 août 1885 à Guelma, 44 fr. 90.

Bayada (Pétronille), veuve de Galia (François), rentière, née à Malte, décédée le 8 août 1885 à Guelma, 511 fr. 22.

Morel (Henri), conducteur du chemin de fer, né à Lorient, décédé le 27 septembre 1885 à Guelma, 11 fr. 98.

Martel (Pierrette), veuve Billion, née à Satonnay, décédée le 24 octobre 1885 à Guelma, 54 fr. 52.

Laurent (Joseph-Jean), curé, décédé le 28 octobre 1859 à Guelma, 80 fr. 61.

Muller (Pierre), décédé le 4 mars 1865 à Guelma, 2,437 fr. 17.

Aïn-Beïda.

Giraud (Pierre), meunier, décédé le 27 octobre 1885 à Aïn-Beïda, 9 fr. 50.

Aüer (Jean), décédé le 19 septembre 1886 à Aïn-Beïda, 9 fr. 35.

Ghigheri (Giovani), décédé le 1er novembre 1886 à Aïn-Beïda, 26 fr. 66.

Wilevert (Christian) ou Willever, charpentier, décédé le 12 juillet 1878 à Khenchela, 92 fr. 20.

Joly (Félix), cantonnier, décédé le 25 novembre 1881 à Aïn-Beïda, 38 fr. 48.

Philippon, cantonnier, né à Limoges, décédé le 9 novembre 1881 à Constantine, 350 fr. 11.

Souk-Ahras.

Giraud (François), journalier, décédé le 27 janvier 1873 à Duvivier, 14 fr. 39.

Soriano (Virginie), fille soumise, décédée le 20 janvier 1873 à Souk-Ahras, 36 fr. 76.

Tracarret (Arnaud), journalier, décédé le 26 octobre 1873 à Duvivier, 88 fr. 96.

Garreau (Jeanne), veuve Bournier, ménagère, née à Beaune (Côte-d'Or), décédée le 12 juillet 1874 à Souk-Ahras, 126 fr. 91.

Vandel (Joseph), tailleur de pierres, né à Paris, décédé le 14 juin 1881 à Souk-Ahras, 43 fr. 46.

Viouty (Louis-Philippe), né à Saint-Hélène-du-Lac (Savoie), décédé le 7 décembre 1881 à Souk-Ahras, 27 fr. 84.

Prot (Alphonse), journalier, né à Prémanon (Jura), décédé le 16 août 1883 à Souk-Ahras, 46 fr. 31.

Martin (Adolphe-Etienne), né à Vieux-Manoir (Seine-Inférieure), décédé le 1er octobre 1883 à Souk-Ahras, 119 fr. 89.

Lejeune (Louis), employé à la compagnie des Batignolles, né à Pleiber-Christ (Finistère), décédé le 18 septembre 1883 à Souk-Ahras, 49 fr. 31.

Boyer (Joseph), bourrelier, né à Chauffailles (Saône-et-Loire), décédé le 9 février 1884 à Souk-Ahras, 40 fr. 80.

Chamari (Pierre), sous-chef d'équipe, né à Mornas (Vaucluse), décédé le 5 janvier 1885 à Souk-Ahras, 108 fr. 25.

Bonal (Mathieu), terrassier, né à Saint-Marcellin (Isère), décédé le 7 septembre 1885 à Souk-Ahras, 39 fr. 38.

Susini (Giacomo), né à Santa-Lucia (Corse), décédé le 6 décembre 1885 à Souk-Ahras, 43 fr. 46.

Tébessa.

Xavier (Benony-Anselme), employé des ponts et chaussées, né à la Grand-Combe (Gard), décédé le 12 août 1883 à Tébessa, 84 fr. 33.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 21 Août 1891.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Portsmouth, le 20 août, 10 h. matin.

La matinée a été consacrée à l'échange des visites.

Le vaisseau-amiral français a arboré ce matin l'étendard royal, qui a été salué par une salve d'artillerie.

L'*Elan*, ayant à bord l'ambassadeur, vient de quitter le port pour aller dans la baie d'Osborne.

Le temps, quoique couvert, est assez beau. On découvre l'île de Wight et toute la rade qui est sillonnée de nombreux steamers et d'embarcations de toutes dimensions.

Plusieurs yachts français, arborant le pavillon national, circulent. Un grand nombre de personnes sont allées à Cowes pour passer la journée, qui est la journée officielle.

(*Agence Havas.*)

Cowes, 20 août.

Les vaisseaux français, à leur arrivée à Osborne, ont tiré une salve de vingt et un coups de canon.

Après l'échange de visites entre l'amiral Gervais, l'amiral Clan-William et le duc de Connaught, qui a souhaité à l'amiral Gervais, à bord du *Marengo*, une cordiale bienvenue à l'escadre française, l'amiral Gervais et les autres officiers ont débarqué au quai particulier de la reine dans la baie d'Osborne, d'où ils ont été conduits à l'entrée du palais dans quatre voitures de la cour.

La reine, accompagnée des princesses Louise et Béatrice, a reçu les Français dans son salon particulier.

M. Waddington a présenté à la reine l'amiral Gervais et le commandant Le Clerc; puis l'amiral Gervais a présenté ses officiers par ordre d'âge.

La reine a fait aux marins français un accueil très sympathique, et a exprimé le plaisir qu'elle éprouvait de la présence des officiers français et l'espoir qu'ils seront satisfaits de leur visite.

Lord Clan-William, le duc de Connaught et l'amiral Hornby assistaient à cette réception qui a duré une demi-heure.

Les officiers sont ensuite retournés en voiture au quai où ils se sont embarqués et ont regagné leurs vaisseaux.

Le public n'est pas admis sur le quai qui se trouve dans la propriété particulière de la reine. Il n'y a donc eu aucune ovation.

(*Agence Havas.*)

Portsmouth, 20 août.

Pour faciliter l'échange des visites, ce matin l'amiral Clan-William, le duc de Connaught et l'amiral Fisher sont venus se placer sur le yacht de l'amirauté, autour de la flotte française, à petite distance du *Marengo*.

Sans cette attention, l'amiral Gervais aurait dû passer la journée à faire ses visites à Portsmouth. Ses visites lui ont été rendues six minutes après qu'il les eut faites.

A la présentation à la reine, M. Waddington était en costume de ville, suivant l'habitude de la cour anglaise.

L'amiral, en s'adressant à la reine, a, dans un langage élégant, fait allusion aux voyages et aux séjours que la reine aime à faire en France.

L'amiral lui a rappelé combien elle était respectée et vénérée par la France, qui faisait des vœux pour son bonheur et pour sa santé, avec le désir qu'elle pût continuer pendant encore de nombreuses années à la visiter.

L'amiral a dit que, pendant l'ambassade de l'amiral Pothuau, il avait été attaché naval à Londres.

La reine a été très sensible à ce langage, et Sa Majesté a témoigné à l'amiral une extrême amabilité qui laisse une profonde impression chez tous ceux qui ont assisté à cette réception de si grande courtoisie. (*Agence Havas.*)

Portsmouth, 20 août.

L'ambassadeur de France a quitté Osborne house avant la fin de la réception de l'amiral Gervais pour rentrer à bord de l'*Elan* se mettre en grande tenue et recevoir la visite officielle de l'amiral Gervais. Celui-ci lui a rendu visite en revenant de chez la reine.

L'ambassadeur lui a présenté une partie du personnel de l'ambassade qu'il avait avec lui et l'amiral lui a présenté ses commandants.

M. Waddington, accompagné du comte de Saint-Genys, de MM. Lecomte, de la Chaussée, des attachés navals et de l'attaché militaire, tous en grande tenue, a rendu visite à l'amiral à bord du *Marengo*. L'amiral a retenu l'ambassadeur et tous ces messieurs à déjeuner.

Vers deux heures, M. Waddington a quitté le *Marengo*. La garde a battu aux champs, la musique a joué la *Marseillaise* et une salve de dix-sept coups de canon a été tirée, pendant laquelle l'ambassadeur et le personnel de l'ambassade se tenaient debout et nu-tête dans le canot amiral, sous la pluie battante. L'ambassadeur est remonté sur l'*Elan* qui est rentré à Portsmouth. (*Agence Havas*).

Portsmouth, le 20 août.

Après la réception au château d'Osborne, l'amiral Gervais a rendu visite à M. Waddington, qui est allé, peu après, sur le *Marengo* avec le personnel de l'ambassade. L'amiral a retenu l'ambassadeur à déjeuner.

M. Waddington est rentré à Portsmouth sur l'*Elan*. Le temps était très mauvais.

Le soir a eu lieu le grand banquet offert par la reine à l'amiral Gervais, à l'ambassadeur de France et aux officiers supérieurs des vaisseaux dans la grande salle d'Osborne house, récemment inaugurée lors du passage du prince de Naples et qui était somptueusement décorée. La table était ornée de fleurs et chargée de vaisselle magnifique.

C'est à huit heures et demie qu'on s'est dirigé vers la salle du banquet. La musique de l'infanterie de marine de Portsmouth jouait dans une salle voisine. La reine était assise au centre, ayant l'ambassadeur de France à sa droite et l'amiral Gervais à sa gauche. De chaque côté étaient assises les princesses.

Après le banquet, un toast a été porté à la reine et un autre au Président de la République.

Le banquet a été suivi d'une petite réception, à laquelle assistaient quelques habitants de l'île de Wight.

Tous les préparatifs de la revue ont été terminés ce soir. On estime que cette revue durera trois heures et qu'elle sera analogue à celle donnée en 1889 en l'honneur de l'empereur d'Allemagne. (*Agence Havas.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 20 août.

Le départ de la famille impériale pour le Danemark aura lieu seulement le 10/22 août.

(*Agence Havas.*)

ITALIE

Turin, 20 août.

Le roi est arrivé à sept heures quarante-cinq à la gare où l'attendaient la duchesse Lœtitia et le comte de Turin, les ministres de la guerre, de la justice, les autorités locales et une foule considérable.

Le roi a été très acclamé en se rendant au palais royal. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Le mercredi 4 novembre 1891, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture à Vannes, un concours pour l'admission aux emplois d'agents voyers d'arrondissement et d'agents voyers cantonaux.

Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture et au ministère de

l'intérieur (service vicinal), 7, rue Cambacérès, où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT DE L'ALLEMAND DANS LES LYCÉES ET COLLÈGES

Programmes pour le concours de 1892.

AUTEURS ALLEMANDS

Schiller. — *La Fiancée de Messine* (sans les chœurs).
Gœthe. — *La Campagne de France* (non compris le siège de Mayence).
Benedix. — *Haustheater*, 1er vol. *die Hochzeitsreise ;* Entsagung. (Leipzig, Weber.)

AUTEURS FRANÇAIS

Mme de Staël. — *L'Allemagne* (seconde partie : ch. IV, V, VI, VII, VIII, XVI, XVII, XXI, XXX).
Mérimée. — *Colomba.*

EXAMEN DU CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES

(Lettres.)

Auteurs mis à l'étude pour l'examen de 1892.

Morceaux choisis de littérature française à l'usage du cours de jeunes filles, par Lebaigue :

Corneille. — *Nicomède.*
Racine. — *Iphigénie.*
La Fontaine. — Fables, l. X. — *Philémon et Baucis.*
Boileau. — *L'Art poétique*, ch. III.
Bossuet. — Sermon sur la vigilance (choix de sermons, par Gazier). — Discours de réception à l'Académie française.
La Bruyère. — *De la ville. — De la cour.*
Mme de Sévigné. — Choix de lettres, par Labbé.
Mme de Maintenon. — Extraits, par Gréard.
Voltaire. — Choix de lettres, par Fallex.
Montesquieu. — *Dialogue de Sylla et d'Eucrate.*

ALLEMAND

Gœthe. — *Hermann et Dorothée.*
Bossert et Beck. — Lectures allemandes pour l'enseignement secondaire des jeunes filles. (2e année.)

ANGLAIS

Macaulay. — *Essais biographiques.*
Morceaux choisis des classiques anglais (vers et prose), 2e partie, par A. Baret. (Garnier frères.)

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

ÉCOLE NATIONALE D'OUVRIERS ET DE CONTREMAITRES DE CLUNY (SAONE-ET-LOIRE)

Un décret du Président de la République en date du 25 juillet a approuvé le règlement de l'école nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny.

Cette école a pour objet de former des ouvriers d'élite, aptes à devenir contremaîtres dans les industries des métaux et du bois. Elle ouvrira le 2 novembre prochain.

Le prix de la pension est de 500 fr. par an.

L'enseignement donné à l'école de Cluny est théorique et pratique.

L'enseignement théorique, toujours dirigé dans le sens des applications, comprend :

1° L'arithmétique, les progressions, des notions sur les logarithmes et la règle à calcul;

2° La géométrie élémentaire, avec des notions sur l'ellipse, l'hyperbole, la parabole, la développante de cercle, la cycloïde et l'épicycloïde;

3° L'algèbre élémentaire jusqu'aux équations du second degré exclusivement ;

4° Des notions très élémentaires de trigonométrie rectiligne ;

5° La géométrie descriptive, jusques et y compris la pénétration des corps et l'étude de l'hélice et de l'hélicoïde à cône et à plan directeur et des vis à filets carrés et triangulaires ;

6° L'étude des lois du mouvement ; des diverses transformations de mouvement que l'on rencontre dans les machines, et la cinématique appliquée;

7° Des notions élémentaires de mécanique industrielle, la description des principaux organes de machines et des machines et appareils employés dans les industries du fer et du bois; la description détaillée et complète des machines à vapeur et des moteurs hydrauliques, avec explication des formules du travail et des notions très élémentaires sur la résistance des matériaux ;

8° Des notions élémentaires de physique et de chimie ;

9° Le dessin industriel ;

10° L'écriture et la comptabilité;

11° La grammaire;

12° L'histoire de France et la géographie de la France et de ses colonies;

13° L'hygiène.

Art. 20. — L'enseignement pratique se donne dans des ateliers spéciaux, savoir :

1° Serrurerie et ajustage, avec une section de fabrication d'instruments de précision;

2° Menuiserie et modèles, formant deux sections bien distinctes ;

3° Fonderie, exécution par tous les élèves fondeurs de pièces mécaniques (fonte et cuivre) et de fontes d'art.

4° Forges : chaudronnerie en fer et en cuivre.

Le nombre des ateliers peut être augmenté.

Les élèves sont répartis, pendant la durée de leurs études, entre les ateliers, d'après les règles déterminées par arrêté ministériel.

L'admission a lieu par voie de concours. Le concours pour la nomination des élèves de la première promotion aura lieu dans les premiers jours d'octobre, au chef-lieu de chaque département.

Nul ne peut prendre part au concours :

1° S'il n'est Français ou s'il ne se trouve dans l'un des cas prévus par les articles 8 (§ 4), 9, 10, 12 (§ 3) et 18 du code civil ;

2° S'il ne justifie qu'il aura plus de quinze ans et moins de dix-sept ans au 1er octobre prochain.

Les demandes doivent être adressées par écrit et sur papier timbré au préfet du département dans lequel la famille est domiciliée, avant le 1er septembre. Passé ce délai, les inscriptions ne seront reçues qu'en vertu d'une autorisation spéciale.

Les demandes doivent être accompagnées des pièces suivantes :

1° L'acte de naissance de l'intéressé ;

2° Un certificat d'un docteur en médecine assermenté constatant que le candidat est d'une bonne constitution. et, spécialement, qu'il n'est atteint d'aucune affection scrofuleuse ou maladie chronique contagieuse;

3° Un certificat de revaccination délivré depuis moins de deux ans

4° Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par l'autorité locale, dûment légalisé, et constatant, de plus, que le candidat est de nationalité française.

Les candidats qui se trouvent dans l'un des cas prévus par les articles 8 (§ 4), 9, 10, 12 (§ 3) et 18 du code civil, doivent produire une copie certifiée conforme de la déclaration qui aura été faite en leur nom, soit pour renoncer à la faculté dont ils jouissent, de décliner à leur majorité la qualité de Français, soit pour réclamer cette qualité ;

5° L'engagement pris par le père, la mère ou le tuteur d'acquitter les frais de pension ainsi que la somme de 105 fr. destinée à constituer et à entretenir la masse particulière de l'élève et à couvrir les frais accessoires.

Les signatures des certificats et celle de l'engagement doivent être légalisées.

Les demandes de bourse doivent être déposées à la préfecture également en même temps que les demandes d'admission au concours.

Les connaissances exigées sont :

1° L'écriture ;

2° L'orthographe ;

3° L'arithmétique, comprenant, notamment, les quatre premières règles, les fractions, le système décimal, les proportions et l'extraction des racines carrées ;

4° Les éléments de la géométrie jusques et y compris les surfaces planes.

Le concours ne comporte que des épreuves écrites et manuelles.

Ces épreuves comprennent :

1° Une page d'écriture (cursive, ronde et bâtarde);

2° Une dictée ;

3° Une épure de dessin linéaire ;

4° Une composition d'arithmétique et une de géométrie ;

5° Deux problèmes d'arithmétique et deux de géométrie;

6° L'exécution d'une pièce de fer ou de bois.

Tous autres renseignements peuvent être obtenus à la préfecture ou au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du personnel et de l'enseignement technique) 80, rue de Varenne.

Ministère de l'agriculture.

ADMINISTRATION DES FORÊTS

La vente des coupes de bois des inspections de Neufchâteau (Vosges), qui devait avoir lieu le 29 septembre à Neufchâteau, est renvoyée au 2 octobre prochain.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 21 août.

PRÉSIDENCE DE M. OPPERT

Le Bacchus de Praxitèle. — M. Salomon Reinach montre à l'Académie une belle statuette en terre cuite, représentant Bacchus jeune, qui a été acquise, vers 1840, par M. le comte de Sartiges, alors chargé d'affaires de France à Athènes. Le dieu est debout, couronné de lierre, vêtu d'une nébride et tenant un vase à deux anses dans la main droite ; la main gauche, levée, s'appuyait sur un thyrse. Une figurine de bronze, dont le motif est identique, a été découverte il y a quelques années à Athènes, et a passé de la collection Photiadès-Pacha dans celle d'un amateur italien, M. Sambon. M. Milani, en la publiant, a proposé d'y voir une réplique d'un Bacchus de Praxitèle, dont l'écrivain grec Callistrate nous a laissé une description enthousiaste. M. Reinach montre combien la terre cuite de M. de Sartiges, dont l'origine italienne est indiscutable, ajoute de vraisemblance à l'hypothèse de M. Milani. Le style de la statuette répond d'ailleurs à ce que nous savons de celui de Praxitèle. Il y a donc là un nouvel exemple d'une œuvre de la grande sculpture conservée par une petite copie en terre cuite ; on connaissait déjà des répliques en terre cuite de plusieurs statues de Praxitèle, notamment de la Vénus de Cnide et de celle de Cos.

M. Edmond Le Blant communique en seconde lecture son mémoire *sur d'antiques croyances à des moyens secrets de défier la torture.*

M. Héron de Villefosse annonce que M. Champoiseau, correspondant de l'Académie, vient de faire de nouvelles fouilles dans l'île de Samothrace, en compagnie de M.

Degrand, consul de France à Andrinople, et de M. Joseph Letaille. M. Champoiseau, qui sera bientôt de retour en France, entretiendra prochainement l'Académie de ses découvertes. Il a chargé M. Héron de Villefosse de signaler cependant tout de suite une intéressante trouvaille. C'est celle d'un petit fragment d'inscription qui a été malheureusement perdue ou soustraite par un ouvrier; on y lit la dernière lettre d'un nom propre, Z, suivie de l'ethnique *rhodios*. C'est évidemment un nom d'artiste, et les circonstances particulières de la découverte faite dans les déblais mêmes du terrain où la Victoire de Samothrace a été retrouvée, permettent de supposer que c'est un reste de la signature du sculpteur qui a exécuté notre admirable statue. Cette découverte vient en même temps confirmer de la manière la plus heureuse l'opinion du savant conservateur du Musée britannique, qui considère la Nikè de Samothrace comme une œuvre appartenant à l'école de Rhodes.

M. Alexandre Bertrand annonce la découverte, par M. Frédéric Moreau, de deux harnachements complets en fer, bien conservés, comprenant des mors et des étriers, qui seraient, dit-on, gaulois.

M. Bertrand, de concert avec M. de Villenoisy et M. Maître, a examiné cette intéressante découverte. Les objets sont certainement anciens, de forme inusitée, ne rappelant aucun des mors du moyen âge, mais encore moins les mors romains ou gaulois. Un mors analogue avait été trouvé en Champagne par M. Morel, qui le qualifiait de « mors asiatique ». En ce qui concerne les étriers, on ne peut guère arriver à une conclusion précise.

M. Ravaisson présente le sixième et dernier volume de la publication, par son fils, M. Charles Ravaisson, des manuscrits de Léonard de Vinci appartenant à l'Institut de France, ainsi que de deux autres que possède la Bibliothèque nationale. Il est traité, dans ce volume comme dans les précédents, d'une foule de sujets relatifs aux sciences les plus diverses, à la philosophie et aux arts, mais particulièrement à la peinture. Il s'y trouve aussi un grand nombre de croquis curieux et de beaux dessins.

J.-B. Mispoulet.

ACADÉMIE DES SCIENCES

Séance du 17 août.

PRÉSIDENCE DE M. DUCHARTRE

M. Bertrand dépouille la correspondance.

M. Deslandres, astronome à l'Observatoire de Paris, transmet une note relative à des recherches nouvelles sur l'atmosphère solaire. Il a étudié cette atmosphère dans une partie de son rayonnement non encore explorée, partie un peu visible ou invisible, mais facilement photographiable. Il a reconnu dans une longue série d'expériences que les radiations attribuées au calcium s'étendent dans l'atmosphère solaire beaucoup plus haut que les radiations de l'hydrogène. Le calcium s'élèverait donc à de plus grandes hauteurs que l'hydrogène. Ce résultat renverse les idées actuellement admises sur l'atmosphère du soleil; il est en accord d'autre part avec les photographies de la couronne faites en Egypte en 1882 et passées inaperçues. M. Deslandres joint à sa note les épreuves qu'il a obtenues et, en particulier, la photographie d'une protubérance animée d'un mouvement giratoire. Le sens de la rotation que la méthode employée permet de déterminer est celui de la rotation solaire, de même que les cyclones dans notre atmosphère tournent dans le même sens que la terre.

De toute façon, les épreuves, qui exigent un temps de pose de deux secondes au plus, se prêtent à une étude régulière de la forme et de la vitesse des protubérances, étude intéressante à cause de l'influence présumée des mouvements de la surface solaire sur les mouvements de notre atmosphère terrestre. M. Deslandres envoie aussi la description d'un appareil simple qui enregistre d'une manière continue la forme et la vitesse des masses incandescentes de l'atmosphère du soleil.

M. Jules Fenyi, directeur de l'observatoire de Kalocsa, adresse une lettre sur la vitesse énorme d'une protubérance solaire observée le 17 juin à cinq heures trente minutes. Cette protubérance avait déjà fait l'objet d'une communication de M. Trouvelot. D'après l'auteur, la violence de l'éruption aurait été telle que la vitesse des masses soulevées aurait été voisine de 1,000 kilomètres à la seconde.

M. Manuel Périer, à propos de la communication récente faite à l'Académie par M. Paquelin, sur une nouvelle disposition du thermocautère, rappelle qu'il avait fait lui-même breveter, dès le 16 juillet 1890, un appareil destiné à la « pyrogravure » et dans lequel le manche reçoit de la soufflerie un courant d'air réfrigérant. L'appareil muni de ce courant d'air a fonctionné à l'Exposition universelle. La description figure au *Bulletin de la société d'encouragement* (séance du 14 novembre 1890).

M. Milne-Edwards communique, au nom de M. Moynier de Villepoix, un travail sur l'accroissement de la coquille chez l'*Helix aspersa*. L'accroissement de la coquille chez les gastropodes pulmonés s'opère par la formation rapide au bord du test d'une zone molle et diaphane qui ne tarde pas à durcir; c'est cette formation qu'a spécialement étudiée l'auteur chez l'*Helix aspersa*.

M. le docteur Paquelin lit une note sur un nouveau chalumeau à essence minérale.

L'appareil comprend trois organes essentiels : le chalumeau proprement dit, un carburateur, une soufflerie à double vent.

Le chalumeau est formé d'un seul tube, comme le chalumeau à bouche des bijoutiers. Le bec a ceci de caractéristique, qu'il émet deux sortes de flammes : une flamme centrale, à pointe très effilée, et de petites flammes latérales en forme de pétales ou de couronne, suivant la direction de leurs canaux, ces dernières servant à amorcer la première et à en entretenir l'activité. Le carburateur sert à trois usages : 1° à mélanger air et vapeurs d'essence en quantités variables à volonté; 2° à dépouiller le combustible de tous ses éléments utilisables; 3° à régler à volonté la hauteur de la flamme du chalumeau.

Ces résultats sont obtenus simultanément au moyen de deux robinets et d'un saturateur. L'un des robinets, dit doseur-mélangeur, a une structure spéciale; l'autre est de type courant.

Le doseur-mélangeur, en raison de la double canalisation de son boisseau et de la rainure oblique de la clef, distribue l'air de la soufflerie partie à l'intérieur du carburateur, partie directement au chalumeau, de façon à parfaire le mélange, au gré de l'opérateur.

Le saturateur présente deux dispositions : ou bien c'est un tube plongeur, dit bourbouilleur, à l'extrémité inférieure recourbée, terminée en cul-de-sac et percée de trous horizontaux alternants ; ou bien c'est un injecteur-pulvérisateur, du système Giffard par exemple. Dans le premier cas, l'air qui est distribué au carburateur est porté directement jusqu'au fond et dans toute l'étendue du liquide combustible ; dans le second cas, il pulvérise le liquide en vase clos, en même temps qu'il s'imprègne de ses vapeurs.

En tournant progressivement la clef du robinet, on arrive aisément à réaliser les conditions d'une parfaite combustion ; c'est ce dont on est averti par l'aspect même de la flamme. Celle-ci, d'abord largement teintée de blanc et fuligineuse, va s'épurant jusqu'à devenir d'un bleu violet et d'une grande limpidité. A ce point elle a son maximum d'intensité calorique (1).

En ouvrant plus ou moins le deuxième robinet, qui est de type ordinaire, on allonge ou on raccourcit à volonté la flamme.

En modifiant les rapports entre la section de l'orifice central du bec et celle de ses troux latéraux d'amorçage, on obtient des flammes de dimensions diamétrales différentes, depuis 1 millimètre à la base jusqu'à 3, 4 millimètres et au delà.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée dès trois heures trois quarts.

Henri de Parville.

ACADÉMIE DE MÉDECINE

Séance du 18 août.

PRÉSIDENCE DE M. TARNIER

Hérédité de la myopie. — A propos de mémoires plus ou moins récemment publiés sur l'hérédité de la myopie, M. Javal fait observer qu'il ne suffit pas de constater que des enfants myopes ont des parents myopes pour affirmer que cette affection est essentiellement héréditaire.

Si on observe, en effet, avec soin les jeunes myopes, on ne tarde pas à se convaincre que, la plupart du temps, les parents myopes sont résignés à avoir des enfants myopes ; ils les voient regarder de très près, ils ne surveillent pas leurs premiers travaux, leurs premières études, et ils sont par cela même la cause d'une affection qu'ils croient à tort inéluctable. Lorsqu'on prend les précautions nécessaires chez un enfant qui a des tendances à la myopie et dont les parents sont myopes eux-mêmes, on arrive presque toujours à empêcher le développement de la maladie. C'est donc là une hérédité de milieu, de circonstances, et non de fait, et c'est rendre

(1) Un petit amas de fils de platine de 5 dixièmes de millimètre, exposé entre deux flammes pointe à pointe, la soufflerie fonctionnant à toute vitesse, a subi un commencement de fusion. Or, suivant M. Debray, le platine fond à 1800°.

service aux familles et au pays tout entier que d'empêcher, par des conseils rationnels, la production de la myopie dans ces conditions.

Ce qui est héréditaire, c'est tout au plus la prédisposition à la myopie. Mais cette expression est un peu vague, tout comme celle de miasme dont on se servait autrefois, et il y a lieu de la définir plus exactement. Or, cette prédisposition réside très souvent dans l'astigmatisme qui, dû à une forme vicieuse de la cornée, rend moins nettes les images formées sur la rétine; il oblige l'enfant à faire des efforts et à prendre de mauvaises attitudes qui ne tardent pas à devenir une cause efficiente de la myopie.

On a jusqu'ici cherché à remédier à la plupart des causes connues de la myopie (mauvaise impression des livres scolaires, éclairage défectueux, mauvaises méthodes d'écriture, mobilier scolaire mal agencé, etc.); mais on ne s'est guère occupé de modifier l'astigmatisme, qui, lui, ne quitte pas l'enfant et le conduit fatalement à la myopie si l'on n'y prend pas garde. Cet astigmatisme est bien certainement héréditaire; il tient non seulement à la famille, mais à la race. Les Israélites, par exemple, sont astigmates et ils le sont depuis longtemps, car ils ont ainsi été conduits à adopter une écriture à traits pleins horizontaux, tandis que l'écriture latine est à traits pleins verticaux.

Toutes les fois donc qu'un enfant appartient à une famille de myopes, il faut se hâter de mesurer sa cornée, voir s'il a de l'astigmatisme et s'empresser de corriger celui-ci. Malheureusement, il est rare que l'enfant soit soumis en temps utile à l'examen médical: car il n'a pas par lui-même de points de comparaison, il ne s'aperçoit pas que sa vue est moins bonne que celle de ses camarades et il ne commence à se plaindre que lorsque sa myopie a atteint deux ou trois dioptries; elle est alors plus difficile à guérir, mais on y parvient encore assez aisément avec de la docilité.

Il existe dans l'œil deux systèmes de réglage: 1° l'accommodation, système transitoire permettant de voir successivement et rapidement les objets rapprochés et éloignés; 2° un système définitif à l'usage des yeux obligés de s'occuper des objets voisins d'une façon prolongée. L'œil a été établi à une époque où on ne pouvait prévoir les lunettes convexes, et jusqu'à leur invention, en l'an 1200 de notre ère, ce dernier système était considéré comme indispensable afin d'empêcher dans la vieillesse une presbytie impossible à corriger. Aujourd'hui il n'en est plus de même et nous devons, au contraire, recommander aux enfants, si nous avons la chance d'assister au début de leur myopie, de lire et d'écrire à une distance considérable.

Dans ces dernières années on a attribué, et avec juste raison, une importance considérable à la pente de l'écriture. Déjà George Sand avait formulé ce précepte: « Ecriture droite, corps droit »; cet aphorisme nous revient aujourd'hui après avoir passé par l'Allemagne. M. Javal possède une photographie représentant deux classes d'une même école, l'une où les enfants ont appris à écrire droit et l'autre où ils se servent de l'écriture penchée; dans cette dernière, l'attitude de la plupart d'entre eux est déplorable, tandis que dans la première presque tous se tiennent d'une manière correcte. Il y a là une réforme des plus importantes à faire, très économique: car il ne coûte pas plus cher d'écrire droit que penché, et l'urgence et l'importance de cette réforme sont indéniables. Les enfants écrivent des lettres de 2 à 3 millimètres de hauteur, mais lisent des livres dont les caractères sont plus petits; pourquoi se tiennent-ils mal pour écrire et bien pour lire? C'est que leur bras relativement court ne leur permet pas de se servir aisément du coude comme pivot pour faire décrire à la main les arcs de cercle que nécessite l'écriture penchée, alors que celle-ci convient mieux au bras allongé de l'adulte. On veut faire écrire à l'enfant des caractères plus gros qu'il ne le peut faire physiologiquement sans prendre des attitudes compensatrices vicieuses; sa tête se porte en avant et aide encore à produire ces attitudes. C'est un véritable paradoxe qu'il faut se hâter de détruire.

M. Lagneau, à propos de la distinction que M. Javal croit devoir faire entre l'astigmatisme à prédominance verticale chez la plupart des individus et l'astigmatisme à prédominance horizontale chez les Juifs, ajoute qu'il serait intéressant de rechercher l'astigmatisme des Juifs dans la région méridionale de la Russie, de la Galicie, de la Bessarabie: car ces Juifs ne sont pas de race sémitique, mais sont des Chazanes, des Polizars, et autres peuples de race tartare judaïsés vers le huitième ou neuvième siècle par des missionnaires juifs venus d'Orient.

D'autre part, plusieurs conditions démographiques et pathologiques présentées par les Juifs tiennent souvent plus à leurs habitudes et leurs coutumes qu'à leur race. Ainsi, l'on croit que généralement les Juifs ont une natalité très élevée, et par suite un accroissement très considérable de population; cet accroissement paraît incontestable, mais il tient moins à la natalité très considérable qu'à la mortalité infantile remarquablement faible. Or, cette mortalité infantile faible paraît tenir surtout à ce que les mères juives conservent et allaitent leurs enfants, ce qui leur est plus facile, car elles sont rarement ouvrières dans des ateliers, et elles ont des occupations leur permettant de soigner elles-mêmes leurs enfants. De plus, on a remarqué, dans certaines épidémies de choléra, que les Juifs étaient rarement atteints; cette immunité paraissait tenir surtout à la sobriété des Juifs, qui s'enivrent rarement. Par contre, on a cru remarquer la fréquence du diabète et des maladies nerveuses et mentales chez les Juifs.

M. Javal répond que l'astigmatisme inverse, c'est-à-dire celui qui fait qu'un sujet qui n'est pas myope voit mieux les lignes horizontales que les lignes verticales, astigmatisme rare d'ordinaire, se trouve être incomparablement plus fréquent chez les Israélites; les dispositions de l'écriture hébraïque témoignent, même chez les Juifs judaïsés de l'antiquité, de cette modification morbide de l'appareil oculaire. De plus, il a été démontré qu'en cas de glaucome, affection fréquente chez les individus de cette même race, on se trouve dans plus de la moitié des cas en présence d'astigmatisme inverse.

Quant à la plus faible mortalité infantile chez les Juifs, à leur plus grande résistance aux épidémies, etc., il pense qu'elles tiennent à leurs habitudes traditionnelles d'hygiène et à l'influence de leur religion, dont les préceptes se confondent avec ceux de l'hygiène. On sait que dans la Bible il n'est nulle part question de l'immortalité de l'âme, et l'on conçoit que n'ayant à trouver d'autres récompenses que dans ce monde, dégagés de toutes considérations extra-terrestres, les Israélites s'efforcent, suivant les préceptes de Moïse, à vivre le plus confortablement et le plus longtemps possible. Il n'est pas jusqu'à leurs habitudes de privations, leur parcimonie à l'égard de tous les excès, qui ne leur permettent de résister plus efficacement aux causes de mort. Les femmes juives allaitent elles-mêmes leurs enfants, sachant bien qu'elles augmentent ainsi leurs chances de vie.

Dr A.-J. MARTIN.

INFORMATIONS

La société centrale de sauvetage communique la dépêche suivante:

Yport (Seine-Inférieure), 21 août.

Le canot *le Chatauvillard*, de la société centrale de sauvetage des naufragés, qui s'était porté ce matin. par très grosse mer, au secours de chaloupes de pêche surprises par la tempête, est rentré au port avec sept personnes sauvées.

Chemin de fer d'Orléans.

Quatrième excursion de Paris aux châteaux de la Loire, par trains rapides et à prix réduits. — Visite de Blois et de Chambord, le 30 août 1891.

Départ de Paris (gare d'Orléans), le dimanche matin 30 août. — Retour à Paris le même jour.

D'accord avec la Société des Voyages économiques, la Compagnie fera émettre, du 17 au 28 août inclus, des billets d'excursion comprenant:

1° Le transport en chemin de fer;
2° Les repas (vin compris)
3° Le transport en omnibus et en voitures;
4° Les entrées dans les monuments;
5° Les soins des guides-conducteurs.
(Par les soins et sous la responsabilité de la Société des Voyages économiques.)

Prix de l'excursion complète: 1re classe, 29 fr. 50; 2e classe, 25 fr. 25. — Le nombre des places est limité.

Chemins de fer de l'Ouest.

Excursions dans la forêt de Marly. — La compagnie des chemins de fer de l'Ouest rappelle au public qu'elle délivre exceptionnellement tous les dimanches, jusqu'au 27 septembre, des billets d'aller et retour dits « de plaisir » de Paris-Saint-Lazare sur Saint-Nom-la-Bretêche-Forêt-de-Marly, aux prix très réduits de 2 fr. en 1re classe et de 1 fr. 10 en 2e classe.

Ces billets seront valables, à l'aller, par les trains partant de Paris-Saint-Lazare à 10 h. 15 du matin et à 1 h. du soir.

Au retour, ils pourront être utilisés indifféremment au départ de Fourqueux, Mareil-Marly, Saint-Nom-la-Bretêche-Forêt-de-Marly, l'Etang-la-Ville ou Marly-le-Roi et aussi bien par les trains de la direction de Saint-Cloud que par ceux de la direction de Saint-Germain.

La compagnie des chemins de fer de l'Ouest organise tous les jeudis, jusqu'au 1er octobre 1891, une excursion de Paris à Saint-Germain par la forêt de Marly, au prix réduit de 5 francs.

Par suite d'une combinaison avec une société de voyages, ce prix comprend:

1° Le voyage de Paris à Saint-Cloud par chemin de fer, en 1re classe;
2° Le trajet, en voitures spéciales, de Saint-Cloud à Saint-Germain, par Vaucresson, Rocquencourt et la forêt de Marly (sites pittoresques);
3° Le voyage de Saint-Germain à Paris (*via le Pecq*) par chemin de fer, en 1re classe.

Aller: départ de Paris (Saint-Lazare), à 1 h. du soir. — Retour: départ de Saint-Germain, à 5 h. 22 du soir, ou par tous les autres trains de la soirée.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Vendredi 21 Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Juill. 91	3 %	95f 40 45 40 42½	en liq..						
			fin ct...	95 42½	95 42½	95 37½	95 42½	95 50	95 32½
			Pe fin c.		d1f	95 45	95 47½ d50		
			Pe fin c.	95 50	95 55 d25				
			Pe fin p.		d1f	95 77½	95 80 d50		
			Pe fin p.	95 97½	96 .. d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %	91f	fin ct...					91 ..	
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés	93f90 95 94f 93f95	en liq..						
			fin ct...	93 90	93 92½	93 87½	93 92½	93 90	93 85
			Pe fin c		d1f		d50		
			Pe fin c.	93 95	93 97½ d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)	96f 20	en liq..						
			fin ct...					96 55	96 37½
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Août 91	4 ½ % 1883	105f25 20 15	en liq..						
			fin ct...					105 30	105 30
			Pe fin c.				d50		
			Pe fin c.						
			Pe fin p.				d50		
			Pe fin p.						
Août 86	Promesses d'inscript. 4½ % 1883	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4 %. éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 1000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
Juill. 91	Bons de liq. 5 %, loi 28 juill. 1871, (domm. causés par génie milit.), nos 221.501 à 273.500	508 506	en liq..						
			fin ct...					508 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3 %, r. 500 fr., t.p.	547 546 50	fin ct...					543 ..	
Août 91	d° 1865, 4 %, r. 500 fr., t.p.	535 537 535	fin ct...					532 ..	
Juill. 91	d° 1869, 3 %, r. 400 fr., t.p.	415 50 416 50 417 415	fin ct...					414 ..	
Juill. 91	d° 1871, 3 %, r. 400 fr., t.p.	409 408	fin ct...					409 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	105						106 ..	
...	d° d° séries sort. (unif.)								
...	d° d° d° (sér. ent.)		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4 %, r. 500 fr., t.p.	530 527 529 50	fin ct...					529 50	
d°	d° 1876, 4 %, r. 500 fr., t.p.	530	fin ct...					527 ..	
			en liq..						
Mars 91	d° 1886, 3 %, r. 400 fr., t.p.	416	fin ct...					416 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100f	105 106 25 106 50						106 ..	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	402	fin ct...					402 ..	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	103 75	fin ct...					103 75	
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3 %, r. 400 fr., tout payé	401	en liq..						
			fin ct...					401 ..	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 20 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.)	500	en liq..						
			fin ct...					500 ..	
			Pe fin c.						
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.)	540 545	en liq..						
			au 31..					540 ..	
Juin 91.	Banque de France (nominatives)	4500 4495 4500	en liq..						
			fin ct...					4460 ..	4485 ..
			Pe fin c.		d40		d50		
			Pe fin p.		d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23)	450	en liq..						
			au 31..	448 75				450 ..	450 ..
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 38)	760	en liq..						
			au 31.	760 ..				760 ..	760 ..
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d10		
			Pe au 30		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9)		en liq..						
			au 31..					428 75	
			Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 25)	452 50	en liq..						
			au 31 .						
			Pe au 31						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 10)		en liq.						
			au 31..					355 ..	
			Pe au 31						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	267 50 266 25 265	en liq..						
			au 31..	267 50	268 75	267 50	267 50	265 ..	266 25
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	551 25 553 75 555 ..	en liq..						
			au 31..	553 75			555 ..	550 ..	552 50
			Pe au 31		d10		560 .. d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)		Pe au 15		d10		d5f		
			au 31..						
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.)		en liq..						
			au 31..					425 ..	
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)		en liq..						
			au 31..						
Août 91	Banque hypot. de France, r. 1000f, t.p.	517 50	fin ct...					518 .	
Mars 91	d° 3 %, 1881, r. 500 fr., t.p.	429 75	fin ct...					426 .	
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f.) en représen d'ann.	151	en liq..						
			fin ct...					451 ..	
Juin 91.	d° 5 %, r. 500 f. dues par l'État	526 527	au 31..					530 ..	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5 %, 79.		
d° de la Dordogne, 3 %, 87, r. 500 f.	409 ..	
d° de la Hte-Marne, 4 %, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4 %, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4 %, remb. 100 fr.	114 25	
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500 f.		
Béziers (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.	950 ..	
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3 %, r. 100 fr.	111 ..	
d° 1881, 4 %, r. 500 f.	18 .	
Caen (ville de), 4 %, 1889, r. 500 f.	498 ..	
Cannes (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5 %, r. 1000 f.	1025..	
Lille (ville de), 1860, 3 %, r. 100 fr.	115 ..	114 50
d° 1863, 3 %, r. 100 fr.		
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.		
Lyon (ville de), 1880, 3 %, r. 100 fr.	99 50	
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.	510 ..	
Roubaix (ville), 4 %, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4 %, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	46 25	
Tourcoing (ville), 4 %, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.	130 .	
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	412 50	407 50
Midi, d° act. de jouiss.		
Nord, d° act. de jouiss.	1397 50	1392 50
Orléans, d° act. de jouiss.		
Ouest, d° act. de jouiss.		
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	445 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f, t.p.		
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	512 50	511 25
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	587 50	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	535 ..	
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	260	258 75
d° du département du Nord	15 ..	
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier	378 75	
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.		
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	435 .	432 50
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	560 ..	555 ..
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	1570 .	1565..
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 48).	252 ..	
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1450..	
d° act. de jouissance.	840 ..	
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p	255 ..	
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 14).		
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).	378 75	
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).		
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p		
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	390 ..	
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).		
d° act. de jouiss.		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé	1525 ..	1510..
2e série, act. 500 fr., t.p.	1485..	
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.	775 ..	
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.	1740	
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	782 50	777 50
Mines de Malfidano, act. de jouiss	2 50..	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.	862 50	
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.		
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p	1250.	

JOUISSANCE	Vendredi 21 Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	Crédit Foncier de France.		en liq..						
Juill. 91	Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1250 1251 25 1252 50	fin ct...	1252 50	1252 50	1250	1252 50	1252 50	1251 25
			Pe fin c.		d40		d20		
			Pe fin c.		d10		d5f		
			Pe fin p.		d40		d20		
			Pe fin p.	1262 50	1265 .. d10		d5f		
	Obligations :								
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.								
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	520 525						525	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	106 104 50 106						104 50	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.							605	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	121 50						120 75	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	520 519 75						516	
d°	communales, 3%, remb. 500 f.	505 507 50						504 50	
d°	d° 5es, r. 100 f.	101 102						101	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	519 518 517 516 515	fin ct...					515	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	395 396 395	en liq..					395 25	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	480	fin ct...					480	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	480 478 477	fin ct...					480	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	475	fin ct...					475	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p	420 420 50	fin ct...					420 50	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	4.0 25	fin ct...					474	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	66f 64f 63f 62f	fin ct...					65	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	48f ..f ..f	fin ct...					49 50	
...	d° d° (nomin.).	..f ..f	fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		en liq..						
		585	au 31..						
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq..						
			au 31..					590	
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)		en liq..						
		810	au 31..	811 25			815		810
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)		en liq..						
		330	au 31..	332 50				335	330
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq..						
			au 31..	375				365	
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).		en liq..						
		330	au 31..					328 75	
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. développt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p (nominatives)		en liq..						
		482 50	au 31					482 50	
			Pe au 31		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq..						
			au 31..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..		en liq..						
			au 31						
			Pe au 31		d10		d5f		
Mai 87	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq..						
			au 31..						
......	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..		en liq..						
			au 31..					406 25	407 50
			Pe au 31		d5f		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Févr. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq..						
			au 31..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		en liq..						
		307 50 310 312 50 315	au 31..					300	295
			Pe au 31		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq..						
			au 31..						
Juil. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14).		en liq..						
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...		en liq..						
			au 31..		d10		d5f	207 50	
Juill. 91	Société des Immeubles de France. act. 500 f., t.p. (ex-c. 11)	477 50 478 75 480	au 31..					480	
Août 91	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p	389 50 389 75 390	au 31					390	
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 26)....		en liq..						
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p		en liq..						
		695 690	fin ct..					698 75	
Mai 91	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'Etat), ex-coupon 30.......		en liq..						
		617 50 615 617 50	fin ct..					615	
Mai 91	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).		en liq..						
		902 50	fin ct..					902 50	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..		en liq..						
		1480 1483 75	fin ct..					1485	
			Pe fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)...............		en liq..						
		1292 50	fin ct..					1295	
			Pe fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........		en liq..						
		1840 1837 50 1836 25	fin ct..	1845				1843 75	
		1832 50 1830	Pe fin c.		d20		d10		
			Pe fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)		en liq..						
		1545 1547 50 1550	fin ct..					1548 75	
			Pe fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).		en liq..						
		1078 75	fin ct..					1070	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'Etat ou de Dépts)		en liq..						
			fin ct..					530	
			Pe fin c.		d10		d10		
Mai 91	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35)		en liq..						
			au 31..					513 75	
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13)		en liq..						
		545	au 31..					542 50	
			Pe au 31		d10		d5f		
......	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).		....						
			....		d10		d5f		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)		en liq..						
		547 50	au 31..	450				447 50	450
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d20		d20		
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		au 31..						
Mai 91	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 19)		en liq..						
		570	au 31..					562 50	
			Pe au 31		d10		d5f		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	137 50	136 25
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	140 ..	130 ..
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)...		
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	523 ..	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	565 ..	560 ..
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.	715 .	
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	372 50	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1067 50	1060 ..
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	695 ..	692 50
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	370 ..	360 ..
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	117 ..	
Voitures à Paris, actions de jouiss.	215 ..	
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 20).	428 75	[illegible] ..
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2300 ..	
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	210 ..	205 25
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1130 .	1125 ..
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.	388 75	
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2085 ..	
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4)..	1435 ..	1430 ..
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	215 ..	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	555 ..	557 50
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.		
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).	715 ..	
Matériel agricole et industriel....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	1370 .	1355 .
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p	620 ..	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............	1715 ..	1710 ..
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	235 ..	230 ..
d° parts bénéficiaires.......	220 ..	
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....		
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	199 50	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	429 .	
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	345 ..	341 25
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	380 ..	
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..	434 75	432 50
d° d° de 1887 à 1985..	414 .	
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	411 25	
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	416 .	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	408 75	407 ..
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	646 ..	646 ..
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	445 ..	442 50
d° nouvelles d°	447 ..	446 50
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	438 ..	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....	[illegible] ..	
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne. Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'Etat).....		
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	403 ..	
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)	403 ..	
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	412 50	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1285 ..	
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	448 75	
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	445 ..	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	443 ..	
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).		
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	442 ..	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	637 ..	
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	444 .	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	445 50	445 ..
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	449 .	448 50
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	624 ..	
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).		

JOUISSANCE	Vendredi 21 Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1445 1450 1455	en liq.. au 31 Pe au 31 Pe au 15	 1450 	 d10 d10		1453 75 d5f d5f	1447 50	1450 ..
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1165 1170 1175	en liq.. au 31.. Pe au 31		 d10		 d5f	1160 ..	
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)	560 557 50 556 25	en liq.. au 31.. Pe au 31	 555 			 d5f	558 75	555 ..
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	650 655	en liq.. au 31..					650 ..	
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1045	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15	 1040 .. 	 1042 50 d10 d10	 1040 .. 	 1040 .. d20 d10	1045 ..	
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).	490	en liq.. au 31..					490 ..	
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	705	en liq.. au 31.. Pe au 31		 d10		 d5f	701 25	
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)..	365	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15		 d10 d10		 d5f d5f	365 ..	
Juin 91.	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2970	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15		 d.. d10		 d5f d5f	2980 ..	
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	30f	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15	 30 .. 	 d10 d10		 d5f d5f	31 ..	
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.		en liq.. au 31..						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.	52f	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15		 d10 d10		 d5f d5f		
Juill. 83	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	25f	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15		 d10 d10		 d5f d5f	25 ..	25 ..
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2795	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 31	 2798 75 2807 50	 d40 2810 .. d10	 2805 .. 	 2800 .. d20 d40	2798 75	2795 ..
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).	8[illegible]0	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15		 d10 d10		 d5f d5f	805 ..	
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	305	en liq.. au 31..					307 50	
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)..........	1165 1162 50 1160 1155	en liq.. au 31.. Pe au 31		 d10		 d5f	1165 ..	
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.		au 31..					143 ..	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recouvrt des 15% attib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).	1975 1980	en liq.. au 31 Pe au 31	 1981 25 	 d10		 d20	1980 ..	
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).		en liq.. au 31..					395 ..	
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	495	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15		 d10 d10		 d5f d10	495 ..	
Oct. 86.	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	110	en liq.. au 31.. Pe au 31		 d10		 d5f	110 ..	
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).	411 25	en liq. au 31.. Pe au 31	 415 .. 	 415 .. d10	 411 25 	 412 50 d5f	415 ..	416 25
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS		en liq..						
Juill. 91	Angleterre, 2¾% (n.c. fixe 25f20).	96f95 .. C. 500f 96f95	au 31..					96 90	
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881,	96f95 ... C.1000	en liq..						
	rembours. 500 fr.......		au 31..						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	Gr. c.	au 31..						
			Pe au 31		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1888, remb. 500 fr...	317 50 318 75 321 25 ..	en liq..					315 ..	
...	d° d° c. de 5 obl..		au 31..		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.		Pe au 31						
Mai 91.	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch.		en liq..						
	fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		au 31..						
...	d° d° 1000 fl. d°	79f30	Pe au 31		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég.		en liq..						
	ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f .....C. 10000.	au 31..					96 75	
...	d° d° 1000 fl. d°	96f80	Pe au 31		d50		d25	96 75	
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 31..						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	Pe au 31		d..		d..		
Mai 91.	d° 3%, 1873		au 31..						
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 31.						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq..						
Mai 91.	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..					101 90	
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	en liq..						
...	d° d° c. de 500 f.		au 31..						
Août 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	Pe au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
			en liq..						
Juin 91.	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £.		au 31..						
...	d° d° 500 £.		Pe au 31		d50		d25		
...	d° d° 100 £.								
Avril 91	d° 4½%, 88. Obl. 1000 £.	75f	en liq..					75 ..	
...	d° d° 500 £.	75f	au 31..		d..		d25	75 ..	
...	d° d° 100 £.	75f	Pe au 31		d50			76 ..	
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		en liq..						
...	d° d° 500 £.		au 31..						
...	d° d° 100 £.	71f	Pe au 31		d50		d25	70 05	
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888,		en liq..		d10		d5f		
	rembours. 500 fr., tout payé...	98f75	au 31..					95 ..	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	440 .	
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......		
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	447 ..	441 ..
d° 3% nouveau, r. 500f d°	452 50	452 ..
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	450 25	450 ..
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	447 .	446 ..
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	444 ..	443 50
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.	450 ..	445 ..
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..		
d° 3%, rembours. 500 fr.....	445 25	
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...		
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	445 ..	
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......		
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190.312.	80 ..	
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'Etat. Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	446 ..	444 ..
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	452 50	451 25
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	417 50	
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	495 ..	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	432	431 ..
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	144 50	143 ..
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	411 75	411 ..
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	505 75	502 ..
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer). 5%, rembours. 500 fr....		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	300 ..	285 ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	289 ..	265 ..
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	373 ..	370 ..
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..	54 50	
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.		
d° d° 5%, r. 500 f.		
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.		
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f..		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	300 ..	
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	530 ..	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	316 ..	
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	515 ..	
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....	359 ..	
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	312 ..	
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.		
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	245 ..	
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.		
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	512 50	511 25
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....		
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	504 ..	
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.		
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	407 ..	408 ..
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	384 .	383 ..
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.		
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.	450 ..	
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.		
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.		
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.	295 ..	
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	630 .	
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	12 75	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4%, remb. 500 fr.......	482 50	
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	20 ..	
d° d° 3%, remb. 500 fr...	16 25	16 ..
d° d° 4%, remb. 500 fr...	17 ..	16 ..
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	21 .	20 ..
d° d° (2e série).	20 25	20 ..
d° d° (3e série).	75 50	75 ..
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	82 .	
d° d° depuis la répart.	83 ..	
d° d° 322f50 payés...		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	71 ..	
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	620 ..	619 75
d° 3%, rembours. 500 fr........	451 ..	450 ..
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	445 ..	444 50
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	94 ..	

Jouissance	Vendredi 21 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Égypte. Oblig. Daïra Sanieh 4%		en liq.						
	(décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	493 50 493 492 50	au 31					493 50	490 ..
			Pe au 31		d10				
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig.		en liq.		d10		d5f		
	7%, rembours. 500 fr.	490 50	au 31	488 75				490 50	487 50
	(Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)		Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½%		en liq.						
	(décrets des 6 et 7 juin 1890)	465 466	au 31	463 75				465 ..	463 75
...			Pe au 31		d10		d5		
Juin 91	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878		en liq.						
		517 50	au 31					517 50	
			en liq.						
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f		au 31						
	(nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fl. 1f).		en liq.						
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	72f75	au 31	71 75	71 85	71 70	71 75	72 75	71 50
...	Coup. de 40 —	72 50 25	Pe au 31		d50		d25	71 95	
...	Coup. de 80 —	72 72f25 50	Pe au 15		d50		d25	71 95	
...	Coup. de 160 —	72f	Pe au 30		d50		d25	71 60	
...	Coup. de 240 —	71f90						71 60	
...	Coup. de 480 —	71f90						71 60	
...	Coup. de 960 —	71f90	en liq.						
Juill. 91	d° 4%, intér. (nég.ch.fixe 1f).	71f25	au 31						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba,		en liq.						
	6%, 1886, garantis	493 75 495 497 50	au 31					492 50	
			en liq.						
d°	d° d° 1890, garantis.	460	au 31		d10		d5f	460 ..	
			Pe au 31		d10		d5f		
			en liq.						
Juin 91	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f. 5f).		au 31						
Juill. 91	d° Consolidés 4%		au 31						
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89.		en liq.						
...	Oblig. et coupons prescrits au bout de 20 ans de l'éch. Titre de 617f.		au 31		d10		d25		
...	— de 2468f.		Pe au 31		d10		d25		
...	— de 6170f		en liq.		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	415 410	au 31					412 50	
		Gr. c.	en liq.						
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	410	au 31					410 ..	
		Gr. c.	en liq.						
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	325	au 31					325 ..	
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change		en liq.						
	fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		au 31		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe		en liq.						
	2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	93f	au 31	89 65				93	89 30
...	d° 500 fl.	92f50	Pe au 31		d50		d25	91 50	
...	d° 1000 fl.	89f70 75	Pe au 15		d50		d25	89 75	
Août 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch.fl. 2f50).		en liq.						
...	Cap. des titres amort. prescr. après 20 ans. Obl. 100 fl.		au 31					100 75	
...	— 500 fl.		Pe au 31		d50		d..		
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég.ch.fixe 2f50).		au 31						
			en liq.						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 31	90 55	90 60	90 45	90 57½	90 40	90 42½
...	d° coup. 500 fr.	90f50 45 40	Pe au 31		d1f	90 65	90 60 d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.		Pe au 31	90 65	90 70 d25				
...	d° coup. 50 fr.		Pe au 15		d1f		91 .. d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	91f	Pe au 15		91 15 d25			89 70	
Avril 91	d° 3%		au 31						
			en liq.						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	318	au 31					315 ..	
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég.ch.fl. 25f20),		en liq.						
	coup. de 504 f. (20 £).		au 31						
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).		au 31						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 31						
d°	d° obl. 5% d°		au 31						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch.		en liq.						
	fixe 25f25), coup. de 20 £.	40f80 41f 40f75	au 31	40 75	41	40 70	40 95	40 15	40 20
...	d° coup. de 50 £.		Pe au 31	41 25	41 40 d50		42 50 d25	40 45	
...	d° coup. de 100 £.	41f 41f25 50	Pe au 15		d50		d1f	40 15	
			en liq.						
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. Nos 1 à 390000 et 500001 à 929987. C. 500 f.	300 305 311 25 312 50	au 31					298 75	
...	C. 5 obl.		au 31						
...	C. 10 ob.		au 31						
			en liq.						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	102	au 31						
Juill. 91	d° 1890, 4%		Pe au 31						
...	Russie, 1850, 4½% (n.ch.fl. 25f50.		en liq.						
	Oblig. de 100 £.		au 31						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	97f90	au 31					97 70	
...	Grosses coupures	99f25							
Juill. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort),		en liq.						
	n.c.fl. 4f. Obl. de 100 r.	67f	au 31						
...	d° de 1000 r.		Pe au 31		d50		d25	68 .	
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort),		en liq.						
	n.c.fl. 4f. Obl. de 100 r.	69f 78f75	au 31	68 10			68 ..	68 ..	
...	d° de 1000 r.	68f10 67f90	Pe au 31		d50		d25	68 ..	67 50
			en liq.						
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	96f85 80	au 31	96 75				96 80	
...	Grosses coupures		Pe au 31		d50		d25		96 75
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort		au 31						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change		en liq.						
	fixe 4f), coup. de 125 r.	105 40	au 31					104 60	
...	coup. de 500 r.	104 60							
...	coup. de 1000 r.	104 60						105 40	
...	coup. de 10000 r.		en liq.						
Juin 91.	d° 1889, 4% (or).	98f30 50	au 31					98 25	
			en liq.						
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis	98f 98f20 25 30 50	au 31					97 85	
			en liq.						
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	98f 98f50	au 31					98 70	
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p., Obl. 500 f.	97f 97f05 96f95 90	en liq.					97 ..	
...	d° 2500 f.	97f70 60	au 31	96 10	96 15	96 05	96 05	97 50	96 ..
...	d° 5000 f.	96f30 25	Pe au 31		d50		d25	96 40	
...	d° 12500 f.	96f20						96 15	
			en liq.						
Juill. 91	d° d° 3e série.	97f25	au 31					97 .	
Mai 91	d° Inter. cons., 4½%, 1re ém.,		en liq.						
	1890 (n.ch.fl. 4f) C. 100 r.		au 31						
	C. 500 r	70f	au 31		d50		d25		
	C. 1000 r	70f	au 31						
Juin 91	d° 3%, obl. ch. de fer Transcaucasien, remb. au pair		en liq.						
		81f30 40	au 31					81 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½%, 53 (n.ch.fl. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Oblgi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	325 ..	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fl. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	78 60	
d° 1000 fl. d°	78 80	78 60
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.		
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	98 75	
Congo (État indép. du), Lots 1888.		
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f		
Danemark, 3½% (nég.ch.fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fl. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.		
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	100 ..	
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%		
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
d° 1866, 5%		
Gouv. de Québec, 80, 4½%, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fl. 25f20).	120 75	
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.)		
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f. p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	96 50	
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.		
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t. p.	637 50	
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	490 ..	
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	620 ..	
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	353 50	350 ..
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	342 ..	
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	328 ..	327 50
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486.		
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale.		
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000		
Beïra-Alta, 3%	112 50	
Caceres et au Portug. (Madrid à).	230 .	
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	202 50	201 25
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	308 50	305 ..
d° (Série X)	312 .	307 ..
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque	392 .	390 ..
d° (2e série), 2e hypothèque.	371 ..	
d° (3e série), 3e hypothèque.		
d° (4e série), 4e hypothèque.	325 ..	324 ..
d° (5e série), 5e hypothèque.	314 .	311 ..
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	355 ..	354 ..
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	355 .	
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	355 .	
d° 2e hypoth., nos 1 à 100.000.	333 50	331 50
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.		
Ouest de l'Espagne, 4%	202 50	200 ..
Portugais, 3%	211	211 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982	208 .	205 ..
d° 4%	245 .	242 50
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	365 ..	363 ..
d° 2e hypothèque.	350 ..	
d° 3e hypothèque.		
Cordoue à Séville, 3%	372 50	
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Franco-Canadien, 3%, r. 500f.	368 .	
Crédit Mobilier Espagnol, obligat 250 fr., rembours. 300 fr.	299 50	297 50
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f., t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	505 ..	
Crédit fonc. Égyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.		
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	435 ..	
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		

Jouissance	Vendredi 21 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	412 50	au 31..					440 .	
			en liq..						
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr..	89f50 90f	au 31..					90 ..	
			en liq..						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 31					104 ..	
...	d° d° Ob. 50 £.		P° au 31		d1f		d25		
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 15		d50		d25		
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq..						
	(nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.		au 31..						
			P° au 31		d50		d25	103 90	
...	d° d° Ob. 100 £.		en liq..						
...	d° d° Ob. 500 £.		au 31..						
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.		P° au 31		d50		d25		
..	d° d° c. 5000f.		en liq..						
Mai 91.	d° Rente 3%, c de f., obl. 30f r.	90f25	au 31..						
			en liq..						
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	23f	au 31..					22 75	
	d° d° gross. coup.		en liq..					18 53	
d°	d° d° (sér. C).	18f60 75	au 31..						
	d° d° gross. coup.		en liq..					18 55	
d°	d° d° (sér. D).	18f60 65 75	au 31..						
...	d° d° gross. coup.		P° au 31		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4% 1890.		en liq..					418 75	416 25
	Obligations de 500 fr.	420	au 31..						
...	d° de 2500 fr.		P° au 31	416 25	d50		d25		
...	d° de 12500 fr.	415	P° au 15		d50		[illegible]		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..					447 50	
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	448 449 50	au 31						
...	d° d° 2500 f.	445 447 445	P° au 31		d10		d5f		
...	d° d° 12500 f.	443 445	P° au 15		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq..						
	pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50	435 438 75	au 31..	437 50	440 ..	437 50	438 75	435 ..	433 75
			P° au 31		d10		d5		
			P° au 15		d10		d5f		
Mai 91. ex-5e r.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f., 250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		en liq..						
			au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne. act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)		au 15 .						
Juill. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 fr., 300 p. (ex-c. 21)		en liq						
			au 31..						
Juill. 88 ex-1er r.	Banque des Pays-Hongrois, act. nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		en liq..						
			au 31						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		en liq..						
			au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act. 100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p. (ex-coupon 14)		en liq..						
			au 31.	598 75					
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 22)..	558 75 555	en liq..					553 75	553 75
			au 31..	558 75					
			P° au 31		d10		d5f		
...	Grosses coupures....	555 557 50	P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 150 fr. payés (ex-coupon 34)		en liq..						
			au 31..						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).		en liq..					1073 75	1175 ..
			au 31..	1175					
			P° au 31		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions 500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	477 50	en liq..					478 75	
			au 31.						
...	Grosses coupures....		P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq..						
			au 31..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie, a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		en liq..						
			au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie ». (ex-coupon 14)	122	en liq..					121 25	121 25
			au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	432 50 430	en liq..						
		428 75	au 31..	430 ..			427 50	427 50	427 50
			P° au 31		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes. (525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		en liq..						
			au 31..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat (Société privil.), act. 500 f., t.p.	605 610	en liq..						
			au 31.	613 75	613 75	610 ..	611 25	608 75	607 50
			P° au 31		d10		d5f		
	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	140	en liq..					145 ..	140 ..
			au 31..						
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	215	en liq..						
			au 31.	215 ..	216 25	213 75	216 25	212 50	212 50
			P° au 31		d10		d5f		
	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p.: 200000 act. de 1862; 100000 a. de 1881; 60000 act. de 1885 et 60000 act. de 1889. (ex-coup. 42).......	622 50 625	en liq..						
			au 31..	622 50	625 ..	622 50	622 50	620 ..	617 50
	Grosses coupures....		P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 59).....	286 25 285	en liq..						
			au 31..	285 ..			287 50	287 50	283 75
			P° au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	140	en liq.						
			au 31..	150 .	150 ..	145 ..	146 25	135 ..	135 ..
			P° au 31	147 50	150 .. d10	152 50	156 25 d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 63)......	285	en liq..						
			au 31..	285 ..	285 ..	283 75	275 ..	285 ..	283 75
			P° au 31				d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p. (ex-coupon 22)		en liq..					331 25	
			au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000). (ex-coupon d'int. n° 8 — ex-coupon 1 divid.)		en liq..						700 ..
			au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	Change	Papier long	Papier court
3%	Amsterdam	207 3/8 à 207 5/8	207 ./. à 207 1/4 et 4%.
4%	Allemagne.	123 1/16 à 123 3/16	123 ./. à 123 1/16 et 4%
4%	Vienne....	211¼.. à 211¾...	211¼.. à 211¾ et 4..%.
5%	Barcelone..	456.... à 458.....	456.... à 458.. et 4..%.
5%	Madrid....	456.... à 458.....	456.... à 458.. et 4..%.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4..%.
5%	St-Pétersb.	253.... à 254.....	257.... à 259 . et 4 .%.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4. %.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 28 . à 25 30...	25 25½ à 25 26½—2½%.
	d° chèque	25 27½ à 25 28½.	25 27½ à 25 28½—......
3%	New-York.	518¾.. à 519¾...	518¾. à 519¾ ..—3..%.
3%	Belgique ..	1/32 pte. à 3/32 pte	1/8 pte à 3/16 pte—3..%.
6%	Italie.....	1⅝ pte à 1⅞ pte..	2 pte à 2¼ pte—6..%.
4%	Suisse....	¼ pte à ½ pte..	3/16 pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 4% à 5% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 240 à 245 .. 0/00 pte.

Quadruples espagnols....................	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains.......	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines......................	3 97½ à 4 02
Souverains anglais.......................	25 21 à 25 26
Banknotes................................	25 23 à 25 28
Aigles des Etats-Unis....................	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks).....................	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes....	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliem.	40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède.......................	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾% consol. Midi, 95 7/8 — 1 heure, 95 7/8
Vienne, Métall, ... — Papier, 91 15 — Monnaie, 91 25
Crédit Autrichien... 278 .. | Chem. de Fer Autrich. 278 ..
Change sur Londres.... Demande, 118 15 — Offre, 118 45
Change sur Paris....... Demande, 46 735 — Offre, 46 825
Lots............... 137 50 | Napoléon 9 405

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 21 Août 1891

	Disponible	Livraison dern. cours.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3..................	36 75 à	
Roux 88° nets...............	36 50 à	
Raffinés, bonne sorte........	106 50 à	
— belle sorte.........	107 50 à	
Certificats de sortie.........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	36 75 à 36 875
— Septembre......	.. .. à	36 75 à 36 875
— 4 d'Octobre....		35 625 à 35 75
— 4 premiers.....		36 125 à .. ..
		.. .. à .. ...
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	42 .. à 42 50	
Courant du mois............		40 25 à .. ..
Septembre..................		40 25 à 40 ..
4 derniers.................		39 75 à 39 50
4 premiers.................		40 .. à .. ..
		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	54 50 à	
Courant....................		54 25 à 54 ..
Septembre..................		54 25 à 54 75
4 derniers.................		55 .. à 54 75
4 premiers.................		56 .. à 55 75
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts............	76	
—	. .. .	
Colza en tonnes............	78	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	86	
—	.. ..	
Courant....................		76 .. à .. ..
Septembre..................		76 25 à 76 50
4 derniers.................		77 25 à 77 50
4 premiers.................		79 25 à 79 50
		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	63 75 à	
Courant....................		63 50 à 63 75
Septembre..................		64 . à 64 25
Septembre-Octobre..........		64 75 à 65 ..
4 derniers.................		65 25 à 65 ..
4 de Novembre..............		65 75 à .. ..
COURS DU MERCREDI 19 Août.		
SUIF DE PLACE *58° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	64 75 à	
SUIF DE PROVINCE *53° 1/2, en fûts, en gare Paris*	64 .. à	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

ADJUDICATION, en un lot, des travaux à exécuter pour la construction d'un pont métallique rue des Mignottes, au-dessus de la rue de Crimée (19e arrondissement (Partie métallique).

Le samedi 12 septembre 1891, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement, au palais du tribunal de commerce, par le préfet de la Seine ou son délégué, en présence de deux conseillers municipaux, du receveur municipal et du directeur de la voie publique et des promenades, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour la construction de la partie métallique d'un pont rue des Mignottes, au-dessus de la rue de Crimée (19e arrondissement).

Le montant de l'entreprise est évalué à 21,000 fr.

Le cautionnement, qui devra être déposé à la caisse municipale avant l'adjudication, est fixé à 1,000 fr.

Les frais d'adjudication, qui sont évalués, sauf décompte ultérieur, à la somme de 550 fr., devront être versés, sous peine de déchéance, dans un délai de trois jours, à dater de l'adjudication.

Le cahier des charges et le bordereau des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (bureau de la voie publique, des promenades, des plantations et de l'éclairage), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de onze heures à quatre heures. F

Les annonces sont reçues

chez MM. LAGRANGE, CERF et Cie,

8, place de la Bourse.

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER DE BONE-GUELMA

ET PROLONGEMENTS

Le coupon n° 25 des actions sera payé, le 1er octobre 1891, soit au siège social, 7, rue d'Astorg, à Paris, soit aux bureaux de l'exploitation du chemin de fer, à Bône :

Par action nominative.......... 14 fr. 208
Par action au porteur........... 13 fr. 509

Les coupons indiqués ci-dessus pourront être payés au siège de la Compagnie, à partir du 1er septembre 1891, sous une retenue de 4 %.

Les actions amorties au tirage du 8 août dernier seront remboursées au siège social, à partir du 1er octobre 1891, à raison de 596 fr., impôts déduits.

COMPAGNIE DE RIO-TINTO

OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES 5 % 1880.

Le vingt-troisième tirage semestriel, comprenant 1,311 obligations à amortir, aura lieu le *vendredi 28 courant*, à onze heures du matin, au siège de la Compagnie, 30, St Swithin's Lane, à Londres.

Les obligations sorties seront remboursées au pair, à partir du *1er octobre 1891*, soit dans les bureaux de la COMPAGNIE DE RIO-TINTO, à Londres, soit au siège de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 54, rue de Provence, à Paris, et dans tous les bureaux de quartier et toutes les agences de province de cette Société.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Vendredi 21 août 1891.

Le minimum qui depuis le 16 se tenait sur l'Irlande, s'est avancé près de Yarmouth en s'accentuant (740 mm). Le baromètre descend de 14 mm sur le Pas-de-Calais. La baisse se propage sur toute l'Allemagne et à travers la France jusqu'à l'Algérie. La pression commence à se relever dans l'ouest des Iles-Britanniques; elle reste toujours voisine de 763 mm au nord de la Scandinavie. Des mauvais temps d'ouest règnent sur nos côtes de la Manche et de l'Océan où la mer est grosse; le vent de N.-O. est faible à Valentia. Les pluies ont continué sur la France, dans les bassins de la mer du Nord et de la Baltique.

La température descend sur nos côtes ouest. Le thermomètre marquait ce matin 6° à Arkangel, 11° à Stornoway, 16° à Paris, Lyon, et 28° à Biskra, où le maxima d'hier a atteint 44°. On notait 10° au Puy de Dôme et 5° au Pic du Midi.

En France, les pluies vont continuer dans l'est; le ciel s'éclaircit dans les autres régions et le temps est à averses. A Paris, hier, pluie; éclairs dans l'est à onze heures soir. Max.: 18°8; min.: 14°3. A la tour Eiffel, minimum, 8°; vitesse du vent, 24m à 11 h. 3.

Situation particulière aux ports. — Manche: mer belle à Dunkerque; grosse à Calais; très houleuse à Boulogne; très grosse au Havre et à Cherbourg.

Océan: mer peu agitée à Brest; agitée à Lorient.

Méditerranée: mer houleuse à Marseille; peu agitée à Sicié et à Nice.

Situation du vendredi 21 août 1891 (soir). — La bourrasque dont le centre est sur le Pas de Calais, se déplace vers l'est et le baromètre monte sur l'ouest de l'Europe. — En France, le temps est à averses.

REMARQUES

Cassel : orage.
La Calle : siroco.
Klagenfurt et Serajevo (Autriche-Hongrie) : orages.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Canal de Suez. — Port-Saïd, le 20 août 1891 : Barom.: 755m/m; thermom.: 30°. Vent N. faible.

DÉPÊCHES D'AMÉRIQUE

20 août 1891.

Canada :
Anticosti : 754m/m, S.-E. modéré.
Chatham : 756m/m, S. modéré.

Max.: 765m/m par 47° lat. N. et 125° long. W.
Min.: 747m/m par 46° lat. N. et 85° long. W.

Le 15 août, 766m/m par 44° N. et 49° W.; N.-E. modéré.

Le 16 août, 764m/m par 44° N. et 59° W.; S.-E. modéré.

Le 17 août, 762m/m par 41° N. et 66° W.; N.-E. modéré.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Du 19 août.

Rigoulot (Alexandre), banquier, rue Le Peletier, 43. — Liquid. prov., M. Bonneau, 6, rue de Savoie.

A. Portafait et Fort, société en nom collectif ayant pour objet l'entreprise de transports, quai de la Marne, 50. — Liquid. prov., M. Cotty, 27, rue de la Tournelle.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 19 août.

Laurent (Jean), md tailleur d'habits, rue du Faubg-Poissonnière, 56. — Synd. prov., M. Roucher, 1 *bis*, rue Hautefeuille.

Spectacles du Samedi 22 Août.

Opéra. — » h. »/». — Relâche.

Théâtre-Français. — 7 h. 1/2. — *L'Article 231*, comédie en 3 actes, de M. Paul Ferrier: Got, Féraudy, Prudhon; Mmes Kalb, Hadamard.

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot: Barral, Landrin, Lamar; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue: Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — 8 h. 1/4. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. Lemonnier: Mmes Riquet-Lemonnier, Lévi-Leclerc, Perrot; MM. Gravier, Desjardins, Regnard, Jaeger, Avelot.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran: Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le Procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina: Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.
Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année. — Caravane Egyptienne.

OPÉRA-COMIQUE, ODÉON, GYMNASE, VAUDEVILLE, CHATELET, PALAIS-ROYAL, PORTE-SAINT-MARTIN, MENUS-PLAISIRS, NOUVEAUTÉS : clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des Journaux officiels : LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 227 Le numéro : 15 centimes. Dimanche 23 Août 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies;
2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 23 AOUT

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 22 Août 1891.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Paris, du 29 avril 1891;

Le plan des lieux et le procès-verbal de l'enquête;

L'avis du préfet de la Seine et les autres pièces de l'affaire;

Le décret du 10 octobre 1881, déclarant d'utilité publique le prolongement des rues Lamarck et Muller;

La loi du 16 septembre 1807;

Les décrets des 26 mars 1852 et 14 juin 1876;

L'ordonnance du 23 août 1835;

La section de l'intérieur du conseil d'Etat entendue,

Décrète :

Art. 1er. — Les alignements de la rue Lamarck, entre les rues Foyatier et de la Barre, et de la rue Muller, entre les rues Lamarck et Sainte-Marie, dans le 18e arrondissement de la ville de Paris, sont modifiés conformément aux liserés bleus du plan ci-annexé, sur lequel le nivellement est indiqué par des cotes rouges.

Art. 2. — Le décret du 10 octobre 1881 est rapporté en ce qu'il a de contraire aux dispositions qui précèdent.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 18 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :
Le ministre de l'intérieur,
CONSTANS.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des travaux publics,

Vu l'avant-projet présenté pour l'établissement, dans les départements du Loiret et d'Eure-et-Loir, d'une ligne de tramways à voie de 60 centimètres de largeur entre les bords intérieurs des rails, à traction de locomotives et destinée au transport des voyageurs et des marchandises entre Pithiviers et Toury;

Vu notamment le plan d'ensemble de ladite ligne;

Vu les dossiers des enquêtes d'utilité publique auxquelles cet avant-projet a été soumis dans les départements du Loiret et d'Eure-et-Loir, en exécution de l'article 29 de la loi du 11 juin 1880, et dans les formes déterminées par le règlement d'administration publique du 18 mai 1881;

Vu notamment les délibérations des commissions d'enquête, en date des 12 juillet et 18 août 1890 et 7 avril 1891;

Vu l'avis de la chambre de commerce d'Orléans, en date du 8 août 1890;

Vu les délibérations du conseil général et de la commission départementale du Loiret, en date des 24 août 1889, 15 avril et 22 août 1890, 8 et 30 avril 1891 :

Vu les délibérations du conseil général d'Eure-et-Loir, en date des 16 avril et 21 août 1890 et 8 avril 1891;

Vu le cahier des charges dressé le 14 août 1890;

Vu le traité passé le 8 août 1891 entre le préfet du Loiret, agissant au nom du département, et la société des établissements Decauville aîné pour l'exploitation de la ligne;

Vu les avis du conseil général des ponts et chaussées en date des 5 février et 28 mai 1891;

Vu la lettre du président du conseil, ministre de la guerre, en date du 4 mai 1891;

Vu l'avis du ministre de l'intérieur, en date du 6 juillet 1891;

Vu la loi du 11 juin 1880, sur les chemins de fer d'intérêt local et les tramways;

Vu les règlements d'administration publique en date des 18 mai et 6 août 1881 et 20 mars 1882;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Est déclaré d'utilité publique l'établissement dans les départements du Loiret et d'Eure-et-Loir, suivant les dispositions générales du plan ci-dessus visé, d'une ligne de tramways à voie de 60 centimètres de largeur entre les bords intérieurs des rails, à traction de locomotives et destinée au transport des voyageurs et des marchandises entre Pithiviers et Toury.

La présente déclaration d'utilité publique sera considérée comme nulle et non avenue si les expropriations nécessaires pour l'exécution dudit tramway ne sont pas accomplies dans le délai de deux ans, à partir de la date du présent décret.

Art. 2. — Le département du Loiret est autorisé à pourvoir à la construction et à l'exploitation de la ligne de tramway dont il s'agit, à ses risques et périls, suivant les dispositions de la loi du 11 juin 1880 et conformément aux clauses et conditions du cahier des charges ci-dessus visé.

Art. 3. — Pour l'application des articles 36 et 39 de la loi du 11 juin 1880, le maximum du capital de premier établissement du tramway mentionné à l'article 1er est fixé à 28,000 fr. par kilomètre, y compris les travaux complémentaires qui pourront être jugés nécessaires pendant les quinze premières années de l'exploitation, sans que la longueur à laquelle ce maximum s'applique puisse excéder 32 kilomètres.

Les frais d'exploitation par kilomètre et par an seront fixés à forfait à une somme égale au montant de la recette brute tant que celle-ci n'atteindra pas 2,300 fr. par kilomètre. Quand la recette dépassera 2,300 fr., les frais d'exploitation seront donnés par la formule $F = 1150 + \frac{R}{2}$, où F désigne les frais d'exploitation par kilomètre et R la recette brute kilométrique, impôts déduits.

Le maximum de la charge annuelle pouvant résulter pour le Trésor des dispositions qui précèdent est fixé à la somme de 17,920 fr.

La durée du concours de l'Etat est limitée à l'expiration de la période d'amortissement de l'emprunt qui sera contracté par le département pour la construction de la ligne.

Art. 4. — Est approuvé le traité passé le 8 août 1891 entre le préfet du Loiret, au nom de ce département, et la société des établissements Decauville aîné pour l'exploitation du tramway de Pithiviers à Toury.

Ledit traité ainsi que le cahier des charges et le plan d'ensemble ci-dessus visés, resteront annexés au présent décret.

Art. 5. — Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Fontainebleau, le 20 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre des travaux publics,

YVES GUYOT.

Tramway de Pithiviers à Toury.

TRAITÉ

d'exploitation entre le département du Loiret et la société des établissements Decauville aîné.

Entre le département du Loiret, représenté par M. Bœgner, officier de la Légion d'honneur, préfet dudit département, et la société des établissements Decauville aîné,

Il a été convenu ce qui suit :

Objet de la convention.

Art. 1er. — Le département du Loiret confie à la société d'exploitation des établissements Decauville aîné, suivant les clauses applicables de la loi du 11 juin 1880 et des décrets des 6 août 1881 et 20 mars 1882, et aux conditions du cahier des charges annexé à la présente convention et en faisant partie intégrante, l'exploitation de la ligne de tramways sur route à traction de locomotives, à voie de 60 centimètres de largeur entre les bords intérieurs des rails, de Pithiviers à Toury, pour le transport des voyageurs et des marchandises.

Construction.

Art. 2. — Le département du Loiret construira à ses frais la ligne faisant l'objet de la présente convention, sur le territoire des départements du Loiret et d'Eure-et-Loir, la mettra en état complet d'exploitation et en fera remise à la société, dont la prise de possession sera constatée par un procès-verbal contradictoire de livraison. Cette construction comprendra : les acquisitions de terrains, l'établissement (infrastructure et superstructure) de la ligne et de ses dépendances, y compris les raccordements aux gares des voyageurs et de marchandises de la compagnie d'Orléans, à Pithiviers et à Toury, le matériel fixe, l'outillage et le mobilier des gares, stations, dépôts et ateliers. Il prendra à sa charge dans l'avenir le montant de tous les travaux complémentaires de premier établissement que rendra nécessaires le développement du trafic et qui seront arrêtés d'un commun accord avec la société.

Dans le cas où cet accord ne pourrait s'établir tant au moment de la livraison de la ligne qu'à toute autre époque du bail, les travaux supplémentaires à exécuter seront arrêtés en dernier ressort par le ministre des travaux publics, le département et la société d'exploitations entendus.

A la fin de chaque exercice, le capital d'établissement sera, la société entendue, arrêté par le préfet et notifié à la société.

Matériel et exploitation.

Art. 3. — La société d'exploitation fournira le matériel roulant et le tiendra constamment au niveau des besoins du trafic, et le département lui en remboursera la valeur en capital.

Dans le cas où le département et la société ne pourraient se mettre d'accord au sujet de la valeur de ce matériel et de la quantité de véhicules nécessaires pour les besoins du trafic, la question serait résolue en dernier ressort par le ministre des travaux publics, comme il est dit à l'article précédent.

La valeur de ce matériel sera portée au compte de premier établissement et est aujourd'hui approximativement fixée à 165,000 fr.

La société prendra à sa charge les dépenses d'exploitation de quelque nature qu'elles soient. Elle devra notamment maintenir en bon état d'entretien le chemin de fer et ses dépendances. Cet entretien comprendra le remplacement des objets mis hors d'usage par l'usure normale pendant la durée du bail.

Contrôle des recettes et dépenses.

Art. 4. — La vérification et le contrôle des comptes de dépenses et recettes se feront conformément aux règles posées par le décret du 20 mars 1882, en ce qui concerne le compte d'exploitation.

Conditions d'exploitation.

Art. 5. — Si la recette brute kilométrique (impôts déduits) est inférieure à 1,800 fr., les prix d'exploitation seront évalués à forfait à 1,800 fr., et par suite l'exploitation sera considérée comme en déficit. Dans ce cas, à la fin de chaque exercice, le département payera au concessionnaire par kilomètre la moitié de la différence entre 1,800 fr. et ladite recette brute.

Si la recette brute est supérieure à 1,800 fr. et inférieure à 2,300 fr., le concessionnaire la conservera tout entière.

Si la recette brute kilométrique est supérieure à 2,300 fr., les frais d'exploitation seront calculés par la formule $F = \frac{2.300}{2} + \frac{R}{2}$ 1,150 fr. plus la moitié de la recette brute, impôts déduits. La totalité des excédents, sous déduction des prélèvements destinés à constituer le fonds de renouvellement prévu à l'article 6 ci-dessous, recevra les affectations ci-après :

Elle servira d'abord à couvrir les insuffisances des exercices précédents que la société aura prises à sa charge et dont elle aura fait précédemment état, avec intérêts à 4 1/2 p. 100. Lorsque ces insuffisances seront couvertes, les excédents des recettes sur les frais d'exploitation appartiendront au département, qui commencera par se couvrir avec intérêts à 4 1/2 p. 100 des sommes payées à la société, en vertu du premier paragraphe du présent article et qui ensuite en conservera la totalité jusqu'à concurrence de l'intérêt à 5 p. 100 des dépenses du premier établissement faites par lui.

Lorsque ce chiffre sera atteint, les excédents supplémentaires seront partagés par moitié entre le département et la société.

S'il y avait lieu d'appliquer l'article 15 de la loi du 11 juin 1880, le département et la société seraient chargés de rembourser à l'Etat, par parties égales, les sommes prévues par ledit article.

Fonds de renouvellement.

Art. 6. — Lorsque l'exploitation donnera un bénéfice net constaté comme il est dit à l'article 4, le tiers du bénéfice net revenant à la société sera consacré chaque année à constituer un fonds spécial de réserve jusqu'à concurrence de 1,500 fr. par kilomètre exploité.

Ce fonds, qui devra être au besoin rétabli chaque année, sera déposé dans les caisses départementales ; il n'y pourra être touché que d'accord avec le préfet et exclusivement pour les grosses réparations et réfections.

En fin de bail ou en cas de résiliation, le département retiendra, s'il y a lieu, sur ce fonds spécial et sur le cautionnement la somme qui sera jugée nécessaire par le ministre des travaux publics, comme il est dit à l'article 2, pour remettre toute la ligne en état normal d'entretien, matériel roulant compris.

Nombre de trains.

Art. 7. — La société ne peut être tenue à faire sur la ligne plus de trois trains de voyageurs par jour dans chaque sens, tant que le produit brut de cette ligne (impôts déduits) n'excédera pas 3,000 fr. par kilomètre.

Mais à l'époque des transports de betteraves la société devra faire autant de trains de marchandises que le trafic l'exigera.

Au delà de la limite de 3,000 fr. le département aura le droit d'exiger un train de plus par 1,500 fr. ou fraction de 1,500 fr. de produit brut kilométrique.

Longueur de la ligne.

Art. 8. — La longueur de la ligne sera fixée par un chaînage continu ayant pour extrémités les axes des bâtiments des gares extrêmes.

Matériel et agents français.

Art. 9. — La société s'engage à n'employer dans son exploitation que du matériel construit en France et à n'utiliser que des Français comme agents de son exploitation.

Durée.

Art. 10. — La durée de la présente convention est fixée à quinze ans, elle continuera ensuite, par tacite reconduction, avec faculté pour chacune des parties d'y mettre fin en prévenant l'autre un an à l'avance. A l'expiration du bail, la société fermière ne pourra élever aucune réclamation en raison des insuffisances d'exploitation qui auront pu se produire et qui ne lui auront pas été remboursées.

Déchéance.

Art. 11. — Faute par la société d'exploitation d'avoir rempli les diverses obligations qui lui sont imposées par la présente convention, par le cahier des charges qui y est annexé et par le règlement d'administration publique du 6 août 1881, elle encourra la déchéance qui sera prononcée par le ministre des travaux publics, après mise en demeure, sauf recours au conseil d'Etat par la voie contentieuse.

Cautionnement.

Art. 12. — La société déposera dans la caisse départementale, avant de commencer l'exploitation, un cautionnement de 5,000 fr. par kilomètre. En cas de déchéance, ce cautionnement appartiendra au département.

Frais de contrôle.

Art. 13. — La somme que le concessionnaire doit verser chaque année, à la date du 1er février, afin de pourvoir aux frais de contrôle, sera calculée d'après le chiffre de 50 fr. par kilomètre de voie exploitée.

Le premier versement aura lieu le 1er février qui suivra le jour de la mise en exploitation de la ligne, à la caisse du trésorier-payeur général du Loiret.

Contestations.

Art. 14. — Toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application de la présente convention, à l'exception de celles dont le règlement est stipulé par le décret du 20 mars 1882 et par la présente convention, seront jugées administrativement par le conseil de préfecture du Loiret, sauf recours au conseil d'Etat.

Enregistrement.

Art. 15. — La société s'engage à acquitter les frais de timbre, d'enregistrement et d'expédition, ainsi que tous les autres frais accessoires auxquels pourraient donner lieu la présente convention et le cahier des charges qui en fait partie.

Orléans, le 8 août 1891.

Le président du conseil d'administration,

PAUL DECAUVILLE.

Pour l'administrateur délégué,

A. GRILLE.

Le préfet,

BŒGNER.

CAHIER DES CHARGES

TITRE Ier

TRACÉ ET CONSTRUCTION

Objet de la concession.

Art. 1er. — La ligne de tramways qui fait l'objet du présent cahier des charges est destinée au transport des voyageurs et des marchandises.

La traction aura lieu par locomotives à vapeur.

Tracé.

Art. 2. — La ligne partira de la gare actuelle de Pithiviers et aboutira à celle de Toury; elle empruntera les voies publiques ci-après désignées:

Chemin de grande communication n° 22;
Chemin d'intérêt commun n° 34;
Chemins de grande communication nos 20 et 21;
Chemins d'intérêt commun nos 10 et 22.

Art. 3. (Supprimé.)

Largeur de la voie. — Gabarit du matériel roulant.

Art. 4. — La largeur de la voie entre les bords intérieurs des rails devra être de 60 centimètres.

La largeur des locomotives et des caisses des véhicules, ainsi que leur chargement, ne dépassera pas 1 m. 90, et la largeur du matériel roulant, y compris toutes saillies, notamment celle des marchepieds latéraux, restera inférieure à 2 mètres; la hauteur du matériel roulant au-dessus des rails sera au plus de 3 mètres.

Dans les parties à deux voies, la largeur de l'entre-voie, mesurée entre les bords extérieurs des rails, sera de 1 m. 90.

Alignements et courbes. — Pentes et rampes.

Art. 5. — Les alignements seront raccordés entre eux par des courbes dont le rayon ne pourra être inférieur à 20 mètres. Le maximum des déclivités est fixé à 30 millimètres.

Les déclivités correspondant aux courbes de faible rayon devront être réduites autant que faire se pourra.

Le fermier aura la faculté, dans des cas exceptionnels, de proposer aux dispositions du présent article les modifications qui lui paraîtraient utiles; mais ces modifications ne pourront être exécutées que moyennant l'approbation préalable du préfet.

Etablissement de la voie ferrée en rase campagne. — Parties accessibles aux voitures ordinaires.

Art. 6. — Dans les sections où le tramway sera établi dans la chaussée, avec rails noyés, les voies de fer seront posées au niveau du sol, sans saillie ni dépression, suivant le profil normal de la voie publique, et sans aucune altération de ce profil, soit dans le sens transversal, soit dans le sens longitudinal, à moins d'une autorisation spéciale du préfet. Les rails seront compris dans un empierrement de 20 centimètres d'épaisseur, qui régnera dans l'entre-rails, et à 50 centimètres au moins de chaque côté, conformément aux dispositions prescrites par le préfet; le fermier restera chargé d'entretenir à ses frais cet empierrement.

La chaussée empierrée de la voie publique sera d'ailleurs conservée ou établie avec des dimensions telles qu'en dehors de l'espace occupé par le matériel du tramway (toutes saillies comprises), il reste une largeur libre de chaussée d'au moins 2 m. 60, permettant à une voiture ordinaire de se ranger pour laisser passer le matériel du tramway avec le jeu nécessaire.

Un intervalle libre d'au moins 1 m. 10 de largeur sera réservé, d'autre part, entre le matériel de la voie ferrée (toutes saillies comprises) et la verticale de l'arête extérieure de la plate-forme de la voie publique.

Etablissement de la voie ferrée en rase campagne. — Parties non accessibles aux voitures ordinaires.

Art. 7. — Si la voie ferrée est établie sur un accotement qui, tout en restant accessible aux piétons, sera interdit aux voitures ordinaires, elle reposera sur une couche de ballast exclusivement composé de pierres cassées de 1 m. 40 de largeur et d'au moins 20 centimètres d'épaisseur totale, qui sera arasée de niveau avec la surface de l'accotement relevé en forme de trottoir.

La partie de la voie publique qui restera réservée à la circulation des voitures ordinaires présentera une largeur d'au moins 4 m. 50 pour les chemins vicinaux, mesurée en dehors de l'accotement occupé par la voie ferrée et en dehors des emplacements qui seront affectés au dépôt des matériaux d'entretien de la route.

L'accotement occupé par la voie ferrée sera limité, du côté de la route, au moyen d'une bordure d'au moins 12 centimètres de saillie, d'une solidité suffisante; dans les parties de routes et de chemins dont la déclivité dépassera 3 centimètres par mètre, cette bordure sera accompagnée et soutenue par un demi-caniveau pavé qui n'aura pas moins de 30 centimètres de largeur. Un intervalle libre de 30 centimètres au moins sera réservé entre la verticale de l'arête de cette bordure et la partie la plus saillante du matériel de la voie ferrée; un autre intervalle libre de 1 m. 10 subsistera entre ce matériel et la verticale de l'arête extérieure de l'accotement de la route.

Les rails, qui à l'extérieur seront au niveau de l'accotement régularisé, ne formeront sur l'entre-rails que la saillie nécessaire pour le passage des boudins des roues du matériel de la voie ferrée. Toutefois le préfet pourra autoriser la suppression de la bordure et du caniveau dans les parties du tracé où cette suppression serait reconnue n'avoir pas d'inconvénients.

Traverses des villes et villages (voie établie sur un trottoir).

Art 8. — Dans les traverses des villes et des villages, si la voie ferrée est établie sur un trottoir, elle reposera sur une couche de ballast d'épaisseur au moins égale à celle indiquée dans l'article précédent.

Ce trottoir sera limité du côté de la route par une bordure en pierre d'au moins 14 centimètres de saillie, dans les parties de routes et de chemins dont la déclivité dépassera 3 centimètres par mètre; cette bordure sera accompagnée et soutenue par un demi-caniveau pavé qui n'aura pas moins de 30 centimètres de largeur. Un intervalle libre de 30 centimètres au moins sera réservé entre la verticale de l'arête de cette bordure et la partie la plus saillante du matériel de la voie ferrée. Un autre intervalle libre de 1 mètre subsistera entre ce matériel et les constructions existantes ou les alignements approuvés pour la traverse.

Les rails qui à l'extérieur seront au niveau du trottoir ne formeront sur l'entre-rail que la saillie nécessaire pour le passage du boudin des roues du matériel de la voie ferrée.

Entre la verticale de la bordure indiquée ci-dessus et le nu des constructions existantes ou futures situées du côté opposé, il devra rester une largeur d'au moins 5 m. 60.

Traverse des villes et villages (voie établie dans la chaussée).

Art. 8 *bis*. — Dans les traverses des villes et des villages, si les voies ferrées sont établies dans la chaussée entre les deux trottoirs, ou du moins entre les deux zones à réserver pour l'établissement de trottoirs, et suivant le type décrit à l'article 6, le minimum des largeurs à réserver est fixé d'après les cotes suivantes :

A. Pour un trottoir, 1 mètre.

B. Entre le matériel de la voie ferrée (partie la plus saillante) et le bord d'un trottoir :

1° Quand on réserve le stationnement des voitures ordinaires, 2 m. 60;

2° Quand on supprime ce stationnement, 30 centimètres.

Exécution des travaux.

Art. 9. — Le déchet résultant de la démolition et du rétablissement des chaussées sera couvert par des fournitures de matériaux neufs de la nature et de la qualité de ceux qui sont employés dans lesdites chaussées.

Pour le rétablissement des chaussées pavées au moment de la pose de la voie ferrée, il sera fourni, en outre, la quantité de boutisses nécessaire afin d'opérer ce rétablissement suivant les règles de l'art, en évitant l'emploi des demi-pavés.

Les vieux matériaux provenant des anciennes chaussées remaniées ou refaites à neuf qui n'auront pas trouvé leur emploi dans la réfection seront laissés à la libre disposition du département.

Les fers, bois et autres éléments constitutifs des voies ferrées devront être de bonne qualité et propres à remplir leur destination.

Voies.

Art. 10. — Les voies devront être établies d'une manière solide et avec des matériaux de bonne qualité.

Les rails seront en acier et du poids de 9 kilogr. 500 au moins par mètre courant; ils seront posés sur traverses en acier, système Péchot.

Gares et stations.

Art. 11. — Le nombre et l'emplacement des gares, stations et haltes sont provisoirement arrêtés ainsi qu'il suit :

1° Des stations seront établies à Pithiviers; à Guigneville; à Torville; entre Guignonville et Grigneville; à Châtillon; entre Châtillon et Bazoches, au droit du chemin vicinal de Fresnay-l'Aubry; à Bazoches, près du hameau de Malvoisine; à Outarville et enfin à Toury, soit neuf stations;

2° Des points d'arrêt existeront au droit du hameau d'Ormes, au droit de celui de Bitry, à Guendreville et près de la ferme de Brandelou, soit quatre points d'arrêt.

Le département pourra établir de nouvelles stations et de nouveaux points d'arrêt là où il en reconnaîtra la nécessité, sans que le fermier puisse élever de réclamation en raison de ces nouvelles charges d'exploitation.

TITRE II

ENTRETIEN ET EXPLOITATION

Entretien.

Art. 12. — Sur les sections où la voie ferrée

est accessible aux voitures ordinaires (sections à rails noyés dans la chaussée), l'entretien qui est à la charge du fermier comprend l'empierrement des entre-rails et de l'entre-voie, ainsi que des zones de 50 centimètres qui servent d'accotements extérieurs aux rails.

Réfection des parties de route ou de chemin atteintes par les travaux de la voie ferrée.

Art. 13. — Lorsque, pour la réfection ou la réparation de la voie ferrée, il sera nécessaire de démolir des parties pavées ou empierrées de la voie publique situées en dehors des zones ou de l'accotement indiqués ci-dessus, il devra être pourvu par le fermier à l'entretien de ces parties pendant une année à dater de la réception provisoire des travaux de réfection; il en sera de même pour tous les ouvrages souterrains.

Nombre minimum des voyages.

Art. 14. — Le nombre minimum des voyages qui devront être faits tous les jours, dans chaque sens, sur la ligne entière, est fixée à trois.

Limitation de la vitesse et de la longueur des trains.

Art. 15. — Les trains se composeront de douze voitures au plus et leur longueur totale ne dépassera pas 60 mètres.

La vitesse des trains en marche sera au plus de 20 kilomètres à l'heure.

TITRE III

DURÉE ET DÉCHÉANCE DE LA CONCESSION

Art. 16. (Supprimé.)

Art. 17. (Supprimé.)
Art. 18 (Supprimé.)
Art. 19 (Supprimé.)
Art. 20 (Supprimé.)
Art. 21 (Supprimé.)
Art. 22 (Supprimé.)

TITRE IV

TAXES ET CONDITIONS RELATIVES AU TRANSPORT DES VOYAGEURS ET DES MARCHANDISES

Tarif des droits à percevoir.

Art. 23. — Pour indemniser le département et le fermier des travaux et dépenses qu'ils s'engagent à faire par le présent cahier des charges, et sous la condition expresse qu'ils rempliront exactement toutes les obligations, ils sont autorisés à percevoir pendant toute la durée de la concession les droits de péage et les prix de transport ci-après déterminés :

TARIF

DÉSIGNATION	PRIX de péage.	PRIX de transport.	PRIX Totaux.
1° PAR TÊTE ET PAR KILOMÈTRE			
Grande vitesse.			
Voyageurs. — Voitures couvertes, garnies et fermées à glaces (1re classe)	»		0 12
Voyageurs. — Voitures couvertes, fermées à glaces et à banquettes rembourrées (2e classe)	»		0 09
Enfants. — Au-dessous de trois ans, les enfants ne payent rien, à la condition d'être portés sur les genoux des personnes qui les accompagnent. De trois à sept ans, ils payent demi-place et ont droit à une place distincte; toutefois, dans un même compartiment, deux enfants ne pourront occuper que la place d'un voyageur. Au-dessus de sept ans, ils payent place entière.			
Chiens transportés dans les trains de voyageurs. Sans que la perception puisse être inférieure à 30 centimes.	»	»	0 02
Petite vitesse.			
Bœufs, vaches, taureaux, chevaux, mulets, bêtes de trait	»	»	0 12
Veaux et porcs	»	»	0 06
Moutons, brebis, agneaux, chèvres	»	»	0 03
2° PAR TONNE ET PAR KILOMÈTRE			
Marchandises transportées à grande vitesse.			
Huîtres. — Poissons frais. — Denrées. — Excédents de bagages et marchandises de toute classe transportées à la vitesse des trains de voyageurs	»	»	0 40
Marchandises transportées à petite vitesse.			
1re classe. — Spiritueux. — Huiles. — Bois de menuiserie, de teinture et autres bois exotiques. — Produits chimiques non dénommés. — Œufs. — Viande fraîche. — Gibier. — Sucre. — Café. — Drogues. — Epiceries. — Tissus. — Denrées coloniales. — Objets manufacturés. — Armes	»	»	0 25
2e classe. — Blés. — Grains. — Farines. — Légumes farineux. — Betteraves. — Pommes de terre. — Riz, maïs, châtaignes et autres denrées alimentaires non dénommées. — Chaux et plâtre. — Charbon de bois. — Bois à brûler dit de corde. — Perches. — Chevrons. — Planches. — Madriers. — Bois de charpente. — Marbre en bloc. — Albâtre. — Bitume. — Cotons. — Laines. — Vins. — Vinaigres. — Boissons. — Bières. — Levure sèche. — Coke. — Fers. — Cuivres. — Plomb et autres métaux ouvrés ou non. — Fontes moulées	»	»	0 20
3e classe. — Pierres de taille et produits de carrières. — Minerais autres que les minerais de fer. — Fonte brute. — Sel. — Moellons. — Meulières. — Argiles. — Briques. — Ardoises. — Houille. — Marne. — Cendres. — Fumiers. — Engrais. — Pierre à chaux et à plâtre. — Pavés et matériaux pour la construction et la réparation des routes. — Minerais de fer. — Cailloux et sables	»	»	0 15
Tarif spécial par wagon complet.			
Les foins, fourrages, pailles et toutes marchandises ne pesant pas 600 kilogrammes sous le volume d'un mètre cube, 80 centimes par wagon de 14 mètres cubes et par kilomètre.			
3° SERVICE DES POMPES FUNÈBRES ET TRANSPORT DES CERCUEILS			
Grande vitesse.			
Chaque cercueil confié à l'administration du chemin de fer sera transporté, pour les trains ordinaires, dans un compartiment isolé, au prix de	»	»	0 30

Les prix déterminés ci-dessus ne comprennent pas l'impôt dû à l'Etat.

Il est expressément entendu que les prix de transport ne seront dus au fermier qu'autant qu'il effectuerait lui-même ces transports à ses frais et par ses propres moyens; dans le cas contraire, il n'aura droit qu'aux prix fixés pour le péage.

La perception aura lieu d'après le nombre de kilomètres parcourus. Tout kilomètre entamé sera payé comme s'il avait été parcouru en entier.

Si la distance parcourue est inférieure à 6 kilomètres, elle sera comptée pour 6 kilomètres.

Le tableau des distances entre les diverses stations sera arrêté par le préfet d'après le procès-verbal de chaînage dressé contradictoirement par le fermier et le service du contrôle. Ce chaînage sera fait suivant la voie la plus courte, d'axe en axe des bâtiments des voyageurs des stations extrêmes. Les tarifs proposés d'après cette base seront soumis à l'homologation du préfet.

Dans aucun cas, il ne pourra être perçu pour un voyageur pris ou laissé en route un prix supérieur à celui qui a été prévu pour la distance complète qui sépare les deux stations entre lesquelles le parcours a été effectué.

Le poids de la tonne est de 1,000 kilogrammes.

Les fractions de poids ne seront comptées, tant pour la grande que pour la petite vitesse, que par centième de tonne ou par 10 kilogrammes.

Ainsi, tout poids compris entre 0 et 10 kilogrammes payera comme 10 kilogrammes; entre 10 et 20 kilogrammes, comme 20 kilogrammes, etc.

Toutefois, pour les excédents de bagages et de marchandises à grande vitesse, les coupures seront établies : 1° de 0 à 5 kilogrammes; 2° au-dessus de 5 kilogrammes jusqu'à 10 kilogrammes; 3° au-dessus de 10 kilogrammes, par fraction indivisible de 10 kilogrammes.

Quelle que soit la distance parcourue, le prix d'une expédition quelconque, soit en grande, soit en petite vitesse, ne pourra être inférieur à 40 centimes.

Bagages.

Art. 24. — Tout voyageur dont le bagage ne pèsera pas plus de 30 kilogrammes n'aura à payer, pour le port de ce bagage, aucun supplément du prix de sa place.

Cette franchise ne s'appliquera pas aux enfants transportés gratuitement, et elle sera réduite à 20 kilogrammes pour les enfants transportés à moitié prix.

Assimilation des classes de marchandises.

Art. 25.—Les animaux, denrées, marchandises, effets et autres objets non désignés dans le tarif seront rangés, pour les droits à percevoir, dans les classes avec lesquelles ils auront le plus d'analogie, sans que jamais, sauf les exceptions formulées aux articles 26 et 27 ci-après, aucune marchandise non dénommée puisse être soumise à une taxe supérieure à celle de la 1re classe du tarif ci-dessus.

Les assimilations de classes pourront être provisoirement réglées par le fermier; elles seront immédiatement affichées et soumises à l'administration, qui prononcera définitivement.

Transport de masses indivisibles.

Art. 26. — Les droits de péage et les prix de transport déterminés au tarif ne sont point applicables à toute masse indivisible pesant plus de 1,500 kilogrammes.

Néanmoins le fermier ne pourra se refuser à transporter les masses indivisibles pesant de 1,500 à 2,500 kilogrammes, mais les droits de péage et les prix de transport seront augmentés de moitié.

Le fermier ne pourra être contraint à transporter les masses pesant plus de 2,500 kilogrammes.

Si, nonobstant la disposition qui précède, le fermier transporte des masses indivisibles pesant plus de 2,500 kilogrammes, il devra, pendant trois mois au moins, accorder les mêmes facilités à tous ceux qui en feraient la demande.

Dans ce cas, les prix de transport seront fixés par l'administration, sur la proposition du fermier.

Exceptions. — Envoi par groupes.

Art. 27. — Les prix de transport déterminés au tarif ne sont point applicables :

1° Aux denrées et objets qui ne sont pas nommément énoncés dans le tarif et qui ne pèseraient pas 200 kilogrammes sous le volume d'un mètre cube;

2° Aux matières inflammables ou explosibles, aux animaux et objets dangereux pour lesquels des règlements de police prescriraient des précautions spéciales;

3° Aux animaux dont la valeur déclarée excéderait 5,000 fr. ;

4° A l'or et à l'argent, soit en lingots, soit monnayés ou travaillés, au plaqué d'or ou d'argent, au mercure et au platine, ainsi qu'aux bijoux, dentelles, pierres précieuses, objets d'art et autres valeurs,

5° Et, en général, à tous paquets, colis ou excédents de bagages pesant isolément 40 kilogrammes et au-dessous.

Toutefois les prix de transport déterminés au tarif sont applicables à tous paquets ou colis pesant ensemble plus de 40 kilogrammes d'objets envoyés par une même personne à une même personne. Il en sera de même pour les excédents de bagages qui pèseraient ensemble ou isolément plus de 40 kilogrammes.

Le bénéfice de la disposition énoncée dans le paragraphe précédent, en ce qui concerne les paquets ou colis, ne peut être invoqué par les entrepreneurs de messageries et de roulage et autres intermédiaires de transport, à moins que les articles par eux envoyés ne soient réunis en un seul colis.

Dans les cinq cas ci-dessus spécifiés, les prix de transport seront arrêtés annuellement par le préfet, tant pour la grande que pour la petite vitesse, sur la proposition du fermier.

En ce qui concerne les paquets ou colis mentionnés au paragraphe 5 ci-dessus, les prix de transport devront être calculés de telle manière qu'en aucun cas un de ces paquets ou colis ne puisse payer un prix plus élevé qu'un article de même nature pesant plus de 40 kilogrammes.

Abaissement des tarifs.

Art. 28. — Dans le cas où le fermier jugerait convenable, soit pour le parcours total, soit pour les parcours partiels de la voie de fer, d'abaisser, avec ou sans conditions, audessous des limites déterminées par le tarif, les taxes qu'il est autorisé à percevoir, les taxes abaissées ne pourront être relevées qu'après un délai de trois mois au moins pour les voyageurs et d'un an pour les marchandises.

Toute modification de tarif proposée par le fermier sera annoncée un mois d'avance par des affiches.

La perception des tarifs modifiés ne pourra avoir lieu qu'avec l'homologation du préfet, conformément aux dispositions de la loi du 11 juin 1880.

La perception des taxes devra se faire indistinctement et sans aucune faveur.

Tout traité particulier qui aurait pour effet d'accorder à un ou plusieurs expéditeurs une réduction sur les tarifs approuvés demeure formellement interdit.

Toutefois, cette disposition n'est pas applicable aux traités qui pourraient intervenir entre le Gouvernement et le fermier dans l'intérêt des services publics, ni aux réductions ou remises qui seraient accordées par le fermier aux indigents.

En cas d'abaissement des tarifs, la réduction portera proportionnellement sur le péage et sur le transport.

Délais d'expédition.

Art. 29. — Le fermier sera tenu d'effectuer constamment avec soin, exactitude et célérité, et sans tour de faveur, le transport des voyageurs, bestiaux, denrées, marchandises et objets quelconques qui lui seront confiés.

Les colis, bestiaux et objets quelconques seront inscrits, à la gare d'où ils partent et à la gare où ils arrivent, sur des registres spéciaux, au fur et à mesure de leur réception; mention sera faite, sur le registre de la gare de départ, du prix total dû pour leur transport.

Pour les marchandises ayant une même destination, les expéditions auront lieu suivant l'ordre de leur inscription à la gare de départ.

Toute expédition de marchandises sera constatée, si l'expéditeur le demande, par une lettre de voiture dont un exemplaire restera aux mains du fermier et l'autre aux mains de l'expéditeur. Dans le cas où l'expéditeur ne demanderait pas de lettre de voiture, le fermier sera tenu de lui délivrer un récépissé qui énoncera la nature et le poids du colis, le prix total du transport et le délai dans lequel ce transport devra être effectué.

Délai de livraison.

Art. 30. — Les animaux, denrées, marchandises et objets quelconques seront expédiés et livrés de gare en gare, dans les délais résultant des conditions ci-après exprimées :

1° Les animaux, denrées, marchandises et objets quelconques à grande vitesse seront expédiés par le premier train de voyageurs contenant des voitures de toutes classes et correspondant avec leur destination, pourvu qu'ils aient été présentés à l'enregistrement trois heures avant le départ de ce train.

Ils seront mis à la disposition des destinataires, à la gare, dans le délai de deux heures après l'arrivée du même train;

2° Les animaux, denrées, marchandises et objets quelconques à petite vitesse seront expédiés dans le jour qui suivra celui de la remise.

Le maximum de durée du trajet sera fixé par le préfet, sur la proposition du fermier.

Les colis seront mis à la disposition des destinataires dans le jour qui suivra celui de leur arrivée en gare.

Le délai total résultant des trois paragraphes ci-dessus sera seul obligatoire pour la compagnie.

Il pourra être établi un tarif réduit, approuvé par le préfet, pour tout expéditeur qui acceptera des délais plus longs que ceux déterminés ci-dessus pour la petite vitesse.

Pour le transport des marchandises, il pourra être établi, sur la proposition du fermier, un délai moyen entre ceux de la grande et de la petite vitesse. Le prix correspondant à ce délai sera un prix intermédiaire entre ceux de la grande et de la petite vitesse.

Le préfet déterminera, par des règlements spéciaux, les heures d'ouverture et de fermeture des gares et stations, tant en hiver qu'en été, ainsi que les dispositions relatives aux denrées apportées par les trains de nuit et destinées à l'approvisionnement des marchés des villes.

Lorsque la marchandise devra passer d'une ligne sur une autre sans solution de continuité, les délais de livraison et d'expédition au point de jonction seront fixés par le préfet, sur la proposition du fermier.

Frais accessoires.

Art. 31. — Les frais accessoires non mentionnés dans les tarifs, tels que ceux d'enregistrement, de chargement, de déchargement et de magasinage dans les gares et magasins du tramway, seront fixés annuellement par le préfet, sur la proposition du fermier.

Il en sera de même des frais de transbordement qui seront faits dans les gares de raccordement de la ligne concédée avec une ligne présentant une largeur de voie différente.

Camionnage.

Art. 32. — Le fermier sera tenu de faire, soit par lui-même, soit par un intermédiaire dont il répondra, le factage et le camionnage pour la remise au domicile des destinataires de toutes les marchandises qui lui sont confiées.

Le factage et le camionnage ne seront point obligatoires en dehors du rayon de l'octroi, non plus que pour les gares qui desserviraient soit une population agglomérée de moins de 3,000 habitants, soit un centre de population de 3,000 habitants situé à plus de 5 kilomètres de la gare du tramway.

Les tarifs à percevoir seront fixés par le préfet, sur la proposition du fermier. Ils seront applicables à tout le monde sans distinction.

Toutefois, les expéditeurs et destinataires resteront libres de faire eux-mêmes et à leurs frais le factage et le camionnage des marchandises.

Le fermier opérera le chargement et le déchargement des colis expédiés en grande vitesse, messageries, bagages, etc., et d'une manière générale de tous les colis susceptibles d'être chargés ou déchargés par le personnel accompagnant les trains, colis dont le poids individuel est fixé à 300 kilogrammes.

Il ne sera pas tenu d'effectuer le chargement et le déchargement de toutes les autres marchandises.

Traités particuliers.

Art. 33. — A moins d'une autorisation spéciale du préfet, il est interdit au fermier, conformément à l'article 14 de la loi du 15 juillet 1845, de faire directement ou indirectement avec des entreprises de transport de voyageurs ou de marchandises par terre ou par eau, sous quelque dénomination ou forme que ce puisse être, des arrangements qui ne seraient pas consentis en faveur de toutes les entreprises desservant les mêmes voies de communication.

Le préfet, agissant en vertu de l'article 42 du règlement d'administration publique du 6 août 1881, prescrira les mesures à prendre pour assurer la plus complète égalité entre les diverses entreprises de transport dans leurs rapports avec le tramway.

Embranchements industriels.—Tarif à percevoir pour le matériel prêté.

Art. 34. — Le fermier sera indemnisé de la fourniture et de l'envoi de son matériel sur les embranchements industriels desservant des carrières, des mines ou des usines, par la perception d'une redevance qui est fixée à 12 centimes par tonne pour le premier kilomètre et à 4 centimes par tonne et par kilomètre en sus du premier, lorsque la longueur de l'embranchement excédera un kilomètre.

TITRE V

STIPULATIONS RELATIVES A DIVERS SERVICES PUBLICS

Fonctionnaires ou agents du contrôle.

Art. 35. — Les fonctionnaires ou agents chargés de l'inspection, du contrôle et de la surveillance de la voie ferrée seront transportés gratuitement dans les voitures de voyageurs.

Service des postes.

Art. 36. — Le fermier sera tenu de recevoir dans ses voitures, aux heures des départs réguliers, les sacs de dépêches de la poste escortés ou non d'un convoyeur. Les sacs seront déposés dans un coffre fermant à clef. Le convoyeur aura droit à une place réservée aussi près que possible de ce coffre.

L'administration des postes aura, en outre, le droit de fixer aux voitures de l'entreprise une boîte aux lettres, dont elle fera opérer la pose et la levée par ses agents.

Les prix des transports ci-dessus seront payés par l'administration des postes conformément aux tarifs homologués, sauf dans le cas où l'Etat se serait engagé à fournir au fermier une subvention par annuités. Dans ce cas, les sacs de dépêches et le convoyeur devront être transportés gratuitement.

Le fermier pourra être tenu de fixer, d'après les convenances du service des postes, l'heure d'un de ses départs dans chaque sens.

Le montant des dépenses supplémentaires de toute nature que ce service spécial aura imposées au fermier, déduction faite du produit qu'il aura pu en retirer, lui sera payé par l'administration des postes, que l'entrepreneur soit subventionné ou non par le Trésor, suivant le règlement qui en sera fait de gré à gré ou par deux arbitres. En cas de désaccord de ces arbitres, un tiers arbitre sera désigné par le conseil de préfecture.

TITRE VI

CLAUSES DIVERSES

Frais de contrôle.

Art. 37. — La somme que le fermier doit verser chaque année, à la date du 1er février, afin de pourvoir aux frais du contrôle, sera calculée d'après le chiffre de 50 fr. par kilomètre de voie affermée.

Le premier versement aura lieu le 1er février qui suivra la mise en exploitation de la ligne, à la caisse du trésorier-payeur général du Loiret.

Cautionnement.

Art. 38. — Avant la signature du bail, le fermier déposera à la Caisse des dépôts et consignations une somme de 5,000 fr. par kilomètre de ligne affermée en numéraire ou en rente sur l'Etat, calculée conformément au décret du 31 janvier 1872, ou en bons du Trésor, avec transfert, au profit de ladite Caisse, de celles de ces valeurs qui seraient nominatives ou à ordre.

Cette somme formera le cautionnement de l'entreprise.

Elle ne sera remboursée qu'après l'expiration du bail.

Election de domicile.

Art. 39. — Le fermier devra faire élection de domicile à Pithiviers.

Dans le cas où il ne l'aurait pas fait, toute notification ou signification à lui adressée sera valable lorsqu'elle sera faite au secrétariat de la sous-préfecture de Pithiviers.

Art. 40. — Les contestations qui s'élèveraient entre le fermier et l'administration au sujet de l'exécution et de l'interprétation des clauses du présent cahier des charges seront jugées administrativement par le conseil de préfecture du département du Loiret, sauf recours au conseil d'Etat.

Frais d'enregistrement.

Art. 41. — Les frais d'enregistrement du présent cahier des charges et de la convention ci-annexée seront supportés par le fermier.

Art. 42. — Sont annulés les articles 3, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22.

Sont modifiés les articles 7, 8, 23, 32 et 38.

Fait et arrêté à Orléans, le 8 août 1891.

Le préfet,
BŒGNER

Le président du conseil d'administration,
PAUL DECAUVILLE

Pour l'administrateur délégué,
A. GRILLE

Dressé par l'ingénieur en chef soussigné :

Orléans, le 14 août 1890.

HEUDE

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies ;

Vu l'ordonnance du 4 mars 1845, portant autorisation de la caisse d'épargne de Mende (Lozère) et approbation de ses statuts ;

Vu les délibérations du conseil des directeurs de ladite caisse d'épargne et du conseil municipal de Mende, en date des 17 et 30 avril 1891 ;

Vu les lois des 5 juin 1835, 31 mars 1837, 22 juin 1845, 30 juin 1851, 7 mai 1853 et 9 avril 1881, l'ordonnance du 3 juin 1829 et les décrets des 15 avril 1852 et 1er août 1864 sur les caisses d'épargne ;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Sont approuvés les nouveaux statuts de la caisse d'épargne de Mende (Lozère), tels qu'ils sont contenus dans la délibération du conseil municipal du 17 avril 1891, ci-dessus visée, et dont une expédition restera annexée au présent décret.

Art. 2. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, inséré au *Bulletin des lois* et dans un journal d'annonces judiciaires du département de la Lozère.

Fait à Fontainebleau, le 20 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies;

Vu l'ordonnance du 23 juillet 1837, portant autorisation d'une caisse d'épargne à Valence (Drôme) et approbation de ses statuts;

Vu les délibérations du conseil des directeurs de ladite caisse et du conseil municipal de Valence, en date des 3 et 12 juin 1891 ;

Vu les lois des 5 juin 1835, 31 mars 1837, 22 juin 1845, 30 juin 1851, 7 mai 1853 et 9 avril 1881, l'ordonnance du 3 juin 1829 et les décrets des 15 avril 1852 et 1er août 1864 sur les caisses d'épargne ;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Sont approuvés les nouveaux statuts de la caisse d'épargne de Valence (Drôme), tels qu'ils sont contenus dans la délibération du conseil municipal du 12 juin 1891, ci-dessus visée, et dont une expédition restera annexée au présent décret.

Art. 2. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin des lois* et dans un journal d'annonces judiciaires du département de la Drôme.

Fait à Fontainebleau, le 20 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies;

Vu l'ordonnance du 7 juillet 1835, portant autorisation de la caisse d'épargne de Cholet (Maine-et-Loire) et approbation de ses statuts;

Vu la délibération prise par l'assemblée générale des souscripteurs, le 12 juin 1891, adoptant de nouveaux statuts;

Vu les lois des 5 juin 1835, 31 mars 1837, 22 juin 1845, 30 juin 1851, 7 mai 1853 et 9 avril 1881, l'ordonnance du 3 juin 1829 et les décrets des 15 avril 1852 et 1er août 1864 sur les caisses d'épargne;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Sont approuvés les nouveaux statuts de la caisse d'épargne de Cholet (Maine-et-Loire), tels qu'ils sont contenus dans la délibération de l'assemblée générale des souscripteurs, ci-dessus visée, et dont une expédition restera annexée au présent décret.

Art. 2. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin des lois* et

dans un journal d'annonces judiciaires du département de Maine-et-Loire.

Fait à Fontainebleau, le 20 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Statuts de la caisse d'épargne de Cholet.

Art. 1er. — La caisse d'épargne et de prévoyance établie à Cholet, département de Maine-et-Loire, est et demeure destinée à recevoir et à faire fructifier les sommes qui lui sont confiées.

Art. 2. — Il continuera d'être fait appel aux personnes bienfaisantes pour les inviter à concourir à cette institution philanthropique.

Les souscriptions, dons et legs recueillis en faveur de l'établissement sont employés à accroître le fonds de dotation.

Le fonds de dotation s'accroît en outre de l'excédent annuel des recettes sur les dépenses, conformément au paragraphe 3 de l'article ci-après.

Le capital du fonds de dotation est placé, soit en rentes sur l'Etat, soit en immeubles dont l'acquisition a lieu en vue de pourvoir à l'installation des services de la caisse. Ce capital ne peut être aliéné sans l'autorisation du Gouvernement.

Art. 3. — L'excédent annuel des recettes sur les dépenses est employé à constituer à l'établissement un fonds de réserve.

Le maximum de ce fonds est fixé à la somme moyenne des dépenses annuelles d'administration; il est déterminé, au mois de janvier de chaque année, par une délibération du conseil des directeurs, qui établit la somme moyenne des dépenses annuelles d'après les dépenses acquittées pendant les trois dernières années.

Lorsque le fonds de réserve a atteint son maximum, l'excédent des recettes est porté au fonds de dotation.

Art. 4. — La caisse pourvoit à ses dépenses annuelles au moyen de ses recettes ordinaires qui se composent :

1° Des bonifications accordées à l'établissement sur les dépôts ;

2° Des intérêts des fonds de dotation et de réserve ;

3° Des subventions éventuelles des départements et des communes.

En cas d'insuffisance des recettes ordinaires, la caisse est autorisée de plein droit à imputer l'excédent de ses dépenses sur le capital de réserve.

Une salle de l'hôtel de ville sera affectée, sur la demande des directeurs, à l'administration de la caisse.

Art. 5. — La caisse est administrée gratuitement par un conseil composé du maire de la ville et de quinze directeurs, dont les fonctions durent trois ans, et qui sont renouvelés par tiers chaque année.

Les directeurs sortants sont indiqués par le sort pour les deux premières années, et ensuite par l'ancienneté; ils sont indéfiniment rééligibles.

Art. 6. — Les quinze directeurs sont choisis parmi les citoyens les plus recommandables de la ville et particulièrement parmi les souscripteurs. Il est pourvu au remplacement des directeurs sortants, décédés ou démissionnaires par les directeurs qui restent en fonctions. Les directeurs sont nommés au scrutin secret et à la majorité absolue des titulaires en exercice ayant droit de prendre part au vote. Lorsque les candidats ne peuvent réunir, dans une première séance, la majorité absolue des titulaires en exercice, le vote est renvoyé à une séance ultérieure, dans laquelle ils sont soumis aux mêmes conditions d'éligibilité. Si cette nouvelle épreuve ne donne aucun résultat, l'élection a lieu immédiatement à la majorité relative, quel que soit le nombre des votants.

Art. 7. — Le conseil des directeurs se réunit au moins une fois par mois.

Le maire le préside toutes les fois qu'il assiste aux séances. Il peut se faire remplacer par un adjoint.

Les délibérations du conseil sont prises à la majorité des membres présents.

La présence de la majorité des membres qui composent ce conseil est nécessaire pour constituer les réunions.

En cas de partage, la voix du président sera prépondérante.

Les délibérations relatives aux acquisitions et aux constructions d'immeubles doivent être soumises à l'approbation du ministre du commerce.

Art. 8. — Le conseil des directeurs nomme parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité des suffrages, un vice-président et un secrétaire. La durée de leurs fonctions est d'une année, ils peuvent être réélus.

Art. 9. — Le conseil règle la composition des bureaux, nomme et révoque les employés et fixe leurs traitements.

Art. 10. — Le conseil arrête, pour l'administration intérieure de la caisse, un règlement qui est soumis à l'approbation du ministre du commerce.

Il statue sur toutes les mesures à prendre dans l'intérêt de la caisse, et, pour l'exécution des lois, statuts, règlements, instructions, etc., il agit en son nom et la représente ; il assure la gestion de l'établissement, en vérifie les écritures et en arrête les comptes.

Art. 11. — Le conseil peut établir un bureau d'administration composé de cinq membres, dont le président ou le vice-président, lesquels sont choisis parmi les directeurs pour régir la caisse et en surveiller le service.

Art. 12. — La caisse ne reçoit pas moins de 1 fr. par versement du même déposant.

Art. 13. — L'intérêt est alloué par la caisse sur toute somme ronde de 1 franc.

Le taux de la retenue à prélever, conformément à la loi, sur cet intérêt sera déterminé au mois de décembre de chaque année pour l'année suivante, par le conseil des directeurs.

L'intérêt est réglé à la fin de chaque année, il est capitalisé et produit des intérêts pour l'année suivante.

Art. 14. — Le livret remis à chaque déposant, conformément à la loi et aux règlements, est numéroté et contresigné par un directeur et le secrétaire.

On y reproduit textuellement les dispositions de la législation en vigueur sur la quotité des versements, le maximum des dépôts, les achats d'inscriptions de rentes officieux ou volontaires, et la conservation, par la caisse, de ces inscriptions. On y transcrit une instruction sommaire sur les règles auxquelles sont soumis les versements et les remboursements, et notamment sur les conditions essentielles pour la validité des uns et des autres. Le livret est retenu lors du remboursement intégral.

Art. 15. — La dissolution de la caisse arrivant pour quelque cause que ce soit, les valeurs qui resteront libres après le remboursement de tous les dépôts et le payement de toutes les dettes demeureront destinées à la prolongation et au renouvellement de l'établissement, s'il y a lieu ; sinon elles seront, d'après une délibération du conseil municipal, employées à des œuvres de bienfaisance ou d'utilité publique.

Art. 16. — Les modifications aux présents statuts seront délibérées par le conseil des directeurs dans les conditions de majorité établies à l'article 6 et ne pourront être mises à exécution qu'après avoir été approuvées par le Gouvernement.

Vu pour être annexé au décret du 20 août 1891.

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Par décision en date du 18 août 1891, sur la proposition du directeur général des postes et des télégraphes, le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies a autorisé la création d'un bureau téléphonique dans la commune de Domazan (Gard).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Personnel des remontes. — Par décis. minist. du 21 août 1891, M. de Guibert, capit. au 17e rég. de drag., est nommé off. acheteur à titre permanent au dépôt de remonte de Tarbes, en rempl. de M. Legardeur de Monclar, capit. au 8e rég. de huss., qui rentre à son corps.

RÉSERVE ET ARMÉE TERRITORIALE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Cadre auxiliaire des subsistances militaires. — Par décret en date du 19 août 1891, rendu par le Président de la République sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été nommés dans le cadre auxiliaire des subsistances militaires, savoir :

Au grade d'officier d'administration principal.

(Hors tour.) M. Austant (Paul-Edouard-Joseph-Alexis), off. d'administ. princip. en retr.

Au grade d'officier d'administration de 1re classe.

5e tour (avancement) ; à défaut : 1er tour (officiers d'administration du cadre actif retraités ou démissionnaires). M. Renaud (Claude-Alexis-Dorothée), off. d'administ. de 1re cl., en retr.

2e tour (officiers d'administration du cadre actif retraités ou démissionnaires). M. Magnan de Bellevue (Louis-Ernest-Eugène), off. d'administ. de 1re cl., en retr.

Au grade d'officier d'administration adjoint de 2e classe.

1er tour (sous-officiers provenant des sections et sous-lieutenants de réserve et de l'armée territoriale). M. Bris (Stanislas-Alfred-Aramis), ex-serg. d'administ.

2e tour (sous-officiers ne provenant pas des sections, anciens engagés conditionnels et sous-lieutenants de réserve et de l'armée territoriale). M. Barrau (Bernard-Maurice), ex-engagé condit.

(1er tour). M. Decoster (Elie-Emile-Edmond), s.-lieut. de rés.

(2e tour). M. Chicoineau (Frédéric-Henri-Georges), ex-engagé condit.

(1er tour; à défaut : 2e tour). M. Picard (Adolphe-Aristide), ex-engagé condit.

(1er tour; à défaut : 2e tour) : M. Gelin (Victor-Etienne), ex-serg. d'inf.

(1er tour; à défaut : 2e tour). M. Bonifassi (Joseph-Augustin), ex-maréch. des log. d'art.

(1er tour; à défaut : 2e tour). M. Duchemin (Jean-Baptiste), ex-maréch. des log. chef de caval.

(1er tour; à défaut : 2e tour). M. Pajot (Martial-Maurice), ex-engagé condit.

(1er tour; à défaut : 2e tour). M. Lamure (Jérôme), ex-engagé condit.

(1er tour; à défaut : 2e tour). M. Vidal (Dominique), ex-engagé condit.

(1er tour; à défaut : 2e tour). M. Duranel (Georges-Léon), ex-engagé condit.

(1er tour; à défaut : 2e tour). M. Loubant (Bertrand-Antoine-Louis-Napoléon), ex-engagé condit.

(1er tour; à défaut : 2e tour). M. Dreyfus (Abraham-Albert), ex-engagé condit.

(1er tour; à défaut : 2e tour). M. Berger (Léon-Henri-Philippe), ex-engagé condit.

(1er tour; à défaut : 2e tour). M. Péronnet (Charles-Gilbert-Joseph), ex-engagé condit.

(1er tour; à défaut : 2e tour). M. Soubitez (Ernest-Adolphe), ex-engagé condit.

(1er tour; à défaut : 2e tour). M. Sarnette (Charles-Arsène), ex-s.-off. d'inf.

(1er tour; à défaut : 2e tour). M. Baptaudier (Lucien-Adolphe), ex-engagé condit.

(1er tour; à défaut : 2e tour). M. Reculard (Camille-Marie-André), ex-s.-off. d'inf.

(1er tour; à défaut : 2e tour). M. Elliot (Maurice-Jean), ex-engagé condit.

Liste des sous-officiers admis, à la suite du concours de 1891, à suivre les cours de la division des élèves officiers de l'école d'application de cavalerie.

Margueritte, maréch. des log. au 1er rég. de chass. d'Afr.

Bourdel, maréch. des log. au 10e rég. de drag.

De Crozé, maréch. des log. au 7e rég. de huss.

Mennessier-Nodier, maréch. de log. chef au 11e rég. de huss.

Chapin, maréch. des log. chef au 2e rég. de chass.

Chaudruc de Crazannes, maréch. des log. chef au 8e rég. de drag.

Desazars, maréch. des log. au 27e rég. de drag.

Sandrin, maréch. des log. chef au 3e rég. de chass. d'Afr.

Moraud de Callac, maréch. des log. chef. au 12e rég. de huss.

Bary, maréch. des log. chef au 3e rég. de chass.

Quèneau, maréch. des log. au 4e rég. de chass. d'Afr.

Martin de Marolles (M.-E.G.), maréch. des log. au 11e rég. de cuirass.

Massieu, maréch. des log. chef au 16e rég. de drag.

Pied, maréch. des log. au 24e rég. de drag.

De Vassoigne, maréch. des log. au 12e rég. de chass.

Sipière, maréch. des log. au 3e rég. de chass. d'Afr.

Danglade, maréch. des log. chef au 9e rég. de drag.

Portier, maréch. des log. au 8e rég. de drag.

Burgeat, maréch. des log. chef au 1er rég. de chass. d'Afr.

Mahieu, maréch. des log. chef au 2e rég. de cuirass.

Picart, maréch. des log. chef au 3e rég. de chass.

Bougault, maréch. des log. chef au 6e rég. de drag.

Spiéser, maréch. des log. chef au 2e rég. de cuirass.

Savelli, adjud. au 26e rég. de drag.

D'Arnaud de Vitrolles, maréch. des log. chef au 11 reg. de drag.

De Roquefeuil, maréch. des log. chef au 3e rég. de chass.

Lasvigne, adjud. au 19e rég. de drag.

de Fontaine de Resbecq, maréch. des log. fourr. au 19e rég. de chass.

Léon-Dufour, maréch. des log. au 6e rég. de huss.

Auban, maréch. des log. au 27e rég. de drag.

Nicolas maréch. des log. chef au 7e rég. de drag.

Mauroux, maréch. des log. chef au 1er rég. de huss.

Vidé, maréch. des log. au 6e rég. de cuirass.

Martin de Marolles (M.-A.-H.), maréch. des log, au 20e rég. de drag.

Quirot de Poligny, maréch. des log. chef au 6e rég. de drag.

Guénébauet, adjud. au 10e rég. de huss.

Lanne, maréch. des log. s.-instruct. adj. de caval. à l'école spéciale milit.

Beaupoil de Saint-Aulaire, maréch. des log, au 8e rég. de drag.

Berille, maréch. des log. chef au 6e rég. de drag.

Arnulf, maréch. des log. chef au 9e rég. de cuirass.

Dumoulin, maréch. des log. chef au 16e rég de chass.

Habillon, maréch. des log. chef au 15e rég. de drag.

Allain, maréch. des log. au 6e rég. de drag.

Pommet, maréch. des log. fourr. au 9e rég. de drag.

Du Breil de Pontbriand Marzan, adjud. au 12e rég. de huss.

De Barolet, maréch. des log. au 2e rég. de cuirass.

Goguelat, maréch. des log. chef au 12e rég. de chass.

Léandri, maréch. des log. chef au 16e rég. de drag.

De Saint-Simon, maréch. des log. au 25e rég. de drag.

Sudre, maréch. des log. au 5e rég. de drag.

Agaïsse, maréch. des log. au 4e rég. de chass.

Sérot-Alméras-Latour, maréch. des log. au 5e rég. de huss.

De Navailles-Labatut, maréch. des log. au 7e rég. de chass.

Du Campe de Rosamel, maréch. des log. chef au 19e rég de chass.

De Suremain, maréch. des log. au 16e rég. de chass.

Guérin de Grandlaunay, maréch. des log. chef au 25e rég. de drag.

Vauchez, maréch. des log. chef au 3e rég. de drag.

Carlu, maréch. des log. chef au 13e rég. de drag.

De Franco, maréch. des log. au 4e rég. de spahis.

Mimerel, maréch. des log. au 4e rég. de spahis.

Mathis, maréch. des log. au 10e rég. de drag.

Sorlin, maréch. des log. chef au 16e rég. de chass.

D'Andigné, maréch. des log. au 6e rég. de drag.

De Cholet, maréch. des log. au 3e rég. de chass. d'Afr.

De Lanneau, maréch. des log. de manège à l'école d'applic. de caval.

Coiseur, maréch. des log. chef au 12e rég. de drag.

Germain, maréch. des log. chef au 22e rég. de drag.

Peltier, maréch. des log. au 24e rég. de drag.

Breaud, maréch. des log. au 7e rég. de chass.

Boutaud de Lavilléon, maréch. des log. au 8e rég. de drag,

Godart, maréch. des log. chef au 5e rég. de drag.

Cabarrot, maréch. des log. chef au 6e rég. de huss.

Gosselin, maréch. des log. au 1er rég. de spahis (Sénégal).

Malhomé, maréch. des log. au 1er rég. de spahis (Sénégal).

De la Jaille, adjud. au 12e rég. de huss. (Tonkin).

Liste des sous-officiers de cavalerie proposés et classés pour le grade de sous-lieutenant adjoint au trésorier, à la suite du concours de 1891.

Lhuillier, maréch. des log. au 5e rég. de chass.

Müller, maréch. des log. chef au 5e rég. de drag.

Franc, adjud. au 23e rég. de drag.

Bourliaud, maréch. des log. au 15e rég. de chass.

Louis, maréch. des log. chef au 10e rég. de huss.

Bongrelle, maréch. des log. chef au 16e rég. de drag.

Le Boucher, maréch. des log. au 2e rég. de huss.

Droz, maréch. des log. chef au 8e rég. de drag.

Bertholon, maréch. des log. chef au 21e rég. de drag.

Ministère de la justice et des cultes.

ABSENTS CIVILS

JUGEMENTS PRÉPARATOIRES

Par jugement en date du 12 mai 1891, le tribunal de première instance de Nevers (Nièvre) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Brossard (Dominique), époux de dame Jeanne Parizot, autrefois domicilié à Imphy, disparu en février ou mars 1876.

Par jugement en date du 12 mai 1891, le tribunal de première instance de Guéret (Creuse) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Desgrolard (Gabriel), époux de dame Anne Bouéry, domicilié à Grandsagne, commune de Bonnat, disparu depuis le 17 mars 1874.

Par jugement en date du 16 avril 1891, le tribunal de première instance de Nantes (Loire-Inférieure) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Bernard (Evariste), époux de dame Jeanne-Françoise Couëffard, camionneur, domicilié à Nantes, rue de Coulmiers, 2, disparu depuis environ dix ans.

Par jugement en date du 29 janvier 1891, le tribunal de première instance de Die (Drôme) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence des personnes ci-après :

1° Clair (Louis-Elie), entrepreneur de travaux;
2° Beaumont (Elisabeth), son épouse;
3° Leurs trois enfants : Pierre-Jean-François Clair, Daniel Clair, et Joseph-Daniel-Jean-Pierre Clair,

Demeurant tous cinq à Die, partis dans le courant du mois de novembre 1872 pour l'Amérique et dont on est sans nouvelles depuis l'année 1878.

Par jugement en date du 4 mai 1891, le tribunal de première instance de Chambéry (Savoie) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Girard (Romuald), ayant demeuré à Chamoux, disparu depuis l'année 1877.

Par jugement en date du 21 avril 1891, le tribunal de première instance d'Abbeville (Somme) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de la demoiselle Bled (Marie-Jeanne-Emma), célibataire, sans profession, ayant demeuré à Abbeville, puis en dernier lieu à San Francisco (Etats-Unis d'Amérique).

Par jugement en date du 30 avril 1891, le tribunal de première instance d'Oloron (Basses-Pyrénées) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Lepphaille (Alexis), époux de dame Jeanne Marie, domicilié au hameau de Géronce, d'où il a disparu.

Par jugement en date du 13 mai 1891, le tribunal de première instance de Mayenne (Mayenne) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Plourdeau (Louis-René), époux de dame Pélagie-Adélaïde Davoust, domicilié à Villaines-la-Juhel.

Par jugement en date du 26 mars 1891, le tribunal de première instance de Melun (Seine-et-Marne) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Mariette (Auguste), disparu de Melun, son dernier domicile.

Par jugement en date du 12 mars 1891, le tribunal de première instance de Brest (Finistère) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de la dame Téplié (Joséphine), épouse du sieur Vauquelin (Léon-Armand), domiciliée à Brest, disparue en l'année 1871.

Par jugement en date du 21 mai 1891, le tribunal de première instance de Lorient (Morbihan) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Guellec (Eugène-Louis), né et domicilié au Palais (Belle-Ile-en-Mer).

Par jugement en date du 20 mai 1891, le tribunal de première instance d'Yssingeaux (Haute-Loire) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Rascle (Jacques), domicilié à Saint-Didier-Séauve, disparu il y a environ dix-huit ans.

Par jugement en date du 22 mai 1891, le tribunal de première instance de Villefranche (Rhône) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Aumiot (Jean), époux de dame Jeanne Rat, domicilié à Régnié disparu depuis dix-sept ans.

Par jugement en date du 26 janvier 1891, le tribunal de première instance d'Angoulême (Charente) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Delavergne (Jean), époux de dame Dauris, ayant eu son dernier domicile connu à Angoulême, parti pour Paris en août ou septembre 1885, et dont on est depuis sans nouvelles.

Par jugement en date du 20 mai 1891, le tribunal de première instance de Die (Drôme) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Eynard (Jean-Pierre), né le 24 mars 1831 à Ombièze, soldat au 7e régiment d'infanterie, détaché le 9 août 1866 au 6e bataillon de Cazadona de Mexico et dont on est depuis lors sans nouvelles.

Par jugement en date du 26 mars 1891, le tribunal de première instance de Château-Thierry (Aisne) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Charpentier (Théodore-Désiré), époux de dame Adeline-Bernardine Chesne, domicilié à Château-Thierry.

Par jugement en date du 2 juin 1891, le tribunal de première instance de Saint-Julien (Haute Savoie) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Gabert (Etienne), époux de dame Berthe Servettaz, ayant demeuré à Viry, disparu en l'année 1869.

Par jugement en date du 28 avril 1891, le tribunal de première instance de la Seine a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Chabot (Léon ou Eugène), domicilié à Paris, disparu depuis le 24 février 1873.

Par jugement en date du 28 mai 1891, le tribunal de première instance de Pamiers (Ariège) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Marty (Jean), propriétaire, né à Pamiers, domicilié en dernier lieu à Perpignan.

Par jugement en date du 26 avril 1891, le tribunal de première instance de Bellac (Haute-Vienne) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Moreau (François), disparu pendant la campagne de 1870-71.

Par jugement en date du 15 mai 1891, le tribunal de première instance de Roanne (Loire) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Trétrop ou Crétrop (Henri-Joseph), professeur de musique, autrefois domicilié à Roanne, disparu vers l'année 1870.

Par jugement en date du 13 juin 1891, le tribunal de première instance de Beaune (Côte-d'Or) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieu Déluchet (Joseph), époux dame Benoite Marmarat, tonnelier, disparu de Beaune, son dernier domicile.

Par jugement en date du 6 juin 1891, le tribunal de première instance d'Agen (Lot-et-Garonne) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Andrieu (Antoine), époux de dame Marie-Pauline Jazinski, disparu d'Agen, son dernier domicile.

Par jugement en date du 5 juin 1891, le tribunal de première instance d'Ussel (Corrèze) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Andubert (Jean-Baptiste), originaire de Margerides, y domicilié et disparu depuis environ vingt ans.

Par jugement en date du 4 juin 1891, le tribunal de première instance de Valenciennes (Nord) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Vercruyer (Auguste-Désiré), époux de dame Elodie-Thérèse Patureau, disparu d'Anzin, son dernier domicile.

Par jugement en date du 15 mai 1891, le tribunal de première instance de Vervins (Aisne) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Koptient (Prudent-Rieul), époux de dame Adolphine Ravaux, demeurant ci-devant à Ohis, disparu en l'année 1885.

Par jugement en date du 21 mai 1891, le tribunal de première instance de Nantua (Ain) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Chatelard (Louis), originaire d'Arlod (Ain), y domicilié, résidant en dernier lieu à Saigon (Cochinchine), disparu le 27 mars 1887.

Par jugement en date du 29 mai 1891, le tribunal de première instance de Lille (Nord) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Laigre (Jean-Baptiste), tisserand, domicilié à Roubaix, rue des Sept-Ponts, disparu en l'année 1882.

Par jugement en date du 30 mai 1891, le tribunal de première instance de la Seine a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Bonnetain (Jean), peintre en bâtiments, demeurant rue des Vertus, 24, disparu en décembre 1870.

Par jugement en date du 30 mai 1891, le tribunal de première instance de la Seine a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Vacquerie (Charles-Achille), époux de dame Pauline-Emélie Ragaine, voyageur de commerce, ayant eu son dernier domicile 29, rue Truffaut, parti le 25 février 1885 pour New-York et dont les dernières nouvelles remontent au 12 novembre 1886.

Par jugement en date du 23 avril 1891, le tribunal de première instance de Marseille (Bouches-du-Rhône) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Eyreteau (Eugène), époux de dame Céline Madre, horloger, parti pour Rio-de-Janeiro en 1874 et dont on est sans nouvelles depuis l'année 1885.

Par jugement en date du 20 mars 1891, le tribunal de première instance de Marseille (Bouches-du-Rhône) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Féraud (Gabriel), époux de dame Marguerite Berongier, entrepreneur maçon, domicilié à Marseille, disparu depuis environ dix-sept ans.

Par jugement en date du 14 janvier 1891, le tribunal de première instance de Marseille (Bouches-du-Rhône) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Baumstark (Louis), époux de dame Jeanne-Marie Raynaud, ferblantier, domicilié à la Seyne (Var), parti en 1875 pour le Brésil, dont les dernières nouvelles remontent à l'année 1878.

Par jugement en date du 18 juin 1891, le tribunal de première instance de Lille (Nord) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Herbaut (Prosper), domicilié à Cobrieux, disparu depuis environ dix-sept ans.

Par jugement en date du 9 juin 1891, le tribunal de première instance d'Espalion (Aveyron) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Limagne (Jean), époux de dame Sophie Albouze, ayant eu son domicile à Auriac, qu'il a quitté il y a quatorze ans pour se rendre à Paris et dont on est sans nouvelles depuis douze ans.

Par jugement en date du 16 juin 1891, le tribunal de première instance de la Seine a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Michelot (Henri-Alexandre), garçon marchand de vins, domicilié 1, rue Damrémont, disparu en l'année 1886.

SUCCESSIONS EN DÉSHÉRENCE

Par jugement en date du 29 juillet 1890, le tribunal de première instance de Batna (Constantine) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions des personnes ci-après :

Laguy (Claire), née à Alexandrie (Italie), décédée le 29 janvier 1850 à Batna.

Sanchez (Pepa), couturière, née à Orvillo (Espagne, décédée le 10 septembre 1853 à Batna.

Moreto (Jean-Baptiste), tailleur de pierre né en Italie, décédé le 15 septembre 1854 à Batna.

Gamot (Lucien), domestique, décédé le 28 décembre 1859 à Batna.

Wil (Jacques), domestique, décédé le 22 juin 1852 à Batna.

Manne (Jean-Théophile), domestique, décédé le 8 août 1862 à Batna.

Rousseau, décédé le 17 décembre 1872 à Batna.

Ducastel ou Ducatel (Louis), charpentier, décédé le 6 octobre 1872 à Batna.

Feydel (André), journalier, décédé le 19 septembre 1872 à Batna.

Duplessis (Louis), domestique, décédé le 20 juillet 1872 à Batna.

Lebail (Françoise), décédée le 17 mars 1853 à Batna.

Alis (Jean-Pierre), rentier, né aux Cabanes (Lot), décédé le 6 avril 1873 à Batna.

Pau (Louis), décédé le 17 juin 1873 à Batna.

Claude, décédé le 17 août 1873 à Khenchela.

Poujoul (Antoine), décédé le 15 juillet 1861 à Khenchela.

Rioux (Emile), décédé le 1er août 1874 à Khenchela.

Tomas ou Thomas (François), employé au campement, décédé le 10 mars 1873 à Khenchela.

Bou (Pierre), décédé le 20 novembre 1874 à Khenchela.

Céard (Ernest), décédé le 24 janvier 1875 à Khenchela.

Souvielle (Napoléon), décédé le 18 février 1875 à Sidi Mansar.

Rejeot ou Rejaud (François), décédé le 31 mai 1875 à Batna.

Chertier (Joseph), gardien à la maison centrale, décédé le 25 juin 1875 à Lambèze.

Recteuvali (Charles), meneur, né dans la Prusse rhénane, décédé le 9 mai 1875 à Batna.

Masson (Aotilde), brigadier forestier en retraite, décédé le 20 septembre 1875 à Lambèze.

Zamith (Michel), jardinier, décédé le 7 septembre 1875 à Batna.

Dustan (Louis), journalier, décédé le 21 septembre 1875 à Batna.

Pellerin (Jean), cultivateur, décédé le 8 février 1875 à Batna.

Combes, décédé le 15 novembre 1875 à Batna.

Devèze (Antoine), terrassier, décédé le 5 janvier 1876 à Batna.

Paucrassi, charretier, décédé le 14 juin 1876 à Batna.

Soulas (Jean-Pierre), bûcheron, né à Cabanes (Ariège), décédé le 15 avril 1877 à Batna.

Ferrère, décédé à Batna.

Leinger (Guillaume), journalier, né à Thann (Alsace), décédé le 26 octobre 1876 à Batna.

Moreau (Marie), journalière, décédée le 9 mars 1877 à Batna.

Vernet (Charles), voiturier, né à Bade (grand-duché), décédé le 28 janvier 1879 à Batna.

Piarrou (Bernard), menuisier, né à Dieusse (Basses-Pyrénées), décédé le 20 février 1877 à Batna.

Calvayrac (Louis), menuisier, né à Espérausse (Tarn), décédé le 14 novembre 1876 à Batna.

Gett (Achille), jardinier, né à Toulon (Var), décédé le 7 août 1876 à Batna.

Foy (Laurent), jardinier, décédé le 29 septembre 1878 à Batna.

Colombe (Claude), restaurateur, décédé le 8 décembre 1875 à Batna.

Laurenti (Charles), sellier, décédé le 18 octobre 1876 à Batna.

Bertrand, femme Martienno (Escande), aubergiste, née à Cannes, décédée le 28 octobre 1877 à Batna.

Carrelo (Dominique), journalier, décédé le 19 février 1878 à Batna.

Kuhn (Pierre), débitant, décédé le 5 février 1878 à Batna.

Moussour (Joseph), décédé le 29 décembre 1877 à Batna.

Paradis (Antoine), domestique, décédé le 17 juillet 1877 à Batna.

Laurent (Jean), journalier, né à Commier (Moselle), décédé le 10 août 1876 à Batna.

Bond u (Emilie), propriétaire, décédée le 31 août 187? à Privas (Ardèche).

Nelva (Jacques), menuisier, décédé le 29 décembre 1379 à Batna.

Nietto (Barthélemy), journalier, né en Italie, décédé le 3 décembre 1880 à Batna.

Vigier (Jean), bûcheron, décédé le 23 octobre 1880 à Batna.

Theoule (Marie-Caroline), veuve Duc, décédée le 23 mars 1881 à Batna.

Guérin (Alexandre), meunier, décédé le 9 janvier 1881 à Batna.

Capard (Benoît), journalier, décédé le 26 février 1881 à Batna.

Adanu (Michel), journalier, décédé le 25 janvier 1880 à Batna.

Sauchez (Simon), décédé le 13 mai 1881 à Batna.

Parisi (Léonard), voiturier, décédé le 27 avril 1881 à Batna.

Richard (Claude-Eugène), employé, décédé le 4 juillet 1881 à Batna.

Chiarelli (Stanislas), ferblantier, né à Agarra (Italie), décédé le 14 juillet 1881 à Batna.

Gatti (Joseph), cultivateur, né à Vietto Valenco (Italie), décédé le 2 août 1881 à Batna.

Fornione (Seemdo), garçon épicier, décédé le 27 août 1881 à Batna.

Prossi (Joseph), cultivateur, né à Cubelles (Haute-Loire), décédé le 15 septembre 1881 à Batna.

Ascenci (François), terrassier, né à Séville (Espagne), décédé le 24 septembre 1881 à Batna.

Bidos (Jean-Baptiste-Alexandre), agent de police, né à Rouen (Seine-Inférieure), décédé le 24 novembre 1881 à Batna.

Louis (Théodore), employé, né à Mirambeau (Charente-Inférieure), décédé le 12 mars 1882 à Batna.

Golzio Case (Dominique), maçon, né à Saint-Joseph de Canto (Italie), décédé le 11 juin 1882 à Batna.

Nicolin (François-Désiré), né à Fontenelle (Côte-d'Or), décédé le 28 juin 1882 à Batna.

Schneiberg (Jean-Baptiste), conducteur de travaux au chemin de fer, né à Goritz (Autriche), décédé le 2 juin 1882 au Tournant (Batna).

Gourvennec (Armand-Gabriel-Marie), garde forestier, décédé le 16 avril 1882 à Batna.

Bardo (Jean), voiturier, décédé le 20 avril 1882 à Batna.

Murat (Claude), charretier, décédé le 4 mars 1865 à Batna.

Mathivet (Jean), maçon, décédé le 16 avril 1867 à Batna.

Galvindo (Narcos), domestique, décédé le 22 novembre 1878 à Batna.

Bonnet (André), garçon meunier, décédé le 31 juillet 1882 à Batna.

Durand (François), meunier, né à Paris, décédé le 26 août 1882 à Batna.

Borrel, terrassier, décédé le 25 août 1882 à Batna.

Gaillot (Célestin), maçon, décédé le 30 juillet 1882 à Batna.

Cipriani (Vincent), né en Corse, décédé le 6 août 1882 à Batna.

Leica, employé de chemin de fer, décédé le 12 octobre 1882 à Batna.

Canova (Jean), maçon, décédé le 28 novembre 1880 à Batna.

Chappa (Gaspard), ouvrier boulanger, décédé le 15 décembre 1882 à Aïn-Yagout.

Tillier, décédé le 25 août 1882 à Batna.

Bodin (Lucien), décédé le 30 juin 1883 à Batna.

Guyenot (Elise), décédée le 1er septembre 1883 à Batna.

Saissi (Vincent), décédé le 20 septembre 1883 à Batna.

Chaptel (Victor), décédé le 22 septembre 1883 à Batna.

Vincent (Pierre), décédé le 8 octobre 1883 à Batna.

Poodou (Emilie), décédée le 31 août 1879 à Batna.

Ponida (Angelo), décédé le 1er janvier 1884 à Batna.

Gros (Alexandre), décédé le 4 janvier 1884 à Batna.

Jacotot (Auguste), décédé le 13 avril 1884 à Batna.

Féri (Jean), décédé le 7 juillet 1884 à Batna.

Fricatte (Pierre), décédé le 3 août 1884 à Batna.

Giraud (Frédéric), décédé le 13 avril 1884 à Batna.

Clément (Joseph), décédé le 4 octobre 1884 à Batna.

Schilling (Simon), décédé le 29 janvier 1885 à Batna.

François (Joseph), décédé le 6 avril 1885 à Aïn-Melouk.

Cotte (Madeleine), décédée le 19 avril 1885 à Batna.

Auatte (Jacques), décédé le 24 mai 1885 à Batna.

Beiger, instituteur, décédé en 1884 à El Madher.

Brouguin (Pierre), décédé le 20 juillet 1885 à Batna.

Stroh (Charles), décédé le 10 août 1885 à Batna.

Bolleni (Benjamin), décédé le 24 août 1885 à Batna.

Guillemetti (Dominique), décédé le 30 septembre 1885 à Batna.

Masson (Ernest), lieutenant-colonel, décédé le 11 mai 1881 à Batna.

Prui (Antoine), décédé le 27 novembre 1885 à Batna.

Stoppani (Joseph), décédé le 3 décembre 1885 à Batna.

Perruche (Jean-Elisée), meunier, né à Bonnevaux (Doubs), décédé le 26 décembre 1864 à Biskra.

Brisson (Claude), boulanger, né à la Thuille (Savoie), décédé le 9 novembre 1865 à Biskra.

Coste (Louise), ménagère, née à Alençon (Orne), décédée le 19 décembre 1872 à Biskra.

Mosset (François), maréchal des logis, né à Paris, décédé le 16 avril 1873 à Biskra.

Zerani ben Mohamed, soldat au 3e tirailleurs, né à El Outaya, décédé le 10 octobre 1872 à Biskra.

Mohamed ben Ali, décédé le 24 avril 1873 à Biskra.

Prot (Joanny ou Joanès), capitaine au 3e bataillon d'Afrique, décédé le 5 septembre 1876 à Biskra.

Drocourt (Catherine), négociante, née à Strasbourg, décédée le 8 septembre 1877 à Biskra.

Fontaine (Jean), maçon, né à Comelia (Italie), décédé le 30 juin 1878 à Biskra.

Siebert (Louis), garçon d'écurie, décédé le 10 février 1877 à Biskra.

Friant (Jean-François), journalier, né à Avricourt (Alsace), décédé le 25 mai 1879 à Biskra.

Santo Bioglio (Angelo), maçon, né à Milard, (Italie), décédé le 13 septembre 1879 à Biskra.

Berducat (Basile-Casimir), secrétaire de mairie, né à Lectoure (Gers), décédée le 13 septembre 1880 à Biskra.

Rey (Antoinette), née à Marseille, décédée le 6 janvier 1881 à Biskra.

Salvator (Auguste ou Arry), né en Sardaigne décédé le 3 août 1881 à Biskra.

El Ctaoussin ben Abandi et el Hadj ben Salah, décédé à M'Raïer (Biskra).

Durieu, décédé le 4 avril 1883 à Biskra.

Berard (Xavier), agent de police, décédé le 27 août 1885 à Biskra.

Gotz (Ignace), journalier, décédé le 24 décembre 1884 à El Outaya.

Lacoste (Bispe-Pierre), décédé le 3 novembre 1885 à Khenchela.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 22 Août 1891.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES

ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Portsmouth, le 21 août.

La mer a été mauvaise pendant toute la nuit; le vend souffle du Nord-Ouest.

L'escadre française se prépare à lever l'ancre. Elle quittera le mouillage de la baie d'Osborne et viendra prendre position en ligne avec l'escadre anglaise, à Spithead.

De nombreux bateaux visitent les deux escadres.

Les voyageurs arrivent à Portsmouth en grand nombre; plusieurs trains supplémentaires ont été organisés. (*Agence Havas.*)

Portsmouth, le 21 août.

Au dîner d'Osborne-House, la reine avait à sa droite le duc de Connaught et à sa gauche M. Waddington.

En face de Sa Majesté, la princesse Louise avait à sa droite le prince George et à sa gauche l'amiral Gervais.

La princesse Béatrice était à la droite de M. Waddington.

Puis venaient : lord George Hamilton, premier lord de l'amirauté, les amiraux Clanwilliam, Fisher, Hornby, Seymour, de nombreux commandants des navires anglais, tous les commandants des navires français, le conseiller et le premier secrétaire de l'ambassade de France, les attachés naval et militaire de France.

La table royale était magnifiquement décorée avec une grande profusion de fleurs. Le service était admirablement fait dans de la vaisselle en argent.

Le dîner a eu lieu dans la nouvelle salle à manger, récemment construite, et qui servait pour la première fois. On a beaucoup admiré cette salle, tendue de magnifiques étoffes indiennes.

Deux Ecossais, attachés à la maison de la reine, sont entrés à la fin du dîner en costume national, et, jouant des airs écossais sur leur cornemuse, ont fait deux fois le tour de la table.

Immédiatement après, l'écuyer de service, qui était assis au bout de la table, s'est levé et a porté la santé de la reine, suivant l'usage, sans discours, disant seulement : « A la reine ! »

Tout le monde s'est levé, excepté la reine, et a écouté l'hymne national.

Dès qu'on a été assis de nouveau, le duc de Connaught s'est levé et s'est exprimé ainsi en français :

« Au nom et par ordre de Sa Majesté la reine, je porte la santé de M. Carnot, Président de la République française.

« Au nom de Sa Majesté, je souhaite la bienvenue dans les eaux anglaises à l'amiral Gervais et à l'escadre française.

« C'est un plaisir pour Sa Majesté de voir des navires français dans la baie d'Osborne. »

Aussitôt ce discours terminé, la reine et tous les invités se sont levés et ont entendu, debout, *la Marseillaise*, jusqu'à ce l'hymne fût terminé.

Il est à remarquer que la reine elle-même est restée debout pendant que la musique jouait *la Marseillaise*.

Aucun autre discours n'a été prononcé. La reine s'est levée et, prenant le bras du duc de Connaught, s'est rendue dans le grand salon.

Le dîner, commencé à neuf heures, a été terminé à dix heures et demie.

La réception qui a suivi le dîner a duré jusqu'à minuit. La reine est restée jusqu'à la fin. Après s'être assise, elle a fait appeler chacun des officiers français et elle s'est entretenue avec eux d'une façon extrêmement gracieuse. Elle a également beaucoup causé avec l'ambassadeur.

Tous les invités français sont ravis de l'accueil qu'ils ont reçu.

La reine, ainsi que le duc de Connaught, le prince George de Galles, les princesses Louise et Béatrice, leur ont témoigné les sentiments les plus bienveillants et les plus sympathiques.

Les voitures de la cour qui étaient allées chercher les officiers à Cowes les y ont reconduits.

L'ambassadeur est resté coucher à Osborne-House.

Il partira aujourd'hui à trois heures avec la reine sur le yacht royal pour assister à la revue qui commencera à quatre heures.

Le temps continue d'être déplorable. Il y a cependant une légère amélioration depuis hier. (*Agence Havas.*)

Portsmouth, le 21 août.

L'escadre française vient de prendre position entre les lignes anglaises, à Spithead, et les saluts ont été échangés.

Le temps est mauvais. Le signal annonçant la tempête a été hissé à la station sémaphorique. On craint que la reine renonce à passer les flottes en revue à cause du mauvais temps; mais, à trois heures vingt minutes, une salve d'artillerie tirée par le monitor l'*Invincible* annonce que la reine s'est embarquée sur le yacht *Victoria-and-Albert* pour visiter les deux escadres.

Elle est accompagnée des princesses Louise et Béatrice, du duc de Connaught et du prince George de Galles. (*Agence Havas.*)

Portsmouth, le 21 août.

La reine est montée sur le *Victoria-and-Albert*, ainsi que M. Waddington, qui était venu d'Osborne-House avec la reine, à la suite d'une gracieuse invitation.

L'*Elan* a suivi immédiatement le yacht royal, lequel était précédé par un navire pilote et flanqué de l'*Alberta*. Après l'*Elan*, venaient l'*Enchantress*, yacht de l'amirauté; puis un yacht portant les membres du Parlement; enfin le *Sea-Horse* portant les représentants de la presse, et plusieurs autres yachts privés appartenant à des Français.

Le yacht royal et le cortège dans l'ordre indiqué plus haut ont passé lentement à la vitesse de cinq nœuds entre la première et la seconde ligne, puis, après un grand détour, sont revenus et ont passé entre la seconde et la troisième ligne.

Tous les navires étaient pavoisés : les anglais en long, les français en travers, suivant la coutume respective, les hommes étaient debout sur les vergues, ou debout sur les bastingages pour les cuirassés n'ayant pas de vergues.

Tous les navires anglais et français avaient arboré les pavillons français et anglais au grand mât.

A mesure que le yacht royal passait, les hommes de chaque navire poussaient les hourras traditionnels, pendant que les musiques anglaises jouaient le *God save the Queen* et que, du côté des Français, les clairons et les tambours sonnaient et battaient aux champs. Avant que le yacht royal ait atteint l'extrémité des lignes et après qu'il les a eu quittées, des salves ont été tirées par tous les navires. Le spectacle était vraiment grandiose.

Quand le yacht royal, en retournant, est arrivé entre le *Marengo*, vaisseau amiral français, et le *Camperdown*, vaisseau amiral anglais, il a stoppé.

La reine a fait appeler l'amiral Gervais ainsi que tous les commandants des navires français, qui se sont rendus à bord du *Victoria-and-Albert*, où ils ont pris congé de Sa Majesté avec laquelle ils sont restés environ quinze minutes.

Pendant une partie de la revue, la reine est restée assise sur le pont couvert à l'arrière de son yacht, bien que le temps fût très frais. La revue proprement dite n'a commencé qu'à quatre heures et demie et a fini à six heures et demie. (*Agence Havas.*)

Portsmouth, 21 août.

La ville de Portsmouth est illuminée et fort bien décorée. Les réceptions populaires commencent. Une foule nombreuse parcourt les rues. Elle est compacte aux environs de l'Amirauté et de l'hôtel de ville, où a lieu le bal offert à l'amiral Gervais et aux officiers français.

Sur la rade, les navires anglais et français sont illuminés et envoient des projections de feux électriques dans tous les sens.

(*Agence Havas.*)

Portsmouth, 22 août.

En recevant l'amiral Gervais et les commandants français pendant la revue navale, la reine a dit qu'elle était heureuse d'avoir pu passer la revue de la flotte française. C'eût été un sujet de grand regret pour elle si le mauvais temps l'en avait empêchée. Elle a exprimé les souhaits de voir les Français achever heureusement leur voyage et effectuer leur retour en France, se félicitant de nouveau d'avoir pu passer la revue.

L'amiral Gervais a répondu quelques mots de remerciement.

A huit heures, a eu lieu le dîner offert par l'amiral Clanwilliam, commandant en chef, à l'amiral Gervais et aux commandants des navires français.

MM. Waddington, le conseiller et le premier secrétaire de l'ambassade, les attachés militaire et naval assistaient au dîner, ainsi que la baronne d'Estournelles, la comtesse de Florian, le duc de Connaught, le prince Georges de Galles; les officiers principaux de Portsmouth y assistaient également.

Au dessert, l'amiral Clanwilliam a porté la santé de la reine, celle du Président Carnot et enfin a bu à l'amiral Gervais et à la flotte française.

L'amiral Gervais a répondu par quelques paroles de remerciement.

A dix heures, un bal a été offert à l'amiral Gervais et aux officiers français, à l'hôtel de ville de Portsmouth, par l'amiral Clanwilliam et les officiers de la flotte anglaise.

L'extérieur de l'hôtel de ville était illuminé. A l'intérieur, la grande salle des fêtes, pouvant contenir 2,500 personnes, était pleine. Cette salle, toute neuve, est splendide. Dans le fond s'élève une immense tribune décorée de velours rouge et or, sur laquelle se tiennent les principaux personnages : le duc de Connaught, le prince Georges de Galles, l'amiral Gervais et lady Clanwilliam, M. Waddington, le maire de Portsmouth et sa femme, le personnel de l'ambassade de France et les principaux officiers.

L'amiral Gervais a fait son entrée donnant le bras à lady Clanwilliam, qui portait un diadème magnifique en diamants.

La musique de la marine royale a joué la *Marseillaise*, qui a été chantée ensuite en français, jusqu'à la dernière strophe, par un chœur d'enfants appartenant à l'école des mousses et placés sur les derniers rangs de la tribune.

L'effet de ce chant était fort beau et impressionnant.

Des applaudissements chaleureux ont éclaté dans toute la salle.

L'amiral Gervais s'est tourné alors vers lord Clanwilliam et l'a remercié avec émotion.

Sur le mur qui fait le fond de la tribune se détache un grand écusson portant l'inscription suivante en anglais : « Puissent-ils rester toujours unis! »

L'enthousiasme est partout très grand.

Le bal a commencé aussitôt après le chant de la *Marseillaise*.

Les toilettes sont ravissantes et les uniformes superbes. Cela a un très grand air.

Un grand courant de sympathie et de fraternité règne de part et d'autre.

Actuellement le bal bat son plein.

(*Agence Havas.*)

Portsmouth, 22 août.

Pendant le dîner chez l'amiral Clanwilliam, ce dernier a reçu un télégramme du prince de Galles, dont il a donné lecture.

Le prince demandait à l'amiral d'exprimer son vif regret d'être absent et de ne pouvoir participer à la réception faite à l'amiral Gervais et à la flotte française, et il adressait à l'amiral Gervais et à ses officiers ses compliments et ses souhaits de bienvenue.

Les toasts portés pendant le dîner ont été très courts. Le toast de l'amiral Clanwilliam consistait seulement en une ou deux phrases de bienvenue.

La réponse de l'amiral Gervais a été également très courte.

Lorsque, à l'issue de la revue navale, M. Waddington a pris congé de la reine, celle-ci lui a remis un télégramme pour le Président de la République. Ce télégramme a été aussitôt expédié à Paris. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

AGRÉGATION DE PHILOSOPHIE

Programme pour le concours de 1892.

AUTEURS GRECS

1 Platon. — *Le Théétète.*
2 Aristote. — *Métaphysique :* livre A.

AUTEURS LATINS

1 Lucrèce. — Chant III.
2 Cicéron. — *De Fato.*
3 Bacon. — *Novum organum* : livre I.

AUTEURS MODERNES

1 Malebranche. — *Les Entretiens métaphysiques.*
2 Kant. — *Les Prolégomènes à toute métaphysique future.*
3 Auguste Comte. — *Philosophie sociale :* XLVII[e] et LXVIII[e] leçon du Cours de Philosophie positive.

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE

Programme des auteurs pour l'année 1892.

AUTEURS GRECS

Homère. — *Iliade*, chant XXIV.
Eschyle. — *Prométhée.*
Aristophane. — *Les Acharniens*, du vers 1 au vers 718.
Xénophon. — *Anabase*, livre III.
Démosthène. — *Premier discours contre Aristogiton.*
Aristote. — *Morale à Nicomaque*, livre VIII.

AUTEURS LATINS

Catulle. — Poème LXIV.
Virgile. — *Enéide*, chant VIII.
Horace. — *Satires*, livre I, satires 4 et 10; livre II, satire 1.
Cicéron. — *De amicitia.*
Tite-Live. — Livre XXI.
Suétone. — *De illustribus grammaticis et de claris oratoribus libri*,
Sénèque. — *Lettres à Lucilius* : XV, XLV, XLVI, LVIII, LIX, LXXV, LXXXIV, LXXXVIII, C, CXIV, CXV.

AUTEURS FRANÇAIS

Morceaux choisis des auteurs français du moyen âge, par M. Clédat (Garnier frères, éditeurs) :
Berthe aux grands pieds, pages 57-60.
Girard de Vienne, pages 92-96.
Aimeri de Narbonne, pages 97-99.
Roman de Renart (Renard et Tiecelin), pages 165 172.
Thibaut de Champagne, pages 343-348.
Brunetto latino. — *Préface*, pages 387-390.
Pathelin, pages 437-445.
Molière. — *Le Bourgeois gentilhomme.*
La Fontaine. — *Fables*, livres V et VI.
Joachim du Bellay. — *Deffence et illustracion de la langue françoyse.*
Bossuet. — *Panégyrique de saint Bernard.*
Bourdaloue. — *Sermon sur l'ambition.*
Voltaire. — *Commentaires de Corneille* (Le Cid, Horace, Rodogune, Nicomède).
Chateaubriand. — *Les Martyrs*, livre VI.
Victor Hugo. — *Les Orientales : le Feu du ciel. — Les Feuilles d'automne : Ce qu'on entend sur la montagne. — Les Voix intérieures : A l'Arc de Triomphe. — Les Rayons et les Ombres : Ce qui se passait aux Feuillantines en 1813. — Oceano nox. — Les Contemplations*, vol. 2 : *A. Villequier, les Malheureux. — La Légende des siècles : Booz endormi, Le Mariage de Roland, Aymerillot, Plein ciel.*

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE

Tableau des opérations effectuées pendant le mois de juillet 1891.

Versements reçus de 179,227 déposants, dont 33,590 nouveaux		27.888.116 59
Remboursements à 77,335 déposants, dont 15,285 pour solde	19.277.498 36	19.735.756 86
Rentes achetées à 372 déposants, pour un capital de	458.258 50	
Excédent de recettes		8.152.359 73

Nombre de comptes existant au 31 juillet 1891 : 1,638,732.

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

1re DIVISION. — 4e BUREAU

RELEVÉ DES MARCHANDISES TUNISIENNES ADMISES AU BÉNÉFICE DE LA LOI DU 19 JUILLET 1890

Situation à la fin du mois de juillet 1891.

NATURE DES PRODUITS		QUANTITÉS admissibles.	UNITÉS	QUANTITÉS IMPUTÉES SUR LES CRÉDITS EN COURS		
				pendant le mois de juillet 1891.	antérieurs.	Totaux.
Froment	(a)	950.000	Quintaux.	35.207	»	35.207
Orge	(a)	500.000	Quintaux.	47.576	»	47.576
Avoine	(a)	25.000	Quintaux.	»	»	»
Maïs	(a)	25.000	Quintaux.	166	»	166
Vins		20.000	Hectolitres.	915	8.448	9.363
Huile d'olive et de grignons	(b)	16.500.000	Litres.	244.629	6.592.375	6.837.004
Espèce chevaline	(c)	4.700	Têtes.	»	6	6
Espèce bovine	(c)	16.400	Têtes.	478	794	1.272
Espèce ovine	(c)	149 500	Têtes.	»	749	749
Gibier — mort	(c)	4.000	Kilos.	»	1.784	1.784
Gibier — vivant	(c)	4.000	Kilos.	21	699	720
Autres marchandises	(c)	6.000.000	Francs.	9.685	31.376	41.061

(a) Crédits prenant fin le 30 juin 1892. — (b) Crédits prenant fin le 30 novembre 1891. — (c) Crédits prenant fin le 1er octobre 1891.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

ÉCOLE CENTRALE DES ARTS ET MANUFACTURES

Liste par ordre de mérite des élèves auxquels le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, sur la proposition du conseil de perfectionnement de l'école centrale, a accordé le diplôme d'ingénieur ou le certificat de capacité.

Élèves sortant à la fin de l'année scolaire 1890-91.

1° DIPLÔMES

1 Bellanger, constructeur.
2 Bardy, chimiste.
3 Guziger, mécanicien.
4 Seymat, constructeur.
5 Adt, métallurgiste.
6 Fievet, mécanicien.
7 Théohari, mécanicien.
8 Honore, constructeur.
9 Séguin, mécanicien.
10 Péchiney, constructeur.
11 Butzbach, constructeur.
12 Rollin, mécanicien.
13 Gaudriot, constructeur.
14 Charvet, mécanicien.
15 Spoo, métallurgiste.
16 Fanucci, mécanicien.
17 Dissert, métallurgiste.
18 Lacoin, mécanicien.
19 Périssé, métallurgiste.
20 Daubron, constructeur.
21 Wurmser, mécanicien.
22 Audemar, métallurgiste.
23 Le Goaster (Honoré), constructeur.
24 Dumont (Camille), mécanicien.
25 Rullon, mécanicien.
26 Martin (Emmanuel), mécanicien.
27 Gehlen, mécanicien.
28 Villeminot, constructeur.
29 Métayer, constructeur.
30 Gonon, mécanicien.
31 Desbarres, mécanicien.
32 Lippens, mécanicien.
33 Schiff, constructeur.
34 Azœuf, mécanicien.
35 Roquebrune, constructeur.
36 Dieudé-Defly, constructeur.
37 Robert (Emmanuel), constructeur.
38 Guétin, constructeur.
39 Pisca, mécanicien.
40 Chervet, constructeur.
41 Prévost, mécanicien.
42 Porché, constructeur.
43 Vaïsse, métallurgiste.
44 Bondonneau, mécanicien.
45 Mazurié, mécanicien.
46 Graussaud, constructeur.
47 Coffignal, constructeur.
48 Bouilliez, métallurgiste.
49 Devisse, mécanicien.
50 Basquin, constructeur.
51 Cugnin, mécanicien.
52 Magenties, mécanicien.
53 Aucamus, mécanicien.
54 Bouruet-Aubertot, constructeur.
55 Foubert, mécanicien.
56 Guenivet, constructeur.
57 Finet, constructeur.
58 Roger, constructeur.
59 Laye, constructeur.
60 Sendrier, mécanicien.
61 Sée, constructeur.
62 Bourhis, constructeur.
63 Ligon, constructeur.
64 Cance, mécanicien.
65 Ancel, mécanicien.
66 Yon, constructeur.
67 Schneider, mécanicien.
68 Simons, métallurgiste.
69 Houdard, mécanicien.
70 Dubourdieu, constructeur.
71 Vivien, mécanicien.
72 Pauly, mécanicien.
73 Sarasin, constructeur.
74 Azambre, mécanicien.
75 Toumanski, mécanicien.
76 Butin, constructeur.
77 Karsakoff, mécanicien.
78 Rousseau, constructeur.
79 Rinn, constructeur.
80 Royère, constructeur.
81 Launier, mécanicien.
82 Aldebert, mécanicien.
83 Lemaire, mécanicien.
84 Rapin, constructeur.
85 Graillot, métallurgiste.
86 Dauge, métallurgiste.
87 Ouachée, constructeur.
88 Appert, métallurgiste.
89 Dubois, métallurgiste.
90 Le Gloahec, constructeur.
91 Amand, mécanicien.
92 Robert (Georges), métallurgiste.
93 Thibeault, mécanicien.
94 Manaut, mécanicien.
95 Bonneaux, constructeur.
96 Hausermann, constructeur.
97 Picot, mécanicien.
98 Godfernaux, constructeur.
99 D'Aubenton-Carafa, constructeur.
100 Pousset, constructeur.
101 Babier, constructeur.
102 Michot, métallurgiste.
103 Camus, mécanicien.
104 Jay, constructeur.
105 Raymond, constructeur.
106 Watremez, métallurgiste.
107 Berthou, constructeur.
108 Rennes, mécanicien.
109 Dorémieux, métallurgiste.
110 Jolly, constructeur.
111 Perret, métallurgiste.
112 Glandard, constructeur.
113 Pradel, constructeur.
114 Brigout, constructeur.
115 Chapron, constructeur.
116 Réa, mécanicien.
117 Denis, chimiste.

2° CERTIFICATS

1 Jouslin, constructeur.
2 Royer, constructeur.
3 Deniaud, mécanicien.
4 Younès, constructeur.
5 Bruel, constructeur.
6 Thelliez, métallurgiste.
7 Jullien, constructeur.
8 Sussfeld, constructeur.
9 Bénac, métallurgiste.
10 Pasewski, mécanicien.
11 Guiard, constructeur.
12 Chamfrault, mécanicien.
13 Heliodore, constructeur.
14 Jouandon, mécanicien.
15 Besombes, constructeur.
16 Limouzin, métallurgiste.
17 Grugnet, mécanicien.
18 Rouillet, mécanicien.
19 Borel, constructeur.
20 Sebe, constructeur.
21 Bloch (René), constructeur.
22 Da Cunha, constructeur.
23 Zivy, constructeur.
24 Bloch (Auguste), constructeur.
25 Prouteau, constructeur.
26 Marcelof, constructeur.
27 Munier, métallurgiste.
28 Hirsch, constructeur.
29 Mollet, constructeur.
30 Gillet, mécanicien.
31 Coutzaguélis, constructeur.
32 Djoukanovitch, constructeur.
33 Douckel, constructeur.
34 Dumont (Pierre), mécanicien.
35 Herve, constructeur.
36 Kesseler, constructeur.
37 Japy, constructeur.

Anciens élèves admis au concours de 1891.

1° DIPLÔMES

Allioli, constructeur.
Arraou, constructeur.
Aubry, mécanicien.
Capoduro, constructeur.

Deydier, constructeur.
Ernault, mécanicien.
Harleux, constructeur.
Latouche-Bourel, constructeur.
Le Goaster (Charles), constructeur.
Lucas, constructeur.
Papadakis, constructeur.

2° CERTIFICATS

Bernard (Fernand), constructeur.
Biseau, constructeur.
Grosset, mécanicien.

ÉCOLE NATIONALE D'OUVRIERS ET DE CONTRE-MAITRES DE CLUNY (SAONE-ET-LOIRE)

Concours pour un emploi de professeur de mathématiques.

Un concours sera ouvert à Paris, dans la première quinzaine d'octobre prochain, pour un emploi de professeur de mathématiques à l'école nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny.

Les candidats doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins ou quarante ans au plus, à la date du concours, à moins qu'ils ne soient déjà attachés à l'enseignement dans les écoles d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge pourra être reculée. Cette limite pourra, au contraire, être abaissée pour les candidats qui justifieraient de grades universitaires ou de certificats délivrés par l'école polytechnique, l'école centrale des arts et manufactures, les écoles des mines et des ponts et chaussées.

Les épreuves, dont l'une consistera en une leçon faite au tableau après deux heures de préparation, porteront sur les matières contenues dans les programmes des cours de sciences mathématiques, de cinématique et de géométrie descriptive professés dans les écoles d'arts et métiers.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministre du commerce avant le 1er octobre et accompagnées :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat, et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence et dûment légalisé;

3° D'une note faisant connaître les antécédents du candidat et les études auxquelles il s'est livré;

4° De l'acte constatant qu'il a satisfait à la loi sur le recrutement;

5° Des états de service, diplômes, certificats, etc., qui auraient pu lui être délivrés, ou des copies de ces pièces dûment certifiées.

Des exemplaires du présent avis et des différents programmes qui le complètent sont tenus à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du personnel et de l'enseignement technique).

Le traitement minimum attaché aux fonctions de professeur de mathématiques est de 3,000 fr., et le maximum de 4,000 fr.

Concours pour un emploi de chef des ateliers de l'école nationale d'ouvriers et contremaîtres de Cluny et pour un emploi de chef d'atelier dans une école nationale d'arts et métiers.

Un concours sera ouvert à Paris, dans la première quinzaine d'octobre prochain, pour un emploi de chef des ateliers à l'école nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny et pour un emploi de chef d'atelier d'ajustage dans une école nationale d'arts et métiers.

Les candidats doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins et trente-cinq ans au plus, à la date du concours, à moins qu'ils ne soient déjà sous-chefs d'atelier dans les écoles d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge pourra être reculée.

Les candidats n'appartenant pas aux écoles devront avoir été employés comme chefs ou sous-chefs, pendant deux ans au moins, dans de grands ateliers d'ajustage, et fournir les renseignements nécessaires à la constatation de la part qu'ils auront prise aux principaux travaux exécutés dans ces ateliers.

Les épreuves porteront sur les matières contenues dans les programmes des cours de géométrie descriptive, de cinématique, de mécanique industrielle et de technologie, professés dans les écoles d'arts et métiers, ainsi que sur la description et le mode d'emploi des divers outils à mains et des principales machines-outils servant aux travaux d'ajustage. Les candidats auront en outre à exécuter un projet de construction de machine étudiée spécialement au point de vue des facilités d'exécution et de montage des pièces composant cette machine, et de la réduction du prix de revient.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministre du commerce avant le 1er octobre et accompagnées :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence et dûment légalisé;

3° D'une note faisant connaître les antécédents du candidat et les études auxquelles il s'est livré;

4° De l'acte constatant qu'il a satisfait à la loi de recrutement;

5° Des états de service, diplômes, certificats, etc., qui auraient pu lui être délivrés, ou des copies de ces pièces dûment certifiées.

Des exemplaires du présent avis et des différents programmes qui le complètent sont tenus à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du personnel et de l'enseignement technique).

Le traitement minimum attaché aux fonctions de chef des ateliers de l'école de Cluny est de 4,000 fr., et le maximum de 5,000 fr.; celui de chef d'atelier dans les écoles d'arts et métiers est de 3,500 fr. au minimum et de 4,500 fr. au maximum.

AVIS COMMERCIAUX

N° 381. — 21 août 1891.

CHAMBRES DE COMMERCE FRANÇAISES A L'ÉTRANGER

Rome.

Liste des membres de la chambre. — Le *Moniteur officiel du commerce* du 20 août publie la liste des membres de la chambre de commerce française récemment instituée à Rome.

Assomption.

Constitution d'un comité consultatif du commerce français à l'Assomption du Paraguay. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies vient d'être avisé de la constitution, à l'Assomption, d'un comité consultatif du commerce français. Voici les statuts arrêtés par ce comité.

I. — Il est institué près le consulat de France à l'Assomption un comité consultatif du commerce, dans le but d'établir un service régulier de renseignements destiné à éclairer nos exportateurs sur les ressources du Paraguay et à développer les rapports économiques entre la France et cette république.

II. — Sont nommés membres dudit comité : MM. Aubry, Bernier, Boussiron, Caron, Cirès, de Baillet, Debordeaux, Denrée, Duvivier, Even, Gosset, Hocquart, Jacquet, Labattut, Lapierre, Magny, Martin, Mendiondou, Morvieille, Noyau, Perret, Picard, Rabery, Regnault, Reichhoffert, Tenaillon et Valentin.

III. — Le comité nommera :

1° Un président;
2° Un vice-président;
3° Un secrétaire-rédacteur;
4° Des membres nouveaux, lorsqu'un négociant français résidant au Paraguay paraîtrait particulièrement apte à rendre des services à la cause ci-dessus indiquée.

Toute nomination devra être approuvée par le consul de France.

IV. — Chaque membre, à tour de rôle, sera désigné, pendant quinze jours par an, pour fournir au consulat les renseignements commerciaux dont ce dernier aurait besoin.

Le comité se réunira une fois par mois pour arrêter le texte d'un bulletin mensuel du commerce qui devra, en principe, contenir :

a. Un bulletin financier.
b. Un bulletin d'exportation.
c. Un bulletin d'importation.
d. Une revue économique.
e. Indication des nécessités et des desiderata de la place.
f. Affaires en adjudication ou entreprises à créer.
g. Renseignements généraux.

Le consulat fera parvenir ce bulletin au ministère des affaires étrangères; aux ministères du commerce et des travaux publics; aux légations de France à Buenos-Ayres, Montevideo et Rio-Janeiro et au consulat général à la Paz, en Bolivie.

Délibéré et adopté le 27 mai 1891.

Au consulat de France à l'Assomption du Paraguay. — (*Suivent les signatures.*)

INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

Paraguay.

Etablissements industriels à fonder au Paraguay. — Les journaux, écrit le consul de France à l'Assomption, signalent que les rigueurs du dernier hiver ont, en grande partie, ruiné les plantations d'orangers dans le sud de la France et même en Algérie. Nos fabricants d'essences et de parfums pourraient trouver, au moins provisoirement, en ce pays, à très bon marché, d'immenses quantités de feuilles et de fleurs.

Le Paraguay a envoyé l'année dernière à Buenos-Ayres environ 35,000,000 d'oranges. Les prix de vente sont trop bas pour permettre l'exportation de fruits provenant d'arbres situés à plus d'une lieue du Rio-Paravey. Les récoltes des immenses forêts d'orangers plantées pendant les dictatures de Francia et des deux Lopez pourrissent sur place sans utilité pour personne.

En établissant des distilleries, nos compatriotes pourraient réaliser des bénéfices d'autant plus considérables que l'industrie est très protégée au Paraguay.

Je saisis cette occasion de signaler, dans le même ordre d'idées, les avantages que présenterait l'établissement d'une grande fabrique de curaçao.

ADJUDICATIONS

Possessions anglaises d'Europe. — Chypre.

Pêcheries d'éponges de Chypre. — Le gouvernement de Chypre sera prêt à recevoir des offres pour affermer la pêcherie d'éponges de l'île pour une période ne dépassant pas en tout dix ans.

On trouve des éponges dans toutes les parties de la côte et la récolte annuelle a été estimée à pas moins de 20,000 ocques, l'ocque étant égale à 2 4/5 de livre avoir-du-poids.

Des appareils *trawling* et grattants ne seront pas autorisés et le concessionnaire devra donner une sécurité suffisante pour l'exécution convenable des conditions du privilège ou de la concession.

Les offres devront être adressées au secrétaire en chef du gouvernement de Chypre et devront être envoyées au plus tard le 1er octobre prochain.

L'offre devra spécifier l'étendue de côte pour laquelle la concession est demandée, le nombre d'années pour lequel on voudrait obtenir le privilège, le montant de la somme offerte et la manière de pêcher qu'on se propose d'adopter.

De plus amples informations peuvent être obtenues en s'adressant au secrétaire en chef.

Par ordre de S. Exc. le haut commissaire : (signé) A.-F.-G. Law, secrétaire en chef intérimaire du gouvernement.

Trôodos, 6 juillet 1891. — (*Communication du chancelier du consulat de France, à Larnaca.*)

SÉNAT

MM. les sénateurs sont informés que les obsèques de M. Testelin, sénateur, auront lieu le lundi 24 août courant, à une heure précise.

On se réunira à la maison mortuaire, rue des Vosges, 12, pour se rendre au cimetière du Père-Lachaise, où le corps sera inciné.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Samedi 22 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Juill. 91	3 %	95f50 55	en liq..						
			fin ct...	95 45	95 50	95 42½	95 50	95 42½	95 42½
			Pe fin c.		d1f	95 [illegible]0	95 52½ d50		
			Pe fin c.	95 35	95 65 d25				
			Pe fin p.		95 70 d1f	95 90	95 95 d50		
			Pe fin p.	96 ..	96 10 d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %	91f	fin ct...					91 ..	
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés	93f90 95 94f 93f95	en liq..						
			fin ct...	93 95	93 95	93 92½	93 95	93 95	93 92½
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.	93 97½	94 .. d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)	96f50 55	en liq..						
			fin ct...	96 35			96 40	96 20	
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Août 91	4 ½ % 1883	105f15 10 05 15	en liq..						
			fin ct...	105 20	105 27½	105 20	105 25	105 15	
			Pe fin c.				d50		
			Pe fin c.						
			Pe fin p.				d50		
			Pe fin p.						
Août 86	Promesses d'inscript. 4½ % 1883	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4 % éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
Juill. 91	Bons de liq. 5 %, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), nos 221,501 à 273,500	506	en liq..						
			fin ct...					506 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3 %, r. 500 fr., t.p.	547 548 50	fin ct...					546 50	
Août 91	d° 1865, 4 %, r. 500 fr., t.p.	527 50	fin ct...					535 ..	
Juill. 91	d° 1869, 3 %, r. 400 fr., t.p.	414 415 414 50 416	fin ct...					415 ..	
Juill. 91	d° 1871, 3 %, r. 400 fr., t.p.	410 409 50 408	fin ct...					408 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	104 75						105 ..	
...	d° d° séries sort. (unit.)								
...	d° d° d° (sér. ent.)		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4 %, r. 500 fr., t.p.	529 50 528 50 528	fin ct...					529 50	
d°	d° 1876, 4 %, r. 500 fr., t.p.	528	fin ct...					530 ..	
			en liq..						
Mars 91	d° 1886, 3 %, r. 400 fr., t.p.	416 50	fin ct...					416 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100f	105 50 106 50						106 50	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	402 401 75	fin ct...					402 ..	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	102 50 103	fin ct...					103 75	
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3 %, r. 400 fr., tout payé	401	en liq..						
			fin ct...					401 ..	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.)	500	en liq..						
			fin ct...					500 ..	
			Pe fin c.						
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.)	547 50	en liq..						
			au 31..					545 ..	
Juin 91.	Banque de France (nominatives)	4495 4500	en liq..						
			fin ct...					4500 ..	
			Pe fin c.		d40		d50		
			Pe fin p.		d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23)	450	en liq..						
			au 31..	450 ..				450 ..	448 75
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 38)	765 770	en liq..						
			au 31.	762 50			763 75	760 ..	760 ..
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d10		
			Pe au 30		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9)		en liq..						
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26)	450	en liq..						
			au 31..					452 50	
			Pe au 31						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 10)	357 50	en liq..						
			au 31..						
			Pe au 31						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	267 50	en liq..						
			au 31..	268 75				265 ..	267 50
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	553 75 555	en liq..						
			au 31..	555 ..	556 25	555 ..	555 ..	555 ..	555 ..
			Pe au 31		d10		560 .. d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)		au 31..						
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.)	425	en liq..						
			au 31..						
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)		en liq..						
			au 31..						
Août 91	Banque hypot. de Frce, r. 1000f, t.p.	517 50	fin ct...					517 50	
Mars 91	d° 3 %, 1881, r. 500 fr., t.p.	426	fin ct...					429 75	
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. } en représon d'ann. dues par l'État		en liq..						
		151	fin ct...					151 ..	
Juin 91.	d° 5 %, r. 500 f. } dues par l'État	526 527 529	au 31..					527 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5 %, 79.		
d° de la Dordogne, 3 %, 87, r. 500 f.		
d° de la Hte-Marne, 4 %, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4 %, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4 %, remb. 100 fr.	114 25	
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500 f.		
Béziers (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3 %, r. 100 fr.	110 ..	
d° 1881, 4 %, r. 500 f.		
Caen (ville de), 4 %, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5 %, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3 %, r. 100 fr.	115 ..	
d° 1863, 3 %, r. 100 fr.	145 ..	
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.	517 50	
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.		
Lyon (ville de), 1880, 3 %, r. 100 fr.	100 ..	99 50
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.		
Roubaix (ville), 4 %, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4 %, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	47 ..	
Tourcoing (ville), 4 %, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.	130 ..	
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).	2150..	
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.		
Midi, d° act. de jouiss	685 .	
Nord, d° act. de jouiss.	1390..	
Orléans, d° act. de jouiss.	1090..	
Ouest, d° act. de jouiss.	565 ..	
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	445 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f, t.p.		
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	540 ..	
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	580 ..	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	500 ..	
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	260 ..	
d° du département du Nord	10 ..	
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier		
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	539 75	
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.		
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.		
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 48).	249 ..	248 25
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1460..	
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.	255 ..	
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 14).	5500..	
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).	378 75	
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).		
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p	1355.	
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).		
d° act. de jouiss.		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé		
2e série, act. 500 fr., t.p.		
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.		
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.	1790..	
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	755 ..	
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2550..	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.	862 50	
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.		
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1250..	

JOUISSANCE	Samedi 22 Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme
Juill. 91	Crédit Foncier de France. Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1250 1253 75	en liq.. fin ct... Pe fin c. Pe fin c. Pe fin p. Pe fin p.	... 1252 50 ... ... 1262 50	... ... d40 d10 d40 1265 .. d10		... 1251 25 d20 d5f d20 d5f	1252 50	1252 50
	Obligations :								
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.								
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	525						525 ..	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	106						106 ..	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	605							
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f	120						121 50	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	517 517 25						519 75	
d°	commun^les, 3%, remb. 500 f.	507 50						507 50	
d°	d° 5es, r. 100 f.	102						102 ..	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	519 518 517 516 515 25.	fin ct...					515 ..	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	395	en liq..					395 ..	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	480 479	fin ct...					480 ..	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	480 479 478	fin ct...					477 ..	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	475	fin ct...					475 .	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	420 50	fin ct...					420 50	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	473 50 474 473 50 472 50	fin ct...					470 2.	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	66f 65f 50	fin ct...					62 ..	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	49f 50	fin ct...					48 ..	
...	d° d° (nomin.).		fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	585	en liq.. au 31..					585 ..	
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseill^se), a. 500 f., 250 p.		en liq.. au 31..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	815 817 50	en liq.. au 31.. P° au 31	... 817 50 ...	... 817 50 d10	... 815 ...	... 817 50 d5f	810 ..	815 ..
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	332 50 330	en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15	... 330	... ... d10 d10		... ... d5f d5f	330 ..	332 50
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq.. au 31..						375 ..
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).	330 328 75	en liq.. au 31.. Pe au 31		... ... d10		... ... d5f	330 ..	
Avril 91	Société gén. develop^t du Comm^ce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	482 50	en liq.. au 31 P° au 31		... ... d10		... ... d5f	482 50	
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq.. au 31..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..		en liq.. au 31 P° au 31		... ... d10		... ... d5f		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq.. au 31..						
....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..	402 50	en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 31	... 410	... ... d5f d10		... ... d5f d5f		
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq.. au 31..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).	315 317 50	en liq.. au 31.. P° au 31		... ... d10		... ... d5f	315 ..	
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq.. au 31..						
Juil. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14).	20f..	en liq.. au 31.. P° au 31		... ... d10		... ... d5f		
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...		en liq.. au 31..		... d10		... d5f		
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	477 50 478 75 480	au 31..					480 ..	
Août 91	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	389 50 75 390	au 31					390 ..	
Août 91	Société Immob. Marseillaise. act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 26)....		en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15		... ... d10 d10		... ... d5f d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolong^ts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.	695 690	en liq.. fin ct..					690 ..	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'État), ex-coupon 30.......	615	en liq.. fin ct..					617 50	
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	905 902 50 901 25 905..	en liq.. fin ct..					902 50	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1485	en liq.. fin ct.. P° fin c.	... 1485	... ... d20		... ... d10	1483 75	
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)	1292 50 1291 25	en liq.. fin ct.. P° fin c.		... ... d20		... ... d10	1292 50	
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........	1832 50	en liq.. fin ct.. P° fin c. P° fin p.	... 1837 50	... ... d20 d20		... ... d10 d10	1830 ..	1845 ..
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1535 1530 1535	en liq.. fin ct.. P° fin c.		... ... d20		... ... d10	1550 ..	
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1078 75 1080	en liq.. fin ct..					1078 75	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'Etat ou de Dép^ts)	530	en liq.. fin ct.. P° fin c.		... ... d10		... ... d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	515	en liq.. au 31.. P° au 31		... ... d10		... ... d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	545	en liq.. au 31.. P° au 31		... ... d10		... ... d5f	545 ..	
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).				d10		d5f		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)	517 50	en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15		... ... d10 d20		... ... d5f d20	447 50	450 ..
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		au 31..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 10)	570	en liq.. au 31.. P° au 31		... ... d10		... ... d5f	570 ..	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	140 ..	135 ..
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	145 ..	135 ..
Anciens Etablissem^ts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)...		
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	.35 ..	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	560 ..	
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.	615 ..	
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	370 .	365 ..
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1067 50	1060 .
Cie Havraise pénins^re, a. 500 f., t.p.	695 ..	693 75
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	365 ..	360 ..
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	111 ..	110 50
Voitures à Paris, actions de jouiss.	211 25	
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 20).	430 ..	
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	215 ..	206 ..
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1110 .	1100..
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2080 .	2060..
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).	221 25	
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4)..	1435..	
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	215 ..	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	560 ..	
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	560 ..	560 ..
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	266 25	
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).	715 ..	
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	1365.	1350 .
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	520 ..	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............	1725..	
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	235 ..	
d° parts bénéficiaires.......	230 ..	225 ..
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....	25 ..	
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	199 50	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	428	
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	342 50	341 25
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...		
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.	377 50	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..	425 ..	
d° d° de 1887 à 1985..		
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	415 ..	
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	416 ..	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	410 ..	407 ..
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	648 ..	647 50
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	443 ..	442 ..
d° nouvelles d°	448 50	
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	438 ..	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chem^ns de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne. Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'Etat).....		
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	410 ..	
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)	410 ..	
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	410 ..	
Grande Ceinture de Paris. r. 500 fr.	460 ..	
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......		
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	448 ..	
Besseges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).		
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	446 ..	444 ..
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	443 ..	440 ..
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	444 ..	440 ..
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr	636 ..	
d° 52-55. 3%, r. 500f (int. gar.).	445 ..	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	446	445 ..
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	450 50	449 50
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	624 ..	
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).		

Jouissance	Samedi 22 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1450 1447 50	en liq..					1455 ..	1453 75
			au 31	1450 ..					
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1175 1178 75	en liq..					1175 ..	
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)	560	en liq..					556 25	555 ..
			au 31..	555					
			Pe au 31				d5f		
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	650 651 25 652 50 650	en liq..					655 ..	
			au 31..						
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1050 1045	en liq..					1045 ..	1040 ..
			au 31..	1043 7.					
			Pe au 31		d10		d20		
			Pe au 15		d10		d10		
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16)	492 50	en liq..					490 ..	
			au 31..						
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des) act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	703 75 700 705	en liq..					705 ..	
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1).	367 50 365	en liq..					365 .	
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p (ex-coupon 24)	2995 3000	en liq..					2970 ..	
			au 31..						
			Pe au 31		d..		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p (ex-coup. 10), en liquid.	28f 29f 30f	en liq					30 ..	31 2.
			au 31..	28 75			30 ..		
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p		en liq..						
			au 31..						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 12), en liq.		en liq..					52 ..	
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 15), en liquid.	25f 25f25 56 75..	en liq..					25 ..	25 ..
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, action 500 fr., t.p. (ex-coup. 65.	2795 2800 2805	en liq..					2795 ..	2800 .
			au 31	2791 25	2816 25	2791 2.	2805 ..		
			Pe au 31		d40	2800 ..	2810 .. d20		
			Pe au 31	2800 .	2812 50 d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f t.p. (ex-coup. 44)	805 807 50	en liq.					800 ..	
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27)	305 307 50	en liq..					305 .	
			au 31..						
d°	d° Parts de fondateurs (ex coupon 27).........	1155 1156 25 1160	en liq..					1155 ..	
			au 31						
			Pe au 31		d10		d5f		
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f	143	au 31..						
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt de 15% attrib. au Gouv. Egyptien (ex-coupon 12).	1975 1980	en liq..					1980 ..	1981 25
			au 31	1980 .					
			Pe au 31		d10		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 13)		en liq..						
			au 31..						
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act 500 fr., tout payé (ex-coup. 7)		en liq..					495 ..	
			au 31.						
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d10		
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9)	112	en liq..					110 ..	
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr. t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9)	410 407 50	en liq.					411 25	412 50
			au 31..	412 50			415 ..		
			Pe au 31		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
			en liq..						
Juill. 91	Angleterre, 2¾ % (n.c. fixe 25f20).	C. 500f	au 31..					96 95	
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.......	C. 1000	en liq..						
			au 31..						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	Gr. c.	au 31..						
			Pe au 31		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	325	en liq .					321 25	
...	d° d° c. de 5 obl..		au 31..		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.		Pe au 31						
Mai 91.	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		en liq..					79 30	
			au 31..						
...	d° d° 1000 fl. d°		Pe au 31		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f10 ...C. 10000.	en liq..					97 ..	
			au 31..						
...	d° d° 1000 fl. d°	96f50	Pe au 31		d50		d25	96 80	
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 31..						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	Pe au 31		d..		d..		
Mai 91.	d° 3%, 1873		au 31..						
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 31.						
...	d° d° c. de 500 f		en liq..						
Mai 91	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..						
...	d° d° c. de 1000 f.	102 50 C. 100f	en liq..						
...	d° d° c. de 500 f.		au 31..						
Août 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	Pe au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
			en liq..						
Juin 91	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £.		au 31..						
...	d° d° 500 £.	..f	Pe au 31		d50		d25		
...	d° d° 100 £								
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £		en liq..					75 ..	
...	d° d° 500 £.		au 31..		d..		d25	75 ..	
...	d° d° 100 £.	71f 70f75	Pe au 31		d50			75 ..	
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £		en liq..						
...	d° d° 500 £.		au 31..	71					
...	d° d° 100 £.	..f	Pe au 31		d50		d25	71 ..	
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé...	98f75	en liq..		d10		d5f	98 75	
			au 31..						

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	441 .	440 ..
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......		
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	447 50	445 ..
d° 3% nouveau, r. 500f d°		
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	450 50	450 ..
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	445 .	
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.)	445 .	443 ..
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.	447 ..	
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..		
d° 3%, rembours. 500 fr.....	447 .	446 50
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	453 .	451 50
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr	445 ..	443 ..
Orsay, 55, 4% r. 500f (gar. par Orl.)		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f :		
1re émission, de 1 à 63,000.....		
2e émission, de 63,001 à 108,312		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr		
Intérêt garanti par l'Etat. Ouest, 3%, rembours. 500 fr..	446	
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	452 ..	450 ..
Ouest. 1852-54, 5%, r. 1250 fr		
Ouest. 1853, 5%, remb. 1250 fr		
Ouest, 1855, 5%, remb 1250 fr		
Ouest. 1855. 4%, remb. 500 fr		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat) obl. 3%, r. 500 f., libérées	418 75	
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	500 ..	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr	400 ..	
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.)	432 .	
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p	145 50	145 ..
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.	411 75	410 25
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	405 75	
Venezueliens (Cie Françse de chem de fer). 5%, rembours. 500 fr...		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr	275 ..	270 ..
d° d° 5%, r. 500 fr	350 ..	345 ..
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr	372 ..	370 ..
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr.	53	
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f	483 50	
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.	450 ..	
d° d° 5%, r. 500 f		
d° d° 4%, r. 500 f	505 ..	
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f		
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f.	500 ..	
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f	301	
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr	507 50	
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr	525 ..	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	530 ..	526 50
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr		
d° d° 5%, r. 500 fr	515 .	
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	515 .	
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....	357 50	
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	314 ..	
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	469 .	461 ..
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	447 50	
P. Morelli et Cie, 1878. 6%, r. 500 fr.	400 .	
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	512 50	511 25
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr...,		
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	504 ..	
Voitures à Paris, 4%, remb 500 fr		
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	496	
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	381	383 ..
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.		
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.	482 50	
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f	495 ..	
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	630 .	
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 .	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4%, remb. 500 fr.......		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p		
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.)	21 .	
d° d° 3%, remb. 500 fr...	16 50	
d° d° 4%, remb. 500 fr...	17 ..	16 25
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série)	21 .	20 50
d° d° (2e série)	20 .	19 50
d° d° (3e série)	77 50	
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	82 .	
d° d° depuis la répart.		
d° d° 322f50 payés...		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89)	71 25	
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	616	
d° 3%, rembours. 500 fr........	450 50	
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	444 50	444 ..
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	94 ..	

(Supplément.)

Jouissance	Samedi 22 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Egypte. Oblig. Daïra Sanieh 4% (décr. des 6 juin et 5 juill. 1890)	492 75 492 50	en liq. au 31 P° au 31	488 75	d10		490 d5f	492 50	
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig. 4%, rembours. 500 fr. (Décret 18 nov. 76 et loi 17 juill. 80.)	490	en liq. au 31 P° au 31	487 50	d10 488 75 d10	487 50	487 50 d5f	490 50	488 75
Avril 91	Egypte. Dette privil. conv. à 3½% (décrets des 6 et 7 juin 1890)	465 465 50 466	en liq. au 31 P° au 31	463 75	d10		d5f	466	463 75
Juin 91	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878		en liq. au 31					517 50	
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f (nég. ch. fixe 25f) d° 5000f		en liq. au 31 P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f). Coup. de 4 et 8 pes. de rente	72f 75	en liq. au 31	71 75	72 20 d50	72 12½	72 72 50 d25	72 75	71 75
...	Coup. de 40 —	72f 72f 40	P° au 31		d50		d25	72 25	
...	Coup. de 80 —	72f 72f 50 60	P° au 15		d50		d25	72 50	
...	Coup. de 160 —	72f 72f 20 25	P° au 30					72	
...	Coup. de 240 —	72f 72f 10 25						71 90	
...	Coup. de 480 —	71f 60 72f						71 90	
...	Coup. de 960 —	72f						71 90	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f)		en liq. au 31					71 25	
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba. 6%, 1886, garantis	493 75	en liq. au 31					497 50	
d°	d° d° 1890, garantis	458	en liq. au 31 P° au 31		d10 d10		d5f d5f	460	
Juin 91	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f. 5f)		en liq. au 31						
Juill. 91	d° Consolidés 4%		au 31						
Juin 91	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89.		en liq. au 31 P° au 31		d10 d10 d10		d25 d25 d25		
...	Oblig. et coupons prescrits au bout de 20 ans de l'éch. Titre de 617f		en liq.						
...	— de 2468f		au 31						
...	— de 6170f							410	
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	415 413 75 412 50 Gr. c.	en liq. au 31					410	
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	410 Gr. c.	en liq. au 31					325	
d°	d° 87, 4%, r. 500 f d° d° c. 2500 f.	330							
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		en liq. au 31		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe 2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	93f 50	en liq. au 31	89 65				93	89 65
	d° 500 fl.	92f 25	P° au 31		d50		d25	92 50	
...	d° 1000 fl.	89f 70 75 80 90	P° au 15		d50		d25	89 75	
Août 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch.fi. 2f50)	101 20	en liq. au 31 P° au 31		d50		d..		
...	Cap. des titres amort. prescr. après 20 ans. Obl. 100 fl. / — 500 fl.		au 31						
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég.ch.fixe 2f50)		en liq. au 31	90 40			90 60	90 40	90 57½
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.	90f 50 55 60	P° au 31		d1f	90 55	90 60 d50		
...	d° coup. 500 fr.		P° au 31	90 72½	90 75 d25		91 .. d50	91	
...	d° coup. 100 et 200 fr.		P° au 15		d1f				
...	d° coup. 50 fr.		P° au 15		91 25 d25				
	d° c. au-dessous de 50 fr.		au 31						
Avril 91	d° 3%		en liq. au 31					318	
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f	316 50	en liq. au 31						
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég.ch.fi. 25f20). coup. de 504 f. (20 £)		au 31						
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £)		au 31						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 31						
d°	d° obl. 5% d°		en liq.						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch. fixe 25f25), coup. de 20 £	40f 85 41f 41f 10 25	au 31	41 10			41 40	40 75	40 95
...	d° coup. de 50 £		P° au 31		41 80 d50		d25	41 50	
...	d° coup. de 100 £	41f 40 50 60	P° au 15		d50		d1f		
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. N°s 1 à 390000 et 500001 à 929987. (C. 500 f / C. 5 obl. / C. 10 ob)	310 311 25 315 317 50	en liq. au 31 au 31					312 50	
...			en liq. au 31					102	
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%		P° au 31						
Juill. 91	d° 1890, 4%	85f	en liq.						
...	Russie, 1850, 4½% (n.ch.fi. 25f50). Oblig. de 100 £.		au 31					97 90	
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	97f 90 95 98f	au 31						
...	Grosses coupures	..f							
Juill. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort), n.c.fi. 4f. Obl. de 100 r	..f	en liq. au 31					67	
	d° de 1000 r.	..f	P° au 31		d50		d25		
Mai 91	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort), n.c.fi. 4f. Obl. de 100 r.	68f 50	en liq. au 31	67 65	67 80	67 65	67 75	68 75	68
	d° de 1000 r.	67f 80	P° au 31		d50		d25	67 90	
...			en liq. au 31					96 80	
Mai 91	d° 1880, 4%, remb. au pair.	96f 90 80 97f	P° au 31		d50		d25		
...	Grosses coupures	97f 50	au 31						
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort		en liq.					104 40	
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change fixe 4f), coup. de 125 r.	105	au 31					104 60	
	coup. de 500 r.	105						104 6.	
...	coup. de 1000 r.	105 75 25							
...	coup. de 10000 r.		en liq.					98 50	
Juin 91	d° 1889, 4% (or)	98f 75 90 99f	au 31 en liq.					98 50	
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	98f 25 35 50	au 31 en liq.						
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f		au 31					96 90	
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p., Obl. 500 f.	97f 10 20 40 50 75 40	en liq. au 31	96 25			96 30	97 60	96 05
	d° 2500 f.	97f 50 75	P° au 31		d50		d25	96 25	
...	d° 5000 f.	96f 20 25 30 50 70 60						96 20	
...	d° 12500 f	96f 20 25 30 40	en liq.						
Juill. 91	d° d° 3e série	97f 25	au 31 en liq.					97 25	
Mai 91	d° Intér. cons., 4¼%, 1re ém. 1890 (n.ch.fi. 4f) C. 100 r.	69f	au 31		d50		d25	70	
	C. 500 r	69 85 50 69f	au 31					70	
	C, 1000 r.	69f	au 31						
Juin 91	d° 3%, obl. ch. de fer Transcaucasien, remb. au pair	..f	en liq. au 31					81 40	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½%, 53 (n.ch.fi. 25f20)		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Oblgi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.)	325	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.)	78 75	78
d° 1000 fl. d°	78 75	78 10
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.	370	
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	102	100
Congo (État indép. du), Lots 1888	55 50	52 50
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f	105	100
Danemark, 3½% (nég.ch.fixe 1f40)		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fi. 2f10)		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.		
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	102	100
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%		
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.	99 50	
d° 1866, 5%		
Gouv. de Québec. 80, 4½%, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fi. 25f20)	120 75	
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50)		
d° d° (105 f.)		
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f.p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.		
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.		
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	646 25	
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t.p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	193 75	
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	618 75	
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	357 50	353 50
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	342 25	340
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.). 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	429	
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486.		
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale.		
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000.	415	413
Beïra-Alta, 3%	115 50	114
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	235	230
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.)	205	202 50
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	304	302
d° (Série X)	307	306
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque	392	390
d° (2e série), 2e hypothèque.	370	
d° (3e série), 3e hypothèque.		
d° (4e série), 4e hypothèque.		
d° (5e série), 5e hypothèque.	312 50	
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	355	354 50
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.		
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	358 75	
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	336	334
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.		
Ouest de l'Espagne, 4%	206	205
Portugais, 3%	225	220
d° 3%, r. de 1891 à 1982	215	209
d° 4%	248 75	248
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	370	367 50
d° 2e hypothèque.	352 50	
d° 3e hypothèque.	342	
Cordoue à Séville, 3%		
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.	368	367 75
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	298 75	296 25
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f, t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.		
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.		
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	440	
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f. t.p.		

(*Supplément.*)

Jouissance	Samedi 22 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	444	au 31..					442 50	
			en liq..						
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr..	91f	au 31..					90 ..	
			en liq..						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 31..						
...	d° d° Ob. 50 £.		Pe au 31		d1f		d25		
...	d° d° Ob. 100 £.		Pe au 15		d50		d25		
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq..						
	(nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.		au 31..						
...	d° d° Ob. 100 £.		Pe au 31		d50		d25		
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq..						
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.		au 31..						
..	d° d° c. 5000f.		Pe au 31		d50		d25		
			en liq..						
Mai 91.	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	90f 25	au 31..					90 25	
			en liq..						
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	23f 40	au 31..						
	d° d° gross. coup.		en liq..					23 .	
d°	d° d° (sér. C).	18f 75	au 31..					18 75	
	d° d° gross. coup.		en liq..						
d°	d° d° (sér. D).	18f 75	au 31..					18 75	
...	d° d° gross. coup.		Pe au 31		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq..						
	Obligations de 500 fr.	422 420	au 31..	421 25				420 .	416 25
...	d° de 2500 fr.	420	Pe au 31		d50		d25		
...	d° de 12500 fr.	420	Pe au 15		d50		d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..						
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	450 452 50	au 31	446 25				449 50	
...	d° d° 2500 f.	447 50 448 75	Pe au 31		d10		d5f		
...	d° d° 12500 f.		Pe au 15		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq..						
	pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	440	au 31..	437 50			436 25	438 75	438 75
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		en liq..						
ex-5e r.	250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		au 31..						
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		Pe au 31		d10		d5f		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)		au 15 .						
Juill. 91	Banque Hellénique de Crédit gé-		en liq .						
	néral, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 21.		au 31..						
Juill. 88	Banque des Pays-Hongrois, act.		en liq..						
ex-1re r.	nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		au 31..						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq..						
	100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p.		au 31.						598 75
	(ex-coupon 14)		Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq..						
	250 fr. payés (ex-coupon 32)..	561 25 562 50	au 31..	560 ..	560	557 50	558 75	555 ..	558 75
			Pe au 31		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq..						
	150 fr. payés (ex-coupon 34)..		au 31..						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq..						
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1075	au 31..	1177 50					1075 ..
			Pe au 31		d10		d5f		
..	Grosses coupures....		Pe au 15		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions		en liq..						
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	476 25	au 31..					477 50	
...	Grosses coupures....		Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq..						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		au 31..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq..						
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		en liq..						
	estamp. « Act. de cap. amortie ».	122 50 120	au 31..	125 ..			126 25	122 .	
	(ex-coupon 14)	124 25 125	Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	430 431 25	au 31..	430 ..			437 50	428 75	427 50
		432 50 437 50	Pe au 31		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes.		en liq..						
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		au 31..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat		en liq..						
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.	605	au 31..	610 .	610	607 50	608 75	610 .	611 25
			Pe au 31		d10		d5f		
	Grosses coupures....		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq..						
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	140 145 150	au 31..	145 ..			150 ..	140 ..	
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).		au 31..	215 ..			217 50	215 ..	216 25
			Pe au 31		d10		d5f		
	Grosses coupures....		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p. : 200000 act. de 1862 ; 100000 a. de 1881 ; 60000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq..						
	de 1889. (ex-coup. 42)........		au 31..	622 50				625 ..	622 50
	Grosses coupures....		Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 59).....	288 75 290	au 31..	287 50	293 75	287 50	292 50	285 ..	287 50
		... 291 25	Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	150 155 160	au 31..	150 ..	155	150 ..	150	140 ..	146 35
			Pe au 31		d10	157 50	160 d5f		
Juin 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 63)......	285 288 75	au 31..	285 ..			290	285 ..	285 ..
		292 50 29[illegible]	Pe au 31				290 d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de		en liq..						
	chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p.		au 31..						
	(ex-coupon 22)		Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq..						
	a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000).	700	au 31..						
	(ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).		Pe au 31		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

Change		Papier long	Papier court
3%	Amsterdam	207 3/8 à 207 5/8..	207 ./. à 207 1/4 et 4%.
4%	Allemagne.	123 1/16 à 123 3/16	123 ./. à 123 1/16 et 4%
4%	Vienne....	211¼.. à 211¾...	211¼.. à 211¾ et 4..%.
5%	Barcelone..	459.... à 461.....	460.... à 462.. et 4..%.
5%	Madrid....	456 ... à 458.....	456.... à 458.. et 4..%.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ...... et 4..%.
5%	St-Pétersb.	253 ... à 254.....	257.... à 259 . et 4..%.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4..%.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½%	Londres...	25 28 . à 25 30...	25 25½ à 25 26½—2½%.
	d° chèque	25 27½ à 25 28½.	25 27½ à 25 28½—......
3%	New-York.	518½.. à 519½...	518½. à 519½..—3..%.
3%	Belgique..	1/32 pte. à 3/32 pte	1/8 pte à 3/16 pte—3..%.
6%	Italie.....	1⅝ pte à 1⅞ pte..	1⅞ pte à 2¼ pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16 pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 4% à 5% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 243 à 248 .. 0/00 pte.
Quadruples espagnols.................... 81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains....... 81 .. à 81 25
Piastres mexicaines...................... 3 97½ à 4 02
Souverains anglais....................... 25 21 à 25 26
Banknotes................................ 25 23 à 25 28
Aigles des Etats-Unis.................... 25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)..................... 24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes.... 20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliém. 40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d° 20 .. à .. ..
Couronnes de Suède....................... 27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾% consol. Midi, 95 7/8 — 1 heure, 95 7/8
Vienne, Métall, ...—Papier, 90 90 — Monnaie, 91 25
Crédit Autrichien... 276 50 \| Chem. de Fer Autrich. 277 ..
Change sur Londres.... Demande, 118 20 — Offre, 118 50
Change sur Paris....... Demande, 46 775 — Offre, 46 875
Lots............... 136 75 \| Napoléon 9 405

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 22 Août 1891

SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
Blanc N° 3...............	36 75 à	
Roux 88° nets............	36 50 à	
Raffinés, bonne sorte....	106 50 à	
— belle sorte.........	107 50 à	
Certificats de sortie....	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	36 875 à 36 75
— Septembre......	.. .. à	36 875 à .. ..
— 4 d'Octobre....		35 75 à 35 875
— 4 premiers.....		36 125 à 36 25
		.. .. à .. ..
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	42 .. à	
Courant du mois..........		39 75 à 39 50
Septembre................		40 .. à 39 75
4 derniers...............		39 25 à .. ..
4 premiers...............		49 .. à 39 75
		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	54 50 à	
Courant..................		54 .. à 54 25
Septembre................		54 25 à 54 75
4 derniers...............		54 50 à 55 ..
4 premiers...............		55 50 à 56 ..
		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts..........	76	
—	.. ..	
Colza en tonnes..........	78	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	86	
—	.. ..	
Courant..................		75 75 à .. ..
Septembre................		75 75 à 76 ..
4 derniers...............		77 .. à .. ..
4 premiers...............		78 50 à .. ..
		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	63 75 à	
Courant..................		63 75 à .. ..
Septembre................		64 50 à .. ..
Septembre-Octobre........		64 75 à 65 ..
4 derniers...............		65 25 à 65 50
4 de Novembre............		66 .. à 66 25
COURS DU MERCREDI 19 Août.		
SUIF DE PLACE *48° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	64 75 à	
SUIF DE PROVINCE *48° 1/2, enfûté, en gare Paris.*	64 .. à ..	

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Samedi, 22 août 1891.

La bourrasque dont le centre était hier sur le Pas de Calais, s'est déplacée lentement vers l'est. Le baromètre descend encore sur presque toute l'Europe et les hauteurs tombent au-dessous de 760m/m excepté au nord de la Scandinavie. La pression se relève au nord de la France et dans l'ouest des Iles-Britanniques. Le vent est assez fort du nord en Irlande; il est modéré sur l'ouest et la mer très houleuse sur nos côtes. Les pluies ont été générales en France et en Allemagne; des orages sont signalés sur le golfe du Lion.

La température est en baisse sur l'ouest du du continent. Ce matin le thermomètre marquait 7° à Uléaborg, 13° à Paris, 14° à Bordeaux, 22° à Rome et 29° à Biskra. On notait 5° au Puy de Dôme et —2 au Pic du Midi.

En France, le temps est à averses et la température va rester un peu basse. — A Paris, hier nombreuses averses, tonnerre à 5 h. soir. — Max. : 18°8; min. : 14°3; à la tour Eiffel, min. : 8°0.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer agitée à Dunkerque, houleuse à Calais ; peu agitée à Boulogne, au Havre et à Cherbourg.

Océan : mer houleuse à Brest ; belle à Lorient.

Méditerranée : mer agitée à Marseille ; agitée à Sicié ; grosse à Nice.

Situation du samedi 22 août 1891 (soir). — La situation ne se modifie pas sensiblement sur l'ouest de l'Europe. — En France, le temps reste à averses.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Du 20 août.

Chaubet (Jean-Marie), md tailleur, boulevard des Italiens, 11. — Liquid. prov., M. Roucher, 1 *bis*, rue Hautefeuille.

Liquidations judiciaires converties en faillites.

Du 20 août.

Société « la Lumière », association ouvrière de monteurs électriciens, rue aux Ours, 16. — Synd. prov., M. Mauger, 99, boulevd Sébastopol.

Spectacles du Dimanche 23 Août.

Opéra. — » h. »/». — Relâche.

Théâtre-Français. — 8 h. 1/2. — *Hernani*, drame en 5 actes, en vers, de Victor Hugo : Mounet-Sully, J.-P. Mounet, Le Bargy, Martel, Joliet, Villain, Falconnier; Mmes A. Dudlay, Amel.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — 8 h. 1/4. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. Lemonnier : Mmes Riquet-Lemonnier, Lévi-Leclerc, Perrot; MM. Gravier, Desjardins, Regnard, Jaeger, Avelot.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le Procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier ; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année. — Caravane Egyptienne.

OPÉRA-COMIQUE, ODÉON, GYMNASE, VAUDEVILLE, VARIÉTÉS, CHATELET, PALAIS-ROYAL, PORTE-SAINT-MARTIN, MENUS-PLAISIRS, NOUVEAUTÉS : clôture annuelle.

N° 146

MARINE

Adjudication à Rochefort, le 3 septembre 1891 : Minium (par transformation).

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Rochefort, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine.

N° 147.

MARINE

Adjudication à Toulon, le 9 septembre 1891 :

500,000 k. de blé froment dur indigène en 5 lots.

200,000 k. de blé froment tendre blanc en 2 lots.

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Toulon, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

RAPPELS D'ADJUDICATIONS

Le samedi 12 septembre 1891, à une heure et demie :

ADJUDICATION, en deux lots, des travaux de serrurerie à exécuter pour : 1° la construction du groupe scolaire rue Saint-Lambert, n° 8 (15e arrondissement); 2° la reconstruction de l'école professionnelle de jeunes filles, rue Ganneron (18e arrondissement).

Le samedi 12 septembre 1891, à une heure et demie :

ADJUDICATION en deux lots des travaux de : 1° terrasse et maçonnerie; 2° serrurerie à exécuter pour la reconstruction de la mairie du 10e arrondissement (1re partie. — Reconstruction de l'aile droite en bordure sur la rue du Château-d'Eau).

Le samedi 12 septembre 1891, à une heure et demie :

ADJUDICATION au rabais, en trois lots, des travaux de terrassements et de maçonnerie d'égout à exécuter : 1° rue Pascal, entre le boulevard Arago et le boulevard Port-Royal; 2° rue Pascal, entre la rue Corvisart et le boulevard Arago; 3° rue des Cordelières.

Le samedi 26 septembre 1891, à une heure et demie :

ADJUDICATION en six lots. — Vente d'arbres d'essences diverses, plantés sur les rives du canal de l'Ourcq.

(Voir le *Journal officiel* des 1er et 8 août 1891.) G

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Situation au 31 juillet 1891.

Actif.

Espèces en caisse et à la Banque	17.805.037 47
Effets et valeurs diverses	333.752.727 65
Trésor public	22.000.000 »
Avances sur dépôts de titres	19.496.605 28
Correspondants	35.437.200 10
Emprunteurs :	
Prêts hypothécaires	1.897.149.095 58
Prêts communaux	1.141.413.256 55
Prêts réalisés avec les fonds provenant des Bons à lots	25.329.519 69
Prêts réalisés avec les fonds du capital social et des réserves	68.008.526 02
Semestres d'annuités échus (y compris le semestre au 31 juillet 1891)	47.819.674 28
Hôtels et mobilier :	
Prix d'estimation des hôtels	12.933.709 25
Frais d'appropriation et mobilier	1.014.203 90
Divers	49.561.621 38
Intérêts acquis, mais non échus	14.135.105 08
Dépenses d'administration	2.434.982 98
Total	3.688.291.265 21

Passif.

Capital social	170.500.000 »
Réserve obligatoire	17.798.709 56
Provision pour l'amortissemt des emprunts	111.405.151 52
Provision pour le risque des prêts	10.000.000 »
Réserves diverses	17.345.059 20
Dépôts en comptes courants et bons de caisse	87.966.752 50
Correspondants	5.725.060 »
Sous-comptoir des entrepreneurs	3.800.945 23
Versements différés :	
Sur prêts hypothécaires	26.148.331 91
Sur prêts communaux	39.208.407 81
Obligations en circulation et Bons à lots :	
Obligations foncières	1.987.416.253 86
Obligations communales	1.009.885.038 54
Bons à lots	25.329.519 69
Obligations à rembourser et intérêts échus à payer	30.165.826 01
Semestres d'annuités payés par anticipation	582.941 50
Divers	43.723.048 03
Intérêts dus, mais non échus	37.125.810 83
Profits et pertes :	
Reliquat de l'exercice 1890	44.006 30
Exercice 1891	14.120.402 12
Total	3.688.291.265 21

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

ADJUDICATION des travaux de renouvellement de ballast entre la Rochelle et le Marouillet. (Ligne de Nantes à Taillebourg.)

Le 16 septembre 1891, à deux heures et demie du soir, au siège de l'administration des chemins de fer de l'Etat, 42, rue de Châteaudun, à Paris.

Montant des travaux .... 55.721 fr. 23

Cautionnement .... 1.850 fr. »

Renseignements au bureau de l'ingénieur en chef de la voie et des bâtiments, boulevard Raspail, 136, à Paris, et au bureau de l'ingénieur des chemins de fer de l'Etat, 89 *ter*, cours National, à Saintes.

Avis essentiel. — Les rabais devront être faits en francs sans fraction. — Les soumissions qui porteront des rabais avec fraction de franc seront rejetées.

Par requête adressée à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 20 août 1891, le nommé Pierre-François-Jules Péguiier, marin, né à Marseillan (Hérault), demande l'autorisation de prendre le nom de Pierre *Bulguerie*, qu'il a toujours porté.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE

L'OUEST-ALGÉRIEN

1, rue de la Tour-des-Dames.

Le conseil d'administration prévient les porteurs d'obligations 3 % 1re, 2e, 3e et 4e séries, que les coupons de ces obligations seront payables comme suit, à partir du 1er septembre 1891, impôts déduits, savoir :

1re série. Coupon n° 29 (du n° 1 à 16.280)	nominatif	7 fr. 20
2e, 3e et 4e séries. Coupon n° 15 (du n° 16.281 à 151.280)	porteur	6 fr. 78

Les obligations 3 % dont les numéros suivent seront remboursables, à partir de la même époque, impôts déduits, savoir :

1re série .... 490 fr. 60
2e, 3e et 4e séries .... 493 fr. 71

1re série.

3.173	4.423	5.122	5.941	9.033	11.471	12.177
3.276	4.570	5.493	6.154	10.209	11.626	14.068
4.306	4.838	5.775	7.149	10.324	12.098	14.556

2e, 3e et 4e séries.

16 530	38.430	61.247	84.949	108.047	131.267
17.124	38 567	62.283	85.475	108.149	131.268
17 775	40 375	62.510	85.488	108.393	132.804
17.778	42.594	62 735	86.032	109.984	133.069
18.708	43.234	63 032	86.177	110.560	133.580
19.266	43.668	63.167	86.450	111.236	134.018
20.782	45.313	64.247	86.901	113.782	134.604
21.538	46.430	65.598	87 597	114.385	134.983
21 662	46.461	65.950	88.273	115.632	135.085
22.599	46.822	66.568	88.284	115.840	135.132
23.103	47.799	67.055	88.412	116.943	135.655
24 814	47.836	67.165	88.945	117.613	135.922
25.216	49.515	67.514	88.957	117.858	137.124
25.225	51.967	67.911	90.829	118.258	141.892
25 413	52.027	68.872	91.510	118.711	142.618
26.417	52.139	69.644	93.477	119.881	143.379
27 502	52.677	70.586	93.812	120.159	143.471
27 647	53.061	70.986	94.130	121.337	144.084
28.067	53.993	73.355	95.231	121.777	147.370
29.315	54.016	74.374	97.204	122.390	147.633
31 331	55.722	74.563	99.911	123.067	148.282
31.585	55 885	75.393	102.003	123.161	148.720
31 591	57 226	77.144	103.368	126.160	149.965
32.798	57.347	77.719	103.745	126.373	150.781
35 258	58.208	77.843	103.889	127.776	151.109
36 462	58.955	78.703	103.910	128.089	151.155
36.481	59.737	79.316	105.106	128.094	
37.377	59 808	80.834	105.249	128.210	
38.029	60.650	81.860	105.974	128.760	
38.394	60.679	82.395	107.558	129.446	

Ces coupons et ces obligations sont payables :

A PARIS, au Crédit Algérien, 15, place Vendôme;
— à la Société Générale, 54, rue de Provence;
— au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens,
— et dans toutes les agences de ces sociétés;

A ALGER, ORAN, CONSTANTINE et SIDI-BEL-ABBÈS, aux succursales de la Compagnie Algérienne;

A ALGER, à la succursale du Crédit Algérien;

A SIDI-BEL-ABBÈS, aux bureaux de l'exploitation du chemin de fer.

ANNUITÉS LÉROUVILLE-SEDAN

Les titres dont les numéros suivent sont sortis au tirage du 14 août et seront remboursables à 499 fr. 60, net d'impôt, à partir du 1er septembre prochain, à la *Banque de Dépôts et de Comptes courants* :

129	3 088	6.847	11.099	12.804
278	3.189	7.655	11.958	13.477
3.043	5.512	8.768		

Le coupon du 1er septembre sera payé à raison de 11 fr. 80, net d'impôt, à partir de cette date, à la *Banque de Dépôts et Comptes courants*, 2, place de l'Opéra.

SOCIÉTÉ AUTRICHIENNE-HONGROISE

PRIVILÉGIÉE

des Chemins de fer de l'État

Le conseil général de la Société a l'honneur d'informer MM. les obligataires que le coupon de 7 fr. 50 échéant le 1er septembre 1891, sur les obligations ancien et nouveau réseau, sera payé, net d'impôt, à Paris, au Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, et à Vienne, au siège social.

Numéros des 6,430 obligations 3 %, ancien réseau, sorties au tirage du 7 août 1891, remboursables, le 1er septembre 1891, à 500 francs par obligation :

75.401	à	75.500
104.401	à	104.500
114.701	à	114.800
116.801	à	116.900
133.201	à	133.300
134.801	à	134.900
144.801	à	144.900
150.201	à	150 300
171.601	à	171.700
178.301	à	178.400
239.701	à	239.800
239.901	à	240.000
255.301	à	255.400
262.301	à	262.400
281.101	à	281.200
284.801	à	284.900
296.601	à	296.695
299 001	à	299.100
321.301	à	321.400
321.601	à	321.700
328.501	à	328.581
342.301	à	342.400
368.901	à	369.000
380.201	à	380 300
392.201	à	392.300
401.201	à	401.300
413.601	à	413.700
456.101	à	456.198
473.201	à	473.300
493.301	à	493.352
496.701	à	496.800
518.955	à	519.000
533.101	à	533 200
540.401	à	540 500
559.401	à	559 500
572.801	à	572.900
587.801	à	587.900
599.801	à	599.840
610.001	à	610 100
625.301	à	625.351
653.401	à	653.500
654.901	à	655.000
669.401	à	669.500
686.101	à	686.200
694.701	à	694 800
702.701	à	702.754
719.701	à	719.800
728.501	à	728.600
764.701	à	764.800
778.101	à	778.200
788.101	à	788.106
799.001	à	799.100
810.501	à	810.600
828.801	à	828.900
837.201	à	837.300
869.501	à	869.600
879.101	à	879.200
929.801	à	929.900
931.401	à	931.500
939.501	à	939.527
941.201	à	941.300
946.901	à	947.000
1.029.701	à	1.029.800
1.030.801	à	1.030.900
1.047.201	à	1.047.280
1.064 501	à	1.064.600
1.079.101	à	1.079.200
1.106.601	à	1.106.700
1.114.401	à	1.114.500

COMPAGNIE PARISIENNE

D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ

Le Conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les actionnaires qu'il leur sera payé, à dater du mardi 6 octobre prochain, une somme de 12 fr. 50 par action de capital, à titre d'acompte sur le dividende de l'exercice 1891.

Cet acompte sera payé tous les jours non fériés, de dix heures à deux heures, au siège de la Compagnie, 6, rue Condorcet.

La somme nette à recevoir, déduction faite des impôts établis par les lois de finances, est fixée ainsi qu'il suit :

1° Action de capital nominative.. 12 fr. »
2° Action de capital au porteur.. 10 fr. 581

Les porteurs de vingt actions, au moins, pourront déposer leurs titres ou leurs coupons, à dater du 7 septembre, en échange d'un mandat de payement à l'échéance du 6 octobre suivant.

Les intérêts ci-dessus indiqués pourront être payés, au siège de la Compagnie, à partir du 7 septembre prochain, sous une retenue calculée au taux d'escompte de la Banque de France (sauf pour les titres grevés d'un usufruit ou inscrits aux noms d'incapables); mais les titres qui auront usé de cette faculté d'escompte ne pourront être présentés au transfert ou à la conversion avant le 6 octobre 1891.

SOCIÉTÉ ANONYME (*en liquidation*) DE

PRODUITS CHIMIQUES

de COMINES et ASNIÈRES

MM. les actionnaires et porteurs de parts bénéficiaires de cette société sont informés que l'assemblée générale indiquée pour le 23 juillet n'ayant pu avoir lieu, il sera procédé à une deuxième assemblée le 16 septembre prochain, deux heures de relevée, au siège de la liquidation, rue Lepeletier, n° 20 :

A l'effet de préciser les pouvoirs de liquidateur en ce qui concerne la vente des immeubles et les désistements et mainlevées à consentir.

Le liquidateur,
J. LAURENT.

BANQUE DES CHEMINS DE FER ORIENTAUX

MM. les actionnaires de la Banque des chemins de fer orientaux sont convoqués en *assemblée générale ordinaire au samedi 5 septembre 1891, à trois heures de relevée, au palais de la Société de crédit suisse, à Zurich.*

Les affaires à l'ordre du jour sont :

1) Présentation du rapport du conseil d'administration et des comptes de l'exercice du 1er octobre 1890 au 30 juin 1891.
2) Rapport et proposition des censeurs concernant l'approbation des comptes et du bilan.
3) Votation sur le résultat des comptes et du bilan. Fixation du dividende et du terme de son payement.
4) Élection des censeurs et de leurs suppléants pour l'exercice 1891/92.
5) Éventuellement : revision de l'article 40, alinéa 2 des statuts.

MM. les porteurs d'*actions privilégiées* qui désireront prendre part à l'assemblée générale auront à déposer leurs actions auprès de la Société de Crédit suisse, à Zurich, au plus tard jusqu'au 2 septembre 1891.

MM. les titulaires d'*actions ordinaires* ont droit de demander, en vertu de leur inscription au registre des actions de la Banque, la remise des cartes d'admission, au siège de notre Société, à Zurich, jusqu'au 2 septembre 1891 inclusivement.

Le bilan et le compte des profits et pertes seront déposés au bureau de la Banque à partir du 28 août, à la disposition de MM. les actionnaires.

Dès le même jour, il sera remis à MM. les actionnaires des exemplaires du rapport et du bilan.

Zurich, le 18 août 1891.

Au nom du conseil d'administration :
Le président,
ABEGG-ARTER.

Le mercredi 23 septembre 1891, à deux heures, il sera procédé publiquement, au chef-lieu de l'administration de l'Assistance publique, avenue Victoria, n° 3, à l'adjudication, en deux lots, de la fourniture des **spiritueux** nécessaires au service de la pharmacie centrale des hôpitaux et hospices civils de Paris pendant le 4e trimestre de 1891, savoir :

1er lot. — **Alcool du Nord** à 90°.. 9.000 litres.
2e lot. — **Rhum** à 54°.............. 9.000 —

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, au secrétariat général de l'Assistance publique, avenue Victoria, n° 3, tous les jours non fériés, de dix heures à quatre heures.

Le mercredi 23 septembre 1891, à deux heures, il sera procédé publiquement, au chef-lieu de l'administration de l'Assistance publique, 3, avenue Victoria, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, de la fourniture de 34,500 kilogrammes de **sucre raffiné en pains**, nécessaire au service des hôpitaux et hospices civils de Paris pendant le 4e trimestre de 1891.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, au secrétariat général de l'Assistance publique, avenue Victoria, n° 3, tous les jours non fériés, de dix heures à quatre heures.

D'UN JUGEMENT rendu en la chambre du conseil du Tribunal civil de Cusset (Allier), le treize août mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré,

Il appert que la dame Mathilde VEXENAT, veuve de Jacques VEXENAT, débitante, demeurant à Vichy, ayant pour avoué Me Albert Gressy,

A formé une demande tendant à être envoyée en possession des biens composant la succession de Jacques VEXENAT, son mari, en son vivant débitant à Vichy, et décédé en cette ville le vingt-huit décembre mil huit cent quatre-vingt-dix.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 228. Le numéro : 15 centimes. Lundi 24 Août 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies;
2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 24 AOUT

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 23 Août 1891.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Infanterie. — Par décret en date du 15 août 1891, rendu par le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été promus au grade de lieutenant dans l'arme de l'infanterie et ont été, par décision du même jour, maintenus à leur corps, les sous-lieutenants dont les noms suivent, savoir :

MM.

Puyo, du 17e rég. d'inf.
Ponthier, du 3e rég. d'inf.
Géry, du 121e rég. d'inf.
Viard, porte-drap. du 134e rég. d'inf.
Lamboley, du 4e bat. d'inf. lég. d'afr.
Merle, porte-drap. du 96e rég. d'inf.
Maire, du 10e rég. d'inf.
Dujardin, du 31e rég. d'inf.
Marty, du 20e rég. d'inf.
Charrier, du 56e rég. d'inf.
Apté, du 109e rég. d'inf.
Lagarde, du 53e rég. d'inf.
Livorain, du 51e rég. d'inf.
Armand, du 73e rég. d'inf.
Rapilly, porte-drap. du 136e rég. d'inf.
Barbaud, du 2e rég. de tiraill. algér.
Millet, du 108e rég. d'inf.
Roger, du rég. de sap.-pomp. de Paris.
Bernard, du 10e rég. d'inf.
Daguilhanes, du 23e bat. de chass. à pied.
Gounbaud, porte-drap. du 11e rég. d'inf.
Viala, du 24e bat. de chass. à pied.
Moreau, du 95e rég. d'inf.
Cordier, porte-drap. du 139e rég. d'inf.
Labérauderie, du 123e rég. d'inf.
Rodier, du 54e rég. d'inf.
Marillat, du rég. de sap.-pomp. de Paris.
Martin, du 29e rég. d'inf.
Dassen, du 10e bat. de chass. à pied.
Gillet, porte-drap. du 108e rég. d'inf.
Blanc, porte-drap. du 38e rég. d'inf.
Valet, porte-drap. du 9e rég. d'inf.
Delahaut, porte-drap. du 120e rég. d'inf.
Ravet, surnum. au 63e rég. d'inf.
Faris, surnum. au 63e rég. d'inf.
Cornebois, du 110e rég. d'inf.
Bessette, du 3e bat. d'inf. lég. d'Afr.
Rocher, du 19e rég. d'inf.
Boulangé, du 94e rég. d'inf.
Payot, du 130e rég. d'inf.
Félix, du 75e rég. d'inf.
Esparvier, du 7e bat. de chass. à pied.
Angéli, porte-drap. du 61e rég. d'inf.
Baudouin, porte-drap. du 42e rég. d'inf.
Meunier, porte-drap. du 29e rég. d'inf.
De Parisot de Bernecourt, du 4e bat. d'inf. lég. d'Afr.
Gouy, porte-drap. du 92e rég. d'inf.
Panisse, du 96e rég. d'inf.
de Perretti, porte-drap. du 159 rég. d'inf.
Charavin, off. d'habill. du 6e bat. de chass. à pied.
Dousimoni, du 112e rég. d'inf.
Tordo, du 9e rég. d'inf.
Videment, porte-drap. du 47e rég. d'inf.
Marty, du 123e rég. d'inf.
Charvet, du 4e bat. d'inf. lég. d'Afr.
Chonard, porte-drap. du 13e rég. d'inf.
Martin, porte-drap. du 123e rég. d'inf.
Pujol, du 15e rég. d'inf.
Vuillerme, du 17e bat. de chass. à pied.
Sabrié, du 53e rég. d'inf.
Barralis, du 160e rég. d'inf.
Paccioni, du 98e rég. d'inf.
Bax, du 20e rég. d'inf.
Fenard, porte-drap. du 16e rég. d'inf.
Bonnafoux, du 75e rég. d'inf.
Faucillon, du 86e rég. d'inf.
Clidat, du 6e rég. d'inf.
Pézard, du 34e rég. d'inf.
Bernicat, du 23e bat. de chass. à pied.
Corneille, du 45e rég. d'inf.
Bréchet, porte-drap. du 86e rég. d'inf.
Rachon, du 26e rég. d'inf.
Chodzko, porte-drap. du 114e rég. d'inf.
Driard, du 124e rég. d'inf.
Lorenzi, porte-drap. du 22e rég. d'inf.
Pontanel, du 22e rég. d'inf.
Pouvreau, du 34e rég. d'inf.
Agrelli, du 7e bat. de chass. à pied.
Thiriet, porte-drap. du 45e rég. d'inf.
Brousset, du 4e bat. d'inf. lég. d'Afr.
Sicardon, surnum. au 143e rég. d'inf.
Issert, du 34e rég. d'inf.
Bieau, du 80e rég. d'inf.
Bernard, du 92e rég. d'inf.
Villetard de Laguérie, du 85e rég. d'inf.
Drouineau, porte-drap. du 34e rég. d'inf.
Chalençon, surnum. au 139e rég. d'inf.
Chalin, du 106e rég. d'inf.
Malacrida, du 133e rég. d'inf.
Campargne, porte-drap. du 88e rég. d'inf.
Colin, porte-drap. du 148e rég. d'inf.
Jacquin, du 51e rég. d'inf.
Honoré, du 54e rég. d'inf.
Guilmard, porte-drap. du 161e rég. d'inf.
Ruffat, du 59e rég. d'inf.
Audra, du 97e rég. d'inf.
de Caluwe, du 91e rég. d'inf.
Eschalier, du 118e rég. d'inf.
Lemierre, du 117e rég. d'inf.
Delatte, porte-drap. du 133e rég. d'inf.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décret du Président de la République en date du 22 août 1891, rendu sur la proposition du sénateur, ministre de la marine, MM. Decencière-Ferrandière (Louis-Henri), Fromonot (Gustave-Marie), Lejeune (Paul-Victor), Fuzier (Raymond-Jules-Pierre), Ziegel (Moïse-Félix), élèves sortant de l'école polytechnique, sont nommés élèves ingénieurs dans le corps du génie maritime, pour prendre rang du 1er octobre 1891.

Par décret du Président de la République en date du 22 août 1891, rendu sur la proposition du sénateur, ministre de la marine, M. de Vanssay de Blavous (Pierre-Marie-Joseph-Félix-Antoine), élève sortant de l'école polytechnique, est nommé élève ingénieur dans le corps des ingénieurs hydrographes, pour prendre rang du 1er octobre 1891.

Par décret en date du 22 août 1891, rendu sur la proposition du sénateur, ministre de la marine, ont été nommés au grade d'aspirant de 1re classe de la marine, pour prendre rang du 1er octobre 1891, les élèves sortant de l'école polytechnique dont les noms suivent, savoir :

MM. Bertin (Maurice).
Blanchon (Michel-Elisabeth-Jules-Georges).
Morane (Paul-Henri).
Le Têtu (Auguste-François).

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 23 Août 1891.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ITALIE

Perrero (près Pignerol), 21 août.

Le roi est arrivé ce matin de Turin et de Pignerol avec le comte de Turin et le ministre de la guerre. Il a été reçu à la gare par les députés et par dix-sept maires du voisinage. La population l'a chaleureusement acclamé. A neuf heures il est allé assister aux manœuvres de sept bataillons alpins et de trois batteries de montagne : en tout 4,500 hommes.

Ces manœuvres très intéressantes ont fini vers midi.

Le roi a été très acclamé. Il est rentré à Perrero, d'où il repartira ce soir pour Turin.

(*Agence Havas.*)

SUISSE

Berne, le 21 août.

La légation d'Allemagne annonce que ses territoires dans l'Afrique orientale entrent dans l'union postale relative à l'échange des mandats dès le 1er octobre. (*Agence Havas.*)

DANEMARK

Copenhague, 21 août.

Le comte d'Aunay, ministre de France, a été reçu en audience aujourd'hui par le roi. Il a été conduit au palais par une voiture de la cour et a été reçu avec les honneurs royaux.

Le comte d'Aunay a remis le grand cordon de la Légion d'honneur au prince Christian et une lettre de M. Carnot au roi.

(*Agence Havas.*)

TURQUIE

Constantinople, 21 août.

Ghazi Osman-Pacha, qui commandait en chef à Plevna, est nommé ministre de la guerre.

Il conservera sa dignité de grand maréchal du palais. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Le mercredi 4 novembre 1891, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture à Vannes, un concours pour l'admission aux emplois d'agents voyers d'arrondissement et d'agents voyers cantonaux.

Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 7, rue Cambacérès, où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Ministère des finances.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 14 septembre 1891, dans le département du Lot à Cahors.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui ;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat ;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat ;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

La liste d'inscription sera close le 31 août 1891.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 28 septembre 1891, dans le département du Morbihan, à Vannes.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui ;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat ;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat ;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

La liste d'inscription sera close le 19 septembre 1891.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

ÉCOLE NATIONALE D'ARTS ET MÉTIERS D'ANGERS

Un concours sera ouvert à Paris, le 5 octobre prochain, pour un emploi de professeur de dessin vacant à l'école nationale d'arts et métiers d'Angers.

Les candidats doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins et de quarante ans au plus à la date du concours, à moins qu'ils ne soient déjà attachés à l'enseignement dans les écoles nationales d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge pourra être reculée.

Les épreuves porteront sur les matières contenues dans les programmes de l'enseignement du dessin industriel et de la technologie et des cours de mathématiques et de mécanique professés dans les écoles nationales d'arts et métiers.

Les candidats auront à exécuter des croquis à main levée, des dessins à la plume, au tire-ligne et au lavis, de manière à permettre d'apprécier leur degré de talent pratique dans l'art qu'ils se proposent d'enseigner, et à justifier, en outre, qu'ils sont familiarisés avec le dessin d'atelier. Ils auront à produire une collection de dessins exécutés par eux se rapportant particulièrement à des machines industrielles ; enfin ils devront être reconnus aptes à suppléer, au besoin, les professeurs de mathématiques ou de mécanique.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies, avant le 20 septembre, accompagnées :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français ;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence et dûment légalisé ;

3° D'une note faisant connaître les antécédent du candidat et les études auxquelles il s'est livré ;

4° De l'acte constatant qu'il a satisfait à la loi du recrutement ;

5° Des états de service, diplômes, certificats, etc., qui auraient pu lui être délivrés, ou des copies de ces pièces dûment certifiées.

Des exemplaires du présent avis et des différents programmes qui le complètent sont tenus à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (direction du personnel et de l'enseignement technique), rue de Varenne, n° 80, à Paris.

Le traitement minimum attaché aux fonctions de professeur de dessin est de 3,000 fr. et le maximum de 4,000 fr.

Ministère de l'agriculture.

ADMINISTRATION DES FORÊTS

La vente des coupes de bois des inspections de Neufchâteau (Vosges), qui devait avoir lieu le 29 septembre à Neufchâteau, est renvoyée au 2 octobre prochain.

SÉNAT

MM. les sénateurs sont informés que les obsèques de M. Testelin, sénateur, auront lieu le lundi 24 août courant, à une heure précise.

On se réunira à la maison mortuaire, rue des Vosges, 12, pour se rendre au cimetière du Père-Lachaise, où le corps sera incinéré.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES SCIENCES morales et politiques.

Séance du samedi 22 août.

PRÉSIDENCE DE M. FRÉDÉRIC PASSY

En l'absence de M. Jules Simon, M. Dareste occupe le siège du secrétaire perpétuel.

L'Académie a reçu un certain nombre de brochures en français et en italien, ainsi qu'un nouveau volume des *Rapports sur l'Exposition universelle internationale*, où se trouvent *les Travaux de l'Exposition.*

M. le secrétaire perpétuel fait connaître le décès de M. Thonissen (Jean-Joseph), de Louvain, associé étranger, et celui de M. Jourdan (Alfred), correspondant pour la section d'économie politique, à Aix (Bouches-du-Rhône).

Il donne également connaissance d'une lettre de Mme Martin Coutant, statuaire, qui vient d'exécuter le buste de Vivien, ancien membre de l'Académie, et qui demande à l'Académie de vouloir bien désigner deux de ses membres afin de juger de la ressemblance ; un inspecteur des beaux-arts se joindra à eux pour apprécier le mérite de l'exécution.

Une dernière lettre est adressée par l'auteur du mémoire n° 9, concours Rossi, qui a obtenu une médaille de 500 fr. L'auteur est M. Charles Bertheau, docteur en droit, déjà lauréat de l'Académie en 1888 et substitut du procureur général à la cour de Dijon.

M. Frédéric Passy offre à l'Académie diverses brochures :

1° La 4e livraison de la *Revue sociale et politique* de la société d'études belge, qui contient la conférence de M. Jules Guesde sur *le Collectivisme* et celle de M. Frédéric Passy sur *l'Ecole de la liberté*. Outre ces deux conférences, on y trouve d'intéressantes études sur diverses questions politiques et sociales. M. Couvreur, ancien vice-président de la Chambre des représentants de Belgique, est secrétaire général de la nouvelle société dont il est l'âme.

2° Une étude de M. Eugène d'Eichtal sur *la nationalisation du sol et le collectivisme*, dans laquelle on trouve un exposé très clair et une réfutation très vigoureuse du système de M. Henry George, qui a séduit bon nombre d'esprits. M. d'Eichtal montre fort bien que la théorie de la nationalisation du sol est la conséquence des affirmations erronées et trop facilement acceptées de Malthus et de Ricardo.

3° Une étude de M. René de Laboulaye, administrateur des postes et télégraphes, sur l'économiste anglais *Thorold Rogers et ses théories sur la propriété*. Thorold Rogers voit aussi dans les erreurs des deux célèbres auteurs la source des revendications communistes modernes. Il est intéressant de voir avec quelle vivacité ce professeur de l'université d'Oxford s'attaque à ce qu'il appelle la logomachie du prétendu fonds des salaires. On se passionne pour une opinion au lieu d'étudier les faits ; de là les exagérations de la polémique. C'est entre les exagérés des deux côtés que se place Thorold Rogers. Il déclare aux uns que la misère des classes pauvres et leurs défauts sont l'œuvre des abus de la législation, que la force du socialisme est dans l'injustice du gouvernement, et aux autres, que la fonction du capital est d'assurer l'emploi continu du travail.

4° Un travail de M. Limousin intitulé *les Progrès du communisme d'Etat*. M. Limousin est un publiciste très original, très vivant et qui cherche avec une ardeur sincère. Son travail d'aujourd'hui peut être approuvé par les économistes les plus orthodoxes.

5° Enfin, une étude d'un Ecossais, M. Carnégie, intitulée *l'Evangile de la richesse*, travail original, intéressant, mais un peu paradoxal. M. Carnégie qui est en Amérique un des plus grands industriels, possesseur d'une fortune considérable, s'est préoccupé de l'emploi à faire de la richesse dans l'intérêt de tous. Il ne voit guère que trois manières : 1° laisser après soi sa fortune à sa famille; 2° la léguer à la société ou à des institutions d'intérêt public ; 3° en disposer de son vivant. C'est à ce dernier parti qu'il se tient. Le seul emploi satisfaisant, dit-il, c'est de s'en servir pendant sa vie d'une façon utile, qui fasse du surplus des uns la propriété du plus grand nombre dans les meilleures conditions possibles. Les belles fondations créées par les Américains de leur vivant pour instruire leurs semblables ou leur offrir de nobles distractions sont, dit M. Carnégie, des échelles mises à la portée du public pour s'élever. Il blâme avec raison la charité irréfléchie qui est une prime à la paresse. Il prévoit le jour où l'homme riche qui mourra sans avoir fait œuvre utile dans sa vie, mourra déshonoré. Sauf quelques réserves, *l'Evangile de la richesse* est un travail qui fait le plus grand honneur à l'esprit et au cœur de son auteur.

M. Baudrillart continue sa lecture sur les populations agricoles du Tarn, sur leur état intellectuel et moral, la famille rurale, les communautés de métayers dans la montagne Noire.

D'une intelligence non moins ouverte que les autres populations du Midi, les paysans du Tarn semblent être plus superstitieux ; ils ont foi dans un grossier surnaturel et attribuent à de vulgaires imposteurs un pouvoir merveilleux sur les forces de la nature et sur les êtres animés. Ils ont hâte de se débarrasser de leurs morts parce que la présence d'un mort dans une maison provoque les morts antérieurs à venir tourmenter les vivants. On pense que les progrès de l'instruction auront raison de ces superstitions parfois dangereuses.

L'instruction aura fort à faire chez des populations qui n'ont pas encore adopté le système métrique. Leur crédulité et leur persistance dans les vieux usages seraient dus à l'emploi presque exclusif du patois comme langue. C'est par la différence dans le langage que ces populations se trouvent plongées dans une sorte d'isolement moral.

Le cercle de leurs idées est peu étendu et bien des nuances morales leur échappent; des sentiments que nous regardons comme essentiels dans notre état social leur sont inconnus. L'instruction primaire conquerra la génération future, mais non la génération actuelle, ignorante des plus simples éléments de connaissances. La mémoire de ces populations est leur seul registre ; il est vrai que ce regitre garde d'autant plus fidèlement ce qu'on lui confie que le paysan n'y inscrit que ce qui le touche. L'instruction agricole a consisté surtout dans quelques essais de procédés de culture ou de croisement d'animaux, dans quelques conférences du professeur départemental et dans les primes d'encouragement. On trouve dans le département deux fermes-écoles. Enfin, les syndicats agricoles commencent à s'établir et à porter des fruits.

L'état moral ne paraît pas au-dessous de celui des populations voisines : les mœurs simples et fortes se sont généralement maintenues. La loi du travail est acceptée sans révolte et sans murmure dans des conditions parfois assez pénibles. La tempérance est une vertu méridionale; malheureusement la rareté du vin a rejeté une partie de la population vers les boissons alcooliques. Si les vignobles tardent à se reconstituer, l'ivrognerie et l'immoralité feront des ravages. La santé et la raison souffrent de l'usage de ces alcools malsains, la vie de famille en subit le contre-coup.

Le sentiment religieux a encore quelques racines chez le montagnard; mais, dans la plaine, la proximité des villes exerce une influence délétère au point de vue des croyances et des pratiques. La majorité est attachée à la religion traditionnelle. La probité est assez générale et les mœurs se sont quelque peu relâchées. La femme, dans la famille rurale, est encore marquée d'un sceau d'infériorité, ainsi que l'attestent certains usages, comme de n'avoir pas sa place à la table commune. Elle est encore esclave et de son mari et de ses enfants. Le père seul a l'autorité et il l'exerce souvent avec une rigueur excessive, qui précipite mieux que toute autre cause la dissolution de la famille.

On voit dans la montagne des familles souches comportant plusieurs ménages où les enfants, devenus hommes, restent toujours mineurs vis-à-vis du chef, même s'ils sont eux-mêmes pères de famille. Ce travail sans indépendance, cette obéissance passive, ainsi que les inégalités de partage qui s'opèrent à l'encontre de la loi par des fraudes, n'ont pas peu contribué à désagréger ces communautés de travailleurs. Il est intéressant d'en conserver le souvenir à titre de renseignement historique.

M. Doniol croit que les faits exposés par M. Baudrillart remontent à une époque déjà ancienne et que la dissolution dont il est question a déjà fait son œuvre depuis longtemps. Ces communautés de métayers ne pourraient plus exister aujourd'hui. La famille ne fait pas d'économies ; elle permet de vivre et c'est tout. La rapidité des communications a contribué pour une grande part à détruire l'ancien état de choses.

M. Anatole Leroy-Beaulieu fait remarquer que le même phénomène de désagrégation s'observe dans les pays slaves, en Serbie, en Russie, etc. C'est une œuvre de dissolution lente, continue, commune à l'Orient et à l'Occident. Elle commence à se faire sentir dans les pays les plus reculés. Des causes diverses, toujours les mêmes, y contribuent : les chemins de fer, le service militaire, l'instruction. C'est là un phénomène général qui se relie à des lois générales.

M. Levasseur commence la lecture d'un extrait du troisième volume de son ouvrage sur *la population*.

FÉLIX HÉMENT.

INFORMATIONS

Opérations de la caisse d'épargne de Paris du dimanche 16 au samedi 22 août :

Versements reçus de 5,361 déposants, dont 543 nouveaux, 1,034,683 fr.

Remboursements à 4,715 déposants, dont 456 pour solde, 935,004 fr. 50.

Rentes achetées à la demande des déposants pour un capital de 50,794 fr.

BULLETIN AGRICOLE & COMMERCIAL

Mauvaise semaine pour les récoltes sur pied. Le temps s'est refroidi, des pluies abondantes sont tombées sur de nombreux points du territoire agricole et la tempête sévit sur nos côtes.

La culture se plaint vivement des dégâts causés par le mauvais temps et la rouille ; le rendement est généralement loin d'être satisfaisant. Les orges et les avoines promettent une bonne récolte, mais la qualité sera inégale.

Les vignobles sont aussi en moins bon état. La véraison a à souffrir de cette température humide et froide et le phylloxera

comme le mildew viennent de faire des ravages.

Le beau temps sec est absolument nécessaire à cette époque de l'année pour la rentrée des blés et la formation du sucre dans les racines et les raisins.

Les nouvelles des marchés des départements se ressentent des travaux des champs et de l'inquiétude fort naturelle des cultivateurs; il y a peu de monde et les cours sont en hausse.

Dans nos ports, les arrivages se font réguliers et actifs. A Marseille, les blés de Russie sont à 22 fr. 50 et 23 fr. A Bordeaux, les blés d'Australie maintiennent leurs cours. Ceux de l'Inde font 20 fr. 50.

A l'étranger, cours fermes sans changement notable, aussi bien à Anvers qu'à Londres. Le marché de New-York est à la fermeté avec une légère hausse de 22 à 23 centimes. Les cours du marché de Paris continuent leur tendance à la fermeté. Le courant fait 28 fr. et le terme 28 fr. 75 et 29 fr. Les seigles sont bien tenus; le courant fait 22 fr. 50 et le terme 23 fr. 25. L'avoine est à 16 fr. 25 pour le trimestre.

Les farines de consommation qui avaient eu un mouvement de hausse l'ont conservé, mais les cours sont en ce moment stationnaires. La marque Corbeil est à 66 fr.; les marques de choix font 66 fr. à 68 fr., et les premières marques de 64 fr. à 66 fr.

La fermeté du marché de New-York et la tendance à la hausse donnent de forts cours aux farines douze marques. Le courant est à 62 fr. 50 et le terme fait 63 fr. 75.

Les issues ont des prix en hausse :

Gros son, 14 à 14 fr. 50; son fin, 12 fr. 50 à 13 fr.; son trois cases, 13 fr. à 13 fr. 50; recoupettes, 12 fr. 50 à 12 fr. 75; remoulages ordinaires, 14 fr. 50 à 16 fr.; remoulages blancs, 20 à 21 fr. les 100 kilogr.

Les affaires sont actives sur les menus grains. Les orges font 16 et 17 fr.; les escourgeons, 20 à 21 fr., et les sarrasins nouveaux, 13 fr. 50.

Les mauvaises nouvelles des récoltes ont provoqué sur les pommes de terre une certaine hausse qui, vraisemblablement, s'accentuera au prochain marché. La sorte ronde hâtive était recherchée à 100 fr. et la hollande atteignait 120 fr.; quant à la early rose, elle est très demandée de 60 fr. à 70 fr.

Les cours des fécules se ressentent de cette situation et de la maladie qui sévit sur les cultures.

On cote : Fécules 1ers grains Paris, de 32 fr. à 34 fr.; Oise (type chambre syndicale), 31 fr. à 32 fr.; Vosges, 32 fr. à 33 fr.; Loire, 31 fr. à 32 fr.; Auvergne, 31 fr. à 32 fr.

Le tout par 100 kilos aux conditions d'usage dans les gares respectives de la féculerie, par gros lots.

Pour les récoltes fourragères, le trèfle incarnat a une vente calme à cause des hauts prix : 130 à 140 fr. le nouveau, et 90 à 100 francs le vieux. Le trèfle violet est plus ferme, par suite des probabilités de mauvaise récolte; on le cote de 100 à 110 fr. les 100 kilogr.

Le marché aux fourrages de la Chapelle a été bon. Il y avait 280 voitures et les pailles s'enlevaient facilement avec des cours bien tenus.

On vendait :

Espèces.	1re qualité.	2e qualité.	3e qualité.
Paille de blé...	33 à 35	31 à 32	29 à 30
— de seigle..	32 33	30 31	28 29
— d'avoine...	23 24	21 22	20 21
Foin vieux......	52 54	50 51	47 49
— nouveau...	46 48	44 46	42 43
Luzerne vieille..	54 55	51 53	49 50
— nouvelle...	46 48	44 46	42 44

Le tout rendu dans Paris, au domicile de l'acheteur, frais de camionnage et droits d'entrée compris par 100 bottes de 5 kil., savoir : 6 fr. pour foin et fourrages secs, 2 fr. 40 pour paille.

Les transactions ont été lentes et difficiles cette semaine sur le gros bétail à la Villette et plus que médiocres sur les veaux et les porcs. Elles étaient un peu meilleures pour les moutons, mais en général le marché avait mauvaise tendance.

Voici le tableau officiel des cours :

Espèces.	Amenés.	Qualités			Prix extrêmes.
		1er	2e	3e	
Bœufs......	1.836	1 66	1 46	1 30	1 20 à 1 70
Vaches.....	556	1 62	1 42	1 22	1 14 à 1 66
Taureaux..	149	1 38	1 32	1 22	1 16 à 1 42
Veaux......	1.592	1 72	1 62	1 52	1 22 à 1 92
Moutons...	10.872	2 10	1 90	1 66	1 46 à 2 20
Porcs......	5.421	1 52	1 50	1 36	1 28 à 1 54

La cote officielle des suifs est en hausse de 50 centimes pour le suif frais fondu de la boucherie de Paris, à 64 fr. 75, et en hausse de 55 centimes pour le suif de la boucherie de province, à 64 fr.

Cours commercial, 65 fr. Tendance ferme.

Les affaires en sucres sont assez actives et les prix sont fermes. Les avis de l'étranger arrivent soutenus. Les sucres roux sont à 36 fr. 25. Les sucres blancs n° 3 font 36 fr. 50 pour le courant et 35 fr. 50 pour le terme.

Les sucres raffinés sont à 107 fr. les 100 kilogr. par wagon complet.

Le cours des alcools sont fermement tenus et la tendance est à la hausse; le trimestre fait 39 fr. 75.

A Bercy comme à l'entrepôt, les nouvelles des vignobles augmentent la fermeté des cours. La hausse s'accentue surtout sur les vins de qualité.

Le mois d'août est l'époque des concours agricoles. Ils se tiennent en ce moment pour les arrondissements et les cantons dans un grand nombre de départements et sont suivis par un grand nombre d'agriculteurs.

L'exposition régionale industrielle, artistique, agricole et horticole des départements de l'Ouest s'ouvre à Saint-Servan le 5 septembre pour se terminer le 30. Elle sera fort importante et coïncidera avec le congrès de l'association bretonne et un beau concours hippique.

NOEL BRETAGNE.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Dimanche 23 août 1891.

La pression reste basse sur le continent et le minimum principal est encore sur le Danemark (748m/m). Des dépressions secondaires existent en Allemagne et en France; la plus importante se trouve sur le golfe de Gênes. Le baromètre a monté sur les Iles-Britanniques et la Manche; mais la hausse a cessé pendant la nuit à Valentia (760m/m). Le vent domine du Nord; il est modéré sur nos côtes. Des pluies orageuses sont tombées sur la Baltique et la France.

La baisse de température est générale. Le thermomètre marquait ce matin : 6° à Arkangel, 10° à Paris, 15° à Berlin et 26° à Alger. On notait : 4° au Puy de Dôme et —4° au Pic du Midi.

En France, le régime des averses avec température toujours un peu basse va continuer.— A Paris, hier, plusieurs ondées et tonnerre à 9 heures soir. Max. : 21°; min. : 7°1; moyenne 13°9, inférieure de 4° à la normale.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer agitée à Dunkerque; houleuse à Calais; peu agitée à Boulogne; belle au Havre; houleuse à Cherbourg.

Océan : mer peu agitée à Brest; très belle à Lorient.

Méditerranée : mer très houleuse à Marseille; houleuse à Sicié; peu agitée à Nice.

Situation du dimanche 23 août 1891 (soir). — En France, la situation se modifie très lentement. Des averses orageuses sont toujours probables.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 21 août.

Audouard (Jean), sellier, boulevard de l'Hôpital, 56. — Synd. prov., M. Ponchelet, 12, rue Chanoinesse.

Cavanna (Célestin), md de vins-traiteur, rue de Dunkerque, 31. — Synd. prov., M. Châle, 7, boulevard St-Michel.

De Mannez (Félix-Jacques-Gérard), md de meubles et tapissier, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Ozéré, 2, rue Christine.

Meunier (Aloïs), md de cuirs, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Cotty, 27, quai de la Tournelle.

Blat, courtier en produits alimentaires, boulevard St-Marcel, 9. — Synd. prov., M. Bonneau, 6, rue de Savoie.

Spectacles du Lundi 24 Août.

Opéra. — 8 h. »/». — *Rigoletto*, opéra en 4 actes, d'après le drame de V. Hugo, par E. Duprez, musique de Verdi.

Rigoletto........	MM.	Bérardi.
Duc de Mantoue.		Vaguet.
Sparafucile......		Dubulle.
Monterone.......		Ballard.
Borsa............		Voulet.
Marcello........		Lambert.
Gilda...........	Mmes	Lureau-Escalaïs.
Madeleine.......		Hégion.
Csse de Céprano..		Duménil.
Un page.........		Canti.
—		Laflèche.

Coppelia, ballet en 2 actes, de MM. Nuitter et Saint-Léon, musique de M. Léo Delibes : M. de Soria; Mlles Subra, Chasles.

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *Tartufe.* — *Le Dépit amoureux.* — *Georges Dandin.*

Variétés. — 8 h. 1/4. — *Les Héritiers Guichard*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Gaston Marot : Barral, Landrin, Lamar; Mmes Irma Aubrys, Joissant, Miroir.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — 8 h. 1/4. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. Lemonnier : Mmes Riquet-Lemonnier, Lévi-Leclerc, Perrot; MM. Gravier, Desjardins, Regnard, Jaeger, Avelot.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le Procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 229 Le numéro : 15 centimes. Mardi 25 Août 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies ;
2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

(Depuis le 1er janvier 1891, le prix de l'exemplaire du Journal officiel *(année courante) est de* **15 centimes**, *quel que soit le nombre des suppléments.*

SOMMAIRE DU 25 AOUT

PARTIE OFFICIELLE

PARTIE NON OFFICIELLE

CHAMBRES

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 24 Août 1891.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies;

Vu la loi du 11 décembre 1880 sur les écoles manuelles d'apprentissage;

Vu le décret du 17 mars 1888, portant règlement d'administration publique sur les écoles manuelles d'apprentissage,

Décrète :

Art. 1er. — Il est institué auprès de chacune des écoles nationales d'enseignement primaire supérieur et professionnel un conseil d'administration et un comité de patronage.

Art. 2. — Le conseil d'administration comprend des membres de droit, des membres choisis par le ministre du commerce, un délégué du ministre de l'instruction publique et un délégué du ministre du commerce.

Art. 3. — 1° Sont membres de droit du conseil d'administration :

Le préfet du département ou son délégué;

Le maire de la ville;

Le recteur de l'académie;

L'inspecteur d'académie.

2° Sont nommés par le ministre de l'instruction publique, sur l'avis conforme du ministre du commerce :

Un conseiller général du département;

Deux notables commerçants ou industriels de la localité ou des alentours.

Art. 4. — Le préfet du département est de droit président du conseil d'administration. En son absence la présidence est dévolue, pour la séance, au membre choisi par le conseil.

Art. 5. — Chaque année dans la première quinzaine de mai, le conseil d'administration entend la lecture du rapport du directeur sur la situation morale et matérielle de l'établissement. Il en délibère et adresse au ministre ses observations et ses propositions.

Le directeur assiste aux séances du conseil, sauf quand il est délibéré sur son compte d'administration ou sur le projet de budget. Il a voix consultative seulement.

Art. 6. — Le conseil d'administration est chargé :

1° De s'assurer, par des visites mensuelles, de la bonne tenue de l'établissement;

2° De donner son avis sur le règlement intérieur de l'école préparé par les professeurs réunis en conseil sous la présidence du directeur; ce règlement doit être soumis à l'approbation du ministre de l'instruction publique;

3° De soumettre des propositions au ministre pour la nomination du médecin de l'école;

4° De régler, sur la proposition du directeur et sous réserve de l'approbation du ministre de l'instruction publique, toutes les questions relatives au chauffage, à l'éclairage, à la nourriture, au logement et à l'entretien des élèves, des maîtres nourris gratuitement et des gens de service;

5° De donner son avis sur le budget de l'école;

6° De donner son avis sur les demandes de crédits supplémentaires à adresser au ministre de l'instruction publique;

7° D'examiner le compte administratif qui lui est soumis par le directeur, dans la première quinzaine de mai, et en général de veiller sur les intérêts matériels de l'école.

Art. 7. — Toutes les délibérations du conseil d'administration concernant la situation matérielle de l'école et les améliorations à réaliser sont transmises par le président du conseil d'administration au ministre de l'instruction publique et au ministre du commere.

Art. 8. — La comité de patronage est composé de notables de la région, pris de préférence parmi les grands industriels ou commerçants. Il comprend en outre un inspecteur général de l'instruction publique.

Les membres de ce comité sont nommés, sur l'avis conforme du ministre du commerce, par le ministre de l'instruction publique, qui désigne, dans la même forme, le président et deux vice-présidents. La durée de leur mandat est de trois ans.

Le comité prend sous son patronage les élèves de l'école ; il s'occupe de placer les plus méritants à la fin de leurs études et surveille d'une façon plus particulière les élèves boursiers ; il donne son avis sur les mesures à prendre pour mettre l'enseignement en rapport avec les diverses industries de la région.

Art. 9. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts et le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 24 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

LÉON BOURGEOIS.

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 17 août 1891, sont nommés :

Officiers d'académie.

MM.

Arnaud, architecte à Nîmes (Gard).

Chante (Camille-Paul), pharmacien, conseiller municipal au Vigan (Gard).

Espérandieu (Emile), conchyliologiste à Nîmes (Gard).

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 19 août 1891, sont nommés :

Officiers d'académie.

MM.

Douvier (Joseph-Constantin), directeur des papeteries du Souche, à Arnould (Vosges).

Marcillat (Marie-Paul-Michel), maire de Plainfaing (Vosges), conseiller général, délégué cantonal.

Schlosser (Joseph), directeur de l'harmonie « Alsace-Lorraine », à Saint-Dié (Vosges).

Par décision en date du 21 août 1891, et d'après les résultats du concours de 1891, le ministre des travaux publics a prononcé l'admission à l'école des mines de Saint-Etienne des trente candidats dont les noms suivent, par ordre de classement :

MM.

1 Seigle.
2 Diraud.
3 Brun / Kopp } *ex æquo.*
5 Torrilhon.
6 Richarme.
7 Dufès.
8 Guilhot de Lagarde.
9 Nieps.
10 Bonnet.
11 Ravel.
12 Chaleyssin.
13 Potier.
14 Guimet.
15 Devillaine.

MM.

16 Tellhet.
17 Monteux.
18 Robert.
19 Callet.
20 Mercier (Léon).
21 Servonnat.
22 Garbay.
23 de Charantenay.
24 Vallot.
25 Béguin.
26 Mermier.
27 de Saint-Seine.
28 Moréteau.
29 Fonletier (Jean).
30 Fonletier (Pierre).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Légion d'honneur. — Par décret en date du 22 août 1891, le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 20 du même mois, portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a promu au grade d'officier dans la Légion d'honneur :

INFANTERIE

1er rég. étrang. M. Prétet (Paul-Joseph), chef de bataillon ; 27 ans de services, 12 campagnes, 1 citation. Chevalier du 24 juin 1886. (Tonkin.)

Par décret en date du 22 août 1891, le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 20 du même mois, portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a nommé au grade de chevalier dans la Légion d'honneur :

INFANTERIE

1er rég. étrang. M. Bec (François-Justin), capitaine ; 20 ans de services, 7 campagnes, 1 citation. (Tonkin.)

Médaille militaire. — Par décret en date du 22 août 1891, le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 20 du même mois, portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a conféré la médaille militaire aux sieurs :

INFANTERIE

1er rég. étrang. Messain (François), sergent ; 5 ans de services, 5 campagnes, 1 blessure de guerre, 1 citation. (Tonkin.)

— Vervoort (Jean-Joseph), soldat ; 3 ans de services, 3 campagnes, 1 blessure de guerre. (Tonkin.)

— Cossoul (Pierre), soldat ; 4 ans de services, 4 campagnes, 1 blessure de guerre, 1 citation. (Tonkin.)

2e rég. étrang. Bétille (Louis), sergent ; 8 ans de services, 7 campagnes, 3 citations. (Tonkin.)

— Camberlin (Louis), soldat ; 4 ans de services, 4 campagnes, 1 blessure de guerre. (Tonkin.)

— Betzinger (Joseph), soldat ; 2 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure de guerre. (Tonkin.)

— Waner (Michel), clairon ; 4 ans de services, 4 campagnes, 1 blessure de guerre, 1 citation. (Tonkin.)

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Recrutement. — Par décis. minist. du 21 août 1891 :

M. Ricatte, chef d'escad. d'art., s.-direct. à la direct. de Langres, a été désigné pour exercer les fonct. de command. du bur. de recrut. de Guingamp, en rempl. de M. Maire, réintégré dans les cad.

M. Lartail, lieut. au 60e rég. d'inf., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au bur. de recrut. d'Albi, en rempl. de M. Gevrey, réintégré dans les cad.

MUTATIONS

Cavalerie. — Par décis. minist. du 23 août 1891 :

M. de Galliffet, lieut. faisant fonct. d'instruct. du 23e rég. de drag., passe au 6e rég. de cuirass. pour y remplir les mêmes fonct.

M. Eon, lieut. au 7e rég. de cuirass., passe au 23e rég. de drag., pour y remplir les fonct. d'instruct.

M. de Vandière de Vitrac, s.-lieut. au 20e rég. de drag., est désigné pour occuper un emploi de son grade au 11e rég. de la même subdiv. d'arme.

Corps de santé militaire. — Par décis. minist. du 23 août 1891, les médecins militaires dont les noms suivent ont été désignés, savoir :

M. Belhomme, méd.-maj. de 2e cl. au 12e rég. de huss., pour le 13e rég. de huss.

M. Godart, méd.-maj. de 2e cl. au 2e rég. de drag., pour le 13e rég. de cuirass.

M. Godet, méd.-maj. de 2e cl. aux hôpit. de la div. d'Oran, pour le 12e rég. de huss.

M. Troussaint, méd.-maj. de 2e cl. au 58e rég. d'inf., pour le 2e rég. de drag.

M. Pettier, méd. aide-maj. de 1re cl. au 25e rég. d'inf., pour le 13e rég. de huss.

M. Salis, méd. aide-maj. de 1re cl. au 77e rég. d'inf., pour le 129e rég. d'inf.

M. Dubar, méd. aide-maj. de 1re cl. au 1er rég. d'inf., pour le 4e rég. de cuirass.

M. Benoît (A.-J.-L.-F.), méd. aide-maj. de 2e cl. au 4e rég. de cuirass., pour le 13e rég. de cuirass.

M. Brico, méd. aide-maj. de 2e cl. à l'hôpit. milit. de Lille, pour le 1er rég. d'inf.

Ministère de la justice et des cultes.

ABSENTS CIVILS

JUGEMENTS DÉFINITIFS

Par jugement en date du 23 mai 1891, le tribunal de première instance de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure) a déclaré l'absence du sieur Lefoux (Auguste), marin, né le 16 août 1840 à Nantes, parti en 1858 de Saint-Nazaire et dont les dernières nouvelles, remontant au 25 juin 1872, étaient datées de Jersey-City, province de New-Jersey (Amérique).

Par jugement en date du 19 juin 1891, le tribunal de première instance du Havre (Seine-Inférieure) a déclaré l'absence du sieur Ternon (Alfred), époux de dame Céline Lemesle, cultivateur, autrefois domicilié à Cauville, disparu dans le courant du mois d'août 1872.

Par jugement en date du 19 juin 1891, le tribunal de première instance de Lille (Nord) a déclaré l'absence du sieur Deletrain (Appollinaire-Joseph), peintre, autrefois domicilié à Roubaix, d'où il a disparu.

Par jugement en date du 3 juin 1891, le tribunal de première instance de Verdun (Meuse) a déclaré l'absence de la demoiselle Laurent (Marie-Virginie), née le 13 août 1834 à Chattancourt, canton de Charny, y domiciliée, disparue depuis trente-huit ou quarante ans.

Par jugement en date du 3 juin 1891, le tribunal de première instance de Rouen (Seine-Inférieure) a déclaré l'absence du sieur Drouard (Ernest-Ferdinand), ouvrier menuisier, domicilié en dernier lieu à Rouen, rue Croix-de-Fer, disparu en l'année 1880 après avoir résidé quelque temps à Amboise (Indre-et-Loire).

Par jugement en date du 30 mai 1891, le tribunal de première instance de Lille (Nord) a déclaré l'absence du sieur Hallot (Désiré), époux de dame Bonne Liénard, disparu depuis le 9 février 1877.

Par jugement en date du 3 juin 1891, le tribunal de première instance de Saint-Girons (Ariège) a déclaré l'absence du sieur Maury (Paul-François), disparu à Ercé, canton d'Oust (Ariège), son dernier domicile.

Par jugement en date du 17 juin 1891, le tribunal de première instance de Villefranche (Haute-Garonne), à la requête de l'administration des domaines et du timbre, a déclaré l'absence du sieur Charmet (Michel), négociant, disparu de Baziège, son domicile.

Par jugement en date du 6 juin 1891, le tribunal de première instance de Nîmes (Gard) a déclaré l'absence du sieur Montjajou (Auguste), époux de dame Frion (Justine), disparu de Vergèze (Gard), son dernier domicile, depuis trente ans.

MINISTÈRE DE LA MARINE

DIRECTION DU PERSONNEL. — BUREAU DES TROUPES DE LA MARINE

RÉPARTITION ET EMPLACEMENT DES TROUPES DE LA MARINE AU 25 AOUT 1891

DÉSIGNATION DES RÉGIMENTS, BATAILLONS ET COMPAGNIES	EN FRANCE		AUX COLONIES	OBSERVATIONS
	PORTIONS CENTRALES	PORTIONS SECONDAIRES		
Gendarmerie maritime.				
1re compagnie	Cherbourg.	»	»	
2e compagnie	Brest.	»	»	
3e compagnie	Lorient.	»	»	
4e compagnie	Rochefort.	»	»	
5e compagnie	Toulon.	»	»	
Artillerie de la marine.				
Régiment	Lorient (7 batteries)	Cherbourg (5 batteries) Brest (3 batteries) Rochefort (2 batteries) Toulon (5 batteries)	Martinique Réunion Diégo-Suarez Sénégal Cochinchine Annam et Tonkin Nouvelle-Calédonie Taïti Bénin	1 batterie. 1 détachement. 1 batterie. 2 batteries. 2 batteries. 6 batteries. 1 batterie. 1 détachement. 1 détachement.
Compagnie de conducteurs sénégalais.	Lorient.	»	Sénégal.	
1re compagnie d'ouvriers	Cherbourg.	»	»	
2e compagnie d'ouvriers	Brest.	»	»	
3e compagnie d'ouvriers	Lorient.	»	»	
4e compagnie d'ouvriers	Rochefort.	»	»	
5e compagnie d'ouvriers	Toulon.	»	»	
6e compagnie d'ouvriers	Toulon,	»	Fournit des détachements dans toutes les colonies.	
Compagnie d'artificiers	Toulon.	»	»	
Compagnie auxiliaire d'ouvriers	Toulon.	»	Sénégal.	

DÉSIGNATION DES RÉGIMENTS ET COMPAGNIES	EN FRANCE (*)	AUX COLONIES	OBSERVATIONS
Corps de l'infanterie de marine.			
1er régiment	Cherbourg (14 compagnies)	»	(*) Chacun des régiments de Cherbourg, de Brest et de Rochefort a deux compagnies détachées à Paris. Ces compagnies forment trois bataillons sous les ordres d'un lieutenant-colonel. Le 7e régiment détache un bataillon à Lorient.
2e régiment	Brest (14 compagnies)	»	
3e régiment	Rochefort (14 compagnies)	»	
4e régiment	Toulon (16 compagnies)	»	
5e régiment	Cherbourg (14 compagnies)	»	
6e régiment	Brest (14 compagnies)	»	
7e régiment	Rochefort (16 compagnies)	»	
8e régiment	Toulon (14 compagnies)	»	
9e régiment		Tonkin (12 compagnies)	La relève est assurée par moitié par les 3e et 7e régiments.
10e régiment		Annam (12 compagnies)	La relève est assurée par moitié par les 1er et 5e régiments.
11e régiment		Cochinchine (8 compagnies)	La relève est assurée par moitié par les 4e et 8e régiments.
12e régiment		Nouvelle-Calédonie (6 compagnies)	La relève est assurée par moitié par les 2e et 6e régiments.
Bataillon		Sénégal (4 compagnies)	La relève est assurée par moitié par les 2e et 6e régiments.
Bataillon		Martinique (4 compagnies)	La relève est assurée par moitié par les 3e et 7e régiments.
Bataillon		Réunion (3 compagnies)	La relève est assurée par moitié par les 4e et 8e régiments.
Bataillon		Diégo-Suarez (3 compagnies)	La relève est assurée par moitié par les 4e et 8e régiments.
Détachement		Guyane (2 compagnies)	La relève est assurée par moitié par les 1er et 5e régiments.
Détachement		Guadeloupe (1 compagnie)	La relève est assurée par moitié par les 2e et 6e régiments.
Détachement		Taïti (1 compagnie de 75 hommes).	La relève est assurée par moitié par les 2e et 6e régiments.
Détachement		Tananarive (50 hommes) (1)	La relève est assurée par moitié par les 4e et 8e régiments.
Corps des tirailleurs sénégalais.			
Régiment		Sénégal et Haut-Fleuve (12 compagnies) Dépôt d'habillement à Médine	La relève est assurée par moitié par les 2e et 6e régiments.

(1) 25 militaires prélevés sur la garnison de Diégo-Suarez sont en outre détachés à Tananarive.

DÉSIGNATION DES RÉGIMENTS ET COMPAGNIES	EN FRANCE	AUX COLONIES	OBSERVATIONS
Corps des tirailleurs annamites.			
Régiment		Cochinchine (12 compagnies)	La relève est assurée par moitié par le 2e et 6e régiments.
Corps des tirailleurs tonkinois			
1er régiment		Tonkin (16 compagnies)	La relève est assurée par moitié par les 1er et 5e régiments.
2e régiment		Idem	La relève est assurée par moitié par les 3e et 7e régiments.
3e régiment		Idem	La relève est assurée par moitié par les 4e et 8e régiments.
Corps des cipahis de l'Inde.			
1 compagnie		Pondichéry	La matricule des officiers européens est tenue au 4e régiment, à Toulon.
Corps des tirailleurs de Diégo-Suarez.			
1 compagnie		Diégo-Suarez	La relève est assurée par moitié par les 4e et 8e régiments, à Toulon.
Corps des tirailleurs haoussas.			
2 compagnies		Bénin	La relève est assurée par moitié par les 3e et 7e régiments.
Corps des disciplinaires des colonies.			
1re compagnie		Sénégal.	
2e compagnie		Diégo-Suarez.	
Dépôt	Oleron (Charente-Inférieure).		
Compagnie de discipline de la marine.			
Compagnie		Martinique.	
Dépôt	Oleron (Charente-Inférieure).		

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 24 Août 1891.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Portsmouth, le 22 août, minuit.

Le banquet offert par le maire n'a pas eu lieu sous la tente comme on l'avait tout d'abord annoncé, mais dans la grande salle de l'Hôtel de Ville. Les abords de l'édifice étaient encombrés par la population qui acclamait les officiers français.

Le banquet comprenait environ 270 personnes, parmi lesquelles se trouvaient 46 officiers de l'armée, 92 de la marine anglaise, 77 de la marine française.

La table d'honneur était un peu plus élevée que les autres.

Sir William Pink, maire de Portsmouth, présidait, ayant à sa droite l'amiral Gervais et à sa gauche M. Waddington.

A la droite de l'amiral Gervais se trouvaient le duc de Connaught, l'amiral Seymour et les officiers supérieurs français et anglais.

L'entrée du maire et de l'amiral Gervais a été le signal d'applaudissements frénétiques. La musique, installée sur l'estrade au fond de la salle, a joué la *Marseillaise*.

Des toasts à la reine et au Président de la République française ont été portés par le maire. Chacun de ces toasts a été accueilli par un quadruple hourrah. Après celui porté à la reine, la musique a joué le *God save the Queen*, qui a été chanté ensuite par les assistants. Après le toast au Président Carnot, la musique a joué la *Marseillaise* [illegible].

Puis le maire s'est levé et a porté le toast principal de la soirée, à l'amiral Gervais et aux officiers de l'escadre française. Le maire a souhaité la bienvenue à l'amiral et aux officiers comme à de chers voisins. Il espère que les drapeaux des deux pays resteront unis pour la cause de la liberté, de la paix et de la civilisation. Le maire a fait allusion à la situation que la France occupe dans le commerce, les arts, les sciences. Des milliers de personnes, a-t-il ajouté, sont accourues aujourd'hui à Portsmouth. Beaucoup d'autres n'ont pas pu venir, notamment lord Salisbury, qui m'a écrit pour exprimer ses regrets de son absence.

Le maire a terminé en faisant une allusion heureuse à M. Waddington et en adressant des remerciements à M. Leclerc, attaché naval, qui a organisé le banquet.

Le toast du maire a été accueilli par un tonnerre d'applaudissements. L'assemblée entière a poussé des hourrahs et s'est mise à chanter : *He is a jolly good fellow*.

Cela menace de ne pas finir. Enfin, le silence se rétablit et l'amiral Gervais se lève pour répondre.

Il est impossible de décrire l'enthousiasme incroyable qui se produit. Tout le monde, debout, pousse des acclamations. Les assistants agitent leurs mouchoirs et leurs serviettes. Pendant plusieurs minutes, il est impossible à l'amiral de parler. Il attend que le calme se soit rétabli; puis, d'une belle voix de commandement qui s'entend parfaitement de toutes les parties de l'immense salle, il dit :

« M. le maire a parlé de la France en Français et avec des sentiments qui vont droit à nos cœurs. Depuis l'arrivée de l'escadre dans les eaux anglaises, nous avons été l'objet des attentions les plus flatteuses et les plus cordiales. La fête actuelle est une preuve de plus de ces sentiments. Nous n'oublierons pas cette réception.

« Je remercie, au nom de tous les officiers de l'escadre française, M. le maire et la corporation de Portsmouth. Je fais des vœux pour eux et pour la prospérité de cette belle cité. »

On applaudit avec enthousiasme ces paroles dites avec simplicité, netteté et une diction parfaite.

M. Waddington prend ensuite la parole pour porter, avec beaucoup d'humour, la santé du maire qui répond, et la fête prend fin à onze heures.

Tout le personnel de l'ambassade de France assistait au dîner, ainsi qu'un grand nombre de Français venus de Londres.

Des intermèdes de chant et de musique ont encore rehaussé l'éclat du banquet. Le premier morceau joué a été une grande marche intitulée : *Rouge, Blanc, Bleu*, composée pour la circonstance par M. Winterbottom et dédiée à l'amiral Gervais et aux officiers de l'escadre française.

La journée d'aujourd'hui a été une grande fête pour la ville. La foule, massée autour de l'Hôtel de Ville, pousse encore à minuit des hourrahs chaque fois que passe un officier français. (*Agence Havas.*)

Portsmouth, le 23 août.

Pendant la journée, l'amiral Gervais a reçu plusieurs visites officielles, entre autres celles du ministre du Danemark, du consul général de France, de l'amiral Clan-William, etc. Chaque fois les salves réglementaires étaient tirées.

L'ambassadeur et le personnel de l'ambassade de France, avec la baronne d'Estournelles et la comtesse de Florian, après avoir déjeuné chez l'amiral, ont visité le *Marengo*, puis se sont rendus sur le *Marceau*, qu'ils ont visité également.

Beaucoup de Français et d'Anglais ont visité aujourd'hui les vaisseaux français. Le temps a été magnifique; mais il semble se troubler de nouveau.

L'escadre partira mercredi, à huit heures du matin. (*Agence Havas.*)

Portsmouth, le 23 août.

La journée s'est passée sans aucun incident notable. L'affluence dans les rues est considérable. La ville est magnifiquement décorée de drapeaux anglais et français.

L'amiral Gervais a employé son après-midi à faire des visites à bord des navires en rade. Demain, de neuf heures et demie jusqu'à quatre heures, aura lieu la visite des officiers français dans [illegible], où on leur montrera les docks de construction et toutes les parties intéressantes.

L'amiral Gervais avait, un instant, pensé à donner un grand bal à bord d'un des navires de le cadre; mais il a craint le mauvais temps.

Il donnera mardi un déjeuner. Des invitations ont été lancées de tous côtés.

La plus grande fraternité règne entre les matelots et les soldats anglais et les matelots français. Partout on voit des inscriptions de bienvenue où sont écrits ces mots : « Vive la France! »

Le public a été autorisé à visiter les navires français, qui n'ont pas désempli de la journée. Les officiers ont fait de leur mieux pour en faire les honneurs à tant de monde.

(*Agence Havas.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 22 août.

Le *Bulletin des lois* publie un ukase impérial et un décret du ministre des finances autorisant la Banque de Russie à émettre temporairement 25 millions de roubles de billets de crédit garantis par 25 millions de roubles en or prélevés sur le compte courant métallique du Trésor impérial à la Banque. (*Agence Havas.*)

Saint-Pétersbourg, 23 août.

L'empereur et l'impératrice, le tsarevitch et les autres enfants du tsar, la reine de Grèce et ses enfants se sont embarqués hier pour se rendre à Copenhague.

Un ukase a été promulgué en vertu duquel, à partir du 15/27 août, l'exportation, du grand-duché de Finlande, du seigle, de la farine de seigle et des issues de blé est prohibé.

(*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

Coucours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 19 octobre 1891 dans le département de la Charente-Inférieure, à la Rochelle.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

AGRÉGATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIAL

Section des sciences mathématiques.

Concours de 1892.

SUJETS DES LEÇONS

Algèbre et trigonométrie.

1 Racine carrée. Diverses méthodes d'approximation.
2 Notions sommaires sur la construction du lieu représenté par une équation à deux inconnues. Représentation graphique des mouvements.
3 Résolution des inégalités ou des systèmes d'inégalités du premier ou du second degré à une ou deux inconnues.
4 Théorie élémentaire des logarithmes.
5 Intérets composés. Annuités. Obligations. Amortissements.
6 Application de la trigonométrie plane à diverses questions d'un usage fréquent en topographie. Discuter les approximations.
7 Réduction d'un angle au centre de station. Réduction d'un angle à l'horizon.
8 Résolution d'un triangle sphérique dont les côtés sont très petits par rapport au rayon de la sphère. Théorème de Legendre. Application aux triangles géodésiques.
9 Planimétrie. Méthodes diverses. Instruments employés.
10 Erreurs relatives. Applications en topographie.
11 Nivellement. Tracé des courbes de niveau. Instruments employés.
12 Résolution de l'équation du troisième degré.
13 Notions sur le calcul des différences.
14 Recherche des racines commensurables d'une équation entière.
15 Recherche des racines incommensurables d'une équation entière. Méthode d'approximation de Newton.
16 Montrer sur des exemples numériques l'application du théorème de Rolle à la résolution des équations transcendantes.
17 Notions sur les infiniment petits. Limite d'un rapport ou d'une somme d'infiniment petits. Applications.
18 Applications des dérivés à l'étude des fonctions. Exemples.
19 Notion de l'intégrale définie. Quadrature d'une courbe plane. Exemples.
20 Evaluation approximative d'une aire plane limitée par un contour quelconque. Limite de l'erreur commise. Exemples. Planimètres.
21 Etant donné un corps tel que sa section par un plan parallèle à un plan fixe soit une fonction du second degré de la distance du plan sécant au plan fixe, évaluer la portion du volume de ce corps comprise entre deux positions quelconques du plan sécant. Applications.
22 Equations différentielles linéaires à coefficients constants, avec ou sans second membre. Exemple.s

Géométrie descriptive.

1 Intersection de deux cylindres. Prendre dans les arts le sujet de l'épure.
2 Ombre propre. Ombre portée. Méthode générale pour la détermination des ombres.
3 Figuré du relief des corps. Principes de la théorie du lavis. Points brillants. Exemples.
4 Ombre d'une sphère. Construction des lignes d'égale teinte sur une sphère dépolie et pose des teintes sur cette sphère. Expliquer comment on peut en conclure le lavis d'une surface de révolution quelconque.
5 Des surfaces de révolution en général. Génération. Plan tangent. Sections planes. Principales surfaces de ce genre utilisées dans les arts et manière de les produire.
6 Du tore. Génération. Plan tangent. Sections planes. Plan bitangent. Applications dans les arts.
7 Intersection de deux surfaces de révolution dont les axes se rencontrent.
8 Des surfaces réglées. Variation du plan tangent dont le point de contact décrit une génératrice rectiligne. Propriétés des surfaces gauches : génératrices singulières.
9 Sections planes des surfaces réglées. Exemples.
10 Etude du paraboloïde hyperbolique. Applications de cette surface.
11 Des surfaces développables en général. Génération. Plan tangent. Applications dans les arts. Hélicoïde développable.
12 Les surfaces d'égale pente. Leur application à certains travaux de terrassement. Etudier en particulier la surface d'égale pente qui a pour directrice une ellipse horizontale.
13 Etude de l'hélice et de ses propriétés principales. Plan osculateur. Projections diverses de l'hélice, Applications de cette courbe.
14 Représentation et ombres de la vis à filet carré. Indications pour le lavis.
15 Projections cotées. Résolution de quelques problèmes relatifs à la ligne droite et au plan. Etablir une plate-forme avec rampe.
16 Des surfaces topographiques.
17 Carte de France dite de l'état-major Justifier le mode de développement adopté pour le tracé du canevas. Expliquer sommairement les opérations géodésiques et topographiques qui ont servi à la construction de la carte. Lecture de cette carte.
18 Premières notions de perspective. Perspective du plan. Emploi de l'échelle des éloignements et de l'échelle des largeurs. Exercices.
19 Perspective des élévations. Emploi des trois échelles. Perspective d'une porte avec perron.
20 Notions de perspective cavalière. Représenter dans ce mode : 1° une portion de paraboloïde hyperbolique; 2° un assemblage à tenose et mortaise.
21 Des arrière-voussures. Arrière-voussure de Marville. Construction des panneaux. Taille des voussoirs.
22 Appareil d'une descente droite en tubes. Construction des panneaux. Taille des voussoirs.
23 Appareil d'une voûte sphérique. Construction des pannea ux. Taille des voussoirs.
24 Escaliers en pierre et en bois. Balancement des marches.

Mécanique.

1 Organes propres à transformer un mouvement circulaire continu en un mouvement circulaire continu autour d'un axe parallèle.
2 Formule et construction de Savary. Applications. Courbure dans les engrenages.
3 Organes propres à transformer un mouvement rectiligne alternatif en un mouvement circulaire, soit alternatif, soit continu
4 Equilibre d'un polygone articulé. Fermes de Polonceau. Ponts américains.
5 Construction d'un pont suspendu connaissant sa portée, sa charge par mètre courant et la flèche de la courbe figurée par le câble (on ne démontrera pas que la courbe est une parabole).
6 Principales propriétés mécaniques des axes principaux d'inertie d'un corps relatifs à un point. Application aux meules de moulin.
7 Choc direct de deux corps sphériques. Perte de force vive dans le cas des corps mous. Battage des pilots à l'aide du mouton.
8 Du centre de percussion. Mesure de la vitesse des projectiles. Pendule balistique.
9 Marteaux de forges. Pilons.
10 Lois du frottement. Puissance de traction des locomotives. Frein de Prony.
11 Sur la propriété du frottement appelée arc-boutement. Généralités. Vis de pressiou, Coin fonctionnant pour le serrage. Valet de menuiserie. Encliquetage de frottement.
12 Lois de la résistance au roulement. Mise en roulement ou en glissement d'un corps cylindrique couché sur un plan horizontal et en repos. Transport sur rouleaux.
13 Traction. Compression. Torsion des barres et fils métalliques.
14 Conditions d'équilibre et mouvement d'un corps sur un plan incliné en tenant compte du frottement.
15 Détente de la vapeur. Son utilité. Moyens de la produire.
16 Distribution de la vapeur. Epures de distribution,
17 Locomotives.
18 Pression résultante exercée par un liquide sur une paroi plane qui y est plongée. Centre de pression. Exemples de la détermination des centres de pression.
19 Roues hydrauliques à axe vertical. Turbines.
20 Roues hydrauliques à axe horizontal.
21 Premières notions de thermodynamique.

Ministère de l'agriculture.

ADMINISTRATION DES FORÊTS

La vente des coupes de bois des inspections de Neufchâteau (Vosges), qui devait avoir lieu le 29 septembre à Neufchâteau, est renvoyée au 2 octobre prochain.

MINISTÈRE DE

FACULTÉS ET ÉTABLISSEMENTS

ÉTAT DES RECETTES ET DES

Exécution de l'article 14

1° Recettes ordinaires

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS	RECETTES ORDINAIRES						TOTAL des recettes ordinaires.
	Revenus des biens meubles et immeubles.	Produit des publications.	Produit des opérations autorisées par le ministre de l'instruction publique dans les laboratoires pour le compte des particuliers et dont la dépense est remboursée conformément aux conditions déterminées par le conseil de la faculté.	Subventions des particuliers, des communes et des départements.	Subvention de l'État pour les dépenses du matériel.	Restes disponibles des exercices précédents.	
PARIS							
Faculté de théologie protestante	345 »	»	»	5.964 40	8.270 »	1.141 10	15.720 50
Faculté de droit	8.801 »	»	»	6.000 »	39.330 »	12.542 88	66.673 88
Faculté de médecine	25.299 14	»	»	6.000 »	276.281 85	11.680 71	319.261 70
Faculté des sciences	1.396 »	»	»	9.625 02	186.510 »	2.443 71	199.974 73
Faculté des lettres	256 »	»	»	9.000 »	18.050 »	»	27.306 »
Ecole supérieure de pharmacie	5.476 »	»	»	1.200 »	123.745 30	189 16	130.610 46
AIX							
Faculté de droit	»	»	»	4.600 »	1.313 80	»	5.913 80
Faculté des sciences (Marseille)	»	»	50 »	»	35.240 »	»	35.290 »
Faculté des lettres	»	»	»	»	11.054 95	»	11.054 95
BESANÇON							
Faculté des sciences	»	»	»	»	33.528 12	»	33.528 12
Faculté des lettres	»	»	»	»	1.790 »	»	1.790 »
BORDEAUX							
Faculté de droit	»	»	»	»	2.790 »	»	2.790 »
Faculté des sciences	»	»	»	2.775 »	52.967 92	»	55.742 92
Faculté des lettres	»	»	»	5.475 01	6.610 15	»	12.085 16
CAEN							
Faculté de droit	780 »	»	»	900 »	2.770 »	»	4.450 »
Faculté des sciences	»	»	»	2.350 »	39.498 73	»	41.848 73
Faculté des lettres	»	680 »	»	1.700 »	3.112 »	»	5.492 »
CLERMONT							
Faculté des sciences	»	»	»	»	35.462 80	»	35.462 80
Faculté des lettres	»	»	»	450 »	2.475 »	»	2.925 »
DIJON							
Faculté de droit	»	»	»	1.000 »	2.090 »	»	3.090 »
Faculté des sciences	»	»	»	»	37.912 99	»	37.912 99
Faculté des lettres	»	»	»	»	2.115 »	»	2.115 »
GRENOBLE							
Faculté de droit	»	»	»	5.400 »	2.710 80	545 »	8.655 80
Faculté des sciences	»	»	»	»	39.216 47	»	39.216 47
Faculté des lettres	»	»	»	»	3.780 »	»	3.780 »

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ASSIMILÉS

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1890

du décret du 22 février 1890.)

et recettes extraordinaires.

RECETTES EXTRAORDINAIRES						TOTAL des recettes extraordinaires.	RÉCAPITULATION des recettes.		TOTAL général des recettes.
Produit des dons et legs.	Produit du remboursement des rentes et de l'aliénation des biens meubles et immeubles.	Produit de l'aliénation faite après autorisation du recteur des objets mobiliers hors d'usage.	Produit de l'aliénation faite après autorisation du ministre de l'instruction publique des objets de collection.	Produit des emprunts contractés après autorisation du ministre de l'instruction publique.	Recettes accidentelles et imprévues.		Recettes ordinaires.	Recettes extraordinaires.	
»	»	»	»	»	71 70	71 70	15.720 50	71 70	15.792 20
»	»	»	»	»	454 57	454 57	66.673 88	454 57	67.128 45
»	»	»	»	»	2.055 51	2.055 51	319.261 70	2.055 51	321.317 21
»	»	»	»	»	1.599 88	1.599 88	199.974 73	1.599 88	201.574 61
»	»	»	»	»	192 29	192 29	27.306 »	192 29	27.498 29
»	»	»	»	»	970 12	970 12	130.610 46	970 12	131.580 58
»	»	»	»	»	9 »	9 »	5.913 80	9 »	5.922 80
»	»	»	»	»	266 48	266 48	35.290 »	266 48	35.556 48
»	»	»	»	»	55 86	55 86	11.054 95	55 86	11.110 81
»	»	»	»	»	277 68	277 68	33.528 12	277 68	33.805 80
»	»	»	»	»	14 76	14 76	1.790 »	14 76	1.804 76
»	»	»	»	»	20 28	20 28	2.790 »	20 28	2.810 28
»	»	»	»	»	296 80	296 80	55.742 92	296 80	56.039 72
»	»	»	»	»	86 25	86 25	12.085 16	86 25	12.171 41
»	»	»		»	36 84	36 84	4.450 »	36 84	4.486 84
»	»	»	»	»	199 64	199 64	41.848 73	199 64	42.048 37
»	»	»	»	»	26 88	26 88	5.492 »	26 88	5.518 88
»	»	»	»	»	284 17	284 17	35.462 80	284 17	35.746 97
»	»	»	»	»	15 69	15 69	2.925 »	15 69	2.940 69
»	»	»	»	»	16 67	16 67	3.090 »	16.67	3.106 67
»	»	»	»	»	190 28	190 28	37.912 99	190 28	38.103 27
»	»	»	»	»	19 »	19 »	2.115 »	19 »	2.134 »
»	»	»	»	»	40 03	40 03	8.655 80	40 03	8.695 83
»	»	»	»	»	312 78	312 78	39.216 47	312 78	39.529 25
»	»	»	»	»	29 58	29 58	3.780 »	29 58	3.809 58

Suite des recettes ordinaires

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS	RECETTES ORDINAIRES						TOTAL des recettes ordinaires.
	Revenus des biens meubles et immeubles.	Produit des publications.	Produit des opérations autorisées par le ministre de l'instruction publique dans les laboratoires pour le compte des particuliers et dont la dépense est remboursée conformément aux conditions déterminées par le conseil de la faculté.	Subventions des particuliers, des communes et des départements.	Subvention de l'Etat pour les dépenses du matériel.	Restes disponibles des exercices précédents.	
LILLE							
Faculté de droit	167 »	»	»	3.030 »	2.352 75	»	5.549 75
Faculté mixte de médecine et de pharmacie	10.475 20	»	»	17.100 »	84.353 40	2.693 »	114.621 60
Faculté des sciences	»	»	»	4.266 40	36.098 40	1.306 50	41.671 30
Faculté des lettres	»	»	»	4.700 »	3.964 40	2.190 05	10.854 45
LYON							
Faculté de droit	»	»	»	»	4.840 »	»	4.840 »
Faculté mixte de médecine et de pharmacie	»	»	»	1.000 »	106.915 »	»	107.915 »
Faculté des sciences	»	»	»	9.700 »	45.956 30	»	55.656 30
Faculté des lettres	»	»	»	»	7.083 56	»	7.083 56
MONTPELLIER							
Faculté de médecine	423 »	»	»	200 »	71.025 »	105 75	71.753.75
Faculté des sciences	400 »	»	»	200 »	48.715 62	»	49.315 62
Faculté des lettres	»	»	»	200 »	5.769 50	»	5.969 50
Ecole supérieure de pharmacie	»	»	»	200 »	32.338 50	»	32.538 50
NANCY							
Faculté de droit	76 50	»	»	3.500 »	2.864 25	233 55	6.674 30
Faculté de médecine	1.433 »	»	»	325 »	71.025 »	»	72.783 »
Faculté des sciences	»	»	110 »	2.975 »	44.820 62	»	47.905 62
Faculté des lettres	»	1.022 60	»	325 »	7.124 15	»	8.471 75
Ecole supérieure de pharmacie	»	»	»	325 »	25.967 42	400 »	26.692 42
POITIERS							
Faculté de droit	»	»	»	700 »	1.860 »	»	2.560 »
Faculté des sciences	»	»	»	»	34.874 62	»	34.874 62
Faculté des lettres	»	»	»	1.000 »	3.250 »	»	4.250 »
RENNES							
Faculté de droit	»	»	»	3.800 »	2.164 30	»	5.964 30
Faculté des sciences	»	»	112 »	»	38.033 59	»	38.145 59
Faculté des lettres	»	1.660 »	»	600 »	4.706 90	»	6.966 90
TOULOUSE							
Faculté de théologie protestante (Montauban)	2.498 85	»	»	6.360 »	4.823 14	722 50	14.404 49
Faculté de droit	»	»	»	4.475 »	4.304 50	»	8.779 50
Faculté des sciences	»	»	»	4.200 »	52.274 07	0.06	56.474 13
Faculté des lettres	»	»	»	3.600 »	4.995 50	77 83	8 673 33
ALGER							
Ecole de droit	»	»	»	400 »	1.750 »	»	2.150 »
Ecole de médecine	»	»	»	»	24.030 90	»	24.030 90
Ecole des sciences	»	»	»	»	36.467 54	»	36.467 54
Ecole des lettres	»	»	»	»	6.890 »	»	6.890 »

et des recettes extraordinaires.

RECETTES EXTRAORDINAIRES						TOTAL des recettes extraordinaires.	RÉCAPITULATION des recettes.		TOTAL général des recettes.
Produit des dons et legs.	Produit du remboursement des rentes et de l'aliénation des biens meubles et immeubles.	Produit de l'aliénation faite après autorisation du recteur des objets mobiliers hors d'usage.	Produit de l'aliénation faite après autorisation du ministre de l'instruction publique des objets de collection.	Produit des emprunts contractés après autorisation du ministre de l'instruction publique.	Recettes accidentelles et imprévues.		Recettes ordinaires.	Recettes extraordinaires.	
»	»	»	»	»	10.031 95	10.031 95	5.549 75	10.031 95	15.581 70
2.000 »	»	»	»	»	647 42	2.647 42	114.621 60	2.647 42	117.269 02
»	»	»	»	»	259 45	259 45	41.671 30	259 45	41.930 75
»	»	»	»	»	74 13	74 13	10.854 45	74 13	10.918 58
»	»	»	»	»	39 72	39 72	4.840 »	39 72	4.879 72
»	»	»	»	»	697 26	697 26	107.915 »	697 26	108.612 26
«	»	»	»	»	266 11	266 11	55.656 30	266 11	55.922 41
206 60	»	»	»	»	65 68	272 28	7.083 56	272 28	7.355 84
	»	»							
»			»	»	10.457 87	10.457 87	71.753 75	10.457 87	82.211 62
»	»	»	»	»	301 09	301 09	49.315 62	301 09	49.616 71
»	»	»	»	»	28 70	28 70	5.969 50	28 70	5.998 20
»	»	»	»	»	305 95	305 95	32.538 50	305 95	32.844 45
4 95	»	»	»	»	48 89	53 84	6.674 30	53 84	6.728 14
736 68	»	»	80 »	»	407 36	1.224 04	72.783 »	1.224 04	74.007 04
»	»	»	»	»	351 89	351 89	47.905 62	351 89	48.257 51
»	»	»	»	»	42 94	42 94	8.471 75	42 94	8.514 69
»	»	»	»	»	109 78	109 78	26.692 42	109 78	26.802 20
»	»	»	»	»	18 60	18 60	2.560 »	18 60	2.578 60
»	»	40 »	»	»	311 42	351 42	34.874 62	351 42	35.226 04
»	»	»	»	»	35 91	35 91	4.250 »	35 91	4.285 91
»	»	»	»	»	30 81	30 81	5.964 30	30 81	5.995 11
»	»	»	»	»	270 58	270 58	38.145 59	270 58	38.416 17
»	»	»	»	»	65 14	65 14	6.966 90	65 14	7.032 04
»	»	»	»	»	59 30	59 30	14.404 49	59 30	14.463 79
»	»	»	»	»	17 19	17 19	8.779 50	17 19	8.796 69
»	»	»	»	»	3.986 62	3.986 62	56.474 13	3.986 62	60.460 75
»	»	»	»	»	15 17	15 17	8.673 33	15 17	8.688 50
»	»	»	»	»	23 47	23 47	2.150 »	23 47	2.173 47
»	»	»	»	»	202 58	202 58	24.030 90	202 58	24.233 48
»	»	»	»	»	177 23	177 23	36.467 54	177 23	36.644 77
»	»	»	»	»	19 40	19 40	6.890 »	19 40	6.909 40

2° Dépenses ordinaires

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS	DÉPENSES												
	Dépenses du personnel imputables sur les dons et legs ou sur les subventions des particuliers, des communes et des départements.	Bourses payées sur les dons et legs ou subventions.	Entretien des bâtiments.	Entretien du mobilier.	Eclairage et chauffage.	Impressions et frais de bureau.	Frais matériels des examens.	Entretien et accroissement des collections	Frais de cours et de laboratoires.	Frais de travaux pratiques des étudiants.	Frais des publications.	Frais des opérations autorisées dans les laboratoires pour le compte des particuliers.
PARIS												
Faculté de théologie protestante....	»	7.400 »	715 53	176 50	1.912 65	592 60	»	»	»	»	»	»
Faculté de droit....................	»	6.000 »	7.693 69	3.378.56	5.576 55	2.540 20	904 40	988 90	»	»	»	»
Faculté de médecine.................	9.225 »	6.000 »	20.680 55	6.822 10	53.299 45	3.000 »	6.500 »	27.919 08	67.178 97	63.941 94	»	»
Faculté des sciences................	7.125 »	1.200 »	8.528 46	2.924 82	13.680 71	1.829 80	2.345 80	29.497 71	57.640 45	36.170 56	»	»
Faculté des lettres.................	9.000 »	»	1.311 30	950 30	1.844 70	3.962 75	342 05	3.825 80	»	»	»	»
Ecole supérieure de pharmacie......	•	1.200 «	12.064 57	459 »	22.451 »	1.843 70	335 »	12.647 72	21.992 20	41.412 65	»	»
AIX												
Faculté de droit....................	3.350 »	»	117 50	117 50	543 14	400 »	»	350 »	»	»	»	»
Faculté des sciences (Marseille).....	»	»	230 »	200 »	695 »	183 75	200 »	7.121 95	15.367 04	»	»	»
Faculté des lettres.................	»	»	25 »	245 »	474 67	400 »	239 85	1.500 »	»	»	»	»
BESANÇON												
Faculté des sciences................	»	»	1.731 28	160 55	335 10	298 95	50 »	8.652 50	10.456 70	»	»	«
Faculté des lettres.................	»	»	7 25	74 »	374.76	299 50	50 »	»	»	»	»	»
BORDEAUX												
Faculté de droit....................	»	»	503 85	200 65	1.346 75	550 »	98 75	»	»	»	»	»
Faculté des sciences................	»	2.575 »	875 »	300 »	4.500 »	300 »	300 »	10.704 59	13.188 05	2.472 20	»	»
Faculté des lettres.................	3.000 »	2.475 »	530 »	260 »	2.700 »	500 »	300 »	1.000 »	»	»	1.200 »	»
CAEN												
Faculté de droit....................	»	»	54 »	435 75	1.514 75	445 25	128 20	»	»	»	»	»
Faculté des sciences................	»	2.350 »	50 »	438 70	1.300 »	400 »	70 »	9.858 30	15.364 49	»	»	»
Faculté des lettres.................	»	1.700 »	100 »	150 »	1.000 »	700 »	100 »	»	»	»	1.680 »	»
CLERMONT												
Faculté des sciences................	»	»	14.87	57 35	1.699 98	280 95	107 50	6.387 84	10.086 85	»	200 »	»
Faculté des lettres.................	450 »	»	14.25	73 50	621 99	323 75	284 75	615 »	»	»	200 »	»
DIJON												
Faculté de droit....................	»	■	99.95	291 35	1.138 04	386 90	48 50	»	»	»	»	»
Faculté des sciences................	»	»	100 »	493 76	236 24	489 »	50 »	10.000 »	12.110 »	»	»	»
Faculté des lettres.................	»	»	100 »	407 95	367 05	624 20	24 08	525 92	»	»	»	»
GRENOBLE												
Faculté de droit....................	4.700 »	»	210 »	300 »	1.190 »	450 »	200 »	»	»	»	»	»
Faculté des sciences................	»	■	150 »	150 »	850 »	250 »	200 »	11.750 53	13.110 »	»	»	»
Faculté des lettres.................	»	»	100 »	200 »	965 »	425 »	200 »	635 »	»	»	1.200 »	»
LILLE												
Faculté de droit....................	»	■	39 50	308 90	1.138 05	479 20	321 40	»	»	»	»	»
Faculté mixte de médecine et de pharmacie..........	»	2.875 »	998 47	994 70	8.494 86	1.295 85	399 05	12.851 08	11.899 90	18.499 41	»	»
Faculté des sciences................	»	1.766 40	249 97	200 »	2.199 90	500 »	400 »	13.429 97	15.183 06	1.500 »	»	»
Faculté des lettres.................	»	1.800 »	199 97	150 »	1.106 25	407 65	691 35	612 60	»	»	»	»

et dépenses extraordinaires.

ORDINAIRES					TOTAL	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES			TOTAL	RÉCAPITULATION DES DÉPENSES		TOTAL
Acquisitions et allocations pour prix et médailles.	Rétribution de l'agent comptable.	Dépenses diverses ou imprévues.	Dépenses restant à payer sur l'exercice précédent.	Dépenses du matériel des bibliothèques universitaires.	des dépenses ordinaires.	Placements de fonds et acquisitions d'immeubles.	Frais de procédure.	Dépenses temporaires et accidentelles imputées sur les recettes extraordinaires.	des dépenses extraordinaires.	Dépenses ordinaires.	Dépenses extraordinaires.	général des dépenses.
»	68 89	522 85	»	4.341 55	15.730 57	»	»	»	»	15.730 57	»	15.730 57
5.942 40	299 14	1.586 40	11.633 11	13.579 49	60.127 93	»	»	»	»	60.127 93	»	60.127 93
12.710 23	1.522 82	8.398 07	5.796 67	13.500 »	306.494 88	»	»	»	»	306.494 88	»	306.494 88
»	951 69	1.480 »	0 18	33.200 »	196.575 18	»	»	»	»	196.575 18	»	196.575 18
256 »	112 46	999 80	»	»	22.605 16	»	»	»	»	22.605 16	»	22.605 16
1.818 05	621 67	1.504 38	»	7.015 30	125.314 75	»	»	»	»	125.314 75	»	125.314 75
900 »	57 80	2 50	»	»	5.838 64	»	»	»	»	5.838 64	»	5.838 64
»	267 63	20 »	»	4.509 05	28.794 42	»	»	»	»	28.794 42	»	28.794 42
»	109 09	25 »	»	7.999 80	11.018 41	»	»	»	»	11.018 41	»	11.018 41
»	273 96	125 90	»	7.982 »	30.066 94	»	»	»	»	30.066 94	»	30.066 94
»	50 »	49 90	»	»	905 41	»	»	»	»	905 41	»	905 41
»	50 »	50 »	»	»	2.800 »	»	»	»	»	2.800 »	»	2.800 »
200 »	392 69	80 »	»	18.044 84	53.932 37	»	»	»	»	53.932 37	»	53.932 37
»	120 15	50 »	»	»	12.135 15	»	»	»	»	12.135 15	»	12.135 15
1.740 »	50 »	99 35	»	»	4.467 30	»	»	»	»	4.467 30	»	4.467 30
»	332 85	40 »	»	11.700 »	41.904 34	»	»	»	»	41.904 34	»	41.904 34
»	54 80	50 »	»	»	5.534 80	»	»	»	»	5.534 80	»	5.534 80
»	267 55	78 60	»	9.600 »	28.781 49	»	»	»	»	28.781 49	»	28.781 49
»	50 »	52 55	»	»	2.685 79	»	»	»	»	2.685 79	»	2.685 79
1.000 »	50 »	26 10	»	»	3.040 84	»	»	»	»	3.040 84	»	3.040 84
»	309 49	16 »	»	13.403 »	37.207 49	»	»	»	»	37.207 49	»	37.207 49
»	50 »	25 80	»	»	2.125 »	»	»	»	»	2.125 »	»	2.125 »
860 »	84 75	24 »	»	»	8.018 75	541 60	»	»	541 60	8.018 75	541 60	8.560 3[illegible]
»	319 93	15 »	»	12.511 60	39.307 06	»	»	»	»	39.307 06	»	39.307 06
»	50 »	15 »	»	»	3.790 »	»	»	»	»	3.790 »	»	3.790 »
530 »	50 »	1.537 90	»	»	4.404 95	9.971 85	»	»	9.971 85	4.404 95	9.971 85	14.376 80
200 »	586 54	8.375 67	»	24.482 85	91.953 38	10.094 15	»	982 60	11.076 75	91.953 38	11.076 75	103.030 13
»	308 89	1.350 »	»	»	37.088 19	»	»	»	»	37.088 19	»	37.088 19
250 »	59 74	756 50	«	»	6.034 06	»	»	»	»	6.034 06	»	6.034 06

Suite des dépenses ordinaires

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS	DÉPENSES											
	Dépenses de personnel imputables sur les dons et legs ou sur les subventions des particuliers, des communes et des départements.	Bourses payées sur les dons et legs ou subventions.	Entretien des bâtiments.	Entretien du mobilier.	Eclairage et chauffage.	Impressions et frais de bureau.	Frais matériels des examens.	Entretien et accroissements des collections.	Frais de cours et de laboratoires.	Frais de travaux pratiques des étudiants.	Frais des publications.	Frais des opérations autorisées dans les laboratoires pour le compte des particuliers.
LYON												
Faculté de droit	»	»	94 06	142 05	1.054 65	805 17	170 »	»	»	»	»	»
Faculté de médecine et de pharmacie	750 »	»	1.350 »	2.000 »	16.345 72	1.500 »	»	6.109 31	29.824 76	20.013 90	»	»
Faculté des sciences	2.500 »	3.200 »	799 35	393 »	8.300 »	357 60	100 »	14.773 34	21.796 48	»	»	»
Faculté des lettres	»	»	304 30	325 05	864 85	456 90	246 »	1.819 22	266.55	»	1.228 »	»
MONTPELLIER												
Faculté de médecine	»	»	7.324 99	299 98	1.400 »	1.150 »	300 »	10.279 02	28.836 97	10.000 »	»	»
Faculté des sciences	»	»	250 »	250 »	600 »	450 »	600 »	6.650 »	12.653 75	»	»	»
Faculté des lettres	»	»	50 »	200 »	600 »	300 »	700 »	1.900 »	»	»	»	»
Ecole supérieure de pharmacie	»	»	1.200 »	200 »	899 98	450 »	150 »	4.601 75	7.199 84	12.699 91	»	»
NANCY												
Faculté de droit	2.700 »	»	64 70	206 52	807 65	986 65	»	269 05	»	»	»	»
Faculté de médecine	»	600 »	397 57	599 27	986 28	715 70	125 »	15.427 45	20.042 53	7.138 31	»	»
Faculté des sciences	»	»	»	556 35	2.480 90	406 45	250 »	9.215 26	14.850 99	2.336 97	»	»
Faculté des lettres	»	»	»	73 95	885 20	347 05	167 25	2.932 70	»	»	2.696 40	»
Ecole supérieure de pharmacie	»	»	192 71	164 15	900 »	159 15	294 25	5.348 85	8.083 58	9.587 26	»	»
POITIERS												
Faculté de droit	500 »	«	100 »	200 »	750 »	350 »	100 »	300 »	»	»	»	»
Faculté des sciences	»	»	42 26	50 »	899 98	216 15	258 »	8.910 25	8.452 43	»	»	»
Faculté des lettres	1.000 »	»	99 97	100 »	599 76	272 50	458 40	»	»	»	1.458 52	»
RENNES												
Faculté de droit	3.000 »	»	115 40	150 40	501 95	353 90	658 95	»	»	»	»	»
Faculté des sciences	»	»	218 58	244 20	540 80	228 85	411 30	10.200 »	12.249 46	»	»	100 »
Faculté des lettres	600 »	»	71 25	196 10	433 90	467 »	395 25	857 30	»	»	2.826 75	»
TOULOUSE												
Faculté de théologie protestante (Montauban)	»	6.360 »	»	»	400 »	100 »	»	400 »	200	»	»	»
Faculté de droit	3.375 »	»	749 05	662 40	1.402 75	785 80	350 »	»	»	»	»	»
Faculté des sciences	2.250 »	1.800 «	30 »	150 »	1.600 »	650 »	»	13.970 39	13.325 42	»	3.394 15	»
Faculté des lettres	3.000 »	600 »	50 »	612 20	887 75	750 »	200 »	1.200 »	»	»	1.200 »	»
ALGER												
Ecole de droit	»	»	43 55	349 95	325 55	400 »	100 »	»	»	»	»	»
Ecole de médecine	»	»	299 96	300 »	650 »	476 20	»	1.970 »	13.196 78	6.587 72	»	»
Ecole des sciences	»	»	1.998 91	1.449 90	1.199 97	450 »	50 »	2.000 »	12.696 52	»	1.390 »	»
Ecole des lettres	»	»	50 »	418 75	220 85	449 45	50 »	719 55	»	»	»	»

et des dépenses extraordinaires.

ORDINAIRES						DÉPENSES EXTRAORDINAIRES			TOTAL	RÉCAPITULATION DES DÉPENSES		TOTAL
Acquisitions et allocations pour prix et médailles.	Rétribution de l'agent comptable.	Dépenses diverses ou imprévues.	Dépenses restant à payer sur l'exercice précédent.	Dépenses du matériel des bibliothèques universitaires.	TOTAL des dépenses ordinaires.	Placements de fonds et acquisitions d'immeubles.	Frais de procédure.	Dépenses temporaires et accidentelles imputées sur les recettes extraordinaires.	des dépenses extraordinaires.	Dépenses ordinaires.	Dépenses extraordinaires.	général des dépenses.
»	50 »	73 25	»	»	2.389 18	»	»	»	»	2.389 18	»	2.389 18
»	627 65	200 »	»	22.639 48	101.360 82	»	»	»	»	101.360 82	»	101.360 82
»	385 34	50 »	»	»	52.656 11	»	»	»	»	52.656 11	»	52.656 11
200 »	58 65	64 25	»	»	5.833 77	»	»	90 »	90 »	5.833 77	90 »	5.923 77
623 »	529 56	10.700 »	»	»	71.443 52	»	»	10.000 »	10.000 »	71.443 52	10.000 »	81.443 52
600 »	348 14	6.750 »	»	19.824 93	48.996 82	»	»	»	»	48.996 82	»	48.996 82
200 »	59 50	2.000 »	»	»	6.009 50	»	»	»	»	6.009 50	»	6.009 50
200 »	287 »	4.799 99	»	»	32.688 47	»	»	»	»	32.688 47	»	32.688 47
871 »	60 05	99 94	»	»	6.065 56	»	»	»	»	6.065 56	»	6.065 56
558 »	474 24	193 40	»	23.065 »	70.322 75	»	»	»	»	70.322 75	»	70.322 75
»	275 73	50 »	»	»	30.422 65	»	»	»	»	30.422 65	»	30.422 65
325 »	74 45	18 »	»	»	7.520 »	»	»	»	»	7.520 »	»	7.520 »
»	247 87	56 68	»	»	25.034 50	»	»	»	»	25.034 50	»	25.034 50
200 »	50 »	20 »	»	»	2.570 »	»	»	»	»	2.570 »	»	2.570 »
»	282 99	19 50	»	12.750 »	31.881 56	»	»	»	»	31.881 56	»	31.881 56
»	50 »	20 »	»	»	4.059 15	»	»	»	»	4.059 15	»	4.059 15
1.100 »	58 75	47 80	»	»	5.987 15	»	»	»	»	5.987 15	»	5.987 15
»	311 39	6 25	»	13.618 95	37.589 78	»	»	»	»	37.589 78	»	37.589 78
»	57 71	6 30	»	»	5.911 56	»	»	»	»	5.911 56	»	5.911 56
»	112 15	»	»	3.755 50	11.327 65	»	»	»	»	11.327 65	»	11.327 65
1.400 »	[illegible]	»	»	»	8.811 85	»	»	»	»	8.811 85	»	8.811 85
»	404 37	92 59	»	19.055 50	56.722 33	»	»	»	»	56.722 33	»	56.722 33
»	85 49	49 50	»	»	8.634 94	»	»	»	»	8.634 94	»	8.634 94
[illegible]	50 »	225 »	»	»	1.825 05	»	»	»	»	1.825 05	»	1.825 05
»	237 96	315 85	»	»	24.034 47	»	»	»	»	24.034 47	»	24.034 47
»	[illegible]	2.969 97	»	13.918 85	36.528 76	»	»	»	»	36.528 76	»	36.528 76
»	50 »	144 [illegible]	»	»	2.123 51	»	»	»	»	2.123 51	»	2.123 51

Ministère des travaux publics.

PHARES ET BALISES

AVIS AUX NAVIGATEURS

Transformation de l'éclairage électrique des phares de la Hève (Seine-Inférieure).

Dans le courant de l'année 1892, on transformera l'éclairage électrique des phares de la Hève, qui est actuellement constitué par deux feux fixes associés, de faible intensité (5,000 becs Carcel).

On éteindra le feu du phare Sud et on remplacera celui du phare Nord par un feu électrique scintillant, émettant toutes les cinq secondes des éclats blancs équidistants, précédés et suivis d'éclipses totales.

La puissance de ce nouveau feu sera environ 500 fois plus grande que celle de l'ancien. Elle dépassera, de beaucoup, celle qu'on a pu réaliser jusqu'à ce jour dans les phares électriques existants.

La visibilité moyenne du feu scintillant durant une année entière atteindra, à diverses distances, les chiffres ci-après :

52 milles, 50 p. 100;
43 milles, 60 p. 100 (transparence moyenne);
28 milles, 78 p. 100 (portée géographique);
22 milles, 84 p. 100 (temps brumeux);
16 milles, 90 p. 100 (temps brumeux).

Pendant la durée des travaux de transformation du phare Nord, le feu électrique du phare Sud restera seul en service et l'on établira, sur le phare Nord, un feu fixe de 5e ordre provisoire pour maintenir l'indication donnée actuellement par l'alignement des deux feux de la Hève, en vue de faciliter le mouillage en rade du Havre.

Durant cette période, le nouveau feu scintillant pourra fonctionner d'une façon intermittente pour essais.

Lorsque ce feu sera mis en service régulier et définitif, on éteindra le feu électrique du phare Sud et on le remplacera, jusqu'à nouvel ordre, par un feu fixe de 5e ordre donnant, par son alignement avec le feu scintillant du phare Nord, l'indication relative au mouillage en rade du Havre.

Des avis ultérieurs feront connaître les époques à partir desquelles on apportera, à l'éclairage de la Hève, les diverses modifications qui viennent d'être annoncées.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE PARIS

Cartographie. — Nous terminerons aujourd'hui l'analyse des rapports présentés à la Société sur les explorations ou voyages, ainsi que sur les publications ou travaux géographiques ayant mérité des récompenses (médailles ou autres distinctions) pour l'année courante.

Dans cette répartition, la cartographie ne pouvait être oubliée. Le prix Ehrard (médaille d'or), prix fondé par MM. Erhard frères en mémoire de leur père, a été décerné à M. Emile Giffault, habile cartographe, élève d'un des meilleurs cartographes française, feu M. Vuillemin.

Ce regretté maître a su, dit M. F. Schrader dans son rapport, « inspirer à ses élèves les qualités techniques et surtout les qualités morales qui font le bon cartographe, c'est-à-dire, à côté de l'habileté manuelle, de l'instruction professionnelle, du goût et de la finesse du dessin, cette éducation bien autrement précieuse qui rend l'attention vigilante, la conscience méticuleuse, l'ardeur au travail infatigable, l'esprit toujours avide de progrès et d'exactitude, et qui fait considérer la plus légère négligence comme une faute grave. Ce sentiment du devoir est le legs le plus précieux que Vuillemin ait fait à ses élèves, et c'est pour cela que tout hommage rendu à l'un d'eux est en même temps rendu à celui qui les a formés ».

Le rapporteur montre M. E. Giffault se préparant d'abord, sous l'habile direction de M. Vuillemin, à la cartographie telle qu'elle se pratiquait naguère; puis collaborant avec son maître, et ensuite exécutant, au cours de différents voyages, des travaux de levés sur le terrain. Ces travaux devaient lui procurer, après l'enseignement qui s'acquiert dans le cabinet, celui qui ne s'obtient que par la communication directe avec la nature.

Des géographes bien connus, les frères Reclus, l'ayant distingué, il fut chargé d'exécuter les dessins de cartes pour les ouvrages de l'un d'eux, M. Onésime Reclus; à la suite de quoi il entra au bureau cartographique de la librairie Hachette. Son talent était en pleine maturité. La part qu'il prit dès lors à l'*Atlas de géographie moderne*, et surtout à l'*Atlas universel*, commencé par M. Vivien de Saint-Martin, le plaça au rang des meilleurs cartographes. « C'est principalement pour ce dernier ouvrage qu'il a, dit M. Schrader, tracé des cartes excellentes, au moins égales aux meilleures cartes des atlas étrangers. » Le rapporteur cite entre autres la carte de l'Amérique septentrionale, « dans laquelle, sans rien sacrifier à l'extrême finesse de dessin nécessaire dans une carte générale, il (M. Giffault) a su tirer un habile parti des documents originaux longuement et consciencieusement consultés, et donner à l'Amérique du Nord une largeur d'expression et un mouvement d'ensemble des plus intéressants ».

Thèses sur des sujets géographiques. — La série des récompenses décernées cette année par la Société se trouve close avec le *Prix Jomard*, attribué à M. Lucien Gallois, professeur à la Faculté des lettres de Lyon, pour deux thèses dont la soutenance a été accueillie par les juges compétents avec une faveur qui ne pouvait manquer d'attirer l'attention de la Société.

La thèse française roule sur un sujet difficile, complexe et demandant une foule de connaissances. Il s'agit des *Géographes allemands de la Renaissance.* Si, comme le fait judicieusement remarquer M. Gallois, les Allemands sont arrivés à la géographie par les mathématiques et l'astronomie, on comprend qu'il faut être soi-même mathématicien pour analyser les travaux de certains d'entre eux, démontrer par le calcul le peu d'exactitude de leurs tables de longitudes et de latitudes, apprécier les modes de projection de tel ou tel, etc.

La thèse de M. Gallois est, selon le témoignage de M. Gabriel Marcel, rapporteur, « une étude très serrée, très érudite des productions de l'école allemande. Une critique fort éveillée et généralement très sûre, l'abondance des renseignements pris aux sources mêmes, et non empruntés à des travaux de seconde main, des recherches patientes et d'heureuses trouvailles, telles sont les principales qualités du livre si attachant et si complet de M. Gallois. »

L'école allemande compte peu d'explorateurs, à part Martin Behaim, à qui d'ailleurs on prête plus d'explorations qu'il n'en a accompli, et un compagnon de Magellan dans son voyage autour du monde; mais en revanche cette école a beaucoup fait pour la diffusion et le développement des connaissances géographiques. « Avec don Nicolas d'Allemagne, elle met au jour une nouvelle édition de Ptolomée, illustrée de cartes dans lesquelles l'éditeur chercha malheureusement à concilier le tracé des cartes marines avec celui du géographe d'Alexandrie; avec Waldseemuller, elle publie la relation des nouvelles découvertes. Avec Appian, Stœffler et Werner, c'est la géographie mathématique qui progresse; Schœner la répand sous forme de globes qui courent le monde; Conrad Celtès crée la géographie descriptive; Munster est enfin, dans sa grande cosmographie, le véritable prédécesseur de Mercator et d'Ortel. »

Le rapporteur regrette que l'auteur n'ait rien dit du Globe doré de la Bibliothèque nationale de Paris, qui appartient vraisemblablement à l'école allemande, et surtout « qu'il n'ait pas consacré un chapitre spécial à ces *Portraits des villes du monde* de Braun et d'Hogenberg, dont les plans et les perspectives cavalières, habilement dessinés par Hœfnagel, sont encore pour nous d'un immense intérêt ».

Mais ce sont là des taches bien légères; elles n'enlèvent rien aux qualités de clarté, de précision et de critique par lesquelles se distingue l'ouvrage de M. Gallois. Ce livre, conclut le rappport, fait grand honneur à son auteur, ainsi qu'à l'école normale qui pousse maintenant les jeunes professeurs dans l'étude des sciences géographiques.

Voilà pour la thèse française; quant à la thèse latine, c'est une monographie consacrée à notre compatriote *Oronce Finé et à ses travaux géographiques.* Bien des points restent encore obscurs dans la vie de ce savant. Mais M. Gallois, s'il n'a pu lever tous les voiles, a du moins le mérite d'avoir suivi pas à pas Oronce Finé, d'avoir discuté tous les détails de sa biographie, d'avoir résumé tout ce qu'on sait sur ce mathématicien astronome et géographe. En outre, M. Gallois a eu la bonne fortune de découvrir à la bibliothèque de l'Université de Bâle un exemplaire, avec la date 1538, de la carte de France d'Oronce Finé, dont la première édition (1525) est entièrement perdue.

L'auteur a donné une bonne reproduction héliographique de cette grande et belle carte, la première qui ait été publiée en France, et en même temps il en a étudié les sources de très près.

Telles sont les différentes œuvres géographiques (explorations ou publications) qui ont, cette année, mérité les récompenses de la Société. Celle-ci a plus d'une fois regretté de n'avoir pas à sa disposition un plus grand nombre de prix et de médailles, afin de pouvoir récompenser comme ils le méritent les efforts des explorateurs et des savants; mais dès l'année prochaine ce vœu sera comblé, puisque de généreux donateurs, ou plutôt de généreuses donatrices ont, comme nous l'avons annoncé, fondé de nouveaux prix en faveur des voyageurs et des géographes.

GUILLAUME DEPPING.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Lundi 24 Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Juill. 91	3 %	95f 60	en liq..					95 55	95 50
			fin ct...	95 52½	95 52½	95 47½	95 50		
			P° fin c.		d1f		95 55 d50		
			P° fin c.	95 60	95 62½ d25				
			P° fin p.	95 72½	95 75 d1f		95 90 d50		
			P° fin p.	96 10	96 15 d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %	91f	fin ct...					91 ..	
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés	94f	en liq..						
			fin ct...	93 95	93 97½	93 92½	93 95	93 95	93 95
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.	93 97½	94 . d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)	96f 50 55 60	en liq..						
			fin ct...	96 40			96 47½	96 55	96 40
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
Août 91	4 ½ % 1883	105f 10 15 20	en liq..					105 15	105 25
			fin ct...	105 25					
			P° fin c.				d50		
			P° fin c.						
			P° fin p.				d50		
			P° fin p.						
Août 86	Promesses d'inscript. 4½ % 1883	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4 %. éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
Juill. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), n°s 221,501 à 273,500	506 506 25	en liq..					506 ..	
			fin ct...						
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	547 548 548 50	fin ct...					548 50	
Août 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	528 530 532 530	fin ct...					527 50	
Juill. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	414 416	fin ct...					416 ..	
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	408 50 409	fin ct...					408 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	106						104 75	
...	d° d° séries sort. (unit.)								
...	d° d° d° (sér. ent.)		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	530	fin ct...					528 ..	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	540	fin ct...					528 ..	
			en liq..						
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	414 50 413 415	fin ct...					416 50	
d°	d° d° quarts, r. 100f	106 107						106 50	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	402	fin ct...					401 75	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	103 75 102 75	fin ct...					103 ..	
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	404 404 50 405 406	en liq..					401 ..	
			fin ct...						
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.)	500 499 50	en liq..					500 ..	
			fin ct...						
			P° fin c.						
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.)	555	en liq..					547 50	
			au 31..						
Juin 91.	Banque de France (nominatives)	4500	en liq..					4500 ..	4490 ..
			fin ct...	4485			4495		
			P° fin c.		d40		4500 d50		
			P° fin p.	4495	4500 d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23)	450	en liq..					450 ..	450 ..
			au 31..	451 25					
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 38)	765	en liq..					770 ..	763 75
			au 31..	768 75			766 25		
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d10		
			P° au 30		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9)	427 50	en liq..						
			au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26)	450	en liq..					450 ..	
			au 31..						
			P° au 31						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 10)		en liq..					357 50	
			au 31..						
			P° au 31						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	267 50 268 75	en liq..					267 50	268 75
			au 31..	268 75			270		
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	500	en liq..					555 ..	555 ..
			au 31..	555					
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)		au 31..					425 ..	
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.)		en liq..						
			au 31..						
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)		en liq..						
			au 31..						
Août 91	Banque hypot. de Frce, r. 1000f, t.p.	520	fin ct...					517 50	
Mars 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	426	fin ct...					426 ..	
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 .) en représon d'ann.	151	en liq..					151 ..	
			fin ct...						
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f.) dues par l'Etat	529 75	au 31..					529 ..	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.	409 ..	
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.	114 25	
Armentières (vlle), 3½ %, 86, r. 500f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.	960 ..	
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr.	111 ..	
d° 1881, 4%, r. 500 f.	508 ..	505 ..
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	117 50	116 ..
d° 1863, 3%, r. 100 fr.	145 ..	
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.	508 ..	
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.		
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	100 ..	99 ..
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.		
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	46 50	46 25
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.	130 ..	120 ..
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	412 50	408 75
Midi, d° act. de jouiss	687 50	685 ..
Nord, d° act. de jouiss.		
Orléans, d° act. de jouiss.	1115 ..	
Ouest, d° act. de jouiss.	565 ..	
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	445 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f, t.p.	612 50	
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	537 50	
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	580 ..	567 50
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.		
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
d° du département du Nord	5 ..	
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier		
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.		
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	432 ..	430 ..
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	555 ..	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (n°s 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entreprrs (ex-c. 48).	248 ..	
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1460 ..	1450 ..
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).	225 ..	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 14).		
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).		
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p.	1355 ..	
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).		
d° act. de jouiss.		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé		
2e série, act. 500 fr., t.p.		
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.	800 ..	
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	797 50	785 ..
Mines de Malfidano, act. de jouiss.		
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	840 ..	
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1260 ..	1250 ..

Jouissance	Lundi 24 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
			en liq.						
Juill. 91	Crédit Foncier de France. Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1255 1253 75 1250 1252	fin ct...	1252 50	1255	1252 50	1253 75	1253 75	1251 25
			Pe fin c.		d40		d20		
			Pe fin c.		d10		d5f		
			Pe fin p.		d40		d20		
			Pe fin p.	1265	1267 50 d10		d5f		
	Obligations :								
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.								
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	522 250 524 522						525	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	106						106	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f	605 610 615						605	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	120 25						120	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	520 519 75						517 25	
d°	communales, 3%, remb. 500 f.	02						507 50	
d°	d° 5es, r. 100 f.	101						102	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	515 25	fin ct...					515 25	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	396 395 396	en liq..					395	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	480 479 478	fin ct..					479	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	479 480	fin ct..					478	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	475	fin ct..					475	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	421	fin ct..					120 50	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	472 50 473 50 472 50	fin ct..					472 50	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	66f	fin ct..					65 75	
...	d° d° (nomin.).		fin ct..						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	48f 25 49f 50 50f	fin ct..					49 50	
...	d° d° (nomin.).		fin ct..						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	585	en liq.. / au 31..						
Mai 91.	Crédit Industr.. Commerc., etc., (Soc. Marseillaise), a. 500 f., 250 p.		en liq.. / au 31..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	815 812 50 815	en liq.. / au 31..	818 75	818 75	816 25	817 50	817 50	817 50
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	330 327 50 325 327 50.	en liq.. / au 31..					330	330
			Pe au 31		d10		d5		
			Pe au 15		d10		d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq.. / au 31..	375					
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).	327 50 325 327 50	en liq.. / au 31..	328 75			327 50	328 27	
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. dévelopt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	482 50	en liq.. / au 31	482 50			483 75	482 50	
			Pe au 31		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq.. / au 31..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..		en liq.. / au 31						
			Pe au 31		d10		d5f		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq.. / au 31..						
....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..	410	en liq.. / au 31..	407 50				402 50	410
			Pe au 31		d5f		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq.. / au 31..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup 4).	317 50	en liq.. / au 31..					317 50	
			Pe au 31		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq.. / au 31..						
Juil. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14).	20f	en liq. / au 31.	20				20	
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...		Pe au 31 / en liq..		d10		d5f		
Juill. 91	Société des Immeubles de France. act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	477 50 478 75 480	au 31..		d10		d5f	480	
Août 91	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	389 389 25 50 75 390	au 31..					390	
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 26)....		en liq.. / au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'État) t.p.	695 700	en liq.. / fin ct..					690	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'État), ex-coupon 30.......	615	en liq.. / fin ct..					615	
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	902 50 905	en liq.. / fin ct..					905	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1485 1487 50	en liq.. / fin ct..	1485				1485	1485
			Pe fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)	1295 1292 50 1291 25	en liq.. / fin ct..					1291 25	
			Pe fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........	1838 75 1840 1842 50	en liq.. / fin ct..					1832 50	1837 50
			Pe fin c.		d20		d10		
			Pe fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé. (ex-coupon 78)	1535	en liq.. / fin ct..					1535	
			Pe fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72)	1075	en liq.. / fin ct..					1080	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11) (Gar. de l'Etat ou de Dépts)		en liq.. / fin ct..					530	
			Pe fin c.		d10		d10		
Mai 91	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35)	512 50	en liq.. / au 31..					515	
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13)	545	en liq.. / au 31..					545	
			Pe au 31		d10		d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).				d10		d5f		
Sept 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)	517 50	en liq.. / au 31..	447 50				447 50	
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d20		d20		
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		au 31..						
Mai 91	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 19)	570	en liq.. / au 31..	570				570	
			Pe au 31		d10		d5f		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.		
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	145	
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)...		
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	535	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	560	
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord)		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	365	355
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1065	1060
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	695	
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	365	360
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	112	
Voitures à Paris, actions de jouiss.	210	
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 20).	428 75	420
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	220	210
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	480	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1110	1105
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2060	
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).	221 25	
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4)..	14375	1435
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	220	215
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	550	
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	560	
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.		
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).		
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	1350	1340
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p	515	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie. act. 500 f., tout payé..........	1725	1711 25
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	250	240
d° parts bénéficiaires.......	240	220
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....	25	
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	200	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	430	
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	340	
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...		
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.	380	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..		
d° d° de 1887 à 1985..		
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	412 25	411 50
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	416	415
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	410	409 75
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	646 25	646
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	443 50	442
d° nouvelles d°	446 50	445 50
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	438	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne, Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'Etat).....		
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	403 25	
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)		
Mostaganem a Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	411	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	460	455
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1275	1272 50
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	449	447 50
Besseges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	446	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	443	
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.)	441	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.		
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	638	
d° 52-55. 3%, r. 500f (int. gar.).	446	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	447	
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	448	447 50
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).		

(Supplément.)

Jouissance	Lundi 24 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1452 50 1447 50	en liq..						
			au 31	1450 ..				1447 50	1450 ..
			Pe au 31		d10		d5		
			Pe au 15		d10		d5		
Avril 91	d° act. de jouissance (ex-coup. 19)	1175 1172 50	en liq..					1178 75	
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 60)	557 50 555 557 50	en liq..						
			au 31..	556 25				560 ..	555 ..
			Pe au 31				d5		
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	650	en liq..					650 ..	
			au 31..						
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1035 1030	en liq..						
			au 31..					1045 ..	1043 75
			Pe au 31		d10		d20		
			Pe au 15		d10		d10		
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16)	490	en liq..					492 50	
			au 31..						
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	700 705 700	en liq..					705 ..	
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1).	360	en liq..					365 ..	
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5		
			Pe au 15		d10		d5		
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2998 75	en liq..					3000 ..	
			au 31..						
			Pe au 31		d..		d5		
			Pe au 15		d10		d5		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. (ex-coup. 10), en liquid.	29f 75 28f 29f 75	en liq..						
			au 31..	28 75			27 50	30 ..	30 ..
			Pe au 31		d10		d5		
			Pe au 15		d10		d5		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p		en liq..						
			au 31..						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.		en liq..						
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5		
			Pe au 15		d10		d5		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 15), en liquid.	25f 50 25 75	en liq..					25 75	
			au 31..	26 25					
			Pe au 31		d10		d5		
			Pe au 15		d10		d5		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2807 50	en liq..					2805 ..	2805 ..
			au 31..	2807 50	2807 50	2803 75	2805 ..		
			Pe au 31		d40		2810 .. d20		
			Pe au 31	2812 50	2815 .. d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).	807 50	en liq..					807 50	
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5		
			Pe au 15		d10		d5		
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	307 50	en liq..					307 50	
			au 31..						
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27).	1165 1170	en liq..					1110 ..	
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5		
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	143	au 31..					143 ..	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attrib. au Gouv. Égyptien (ex-coupon 12).	1975 1977 50 1980	en liq..					1980 ..	1980 ..
			au 31						
			Pe au 31		d10		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).	391 25	en liq..						
			au 31..						
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	495	en liq..						
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5		
			Pe au 15		d10		d10		
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	110 25 110 115	en liq..					112 ..	
			au 31..	111 25					
			Pe au 31		d10		d5		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).		en liq.					407 50	415 ..
			au 31..	415 ..					
			Pe au 31		d10		d5		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
Juill. 91	Angleterre. 2¾% (n.c. fixe 25f20).	C. 500f	en liq..						
			au 31..						
Juin 91	Argentine (République), 5%, 1881, rembours. 500 fr.	C. 1000	en liq..						
			au 31..						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr.	Gr. c.	au 31..						
			Pe au 31		d..		d..	325 ..	
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr.	327 50 328 75	en liq..						
			au 31..		d..		d..		
...	d° d° c. de 5 obl.		Pe au 31						
...	d° d° c. de 25 obl.								
Mai 91	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		en liq..						
			au 31..						
...	d° d° 1000 fl. d°		Pe au 31		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f 20 ... C. 10000.	en liq..						
			au 31..					97 10	
...	d° d° 1000 fl. d°	96f 75 90	Pe au 31		d50		d25	96 50	
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 31..						
..	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	Pe au 31		d..		d..		
Mai 91	d° 3%, 1873	99f	au 31..						
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..						
...	d° d° c. de 1000 f	C. 100f	au 31.						
...	d° d° c. de 500 f		en liq..					102 55	
Mai 91	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..						
..	d° d° c. de 1000 f.	101 95 C. 100f	en liq..						
..	d° d° c. de 500 f.		au 31..						
Août 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	Pe au 15		d.		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
Juin 91	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £.		en liq..						
			au 31..				d25		
...	d° d° 500 £		Pe au 31		d50				
...	d° d° 100 £								
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £.		en liq..				d25		
...	d° d° 500 £.		au 31..		d..				
...	d° d° 100 £.	75f	Pe au 31		d50			70 75	
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		en liq..						71 ..
...	d° d° 500 £.		au 31..	70 50					
...	d° d° 100 £.		Pe au 31		d50		d25		
					d10		d5		
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé...	98f 75 99f 50	en liq..					98 75	
			au 31..						

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	441 ..	
Médoc, 3%, rembours. 500 fr.....	363 ..	
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	446 ..	445 ..
d° 3% nouveau. r. 500f d°	453 ..	452 ..
Nord, 3%, rembours. 500 fr......	450 ..	449 50
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	443 50	442 ..
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.	450 ..	447 ..
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..		
d° 3%, rembours. 500 fr.....	446 .	445 50
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	452 ..	
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	445 ..	443 50
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000	105 ..	
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'État. — Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	445 25	
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	453 75	451 ..
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	417 50	
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	500 ..	498 ..
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.	400 ..	395 ..
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).		
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	150	
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	411 25	411 ..
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	507 .	
Venezueliens (Cie Franç. de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr....		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	282 50	280 ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	265 ..	260 ..
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	372 ..	370 25
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..	53 ..	
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.	510 ..	
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.		
d° d° 5%, r. 500 f.	536 ..	
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.		
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f..		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	301 ..	300 ..
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	512 .	510 ..
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	526 50	523 50
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr.	515 ..	510 ..
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.		
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	314 ..	
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.		
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	247 50	
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.		
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	511 25	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....		
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	504 .	
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	506 25	
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	406 ..	405 ..
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	382 .	
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.		
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.	450 ..	
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.	480 ..	
Jardin zool. d'acclimat., 5%, r. 500f.	490 ..	
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	625 ..	
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 .	12 75
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4%, remb. 500 fr.......		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		
Canal Panama, 5%, r. 500 f. (en liq.).	21 ..	20 ..
d° d° 3%, remb. 500 fr...	17 50	16 25
d° d° 4%, remb. 500 fr...	17 ..	
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	20 50	20 ..
d° d° (2e série).	20 50	20 ..
d° d° (3e série).	77 50	75 ..
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	88 .	
d° d° après la répart.		
d° d° 322f50 payés...		
d° Bons à lots 89 (du 15 juill. 89).	71 ..	
Suez, 5%, rembours. 500 fr.......	619 ..	615
d° 3%, rembours. 500 fr........	450 .	
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	444 50	
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	94 ..	

(Supplément.)

JOUISSANCE	Lundi 24 Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Egypte. Oblig. Dafra Sanieh 4%		en liq..	...	...	...	...		
	(décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	492 50 492 493 ...	au 31..	490 ..	...	...	...	492 50	490 ..
		...	P° au 31	...	... d10	...	...		
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig.		en liq..	...	... d10	...	... d5f		
	7%, rembours. 500 fr.	490 490 25 ...	au 31..	488 75	...	...	...	490 ..	487 50
	(Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)	...	P° au 31	...	... d10	...	... d5f		
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½%		en liq..	...	...	...	...		
	(décrets des 6 et 7 juin 1890)...	465 25 50 75 466 465 75	au 31..	465 .	...	...	463 75 ...	466 ..	463 75
...		...	P° au 31	...	... d10	...	... d5f		
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypo-		en liq..	...	...	...	...		
	thécaires, 5%, 1878	...	au 31..	...	...	...	...	...	...
			en liq..	...	...	...	...		
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f	520 ...	au 31..	...	...	...	...	...	...
	(nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.	...	P° au 31	...	... d10	...	... d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f.		en liq..	...	...	...	...		
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	73f 72f 90 ...	au 31..	72 ..	...	...	71 95 ...	72 75	72 ..
...	Coup. de 40 —	72f 50 72f 40 35 ...	P° au 31	...	... d50	72 25	72 45 d25	72 40	
...	Coup. de 80 —	72f 50 ...	P° au 15	...	... d50	...	... d25	72 60	
...	Coup. de 160 —	72f 25 50 ...	P° au 30	...	73 40 d50	...	... d25	72 25	
...	Coup. de 240 —	71f 75 72f ...	...	...	...	...	...	72 25	
...	Coup. de 480 —	71f 75 72f ...	...	...	...	...	...	72 ..	
...	Coup. de 960 —	71f 75 72f ...	en liq..	...	...	...	...	72 .	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).	...	au 31..	...	...	...	...	...	...
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba,		en liq..	...	...	...	...		
	6%, 1886, garantis.	497 50 497 496 75 495..	au 31..	...	...	...	...	493 75	...
			en liq..	...	...	...	...		
d°	d° d° 1890, garantis.	458 458 50 459 458 ...	au 31..	...	... d10	...	... d5f	458 ..	...
			P° au 31	...	... d10	...	... d5f		
			en liq..	...	...	...	...		
Juin 91.	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f.5f).	...	au 31..	...	...	...	...	...	...
Juill. 91	d° Consolidés 4%	...	au 31..	...	...	...	...	...	...
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89,	...	en liq..	...	...	...	...		
...	Oblig. et coupons (Titre de 617f.	...	au 31..	...	... d10	...	... d25	...	...
...	prescrits au bout — de 2468f.	...	P° au 31	...	... d10	...	... d25		
...	de 20 ans de l'éch. — de 6170f.	...	en liq..	...	... d10	...	... d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	420 421 25 422 50 ...	au 31..	...	...	...	...	412 50	...
		Gr. c. ...	en liq..	...	...	...	...		
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	410 415 420 415 ...	au 31..	...	...	...	...	410 ..	...
		Gr. c. ...	en liq..	...	...	...	...		
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	327 50 328 75 330 331..	au 31..	...	...	...	...	330 ..	...
	d° d° c. 2500 f.	...	...	...	...	...	...	...	
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change		en liq..	...	...	...	...		
	fixe 2f 10). Coup. de 100 fl....	...	au 31..	...	... d10	...	... d25	...	...
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe		en liq..	...	...	...	...		
	2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	93f 50 ...	au 31..	89 50	...	...	...	93 50	89 65
...	d° 500 fl.	92f 92f 25 ...	P° au 31	...	... d50	...	... d25	92 25	
...	d° 1000 fl.	89f 75 60 50 40 ...	P° au 15	...	... d50	...	... d25	89 90	
Août 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch.fi. 2f 50).		en liq..	...	...	...	...		
...	Cap. des titres amort. (Obl. 100 fl.	...	au 31..	...	...	...	...	101 20	...
...	prescr. après 20 ans. — 500 fl.	101 ...	P° au 31	...	... d50	...	... d..	...	...
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég.ch.fixe 2f50).	...	au 31..	...	...	...	...	...	...
			en liq..	...	...	...	...		
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.	...	au 31..	90 60	90 80 ...	90 60	90 70 ...	90 60	90 60
...	d° coup. 500 fr.	90f 80 70 60 ...	P° au 31	...	... d1f	...	90 75 d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr..	...	P° au 31	90 75	90 85 d25	...	...		
...	d° coup. 50 fr.	...	P° au 15	...	... d1f	91 10	91 20 d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	91f ...	P° au 15	91 35	91 45 d25	...	...	...	...
Avril 91	d° 3%	..f..	au 31..	...	...	...	...	...	...
			en liq..	...	...	...	...		
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	318 ...	au 31..	...	...	...	...	316 50	...
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég.ch.fi. 25f20),		en liq..	...	...	...	...		
	coup. de 504 f. (20 £).	..f..	au 31..	...	...	...	...	...	...
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	..f..	au 31..	...	...	...	...	...	...
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré	...	au 31..	...	...	...	...	...	...
d°	d° obl. 5% d°	...	au 31..	...	...	...	...	...	...
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch.	...	en liq..	...	...	...	...		
	fixe 25f25), coup. de 20 £.	41f 20 41f 40f 90 ...	au 31..	41 10	41 10 ...	40 70	40 80 ...	41 25	41 40
...	d° coup. de 50 £.	42f ...	P° au 31	41 35	41 50 d50	...	42 .. d25	...	
...	d° coup. de 100 £.	41f 40f 90 41f 10 20 ...	P° au 15	...	... d50	...	... d1f	41 60	
			en liq..	...	...	...	...		
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. (C. 500 f.	310 307 50 305 302 50..	au 31..	...	...	...	...	317 50	...
...	Nos 1 à 390000 et (C. 5 obl.	...	au 31..	...	...	...	...	...	...
...	500001 à 929987. (C. 10 ob.	...	au 31..	...	...	...	...	...	...
			en liq..	...	...	...	...		
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	102 ...	au 31..	...	...	...	...	...	...
Juill. 91	d° 1890, 4%	..f..	P° au 31	...	...	...	...	...	...
...	Russie, 1850, 4½% (n.ch.fi. 25f50.	...	en liq..	...	...	...	...		
	Oblig. de 100 £.	...	au 31..	...	...	...	...	...	...
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	98f 98f 50...	au 31..	...	...	...	...	98 ..	...
...	Grosses coupures....	..f..	...	...	...	...	...	...	...
Juill. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort),		en liq..	...	...	...	...		
	n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	..f.	au 31..	...	...	...	...	...	...
...	d° de 1000 r.	..f..	P° au 31	...	... d50	...	... d25	...	...
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort),		en liq..	...	...	...	...		
	n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	68f 50 68f 67f 80 50....	au 31..	67 40	...	...	67 20 ...	68 50	67 75
...	d° de 1000 r.	67f 40 67f 50 68f ...	P° au 31	...	... d50	...	... d25	67 80	...
			en liq..	...	...	...	...		
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	96f 90 95 97f ...	au 31..	...	...	...	...	97 ..	...
...	Grosses coupures....	97f 50 98f ...	P° au 31	...	... d50	...	... d25	97 50	...
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.	...	au 31..	...	...	...	...	...	...
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change		en liq..	...	...	...	...		
.	fixe 4f), coup. de 125 r.	105 105 40 ...	au 31..	...	...	...	...	105 ..	...
...	coup. de 500 r.	105 50 ...	...	...	...	...	...	105 ..	...
...	coup. de 1000 r.	...	...	...	...	...	...	105 25	...
...	coup. de 10000 r.	...	en liq..	...	...	...	...		
Juin 91.	d° 1889, 4% (or).	98f 80 65 60 99f ...	au 31..	...	...	...	...	99 ..	...
			en liq..	...	...	...	...		
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	98f 50 60 75 ...	au 31..	98 30	...	...	...	98 50	...
			en liq..	...	...	...	...		
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	...	au 31..	...	...	...	...	...	...
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e sé-		...	...	...	...	...		
	ries, t. p., Obl. 500 f.	97f 50 55 60 65 ...	en liq..	...	...	...	...	97 40	...
...	d° 2500 f.	97f 50 ...	au 31..	96 25	...	...	...	97 75	96 30
...	d° 5000 f.	96f 30 40 45 ...	P° au 31	...	... d50	...	... d25	96 60	...
...	d° 12500 f.	96f 30 25 ...	...	...	...	...	...	96 40	...
			en liq..	...	...	...	...		
Juin 91	d° d° 3e série...	97f 25 ...	au 31..	...	...	...	...	97 35	...
Mai 91.	d° Intér. cons., 4½%, 1re ém.,		en liq..	...	...	...	...		
	1890 (n. ch. fi. 4f) C. 100 r.	..f..	au 31..	...	...	...	...	69 ..	...
	C. 500 r.	67f 95 50 ...	au 31..	...	... d50	...	... d25	69 ..	
	C. 1000 r.	67f 95 50 ...	au 31..	...	...	...	...	69 ..	
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Trans-		en liq..	...	...	...	...		
	caucasien, remb. au pair.	..f..	au 31..	...	...	...	...	...	...

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½%, 53 (n.ch.fi. 25f20).	...	...
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.	...	...
Oblgi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	326 ..	325 ..
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	78 ..	...
d° 1000 fl. d°	78 ..	77 80
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.	90 ..	...
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.	105 ..	102 50
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.	...	...
Canada, 4%, garantis	...	...
d° non garantis	...	...
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	...	...
Congo (État indép. du), Lots 1888.	...	...
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	...	...
Danemark, 3½% (nég.ch.fixe 1f40).	...	...
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.	...	...
Haïti, 1825	...	...
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fi. 2f10).	...	...
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	...	...
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	105 ..	102 50
Norvège, 4%, 1880	...	...
Emprunt Romain, 5%	...	...
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.	...	...
d° 1866, 5%	...	...
Gouv. de Québec, 80, 4½%, r. 500 f.	...	...
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fi. 25f20).	120 25	...
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).	...	...
d° d° (105 f.).	...	...
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £	...	...
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f. p.	...	...
Société Gén. Alsacienne de Banque.	...	...
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	68 ..	...
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.	...	...
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	645 ..	640 ..
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t.p..	...	...
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.	...	...
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	190 ..	...
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20)..	622 50	618 75
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.	...	...
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	357 ..	356 50
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	342 50	342 ..
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083..	428 50	425 ..
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486....	413 ..	...
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale..	402 ..	...
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	415 ..	413 ..
Beira-Alta, 3%	115 .	...
Caceres et au Portug. (Madrid à).	230 ..	221 ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	205 ..	204 50
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	303 .	302 50
d° (Série X).....	305 75	300 ..
Nord-Belges, 3%	475 ..	...
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque...	393 ..	392 ..
d° (2e série), 2e hypothèque.	371 ..	370 ..
d° (3e série), 3e hypothèque.	...	...
d° (4e série), 4e hypothèque.	325 ..	...
d° (5e série), 5e hypothèque.	317 50	312 50
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	355 ..	...
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	357 ..	355 ..
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.	...	...
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	...	...
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	338 ..	336 ..
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	...	...
Ouest de l'Espagne, 4%	205 ..	200 ..
Portugais, 3%	220 75	215 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	215 ..	205 ..
d° 4%	265 ..	255 ..
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	370 ..	368 ..
d° 2e hypothèque.	356 25	...
d° 3e hypothèque.	350 ..	345 ..
Cordoue à Séville, 3%	372 50	...
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%..	526 ..	525 50
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).	...	...
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.	...	...
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.	...	...
Crédit fcr Frco-Canadien, 3%, r. 500f.	368 .	...
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	299 ..	...
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.	...	...
d° 5%, série B, r. 504 f, t.p.	...	...
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	505 ..	...
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	...	...
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	410 ..	...
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.	...	...
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	405 ..	...

JOUISSANCE	Lundi 24 Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	445 443 75	au 31.. / en liq..					445 ..	
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr.	90f	au 31.. / en liq..					91 ..	
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 31						
...	d° d° Ob. 50 £.		P° au 31		d1f		d25		
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 15		d50		d25		
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.) (nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.		en liq.. / au 31						
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 31		d50		d25		
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq..						
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½ %, c. 1000f.		au 31..						
..	d° d° c. 5000f.		P° au 31		d50		d25		
Mai 91.	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	90f50	en liq.. / au 31.. / en liq..					90 50	
Mars 91	Dette conv. Ottomane. 4% (sér. B).		au 31..					23 46	
	d° d° gross. coup.		en liq..					18 75	
d°	d° d° (sér. C).	18f60 55 70	au 31..						
d°	d° d° gross. coup.	18f50 70	en liq..					18 75	
d°	d° d° (sér. D).	18f60 55 70	au 31..	18 70			d25		
...	d° d° gross. coup.	18f50 70	P° au 31		d50				
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq..					420 ..	421 25
	Obligations de 500 fr.	423 420	au 31..				d25		
...	d° de 2500 fr.		P° au 31		d50		d25		
...	d° de 12500 fr.		P° au 15		d50				
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..					452 50	446 25
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	452	au 31						
...	d° d° 2500 f.	449 50	P° au 31		d10		d5f		
...	d° d° 12500 f.		P° au 15		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl. pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	437 50	en liq.. / au 31..	436 25			435	440 ..	436 25
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Mai 91. ex-5e r.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f., 250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		en liq.. / au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)		au 15 / en liq.						
Juill. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 21.		au 31.. / en liq..						
Juill. 88 ex-1re r.	Banque des Pays-Hongrois, act. nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		au 31.. / en liq..						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act. 100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p. (ex-coupon 14)		en liq.. / au 31.						
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 32).	560	en liq.. / au 31..	560 ..				562 50	558 75
			P° au 31		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 150 fr. payés (ex-coupon 34)		en liq.. / au 31..						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1075 1076 25 1080	en liq.. / au 31..					1075 ..	1077 50
			P° au 31		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions 500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	480	en liq.. / au 31..	477 50				476 25	
...	Grosses coupures....		P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq.. / au 31..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie, a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		en liq.. / au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie ». (ex-coupon 14)	127 50 130 ..	en liq.. / au 31..	122 50	127 50	126 25	127 50	125 .	126 25
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	440	en liq.. / au 31..	436 25	437 50	436 25	436 25	437 50	437 50
			P° au 31		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes. (525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		en liq.. / au 31..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat (Société privil.), act. 500 f., t.p.	611 25	en liq.. / au 31..	607 50			611 25	605 ..	608 75
			P° au 31		d10		d5f		
	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	160	en liq.. / au 31..	150 ..				150 ..	150 ..
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	218 75	en liq.. / au 31..	220 ..	225	218 75	225	215 ..	217 50
			P° au 31		d10		d5f		
	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p. : 200000 act. de 1862 ; 100000 a. de 1881 ; 60000 act. de 1885 et 60000 act. de 1889. (ex-coup. 42)........	622 50	en liq.. / au 31..	622 50			627 50		622 50
	Grosses coupures....		P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 59).....	295 296 25 297 50 295	en liq.. / au 31..	297 50	297 50	292 50	295	291 25	292 50
			P° au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	160 157 50 ..	en liq.. / au 31..	150 ..	160 ..	150 ..	155	160 ..	150 ..
			P° au 31		d10	160 ..	161 25 d5f		
Juin 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 63)......	292 50 293 75 296 55 295	en liq.. / au 31..	293 75	293 75	291 25	292 50	290 ..	290 ..
			P° au 31				306 25 d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclre et de chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p. (ex-coupon 22)		en liq.. / au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000). (ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).		en liq.. / au 31..					700 ..	
			P° au 31		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207 3/8 à 207 5/8	206 7/8 à 207 1/8 et 4%..
4%	Allemagne.	123 1/16 à 123 3/16	123 ./. à 123 1/16 et 4%
4%	Vienne....	211⅛.. à 211⅜...	211⅛.. à 211⅜ et 4..%.
5%	Barcelone..	458.... à 460.....	458.... à 460.. et 4..%.
5%	Madrid....	458.... à 460.....	458.... à 460.. et 4..%.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4..%.
5%	St-Pétersb.	250.... à 252.....	254 ... à 256.. et 4..%.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4..%.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 28.. à 25 29...	25 25½ à 25 26½—2½%.
	d° chèque	25 27.. à 25 28...	25 27.. à 25 28..—......
3%	New-York.	518½.. à 519½...	518½. à 519½..—3..%.
3%	Belgique..	1/32 pte. à 3/32 pte	1/8 pte à 3/16 pte—3..%.
6%	Italie.....	1⅜ pte à 1⅛ pte..	1⅝ pte à 1⅞ pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ⅛ pte..	3/16 pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 4% à 5% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 243 à 248 .. 0/00 pte.

Quadruples espagnols........................	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains.......	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines........................	3 97½ à 4 02
Souverains anglais........................	25 22 à 25 27
Banknotes........................	25 23 à 25 28
Aigles des Etats-Unis........................	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)........................	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes....	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 millièm.	40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède........................	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 95 15/46—1 heure, 95 15/16
Vienne, Métall, ...—Papier, 90 75 — Monnaie, 90 90
Crédit Autrichien... 276 . \| Chem. de Fer Autrich. 277 50
Change sur Londres.... Demande, 118 15 — Offre, 118 45
Change sur Paris....... Demande, 46 775 — Offre, 46 825
Lots................ 136 50 \| Napoléon 9 41

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 24 Août 1891

	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3..................	36 75 à 26 50	
Roux 88° nets..............	36 50 à	
Raffinés, bonne sorte........	106 50 à	
— belle sorte.........	107 50 à	
Certificats de sortie.........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	36 875 à 36 75
— Septembre......	.. .. à	36 875 à 36 75
— 4 d'Octobre....		35 75 à .. ...
— 4 premiers.....		36 125 à .. ..
		.. .. à .. ...
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0)*	42 .. à	
Courant du mois..........		39 75 à .. ..
Septembre		39 75 à 40 ..
4 derniers..............		39 25 à .. ..
4 premiers..............		39 75 à 40 ..
		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	54 50 à	
Courant..................		54 .. à 54 50
Septembre		54 25 à 53 75
4 derniers..............		54 25 à 54 75
4 premiers..............		55 25 à 55 75
		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts............	75 50	
—	.. ..	
Colza en tonnes............	77 50	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	85 50	
—	.. ..	
Courant..................		75 25 à 75 50
Septembre		75 25 à .. ..
4 derniers..............		75 75 à .. ..
4 premiers..............		77 75 à .. ..
		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	63 50 à	
Courant..................		63 50 à .. ..
Septembre..............		64 25 à 64 ..
Septembre-Octobre.........		64 50 à 64 75
4 derniers..............		65 .. à 64 75
4 de Novembre............		65 50 à 65 25
COURS DU MERCREDI 19 Août.		
SUIF DE PLACE *63° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	64 75 à	
SUIF DE PROVINCE *63° 1/2, en fûte, en gare Paris.*	64 .. à	

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Le 10 septembre 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du service ordinaire, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de grosses réparations ci-après :

Route nationale n° 112.

Rechargement de la chaussée entre les points 50 k. 2 et 58 k. 2.

Travaux à l'entreprise :

Fourniture des matériaux	13.825 50
Somme à valoir	7.174 50
Total	21.000 »

Cautionnement, 500 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture ; 2° de M. Baldy, ingénieur, rue Four-Ventouse, à Béziers.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Le 26 septembre 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du service du Rhone, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux de reconstruction d'une partie des murs de quai d'Avignon, sur le Rhone, en amont de la porte de la ligne, sur 50 mètres.

Travaux à l'entreprise :

Terrassements et démolitions	2.044 84
Bois et fers pour fondations	5.887 96
Maçonneries	6.789 86
Pavages	417 22
Total	15 139 88
Somme à valoir	4 860 12
Total général	20.000 »

Cautionnement, 500 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture ; 2° de M. l'ingénieur des ponts et chaussées, à Avignon.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

TRAVAUX D'ARCHITECTURE

Le samedi 26 septembre 1891, à une heure, en conseil de préfecture, au tribunal de commerce, adjudication, en un lot, de l'entreprise relative : 1° à la fourniture de la main-d'œuvre nécessaire au chauffage et à la ventilation de l'asile d'aliénés et de la colonie de Vaucluse ; 2° à l'entretien des appareils, du 1er octobre 1891 au 30 septembre 1894.

Évaluation, 15,200 fr. par année.

Cautionnement, 3,000 fr.

Montant approximatif des frais, 800 fr.

S'adresser, pour renseignements, à l'Hôtel de Ville (service d'architecture), de midi à quatre heures. F

Chemin de fer d'Orléans.

Saison thermale. — Le Mont-Dore, la Bourboule, Royat, Néris-les-Bains, Evaux-les-Bains. — La compagnie du chemin de fer d'Orléans a organisé un double service direct de jour et de nuit, qui fonctionnera du 8 juin au 21 septembre, entre Paris et la gare de Laqueuille, par Vierzon, Montluçon et Eygurande, pour desservir, par la voie la plus directe et le trajet le plus rapide, les stations thermales du Mont-Dore et de la Bourboule.

La durée totale du trajet, y compris le parcours de terre entre la gare de Laqueuille et les stations thermales du Mont-Dore et de la Bourboule, est de 11 heures à l'aller et au retour.

Prix des places, y compris le trajet dans le service de correspondance de Laqueuille au Mont-Dore et à La Bourboule, et *vice versa* : 1re classe, 58 fr. 15 ; 2e classe, 43 fr. 75 ; 3e classe, 31 fr. 60.

On trouve des omnibus de correspondance à tous les trains à la gare de Chamblet-Néris pour Néris, et *vice versa*.

Voyages dans les Pyrénées. — La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France et les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Les prix des billets sont les suivants : 1er itinéraire, 1re cl., 225 fr. ; 2e cl., 170 fr. Durée de validité : 45 jours. — 2e, 3e et 4e itinéraires, 1re cl., 180 fr. ; 2e cl., 135 fr. Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant payement, pour chaque période, d'un supplément de 10 p. 100 du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi des billets aller et retour de 1re et 2e classe réduits de 25 p. 100, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Excursions en Auvergne et dans le Limousin, permettant de visiter le Mont-Dore, la Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Néris et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

Le compagnie d'Orléans délivre, du 15 juin au 30 septembre, des billets d'excursion en Auvergne et dans le Limousin, valables pendant 30 jours, au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après :

Paris : 1re classe, 108 fr. ; 2e classe, 81 fr. — Nantes : 1re classe, 125 fr. ; 2e classe, 96 fr. — Angers : 1re classe, 116 fr. ; 2e classe, 87 fr. — Le Mans : 1re classe, 114 fr. ; 2e classe, 85 fr. — Tours : 1re classe, 100 fr. ; 2e classe, 75 fr. — Blois : 1re classe, 95 fr. ; 2e classe, 71 fr. — Orléans : 1re classe, 95 fr. ; 2e classe, 71 fr.

Itinéraire : 1° le parcours entre le point de départ et Vierzon, et *vice versâ* ; 2° Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Évaux), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de la Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Largnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et Saint-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le payement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Avis essentiel. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance de Chamblet-Néris à Néris, — de la gare à la localité d'Evaux et de Laqueuille au Mont-Dore et à la Bourboule.

Bains de mer de l'Océan. — Billets d'aller et retour à prix réduits, valables pendant 33 jours.

Pendant la saison des bains de mer, du 1er mai au 31 octobre, il est délivré, à la gare de Paris (quai d'Austerlitz), des billets aller et retour de toutes classes, réduits de 40 %, pour les stations balnéaires.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le payement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

Admission des voyageurs de 2e et 3e classes dans les trains express 9 et 29.

Délivrance des billets à la gare du chemin de fer d'Orléans, quai d'Austerlitz ; au bureau, 8, rue de Londres, ainsi qu'à tous les autres bureaux-succursales de la compagnie d'Orléans.

Liquidations judiciaires converties en faillites.

Du 21 août.

Coen (Mayer), négt en nouveautés, rue de Provence, 71. — Synd. prov., M. Lesage, 48, rue Jacob.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Lundi, 24 août 1891.

Le baromètre monte sur la France et la Méditerranée : il descend sur le reste de l'Europe. La baisse est rapide en Ecosse et une nouvelle bourrasque s'approche des Iles-Britanniques, Stornoway (750mm) ; elle est également importante en Norvège et un minimum accentué se trouve au large de Christiansund (749mm). La dépression du Danemark s'est transportée dans l'est de la Baltique (Memel 749mm). Le vent souffle assez fort du S.-O. à Valentia et fort du S.-E. à Stornoway ; il est faible de l'ouest sur la Manche. Des pluies sont tombées dans toutes les contrées ; elles ont été accompagnées d'orages.

La température s'est légèrement relevée. Ce matin le thermomètre marquait 9° à Haparanda, 11° à Paris, 14° à Valentia, 18° à Rome et 24° à Alger. On notait 5° au Puy de Dôme.

En France, les pluies cessent excepté dans les régions du Nord ; quelques averses sont toujours probables. Le temps va rester frais. A Paris, hier, ciel couvert et pluie. Max. : 20°3 ; min. : 8°5.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer agitée à Dunkerque ; belle à Calais et à Boulogne ; peu agitée au Havre et à Cherbourg.

Océan : mer houleuse à Brest ; calme à Lorient.

Méditerranée : mer houleuse à Marseille et à Sicié ; calme à Nice.

Situation du lundi 24 août 1891 (soir). — Le baromètre continue à descendre en Irlande ; il monte encore sur nos côtes. — En France, le temps est assez beau.

Spectacles du Mardi 25 Août.

Opéra. — » h. »/». — Relâche.

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *L'Article 231*, comédie en 3 actes, de M. Paul Ferrier : Got, Féraudy, Prudhon ; Mmes Kalb, Hadamard.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre ; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — » h. »/». — Relâche.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga ; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le Procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier ; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année. — Caravane Egyptienne.

OPÉRA-COMIQUE, ODÉON, GYMNASE, VAUDEVILLE, VARIÉTÉS, CHATELET, PALAIS-ROYAL, PORTE-SAINT-MARTIN, MENUS-PLAISIRS, NOUVEAUTÉS : clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels*. LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 230. Le numéro : 15 centimes. Mercredi 26 Août 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies ; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

ÉCHÉANCE DU 31 AOUT

MM. les abonnés dont *l'abonnement expire le 31 août* sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Le meilleur mode d'abonnement est l'envoi d'un ***mandat-poste*** adressé à M. le directeur du JOURNAL OFFICIEL, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande*.

SOMMAIRE DU 26 AOUT

PARTIE OFFICIELLE

PARTIE NON OFFICIELLE

CHAMBRES

Chambre des députés. — Annexes : projets de loi et rapports (pages 1643 à 1662).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 25 Août 1891.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du ministre de l'intérieur,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 21 août 1891, portant que les nominations faites aux termes du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur,

Décrète :

Art. 1er. — Sont nommés chevaliers de l'ordre national de la Légion d'honneur :

M. Beaumier-Gay, membre du conseil général du Gard, maire du Vigan.

Conseiller municipal du Vigan de 1860 à 1869. Maire de Molières de 1870 à 1879 et du Vigan depuis 1881. Elu au conseil général en 1886 ; 31 ans de services.

M. Delon-Soubeiran, membre du conseil général du Gard.

Conseiller général depuis 1883. A été, à deux reprises, dans des circonstances particulièrement difficiles, président de la délégation municipale de la ville de Nîmes. Services exceptionnels rendus dans l'exercice de ces fonctions.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur et le grand chancelier de l'ordre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 25 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

Par décret en date du 24 août 1891, rendu sur la proposition du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, ont été nommés dans le corps de santé des colonies :

Au grade de médecin en chef de 2e classe.

M. Lecorre (Emile-Désiré), médecin principal de la marine.

Au grade de médecin de 2e classe.

MM. Lépinay (Edouard-Marie-Gaston), médecin auxiliaire de 2e classe de la marine.

Patriarche (Jules-Félix), médecin auxiliaire de 2e classe de la marine.

Ollivier (Yves-Paul-Charles-Marie), médecin auxiliaire de 2e classe de la marine.

Par décision en date du 22 août 1891, sur la proposition du directeur général des postes et des télégraphes, le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies a autorisé la création de bureaux télégraphiques dans les communes de :

Anglards (Cantal).
Mollans (Drôme).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Infanterie. — Par décret en date du 23 août 1891, sont admis dans le cadre français, avec leur grade, pour y prendre rang à la date du présent décret, les officiers servant au titre étranger dont les noms suivent, savoir :

M. Giraudet de Sainte-Agathe, lieut. au 2e rég. étrang.

M. de Vial, lieut. au 2e rég. étrang.

MUTATIONS

Officiers d'administration des hôpitaux militaires. — Par décis. minist. du 22 août 1891, M. Masse, off. d'administ. adj. de 2e cl. aux hôpit. de la div. d'Alger, a été désigné pour l'hôpit. milit. de Perpignan.

ARMÉE TERRITORIALE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Infanterie. — Par décret en date du 24 août 1891, rendu par le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été promus ou nommés dans l'infanterie de l'armée territoriale et ont reçu, par décision du même jour, les affectations ci-après désignées, savoir :

Au grade de chef de bataillon.

Service d'état-major.

Les inspecteurs des forêts :

MM. Moniot (Eugène).
Legnay (Stanislas-Amédée).
Wahné (Alexandre-Hector).
Lecour (Jules-Edme).
Aubert de Trégomain (Arthur-Marie-Henri).
Pichon (Alfred).
Delaporte (Louis-Charles-Joseph).
Vaney (Jacques-Romain-Alban).
Vincenot (Marie-Joseph-Alfred).
Delherm de Novital (Richard-Paul).
Gazin (Marie-Nicolas-Ernest).
Ména (Philippe-Auguste).
Elie (Jean-Edmond-André-Robert).
Loppinet (Joseph-Auguste-Fernand).
Larzillière (Félix-Hippolyte).
David (Charles-Marie-Théodore).
Runacher (Sébastien-Antoine).
Bertucat (Paul-Nicolas-Joseph-Marie-Auguste).
Cochon (Jules-François).
Chautan de Vercly (François-Xavier).
Devarenne (Auguste-Théophile).
Galland (Joseph-Antoine-Emile).
Pambet (Jean-Baptiste-Stanislas).
Dubois (Emile-Martin-Joseph).
Maire (Pierre-Jean-Jacques-Charles-Ernest).
Blandin (Jean-Joseph).
de Gail (Joseph-Charles-Léon).
Picard (Etienne).
Guenot (Pierre-Auguste-Henri).
Martin (Godefroy-René-Xavier).
Baraban (Léopold-Victor).
Peiffer (Edouard-Albert).
Lamy (Léger).
Charleuf (Gilbert-Henri).
Gruyer (Louis-Paul).
Miguerot (Denis-Achille).
Briot (Jean-Marie-Félix).
Duvic (Alexandre-Sébastien).
Tassard (François-Louis-Victor).
Guinier (Ernest).
Peloux (Louis-Antoine-Julien).
Laurent (Eugène).
Rose (Jean-Louis).
de Frohard de Lunette (Ernest-Louis-Augustin).
Langlois (Arthur).
Thirion (Jules-Georges-Albert).
Malepeyre (Edouard).
Douvier (Pierre-Claude-Ernest).
Pison (Joseph-Paul-Cyrille-Felicien).
Carrière (Paul-Nicolas-Léon).
Faucompré (Auguste-Amédée).
Camus (Charles-Etienne).
de Carbon-Ferrière (Jean-Paul-Félix-Thimothée).
Dalexandre (Louis-Alfred).
Tassy (Victor-François-Nathali).
Sicard (Pierre-Jacques-Daniel).
Maulbon d'Arbaumont (Marie-Denis-Joseph).
de Martimprey de Romécourt (Marie-Charles-Edouard).
Bouër (Daniel-Jean).
Blanquet de Rouville (Louis-Gaston-Marie).
Martin (Ange-Léon-Joseph-Olivier).
Mathieu (Edouard-Prosper).
Colin (Jean-Marie-Henry).
Gravier (Arthur-Léon-François).
Kornprobst (Charles-Albert).
Joly (Louis-Auguste-Abel).
Maingaud (Alfred).
Campardon (Jean-Marie-Georges).
Moreau (Paul).
Glauda (Jean-Victor).
Duchesne (Jean-Baptiste-Edouard-Louis).
Loze (Marie-Antoine-Edmond).
Larrouy (Jean).
Delpéré de Cardaillac de Saint-Paul (Arthur).
MM. Molleveaux (Ambroise-Georges-Albert).
Récopé (Louis-Dieudonné).
Mersey (Lucien).
Rich (Charles-Albert).
Noël (Marie-Arthur).
Mélard (Albert-Xavier-Nicolas).
Bruand (Léon-Louis-Joseph-Victor).
Fortier (Emmanuel-Louis-Honoré).
Zurlinden (Alfred-Henri-Théodore).
Daubrée (François-Stanislas-René).
Denis (Emile-Paul-Samuel).
Thil (Jean-Baptiste-Simon-André).
Bénardeau (François-Fabien).
Gillet (Charles).
Gebhart (Félix-Eugène).
Lefebvre (Louis-Simon-Charles).
Bon (Eugène-Martial-Marie).
Greff (Joseph-Adrien).
Adolph (Léon).
Trono de Bouchony (Marie-Paulin).
Petitcollot (Nicolas-Emile).
Millet (Paul-Félix-Auguste).
Deuxdeniers (Emile-Auguste).
Le Levreur (Joseph-Jules).

Service des chemins de fer et des étapes.

M. Truc (Honoré-Marius), ex-chef de bat. de l'armée territ.

Au grade de capitaine.

Service d'état-major.

Les inspecteurs adjoints des forêts :

MM. Roulleau (Louis-René).
Claudot (Camille-Léon).
Aubry (Pierre-Joseph).
de Rostang (Maurice-Louis-Jean-Marie).
Seurre (Henri-Nicolas-Albert).
Leseurre (Paulin-Clément).
Raffignon (Jules-Guillaume-Auguste).
de Sury d'Aspremont (Marie-Stanislas).
Schaeffer (Georges-Henri-André).
Madon (Paul-Gabriel).
de Lapasse (Louis-Marie-Roger).
Leddet (Louis-Jules-Marie).
Guichet (Marie-Anselme-Victor).
Lafosse (Henri-Nicolas-Richard).

Service des chemins de fer et des étapes.

M. Blin (François-Emile), capit. d'inf. en retr.

Au grade de lieutenant.

Service d'état-major.

M. de Larminat (François-Marie-René), garde gén. des forêts.

Il y a lieu de faire les rectifications suivantes à la liste des sous-officiers admis à l'école d'administration, insérée au *Journal officiel* du 15 août 1891 :

N° 33. Au lieu de :
Lambert (Albert-Simon), du 2e bataillon de chasseurs,
Lire :
Lambert (Albert-Simon), du 26e bataillon de chasseurs.

N° 42. Au lieu de :
Carioux (Joachim-Nicolas), de la 4e section d'infirmiers,
Lire :
Carioux (Joachim-Nicolas), de la 11e section d'infirmiers.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décret en date du 24 août 1891, rendu sur la proposition du sénateur, ministre de la marine, ont été promus dans le corps de l'artillerie de la marine et des colonies, au grade de sous-lieutenant élève (pour compter du 1er octobre 1891) les quinze élèves de l'école polytechnique dénommés ci-après, de la promotion de 1889, qui ont satisfait aux examens de sortie, savoir :

MM. Velly (Albert).
Crémieux (Israël-Alexandre-Maxime).
Batteux (Paul-Emile-Georges).
MM. Aubanel (Louis-Charles).
Jaquet (Amédée-Louis).
Thévenod (Marcel-Eugène).
Hüe (Alfred-André-Arthur).
Naudet (Pierre-Henry).
Delbecq (Jules-Henri).
Escallier (Albert-Marie-Joseph).
Dutheil de la Rocherie (Charles-Marie-Maurice).
Doué (Marius-Gabriel).
Blaquière (Augustin-Etienne-Marie).
Osterman (Henri-Emile).
Blanck (Georges-Robert).

Par décision présidentielle en date du 24 août 1891, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le capitaine de vaisseau Reculoux (Auguste-Pierre) a été nommé à l'emploi de major de la flotte, à Lorient.

Par décision présidentielle du 24 août 1891, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le capitaine de frégate Krantz (Jules-François-Joseph) a été nommé au commandement de l'aviso de station de 1re classe le *Hussard*, à Rochefort.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 25 Août 1891.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Portsmouth, 24 août.

L'amiral Gervais et les officiers français ont débarqué sur le quai de l'Arsenal ce matin à neuf heures et demie. Ils ont été reçus par l'amiral Fisher et par de nombreux officiers anglais.

La visite de l'arsenal a commencé immédiatement.

Un chemin de fer avec wagons tendus aux couleurs françaises a servi à transporter tout le monde dans les diverses parties de l'immense arsenal.

Comme il arrive toujours en semblable occasion, les officiers anglais ont cherché à faciliter la visite et chaque officier français avait à côté de lui un officier anglais, autant que possible du même grade et parlant français, qui était chargé de lui donner toutes les explications techniques.

La visite a commencé par le navire *Rattlesnake*, sur lequel l'amiral Gervais s'est fait expliquer tout le mécanisme du canon à tir rapide. Il a tiré vingt coups en trois minutes cinq secondes.

Ce canon porte un appareil spécial pour amoindrir le recul et rétablir automatiquement la position première.

Ce sont deux modèles de ce canon, le 12 et le 15, que le ministre de la guerre a achetés. Cet achat lui a valu, comme on sait, une interpellation à la Chambre des députés.

L'Angleterre a déjà construit pour elle un grand nombre de ces canons et la maison Armstrong en a fabriqué 400 pour l'Italie.

On a visité ensuite le *Barrosa* et le *Bellona*, qui appartiennent au même genre que le *Condor* et le *Faucon*.

On a traversé les magasins des affûts, où se trouvent un grand nombre d'affûts pour canons à tir rapide. (*Agence Havas.*)

Portsmouth, 24 août.

L'amiral Fisher, qui dirigeait la visite, a conduit ensuite l'amiral Gervais à travers les docks et les constructions. On s'est arrêté longtemps sur le *Vulcan* : c'est un porte-torpilleurs d'où les bateaux-torpilleurs sont enlevés et lancés en mer à l'aide de puissantes grues.

Le *Vulcan* les emporte sur les différents points aménagés à cet effet et peut les remonter ou les lancer tout armés et prêts pour l'attaque avec la plus grande facilité, dit-on.

On a aussi beaucoup admiré le *Royal-Sovereign* qui, commencé il y a moins de deux ans, est déjà presque prêt à recevoir ses canons, et, cependant, ce navire sera le plus grand qui existe dans le monde, car il aura 14,150 tonnes et une force de 13,000 chevaux-vapeur. Il est à remarquer que les Anglais semblent renoncer à l'emploi des canons de 100 tonnes et même plus, car le *Royal-Sovereign* ne sera armé que de quatre canons de 67 tonnes et de canons de plus petits calibres.

Vers une heure, le petit chemin de fer a conduit les visiteurs à Whale-Island, à l'extrémité de l'arsenal, où se trouve l'école d'artillerie. Là, un excellent lunch a été servi aux deux cents personnes qui suivaient l'amiral Fisher.
(*Agence Havas.*)

Portsmouth, 24 août.

Au moment où l'amiral Gervais et les officiers français sont entrés dans le salon où était servi le lunch, la musique a joué la *Marseillaise*.

Au dessert, l'amiral Fisher a bu à la santé de l'amiral Gervais et de ses officiers : « L'amiral Gervais, a-t-il dit, pense qu'en portant sa santé je dois être très bref; je dois donc, pour satisfaire son désir, me borner à lui souhaiter, ainsi qu'à tous les officiers français, la plus cordiale bienvenue et leur dire combien leur visite nous a fait plaisir à tous.

« C'est avec joie que moi et tous mes camarades de la flotte nous leur avons serré la main, que nous les avons vus au milieu de nous. Nous espérons les revoir et nous leur demandons de revenir bientôt, car plus nous nous connaîtrons plus nous nous estimerons et plus nous nous aimerons.

« Je n'ai plus qu'on mot à ajouter : Je souhaite que chacun de nous les officiers de la marine anglaise cherche à devenir un amiral Gervais. »

Ce toast à l'amiral Gervais et à ses officiers, prononcé avec humour, a été accueilli avec beaucoup d'enthousiasme.

Sur la demande de l'amiral Fisher, un triple hourrah a été poussé par toute l'assistance qui a entonné spontanément le *He is a jolly fellow*.

L'amiral Gervais a répondu :

« Je laisse de côté ce qui m'est personnel dans le toast de l'amiral Fisher pour arriver immédiatement à l'accomplissement d'un double devoir. Le premier se résume en trois mots : Je suis venu, j'ai vu, j'ai beaucoup admiré. Le second est de remercier l'amiral Fisher de la manière si attentionnée et si pleine de bonne grâce avec laquelle lui et les officiers anglais nous ont montré et expliqué ce que nous avons vu au cours de cette visite qui est pour tous les officiers français si intéressante et si suggestive.

« En vous remerciant, monsieur l'amiral et messieurs les Anglais, je bois à votre santé et je demande à tous les officiers français de se joindre à moi pour pousser un triple hurrah en votre honneur ! »

Ce toast a été couvert d'applaudissements.

Puis on est allé assister aux exercices de canons que nos officiers ont beaucoup admirés.

On s'est ensuite embarqué pour rentrer à Portsmouth. Les officiers se sont arrêtés à l'école des torpilles installée sur deux énormes anciens navires, le *Vernon* et l'*Ariadne*.

Cette visite, fort intéressante surtout par les démonstrations pratiques qui ont été faites, a terminé la visite de l'arsenal, mais non sans qu'on ait encore offert du champagne.
(*Agence Havas.*)

Portsmouth, 24 août.

Après avoir visité l'arsenal les officiers ont été conduits au bâtiment-école des torpilles. On leur a montré les différents systèmes de torpilles; mais on ne leur en a pas expliqué le mécanisme qui est un secret d'État.

Pendant ce temps les médecins de la marine anglaise faisaient à leurs collègues français les honneurs de leur hôpital et de leur musée d'Hazlar.

Une heure après le retour des officiers à leurs bords respectifs, le yacht de la reine, qui allait d'Osborne à Portsmouth, a passé entre les lignes des cuirassés et a été salué d'une salve royale par les deux flottes.

Le banquet, offert par le maire, ce soir aux équipages, compte quatre cents couverts environ.

Les médecins français ont été acclamés avec un grand enthousiasme.

Pendant ce temps, le duc de Connaught recevait à sa table les officiers supérieurs. Le duc de Cambridge était présent. Deux toasts ont été portés, l'un à la reine, l'autre au Président Carnot.

Il y a eu ensuite une magnifique retraite militaire.

Demain, il y aura un défilé en musique des troupes anglaises à Portsmouth. On espère que l'amiral Gervais y assistera.

Les officiers français iront voir l'exposition navale à Londres.

Le soir un banquet de 500 couverts sera offert à bord du *Marengo*, par l'amiral Gervais, aux officiers supérieurs anglais.

Les officiers français expriment la satisfaction que leur a fait éprouver la réception si cordiale dont ils ont été l'objet de la part des autorités militaires, navales et civiles.
(*Agence Havas.*)

Portsmouth, 24 août.

Un grand entrain a régné pendant le banquet offert aux marins par le maire de Portsmouth.

La population a fait au cortège des matelots se rendant au banquet un accueil enthousiaste.

Dans son toast le maire a exprimé l'espoir que cette visite resserrera les liens des deux nations. Ces paroles ont été suivies de chaleureux hourrahs mêlés aux cris de : Vive l'Angleterre ! Vive la France !
(*Agence Havas*).

Portsmouth, 24 août.

Parmi les personnages qui ont assisté au banquet offert par le duc de Connaught à l'amiral Gervais et aux officiers français, se trouvaient le duc de Cambridge, M. Waddington, les amiraux Clan-William et Hornby.

Le duc de Connaught a porté trois toasts : à la reine, au Président Carnot, à l'amiral Gervais et aux officiers français.

Le banquet a été suivi d'une réception ouverte et d'une retraite aux flambeaux.
(*Agence Havas.*)

Portsmouth, 24 août.

Les médecins de la flotte anglaise ont offert un magnifique lunch aux médecins de l'escadre française.

Cette fête a été charmante. Les toasts ont été très chaleureux.

Ce soir, le duc de Connaught donne une fête à l'amiral Gervais et aux officiers de l'escadre française.

D'autre part, à six heures, 300 marins français sont invités à dîner à l'Hôtel de Ville. Ils débarqueront dans l'arsenal à six heures et seront conduits, au son de la musique militaire, jusqu'à l'Hôtel de Ville.

Tout le parcours est orné de drapeaux, de mâts, de guirlandes et d'inscriptions.
(*Agence Havas.*)

ALLEMAGNE

Mersebourg, 24 août.

L'empereur et l'impératrice viennent d'arriver avec leur suite, dans laquelle se trouvent entre autres MM. de Caprivi, de Bœtticher et Herfurth.

Les souverains ont été reçus au son des cloches. La ville est magnifiquement décorée. Les associations formaient la haie.

A la gare une délégation de l'Association des anciens guerriers du pays de la Saale et de l'Unstrut a remis à l'empereur un rapport renfermé dans un portefeuille artistement décoré. L'impératrice a reçu un bouquet.

Le cortège qui s'est formé ensuite, ayant à sa têts les membres de la corporation des bouchers à cheval, s'est rendu lentement au château, où on a mis à la disposition des souverains une chambre simplement meublée et ornée d'un portrait de feu l'empereur Frédéric III, représenté au moment où il sort de la grande porte du château.

Le dîner a eu lieu ensuite dans la vérandah du château ; 24 dames de la province ont offert à l'impératrice un magnifique bouquet.

Au centre de la vérandah se trouvait la table de l'empereur avec cinquante couverts, entourée de six autres tables ; il y avait en tout 310 couverts. L'aménagement intérieur dépassait tout ce qu'on a vu jusqu'ici dans les fêtes données à l'empereur ; le comte Stolberg-Wernigerode a dépensé à cet effet des sommes considérables.

La musique du 36e régiment d'infanterie a joué pendant le repas.

Le menu était très simple, et rédigé, non en langue française comme d'habitude, mais en allemand.

L'empereur a remercié de tous côtés. Il a le visage bruni et porte une barbe blonde en pointe.
(*Agence Havas.*)

Mersebourg, 24 août.

Au dîner impérial, le prince de Stolberg-Wernigerode a, comme président de la Diète provinciale, prononcé un long discours dans lequel il a passé en revue l'histoire de la province. Il a terminé en portant la santé de l'empereur.

Guillaume II a pris ensuite la parole ; son allocution a duré cinq minutes.

Il connaît, a-t-il dit, et il apprécie la fidélité de la province; il sait qu'elle aura toujours confiance en lui et en son gouvernement. Quant à lui, il ne perdra jamais de vue les intérêts de l'agriculture. Il lève son verre à la province de Saxe. Qu'elle florisse et prospère toujours !

L'empereur avait à sa droite l'impératrice, qui avait pour voisin le comte de Stolberg-Rossla.

A la gauche de l'empereur était assise la princesse de Stolberg-Wernigerode, en face de lui le prince.

Les souverains sont partis pour Potsdam à sept heures quarante-cinq minutes.
(*Agence Havas.*)

Berlin, 25 août.

Au banquet de Mersebourg l'empereur, après avoir attesté sa sollicitude pour l'agriculture, a exprimé l'espoir que rien ne troublerait l'état prospère qui est maintenant le sort des populations agricoles et qu'elles surmonteraient facilement des difficultés transitoires.

« Comme chrétiens, a-t-il dit, tout le monde doit savoir supporter ce que le Ciel impose »; et il a ajouté : « Nous espérons tous que la paix sera maintenue. Si pourtant, il en était autrement, ce ne sera pas de notre faute. »
(*Agence Havas.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 24 août.

M. le baron de Mohrenheim, ambassadeur de Russie à Paris, qui avait pris un congé de deux mois, est reparti hier pour la France.
(*Agence Havas*).

ITALIE

Mondovi, 24 août.

Le roi et le comte de Turin sont partis à deux heures quarante-cinq minutes pour Coni Valdieri. Partout on leur a fait des ovations. Sur tout le chemin qui conduit à la gare, des drapeaux flottaient, des dames jetaient des fleurs, les musiques jouaient, les cloches sonnaient et la foule poussait des acclamations.

Le curé a lu une adresse au roi.

Les ministres, MM. di Rudini, Ferraris et Pelloux, sont repartis pour Rome.
(*Agence Havas.*)

DANEMARK

Copenhague, 24 août.

L'empereur, l'impératrice et le grand-duc héréditaire de Russie, ainsi que la reine de Grèce, sont arrivés ici à deux heures et demie, sur le yacht impérial *Livadia* qui portait les pavillons de Russie, de Danemark et de Grèce.

Le roi de Danemark, le roi des Hellènes, le prince royal et les princes Guillaume et Jules sont allés, sur le *Danebrog*, à la rencontre du navire impérial. Les batteries de la côte et l'escadre cuirassée, qui manœuvrait dans la rade extérieure, ont salué la *Livadia* et le *Danebrog* à leur entrée dans le port.

Les hôtes de la famille royale ont été reçus au débarcadère par la reine, la princesse royale, la princesse de Galles, la princesse Marie, le corps diplomatique, les hauts fonctionnaires de la cour et les hauts fonctionnaires civils et militaires. Le prince Christian commandait la compagnie d'honneur.

Après avoir salué la compagnie d'honneur et quelques-unes des personnes présentes, le roi de Danemark et ses hôtes se sont rendus à la gare du chemin de fer.

Malgré une pluie abondante et persistante, un public nombreux remplissait les rues, ornées partout de drapeaux, et acclamait avec enthousiasme l'empereur de Russie et les autres hauts personnages.

Le train spécial dans lequel les hôtes de la cour se sont rendus à Fredensborg comprenait deux wagons-salons, trois wagons à compartiments, deux wagons pour les bagages. La locomotive était ornée d'écussons et de drapeaux.

Les salles d'attente et le perron étaient également décorés de drapeaux et de fleurs.

Au moment du départ du train, le soleil s'est montré de nouveau dans tout son éclat.

(*Agence Havas*).

Fredensborg, 24 août.

Le train spécial amenant les souverains est arrivé à quatre heures. Les hauts dignitaires attendaient sur le quai de la gare. Après qu'ils eurent présenté leurs hommages aux augustes voyageurs, ceux-ci et leur suite sont partis pour le château dans seize voitures découvertes. La foule formant la haie sur leur passage les a acclamés avec enthousiasme.

La ville est pavoisée aux couleurs danoises, russes, grecques, anglaises et françaises. Un dîner de gala a eu lieu à sept heures et demie. La musique de la garde jouait pendant le repas.

(*Agence Havas*.)

PÉROU

Lima, 24 août.

Le cabinet est démissionnaire.

Les ministres avaient refusé de répondre à l'interpellation du Sénat au sujet de la tentative de révolte du 3 décembre de l'année dernière.

Le nouveau ministère est ainsi composé :

MM. Justino Borgono, présidence du conseil et et guerre ;
Hemnors, affaires étrangères ;
Lerra, intérieur ;
Serpa, justice ;
Carbajal, finances. (*Agence Havas*.)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Le mercredi 4 novembre 1891, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture à Vannes, un concours pour l'admission aux emplois d'agents voyers d'arrondissement et d'agents voyers cantonaux.

Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 7, rue Cambacérès, où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Ministère des finances.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 14 septembre 1891, dans le département du Lot à Cahors.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui ;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat ;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat ;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

La liste d'inscription sera close le 31 août 1891.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

ÉCOLE NATIONALE D'OUVRIERS ET DE CONTRE-MAITRES DE CLUNY (SAONE-ET-LOIRE)

Un décret du Président de la République en date du 25 juillet a approuvé le règlement de l'école nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny.

Cette école a pour objet de former des ouvriers d'élite, aptes à devenir contremaîtres dans les industries des métaux et du bois. Elle ouvrira le 2 novembre prochain.

Le prix de la pension est de 500 fr. par an.

L'enseignement donné à l'école de Cluny est théorique et pratique.

L'enseignement théorique, toujours dirigé dans le sens des applications, comprend :

1° L'arithmétique, les progressions, des notions sur les logarithmes et la règle à calcul;

2° La géométrie élémentaire, avec des notions sur l'ellipse, l'hyperbole, la parabole, la développante de cercle, la cycloïde et l'épicycloïde;

3° L'algèbre élémentaire jusqu'aux équations du second degré exclusivement ;

4° Des notions très élémentaires de trigonométrie rectiligne ;

5° La géométrie descriptive, jusques et y compris la pénétration des corps et l'étude de l'hélice et de l'hélicoïde à cône et à plan directeur et des vis à filets carrés et triangulaires ;

6° L'étude des lois du mouvement ; des diverses transformations de mouvement que l'on rencontre dans les machines, et la cinématique appliquée;

7° Des notions élémentaires de mécanique industrielle, la description des principaux organes de machines et des machines et appareils employés dans les industries du fer et du bois; la description détaillée et complète des machines à vapeur et des moteurs hydrauliques, avec explication des formules du travail et des notions très élémentaires sur la résistance des matériaux ;

8° Des notions élémentaires de physique et de chimie ;

9° Le dessin industriel ;

10° L'écriture et la comptabilité;

11° La grammaire;

12° L'histoire de France et la géographie de la France et de ses colonies ;

13° L'hygiène.

Art. 20. — L'enseignement pratique se donne dans des ateliers spéciaux, savoir :

1° Serrurerie et ajustage, avec une section de fabrication d'instruments de précision;

2° Menuiserie et modèles, formant deux sections bien distinctes ;

3° Fonderie, exécution par tous les élèves fondeurs de pièces mécaniques (fonte et cuivre) et de fontes d'art.

4° Forges : chaudronnerie en fer et en cuivre.

Le nombre des ateliers peut être augmenté.

Les élèves sont répartis, pendant la durée de leurs études, entre les ateliers, d'après les règles déterminées par arrêté ministériel.

L'admission a lieu par voie de concours. Le concours pour la nomination des élèves de la première promotion aura lieu dans les premiers jours d'octobre, au chef-lieu de chaque département.

Nul ne peut prendre part au concours :

1° S'il n'est Français ou s'il ne se trouve dans l'un des cas prévus par les articles 8 (§ 4), 9, 10, 12 (§ 3) et 18 du code civil ;

2° S'il ne justifie qu'il aura plus de quinze ans et moins de dix-sept ans au 1er octobre prochain.

Les demandes doivent être adressées par écrit et sur papier timbré au préfet du département dans lequel la famille est domiciliée, avant le 1er septembre. Passé ce délai, les inscriptions ne seront reçues qu'en vertu d'une autorisation spéciale.

Les demandes doivent être accompagnées des pièces suivantes :

1° L'acte de naissance de l'intéressé;

2° Un certificat d'un docteur en médecine assermenté constatant que le candidat est d'une bonne constitution, et, spécialement, qu'il n'est atteint d'aucune affection scrofuleuse ou maladie chronique contagieuse ;

3° Un certificat de revaccination délivré depuis moins de deux ans

4° Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par l'autorité locale, dûment légalisé, et constatant, de plus, que le candidat est de nationalité française.

Les candidats qui se trouvent dans l'un des cas prévus par les articles 8 (§ 4), 9, 10, 12 (§ 3) et 18 du code civil, doivent produire une copie certifiée conforme de la déclaration qui aura été faite en leur nom, soit pour renoncer à la faculté dont ils jouissent, de décliner à leur majorité la qualité de Français, soit pour réclamer cette qualité ;

5° L'engagement pris par le père, la mère ou le tuteur d'acquitter les frais de pension ainsi que la somme de 105 fr. destinée à constituer et à entretenir la masse particulière de l'élève et à couvrir les frais accessoires.

Les signatures des certificats et celle de l'engagement doivent être légalisées.

Les demandes de bourse doivent être déposées à la préfecture également en même temps que les demandes d'admission au concours.

Les connaissances exigées sont :

1° L'écriture;

2° L'orthographe ;

3° L'arithmétique, comprenant, notamment, les quatre premières règles, les fractions, le système décimal, les proportions et l'extraction des racines carrées ;

4° Les éléments de la géométrie jusques et y compris les surfaces planes.

Le concours ne comporte que des épreuves écrites et manuelles.

Ces épreuves comprennent :

1° Une page d'écriture (cursive, ronde et bâtarde);

2° Une dictée ;

3° Une épure de dessin linéaire ;

4° Une composition d'arithmétique et une de géométrie ;

5° Deux problèmes d'arithmétique et deux de géométrie ;

6° L'exécution d'une pièce de fer ou de bois.

Tous autres renseignements peuvent être obtenus à la préfecture ou au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du personnel et de l'enseignement technique) 80, rue de Varenne.

ÉCOLE NATIONALE D'ARTS ET MÉTIERS D'ANGERS

Un concours sera ouvert à Paris, le 5 octobre prochain, pour un emploi de professeur de dessin vacant à l'école nationale d'arts et métiers d'Angers.

Les candidats doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins et de quarante ans au plus à la date du concours, à moins qu'ils ne soient déjà attachés à l'enseignement dans les écoles nationales d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge pourra être reculée.

Les épreuves porteront sur les matières contenues dans les programmes de l'enseignement du dessin industriel et de la technologie et des cours de mathématiques et de mécanique professés dans les écoles nationales d'arts et métiers.

Les candidats auront à exécuter des croquis à main levée, des dessins à la plume, au tire-ligne et au lavis, de manière à permettre d'apprécier leur degré de talent pratique dans l'art qu'ils se proposent d'enseigner, et à justifier, en outre, qu'ils sont familiarisés avec le dessin d'atelier. Ils auront à produire une collection de dessins exécutés par eux se rapportant particulièrement à des machines industrielles ; enfin ils devront être reconnus aptes à suppléer, au besoin, les professeurs de mathématiques ou de mécanique.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies, avant le 20 septembre, accompagnées :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français ;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence et dûment légalisé ;

3° D'une note faisant connaître les antécédent du candidat et les études auxquelles il s'est livré ;

4° De l'acte constatant qu'il a satisfait à la loi du recrutement ;

5° Des états de service, diplômes, certificats, etc., qui auraient pu lui être délivrés, ou des copies de ces pièces dûment certifiées.

Des exemplaires du présent avis et des différents programmes qui le complètent sont tenus à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (direction du personnel et de l'enseigne-

ment technique), rue de Varenne, n° 80, à Paris.

Le traitement minimum attaché aux fonctions de professeur de dessin est de 3,000 fr. et le maximum de 4,000 fr.

Ministère de l'agriculture.

Un congrès international d'agriculture aura lieu à la Haye (Hollande) du 7 au 14 septembre prochain.

Le règlement du congrès, le programme des séances des sections et l'ordre du jour et programme des réceptions, des fêtes et des excursions font l'objet d'un programme spécial qu'on peut se procurer à la légation des Pays-Bas, 21, rue de la Pérouse, à Paris.

Relevé des quantités de froment (grains et farines) importées et exportées du 1er août 1890 au 31 juillet 1891.

COMMERCE SPÉCIAL

	IMPORTATIONS	
	Grains.	Farines.
	Quint. métr	Quint. métr.
Du 1er août 1890 au 30 juin 1891	10.086.788	341.822
1re quinzaine de juillet 1891	869.919	53.633
2e quinzaine de juillet 1891	991.093	23.542
Total du 1er août 1890 au 31 juillet 1891	11.947.800	418.997

	EXPORTATIONS	
	Grains.	Farines.
	Quint. métr.	Quint. métr.
Du 1er août 1890 au 30 juin 1891	4.854	75.784
1re quinzaine de juillet 1891	53	6.555
2e quinzaine de juillet 1891	27	1.190
Total du 1er août 1890 au 31 juillet 1891	4.934	83.529

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE

PRÉSIDENCE DE M. JOSSEAU

M. Chabot-Karlen a signalé à la Société un essai de pêche à la sardine au large sur l'initiative du préfet maritime, M. le vice-amiral de Marquessac.

M. Chabot a donné, à ce sujet, communication à la Société d'une note d'un des correspondants de Bretagne dont voici le texte :

« La sardine ne donne pas cette année; il y a bientôt un mois et demi que nos pêcheurs se sont consacrés à cette pêche sans recueillir seulement de quoi acheter le pain de chaque jour. Nos marchés manquent de sardines et les usines chôment sur toute la la côte. C'est la misère, qui ne peut qu'augmenter aux approches de l'hiver.

« Préoccupé de ce lamentable état de choses, M. le vice-amiral de Marquessac, préfet maritime, a voulu tenter une pêche au large. Après avoir invité M. Gaillard à l'accompagner, l'amiral est sorti sur le stationnaire le *Caudan*, remorquant cinq barques de Riantec et de Gâvres.

« La sardine ne paraissant pas dans les coureaux, le *Caudan* a été dirigé, plus au large, à l'est de Groix. A une distance à peu près égale entre Groix et Belle-Isle, dans le sud, on a commencé à pêcher et, fait significatif, par des fonds de 55 mètres.

« Au bout de deux heures environ, deux bateaux ont pris l'un 900 sardines, l'autre 1,000. »

C'est peu relativement, mais c'est beaucoup si l'on songe que l'expérience faite par M. le préfet maritime, prouve qu'il y a de la sardine au large. Puisse dit M. Chabot-Karlen, cette nouvelle faire renaître l'espoir dans nos malheureux villages de la côte où l'on est menacé de manquer de pain; puisse l'intérêt témoigné par le préfet maritime aux marins et administrés porter bientôt ses fruits.

M. Chabot-Karlen a fait remarquer que ce M. Gaillard qui a accompagné le préfet maritime, est celui que la Société nationale a honoré d'une de ses plus hautes récompenses en 1890 pour ses heureuses recherches sur les nouvelles zones de pêche. Une nouvelle mission vient de lui être confiée par le ministre de la marine pour poursuivre ses études au large, à 60 ou 70 mètres de nos côtes.

M. Chabot-Karlen remercie l'amiral de Marquessac de cette louable et patriotique initiative, à la base de laquelle il y a, grâce à la petite sardine : 1° le recrutement de notre flotte de combat; 2° 25 à 40 millions des revenus de la France; 3° enfin, le pain des pauvres inscrits maritimes.

M. Maret a lu une note sur la dernière invasion des sauterelles en Algérie. Cette année, à côté du criquet marocain bien connu et contre lequel on est suffisamment organisé, l'Algérie a vu s'abattre des nuées de criquets dits pèlerins, dont trois grandes invasions ont été signalées en 1846, 1866 et 1874.

Dès le mois d'avril, les pèlerins, dont l'invasion était annoncée jour par jour, venant du sud, arrivaient dans le Tell le 24 mai sous forme de flocons de neige jaune; les sauterelles s'abattirent sur les environs d'Alger, couvrant le sol.

En 1866, en quelques heures, tout avait été dévoré. Cette année les cultures maraîchères ont été presque seules sérieusement endommagées; les sauterelles ont peu mangé, et tout le danger d'une invasion est dans la voracité des criquets.

Ceux-ci sont restés quelques jours, puis ont disparu. On ignore où ils sont allés, comme on ignore d'où ils sont venus.

Après le départ des sauterelles, tout n'est pas terminé; reste à détruire les criquets qui éclosent de vingt à vingt-cinq jours après la ponte des œufs laissés par les sauterelles à 10 à 12 centimètres en terre et qu'on écrase en les frappant avec des branches d'arbre.

M. Muret a décrit un appareil employé cette année chez lui pendant la fenaison. C'est un siccateur déjà usité en Sologne chez M. Rousseau et qui sert à imiter une pratique de Finlande consistant à déposer le foin sur des branches de sapin et à l'y laisser sécher. Voici quelle est la disposition :

Sur des pieux de 2 mètres à 2 m. 50, M. Maret met des bras latéraux et sur ces bras il place le foin, la luzerne ou le trèfle; l'air circule dans les intervalles, on évite l'humidité du sol et on économise des frais de fanage considérables.

Pour les prairies artificielles on peut, par ce procédé, conserver presque toutes les feuilles adhérentes à la tige; on n'a pas à faire de meulons.

Un appareil peut porter la valeur de 12 à 15 bottes. Cinq ou six jours suffisent à la dessication et les appareils peuvent être transportés successivement dans quatre ou cinq champs, au fur et à mesure de la coupe.

Il faut 50 à 60 appareils à l'hectare. Le coût de la fabrication, bois compris, est de 2 fr. à 2 fr. 50. La dépense est peu considérable, puisque chaque appareil servant successivement sur plusieurs champs, elle se trouve ainsi répartie sur plusieurs hectares.

Le principe de l'appareil est connu depuis longtemps, au témoignage de plusieurs membres de la Société. M. Tisserand et M. Besnard l'ont vu employer en Suisse, où des espèces de claies, reliées ensemble comme un échelle double, sont usitées surtout pour la dessication des trèfles. Dans le grand-duché de Bade, il y a longtemps qu'on emploie trois perches longues de 3 m. 33; deux de ces perches portent une rangée de chevilles espacées à 60 centimètres les unes des autres, commençant à environ à 1 mètre au-dessus du sol; la troisième a deux rangées de chevilles placées à la même hauteur que celle des précédentes; une forte cheville réunit les trois perches à leur sommet.

Ce trépied se tient debout en donnant au bas des perches un écartement convenable. Des gaules de longueur suffisante sont placées sur ce chevalet à différentes hauteurs. Elles ont pour point d'appui deux des chevilles des perches; toute la longueur des perches doit être ainsi garnie de gaules ou de bâtons.

Le soir du jour où l'on a commencé à faucher le trèfle ou la luzerne, les fourrages, coupés le matin et disposés en andains, sont apportés et posés à cheval sur les traverses. On a soin de garnir d'abord les traverses le plus près de terre et de laisser un jour au centre; on achève de charger ainsi toutes les perches, mais l'épaisseur du fourrage étant beaucoup moindre à la partie supérieure des chevalets, il n'est pas nécessaire d'y ménager des vides. Si l'herbe est bien disposée, elle ne doit laisser à découvert aucune partie du bois dont se compose le triangle; le tout doit offrir l'aspect d'un meulon tel qu'on en construit pour empêcher le foin à moitié sec d'être mouillé par la pluie ou par les rosées nocturnes.

Cet arrangement terminé, on n'a plus à s'occuper du fourrage, quelque temps qu'il fasse. S'il survient des pluies fortes et prolongées, l'extérieur seul de la masse de fourrage sera un peu décoloré, l'intérieur n'aura subi aucune altération. Une fois le beau temps revenu, le foin pourra être rentré parfaitement sec et dans les meilleures conditions.

La Société s'est ajournée au premier mercredi d'octobre.

ERNEST MEN LT.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Mardi 25 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
			en liq..						
Juill. 91	3 %	95f 40 35 40 45 35 30.	fin ct...	95 42½	95 45 ...	95 37½	95 42½ ...	95 60	95 50
		40 45 40	P° fin c.		d1f	95 45	95 47½ d50		
			P° fin c.	95 50	95 57½ d25				
			P° fin p.		95 62½ d1f	95 82½	95 85 d50		
			P° fin p.	96 05	96 10 d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %...	91f	fin ct...					91 ..	
			en liq..						
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés......	93 85 90 95 90	fin ct...	93 87½			93 90 ...	94 ..	93 95
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
			en liq..						
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953).	96f 35	fin ct...	96 42½				96 60	96 47½
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
			en liq..						
Août 91	4 ½ % 1883..............	105f 10 15 05 105f	fin ct...	105 25	105 25 ...	105 15	105 20 ...	105 20	105 25
			P° fin c.				d50		
			P° fin c.						
			P° fin p.				d50		
			P° fin p.						
Août 86	Promesses d'inscript. 4½ % 1883.	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4 %. éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
Juill. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874. (domm. causés par génie milit.),		en liq..						
	n°s 221,501 à 273,500........	509	fin ct...					506 25	
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	549 50 549 550 552	fin ct...					548 50	
Août 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	532 530	fin ct...					5 0 ..	
Juill. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	415 416 415	fin ct...					416 ..	
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	409 409 50	fin ct...					409 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	104 75 105 75						106 ..	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.)		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p	529 528 530	fin ct...					530 ..	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	529 528 530	fin ct...					530 .	
			en liq..						
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	414 50 416 416 50	fin ct...					415 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100f..	106 105 50 106 106 50.						107 ..	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	402 401	fin ct...					402	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	102 75	fin ct...					102 75	
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r.		en liq..						
	400 fr., tout payé...........	401 404	fin ct...					406 ..	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int.		en liq..						
	et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	499	fin ct...					499 50	
			P° fin c.						
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et		en liq..						
	immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	555	au 31..					555 ..	
			en liq..						
Juin 91.	Banque de France (nominatives).	4460	fin ct...	4497 50				4500 ..	4495 ..
			P° fin c.		d40		4500 .. d50		
			P° fin p.		d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act.		en liq.						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).	450	au 31..	451 25				450 ..	451 25
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas,		en liq..						
	actions 500 fr., tout payé......	766 25 765	au 31.	763 75			762 50 ...	765 ..	766 25
	(ex-coupon 38)		P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d10		
			P° au 30		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions		en liq.						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).		au 31..					427 50	
			P° au 31		d10		d5f		
Juin 91	Compagnie Algérienne, a. 500 fr.,		en liq						
	tout payé (ex-coupon 26).....	450	au 31					450 ..	
			P° au 31						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France,		en liq..						
	actions 500 fr., tout payé..... (ex-coupon 10)	360	au 31..						
			P° au 31						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f.,		en liq..						
	tout payé (ex-coup. 67), en liq.	267 50	au 31..	268 75				268 75	270 ..
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de		en liq..						
	Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	560 555 560 555	au 31..	555 ..				560 ..	555 ..
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr.,		P° au 30		d10		567 50 d5f		
	250 fr. payés (ex-coupon 17)...	655	au 31..						
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Al-		en liq..						
	gérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).	426 25 425	au 31..						
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions		en liq..						
	500 fr., 400 fr. payés (nomin.)..		au 31..						
Août 91	Banque hypot. de Frce, r. 1000f, t.p.	520	fin ct...					520 .	
Mars 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.		fin ct...					426 .	
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq.,		en liq..						
	obl. r. 150 f.) en représon d'ann	152 50	fin ct..					151	
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f.) dues par l'État...	528	au 31..					529 75	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.	409 ..	
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.	502 ..	
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.	114 50	113 ..
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr...	110 ..	109 ..
d° 1881, 4%, r. 500 f.	508 50	
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.	1025 .	
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr..	116 ..	
d° 1863, 3%, r. 100 fr	144 ..	
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.	508 ..	
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f		
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr	100 ..	
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f	510 ..	
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	46 50	46 25
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat		
Canal de Panama, parts de fondat.	120 ..	
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).	2125..	
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	408 75	
Midi, d° act. de jouiss	685 ..	
Nord, d° act. de jouiss	1390 .	
Orléans, d° act. de jouiss.	1093 75	
Ouest, d° act. de jouiss.	565 ..	
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	440 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f. t.p.		
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.		
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	583 75	580 ..
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.		
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	200 ..	
d° du département du Nord....		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier..............		
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	539 75	
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	430 25	430 ..
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	560 ..	555 ..
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (n°s 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 48).	248 ..	
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1470..	1460..
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 14).		
Éclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p...		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).	377 50	
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).	1775..	
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p	1342 50	1340..
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).		
d° act. de jouiss..........		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p..		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé...		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé.......	1500..	
2e série, act. 500 fr., t.p..		
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.	800 ..	795 ..
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.	1790..	
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p	795 .	
Mines de Malfidano, act. de jouiss	2500 .	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	840 ..	
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1260	1255..

Jouissance	Mardi 25 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Derniers cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
	Crédit Foncier de France.								
Juill. 91	Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1253 75 1255	en liq..						
			fin ct...	1253 75	1255	1253 75	1253 75	1255 ..	1253 75
			P° fin c.		d40		d20		
			P° fin c.		d10		d5f		
			P° fin p.		d40		d20		
			P° fin p.	1266 25	1267 50 d10		d5f		
	Obligations :								
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.								
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	520						522 ..	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	104 50						106 ..	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	610						615 ..	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f	120 25						120 25	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	518 516 25						519 75	
d°	communales, 3%, remb. 500 f.							502 ..	
d°	d° 5es, r. 100 f.	101						101	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	515 25	fin ct...					515 25	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p	396 395	en liq..					396 ..	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	480 481 480	fin ct...					478 ..	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	480 479 75	fin ct...					489 ..	
Mars 91	comm. 80. 3%, r. 500 fr., t.p.	475	fin ct...					475 ..	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	420 50	fin ct...					421 ..	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	473 473 25 473 50 474	fin ct...					472 50	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	65f 75	fin ct...					66 ..	
...	d° d° (nomin.).		fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	49f 50	fin ct...					50 ..	
...	d° d° (nomin.).		fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	585	en liq..						
			au 31..					585 ..	
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq..						
			au 31..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	810	en liq..						
			au 31..	813 75	816 25	813 75	815 ..	815 ..	817 50
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	330	en liq..						
			au 31..					327 50	
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq..						
			au 31..						375 ..
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).	330	en liq..						
			au 31	328 75				327 50	327 50
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. développt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	482 50	en liq..						
			au 31	482 50				482 50	483 75
			P° au 31		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq..						
			au 31..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..		en liq..						
			au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq..						
			au 31..						
....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché).	403 75 405	en liq..						
			au 31..					410 .	407 50
			P° au 31		d5f		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Fév. 91	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq..						
			au 31..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).	316 25 317 50	en liq.						
			au 31..					317 50	
			P° au 31		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq..						
			au 31..						
Juill. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14).	20f	en liq.						
			au 31.	20 ..				20 ..	20 ..
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...	207 50	en liq..						
			au 31..		d10		d5f		
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	477 50 478 75 480	au 31..					480 ..	
Août 91	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p	389 389 25 50 75 390	au 31 .					390 .	
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 26)....		en liq..						
			au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.	690	en liq..						
			fin ct..					700 ..	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'État), ex-coupon 30.......	616 25 620	en liq..						
			fin ct..					615 ..	
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	901 25 900 902 50	en liq..						
			fin ct..					905 ..	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1485	en liq..						
			fin ct..	1486 25			1485 ..	1487 50	1485 ..
			P° fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)...............	1290	en liq..						
			fin ct..					1291 25	
			P° fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70).......	1840	en liq..						
			fin ct..					1842 50	
			P° fin c.		d20		d10		
			P° fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1547 50 1545	en liq..						
			fin ct..					1535 ..	
			P° fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1072 50 1070	en liq..						
			fin ct..					1075 ..	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'Etat ou de Dépts)	525	en liq..						
			fin ct..						
			P° fin c.		d10		d10		
Mai 91	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	512 50	en liq..						
			au 31..					512 50	
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	545 540 536 25	en liq..						
			au 31..					545 ..	
			P° au 31		d10		d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).		....						
			....		d10		d5f		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). —(ex-c. 5)		en liq..						
			au 31..	445 ..				447 50	447 50
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d20		d20		
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		au 31..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr.. t.p.. (ex-coupon 19)		en liq..						
			au 31..					570 ..	570 ..
			P° au 31		d10		d5f		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	135 ..	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	140 ..	
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)...	380 ..	
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	535 ..	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	560 ..	557 50
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	355 ..	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1065	
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	692 50	687 50
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	373 75	370 ..
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	115 ..	
Voitures à Paris, actions de jouiss.	215 ..	210 ..
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 20).	428 75	
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	710 ..	
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.		
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1130 ..	
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.		
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4)..	1435 .	
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	215 .	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	565 .	562 50
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p	820 ..	
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.		
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).	720 ..	715 ..
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	1341 25	
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p		
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p	190 ..	
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............	1725.	1715..
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	252 50	250 ..
d° parts bénéficiaires.......	245 ..	
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....	25 ..	
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	205 ..	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	430 .	428 ..
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	340	
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...		
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..	436 ..	435 ..
d° d° de 1887 à 1985..	414	412 ..
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	412 50	
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	416 ..	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et).	409 ..	408 ..
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	647 25	
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	442 25	442 ..
d° nouvelles d°	448 ..	447 ..
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	439 ..	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne. Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'Etat).....		
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).		
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)		
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	411 ..	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1270 ..	
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	450	447 50
Besseges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	444 ..	443 ..
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	443 .	
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.	435 ..	
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.	435 ..	
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).		
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.		
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	637 ..	
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	442 ..	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	446 50	446 25
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	450 25	449 50
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).		

JOUISSANCE	Mardi 25 Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1445	en liq..					1447 50	1450 ..
			au 31						
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1175 1170	en liq..					1172 50	.... ..
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)	556 25 555 557 50 555..	en liq..					557 50	556 25
			au 31..	556 25					
			Pe au 31				d5f		
Juin 91.	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	650	en liq..					650 ..	... ..
			au 31..						
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1040 1045	en liq..					1030 ..	.... ..
			au 31..	1045 ..					
			Pe au 31		d10		d20		
			Pe au 15		d10		d10		
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).	490	en liq..					490 ..	... ..
			au 31..						
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	700 701 25	en liq..					700 ..	... ..
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)..	360	en liq..					360 ..	... ..
			au 31..	360 ..					
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2975	en liq..					2898 75	.... ..
			au 31..						
			Pe au 31		d..		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	27f	en liq..					29 75	27 50
			au 31..	27 50			26 25		
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p	188 75	en liq..					... ..	... ..
			au 31..						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.	52f50	en liq..					.. ..	.. ..
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	25f75 50 25	en liq..					25 75	26 25
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2808 2802 50	en liq..					2807 50	2805 ..
			au 31..	2806 25			2802 50		
			Pe au 31		d40	2806 25	d20		
			Pe au 31		d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).	801 25	en liq..					807 50	... ..
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	305	en liq..					307 50	... ..
			au 31..						
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)..........	1155 1157 50..	en liq..					1170 ..	... ..
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	143	au 31..					143 ..	... ..
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).	1980	en liq..					1980 ..	1980 ..
			au 31	1980 ..					
			Pe au 31		d10		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).		en liq..					391 25	... ..
			au 31..						
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	495 490	en liq..					495 ..	... ..
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d10		
Oct. 86.	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	112 50 113 75	en liq..					115 ..	111 25
			au 31..	115 ..					
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).	410 415 410 415	en liq..					... ..	415 ..
			au 31..	416 25					
			Pe au 31		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
			en liq..						
Juill. 91	Angleterre, 2¾ % (n.c. fixe 25f20).	96f .. .. C. 500f	au 31..					...	... ..
Juin 91.	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.......	C. 1000	en liq..						
			au 31..					... ..	... ..
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	Gr. c.	au 31..					... ..	... ..
			Pe au 31		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	317 50 315	en liq..					330 ..	... ..
...	d° d° c. de 5 obl..		au 31..		d..		d..	... ..	... ..
...	d° d° c. de 25 obl.		Pe au 31					.. ..	.. ..
Mai 91.	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		en liq..						
			au 31..					.. ..	.. ..
...	d° d° 1000 fl. d°		Pe au 31		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f10 ...C. 10000.	en liq..						
			au 31..					97 20	.. ..
...	d° d° 1000 fl. d°	96f70 50	Pe au 31		d50		d25	96 90	.. ..
Juill. 91	Belgique, 2½ %, coup. de 200 fr.	89f45 C. 2000f	au 31..					.. ..	.. ..
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	Pe au 31		d..		d..		
Mai 91.	d° 3%, 1873	99f90	au 31..					99 ..	.. ..
Juill. 91	d° 3½ %, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..					.. ..	.. ..
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 31.					... ..	.. ..
...	d° d° c. de 500 f.		en liq..						
Mai 91.	d° 3½ %, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..					101 95	... ..
...	d° d° c. de 1000 f.	102 60 C. 100f	en liq..						
...	d° d° c. de 500 f.		au 31..					... ..	... ..
Août 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..					... ..	... ..
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	Pe au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
			en liq..						
Juin 91.	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½ %, 83. Obl. 1000 £.		au 31..						
...	d° d° 500 £.		Pe au 31		d50		d25	... ..	
...	d° d° 100 £.							.. ..	.. ..
Avril 91	d° 4½ %, 88, Obl. 1000 £.		en liq..					.. ..	
...	d° d° 500 £.		au 31..		d..		[illegible]		
...	d° d° 100 £.	74f75 50	Pe au 31		d50			75 ..	
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		en liq..					.. ..	.. ..
...	d° d° 500 £.		au 31..	70 ..				.. ..	70 50
...	d° d° 100 £.	70f50 75f	Pe au 31		d50		d25	.. ..	.. ..
Oct. 90.	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé...	97f50 96f25 93f	en liq..		d10		d5f		
			au 31..					99 50	... ..

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..	... ..	... ..
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	... ..	... ..
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......	.. ..	... ..
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	446 ..	445 50
d° 3% nouveau, r. 500f d°	455 ..	.. ..
Nord, 3%. rembours. 500 fr.......	452 ..	450 ..
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	... ..	.. ..
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	443 50	443 ..
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.	.. ..	... ..
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..	1255..	......
d° 3%, rembours. 500 fr.....	446 75	445 50
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	454 ..	... ..
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	443 50	443 ..
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).	... ..	... ..
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......	110 ..	.. ..
2e émission, de 63,001 à 108,312.	.. ..	.. ..
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.	90 ..	... ..
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.	... ..	... ..
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.	... ..	... ..
Intérêt garanti par l'État. Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	446 ..	445 ..
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	455 ..	453 ..
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.	......	......
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.	......	... ..
Ouest, 1855, 5%, remb 1250 fr.	......	... ..
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.	......	......
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,	......	... ..
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.	......	... ..
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.	......	......
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.	......	... ..
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.	... ..	... ..
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	417 50	415 ..
d° d° nouv., 285 f. p.	... ..	... ..
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	500 ..	496 ..
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.	407 50	405 ..
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	428 75	... ..
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	146 ..	145 ..
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	413 ..	412 ..
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	505 50	... ..
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr....	... ..	... ..
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	292 ..	291 ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	270 ..	... ..
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	371 ..	370 ..
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..	53 ..	51 ..
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..	... ..	... ..
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.	510 ..	... ..
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.	... .	... ..
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.	... ..	... ..
d° d° 5%, r. 500 f.	535 ..	... ..
d° d° 4%, r. 500 f.	505 ..	... ..
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.	475 ..	... ..
Eaux Banlieue, 4½ %, 89, r. 500 f..	... ..	... ..
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.	... ..	... ..
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.	... ..	... ..
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	300 ..	... ..
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	507 50	503 75
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	... ..	... .
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	525 ..	523 50
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	312 ..	... ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	515 ..	... ..
d° d° 4%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	515 ..	... ..
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....	... ..	... ..
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	314 ..	... ..
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...	... ..	... ..
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.	... ..	... ..
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......	... ..	... ..
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.	... ..	... ..
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	469 ..	461 ..
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	252 .	247 50
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	... ..	... ..
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....	... ..	... ..
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	503 75	503 ..
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	508 ..	506 ..
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	406 ..	405 ..
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	384 ..	... ..
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.	539 ..	... ..
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Gr. Moulins de Corbeil, 4½ %, r. 500f.	482 50	480 ..
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.	495 ..	... ..
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.	... ..	... .
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	630 ..	627 50
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 ..	12 75
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..	... ..	... ..
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4 %, remb. 500 fr.......	482 ..	... ..
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	122 ..	... ..
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	20 50	20 ..
d° d° 3%, remb. 500 fr...	16 ..	.. ..
d° d° 4%, remb. 500 fr...	.. ..	. ..
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	20 50	20 ..
d° d° (2e série).	20 ..	19 50
d° d° (3e série).	75 ..	.. ..
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	85 ..	83 ..
d° d° depuis la répart.	.. ..	.. ..
d° d° 322f 50 payés...	... ..	... ..
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	71 ..	.. ..
Suez, 5%, rembours. 500 fr.......	619 ..	... ..
d° 3%, rembours. 500 fr.......	455 ..	454 50
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	444 50	... ..
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	94 50	.. ..

JOUISSANCE	Mardi 25 Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Egypte. Oblig. Daïra Sanieh 4 % (décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	492 75 493 492 50	en liq. au 31 P° au 31	490	d10		488 75 d5f	493	490
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig. 7%, rembours. 500 fr. (Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)	490 490 50 491 490	en liq. au 31 P° au 31	488 75	d10 d10		d5f	490 25	488 75
Avril 91	Egypte. Dette privil. conv. à 3½% (décrets des 6 et 7 juin 1890)	466 465 50	en liq. au 31 P° au 31	462 50	d10		d5f	465 75	463 75
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878	517	en liq. au 31					520	
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f (nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		en liq. au 31 P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f).		en liq.					72 90	71 95
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	73f 72f 90	au 31	71 55				72 35	
...	Coup. de 40 —	72f 30 25 15 72f	P° au 31		d50		d25	72 50	
...	Coup. de 80 —	72f 30 25 15	P° au 15		d50		d25	72 50	
...	Coup. de 160 —	72f 20 72f	P° au 30		d50		d25	72	
...	Coup. de 240 —	71f 90						72	
...	Coup. de 480 —	71f 70 85 90 55						72	
...	Coup. de 960 —	71f 55 50	en liq.						
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).		au 31						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba, 6%, 1886, garantis.	496	en liq. au 31					495	
d°	d° d° 1890, garantis.	458 458 25 50 458	en liq. au 31 P° au 31		d10 d10		d5f d5f	458	
Juin 91.	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f. 5f).		en liq. au 31						
Juill. 91	d° Consolidés 4%		au 31						
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89,		en liq.						
...	Oblig. et coupons prescrits au bout de 20 ans de l'éch. Titre de 617f.		au 31		d10		d25		
...	— de 2468f.		P° au 31		d10		d25		
...	— de 6170f.		en liq.		d10		d25	422 50	
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	420 418 Gr. c.	au 31 en liq.					415	
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	410 415 Gr. c. 410 420	au 31 en liq.					331	
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.		au 31					310	
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		en liq. au 31		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe 2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	93f 50 90	en liq. au 31	89 50				93 50	89 50
...	d° 500 fl.	92f 50 75 93f 93f 25	P° au 31		d50		d25	92 25	
...	d° 1000 fl.	89f 60	P° au 15		d50		d25	89 40	
Août 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch.fi. 2f50).		en liq.						
...	Cap. des titres amort. prescr. après 20 ans. Obl. 100 fl.		au 31				d..	101	
...	— 500 fl.	101	P° au 31		d50				
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég.ch.fixe 2f50).		au 31						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		en liq. au 31	90 50			90 65	90 60	90 70
...	d° coup. 500 fr.	90f 60 70	P° au 31		d1f		d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.		P° au 31		d25		91 05 d50		
...	d° coup. 50 fr.		P° au 15		d1f				
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	91f	P° au 15		d25			91	
Avril 91	d° 3%	..f	au 31						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	319	en liq. au 31					318	
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég.ch.fi. 25f20), coup. de 504 f. (20 £).	..f	en liq. au 31						
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	..f	au 31						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 31						
d°	d° obl. 5% d°		au 31						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch. fixe 25f25), coup. de 20 £.	40f 39f 75 40 25	en liq. au 31	39 70	39 80	39 35	39 60	40 80	40 80
...	d° coup. de 50 £.	41f 75 42f 42f 25	P° au 31		40 30 d50		d25	42	
...	d° coup. de 100 £.	39f 50 80 40f 05 39f 50	P° au 15		d50		d1f	41 20	
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. Nos 1 à 390000 et 500001 à 929987. C. 500 f.	300 297 50 286 25 295	en liq. au 31					302 50	
...	C. 5 obl.	227 50 230	au 31						
...	C. 10 ob.	235 230 225 233 75	au 31						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%		en liq. au 31					102	
Juill. 91	d° 1890, 4%	85f	P° au 31					85	
...	Russie, 1850, 4½% (n.ch.fi. 25f50). Oblig. de 100 £.		en liq. au 31						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	98f 98f 10 15	au 31					98 50	
...	Grosses coupures	98f 75							
Juill. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort), n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	..f	en liq. au 31						
...	d° de 1000 r.	..f	P° au 31		d50		d25		
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort), n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	67f 90	en liq. au 31	67 30			67 25	67 50	67 20
...	d° de 1000 r.	67f 40	P° au 31		d50		d25	68	
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	97f 97f 05 10	en liq. au 31					97	
...	Grosses coupures	97f 50	P° au 31		d50		d25	98	
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 31						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change fixe 4f), coup. de 125 r.	105 40 35	en liq. au 31					105 40	
...	coup. de 500 r.	104 75						105 50	
...	coup. de 1000 r.	104 75							
...	coup. de 10000 r.		en liq.						
Juin 91.	d° 1889, 4% (or).	98f 40 50 50 75 90 99f	au 31					99	
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	99f 98f 75 70	en liq. au 31					98 75	98 30
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f		en liq. au 31						
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p., Obl. 500 f.	97f 60 70 55 50	en liq. au 31	96 40	96 40	96 25	96 35	97 65 97 50	96 25
...	d° 2500 f.	97f 75 70	P° au 31		d50		d25	96 45	
...	d° 5000 f.	96f 35 40						96 25	
...	d° 12500 f.	96f 30 40							
Juill. 91	d° d° 3e série	97f 97f 05 25	en liq. au 31					97 25	
Mai 91.	d° Intér. cons., 4½%. 1re ém., 1980 (n.ch.fi. 4f) C. 100 r.	..f	en liq. au 31						
	C. 500 r.	67f 50	au 31		d50		d25	67 50	
	C, 1000 r.	67f 50	au 31					67 50	
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Transcaucasien, remb. au pair.	81f 60	en liq. au 31						

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Fonds d'Etats et de Villes étr.		
Angleterre, 2½%, 53 (n.ch.fi. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Oblig. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	325 50	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	78	77 60
d° 1000 fl. d°	78	77 60
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.		
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	105	
Congo (Etat indép. du), Lots 1888.		
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	108 75	106 25
Danemark, 3½% (nég.ch.fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fl. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.		
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	105	102 50
Norvege, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	99 50	99
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
d° 1866, 5%		
Gouv. de Québec, 80, 4½%, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fl. 25f20).	120 50	
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég.change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f.p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.		
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.		
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	637 50	635
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t.p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	490	
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	628 75	625
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	356	
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	344	342 50
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	425	
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486.	413	
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale.	401 50	
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	412	
Beïra-Alta, 3%	112 50	110
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	220	212
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	205	
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	306	304
d° (Série X)	310	309 50
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque	394	
d° (2e série), 2e hypothèque.	372 50	371
d° (3e série), 3e hypothèque.	359	358 50
d° (4e série), 4e hypothèque.	330	325
d° (5e série), 5e hypothèque.	320	317 50
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	355	
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	356 75	356 50
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	358 75	
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	337	332 50
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	332	329
Ouest de l'Espagne, 4%	200	195
Portugais, 3%	212	206
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	210	197 50
d° 4%	254	246 25
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	370	
d° 2e hypothèque.	356	353
d° 3e hypothèque.		
Cordoue à Séville, 3%		
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%	525 50	
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.	526	
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.		
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	300	299
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f., t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.		
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	513 75	
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	438	
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		

Jouissance	Mardi 25 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	442 50 440 ..	au 31..					443 75	
			en liq..						
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr..	90f ..f	au 31..					90 ..	
			en liq..						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 31						
...	d° d° Ob. 50 £.		Pe au 31		d1f		d25		
...	d° d° Ob. 100 £.		Pe au 15		d50		d25		
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq..						
	(nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.		au 31..						
...	d° d° Ob. 100 £.		Pe au 31		d50		d25		
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq..						
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.		au 31..						
..	d° d° c. 5000f.		Pe au 31		d50		d25		
			en liq..						
Mai 91.	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	90f 50 .. ..f	au 31..					90 50	
			en liq..						
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	22f 50 23f ...	au 31..						
	d° d° gross. coup.	..f	en liq..						
d°	d° d° (sér. C).	..f	au 31..					18 70	
	d° d° gross. coup.	..f	en liq..						
d°	d° d° (sér. D).	..f	au 31..					18 70	18 70
...	d° d° gross. coup.	.f	Pe au 31		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq..						
	Obligations de 500 fr.	421 25 421 ..	au 31..					420 ..	
...	d° de 2500 fr.	420 ..	Pe au 31		d50		d25		
...	d° de 12500 fr.	420 ..	Pe au 15		d50		d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..						
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	451 452 453	au 31	447 50				452 ..	
...	d° d° 2500 f.	445 ..	Pe au 31		d10		d5f		
...	d° d° 12500 f.		Pe au 15		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq..						
	pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	435 ..	au 31..	435 ..	436 25	435 ..	435 ..	437 50	435 ..
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Mai 91. ex-5e r.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		en liq..						
	250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		au 31..						
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		Pe au 31		d10		d5f		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24).		au 15 .						
Juill. 91	Banque Hellénique de Crédit gé-		en liq						
	néral, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 21		au 31..						
Juill. 88	Banque des Pays-Hongrois, act.		en liq..						
ex-1er r.	nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		au 31..						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq..						
	100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p.		au 31.						
	(ex-coupon 14)		Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq..						
	250 fr. payés (ex-coupon 32)..	556 25	au 31..					560 ..	
			Pe au 31		d10		d5		
...	Grosses coupures....		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq..						
	150 fr. payés (ex-coupon 34).		au 31..						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act		en liq..						
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1080	au 31..					1080 ..	
			Pe au 31		d10		d5		
...	Grosses coupures....		Pe au 15		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions		en liq..						
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	476 25	au 31.					480 ..	477 50
...	Grosses coupures....		Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq..						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		au 31..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq..						
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		er liq..						
	estamp. « Act. de cap. amortie ».		au 31..					130 ..	127 50
	(ex-coupon 14)		Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	440 432 50	au 31..	432 50	432 50	427 50	428 75	440 ..	436 25
		430	Pe au 31		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes.		er liq..						
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		au 31..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat		en liq..						
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.		au 31..	605 ..			607 50	611 25	611 25
			Pe au 31		d10		d5f		
	Grosses coupures....		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq..						
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	158 75	au 31..	150 ..			157 50	160 ..	150 ..
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	220 ..	au 31..	221 25	225 ..	221 25	221 25	218 75	225 ..
			Pe au 31		d10		d5f		
	Grosses coupures....		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p. : 200000 act. de 1862 ; 100000 a. de 1881 ; 60000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq..						
	de 1889. (ex-coup. 42)........		au 31..	625 ..			627 50	622 50	627 50
	Grosses coupures....		Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 59).....	295 297 50	au 31..	295 ..	297 50	295 ..	296 25	295 ..	295 ..
		298 75 296 25	Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	152 50 150 ..	au 31..	150 ..	155 ..	141 25	145 ..	157 50	155 ..
		147 50 145	Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 63)......	292 50 290 ..	au 31..	291 25	291 25	287 50	288 75	295 ..	292 50
			Pe au 31				d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de		en liq..						
	chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p.		au 31..						
	(ex-coupon 22)		Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq..						
	a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000).	700 698 75 ..	au 31..						
	(ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).		Pe au 31		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207 3/8 à 207 5/8	206 7/8 à 207 1/8 et 4%.
4%	Allemagne.	123 1/16 à 123 3/16	123 ./. à 123 1/16 et 4%
4%	Vienne....	211¼.. à 211¾...	211¼.. à 211¾ et 4.. %.
5%	Barcelone..	458.... à 460.....	458.... à 460.. et 4.. %.
5%	Madrid....	458.... à 460.....	458.... à 460.. et 4.. %.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4.. %.
5%	St-Pétersb.	250.... à 252.....	254 ... à 256.. et 4.. %.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4.. %.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 28.. à 25 29...	25 25½ à 25 26½—2½%.
	d° chèque	25 27.. à 25 28...	25 27.. à 25 28..—......
3%	New-York.	518½.. à 519½...	518½. à 519½..—3..%.
3%	Belgique..	1/32 pte. à 3/32 pte	1/8 pte à 3/16 pte—3..%.
6%	Italie.....	1⅜ pte à 1⅛ pte..	1⅝ pte à 1¾ pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16 pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 4% à 5% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 243 à 248 .. 0/00 pte.

Quadruples espagnols....................	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains.......	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines.....................	3 97½ à 4 02
Souverains anglais......................	25 22 à 25 27
Banknotes...............................	25 23 à 25 28
Aigles des Etats-Unis...................	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)....................	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes....	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliém.	40 .. à .. ..
d° d° ½ impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède......................	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 95 13/16—1 heure, 95 13/16
Vienne, Métall, ...—Papier, 90 75 — Monnaie, 90 80
Crédit Autrichien... 276 . | Chem. de Fer Autrich. 277 50
Change sur Londres.... Demande, 118 15 — Offre, 118 45
Change sur Paris....... Demande, 46 775 — Offre, 46 825
Lots................ 135 50 | Napoléon 9 41

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 25 Août 1891

	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3..................	36 50 à	
Roux 88° nets...............	36 50 à 36 25	
Raffinés, bonne sorte........	106 50 à	
— belle sorte........	107 50 à	
Certificats de sortie.........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	36 75 à 36 625
— Septembre......	.. .. à	36 75 à 36 625
— 4 d'Octobre....	....	35 625 à 35 50
— 4 premiers.....	....	36 .. à 35 875
....	....	.. .. à .. ..
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	42 .. à 41 50	
Courant du mois..............	....	39 50 à .. ..
Septembre....................	....	39 50 à .. ..
4 derniers....................	....	39 25 à 39 ..
4 premiers....................	....	39 75 à .. ..
....	....	.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	54 50 à	
Courant......................	....	54 .. à 54 25
Septembre....................	....	53 75 à 54 25
4 derniers....................	....	54 25 à 54 75
4 premiers....................	....	55 50 à .. ..
....	....	.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts..............	75 25	
—	.. ..	
Colza en tonnes..............	77 25	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	85 25	
—	.. ..	
Courant......................	....	75 25 à .. ..
Septembre....................	....	75 .. à 75 25
4 derniers....................	....	76 . à 75 75
4 premiers....................	....	77 75 à 78 ..
....	....	.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	63 .. à 63 25	
Courant......................	....	63 .. à 63 25
Septembre....................	....	64 .. à 63 75
Septembre-Octobre...........	....	64 . à .. .
4 derniers....................	....	64 25 à 64 50
4 de Novembre................	....	64 75 à .. ..
COURS DU MERCREDI 19 Août.		
SUIF DE PLACE *48° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	64 75 à	
SUIF DE PROVINCE *43° 1/2, en fûte, en gare Paris.*	64 .. à	

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

Le 25 septembre 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet du département, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du service d'études et travaux de chemins de fer, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour les terrassements et ouvrages d'art du 1er lot de la ligne de Thorigné à Courtalain, sur une longueur de 18 k. 030 m. 01 (partie comprise entre les piquets 0 k. et 18 k. 030 m. 01).

Travaux à l'entreprise........................	990.000 »
Somme à valoir................................	120.000 »
Total..................	1.110.000 »

Cautionnement provisoire et définitif, 25,000 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de M. Nano, ingénieur ordinaire, rue d'Arcole, 15, au Mans.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE

Le 17 septembre 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du service de la navigation de la Seine (4e section), à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux ci-après :

Construction d'une digue pour la fermeture du trou du Malacquis, et défense de la rive gauche de la Seine, en amont de la Mailleraye.

Dépenses à l'entreprise........................	223 000 »
Somme à valoir................................	32.000 »
Total	255.000 »

Cautionnement provisoire, 2,000 fr.
Cautionnement définitif, 3,000 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de M. l'ingénieur ordinaire, rue Bouquet, n° 49, à Rouen.

N° 148.

MARINE

Adjudication à Brest, le 23 septembre 1891 :

Havresacs en toile (modèle 1882 modifié).

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Brest, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine (Solde, habillement et revues).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

RAPPELS D'ADJUDICATIONS

Le samedi 12 septembre 1891, à une heure et demie :

ADJUDICATION, en deux lots, des travaux de serrurerie à exécuter pour : 1° la construction du groupe scolaire rue Saint-Lambert, n° 8 (15e arrondissement); 2° la reconstruction de l'école professionnelle de jeunes filles, rue Ganneron (18e arrondissement).

Le samedi 12 septembre 1891, à une heure et demie :

ADJUDICATION en deux lots des travaux de : 1° terrasse et maçonnerie; 2° serrurerie à exécuter pour la reconstruction de la mairie du 10e arrondissement (1re partie. — Reconstruction de l'aile droite en bordure sur la rue du Château-d'Eau).

Le samedi 12 septembre 1891, à une heure et demie :

ADJUDICATION au rabais, en trois lots, des travaux de terrassements et de maçonnerie d'égout à exécuter : 1° rue Pascal, entre le boulevard Arago et le boulevard Port-Royal; 2° rue Pascal, entre la rue Corvisart et le boulevard Arago; 3° rue des Cordelières.

(Voir le *Journal officiel* des 1er et 8 août 1891.) G

COMPAGNIE PARISIENNE
D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ

MOIS	RECETTES DE GAZ		DIFFÉRENCE	
	1891	1890	en 1891	soit °/°
Juillet ...	4.111.512 86	4.195.186 97	— 83.674 11	1.99
7 pers mois	43 471.135 13	42.618.399 06	+852.736 07	2. »

Chemins de fer de l'Ouest.

Train de plaisir à marche accélérée de Paris à Granville. — Prix des billets (aller et retour) : 3e classe, 13 fr.; 2e classe, 18 fr.

Le nombre des places est limité.

Aller : départ de Paris (Montparnasse), samedi 29 août 1891, à 10 h. 25 soir; arrivée à Granville, le dimanche 30 août, vers 7 h. 6 matin. — Retour : départ de Granville, mardi 1er septembre 1891, à 8 h. 55 soir; arrivée à Paris (Montparnasse), le mercredi 2 septembre, vers 6 h. 5 matin.

On délivre des billets à dater du lundi 24 août aux gares Saint-Lazare et Montparnasse et aux bureaux de ville de la compagnie.

Excursion à l'île de Jersey. — Départ de Granville, le lundi 31 août, à 3 h. 45 soir. — Retour de Jersey, le mardi 1er septembre, à 3 h. soir.

Prix (aller et retour) : 1re cl., 10 fr.; 2e cl., 7 fr. 50.

Train de plaisir à marche rapide de Paris à Dieppe, le dimanche 30 août 1891. — Aller et retour dans la même journée.

Aller : départ de Paris (Saint-Lazare), à 6 h. 10 matin; arrivée à Dieppe vers 10 h. 42 matin. — Retour : départ de Dieppe, à 8 h. 55 soir; arrivée à Paris (Saint-Lazare), vers 1 h. 40 matin.

Prix des billets (aller et retour) : 2e classe, 11 fr.; 3e classe, 8 fr.

On délivre des billets à dater du lundi 24 août aux gares Saint-Lazare et Montparnasse et aux bureaux de ville de la compagnie.

Train de plaisir à marche rapide de Paris au Havre, le dimanche 30 août 1891. — Aller et retour dans la même journée.

Aller : départ de Paris (Saint-Lazare), à 6 h. 5 matin; arrivée au Havre vers 10 h. 45 matin. — Retour : départ du Havre, à 8 h. 20 soir; arrivée à Paris (Saint-Lazare) vers 1 h. matin.

Prix des billets (aller et retour) : 2e classe, 13 fr.; 3e classe, 10 fr.

Le nombre des places est limité.

On délivre des billets, à dater du lundi 24 août aux gares Saint-Lazare et Montparnasse et aux bureaux de ville de la compagnie.

Chemin de fer d'Orléans.

La compagnie d'Orléans, en vue de faciliter les relations de Paris avec la banlieue, délivre depuis le 15 août des cartes d'abonnement de 1re, 2e et 3e classes à prix réduits, au départ de Paris pour les stations des sections comprises, d'une part, entre Vitry (inclus), Etampes (inclus et Dourdan (inclus), et, d'autre part, entre Arcueil-Cachan (inclus), Sceaux (inclus) et Limours (inclus).

Ces cartes sont délivrées du 1er mai au 1er novembre (inclus); leur durée de validité est d'un mois, comptée du 1er ou du 15 de chaque mois.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Du 22 août.

Letailleur (Henri-Louis), fabt d'armes blanches, rue Portefoin, 18. — Liquid. prov., M. Mauger, 99, boulevard Sébastopol.

Liquidations judiciaires converties en faillites.

Du 22 août.

Dme ve Demanes (Aurélie-Joséphine Marotine), brodeuse sur gants, rue Greneta, 54. — Synd. prov., M. Menaut, 20, rue de l'Hirondelle.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Mardi 25 août 1891.

La bourrasque qui menaçait l'Ecosse, s'est avancée près de Stornoway (740 m/m). La baisse barométrique est rapide sur les Iles-Britanniques; elle se propage jusqu'à nos côtes de la Manche et de l'Océan. La pression se relève sur la Méditerranée ainsi qu'au centre du continent; une aire supérieure de 765m/m couvre maintenant l'Italie et l'Autriche. Le vent est modéré du sud-ouest en Irlande, fort du sud à l'entrée de la Manche et violent du sud-est à Skudesness. Quelques pluies sont tombées sur les Iles-Britanniques, la Scandinavie et le centre de l'Europe.

La température est en hausse sur la France. Le thermomètre marquait 9° à Haparanda, 13° à Paris, Prague, 16° à Rome et 27° à Athènes. On notait 7° au Puy de Dôme et 2° au Pic du Midi.

En France, le temps est au beau avec température moins basse. Quelques pluies sont probables sur le littoral. — A Paris, hier, ciel nuageux. Max. : 21°0: min. : 8°9.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer belle à Dunkerque; houleuse à Calais; peu agitée à Boulogne; agitée au Havre; peu agitée à Cherbourg.

Océan : mer peu agitée à Brest; belle à Lorient.

Méditerranée : mer houleuse à Marseille; peu agitée à Sicié; belle à Nice.

Situation du mardi 25 août 1891 (soir). — Le baromètre descend de 4m/m à Valentia et de 2m/m à Brest. En France, le temps se met à la pluie sur la Manche et la Bretagne.

Spectacles du Mercredi 26 Août.

Opéra. — 8 h. »/». — *Aïda*, opéra en 4 actes et 7 tableaux, paroles françaises de MM. C. du Locle et Nuitter, musique de M. G. Verdi : Duc, Melchissédec, Gresse, Dubulle, Gallois; Mmes Adiny, Héglon, Agussol.

Théâtre-Français. — 8 h. 1/2. — *Griselidis*, pièce en 3 actes, en vers, de MM. Armand Silvestre et Morand : Silvain, Leloir, Coquelin cadet, A. Lambert; Mmes Bartet, Lynnès, Moreno.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — » »/». — Relâche.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le Procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année. — Caravane Egyptienne.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 231 Le numéro : 15 centimes. Jeudi 27 Août 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies ; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 27 AOUT

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 26 Août 1891.

En l'absence de M. le Président de la République, M. le vicomte Shôsammi Nomura Yasuski a communiqué au ministre des affaires étrangères les lettres par lesquelles S. M. l'empereur du Japon met fin à la mission que remplissait près du gouvernement de la République M. le vicomte Tanaka, ainsi que celles de S. M. l'empereur l'accréditant en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. M. le vicomte Nomura a été admis à entrer, dès à présent, en cette qualité, en relations officielles avec le gouvernement de la République.

Le Président de la République française,

Vu l'article 22 du décret du 23 septembre 1875, sur l'organisation des conseils généraux de l'Algérie ;

Attendu le décès de M. Houbé, membre du conseil général du département d'Alger pour la 18e circonscription (Mouzaïaville) ;

Vu les propositions du gouverneur général de l'Algérie ;

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Décrète :

Art. 1er. — Les électeurs de la 18e circonscription du département d'Alger (Mouzaïaville) sont convoqués pour le dimanche 13 septembre 1891, à l'effet d'élire leur représentant au conseil général.

Art. 2. — Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aurait lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant l'ouverture du scrutin, un tableau contenant lesdites modifications.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 24 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

Par décrets du Président de la République en date du 26 août 1891 et rendus sur la proposition du ministre de l'intérieur ont été convoqués pour le dimanche 13 septembre prochain :

Les électeurs du canton de Mur-de-Barrez (Aveyron), à l'effet d'élire un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Debrieu, démissionnaire.

Les électeurs du canton de Saint-Agnant (Charente-Inférieure), à l'effet d'élire un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Figier, décédé.

Les électeurs du canton de Blois ouest (Loir-et-Cher), à l'effet d'élire un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Estribault, démissionnaire.

Les électeurs du canton de Dommartin-sur-Yèvre (Marne), à l'effet d'élire un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Lefert, démissionnaire.

Les électeurs du 3e canton de Reims, à l'effet d'élire un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Wiet, démissionnaire.

Les électeurs du canton de Mazamet (Tarn), à l'effet d'élire un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Boudou, décédé.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies ;

Vu la loi du 1er juin 1853 sur les conseils de prud'hommes ;

Vu l'avis du préfet de l'Oise, en date du 19 octobre 1889;

Vu la délibération de la chambre de commerce de Beauvais, en date du 14 juin 1890;

Vu la délibération du conseil municipal de Beauvais, en date du 17 août 1888;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes des deux cantons de Beauvais;

Vu la lettre du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, en date du 22 décembre 1890;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il est créé à Beauvais (Oise) un conseil de prud'hommes, qui sera composé de la manière suivante:

INDUSTRIES ET PROFESSIONS	NOMBRE de prud'hommes.	
	Patrons.	Ouvriers.
1re CATÉGORIE		
Fabricants de drap, de fils et tissus, passementiers, bonnetiers, chapeliers, chemisiers, cordiers, modes et lingerie, tailleurs d'habits, cordonniers, bourreliers et selliers, tapissiers, dessinateurs, teinturiers, fabricants de couvertures, blanchisseurs.....	4	4
2e CATÉGORIE		
Fabricants de boutons, de brosses, de tabletterie, graveurs, charpentiers, charrons et carrossiers, ébénistes, menuisiers, tonneliers, scieurs de long et à la mécanique	2	2
3e CATÉGORIE		
Bijoutiers et horlogers, briquetiers, cartonniers et relieurs, chaudronniers, corroyeurs, mégissiers et tanneurs, couteliers, couvreurs-plombiers-zingueurs, ferblantiers, fondeurs, fumistes, maçons, marbriers et sculpteurs, mécaniciens, maréchaux ferrants, paveurs, peintres et vitriers, potiers, quincailliers, serruriers, tailleurs de pierres, fabricants de vitraux, fabricants de bougies, brasseurs, distillateurs, usines à gaz, imprimeurs typographes et lithographes, vanniers..........................	2	2
	8	8
Total....................	16	

Art. 2. — La juridiction du conseil de prud'hommes de Beauvais s'étendra à tous les établissements industriels désignés ci-dessus et dont le siège sera situé sur le territoire des communes de Beauvais, Herchies, Marissel, Notre-Dame-du-Thil, Saint-Just-des-Marais, Savignies, Allonne, Goincourt et Saint-Martin-le-Nœud.

Seront justiciables dudit conseil les fabricants et entrepreneurs qui seront à la tête desdits établissements ainsi que les chefs d'atelier, contremaîtres, ouvriers et apprentis qui travailleront pour eux, quel que soit le lieu du domicile ou de la résidence des uns et des autres.

Art. 3. — Aussitôt après son installation, le conseil de prud'hommes de Beauvais préparera et soumettra à l'approbation du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies un projet de règlement pour son régime intérieur.

Art. 4. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies et le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Fontainebleau, le 24 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République:

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

A. FALLIÈRES.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies;

Vu la loi du 1er juin 1853 sur les conseils de prud'hommes;

Vu la lettre du président de la chambre de commerce de Castres, en date du 31 décembre 1888;

Vu la lettre du préfet du Tarn, en date du 4 avril 1889;

Vu la lettre du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, en date du 25 novembre 1890;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le conseil de prud'hommes de Castres (Tarn) sera désormais composé de la manière suivante:

INDUSTRIES ET PROFESSIONS	NOMBRE de prud'hommes	
	Patrons.	Ouvriers.
1re CATÉGORIE		
Fabricants de drap, teinturiers, dégraisseurs, filateurs et apprêteurs..............................	4	4
2e CATÉGORIE		
Maçons, tailleurs de pierres, charpentiers, menuisiers, couvreurs, zingueurs, serruriers, fondeurs, plâtriers et peintres............	3	3
	7	7
Total....................	14	

Art. 2. — La juridiction du conseil de prud'hommes de Castres s'étendra à tous les établissements industriels désignés ci-dessus et dont le siège sera situé dans le canton de Castres.

Seront justiciables dudit conseil les fabricants et entrepreneurs qui seront à la tête desdits établissements, ainsi que les chefs d'ateliers, contremaîtres, ouvriers et apprentis qui travailleront pour eux, quel que soit le lieu du domicile ou la résidence des uns et des autres.

Art. 3. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies et le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Fontainebleau, le 24 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République:

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

A. FALLIÈRES.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

Vu l'ordonnance du 26 juillet 1838, portant autorisation d'une caisse d'épargne à Bédarieux (Hérault) et approbation de ses statuts;

Vu le décret du 3 décembre 1879, autorisant ladite caisse à acquérir un immeuble;

Vu les délibérations du conseil des directeurs de la caisse susdésignée et du conseil municipal de Bédarieux, en date des 2 et 11 juin 1891;

Vu les lois des 5 juin 1835, 31 mars 1837, 22 juin 1845, 30 juin 1851, 7 mai 1853 et 9 avril 1881; l'ordonnance du 3 juin 1829 et les décrets des 15 avril 1852 et 1er août 1864 sur les caisses d'épargne;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont approuvés les nouveaux statuts de la caisse d'épargne de Bédarieux (Hérault), tels qu'ils sont contenus dans la délibération susvisée du conseil municipal du 11 juin 1891, dont une expédition restera annexée au présent décret.

Art. 2. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, inséré au *Bulletin des lois* et dans un journal d'annonces judiciaires du département de l'Hérault.

Fait à Fontainebleau, le 24 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République:

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Statuts de la Caisse d'épargne de Bédarieux.

Art. 1er. — La caisse d'épargne et de prévoyance établie à Bédarieux, département de l'Hérault, est et demeure destinée à recevoir et à faire fructifier les sommes qui lui sont confiées.

Art. 2. — Il continuera d'être fait appel aux personnes bienfaisantes pour les inviter à concourir à cette institution philanthropique.

Les souscriptions, dons et legs recueillis en faveur de l'établissement sont employés à accroître le fonds de dotation.

Le fonds de dotation s'accroît en outre de l'excédent annuel des recettes sur les dépenses, conformément au paragraphe 3 de l'article 3 ci-après.

Le capital du fonds de dotation est placé, soit en rentes sur l'Etat, soit en immeubles dont l'acquisition a lieu en vue de pourvoir à l'installation des services de la caisse. Ce capital ne peut être aliéné sans l'autorisation du Gouvernement.

Art. 3. — L'excédent annuel des recettes sur les dépenses est employé à constituer à l'établissement un fonds de réserve.

Le maximum de ce fonds est fixé à la somme moyenne des dépenses annuelles d'administration; il est déterminé au mois de janvier de chaque année par une délibération du conseil des directeurs qui établit la somme moyenne des dépenses annuelles d'après les dépenses acquittées pendant les trois dernières années. Lorsque le fonds de réserve a atteint son maximum, l'excédent des recettes est porté au fonds de dotation.

Art. 4. — La caisse pourvoit à ses dépenses annuelles au moyen de ses recettes ordinaires, qui se composent:

1° Des bonifications accordées à l'établissement sur les dépôts;

2° Des intérêts des fonds de dotation et de réserve;

3° Des subventions éventuelles du département et des communes.

Dans le cas où les bonifications, après épuisement des fonds de dotation et de réserve, ne suffiraient plus aux frais d'administration, le conseil municipal serait tenu de voter chaque année, sur la demande des directeurs, les sommes nécessaires pour couvrir les dépenses.

En cas d'insuffisance des recettes ordinaires, la caisse est autorisée de plein droit à imputer l'excédent de ses dépenses sur le capital de réserve.

Une salle de l'hôtel de ville sera affectée, sur la demande des directeurs, à l'administration de la caisse.

Art. 5. — La caisse est administrée gratuitement par un conseil composé du maire de la ville et de quinze directeurs, dont les fonctions durent trois ans, et qui sont renouvelés par tiers chaque année.

Les directeurs sortants sont indiqués par le sort pour les deux premières années, et ensuite par l'ancienneté; ils sont indéfiniment rééligibles.

Art. 6. — Les quinze directeurs sont choisis, savoir : cinq au moins dans le conseil municipal et les autres parmi les citoyens les plus recommandables de la ville, et particulièrement parmi les souscripteurs. Ils sont à la nomination du conseil municipal.

Art. 7. — Le conseil des directeurs se réunit au moins une fois par mois.

Le maire le préside toutes les fois qu'il assiste aux séances. Il peut se faire remplacer par un adjoint.

Les délibérations du conseil sont prises à la majorité des membres présents.

La présence de la majorité des membres qui composent ce conseil est nécessaire pour constituer les réunions.

En cas de partage, la voix du président sera prépondérante.

Les délibérations relatives aux acquisitions et aux constructions d'immeubles doivent être soumises à l'approbation du ministre du commerce.

Art. 8. — Le conseil des directeurs nomme parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité des suffrages, un vice-président et un secrétaire. La durée de leurs fonctions est d'une année; ils peuvent être réélus.

Art. 9. — Le conseil règle la composition des bureaux, nomme et révoque les employés et fixe leurs traitements.

Art. 10. — Le conseil arrête, pour l'administration intérieure de la caisse, un règlement qui est soumis à l'approbation du ministre du commerce.

Il statue sur toutes les mesures à prendre dans l'intérêt de la caisse et pour l'exécution des lois, statuts, règlements, instructions, etc.; il agit en son nom et la représente; il assure la gestion de l'établissement, en vérifie les écritures et en arrête les comptes.

Art. 11. — Le conseil peut établir un bureau d'administration composé de cinq membres, dont au moins un conseiller municipal, lesquels sont choisis parmi les directeurs pour régir la caisse et en surveiller le service.

Art. 12. — La caisse ne reçoit pas moins d'un franc par versement du même déposant.

Art. 13. — L'intérêt est alloué par la caisse sur toute somme ronde d'un franc.

Le taux de la retenue à prélever, conformément à la loi, sur cet intérêt sera déterminé au mois de décembre de chaque année, pour l'année suivante, par le conseil des directeurs.

L'intérêt est réglé à la fin de chaque année; il est capitalisé et produit des intérêts pour l'année suivante.

Art. 14. — Le livret remis à chaque déposant, conformément à la loi et aux règlements, est numéroté et contresigné par un directeur et le secrétaire.

On y reproduit textuellement les dispositions de la législation en vigueur sur la quotité des versements, le maximum des dépôts, les achats d'inscriptions de rentes officieux et volontaires et la conservation par la caisse de ces inscriptions. On y transcrit une instruction sommaire sur les règles auxquelles sont soumis les versements et les remboursements, et notamment sur les conditions essentielles pour la validité des uns et des autres. Le livret est retenu lors du remboursement intégral.

Art. 15. — La dissolution de la caisse arrivant pour quelque cause que ce soit, les valeurs qui resteront libres après le remboursement de tous les dépôts et le payement de toutes les dettes demeureront destinées à la prolongation et au renouvellement de l'établissement, s'il y a lieu; sinon, elles seront, d'après une délibération du conseil municipal, employées à des œuvres de bienfaisance ou d'utilité publique.

Art. 16. — Les modifications aux présents statuts seront délibérées par le conseil des directeurs et ne pourront être mises à exécution qu'après avoir été adoptées par le conseil municipal et approuvées par le Gouvernement.

Ainsi délibéré à Bédarieux le 2 juin 1891 par MM. les membres composant le conseil des directeurs.

Vu pour être annexé au décret du 24 août 1891.

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

A la liste des décorations du Mérite agricole insérée au *Journal officiel* du 25 juin 1891, il y a lieu d'ajouter: M. Lataix (Henri), fermier à la Houline, commune de Rupt-aux-Nonains (Meuse): nombreuses récompenses dans divers concours.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Médaille d'honneur. — Par décision présidentielle du 23 août 1891, rendue sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, une médaille d'honneur en argent a été décernée au sieur Levulcain (Théodore), exfaisant fonctions d'huissier à l'administration centrale de la guerre : le sieur Levulcain s'est constamment fait remarquer par son zèle son dévouement et une excellente conduite. Il compte 31 ans de services et est âgé de 78 ans.

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Vétérinaires militaires. — Par application du décret du 14 janvier 1860 (art. 2) et par décis. minist. du 21 août 1891, ont été nommés aides-vétérinaires stagiaires, pour prendre rang du 1er octobre 1891, les vingt vétérinaires diplômés dont les noms suivent, savoir :

MM. Hubert (Léon-Sylvain).
Ducher (Jean-Marie Etienne).
Michelin (Vincent-Eugène).
Fromonot (Louis-Emmanuel-Edmond).
Maignan (Blaise-Adolphe).
Fontaine (Aimé).
Ferret (Paul-Ernest).
Barbier (Xavier-Charles-René).
Pruneau (Amédée-Eugène).
MM. Cancel (Emile-Léon).
Brocq-Roussen (Denis).
Blandinières (Aimé-Jean).
Coulon (Louis-Emile).
Chantrelle (Edmond-Auguste-Léon).
Bretegnier (Thimothée-Fernand-Louis).
Schoumacher (Georges-Pierre-Henri).
Martin (Henri-Jean-Baptiste).
Bergès (Joseph-Pierre).
Lajugie (Gabriel).
Blot (Georges-Edgard).

MUTATIONS

Service d'état-major. — Par décis. minist. du 25 août 1891, M. Janin, capit. brev. au 69e rég. d'inf., a été désigné pour servir, en qualité d'off. d'ordonn., auprès de M. le général Boitard, commandant la 21e brigade d'infanterie (11e division, 6e corps d'armée) et la subdivision de région de Nancy.

RÉSERVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Service de l'intendance (cadre auxiliaire). — Par décret en date du 23 août 1891, rendu par le Président de la République sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, a été nommé dans le cadre auxiliaire de l'intendance (réserve), savoir :

Au grade d'adjoint à l'intendance.

M. Chambré (Claude-Albert), capit. de rés. au 107e rég. d'inf.

ARMÉE TERRITORIALE

MUTATIONS

Artillerie. — Par décis. minist. du 26 août 1891, les sous-lieutenants de réserve d'artillerie dont les noms suivent sont passés avec leur grade dans l'armée territoriale et ont reçu les affectations ci-après indiquées, savoir :

M. Lemée (F.-L.), du 33e rég. — Placé au 9e rég. territ.

M. Taconnet (C.-V.), du 20e rég. — Placé au 1er rég. territ.

M. de Vallois (M.-G.), du 33e rég. — Placé au 9e rég. territ.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 26 Août 1891.

M. Dupont a été élu, le 23 courant, membre du conseil général du département de la Manche pour le canton du Teilleul.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Portsmouth, le 25 août.

L'amiral Gervais a offert à déjeuner, à bord du *Marengo*, aux amiraux et aux principaux commandants anglais.

Le duc de Cambridge, le duc de Connaught, l'ambassadeur de France, le baron d'Estournelles, le comte de Florian, attachés naval et militaire de France, y assistaient.

Quand le duc de Cambridge est arrivé, une salve d'artillerie a été tirée.

Après le déjeuner, le duc de Cambridge est revenu à Portsmouth vers cinq heures et demie, tandis que le duc de Connaught, accompagné de l'amiral Gervais et de MM. Wadington et d'Estournelles, allait visiter le *Marceau*.

Ils ne rentreront pas à Portsmouth avant huit heures.

Le vent souffle avec violence depuis ce matin. Les communications avec la flotte sont très difficiles. La rade est très agitée. Néanmoins, le dîner offert par les officiers subalternes français aux officiers anglais de même rang, à bord du *Marceau*, aura lieu ce soir à sept heures, dans la batterie qui s'étend sur la plus grande partie de la longueur du navire.

La batterie est décorée avec beaucoup de goût et une grande profusion de drapeaux et de trophées d'armes. Les tables sont ornées d'une façon charmante.

Le temps est tel qu'on craignait un moment qu'il ne fût impossible de donner ce dîner.

L'ordre de se tenir prête à appareiller demain matin à huit heures et demie pour rentrer à Cherbourg a été donné à la flotte par l'amiral Gervais. Cependant, si le mauvais temps continuait, il se pourrait que le départ de l'escadre fût retardé, sans doute à cause de deux torpilleurs qui sont restés jusqu'à ce jour, depuis le moment de la revue, dans le port au lieu de rester en rade. (*Agence Havas*).

Portsmouth, 25 août.

Trois tables étaient dressées sur le pont du *Marengo*, vaisseau de l'amiral Gervais. Elles étaient protégées par une tente ornée de drapeaux et d'arbustes. Les tables étaient magnifiquement décorées, 52 personnes ont assisté au déjeuner.

Le duc de Cambridge, le duc de Connaught, l'ambassadeur de France, le baron d'Estournelles, les attachés militaires et navals, le premier secrétaire de l'ambassade, tous les commandants des navires français, le maire de Portsmouth, l'amiral Clan-William, l'amiral Culme-Seymour, tous les commandants des navires anglais étaient présents.

Le service a été fait dans le plus grand style.

L'amiral Gervais présidait, assis à la table du milieu, ayant à sa droite le duc de Cambridge et à sa gauche l'amiral Clan-William, commandant en chef de la place de Portsmouth. L'ambassadeur de France était assis à la même table, en face de l'amiral Gervais, et avait à sa droite le duc de Connaught et à sa gauche l'amiral Culme-Seymour.

Quand le moment des toasts est arrivé, l'amiral Gervais s'est levé et a porté la santé de la reine, en disant combien il était touché du gracieux accueil qu'il avait reçu. « La reine, a-t-il dit, a été, pendant plus d'un demi-siècle, non seulement une grande et glorieuse souveraine, mais encore le modèle des épouses et des mères, méritant ainsi la vénération et l'amour d'une grande nation. »

Ce toast a été suivi du *God save The Queen*.

Le duc de Cambridge, parlant en français, a porté alors la santé du Président Carnot. Le duc de Connaught, son neveu, avait voulu lui laisser l'honneur de porter ce toast. En sa qualité de commandant en chef de l'armée anglaise, il était heureux de voir et de saluer dans les eaux anglaises une escadre française et de se trouver au milieu des braves marins de la France.

Le duc a terminé en proposant la santé du Président de la République française.

La musique a joué la *Marseillaise*.

L'amiral Gervais reprend alors la parole. Il remercie Leurs Altesses du grand honneur qu'elles lui ont fait en venant à son bord et en y acceptant l'hospitalité. Il remercie la reine, la famille royale et la population anglaise de la magnifique réception que l'escadre a reçue à Portsmouth.

Dans la visite qu'ils ont faite hier à l'arsenal, les officiers de l'escadre ont vu beaucoup de choses d'un puissant intérêt. Ils ont beaucoup appris pendant cette visite, ils ont surtout beaucoup admiré.

L'amiral a rappelé le temps où il était attaché naval à Londres. Dans ce temps, il a pris en grande admiration l'armée et la flotte anglaises, cette armée toujours fidèle à sa souveraine et à son devoir, toujours prête à aller défendre l'honneur de son pays dans les contrées les plus lointaines.

Il termine en proposant de boire à cette flotte incomparable et à cette armée pleine d'abnégation, car il sait que ces forces ne seront jamais employées qu'au service du droit et de la justice. Il finit par ces mots : *To the army and navy*.

Le duc de Cambridge s'est relevé, très ému, et a demandé à parler en anglais afin de pouvoir exprimer ses sentiments avec plus de vérité. Il a rappelé, comme le plus beau temps de sa vie, le temps où il servit côte à côte avec l'armée française, dont il a toujours admiré l'esprit militaire et l'intrépidité.

Puis il a remercié l'amiral Gervais au nom de l'armée anglaise et il a porté un toast à l'armée et à la flotte françaises.

L'amiral Clan-William a répondu au nom de la marine anglaise disant qu'entre officiers anglais et français de longs discours n'étaient pas nécessaires, car ils étaient faits pour s'entendre les uns et les autres. Comme commandant en chef de Portsmouth, il avait été heureux de la visite de l'escadre française, et il espérait que cette escadre reviendrait encore avant longtemps.

L'amiral Gervais a dit encore quelques mots.

La série des toasts étant close, on s'est levé de table. L'amiral Gervais et le duc de Connaught, ainsi que la baronne d'Estournelles qui venait d'arriver à bord, sont allés, malgré un effroyable temps, visiter le *Marceau*, puis l'amiral Gervais et le duc de Connaught ont rendu visite au vaisseau de l'amiral anglais, le *Camperdown*.

Le duc de Connaught est le seul officier général anglais portant la médaille militaire française.

Au moment où les fêtes finissent, il est juste de dire combien le duc de Connaught s'est prodigué pendant la semaine écoulée, ne perdant aucune occasion de fêter l'amiral Gervais et ses officiers avec une bonne grâce charmante.

M. Le Clerc, attaché naval de France, est chargé de porter demain matin à l'amiral Gervais, avant son départ, le portrait de la reine que Sa Majesté lui envoie elle-même. La reine a également demandé les photographies de tous les commandants des navires français. Ces photographies ont été expédiées dans la soirée à Balmoral.

La plupart des membres de l'ambassade française sont retournés à Londres dans la soirée. M. Waddington retournera à Londres demain matin.

Le temps est devenu très mauvais. La tempête règne en mer. Les communications entre la flotte dans la rade de Spithead et Portsmouth sont actuellement interrompues, et il est impossible aux petites embarcations de sortir du port. Il se peut que la flotte retarde son départ. (*Agence Havas.*)

Portsmouth, 26 août.

Les navires français qui étaient sous vapeur depuis la première heure du jour se sont mis en mouvement à neuf heures un quart. Le *Marengo* ouvrait la marche, puis suivaient le *Marceau* et les autres bâtiments dans l'ordre de leur mouillage.

Le *Marengo* commence à saluer. Son salut lui est rendu par une batterie de terre. Le *Marengo* salue ensuite le pavillon amiral anglais. Le *Camperdown* rend le salut.

Le départ est très solennel.

Après être sortie du mouillage, l'escadre se forme en ordre de marche et disparaît à l'horizon dans la direction de Cherbourg.

L'escadre arrivera à Cherbourg ce soir, vers sept heures. (*Agence Havas.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 25 août.

Le grand-duc et la grande-duchesse Wladimir partiront demain pour l'étranger. (*Agence Havas.*)

PORTUGAL

Lisbonne, 25 août.

Le roi don Carlos et la reine Amélie ont reçu une nombreuse députation venue de Castello-Branco et de Covilham pour les inviter à assister à l'inauguration de la ligne ferrée de Beira-Baixa.

Les souverains ont accepté cette invitation. Ils visiteront la province de Beira-Baixa, s'arrêtant dans la ville industrielle de Covilham où une réception enthousiaste leur est réservée. (*Agence Havas.*)

SUISSE

Berne, 26 août.

M. Ribot, ministre des affaires étrangères de France, est arrivé à dix heures cinquante.

Il a été salué, sur le quai de la gare, par l'ambassadeur de France qui lui a présenté le personnel de l'ambassade, MM. de Kergorlay, Arago fils et Rousseau, secrétaires, le comte d'Aure, chancelier de l'ambassade, et M. Boyer, chancelier du consulat.

Le ministre et l'ambassadeur se sont rendus en voiture au palais fédéral, où M. Ribot a déposé des cartes.

M. Welti, président de la Confédération, s'est fait excuser ce matin de ne pouvoir assister au déjeuner donné à l'hôtel de l'ambassade. Sa fille est gravement malade. Une consultation a eu lieu ce matin.

Les conseillers fédéraux, MM. Hauser, vice-président du conseil fédéral, Droz, chef des affaires étrangères, Schenk, de l'intérieur, Frei, chef du département militaire, assisteront au déjeuner offert à M. Ribot.

Le Jura-Simplon réserve un coupé au ministre pour son départ pour Montreux à une heure quarante-cinq minutes. (*Agence Havas.*)

Genève, 25 août.

Le prince Damrong, frère du roi de Siam, accompagné d'une suite nombreuse, est arrivé. (*Agence Havas.*)

ROUMANIE

Bucharest, 25 août.

L'*Officiel* donne sur la santé de la reine le bulletin suivant :

La santé de la reine n'est pas améliorée. La faiblesse, accompagnée d'un état fébrile, continue à être grande.

La reine garde le lit. (*Agence Havas.*)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

New-York, 26 août.

Les importations de la semaine so sont élevées à 7,097,453 dollars. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Le mercredi 4 novembre 1891, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture à Vannes, un concours pour l'admission aux emplois d'agents voyers d'arrondissement et d'agents voyers cantonaux.

Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 7, rue Cambacérès, où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Ministère des finances.

Coucours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 19 octobre 1891 dans le département de la Charente-Inférieure, à la Rochelle.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Le prochain départ du paquebot-poste de Marseille pour Nouméa, qui devait s'effectuer le 1er septembre 1891, sera exceptionnellement retardé de quarante-huit heures et n'aura lieu que le 3 septembre, à quatre heures du soir.

INFORMATIONS

Il est assez difficile de donner une description d'ensemble suffisamment exacte de l'Indo-Chine. Les explorations qui ont eu lieu jusqu'à ce jour se sont bornées à remonter le Mé-kong et quelques-uns de ses affluents. Du côté du Tonkin et de l'Annam, les renseignements, dit la *Revue française de l'étranger et des colonies*, sont plus complets. La rivière Noire a été explorée jusqu'à la frontière de Chine; le Song-ma a été remonté jusqu'à Luc-canh; son affluent, le Nam-het ou le Song-het, a été reconnu en partie; le Song-chu, un autre de ses affluents, a été parcouru jusqu'à Lang-chanh ou Luong-chanh. Le grand fleuve du Nghé-an, le Song-ca, a été exploré sur tout son parcours par des missionnaires qui ont pénétré jusqu'au Nam-chane, affluent du Mé-kong.

Le nord de l'Indo-Chine est sillonné par une série de montagnes qui ne forment pas à proprement parler une chaîne. Au premier coup d'œil, elles paraissent un véritable chaos dans lequel il est difficile de s'orienter. Cependant, on peut les rapporter à trois directions principales qui ont donné à l'Indo-Chine sa forme générale.

Le plus ancien de ces soulèvements paraît dater de la période primaire; on retrouve en effet dans tous les mouvements du sol qu'il a déterminés des roches granitiques. Sa direction générale va du nord au sud, avec une légère inclinaison vers l'ouest. C'est ce soulèvement qui a donné l'île d'Haïnan, la direction de la côte sud de l'Annam, la partie nord de la presqu'île de Malacca, la direction générale du cours du Ménam, du Salouen et de l'Iraouaddy. On le retrouve encore à l'ouest du Tonkin, où il forme les rochers verticaux qui bordent le Day.

Le deuxième soulèvement est formé de terrains jurassiques; c'est lui surtout qui a donné sa forme à l'Indo-Chine. Le cours du fleuve Rouge en donne la direction principale du nord-ouest au sud-ouest. A ce soulèvement appartiennent : une ligne presque continue de hauteurs qui va des sources du Mé-kong jusqu'au sud de Hué, la direction de la côte nord de l'Annam, la partie sud de Malacca et l'île de Sumatra.

Enfin, le troisième soulèvement est peu marqué. On le voit cependant parfaitement indiqué dans la direction des coudes du Mé-kong, de l'ouest-sud-ouest à l'est-nord-est, et dans la petite chaîne qui sépare le Mé-kong des sources du Ménam. On le retrouve encore dans les montagnes comprises entre Cao-bang et Thaï-nguyen, au nord du Tonkin. Enfin, c'est ce dernier soulèvement qui a partagé l'Annam en une série de compartiments, dont chacun forme une province. Le principal de ces contreforts est celui qui sépare les provinces de Thanh-hoa et de Nghé-an. La direction en est fort bien marquée. Les montagnes couvrent tout le pays de Lam-la et les phus (préfectures) de Tinh-gia (Thanh-hoa) et de Qui-chu (Nghé-an) pour venir finir à pic sur la mer et donner encore au delà les petites îles de Bien-son et de Hon-mé.

Ce même soulèvement paraît être contemporain de celui des Alpes principales. On y retrouve presque identiquement la même disposition des différentes couches du terrain. Son action s'est surtout fait sentir dans le sud de la Chine; les montagnes du Yunnan ont cette même direction et se prolongent entre le Yang-tsé-kiang et le Si-kiang ou rivière de Canton. Enfin la côte sud de la province de Kouang-tong paraît appartenir à ce même soulèvement.

C'est encore lui qui a produit dans la vallée du Mé-kong les nombreux rapides qui tous se trouvent en des points où le fleuve vient percer les directions principales de ce soulèvement. Le rapide de Bao-ha, sur le fleuve Rouge, se trouve aussi précisément au point où la direction des monts de Cao-bang vient couper le fleuve.

Le Mé-kong vient du Yunnan. A son entrée dans le Laos, il traverse un pays dont les Siamois et les Birmans se sont disputé la possession, mais qui, en réalité, dépend bien plus des autorités chinoises du Yunnan. La commission d'exploration du Mé-kong dirigée par le commandant de Lagrée a reconnu le Mé-kong jusqu'à la frontière de Chine. De là, elle s'est dirigée sur la capitale du Yunnan à travers les montagnes qui séparent la vallée du Mé-kong de celle du Song-coi ou fleuve Rouge. Le Mé-kong se dirige du nord au sud et passe à Xieng-hong, Sop-yong, Siem-lap, près des ruines importantes de Xieng-sen, Xieng-kong et Pak-ta. Dans cette partie de son cours, la rive droite du fleuve est habitée par des populations tributaires nominalement de la Birmanie. Sa rive gauche dépend du roi de Luang-prabang.

Au sud de Pak-ta (embouchure du Nam-ta), le Mé-kong est rejeté vers l'est par des montagnes qui le séparent des sources du Ménam. Le village de Tha-lat, qui est sur cette partie de son cours, est à deux jours de marche de la haute vallée du Ménam. Cette direction est-nord-est du Mé-kong se prolonge jusqu'au confluent du principal affluent de gauche du fleuve, le Nam-ou. C'est cette rivière qui ouvre les seules communications explorées jusqu'à ce jour entre le Tonkin et le Laos.

Le commandant de Lagrée voulait remonter droit au nord le cours du Nam-ou et atteindre ainsi directement les frontières du Yunnan auquel Luang-prabang est limitrophe dans cette direction.

Il faut faire remarquer que c'est cette rivière qui fut traversée par la commission, lorsqu'elle pénétra en Chine, aux environs de Poneul. Dans sa relation, Francis Garnier donne les noms de trois cours d'eau qu'ils eurent à franchir : le Pa-pien-kiang, le Pou-kou-kiang et le Ho-ti-kiang. Il suppose que ces trois rivières, dont la direction est nord-ouest-sud-est, sont des tributaires du golfe du Tonkin. Cela est vrai pour les deux dernières. Le Ho-ti-kiang, qui a été descendu et remonté plusieurs fois depuis, n'est autre que le fleuve Rouge ou Song-coï. Le Pou-kou-kiang et la rivière Noire sont le même cours d'eau, ainsi qu'il résulte des renseignements pris en 1886 par la colonne du commandant Pelletier. Il ne reste donc que le Pa-pien-kiang. Or, par suite des explorations de M. Pavie, aucun des grands fleuves du nord de l'Annam, le Song-ma, le Song-ca ou leurs affluents, ne fut traversé entre la rivière Noire et le Nam-ou. Il est donc probable que cette dernière rivière et le Pa-pien-kiang sont les mêmes. Cela résulte encore des renseignements pris par le docteur Néis, qui remonta le Nam-ou jusqu'à Muong-koua. Les habitants de ce village lui dirent que le Nam-ou pouvait être remonté en barque pendant six semaines en amont de leur village. Une pareille opinion montre l'importance du Nam-ou.

A Muong-koua, le Nam-ou est barré par un rapide considérable. Le Mé-kong offre aussi une succession de rapides entre Xieng-kong et Siem-lap. La rivière Noire est barrée vers Yen-thanh et le fleuve Rouge à Bao-ha. Ces quatre points sont sur une même direction, qui se prolonge vers l'est par les monts de Cao-bang.

Au-dessous de Muong-koua, le Nam-ou reçoit le Nam-ngoua, qui passe à Theng. A partir de ce confluent, la rivière, qui jusque-là venait du nord-ouest, se dirige vers le sud et passe à Muong-ngoi et à Pak-seun, en recevant sur sa rive droite le Nam-bac et sur sa rive gauche le Nam-heup, le Nam-ngoi et le Nam-seun C'est cette dernière rivière qu'a remontée M. Pavie pour se rendre au Tonkin. Elle passe à Dien-bien-phu, résidence d'un mandarin annamite relevant du tong-doc d'Hong-hoa, puis à Muong-luong.

Le Nam-ou est une rivière profonde qui peut être facilement remontée en barque jusqu'à Muong-koua. Elle ouvre une véritable voie de communication avec le Tonkin. Les sources de tous ses affluents de gauche appartiennent à l'Annam.

Au sud de Pac-ou, le Mé-kong reprend sa direction première et passe à Luang-prabang. Cette ville, assez importante il y a quelques années (elle comptait environ 50,000 habitants lors des passages du commandant de Lagrée en 1867 et du docteur Néis en 1885), a été complètement brûlée par les Hos en 1887. Au point de vue politique, elle n'en conserve pas moins son importance; elle est en effet au centre des voies de communication du Laos, d'une part avec la Birmanie par Xieng-kong et Xieng-tong, et avec le Siam par le Ménam, et d'autre part avec le Tonkin par le Nam-ou et le Nam-senan, qui tombe dans le Mé-kong à quelques kilomètres au nord.

Le Nam-senan est une rivière complètement inconnue, elle n'a pas encore été explorée. Cependant, les habitants de Luang-prabang ont dit au docteur Néis et à M. Pavie qu'elle ouvrait le chemin le plus court entre Luang-prabang et la côte d'Annam. Elle prend sa source, paraît-il, près de Muong-son, qui se trouve sur un affluent du Song-ma, le Song-het. Les communications seraient faciles, les montagnes peu élevées.

D'après une carte qui existe à la résidence de Thanh-hoa, portant les itinéraires des trams ou courriers entre l'Annam et le Mé-kong, on peut constater que des relations avaient lieu entre Thanh-hoa et Luang-prabang. La route remontait la vallée du Song-chu, rejoignait celle du Song-het, et par Muong-son ou Son-la, celle du Nam-senan. Elle est presque en ligne droite, et, au dire des Annamites, il ne faudrait que quinze jours pour se rendre de Thanh-hoa à Luang-prabang.

A Luang-prabang, le Mé-kong reçoit le Nam-kan, qui a été remonté en 1885 par le docteur Néis jusqu'à Xien-ngonn.

Plus au sud, le fleuve franchit une série de rapides qui ont rendu la navigation impossible jusqu'à Pak-lay. Ce sont les rapides de Khôn, que l'on espère pouvoir remonter prochainement.

En aval de Pak-lay, le Mé-kong change encore de direction et coule vers l'est-nord-est. Il passe à Xieng-kang et à Nong-cai sur la rive droite. Ce dernier point est une ville assez importante, centre de commerce considérable, d'où part une route pour

Bang-kok, qui va rejoindre le Ménam à Phixaïe. Sur la rive gauche, à quelque distance de là, se trouvent les ruines de Vien-chan, ancienne capitale qui joua un grand rôle dans l'histoire du Laos.

Au delà de Nong-cai, on trouve Pone-pissayc et Boun-cang. En face de ce point débouche le Nam-chane qui fut remonté par le docteur Néis jusqu'à Mouong-ngan. De là on communique facilement, par la vallée du Song-ca et par un de ses affluents qui passe à Ha-trai, avec Vinh dans le Nghé-an.

En aval de Boun-cang, le Mé-kong coule dans la direction du sud-est, passe à Saniabouri et Lakhône, reçoit sur sa rive gauche le Nam-hin-boun, dont l'un des affluents, le Nam-kane, onvre une route de Lakhône à Vinh par Koni-heup. De Lakhône, on peut aussi se rendre dans le Quang-tri. Le mauvais vouloir des Laotiens a empêché M. Harmand de suivre cette route en 1877. Il dut descendre plus au sud et remonter le Sé-bang-hieng et son affluent le Sé-tché-pon. Une route, facile en somme, relie Kemmarat sur le Mé-kong avec la préfecture annamite de Cam-lo. Cette route traverse le pays des Phou-thays, tributaires de l'Annam, dont les villages les plus proches du Mé-kong en sont seulement à trois jours de marche.

Plus au sud, nous devons signaler le village de Bassac, siège d'une principauté tributaire de Siam, et les rivières Sé-don et Sé-kong, affluents de gauche du Mé-kong. La première fut explorée par le commandant de Lagrée jusqu'à Saravan; il constata la possibilité de se rendre de Bassac à Hué. Le Sé-kong fut remonté également jusqu'à Attopeu; MM. Rheinard et d'Arfeuilles, puis le docteur Harmand, reconnurent aussi cette rivière et son affluent le Sé-keman.

Le Mé-kong pénètre dans le Cambodge vers Stung-streng, après avoir franchi les derniers rapides de Khong.

Du côté de l'est, les rivières qui descendent du Laos ont une direction générale du nord-ouest au sud-est, direction qui leur a été donnée par le deuxième soulèvement principal dont nous avons parlé. Cependant quelques-unes et même les principales, surtout vers leurs embouchures, suivent la direction du troisième soulèvement.

Le pays ne présente pas, comme on pourrait le croire, une seule arête; mais on trouve une série de crêtes parallèles entre elles et présentant toutes les caractères des différentes couches du calcaire jurassique. Leur disposition paraît presque analogue à celle des crêtes du bassin parisien.

Toutes ces crêtes présentent sur leur versant est une escarpe excessivement raide, formée par les courants diluviens. Dans certains endroits, cette escarpe tombe à pic sur les rivières qui en longent le pied. Cette disposition est particulièrement remarquable dans la province de Ninh-binh. Le versant ouest présente au contraire une pente plus douce.

Les rivières dont la direction générale est parallèle à ces crêtes suivent le bord de l'escarpe. Quelques-uns de leurs affluents traversent ces crêtes par des brèches presque verticales, qui, souvent, n'offrent d'autre voie de pénétration que le lit même du cours d'eau. Tels sont le Song-het et le Song-chu, affluents du Song-ma, et la rivière d'Ha-trai, affluent du Song-ca.

Le Song-chu présente même à la sortie de son défilé une brusque différence de niveau de plus de 4 mètres.

Le fleuve Rouge prend sa source dans le Yunnan, sous le nom de Ho-ti-kiang, passe près de la ville commerciale de Montsé et pénètre dans le Tonkin, en amont de Ba-xat. Un peu plus bas, se trouve Lao-kai, notre poste le plus avancé dans cette région. Lao-kai a été le centre de la puissance des Pavillons-Noirs avec Li-vinh-phuoc. Nous y avons installé une douane. Au-dessous de Lao-kai, le fleuve Rouge est resserré entre la chaîne dont nous venons de parler et les montagnes de Phu-an-binh, dont la direction continue celle des montagnes de Cao-bang et coupe le fleuve à Bao-ha, formant un rapide important. Le fleuve Rouge sort de ce défilé à Tuan-quan. Il passe ensuite à Qui-hoa, à Cam-khé et à Hong-hoa, chef-lieu de province dont dépendent tous les territoires muongs, de la rivière Noire jusqu'aux limites de la principauté de Luang-prabang.

A cinq kilomètres en aval de Hong-hoa, le fleuve Rouge reçoit la rivière Noire, puis décrit un grand arc de cercle autour du mont Bavi, pic dont la hauteur dépasse 1,500 mètres et qui forme le pilier nord d'une série de montagnes que leur direction nord-sud rattache au premier soulèvement.

La rivière Noire est, dans la partie supérieure de son cours, parallèle au fleuve Rouge; comme lui, elle descend des montagnes du Yunnan, où elle porte le nom de Pou-kou-kiang; à sa sortie de la Chine, elle traverse le châu de Chien-tan dépendant du Tonkin. Elle reçoit bientôt sur sa rive gauche le Song-ma-trai; cette rivière, qui passe à Phong-tho et à Bac-tan-trai, fait communiquer Ba-xat sur le fleuve Rouge avec Lai-châu. En aval de Lai-châu, la rivière Noire passe à Yet-thon, où elle est coupée par un rapide qui prolonge, comme nous l'avons vu, la direction des monts de Cao-bang. Plus loin, on trouve Quin-hai, Hien-trai, Thanh-thuy, Da-bac et Hao-trang.

A Hao-trang, la direction de la rivière Noire rencontre une chaîne de montagnes, parallèle au premier soulèvement, qui la force à couler vers le nord. C'est cette chaîne qui se termine vers le nord par le mont Bavi et qui au sud se relie avec la crête qui sépare la rivière Noire du Song-ma en formant un massif de montagnes très important, d'où sortent : au nord, la rivière de Ké-son et de My-luong; à l'est, la rivière de My-duc et celle de Phumé, toutes les trois affluents du Dai; au sud, celle de Phu-quang, affluent du Song-ma.

Au coude même de la rivière Noire, se trouve le grand marché muong de Cho-bo. On y a établi, depuis 1886, le siège d'une résidence qui pourrait obtenir de grands résultats. Plus loin, en trouve les villages de Tu-vu et de Bat-bach, qui sont les têtes des principaux chemins conduisant à l'est : de Tu-vu par Ké-son, My-luong et Phu-khoc-hoai sur Hanoï et de Bat-bach sur Son-Say.

La rivière Noire est séparée du Song-ma par une deuxième crête qui, dans certains endroits, ne dépasse pas 150 à 200 mètres. De Cho-bo à Bo-mai, sur le Song-ma, une très bonne route naturelle permet de franchir la distance en une journée. Le point le plus élevé est un terrain marécageux dont les eaux s'écoulent sur les deux versants. Cette crête se relève ensuite et vient former la limite entre le Tonkin et la province de Thanh-hoa. La route mandarine de Hanoï à Hué passe par l'un de ses cols à une altitude de 350 mètres. Des rochers verticaux en forment l'escarpe sur le Delta et jusqu'au bord de la mer. Une profonde coupure entre deux de ces rochers donne passage au canal de Ninh-binh à Thanh-hoa.

Le Song-ma prend sa source au sud de Dien-bien-phu, dans le châu de Tuan-gaoi, passe à An-lai, An-châu et à Luc-canh. A partir de ce point, le Song-ma devient navigable. Il passe à Mai-son et y reçoit le Song-het dont le cours vient de l'ouest et qui passerait à Son-la et à Moc-châu. Plus au sud, nous trouvons Co-lon, Ba-mai, Phuc-lé, notre poste le plus avancé sur le Song-ma, Dien-leu, Phu-quang et, à proximité, le lieu de sépulture des rois de l'Annam.

En amont de la citadelle de Thanh-hoa, le Song-ma reçoit le Song-chu qui passe à Luong-chanh et à Phu-thô. Entre le Song-chu et le Song-het se trouvent le châu Duy et le châu de Nien-khi. Ce dernier est habité par une petite colonie chinoise qui a su défricher ce pays et le tranformer en une ravissante vallée agricole.

Le Song-het et le Song-chu traversent la troisième crête qui borde le Song-ma et qui se prolonge au sud dans le Lam-la-tong, séparant le Song-con, affluent du Song-ca, du Song-moc. Cette dernière rivière borne au nord le Lam-la-tong. Ce pays est couvert d'un fouillis de montagnes, résultant du croisement de la troisième crête par le troisième soulèvement.

Ces montagnes séparent la province de Thanh-hoa de la province du Nghé-an et se prolongent en mer par les îles de Bienson et de Hon-mé. Une profonde crevasse, gardée par le poste de Tho-son, donne passage à la route mandarine. Le Lam-la-tong, pays profondément coupé et couvert de forêts, présente à proximité de la mer tout le caractère du Laos. C'est un pays excessivement curieux à visiter. La troisième crête a une altitude moyenne de 800 mètres. Sur son versant sud, un chemin en longe le sommet et remonte la vallée du Song-con jusqu'au Song-chu.

La province du Nghé-an est arrosée par le Song-ca, qui, par lui-même et par ses affluents, a une importance considérable. C'est la route la plus directe du golfe du Tonkin au Mé-kong. L'ancienne principauté de Tran-ninh, qui forme actuellement une préfecture (phu) relevant du tong-doc de Vinh, s'étend aux sources du Nam-chane et du Nam-hin-boun et tout près du cours du Mé-kong.

Dans sa partie supérieure, le Song-ca traverse un pays de collines peu élevées. Au dire des Annamites, on pourrait se rendre en pirogue depuis Vinh jusqu'au Mé-kong, un intervalle d'une ou deux heures de marche séparant les valléees du Song-ca et du Nam-hin-boun. Le Song-ca passe à Tran-ninh-phu, à Kisson-châu, où il reçoit le Song-souong, dont la direction est parallèle à celle du Song-ma et qui passe à Hoi-nguyen; nous trouvons ensuite sur le Song-ca : Tuong-duong-phu, Ha-hoa et Cay-canh. Le Song-con et son affluent le Song-hiéou sont encore parallèles à la direction générale des fleuves du nord de l'Annam jusqu'à Qui-chu-phu, où ils se réunissent. Le Song-con se dirige ensuite vers le sud. Le Song-ca passe à Anh-son et à Vinh et reçoit sur sa rive droite les rivières de Ha-trai et de Koui-heup qui ouvrent toutes deux des routes sur la vallée du Mé-kong.

Le Song-souong et le Song-ca sont bordés par une quatrième crête, qui vient se réunir à une ligne de montagnes appartenant au troisième soulèvement qui part de Lakhône et vient finir sur la côte entre Ha-tinh et Dong-hoi. La route mandarine les franchit à une altitude de 400 mètres. Ce sont ces montagnes qui ont formé pendant longtemps la séparation entre l'Annam et le Tonkin. A ce dernier se rattachaient, en effet, les provinces de Than-hoa, Nghé-an et Ha-tinh.

Au sud, le long de la côte d'Annam, on ne trouve plus aucune rivière digne d'être mentionnée. Les montagnes longent de très près la côte.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Mercredi 26 Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Juill. 91	3 %	95f50 40 35 40	en liq..						
			fin ct...	95 32½			95 40	95 40	95 42½
			P° fin c.		d1f		95 35 d50		
			P° fin c.		95 42½ d25				
			P° fin p.		d1f	95 77½	95 80 d50		
			P° fin p.		96 .. d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %...	91f	fin ct...					91 ..	
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés......	93f95	en liq..						
			fin ct...	93 85			93 90	93 90	93 90
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)..	96f50 40	en liq..						
			fin ct..	96 32½	96 37½	96 32½	96 32½	96 35	96 42½
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
Août 91	4 ½ % 1883..............	105f 105f10	en liq..						
			fin ct...	105 15			105 10	105 ..	105 20
			P° fin c.				d50		
			P° fin c.						
			P° fin p.				d50		
			P° fin p.						
Août 86	Promesses d'inscript. 4½ % 1883.	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4 %. éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95............								
d°	éch. 1er sept. 95............								
Juill. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), n°s 221,501 à 273,500........	509	en liq..						
			fin ct..					509 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	550 549 548	fin ct...					552 ..	
Août 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	532 531 529	fin ct...					530 ..	
Juill. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	415	fin ct...					415 ..	
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	408 50 408	fin ct...					409 50	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	106						105 75	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	530 529 528	fin ct...					530 ..	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	530 529 528 50 528	fin ct...					530 ..	
			en liq..						
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	416 414 50	fin ct...					416 50	
d°	d° d° quarts, r. 100f..	106 105 50						106 50	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	401 75 402	fin ct...					401 ..	
d°	d° d° quarts 30 f. p.		fin ct...					102 75	
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé............	405	en liq..						
			fin ct...					404 ..	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	500 499 50 499 498 50 .. 498	en liq..						
			fin ct...					499 ..	
			P° fin c.						
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	565	en liq..						
			au 31..					555 ..	
Juin 91.	Banque de France (nominatives).	4490 4495 4500	en liq..						
			fin ct...					4460 ..	4497 50
			P° fin c.		d40		d50		
			P° fin p.		d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).	447 50 448 75 450	en liq..						
			au 31..	450 ..				450 ..	451 25
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 38)	760 757 50	en liq..						
			au 31..	755 ..	758 75	755 ..	755 ..	765 ..	762 50
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d10		
			P° au 30		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).	425	en liq..						
			au 31..	425 ..					
			P° au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26).....	450	en liq..						
			au 31..					450 ..	
			P° au 31						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé..... (ex-coupon 10)	355 357 50	en liq..						
			au 31..					360 ..	
			P° au 31						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	267 50	en liq..						
			au 31..					267 50	268 75
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	555 552 50	en liq..						
			au 31..	555 ..			551 25	555 ..	555 ..
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)...		au 31..					655 ..	
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).		en liq..						
			au 31..					425 ..	
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)..		en liq..						
			au 31..						
Août 91	Banque hypot. de Fr°, r. 1000f, t.p.	517 50	fin ct...					520 ..	
Mars 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	426 426 25 426 75 426	fin ct...						
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. } en représon d'ann.	152 151	en liq..						
			fin ct...					152 50	
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f. } dues par l'Etat...	527	au 31..					528 ..	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.		
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.		
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %.......		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr...	109 ..	
d° 1881, 4%, r. 500 f.	510 ..	
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr..	115 ..	
d° 1863, 3%, r. 100 fr.	145 ..	
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.		
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	100 ..	
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.		
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.		
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.		
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).	2150..	
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	407 50	
Midi, d° act. de jouiss	685 ..	
Nord, d° act. de jouiss.		
Orléans, d° act. de jouiss.	1100..	
Ouest, d° act. de jouiss.		
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	441 25	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f. t.p.		
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.		
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	585 ..	580 ..
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	525 ..	
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	260 ..	
d° du département du Nord....		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier.............	355 .	
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.		
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.		
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'Etat.	556 25	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	1580..	
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.	740 ..	
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 48).	248 ..	
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1460..	
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).	225 ..	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 14).		
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p...		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).	1770..	1750..
d° act. de jouiss. (ex-c. 13).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).		
d° act. de jouiss.........		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p..		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé...		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé........		
2e série, act. 500 fr., t.p..		
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.	792 50	
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.	1790..	
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	7*0 ..	770 ..
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2500..	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.	865 ..	
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	825 ..	
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1260..	

JOUISSANCE	Mercredi 26 Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	Crédit Foncier de France		en liq..						
Juill. 91	Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1250 1247 50 1245	fin ct...	1253 75			1247 50	1255	1253 75
			Pe fin c.		d40		d20		
			Po fin c.		d10		d5f		
	Obligations :		Pe fin p.		d40		d20		
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.		Pe fin p.	1265	1262 50 d10		d5f		
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	522 50 523 522 523						520	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	106 104 104 50						104 50	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	612 50						610	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	120 50						120 25	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	516 25 517 50						516 25	
d°	communles, 3%, remb. 500 f.	503							
d°	d° 5es, r. 100 f.	101						101	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	517	fin ct...					515 25	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	395 50 395	en liq..					395	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	480	fin ct...					489	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	480	fin ct...					479 75	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	475 474	fin ct...					475	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	420 420 50 421 421 50	fin ct...					420 50	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	473 474	fin ct...					474	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	65f 75 64f	fin ct...					65 75	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	49f 50 49f	fin ct...					49 50	
...	d° d° (nomin.).	.. ..f ..f	fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		en liq..						
		585	au 31..					585	
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq..						
		681 25	au 31..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)		en liq..						
		805 807 50	au 31..	805			810	810	815
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)		en liq..						
		327 50	au 31..					330	
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq..						
			au 31..						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).		en liq..						
		328 75	au 31..	328 75	328 75	327 50	328 75	330	328 75
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. developt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)		en liq..						
		482 50	au 31	482 50				482 50	482 50
			Pe au 31		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq..						
			au 31..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..		en liq..						
		467 50	au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq..						
			au 31..						
....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..		en liq..						
		403 75 402 50	au 31..					405	
			Pe au 31		d5f		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq..						
			au 31..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		en liq..						
		312 50	au 31..					317 50	
			Pe au 31		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq..						
			au 31..						
Juil. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14),		en liq..						
		20f 19f	au 31..					20	20
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...		Pe au 31		d10		d5f		
			en liq..					207 50	
Juill. 91	Société des Immeubles de France,		au 31..		d10		d5f		
	act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	480 478 75 480	au 31..					480	
Août 91	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	389 50 389 75 390	au 31					390	
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 26)....		en liq..						
			au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.		en liq..						
		690 695	fin ct..					690	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'Etat), ex-coupon 30.......		en liq..						
		615 617 50	fin ct..					620	
			en liq..						
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	903 75 901 25 900	fin ct..					902 50	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..		en liq..						
		1485 1482 50 1485	fin ct..					1485	1485
			Pe fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)...............		en liq..						
		1290	fin ct..	1290				1290	
			Pe fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........		en liq..						
		1840 1835 1833 75	fin ct..					1840	
		1832 50	Pe fin c.		d20		d10		
			Pe fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)		en liq..						
		1545 1542 50	fin ct..					1545	
			Pe fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1075 1077 50	fin ct..					1070	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'Etat ou de Dépts)		en liq..						
		520	fin ct..					525	
			Pe fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).		en liq..						
		510	au 31..					512 50	
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).		en liq..						
		542 50 540 537 59 540	au 31..					536 25	
			Pe au 31		d10		d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).		....						
			....		d10		d5f		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)		en liq..						
		447 50 448 75	au 31..	445					445
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		Pe au 15		d20		d20		
			au 31..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 19)		en liq..						
		565	au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.		
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	141	140
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.) ...		
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.		
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	557 50	550
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	355	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.		
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	710	695
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	373 75	365
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	117	115
Voitures à Paris, actions de jouiss.	210	
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 20).	428 75	
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	211 25	210
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	480	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1120	1110
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2100	
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).	221 25	
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4)..	1435	1430
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	218 75	215
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	565	
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.		
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).	745	735
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	1350	1342 50
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.		
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.	192 50	190
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............	1725	1715
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	255	237 50
d° parts bénéficiaires.......	235	231 25
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....		
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	202 50	200
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	428	
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	340	
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...		
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..	427 50	
d° d° de 1887 à 1985..	412 50	
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	412 50	
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	416	415
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	410	409
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	646	645
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	443 25	442 75
d° nouvelles d°	447	446 50
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	437 50	437 25
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérne — Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'Etat).....		
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	404	
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)		
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	411	410
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1270	
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	447 50	
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	443	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	444	
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	441	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	440	439
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	638	
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	445	444 50
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	446 50	446 25
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	450	449 50
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	624	623
d° 3%, r. 500f ((int. gar. par l'Etat).		

Jouissance	Mercredi 26 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1445 1447 50	en liq. au 31 P° au 31 P° au 15		 d10 d10		 d5f d5f	1445	
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1170 1175 1170	en liq. au 31 P° au 31		 d10		 d5f	1170	
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)	555	en liq. au 31 P° au 31	 555			 d5f	555	556 25
Juin 91.	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	655 658 75 660	en liq. au 31					650	
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1035 1040	en liq. au 31 P° au 31 P° au 15	 1041 25	 d10 d10		 d20 d10	1045	1045
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).	490 485	en liq. au 31					490	
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	701 25 705	en liq. au 31 P° au 31		 d10		 d5f	701 25	
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1).	360 355 350 355	en liq. au 31 P° au 31 P° au 15	 358 75	 d10 d10		 d5f d5f	360	360
Juin 91.	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)		en liq. au 31 P° au 31 P° au 15		 d. d10		 d5f d5f	2975	
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	27f	en liq. au 31 P° au 31 P° au 15	 26 25	 d10 d10		 d5f d5f	27	26 25
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.	210	en liq. au 31					188 75	
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.	52f	en liq. au 31 P° au 31 P° au 15		 d10 d10		 d5f d5f	52 50	
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	25f	en liq. au 31 P° au 31 P° au 15		 d10 d10		 d5f d5f	25 25	
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2800 2797 50 2795	en liq. au 31 P° au 31 P° au 31	 2800 2800	 2800 d40 d10	 2792 50	 2798 75 d20 d40	2802 50	2802 50
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).		en liq. au 31 P° au 31 P° au 15		 d10 d10		 d5f d5f	801 25	
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	305	en liq. au 31					305	
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)..........	1158 75 1157 50	en liq. au 31 P° au 31	 1161 25	 d10		 d5f	1157 50	
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	143 142 75	au 31					143	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).	1980 1976 25 1975	en liq. au 31 P° au 31		 d10		 d20	1980	1980
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).		en liq. au 31						
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).		en liq. au 31 P° au 31 P° au 15		 d10 d10		 d5f d10	490	
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	111	en liq. au 31 P° au 31		 d10		 d5f	113 75	115
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).	415 412 50	en liq. au 31 P° au 31	 415	 d10		 d5f	415	416 25
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
Juill. 91	Angleterre, 2¾% (n.c. fixe 25f20).	96f .. C. 500f	en liq. au 31					96	
Juin 91.	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.	C. 1000	en liq. au 31						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	Gr. c.	au 31 P° au 31		 d.		 d.		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	317 50	en liq. au 31		 d.		 d.	315	
...	d° d° c. de 5 obl.		P° au 31						
...	d° d° c. de 25 obl.								
Mai 91.	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		en liq. au 31 P° au 31		 d.		 d.		
	d° d° 1000 fl. d°								
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f25 ...C. 10000.	en liq. au 31					97 10	
	d° d° 1000 fl. d°	96f70	P° au 31		d50		d25	96 50	
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 31					89 45	
	d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	P° au 31		d.		d.		
Mai 91.	d° 3%, 1873		au 31					99 90	
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31						
	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 31						
	d° d° c. de 500 f.		en liq.						
Mai 91.	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31					102 50	
	d° d° c. de 1000 f.	102 65 C. 100f	en liq.						
	d° d° c. de 500 f.		au 31						
Août 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31						
	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	P° au 15		d.		d.		
	d° d° c. de 500 f.								
Juin 91.	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £.		en liq.						
...	d° d° 500 £.		au 31						
...	d° d° 100 £.		P° au 31		d50		d25		
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £.		en liq.						
...	d° d° 500 £.		au 31		d.		d25		
...	d° d° 100 £.	74f75	P° au 31		d50			74 50	
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		en liq.						
...	d° d° 500 £.		au 31	70			69 50		70
...	d° d° 100 £.	69f50 65	P° au 31		d50		d25	70	
Oct. 90.	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé...	95f	en liq. au 31		d10		d5f	93	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).		365
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......	370	
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	447	446
d° 3% nouveau, r. 500f d°	455	453
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	451	450
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	444	
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.	448	
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..		
d° 3%, rembours. 500 fr.....	447	446
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	453 50	453
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	444	
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.: 1re émission, de 1 à 63,000......	110	
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'État. Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	446	
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	452	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.	1255	
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	418 75	417 50
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..		
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.	412 50	407 50
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).		
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	146	145
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	412 75	412 25
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	506 75	504 25
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr....	310	295
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	260	255
d° d° 5%, r. 500 fr.		
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	370	
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr.	51	
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.		
d° d° 5%, r. 500 f.	536	
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.		
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f..		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.		
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	505	
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	525	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	528	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	516	
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....	359	
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	314	
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	467 50	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	242	
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.	395	
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	497 50	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....		
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	504	
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	508	
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	405	
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	382	
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.		
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.	483 75	483 50
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.	500	495
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	630	625
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13	12 75
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municipales (Bons de délégation), 4%, remb. 500 fr.......	482	
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	124 50	
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	21	20
d° d° 3%, remb. 500 fr...	16 25	
d° d° 4%, remb. 500 fr...	16 75	16 50
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	20 50	
d° d° (2e série).	19	
d° d° (3e série).		
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	85	
d° d° depuis la répart.		
d° d° 322f50 payés...	250	
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	71	
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	615	
d° 3%, rembours. 500 fr......	454	
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	444	
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	94 50	94

Jouissance	Mercredi 26 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Egypte. Oblig. Daïra Sanieh 4% (décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	493 492 50 493	en liq. au 31 Pe au 31	 490 	 d10			492 50	488 75
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig. 7%, rembours. 500 fr. (Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)	490 491	en liq. au 31 Pe au 31	 487 50 	d10 d10		d5f d5f	490 ..	488 75
Avril 91	Egypte. Dette privil. conv. à 3½% (décrets des 6 et 7 juin 1890)...	465 464 75 50 464 463.	en liq. au 31 Pe au 31	 463 75 	 d10		 462 50 d5f	465 50	462 50
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878	520 517 50	en liq. au 31					517 ..	
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f (nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		en liq. au 31 Pe au 31		 d10		 d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég. ch. fi. 1f.		en liq.						
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	72f75	au 31	71 30				72 90	71 55
...	Coup. de 40 —	72f25 15 05	Pe au 31		d50		d25	72 .	
...	Coup. de 80 —	72f50 25 72f	Pe au 15		d50		d25	72 15	
...	Coup. de 160 —	71f80 50	Pe au 30		d50		d25	72 .	
...	Coup. de 240 —	71f50						71 90	
...	Coup. de 480 —	71f60 50 40						71 55	
...	Coup. de 960 —	71f80 65 50						71 50	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég. ch. fixe 1f).		en liq. au 31						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba, 6%, 1886, garantis.	495 494 493 75	en liq. au 31					496 ..	
d°	d° d° 1890, garantis.	457 50 457	en liq. au 31 Pe au 31		 d10 d10		 d5f d5f	458 ..	
Juin 91.	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f. 5f).		en liq. au 31						
Juill. 91	d° Consolidés 4%	120 75	au 31						
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89,		en liq.						
...	Oblig. et coupons prescrits au bout de 20 ans de l'éch. Titre de 617f.		au 31		d10		d25		
...	— de 2468f.		Pe au 31		d10		d25		
...	— de 6170f.		en liq.		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	413 75 410 .. Gr. c. 407 50	au 31 en liq.					418 ..	
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	410 407 50 405 Gr. c.	au 31 en liq.					415 ..	
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	330	au 31						
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		en liq. au 31		 d10		 d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe 2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	93f50 92f75	en liq. au 31	 89 10			 89 25	93 90	89 50
...	d° 500 fl.		Pe au 31		d50		d25	93 25	
...	d° 1000 fl.	89f30 20 10	Pe au 15		d50		d25	89 60	
Août 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch.fi. 2f50).		en liq.						
...	Cap. des titres amort. prescr. après 20 ans. Obl. 100 fl.	100 50	au 31						
...	— 500 fl.		Pe au 31		d50		d..		
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég. ch. fixe 2f50).		au 31						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		en liq. au 31	 90 45	 90 45	 90 35	 90 40	90 70	90 65
...	d° coup. 500 fr.	90f50 55	Pe au 31		d1f		d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.		Pe au 31		90 55 d25				
...	d° coup. 50 fr.		Pe au 15		d1f		90 85 d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	91f	Pe au 15		91 15 d25			91 ..	
Avril 91	d° 3%	..f	au 31						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	316 50	en liq. au 31					319 ..	
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég. ch. fi. 25f20), coup. de 504 f. (20 £).	..f	en liq. au 31						
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	..f	au 31						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 31						
d°	d° obl. 5% d°		au 31						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch. fixe 25f25), coup. de 20 £.	39f 39f20 50	en liq. au 31	 39 30	 39 40	 39	 39 40	39 25	39 60
...	d° coup. de 50 £.	..f	Pe au 31		d50		d25	42 25	
...	d° coup. de 100 £.	39f05 39f 39f10 30 50	Pe au 15		d50		d1f	39 50	
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. Nos 1 à 390000 et 500001 à 929987. C. 500 f.	285 286 25 290 292 50	en liq. au 31					295 ..	
...	C. 5 obl.		au 31					230 ..	
...	C. 10 ob.	225 221 25 226 25 227	au 31					233 75	
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%		en liq. au 31						
Juill. 91	d° 1890, 4%	..f	Pe au 31					85 ..	
...	Russie, 1850, 4½% (n.ch.fi. 25f50. Oblig. de 100 £.		en liq. au 31						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	98f10	au 31					98 15	
...	Grosses coupures	99f25 05							
Juill. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort), n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	..f	en liq. au 31						
...	d° de 1000 r.	..f	Pe au 31		d50		d25		
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort), n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	67f70	en liq. au 31	 66 90	 66 90	 66 60	 66 65	67 90	67 25
...	d° de 1000 r.	67f10 66f85	Pe au 31		d50		d25	67 40	
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	97f 96f90	en liq. au 31					97 10	
...	Grosses coupures	97f50	Pe au 31		d50		d25	97 50	
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 31						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change fixe 4f), coup. de 125 r.	105 40	en liq. au 31					105 35	
...	coup. de 500 r.	104 60						104 75	
...	coup. de 1000 r.	104 60						104 75	
...	coup. de 10000 r.								
Juin 91.	d° 1889, 4% (or).	98f50	en liq. au 31					99 ..	
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	98f50 75	en liq. au 31					98 70	
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f		en liq. au 31						
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p., Obl. 500 f.	97f40 30 20 30	en liq.					97 50	
...	d° 2500 f.	97f 97f60 20	au 31	96 10			96 ..	97 70	96 35
...	d° 5000 f.	96f30 25 20 96f	Pe au 31		d50		d25	96 40	
...	d° 12500 f.	96f20 96f 95f90						96 40	
Juill. 91	d° d° 3e série	97f25	en liq. au 31	 97 10				97 25	
Mai 91.	d° Intér. cons., 4½%, 1re ém., 1980 (n.ch.fi. 4f) C. 100 r.	67f25	en liq. au 31						
	C. 500 r.	67f25	au 31		d50		d25	67 50	
	C. 1000 r.	67f25	au 31					67 50	
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Transcaucasien, remb. au pair.	81f60	en liq. au 31					81 60	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½%, 53 (n.ch.fi. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Obligi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	325 50	324 5[illegible]
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	77 ..	
d° 1000 fl. d°	77 30	77 1[illegible]
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.	385 ..	
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	103 ..	101 .
Congo (Etat indép. du), Lots 1888.		
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	108 ..	105 .
Danemark, 3½% (nég. ch. fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fi. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	13 ..	12 5[illegible]
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	110 ..	
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	99 50	99 ..
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
d° 1866, 5%	96 ..	
Gouv. de Québec, 80, 4½%, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég. ch. fi. 25f20).	120 50	119 5[illegible]
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f.p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	95 ..	
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.		
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	640 ..	
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t.p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	190 ..	
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	630 ..	625 ..
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	356 ..	355 ..
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	340 ..	
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	428 50	
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486.	413 ..	
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale.		
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000.		
Beïra-Alta, 3%	112 ..	110 ..
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	215 ..	211 25
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	202 50	
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	309 ..	307 50
d° (Série X)	313 75	310 ..
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque	393 ..	
d° (2e série), 2e hypothèque.	371 75	371 50
d° (3e série), 3e hypothèque.		
d° (4e série), 4e hypothèque.	329 75	329 ..
d° (5e série), 5e hypothèque.	320 ..	
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	355 ..	354 50
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	355 ..	
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.		
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.		
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	331 .	
Ouest de l'Espagne, 4%	199 50	192 ..
Portugais, 3%	208 ..	205 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	205 ..	195 ..
d° 4%	245 ..	237 50
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	369 ..	367 50
d° 2e hypothèque.		
d° 3e hypothèque.		
Cordoue à Séville, 3%		
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%.	526 ..	525 50
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit for Frco-Canadien, 3%, r. 500f.		
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.		
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f., t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.		
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.		
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	440 ..	
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	405 ..	

Jouissance	Mercredi 26 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	440	au 31..					440 ..	
			en liq..						
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr..	91f ..f	au 31..					90 ..	
			en liq..						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 31..						
...	d° d° Ob. 50 £.		Pe au 31		d1f		d25		
...	d° d° Ob. 100 £.		Pe au 15		d50		d25		
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq..						
	(nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.	104	au 31..						
...	d° d° Ob. 100 £.		Pe au 31		d50		d25		
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq..						
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.		au 31..						
..	d° d° c. 5000f.		Pe au 31		d50		d25		
			en liq..						
Mai 91.	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	90f50 .. ..f	au 31..					90 50	
			en liq..						
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	23f 23f25	au 31..					23 ..	
	d° d° gross. coup.	..f	en liq..						
d°	d° d° (sér. C).	18f70 60	au 31..						
	d° d° gross. coup.	..f	en liq..						
d°	d° d° (sér. D).	18f70 50	au 31..	18 55					
...	d° d° gross. coup.	f	Pe au 31		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq..						
	Obligations de 500 fr.	420 417 50	au 31..					421 ..	
...	d° de 2500 fr.		Pe au 31		d50		d25		
...	d° de 12500 fr.		Pe au 15		d50		d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..						
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	454 452 450	au 31..					453 ..	447 50
...	d° d° 2500 f.		Pe au 31		d10		d5f		
...	d° d° 12500 f.		Pe au 15		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq..						
	pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	433 75	au 31..	431 25				435 ..	435 ..
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		en liq..						
ex-5e r.	250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		au 31..						
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		Pe au 31		d10		d5f		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24).	525	au 15 .						
Juill. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 21.		en liq .						
			au 31..						
Juill. 88	Banque des Pays-Hongrois, act.		en liq..						
ex-1er r.	nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		au 31..						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq..						
	100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p.	600	au 31.						
	(ex-coupon 14)		Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq..						
	250 fr. payés (ex-coupon 32)..	555 553 76	au 31..					556 25	
			Pe au 31		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq..						
	150 fr. payés (ex-coupon 34)..		au 31..						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq..						
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1075 1072 50	au 31..	1067 50				1080 ..	
			Pe au 31		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		Pe au 15		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions		en liq..						
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).		au 31..	477 50				476 25	
...	Grosses coupures....		Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq..						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		au 31..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq..						
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		au 31..						
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		er liq..						
	estamp. « Act. de cap. amortie ».	126 25 127 50	au 31..	128 75					
	(ex-coupon 14)	130	Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	430	au 31..	428 75	428 75	425 ..	427 50	430 ..	428 75
			Pe au 31		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes.		er. liq..						
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		au 31..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat		en liq..						
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.	600	au 31..	603 75					607 50
			Pe au 31		d10		d5f		
	Grosses coupures....	600	Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq..						
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	152 50 145	au 31..	150 ..				158 75	157 50
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	210 215 220	au 31..	220 ..	220 ..	218 75	220 ..	220 ..	221 25
			Pe au 31		d10		d5f		
	Grosses coupures....		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p.: 200000 act. de 1862; 100000 a. de 1881; 60000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq..						
	de 1889. (ex-coup. 42)........	625	au 31..	622 50			620 ..		627 50
	Grosses coupures....		Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 59).....	292 50 293 75	au 31..	293 75	295 ..	292 50	295 ..	296 25	296 25
		295	Pe au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	140 137 50	au 31..	135 ..			140 ..	145 ..	145 ..
		135 140	Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 63)......	288 75	au 31..	291 25	291 25	287 50	288 75	290 ..	288 75
			Pe au 31				d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclage et de		en liq..						
	chauffage par le), a. r. 500 fr., t.p.		au 31..						
	(ex-coupon 22)		Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq..						
	a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000).	700	au 31..					698 75	
	(ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).		Pe au 31		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	Change	Papier long	Papier court
3%	Amsterdam	207 1/2 à 207 3/4..	207 ./. à 207 1/4 et 4%.
4%	Allemagne.	123 1/16 à 123 3/16	123 ./. à 123 1/16 et 4%
4%	Vienne....	211½.. à 212.....	211½.. à 212.. et 4.. %.
5%	Barcelone..	458.... à 460.....	458.... à 460.. et 4.. %.
5%	Madrid....	458.... à 460.....	458.... à 460.. et 4.. %.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ...... et 4.. %.
5%	St-Pétersb.	247.... à 249.....	252.... à 254 . et 4.. %.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4.. %.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 28 . à 25 29...	25 26.. à 25 27..—2½%.
	d° chèque	25 27½ à 25 28½.	25 27½ à 25 28½—......
3%	New-York.	518¾.. à 519¾...	518¾. à 519¼..—3..%.
3%	Belgique..	1/32 pte. à 3/32 pte	1/8 pte à 3/16 pte—3..%.
6%	Italie.....	1⅜ pte à 1⅝ pte..	1⅝ pte à 1⅞ pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16 pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 4% à 5% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 243 à 248 .. 0/00 pte.
Quadruples espagnols........................ 81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains....... 81 .. à 81 25
Piastres mexicaines........................ 3 97½ à 4 02
Souverains anglais........................ 25 22 à 25 27
Banknotes................................ 25 23 à 25 28
Aigles des États-Unis...................... 25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)...................... 24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes.... 20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 millièm. 40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d° 20 .. à .. ..
Couronnes de Suède........................ 27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 95 13/16 — 1 heure, 95 7/8
Vienne, Métall, ... — Papier, 90 30 — Monnaie, 90 05
Crédit Autrichien... 272 .. | Chem. de Fer Autrich. 274 50
Change sur Londres.... Demande, 118 .. — Offre, 118 30
Change sur Paris....... Demande, 46 70 — Offre, 46 75
Lots................ 135 75 | Napoléon 9 395

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 26 Août 1891

	Disponible	Livrable dern. cours.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3	36 50 à 36 75	
Roux 88° nets	36 50 à	
Raffinés, bonne sorte	106 50 à	
— belle sorte	107 50 à	
Certificats de sortie	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	36 625 à 36 75
— Septembre	.. .. à	36 625 à 36 75
— 4 d'Octobre		35 625 à 35 50
— 4 premiers		35 875 à 36 ..
		.. .. à .. ...
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	40 .. à	
Courant du mois		38 75 à .. ..
Septembre		38 75 à .. ..
4 derniers		39 .. à 38 75
4 premiers		39 50 à .. ..
		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	54 50 à	
Courant		54 .. à 54 50
Septembre		54 25 à .. ..
4 derniers		54 50 à 54 ..
4 premiers		55 50 à 55 ..
		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts	74 50	
—	.. ..	
Colza en tonnes	76 50	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes	84 50	
—	.. ..	
Courant		74 .. à 74 50
Septembre		74 50 à .. ..
4 derniers		74 75 à 75 ..
4 premiers		77 .. à .. ..
		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	63 25 à 63 50	
Courant		63 25 à 63 50
Septembre		64 25 à .. ..
Septembre-Octobre		64 50 à 64 75
4 derniers		64 75 à .. ..
4 de Novembre		64 25 à 65 50
COURS DU MERCREDI 26 Août.		
SUIF DE PLACE *63° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	.. .. à	
SUIF DE PROVINCE *63° 1/2, enfûté, en gare Paris.*	.. .. à	

N° 149.

MARINE

Adjudication à Lorient, le 9 septembre 1891 :
15,000 k. de café, en 1 lot.
Pièces neuves à liquides, en 1 lot.

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Lorient, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine.

Madame Eyraud, née Bourgeois (Louise-Laure), et mademoiselle Eyraud (Laure-Louise-Reine), toutes deux demeurant à Levallois-Perret (Seine), se pourvoient devant M. le ministre de la justice à l'effet d'obtenir l'autorisation de substituer à leur nom celui de *Bourgeois*.

BILLETS HYPOTHÉCAIRES 5 %
DE L'ILE DE CUBA
Émission de 1890.

Le *10 septembre 1891*, il sera procédé, en séance publique, dans l'hôtel de la Banque Hispano-Coloniale, à Barcelone, dans les conditions déterminées par le décret royal du 27 septembre 1890, au *3e tirage* trimestriel des Billets hypothécaires de l'île de Cuba, à rembourser au pair le *1er octobre prochain.*

AVIS AUX ACTIONNAIRES

MM. les actionnaires de la **BANQUE PARISIENNE** sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le samedi 12 septembre, à trois heures un quart, au Grand-Hôtel, 12, boulevard des Capucines, Paris.

Ordre du jour :

1° Rapports du Conseil d'administration et de MM. les commissaires sur l'exercice 1890-1891 ;
2° Délibération et vote sur les comptes de l'exercice et sur la fixation du dividende;
3° Nomination des commissaires pour l'exercice 1891-1892.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

ADJUDICATION des travaux de rechargement de ballast entre les kil. 53 + 600 et 63 + 441. — Démolition et construction de murettes dans les tranchées entre les kil. 54 + 620 et 54+960. — Construction de murettes et garages dans les tranchées entre les kil. 54 + 150 et 54+790. (Ligne de Poitiers à Angers.)

Le 23 septembre 1891, à deux heures du soir, au bureau de l'ingénieur de la voie et des bâtiments, à Tours, 38, rue de Clocheville.

Montant des travaux......... 11.525 fr. 38
Cautionnement .... 385 fr. »

Renseignements au bureau de l'ingénieur de la voie et des bâtiments, 38, rue de Clocheville, à Tours.

Avis essentiel. — Les rabais devront être faits en francs sans fraction. — Les soumissions qui porteront des rabais avec fraction de franc seront rejetées.

Chemins de fer de l'Est.

Train d'excursion de Paris à Nancy. — Le vendredi 4 septembre, la compagnie des chemins de fer de l'Est mettra en marche, au départ de Paris pour Nancy, un train spécial d'excursion à prix réduits composé de voitures de 2e et de 3e classes, dont le retour aura lieu dans la soirée du 9 septembre. Ce train prendra des voyageurs à certaines stations comprises entre Nancy et Oiry inclus.

Pour les prix et conditions, consulter les affiches spéciales.

Train de plaisir de Paris à Lucerne. — La compagnie des chemins de fer de l'Est a organisé pour le 5 septembre un train de plaisir de Paris à Lucerne (lac des Quatre-Cantons) *via* Belfort-Mulhouse-Bâle (sans passeport).

Ce train comprend des voitures de 2e et de 3e classe.

Le prix du voyage aller et retour est de 32 fr. en 2e classe et de 25 fr. en 3e classe.

Les billets sont valables pendant 10 jours.

Le retour à Paris peut s'effectuer par les trains ordinaires avec arrêts facultatifs dans toutes les stations du réseau de l'Est, à l'exclusion des trains rapides partant de Bâle à 10 h. matin et 9 h. 41 soir.

Les voyageurs pourront prendre en même temps à la gare de Paris des coupons supplémentaires à prix très réduits pour les excursions suivantes au départ de Lucerne : 1° pour l'ascension du Righi, du Pilate et du Generoso; 2° pour Gœschenen (traversée du tunnel du Saint-Gothard), Airolo, Locarno (lac Majeur), Lugano (lac de Lugano) et Chiasso (lac de Côme).

Chemin de fer d'Orléans.

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne, Arcachon, Pau, Biarritz, Salies-de-Béarn. — Des billets d'aller et retour de famille de 1re et de 2e classe sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours :

Toute l'année : pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn,

Et du 1er mai au 31 octobre : pour Alet, Argelès-Vieuzac, Ax, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Capvern, Couiza-Montazels, Hendaye, Laruns-Eaux-Bonnes, Oloron-Sainte-Marie, Pierrefitte-Nestalas, Saint-Girons, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres :

Pour une famille de 3 personnes......... 25 %
— 4 — .... 30 %
— 5 — .... 35 %
— 6 — ou plus. 40 %

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le payement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 22 août.

Le Grand (Georges), banquier, rue Saint-Lazare, 28. — Synd. prov., M. Hécaen, 14, rue de l'Ancienne-Comédie.

Hélix et Cie, négts, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Rochette, 12, place Dauphine.

D^lle^ Pierre, ayant tenu un fonds de boulangerie, rue Croix-Nivert, 49. — Synd. prov., M. Chardon, 11, rue St-Martin.

Du 24 août.

Lechartier (Georges-Gaston), md de beurre et œufs, ferme Saint-Lazare, 11 *bis*. — Synd. prov., M. Menaut, 20, rue de l'Hirondelle.

Duval (Auguste), tenant café-brasserie, rue Oberkampf, 127. — Synd. prov., M. Bonneau, 6, rue de Savoie.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Mercredi, 26 août 1891.

La situation est profondément troublée. La bourrasque dont le centre était hier au large des Iles-Britanniques, a envahi l'Ecosse; elle est très violente (Stornoway 732m/m) et la baisse barométrique, générale sur l'ouest de l'Europe, se propage jusqu'au centre. La pression monte encore sur la Méditerranée où elle est supérieure à 765 m/m. Des mauvais temps de sud-ouest règnent sur nos côtes de la Manche et de la Bretagne; le vent reste à l'ouest-sud-ouest à Valentia et il est modéré. Des pluies sont tombées sur les Iles-Britanniques, en Bretagne, sur les côtes de la mer du Nord et de la Baltique.

La température s'est relevée; elle était ce matin de 10° à Uleaborg, de 14° à Valentia, 17° à Paris et 25° à Alger. On notait 12° au Puy de Dôme et 3° au Pic du Midi.

En France, le temps est à la pluie dans les régions du Nord; la température va se rapprocher de la normale. A Paris, hier, ciel nuageux. Max. : 23°1; min. : 15°1.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer très houleuse à Dunkerque; grosse à Calais; houleuse à Boulogne, au Havre et à Cherbourg.

Océan : mer agitée à Brest et à Lorient.

Méditerranée : mer agitée à Marseille; belle à Sicié; calme à Nice.

Situation du mercredi 26 août 1891 (soir). — Le baromètre tend à baisser de nouveau à Valentia. — En France, le temps reste à la pluie dans les régions du Nord.

Spectacles du Jeudi 27 Août.

Opéra. — » h. »/». — Relâche.

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *Souvent homme varie.* — *Les petits Oiseaux.*

Gaité. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue: Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — » h. »/». — Relâche.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le Procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année. — Caravane Egyptienne.

OPÉRA-COMIQUE, ODÉON, GYMNASE, VAUDEVILLE, VARIÉTÉS, CHATELET, PALAIS-ROYAL, PORTE-SAINT-MARTIN, MENUS-PLAISIRS, NOUVEAUTÉS : clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 232. Le numéro : 15 centimes. Vendredi 28 Août 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies ; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 28 AOUT

PARTIE OFFICIELLE

PARTIE NON OFFICIELLE

CHAMBRES

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 27 Août 1891.

RAPPORT

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 24 août 1891.

Monsieur le Président,

Deux décrets, l'un du 4 juin 1891, l'autre du 5 juin 1891, viennent de réorganiser dans la métropole l'enseignement secondaire spécial et d'instituer le baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne.

J'estime qu'il y a lieu d'étendre les dispositions de ces actes à nos colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion, où l'enseignement secondaire spécial est donné dans les établissements d'instruction.

Il importe, en effet, que le plan d'études suivi dans ces colonies soit le même que celui suivi dans la métropole.

J'ai l'honneur, en conséquence, de soumettre à votre haute sanction le projet de décret ci-joint.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

Vu les articles 6 et 8 du sénatus-consulte du 3 mai 1854 ;

Vu le décret du 31 juillet 1885, portant création aux colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion d'un certificat d'études et d'un brevet de capacité (baccalauréat de l'enseignement secondaire spécial) ;

Vu le décret du 4 juin 1891, portant réorganisation de l'enseignement secondaire spécial ;

Vu le décret du 5 juin 1891, relatif au baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne ;

Vu l'avis du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Décrète :

Art. 1er. — Sont déclarés applicables, dans les colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion, les dispositions du décret du 4 juin 1891, portant réorganisation de l'enseignement secondaire spécial.

Art. 2. — Sont également déclarées applicables dans les colonies ci-dessus désignées les dispositions du décret du 5 juin 1891, relatif au baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne, sous réserve des modifications suivantes :

L'expression « brevet de capacité » est substituée au mot « diplôme ».

L'article 2 est modifié ainsi qu'il suit : « Les brevets de capacité sont délivrés par le gouverneur, après des examens subis dans chaque colonie. »

Le deuxième paragraphe de l'article 6 est remplacé par la disposition ci-après :

« Cette production n'est autorisée que dans la colonie où se trouve l'établissement auquel appartient le candidat. »

Art. 3. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel* de la République française, au *Bulletin des lois*, au *Bulletin officiel* de l'administration des colonies, aux journaux officiels et aux bulletins des colonies susmentionnées.

Fait à Fontainebleau, le 24 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des travaux publics et du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

Vu les décrets des 7 juillet 1881, 1er et 20 juin 1882, qui autorisent la chambre de commerce de Marseille à établir et à exploiter des hangars publics sur les quais du port de Marseille et à contracter, à cet effet, un emprunt de 2,700,000 fr., remboursable en trente-quatre années à partir du 31 janvier 1884 ;

Vu les décrets des 6 et 27 juillet 1883,

qui autorisent la même chambre à établir et à exploiter un outillage hydraulique sur les mêmes quais et à contracter un emprunt de 2,300,000 fr., remboursable en vingt-cinq années à partir du 31 janvier 18[illegible];

Vu le décret du 22 août 1885, autorisant ladite chambre à contracter un emprunt de 2,750,000 fr., remboursable en cinquante années à partir du 31 janvier 1888, pour être versés à l'État et appliqués à l'établissement des voies ferrées destinées à desservir les quais du port de Marseille, déclarées d'utilité publique par le décret du 5 juillet 1885;

Vu les lettres de la chambre de commerce de Marseille, des 21 mai 1889, 12 mars, 12 juin et 8 juillet 1890, tendant à obtenir la prorogation jusqu'au 31 janvier 1963 des autorisations conférées par les décrets susvisés et la faculté d'effectuer la conversion de sa dette;

Vu les rapports des ingénieurs du service maritime du département des Bouches-du-Rhône, des 26 juillet 1889, 20 mars 1890 et 12 mai 1891;

Vu le dossier de l'enquête, notamment le procès-verbal de la commission d'enquête des 23-27 février, 2 et 9 mars 1891;

Vu la lettre du préfet des Bouches-du-Rhône, du 4 juin 1891;

Vu les avis du conseil général des ponts et chaussées des 27 octobre 1890, 18-25 juin 1891;

Vu le décret du 3 septembre 1851 sur l'organisation des chambres de commerce;

Le conseil d'État entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Sont prorogées jusqu'au 31 janvier 1963 les autorisations accordées à la chambre de commerce de Marseille par les décrets des 7 juillet 1881, 1er juin 1882 et 6 juillet 1883, d'établir et d'administrer des hangars publics et un outillage hydraulique sur les quais du port de Marseil e.

Art. 2. — Est autorisée l'unification des emprunts contractés par la chambre de commerce, en vertu des décrets ci-dessus visés, en date des 27 juillet 1883, 20 juin 1882 et 22 août 1885, s'élevant ensemble ac tuellement à la somme de 6,6[illegible],000 fr. et applicables à l'établissement de hangars, d'un outillage hydraulique et de voies ferrées sur les quais du port de Marseille.

L'amortissement de cette dette unifiée, calculé à un taux d'intérêt qui n'excédera pas 4 1/3 p. 100, devra être effectué dans un délai qui ne dépassera pas le 31 janvier 1963.

Art. 3. — Le ministre des travaux publics et le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Fontainebleau, le 19 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre des travaux publics,

YVES GUYOT.

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Par décision en date du 22 août 1891, sur la proposition du directeur général des postes et des télégraphes, le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies a autorisé la création d'un bureau téléphonique dans les communes de :

Landes-Genusson (Vendée);
Chagnon-d'Aumagne (Charente-Inférieure);
Vornay (Cher);
Chémery (Loir-et-Cher).

Dans le *Journal officiel* du 23 août 1891, page 4190, il y a lieu de rectifier comme il suit le texte du traité annexé au décret du 20 août relatif à l'établissement d'un tramway de Pithiviers à Toury :

Art. 2 du traité. — Au lieu de : «... sur le territoire des départements... », lire : «... sur les territoires des départements... »

Art. 5 du traité. — 1er alinéa. — Au lieu de : «... les prix d'exploitation seront évalués à forfait à 1,800 fr. », lire : «... les frais d'exploitation seront évalués à forfait à 1,800 fr. ... »

3e alinéa. — Au lieu de : «... les frais d'exploitation seront calculés par la formule $F = \frac{2.300}{2} + \frac{R}{2}$ 1,150 fr. plus la moitié de la recette brute, impôts déduits. ... », lire : «... les frais d'exploitation seront calculés par la formule $F = \frac{2.300}{2} + \frac{R}{2}$ (1.150 fr. plus la moitié de la recette brute, impôts déduits.) »

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Infanterie. — Par décis. minist. du 24 août 1891, M. Martin de Bellerive, lieut. au 20e rég. d'inf., passe pour convenances personnelles au 18e rég. de même arme, en rempl. de M. Lacoste, nommé adj. au trés.

Par décis. minist. du 25 août 1891 :

M. Soulié, capit. au 112e rég. d'inf., passe d'office au 40e rég. de même arme, en rempl. de M. Bourdouche, changé de corps.

M. Calmels, lieut. au 12e rég. d'inf., passe d'office au 59e rég. de même arme, en rempl. de M. Terral, nommé adj. au trés.

M. Lac, lieut. surnum. au 80e rég. d'inf., est réintégré dans les cad. et affecté au 52e rég. de même arme, en rempl. de M. Tourtet, mis en non-activ.

ÉCOLE DES DESSINATEURS-TOPOGRAPHES

du service géographique de l'armée.

A la suite du concours qui a eu lieu au service géographique de l'armée, les 18, 19 et 20 août courant, les cinq candidats ci-après désignés, qui ont été classés les premiers sur la liste par ordre de mérite, sont admis à suivre les cours de l'école des dessinateurs-topographes, savoir :

1er, Bernier (Gustave).
2e, Toupenay (Paul).
3e, Hutin (Joseph).
4e, Lagrange (Auguste).
5e, Pissard (Charles).

L'ouverture des cours est fixée au 1er octobre 1891, au service géographique, 140, rue de Grenelle.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décret du Président de la République en date du 26 août 1891, rendu sur la proposition du sénateur, ministre de la marine, a été nommé dans la réserve de l'armée de mer :

Au grade de médecin de 2e classe.

M. le docteur Loussot (Guillaume-Marie), médecin de 2e classe des colonies, démissionnaire.

Par décision présidentielle en date du 26 août 1891, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le lieutenant de vaisseau Mourre (Marie-Joseph-Maurice) a été nommé au commandement du torpilleur de 1re classe *126*, dans l'escadre de la Méditerranée occidentale et du Levant.

Par décision présidentielle en date du 26 août 1891, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le lieutenant de vaisseau Legras (Auguste-Marie-Arthur) a été nommé au commandement du torpilleur de 1re classe *127*, dans l'escadre de la Méditerranée occidentale.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 27 Août 1891.

M. le préfet de l'Oise a autorisé la mise en exploitation, à partir du 17 août 1891, de la section du chemin de fer d'intérêt local d'Estrées-Saint Denis à Froissy, comprise entre Saint-Just-en-Chaussée et Froissy.

Cette section, dont la longueur est de 20 kilomètres environ, comporte, indépendamment des gares extrêmes, les stations de Wavrignies, Thieux, Campremy et Noyers-Saint-Martin.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 27 août.

Le vicomte de Lewisham qui représentait la circonscription de Lewisham à la Chambre des communes où il siégeait parmi les conservateurs, étant devenu comte de Dartmouth à la mort de son père, est passé de droit à la Chambre des lords.

L'élection pour le siège qu'il a laissé vacant a eu lieu aujourd'hui.

M. Penn, conservateur, a été élu par 4,585 voix contre M. Warmington, gladstonien qui a obtenu 2,892 voix. (*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Prague, 26 août.

La visite de l'empereur à l'exposition est retardée; elle n'aura pas lieu le 23, comme il était convenu, mais le 26 septembre. (*Agence Havas*).

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 27 août.

Le grand-duc et la grande-duchesse Wladimir, leurs enfants et leur suite sont partis aujourd'hui *via* Berlin pour l'étranger. Ils visiteront, à Gelbensande, le grand-duc de Mecklembourg-Schwerin.

Les enfants du grand-duc Wladimir se rendront directement à Paris, où ils attendront leurs parents, puis toute la famille partira pour Saint-Sébastien. (*Agence Havas.*)

ITALIE

Rome, 26 août.

Le *Journal officiel* publie le décret d'amnistie signé par le roi, à Mondovi le 23 août, en faveur des réfractaires déserteurs. (*Agence Havas.*)

ESPAGNE

Barcelone, 26 août.

Une escadre anglaise, composée de six cuirassés, deux croiseurs et un yacht, a salué la place. Les saluts ont été rendus par le fort de Montjuich.

L'amiral anglais a visité les autorités.

Le consul anglais à Barcelone a visité l'escadre qui partira samedi pour Gibraltar.

(*Agence Havas.*)

PORTUGAL

Villa-Viciosa, 26 août.

Le roi, accompagné de sa maison militaire, est arrivé ici. Il a été accueilli avec enthousiasme.

Il a invité de nombreux officiers de cavalerie à venir assister aux exercices de l'école de cavalerie (*Agence Havas.*)

SUISSE

Berne, 26 août.

M. Hauser, vice-président du Conseil fédéral, les conseillers fédéraux MM. Droz, Schenk, Frei, M. et Mme Arago et leurs deux filles, ainsi que le personnel de l'ambassade, assistaient au déjeuner offert à M. Ribot à l'hôtel de l'ambassade.

Au dessert, M. Hauser a souhaité la bienvenue à M. Ribot, en le remerciant d'être venu jusqu'à Berne.

Il lui a transmis l'expression des regrets du président M. Welti, empêché d'assister au déjeuner, et il a porté un toast au Président de la République française.

M. Ribot a répondu. Il a remercié M. Hauser d'avoir porté un toast au Président M. Carnot et il a levé son verre en l'honneur du président de la Confédération et du Conseil fédéral.

Il a ajouté quelques paroles flatteuses pour la Suisse, qui pourra toujours compter sur la bonne amitié de la République française.

M. Arago a porté la santé de Mme Ribot et du ministre.

Le ministre des affaires étrangères s'est ensuite entretenu avec tous les membres du Conseil fédéral, et en particulier avec M. Droz, chef du département des affaires étrangères.

M. Ribot part pour Paris par l'express de sept heures.

L'après-midi a été consacrée à une excursion en voiture aux environs de la ville fédérale.

Le colonel Keller et le lieutenant-colonel Courvoisier assisteront aux manœuvres de l'armée française.

Le général de brigade Zédé, de Lyon, assistera aux manœuvres de l'armée fédérale.

(*Agence Havas*).

CANADA

Ottawa, 26 août.

Les résultats du recensement donnent une population de 4,823,164 habitants, soit une augmentation de 11.52 p. 100 pour la période décennale de 1881 à 1891.

Ce chiffre est bien inférieur à celui que l'on comptait enregistrer.

La progression de la population dans l'avant-dernière décade avait été de 18.97 p. 100. C'est donc un recul. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Le mercredi 4 novembre 1891, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture à Vannes, un concours pour l'admission aux emplois d'agents voyers d'arrondissement et d'agents voyers cantonaux.

Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 7, rue Cambacérès, où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

AGRÉGATION DES SCIENCES PHYSIQUES

Programme pour 1892.

Sujets relatifs à des questions d'ordre supérieur qui se rattachent aux programmes de la licence et qui doivent faire l'objet de la composition finale, en 1892 :

Physique. — Etude de la réflexion et de la réfraction vitreuses et métalliques.

Chimie. — Etude physique des dissolutions salines. — Doubles décompositions entre un sel dissous, un acide, une base et autre sel.

AGRÉGATION D'ANGLAIS

Programme pour 1892.

AUTEURS ANGLAIS

Percy's Reliques, book I.
Nicholas Udall. — *Ralph Roister Doister* (Arber's reprints).
Shakespeare. — *Othello.*
Bacon. — *The New Atlantis.*
Milton. — *Paradise Regained*, book IV.
Dryden. — *Religio Laici.*
Jeremy Taylor. — *Holy Dying.*
Young. — *Night I.*
Johnson. — *A Journey to the Hebrides.*
Crabbe. — *The Village.* — *The Parish Register*, book I.
Th. Moore. — *Irish Melodies.*
Thackeray. — *Henry Esmond.*
Robert Browning. — *Paracelsus*, part. III.

AUTEURS FRANÇAIS

Du Bellay. — *Antiquités de Rome*, vers lyriques et poésies diverses. (Edition Becq de Fouquières.)
Psyché. — Actes II et III.
Mme de Lafayette. — *Princesse de Clèves*, 1re partie.
Diderot. - *Le Neveu de Rameau.*
Victor Hugo. — *Les Pauvres gens.*
Fromentin. — *Dominique.*

AUTEUR ALLEMAND

Schiller. — *Wallnestein*, 1re partie.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

ÉCOLE NATIONALE D'OUVRIERS ET DE CONTREMAITRES DE CLUNY (SAONE-ET-LOIRE)

Un décret du Président de la République en date du 25 juillet a approuvé le règlement de l'école nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny.

Cette école a pour objet de former des ouvriers d'élite, aptes à devenir contremaîtres dans les industries des métaux et du bois. Elle ouvrira le 2 novembre prochain.

Le prix de la pension est de 500 fr. par an.

L'enseignement donné à l'école de Cluny est théorique et pratique.

L'enseignement théorique, toujours dirigé dans le sens des applications, comprend :

1° L'arithmétique, les progressions, des notions sur les logarithmes et la règle à calcul;

2° La géométrie élémentaire, avec des notions sur l'ellipse, l'hyperbole, la parabole, la développante de cercle, la cycloïde et l'épicycloïde;

3° L'algèbre élémentaire jusqu'aux équations du second degré exclusivement ;

4° Des notions très élémentaires de trigonométrie rectiligne ;

5° La géométrie descriptive, jusques et y compris la pénétration des corps et l'étude de l'hélice et de l'hélicoïde à cône et à plan directeur et des vis à filets carrés et triangulaires ;

6° L'étude des lois du mouvement ; des diverses transformations de mouvement que l'on rencontre dans les machines, et la cinématique appliquée;

7° Des notions élémentaires de mécanique industrielle, la description des principaux organes de machines et des machines et appareils employés dans les industries du fer et du bois; la description détaillée et complète des machines à vapeur et des moteurs hydrauliques, avec explication des formules du travail et des notions très élémentaires sur la résistance des matériaux ;

8° Des notions élémentaires de physique et de chimie ;

9° Le dessin industriel ;

10° L'écriture et la comptabilité :

11° La grammaire;

12° L'histoire de France et la géographie de la France et de ses colonies ;

13° L'hygiène.

Art. 20. — L'enseignement pratique se donne dans des ateliers spéciaux, savoir :

1° Serrurerie et ajustage, avec une section de fabrication d'instruments de précision ;

2° Menuiserie et modèles, formant deux sections bien distinctes ;

3° Fonderie, exécution par tous les élèves fondeurs de pièces mécaniques (fonte et cuivre) et de fontes d'art.

4° Forges : chaudronnerie en fer et en cuivre.

Le nombre des ateliers peut être augmenté.

Les élèves sont répartis, pendant la durée de leurs études, entre les ateliers, d'après les règles déterminées par arrêté ministériel.

L'admission a lieu par voie de concours. Le concours pour la nomination des élèves de la première promotion aura lieu dans les premiers jours d'octobre, au chef-lieu de chaque département.

Nul ne peut prendre part au concours :

1° S'il n'est Français ou s'il ne se trouve dans l'un des cas prévus par les articles 8 (§ 4), 9, 10, 12 (§ 3) et 18 du code civil ;

2° S'il ne justifie qu'il aura plus de quinze ans et moins de dix-sept ans au 1er octobre prochain.

Les demandes doivent être adressées par écrit et sur papier timbré au préfet du département dans lequel la famille est domiciliée, avant le 1er septembre. Passé ce délai, les inscriptions ne seront reçues qu'en vertu d'une autorisation spéciale.

Les demandes doivent être accompagnées des pièces suivantes :

1° L'acte de naissance de l'intéressé;

2° Un certificat d'un docteur en médecine assermenté constatant que le candidat est d'une bonne constitution, et, spécialement, qu'il n'est atteint d'aucune affection scrofuleuse ou maladie chronique contagieuse;

3° Un certificat de revaccination délivré depuis moins de deux ans

4° Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par l'autorité locale, dûment légalisé, et constatant, de plus, que le candidat est de nationalité française.

Les candidats qui se trouvent dans l'un des cas prévus par les articles 8 (§ 4), 9, 10, 12 (§ 3) et 18 du code civil, doivent produire une copie certifiée conforme de la déclaration qui aura été faite en leur nom, soit pour renoncer à la faculté dont ils jouissent, de décliner à leur majorité la qualité de Français, soit pour réclamer cette qualité;

5° L'engagement pris par le père, la mère ou le tuteur d'acquitter les frais de pension ainsi que la somme de 105 fr. destinée à constituer et à entretenir la masse particulière de l'élève et à couvrir les frais accessoires.

Les signatures des certificats et celle de l'engagement doivent être légalisées.

Les demandes de bourse doivent être déposées à la préfecture également en même temps que les demandes d'admission au concours.

Les connaissances exigées sont :

1° L'écriture;

2° L'orthographe;

3° L'arithmétique, comprenant, notamment, les quatre premières règles, les fractions, le système décimal, les proportions et l'extraction des racines carrées ;

4° Les éléments de la géométrie jusques et y compris les surfaces planes.

Le concours ne comporte que des épreuves écrites et manuelles.

Ces épreuves comprennent :

1° Une page d'écriture (cursive, ronde et bâtarde);

2° Une dictée;

3° Une épure de dessin linéaire ;

4° Une composition d'arithmétique et une de géométrie ;

5° Deux problèmes d'arithmétique et deux de géométrie;

6° L'exécution d'une pièce de fer ou de bois.

Tous autres renseignements peuvent être obtenus à la préfecture ou au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du personnel et de l'enseignement technique) 80, rue de Varenne.

MINISTÈRE DES

DIRECTION DES ROUTES,

MOUVEMENT MENSUEL DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE. —

DÉSIGNATION DES VOIES NAVIGABLES (Ne sont comprises dans la liste ci-après que les voies ayant un tonnage absolu d'au moins 100.000 tonnes.)	LONGUEUR fréquentée.	MOIS		
		NOMBRE de bateaux chargés	TON	
			TRAFIC NÉ SUR LA VOIE	
			Trafic intérieur.	Expéditions.
1° CANAUX				
Aire, de Bauvin à Aire et embranchement de Nœux	44	1.361	943	145.330
Aisne (latéral à l'), de Vieux-lès-Asfeld à Celles	51	799	2.064	11.207
Aisne à la Marne, de Berry-au-Bac à Condé-sur-Marne	58	752	1.667	3.141
Ardennes (ligne principale), de la Meuse à Vieux-lès-Asfeld	88	277	579	8.311
Bergues, de Bergues à Dunkerque	8	215	386	10.641
Berry — de Montluçon à Fontblisse	70	1.083	3.523	29.508
Berry — de Fontblisse à Noyers	142	781	8.574	19.678
Berry — de Fontblisse au canal latéral à la Loire	49	1.141	1.790	14.842
Blavet, de Pontivy à Hennebont	60	317	8.414	2.658
Bourbourg, du Guindal à Dunkerque	21	682	4.955	47.114
Bourgogne, de Laroche à Saint-Jean-de-Losne	242	482	22.518	13.942
Briare, de la Loire à Buges	59	963	2.240	8.506
Calais, du West à Calais et embranchements sur Ardres et sur Guines	41	320	4.006	10.347
Centre (ligne principale), de Chalon-sur-Saône à la Loire	116	1.400	40.918	59.849
Colme (Haute-), de Watten à Bergues	25	319	»	857
Denis (Saint-), de Paris (la Villette) à la Briche	7	792	3.227	12.763
Deûle (Haute-), de Fort-de-Scarpe à Marquette et embranchement de Séclin	57	1.944	6.760	74.474
Deûle (Basse-), de Marquette à Deulémont	13	327	249	4.202
Est — Branche nord, de la frontière belge à Troussey	272	641	25.267	75.517
Est — Branche sud — de Toul à Messein	29	442	2.982	52.627
Est — Branche sud — de Messein à Corre	118	232	2.266	3.020
Est — Branche sud — Embranchement de Nancy	10	187	»	»
Garonne (latéral à la), ligne principale et embranchement de Montauban	204	2.485	890	3.750
Havre à Tancarville, de la Seine au port du Havre	25	159	6.095	16.308
Lens à la Deûle, d'Eleu à Courrières	11	285	»	68.470
Loing, de Buges à Saint-Mammès	50	837	365	25.833
Loire (latéral à la), de Digoin à Briare et embranchements	206	2.073	16.893	23.220
Marne (latéral à la), de Couvrot à l'écluse de Dizy	63	775	288	5.662
Marne (Haute-) — Ligne principale	77	849	8.685	15.643
Marne (Haute-) — Embranchement de Vassy	23	108	2.855	9.951
Marne au Rhin, de Vitry-le-François à la frontière allemande	210	1.528	47.753	64.336
Martin (Saint-), de Paris (la Villette) à la Seine	5	793	»	29.335
Midi, ligne principale et embranchement	279	639	3.772	8.734
Mons à Condé, de Condé à la frontière belge	5	360	»	81.540
Nantes à Brest — de Nantes à Redon	95	531	6.568	9.772
Nantes à Brest — de Redon à Châteaulin	265	389	8.257	6.639
Neuffossé, d'Aire à Saint-Omer	18	1.022	62	22.509
Nivernais, de Saint-Léger-des-Vignes à Auxerre et embranchement de Vermenton	178	379	3.938	19.906
Oise (latéral à l') et Manicamp, de Janville à Chauny	34	1.446	»	3.298
Oise à l'Aisne, d'Abbecourt à Bourg-et-Comin	48	529	»	1.878
Ourcq, de Port-aux-Perches à Paris (la Villette)	108	1.106	47.898	11.638
Quentin (Saint-), de Cambrai à Chauny	93	1.921	8.958	10.328
Rhône à Cette, de Beaucaire à Cette	98	»	»	»
Rhône au Rhin, de Saint-Symphorien à la frontière allemande	190	206	8.170	7.987
Roanne à Digoin, de Roanne à Digoin	56	359	1.068	22.270
Roubaix, de Marquette à la frontière belge et embranchement de Croix	22	245	2.811	2.467
Sambre à l'Oise, de Landrecies à Farguiers	71	365	665	8.483
Sensée, d'Etrun à Courchelettes	25	1.086	»	7.835
Somme, de Saint-Simon à Amiens	93	266	4.887	4.399
Totaux	4.132		334.202	1.107.415
Autres canaux	677		18.974	26.446
Tous les canaux	4.809		353.176	1.133.861
			1.487.037	

TRAVAUX PUBLICS

DE LA NAVIGATION ET DES MINES

TONNAGE A TOUTE DISTANCE (CHIFFRES PROVISOIRES)

DE MAI 1891 — NAGE			MOUVEMENT depuis le commencement de l'année 1891.		MOUVEMENT pendant la période correspondante de 1890.		OBSERVATIONS
TRAFIC NÉ HORS LA VOIE		TOTAL	NOMBRE de bateaux chargés	TONNAGE	NOMBRE de bateaux chargés	TONNAGE	
Arrivages.	Transit.						
1° CANAUX							
25.009	85.688	256.970	5.637	1.067.731	6.500	1.225.927	
3.032	156.904	173.207	2.477	530.434	2.432	491.668	
32.947	125.994	163.749	2.244	492.182	2.299	469.915	
13.418	20.581	42.889	822	128.090	848	122.700	
9.108	2.444	22.579	1.034	112.824	1.326	137.156	
29.160	»	62.191	3.967	226.057	4.871	275.351	
12.791	232	41.275	2.915	149.402	3.481	179.815	
4.064	44.369	65.065	3.723	212.914	4.335	245.140	
2.761	»	13.833	1.515	64.564	1.539	64.090	
33.976	783	86.828	2.966	392.049	2.945	412.556	
12.855	9.368	58.713	1.837	217.427	2.228	243.893	
13.362	61.720	85.828	3.136	290.973	3.585	313.789	
10.007	»	24.360	1.544	106.126	1.771	132.346	
38.533	2.797	142.097	4.295	428.207	5.303	505.351	
6.446	23.101	30.404	1.453	151.300	1.767	173.666	
154.212	7.080	177.282	3.191	667.991	3.742	739.278	
62.633	246.891	390.758	7.696	1.570.641	9.156	1.862.144	
7.853	35.282	47.586	1.180	181.986	1.414	215.665	
21.320	»	122.044	1.961	369.735	2.271	416.577	
6.381	19.918	81.908	1.325	244.367	1.490	261.445	
9.078	31.640	46.604	675	135.861	626	110.403	
197	33.323	33.520	517	95.060	459	73.789	
28.283	6.817	39.740	4.165	103.305	1.888	91.765	
7.585	»	29.988	735	121.865	1.228	167.747	
671	»	69.141	1.114	268.674	1.319	315.401	
14.657	58.134	98.989	2.683	314.845	3.112	332.124	
34.335	88.814	163.262	6.897	530.154	7.365	549.937	
12.056	145.211	163.217	2 311	474.056	2.247	475.572	
26.547	126.087	176.962	2.610	526.912	2.953	559.031	
4.862	»	17.669	345	57.724	394	64.519	
120.073	69.322	301.484	4.283	840.498	4.874	919.612	
75.821	9.074	114.280	2.797	413.717	2.597	434.062	
10.213	2.069	24.788	2.700	100.254	2.730	104.935	
6.353	»	87.893	1.234	303.615	1.555	381.760	
15.687	5.840	37.867	2.003	145.060	2.238	162.741	
4.416	2.442	21.754	1.348	74.131	1.426	79.967	
7.496	106.515	136.582	4.331	630.139	4.793	682.042	
7.294	392	31.530	1.165	105.997	1.429	125.770	
9.399	348.261	360.958	5.481	1.381.955	5.727	1.380.519	
6.620	120.838	129.336	1.735	420.418	485	119.539	
2.782	»	62.318	4.074	230.367	4.042	288.955	
69.327	376.634	465.247	6.812	1.665.804	7.567	1.789.977	
»	»	»	»	»	»	»	
7.616	594	24.367	662	80.670	753	90.196	
12.628	»	35.966	1.295	123.028	1.581	146.716	
36.804	»	42.082	1.045	182.913	1.188	201.238	
18.578	61.059	88.785	1.267	315.750	1.035	252.251	
3.817	237.234	248.886	3.852	902.268	4.448	1.025.650	
43.714	4.658	57.658	620	125.498	765	156.916	

DÉSIGNATION DES VOIES NAVIGABLES (Ne sont comprises dans la liste ci-après que les voies ayant un tonnage absolu d'au moins 100,000 tonnes.)	LONGUEUR fréquentée.	MOIS — NOMBRE de bateaux chargés	MOIS — TON[NAGE] — TRAFIC NÉ SUR LA VOIE — Trafic intérieur.	MOIS — TON[NAGE] — TRAFIC NÉ SUR LA VOIE — Expéditions.
2° RIVIÈRES				
Aa, de Saint-Omer à Gravelines	29	1.178	3.364	8.006
Adour — d'Aire au Bec-du-Gave	83	331	2.305	5.408
Adour — du Bec-du-Gave à l'Océan	33	710	4.925	3.964
Aisne, de Celles à l'embouchure dans l'Oise	53	212	1.072	7.781
Escaut — de Cambrai à Etrun	12	1.470	"	2.274
Escaut — d'Etrun à Condé	36	830	4.067	64.540
Escaut — de Condé à la frontière belge	15	232	4.616	15.522
Garonne — d'Agen à Castets	106	355	553	2.966
Garonne — de Castets au confluent de la Dordogne	78	387	2.668	12.524
Loire, Nantes à Saint-Nazaire	56	233	320	14.882
Lys, d'Aire à la frontière belge	72	479	957	12.485
Marne, de Dizy à la Seine	179	357	4.705	29.288
Mayenne, de Brives à la Loire	135	593	12.370	2.909
Moselle, de Frouard à la frontière allemande	34	121	515	11.229
Oise, de Janville à la Seine	104	1.013	3.160	28.614
Rhône — du Parc à Lyon	151	321	4.609	10.246
Rhône — de Lyon à Arles	287	554	13.337	17.024
Rhône — d'Arles à la Méditerranée	48	98	2.522	10.522
Sambre, de Landrecies à la frontière belge	54	341	11.071	41.170
Saône — de Corre à Saint-Jean-de-Losne	163	308	1.426	6.798
Saône — de Saint-Jean-de-Losne à l'Ile-Barbe	201	623	12.393	19.793
Saône — de l'Ile-Barbe au confluent du Rhône à Lyon	10	438	232	14.162
Scarpe — d'Arras à Courchelettes	23	83	680	2.256
Scarpe — de Courchelettes au Fort-de-Scarpe	7	1.143	"	14.249
Scarpe — du Fort-de-Scarpe à Mortagne	36	192	88	4.488
Seine — de Montereau à Corbeil	67	1.667	1.322	21.181
Seine — de Corbeil à Paris	31	2.430	13.414	132.506
Seine — traversée de Paris	12	2.690	"	102.989
Seine — de Paris à la Briche	21	1.674	582	8.500
Seine — de la Briche à l'Oise	42	1.517	231	4.993
Seine — de l'Oise à Rouen	171	820	11.977	88.282
Seine — de Rouen au Havre	129	781	360	81.295
Vilaine, du pont de Cesson à Malon	55	353	11.149	1.703
Yonne — d'Auxerre à Laroche	23	156	12	1.360
Yonne — de Laroche à Montereau	85	337	184	4.902
Totaux	2.650		131.191	810.811
Autres fleuves et rivières	5.006		65.980	59.695
Tous les fleuves et rivières	7.656		197.171	870.506
			1.067.677	
1° Canaux	4.809		353.176	1.133.861
2° Fleuves et rivières	7.656		197.171	870.506
Totaux généraux	12.465		550.347	2.004.367
			2.554.714	

DÉSIGNATION	TONNAGE DES EMBARQUEMENTS effectués PENDANT LE MOIS DE MAI — 1891	TONNAGE DES EMBARQUEMENTS effectués PENDANT LE MOIS DE MAI — 1890
1° Canaux	1.487.037	1.517.642
2° Fleuves et rivières	1.067.677	1.110.287
Tous les cours d'eau réunis	2.554.714	2.627.929

DE MAI 1891 — NAGE — TRAFIC NÉ HORS LA VOIE — Arrivages.	Transit.	TOTAL	MOUVEMENT depuis le commencement de l'année 1891. — NOMBRE de bateaux chargés	TONNAGE	MOUVEMENT pendant la période correspondante de 1890 — NOMBRE de bateaux chargés	TONNAGE	OBSERVATIONS
2° RIVIÈRES							
6.329	114.160	131.459	4.833	596.884	5.441	657.812	
1.833	417	10.013	1.515	47.312	1.636	40.850	
8.634	810	18.372	3.385	88.?93	3.307	81.302	
15.137	9.887	31.757	591	18.516	1.765	51.912	
8.752	311.191	353.220	5.487	1.314.164	6.310	1.337.678	
44.200	77.413	190.220	3.007	681.091	3.941	870.512	
11.585	17.185	48.922	921	197.596	1.103	241.407	
1.263	10.616	15.405	1.414	58.512	1.282	52.410	
8.211	»	25.413	1.830	111.100	2.088	132.041	
7.692	1.154	24.058	923	97.459	1.027	102.633	
20.775	22.727	63.035	1.787	242.158	2.105	284.430	
19.404	25.877	70.337	1.212	225.463	1.183	208.561	
6.101	2.918	24.268	2.145	35.729	2.124	29.766	
9.791	398	21.933	213	59.645	420	75.474	
16.178	209.362	257.314	4.118	934.559	5.608	1.263.453	
1.128	»	15.783	955	40.382	871	35.057	
11.015	40.618	51.994	2.335	170.097	3.680	263.427	
8.158	»	21.192	451	73.593	609	97.786	
28.951	»	80.202	1.221	287.442	1.108	261.759	
12.229	25.698	56.061	888	130.030	1.023	131.592	
24.726	19.483	76.395	1.880	222.587	2.543	276.247	
46.687	2.435	63.516	1.381	195.113	1.841	213.344	
8.853	»	11.729	408	62.914	725	97.586	
7.974	238.853	261.056	4.039	951.631	4.849	1.110.130	
5.811	25.975	35.362	839	172.311	1.243	248.165	
9.175	158.450	170.128	2.622	533.438	4.431	542.445	
95.456	189.212	431.588	8.430	1.564.931	8.420	1.417.382	
261.559	164.635	529.024	9.695	1.814.325	9.407	1.795.495	
76.423	226.567	312.072	5.250	1.131.288	5.855	1.221.457	
21.400	319.662	345.946	5.738	1.250.156	6.247	1.407.331	
35.852	17.288	153.599	3.167	592.677	3.490	700.082	
30.631	15.293	128.582	3.082	514.523	3.533	595.257	
2.289	1.128	46.209	1.392	61.636	1.533	72.610	
882	14.959	17.213	495	57.457	532	61.851	
3.244	39.370	47.750	1.107	158.027	1.161	156.909	

DIFFÉRENCE PAR RAPPORT A 1890 — Augmentation (p. 100).	Diminution (p. 100).	TONNAGE DES EMBARQUEMENTS effectués DEPUIS LE COMMENCEMENT DE L'ANNÉE — 1891	1890	DIFFÉRENCE PAR RAPPORT A 1890 — Augmentation (p. 100).	Diminution (p. 100).
»	2	5.297.393	5.801.547	»	9
»	4	4.029.461	4.383.436	»	8
»	3	9.326 851	10.184.983	»	8

CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE

SITUATION MENSUELLE

ACTIF	Au 30 avril 1891.	Au 31 mars 1891.
Valeurs françaises appartenant à la caisse nationale d'épargne	410.605.112 76	400.491.863 04
Propriétés immobilières appartenant à la caisse	1.248.937 80	1.246.958 64
Caisse des dépôts et consignations, S/C courant à intérêts	45.369.100 42	45.744.281 39
Receveurs des postes, L/C de versements	27.103.868 34	28.307.963 15
Frais d'administration. Exercice 1890	1.935.811 82	1.930.979 59
Frais d'administration. Exercice 1891	413.088 08	280.385 41
Envois au caissier du Trésor	2.975.595 41	2.328.870 37
Envois aux receveurs des postes	112.520.603 41	84.198.712 35
Divers	793.255 13	859.135 25
	602.965.373 17	565.389.149 19
PASSIF		
Créanciers hypothécaires	»	150.000 »
Dotation	2.514.995 69	2.514.995 69
Compte général des déposants	452.292.800 34	435.260.837 16
Receveurs des postes, L/C de remboursements	19.889.518 15	20.395.771 65
Intérêts en compte courant. Exercice 1890	2.795.847 67	13.078.009 56
Intérêts en compte courant. Exercice 1891	3.367.945 33	473.768 36
Remises du caissier du Trésor	41.837.142 23	34.002.231 35
Remises des receveurs des postes	74.959.777 48	54.259.889 84
Trésor, S/C de fonds	4.757.703 10	4.757.703 10
Divers	549.643 18	495.942 48
	602.965.373 17	565.389.149 19

Ministère de l'agriculture.

Concours public pour la nomination d'un professeur de physique, météorologie, géologie et minéralogie, à l'école nationale d'agriculture de Grand-Jouan (Loire-Inférieure).

Le concours aura lieu le 5 octobre 1891, à Paris, au siège de l'institut agronomique.

Le cours comprendra annuellement 110 leçons ainsi réparties :

Physique, 40 leçons ; météorologie, 25; géologie, 30; minéralogie, 15.

PROGRAMME DU CONCOURS (1)

Première épreuve. — Composition écrite sur une ou plusieurs questions de physique, de météorologie ou de climatologie.

Deuxième épreuve. — Composition écrite sur un sujet de géologie ou de minéralogie.

Le jury fixe le temps accordé pour ces deux compositions qui devront être faites sans le secours d'aucun livre, ni note.

Troisième épreuve. — Leçon d'une heure au moins, après trois heures de préparation, sans le secours d'aucun livre ni note, sur une question de géologie ou de minéralogie appliquées à l'agriculture.

Quatrième épreuve. — Leçon d'une heure, après vingt-quatre heures de préparation, sur une ou plusieurs questions de physique.

Cinquième épreuve. — Epreuves pratiques sur les instruments et appareils des cours. — Détermination des roches, minéraux et fossiles; observations météorologiques, etc., etc.

Les candidats auront en outre à répondre, à la suite de chaque épreuve, à telles questions que le jury croira devoir leur poser.

Les candidats doivent adresser leur demande au ministère de l'agriculture, un mois avant la date fixée pour l'ouverture du concours.

Cette demande sera accompagnée des pièces suivantes :

1° Acte de naissance ;

2° Extrait du casier judiciaire ;

3° Un certificat attestant que le candidat est Français, libéré du service de l'armée active, ou, s'il appartient à l'armée, une pièce établissant qu'il a obtenu de l'autorité militaire l'autorisation de se présenter au concours.

Les candidats devront, en outre, faire connaître dans une note leurs titres scientifiques, ainsi que les travaux ou les ouvrages qu'ils auraient publiés. Les travaux imprimés seront joints à cette note en double exemplaire.

Les titres, travaux scientifiques des candidats, ainsi que leurs connaissances en langues étrangères, compteront comme éléments d'appréciation pour une valeur que le jury aura à déterminer, mais qui ne pourra être inférieure à celle d'une épreuve

Enfin, chaque candidat devra joindre aux documents énumérés ci-dessus le programme sommaire du cours tel qu'il entendra le professer.

(1) Le programme de ce concours est adressé aux personnes qui en font la demande au ministère de l'agriculture.

ADMINISTRATION DES FORÊTS

La vente des coupes de bois des inspections de Neufchâteau (Vosges), qui devait avoir lieu le 29 septembre à Neufchâteau, est renvoyée au 2 octobre prochain.

Un congrès international d'agriculture aura lieu à la Haye (Hollande) du 7 au 14 septembre prochain.

Le règlement du congrès, le programme des séances des sections et l'ordre du jour et programme des réceptions, des fêtes et des excursions font l'objet d'un programme spécial qu'on peut se procurer à la légation des Pays-Bas, 21, rue de la Pérouse, à Paris.

Une exposition organisée par la société agricole de la province de Trieste (Autriche) aura lieu à Goritz du 12 au 27 septembre prochain.

Cette exposition sera internationale seulement pour les produits chimiques utilisables en agriculture et les machines agricoles.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES SCIENCES

Séance du 24 août.

PRÉSIDENCE DE M. DUCHARTRE

Séance de vingt minutes. M. Bertrand dépouille la correspondance.

M. Aristide Marre adresse une note établissant que la Condamine est né, non pas le 28 janvier 1701, mais le 27 janvier. Un des extraits des registres de la paroisse Saint-Roch, à Paris, conservé au greffe de l'état civil au Palais de justice, indique, en effet, que Charles-Marie de la Condamine a été baptisé dans cette paroisse le 28 janvier et qu'il était né la veille.

M. Trouvé adresse, par l'entremise de M. Mascart, un mémoire intitulé : *Étude sur la navigation aérienne par le plus lourd que l'air. Hélicoptère électrique captif. Aviateur-générateur-moteur-propulseur.*

Dom Et. Siffert envoie des remarques sur les conditions dynamiques au développement des queues de comète. D'après l'analyse de M. E. Roche, sous l'influence de l'attraction solaire, l'atmosphère d'une comète est nécessairement limitée dans ses états successifs et la matière fluide doit s'écouler par les deux sommets de son grand axe pour former ainsi deux queues opposées Le travail de Dom Et. Siffert a pour objet d'indiquer les circonstances qui favorisent la disparition de la queue antérieure théorique et l'opposition générale au soleil de la queue postérieure, la seule que l'observateur constate habituellement.

M. Bouchard analyse une note de M. E. Wertheimer, professeur agrégé à la faculté de Lille sur « le rejet par le foie de la bile introduite dans le sang ».

On sait que, d'après les expériences de Schiff, le foie possède la propriété de s'emparer des matériaux de la bile, résorbés dans l'intestin ou injectés dans le sang et de les rejeter à nouveau dans le produit de la sécrétion. Un fait qui n'a pas été contesté, c'est que l'injection de la bile dans le tube digestif, ou de ses éléments constituants dans le sang, augmente la quantité de bile sécrétée. Mais on a pu se demander si les principes ainsi introduits dans la circulation repassent en nature dans ce liquide, ou s'ils ne font que stimuler l'activité des cellules hépatiques. Les expériences de Feltz et Ritter, de Tarchanoff, de Vossius, de Baldi, viennent à l'appui de la première interprétation ; celles de Socoloff et de Rosenkranz sont en faveur de la seconde. Il n'est pas superflu de démontrer, par une preuve incontestable, que certains principes de la bile, injectés dans le sang, sont éliminés par le foie, sans avoir subi de modifications. On peut y arriver en faisant pénétrer, dans le système circulatoire d'un animal, des acides ou des pigments biliaires, étrangers à la constitution de sa bile normale, et en les recherchant ensuite dans celle-ci. Dans cet ordre d'expériences, M. Wertheimer cite, entre autres, celle de Baldi, qui a vu que, si l'on injecte à un chien de la bile de bœuf, sa bile devient verte. Mais des conclusions basées uniquement sur les changements de coloration du liquide ne sont pas très rigoureuses.

Par contre, l'expérience ne laisse rien à désirer, pour la rigueur de la démonstration, si l'on a recours à l'examen spectroscopique. La bile de bœuf, celle de mouton renferment, en effet, un pigment spécial, découvert par Mac Munn, désigné par lui sous le nom de cholohématine, et que l'auteur a eu également l'occasion d'étudier. Le spectre d'absorption de ce pigment est des plus caractéristiques et comprend quatre bandes. Il était à supposer que si, en réalité, la bile des herbivores, injectée à un

chien, était rejetée par son foie, il serait facile de retrouver dans sa bile le spectre à quatre bandes qui n'y existe pas normalement. C'est, en effet, ce qui se produit avec une constance et une netteté remarquabbles.

Les expériences de M. Wertheimer confirment pleinement l'opinion de Schiff et montrent, à l'évidence, que la cellule hépatique jouit d'une aptitude toute particulière à s'emparer immédiatement, pour les rejeter au dehors, des pigments biliaires qui circulent dans le sang, même de ceux qu'elle ne fabrique pas normalement. Comme ces pigments représentent l'élément le plus toxique de la bile, ainsi que l'a démontré le professeur Bouchard, on voit aussi que le foie peut protéger l'organisme non seulement contre les substances nocives introduites par la veine porte, mais encore contre celles qui ont pénétré dans la circulation générale. Ce résultat expérimental a donc son importance.

Personne ne réclamant la parole, la séance est levée dès quatre heures et demie.

HENRI DE PARVILLE.

INFORMATIONS

Pendant la 33e semaine de 1891 (du 16 au 22 août inclusivement), le service de la statistique municipale a compté 842 décès au lieu de 879 enregistrés pendant la semaine précédente. Ce chiffre est inférieur à la moyenne des semaines correspondantes des quatre années antérieures. L'état sanitaire continue donc à être pleinement satisfaisant.

Les maladies épidémiques conservent leur rareté relative. La fièvre typhoïde a causé 10 décès (au lieu de 9), la rougeole 12 décès (au lieu de 9), et la diphtérie 13 décès (au lieu de 15). Le nombre des décès par scarlatine (5) et par coqueluche (3) est le même que celui de la semaine précédente.

On n'a constaté aucun décès par variole.

La mortalité par athrepsie (118 décès pendant chacune des deux dernières semaines) reste stationnaire; les chiffres actuels sont notablement inférieurs à la moyenne.

En outre, 23 enfants sont morts de faiblesse congénitale.

Les maladies inflammatoires des organes de la respiration ont causé 63 décès. Ce chiffre se décompose ainsi qu'il suit: bronchite aiguë, 9 décès; bronchite chronique, 24; broncho-pneumonie, 15; pneumonie, 15.

La phtisie pulmonaire a causé pendant cette semaine 178 décès; les autres tuberculoses, 28; la méningite, 32; l'apoplexie, la paralysie et le ramollissement cérébral, 44 décès. Les maladies organiques du cœur ont fait périr 56 personnes; le cancer, 35. Enfin, 29 vieillards sont morts de débilité sénile.

Il y a eu 28 suicides et 14 morts violentes.

On a célébré à Paris 508 mariages.

On a enregistré la naissance de 1,134 enfants vivants (575 garçons et 559 filles), dont 823 légitimes et 311 illégitimes. Parmi ces derniers 38 ont été reconnus immédiatement.

On a déclaré la mise en nourrice de 374 enfants, dont 8 seront placés à Paris. Parmi ces enfants, 116 seront nourris au sein et 258 recevront une autre alimentation.

On a déclaré la naissance de 68 mort-nés dont 53 légitimes et 15 illégitimes.

BANQUE DE FRANCE ET SUCCURSALES

SITUATION HEBDOMADAIRE

	27 AOUT 1891 MATIN	20 AOUT 1891 MATIN
ACTIF		
Encaisse de la Banque (*)	2.633.042.810 16	2.638.803.446 34
Effets échus hier à recevoir ce jour	29.816 44	26.181 85
Portefeuille de Paris — Effets sur Paris	249.202.936 39	208.385.216 97
Portefeuille de Paris — Effets sur l'étranger	» »	» »
Portefeuille de Paris — Oblig. du Trésor à court terme	» »	» »
Portefeuille des succursales	361.529.775 »	339.314.218 »
Avances sur lingots et monnaies à Paris	11.121.500 »	10.757.000 »
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales	2.970.800 »	1.830.800 »
Avances sur titres à Paris	119.463.600 67	120.778.994 62
Avances sur titres dans les succursales	159.988.173 »	162.073.427 »
Avances à l'Etat (convent. des 10 juin 1857, 29 mars 1878 et 30 mars 1888)	140.000.000 »	140.000.000 »
Rentes de la réserve :		
Loi du 17 mai 1834	(a) 10.000.000 »	(a) 10.000.000 »
Ex-banques départementales	(b) 2.980.750 14	(b) 2.980.750 14
Rentes disponibles	99.622.466 01	99.622.466 01
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) y compris (c) 9,125,000 de la réserve	(c) 100.000.000 »	(c) 100.000.000 »
Hôtel et mobilier de la Banque	(d) 4.000.000 »	(d) 4.000.000 »
Immeubles des succursales	9.396.293 »	9.394.793 »
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales	1.934.243 92	1.875.145 17
Emploi de la réserve spéciale	(e) 9.907.444 16	(e) 9.907.444 16
Divers	140.787.766 40	159 597.294 13
	4.055.978.375 29	4.019.347.177 39
PASSIF		
Capital de la Banque	182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (art. 3, loi du 9 juin 1857)	8.002.313 54	8.002.313 54
Réserves mobilières :		
Loi du 17 mai 1834	(a) 10.000.000 »	(a) 10.000.000 »
Ex-banques départementales	(b) 2.980.750 14	(b) 2.980.750 14
Loi du 9 juin 1857	(c) 9.125.000 »	(c) 9.125.000 »
Réserve immobilière de la Banque	(d) 4.000.000 »	(d) 4.000.000 »
Réserve spéciale	(e) 9.907.444 16	(e) 9.907.444 16
Billets au porteur en circulation (Banque et succursales)	2,925.278.650 »	2.945.339.260 »
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	15.291.612 24	16.937.290 03
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales	43.562.073 22	43.969.702 69
Compte courant du Trésor, créditeur	382.124.769 95	364.286.454 09
Comptes courants de Paris	367.006.401 21	327.576.913 39
Comptes courants dans les succursales	54.721.260 »	53.399.434 »
Dividendes à payer	3.785.763 70	3.997.181 70
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	4.120.506 15	3.877.620 65
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	1.357.644 66	1.357.644 66
Divers	32.214.186 32	32.090.168 34
	4.055.978.375 29	4.019.347.177 39

Certifié conforme aux écritures :

Le sous-gouverneur de la Banque de France,

RENOUARD.

(*) Décomposition de l'Encaisse :

	AU 27 AOUT 1891	AU 20 AOUT 1891
OR	1.366.016.149 08	1.374.502.895 10
ARGENT	1.267.026.661 08	1.264.300.551 24
	2.633.042.810 16	2.638.803.446 34

BULLETIN COMPARATIF DES RECETTES DES CHEMINS DE FER

Du 6 au 12 août 1891 pour les compagnies d'intérêt général et les chemins de fer Portugais, et du 13 au 19 août pour les autres compagnies.

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE						DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE				RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE			
	1891			1890			1891		1890		1891	1890	1891		1890	
	kilom. exploités	recettes brutes.	par kilom.	kilom. exploités	recettes brutes.	par kilom.	sur recettes brutes.	par kil.	sur recettes brutes.	par kil.			sur recettes brutes.	par kil.	sur recettes brutes	par kil.
		fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	0/0	fr. c.	0/0	fr. c.	fr. c.	fr. c.	0/0	fr. c.	0/0
Du 6 au 12 août (32e semaine).																
COMPAGNIES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL																
Chemins de fer de l'Etat	2.666	773.857 »	290 27	2.658	725.185 05	272 83	48.671 95	6.39	»	»	21.561.856 70	20.812.361 55	749.495 15	2.71	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	8.285	7.380.998 »	890 89	8.130	6.965.329 45	856 74	415.668 55	3.99	»	»	296.975.633 75	200 404.382 93	6 571.250 82	1.59	»	»
— Rhône au Mont-Cenis	133	95.314 80	716 65	133	93.387 80	702 16	1.927 »	2.06	»	»	2.725.497 60	2.841.516 73	»	»	116.019 13	4.08
— Chemins algériens	513	225.265 79	439 11	513	287.801 72	561 02	»	»	62.535 93	27.76	5.475.471 10	5.039.175 45	436.295 65	8.66	»	»
Nord	3.606	3.528.000 »	978 37	3.600	(b) 3.606.000 »	1.001 66	»	»	78.000 »	2.32	(b) 109.250.000 »	(b) 110.149.000 »	»	»	899.000 »	[illegible]
Ouest	4.820	(a) 3.237.756 15	671 73	4.714	(b) 3.236.123 80	686 49	1.632.35 »	»	»	2.15	(a) 85.164.751 28	(b) 83.084.653 55	2.080.097 73	2.17	»	»
Orléans (c)	6.313	3 604.380 35	569 14	6.122	3.541.861 76	578 54	62.518 59	»	»	1.62	98.729.132 58	96.494.238 92	2.234.893 66	0.79	»	»
Est	4.513	2.945.227 50	652 61	4.513	2.992 037 80	662 98	»	»	46.810 30	1.56	84.969.918 90	83.506.848 65	1.463.070 25	1.68	»	»
Midi	3.023	1.990.603 97	661 55	2.965	1.897.496 44	639 96	93.107 53	3.37	»	»	53.242.783 48	52.146.884 32	1.095.899 16	0.76	»	»
Cles SECONDres D'INTÉRÊT GÉNÉRAL																
Est-Algérien	397.64	133.061 92	148 02	897.08	127.281 01	141 88	5.780 91	4.32	»	»	3.644.658 55	2.933.720 40	710.938 15	21.05	»	»
Bône-Guelma et prolongemts — Anc. rés. (v. large), Algérie et Tunisie.	536	97.892 05	182 63	536	98.463 94	183 70	»	»	571 89	0.58	2.265.497 32	2.014.570 24	250.927 08	12.45	»	»
Bône-Guelma et prolongemts — N. rés. (v. étr.), Souk-Ahras à Tébessa	128	8.101 85	63 29	128	9.810 40	76 64	»	»	1.708 55	21.09	205.330 40	160.807 05	44.523 35	27.68	»	»
Réseau Ouest-Algérien	296	73.374 39	247 88	287	63.440 »	221 04	9.934 39	12.14	»	»	1.494.318 45	1.245.840 52	248.477 93	16.29	»	»
Ouest-Algér. (exploitn du rés. de la Cie Franco-Algérienne. — Arzew à Kralfallah	214	35.295 15	164 93	214	32.960 80	154 02	2.334 35	7.08	»	»	767.955 30	732.348 50	35.606 80	4.86	»	»
— Kralfallah à Méchéria	138	8.179 80	59 27	138	7.593 50	55 02	586 30	7.72	»	»	173.826 70	155.327 50	18.499 20	11.91	»	»
— Méchéria à Aïn-Séfra	102	3.547 30	34 77	102	2.270 50	22 27	1.276 80	56.13	»	»	48 025 40	51.075 65	»	»	3.050 25	6.35
— Aïn-Thizy à Mascara	12	1.313 95	109 50	12	1.268 95	105 75	45 »	3.54	»	»	37.724 60	35.473 50	2.251 10	6.35	»	»
— Mostaganem à Tiaret	197	13.211 30	67 07	197	15.618 75	79 28	»	»	2.407 45	18.20	294.128 55	296.928 90	»	»	2.800 35	0.95
— Modzbah à Marhoum	32	84 60	2 64	32	»	»	84 60	»	»	»	3.797 10	2.909 52	887 58	30.48	»	»
Du 13 au 19 août (33e semaine).																
Médoc	101	35.955 74	355 99	101	34.397 58	340 56	1.558 16	4.53	»	»	648.404 19	661.616 36	»	»	13.212 17	701.99
COMPAGNIE D'INTÉRÊT LOCAL																
Caen à la mer	28	19.280 10	688 57	28	21.116 85	754 17	»	»	1.836 75	9.52	233.889 81	236.574 94	»	»	2.685 13	1.14
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES																
Autrichiens (du 11 au 20 août) (d)	1.366	1.846.980 »	1.352 10	1.352	1.821.190 »	1.347 03	25.790 »	0.39	»	»	35.112.435 »	34.975.340 »	137.095 »	»	»	»
Sud de l'Autriche (e)	2.178	2.255.458 »	1.036 »	2.178	2.381.433 »	1.095 »	»	»	»	»	60.180.288 »	64.528.663 »	»	»	4.348.375 »	6.70
Madrid à Saragosse et à Alicante	2.672	935.564 70	350 14	2.672	836.038 40	312 88	99.526 30	11.90	»	»	34.630.901 35	33.843.451 29	787.740 06	2.33	»	»
Nord de l'Espagne (f)	1.959	1.264.244 31	645 35	1.959	1.200.494 31	612 80	63.750 »	5.31	»	»	36.839.631 88	33.921.015 19	2.918.616 69	8.60	»	»
Asturies, Galice et Léon	741	219.314 34	295 97	741	236.473 68	319 12	»	»	17.159 34	7.20	6.272.570 54	6.468.772 83	»	»	196.202 49	3.03
Lérida-Reus et Tarragone	103	22.738 62	220 76	103	20.862 08	202 54	1.876 54	8.99	»	»	968.097 53	804.923 31	163.174 22	20.27	»	»
Andalous	891	290.221 »	326 »	891	284.206 »	319 »	6.015 »	2.11	»	»	8.769.058 »	8.588.482 »	180.576 »	2.10	»	»
Madrid-Caceres-Portugal	429	55.789 14	130 04	429	46.381 02	108 11	9.408 12	20.28	»	»	1.932.959 52	1.992.027 45	»	»	59.067 93	2.97
Portugais (réseau non garanti)	685	316.562 48	463.13	685	327.401 35	477 95	»	»	10.838 87	3.31	9.388.429 44	9.175.896 10	212.533 34	2.38	»	»
— (réseau garanti par le Gouvt)	168	26.722 23	141.20	168	30.000 »	178 56	»	»	3.277 77	2.44	607.711 12	552.077 78	55.633 34	1 »	»	»
Porto-Rico (garanti par le gouvt)	73	5.278 50	72 30	»	»	»	»	»	»	»	132.192 » A part. du 10 mars	»	»	»	»	»

(a) Recettes approximatives.
(b) Recettes rectifiées.
(c) Y compris les lignes de la Sarthe.
(d) Recettes du réseau autrichien seulement. — Pour 1890, les recettes sont définitives; pour 1891, elles sont provisoires.
(e) Les recettes de l'exercice 1890 sont données conformément aux résultats définitifs de la comptabilité.
(f) Pour faciliter la comparaison des recettes, les produits de 1891 ont été, comme ceux de 1890, convertis à raison de 1 peseta (4 reaux) par franc.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Jeudi 27 Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Juill. 91	3 %	95f50 55 60 50	en liq.						
			fin ct.	95 42½	95 50	95 40	95 45	95 40	95 40
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.	95 45	95 52½ d25				
			Pe fin p.	95 65	95 80 d1f	95 80	95 90 d50		
			Pe fin p.	96	96 10 d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %	91f	fin ct.					91 ..	
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés	93f95 90	en liq.						
			fin ct.	93 92½	93 95	93 90	93 92½	93 95	93 90
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)	96f50 40	en liq.						
			fin ct.	96 35			96 42½	96 40	96 32½
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Août 91	4 ½ % 1883	105f 105f05	en liq.						
			fin ct.	105 10				105 10	105 10
			Pe fin c.				d50		
			Pe fin c.						
			Pe fin p.				d50		
			Pe fin p.						
Août 86	Promesses d'Inscript. 4½ % 1883	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4 % — éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 1000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 f.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
Juill. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), nos 221,501 à 273,500	509	en liq. / fin ct.					509 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60. 3%, r.500 fr., t.p.	552 551 550 50	fin ct.					548 ..	
Août 91	d° 1865, 4%, r.500 fr., t.p.	529 530	fin ct.					529 ..	
Juill. 91	d° 1869, 3%, r.400 fr., t.p.	416 415 25 415	fin ct.					415 ..	
Juill. 91	d° 1871, 3%, r.400 fr., t.p.	408 409 409 25 409	fin ct.					408 ..	
d°	d° d° quarts, r.100 f.	101 75						106 ..	
...	d° d° séries sort. (unit.)								
...	d° d° d° (sér ent.)		en liq.						
Avril 91	d° 1875, 4%, r.500 fr., t.p	530 529 530	fin ct.					528 ..	
d°	d° 1876, 4%, r.500 fr., t.p.	530 529 530	fin ct.					528 ..	
Mars 91	d° 1886, 3%, r.400 fr., t.p.	416 415	en liq. / fin ct.					414 50	
d°	d° d° quarts, r.100f	106 106 75 107 108						105 50	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	402 401	fin ct.					402 ..	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	102 75	fin ct.						
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	404 403 25 403	en liq. / fin ct.					405 ..	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %. 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.)	497 50	en liq. / fin ct. / Pe fin c.					498 ..	
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a.500 f., 125 f. p. (nom.)	565 560	en liq. / au 31					565 ..	
Juin 91	Banque de France (nominatives)	4485	en liq. / fin ct.					4500 ..	
			Pe fin c.		d40		d50		
			Pe fin p.		d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23)	447 50 448 75 450	en liq.						
			au 31	445 ..			447 50	450 ..	450 ..
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 38)	757 50	en liq.						
			au 31	756 25			757 50	757 50	755 ..
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d10		
			Pe au 30		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9)	425	en liq.						
			au 31					425 ..	425 ..
			Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26)		en liq. / au 31					450 ..	
			Pe au 31						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 10)		en liq. / au 31					357 50	
			Pe au 31						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	265 267 50	en liq.						
			au 31	267 50				267 50	
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (nominatives)	555	en liq.						
			au 31	552 50				552 50	551 25
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)		au 31						
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.)	425	en liq. / au 31						
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)		en liq. / au 31						
Août 91	Banque hypot. de Fr., r.1000f, t.p.	518 75 518	fin ct.					517 50	
Mars 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	426	fin ct.					426 ..	
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq.. obl. r. 150 f. en représ. d'ann	151	en liq. / fin ct.					151 ..	
Juin 91.	d° 5%, r.500 f. dues par l'État	527	au 31					527 ..	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.	409 ..	408 ..
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.	114 ..	113 ..
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500f.		
Béziers (ville de), 1891, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de). 3%, r. 100 fr.	111 ..	109 ..
d° 1881, 4%, r. 500 f.	509 ..	
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78. 5%, r. 1000 f.	1025 .	
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	112 50	
d° 1863, 3%, r. 100 fr.	145 ..	
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.	509 50	
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3¼ %, r. 500 f.	480 ..	
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	100 ..	99 ..
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.		
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	47 ..	46 50
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.	120 ..	
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	410 ..	
Midi, d° act. de jouiss	690 ..	685 ..
Nord, d° act. de jouiss	1390 ..	
Orléans, d° act. de jouiss.	1105 ..	1095 ..
Ouest, d° act. de jouiss.		
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	140 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f, t.p.	590 ..	
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.		
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	580 ..	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	520 ..	
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	260 ..	
d° du département du Nord		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier	355 .	
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.		
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	430 .	
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	560 ..	556 25
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	1590 ..	1585 ..
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entrepres (ex-c. 48).	248 ..	
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.		
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.	260 ..	255 ..
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 14).	5500 .	
Ind. linière (Compt. de l') a. 500f.	590 ..	580 ..
Éclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p		
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. Intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).		
d° act. de jouiss.		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé		
2e série, act. 500 fr., t.p.		
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.	790 ..	
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.	1790 ..	
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p	775 .	770 ..
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2500 ..	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	825 ..	810 ..
St-Elie, gisem. d'or. act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1235 ..	

JOUISSANCE	Jeudi 27 Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
			en liq..						
Juill. 91	Crédit Foncier de France. Actions 500 fr., tout payé...	1255 1257 50 1260	fin ct...	1248 75	1252 50	1248 75	1252 50	1245 ..	1247 50
	(nominatives)		Pe fin c.		d40		d20		
			Pe fin c.		d10		d 5f		
	Obligations :		Pe fin p.		d40		d20		
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.		Pe fin p.	1262 50	1265 .. d10		d 5f		
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	523						523	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	104 50						104 50	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	612 50						612 50	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.							120 50	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	517						517 50	
d°	communles, 3%, remb. 500 f.	504						503 ..	
d°	d° 5es, r. 100 f.	101 102						101 ..	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	515 25	fin ct...					517 ..	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	395	en liq..					395 ..	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	480 480 50 481	fin ct...					480 ..	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	480	fin ct...					480 ..	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	475	fin ct...					474 .	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	420 50	fin ct...					421 50	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	474 473 50	fin ct...					474 ..	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	66f 65f 64f	fin ct...					64 ..	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	48f25 48f 48f75	fin ct...					49 ..	
...	d° d° (nomin.).	.. ..f ..f	fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc.		en liq..						
	gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	585	au 31..					585 ..	
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc.,		en liq..						
	(Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		au 31..					681 25	
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p.		en liq..						
	(ex-coupon 42)	812 50 815	au 31..	811 25			812 50	807 50	810 ..
			Pe au 31		d10		d 5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act.		en liq..						
	nouvelles 500 fr., tout payé....	328 75 330 327 50	au 31..	327 50				327 50	
	(ex-coup. 18)		Pe au 31		d10		d 5f		
			Pe au 15		d10		d 5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de),		en liq..						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		au 31..						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).	328 75	au 31..	328 75				328 75	328 75
			Pe au 31		d10		d 5f		
Avril 91	Société gén. développt du Commce		en liq..						
	et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p.	482 50	au 31					482 50	482 50
	(nominatives)		Pe au 31		d10		d 5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac.		en liq..						
	500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie).		au 31..						
	(ex-coup. 18)		en liq..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris,		au 31..					467 50	
	actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..		Pe au 31		d10		d 5f		
			en liq..						
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr.,		au 31..						
	250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq..						
....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f,		au 31..					402 50	
	tout payé (coupon 39 attaché)..	407 50	Pe au 31		d5f		d 5f		
			Pe au 31		d10		d 5f		
			en liq..						
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		au 31..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		au 31..					312 50	
			Pe au 31		d10		d 5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act.		en liq..						
	500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		au 31..						
Juil. 83	Compie Franco-Algérienne, act.		en liq..						
	500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14),	..f ..f	au 31..	21 25				19 ..	
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p.,		Pe au 31		d10		d 5f		
	nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...	210	en liq..						
Juill. 91	Société des Immeubles de France,		au 31..		d10		d5f		
	act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	478 75 480	au 31..					480 ..	
Août 91	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	389 50 389 75 390	au 31					390 ..	
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act.		en liq..						
	500 fr., t.p. (ex-coupon 26)....		au 31..						
			Pe au 31		d10		d 5f		
			Pe au 15		d10		d 5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f,		en liq..						
	r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.	690	fin ct..					695 ..	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar.		en liq..						
	de l'Etat), ex-coupon 30.......	615	fin ct..					617 50	
			en liq..						
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	900 902 50 901 25	fin ct..					900 ..	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris		en liq..						
	à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1482 50 1480	fin ct..					1485 ..	
			Pe fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé	1290 1289 1285	fin ct..					1290 ..	1290 ..
	(ex-coupon 72).............		Pe fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb.	1832 50 1831 25 1830	fin ct..					1832 50	
	400 fr. (ex-coupon 70)........	1836 25	Pe fin c.		d20		d10		
			Pe fin p.		d20		d10		
			en liq..						
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé..	1545 1540	fin ct..					1542 50	
	(ex-coupon 78)		Pe fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1071 25 1070	fin ct..					1077 50	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de		en liq..						
	fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11).	520	fin ct..					520 ..	
	(Gar. de l'Etat ou de Dépts)		Pe fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille,		en liq..						
	act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	510 507 50 505	au 31..					510 ..	
			Pe au 31		d10		d 5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de		en liq..						
	Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	540 537 59 538 75	au 31..					540 ..	
		537 50	Pe au 31		d10		d 5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos		....						
	48501 à 61000 (ex-c. 11).		....		d10		d 5f		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France		en liq..						
	et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p.		au 31..					448 75	445 ..
	(en liquidation). — (ex-c. 5)		Pe au 31		d10		d 5f		
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise		Pe au 15		d20		d20		
	des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		au 31..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France		en liq..						
	et l'Etranger, act. 500 fr., t.p..	565 570	au 31..					565 ..	
	(ex-coupon 19)		Pe au 31		d10		d 5f		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	135 ..	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	145 ..	
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)...		
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a. 500 f., 350 f. p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.		
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	550 ..	
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	370 ..	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1065..	
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.		
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	365 .	
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	215 ..	210 25
Voitures à Paris, actions de jouiss.		
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 20).	428 75	
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.		
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	112875	
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.	388 75	385 ..
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2080..	
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4)..		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	218 75	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	550 ..	
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	560 ..	
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.	825 ..	
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.		
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).	746 25	
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	1350 .	1340..
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	515 ..	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.	195 ..	
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............	172375	
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	244	230 ..
d° parts bénéficiaires.......	238 75	233 75
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....	25 ..	
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	201 .	200 ..
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	429 50	429 ..
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	340 ..	
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...		
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..	430 ..	
d° d° de 1887 à 1985..	413 75	412 50
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	411 50	
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	416 ..	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	410 ..	
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	647 50	
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	442 ..	
d° nouvelles d°	446 50	
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	439 ..	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérnne. Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'Etat).....		
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	403 75	
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)	402 ..	
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	410 ..	409 ..
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	460 ..	
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1285..	1280..
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	448 75	447 50
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	444 ..	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	442 ..	
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.	435 ..	
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.	435 ..	
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).		
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.		
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	637 .	
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	444 75	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	446 25	445 ..
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	449 .	
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	623 ..	
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).		

Jouissance	Jeudi 27 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1447 50 1450	en liq.; au 31; Pes au 31 (d10 / d5f); Pes au 15 (d10 / d5f)					1447 50	
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1160	en liq.; au 31; Pes au 31 (d10 / d5f)					1170 ..	
Juill. 91	Compie générale Transatlantique. actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 60)	555 553 75 555	en liq.; au 31; Pes au 31 (d5f)	555	555	553 75	555	555	555
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	660 655	en liq.; au 31					650 ..	
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1045	en liq.; au 31; Pes au 31 (d10 / d20); Pes au 15 (d10 / d10)					1040 ..	1041 25
Juill. 90	d° act. de jouiss (ex-c. 16).	490	en liq.; au 31					485 ..	
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	700	en liq.; au 31; Pes au 31 (d10 / d5f)					705 ..	
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)	360	en liq.; au 31; Pes au 31 (d10 / d5f); Pes au 15 (d10 / d5f)					355 ..	358 75
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)		en liq.; au 31; Pes au 31 (d.. / d5f); Pes au 15 (d10 / d5f)						
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. (ex-coup. 10), en liquid.	27f 26f 25	en liq.; au 31; Pes au 31 (d10 / d5f); Pes au 15 (d10 / d5f)	26 25				27 ..	26 25
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.	200	en liq.; au 31					210 ..	
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 12), en liq.		en liq.; au 31; Pes au 31 (d10 / d5f); Pes au 15 (d10 / d5f)					52 ..	
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	25f 25f 25	en liq.; au 31; Pes au 31 (d10 / d5f); Pes au 15 (d10 / d5f)	25				25 ..	
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65)	2795 2790 2795	en liq.; au 31; Pes au 31 (d40 / d20); Pes au 31 (d10 / d40)	2795 .. / 2800	2798 75	2795 ..	2796 25	2795 ..	2798 75
Juill. 91	d° [illegible]	832 50	en liq.; au 31; Pes au 31 (d10 / d5f); Pes au 15 (d10 / d5f)						
Juill. 91	d° [illegible] (ex-c. 27)	305	en liq.; au 31					305 ..	
d°	d° [illegible] coupon 27)	1160	en liq.; au 31; Pes au 31 (d10 / d5f)					1157 50	1161 25
Mars 91	d° bons trent., [illegible]	142 140 25	au 31					142 75	
Juill. 91	Suez, Société pour le recouvrement des 15 % attrib. au Gouv. Égyptien ex-coupon 12	[illegible]	en liq.; au 31; Pes au 31 (d10 / d20)					1475 ..	
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 15).		en liq.; au 31						
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de la), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7)	490	en liq.; au 31; Pes au 31 (d10 / d5f); Pes au 15 (d10 / d10)	490					
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie fr.), a. 500 f. t.p. (ex-c. 9)	110	en liq.; au 31; Pes au 31 (d10)					111 ..	
Juill. 91	Téléphones (Soc. génér.), a. 500 fr. t.p. (n° 1 à 50000) (ex-coup. 9)	415 417 50 418 75 417 50 416 25	en liq.; au 31; Pes au 31 (d10 / d5f)	418 75	420	417 50	420	412 50	415 ..
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
Juill. 91	Angleterre, 2¾ % (n. c. de 25 20).	C. 500f	en liq.; au 31					96 ..	
Juin 91	Argentine (République), 5% 1884, rembours. 500 fr.	C. 1000	en liq.; au 31						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr.		au 31; Pes au 31 (d.. / d..)						
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr.	317 50 320	en liq.; au 31 (d.. / d..)					317 50	
	d° d° c. de 5 obl.		Pes au 31						
	d° d° c. de 25 obl.								
Mai 91	Autriche, Dette 5% conv. [illegible] 2 50, Obl. [illegible] papier		en liq.; au 31; Pes au 31 (d.. / d..)						
Avril 91	d° [illegible] 4% or, en. fixe 2 50, obl. [illegible]	97f 25 40. C. 10000	en liq.; au 31					97 25	
...	d° d° [illegible]	96f 60 70	Pes au 31 (d50 / d25)					96 70	
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 31						
	d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	Pes au 31 (d.. / d..)						
Mai 91	d° 3%, 1873		au 31						
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 31						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq.						
Mai 91	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31					102 65	
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	en liq.						
...	d° d° c. de 500 f.		au 31						
Août 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2500 f.	C. 200f	au 31						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	Pes au 15 (d.. / d..)						
...	d° d° c. de 500 f.								
Juin 91	Brésil, 4½%, 88, Obl. 1000 £.		en liq.; au 31						
...	d° d° 500 £.		Pes au 31 (d50 / d25)						
...	d° d° 100 £.								
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £.		en liq.						
...	d° d° 500 £.		au 31 (d.. / d25)						
...	d° d° 100 £.	74f 50 74f 10 50	Pes au 31 (d50)					74 75	
d°	d° 4%, 1889, Obl. 1000 £.		en liq.						
...	d° d° 500 £.		au 31						69 50
...	d° d° 100 £.	70f 70f 50	Pes au 31 (d50 / d25)					69 65	
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1883, rembours. [illegible] tout payé	95f	en liq.; au 31 (d10 / d5f)					95 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..		
Victor-Em., 62, 3%, r. 500f (int. gar.).	437 50	
Médoc, 3%, rembours. 500 fr.	370 .	
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	446 75	444 25
d° 3% nouveau, r. 500f d°	453 25	
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	450 50	450 ..
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	444 ..	
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..		
d° 3%, rembours. 500 fr.	448 ..	447 ..
d° 3%, 1884, remb. 500 fr.	453 75	
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	443 ..	
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000	110 ..	
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.		
Orl.-Évreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'État. Ouest, 3%, rembours. 500 fr.	446 ..	
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	452 75	452 ..
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.	1255.	
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'État), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	417 50	415 ..
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	495 ..	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.	418 ..	
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	427 50	462 25
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	143 .	140 ..
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	411 25	
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	402 .	
Vénézuéliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr.		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	290 ..	280 ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	265 ..	255 ..
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	370 ..	
Cie Franco-Algérienne, obl. 300 fr..		
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.		
d° d° 5%, r. 500 f.	536 ..	
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Étranger, 5%, r. 500 f.	475 ..	
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f..		
Eaux et Écl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Industrie linière, 6%, r. 300 fr...		
Éclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	300 ..	
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	510 .	
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	520 ..	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	528 ..	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr.	515 ..	
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Étr. 5%, r. 500 fr.		
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	314 ..	
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr.		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.		
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	242 50	
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.		
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	411 50	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr.		
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	503 7	502 50
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	509 50	
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	406 .	
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	382 .	
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Établsts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.		
Établissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.	483 75	482 ..
Jardin zool. d'acclimat., 5%, r. 500f.	500 ..	
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	630 ..	625 ..
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 ..	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municip. (Délég.) 4%, r. 500.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	122 50	
Canal Panama, 5%, r. 500 f. (en liq.).	21 ..	
d° d° 3%, remb. 500 fr...	16 50	16 25
d° d° 4%, remb. 500 fr...	16 50	
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	20 75	20 .
d° d° (2e série)		
d° d° (3e série).	75 ..	
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	85 .	83 50
d° d° depuis la répart.		
d° d° 322f 50 payés...		
d° Bons à lots 89 loi 15 juill. 89)	71 50	
Suez, 5%, rembours. 500 fr.	615 ..	
d° 3%, rembours. 500 fr.	455 .	
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	444 50	444 .
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	94 .	

Jouissance	Jeudi 27 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Egypte. Oblig. Daïra Sanieh 4 %		en liq.						
	(décr. des 6 juin et 5 juill. 1890)	492 75	au 31	488 75				493 ..	490 ..
			P° au 31		d10				
Mai 91	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig.		en liq.		d10		d5		
	7%, rembours. 500 fr.	490 50 491	au 31	488 75				491 ..	487 50
	(Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)		P° au 31		d10		d5		
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½ %		en liq.						
	(décrets des 6 et 7 juin 1890)	463 75 464	au 31	463 75				463 .	462 50
...			P° au 31		d10		d5		
Juin 91	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878	520	en liq.						
			au 31					517 50	
			en liq.						
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f		au 31						
	(nég. ch. fixe 25f) d° 5000f		P° au 31		d10		d5		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f).		en liq.						
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente	73f 72f50	au 31	71 35				72 75	71 30
...	Coup. de 40 —	72f25 72f	P° au 31		d50		d25	72 05	
...	Coup. de 80 —	72f25 72f	P° au 15		d50		d25	72	
...	Coup. de 160 —	71f20 60	P° au 30		d50		d25	71 50	
...	Coup. de 240 —	71f20 30 35						71 50	
...	Coup. de 480 —	71f20 30 35						71 40	
...	Coup. de 960 —	71f20 30 35	en liq.					71 50	
Juill. 91	d° 1%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).		au 31						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba,		en liq.						
	6%, 1886, garantis.	495	au 31					493 75	
			en liq.						
d°	d° d° 1890, garantis.	457 457 50 455	au 31		d10		d5	457 ..	
			P° au 31		d10		d5		
			en liq.						
Juin 91	États-Unis. Cons. 4½ % (n.c.f. 5f).		au 31						
Juill. 91	d° Consolidés 4%		au 31					120 75	
Juin 91	Finlande (Grd-Duché), 3½ %, 89.		en liq.						
...	Oblig. et coupons (Titre de 617f.		au 31		d10		d25		
...	prescrits au bout — de 2468f.		P° au 31		d10		d25		
...	de 20 ans de l'éch. — de 6170f		en liq.		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	412 50	au 31					410 ..	
		Gr. c.	en liq.						
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	410	au 31					405 ..	
		Gr. c.	en liq.						
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.		au 31					330 ..	
	d° d° c. 2500 f								
Avril 91	Hollande, 3½ %, 1886 (nég.change		en liq.						
	fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		au 31		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe		en liq.						
	2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	93f40	au 31				89 25	92 75	89 25
...	d° 500 fl.	92f40	P° au 31		d50		d25		
...	d° 1000 fl.	89f35	P° au 15		d50		d25	89 10	
Août 91	d° 3½ %, or, 89 (n.ch.fi. 2f50).		en liq.						
...	Cap. des titres amort. (Obl. 100 fl.	161	au 31					100 50	
...	prescr. après 20 ans. — 500 fl.	102 101 80	P° au 31		d50		d..		
Mars 91	Inde, 80 4½ % (nég.ch.fixe 2f50).		au 31						
			en liq.						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 31	90 20	90 40	90 20	90 20	90 55	90 46
...	d° coup. 500 fr.	90f50 25	P° au 31		d1f		d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.		P° au 31		d25				
...	d° coup. 50 fr.		P° au 15		d1f		d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	..f	P° au 15		d25			91 ..	
Avril 91	d° 3%	..f	au 31						
			en liq.						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	316 25	au 31					316 50	
Mai 91	Norvège, 3½ % (nég.ch.fi. 25f20),		en liq.						
	coup. de 504 f. (20 £).	..f	au 31						
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	85f	au 31						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 31						
d°	d° obl. 5% d°		au 31						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch.		en liq.						
	fixe 25f25), coup. de 20 £.	39f70 50f	au 31	39 40	39 75	39 40	39 45	39 50	39 40
...	d° coup. de 50 £.	40f	P° au 31		d50		d25		
...	d° coup. de 100 £.	39f25 40 50 70 80 90	P° au 15		d50		d1f	39 50	
			en liq.						
Avril 91	d° 4½ %, 88-89, r. 500f. (C. 500 f.	295 292 50 296 296 25	au 31					292 50	
...	N°s 1 à 390000 et (C. 5 obl.		au 31						
...	500001 à 929987. (C. 10 ob.		au 31						
			en liq.						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%		au 31						
Juill. 91	d° 1890, 4%	84f60	P° au 31						
...	Russie, 1850, 4½ % (n.ch.fi. 25f50.		en liq.						
	Oblig. de 100 £.		au 31						
Mai 91	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	98f 97f80	au 31					98 10	
...	Grosses coupures	..f							
Juill. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort),		en liq.						
	n.c.fi. 4f. Obl. de 100 r.	..f	au 31						
...	d° de 1000 r.	..f	P° au 31		d50		d25		
Mai 91	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort),		en liq.						
	n.c.fi. 4f. Obl. de 100 r.	67f25	au 31	66 45	66 65	66 40	66 50	67 90	66 65
...	d° de 1000 r.	66f75 ..f	P° au 31		d50		d50	66 85	
			en liq.						
Mai 91	d° 1880, 4%, remb. au pair.	96f90 ..f	au 31					96 90	
...	Grosses coupures	97f85 50	P° au 31		d50		d25	97 50	
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 31						
Juin 91	d° 1883, 6%, or (nég. change		en liq.						
	fixe 4f), coup. de 125 r.	105 20 105	au 31					105 40	
...	coup. de 500 r.	105 40						104 60	
...	coup. de 1000 r.	105 40						104 60	
...	coup. de 10000 r.		en liq.						
Juin 91	d° 1889, 4% (or).	98f50 35	au 31					98 50	
			en liq.						
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	98f50 40 30 50	au 31					98 75	
			en liq.						
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	98f50 55 60 65 70	au 31						
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p., Obl. 500 f.	97f 96f90 85 90 97f	en liq.					97 30	
...	d° 2500 f	97f50 45	au 31	95 90	96 10	95 90	96 05	97 20	96 ..
...	d° 5000 f.	96f 96f10 20	P° au 31		d50		d25	96 .	
...	d° 12500 f	96f10 96f 96f15 96f						95 90	
			en liq.						
Juill. 91	d° d° 3e série	97f30	au 31					97 25	97 10
Mai 91	d° intér. cons., 4½ %, 1re ém.,		en liq.						
	1980 (n.ch.fi. 4f) C. 100 r.	66f75	au 31					67 25	
	C. 500 r	66f75	au 31		d50		d25	67 25	
	C, 1000 r.	..f	au 31					67 25	
Juin 91	d° 3%, obl. ch. de fer Transcaucasien,		en liq.						
	remb. au pair.	81f 81f60	au 31					81 25	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½ %, 53 (n.ch.fi. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Oblig. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	324 .	323 ..
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	77 60	
d° 1000 fl. d°	77 60	
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de). 5%, 1888, r. 500 f.	385 ..	
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	103 .	101 25
Congo (État indép. du), Lots 1888		
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	106 75	106 ..
Danemark, 3½ % (nég.ch.fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.	43 65	
Haïti, 1825		
Hollande, 2½ %, C.F. (n.ch.fi. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.		12 50
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	108 ..	106 ..
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	98 75	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
d° 1866, 5%		
Gouv. de Québec, 80, 4½ %, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fi. 25f20).		
Empr. Tunisien, 8 coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég.change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f.p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	95 ..	
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.		
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	635 .	
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., n°s 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	495 .	
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	627 50	625 ..
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	355 75	352 50
d° 3%, 2e sér., n°s 1 à 50000	344 .	342 50
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. N°s 1 à 803083.	426 ..	425 ..
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. N°s 803084 à 950486.	412 ..	
d° Anc. réseau, 10e émission. N°s 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale.	400 50	
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. N°s 1 à 425000	114 ..	112 ..
Beïra-Alta, 3%	111 ..	110 ..
Cacerès et au Portug. (Madrid à)	217	215 ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	212 50	
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	313 75	313 ..
d° (Série X)	319 50	318 ..
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque	391 .	
d° (2e série), 2e hypothèque.	371 50	
d° (3e série), 3e hypothèque.	360	
d° (4e série), 4e hypothèque.	329 75	
d° (5e série), 5e hypothèque.	320	
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	354 50	354 ..
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	354 25	354 ..
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.		
d° 2e hypoth., n°s 1 à 100,000.		
d° 3e hypoth., n°s 1 à 60,000.	335 .	332 ..
Ouest de l'Espagne, 4%	195 .	
Portugais, 3%	214 50	210 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982	207 50	195 ..
d° 4%	212 50	250 ..
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	368 .	
d° 2e hypothèque.		
d° 3e hypothèque.		
Cordoue à Séville, 3%		
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%	528 75	526 ..
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (n°s 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (n°s 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.		
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	300 ..	
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f, t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	505 .	503 ..
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	515 ..	
Cie Madrilene du Gaz, 4%, r. 500 f.	440 ..	439 7
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		

Jouissance	Jeudi 27 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	441 25	au 31..					440 ..	
			en liq..						
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr..	90f	au 31..					91 ..	
			en liq..						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 31						
	d° d° Ob. 50 £.		P° au 31		d1f		d25		
	d° d° Ob. 100 £.		P° au 15		d50		d25		
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.) (nég.ch.f. 25f20). Ob. 20 £.		en liq..					104 ..	
			au 31..						
	d° d° Ob. 100 £.		P° au 31		d50		d25		
	d° d° Ob. 500 £.		en liq..						
Juin 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.	102 ..	au 31..						
	d° d° c. 5000f.	102 ..	P° au 31		d50		d25		
			en liq..					90 50	
Mai 91	d° Rente 3%, c de f., obl. 30f r.	90f50	au 31..						
			en liq..						
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).		au 31..					23 25	
	d° d° gross. coup.		en liq..					18 60	
	d° d° (sér. C).	18f60	au 31..						
	d° d° gross. coup.		en liq..					18 50	18 55
	d° d° (sér. D).	18f70	au 31..	18 55					
	d° d° gross. coup.		P° au 31		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%, 1890. Obligations de 500 fr.	421 418 50	en liq..					417 50	
			au 31..						
	d° de 2500 fr.	418	P° au 31		d50		d25		
	d° de 12500 fr.	416 417 50	P° au 15		d50		d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil. 5%, Douanes. Obl. de 500 f.	452 50 450	en liq..					450 ..	
			au 31	450					
	d° d° 2500 f.	448	P° au 31		d10		d5f		
	d° d° 12500 f.		P° au 15		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl. pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	432 50 431 25 / 430	en liq..					433 75	431 25
			au 31..	435 ..					
			P° au 31		d10		d5		
			P° au 15		d10		d5f		
Mai 91. ex-5e r.	Banque Génér. d'Egypte, a. 500 f., 250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		en liq.						
			au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)	530	au 15					525 ..	
Juill. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 fl., 300 p. ex-c. 21		en liq.						
			au 31..						
Juill. 88 ex-1er r.	Banque des Pays-Hongrois, act. nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1.. en liq.		en liq..						
			au 31..						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		en liq..						
			au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act. 100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p. (ex-coupon 14)	600 ..	en liq..					600 ..	
			au 31.						
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 32)	557 50	en liq..					553 75	
			au 31..	552 50					
			P° au 31		d10		d5f		
	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 150 fr. payés (ex-coupon 34).		en liq..						
			au 31..						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act 500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1070	en liq..					1072 50	1067 50
			au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions 500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	477 50	en liq..						477 50
			au 31..	477 50					
	Grosses coupures....		P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq..						
			au 31..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie, a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		en liq..						
			au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie ». (ex-coupon 14)	128 75 126 25 / 130	er liq..					130 ..	128 75
			au 31..	127 50					
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	427 50	en liq..					430 ..	427 50
			au 31..	427 50					
			P° au 31		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes. (525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		en liq..						
			au 31..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat (Société privil.), act. 500 f., t.p.	603 75	en liq..					600 ..	607 50
			au 31..	608 75	608 75	606 25	607 50		
			P° au 31		d10		d5f		
	Grosses coupures....	603 75	P° au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	145 142 140	en liq..					145 ..	150 ..
			au 31..						
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	226 25 227 50 / 228 75	en liq..					220 ..	220 ..
			au 31..	227 50	230 ..	226 25	230 ..		
			P° au 31		d10		d5f		
	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p. : 200000 act. de 1862 ; 100000 a. de 1881 ; 60000 act. de 1885 et 60000 act. de 1889. (ex-coup. 42)........	616 25	en liq..					625 ..	620 ..
			au 31..	617 50	617 50	615 ..	616 25		
	Grosses coupures....		P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 59).....	295 296 25 / 297 50	en liq..					295 ..	295 ..
			au 31..	292 50	296 25	292 50	292 50		
			P° au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	140 145 150	en liq..					140 ..	140 ..
			au 31..	141 25	145 ..	140 ..	145 ..		
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 63)......	291 25 290 ..	en liq..					288 75	288 75
			au 31..	288 75					
			P° au 31				d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclage et de chauffage par le), a. r. 500 fr., t.p. (ex-coupon 22)		en liq..						
			au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000). (ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).	700	en liq..					710 ..	
			au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	Change	Papier long	Papier court
3%	Amsterdam	207 1/2 à 207 3/4	207 ./. à 207 1/4 et 4%.
4%	Allemagne.	123 1/16 à 123 3/16	123 ./. à 123 1/16 et 4%
4%	Vienne....	211½.. à 212	211½.. à 212 . et 4.. %.
5%	Barcelone..	457.... à 459.....	457.... à 459.. et 4.. %.
5%	Madrid....	457 ... à 459.....	457.... à 459.. et 4.. %.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4.. %.
5%	St-Pétersb.	248 ... à 250	253 ... à 255 . et 4.. %.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4.. %.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

		Papier long	Papier court
2½%	Londres...	25 28 . à 25 29...	25 25.. à 25 26..—2½%.
	d° cheque	25 27.. à 25 28...	25 27.. à 25 28..—.....
3%	New-York.	518½.. à 519½...	518½. à 519½..—3..%.
3%	Belgique..	1/32 pte. à 3/32 pte	1/8 pte à 3/16 pte—3..%.
6%	Italie.....	1½ pte à 1¾ pte..	1¾ pte à 2 pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16 pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 4% à 5% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 243 à 248 .. 0/00 pte.

Quadruples espagnols..........................	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains........	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines...........................	3 99 à 4 04
Souverains anglais.............................	25 22 à 25 27
Banknotes..	25 23 à 25 28
Aigles des Etats-Unis.........................	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks).........................	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes....	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliém.	40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède...........................	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 95 7/8 — 1 heure, 95 7/8
Vienne, Métall, ...—Papier, 92 40—Monnaie, 92 35
Crédit Autrichien... 272 . \| Chem. de Fer Autrich. 276 25
Change sur Londres.... Demande, 117 65 — Offre, 118 ..
Change sur Paris....... Demande, 46 575 — Offre, 46 625
Lots.............. 135 75 \| Napoléon 9 305

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 27 Août 1891

	Disponible	Livrable dern. cours.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3..................	36 75 à	
Roux 88° nets...............	36 75 à	
Raffinés, bonne sorte........	106 50 à	
— belle sorte.........	107 50 à	
Certificats de sortie.........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	36 75 à 36 875
— Septembre......	.. .. à	36 75 à 36 875
— 4 d'Octobre....		35 55 à .. ...
— 4 premiers.....		35 875 à 36 ..
		.. .. à .. ...
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	38 25 à	
Courant du mois..............		38 25 à .. ..
Septembre....................		38 50 à 38 75
4 derniers....................		38 75 à 39 ..
4 premiers....................		39 25 à 39 50
		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	54 50 à	
Courant.......................		54 .. à 54 50
Septembre....................		54 .. à 54 50
4 derniers....................		54 50 à 54 ..
4 premiers....................		55 25 à 55 75
		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts...............	74 50	
—	.. ..	
Colza en tonnes..............	76 50	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes......	84 50	
—	.. ..	
Courant.......................		74 .. à 74 50
Septembre....................		74 25 à 74 50
4 derniers....................		75 .. à 75 25
4 premiers....................		77 50 à 77 25
		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	63 25 à	
Courant.......................		63 25 à .. ..
Septembre....................		64 . à 64 25
Septembre-Octobre............		64 .. à 64 25
4 derniers....................		64 25 à 64 50
4 de Novembre................		65 .. à .. ..
COURS DU MERCREDI 26 Août.		
SUIF DE PLACE *63° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	65 .. à	
SUIF DE PROVINCE *63° 1/2, enfûté, en gare Paris.*	[illegible] .. à	

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Le 24 septembre 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture, et en présence de M. l'ingénieur en chef du département, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux compris dans le 1er lot de construction du chemin de fer de Lannemezan à Arreau, entre le piquet 3 k. 39 m. 60 (commune de Lannemezan) et le piquet 101 (commune de Lortet), sur une longueur de 9,715 m. 30.

Travaux à l'entreprise :

1re section. —	Terrassements	147.630 14
—	Transports	62.773 80
2e section. —	Chaussées d'empierrement	6.359 05
—	Caniveaux et cassis	1.312 20
3e section. —	Ouvrages d'art	64.248 11
	Total	282.323 30
	Somme à valoir	32.676 70
	Total général	315.000 »

Cautionnement provisoire, 4,000 fr.
Cautionnement définitif, 9,000 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de M. Garric, ingénieur ordinaire, rue Larrey, 22 *bis*, à Tarbes.

N° 150.

MARINE

Adjudication à Cherbourg, le 10 septembre 1891 :

Bougies stéariques ordinaires.
Suif.
T es en laiton pour chaudières et condenseurs, par transformation.

Adjudication à Brest, le 16 septembre 1891 :

Réparation de chaises et de fauteuils.

Adjudication à Toulon, le 9 septembre 1891 :

Numéros de hamacs.

Adjudication à Nantes (pour Indret), le 15 septembre 1891.

Zinc en saumons.

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Cherbourg, Brest, Toulon, Nantes et Indret, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine.

M. Simon Pisselout, demeurant à Paris, né à Uchon (Saône-et-Loire) le 14 décembre 1837, se pourvoit près de M. le ministre de la justice afin d'obtenir l'autorisation de substituer à son nom celui de : *Passelout.*

SOCIÉTÉ ANONYME
DU

RESTAURANT ET DES CAVES
DU CAFÉ ANGLAIS

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, 13, boulevard des Italiens, le mardi 29 septembre 1891, à trois heures et demie du soir.

Ordre du jour :

Lecture du rapport du conseil d'administration;
Lecture du rapport du commissaire;
Approbation des comptes de l'exercice;
Nomination d'un commissaire.

Aux termes de l'article 27 des statuts, l'assemblée générale se compose de tous les propriétaires d'au moins 10 actions, qui en auront fait le dépôt au siège social quinze jours avant l'époque fixée pour la réunion.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Étude de Me L.-H. JAMES, avoué à Vendôme, place Saint-Martin, n° 8.

EXTRAIT

PRESCRIT PAR L'ARTICLE 770 DU CODE CIVIL

Par jugement du Tribunal civil de Vendôme, en date du 29 novembre 1890, rendu sur la requête de :

Madame Elisabeth COUTY, sans profession, demeurant au Moulin-Cheveau, commune de Cellé, veuve de monsieur Jean JACQUET,

Il a été donné acte à ladite dame veuve JACQUET de sa demande d'envoi en possession de la succession de M. Jean JACQUET, en son vivant propriétaire et rentier, ancien cocher, demeurant audit lieu du Moulin-Cheveau, commune de Cellé, décédé en son domicile le 3 janvier 1890, sans laisser aucun héritier connu au degré successible,

Et, avant de faire droit sur ladite demande, le jugement susdaté a prescrit l'exécution des formalités de publications voulues par la loi.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné. A Vendôme, le 25 août 1891.

Signé : L.-H. JAMES, *avoué.*

Chemins de fer de l'Est.

Voyages circulaires en Italie par les lignes de l'Est. — La compagnie des chemins de fer de l'Est délivre toute l'année des billets de voyages circulaires ayant principalement l'Italie pour objectif.

Les voyageurs ont le choix entre un grand nombre d'excursions au nord des Alpes et au sud des Alpes qu'ils peuvent effectuer avec deux billets, dont l'un est valable pour les parcours français, suisses, allemands ou autrichiens, et l'autre pour les parcours italiens. La durée de validité est de 60 jours.

Les prix et conditions figurent dans un livret spécial délivré à Paris (gare de l'Est) et dans les bureaux succursales de la compagnie.

Plusieurs de ces voyages circulaires s'effectuent ou peuvent s'effectuer sans emprunter le territoire de l'Alsace-Lorraine, et par conséquent sans exiger de passeport.

Chemin de fer d'Orléans.

Excursions en Auvergne et dans le Limousin, permettant de visiter le Mont-Dore, la Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Néris et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La compagnie d'Orléans délivre, du 15 juin au 30 septembre, des billets d'excursion en Auvergne et dans le Limousin, valables pendant 30 jours, au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après :

Paris : 1re classe, 108 fr.; 2e classe, 81 fr. — Nantes : 1re classe, 125 fr.; 2e classe, 96 fr. — Angers : 1re classe, 116 fr.; 2e classe, 87 fr. — Le Mans : 1re classe, 114 fr.; 2e classe, 85 fr. — Tours : 1re classe, 100 fr.; 2e classe, 75 fr. — Blois : 1re classe, 95 fr.; 2e classe, 71 fr. — Orléans : 1re classe, 95 fr.; 2e classe, 71 fr.

Itinéraire : 1° le parcours entre le point de départ et Vierzon, et *vice versa* ; 2° Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris) Evaux (bains d'Évaux), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de la Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Largnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et Saint-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le payement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Avis essentiel. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance de Chamblet-Néris à Néris, — de la gare à la localité d'Evaux et de Laqueuille au Mont-Dore et à la Bourboule.

Bains de mer de l'Océan. — Billets d'aller et retour à prix réduits, valables pendant 33 jours.

Pendant la saison des bains de mer, du 1er mai au 31 octobre, il est délivré, à la gare de Paris (quai d'Austerlitz), des billets aller et retour de toutes classes, réduits de 40 %, pour les stations balnéaires.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le payement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

Admission des voyageurs de 2e et 3e classes dans les trains express 9 et 29.

Délivrance des billets à la gare du chemin de fer d'Orléans, quai d'Austerlitz; au bureau, 8, rue de Londres, ainsi qu'à tous les autres bureaux-succursales de la compagnie d'Orléans.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Jeudi 27 août 1891.

La bourrasque d'Ecosse s'éloigne vers le nord-est (Bodo 734m/m), mais une nouvelle se rapproche déjà du continent et le baromètre descend de près de 7m/m sur les côtes ouest de la France. L'aire des pressions supérieures à 765m/m couvre toujours l'Italie ; elle s'est étendue sur l'Autriche et le sud de la Russie. Le vent de sud-ouest est fort dans l'est de la Baltique et à l'entrée de la Manche. Des pluies sont signalées sur les Iles-Britanniques et le bassin de la Baltique, dans les régions nord et nord-ouest de la France.

En France, le temps est à la pluie dans le nord et l'ouest; quelques orages sont probables. La température va se tenir voisine de la normale. — A Paris, hier, ciel nuageux. Max. : 24°2; min. : 13°4; moyenne 19°0 supérieure de 1°5 à la normale. A la tour Eiffel, max.: 22°0; min. : 16°4.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer agitée à Dunkerque; houleuse à Calais; belle à Boulogne; peu agitée au Havre et à Cherbourg.

Océan : mer houleuse à Brest et à Lorient.

Méditerranée: mer houleuse à Marseille (Sicié manque); calme à Nice.

Situation du jeudi 27 août 1891 (soir). — La situation reste très troublée. — En France, le temps est toujours à la pluie dans le nord et l'ouest.

Spectacles du Vendredi 28 Août.

Opéra. — 8 h. »/». — *Les Huguenots*, opéra en 5 actes, de Scribe, musique de Meyerbeer : MM. Escalaïs, Gresse, Bérardi, Plançon, Ballard; Mmes Adiny, Lureau-Escalaïs, Falize.

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *Hernani*, drame en 5 actes, en vers, de Victor Hugo : Mounet Sully, J. P. Mounet, Le Bargy, Martel, Joliet, Villain, Falconnier; Mmes A. Dudlay, Amel.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — » »/». — Relâche.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le Procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Menus-Plaisirs. — 8 h. 1/2. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. A. Lemonnier : Gravier, Desjardins, Vavasseur, Vandenne, Scheler; Mmes Riquet-Lemonnier, Irma Perrot, Deville, Marley.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année. — Caravane Egyptienne.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 233 Le numéro : 15 centimes. Samedi 29 Août 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 29 AOUT

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 28 Août 1891.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 avril 1856, fixant les alignements de la rue du Saint-Gothard, entre les rues Dareau et d'Alésia ;

La délibération du conseil municipal de Paris, du 12 juin 1891;

Le plan des lieux et le procès-verbal de l'enquête ;

L'avis du préfet et les autres pièces de l'affaire ;

La loi du 16 septembre 1807;

L'ordonnance du 23 août 1835;

Le décret du 26 mars 1852;

La section de l'intérieur du conseil d'Etat entendue,

Décrète :

Art. 1er. — Les alignements de la rue du Saint-Gothard, située dans le 14e arrondissement de la ville de Paris, sont fixés, avec une largeur de 12 mètres, suivant les lisérés bleus du plan ci-annexé. Les cotes de nivellement sont arrêtées conformément aux chiffres inscrits en rouge sur le même plan.

Art. 2. — La ville de Paris ne pourra occuper les portions d'immeubles comprises dans le nouveau tracé qu'après les avoir acquises en vertu d'une décision spéciale, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation conformément aux prescriptions de la loi du 3 mai 1841.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 24 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

Vu l'ordonnance du 6 février 1834, portant autorisation de la caisse d'épargne d'Epinal (Vosges) et approbation de ses statuts ;

Vu le décret du 28 avril 1890, approuvant une modification auxdits statuts ;

Vu la délibération du conseil des directeurs de la caisse d'épargne d'Epinal, en date du 16 mai 1891 ;

Vu les lois des 5 juin 1835, 31 mars 1837, 22 juin 1845, 30 juin 1851, 7 mai 1853 et 9 avril 1881 ; l'ordonnance du 3 juin 1829 et les décrets des 15 avril 1852 et 1er août 1864 sur les caisses d'épargne;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Sont approuvés les nouveaux statuts de la caisse d'épargne d'Epinal (Vosges), tels qu'ils sont contenus dans la délibération du conseil des directeurs du 16 mai 1891 ci-dessus visée et dont une expédition restera annexée au présent décret.

Art. 2. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin des lois* et dans un journal d'annonces judiciaires du département des Vosges.

Fait à Fontainebleau, le 24 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Statuts de la Caisse d'épargne d'Epinal.

Art. 1er. — La caisse d'épargne et de prévoyance établie à Epinal, département des Vosges, est et demeure destinée à recevoir et à faire fructifier les sommes qui lui sont confiées.

Art. 2. — Il continuera d'être fait appel aux personnes bienfaisantes pour les inviter à concourir à cette institution philanthropique.

Les souscriptions, dons et legs recueillis en

faveur de l'établissement sont employés à accroître le fonds de dotation.

Le fonds de dotation s'accroît en outre de l'excédent annuel des recettes sur les dépenses, conformément au paragraphe 3 de l'article 3 ci-après.

Le capital du fonds de dotation est placé, soit en rentes sur l'Etat, soit en immeubles dont l'acquisition a lieu en vue de pourvoir à l'installation des services de la caisse. Ce capital ne peut être aliéné sans l'autorisation du Gouvernement.

Art. 3. — L'excédent annuel des recettes sur les dépenses est employé à constituer à l'établissement un fonds de réserve.

Le maximum de ce fonds est fixé à la somme moyenne des dépenses annuelles d'administration; il est déterminé au mois de janvier de chaque année par une délibération du conseil des directeurs qui établit la somme moyenne des dépenses annuelles d'après les dépenses acquittées pendant les trois dernières années. Lorsque le fonds de réserve a atteint son maximum, l'excédent des recettes est porté au fonds de dotation.

Art. 4. — La caisse pourvoit à ses dépenses annuelles au moyen de ses recettes ordinaires, qui se composent:

1° Des bonifications accordées à l'établissement sur les dépôts;

2° Des intérêts des fonds de dotation et de réserve;

3° Des subventions éventuelles du département et des communes.

En cas d'insuffisance des recettes ordinaires, la caisse est autorisée de plein droit à imputer l'excédent de ses dépenses sur le capital de réserve.

Art. 5. — La caisse est administrée gratuitement par un conseil composé de quinze directeurs, dont les fonctions durent trois ans, et qui sont renouvelés par tiers chaque année.

Les directeurs sortants sont indiqués par le sort pour les deux premières années, et ensuite par l'ancienneté; ils sont indéfiniment rééligibles.

Art. 6. — Les quinze directeurs sont choisis parmi les citoyens les plus recommandables de la ville, et particulièrement parmi les souscripteurs. Il est pourvu au remplacement des directeurs sortants, décédés ou démissionnaires, par les directeurs qui restent en fonctions. Les directeurs sont nommés au scrutin secret et à la majorité absolue des titulaires en exercice ayant droit de prendre part au vote. Lorsque les candidats ne peuvent réunir, dans une première séance, la majorité absolue des titulaires en exercice, le vote est renvoyé à une séance ultérieure, dans laquelle ils sont soumis aux mêmes conditions d'éligibilité. Si cette nouvelle épreuve ne donne aucun résultat, l'élection a lieu immédiatement à la majorité relative, quel que soit le nombre des votants.

Art. 7. — Le conseil des directeurs se réunit au moins une fois par mois.

Les délibérations du conseil sont prises à la majorité des membres présents, sauf l'exception prévue à l'article 6.

La présence de la majorité des membres qui composent ce conseil est nécessaire pour constituer les réunions.

En cas de partage, la voix du président sera prépondérante.

Les délibérations relatives aux acquisitions et aux constructions d'immeubles doivent être soumises à l'approbation du ministre du commerce.

Art. 8. — Le conseil des directeurs nomme parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité des suffrages, un président, un vice-président et un secrétaire. La durée de leurs fonctions est d'une année; ils peuvent être réélus.

Art. 9. — Le conseil règle la composition des bureaux, nomme et révoque les employés et fixe leurs traitements.

Art. 10. — Le conseil arrête, pour l'administration intérieure de la caisse, un règlement qui est soumis à l'approbation du ministre du commerce.

Il statue sur toutes les mesures à prendre dans l'intérêt de la caisse et pour l'exécution des lois, statuts, règlements, instructions, etc.; il agit en son nom et la représente; il assure la gestion de l'établissement, en vérifie les écritures et en arrête les comptes.

Art. 11. — Le conseil peut établir un bureau d'administration composé de cinq membres, dont le président ou le vice-président, lesquels sont choisis parmi les directeurs, pour régir la caisse et en surveiller le service.

Art. 12. — La caisse ne reçoit pas moins d'un franc par versement du même déposant.

Art. 13. — L'intérêt est alloué par la caisse sur toute somme ronde d'un franc.

Le taux de la retenue à prélever, conformément à la loi, sur cet intérêt sera déterminé au mois de décembre de chaque année, pour l'année suivante, par le conseil des directeurs.

L'intérêt est réglé à la fin de chaque année; il est capitalisé et produit des intérêts pour l'année suivante.

Art. 14. — Le livret remis à chaque déposant, conformément à la loi et aux règlements, est numéroté et contresigné par un directeur et le secrétaire.

On y reproduit textuellement les dispositions de la législation en vigueur sur la quotité des versements, le maximum des dépôts, les achats d'inscriptions de rentes officieux et volontaires et la conservation par la caisse de ces inscriptions. On y transcrit une instruction sommaire sur les règles auxquelles sont soumis les versements et les remboursements, et notamment sur les conditions essentielles pour la validité des uns et des autres. Le livret est retenu lors au remboursement intégral.

Art. 15. — La dissolution de la caisse arrivant pour quelque cause que ce soit, les valeurs qui resteront libres après le remboursement de tous les dépôts et le payement de toutes les dettes demeureront destinées à la prolongation et au renouvellement de l'établissement, s'il y a lieu; sinon, elles seront, d'après une délibération du conseil des directeurs, employées à des œuvres de bienfaisance ou d'utilité publique.

Art. 16. — Les modifications aux présents statuts seront votées par le conseil des directeurs, dans les conditions de majorité établies à l'article 6, et ne pourront être mises à exécution qu'après avoir été approuvées par le Gouvernement.

Vu pour être annexé au décret du 24 août 1891.

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Par arrêté du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, en date du 26 août 1891, M. Mouchard (Louis-Marie-Lucien-Victor), élève sortant de l'école polytechnique, est nommé élève ingénieur à l'école professionnelle supérieure des postes et des télégraphes (2e section).

Par décision en date du 22 août 1891, sur la proposition du directeur général des postes et des télégraphes, le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies a autorisé la création d'un bureau téléphonique dans les communes de :

Brégy (Oise).

Chevreville (Oise).

Sennevières (hameau de), commune de Chevreville (Oise).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Infanterie. — Par décis. minist. du 21 août 1891, M. Maire, chef de bat. d'inf. hors cad. (serv. du recrut.), est réintégré d'office dans les cad. et affecté au 14e rég. d'inf., en rempl. de M. Ryckebusch, mis hors cad.

Le ministre de la guerre a décidé, le 21 août courant, que la brigade de gendarmerie de Torteron (Cher), devenue brigade à pied, sera transférée au Guétin (même département).

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décret en date du 27 août 1891, rendu sur la proposition du sénateur, ministre de la marine, a été promu dans la 1re section du cadre de l'état-major général de l'armée navale :

Au grade de contre-amiral.

M. le capitaine de vaisseau Floucaud de Fourcroy (Abraham-Léon-Armand).

Par décret en date du 27 août 1891, rendu sur la proposition du sénateur, ministre de la marine, ont été promus dans le corps des officiers de marine, savoir :

Au grade de capitaine de vaisseau.

Les capitaines de frégate :

MM. Nicolas (Alexis-Hilaire-César).
Bugard (Joseph-Jules).

Au grade de capitaine de frégate.

Les lieutenants de vaisseau :

2e tour (choix). M. Baudry-Lacantinerie (Marie-Joseph).

1er tour (ancienneté). M. Seurat (Georges).

2e tour (choix). M. Dutheil de la Rochère (Henri-Marie-Victor).

Au grade de lieutenant de vaisseau.

Les enseignes de vaisseau :

3e tour (choix). M. Roca d'Huyteza (Louis-François-Auguste).

1er tour (ancienneté). M. Roche (Antoine-Paul).

2e tour (ancienneté). M. Linkenheld (Charles-Louis-Marie-Joseph).

3e tour (choix). M. de Faramond de Lafajolle (Gontran-Marie-Auguste).

1er tour (ancienneté). M. Mouhé (Frédéric-Joseph).

2e tour (ancienneté). M. Friocourt (Georges-Aimé-Marie).

3e tour (choix). M. Merveilleux du Vignaux (Marie-Benjamin-Gaston-Jean).

1er tour (ancienneté). M. André (Georges-Henri-Marie-Nicolas).

2e tour (ancienneté). M. Augagneur (François-Marie-Joseph).

Au grade d'enseigne de vaisseau.

Les aspirants de 1re classe :

MM. Salmon (René-Charles-Gilles).
Petit (Jules-Jean-Baptiste-Georges).
Thévenard (Jean-Baptiste-Emile).
Chevassus (Pierre-Charles-Georges).
Brion (Barthélemy-Auguste).
Docteur (Jules-Théophile).
Cosmao-Dumanoir (Eugène-Edouard).
Gouin d'Ambrières (Marie-Joseph-Louis).
Robin (Marie-Joseph-Henri).
Lomont (Charles-Alfred).

Par décret en date du 27 août 1891, rendu sur le rapport du sénateur, ministre de la marine, ont été promus au grade de lieutenant dans le corps de l'infanterie de marine, savoir :

MM.

Talpomba (Paul), sous-lieutenant au régiment de tirailleurs sénégalais.

Kœchly (Charles-Jacques), sous-lieutenant au 2e régiment de tirailleurs tonkinois.

Guyénet (Ferdinand-Jules-Alzire-Zacharie), sous-lieutenant au 1er régiment de tirailleurs tonkinois.

François (Pierre-Albert), sous-lieutenant au 2e régiment de tirailleurs tonkinois.

Véret (Achille-Léonce), sous-lieutenant au 3e régiment de tirailleurs tonkinois.

[C]louscard (Maurice-Benjamin), sous-lieutenant au bataillon de la Martinique.

[C]onstantin (Jean-Marie-Clément-Fernand), sous-lieutenant au 1er régiment de tirailleurs tonkinois.

[...]énot (Edouard-Paulin), sous-lieutenant au détachement de Taïti.

[...]ugast (Louis-Victor), sous-lieutenant à l'état-major hors cadres, au Tonkin.

[D]urande (Jules-Edme-Edouard), sous-lieutenant au 3e régiment, à Rochefort.

[...]avey (François), sous-lieutenant au 1er régiment de tirailleurs tonkinois.

[G]uidupin (Alexandre-Gustave), sous-lieutenant au bataillon de Diégo-Suarez.

Par décret du Président de la République en date du 27 août 1891, rendu sur la proposition du sénateur, ministre de la marine, ont été promus dans le corps du génie maritime :

Au grade d'ingénieur de 1re classe.

M. Choron (Victor-Alexandre), ingénieur de 2e classe.

Au grade d'ingénieur de 2e classe.

2e tour (choix). M. Aurons (Eugène-Gustave), sous-ingénieur de 1re classe.

Au grade de sous-ingénieur de 2e classe.

M. Moritz (Marie-Joseph-Frédéric), sous-ingénieur de 3e classe.

Par décision présidentielle du 27 août 1891, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le capitaine de vaisseau Gigon (Camille-Aimé-Louis-François-Marie) a été nommé au commandement du cuirassé d'escadre la *Dévastation*, dans l'escadre de la Méditerranée occidentale et du Levant.

Par décision présidentielle en date du 27 août 1891, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le capitaine de frégate Massenet (Louis-Alfred) a été nommé au commandement du croiseur torpilleur le *Condor*, dans l'escadre de la Méditerranée occidentale et du Levant.

Itinéraire de l'Iphigénie, navire-école d'application des aspirants, pour la 1re partie de la campagne d'instruction de 1891-1892.

LIEUX DE RELACHE	ARRIVÉE APPROXIMATIVE	DÉPART APPROXIMATIF	OBSERVATIONS
Brest	»	10 octobre 1891.	
Lisbonne	16 octobre 1891.	20 octobre.	
Madère	23 octobre.	27 octobre.	
Ténériffe	5 novembre.	9 novembre.	
La Luz (Grande Canarie)	14 novembre.	18 novembre.	
La Luz (Grande Canarie)	28 novembre.	2 décembre.	
Dakar	9 décembre.	15 décembre.	Ravitaillement.
La Praya (San Yago)	16 décembre.	27 décembre.	
La Martinique La Guadeloupe Les Saintes	9 janvier 1892.	25 janvier 1892.	
Gibraltar	22 février.	26 février.	
Toulon	1er mars.	»	Ravitaillement.

N.-B. — Les dates ci-dessus ne sont qu'approximatives.

Toutefois l'*Iphigénie* ne fera route de Dakar qu'après l'arrivée du paquebot de Bordeaux du 5 décembre, et des Antilles qu'après l'arrivée de celui de Bordeaux du 9 janvier 1892.

Les autres relâches pourront, à la volonté du commandant, être abrégées ou même supprimées en partie, suivant les circonstances de la navigation.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 28 Août 1891.

Le ministre des travaux publics a autorisé la compagnie des chemins de fer du [S]ud de la France à ouvrir à l'exploitation, le 31 août courant, la section du chemin de fer de Digne à Saint-André comprise entre Digne et Mézel.

Cette section, d'une longueur de 13 kilomètres environ, ne comprend, indépendamment des gares extrêmes, que la station de Gaubert-le-Chaffaut.

La compagnie des chemins de fer de l'Ouest-Algérien est autorisée à livrer à l'exploitation, à partir du 25 août 1891, la section de la ligne de Blida à Berrouaghia comprise entre Blida et Lodi.

Cette section a une longueur de 44 kilom. 500 mètres environ ; indépendamment des gares extrêmes, elle comprend les haltes de Sidi-Madani (les Gorges) et de Camp-des-Chênes et la station de Mouzaïa-les-Mines.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Portsmouth, 27 août.

Le duc de Connaught est parti hier soir pour la France à bord du yacht royal.

Il va rejoindre la duchesse à Aix-les-Bains. *(Agence Havas.)*

ALLEMAGNE

Munich, 27 août.

La conférence internationale des météorologistes s'est réunie ce matin, à dix heures, dans la grande salle du Polytechnikum.

Elle comprend environ quatre-vingts membres, parmi lesquels on remarque MM. les directeurs Wild et Panken, de Copenhague, et Neumayr, de Hambourg, les professeurs Mascart et Tisserand, de Paris, Hepites, de Bucharest, Koukoty, de Buda-Pesth, et le docteur Eschenhagen, de Potsdam. *(Agence Havas.)*

ESPAGNE

Barcelone, 27 août.

Les autorités ont rendu visite à l'escadre anglaise. *(Agence Havas.)*

DANEMARK

Copenhague, 27 août.

L'impératrice de Russie, le roi et la reine de Grèce et les autres membres de la famille régnante se sont rendus ce soir au théâtre. Ils ont été l'objet de manifestations sympathiques de la part de la foule aussi bien dans la rue que dans la salle de spectacle. *(Agence Havas.)*

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

AGRÉGATION D'HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Programme du concours de 1892.

TEXTES

Aristote. — *Constitution d'Athènes* (édition Kenyon) : du chapitre I au chapitre XXI inclusivement.

Hérodote. — Livre IV, chapitre XXXVI, jusqu'au chapitre LVIII inclusivement (éd. Teubner).

Aulu-Gelle. — *Noctes atticæ* : Liv. I, chap. XII.
— — Liv. III, chap. XVIII.
— — Liv. V, chap. XIX.
— — Liv. X, chap. XV et XX.
— — Liv. XIII, chap. XII, XIV et XV.
— — Liv. XIV, chap. VII,
— — Liv. XV, ch. XXVII.
— — Liv. XVI, chap. IV, X et XIII.

Rigord (édition de la Société de l'histoire de France). — Chapitres LXX et LXXI ; chapitres CXXXVIII et suivants jusqu'au chapitre CLIV inclusivement.

Mémoires de Bassompierre (édition de la Société de l'histoire de France) : tome Ier, de la page 252 (« Je me souviens qu'en ce temps-là ») à la page 313 (« et finis mon année avec cette bonne bouche ») ; et de la page 367 (« M. de Rohan avait brouillé les cartes ») à la page 377 (« et mit-on en garnison à Meaux »).

THÈSES

1 Institutions politiques et sociales de la Grèce homérique.
2 L'introduction de Thucydide et les découvertes de l'archéologie contemporaine.
3 Corinthe sous les Bacchiades et les Cypsélides.
4 Alcibiade.
5 La deuxième confédération athénienne.
6 Les Héliastes.
7 Rechercher ce que les Tragiques nous apprennent des mœurs et des institutions de la Grèce primitive.
8 Eschine.
9 Etude du discours d'Antiphon sur le meurtre d'Hérode.
10 Agésilas de Sparte.
11 Etudier les rapports des Perses avec les villes grecques de l'Asie Mineure et de l'Archipel jusqu'à la mort de Cimon.
12 Etudier le rôle politique de l'Oracle de Delphes jusqu'à la fin des guerres médiques.
13 Le système des salaires (μισθοφορία) dans la démocratie grecque.
14 L'organisation de la Triérarchie à Athènes.
15 Le caractère et la politique de Théramène.
16 Quelles étaient les idées politiques de Xénophon.

17 La plèbe et le tribunat de la plèbe à Rome, depuis les origines jusqu'aux lois Liciniennes.
18 Les comices centuriates.
19 L'*interrègne* et la *patrum auctoritas*.
20 La constitution romaine, d'après Polybe.
21 Les partis italiens pendant la seconde guerre punique.
22 Caton le Censeur.
23 Sylla.
24 La Gaule narbonnaise jusqu'à Auguste exclusivement.
25 Le procès de Verrès.
26 La *lex Julia municipalis*.
27 Scipion Emilien.
28 Cicéron et la loi agraire de Rullus.
29 Etudier l'administration de Cicéron dans la Cilicie.
30 Etudier et critiquer les renseignements fournis par César sur la société gauloise.
31 Comment se faisaient les lois et les sénatus-consultes à Rome pendant les deux derniers siècles de la république.
32 Le domaine rural chez les Romains, d'après le *De re rustica* de Caton.
33 Mécène.
34 Dans quelle mesure Plaute nous fait-il connaître la société romaine de son temps?
35 La frontière germanique d'Auguste à Trajan inclusivement.
36 Rechercher quels étaient les sentiments de Tertullien à l'égard du régime impérial et de la société civile.
37 La *lex de imperio Vespasiani*.
38 Etude critique du règne de Domitien.
39 L'ordre équestre au temps de Hadrien.
40 Le préfet du prétoire et la garde prétorienne jusqu'au règne de Septime-Sévère inclusivement.
41 Les empereurs gaulois du troisième siècle de notre ère.
42 Les corporations industrielles et commerciales de la Gaule narbonnaise et de la Gaule lyonnaise.
43 Etude critique des documents concernant Dioclétien.
44 Exposer et critiquer l'idée que se fait saint Augustin, dans la *Cité de Dieu*, de la religion romaine.
45 Rechercher ce que les panégyriques de Constantin peuvent fournir à l'histoire de cet empereur et de son époque.
46 La Gaule au quatrième siècle d'après les œuvres d'Ausone.
47 La Gaule au cinquième siècle d'après les lettres de Sidoine Apollinaire.
48 La ruine du royaume des Vandales en Afrique.
49 Rechercher et discuter les renseignements que nous fournit Ennodius sur la domination des Ostrogoths en Italie.
50 Recueillir les renseignements que les poésies de Fortunat nous donnent sur les institutions et l'état social de la Gaule au sixième siècle.
51 Etude critique sur l'histoire du roi Gontran.
52 Saint Léger dans l'histoire et dans la légende.
53 Etudier l'histoire, l'organisation, les institutions des villes de la Gaule mérovingienne et carolingienne.
54 Etudier l'organisation et la situation de l'Eglise franque d'après les canons des conciles mérovingiens rapprochés des autres documents du temps.
55 Etudier les monnaies royales de l'époque mérovingienne et déterminer d'une manière générale quel était le rôle des *monetarii*.
56 Etudier dans la correspondance du pape Grégoire le Grand les rapports de ce pape avec les royaumes barbares.
57 Charles Martel et l'Eglise.
58 Etudier les rapports de la papauté et de Léon l'Isaurien.
59 Etudier les rapports de Léon III et de Charlemagne.
60 Etude critique sur l'histoire de Richer de Reims.
61 Le rôle politique d'Hincmar.
62 La papauté à l'époque de Nicolas Ier.
63 Etudier les jugements de l'époque mérovingienne publiés dans Tardif (*Monuments des rois*).
64 Relations diplomatiques des Carolingiens avec l'Orient, les rois barbares et les divers Etats, la papauté exceptée.
65 L'abbaye de Fulde à l'époque carolingienne jusqu'à la déposition de Charles le Gros.
66 Etudier et discuter les diverses significations des mots *vassus*, *vassaticum*, *vassalus*, *vassalaticum*, dans les documents de l'époque mérovingienne et carolingienne.
67 Le règne de Charles le Simple.
68 Les invasions des Normands dans le bassin de la Seine jusqu'à leur établissement définitif en Normandie.
69 Etudier la valeur historique des écrits de Luitprand.
70 Robert le Magnifique, dit le Diable.
71 Etudier les renseignements que les diplômes des rois et empereurs saxons (Henri Ier, Otto Ier, Otto II), récemment réunis par Sickel dans les *Monumenta*, apprennent sur l'organisation de la féodalité ecclésiastique, les biens et privilèges des abbayes, la condition des personnes et des terres en Allemagne et en Italie.
72 Etudier, dans les lettres de Gerbert et les autres documents contemporains, les relations de l'Allemagne et de la France sous les empereurs Otto II et Otto III.
73 La croisade et la captivité de Richard Cœur de Lion.
74 Etudier, d'après les *Assises de Jérusalem*, l'organisation militaire dans le royaume de Jérusalem.
75 Etudier, d'après les mêmes sources, les rapports des croisés avec les populations indigènes dans le royaume latin de Jérusalem.
76 Etude critique du règne d'Alexis Comnène.
77 Examen critique des renseignements que donne Otto de Freisingen au sujet de l'organisation et de l'histoire des villes italiennes.
78 L'Europe septentrionale et orientale au onzième siècle d'après les œuvres d'Adam de Brême.
79 Les origines de l'impôt royal, l'administration financière au onzième siècle.
80 Progrès de l'administration capétienne depuis l'avènement de Hugues Capet jusqu'à la mort de Louis VI.
81 L'Eglise de France sous le règne de Louis VI.
82 L'abbaye de Saint-Denis au temps de Suger.
83 Politique extérieure de Philippe-Auguste.
84 Innocent III et le Saint-Empire.
85 Les rapports de l'Empire et du Saint-Siège sous le pontificat d'Honorius III.
86 L'empereur de Constantinople Henri de Hainaut (1205-1216).
87 Etudier, d'après les *Ordonnances*, les *Olim*, etc., le rôle et l'administration des sénéchaux et des baillis sous Louis IX et Philippe III.
88 Les rapports de l'Eglise et de l'Etat sous le règne de saint Louis.
89 Le comté de Toulouse au commencement du treizième siècle.
90 Le Tiers-État sous le règne de Philippe le Bel.
91 Etudier la politique intérieure des fils de Philippe le Bel.
92 Les relations de Philippe le Bel avec l'Allemagne.
93 La rupture du traité de Brétigny.
94 Progrès de l'Allemagne dans le bassin de l'Oder pendant le douzième siècle.
95 L'empereur Charles IV et la *Bulle d'or*.
96 La frontière franco-allemande au quatorzième siècle.
97 La Chambre des communes en Angleterre depuis les origines jusqu'à la mort d'Edouard III.
98 L'Université de Paris pendant le règne de Charles VI.
99 La *Pragmatique sanction* de Bourges.
100 Le concordat de 1516.
101 Les voyages de l'empereur Sigismond en Europe.
102 La conquête des Trois-Evêchés.
103 Théodore de Bèze.
104 Etudier, d'après les correspondances et les mémoires du temps, les relations de Catherine de Médicis et de la cour d'Espagne depuis l'entrevue de Bayonne jusqu'à la Saint-Barthélemy.
105 Etudier, d'après les correspondances et les mémoires du temps, la politique de l'Angleterre de 1527 à 1547.
106 L'industrie et les corporations industrielles en France sous Henri IV.
107 Paris en 1610.
108 La diète de Ratisbonne (1630).
109 Bernard de Saxe-Weimar.
110 Le gouvernement intérieur du cardinal de Richelieu.
111 La ligue du Rhin (1658).
112 La guerre de Dévolution.
113 La déclaration du clergé en 1682.
114 L'opposition sous le régime de Louis XIV.
115 Le régime des colonies françaises d'Amérique sous le règne de Louis XIV.
116 L'administration de la marine sous le ministère de Seignelay.
117 Déterminer le pouvoir des intendants de province, d'après les *Lettres* de Colbert, la *Correspondance* des intendants, publiée par M. de Boislisle, et la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, publiée par M. Depping.
118 Les traités d'Utrecht.
119 Etudier d'après les lettres du duc de Montalto la situation intérieure de l'Espagne vers 1685.
120 Le gouvernement parlementaire en Angleterre et Robert Walpole.
121 Une province en France sous Louis XV. (Le candidat choisira la province qu'il lui plaira d'étudier.)
122 Les Français dans l'Inde et dans l'Indo-Chine avant 1740.
123 La Lorraine et Stanislas Leczinski.
124 Etudier, d'après les *Publicationen aus des preussischen Staatsarchiven*, la situation de la Prusse à l'avènement de Frédéric II.
125 Les origines de la guerre de Sept ans.
126 Quesnay.
127 Discuter les renseignements que nous donne Young sur l'état des campagnes en France vers 1789.
128 La déclaration de guerre entre la France et l'Autriche (1792).
129 Critiquer les mémoires de Mme Roland comme source de l'histoire de la Révolution.
130 Etudier et comparer les Constitutions politiques de 1791 et de l'an VIII.
131 Etudier l'organisation et le fonctionnement du Pouvoir exécutif en France depuis le 10 août 1792 jusqu'à la mise en activité de la Constitution de l'an III. — Sources : *Moniteur; Procès-verbal de la Convention*, imprimé par son ordre; *Recueil des actes du Comité de salut public*, avec le registre du Conseil exécutif, publié, par M. Aulard, dans la Collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France.
132 Comparer, au point de vue des attributions et des pouvoirs, les préfets et sous-préfets de Napoléon aux intendants et aux subdélégués de l'ancien régime. — Sources : *Traité des offices* de Guyot; *Collection des lois*, par Duvergier; *Correspondance* de Napoléon Ier.
133 La France et la Prusse depuis le traité de Bâle (1795) jusqu'à la rupture de 1806.
134 L'Espagne de 1789 à 1807.
135 Les origines de la guerre entre la France et la Russie en 1812.
136 L'armistice de Dresde (1813).
137 Les progrès de l'industrie en France de 1800 à 1814.
138 Le Zollverein.
139 Les études historiques en France de 1815 à 1848.
140 La théorie des trois pouvoirs, d'après Montesquieu (*Esprits des Lois*, XI, 16). En quelle mesure et de quelle manière a-t-elle été appliquée dans les constitutions qui se sont succédé en France depuis 1789 jusqu'à 1875 inclusivement?
141 Situation politique et économique des colonies espagnoles au commencement du dix-neuvième siècle.
142 Le parlement de Francfort.
143 La doctrine de Monroë.
144 Ethnographie de la péninsule des Balkans.
145 Examen critique du *Congrès de Vérone* de Châteaubriand.

GÉOGRAPHIE

146 Étude générale des variations de la méthode géographique dans l'antiquité grecque. Comment les divers écrivains grecs ont-ils compris les rapports de la géographie avec les sciences d'une part, avec l'histoire de l'autre?
147 Méthode de délimitation géographique des continents, régions, Etats, dans l'antiquité grecque. Etudier les textes des historiens, des géographes et les documents épigraphiques qui peuvent aider à déterminer ces méthodes.
148 Etude critique de la méthode et des œuvres géographiques d'Arrien.
149 Eratostène de Cyrène.

150 Influence de l'école d'Alexandrie sur le développement des sciences géographiques.
151 Étudier les textes anciens relatifs à l'embouchure de l'Oxus dans la Caspienne. Chercher dans quelle mesure la question a été éclairée par les explorations contemporaines.
152 Etudier et apprécier les renseignements géographiques et commerciaux contenus dans Pline, dans Ptolémée et dans le *Périple* anonyme de la mer Erythrée sur la côte orientale de l'Afrique, au delà de la mer Rouge.
153 Apprécier, au point de vue géographique, la formation des départements français. (Le candidat pourra limiter ses recherches à une région déterminée, mais d'une certaine étendue.)
154 Les voyages de Christophe Colomb.
155 Le voyage de Vasco de Gama.
156 Retracer, d'après les relations de Barth, Livingstone, Duveyrier et Nachtigal, les caractères dominants de l'histoire des explorations africaines dans la période comprise entre 1849 et 1874.
157 Etat actuel de nos connaissances sur les régions du Sénégal et du Niger.
158 Déterminer l'état actuel des connaissances géographiques sur le bassin du Congo.
159 Apprécier les résultats des explorations contemporaines dans le bassin supérieur du Nil (jusqu'à Karthoum). Déterminer les lacunes que présentent encore les connaissances géographiques sur cette région.
160 Etat actuel de nos connaissances sur le Sahara; voies de commerce qui le traversent.
161 Expliquer ce qu'il faut entendre par le mot « oasis ». Examiner spécialement les oasis de l'Algérie méridionale; étudier le régime des populations dans le Sahara algérien.
162 Déterminer l'état actuel de nos connaissances géographiques sur l'île de Madagascar. Géologie, relief, climat, flore et faune, populations, ressources économiques, organisation.
163 L'Inde anglaise : population, exploitation du sol, organisation politique, importance commerciale.
164 Etat actuel de nos connaissances sur le massif de l'Asie centrale ; voies de communication qui le traversent.
165 L'Indo-Chine française; état de nos connaissances; populations, exploitation du sol, organisation politique, importance commerciale. Les antécédents et l'histoire de la conquête.
166 Etude des colonies hollandaises de l'archipel de la Sonde.
167 Explorations en Australie : leurs résultats.
168 Etudier la formation des îles qui constituent l'archipel polynésien. Chercher par des exemples quelle influence la position insulaire a dû exercer sur la flore, la faune et le développement social des indigènes.
169 Etat actuel de nos connaissances géographiques sur le système montagneux des Andes.
170 Le fleuve des Amazones.
171 Les colonies de l'empire allemand.
172 Les travaux de correction et d'amélioration des grands fleuves de l'Europe pendant la période contemporaine.
173 Etude comparée des principaux deltas de la Méditerranée.
174 Etudier l'orographie de la péninsule ibérique et le rapport des populations avec le sol.
175 Etude géographique de la région volcanique du plateau central de la France ; rapports entre les populations et le sol.
176 Etudier le relief du sol de la Russie d'Europe.
177 Les glaciers, leur répartition géographique, leur régime, leur importance.
178 Etude des zones principales d'affaissement et d'exhaussement séculaires des côtes.
179 Les courants marins et la circulation des eaux marines.
180 Déterminer l'importance, au point de vue de la connaissance générale du relief terrestre, des données recueillies de nos jours sur la profondeur des mers dans l'océan Atlantique et dans la partie septentrionale du Pacifique.
181 L'exploration des régions arctiques au dix-neuvième siècle.

N. B. Les candidats admissibles aux épreuves devront adresser au président du jury, aussitôt qu'ils seront informés de leur admissibilité, le programme raisonné de leur thèse. Ce sommaire doit contenir les références aux textes. — Le jury ne saurait faire acception, dans l'épreuve de la thèse, d'un emploi quelconque de documents inédits.

Ministère des travaux publics.

PHARES ET BALISES

AVIS AUX NAVIGATEURS

Transformation de l'éclairage électrique des phares de la Hève (*Seine-Inférieure*).

Dans le courant de l'année 1892, on transformera l'éclairage électrique des phares de la Hève, qui est actuellement constitué par deux feux fixes associés, de faible intensité (5,000 becs Carcel).

On éteindra le feu du phare Sud et on remplacera celui du phare Nord par un feu électrique scintillant, émettant toutes les cinq secondes des éclats blancs équidistants, précédés et suivis d'éclipses totales.

La puissance de ce nouveau feu sera environ 500 fois plus grande que celle de l'ancien. Elle dépassera, de beaucoup, celle qu'on a pu réaliser jusqu'à ce jour dans les phares électriques existants.

La visibilité moyenne du feu scintillant durant une année entière atteindra, à diverses distances, les chiffres ci-après :

52 milles, 50 p. 100;
43 milles, 60 p. 100 (transparence moyenne);
28 milles, 78 p. 100 (portée géographique);
22 milles, 84 p. 100 (temps brumeux);
16 milles, 90 p. 100 (temps brumeux).

Pendant la durée des travaux de transformation du phare Nord, le feu électrique du phare Sud restera seul en service et l'on établira, sur le phare Nord, un feu fixe de 5e ordre provisoire pour maintenir l'indication donnée actuellement par l'alignement des deux feux de la Hève, en vue de faciliter le mouillage en rade du Havre.

Durant cette période, le nouveau feu scintillant pourra fonctionner d'une façon intermittente pour essais.

Lorsque ce feu sera mis en service régulier et définitif, on éteindra le feu électrique du phare Sud et on le remplacera, jusqu'à nouvel ordre, par un feu fixe de 5e ordre donnant, par son alignement avec le feu scintillant du phare Nord, l'indication relative au mouillage en rade du Havre.

Des avis ultérieurs feront connaître les époques à partir desquelles on apportera, à l'éclairage de la Hève, les diverses modifications qui viennent d'être annoncées.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

ÉCOLE NATIONALE D'OUVRIERS ET DE CONTREMAITRES DE CLUNY (SAONE-ET-LOIRE)

Concours pour un emploi de professeur de mathématiques.

Un concours sera ouvert à Paris, dans la première quinzaine d'octobre prochain, pour un emploi de professeur de mathématiques à l'école nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny.

Les candidats doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins ou quarante ans au plus, à la date du concours, à moins qu'ils ne soient déjà attachés à l'enseignement dans les écoles d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge pourra être reculée. Cette limite pourra, au contraire, être abaissée pour les candidats qui justifieraient de grades universitaires ou de certificats délivrés par l'école polytechnique, l'école centrale des arts et manufactures, les écoles des mines et des ponts et chaussées.

Les épreuves, dont l'une consistera en une leçon faite au tableau après deux heures de préparation, porteront sur les matières contenues dans les programmes des cours de sciences mathématiques, de cinématique et de géométrie descriptive professés dans les écoles d'arts et métiers.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministre du commerce avant le 1er octobre et accompagnées :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat, et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence et dûment légalisé ;

3° D'une note faisant connaître les antécédents du candidat et les études auxquelles il s'est livré ;

4° De l'acte constatant qu'il a satisfait à la loi sur le recrutement;

5° Des états de service, diplômes, certificats, etc., qui auraient pu lui être délivrés, ou des copies de ces pièces dûment certifiées.

Des exemplaires du présent avis et des différents programmes qui le complètent sont tenus à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du personnel et de l'enseignement technique).

Le traitement minimum attaché aux fonctions de professeur de mathématiques est de 3,000 fr., et le maximum de 4,000 fr.

Concours pour un emploi de chef des ateliers de l'école nationale d'ouvriers et contremaîtres de Cluny et pour un emploi de chef d'atelier dans une école nationale d'arts et métiers.

Un concours sera ouvert à Paris, dans la première quinzaine d'octobre prochain, pour un emploi de chef des ateliers à l'école nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny et pour un emploi de chef d'atelier d'ajustage dans une école nationale d'arts et métiers.

Les candidats doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins et trente-cinq ans au plus, à la date du concours, à moins qu'ils ne soient déjà sous-chefs d'atelier dans les écoles d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge pourra être reculée.

Les candidats n'appartenant pas aux écoles devront avoir été employés comme chefs ou sous-chefs, pendant deux ans au moins, dans de grands ateliers d'ajustage, et fournir les renseignements nécessaires à la constatation de la part qu'ils auront prise aux principaux travaux exécutés dans ces ateliers.

Les épreuves porteront sur les matières contenues dans les programmes des cours de géométrie descriptive, de cinématique, de mécanique industrielle et de technologie, professés dans les écoles d'arts et métiers, ainsi que sur la description et le mode d'emploi des divers outils à mains et des principales machines-outils servant aux travaux d'ajustage. Les candidats auront en outre à exécuter un projet de construction de machine étudiée spécialement au point de vue des facilités d'exécution et de montage des pièces composant cette machine, et de la réduction du prix de revient.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministre du commerce avant le 1er octobre et accompagnées :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français ;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence et dûment légalisé ;

3° D'une note faisant connaître les antécédents du candidat et les études auxquelles il s'est livré ;

4° De l'acte constatant qu'il a satisfait à la loi de recrutement;

5° Des états de service, diplômes, certificats, etc., qui auraient pu lui être délivrés, ou des copies de ces pièces dûment certifiées.

Des exemplaires du présent avis et des différents programmes qui le complètent sont tenus à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du personnel et de l'enseignement technique).

Le traitement minimum attaché aux fonctions de chef des ateliers de l'école de Cluny est de 4,000 fr., et le maximum de 5,000 fr.; celui de chef d'atelier dans les écoles d'arts et métiers est de 3,500 fr. au minimum et de 4,500 fr. au maximum.

CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE

Résumé des opérations effectuées pendant le mois de juillet 1891, et comparaison avec celles du mois correspondant de l'année 1890.

DÉSIGNATION	NOMBRE DES DÉPOTS REÇUS			NOMBRE DES DÉPOTS REMBOURSÉS			
	Premiers versements.	Versements ultérieurs.	Total.	Partiels.	Intégraux.	Achats de rentes.	Total.
Juillet 1891	33.590	145.637	179.227	62.050	15.285	372	77.707
Juillet 1890	27.981	129.947	157.928	51.848	9.551	277	61.676
Différence en plus	5.609	15.690	21.299	10.202	5.734	95	16.031
Différence en moins	»	»	»	»	»	»	»
Proportion p. 100 des augmentations	20.04	12.07	13.48	19 67	70.50	34.29	25.99
Proportion p. 100 des diminutions	»	»	»	»	»	»	»

DÉSIGNATION	MONTANT DES DÉPOTS REÇUS			MONTANT DES REMBOURSEMENTS			EXCÉDENT de recettes.	NOMBRE de comptes existant au 31 juillet.
	Premiers versements.	Versements ultérieurs.	Total.	Partiels et intégraux.	Achats de rentes.	Total.		
Juillet 1891	9.675.321 36	18.212.795 23	27.888.116 59	19.277.498 36	458.258 50	19.735.756 86	8.152.359 73	1.638.732
Juillet 1890	8.849.072 67	13.956.882 46	22.805.955 13	14.965.911 91	331.345 30	15.297.257 21	7.508.697 92	1.426.529
Différence en plus	826.248 69	4.255.912 77	5.082.161 46	4.311 586 45	126.913 20	4.438.499 65	643.661 81	212.203
Différence en moins	»	»	»	»	»	»	»	»
Proportion p. 100 des augmentations	9.33	30.49	22.28	28.80	38 30	29.01	8.57	14.87
Proportion p. 100 des diminutions	»	»	»	»	»	»	»	»

Ministère de l'agriculture.

MM. les éleveurs français sont informés qu'un concours d'étalons, organisé par la société d'agriculture de Vienne (Autriche), aura lieu dans cette ville les 17, 18 et 19 octobre de l'année courante. Le gouvernement impérial et royal achètera, à cette occasion, les chevaux nécessaires pour compléter ses dépôts.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DE MÉDECINE

Séance du 25 août.

PRÉSIDENCE DE M. TARNIER

Analyse du lait. — Les matières extractives du lait sont en général négligées par les chimistes dans leurs analyses, d'après M. A. Béchamp ; et cependant elles peuvent, dans le lait de vache, représenter en poids plus du sixième de la caséine ou du sucre de lait, et qualitativement elles ont une signification importante, puisqu'à elles seules elles permettent de distinguer le lait de femme de celui de la vache.

Sous cette dénomination de matières extractives M. Béchamp désigne l'ensemble des principes immédiats solubles, fixes et incristallisables qui restent pour résidu quand l'analyse a séparé de ce lait les globules laiteux et les microzymas, c'est-à-dire toutes les matières albuminoïdes, caséine, galactozymoses et autres, le sucre de lait et les matières minérales. On n'y trouve pas, quand elles sont pures, de matières analogues à des peptones ou produits de la digestion des matières albuminoïdes, comme l'avaient cru maints observateurs; en revanche, ces matières extractives sont réductrices du réactif de Fehling.

C'est pourquoi la détermination des globules laiteux et le dosage de la caséine constituent à la fois le plus exact et le plus expéditif des procédés pour être renseigné sur les qualités du lait. Pour les laits de femme et d'ânesse, qui ne sont pas à caséine, des procédés particuliers d'analyse sont nécessaires, ainsi que M. Béchamp le montrera dans une communication ultérieure.

Chirurgie. — M. le docteur Just Lucas-Championnière communique 254 cas de hernies non étranglées traitées avec succès par la cure radicale, et M. le docteur Guermonprez lit un mémoire sur un nouveau procédé d'autoplastie de la main par désossement d'un doigt.

Dr A.-J. MARTIN.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Vendredi, 28 août 1891.

Le centre de tempête se trouve ce matin près de Christiansund (738m/m). Le baromètre descend sur la Baltique et l'Autriche ; la baisse se propage jusqu'à l'Italie et l'aire des pressions supérieures à 765m/m disparaît. Une hausse a lieu au nord de la Scandinavie, sur les Iles-Britanniques et la France ; elle est rapide sur nos régions (Lyon, 765m/m). Les courants du S.-O. sont forts sur la Manche, assez forts en Bretagne ; le vent est faible du N.-O. en Irlande, et il est probable que la situation est encore très troublée au large. Des pluies sont tombées sur les Iles-Britanniques, en Norwège et sur le versant nord-ouest de la France.

La température a légèrement baissé. Le thermomètre marquait ce matin 12° à Stornoway, 16° à Paris, 20° à Berlin et 24° à Alger. On notait 6° au Puy de Dôme et 3° au Pic du Midi.

En France, le temps est assez beau et va rester doux ; toutefois des pluies sont toujours probables en Bretagne et sur la Manche. A Paris, hier l'après-midi, temps chaud et très sec par vent de sud-ouest qui a atteint 28m à la tour Eiffel; pluie la nuit. Max. : 29°5; min. : 14°1.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer houleuse à Dunkerque; grosse à Calais; agitée à Boulogne, au Havre et à Cherbourg.

Océan : mer houleuse à Brest, agitée à Lorient.

Méditerranée : mer agitée à Marseille et à Sicié; calme à Nice.

Situation du vendredi 28 août 1891 (soir). — Le baromètre est encore en hausse sur l'ouest de l'Europe. — En France, les vents de S.-O. vont persister; toutefois, la situation s'améliore.

Compagnie des messageries maritimes.

Le paquebot *Brésil*, venant de la Plata, Brésil, Sénégal, est arrivé à Pauillac le 26 août, à 9 h. 1/2 matin.

Le paquebot *Portugal*, allant au Sénégal, Brésil, la Plata, est arrivé à Montevideo le 26 août.

Le paquebot *Yarra*, venant de la Nouvelle-Calédonie, d'Australie, a quité Port-Saïd le 26 août, à 3 h. matin.

Chemins de fer de l'Est.

La compagnie des chemins de fer de l'Est vient de reprendre le service à grande vitesse entre Paris et les villes d'eaux de la Bohême (Autriche-Hongrie) : Franzensbad, Marienbad, Carlsbad, Teplitz, par le train d'Orient de Paris à Stuttgard, et un train rapide avec wagon-restaurant entre Nuremberg et Eger.

Les heures de départ de Paris et d'arrivée à destination sont les suivantes :

Train d'Orient (avec wagons-lits et wagon-restaurant) : Paris, départ, 6 h. 50 soir. — Stuttgard, arrivée, 7 h. 20 matin (heure allemande).

Train rapide (avec wagon-restaurant) : Stuttgart, départ, 7 h. 40 matin. — Nuremberg, arrivée, midi 1. — Eger, arrivée, 3 h. 23 soir (heure de Prague). — Franzensbad, arrivée, 4 h. soir (heure de Prague). — Marienbad, arrivée, 5 h. 8 soir. — Carlsbad, arrivée, 5 h. 23 soir. — Teplitz, arrivée, 9 h. 4 soir.

Pour le retour à Paris, le train rapide au départ des villes d'eau correspond à Stuttgart : 1° directement avec le train express partant de Stuttgart à minuit 45 et arrivant à Paris à 4 h. 30 soir; 2° en couchant à Stuttgart, avec le train d'Orient partant de Stuttgart à 5 h. 54 matin et arrivant à Paris à 5 h. 41 soir.

Nota. — Les voyageurs sont dispensés du passeport à la condition : 1° de suivre l'itinéraire suivant : Paris, Stuttgart par le train d'Orient; Stuttgart, Nuremberg, Eger, Franzensbad, Marienbad, Carlsbad, Teplitz par un train rapide qui correspond au train d'Orient; — 2° d'être porteurs de billets directs de Paris pour Nuremberg ou au delà.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Vendredi 28 Août	Au comptant	Termes	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
			en liq..	...	...	...	...		
Juill. 91	3 %........	95f 60 55 50	fin ct...	95 50	...	...	95 45 ...	95 50	95 45
		... ...	Pe fin c.	...	... d1f	...	... d50		
		... ...	Pe fin c.	...	95 55 d25	...			
			Pe fin p.	...	... d1f	95 82½	95 85 d50		
			Pe fin p.	...	96 .. d25	...	...		
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %...	91f	fin ct...	...	...	...	...	91 ..	...
			en liq..	...	...	...	...		
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés......	93 95 97½ 94f ...	fin ct...	93 95	...	...	93 92½ ...	93 90	93 92½
		... ...	Pe fin c.	...	... d1f	...	... d50		
		... ...	Pe fin c.	...	... d25	...	...		
			Pe fin p.	...	... d1f	...	... d50		
			Pe fin p.	...	... d25	...	...		
			en liq..	...	...	...	...		
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)..	96f 50 55	fin ct...	...	...	...	96 45 ...	96 40	96 42½
		... ...	Pe fin c.	...	... d1f	...	... d50		
			Pe fin c.	...	... d25	...	...		
			Pe fin p.	...	... d1f	...	... d50		
			Pe fin p.	...	... d25	...	...		
			en liq..	...	...	...	...		
Août 91	4 ½ % 1883........	105f 105f 02½ 05 ...	fin ct...	105 10	...	...	105 07½ ...	105 05	105 10
		... ...	Pe fin c.	...	...	...	... d50		
			Pe fin c.	...	...	...	...		
			Pe fin p.	...	...	...	... d50		
			Pe fin p.	...	...	...	...		
Août 86	Promesses d'inscript. 4½ % 1883.	0 25........	......	...	...	...	...	0 25	...
Mars 91	Bons du Trésor 4 % éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	...... c. 10000f......	......	...	...	...	...	...	...
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.	....	......	...	...	...	...	...	...
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.	...... c. 10000f......	......	...	...	...	...	...	...
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	...... c. 10000f......	......	...	...	...	...	...	...
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	...... c. 10000f......	......	...	...	...	...	...	...
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	...... c. 10000f......	......	...	...	...	...	...	...
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	...... c. 10000f......	......	...	...	...	...	...	...
d°	éch. 1er mars 95........	....	......	...	...	...	...	...	...
d°	éch. 1er sept. 95........	....	......	...	...	...	...	...	...
			en liq..	...	...	...	...		
Juill. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), nos 221,501 à 273,500........	508 509 510	fin ct...	...	...	...	...	509 ..	...
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	550	fin ct...	...	...	...	...	550 50	...
Août 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	528 528 75 ...	fin ct...	...	...	...	...	530 ..	...
Juill. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	415	fin ct...	...	...	...	...	415 ..	...
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	409 25 408 25 ...	fin ct...	...	...	...	...	409 ..	...
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	105 104 75 ...	......	...	...	...	...	104 75	...
...	d° d° séries sort. (unit.).	....	......	...	...	...	...		
...	d° d° d° (sér. ent.).	....	en liq..	...	...	...	...		
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	530 529 ...	fin ct...	...	...	...	...	530 ..	...
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	530 529 ...	fin ct...	...	...	...	...	530 ..	...
			en liq..	...	...	...	...		
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	416 50 417 418 419 420.	fin ct...	...	...	...	...	415 ..	...
d°	d° d° quarts, r. 100f..	107 107 50 108 109 ...	......	...	...	...	...	108 .	...
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	401 75 401 ...	fin ct...	...	...	...	...	401	...
d°	d° d° quarts 30 f. p.	102 75 ...	fin ct...	...	...	...	...	102 75	...
			en liq..	...	...	...	...		
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé........	405	fin ct...	...	...	...	...	403 ..	...
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
			en liq..	...	...	...	...		
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	495 495 50	fin ct...	...	...	...	...	497 50	...
		... ...	Pe fin c.	...	...	...	...		
	VALEURS FRANÇAISES								
			en liq..	...	...	...	...		
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	... ...	au 31..	...	...	...	...	560 ..	...
			en liq..	...	...	...	...		
Juin 91.	Banque de France (nominatives).	4500	fin ct...	4495 ..	4500 ..	...	...	4485 ..	...
		... ...	Pe fin c.	...	... d40	...	... d50		
			Pe fin p.	...	... d20	...	... d50		
			en liq..	...	...	...	...		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).	450	au 31..	448 75	...	...	...	450 ..	447 50
		... ...	Pe au 31	...	... d10	...	... d5f		
		... ...	Pe au 15	...	... d10	...	... d5f		
			Pe au 30	...	... d10	...	... d5f		
			en liq..	...	...	...	...		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 38)	765 760 757 50 755 ...	au 31.	757 50	...	...	755	757 50	757 50
		... ...	Pe au 31	...	... d10	...	... d5f		
			Pe au 15	...	... d10	...	... d10		
			Pe au 30	...	... d10	...	... d5f		
			en liq..	...	...	...	...		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).	425	au 31..	...	...	...	...	425 ..	...
		....	Pe au 31	...	... d10	...	... d5f		
			en liq..	...	...	...	...		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26)......	450	au 31..	...	...	...	...	...	...
		... ...	Pe au 31	...	...	...	...		
			en liq..	...	...	...	...		
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 10)	356 25	au 31..	...	...	...	...	...	...
		... ...	Pe au 31	...	...	...	...		
			en liq..	...	...	...	...		
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	267 50 268 75 ...	au 31..	268 75	...	...	...	267 50	267 50
		... ...	Pe au 31	...	... d10	...	... d5f		
			en liq..	...	...	...	...		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	550	au 31..	551 25	...	...	...	555 ..	552 50
			Pe au 15	...	... d10	...	... d5f	...	...
			Pe au 30	...	... d10	...	... d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)...	... ...	au 31..	...	...	...	...	...	...
			en liq..	...	...	...	...		
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).	426 25 425 ...	au 31..	...	...	...	...	425 ..	...
			en liq..	...	...	...	...		
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)..	... ...	au 31..	...	...	...	...	...	...
Août 91	Banque hypot. de Frce, r. 1000f, t.p.	517 50 ...	fin ct...	...	...	...	...	518 .	...
Mars 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	427 50 428 428 75 429 .	fin ct...	...	...	...	...	426 .	...
			en liq..	...	...	...	...		
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f.) en représen d'ann.	... ...	fin ct...	...	...	...	...	151 ..	...
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f.) dues par l'État...	527 529 ...	au 31..	...	...	...	...	527 ..	...

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.	...	...
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.	406 ..	...
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.	...	...
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.	...	...
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.	...	...
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.	114 ..	...
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500f.	...	...
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.	...	...
Blois (ville de), 1879, 4½ %........	...	...
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr...	111 ..	109 ..
d° 1881, 4%, r. 500 f.	509 ..	...
Caen (ville de), 4%, 1839, r. 500 f.	...	...
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.	...	...
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.	...	...
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr..	...	...
d° 1863, 3%, r. 100 fr.	145 ..	...
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.	...	...
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.	...	...
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.	480 ..	...
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	100 ..	...
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.	...	...
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.	510 ..	...
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.	...	...
d° 4%, 89, r. 200 fr.	...	...
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	46 50	46 25
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.	...	...
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.	...	...
Canal de Panama, parts de fondat.	120 ..	...
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).	2150 ..	...
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	407 50	...
Midi, d° act. de jouiss.	685 ..	681 25
Nord, d° act. de jouiss.	...	...
Orléans, d° act. de jouiss.	110750	1105 ..
Ouest, d° act. de jouiss.	565 ..	...
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).	...	...
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).	...	...
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).	...	...
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	440 ..	...
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.	...	...
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f, t.p.	...	...
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	510 ..	...
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	575 ..	...
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	520 ..	...
La Réunion (chem. de fer et port de).	...	...
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).	...	...
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).	...	...
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	...	...
d° du département du Nord....	...	...
d° de Paris et dép. de la Seine.	...	...
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).	...	...
Wassy à Saint-Dizier........	355 .	...
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	...	...
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	430 ..	...
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	...	...
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	1570 ..	...
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.	...	...
d° act. nouv., 375f rest. à payer.	...	...
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130,000).	...	...
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.	...	...
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).	...	...
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 48).	247 50	...
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	...	...
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	...	...
d° act. de jouissance.	840 ..	...
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).	...	...
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.	...	...
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).	...	...
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.	2607 ..	255 ..
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 14).	5495 ..	...
Ind. linière (Compt. de l') a. 500f.	...	...
Éclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p...	...	...
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).	...	...
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).	...	...
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p.	...	...
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	...	...
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).	...	...
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	...	...
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.	...	...
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).	121750	...
d° act. de jouiss........	...	...
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p..	...	...
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.	...	...
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé...	...	...
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé........	1520 ..	...
2e série, act. 500 fr., t.p..	...	...
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.	790 ..	...
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.	1790 ..	...
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	770 ..	...
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	...	...
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.	...	...
d° act. 500 fr., t.p.	862 50	...
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	780 ..	...
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.	...	...
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.	...	...
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	124375	122625

Jouissance	Vendredi 28 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Juill. 91	Crédit Foncier de France. Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1260 1255	en liq.. fin ct... Pe fin c. Pe fin c. Pe fin p. Pe fin p.	 1253 75	 d40 d10 d40 1263 75 d10		 d20 d5f d20 d5f	1260 ..	1252 50
	Obligations :								
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.								
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	525 524 75						523 ..	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	106						104 50	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	605 601 605 607 607 50						612 50	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.								
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	517 517 75						517 ..	
d°	communales, 3%, remb. 500 f.	502 75						504 ..	
d°	d° 5es, r. 100 f.	101						102	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	517 517 25 515 25	fin ct...					515 25	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	395 50	en liq..					395 ..	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	480 482 484	fin ct...					481 ..	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	479 480	fin ct...					480 ..	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	475	fin ct...					475 ..	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	420 50	fin ct...					420 50	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	474	fin ct...					473 50	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	66f 65f75 65f	fin ct...					64 ..	
...	d° d° (nomin.).		fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	47f 46f50 45f25 45f	fin ct...					48 75	
...	d° d° (nomin.).		fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	580	en liq.. au 31..					585 ..	
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillaise), a. 500 f., 250 p.		en liq.. au 31..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	815	en liq.. au 31.. Pe au 31	 813 75	 d10		 d5f	815 ..	812 50
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	325 25	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15	 326 25	 d10 d10		 325 .. d5f d5f	327 50	327 50
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq.. au 31..						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).	328 75 330	en liq.. au 31.. Pe au 31		 d10		 d5f	328 75	328 75
Avril 91	Société gén. développt du Commerce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	482 50	en liq.. au 31 Pe au 31		 d10		 d5f	482 50	
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq.. au 31..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..		en liq.. au 31.. Pe au 31		 d10		 d5f		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....	350	en liq.. au 31..						
......	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..		en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 31		 d5f d10		 d5f d5f	407 50	
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq.. au 31..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).	310	en liq.. au 31.. Pe au 31		 d10		 d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq.. au 31..						
Juil. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14),	17f 15f 17f 19f	en liq.. au 31.. Pe au 31		 d10		 d5f		21 25
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...	207 50	en liq.. au 31..		 d10		 d5f	210 ..	
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	478 75 480	au 31..					480 ..	
Août 91	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	389 50 389 75 390	au 31					390 ..	
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 26)....		en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15		 d10 d10		 d5f d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.	690	en liq.. fin ct..					690 ..	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'Etat), ex-coupon 30.......	617 50 620	en liq.. fin ct..					615 ..	
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	900	en liq.. fin ct..					901 25	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1482 50 1485	en liq.. fin ct.. Pe fin c.	 1486 25	 d20		 d10	1480 ..	
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)...............	1292 50	en liq.. fin ct.. Pe fin c.		 d20		 d10	1285 ..	
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........	1840	en liq.. fin ct.. Pe fin c. Pe fin p.	 1841 25	 d20 d20		 d10 d10	1836 25	
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1535	en liq.. fin ct.. Pe fin c.	 1541 25	 d20		 d10	1540 ..	
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1075 1077 50 1080	en liq.. fin ct..					1070 ..	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'Etat ou de Dépts)		en liq.. fin ct.. Pe fin c.		 d10		 d10	520 ..	
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	505 506 25	en liq.. au 31.. Pe au 31		 d10		 d5f	505 ..	
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	537 59	en liq.. au 31.. Pe au 31		 d10		 d5f	537 50	
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).				d10		d5f		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)		en liq.. au 31.. Pe au 31		 d10		 d5f		445 ..
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		Pe au 15 au 31..		d20		d20		
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr.. t.p.. (ex-coupon 19)	560	en liq.. au 31.. Pe au 31		 d10		 d5f	570 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	135 ..	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	145 ..	
Anciens Etablissements Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)...		
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	535 ..	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	550 ..	545 ..
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1067 50	1065..
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	780 ..	
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.		
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	117 ..	115 ..
Voitures à Paris, actions de jouiss.	210 25	
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 20).	428 75	425 ..
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	710 ..	
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.		
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	180 ..	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.		
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2080..	
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4)..	1435 .	
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	218 75	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	550 ..	
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	563 75	560 ..
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.	825 ..	
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	268 ..	
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).	750 ..	745 ..
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	1355 .	1350..
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	516 25	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.	200 ..	
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............	1715..	
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	255 .	230 ..
d° parts bénéficiaires.......	230 ..	225 ..
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....	25 ..	
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	201 .	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	428 50	
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....		
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...		
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.	380 ..	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..	410 ..	
d° d° de 1887 à 1985..	413 75	
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	410 ..	
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	416 ..	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	410 ..	
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	646 25	
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	442 ..	
d° nouvelles d°	447 ..	
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	439 ..	438 ..
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne. Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'Etat).....		
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	404 ..	401 ..
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)	403 ..	
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	410 ..	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1280..	1272 50
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	447 ..	
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	443 ..	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	443 ..	441 ..
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	441 ..	440 50
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	441 ..	440 ..
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	637 ..	
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	442 ..	441 ..
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	446 ..	445 59
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	448 ..	
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	625 ..	
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).		

JOUISSANCE	Vendredi 28 Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1447 50 1445	en liq.. au 31 Pe au 31 Pe au 15	... ...	... ... d10 d10	... ...	... ... d5f d5f	1450 ..	....
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1170 1172 50 1170	en liq.. au 31.. Pe au 31	... ...	... ... d10	... ...	... ... d5f	1160 ..	....
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)	550 551 25 552 50	en liq.. au 31.. Pe au 31	... 553 75 ...	... ...	... ...	... ... d5f	555 ..	555 ..
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	650	en liq.. au 31..	... ...	... ...	... ...	... ...	655 ..	... ..
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1037 50	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15	... 1045	... ... d10 d10	... ...	... ... d20 d10	1045 ..	....
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).	...	en liq.. au 31..	... ...	... ...	... ...	... ...	490 ..	... ..
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	...	en liq.. au 31.. Pe au 31	... ...	... ... d10	... ...	... ... d5f	700 ..	... ..
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)..	[illegible]	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15	... ...	... ... d10 d10	... ...	... ... d5f d5f	360 ..	... ..
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2995	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15	... ...	... ... d.. d10	... ...	... ... d5f d5f	....	....
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	27f 26f50 26f 25f50 .. 25f25 25f 26f25	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15	... 26 25	... ... d10 d10	... ...	... ... d5f d5f	26 25	26 25
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.	...	en liq.. au 31..	... ...	... ...	... ...	... ...	200 ..	... ..
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.	52f	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15	... ...	... ... d10 d10	... ...	... ... d5f d5f	52 ..	.. ..
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	25f 25f25	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15	... 25	... ... d10 d10	... ...	... ... d5f d5f	25 25	25 ..
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2793 75	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 31	... 2798 75	... ... d40 d10	... ...	... 2795 .. d20 d40	2795 ..	2796 25
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).	807 50 802 50	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15	... ...	... ... d10 d10	... ...	... ... d5f d5f	802 50	... ..
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	307 50	en liq.. au 31..	... ...	... ...	... ...	... ...	305 ..	... ..
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)..........	1160	en liq.. au 31.. Pe au 31	... ...	... ... d10	... ...	... ... d5f	1160 ..	....
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	141 50 142	au 31..	...	...	...	...	140 25	... ..
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).	1975 1972 50	en liq.. au 31 Pe au 31	... ...	... ... d10	... ...	... ... d20	1980 ..	....
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).	395	en liq.. au 31..	... ...	... ...	... ...	... ...	... ..	... ..
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	495	en liq.. au 31.. Pe au 31 Pe au 15	... 490	... ... d10 d10	... ...	... ... d5f d10	490 ..	490 ..
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	110	en liq.. au 31.. Pe au 31	... ...	... ... d10	... ...	... ... d5f	110 ..	... ..
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).	...	en liq.. au 31.. Pe au 31	... 417 50 ...	... ... d10	... ...	... ... d5f	416 25	420 ..
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
Juill. 91	Angleterre, 2¾% (n.c. fixe 25f20).	96f90 .. C. 500f	en liq.. au 31..	... ...	... ...	... ...	... ...	.. ..	.. ..
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.......	... C.1000	en liq.. au 31..	... ...	... ...	... ...	... ...	... ..	... ..
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	... Gr. c. ...	au 31.. Pe au 31	... ...	... d..	... ...	... d..	... ..	... ..
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	320	en liq.. au 31..	... ...	... d..	... ...	... d..	320 ..	... ..
...	d° d° c. de 5 obl..	...	Pe au 31	...	...	...	...	... ..	... ..
...	d° d° c. de 25 obl.	...	en liq..	...	...	...	...	.. ..	.. ..
Mai 91.	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).	...	au 31..	...	...	...	...	.. ..	.. ..
...	d° d° 1000 fl. d°	...	Pe au 31	...	d..	...	d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f25 ... C. 10000.	en liq.. au 31..	... ...	... ...	... ...	... ...	97 40	.. ..
...	d° d° 1000 fl. d°	96f35	Pe au 31	...	d50	...	d25	96 70	.. ..
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 31..	...	...	...	...	.. ..	.. ..
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	Pe au 31	...	d..	...	d..		
Mai 91.	d° 3%, 1873	...	au 31..	...	...	...	...	.. ..	.. ..
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..	...	...	...	...	.. ..	.. ..
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 31.	...	...	...	...	... ..	.. ..
...	d° d° c. de 500 f.	...	en liq..	...	...	...	...		
Mai 91.	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..	...	...	...	...	... ..	... ..
...	d° d° c. de 1000 f.	102 .. C. 100f	en liq..	...	...	...	...		
...	d° d° c. de 500 f.	...	au 31..	...	...	...	...	... ..	... ..
Août 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..	...	...	...	...	... ..	... ..
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	Pe au 15	...	d..	...	d..		
...	d° d° c. de 500 f.	...	....	...	...	...	...		
Juin 91.	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £.	...	en liq.. au 31..	... ...	... ...	... ...	... ...	... ..	
...	d° d° 500 £.	...f ...	Pe au 31	...	d50	...	d25	.. ..	.. ..
...	d° d° 100 £.	...	....	...	...	...	...	.. ..	
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £.	...	en liq..	...	...	...	...	.. ..	
...	d° d° 500 £.	...	au 31..	...	d..	...	d25		.. ..
...	d° d° 100 £.	...	Pe au 31	...	d50	...	...	74 50	
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.	...	en liq..	...	...	...	...	.. ..	.. ..
...	d° d° 500 £.	...	au 31..	...	...	...	...	.. ..	.. ..
...	d° d° 100 £.	70f25 10	Pe au 31	...	d50	...	d25	70 50	.. ..
Oct. 90.	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé...	...	.... en liq.. au 31..	... ...	... d10 ...	... ...	... d5f ...	95 ..	... ..

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..	.. .	.. ..
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	440 ..	439 ..
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......	.. ..	.. ..
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	446 ..	445 50
d° 3% nouveau, r. 500f d°	454 ..	452 ..
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	450 ..	449 50
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	441 ..	... ..
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	443 75	443 ..
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.	448 ..	.. ..
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..	1245..	1240 ..
d° 3%, rembours. 500 fr.....	447 ..	446 25
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	453 ..	451 ..
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	443 ..	... ..
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).	... ..	... ..
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......	... ..	.. ..
2e émission, de 63,001 à 108,312.	.. ..	.. ..
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.	78 ..	... ..
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.	... ..	... ..
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.	... ..	... ..
Intérêt garanti par l'Etat. — Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	445 50	445 ..
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	453 ..	452 ..
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.	......	......
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.	......	... ..
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 fr.	......	... ..
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.	......	......
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,	......	... ..
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.	......	... ..
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.	......	......
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.	......	... ..
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.	... ..	... ..
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	416 25	415 ..
d° d° nouv., 285 f. p.	... ..	... ..
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	495 ..	... ..
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	... ..	... ..
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	140 ..	... ..
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	411 ..	410 75
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	506 ..	502 ..
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr....	262 50	... ..
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	. ..	... ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	250 ..	... ..
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	. ..	... ..
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..	51 ..	.. ..
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..	... ..	... ..
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.	... .	... ..
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.	... ..	... ..
d° d° 5%, r. 500 f.	... ..	... ..
d° d° 4%, r. 500 f.	.. ..	... ..
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.	475 ..	... ..
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f..	... ..	... ..
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.	... ..	... ..
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.	... ..	... ..
Industrie linière, 6%, r. 300 fr...	... ..	... ..
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	300 ..	... ..
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	... .	... ..
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	527 75	... ..
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	... ..	... ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	515 ..	... ..
d° d° 4%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....	357 50	... ..
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	... ..	... ..
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...	... ..	... ..
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.	... ..	... ..
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......	... ..	... ..
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.	... ..	... ..
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	461 ..	... ..
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	245 ..	... ..
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.	.. ..	... ..
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	511 25	... ..
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....	.. ..	... ..
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	502 50	... ..
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	511 50	509 50
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	405 ..	.. ..
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	384 .	382 ..
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.	... ..	.. ..
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.	539 ..	530 ..
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.	... .	... ..
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.	482 50	... ..
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.	... ..	... ..
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	625 50	... ..
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 ..	12 75
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..	... ..	... ..
Taxes Municip. (Délég.) 4%, r. 500.	. . .	... ..
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	124 50	... ..
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	21 ..	20 ..
d° d° 3%, remb. 500 fr...	16 50	16 ..
d° d° 4%, remb. 500 fr...	16 50	.. ..
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	20 50	20 .
d° d° (2e série).	20 50	19 50
d° d° (3e série).	77 75	77 50
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	82 .	.. ..
d° d° depuis la répart.	.. ..	.. ..
d° d° 322f50 payés...	250 ..	... ..
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	71 50	70 ..
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	615 ..	... ..
d° 3%, rembours. 500 fr........	455 .	453 ..
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	444 ..	... ..
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	94 50	.. ..

Jouissance	Vendredi 28 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Avril 91	Egypte. Oblig. Daïra Sanieh 4 %		en liq..						
	(décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	492 50 492 75 492	au 31..	490 ..			488 75 ...	492 75	488 75
		...	P° au 31		... .. d10				
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig.		en liq..		... .. d10		... .. d5f		
	7%, rembours. 500 fr.	490 489 ...	au 31..	488 75			487 50 ...	491 ..	488 75
	(Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)	...	P° au 31		... .. d10		... .. d5f		
Avril 91	Egypte. Dette privil. conv. à 3½ %		en liq..						
	(décrets des 6 et 7 juin 1890)...	463 75 ...	au 31..					464 .	463 75
...		...	P° au 31		... .. d10		... .. d5f		
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypo-		en liq..						
	thécaires, 5%, 1878	520 ...	au 31..					520 ..	... ..
			en liq..						
Mars 91	Égypte, 3%, 1835, gar., obl. 2500f	...	au 31..					... ..	... ..
	(nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.	...	P° au 31		... .. d10		... .. d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f).		en liq..						
...	Coup. de 4 et 8 pcs. de rente.	72f ...	au 31..	71 55				72 80	71 35
...	Coup. de 40 —	72f ...	P° au 31		.. .. d50		.. .. d25	72 .	
...	Coup. de 80 —	71f 60 90 ...	P° au 15		.. .. d50		.. .. d25	72 .	
...	Coup. de 160 —	71f 35 55 75 ...	P° au 30		.. .. d50		.. .. d25	71 60	
...	Coup. de 240 —	71f 20 35 65 ...	....					71 35	
...	Coup. de 480 —	71f 20 35 50 ...	....					71 35	
...	Coup. de 960 —	71f 20 50 ...	en liq..					71 35	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).	...	au 31..					...	... ..
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba,		en liq..						
	6%, 1886, garantis.	493 75 ...	au 31..					495 ..	... ..
			en liq..						
d°	d° d° 1890, garantis.	455 455 25 50 456 455 50	au 31..		... .. d10		... .. d5f	455 ..	... ..
			P° au 31		... .. d10		... .. d5f		
			en liq..						
Juin 91.	États-Unis. Cons. 4½ % (n.c.f. 5f).	...	au 31..					... ..	... ..
Juill. 91	d° Consolidés 4%	...	au 31..					... ..	... ..
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89,	...	en liq..						
...	Oblig. et coupons (Titre de 617f.	...	au 31..		... .. d10		... .. d25	... ..	... ..
...	prescrits au bout — de 2468f.	...	P° au 31		... .. d10		... .. d25		
...	de 20 ans de l'éch. — de 6170f.	...	en liq..		... .. d10		... .. d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	...	au 31..					412 50	... ..
		Gr. c. ...	en liq..						
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	408 75 406 25 ...	au 31..					410 ..	... ..
		Gr. c. ...	en liq..						
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	322 50 ...	au 31..					... ..	... ..
	d° d° c. 2500 f.	...	....					... ..	
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change		en liq..						
	fixe 2f10). Coup. de 100 fl.	...	au 31..		... .. d10		... .. d25	... ..	... ..
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe		en liq..						
	2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	93f 50 ...	au 31..				89 25 ...	93 40	... ..
...	d° 500 fl.	93f ...	P° au 31		.. .. d50		.. .. d25	92 40	
...	d° 1000 fl.	89f 35 40 ...	P° au 15		.. .. d50		.. .. d25	89 35	
Août 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch.fi. 2f50).		en liq..						
...	Cap. des titres amort. (Obl. 100 fl.	101 20 ...	au 31..					101 ..	... ..
...	prescr. après 20 ans. — 500 fl.	...	P° au 31		... .. d50		... .. d..	... ..	... ..
Mars 91	Inde, 80 4½ % (nég.ch.fixe 2f50).	...	au 31..					... ..	... ..
			en liq..						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.	...	au 31..	90 27½	90 27½ ...	90 25	90 27½ ...	90 25	90 20
...	d° coup. 500 fr.	90f 35 40 ...	P° au 31		.. .. d1f		.. .. d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.	...	P° au 31		90 30 d25				
...	d° coup. 50 fr.	...	P° au 15		.. .. d1f		.. .. d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	91f ...	P° au 15		.. .. d25			.. ..	
Avril 91	d° 3%	..f..	au 31..					.. ..	.. ..
			en liq..						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	316 25 ...	au 31..					316 25	... ..
Mai 91.	Norvège, 3½ % (nég.ch.fi. 25f20),		en liq..						
	coup. de 504 f. (20 £).	..f..	au 31..					.. ..	... ..
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	..f..	au 31..					85 ..	... ..
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré	...	au 31..					... ..	... ..
d°	d° obl. 5% d°	...	au 31..					... ..	... ..
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch.	...	en liq..						
	fixe 25f25), coup. de 20 £.	40f 39f 75 50 ...	au 31..	39 65	39 70 ...	39 25	39 25 ...	39 50	39 45
...	d° coup. de 50 £.	..f. ...	P° au 31		.. .. d50		.. .. d25	40 .	
...	d° coup. de 100 £.	39f 80 40f ...	P° au 15		.. .. d50		.. .. d1f	39 90	
			en liq..						
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. (C. 500 f.	295 296 25 300 298 ...	au 31..					296 25	... ..
...	Nos 1 à 390000 et C. 5 obl.	...	au 31..					... ..	... ..
...	500001 à 929987. C. 10 ob.	...	au 31..					... ..	... ..
			en liq..						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	103 20 ...	au 31..					... .	.. ..
Juill. 91	d° 1890, 4%	84f 50 ...	P° au 31					84 60	
...	Russie, 1850, 4½ % (n.ch.fi. 25f50.	...	en liq..						
	Oblig. de 100 £.	...	au 31..					.. ..	.. ..
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	..f ..f..	au 31..					97 80	.. ..
...	Grosses coupures	..f..	....					.. ..	.. ..
Juill. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	..f.	au 31..					.. ..	.. ..
...	d° de 1000 r.	..f..	P° au 31		... .. d50		... .. d25	.. ..	.. ..
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	67f ...	au 31..	66 20	66 20 ...	66 ..	66 10 ...	67 25	66 50
...	d° de 1000 r.	66f 30 15 66f ...	P° au 31		.. .. d50		.. .. d50	66 75	.. ..
			en liq..						
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	96f 90 85 ...	au 31..					96 90	.. ..
...	Grosses coupures	97f 50 75 45 ...	P° au 31		.. .. d50		.. .. d25	97 50	.. ..
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.	...	au 31..					... ..	... ..
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change		en liq..						
	fixe 4f), coup. de 125 r.	105 20 104 40 ...	au 31..					105 .	... ..
...	coup. de 500 r.	105 104 90 ...	....					105 40	... ..
...	coup. de 1000 r.	...	....					105 40	... ..
...	coup. de 10000 r.	...	en liq..						
Juin 91.	d° 1889, 4% (or).	98f 40 50 70 ...	au 31..					98 35	.. ..
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	98f 30 ...	au 31..					98 50	.. ..
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	..f..	au 31..					98 70	.. ..
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e sé-		....						
	ries, t. p., Obl. 500 f.	97f 96f 95 85 90 97f ..	en liq..					97 ..	.. ..
...	d° 2500 f.	97f 40 20 .	au 31..	96 10			96	97 .	96 05
...	d° 5000 f.	96f 10 96f 95f 95 90 ..	P° au 31		... .. d50		... .. d25	97 45	.. ..
...	d° 12500 f.	96f 10 96f 95f 80 90 ..	....					96 20	... ..
			en liq..						
Juill. 91	d° d° 3e série	97f 97f 25 ...	au 31..					97 30	.. ..
Mai 91	d° Intér. cons., 4½ %, 1re ém.,		en liq..						
	1980 (n.ch.fi. 4f) C. 100 r.	66f ...	au 31..					66 75	.. ..
	C. 500 r.	66f ...	au 31..		.. .. d50		.. .. d25	66 75	
	C, 1000 r.	66 ...	au 31..					.. .	
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Trans-		en liq..						
	caucasien, remb. au pair.	81f 50 81f ...	au 31..					80 60	.. ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½ %, 53 (n.ch.fi. 25f20).	.. ..	.. ..
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.	......	......
Obligi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	325 ..	... ..
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	.. ..	.. ..
d° 1000 fl. d°	.. ..	.. ..
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.	.. ..	... ..
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.	... ..	... ..
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.	... ..	... ..
Canada, 4%, garantis	.. ..	.. ..
d° non garantis	... ..	... ..
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	105 ..	101 ..
Congo (État indép. du), Lots 1888.	.. ..	. ..
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	105 ..	101 25
Danemark, 3½ % (nég.ch.fixe 1f40).	.. ..	.. ..
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.	.. ..	.. ..
Haïti, 1825	... ..	... ..
Hollande, 2½ %, C.F. (n.ch.fi. 2f10).	.. ..	... ..
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	14 ..	12 50
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	103 ..	... ..
Norvège, 4%, 1880	... ..	.. ..
Emprunt Romain, 5%	.. ..	.. ..
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.	98 ..	.. ..
d° 1866, 5%	.. ..	... ..
Gouv. de Québec. 80, 4½ %, r. 500 f.	... ..	... ..
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fi. 25f20).	... ..	... ..
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).	.. ..	.. ..
d° d° (105 f.).	.. ..	.. ..
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £	.. ..	... ..
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f.p.	... ..	... ..
Société Gén. Alsacienne de Banque.	... ..	.. ..
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	102 ..	98 ..
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.	... ..	... ..
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	... ..	... ..
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t.p.	... ..	... ..
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.	... ..	... ..
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	195 ..	... ..
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	626 25	625 ..
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.	... ..	... ..
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	355 50	352 50
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	342 50	... ..
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	427 ..	425 ..
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486.	415 ..	... ..
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale.	400 ..	... ..
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000.	413 75	... ..
Beïra-Alta, 3%	110 ..	107 50
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	213 50	212 50
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	.. ..	. ..
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	315 ..	314 ..
d° (Série X)	320 ..	319 ..
Nord-Belges, 3%	. . ..	... ..
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque.	394 50	393 75
d° (2e série), 2e hypothèque.	372 50	... ..
d° (3e série), 3e hypothèque.	358 ..	... ..
d° (4e série), 4e hypothèque.	.. ..	.. ..
d° (5e série), 5e hypothèque.	320	... ..
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	354 25	354 ..
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	354 25	354 ..
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.	. ..	... ..
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	358 50	... ..
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	330 ..	... ..
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	325 ..	... ..
Ouest de l'Espagne, 4%	191 ..	... ..
Portugais, 3%	211 ..	[illegible] ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	203 75	200 ..
d° 4%	259 ..	245 ..
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	366 ..	365 ..
d° 2e hypothèque.	352 ..	350 ..
d° 3e hypothèque.	342 ..	... ..
Cordoue à Séville, 3%	372 50	.. ..
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%	531 ..	530 50
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).	... ..	... ..
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.	... ..	... ..
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.	.. ..	... ..
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.	367 .	... ..
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	297 50	... ..
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.	... ..	... ..
d° 5%, série B, r. 504 f, t.p.	... ..	... ..
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	503 ..	... ..
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	515 ..	... ..
Cie Madrilene du Gaz, 4%, r. 500 f.	440 ..	... ..
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.	. ..	... ..
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	410 ..	... ..

Jouiss.	Vendredi 28 Août	Au comptant	Termes	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture Compt.	Clôture Terme
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	441 25 440 ..	au 31.. en liq..					441 25	....
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr..	90f 10 ..f ...	au 31.. en liq..					90 ..	..
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 31..						
...	d° d° Ob. 50 £.		P° au 31		d1f		d25		
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 15		d50		d25		
Avril 91	d° 3½% (r. 5% f. 1re, 2e et 3e s.) (nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.		en liq.. au 31..						
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 31		d50		d25		
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq..						
Juin 91	Suisse (Empr. féd., 3½%, c. 1000f	102 25	au 31..					102	..
..	d° d° c. 5000f.	102 25	P° au 31		d50		d25	102 .	
Mai 91.	d° Rente 3%, c. de f., obl. 300f r.	90f 45 50 ..f	en liq.. au 31..					90 50	..
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	..f ..f..	en liq.. au 31..						
	d° d° gross. coup.	f	en liq..						
d°	d° d° (sér. C).	18f 65 50 ..	au 31.					18 60	..
	d° d° gross. coup.	.f	en liq..						
d°	d° d° (sér. D).	18f 65 50 ..	au 31..					18 70	..
...	d° d° gross coup.	.f	P° au 31		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%, 1890, obligations de 500 fr.	420 50 421 ..	en liq.. au 31..					418 50	....
...	d° de 2500 fr.	418 417 ..	P° au 31		d50		d25		
...	d° de 12500 fr.		P° au 15		d50		d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil. 5%, Douanes. Obl. de 500 f.	452 450 ..	en liq.. au 31					450 ..	450 ..
...	d° d° 2500 f.		P° au 31		d10		d5f		
...	d° d° 12500 f.		P° au 15		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl. pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50	438 75	en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15	438 75	d10 d10		435 .. d5 d5	430 .	435 ..
Mai 91. ex-5e r.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f., 250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		en liq.. au 31..					....	..
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)		P° au 31 au 15 .		d10		d5f	530 .	..
Juill. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 f., 300 p. (ex-c. 21).		en liq. au 31..					....	....
Juill. 88 ex-1er r.	Banque des Pays-Hongrois, act. nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1), en liq.		en liq.. au 31.					...	..
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 5).		en liq. au 31.. P° au 31		d10		d5f	....	....
Juin 91.	Banque Nationale du Mexique, act. 100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p. (ex-coupon 14)	600 ..	en liq.. au 31. P° au 31		d10		d5f	600 ..	....
Juill. 90	Banque Ottomane, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 32).	553 75 555 .... 552 50	en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15	555 ..	d10 d10		d5f d5f	557 50	552 50
...	Grosses coupures....								
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 150 fr. payés (ex-coupon 34) .		en liq.. au 31..					....	....
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 7).	1067 50	en liq. au 31.. P° au 31 P° au 15	1067 50	d10 d10		d5f d5f	1070 ..	....
...	Grosses coupures....								
Févr. 91	Crédit Foncier Égyptien, actions 500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	477 50	en liq.. au 31. P° au 31 P° au 15		d10 d10		d5f d5f	477 50	477 50
...	Grosses coupures ...								
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq.. au 31..					....	....
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie, a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		en liq.. au 31.. P° au 31		d10		d5f	....	....
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap amortie ». (ex-coupon 14)	126 25	en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15	126 25	d10 d10		d5f d5f	130 .	127 50
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 25).	430	en liq.. au 31.. P° au 31	430 ..	d10		d5f	427 50	427 50
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes. (525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		en liq.. au 31..					....	....
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'État (société privil.), act. 500 f., t.p.	610 615 ..	en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15	612 50	618 75 d10 d10	611 25	617 50 d5f d5f	603 75	607 50
	Grosses coupures....								
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	145	en liq.. au 31..					140 ..	....
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	235	en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15	236 25	d10 d10		232 50 d5f d5f	228 75	230 ..
	Grosses coupures....								
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p. : 200000 act. de 1862 ; 100000 a. de 1881 ; 60000 act. de 1885 et 60000 act. de 1889. (ex-coup. 42)........	616 25	en liq.. au 31.. P° au 31	613 75	d10		d5f	616 25	616 25
	Grosses coupures....								
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 59).....	295	en liq.. au 31.. P° au 31	293 75	d10		d5f	297 50	292 50
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	150 145	en liq.. au 31.. P° au 31	147 50	147 50 d10	146 25	147 50 d5f	150 ..	145 ..
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 63)......	290 288 75 ... 287 50	en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15	287 50	290 .. d10	287 50	288 75 d5f d5f	290 ..	288 75
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de chauffage par le), a. r. 500 fr., t.p. (ex-coupon 22)		en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15		d10 d10		d5f d5f	.	..
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie génér.), a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000). (ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).	700	en liq.. au 31.. P° au 31		d10		d5f	700 ..	....

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

Change	Papier long	Papier court
3% Amsterdam	207 1/2 à 207 3/4 .	207 ./. à 207 1/4 et 4%
4% Allemagne.	123 1/16 à 123 3/16	123 ./. à 123 1/16 et 4%
4% Vienne....	211½.. à 212¼...	212¼.. à 212¾ et 4..%.
5% Barcelone..	457.... à 459.....	457.... à 459.. et 4..%.
5% Madrid....	457.... à 459.....	457.... à 459.. et 4..%.
7% Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4..%.
5% St-Pétersb.	248.... à 250.....	273 ... à 275 . et 4..%.
.% Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4 %.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½ Londres...	25 27 . à 25 28...	25 24½ à 25 25½ — 2½ %.
d° cheque	25 26½ à 25 27½.	25 26¼ à 25 27½ — .....
3% New-York.	518½.. à 519½...	518½. à 519½..—3..%.
3% Belgique..	1/32 pte. à 3/32 pte	1/8 pte à 3/16 pte—3..%.
6% Italie.....	1½ pte à 1¾ pte..	1¾ pte à 2¼ pte—6..%.
4% Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16 pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 4% à 5% 0f00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 243 à 248 .. 0f50 pte.
Quadruples espagnols........................ 81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains....... 81 .. à 81 25
Piastres mexicaines.......................... 3 99 à 4 04
Souverains anglais........................... 25 22 à 25 27
Banknotes.................................... 25 23 à 25 28
Aigles des États-Unis........................ 25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)........................ 24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes.... 20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliém. 40 .. à .. ..
d° d°. ½ Impér. d° 20 .. à .. ..
Couronnes de Suède.......................... 27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 95 13/16 — 1 heure, 95 7/8
Vienne, Métall, ...— Papier, 90 55 — Monnaie, 90 20
Crédit Autrichien... 274 . | Chem. de Fer Autrich. 279 ..
Change sur Londres.... Demande, 117 55 — Offre, 117 85
Change sur Paris....... Demande, 46 50 — Offre, 46 55
Lots............... 135 75 | Napoléon 9 355

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 28 Août 1891

	Disponible	Livrable dern. cours.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3............	37 50 à . ..	
Roux 88° nets............	37 .. à	
Raffinés, bonne sorte........	106 50 à	
— belle sorte........	107 50 à	
Certificats de sortie.........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	37 625 à .. ..
— Septembre......	.. .. à	37 25 à 37 375
— 4 d'Octobre....	....	35 50 à .. ...
— 4 premiers.....	....	35 875 à 36 ..
....	....	.. .. à .. ..
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	38 50 à 35 .	
Courant du mois............	....	38 75 à 39 ..
Septembre	....	39 25 à 39 50
4 derniers............	....	39 25 à 39 50
4 premiers............	....	39 75 à 40 ..
....	....	.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	54 50 à	
Courant............	....	54 .. à 54 50
Septembre	....	54 .. à 54 50
4 derniers............	....	54 .. à 54 50
4 premiers............	....	55 25 à 55 75
....	....	.. .. à . ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts............	74 75	
—	.. ..	
Colza en tonnes............	76 75	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	84 75	
—	.. ..	
Courant............	....	74 75 à 75 ..
Septembre	....	74 75 à 75 50
4 derniers............	....	75 75 à 76 ..
4 premiers............	....	77 75 à 78 ..
....	....	.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	63 .. à	
Courant............	....	63 .. à .. ..
Septembre............	....	63 75 à 63 50
Septembre-Octobre.........	....	64 .. à 63 75
4 derniers............	....	64 . à .. ..
4 de Novembre............	....	64 75 à 64 50
COURS DU MERCREDI 26 Août.		
SUIF DE PLACE *130° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	65 .. à . ..	
SUIF DE PROVINCE *130° 1/2, en fûts, en gare Paris*	64 .. à	

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DU CHER

Le 24 septembre 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du service du chemin de fer de Bourges à Cosne, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux de construction de maisons de garde entre l'origine de la ligne et le piquet 47 k. 641 (8e et 9e lots).

	8e LOT.	9e LOT.
§ 1. — Travaux à forfait.		
Maisons de garde, cabinets d'aisance, parties supérieures des puits, citernes.......	96.900 »	96.510 »
§ 2. — Travaux en dehors du forfait.		
Terrassements, transports, dressement de talus et de plates-formes, revêtements, pierrées, pavages, fondations en béton, fonçage et maçonnerie de puits, etc........	17.793 62	18.091 96
Totaux......	114.693 62	114.601 96
Somme à valoir..........	10 306 38	10 398 04
Totaux généraux....	125 000 »	125.000 »

Cautionnement provisoire, 3,000 fr pour chaque lot.
Cautionnement définitif, 5,000 fr. pour chaque lot.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de M. Guillot, ingénieur ordinaire, à Nevers.

DÉPARTEMENT DU DOUBS

Le 19 septembre 1891, à onze heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du département, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de rectification de la route nationale n° 73, en divers points, dans la partie comprise entre Pont-de-Roide et la frontière suisse, sur une longueur de 1,854 mètres.

Travaux à l'entreprise........................	20 756 65
Sommes à valoir........................	2 743 35
Total........................	23.500 »

Cautionnement provisoire, 185 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de M. Sittler, ingénieur ordinaire, rue de la Mouillère, n° 1, à Besançon.

N° 151.
MARINE

Adjudication à Lorient, le 9 septembre 1891 :

1° Fausses bottes pour pantalons de cheval;
2° Brodequins pour marins, objets de chaudronnerie, de ferblanterie, de tôlerie, etc.

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Lorient, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine (Solde, habillement et revues).

N° 152
MARINE

Adjudication à Rochefort, le 3 septembre 1891 :

Entreprise du grattage, piquage, coaltarage, transport et empilement des câbles-chaînes, etc., cerclage et décerclage des mâts et vergues (2 ans).

Dépôt de garantie exigé : 200 fr.

Voir le cahier des charges au bureau du commissaire aux travaux, à Rochefort, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine.

N° 153.
MARINE

Adjudication à Toulon, le 16 septembre 1891 :

Tubes en acier doux pour chaudières (18 mois).

Dépôt de garantie exigé : 2,900 fr.

Voir le cahier des charges au bureau du commissaire aux approvisionnements, à Toulon, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine.

Les annonces sont reçues
chez MM. Lagrange, Cerf et Cie,
8, place de la Bourse.

BANQUE DES CHEMINS DE FER ORIENTAUX

MM. les actionnaires de la Banque des chemins de fer orientaux sont convoqués en *assemblée générale ordinaire au samedi 5 septembre 1891, à trois heures de relevée, au palais de la Société de crédit suisse, à Zurich.*

Les affaires à l'ordre du jour sont :

1) Présentation du rapport du conseil d'administration et des comptes de l'exercice du 1er octobre 1890 au 30 juin 1891.
2) Rapport et proposition des censeurs concernant l'approbation des comptes et du bilan.
3) Votation sur le résultat des comptes et du bilan. Fixation du dividende et du terme de son payement.
4) Élection des censeurs et de leurs suppléants pour l'exercice 1891/92.
5) Éventuellement : revision de l'article 40, alinéa 2 des statuts.

MM. les porteurs d'*actions privilégiées* qui désireront prendre part à l'assemblée générale auront à déposer leurs actions auprès de la Société de Crédit suisse, à Zurich, au plus tard jusqu'au 2 septembre 1891.

MM. les titulaires d'*actions ordinaires* ont droit de demander, en vertu de leur inscription au registre des actions de la Banque, la remise des cartes d'admission, au siège de notre Société, à Zurich, jusqu'au 2 septembre 1891 inclusivement.

Le bilan et le compte des profits et pertes seront déposés au bureau de la Banque à partir du 28 août, à la disposition de MM. les actionnaires.

Dès le même jour, il sera remis à MM. les actionnaires des exemplaires du rapport et du bilan.

Zurich, le 18 août 1891.

Au nom du conseil d'administration :
Le président,
Abegg - Arter.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Du 25 août.

Besombes (Joseph), md de charbons et de vins, à Saint-Ouen (Seine), avenue des Batignolles, 135. — Liquid. prov., M. Chardon, 11, rue St-Martin.

Du 26 août.

Leduc (Henri-Auguste), md de nouveautés, rue du Rendez-Vous, 39-41. — Liquid. prov. M. Châle, 7, boulevard Saint-Michel.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 25 août.

Lanquine (Jean-Jésus) et Mlle Lanquine (Marie), rue du Faubourg-Poissonnière, 175, où ils exploitent en commun le commerce de fabricants de pointures. — Synd. prov., M. Bonneau, 6, rue de Savoie.

Devaux (Eugène), quincaillier, avenue des Ternes, 100. — Synd. prov., M. Rochette, 1, place Dauphine.

Verdon, md de vins, rue Montmartre, 58. — Synd. prov., M. Destrez, 46, rue St-André-des-Arts.

P. Daricau, md de vins en gros et demi-gros, rue du Faubourg-Saint-Martin, 197. — Synd. prov., M. Boussard, 49, rue Saint-André-des-Arts.

Denis (Félix), banquier, boulevard du Temple, 36. — Synd. prov., M. Hécaen, 14, rue de l'Ancienne-Comédie.

Godin, ancien md de vins et épicier, avenue de St-Ouen, 177. — Synd. prov., M. Destrez, 46, rue St-André-des-Arts.

Spectacles du Samedi 29 Août.

Opéra. — » h. »/». — Relâche.

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *L'Article 231*, comédie en 3 actes, de M. Paul Ferrier : Got, Féraudy, Prudhon; Mmes Kalb, Hadamard.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue: Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — » h. »/». — Relâche.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le Procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Menus-Plaisirs. — 8 h. 1/2. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. A. Lemonnier : Gravier, Desjardins, Vavasseur, Vardenne, Scheler; Mmes Riquet-Lemonnier, Irma Perrot, Deville, Marley.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vavier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.
Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année. — Caravane Egyptienne.

Opéra-Comique, Odéon, Gymnase, Vaudeville, Variétés, Chatelet, Palais-Royal, Porte Saint-Martin, Nouveautés : clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : Louis Jezierski.

Vingt-troisième année. — N° 234. Le numéro : 15 centimes. Dimanche 30 Août 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 30 AOUT

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 29 Août 1891.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Décrète :

Art. 1er. — Sont nommés :

Président du tribunal de première instance de Rethel (Ardennes), M. Doley, juge d'instruction au siège de Remiremont, en remplacement de M. Hureaux, admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite (loi du 9 juin 1853, art. 5, § 1er), et nommé président honoraire.

Juge au tribunal de première instance de Remiremont (Vosges), M. Dagoury, juge suppléant au siège de Saint-Dié, en remplacement de M. Doley, qui est nommé président.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Villefranche (Haute-Garonne), M. Kuntz, procureur de la République nommé près le siège de Gaillac, en remplacement de M. Abadie, qui conservera ses fonctions de procureur de la République à Gaillac.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Cherbourg (Manche), M. Delmas (Louis-François), avocat, en remplacement de M. Perrot, qui a été nommé juge suppléant à Villefranche (Rhône).

Juge suppléant au tribunal de première instance de Compiègne (Oise), M. Perret-Maisonneuve (Adrien-Henry-Marie), avocat, en remplacement de M. Cador, qui a été nommé juge.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Prades (Pyrénées-Orientales), M. de Lacroix (Henri-Joseph), avocat, en remplacement de M. Llense, démissionnaire.

Art. 2. — M. Tulpain, juge au tribunal de première instance de Remiremont (Vosges), remplira au même siège les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Doley, qui est nommé président.

M. Bouland, juge nommé au tribunal de première instance de Semur (Côte-d'Or), remplira au même siège les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Aubert, qui a été nommé juge à Grasse.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 29 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

A. FALLIÈRES.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Décrète :

Art. 1er. — Sont nommés :

Juge de paix du canton de Saint-Auban (Alpes-Maritimes), M. Reguier (Marius-Hippolyte-Frédéric), ancien notaire, en remplacement de M. Guérin, décédé.

Juge de paix du canton de Seilhac (Corrèze), M. de Bourrousse de Laffore (Jean-Jacquelin-Timoléon), avocat, en remplacement de M. Bilhault-Durouyet, qui a été nommé à Château-Ponsac.

Juge de paix du canton de Monségur (Gironde), M. Verdeau (Jean-Marceille), ancien notaire, en remplacement de M. Soudou-Lasserve, décédé.

Juge de paix du canton de Meung (Loiret), M. Vallet (Ernest), en remplacement de M. Chaillou, démissionnaire.

Juge de paix du canton de Saint-Germain-Lambron (Puy-de-Dôme), M. L'Héritier, suppléant actuel, ancien notaire, en remplacement de M. Vidal, décédé.

Juge de paix du canton d'Issy-l'Evêque (Saône-et-Loire), M. Bouillin, juge de paix de Cruzy-le-Châtel, en remplacement de M. Roidot, qui a été nommé à Vatan.

Juge de paix du canton sud de Dourdan (Seine-et-Oise), M. Crépion, juge de paix de Bray-sur-Seine, en remplacement de M. Mallet, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton de Mussy (Aube), M. Thyney (Alexis), en remplacement de M. Gallois, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton de Sancerre (Cher), M. Malfuson (Abraham-François-Edmond), avoué, licencié en droit, en remplacement de M. Bordier, qui a été nommé juge de paix.

Suppléant du juge de paix du canton de Merdrignac (Côtes-du-Nord), M. Bonnin (Emile-Charles-Marie), notaire, en remplacement de M. Rouvrais, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton de Lunas (Hérault), M. Galzin (Jean-Antoine), maire d'Avène, ancien conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Goubin, décédé.

Suppléant du juge de paix du canton de Saint-Pois (Manche), M. Morel (Jean-Pierre), en remplacement de M. Legeard, décédé.

Suppléants du juge de paix du canton de Gorron (Mayenne), MM. Garnier (Marcel-Martial) et Chalot (Victor-Marie-Arsène), en remplacement de MM. Lecomte, démissionnaire, et Boullard, décédé.

Suppléant du juge de paix du canton de Souilly (Meuse), M. Renaud (Marie-Honoré-Camille), maire et conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Pérignon, décédé.

Suppléant du juge de paix du canton de Gueugnon (Saône-et-Loire), M. Daviot (Hugues), en remplacement de M. Daviot (Louis), décédé.

Suppléant du juge de paix du canton de Paray-le-Monial (Saône-et-Loire), M. Crétin (Benoit), conseiller municipal, en remplacement de M. Malherbe, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton de Courbevoie (Seine), M. Duparcq (Marie-Jean-Prosper-Alfred), avocat, en remplacement de M. Gautier, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton de Ménigoute (Deux-Sèvres), M. Robouam (Clément), notaire, en remplacement de M. Biteau, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton de Montpezat (Tarn-et-Garonne), M. Charles (Joseph-Maurice), ancien maire, conseiller municipal, en remplacement de M. Gatorze, qui a été nommé juge de paix.

Art. 2. — M. Richard, suppléant du juge de paix du canton de Bavay (Nord), est révoqué.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 29 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

A. FALLIÈRES.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur,

Vu les lois du 2 août 1875 et du 9 décembre 1884;

Vu l'article 1er, paragraphe 3, de la loi du 30 décembre 1875;

Vu les articles 3 et 4 du décret du 3 janvier 1876, portant convocation de tous les conseils municipaux en vue des élections sénatoriales du 30 du même mois;

Attendu le décès de M. Cabanes, sénateur du département du Cantal,

Décrète :

Art. 1er. — Les conseils municipaux des communes comprises dans le département du Cantal sont convoqués pour le dimanche 13 septembre 1891, à l'effet de nommer leurs délégués et suppléants en vue de l'élection d'un sénateur.

Art. 2. — Le collège électoral, formé des députés, des conseillers généraux, des conseillers d'arrondissement et des délégués municipaux du département du Cantal, se réunira au chef-lieu le dimanche 18 octobre 1891 pour procéder à l'élection d'un sénateur.

Art. 3. — La réunion des conseils municipaux et les opérations électorales, tant pour l'élection des délégués et suppléants que pour la nomination du sénateur, auront lieu suivant les formes déterminées par les lois et décret ci-dessus visés.

Art. 4. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 28 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu la loi du 27 février 1880 (art. 6);

Vu les décrets des 8 août 1890 et 5 février 1891;

Vu le décret en date du 5 juin 1891;

Vu l'avis du conseil supérieur de l'instruction publique en date du 3 juin 1891;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Nul ne peut, sauf le cas de dispense, se présenter au baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne, s'il n'est âgé de seize ans accomplis.

Art. 2. — Les droits à percevoir par le Trésor public pour le baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne sont fixés ainsi qu'il suit :

1re PARTIE

Examen	30	40
Certificat d'aptitude	10	

2e PARTIE

Examen	30	80
Certificat d'aptitude	10	
Diplôme	40	
Total des droits pour les deux parties de l'examen		120

Art. 3. — Le candidat consigne 40 fr. avant la première partie de l'examen et 80 fr. avant la deuxième.

Lorsque le candidat est ajourné pour la première partie, il lui est remboursé la somme de 10 fr. sur les 40 fr. qu'il a consignés.

Lorsqu'il est ajourné pour la deuxième partie, il lui est remboursé 50 fr. sur les 80 fr. qu'il a consignés.

Tout candidat qui, sans excuse jugée valable par la faculté, ne répond pas à l'appel de son nom le jour qui lui a été indiqué est renvoyé à une autre session et perd le montant des droits d'examen qu'il a consignés.

Art. 4. — Le candidat admis à l'une des séries de la deuxième partie du baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne, et qui désire subir les épreuves de l'une des deux autres séries, est tenu de consigner les droits ci-après indiqués :

Examen	30
Certificat d'aptitude	10
	40

En cas d'échec, il est remboursé au candidat la somme de 10 fr. sur les 40 fr. qu'il a consignés.

Art. 5. — Les dispositions de l'article 4 sont applicables aux candidats au baccalauréat de l'enseignement secondaire classique.

Art. 6. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel* et au *Bulletin des lois*.

Fait à Fontainebleau, le 29 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

L. BOURGEOIS.

Le ministre des finances,

ROUVIER.

Par décision en date du 26 août 1891, sur la proposition du directeur général des postes et des télégraphes, le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies a autorisé la création d'un bureau téléphonique dans la commune de Ledenon (Gard).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Cavalerie. — Par décis. minist. du 28 août 1891 :

M. Clavel, capit. au 4e rég. de spahis, est désigné pour occuper un emploi de son grade au 5e rég. de huss.

M. Malhoiné, capit en 2e au 1er rég. de spahis (escad. du Sénégal), est nommé capit. commanda. à la portion centrale du corps dont il fait partie.

M. Besset, capit. en 2e au 7e rég. de drag., est désigné pour occuper un emploi de son grade au 1er rég. de spahis (escad. du Sénégal).

Artillerie. — Par décis. minist. du 29 août 1891 :

M. de Taffart de Saint-Germain, lieut.-col. à l'ét.-maj. partic., s.-direct. d'art. à Brest (provisoir.), a été classé au 2e rég. d'art.-pontonn. pour y faire le serv.

M. Leclerc, chef d'escad. au 38e rég., a été classé au 20e rég.

M. Laligant, chef d'escad. au 20e rég., a été classé au 38e rég.

M. Card, capit. en 1er au 10e bat. de fort. (2e batt.), a été classé au 4e rég. (5e batt.).

M. Girette, capit. en 2e au 30e rég., adj. à l'ét.-maj. de l'école d'applic. de l'art. et du génie, a été classé au 20e rég. (11e batt. détachée à la Fère) pour y faire le serv.

M. Louvot, capit. en 2e au 4e rég., adj. à la direct. d'art. de Besançon (serv. des bâtiments), a été classé au 10e bat. de fort. (2e batt.), pour y faire le serv.

Par décis. minist. du 29 août 1891, les lieutenants d'artillerie dont les noms suivent, détachés pour suivre les cours de l'école d'application de l'artillerie et du génie, ont été désignés pour faire le service dans les régiments, savoir :

M. Dommartin, lieut. en 1er au 7e rég. (1re batt.). — Classé au 29e rég. (4e batt.).

M. Jeanjacquot, lieut. en 1er au 10e bat. de fort. (3e batt.). — Rentre à ladite batt.

M. Peron, lieut. en 2e au 31e rég. (1re batt.). — Rentre à ladite batt.

Par décis. minist. du 29 août 1891, les lieutenants d'artillerie dont les noms suivent, officiers d'instruction à l'école d'application de cavalerie en 1890-1891, ont été désignés pour faire le service dans les régiments ci-après, savoir :

Les lieutenants en 1er:

M. Solomiac, du 10e rég. (5e batt.). — Classé au 3e rég. (11e batt.).

M. Pierre, du 14e rég. (8e batt.). — Classé au 34e rég. (8e batt.).

M. Toupnot, du 36e rég. (2e batt.). — Rentre à la dite batt.

M. Manteau, du 17e rég. (2e batt.). — Rentre à la dite batt.

M. Daroque, du 13e rég. (5e batt.). — Rentre à ladite batt.

M. Maucorps, du 26e rég. (8e batt.). — Rentre à ladite batt.

M. Turpin, du 28e rég. (6e batt.). — Classé au 32e rég. (12e batt. détachée à Lunéville).

M. Dorneau, du 38e rég. (9e batt.). — Rentre à ladite batt., détachée à Toul.

M. Roesch, du 5e rég. (4e batt.). — Rentre à ladite batt.

M. Prudhomme de la Boussinière, du 7e rég. (3e batt.). — Rentre à ladite batt.

M. Grant de Luxolière de Bellussière, du 1er rég. d'art.-pontonn. (13e comp.). — Classé au 33e rég. (10e batt.).

M. Cantineau, du 15e rég. (8e batt.). — Rentre à ladite batt.

M. Tardy, du 18e rég. (2e batt.). — Rentre à ladite batt.

M. Ducros, du 19e rég. (2e batt.). — Rentre à ladite batt.

M. Benedittini, du 3e rég. (12e batt.). — Rentre à ladite batt.

M. Léger, du 35e rég. (1re batt.). — Rentre à ladite batt.

M. Chabana, du 19e rég. (3e batt.). — Rentre à ladite batt.

Les lieutenants en 2e :

M. Massin, du 37e rég. (10e batt.). — Classé au 22e rég. (2e batt.).

M. Boisseuil, du 34e rég. (6e batt.). — Classé au 14e rég. (8e batt.).

Par décis. minist. du 29 août 1891, les lieutenants en 1er d'artillerie dont les noms suivent, détachés pour suivre le cours spécial d'instruction en 1890-1891, ont été désignés pour faire le service dans les régiments ci-après, savoir :

M. Gertoux, du 24e rég. (5e batt.). — Rentré à ladite batt.

M. Chalmel, du 2e rég. d'art.-pontonn. (3e comp.). — Classé au 37e rég. (12e batt. détachée à Fontainebleau).

M. Buot de l'Epine, du 31e rég. (2e batt.). — Classé au 28e rég. (2e batt.).

M. Carrez, du 27e rég. (7e batt.). — Rentre à ladite batt.

M. Formet, du 4e rég. (1re batt.). — Rentre à ladite batt.

M. Aubry, du 27e rég. (3e batt.). — Classé au 5e rég. (8e batt.).

M. Mariaux, du 21e rég. (11e batt.). — Rentre à ladite batt.

M. Chervet, du 16e rég. (7e batt.). — Rentre à ladite batt.

M. Regnier, du 1er rég. (6e batt.). — Rentre à ladite batt.

M. Deschamps, du 30e rég. (5e batt.). — Rentre à ladite batt.

M. Ronneaux, du 20e rég. (4e batt.). — Rentre à ladite batt.).

M. Le Rond, du 22e rég. (6e batt.). — Rentre à ladite batt.

M. Robert, du 26e rég. (3e batt.). — Rentre à ladite batt.

M. Mouchon, du 28e rég. (1re batt.). — Classé au 11e rég. (5e batt.).

M. Bourguet, du 33e rég. (6e batt.). — Rentre à ladite batt.

M. Broutin, du 32e rég. (9e batt.). — Rentre à ladite batt.

M. Gèze, du 9e rég. (10e batt.). — Classé au 23e rég. (11e batt.).

M. Moitessier, du 20e rég. (7e batt.). — Classé au 9e rég. (10e batt.).

M. Chaumeton, du 31e rég. (11e batt.). — Rentre à ladite batt.

M. Morin, du 10e rég. (6e batt.). — Rentre à ladite batt.

M. Combet, du 7e rég. (5e batt.). — Classé au 11e rég. (2e batt.).

Train des équipages militaires. — Par décis. minist. du 29 août 1891 :

M. Espiau, lieut. en 2e au 14e escad., 1re comp., a été classé au 15e escad., 1re comp.

M. Daver, lieut. en 2e au 15e escad., 1re comp., a été classé au 14e escad., 1re comp.

Recrutement. — Par décis. minist. du 28 août 1891, M. Fargues, capit. au 29e rég. d'inf., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au bur. de recrut. de Constantine, en rempl. de M. Chausse, réintégré dans les cad.

Par décis. minist. du 28 août 1891, les officiers dont les noms suivent ont été désignés :

M. Aubert, capit. d'inf. hors cad., attaché au bur. de recrut. de Cherbourg, pour passer au recrut. de la Seine, en rempl. de M. Le Joncour, décédé.

M. Couder, capit. au 63e rég. d'inf., pour occuper un emploi de son grade au bur. de Cherbourg, en rempl. ne M. Aubert, passé au recrut. de la Seine.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décision présidentielle en date du 28 août 1891, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le vice-amiral Duperré (Charles-Marie) a été nommé aux fonctions de président du conseil des travaux de la marine.

Par décision présidentielle en date du 28 août 1891, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le vice-amiral Baucheron de Boissoudy (Philippe-Adrien-Armand) a été nommé commandant en chef, préfet du 5e arrondissement maritime, à Toulon.

Par décision présidentielle en date du 28 août 1891, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le vice-amiral Brown de Colstoun (Louis-Henri) a été nommé aux fonctions d'inspecteur général de la marine.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 29 Août 1891.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ALLEMAGNE

Berlin, 28 août.

Le grand-duc Wladimir, sa femme et ses enfants sont arrivés ce matin.

Le grand-duc et la grande-duchesse sont repartis immédiatement pour Schwerin; leurs enfants iront sous peu à Paris.

(*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Prague, 28 août.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de prier, par l'intermédiaire du maire, le gouverneur de la Bohême de se faire auprès de l'empereur l'interprète des sentiments de joie, de loyauté et reconnaissance dont le conseil se sent pénétré à la suite de l'annonce de la visite dont l'empereur entend honorer la ville de Prague. (*Agence Havas*).

ITALIE

Valdieri, 28 août.

Le roi est parti ce matin pour Monza.

(*Agence Havas.*)

ESPAGNE

Barcelone, 28 août.

Les officiers de l'escadre anglaise sont ici l'objet de toutes les sympathies. Les cercles barcelonais ont offert cette après-midi dans l'hippodrome un *garden party* aux officiers anglais.

Plusieurs hauts personnages ont prié l'amiral anglais d'ajourner le départ de l'escadre. (*Agence Havas*).

TUNISIE

Tunis, 28 août.

Le *Journal officiel* publie un décret en vertu duquel les pièces d'or et d'argent actuelles cesseront d'avoir cours au 15 mars 1892, et celles de cuivre au 15 septembre 1892.

L'échange de la nouvelle monnaie commencera le 15 septembre 1891. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Le mercredi 4 novembre 1891, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture à Vannes, un concours pour l'admission aux emplois d'agents voyers d'arrondissement et d'agents voyers cantonaux.

Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 7, rue Cambacérès, où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Ministère des finances.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 14 septembre 1891, dans le département du Lot à Cahors.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui ;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat ;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat ;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

La liste d'inscription sera close le 31 août 1891.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira, le 5 octobre 1891, dans le département du Var, à Toulon.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui ;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat ;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat ;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 19 octobre 1891 dans le département de la Charente-Inférieure, à la Rochelle.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui ;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat ;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat ;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

ÉCOLE NATIONALE D'OUVRIERS ET DE CONTREMAITRES DE CLUNY (SAONE-ET-LOIRE)

Un décret du Président de la République en date du 25 juillet a approuvé le règlement de l'école nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny.

Cette école a pour objet de former des ouvriers d'élite, aptes à devenir contremaîtres dans les industries des métaux et du bois. Elle ouvrira le 2 novembre prochain.

Le prix de la pension est de 500 fr. par an.

L'enseignement donné à l'école de Cluny est théorique et pratique.

L'enseignement théorique, toujours dirigé dans le sens des applications, comprend :

1° L'arithmétique, les progressions, des notions sur les logarithmes et la règle à calcul ;

2° La géométrie élémentaire, avec des notions sur l'ellipse, l'hyperbole, la parabole, la développante de cercle, la cycloïde et l'épicycloïde ;

3° L'algèbre élémentaire jusqu'aux équations du second degré exclusivement ;

4° Des notions très élémentaires de trigonométrie rectiligne ;

5° La géométrie descriptive, jusques et y compris la pénétration des corps et l'étude de l'hélice et de l'hélicoïde à cône et à plan directeur et des vis à filets carrés et triangulaires ;

6° L'étude des lois du mouvement ; des diverses transformations de mouvement que l'on rencontre dans les machines, et la cinématique appliquée ;

7° Des notions élémentaires de mécanique industrielle, la description des principaux organes de machines et des machines et appareils employés dans les industries du fer et du bois ; la description détaillée et complète des machines à vapeur et des moteurs hydrauliques, avec explication des formules du travail et des notions très élémentaires sur la résistance des matériaux ;

8° Des notions élémentaires de physique et de chimie ;

9° Le dessin industriel ;

10° L'écriture et la comptabilité ;

11° La grammaire ;

12° L'histoire de France et la géographie de la France et de ses colonies ;

13° L'hygiène.

Art. 20. — L'enseignement pratique se donne dans des ateliers spéciaux, savoir :

1° Serrurerie et ajustage, avec une section de fabrication d'instruments de précision ;

2° Menuiserie et modèles, formant deux sections bien distinctes ;

3° Fonderie, exécution par tous les élèves fondeurs de pièces mécaniques (fonte et cuivre) et de fontes d'art.

4° Forges : chaudronnerie en fer et en cuivre.

Le nombre des ateliers peut être augmenté.

Les élèves sont répartis, pendant la durée de leurs études, entre les ateliers, d'après les règles déterminées par arrêté ministériel.

L'admission a lieu par voie de concours. Le concours pour la nomination des élèves de la première promotion aura lieu dans les premiers jours d'octobre, au chef-lieu de chaque département.

Nul ne peut prendre part au concours :

1° S'il n'est Français ou s'il ne se trouve dans l'un des cas prévus par les articles 8 (§ 4), 9, 10, 12 (§ 3) et 18 du code civil ;

2° S'il ne justifie qu'il aura plus de quinze ans et moins de dix-sept ans au 1er octobre prochain.

Les demandes doivent être adressées par écrit et sur papier timbré au préfet du département dans lequel la famille est domiciliée, avant le 1er septembre. Passé ce délai, les inscriptions ne seront reçues qu'en vertu d'une autorisation spéciale.

Les demandes doivent être accompagnées des pièces suivantes :

1° L'acte de naissance de l'intéressé ;

2° Un certificat d'un docteur en médecine assermenté constatant que le candidat est d'une bonne constitution, et, spécialement, qu'il n'est atteint d'aucune affection scrofuleuse ou maladie chronique contagieuse ;

3° Un certificat de revaccination délivré depuis moins de deux ans

4° Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par l'autorité locale, dûment légalisé, et constatant, de plus, que le candidat est de nationalité française.

Les candidats qui se trouvent dans l'un des cas prévus par les articles 8 (§ 4), 9, 10, 12 (§ 3) et 18 du code civil, doivent produire une copie certifiée conforme de la déclaration qui aura été faite en leur nom, soit pour renoncer à la faculté dont ils jouissent, de décliner à leur majorité la qualité de Français, soit pour réclamer cette qualité ;

5° L'engagement pris par le père, la mère ou le tuteur d'acquitter les frais de pension ainsi que la somme de 105 fr. destinée à constituer et à entretenir la masse particulière de l'élève et à couvrir les frais accessoires.

Les signatures des certificats et celle de l'engagement doivent être légalisées.

Les demandes de bourse doivent être déposées à la préfecture également en même temps que les demandes d'admission au concours.

Les connaissances exigées sont :

1° L'écriture ;

2° L'orthographe ;

3° L'arithmétique, comprenant, notamment, les quatre premières règles, les fractions, le système décimal, les proportions et l'extraction des racines carrées ;

4° Les éléments de la géométrie jusques et y compris les surfaces planes.

Le concours ne comporte que des épreuves écrites et manuelles.

Ces épreuves comprennent :

1° Une page d'écriture (cursive, ronde et bâtarde) ;

2° Une dictée ;

3° Une épure de dessin linéaire ;

4° Une composition d'arithmétique et une de géométrie ;

5° Deux problèmes d'arithmétique et deux de géométrie ;

6° L'exécution d'une pièce de fer ou de bois.

Tous autres renseignements peuvent être obtenus à la préfecture ou au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du personnel et de l'enseignement technique) 80, rue de Varenne.

Ministère de l'agriculture.

Liste par ordre de classement des élèves qui ont obtenu le diplôme de vétérinaire à la suite des examens généraux de l'année 1891 :

ÉCOLE D'ALFORT

Martel.
Brosset.
Menault.
Coulon.
Michelin.
Pruneau.
Husson.
Choumacher.
Fromonot.
Delabergerie.
Barbier.
Blot.
Chantrelle.
Ducher.
Hubert.
Archenault.
Vernier.
Delavenne.
Deneff.
Barbry.
Maillard.
Bouquet.
Charamond.
Ruelland.
Philippe.
Guerrin.
Bellanger.
Floquet.
Schrader.
Ventrillon.
Bonnière.
Rossignol.
Lesobre.
Lemond.
Demay.
Rigeade.
Lelarge.
Kriegelstein.
Beaugy.
Sevret.
Bertrand.
Duclos.
Hazmanoff.
Chapard.
Blanchard.
Gauche.
Mortaize.
Christoff.
Maleeff.
Lambert.
Pavot.
Paumerat.
Jacques.
Tuleff.
Sergent.
Marechal.
Penez.
Dupuis.
Jénot.
Canteau.
Démora.
Bourgueil.
Marie.
Gascoin.
Durandeau.
Baudouin.
Debrabant.
Sachot.
Tonnellier.
Lesne.
Chaumont.
Brocq-Roussen.
Le Meltier.
Quiers.
Séverac.
Béguier.
Madelaine.
Régilian.

ÉCOLE DE TOULOUSE

Fontaine.
Soucail.
Dumestre.
Maignan.
Viot.
Ferret.
Blandinières.
Oransan.
Ales.
Duhamel.
Archimbault.
Bergès.
Beauvais.
Trouette.
Ghermanoff.
Bataille.
Cancel.
Jusforgues.
Sevigny.
Fourcade.
Mézie.
Gilbert.
Rousseau.
Pousan.
Clement.
Cazeneuve.
Lajugie.
Darnaud.
Sabatté.
Moulis.
Balchwaroff.
Petit.
Delaud.
Fournié.

...anta.	Siron.
...ombes.	Domergue.
...eyrecaves.	Pingrié.
...arines.	Hermenier.
...ech.	Doleff.
...azassus.	Daniel.
...aroux.	Conte.
...uclos.	Marty.
Rous.	Jamet.
...espès.	Lamouroux.
Mouchet.	Vaslin.
...eysses.	

ÉCOLE DE LYON

Constant.	Mullet.
...tourbe.	Nivoix.
Bouret.	Marchal.
Bretegnier.	Pétin.
Prévost.	Ludscanoff.
Gallandat.	Marcoff.
Vignon.	Grimouille.
Bitcheff.	Poutrain.
Tupinier.	Daviaud.
Simian.	Jacques.
Pottier.	Povivkoff.
Kvatchkoff.	Rebufat.
Launois.	Botz.
Beaumont.	Jost.
Bernard.	Lerouge.
Basset.	Pallard.
Rouvière.	Raffaneau.
Bouilloux.	Moutin.
Raux.	

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE FRANÇAISE

Séance du jeudi 30 juillet.

La séance, présidée par M. J. Claretie, chancelier, assisté de M. C. Rousset, faisant fonctions de secrétaire, est entièrement consacrée au travail du Dictionnaire.

Séance du jeudi 6 août.

La séance est présidée, en l'absence de M. Léon Say, directeur, par M. J. Claretie, chancelier, assisté de M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel.

Le secrétaire communique à la compagnie une note du colonel de Vatry, sur l'étymologie allemande du mot « hurluberlu ». Il donne ensuite lecture d'une lettre par laquelle Mme veuve Calmann-Lévy informe l'Académie française qu'elle se propose de fonder, en souvenir de son mari, un prix triennal de 3,000 fr. qui sera décerné soit à une œuvre littéraire récemment publiée, soit à l'ensemble de l'œuvre d'un homme de lettres.

La Compagnie déclare qu'elle acceptera avec plaisir cette nouvelle fondation, quand les formalités d'usage auront été régulièrement accomplies.

Séance du jeudi 13 août.

La séance, présidée par M. J. Claretie, assisté de M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel, est entièrement consacrée au travail du Dictionnaire.

C. GUYMON.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

Séance du samedi 1er août.

L'Académie entend la lecture de notices sur les mots : « écorché, ébauchoir, ébarber, échoppe, entretaille, estampe, estompe », destinées au Dictionnaire des beaux-arts.

CONCOURS DES PRIX DE ROME. — ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

Peinture.

« Philémon et Baucis offrant l'hospitalité à Jupiter et Mercure », tel était le sujet donné aux dix concurrents pour le prix de Rome (peinture). Le moment choisi est celui où Baucis s'apprête à sacrifier l'oie à l'appétit de ses hôtes illustres ; « le palmipède effaré se réfugie dans les jambes du roi de l'Olympe, qui demande sa grâce ».

Le grand prix de Rome a été décerné à M. Louis Lavalley, élève de MM. Cabanel, Maillot et Bouguereau, qui avait déjà obtenu un premier second grand prix en 1886.

La composition de M. Lavalley est bien disposée et les personnages groupés avec beaucoup de naturel. L'artiste a fait jouer habilement la lumière sur les physionomies qu'il a voulu mettre en évidence et son dessin est d'une grande correction.

Le premier second grand prix a été attribué à M. Dechenaud, élève de MM. Jules Lefebvre, Boulanger et Benjamin Constant.

Le sujet interprété par le jeune peintre se distingue surtout par la figure du Jupiter, qu'il a rendu d'une manière saisissante, et par le relief anatomique de son dessin.

Le deuxième second grand prix est échu à M. Etcheverry, élève de M. Bonnat. Ce troisième concurrent a su mettre de la vie et du mouvement dans son ouvrage.

Sculpture.

Le sujet proposé aux logistes était celui-ci : « Apollon, exilé du ciel pour avoir tué les Cyclopes qui fournissaient les foudres à Jupiter, est accueilli sur terre par le roi Admète, qui lui confie le soin de ses troupeaux, et Apollon charme les bergers par ses chants. »

Le grand prix de Rome a été décerné à M. Sicard, élève de M. Cavelier.

L'artiste a placé d'un côté le dieu et de l'autre son auditoire. Il a su revêtir Apollon de cette grâce et de cette majesté divines sous lesquelles la poésie grecque s'est complue à le représenter. C'est bien là un dieu en exil et la figure garde, dans un mouvement des plus naturels, une parfaite simplicité de lignes. Un jeune couple l'écoute avec ravissement.

Le premier second grand prix a été remporté par M. Lefebvre, élève de M. Cavelier. Ce statuaire accuse un faire très personnel, et il a fort heureusement disposé les parties capitales de son bas-relief, plaçant en évidence la haute figure d'Apollon qui domine, comme dans une sorte d'apparition, les deux auditeurs qui l'admirent.

Le deuxième second grand prix a été donné à M. Desruelles, élève de MM. Falguière et Lanson.

La conception de M. Desruelles est très mouvementée et d'un effet original. On voit assez, par l'exécution hardie et même risquée de ce bas-relief, que son auteur s'est surtout inspiré des maîtres de l'école moderne plutôt que de ceux de l'antiquité.

Architecture.

Le sujet donné aux concurrents était : « Une gare de chemin de fer. »

Le grand prix de Rome a été accordé à M. Eustache. Ce candidat, qui avait déjà obtenu un premier second grand prix en 1887, a présenté un monument percé de trois arcades d'un bel aspect, et les bâtiments accessoires reliés à la gare sont ornés de statues, de bronzes et de bas-reliefs qui rehaussent le caractère artistique de ce plan. M. Eustache est assurément doué d'un vif sentiment décoratif.

Le premier second grand prix a été décerné à M. Paul Normand, qui a dessiné une gare entièrement édifiée en fer. C'est un projet d'une parfaite simplicité et d'une allure architecturale qui dénote une expérience précoce chez son auteur.

Il n'y a pas cette année de prix de Rome pour la gravure : les prix pour la gravure en taille-douce étant décernés tous les deux ans, et pour la gravure sur médailles, tous les trois ans.

C. GUYMON.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 28 août.

PRÉSIDENCE DE M. OPPERT

M. Homolle, directeur de l'école française d'Athènes, communique à l'Académie des renseignements intéressants sur la campagne d'été des membres de l'école.

M. Couve, de première année, a exploré la Macédoine de Salonique à Monastir et les environs du mont Pangée. M. de Ridder, après une tournée en Béotie, a assisté M. Jamot dans ses fouilles de Erimo-Kastro. Plus de 250 inscriptions, des bas-reliefs et des statues ont été le fruit de ses travaux.

M. Joubin a visité la Crète ; il en a rapporté des notes très complètes et des photographies nombreuses. Il s'est attaché de préférence aux monuments archaïques, aux vases de style mycénien et géométrique.

En Asie, l'exploration a été confiée à MM. Legrand et Chamonard ; elle a porté notamment sur Dinair et les environs, dans les vilayets de Aïdin et de Brousse ; elle a donné une récolte de 200 textes nouveaux, dont quelques-uns éclairent très utilement l'histoire et la géographie de la région. Un séjour à Lagina leur a permis d'observer et de photographier beaucoup de fragments de la frise du temple d'Hécate. Une des faces était décorée d'une gigantomachie manifestement imitée de celle de Pergame.

M. Homolle fait passer sous les yeux de la Compagnie un grand nombre de photographies représentant l'art crétois et le temple de Lagina.

Une brique d'un roi inconnu jusqu'ici vient d'être communiquée à M. Oppert par M. Michel Erlanger. Cette brique porte deux inscriptions identiques, de onze lignes, qui ont été d'abord gravées au rebours sur bois et ensuite imprimées sur la brique molle. La brique remonte au moins à 2,000 ans avant J.-C. Il est curieux de retrouver à cette époque reculée les premières traces de l'imprimerie et de la multiplication des textes par un moyen mécanique. L'usage, suivi par ce monarque et imité par les rois de Babylone, de graver un texte sur bois

pour le multiplier ensuite, se retrouve encore de nos jours chez les Chinois. Le texte en question appartient à un roi nommé Parra-abba qui a consacré dans son temple l'image de son dieu.

M. Oppert présente ensuite à l'Académie sept petits cônes du roi Goudéa que M. le prince Czartoriski a bien voulu lui communiquer. Ces cônes portent des inscriptions. Trois sont adressées au dieu Nin-girsu et rappellent la restauration d'un temple antique par Goudéa. Trois autres concernent une divinité secondaire dont le temple a été également bâti par Goudéa; enfin, c'est encore l'édification d'un temple qui fait l'objet de la septième inscription.

Ces textes sont écrits en sumérien. M. Oppert cite à ce propos un texte important publié par M. Bezold et qui parle des langues *sumérienne* et *accadienne*.

Ce texte donne pleinement raison à M. Oppert, qui a émis cette opinion que la langue des inventeurs de l'écriture cunéiforme était celle du peuple des Sumériens, et que la langue accadienne n'est autre que celle des Sémites assyriens. Personne ne nie plus l'existence de la langue sumérienne; l'appeler *suméro-accadienne*, ce serait commettre la même erreur que de parler d'une langue *austro-hongroise*.

M. Héron de Villefosse rend compte de la dernière exploration de M. de La Martinière en Maurétanie Tingitane, exploration qui a duré plus d'une année et qui a produit d'excellents résultats. Il présente en même temps un petit objet en bronze, trouvé à Tolubilis, par le même voyageur. C'est un brûle-parfums en bronze qui se compose de deux pièces : 1° un récipient de forme ronde, soutenu par trois pieds, qui constituait le foyer du brûle-parfums; 2° un couvercle également rond, découpé à jour et surmonté d'une croix grecque. La présence de cette croix permet de considérer ce petit monument comme un ustensile ayant servi au culte chrétien. A la partie supérieure du couvercle, on remarque des trous d'aération disposés en forme de croix. Deux chaînettes accompagnent cet objet; la première, placée au sommet du couvercle, était destinée à la suspension; la seconde, fixée sur le bord du récipient, soutenait une aiguille en bronze, aujourd'hui en partie brisée, qui servait à fermer le couvercle et à le maintenir sur le récipient.

M. P. Meyer présente *le Livre de raison de la famille Dudrot de Capdebosc* (1522-1675), publié et annoté par M. Ph. Tamizey de Larroque. Ce livre ne mentionne que les faits d'ordre privé, sauf un séjour inconnu de François I[er] à Nérac, en 1542; mais il est suivi de quelques poésies du seizième siècle relatives à des faits historiques. Elles sont en français imprégné de gascon. Le tout, ajoute M. P. Meyer, a été annoté avec la compétence dont notre savant correspondant a donné tant de preuves. M. Tamizey de Larroque a eu pour collaborateur M. Soulidès, de Condom, qui lui a communiqué le document ainsi que de nombreuses notes.

M. H. Weil offre un travail qu'il vient de publier et qui a pour titre *les Hermocopides et le peuple d'Athènes*.

M. Barbier de Meynard présente la *Balance de la poésie*, traité de métrique arabe, par M. Grégoire Margousian.

J.-B. Mispoulet.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Samedi 29 août 1891.

Le baromètre monte rapidement sur les Iles-Britanniques et le sud de la Scandinavie; il est également en hausse sur la France, où les hauteurs atteignent 765m/m. La bourrasque qui se trouvait à la côte de Norvège s'est transportée dans les régions polaires (Haparanda 741m/m) et la pression s'abaisse au nord de la Russie. Le vent de S.-O. est modéré sur nos côtes; il fait presque calme en Irlande et la situation est encore incertaine au large. Des pluies sont encore signalées sur les Iles-Britanniques et la Scandinavie, dans nos régions du nord-ouest et du nord.

La température s'abaisse; elle était ce matin de 9° à Bodo, 12° à Paris, 16° à Berlin, 18° à Rome et 24° à Alger. On notait 7° au Puy de Dôme et 4° au Pic du Midi.

En France, le temps va rester assez beau avec température voisine de la normale. A Paris, hier, un peu de pluie l'après-midi et beau la nuit; éclairs de 8 à 11 h. soir. Max.: 23°0; min.: 9°8; moyenne 16°7 inférieure de 0°7 à la normale.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer très belle à Dunkerque; très houleuse à Calais, agitée à Boulogne, houleuse au Havre, agitée à Cherbourg.

Océan : mer houleuse à Brest, belle à Lorient.

Méditerranée : mer agitée à Marseille, belle à Sicié, très belle à Nice.

Situation du samedi 29 août 1891 (soir). — La situation ne se modifie pas sensiblement sur l'ouest de l'Europe. — En France, le temps est beau.

Compagnie des messageries maritimes.

Le paquebot *Salazie*, venant du Japon et de l'Indo-Chine, a quitté Colombo le 24 août à 1 h. soir.

Le paquebot *Saghalien*, allant dans l'Indo-Chine et au Japon, a quitté Colombo le 27 août à 4 h. soir.

Le paquebot *Natal*, venant du Japon et de l'Indo-Chine, est arrivé à Marseille le 28 août à 2 h. soir.

Chemins de fer de l'Est.

France, Suisse et Italie (par le Saint-Gothard). — Les voyageurs peuvent se rendre de Paris à Milan par trains directs et rapides, *via* Troyes, Belfort, Bâle, Lucerne (lac des Quatre-Cantons), et le Saint-Gothard (lacs Majeur, de Lugano et de Côme).

La durée du trajet est d'environ 20 heures.

A Milan, les voyageurs trouvent des correspondances pour toute l'Italie.

Nota. — Provisoirement, et jusqu'à nouvel avis, le trajet entre Belfort et Bâle s'effectue par l'itinéraire de Petit-Croix-Mulhouse, sans supplément de prix et sans passeport

Pour tous autres renseignements, consulter les affiches, les indicateurs et s'adresser aux gares.

France et Suisse (Saint-Gothard), *via* Troyes, Chaumont, Belfort. — Des services par trains directs, composés de voitures de 1re et de 2e classe, sont organisés entre Paris et Bâle, Lucerne (lac des Quatre-Cantons), Gœschenen (entrée du tunnel du Saint-Gothard), Airolo (sortie du tunnel), Bellinzona, Locarno (lac Majeur), Lugano (lac de Lugano) et Milan.

Des correspondances directes existent entre Bâle et les principales localités de la Suisse, telles que : Baden, Zurich, Zug, Aarau, Glaris, Ragatz, Coire et l'Engadine, Winterthur, Schaffhouse, Constance, Romanshorn, Rorschach et Saint-Gall.

Durée du trajet, entre Paris et Bâle, 9 heures.

Des billets d'aller et retour sont délivrés pendant toute l'année à Paris pour Bâle, Milan, Constance, Lucerne, Saint-Gall, Schaffhouse, Winterthur et Zurich et inversement.

Il existe également des billets d'aller et retour dits « de saison » délivrés à Paris, du 15 mai au 15 octobre inclus, pour Bâle, Lucerne et Zurich.

Ces billets ont une durée de validité de 30 jours pour Bâle et de 60 jours pour Lucerne et Zurich.

Les voyageurs munis de billets directs pour Bâle et au delà ne sont pas astreints à l'obligation du passeport pour la traversée de l'Alsace, entre Petit-Croix et Bâle *via* Mulhouse.

Voyages circulaires, par les lignes de l'Est, en Belgique, en Suisse, en Italie, en Autriche-Hongrie et en Allemagne.

La compagnie des chemins de fer de l'Est a organisé une série de voyages circulaires à prix réduits, qui permettent aux touristes de visiter un grand nombre de villes et de sites remarquables en Belgique, en Suisse, en Italie, en Autriche-Hongrie et en Allemagne.

Pour les prix, conditions et itinéraires, ainsi que pour la délivrance des billets et leur durée de validité, consulter le livret spécial des voyages circulaires établi par la compagnie des chemins de fer de l'Est et mis à la disposition du public dans sa gare de Paris et les bureaux succursales.

Plusieurs de ces voyages circulaires s'effectuent ou peuvent s'effectuer sans emprunter le territoire de l'Alsace-Lorraine et, par conséquent, sans exiger de passeport pour l'Allemagne.

Les voyageurs munis de billets directs pour la Suisse peuvent traverser le territoire de l'Alsace-Lorraine, de Montreux-Vieux à Bâle, sans passeport.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DES ARDENNES

Le 5 octobre 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du département, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux ci-après :

Route nationale n° 46.

Consolidation de la chaussée entre Blaise (54 k. 5) et Mazagran (49 k. 5).

Travaux à l'entreprise	103.749 50
Somme à valoir	14.250 50
Total	118.000 »

Cautionnement provisoire et définitif, 2,700 fr.

Route nationale n° 77.

Rechargement de la chaussée entre les points 51 k. 5 et 54 k. 173.

Travaux à l'entreprise	13.351 08
Somme à valoir	3.648 92
Total	17.000 »

Cautionnement provisoire, 300 fr.
Cautionnement définitif, 550 fr.

Communication des pièces des projets dans les bureaux : 1° de la préfecture, à Mézières; 2° de M. Perrin, ingénieur ordinaire, à Rethel, pour les travaux de la route nationale n° 46; 3° de M. Henry, ingénieur, à Sedan, rue Ternaux, 8, ponr les travaux de la route nationale n° 77.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

RAPPELS D'ADJUDICATIONS

Le samedi 12 septembre 1891, à une heure et demie :

ADJUDICATION, au rabais, en un lot, des travaux d'approfondissement et d'élargissement du canal de l'Ourcq, entre la gare circulaire et le pont de Pantin.

Le samedi 12 septembre 1891, à une heure et demie :

ADJUDICATION, en un lot, des travaux à exécuter pour la construction d'un pont métallique rue des Mignottes, au-dessus de la rue de Crimée (19e arrondissement) (Partie métallique).

TRAVAUX D'ARCHITECTURE

Le samedi 26 septembre 1891, à une heure :

ADJUDICATION, en un lot, de l'entreprise relative : 1° à la fourniture de la main-d'œuvre nécessaire au chauffage et à la ventilation de l'asile d'aliénés et de la colonie de Vaucluse; 2° à l'entretien des appareils, du 1er octobre 1891 au 30 septembre 1894.

(Voir le *Journal officiel* des 21, 22 et 25 août 1891.) G

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Samedi 29 Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Juill. 91	3 %	95f 47½ 45 40 45 50	en liq.						
			fin ct.	95 45	95 45	95 40	95 45	95 50	95 45
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		95 47½ d25				
			Pe fin p.		d1f		95 80 d50		
			Pe fin p.	96	96 05 d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %	91f	fin ct.					91	
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés	94f 93f95	en liq.						
			fin ct.	93 92½	93 95	93 90	93 95	94	93 92½
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		94 25 d25				
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)	96f52½ 50	en liq.						
			fin ct.	96 40				96 55	96 45
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Août 91	4 ½ % 1883	105f 105f05 07½	en liq.						
			fin ct.	105 10				105 05	105 07½
			Pe fin c.				d50		
			Pe fin c.						
			Pe fin p.				d50		
			Pe fin p.						
Août 86	Promesses d'Inscript. 4½% 1883.	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4%. éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
Juill. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), nos 221,501 à 273,500	510	en liq.						
			fin ct.					510	
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	552 551 550 548 50	fin ct.					550	
Août 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	528 50 530	fin ct.					528 75	
Juill. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	415 414 50 413 413 50	fin ct.					415	
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	409 25 409	fin ct.					408 25	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	105 105 75						104 75	
...	d° d° séries sort. (unit.)								
...	d° d° d° (sér. ent.)		en liq.						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	530	fin ct.					529	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	530 529	fin ct.					529	
			en liq.						
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	415 414 50 414	fin ct.					420	
d°	d° d° quarts, r. 100f	105 50 105 104 50						109	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	401 75 402	fin ct.					401	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	103 102 75	fin ct.					102 75	
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	405	en liq.						
			fin ct.					405	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½%, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	500	en liq.						
			fin ct.					495 50	
			Pe fin c.						
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	555	en liq.						
			au 31.						
Juin 91.	Banque de France (nominatives).	4500	en liq.						
			fin ct.	4490				4500	4495
			Pe fin c.		4525 d40		d50		
			Pe fin p.		d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).	447 50 448 75 450	en liq.						
			au 31.	448 75				450	448 75
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 38)	755	en liq.						
			au 31.				755	755	755
			Pe au 31		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d10		
			Pe au 30		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).		en liq.						
			au 31.					425	
			Pe au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26)		en liq.						
			au 31.					450	
			Pe au 31						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 10)	360	en liq.						
			au 31.					356 25	
			Pe au 31						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	267 50 268 75	en liq.						
			au 31.	268 75	268 75	267 50	268 75	268 75	268 75
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	552 50	en liq.						
			au 31.	550			547 50	550	551 25
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)		au 31.						
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).		en liq.						
			au 31.					425	
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.).		en liq.						
			au 31.						
Août 91	Banque hypot. de Frce, r. 1000f, t.p.	517 50	fin ct.					517 50	
Mars 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	429	fin ct.					429	
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. en représon d'ann.	151	en liq.						
			fin ct.						
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f. dues par l'État	529 75	au 31.					529	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départcm. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.		
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.	113	
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500 f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr.	112	
d° 1881, 4%, r. 500 f.	510	509
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.		
d° 1863, 3%, r. 100 fr.		
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.	480	479
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	100	99
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.	509	
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	46 50	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.	130	120
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	407 50	
Midi, d° act. de jouiss	689	
Nord, d° act. de jouiss.	1375	
Orléans, d° act. de jouiss.	1095	1090
Ouest, d° act. de jouiss.		
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	440	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f. t.p.	580	
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	537 50	
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	580	578 75
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	520	
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	260	
d° du département du Nord	20	
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier		
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	536	
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.		
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	558 75	556 25
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	1572 50	1570
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 48).	247 50	
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1460	
d° act. de jouissance.	840	
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 10).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 14).	5480	
Ind. linière (Compt. de l') a. 500f.		
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 28).	1775	
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p.	1347 50	1345
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).	1217 50	
d° act. de jouiss.		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.	1720	
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé		
2e série, act. 500 fr., t.p.	1500	1486 25
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.		
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	775	
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2530	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.	860	
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	810	
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1255	1250

Jouissance	Samedi 29 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Juill. 91	Crédit Foncier de France. Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)		en liq..						
		1250 1252 50	fin ct...	1252 50			1251 25	1255 ..	1253 75
			P° fin c.		d40		d20		
			P° fin c.		d10		d5f		
			P° fin p.		d40		d20		
			P° fin p.	1262 50	1265 .. d10		d5f		
	Obligations :								
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.								
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	520						524 75	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	106						106 ..	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	605 601						607 50	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	120 25							
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	518 517						517 75	
d°	communales, 3%, remb. 500 f.							502 75	
d°	d° 5es, r. 100 f.	101						101	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	515 25	fin ct...					515 25	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	395	en liq..					395 50	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	482 483 483 50 75 483..	fin ct...					484 ..	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	480	fin ct...					480 ..	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	475 474 50 474 475 474.	fin ct...					475	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	420 50 420	fin ct...					420 50	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	474	fin ct...					474 ..	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	64f 64f 50 65f 65f 50	fin ct...					65 ..	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	46f 45f 75 46f	fin ct...					45 ..	
...	d° d° (nomin.).	.. ..f ..f	fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		en liq..						
		590	au 31..					580 ..	
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq..						
			au 31..	680 ..					
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)		en liq..						
		812 50	au 31..	813 75			812 50	815 ..	813 75
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)		en liq..						
		325 320	au 31..	325			322 50	326 25	325..
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq..						
			au 31..	375 ..					
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).		en liq..						
		328 75	au 31..	328 75				330 .	
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. développt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)		en liq..						
		482 50	au 31 .	481 25			482 50	482 50	
			P° au 31		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq..						
			au 31..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..		en liq..						
			au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq..						
		350	au 31..					350 ..	
......	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..		en liq..						
		405	au 31..					407 50	
			P° au 31		d5f		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq..						
			au 31..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		en liq..						
		315 317 50	au 31..					310 ..	
			P° au 31		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq..						
			au 31..						
Juil. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14),		en liq..						
			au 31..					19 ..	
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...		en liq..					207 50	
			au 31..		d10		d5f		
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	478 75 480	au 31..					480 ..	
Août 91	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	389 50 75 390 389 75 390	au 31 .					390 ..	
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 26)....		en liq..						
			au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.		en liq..						
		690 687 50 685	fin ct..					690 ..	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'Etat), ex-coupon 30.......		en liq..						
		617 50 615 620	fin ct..					620 ..	
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).		en liq..						
		902 50 903 75 905	fin ct..					900 ..	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..		en liq..						
		1485 1482 50	fin ct..					1485 ..	1486 25
			P° fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)...............		en liq..						
		1292 50 1287 50	fin ct..					1292 50	
			P° fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........		en liq..						
		1840 1837 50	fin ct..					1840 ..	1841 25
			P° fin c.		d20		d10		
			P° fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)		en liq..						
		1535 1532 50 1530 1535.	fin ct..					1535 ..	1541 25
			P° fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).		en liq..						
		1078 75 1080	fin ct..					1080 ..	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'Etat ou de Dépts)		en liq..						
		520 510 500	fin ct..						
			P° fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).		en liq..						
		510 506 25	au 31..					506 25	
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).		en liq..						
		537 59	au 31..					537 50	
			P° au 31		d10		d5f		
......	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).				d10		d5f		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). —(ex-c. 5)		en liq..						
		445 443 75	au 31..	445 ..					
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d20		d20		
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		au 31..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 19)		en liq..						
		560	au 31..					560 ..	
			P° au 31		d10		d5f		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	135 ..	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	155 ..	150 ..
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.) ...	381 25	380 ..
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a. 500 f., 350 f. p.	420 ..	415 ..
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.		
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	550 ..	545 ..
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	356 25	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1065..	
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.		
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	373 75	367 50
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	115 ..	
Voitures à Paris, actions de jouiss.	215 ..	
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 20).	428 75	
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2305..	
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	210 ..	206 25
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	110750	
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.	385 ..	
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2060..	
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4)..		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	220 ..	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	565 ..	563 75
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.	825 ..	
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	266 25	
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 49).		
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	1360 .	1355..
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	516 25	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............	1725..	172375
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	240 .	232 50
d° parts bénéficiaires.......	225 ..	
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....	25 ..	
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	200 ..	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	428 ..	427 ..
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....		
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...		
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.	378 ..	377 50
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..		
d° d° de 1887 à 1985..	413 ..	
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	415 ..	
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	416 ..	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	410 ..	407 50
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	646 25	
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	442 ..	441 50
d° nouvelles d°	446 ..	
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	438 ..	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne. Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'Etat).....	403 ..	
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	403 ..	401 ..
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)		
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	410 ..	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	466 ..	
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......		
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	448 ..	
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	443 ..	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	443 75	
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).		
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.		
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	[illegible] ..	[illegible] ..
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	443 .	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	446 75	446 ..
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	448 .	447 ..
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	625 ..	
d° 3%, r. 500f ((int. gar. par l'Etat).		

JOUISSANCE	Samedi 29 Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1446 25	en liq.. au 31 P° au 31 P° au 15		 d10 d10		 d5f d5f	1445 ..	
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)		en liq.. au 31.. P° au 31		 d10		 d5f	1170 ..	
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)	550 552 50	en liq.. au 31.. P° au 31	 553 75			 d5f	552 50	553 75
Juin 91.	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.		en liq.. au 31..					650 ..	
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1045 1047 50 1050	en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15	 1047 50	 d10 d10		 d20 d10	1037 50	1045 ..
Juill. 90	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).	490	en liq.. au 31..						
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	705	en liq.. au 31.. P° au 31	 705 ..	 d10		 d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)..	352 50	en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15		 d10 d10		 d5f d5f	360 ..	
Juin 91.	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)		en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15		 d.. d10		 d5f d5f	2995 ..	
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	26f 25f50	en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15	 25 ..	 d10 d10		 d5f d5f	26 25	25 ..
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.		en liq.. au 31..						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.		en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15		 d10 d10		 d5f d5f	52 ..	
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	25f	en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15	 25 ..	 d10 d10		 d5f d5f	25 25	25 ..
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2797 50	en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 31	 2792 50	 2795 .. d40 d10	 2792 50	 2792 50 d20 d40	2793 75	2795 ..
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).	802 50	en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15		 d10 d10		 d5f d5f	802 50	
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	305	en liq.. au 31..					307 50	
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27).........	1160 1165 1162 50	en liq.. au 31.. P° au 31		 d10		 d5f	1160 ..	
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	143	au 31..					142 ..	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).	1972 50 1975	en liq.. au 31 P° au 31	 1976 25	 d10		 d20	1972 50	
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).	392 50	en liq.. au 31..					395 ..	
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	490	en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15	 490 ..	 d10 d10		 d5f d10	495 ..	490 ..
Oct. 86.	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	110 112 50 110	en liq.. au 31.. P° au 31	 111 75	 d10		 d5f	110 ..	
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).	416 25 417 50 420	en liq.. au 31.. P° au 31		 d10		 d5f		417 50
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS		en liq..						
Juill. 91	Angleterre, 2¾ % (n.c. fixe 25f20).	C. 500f	au 31..					96 90	
Juin 91.	Argentine (République), 6%, 1881,	C. 1000	en liq..						
	rembours. 500 fr.......		au 31..						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	Gr. c.	au 31..						
			P° au 31		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	311 25 313 75 315	en liq..					320 ..	
...	d° d° c. de 5 obl..		au 31..		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.		P° au 31						
Mai 91.	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch.		en liq..						
	fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		au 31..						
...	d° d° 1000 fl. d°		P° au 31		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég.		en liq..						
	ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f25 97f C. 10000.	au 31..					97 25	
...	d° d° 1000 fl. d°	96f50 40	P° au 31		d50		d25	96 35	
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 31..						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	P° au 31		d..		d..		
Mai 91.	d° 3%, 1873		au 31..						
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 31.						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq..						
Mai 91.	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..					162 ..	
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	en liq..						
...	d° d° c. de 500 f.		au 31..						
Août 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	P° au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
			en liq..						
Juin 91.	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £.		au 31..						
...	d° d° 500 £.		P° au 31		d50		d25		
...	d° d° 100 £.								
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £.		en liq..						
...	d° d° 500 £.		au 31..	76 ..	d..		d25		
...	d° d° 100 £.		P° au 31		d50				
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		en liq..						
...	d° d° 500 £.		au 31..	71					
...	d° d° 100 £.	71f 71f15	P° au 31		d50		d25	70 10	
Oct. 90.	Cordoba (Province de), 6%, 1888,		en liq..		d10		d5f		
	rembours. 500 fr., tout payé...	90f 86f25	au 31..						

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..	1310 ..	
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).		
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......	369 75	365 ..
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	446 ..	445 25
d° 3% nouveau, r. 500f d°	455 ..	
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	450 25	450 ..
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	446 ..	441 50
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	443 ..	
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.	448 ..	
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..	1240 ..	
d° 3%, rembours. 500 fr.....	447 ..	
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	455 ..	454 50
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	443 ..	
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......	105 ..	
2e émission, de 63,001 à 108,312.	90 ..	
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.	80 ..	
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'Etat:		
Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	446 ..	445 ..
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	452 75	452 ..
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	417 50	
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	495 ..	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	427 ..	426 ..
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	143 .	140 ..
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	410 75	
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	500 ..	
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr....		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	290 ..	280 .
d° d° 5%, r. 500 fr.	270 ..	257 50
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	370 ..	369 ..
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..	50 ..	47 75
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.		
d° d° 5%, r. 500 f.	536 ..	
d° d° 4%, r. 500 f.	505 ..	
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.	475 ..	472 50
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f..		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Industrie linière, 6%, r. 300 fr...		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	300 ..	
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	505 ..	
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	525 ..	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	316 ..	315 ..
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	515 ..	
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	314 ..	
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	460 ..	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.		
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	511 25	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....		
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	502 50	500 ..
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	509 ..	
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	406 ..	
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	384 ..	382 ..
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.		
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.	483 75	
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.		
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.	291 25	
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	630 ..	629 50
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 ..	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municip. (Délég.) 4%, r. 500.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	21 ..	20 ..
d° d° 3%, remb. 500 fr...	16 50	16 ..
d° d° 4%, remb. 500 fr...	16 50	16 ..
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	20 25	20 .
d° d° (2e série).	20 ..	19 50
d° d° (3e série).	75 .	
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	84 75	
d° d° depuis la répart.		
d° d° 322f 50 payés...		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	71 .	
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	617 ..	612 50
d° 3%, rembours. 500 fr........	450 ..	
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	444 ..	
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	94 ..	

Jouissance	Samedi 29 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Egypte. Oblig. Daïra Sanieh 4% (décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	492 492 75 491 50 491 75	en liq.. au 31.. P° au 31	490	d10		d5f	492 .	488 75
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig. 7%, rembours. 500 fr. (Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)	489 75	en liq.. au 31.. P° au 31	487 50	d10 d10		488 75 d5f	489 ..	487 50
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½% (décrets des 6 et 7 juin 1890)...	463 50 464 465	en liq.. au 31.. P° au 31		d10		d5f	463 75	
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878	517 50	en liq.. au 31..					520 ..	
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f (nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		en liq.. au 31.. P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f). Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	72f95	en liq.. au 31..	71 45				72 ..	71 55
...	Coup. de 40 —	72f 71f90 80 75 50	P° au 31		d50		d25	72 .	
...	Coup. de 80 —	72f 71f90 80 75 50	P° au 15		d50		d25	72 90	
...	Coup. de 160 —	71f70 60 30	P° au 30		d50		d25	71 75	
...	Coup. de 240 —	71f60 40						71 65	
...	Coup. de 480 —	71f50 20						71 50	
...	Coup. de 960 —	71f50 20						71 50	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).		en liq.. au 31..						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba, 6%, 1886, garantis.	493 492 50 490	en liq.. au 31..					493 75	
d°	d° d° 1890, garantis.	455 50 455 75 456 456 25	en liq.. au 31.. P° au 31		d10 d10		d5f d5f	455 50	
Juin 91.	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f. 5f).		en liq.. au 31..						
Juill. 91	d° Consolidés 4%......	121 120 50	au 31..						
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89,		en liq..						
...	Oblig. et coupons prescrits au bout de 20 ans de l'éch. Titre de 617f.		au 31..		d10		d25		
...	— de 2468f.		P° au 31		d10		d25		
...	— de 6170f.		en liq..		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	412 .. Gr. c.	au 31.. en liq..						
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	405 402 50 Gr. c.	au 31.. en liq..					406 25	
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	327 50	au 31..					322 50	
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change fixe 2f10). Coup. de 100 fl....		en liq.. au 31..		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe 2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	92f75	en liq.. au 31..	89 10			89 25	93 50	
...	d° 500 fl.	93f	P° au 31		d50		d25	93 ..	
...	d° 1000 fl.	89f35 40 45	P° au 15		d50		d25	89 50	
Août 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch.fi. 2f50).		en liq..						
...	Cap. des titres amort. prescr. après 20 ans. Obl. 100 fl.	101	au 31..					101 20	
...	— 500 fl.		P° au 31		d50		d..		
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég.ch.fixe 2f50).		au 31..						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.......	90f30	en liq.. au 31..	90 30			90 20	90 40	90 27½
...	d° coup. 500 fr.......		P° au 31		d1f		d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr..		P° au 31		d25				
...	d° coup. 50 fr.......		P° au 15		d1f		d50	91 ..	
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	..f	P° au 15		d25				
Avril 91	d° 3%....................	..f	au 31..						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.		en liq.. au 31..					316 25	
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég.ch.fi. 25f20), coup. de 504 f. (20 £).	..f	en liq.. au 31..						
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	..f	au 31..						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré......		au 31..						
d°	d° obl. 5% d°		au 31..						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch. fixe 25f25), coup. de 20 £.	39f05 10	en liq.. au 31..	39 ..	39 20	38 80	38 90	39 50	39 25
...	d° coup. de 50 £.	41f	P° au 31		d50		d25		
...	d° coup. de 100 £.	39f15 20 25 10 39f	P° au 15		d50		d1f	40 ..	
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. Nos 1 à 390000 et 500001 à 929987. C. 500 f.	297 50 295 292 291 25	en liq.. au 31..					298 ..	
...	C. 5 obl.	295 291 25 290 287 50	au 31..						
...	C. 10 ob.	295	au 31..						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%...........		en liq.. au 31..					103 20	
Juill. 91	d° 1890, 4%...........	..f	P° au 31					84 50	
...	Russie, 1850, 4½% (n.ch.fi. 25f50. Oblig. de 100 £.		en liq.. au 31..						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	93f10 93f	au 31..						
...	Grosses coupures....	99f25							
Juill. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort), n.c.fi. 4f. Obl. de 100 r.	..f	en liq.. au 31..						
...	d° de 1000 r.	..f	P° au 31		d50		d25		
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort), n.c.fi. 4f. Obl. de 100 r.	67f 67f50	en liq.. au 31..	66 20			66 60	67 ..	66 10
...	d° de 1000 r.	66f50 60 65 70 95	P° au 31		d50		67 75 d50	66 ..	
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	96f90 95	en liq.. au 31..					96 85	
...	Grosses coupures....	97f50 90	P° au 31		d50		d25	97 45	
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 31..						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change fixe 4f), coup. de 125 r.	104 60	en liq.. au 31..					104 90	
...	coup. de 500 r.							104 90	
...	coup. de 1000 r.								
...	coup. de 10000 r.		en liq..						
Juin 91.	d° 1889, 4% (or).	98f65 75 85 95	au 31..					98 70	
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	98f25	en liq.. au 31..					98 30	
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	98f75	en liq.. au 31..						
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p., Obl. 500 f.	97f25 20 15	en liq..					97 05	
...	d° 2500 f.	97f40 35	au 31..	96 05	96 05	[illegible]	96 02½	97 ..	
...	d° 5000 f.	96f20 10 40	P° au 31		d50		d25	97 20	96 ..
...	d° 12500 f.	95f95 96f 91f10 17½						95 90	
Juill. 91	d° d° 3e série...	97f10	en liq.. au 31..					97 25	
Mai 91	d° Intér. cons., 4½%. 1re ém., 1980 (n.ch.fi. 4f) C. 100 r.	66f	en liq.. au 31..					66 ..	
	C. 500 r.	66f	au 31..		d50		d25	66 ..	
	C. 1000 r.	66f	au 31..					66 ..	
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Transcaucasien, remb. au pair.	81f .. ..f	en liq.. au 31..					81 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½%, 53 (n.ch.fi. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Oblgi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	325 ..	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	77 85	
d° 1000 fl. d°	77 85	
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.		
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis...........		
d° non garantis........		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	101 ..	
Congo (État indép. du), Lots 1888.		
Corrientes (Prov. de), 6%, [illegible], r. 500f.	105 ..	100 ..
Danemark, 3½% (nég.ch.fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825.....................		
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fi. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	10 ..	15 ..
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	105 ..	100 ..
Norvège, 4%, 1880...............		
Emprunt Romain, 5%............	97 75	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
d° 1866, 5%...........		
Gouv. de Québec, 80, 4½%, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fi. 25f20).	120 ..	119 ..
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £.......		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f. p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	107 50	103 ..
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.		
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t. p.	[illegible] ..	635 ..
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t.p..		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	195 ..	
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20)..	615 ..	605 ..
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%..............	352 50	
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	342 ..	
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083..	425 50	425 ..
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486....		
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale..	401 50	401 25
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000.........	413 ..	
Beïra-Alta, 3%..............	107 50	105 ..
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	211 ..	207 50
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	201 75	201 25
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	315 ..	314 ..
d° (Série X).....	317 50	
Nord-Belges, 3%.............		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque...	[illegible] ..	391 25
d° (2e série), 2e hypothèque.	372 50	372 ..
d° (3e série), 3e hypothèque.	352 50	
d° (4e série), 4e hypothèque.	325 ..	
d° (5e série), 5e hypothèque.	320 ..	317 50
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	355 ..	353 75
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	355 ..	
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	356 50	356 25
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	330 ..	
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	330 ..	[illegible] ..
Ouest de l'Espagne, 4%......	198 ..	
Portugais, 3%..............	207 50	206 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	207 50	200 ..
d° 4%..............	247 .	242 ..
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	365 50	365 ..
d° 2e hypothèque.		
d° 3e hypothèque.		
Cordoue à Séville, 3%.......	374 .	372 50
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%..	532 50	
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.		
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.........	296 ..	
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f., t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr..........	503 ..	
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr..............	517 ..	
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	435 ..	
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	411 25	408 75

Jouissance	Samedi 29 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture Compt.	Clôture Terme
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	440 438	au 31.					440 ..	
			en liq..						
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr.	91f	au 31.					90 10	
			en liq.						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 31						
	d° d° Ob. 50 £.		P° au 31		d1f		d25		
	d° d° Ob. 100 £.	101	P° au 15		d50		d25		
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq..						
	(nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.		au 31..						
	d° d° Ob. 100 £.		P° au 31		d50		d25		
	d° d° Ob. 500 £.		en liq..						
Juin 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.	102 20 101 40	au 31..					102 25	
	d° d° c. 5000f.	102 20 101 50	P° au 31		d50		d25	102 25	
			en liq..						
Mai 91.	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	90f 50	au 31..					90 50	
			en liq..						
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	22f 25 50	au 31..						
	d° d° gross. coup.		en liq..						
d°	d° d° (sér. C).	18f 65 60 55	au 31..					18 50	
	d° d° gross. coup.		en liq..						
d°	d° d° (sér. D).	18f 60 55	au 31..					18 50	
	d° d° gross. coup.		P° au 31		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq..						
	Obligations de 500 fr.	420 418	au 31..					420 ..	
	d° de 2500 fr.	416 415 50	P° au 31		d50		d25		
	d° de 12500 fr.		P° au 15		d50		d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..						
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	450 447 75	au 31					450 ..	
	d° d° 2500 f.		P° au 31		d10		d5f		
	d° d° 12500 f.		P° au 15		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq..						
	pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	438 75 437 50	au 31..	438 75			435 ..	438 75	435 ..
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Mai 91. ex-5e r.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f., 250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		en liq..						
			au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)		au 15						
Juill. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 21)		en liq.						
			au 31..						
Juill. 88 ex-1er r.	Banque des Pays-Hongrois, act. nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		en liq..						
			au 31						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		en liq..						
			au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act. 100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p. (ex-coupon 14)		en liq..						
			au 31					600 ..	
			P° au 31		d10		d5		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 32).	553 75 552 50	en liq..						
			au 31..	552 50			553 75	552 50	555 ..
			P° au 31		d10		d5f		
	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 150 fr. payés (ex-coupon 34)		en liq..						
			au 31..						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1165	en liq..					1067 50	1067 50
			au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Égyptien, actions 500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).		en liq..					477 50	
			au 31..						
	Grosses coupures....		P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq..						
			au 31..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie, a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		en liq..						
			au 31						
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie ». (ex-coupon 14)	126 25 125 50	en liq.						
		... 125	au 31..					126 25	126 25
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	430 425	en liq..						
		427 50	au 31..	432 50			430 ..	430 ..	430 ..
			P° au 31		d10		d5f		
Oct 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes. (525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		en liq..						
			au 31..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'État (Société privil.), act. 500 f., t.p.	620 621 25	en liq..						
		625 626 25	au 31..	621 25			626 25	615 ..	617 50
			P° au 31		d10		d5f		
	Grosses coupures....	620 622 50	P° au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	145	en liq..						
			au 31..					145 ..	
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	232 50 235	en liq..						
		236 25	au 31	237 50	237 50	235 25	237 50	235 ..	232 50
			P° au 31		d10		d5f		
	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p.: 200000 act. de 1862; 100000 a. de 1881; 60000 act. de 1885 et 60000 act. de 1889. (ex-coup. 42)........	620 615	en liq..						
			au 31..	612 50				616 25	613 75
	Grosses coupures....	618 75 615	P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 59).....	290	en liq..						
			au 31..	292 50	292 50	288 75	290 ..	295 ..	293 75
			P° au 31		d10		d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	142 50 143 75	en liq..						
		145 140	au 31..	142 50	143 75	141 25	142 50	145 ..	147 50
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 63)......		en liq..						
			au 31..	286 75			287 50	287 50	288 75
			P° au 31				d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p. (ex-coupon 22)	340	en liq..						
			au 31..						
			P° au 31		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000). (ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).		en liq..						
			au 31..					700 ..	
			P° au 31		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	Change	Papier long	Papier court
3%	Amsterdam	207 1/2 à 207 3/4	207 ./. à 207 1/4 et 4%.
4%	Allemagne.	123 1/16 à 123 3/16	123 ./. à 123 1/16 et 4%
4%	Vienne....	211½.. à 213.....	212¼.. à 213.. et 4.. %.
5%	Barcelone..	457.... à 459.....	457.... à 459.. et 4.. %.
5%	Madrid....	457.... à 459.....	457.... à 459.. et 4.. %.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4.. %.
5%	St-Pétersb.	248 ... à 250.....	253 ... à 255.. et 4.. %.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4.. %.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 27 . à 25 28...	25 24½ à 25 25½—2½%
	d° chèque	25 27.. à 25 28...	25 27 . à 25 28..—......
3%	New-York.	518½.. à 519½...	518½. à 519½..—3..%.
3%	Belgique..	1/32 pte. à 3/32 pte	1/8 pte à 3/16 pte—3..%.
6%	Italie.....	1½ pte à 1¾ pte..	1¾ pte à 2% pte—6..%.
4%	Suisse....	½ pte à ¼ pte..	3/16 pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 4% à 5% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 245 à 250 .. 0/00 pte.

Quadruples espagnols..................	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains.......	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines..................	3 97 à 4 02½
Souverains anglais..................	25 22 à 25 27
Banknotes..................	25 23 à 25 28
Aigles des Etats-Unis..................	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)..................	24 75 à 24 89
Impériales (Russie), titre 916 millièmes....	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliém.	40 .. à .. ..
d° d° ½ impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède..................	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾% consol. Midi, 95 7/8 — 1 heure, 95 7/8
Vienne, Métall, ... — Papier, 90 35 — Monnaie, 90 20
Crédit Autrichien... 273 25 | Chem. de Fer Autrich. 283 75
Change sur Londres.... Demande, 117 55 — Offre, 117 85
Change sur Paris....... Demande, 46 50 — Offre, 46 55
Lots.............. 135 75 | Napoléon 9 355

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 29 Août 1891

SUCRES — *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
Blanc N° 3..................	37 .. à	
Roux 88° nets..............	37 .. à	
Raffinés, bonne sorte........	106 50 à	
— belle sorte.........	107 50 à	
Certificats de sortie.........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	37 125 à .. ..
— Septembre......	.. .. à	36 75 à .. ..
— 4 d'Octobre....		35 25 à .. ..
— 4 premiers.....		35 625 à .. ..
ESPRITS — *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	38 75 à	
Courant du mois..............		38 75 à .. ..
Septembre		39 25 à .. ..
4 derniers..................		39 25 à 39 ..
4 premiers..................		39 75 à 39 50
HUILE DE LIN — *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*	54 50 à	
Courant..................		54 25 à 54 50
Septembre		54 25 à .. ..
4 derniers..................		54 50 à 54 75
4 premiers..................		55 25 à 55 75
HUILE DE COLZA — *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts..............	75	
—	.. ..	
Colza en tonnes..............	77	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	85	
—	.. ..	
Courant..................		75 .. à 75 25
Septembre		75 75 à 74 75
4 derniers..................		75 75 à 75 50
4 premiers..................		77 75 à 77 50
FARINES 12 MARQUES — *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	61 50 à 61 25	
Courant..................		61 50 à 61 25
Septembre..................		62 50 à 63 25
Septembre-Octobre...........		62 75 à 62 50
4 derniers..................		62 75 à 63 ..
4 de Novembre..............		63 50 à 63 25
COURS DU MERCREDI 26 Août.		
SUIF DE PLACE — *43° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	65 .. à	
SUIF DE PROVINCE — *43° 1/2, en fûts, en gare Paris.*	64 .. à	

Les annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Cie, 8, place de la Bourse.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

PAYEMENT D'INTÉRÊTS ET ESCOMPTE DE CE PAYEMENT

(Échéance du 1er octobre 1891.)

ACTIONS DE CAPITAL

Obligations 3 °/o, 2me série.

Le Conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les porteurs des titres ci-dessus désignés de la mise en payement, à l'échéance du du 1er octobre prochain (avec faculté d'escompte un mois avant), des coupons d'intérêt ci-après:

	MONTANT NET D'IMPÔTS		
	N° du coupon.	Titres nominatifs.	Titres au porteur.
Actions de capital (intérêt annuel)..	73	16.80	15.793
Obligations 3 °/o, 2me série (intérêt semestriel).......	17	7.20	6.764

Les payements sont faits:

1° *A présentation*, à la caisse de la Compagnie, à Paris, gare Saint-Lazare (bureau des titres), de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi, les dimanches et fêtes exceptés;

2° *Sous un délai de quinze jours*, à dater du dépôt des coupons ou des titres nominatifs ne donnant pas lieu à d'autres opérations que celles de la vérification :

Dans les gares du réseau de l'Ouest désignées pour ce service;

Dans toutes les gares de province du réseau français de la Compagnie P.-L.-M. et à ses bureaux des titres de Lyon, de Marseille et d'Alger;

Dans toutes les gares du réseau d'Orléans;

Dans les principales gares du réseau de l'Est;

3° *Sous un délai de vingt jours*, dans les principales gares du réseau du Midi (Bordeaux excepté);

4° Sans frais ni commission, mais sous réserve de délais, à tous les guichets :

De la Société générale;

De la Société générale alsacienne de banque;

Du Crédit Lyonnais;

Du Crédit industriel et commercial et chez tous ses correspondants de province;

5° A tous les guichets de la Banque de France, dans les délais et conditions d'usage.

Les dépôts de coupons et de titres nominatifs seront reçus :

Quinze jours avant l'échéance, à Paris, au siège de la Compagnie et dans les gares désignées des réseaux de l'Ouest, de P.-L.-M., d'Orléans et de l'Est;

Vingt jours avant l'échéance, dans les gares désignées de la Compagie du Midi.

CHEMINS DE FER ÉCONOMIQUES DU NORD

Siège social à Anzin (Nord).

MM. les actionnaires sont informés que le solde du dividende de l'exercice 1890 sera payable, à partir du 15 septembre 1891, par 10 fr. 65 contre remise du coupon n° 16 :

A Anzin : au siège social, rue Kléber, 62;

A Valenciennes et à Douai : chez MM. L. Dupont et Cie, banquiers;

A Paris : à la Société générale du Crédit industriel et commercial;

au Crédit lyonnais et dans toutes ses agences;

A Bruxelles : chez M. Ed. Empain, banquier;

A Liège : chez MM. de Melotte de Noidans et Cie.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

GOUVERNEMENT DE CORDOBA

Les porteurs d'obligations de l'Emprunt du Gouvernement de Cordoba 6 °/o sont prévenus qu'il sera procédé, le mardi 1er septembre 1891, à deux heures de relevée, en séance publique, au Comptoir national d'Escompte de Paris, rue Bergère, 14, au tirage au sort des 1,150 obligations qui doivent être extraites de la roue, conformément au tableau d'amortissement.

Le samedi 26 septembre 1891, à une heure et demie, il sera procédé, dans une des salles du conseil de préfecture (palais du tribunal de commerce), par M. le préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux conseillers municipaux, à l'adjudication, en 7 lots, au rabais et sur soumissions cachetées, des travaux de diverse nature à exécuter à l'hôpital Cochin, 47, rue du Faubourg-Saint-Jacques, pour la reconstruction des baraques affectées au service de chirurgie.

Ces travaux, évalués ensemble à la somme de 249,120 fr. 18, sont divisés comme suit :

1° Terrasse et maçonnerie......	64.033 82
2° Couverture et plomberie.....	50.206 64
3° Menuiserie..................	28.897 25
4° Serrurerie et quincaillerie....	34.611 90
5° Peinture et vitrerie..........	22.816 24
6° Pavage, asphalte............	29.909 33
7° Fumisterie..................	18.645 »

S'adresser, pour prendre connaissance des devis, plans et cahiers des charges tant générales que particulières, au secrétariat général de l'administration, avenue Victoria, n° 3, tous les jours non fériés, de onze heures à quatre heures.

Etude de Me Jules LEMAGNENT, licencié en droit, avoué, demeurant à Cherbourg, rue Christine, n° 38.

DEMANDE D'ENVOI EN POSSESSION

D'un jugement rendu sur requête, par le tribunal civil de Cherbourg, le 24 décembre 1890, il résulte que le sieur Pierre-Louis-Auguste NICOLLET, propriétaire, retraité de la marine, demeurant et domicilié à Hainneville, ayant Me Lemagnent pour avoué; après avoir fait procéder, le 24 décembre 1890, par Me Lebouteiller, notaire à Cherbourg, à l'inventaire de tous les biens meubles et immeubles dépendant de la succession de madame Marie-Désirée LELONG, veuve en premières noces, sans enfants, d'un sieur Thomas HEBERT, et son épouse en secondes noces;

A formé sa demande afin d'être envoyé en possession de la succession de ladite dame, décédée en son domicile, à Hainneville, intestat et sans laisser aucun héritier connu au degré successible.

La présente publication est faite conformément aux dispositions de l'article 777 du code civil et en vertu du jugement du tribunal civil de Cherbourg du 24 décembre 1890 susénoncé.

Pour insertion :

Signé : J. LEMAGNENT.

BANQUE D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 65 millions.

Place Ventadour.

COMPTES DE CHÈQUES

A vue..................	1 1/2 0/0
A 20 jours de préavis...	2 0/0

COMPTES DE DÉPÔTS ET BONS DE CAISSE

Remboursables	à six mois........	2 1/2 0/0
—	à 1 an............	3 0/0
—	à 18 mois.........	4 0/0
—	à 2 ans et au delà.	5 0/0

La Banque reçoit gratuitement, en dépôt, des titres de toute nature; elle en encaisse les coupons;

Elle délivre des chèques et des lettres de crédit sur tous pays;

Elle se charge de l'exécution des ordres de Bourse, au comptant, et de l'encaissement d'effets et de factures;

Elle fournit à ses clients et correspondants des renseignements sur toutes les valeurs;

Elle reçoit, sans frais, les demandes de souscription.

18.0 — 39 lignes

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

BAINS DE MER

1° Billets d'Aller et Retour à Prix réduits, valables du Vendredi au Lundi.

De PARIS aux Gares suivantes :	1re classe	2e classe
DIEPPE (Criel, Puys, Pourville, Berneval)	30fr. »	22fr. »
LE TRÉPORT (Mers).................	33 20	23 60
CANY (Veulettes, les Petites-Dalles) ... SAINT-VALERY-EN-CAUX (Veules)..... LE HAVRE (Sainte-Adresse. Bruneval).. FÉCAMP, LES IFS (Yport, Etretat)..... TROUVILLE-DEAUVILLE, VILLERS-SUR-MER, HONFLEUR, CAEN........	33 »	24 »
CABOURG, (le Home-Varaville)........ DIVES, BEUZEVAL (Houlgate)......... LUC, Lion-s-Mer, LANGRUNE (Prix pour le parcours total.)	37 »	27 »
SAINT-AUBIN, BERNIÈRES COURSEULLES (Ver-s-Mer). (Prix pour le parcours total.)	38 »	28 »
BAYEUX (Arromanches, Asnelles), etc.	40 »	30 »
ISIGNY (Grandcamp, Ste-Marie-du-Mont)	44 »	33 »
MONTEBOURG et VALOGNES (St-Vaast de la Hougue, Quinéville)............	50 »	38 »

De PARIS aux Gares suivantes :	1re classe	2e classe
CHERBOURG.........................	55fr. »	42fr. »
COUTANCES (Agon, Coutainvle, Régnevle)	57 »	44 »
GRANVILLE (St-Pair, Donville)........	50 »	38 »
St-MALO-St-SERVAN (Paramé), DINARD (St-Enogat, St-Lunaire, St-Briac)... LAMBALLE (Erquy, le Val-André, la Garde-de-St-Cast, Pléneuf, St-Jacut-de-la-Mer)	66 »	50 »
SAINT-BRIEUC (Portrieux, St-Quay)...	68 »	51 »
LANNION (Perros-Guirec)..............	79 »	59 »
MORLAIX (St-Jean-du-Doigt)..........	81 »	61 »
ST-POL-DE-LÉON et ROSCOFF (Ile-de-Batz)	85 »	64 »
BREST..............................	90 »	67 50
St-NAZAIRE.........................	66 »	50 »
EAUX THERMALES		
BAGNOLES de l'Orne, par Briouze.....	45 »	34 »
FORGES-LES-EAUX (Seine-Inférieure)..	21 45	16 05

Départ du Vendredi au Dimanche — Toutefois, ces Billets sont valables le **Jeudi** par les trains partant de Paris dès 6 h. 30 du soir. — **Retour les Dimanches et Lundis seulement.** — Les billets pour **St-Malo, Dinard, Lamballe, St Brieuc, Lannion, Morlaix, St-Pol-de-Léon, Roscoff, Brest** et **St-Nazaire** sont valables, au retour, jusqu'au mardi inclus. — Les deux coupons d'un billet d'*aller* et *retour* ne sont valables qu'à la condition d'être utilisés *par la même personne;* en conséquence, la *vente* et *l'achat* des coupons de retour sont interdits.

2° Billets collectifs dits « Billets de Famille » comportant 40 °/o de réduction.

(Minima de perception par place : 61 fr. 60 en 1re classe ou 46 fr. 20 en 2e classe, aller et retour).

Ces billets sont délivrés aux familles comprenant quatre personnes au moins pour les Stations balnéaires distantes de plus de 250 kilomètres du point de départ. — Ils sont valables pendant **33 jours** et peuvent être prolongés une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Spectacles du Dimanche 30 Août.

Opéra. — » h. »/». — Relâche.

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *Tartuffe*, comédie en 5 actes, de Molière : Silvain, Martel, Baillet, Leloir, Truffier, Hamel, Dehelly; Mmes Amel, Muller, Rachel Boyer, M.-L. Marsy. — *George Dandin*, comédie en 3 actes, en prose, de Molière : Boucher, Georges Berr, Villain, Gravollet, P. Laugier; Mmes Fayolle, Kalb, Nancy-Martel. — *Le Dépit amoureux*, comédie en 2 actes, en vers, de Molière : Le Bargy, Boucher, Jean Coquelin, Georges Berr; Mmes Muller, Rachel Boyer.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 235 Le numéro : 15 centimes. Lundi 31 Août 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies ; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 31 AOUT

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 30 Août 1891.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts ;

Vu la loi du 27 février 1880 ;

Vu le statut du 16 novembre 1847 ;

Vu les décrets des 9 mars 1852, 28 mars 1866, 11 janvier 1868, 30 juin 1880, 30 janvier 1882, 8 janvier 1887, 16 juillet 1887, 11 août 1887, 20 juillet 1889 et 7 juillet 1890 ;

Vu le règlement du 5 juillet 1890 ;

Vu les arrêtés des 29 mai 1880 et 4 octobre 1883 ;

Le conseil supérieur de l'instruction publique entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les répétiteurs pourvus d'une nomination ministérielle sont membres de l'enseignement public et jouissent de toutes les prérogatives attachées à cette qualité.

Art. 2. — Les répétiteurs des lycées et collèges concourent à l'éducation et à l'enseignement.

Ils sont chargés de la surveillance et du maintien de la discipline. Dans les salles d'études, ils dirigent le travail des élèves, ils s'assurent du soin avec lequel les devoirs sont faits et les leçons apprises, et transmettent régulièrement leurs notes au censeur ou au principal et aux professeurs. Ils peuvent être chargés de faire, sur les indications et sous le contrôle des professeurs, des conférences spéciales pour certains élèves. Ils participent à la surveillance des divers cours dans tous les cas reconnus nécessaires.

Art. 3. — Dans les lycées, les répétiteurs titulaires se répartissent en répétiteurs divisionnaires et répétiteurs généraux.

Les répétiteurs titulaires appartenant à la première classe peuvent recevoir le titre de répétiteur principal.

Art. 4. — Le proviseur ou le principal, sous l'autorité de l'inspecteur d'académie et du recteur, répartit le service entre les répétiteurs.

Toute réclamation est transmise par le chef de l'établissement au recteur, qui statue.

Art. 5. — Le service des répétiteurs de lycée est réglé de telle manière que chaque répétiteur ait, les jours de classe :

Indépendamment du service du dortoir et de la première étude du matin, six heures de service au maximum ;

Dans le cas où il est dispensé du service du dortoir, six heures de service au minimum et six heures de liberté au minimum du lever au coucher des élèves.

Dans les deux cas, il est accordé aux répétiteurs trois heures de liberté consécutives.

Le temps de service fourni par les répétiteurs dans les études doit être effectivement consacré aux élèves placés sous leur direction (contrôle et direction du travail, dictée ou correction des textes, notes, rapports, bulletins trimestriels et bitrimestriels).

Art. 6. — Dans les lycées d'internes, pour chaque quinzaine où ils n'auront pas bénéficié d'un congé général, les répétiteurs auront un congé d'une journée entière, du lever au coucher des élèves.

Les jours qui ne seront ni jours de classe ni jours de sortie, il sera accordé aux répétiteurs cinq heures de liberté.

Pendant les grandes vacances, les congés des répétiteurs comprendront un congé d'au moins trente jours consécutifs.

Dans les lycées d'externes, le service sera assuré les dimanches, les jours de congé et en temps de vacances au moins par un répétiteur.

Art. 7. — Le service d'un répétiteur peut être, un des jours de la semaine, porté au delà de son maximum, à condition qu'une compensation soit établie un des jours suivants par une diminution de service équivalente.

Art. 8. — Il ne sera dérogé aux prescriptions des articles 5, 6 et 7 qu'à titre exceptionnel et dans le cas où il y aurait à pour-

voir à des nécessités momentanées de service. Mention spéciale en sera faite au bulletin hebdomadaire ou bimensuel adressé à l'inspecteur d'académie.

Art. 9. — Dans les collèges, le service est réglé de manière que chaque répétiteur ait, les jours de classe, au moins quatre heures de liberté, dont deux heures consécutives.

Il lui est accordé, le dimanche ou le jeudi, une demi-journée de congé deux fois par mois et quatre heures autant que possible consécutives les autres dimanches et jours de fête.

Art. 10. — Les répétiteurs titulaires des lycées et des collèges sont nommés par le ministre, sur la proposition du recteur, après un stage dont la durée est déterminée ci-après.

Les répétiteurs stagiaires des lycées et des collèges sont nommés, déplacés et révoqués par le recteur. Avis de la nomination, du déplacement, de la révocation, est immédiatement donné au ministre.

Art. 11. — Les répétiteurs des lycées et collèges doivent être Français ou naturalisés Français, âgés de dix-huit ans au moins et pourvus d'un diplome de bachelier.

Les répétiteurs titulaires des collèges doivent avoir exercé au moins un an comme stagiaires. Ce stage n'est pas exigé des candidats licenciés ou pourvus d'un certificat de l'enseignement secondaire.

Les répétiteurs des lycées sont choisis, soit parmi les licenciés ou assimilés, soit parmi les répétiteurs titulaires des collèges. Lorsqu'un licencié est appelé aux fonctions de répétiteur dans un lycée, il n'est nommé titulaire qu'après un stage probatoire de trois mois, s'il n'a pas rempli, pendant une durée au moins égale, des fonctions dans l'instruction publique; pendant la durée de ce stage probatoire, il reçoit le traitement de la dernière classe.

Les fonctions des stagiaires cessent de droit si, à l'expiration du stage, ils ne sont pas proposés pour l'emploi de répétiteur titulaire ou pour un nouveau stage d'un an dans les collèges, de trois mois dans les lycées.

Art. 12. — Il ne peut être accordé de congés qu'aux répétiteurs titulaires.

Les stagiaires peuvent être autorisés par le recteur à interrompre leur stage; avis en est immédiatement donné au ministre.

Art. 13. — Le ministre détermine, sur la proposition du recteur, le nombre de divisions d'élèves dans chaque établissement, ainsi que le nombre des répétiteurs généraux. Les divisions comprennent de trente à trente-cinq élèves.

Un répétiteur divisionnaire est spécialement attaché à chaque division.

Art. 14. — Dans les lycées des villes qui ne sont pas sièges de facultés, il doit y avoir, en sus des divisionnaires, un nombre de répétiteurs généraux égal au moins à la moitié plus un du nombre des divisionnaires.

Les répétiteurs délégués par décision ministérielle dans la surveillance générale ou dans les fonctions de préparateur n'entrent pas en compte dans les proportions indiquées ci-dessus.

Il en est de même du répétiteur chargé du service de l'infirmerie dans les lycées comptant plus de quatre cents internes.

Dans chaque lycée, un des répétiteurs peut être employé aux écritures et à la correspondance administrative et chargé en outre d'autres services.

Dans les lycées qui comptent plus de six cents élèves, le nombre des répétiteurs affectés au service ci-dessus peut être porté à deux.

En temps de vacances, les répétiteurs de service doivent participer, selon les besoins, au travail des écritures qui ne se rattachent pas au service de l'économat.

En cas de nécessité, le répétiteur général remplit les fonctions de divisionnaire.

Art. 15. — Les emplois de répétiteur général sont attribués, au fur et à mesure des vacances, par décision rectorale, sur l'ensemble des répétiteurs du ressort, aux répétiteurs divisionnaires comptant au moins deux ans de services effectifs dans un lycée, dans les proportions ci-après : un tiers à l'ancienneté, deux tiers au choix.

A cet effet, il est dressé dans chaque académie un tableau d'ancienneté des répétiteurs du ressort réunissant dans chacune des classes les répétiteurs des deux ordres.

Ce tableau est établi d'après les règlements en vigueur pour le tableau du personnel enseignant.

Le choix est déterminé par les grades, les notes professionnelles, les appréciations des professeurs de faculté en correspondance avec les candidats et les notes des professeurs de lycée chargés des conférences préparatoires à la licence.

Art. 16. — La non-acceptation par un divisionnaire d'un poste de répétiteur général attribué à l'ancienneté ne lui enlève pas son droit pour une vacance ultérieure.

Art. 17. — La nomination à l'ancienneté d'un divisionnaire à un poste de répétiteur général peut être provisoirement ajournée par le recteur, sur la proposition du proviseur, jusqu'à la réunion des inspecteurs d'académie du ressort.

De nouveaux ajournements peuvent être prononcés après avis de cette réunion pris à la majorité des deux tiers des voix.

La décision motivée est notifiée à l'intéressé.

Art. 18. — Dans les lycées situés dans les villes sièges de facultés des lettres et des sciences, le nombre des répétiteurs généraux est égal au nombre des divisionnaires attachés aux divisions d'internes.

Le même régime est applicable, pour la moitié des divisions seulement, aux lycées d'Aix, de Marseille et d'Alger.

En sus du nombre des répétiteurs visés ci-dessus, des répétiteurs généraux sont chargés du service des écritures, de la correspondance administrative et de l'infirmerie; ils peuvent être chargés en outre d'autres services.

Les répétiteurs généraux de ces lycées sont choisis parmi les répétiteurs généraux des autres lycées, licenciés ou bacheliers; ces derniers devront compter au moins huit ans de services.

Les divisionnaires sont choisis par le ministre sur une liste dressée d'après l'ensemble des propositions des recteurs. Pour ces propositions, indépendamment des conditions de stage exigées par l'article 11, paragraphe 3, il est tenu compte des services, des notes professionnelles et de l'aptitude littéraire ou scientifique.

Ces divisionnaires peuvent être des candidats à une licence, à un certificat de l'enseignement secondaire ou à l'agrégation. Ils sont tenus de suivre les cours de la faculté.

Comme candidats à une licence, à un certificat ou à une agrégation, ils ne peuvent être maintenus dans le lycée d'une ville siège de facultés que pendant deux années, sauf le cas où ils seraient l'objet de propositions spéciales du recteur, après avis du proviseur et du doyen de la faculté.

Ils peuvent y être attachés successivement comme candidats à une licence ou à un certificat et comme candidats à une agrégation.

Art. 19. — Les lycées Janson-de-Sailly, Michelet, Lakanal, Hoche, le collège Rollin et les lycées d'externes (Condorcet, Charlemagne, Buffon et Voltaire) sont assimilés aux lycées situés hors de la résidence des facultés; mais dans les lycées d'externes tous les emplois de répétiteur sont considérés comme emplois de répétiteur général.

Art. 20. — Dans les lycées, le ministère détermine, d'après les besoins du service et après avis du recteur, le nombre des emplois de répétiteurs pouvant être admis à loger hors de l'établissement.

Ces emplois sont confiés, par ordre d'ancienneté de services, à des répétiteurs généraux. Dans le tableau spécial dressé à cet effet par académie, les services des répétiteurs mariés, veufs avec enfant ou soutiens de famille, et justifiant de quatre ans de services effectifs, sont comptés pour le double de leur durée effective.

Art. 21. — Il est ouvert dans les bureaux de chaque académie un registre ou sont régulièrement inscrits les titres et les antécédents des candidats à l'emploi de répétiteur.

Art. 22 — Les répétiteurs titulaires sont directement admissibles, sous réserve des conditions de grade exigées par les règlements, aux emplois ci-après : commis d'administration académique, commis aux écritures, commis d'économat, préparateur, professeur de classe élémentaire et chargé de cours dans les lycées, professeur dans les collèges communaux.

Les répétiteurs de 1re classe ayant reçu le titre de répétiteur principal peuvent être appelés aux fonctions de principal de collège.

Art. 23. — Dans les lycées, les répétiteurs généraux peuvent être délégués par le ministre, sur la proposition du recteur, dans les fonctions de surveillant général.

Les répétiteurs généraux licenciés comptant au moins cinq ans de services et les répétiteurs généraux bacheliers comptant au moins huit ans de services peuvent être nommés surveillants généraux par le ministre, sur la proposition du recteur.

Art. 24. — Les répétiteurs des lycées et les répétiteurs titulaires des collèges font partie, ainsi que les surveillants généraux, de l'assemblée générale des professeurs; ils sont représentés au conseil de discipline dans les conditions prévues par l'article 18 du règlement du 5 juillet 1890: ils prennent part à la confection du tableau d'honneur, à la préparation des notes trimestrielles et à l'attribution du prix d'excellence dans les conditions prévues aux articles 16, 20 et 23 dudit règlement.

Art. 25. — Les répétiteurs titulaires et

les surveillants généraux concourent, en toute circonstance, à représenter le lycée ou le collège; ils prennent rang après les professeurs. Ceux dont la présence n'est pas nécessaire auprès des élèves sont appelés aux réceptions officielles et aux solennités. Ils peuvent porter la robe.

Art. 26. — Les répétiteurs ont, sous la surveillance du censeur ou du principal, l'usage de la bibliothèque.

Une pièce convenablement meublée, éclairée et chauffée est mise à leur disposition pour le travail en commun. Partout où la disposition des bâtiments le permet, chaque répétiteur logé dans le lycée ou dans le collège a droit à une chambre spéciale, même lorsqu'il couche au dortoir.

Le service de cette chambre est fait aux frais de l'établissement, sous la surveillance de l'économe dans les lycées ou du principal dans les collèges.

Les répétiteurs prennent leurs repas dans une salle distincte du réfectoire des élèves ou, en cas d'impossibilité et s'ils en font la demande, à une table distincte de celle des élèves.

Art. 27. — Les répétiteurs sont tenus de suivre régulièrement, sauf dispense accordée par le recteur, les cours et conférences organisés pour les préparer aux grades supérieurs.

Art. 28. — Les répétiteurs titulaires ne peuvent être déplacés que par le ministre, sur la proposition du recteur.

S'ils sont transférés dans un autre ressort, extrait de leur dossier sera adressé au recteur de l'académie dans laquelle ils auront été appelés.

Art. 29. — Les peines disciplinaires applicables aux répétiteurs sont:

1° L'avertissement;

2° La réprimande;

3° La rétrogradation des fonctions de répétiteur général aux fonctions de divisionnaire;

4° La rétrogradation de classe;

5° La mutation pour un emploi inférieur;

6° Le retrait d'emploi avec suspension totale ou partielle du traitement;

7° La révocation;

8° L'interdiction à temps pour une durée qui ne peut excéder cinq ans;

9° L'interdiction absolue.

Art. 30. — L'avertissement est donné par l'inspecteur d'académie.

La réprimande est infligée par le recteur, sur la proposition du proviseur ou du principal et de l'inspecteur d'académie.

La rétrogradation des fonctions de répétiteur général aux fonctions de divisionnaire est prononcée par décision rectorale après avis de la réunion des inspecteurs d'académie du ressort: notification motivée est faite à l'intéressé.

La même mesure peut être prise par le recteur, à titre provisoire, en dehors de la réunion des inspecteurs.

La rétrogradation de classe, la mutation pour un emploi inférieur, le retrait d'emploi sont prononcés par le ministre sur la proposition du recteur.

La révocation est prononcée par le ministre après avis du comité consultatif de l'enseignement public (section de l'enseignement secondaire).

L'interdiction est prononcée par le conseil académique dans les conditions et les formes prévues par la loi du 27 février 1880.

Art. 31. — Les répétiteurs seront toujours entendus et leurs explications écrites transmises à l'autorité compétente avant qu'une mesure disciplinaire soit prononcée contre eux.

Art. 32. — Dans les cas graves et urgents, le proviseur ou le principal peut enjoindre à un répétiteur de cesser ses fonctions et, s'il y a lieu, de quitter l'établissement, sauf à en référer immédiatement au recteur.

Le répétiteur suspendu conserve son traitement jusqu'à décision de l'autorité compétente.

Art. 33. — Les professeurs des lycées et collèges, les chargés de cours et les professeurs de classes élémentaires peuvent être chargés, sur leur demande, d'une partie des fonctions de répétiteur ou de surveillant général; ils ont droit de ce chef à une rétribution spéciale.

Art. 34.— Les dispositions des règlements antérieurs contraires au présent décret sont abrogées, ainsi que celles du décret du 11 janvier 1868 et de l'arrêté du 29 mai 1880.

Art. 35. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret, qui aura son effet à dater du 1er janvier 1892.

Fait à Fontainebleau, le 28 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République:

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

LÉON BOURGEOIS.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu la loi du 27 février 1880;

Vu le statut du 16 novembre 1847;

Vu les décrets des 9 mars 1852, 28 mars 1866, 11 janvier 1868, 30 juin 1880, 30 janvier 1882, 8 janvier 1887, 16 juillet 1887, 11 août 1887, 20 juillet 1889 et 7 juillet 1890;

Vu le règlement du 5 juillet 1890;

Vu les arrêtés des 29 mai 1880 et 4 octobre 1883;

Vu l'avis de la section permanente du conseil supérieur de l'instruction publique;

Vu l'avis du ministre des finances en date du 14 août 1891,

Décrète:

Art. 1er. — Les répétiteurs des lycées sont partagés en deux ordres:

Sont classés dans le premier ordre ceux qui sont pourvus d'un diplôme de licencié ès lettres ou ès sciences ou d'un des certificats d'aptitude de l'enseignement secondaire;

Sont classés dans le deuxième ordre les répétiteurs pourvus d'un diplôme de bachelier.

Art. 2. — Le premier ordre comprend cinq classes; le traitement de la 5e classe est fixé à 1,200 fr.

Les traitements des quatre premières classes sont égaux à ceux qui ont été fixés par le décret du 11 août 1887 pour les quatre classes des professeurs de collège pourvus des mêmes grades, diminués d'une somme de 1,000 fr. représentant les avantages de l'internat (nourriture, logement, etc.).

Le deuxième ordre comprend quatre classes; les traitements sont égaux à ceux qui ont été fixés par le décret susvisé pour les professeurs de collège pourvus du même grade, diminués d'une somme de 1,000 fr., représentant les avantages de l'internat (nourriture, logement, etc.).

Les traitements ci-dessus sont uniformément augmentés de 100 fr. pour les répétiteurs des lycées de Lyon et de Marseille, et de 300 fr. pour les répétiteurs des lycées de la Seine et de Seine-et-Oise.

Art. 3. — Dans les deux ordres, les promotions ne peuvent avoir lieu d'une classe à une autre que dans les conditions prévues, pour les promotions des professeurs de collège, à l'article 3 du décret du 11 août 1887, c'est-à-dire après quatre ans passés dans la classe inférieure.

Toutefois les répétiteurs du premier ordre pourront être promus à la 4e classe après deux ans passés dans la 5e classe.

Art. 4. — Les promotions des répétiteurs ont lieu, pour chaque classe de chaque ordre, dans la limite des crédits disponibles, partie au choix et partie à l'ancienneté, d'après les proportions prévues à l'article 1er du décret du 20 juillet 1889 pour les promotions des professeurs, chargés de cours, maîtres élémentaires, préparateurs des lycées et professeurs des collèges, c'est-à-dire: pour les classes inférieures à la 2e classe, moitié au choix et moitié à l'ancienneté; pour la 2e et la 1re classe, deux tiers au choix et un tiers à l'ancienneté.

Il est publié, chaque année, au mois de novembre, un tableau d'ancienneté des répétiteurs de chaque ordre, dressé d'après les règlements en vigueur pour le tableau du personnel enseignant.

Le temps passé dans un collège comme répétiteur par un licencié lui est compté comme service actif dans la 5e classe du premier ordre des répétiteurs de lycée, et peut, lorsqu'il est nommé répétiteur dans un lycée, lui donner droit à promotion dans les conditions prévues par le présent décret. Il en est de même du stage probatoire dans les lycées.

Les propositions de promotions au choix sont faites par le recteur, sur la présentation du proviseur, après avis de la réunion des inspecteurs d'académie de chaque ressort présidée par le recteur.

Une promotion à l'ancienneté peut être ajournée sur le rapport du proviseur après avis de cette assemblée pris à la majorité des deux tiers des voix. L'ajournement motivé est notifié à l'intéressé.

Les promotions des répétiteurs sont faites à la même époque que celles des autres fonctionnaires des lycées et collèges; elles ont également leur effet à partir du 1er janvier.

Art. 5. — Les répétiteurs des collèges jouissent des avantages de l'internat; leurs traitements ne peuvent être inférieurs pour les répétititeurs stagiaires, à 600 fr., pour les répétiteurs titulaires à 700 fr.

Après cinq ans d'exercice comme titulaires dans un collège, les répétiteurs peuvent recevoir un traitement complémentaire de 300 fr.

Art. 6. — Lorque les répétiteurs seront appelés par avancement à d'autres fonctions

dans l'enseignement secondaire, leur classement sera déterminé par leur traitement en y comprenant la somme de 1,000 fr., représentative des avantages de l'internat, conformément aux dispositions du décret du 7 juillet 1890 concernant les fonctionnaires des lycées et collèges qui changent d'ordre ou de catégorie.

Art. 7. — Les maîtres répétiteurs de l'enseignement spécial nommés en vertu de l'article 4 du décret du 28 mars 1866 et de l'article 1er du décret du 30 janvier 1882, en exercice au mois de mars 1887, conservent tous les droits à l'avancement qu'ils tenaient des règlements antérieurs.

Art. 8. — Les répétiteurs titulaires des emplois mentionnés dans l'article 20 du décret du 28 août courant reçoivent, dans la limite des crédits disponibles, en suivant l'ordre d'ancienneté prévu audit article, une indemnité de 500 fr.

Cette indemnité est portée à 1,000 fr. pour ceux d'entre eux qui, mariés ou veufs avec enfant ou soutiens de famille, demandent à ne pas être nourris au lycée.

Art. 9. — Lorsqu'un répétiteur remplace en classe un professeur momentanément empêché, il a droit à la rétribution prévue à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 4 octobre 1883, lorsque ce service est fourni en sus de son maximum; dans le cas contraire, cette rétribution est réduite de moitié.

Si le rôle du répétiteur chargé du remplacement se réduit à une simple surveillance, il a droit à la moitié de la rétribution prévue à l'article susvisé, lorsque ce service est fourni en sus de son maximum; dans le cas contraire, il n'est dû aucune rétribution.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Art. 10. — Un arrêté ministériel déterminera les conditions dans lesquelles les répétiteurs actuellement en exercice seront répartis dans les différentes classes établies par le présent décret.

Le traitement dont jouit chaque répétiteur lui sera garanti quel que soit le classement qui lui sera attribué.

Art. 11. — Les dispositions des règlements antérieurs contraires au présent décret sont abrogées.

Art. 12. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret, qui aura son effet à dater du 1er janvier 1892.

Fait à Fontainebleau, le 29 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

LÉON BOURGEOIS.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Cavalerie. — Par décis. minist. du 29 août 1891 :

M. Chabaille d'Auvigny, lieut. au 13e rég. de cuirass., est désigné pour occuper un emploi de son grade au 8e rég. de chass.

M. de Bouillé du Chariol, s.-lieut. au 8e rég. de chass., est désigné pour occuper un emploi de son grade au 13e rég. de cuirass.

Par décis. minist. du 29 août 1891, M. Bourlot, lieut. adj. au trés. du 2e rég. de drag., est désigné pour occuper l'emploi de trés. du corps dont il fait partie.

Génie. — Par décis. minist. du 29 août 1891 :

M. Scelzer, capit. de 1re cl. d'ét.-maj. du génie, ex-off. d'ordonn. de M. le général Yung, gouverneur de Dunkerque, a été désigné pour être employé à la direct du serv. de la télégraphie milit. à Paris.

M. Reverdy, adj. de 3e cl. à l'école du génie de Montpellier, a été désigné pour être employé à Castres.

M. Monteil, adj. de 3e cl. à Limoges, a été désigné pour être employé à Moulins.

M. Navarre, adj. de 3e cl. à Castres, a été désigné pour être employé à l'école du génie de Montpellier.

Vétérinaires militaires. — Par décis. minist. du 29 août 1891, M. Monniot, vétérin. en 2e au 8e rég. de cuirass., est désigné pour passer d'office avec son grade au 6e rég. d'art., pour être détaché à Lyon aux batt. d'art. de la 6e div. de caval. indépendante en rempl. de M. Perié, vétérin. en 2e à ce dernier corps, affecté à ces batt.

Ministère de la justice et des cultes.

ABSENTS CIVILS

JUGEMENTS DÉFINITIFS

Par jugement en date du 16 mai 1891, le tribunal de première instance de la Seine a déclaré l'absence du sieur Jean (César-Louis), époux de dame Elisa-Pauline Cauët, domicilié cour des Petites-Ecuries, disparu en l'année 1861.

Par jugement en date du 9 juin 1891, le tribunal de première instance de la Seine a déclaré l'absence du sieur Marchal (Remy), valet de chambre, domicilié avenue Trudaine, 43, disparu en mai 1871.

Par jugement en date du 6 juin 1891, le tribunal de première instance de Tulle (Corrèze) a déclaré l'absence du sieur Berthoumieux (Pierre), ouvrier maçon, domicilié à l'Hart, commune de Marc-la-Tour, disparu dans le courant de novembre 1870.

Par jugement en date du 16 juin 1891, le tribunal de première instance de la Seine a déclaré l'absence du sieur Titson (Edouard-Joseph), époux de dame Joséphine-Ambroisine-Augustine Martel, vernisseur, domicilié 84, rue Saint-Maur, disparu le 28 mai 1871.

Par jugement en date du 27 mai 1891, le tribunal de première instance de Bordeaux (Gironde) a déclaré l'absence du sieur Penso (Henri-Bernabé), marin, époux de dame Léontine Léanon, disparu depuis plus de cinq ans.

SUCCESSIONS EN DÉSHÉRENCE

Par jugement en date du 3 juin 1891, le tribunal de première instance de Toulouse (Haute-Garonne) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de la demoiselle Carroll (Ellen), ancienne femme de chambre, d'origine anglaise, décédée le 4 décembre 1890 à Toulouse.

Par jugement en date du 17 juin 1891, le tribunal de première instance de Sisteron (Basses-Alpes) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de la demoiselle Muret (Victoire), sans profession, décédée le 27 mai 1881 à Sisteron.

Par jugement en date du 19 juin 1891, le tribunal de première instance de Châlons-sur-Marne (Marne) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de la dame Bérat (Catherine-Joséphine), veuve Hurpé, décédée le 17 mars 1889 à Châlons-sur-Marne.

Par jugement en date du 2 mars 1891, le tribunal de première instance de la Seine a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions des personnes ci-après nommées :

1 Garreau (Félix-Alphonse), sculpteur, décédé en son domicile, 35, rue Notre-Dame-de-Nazareth, le 13 novembre 1883.

2 Brunner (Ursule), décédée en son domicile, rue des Arts, 30, à Levallois-Perret, le 21 juin 1888.

3 Zemb (Jean-Pierre), monteur sur plomb, décédé en son domicile, rue du Château, 90, le 9 février 1885.

4 Gérard (Léopold-Joseph-Ghislain), journalier, domicilié 231, Faubourg-Saint-Martin, décédé à Aubervilliers, le 23 juillet 1888.

5 Procter (Jane), institutrice chez M. le marquis de Navallas, domiciliée rue Pauquet, 27; décédée rue de la Trémoille, 18, le 28 janvier 1889.

6 Braleret (Joséphine), veuve Lacroix, décédée en son domicile, avenue de Clichy, 128, le 11 février 1888.

7 Demange ou Demenge (Louise), veuve Martin, décédée en son domicile, à Paris, rue d'Aboukir, 63, le 19 septembre 1887.

8 Quinneboit (Emélie-Thérèse), veuve Warin (Louis-Eugène), domiciliée rue de Lappe, 24, décédée à l'hôpital Saint-Antoine, le 17 février 1888.

9 Leclerc (Léon), placier, domicilié 14, passage du Corbeau, décédé à l'hôpital Saint-Louis, le 1er mars 1887.

10 Touzin (Jules-Isidore), employé, domicilié rue Miroménil, 47, décédé à l'hôpital Beaujon, le 13 mai 1887.

11 Guersant (Marie-Madeleine), veuve Fradel, dit Pradel (Louis-Laurent-Henri), domiciliée à Neuilly, avenue du Roule, 49, décédée à Ville-Evrard, le 2 février 1884.

12 Mabit (Marie), veuve Lavaud-Martin, femme de ménage, domiciliée 24, rue Boissy-d'Anglas, décédée à la Salpêtrière, le 28 avril 1883.

13 Vincent (Alexandre), terrassier, domicilié à Bagneux, rue du Petit-Croissant, décédé à la Pitié, le 28 mai 1887.

14 Passant (Pétronille), veuve Fautsch (Jean-Baptiste), décédée rue du Vivier, 13, à Issy (Petits-Ménages), le 18 décembre 1885.

15 Martin (Félicité), veuve Ledoux, décédée en son domicile, rue de Grenelle, 155, le 16 juin 1889.

16 Detourbet (Agatte-Charles), veuve Ducatte (Jean-Charles), enfant naturelle, rentière, décédée en son domicile à Clichy-la-Garenne, 95, rue de Paris, le 4 août 1888.

17 Achille (Paulin), ouvrier sellier au 2e régiment du train des équipages militaires à Alger, y décédé, le 13 novembre 1871.

18 Bellanger (Anne-Marie), veuve Chapron, décédée en son domicile, rue des Bons-Enfants, 8, le 15 janvier 1886.

19 Risbec (Louis-Zéphire), veuve Cadot (Louis), cuisinière, rue Vaneau, 52, décédée à l'hôpital Necker, le 29 juin 1889.

20 Frappart (Augustine), veuve Paul-Louis, 52, rue Réaumur, décédée à Ville-Evrard, le 6 novembre 1880.

21 Courault ou Couraule, ou Couraud (Bernard), ex-huissier à Sauveterre (Gironde), décédé à Bicêtre, le 3 mars 1882.

22 Rollin ou Rolin (Pierre-Désiré), marchand ambulant, domicilié à Montreuil-sous-Bois, rue du Renard, 5, décédé à Bicêtre, le 14 mars 1882.

23 Séneschal ou Sénéchal (Thérèse-Adèle), rentière, décédée à son domicile, rue des Marais, 39, le 26 février 1886.

24 Dubois (Anne-Françoise), veuve Alibran (Pierre), couturière, rue des Vinaigriers, 23, décédée rue Bichat, 40, le 21 décembre 1888.

25 Lespinasse (Germain-François), décédé à la maison nationale de Charenton, le 16 mars 1884.

26 Le Peltier (Thomas), ancien enseigne de vaisseau, décédé à la maison nationale de Charenton, le 8 mars 1883.

27 Laval (Auguste-François), capitaine d'infanterie en retraite, décédé à la maison nationale de Charenton, le 18 décembre 1883.

28 Lallée (Marie-Joséphine-Virginie), décédée à la maison nationale de Charenton, le 12 novembre 1886.

29 Charlotte (Louise), dite Champdavoine, veuve Champdavoine, décédée à la maison nationale de Charenton, le 6 décembre 1879.

30 Ossent (Gustave-Frédéric), décédé à la maison nationale de Charenton, le 29 octobre 1879.

31 Bourdon (Ildefonse), décédé à la maison nationale de Charenton, le 14 décembre 1882.

32 Briquet (Léon-Victor), décédé à la maison nationale de Charenton, le 31 octobre 1880.

33 Plisson (Louis-Edouard), décédé à la maison nationale de Charenton, le 12 mai 1880.

34 Musson (Louis-Eugène), décédé à la maison nationale de Charenton, le 23 février 1885.

35 Milon (Louis-Mathurin-Christophe), décédé à la maison nationale de Charenton, le 1er septembre 1883.

36 Mesnil (Louis-Joachim-Hippolyte), décédé à la maison nationale de Charenton, le 6 octobre 1879.

37 Haereng ou Haering (Adolphe-Edouard), décédé à la maison nationale de Charenton, le 17 juillet 1886.

38 Baduel (Jeanne), veuve Falgerat ou Falgérac (Jérôme), décédée à la Salpêtrière, le 5 août 1879.

39 Perrot (Auguste), décédé à l'asile de Ville-Evrard, le 18 janvier 1887.

40 Guibout (Héloïse-Flore), veuve Lecat, décédée à l'asile de Bégard (Côte-d'Or), le 26 octobre 1884.

41 Goeb (François-Xavier), décédé à la maison nationale de Charenton, le 28 juin 1881.

42 Gengoult-Kuyl ou Ruyl (Louis-Thomas), décédé à la maison nationale de Charenton, le 20 juillet 1881.

43 Dejean (Jean-Antoine-Charles), décédé à la maison nationale de Charenton, le 22 novembre 1883.

44 Dariès (Bernard-François), décédé à la maison nationale de Charenton, le 1er avril 1884.

45 Romano (Jean-François), dit Roman, décédé à la maison nationale de Charenton, le 14 mai 1884.

46 Michelon (Jean), décédé à la maison nationale de Charenton, le 24 mai 1883.

47 Christophe (Adélaïde-Antoinette), veuve Conversat, rentière, décédée à Champigny, le 8 février 1888.

48 Thibaux (Jules-Aimé-Alexandre-Félix), sergent-major au 2e régiment étranger, décédé au Tonkin, le 26 juillet 1888.

49 Pachaud (Léonard), maçon, décédé en son domicile, 4, cité Bernard, le 23 octobre 1888.

50 Souham (Henri), lieutenant-colonel de cavalerie en retraite, décédé en son domicile, rue Lafontaine, 8, le 30 avril 1888.

51 Bara (Joséphine), veuve Chabaneix (Etienne), rentière, décédée en son domicile, rue de Vanves, 88, le 3 avril 1877.

52 Desmont (Marie), veuve Petitjean (Charles), journalière, domiciliée, 230, rue de Belleville, décédée à l'hôpital Tenon, le 6 avril 1887.

53 Paper ou Bappert (Marie-Madeleine), veuve Vaze, aliénée du département de la Seine, décédée à l'asile de Pont-l'Abbé (Manche), le 15 août 1872.

54 Dantony (Joséphine), aliénée du département de la Seine, décédée à l'asile de Pont-l'Abbé (Manche), le 31 janvier 1885.

55 Galilée (Pierre-Joseph), domicilié à Charenton, rue Camille-Mouquet, décédé à la maison Dubois le 20 avril 1888.

56 Guillemin (Marie), veuve Sivignon (Jean-Claude), rue d'Arras, 8, décédée boulevard de l'Hôpital, 56, le 13 février 1888.

57 Bousson (Henri), employé rue du Château-des-Rentiers, 105, décédé à la Pitié, le 28 mars 1887.

58 Beck (Aloys), employé, 39, avenue de Ségur, décédé à l'hôpital Necker, le 14 avril 1889.

59 Hallé-Autréville (Joséphine-Elisa), marchande de journaux, décédée en son domicile, avenue du Maine, 14, le 9 octobre 1889.

60 Hervé (Pierre), préposé d'octroi, décédé en son domicile, rue du Corbeau, 27, le 6 avril 1888.

61 Forest (Alexandrine), infirmière, rue Lacépède, 8, décédée à Lariboisière, le 25 décembre 1880.

62 Avriller (Marie-Françoise), veuve de Pépin ou de Jean-François Pépin Malherbe, décédée à la maison nationale de Charenton, le 23 juin 1885.

63 Muller (Jacques), ancien militaire, décédé à la maison nationale de Charenton, le 17 janvier 1888.

64 Arnault (Madeleine), lingère, domiciliée rue Fondary, 39, décédée à la Salpêtrière, le 31 mars 1883.

65 Heslouis ou Heslouins (Alice-Adeline ou Aline), couturière, décédée en son domicile, rue Saint-Sauveur, 18, le 12 mai 1886.

66 Garat (Marie), décédée à l'asile de Ville-Evrard, le 10 mars 1878.

67 Mourand (Alexandre ou Alexandre-Benjamin), tourneur, domicilié 150, boulevard Voltaire, décédé à l'Hôtel-Dieu, le 9 juin 1879.

68 Guyot (François), capitaine retraité, décédé avenue Parmentier, 102, le 21 février 1888.

69 Roussel (Pierre), marchand de vins, décédé en son domicile, passage de l'Elysée-des-Beaux-Arts, 17, le 16 août 1885.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 30 Août 1891.

RENSEIGNEMENTS SUR LA SITUATION DES COLONIES

Saint-Pierre et Miquelon.

Il est entré, pendant le mois, 32 bâtiments français venant des ports ci-après :

De divers ports de France	11
De Cadix (Espagne)	11
De la Guadeloupe (Antilles françaises)	1
De Lisbonne (Portugal)	1
D'Iviça (îles Baléares)	1
De Rotterdam (Hollande)	1
De Sydney (Cap-Breton)	3
De Port-aux-Choix (côte ouest de Terre-Neuve)	2
De Miquelon	1
	32

Pendant la même période, il en est sorti 21 pour les destinations suivantes :

Bordeaux, 9, et Camaret, 1, chargés ensemble de 1,550,165 kilogrammes de morue verte et 18,256 kilogrammes de morue sèche ; 1 pour la Guadeloupe et 1 pour la Réunion, chargés ensemble de 822,853 kilogrammes de morue sèche ; 1 pour Cadix et 5 pour Sydney (Cap-Breton), sur lest.

En résumé, les quantités ci-après de produits de pêche ont été expédiées pendant le mois, savoir :

DÉSIGNATION DES PRODUITS		QUANTITÉS exportées. — En kilogrammes.	EXPORTATIONS des mois antérieurs.	TOTAL GÉNÉRAL au 31 juillet 1891.	EXPORTATIONS pendant la même période en 1890.	1891	
						En plus.	En moins.
Morue	sèche	841.109	736.400	1.557.509	2.677.407	»	1.099.898
	verte	1.550.165	5.032.360	6.582.525	6.874.463	»	291.938

La morue verte, très recherchée, se maintient aux prix de 20 et 21 fr. les 55 kilogrammes.

Aucune transaction ne s'est produite en ce qui concerne la morue sèche.

Guyane.

Importation.

L'ensemble des importations effectuées pendant le mois écoulé présente une valeur de 498,954 fr. — Le chiffre du mois correspondant de 1890 avait été de 614,530 fr. — Il résulte de cette comparaison une diminution de 115,576 francs au préjudice de la première période. Cette diminution porte exclusivement sur le commerce étranger, celui des Etats-Unis notamment.

Exportation.

Les résultats du commerce d'exportation rapprochés de ceux de la période correspondante de 1890 relèvent une augmentation pour le mois échu de 155,060 fr. — Cette différence est due à une expédition importante d'or natif et d'eau-de-vie de mélasse.

Les importations de la métropole ont été effectuées par 6 navires français.

Le nombre des navires qui ont pris part à ce commerce en 1890 s'était élevé à 2 navires, dont un de nationalité étrangère.

Il a été exporté au 30 juin 1891 :

Or natif fondu	536 k. 288	
Or natif non fondu	213 k. 085	
	749 k. 373	749 k. 373

contre le chiffre de :

Or natif fondu	361 k. 943	
Or natif non fondu	310 k. 100	
	672 k. 043	672 k. 043

pendant la période correspondante de 1890.

Différence en faveur de 1891....... 77k.339

Il a été escompté, pendant le mois de juin 1891, 332 effets montant à la somme de 668,637 francs 02.

Les recettes de l'année 1890 se sont élevées, au 31 juin 1891, à la somme de.. 2.139.344 50
et les dépenses à celle de........ 2.103.910 54

Soit une différence de.......... 35.433 96
en faveur des recettes.

Les recettes de l'exercice 1891 se sont élevées, au 30 juin 1791, à la somme de.............................. 769.536 01
et les dépenses à celle de........... 688.207 98

Soit une différence de............ 81.328 03
en faveur des recettes.

Guadeloupe.

Agriculture et industrie.

Les pluies, qui avaient commencé dans quelques localités à la fin du mois de mai, sont devenues assez abondantes et sont tombées aussi bien à la Guadeloupe que dans les dépendances. L'aspect des campagnes a complètement changé. Autant elles paraissaient désolées et dénudées, autant elles se couvrent aujourd'hui d'abondantes végétations.

Les terres plantées pour la récolte prochaine avaient été travaillées avec un soin extrême et fumées pour la plus grande partie. Aussi les cultures ont-elles profité à vue d'œil. Du même coup, les espérances pour la récolte prochaine se sont fortifiées. Il est en effet certain qu'elle sera une des plus belles, si les circonstances atmosphériques sont favorables d'ici la fin de l'année.

Les plantations de cacaoyers et de caféiers continuent toujours à se développer, grâce à l'action bienfaisante de la prime qui leur est accordée. Ces cultures à longue durée vont, d'ici quelques années, constituer une bien précieuse ressource pour la colonie.

Situation du budget local, exercice 1891, au 30 juin.

Recettes.

Recettes ordinaires réalisées.....	2.458.113 28
Recettes extraordinaires.........	200.000 »
	2.658.113 28

Dépenses.

Dépenses ordinaires effectuées...	1.914.119 78
Dépenses extraordinaires.........	217.501 16
	2.131.620 94

Excédent des recettes sur les dépenses....................	526.492 34

Les prévisions budgétaires sont les suivantes :

Recettes................	7.546.433 70
Dépenses...............	7.509.504 11

Contributions diverses. — Le recouvrement du montant des rôles des patentes, de l'impôt des maisons et de l'impôt mobilier continue à se faire. Mais les demandes en dégrèvement ont été nombreuses pendant le mois de juin.

Les états pour la formation des rôles supplémentaires du premier semestre ont été arrêtés au au 30 juin.

Contributions indirectes. — La crise financière que traverse la colonie et qui est occasionnée par une réduction de 40 p. 100 de sa production sucrière, commence à faire sentir ses effets sur le commerce en général et sur les droits de consommation en particulier.

Les usiniers ont cessé leur fabrication; inquiets pour la récolte prochaine, ils ont renvoyé tous leurs employés et ne mettent plus d'argent en circulation. A la Pointe-à-Pitre, au Moule, au Petit-Canal, à Sainte-Anne, beaucoup de détaillants ont fermé leurs établissements.

Les ventes de produits de tous les genres diminuent sensiblement partout; le recouvrement du droit de consommation sur les spiritueux, pendant le deuxième semestre 1891, ne pourra pas, dans ces conditions, atteindre le chiffre évalué pendant la période correspondante de 1890.

Importations. — S'élevant au total de 2.123,135 francs, elles sont en excédent de 289,233 fr. sur celles de juin 1890, lesquelles se chiffraient à 1,833,912 fr. Recherchant dans quelle mesure cette plus-value profite à chaque branche de commerce distinctement, on observe les faits suivants, résumés sous forme de relevés.

Marchandises importées de la métropole :

Nationales, 998,023 fr. — Augmentation, 314,765 fr.
Etrangères, 174,245 fr. — Diminution, 72,133 fr.

Des colonies françaises :

Nationales, 51,873 fr. — Diminution, 71,876 fr.
Etrangères, 41,989 fr. — Augmentation, 37,533 fr.
Des Etats-Unis, 608,021 fr. — Augmentation, 197,136 fr.
Des autres pays, 248,984 fr. — Diminution, 116.202 francs.

D'où la constatation que ce sont les valeurs nationales de France, ainsi que celles étrangères des colonies et de l'Union américaine, qui ont bénéficié de la hausse partielle signalée pour les affaires pendant le mois comparé.

Du continent européen, les principaux envois ont été effectués par les ports du Havre, de Saint-Nazaire, de Bordeaux et de Marseille; ils ont consisté en pommes de terre, avoine en grains, riz en grains, légumes secs, huile d'olives, vins de la Gironde en fûts et en bouteilles, vins de Provence en fûts, tissus de coton, autres tissus de lin, de laine et de soie, passementerie, bimbeloterie, mercerie, confections, chaussures, instruments de musique et autres, librairie, papier autre, parfumerie, bijouterie or et argent et horlogerie.

Des colonies, l'importation se divise en deux parties : l'une de la Martinique, formée d'une certaine quantité d'engrais autres, de médicaments, de poissons salés autres, de légumes secs, de beurre salé, de pâtes d'Italie, de quelques machines à coudre et d'une faible somme de mercerie; l'autre de Terre-Neuve, s'exprimant par 46,096 kilogrammes de morue, pour une valeur de 27,658 francs.

Des Etats-Unis, les approvisionnements ne diffèrent pas des réceptions habituelles. Ils ont eu lieu en viandes salées de porc et de bœuf, saindoux, farine de froment, bois du Nord, ouvrages en bois, meubles, ouvrages en métal blanc, peaux préparées, voitures, et en divers autres produits alimentaires de consommation courante.

Les autres pays qui ont concouru aux importations sont l'Angleterre avec des tôles galvanisées, des instruments aratoires, des meules à aiguiser, des engrais, des indigos et des allumettes; la Barbade avec des harengs saurs et du sulfate d'ammoniaque; Demerara avec un nombre appréciable d'aissantes walaba, et enfin la Dominique, avec ses noix de coco, sa farine de manioc et ses bois de Campêche.

Si aux résultats généraux sus-résumés, concernant juin écoulé, on ajoute ceux afférents aux cinq premiers mois de l'année, on obtient un chiffre d'affaires, à l'entrée, de 11,388,191 fr., lequel, comparé au total qu'accusait le premier semestre 1890, soit 12,582,354 fr., fait ressortir, au désavantage de 1891, une diminution de 1,194,163 fr., témoignage certain du fâcheux retentissement que les mauvaises récoltes de sucre déterminent toujours sur l'ensemble des importations à la colonie.

Exportations. — Considérablement inférieures à celles de juin 1890, qui étaient de 2,875,998 francs, elles sont en déficit de 2,117,387 fr., étant donné leur faible chiffre de 758,611 fr.

Si modestes qu'aient été les prévisions du budget local, elles resteront encore au-dessous des espérances sur lesquelles on les avait assises ; car d'une récolte présumée de 78,000 barriques de sucre, il n'est que trop certain aujourd'hui que les producteurs ne réaliseront pas même les quatre cinquièmes, soit un déficit de 18,000 barriques.

Pour France, les expéditions en denrée ont été de 610,549 fr., en regard de la somme de 2,820,859 fr., relevés pour juin 1890; pour les colonies, de 21,731 fr., en face de 27,448 fr.; pour les Etats-Unis, elles ne laissent apparaître de chiffres en faveur d'aucune des deux périodes comparées. Nulles à pareille époque de l'année dernière, quant aux autres pays étrangers, ces expéditions s'accusent, pour le mois qui nous occupe, par une valeur à peu près nominale de 2,678 fr.

Voici quelles ont été les denrées exportées, en quantités et natures :

Sucre, 1,854,898 kilogr. contre 9,323,105 kilogr. en juin 1890.

Mélasse, 163,981 litres contre 271,848 litres en juin 1890.

Tafia, 72.133 litres contre 435,534 litres en juin 1890.

Café, 1,695 kilogr. contre 23,308 kilogr. en juin 1890.

Cacao, 14,480 kilogr. contre 5,903 kilogr. en juin 1890.

Campêche, 924,886 kilogr. contre 521.400 kilogr. en juin 1890.

Vanille, 247 kilogr. contre 313 kilogr. en juin 1890.

Ananas, néant, contre 74,240 kilogr. en juin 1890

En ce qui concerne les réexportations, elles ont eu lieu, pour France, en tissus de coton et foulards de soie ; pour les colonies, en morue, poissons salés autres, et de nombreuses autres marchandises ; pour l'étranger, en légumes secs, huiles, tissus, mercerie, clous en fer, planches, pâtes d'Italie, beurre salé, saindoux, chaises en paille. La représentation en valeur des réexportations se décompose comme il suit :

Pour la métropole :

Articles français. — 18,500 fr. contre 25,800 fr. en juin 1890.

Articles étrangers. — 1.000 fr. contre néant en juin 1890.

Pour les colonies françaises :

Articles français. — 46,498 fr. contre 1,891 fr. en juin 1890.

Articles étrangers. — 34,246 fr. contre néant en juin 1890.

Pour les autres pays :

Articles français. — 3,810 fr. contre 1,891 fr. en juin 1890.

Articles étrangers. — 720 fr. contre néant en juin 1890.

A procéder comme il vient d'être fait pour les importations, c'est-à-dire en mettant en regard des valeurs générales exportées pendant le premier semestre 1890, soit 17,502,036 fr., celles de même nature observées pour les six premiers mois de 1891, et qui s'expriment par 13,619,374 fr., on constate, au passif de la production locale, par rapport à 1890, une perte de 3,882,062 fr., triple de celle que les importations ont éprouvée. Il n'y a malheureusement, ni dans un sens ni dans l'autre, aucune amélioration à attendre des faits commerciaux du deuxième semestre commencé.

Navigation. — Relevé à ce mouvement : 59 entrées, dont 35 françaises et 24 étrangères (44,613 tonneaux), contre 64 navires jaugeant 28,645 tonneaux en juin 1890, et 57 sorties dont 35 françaises et 22 étrangères, contre 59 bâtiments d'une capacité totale de 29,545 tonneaux, à pareille époque de l'année dernière.

Congo français.

Mission Fourneau. — Le commissaire général du Gouvernement au Congo français a transmis au sous-secrétaire d'Etat des colonies les renseignements qui lui ont été adressés par M. Fourneau, chef d'exploration, chargé d'une mission ayant pour objet de suivre par voie de terre le cours de la rivière Sangha, en se dirigeant vers le nord.

Il résulte du journal de marche que la mission a quitté le poste de Ouassou, sur la Sangha, le 7 mars, et a suivi tout d'abord la rive gauche du N'Goko, affluent de la Sangha. Après quelques jours de marche, le chef de la mission reconnaît que, grâce aux fausses indications que lui ont données quelques indigènes, il s'est écarté de la direction vers le nord-est qu'il s'était assignée.

Le 9 avril, il arrive à une rivière appelée Madomba, qu'il traverse presque à son confluent avec la Massa.

Ce même jour la mission est rejointe par le vapeur le *Ballay*, ayant à son bord MM. Gaillard, chef de zone, et Husson, capitaine du *Djoué*, qui n'ont mis que quelques jours pour arriver au point que M. Fourneau atteint après un mois de marche. La Massa ne serait autre que la Sangha elle-même ; c'est donc une voie de pénétration directe. Le *Ballay* quitte la mission après lui avoir fait traverser la rivière et se dispose à continuer sa route jusqu'à ce que les rapides arrêtent sa navigation.

Les jours suivants, M. Fourneau poursuit sa marche à travers une succession de plaines et de massifs de brousse, et il arrive le 15 avril au confluent de la Massa-Sangha et de la rivière

Kallé. Le vapeur *Ballay* en était reparti la veille.

Trois jours après, il arrive à l'extrémité d'un ancien village perpendiculaire à la rivière Likellé à 1,800 mètres environ au nord et en amont du point où la Masse-Sangha se divise en deux rivières : l'une la Massieba ou Massipa, remontant vers l'ouest, l'autre la Likellé remontant au nord. Le *Ballay* était arrivé à ce point depuis le 16 avril, après avoir failli chavirer en aval dans un tourbillon formé par la rencontre de deux courants violents.

Tandis que MM. Gaillard et Husson se proposent de remonter la Likellé, la mission Fourneau poursuit sa route au nord sans incidents à noter jusqu'au 1er mai.

A cette date elle arrive à la rivière *Sodi*, au passage de laquelle elle se trouve en présence d'une quantité considérable d'hommes armés d'arcs et de sagaies, dont l'attitude ne peut laisser de doutes sur leurs intentions hostiles. M. Fourneau se décide à faire passer la rivière à toute sa troupe, et cette traversée qui dure une heure et demie s'effectue sans accident. Après avoir atteint un village où il fait halte et où il parlemente avec le chef qui semble lui faire bon accueil, il se remet en marche, lorsqu'à un kilomètre de distance le sergent Toumané, des tirailleurs de l'escorte, est blessé d'un coup de sagaie dans le dos. Une lutte s'engage, dans laquelle quatre indigènes sont tués et le caporal Bayla blessé par une flèche Le chef de la mission, pour châtier ce guet-apens, fait brûler le village et rassemble son monde, lorsque des indigènes cachés à quelques pas dans la brousse envoient une volée de flèches dont l'une blesse grièvement un soldat sénégalais. Après avoir encore repoussé cette attaque, la mission reprend lentement sa marche en avant et vient camper pour la nuit au milieu d'un groupe de cases abandonnées à proximité d'un marigot.

Les jours suivants se passent sans nouvel incident. La mission traverse divers villages dont la population ne manifeste pas de sentiments hostiles. Toutefois, le 8 mai, le journal de marche signale la présence de forts groupes d'hommes armés qui semblent animés de mauvaises intentions.

Même situation le lendemain. La mission arrive le 9 au soir sur la rive gauche d'une rivière, où elle dresse son campement pour la nuit.

A deux heures du matin, une troupe d'indigènes vient la surprendre mais disparaît bientôt après avoir blessé d'un coup de sagaie un homme de l'escorte.

Le lendemain, 10 mai, on arrive dans le village de N'Zaouré dont le chef promet de donner un guide pour le lendemain, si la mission consent à s'arrêter et à coucher chez lui.

C'est là qu'une attaque imprévue, survenue au milieu de la nuit, devait compromettre gravement le sort de nos compatriotes.

Le rapport suivant, adressé par M. Fourneau au commissaire général du Congo français, relate en termes émouvants les divers incidents de cette attaque, qui a coûté la vie à son compagnon d'exploration, le regretté M. Thiriet, et à quinze hommes d'escorte.

M. Fourneau, atteint lui-même par un coup de sagaie, a su néanmoins assurer la retraite de la mission avec un courage et un sang-froid remarquables.

M. Fourneau, chef de mission, à M. P. S. de Brazza, commissaire général du Gouvernement au Congo français.

Monsieur le commissaire général,

Me voici de retour au poste de la Sangha, d'où j'étais parti, le 7 mars, plein d'espérance, ayant foi absolue dans l'avenir, avec la certitude de mener à bien la mission que vous m'avez confiée.

Je reprends mon journal au point même où je l'ai laissé le 10 mai. Je vais raconter les faits tels qu'ils se sont passés, et croyez que, loin d'être exagérés, ils resteront au-dessous de la vérité.

11 mai. — Malgré les assurances d'amitié que venait de me donner le chef N'Zaouré, la veille, je n'étais pas tranquille ; il me semblait entendre de sourdes rumeurs dans les environs de la résidence du chef, et, vers trois heures du matin je me levai, mais ne vis rien qui vint confirmer mes craintes. Seuls des groupes d'hommes armés de sagaies et de lances veillaient au milieu du groupe des cases occupées par les esclaves de N'Zaouré.

Ils causaient librement à haute voix, autour des feux, et je crus qu'ils avaient été désignés par le chef pour veiller à notre sécurité. Confiant, désormais, je me recouchai.

Tout à coup, à quatre heures trente minutes, des cris sauvages et formidables éclatent de toutes parts, des centaines d'hommes armés de sagaies, de lances et de flèches se précipitent sur nous ; c'est une véritable boucherie. Notre massacre va être consommé, quand notre fusillade éclate enfin, et réussit à élargir quelque peu le cercle de ces forcenés. Partout on entend les plaintes des mourants et des blessés; les sagaies et les flèches pleuvent de tous côtés; nos tentes sont littéralement criblées. C'est presque un combat corps à corps, auquel le jour, qui commence à paraître et qui permet à notre tir d'être plus juste, met fin quelque temps.

A quelques pas de moi, la tente de M. Thiriet est renversée, et lui-même gît, le corps traversé par deux sagaies, la tempe droite fracassée par une horrible blessure. Ce n'est plus qu'un cadavre. Moi-même je viens d'être jeté par terre par un coup de lance qui, heureusement, dévie sur l'arcade sourcilière droite, et j'en suis quitte pour une horrible hémorragie; ma blessure sera insignifiante. A ce moment apparaît M. Blom, blessé, lui aussi, au côté droit, par un coup de lance; je le vois bientôt s'affaisser sans connaissance. La fusillade continue; les hurlements de nos assaillants nous assourdissent toujours ; mais ils se tiennent plus au large, et bientôt leurs sagaies et leurs flèches ne nous atteignent plus.

Nos porteurs sont affolés, ils courent en tous sens, éperdus et sanglants ; seuls, les Sénégalais restent à leur poste, inébranlables, et bientôt repoussent définitivement nos agresseurs. Je regarde autour de moi ; les cadavres de sept de nos hommes, y compris celui de M. Thiriet, et vingt-huit de mes porteurs, couverts d'horribles blessures, gisent autour de moi ; parmi ces derniers, je dois compter M. Blom et six Sénégalais.

Il n'y a pas une minute à perdre. Aveuglé moi-même par le sang, je panse à la hâte tous ces mutilés, et, le revolver au poing, je parviens à rétablir tant soit peu l'ordre. Je fais confectionner un tippoï (hamac) avec les débris de ma tente pour transporter M. Blom, revenu à lui; puis, rassemblant la presque totalité de nos marchandises, j'y mets le feu, après avoir placé sur ce bûcher improvisé les cadavres de nos hommes pour les dérober aux mutilations que plusieurs d'entre eux avaient déjà subies. A côté, je fais aussi brûler le corps de M. Thiriet, avec tous ses effets et sa tente. Bientôt, le village n'est plus qu'un immense brasier, que nous quittons à huit heures.

Je marche en tête avec le sergent Malal Yoro : le tippoï de M. Blom et la moitié des Sénégalais valides nous suivent immédiatement ; puis tous les blessés et porteurs, et l'arrière-garde est formée avec le reste des laptots et le sergent Foumane.

Je dirige la marche vers le nord-est, pour rejoindre, si possible, la rivière Ekela, par le chemin le plus court.

Un quart d'heure à peine après notre départ, l'attaque recommence sur toute la ligne et notre fusillade éclate à nouveau ; nous marchons pas à pas afin d'éviter toute solution de continuité dans la colonne.

Néanmoins, un Sénégalais et deux Loangos, blessés mortellement le matin, tombent sur la route et ne tardent pas à devenir la proie des indigènes.

La marche se poursuit toujours en combattant, nous ne faisons que traverser des groupes de cases que nous incendions. Notre unique caisse de cartouches a été distribuée. Je recommande formellement aux Sénégalais de ménager leurs munitions, car une fois la dernière cartouche tirée, il en sera fait de nous.

Enfin, à trois heures et demie, nous avons le bonheur d'atteindre la rive droite de l'Ekela. Nous nous emparons à coups de feu d'une grande pirogue qui descendait, chargée de guerriers; puis je détache aussitôt le sergent Malal et quelques laptots à un village en amont, pendant que je fais coucher autour de moi, et contre la rive, tous les blessés que le reste des Sénégalais gardent en formant un cordon de sentinelles. Nous ne sommes plus poursuivis et avons un moment de répit. A ce moment, la fusillade éclate en amont; c'est le sergent Malal qui s'empare d'un village, d'où il ne tarde pas à descendre en ramenant huit pirogues. C'est notre salut !

Je fais aussitôt inonder les quelques marchandises que nous avions emportées ; nous embarquons, et, à cinq heures et demie, nous commençons à descendre l'Ekela. La nuit tombe, le combat cesse. Nous avons passé toute la nuit sans une minute d'arrêt ; mais à peine le jour a-t-il paru que le combat recommence. Sur les [illegible] foule de villages, et des milliers d'hommes se pressent à droite et à gauche, nous criblant de projectiles. Notre tir, très meurtrier, ne leur permet pas d'aborder nos pirogues ; cependant, deux de mes hommes sont encore très grièvement blessés par des flèches barbelées, qui nous atteignent à plus de 100 mètres de distance. A droite et à gauche de nos pirogues, il en pleut, et, seule, la rapidité de notre marche nous sauve de leur atteinte. Nous ne nous arrêtons pas, la nuit tombe et, comme la veille, met fin au combat.

A dix heures du soir, nous tombons soudain dans les rapides ; nous ne pouvons retenir nos pirogues, dont deux sont culbutées et vont se briser dans les chutes; quatre hommes se noient. Les autres embarcations jetées, qui dans la brousse des rives, qui dans un dédale de rochers, réussissent à enrayer leur marche. Nous couchons sur les pierres, à travers les courants.

Nos hommes viennent de pagayer pendant trente heures ; il y en a quarante-huit qu'ils n'ont mangé.

A cinq heures du matin, nous sommes assaillis par une formidable tornade. Néanmoins, il n'y a pas une minute à perdre. Nous n'avons presque plus de cartouches. Nous continuons la descente des rapides de Bania sous une averse aveuglante ; enfin, nous arrivons au milieu de villages amis, qui nous jettent des cris de paix et d'amitié. Nous sommes arrivés dans la tribu des Mokelos; c'est son chef Fobogo qui nous avait bien accueillis le 26 avril. Il ne nous restait plus que quelques cartouches. Nous sommes sauvés.

Cependant, la navigation reste très dangereuse. C'est une succession de sauts et de tourbillons; une nouvelle pirogue chavire, puis se relève, abandonnant quatre hommes dont deux blessés, qui, heureusement, réussissent à accoster dans un grand village, situé dans une île, où nous nous arrêtons avec le reste des pirogues ; nous respirons.

Après avoir pris quelque nourriture, je confie au chef du village deux Loangos blessés mortellement, je crois.

Il nous est impossible d'embarquer ces hommes inanimés, alors que nous avons perdu trois pirogues. Le chef me promet de les soigner et de les conserver jusqu'au jour où je les ferai reprendre.

Quelques heures après, un de ces hommes mourait. Son décès a été constaté par les hommes d'une de nos pirogues retardataires.

Enfin, ce même soir, nous couchons dans un petit village situé dans une île. Les rapides sont désormais franchis; nous y avons perdu quatre hommes, six fusils, deux pirogues et tout ce qui nous restait de marchandises.

14 mai. — Départ à sept heures du matin ; vers deux heures, nous arrivons au confluent de la Massiéba et de l'Ekela, chez le chef Nola. Nous nous y arrêtons. Nous pansons nos blessés, prenons des vivres. M. Blom, sans trop souffrir, est toujours très faible.

15 mai. — Nous passons la nuit chez Nola, que nous quittons le 15 à sept heures quinze minutes du matin. Nous rencontrons en route le chef Moutou, venu pour commercer, et, à huit heures quinze minutes, nous arrivons au village N'Dongo, où nous couchons.

16 mai. — Nous sommes rejoints à six heures du matin par une pirogue retardataire. D'autre part, la pirogue qui avait chaviré au pied des rapides de Bania, et montée par l'Okandais Libakou, a continué sa route sans vouloir nous attendre : le nommé Libakou menaçait même avec un fusil les indigènes qui le rappelaient. Ce fut une véritable fuite, et si, par malheur, un coup de feu eût été tiré, la guerre recommençait.

Nous quittons N'Dongo à huit heures trente minutes du matin, et le soir, à sept heures, nous arrivons au village de Moutou, où nous couchons.

17 mai. — Départ à huit heures. Nous arrêtons à cinq heures du soir pour permettre aux hommes de prendre quelque nourriture, et à six heures trente minutes nous repartons.

Il nous faut arriver à tout prix demain matin au poste, étant donné le triste état de nos blessés. A dix heures trente minutes du soir, nous trouvons le vapeur *Ballay*, mouillé devant un village; prévenu par le fuyard Libakou, il montait à notre rencontre. M. Blom s'installe à son bord; quant à moi, je continue ma route, et, après une nuit sous la pluie, j'arrivai au poste le lendemain 18 mai à sept heures du matin. Depuis le 1er mai, j'avais eu trente hommes blessés et quinze tués, sans comprendre M. Thiriet tué et M. Blom blessé.

Nous avons anéanti toutes nos marchandises, perdu six fusils dans les rapides, et il ne nous reste plus que quelques cartouches. Voilà les faits. Demain, j'enverrai à Brazzaville M. Blom, porteur de ce courrier. Quant à moi, je me crois moralement obligé à ne pas quitter mes hommes, pour la plupart grièvement blessés. Je les emmènerai alors qu'ils seront à peu près rétablis, et à la première occasion.

En ces quelques jours, j'ai bien vieilli et surtout bien souffert. Vous comprendrez, monsieur le commissaire général, par quelles émotions poignantes j'ai dû passer, étant données mes charges et ma responsabilité.

Quoi qu'il en soit, ne croyez pas même au moindre sentiment de découragement de ma part. Dans l'avenir, laissez-moi espérer que le Gouvernement me fera l'honneur de me confier à nouveau une nouvelle expédition dans ces contrées, où nous avons failli succomber tous, jusqu'au dernier. Je ne lui demanderai que la latitude de former et de conduire cette nouvelle mission comme je le juge désormais à propos. D'ici peu, d'ailleurs, je vous entretiendrai de ces terribles régions, et de ce que je crois seul possible d'y faire. Après quelques mois de repos en France, vous pourrez de nouveau disposer de ma personne.

Je crois de mon devoir, en terminant, de porter à votre connaissance la belle conduite qui a été tenue par mes miliciens sénégalais pendant les événements qui viennent de se dérouler chez les M'Bousas.

Leur sang-froid, leur énergie, leur absolu dévouement dépassent tout ce que j'étais en droit d'attendre d'eux. J'ose espérer que M. le commissaire général n'oubliera pas les blessés qui, malgré les douleurs qu'ils supportaient, ont combattu et marché jusqu'au bout.

Je ferai une mention spéciale pour le sergent Malal-Yoro. Il m'a puissamment secondé par son intelligence, son énergique sang-froid et son courage.

Veuillez agréer, etc.

FOURNEAU.

Poste de la Sangha, 19 mai 1891.

Comores.

La situation d'Anjouan s'améliore de jour en jour. Après Saïd-Athman, chef des rebelles, le général Ben-Omar est venu se constituer prisonnier avec un certain nombre de Makoas.

Depuis cette double soumission, le calme est revenu dans l'île, bien que quelques insurgés soient encore restés dans les bois.

La plus grande partie des troupes qui avaient été envoyées à Anjouan a pu, dès lors, être renvoyée à Diego-Suarez; toutefois, une compagnie de 80 hommes a été laissée provisoirement dans l'île, pour permettre au sultan Saïd-Omar d'organiser une force publique suffisante pour maintenir l'ordre dans le pays et faire respecter son autorité.

Déjà on reprend le travail sur toutes les propriétés, et le résident poursuit activement la réorganisation du pays.

L'usine de Bambas, domaine particulier du sultanat, occupe 500 travailleurs, qui vont bientôt commencer à manipuler les cannes. Le résident a pris des dispositions pour que, malgré les événements, la récolte s'effectue dans des conditions favorables.

A la Grande-Comore, la division s'est mise parmi les rebelles, et les nouvelles que le résident a fait parvenir au gouverneur de Mayotte permettent de penser que le moment est tout à fait propice pour intervenir. En outre, la saison est très favorable. Aussi est-il certain que l'envoi des cinquante hommes d'infanterie de marine qu'on a décidé de diriger sur la Grande-Comore suffira à ramener les rebelles dans le devoir, sans qu'il y ait à redouter de leur part une résistance armée.

La situation politique de Mohéli est toujours satisfaisante.

Mayotte.

Mouvement commercial. — Pendant le mois de juillet il est entré en rade de Dzaoudzi 16 navires ou boutres dont 6 portant pavillon français et 10 arabes ou indiens.

Les navires français ont importé des marchandises pour une valeur de 31,913 fr. 30, dont :

	18,099 fr. 80 par paquebots.
	13,813 fr. 50 par boutres.
Total égal	31,913 fr. 30

Les marchandises importées par les paquebots français sont de provenance française et se décomposent comme suit :

Vins et liqueurs	2.413 25
Epiceries	1.888 25
Conserves alimentaires	3.842 10
Quincaillerie	3.420 »
Tabac	375 75
Tissus divers	6.160 45

Celles importées par les boutres français sont de provenance étrangère et se décomposent comme suit :

Bœufs	4.017 50
Riz en paille	8.320 »
Viande salée	111 »
Bois de construction	805 »
Sel	560 »
Total égal, 31,913 fr. 30.	

Les 10 boutres étrangers ont importé des marchandises pour une valeur de 51,449 fr.

Ces marchandises provenant de Nossi-Lava, Nossi-Bé, Anjouan, Mohéli et la Grande-Comore se décomposent comme suit :

Riz en paille	43.340 »
Cocos	3.042 50
Bois de construction	2.160 »
Huile de coco	220 50
Tissus	985 »
Peaux de bœufs	468 »
Sel	872 »
Basting (bourre de coco)	361 »
Total	51.449 »

Exportations. — Les exportations pour Marseille et la Réunion se sont élevées à la somme de 12,532 fr. 50, dont :

Sucre	8.850 »
Rhum	3.682 50
Total	12.532 50

Les 4 boutres français qui se sont fait expédier pendant ce mois ont réexporté des marchandises pour une valeur de 6,231 fr.

Pendant la même période, il est parti de Mayotte, à destination de Nossi-Bé, Anjouan, Mohéli et la Grande-Comore, 8 boutres portant pavillon étranger.

Ces boutres ont réexporté des marchandises pour une valeur de 5,064 fr. 50 se décomposant comme suit :

Tissus	2.600 »
Peaux de bœufs	200 »
Cuivre	150 »
Basting	312 50
Liqueurs	1.802 »
	5.064 50

La fête nationale a été célébrée avec la solennité habituelle. L'empressement des habitants et des indigènes à prendre part à cette fête a été, comme les années précédentes, très grand.

Dans l'après-midi du 14, le gouverneur de Mayotte, au milieu d'un grand concours de population, a remis à Saïd-Ali, sultan de la Grande-Comore, les insignes et le brevet de chevalier de la Légion d'honneur qui lui avaient été conférés l'an dernier et que les circonstances n'avaient pas encore permis de lui délivrer.

Réunion.

Commerce. — Pendant le mois de juin écoulé, le mouvement d'exportation des denrées du cru de la colonie, pour la métropole et les pays étrangers, est sensiblement le même que celui de mai.

Les principaux produits à destination de la France sont :

Tapioca et fécule	80.560 kil.
Sucre	283.153 —
Essences	2.891 —
Café	392 —
Rhum et tafia	16.550 L.

Pour l'étranger (principalement Maurice et Madagascar), les denrées exportées consistent surtout en café, 2,797 kilogr. — légumes secs et pommes de terre, 271,619 kilogr. — tabacs et cigares, 3,153 kilogr. — et rhum 9,484 litres.

Enfin, les monnaies françaises exportées de la colonie, pendant la même période, comprennent les chiffres suivants :

Pour Marseille (argent)	32.000 fr.
Pour Maurice (argent)	46.000
Pour Mayotte (argent)	3.000
Pour Mayotte (billon)	28.500
Total général des exportations	111.500 fr.

Le chiffre des importations ne s'élève qu'à 8,100 fr. en argent.

Navigation. — Nombre de navires entrés :

A vapeur	8
A voile	9
Total	17

Provenance :

De France	4
De Madagascar et des colonies françaises	4
De l'étranger	9
Total	17

Nationalité :

Français	10
Anglais	6
Norvégien	1
Total	17

A la sortie on constate les chiffres suivants :

Navires à vapeur	4
Navires à voile	11
se divisant d'après le pavillon :	
En Français	10
En Anglais	5
	15

A destination :

De la France	1
Des colonies françaises	1
Des pays étrangers	13
Total général	15

Tonkin.

Note sur les routes commerciales reliant le Tonkin aux provinces méridionales de la Chine (provinces de Yunnan, de Quang-si et de Quang-ton).

A. — *Yunnan.*

Le Yunnan produit des métaux et de l'opium; il est tributaire des provinces limitrophes pour une partie du riz nécessaire à la nourriture de ses habitants et pour les cotonnades dont ils s'habillent. Jusqu'à l'ouverture de la voie française du fleuve Rouge, qui a son origine ou son point terminus à Mang-hao et Mong-tzé, deux voies principales reliaient commercialement la province du Yunnan avec les territoires limitrophes. C'étaient :

1° La voie fluviale du Yang-tse-kiang avec Tchoung-king et Soui-fou pour têtes de ligne;

2° La voie fluviale de la rivière de Canton avec Pok-ngai et Pé-sé pour points extrêmes.

La convention commerciale franco-chinoise du 26 juin 1887 a ouvert vers le Yunnam une troisième voie, celle du fleuve Rouge, dont la France commande les débouchés. Bien avant l'arrivée des Français sur les rives du fleuve Rouge, cette artère était déjà utilisée par les négociants de Canton pour commercer avec le Yunnan. Liou-vinh-phuoc avait établi à Laokay un poste de douane dont les revenus entretenaient ses troupes et qu'alimentait un courant commercial assez actif. Au moment où les premières colonnes françaises sous les ordres du colonel de Maussion arrivèrent à Laokay en 1886, nos officiers furent surpris de retrouver les mêmes maisons de commerce cantonnaises qui existaient déjà à Hanoï, à Haiphong, à Nam-dinh et dans tout le delta du Tonkin; ces comptoirs existaient également à Mang-hao et à Mong-tzé. Les hostilités au Tonkin avaient fait fermer les comptoirs de Laokay et de Mang-hao: l'état de paix les a rouverts, en a fait créer de nouveaux et la reprise du mouvement commercial s'en est suivie. Le même fait ne s'est pas produit pour Lang-tchéou, où aboutit la route terrestre de Lang-son sur laquelle n'existait pas un seul comptoir canton-

lais; mais il a eu lieu à Packoi et à Toung-hing-kai sur notre frontière maritime du golfe du Tonkin, où la présence de nombreux commerçants chinois établis avant nos difficultés avec la Chine laissait deviner, pour le jour où la paix serait rétablie, un rapide accroissement des transactions.

En un mot, la voie commerciale du fleuve Rouge existait bien avant notre établissement au Tonkin; cette route, partant de la mer, pénétrait jusqu'au cœur du Yunnan et était jalonnée de riches comptoirs cantonnais établis à Haïphong, Hanoï, Laokay, Mang-hao et Mong-tzé. Nous n'avons donc pas à créer, mais seulement à perfectionner ce qui existe déjà. Il en sera de même de la voie du littoral pour les relations entre Haïphong et les ports chinois de Toung-hing-kai et de Packoi.

Le commerce chinois est de beaucoup en avance sur le nôtre au Tonkin; cette avance ira sans cesse en augmentant à mesure que les relations commerciales entre le Tonkin et la Chine iront aussi en s'accroissant. Dans ces conditions, il est logique de prendre pour base ce commerce même et les voies qu'il s'est faites, et d'y adapter les moyens dont l'industrie européenne a le monopole. C'est en offrant aux Chinois des moyens de communicatiou rapides entre leurs comptoirs du Tonkin et ceux de Chine, en mettant à leur disposition des chemins de fer, des télégraphes, des lignes fluviales d'un parcours rapide et sûr que nous arriverons à fixer leur commerce sur nos réseaux français et à en tirer un revenu. De là on doit conclure à la nécessité de créer une voie ferrée desservant, concurremment avec la ligne fluviale, les comptoirs du fleuve Rouge, et une seconde voie ferrée en bordure du littoral depuis Haïphong jusqu'à Toung-hin-kai. La présence de centres commerciaux chinois le long de ces routes leur assure *à priori* un certain trafic et justifie le choix de ces directions. Mais une autre considération non moins importante vient s'ajouter à toutes les autres en faveur de l'établissement de ces lignes: Une quatrième voie de pénétration atteint à l'ouest la frontière du Yunnan; c'est la ligne fluviale de l'Iraouaddy, par Rangoon, Prome, Mandalay et Bhamo.

Ces différentes voies convergent toutes vers Yunnan-fou, la capitale du Yunnan. Ce dernier point est une position de premier ordre pour le commerce du sud-ouest de la Chine. Il y a donc un intérêt majeur pour nous à arriver le plus tôt possible sur ce marché. Cette considération plaide encore en faveur de la construction d'une voie ferrée le long du fleuve Rouge. Cette voie mettant en quelque sorte la capitale du Yunnan sur le littoral tonkinois nous garantira le monopole de son marché en exportations comme en importations. En effet, Yunnan-fou n'est éloigné que de 750 kilomètres de la mer dans la direction du Tonkin, tandis que les distances qui le séparent des autres points du littoral sont respectivement les suivantes :

Vers Canton et Hong-kong (vallée du Si-Kiang), 1,500 kilomètres;

Vers le golfe du Bengale (pour Bhamo et Chittagong), 1,700 kilomètres;

Vers le Yiang-tzé-kiang jusqu'à Han-kéou, 1,700 kilomètres;

Vers le Yang-tzé-kiang jusqu'à Shang-haï, 2,700 kilomètres.

La ville de Mong-tzé, qui a été choisie pour l'établissement du poste consulaire français dans le Yunnan, est sans aucun doute le point le plus approprié à l'exploitation de la voie fluviale du Song-koi. Il se complète par le port de Mang-hao sur le fleuve Rouge, dont il est séparé par une distance de 80 kilomètres environ et où nous avons le droit d'avoir un agent consulaire. Une excellente route muletière, remarquablement tracée, praticable en toutes saison, bien jalonnée de villages et d'auberges, relie ces deux points. La population de Mang-hao, mélange des plus complexes de toutes les races voisines, chinoises, annamites, laotiennes, peut-être aussi siamoises, présente chez tous ses types le caractère de langueur et de lassitude imprimé par un climat débilitant plutôt que meurtrier. Un Européen pourrait certainement vivre à Mang-hao dans les mêmes conditions qu'à Lao-kay, c'est-à-dire sous la réserve de ne pas prolonger son séjour au delà de deux années.

Les convois venant de Mong-tzé arrivent à Mang-hao dans la matinée, ils déchargent et rechargent, puis repartent l'après-midi pour aller coucher à Yo-téou, sur la hauteur. On a étayé sur ce fait la légende que le climat était si malsain que les convoyeurs ne pouvaient passer la nuit à Mang-hao. En réalité, c'est la longueur de la route de Mong-tzé à Mang-hao qui le veut ainsi : elle permet d'aller et de revenir en trois étapes; on est donc amené à ne considérer Mang-hao que comme la grande halte du second jour et à revenir passer la nuit à un jour de marche de Mong-tzé, au même gîte que la veille. Le perfectionnement de la navigation sur le fleuve Rouge accroîtra l'importance de Mang-hao. Mais la création d'une voie ferrée entre le Delta tonkinois et le haut Tonkin. vers le Yunnan, diminuera la valeur de Mang-hao et de Mong-tzé pour la reporter sur la préfecture chinoise de Kai-hoa-fou.

Cette importante ville, la plus considérable du Yunnan sur les frontières du Tonkin, est la tête du faisceau de routes terrestres qui du Yunnam pénètrent sur notre territoire. Pendant les opérations militaires contre le Tonkin, elle servait de quartier général au vice-roi Tseng-Yu-Yng, qui commandait l'armée du Yunnan. Il se tenait de ce point en relations avec les forces chinoises échelonnées sur le fleuve Rouge, de Lao-kay à Than-kouan, avec celles qui opéraient sur la rivière Claire devant Tuyen-quang, enfin avec le corps de liaison de la vallée du Noug-chai, entre les vallées du fleuve Rouge et de la rivière Claire. Kai-hoa commande toutes ces voies de pénétration. Une route militaire, tracée par les troupes, relie en quatre étapes Kai-hoa à Ho-kow en face de Lao-kay. Une seconde route militaire relie Kai-hoa à Ma-pei-kouan, quartier général actuel du T'soung-T'oung ou général de division commandant les forces mobiles de la province. De Ma-pei-kouan partent deux routes : l'une militaire et commerciale se dirige sur Ha-giang, notre point terminus sur la rivière Claire et dans une position analogue à celle de Laokay sur le fleuve Rouge. L'autre route, purement militaire, relie Ma-pei-kouan à Yen-binh et Pho kang, d'où elle peut atteindre à Than-kouan la vallée moyenne du fleuve Rouge.

A l'est de Kai-hoa, des sentiers de montagne qui gravissent les hauteurs de la rivière Claire forment un autre faisceau de routes reliant cette ville à la vallée de Pou-mei-ho et de là à Cao-bang.

Cela fait voir l'importance stratégique de la position de Kai-hoa-fou. Sa situation dans une vallée lui donne en outre une importance très grande au point de vue agricole. Tous les terrains de la province de Yunnan peuvent se diviser, au point de vue des cultures et de la valeur du sol, en trois catégories : les vallées, les plateaux, les montagnes. Cette distinction résulte de la constitution géologique de la province.

Les plus riches cultures sont localisées dans les vallées. La terre ne s'y repose jamais. On y cultive durant la saison sèche, d'octobre à juin, l'opium, le blé, les fèves, le sésame; durant la saison des pluies, on produit dans ces mêmes terrains le riz et la canne à sucre. Novembre est le mois de la grande récolte pour ces denrées.

Sur le plateau, au contraire, la saison sèche est en grande partie perdue pour l'agriculture : le blé noir, le maïs, le sorgho sur certains points, sont les seules cultures que l'on aperçoive alors. Pendant la saison humide, on y cultive un riz de beaucoup inférieur à celui qu'on obtient dans les rizières des vallées.

La montagne, moins favorisée encore, ne permet que la culture du maïs et celle du blé noir. Toute la région de Tchen-sioung-tcheou au nord-est de la province de Yunnan, cachée sous les neiges une partie de l'hiver, ne bénéficie d'aucun autre produit du sol.

Cette différence de richesse dans les cultures a fourni aux Chinois la plus sûre ligne de conduite pour l'occupation du Yunnan. Leur présence officielle dans cette province date seulement de la seconde moitié du dix-septième siècle, lorsque le général Ou-Sann-Koué en fit la conquête pour le compte de la dynastie tartare. Les troupes de ce général, venues du nord de l'empire, restèrent fixées dans le Yunnan et formèrent la base de la colonisation qui se poursuit actuellement. Leur langage, qui est le plus pur langage de Pékin, se retrouve aujourd'hui dans tous le Yunnan jusqu'aux frontières du Tonkin.

Plus industrieux, socialement mieux organisés que les populations aborigènes chez lesquelles ils se sont implantés, les Chinois n'ont qu'un but, acquérir les terrains des vallées et refouler l'indigène sur le plateau et sur la montagne. Maîtres des meilleurs terrains et des principales voies de communication qui sont aussi dans les vallées, les Chinois créent des villes et des villages au centre de ces régions agricoles, aux points exacts où jadis les indigènes tenaient leurs marchés et venaient échanger leurs produits. Le banquier et le commerçant chinois n'ont pas tardé à suivre l'agriculteur, et dans ces centres où ils sont désormais les maîtres, ils ont fondé sur ces bases les éléments les plus rationnels et les plus durables d'une conquête.

A quelques kilomètres du Tonkin, on ne peut saisir aucune différence entre ces agglomérations qui datent de trois générations à peine et les cités chinoises des environs de Pékin. La ferme pourrait seule offrir quelque dissemblance avec celle du nord de la Chine, non pas dans l'ensemble de sa construction, mais dans quelques détails d'aménagement intérieur qu'un climat plus chaud a imposés. Les journaliers qu'emploient les propriétaires chinois pour l'exploitation de leurs terrains sont le plus souvent ces mêmes aborigènes auxquels ils les ont achetés. Il y a là pour ces derniers certaines chances de récupérer leurs anciens biens, parce que la récolte no permet pas toujours aux Chinois de payer leurs dettes; mais la densité de la population chinoise sur les frontières du Tonkin n'est pas encore assez grande pour qu'on puisse se passer de la main-d'œuvre des indigènes.

La voie dans laquelle est engagée la conquête chinoise, uniquement basée sur la différence de valeur des terrains, accaparant les bons, refoulant l'indigène dans les mauvais, fait pressentir l'importance croissante que la préfecture de Kai-hoa est appelée à prendre par rapport à Mong-tzé.

Si la population de Mong-tzé et de ses faubourgs est évaluée à 40,000 habitants, dont 15,000 Chinois et le reste aborigène, celle de Kai-hoa doit être estimée à 80,000 habitants, dont 50,000 Chinois.

La rivière Claire dessine une courbe en dedans de laquelle s'élève la ville avec ses faubourgs. La ville, entourée d'une enceinte carrée, couronne une légère éminence plantée d'arbres et se dissimule ainsi derrière un rideau de verdure.

Les faubourgs sont situés sur la rivière même, la façade principale des maisons donne sur une grande rue très commerçante, tandis que la face postérieure des habitations avec les balcons et les terrasses qu'on y a ménagés sur des pilotis, vient se refléter dans les eaux limpides de la rivière. Celle-ci a une largeur de 100 mètres environ à Kai-hoa; elle n'est pas utilisée pour des transports qui dépasseraient 6 ou 7 kilomètres à cause des nombreux ressauts que heurte son cours, mais dans cette limite et avec quelques transbordements les paysans riverains peuvent amener leurs denrées sur le marché de Kai-hoa.

L'activité qui règne dans les rues de Kai-hoa est comparable à celle des villes du Yangtsé; ni le mouvement commercial à Mong-tzé, ni même celui de Yunnan-fou ne peuvent en approcher. Cette activité se concentre d'ailleurs dans le faubourg ouest sur les bords de la rivière Claire.

La plupart des boutiques chinoises qui occupent les faubourgs de Kaï-hoa appartiennent à des Cantonnais, si on en juge par le style des magasins et les ornements des devantures. La langue mandarine du nord de la Chine est cependant celle en usage dans toutes les transactions, et le voyageur qui connaît cette langue peut être compris dans tout le Yunnan, et même dans le Kouang-si, par toutes les personnes avec lesquelles il peut avoir affaire : autorités, gens des auberges, coolies et bateliers, etc.

La route directe de Kai-hoa-ou à Yunnan-fou ne passe pas par Mong-tzé; elle s'embranche sur la route de Kai-hoa à Mong-tzé, à une étape de Kai-hoa, au village de Ma-trang.

Une autre route se dirige au nord de Kai-hoa vers Kouang-nam-fou. C'est sur cette route, à une étape au nord de Kai-hoa, au grand marché de Kiang-na-kai, que s'embranche la route directe de Kai-hoa à Pé-sé. La ligne télégraphique de Kai-hoa à Pé-sé va passer par Kouang-nam-fou et suit la première direction. De Kouang-nam-fou, cette ligne va retrouver au marché de Pou-ting la route directe de Pé-sé.

Les convois se font tous par chevaux de bât et par sections de cinquante à soixante chevaux voyageant ensemble. La longueur moyenne de l'étape parcourue en un jour par ces

convois est de 100 lis, soit environ 50 kilomètres. Les auberges de la route sont disposées pour les recevoir, mais contrairement à ce qui se fait dans le nord de la Chine les convois ne s'arrêtent pas à l'auberge pour le repas de midi et la grande halte. Dans le Yunnan, pour ce repos du milieu du jour, les convois forment le parc, les animaux sont débâtés et les chargements disposés en lignes parallèles distantes de 20 à 25 mètres et juxtaposés sur chaque ligne. De cette façon la surveillance est plus facile à exercer. Les endroits de grande halte sont choisis à proximité de l'eau dans les terrains herbeux où les chevaux abandonnés à eux-mêmes peuvent brouter en liberté. A un appel de corne du chef du convoi, le troupeau se rassemble au parc, on recharge les animaux et le convoi repart toujours dans le même ordre.

Les chevaux du Yunnan sont d'une race très vigoureuse et très résistante ; comme taille, ils mesurent environ 1m,45 au garrot, ce qui les place entre les petits chevaux du Tonkin et les chevaux mongols du nord de la Chine. Elevés dans la montagne, ils ont le pied très sûr et le pas très allongé. Ils sont ferrés à froid ; pour cette opération, chaque convoi transporte l'outillage nécessaire. Tous ces chevaux de bât sont entiers. Dans chaque convoi, le chef de file est choisi parmi les chevaux ayant l'allure la plus rapide ; il porte à son frontal de grosses houppes rouges comme les mules andalouses, des lamelles métalliques aux reflets brillants, et deux longues plumes de faisan se balancent au-dessus de ses oreilles. Au sommet de sa charge flottent deux drapeaux, rouges, jaunes ou oranges, indiquant la provenance et la destination du convoi. A une certaine distance, ces longues files d'animaux de bât ainsi précédées donnent l'idée d'une troupe de cavalerie en marche ; leur décor original et les sites déserts et pittoresques dans lesquels on les croise, constituent pour le voyageur européen un charme d'autant plus grand qu'il est plus inattendu : car ordinairement rien n'est plus monotone qu'un voyage à l'intérieur de la Chine.

Le relevé fait du nombre d'animaux de bât passant en un jour sur un même point par les routes ci-dessous, permet, en tenant compte de la charge normale de 80 kilogrammes que porte chaque animal, d'évaluer comme suit le débit journalier de la route :

1° Route de Mang-hao à Mong-tzé, 280 animaux : 22 tonnes 400 kilogr.

Ce mouvement se fait exclusivement dans le sens de Mang-hao à Mong-tzé : la plupart des convois redescendent à vide à Mang-hao.

2° Route de Mong-tzé à Kai-hoa :

a) Sur la section de Mong-tzé à Ma-tang :
160 animaux : 13 tonnes.

b) A partir de Ma-tang, s'ajoute à ce débit tout celui de la route directe de Yunnan-fou à Kai-hoa, et l'on trouve au total un mouvement de :
320 animaux : 26 tonnes.

Ce mouvement se fait presque exclusivement vers Kai-hoa : la plupart des convois sont à vide en quittant cette ville. Quelques-uns emportent dans la direction de Pé-sé, pour être de là dirigées par eau sur Canton, des briquettes de cuivre et d'étain et quelques caisses d'opium.

3° Route de Kai-hoa à Poh-ngai et Pé-sé.

a) Jusqu'à Kiang-na-kai, au point où se rencontrent les deux routes de Kouangnam-fou et de Pok-ngai :
320 animaux : 26 tonnes.

b) De Kiang-na-kai à Pou-ting :
180 animaux : 14 tonnes 1/2.

c) De Pou-ting à Koui-tcheou et Pok-ngai :
400 animaux : 32 tonnes.

Tout ce mouvement est surtout d'importation dans le Yunnan : les animaux retournent donc à vide, pour la plupart, à Pok-ngai et à Pé-sé.

Ces observations, bien que ne portant seulement sur une seule saison de l'année, peuvent donner une idée approchée du débit commercial qui s'écoule et s'absorbe dans le Yunnan méridional autour de nos frontières du Tonkin. Il est certain que ce débit n'est pas encore très considérable, surtout si on le compare à celui qui s'écoule par la grande artère fluviale du Yang-tsé ou même par certaines routes de terre du Céleste-Empire. Mais, tel qu'il existe, il est susceptible d'un grand développement pour les deux raisons suivantes :

1° Les régions qu'il traverse sont encore très peu habitées ;

2° Il est en entier absorbé par les localités qu'il traverse, et n'a aucune expansion au delà. Privé de communications rapides avec l'extérieur, le Yunnan n'est encore qu'un cul-de-sac.

Le temps fera disparaître ces deux obstacles, d'une part grâce aux progrès de la colonisation chinoise qui s'étend sans cesse sur ces régions, et de l'autre grâce aux efforts de pénétration des étrangers par le Tonkin, la Birmanie et le haut fleuve Bleu, qui ont tous le Yunnan pour objectif. Nous sommes, par notre situation au Tonkin, bien en mesure de surveiller ce développement et de nous en ménager certains bénéfices. (*A suivre.*)

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES

ÉTRANGÈRES

TURQUIE

Constantinople, 28 août.

Aujourd'hui dans l'après-midi, ont eu lieu les funérailles solennelles du patriarche œcuménique.

Les représentants des puissances orthodoxes suivaient en grand uniforme.

Le sultan, le grand-vizir, le ministre de la justice, les représentants des puissances non orthodoxes, les clergés protestant, arménien et israélite s'étaient fait représenter.

Le corps du patriarche revêtu d'habits pontificaux, assis sur une chaise gestatoriale, a été porté par les prêtres jusque hors de l'enceinte du Phanar. Là on le plaça sur un corbillard attelé de quatre chevaux et on le porta à l'église de Bloukli, consacrée à la sépulture des patriarches.

Plusieurs détachements de cavalerie et d'infanterie maintenaient l'ordre. Il y avait une affluence considérable. Aucun incident.

(*Agence Havas.*)

Constantinople, 28 août.

Une communication officielle dit que quelques tribus insoumises de l'Yemen ont attaqué récemment certaines parties de cette province. Les troupes impériales en garnison dans l'Yemen, renforcées par les contingents des postes voisins, ont procédé à la répression de l'insurrection.

En outre, huit bataillons de réservistes seront envoyés incessamment dans l'Yemen.

La communication se termine en disant : « Suivant les derniers avis de l'Yemen, l'ordre commence à être rétabli et l'incident sera bientôt aplani. » (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des travaux publics.

PHARES ET BALISES

AVIS AUX NAVIGATEURS

Transformation de l'éclairage électrique des phares de la Hève (Seine-Inférieure).

Dans le courant de l'année 1892, on transformera l'éclairage électrique des phares de la Hève, qui est actuellement constitué par deux feux fixes associés, de faible intensité (5,000 becs Carcel).

On éteindra le feu du phare Sud et on remplacera celui du phare Nord par un feu électrique scintillant, émettant toutes les cinq secondes des éclats blancs équidistants, précédés et suivis d'éclipses totales.

La puissance de ce nouveau feu sera environ 500 fois plus grande que celle de l'ancien. Elle dépassera, de beaucoup, celle qu'on a pu réaliser jusqu'à ce jour dans les phares électriques existants.

La visibilité moyenne du feu scintillant durant une année entière atteindra, à diverses distances, les chiffres ci-après :

52 milles, 50 p. 100 ;
43 milles, 60 p. 100 (transparence moyenne) ;
28 milles, 78 p. 100 (portée géographique) ;
22 milles, 84 p. 100 (temps brumeux) ;
16 milles, 90 p. 100 (temps brumeux).

Pendant la durée des travaux de transformation du phare Nord, le feu électrique du phare Sud restera seul en service et l'on établira, sur le phare Nord, un feu fixe de 5e ordre provisoire pour maintenir l'indication donnée actuellement par l'alignement des deux feux de la Hève, en vue de faciliter le mouillage en rade du Havre.

Durant cette période, le nouveau feu scintillant pourra fonctionner d'une façon intermittente pour essais.

Lorsque ce feu sera mis en service régulier et définitif, on éteindra le feu électrique du phare Sud et on le remplacera, jusqu'à nouvel ordre, par un feu fixe de 5e ordre donnant, par son alignement avec le feu scintillant du phare Nord, l'indication relative au mouillage en rade du Havre.

Des avis ultérieurs feront connaître les époques à partir desquelles on apportera, à l'éclairage de la Hève, les diverses modifications qui viennent d'être annoncées.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

ÉCOLE NATIONALE D'OUVRIERS ET DE CONTREMAITRES DE CLUNY (SAONE-ET-LOIRE)

Concours pour un emploi de professeur de mathématiques.

Un concours sera ouvert à Paris, dans la première quinzaine d'octobre prochain, pour un emploi de professeur de mathématiques à l'école nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny.

Les candidats doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins ou quarante ans au plus, à la date du concours, à moins qu'ils ne soient déjà attachés à l'enseignement dans les écoles d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge pourra être reculée. Cette limite pourra, au contraire, être abaissée pour les candidats qui justifieraient de grades universitaires ou de certificats délivrés par l'école polytechnique, l'école centrale des arts et manufactures, les écoles des mines et des ponts et chaussées.

Les épreuves, dont l'une consistera en une leçon faite au tableau après deux heures de préparation, porteront sur les matières contenues dans les programmes des cours de sciences mathématiques, de cinématique et de géométrie descriptive professés dans les écoles d'arts et métiers.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministre du commerce avant le 1er octobre et accompagnées :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat, et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français ;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence et dûment légalisé ;

3° D'une note faisant connaître les antécédents du candidat et les études auxquelles il s'est livré ;

4° De l'acte constatant qu'il a satisfait à la loi sur le recrutement ;

5° Des états de service, diplômes, certificats, etc., qui auraient pu lui être délivrés, ou des copies de ces pièces dûment certifiées.

Des exemplaires du présent avis et des différents programmes qui le complètent sont tenus à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du personnel et de l'enseignement technique).

Le traitement minimum attaché aux fonctions de professeur de mathématiques est de 3,000 fr., et le maximum de 4,000 fr.

Concours pour un emploi de chef des ateliers de l'école nationale d'ouvriers et contremaîtres de Cluny et pour un emploi de chef d'atelier dans une école nationale d'arts et métiers.

Un concours sera ouvert à Paris, dans la première quinzaine d'octobre prochain, pour un emploi de chef des ateliers à l'école nationale

l'ouvriers et de contremaîtres de Cluny et pour un emploi de chef d'atelier d'ajustage dans une école nationale d'arts et métiers.

Les candidats doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins et trente-cinq ans au plus, à la date du concours, à moins qu'ils ne soient déjà sous-chefs d'atelier dans les écoles d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge pourra être reculée.

Les candidats n'appartenant pas aux écoles devront avoir été employés comme chefs ou sous-chefs, pendant deux ans au moins, dans de grands ateliers d'ajustage, et fournir les renseignements nécessaires à la constatation de la part qu'ils auront prise aux principaux travaux exécutés dans ces ateliers.

Les épreuves porteront sur les matières contenues dans les programmes des cours de géométrie descriptive, de cinématique, de mécanique industrielle et de technologie, professés dans les écoles d'arts et métiers, ainsi que sur la description et le mode d'emploi des divers outils à mains et des principales machines-outils servant aux travaux d'ajustage. Les candidats auront en outre à exécuter un projet de construction de machine étudiée spécialement au point de vue des facilités d'exécution et de montage des pièces composant cette machine, et de la réduction du prix de revient.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministre du commerce avant le 1er octobre et accompagnées :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français ;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence et dûment légalisé ;

3° D'une note faisant connaître les antécédents du candidat et les études auxquelles il s'est livré ;

4° De l'acte constatant qu'il a satisfait à la loi du recrutement ;

5° Des états de service, diplômes, certificats, etc., qui auraient pu lui être délivrés, ou des copies de ces pièces dûment certifiées.

Des exemplaires du présent avis et des différents programmes qui le complètent sont tenus à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du personnel et de l'enseignement technique).

Le traitement minimum attaché aux fonctions de chef des ateliers de l'école de Cluny est de 4,000 fr., et le maximum de 5,000 fr.; celui de chef d'atelier dans les écoles d'arts et métiers est de 3,500 fr. au minimum et de 4,500 fr. au maximum.

ÉCOLE NATIONALE D'ARTS ET MÉTIERS D'ANGERS

Un concours sera ouvert à Paris, le 5 octobre prochain, pour un emploi de professeur de dessin vacant à l'école nationale d'arts et métiers d'Angers.

Les candidats doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins et de quarante ans au plus à la date du concours, à moins qu'ils ne soient déjà attachés à l'enseignement dans les écoles nationales d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge pourra être reculée.

Les épreuves porteront sur les matières contenues dans les programmes de l'enseignement du dessin industriel et de la technologie et des cours de mathématiques et de mécanique professés dans les écoles nationales d'arts et métiers.

Les candidats auront à exécuter des croquis à main levée, des dessins à la plume, au tire-ligne et au lavis, de manière à permettre d'apprécier leur degré de talent pratique dans l'art qu'ils se proposent d'enseigner, et à justifier, en outre, qu'ils sont familiarisés avec le dessin d'atelier. Ils auront à produire une collection de dessins exécutés par eux se rapportant particulièrement à des machines industrielles; enfin ils devront être reconnus aptes à suppléer, au besoin, les professeurs de mathématiques ou de mécanique.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies, avant le 20 septembre, accompagnées :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence et dûment légalisé ;

3° D'une note faisant connaître les antécédent du candidat et les études auxquelles il s'est livré ;

4° De l'acte constatant qu'il a satisfait à la loi du recrutement ;

5° Des états de service, diplômes, certificats, etc., qui auraient pu lui être délivrés, ou des copies de ces pièces dûment certifiées.

Des exemplaires du présent avis et des différents programmes qui le complètent sont tenus à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (direction du personnel et de l'enseignement technique), rue de Varenne, n° 80, à Paris.

Le traitement minimum attaché aux fonctions de professeur de dessin est de 3,000 fr. et le maximum de 4,000 fr.

Ministère de l'agriculture.

Concours public pour la nomination d'un professeur de physique, météorologie, géologie et minéralogie, à l'école nationale d'agriculture de Grand-Jouan (Loire-Inférieure).

Le concours aura lieu le 5 octobre 1891, à Paris, au siège de l'institut agronomique.

Le cours comprendra annuellement 110 leçons ainsi réparties :

Physique, 40 leçons ; météorologie, 25; géologie, 30 ; minéralogie, 15.

PROGRAMME DU CONCOURS (1)

Première épreuve. — Composition écrite sur une ou plusieurs questions de physique, de météorologie ou de climatologie.

Deuxième épreuve. — Composition écrite sur un sujet de géologie ou de minéralogie.

Le jury fixe le temps accordé pour ces deux compositions qui devront être faites sans le secours d'aucun livre, ni note.

Troisième épreuve. — Leçon d'une heure au moins, après trois heures de préparation sans le secours d'aucun livre ni note, sur une question de géologie ou de minéralogie appliquées à l'agriculture.

Quatrième épreuve. — Leçon d'une heure, après vingt-quatre heures de préparation, sur une ou plusieurs questions de physique.

Cinquième épreuve. — Epreuves pratiques sur les instruments et appareils des cours. — Détermination des roches, minéraux et fossiles; observations météorologiques, etc., etc.

Les candidats auront en outre à répondre, à la suite de chaque épreuve, à telles questions que le jury croira devoir leur poser.

Les candidats doivent adresser leur demande au ministère de l'agriculture, un mois avant la date fixée pour l'ouverture du concours.

Cette demande sera accompagnée des pièces suivantes :

1° Acte de naissance ;

2° Extrait du casier judiciaire ;

3° Un certificat attestant que le candidat est Français, libéré du service de l'armée active, ou, s'il appartient à l'armée, une pièce établissant qu'il a obtenu de l'autorité militaire l'autorisation de se présenter au concours.

Les candidats devront, en outre, faire connaître dans une note leurs titres scientifiques, ainsi que les travaux ou les ouvrages qu'ils auraient publiés. Les travaux imprimés seront joints à cette note en double exemplaire.

Les titres, travaux scientifiques des candidats, ainsi que leurs connaissances en langues étrangères, compteront comme éléments d'appréciation pour une valeur que le jury aura à déterminer, mais qui ne pourra être inférieure à celle d'une épreuve.

Enfin, chaque candidat devra joindre aux documents énumérés ci-dessus le programme sommaire du cours tel qu'il entendra le professer.

ADMINISTRATION DES FORÊTS

La vente des coupes de bois des inspections de Neufchâteau (Vosges), qui devait avoir lieu le 29 septembre à Neufchâteau, est renvoyée au 2 octobre prochain.

(1) Le programme de ce concours est adressé aux personnes qui en font la demande au ministère de l'agriculture.

INFORMATIONS

Opérations de la caisse d'épargne de Paris du dimanche 23 au samedi 29 août :

Versements reçus de 5,652 déposants, dont 538 nouveaux, 921,242 fr.

Remboursements à 4,524 déposants, dont 455 pour solde, 878,006 fr. 51.

Rentes achetées à la demande des déposants pour un capital de 262,011 fr. 80.

BULLETIN AGRICOLE & COMMERCIAL

Le temps continue à être froid et pluvieux, pourtant le baromètre remonte et tout porte à croire que septembre verra des jours meilleurs que ceux d'août.

Les moissons ont été très entravées par cette série de pluies et d'orages, et certainement les récoltes mal rentrées vont se ressentir des mauvaises conditions dans lesquelles les dernières opérations culturales se sont faites.

Les nouvelles des cultures betteravières indiquent des craintes au sujet de la richesse saccharine. La racine s'est bien développée, il y a une grande profusion foliacée; mais la chaleur est nécessaire pour fournir le sucre dont on a besoin.

Les vignobles sont en moins bonne situation et la veraison a eu à souffrir des mêmes causes que les autres cultures.

En résumé, c'est absolument de la chaleur qu'il faut.

Les nouvelles des marchés de l'intérieur ont peu varié depuis la semaine dernière. Les cultivateurs sont aux travaux des champs et les apports sont par conséquent assez faibles.

Les prix sont soutenus et restent à peu près les mêmes.

Dans nos ports et à Marseille, les blés d'Algérie font 25 fr. et 25 fr. 50.

A Bordeaux, les blés d'Australie font 22 francs et ceux de l'Inde 21 fr. 50.

Le marché de Paris a une tendance à la hausse assez accentuée par suite des mauvaises nouvelles des récoltes.

Le courant du blé est à 28 fr., et le terme fait 28 fr. 50. Le seigle est à 22 fr. 50 pour le trimestre. L'avoine est offerte à 16 fr. 75 au comptant et 16 fr. à terme.

Les farines de consommation sont à 67 fr. pour la marque Corbeil. Les marques de choix font de 67 à 69 fr. et les premières marques de 65 à 67 fr. Les farines douze marques sont à 63 fr. 25 pour le comptant et 64 fr. pour le terme.

Les affaires en issues sont assez actives : Gros son, 14 fr. à 14 fr. 50; son fin, 12 fr. 50 à 13 fr.; son trois cases, 13 fr. à 13 fr. 50; recoupettes, 12 fr. 50 à 12 fr. 75; remoulages ordinaires, 14 fr. 50 à 16 fr.; remoulages blancs, 20 à 21 fr. les 100 kilogr.

Les mêmes grains sont enlevés et il y a tendance à hausse. Les orges sont de 16 à 17 fr., les escourgeons de 20 à 21 fr. et les sarrasins nouveaux 15 fr. 50 à 16 fr. 50.

Pour les fécules, les dernières nouvelles sur la récolte des pommes de terre sont assez contradictoires, mais on paraît en général peu satisfait de l'état de la récolte qui, sur beaucoup de points, est atteinte par la maladie. Les vendeurs maintiennent fermement leurs prix.

Fécules 1er grains Paris, de 33 à 34 fr.; Oise (type chambre syndicale), 32 à 32 fr. 50; Vosges, 32 fr. 50 à 33 fr.; Loire, 31 fr. 50 à 32 fr. 50; Auvergne, 31 fr. 50 à 35 fr. 50.

Le tout par 100 kilogr. aux conditions d'usage dans les gares respectives de la féculerie par gros lots.

Les cours des graines fourragères sont : Trèfle incarnat nouveau, 125 à 130 fr.; dito vieux, 90 à 100 fr.; violet, 100 à 120 fr.; minette véritable, 50 à 60 fr.; vesces d'hiver, 26 à 28 fr.

Le marché de la Chapelle a été excellent, 280 voitures ; cours très fermes. On vendait :

Espèces.	1re qualité.		2e qualité.		3e qualité.	
Paille de blé ...	36	à 37	33	à 35	30	à 32
— de seigle ..	31	32	29	30	27	28
— d'avoine ...	25	26	22	23	19	21
Foin vieux	53	54	50	52	46	49
— nouveau ...	47	48	44	46	41	43
Luzerne vieille ..	54	55	51	53	49	50
— nouvelle ...	47	48	45	46	40	44

Le tout rendu dans Paris, au domicile de l'acheteur, frais de camionnage et droits d'entrée compris par 100 bottes de 5 kil., savoir : 6 fr. pour foin et fourrages secs, 2 fr. 40 pour paille.

Les transactions sur le marché de la Villette étaient lentes sur le gros bétail, les veaux et les moutons et très mauvaises sur les porcs. Voici le tableau officiel du marché :

Espèces.	Amenés.	Qualités			Prix extrêmes.
		1er	2e	3e	
Bœufs	2.037	1 66	1 46	1 30	1 20 à 1 70
Vaches	556	1 62	1 42	1 20	1 14 à 1 66
Taureaux ..	168	1 40	1 34	1 22	1 16 à 1 44
Veaux	1.328	1 66	1 54	1 44	1 20 à 1 90
Moutons ...	9.226	2 08	1 88	1 66	1 46 à 2 18
Porcs	5.872	1 44	1 38	1 52	1 22 à 1 48

La cote officielle du suif frais fondu de la boucherie de Paris a été fixée hier à 65 fr. en hausse de 25 centimes.

Suif de province, 64 fr.

Cote commerciale, 65 fr.

Les cours des sucres ont subi cette semaine quelques fluctuations sans importance, après avoir marché un peu, ils sont devenus stationnaires. Les avis de l'étranger arrivent faibles. Les sucres roux sont formes à 36 fr. 50 et les sucres blancs n° 3 font 36 fr. 75.

Les sucres raffinés varient entre 107 fr. et 107 fr. 75. Les alcools sont assez tenus; le courant est à 38 fr. 25 et le terme à 39 fr. 50.

Même situation à Bercy et à l'Entrepôt. Les cours sont en hausse pour les bonnes provenances. Les vins de soutirage n'ont pas bougé.

Les comices agricoles se tiennent en ce moment sur tout le territoire agricole et réunissent l'élite des cultivateurs.

NOEL BRETAGNE.

Compagnie des messageries maritimes.

Le paquebot *Oxus*, allant dans l'Indo-Chine et au Japon, est arrivé à Port-Saïd le 28 août à minuit.

Chemins de fer de l'Est.

Train spécial à prix réduits de Charleville à Paris. — Le vendredi 18 septembre 1891, la compagnie des chemins de fer de l'Est mettra en marche, au départ de Charleville pour Paris, un train spécial à prix réduits composé de voitures de 2e et de 3e classe, dont le retour aura lieu dans la soirée du 22 septembre.

Ce train prendra des voyageurs à certaines stations comprises entre Charleville et Epernay inclus.

Pour les prix et conditions consulter les affiches spéciales.

Train d'excursion de Paris à Belfort. — Le jeudi 10 septembre, la compagnie des chemins de fer de l'Est mettra en marche, au départ de Paris, un train spécial d'excursion à prix réduits, composé de voitures de 2e et de 3e classe, qui donnera aux voyageurs la faculté de séjourner cinq et six jours, soit à Belfort, soit dans l'une des localités suivantes : Vendeuvre, Bar-sur-Aube, Bricon, Chaumont, Langres-Marne, Culmont-Chalindrey, la Ferté-sur-Amance, Vitrey, Jussey, Port-d'Atelier-Amance, Vaivre, Vesoul et Lure.

Pour les prix et conditions consulter les affiches spéciales.

Voyage circulaire dans les Vosges. — La Compagnie des chemins de fer de l'Est délivre, comme les années précédentes, du 15 mai au 15 octobre, des billets de voyage circulaire pour visiter Belfort et les Vosges.

Ces billets sont délivrés à Paris, à la gare de l'Est et aux bureaux succursales de la Compagnie. Ils sont valables pendant vingt jours et donnent droit à s'arrêter dans toutes les villes du parcours, notamment à Epernay, Châlons, Vitry-le-François, Bar-le-Duc, Toul, Nancy, Lunéville, Saint-Dié, Fraize, Gerardmer, Arches, Epinal, Remiremont, Cornimont, Saint-Maurice-Bussang, Bains, Aillevillers, Plombières, le Val d'Ajol, Luxeuil-les-Bains, Lure, Giromagny, Belfort, Vesoul, Port-d'Atelier, Langres, Chaumont et Troyes.

On peut partir indifféremment par la ligne de Paris à Nancy et revenir par celle de Belfort à Paris, ou *vice versa*.

Les prix sont de 85 fr. en 1re classe, et de 65 fr. en 2e classe.

Les voyageurs ont droit au transport gratuit de 30 kilogrammes de bagages sur tout le parcours.

Des excursions facultatives, non comprises dans le prix des billets, peuvent être faites en quittant l'itinéraire à certaines stations déterminées ; les voyageurs pourront ainsi visiter les ruines du château de Gombervaux et la maison de Jeanne d'Arc en s'arrêtant à Pagny-sur-Meuse, le Ballon d'Alsace en s'arrêtant à Giromagny ou à Saint-Maurice, les ruines du château de Jérusalem, la Pierre percée et le Donon en s'arrêtant à Baccarat ou à Etival.

(Pour l'excursion au Donon, situé au delà de la frontière, les voyageurs sont soumis à la formalité du passeport.)

Chemins de fer de l'Ouest.

Afin de faciliter le retour des bains de mer, la compagnie des chemins de fer de l'Ouest mettra en circulation, du 31 août au 2 septembre inclusivement, des trains spéciaux de retour desservant Courseulles, Bernières, Saint-Aubin-sur-Mer, Langrune, Luc-sur-Mer, Douvres-la-Délivrande, Mathieu, Trouville-Deauville, le Havre, Fécamp, Etretat (les Ifs), Saint-Valery-en-Caux.

Ces trains seront directs des points de départ sur Paris et ne prendront ni ne laisseront de voyageurs en route.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Dimanche, 30 août 1891.

Une zone de pressions relativement faibles existe toujours sur l'Atlantique à l'ouest de l'Europe. Ce matin, le baromètre descend sur presque toute la France et la Méditerranée ; il baisse également à Valentia et le vent est revenu au sud dans l'ouest des Iles-Britanniques. La pression reste très basse sur la Scandinavie ; elle atteint encore 765mm dans nos régions du nord et au centre de la Russie. Le vent domine de l'ouest sur la Baltique et de l'est sur nos côtes de l'Océan ; le siroco souffle en Algérie. Il est tombé de la pluie sur les Iles-Britanniques et la Scandinavie. On signale des orages à Biarritz, à Perpignan et à Constantinople, où il est tombé 160mm de pluie.

La température est en baisse. Ce matin, le thermomètre marquait 10° à Stornoway, 15° à Paris, 18° à Varsovie et 25° à Laghouat. On notait : 9° au Puy de Dôme et 6° au Pic du Midi.

En France, le temps est beau ; mais quelques orages sont probables dans les régions de l'Ouest et du Sud. — A Paris, hier belle journée. Max. : 22°9 ; min. : 12°4.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer peu agitée au Havre et à Cherbourg ; belle à Calais, Dunkerque, Boulogne.

Océan : mer belle à Lorient ; agitée à Brest.

Méditerranée : mer calme à Nice, belle à Sicié, peu agitée à Marseille.

Situation du dimanche 30 août 1891 (soir). — En France, la baisse barométrique est générale ; le temps devient orageux.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Du 27 août.

Ducroux (Lucien), md de vins, rue Condorcet, 69. — Liquid. prov., M. Bonneau, 6, rue de Savoie.

Véron (Auguste), md de vins-restaurateur, rue Paul-Bert, 3. — Liquid. prov., M. Ozéré, 2, rue Christine.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 26 août.

Groshenry (Pierre-Hippolyte, md de vins, logeur, rue des Batignolles, 66. — Synd. prov., M. Rochette, 12, place Dauphine.

Du 27 août.

Boudignon (Pierre), entrepr de peinture, rue du Faubourg-Montmartre, 33. — Synd. prov., M. Mauger, 99, boulevard Sébastopol.

Vieilleville (Adrien-Louis), négt en verreries, rue des Archives, 72. — Synd. prov., M. Bonneau, 6, rue de Savoie.

Spectacles du Lundi 31 Août.

Opéra. — 8 h. »/». — *Faust*, opéra en 5 actes, de MM. Michel Carré et Jules Barbier, musique de M. Ch. Gounod : Mmes Lureau-Escalaïs, Falize, Canti; MM. Vaguet, Plançon, Melchissédec, Ragneau.

Théâtre-Français. — 7 h. 3/4. — *La vraie farce de Maître Pathelin.* — *L'Etourdi.*

Vaudeville. — 8 h. »/». — *As you like it* (*Comme il vous plaira*).

Variétés. — 8 h. 1/2. — *Le Fiacre 117.*

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — » h. »/». — Relâche.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le Procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Menus-Plaisirs. — 8 h. 1/2. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. A. Lemonnier : Gravier, Desjardins, Vavasseur, Vandenne, Scheler; Mmes Riquet-Lemonnier, Irma Perrot, Deville, Marley.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année. — Caravane Egyptienne.

OPÉRA-COMIQUE, ODÉON, GYMNASE, CHATELET, PALAIS-ROYAL, PORTE-SAINT-MARTIN, NOUVEAUTÉS : clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 236. Le numéro : 15 centimes. Mardi 1er Septembre 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies ;
2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 1er SEPTEMBRE

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 31 Août 1891.

S. Exc. le comte de Lytton, ambassadeur de Sa Majesté Britannique à Paris, a adressé le 3 août dernier au Gouvernement de la République la notification prévue par l'article 6 de la déclaration échangée entre la France et la Grande-Bretagne, le 23 octobre 1889, relativement au sauvetage des navires naufragés sur les côtes des deux Etats, pour rendre les stipulations de cette déclaration applicables à la colonie anglaise du cap de Bonne-Espérance.

Acte de cette notification a été donné à M. Egerton, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique à Paris.

Par décret du Président de la République, en date du 27 août 1891, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, M. Gadaud, conseiller de préfecture de l'Aube, a été désigné pour remplir, pendant l'année 1891, les fonctions de vice-président du conseil de préfecture de ce département.

Par décision en date du 24 août 1891, sur la proposition du directeur général des postes et des télégraphes, le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies a autorisé la création d'un établissement de facteur boîtier dans la commune de Paudy (Indre).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Service d'état-major. — Par décis. minist. du 31 août 1891, M. Maitre, maj. brev. du 72e rég. d'inf., a été mis en activ. hors cad. pour être affecté au serv. d'ét.-maj., en qualité de chef de bat., et nommé à l'emploi de chef d'ét.-maj. de la 21e div. d'inf. (11e corps d'armée).

Cavalerie. — Par décis. minist. du 31 août 1891, M. Moulinas, capit. au 4e rég. de spahis, est nommé à un emploi de capit. command. dans le corps dont il fait partie.

Archivistes des bureaux d'état-major. — Par décis. minist. du 31 août 1891 :

M. Salignon, archiv. princip. de 2e cl. à l'ét.-maj. du 13e corps d'armée, a été désigné pour être employé à l'ét.-maj. du 17e corps d'armée.

M. Valadeau, archiv. princip. de 2e cl. à l'ét.-maj. du 9e corps d'armée, a été désigné pour être employé à l'ét.-maj. du 13e corps d'armée.

RÉSERVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Corps de santé militaire. — Par décret en date du 29 août 1891, rendu par le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été nommés :

Au grade de médecin aide-major de 2e classe.

Les docteurs en médecine :

MM. Bouisson (Guillaume).
Lion (Gaston-Camille).
Jaugey (Pierre-Georges).
Bouju (Jean-Baptiste-Alphonse-François).
Cézilly (Henri-Jean-Alexandre).
Raulin (Arsène-Louis-Adolphe).
Boffard (Joseph-François).
Franceschi (Pascal).
Vignard (Edmond-Marie-Louis).
Marqueyrol (Joseph-Frédéric).
Sous (Georges-Alexandre-Olivier).
Vigouroux (Abel-Cyprien).
Monin (Léonard).
Cotton (Gustave-Adolphe).
Millet (Jules-Armand).
Lenchantin de Gubernatis (Paul-César-Joseph-Titus-Marius).
Devillers (Alexandre-Louis-Joseph).
Durand (Denis-Marcel).
Gaube (Marie-Joseph-Raymond).
Desbrières (Jean-Baptiste-Théophile-Adrien).
Claa (Pierre-Joseph-Fernand).
Vaton (Alfred-Auguste).
de Coquet (Marie-François).
Vigouroux (Auguste-Antoine-Fleurus Claude).
Lalitte (Edmond).
Zaleski (Ludwik-Auguste).

ARMÉE TERRITORIALE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Corps militaire des douanes. — Par décret en date du 28 août 1891, rendu par le Président de la République, sur le rapport du président du conseil, ministre de la guerre, et d'après l'avis conforme du ministre des finances, sont nommés, dans le corps militaire des douanes, aux grades et emplois ci-après désignés, les agents de l'administration des douanes dont les noms suivent, savoir :

1° A deux emplois de chef de bataillon.

Les inspecteurs des douanes :
MM. Maine (Eugène-César-Auguste).
Urvoy de Portzamparc (Edouard-Anne-Marie).

2° A cinq emplois de capitaine.

Les capitaines des douanes :
MM. Brevier (Jean-Louis).
Godet (Alexandre-Jean-Baptiste).
Sabatier (Adolphe-François).
Barthouet (Fabien).
Laurent (Charles-Julien-Constant).

3° A dix emplois de lieutenant.

Les lieutenants des douanes :
MM. Joly (Emile).
Cottel (Philippe-Gaston-Charles).
Piérandrei (Jean-Jacques).
Estel (François).
Montel (Hipolyte-Edmond).
Chéneau (Eugène-Félix).
Domalain (Jean-Yves).
Savary (Auguste-Emile).
Greux (Auguste-Eugène-Adalbert-Adhémar.
Masse (Louis-Arthur-Eugène).

4° A trois emplois de sous-lieutenant.

Les sous-lieutenants des douanes :
MM. Poncelet (Albert).
Pladise (Charlemagne-Alphonse).
Coutures (Pierre).

Corps de santé militaire. — Par décret en date du 29 août 1891, rendu par le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été nommés :

Au grade de médecin-major de 2e classe.

Les médecins-majors de 2e classe de l'armée active, démissionnaires :
MM. Richard (Louis-Marie).
Mosimann (Marie-Auguste-Lucien).
Boussavit (Louis-Léon-Alexandre).

Au grade de médecin aide-major de 1re classe.

M. le médecin aide-major de 1re classe de l'armée active démissionnaire, Lannois (Maurice-René).

Au grade de médecin aide-major de 2e classe.

Les docteurs en médecine :
MM. Soutoul (François-Auguste).
Maurin (Jean-Marie-Emile).
Helme (François-Victor).
Raymonenq (Jules-Marius).
Allard (Alphonse-Frédéric-Louis).
Charier (Charles-Félix).
Ducasse (Ebons-Léopold-François).
Valat (Paul-Jean-Baptiste).
Ménard (Alfred-Henri).
Duchon-Doris (Amédée-Edmond-Henri).

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 31 Août 1891.

ÉLECTION AU SÉNAT

SCRUTIN DU 30 AOUT 1891

Loire.

M. de la Berge, élu.

M. Grimal a été élu, le 30 août 1891, membre du conseil général du département du Lot pour le canton de Lauzès.

RAPPORT

PRÉSENTÉ AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

sur

l'application de la loi de relégation pendant l'année 1890 et la période quinquennale 1886-1890.

Avec l'année 1890, s'est achevée la première période quinquennale d'application de la loi du

RESSORTS de COURS D'APPEL	POPULATION	ANNÉE 189 — Nombre des condamnés à la relégation.	NOMBRE TOTAL DES CONDAMNÉS — Crimes.	Délits punis de peines privatives de liberté.	Total.	NOMBRE DE CONDAMNÉS A LA RELÉGATION par 100,000 habitants — 1re année. — 1886	1887	1888	1889	1890	Moyenne de la première période quinquennale.
Agen	853.342	17	48	1.190	1.238	4.0	4.2	2.5	1.8	2.0	2.9
Aix	1.256.097	36	188	7.633	7.821	3.4	9.3	6.8	5.3	2.9	5.5
Amiens	1.508.053	40	98	6.184	6.282	6.1	7.2	5.6	3.8	2.6	5.1
Angers	1.303.854	38	79	5.047	5.126	6.0	7.4	4.3	4.1	2.9	4.9
Bastia	278.501	1	54	2.233	2.287	»	»	»	0.8	0.3	0.2
Besançon	962.967	24	58	2.853	2.911	3.4	4.2	1.9	2.2	2.5	2.8
Bordeaux	1.634.458	45	125	4.510	4.635	2.3	3.1	2.8	3.9	2.7	3.0
Bourges	999.141	12	33	1.931	1.964	2.7	1.9	1.7	2.0	1.2	1.9
Caen	1.325.380	49	123	5.176	5.299	3.0	4.1	5.4	4.2	3.7	4.1
Chambéry	542.446	6	57	1.061	1.118	3.3	2.9	3.9	1.0	1.0	2.4
Dijon	1.255.240	37	95	2.279	2.374	3.2	3.2	3.1	2.1	2.9	2.9
Douai	2.523.710	37	167	13.456	13.623	3.0	4.8	3.2	2.1	1.5	2.9
Grenoble	1.019.219	28	75	1.812	1.887	3.3	5.7	4.3	2.9	2.7	3.8
Limoges	974.618	8	35	2.247	2.282	1.5	2.7	1.4	1.4	0.8	1.6
Lyon	1.740.704	51	144	4.749	4.893	4.5	6.2	4.9	2.7	2.9	4.2
Montpellier	1.398.137	20	135	5.343	5.478	3.1	4.9	3.6	1.9	1.4	3.0
Nancy	1.470.130	33	86	4.570	4.656	4.8	4.8	4.1	3.5	2.2	3.9
Nîmes	1.175.632	14	78	2.360	2.438	2.7	3.3	2.6	1.5	1.2	2.3
Orléans	995.010	25	102	3.026	3.128	3.9	4.7	3.3	2.5	2.5	3.4
Paris	5.260.265	266	666	31.370	32.036	8.1	5.4	7.3	6.1	5.0	6.4
Pau	970.090	11	39	1.753	1.792	2.0	3.0	1.8	0.4	1.1	1.7
Poitiers	1 594.162	26	71	3.079	3.150	1.3	2.3	1.7	1.3	1.6	1.6
Rennes	3.136.600	41	250	7.861	8.111	4.4	3.8	3.0	2.3	1.3	3.0
Riom	1.557.351	35	78	2.917	2.995	2.6	3.5	2.5	2.7	2.2	2.7
Rouen	1.192.215	74	155	9.657	9.812	6.3	11.5	7.0	4.4	6.2	7.1
Toulouse	1.291.591	20	70	1.768	1.838	2.0	3.2	2.2	1.7	1.5	2.1
Totaux pour la France	38.218.903	994	3.109	136.065	139.174	4.1	4.8	4.0	3.1	2.6	3.7
Algérie	3.910.399	41	472	7.972	8.444	1.6	2.3	2.4	1.1	1.0	1.7
Tunisie	»	»	61	886	947	»	»	»	»	»	»
Totaux généraux moins la Tunisie	42.129.302	1.035	3.581	144.037	147.618	3.9	4.6	3.9	2.9	2.4	3.5

27 mai 1885 sur la relégation, exécutoire le 26 novembre suivant.

A son rapport annuel pour 1890, la commission de classement croit devoir joindre un rappel des renseignements contenus dans les rapports précédents.

La statistique criminelle, publiée par le ministère de la justice, fournit ainsi, tous les cinq ans, un résumé de la période écoulée. Par une concordance heureuse, les indications données par les deux documents porteront sur les mêmes années, ce qui permettra de les rapprocher utilement, pour se rendre compte des effets de la loi du 27 mai sur la criminalité et pour rechercher si elle produit les résultats qu'en attendaient le législateur et l'opinion publique.

Après ces cinq premières années d'application de la loi, il eût été désirable de pouvoir faire, dès maintenant, ces rapprochements et recherches ; mais le travail de la chancellerie sur la même période quinquennale (1886-1890) ne paraîtra guère avant dix-huit mois ; la statistique criminelle récemment publiée ne porte que sur 1888 ; or cette année 1888 ne peut servir de base bien solide d'études ; la jurisprudence n'était pas fixée d'une façon complète et définitive sur l'interprétation des diverses dispositions de la loi. En 1889 encore, la cour de cassation revenait elle-même sur ses décisions antérieures touchant une des conditions nécessaires pour que la peine de la relégation pût être régulièrement prononcée.

L'effet produit, tant au point de vue préventif qu'au point de vue répressif, par la loi sur les récidivistes, ne se jugera bien que quand nous posséderons des renseignements complets sur la criminalité en France pendant les années qui suivront. Il convient d'attendre les documents de la chancellerie sur les années 1889 et 1890 et sur la période quinquennale ultérieure.

Il serait également fort intéressant de connaître, outre les effets de la loi sur la criminalité générale, les résultats qu'a donnés son application dans les colonies affectées à la relégation, soit pour le relèvement moral des condamnés, soit pour la colonisation elle-même.

La mission de les faire connaître incombe au département chargé des colonies : la commission de classement ne possède aucun renseignement à cet égard ; elle n'a pas reçu compétence, en effet, pour suivre les condamnés après leur embarquement (1).

Son rôle se borne, quand les relégables sont encore entre les mains de l'administration pénitentiaire continentale, à examiner leurs dossiers, à proposer à leur égard les différentes mesures de grâce, de dispense définitive ou provisoire, de sursis, de désignation pour telle ou telle colonie, d'affectation à telle ou telle forme de relégation, prévues par la loi et le règlement d'administration publique.

Cet examen et ces propositions nous permettent de fournir à la statistique des renseignements qui ne manquent pas eux aussi d'intérêt : sur le nombre des peines de relégation prononcées, sur les juridictions qui les ont appliquées, sur les faits qui ont le plus fréquemment motivé la peine, sur les situations d'âge, de sexe, de famille, d'instruction des condamnés, sur la durée des peines antérieurement subies par eux, etc.

Tel est l'objet du présent rapport tant pour l'année 1890 que pour les cinq ans écoulés depuis que la loi du 27 mai 1885 reçoit son application.

(1) Un rapport adressé par le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie à M. le sous-secrétaire d'Etat des colonies sur la situation de l'administration pénitentiaire en 1891 et publié au *Journal officiel* du 23 juin courant contient des renseignements très intéressants sur la situation des relégués et l'utilisation de leur main-d'œuvre dans cette colonie.

PREMIÈRE PARTIE

RÉSUMÉ DES CONDAMNATIONS PRONONCÉES PAR LES COURS ET TRIBUNAUX

Dans un premier tableau, dont les éléments nous ont été fournis par le ministère de la justice, se trouve indiqué par ressort de cour d'appel le nombre des condamnations à la relégation, prononcées en 1890, rapproché du nombre des condamnations à des peines privatives de liberté prononcées à la requête du ministère public pour crimes ou délits pendant la même année.

Dans des colonnes spéciales, nous avons présenté, pour chacune des cinq années (1886-1890), le rapport du nombre, soit des relégables, soit des autres condamnés, au chiffre de la population du ressort, et la proportion au nombre total des condamnés de celui des relégables.

Nous indiquons également la moyenne de chacune des proportions dans chaque ressort judiciaire pour l'ensemble de la période quinquennale.

NOMBRE DE CONDAMNÉS A DES PEINES PRIVATIVES DE LIBERTÉ par 100.000 habitants.						NOMBRE DE CONDAMNÉS A LA RÉLÉGATION par 100 condamnés.						ORDRE DE CLASSEMENT PAR RAPPORT A LA POPULATION d'après le nombre			
												des relégables.		des condamnés.	
1re année. — 1886	1887	1888	1889	1890	Moyenne de la première période quinquennale.	1re année. — 1886	1887	1888	1889	1890	Moyenne de la première période quinquennale.	1890	Moyenne de la première période quinquennale.	1890	Moyenne de la première période quinquennale
159	166	151	157	145	156	2.5	2.5	1.7	1.1	1.4	1.8	15	14	26	27
525	450	444	569	623	522	0.6	2.4	1.4	0.9	0.5	1.2	4	3	3	4
435	440	430	486	416	441	1.4	1.6	1.3	0.8	0.6	1.1	10	4	6	6
284	279	308	358	393	324	2.1	2.5	1.3	1.1	0.7	1.5	4	5	8	11
464	428	474	460	821	529	»	»	»	0.1	0.04	0.03	27	27	2	3
335	315	285	296	302	307	1.0	1.3	0.6	0.7	0.8	0.9	11	17	12	12
240	281	320	272	283	279	0.9	1.1	0 8	1.4	0.9	1.0	8	11	13	13
167	153	170	168	197	171	1.6	1.2	1.0	1.1	0.6	1.1	21	22	20	24
340	388	423	434	399	397	0.9	1.1	1.3	0.9	0.9	1.0	3	7	7	7
218	206	214	205	206	210	1.5	1.4	1.8	0.5	0.5	1.1	24	19	19	17
201	205	199	206	189	200	1.6	1.4	1.4	1.0	1.5	1.4	4	14	23	18
465	467	508	502	539	496	0.6	1.0	0.6	0.4	0.3	0.6	17	14	5	5
187	190	182	171	185	183	1.8	3.0	2.4	1.7	1.5	2.1	8	9	24	22
160	189	185	213	234	196	0.9	1.4	0.8	0.6	0.4	0.8	26	26	16	20
418	363	348	272	281	336	1.8	1.7	1.4	0.9	1 0	1.4	4	6	14	10
332	319	302	379	391	345	0.9	1.5	1.2	0.5	0.4	0.9	19	11	9	8
328	342	348	367	317	340	1.5	1.4	1.2	0.9	0.7	1.1	13	8	10	9
196	184	199	199	207	197	1.4	1.8	1.3	0.7	0.6	1.2	21	20	18	19
236	252	273	295	314	274	1.7	1.7	1.2	0.8	0.8	1.0	11	10	11	14
687	631	606	625	609	632	1.2	0.9	1.2	0.9	0.8	1.0	2	2	4	2
187	145	201	194	184	182	1.0	2.1	0.9	0.2	0.6	1.2	23	23	25	23
138	171	174	172	197	170	1.4	1.4	1.0	0.7	0.8	1.1	16	25	20	25
230	243	271	256	259	252	1.9	1.5	1.1	0.9	0.5	1.2	20	11	15	15
166	184	197	187	192	185	1.6	1.9	1.3	1.4	1.2	1.5	13	18	22	21
689	479	815	654	823	692	0.9	2.4	0.9	0.6	0.8	1.1	1	1	1	1
175	155	166	163	142	160	1.1	2.1	1.4	1.0	1.1	1.3	17	21	27	26
347	335	354	356	364	351		1.4	1.1	0.8	0.7	1.0				
241	193	193	215	216	211	0.7	1.4	1.3	0.5	0.5	0.8	24	23	17	16
»	»	»	»	»	»	»		0.2	0.1	»	0.06				
339	322	338	343	350	338	1.2	1.4	1.1	0.8	0.7	1.0				

Le nombre total des condamnations à la relégation est inférieur de 196 à celui relevé pour 1889; sauf pendant la deuxième année qui a présenté un excédent sur la première, la réduction a été constante depuis le début de l'application de la loi: 1,610 en 1886; — 1,934 en 1887; — 1,628 en 1888; — 1,231 en 1889; — enfin 1,035 en 1890. C'est une diminution de près de moitié pendant les trois dernières années.

Le mouvement a été le même dans tous les ressorts de cours d'appel. Partout, à deux exceptions près, le nombre proportionnel des condamnés à la relégation en 1890 rapproché du chiffre de la population est inférieur, et souvent d'une façon très sensible, à la moyenne des cinq années 1886-1890. Dans deux ressorts judiciaires seulement, ceux de Dijon et de Poitiers, les proportions sont les mêmes; nulle part, il n'est supérieur; nous laissons de côté Bastia où le chiffre est trop faible chaque année (une ou deux condamnations à la relégation au maximum), pour pouvoir donner des indications quelconques.

Comparé au nombre des condamnés à des peines privatives de liberté, le chiffre des relégables en 1890 est également inférieur dans toutes les cours, celle de Dijon exceptée, à celui de la moyenne des cinq années.

On devrait se féliciter si ces résultats coïncidaient avec une diminution de la criminalité ou tout au moins de la gravité des infractions: il n'en paraît être rien malheureusement; on peut au contraire constater par le tableau ci-dessus une augmentation assez générale des peines autres que l'amende dans les ressorts d'Aix et d'Angers en particulier, où le nombre des relégables par rapport à celui des condamnés est, pour 1890, inférieur de plus de moitié à la moyenne de la période 1886-1890; l'augmentation du nombre des condamnations à des peines privatives de liberté se chiffre par 100 sur 100,000 habitants en cinq ans.

Sans doute plus de 7,000 individus ont été déjà frappés de la peine de la relégation; sans doute au moment de la promulgation de la loi, il existait un assez grand nombre de récidivistes qu'une seule condamnation devait faire tomber sous son application: ceux-ci devaient fournir pour les premières années un chiffre supérieur à la moyenne et leur disparition explique dans une certaine mesure la diminution ultérieure des condamnations à la relégation.

Mais d'un côté le contingent de ces vieux récidivistes a été liquidé pour la plus grande partie dans le cours des trois premières années, et l'effet de leur disparition n'a dû être que peu sensible de l'année 1889 à l'année 1890; de l'autre, les statistiques ne cessent de constater l'augmentation persistante de la récidive qui vient renouveler le personnel relégable.

C'est à la récidive qu'est dû exclusivement, les états publiés par le ministère de la justice en témoignent, l'accroissement du nombre des infractions pénales, alors que diminue celui des délinquants primaires.

Pour 1888, la statistique criminelle accuse 6,700 récidivistes de plus que pour 1884.

La réduction continue du nombre de condamnations à la relégation peut surprendre, rapprochée de l'augmentation non moins continue de la récidive.

Une des causes importantes de la réduction pendant les années 1889 et 1890 tient certainement à la nouvelle jurisprudence de la cour de cassation, inaugurée par l'arrêt du 16 février 1889, que nous avons signalé dans notre dernier rapport, et aux termes duquel ne peuvent être comptées pour la relégation que les condamnations encourues pour un fait postérieur à la condamnation précédente devenue définitive. Il en résulte qu'un certain nombre d'individus, atteints jusque-là en vertu de la jurisprudence antérieure, échappent désormais à l'application de la loi.

D'autre part nous avons déjà eu l'occasion de faire remarquer les hésitations des tribunaux à prononcer la peine de l'expatriation, alors que la dernière infraction ne leur paraît pas en rapport avec sa gravité.

Ces hésitations semblent persister et plutôt s'accentuer. Malgré les instructions que, sur notre demande, M. le garde des sceaux a bien voulu adresser aux procureurs généraux, les invitant à rappeler aux magistrats le caractère obligatoire de la peine pour les individus rentrant dans les diverses catégories de l'article 4 de la loi du 27 mai 1885, nous avons eu souvent encore en 1890 à constater par l'examen des dossiers des relégables que nombre de ces récidivistes auraient déjà dû être condamnés à la relégation par des arrêts ou jugements antérieurs à ceux qui l'ont prononcée, et que beaucoup de criminels continuent à échapper chaque année à la relégation malgré le caractère impératif de la loi.

D'autres, ainsi que nous le faisions remarquer l'an dernier, tombant sous l'application du paragraphe 3 de l'article 4, ne sont frappés que de peines ne dépassant pas trois mois de prison, non susceptibles dans le cas de ce paragraphe d'entraîner la relégation; c'est ainsi que, malgré l'accroissement de la récidive qui semblerait appeler plus de sévérité dans la répression, nous pouvions constater, d'après les statistiques du ministère de la justice, une augmentation sérieuse des condamnations à trois mois de prison où à des peines inférieures par rapport au nombre total des condamnations.

Si l'on prend en effet le chiffre des individus condamnés après détention préventive, on remarque qu'en 1880 les peines d'emprisonnement de trois mois ou inférieures y figurent pour 65 p. 100; en 1885, à la veille de l'application de la loi du 27 mai, la proportion n'est encore que de 66,7 p. 100; l'accroissement en cinq ans n'atteignait pas 2 p. 100. Au lendemain de la promulgation de la loi, en 1888, dernière statistique criminelle publiée, la proportion monte à 71,6 p. 100. En trois ans l'augmentation n'est pas moindre de 5 p. 100.

De la relégation dans ses rapports avec la récidive.

Il nous a paru intéressant de rapprocher dans chaque ressort judiciaire le nombre des condamnés à la relégation, non seulement du nombre total des condamnés, comme le fait le tableau ci-dessus, mais spécialement du nombre des accusés et prévenus ayant encouru antérieurement des peines privatives de liberté.

On peut ainsi se rendre compte de la mesure dans laquelle la loi de 1885 atteint la récidive suivant les cours d'appel.

Il est regrettable que nous ne puissions donner cet état pour 1890; les dernières indications fournies par les documents du ministère de la justice ne concernant que 1888, c'est sur les chiffres de cette année qu'est basé le travail qui suit:

RESSORTS de COURS D'APPEL	NOMBRE des condamnés récidivistes antérieurement frappés de peines d'emprisonnement ou supérieures.	NOMBRE des récidivistes par 100,000 habitants.	NOMBRE des condamnés à la relégation par 100 récidivistes.	ORDRE DE CLASSEMENT	
				D'après le nombre des récidivistes par rapport à la population.	D'après le nombre des relégables par rapport aux récidivistes.
Agen	800	94	2.75	26	4
Aix	3.361	268	2.35	6	6
Amiens	4.720	313	1.78	3	16
Angers	2.833	217	1.98	8	12
Bastia	632	227	»	7	»
Besançon	1.862	193	0.97	12	26
Bordeaux	2.933	179	1.53	14	21
Bourges	1.165	117	1.46	19	22
Caen	3.826	281	1.88	4	15
Chambéry	619	114	3.39	20	3
Dijon	1.651	132	2.36	16	5
Douai	7.042	275	1.16	5	25
Grenoble	1.208	118	3.64	18	2
Limoges	1.117	114	1.25	20	24
Lyon	3.693	212	2.33	10	7
Montpellier	3.031	217	1.65	8	18
Nancy	2.966	202	2.02	11	10
Nîmes	1.309	111	2.29	22	8
Orléans	1.849	186	1.78	13	16
Paris	19.950	379	1.93	2	14
Pau	1.056	109	1.61	23	19
Poitiers	1.738	109	1.65	23	20
Rennes	4.661	149	2.00	15	11
Riom	1.997	128	1.95	17	13
Rouen	6.167	517	1.35	1	23
Toulouse	1.339	104	2.09	25	9
Totaux pour la France.	83.525	219	1.82		
Algérie	1.770	45	5.76	27	1
Tunisie	120	»	0.83	»	27
Total général moins la Tunisie	85.295	202	1.91		

Un simple coup d'œil sur ce tableau permet de reconnaître que ce n'est nullement dans les ressorts où le chiffre des récidivistes est le plus important par rapport à la population qu'intervient le plus grand nombre de condamnations à la relégation.

Les ressorts de Rouen, de Paris, d'Amiens, de Caen, de Douai, où soit la criminalité générale soit la récidive sont les plus fortes eu égard au chiffre de la population, ne viennent qu'à un rang éloigné pour le nombre proportionnel des récidivistes atteints par la loi de relégation. Par contre, les juridictions des cours d'Alger, Grenoble, Agen, Chambéry, prononcent plus fréquemment la relégation par rapport au nombre de récidivistes qui comparaissent devant elles, et l'on remarque qu'au contraire la récidive et la criminalité y sont moins fortes qu'ailleurs comparativement au nombre des habitants.

La nature des délits les plus fréquents n'est pas la même dans tous les ressorts judiciaires et l'on peut admettre que l'ordre de classement des cours se trouve ainsi modifié en partie, parce que dans les premières les infractions visées par la loi sur la relégation sont relativement moins fréquentes que dans les secondes; mais ce motif ne serait pas suffisant à expliquer les modifications aussi complètes que celles relevées; ce n'est pas le seul élément qui agisse et il faut croire que l'on rencontre plus de fermeté pour l'application aux récidivistes de la loi du 27 mai 1885 dans les cours d'Alger, Grenoble, etc., que dans celles de Rouen, Paris, etc.

Nature et durée des peines ayant entraîné la relégation.

Nous donnons dans le tableau suivant, pour 1890 et les quatre années antérieures, l'indication, d'après leur nature et leur durée, des peines prononcées contre les condamnés en même temps que la relégation:

DÉSIGNATION	1886	1887	1888	1889	1890	MOYENNE annuelle pour la période quinquennale (1886-1890).	
						Nombre.	p. 100.
Condamnés aux travaux forcés	183	182	136	177	192	174	12
Condamnés à la réclusion	101	90	45	68	83	77	5
Condamnés à un emprisonnement de plus d'un an	389	504	363	336	227	362	24
Condamnés à un an de prison ou moins	955	1.158	1.066	650	533	872	59

Nous signalions l'an dernier que la réduction des condamnations à la relégation portait surtout sur les peines de courte durée. Les chiffres de 1890 montrent que le mouvement en ce sens s'est encore accentué. Les peines d'emprisonnement d'un an ou inférieures représentaient en 1888 : 66 p. 100 du total des condamnations à la relégation ; la proportion tombe à 53 p. 100 en 1889 ; elle n'est plus que de 51 p. 100 en 1890. Confirmation nouvelle, ainsi que nous le faisions déjà observer dans notre précédent rapport, des hésitations de la magistrature à prononcer la relégation quand le récidiviste n'encourt en dernier lieu qu'une peine relativement faible.

DEUXIÈME PARTIE. — TRAVAUX DE LA COMMISSION

§ 1er. — *Statistique des travaux.*

Avec le nombre des condamnations à la relégation se réduit tout naturellement d'année en année le nombre des avis et propositions que que la commission est appelée à formuler.

Dans la période quinquennale, les travaux de la commission ont été annuellement les suivants :

	Nombre des séances.	Nombre d'avis émis.
	—	—
1886	26	712
1887	39	1.676
1888	37	1.593
1889	34	1.366
1890	18	847

Nous donnons dans le tableau ci-dessous l'état des travaux au 31 décembre 1890 :

Dossiers en cours d'examen au 1er janvier 1890	2	807
Dossiers nouveaux	667	
Dossiers en supplément d'instruction le 1er janvier revenus pendant l'année	44	
Dossiers revenus pour nouvel avis	94	
A déduire :		
Dossiers renvoyés pour supplément d'instruction et non revenus	23	41
Dossiers en cours d'examen	15	
Dossiers retirés au cours de l'instruction. (Libérations conditionnelles accordées avant que la commission ait statué.)	3	
Reste		766

Sur ces 766 dossiers la commission a émis les avis suivants :

674 condamnés ont été l'objet d'une première proposition :

DÉSIGNATION	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Relégation individuelle	2	»	2
Relégation collective (ordinaire)	517	59	576
Relégation collective (sections mobiles)	39	»	39
Dispense provisoire de la relégation (décret du 26 novembre 1885, art. 11)	15	6	21
Dispense définitive de la relégation (décret du 26 novembre 1885, art. 11)	1	1	2
Sursis à la relégation (loi du 14 août 1885, art. 2)	»	1	1
Renvoi à l'Administration en vue de la grâce	33	»	33
Totaux	607	67	674

Auxquels il convient d'ajouter 72 avis modifiant une proposition primitive :

DÉSIGNATION	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
	Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.
Relégation collective (ordinaire)	52	2	10	»	62	2
Relégation collective (sections mobiles)	»	4	»	»	»	4
Dispense provisoire de la relégation	1	30	»	10	1	40
Dispense définitive de la relégation	6	22	»	»	6	22
Sursis à la relégation	»	1	»	1	»	2
Grâce	»	»	1	»	1	»
Totaux	59		11		70	

Ces changements d'affectation ont eu presque tous pour cause, soit l'expiration des délais pour lesquels la dispense provisoire avait été accordée, soit le rejet de propositions de dispense définitive à la suite d'un examen nouveau des condamnés par des commissions médicales et d'où est résultée la constatation que leur état ne s'opposait pas à l'application de la peine de la relégation.

Les autres changements ont été motivés par la suppression de la troisième section mobile (Diégo-Suarez) et le rejet de propositions de grâce ou de sursis à fin de libération conditionnelle.

Enfin, 22 dossiers ont donné lieu à des avis spéciaux :

Un homme a obtenu pour raison de santé une prolongation de la dispense provisoire de départ	1
Un homme a vu maintenir la proposition de dispense définitive après provocation par le ministre d'un nouvel avis de la commission	1
Un homme actuellement en relégation collective (Nouvelle-Calédonie) a, conformément aux termes du paragraphe 3 de l'article 13 de la loi du 27 mai 1885, sollicité l'autorisation de rentrer en France pour quatre mois en vue de la liquidation de la succession de ses parents et sa demande a été l'objet d'un avis favorable	1
Dix-huit hommes désignés pour la troisième section mobile (Diégo-Suarez) ont été, à la suite de la suppression de cette section, affectés : 11 à la 1re section mobile (Nouvelle-Calédonie), 7 à la 2e (Guyane)	18
Une femme a vu accueillir favorablement la demande formulée par elle d'être autorisée à emmener son enfant en bas âge, sur le lieu de relégation	1
Total	22

D'autre part, 81 avis préparatoires sous forme de demandes de complément d'instruction formulées par la commission viennent s'ajouter aux propositions ci-dessus et donnent le total de 847 avis émis en 1890, soit :

Premiers avis	674
Avis portant changement d'affectation	70
Avis spéciaux	22
Avis préparatoires	81
Total	847

§ 2. — *Relégation individuelle* (1).

La relégation individuelle a été aussi peu appliquée en 1890 que pendant les années antérieures : 2 condamnés seulement ont fait l'objet d'une proposition pour cette mesure ; et encore, est-ce uniquement parce que la conséquence devait en être pour eux le versement dans le corps des disciplinaires coloniaux.

Nous avons dans les précédents rapports indiqué les motifs qui rendaient à peu près impossible, actuellement du moins, la désignation de condamnés pour la relégation individuelle avant leur départ de France : extrême rareté des sujets réunissant les conditions de conduite et d'aptitude au travail, ou justifiant des moyens

(1) Il n'est question dans le présent rapport que des condamnés qui ont paru pouvoir, avant leur départ, être indiqués pour la relégation individuelle. Les commissions locales des colonies ont proposé pour cette mesure un plus grand nombre de relégués dont la conduite était satisfaisante et qui avaient réussi à se créer sur les lieux de relégation des moyens d'existence. Pendant les années 1889 et 1890, 44 condamnés en Guyane, et 56 dont 24 femmes en Nouvelle-Calédonie ont bénéficié de la relégation individuelle. Au 31 décembre 1890 la mesure n'avait dû être rapportée que pour 3 condamnés dont 1 femme.

d'existence exigés par les lois et les règlements; et en outre absence de colonies, autres que la Nouvelle-Calédonie ou la Guyane, sur lesquelles ces relégués puissent être dirigés.

Nous ne pourrions que les reproduire, la situation étant la même.

Aussi dans le début de l'application de la loi, 26 condamnés dont 2 femmes ont seuls été proposés par la commission de classement pour la relégation individuelle (1).

Les 2 femmes et 11 hommes sur 24 ont été l'objet d'une semblable proposition au moment où l'administration des colonies avait conçu l'espoir de pouvoir les diriger ailleurs que sur des établissements pénitentiaires. Cette espérance a été déçue, par suite du refus de la seule colonie qui s'était montrée tout d'abord disposée à accueillir des relégués individuels.

Les 13 autres hommes avaient encore à accomplir leur service militaire; aux termes de la loi sur l'armée, la mesure proposée pour eux devait les faire verser dans le corps des disciplinaires coloniaux et il est à espérer que la discipline sévère à laquelle ils y seront soumis préparera efficacement leur relèvement et leur permettra de jouir du bénéfice de la relégation individuelle à l'expiration de leur temps de service.

§ 3. — *Relégation collective. Sections mobiles.*

Les sections mobiles ne donnent pas beaucoup plus que la relégation individuelle les résultats que l'on en attendait.

Dans la pensée qui a présidé à leur constitution, elles devaient être employées non seulement dans les colonies pénitentiaires, mais aussi dans nos autres possessions d'outre-mer auxquelles elles eussent apporté une main-d'œuvre économique et utile pour leurs grands travaux publics.

Mais les colonies se sont montrées aussi récalcitrantes à accepter les sections mobiles que les relégués individuels.

Et la seule section qui ait été créée en dehors des territoires pénitentiaires, celle de Diégo-Suarez, n'a même pu encore s'organiser.

Les sections de la Nouvelle-Calédonie et de la Guyane reçoivent seules des condamnés : encore celle de la Guyane, en raison de la situation climatérique du pays, ne fonctionne pas d'une façon très satisfaisante et nous avons dû restreindre cette année les désignations pour cette section.

Les 22 relégués primitivement indiqués pour Diégo-Suarez ont dû recevoir une nouvelle affectation : 4 ont été proposés pour la relégation collective ordinaire en Nouvelle-Calédonie, — 11 pour la 1re section mobile, — 7 pour la 2e section.

La section mobile de la Nouvelle-Calédonie, pour laquelle il avait été désigné 69 condamnés en 1888 et 62 en 1889, en a reçu 46 en 1890.

Pour celle de la Guyane, à laquelle il en avait été affecté 57 en 1888 et 66 en 1889, le chiffre est tombé à 11 en 1890 pour les raisons indiquées plus haut.

Ces sections n'ont pas atteint encore l'effectif maximum de 400 prévu par les décrets d'organisation; il ne faut pas oublier cependant que les chiffres relevés ci-dessus ne s'appliquent qu'aux propositions faites avant départ par la commission de la métropole et que pour avoir le total du contingent actuel de ces sections il y aurait lieu de tenir compte des relégués qui, depuis leur arrivée dans la colonie, ont pu être désignés par les commissions locales. — Les renseignements à cet égard, aussi bien que sur le fonctionnement et l'utilisation des sections, sont contenus dans les notices que publie le département des colonies sur l'exécution de la la loi de relégation dans les établissements pénitentiaires.

§ 4. — *Femmes relégables.*

En cinq ans, la commission a eu à examiner les dossiers de 498 femmes condamnées à la relégation.

Dans le nombre total des relégables, les femmes figurent pour 10,5 p. 100. La proportion a varié pendant ces cinq années entre 9 p. 100 environ et 11 p. 100. La plus faible apparaît en 1889 : elle est de 9,8 p. 100; la plus forte en 1888 : 11 p. 100. En 1890, elle est de 9,8 p. 100.

Elle reste constamment inférieure au nombre proportionnel des femmes dans la criminalité générale, tel que l'indiquent les statistiques judiciaires; en 1888, les femmes représentent 15 p. 100 des accusés de crimes et 14 p. 100 des prévenus de délits correctionnels.

Mais elle est supérieure au rapport des femmes dans le total des accusés et prévenus récidivistes. On ne compte en effet que 5 femmes sur 100 accusés ayant des antécédents judiciaires, et 9,25 pour 100 prévenus récidivistes.

Le contingent des femmes au sujet desquelles il a été pris une décision cette année paraît supérieur à celui des années précédentes au point de vue de l'utilisation possible aux colonies.

Alors qu'on n'en comptait en 1886 que 36 p. 100 âgées de moins de quarante ans, 41 p. 100 en 1887, 1888 et 1889, on en trouve 50 p. 100 qui n'ont pas atteint cet âge en 1890, et leur état au point de vue de la constitution et de la santé paraît en général assez satisfaisant, puisqu'il n'a été prononcé de dispense définitive que pour une seule, et de dispense provisoire de départ que pour 6 seulement.

§ 5. — *Dispense provisoire de la relégation.*

Le nombre des propositions de dispense provisoire ou définitive de départ, justifiées par l'état de santé des relégables dont le dossier a été l'objet d'un premier examen, ne cesse de décroître; après avoir été de 10,2 p. 100 en 1887, de 10,3 p. 100 en 1888, il n'est plus en 1890 que de 3,4.

Cette réduction s'explique par la disparition progressive du contingent des vieux récidivistes avancés en âge, usés et anémiés par une longue existence passée dans les prisons, et qui ont presque tous subi l'effet de la loi de relégation pendant les trois premières années de son application. Les relégables dont les dossiers sont aujourd'hui soumis à la commission de classement appartiennent à une catégorie différente. Après la liquidation qui devait forcément suivre la promulgation de la loi, on se trouve en présence d'individus qui ont subi un moins grand nombre de condamnations, sont restés moins longtemps enfermés dans les prisons et dont l'âge est sensiblement moins élevé, ainsi que le démontrent les renseignements statistiques contenus dans la troisième partie de ce rapport.

Si, aux dossiers examinés pour la première fois, on ajoute ceux qui ont été l'objet d'avis modifiant les propositions primitives, on constate que 22 condamnés en tout (16 hommes et 6 femmes) ont été proposés en 1890 pour des dispenses provisoires de départ variant de six mois à un an.

Pendant la même année, 41 relégables (31 hommes et 10 femmes) sont arrivés à l'expiration du délai pour lequel la dispense provisoire leur avait été antérieurement accordée.

L'examen auquel ils ont été soumis par de nouvelles commissions médicales a justifié à l'égard de ces derniers les propositions suivantes de la commission de classement :

DÉSIGNATION	DISPENSES définitives.	PROLONGATION de la dispense provisoire.	RELÉGATION collective à la Nouvelle-Calédonie.	RELÉGATION collective à la Guyane.	GRACE
Hommes	4	1	25	1	»
Femmes	»	»	9	»	1
Totaux	4	1	34	1	1

Moins de 10 p. 100 des relégables qui, au moment de l'expiration de leur peine, ne pouvaient être transportés en raison de leur état de santé, se trouvent, après une période d'observation et de soins, reconnus définitivement incapables de supporter le voyage ou le régime de la relégation. La proportion était encore de 45 p. 100 en 1889, après avoir été de 54 p. 100 en 1888. Ici encore on constate une diminution fort importante. Sans doute plus jeunes et moins fatigués sont les sujets, plus grandes sont les chances d'amélioration dans l'état de santé. Cependant là n'est pas la principale cause de la réduction, qui doit être surtout attribuée aux conclusions plus rigoureuses des commissions médicales en vue d'une dispense définitive, comme nous l'indiquerons au paragraphe suivant.

§ 6. — *Dispense définitive de la relégation.*

Aucune solution n'est encore intervenue pour réglementer le sort des individus qui ont été reconnus définitivement incapables, par suite de leur état de maladie ou d'infirmités, d'être envoyés dans les colonies.

La commission a, dans tous ses précédents rapports, appelé avec insistance l'attention de l'administration sur la nécessité de prendre un parti à cet égard.

La loi du 27 mai 1885 a prévu la possibilité d'accorder la dispense définitive pour infirmité ou maladie : elle a délégué à un règlement d'administration publique le soin de déterminer les conditions dans lesquelles elle pourra être prononcée : elle est muette sur le régime auquel les dispensés devront être soumis.

En fait, actuellement, ceux-ci sont maintenus en prison dans la métropole après l'expiration de leur peine, et la plupart adressent à la commission de classement des réclamations nombreuses contre cette situation qui ne leur paraît justifiée par aucune des dispositions de la loi. Il n'appartient pas à la commission de donner une suite à ces réclamations, elle ne peut que les renvoyer à l'administration pénitentiaire en lui signalant l'urgence d'une décision.

Pendant les premières années, M. le garde des sceaux avait consenti à proposer au chef de l'Etat des mesures gracieuses en faveur de ces condamnés pour éviter leur maintien indéfini en prison : mais il laissait entendre que ce ne pouvait être la solution normale et régulière de la question : les individus ainsi remis en liberté n'étant nullement amendés et devant fatalement reparaître devant la justice. En effet sur les 90 relégables ainsi graciés pour raison de santé, plus du tiers a été de nouveau frappé par la peine de la relégation. Faudrait-il les gracier de nouveau, attestant ainsi l'impuissance de la loi envers eux?

Depuis le mois de janvier 1888, M. le garde des sceaux n'a pas cru devoir proposer de nouvelles grâces pour les dispensés définitifs : aussi le nombre des individus non transportables et arrivés à l'expiration de leur peine, sans que leur situation ait pu être réglée d'une façon définitive, n'a pas tardé à s'augmenter dans une proportion importante.

Dans le rapport sur l'année 1888, nous signalions que le chiffre des condamnés proposés pour la dispense définitive s'élevait à 74 dont 6 femmes.

Avant de donner une solution conforme aux propositions de la commission basées sur une première constatation médicale, l'administration a tenu à s'assurer que les relégables en question étaient bien réellement hors d'état de supporter le voyage ou le climat des colonies et les a soumis à la vérification d'une commission spéciale de médecins réunie à Angoulême; celle-ci a reconnu que pour un assez grand nombre d'entre eux les conclusions des premiers médecins étaient exagérées. Aussi avons-nous pu indiquer dans notre rapport sur 1889 que la commission de classement avait été amenée à revenir sur ses propositions primitives de dispense de départ en ce qui concerne 66 condamnés.

Le même travail de vérification a été fait en 1890 pour les relégables proposés en 1889 en vue de la dispense définitive, et, à la suite de ce nouvel examen, 22 condamnés, tout d'abord signalés pour cette mesure, ont été reconnus pouvoir être expédiés aux colonies et ont été l'objet d'un avis d'envoi en Nouvelle-Calédonie.

Le contingent des proposés pour la dispense définitive s'est trouvé ainsi réduit dans de fortes proportions. Il n'était plus que de 11 dont 2 femmes, auxquels il convient d'ajouter 7

(1) Deux de ces relégués individuels n'ont pas justifié la décision bienveillante prise à leur égard, et ont été réintégrés au dépôt.

hommes et une femme désignés en 1890, — soit au total 19 au 31 décembre 1890.

Le chiffre des condamnés proposés pour la dispense définitive a été, relativement aux années précédentes, beaucoup plus faible en 1890 : cela tient à ce que les commissions médicales, après les résultats des vérifications faites sur constatations antérieures, ont été conduites à apporter plus de rigueur dans leurs indications.

Jusqu'ici elles concluaient à l'inaptitude à la relégation non seulement pour les condamnés qui n'auraient pu, sans danger de mort, supporter le transfèrement aux colonies, mais encore pour ceux qui, bien que transportables, se trouvaient, soit en raison d'infirmités, soit pour cause d'affaiblissement physique, incapables d'être utilisés à la colonisation.

Cette conclusion paraissait contraire au texte de la loi du 27 mai 1885, qui a eu pour objet principal, ainsi qu'il ressort du paragraphe 1er de son article 1er, d'éloigner de France les condamnés qu'elle atteint; aussi les commissions médicales ne font-elles plus porter généralement leur examen et leurs conclusions que sur la possibilité pour les relégables de supporter le voyage et le climat des colonies pénitentiaires et la commission de classement n'est plus amenée à proposer pour la dispense définitive que les condamnés notoirement hors d'état, par suite de leur santé, d'être dirigés sur les établissements pénitentiaires d'outre-mer.

Mais si ce nouvel état de choses a eu pour résultat heureux de réduire sensiblement le nombre des condamnés pouvant être placés dans la situation non réglementée de la dispense définitive, il n'a pas été sans soulever des réclamations de la part du département des colonies dont les représentants au sein de la commission de classement se sont fait l'écho.

Des condamnés à qui il manque à l'un un bras, à l'autre une jambe, des relégables atteints de cécité, ont été dirigés sur les lieux de relégation; non seulement aucun profit ne pourra être retiré d'un travail auquel ils sont impuissants à se livrer, mais leur transfèrement même est une lourde charge pour le budget pénitentiaire colonial; elle pourrait être évitée s'ils étaient maintenus en France dans une situation définie.

C'est un motif de plus pour que la commission de classement insiste à nouveau et plus vivement que jamais dans le but d'obtenir de faire régler par une disposition législative, venant combler la lacune de la loi sur la relégation, le sort des individus placés dans l'état de dispense définive, et le régime spécial devant remplacer pour eux l'expatriation des condamnés valides, comme cela a été fait pour ceux âgés de plus de soixante ans. On pourrait alors éviter des convois d'impotents et d'infirmes qui pèsent lourdement sur le budget.

D'ailleurs l'expatriation même de ces individus n'aurait pas supprimé la question; nous avons vu plus haut qu'il reste encore dans la métropole 19 condamnés qui, après toutes les vérifications et contre-vérifications les plus minutieuses, ne peuvent en aucun cas être transférés.

Il y a là une situation anormale à laquelle il importe de mettre fin le plus tôt possible (1).

§ 7. — *Sursis à la relégation.*

En 1890, la commission de classement n'a proposé qu'un condamné (une femme) pour la libération conditionnelle, mesure qui entraînait en sa faveur le sursis à la relégation. La proposition a été approuvée par décision ministérielle.

Trois propositions analogues faites en 1889 et sur lesquelles il n'avait pas été statué au 31 décembre 1889 ont reçu une solution en 1890 : l'une a été, accueillie; deux autres ont été rejetées : les deux condamnés qui en faisaient l'objet ont été l'un (une femme) désigné pour la Nouvelle-Calédonie, l'autre (un homme) proposé pour une dispense provisoire de six mois.

La commission de classement n'a que bien rarement l'occasion d'intervenir en cette matière. Non seulement les sujets qui peuvent être appelés à bénéficier de la libération conditionnelle sont rares, en raison des garanties qu'on est en droit d'exiger d'eux, au point de vue de la sécurité publique, avant de les admettre à rentrer, même conditionnellement, dans la vie libre; mais la commission de classement est le plus souvent même mise dans l'impossibilité de proposer utilement cette mesure dans les cas exceptionnels où elle lui paraîtrait réalisable.

La libération conditionnelle ne peut être appliquée qu'à la peine qui entraîne la relégation et le sursis de départ n'en est que la conséquence, mais elle ne peut être prononcée directement pour la peine de la relégation.

On peut le regretter; en effet, comme seuls les condamnés à plus de trois mois de prison peuvent y être admis, les relégables dont la dernière peine est inférieure à cette durée se trouvent exclus du bénéfice de cette mesure et, d'un autre côté, pour les condamnations supérieures, une fois la peine expirée, les relégués ne peuvent plus être libérés conditionnellement.

Or, le plus souvent les dossiers des relégables ne sont soumis à l'examen de la commission de classement qu'après l'achèvement de la peine.

Cette pratique a une double conséquence fâcheuse : elle retarde le départ des relégués qui, selon le vœu de la loi, devraient être expédiés aux colonies à un moment aussi rapproché que possible de la libération; il serait donc à ce point de vue désirable que la commission pût être mise en mesure de formuler son avis avant que la peine ne soit expirée, pour qu'il n'y ait plus à ce moment qu'à exécuter les décisions prises ; en outre, elle prive les relégués de toute possibilité d'être proposés pour le sursis à la relégation.

Sans doute la commission spéciale de la libération conditionnelle, sur les propositions faites par l'administration pénitentiaire au cours de la peine, peut être amenée à provoquer des arrêtés de mise en liberté conditionnelle, et, en fait, elle en a provoqué un certain nombre, mais elle n'est saisie que des dossiers des condamnés qui forment une demande en ce sens ou qui sont l'objet d'une présentation d'office par les directeurs des maisons pénitentiaires; tandis que tous les dossiers des relégables passent sous les yeux de la commission de classement, qui pourrait, s'ils lui étaient adressés en temps utile, les examiner spécialement et efficacement à ce point de vue.

Peut-être même un certain nombre des individus que leur santé ne permet pas de transférer aux colonies pourraient-ils être proposés pour la libération conditionnelle, et l'on trouverait sans doute, pour quelques-uns du moins, dans cette mesure un moyen d'éviter les inconvénients exposés plus haut de la dispense définitive.

Le sursis à la relégation, avec le maintien en liberté conditionnelle dans la métropole, a du moins donné, dans la faible proportion où il a été appliqué, de bons résultats au point de vue de l'amendement de ceux qui ont été l'objet de cette faveur.

Il a été prononcé depuis le début de l'application de la loi, soit sur l'initiative de la commission de classement, soit sur la proposition de la commission spéciale de libération conditionnelle, au profit de 37 relégables dont 5 femmes; et 3 condamnés seulement (2 hommes et une femme), ont, par leur inconduite notoire ou par suite d'une condamnation nouvelle, motivé la révocation de cette mesure.

§ 8. — *Service militaire des relégués.*

Pendant l'année 1890, 2 condamnés ont paru réunir les conditions voulues pour être admis à accomplir dans le corps des disciplinaires coloniaux, avec le bénéfice de la relégation individuelle, leur service militaire.

Avec les 11 individus déjà désignés à cet effet dans les années antérieures, on arrive au total très faible de 13 condamnés, à qui l'accomplissement des obligations militaires pourra servir de préparation à la relégation individuelle. Nous avons signalé dans les précédents rapports les motifs pour lesquels le nombre en est et en restera aussi restreint. La réduction à trois ans du service actif, ramenant l'expiration des obligations à l'âge de vingt-quatre ans, doit encore le restreindre.

Aucun des individus proposés pour cette mesure n'avait encore été, au 31 décembre 1890, dirigé sur le corps de disciplinaires dans lequel il doit être versé (1).

§ 9. — *Renvoi au ministre de la justice en vue de la grâce.*

Le nombre des mesures gracieuses que la commission a eu à proposer en 1890, après avoir reconnu que la relégation avait été appliquée contrairement au texte de la loi et à son interprétation par la cour de cassation, quoique inférieur au chiffre de 1889, est encore très élevé.

Le motif en est toujours dans la modification qui s'est produite au début de l'année 1889 dans la jurisprudence sur un des points importants de la loi, et dont nous avons exposé l'objet dans notre dernier rapport.

Les individus ainsi frappés à tort de la relégation avaient été condamnés à une époque antérieure à cette modification de la jurisprudence.

Le tableau ci-dessous, en relatant les cas de fausse application de la loi qui ont motivé des propositions de grâces, montre bien que c'est presque uniquement à ce changement de jurisprudence qu'il faut attribuer la plupart des nombreuses condamnations irrégulièrement prononcées :

Trois condamnations correctionnelles seulement à plus de trois mois	3
Condamné ayant plus de soixante ans à l'expiration de sa peine	1
Condamnés en vertu du paragraphe 4 n'ayant pas encouru deux des condamnations visées aux paragraphes 2 et 3	2
Dernière condamnation pour vagabondage simple alors que le condamné n'avait pas encouru antérieurement les six condamnations exigées par le paragraphe 4	1
Condamnations comptées pour la relégation bien que les faits soient antérieurs au moment où une condamnation précédente également comptée a eu un caractère définitif	26
	33

Ce qui ne donne plus que 33 propositions de grâces pour fausse application de la loi en 1890, au lieu de 45 en 1889. La diminution s'accentuera encore les années suivantes à mesure que se réduira le nombre des individus condamnés antérieurement au mois de février 1889 et dont la peine n'est pas encore expirée.

Ces grâces n'ont malheureusement, comme nous l'avons déjà fait remarquer l'an dernier, qu'un résultat bien faible pour l'amendement du condamné: nécessitées par le respect de la loi, elles s'adressent souvent à des récidivistes des moins intéressants et qui ne tardent pas à retomber de nouveau entre les mains de la justice et à encourir très régulièrement la relégation, quand, et c'est le cas le plus fréquent, il ne leur manquait, lors du précédent jugement, qu'une condamnation pour que la peine leur fût applicable dans les termes de la loi.

C'est ainsi que sur 55 individus graciés en 1890 dans ces conditions, sur les propositions de la commission faites cette année même ou émises l'année précédente, mais à l'égard desquels il n'avait pas encore été statué au 31 décembre 1889, 13 de ces récidivistes ont déjà été repris : 6 d'entre eux ont été de nouveau condamnés à la relégation; 5 ont été frappés d'autres peines sans relégation et les deux derniers sont actuellement sous le coup de poursuites.

Aux grâces ainsi accordées après l'examen des dossiers par la commission de classement, il convient d'ajouter celles qui, sur l'initiative des parquets, après constatation d'une erreur dans l'application de la peine, sont proposées directement par M. le garde des sceaux au chef de l'Etat et sans que la commission ait eu à formuler de propositions à ce sujet.

Il résulte des chiffres qui nous ont été communiqués par le ministère de la justice que le

(1) La commission de classement vient d'être informée que par décision de M. le ministre de l'intérieur un des individus proposés pour la dispense définitive a été remis en liberté. Il est probable qu'il s'agit d'une décision de principe et que les autres condamnés dans cette situation vont également bénéficier d'une mesure analogue.

(1) Depuis le 1er janvier 1891 une décision a été prise à leur égard. M. le ministre de la marine a résolu de ne verser dans le corps des disciplinaires coloniaux que les condamnés ayant au moins un an de service actif à accomplir. Les deux relégables proposés en 1890, et sur les 11 condamnés précédemment désignés, un seul, réunissaient encore cette condition : les autres ont immédiatement reçu une nouvelle destination, leurs dossiers ayant été renvoyés à la commission de classement pour modifier les propositions premières.

nombre des remises de relégation prononcées en 1890 pour fausse application de la loi, avec ou sans proposition de la commission, atteint 87.

Nous ne tarderons pas à revoir malheureusement la plupart de ces condamnés graciés qui n'auront pas su profiter, pour s'amender, de la mesure prise à leur sujet.

En dehors des grâces motivées par des raisons de droit, la commission a appelé l'attention du ministre de la justice sur un condamné, dont les antécédents n'étaient relativement pas trop graves, qui avait encouru la relégation à la suite de condamnations pour des faits peu importants, et qui paraissait, par sa situation de famille et ses témoignages de repentir, digne d'intérêt et susceptible de pouvoir se reclasser dans la société. Son dossier n'étant parvenu à la commission que postérieurement à l'achèvement de sa peine, nous n'avions pu le présenter pour la libération conditionnelle : il a bénéficié de la mesure plus étendue de la grâce.

Depuis la promulgation de la loi et dans l'espace des cinq premières années de son application, sur les 7,567 récidivistes condamnés à la relégation, 323 ont obtenu, par la voie de la grâce, la remise de cette peine.

A la suite de renseignements particulièrement favorables recueillis sur leur conduite en prison, sur le peu de gravité relative de leurs antécédents judiciaires et sur les chances d'amendement qu'ils semblaient offrir............ 33

Après dispense définitive motivée par leur état de santé rendant leur transfèrement impossible et dans les conditions relatées au paragraphe 6 ci-dessus........ 90

Enfin comme ayant été condamnés à tort à la relégation, les dispositions de la loi ne leur étant pas applicables.................. 200

Total........... 323

Désormais, M. le garde des sceaux ne croyant plus devoir faire intervenir la grâce comme solution de la question des dispenses, et, d'un autre côté, la jurisprudence paraissant définitivement fixée sur l'interprétation des diverses dispositions de la loi et devant prévenir toutes nouvelles applications erronées de la peine, les mesures gracieuses ne seront plus guère prononcées que pour les motifs relevés pour la première catégorie, et le nombre en est et demeurera fort restreint.

§ 10. — *Lieux de relégation.*

695 condamnés ont, dans l'année 1890, fait l'objet de propositions pour l'envoi en relégation collective : 615 en vertu d'un premier avis, 62 après expiration du délai de dispense provisoire, ou rejet de propositions de dispense définitive, de grâce ou de libération conditionnelle, 18 à la suite de la suppression de la section de Diego-Suarez.

Ces condamnés ont été répartis entre la Guyane et la Nouvelle-Calédonie suivant les indications du tableau suivant :

DÉSIGNATION	HOMMES		FEMMES	TOTAL
	Sections mobiles.	Relégation ordinaire.		
Nouvelle-Calédonie	46	340	50	436
Guyane	11	229	19	259
Totaux	57	569	69	695

Contrairement aux résultats de l'année précédente, le contingent affecté à la Nouvelle-Calédonie est beaucoup plus élevé que celui de la Guyane. La commission a été amenée à modifier ainsi les proportions par plusieurs considérations. Ainsi que nous l'avons déjà fait observer dans notre dernier rapport, l'administration pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie, satisfaite des travaux effectués avec la main-d'œuvre des relégués, a exprimé le désir qu'on multipliât les envois de ces condamnés; d'un autre côté les difficultés du fonctionnement de la section mobile de la Guyane, motivées par les fièvres que développaient les défrichements auxquels elle était employée, ont réduit dans une forte proportion les affectations à cette section; enfin les plaintes de l'Algérie, occasionnées par le retour de trop nombreux relégués arabes sur son territoire après évasion de la Guyane, ont déterminé la commission à envoyer les condamnés algériens en Nouvelle-Calédonie d'où ils s'évaderont plus difficilement.

La Guyane ne reçoit plus guère dans ces conditions que les relégables dont la conduite en prison est mauvaise ou dont les antécédents judiciaires sont particulièrement graves.

6 convois de relégués sont partis de la métropole pour les colonies en 1890; ils emmenaient 977 condamnés dont 43 femmes, soit pour la Guyane, soit pour la Nouvelle-Calédonie.

Nous donnons ci-dessous le relevé de ces différents départs :

DATES	HOMMES	FEMMES	TOTAL	DESTINATION
16 mars	280	18	298	Guyane.
5 mai	25	»	25	Guyane.
15 juin	100	»	100	Nouvelle-Calédonie
15 août	151	»	151	Guyane.
1er septembre	79	»	79	Guyane.
8 novembre	299	25	324	Nouvelle-Calédonie.
Totaux	934	43	977	

Le nombre des relégués partis est de beaucoup supérieur à celui des désignations faites dans l'année : cela tient à ce que, par suite des craintes sur l'état sanitaire de la Guyane, on avait dû retarder les départs pour cette colonie à la fin de l'année 1889, et qu'un chiffre relativement élevé de condamnés se trouvait en attente de départ à ce moment : il se trouve ramené au 31 décembre 1890 à 343, dépassant de fort peu le nombre de 300 que nous avons toujours indiqué comme devant être le chiffre normal des relégables maintenus dans la métropole en expectative de départ.

Les condamnés sont transférés dans les colonies en moyenne dans les six mois qui suivent l'expiration de la peine à la suite de laquelle la relégation a été prononcée. Si des réclamations se sont élevées de la part d'un certain nombre de récidivistes au sujet des retards apportés à leur envoi sur les territoires pénitentiaires, elles provenaient pour la plupart de condamnés en proposition de dispense définitive ou de relégation individuelle avec versement au corps des disciplinaires coloniaux dont la situation spéciale a été indiquée au cours de ce rapport. Quelques-unes formées par des relégables dont la peine n'était expirée que depuis trois ou quatre mois ne sauraient en aucune façon être considérées comme fondées; on ne peut organiser journellement des convois pour les colonies et force est bien d'attendre qu'un contingent suffisant soit réuni pour compléter et justifier un transport. Cependant, il serait possible de réduire encore ce délai d'attente si, conformément au vœu exprimé par la commission, les dossiers lui étaient transmis dans les deux mois qui précèdent l'achèvement de la peine dernière, et c'est un motif de plus d'insister pour qu'il soit donné suite à ce vœu.

Si l'on relève le total complet des récidivistes qui ont été depuis la promulgation de la loi du 27 mai 1885 transférés aux colonies, on constate que, pendant cette première période quinquennale, l'effet de la loi sur la relégation a été de purger la métropole de 3,997 malfaiteurs, ainsi répartis (Voir le tableau placé au bas de la page) :

§ 11. — *Décès.*

27 condamnés à la relégation sont décédés pendant l'année 1890 alors qu'ils étaient encore détenus dans les prisons de France.

Le chiffre est sensiblement le même que celui des années précédentes : 24 en 1886, 25 en 1887, en 1888 et en 1889. Il est plutôt en augmentation, surtout si on le rapproche du nombre des individus annuellement condamnés; ce résultat n'a pas lieu de surprendre, si l'on songe que les relégables proposés pour la dispense définitive par raisons de santé et maintenus en détention en France doivent fournir un contingent de plus en plus élevé au chiffre des décès.

Les renseignements ci-dessus ne portent, il faut le remarquer, que sur les relégables dont les dossiers ont déjà été transmis à la commission de classement. Il conviendrait d'y ajouter les décès qui se sont produits parmi les condamnés en cours de peine, de la situation desquels la commission n'a pas encore été saisie et qu'elle n'a pu suivre.

On peut estimer ainsi au total, pendant cette première période quinquennale, à 300 environ le nombre des condamnés décédés avant que la peine de la relégation ait pu recevoir à leur égard un commencement d'exécution.

§ 12. — *Situation des relégables au 31 décembre 1890.*

Le tableau placé en tête de la page suivante indique la situation des relégables présents dans les prisons de la métropole au 31 décembre 1890, en état de dispense provisoire ou au sujet desquels la commission de classement avait à cette date émis des propositions non encore suivies d'exécution :

ANNÉES	NOUVELLE-CALÉDONIE			GUYANE			TOTAL général.
	Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.	
1886	300	»	300	»	»	»	300
1887	254	32	286	600	48	648	934
1888	448	103	551	450	54	504	1.055
1889	176	53	229	450	52	502	731
1890	399	25	424	535	18	553	977
Totaux	1.577	213	1.790	2.035	172	2.207	3.997

DÉSIGNATION	HOMMES	FEMMES	TOTAL
RELÉGABLES A EXPÉDIER AUX COLONIES			
Relégation individuelle	12	»	12
Première section mobile	22	»	22
Deuxième section mobile	4	»	4
Relégation collective proprement dite. Nouvelle-Calédonie	128	33	161
Relégation collective proprement dite. Guyane	129	15	144
Total des individus à expédier aux colonies	295	48	343
RELÉGUÉS MAINTENUS DANS LA MÉTROPOLE			
Dispenses provisoires	34	7	41
Proposés pour dispenses définitives	16	3	19
Proposés pour la grâce	20	1	21
Total des individus maintenus dans la métropole	70	11	81
Totaux généraux	365	59	424

TROISIEME PARTIE

STATISTIQUE

Les renseignements recueillis sur les 674 relégables qui ont été en 1890 l'objet d'une première proposition de la commission de classement fournissent au point de vue de la statistique les indications relevées dans les tableaux ci-dessous, où nous aurons soin de rappeler les proportions des diverses années composant la période quinquennale.

§ 1er. — *Etat civil. — Age.*

Au point de vue de l'âge les condamnés à la relégation se répartissent de la façon suivante :

AGE	HOMMES						FEMMES					
	Nombre en 1890	Pour 100					Nombre en 1890	Pour 100				
		1886	1887	1888	1889	1890		1886	1887	1888	1889	1890
De 21 à 25 ans	42	3	5	9	9	7	2	3	3	5	4	3
De 26 à 30 ans	113	13	15	12	16	18	13	8	9	11	19	20
De 31 à 40 ans	223	33	33	37	35	37	18	25	29	25	18	27
De 41 à 50 ans	157	37	32	27	26	26	15	38	36	30	35	22
De 51 à 60 ans	72	14	15	15	14	12	19	26	23	29	24	28
Totaux	607						67					

L'âge moyen pour les hommes est, comme l'an dernier, de trente-sept ans et dix mois; il était la première année, en 1886, de quarante ans. Pour les femmes, il est de quarante ans et onze mois en 1890, au lieu de quarante et un ans et trois mois en 1889 et de quarante-trois ans en 1886.

L'âge s'est sensiblement abaissé depuis le début, moins toutefois que nous l'avions prévu dans notre premier rapport, en basant nos prévisions sur la disparition assez rapide des anciens récidivistes de profession, dont l'âge devait influer sur les résultats des premières années.

Cela tient à ce que la commission relève l'âge au moment où les dossiers lui sont soumis, c'est-à-dire à une époque coïncidant à peu près avec l'expiration de la peine, et que, comme nous l'avons déjà fait remarquer, et comme l'atteste encore le tableau du paragraphe 6, les peines suivies de relégation sont aujourd'hui prononcées pour une durée plus longue qu'au début de l'application de la loi.

Constatons aussi en 1890 une réduction dans la proportion des plus jeunes relégables, ceux âgés de vingt et un à vingt-cinq ans, qui jusqu'à cette année n'avait au contraire cessé de croître.

Le nombre des enfants naturels subit une augmentation; il est de 49 en 1890, soit 7.3 p. 100; la proportion n'était que de 6.4 p. 100 en 1888 et de 5.5 en 1887. Elle est à peine égale cependant à celle relevée pour la période correspondant à la naissance des condamnés.

§ 2. — *Situation de famille.*

Si l'on recherche quelle est la situation de famille des différents relégables, on arrive aux constatations suivantes :

DÉSIGNATION	HOMMES						FEMMES					
	Nombre en 1890	Pour 100					Nombre en 1890	Pour 100				
		1886	1887	1888	1889	1890		1886	1887	1888	1889	1890
Célibataires	459	81	79	76	74	75.5	25	41	47	41	37	36
Mariés avec enfants	78	8	9	8	12	13	27	12	18	19	20	41
Mariés sans enfants	36	5	7	10	9	6	6	28	14	14	16	9
Veufs avec enfants	25	3	3	3	3	4	6	3	10	18	15	9
Veufs sans enfants	9	3	2	3	2	1.5	3	16	11	8	12	5
Totaux	607						67					

La diminution proportionnelle du nombre des hommes célibataires qui s'était constamment accusée pendant les quatre premières années a subi un temps d'arrêt pendant l'année 1890. Pour les femmes, au contraire, elle s'est continuée quoique dans une très légère mesure. On relève en 1890 une augmentation subite du chiffre des femmes en état de mariage par rapport à celui des veuves. Le petit nombre de sujets sur lesquels porte l'observation ne donne pas d'ailleurs grande importance à cette augmentation.

Il est utile aussi de faire remarquer que sur les 33 femmes mariées dont les dossiers ont été examinés par la commission cette année, 14, soit près de la moitié, étaient séparées de fait. Parmi les 114 hommes mariés, 56 (50 p. 100) ne vivaient plus en famille. Ces proportions des ménages désunis sont inférieures à celles relevées pendant les précédentes années : pour les hommes : 67 p. 100 en 1887 et 59 p. 100 en 1888; pour les femmes : 71 p. 100 en 1887 et 64 p. 100 en 1888.

Notons également que la commission a eu à faire cette année des propositions au sujet de trois condamnés dont les femmes étaient également frappées de la peine de la relégation, et d'une femme dont la fille avait été aussi atteinte par la loi du 27 mai 1885.

Parmi les 459 hommes célibataires, figurent 4 condamnés divorcés.

§ 3. — *Instruction.*

Au point de vue du degré de l'instruction, les renseignements contenus dans les dossiers permettent de classer les relégables de la façon suivante :

DÉSIGNATION	HOMMES						FEMMES					
	Nombre en 1890	Pour 100					Nombre en 1890	Pour 100				
		1886	1887	1888	1889	1890		1886	1887	1888	1889	1890
1re catégorie : Complètement illettrés...	159	»	31	30	30	26	31	»	37	42	35	51
2e catégorie : Sachant lire et écrire.....	418	»	46	60	63	69	32	»	49	53	58	49
3e catégorie : Instruction élémentaire...	29	»	21	9	6.5	5	1	»	14	5	7	»
4e catégorie : Instruction supérieure....	1	»	2	1	0.5	»	»	»	»	»	»	»
Totaux..............	607											

Les renseignements statistiques sur l'instruction n'avaient pas été recueillis en 1866. — Depuis on constate une diminution persistante du nombre des relégables complètement illétrés, qu'expliquent d'ailleurs et l'âge moins élevé des condamnés et le fait que l'époque de leur naissance se rapproche de plus en plus du moment où l'instruction est devenue obligatoire en France.

Les récidivistes ayant reçu une instruction élémentaire ou supérieure ont également diminué dans une forte proportion et l'augmentation se produit exclusivement sur ceux qui n'ont que les premiers éléments de la lecture et de l'écriture, témoignage de l'influence de l'instruction sur la diminution de la criminalité.

Les indications pour les femmes ne donnent pas des résultats identiques ; mais comme les recherches ne portent que sur un très petit nombre de condamnées, il n'y a rien à induire des renseignements les concernant.

§ 4. — *Faits qui ont entraîné la relégation.*

Les crimes et délits qui ont entraîné la peine de la relégation contre des individus dont les dossiers ont été examinés en 1890 sont relevés d'après leur nature, dans le tableau ci-après.

Lors des précédents rapports, nous avions placé en regard le nombre total des condamnés pour des faits de même nature pendant la dernière année connue de la statistique criminelle. Les renseignements pour 1889 n'ayant pas encore paru, nous ne pourrions que reproduire les chiffres de 1888, déjà relevés l'an dernier ; nous nous abstiendrons de le faire, nous bornant aux proportions des années postérieures à la promulgation de la loi et pour lesquelles la statistique a été publié.

DÉSIGNATION	HOMMES relégables en 1890.		FEMMES relégables en 1890.		TOTAL							CONDAMNÉS correctionnels pour des délits visés par la loi du 27 mai.		
					Nombre en 1890.	p. 100.						p. 100.		
	Nombre.	p. 100.	Nombre.	p. 100.		1886.	1887.	1888.	1889.	1890.	Moyenne de la période quinquennale 1886-1890.	1886.	1887.	1888.
Crime..................	3	0.5	»	»	3	»	»	»	»	»	»			
Vol....................	397	65.4	54	80.6	451	56.0	60.0	67.0	69.3	67.2	64.3	55.0	57.5	59.3
Escroquerie...........	50	8.2	4	6.0	54	5.0	7.0	8.0	8.	8.5	7.3	6.0	5.7	5.5
Abus de confiance......	28	4.6	2	3.0	30	2.0	4.0	3.0	3.4	4.5	3.3	5.0	5.4	5.3
Outrage public à la pudeur................	20	3.3	1	1.5	21	0.9	0.9	1.4	1.1	3.1	1.3	3.5	3.6	3.6
Excitation de mineurs à la débauche........	»	»	»	»	»	»	0.1	0.1	»	»	0.1	0.5	0.4	0.4
Vagabondage et mendicité (art. 277-279 du code pénal)..........	1	0.2	»	»	1	0.1	1.0	1.5	0.7	0.5	1.0	28.0	25.8	24.5
Vagabondage simple...	88	14.5	»	»	88	31.0	21.0	15.0	13.1	13.1	18			
Infraction à interdiction de résidence.........	20	3.3	6	8.9	26	5.0	6.0	4.0	»	3.9	4.7	2.0	1.6	1.4
Totaux.........	607		67		674									

Dans les proportions nous devons laisser de côté les crimes à la suite desquels la relégation a pu être prononcée ; la commission en effet n'est encore que très exceptionnellement saisie de dossiers de récidivistes condamnés dans ces conditions, les peines criminelles étant au minimum d'une durée de cinq années, et la commission ne recevant les dossiers qu'à l'expiration de la peine. Elle ne sera d'ailleurs jamais saisie de tous : les hommes qui ont encouru la relégation en même temps que les travaux forcés sont transférés immédiatement aux colonies et ce sont les commissions locales qui auront à formuler des propositions à leur égard au moment de l'achèvement de la peine de la transportation.

Introduire l'élément crimes dans les proportions, serait en fausser les résultats et les déductions que l'on en peut tirer.

Du tableau ci-dessus ressort d'une façon très nette la diminution très importante qu'a subie la catégorie des récidivistes qui ont été frappés de la relégation à la suite d'un délit de vagabondage ; elle coïncide avec une réduction analogue des condamnations correctionnelles pour le même délit. Les infractions de vol, plus nombreuses, ont par contre de plus en plus fréquemment motivé l'application de la relégation, sauf en 1890 ; la légère réduction de ce chef pendant cette année est compensée par une augmentation proportionnelle des abus de confiance et des outrages publics à la pudeur ayant entraîné la relégation.

Les mouvements si accentués qui se sont produits en sens opposés pour le vagabondage et pour le vol tiennent à une cause dont nous avons déjà relevé les effets dans nombre de parties de ce rapport.

Cette première période quinquennale ne nous fait pas assister aux effets normaux de l'application de la loi. Sur les indications qu'elle nous fournit pèse en effet toute la catégorie de condamnés que nous avons appelés les vieux récidivistes, de ceux qui, si la loi avait été applicable, eussent été depuis longtemps condamnés à la relégation, et qui, à la première infraction visée par l'article 4, ont été frappés de cette peine. Atteints dès les premières années, ils ont relevé sensiblement l'âge moyen des condamnés, la moyenne des peines que chaque relégable a antérieurement encourues, celle même des individus annuellement relégués.

Pour la plupart rôdeurs et vagabonds de profession, ils ont été pris, dès le début de la loi, à la moindre constatation de leur état de vagabondage : cet élément a disparu rapidement, et les proportions presque identiques révélées pour les années 1889 et 1890 tendent à se rapprocher des proportions normales que nous ne pourrons connaître exactement que dans les années composant la deuxième période quinquennale d'application de la loi.

§ 5. — *Textes visés par le jugement de condamnation à la relégation.*

L'article 4 de la loi du 27 mai 1885 énumère les cas dans lesquels les récidivistes doivent être condamnés à la relégation.

Cette énumération porte sur quatre catégories de récidivistes entre lesquelles se répartissent de la façon suivante les relégables dont la situation a été examinée en 1890 ; nous rappelons aussi dans le tableau placé en tête de la page suivante la répartition proportionnelle pendant les cinq années de la période quinquennale.

Les dispositions du paragraphe 3 de l'article 4, applicables spécialement aux délits de vol, d'abus de confiance, d'escroquerie, etc., ont été de plus en plus appliquées, comme celles du paragraphe 4 qui se réfèrent aux infractions de vagabondage et interdiction de résidence n'ont cessé de diminuer.

Il devait y avoir en effet concordance entre les indications de ce tableau et celles fournies par le paragraphe précédent.

Remarquons encore ici que les proportions de 1889 et 1890 sont sensiblement les mêmes, ce qui est une preuve de plus que les causes toutes spéciales qui ont pesé sur les premières années et donné des chiffres ne représentant pas les vraies moyennes ont disparu depuis deux ans. Les anciens récidivistes d'avant 1886 semblent avoir subi presque tous les effets de la loi de 1885 durant les trois premières années, et les proportions des deux dernières doivent se rapprocher sensiblement des moyennes normales.

DÉSIGNATION	HOMMES		FEMMES		TOTAL						
					Nombre en 1890.	Pour 100.					
	Nombre.	p. 100.	Nombre.	p. 100.		1886.	1887.	1888.	1889.	1890.	Moyenne de la période quinquennale 1886-1890.
1re catégorie (§ 1er de l'art. 4)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2e catégorie (§ 2 de l'art. 4)	48	8.0	1	1.5	49	4	4	4	6	7	5.0
3e catégorie (§ 3 de l'art. 4)	418	69.0	58	86.5	476	60	64	70	72	71	67.5
4e catégorie (§ 4 de l'art. 4)	141	23.0	8	12.0	149	36	32	26	22	22	27.5
Totaux	607		67		674						

Signalons aussi l'augmentation du nombre des condamnés de la deuxième catégorie. La plupart, frappés de condamnations de durée assez longue, ne sont arrivés que plus tard à l'expiration de leur peine et devaient produire un relèvement du nombre des dossiers de cette catégorie soumis à la commission.

Enfin, à partir de 1891, la commission commencera à être saisie des dossiers des relégables condamnés en vertu du paragraphe 1er et ayant été tous frappés en dernier lieu de cinq ans de réclusion au minimum ; c'est un nouvel élément qui n'a pas paru jusqu'ici dans les statistiques et qui achèvera de nous donner les moyennes normales et vraies, sur lesquelles n'agiront plus que les mouvements de la criminalité générale.

La loi sera alors en effet dans son plein cours d'exécution.

§ 6. — *Durée de la peine à subir avant la relégation.*

Plus encore que les proportions relevées dans les paragraphes précédents, celles qui portent sur la durée de la dernière peine à subir par les condamnés dont la commission examine les dossiers se trouvent modifiées par ce fait que la commission n'étant saisie qu'au moment de l'expiration de la peine, elle n'a pu s'occuper dans les premiers rapports que des condamnés à un emprisonnement relativement court.

Aussi aucun rapprochement n'est-il à faire entre les chiffres des diverses années de la période quinquennale.

Le relevé annuel pour 1890 donne les résultats suivants :

DÉSIGNATION	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
	Nombre.	p. 100.	Nombre.	p. 100.	Nombre.	p. 100.
Peines de plus d'un an de prison	208	34	22	33	230	34
Peines d'un an de prison ou moins	399	66	45	67	444	66
Totaux	607		67		674	

Le tableau ci-dessus donnant les proportions pour la cinquième année d'application de la loi porte à peu près sur toutes les catégories de condamnés correctionnels depuis sa promulgation, qu'ils aient été frappés de longues ou de courtes peines, les condamnés à cinq ans de prison ou plus exceptés ; les moyennes qui en résultent peuvent donc être considérées comme sensiblement normales. On ne peut manquer de trouver bien élevé le chiffre des condamnés à plus d'un an de prison en même temps qu'à la relégation ; il représente en effet le tiers des condamnés correctionnels ; il semble que les tribunaux pourraient atténuer la durée de l'emprisonnement qu'ils infligent aux récidivistes relégables sans affaiblir la répression, l'emprisonnement devant être suivi de la peine redoutable de la relégation.

Et si la répression n'en souffrait pas, l'utilisation de la main-d'œuvre de ces condamnés aux colonies ne pourrait qu'y gagner.

Beaucoup de ces récidivistes ont déjà passé de longues années en prison ; si l'on se reporte à leurs antécédents judiciaires, on constate que les récidivistes condamnés à la relégation ont déjà subi en moyenne, les hommes sept ans et deux mois de prison, les femmes cinq ans et cinq mois ; ils se sont pour la plupart anémiés dans cette existence claustrale. Convient-il, à la veille de leur envoi aux colonies, de prolonger encore leur internement dans la métropole au risque de les rendre complètement inaptes à tous travaux sur les lieux de relégation ?

§ 7. — *Nombre des condamnations encourues par les relégables.*

Les casiers judiciaires des récidivistes permettent d'indiquer ainsi qu'il suit le nombre des condamnations qu'ils ont encourues antérieurement à celle qui a été suivie du prononcé de la relégation.

NOMBRE DE CONDAMNATIONS	RÉCIDIVISTES				
	1886.	1887.	1888.	1889.	1890.
2	»	»	3	3	6
3	6	26	32	40	22
4	15	51	50	82	53
5	20	88	88	104	64
6	36	82	113	92	76
7	50	110	106	99	42
8	40	90	77	79	77
9	40	91	99	86	61
10	50	96	88	74	36
De 11 à 15	141	298	235	206	144
De 16 à 20	71	137	112	82	48
De 21 à 30	94	166	99	67	33
De 31 à 40	32	42	20	19	11
De 41 à 50	11	11	5	8	0
Plus de 50	2	5	4	5	1

En 1890, les 674 relégables comptaient au total 6,617 condamnations antérieures, soit 9.8 par relégable. La proportion n'a cessé de décroître depuis le début : elle était pour chacun, en 1886, de 14,9 ; en 1887, de 12,3 ; en 1888, de 11,6 ; en 1889, de 10,7 : conséquence naturelle de la disparition des récidivistes qu'une seule condamnation postérieure à la promulgation de la loi devait faire tomber sous le coup de la relégation.

Si, au lieu du nombre des antécédents judiciaires des relégables, on recherche la durée totale des peines encourues par eux, on constate que, ont subi :

NOMBRE de CONDAMNATIONS	HOMMES	FEMMES
Plus de 20 ans	11	1
De 15 à 20 ans	17	0
De 12 à 15 ans	42	2
De 10 à 12 ans	38	2
De 9 à 10 ans	20	1
De 8 à 9 ans	22	2
De 7 à 8 ans	31	1
De 6 à 7 ans	32	6
De 5 à 6 ans	56	9
De 4 à 5 ans	53	9
De 3 à 4 ans	67	7
De 2 à 3 ans	56	12
Moins de 2 ans	10	2

Les renseignements nous ont fait défaut pour faire porter ce travail sur l'ensemble d s condamnés dont les dossiers ont été soumis en 1890 à la commission de classement ; mais ils sont tirés de l'examen de 455 dossiers d'hommes et de 54 dossiers de femmes, tous objet d'une désignation pour être transférés sur les lieux de relégation ; ainsi ils fournissent des indications suffisamment précises sur l'importance des antécédents judiciaires de chacun des relégables : 5 ans et 5 mois de prison en moyenne pour les femmes ; 7 ans et 2 mois pour les hommes.

La commission tenant grand compte des antécédents pour l'affectation à la Guyane ou à la Nouvelle-Calédonie, en relégation collective ordinaire ou en section mobile, on devait relever en examinant séparément les dossiers des condamnés, suivant qu'ils avaient reçu l'une ou l'autre de ces affectations, des différences sensibles dans la durée des peines antérieurement subies par eux.

Les femmes désignées pour la Guyane avaient en moyenne subi 6 ans et 8 mois de prison.

Les femmes désignées pour la Nouvelle-Calédonie avaient en moyenne subi 4 ans et 11 mois de prison.

Les hommes désignés pour la Guyane (relégation collective ordinaire) avaient en moyenne subi 8 ans et 2 mois de prison.

Les hommes désignés pour la Nouvelle-Calédonie (relégation collective ordinaire) avaient en moyenne subi 6 ans et 10 mois de prison.

Les hommes désignés pour la Guyane (2e section mobile) avaient en moyenne subi 5 ans et 10 mois de prison.

Les hommes désignés pour la Nouvelle-Calédonie (1re section mobile) avaient en moyenne subi 4 ans et 9 mois de prison.

§ 8. — *Origine des relégables.*

Trente hommes et deux femmes étaient nés à l'étranger. En rapprochant les lieux d'origine et les lieux de condamnation, pour les autres, on constate que ces récidivistes sont moins nomades qu'on pourrait le supposer; la moitié des hommes et près des deux tiers des femmes ont été condamnés à la relégation par une juridiction du ressort dans lequel ils sont nés.

RÉSUMÉ

Si nous relevons les résultats pratiques de l'application de la loi du 27 mai 1885 pendant cette première période quinquennale, nous arrivons aux constatations suivantes :

Du 27 novembre 1885 au 31 décembre 1890, les diverses juridictions répressives de France, d'Algérie et de Tunisie ont prononcé 7,567 fois la relégation.

3.997 condamnés ont été dirigés sur les lieux de relégation;
343 condamnés sont en expectative de départ;
870 condamnés à la relégation à la suite d'une peine de travaux forcés ont été transférés sur les colonies pénitentiaires de la transportation ;
1.526 condamnés sont en cours de peine ; il ne pourra être statué à leur égard, et ils ne pourront être transférés, aux termes de la loi, que quand ils auront purgé la condamnation prononcée contre eux en même temps que la relégation;
344 condamnés ont été l'objet de mesures gracieuses ou sont proposés pour la grâce dans les conditions indiquées au cours de ce rapport;
37 condamnés ont bénéficié, avec la libération conditionnelle, d'un sursis à la relégation;
60 condamnés, vu leur état de santé, ont obtenu une dispense provisoire de départ ou sont proposés pour la dispense définitive;

Soit 7.177 condamnés à la relégation.

La différence entre ce chiffre et le nombre de condamnations prononcées, soit 390, représente les récidivistes décédés et ceux qui ont été l'objet de plusieurs condamnations à la relégation.

Ces chiffres sont loin de répondre aux prévisions qui avaient été indiquées lors de la discussion de la loi, ni même à celles que nous avions cru pouvoir émettre précédemment, en nous basant sur les résultats de la première année.

Tels qu'ils sont, cependant, ils fournissent un contingent important de récidivistes dont, selon le vœu du législateur, la métropole a été délivrée pendant ces cinq années.

C'est un résultat qui ne saurait être négligé, puisqu'il accuse une réduction de plus de 7,000 individus sur le nombre total des malfaiteurs d'habitude, si redoutables pour la société.

L'examen des dossiers de ces relégués nous a révélé que la loi a bien atteint ceux qu'elle voulait frapper : presque tous les condamnés sont signalés comme des rôdeurs et des vagabonds, sans famille ou l'ayant abandonnée, ne retirant leurs moyens d'existence que des produits de leurs attentats à la propriété, faisant métier et profession du vol, de l'escroquerie ou de l'abus de confiance, ou se faisant remarquer comme particulièrement dangereux au point de vue des mœurs.

Tous sont-ils atteints? Nous n'oserions le dire. Nous avons constaté, au cours de ce rapport, les hésitations des tribunaux à prononcer une peine aussi grave pour de simples délits. « Les juges, disait déjà M. le garde des sceaux dans un de ses rapports statistiques sur l'administration de la justice criminelle, matérialisent la peine au lieu de la proportionner, non seulement au délit, mais aussi à la perversité de l'agent. » Ce n'est pas cependant à la dernière infraction, quelquefois légère sans doute, que la loi a attaché la peine de la relégation, c'est à la réitération d'une série de délits, c'est à la constatation que, les peines antérieures ayant été impuissantes à corriger le coupable, une répression plus sévère s'impose.

Le législateur ne s'est pas d'ailleurs préoccupé que de la répression de la récidive, il a cherché à la prévenir ; des lois récentes prenant le délinquant à sa première faute permettent à son égard la plus grande bienveillance, ou, suivant le coupable au cours des peines qu'il subit, encouragent son repentir, tiennent compte des témoignages d'amendement qu'il fournit, et, par des dispositions indulgentes, l'affermissent dans les intentions qu'il manifeste de revenir au bien.

La libération conditionnelle, le sursis à l'exécution des peines, procèdent de ces idées; mais plus se multiplient les dispositions législatives en faveur des délinquants primaires et des coupables repentants, plus devient inexcusable la récidive et plus se justifie l'application des mesures de rigueur à l'égard des malfaiteurs endurcis que rien n'a arrêtés dans la voie du mal.

Le Parlement l'a bien indiqué quand il a voulu donner à la peine de la relégation un caractère obligatoire contre les récidivistes endurcis, contre-partie des mesures de bienveillance qu'il édictait ou se proposait d'édicter en faveur des coupables à leur première chute et des condamnés qui voulaient s'amender.

Les lois récentes, élaborées en vue de combattre et de réprimer la récidive, constituent un ensemble de dispositions qui s'enchaînent et se lient.

L'application large et libérale des mesures de la libération conditionnelle et du sursis à l'exécution des peines, mais par contre une répression énergique à l'égard des malfaiteurs incorrigibles, permettront seules de combattre efficacement le développement de la récidive.

L'effet de la loi ne s'est pas encore fait sentir; tout au plus peut-on constater un arrêt dans l'augmentation du nombre des délits de vagabondage et une réduction du chiffre des récidivistes légaux; mais ces constatations, qui ne portent que sur l'année 1888, peuvent ne tenir qu'à une cause momentanée et accidentelle, la liquidation des vieux récidivistes dans les premières années qui ont suivi l'application de la loi du 27 mai 1885; d'un autre côté, le nombre des vols, des abus de confiance, des escroqueries, n'a cessé de s'élever et la petite récidive continue à s'accroître.

Il ne faut pas oublier toutefois que nous ne possédons les éléments de la statistique sur la criminalité générale que pour les deux premières années postérieures à la promulgation de la loi sur la relégation; on n'en saurait déduire des conclusions précises; d'ailleurs la libération conditionnelle ne faisait que commencer à fonctionner, le sursis à l'exécution des peines n'existait pas encore, et l'on ne peut songer à obtenir des effets préventifs sérieux uniquement au moyen de mesures répressives.

Si l'œuvre législative de ces dernières années contre la récidive ne peut se juger dès maintenant par ses résultats, elle permet de concevoir, pour le moment où elle aura reçu son entier développement, des espérances légitimes parce qu'elle repose sur ces deux idées qui se complètent l'une l'autre: la répression et l'amendement.

25 juin 1891.

ET. JACQUIN,
Conseiller d'Etat,
président de la commission de classement.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES
ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Portsmouth, 29 août.

Le maire de Portsmouth a reçu une lettre de l'amiral Gervais, le remerciant en termes très flatteurs de l'accueil hospitalier qu'il avait fait aux officiers et à l'équipage de l'escadre française.

L'amiral remercie aussi la municipalité et les habitants de la chaleureuse sympathie qu'ils ont manifestée dans toutes les occasions.

« La réception, ajoute l'amiral, n'a rien laissé à désirer. Les marins de tout rang de l'escadre ont emporté des souvenirs très vifs et très agréables de leur visite. » (*Agence Havas.*)

ALLEMAGNE

Rostock, 29 août.

Le grand-duc Wladimir et la grande-duchesse sa femme sont arrivés hier pour rendre visite au grand-duc de Mecklembourg-Schwerin.

Ils sont partis aujourd'hui à midi pour Heiligendann (station balnéaire de Doberan), où se trouve en ce moment la grande-duchesse Alexandrine. (*Agence Havas.*)

Rostock, 29 août.

Le grand-duc et la grande-duchesse Wladimir sont revenus ce soir de Heiligendann à Gelbensande. (*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Cilli (Styrie), 30 août.

L'empereur et sa suite sont arrivés ce matin pour les manœuvres et ont été reçus par les archiducs Albert et Guillaume et les autorités civiles et militaires.

Le souverain a été salué avec enthousiasme par une foule immense. (*Agence Havas.*)

ESPAGNE

Saint-Sébastien, 29 août.

Les ministres de la guerre et des colonies sont arrivés. M. Canovas, président du conseil, est attendu ce soir. Le conseil de cabinet aura lieu lundi seulement. (*Agence Havas.*)

Madrid, 30 août.

L'escadre anglaise a quitté Barcelone se rendant à Gibraltar. (*Agence Havas*).

SUISSE

Berne, 29 août.

Voici l'état des officiers étrangers qui assisteront aux manœuvres de division de l'armée fédérale :

Allemagne. — M. le major d'état-major von Bernhardi, attaché militaire.

Angleterre. — M. le colonel Talbot, attaché militaire à Bruxelles.

France. — M. le général Zédé, commandant la brigade régionale à Lyon; M. le lieutenant d'Heilly, attaché militaire, et M. le lieutenant d'infanterie Rousseau, secrétaire d'ambassade.

Italie. — M. le lieutenant-colonel Massone, attaché militaire à Paris et Berne, et M. le major Panizzardi.

Roumanie. — M. le général Budisteano, commandant la 3e division d'infanterie.

Russie. — M. le colonel Bertels, attaché militaire à Berne. (*Agence Havas.*)

DANEMARK

Copenhague, 29 août.

La famille impériale de Russie assistera demain au service divin à l'église russe. Le déjeuner aura lieu ensuite à bord de l'*Etoile-Polaire.*

Le roi de Suède arrivera à Fredensborg le 1er septembre et repartira dans l'après-midi.

Le roi de Suède a invité le roi de Danemark et ses hôtes à une chasse au lièvre dans l'île de Hveen, qui aura lieu le 5 septembre. Cette invitation a été acceptée. (*Agence Havas.*)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

New-York, 29 août.

Les importations se sont élevées, pendant la semaine écoulée, à 8,762,066 dollars, dont 2 millions 323,375 dollars pour les tissus. (*Agence Havas.*)

CHILI

Santiago, 30 août.

L'armée congressiste vient de s'emparer de Santiago sans résistance. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Le mercredi 4 novembre 1891, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture à Vannes, un concours pour l'admission aux emplois d'agents

voyers d'arrondissement et d'agents voyers cantonaux.

Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 7, rue Cambacérès, où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Ministère des finances.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 28 septembre 1891, dans le département de la Haute-Garonne, à Toulouse.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 28 septembre 1891, dans le département du Morbihan, à Vannes.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

La liste d'inscription sera close le 19 septembre 1891.

Ministère des travaux publics.

Canal de la Marne au Rhin.

A dater du 16 septembre prochain, les bateaux seront admis à circuler, avec l'enfoncement normal de 1 m. 80, sur le parcours entier du canal de la Marne au Rhin, de Vitry-le-François à la frontière allemande.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

ÉCOLE NATIONALE D'OUVRIERS ET DE CONTREMAITRES DE CLUNY (SAONE-ET-LOIRE)

Un décret du Président de la République en date du 25 juillet a approuvé le règlement de l'école nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny.

Cette école a pour objet de former des ouvriers d'élite, aptes à devenir contremaîtres dans les industries des métaux et du bois. Elle ouvrira le 2 novembre prochain.

Le prix de la pension est de 500 fr. par an.

L'enseignement donné à l'école de Cluny est théorique et pratique.

L'enseignement théorique, toujours dirigé dans le sens des applications, comprend :

1° L'arithmétique, les progressions, des notions sur les logarithmes et la règle à calcul;

2° La géométrie élémentaire, avec des notions sur l'ellipse, l'hyperbole, la parabole, la développante de cercle, la cycloïde et l'épicycloïde;

3° L'algèbre élémentaire jusqu'aux équations du second degré exclusivement;

4° Des notions très élémentaires de trigonométrie rectiligne;

5° La géométrie descriptive, jusques et y compris la pénétration des corps et l'étude de l'hélice et de l'hélicoïde à cône et à plan directeur et des vis à filets carrés et triangulaires;

6° L'étude des lois du mouvement; des diverses transformations de mouvement que l'on rencontre dans les machines, et la cinématique appliquée;

7° Des notions élémentaires de mécanique industrielle, la description des principaux organes de machines et des machines et appareils employés dans les industries du fer et du bois; la description détaillée et complète des machines à vapeur et des moteurs hydrauliques, avec explication des formules du travail et des notions très élémentaires sur la résistance des matériaux;

8° Des notions élémentaires de physique et de chimie;

9° Le dessin industriel;

10° L'écriture et la comptabilité;

11° La grammaire;

12° L'histoire de France et la géographie de la France et de ses colonies;

13° L'hygiène.

Art. 20. — L'enseignement pratique se donne dans des ateliers spéciaux, savoir :

1° Serrurerie et ajustage, avec une section de fabrication d'instruments de précision;

2° Menuiserie et modèles, formant deux sections bien distinctes;

3° Fonderie, exécution par tous les élèves fondeurs de pièces mécaniques (fonte et cuivre) et de fontes d'art.

4° Forges : chaudronnerie en fer et en cuivre.

Le nombre des ateliers peut être augmenté.

Les élèves sont répartis, pendant la durée de leurs études, entre les ateliers, d'après les règles déterminées par arrêté ministériel.

L'admission a lieu par voie de concours. Le concours pour la nomination des élèves de la première promotion aura lieu dans les premiers jours d'octobre, au chef-lieu de chaque département.

Nul ne peut prendre part au concours :

1° S'il n'est Français ou s'il ne se trouve dans l'un des cas prévus par les articles 8 (§ 4), 9, 10, 12 (§ 3) et 18 du code civil;

2° S'il ne justifie qu'il aura plus de quinze ans et moins de dix-sept ans au 1er octobre prochain.

Les demandes doivent être adressées par écrit et sur papier timbré au préfet du département dans lequel la famille est domiciliée, avant le 1er septembre. Passé ce délai, les inscriptions ne seront reçues qu'en vertu d'une autorisation spéciale.

Les demandes doivent être accompagnées des pièces suivantes :

1° L'acte de naissance de l'intéressé;

2° Un certificat d'un docteur en médecine assermenté constatant que le candidat est d'une bonne constitution, et, spécialement, qu'il n'est atteint d'aucune affection scrofuleuse ou maladie chronique contagieuse;

3° Un certificat de revaccination délivré depuis moins de deux ans

4° Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par l'autorité locale, dûment légalisé, et constatant, de plus, que le candidat est de nationalité française.

Les candidats qui se trouvent dans l'un des cas prévus par les articles 8 (§ 4), 9, 10, 12 (§ 3) et 18 du code civil, doivent produire une copie certifiée conforme de la déclaration qui aura été faite en leur nom, soit pour renoncer à la faculté dont ils jouissent, de décliner à leur majorité la qualité de Français, soit pour réclamer cette qualité;

5° L'engagement pris par le père, la mère ou le tuteur d'acquitter les frais de pension ainsi que la somme de 105 fr. destinée à constituer et à entretenir la masse particulière de l'élève et à couvrir les frais accessoires.

Les signatures des certificats et celle de l'engagement doivent être légalisées.

Les demandes de bourse doivent être déposées à la préfecture également en même temps que les demandes d'admission au concours.

Les connaissances exigées sont :

1° L'écriture;

2° L'orthographe;

3° L'arithmétique, comprenant, notamment, les quatre premières règles, les fractions, le système décimal, les proportions et l'extraction des racines carrées;

4° Les éléments de la géométrie jusques et y compris les surfaces planes.

Le concours ne comporte que des épreuves écrites et manuelles.

Ces épreuves comprennent :

1° Une page d'écriture (cursive, ronde et bâtarde);

2° Une dictée;

3° Une épure de dessin linéaire;

4° Une composition d'arithmétique et une de géométrie;

5° Deux problèmes d'arithmétique et deux de géométrie;

6° L'exécution d'une pièce de fer ou de bois.

Tous autres renseignements peuvent être obtenus à la préfecture ou au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du personnel et de l'enseignement technique) 80, rue de Varenne.

AVIS COMMERCIAUX

N° 382. — 28 août 1891.

LÉGISLATION COMMERCIALE ÉTRANGÈRE

Autriche-Hongrie.

Ports francs de Trieste et de Fiume. — A la suite de la suppression de la franchise des ports de Trieste et de Fiume par le gouvernement austro-hongrois, la banque hongroise d'escompte et de change a organisé sur les terrains restés francs des magasins généraux où pourront être déposées les marchandises destinées à être réexpédiées, soit par bateaux, soit par chemins de fer.

Portugal. — Espagne. — Possessions portugaises d'Afrique. — Uruguay.

Le *Moniteur officiel du commerce* du 27 août contient des dispositions douanières relatives aux contrées ci-dessus.

INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

France.

Envoi du vapeur Dordogne *en Australie par le cap de Bonne-Espérance.* — Le vapeur *Dordogne*, de la compagnie des messageries maritimes, a quitté le port de Londres, pour se rendre en Australie par la route du cap de Bonne-Espérance sans faire aucune escale.

Au retour, la *Dordogne* rentrera en France par le canal de Suez en effectuant directement le trajet de Melbourne à Suez et Port-Saïd.

Ce voyage répond à des convenances commerciales indiscutables.

C'est, en effet, pour donner satisfaction aux vœux exprimés par les maisons françaises qui importent des laines d'Australie que la compagnie s'est décidée à faire entreprendre ce voyage.

La *Dordogne* devant arriver en Australie avant le commencement de la prochaine saison d'achat des laines, le navire attendra que les marchés soient en pleine activité, et l'on espère que son chargement pourra être constitué entièrement avec des laines pour la France, que la *Dordogne* transporterait directement à Dunkerque.

Si l'essai qui va être tenté procure des résultats satisfaisants, la compagnie sera sans doute conduite à le renouveler et peut-être même à faire accomplir, chaque année, quelques voyages commerciaux pendant la saison durant laquelle les acheteurs français opèrent en Australie.

Turquie d'Asie.

Commerce de la clouterie. — On écrit de Mossoul au *Moniteur officiel du commerce*: Les pointes de Paris trouvent un assez grand débit sur notre place, attendu que la clouterie de notre ville est presque tout à fait tombée pour faire place à celle d'Europe, dont tous les produits sont plus recherchés, tant à cause de leur variété de forme que du bon marché auquel ils sont livrés.

Il me semble que nos fabricants pourraient facilement profiter de cette circonstance et supplanter les expéditeurs étrangers.

Prix courant des clous de fabrique européenne les plus recherchés à Mossoul.

MESURE ET FORME DES CLOUS	PRIX COURANTS par 100 kilogrammes.	
	En gros.	En détail.
Clous à têtes bombées. Longueur : 59, 40 et 37 millimètres	68	88
Clous à têtes bombées. Longueur : 29 et 24 millimètres	90	110
Pointes jaunes. Longueur : 11 millimètres. (Ces pointes qui n'ont pas un grand débit à Mossoul se vendent par mille)	2.60	3.40

Liste des négociants qui importent la clouterie européenne dans la ville de Mossoul. — MM. Abd-el-Ahad Abbolyaunân; Suléimân Abd-Ennour; Ahmad Attarbachi; Yassin ben Saïed Hassan; Antoûn Zebouni; Kosto Khouri; Moustafa Wattar.

Etats-Unis.

Conseils aux importateurs français. — Aux Etats-Unis, le commerce se divise et se subdivise de plus en plus en spécialités, et les maisons, même les plus importantes, se tiennent strictement à un seul genre de produits ou à une seule branche d'industrie. Un agent qui se présenterait sur le marché pour solliciter à la fois des ordres pour des soieries et des produits coloniaux, pour des vins et des articles de Paris, pour des conserves alimentaires et pour des draps ou des articles de Rouen, n'inspirerait aucune confiance et ne saurait réussir. Dans chacune de ces branches, il se fait assez d'affaires pour occuper, non pas une seule, mais dix maisons de commerce, et chacune d'elles exige des connaissances spéciales et une expérience qui ne sont souvent que le résultat d'une longue carrière et qui, souvent aussi, demandent la combinaison des aptitudes de deux ou trois associés.

Sur une place où le commerce se subdivise ainsi et réclame des conditions spéciales d'opportunité, vouloir créer un comptoir général ou une agence de vente de produits français est une entreprise qui n'offre aucune chance de succès. Ce plan peut être adopté sur d'autres marchés, mais il est irréalisable aux Etats-Unis. — (*Communication du gérant du Consulat de France à New-York.*)

Mexique.

Une nouvelle colonie. — Dans une de ses dernières séances, le conseil municipal de Mexico a donné lecture d'un contrat passé entre la commission des travaux publics et MM. Tron, Signoret et Cie pour l'établissement d'une grande colonie, qui s'appellera la colonie de San Rafael, sur les terrains du Rancho del Ceballon, à l'ouest de la ville.

MM. Tron, Signoret et Cie, propriétaires desdits terrains, abandonnent à la municipalité tous les terrains nécessaires à la création des rues dans la colonie projetée, à la condition d'une voie ferrée desservant la colonie. La municipalité devra faire à ses frais, dès que le quart d'une rue sera bâti, tous les travaux nécessaires pour la construction de chaussées, d'égouts, de trottoirs, etc.

Les concessionnaires sont autorisés à démolir 300 arcs de l'aqueduc de Chapultepec et à employer les matériaux provenant de cette démolition à la construction des terre-pleins, etc., moyennant un prix de 7 livres 50 par arc.

Les travaux qu'aura à exécuter la commission des travaux publics s'élèvent à 1 million de piastres. Ils s'effectueront en plusieurs années, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Il semble qu'il y aurait intérêt à essayer sur cette nouvelle colonie la construction de maisons économiques, d'après le système pratiqué à Marseille par la société coopérative de constructions économiques dont les résultats ont été si remarqués à l'Exposition de 1889. — (*Communication du ministre de France à Mexico*).

Ministère de l'agriculture.

MM. les éleveurs français sont informés qu'un concours d'étalons, organisé par la société d'agriculture de Vienne (Autriche), aura lieu dans cette ville les 17, 18 et 19 octobre de l'année courante. Le gouvernement impérial et royal achètera, à cette occasion, les chevaux nécessaires pour compléter ses dépôts.

Un congrès international d'agriculture aura lieu à la Haye (Hollande) du 7 au 14 septembre prochain.

Le règlement du congrès, le programme des séances des sections et l'ordre du jour et programme des réceptions, des fêtes et des excursions font l'objet d'un programme spécial qu'on peut se procurer à la légation des Pays-Bas, 21, rue de la Pérouse, à Paris.

Administration de l'octroi de Paris.

L'administration de l'octroi prévient le public que des bureaux spéciaux pour la vente des tickets de chasse sont ouverts à toutes les gares de chemins de fer, telles que Saint-Lazare, Montparnasse, Est (voyageurs), Nord (voyageurs), Lyon (voyageurs) et les gares de Sceaux et de Vincennes-Bastille.

Des tableaux placés dans les gares indiquent l'emplacement de ces bureaux spéciaux.

Les tickets non utilisés en 1890 conservent leur valeur.

INFORMATIONS

SECOURS AUX INCENDIÉS DE LA MARTINIQUE ET DE LA GUADELOUPE

Liste des souscriptions recueillies en faveur des incendiés de la Martinique et de la Guadeloupe à la caisse de l'administration centrale des colonies, arrêtée au 31 juillet 1891.

(16e liste.)

Maire de Barbezieux (Charente)	50	»
Le Lestrac. — Produit d'une fête au casino de la Bourboule	300	»
Conseil général du Finistère (subvention)	500	»
Souscriptions recueillies par les trésoriers généraux	86	10
Ville de Montfort-l'Amaury	55	»
Département de l'Aveyron	100	»
Total	1.291	10
Total au 30 avril 1891	621.806	17
Total général au 31 juillet 1891	623.097	27

Il a été versé, à titre de restitution anonyme à l'Etat, la somme de 28,773 fr., dont il a été fait recette, le 31 août 1891, par le caissier-payeur central du Trésor public.

Il a été versé, à titre de restitution anonyme à l'Etat, la somme de 199 fr. 50, dont il a été fait recette, le 29 août 1891, par le caissier-payeur central du Trésor public.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Lundi 31 août 1891.

Une bourrasque s'est approchée rapidement des Iles-Britanniques (Mullaghmore 745m/m). Le baromètre descend de 15m/m en Irlande et de 6 sur la Manche; la baisse se propage jusqu'à la mer Noire et à la Méditerranée. La pression est encore supérieure à 760m/m sur presque tout le continent; le maximum se trouve en Gascogne (Biarritz 764m/m). Le vent est assez fort de l'ouest à Valentia, modéré du S.-O. sur la Manche et la Bretagne. Des pluies sont tombées sur les Iles-Britanniques et dans quelques stations de la Scandinavie; on a signalé des orages dans le centre et l'est de la France.

La température se relève. Le thermomètre marquait ce matin 7° à Bodo, 11° à Stornoway, 14° à Paris, 17° à Moscou et 25° à Alger. On notait 8° au Puy de Dôme et 3° au Pic du Midi.

En France, le temps est à la pluie en Bretagne et vers le littoral de la Manche; il est assez beau dans les autres régions. La température va se tenir voisine de la normale. A Paris, hier, ciel couvert. Max. : 22°1; min. : 9°9; moyenne 16°1 inférieure de 1° à la normale. — A la tour Eiffel, minimum 13°6.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer très belle à Dunkerque et à Calais; peu agitée à Boulogne; agitée au Havre; peu agitée à Cherbourg.

Océan : mer très belle à Brest, belle à Lorient.

Méditerranée : mer belle à Marseille et à Sicié; calme à Nice.

Situation du lundi 31 août 1891 (soir). — Le baromètre est en baisse de 9m/m à Mullaghmore. — En France, les courants du large vont fraîchir et occasionner des pluies.

REMARQUES

Belfort : orage.
Puy de Dôme : orage.
Clermont : orage.
Lyon : orage.
Berne : orage.
Laghouat : siroco.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Canal de Suez. — Port-Saïd, le 30 août 1891 : Barom. : 757m/m; thermom. : 28°. Vent N. faible.

N° 154.

MARINE

Adjudication à Cherbourg, le 17 septembre 1891 :

Boulons en fer zingués, munis de leurs écrous.
Huile de colza épurée pour l'éclairage.
Huile de lin.

Adjudication à Brest, le 23 septembre 1891 :

Etoffes et objets d'ameublement.
Acier extra doux en barres rondes.

Adjudication à Rochefort, le 10 septembre 1891 :

Blanc de céruse (par transformation).

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Cherbourg, Brest et Rochefort, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Lundi 31 Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLÔTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLÔTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
			en liq..						
Juill. 91	3 %	95f60 62½ 65 70 75..	fin ct...	95 52½	95 77½ ...	95 50	95 77½ ...	95 50	95 45
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.	95 89	d1f	95 87½	95 97½ d50		
			Pe fin p.	96 05	96 15 d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %	91f	fin ct...					1 ..	
			en liq..						
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés	93f97½ 94f	fin ct...	93 92½	93 95 ...	93 90	93 95 ...	93 95	93 95
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.	94 25	94 30 d25				
			en liq..						
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente de 1878 à 1953)	96f60 40	fin ct...	96 50				96 50	96 40
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
			en liq..						
Août 91	4 ½ % 1883	105f05 10 15 17½ 20..	fin ct...	10512½	105 20 ...	10512½	105 15 ...	10507½	105 10
			Pe fin c.				d50		
			Pe fin c.						
			Pe fin p.				d50		
			Pe fin p.						
Août 86	Promesses d'Inscript. 4½ % 1883.	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4 % / éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
Juill. 91	Bons de liq. 5 %, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), nos 221,501 à 273,500	509	en liq.. / fin ct...					510 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3 %, r. 500 fr., t.p.	550 552	fin ct...					548 50	
Août 91	d° 1865, 4 %, r. 500 fr., t.p.	529 528	fin ct...					530 ..	
Juill. 91	d° 1869, 3 %, r. 400 fr., t.p.	413 50 413 414	fin ct...					413 50	
Juill. 91	d° 1871, 3 %, r. 400 fr., t.p.	409 408 25	fin ct...					409 .	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	105 106						105 75	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4 %, r. 500 fr., t.p.	530 530 50 532 534 530	fin ct...					530 ..	
d°	d° 1876, 4 %, r. 500 fr., t.p.	529	fin ct...					529 ..	
			en liq..						
Mars 91	d° 1886, 3 %, r. 400 fr., t.p.	414 413 410	fin ct...					414 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100f	105 105 50						104 50	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	401 400 50 400	fin ct...					402 ..	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	102	fin ct...					102 75	
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3 %, r. 400 fr., tout payé	405	en liq.. / fin ct...					405 ..	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	500	en liq.. / fin ct... / Pe fin c.					500 .	
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	563 75	en liq.. / au 31..					555 ..	
			en liq..						
Juin 91.	Banque de France (nominatives).	4497 50	fin ct...	4495				4500 ..	4490 ..
			Pe fin c.		d40		d50		
			Pe fin p.		d20		d50		
			en liq..						
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).	448 75 450	au 31..	448 75			450 ..	450 ..	448 75
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 38)	760 762 50 765 770 775	au 31..	760	775 ..	760 ..	773 75	755 ..	
			Pe au 15	782 50	d10		d5f		
			Pe au 30		d10		d10		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).		en liq.. / au 31..						
			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26)		en liq.. / au 31.. / Pe au 15						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 10)	360	en liq.. / au 31.. / Pe au 15					360 ..	
			en liq..						
Juin 91. ex-1er r.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	267 50 268 268 75 .... 269 50 270	au 31..	268 75			270 ..	268 75	268 75
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	550	au 31..	550 ..			551 25	552 50	547 50
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)		au 31..						
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).	425	en liq.. / au 31..						
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)		en liq.. / au 31..						
Août 91	Banque hypot. de Fre, r. 1000f, t.p.		fin ct...					517 50	
Mars 91	d° 3 %, 1881, r. 500 fr., t.p.	429 428	fin ct...					429 ..	
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. } en représon d'ann.		en liq.. / fin ct...					151 .	
Juin 91.	d° 5 %, r. 500 f. } dues par l'État	530	au 31..					529 75	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5 %, 79.		
d° de la Dordogne, 3 %, 87, r. 500 f.	408 ..	
d° de la Hte-Marne, 4 %, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4 %, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4 %, remb. 100 fr.	113 ..	111 ..
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500 f.		
Béziers (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3 %, r. 100 fr.	109 ..	
d° 1881, 4 %, r. 500 f.		
Caen (ville de), 4 %, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5 %, r. 1000 f.	1035 ..	
Lille (ville de), 1860, 3 %, r. 100 fr.	112 50	
d° 1863, 3 %, r. 100 fr.		
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.	505 25	
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.		
Lyon (ville de), 1880, 3 %, r. 100 fr.	100 ..	
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.	505 ..	
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.	510 ..	
Roubaix (ville), 4 %, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4 %, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	46 50	46 25
Tourcoing (ville), 4 %, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.		
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).	2150 ..	
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	407 50	
Midi, d° act. de jouiss	681 25	
Nord, d° act. de jouiss.	1385 ..	1380 ..
Orléans, d° act. de jouiss.	1090	
Ouest, d° act. de jouiss.		
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	440 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f, t.p.	600 ..	
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.		
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	576 25	575 ..
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	525 ..	
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
d° du département du Nord	30 ..	25 ..
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier		
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	538 75	537 50
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	434 .	431 ..
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	558 75	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	1570 ..	
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 48).	247 50	
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	139 ..	
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.		
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 11).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 14).		
Ind. linière (Compt. de l') a. 500f.		
Éclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).	378 75	
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 29).	1780 ..	1775 ..
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p.	134375	134250
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	740 ..	
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).	126250	
d° act. de jouiss.		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.	1700 ..	
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé	1520 ..	
2e série, act. 500 fr., t.p.	148625	
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.	795 .	
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	775 ..	770 ..
Mines de Malfidano, act. de jouiss.		
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.	860 ..	
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	810 ..	
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres), act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1245 ..	

Jouiss.	Lundi 31 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
	Crédit Foncier de France.								
Juill. 91	Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1255 1260 1257 50	en liq.. fin ct... Pc fin c. Pe fin c. Pe fin p. Pe fin p.	 1250 1262 50	 d40 d10 d40 1265 .. d10		 1252 50 d20 d5f d20 d5f	1252 50	1251 25
	Obligations :								
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.								
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	525						520	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	106						106	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	610 25 612						601	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	120 25						120 25	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	517 516 517						517	
d°	commun^les, 3%, remb. 500 f.	504							
d°	d° 5es, r. 100 f.	102						101	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	515 25	fin ct...					515 25	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	395	en liq..					395	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	480 479 478 480	fin ct...					483	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	478 50 478 477 476 477	fin ct...					480	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	473 472 471 472 473	fin ct...					474	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	420 50	fin ct...					420	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	473 472 50 470 50 475	fin ct...					474	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	64f	fin ct...					65 50	
...	d° d° (nomin.).		fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	47f 25	fin ct...					46	
...	d° d° (nomin.).		fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	585	en liq.. au 31..					590	
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseill^se), a. 500 f., 250 p.	680	en liq.. au 31..						680
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)...............	810	en liq.. au 31.. Pe au 15	 812 50 	 d10	 827 50	 813 75 d5f	812 50	812 50
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	320 315	en liq.. au 31.. Pe au 15 Pe au 30	 323 75	 d10 d10		 d5f d5f	320	322 50
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq.. au 31..						375
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).	328 75	en liq.. au 31.. Pe au 15		 d10		 d5f	328 75	328 75
Avril 91	Société gén. dévelop^t du Comm^ce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	482 50	en liq.. au 31.. Pe au 15	 480	 d10		 482 50 d5f	482 50	482 50
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq.. au 31..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..		en liq.. au 31.. Pe au 15		 d10		 d5f		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....	350	en liq.. au 31..					350	
.....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..	405 407 50	en liq.. au 31.. Pe au 15 Pe au 30		 d5f d10		 d5f d5f	405	
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq.. au 31..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).	315 317 50	en liq.. au 31.. Pe au 15		 d10		 d5f	317 50	
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq.. au 31..						
Juil. 83	Comp^ie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14),	15f	en liq.. au 31.. Pe au 15		 d10		 d5f		
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...		en liq.. au 31..		 d10		 d5f		
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	478 75 480	au 31..					480	
Août 91	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	389 50 390	au 31					390	
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 26)....		en liq.. au 31.. Pe au 15 Pe au 30		 d10 d10		 d5f d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolong^ts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.	695	en liq.. fin ct..					685	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'Etat), ex-coupon 30.......	615 620	en liq.. fin ct..					620	
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	900 903 75	en liq.. fin ct..					905	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1482 50 1485	en liq.. fin ct.. Pe fin c.		 d20		 d10	1482 50	
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)...............	1292 50 1295 1298 75	en liq.. fin ct.. Pe fin c.		 d20		 d10	1287 50	
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........	1840 1838 75	en liq.. fin ct.. Pe fin c. Pe fin p.	 1836 25	 d20 d20		 1837 50 d10 d10	1837 50	
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1535	en liq.. fin ct.. Pe fin c.		 d20		 d10	1535	
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1075 1072 50 1071 25	en liq.. fin ct..					1080	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11).	506 25	en liq.. fin ct.. Pe fin c.		 d10		 d10	500	
	(Gar. de l'Etat ou de Dép^ts)								
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	510	en liq.. au 31.. Pe au 15		 d10		 d5f	506 25	
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	537 50	en liq.. au 31.. Pe au 15		 d10		 d5f	537 50	
.....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).				d10		d5f		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)	443 75 442 50	en liq.. au 31.. Pe au 15 Pe au 30		 d10 d20		 d5f d20	443 75	445
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		au 31..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 19)	570	en liq.. au 31.. Pe au 15		 d10		 d5f	560	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	135	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	170	155
Anciens Etablissem^ts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)...	331 25	
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a. 500 f., 350 f. p.	410	
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	530	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	550	545
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	355	350
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.		
Cie Havraise pénins^re, a. 500 f., t.p.		
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	372 50	370
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	115	
Voitures à Paris, actions de jouiss.	211 50	210 25
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 20).	420	
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	710	
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2320	
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	215	
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1125	
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2080	
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).	216	
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4)..	1430	1420
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.		
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	565	560
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.		
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 50).		
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	1360	1350
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	516 25	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............	171750	
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	230	
d° parts bénéficiaires.......	227 50	225
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....	25	
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	200	199
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	427	426
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	345	340
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	380	
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.	378	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..		
d° d° de 1887 à 1985..	413	
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	412 50	411
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	416	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	407 50	
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	646 75	
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	441	440 50
d° nouvelles d°	446 50	445 50
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	438 75	437 25
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne : Aïn-Tizy, etc., 3%, r. 500 f. (garantie de l'Etat).....		
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	403	
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)		
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	411	410
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	463 75	
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1275	
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.		
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.	430	
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	445	443
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	442	
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	445	440
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.		
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	640	639
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	441	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	445	
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	449	448
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	625	
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).		

JOUISSANCE	Lundi 31 Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLÔTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLÔTURE PRÉCÉDENTE Terme
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé (ex-coup. 64)	1450 1447 50 1450	en liq.						
			au 31	1447 50				1446 25	
			P° au 15		d10		d5		
			P° au 30		d10		d5		
Avril 91	d° act. de jouissance (ex-coup. 19)	1170 1165 1160	en liq.						
			au 31						
			P° au 15		d10		d5		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 60)	555	en liq.						
			au 31	553 75				552 50	553 75
			P° au 15				d5		
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p	658 75	en liq.						
			au 31						
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des) act. 500 fr., t.p (ex-c. 12)	1045	en liq.						
			au 31	1041 25				1050	1047 50
			P° au 15		d10		d20		
			P° au 30		d10		d10		
Juill. 91	d° act. de jouiss. (ex-c. 16)	487 50	en liq.						
			au 31					490	
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des) act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45)	705	en liq.						
			au 31					705	705
			P° au 15		d10		d5		
Janv. 91	Etablissements Decauville aîné actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)	360 355 360	en liq.						
			au 31					352 50	
			P° au 15		d10		d5		
			P° au 30		d10		d5		
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p (ex-coupon 24)	2970	en liq.						
			au 31					2995	
			P° au 15		d..		d5		
			P° au 30		d10		d5		
Janv. 8?	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p ex-coup. 10). en liquid.	25f 50 25f	en liq.						
			au 31	25			26 25	25 50	25
			P° au 15		d10		d5		
			P° au 30		d10		d5		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p		en liq.						
			au 31						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 12). en liq.	2f 50	en liq.						
			au 31						
			P° au 15		d10		d5		
			P° au 30		d10		d5		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 15), en liquid.	25f 24f 50 24f 25 23f 75	en liq.						
			au 31	25				25	25
			P° au 15		d10		d5		
			P° au 30		d10		d5		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65)	2795 2792 50 2790 2795	en liq.						
			au 31	2793 75	2798 75	2792 50	2798 75	2797 50	2792 50
			P° au 15		d40	2807 50	2810 d20		
			P° au 15	2815	2820 d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f. t.p. (ex-coup. 44)		en liq.						
			au 31					802 50	
			P° au 15		d10		d5		
			P° au 30		d10		d5		
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27)	307 50 305	en liq.						
			au 31					305	
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)	1165 1167 50	en liq.						
			au 31					1167 50	
			P° au 15		d10		d5		
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f		au 31					143	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recouvrt des 15% attrib. au Gouv. Egyptien (ex-coupon 12)	1972 50 1970 1972 50	en liq.						
			au 31					1975	1976 25
			P° au 15		d10		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18)		en liq.						
			au 31					332 50	
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7)	490	en liq.						
			au 31	490			488 75	490	490
			P° au 15		d10		d5		
			P° au 30		d10		d10		
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9)	115 114 113	en liq.						
			au 31	112 50				110	111 25
			P° au 15		d10		d5		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9)	410	en liq.						
			au 31					420	
			P° au 15		d10		d5		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
Juill. 91	Angleterre, 2 3/4 % (n.c. fixe 25f20)	96f 35 .. C. 500f	en liq.						
			au 31						
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.	C. 1000	en liq.						
			au 31						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr.	Gr c.	au 31						
			P° au 15		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr.	311 25 315 316 25 317 50	en liq.					315	
...	d° d° c. de 5 obl.		au 31		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.		P° au 15						
Mai 91	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl 100 fl. (pap.)		en liq.						
			au 31						
...	d° d° 1000 fl. d°		P° au 15		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80. 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or)	97f 25 .. C. 10000.	en liq.						
			au 31					97	
...	d° d° 1000 fl. d°	96f 40 40	P° au 15		d50		d25	96 40	
Juill. 91	Belgique, 2 1/2 %. coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 31						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	P° au 15		d..		d..		
Mai 91	d° 3%, 1873		au 31						
Juill. 91	d° 3 1/2 %, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 31						
...	d° d° c. de 500 f		en liq.						
Mai 91	d° 3 1/2 %, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	en liq.						
...	d° d° c. de 500 f.		au 31						
Août 91	d° 3 1/2 %, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 31						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	P° au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
Juin 91	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4 1/2 %, 83. Obl. 1000 £		en liq.						
...	d° d° 500 £	..f	au 31						
...	d° d° 100 £		P° au 15		d50		d25		
Avril 91	d° 4 % 88. Obl. 1000 £		en liq.						
...	d° d° 500 £		au 31	77 50	d..		d25		76
...	d° d° 100 £	77f	P° au 15		d50				
...	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £		en liq.						
...	d° d° 500 £		au 31	72 25					71
...	d° d° 100 £	72f 50 72f	P° au 15		d50		d25	71 15	
... 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé	90f	en liq.		d10		d5		
			au 31					86 25	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	437 50	437
Médoc. 3%, rembours. 500 fr.	467 75	
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	446	445
d° 3% nouveau, r. 500f d°	456	455
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	419 50	
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr		
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.)	443	
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr.	1240	
d° 3%, rembours. 500 fr.	446 25	445 75
d° 3%, 1884, remb. 500 fr.	455	
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	443	
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63.000		
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'Etat. Ouest, 3%, rembours. 500 fr.	445	444 50
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	452	451
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 fr	1250	
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr	1260	
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	415	
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p.		
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr	418	
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).		
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	143	
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	410	408
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	500	
Venezueliens (Cie Françse de chem de fer), 5%, rembours. 500 fr.		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr	293 75	285
d° d° 5%, r. 500 fr	277 50	265
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	370	367 50
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr.	47 75	45
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f		
d° d° 5%, r. 500 f	536	
d° d° 4%, r. 500 f	505	
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f		
Eaux Banlieue, 4 1/2 %, 89, r. 500 f.		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f		
Industrie linière, 6%, r. 300 fr.		
Eclairage (Cie Fr. et Cont.), r. 300 f		
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr	510	
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	530	525
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr	316	312
d° d° 5%, r. 500 fr.	515	
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr	520	
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.	359	
Gaz général de Paris, remb. 300 fr		
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr.		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr.		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	462	460
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
P. Morelli et Cie, 1878. 6%, r. 500 fr.	385	
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr.	498 75	498 25
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr.		
d° 4%, 1881, remb. 500 fr	503 7	
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr	509	
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	406	404 75
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	383	381
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablsstes Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.		
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4 1/2 %, r. 500f.	484	483 75
Jardin zool. d'acclimat., 5%, r. 500f.		
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.	291 25	
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.	630	626 50
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr.		
Taxes Municip. (Délég.) 4%, r. 500.	480	
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	21	
d° d° 3%, remb. 500 fr.	17 50	17 25
d° d° 4%, remb. 500 fr.	17 25	17
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série)	21	20 25
d° d° (2e série)	21 50	20
d° d° (3e série)	75	
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	84 50	84
d° d° depuis la répart.		
d° d° 322f 50 payés		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	71 50	71
Suez, 5%, rembours. 500 fr.	616	615
d° 3%, rembours. 500 fr.	455	
d° d° 2e série, remb. 500 fr.	443 50	443
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	94	

(*Supplément.*)

Jouissance	Lundi 31 Août	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Egypte. Oblig. Daïra Sanieh 4%		en liq..						
	(décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	492 75 492 50	au 31..	490 ..				491 75	490 ..
			P° au 15		d10				
Mai 91	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig.		en liq..		d10		d5f		
	7%, rembours. 500 fr.	489 489 75	au 31..	488 75				489 75	488 75
	(Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)		P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½%		en liq..						
	(décrets des 6 et 7 juin 1890)...	463 463 75 464 25 50	au 31..	463 75				465 ..	
...			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91	Égypte. Oblig. Domaniales hypo-		en liq..						
	thécaires, 5%, 1878		au 31..					517 50	
			en liq..						
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f		au 31..						
	(nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f).		en liq..						
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente	72f 72¼ 50	au 31..	71 30			71 40	72 95	71 45
..	Coup. de 40 —	72f05	P° au 15		d50		d25	71 50	
...	Coup. de 80 —	72f05	P° au 30		d50		d25	71 50	
...	Coup. de 160 —	71f75 50	P° au 15		[illegible]		d25	71 30	
..	Coup. de 240 —	71f50 35 65 85						71 40	
..	Coup. de 480 —	71f30 32½						71 20	
...	Coup. de 960 —	71f25	en liq..					71 20	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).		au 31..						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba,		en liq..						
	6%, 1886, garantis.	492 491 50 492	au 31..					490 ..	
			en liq..						
d°	d° d° 1890, garantis	455 50 455 25	au 31..		d10		d5f	456 25	
			P° au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Juin 91	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f. 5f).		au 31..						
Juill. 91	d° Consolidés 4%	122 25	au 31..					120 50	
Juin 91	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89,		en liq..						
..	Oblig. et coupons (Titre de 617f.		au 31..		d10		d25		
...	prescrits au bout — de 2468f.		P° au 15		d10		d25		
...	de 20 ans de l'éch. — de 6170f.		en liq..		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	412 50	au 31..					412 ..	
		Gr. c.	en liq..						
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	410 407 50 406	au 31..					412 50	
		Gr. c.	en liq..						
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	322 50	au 31..					327 50	
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change		en liq..						
	fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		au 31..		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe		en liq.						
	2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	93f40 50	au 31..	89 70				92 75	89 10
..	d° 500 fl.		P° au 15		d50		d25	93 ..	
...	d° 1000 fl.	89f65 75 85 70 75 80.	P° au 30		d50		d25	89 45	
Août 91	d° 1½%, or, 89 (n.ch.fi. 2f50).		en liq..						
...	Cap. des titres amort. (Obl. 100 fl.		au 31..					101 .	
...	prescr. après 20 ans. — 500 fl.		P° au 15		d50		d..		
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég.ch.fixe 2f50).		au 31..						
			en liq..						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 31..	90 30	90 45	90 25	90 30	90 30	90 20
	d° coup. 500 fr.	90f40 30 20	P° au 15		d1f		90 60 d50		
	d° coup. 100 et 200 fr.		P° au 15	90 90	90 70 d25				
	d° coup. 50 fr.		P° au 30		d1f	90 95	91 .. d50		
	d° c. au-dessous de 50 fr.	90f30	P° au 30		91 30 d25				
Avril 91	d° 3%		au 31..						
			en liq..						
d°	d° Obl. Vict.-Emm. 63, r. 500f.	318	au 31..						
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég.ch.fi. 25f20),		en liq..						
	coup. de 504 f. (20 £).		au 31..						
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).		au 31..						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 31..						
d°	d° obl. 5% d°		au 31..						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch.		en liq..						
	fixe 25f25), coup. de 20 £.	39f 38f75.	au 31..	38 60			38 95	39 10	38 80
..	d° coup. de 50 £.		P° au 15		39 50 d50		d25	41 .	
..	d° coup. de 100 £.	38f75 39f 39f10 20 39f	P° au 30		d50		d1f	39 ..	
			en liq.						
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. (C. 500 f.	290 292 50 294 294 50	au 31..					291 25	
	Nos 1 à 390000 et (C. 5 obl.	290 292 50 293 75	au 31..					287 50	
..	500001 à 929987. (C. 10 ob.	290 292 50 293 75	au 31..					295	
			en liq..						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	102 50	au 31..						
Juill. 91	d° 1890, 4%		P° au 15						
...	Russie, 1850, 4½% (n.ch.fi. 25f50.		en liq..						
	Oblig. de 100 £.		au 31..						
Mai 91	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	98f25	au 31..					98	
...	Grosses coupures								
Juill. 91	d° 1873, 5% (2e empr. d'Orf),		en liq.						
	n.c.fi. 4f. Obl. de 100 r.		au 31..						
	d° de 1000 r.		P° au 15		d50		d25		
Mai 91.	d° 1875, 5% (3e empr. d'Orf),		en liq..						
	n.c.fi. 4f. Obl. de 100 r.	67f45 70	au 31..	67 20			67 60	67 50	66 60
..	d° de 1000 r.	67f40 50 60	P° au 15		d50		d50	66 95	
			en liq.						
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	97f20 25 35 40	au 31..					96 95	
...	Grosses coupures	98f20	P° au 15		d50		d25	97 90	
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 31..						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change		en liq..						
	fixe 4f), coup. de 125 r.	105 10 25	au 31..					104 60	
...	coup. de 500 r.	105 105 40							
...	coup. de 1000 r.	105 105 40							
...	coup. de 10000 r.		en liq..						
Juin 91	d° 1889, 4% (or).	99f 99f05 25 50 20	au 31..					98 95	
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	98f50 60 75	au 31..					98 25	
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	98f95	au 31..					98 75	
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e sé-								
	ries, t. p., Obl. 500 f.	97f50 55 60 70 80	en liq..					97 15	
	d° 2500 f.	97f50 90	au 31.	96 40			96 50	97 35	96 02½
	d° 5000 f	96f70 60 55	P° au 15		d50		d25	96 4[illegible]	
	d° 12500 f.	96f45 50 55 75 50 45						95 17½	
			en liq..						
Juill. 91	d° d° 3e série	97f25 30 35	au 31..	97 25				97 10	
Mai 91	d° Intér. cons., 4½%, 1re ém.,		en liq..						
	1890 (n.ch.fi. 4f) C. 100 r.	66f	au 31..					66 .	
	C. 500 r.	66f	au 31..		d50		d25	66 ..	
	C. 1000 r.	66f	au 31..					66 ..	
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Trans-		en liq..						
	caucasien, remb. au pair	81f25 80 90 82f 10 40	au 31..	81 75			82 25	81 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½%, 53 (n.ch.fi. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Oblig. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	326 .	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	78 50	78 ..
d° 1000 fl. d°	78 50	78 25
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.	380 ..	
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	100	
Congo (État indép. du), Lots 1888.		
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	105 ..	102 50
Danemark, 3½% (nég.ch.fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825	7[illegible]	
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fl. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	16 50	15 ..
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	105 .	
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	98 .	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
d° 1866, 5%		
Gouv. de Québec, 80, 4½%, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fi. 25f20).	[illegible]	
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f.p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	107	
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.		
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t.p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	497 50	490 ..
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	605 .	595 ..
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	352 50	350 ..
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	340 ..	
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	425 50	
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486.	413 75	
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale.	401 25	
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	413 .	
Beira-Alta, 3%	106 25	105 ..
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	215 .	205 ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	201 25	
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	316 ..	314 50
d° (Série X)	321	319 75
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque	393 .	391 25
d° (2e série), 2e hypothèque.	372 50	372 ..
d° (3e série), 3e hypothèque.	357 ..	
d° (4e série), 4e hypothèque.	325	
d° (5e série), 5e hypothèque.	320 ..	
d° Pampelune, 3%, 1re hyp	355 ..	354 ..
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	355 ..	
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	359 50	356 25
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	328 ..	325 ..
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	328 .	324 ..
Ouest de l'Espagne, 4%	200 .	198 ..
Portugais, 3%	212 .	208 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982	207 ..	200 ..
d° 4%	255 .	247 50
Saragosse, 3%, 1re hypothèque	367 50	367 ..
d° 2e hypothèque		
d° 3e hypothèque	343 ..	
Cordoue à Séville, 3%		
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%.		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700)		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Fco-Canadien, 3%, r. 500f.		
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.		
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f., t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.		
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	515 ..	
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.		
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	412 50	

JOUISSANCE	Lundi 31 Août	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLÔTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLÔTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	437 438	au 31.. en liq..					438 ..	
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr.	90f 10	au 31.. en liq..					91 ..	
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 31..						
...	d° d° Ob. 50 £.		Pe au 15		d1f		d25		
...	d° d° Ob. 100 £.	101	Pe au 30		d50		d25	104 ..	
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.) nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.	103 95	en liq.. au 31..						
...	d° d° Ob. 100 £.		Pe au 15		d50		d25		
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq..						
Juin 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.		au 31..					101 50	
...	d° d° c. 5000f.		Pe au 15		d50		d25	101 50	
Mai 91	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	90f 50	en liq.. au 31..					90 50	
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	22f 75 80	en liq.. au 31..					22 50	
	d° d° gross. coup.		en liq..					18 55	
d°	d° d° (sér. C).	18f 65	au 31..						
d°	d° d° gross. coup.	18f 75	en liq..						
d°	d° d° (sér. D).	18f 45	au 31..					18 55	
	d° d° gross. coup.		Pe au 15		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq..						
	Obligations de 500 fr.	418 50	au 31..					418 .	
...	d° de 2500 fr.	419 90 417 50	Pe au 15		d50		d25		
...	d° de 12500 fr.		Pe au 30		d50		d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil. 5%, Douanes. Obl. de 500 f.	447 50 449	en liq.. au 31					447 75	
...	d° d° 2500 f.		Pe au 15		d10		d5		
...	d° d° 12500 f.		Pe au 30		d10		d5		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl. pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	438 75	en liq.. au 31.. Pe au 15 Pe au 30	 442 50	 443 75 d10 d10	 441 75	 441 25 d5 d5	437 50	438 75
Mai 91. ex-5e r.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f., 250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		en liq.. au 31.. Pe au 15		 d10		 d5		
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)		au 15 .						
Juill. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 21.		en liq au 31..						
Juill. 88 ex-1er r.	Banque des Pays-Hongrois, act. nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		en liq.. au 31..						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		en liq.. au 31.. Pe au 15		 d10		 d5		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act. 100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p. (ex-coupon 14)		en liq.. au 31. Pe au 15	 600 ..	 d10		 d5		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 32)	555	en liq.. au 31.. Pe au 15	 553 75	 d10		 552 50 d5	552 50	553 75
...	Grosses coupures....		Pe au 30		d10		d5		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 150 fr. payés (ex-coupon 34)		en liq au 31..						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1070 1071 25 1075 1077 50	en liq.. au 31.. Pe au 15	 1072 50	 d10		 d5	1065 .	
	Grosses coupures....	1070	Pe au 30		d10		d5		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions 500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	476 25	en liq. au 31.. Pe au 15		 d10		 d5		
...	Grosses coupures....		Pe au 30		d10		d5		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq.. au 31..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie, a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		en liq.. au 31.. Pe au 15		 d10		 d5		
Juil. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie ». (ex-coupon 14)		en liq.. au 31.. Pe au 15 Pe au 30		 d10 d10		 d5 d5	125 .	
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	427 50	en liq.. au 31.. Pe au 15	 428 75	 428 75 d10	 426 25	 427 50 d5	427 50	430 ..
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes. (525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		en liq.. au 31..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'État (Société privil.), act. 500 f., t.p.	630 627 50 625	en liq.. au 31.. Pe au 15	 631 25	 d10		 628 75 d5	626 25	626 25
	Grosses coupures....	626 25 625	Pe au 30		d10		d5		
Juin 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	145	en liq. au 31..					145 ..	
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	230	en liq.. au 31.. Pe au 15	 233 75	 d10		 231 25 d5	236 25	237 50
	Grosses coupures....	230	Pe au 30		d10		d5		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p.: 200000 act. de 1862; 100000 a. de 1881; 60000 act. de 1885 et 60000 act. de 1889. (ex-coup. 42)		en liq.. au 31..	 617 50				615 ..	612 50
	Grosses coupures....		Pe au 15		d10		d5		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 59)	292 50 290 288 75	en liq.. au 31.. Pe au 15	 288 75	 291 25 d10	 287 50	 287 50 d5	290 ..	290 ..
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	140	en liq.. au 31.. Pe au 15	 148 75	 d10		 142 50 d5	140 .	142 50
Juin 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 63)		en liq.. au 31.. Pe au 15 Pe au 30	 288 75	 290 d10	 286 25	 286 55 d5 d5		237 50
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de chauffge par le), a. 500 fr., t.p. (ex-coupon 22)	340 345 340	en liq.. au 31.. Pe au 15 Pe au 30		 d10 d10		 d5 d5	340 ..	
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000). (ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).		en liq.. au 31.. Pe au 15		 d10		 d5		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207 1/2 à 207 3/4..	207 ./. à 207 1/4 et 3%.
4%	Allemagne.	122 7/8 à 123 1/8.	123 1/2 à 123 3/8 et 4%
4%	Vienne....	212.... à 213.....	212.... à 213. et 4..%.
5%	Barcelone..	457.... à 459.....	457½.. à 459½ et 4..%.
5%	Madrid....	457.... à 459.....	457½.. à 459½ et 4..%.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à .....et 4..%.
5%	St-Pétersb.	253.... à 255.....	254.... à 256 . et 4..%.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4..%.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 29 . à 25 30½.	25 26. à 25 27 .—2½%.
	d° chèque	25 27½ à 25 28½.	25 27½ à 25 28½—......
3%	New-York.	518¾.. à 519½...	518½. à 519½..—3..%.
3%	Belgique..	1/16 pte. à 1/8 pte	1/8 pte à 3/16pte—3..%.
6%	Italie.....	1⅜pte à 1⅝ pte..	1¾ pte à 2⅛ pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛p e à ¼ pte..	3/16pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 4% à 5% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 246 à 251 .. 0/00 pte.

Quadruples espagnols....................	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains.......	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines......................	3 98 à 4 03
Souverains anglais.......................	25 22 à 25 27
Banknotes................................	25 23 à 25 28
Aigles des États-Unis....................	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks).....................	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes....	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 millièm.	40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède.......................	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 95 15/16—1 heure, 95 15/16
Vienne, Métall, ...—Papier, 90 35 — Monnaie, 90 20
Crédit Autrichien... 273 25 | Chem. de Fer Autrich. 283 75
Change sur Londres.... Demande, 117 55 — Offre, 117 85
Change sur Paris....... Demande, 46 50 — Offre, 46 55
Lots............... 135 75 | Napoléon 9 355

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 31 Août 1891

	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3................	37 .. à	
Roux 88° nets.............	37 .. à	
Raffinés. bonne sorte......	106 50 à	
— belle sorte........	107 50 à	
Certificats de sortie........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	37 125 à .. ..
— Septembre......	.. .. à	37 .. à 36 875
— 4 d'Octobre....		35 375 à 35 25
— 4 premiers.....		35 75 à 35 625
....		.. .. à .. ...
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	38 75 à	
Courant du mois...........		38 75 à .. ..
Septembre		39 50 à .. ..
4 derniers................		39 25 à 39 50
4 premiers................		39 75 à 40 ..
....		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	54 50 à	
Courant..................		54 25 à 54 50
Septembre		54 25 à 54 ..
4 derniers................		54 75 à 54 50
4 premiers................		55 25 à 55 75
....		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts............	75	
—	.. ..	
Colza en tonnes............	77	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	85	
—	.. ..	
Courant..................		75 .. à 74 50
Septembre		74 50 à 74 75
4 derniers................		75 .. à 75 25
4 premiers................		77 25 à 77 50
....		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	62 .. à 62 25	
Courant..................		62 .. à 62 25
Septembre.................		62 25 à 62 50
Septembre-Octobre.........		62 50 à 62 75
4 derniers................		63 .. à 62 75
4 de Novembre.............		63 50 à 63 75
COURS DU MERCREDI 26 Août.		
SUIF DE PLACE *43° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	65 .. à	
SUIF DE PROVINCE *43° 1/2, enfûté, en gare Paris.*	64 .. à	

M. Chaland, demeurant à Paris, demande à M. le ministre de la justice à porter le nom de *Chaland de la Guillanche*.

Chemins de fer de l'Est.

Billets d'aller et retour de Paris à Bâle, à Lucerne et à Zurich (sans passeport). — Dans le but de faciliter les excursions en Suisse pendant la saison d'été, la compagnie des chemins de fer de l'Est délivre, du 15 mai au 15 octobre, à sa gare de Paris et dans ses bureaux succursales, des billets d'aller et retour de Paris à Bâle, à Lucerne et à Zurich, aux prix suivants :

De Paris à Bâle et retour : 1re classe, 104 fr. 15; 2e classe, 77 fr. 45; durée des billets, 30 jours.

De Paris à Lucerne et retour : 1re classe, 120 fr. 55; 2e classe, 88 fr. 90; durée des billets, 60 jours.

De Paris à Zurich et retour : 1re classe, 119 fr. 20; 2e classe, 88 fr. 05; durée des billets, 60 jours.

Transport gratuit de 30 kil. de bagages sur le parcours français seulement.

Les voyageurs peuvent, à leur choix, passer par Delle ou par Petit-Croix, tant à l'aller qu'au retour; par la voie de Delle ils ne sont pas astreints à la formalité du passeport.

Train d'excursion de Nancy à Paris. — Le vendredi 4 septembre, la compagnie des chemins de fer de l'Est mettra en marche, au départ de Nancy pour Paris, un train spécial d'excursion à prix réduits composé de voitures de 2e et de 3e classes, dont le retour aura lieu dans la soirée du 9 septembre. Ce train prendra des voyageurs à certaines stations comprises entre Nancy et Oiry inclus.

Pour les prix et conditions, consulter les affiches spéciales.

Chemin de fer d'Orléans.

La compagnie d'Orléans, en vue de faciliter les relations de Paris avec la banlieue, délivre depuis le 15 août des cartes d'abonnement de 1re, 2e et 3e classes à prix réduits, au départ de Paris pour les stations des sections comprises, d'une part, entre Vitry (inclus), Étampes (inclus et Dourdan (inclus), et, d'autre part, entre Arcueil-Cachan (inclus), Sceaux (inclus) et Limours (inclus)

Ces cartes sont délivrées du 1er mai au 1er novembre (inclus); leur durée de validité est d'un mois, comptée du 1er ou du 15 de chaque mois.

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

6e excursion au château et dans la forêt de Fontainebleau, dimanche 6 septembre 1891. — Train spécial d'excursion à marche rapide et à prix réduits (aller et retour dans la même journée).

Départ de Paris, 8 h. 30 matin; arrivée à Fontainebleau, 9 h. 26 matin. — Départ de Fontainebleau, 10 h. soir; arrivée à Paris, 11 h. 5 soir.

D'accord avec la Société des voyages économiques, la compagnie P.-L.-M. fait émettre, jusqu'au 4 septembre 1891 inclusivement, des billets d'excursion combinés donnant droit :

1° Au transport en chemin de fer de Paris à Fontainebleau et retour;

2° Au transport en voiture de la gare de Fontainebleau au château et réciproquement; au retour, des hôtels de Fontainebleau à la gare;

3° A une promenade, également en voiture, comprenant, dans son itinéraire, les sites les plus intéressants de la forêt;

4° A un déjeuner à la fourchette et à un dîner à table d'hôte, servis dans les principaux hôtels de Fontainebleau.

Prix de l'excursion complète : 1re classe, 18 fr.; 2e classe, 16 fr. 50; 3e classe, 15 fr. — Le nombre des places est limité.

Les billets sont délivrés à la gare de Paris-Lyon et dans ses bureaux succursales.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 28 août.

Lejeune (François-Désiré), md tailleur, rue de Solférino, 7. — Synd. prov., M. Mauger, 99, boulevard de Sébastopol.

Gratiot (Ch.), md de vins au panier et distillateur-liquoriste, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Châle, 7, boulevard St-Michel.

Chapey, md de vins et liqueurs, rue du Fau bourg-du-Temple, 38 *bis*. — Synd. prov., M. Bo neau, 6, rue de Savoie.

Delage (Georges), commissionnaire en be tiaux, à Pantin, rue de Paris, 25. — Synd. pro M. Boussard, 49, rue St-André-des-Arts.

Deschamps, md de vins, rue des Orteaux, — Synd. prov., M. Destrez, 46, rue St-And des-Arts.

Beaumont, md boucher, à Bois-Colom (Seine), rue des Aubépines, 60. — Synd. pro M. Destrez, 46, rue St-André-des-Arts.

Spectacles du Mardi 1er Septembre.

Opéra. — » h. »/». — Relâche.

Théâtre-Français. — 8 h. 1/4. — *Le Mari à campagne.* — *Le Luthier de Crémone.*

Opéra-Comique. — 8 h. 1/2. — *Le Rêve*, dra lyrique en 4 actes et 7 tableaux, tiré du man de M. Zola, par M. Gallet, musique M. Bruneau : Bouvet, Engel, Lorrain; Mmes monnet, Deschamps.

Odéon. — 8 h. »/». — *Britannicus*, tragédie 5 actes, en vers, de Racine. — *Le doct Mirimus*, comédie en 1 acte, en vers.

Vaudeville. — 8 h. »/». — *The Railroad Love (le Train d'amour)* : MM. John Dre James Lewis, George Clarke, Charles Whe leigh, Charles Leclercq, Tyrone Power, S ney Herbert, Hobart Bosworth, Sidney Bo kett, John Craig, Rolph Nisbet; Mmes A Rehan, Cauley, Adelaide Prince, Isabel Irvi Kitty, Cheatham, Agnès Cahill.

Variétés. — 8 h. 1/2. — *Le Fiacre 117*, coméd en 3 actes, de E. de Najac et M. A. Millau Baron, Lassouche, Barral, Chalmin, Clerg Dumesnil, Brunnais; Mmes Lender, Crouz Amélie Guimard.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Marti* pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Va brègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes To douze, Avocat, Eust.

Ambigu. — » »/». — Relâche.

Palais-Royal. — 8 h. »/». — *La Boule*, com die en 4 actes de MM. Meilhac et Halév Saint-Germain, Calvin, Milher; Mmes M thilde, Cheirel, Diony.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helye* opérette en 3 actes, de M. Boucheron, m sique de M. Audran : Montrouge, Piccalug Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le Procès Veauradieu* comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Del cour et Hennequin.

Menus-Plaisirs. — 8 h. 1/2. — *Madame Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. A. Lemo nier : Gravier, Desjardins, Vavasseur, Va denne, Scholer; Mmes Riquet-Lemonnier, ma Perrot, Deville, Marley.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, com die-vaudeville de M. Medina : Dubroca, vier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — *Jeanne d'Ar* légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, missio militaire en 4 étapes, de MM. Gugenhei Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grand course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu 11 heures du soir. — Spectacle-concert da la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert tou l'année. — Caravane Égyptienne.

GYMNASE, CHATELET, PORTE-SAINT-MARTIN, NOU VEAUTÉS : clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : LOUIS JEZIERSK

Vingt-troisième année. — N° 237 Le numéro : 15 centimes. Mercredi 2 Septembre 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 2 SEPTEMBRE

PARTIE OFFICIELLE

PARTIE NON OFFICIELLE

CHAMBRES

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 1er Septembre 1891.

Par décret en date du 25 août 1891, rendu sur le rapport du ministre des travaux publics, les élèves de l'école polytechnique dont les noms suivent ont été nommés élèves ingénieurs de 3e classe au corps des mines, pour prendre rang à dater du 1er octobre 1891 :

MM. Champy (Louis).
Cuvelette (Ernest-Camille).
Jouguet (Jacques-Charles-Emile).

Par décret en date du 25 août 1891, rendu sur le rapport du ministre des travaux publics, les élèves de l'école polytechnique dont les noms suivent ont été nommés élèves ingénieurs de 3e classe au corps des ponts et chaussées, pour prendre rang à dater du 1er octobre 1891 :

MM. Guiffart (Armand-Edouard).
Margaine (Alfred).
Troté (Charles-Albert-Eugène).
Bauër (Théodore-Henri).
Bourgeois (Désiré-François Joseph).
Tinardon (Maurice-Alfred).
Blaise (Marie-Charles-Henry).
Mazerolle (Louis-Joseph).

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies ;

Vu la loi du 28 ventôse an IX ;

Vu les articles 78 à 90 du code de commerce ;

Vu l'arrêté des consuls du 29 germinal an IX ;

Vu l'arrêté des consuls du 7 thermidor an IX qui a institué des courtiers d'assurances et des courtiers interprètes et conducteurs de navires à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) ;

Vu l'ordonnance royale du 14 novembre 1835 ;

Vu l'article 12 du décret organique du 3 septembre 1851 ;

Vu les avis du tribunal de commerce, de la chambre de commerce de Boulogne et du préfet du Pas-de-Calais ; ensemble les autres pièces de l'instruction ;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les droits de courtage à percevoir par les courtiers interprètes et conducteurs de navires et courtiers d'assurances, dans le port de Boulogne (Pas-de-Calais), seront désormais réglés conformément aux tarifs A et B annexés au présent décret.

Art. 2. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Fontainebleau, le 24 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

TARIF A. — Tarif des droits de courtage maritime dans le port de Boulogne-sur-Mer.

NAVIRES FAISANT LA NAVIGATION AVEC L'ÉTRANGER, LES COLONIES FRANÇAISES ET LES PORTS FRANÇAIS DE LA MÉDITERRANÉE

CONDUITE		PAR TONNEAU DE CHARGEMENT (1)		
		Jusqu'à 600 tonneaux.	de 601 à 1,000 tonneaux.	de 1,001 tonneaux et au-dessus.
ENTRÉE				
Bâtiments à vapeur........	Chargements composés entièrement de houille, minerais de fer ou glace (ou de plus des 9/10es)........	15 c.	10 c.	5 c.
Bâtiments à voiles........	Chargements composés entièrement de houille, minerais de fer ou glace (ou de plus des 9/10es)........	30 c.	20 c.	10 c.
Bâtiments à voiles ou à vapeur........	Chargements composés entièrement (ou de plus des 9/10es) de bois de construction, de teinture ou de chêne, de fer, de guanos ou de céréales (blé, maïs, seigle, orge et avoine)........	40 c.	30 c.	20 c.
	Chargements autres........	50 c.	40 c.	25 c.
		PAR TONNEAU DE JAUGE		
	Entrant sur lest ou en relâche avec ou sans passagers........	12 c. 1/2 (2)		
SORTIE		PAR TONNEAU DE CHARGEMENT		
Bâtiments à voiles ou à vapeur........	Sortant chargés en tout ou en partie........	25 c.		
		PAR TONNEAU DE JAUGE		
Bâtiments à voiles........	Sortant sur lest avec ou sans passagers........	Néant (3)		
Bâtiments à vapeur........	Sortant sur lest sans passagers........	Néant (3)		
	Sortant sur lest avec passagers........	6 c. 1/4		

NAVIRES FAISANT LE CABOTAGE AVEC LES PORTS FRANÇAIS DE L'OCÉAN

CONDUITE		PORTS situés au delà de Cherbourg.	PORTS situés entre Cherbourg et Dunkerque.
ENTRÉE		PAR TONNEAU DE CHARGEMENT (1)	
Bâtiments à voiles ou à vapeur........	Entrant chargés en tout ou en partie........	25 c.	12 c. 1/2
		PAR TONNEAU DE JAUGE	
	Entrant sur lest ou en relâche avec ou sans passagers........	6 c. 1/4	3 c. 1/8
SORTIE		PAR TONNEAU DE CHARGEMENT	
Bâtiments à voiles ou à vapeur........	Sortant chargés en tout ou en partie........	12 c. 1/2	6 c. 1/4
		PAR TONNEAU DE JAUGE	
	Sortant sur lest avec passagers........	6 c. 1/4	3 c. 1/8
	Sortant sur lest sans passagers........	Néant (3)	Néant (3)

(1) La base de perception est le tonneau de chargement tel qu'il est indiqué au tarif de la composition du tonneau, établi par décret du 25 [illegible] 18[illegible] [illegible] chambre de commerce du [illegible] [illegible] décembre suivant, et sans dérogation autre que sur les [illegible], [illegible] ces chargements, les droits de courtage seront perçus au tonneau de 900 kilogrammes.

(2) Les droits de courtage sur tous les bâtiments chargés (à voiles ou à vapeur) ne pourront être moindres que les droits payés par les mêmes bâtiments sur lest.

Un navire [illegible] port et forcé d'y relâcher sera exempt de tout courtage, s'il est, dans le même voyage, adressé à un courtier.

(3) Dans le [illegible], un navire n'aurait pas employé le ministère du courtier, les droits de courtage pour l'expédition sur lest seront les mêmes que ceux des navires entrant sur lest.

Affrètement par charte-partie ou à la cueillette.

2 p. 100 sur le montant brut du fret, payable par le navire (à moins de conventions contraires), et à la signature du contrat d'engagement.

Ce courtage d'affrètement comprend l'expédition du contrat à chacune des parties.

Vente de navires soit de gré à gré, soit aux enchères publiques.

1/2 p. 100 sur le prix de la vente ou de mutation, payable par l'acquéreur seul (à moins de conventions contraires).

Traduction des pièces.

Pour le protêt d'une lettre de change	6 fr.
Pour un connaissement ordinaire	6 fr.
Pour un connaissement extraordinaire :	
La 1re page	6 fr.
La 2e page et chacune des suivantes	4 fr.

Pour acte judiciaire (dans le cas de contestations prévues par l'article 80 du code de commerce) :

La 1re page	6 fr.
La 2e page et chacune des suivantes	4 fr.

Pour toutes autres traductions :

La 1re page	6 fr.
La 2e page et chacune des suivantes	4 fr.

non compris les timbres des feuilles.

Extrait de l'ordonnance royale du 14 novembre 1835.

La conduite du navire comprend l'accomplissement des formalités et obligations à accomplir auprès du tribunal de commerce, de la douane et des autres administrations publiques, et l'assistance à prêter aux capitaines et équipages, suivant l'usage des lieux. (Art. 5.)

Les navires en simple relâche, repartant sans avoir embarqué ou débarqué des marchandises, ne payeront pas de droits plus élevés que les navires sur lest. (Art. 5.)

Quand un navire relâchera dans plusieurs ports pour compléter son chargement ou débarquer des marchandises, il devra des droits de courtage dans chaque port, à raison seulement du nombre de tonneaux qu'il aura embarqués ou débarqués, sans que ces droits puissent jamais être moindres que les droits payés par les navires sur lest. (Art. 6.)

Le plâtre, les pierres meulières, les briques et autres matières embarquées comme lest ne seront pas soumis aux droits de courtage maritime. (Art. 7.)

Dans aucun cas, les droits de courtage ne seront perçus contrairement à l'exécution des traités. (Art. 8.)

Extrait du code de commerce.

Les courtiers, interprètes et conducteurs de navires font le courtage des affrètements; ils ont, en outre, seuls le droit de traduire, en cas de contestations portées devant les tribunaux, les déclarations, chartes-parties, connaissements, contrats et tous actes de commerce, dont la traduction serait nécessaire; enfin, de constater le cours du fret ou du nolis.

Dans les affaires contentieuses et pour le service des douanes, ils serviront seuls de truchements à tous étrangers, maîtres de navires marchands, équipages de vaisseau et autres personnes de mer. (Art. 80.)

Vu pour être annexé au décret en date du 24 août 1891.

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

TARIF B. — Tarif des droits de courtage des assurances dans le port de Boulogne-sur-Mer.

NATURE DES OPÉRATIONS	RÉTRIBUTIONS
Rédaction de contrats ou polices d'assurances.	Sur le montant de la prime de la somme assurée : 7 1/2 p. 100 payables par l'assureur seul, sauf conventions contraires.

Vu pour être annexé au décret en date du 24 août 1891.

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Cavalerie. — Par décis. minist. du 30 août 1891, MM. les lieut. de Billeheust d'Argenton, du 6e rég. de chass., et Perrin, du 5e rég. de huss., sont désignés pour occuper un emploi de leur grade au 12e rég. de huss.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Le Président de la République française,

Sur le rapport du sénateur, ministre de la marine ;

Vu l'ordonnance du 22 juin 1847 (modifiée) sur l'administration et la comptabilité des troupes de la marine ;

Vu l'article 111 du décret du 23 octobre 1883 portant règlement sur le service dans les places de guerre et les villes de garnison ;

Vu les décrets du 28 décembre 1883, sur le service intérieur des corps de troupe, modifiés par le décret du 1er décembre 1888 ;

Vu la loi du 15 juillet 1889, sur le recrutement de l'armée ;

Vu le décret du 1er mars 1890 (guerre), portant règlement sur la concession des congés et permissions,

Décrète :

Principes généraux.

Art. 1er. — Les demandes de permission ou de congé doivent être adressées, par la voie hiérarchique, aux autorités qui ont qualité pour les accorder.

Art. 2. — Les militaires des troupes de la marine, en congé ou en permission, doivent toujours être porteurs du titre en vertu duquel ils s'absentent ; les hommes de troupe doivent, en outre, être pourvus de leur livret.

Art. 3. — Les hommes de troupe, en permission ou en congé, peuvent obtenir des généraux commandant les subdivisions l'autorisation de se rendre dans des localités autres que celles désignées sur leur titre d'absence.

Ces officiers généraux peuvent également autoriser les militaires de tous grades en instance de prolongation à attendre dans leurs foyers la décision à intervenir de l'autorité supérieure.

Ces autorisations sont inscrites sur le titre d'absence et l'avis en est donné directement aux chefs de corps, au moyen d'un bulletin indicatif (modèle n° 4 ci-annexé).

Art. 4. — Les officiers de tous grades, en position d'absence, qui désirent changer de résidence, peuvent le faire sans autorisation préalable. Ils sont seulement tenus d'en informer, par écrit, leur chef de corps ou de service, en lui faisant connaître leur nouvelle adresse. Ils sont également tenus de porter eux-mêmes, au verso de leur titre d'absence, les changements successifs de résidence qu'ils ont pu faire pendant la durée de leur permission ou de leur congé.

S'ils sont eux-mêmes chefs de corps ou de service, ils en informent l'officier qui les remplace à la tête du corps ou du service. La même règle s'applique aux officiers en expectative de départ colonial et qui ont quitté leur corps ou leur service.

Quant aux officiers qui, par suite de diverses circonstances, rentrent en France et n'ont pas d'affectation à un corps ou service en France, ils sont tenus de faire connaître directement au ministre (sous le timbre de la direction du personnel, bureau des troupes) leur adresse, ainsi que leurs changements successifs de résidence.

Art. 5. — Tout militaire qui obtient une permission de s'absenter ou un congé, de quelque espèce qu'il soit, est tenu, avant son départ, de présenter son titre d'absence au visa du commissaire aux revues.

S'il s'agit d'un officier sans troupe, le commissaire indique sur le livret de cet officier, quel que soit son grade, la date, la nature et la durée du congé, indépendamment du visa qu'il doit toujours apposer sur le congé même. — Ces visas sont toujours datés.

Art. 6. — Les officiers en position d'absence pour une durée de quatre jours et au delà doivent, dès leur arrivée dans le lieu où ils se rendent, faire connaître leur adresse et le temps présumé de leur séjour : 1° au général commandant la place de Paris, s'ils doivent résider à Paris ou dans le département de la Seine ; 2° au commandant d'armes dans toute autre ville de garnison ; 3° à l'officier commandant la gendarmerie de l'arrondissement, s'il n'y a pas de garnison dans le lieu où ils jouissent de leur permission ou de leur congé.

Art. 7. — Les sous officiers, caporaux et soldats en position d'absence pour une durée de quatre jours et au delà doivent, à l'arrivée

dans le lieu où ils se rendent, faire viser leur titre de permission ou de congé et faire connaître leur adresse : 1° au général commandant la place de Paris, s'ils doivent résider à Paris ; 2° au commandant d'armes dans toute autre ville de garnison ; 3° au commandant de la brigade de gendarmerie dont dépend leur résidence, s'il n'y a pas de garnison au lieu où ils doivent jouir de leur congé ou de leur permission.

Ils se présentent à la même autorité la veille de leur départ pour rejoindre leur corps.

Les hommes en permission dans le département de la Seine, demeurant hors Paris, et porteurs d'une permission ne dépassant pas huit jours, doivent faire viser leur titre par le commandant d'armes ou par le commandant de la brigade de gendarmerie de leur résidence.

Les autorités militaires chargées du visa sont tenues de faire parvenir immédiatement, au général commandant la place de Paris, les noms, corps et adresses des intéressés.

D'autre part, les sous officiers, caporaux et soldats titulaires d'un congé de convalescence, et qui sont signalés comme ayant une inconduite caractérisée ou s'étant rendus coupables de faits délictueux, doivent être rappelés sous les drapeaux avant l'expiration de leur congé, après avis conforme des médecins

Art. 8. — Les titres d'absence des militaires rentrant de permission ou de congé sont adressés au commissaire aux revues dans les vingt-quatre heures, par le chef de service quand il s'agit d'un officier sans troupe ou d'un employé militaire : ils sont joints à l'état d'effectif et de mutations, sur lequel figure la mutation, pour les militaires appartenant à un corps de troupe.

Art. 9. — En cas de mobilisation, les officiers, sous-officiers, caporaux, brigadiers ou soldats qui se trouvent en permission ou congé, doivent se mettre immédiatement en route pour rejoindre leur corps ou leur service, sans attendre aucune notification individuelle. Toutefois, les militaires en congé de convalescence sont, en cas de mobilisation, maintenus dans leurs foyers durant le temps reconnu nécessaire pour le rétablissement de leur santé.

Art. 10. — Les généraux commandant de corps d'armée ou le territoire des subdivisions de région, qui accordent, dans les cas prévus par les articles 35, 36, 56 et 57, des congés de convalescence et des prolongations de permissions ou de congés, adressent directement aux conseils d'administration des corps de troupe intéressés, sous le couvert des vice-amiraux, préfets maritimes, les bulletins indicatifs (modèle n° 1 ci-annexé) de ces congés et prolongations de permissions ou de congés.

Des avis sont aussi adressés aux mêmes autorités par les médecins chefs des hôpitaux, en ce qui concerne les militaires qui entrent à l'hôpital étant en position d'absence.

Art. 11. — Les demandes formées par les militaires (hommes de troupe), en permission ou en congé, sont transmises au commandant de la subdivision de région par l'intermédiaire du commandant d'armes et, à défaut, par la gendarmerie, à qui les intéressés doivent remettre leurs demandes.

Les officiers adressent directement leurs demandes au général commandant la subdivision.

Art. 12. — Les droits en matière de permission des officiers commandants supérieurs des troupes et commandants des troupes aux colonies sont les mêmes que ceux des majors généraux en France.

Art. 13. — Les titres d'absence sont établis conformément aux modèles nos 2 et 3 ci-annexés.

Art. 14. — Les absences par permission au-dessus de quinze jours ou par congé doivent être régulièrement constatées sur les feuillets du personnel des officiers ; elles doivent, en outre, être résumées annuellement sur les états d'inspection générale et sur les feuilles individuelles, ces renseignements étant indispensables lorsqu'on veut juger de l'assiduité d'un officier ou de la façon dont sa santé supporte le service colonial.

Art. 15. — Toutes les fois que les majors généraux et les préfets maritimes accordent une autorisation d'absence quelconque aux officiers, ils doivent en donner avis au ministre au moyen d'un bulletin individuel (modèle n° 1 ci-annexé) qui porte les noms et grades des officiers, la date fixée pour le départ et celle de la rentrée, la quotité de la solde qui leur est accordée (présence ou absence), ainsi que le lieu où doit se passer le congé ou la permission. Il n'est pas rendu compte au ministre des permissions accordées par les chefs de corps.

Art. 16. — Lorsque l'autorité maritime est avisée qu'une permission ou un sursis a été accordé à un officier ou employé militaire dans les conditions de l'article 10, il en est donné avis au ministre de la manière indiquée au paragraphe précédent.

Art. 17. — L'embarquement des militaires des troupes de la marine, proposés régulièrement pour un congé, à quelque titre que ce soit, doit être suspendu jusqu'à ce qu'une décision ait été prise relativement à la proposition dont ils sont l'objet.

Art. 18. — Les sous-officiers rengagés ou commissionnés, en congé ont la faculté de recevoir mensuellement la solde à laquelle ils ont droit, sauf le dernier mois qui n'est réglé qu'à la rentrée au corps.

Congés ou permissions pour aller à l'étranger.

Art. 19. — Les congés ou permissions pour aller à l'étranger ne sont accordés que par le ministre, qui en règle les conditions au point de vue de la solde.

Art. 20. — Le titulaire de la permission ou du congé doit laisser à son corps ou à son service les moyens de lui faire parvenir toute communication le concernant.

L'uniforme ne peut être porté à l'étranger que sur une autorisation spéciale du ministre de la marine (1).

Congés ou permissions accordés aux hommes de troupe pour en jouir dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise.

Art. 21. — Il ne peut être accordé de congés ou de permissions pour en jouir à Paris, dans le département de la Seine et dans celui de Seine-et-Oise, qu'aux hommes de troupe qui justifient y avoir leur famille, ou qui peuvent certifier qu'ils y ont des moyens d'existence.

Art. 22. — Les hommes de troupe qui, pour se rendre à leur destination, ont à passer par Paris, ne peuvent y séjourner plus de quarante-huit heures.

Dispositions spéciales aux militaires en service aux colonies.

Art. 23. — Les permissions et les congés accordés aux militaires en service aux colonies ne commencent que du jour du débarquement ou de la sortie du lazaret, si les passagers ont dû faire quarantaine.

Ces militaires sont considérés comme rentrés à leur poste, s'ils sont rendus au port d'embarquement au jour fixé pour l'expiration de leur titre d'absence.

Art. 24. — Les préfets maritimes sous l'autorité desquels se trouvent les ports où débarquent les permissionnaires peuvent prolonger la durée des permissions ou des congés du nombre de jours nécessaire pour que les titulaires de ces permissions ou congés puissent, lors de leur retour, se mettre en route de manière à n'arriver au port d'embarquement que la veille seulement du jour du départ du premier paquebot partant après l'expiration de la permission ou du congé. La solde acquise pendant ces prolongations est la même que celle dont jouissait le militaire pendant son congé ou sa permission primitive.

Les intéressés doivent, aussitôt après leur débarquement en France, se présenter au commissaire aux revues, qui est tenu de mentionner, sur le titre dont ils sont porteurs, le jour du départ du paquebot qu'ils auront à prendre pour retourner à leur poste. Cette mention ne dispense pas les intéressés de demander au préfet maritime la prolongation nécessaire.

Quand, à l'expiration de sa permission ou de son congé, un militaire employé aux colonies obtient une prolongation d'absence, l'autorité qui l'accorde doit, en en faisant l'inscription, mentionner à la suite la date à laquelle l'intéressé devra arriver au port d'embarquement.

Des permissions.

Art. 25. — Il peut être accordé des permissions : avec solde de présence à tous les officiers, sous-officiers rengagés ou commissionnés et aux militaires de la gendarmerie ; — sans solde à tous les autres militaires.

Art. 26 — Les militaires de tous grades, changeant isolément de résidence, peuvent obtenir, à titre de sursis, et sur le vu de l'autorisation de leur nouveau chef de corps ou de service, des permissions dont la durée ne doit pas dépasser quinze jours, abstraction faite des délais ordinaires de route et de tolérance.

Ces sursis sont accordés dans les mêmes conditions de solde que les autres permissions et par l'autorité militaire du point de départ.

Art. 27. — Les permissions d'absence à solde entière, qui peuvent être accordées aux officiers des corps de troupe de la marine, sont limitées à une durée consécutive de trente jours. Néanmoins les officiers peuvent, à l'expiration d'une permission de trente jours, obtenir une prolongation d'une durée maximum de quinze jours, durant laquelle ils ont droit à la solde entière pendant les trente premiers jours et à la demi-solde pour le reste de l'absence. Passé ce terme, quand il y a prolongation, la demi solde seulement est acquise pendant toute la durée de l'absence.

Art. 28. — Un officier peut, du reste, obtenir dans le courant d'une année plus de trente jours de permission avec solde entière, mais en plusieurs permissions distinctes accordées en des circonstances différentes

Art. 29. — En règle générale, quand les circonstances le permettent, une permission doit être accordée aux militaires désignés pour servir aux colonies, lorsqu'ils en font la demande et qu'ils en sont, d'ailleurs, jugés dignes.

Art. 30. — Chaque année, à l'occasion des fêtes de Pâques, un certain nombre de permissions sont accordées aux militaires des corps de troupe de la marine, présents dans les portions centrales. La durée de ces permissions, qui est généralement de huit jours, peut être augmentée du temps à passer en route à l'aller et au retour, à l'égard des hommes qui doivent se rendre dans une localité éloignée du lieu de leur garnison.

Art. 31. — Des congés de deux ou trois mois doivent être accordés, sans qu'il soit besoin d'en rendre compte au ministre, aux sous-officiers rengagés pour trois ans au moins et qui en font la demande en se rengageant dans leur dernière année de service.

Art. 32. — Il est impossible que les hommes des troupes de la marine obtiennent, d'une manière générale, comme les militaires de l'armée de terre, des permissions de trente jours, pour venir en aide à leurs parents dans les travaux de la moisson ; mais les préfets maritimes dans les ports ont la faculté, en tenant compte des besoins de l'instruction, d'accueillir, sur des propositions motivées, les demandes individuelles qui seraient basées sur la situation particulière des intéressés, leur temps de présence sous les drapeaux et la position de leur famille.

Autorités par qui sont accordées les permissions.

Art. 33. — Chefs de corps ou de service :

Aux officiers, quinze jours avec solde de présence ; aux sous-officiers rengagés ou commissionnés, trente jours avec solde de présence ; aux autres gradés et aux soldats, trente jours sans solde.

Majors généraux :

Aux chefs de corps ou de service, quinze jours avec solde de présence ;

Aux autres officiers, trente jours avec solde de présence.

Préfets maritimes ; général commandant en chef les troupes de l'Indo-Chine :

Aux chefs de corps ou de service, trente jours avec solde de présence.

Directeurs de la fonderie de Ruelle et l'inspecteur des fabrications :

Aux officiers et aux sous-officiers rengagés ou commissionnés, trente jours avec solde de présence.

Dispositions spéciales aux écoles.

Art. 34. — Les militaires de l'armée de mer détachés à l'école supérieure de guerre, à l'école militaire d'infanterie, à l'école militaire de l'artillerie et du génie à Versailles, etc., sont, pendant toute la durée des cours, soumis, pour les permissions comme pour tous les

(1) Les militaires rentrant en France à la suite d'une absence régulière à l'étranger ne sont pas tenus d'en rendre compte par lettre spéciale au ministre de la marine

autres détails du service, aux mêmes règles que leurs camarades de l'armée de terre.

Il en est de même des officiers détachés dans les différentes écoles de l'armée de terre.

Art. 35. — Les généraux gouverneurs militaires ou les généraux commandant les corps d'armée sur le territoire desquels sont placées l'école de gymnastique, l'école normale et les écoles régionales de tir, les écoles d'enfants de troupe et les écoles des travaux de campagne, peuvent accorder, sur la proposition des commandants de ces écoles et sur le vu de l'autorisation des chefs de corps ou de service, des sursis d'arrivée, dans la limite de quinze jours, aux militaires qui ont terminé leurs cours d'instruction dans ces écoles.

Le général gouverneur de Paris peut également, sur le vu de l'autorisation du chef de corps ou de service, accorder des permissions de quinze jours, avec solde de présence, aux officiers venus à Paris pour y subir des examens.

Des prolongations de permission.

Art. 36. — Tout militaire en permission doit, pour obtenir une prolongation, demander au préalable l'assentiment de son chef de corps. Celui-ci peut donner son autorisation pourvu que la durée totale de l'absence ne dépasse pas trente jours.

La même autorisation est accordée aux chefs de corps par l'autorité militaire dont ils relèvent normalement et qui, aux termes de l'article 33, a qualité pour leur accorder une permission équivalente à la durée totale de l'absence.

Le droit de prolonger les permissions, sous les réserves spécifiées ci-dessus, est dévolu aux généraux exerçant un commandement territorial, qui peuvent accorder des prolongations de permission, avec solde de présence ou sans solde, aux militaires de tous grades en permission sur le territoire sous leurs ordres, dans les conditions déterminées par l'article 25, sous la réserve que la durée totale de l'absence ne dépasse pas les droits conférés à ces officiers généraux par l'article 33.

Art. 37. — Dans le cas où la durée de l'absence doit dépasser trente jours, la permission est transformée en congé et les prescriptions relatives aux prolongations de congé deviennent applicables.

Des congés et de leur prolongation.

Art. 38. — Les absences dont la durée doit dépasser trente jours sont autorisées sous forme de congé.

Le ministre statue seul sur les demandes de congé formées par les officiers généraux et les chefs de corps ou de service.

Art. 39. — Les congés sont accordés aux autres militaires dans les conditions suivantes :

Congés pour affaires personnelles.

Art. 40. — Les congés pour affaires personnelles sont accordés, par délégation du ministre, dans la limite de trois mois, par les vice-amiraux commandant en chef, préfets maritimes, et le général commandant en chef les troupes en Indo-Chine ; au delà de trois mois, ils sont accordés par le ministre.

Il ne peut être délivré de congé de cette nature aux hommes de troupe, sauf à ceux qui sont rengagés ou commissionnés, ou aux engagés volontaires pour cinq ans.

Art. 41. — Les préfets maritimes peuvent accorder des congés, sans limite de durée, aux militaires en instance de retraite et qui désirent attendre dans leurs foyers la liquidation de leur pension.

Art. 42. — Les congés pour affaires personnelles sont accordés avec solde d'absence aux officiers et aux sous-officiers rengagés ou commissionnés; sans solde à tous les autres militaires.

Art. 43. — Les demandes de prolongation de congé pour affaires personnelles sont adressées, ainsi qu'il est dit article 11, au général commandant la subdivision territoriale. Après enquête, cet officier général transmet la demande, avec son avis motivé, au préfet maritime dont le militaire relève normalement. Le préfet maritime statue et signe, s'il y a lieu, le titre de prolongation. Il transmet la demande au ministre, si la durée totale de l'absence doit excéder la limite des droits qui lui sont conférés par les articles 40 et 41.

Le titre de prolongation ou la notification du refus est adressé au général commandant la subdivision qui a transmis la demande; celui-ci avise l'intéressé de la décision dont il a été l'objet et lui fait parvenir son titre, s'il y a lieu.

Si la prolongation est accordée, avis en est donné, par bulletin modèle n° 1, au chef de corps sous les ordres duquel le militaire intéressé se trouve normalement placé.

Art. 44. — Les demandes relatives aux concessions ou prolongations de congé ne doivent être adressées au ministre que lorsque les autorités maritimes, chargées de les apprécier en premier ressort, se sont rendu un compte exact des motifs d'urgence que les intéressés peuvent invoquer.

Art. 45. — Il importe de n'accorder que dans des circonstances absolument exceptionnelles et dûment justifiées des congés pour affaires personnelles aux officiers en service aux colonies, ces congés ayant pour effet de tenir éloignés de leur poste des officiers dont la présence est souvent nécessaire. Dans les cas extrêmement rares, ou pour des raisons ayant un caractère exceptionnel de gravité et d'urgence, si l'autorité militaire croit devoir autoriser un officier à rentrer en France pour jouir d'un congé de cette nature, elle en rend immédiatement compte au ministre.

Pour les officiers provenant d'une colonie autre que l'Indo-Chine, c'est le ministre qui accorde le congé, en fixe la durée et fait connaître à l'intéressé la date à laquelle il doit rejoindre son poste.

Congés de convalescence.

Art. 46. — Les préfets maritimes statuent sur les propositions de congé de convalescence formées en faveur des militaires des corps de troupe de la marine en résidence ou qui débarquent sur le territoire de leur commandement.

Art. 47. — Ils peuvent accorder ces congés dans la limite maximum de six mois, qu'ils aient ou non été motivés par une maladie contractée aux colonies.

Au delà de six mois, l'approbation du ministre est nécessaire, mais seulement lorsque la demande de congé suit immédiatement un premier congé (unique ou prolongé), qui a eu lui-même une durée ininterrompue de six mois.

Art. 48. — Aux colonies comme en France, les militaires susceptibles d'être envoyés en congé de convalescence sont d'abord visités en présence du chef de corps par le médecin-major et contre-visités ensuite par le conseil de santé.

S'il s'agit de malades dans les hôpitaux, le chef de la salle dans laquelle ils se trouvent fait connaître au médecin-major du corps ou à l'officier du corps de santé qui en remplit les fonctions, qu'il a l'intention de présenter au conseil de santé tels ou tels militaires. Le médecin-major visite lui-même les malades et, après en avoir rendu compte au chef de corps, dont il prend les ordres, assiste à la séance du conseil de santé, pour y donner, sur les hommes à examiner, des renseignements médicaux ou autres, s'il y a lieu.

Art. 49. — Le conseil de santé donne son avis sur l'opportunité du congé et sur la durée à accorder. C'est sur le vu de son certificat que l'autorité militaire aux colonies fait rapatrier les malades et que le préfet maritime en France accorde le congé de convalescence, pour les militaires appelés à servir dans la métropole.

Art. 50. — Les militaires rentrant des colonies comme convalescents peuvent, quand l'état de leur santé l'exige, voyager en deuxième classe sur les chemins de fer, par voie de réquisition.

Art. 51. — Aucun officier en service en France ne peut être présenté au conseil de santé que par son chef de corps ou de service.

Quant à ceux rentrant des colonies et qui prétendent à un congé de convalescence, ils subissent la visite et la contre-visite au port de guerre d'arrivée; ceux qui débarquent dans un port de commerce sont dirigés sans délai sur le port de guerre le plus proche.

Ils sont présentés au conseil de santé par le chef de corps de leur arme en service dans ce port, savoir : les officiers et employés militaires d'artillerie, par le directeur d'artillerie ou le commandant de la portion de corps, selon le cas; et les officiers d'infanterie, par le colonel du régiment qui est le premier dans l'ordre de bataille.

Art. 52. — Des certificats médicaux ne peuvent être délivrés aux militaires de tous grades aux colonies que par les conseils de santé devant lesquels ils sont envoyés par leur chef de corps. Cette pièce n'est donnée à l'officier que dans le cas où elle porte qu'il a besoin d'un congé de convalescence, et doit être libellée d'une manière invariable pour toutes les colonies, suivant le modèle annexé à la dépêche du 22 avril 1875.

Art. 53. — Les officiers qui sollicitent des prolongations de congé doivent se rendre également au port militaire le plus voisin de leur résidence ou à Paris, si cette ville est plus rapprochée du lieu où ils profitent régulièrement de leur congé.

Ils devront toujours, au préalable, se munir de l'autorisation de leur chef de corps ou de service.

C'est à l'autorité maritime locale, sous les ordres de laquelle l'officier est momentanément placé, qu'il appartient d'accorder, s'il y a lieu, les prolongations de congé de convalescence.

Sur le vu du certificat de visite et de contre-visite établi par l'autorité militaire du 19e corps d'armée, le ministre statue sur les demandes de prolongation de congé de convalescence formées par des officiers en congé au même titre en Algérie.

A Paris, les opérations de visite médicale sont passées au ministère de la marine.

Art. 54. — Il n'est fait d'exception à cette règle que si l'état de santé de l'officier qui sollicite une prolongation de congé ne lui permet pas de faire le voyage. Dans ce cas, il doit se mettre en mesure de faire parvenir sa demande au ministre de la marine, par l'intermédiaire de l'autorité militaire, assez à temps pour qu'il puisse statuer avant l'expiration de son congé.

S'il n'y a pas d'autorité militaire dans la localité où il jouit de son congé, il joint à sa demande un certificat du médecin qui le soigne, attestant qu'il est hors d'état d'être transporté.

Art. 55. — Les officiers des troupes de la marine, après une année d'absence en congé de convalescence, sont placés d'office dans la position de non-activité pour infirmités temporaires, s'ils sont reconnus hors d'état de reprendre du service actif.

Art. 56. — Le droit d'accorder des prolongations de congé de convalescence, dans la limite de six mois, y compris le congé initial, aux hommes des troupes de la marine est concédé aux généraux gouverneurs militaires de Paris et de Lyon, aux généraux commandants de corps d'armée et délégué par eux aux généraux de division commandant le territoire des subdivisions de région.

Art. 57. — Lorsque des sous-officiers, caporaux, brigadiers ou soldats des troupes de la marine entrent, pendant la durée d'un congé, dans un hôpital militaire et qu'il est demandé pour eux, à leur sortie dudit hôpital, *un nouveau congé*, c'est l'autorité militaire territoriale qui a qualité pour statuer dans la limite de six mois.

Art. 58. — Dans aucun cas, les généraux divisionnaires ne peuvent convertir des congés de convalescence en congés prévus par les articles 21, 22 et 23 de la loi du 15 juillet 1889, sans une décision prise par le ministre de la marine.

Art. 59. — Les demandes de prolongation de congé de convalescence des hommes de troupe sont appuyées des certificats de visite et de contre-visite délivrés par les médecins traitants et les médecins chefs des hôpitaux militaires, ou, à leur défaut, par ceux des hospices civils où les militaires postulants sont en traitement ou se font visiter. Dans ce dernier cas, la contre-visite est passée par des médecins militaires des corps de troupe ou, en cas d'impossibilité, par des médecins civils spécialement désignés par le général commandant la subdivision de région.

Si les militaires se trouvent dans une localité où il n'existe ni hôpital militaire ni hospice civil, et qu'ils soient hors d'état d'être transportés, ils joignent à leur demande un certificat du médecin de la localité ou une attestation du maire. Le général commandant la subdivision prescrit à la gendarmerie de s'assurer que les militaires ne peuvent se déplacer; cette constatation est faite, à l'égard des hommes de troupe, par le commandant de la brigade.

Art. 60. — La solde de présence est conservée pendant six [illegible] sous-officiers rengagés [illegible]

tiennent un congé de convalescence dans les deux mois qui suivent le débarquement.

Les sous officiers rengagés ou commissionnés qui, au delà de cette limite, obtiennent des congés par suite de maladies contractées aux colonies, conservent la solde de présence pendant trois mois. Passé ce délai, ils ne peuvent prétendre qu'à la solde d'absence.

Les autres hommes de troupe qui se trouvent dans la même position, n'ont droit qu'à la solde d'absence dans la limite de six mois.

Sur la demande formelle et motivée de l'autorité supérieure locale, la solde de présence peut être conservée pendant trois mois aux officiers servant en France, qui obtiennent un congé de même nature.

Sauf les cas extraordinaires, à l'égard desquels il est statué d'après une proposition spéciale, les prolongations de congé au même titre qui ont pour effet d'étendre la durée de l'absence au delà des délais ci-dessus spécifiés, ne comportent que la solde de congé (demi-solde).

Congés pour aller faire usage des eaux.

Art. 61. — Les congés sont délivrés par les préfets maritimes. Les demandes sont accompagnées de certificats de visite individuels spéciaux pour ces sortes de congés.

Art. 62. — La durée des congés à accorder aux officiers et employés militaires malades qui ont besoin d'aller prendre les eaux minérales est fixée au double du temps passé aux eaux dans la limite de deux mois, pendant lesquels ils conserveront la jouissance de la solde de présence à terre.

L'autorisation d'aller faire usage des eaux minérales accordée à l'officier ou l'employé militaire déjà en congé comportera également, pendant deux mois, concession de la solde entière, si cette solde n'était pas allouée en vertu même du congé.

Une prolongation d'un mois, avec jouissance de la même solde, pourra être accordée, par décision ultérieure du ministre, lorsque le besoin d'un redoublement de saison aura été constaté par les médecins particuliers des eaux.

Art. 63. — Lorsque les officiers et employés militaires malades ont besoin d'aller prendre les eaux dans les lieux où il n'existe point d'établissement militaire, ils doivent justifier, par un certificat des officiers de santé de l'hôpital maritime ou militaire le plus voisin du lieu de leur résidence, que l'usage des eaux auxquelles ils veulent se rendre leur est indispensable.

Pour obtenir ensuite le rappel de leur solde, ils ont à produire un certificat du médecin en chef de l'établissement constatant le temps pendant lequel ils y ont été traités. Ce certificat doit être visé par le maire du lieu.

Congés accordés par application des dispositions finales de l'article 21 (modifié. — Loi du 6 novembre 1890) de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée. (Dispenses de droit après un an de service.)

Art. 64. — Aux termes de l'antépénultième alinéa de l'article 21 (modifié) de la loi du 15 juillet 1889 sont, après une année de présence sous les drapeaux, envoyés en congé, sur leur demande, les appelés ou les engagés volontaires qui, postérieurement, soit à la décision du conseil de revision, soit à leur incorporation, entrent dans l'une des catégories suivantes :

1° L'aîné d'orphelins de père et de mère ou l'aîné d'orphelins de mère dont le père est légalement déclaré absent ou interdit.

2° Le fils unique ou l'aîné des fils, ou, à défaut de fils ou de gendre, le petit-fils unique ou l'aîné des petits-fils d'une femme actuellement veuve ou d'une femme dont le mari a été légalement déclaré absent ou interdit, ou d'un père aveugle ou entré dans sa soixante-dixième année ;

3° Le fils unique ou l'aîné des fils d'une famille de sept enfants au moins.

Dans les cas prévus par les trois paragraphes précédents, le frère puîné jouira de la dispense si le frère aîné est aveugle ou atteint de toute autre infirmité incurable qui le rende impotent.

4° Le plus âgé des deux frères inscrits la même année sur les listes de recrutement cantonal ou faisant partie du même appel.

5° Celui dont un frère sera présent sous les drapeaux au moment de l'appel de sa classe, soit comme officier, soit comme appelé, soit comme engagé volontaire pour trois ans au moins, soit comme rengagé, breveté ou commissionné, après avoir accompli cette durée de service, soit enfin comme inscrit maritime levé d'office, levé sur sa demande, maintenu ou réadmis au service, quelle que soit la classe de recrutement à laquelle il appartient.

Ces dispositions sont applicables aux frères des officiers-mariniers des équipages de la flotte appartenant à l'inscription maritime en qualité d'officiers-mariniers du cadre de maistrance.

Les dispositions des paragraphes 4° et 5° doivent toujours être appliquées de manière à ce que, sur deux frères se suivant à moins de trois années d'intervalle et reconnus tous deux aptes au service, l'un des deux ne fasse qu'une année en temps de paix.

Si ces deux frères servent comme appelés, le dispensé qui en fera la demande ne sera incorporé qu'après l'expiration du temps obligatoire de service de l'autre frère.

6° Celui dont le frère sera mort en activité de service ou aura été réformé ou admis à la retraite pour blessures reçues dans un service commandé ou pour infirmités contractées dans les armées de terre ou de mer.

La dispense accordée conformément aux paragraphes 5° et 6° ci-dessus ne sera appliquée qu'à un seul frère pour un même cas, mais elle se répétera, dans la même famille, autant de fois que les mêmes droits s'y reproduiront.

Art. 65. — Il résulte de ce texte :

1° Que les situations de famille existant pour l'appelé avant le conseil de revision et pour l'engagé avant son incorporation ne peuvent être invoquées pour l'envoi en congé ;

2° Que les rengagés n'ont jamais droit à l'envoi en congé dans les conditions ci-dessus énoncées.

Les militaires qui réclament le bénéfice de ces dispositions doivent en faire la demande par écrit et produire à l'appui de cette demande un certificat de trois pères de famille, conforme au modèle n° 1 annexé à la circulaire de la guerre du 12 décembre 1889 (*B. O.*, guerre, p. r., p. 1483) et joint (annexe A) à la présente circulaire à titre de renseignement, et, suivant la situation de famille qu'ils invoquent, les pièces énumérées au tableau (annexe B) ci-annexé.

Les intéressés doivent, pour pouvoir être renvoyés dans leurs foyers après un an de présence sous les drapeaux, remplir les conditions de conduite et d'instruction déterminées par la circulaire du 28 mai 1890 (*B. O.*, guerre, p. r., p. 1528).

Les préfets maritimes en France et les commandants des troupes aux colonies, après vérification des pièces produites, prononcent l'envoi en congé, et transmettent le dossier au commandant du bureau de recrutement de la subdivision à laquelle appartient le militaire. Les motifs du renvoi sont mentionnés sur les livrets matricule et individuel.

Les demandes d'envoi en congé, en vertu de l'article 21 de la loi, concernant les militaires des troupes de la marine en service aux colonies, doivent être instruites par les régiments de la métropole chargés de la tenue de la matricule. Le chef de corps en France transmet, ensuite, les dossiers complets au commandant des troupes, qui statue.

Art. 66. — Les enfants légitimes seuls ont droit à ces congés.

Un militaire ayant, par sa présence, procuré à l'un de ses frères, soit la dispense devant le conseil de revision, soit l'envoi en congé, ne peut créer pour un second frère un nouveau droit à congé s'il vient ultérieurement, soit à être réformé, soit à être retraité, ou s'il décède en activité de service.

Mais, d'autre part, quand un militaire a procuré à son frère la dispense ou l'envoi en congé, il n'en est pas moins susceptible d'être placé lui-même en congé, sur sa demande, s'il vient ultérieurement à entrer dans l'une quelconque des six catégories de dispenses que prévoit l'article 21 de la loi du 15 juillet 1889 et qui sont énumérées à l'article 64 ci-dessus.

Seulement, dans ces cas, l'article 25 de la loi doit être appliqué et le commandant du bureau de recrutement met en route, s'il y a lieu, le frère primitivement dispensé ou congédié pour terminer le temps de service qui reste à courir jusqu'à son passage dans la réserve.

Ces congés subsistent tant que les motifs qui ont nécessité leur délivrance n'ont pas cessé d'exister (art. 25 de la loi), et jusqu'au jour du passage des titulaires dans la réserve de l'armée de mer, lequel s'effectue après trois ans de services, qu'il s'agisse de jeunes soldats ou d'engagés volontaires et quelle que soit, d'ailleurs, la durée de l'engagement souscrit par ces derniers.

Les militaires congédiés par application de l'article 21 de la loi du 15 juillet 1889 sont placés sous la surveillance du commandant du bureau de recrutement de la subdivision à laquelle ils appartiennent.

Lors donc que la situation de famille qui a motivé l'envoi en congé cesse d'exister avant le passage du titulaire dans la réserve, le commandant du bureau de recrutement en avise immédiatement le chef de bureau des réservistes de la circonscription maritime à laquelle appartient l'intéressé.

Sont rappelés sous les drapeaux afin de terminer le temps de service pour lequel ils sont liés, soit à titre d'appelés, soit à titre d'engagés, les hommes dont la cause de dispense vient à cesser quand la période qui leur reste à accomplir n'est pas inférieure à dix-huit mois, soit pour passer dans la réserve, s'il s'agit de jeunes soldats ou d'engagés pour trois ans, soit pour parfaire intégralement la durée de leur engagement s'il s'agit d'engagés pour quatre ou cinq ans.

Si ladite période est inférieure à dix-huit mois, ils sont maintenus en congé jusqu'au moment de leur passage dans la réserve, à moins d'ordres contraires du ministre.

Avis de la décision prise est donné, sans retard, par l'autorité maritime au commandant de recrutement intéressé.

Congés accordés à titre de soutien de famille, par application de l'article 22 de la loi du 15 juillet 1889.

Art. 67. — Les préfets maritimes en France et les commandants des troupes aux colonies sont autorisés à envoyer en congé, à titre de soutien de famille, les militaires ayant au moins un an de présence sous les drapeaux.

Le nombre des congés ainsi accordés ne peut dépasser 1 p. 100 après la première année, et 1 p. 100 après la seconde. Les compagnies d'ouvriers et d'artificiers sont considérées, sous ce rapport, comme ne formant qu'un seul corps.

Il est calculé d'après l'effectif des hommes de la classe appartenant au corps.

Chaque demande doit comprendre à l'appui :

1° Un relevé des contributions payées par la famille et certifié par le percepteur ;

2° Un certificat spécial (modèle n° 5 ci-annexé) portant l'avis motivé de trois pères de famille, ainsi que celui du conseil municipal.

La situation de famille de l'intéressé doit être, en outre, l'objet d'une enquête approfondie.

Mention de l'envoi en congé est faite sur les livrets matricule et individuel.

Les demandes d'envoi en congé, à titre de soutien de famille, concernant les militaires des troupes de la marine en service outre-mer, doivent être instruites par les régiments métropolitains chargés de la tenue de la matricule. Le chef de corps en France transmet ensuite le dossier complet au commandant des troupes, qui statue.

Chaque année, au 1er janvier, les préfets maritimes et les commandants des troupes adressent au ministre un état indiquant le chiffre des congés, à titre de soutien de famille, accordés pendant l'année précédente, et faisant connaître la répartition des titulaires par classe s'il s'agit d'appelés, et suivant l'année de service dans laquelle ils se trouvent s'il s'agit d'engagés volontaires.

Art. 68. — Les militaires qui sollicitent des congés à titre de soutien de famille doivent posséder une instruction militaire suffisante, et n'avoir rien laissé à désirer sous le rapport de la conduite et de la manière de servir.

Ces congés sont valables jusqu'à l'époque du passage des titulaires dans la réserve de l'armée active.

Les militaires placés dans cette position qui ne remplissent pas leurs devoirs de famille, peuvent être rappelés au service, dans les conditions indiquées par les deux derniers paragraphes de l'article 22 de la loi du 15 juillet 1889.

Pour assurer l'application de cette prescription, les chefs de corps donneront avis aux maires des localités où les militaires déclareront se rendre, pour jouir de leur congé, des

décisions concernant ces hommes. Toutefois, pour les militaires autorisés à jouir de leur congé à Paris, l'avis sera adressé à M. le préfet de la Seine, avec indication de l'arrondissement, de la rue et du numéro de la maison où le militaire habitera.

Les militaires rappelés complètent le temps de service pour lequel ils sont liés, soit à titre d'appelés, soit à titre d'engagés.

Art. 69. — Si les circonstances de guerre l'exigent, le militaire à l'égard de qui l'envoi en congé, à titre de soutien de famille, a été prononcé, peut être maintenu dans la colonie jusqu'à l'arrivée de son remplaçant.

Art. 70. — Tout militaire mis en congé à quelque titre que ce soit, doit, à son départ du corps, être dirigé sur le lieu où réside sa famille ou, à défaut, sur celui où il était domicilié lors de son tirage au sort. Là, en effet, il se trouve au centre de ses relations, et, s'il n'est pas toujours occupé immédiatement, il échappera du moins à bien des entraînements et rencontrera plus aisément des personnes s'intéressant à lui et pouvant lui procurer du travail.

Pour les hommes qui, invoquant des raisons sérieuses, demandent à se fixer autre part que dans leur famille, les chefs de corps doivent exiger qu'ils justifient, par un certificat visé par le maire de la commune où ils veulent se retirer, qu'ils pourront y trouver de l'ouvrage. Dans les grands centres, le certificat sera délivré par le commissaire de police du quartier.

Art. 71. — Les sous-officiers, les caporaux ou brigadiers et les soldats de 1re classe, envoyés en congé de soutien de famille, n'auront pas à faire la remise de leurs galons.

Dispositions spéciales à la gendarmerie maritime.

Art. 72. — Les militaires de la gendarmerie maritime peuvent obtenir du major général et du préfet maritime des permissions et des congés dans les mêmes conditions que les militaires des autres armes. Toutefois, il n'est pas accordé de congé à titre de soutien de famille aux militaires de la gendarmerie.

Art. 73. — Les commandants de campagnie peuvent accorder des permissions de quatre jours, avec solde de présence, aux militaires de tous grades placés sous leurs ordres. Ils en rendent compte immédiatement par la voie du rapport journalier au major général.

Les commandants d'arrondissements autres que ceux du chef-lieu peuvent accorder des permissions de deux jours, avec solde de présence, aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes placés sous leurs ordres. Ils en rendent compte immédiatement au commandant de la compagnie par la voie du rapport journalier.

Les prolongations de permission et de congé sont accordées aux militaires de la gendarmerie maritime, conformément aux règles établies dans le présent décret.

Dispositions spéciales à la gendarmerie coloniale et aux militaires de l'escadron de spahis du Sénégal.

Art. 74. — Les militaires de la gendarmerie coloniale et de l'escadron de spahis du Sénégal peuvent obtenir, sur la proposition des autorités maritimes ou militaires, des congés et prolongations de congés de convalescence.

Ils sont accordés par le ministre de la marine et donnent droit, dans la limite de six mois, à la solde de présence sur le pied d'Europe, en ce qui concerne les militaires de la gendarmerie et les sous-officiers rengagés ou commissionnés de l'escadron de spahis. Les brigadiers et spahis ont droit, dans la même limite, à la solde d'absence fixée à la moitié de leur solde d'Europe.

Abrogation des dispositions antérieures.

Art. 75. — Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Art. 76. — Le sénateur, ministre de la marine, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 31 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le sénateur, ministre de la marine,

E. BARBEY.

Format... { Hauteur, 0m210. Largeur, 0m340.

MODELE N° 1

—

(Annexe au décret du 31 août 1891).

• ARRONDISSEMENT MARITIME

(A)

(A) Indication du corps ou service.

(1) Permission.
ou Congé pour affaires personnelles,
ou Congé de convalescence,
ou Congé à titre de soutien de famille,
ou Congé pour aller faire usage des eaux,
ou Prolongation de permission,
ou Prolongation de congé de , etc.
ou Congé pour aller à l'étranger.

Bulletin indicatif de (1)

NOMS et PRÉNOMS	GRADE	DATE DE LA DÉCISION PAR LAQUELLE la permission ou le congé a été accordé.	DURÉE	LOCALITÉS OU LE MILITAIRE doit en profiter.	AUTORITÉ QUI A ACCORDÉ le congé ou la permission.	OBSERVATIONS — (Pour une prolongation, rappeler le titre précédent.)

A MM. les membres du Conseil d'administration du

ou

A M. le Ministre de la Marine, (*Bureau des troupes.*)

A , le 189 .

Le

MODÈLE N° 2.

(Annexé au décret du 31 août 1891.)

Format...... { Hauteur, 0m340 / Largeur, 0m210 }

° ARRONDISSEMENT
MARITIME

Port d

Corps ou service. }

(1) DE (1) JOURS

Valable jusqu'au (1) *inclus.*

OFFICIER

En vertu du décret du 31 août 1891,
le (2)
accorde à M. (3)
un (1) de (1) jours avec solde de (4) valable
jusqu'au (1) 18 inclus, pour se rendre à (5)
M. devra avoir rejoint son poste à l'expiration d présent (1),
qui datera du (1)

Pour les permissions de quatre jours et au delà, il devra, dès son arrivée dans le lieu où il se rend, faire connaître son adresse et le temps présumé de son séjour : 1° au général commandant la place de Paris, s'il doit résider à Paris ou dans le département de la Seine; 2° au commandant d'armes, dans toute autre ville de garnison; 3° à l'officier commandant la gendarmerie de l'arrondissement, s'il n'y a pas de garnison dans le lieu où il doit jouir de sa permission.

Si, pendant le cours de son absence, il vient à changer de résidence, il est tenu aux mêmes formalités. Il doit, en outre, en informer par écrit son chef de corps ou de service.

Il est tenu enfin de porter *lui-même* au verso du présent titre les indications relatives à son changement de résidence.

Il ne pourra se dispenser d'exhiber le présent titre sur la réquisition qui lui en sera faite par la gendarmerie ou, s'il voyage en tenue bourgeoise, par les agents des chemins de fer.

En cas de mobilisation, le porteur du présent titre devra se mettre immédiatement en route pour rejoindre son corps ou son service, sans attendre aucune notification individuelle, à moins qu'il ne soit en congé de convalescence.

A , le 189 .

Le (2)

(1) Permission, congé ou prolongation : en indiquer la nature.
Inscrire en toutes lettres le nombre de jours et la date.
(2) Désigner l'autorité.
(3) Porter les nom, prénoms, grade ou emploi de l'officier.
(4) Spécifier si c'est avec solde de présence ou avec solde d'absence.
(5) Porter la localité où l'officier doit se rendre immédiatement, en indiquant, à la suite, le département et, s'il y a lieu, le canton.

Vu et inscrit au contrôle :

Le Major,

Numéro d'inscription au registre spécial :

Indication des changements successifs de résidence de l'officier pendant la durée de sa permission ou de son congé (1).

NOMS DES LOCALITÉS	DATE DE L'ARRIVÉE	DATE DU DÉPART	OBSERVATIONS

(1) Ces indications sont portées par le titulaire de la permission ou du congé et lui servent, au besoin, de titre pour réclamer le bénéfice du tarif militaire sur les chemins de fer.

Format. { Hauteur, 0m,340. Largeur, 0m,210.

MODÈLE N° 3.

—

(Annexe au décret du 31 août 1891.)

e ARRONDISSEMENT MARITIME

—

PORT d

Corps ou service.

(1)

de (1)

SOUS-OFFICIER OU SOLDAT

(1) Permission, congé ou prolongation : en indiquer la nature et inscrire en toutes lettres le nombre de jours et la date.

(2) Désigner l'autorité.

(3) Porter les nom, prénoms, grade ou emploi.

(4) Indiquer, à la suite de chaque localité, le département et, s'il y a lieu, le canton.

Vu et inscrit au contrôle :

Le Major,

N° d'inscription au répertoire spécial :

En vertu du décret du 31 août 1891, le (2) accorde au sieur (3) de la classe de 18 , libérable du service actif le 18 (rengagé ou commissionné), un (1) , valable jusqu'au (1) 189 inclus pour aller à (4)

Il devra avoir rejoint son poste à l'expiration d présent (1) qui datera du 189 .

Le porteur devra, à son arrivée dans le lieu où il se rend, faire viser l présent (1) et faire connaître son adresse : 1° au général commandant la place de Paris, s'il doit résider à Paris ; 2° au commandant d'armes, dans toute autre ville de garnison ; 3° au commandant de la brigade de gendarmerie dont dépend sa résidence, s'il n'y a pas de garnison au lieu où il doit jouir de son congé ou de sa permission.

Il se présente à la même autorité la veille de son départ pour rejoindre son corps.

Le visa de la gendarmerie n'est pas exigé sur les titres de permission dont la durée ne dépasse pas quatre jours.

Les hommes en permission dans le département de la Seine, demeurant hors Paris, et titulaires d'une permission ne dépassant pas huit jours, doivent faire viser leur titre par le commandant d'armes ou par le commandant de la brigade de gendarmerie de leur résidence.

En cas de mobilisation, le porteur du présent titre devra se mettre immédiatement en route, sans attendre aucune notification individuelle et rejoindre son corps. Dans ce cas, il pourra être astreint à payer demi-place sur les chemins de fer; le prix du voyage lui sera d'ailleurs remboursé à sa rentrée au corps.

Les militaires en congé de convalescence ne rejoignent qu'à l'expiration de ce congé, à moins qu'ils ne soient rappelés au corps par mesure de discipline.

A , le 189 .

Le (2)

Cartouches qui ne seront remplis par les corps que pour les absences d'une durée égale ou supérieure à huit jours.

PROCÈS-VERBAL DE LA REMISE DE L'ORDRE DE RAPPEL

Aujourd'hui 189 , nous soussigné, gendarme à la résidence d , agissant en vertu de l'ordre du ministre de la marine, en date du , avons notifié un ordre de rappel au nommé , au e régiment d , en à , rue , n° , parlant à , qui a déclaré .

Cet ordre prescrit au nommé de rejoindre son corps dans les quarante-huit heures qui suivront la présente notification.

Et afin que le susnommé n'en ignore, nous lui avons laissé l'ordre de rappel.

Dont acte, à , le 189 .

Le gendarme,

ORDRE DE RAPPEL

En exécution des ordres du ministre de la marine en date du , il est ordonné au nommé (3) au e régiment d , en (1) , à , rue , n° , département d , de se mettre en route immédiatement pour rejoindre son corps à .

Il devra y être rendu dans les quarante-huit heures qui suivront la remise du présent ordre, sous peine d'être recherché et reconduit par la gendarmerie, et sans préjudice des poursuites ultérieures prévues par les articles 230 et 231 du code de justice militaire.

Le chef de corps,

L'ordre de rappel, signé par le chef de corps au moment du départ du titulaire pour se rendre en congé ou en permission, et le procès-verbal de remise sont détachés du titre d'absence au moment où le militaire le fait viser à son arrivée à destination.

Dès que l'ordre lui en est donné, la gendarmerie remet à l'intéressé l'ordre de rappel qui le concerne, remplit le procès-verbal de remise et le retourne au corps.

INDICATION DES POINTS PRINCIPAUX DU TRAJET A PARCOURIR TANT A L'ALLER QU'AU RETOUR	DÉTAIL DES VISA D'ARRIVÉE ET DE DÉPART

	DÉSIGNATION DES EFFETS	NOMBRE D'EFFETS
Le décompte de la solde du militaire dénommé d'autre part lui a été fait jusqu'au inclus. Il est porteur des effets détaillés ci-contre........................		

En conséquence du détail ci-dessus, ce militaire n'aura besoin d'aucun secours pendant sa route pour aller en permission et en congé et en revenir.

A , le 189 .

Le Commandant de

CERTIFICAT DE VISITE AU DÉPART

Le dénommé d'autre part n'est atteint d'aucune maladie contagieuse.

A , le 189 .

Le Médecin,

Format. { Hauteur, $0^{m},210$. Largeur. $0^{m},340$.

MODÈLE N° 4.

(Annexe au décret du 31 août 1891.)

° CORPS D'ARMÉE OU GOUVERNEMENT MILITAIRE

d

° DIVISION

° SUBDIVISION

ÉTAT-MAJOR

Bulletin indicatif d'autorisation de changement de résidence accordé à un militaire en (congé de ou en permission de).

NOM	GRADE ET CORPS	POSITION ACTUELLE	LIEU OU LE MILITAIRE se trouve.	LOCALITÉS OU LE MILITAIRE est autorisé à se rendre.	DATE de LA DÉCISION	OBSERVATIONS

A M. le Président du Conseil d'administration du

A , le 189 .

DÉPARTEMENT

d

CANTON d

COMMUNE d

Numéro de tirage :

MODÈLE N° 5

(Annexe au décret du 31 août 1891.)

Certificat de position de famille du nommé soldat au , réclamant l'envoi en congé à titre de soutien de famille, conformément à l'article 22 de la loi du 15 juillet 1889.

POSITION DES ASCENDANTS ET DES FRÈRES ET SŒURS DU RÉCLAMANT					AVIS MOTIVÉ DE TROIS PÈRES DE FAMILLE AYANT UN FILS SOUS LES DRAPEAUX ou, à défaut, dans la réserve de l'armée active.
NOMS, PRÉNOMS et profession.	SEXE ET AGE	CÉLIBATAIRE marié, veuf.	NOMBRE d'enfants.	INFIRMITÉS et autres causes qui les empêchent de travailler.	
					Nous soussignés, résidant dans la commune d et jouissant de nos droits civils et politiques, émettons l'avis, sous notre responsabilité personnelle, que... *Signatures :*

AVIS MOTIVÉ DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an mil huit cent , le à heures, le conseil municipal de la commune d s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. , maire.

Etaient { présents : MM. absents : MM.

Les membres présents formant la majorité, le maire déclare la séance ouverte et communique au conseil une demande d'envoi en congé de soutien de famille formée par le nommé , jeune soldat de la classe de

Le conseil, après avoir délibéré, émet l'avis

Ainsi fait et délibéré à les jour, mois et an susdits, et ont signé les membres présents.

Vu pour légalisation de la signature du maire.

Le sous-préfet,

Certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal de la commune d et vu pour légalisation de la signature des trois pères de famille dénommés ci-dessus, qui remplissent les conditions voulues par la loi.

A , le 189 .

Le maire,

DÉPARTEMENT

d

—

CANTON D

—

Commune d

(A) Indiquer les noms et prénoms des trois pères de famille.

(B) Dans tous les cas où la réclamation sera basée sur la position de petit-fils de veuve, de septuagénaire ou d'aveugle, la colonne 1 devra comprendre non seulement la descendance de l'aïeul au petit-fils, mais encore désigner tous les enfants de l'aïeul, de quelque sexe qu'ils soient, et leur descendance.

ANNEXE A

MODÈLE N° 1
annexé à la circulaire de la guerre
du 12 décembre 1889.

Certificat destiné à établir les droits d'un jeune homme à l'envoi en congé après une année de service actif, en exécution de la loi du 15 juillet 1889 (art. 21 modifié).

Nous, soussignés, Maire de la commune d canton d , département d

et (A)

pères de jeunes gens en activité de service ou désignés par le sort pour concourir à la formation de la classe.

Certifions, sous notre responsabilité personnelle, que la famille du sieur

né le , à canton d

département d

Lequel demande son envoi en congé comme , se compose des membres inscrits au tableau ci-dessous.

Que ce jeune homme est enfant légitime,

NOMS ET PRÉNOMS des père, mère, frères et sœurs (B). 1	DATE de leur naissance. 2	CÉLIBATAIRE marié ou veuf. 3	CLASSE AU TIRAGE de laquelle ont concouru les frères 4	POSITION DE CHACUN DES FRÈRES sous le rapport du recrutement. 5	OBSERVATIONS 6

Fait à , le 189 .

Le Maire,

Les trois pères de famille,

CERTIFIE les indications consignées dans la colonne 5 du tableau ci-dessus.

A , le 189 .

Le Sous-Préfet,

ANNEXE B

Tableau des pièces à joindre au certificat Modèle n° 1 de la circulaire de la guerre du 12 décembre 1889, pour les hommes du recrutement.

INDICATION DES SITUATIONS PRÉVUES PAR L'ARTICLE 21 MODIFIÉ DE LA LOI DU 15 JUILLET 1889 pour les hommes du recrutement.	INDICATION DES PIÈCES A PRODUIRE
Aîné d'orphelins de père et de mère ou aîné d'orphelins de mère, dont le père est légalement déclaré absent ou interdit..............	Acte de mariage des père et mère. Actes de décès des père et mère. En cas d'absence ou d'interdiction du père, remplacer l'acte de décès de ce dernier par une copie du jugement déclarant l'absence ou prononçant l'interdiction.
Fils unique ou aîné des fils d'une femme actuellement veuve........	Acte de mariage des père et mère. Acte de décès du père.
Petit-fils unique ou aîné des petits-fils d'une femme actuellement veuve..............	Acte de mariage des aïeuls. Acte de mariage des père et mère. Actes de décès des père et mère. Acte de décès de l'aïeul.
Fils unique ou aîné des fils d'une femme dont le mari est légalement déclaré absent ou interdit..............	Acte de mariage des père et mère. Copie du jugement déclarant l'absence ou prononçant l'interdiction.
Petit-fils unique ou aîné des petits-fils d'une femme dont le mari est légalement déclaré absent ou interdit..............	Acte de mariage des aïeuls. Acte de mariage des père et mère. Actes de décès des père et mère. Copie du jugement déclarant l'absence ou prononçant l'interdiction.
Fils unique ou aîné des fils d'un père aveugle..............	Acte de mariage des père et mère. Certificat délivré par la commission spéciale de réforme.
Petit-fils unique ou aîné des petits-fils d'un grand-père aveugle......	Acte de mariage des aïeuls. Acte de mariage des père et mère. Actes de décès des père et mère. Certificat délivré par la commission spéciale de réforme.
Fils unique ou aîné des fils d'un père entré dans sa soixante-dixième année..............	Acte de mariage des père et mère. Acte de naissance du père.
Petit-fils unique ou aîné des petits-fils d'un grand-père entré dans sa soixante-dixième année..............	Acte de mariage des père et mère. Actes de décès des père et mère. Acte de naissance de l'aïeul.
Fils unique ou aîné des fils d'une famille de sept enfants au moins.	Acte de mariage des père et mère. Actes de naissance des enfants. Certificats de vie des membres de la famille.
Puîné d'orphelins de père et de mère ou puîné d'orphelins de mère dont le père est légalement déclaré absent ou interdit, l'aîné des orphelins étant aveugle ou impotent..............	Acte de mariage des père et mère. Actes de décès des père et mère. Certificat délivré par la commission spéciale de réforme. En cas d'absence ou d'interdiction du père, remplacer l'acte de décès de ce dernier par une copie du jugement déclarant l'absence ou prononçant l'interdiction.
Fils puîné d'une femme actuellement veuve (lorsque l'aîné des fils est aveugle ou impotent)..............	Acte de mariage des père et mère. Acte de décès du père. Certificat délivré par la commission spéciale de réforme.
Petit-fils puîné d'une femme actuellement veuve (lorsque l'aîné des petits-fils est aveugle ou impotent)..............	Acte de mariage des aïeuls. Acte de décès de l'aïeul. Acte de mariage des père et mère. Acte de décès des père et mère. Certificat délivré par la commission spéciale de réforme.
Fils puîné d'une femme dont le mari est légalement déclaré absent ou interdit (lorsque l'aîné des fils est aveugle ou impotent).........	Acte de mariage des père et mère. Copie du jugement déclarant l'absence ou prononçant l'interdiction. Certificat délivré par la commission spéciale de réforme.
Petit-fils puîné d'une femme dont le mari est légalement déclaré absent ou interdit (lorsque l'aîné des petits-fils est aveugle ou impotent)..............	Acte de mariage des aïeuls. Acte de mariage des père et mère. Actes de décès des père et mère. Copie du jugement déclarant l'absence ou prononçant l'interdiction. Certificat délivré par la commission spéciale de réforme.
Fils puîné d'un père aveugle ou entré dans sa soixante-dixième année (lorsque l'aîné des fils est lui-même aveugle ou impotent)...	Acte de mariage des père et mère. Acte de naissance du père. Certificat délivré par la commission spéciale de réforme.
Petit-fils puîné d'un grand-père aveugle ou entré dans sa soixante-dixième année (lorsque l'aîné des petits-fils est lui-même aveugle ou impotent)..............	Acte de mariage des aïeuls. Acte de mariage des père et mère. Actes de décès des père et mère. Acte de naissance de l'aïeul. Certificat délivré par la commission spéciale de réforme.
Puîné d'une famille de sept enfants au moins (lorsque l'aîné des fils est aveugle ou impotent)..............	Acte de mariage des père et mère. Actes de naissance des enfants. Certificats de vie des membres de la famille. Certificat délivré par la commission spéciale de réforme.

INDICATION DES SITUATIONS PRÉVUES PAR L'ARTICLE 21 MODIFIÉ DE LA LOI DU 15 JUILLET 1889 pour les hommes du recrutement.	INDICATION DES PIÈCES A PRODUIRE
Aîné de deux frères inscrits la même année sur les listes du recrutement cantonal ou faisant partie du même appel..........	Acte de mariage des père et mère. Actes de naissance des deux frères. Certificat du commandant du recrutement indiquant la décision rendue par le conseil de revision à l'égard du plus jeune des deux frères.
Jeune homme dont un frère sera présent sous les drapeaux comme officier, appelé engagé volontaire pour trois ans au moins, rengagé, breveté ou commissionné après avoir accompli trois ans de services, inscrit maritime, levé d'office, levé sur sa demande, maintenu ou réadmis au service quelle que soit la classe à laquelle il appartienne, officier-marinier des équipages de la flotte..........	Acte de mariage des père et mère. Actes de naissance des deux frères. Certificat de présence. (Si le frère est inscrit maritime, on produira, au lieu du certificat précédent, un certificat du commissaire de l'inscription maritime.)
Frère d'un militaire mort en activité de service, ou réformé, ou admis à la retraite pour blessures reçues dans un service commandé, ou infirmités contractées dans les armées de terre ou de mer.....	Acte de mariage des père et mère. Actes de naissance des deux frères. (Le décès, les blessures, la réforme ou l'admission à la retraite du frère seront justifiés par l'acte de décès, ou le congé de réforme, ou le titre ou la copie certifiée du titre de pension de ce frère ou par tout autre document authentique.)

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 1er Septembre 1891.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES

ÉTRANGÈRES

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 31 août.

La réunion internationale des commerçants en céréales et graines a été ouverte aujourd'hui.

M. Leinkauff, secrétaire général, établit dans son rapport concernant la récolte de l'Autriche-Hongrie, que le résultat constitue en Hongrie, pour le froment 100 p. 100, pour le seigle 71 p. 100, pour l'orge 116 p. 100, pour l'avoine 111 p. 100, et en Autriche pour le froment 93 p. 100, pour le seigle 83 p. 100, pour l'orge et l'avoine 108 p. 100 d'une récolte normale.

Le produit total des récoltes des deux parties de la monarchie est évalué pour le froment à 51 millions de quintaux, pour le seigle à 34 millions, pour l'orge à 31 millions et pour l'avoine à 44 millions.

On pourra exporter de 3 1/2 à 4 milions de quintaux métriques de froment, de 3 à 3 1/2 millions de quintaux métriques d'orge et de 1/2 à 3/4 de million de quintaux métriques d'avoine.

On ne pourra exporter du seigle que si l'on peut employer, pour la consommation du pays et pour l'industrie, d'autres céréales ou leurs surrogats. La réunion est plus nombreuse cette année que précédemment; il y a environ 5,000 personnes. (*Agence Havas.*)

Vienne, 31 août.

Marché international des céréales.

Voici les chiffres proportionnels des récoltes de froment en prenant 100 comme chiffre de la récolte moyenne :

Prusse, 92. — Saxe, 103. — Bavière, 100. — Bade, 60. — Wurtemberg, froment d'hiver, 84. — Wurtemberg, froment d'été, 98. — Mecklembourg, 43. — Danemark, manque. — Suède et Norvège, 110. — Italie, 86. — Suisse, 100. — Hollande, 77. — Belgique, 26. — France, 64. — Grande-Bretagne, 95. — Russie, Podolie, 100. — Bessarabie, 70. — Pologne, 82. — Crimée, 90. — Courlande, 95. — Russie septentrionale, 45. — Roumanie, 90. — Serbie, 100. — Egypte, 95. — L'Inde a produit 6,842,000 tonnes de froment, l'Amérique 545 millions de bushel.

(*Agence Havas.*)

PORTUGAL

Lisbonne, 31 août.

Les recettes des douanes jusqu'au 30 août se sont élevées à 6,436,000 fr., soit 35,000 fr. de plus qu'en 1890. (*Agence Havas.*)

TURQUIE

Constantinople, 31 août.

La Bourse est fermée aujourd'hui à l'occasion du quinzième anniversaire de l'avènement du sultan. Toute la ville et le Bosphore sont pavoisés et illuminés : des feux d'artifice sont tirés. Toutes les ambassades sont illuminées. Un grand enthousiasme règne parmi la population.

Le sultan a reçu ce matin les félicitations des grands corps de l'Etat et du corps diplomatique. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 19 octobre 1891 dans le département de la Charente-Inférieure, à la Rochelle.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Opérations concernant les caisses d'épargne ordinaires du 21 au 31 août 1891.

Dépôt de fonds..........	6.533.505 59
Retraits de fonds..........	3.452.122 72
Excédent de dépôts......	3.081.382 87

Excédent de dépôts du 1er janvier au 31 août 1891, 59,961,426 fr. 05.

Capitaux employés en achat de rentes, du 21 au 31 août 1891 :

1° Pour placement des excédents de dépôts et, en outre, des arrérages et des capitaux encaissés sur les valeurs composant le portefeuille provenant des caisses d'épargne ordinaires, 4,990,223 fr. 54.

2° Pour le compte des déposants des caisses d'épargne ordinaires, 541,993 fr. 35.

Relevé des capitaux employés en achats de rentes pendant le mois d'août 1891.

DATES	SOMMES
1er août..........	496.775 »
2 —	Dimanche.
3 —	800.150 »
4 —	863.525 »
5 —	864.825 »
6 —	865.525 »
7 —	866.000 »
8 —	866.287 50
9 —	Dimanche.
10 —	865.625 »
11 —	1.057.425 »
12 —	1.057.162 50
13 —	1.057.150 »
14 —	1.057.612 50
15 —	Férié.
16 —	Dimanche.
17 —	1.057.762 50
18 —	1.058.262 50
19 —	1.073.727 80
20 —	1.059.862 50
21 —	1.059.137 50
22 —	1.060.500 »
23 —	Dimanche.
24 —	964.325 »
25 —	866.475 »
26 —	805.462 50
27 —	744.437 50
28 —	744.737 50
29 —	744.537 50
30 —	Dimanche.
31 —	741.875 »
Total..........	22.702.165 30

Caisses d'épargne ordinaires....	13.502.427 69
Caisse nationale d'épargne.....	6.812.675 »
Caisse d'assurances en cas d'accidents..........	14.977 80
Caisse des dépôts et consignations S/C particulier..........	2.372.084 81
Total..........	22.702.165 30

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES SCIENCES morales et politiques.

Séance du samedi 29 août 1891.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON AUCOC

M. Levasseur offre à l'Académie, au nom de M. Neymark, une étude intitulée *les Chemins de fer et l'Impôt, légende des gros dividendes*.

M. Aucoc lit une notice consacrée à M. Thonissen, associé étranger de l'Académie récemment décédé. M. Léon Aucoc rappelle qu'il a été assez heureux pour le connaître personnellement et pour pouvoir ainsi apprécier ses mérites. C'est un des hommes qui dans leur pays ont occupé les plus brillantes situations. Tour à tour il fut membre de la Chambre des représentants de Belgique, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. et finalement ministre de l'instruction publique. Ses études de prédilection furent plus particulièrement l'histoire et l'économie politique. Il publia sur ces matières de nombreux et savants ouvrages.

C'est surtout, dit M. Aucoc, très autorisé dans ces questions, dans l'histoire de la législation criminelle qu'il a été vraiment un maître. Il a publié toute une série de travaux comprenant la législation criminelle de tous les peuples depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. On peut dire que c'est là un monument. Cette vie de travail et de dévouement si largement remplie lui valut l'estime et le respect de la génération d'étudiants, de professeurs et d'hommes d'Etat ses contemporains. Les professeurs des diverses universités belges plaçaient la science et la renommée de M. Thonissen au-dessus des questions de parti et de rivalité. Ce sont là de nobles et bonnes paroles, qui à elles seules constituent un éloge.

A cette occasion M. Franck demande à ajouter à la remarquable notice du président quelques paroles de reconnaissance émue envers l'homme qui s'était montré dans toutes les circonstances de la vie l'ami fidèle de la liberté. Dans sa remarquable étude sur le Talmud il fut un modèle de conscience, d'impartialité et de justice. La ferveur de ses convictions chrétiennes lui fit prendre la défense de la liberté religieuse des israélites; c'était chez lui la conséquence de l'amour absolu de la liberté.

M. Germain Bapst lit un mémoire intitulé *l'Opinion publique et le Théâtre au seizième siècle*. Le théâtre lui paraît être une sorte de presse militante, plus active et plus vivante encore que les gazettes, plus propre, par ses critiques, ses satires et ses allusions fréquentes à des faits d'actualité, à exercer une très grande influence sur les esprits.

M. Levasseur achève la lecture d'un extrait commencé à la dernière séance de son remarquable travail sur la *population*. Ce dernier volume va être publié incessamment.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport de M. Cucheval-Clarigny sur le prix Wolowsky, accordé au meilleur ouvrage *d'économie politique, de statistique ou de finances* composé ou publié pendant la dernière période triennale.

A la suite du comité secret, l'Académie fait connaître que, sur le rapport de M. Cucheval-Clarigny, au nom de la section, le prix n'est pas accordé; mais elle a attribué une récompense de 2,500 fr. à M. Alfred Neymark, vice-président de la Société de statistique de Paris, pour l'ensemble de ses travaux.

« Aucun fait important, dit M. Cucheval-Clarigny, n'a été soulevé au sein des pouvoirs publics ou ressortant de l'initiative individuelle, sans que la plume alerte et toujours prête de M. Neymark s'en soit emparée et en ait fait l'objet d'un examen sérieux. C'est par cet ensemble de qualités que M. Neymark nous a paru se rapprocher le plus de ce que l'Académie attendait les concurrents. »

Elle accorde en outre une récompense de 500 fr. à M. Salefranque, sous-inspecteur de l'enregistrement, du domaine et du timbre, pour ses deux ouvrages : 1° *le Code du timbre*; 2° *le Timbre à travers l'histoire*, « ouvrages d'une grande érudition, dit le rapporteur, qui, quoique ne se rattachant pas d'une façon étroite à l'économie politique, sont dignes d'être signalés à la bienveillance de l'Académie ».

FÉLIX HÉMENT

INFORMATIONS

Voici l'évaluation officieuse du prix du pain à Paris pour la 1re quinzaine de septembre, calculée d'après la valeur des farines dans la quinzaine précédente et les frais de panification.

Prix du quintal de farine.....	40 fr. 999
Frais de panification..........	12 223
	53 fr. 222

Le rendement étant de 130 kil. de pain par 100 kil. de farine, le kil. de pain de 1re qualité revient à 0 fr. 4094 et le pain de 2 kil. à 0 fr. 8188, soit à 0 fr. 82.

Spectacles du Mercredi 2 Septembre.

Opéra. — 8 h. »/». — *Robert le Diable*, opéra en 5 actes, de Scribe et C. Delavigne, musique de Meyerbeer : Mmes Bosman, d'Ervilly, Nastorg; MM. Duc, Gresse, Vaguet, Girard.

Théâtre-Français. — 8 h. 1/2. — *L'Article 231*, comédie en 3 actes, de M. Paul Ferrier : Got, Féraudy, Prudhon; Mmes Kalb, Hadamard.

Opéra-Comique. — 8 h. 1/2. — *Le Chalet.* — *Zampa.*

Odéon. — 8 h. »/». — *Le Docteur Mirimus*, comédie en 1 acte, en vers : Cornaglia, Gauthier, Paumier; Mlle Carlix. — *Britannicus*, tragédie en 5 actes, en vers, de Racine : Marquet, Albert Lambert, de Max, Cabel; Mmes Emilie Lerou, Dux Arbel.

Vaudeville. — 8 h. »/». — *The School for Scandal* (*l'Ecole de la médisance*) : MM. John Drew, James Lewis, George Clarke, Charles Wheatleigh, Charles Leclercq, Tyrone Power, Sidney Herbert, Hobart Bosworth, Sidney Bowkett, John Craig, Rolph Fisbet; Mmes Ada Rehan, Cauley, Adelaide Prince, Isabel Irving, Kitty, Cheatham, Agnès Cahill.

Gymnase. — 8 h. »/». — *Madame Agnès*, comédie en 3 actes de M. J. Berr de Turique : Noblet, Numès, Burguet, Girard; Mmes R. Sisos, Desclauzas, Lécuyer, Lucy-Gérard.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Le 19 septembre 1891, à une heure et demie, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du département, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux ci-dessous désignés :

Route nationale n° 6.

Rechargement de la chaussée entre les bornes kilométriques 6 et 15, sur une longueur de 5 kilomètres.

Travaux à l'entreprise..............	12.453 92
Somme à valoir..........................	3.546 08
Total..........................	16.000 »

Cautionnement provisoire, 100 fr.
Cautionnement définitif, 400 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux 1° de la préfecture; 2° de M. Margot, ingénieur, rue de la Gare, n° 16, à Chambéry.

N° 155

MARINE

Adjudication à Cherbourg, le 17 septembre 1891 :
Cravates en lasting.

Adjudication à Lorient, le 16 septembre 1891 :
Couvertures et couvre-pieds en laine.

Voir les cahiers des charges au bureau des approvisionnements, à Cherbourg et à Lorient, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine (Solde, habillement et revues).

LA Compagnie des courtiers de marchandises assermentés au Tribunal de commerce de la Seine a, dans son assemblée générale annuelle tenue à la Bourse du commerce de Paris, le lundi 31 août 1891, réélu membres de la Chambre syndicale pour l'exercice 1891-1892 :

MM. BOVERAT, *président*.
COIFFIER, *syndic-rapporteur*.
ORIGET, *secrétaire*.
TIRET, *trésorier*.
TACHER, PELLEREAU, ED. MOUTARD, } *adjoints*.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Mardi 1er Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Janv. 91	3 %	95f 70 8? 85 80	en liq..	95 80	95 87½	95 65	95 65	95 75	95 77½
			fin ct...	95 75	95 82½	95 70	95 70		
			Pe fin c.		d1f	95 97½	95 05 d50		
			Pe fin c.	96 15	96 25 d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %	91f	fin ct...					91 ..	
Juill. 91	3 % 1891 60 fr. payés	94f 94f05 10 15 94f	en liq..	94 ..	94 15	94 .	94 10	94..	93 95
			fin ct...	94 10	94 17½	93 10	94 10		
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.	94 30	94 40 d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Juil. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)	96f 50 52½ 60 65	en liq..	96 60			96 60	96 40	96 50
			fin ct...	96 70					
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Août 91	4 ½ % 1883	105f20 25 35 30 35 40	en liq..	105 25			105 4	105 20	105 15
			fin ct...	105 40			105 50 d50		
			Pe fin c.						
			Pe fin c.				d50		
			Pe fin p.						
			Pe fin p.						
Août 85	Promesses d'Inscript. 4½ % 1883	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4 %, éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
Juill. 91	Bons de liq. 5 %, loi 28 juill. 1874 (domm. causés par génie milit.), n°s 221,501 à 273,500	506 5	en liq..					509 ..	
			fin ct...						
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris, Obl. 55-60, 3 %, r. 500 fr., t.p.	550 552	fin ct...					552 ..	
Août 91	d° 1865, 4 %, r. 500 fr., t.p.	530	fin ct...					528 ..	
Juill. 91	d° 1869, 3 %, r. 400 fr., t.p.	416 416 50 416 417	fin ct...					414 ..	
Juill. 91	d° 1871, 3 %, r. 400 fr., t.p.	408 408 50	fin ct...					408 25	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	106 ..						106 .	
..	d° d° séries sort. (unit.)								
..	d° d° d° (sér. ent.)		en liq.					530	
Avril 91	d° 1875, 4 %, r. 500 fr., t.p.	529 530	fin ct...					529 .	
d°	d° 1876, 4 %, r. 500 fr., t.p.	531 532 531 530	fin ct...						
			en liq..					410	
Mars 91	d° 1886, 3 %, r. 400 fr., t.p.	414 412	fin ct...					105 50	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	106 107 50 105						400 .	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	401 400 75 400 25 401	fin ct...					102	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	104 103 102	fin ct...						
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3 %, r. 400 fr., tout payé	405 403 25	en liq..						
			fin ct...						
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Janv. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (Int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.)	500 499	en liq.					500 .	
			fin ct..						
			Pe fin c						
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.)		en liq..					563 75	
			au 15..						
			en liq..						
Juin 91	Banque de France (nominatives)	4500	fin ct...	4485				4497 50	4495
			Pe fin c.		d40		d50		
			Pe fin p.		d20		d50		
			en liq..						
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23)	450 451 25 452 50	au 15..	451 25				450 ..	450 ..
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 38)	765 762 50 760	en liq.	760	762 50	760 ..	760 ..	775 .	773 75
			au 15.						
			Pe au 15	763 75	d10		d5f		
			Pe au 30	772 50	d10		d10		
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq.						
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9)	430	au 15.						
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq.						
Juin 91	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26)		au 15 .						
			Pe au 15						
			en liq.						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 10)	360	au 15..					360 .	
			Pe au 15						
Juin 91 ex-1re r.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	268 75 270	en liq.	267 50			270 ..	270 .	270 .
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (nominatives)	548 75 550	en liq..	551 25				550 ..	551 25
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)	656 25	au 15						
[illegible]	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.)		en liq..					425	
			au 15						
Avril 91	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)		en liq..						
			au 15 .						
Août 91	Banque hypot. de France, r. 1000f, t.p.	18 75	fin ct...					428	
Mars 91	d° 3 %, 1881, r. 500 fr., t.p.	426 .	fin ct...						
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq..		en liq..						
	obl. r. 150 f. (en représ. d'ann.)	150 156 50	fin ct...					530	
Juin 91	d° 5 % r. 500 f. [illegible]	530	au 15						

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5 %, 79.		
d° de la Dordogne, 3 %, 87, r. 500 f.	410 .	
d° de la Hte-Marne, 4 %, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4 %, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4 %, remb. 100 fr.	114	113 ..
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500 f.		
Béziers (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.	950 ..	
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3 %, r. 100 fr.	109 ..	
d° 1881, 4 %, r. 500 f.		
Caen (ville de), 4 %, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5 %, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3 %, r. 100 fr.		
d° 1863, 3 %, r. 100 fr.	144 75	
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3¼ %, r. 500 f.		
Lyon (ville de), 1880, 3 %, r. 100 fr.	100	
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.	503 75	501 25
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.		
Roubaix (ville), 4 %, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4 %, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	46 50	46 25
Tourcoing (ville), 4 %, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions)		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.	120 ..	
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	407 50	
Midi, d° act. de jouiss.	675 .	
Nord, d° act. de jouiss.	1400	
Orléans, d° act. de jouiss.	1097 50	
Ouest, d° act. de jouiss.	570 .	
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	440 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f, t.p.	585 .	582 50
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.		
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	580 .	575 ..
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.		
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	260 .	257 50
d° du département du Nord	20 .	15
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç. de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier		
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.		
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	430 50	
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	560 .	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	1580	
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (n°s 128,981 à 130.000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entrepres (ex-c. 48).	247 50	
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	139	
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1470	1465..
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).	225 ..	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 11).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.	260 ..	
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 14).		
Ind. linière (Compt. de l') a. 500 f.		
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 29).		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	400 ..	
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).		
d° act. de jouiss.		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé		
2e série, act. 500 fr., t.p.		
Belmez (Houillères et [illegible]), a. 500f, t.p.		
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	775 .	770 ..
Mines de Malfidano, act. [illegible]	2530 .	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.	860 .	
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.		
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vignobles (Chartes), act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1260.	1250 .

JOUISSANCE	Mardi 1er Septembre	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
			en liq..	1255 ..			1253 75		
Juill. 91	Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1255 1257 50 1260 1255	fin ct...	1258 75				1257 50	1252 50
			P° fin c.		d40		d20		
			P° fin c.		d10		d5f		
			P° fin p.		d40		[illegible]		
			P° fin p.	1265	1267 50 d10		d5f		
	Crédit Foncier de France. Obligations.								
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.								
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	521 520						525 ..	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	105 50						106 ..	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	605 607 50						612 ..	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	120 25						120 25	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	517 50 516						517 ..	
d°	communales, 3%, remb. 500 f.	502 75						504 ..	
d°	d° 5es, r. 100 f.	102 101						102	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	515 25 516	fin ct...					515 25	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	395	en liq..					395 25	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	480	fin ct...					480 ..	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	476 25 478 50	fin ct...					477	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	474 75 474 473 50 474	fin ct...					473	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	420 50 420 25	fin ct...					420 50	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	472 472 50 473 474	fin ct...					473 ..	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	64f 75 64f 25 65f	fin ct...					64	
...	d° d° (nomin.).		fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	48f 50 47f 50 47f	fin ct...					47 25	
...	d° d° (nomin.).		fin ct...						
			en liq..						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		au 15..					585 ..	
			en liq.						
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		au 15.					680 ..	
			en liq..	813 75	815	813 75	813 75		
mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	815 813 75 812 50	au 15..	815 ..	816 25	813 75	815	810 ..	813 75
			P° au 15		d10		d5f		
			en liq..	305					
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	320 315 310 305	au 15..	306 25				315 ..	323 75
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
			en liq..	375					
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		au 15.						
			en liq.						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).	328 75	au 15..					328 75	
			P° au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Avril 91	Société gén. développt du Commerce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p (nominatives)	482 50	au 15.					482 50	482 50
			P° au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		au 15.						
			en liq..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..		au 15.						
			P° au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		au 15..					350 ..	
			en liq..	405					
.....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..	405 406 25	au 15..					407 50	
			P° au 15		d5f		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
			en liq..						
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		au 15..						
			en liq..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).	315	au 15..					317 50	
			P° au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		au 15..						
			en liq.						
Juil. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14).	15f	au 15.					15 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...	207 50	en liq..						
			au 15..		d10		d5f		
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	480	au 15.					480 ..	
Août 91	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	390	au 15.					390 ..	
			en liq..						
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 26)....		au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
			en liq..						
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.	697 50	fin ct..					695 ..	
			en liq..						
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'Etat), ex-coupon 30.......	620	fin ct..					620 .	
			en liq..						
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	902 50 901 25 900	fin ct..					903 75	
			en liq..	1487 50			1485 ..		
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67).	1485 1490	fin ct..					1485 ..	
			P° fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)...............	1292 50	fin ct..					1298 75	
			P° fin c.		d20		d10		
			en liq..	1840					
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)......	1835 1840	fin ct..	1842 50				1838 75	1837 50
			P° fin c.		d20	1845	d10		
			P° fin p.		d20		d10		
			en liq..						
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1545 1540 1537 50	fin ct..					1535 ..	
			P° fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1071 25	fin ct..					1071 25	
			en liq..						
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'Etat ou de Dépts)	506 25 510 515	fin ct..					506 25	
			P° fin c.		d10		d10		
			en liq..						
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	515	au 15.					510 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	542 50	au 15..					537 50	
			P° au 15		d10		d5f		
.....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).				d10		d5f		
			en liq..	442 50					
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)		au 15..					442 50	
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d20		d20		
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr. t.p. (ex-c. 4).		au 15..						
			en liq..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 19)	570 560	au 15..					570 ..	
			P° au 15		d10		d5f		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	135 ..	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	170 .	165 ..
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)...	341 25	
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	530 ..	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	550 ..	545 ..
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	355 ..	350 ..
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1065 .	
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.		
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	373 75	370 ..
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	115 .	110 50
Voitures à Paris, actions de jouiss.	210 25	
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 20).	425 ..	423 75
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	705 ..	
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2330 ..	2320 ..
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	715 .	
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	480 ..	475
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1125 ..	1133 75
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.		
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4)..		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	222 50	220 ..
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	560 ..	555 ..
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	560 ..	550 ..
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	266 25	
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 50).	750 ..	
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	1352 50	1340 ..
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	516 25	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé...........	1717 50	
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	230	
d° parts bénéficiaires.......	227 50	222 50
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....		
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	428 ..	426 ..
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	345 ..	342 ..
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...		
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..		
d° d° de 1887 à 1985..	413 ..	412 ..
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	411 25	410 ..
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	416 .	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	410 ..	
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	646	645 ..
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	440 50	440 ..
d° nouvelles d°	434	438 .
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	440	439 75
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne: Aïn-Tizy, etc., 3%, r. 500 f. (garantie de l'Etat).....		
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	403 ..	
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)		
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	409 ..	408 ..
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	462 .	460 ..
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1275 ..	1272 50
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.		
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	445 ..	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	442 ..	
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).		
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	437 50	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr	640 ..	
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	444 .	441 ..
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	445 50	
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	449 .	448 75
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 650 fr.		
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).	437 ..	

(*Supplément.*)

Jouissance	Mardi 1er Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé (ex-coup. 64)	1447 50 1445	en liq.	1445				1450 ..	1447 50
			au 15						
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Avril 91	d° act. de jouissance (ex-coup. 19)	1160 1165 1170 1167 50 1170	en liq.					1160	
			au 15						
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 60)	555 557 50 568 75 560 561 25 563 75	en liq.	555			560	555 ..	553 75
			au 15						
			P° au 15				d5f		
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	660	en liq.					658 75	
			au 15						
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12)	1045 1050 1052 50 1055	en liq.	1055				1045 ..	1041 25
			au 15						
			P° au 15		d10		d20		
			P° au 30		d10		d10		
Juin 91	d° act. de jouiss. (ex-c. 16)	480	en liq.					487 50	
			au 15						
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45)	702 50 705	en liq.					705 ..	
			au 15						
			P° au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)	355 350 352 50	en liq.					360 ..	
			au 15						
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2977 50	en liq.					2970 ..	
			au 15						
			P° au 15		d..		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secretan), a. 500 f., t.p. (ex-coup. 10), en liquid.	25f 25f 25 26f 25	en liq.	25				25 ..	26 25
			au 15						
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p		en liq.						
			au 15						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 12), en liq.		en liq.					52 50	
			au 15						
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 15), en liquid.	25f 23f 75 25 22f 50 21f 25 20 21f 2.	en liq.	25			22 50	23 75	25 ..
			au 15						
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65)	2802 50 2803 75 2805 2807 50 2805	en liq.	2803 75	2808 75	2802 50	2803 75	2795 ..	2798 75
			au 15	2807 50	2811 25	2807 50	2807 50		
			P° au 15		d40	2810 ..	2820 .. d20		
			P° au 15	2820	2828 75 d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44)	807 50 806 25 805	en liq.						
			au 15						
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27)	305	en liq.					305 ..	
			au 15						
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)	1170 1173 75 1175	en liq.					1167 50	
			au 15						
			P° au 15		d10		d5f		
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f	143 144 145	au 15						
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recouvt de 15% attrib. au Gouv. Egyptien (ex-coupon 12)	1980 1982 50 198. 1990	en liq.	1980			1995 ..	1972 50	
			au 15						
			P° au 15		d10		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18)		en liq.						
			au 15						
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7)		en liq.	488 75			490 ..	490 .	488 75
			au 15						
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d10		
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9)	114	en liq.	111 25	112 50	110 ..	112 50	113 .	112 50
			au 15						
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9)	415 416 25	en liq.					410 ..	
			au 15						
			P° au 15		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
Oct. 91	Angleterre, 2¾% (n.c. fixe 25f20)	C. 500	en liq.					96 35	
		C. 1000	au 15						
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.		en liq.						
			au 15						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr.	Gr c.	au 15						
			P° au 15		d..		d..	317 50	
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr.		en liq.						
...	d° d° c. de 5 obl.		au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.		P° au 15						
Mai 91	Autriche, Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50) Obl. 100 fl. (pap.)		en liq.						
			au 15						
...	d° d° 1000 fl. d°		P° au 15		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50) Obl. 200 fl. (or)	97f 25 ... C. 10000.	en liq.					97 25	
			au 15						
...	d° d° 1000 fl. d°	96f 70	P° au 15		d50		d25	96 40	
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 15						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	P° au 15		d..		d..		
Mai 91	d° 3%, 1873		au 15						
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 15						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq.						
Mai 91	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	en liq.						
...	d° d° c. de 500 f.		au 15						
Août 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	P° au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
	(Nég. ch. fixe 25f20)		en liq.						
Juin 91	Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £.		au 15						
...	d° d° 500 £.		P° au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £.								
Avril 91	d° 4%, 88. Obl. 1000 £.		en liq.				d25		77 50
...	d° d° 500 £.	77f	au 15		d..			77 ..	
...	d° d° 100 £.	77f 78f	P° au 15		d50				
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		en liq.	72 50					72 25
...	d° d° 500 £.		au 15						
...	d° d° 100 £.	72f 73f 72f 80	P° au 15		d50		d25	72 ..	
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé		en liq.		d10		d5f	90 .	
			au 15						

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr.	1310 .	
Victor-Em., 62, 3%, r. 500f (int. gar.)	439	
Médoc, 3%, rembours. 500 fr.	366 ..	365 ..
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.)	446 50	446 ..
d° 3% nouveau, r. 500f d°	455 .	454 ..
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	450 .	449 50
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	442 ..	
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.)	443 .	442 50
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr.	1250 ..	1245
d° 3%, rembours. 500 fr.	446 50	445 75
d° 3%, 1884, remb. 500 fr.	455 ..	454 ..
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	452 .	
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.)		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000	105 ..	
2e émission, de 63,001 à 108,312		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.	120 ..	
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'État: Ouest, 3%, rembours. 500 fr.	446 .	445 ..
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	452 50	450 ..
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 fr.	1255 .	
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.	505 ..	500 ..
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.	1260 .	
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	408 75	408 50
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p.	[illegible]00 ..	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.)	427 .	425 ..
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	145 .	142 ..
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.)	410 .	409 ..
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	[illegible]00	
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr.	265 .	
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	300 .	295 ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	280	255 ..
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	370 ..	
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr.	46 25	45 ..
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.	410 ..	
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.	530	
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.	455 ..	
d° d° 5%, r. 500 f.		
d° d° 4%, r. 500 f.	505 ..	
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.		
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f.		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Industrie linière, 6%, r. 300 fr.		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.		
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	505 .	
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	525 .	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	[illegible]25 .	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	315 .	312 ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	515 .	
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	517 .	
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.	359	
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	302 ..	
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr.		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr.		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	460 .	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	245 .	242 ..
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.		
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr.	498 ..	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr.		
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	503 7.	
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	509 .	
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	405	
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	383 75	
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.		
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.	450 .	
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.	484 ..	
Jardin zool. d'acclimat., 5%, r. 500f.		
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.	291 25	
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.	630 ..	626 50
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 .	12 75
Salines de l'Est, rembours. 625 fr.		
Taxes Municip. (Délég.) 4%, r. 500.	480 .	
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	124 ..	
Canal Panama, 5%, r. 500 f. (en liq.)	22 ..	21 ..
d° d° 3%, remb. 500 fr.	17 ..	16 50
d° d° 4%, remb. 500 fr.	17 ..	16
d° nouv., remb. 1000 f (1re série)	20 50	20 25
d° d° (2e série)	20	
d° d° (3e série)	72	71 25
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	84 ..	83 50
d° d° depuis la répart.		
d° d° 322f 50 payés		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89)	71 ..	
Suez, 5%, rembours. 500 fr.	616 50	615 ..
d° 3%, rembours. 500 fr.	443 .	
d° d° 2e série, remb. 500 fr.	437 ..	436 ..
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	94 .	

(*Supplément.*)

Jouissance	Mardi 1er Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Égypte Oblig. Daïra Sanieh 4%		en liq..	...	...	...	...		
	(décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	492 50 492 492 50	au 15..	...	...	...	...	492 50	490 ..
			Pe au 15	...	... d10	...	...		
Mai 91.	Égypte Dette unifiée nouv., oblig.		en liq..	...	... d10	...	... d5f		
	7%, rembours. 500 fr.	490 490 50 491	au 15..	488 75	...	...	...	489 75	488 75
	(Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)		Pe au 15	...	... d10	...	... d5f		
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½%		en liq..	...	...	...	...		
	(décrets des 6 et 7 juin 1890)...	464 50 465 465 50 466	au 15..	462 50	...	...	...	464 50	462 75
			Pe au 15	...	... d10	...	... d5f		
Juin 91	Égypte. Oblig. Domaniales hypo-		en liq..	...	...	...	...		
	thécaires, 5%. 1878	521	au 15..	...	...	...	...	517 50	...
			en liq..	...	...	...	...		
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar.. obl. 2500f	..	au 15..	...	...	...	...	...	...
	(nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.	...	Pe au 15	...	d10	...	d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fl. 1f).		en liq..	71 37½	71 37½ ...	71 10	71 15		
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	72f 50	au 15..	71 45	...	...	71 25 ...	72 50	71 40
...	Coup. de 40 —	72f 71f 80	Pe au 15	...	d50	...	... d25	72 65	
...	Coup. de 80 —	72f 71f 80	Pe au 30	...	72 d50	...	... d25	72 05	
...	Coup. de 160 —	72f 71f 90	Pe au 15	...	... d50	...	... d25	71 50	
...	Coup. de 240 —	71f 50	...	...	...	...	...	71 85	
...	Coup. de 480 —	71f 30 50 30 20...	...	...	...	...	...	71 32½	
...	Coup. de 960 —	71f 35 30 20 ...	en liq..	...	...	...	...	71 25	
Juill. 9	d° 4%. Intér. (nég.ch.fixe 1f).	...	au 15..	...	...	...	...	...	...
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba,		en liq..	...	...	...	...		
	6%, 1886, garantis.	492 493 494	au 15.	...	...	...	...	493 ..	..
			en liq..	...	...	...	...		
d°	d° d° 1890, garantis.	456	au 15..	...	... d10	...	... d5f	455 25	..
			Pe au 15	...	d10	...	d5f		
			en liq..	...	...	...	...		
Juill. 91	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f. 5f).	...	au 15..	...	...	...	...	122 25	...
Juill. 91	d° Consolidés 4%	...	au 15	...	...	...	...	...	...
Juin 91	Finlande (Grd-Duché), 3½%. 89,	...	en liq..	...	...	...	...		
.	Oblig. et coupons (Titre de 617f.	...	au 15..	...	... d10	...	... d25	...	...
..	prescrits au bout — de 2468f.	...	Pe au 15	...	... d10	...	... d25		
.	de 30 ans de l'éch. — de 6170f.	...	en liq..	...	... d10	...	... d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81. 5%, r.500f.	415	au 15..	...	...	...	...	412 50	...
	Gr. c. ...		en liq..	...	...	...	...		
d°	d° 84, 5%, r.500f.	410	au 15..	...	...	...	...	406 ..	...
	Gr. c. ...		en liq..	...	...	...	...		
d°	d° 87. 4%, r.500f.	325 327 50	au 15..	...	...	...	...	322 50	...
	d° d° c. 2500f.	...	...	...	...	...	...	...	
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change		en liq..	...	...	...	...		
	fixe 2f10). Coup. de 100 fl.	...	au 15..	...	... d10	...	... d25	...	...
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe		en liq..	89 65	...	...	...		
	2 fr. 50), Oblig 100 fl.	93f 75 94f 25	au 15..	...	...	...	...	93 50	89 70
...	d° 500 fl.	93f 93f 50 75	Pe au 15	...	... d50	...	... d25	...	
...	d° 1000 fl.	89f 75	Pe au 30	...	... d50	...	... d25	89 80	
Août 91	d° 4½%. or, 89 (n.ch.fl. 2f50).		en liq..	...	...	...	...		
	Gar. des titres amort. Obl. 100 fl.	101	au 15 .	...	...	...	...	...	...
...	prescr. après 20 ans. — 500 fl.	...	Pe au 15	...	... d50	...	d..	...	...
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég.ch.fixe 2f50).	...	au 15 .	...	...	...	...	...	...
			en liq..	90 15	90 25 ...	90 12½	90 17½		
Juill. 91	Italie, 5% coup 1000 fr.		au 15..	90 35	...	...	90 30 ...	90 20	90 30
...	d° coup 500 fr.	90f 20 25	Pe au 15		d1f	90 50	90 45 d50		
...	d° coup 100 et 200 fr.		Pe au 15	90 60	90 70 d25				
...	d° coup 50 fr.		Pe au 30	...	d1f	90 95	90 90 d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	90f 50	Pe au 30	...	91 20 d25	...	...	90 30	...
Avril 91	d° 3%	..f..	au 15..	...	...	...	...	...	...
			en liq..	...	...	...	...		
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r.500f.	318 75	au 15..	...	...	...	...	318 ..	..
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég.ch.fl. 25f20),		en liq..	...	...	...	...		
	coup. de 504 f. (20 £).	..f..	au 15..	...	...	...	...	...	...
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504f. (20 £).	..f..	au 15..	...	...	...	...	...	...
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré	...	au 15..	...	...	...	...	...	...
d°	d° obl. 5% d°	...	au 15..	...	...	...	...	...	
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch.	...	en liq..	38 60	38 75 ...	38 35	38 35		
	fixe 25f25), coup. de 20 £.	38f 50 45 40 35 30 ...	au 15..	...	...	...	...	38 75	38 95
...	d° coup de 50 £.	40f	Pe au 15	...	39 40 d50	...	.. d25	.	
..	d° coup de 100 £.	38f 90 75 65 60 40 30	Pe au 30	...	40 50 d50	39 75	40 .. d1f	39 ..	
			en liq..	...	...	...	...		
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r.500f. (C. 500 f.	292 50 292 290 50 290	au 15..	...	...	...	...	294 50	...
	Nos 1 à 390000 et (C. 5 obl.	290 50 290	au 15..	...	...	...	...	293 75	...
...	500001 à 929987. (C. 10 obl.	...	au 15..	...	...	...	...	293 75	...
			en liq..	...	...	...	...		
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	104	au 15..	...	...	...	...	102 50	...
Juill. 91	d° 1890. 4%	84f 50	Pe au 15	...	...	...	...	...	
	Russie, 1850. 4½% (n.ch.fl. 25f50.	...	en liq..	...	...	...	...		
	Oblig. de 100 £.	...	au 15..	...	...	...	...		
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r.au pair.	98f 25 35 45	au 15..	...	...	...	...	98 25	...
	Grosses coupures	..f..	...	...	...	...	...	...	...
Juin 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort),		en liq..	...	...	...	...		
	n.c.fl. 4f. Obl. de 100 r.	65f 75	au 15..	...	...	...	...	...	...
	d° de 1000 r.	..f..	Pe au 15	...	... d50	...	... d25	...	...
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort),		en liq..	67 20	67 65 ...	67 20	67 50		
	n.c.fl. 4f. Obl. de 100 r.	67f 90 95	au 15..	...	...	...	...	67 70	67 60
...	d° de 1000 r.	67f 50 60 70	Pe au 15		d50		d50	67 60	...
			en liq..	97 25	97 55 ...	97 25	97 35		
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	97f 50 55 60 70	au 15..	...	...	...	...	97 40	...
...	Grosses coupures	98f 98f 25	Pe au 15	...	... d50	...	... d25	98 20	...
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.	...	au 15..	...	...	...	...	...	...
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change		en liq..	...	...	...	...		
	fixe 4f), coup. de 125 r.	105 40	au 15..	...	...	...	...	105 25	...
...	coup. de 500 r.	...	...	...	...	...	...	105 40	...
...	coup. de 1000 r.	104 60	...	...	...	...	...	105 40	...
...	coup. de 10000 r.	...	en liq..	...	...	...	...		
Juin 91	d° 1889, 4% (or)	98f 50 99f 99f 10 20...	au 15..	...	...	...	...	99 20	...
			en liq..	...	...	...	...		
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	98f 50 55 45	au 15..	...	...	...	...	98 75	...
			en liq.	...	...	...	...		
d°	d° [illegible] d° 4e ém. r.500f	99f 20 98f 50	au 15	...	...	...	...	98 95	...
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e sé-		...		...				
	rie 1 p. Obl. 500 f.	97f 75 80 85 90	en liq.	96 70	96 70 ...	96 60	96 65 ...	97 80	..
	d° 2500 f.	97f 50 75 98f 25 97f 75	au 15	.	...	.	...	97 90	96 50
	d° 5000 f.	96f 75 80 85 95 97f ..	Pe au 15	...	... d50	...	... d25	96 55	.
	d° 12500 f.	96f 50 60 70	...	...	...	...	...	95 45	...
...			en liq..	97 50	...	...	...		
Juill. 91	d° d° 3e série	97f 50 90 98f 98f 25...	au 15..	...	...	...	...	97 35	97 25
Mai 91	d° 1er sér. cons., 4½%. 1re ém.,		en liq..	...	...	...	...		
	1880 (n.ch.fl. 4f) C. 100 r.	66f 50	au 15..	...	...	...	...	66 .	...
	C. 500 r.	66f 50	au 15..	...	... d50	...	... d25	66 ..	
	C. 1000 r.	66 50	au 15..	...	...	...	...	66 .	
Juin 91	d° [illegible] obl. ch. de fer Trans-		en liq..	...	...	...	...		
	caucasien remb. au pair	82f 82f 50	au 15	...	...	...	...	82 40	82 25

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½%, 53 (n.ch.fl.25f20).	.. ..	.. ..
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.	......	......
Oblgi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	317 50	... ..
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fl. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	. ..	.. ..
d° 1000 fl. d°	.. ..	.. ..
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.	.. ..	... ..
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.	... ..	... ..
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.	... ..	... ..
Canada, 4%, garantis	.. ..	.. ..
d° non garantis	... ..	... ..
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	100 ..	... ..
Congo (État indép. du), Lots 1888.	. .	.. ..
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r.500f.	103 ..	... ..
Danemark, 3½% (nég.ch.fixe 1f40).	. ..	.. ..
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.	.. ..	.. ..
Haïti, 1825	. . ..	... ..
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fl. 2f10).	.. ..	..
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	17 ..	16 25
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	105 ..	103 ..
Norvège, 4%, 1880	... ..	.. ..
Emprunt Romain, 5%	98 50	.. ..
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.	.. .	.. ..
d° 1866, 5%	.. ..	... ..
Gouv. de Québec, 80, 4½%, r. 500 f.	... ..	... ..
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fl. 25f20).	.. ..	... ..
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).	.. ..	.. ..
d° d° (105 f.).	.. ..	.. ..
Uruguay. 1888, 6% (nég.change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £	.. ..	... ..
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f. p.	... ..	... ..
Société Gén. Alsacienne de Banque.	... .	.. ..
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	... .	.. ..
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.	... .	... ..
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	.. .	.. ..
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t.p..	... ..	... ..
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.	... ..	... ..
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	497 50	490 ..
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20)..	605 .	595 ..
Canal de Corinthe, act. 500 fr.. t.p.	... ..	.. ..
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs :		
Andalous, 3%	... ..	... ..
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	342 ..	... ..
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083..	417 50	416 ..
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486.	405 ..	... ..
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale..	394 50	392 ..
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	404 ..	... ..
Beira-Alta, 3%	110 ..	... ..
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	268 ..	... ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	202 ..	... ..
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	316 ..	315 50
d° (Série X)	321 ..	319 50
Nord-Belges, 3%	. ..	... ..
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque...	394 ..	... ..
d° (2e série), 2e hypothèque.	372 25	... ..
d° (3e série), 3e hypothèque.	358 .	357 ..
d° (4e série), 4e hypothèque.	.. ..	..
d° (5e série), 5e hypothèque.	320 ..	317 50
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	355 ..	354 ..
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	355 ..	354 50
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.	.. ..	.. ..
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	358 75	355 ..
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	330 ..	326 ..
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	328 .	326 ..
Ouest de l'Espagne, 4%	200 ..	197 ..
Portugais, 3%	209 .	207 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	205 ..	200 ..
d° 4%	252 .	246 50
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	365 50	... ..
d° 2e hypothèque.	.. ..	... ..
d° 3e hypothèque.	345 ..	... ..
Cordoue à Séville, 3%	. .	.. ..
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%..	533 50	533 ..
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).	... ..	... ..
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.	... ..	... ..
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.	.. ..	... ..
Crédit fer Fr.-Canadien, 3%, r.500f.	... .	... ..
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	.. ..	... ..
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.	... ..	... ..
d° 5%, série B, r. 504 f, t.p.	... ..	... ..
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	... ..	... ..
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	516 ..	... ..
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	440 ..	435 ..
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.	. ..	. ..
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f, t.p.	415 ..	410 ..

JOUISSANCE	Mardi 1er Septembre	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	441 25	au 15..					435 ..	
			en liq..						
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr..	90f90	au 15..					90 10	
			en liq..						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f.25f10) Ob. 20 £.		au 15..						
...	d° d° Ob. 50 £.		P° au 15		d1f		d25		
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 30		d50		d25	104 ..	
Avril 91	d° 80, 4%, r.504f (1re, 2e et 3e s.) (nég.ch.f.25f20). Ob. 20 £.	103 50	en liq..						
			au 15..					103 95	
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 15		d50		d25		
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq..						
Juin 91	Suisse (Empr. féd., 3½%, c. 1000f.		au 15..						
..	d° d° c. 5000f.		P° au 15		d50		d25		
			en liq..						
Mai 91.	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.		au 15..					90 50	
			en liq..						
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).		au 15..						
	d° d° gross. coup.		en liq..					22 80	
d°	d° d° (sér. C).	18f50 55	au 15..					18 65	
	d° d° gross. coup.	18f75	en liq..						
d°	d° d° (sér. D).	18f65 75 52½	au 15..					18 45	
...	d° d° gross. coup.		P° au 15		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq..						
	Obligations de 500 fr.	420 418 50	au 15..					418 50	
...	d° de 2500 fr.	418 75	P° au 15		d50		d25		
...	d° de 12500 fr.		P° au 30		d50		d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..						
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	450 441 50	au 15.					449 ..	
.	d° d° 2500 f.		P° au 15		d10		d5f		
...	d° d° 12500 f.		P° au 30		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl. pap., t.p. (ex-c.6) r. agio fl. 38.50.	440 438 75	en liq..	441 25			440 .	438 75	441 25
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Mai 91. ex-5e r.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f., 250 fr. payés (ex-c. 2), en liq.		en liq..						
			au 15..						
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)	525 530	P° au 15		d10		d5f		
			au 15.						
Juill. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 f., 300 p. (ex-c. 21).		en liq.						
			au 15..						
Juill. 88 ex-1er r	Banque des Pays-Hongrois, act. nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		en liq..						
			au 15..						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).	325	en liq..						
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act. 100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p. (ex-coupon 14)		en liq..						600 ..
			au 15.						
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 32)..	557 50 555	en liq..	553 75				555 .	552 50
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 150 fr. payés (ex-coupon 34)..		en liq..						
			au 15.						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1070	en liq..					1077 50	1072 50
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
..	Grosses coupures....		P° au 30		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Égyptien, actions 500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	476 25	en liq..	476 25				476 25	
			au 15..						
...	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq..						
			au 15..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie, a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		en liq..						
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie ». (ex-coupon 14)		er liq..						
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	430 427 50	en liq..	425				427 50	427 50
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes. (525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		en liq..						
			au 15..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat (Société privil.), act. 500 f., t.p.		en liq..	628 75	630 ..	628 75	628 75	625 ..	628 75
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
	Grosses coupures....		P° au 30		d10		d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.		en liq..						
			au 15..					145 ..	
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	230 232 50	en liq..	227 50	231 25	226 25	230 ..	230 ..	231 25
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
	Grosses coupures....		P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p.: 200000 act. de 1862; 100000 a. de 1881; 60000 act. de 1885 et 60000 act. de 1889. (ex-coup. 42)........	622 50	en liq..	618 75					617 50
			au 15..						
	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 59).....	290 291 25	en liq..	287 50	292 50	287 50	287 50	288 75	287 50
			au 15..	288 75					
			P° au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	145	en liq..	147 50			140 ..	140 ..	142 50
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 63)......	2[illegible]0	en liq..	288 75					286 25
			au 15..						
			P° au 15				d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de chauffage par le), a. r. 500 fr., t.p. (ex-coupon 22)	350	en liq..					350 ..	
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 peset., t.p. nos 1 à [illegible]000). (ex-coupon d'int. n° 8 — ex-coupon [illegible] divid.)		en liq..						
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207 1/2 à 207 3/4..	207 ./. à 207 1/4 et 4%
4%	Allemagne.	122 7/8 à 123 1/8.	123 1/8 à 123 3/8 et 4%
4%	Vienne....	212¾ . à 213¼...	212¾.. à 213¼ et 4.. %.
5%	Barcelone..	457.... à 459.....	457½.. à 459½ et 4.. %.
5%	Madrid....	457.... à 459.....	457½.. à 459½ et 4.. %.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4.. %.
5%	St-Pétersb.	254.... à 256.....	255.... à 257 . et 4.. %.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4.. %.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 29 . à 25 30½.	25 27½ à 25 28½—2½%.
	d° chèque	25 29.. à 25 39...	25 29. à 25 30..—......
3%	New-York.	518½.. à 519½...	518½. à 519½..—3..%.
3%	Belgique..	1/16 pte. à 1/8 pte	1/16pte à 3/16pte—3..%.
6%	Italie.....	1⅜ pte à 1⅝ pte..	1¾ pte à 2⅛ pte—6. %.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 4% à 5% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 242 à 247 .. 0/00 pte.

Quadruples espagnols........................	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains.......	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines..........................	3 98 à 4 03
Souverains anglais..........................	25 25 à 25 30
Banknotes..................................	25 26 à 25 32
Aigles des Etats-Unis.......................	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)........................	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes....	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliém.	40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède..........................	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 95 5/16 — 1 heure, 95 1/8
Vienne, Métall, ... — Papier, 90 55 — Monnaie, 90 55
Crédit Autrichien... 275 75 | Chem. de Fer Autrich. 285 ..
Change sur Londres.... Demande, 117 30 — Offre, 117 55
Change sur Paris....... Demande, 46 425 — Offre, 46 475
Lots............... 136 75 | Napoléon 9 33

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 1er Septembre 1891

SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
Blanc N° 3.....................	37 50 à	
Roux 88° nets..................	37 .. à 37 25	
Raffinés, bonne sorte..........	106 50 à	
— belle sorte..........	107 50 à	
Certificats de sortie..........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	37 50 à 37 625
— Octobre	.. .. à	36 125 à 36 25
— 4 d'Octobre....		35 50 à 35 625
— 4 premiers.....		35 875 à .. ..
		.. .. à .. ..
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	39 50 à	
Courant du mois............		39 50 à 39 75
Octobre		39 50 à 39 25
Novembre-Décembre..........		39 50 à .. ..
4 premiers..................		40 25 à .. ..
4 de mai		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	53 75 à	
Courant.....................		53 50 à .. ..
Octobre.....................		54 .. à 54 50
Novembre-Décembre		54 .. à 54 50
4 premiers..................		55 25 à 54 75
		.. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts.............	74 25	
—	.. ..	
Colza en tonnes.............	76 25	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes......	84 25	
—	.. ..	
Courant.....................		75 25 à .. ..
Octobre		74 75 à .. ..
Novembre-Décembre		75 75 à .. ..
4 premiers..................		77 25 à 77 50
		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	62 50 à 62 75	
Courant.....................		62 50 à 62 75
Octobre.....................		63 .. à 63 25
Novembre-Décembre...........		64 .. à .. ..
4 de Novembre...............		64 50 à .. ..
4 premiers		63 .. à 64 75
COURS DU MERCREDI 26 Août.		
SUIF DE PLACE *48° 1/2 [illegible], les 100 kilos.*	65 .. à	
SUIF DE PROVINCE *48° 1/2 [illegible], en gare Paris.*	64 .. à	

RENSEIGNEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 238. Le numéro : 15 centimes. Jeudi 3 Septembre 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies ; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 3 SEPTEMBRE

PARTIE OFFICIELLE

PARTIE NON OFFICIELLE

CHAMBRES

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 2 Septembre 1891.

Par décrets du Président de la République, en date du 1er septembre 1891, et rendus sur la proposition du ministre de l'intérieur, ont été convoqués pour le dimanche 20 septembre courant :

Les électeurs du canton d'Hirson (Aisne), à l'effet de nommer un conseiller général en remplacement de M. Hourlier dont l'élection a été annulée.

Les électeurs du canton de Valensole (Basses-Alpes), à l'effet de nommer un conseiller général en remplacement de M. Andrieux, démissionnaire.

Les électeurs du canton de Digne (Basses-Alpes), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Dou, décédé.

Les électeurs du canton de Saint-Pol (Pas-de-Calais), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Gaquerre, décédé.

Les électeurs du canton de Bouloire (Sarthe), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Jourdain, décédé.

Par décret du Président de la République, en date du 2 septembre 1891, rendu sur la proposition du ministre des finances, M. Charbonnier (Jean-Michel-Henri) a été nommé agent de change près la Bourse de Lyon, en remplacement de M. Bizot, démissionnaire.

Par décret en date du 1er septembre 1891, rendu sur la proposition du ministre des finances :

M. Frémont (Raoul-Michel), receveur particulier des finances de 3e classe à Nogent-sur-Seine (Aube), a été nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Gray (Haute-Saône), 2e classe, en remplacement de M. Maür, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Gillot (Paul-Sébastien), commis à l'administration centrale des finances, a été nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine (Aube), 3e classe, en remplacement de M. Frémont, qui a reçu une autre destination.

Par décision en date du 1er septembre 1891, sur la proposition du directeur général des postes et des télégraphes, le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies a autorisé la création de bureaux télégraphiques dans les communes de :

Nouart (Ardennes).
Piétra (Corse).
Alixan (Drôme).
Milhaud (Gard).
Plaisance (Haute-Garonne).
Longwy (Jura).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Commissions. — Par arrêté ministériel du 1er septembre 1891, M. le général de division Saussier, gouverneur militaire de Paris, vice-président du conseil supérieur de la guerre, a été nommé président de la commission supérieure de classement pour 1891.

Infanterie. — Par décret en date du 1er septembre 1891, rendu par le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été promus au grade de lieutenant dans l'arme de l'infanterie et ont été, par décision du même jour, maintenus à leur corps, les sous-lieutenants dont les noms suivent, savoir :

MM.
Foussat, du 64e rég. d'inf.
Bernard, du 30e rég. d'inf.

Delavaud, du 90e rég. d'inf.
Pater, du 106e rég. d'inf.
Tatin, du 117e rég. d'inf.
Obtel, du 69e rég. d'inf.
Berard, du 3e bat. de chass. à pied.
Prevel, surnum. au 127e rég. d'inf.
Lussan, du 69e rég. d'inf.
Geoffroy, du 124e rég. d'inf.
Dubois, du 70e rég. d'inf.
Jouglas, du 22e bat, de chass. à pied.
Chauvin, du 22e bat. de chass. à pied.
Camouillet, du 109e rég. d'inf.
Cahen, du 64e rég. d'inf.
Rauzier, du 28e bat. de chass. à pied.
Deramez, du rég. de sap.-pompiers.
Essminger, du 15e bat. de chass. à pied.
Baticle, porte-drap. du 150e rég. d'inf.
Guimard, porte-drap. du 87e rég. d'inf.
Fezat, porte-drap. du 14e rég. d'inf.
Larroche, surnum. au 47e rég. d'inf.
Cornet, du 2e bat. de chass. à pied.
Garnier, porte-drap. du 73e rég. d'inf.
Duc, du 30e rég. d'inf.
Blain, du 133e rég. d'inf.
Pellicot, porte-drap. du 44e rég. d'inf.
Martin, du 2e bat. de chass. à pied.
Hardy, du 37e rég. d'inf.
Bernard (G.-J.), du 94e rég. d'inf.
Castelli, du 5e bat. d'inf. lég. d'Afr.
Farjon, du 24e bat. de chass. à pied.
Beyney, du 37e rég. d'inf.
Paget, du 56e rég. d'inf.
Franceschi. du 118e rég. d'inf.
Huot, du 106e rég. d'inf.
Carnus, du 2e rég. d'inf.
Giraudet de Boudemange, du 68e rég. d'inf.
Eyrier, du 14e bat. de chass. à pied.
Lasserre, surnum. au 78e rég. d'inf.
Gebelin, surnum. au 138e rég. d'inf.
Moretti, surnum. au 9e rég. d'inf
Perinetti, surnum. au 136e rég. d'inf.
de la Mare, porte-drap. du 79e rég. d'inf.
Nivet, du 93e reg. d'inf.
Renaud, du 79e rég. d'inf.
Pillafort, surnum. au 68e rég. d'inf.
Millot, du 91e rég. d'inf.
Léonetti, du 137e rég. d'inf.
Pagès, du 19e bat. de chass. à pied.
Kabli, du 43e reg. d'inf.
Beyt. du 11e rég. d'inf.
Cano. du 127e rég. d'inf.
de Moraès, du 71e rég. d'inf.
Guichenné, du 127e rég. d'inf.
Cauquil, du 128e rég. d'inf.
Martin (P.-F.-F.), du 109e rég. d'inf.
Isaac, du 33e rég. d'inf.
Imbert-Laboissettle, du 138e rég. d'inf.
Marchetti, du 42e rég. d'inf.
Gaffori, du 128e rég. d'inf.
Doumenjou, du 120e rég. d'inf.
Hanus, du 91e rég. d'inf.
Bascans, surnum. au 77e rég. d'inf.
Guénot, du 21e rég. d'inf.
Poncet, du 79e rég. d'inf.
Fraysse, du 123e rég. d'inf.
Estaynasié, du 120e rég. d'inf.
Coppin, du 77e rég. d'inf.
Courtieu, surnum. au 21e rég. d'inf.
Collilieux, du 42e rég. d'inf.
Mahieux, du 155e rég. d'inf.
Cassou, du 27e rég. d'inf.
Champeu, du 106e rég. d'inf.
Richard, du 120e rég. d'inf.
Gavet, du 149e rég. d'inf.
Colonna, du 1er rég. d'inf.
Lucchini, du 42e rég. d'inf.
Peyrus, du 134e rég. d'inf.
de Braunecker, du 21e bat. de chass. à pied.
Weibel, porte-drap. du 84e rég. d'inf.
Blanc, du 128e rég. d'inf.
Coutterez, du 3e bat. d'inf. lég. d'Afr.
Semaire, du 1er rég. d'inf.
Record, du 148e rég. d'inf.
Perrin, du 1er rég. de zouaves.
Tatincloux, surnum. au 148e rég. d'inf.
Monet, du 148e rég. d'inf.
Micaelli, du 152e rég. d'inf.
Soudois, du 151e rég. d'inf.
Chiffaud, porte-drap. du 146e rég. d'inf.
Ladogne, du 138e rég. d'inf.
Caillard, surnumér. au 9e bat. de chass. à pied.
Larroutis, du 147e rég. d'inf.
Lebrat, du 26e bat. de chass. à pied.
Desforges, du 4e bat. de chass. à pied.
Joubert, du 145e rég. d'inf.
Abondance, du 38e rég. d'inf.
Combes, du 92e rég. d'inf.
Rottée, du 2e rég. étrang. (Titre étranger.)

Cavalerie. — Par décret en date du 1er septembre 1891, rendu par le Président de la République sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été promus au grade de lieutenant, dans le corps dont ils font partie, les sous-lieutenants de cavalerie dont les noms suivent :

MM.

Benard, du 5e rég. de huss.
Maufras, adj. au trés. du 5e rég. de chass. d'Afr.
Pagès, adj. au trés. du 11e rég. de huss.
Renaux, adj. au trés. du 16e rég. de drag.
Juillet, adj. au trés. du 9e rég. de cuirass.
Weil, porte-étend. du 24e rég. de drag.
Gay, adj. au trés. du 6e rég. de drag.
Husson, adj. au trés. du 21e rég. de chass.
Caillet, porte-étend. du 21e rég. de chass.
Le Lorgne d'Ideville, du 4e rég de chass.
Resuge, du 1er rég. de huss.
Brach, du 3e rég. de drag.
Colson, du 3e rég. de spahis.
Poinçon de la Blanchardière Jan de la Hamelinaye, du 3e rég. de drag.
Dagonet, du 9e rég. de drag.
Desaulses de Freycinet, du 25e rég. de drag.
Gersbach, du 4e rég. de spahis.
de Vaugrigneuse, du 9e rég. de chass.
Piole, du 1er rég. de chass.
Balaresque, du 22e rég. de drag.
Lacour, du 1er rég. de drag.
Hinkelbein, du 8e rég. de cuirass.
Albertus, adj. au trés. du 11e rég. de cuirass.
Lechalas, du 29e rég. de drag.
de Gombert, du 9e rég. de huss.
Mathieu, du 14e rég. de chass.
Eudel du Gord, du 13e rég. de cuirass.
Cailleteau, du 2e rég. de spahis.
Guérin, du 28e rég. de drag.
Beaudesson, du 5e rég. de huss.
de la Moussaye, du 2e rég. de drag.
de Guibert, du 17e rég. de drag.
Faidy, du 4e rég. de huss.
Vincaz, du 30e rég. de drag.
Pacoret de Saint-Bon, du 11e rég. de huss.
de Sonis (Marie-Joseph), du 11e rég. de drag.
Sautereau, du 20e rég. de drag.
Fourrier, du 29e rég. de drag.
Godeau, du 8e rég. de chass.
Molitor, du 28e rég. de drag.
de Pierres, du 28e rég. de drag.

MUTATIONS

Service d'état-major. — Par décis. minist. du 2 septembre 1891 :

M. de Dartein, chef d'escad. brev. à l'ét.-maj. partic. de l'art., command. l'art. de la 3e div. de caval., a été mis en activ. hors cad. pour être affecté au serv. d'ét.-maj. et nommé à un emploi de son grade à l'ét.-maj. des troupes de l'Indo-Chine.

M. Hélouis, chef de bat. brev. au 51e rég. d'inf., a été mis en activ. hors cad. pour être affecté au serv. d'ét.-maj. et nommé à un emploi de son grade à l'ét.-maj. du 12e corps d'armée.

Par décis. minist. du 2 septembre 1891, M. Bauchet, capit. brev. à l'ét.-maj. partic. de l'art., en dernier lieu chef du bur. topographique au Tonkin, a été désigné pour être détaché à la direct. du serv. géographique (brigades topographiques d'Algérie et de Tunisie).

Corps de santé militaire. — Par décis. minist. du 1er septembre 1891, les médecins militaires dont les noms suivent ont été désignés pour les postes ci-après indiqués, savoir :

M. Troussaint, méd.-maj. de 2e cl. au 58e rég. d'inf., désigné pour le 2e rég. de drag. — Maintenu à son poste actuel.

M. Godet, méd.-maj. de 2e cl. aux hôpit. milit. de la div. d'Oran, désigné pour le 12e rég. de huss. — Affecté au 2e rég. de drag.

M. Fournot, méd.-maj. de 2e cl. au 5e rég. de chass. d'Afr., pour le 12e rég. de huss.

RÉSERVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Vétérinaires militaires. — Par décret du Président de la République en date du 1er septembre 1891, rendu sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été promus dans le cadre des aides-vétérinaires de réserve, les vétérinaires diplômés dont les noms suivent, savoir :

MM. Cassaët (Hyacinthe-Marie-François-Sylvestre).
Cadéac (Jean-Raymond-Célestin).
Caumont (Jean).
Berteaux (Joseph-Nicolas).
Lombrail (Jean-Jules).
Biol (Jean).
Monicole (François).
Jacquemin (Henri-Zéphir).
Adam (Jules-Ange).
Baudin (Paul-Henri).
Boullé (Jules-Ferdinand).
Chabardès (Louis-Gustave-Grégoire-Jean).
Savre (Léonard-Charles).
Provost (Simon).
Poinsot (Jean-Baptiste).
Robbe (Georges-Auguste).
Lanet (Emile-François-Barthélemy).
Touffreau (Emile-Laurent).
Humeau (Edmond-Charles),
Petit (Louis-Elie).
Clerc (Joseph-Louis).
Féré (Emile-Joseph-Cyprien).
Bourgois (Joseph-Auguste).
Poireau (Alexandre-Daniel).
Rieussec (Paul-Antoine-Elie).
Filliol (Jean-Marie-Noël-Urbain).
Le Gloahec (Louis-Marie-Victor-Célestin).
Marbeck (Georges-Edouard).
Robin (Louis-Henri).
Picard (Jules Damas-Gaston-Hippolyte).
Godbille (Paul-Alexandre).
Barbieux (Célestin-Robert).
Fayolle (Frédéric-Gustave-Alphonse).
Broutta (Elisée-Pierre-Adolphe).
Mercier (Pierre-Jean-Emilien).
Caré (André).
Mathieu (Alphonse).
Pelé (Louis-Jules).
Doussard (Mathurin-Antoine-Marie).
Truchet (Jean-Claude).
Réant (Léon-Augustin-Joseph).
Flament (Maximilien-Guislain-Joseph).
Eclancher (Emile-Gérard).
Delattre (Alfred-Emile-Elisée).
Bernard (Paul-Joseph).
Vasselin (Paul-Achille).
Caquineau (Eugène-Félix).
Ferrand (Emile-Joseph).
Loizeau (Louis-Alexandre-Joseph).
Le Razavet (Louis-Jules-Marie).
Vieillard (Abel-Emile).
Heurtin (Félix-Marie).
Heifre (Antoine-Marius).
Thomas (Marcel-Jean-Noël).
Michel (Henri-Etienne).
Goulette (Alphonse-Hippolyte).
Bournay (Joseph).
Besnoit (Charles-Amand).

RÉSERVE ET ARMÉE TERRITORIALE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Cadre auxiliaire des bureaux de l'intendance militaire. — Par décret en date du 30 août 1891, rendu par le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été nommés dans le cadre auxiliaire des bureaux de l'intendance militaire, savoir :

Au grade d'officier d'administration adjoint de 2e classe.

2e tour (sous-officiers ne provenant pas des sections et anciens engagés conditionnels). M. Paulboncour (Louis-Joseph-Henry), ex-engagé condit. (armée territ.).

1er tour (sous-officiers provenant des sections). M. Raymond (Jean), ex-serg. de troupes d'administ. (rés.).

(2e tour.) M. Duvivier (Charles-Henri-Georges), ex-engagé condit. (rés.).

(1er tour.) M. Beaudet (Léonce-Lucien-Félicien), ex-serg. de troupes d'administ. (rés.).

(2e tour.) M. Imhoff (Paul-Joseph-Eugène-Victor), ex-engagé condit. (armée territ.).

(1er tour.) M. Moreau (Louis), ex-serg. de troupes d'administ. (rés.).

(2e tour.) M. Janin (Luc-Constant), ex-serg. d'inf. (rés.).

(1er tour.) M. Bernin (Jean-Claude), ex-serg. de troupes d'administ. (rés.).

(2e tour.) M. Picoche (Pierre-Eugène), ex-engagé condit. (armée territ.).

(1er tour.) M. Dion (Fernand-Armand-Théophile), ex-serg. de troupes d'administ. (rés.).

(2e tour.) M. Anestay (Adrien-Bénezet), ex-serg. d'inf. (armée territ.).

(1er tour.) M. Pouzol (Emile-Henri), ex-serg. de troupes d'administ. (rés.).

(2e tour.) M. Miser (Hubert-Félix), ex-serg. d'inf. (rés.).

(1er tour.) M. Lavaud (Germain-Alfred-Arnaud-Simon), ex-serg. de troupes d'administ. (rés.).

(2e tour.) M. Duchesne (Jules-Henri), ex-engagé condit. (rés.).

(1er tour.) M. Salinier (Joseph-François-Bruno-Gabriel), ex-serg. de troupes d'administ. (rés.).

(2e tour.) M. Béné (Emile-Georges), ex-engagé condit. (rés.).

(1er tour.) M. Guillain (Paul-Léon-Edmond), ex-serg. de troupes d'administ. (rés.).

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décret du Président de la République en date du 1er septembre 1891, rendu sur la proposition du sénateur, ministre de la marine, et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, du même jour, portant que la nomination dudit décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans cet ordre, savoir :

Au grade de chevalier.

M. Pelcot (Jules-Louis-Léopold), lieutenant d'infanterie de marine au bataillon de la Martinique; 6 ans de services, 3 campagnes. Belle conduite pendant le cyclone qui a désolé la Martinique; grièvement blessé en portant secours à des familles en danger.

Par décret du Président de la République en date du 1er septembre 1891, rendu sur la proposition du sénateur, ministre de la marine, a été promu dans le corps du génie maritime :

Au grade de sous-ingénieur de 2e classe.

M. Dupont (André-Simon-Eugène), sous-ingénieur de 3e classe.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 2 Septembre 1891.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 1er septembre.

Le neuvième congrès international des orientalistes a été ouvert aujourd'hui par le docteur Taylor, de Cambridge, en l'absence de lord Dufferin.

Parmi les assistants se trouvaient : l'ambassadeur d'Italie, le ministre de Grèce, les représentants de l'ambassade chinoise, le consul général japonais, les délégués d'Espagne, l'aumônier Comme, représentant le sous-secrétaire d'Etat français aux colonies, les professeurs Amelineau, Schlegel, Oppert et le baron Ravisi. (*Agence Havas.*)

Londres, 1er septembre.

Congrès des orientalistes.—Après une adresse de bienvenue du président, l'ambassadeur d'Italie a prononcé un discours.

Le ministre de Grèce, s'adressant au congrès, a réclamé pour sa nation l'honneur d'être le lien unissant l'Orient et l'Occident. Il a dit que que les Grecs étaient les premiers orientalistes sans être Orientaux.

Le congrès a adopté une résolution remerciant la reine pour la réception des orientalistes en Angleterre. (*Agence Havas.*)

ALLEMAGNE

Rostock, 1er septembre.

Le grand-duc et la grande-duchesse Wladimir sont arrivés ce soir, venant de Gelbensande; ils sont repartis pour Paris en passant par Hambourg. (*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 1er septembre.

Aujourd'hui a eu lieu en présence d'un public nombreux et choisi l'inauguration de l'exposition internationale de produits alimentaires.

La France est très grandement représentée. Sur les 300 exposants, on compte environ 100 maisons françaises.

L'exposition renferme un grand nombre de choses fort intéressantes au point de vue de l'hygiène de l'alimentation; elle aura certainement un vif succès auprès de tous ceux qui s'occupent de cette importante question. (*Agence Havas.*)

Vienne, 1er septembre.

Le comte Kalnoky part aujourd'hui pour les manœuvres de Schwarzenau; à part le président du conseil et le ministre de la guerre, aucun ministre n'assistera à ces manœuvres. (*Agence Havas.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 1er septembre.

D'après un avis publié aujourd'hui, le ministre des finances a autorisé, en vertu de l'ukase impérial du 28 juillet, la banque de l'empire à émettre temporairement de nouveaux billets de crédit pour la somme de 25 millions de roubles. (*Agence Havas.*)

Saint-Pétersbourg, 1er septembre.

M. Vyschnégradsky, ministre des finances, va partir pour quelque temps en congé en province. (*Agence Havas.*)

DANEMARK

Copenhague, 1er septembre.

Le prince Georges de Grèce a passé dans la matinée à Fredensborg. (*Agence Havas.*)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Washington, 1er septembre.

La dette publique a diminué pendant le mois dernier de 1,091,216 dollars.

L'encaisse du Trésor s'élève à 766,602,347 dollars. (*Agence Havas.*)

New-York, 1er septembre.

Les exportations se sont élevées pendant la semaine écoulée à 8,609,931 dollars. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 28 septembre 1891, dans le département de la Haute-Garonne, à Toulouse.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

Ministère des travaux publics.

PHARES ET BALISES

AVIS AUX NAVIGATEURS

Transformation de l'éclairage électrique des phares de la Hève (Seine-Inférieure).

Dans le courant de l'année 1892, on transformera l'éclairage électrique des phares de la Hève, qui est actuellement constitué par deux feux fixes associés, de faible intensité (5,000 becs Carcel).

On éteindra le feu du phare Sud et on remplacera celui du phare Nord par un feu électrique scintillant, émettant toutes les cinq secondes des éclats blancs équidistants, précédés et suivis d'éclipses totales.

La puissance de ce nouveau feu sera environ 500 fois plus grande que celle de l'ancien. Elle dépassera, de beaucoup, celle qu'on a pu réaliser jusqu'à ce jour dans les phares électriques existants.

La visibilité moyenne du feu scintillant durant une année entière atteindra, à diverses distances, les chiffres ci-après :

52 milles, 50 p. 100;
43 milles, 60 p. 100 (transparence moyenne);
28 milles, 78 p. 100 (portée géographique);
22 milles, 84 p. 100 (temps brumeux);
16 milles, 90 p. 100 (temps brumeux).

Pendant la durée des travaux de transformation du phare Nord, le feu électrique du phare Sud restera seul en service et l'on établira, sur le phare Nord, un feu fixe de 5e ordre provisoire pour maintenir l'indication donnée actuellement par l'alignement des deux feux de la Hève, en vue de faciliter le mouillage en rade du Havre.

Durant cette période, le nouveau feu scintillant pourra fonctionner d'une façon intermittente pour essais.

Lorsque ce feu sera mis en service régulier et définitif, on éteindra le feu électrique du phare Sud et on le remplacera, jusqu'à nouvel ordre, par un feu fixe de 5e ordre donnant, par son alignement avec le feu scintillant du phare Nord, l'indication relative au mouillage en rade du Havre.

Des avis ultérieurs feront connaître les époques à partir desquelles on apportera, à l'éclairage de la Hève, les diverses modifications qui viennent d'être annoncées.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

ÉCOLES NATIONALES D'ARTS ET MÉTIERS

Liste des élèves ayant obtenu le diplôme d'élève breveté des écoles nationales d'arts et métiers, à la suite des examens de sortie de 1891.

ÉCOLE D'AIX

1 Galtier (médaille d'or). — 2 Porchère (médaille d'argent). — 3 Barret (médaille d'argent). — 4 Déguillaume (médaille d'argent). — 5 Masviel (médaille d'argent). — 6 Bidault (médaille d'argent). — 7 Caillet (médaille d'argent). — 8 Bonnot (médaille d'argent). — 9 Bassat (médaille d'argent). — 10 Atxer (médaille d'argent).

11 Campagne (médaille d'argent). — 12 Perrin (médaille d'argent). — 13 Grand (médaille d'argent). — 14 Olive (médaille d'argent). — 15 Fongaffié (médaille d'argent). — 16 Perdon (médaille d'argent). — 17 Pratoucy (médaille d'argent). — 18 Bernard (médaille d'argent). — 19 Bon (médaille d'argent). — 20 Pistre (médaille d'argent).

21 Echinard (médaille d'argent). — 22 Cartier (médaille d'argent). — 23 Venet (médaille d'argent). — 24 Vergé (médaille d'argent). — 25 Allirol. — 26 Anglade. — 27 Estève. — 28 Costeséque. — 29 Ladreyt. — 30 Reboul.

31 Calen. — 32 Floraud. — 33 Ségui. — 34 Aimot-Thiot. — 35 Sélim-Salib. — 36 Arnaud. — 37 Silvy. — 38 Migayrou. — 39 Auréche. — 40 Boussiron.

41 Corcoral. — 42 Dumas. — 43 Boutonnet. — 44 Durand. — 45 Ollier. — 46 Cottavoz. — 47 Sokolowski. — 48 Maron. — 49 Valette. — 50 Foby.

51 Peillard. — 52 Courdil. — 53 Coquille. — 54 Pastrie. — 55 Cathala. — 56 Bocquet. — 57 Papon. — 58 Estadieu. — 59 Bouad. — 60 Borrely.

61 Monneret. — 62 Vigier. — 63 Sanarens. — 64 Mercier. — 65 Tournigand. — 66 Féraud. — 67 Mayer. — 68 Pagès. — 69 Danieu. — 70 Peyrasse.

71 Puget. — 72 Monier. — 73 Cabrol. — 74 Maurine. — 75 Lapeyre. — 76 Cazeneuve. — 77 Bonnaffé. — 78 Trougnou. — 79 Issalène. — 80 Thibon.

ÉCOLE D'ANGERS

1 Besson (médaille d'or). — 2 Joly (médaille d'argent). — 3 Lusseau (médaille d'argent). — 4 Cointe (médaille d'argent). — 5 Birebent (médaille d'argent). — 6 Paissac (médaille d'argent). — 7 Lecourieux (médaille d'argent). — 8 Chamon (médaille d'argent). — 9 Fatus (médaille d'argent). — 10 Guerin (médaille d'argent).

11 Pimot (médaille d'argent). — 12 Manchon (médaille d'argent). — 13 Mry (médaille d'argent). — 14 Baranger. — 15 Nobiron (médaille d'argent). — 16 Pierron (médaille d'argent). — 17 Limon. — 18 Raveau. — 19 Brunet. — 20 Desnoyers.

21 Le Gac. — 22 Gouesbet. — 23 Lauson. — 24 Gilquin. — 25 Causel. — 26 Nicole. — 27 Hervier. — 28 Bataille. — 29 Chavanel. — 30 Mastier.

31 Le Pivert. — 32 Sandillon. — 33 Berthault. — 34 Mourgault. — 35 Bonnefont. — 36 Barbier. — 37 Leyendecker. — 38 Eveilleau. — 39 Favron. — 40 Hervé.

41 Etienne. — 42 Taillard. — 43 Verna. — 44 Boileau. — 45 Bertrand. — 46 Lamy. — 47 Mathieu. — 48 Paroutaud. — 49 Magloire. — 50 Letourneur.

51 Leroy. — 52 Basteau. — 53 Lyonnais. — 54 Boudier. — 55 Clairet. — 56 Brosset. — 57 Ratinaud. — 58 Caillet. — 59 Chatillon. — 60 Hurpy.

61 Coiffé. — 62 Sauvier. — 63 Nicolas. — 64 Bonnet. — 65 Sarrade. — 66 Lamare. — 67 Castera. — 68 Vaillant. — 69 Perrot. — 70 Contaudoux.

71 Delsouiller. — 72 Chauteau. — 73 Molinier. — 74 Moratille. — 75 Jouanique. — 76 Sauce. — 77 Fortuné. — 78 Vilhem. — 79 Rouzé. — 80 Chapot. — 81 Fageton. — 82 Catusse. — 83 Gilbet. — 84 Bigou. — 85 Pellerin. — 86 Camus. — 87 Boisson.

ÉCOLE DE CHALONS

1 Prétot (médaille d'or). — 2 Ragault (médaille d'argent). — 3 Bocquet (médaille d'argent). — 4 Derain (médaille d'argent). — 5 Benoit (médaille d'argent). — 6 Espinasse (médaille d'argent). — 7 Apvrille (médaille d'argent). — 8 Creusy (médaille d'argent). — 9 Carlamy (médaille d'argent). — 10 Petitqueux (médaille d'argent).

11 Renard (médaille d'argent). — 12 Caspar (médaille d'argent). — 13 Libaud. — 14 Koszul. — 15 Pfeiffer. — 16 Boulanger. — 17 Dormois. — 18 Lahaye. — 19 Thierry. — 20 Mugneret.

21 Desch. — 22 Nanquette. — 23 Chandé. — 24 Bernard. — 25 Moniot. — 26 Bardeau. — 27 Lomont. — 28 Dorteau. — 29 Durang. — 30 Krieger.

31 Leroy. — 32 Langlois. — 33 Henry. — 34 Bertrand. — 35 Brandt. — 36 Sylvestre. — 37 Outhwaite. — 38 Briet. — 39 Frérot. — 40 Béaslas.

41 Baldeck. — 42 Carvenant. — 43 Lemoine. — 44 Pellerin. — 45 Loux. — 46 Vogteusperger. — 47 Gervaise. — 48 Cressot. — 49 Mouchot. — 50 Barroux.

51 Tondu. — 52 Sornay. — 53 Chef d'Hôtel. — 54 Piperel. — 55 Hach. — 56 Coquery. — 57 Gremeau. — 58 Limosin. — 59 Miel. — 60 Drouard (Léon).

61 Mansion. — 62 Lefèvre. — 63 Maillard. — 64 Baresse. — 65 Chaux. — 66 Guillebaud. — 67 Drouard (Ernest). — 68 Gohé. — 69 Milley. — 70 Vinchon.

71 Labbé. — 72 Pierreuse. — 73 Montion. — 74 Roppé. — 75 Messian.

ÉCOLE NATIONALE D'HORLOGERIE DE CLUSES

Liste des élèves ayant obtenu le diplôme d'élève breveté de l'école nationale d'horlogerie de Cluses, à la suite des examens de sortie de 1891.

1 Lebas (médaille d'or). — 2 Testu (médaille d'argent). — 3 Jovard (médaille d'argent). — 4 Thirion (médaille d'argent). — 5 Schébly (médaille d'argent). — 6 Gagnant (médaille d'argent). — 7 Vergely (médaille d'argent). — 8 Duval (médaille d'argent). — 9 Berthellet (médaille d'argent). — 10 Beyrand (médaille d'argent).

11 Vegret (médaille d'argent). — 12 Gervex (médaille d'argent). — 13 Pitiot (médaille d'argent). — 14 Berdou (médaille d'argent). — 15 Fornier (médaille d'argent). — 16 Moulin. — 17 Berger. — 18 Milhé. — 19 Gaud. — 20 Peyre.

21 Coulet. — 22 Delprat. — 23 Grimal. — 24 Lalue. — 25 Mouthon. — 26 Burnier. — 27 Thiébert.

ÉCOLE NATIONALE D'APPRENTISSAGE DE DELLYS

Liste des élèves ayant obtenu le certificat d'études à la suite des examens de sortie de 1891.

1 Delmatto (médaille d'argent). — 2 Wetzel (médaille d'argent). — 3 Trapp (médaille d'argent). — 4 Leroy. — 5 Dimayo. — 6 Vial. — 7 Georgy. — 8 Guillot. — 9 Olive. — 10 Hamed.

11 Sol. — 12 Roy. — 13 Morard. — 14 Pourquiès. — 15 Benabu. — 16 Lagouthe.

ÉCOLE NATIONALE D'OUVRIERS ET DE CONTREMAITRES DE CLUNY (SAONE-ET-LOIRE)

Concours pour un emploi de professeur de mathématiques.

Un concours sera ouvert à Paris, dans la première quinzaine d'octobre prochain, pour un emploi de professeur de mathématiques à l'école nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny.

Les candidats doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins ou quarante ans au plus, à la date du concours, à moins qu'ils ne soient déjà attachés à l'enseignement dans les écoles d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge pourra être reculée. Cette limite pourra, au contraire, être abaissée pour les candidats qui justifieraient de grades universitaires ou de certificats délivrés par l'école polytechnique, l'école centrale des arts et manufactures, les écoles des mines et des ponts et chaussées.

Les épreuves, dont l'une consistera en une leçon faite au tableau après deux heures de préparation, porteront sur les matières contenues dans les programmes des cours de sciences mathématiques, de cinématique et de géométrie descriptive professés dans les écoles d'arts et métiers.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministre du commerce avant le 1er octobre et accompagnées :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat, et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français ;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence et dûment légalisé ;

3° D'une note faisant connaître les antécédents du candidat et les études auxquelles il s'est livré ;

4° De l'acte constatant qu'il a satisfait à la loi sur le recrutement ;

5° Des états de service, diplômes, certificats, etc., qui auraient pu lui être délivrés, ou des copies de ces pièces dûment certifiées.

Des exemplaires du présent avis et des différents programmes qui le complètent sont tenus à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du personnel et de l'enseignement technique).

Le traitement minimum attaché aux fonctions de professeur de mathématiques est de 3,000 fr., et le maximum de 4,000 fr.

Concours pour un emploi de chef des ateliers de l'école nationale d'ouvriers et contremaîtres de Cluny et pour un emploi de chef d'atelier dans une école nationale d'arts et métiers.

Un concours sera ouvert à Paris, dans la première quinzaine d'octobre prochain, pour un emploi de chef des ateliers à l'école nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny et pour un emploi de chef d'atelier d'ajustage dans une école nationale d'arts et métiers.

Les candidats doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins et trente-cinq ans au plus, à la date du concours, à moins qu'ils ne soient déjà sous-chefs d'atelier dans les écoles d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge pourra être reculée.

Les candidats n'appartenant pas aux écoles devront avoir été employés comme chefs ou sous-chefs, pendant deux ans au moins, dans de grands ateliers d'ajustage, et fournir les renseignements nécessaires à la constatation de la part qu'ils auront prise aux principaux travaux exécutés dans ces ateliers.

Les épreuves porteront sur les matières contenues dans les programmes des cours de géométrie descriptive, de cinématique, de mécanique industrielle et de technologie, professés dans les écoles d'arts et métiers, ainsi que sur la description et le mode d'emploi des divers outils à mains et des principales machines-outils servant aux travaux d'ajustage. Les candidats auront en outre à exécuter un projet de construction de machine étudiée spécialement au point de vue des facilités d'exécution et de montage des pièces composant cette machine, et de la réduction du prix de revient.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministre du commerce avant le 1er octobre et accompagnées :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français ;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence et dûment légalisé ;

3° D'une note faisant connaître les antécédents du candidat et les études auxquelles il s'est livré ;

4° De l'acte constatant qu'il a satisfait à la loi de recrutement ;

5° Des états de service, diplômes, certificats, etc., qui auraient pu lui être délivrés, ou des copies de ces pièces dûment certifiées.

Des exemplaires du présent avis et des différents programmes qui le complètent sont tenus à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du personnel et de l'enseignement technique).

Le traitement minimum attaché aux fonctions de chef des ateliers de l'école de Cluny est de 4,000 fr., et le maximum de 5,000 fr.; celui de chef d'atelier dans les écoles d'arts et métiers est de 3,500 fr. au minimum et de 4,500 fr. au maximum.

Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

Opérations du 15 au 31 août 1891.

Reçu des déposants :				
A Paris	281	versements (dont 99 nouveaux)		98.771 65
Dans les départements	3.563	versements (dont 805 nouveaux)		319.326 »
Ensemble	3.844	904		418.097 65
Payé aux déposants. — Arrérages de rentes viagères				118.630 07
Payé à leurs héritiers. — Remboursement de capitaux réservés				657.793 90
Ensemble				776.423 97
Les nouvelles rentes inscrites s'élèvent à				83.171 »
aux noms de 1,089 parties.				
Le total des rentes viagères est de				32.026.791 »
réparties entre 178,619 titres.				
La Caisse a perçu pour arrérages ou remboursement de rentes et valeurs				2.396.516 05
Elle a placé en obligations départementales et communales				617.733 50

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Mardi, 1er septembre 1891.

La bourrasque signalée hier à l'ouest des Iles-Britanniques s'est accusée dans la soirée; dans la région centrale, située ce matin au nord de l'Écosse, le baromètre descend jusqu'à 726m/m et la baisse se propage vers la Scandinavie. Les mauvais temps annoncés hier dans l'après-midi à nos côtes sévissent aujourd'hui sur la Manche et la Bretagne, où le vent est fort ou très fort; il est violent du S.-O. en Irlande. La mer est grosse sur la Manche, houleuse en Bretagne, belle en Gascogne et sur la Méditerranée. On signale encore des pluies sur les Iles-Britanniques, le nord de la France, les Pays-Bas et le littoral de la Baltique.

La température est en hausse; elle était ce matin de 10° à Bodo, 17° à Paris et 27° à Alger. On notait 9° au Puy de Dôme et 6° au Pic du Midi.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer très houleuse à Dunkerque; grosse à Calais; houleuse à Boulogne; très belle au Havre; houleuse à Cherbourg.

Océan : mer peu agitée à Brest; houleuse à Lorient.

Méditerranée : mer agitée à Marseille; peu agitée à Sicié.

Situation du mardi 1er septembre 1891 (soir). — La pression se relève dans l'ouest des Iles-Britanniques et en Bretagne. Le vent souffle en tempête de S.-O. à Mullaghmore, et la mer est grosse vers la côte d'Irlande.

En France, le temps reste à averses dans le Nord.

Mercredi 2 septembre 1891.

Depuis l'accalmie du 10 août, une nouvelle période de mauvais temps par vent de S.-O. a commencé. Une première tempête a passé hier sur les Iles-Britanniques; elle se dirige aujourd'hui vers la Laponie; une autre encore éloignée probablement la suivra. Le baromètre est relativement élevé dans le centre et le sud-ouest du continent. Le vent souffle en tempête de sud-ouest au sud de la Scandinavie, il se calme sur nos côtes. La mer est encore houleuse sur la Manche, grosse en Bretagne. Elle reste belle sur la Méditerranée. Des pluies sont tombées en Finlande, en Scandinavie, sur nos régions du nord et dans l'ouest des Iles-Britanniques.

La température descend sur le nord-ouest de l'Europe; elle monte généralement ailleurs. Le thermomètre marquait ce matin : 9° à Arkangel, 15° à Paris et 26° à Alger. On notait 12° au Puy de Dôme et 7° au Pic du Midi.

En France, le temps va devenir généralement beau et la température rester sensiblement la même. A Paris, hier, quelque faibles ondées. Max. : 23°5; min. : 14°4. A la tour Eiffel, le maximum n'a été que de 18°9 et la vitesse du vent a atteint hier matin 20 mètres.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer peu agitée à Dunkerque, grosse à Calais; agitée à Boulogne, au Havre et à Cherbourg.

Océan : mer très houleuse à Brest, belle à Lorient.

Méditerranée : mer peu agitée à Marseille, belle à Sicié, très belle à Nice.

Situation du mercredi 2 septembre 1891 (soir). — Quoique le baromètre continue à monter en Irlande, la situation reste incertaine sur l'ouest du continent. En France, le ciel va rester nuageux et quelques pluies sont probables vers le littoral de la Manche et celui de la Bretagne.

Ministère des finances.

ADMINISTRATION DES MONNAIES ET MÉDAILLES

Adjudication relative à la Fourniture

PENDANT UNE ANNÉE, DES QUANTITÉS

DE CHARBON DE TERRE TOUT VENANT

DE CHARBON GAILLETERIE & DE COKE DE FOUR

Nécessaires aux divers services de l'administration.

Il sera procédé, le jeudi 15 octobre 1891, à trois heures de relevée, dans une des salles de l'hôtel des Monnaies, quai Conti, n° 11, à l'adjudication, sur soumissions cachetées et au rabais, de la fourniture, pendant une année, des trois lots ci-après indiqués :

1er LOT. — **Charbon de terre tout venant pour chaudières à vapeur (500,000 kilogr. environ);**

2e LOT. — **Charbon gailleterie pour calorifères (100,000 kilogr. environ);**

3e LOT. — **Coke de four lavé pour fonderies (150,000 kilogr. environ).**

Les personnes qui désirent prendre part à l'adjudication devront faire constater, par des essais préparatoires qui auront lieu du 24 septembre au 13 octobre 1891 inclus, la qualité des charbons et cokes qu'elles offriront de fournir.

Les échantillons destinés à ces expériences devront être déposés à l'hôtel des Monnaies, le 23 septembre au plus tard. Les soumissions, avec pièces à l'appui, seront remises en même temps que les échantillons.

Le cahier des charges, indiquant les conditions dans lesquelles auront lieu les essais préparatoires et mentionnant les diverses clauses de l'adjudication, est déposé au bureau du secrétariat de l'administration des Monnaies, où les intéressés peuvent en prendre connaissance tous les jours non fériés, de dix heures à cinq heures.

Paris, le 25 août 1891.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

AVIS D'ADJUDICATION

Le 24 septembre 1891, à onze heures du matin, il sera procédé, à Paris, rue de Grenelle, n° 103, à l'adjudication publique d'une fourniture de matériel divisée en trois lots, savoir :

1er LOT. — **6,812 mètres carrés environ de bandes de toile de jute goudronnées;**

2e LOT. — **35,000 kilogrammes de fil de fer homogène de 2m/m 1/2 galvanisé;**

3e LOT. — **50 kilomètres d'âme de câble électrique sous-marin.**

Les demandes d'admission à l'adjudication devront être parvenues à la direction générale des postes et des télégraphes le 14 septembre 1891 au plus tard.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges, rue de Grenelle, n° 103 (division du matériel et de la construction, 2e bureau), tous les jours non fériés, de dix heures du matin à quatre heures du soir, ainsi que dans les bureaux télégraphiques des chefs-lieux de département.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

AVERTISSEMENT D'ENQUÊTE

L'administration des télégraphes fera procéder prochainement à la construction d'une ligne téléphonique de Paris à Arpajon et Marcoussis.

Un tracé de cette ligne, indiquant les propriétés privées sur lesquelles devront être placés des supports, sera déposé, conformément à la loi du 28 juillet 1885, pendant trois jours consécutifs à partir du 7 septembre 1891, aux mairies de Montrouge, Arcueil, Bourg-la-Reine et Antony, où les intéressés pourront en prendre connaissance et présenter leurs observations ou réclamations.

Un agent de l'administration des télégraphes se tiendra à ces mairies, aux heures indiquées ci-dessous, pour donner verbalement les renseignements et explications qui lui seraient demandés :

Le 8 septembre 1891 : à Montrouge, de dix heures à onze heures; — à Arcueil, de une heure à deux heures; — à Bourg-la-Reine, de trois heures à quatre heures.

Le 9 septembre : à Antony, de dix heures à onze heures.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

RAPPELS D'ADJUDICATIONS

Le samedi 12 septembre 1891, à une heure et demie :

ADJUDICATION, en deux lots, des travaux de serrurerie à exécuter pour : 1° la construction du groupe scolaire rue Saint-Lambert, n° 8 (15e arrondissement); 2° la reconstruction de l'école professionnelle de jeunes filles, rue Ganneron (18e arrondissement).

Le samedi 12 septembre 1891, à une heure et demie :

ADJUDICATION en deux lots des travaux de : 1° terrasse et maçonnerie; 2° serrurerie à exécuter pour la reconstruction de la mairie du 10e arrondissement (1re partie. — Reconstruction de l'aile droite en bordure sur la rue du Château-d'Eau).

Le samedi 12 septembre 1891, à une heure et demie

ADJUDICATION au rabais, en trois lots, des travaux de terrassements et de maçonnerie d'égout à exécuter : 1° rue Pascal, entre le boulevard Arago et le boulevard Port-Royal; 2° rue Pascal, entre la rue Corvisart et le boulevard Arago; 3° rue des Cordelières.

Le samedi 26 septembre 1891, à une heure et demie

ADJUDICATION en six lots. — Vente d'arbres d'essences diverses, plantés sur les rives du canal de l'Ourcq.

(Voir le *Journal officiel* des 1er et 8 août 1891.) G

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Mercredi 2 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
			en liq..						
Juill. 91	3 %	95f70 75 70 75 80	fin ct...	95 67¼	95 82½	95 62½	95 82½	95 80	95 70
		82½	Pe fin c.	95 80	95 82½ d1f	95 85	95 92½ d50		
			Pe fin c.	96 05	96 10 d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %...	91f	fin ct...					91 ..	
			en liq..						
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés	94f05 10 15 20 25	fin ct...	94 12½	94 25	94 10	94 25	94 ..	94 10
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.	94 35	94 45 d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
			en liq..						
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)..	96f65 70 75	fin ct...					96 65	96 60
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
			en liq..						
Août 91	4 ½ % 1883	105f50 45	fin ct...	105 60			105 70	105 40	105 50
			Pe fin c.				d50		
			Pe fin c.						
			Pe fin p.				d50		
			Pe fin p.						
Août 86	Promesses d'Inscript. 4½ % 1883.	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4 % éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
			en liq..						
Juill. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), nos 221,501 à 273,500	510	fin ct...					506 50	
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	552	fin ct...					552 ..	
Août 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	530	fin ct...					530 ..	
Juill. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	417	fin ct...					417 ..	
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	409 409 25 409 50 409..	fin ct...					40‹ 50	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	106						106 ..	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr.. t.p.	532 534	fin ct...					530 ..	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	532 534 532	fin ct...					530 ..	
			en liq..						
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	415 416 417	fin ct...					412 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100f..	105						105 ..	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	401 400 50	fin ct...					401 ..	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	102	fin ct...					102 ..	
			en liq..						
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	403	fin ct...					403 25	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
			en liq..						
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	500	fin ct...					499 .	
			Pe fin c.						
	VALEURS FRANÇAISES								
			en liq..						
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	560 555 550	au 15..						
			en liq..						
Juin 91.	Banque de France (nominatives).	4500 4495	fin ct...					4500 ..	4485 ..
			Pe fin c.		d40		d50		
			Pe fin p.		d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).		en liq..	450 ..			447 50		
		450 451 25 452 50 450..	au 15..	447 50				452 50	451 25
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 38)		en liq..	761 25			760 ..		
		760	au 15..	763 75			760 ..	760 ..	760 ..
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30	772 50	d10		d10		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).		en liq..	425 ..					
			au 15..	425 ..				430 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26)		en liq..						
		450	au 15..						
			Pe au 15						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 10)		en liq..						
		360	au 15..					360 ..	
			Pe au 15						
Juin 91. ex-1re r.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.		en liq..	271 25			270 ..		
		267 50 268 75 270	au 15..					270 ..	270 ..
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)		en liq..	550					
		552 50	au 15..	547 50	547 50	545 ..	547 50	550 ..	551 25
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)...		Pe au 30		d10		d5f		
		656 25	au 15..					656 25	
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).		en liq..						
		426 25 430	au 15..						
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)..		en liq..						
			au 15 .						
Août 9[illegible]	Banque hypot. de Fr.ce, r. 1000f, t.p.	518	fin ct...					518 75	
Mars 9[illegible]	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p	428	fin ct...					426	
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq..		en liq..						
	obl. r. 150 f. } en représen d'ann.		fin ct...					150 50	
Juin 91.	1° 5%, r. 500 f. } dues par l'État...	530	au 15..					530 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.		
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.	114 ..	
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500 f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr...	110 ..	109 ..
d° 1881, 4%, r. 500 f.	507 ..	
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.	500 ..	
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr..	112 ..	
d° 1863, 3%, r. 100 fr.	144 75	
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.	520 ..	
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.	477 ..	
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	100 ..	
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.	502 50	
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.	510 ..	
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	46 50	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.		
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).	2140..	
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	405 ..	
Midi, d° act. de jouiss		
Nord, d° act. de jouiss.		
Orléans, d° act. de jouiss.	1090..	
Ouest, d° act. de jouiss.	565 ..	
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	445 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f. t.p.	600 ..	
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.		
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	575 ..	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.		
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	260 ..	
d° du département du Nord....	15 ..	
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier		
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	528 75	525 ..
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	431 ..	430 25
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.		
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	1590..	1580..
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entrepres (ex-c. 48).	247 50	
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	139 ..	
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1450..	
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 11).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 14).		
Ind. linière (Compt. de l') a. 500f.		
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p...		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).	372 50	
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 29).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).		
d° act. de jouiss.		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p..	1700..	
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.	1200..	
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé...		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé		
2e série, act. 500 fr., t.p..		
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.		
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.	1790..	
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	785 .	775 ..
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2540..	2535..
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p		
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.		
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1260..	1255..

Jouissance	Mercredi 2 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Juill. 91	**Crédit Foncier de France.** Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1255	en liq.. fin ct... Pe fin c. Pe fin c. Pe fin p. Pe fin p.	1260 .. 1261 25 ... 1268 75	... 1263 75 d40 1270 .. d10 d40 d10	... 1260	1258 75 1263 75 [illegible] [illegible] d20 d5f	1255 ..	1253 75
	Obligations :								
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.								
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	516 519 75 520						520 .	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	105 104 75						105 50	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	602 50						607 50	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	121 50						120 25	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	517 518 519 519 75 520.						516	
d°	communles, 3%, remb. 500 f.	503						502 75	
d°	d° 5es, r. 100 f.	102						101 ..	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	515 50	fin ct...					516 ..	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	394 75 395	en liq..					395 ..	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	480 478 25	fin ct...					480	
[illegible] 91	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	478 477 75 478 50	fin ct...					478 50	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	474 474 25 50 75 475 .	fin ct...					474 ..	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	420	fin ct...					420 25	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	473 50 473 473 75 475..	fin ct...					474 ..	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	65f 65f 50	fin ct...					65 ..	
...	d° d° (nomin.).		fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	47f 75 48f 48f 75	fin ct...					47 ..	
...	d° d° (nomin.).		fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		en liq.. au 15..						
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq.. au 15..						
mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	812 50	en liq.. au 15.. Pe au 15	812 50 815	... ... d10		815 .. ... d5f	812 50	815 ..
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	307 50 306 25 305 307 50 308 75 310	en liq.. au 15.. Pe au 15 Pe au 30	306 25 306 25	306 25 306 25 d10 d10	303 75 305	306 25 306 25 d5f d5f	305 ..	306 25
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq.. au 15..						375 ..
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).	330	en liq.. au 15.. Pe au 15	... 328 75 ...	... ... d10		... ... d5f	328 75	
Avril 91	Société gén. développt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	482 50	en liq.. au 15 Pe au 15		... ... d10		... ... d5f	482 50	
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq.. au 15..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..		en liq.. au 15.. Pe au 15		... ... d10		... ... d5f		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq.. au 15..						
......	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..	405 402 50	en liq.. au 15.. Pe au 15 Pe au 30		... ... d5f d10		... ... d5f d5f	406 25	405 ..
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq.. au 15..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).	315	en liq.. au 15.. Pe au 15		... ... d10		... ... d5f	315 ..	
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq.. au 15..						
Juil. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14).	15f 15f 50 17f 50 15f 25.	en liq.. au 15.. Pe au 15		... ... d10		... ... d5f	15 ..	
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...	207 50	en liq.. au 15..		... d10		... d5f		
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	480	au 15..					480 ..	
Août 91	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	389 75 390	au 15					390 ..	
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 26)....		en liq.. au 15.. Pe au 15 Pe au 30		... ... d10 d10		... ... d5f d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'État) t.p.	695 692 50	en liq.. fin ct..					697 50	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'État), ex-coupon 30.......	620 617 50 620 615	en liq.. fin ct..					620 ..	
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	902 50 901 25 900	en liq.. fin ct..					900 ..	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1485 1480 1485 1487 50	en liq.. fin ct.. Pe fin c.	1487 50	... ... d20		... ... d10	1490 ..	1485 ..
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)............	1287 50 1285 1280 1287 50	en liq.. fin ct.. Pe fin c.		... ... d20		... ... d10	1292 50	
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........	1832 50 1835	en liq.. fin ct.. Pe fin c. Pe fin p.	1835 .. 1840	... ... d20 d20		... ... d10 d10	1840 ..	1842 50
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1537 50 1536 25 1535 1537 50 1540	en liq.. fin ct.. Pe fin c.		... ... d20		... ... d10	1537 50	
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1076 25	en liq.. fin ct..					1071 25	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'État ou de Dépts)	520 525 528 75 530 520	en liq.. fin ct.. Pe fin c.		... ... d10		... ... d10	515 ..	
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	515 513 75	en liq.. au 15.. Pe au 15		... ... d10		... ... d5f	515 ..	
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	540 537 50	en liq.. au 15.. Pe au 15	540	... ... d10		... ... d5f	542 50	
......	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).				... d10		... d5f		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)		en liq.. au 15.. Pe au 15 Pe au 30		... ... d10 d20		... ... d5f d20		442 50
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		au 15..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 19)	560	en liq.. au 15.. Pe au 15		... ... d10		... ... d5f	560 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	136 .	135 ..
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	157 50	
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)...	381 25	380 ..
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.	410 ..	
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.		
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	547 50	
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	352 50	. 3 ..
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1065..	
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	730 ..	728 75
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	370 ..	
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.		
Voitures à Paris, actions de jouiss.	210 .	
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 20).	428 75	427 50
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	705 ..	
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2350..	234875
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	215 ..	
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1115..	
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.	2100..	2090 .
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.		
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4)..	143875	1435..
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	222 50	220 ..
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	560 ..	
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	560 ..	557 50
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.		
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 50).	750 ..	
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	1360..	1350..
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	525 ..	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............	171750	
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	225 ..	
d° parts bénéficiaires.......	221 ..	
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....		
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	185 ..	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	426 ..	
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	3.0	
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	386 25	
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'État, oblig. remb. de 1886 à 1956..	432 50	
d° d° de 1887 à 1985..	412 ..	
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'État).	410 ..	408 ..
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	416 ..	415
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	408 ..	407 50
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	645 ..	
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'État).	442 ..	
d° nouvelles d°	438 .	
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	439 ..	438 50
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'État).	625 ..	
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérne. Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'État).....	400 ..	
d° Mécheria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'État).	403 ..	401 ..
d° Modzbah à Mécheria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'État)		
d° Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'État).	410 ..	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1275..	
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	448 ..	446 50
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	444 50	443 90
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	442 75	
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	437	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	437 25	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	642	
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.)	444	443 ..
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500	[illegible] 50	
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f	449 .	448 ..
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'État).		

Jouissance	Mercredi 2 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé (ex-coup. 64)	1145 1440 1438 75 1435 1440 1442 50	en liq. au 15 Pe au 15 Pe au 30	1442 50 1445	 d10 d10		1445 d5f d5f	1445 ..	1445 ..
Avril 91	d° act. de jouissance (ex-coup. 19)	1160	en liq. au 15 Pe au 15		 d10		 d5f	1170 ..	
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 60)	560 561 25 562 50 563 75 565 567 50 568 75 570	en liq. au 15 Pe au 15	560 .. 560 ..			565 .. 565 .. d5f	563 75	560 ..
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	660	en liq. au 15					660 ..	
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12)	1050	en liq. au 15 Pe au 15 Pe au 30		 d10 d10		 d20 d10	1055 ..	1055 ..
Juill. 91	d° act. de jouiss. (ex-c. 16)	487 50	en liq. au 15					480 ..	
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 300 fr., t.p. (ex-coupon 45)	700	en liq. au 15 Pe au 15		 d10		 d5f	705 ..	
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)	351 25 350	en liq. au 15 Pe au 15 Pe au 30	350 ..	 d10 d10		 d5f d5f	352 50	
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2970	en liq. au 15 Pe au 15 Pe au 30		 d.. d10		 d5f d5f	2977 50	
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	27f 25f	en liq. au 15 Pe au 15 Pe au 30	25 .. 25 ..	 d10 d10		 d5f d5f	26 25	25 ..
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p		en liq. au 15						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 12), en liq.	51f 52f50	en liq. au 15 Pe au 15 Pe au 30		 d10 d10		 d5f d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 15), en liquid.	21f25 21f 22f	en liq. au 15 Pe au 15 Pe au 30	20 .. 22 50	 d10 d10		22 50 d5f d5f	21 25	22 50
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65)	2810 2812 50 2810 .. 2807 50	en liq. au 15 Pe au 15 Pe au 15	2810 .. 2813 75 2825 ..	2812 50 2816 25 d40 2827 50 d10	2808 75 2812 50 2817 50	2812 50 2816 25 2820 .. d20 d40	2805 ..	2807 50
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44)	805 802 50	en liq. au 15 Pe au 15 Pe au 30		 d10 d10		 d5f d5f	805 ..	
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27)	310 305 310	en liq. au 15					305 ..	
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)	1170 1165 1170 1173 75	en liq. au 15 Pe au 15		 d10		 d5f	1175 ..	
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	142 75	au 15					145 ..	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attib. au Gouv. Egyptien (ex-coupon 12).	1990 1995 2000 1990 ... 1987 50 1985	en liq. au 15 Pe au 15	1990 .. 1990 .	 1990 .. d10	 1985 ..	 1986 25 d20	1990 .	1985 ..
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).	395	en liq. au 15						
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	495 497 50 500	en liq. au 15 Pe au 15 Pe au 30		 d10 d10		 d5f d10		490 ..
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	115 112 50 111 25 112 50	en liq. au 15 Pe au 15	111 25 113 75	 d10		112 50 115 .. d5f	114 ..	112 50
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).	417 50 412 50 407 50..	en liq. au 15 Pe au 15	415 ..	 d10		410 .. d5f	416 25	
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS		en liq.						
Oct. 91	Angleterre, 2¾% (n.c.fixe 25f20).	C. 500f	au 15						
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881.	C.1000	en liq.						
	rembours. 500 fr.		au 15						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr.	Gr. c.	au 15						
			Pe au 15		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr.	326 25 330 331 25 333 75	en liq.						
...	d° d° c. de 5 obl.		au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.		Pe au 15						
Mai 91	Autriche. Dette 5% conv. (nég.ch.		en liq.						
	fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		au 15						
...	d° d° 1000 fl. d°		Pe au 15		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég.		en liq.						
	ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f25 ...C. 10000.	au 15					97 25	
...	d° d° 1000 fl. d°	96f50 65 40 50	Pe au 15		d50		d25	96 70	
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 15						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	Pe au 15		d..		d..		
Mai 91	d° 3%, 1873		au 15						
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 15						
...	d° d° c. de 500 f		en liq.						
Mai 91	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	en liq.						
...	d° d° c. de 500 f.		au 15						
Août 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	Pe au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
	(Nég. ch. fixe 25f20)		en liq.						
Juin 91	Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £.		au 15						
...	d° d° 500 £.		Pe au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £.								
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £.		en liq.						
...	d° d° 500 £.		au 15		d..		d25	77 ..	
...	d° d° 100 £.		Pe au 15		d50			78 ..	
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		en liq.						
...	d° d° 500 £.		au 15						72 50
...	d° d° 100 £.	73f25	Pe au 15		d50		d25	72 80	
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888,		en liq.		d10		d5f		
	rembours. 500 fr., tout payé...	91f25 92f50 93f75	au 15						

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	439 ..	
Médoc, 3%, rembours. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	447 ..	445 50
d° 3% nouveau, r. 500f d°	455 ..	
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	450 ..	449 25
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	442 50	
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 3%, rembours. 500 fr.	446 50	445 50
d° 3%, 1884, remb. 500 fr.	451 50	
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	443 50	442 ..
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000	105 ..	
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.	90 ..	
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'Etat. — Ouest, 3%, rembours. 500 fr.	445 75	444 50
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	452 50	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	408 50	407 ..
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p.	500 ..	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	425 ..	
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	140	
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	410	409 ..
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	504 75	501 ..
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr.	270 ..	
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	295 ..	285 ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	265 .	260 ..
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	310 ..	
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr.	45 25	
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.	401 25	
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.		
d° d° 5%, r. 500 f.	536 ..	
d° d° 4%, r. 500 f.	505 ..	
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.		
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f.		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.	485 ..	
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Industrie linière, 6%, r. 300 fr.		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	290	287 50
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	516 25	
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	520	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	525 25	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	315 ..	
d° d° 5%, r. 500 fr.	515 ..	
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.		
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	302 ..	
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr.		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr.		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	460 25	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.		
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr.	498 ..	497 50
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr.		
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	503 75	
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	513 ..	512 ..
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	406 ..	405 .
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	384 .	383 ..
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.		
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.		
Jardin zool. d'acclimat., 5%, r. 500f.		
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.	630 ..	627 50
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 ..	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr.		
Taxes Municip. (Délég.) 4%, r. 500.	481 .	
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	21 75	20 ..
d° d° 3%, remb. 500 fr.	17	
d° d° 4%, remb. 500 fr.	18 25	17 ..
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	21 ..	20 ..
d° d° (2e série).	21 ..	20 50
d° d° (3e série).	74 .	
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	83 50	83 25
d° d° depuis la répart.	72 ..	70 ..
d° d° 322f50 payés		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	71 ..	70 ..
Suez, 5%, rembours. 500 fr.	619 ..	617 50
d° 3%, rembours. 500 fr.	444 ..	443 ..
d° d° 2e série, remb. 500 fr.	437 ..	435 ..
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	94 ..	

JOUISSANCE	Mercredi 2 Septembre	AU COMPTANT	TERMES	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Egypte. Oblig. Daïra Sanieh 4 % (décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	492 50	en liq.. au 15.. P° au 15	490	... ... d10		... ...	492 50	...
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig. 4%, rembours. 500 fr. (Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)	491 490 75 490 50 25 ... 490	en liq.. au 15.. P° au 15	488 75	... .. d10 ... . d10		487 50 d5f d5f	491 ..	488 75
Avril 91	Egypte. Dette privil. conv. à 3¼ % (décrets des 6 et 7 juin 1890)...	465 50 465 464 50	en liq.. au 15.. P° au 15	463 75	... ... d10		... ... d5f	466 ..	462 50
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878	522	en liq.. au 15..					521 ..	...
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f (nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		en liq.. au 15.. P° au 15		... ... d10		... ... d5f	...	...
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f). Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	72f50 72f	en liq.. au 15..	71 10 71 10			71 40 ...	72 50	71 25
...	Coup. de 40 —	71f50 25 50	P° au 15		.. .. d50		.. .. d25	71 80	
...	Coup. de 80 —	71f50 25 50	P° au 30		.. .. d50		.. .. d25	71 90	
...	Coup. de 160 —	71f40 71f 71f50	P° au 15		.. .. d50		.. .. d25	71 50	
...	Coup. de 240 —	71f30 40 50						71 50	
...	Coup. de 480 —	71f30 20 70f90 71f40.						71 20	
...	Coup. de 960 —	70f90 71f 71f05 10...						71 20	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).		en liq.. au 15..					...	...
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba, 6%, 1886, garantis.		en liq.. au 15..					494 ..	...
d°	d° d° 1890, garantis.	490 492	en liq.. au 15.. P° au 15		... . d10 ... .. d10		... . d5f d5f	456 ..	...
Juin 91.	États-Unis. Cons. 4½ % (n.c.f. 5f).		en liq.. au 15..					...	...
Juill. 91	d° Consolidés 4%......	122 50	au 15..					...	...
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½ %, 89.		en liq..					...	...
...	Oblig. et coupons prescrits au bout (Titre de 617f.		au 15..		... .. d10		d25		
...	de 20 ans de l'éch. — de 2468f.		P° au 15		... .. d10		d25		
...	— de 6170f.		en liq..		... .. d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	415 416 418 418 50 75.. Gr. c.	au 15.. en liq..					415 ..	...
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	409 410 .. Gr. c. 410 411 25	au 15.. en liq..					410 ..	...
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.		au 15..					327 50	...
	d° d° c. 2500 f.							...	
Avril 91	Hollande, 3½ %, 1886 (nég. change fixe 2f10). Coup. de 100 fl....		en liq.. au 15..		... . d10		d25	...	...
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe 2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	94f20 93f	en liq.. au 15..	89 80				94 25	89 65
...	d° 500 fl.	93f50 93f 92f50	P° au 15		.. .. d50		.. .. d25	93 75	
...	d° 1000 fl.	89f75 80	P° au 30		.. .. d50		.. .. d25	89 75	
Août 91	d° 4½ %, or, 89 (n.ch.fi. 2f50).		en liq.. au 15..					101 ..	...
...	Cap. des titres amort. prescr. après 20 ans. (Obl. 100 fl.	100 50	P° au 15		... .. d50		... .. d..	...	...
...	— 500 fl.							...	...
Mars 91	Inde, 80 4½ % (nég.ch.fixe 2f50).		au 15..					...	...
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.	90f40 25 20 17½	en liq.. au 15..	90 17½ 90 25	90 25 ... 90 35 ...	90 15 90 17½	90 20 90 35 ...	90 25	90 30
...	d° coup. 500 fr.		P° au 15		.. .. d1f		90 30 d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr..		P° au 15		90 60 d25				
...	d° coup. 50 fr.		P° au 30		.. .. d1f		90 70 d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	90f50	P° au 30		91 .. d25			90 50	...
Avril 91	d° 3%..........	..f..	au 15..					...	...
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	316 25 318 75	en liq.. au 15..					318 75	...
Mai 91.	Norvège, 3½ % (nég.ch.fi. 25f20), coup. de 504 f. (20 £).	..f..	en liq.. au 15..					...	...
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	..f..	au 15..					...	...
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré......		au 15..					...	...
d°	d° obl. 5% d°		au 15..					...	...
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch. fixe 25f25), coup. de 20 £.	37f	en liq.. au 15..	37 65 37 60	37 65 ... 37 60 ...	36 80 36 80	37 40 37 40 ...	38 30	38 35
...	d° coup. de 50 £.	..f	P° au 15		.. .. d50		39 .. d25	40	
...	d° coup. de 100 £.	37f25 05 37f 37f30 40.	P° au 30	39 50	39 .. d50	38 25	38 .. d1f	38 30	
Avril 91	d° 4½ %, 88-89, r. 500f. (C. 500 f.	285 284 282 50 285..	en liq.. au 15..					290 ..	...
...	Nos 1 à 390000 et (C. 5 obl.		au 15..					290 .	...
...	500001 à 929937. (C. 10 ob.		au 15..					...	...
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%..........	104 50	en liq.. au 15..					104 .	...
Juill. 91	d° 1890, 4%..........	..f..	P° au 15					84 50	
...	Russie, 1850, 4½ % (n.ch.fi. 25f50. Oblig. de 100 £.		en liq.. au 15..					...	...
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	93f	au 15..					98 45	...
...	Grosses coupures....	..f..						...	...
Juill. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Orf), n.c.fi. 4f. Obl. de 100 r.	65f75	en liq.. au 15..					65 75	...
...	d° de 1000 r.	..f..	P° au 15		... .. d50		d25	...	...
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Orf), n.c.fi. 4f. Obl. de 100 r.	68f20 25	en liq.. au 15..	67 60 67 80			67 70 67 90 ...	67 95	67 50
...	d° de 1000 r.	67f90 70 60 95 68f20..	P° au 15		.. .. d50		d50	67 70	...
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	97f50 40	en liq.. au 15..	97 10				97 70	
...	Grosses coupures....	98f 98f10 20..	P° au 15		.. .. d50		d25	98 25	97 35
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 15..					...	...
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change fixe 4f), coup. de 125 r		en liq.. au 15..					105 40	...
...	coup. de 500 r.	105						104 60	...
...	coup. de 1000 r.							...	...
...	coup. de 10000 r.		en liq..						
Juin 91.	d° 1889, 4% (or).	99f 99f10 15 20 25 30	au 15..	99 40			99 35 ...	99 20	...
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	98f25 10	en liq.. au 15..					98 45	...
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	. f..	en liq.. au 15..					98 50	...
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p., Obl. 500 f.	97f75 80 85 90 95 98f	en liq..	96 60			96 65 ...	97 90	
...	d° 2500 f.	98f 97f95	au 15..					97 75	96 65
...	d° 5000 f.	96f95 85 75 70	P° au 15		... .. d50		... .. d25	97 .	...
...	d° 12500 f.	96f70 75 90						96 70	...
Juill. 91	d° d° 3e série...	97f90	en liq.. au 15..					98 25	97 50
Mai 91	d° Intér. cons., 4½ %, 1re ém., 1980 (n.ch.fi. 4f) C. 100 r.	67f	en liq.. au 15..					65 50	...
	C. 500 r.	67f	au 15..		.. .. d50		.. .. d25	66 50	
	C. 1000 r.	67f	au 15..					66 50	
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Transcaucasien, remb. au pair.	82f25	en liq.. au 15..	82 15 82 25				82 50	...

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½ %, 53 (n.ch.fi. 25f20).	...	...
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.	...	...
Oblgi. Dom. Autrich. 1880 (estamp.).	317 50	316 50
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	78 40	...
d° 1000 fl. d°	78 40	...
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.	...	...
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.	...	...
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.	...	...
Canada, 4%, garantis	...	...
d° non garantis	...	...
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	102 25	100 ..
Congo (Etat indép. du), Lots 1888.	...	...
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	107 50	...
Danemark, 3½ % (nég.ch.fixe 1f40).	...	...
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.	...	...
Haïti, 1825	...	...
Hollande, 2½ %, C.F. (n.ch.fi. 2f10).	...	...
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	17 ..	...
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	112 50	105 ..
Norvège, 4%, 1880	...	...
Emprunt Romain, 5%	97 50	...
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.	...	...
d° 1866, 5%	...	...
Gouv. de Québec. 80, 4½ %, r. 500 f.	...	...
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fi. 25f20).	...	...
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).	...	...
d° d° (105 f.).	...	...
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £	...	...
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f.p.	...	...
Société Gén. Alsacienne de Banque.	...	...
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	...	...
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.	...	...
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	640 ..	...
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t.p..	...	...
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.	...	...
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	497 50	493 75
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20)..	615 .	605 ..
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.	...	...
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	352 50	350 ..
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	340 ..	...
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083..	416 50	...
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486....	405 ..	...
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale..	392 50	...
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	...	...
Beïra-Alta, 3%	110 ..	...
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	207 50	205 ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	201 50	201 25
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	316 ..	...
d° (Série X).....	321 ..	...
Nord-Belges, 3%	...	...
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque...	394 75	393 75
d° (2e série), 2e hypothèque.	372 50	372 25
d° (3e série), 3e hypothèque.	352 50	...
d° (4e série), 4e hypothèque.	...	...
d° (5e série), 5e hypothèque.	320 ..	319 ..
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	354 ..	353 75
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	354 50	...
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.	...	...
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	356 ..	...
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	329 ..	...
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	330 ..	328 ..
Ouest de l'Espagne, 4%	195 ..	192 ..
Portugais, 3%	205 ..	200 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	200 ..	195 ..
d° 4%	245 .	237 50
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	369 ..	365 50
d° 2e hypothèque.	...	...
d° 3e hypothèque.	...	...
Cordoue à Séville, 3%	373 .	...
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%..	532 50	...
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).	...	...
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.	...	...
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.	...	...
Crédit fcr Frco-Canadien, 3%, r. 500f.	...	...
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	295 ..	292 50
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.	...	...
d° 5%, série B, r. 504 f., t.p.	...	...
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	...	...
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	...	...
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	435 ..	...
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.	...	...
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	405 ..	...

JOUISSANCE	Mercredi 2 Septembre	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	436 50 435 ..	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	441 25	... ..
		... ..	en liq..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..		
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr..	90f 10 90f ...	au 15..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	90 50	.. ..
			en liq..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..		
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.	... .	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
...	d° d° Ob. 50 £.	... .	P° au 15	... ..	... .. d1f	... ..	... .. d25	... ..	
...	d° d° Ob. 100 £.	... .	P° au 30	... ..	... .. d50	... ..	... .. d25	... ..	
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	(nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.	104	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	103 50	... ..
...	d° d° Ob. 100 £.	... .	P° au 15	... ..	... .. d50	... ..	... .. d25	... ..	
...	d° d° Ob. 500 £.	... .	en liq..	.... ..	....	.... ..	.... ..	... ..	
Juin 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.	90f 50 25	au 15..	.... ..	....	.... ..	....	... ..	... ..
..	d° d° c. 5000f.	... .	P° au 15	.... ..	.... .. d50	.... ..	.... .. d25	... ..	
			en liq..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..		
Mai 91.	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	..f .. .. ..f	au 15..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
			en liq..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..		
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	..f	au 15..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..		
	d° d° gross. coup.	..f.	en liq..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	. ..	.. ..
d°	d° d° (sér. C).	18f55 60 .. .	au 15..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	18 55	.. ..
	d° d° gross. coup.	..f	en liq..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..		
d°	d° d° (sér. D).	18f75 60 55..	au 15..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	18 52½	.. ..
...	d° d° gross. coup.	..f	P° au 15	.. ..	.. .. d50	.. ..	.. .. d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	Obligations de 500 fr.	418 25 419 ..	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	418 50	... ..
...	d° de 2500 fr.	417 50 419 ..	P° au 15	... ..	... .. d50	... ..	... .. d25		
...	d° de 12500 fr.	... ...	P° au 30	... ..	... .. d50	... ..	... .. d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	448 447 449	au 15	... ..	... .	... ..	... .	451 50	... ..
...	d° d° 2500 f.	... .	P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
...	d° d° 12500 f.	... ...	P° au 30	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq..	440 ..	... .	... ..	441 25		
	pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	... ...	au 15..	441 25	... .	... ..	... .	438 75	440 ..
		... .	P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
			P° au 30	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Mai 91.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
ex-5e r.	250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.	....	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)	527 50 530 ..	au 15 .	... ..	... .	... ..	... .	530 ..	... ..
Juill. 91	Banque Hellénique de Crédit gé-		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	néral, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 21.	....	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
Juill. 88	Banque des Pays-Hongrois, act.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
ex-1er r.	nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.	....	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).	320 325	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	325 ..	... ..
			P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq..	600 ..	... .	... ..	... ..		
	100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p.	... .	au 15.	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
	(ex-coupon 14)	....	P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq..	551 25	... .	... ..	550 ..		
	250 fr. payés (ex-coupon 32)..	552 50 550 ..	au 15..	552 50	... .	... ..	... .	555 ..	553 75
		.... 551 25	P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5		
...	Grosses coupures....	... ...	P° au 30	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	150 fr. payés (ex-coupon 34)..	... ...	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq..	.... ..	....	.... ..	.... ..		
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1065	au 15..	.... ..	....	.... ..	....	1070 ..	.... ..
		....	P° au 15	.... ..	.... .. d10	.... ..	.... .. d5f		
...	Grosses coupures....	....	P° au 30	.... ..	.... .. d10	.... ..	.... .. d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions		en liq..	477 50	... .	... ..	480 ..		
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	480	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	476 25	476 25
...	Grosses coupures....	... .	P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
			P° au 30	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).	... ...	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).	... .	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
			P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	estamp. « Act. de cap. amortie ».	125	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
	(ex-coupon 14)	... .	P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
			P° au 30	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq..	425 ..	... .	... ..	425 ..		
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	... ...	au 15..	426 25	... .	... ..	... .	427 50	425 ..
		... .	P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).	... ...	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat		en liq..	625 ..	... .	... ..	625 ..		
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.	625	au 15..	626 25	... .	... ..	... .	[illegible] ..	628 75
		... .	P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
	Grosses coupures....	... .	P° au 30	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	140 130 125	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq..	233 75	... .	... ..	232 50		
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	232 50	au 15..	233 75	... .	... ..	... .	232 50	230 ..
		... .	P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
	Grosses coupures....	... ...	P° au 30	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p.: 200000 act. de 1862; 100000 a. de 1881; 60000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	de 1889. (ex-coup. 42)........	... .	au 15..	... ..	... .	... .	... .	622 50	618 75
	Grosses coupures....	... .	P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq..	285 ..	... .	... ..	287 50		
	tout payé (ex-coupon 59).....	286 25 285 ..	au 15..	286 25	... .	... ..	287 50 ...	291 25	287 50
		.... 287 50	P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq..	142 50	142 50 ...	135 ..	140 ..		
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	140 135 140	au 15..	141 25	... .	... ..	142 50 ...	145 ..	140 ..
		141 25 142 50	P° au 15	..	... .. d10	... ..	.. .. d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq..	288 75	... .	... ..	287 50		
	tout payé (ex-coupon 63)......	285 283 75 .	au 15..	290 ..	... .	... ..	287 50 ...	290 ..	288 75
		... 282 50	P° au 15	... ..	... .	... ..	... .. d5f		
			P° au 30	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p.	348 75	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	350 ..	... ..
	(ex-coupon 22)	... .	P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
			P° au 30	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000).	... ...	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
	(ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).	... .	P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207 1/2 à 207 3/4..	207 ./. à 207 1/4 et 4%.
4%	Allemagne.	123 13/16 à 123 5/16	123 ./. à 123 1/8 et 4%
4%	Vienne....	213 .. à 213½...	21[illegible].... à 213½ et 4.. %.
5%	Barcelone..	457½.. à 458½...	457½.. à 459½ et 4.. %.
5%	Madrid....	457.... à 459.....	457½.. à 459½ et 4.. %.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4.. %.
5%	St-Pétersb.	254.... à 256.....	255.... à 257.. et 4.. %.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4.. %.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

		PAPIER LONG	PAPIER COURT
2½%	Londres...	25 30.. à 25 32 ..	25 28.. à 25 29..—2½%.
	d° chèque	25 29½ à 25 30½.	25 29½ à 25 30½—......
3%	New-York.	518½.. à 519½...	518½. à 519¼..—3..%.
3%	Belgique..	1/16 pte. à 1/8 pte	1/16 pte à 3/16 pte—3..%.
6%	Italie.....	1⅜ pte à 1⅝ pte..	1¾ pte à 2⅛ pte—6..%.
4%	Suisse....	½ pte à ¼ pte..	3/16 pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 4% à 5% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 242 à 247 .. 0/00 pte.

Quadruples espagnols..........................	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains.......	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines...........................	3 98 à 4 03
Souverains anglais.............................	25 25 à 25 30
Banknotes..	25 26 à 25 31
Aigles des Etats-Unis..........................	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)...........................	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes....	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 millièm.	40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède............................	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 95 1/16 — 1 heure, 95 1/16
Vienne, Métall, ...—Papier, 90 50 — Monnaie, 90 35
Crédit Autrichien... 275 25 | Chem. de Fer Autrich. 284 ..
Change sur Londres.... Demande, 117 35 — Offre, 117 65
Change sur Paris....... Demande, 46 425 — Offre, 46 475
Lots................. 136 75 | Napoléon 9 335

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 2 Septembre 1891

	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3..................	37 75 à 38 .	
Roux 88° nets..............	37 25 à 37 50	
Raffinés, bonne sorte........	106 50 à	
— belle sorte........	107 50 à	
Certificats de sortie..........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	37 75 à .. ...
— Octobre	.. .. à	36 375 à .. .
— 4 d'Octobre....	....	35 50 à 35 625
— 4 premiers.....	....	35 875 à .. ..
....	....	.. .. à .. ...
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	39 25 à 38 75	
Courant du mois............	....	39 .. à .. ..
Octobre	....	39 .. à .. ..
Novembre-Décembre........	....	39 .. à 38 75
4 premiers..................	....	39 75 à 39 50
....	....	.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	53 75 à	
Courant.....................	....	53 50 à 53 75
Octobre.....................	....	54 .. à 54 50
Novembre-Décembre	....	54 25 à 54 75
4 premiers..................	....	54 75 à 55 ..
....	....	.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts.............	74 50	
—	.. ..	
Colza en tonnes.............	76 50	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	84 50	
—	.. ..	
Courant.....................	....	75 25 à .. ..
Octobre	....	74 75 à 75 ..
Novembre-Décembre	....	76 .. à 75 75
4 premiers..................	....	77 25 à 77 50
....	....	.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	62 50 à 62 75	
Courant.....................	....	62 50 à 62 75
Octobre.....................	....	63 .. à 63 25
Novembre-Décembre........	....	64 .. à .. ..
4 de Novembre.............	....	64 25 à .. ..
4 premiers..................	....	65 .. à 64 75
COURS DU MERCREDI 2 Septembre.		
SUIF DE PLACE *43° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	65 .. à	
SUIF DE PROVINCE *43° 1/2, enfûts, en gare Paris.*	64 50 à	

EMPRUNT DU

GOUVERNEMENT ARGENTIN 5 % 1884

29e TIRAGE

Numéros des obligations 5 0/0 sorties au 29e tirage, fait en séance publique, à Paris, le 1er septembre 1891, conformément au tableau d'amortissement :

30 titres de £ 20 ou 500 fr.

272	750	2423	3207	4726	5164
397	834	2567	3448	4743	5338
428	1549	2604	3998	4804	5341
580	1568	2755	4069	4956	6315
647	1861	3046	4528	5010	6988

30 titres de £ 100 ou 2,500 fr.

7019	7523	8223	10398	11807	13604
7051	7732	8417	10577	12545	14204
7222	7789	8907	11482	12646	14517
7285	8154	9416	11499	12860	14838
7346	8203	9871	11569	13182	14842

6 titres de £ 500 ou 12,500 fr.

15225	15465	15910	16066	16241	16302

DÉLÉGATION DES FINANCES D'ESPAGNE

Les porteurs de titres de la rente perpétuelle 4 p. 100 extérieure d'Espagne, série E et série F, qui désireraient les changer contre ceux des séries G et H, de 100 et 200 francs de capital nominal, créés en vertu de la loi du 29 mai 1889, pour une somme de 8,000,000 de francs, sont prévenus que, les applications faites jusqu'à ce jour s'élevant à 6,552,000 francs, le montant disponible des titres G et H n'est plus que de 1,448,000 francs.

Paris, le 2 septembre 1891.

Le délégué,
C. de Ochoa.

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE
CONTRE L'INCENDIE
DES FABRIQUES DE SUCRE
de France & de Belgique

Les membres de la Société sont convoqués en assemblée générale statutaire qui se tiendra le **vendredi 18 septembre 1891**, à deux heures de l'après-midi, au siège social de la Société, 10, rue de Louvois.

Étude de Me Anselme Boullié, avoué à Rouen, rue Socrate, n° 11.

DEMANDE D'ENVOI EN POSSESSION

La première chambre du Tribunal civil de première instance de Rouen, par jugement en date du quinze juillet mil huit cent quatre-vingt-onze, rendu en la chambre des rapports, sur la requête de M. Claude JONQUET, rentier, demeurant à Belbeuf, a donné acte audit sieur JONQUET de sa demande d'envoi en possession de la succession de Mme Virginie-Marie DUBOIS, son épouse, en son vivant domiciliée avec lui à Belbeuf, et décédée à Paris, où elle se trouvait momentanément, le onze janvier mil huit cent quatre-vingt-huit, sans laisser aucun héritier au degré successible, et, avant faire droit sur ladite demande, a prescrit l'exécution des formalités de publication voulues par la loi.

Pour extrait dressé par l'avoué soussigné, à Rouen, le vingt-sept juillet mil huit cent quatre-vingt-onze.

(Signé) BOULLIÉ.

Étude de Me Anselme Boullié, avoué à Rouen, rue Socrate, n° 11.

DEMANDE D'ENVOI EN POSSESSION

La première chambre du Tribunal civil de première instance de Rouen, par jugement en date du vingt-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-onze, rendu en la chambre des rapports, sur la requête de Mme Louise-Irma JACQUES, veuve en premières noces de M. Jacques-Bastien GOLLAIN, et en secondes noces de M. Floxel LÉONORD, ladite dame sans profession, demeurant à Sotteville-lès-Rouen, rue Ledru-Rollin, n° 148, a donné acte à ladite dame veuve Léonord de sa demande d'envoi en possession de la succession de M. Floxel Léonord, son second mari, en son vivant ajusteur, décédé en son domicile, à Sotteville-lès-Rouen, rue Ledru-Rollin, n° 148, le quatorze janvier mil huit cent quatre-vingt-onze, sans laisser aucun héritier au degré successible, et, avant faire droit sur ladite demande, a prescrit l'exécution des formalités de publication voulues par la loi.

Pour extrait, certifié conforme par l'avoué soussigné, à Rouen, le cinq mai mil huit cent quatre-vingt-onze.

(Signé) BOULLIÉ.

Chemins de fer de l'Ouest.

Dimanche prochain, à l'occasion de la fête patronale, grandes eaux à Saint-Cloud. — Billets d'aller et retour. — Trains supplémentaires.

Derniers départs : de Saint-Cloud (ligne de Versailles R. D.), à 11 h. 48 du soir; — du pont de Saint-Cloud (ligne des Moulineaux), à 11 h. 50 du soir; — de Bellevue, à 11 h. 54 du soir.

Train de plaisir à marche rapide de Paris à Dieppe, le dimanche 6 septembre 1891. — Aller et retour dans la même journée.

Aller : départ de Paris (Saint-Lazare), à 6 h. 10 matin; arrivée à Dieppe vers 10 h. 15 matin. — Retour : départ de Dieppe, à 8 h. 43 soir; arrivée à Paris (Saint-Lazare), vers 1 h. matin.

Prix des billets (aller et retour) : 2e classe, 11 fr.; 3e classe, 8 fr. — Le nombre des place est limité.

On délivre des billets à dater du lundi 31 août aux gares Saint-Lazare et Montparnasse et aux bureaux de ville de la compagnie.

Nota. — Les excursionnistes trouveront à Dieppe, le temps le permettant, tous les moyens de faire des promenades en mer par voiliers ou vapeurs, notamment par le steamer neuf *Mercure*, sur lequel le prix des places est de 3 fr. pour la passerelle et de 2 fr. sur le pont.

Train de plaisir à marche rapide de Paris à Trouville, le dimanche 6 septembre 1891. — Aller et retour dans la même journée.

Aller : départ de Paris (Saint-Lazare), à 6 h. matin; arrivée à Trouville vers 10 h. 30 matin. — Retour : départ de Trouville à 8 h. 30 soir; arrivée à Paris (Saint-Lazare), vers 1 h. 10 matin.

Prix des billets (aller et retour) : 2e classe, 13 fr.; 3e classe, 10 fr.

Le nombre des places est limité.

On délivre des billets, à dater du lundi 31 août aux gares Saint-Lazare et Montparnasse et aux bureaux de ville de la compagnie.

Train de plaisir de Paris à Cherbourg, du samedi 5 septembre au lundi 7 septembre 1891.

Prix des billets (aller et retour) : 2e classe, 18 fr.; 3e classe, 13 fr.

Le nombre des places est limité.

Aller : départ de Paris (Saint-Lazare), samedi 5 septembre 1891, à 9 h. 10 soir. — Retour : départ de Cherbourg, lundi 7 septembre 1891, à 8 h. 50 soir.

On délivre des billets à dater du lundi 31 août aux gares Saint-Lazare et Montparnasse et aux bureaux de ville de la compagnie.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 29 août.

Demogeot (Achille), teinturier en plumes, boulevard Richard-Lenoir, 77. — Synd. prov., M. Hécaen, 14, rue de l'Ancienne-Comédie.

Mme Monnet, teinturière, passage Saint-Dominique, 4. — Synd. prov., M. Bonneau, 6, rue de Savoie.

Leroy (Lucien), agent d'affaires, à Montreuil-sous-Bois, rue Raspail, 24. — Synd. prov., M. Roucher, 1 *bis*, rue Hautefeuille.

Spectacles du Jeudi 3 Septembre.

Opéra. — » h. »/». — Relâche.

Théâtre-Français. — 8 h. 1/2. — *Griselidis*, pièce en 3 actes, en vers, de MM. Armand Silvestre et Morand : Silvain, Leloir, Coquelin cadet, A. Lambert ; Mmes Bartet, Lynnès, Moreno.

Opéra-Comique. — 7 h. 1/2. — *Le Rêve*, drame lyrique en 4 actes et 7 tableaux, tiré du roman de M. Zola, par M. Gallet, musique de M. Bruneau : Bouvet, Engel, Lorrain ; Mmes Simonnet, Deschamps.

Odéon. — 8 h. »/». — *Le docteur Mirimus*, comédie en 1 acte, en vers : Cornaglia, Gauthier, Paumier; Mlle Carlix. — *Britannicus*, tragédie en 5 actes, en vers, de Racine : Marquet, Albert Lambert, de Max, Cabel; Mmes Émilie Lerou, Dux, Arbel.

Vaudeville. — 8 h. »/». — *A nigt off* : MM. John Drew, James Lewis, George Clarke, Charles Wheatleigh, Charles Leclercq, Tyrone Power, Sidney Herbert, Hobart Bosworth, Sidney Bowkett, John Craig, Rolph Nisbet; Mmes Ada Rehan, Cauley, Adelaide Prince, Isabel Irving, Kitty, Cheatham, Agnès Cahill.

Gymnase. — 8 h. »/» — *Madame Agnès*, comédie en 3 actes de M. J. Berr de Turique : Noblet, Numès, Burguet, Girard, Boudier, Seiglet, Torin ; Mmes R. Sisos, Desclauzas, Lécuyer, Lucy-Gérard.

Variétés. — 8 h. 1/2. — *Le Fiacre 117*, comédie en 3 actes, de E. de Najac et M. A. Millaud : Baron, Lassouche, Barral, Chalmin, Clerget, Dumesnil, Brunnais; Mmes Lender, Crouzet, Amélie Guimard.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre ; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — » »/». — Relâche.

Palais-Royal. — 8 h. »/». — *La Boule*, comédie en 4 actes de MM. Meilhac et Halévy : Saint-Germain, Calvin, Milher; Mmes Mathilde, Cheirel, Diony.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga ; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Nouveautés. — 8 h. »/». — *La Demoiselle du téléphone*, vaudeville en 3 actes, de MM. Antony Mars et Maurice Desvallières, musique de M. G. Serpette : MM. Colombey, Mallarmé, Tarride, Lauret, Calvin fils; Mmes Mily-Meyer, J. Pierny, Billy, Tassilly, Aumont.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le Procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Menus-Plaisirs. — 8 h. 1/2. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. A. Lemonnier : Gravier, Desjardins, Vavasseur, Vandenne, Scheler ; Mmes Riquet-Lemonnier, Irma Perrot, Deville, Marley.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année. — Caravane Egyptienne.

Chatelet, Porte-Saint-Martin : clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : Louis Jezierski.

Vingt-troisième année. — N° 239 Le numéro : 15 centimes. Vendredi 4 Septembre 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 4 SEPTEMBRE

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 3 Septembre 1891.

Par décret en date du 1er septembre 1891, rendu sur la proposition du ministre des finances, M. Favière (Albert-Louis-Alfred), directeur de 3e classe de l'enregistrement, des domaines et du timbre à Quimper (Finistère), a été nommé, en la même qualité, à Caen (Calvados), en remplacement de M. Dubois, qui a été appelé à d'autres fonctions.

Par décret en date du 1er septembre 1891, rendu sur la proposition du ministre des finances, M. Brac (Léonard-Pierre-Louis), inspecteur de 1re classe près la direction de l'enregistrement et du timbre à Paris, a été nommé directeur de 3e classe de l'enregistrement, des domaines et du timbre à Quimper (Finistère), en remplacement de M. Favière, qui a reçu une autre destination.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Personnel des remontes. — Par décis. minist. du 29 août 1891, M. Bounevialle, lieut. au 1er rég. de cuirass, est nommé off. comptable adj. au command. du dépôt de remonte de Fontenay, pour l'administration et la comptabilité de la 2e comp. de cavaliers de remonte, en rempl. de M. Armand, lieut. au 14e rég. de chass.

ARMÉE TERRITORIALE

MUTATIONS

Artillerie. — Par décis. minist. du 2 septembre 1891, les officiers de réserve d'artillerie dont les noms suivent sont passés, avec leur grade, dans l'armée territoriale, et ont reçu les affectations ci-après indiquées, savoir :

M. Fontaine (V.-A.-L.), capit. en 2e de rés. à l'ét.-maj. partic. de l'art. — Placé à l'ét.-maj. partic. de l'art. de l'armée territ. (direct. de Vernon).

M. Maignen (J.-V.-J), s.-lieut. de rés. au 28e rég. d'art. — Placé au 11e rég. territ.

M Pernin (P.), s.-lieut. de rés. au 15e rég. d'art. — Placé au 1er rég. territ.

M. Reygasse (M.-H.-E.), s.-lieut. de rés. au 16e rég. d'art. — Placé au 12e rég. territ.

Vétérinaires militaires. — Par décis. minist. du 2 septembre 1891, ont été nommés aides-vétérinaires de l'armée territoriale les aides-vétérinaires de réserve dont les noms suivent :

MM. Emery (Annet).
Saint-Denis (Louis-Léon).
Machefert (Silvain-Octave-Etienne).
Guillaumet (Jean-René-Georges).
Laganne (Jean).

Le train spécial mis à la disposition de MM. les officiers étrangers pour les conduire à Bar-sur-Aube partira de la gare de l'Est (ligne de Mulhouse) le 8 septembre prochain, à sept heures du soir.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Le ministre de la marine vient d'être informé qu'il a été trouvé, le 23 août dernier, au large d'Omonville (Manche), une boîte en sapin marquée F. G. ATGAST. 5961, renfermant deux petites caisses en fer-blanc, peintes en rouge, marquées : ALCOHOL — REFINADO DOBLE — 3 GALONES. CARTIER. GARANTIZADO de PAPAS, et contenant chacune environ 10 litres d'alcool.

Cette épave est déposée à Omonville.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 3 Septembre 1891.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ALLEMAGNE

Berlin, 2 septembre.

L'empereur est parti avec le chancelier de l'empire, par train spécial, à six heures et demie, pour les manœuvres autrichiennes.

(*Agence Havas.*)

Cobourg, 2 septembre.

Le grand-duc Michel Nicolaïevitch et son fils le grand-duc Alexis sont partis pour Berlin.
(*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Schwarzenau, 2 septembre.

L'empereur d'Autriche est arrivé ici à huit heures trente cinq du matin. Il a été accueilli par des vivats enthousiastes. La musique a joué l'hymne national. Il a traversé les rues qui étaient richement pavoisées, pour se rendre au château de Schwarzenau. La foule lui a fait partout de bruyantes ovations.
(*Agence Havas.*)

Schwarzenau, 2 septembre.

Le roi de Saxe, le prince Georges et leurs suites sont arrivés : ils ont été salués à la gare de la façon la plus cordiale par l'empereur.

Outre l'archiduc Charles-Louis et sa femme, arrivés dans la journée, on signale encore l'archiduc Albert-Guillaume-Régnier et M. de Kalnoky.
(*Agence Havas*).

Vienne, 2 septembre.

Le prince de Monténégro, la princesse et le prince héritier sont partis ce matin à sept heures un quart pour Cettinié par la voie de Trieste. Un médecin accompagne le prince dans son voyage.
(*Agence Havas.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 2 septembre.

Le gouvernement a ordonné une diminution des tarifs des chemins de fer allant au Caucase dans les provinces où il y a eu une mauvaise récolte, afin de faciliter le transport des céréales dans ces régions.
(*Agence Havas.*)

ITALIE

Rome, 2 septembre.

La banque nationale et toutes les autres banques d'émission ont réduit leur escompte d'un demi p. 100.
(*Agence Havas.*)

PORTUGAL

Lisbonne, 2 septembre.

Les recettes des douanes de Lisbonne et d'Oporto pendant le mois d'août ont dépassé de 420.000 fr. celles du mois d'août 1890.
(*Agence Havas.*)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

New-York, 2 septembre.

Le nouveau câble sous-marin établissant la communication directe entre le Brésil et les États-Unis a été ouvert hier au service télégraphique.
(*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Le mercredi 4 novembre 1891, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture à Vannes, un concours pour l'admission aux emplois d'agents voyers d'arrondissement et d'agents voyers cantonaux.

Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (direction de l'administration départementale et communale, 7, rue Cambacérès) où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Ministère des finances.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 28 septembre 1891, dans le département du Morbihan, à Vannes.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

La liste d'inscription sera close le 19 septembre 1891.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira, le 5 octobre 1891, dans le département du Var, à Toulon.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 19 octobre 1891 dans le département de la Charente Inférieure, à la Rochelle.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

AGRÉGATION DES SCIENCES MATHÉMATIQUES

Concours de 1892.

SUJETS DE LEÇONS

Mathématiques élémentaires.

1 Plus grand commun diviseur et plus petit multiple commun de deux ou plusieurs nombres entiers. (On n'emploiera pas la décomposition en facteurs premiers.)
2 Première leçon sur les nombres premiers.
3 Conversion d'une fraction ordinaire en fraction décimale. — Fractions périodiques.
4 Fractions continues limitées. — Applications.
5 Définir ce qu'on entend par rapport de deux grandeurs géométriques de même espèce. — Mesure du fuseau, mesure du triangle sphérique.
6 Polycônes réguliers convexes et concaves.
7 Transformation par rayons vecteurs réciproques. — Applications.
8 Figures homothétiques dans l'espace. — Centre d'homothétie. — Axe d'homothétie. — Plan d'homothétie. — Application à un système de quatre sphères.
9 Division et faisceaux en involution.
10 Sphères tangentes à quatre sphères données.
11 Sphères tangentes à quatre plans.
12 Triangles sphériques. — Triangles sphériques polaires réciproques. — Conditions nécessaires et suffisantes pour qu'on puisse construire un triangle sphérique avec trois côtés donnés. (Pour cette leçon, on n'empruntera à la théorie des trièdres que la propriété suivante : Dans un trièdre toute face est moindre que la somme des deux autres.)
13 Propriétés générales des polyèdres. — Théorème d'Euler; applications. — Nombre des conditions nécessaires pour déterminer un polyèdre.
14 Polyèdres réguliers convexes.
15 Démontrer qu'une ellipse quelconque peut être considérée comme la projection orthogonale d'un cercle. — Déduire de là les principales propriétés de l'ellipse.
16 Démontrer que toute section plane d'un cône à base circulaire peut être considérée comme le lieu des points d'intersection des rayons homologues de deux faisceaux homographiques. — Réciproque. — Application à la démonstration de quelques propriétés des coniques. (Consulter les ouvrages suivants : Chasles, *Traité des sections coniques*; Rouché et de Comberousse, *Traité de géométrie*.)
17 Division des polynômes.
18 Décomposition du trinôme $x^4 + px^2 + q$ en un produit de facteurs réels du second degré; application à la résolution de l'équation bicarrée. (On ne supposera pas que l'équation du second degré ait été déjà résolue par une autre méthode.)
19 Maximum d'un produit de facteurs positifs variables, dont la somme est constante. — Applications.
20 Théorème des projections. — Etablir les formules relatives à l'addition des arcs.
21 Relation entre les angles et les côtés d'un triangle.
22 Vitesse dans le mouvement uniforme et dans le mouvement varié. — Etude du mouvement uniformément varié.
23 Composition des mouvements. — Composition des vitesses. — Composition de deux mouvements rectilignes et uniformément variés.
24 Théorie des couples. — Réduction à une force et à un couple d'un système de forces appliquées à un corps solide. — Conditions d'équilibre.
25 Balances : balance ordinaire, balance romaine, balance de Roberval.
26 Cartes géographiques.
27 Méthode des rabattements et des changements de plan des rotations, en géométrie descriptive. — Applications.
28 Résolution des angles trièdres. (Géométrie descriptive.)

Mathématiques spéciales.

1 Première leçon sur les déterminants.
2 Résolution d'un système de n équations du premier degré à p inconnues.
3 Décomposition d'une fonction homogène du second degré de n variables en une somme de carrés de fonctions linéaires homogènes des mêmes variables. En supposant ces fonctions linéaires indépendantes, trouver les conditions nécessaires et suffisantes pour que le nombre des carrés se réduise à $n-p$.
4 Fractions continues illimitées; fractions continues périodiques; développement des irrationnelles du second degré en fractions continues.
5 Première leçon sur les séries.
6 Expressions imaginaires. — Calcul de ces expressions.
7 Série de Taylor. — Application au développement de arc tang. x en série. — Calcul de π.
8 Application de la théorie des dérivés à l'étude des variations d'une fonction d'une seule variable. — Exemples.
9 Définition de l'intégrale définie. — Exemples.
10 Condition nécessaire et suffisante pour que deux fonctions entières d'une même variable admettent un diviseur commun. — Application à l'élimination d'une inconnue entre deux équations algébriques entières et rationnelles.
11 Calcul des fonctions symétriques des racines d'une équation algébrique.
12 Transformation d'une équation algébrique dans le cas où chaque racine de l'équation cherchée doit être une fonction rationnelle d'une ou de deux racines de l'équation donnée. — Exemples.
13 Règle des lignes de Descartes.
14 Théorème de Rolle.
15 Méthode de M. Hermite pour déterminer le nombre des racines réelles d'une équation algébrique qui sont comprises entre deux limites données. (Consulter le Cours d'algèbre supérieure de Serret, t. I, 4e édition, page 985.)
16 Résolution algébrique de l'équation du troisième degré.
17 Le nombre e ne peut être racine d'aucune équation algébrique à coefficients entiers. (On pourra consulter, outre le mémoire de M. Hermite sur la fonction exponentielle, compte rendu LXXVII, un article de M. Jules Molk, inséré au *Bulletin des sciences mathémathiques*, 2e série, t. XIV.)
18 Recherche de l'équation d'un lieu géométrique (géométrie plane). — Exemples.
19 Etude d'une courbe algébrique dans le voisinage d'un de ses points.
20 Asymptotes d'une courbe définie par son équation en coordonnées rectilignes (première leçon).
21 Recherche des sécantes communes à deux coniques. — Application à la détermination du nombre des points réels ou imaginaires communs à ces courbes.
22 Théorèmes de Desargues et de Sturm. — Théorèmes corrélatifs. — Application à la construction des coniques.
23 Equation du plan tangent à une surface définie par les équations $x = f(u, v)$, $y = \varphi(u, v)$, $z = \psi(u, v)$. — Application aux surfaces réglées.
24 Classification des quadriques.
25 Etude algébrique de l'équation en S.
26 Un plan P coupe une quadrique suivant une conique à centre; former les équations des axes de cette conique et calculer les longueurs de ces axes. (On suppose que la quadrique est rapportée à des axes rectangulaires quelconques.)
27 Intersection de deux quadriques dans le cas où cette ligne se décompose.
28 Intersection de deux surfaces de révolution dont les axes sont dans un même plan. (Géométrie descriptive.)

PROGRAMME

des questions d'analyse et de mécanique d'où sera tiré le sujet d'une des compositions écrites.

ANALYSES

Etude des lignes tracées sur une surface.

Directions conjuguées. — Lignes asymptotiques. — Lignes de courbure. — Courbure moyenne, courbure totale d'une surface. — Théorème de Gauss. — Formules de M. Codazzi

Courbure normale. — Théorème d'Euler. — Théorème de M. Bertrand.

Torsion géodésique. — Théorème de Joachimsthal. — Théorème de Dupin.

Torsion et courbure d'une ligne asymptotique.

Des lignes géodésiques. — Propriétés fondamentales. — Trajectoires orthogonales d'une famille de géodésiques.

Ouvrages à consulter.

Darboux. — *Leçons sur la théorie générale des surfaces* (deuxième partie, livre V, chap. I, II, III, IV).
Bertrand. — *Cours de calcul différentiel.*
Picard. — *Traité d'analyse*, tome I, chap. XIV.
Notions sur les surfaces applicables et sur la représentation conforme d'après le chapitre XV du *Traité d'analyse* de M. Picard.

Mécanique.

Etude générale du mouvement d'un point matériel sur une surface fixe.
Cas où la surface est de révolution.

Ouvrages à consulter.

Despeyrons, *Cours de mécanique*, en particulier la note XV, de M. Darboux, *sur une question relative au mouvement d'un point sur une surface de révolution.*
Appell, *Cours de mécanique.*
Mathieu, *Dynamique analytique.*
Resal, *Traité de mécanique.*

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

ÉCOLE NATIONALE D'ARTS ET MÉTIERS D'ANGERS

Un concours sera ouvert à Paris, le 5 octobre prochain, pour un emploi de professeur de dessin vacant à l'école nationale d'arts et métiers d'Angers.

Les candidats doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins et de quarante ans au plus à la date du concours, à moins qu'ils ne soient déjà attachés à l'enseignement dans les écoles nationales d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge pourra être reculée.

Les épreuves porteront sur les matières contenues dans les programmes de l'enseignement du dessin industriel et de la technologie et des cours de mathématiques et de mécanique professés dans les écoles nationales d'arts et métiers.

Les candidats auront à exécuter des croquis à main levée, des dessins à la plume, au tire-ligne et au lavis, de manière à permettre d'apprécier leur degré de talent pratique dans l'art qu'ils se proposent d'enseigner, et à justifier, en outre, qu'ils sont familiarisés avec le dessin d'atelier. Ils auront à produire une collection de dessins exécutés par eux se rapportant particulièrement à des machines industrielles; enfin ils devront être reconnus aptes à suppléer, au besoin, les professeurs de mathématiques ou de mécanique.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies, avant le 20 septembre, accompagnées :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence et dûment légalisé;

3° D'une note faisant connaître les antécédent du candidat et les études auxquelles il s'est livré;

4° De l'acte constatant qu'il a satisfait à la loi du recrutement;

5° Des états de service, diplômes, certificats, etc., qui auraient pu lui être délivrés, ou des copies de ces pièces dûment certifiées.

Des exemplaires du présent avis et des différents programmes qui le complètent sont tenus à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (direction du personnel et de l'enseignement technique), rue de Varenne, n° 80, à Paris.

Le traitement minimum attaché aux fonctions de professeur de dessin est de 3,000 fr. et le maximum de 4,000 fr.

Ministère de l'agriculture.

Concours public pour la nomination d'un professeur de physique, météorologie, géologie et minéralogie, à l'école nationale d'agriculture de Grand-Jouan (Loire-Inférieure).

Le concours aura lieu le 5 octobre 1891, à Paris, au siège de l'institut agronomique.

Le cours comprendra annuellement 110 leçons ainsi réparties :

Physique, 40 leçons; météorologie, 25; géologie, 30; minéralogie, 15.

PROGRAMME DU CONCOURS (1)

Première épreuve. — Composition écrite sur une ou plusieurs questions de physique, de météorologie ou de climatologie.

Deuxième épreuve. — Composition écrite sur un sujet de géologie ou de minéralogie.

Le jury fixe le temps accordé pour ces deux compositions qui devront être faites sans le secours d'aucun livre, ni note.

Troisième épreuve. — Leçon d'une heure au moins, après trois heures de préparation, sans le secours d'aucun livre ni note, sur une question de géologie ou de minéralogie appliquées à l'agriculture.

Quatrième épreuve. — Leçon d'une heure, après vingt-quatre heures de préparation, sur une ou plusieurs questions de physique.

Cinquième épreuve. — Epreuves pratiques sur les instruments et appareils des cours. — Détermination des roches, minéraux et fossiles; observations météorologiques, etc., etc.

Les candidats auront en outre à répondre, à la suite de chaque épreuve, à telles questions que le jury croira devoir leur poser.

Les candidats doivent adresser leur demande au ministère de l'agriculture, un mois avant la date fixée pour l'ouverture du concours.

Cette demande sera accompagnée des pièces suivantes :

1° Acte de naissance;
2° Extrait du casier judiciaire;
3° Un certificat attestant que le candidat est Français, libéré du service de l'armée active, ou, s'il appartient à l'armée, une pièce établissant qu'il a obtenu de l'autorité militaire l'autorisation de se présenter au concours.

Les candidats devront, en outre, faire connaître dans une note leurs titres scientifiques, ainsi que les travaux ou les ouvrages qu'ils auraient publiés. Les travaux imprimés seront joints à cette note en double exemplaire.

Les titres, travaux scientifiques des candidats, ainsi que leurs connaissances en langues étrangères, compteront comme éléments d'appréciation pour une valeur que le jury aura à déterminer, mais qui ne pourra être inférieure à celle d'une épreuve

Enfin, chaque candidat devra joindre aux documents énumérés ci-dessus le programme sommaire du cours tel qu'il entendra le professer.

Une exposition organisée par la société agricole de la province de Trieste (Autriche) aura lieu à Goritz du 12 au 27 septembre prochain.

Cette exposition sera internationale seulement pour les produits chimiques utilisables en agriculture et les machines agricoles.

ADMINISTRATION DES FORÊTS

La vente des coupes de bois des inspections de Neufchâteau (Vosges), qui devait avoir lieu le 29 septembre à Neufchâteau, est renvoyée au 2 octobre prochain.

---

(1) Le programme de ce concours est adressé aux personnes qui en font la demande au ministère de l'agriculture.

Un congrès international d'agriculture aura lieu à la Haye (Hollande) du 7 au 14 septembre prochain.

Le règlement du congrès, le programme des séances des sections et l'ordre du jour et programme des réceptions, des fêtes et des excursions font l'objet d'un programme spécial qu'on peut se procurer à la légation des Pays-Bas, 21, rue de la Pérouse, à Paris.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

MM. les députés sont informés que les obsèques de M. René Laffon, député de l'Yonne, auront lieu samedi 5 septembre à deux heures.

On se réunira à la maison mortuaire, 24, rue Fréville-le-Vingt, à Sèvres.

INFORMATIONS

Le service de statistique a compté pendant la 34e semaine 815 décès au lieu de 842. Ce chiffre est très faible et indique un état sanitaire satisfaisant.

Les maladies épidémiques sont rares. La fièvre typhoïde (11 décès au lieu de 10) conserve la rareté qu'on lui voit depuis le commencement de l'année. La rougeole, qui avait été comme toujours fréquente en juin et juillet, est devenue rare depuis quatre semaines (13 décès au lieu de 12). La diphtérie présente depuis deux mois des chiffres exceptionnellement faibles (14 décès au lieu de 13). La scarlatine (4 décès au lieu de 5) et la coqueluche (8 décès au lieu de 3) sont peu répandues. La variole n'a causé de décès dans aucune des deux dernières semaines.

La diarrhée infantile (athrepsie, etc.) est en voie de décroissance. Néanmoins elle est, comme toujours, beaucoup plus fréquente dans cette saison qu'en hiver. Toutefois, la température modérée de l'été est cause que cette maladie n'a pas atteint un chiffre aussi élevé que pendant les années précédentes (104 décès au lieu de 118 pendant la semaine précédente et au lieu de la moyenne 141).

En outre, 12 enfants sont morts de faiblesse congénitale.

Les maladies inflammatoires des organes de la respiration ont causé 74 décès. Ce chiffre se décompose ainsi qu'il suit: bronchite aiguë, 7 décès; bronchite chronique, 26; broncho-pneumonie, 23; pneumonie, 18.

La phtisie pulmonaire a causé pendant cette semaine 176 décès; les autres tuberculoses, 31; la méningite, 25; l'apoplexie, la paralysie et le ramollissement cérébral, 39 décès. Les maladies organiques du cœur ont fait périr 50 personnes; le cancer, 30. Enfin, 20 vieillards sont morts de débilité sénile.

Il y a eu 18 suicides et 12 morts violentes.

On a célébré à Paris 376 mariages.

On a enregistré la naissance de 1,216 enfants vivants (627 garçons et 589 filles), dont 874 légitimes et 342 illégitimes. Parmi ces derniers 40 ont été reconnus immédiatement.

On a déclaré la mise en nourrice de 322 enfants, dont 8 seront placés à Paris. Parmi ces enfants, 120 seront nourris au sein et 202 recevront une autre alimentation.

On a déclaré la naissance de 65 mort-nés dont 45 légitimes et 20 illégitimes.

BANQUE DE FRANCE ET SUCCURSALES

SITUATION HEBDOMADAIRE

	3 SEPTEMB. 1891 MATIN	27 AOUT 1891 MATIN
ACTIF		
Encaisse de la Banque (*)	2 627 208.005 93	2.633.042.810 16
Effets échus hier à recevoir ce jour	76.925 52	29.816 44
Portefeuille de Paris { Effets sur Paris	214.466.334 67	249.202.936 39
Portefeuille de Paris { Effets sur l'étranger	» »	» »
Portefeuille de Paris { Oblig. du Trésor à court terme	» »	» »
Portefeuille des succursales	422.240.933 »	361.529.775 »
Avances sur lingots et monnaies à Paris	11.611.500 »	11.121.500 »
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales	2.865.700 »	2.970.800 »
Avances sur titres à Paris	120 239 790 64	119.463.600 67
Avances sur titres dans les succursales	163.922.812 »	159.988.173 »
Avances à l'Etat (convent. des 10 juin 1857, 29 mars 1878 et 30 mars 1888)	140.000.000 »	140.000.000 »
Rentes de la réserve:		
Loi du 17 mai 1834	(a) 10.000.000 »	(a) 10.000.000 »
Ex-banques départementales	(b) 2.980.750 14	(b) 2.980.750 14
Rentes disponibles	96.542.466 01	99.622.466 01
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) y compris (c) 9,125,000 de la réserve	(c) 100.000.000 »	(c) 100.000.000 »
Hôtel et mobilier de la Banque	(d) 4.000.000 »	(d) 4.000.000 »
Immeubles des succursales	9.396 293 »	9.396 293 »
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales	2.828.781 41	1.934.243 92
Emploi de la réserve spéciale	(e) 9.907.444 16	(e) 9.907.444 16
Divers	130 646.780 83	140.787.766 40
	4.068.934.517 31	4.055.978.375 29
PASSIF		
Capital de la Banque	182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (art. 3, loi du 9 juin 1857)	8.002.313 54	8.002.313 54
Réserves mobilières:		
Loi du 17 mai 1834	(a) 10.000.000 »	(a) 10.000.000 »
Ex-banques départementales	(b) 2.980.750 14	(b) 2.980.750 14
Loi du 9 juin 1857	(c) 9.125.000 »	(c) 9.125.000 »
Réserve immobilière de la Banque	(d) 4.000.000 »	(d) 4.000.000 »
Réserve spéciale	(e) 9.907.444 16	(e) 9.907.444 16
Billets au porteur en circulation (Banque et succursales)	2.999.035.130 »	2.925 278.650 »
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	17.427.981 16	15.291.612 24
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales	44.813.167 08	43.562.073 22
Compte courant du Trésor, créditeur	271.786.042 96	382.124.769 95
Comptes courants de Paris	368.294.157 90	367.006.401 21
Comptes courants dans les succursales	58.916.401 »	54.721.260 »
Dividendes à payer	3.529.854 70	3.785.763 70
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	4.616.655 90	4.120.506 15
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	1.357.644 66	1.357.644 66
Divers	72.641.974 11	32.214.186 32
	4.068.934.517 31	4.055.978.375 29

Certifié conforme aux écritures:

Le sous-gouverneur de la Banque de France,

RENOUARD.

(*) Décomposition de l'Encaisse:

	AU 3 SEPTEMBRE 1891	AU 27 AOUT 1891
OR	1.361.192.550 62	1.366.016.149 08
ARGENT	1.266.015.455 31	1.267.026.661 08
	2.627.208.005 93	2.633.042.810 16

BULLETIN COMPARATIF DES RECETTES DES CHEMINS DE FER

Du 13 au 19 août 1891 pour les compagnies d'intérêt général et les chemins de fer Portugais, et du 20 au 26 août pour les autres compagnies.

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE						DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE				RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE			
	1891			1890			1891		1890		1891	1890	1891		1890	
	kilom. exploités	recettes brutes.	par kilom.	kilom. exploités	recettes brutes.	par kilom.	sur recettes brutes.	par kil.	sur recettes brutes.	par kil.			sur recettes brutes.	par kil.	sur recettes brutes.	par kil.
		fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	0/0	fr. c.	0/0	fr. c.	fr. c.	fr. c.	0/0	fr. c.	0/0
Du 13 au 19 août (33e semaine).																
COMPAGNIES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL																
Chemins de fer de l'Etat	2.666	833.560 »	312 66	2.658	843.252 50	317 25	»	»	9.692 50	1.47	22.395.416 70	21.655.614 05	739.802 65	2.56	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	8.285	7.517.506 45	907 36	8.130	6.844.447 40	841 88	673.059 05	7.78	»	»	214.493.140 20	207 248.830 33	7 244.309 87	1.80	»	»
— Rhône au Mont-Cenis	133	94.935 90	714 03	133	91.689 65	689 40	3.276 25	3.57	»	»	2.820.463 50	2.933.206 38	»	»	112.742 88	3.84
— Chemins algériens	513	245.586 40	478 73	513	289.354 31	564 04	»	»	43.767 91	17.82	5.721.057 50	5.328.529 76	392.527 74	7.37	»	»
Nord	3.606	3.725.000 »	1.032 72	3.600	(b) 3.638.000 »	1.010 55	87.000 »	2.19	»	»	(b) 112.975.000 »	(b) 113.787.000 »	»	»	812.000 »	0.93
Ouest	4.820	(a) 3.483.877 35	722 79	4.714	(b) 3.196.409 »	678 06	287.468 35	6.59	»	»	(a) 88.648.628 63	(b) 86.281.062 55	2.367 566 08	2.35	»	»
Orléans (c)	6.359	3.625.426 85	570 12	6.122	3.531.839 99	576 90	93.586 86	»	»	1.17	102.354.559 43	100.026.078 91	2.328.480 52	0.74	»	»
Est	4.513	3.014.351 50	667 93	4.513	2.869.961 90	635 93	144.389 60	5.03	»	»	87.984.270 40	86.376.810 55	1.607.459 85	1.79	»	»
Midi	3.023	1.993.340 89	659 39	2.965	1.838.850 98	620 18	154.489 91	6.32	»	»	55.236.124 37	53.985.735 30	1.250.389 07	0.95	»	»
Cies SECONDres D'INTÉRÊT GÉNÉRAL																
Est-Algérien	897.64	153.749 45	171 28	897.08	148.357 93	165 37	5.391 52	3.57	»	»	3.798.408 »	3.082.078 33	716.329 67	20.21	»	»
Bône-Guelma et prolongemts — Anc. rés. (v. large), Algérie et Tunisie.	536	118.262 11	220 63	536	89.622 67	167 20	28.639 44	31.95	»	»	2.383.759 43	2.104.192 91	279.566 52	13.28	»	»
Bône-Guelma et prolongemts — N. rés. (v. étr.), Souk-Ahras à Tébessa	128	11.027 15	86 14	128	9.517 15	74 35	1.510 »	15.85	»	»	216.357 55	170.324 20	46.033 35	27.02	»	»
Réseau Ouest-Algérien	296	67.735 56	228 83	296	65.731 40	222 06	2.004 16	3.04	»	»	1.562.054 01	1.311.571 92	250.482 09	15.49	»	»
Ouest-Algér. (exploitn du rés. de la Cie Franco-Algérienne) — Arzew à Kraïfallah	214	37.297 10	174 29	214	39.567 20	184 89	»	»	2.270 10	6.08	805.252 40	771.915 70	33.336 70	4.32	»	»
— Kralfallah à Méchéria	138	10.310 70	74 71	138	8.078 40	58 54	2.232 30	27.62	»	»	184.137 40	163.405 90	20.731 50	12.69	»	»
— Méchéria à Aïn-Séfra	102	2.603 »	25 52	102	2.508 30	24 60	94 70	3.74	»	»	50.628 40	53.583 95	»	»	2.955 55	5.84
— Aïn-Thizy à Mascara	12	958 80	79 90	12	1.391 30	115 93	»	»	432 50	45.09	38.683 40	36.864 80	1.818 60	4.93	»	»
— Mostaganem à Tiaret	197	13.441 35	68 23	197	15.517 75	78 77	»	»	2.076 40	15.45	307.569 90	312.446 65	»	»	4.876 75	1.58
— Modzbah à Marhoum	32	801 30	25 04	32	32 60	1 02	768 70	2354,90	»	»	4.598 40	2.942 12	1.656 28	56.29	»	»
Du 20 au 26 août (34e semaine).																
Médoc	101	25.508 34	253 88	101	25.642 59	272 15	»	»	134 35	0.52	673.912 53	687.259 05	»	»	13.346 52	1.94
COMPAGNIE D'INTÉRÊT LOCAL																
Caen à la mer	28	15.106 45	539 51	28	15.824 40	565 15	»	»	717 95	4.74	248.996 26	252.399 34	»	»	3.403 08	1.36
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES																
Autrichiens (d)	1.366	»	»	1.352	»	»	»	»	»	»	35.112.435 »	34.975.340 »	137.095 »	»	»	»
Sud de l'Autriche (e)	2.178	2.070.732 »	951 »	2.178	2.350.125 »	1.079 »	»	»	279.393 »	11.80	62.251.020 »	66.878.788 »	»	»	4.627.768 »	6 90
Madrid à Saragosse et à Alicante	2.672	975.461 91	365 07	2.672	924.480 87	354 99	50.981 04	5.52	»	»	35.606.453 26	34.767.932 16	838.521 10	2.41	»	»
Nord de l'Espagne (f)	1.959	1.267.180 27	646 85	1.959	1.206.725 78	615 99	60.454 49	5 »	»	»	38.106.812 15	35.127.740 97	2.979.071 18	8.48	»	»
Asturies, Galice et Léon	741	229.136 14	309 22	741	239.639 63	323 40	»	»	10.503 49	4.38	6.501.706 48	6.708.412 46	»	»	206.705 98	3.08
Lérida-Reus et Tarragone	103	25.324 03	245 86	103	22.201 81	215 55	3.122 22	14.06	»	»	993.421 56	827.125 12	166.296 44	20.10	»	»
Andalous	891	285.218 »	320 »	891	289.526 »	323 »	»	»	4.308 »	1.48	9.054.277 »	8.878.009 »	176.268 »	1.99	»	»
Madrid-Caceres-Portugal	429	67.475 93	157 97	429	65.271 19	151 67	2.204 74	3.38	»	»	2.000.435 43	2.057.298 64	»	»	56.863 19	209.41
Portugais (réseau non garanti)	685	341.633 21	498 74	685	364.940 25	532 75	»	»	23.307 03	6.88	9.730.073 67	9.540.725 25	189.348 42	1.98	»	»
— (réseau garanti par le Gouvt)	168	30.277 78	180 22	168	33.888 88	201 71	»	»	3.611 10	10.65	637.988 90	585.966 66	52.022 24	8.87	»	»
Porto-Rico (garanti par le gouvt)	73	»	»	»	»	»	»	»	»	»	(g) 132.192 »	»	»	»	»	»

(a) Recettes approximatives.
(b) Recettes rectifiées.
(c) Y compris les lignes de la Sarthe.
(d) Recettes du réseau autrichien seulement. — Pour 1890, les recettes sont définitives; pour 1891, elles sont provisoires.
(e) Les recettes de l'exercice 1890 sont données conformément aux résultats définitifs de la comptabilité.
(f) Pour faciliter la comparaison des recettes, les produits de 1891 ont été, comme ceux de 1890 convertis à raison de 1 peseta (4 réaux) par franc.
(g) Recettes à partir du 10 mars 1891.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Jeudi 3 Septembre	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Juill. 91	3 %	95f85 90 95	en liq.. fin ct... Pe fin c. Pe fin c. Pe fin p. Pe fin p.	... 95 8. 96 10 96 20	... 96 02½ ... . d1f 96 35 d25 ... d1f ... d25	... 95 80 96	... 96 02½ ... 96 20 d50 ... ... d50 ...	95 82½	95 82½
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %...	91f	fin ct...					91 ..	...
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés......	94f25 20 25 30	en liq.. fin ct... Pe fin c. Pe fin c. Pe fin p. Pe fin p.	... 94 20 .. 94 50	... 94 35 ... ... d1f ... d25 ... d1f ... d25	... 94 17½	... 94 32½ ... ... d50 ... ... d50 ...	94 25	94 25
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)..	96f60 70 75 60..	en liq.. fin ct... Pe fin c. Pe fin c. Pe fin p. Pe fin p.	... 96 65	... ... d1f ... d25 ... d1f ... d25	...	... 96 70 ... ... d50 ... ... d50 ...	96 75	...
Août 91	4 1/2 % 1883..............	105f50 55 60 65 70 75.	en liq.. fin ct... Pe fin c. Pe fin c. Pe fin p. Pe fin p.	... 105 75	...	...	... 105 80 ... ... d50 ... ... d50 ...	105 45	105 70
Août 86	Promesses d'Inscript. 4½ % 1883.	0 25						0 25	...
Mars 91	Bons du Trésor 4 %. éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f						...	...
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.							...	...
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.	c. 10000f						...	...
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f						...	...
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f						...	...
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f						...	...
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f						...	...
d°	éch. 1er mars 95..........							...	...
d°	éch. 1er sept. 95..........							...	...
Juill. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), nos 221,501 à 273,500........	507 509 510	en liq.. fin ct...					510 ..	...
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	550 552	fin ct...					552 ..	...
Août 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	530 531 532 534	fin ct...					530 ..	...
Juill. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	416	fin ct...					417 ..	...
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	409 75 410	fin ct...					409	...
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	106 106 75						106 ..	...
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	533 532	fin ct...					534 ..	...
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	533 532	fin ct... en liq..					532 ..	...
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	414 416	fin ct...					417 ..	...
d°	d° d° quarts, r. 100f..	105 25						105	...
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	401	fin ct...					400 50	...
d°	d° d° quarts 30 f. p.	102	fin ct...					102 ..	...
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé............	404	en liq.. fin ct...					403 ..	...
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	500 500 50 501	en liq.. fin ct... Pe fin c.					500 ..	...
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		en liq. au 15..					550 ..	...
Juin 91.	Banque de France (nominatives).	4500	en liq.. fin ct... Pe fin c. Pe fin p.	... . 4540 ..	... . d40 4550 .. d20	...	... ... d50 ... d50	4495 ..	...
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).	447 50 448 75 450 447 50 446 25 447 50 ... 448 75	en liq.. au 15.. Pe au 15 Pe au 30 Pe au 15	... 442 50	... ... d10 ... d10 ... d10	...	... 450 .. .. d5f ... d5f ... d5f	450 ..	447 50
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 38)	762 50 760 767 50 770..	en liq.. au 15.. Pe au 15 Pe au 30 Pe au 15	... 761 25 ... 785	... 770 ... d10 782 50 d10 ... d10	... 761 25	... 768 75 ... ... d5f ... d10 ... d5f	760 ..	760 ..
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).		en liq.. au 15.. Pe au 15	... 425	... ... d10	...	... ... d5f	...	425 ..
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26).....		en liq.. au 15.. Pe au 15					450 ..	...
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé..... (ex-coupon 10)	360	en liq.. au 15 Pe au 15					360 ..	...
[illegible] 91. ex-1er r.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	270 271 25 272 50 ... 273 75 275	en liq.. au 15.. Pe au 15	... 271 25 ...	... ... d10	... ... 275 ..	... 275 .. ... 276 25 d5f	270 ..	270 ..
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	548 75 550	en liq.. au 15.. Pe au 15 Pe au 30	... 550	... ... d10 ... d10	...	... ... d5f ... d5f	552 50	547 50
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)...		au 15..					656 25	...
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).	430	en liq.. au 15					430 ..	...
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)..	...	en liq.. au 15..					...	...
Août 91	Banque hypot. de Fr°, r. 1000f, t.p.	518 517 50 519 517 50..	fin ct...					518 ..	...
Mars 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.		fin ct...					428 ..	...
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. } en représon d'ann.	151	en liq.. fin ct...					...	...
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f. } dues par l'Etat.	527	au 15					530 ..	...

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.	...	...
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.	415 ..	...
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.	...	...
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.	...	...
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.	...	...
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.	112 ..	...
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500f.	...	...
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.	...	...
Blois (ville de), 1879, 4½ %.......	...	...
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr...	109 50	109 ..
d° 1881, 4%, r. 500 f.	510 ..	...
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.	...	...
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.	...	...
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.	...	...
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr..	111 50	...
d° 1863, 3%, r. 100 fr.	143 ..	140 ..
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.	509 ..	508 ..
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.	520 ..	...
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.	...	...
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	101 ..	100 ..
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.	...	...
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.	...	...
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.	...	...
d° 4%, 89, r. 200 fr.	...	...
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	47 ..	46 75
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.	...	...
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.	...	...
Canal de Panama, parts de fondat.	100 .	90 .
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).	2175..	2140..
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	405 ..	...
Midi, d° act. de jouiss	605 .	...
Nord, d° act. de jouiss.	...	...
Orléans, d° act. de jouiss.	109250	1090..
Ouest, d° act. de jouiss.	567 50	...
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).	...	...
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).	...	...
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).	...	...
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	...	...
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.	...	...
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f. t.p.	...	...
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	...	...
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	577 50	575 ..
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	525 ..	...
La Réunion (chem. de fer et port de).	...	...
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).	...	...
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).	...	...
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	260 ..	258 75
d° du département du Nord....	15 ..	...
d° de Paris et dép. de la Seine.	...	...
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).	...	...
Wassy à Saint-Dizier..............	...	...
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	528 75	523 ..
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	431 ..	430 50
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	:6	...
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	157125	...
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.	...	...
d° act. nouv., 375f rest. à payer.	...	...
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130,000).	...	...
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.	...	...
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).	...	...
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 48).	247 50	246 ..
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	...	...
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	...	...
d° act. de jouissance.	...	...
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).	...	...
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.	...	...
d° act. de jouiss. (ex-c. 11).	...	...
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.	255 ..	...
Eaux Vichy, a. 1/8000e. t.p (ex-c. 14).	5480..	...
Ind. linière (Compt. de l') a. 500f.	...	...
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p...	...	...
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).	372 50	...
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 29).	...	...
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p.	1350 .	1345..
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	...	...
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).	...	...
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	...	...
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.	...	...
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).	...	...
d° act. de jouiss..........	...	...
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p..	169750	...
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.	...	...
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé...	...	...
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé........	...	...
2e série, act. 500 fr., t.p..	...	...
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.	795 .	...
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.	...	...
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	785 .	775 ..
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2530..	...
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.	...	...
d° act. 500 fr., t.p.	...	...
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	835 ..	825 ..
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.	...	...
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.	...	...
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1250..	1245..

Jouissance	Jeudi 3 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Juill. 91	Crédit Foncier de France. Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1260	en liq..						
			fin ct...	1265	1266 25	1263 75	1265	1255	1263 75
			P° fin c.		d40		d20		
			P° fin c.	1270	1273 75 d10		d5f		
			P° fin p.		d40		d20		
			P° fin p.	1290	d10		d5f		
	Obligations :								
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.								
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	522 50 52: 520						520	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	105 50						104 75	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	607 50						602 50	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	120 50						121 50	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	520 519						520	
d°	communles, 3%, remb. 500 f.	502 75 502 50						503	
d°	d° 5es, r. 100 f.	102						102	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	516 516 50	fin ct...					515 50	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	395 394 75	en liq..					395	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	479 478 50	fin ct...					478 25	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	478 50 479	fin ct...					478 50	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	475 476	fin ct...					475	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	420 421 421 50	fin ct...					420	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	475	fin ct...					475	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	65f50 65f75	fin ct...					65 50	
...	d° d° (nomin.).		fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	48f50	fin ct...					48 75	
...	d° d° (nomin.).		fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	857 50	en liq.. / au 15..						
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc.. (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq.. / au 15..						
mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	815 813 75	en liq..						
			au 15..	816 25	817 50	816 25	816 25	812 50	815
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	320 325 322 50 320 325 ... 330 327 50 320	en liq..						
			au 15..	320	322 50	320	320	310	306 25
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Nov 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq.. / au 15..						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).		en liq..						
			au 15..	328 75				330	328 75
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. développt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	482 50	en liq..						
			au 15	482 50				482 50	
			P° au 15		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq.. / au 15..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..	465 466 25 467 50 470..	en liq.. / au 15						
			P° au 15		d10		d5f		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq.. / au 15..						
......	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..	402 50 400	en liq..						
			au 15..	400				402 50	
			P° au 15		d5f		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq.. / au 15..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		en liq..						
			au 15..					315	
			P° au 15		d10		d5f		
Nov. 91	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq.. / au 15..						
Juil. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14).	15 50	en liq.. / au 15..					15 25	
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...		en liq..					207 50	
			au 15..		d10		d5f		
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	480	au 15..					480	478 75
Août 91	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	390 389 50 75 390	au 15					390	
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 26)....		en liq.. / au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'État) t.p.	698 75 705 707 50 710..	en liq.. / fin ct..					629 50	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'État), ex-coupon 30.......	620 617 50	en liq.. / fin ct..					615	
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	905	en liq.. / fin ct..					900	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1485 1480 1485	en liq.. / fin ct..					1487 50	1487 50
			P° fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72).............	1295 1293 75 1290	en liq.. / fin ct..					1287 50	
			P° fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70).......	1840 1842 50	en liq..						
			fin ct..	1842 50				1835	1840
			P° fin c.		d20		d10		
			P° fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1540	en liq.. / fin ct..					1540	
			P° fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1078 75 1077 50	en liq.. / fin ct..					1076 25	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'Etat ou de Dépts)	530 535 540	en liq.. / fin ct..					520	
			P° fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	513 75	en liq.. / au 15..					513 75	
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	537 50 540	en liq.. / au 15..					537 50	540
			P° au 15		d10		d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).				d10		d5f		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)	445	en liq..						
			au 15..	447 50					
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d20		d20		
Juill. 91	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		au 15..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t.p..	[illegible]60	en liq.. / au 15..					560	
			P° au 15		d10		d5f		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.		
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	166	160
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)...		
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	530	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	555	547 50
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..		..0
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1065	
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	730	725
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	373 50	365
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.		
Voitures à Paris, actions de jouiss.	211	210
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 20).	427 50	420
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2310	
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.		
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1115	
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2098 75	
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).	216 25	
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4)..	1435	
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	221 25	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	560	555
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	565	558 75
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.		
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 50).		
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	1350	
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	515	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.	195	
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé..........	1717 50	
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	225	
d° parts bénéficiaires.......		
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....	25	
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	192 50	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	427	
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	347 50	345
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	384	
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.	378	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..		
d° d° de 1887 à 1985..	411 75	
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	410	
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	415 50	414
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	409	
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	646 75	
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	442	440 50
d° nouvelles d°	437 75	437
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	438	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne : Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'État).....		
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	402	
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)		
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'État).	410	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......		
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	448	
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	444	443
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	445	443 50
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	439	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	437 50	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	642	
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	442 25	442
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	446	445 50
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	449	448
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'État).		

Jouissance	Jeudi 3 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1447 50 1450	en liq.					1442 50	1445 ..
			au 15						
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1160 1162 50	en liq.					1160 ..	
			au 15						
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique. actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)	567 570 573 75 575 576 25 577 50 578 75 583 75	en liq.					570 ..	565 ..
			au 15	565 ..			575 ..		
			P° au 15				d5f		
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	660 655	en liq.					660 ..	
			au 15						
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12)	1050	en liq.					1050 ..	
			au 15						
			P° au 15		d10		d20		
			P° au 30		d10		d10		
Juill. 91	d° act. de jouiss. (ex-c. 16)	487 50	en liq.					487 50	
			au 15						
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des). act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45)	705	en liq.					700 ..	
			au 15						
			P° au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)	350 345 340 330	en liq.					350 ..	350 ..
			au 15						
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)		en liq.					2970 ..	
			au 15						
			P° au 15		d..		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	26f 25f25	en liq.					25 ..	25 ..
			au 15	25 ..			26 25		
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p		en liq.						
			au 15						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.	52f50	en liq.					52 50	
			au 15						
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 15), en liquid.	21f25 20f 19f50 21f25 ... 22f50 22f 22f50	en liq.					22 ..	22 50
			au 15	22 50			23 75		
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, action 500 fr., t.p. (ex-coup. 65)	2820 2825 2830	en liq.					2807 50	2816 25
			au 15	2817 50	2831 25	2817 50	2830 ..		
			P° au 15		d40	2830 ..	2837 50 d20		
			P° au 15	2837 50	2835 .. d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f.. t.p. (ex-coup. 44)	807 50	en liq.					802 50	
			au 15						
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27)	307 50	en liq.					310 ..	
			au 15						
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)..........	1172 50 1170	en liq.					1173 75	
			au 15						
			P° au 15		d10		d5f		
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125f	143 144 145	au 15					142 75	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attib. au Gouv. Egyptien (ex-coupon 12).	1995 1997 50	en liq.					1985 ..	1986 25
			au 15	1990			1995 ..		
			P° au 15		d10		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18)	395	en liq.					395 ..	
			au 15						
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7)	495	en liq.					500 ..	
			au 15	495 ..	495 ..	491 25	495 ..		
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d10		
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9)	110 112 50 113 75 115	en liq.					112 50	115 ..
			au 15	115 ..	116 25	113 75	116 25		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9)		en liq.					407 50	410 ..
			au 15	415 ..					
			P° au 15		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS		en liq.						
Oct. 91	Angleterre, 2¾% (n.c. fixe 25f20)	C. 500f	au 15						
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881. rembours. 500 fr.......	C. 1000	en liq.						
			au 15						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	Gr. c.	au 15						
			P° au 15		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	332 50 335	en liq.					333 75	
...	d° d° c. de 5 obl.		au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.		P° au 15						
Mai 91	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.)		en liq.						
			au 15						
...	d° d° 1000 fl. d°		P° au 15		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or)	97f25 ... C. 10000.	en liq.					97 25	
			au 15						
...	d° d° 1000 fl. d°	96f60	P° au 15		d50		d25	96 50	
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 15						
...	d° d° coup. de 1000 fr	C. 4000f	P° au 15		d..		d..		
Mai 91	d° 3%, 1873		au 15						
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 15						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq.						
Mai 91	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	en liq.						
...	d° d° c. de 500 f.		au 15						
Août 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f.	101 .. C. 100f	P° au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
			en liq.						
Juin 91	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £.		au 15						
...	d° d° 500 £.	..f	P° au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £								
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £.		en liq.						
...	d° d° 500 £.		au 15		d..		d25		
...	d° d° 100 £.		P° au 15		d50				
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.	72f	en liq.						
...	d° d° 500 £.	72f	au 15						
...	d° d° 100 £.	71f75 72f	P° au 15		d50		d25	73 25	
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé...		en liq.		d10		d5f		
			au 15					93 75	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	439 50	437 ..
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......	366 50	366 ..
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	447 ..	[illegible]
d° 3% nouveau, r. 500f d°	455 ..	
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	450 ..	449 50
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	447 ..	445 ..
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	444 ..	442 ..
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..		
d° 3%, rembours. 500 fr.....	447 ..	446 ..
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	454 ..	
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	443 50	442 50
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......	105 ..	
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.	81 ..	
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'Etat. Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	444 75	
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	451 ..	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.	1255 ..	
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.	1190 ..	
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	412 ..	409 ..
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	497 50	495 ..
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	426 75	426 50
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	147 50	145 ..
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	410 75	410 ..
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	504 75	502 ..
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer). 5%, rembours. 500 fr....		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	295 ..	
d° d° 5%, r. 500 fr.	262 50	257 50
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	370 ..	
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..	50 ..	45 50
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..	405 .	402 50
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.		
d° d° 5%, r. 500 f.		
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.	475 ..	
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f..		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Industrie linière, 6%, r. 300 fr...		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	290 ..	
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	507 50	
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	529 ..	527 ..
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr.	515 ..	
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	520 ..	
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	304 ..	
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.		
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	242 50	
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.	370 ..	
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	498 ..	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....		
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	504 ..	503 75
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	509 ..	
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	407 50	406 .
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	384 .	383 75
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.	532 ..	
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.	445 ..	
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.	484 ..	
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.		
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	630 ..	627 50
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 ..	12 75
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municip. (Délég.) 4%, r. 500.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	22 ..	21 75
d° d° 3%, remb. 500 fr...	17 ..	16 50
d° d° 4%, remb. 500 fr...	18 50	17 50
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	21 ..	20 75
d° d° (2e série).	21 .	20 25
d° d° (3e série).	77 50	75 50
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	83 50	
d° d° depuis la répart.		
d° d° 322f 50 payés...		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	70 25	70 ..
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	617 ..	616 50
d° 3%, rembours. 500 fr.......	444 ..	444 ..
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	438 ..	437 50
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	94 50	

Jouissance	Jeudi 3 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Égypte. Oblig. Daïra Sanieh 4%		en liq..						
	(décr. des 6 juin et 5 juil. 1890).	492 50	au 15..	490 ..				492 50	490 ..
			P° au 15		d10				
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig.		en liq..		d10		d5f		
	7%, rembours. 500 fr.	490 50 491	au 15..	488 75			490 ..	490 .	487 50
	(Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)		P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½%		en liq..						
	(décrets des 6 et 7 juin 1890)...	465	au 15..	463 75				464 50	463 75
...			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypo-		en liq..						
	thécaires, 5%, 1878	521	au 15..					522 .	
			en liq..						
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f		au 15..						
	(nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f.		en liq..						
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	72f50	au 15..					72 ..	71 40
...	Coup. de 40 —	72f 72f05 10 40 50 75	P° au 15		d50		d25	71 50	
...	Coup. de 80 —	71f 72f05 10 40 50 75.	P° au 30		d50		d25	71 50	
...	Coup. de 160 —	71f60 70 80 90 95	P° au 15		d50		d25	71 50	
...	Coup. de 240 —	71f65 50 75 80 90						71 50	
...	Coup. de 480 —	71f65 75 80 85 90						71 40	
...	Coup. de 960 —	71f30 50 70 90	en liq..					71 10	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).		au 15..						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba,		en liq..						
	6%, 1886, garantis.	493 50	au 15..					492 ..	
			en liq..						
d°	d° d° 1890, garantis	456 457 457 50	au 15..		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Juin 91.	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f.5f).		au 15..						
Juill. 91	d° Consolidés 4%		au 15..					122 50	
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89.		en liq..						
...	Oblig. et coupons (Titre de 617f.		au 15..		d10		d25		
...	prescrits au bout — de 2468f.		P° au 15		d10		d25		
...	de 20 ans de l'éch. — de 6170f.		en liq..		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	415 417 50	au 15..					418 75	
	Gr. c.		en liq..						
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	410	au 15..					410 ..	
	Gr. c.		en liq..						
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	325	au 15..						
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change		en liq..						
	fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		au 15..		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe		en liq..						
	2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	93f90	au 15..	89 90			90 ..	93 ..	89 80
...	d° 500 fl.	93f 92f50	P° au 15		d50		d25	92 50	
...	d° 1000 fl.	90f 89f95 80 90f 90f10	P° au 30		d50		d25	89 80	
Août 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch.fi. 2f50).		en liq..						
...	Cap. des titres amort. (Obl. 100 fl.	100 50 30 20	au 15..					100 50	
...	prescr. après 20 ans. — 500 fl.		P° au 15		d50		d..		
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég.ch.fixe 2f50).		au 15..						
			en liq..						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 15..	90 30	90 75	90 30	90 72½	90 17½	90 35
...	d° coup. 500 fr.	90f35 40 45 50 60	P° au 15		d1f	90 60	90 65 d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.		P° au 15	90 75	91 .. d25				
...	d° coup. 50 fr.		P° au 30		d1f	90 70	91 25 d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	91f	P° au 30	91 10	91 35 d25			90 50	
Avril 91	d° 3%		au 15..						
			en liq..						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	317 75 318	au 15..					318 75	
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég ch.fi. 25f20),		en liq..						
	coup. de 504 f. (20 £).		au 15..						
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).		au 15..						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 15..						
d°	d° obl. 5% d°		au 15..						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch.		en liq..						
	fixe 25f25), coup. de 20 £.	37f60 50 58f	au 15..	37 30			38 ..	37 ..	37 40
...	d° coup. de 50 £.	38f40	P° au 15		d50		d25		
...	d° coup. de 100 £.	37f40 25 60 70 75 38f.	P° au 30		39 50 d50		38 50 d1f	37 40	
			en liq..						
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. (C. 500 f.	287 50 285 291 25 295.	au 15..					285 ..	
...	Nos 1 à 390000 et (C. 5 obl.	280 283 75 288 75 290	au 15..						
...	500001 à 929987. (C. 10 ob.		au 15..						
			en liq..						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	104	au 15..					104 50	
Juill. 91	d° 1890, 4%		P° au 15						
...	Russie, 1850, 4½% (n.ch.fi. 25f50.		en liq..						
	Oblig. de 100 £.		au 15..						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	98f20	au 15..					98 ..	
...	Grosses coupures	98f75							
Juill. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fi. 4f. Obl. de 100 r.		au 15..					65 75	
...	d° de 1000 r.		P° au 15		d50		d25		
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	68f90 69f25	au 15..	68 20			69 ..	68 25	67 70
...	d° de 1000 r.	68f20 15 70 80 90 69f	P° au 15		69 50 d50		d50	68 20	
			en liq..						
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	97f50 75 98f	au 15..					97 40	
...	Grosses coupures	98f 98f25 98f	P° au 15		d50		d25	98 20	97 10
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 15..						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change		en liq..						
	fixe 4f), coup. de 125 r.	105 10 30 40 75	au 15..						
...	coup. de 500 r.	105						105 ..	
...	coup. de 1000 r.	105 30							
...	coup. de 10000 r.		en liq..						
Juin 91.	d° 1889, 4% (or)	99f30 40 50	au 15..	99 30			99 40	99 30	99 35
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	98f50 75	au 15..					98 10	
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	98f30 99f 99f25 98f95	au 15..						
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e sé-								
	ries, t. p., Obl. 500 f.	97f50 90 98f 98f05 98f	en liq..					98 ..	
...	d° 2500 f.	98f 97f80 75	au 15..	96 85	97 ..	96 85	96 95	97 95	96 65
...	d° 5000 f.	96f85 97f 97f05 50 25	P° au 15		d50		d25	96 70	
...	d° 12500 f.	96f90 95 97f						96 90	
			en liq..						
Juill. 91	d° d° 3e série		au 15..					97 90	
Mai 91	d° Intér. cons., 4½%, 1re ém.,		en liq..						
	1890 (n.ch.fi. 4f) C. 100 r.	67 90 68f20	au 15..					67 ..	
	C. 500 r.	67f90 68f20	au 15..		d50		d25	67 ..	
	C, 1000 r.	67 90 68f20	au 15..					67 ..	
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Trans-		en liq..						
	caucasien, remb. au pair.	82f 82f25 35 45	au 15..	82 45				82 25	82 25

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes etr.		
Angleterre, 2½%, 53 (n.ch.fi. 25f20)		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Oblig. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	316 ..	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.)		
d° 1000 fl. d°		
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.		
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	103 75	102 75
Congo (État indép. du), Lots 1888	52 25	
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f	110 50	
Danemark, 3½% (nég.ch.fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fi. 2f10)		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	17 ..	16 ..
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	110 25	
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	97 50	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
d° 1866, 5%	96 25	
Gouv. de Québec, 80, 4½%, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fi. 25f20).	117 50	117 40
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég.change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f.p		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	100 25	
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.		
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t.p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	496 25	
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	625 .	610 ..
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	351 75	
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	342 ..	
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	417 ..	416 75
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486.	405 ..	
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale.		
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000.	406 ..	405 50
Beïra-Alta, 3%	110 ..	107 50
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	212 ..	205 ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).		
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	315 ..	314 .
d° (Série X)	321 ..	318 75
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque.	396 50	395 ..
d° (2e série), 2e hypothèque.	372 50	370 ..
d° (3e série), 3e hypothèque.	353 ..	
d° (4e série), 4e hypothèque.	330 ..	328 ..
d° (5e série), 5e hypothèque.	319 ..	318 ..
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	356 50	355 ..
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.		
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	360 ..	
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	334 ..	326 ..
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	330 ..	326 ..
Ouest de l'Espagne, 4%		
Portugais, 3%	210 .	204 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	205 ..	202 50
d° 4%	250 .	245 ..
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	367 50	366 ..
d° 2e hypothèque.	3.6 ..	352 50
d° 3e hypothèque.		
Cordoue à Séville, 3%		
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.		
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	290 ..	
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f, t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.		
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	516 ..	
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	440 ..	435 ..
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	414 ..	

JOUISSANCE	Jeudi 3 Septembre	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIERS COURS	CLÔTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLÔTURE PRÉCÉDENTE Terme
Juill. 91	Serbie. Oblig hypoth. 5%, r. 500 f.	435 438	au 15 .					43 ..	...
			en liq..						
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr..	90f 90f25 ...	au 15 .					90 ..	
			en liq..						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 15..						
...	d° d° Ob. 50 £.		P° au 15		d1f		d25	...	
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 30		d50		d25	...	
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq..						
	(nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.	103 50	au 15..					104 ..	...
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 15		d50		d25	...	
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq..						
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½ %, c. 1000f.		au 15..					90 25	...
..	d° d° c. 5000f.	103 50	P° au 15		d50		d25	...	
			en liq..						
Mai 91.	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	90f 50 25 90f	au 15..					...	...
			en liq..						
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	..f	au 15..						
	d° d° gross. coup.	.f	en liq..						...
d°	d° d° (sér. C).	18f 60 65 ..	au 15..					18 60	..
	d° d° gross. coup.	..f	en liq..						
d°	d° d° (sér. D).	18f 60 65 ...	au 15..					18 55	..
...	d° d° gross. coup.	..f	P° au 15		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq..						
	Obligations de 500 fr.	419 418 420 .	au 15..					419 ..	...
...	d° de 2500 fr.	418 416 50 ..	P° au 15		d50		d25		
...	d° de 12500 fr.		P° au 30		d50		d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..						
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	450 451 50 ..	au 15 .					449 ..	...
...	d° d° 2500 f.	447	P° au 15		d10		d5f		
...	d° d° 12500 f.		P° au 30		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq..						
	pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	442 50 ...	au 15..	440 ..				...	441 25
		...	P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		en liq..						
ex-5e r.	250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.	...	au 15..					.. ..	...
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		P° au 15		d10		d5f		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)	...	au 15 .					530 ..	...
Juill. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 21.	...	en liq . / au 15..					...	...
Juill. 88	Banque des Pays-Hongrois, act.		en liq..						
ex-1re r.	nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.	...	au 15..					...	...
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).	320 ...	au 15..					325 ..	...
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq..						
	100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p.	...	au 15.					...	600 ..
	(ex-coupon 14)	...	P° au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq..						
	250 fr. payés (ex-coupon 32)..	555 ...	au 15..	553 75				551 25	552 50
		...	P° au 15		d10		d5f		
...	Grosses coupures....	...	P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq..						
	150 fr. payés (ex-coupon 34)..	...	au 15..					...	...
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq..						
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1067 50 1070	au 15..	1065 ..				10f5 ..	...
		1 72 50	P° au 15		d10		d5f		
...	Grosses coupures....	1067 50 1070.	P° au 30		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions		en liq..						
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	...	au 15..					480 ..	480 ..
...	Grosses coupures....	...	P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq..						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).	...	au 15..					...	...
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq..						
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).	...	au 15..					...	...
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		en liq..						
	estamp. « Act. de cap. amortie ».	125 ...	au 15..	128 75				125 ..	...
	(ex-coupon 14)	...	P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	427 50 ...	au 15..	426 25				...	425 ..
		...	P° au 15		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes.		en liq..						
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).	...	au 15..					...	...
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat		en liq..						
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.	625 633 75 ..	au 15..	626 25	628 75 ...	626 25	627 50 ...	625 ..	625 ..
		...	P° au 15		d10		d5f		
	Grosses coupures....	...	P° au 30		d10		d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq..						
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	130 135 130 .	au 15..					125 ..	...
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	...	au 15..	235 ..			231 25 ...	232 50	232 50
		...	P° au 15		d10		d5f		
	Grosses coupures....	...	P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p. : 200000 act. de 1862 ; 100000 a. de 1881 ; 60000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq..						
	de 1889. (ex-coup. 42)........	...	au 15..	625 ..	627 50 ...	625 .	625	...	618 75
	Grosses coupures....	...	P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 59).....	290 293 75 ..	au 15..	290 ..			295	287 50	287 50
		...	P° au 15		d10		293 25 d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	140 ...	au 15..	140 ..	145	137 50	145	142 50	142 50
		...	P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 63)......	285 287 50 ..	au 15..	287 50	283 75 ...	286 25	288 75 ...	282 50	287 59
		...	P° au 15				d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de		en liq..						
	chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p.	340 ...	au 15..	340 ..				348 75	...
	(ex-coupon 22)	...	P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq..						
	a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000).	...	au 15..					...	...
	(ex-coupon d'int. n° 8 — ex-coupon 1 divid.	...	P° au 15		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207 3/8 à 207 5/8 .	206 7/8 à 207 1/8 et 4%
4%	Allemagne.	123 3/16 à 123 5/16	123 ./. à 123 1/8 et 4%
4%	Vienne....	213 .. à 213½...	213 ... à 213½ et 4.. %
5%	Barcelone..	457.... à 458	457.... à 458.. et 4 . %
5%	Madrid....	457.... à 458.....	457.... à 458.. et 4.. %
7%	Lisbonne..	..... à	... ... à .. .. et 4 . %
5%	St-Pétersb.	258.... à 260....	259 ... à 261 . et 4.. %.
%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4.. %.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 29½ à 25 31½.	25 28 . à 25 29. —2½ %.
	d° chèque	25 29½ à 25 30½.	25 29½ à 25 30½ —......
3%	New-York.	518½.. à 519½...	518½. à 519½..—3..%.
3%	Belgique ..	1/16 pte. à 1/8 pte	1/16 pte à 3/16 pte—3..%.
6%	Italie.....	1⅜ pte à 1⅝ pte..	1¾ pte à 2⅝ pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16 pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 4% à 5% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 242 à 247 .. 0/00 pte.

Quadruples espagnols..................	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains.......	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines....................	3 98 à 4 03
Souverains anglais....................	25 25 à 25 30
Banknotes............................	25 26 à 25 31
Aigles des Etats-Unis.................	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)..................	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes....	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliem.	40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède....................	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 95 ./. — 1 heure, 95 ./.
Vienne, Métall, ... — Papier, 90 35 — Monnaie, 90 25
Crédit Autrichien... 274 75 | Chem. de Fer Autrich. 283 50
Change sur Londres.... Demande, 117 35 — Offre, 117 60
Change sur Paris....... Demande, 46 40 — Offre, 46 475
Lots............... 136 75 | Napoléon 9 335

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 3 Septembre 1891

	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3..................	37 75 à	
Roux 88° nets................	37 25 à	
Raffinés, bonne sorte.........	106 50 à	
— belle sorte.........	107 50 à	
Certificats de sortie.........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	37 50 à .. ...
— Octobre	.. .. à	36 . à 36 125
— 4 d'Octobre....	....	35 375 à 35 25
— 4 premiers.....	....	35 75 à .. ..
....	....	.. .. à .. ..
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	39 .. à	
Courant du mois..............	....	39 .. à .. .
Octobre	....	39 .. à 38 75
Novembre-Décembre........	....	39 .. à 38 75
4 premiers..................	....	39 75 à 39 50
....	....	.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	53 75 à	
Courant.....................	....	53 50 à 54 ..
Octobre	....	53 50 à 54 ..
Novembre-Décembre	....	54 25 à 54 75
4 premiers..................	....	54 75 à 55 25
....	....	.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts..............	74 25	
—	.. ..	
Colza en tonnes..............	76 25	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	84 25	
—	.. ..	
Courant.....................	....	74 25 à .. ..
Octobre	....	74 75 à 75 ..
Novembre-Décembre	....	75 75 à .. ..
4 premiers..................	....	77 25 à .. ..
....	....	.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	62 75 à .. .	
Courant.....................	....	62 75 à .. ..
Octobre	....	63 à 63 25
Novembre-Décembre.	....	63 75 à 64 .
4 de Novembre...............	....	64 à .. 64 25
4 premiers..................	....	64 50 à 64 75
COURS DU MERCREDI 2 Septembre.		
SUIF DE PLACE *48° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	65 .. à	
SUIF DE PROVINCE *48° 1/2, en fûts, en gare Paris.*	64 50 à . ..	

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Jeudi, 3 septembre 1891.

L'accalmie continue sur nos régions où le vent est faible, variable et la mer généralement belle, quoique encore houleuse sur nos côtes ouest. La tempête du 1er septembre arrive aujourd'hui sur la Baltique, où elle sévit encore avec violence. Les basses pressions du large semblent s'avancer vers la Gascogne où le baromètre commence à baisser. La Méditerranée est belle ; le vent est faible de l'est en Provence où il pourra fraîchir. On signale quelques pluies sur notre littoral nord-est et dans tout le nord de l'Europe ; ailleurs le temps est beau.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer très belle à Dunkerque et à Calais : belle à Boulogne et au Havre : très belle à Cherbourg. Océan : mer agitée à Brest, calme à Lorient. Méditerranée : mer belle à Marseille ; très belle à Sicié et à Nice.

Situation du jeudi 3 septembre 1891 (soir). — En France, le baromètre a peu varié et des pluies sont encore probables.

Ministère de l'intérieur.

ADMINISTRATION DU TERRITOIRE DE BELFORT

AVIS D'ADJUDICATION

Il sera procédé, le jeudi 10 septembre 1891, à dix heures du matin, à l'hôtel de la préfecture, à l'adjudication des travaux ci-après :

I. — Amélioration des chemins stratégiques d'Eloie à Offemont et à Roppe.

Partie comprise entre le chemin d'intérêt commun n° 23, à Eloie, et le chemin d'intérêt commun n° 22, près du cimetière d'Offemont	17.514 45
Partie située entre le chemin d'Eloie à Offemont et la rencontre de l'embranchement du chemin d'intérêt commun n° 22 d'Offemont au fort de Roppe	8.830 42
Cautionnement	870 »

II. — Réparations du pont de Froidefontaine.

Réparations du pont du chemin d'intérêt commun n° 23 situé sur la Bourbeuse entre Charmois et Froidefontaine	3.071 39
Cautionnement	90 »

Belfort, le 24 août 1891.

L'administrateur,

Signé : RENÉ PICHON.

N° 156.

MARINE

Adjudication à Cherbourg, le 17 septembre 1891 :

Objets de quincaillerie.

Caisses en fer-blanc.

Adjudication à Brest, le 23 septembre 1891 :

Sacs en toile pour distributions.

Adjudication à Rochefort, le 17 septembre 1891 :

Etamines à pavillons.

Adjudication à Toulon, le 16 septembre 1891 :

Etamines à pavillons.

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Cherbourg, Brest, Rochefort et Toulon, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine.

N° 157.

MARINE

Adjudication à Nantes, le 19 septembre 1891 :

Entreprise des travaux d'entretien à effectuer à l'établissement d'Indret, pendant trois années, à partir du 1er janvier 1892.

Importance approximative [illegible] fr. par an.

Cautionnement provisoire [illegible] 500 fr.

Cautionnement définitif... 1.000 fr.

Voir le cahier des charges au bureau du chef du service administratif à Indret, à l'hôtel de la marine, à Nantes, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine, au bureau des travaux hydrauliques.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

AVIS D'ADJUDICATION

Le 30 septembre 1891, à onze heures du matin, il sera procédé, à Paris, rue de Grenelle, n° 103, à l'adjudication publique

D'UNE FOURNITURE

de 410 tonnes de fils de cuivre de haute conductibilité

ET

de 30.000 manchons de raccordement pour ces fils

(SIX LOTS)

Les demandes d'admission à l'adjudication devront être parvenues à la direction générale des postes et des télégraphes avant le 20 septembre 1891.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges, rue de Grenelle, n° 103 (division du matériel et de la construction, 1er bureau), tous les jours non fériés, de dix heures à quatre heures, ainsi que dans les bureaux télégraphiques des chefs-lieux de département.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

FOURNITURE DE L'HUILE A BRULER

nécessaire

A DIVERS SERVICES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

Le mercredi 30 septembre 1891, à onze heures du matin, il sera procédé, rue de Grenelle, n° 103, à Paris, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, de la fourniture, pendant trois années, à partir du 1er novembre 1891,

DE L'HUILE A BRULER

nécessaire à divers services de la direction générale des postes et des télégraphes.

L'importance de la fourniture annuelle est évaluée, approximativement, à 12,000 kilogrammes.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, à l'hôtel de la direction générale des postes et des télégraphes, rue de Grenelle, 99, ou au dépôt central du matériel, rue Bertrand, n° 24, tous les jours ouvrables, de midi à quatre heures.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

3 APPELS D'ADJUDICATIONS

Le samedi 12 septembre 1891, à une heure et demie :

ADJUDICATION, au rabais, en un lot, des travaux d'approfondissement et d'élargissement du canal de [illegible] entre la gare circulaire et le pont de [illegible].

Le samedi 12 septembre 1891, à une heure et demie :

ADJUDICATION, en un lot, des travaux à exécuter pour la construction d'un pont métallique rue des Mignottes, au-dessus de la rue de Crimée (19e arrondissement (Partie métallique).

TRAVAUX D'ARCHITECTURE

Le samedi 26 septembre 1891, à une heure :

ADJUDICATION, en un lot, de l'entreprise relative : 1° à la fourniture de la main-d'œuvre nécessaire au chauffage et à la ventilation de l'asile d'aliénés et de la colonie de Vaucluse; 2° à l'entretien des appareils, du 1er octobre 1891 au 30 septembre 1894.

(Voir le *Journal officiel* des 21, 22 et 25 août 1891.) G

COMPAGNIE DE RIO-TINTO

OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES 5 0/0 1880

23e tirage semestriel effectué publiquement le 28 août 1891, dans les bureaux de la compagnie de Rio-Tinto, 30, St-Swithin's Lane, à Londres, en présence de M. John Bridges, notaire public, de 1,311 obligations, remboursables au pair le 1er octobre 1891.

Numéros des certificats :

251 à 260	18.841 à 18.850
701 à 710	22.141 à 22.150
1.041 à 1.050	22.461 à 22.470
1.181 à 1.190	24.351 à 24.360
1.441 à 1.450	25.301 à 25.310
3.911 à 3 920	25.681 à 25.690
4.991 à 5.000	27.561 à 27.570
5.151 à 5.160	28.061 à 28.070
5.921 à 5.930	28.221 à 28.230
6.401 à 6.410	29.401 à 29.410
6.781 à 6.790	29.561 à 29.570
8.531 à 8.540	30.531 à 30.540
9.391 à 9.400	33.321 à 33.330
10.591 à 10.600	33.669 à 33.670
10.791 à 10.800	34.051 à 34.060
11.801 à 11.810	34.631 à 34.640
13.161 à 13.170	34 961 à 34.970
13.461 à 13.470	38.121 à 38.130
14.591 à 14.600	41.391 à 41.400
14.741 à 14.750	42.091 à 42.100
15.911 à 15.920	42.691 à 42.700
16.211 à 16.214	42.721 à 42.730
16.361 à 16.370	43.831 à 43.840
17.481 à 17.490	44 361 à 44.370
17.561 à 17.570	45.181 à 45.190
17.971 à 17.980	46.391 à 46.400
18.291 à 18.300	46.831 à 46.840

Soit 526 certificats de 1 obligation... 526 oblig.

50.221	52.315	54.453	56.020	57.688
50.364	52.356	54.457	56.108	57.770
50.476	52.422	54.531	56.268	57.801
50.484	52.462	54.575	56.275	57.855
50.550	52.463	54.749	56.535	57.973
50.594	52.762	54.846	56.553	58.033
50.598	52.875	54.866	56.556	58.133
50.754	52.941	54.902	56.611	58.233
50.805	53.030	54.9 9	56.653	58.293
50.809	53.208	55.072	56.832	58.376
50.856	53.273	55.111	56 912	58.533
50.914	53.384	55.306	57.081	58.538
50.994	53.527	55.308	57.096	58.929
51 023	53.645	55.451	57.185	59.088
51.076	53.688	55.469	57.192	59.324
51.383	53.692	55.485	57.356	59.373
51.429	53.883	55 590	57.448	59.427
51.642	53.936	55.595	57.601	59.633
51.672	54.083	55.706	57.610	59.704
51.826	54.124	55.845	57.683	59.842
51.934	54.309	55.948		
52.278	54.362	55.962		

Soit 106 certificats de 5 obligations. 530 —

60.254	60.618	60.828	60.970	61.017
60.328	60.663	60.948	61.004	61.235
60.493	60.827	60.955		

Soit 13 certificats de 10 obligations 130 —

61.375 | 61.398 | 61.631 | 61.660 | 61.729

Soit 5 certificats de 25 obligations 125 —

Ensemble............. 1.311 oblig.

N.-B. — L'intérêt sur les titres sortis cessera à partir du 1er octobre 1891.

ROUMANIE

Ministère des finances.

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

TABLEAU

Des numéros des titres de la rente 5 % amortissable sortis au tirage du 1 (13) août 1891.

MONTANT NOMINAL : 1,662,500 FRANCS

1,165 titres à 500 francs.

917	32588	79133	101998	122744	144095	169342
1294	32594	79191	102276	122783	144207	169406
1459	32700	79731	102420	122869	144399	169480
1868	33007	79909	102593	122936	144504	170478
1994	33764	79991	102596	122950	144762	171254
2348	33770	80031	102600	123184	144892	171411
2656	34238	80245	102676	123344	144940	172155
2797	34420	80615	102714	123795	145310	172234
2990	34680	80803	103022	123914	145782	172296
3606	34688	82914	103119	124509	145954	172669
4254	34780	83326	103258	124562	146419	172700
4307	34922	83380	103452	125678	147172	172970
4451	35100	83565	103556	125699	147367	173166
4563	35545	83740	103785	126525	147396	173793
5118	36108	83992	103961	127113	147524	173865
5626	36622	84343	104030	127220	148148	174401
5802	37041	85166	104269	127455	148778	174870
5999	37642	85665	104290	127529	149540	174935
6147	37715	85750	104384	127255	149574	175035
6990	37951	86232	104486	127563	149579	175081
7323	38979	86368	104685	127842	150016	175485
8159	39182	86557	104950	127944	150126	175639
8829	39278	86693	105011	127957	150309	176127
8932	39571	87245	105201	128032	150403	177023
9218	61524	87483	105400	128284	150537	177260
9381	61595	87714	106301	129011	150647	177643
9949	61909	88576	106556	129118	150823	177853
11326	63878	89052	107015	129188	151261	177875
11843	64016	89329	107468	129278	151460	178095
12095	64029	89395	107676	129596	151636	178177
12252	64099	90168	107921	130126	151893	178260
12745	64249	90270	107975	130199	152006	178591
13636	64327	90366	108074	130391	152218	178705
14074	64415	90484	108314	133098	152677	179604
14433	64594	90896	108506	133196	155141	179932
14445	64888	91115	108579	133395	156798	181704
14719	66304	91154	109003	133491	157093	182163
14960	66981	91655	109108	133619	157133	182791
14996	66982	91745	109719	133909	157262	182959
15561	67093	91846	109741	133975	158388	183067
15567	67096	92381	110132	134069	158394	183348
15668	67107	92392	110243	134131	158586	183674
15762	67263	92743	110860	134188	158857	183860
16961	67544	93047	112489	134511	159391	185078
16979	67563	93088	113085	134843	159561	185732
17219	67718	93116	113219	134870	159597	185871
17826	67746	93447	113435	135191	159609	185992
17866	68055	93771	113462	135325	159830	190134
18271	68368	93820	113694	135351	160302	190357
19334	68888	94094	113863	135728	160944	192317
19491	68891	94363	114113	135758	160976	192418
19797	68930	94441	114168	135890	161233	192875
19982	70656	94571	114171	136285	161358	193385
20136	71412	94701	114432	136545	161513	193588
20476	73265	95168	114558	137051	161689	193981
20523	73324	95410	114955	137433	162743	194126
21689	73468	95450	115531	137656	163078	194419
22241	73670	95510	115623	137859	163405	194747
22695	73746	95580	116171	138001	163715	195935
23576	74136	95816	116230	138561	163750	195993
23809	74186	95865	116883	138869	163912	197375
24247	74313	96005	116915	139069	164171	197497
24564	74439	96253	117255	139108	164260	198707
24630	74456	96403	117386	139150	164678	199659
24671	74613	96427	117649	139266	165227	199711
24760	75799	96603	118431	139564	165290	199774
24833	76382	96623	118559	139880	165336	200061
24955	77144	96772	118630	140406	165596	200521
26994	77267	97115	118698	140453	165816	200560
27256	77549	97491	118797	140666	165865	200611
27500	77665	97794	118985	140715	165871	200726
28769	77794	97846	119032	140996	166390	201125
28925	78035	98233	119310	141072	166419	201807
28946	78108	98480	119358	141097	166600	201969
29159	78114	98901	119747	141953	167082	201994
29380	78193	98986	119775	142006	167299	202172
30394	78414	99339	119953	142212	167512	202335
30466	78475	100232	120547	[illegible]	167546	[illegible]
30601	78534	100308	121183	142615	168073	203158
31868	78555	100311	121331	143105	168164	203252
31923	78861	100605	121584	143143	168327	203742
32158	78886	100655	121887	143489	168607	204057
32237	79087	101908	121932	144085	169322	204183

204199	230788	256264	299316	319562	333483	344373
204322	231270	256476	299545	319568	333597	344432
204738	231339	256812	299742	319856	333771	344503
204762	231719	256875	300422	319860	333923	344705
204986	232183	257499	300772	319959	334363	344910
205103	232436	257765	301219	320019	334428	344955
205263	233496	257798	301923	320074	334479	344980
205953	234532	257821	302256	320087	334511	345069
206015	234591	258000	302353	321420	334526	345632
206150	234882	258045	302564	321538	334624	345646
206529	235895	258828	303395	321611	334755	347097
206703	235970	259254	303546	321697	334833	347190
207104	236159	259508	303596	321744	334842	347318
207249	236415	259848	304353	321808	334907	347487
207258	236985	260537	304468	321870	335003	347621
207293	237189	260581	304589	321996	335076	347885
207334	237829	260803	305349	322136	335950	347939
207405	238118	260876	305531	322185	336293	348073
207569	238156	261088	305536	322305	336333	348079
207582	238201	261171	305904	322862	336361	348204
207888	238451	261206	307158	323170	336409	348783
207995	238667	261289	307231	323314	336429	348820
208173	239206	261330	307390	323406	336554	348835
208291	239406	261483	307552	323421	336830	348911
208447	239747	261609	307606	324021	336865	349009
208884	239767	261622	308709	324346	336893	349078
208927	239969	261747	309131	324529	337083	349129
208959	240498	262126	309304	324571	337092	349468
209352	240758	262297	309313	324623	337361	349503
209903	241722	262452	310339	324646	337370	349558
209945	241978	262475	311561	324784	337519	349560
209977	242706	262634	311877	324903	337693	349594
210308	242952	263093	311889	325253	337818	349693
210529	242981	263191	312044	325285	337952	349715
210714	243098	263546	312099	325589	338234	349727
210770	243451	263589	312377	325906	338537	349832
210849	243829	263645	312414	326008	338544	349836
211583	243876	263859	312417	326086	338551	349845
212197	243884	264071	312500	326121	338766	349860
212862	244074	264218	312547	326308	340126	349869
213115	244098	264324	312642	326348	340178	350082
213148	244377	264500	312747	326837	340179	350090
213763	244490	264872	313133	326893	340182	350159
213853	244737	265002	313336	326900	340201	350427
214332	245377	265348	313733	326958	340235	350449
214340	245547	265593	314281	327041	340427	350747
214359	245605	266775	314329	327787	340450	350770
214526	245909	267032	314783	327898	340467	350894
214661	245993	267320	315024	328196	340573	350962
214683	246000	267426	315090	328249	340635	351590
215923	250006	268093	315171	328275	340674	351991
216303	250101	268153	315230	328286	340772	352071
216491	250158	268680	315276	328716	340781	352085
216747	250276	268907	315607	328746	341042	352204
222653	250307	269039	315632	328761	341169	352212
222753	250632	269163	315690	328813	341204	352355
223578	250819	269266	315709	328817	341338	352461
224362	251006	281705	315765	328887	341468	352503
224369	251018	281709	315919	328904	341589	352518
224549	251190	281896	315976	329143	341620	352819
224789	251461	285174	316155	329235	341640	352896
224881	251493	287370	316257	329482	341780	354501
225158	251684	287497	316742	329586	341993	354707
225250	251739	287804	316794	329753	342092	354965
225478	251844	288296	316888	329831	342232	355114
225775	251857	288369	316952	329931	342386	355164
225882	251862	288750	316971	330154	342388	355202
225964	252642	288784	316994	330315	342751	355327
226114	252672	289217	317163	330703	342757	355367
226512	253096	289828	317289	330806	342864	355380
226559	253114	289916	317344	330828	342912	355638
226693	253458	290813	317424	331120	342959	355651
227022	253760	291824	317478	331315	343278	355712
227232	254326	291877	317526	331329	343283	355824
227457	254404	292236	317552	332165	343373	355955
228029	254660	292572	318348	332248	343555	356276
228420	254872	294041	318401	332380	343724	356315
228896	254873	295151	318475	332427	343871	356465
228962	255046	295282	318648	332528	343922	356556
229015	255333	295763	318705	332966	343940	357075
229074	255841	295926	319174	333130	344012	
229369	255994	296986	319178	333189	344305	
229389	256021	297128	319333	333434	344306	
230534	256244	297537	319400	333471	344325	

187981	220823	247412	270506	273794	276973	340064
188627	220915	247794	270509	274166	277724	346429
217127	221177	247981	270518	275135	277920	346691
217135	221603	248125	270896	275309	278165	347010
217386	221793	248296	270912	275519	278311	354028
217818	221883	248516	271818	275734	278342	357148
218319	222013	248997	272048	275852	278673	357450
218650	222215	249192	272113	275872	278921	357534
218699	222522	249306	272401	276253	278986	357580
219472	246500	249450	272489	276363	279005	357604
219647	246695	249743	272621	276398	279808	357904
219698	246796	249861	272829	276632	279946	358036
219855	246936	269608	272910	276667	339829	
220103	247342	269645	272967	276720	339886	
220578	247395	269754	272991	276763	339912	

200 titres à 5,000 francs.

40154	43086	46101	52426	55750	59897	153644
40452	43340	46449	52660	55781	69644	153707
40598	43608	47021	53203	55937	69979	154030
40993	43806	47051	53318	56962	82087	154062
41202	43832	47588	53380	57037	82637	154152
41302	44037	47624	53433	57716	82746	154234
41380	44081	48078	53788	58237	82904	154552
41612	44373	48738	53864	58277	131206	154596
42021	44626	49423	54213	58555	131741	186062
42355	44718	49487	54243	58599	131820	186676
42627	44822	49528	54772	58975	131846	186682
42636	45067	49697	55049	59101	132282	186962
42890	45166	50905	55574	59192	132444	187855
43057	45549	52187	55587	59224	132768	187959

4 titres à 20,000 fr.

60233 | 60783 | 60890 | 61039

Le payement de ces titres, ainsi que du coupon n° 21 du 1 (13) octobre 1891, se fera à partir du 1 (13) octobre 1891 jusqu'au 30 septembre (12 octobre) 1896 :

En Roumanie, à la caisse centrale, à Bucarest, et aux caisses générales dans les districts;

A Berlin, aux maisons de banque Disconto-Gesellschaft et S. Bleichröder;

A Francfort-s.-M., à la maison de banque M. A. von Rothschild et fils ;

A Paris, aux maisons correspondantes de la Banque nationale de Roumanie.

Les titres sortis à ce tirage, qui ne seront pas présentés au payement jusqu'au 30 septembre (12 octobre) 1896, sont prescrits en faveur de l'Etat et ne peuvent plus être remboursés, conformément aux articles 71 et 79 de la loi sur la comptabilité générale.

Les coupons des titres sortis cesseront d'être payables, comme non valables.

Spectacles du Vendredi 4 Septembre.

Opéra. — 8 h. »/». — *Aïda*, opéra en 4 actes et 7 tableaux, paroles françaises de MM. C. du Locle et Nuitter, musique de M. G. Verdi : Duc, Melchissédec, Gresse, Dubulle, Gallois; Mmes Adiny, Héglon, Agussol.

Théâtre-Français. — 8 h. 1/2. — *Hernani*, drame en 5 actes, en vers, de Victor Hugo : Mounet-Sully, J.-P. Mounet, Le Bargy, Martel, Joliet, Villain, Falconnier; Mmes A. Dudlay, Amel.

Opéra-Comique. — 7 h. 1/2. — *Lakmé*, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, de M. Philippe Gille, musique de Léo Delibes : Soulacroix, Gibert, Renaud ; Mmes Deschamps, Jane-Orwitz.

Odéon. — 8 h. »/». — *Le Mariage de Figaro.*

Vaudeville. — 8 h. »/». — Représentations de la troupe Augustin Dalys : *Taming of the Shrew.*

Gymnase. — 8 h. »/». — *Madame Agnès*, comédie en 3 actes de M. J. Berr de Turique : Noblet, Numès, Burguet, Girard; Mmes R. Sisos, Desclauzas, Lécuyer, Lucy-Gérard.

Variétés. — 8 h. 1/2. — *Le Fiacre 117*, comédie en 3 actes, de E. de Najac et M. A. Millaud : Baron, Lassouche, Barral, Chalmin, Clerget, Dumesnil, Brunnais; Mmes Lender, Crouzet, Amélie Guimard.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — » h. »/». — Relâche.

Palais-Royal. — 8 h. »/». — *La Boule*, comédie en 4 actes, de MM. Meilhac et Halévy : Saint-Germain, Calvin, Milher; Mmes Mathilde, Cheirel, Diony.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Nouveautés. — 8 h. 1/4. — *La Demoiselle du téléphone*, vaudeville en 3 actes de MM. Antony Mars et Maurice Desvallières, musique de M. G. Serpette : MM. Colombey, Mallarmé, Tarride, Lauret, Calvin fils; Mmes Mily-Meyer, J. Pierny, Billy, Tassilly, Aumont.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : Louis JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 240. Le numéro : 15 centimes. Samedi 5 Septembre 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 5 SEPTEMBRE

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 4 Septembre 1891.

Par décret du Président de la République en date du 3 septembre 1891, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, et d'après la déclaration du conseil de l'ordre portant que les promotion et nominations faites aux termes dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur,

Ont été promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier.

M. le docteur Mesnet (Urbain-Antoine-Ernest), médecin à l'Hôtel-Dieu de Paris. Chevalier depuis août 1868.

Au grade de chevalier.

M. le docteur Gougenheim, médecin à l'hôpital Lariboisière à Paris.

Médecin du bureau central en 1877 et des hôpitaux depuis 1879. Auteur de nombreuses publications scientifiques.

Services exceptionnels rendus à l'assistance publique.

M. Lefort (Prudent-Achille), premier adjoint au maire de Rouen (Seine-Inférieure).

Elu au conseil municipal en 1881. Adjoint au maire depuis 1888. Professeur à l'école supérieure des sciences et des lettres de Rouen depuis 1878. Délégué au conseil académique comme représentant de cette école de 1885 à 1888 et comme représentant du maire en 1889-1890. Services exceptionnels rendus à la ville de Rouen dans l'exercice de ces diverses fonctions.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des travaux publics,

Vu l'arrêté du préfet de Saône-et-Loire, du 6 octobre 1882, approuvé par le ministre des travaux publics le 22 janvier suivant, aux termes duquel le sieur Pechverty (Simon), adjudicataire des travaux du 1er lot d'infrastructure de la ligne de Saint-Gengoux à Montchanin, est déclaré débiteur envers le Trésor public d'une somme de 436,282 fr. 32, par suite de la réadjudication, à la folle enchère, des travaux dont il s'agit;

Vu l'arrêté, en date du 14 décembre 1883, par lequel le conseil de préfecture de Saône-et-Loire condamne le sieur Pechverty à verser au Trésor ladite somme de 436,282 francs 32;

Vu la décision rendue le 31 mai 1889 par le conseil d'Etat statuant au contentieux et portant rejet du pourvoi formé par le sieur Pechverty contre l'arrêté précité du conseil de préfecture ;

Vu la requête, en date du 8 avril 1891, par laquelle le sieur Pechverty offre de verser au Trésor une somme de 20,000 fr. réalisable au moyen d'un payement immédiat de 10,000 fr. et d'acomptes annuels de 1,000 fr., et sollicite la remise du surplus de sa dette ;

Vu la lettre en date du 25 mai 1891, par laquelle le ministre des finances émet un avis favorable à la mesure sollicitée ;

Vu le décret du 31 mai 1862 (art. 370);

La section des travaux publics, de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et des postes et télégraphes du conseil d'Etat entendue,

Décrète :

Art. 1er. — Il est fait remise au sieur Pechverty, ancien entrepreneur défaillant du 1er lot d'infrastructure du chemin de fer de Saint-Gengoux à Montchanin, de la somme de 416,282 fr. 32, sur le montant du débet de 436,282 fr. 32, mis à sa charge par l'arrêté du préfet de Saône-et-Loire, du 6 octobre 1882.

Art. 2. — Le ministre des travaux publics et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exé-

cution du présent décret qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Fontainebleau, le 31 juillet 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre des travaux publics,

YVES GUYOT.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

Vu la loi du 25 juillet 1873 sur les récompenses nationales;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre, en date du 24 août 1891, portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

Décrète :

Art. 1er. — Est nommé chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

M. Schiller (Isidore), imprimeur à Paris : typographe depuis trente-cinq ans; comme directeur depuis de nombreuses années de cette importante maison, a apporté une large part au développement de cette industrie.

Art. 2. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies et le grand chancelier de la Légion d'honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 3 septembre 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie, et des colonies,

JULES ROCHE.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies et du ministre des finances ;

Vu la loi du 14 décembre 1879 sur les crédits supplémentaires et extraordinaires;

Vu notamment le deuxième paragraphe de l'article 2 de la loi précitée, relatif aux crédits extraordinaires commandés par des circonstances urgentes et imprévues, et l'article 4 relatif aux crédits à ouvrir par décrets rendus en conseil d'Etat ;

De l'avis du conseil des ministres ;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, sur l'exercice 1891, au delà des crédits accordés par la loi de finances du 26 décembre 1890, un crédit extraordinaire de 1 million de francs qui figurera à la troisième section du budget du ministère du commerce, de l'industrie et des colonies, où il formera un chapitre portant le n° 33 et intitulé « Secours aux victimes du cyclone de la Martinique ».

Il sera pourvu aux dépenses imputables sur ce crédit au moyen des ressources générales du budget ordinaire de l'exercice 1891.

Art. 2. — Le présent décret sera soumis à la sanction des Chambres dans la première quinzaine de leur plus prochaine réunion.

Art. 3. — Les ministres du commerce, de l'industrie et des colonies et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel*.

Fait à Fontainebleau, le 4 septembre 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Le ministre des finances,

ROUVIER.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

Vu l'article 6 du sénatus-consulte du 3 mai 1854 réglant la constitution des colonies,

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Dans la colonie de la Martinique les délais dans lesquels doivent être faits les protêts et tous actes conservant des recours pour toutes les valeurs négociables souscrites avant la promulgation du présent décret sont prorogés, dates pour dates, de trois mois à partir du jour où lesdits protêts et actes auraient dû être faits.

Le remboursement ne pourra être demandé aux endosseurs et autres obligés pendant les mêmes délais.

Les intérêts seront dus depuis l'échéance jusqu'au payement.

Art. 2. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 4 septembre 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie, et des colonies,

JULES ROCHE.

Par arrêté du ministre des finances en date du 31 août 1891, ont été nommés élèves-ingénieurs à l'école d'application des manufactures de l'Etat, les élèves sortants de l'école polytechnique dont les noms suivent :

MM. Mercadier (Philippe-Charles-Ludovic-Gabriel).
Lemoine (Lucien).
Boullet (Georges-Eugène).
Mayer (Germain-Lucien).

L'exequatur a été accordé à MM. :

Orosdi, consul général de Turquie à Lyon.
Le comte Gaspard Médecin, consul de Monaco à Nice.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Artillerie. — Par décret en date du 1er septembre 1891, rendu par le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, les 107 élèves de l'école polytechnique dont les noms suivent ont été nommés au grade de sous-lieutenant-élève d'artillerie, pour prendre rang du 1er octobre 1891 :

MM. Broilliard (Henri).
Vinel (Louis-Achille).
Noirel (Henri-Albert).
Frilley (Regis-Emmanuel).
Brunhes (Guillaume-Louis-Germain).
Roux (Oscar-Auguste).
Linard (Jean-Louis-Albert).
Thurneyssen (Jules).
Détroyat (Alexandre-Maurice).
Chénereau (Louis-Michel-Paul).
Domont (Georges).
Rochas (Numa-Prosper).
Bath (Gustave-Jean-François).
Dordé (Marc-Célestin).
Mimey (Albert-Edmond).
Aubergé (Eugène-Louis).
Lavergne (Jean-François-Henri-Marie-Guillaume).
Lasserre (Justin-Jean-Pierre).
Gallard (Charles).
Delebecque (Frédéric).
Condamin (Louis-Charles).
Bellier (Marie-Joseph-Gabriel).
Thiébaut (Ferdinand-Eugène).
Walch (Camille).
Lotz (Constant-Louis-Adolphe).
Robert (Gabriel-Urbain).
Küss (Benjamin-Frédéric).
Heuillard (Gilbert-Joseph).
Campardon (Jean-Marie-François-Ernest).
Talbot (Jules-François).
Sales (Marie-Louis-Victor-Etienne-Raoul).
Brunel (Henri-Pierre-Marie).
Dechilly (Louis-Alfred).
Mérel (Emile-Joseph).
Archambeaud (Louis-Robert-Edouard).
Madeline (Maurice).
Piketty (Paul).
Fourcaut (Victor-Louis).
Gallotti (Marie-Joseph-Paul).
Bertaud (Maurice).
Maillard (Jean-Xavier-Joseph).
Levy (Isaac).
Catherine, dit Lefèvre (Paul-Edouard).
Manaut (Georges-André-Germeuil).
Thory (Charles).
Segrestaa (Justin-Jacques).
Fouache d'Halloy (Roger Joseph-Marie).
Couvert (Alexandre-Henri).
Baudègne (Raymond-Joseph).
Couade (Maurice).
Mourraille (Léon-Martial-Eugène).
Dehoey (Oreste).
Polti (Paul).
Lannes (Dominique-Michel).
Legué (Jules-Arthur).
Mainguenaud (Pierre-Claude-Jean).
Pinat (Noël-Joseph).
Devin (Adrien-Jules-Georges).
Level (Jacques-Henri-Marie).
Levy-Valency (Abraham).
Labrousse-Deschaumes (Pierre-Martial).
Fossé (Emile-Paul-Lucien).
Moinet (Georges-Gustave).
Pyot (Ernest-Victor-Auguste).
Velten (Jules-André).
Coppolani (Alexandre-François-Antoine).
Raballet (Jean-Joseph).
Baumann (Albert).
Mirc (Jean-Jules-Emile).
Morin (Charles-Gabriel).
Jorré (Henri-Louis-Robert).
Frot (Emile).
Terrier (Charles-Louis-Jacques).
Maillot (Marie-Joseph-Antoine-Emile).
Zambeaux (Henri-Charles-Albert).
Lacroix (Georges).
Mittaine (Paul-Auguste).
Dreyfus (Simon).
Rolland (Marcel-François-Louis).
Johannet (Henry-Jacques).
Bacot (André-Marie).

MM. Marchesseau (Paul-Louis-Ferdinand).
Brun (Joseph-Marie-Pierre).
Gautier (Henri-Philippe).
Priestley (Charles-Marie-Edouard).
Carcenat (Marius).
Batsale (Louis-Armand-François).
Fabre (Eugène-Pierre-Henri).
Schuller (Henri).
Gellie (André-Pierre).
Valarché (Edmond).
Vieillard (Etienne-François-Edmond).
Bocquet (Alphonse-Jean-Jacques).
Lambert (Athanase-Emilien).
Toussaint (Léon-François).
Martin (Louis-Charles-Frédéric).
Meullé-Desjardins (Paul-Constant).
Brunschwig (Ernest).
Petitjean (André-Jules-Marie).
Conte (Romain-Armand-Joseph).
Berr (Théophile).
Hauet (Paul).
de Boissieu (Dominique-Joseph-Marie-Victor.
Merlin (Fernand-Léon).
Clausse (Anatole-Simon-Joseph).
Sonnet (Germain-Aimé).
Biolley (Claude-Jean-Marie).

Par décret en date du 1er septembre 1891, rendu par le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, les 79 élèves d'artillerie à l'école d'application de l'artillerie et du génie dont les noms suivent ont été promus au grade de sous-lieutenant élève d'artillerie à ladite école, pour prendre rang du 30 septembre 1891 :

MM. Roger (Louis-Julien-Joseph).
Broussaud (Marie-Emmanuel-André).
Dumolin (Maurice-Louis).
Fain (Jacques).
Marcet (Jean-François-Auguste).
Denis (Modeste-Valentin).
Gérardin (Louis).
Hergault (Emile-François-Xavier-Lucien).
Mélot (Henri-Anne-Laurent).
Séguineau de Préval (Henri-Frédéric).
Faure (Jacques-Anne-Marie-Vincent-Paul).
Beroud (Léon-Jules-Joseph).
Lavialle d'Anglards (Marie-Eugène).
de Wissocq (Fernand-Emile-Armand).
Alric (Charles-Marie-Gaston).
Sainte-Claire Deville (Achille-Charles-Jean).
Pujos (Jean-Victor).
Kœchlin (Jean-Léonard).
Regnault (Edouard).
Faugeron (Julien),
Renon (Alexandre-Eugène).
Bastard (Philippe-Pierre-Théodore-Fernand).
Brossé (Julien-Guillaume).
Canneva (Alfred-Auguste-Louis-Marie).
Castaing (Paul).
Maître (Antoine-Alphonse).
Barbier (Paul-François).
Capé (Auguste-Eugène-Prosper).
Claudot (Louis-Constant).
Ménard (Gustave-Jean-Baptiste).
Perret (Louis-Charles-Jean-Baptiste).
March (Albert-Victor-Jean).
Jannet (Marie-Michel-Henri).
Raffat (Henri-Martial-Charles).
Trinquat (Maurice-Pascal-Marie-Pierre-Joseph).
Sales (Hypolite-Jean-Jules).
Bourboulon (Edmond-Marie-Clément).
Clérault (Raoul-Henry).
de Raguenel de Montmorel (Louis-Marie-Joseph).
Arnaud (Jean-Baptiste-Georges).
Palluel (Octave-Gabriel-Hippolyte).
Lazard (Paul-Adrien).
Petetin (Hermann-Georges).
Varlet (Auguste-Joseph).
Marix (Georges-Paul).
Séry (Charles-Victor-Lucien).
Roure (Joseph-Adolphe).
Dietrich (Charles).
Dillemann (Jean-Marie-Charles).
Gérard (Ernest).
Malandrin (Michel-Hippolyte).
Docteur (Henri-Louis).
Jobit (Eugène-Charles-Marie).
Favardin (Jean-Charles).
Marie (Léon-Félix).
Rœhrich (Jules-Guillaume).

MM. Mallet (Janvier-Marie-Gaston).
Cerff (Paul-David).
Jacquot (Henri-Jules-Victor).
Laurent (Marie-Laurent-Joseph).
Pitrat (Paul-Louis-Marie-Joseph).
Rémond (Louis-Albert).
de Piolenc (Marc-Joseph-Marie).
Poirier (Georges-Dominique).
Dumas (Pierre-Emile).
Bouilhac (Jean-Fernand).
Irasque (Arsène-Elie-Maurice).
Magon de la Villehuchet (René-Marie-Camille-Alfred).
Campana (Don-Ignace-Raphaël).
Bâcle (Pierre-Joseph-Clément)
Pigeaud (Marie-François-Ernest-Alfred).
Brunet (Paul-Marcel).
d'Everlange de Bellevue (Pierre-Alphonse-Henri-Léopold).
Berne (Paul-Victor-Maurice-Constant).
Gaby (Vincent-Marie-Charles-Augustin).
Seguin (Charles-Auguste).
Theillier (Henri-Joseph).
Charbonnel (Georges-Albert).
Boudet (Jacques-Louis-Auguste).

Génie. — Par décret en date du 1er septembre 1891, les 20 élèves de l'école polytechnique dont les noms suivent ont été nommés sous-lieutenants élèves du génie à l'école d'application de l'artillerie et du génie, pour prendre rang du 1er octobre 1891, savoir :

MM. Denis (Jérôme).
Lefler (Achille).
Laigle (Paul-Alphonse Louis).
Lévêque (François-Léon).
Foulon (Gaston-Alphonse).
Boquet (Ernest-Maximilien).
Le Roy (Charles-Adolphe).
Loiseau (Antony-Paul-Armand).
Jubelin (Léonce-Gaspard).
Vernay (Romain-Pierre-Jean-Joseph).
Birchler (Ernest-Guillaume-Constant).
Lescure (Jean-Joseph).
Armet (Henry-Joseph-Simon).
Lemaire (Henri-Lucien).
Beigbéder-Camp (Michel-Pierre-Edmond).
Routin (Joseph-Louis).
Deperthes (Henri-Eugène).
Gourde (Antonin-Alphonse).
Descombes (Blaise-Henri).
Freté (Marie-Victor-Henri).

Gendarmerie. — Par décret en date du 24 août 1891, rendu par le Président de la République, sur le rapport du président du conseil, ministre de la guerre, sont nommés lieutenants dans la gendarmerie, pour prendre rang du 2 septembre 1891, les sous-lieutenants de l'arme ci-après dénommés, qui ont accompli deux années d'exercice dans leur grade, savoir :

MM.
Jourdan (Marcellin-Marius-Napoléon), employé à Castellane (Basses-Alpes).
Castanet (Joseph), employé à Prunelli (15e légion *ter*, 1re comp.).
Dulot (Henri), trés. à Mont-de-Marsan (Landes).
Scheltien (François), employé à Loudéac (Côtes-du-Nord).
Figusse (Louis-Basile), employé à Remiremont (Vosges).
Lebrun (Louis-Eugène), employé à Bédarieux (Hérault).
Poupinel (Jules-François), employé à Vire (Calvados).

MUTATIONS

Infanterie. — Par décis. minist. du 2 septembre 1891 :

M. Charlier, lieut. au 60e rég. d'inf., passe au 155e rég. de même arme, en rempl. de M. Siméon, mis hors cad. (convenances personnelles).

M. Bourdieu, s.-lieut. au 36e rég. d'inf., passe d'office au 2e bat. d'inf. lég. d'Afr., en rempl. de M. Delaunay, qui permute avec lui.

M. Quenaidit, lieut. au 1er bat. d'inf. lég. d'Afr., passe d'office au 2e de ces bat., en rempl. de M. Bourdieu, qui permute avec lui.

Cavalerie.— Par décis. minist. du 4 septembre 1891, M. Dupont-Delporte, capit. au 22e rég. de drag., est désigné pour occuper un emploi de son grade au 19e rég. de même subdiv. d'arme.

Corps de l'intendance militaire. — Par décis. minist. du 4 septembre 1891, M. Peltier, s.-intend. milit. de 3e cl., à Mézières, a été désigné pour la div. d'Oran.

NOTE MINISTÉRIELLE

relative aux réunions militaires auxquelles les officiers de réserve et de l'armée territoriale doivent toujours être admis en tenue, et aux moyens de publicité à employer pour faire connaître ces réunions aux intéressés.

Paris, le 3 septembre 1891.

Les officiers de réserve et de l'armée territoriale doivent toujours être, sans invitation spéciale, admis en tenue, à la gauche des officiers sans troupes, à toutes les revues extérieures, réunions officielles ou cérémonies officielles où figurent les officiers de la garnison.

En raison de l'impossibilité de porter individuellement à la connaissance des officiers de réserve et de l'armée territoriale intéressés les revues, réunions ou cérémonies dont il s'agit, elles feront l'objet de communications qui seront affichées à la porte extérieure des bureaux de la place où elles devront avoir lieu.

Ces avis seront, en outre, affichés aux portes extérieures des préfectures, des sous-préfectures et des mairies dépendant de la place où auront lieu les revues, réunions ou cérémonies. A cet effet, MM. les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon et les généraux commandant les corps d'armée transmettront, en temps utile, les indications nécessaires à MM. les préfets intéressés.

Les dispositions qui précèdent seront rappelées aux officiers de réserve et de l'armée territoriale au cours des périodes d'appel et des stages pour lesquels ils seront convoqués; ces officiers seront, en conséquence, invités à consulter les affiches dont il est question ci-dessus, afin d'être exactement renseignés au sujet des jours et heures des revues, réunions et cérémonies auxquelles ils voudront assister.

C. DE FREYCINET.

L'insertion au *Journal officiel* tiendra lieu de notification.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décret en date du 3 septembre 1891, rendu sur la proposition du ministre de la marine, ont été promus dans le corps de l'artillerie de la marine et des colonies :

Au grade de capitaine

(Pour occuper des emplois de capitaine en second.)

(Ancienneté.) M. Aurenche (Louis-Edouard), lieutenant en premier, en remplacement de M. Grautron, placé dans la position de réforme.

(Ancienneté.) M. Jesson (Albert-Angel-Célina), lieutenant en premier, en remplacement de M. Allègre, placé en supplément au service des constructions.

(Choix.) M. Reichemberg (Charles-Alfred), lieutenant en premier, en remplacement de M. Besson, placé en supplément au service des constructions.

(Ancienneté.) M. Gautier (Joseph-Fructueux-Delphin-Sabin), lieutenant en premier, en remplacement de M. Reichemberg, promu et maintenu à l'état-major hors cadres.

Le ministre de la marine vient d'être informé qu'il a été trouvé, le 23 août dernier, sur le littoral de la commune de Saint-Germain-des

Vaux (Manche), une bouée de sauvetage peinte en blanc, marquée H. M. S. — Sharpshooter. — Cette épave a 2m35 de circonférence et 0m75 de diamètre.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 4 Septembre 1891.

Le ministre des travaux publics vient d'autoriser la compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée à livrer la ligne de la Joliette à l'Estaque au trafic des marchandises en provenance ou à destination des quais du port de la Joliette, à Marseille, à partir du 7 septembre courant.

Cette ligne est établie à deux voies; sa longueur est de 8 kil. 338 m. Elle ne comporte pour l'instant, en outre des stations extrêmes, qu'une gare de formation de trains, à Arenc.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ALLEMAGNE

Berlin, 3 septembre.

Le *Reichsgesetzblatt* publie un décret portant que la défense de l'importation des porcs, de la viande de porc et des saucisses d'origine américaine est rapporté en ce qui concerne les porcs vivants ainsi que les produits qui seront pourvus d'un certificat émanant d'une autorité compétente, et constatant que ces produits ont été examinés dans leur pays d'origine conformément aux prescriptions qui y sont en vigueur, et qu'on n'y a découvert aucune substance nuisible à la santé.

Le chancelier est autorisé à prendre des mesures pour assurer le contrôle de ces produits.

Le décret entre en vigueur du jour de la publication. (*Agence Havas.*)

Kiel, 3 septembre.

De grandes manœuvres de forteresse et des exercices de guerre navale avec mines ont commencé aujourd'hui à Friedrichsort. Tous les navires de commerce qui passeront devant la citadelle d'ici au 5 septembre seront obligés de prendre un pilote.

L'escadre qui exécute les manœuvres s'est rendue à huit heures du matin dans la rade extérieure. (*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 3 septembre.

La banque austro-hongroise a élevé le taux de l'escompte de 4 p. 100 à 5 p. 100. (*Agence Havas.*)

Horn, 3 septembre.

L'empereur d'Autriche, le roi de Saxe, le prince Georges de Saxe, les archiducs Charles-Louis et François-Ferdinand d'Este, le comte Kalnoky, président du conseil commun, le feldzeugmestre baron de Bauer, ministre de la guerre de l'empire, et le feldzeugmestre comte de Wellersheimb, ministre de la défense nationale d'Autriche, sont arrivés ici à sept heures et demie du matin pour recevoir l'empereur d'Allemagne.

L'empereur François-Joseph portait l'uniforme de général et était en tenue de campagne. Le roi de Saxe et le prince son frère étaient revêtus de l'uniforme des régimentts autrichiens dont ils sont les chefs honoraires.

Le train impérial est arrivé à sept heures quarante-sept.

L'empereur d'Allemagne portait l'uniforme du 7e régiment de hussards autrichiens, dont il est le chef honoraire, et était en grande tenue.

Il s'est rendu rapidement dans le salon d'attente de la cour, où les deux empereurs se sont embrassés trois fois très cordialement.

L'empereur d'Allemagne a salué très chaleureusement le roi de Saxe, le prince Georges de Saxe, les deux archiducs et le comte Kalnoky, pendant que l'empereur François-Joseph souhaitait gracieusement la bienvenue au général de Caprivi, chancelier de l'empire allemand.

La réception a eu un caractère militaire qui l'a rendue très courte; mais elle a été empreinte de la plus grande cordialité.

Une foule nombreuse était rassemblée devant la gare et a fait des ovations enthousiastes aux deux empereurs, qui sont montés à cheval et se sont rendus en ville au pas. (*Agence Havas.*)

Schwarzenau, 3 septembre.

L'empereur d'Autriche, l'empereur d'Allemagne, le roi de Saxe et leur suite sont arrivés en voiture cette après-midi à deux heures. (*Agence Havas.*)

Schwarzenau, 3 septembre.

MM. Kalnoky et de Caprivi se sont rendus de Horn au château de Meyres, où ils sont restés toute la journée. Ils n'ont pas pris part aux manœuvres.

Le soir, il y a eu un dîner de gala auquel ont assisté MM. Kalnoky et de Caprivi, ainsi que le prince de Reuss. (*Agence Havas.*)

SUISSE

Berne, 3 septembre.

Ce matin à onze heures, le général de brigade Zédé, délégué français aux manœuvres de division, a été présenté au président M. Velti et au conseiller fédéral M. Hauser, remplaçant le chef du département militaire, malade, par le lieutenant-colonel d'Heilly, attaché militaire de l'ambassade française.

Ce soir, dîner à l'hôtel de l'ambassade en l'honneur du général. (*Agence Havas.*)

DANEMARK

Copenhague, 3 septembre.

Un service divin a eu lieu ce matin, dans la salle de la Coupole du château de Fredensborg, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de la reine de Grèce. Les personnages princiers qui professent la religion catholique grecque assistaient seuls à cette cérémonie.

La messe a été dite par un prêtre de l'église russe de Copenhague, assisté par les chantres de cette église.

Le roi de Suède est attendu à une heure; il partira après le déjeuner qui doit avoir lieu à son arrivée.

Il y aura samedi une chasse au lièvre dans l'île de Hveen.

Le 7, il y aura un bal à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de la reine de Danemark.

La famille impériale de Russie et les autres personnages princiers ont assisté hier soir à la représentation du Théâtre royal, où ils ont été salués avec enthousiasme par un nombreux public. (*Agence Havas*).

Copenhague, 3 septembre.

Le grand-duc Georges part ce soir pour le Midi par la voie de Hambourg. (*Agence Havas.*)

ROUMANIE

Bucharest, 3 septembre.

Le roi a quitté Sinaïa aujourd'hui à quatre heures vingt minutes de l'après-midi.

Le roi est accompagné, dans son voyage, par le général Floresen, président du conseil des ministres, M. Kalendero, administrateur des domaines de la couronne, et les colonels Candiano et Robesco, ses aides de camp. (*Agence Havas.*)

Bucharest, 3 septembre.

Le roi, qui a quitté Sinaïa aujourd'hui, se rend à Venise où il arrivera après-demain samedi, à deux heures dix de l'après-midi. (*Agence Havas.*)

TURQUIE

Constantinople, 3 septembre,

Le *Journal officiel* publie le décret nommant Djevat-Pacha, gouverneur de la Crète, grand-vizir, en remplacement de Kiamil-Pacha.

Djemal-Effendi-pacha est nommé Cheik-ul-Islam.

Giza-pacha, commandant militaire du palais de Yildiz-Kiosk, est nommé ministre de la guerre.

Rifaat-pacha, gouverneur de Smyrne, est nommé ministre de l'intérieur.

Ghalib-pacha, gouverneur de Salonique, est nommé intendant des Evkafs.

Mahmoud-pacha, gouverneur de Brousse, est nommé ministre des travaux publics.

Zuhdi-pacha est nommé ministre de l'instruction publique.

Aarifi-pacha, président du conseil d'Etat, destitué, n'est pas encore remplacé.

Les autres ministres sont maintenus.

Giza-pacha fera l'intérim du grand-viziriat en attendant l'arrivée de Djevat-pacha. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Le mercredi 4 novembre 1891, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture à Vannes, un concours pour l'admission aux emplois d'agents voyers d'arrondissement et d'agents voyers cantonaux.

Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 7, rue Cambacérès, où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Ministère des finances.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 28 septembre 1891, dans le département de la Haute-Garonne, à Toulouse.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 19 octobre 1891 dans le département de la Charente-Inférieure, à la Rochelle.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

Ministère des travaux publics.

PHARES ET BALISES

AVIS AUX NAVIGATEURS

Transformation de l'éclairage électrique des phares de la Hève (Seine-Inférieure).

Dans le courant de l'année 1892, on transformera l'éclairage électrique des phares de la Hève, qui est actuellement constitué par deux feux fixes associés, de faible intensité (5,000 becs Carcel).

On éteindra le feu du phare Sud et on remplacera celui du phare Nord par un feu électrique scintillant, émettant toutes les cinq secondes des éclats blancs équidistants, précédés et suivis d'éclipses totales.

La puissance de ce nouveau feu sera environ 500 fois plus grande que celle de l'ancien. Elle dépassera, de beaucoup, celle qu'on a pu réaliser jusqu'à ce jour dans les phares électriques existants.

La visibilité moyenne du feu scintillant durant une année entière atteindra, à diverses distances, les chiffres ci-après :

52 milles, 50 p. 100;
43 milles, 60 p. 100 (transparence moyenne);
28 milles, 78 p. 100 (portée géographique);
22 milles, 84 p. 100 (temps brumeux);
16 milles, 90 p. 100 (temps brumeux).

Pendant la durée des travaux de transformation du phare Nord, le feu électrique du phare Sud restera seul en service et l'on établira, sur le phare Nord, un feu fixe de 5e ordre provisoire pour maintenir l'indication donnée actuellement par l'alignement des deux feux de la Hève, en vue de faciliter le mouillage en rade du Havre.

Durant cette période, le nouveau feu scintillant pourra fonctionner d'une façon intermittente pour essais.

Lorsque ce feu sera mis en service régulier et définitif, on éteindra le feu électrique du phare Sud et on le remplacera, jusqu'à nouvel ordre, par un feu fixe de 5e ordre donnant, par son alignement avec le feu scintillant du phare Nord, l'indication relative au mouillage en rade du Havre.

Des avis ultérieurs feront connaître les époques à partir desquelles on apportera, à l'éclairage de la Hève, les diverses modifications qui viennent d'être annoncées.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

ÉCOLE NATIONALE D'OUVRIERS ET DE CONTRE-MAITRES DE CLUNY (SAONE-ET-LOIRE)

Concours pour un emploi de professeur de mathématiques.

Un concours sera ouvert à Paris, dans la première quinzaine d'octobre prochain, pour un emploi de professeur de mathématiques à l'école nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny.

Les candidats doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins ou quarante ans au plus, à la date du concours, à moins qu'ils ne soient déjà attachés à l'enseignement dans les écoles d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge pourra être reculée. Cette limite pourra, au contraire, être abaissée pour les candidats qui justifieraient de grades universitaires ou de certificats délivrés par l'école polytechnique, l'école centrale des arts et manufactures, les écoles des mines et des ponts et chaussées.

Les épreuves, dont l'une consistera en une leçon faite au tableau après deux heures de préparation, porteront sur les matières contenues dans les programmes des cours de sciences mathématiques, de cinématique et de géométrie descriptive professés dans les écoles d'arts et métiers.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministre du commerce avant le 1er octobre et accompagnées :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat, et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence et dûment légalisé;

3° D'une note faisant connaître les antécédents du candidat et les études auxquelles il s'est livré;

4° De l'acte constatant qu'il a satisfait à la loi sur le recrutement;

5° Des états de service, diplômes, certificats, etc., qui auraient pu lui être délivrés, ou des copies de ces pièces dûment certifiées.

Des exemplaires du présent avis et des différents programmes qui le complètent sont tenus à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du personnel et de l'enseignement technique).

Le traitement minimum attaché aux fonctions de professeur de mathématiques est de 3,000 fr., et le maximum de 4,000 fr.

Concours pour un emploi de chef des ateliers de l'école nationale d'ouvriers et contremaîtres de Cluny et pour un emploi de chef d'atelier dans une école nationale d'arts et métiers.

Un concours sera ouvert à Paris, dans la première quinzaine d'octobre prochain, pour un emploi de chef des ateliers à l'école nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny et pour un emploi de chef d'atelier d'ajustage dans une école nationale d'arts et métiers.

Les candidats doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins et trente-cinq ans au plus, à la date du concours, à moins qu'ils ne soient déjà sous-chefs d'atelier dans les écoles d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge pourra être reculée.

Les candidats n'appartenant pas aux écoles devront avoir été employés comme chefs ou sous-chefs, pendant deux ans au moins, dans de grands ateliers d'ajustage, et fournir les renseignements nécessaires à la constatation de la part qu'ils auront prise aux principaux travaux exécutés dans ces ateliers.

Les épreuves porteront sur les matières contenues dans les programmes des cours de géométrie descriptive, de cinématique, de mécanique industrielle et de technologie, professés dans les écoles d'arts et métiers, ainsi que sur la description et le mode d'emploi des divers outils à mains et des principales machines-outils servant aux travaux d'ajustage. Les candidats auront en outre à exécuter un projet de construction de machine étudiée spécialement au point de vue des facilités d'exécution et de montage des pièces composant cette machine, et de la réduction du prix de revient.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministre du commerce avant le 1er octobre et accompagnées :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence et dûment légalisé;

3° D'une note faisant connaître les antécédents du candidat et les études auxquelles il s'est livré;

4° De l'acte constatant qu'il a satisfait à la loi de recrutement;

5° Des états de service, diplômes, certificats, etc., qui auraient pu lui être délivrés, ou des copies de ces pièces dûment certifiées.

Des exemplaires du présent avis et des différents programmes qui le complètent sont tenus à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du personnel et de l'enseignement technique).

Le traitement minimum attaché aux fonctions de chef des ateliers de l'école de Cluny est de 4,000 fr., et le maximum de 5,000 fr.; celui de chef d'atelier dans les écoles d'arts et métiers est de 3,500 fr. au minimum et de 4,500 fr. au maximum.

Ministère de l'agriculture.

On a fait connaître précédemment qu'un congrès international d'agriculture se tiendrait à la Haye du 7 au 14 septembre.

Ce congrès comprendra l'étude des questions suivantes :

1° Enseignement agricole;
2° Institutions de crédit et de prévoyance dans les campagnes;
3° Industries agricoles;
4° Questions agricoles techniques;
5° Économie rurale;
6° Questions législatives comprenant :
- Mesures contre les épizooties;
- Protection des animaux utiles, destruction des animaux et cryptogames nuisibles;
- Mesures de législation internationale à prendre pour atteindre ces buts;
- Travail des enfants dans les campagnes;
- Régime hypothécaire et transfert de la propriété sans frais exagérés;
- Uniformité internationale des méthodes d'analyse dans les laboratoires agricoles.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

MM. les députés sont informés que les obsèques de M. René Laffon, député de l'Yonne, auront lieu samedi 5 septembre à deux heures.

On se réunira à la maison mortuaire, 24, rue Fréville-le-Vingt, à Sèvres.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DE MÉDECINE

Séance du 1er septembre.

PRÉSIDENCE DE M. TARNIER

Conjonctivite granuleuse en Algérie. — En réponse à une demande adressée par M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, l'Académie, sur le rapport de M. Panas, propose de prendre les mesures suivantes pour prévenir la contagion de la conjonctivite granuleuse dans les écoles de l'Algérie :

1° N'accepter aucun élève dans l'école avant qu'il n'ait subi un examen des yeux au point de vue de l'ophtalmie granuleuse.

2° Sur les élèves admis à fréquenter l'école, pratiquer régulièrement un examen tous les trois mois au moins, et cela indistinctement, que les élèves se plaignent ou non d'affections oculaires.

La raison de cet examen de la totalité des élèves tient à ce que les granulations palpébrales existent à l'état latent, et qu'elles peuvent passer inaperçues, si l'on ne procède pas au renversement des paupières.

3° Sitôt qu'un élève offre de vraies granulations, déclarées telles par un médecin compétent, on doit l'isoler et le traiter avec vigueur, de façon à éteindre au plus tôt le foyer de contamination et à permettre à l'élève de continuer le cours de ses études.

4° Il va de soi que ce sera au médecin d'indiquer, dans chaque cas particulier, le moment où l'élève sera autorisé à reprendre, sans danger pour les autres, le cours de ses études.

Ophtalmie des nouveau-nés. — On se sert fréquemment de solution de nitrate d'argent à 1 sur 50, suivant la méthode proposée par Credé, pour prévenir l'ophtalmie des nouveau-nés; mais la concentration de la solution la rend souvent irritante pour un œil non malade, elle s'altère facilement et les sages-femmes n'ont pas le droit de prescrire le nitrate d'argent au degré de concentration voulu. C'est pourquoi M. le docteur Valade propose l'emploi d'iodoforme en poudre appliqué directement sur les yeux des nouveau-nés. Les résultats obtenus jusqu'ici dans divers services hospitaliers sont favorables à cette nouvelle méthode, de même qu'à celle de M. le professeur Pinard, qui fait simplement usage comme prophylactique du jus de citron.

L'épidémie de grippe en Perse en 1889-1890. — Dans un mémoire sur cette épidémie, M. le docteur Tholozan, médecin de S. M. le shah de Perse, déclare que les plus anciens praticiens de la Perse ne se rappellent pas avoir jamais observé autant de maladies catarrhales (nèzlé) qu'à la fin de 1889 et au commencement de 1890. La moitié de la population de la Perse fut affectée, dans les villes comme dans les campagnes; la mortalité fut considérable. Quand ce souffle épidémique eut disparu, à la fin de mars 1890, on en observa les suites jusqu'en été : inflammations pulmonaires devenues chroniques, névralgies diverses, débilité marquée. Le rôle essentiel joué par le système nerveux était évident pour tous, même pour les médecins persans, si imbus encore des idées humorales; « pour eux ce n'était pas un catarrhe, mais une fièvre produite par la réaction de l'économie pour l'élimination d'une matière morbide ».

On a, au cours de cette épidémie, observé, en somme, les mêmes symptômes que dans l'épidémie en Europe; les complications pulmonaires ont été fréquentes; tout au plus les éruptions ont-elles manqué tout à fait dans un certain nombre de localités.

Les deux localités les premières atteintes furent Recht en septembre 1889, et Téhéran en octobre; l'épidémie frappa d'abord le littoral sud-ouest de la Caspienne et peu après la capitale; ensuite, passant par-dessus les deux villes intermédiaires de Goum et de Cachou, sans les toucher, elle s'est installée au centre du royaume, à Ispahan, puis à Chiraz et à Bouchire (14 mars 1890). La progression a donc été lente relativement, en raison sans doute de la dissémination de la population et de la lenteur des communications.

Cela ne veut pas dire, ajoute M. Tholozan, que j'attribue l'expansion de cette épidémie uniquement à la contagion. Je crois que la saison d'hiver, avec ses intempéries, a quelquefois beaucoup à y voir, ainsi que la direction générale du fléau de l'est à l'ouest, fait déjà signalé par Pline il y a près de dix-neuf siècles, à propos des grandes épidémies générales.

Il est difficile d'avoir des renseignements sur les épidémies de grippe des siècles passés; car si un grand fait épidémique vient à l'encontre des théories des médecins arabes et persans, ils ont bien garde d'en parler. Ibu-Acir parle d'une épidémie qui débuta, pendant l'hiver 855-856, dans le Turkestan et qui dès lors, « semblable à un vent froid », envahit la Perse de l'est à l'ouest et ne s'arrêta qu'à la frontière de la Mésopotamie. Ce serait aux médecins russes distingués qui se trouvent dans le Turkestan à nous faire savoir aujourd'hui si cette vaste province a été attaquée de la grippe en 1889-1890, avant la Perse, comme elle le fut il y a plus de mille ans.

La race juive devant l'hygiène et la pathologie. — M. G. Sée ne peut que remercier M. Lagneau d'avoir signalé la sobriété, la parcimonie des Juifs, les soins excellents donnés par les mères à leurs enfants, l'absence de natalité illégitime parmi eux; il n'insistera pas non plus sur l'excellence des préceptes sanitaires de Moïse, qui offrent tant d'avantages contre la propagation des maladies par la voie alimentaire, notamment pour la tuberculose. Mais il ne peut admettre la fréquence de l'épilepsie, de l'aliénation mentale et de l'alcoolisme chez les Israélites; les faits qu'il a observés et ceux qui lui ont été communiqués infirment complètement cette manière de voir.

Quant aux doctrines démographiques de la race juive, elles sont loin d'être celles qu'a supposées M. Javal; si le Pentateuque est muet sur l'immortalité de l'âme, les doctrines qui s'en dégagent et les commandements de Moïse forment un enseignement d'un idéalisme pur et élevé qui ne permet pas d'admettre dans le mode d'existence des Juifs les tendances égoïstes et sybaritiques; le Juif, comme le chrétien, cherchera toujours à éviter l'avilissement et à relever sa dignité d'homme.

M. Worms confirme, d'après sa pratique à l'hôpital israélite de Paris, l'absence de maladies spéciales chez les Juifs, et notamment l'extrême rareté de l'épilepsie.

Incidemment M. Leblanc fait observer que la proscription de la viande de porc commandée par Moïse avait sans doute pour but d'éviter la ladrerie, dont il avait pu reconnaître l'existence, même chez le bœuf, lors de son séjour en Egypte. On a d'ailleurs tort d'exagérer les craintes de la propagation de la tuberculose par les viandes d'animaux légèrement tuberculeux; la saisie totale de ces bêtes est inutile; il suffit d'enlever les parties affectées par des lésions manifestes, et il n'y a aucun intérêt à supprimer de la consommation, sur un simple soupçon, des bêtes qui sont d'ordinaire sans danger. M. Lancereaux appuie cette manière de voir.

Dr A.-J. MARTIN.

Compagnie générale transatlantique.

Le paquebot *Amérique* est parti de Colon le 3 septembre pour Saint-Nazaire et escales.

Le paquebot *Labrador*, venant de Colon et escales, est parti de Pointe-à-Pitre le 31 août pour le Havre et escales.

Compagnie des messageries maritimes.

Le paquebot *Congo*, venant de la Plata, du Brésil et du Sénégal, a quitté Pernambuco le 2 septembre et a continué pour Dakar.

Compagnie d'Orléans.

Excursions aux stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne, Arcachon, Pau, Biarritz, Salies-de-Béarn. — Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 p. 100 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour : Alet, Arcachon, Argelès-Vieuzac, Ax, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Biarritz, Capvern, Couiza-Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Laruns-Eaux-Bonnes, Oloron-Sainte-Marie, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Saint-Girons, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Ministère de la guerre.

ADJUDICATION

de l'entreprise des travaux d'impression

DU BULLETIN OFFICIEL

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Pour une période de dix années, à partir du 1er janvier 1892.

Il sera procédé, le samedi 10 octobre 1891, à une heure de l'après-midi, dans la salle du conseil de préfecture, au palais du tribunal de commerce, à Paris, sous la présidence du préfet de la Seine ou de son délégué, à l'adjudication publique, en un seul lot, sur soumissions cachetées, de l'entreprise

des travaux d'impression du BULLETIN OFFICIEL

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour la période indiquée ci-dessus.

On peut prendre connaissance du cahier des charges :

Au ministère de la guerre (service intérieur), rue Saint-Dominique, n° 10, à Paris;

Dans les bureaux de la préfecture de chaque département, tous les jours non fériés, jusqu'au 23 septembre prochain inclus, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Les demandes d'admission à soumissionner, accompagnées des pièces justificatives, devront parvenir au ministère le 29 septembre au plus tard.

Paris, le 29 août 1891.

Ministère de la guerre.

SERVICE DE L'ARTILLERIE

ATELIER DE CONSTRUCTION DE RENNES

ADJUDICATION

D'UNE FOURNITURE DE

3,640 Kilog. de CUIRS DIVERS

AVIS AU PUBLIC

Il sera procédé, le 26 septembre 1891, à trois heures de l'après-midi, dans l'une des salles de la mairie de Rennes, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, d'une fourniture en un lot, savoir :

3.190 kilog. de cuir de vache, fauve à l'eau, en croupons courts de 3m/m d'épaisseur;

350 kilog. de cuir de bœuf, fauve en suif, à chair propre, en croupons longs de 4 à 5m/m d'épaisseur;

100 kilog. de basanes.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de l'atelier de construction de Rennes et des directions d'artillerie de Vincennes, Lyon et Toulouse, dans les bureaux des ateliers de construction de Bourges et de Douai et dans les mairies de Rennes, Nantes, Angers, Saint-Malo, Alençon et Fougères, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Un exemplaire du cahier des charges sera envoyé aux négociants qui en feront la demande par lettre affranchie au directeur de l'atelier de construction de Rennes.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Vendredi 4 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
			en liq..						
Juill. 91	3 %	95f 96f10 05	fin ct...	96 07½	96 10	96	96 10	95 95	96 02½
			P° fin c.	96 15	96 20 d1f	96 25	96 30 d50		
			P° fin c.	96 40	96 50 d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %...	91f	fin ct...					91 ..	
			en liq..						
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés......	94f30 35 30	fin ct...	94 37½	94 37½	94 32½	94 37½	94 30	94 32½
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.	94 50	94 55 d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
			en liq..						
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)..	96f50	fin ct...	96 75			96 65	96 60	96 70
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
			en liq..						
Août 91	4 ½ % 1883.............	105f90 92½ 95 97½ ... 106f 105f90 80	fin ct...	105 80	105 87½	105 80	105 82½	105 75	105 80
			P° fin c.				d50		
			P° fin c.						
			P° fin p.				d50		
			P° fin p.						
Août 86	Promesses d'inscript. 4½ % 1883.	0 25						0 25	
Mars 91	Bons du Trésor 4 % — éch. 1er sept. 91, c. 500 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95..........								
d°	éch. 1er sept. 95..........								
Juill. 91	Bons de liq. 5 %, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), nos 221,501 à 273,500........		en liq..						
		509 508	fin ct...					510 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Mars 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3 %, r. 500 fr., t.p.	552 553 554	fin ct...					552 ..	
Août 91	d° 1865, 4 %, r. 500 fr., t.p.	530 532	fin ct...					534 ..	
Juill. 91	d° 1869, 3 %, r. 400 fr., t.p.	418 419 420 418	fin ct...					416 ..	
Juill. 91	d° 1871, 3 %, r. 400 fr., t.p.	410 410 50	fin ct...					410 .	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	106 75						106 75	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4 %, r. 500 fr.. t.p.	533	fin ct...					532 ..	
d°	d° 1876, 4 %, r. 500 fr., t.p.	531 531 25 530	fin ct...					532 ..	
			en liq..						
Mars 91	d° 1886, 3 %, r. 400 fr., t.p.	416	fin ct...					416 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100f..	105 25 105						105 25	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	401	fin ct...					401 ..	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	100 101	fin ct...					102 ..	
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé............		en liq..						
		403 50 404	fin ct...					401 ..	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).		en liq..						
		501	fin ct...					501 ..	
			P° fin c.						
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		en liq..						
		545	au 15..						
			en liq..						
Juin 91.	Banque de France (nominatives).	4500	fin ct...	4512 50			4515 ..	4500 ..	
			P° fin c.		d40		d50		
			P° fin p.		d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).		en liq..						
		450	au 15..	450 ..				448 75	450 ..
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 38)		en liq..						
		770	au 15..	770 ..	771 25	770 ..	770 ..	760 ..	768 75
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d10		
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).		en liq..						
			au 15..						425 ..
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26).....		en liq..						
		450	au 15..						
			P° au 15						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé..... (ex-coupon 10)		en liq..						
			au 15..					360 ..	
			P° au 15						
Juin 91. ex 1er r.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.		en liq..						
		275 277 50 278 75 280..	au 15..	275 ..	281 25	275 ..	280 ..	275 ..	275 ..
			P° au 15		d10	280 ..	283 75 d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)		en liq..						
		550 548 75 547 50	au 15..	545 ..				550 ..	550 ..
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)...		P° au 30		d10		d5f		
		656 25	au 15..						
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).		en liq..						
			au 15..					430 ..	
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)..		en liq..						
			au 15..						
Août 91	Banque hypot. de Fce, r. 1000f, t.p.	518 25	fin ct...					517 50	
Mars 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	426	fin ct...						
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. } en représon d'ann.		en liq..						
			fin ct...					151 ..	
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f. } dues par l'État...	530 527	au 15..					527 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.	415 ..	
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.	114 ..	
Armentières (vlle), 3½ %, 86, r. 500f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %.......		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr...	109 50	109 ..
d° 1881, 4%, r. 500 f.		
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr..	112 25	111 ..
d° 1863, 3%, r. 100 fr.	144 ..	140 ..
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.	509 ..	
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.	520 ..	
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.		
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	101 ..	
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.		
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	47 ..	46 50
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.	80 ..	70 ..
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).	2200..	
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	405 ..	
Midi, d° act. de jouiss	680 .	677 50
Nord, d° act. de jouiss.	1400..	
Orléans, d° act. de jouiss.	1095..	
Ouest, d° act. de jouiss.	568 75	
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)		
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f. t.p.	600 ..	598 75
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	540 ..	
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	580 ..	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	525 ..	
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	260 ..	
d° du département du Nord....		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier..............		
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	523 ..	
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	431 ..	430 50
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	562 50	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	1580..	
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entrepr's (ex-c. 48).	250 ..	247 ..
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1450..	
d° act. de jouissance.	845 ..	
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).	230 ..	225 ..
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 11).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 14).		
Ind. linière (Compt. de l') a. 500f.		
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p...		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).	372 50	
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 29).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p.	1355 .	
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).		
d° act. de jouiss..........		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p..	1697 50	
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé...		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé........		
2e série, act. 500 fr., t.p..	1486 25	
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.		
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.	1790..	
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	785 ..	775 ..
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2550..	2540..
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.	860 ..	
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	825 ..	820 ..
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1255..	

JOUISSANCE	Vendredi 4 Septembre	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
			en liq..						
Juill. 91	Actions 00 f , tout payé...	1260 1265	fin ct...	1268 75	1270	1267 50	1268 75	1260 ..	1265 ..
	(... .natives)		Pe fin c.		d40	1275 ..	d20		
			P° fin c.	1275 ..	1277 50 d10		d5f		
	Obligations (Crédit Foncier de France.) :		P° fin p.		d40		d20		
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.		P° fin p.	1285 ..	d10		d5f		
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	52? 522 50 523						520 .	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	105 50 105 25						105 50	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	602 50 6?6 50 607						607 50	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	120 25 120						120 50	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	518 519 520						519 ..	
d°	communales, 3%, remb. 500 f.	?05						502 50	
d°	d° 5es, r. 100 f.	102						102 .	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	515 50	fin ct...					516 50	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	394 75 395	en liq..					394 75	
Mars 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	480 478 50 480	fin ct...					478 50	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	479 478 50	fin ct...					479 ..	
Mars 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	475	fin ct...					476 ..	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	421 50 422	fin ct...					421 50	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	475	fin ct...					475 ..	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	65f 65f 75	fin ct...					65 75	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	48f	fin ct...					48 50	
...	d° d° (nomin.).	.. ..f ..f	fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc.		en liq..						
	gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	590	au 15..					587 50	
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc.,		en liq..						
	(Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		au 15..						
mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p.		en liq..						
	(ex-coupon 42)...............	816 25 820	au 15..	818 75	820	818 75	818 75	813 75	816 25
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act.		en liq..						
	nouvelles 500 fr., tout payé....	320 325	au 15..	322 50			320 ..	320 ..	320 ..
	(ex-coup. 18)		P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de),		en liq..						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		au 15..						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).	328 75 330	au 15..						328 75
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. dévelopt du Commce		en liq..						
	et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p.	482 50	au 15..	482 50				482 50	482 50
	(nominatives)		P° au 15		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac.		en liq..						
	500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie).		au 15..						
	(ex-coup. 18)		en liq..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris,	468 75 470 467 50 470..	au 15..					470 ..	
	actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..		P° au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr.,		au 15..						
	250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq..						
....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f,		au 15..	400 ..				400 ..	400 ..
	tout payé (coupon 39 attaché)..	400 397 50 395	P° au 15		d5f		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
			en liq..						
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		au 15..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act.		en liq..						
	500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		au 15..						
Juil. 83	Compie Franco-Algérienne, act.		en liq..						
	500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14),	17f 50	au 15..					15 50	
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p.,		P° au 15		d10		d5f		
	nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...		en liq..						
Juill. 91	Société des Immeubles de France,		au 15..		d10		d5f		
	act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	480	au 15..					480 ..	
Août 91	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	389 75 390	au 15 .					390 ..	
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act.		en liq..						
	500 fr., t.p. (ex-coupon 26)....		au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f,		en liq..						
	r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.	700 695	fin ct..					710 ..	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar.		en liq..						
	de l'Etat), ex-coupon 30........	617 50 620	fin ct..					617 50	
			en liq..						
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	905 910 915	fin ct..					905 ..	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris		en liq..						
	à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1490	fin ct..	1487 50				1485 ..	
			P° fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé	1288 75 1287 50 1285	fin ct..					1290 ..	
	(ex-coupon 72)...............	2888 75	P° fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb.	1837 50 1835 1837 50	fin ct..	1842 50				1842 50	1842 50
	400 fr. (ex-coupon 70)........	1840	P° fin c.		d20		d10		
			P° fin p.		d20		d10		
			en liq..						
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé..	1535 1538 75	fin ct..					1540 ..	
	(ex-coupon 78)		P° fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1072 50	fin ct..					1077 50	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de		en liq..						
	fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11).		fin ct..					540 ..	
	(Gar. de l'Etat ou de Dépts)		P° fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille,		en liq..						
	act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	513 75	au 15..					513 75	
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de		en liq..						
	Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	540 535 540	au 15..					540 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos								
	48501 à 61000 (ex-c. 11).				d10		d5f		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France		en liq..						
	et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p.	445 442 50	au 15..	445 ..				445 ..	447 50
	(en liquidation). — (ex-c. 5)		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise		P° au 30		d20		d20		
	des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		au 15..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France		en liq..						
	et l'Etranger, act. 500 fr.. t.p..	560	au 15..					560 ..	
	(ex-coupon 19)		P° au 15		d10		d5f		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	135 ..	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.		
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)...		
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.		
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	560 ..	555 ..
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	355 ..	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	106750	
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	725 ..	720 ..
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	373 75	
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	115 ..	
Voitures à Paris, actions de jouiss.	210 50	
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 20).	427 50	422 50
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	712 50	710 ..
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2350..	
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	214 50	
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.		
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	209875	
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).	217 50	
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4)..	1430.	
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	222 50	222 ..
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	567 50	565 ..
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	252 50	
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 50).	770 ..	750 ..
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	1355..	1350..
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	525 ..	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............	171750	
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	225 .	222 50
d° parts bénéficiaires.......	220 ..	215 ..

Valeurs Françaises (Oblig.).

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Alais au Rhône et Méditerranée....		
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	199 ..	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	428 ..	427 ..
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	350 ..	347 50
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	382 50	
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.	380 ..	379 50
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..		
d° d° de 1887 à 1985..	412 75	412 ..
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	409 ..	
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	416 ..	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	407 50	407 ..
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	646 75	646 ..
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	442 50	441 75
d° nouvelles d°	439 50	439 ..
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	440 ..	438 ..
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérne : Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f.		
(garantie de l'Etat).....	403 ..	
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%,		
r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	403 ..	
Modzbah à Méchéria, 3%		
r. 500 fr. (gar. de l'Etat)		
Mostaganem à Tiaret, 3%		
r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	410 ..	408 ..
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1280..	
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	447 ..	
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	442 50	442 ..
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).		
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	439 25	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	439 50	437 50
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	642 ..	
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	445 ..	444 ..
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	446 ..	
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	450 ..	449 75
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500f ((int. gar. par l'Etat).	434 ..	

JOUISSANCE	Vendredi 4 Septembre	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1450	en liq..						
			au 15					1450 ..	
			P° au 15		.... .. d10		.... .. d5f		
			P° au 30		.... .. d10		.... .. d5f		
			en liq..						
Avril 91	d° act. de jouissance (ex-coup. 19)	1170	au 15..					1162 50	
			P° au 15		.... .. d10		.... .. d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)		en liq..						
		580 585 586 25 587 50	au 15..	582 50	585	582 50	582 50 ...	583 75	575 ..
		588 75	P° au 15				.... .. d5f		
			en liq..						
Juin 91.	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	655	au 15..					655 ..	
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).		en liq..						
		1050 1155 1160	au 15..	1050 ..				1050 ..	
			P° au 15		.... .. d10		.... .. d20		
			P° au 30		.... .. d10		.... .. d10		
			en liq..						
Juill. 91	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).	487 50	au 15..					487 50	
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).		en liq..						
		705	au 15..					705 ..	
			P° au 15		.... .. d10		.... .. d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)..		en liq..						
		330	au 15..					330 ..	
			P° au 15		.... .. d10		.... .. d5f		
			P° au 30		.... .. d10		.... .. d5f		
			en liq..						
Juin 91.	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2980 2995 3000	au 15..						
			P° au 15		.... .. d..		.... .. d5f		
			P° au 30		.... .. d10		.... .. d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.		en liq..						
		26f 25f25 25f 24f50...	au 15..	25 ..	26 25 ...	25 ..	25	25 25	26 25
		24f	P° au 15		.. .. d10		.. .. d5f		
			P° au 30		.. .. d10		.. .. d5f		
			en liq..						
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.	200	au 15..						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.		en liq..						
		51f	au 15..					52 50	
			P° au 15		.. .. d10		.. .. d5f		
			P° au 30		.. .. d10		.. .. d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.		en liq..						
		23f 22f50 22f	au 15..	23 75				22 50	23 75
			P° au 15		.. .. d10		.. .. d5f		
			P° au 30		.. .. d10		.. .. d5f		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).		en liq..						
		2838 75 2840 2842 50..	au 15..	2840 ..	2847 50 ...	2836 25	2840	2830 50	2830 ..
		2843 75 2837 50 2835	P° au 15		.. .. d40	2845 ..	2857 50 d20		
			P° au 15	2852 50	2862 50 d10		.... .. d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).		en liq..						
		805	au 15..					807 50	
			P° au 15		.... .. d10		.... .. d5f		
			P° au 30		.... .. d10		.... .. d5f		
			en liq..						
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	306 25 307 50	au 15..					307 50	
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)..........		en liq..						
		1173 75 1175 1185	au 15..	1177 50			1182 50 ...	1170 ..	
			P° au 15		.... .. d10		.... .. d5f		
Mars 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	144 145	au 15..					145 ..	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).		en liq..						
		2000 2005 2000	au 15 .	2000 ..			2005	1997 50	1995 ..
			P° au 15		.... .. d20		.... .. d20		
			en liq..						
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).	395 396 25	au 15..					395 ..	
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).		en liq..						
		495 497 50 498 75 500..	au 15..	495 ..			500	495 ..	495 ..
			P° au 15		500 .. d10		.... .. d5f		
			P° au 30		.... .. d10		.... .. d10		
Oct. 86.	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).		en liq..						
		120 122 50 125 127 50 .	au 15..	120 ..	130	120 ..	120	115 ..	116 25
		130 127 50 125 120	P° au 15		.... .. d10		.... .. d5f		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).		en liq..						
		415	au 15..						415 ..
			P° au 15		.... .. d10		.... .. d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
			en liq..						
Oct. 91	Angleterre, 2¾% (n.c. fixe 25f20).	96f35 .. C. 500f	au 15..						
Juin 91.	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.......	C. 1000	en liq..						
			au 15..						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	Gr. c.	au 15..						
			P° au 15		.... .. d..		.... .. d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	325	en liq..					335 ..	
...	d° d° c. de 5 obl..		au 15..		.... .. d..		.... .. d..		
...	d° d° c. de 25 obl.		P° au 15						
Mai 91.	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		en liq..						
			au 15..						
...	d° d° 1000 fl. d°		P° au 15		.... .. d..		.... .. d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).		en liq..						
		97f30 ... C. 10000.	au 15..					97 25	
...	d° d° 1000 fl. d°	96f70 67½ 65	P° au 15		.... .. d50		.... .. d25	96 60	
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 15..						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	P° au 15		.... .. d..		.... .. d..		
Mai 91.	d° 3%, 1873		au 15..						
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 15.						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq..						
Mai 91.	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	102 .. C. 100f	en liq..						
...	d° d° c. de 500 f.		au 15..						
Août 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	101 05 C. 100f	P° au 15		.... .. d..		.... .. d..	101 ..	
...	d° d° c. de 500 f.								
			en liq..						
Juin 91.	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £.		au 15..						
...	d° d° 500 £.		P° au 15		.. .. d50		.. .. d25		
...	d° d° 100 £.								
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £.		en liq..						
...	d° d° 500 £.		au 15..		.. .. d..		.. .. d25		
...	d° d° 100 £.		P° au 15		.. .. d50				
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		en liq..					72 ..	
...	d° d° 500 £.		au 15..					72 ..	
...	d° d° 100 £.	71f75 72f	P° au 15		.. .. d50		.. .. d25	72 ..	
Oct. 90.	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé...		en liq..		.... .. d10		.... .. d5f		
		92f50 90f 87 50	au 15..						

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).		
Médoc. 3%, rembours. 500 fr......	365 ..	
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	447 ..	446 50
d° 3% nouveau, r. 500f d°	454 ..	
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	450 ..	449 50
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	443 ..	
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..	1240..	
d° 3%, rembours. 500 fr.....	447 ..	446 25
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	455 ..	454 ..
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	444 ..	442 50
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......	105 ..	
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.	81 ..	
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3%. r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'Etat. Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	445 75	445 ..
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	452 50	451 ..
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.	1255..	
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.	1190..	
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	412 ..	410 ..
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	497 50	495 50
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	428 ..	
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	147 ..	
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	410 50	410 ..
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	505 ..	504 75
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr....		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	295 ..	
d° d° 5%, r. 500 fr.	260 ..	255 ..
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.		
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..		
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..	407 ..	403 75
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.		
d° d° 5%, r. 500 f.	536 ..	
d° d° 4%, r. 500 f.	505 ..	
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.		
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f..		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Industrie linière, 6%, r. 300 fr...		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.		
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	507 50	
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	527 ..	525 ..
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	310 ..	
d° d° 5%, r. 500 fr.	515 ..	
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	520 ..	
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	308 ..	306 ..
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.		
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.	370 ..	
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	498 ..	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....		
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	503 75	502 ..
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	508 ..	506 50
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	408 50	407 50
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	385 ..	384 50
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablsts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.		
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.	484 ..	
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.		
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	630 ..	627 50
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 ..	12 75
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municip. (Délég.) 4%, r. 500.	480 ..	
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	22 ..	20 75
d° d° 3%, remb. 500 fr...	17 ..	
d° d° 4%, remb. 500 fr...	18 ..	17 50
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	21 ..	20 25
d° d° (2e série).	20 25	
d° d° (3e série).	76 ..	74 ..
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	85 ..	
d° d° depuis la répart.		
d° d° 322f50 payés...		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	71 ..	
Suez, 5%, rembours. 500 fr.........	619 ..	618 ..
d° 3%, rembours. 500 fr........	465 ..	
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	438 75	438 ..
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	94 50	94 ..

JOUISSANCE	Vendredi 4 Septembre	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Égypte. Oblig. Daïra Sanieh 4% (décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	492 50	en liq. / au 15.	490				492 50	490
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig. 4%, rembours. 500 fr. (Décret 18 nov. 76 et loi 17 juill. 80.)	490 490 25 50 75 490	P° au 15 / en liq. / au 15. / P° au 15	488 75	488 75 / d10 / d10 / d10	487 50	488 75 / d5f / d5f	491	490
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½% (décrets des 6 et 7 juin 1890)	463 464 464 50	en liq. / au 15. / P° au 15	463 75	d10		d5f	465	463 75
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878	522	en liq. / au 15.					521	
Mars 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f (nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		en liq. / au 15. / P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fl. 1f). Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	73f 72f50 25	en liq. / au 15.	72	72 05	72	72	72 50	
...	Coup. de 40 —	73f 72f50	P° au 15		72 20 d50		d25	72 75	
...	Coup. de 80 —	73f 72f50	P° au 30		d50		d25	72 75	
...	Coup. de 160 —	71f90 72f 72f05	P° au 15		d50		d25	71 95	
...	Coup. de 240 —	72f40 72f 71f80						71 90	
...	Coup. de 480 —	71f90 72f 71f85 80						71 90	
...	Coup. de 960 —	71f85 72f 72f10 71f70						71 90	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).		en liq. / au 15.						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba, 6%, 1886, garantis.	495	en liq. / au 15.					493 50	
d°	d° d° 1890, garantis.	458 458 50	en liq. / au 15. / P° au 15		d10 / d10		d5f / d5f	457 50	
Juin 91.	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f. 5f).		en liq. / au 15.						
Juill. 91	d° Consolidés 4%		en liq. / au 15.						
Juin 91.	Finlande (Gd-Duché), 3½%, 89, Oblig. et coupons prescrits au bout de 20 ans de l'éch. (Titre de 617f. — de 2468f. — de 6170f.)		en liq. / au 15. / P° au 15		d10 / d10 / d10		d25 / d25 / d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	412 50 411 25 415 50 Gr. c.	en liq. / au 15.					417 50	
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	406 25 405 415 412 50 Gr. c. 405	en liq. / au 15.					410	
d°	d° 87, 4%, r. 500 f. d° d° c. 2500 f.	327 50 326 25 325 328 50	en liq. / au 15.					325	
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change fixe 2f10). Coup. de 100 fl.	101 60	en liq. / au 15.		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe 2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	94f	en liq. / au 15.	90 25				93 90	90
...	d° 500 fl.	93f	P° au 15		d50		d25	92 50	
...	d° 1000 fl.	90f15 25 30	P° au 30		d50		d25	90 10	
Août 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch.fl. 2f50).		en liq. / au 15.						
...	Cap. des titres amort. prescr. après 20 ans. (Obl. 100 fl. — 500 fl.)	100 30	P° au 15				d..	109 20	
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég.ch.fixe 2f50).		au 15. / en liq.		d50				
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.	90f60 91f	au 15.	90 90	90 95	90 80	90 95	90 60	90 72½
...	d° coup. 500 fr.		P° au 15		d1f		d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.		P° au 15	91 15	91 20 d25				
...	d° coup. 50 fr.		P° au 30		d1f	91 40	91 50 d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.		P° au 30	91 40	91 55 d25				
Avril 91	d° 3%		au 15.					91	
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	318 316 25	en liq. / au 15.					318	
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég. ch. fl. 25f20), coup. de 504 f. (20 £).		en liq. / au 15.						
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).		au 15.						
Juill. 91	Pérou, obl. 6% enregistré		au 15.						
d°	d° obl. 5% d°		au 15.						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch. fixe 25f25), coup. de 20 £.	38f 38f10 37f75	en liq. / au 15.	38 05	38 20	37 40	37 60	38	38
...	d° coup. de 50 £.	38f50	P° au 15		38 30 d50		37 50 d25	38 40	
...	d° coup. de 100 £.	38f 38f10 20 15 37f60	P° au 30		d50		d1f	38	
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. Nos 1 à 390000 et 500001 à 929987. (C. 500 f. — C. 5 obl. — C. 10 ob.)	290 291 25 285 282 50	en liq. / au 15. / au 15. / au 15.				41	295 / 290 / 290	
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	104	en liq. / au 15.						
Juill. 91	d° 1890, 4%		P° au 15					104	
...	Russie, 1850, 4½% (n.ch.fl. 25f50. Oblig. de 100 £.		en liq. / au 15.						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair. Grosses coupures	98f30	au 15.					98 20	
Juill. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Orf), n.c.fl. 4f. Obl. de 100 r. d° de 1000 r.	69f50 70f / 68f 68f50 69f50	en liq. / au 15. / P° au 15		d50		d25		
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Orf), n.c.fl. 4 f. Obl. de 100 r. d° de 1000 r.	71f 70f75 50 / 69f45 50 95 70f 70f25	en liq. / au 15. / P° au 15	69 40	70 02½ / 70 75 d50	69 25	69 90 / d50	69 25 / 69	69
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair. Grosses coupures	97f75 80 90 95 98f / 98f25 30 35	en liq. / au 15. / P° au 15		d50		d25	98 / 98	
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 15.						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change fixe 4f), coup. de 125 r. / coup. de 500 r. / coup. de 1000 r. / coup. de 10000 r.	105 50 75 / 105 50 / 105 50 75	en liq. / au 15.					105 75 / 105 / 105 30	
Juin 91.	d° 1889, 4% (or).	99f50	en liq. / au 15.	99 35			99 40	99 50	99 40
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	98f65 75	en liq. / au 15.					98 75	
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	99f20 30 40	en liq. / au 15.						
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p., Obl. 500 f. / d° 2500 f. / d° 5000 f. / d° 12500 f.	98f 98f05 10 / 97f85 / 97f50 45 / 97f30 35	en liq. / au 15. / P° au 15	97 20	97 30 / d50	97 20	97 25 / d25	98 / 97 75 / 97 25 / 97	96 95
Juill. 91	d° d° 3e série	97f35 50	en liq. / au 15.						
Mai 91	d° Intér. cons., 4½%. 1re ém., 1890 (n.ch.fl. 4f) C. 100 r. / C. 500 r. / C. 1000 r.	70f / 70f / 70f	en liq. / au 15. / au 15.		d50		d25	68 20 / 68 20 / 68 20	
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Transcaucasien, remb. au pair.	82f50 70 83f	en liq. / au 15.	83			83 25	82 45	82 45

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2¾%, 53 (n.ch.fl. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Obligi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	317 50	316 50
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fl. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	78 60	
d° 1000 fl. d°	78 60	
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.		
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	105	102 50
Congo (État indép. du), Lots 1888.		
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	108 75	
Danemark, 3½% (nég.ch.fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fl. 2f10).	17	
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.		
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	110	107 50
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	98	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
d° 1866, 5%	96 25	
Gouv. de Québec, 80, 4½%, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fl. 25f20).	118	
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f. p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	100	
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.		
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t. p.		
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t. p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t. p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	493 75	490
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	625	620
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t. p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	353	352
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	342	
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	418 50	417
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486	405	
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale.	392	
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	406	404
Beïra-Alta, 3%	105 25	105
Cacérès et au Portug. (Madrid à).	212	210
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).		
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	315	313
d° (Série X)	320 50	318
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque	396 50	396
d° (2e série), 2e hypothèque.	375	372 50
d° (3e série), 3e hypothèque.	358	356
d° (4e série), 4e hypothèque.	329 50	
d° (5e série), 5e hypothèque.	319	
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	356 50	
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	356 50	356
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	357 50	
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	334 50	333
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	330	327
Ouest de l'Espagne, 4%	190	
Portugais, 3%	210	
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	208 75	206 75
d° 4%	252	250
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	369	368 25
d° 2e hypothèque.	353	
d° 3e hypothèque.	347	
Cordoue à Séville, 3%		
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%	535	
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.	367	
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	292 50	
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f, t. p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	505	
Crédit fonc. Égyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	515 25	515
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	437 50	435
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t. p.		

JOUISSANCE	Vendredi 4 Septembre	AU COMPTANT	TERMES	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	Terme.
Juill. 91	Serbie Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	440 439 440 ..	au 15.. / en liq..					438 ..	
Juill 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr..	90f90 95f ...	au 15.. / en liq..					90 25	
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f.25f10) Ob. 20 £.		au 15..						
...	d° d° Ob. 50 £.		P° au 15			d1f	d25		
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 30			d50	d25		
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.) (nég. ch f. 25f20). Ob. 20 £.		en liq.. / au 15..					103 60	
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 15			d50	d25		
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq..						
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.		au 15..						
..	d° d° c. 5000f.		P° au 15			d50	d25	103 50	
Mai 91.	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	90f37½ 50	en liq.. / au 15..					90 ..	
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	23f ..	en liq.. / au 15..						
	d° d° gross. coup.	..f	en liq..						
d°	d° d° (sér. C).	18f75 85 ..	au 15..					18 65	
	d° d° gross. coup.	..f	en liq..						
d°	d° d° (sér. D).	18f75 85	au 15..					18 65	
...	d° d° gross. coup.	..f	P° au 15			d50	d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%, 1890. Obligations de 500 fr.	421	en liq.. / au 15..					420 ..	
...	d° de 2500 fr.	420	P° au 15			d50	d25		
...	d° de 12500 fr.	418 75	P° au 30			d50	d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil. 5%, Douanes. Obl. de 500 f.	454 50 455 ..	en liq.. / au 15	448 75				451 50	
...	d° d° 2500 f.		P° au 15			d10	d5f		
...	d° d° 12500 f.		P° au 30			d10	d5f		

VALEURS ÉTRANGÈRES

JOUISSANCE	Valeurs	AU COMPTANT	TERMES	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	Terme.
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl. pap., t. p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	445 447 50 ..	en liq.. / au 15.. / P° au 15 / P° au 30	446 25		d10 / d10	443 75 / d5f / d5f	442 50	440 ..
Mai 91. ex-5e r.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f., 250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		en liq.. / au 15.. / P° au 15			d10	d5f		
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)		au 15						
Juill. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 21.		en liq.. / au 15..						
Août 91 ex-2e r.	Banque des Pays-Hongrois, act. nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		en liq.. / au 15..						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		en liq.. / au 15.. / P° au 15			d10	d5f	320 ..	
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act. 100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p. (ex-coupon 14)	600	en liq.. / au 15. / P° au 15	600 ..		d10	d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 32)..	560	en liq.. / au 15.. / P° au 15 / P° au 30	557 50		d10 / d10	558 75 / d5f / d5f	555 ..	553 75
...	Grosses coupures....	556 25 558 75							
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 150 fr. payés (ex-coupon 34)..		en liq.. / au 15..						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1071 25 .... 1 72 50	en liq.. / au 15.. / P° au 15 / P° au 30	1071 25		d10 / d10	1072 50 / d5f / d5f	1072 50	1065 ..
...	Grosses coupures....								
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions 500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).		en liq.. / au 15..						
...	Grosses coupures....		P° au 15 / P° au 30			d10 / d10	d5f / d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq.. / au 15..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie, a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		en liq.. / au 15.. / P° au 15			d10	d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie ». (ex-coupon 14)	125	en liq.. / au 15.. / P° au 15 / P° au 30	131 25		d10 / d10	130 .. / d5f / d5f	125 ..	128 75
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 23).		en liq.. / au 15.. / P° au 15	430		d10	428 75 / d5f	427 50	426 25
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes. (525 fr.), t. p. (en liq.), (ex-c. 9).		en liq.. / au 15..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'État (Société privil.), act. 500 f., t.p.	625	en liq.. / au 15.. / P° au 15 / P° au 30	628 75	630 ..	626 25 / d10 / d10	627 50 / d5f / d5f	633 75	627 50
...	Grosses coupures....	623 75							
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	132 50 137 50	en liq.. / au 15..					130 ..	
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	228 75	en liq.. / au 15.. / P° au 15 / P° au 30	232 50	233 75	232 50 / d10 / d10	232 50 / d5 / d5		231 25
...	Grosses coupures....	228 75							
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p.: 200000 act. de 1862; 100000 a. de 1881; 60000 act. de 1885 et 60000 act. de 1889. (ex-coup. 42)		en liq.. / au 15..						625 ..
...	Grosses coupures....		P° au 15			d10	d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 59).....	295 292 50 ..	en liq.. / au 15.. / P° au 15	296 25	296 25	290 .. / d10	291 25 / d5f	293 75	295 ..
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	148 75 141 25	en liq.. / au 15.. / P° au 15	145 ..	148 75	137 50 / d10	141 25 / d5f	140 .	145 ..
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 63)......	286 25 287 50	en liq.. / au 15.. / P° au 15 / P° au 30	290 ..		d10	288 75 / d5f / d5f	287 50	288 75
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclre et de chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p. (ex-coupon 22)	340	en liq.. / au 15.. / P° au 15 / P° au 30			d10 / d10	d5f / d5f	340 .	340 ..
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a 500 peset., t. p. nos 1 à 40000. (ex-coupon d'int. n° 8. — ex coupon 1 divid.)		en liq.. / au 15.. / P° au 15	700 ..		d10	d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207 3/8 à 207 5/8..	206 7/8 à 207 1/8 et 4 %.
4%	Allemagne.	123 3/16 à 123 5/16	123 ./. à 123 1/8 et 4 %.
5%	Vienne....	213.... à 213½....	213.... à 213½ et 4.. %.
5%	Barcelone..	456½ . à 457½....	456½.. à 457½ et 4.. %.
5%	Madrid....	456½.. à 457½....	456½.. à 457½ et 4.. %.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4.. %.
5%	St-Pétersb.	254 ... à 256......	255.... à 257.. et 4.. %.
.%	Stockholm.	138.... à 139......	138.... à 139.. et 4.. %.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½%	Londres...	25 29 .. à 25 30...	25 27½ à 25 28½—2½%.
	d° chèque	25 29.. à 25 30...	25 29.. à 25 30. —......
3%	New-York.	518¾.. à 519¼...	518¾. à 519¼..—3..%.
3%	Belgique..	1/16 pte. à 1/8 pte	1/16pte à 3/16pte—3..%.
5½	Italie.....	1¾ pte à 1⅞ pte..	1¾ pte à 2⅛ pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 5% à 6%	0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 245 à 250 ..	0/00 pte.
Quadruples espagnols........	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains.......	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines........	3 98 à 4 03
Souverains anglais........	25 25 à 25 30
Banknotes........	25 26 à 25 31
Aigles des États-Unis........	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)........	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes....	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliém.	40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède........	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an........ 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 95 / . — 1 heure, 95 ./. .
Vienne, Métall, ... — Papier, 90 85 — Monnaie, 90 65
Crédit Autrichien... 278 25 | Chem. de Fer Autrich. 284 50
Change sur Londres.... Demande, 117 10 — Offre, 117 40
Change sur Paris...... Demande, 46 325 — Offre, 46 425
Lots........ 136 75 | Napoléon........ 9 31

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 4 Septembre 1891

SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
Blanc N° 3........	37 25 à 37 ..	
Roux 88° nets........	37 .. à	
Raffinés, bonne sorte........	106 50 à	
— belle sorte........	107 50 à	
Certificats de sortie........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	37 125 à 37 ..
— Octobre........		35 50 à 35 625
— 4 d'Octobre....		35 125 à .. ..
— 4 premiers.....		35 50 à .. ..
		.. .. à .. ..
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	39 .. à	
Courant du mois........		39 .. à 38 75
Octobre........		38 75 à .. ..
Novembre-Décembre........		39 .. à 38 75
4 premiers........		39 50 à .. ..
		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	53 75 à	
Courant........		53 50 à 53 25
Octobre........		53 75 à 54 ..
Novembre-Décembre........		53 75 à 54 ..
4 premiers........		54 50 à 55 ..
		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts........	73 75	
Colza en tonnes........	75 75	
Colza épurée en tonnes.....	83 75	
Courant........		73 75 à 73 50
Octobre........		74 .. à 74 25
Novembre-Décembre........		75 .. à .. ..
4 premiers........		76 75 à 76 50
		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	62 50 à 62 25	
Courant........		62 50 à 62 25
Octobre........		62 75 à 63 ..
Novembre-Décembre........		63 50 à 63 25
4 de Novembre........		64 .. à 63 75
4 premiers........		64 25 à 64 50
COURS DU MERCREDI 2 Septembre.		
SUIF DE PLACE *48° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	65 .. à	
SUIF DE PROVINCE *48° 1/2, entrée, en gare Paris.*	64 50 à	

Les annonces sont reçues chez MM. Lagrange, Cerf et Cie, 8, place de la Bourse.

M. Morgon (Henry-Théodore-Edouard), né à Saumur le 31 décembre 1853, se pourvoit devant M. le garde des sceaux à l'effet d'obtenir l'autorisn d'ajouter à son nom celui de « *de Labussière* ».

M. Morgon (Marie-Emile-Ernest), né à Bourges (Cher) le 27 octobre 1862, se pourvoit devant M. le garde des sceaux à l'effet d'obtenir l'autorisation d'ajouter à son nom celui de « *de Labussière* ».

BANQUES COLONIALES

Le dividende du 1er semestre 1891 des actions des Banques de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane sera réglé à l'Agence centrale des Banques coloniales, rue Blanche, 54, à Paris, à compter du jeudi 10 septembre 1891.

Il s'élève par action, déduction faite de l'impôt 4 %, savoir :

Pour la Banque de la Martinique, à... 29 fr. 70
— Guadeloupe, à... 33 fr. 60
— Guyane, à....... 51 fr. 25

BILLETS HYPOTHÉCAIRES 6 % DE L'ILE DE CUBA

Émission de 1886.

Au *21e tirage*, effectué à Barcelone le *1er septembre 1891*, le sort a désigné les numéros :

19	1.668	2.337	5.988	9.082	10.531
1.164	2.149	4.571	7.089	10.038	10.609

Sont, en conséquence, amorties les obligations dont les titres définitifs portent les numéros suivants :

1.801	à	*1.900*	*598.701*	à	*598.800*
116.301	à	*116.400*	*708.801*	à	*708.900*
166.701	à	*166.800*	*908.101*	à	*908.200*
214.801	à	*214.900*	*1.003.701*	à	*1.003.800*
233.601	à	*233.700*	*1.053.001*	à	*1.053.100*
457.001	à	*457.100*	*1.060.801*	à	*1.060.900*

Le capital des obligations sorties sera remboursé, à partir du *1er octobre 1891*, à raison de *500 fr.*; à la caisse de la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, 3, rue d'Antin, *à Paris*.

A la même date du *1er octobre 1891*, le coupon trimestriel *no 21* sera payé à raison de *7 fr. 50* à la caisse de la *Banque de Paris et des Pays-Bas*.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE PORTO-RICO

Le coupon semestriel d'obligations libérées, 1re hypothèque, série Humacao, à échéance du 1er octobre 1891, portant le no 5, sera mis en payement à partir de la même date :

En France, à raison de 7 fr. 25, nets d'impôts;
En Espagne, à raison de 7.50 pesetas;
En Belgique, à raison de 7 fr. 50.

Ce payement sera effectué aux caisses suivantes :

A Paris, à la Société de Crédit Mobilier;
A Madrid, à la Banque générale de Madrid;
A Bruxelles, à la Banque de Brabant.

Paris, le 5 septembre 1891.

Le secrétaire, L. Dubost.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE
CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Société anonyme au capital de 60 millions,
Fondée en 1859.

MM. les actionnaires sont informés que l'acompte à distribuer sur le dividende et représentant par action soit 5 fr., net d'impôts, sera payable à partir du 5 novembre prochain.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Vendredi, 4 septembre 1891.

Une dépression secondaire, venue de Gascogne, a passé hier sur Paris et se trouve ce matin en Danemark. Après son passage, le baromètre a monté rapidement et une amélioration sensible a lieu dans l'ouest du continent. Toutefois, la pression reste basse au nord des Iles-Britanniques. Le vent est faible sur toutes nos côtes et la mer belle. La tempête qui passait hier sur la Baltique atteint aujourd'hui la mer Blanche. Des pluies accompagnées d'orages ont été signalées hier, principalement sur la France, les Pays-Bas et le Danemark.

La température est encore en baisse, excepté sur le centre de l'Europe. Ce matin, le thermomètre marquait : 6° à Haparanda, 11° à Paris, 30° à Alger. On notait 10° au Puy de Dôme et 3° au Pic du Midi.

En France, le temps va se mettre au beau avec température assez douce. A Paris, hier, vers quatre heures du soir, violent orage; pluie torrentielle, qui a donné 20m/m d'eau en vingt minutes. Max. : 23°; min. : 12°. A la tour Eiffel, la vitesse du vent a atteint au moment de l'orage 18m/m.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer très belle à Dunkerque; agitée à Calais; belle à Boulogne; peu agitée au Havre; belle à Cherbourg.

Océan : mer houleuse à Brest; très belle à Lorient.

Méditerranée : mer agitée à Marseille; peu agitée à Sicié; très belle à Nice.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Du 1er septembre.

Noel (Victor-Louis), md de chaussures, rue de Sèvres 111. — Liquid. prov., M. Ozéré, 2, rue Christine.

Du 2 septembre.

Tricard (Jean-Louis), entrepr de maçonnerie, boulevard de l'Hôpital, 11. — Liquid. prov., M. Menaut, 20, rue de l'Hirondelle.

Gondin (Marius) et Théard, société en nom collectif ayant pour objet la fabrication de la chaudronnerie et de la mécanique, rue de Charonne, 166. — Liquid. prov., M. Menaut, 20, rue de l'Hirondelle.

Julien et Cie, société en nom collectif ayant pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de coutures et tailleur pour dames, boulevard des Italiens, 5. — Liquid. prov., M. Rouchér, 1 *bis*, rue Hautefeuille.

Liquidations judiciaires converties en faillites.

Du 29 août.

L. Paravey et Cie, société en commandite ayant pour objet l'exploitation d'un théâtre avec siège à Paris, avenue Victoria, 15. — Synd prov., M. Bonneau, 6, rue de Savoie.

Spectacles du Samedi 5 Septembre.

Opéra. — » h. »/». — Relâche.

Théâtre-Français. — 8 h. 1/2. — *L'Article 231*, comédie en 3 actes, de M. Paul Ferrier : Got, Féraudy, Prudhon; Mmes Kalb, Hadamard.

Opéra-Comique. — 7 h. 1/2. — *Le Rêve*, drame lyrique en 4 actes et 7 tableaux, tiré du roman de M. Zola, par M. Gallet, musique de M. Bruneau : Bouvet, Engel, Lorrain; Mmes Simonnet, Deschamps.

Odéon. — 8 h. »/». — *Le Mariage de Figaro.*

Vaudeville. — 8 h. »/». — Représentations de la troupe Augustin Dalys : *Lottery of Love.*

Gymnase. — 8 h. »/» — *Madame Agnès*, comédie en 3 actes de M. J. Berr de Turique : Noblet, Numès, Burguet, Girard, Boudier, Seiglet, Torin; Mmes R. Sisos, Desclauzas, Lécuyer, Lucy-Gérard.

Variétés. — 8 h. 1/2. — *Le Fiacre 117*, comédie en 3 actes, de E. de Najac et M. A. Millaud : Baron, Lassouche, Barral, Chalmin, Clerget, Dumesnil, Brunnais; Mmes Lender, Crouzet, Amélie Guimard.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Ambigu. — » »/». — Relâche.

Palais-Royal. — 8 h. »/». — *La Boule*, comédie en 4 actes de MM. Meilhac et Halévy : Saint-Germain, Calvin, Milher; Mmes Mathilde, Cheirel, Diony.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Nouveautés. — 8 h. 1/4. — *La Demoiselle du téléphone*, vaudeville en 3 actes, de MM. Antony Mars et Maurice Desvallières, musique de M. G. Serpette : MM. Colombey, Mallarmé, Tarride, Lauret, Calvin fils; Mmes Mily-Meyer, J. Pierny, Billy, Tassilly, Aumont.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le Procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Menus-Plaisirs. — 8 h. 1/2. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. A. Lemonnier : Gravier, Desjardins, Vavasseur, Vandenne, Scheler; Mmes Riquet-Lemonnier, Irma Perrot, Deville, Marley.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Médina : Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année. — Caravane Egyptienne.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : Louis Jezierski.

Vingt-troisième année. — N° 241 Le numéro : 15 centimes. Dimanche 6 Septembre 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 6 SEPTEMBRE

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 5 Septembre 1891.

RAPPORT
AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Monsieur le Président,

L'effectif des fusiliers et pionniers de la portion centrale de la compagnie de discipline de la marine, qui s'élevait autrefois à 180 et même 200 hommes, atteint à peine aujourd'hui 75 hommes à la Martinique.

Cet état de choses qui ne peut que s'accentuer encore davantage est dû à la réduction de la durée du service obligatoire. Le soldat passant moins de temps sous les drapeaux est, par suite, moins exposé à encourir de graves punitions disciplinaires.

Dans ces conditions, les cadres actuels de la compagnie de discipline sont hors de proportion avec le chiffre des fusiliers et pionniers et peuvent être ramenés à ceux d'une compagnie ordinaire d'infanterie de marine, notamment pour les officiers.

La mesure proposée aurait d'autant moins d'inconvénient que la section de la compagnie qui était détachée aux Saintes a été réunie récemment à la portion centrale stationnée à Fort-de France.

Dans la pensée que vous partagerez cette manière de voir, j'ai préparé, d'accord avec M. le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, le projet de décret ci-annexé que j'ai l'honneur de soumettre à votre haute sanction.

Je vous prie, monsieur le Président, d'agréer l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le sénateur, ministre de la marine,
E. BARBEY.

Le Président de la République française,

Vu l'ordonnance du 21 avril 1824, portant création d'une compagnie de discipline de la marine ;

Vu l'ordonnance du 25 décembre 1842, portant création d'une section de pionniers dans la compagnie de discipline de la marine ;

Vu la décision présidentielle du 8 novembre 1884, portant augmentation du cadre de la compagnie de discipline de la marine ;

Vu la décision présidentielle du 7 mars 1889, portant augmentation du cadre de la compagnie de discipline de la marine ;

Sur le rapport du sénateur, ministre de la marine,

Décrète :

Art. 1er. — La composition et le complet du cadre de la compagnie de discipline de la marine sont fixés ainsi qu'il est indiqué au tableau ci-après :

GRADES	DÉPOT d'Oléron.	PORTION centrale de la Martinique.	TOTAL
Capitaine	»	1	1
Lieutenants	1	1	2
Sous-lieutenant	»	1	1
Adjudant	»	1	1
Sergent-major	»	1	1
Sergents	1	5	6
Sergent-fourrier	»	1	1
Caporaux	2	10	12
Clairons	»	2	2
Soldats ordonnances	1	3	4
Fusiliers et pionniers	Effectif variable.	Effectif variable.	Effectif variable.

Art. 2. — Le sénateur, ministre de la marine est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 4 septembre 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le sénateur, ministre de la marine,

E. BARBEY.

Par décrets en date des 6 et 28 août 1891, rendus sur la proposition du ministre des affaires étrangères, ont été nommés :

Consul de France à Cardiff, M. de Trobriand, consul à Gibraltar, en remplacement de M. Jacquemin, admis à la disponibilité.

Consul de France à Gibraltar, M. Livio, consul au Cap, non installé.

Consul de France au Cap, M. Perrette, consul chargé de la chancellerie du consulat général de Londres.

Consul général de France à Anvers, M. d'Angelis, consul général à Charleroi, en remplacement de M. Robcis-Borghers, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Consul de France à Charleroi, M. Arène (Jules), consul à Sainte-Croix de Ténériffe.

Consul de France à Sainte-Croix de Ténériffe, M. Laurent, chef de bureau au ministère des affaires étrangères (emploi supprimé).

Vice-consul de France à Alexandrette, M. Perruchot de Longeville (Amédée), drogman-chancelier à Tunis (emploi supprimé), en remplacement de M. Garelli, décédé.

Vice-consul de France à Ostende, M. Capdeville, vice consul à Douvres, en remplacement de M. le baron de Trenqualye, admis à la disponibilité.

Vice-consul de France à Douvres, M. Fœx, vice-consul chargé de la vice résidence de Majunga.

Vice-consul chargé de la vice-résidence de France à Majunga, M. Ranchot, vice-consul chargé de travaux particuliers au ministère des affaires étrangères.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, et d'après l'avis conforme du ministre des finances,

Vu l'article 4 de la loi du 5 juillet 1836, qui confère au Gouvernement le droit de déterminer les bureaux de douane qui seront ouverts à l'importation et au transit des marchandises;

Vu la loi du 16 mai 1863,

Décrète :

Art. 1er. — Le bureau de douane de Pauillac (Gironde) est ouvert :

1° A l'importation des marchandises taxées à plus de 20 fr. par 100 kilogrammes ou nommément désignées par l'article 8 de la loi du 27 mars 1817;

2° Au transit ordinaire des marchandises prohibées et non prohibées.

Art. 2. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel*.

Fait à Fontainebleau, le 2 septembre 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Le ministre des finances,

ROUVIER.

Par décret en date du 4 septembre 1891, rendu sur la proposition du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, M. Simoneau (Alexandre-Pierre) est nommé courtier-interprète et conducteur de navires à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), en remplacement de M. Guillouzo, démissionnaire.

Par le même décret, M. Simoneau est autorisé à interpréter les langues anglaise et espagnole.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Service d'état-major. — Par décis. minist. du 3 septembre 1891, M. Derrien, lieut.-col. brev. du 77e rég. d'inf., chef d'ét.-maj. du gouvern. de la place forte de Nice, a été mis en activ. hors cad. pour être affecté au serv. d'ét.-maj., et nommé à l'emploi de chef d'ét.-maj. de la div. de Constantine.

Infanterie. — Par décis. minist. du 28 août 1891, M. Chausse, capit. d'inf. hors cad. (serv. du recrut.) est réintégré dans les cad. et affecté au 29e rég. d'inf., en rempl. de M. Fargues, mis hors cad. (recrut.).

Artillerie. — Par décis. minist. du 5 septembre 1891 :

M. Bazaille, chef d'escad. maj. du 8e rég., a été classé à l'ét.-maj. partic. et désigné pour commander l'art. de la 3e div. de caval.

M. Arnould, capit. en 1er maj. du 6e bat. de fort., a été classé au 8e rég. pour y faire fonct. de maj.

M. Spitz, capit. en 1er au 6e bat. de fort. (6e batt.), a été désigné pour occuper l'emploi de maj. audit bat.

M. Gaget, capit. en 2e au 1er rég. d'art.-pontonn., 4e comp., (n'a pas rejoint), a été classé au 6e rég. d'art. (1re batt.).

M. Ratyé, capit. en 2e au 19e rég. (4e batt.), adj. à la direct. d'art. de Toulon, a été classé au 13e bat. de fort. (3e batt. détachée à Ajaccio) pour y faire le serv.

M. Beltz, lieut. en 1er au 11e bat. de fort. (4e batt. détachée à Modane), a été classé au 22e rég. (4e batt.).

M. Agnus, lieut. en 1er au 36e rég. (9e batt. détachée à Bruyères), a été classé au 2e rég. d'art.-pontonn. (3e comp.).

M. Husson, lieut. en 2e au 18e rég. (2e batt.), a été classé au 8e rég. (11e batt. à Toul).

M. de Barescut, lieut. en 2e au 23e rég. (4e batt.), a été classé au 4e rég. (12e batt. à Héricourt).

M. Barte de Sainte-Fare, lieut. en 2e au 3e rég. (12e batt.), a été classé au 21e rég. (4e batt.).

M. Vidal, lieut. en 2e au 33e rég. (7e batt.), a été classé au 23e rég. (2e batt.).

M. Etiévant, lieut. en 2e au 13e rég. (4e batt.), a été classé au 3e bat. de fort. (2e batt.).

M. Masselin, lieut. en 2e au 22e rég. (2e batt. détachée à Paris), a été classé au 6e bat. de fort. (6e batt.).

M. Garnier, lieut. en 2e au 8e rég. (6e batt. à Nancy), a été classé au 22e rég. (12e batt. détachée à Paris).

M. Barbaud, lieut. en 2e au 2e rég. (12e batt.), a été classé au 11e bat. de fort. (4e batt. détachée à Modane).

M. Baignol, lieut. en 2e au 29e rég. (3e batt.), a été classé à la 12e batt. dudit rég. détachée à Fontainebleau.

M. Seigeot, s.-lieut. au 8e rég. (7e batt. à Toul), a été classé au 24e rég. (12e batt. détachée à Stenay).

M. Baudoux, s.-lieut. au 17e rég. (5e batt.), a été classé au 10e rég. (12e batt. détachée à Lunéville).

M. Thouvenot, s.-lieut. au 25e rég. (3e batt.), a été classé au 36e rég. (9e batt. détachée à Bruyères).

Par décis. minist. du 5 septembre 1891, les officiers dont les noms suivent ont été désignés pour suivre les cours de l'école d'application de cavalerie, en qualité d'officiers d'instruction, savoir :

Les lieutenants en 1er :

MM. Kientz, du 5e rég. (9e batt.).
Bellando, du 1er rég. (1re batt.).
Massenet, du 2e rég. d'art.-pontonn. (2e comp.).
Proeschel, du 10e rég. (7e batt.).
Bouvet, du 1er rég. d'art.-pontonn. (6e comp.).

Les lieutenants en 2e :

MM. Hilst, du 15e rég. (4e batt.).
Bernard, du 29e rég. (12e batt. détachée à Fontainebleau).
Duret, du 22e rég. (11e batt.).
Brière, du 31e rég. (10e batt.).
Barbière, du 32e rég. (9e batt.).
Gérard, du 25e rég. (10e bat.).
Roy, du 10e rég. (12e batt. détachée à Lunéville).
Thouvenin, du 35e rég. (11e batt.).
Dessens, du 34e rég. (4e batt.).
Ollivier, du 36e rég. (11e batt.).
Repelin, du 2e rég. (17e batt., groupe alpin).
Jauréguiberri, du 23e rég. (10e batt.).
Cavally, du 14e rég. (4e batt.).
Lafont, du 13e rég. (6e batt.).

Par décis. minist. du 5 septembre 1891, les officiers dont les noms suivent ont été désignés pour suivre le cours spécial d'instruction à Fontainebleau, savoir :

Les lieutenants en 1er :

MM. Puet, du 2e bat. de fort. (4e batt.).
Brunot de Rouvre, du 31e rég. (6e batt.).
Sordoillet, du 8e rég. (11e batt. à Toul).
Barbier, du 4e rég. (12e batt. à Héricourt).
Benedittini, du 21e rég. (6e batt.).
Limousin, du 24e rég. (6e batt.).

Les lieutenants en 2e :

MM. Journel, du 17e rég. (7e batt.).
Defaucamberge, du 11e rég. (12e batt.).
Aldebert, du 11e rég. (10e batt.).
Delalleau, du 26e rég. (7e batt.).
Larpent, du 32e rég. (6e batt.).
Müller, du 8e rég. (3e batt. à Nancy).
Peyrac, du 37e rég. (7e batt.).
Seguin (J.-A.), du 33e rég. (6e batt.)
Seguin (J.-F.-L.), du 7e rég. (4e batt.)
Chevrier, du 36e rég. (3e batt.).
Pépin, du 2e rég. (5e batt.).
Jacquemin, du 19e rég. (3e batt.).
Cazalis, du 9e rég. (8e batt.).
Gascoin, du 18e rég. (5e batt.).

Par décis. minist. du 5 septembre 1891, les sous-lieutenants d'artillerie dont les noms suivent ont été admis à suivre les cours de l'école d'application de l'artillerie et du génie, savoir :

MM. Cortial, du 22e rég. (8e batt.).
Lefrançois, du 24e rég. (12e batt. détachée à Stenay).

RÉSERVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Artillerie. — Par décret en date du 3 septembre 1891, rendu par le Président de la République sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, les anciens élèves de l'école polytechnique dont les noms suivent ont été promus au grade de sous-lieutenant de réserve d'artillerie pour prendre rang du 1er octobre 1891. Par décision du même jour, ils ont été placés dans les régiments ci-après, où ils devront accomplir leur troisième année de service actif, conformément aux dispositions de l'article 28 de la loi du 15 juillet 1889, savoir :

1° Les anciens élèves de l'école polytechnique, élèves-ingénieurs des mines :

MM. Champy (Louis). — Placé au 1er rég.
Cuvelette (Ernest-Camille). — Placé au 1er rég.
Jouguet (Jacques-Charles-Emile). — Placé au 1er rég.

2° Les anciens élèves de l'école polytechnique, élèves-ingénieurs des manufactures de l'Etat :

MM. Mercadier (Philippe-Charles-Ludovic-Adrien). — Placé au 25e rég.
Lemoine (Lucien). — Placé au 25e rég.
Boullet (Georges-Eugène). — Placé au 25e rég.
Mayer (Germain-Lucien). — Placé au 25e rég.

3° L'ancien élève de l'école polytechnique, élève-ingénieur des poudres et salpêtres :

M. Patart (Georges-Léon-Emile). — Placé au 22e rég.

4° Les anciens élèves de l'école polytechnique n'entrant dans aucun service public :

MM. Luc (Jean-Baptiste-André). — Placé au 25e rég.
Collette (Henri-Alexandre). — Placé au 22e rég.
Julhiet (Edouard-Hubert). — Placé au 1er rég.
Roland-Gosselin (Jean-Charles-Louis). — Placé au 22e rég.
Goussault (Florent-Georges-Emile). — Placé au 1er rég.
Gouvy (Paul-Jules-Louis). — Placé au 22e rég.
Meunier (Charles-Henri-Alfred). — Placé au 22e rég.
Ménétrier (Achille-Louis-Lucien). — Placé au 25e rég.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décret du Président de la République en date du 4 septembre 1891, rendu sur la proposition du sénateur, ministre de la marine, a été nommé dans la réserve de l'armée de mer :

Au grade de médecin de 2e classe.

M. le docteur Bon (Jean-Edouard), ancien médecin de 2e classe de la marine.

Par décision présidentielle en date du 4 septembre 1891, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le capitaine de frégate Leygue (François-Augustin-Antoine-Hildegond-Sylvain) a été nommé au commandement du croiseur-torpilleur le *Condor*, dans l'escadre de la Méditerranée.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 5 Septembre 1891.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

AUTRICHE-HONGRIE

Gœpfritz, 4 septembre.

L'empereur Guillaume et le roi de Saxe sont arrivés à huit heures du matin au champ de manœuvres près d'Edellach. Un peu plus tard sont arrivés l'empereur d'Autriche et le prince Georges de Saxe. Les archiducs Charles-Louis et François-Ferdinand ont également assisté aux manœuvres.

L'empereur d'Allemagne a suivi avec un très vif intérêt les évolutions des troupes. L'empereur d'Autriche lui fournissait sans cesse des explications à ce sujet. (*Agence Havas.*)

Schwarzenau, 4 septembre.

Le roi de Saxe et l'empereur Guillaume ont rendu visite, dans le courant de l'après-midi, à l'archiduc Charles-Louis, à Windischsteig.

Le soir, un dîner a eu lieu à Schwarzenau. A droite de l'empereur d'Autriche se trouvait l'empereur Guillaume, puis venaient le prince Georges de Saxe, M. de Caprivi et M. de Kalnoky. A gauche avaient pris place le roi de Saxe, le duc de Wurtemberg et le prince de Reuss.

Après le dîner les souverains ont tenu cercle. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Le 26 octobre 1891, il sera ouvert en l'hôtel de la préfecture à Nîmes (Gard) un concours pour l'admission aux emplois d'agent voyer cantonal et d'agent voyer surnuméraire.

Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (Service vicinal), 7, rue Cambacérès où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Le mercredi 4 novembre 1891, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture à Vannes, un concours pour l'admission aux emplois d'agents voyers d'arrondissement et d'agents voyers cantonaux.

Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 7, rue Cambacérès, où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Ministère des finances.

ARRÉRAGES DES RENTES 3 P. 100

(PERPÉTUELLES ET AMORTISSABLES)

Échéant les 1er et 16 octobre 1891.

Dépôts avant l'échéance.

Les porteurs d'inscriptions et de coupons qui veulent avoir l'assurance d'être payés à jour fixe sont admis à déposer ces valeurs dans les conditions ci-après :

Les dépôts ne comprenant que des inscriptions nominatives, les dépôts comprenant en même temps des inscriptions nominatives et 50 coupons au plus de rentes mixtes ou au porteur, et les dépôts de 50 coupons au plus de rentes mixtes ou au porteur, seront reçus, de dix heures à trois heures, au Trésor public, rue de Rivoli, Palais du Louvre (pavillon central, porte C), savoir :

Du 10 au 14 septembre, pour les rentes 3 p. 100 (perpétuelles);

Du 1er au 5 octobre, pour les rentes 3 p. 100 (amortissables).

Les dépôts de plus de 50 coupons y seront reçus :

Du 28 au 30 septembre, pour les rentes 3 p. 100 (perpétuelles);

Du 13 au 15 octobre, pour les rentes 3 p. 100 (amortissables).

Les arrérages des rentes nominatives se payant au porteur, plusieurs inscriptions à des noms différents peuvent être présentées au dépôt par une même personne.

Les déposants ont, en outre, la faculté de demander, au moment du dépôt, que le montant de leurs arrérages soit versé d'office, à l'échéance, au crédit de leur compte courant à la Banque de France, ou même au crédit du compte courant d'un tiers.

Ne seront pas admis au dépôt : 1° les coupons afférents à des trimestres antérieurs; 2° les inscriptions sur lesquelles un ou plusieurs trimestres échus ne sont pas encaissés; 3° les inscriptions émises postérieurement au 4 septembre (rentes 3 p. 100 perpétuelles) et 24 septembre (rentes 3 p. 100 amortissables); 4° les inscriptions dont le dernier trimestre était payable dans un département; 5° les inscriptions assignées payables chez les receveurs-percepteurs de Paris ou les percepteurs de la banlieue.

Payement à l'échéance.

Le payement des arrérages d'inscriptions nominatives et des coupons de rentes mixtes et au porteur, ainsi que le payement des coupons de valeurs du Trésor, s'effectue au Trésor, de dix heures à trois heures. Le public n'est admis dans les caisses que sur la présentation d'une carte d'entrée. La distribution des cartes (pavillon central, porte C) commence dès neuf heures et demie.

Les rentiers qui en ont préalablement fait la demande dans les bureaux du payeur central (place du Palais-Royal, palais du Louvre) peuvent recevoir à la caisse des receveurs-percepteurs de Paris et des percepteurs de la banlieue les arrérages des rentes nominatives sur l'Etat dont le montant annuel ne dépasse pas 2,000 fr.

La déclaration préalable n'est pas nécessaire pour obtenir le payement des coupons qui peuvent être encaissés chez les percepteurs, sous la seule condition que les bordereaux présentés à l'encaissement, dans la même journée, par une même personne, ne comprennent pas plus de 20 coupons et ne s'élèvent pas à plus de 500 fr.

Les coupons d'obligations et les coupons de bons de liquidation ne sont payables qu'au Trésor.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira, le 5 octobre 1891, dans le département du Var, à Toulon.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

Ministère des travaux publics.

PHARES ET BALISES

AVIS AUX NAVIGATEURS

Transformation de l'éclairage électrique des phares de la Hève (Seine-Inférieure).

Dans le courant de l'année 1892, on transformera l'éclairage électrique des phares de la Hève, qui est actuellement constitué par deux feux fixes associés, de faible intensité (5,000 becs Carcel).

On éteindra le feu du phare Sud et on remplacera celui du phare Nord par un feu électrique scintillant, émettant toutes les cinq secondes des éclats blancs équidistants, précédés et suivis d'éclipses totales.

La puissance de ce nouveau feu sera environ 500 fois plus grande que celle de l'ancien. Elle dépassera, de beaucoup, celle qu'on a pu réaliser jusqu'à ce jour dans les phares électriques existants.

La visibilité moyenne du feu scintillant durant une année entière atteindra, à diverses distances, les chiffres ci-après :

52 milles, 50 p. 100;
43 milles, 60 p. 100 (transparence moyenne);
28 milles, 78 p. 100 (portée géographique);
22 milles, 84 p. 100 (temps brumeux);
16 milles, 90 p. 100 (temps brumeux).

Pendant la durée des travaux de transformation du phare Nord, le feu électrique du phare Sud restera seul en service et l'on établira, sur le phare Nord, un feu fixe de 5e ordre provisoire pour maintenir l'indication donnée actuellement par l'alignement des deux feux de la Hève, en vue de faciliter le mouillage en rade du Havre.

Durant cette période, le nouveau feu scintillant pourra fonctionner d'une façon intermittente pour essais.

Lorsque ce feu sera mis en service régulier et définitif, on éteindra le feu électrique du phare Sud et on le remplacera, jusqu'à nouvel ordre, par un feu fixe de 5e ordre donnant, par son alignement avec le feu scintillant du phare Nord, l'indication relative au mouillage en rade du Havre.

Des avis ultérieurs feront connaître les époques à partir desquelles on apportera, à l'éclairage de la Hève, les diverses modifications qui viennent d'être annoncées.

Canal de la Marne au Rhin.

A dater du 16 septembre prochain, les bateaux seront admis à circuler, avec l'enfoncement normal de 1 m. 80, sur le parcours entier du canal de la Marne au Rhin, de Vitry-le-François à la frontière allemande.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

ÉCOLE NATIONALE D'OUVRIERS ET DE CONTREMAITRES DE CLUNY (SAONE-ET-LOIRE)

Concours pour un emploi de professeur de mathématiques.

Un concours sera ouvert à Paris, dans la première quinzaine d'octobre prochain, pour un emploi de professeur de mathématiques à l'école nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny.

Les candidats doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins ou quarante ans au plus, à la date du concours, à moins qu'ils ne soient déjà attachés à l'enseignement dans les écoles d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge pourra être reculée. Cette limite pourra, au contraire, être abaissée pour les candidats qui justifieraient de grades universitaires ou de certificats délivrés par l'école polytechnique, l'école centrale des arts et manufactures, les écoles des mines et des ponts et chaussées.

Les épreuves, dont l'une consistera en une leçon faite au tableau après deux heures de préparation, porteront sur les matières contenues dans les programmes des cours de sciences mathématiques, de cinématique et de géométrie descriptive professés dans les écoles d'arts et métiers.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministre du commerce avant le 1er octobre et accompagnées :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat, et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence et dûment légalisé;

3° D'une note faisant connaître les antécédents du candidat et les études auxquelles il s'est livré;

4° De l'acte constatant qu'il a satisfait à la loi sur le recrutement;

5° Des états de service, diplômes, certificats, etc., qui auraient pu lui être délivrés, ou des copies de ces pièces dûment certifiées.

Des exemplaires du présent avis et des différents programmes qui le complètent sont tenus à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du personnel et de l'enseignement technique).

Le traitement minimum attaché aux fonctions de professeur de mathématiques est de 3,000 fr., et le maximum de 4,000 fr.

Concours pour un emploi de chef des ateliers de l'école nationale d'ouvriers et contremaîtres de Cluny et pour un emploi de chef d'atelier dans une école nationale d'arts et métiers.

Un concours sera ouvert à Paris, dans la première quinzaine d'octobre prochain, pour un emploi de chef des ateliers à l'école nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny et pour un emploi de chef d'atelier d'ajustage dans une école nationale d'arts et métiers.

Les candidats doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins et trente-cinq ans au plus, à la date du concours, à moins qu'ils ne soient déjà sous-chefs d'atelier dans les écoles d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge pourra être reculée.

Les candidats n'appartenant pas aux écoles devront avoir été employés comme chefs ou sous-chefs, pendant deux ans au moins, dans de grands ateliers d'ajustage, et fournir les renseignements nécessaires à la constatation de la part qu'ils auront prise aux principaux travaux exécutés dans ces ateliers.

Les épreuves porteront sur les matières contenues dans les programmes des cours de géométrie descriptive, de cinématique, de mécanique industrielle et de technologie, professés dans les écoles d'arts et métiers, ainsi que sur la description et le mode d'emploi des divers outils à mains et des principales machines-outils servant aux travaux d'ajustage. Les candidats auront en outre à exécuter un projet de construction de machine étudiée spécialement au point de vue des facilités d'exécution et de montage des pièces composant cette machine, et de la réduction du prix de revient.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministre du commerce avant le 1er octobre et accompagnées :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence et dûment légalisé;

3° D'une note faisant connaître les antécédents du candidat et les études auxquelles il s'est livré;

4° De l'acte constatant qu'il a satisfait à la loi de recrutement;

5° Des états de service, diplômes, certificats, etc., qui auraient pu lui être délivrés, ou des copies de ces pièces dûment certifiées.

Des exemplaires du présent avis et des différents programmes qui le complètent sont tenus à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du personnel et de l'enseignement technique).

Le traitement minimum attaché aux fonctions de chef des ateliers de l'école de Cluny est de 4,000 fr., et le maximum de 5,000 fr.; celui de chef d'atelier dans les écoles d'arts et métiers est de 3,500 fr. au minimum et de 4,500 fr. au maximum.

AVIS COMMERCIAUX

N° 383. — 5 septembre 1891.

LÉGISLATION COMMERCIALE ÉTRANGÈRE

Antilles espagnoles.

Traitement des produits des Etats-Unis. — Application aux produits français. — Le *Moniteur officiel du commerce* a publié, dans son numéro du 27 août dernier, le tableau des articles pour lesquels le gouvernement des Etats-Unis a obtenu du gouvernement espagnol un traitement de faveur à l'importation dans les Antilles espagnoles. Certaines de ces concessions étant applicables dès le 1er septembre, les produits français seront appelés à en profiter en vertu du traitement de la nation la plus favorisée, dont ils jouissent jusqu'au 1er février 1892.

Brésil.

Payement en or des droits de douane. — Par une circulaire du 17 juillet dernier, le ministre des finances a décidé qu'à partir du 1er octobre prochain, la perception des droits d'importation sera effectuée intégralement en or et non pas en papier-monnaie calculé au change établi par l'administration des douanes La vente de l'or, effectuée jusqu'à présent par cette administration, cessera également.

CHAMBRES DE COMMERCE FRANÇAISES A L'ÉTRANGER

Milan.

Composition du conseil pour l'année 1891. — MM. Lucien Salomon, président; Naval, vice-président; A. Monchicourt, trésorier; A. Blache, Ad. Gibert, M. Grosjean, E. Mont-Louis, T. Murer, A. Rivoire, conseillers.

ADJUDICATIONS

Bulgarie.

I. — *Canalisation de Sofia.* — Le ministère du commerce vient de recevoir des documents complémentaires relatifs au projet de canalisation de la ville de Sofia.

Ces documents peuvent être consultés au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (direction du commerce extérieur, bureau des renseignements commerciaux), 80, rue de Varenne.

II. — *Construction d'une ligne de chemin de fer.* — Le ministre des finances de la Bulgarie met aux adjudications publiques la construction par entreprise générale à forfait du chemin de fer de Sofia à Pernik.

Les adjudications seront tenues par la commission qui sera nommée à cet effet.

Le cautionnement provisoire exigé préalablement des concurrents est de 150,000 fr. or.

Le premier concours d'adjudication sera tenu publiquement à Sofia, dans le bâtiment de l'Assemblée nationale, le 12/24 septembre; la séance sera ouverte à dix heures du matin, et les soumissions seront reçues jusqu'à onze heures du matin.

Le deuxième concours aura lieu publiquement le 17/29 septembre dans le même local et aux mêmes heures que le premier.

Le cahier des charges et les autres pièces concernant l'entreprise sont déposés à la direction des travaux publics où les concurrents peuvent en prendre connaissance.

La concurrence sera secrète, c'est-à-dire que les soumissions devront à chaque concours être remises sous pli cacheté.

Les conditions à remplir pour être admis au concours seront communiquées, sur la demande des intéressés, par la direction des travaux publics. — (*Communication du consul de France à Sofia*).

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 4 septembre.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND

Par une lettre adressée au secrétaire perpétuel, M. Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale, rappelle qu'en vertu d'un accord sanctionné par le ministre de l'instruction publique, la Bibliothèque a été autorisée à se faire adjuger, à la vente des livres laissés à l'Institut par M. Piot, les ouvrages à sa convenance jusqu'à concurrence d'une valeur de 20,000 fr., et à rendre, en échange, à la bibliothèque de l'Institut les manuscrits de Léonard de Vinci, dérobés autrefois et récemment rachetés au comte d'Ashburnham. La Bibliothèque nationale ayant pris possession des livres choisis par elle à la vente, M. Delisle remet à l'Académie, pour être réintégrés dans les collections de l'Institut, les deux cahiers de Léonard de Vinci.

M. Hamy lit un mémoire intitulé : *Un Naufrage en 1332 : documents pour servir à l'histoire des marques commerciales au quatorzième siècle.*

Les navigations commerciales ont bien rarement leur histoire; on les tient, au contraire, secrètes, pour s'assurer le monopole de certaines opérations avantageuses. Il faut des événements exceptionnels, naufrages, pirateries, etc., pour faire connaître l'existence, la nature, la direction d'un transit maritime, qui, sans les réclamations, sans les procès que ces accidents provoquent, n'aurait point laissé de traces. Et voilà pourquoi nous savons si peu de chose du commerce du moyen âge et de ses pratiques les plus vulgaires. Ainsi, aucun historien n'a fait mention jusqu'à présent de de l'emploi ancien de signes spéciaux pour pour marquer les marchandises de prix expédiées au loin. M. Hamy a retrouvé plusieurs de ces marques dans les documents inédits relatifs au naufrage d'une nef de Santander sur les confins du territoire d'Oye (actuellement commune du canton d'Andruicq, département du Pas-de-Calais), il commente ces documents et résume ce que l'on sait de la législation relative au «jet de mer» sur cette partie du littoral français et de la procédure suivie au quatorzième siècle pour la restitution des biens des naufragés.

M. Menant continue la lecture de son mémoire sur le déchiffrement des inscriptions hétéennes.

M. A. Bertrand offre à l'Académie la 2e édition de ses leçons professées à l'école du Louvre (1883-1884), qu'il a publiées sous le titre : *la Gaule avant les Gaulois.* M. Bertrand expose, avec clarté et précision, les données acquises pour la solution des divers problèmes historiques qui intéressent notre pays. Il signale particulièrement les trois questions suivantes : 1° celle de l'homme tertiaire : après une étude consciencieuse, il conclut à sa non-existence; 2° les Ligures et les Ibères ont occupé, bien avant les Celtes, la région des Pyrénées aux Alpes et les côtes de la Méditerranée. Leur influence s'est-elle étendue bien loin dans l'intérieur du pays? la conviction de M. Bertrand est que les Ligures n'ont jamais pénétré dans le centre du pays; 3° enfin, sur l'époque où les Celtes font leur apparition sur la rive gauche du Rhin. M. Bertrand partage l'opinion de M. d'Arbois de Jubainville.

M. L. Delisle présente les *Comptes rendus des échevins de Rouen* par M. Félix, conseiller à la cour d'appel de Rouen. Il était d'usage, à Rouen, que tous les trois ans les échevins rendissent compte des actes de leur administration. Nous avons la collection des rapports pour la période qui va du milieu du seizième siècle à la fin du dix-septième siècle. M. Félix, dit M. Delisle, a soigneusement recueilli ces documents, en y joignant une série de textes relatifs à l'élection des échevins depuis le commencement du quinzième siècle et une intéressante introduction sur les vicissitudes des institutions municipales à Rouen. L'ouvrage forme deux volumes de la collection publiée par la Société de l'histoire de Normandie, qui comprend déjà une quarantaine de volumes.

M. Barbier de Meynard présente un ouvrage intitulé : *Lettres arabes manuscrites*, publiées par MM. Houdas et Delphin. Ce sont des pièces manuscrites recueillies en Algérie, en Tunisie et au Maroc.

M. A. Bertrand présente deux travaux de M. le marquis de Nadaillac : 1° *les Progrès de l'ethnographie ;* 2° *les plus anciens vestiges de l'Homme en Amérique.*

J.-B. MISPOULET.

Compagnie des messageries maritimes.

Le paquebot *Amazone*, venant de la côte orientale d'Afrique, a quitté Zanzibar le 3 septembre, à 11 h. matin.

Le paquebot *Orénoque*, allant au Sénégal, au Brésil et à la Plata, a quitté Pernambuco le 3 septembre et a continué pour Bahia.

Compagnie générale transatlantique.

Le paquebot *Lafayette*, venant de Saint-Nazaire et Santander, est arrivé à la Havane le 4 septembre, en route pour la Vera-Cruz.

Le paquebot *Colombie*, venant du Havre et escales, est arrivé à Saint-Thomas le 1er septembre et parti le 4 pour Haïti et escales.

Chemins de fer de l'Est.

Angleterre, France et Italie (par le Saint-Gothard). — Les relations entre Londres et Milan par le Saint-Gothard (lacs des Quatre-Cantons, Majeur, de Lugano et de Côme) sont assurées par des trains rapides et permanents pendant toute l'année, de la manière suivante :

1er itinéraire (via Calais, Laon, Reims, Chaumont, Belfort, Bâle), route la plus courte et la plus rapide, — trains et bateaux anglais de jour et trains express de jour du Saint-Gothard.

2e itinéraire (via Calais, Laon, Reims, Nancy, Epinal, Belfort, Bâle), — trains et bateaux anglais de nuit et trains express de nuit du Saint-Gothard.

Les trains, composés de voitures de 1re et de 2e classe, circulent directement entre Calais et Bâle, par les deux itinéraires. Les trains passant via Reims-Chaumont contiennent en outre un sleeping-car et des coupés-lits-toilette.

Les trains express de nuit du Saint-Gothard contiennent un sleeping-car, et les express de jour un saloon-car, qui circulent directement entre Bâle et Milan.

La durée moyenne du trajet entre Londres et Milan est de 30 heures.

A Milan, les voyageurs trouvent des correspondances pour toute l'Italie.

Nota. — Provisoirement, et jusqu'à nouvel avis, le trajet entre Belfort et Bâle s'effectue par l'itinéraire de Petit-Croix-Mulhouse sans supplément de prix et sans passeport.

Pour tous autres renseignements, consulter les affiches, les indicateurs et s'adresser aux gares.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DU GARD

Le 30 septembre 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du département, à l'adjudication au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de curage à effectuer au port d'Aiguesmortes pendant les années 1892 à 1897.

Dépense annuelle approximative.......... 10.000 fr.

Cautionnement : 400 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de M. Lamothe, ingénieur, rue Colbert, 4, à Nimes.

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Le 26 septembre 1891, à une heure et demie, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du département, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux ci-dessous :

Route nationale n° 6.

Construction d'un aqueduc destiné à recueillir les eaux pluviales à l'origine de la traverse de Chambéry.

Travaux à l'entreprise..........................	10.461 20
Somme à valoir..........................	1.038 80
Total....................	11.500 »

Cautionnement provisoire, 100 fr.; définitif, 350 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de M. l'ingénieur de l'arrondissement, rue de la Gare, n° 16, à Chambéry.

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

EMPRUNT MUNICIPAL DE 1886

Liste des 50 numéros sortis au 19e tirage effectué le 5 septembre 1891 et donnant droit aux lots ci-après :

ORDRE de sortie.	NUMÉROS sortis.	MONTANT des LOTS.	ORDRE de sortie.	NUMÉROS sortis.	MONTANT des LOTS.
				Report....	225.000
1er.	504.024	100.000f.	26e.	487.214	1.000
2e.	564.184	50.000	27e.	64.992	1.000
3e.	329.553	10.000	28e.	661.912	1.000
4e.	601.164	10.000	29e.	131.076	1.000
5e.	654.065	10.000	30e.	365.333	1.000
6e.	578.954	10.000	31e.	164.310	1.000
7e.	169.629	5.000	32e.	605.460	1.000
8e.	183.680	5.000	33e.	304.669	1.000
9e.	494.392	5.000	34e.	581.546	1.000
10e.	623.829	5.000	35e.	108.474	1.000
11e.	85.274	1.000	36e.	345.340	1.000
12e.	265.218	1.000	37e.	378.789	1.000
13e.	539.445	1.000	38e.	73.171	1.000
14e.	664.335	1.000	39e.	495.604	1.000
15e.	593.309	1.000	40e.	41.378	1.000
16e.	131.379	1.000	41e.	305.082	1.000
17e.	282.868	1.000	42e.	24.439	1.000
18e.	371.138	1.000	43e.	644.358	1.000
19e.	628.748	1.000	44e.	542.583	1.000
20e.	584.301	1.000	45e.	123.623	1.000
21e.	554.192	1.000	46e.	482.887	1.000
22e.	302.048	1.000	47e.	514.738	1.000
23e.	268.616	1.000	48e.	274.661	1.000
24e.	584.547	1.000	49e.	97.429	1.000
25e.	341.539	1.000	50e.	448.377	1.000
	A reporter.	225.000		Total..	250.000

Le payement des lots aura lieu à l'Hôtel de ville, à partir du 25 septembre 1891.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Samedi 5 Septembre	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLÔTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLÔTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Juill. 91	3 %	96f 10 96f	en liq..						
			fin ct...	96 67½	96 12½	96 05	96 10	96 05	96 10
			P° fin c.		d1f	96 17½	96 27½ d50		
			P° fin c.	96 35	96 45 d25				
			P° fin p.		d1f	96 6[illegible]	d50		
			P° fin p.		d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %...	91f	fin ct...					91 ..	
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés......	94f 40	en liq..						
			fin ct...	94 40	94 40	94 35	94 40	94 30	94 37½
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.	94 50	94 55 d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)..	96f 40 35	en liq..						
			fin ct...	96 70			96 60	96 50	96 65
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
Août 91	4 1/2 % 1883..............	105f 70 80	en liq..						
			fin ct...	105 85				105 80	105 82½
			P° fin c.				d50		
			P° fin c.						
			P° fin p.				d50		
			P° fin p.						
Août 86	Promesses d'inscript. 4½ % 1883.	0 25						0 25	
	Bons du Trésor 4%:								
Sept. 91	éch. 1er sept. 91, c.								
d°	éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.	1010... c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	.... c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	.... c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	.... c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	.... c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95........								
d°	éch. 1er sept. 95........								
Juill. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), n°s 221,501 à 273,500........	509	en liq.. / fin ct...					508 .	
	EMPRUNTS (Villes)								
Sept. 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	550 549	fin ct...					554 ..	
Août 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	532 533 534 533 532	fin ct...					532 ..	
Juill. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	420 418	fin ct...					418	
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	410 410 50 411 410	fin ct...					410 50	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	106 75						106 75	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	530	fin ct...					533 ..	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	530 531 25	fin ct...					530 ..	
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	416	en liq.. / fin ct...					416 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100f..	106 107						105 ..	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	401 400 50	fin ct...					401 ..	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	101 102	fin ct...					101 ..	
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé............	404	en liq.. / fin ct...					404 ..	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	500 501 500	en liq.. / fin ct... / P° fin c.					501 .	
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	550	en liq.. / au 15..					545 ..	
Juin 91.	Banque de France (nominatives).	4510 4520 4530 4540 4550	en liq..						
			fin ct...					4500 ..	4515 ..
			P° fin c.		d40		d50		
			P° fin p.	4550 ..	d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).	448 75 450	en liq..						
			au 15..	450 ..				450 ..	450 ..
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 38)	772 50	en liq..						
			au 15..	770 ..	772 50	768 75	772 50	770 ..	770 ..
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30	780 ..	d10		d10		
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).	425 430	en liq.. / au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26).....	460	en liq.. / au 15..					450 ..	
			P° au 15						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé..... (ex-coupon 10)	360	en liq.. / au 15..						
			P° au 15						
Juin 91. ex-1re r.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	280	en liq..						
			au 15..	280 .	282 50	280 .	280	280 ..	280 ..
			P° au 15		d10	283 75	d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	550	en liq..						
			au 15..	550 ..			547 50	547 50	545 ..
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)...		au 15..					656 25	
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).	430	en liq.. / au 15..						
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)..		en liq.. / au 15..						
Août 91	Banque hypot. de Fr°, r. 1000f, t.p.	517 50	fin ct...					518 25	
Sept. 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	419 25	fin ct...					426 ..	
Août 91	Algérienne (société gén.), en liq., obl. r. 150 f. } en remboursem d'ann.	152	en liq..						
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f. } dues par l'État...	530 529	fin ct... / au 15..					527 ..	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.	410 ..	
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.	505 ..	
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.	112 ..	
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.	962 50	
Blois (ville de), 1879, 4½ %.......		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr...	109 50	
d° 1881, 4%, r. 500 f.	510 ..	
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr..	111 ..	
d° 1863, 3%, r. 100 fr.	140 ..	
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.		
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	101 ..	
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.		
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	47 50	47 ..
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.	80 ..	
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	405 ..	
Midi, d° act. de jouiss	680 .	
Nord, d° act. de jouiss.		
Orléans, d° act. de jouiss.	1090..	
Ouest, d° act. de jouiss.	567 50	565 ..
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	440 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f. t.p.	600 ..	
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	540 ..	
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	580 ..	575 ..
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	525 ..	
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	260 ..	
d° du département du Nord....		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier............		
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	526 50	525 50
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.		
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	562 50	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	1571 25	
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (n°s 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 48).	250 ..	
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	139 ..	
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1450..	
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 11).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.	265 ..	
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 14).		
Ind. linière (Compt. de l') a. 500f.		
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p...		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 29).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p.	1355..	
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	740 ..	
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	391 25	
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).		
d° act. de jouiss.........		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p..		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.	1255..	
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé...	612 50	
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé........		
2e série, act. 500 fr., t.p..		
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.	797 50	795 ..
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	795 ..	
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2550..	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.	847 50	
d° act. 500 fr., t.p.	862 50	
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	825 ..	
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.	50 ..	
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1260..	1255..

Jouissance	Samedi 5 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
	Crédit Foncier de France.								
Juill. 91	Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1270 1275 1280	en liq..						
			fin ct...	1275	1275	1272 50	1275	1265	1268 75
			Pe fin c.		d40		d20		
			Pe fin c.	1278 75	1280 d10		d5f		
			Pe fin p.		d40		d20		
			Pe fin p.	1290	d10		d5f		
	Obligations :								
Ma. 91	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.								
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	520 519 25 520						523	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	105 50 105 25						105 25	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f	602 50						607	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f	120 50 121 50						120	
Mai 91	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	520 519 75 50 25 520						520	
d°	communales, 3%, remb. 500 f.	502 50						505	
d°	d° 5es, r. 100 f	102						102	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	516 50	fin ct...					515 50	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	395 394 75	en liq..					395	
Sept. 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	470	fin ct...					480	
Mai 91	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	479 480	fin ct...					478 50	
Sept. 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	468 50	fin ct...					475	
Juil. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	421 50 422	fin ct...					422	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	474	fin ct...					475	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	65 50	fin ct...					65 75	
...	d° d° (nomin.)	..f	fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	48f	fin ct...					48	
...	d° d° (nomin.)	..f ..f	fin ct...						
Mai 91	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.)	500	en liq..						
			au 15..					580	
Mai 91	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq..						
			au 15..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	817 50	en liq..						
			au 15..	820			818 75	820	818 75
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	320 315 312 50 306 25 305 300 305 307 50	en liq..						
			au 15..	317 50	317 50	302 50	305	325	320
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.)		en liq..						
			au 15..						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6)		en liq..						
			au 15..					330	
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. développt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	482 50	en liq..						
			au 15	482 50				482 50	482 50
			Pe au 15		d10		d5f		
Mai 91	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq..						
			au 15..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)	467 50 468 75 470	en liq..						
			au 15	462 50			470	470	
			Pe au 15		d10		d5f		
Mai 87	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4)	350	en liq..						
			au 15..						
......	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)	400	en liq..						
			au 15..	400			402 50	395	400
			Pe au 15		d5f		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.)		en liq..						
			au 15..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4)		en liq..						
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.)		en liq..						
			au 15..						
Juill. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14)	17f	en liq..						
			au 15					17 50	
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)	207 50	Pe au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11)	480	au 15..		d10		d5f		
			au 15..					480	
Août 91	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	389 50 389 75	au 15					390	
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 26)		en liq..						
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.	695	en liq..						
			fin ct..					695	
Mai 91	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'Etat), ex-coupon 30	617 50 618 75	en liq..						
			fin ct..					620	
			en liq..						
Mai 91	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67)	910 905	fin ct..					915	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)	1485	en liq..						
			fin ct..	1488 75			1487 50	1490	1487 50
			Pe fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)	1291 25 1290 50 1293 75	en liq..						
			fin ct..					1288 75	
			Pe fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)	1838 75 1837 50	en liq..						
			fin ct..	1841 25				1840	1842 50
			Pe fin c.		d20		d10		
			Pe fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1540 1538 75	en liq..						
			fin ct..					1538 75	
			Pe fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72)	1075 1078 75	en liq..						
			fin ct..					1072 50	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'Etat ou de Dépts)	530	en liq..						
			fin ct..						
			Pe fin c.		d10		d10		
Mai 91	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35)	515	en liq..						
			au 15..					513 75	
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13)	545	en liq..						
			au 15..					540	
			Pe au 15		d10		d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11)				d10		d5f		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)	445	en liq..						
			au 15..	445				442 50	445
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4)		Pe au 30		d20		d20		
			au 15..						
Mai 91	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 19)	560 565	en liq..						
			au 15..					560	
			Pe au 15		d10		d5f		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a 500 f., t.p.	137 50	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	151	150
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)		
Châtillon et Commentry (Forges de)		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.		
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)	565	563 75
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p.	365	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1067 50	
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	720	715
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	373 75	
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	112	
Voitures à Paris, actions de jouiss.	210	
Touage de la Basse-Seine et Oise		
d° de Conflans à la mer		
Transports maritimes (Soc. de)		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 20).	420	
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	720	
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.		
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	475	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1110	1107 50
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p.		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.	385	
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.		
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4)	1435	1430
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	222 50	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	560	557 50
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	570	565
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.	825	
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	260	257 50
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 50).	805	795
Matériel agricole et industriel		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	1360	1355
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.		
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.	197 50	195
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé	1720	1717 50
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	223 75	
d° parts bénéficiaires	215	
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée		
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	427	
Brésiliens, 4½ %, remb. 500 fr.	348 75	
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr.	382 50	
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956	427	
d° d° de 1887 à 1985	412 75	
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	410	
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	415	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	409	408
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	646 75	
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	443	442
d° nouvelles d°	438 50	437 50
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	440	439 50
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne : Aïn-Tizy, etc., 3%, r. 500 f. (garantie de l'Etat)	410	
Mécheria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	403	
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)	402	401
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	412	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	460	
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr.	1277 50	
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	448	
Besseges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	444	443 50
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	442	
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).		
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.		
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	645	644
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	442	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	447	446 50
Paris-Lyon-Médit., 66, 3 %, r. 500f.	449 50	449
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	624	
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).	435	

JOUISSANCE	Samedi 5 Septembre	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1448 75	en liq..						
			au 15					1450 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1162 50 1160 1162 50	en liq..						
			au 15..					1170 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)	585 581 25 580 578 75.	en liq..						
		575 573 75	au 15..	580 ..	580 ..	573 75	575 ..	588 75	582 50
			P° au 15				d5f		
Juin 91.	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	660	en liq..						
			au 15..					655 ..	
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1160	en liq..						
			au 15..	1050 ..				1060 ..	1050 ..
			P° au 15		d10		d20		
			P° au 30		d10		d10		
Juill. 91	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).	480 485 487 50 490	en liq..						
			au 15..					487 50	
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	705 703 75	en liq..						
			au 15..					705 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)..	330 325 320	en liq..						
			au 15..					330 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Juin 91.	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	3000	en liq..						
			au 15..					3000 ..	
			P° au 15		d..		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	25f 24f50 24f	en liq..						
			au 15..	25 ..			23 75	24 ..	25 ..
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.		en liq..						
			au 15..					200 ..	
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.	51f..	en liq..						
			au 15..					51 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	23f 22f50 22f 22f50	en liq..						
		22f 21f25	au 15..	21 25			22 50	22 ..	23 75
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2840 28 2837 50	en liq..						
			au 15..	2840 ..	2842 50	2837 50	2842 50	2835 ..	2840 ..
			P° au 15		d40	2845 ..	2847 50 d20		
			P° au 15	2857 50	2860 .. d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).		en liq..						
			au 15..					805 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	310	en liq..						
			au 15..					307 50	
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)..........	1180 1178 75 1176 25..	en liq..						
			au 15..	1182 50			1178 75	1185 ..	1182 50
			P° au 15		d10		d5f		
Sept. 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	142	au 15..					145 ..	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attrib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).	1995 2000 2005 2000	en liq..						
			au 15 .	2003 75	2005 ..	2002 50	2002 50	2000 ..	2005 ..
			P° au 15		d20		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).	400	en liq..						
			au 15..					396 25	
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	500	en liq..						
			au 15..	500 ..	500 ..	497 50	500 ..	500 ..	500 ..
			P° au 15		505 .. d10		d5f		
			P° au 30		d10		d10		
Oct. 86.	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	117 50 120	en liq..						
			au 15..	123 75			120 ..	120 ..	120 ..
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).		en liq..						
			au 15..					415 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
Oct. 91	Angleterre, 2¾ % (n.c. fixe 25f20).	C. 500f	en liq..						
Juin 91.	Argentine (République), 6%, 1881,	C. 1000	au 15..					96 35	
	rembours. 500 fr.......		en liq..						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	Gr. c.	au 15..						
			au 15..						
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	325 322 50 320	P° au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 5 obl..		en liq..					325 ..	
...	d° d° c. de 25 obl.		au 15..		d..		d..		
Mai 91.	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch.		P° au 15						
	fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		en liq..						
...	d° d° 1000 fl. d°		au 15..						
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég.		P° au 15		d..		d..		
	ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f30 25. C. 10000.	en liq..						
...	d° d° 1000 fl. d°	96f30 60	au 15..					97 30	
Juill. 91	Belgique, 2½ %, coup. de 200 fr.	C. 2000f	P° au 15		d50		d25	96 65	
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	au 15..						
Mai 91.	d° 3%, 1873		P° au 15		d..		d..		
Juill. 91	d° 3½ %, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 15..						
...	d° d° c. de 500 f.		au 15.						
Mai 91.	d° 3½ %, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	en liq..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 15..						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq..						
Août 91	d° 3½ %, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..					102 ..	
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 15..						
...	d° d° c. de 500 f.		P° au 15		d..		d..	101 05	
Juin 91.	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½ %, 83. Obl. 1000 £.		en liq..						
...	d° d° 500 £.		au 15..						
...	d° d° 100 £.		P° au 15		d50		d25		
Avril 91	d° 4½ %, 88, Obl. 1000 £.								
...	d° d° 500 £.		en liq..						
...	d° d° 100 £.		au 15..		d..		d25		
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		P° au 15		d50				
...	d° d° 500 £.		en liq..						
...	d° d° 100 £.		au 15..						
			P° au 15		d50		d25		
Oct. 90.	Cordoba (Province de), 6%, 1888,								
			en liq..		d10		d5f		
	rembours. 500 fr., tout payé...	95f 90f 88 75	au 15..					87 50	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	440 ..	
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......		
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	446 50	445 25
d° 3% nouveau, r. 500f d°		
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	450 ..	449 50
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	447 ..	444 50
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	443 ..	442 ..
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.	448 ..	
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..	1240..	
d° 3%, rembours. 500 fr.....	447 ..	446 ..
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	452 .	450 ..
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	442 50	442 ..
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......		
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'Etat. Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	445 75	445 ..
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	455 ..	452 ..
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.	1260..	
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	412 ..	408 50
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	500 ..	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	428 ..	
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	145 .	142 50
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	410 25	410 ..
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	505 .	504 75
Venezueliens (Cie Franç.se de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr....		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	299 50	295 ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	257 50	255 ..
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	370 ..	
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..	46 50	
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..	403 75	402 50
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.	455 ..	450 ..
d° d° 5%, r. 500 f.		
d° d° 4%, r. 500 f.	505 ..	
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.		
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f..		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.	495 ..	490 ..
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.	495 ..	
Industrie linière, 6%, r. 300 fr...		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	297 50	295 ..
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	510 ..	
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	529 ..	528 ..
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr.	515 ..	
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	525 ..	520 ..
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	308 ..	
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	467 50	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	245	
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.	367 50	365 ..
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	507 50	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....		
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	503 50	
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	507 ..	
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	409 ..	408 ..
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	387 ..	385 ..
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.		
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.	445 ..	
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.		
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.	502 50	
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	630 ..	
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 ..	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municip. (Délég.) 4%, r. 500.	480 ..	
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	124 ..	
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	22 ..	21 75
d° d° 3%, remb. 500 fr...	17 50	17 ..
d° d° 4%, remb. 500 fr...	18 ..	17 25
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	20 75	20 25
d° d° (2e série).		
d° d° (3e série).	76 .	
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	86 ..	85 ..
d° d° depuis la répart.	71 ..	
d° d° 322f50 payés...		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	70 75	70 25
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	620 ..	619
d° 3%, rembours. 500 fr........	449 75	447 50
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	439 50	439 ..
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	94 ..	

JOUISSANCE	Samedi 5 Septembre	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Égypte. Oblig. Daïra Sanieh 4 % (décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	492 50 492 75	en liq.. au 15.. P° au 15	 488 75 	 d10		 490 	492 50	490 ..
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig. 4%, rembours. 500 fr. (Décret 18 nov. 76 et loi 17 juill. 80.)	490 50 491	en liq.. au 15.. P° au 15	 488 75 	d10 d10		d5f d5f	490 ..	488 75
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½ % (décrets des 6 et 7 juin 1890)	465 465 50 465	en liq.. au 15.. P° au 15		 d10		 d5f	464 50	463 75
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878		en liq.. au 15..					522 ..	
Sept. 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f (nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		en liq.. au 15.. P° au 15		 d10		 d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fl. 1f). Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	72f75 73f	en liq.. au 15..	 71 95	 71 95	 71 85	 71 90	72 25	72 ..
	Coup. de 40 —	72f70 50 25	P° au 15		d50		d25	72 50	
	Coup. de 80 —	72f70 50 25	P° au 30	72 50	72 55 d50		73 .. d25	72 50	
	Coup. de 160 —	71f90 80 72f	P° au 15		d50		d25	72 05	
	Coup. de 240 —	..f						71 8.	
	Coup. de 480 —	72f 71f80 65 80 72f						71 80	
	Coup. de 960 —	71f60 80	en liq..					71 70	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).		au 15..						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba, 6%, 1886, garantis.	495 491	en liq.. au 15..					495 ..	
d°	d° d° 1890, garantis.	456 458 460	en liq.. au 15.. P° au 15		 d10 d10		 d5f d5f	458 50	
	États-Unis. Cons. 4½ % (n.c.f. 5f).		en liq.. au 15..						
Juill. 91	d° Consolidés 4%		au 15..						
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½ %, 89.		en liq..						
	Oblig. et coupons prescrits au bout de 20 ans de l'éch. (Titre de 617f.		au 15..		d10		d25		
	— de 2468f.		P° au 15		d10		d25		
	— de 6170f.		en liq..		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	412 50 413 75	au 15..					415 50	
	Gr. c.		en liq..						
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	412 50	au 15..					412 50	
	Gr. c.		en liq..						
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	328 50 328	au 15..					328 50	
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½ %, 1886 (nég. change fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		en liq.. au 15..		 d10		 d25	101 60	
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe 2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	94f	en liq.. au 15..	 90 25				94 ..	90 25
	d° 500 fl.	93f	P° au 15		d50		d25	93 ..	
	d° 1000 fl.	90f40 25 15	P° au 30		d50		d25	90 30	
Août 91	d° 4½ %, or, 89 (n.ch.fl. 2f50) Cap. des titres amort. (Obl. 100 fl.	101	en liq.. au 15..					109 30	
	presc. après 20 ans. — 500 fl.		P° au 15		d50		d..		
Mars 91	Inde, 80 4½ % (nég.ch.fixe 2f50).		au 15..						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		en liq.. au 15..	 90 92½	 90 95	 90 80	 90 85	91 ..	90 95
	d° coup. 500 fr.	90f90 80 91f 90f80	P° au 15		d1f		d50		
	d° coup. 100 et 200 fr.		P° au 15		91 10 d25				
	d° coup. 50 fr.		P° au 30		d1f	91 40	91 37½ d50		
	d° c. au-dessous de 50 fr.	91f 90f95	P° au 30	91 65	91 50 d25				
Avril 91	d° 3%	..f	au 15..						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	318	en liq.. au 15..					316 25	
Mai 91.	Norvège, 3½ % (nég.ch.fl. 25f20). coup. de 504 f. (20 £).	..f	en liq.. au 15..						
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	..f	au 15..						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 15..						
d°	d° obl. 5% d°		au 15..						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch. fixe 25f25), coup. de 20 £.	37f 37f25 40 65	en liq.. au 15..	 37 ..	 37 60	 37 ..	 37 55	37 75	37 60
	d° coup. de 50 £.	..f	P° au 15		d50		d25	38 50	
	d° coup. de 100 £.	37f 37f15 25 30 40 75	P° au 30		39 50 d50		38 25 d1f	37 60	
Avril 91	d° 4½ %, 88-89, r. 500f. Nos 1 à 390000 et 500001 à 929987. (C. 500 f.	280 282 50 284 50 285	en liq.. au 15..					282 50	
	(C. 5 obl.	280	au 15..						
	(C. 10 ob.	280	au 15..						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	104	en liq.. au 15..					104 ..	
Juill. 91	d° 1890, 4%	..f	P° au 15						
	Russie, 1850, 4½ % (n.ch.fl. 25f50. Oblig. de 100 £.		en liq.. au 15..						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	98f40	au 15..					98 30	
	Grosses coupures	99f							
Juill. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort), n.c.fl. 4 f. Obl. de 100 r.	70f 69f	en liq.. au 15..						
	d° de 1000 r.	69f50 68f50	P° au 15		d50		d25	69 50	
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort), n.c.fl. 4 f. Obl. de 100 r.	70f50 69f50	en liq.. au 15..	 69 70	 69 70	 69 50	 69 65	70 50	69 90
	d° de 1000 r.	70f 69f50	P° au 15		70 60 d50		d50	70 25	
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	98f 97f90	en liq.. au 15..					98	
	Grosses coupures	98f50 98f75 99f	P° au 15		d50		d25	98 35	
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort		au 15..						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change fixe 4f), coup. de 125 r.	105 75	en liq.. au 15..					105 75	
	coup. de 500 r.	105 75 65						105 50	
	coup. de 1000 r.							105 75	
	coup. de 10000 r.		en liq..						
	d° 1889, 4% (or).	98f 97f90	au 15..					99 50	99 35
Sept. 91	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	98f	en liq.. au 15..					98 75	
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	..f	en liq.. au 15..					99 40	
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p., Obl. 500 f.	98f10 97f90 85	en liq..					98 10	
	d° 2500 f.	98f 98f10 25	au 15..	97 40				97 85	97 25
	d° 5000 f.	97f50 40	P° au 15		d50		d25	97 45	
	d° 12500 f.	..f						97 35	
Juill. 91	d° d° 3e série	97f40 50 60	en liq.. au 15..					97 50	
Mai 91	d° Intér. cons., 4½ %. 1re ém., 1880 (n.ch.fl. 4f) C. 100 r.	70f 69f95	en liq.. au 15..					70	
	C. 500 r.	70f 69f95	au 15..		d50		d25	70 .	
	C. 1000 r.	70f 69f95	au 15..					70 ..	
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Transcaucasien, remb. au pair.	82f90	en liq.. au 15..					83 .	83 25

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½ %, 53 (n.ch.fl. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Oblig. Dom. Autrich. 1866 (estamp.).	318 50	317 ..
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fl. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	79 .	
d° 1000 fl. d°	78 60	
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.		
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	100 ..	
Congo (État indép. du), Lots 1888.	52 ..	
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	110 ..	
Danemark, 3½ % (nég.ch.fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½ %, C.F. (n.ch.fl. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	17 ..	
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	110 ..	
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%		
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.	97 95	
d° 1866, 5%	96 25	
Gouv. de Québec, 80, 4½ %, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fl. 25f20).	118 ..	
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £	42 50	
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f.p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	102 ..	101 ..
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.		
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t.p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	496 25	
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	635 ..	625 ..
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	352 ..	
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	342 ..	
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	417 50	417 ..
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486.		
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale.		
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	406 ..	
Beira-Alta, 3%	105 25	105 ..
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	210 ..	205 ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	200 ..	
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	315 ..	
d° (Série X)	320 50	318 ..
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque	396 ..	
d° (2e série), 2e hypothèque.	376 50	
d° (3e série), 3e hypothèque.	358 ..	
d° (4e série), 4e hypothèque.		
d° (5e série), 5e hypothèque.	319 ..	
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	355 ..	
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	356 50	
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	360 .	357 50
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	332 50	
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	330 ..	
Ouest de l'Espagne, 4%		
Portugais, 3%	206 50	205 .
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	202 50	196 25
d° 4%	250 .	246 ..
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	369 ..	
d° 2e hypothèque.	355 ..	352 50
d° 3e hypothèque.		
Cordoue à Séville, 3%		
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52016 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.		
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	297 ..	295 ..
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f., t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	505 ..	
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	515 25	
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	438 75	435 ..
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	414 ..	405 ..

Jouissance	Samedi 5 Septembre	1er comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Juin 91	[illegible]	3[illegible]	au 15..	.. ..				440 ..	.. ..
Juill. 91	[illegible]	39[illegible]	en liq.						
			au 15..					90 90	.. ..
Juin 91	Suède 78, 4% [illegible]		en liq.						
	d° d° Ob. 50 £.		au 15..						
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 15		d1f		d25		
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		P° au 30		d50		d25		
	(nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.		en liq.						
...	d° d° Ob. 100 £.	103 75	au 15..						
...	d° d° Ob. 500 £.		P° au 15		d50		d25		
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.	103	en liq.						
..	d° d° c. 5000f.		au 15..						
			P° au 15		d50		d25		
Sept. 91	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	89f50	en liq.					90 50	
			au 15..						
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	..f	en liq.						
	d° d° gross. coup.	..f	au 15..						
d°	d° d° (sér. C).	18f70	en liq.					23 ..	.. ..
	d° d° gross. coup.		au 15..					18 85	.. ..
d°	d° d° (sér. D).	18f60	en liq.						
...	d° d° gross. coup.	..f	au 15..					18 85	
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%, 1890.		P° au 15		d50		d25		
	Obligations de 500 fr.	420 50 419 50	en liq.						
...	d° de 2500 fr.	420	au 15..					421 ..	.. ..
...	d° de 12500 fr.		P° au 15		d50		d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		P° au 30		d50		d25		
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	452 50 455	en liq.						
...	d° d° 2500 f.	448 450	au 15..					455 ..	448 75
...	d° d° 12500 f.		P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		

VALEURS ÉTRANGÈRES

Jouissance	Valeur	1er comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl. pap., t. p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.		en liq..						
			au 15..	443 75			442 50	447 50	443 75
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Mai 91. ex-5e r.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f., 250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		en liq..						
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)	530	au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 21.		au 15..						
			en liq..						
Août 91 ex-2e r	Banque des Pays-Hongrois, act. nouv. 500f, t. p. (ex-c. 1). en liq.		au 15..						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).	320	en liq..						
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act. 100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p. (ex-coupon 14)		en liq..						
			au 15..					600 ..	600 ..
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 32)..	558 75 560	en liq..						
			au 15..	558 75				560 ..	553 75
			P° au 15		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 150 fr. payés (ex-coupon 34)..		en liq..						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1072 50 1.75	en liq..						
			au 15..					1072 50	1072 50
			P° au 15		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		P° au 30		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Égyptien, actions 500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	477 50	en liq..						
...	Grosses coupures....		au 15..	477 50					
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq..						
			au 15..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie, a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		en liq..						
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie ». (ex-coupon 14)	125 50 127 50	en liq..						
			au 15..	126 25	130 ..	125 ..	130 ..	125 ..	130 ..
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	432 50 427 50	en liq..						
			au 15..	430 ..			423 75	.. ..	428 75
			P° au 15		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes. (525 fr.), t. p. (en liq.), (ex-c. 9).		en liq..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'État (Société privil.), act. 500 f., t. p.	625 627 50	au 15..						
		628 75 630	en liq..						
			au 15..	627 50	630 ..	627 50	628 75	625 ..	627 50
	Grosses coupures....	625 630	P° au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500 f., t. p.	137 50	P° au 30		d10		d5f		
			en liq..						
			au 15..					137 50	
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	235 233 75	en liq..						
			au 15..	233 75			232 50	228 75	232 50
	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t. p. : 200000 act. de 1862 ; 100000 a. de 1881 ; 60000 act. de 1885 et 60000 act. de 1889. (ex-coup. 42)........	625	en liq..						
	Grosses coupures....		au 15..	627 50			628 75	.. ..	.. ..
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 59).....	291 25 290	en liq..						
			au 15..	292 50			290 ..	292 50	291 25
			P° au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	140 132 50	en liq..						
		130	au 15..	133 75	133 75	128 75	130 ..	141 25	141 25
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 63)......	290	en liq..						
			au 15..	288 75				287 50	288 75
			P° au 15				d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de chauffge par le), a. r. 500 fr., t. p. (ex-coupon 22).	340	en liq..						
			au 15..	340 ..				340 .	.. ..
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 peset., t. p. nos 1 à 40000). (ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).		en liq..						
			au 15..	701 25				.. ..	700 ..
			P° au 15		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207 3/8 à 207 5/8..	206 7/8 à 207 1/8 et 4%.
4%	Allemagne.	123 3/16 à 123 5/16	123 15/16 à 123 1/16 et 4%.
5%	Vienne....	213 .. à 213½..	213.... à 213½ et 4.. %.
5%	Barcelone..	456½ . à 457½...	456½.. à 457½ et 4.. %.
5%	Madrid....	456½.. à 457½..	456½.. à 457½ et 4.. %.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à .... et 4.. %.
5%	St-Pétersb.	258.... à 261.....	260.... à 262 . et 4.. %.
.%	Stockholm.	138.... à 139....	138.... à 139.. et 4.. %.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 29 . à 25 30...	25 27½ à 25 28½—2½%.
	d° chèque	25 29.. à 25 30...	25 29.. à 25 30.. —......
3%	New-York.	518¾.. à 519¾..	518¾.. à 519¾..—3..%.
3%	Belgique..	1/16 pte. à 1/8 pte	1/16pte à 3/16pte—3..%.
5½	Italie.....	1⅝pte à 1⅝ pte..	1¾ pte à 2⅛ pte—6..%.
4%	Suisse.....	⅛pte à ¼ pte..	3/16pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 5% à 6% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 247 à 252 .. 0/00 pte.

Quadruples espagnols..........	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains..........	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines..........	3 98 à 4 03
Souverains anglais..........	25 25 à 25 30
Banknotes..........	25 26 à 25 31
Aigles des États-Unis..........	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)..........	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes....	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliém.	40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède..........	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.............. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 95 1/16 — 1 heure, 95 1/16
Vienne, Métall, ... — Papier, 90 60 — Monnaie, 90 55
Crédit Autrichien... 276 25 | Chem. de Fer Autrich. 284 25
Change sur Londres.... Demande, 117 20 — Offre, 117 50
Change sur Paris....... Demande, 46 35 — Offre, 46 425
Lots.............. 136 75 | Napoléon 9 315

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 5 Septembre 1891

SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
Blanc N° 3..........	37 25 à 37 ..	
Roux 88° nets..........	37 .. à	
Raffinés, bonne sorte..........	106 50 à	
— belle sorte..........	107 50 à	
Certificats de sortie..........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	37 .. à .. ..
— Octobre..........	.. .. à	35 375 à 35 50
— 4 d'Octobre..........		35 .. à .. ..
— 4 premiers..........		35 375 à 35 50
....		.. .. à .. ..
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	38 75 à	
Courant du mois..........		39 75 à .. ..
Octobre..........		38 50 à 38 75
Novembre-Décembre..........		38 50 à 38 75
4 premiers..........		39 50 à .. ..
....		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	53 50 à	
Courant..........		53 25 à 53 50
Octobre..........		53 75 à 54 ..
Novembre-Décembre..........		54 .. à .. ..
4 premiers..........		54 50 à 55 ..
....		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts..........	73 75	
Colza en tonnes..........	75 75	
Colza épurée en tonnes..........	83 75	
Courant..........		73 25 à 73 ..
Octobre..........		74 75 à 73 50
Novembre-Décembre..........		74 75 à 74 50
4 premiers..........		76 00 à 76 25
....		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	62 25 à 62 50	
Courant..........		62 25 à 62 50
Octobre..........		62 75 à 63 ..
Novembre-Décembre..........		63 25 à 63 50
4 de Novembre..........		63 à 00 63 75
4 premiers..........		64 .. à 64 25
COURS DU MERCREDI 2 Septembre.		
SUIF DE PLACE *43° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	65 .. à	
SUIF DE PROVINCE *43° 1/2, en fûts, en gare Paris.*	64 50 à	

LES EXPOSITIONS DE L'ÉTAT A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

TOME I

SERVICES, TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS

L'organisation des services de l'Exposition. — Les travaux et les constructions. — La tour de 300 mètres. — Le congrès et les conférences.

EXPOSITION RÉTROSPECTIVE DU TRAVAIL

Anthropologie et ethnographie. — Antiquité orientale et classique. — L'Extrême-Orient, son ethnographie, ses religions, ses arts, ses industries — Arts libéraux. — Les sciences. — La peinture. — La sculpture. — L'architecture. — Les estampes. — L'imprimerie. — La musique. — Le théâtre. — Arts et métiers. — Moyens de transport. — Arts militaires.

COMMERCE ET INDUSTRIE

La statistique générale de France. — L'enseignement technique. — Le commerce intérieur. — Le commerce extérieur. — Le commerce international en Orient et en Extrême-Orient

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Matériel postal. — Télégraphie pneumatique. — Télégraphie électrique. — Téléphone. — Instruments. — Appareils et cartes.

ÉCONOMIE SOCIALE

Programme de l'Exposition. — L'épargne. — Les assurances. — L'hygiène sociale. — Organisation du travail. — Intervention des pouvoirs publics

COLONIES

Les villages indigènes. — Les Antilles françaises. — La Guyane française. — Saint-Pierre et Miquelon. — Colonies de l'Océanie. — L'Indo-Chine. — Colonies de l'Océan Indien. — Etablissements français de la côte occidentale d'Afrique. — Section des missions scientifiques.

ALGÉRIE

Le Palais algérien. — La Colonisation. — Agriculture, viticulture et horticulture. — Industries agricoles. — Forêts. — Produits industriels. — Arts et enseignement.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

La section Tunisienne. — Le Pavillon de Madagascar. — La section des Etats-Unis. — Les pavillons américains.

JUSTICE

Administration centrale. — Grande Chancellerie de la Légion d'honneur. — Imprimerie Nationale.

FINANCES

Bureau de Statistique et de Législation comparée. — Direction générale des Contributions directes et du Cadastre. — Les Tabacs. — Monnaies et Médailles. — Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

TOME II

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Archives. — Journaux officiels. — Administration départementale et communale. — Direction de l'Assistance et de l'Hygiène publiques. — Administration pénitentiaire.

VILLE DE PARIS

Direction des Travaux de Paris. — Services municipaux et départementaux divers. — Direction de l'Enseignement primaire. — Administration générale de l'Assistance publique. — Services de la préfecture de police.

EXPOSITION MILITAIRE

État-major général. — Infanterie et Cavalerie. — Artillerie. — Poudres et salpêtres. — Génie. — Télégraphie et Aérostation militaire. — Service géographique de l'armée. — Services administratifs. — Service de santé. — Armes anciennes et armes de luxe.

MARINE

Service des Constructions navales. — Laboratoire central d'artillerie de marine. — Service hydrographique. — Ostreïculture et Pisciculture.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Direction de l'Enseignement primaire. — Direction de l'Enseignement secondaire. — Direction de l'Enseignement supérieur et Service du Secrétariat. — Géographie et Cartographie.

BEAUX-ARTS

Expositions centennale et décennale de Peinture, de Sculpture et d'Architecture. — Manufactures nationales de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais. — Enseignement du Dessin. — Exposition rétrospective des Objets d'art au Trocadéro.

TRAVAUX PUBLICS

Routes et Ponts. — Navigation intérieure et Navigation maritime. Chemins de fer. — Mines. — École nationale des Ponts et Chaussées. — Ecole nationale supérieure des Mines.

AGRICULTURE

L'évolution de l'agriculture depuis un siècle. — Concours international d'animaux reproducteurs. — Concours des Espèces chevaline et asine. — Produits agricoles. — Enseignement agricole. — Direction de l'hydraulique agricole. — Administration des Forêts.

SITUATION DE LA BANQUE DE L'ALGÉRIE

Au 31 Août 1891.

ACTIF

Encaisse de la Banque..........		26.088.892 92
Portefeuille :		
A Alger.........	31.132.761 83	68.772.729 77
Aux succursales.	37.639.967 94	
Avances sur titres (Alger et succursales)...................		326.535 75
Effets à la caisse................		7.824.532 82
Warrants........................		411.000 »
Hôtels de la Banque............		2.311.179 14
Dépenses d'administration......		225.057 05
Comptes extérieurs.............		21.406.164 37
Rentes sur l'État..............		10.088.741 40
Avances à l'État (chambres de commerce)....................		1.483.424 16
Divers.........................		3.984.431 79
		142.922.689 17

PASSIF

Capital.........................		20.000.000 »
Billets en circulation...........		88.850.875 «
Comptes courants :		
A Alger.........	2.146.559 60	4.706.815 76
Aux succursales.	2.560.256 16	
Trésor public....................		9.549.005 18
Trésoriers-payeurs, leurs comptes courants..................		3.588.300 %
Agios et commissions...........		1.229.303 46
Dividende à payer..............		79.463 65
Réescompte (Alger et succursales)		359.929 40
Profits et pertes................		49.447 93
Fonds de prévoyance...........		500.000 »
Réserve immobilière............		2.311.179 14
Réserve extraordinaire..........		4.933.492 80
Réserve statutaire..............		6.666.666 66
Divers..........................		98.210 19
		142.922.689 17

Alger, le 31 août 1891.

Le Directeur de la Banque de l'Algérie,
Signé : F. NELSON-CHIÉRICO.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Tirage du 5 Septembre 1891

OBLIGATIONS FONCIÈRES de 500 fr. 3 0/0. — 1879.

Le n° 164.305 sera remboursé par 100,000 francs.
Le n° 1.126.250 sera remboursé par 100,000 francs.
Le n° 1.113.244 sera remboursé par 25,000 francs.
Les nos 97.930, 1.463.503 chacun par 10.000 fr.
Les nos 302.068, 391.138, 786.236, 1.262.531, 1.772.445, chacun par 5,000 francs.

90 autres numéros ont été appelés au remboursement à 1,000 fr.

7.374 autres numéros ont été, en outre, appelés au remboursement au pair.

OBLIGATIONS FONCIÈRES de 500 fr. 3 0/0 — 1885.

Le n° 568.446 sera remboursé par 100,000 fr.
Le n° 644.714 par 25,000 francs.
Les nos 146.575, 503.421, 554.958, 722.775, 782.085, 942,412, chacun par 5,000 francs.

45 autres numéros, chacun par 1,000 fr.

La liste complète des numéros sortis sera insérée dans le *Bulletin Officiel des tirages du Crédit Foncier* des 6 et 16 Septembre (Abonnement janv.-juill. 1 fr. par an, Paris et départements. — 2 fr. étranger.)

BANQUES COLONIALES

Le dividende du 1er semestre 1891 des actions des Banques de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane sera réglé à l'Agence centrale des Banques coloniales, rue Blanche, 54, à Paris, à compter du jeudi 10 septembre 1891.

Il s'élève par action, déduction faite de l'impôt 4 %, savoir :

Pour la Banque de la Martinique, à...	29 fr. 70
— Guadeloupe, à...	33 fr. 60
— Guyane, à.......	51 fr. 25

CHEMIN DE FER DU NORD

Obligations de la Cie des chemins de fer du Nord-Est.

MM. les porteurs d'obligations de la Cie des chemins de fer du Nord-Est sont prévenus qu'après le détachement du coupon du 1er octobre prochain, tous les anciens titres, quel que soit le nombre de coupons qui y restent attachés, seront échangés contre de nouveaux titres, jouissance du 1er octobre 1891, portant les mêmes nos.

En conséquence, les intérêts à échoir le 1er avril 1892 et postért ne seront plus payés que sur la présentat. des coupons détachés des nouv. titres.

L'échange se fera, à partir du 15 septembre 1891, au siège de la compagnie du chemin de fer du Nord, rue de Dunkerque, 18, à Paris.

Les bureaux sont ouverts tous les jours non fériés, de dix heures à deux heures.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE

CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Société anonyme au capital de 60 millions,
Fondée en 1859.

MM. les actionnaires sont informés que l'acompte à distribuer sur le dividende et représentant 5 fr. 2083 par action, soit 5 fr. net d'impôts, sera payable à partr du 5 novembre prochain.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

GOUVERNEMENT DE CATAMARCA

MM. les porteurs d'obligations de l'*Emprunt 6 0/0 du Gouvernement de Catamarca* (République Argentine) sont prévenus que le jeudi 10 septembre 1891, à dix heures du matin, dans les bureaux de la *Banque Parisienne*, 7, rue Chauchat, il sera procédé au tirage au sort de *174 obligations* dudit Emprunt.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Samedi, 5 septembre 1891.

Le baromètre continue à monter sur l'Europe occidentale. Une aire supérieure à 765 m/m couvre l'Espagne, la France et le nord de l'Allemagne. La dépression orageuse qui a passé jeudi à Paris se trouve ce matin en Finlande (755m/m); une autre aborde le nord de l'Ecosse (754). Le vent est faible sur nos côtes avec mer belle; il est assez fort du S.-O. en Irlande, violent du Sud à Stornoway et fort à l'Ouest sur les côtes de la Baltique. Des pluies sont tombées dans le nord du continent, sur le sud de la France et l'ouest des Iles-Britanniques; on signale des orages en Allemagne, dans le golfe du Lion et sur le nord de l'Algérie.

La température est toujours en baisse, elle était ce matin de 3° à Haparanda, 10° à Paris, 28° à Malte. On notait 4° au Puy de Dôme et 2° au Pic du Midi.

En France, temps beau et assez frais. — A Paris, hier, ciel couvert. Max. : 19°4; min. : 8°0. A la tour Eiffel, le vent souffle du nord-nord-ouest.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer belle à Dunkerque; agitée à Calais; peu agitée à Boulogne et au Havre; belle à Cherbourg.

Océan : mer belle à Brest; très belle à Lorient.

Méditerranée : mer agitée à Marseille; belle à Sicié; calme à Nice.

Situation du samedi 5 septembre 1891 (soir). — Le baromètre est en baisse sur l'Irlande; il atteint 758m/m à Mullaghmore et 769m/m à Nantes.

En France, le temps est généralement beau, sauf en Provence où des ondées orageuses sont encore probables.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 2 septembre.

Frossard (Auguste), blanchisseur de linge, rue d'Amboise, 10. — Synd. prov., M. Destrez, 46, rue St-André-des-Arts.

Dlle Perrod (Justine), mde de vins, rue de Montreuil, 101. — Synd. prov., M. Rochette, 12, place Dauphine.

Spectacles du Dimanche 6 Septembre.

MATINÉES

Théâtre-Français. — 1 h. — Représentation gratuite : *Le Joueur. — Les Plaideurs.*

Odéon. — *Le Cid.*

SPECTACLES DU SOIR

Opéra. — » h. »/». — Relâche.

Théâtre-Français. — 8 h. 1/2. — *Le Médecin malgré lui. — Le Misanthrope.*

Opéra-Comique. — 8 h. »/». — *Lakmé*, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, de M. Philippe Gille, musique de Léo Delibes : Soulacroix, Gibert, Renaud; Mmes Deschamps, Jane-Orwitz.

Odéon. — 8 h. »/». — *Le Mariage de Figaro.*

Vaudeville. — » h. »/». — Relâche.

Gymnase. — 8 h. »/». — *Madame Agnès*, comédie en 3 actes de M. J. Berr de Turique : Noblet, Numès, Burguet, Girard, Boudier, Seiglet, Torin; Mmes R. Sisos, Desclauzas, Lécuyer, Lucy-Gérard.

Variétés. — 8 h. 1/2. — *Le Fiacre 117*, comédie en 3 actes, de E. de Najac et M. A. Millaud : Baron, Lassouche, Barral, Chalmin, Clerget, Dumesnil, Brunnais; Mmes Lender, Crouzet, Amélie Guimard.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Palais-Royal. — 8 h. »/». — *La Boule*, comédie en 4 actes, de MM. Meilhac et Halévy : Saint-Germain, Calvin, Milher; Mmes Mathilde, Cheirel, Diony.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le Procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Menus-Plaisirs. — 8 h. 1/2. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. A. Lemonnier : Gravier, Desjardins, Vavasseur, Vandenne, Scheler; Mmes Riquet-Lemonnier, Irma Perrot, Deville, Marley.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année. — Caravane Egyptienne.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 242. Le numéro : 15 centimes. Lundi 7 Septembre 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 7 SEPTEMBRE

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 6 Septembre 1891.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Le président du conseil, ministre de la guerre,

Vu l'article 1er de la loi du 3 juillet 1877, relative aux réquisitions militaires ;

Vu l'article 2 du décret du 2 août 1877 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Vu la demande, en date du 21 août 1891, formée par M. le général commandant le 17e corps d'armée ;

Considérant qu'il est impossible d'assurer autrement le logement des territoriaux, dans la place de Mirande, au moment de leur convocation, le 15 octobre prochain,

Arrête :

A l'occasion de la convocation des hommes appartenant au 135e régiment territorial d'infanterie appelés le 15 octobre prochain dans la ville de Mirande, le droit de réquisition sera exercé dans cette place, du 15 au 28 octobre, pour le logement de ces hommes, conformément aux dispositions de la loi et du décret susmentionnés.

Fait à Paris, le 29 août 1891.

Le président du conseil, ministre de la guerre,
C. DE FREYCINET.

Le président du conseil, ministre de la guerre,

Vu l'article 1er de la loi du 3 juillet 1877, relative aux réquisitions militaires;

Vu l'article 2 du décret du 2 août 1877, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée;

Vu la demande en date du 27 août 1891, formée par M. le général commandant le 7e corps d'armée;

Considérant qu'il est impossible d'assurer autrement le logement des territoriaux dans les places de Lons-le-Saulnier et de Bourg, au moment de leur convocation, le 15 octobre prochain,

Arrête :

A l'occasion de la convocation des hommes appartenant à l'armée territoriale, appelés le 15 octobre prochain, dans les places de Lons-le-Saulnier et de Bourg, le droit de réquisition sera exercé dans ces places, du 15 au 28 octobre, pour le logement de ces hommes, conformément aux dispositions de la loi et du décret susmentionnés.

Fait à Paris, le 2 septembre 1891.

Le président du conseil, ministre de la guerre,
C. DE FREYCINET.

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Vétérinaires militaires. — Par décret du Président de la République en date du 5 septembre 1891, rendu sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été promus dans le cadre des vétérinaires militaires :

Au grade de vétérinaire en 1er.

3e tour (choix). M. Pader (Jean-Marcelin), vétérin. en 2e au 5e rég. de chass., détaché à l'annexe de remonte du Gibaud (création d'emploi). — Affecté au 2e rég. de drag.

1er tour (ancienneté). M. Salonne (Ernest-Ferreol), vétérin. en 2e au 21e rég. d'art. (création d'emploi). — Affecté au 13e rég. de huss.

Au grade de vétérinaire en 2e.

(Ancienneté). M. Isnard (Jules-Jean-Baptiste), aide-vétérin. au 36e rég. d'art.. en rempl. de M. Schelameur, placé en activ. hors cad. (Sénégal). — Affecté au 12e rég. de chass. et nommé direct. de l'annexe de remonte d'Orgeville.

(Choix). M. Vauthrin (Paul-Auguste), aide-vétérin. au 7e rég. d'art., en rempl. de M. Pader. promu. — Affecté au 10e escad. du train des équip. milit.

(Ancienneté). M. Lesbre (Constant), aide-vétérin. au 9e rég. de cuirass., en rempl. de M. Salonne, promu. — Affecté au 13e rég. de même arme.

(Choix.) M. Camboulives (Ernest-Charles-Gabriel), aide-vétérin. à l'art. de mar. hors cad. (création d'emploi). — Maintenu dans la même position.

(Ancienneté.) M. Brunet (Gustave-Antoine-Joseph), aide-vétérin. au 20e rég. de chass. (Algérie), en rempl. de M. Camboulives, placé à l'art. de mar. hors cad.— Affecté au 1er rég. de drag., pour être détaché en Tunisie.

MUTATIONS

Vétérinaires militaires. — Par décis. minist. du 5 septembre 1891, les vétérinaires militaires dont les noms suivent ont été désignés pour passer avec leur grade, savoir :

Au 13e rég. de cuirass. — M. Delcambre, vétérin. en 1er au 2e rég. de drag.

Au 5e rég. de chass. (pour être détaché à l'annexe de remonte du Gibaud). — M. Galzin, vétérin. en 2e au 1er rég. de drag. (Tunisie).

Au 21e rég. d'art. — M. Bucquoi, vétérin. en 2e au 8e rég. de huss. (direct. de l'annexe de remonte de Lastours).

Au 8e rég. de huss. (direct. de l'annexe de remonte de Lastours). — M. Bergougnan, vétérin. en 2e au 12e rég. de chass. (direct. de l'annexe de remonte d'Orgeville).

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 6 Septembre 1891.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

DANEMARK

Fredensborg, 4 septembre.

En raison de l'amélioration du temps, le voyage du grand-duc Georges a été modifié. Le grand-duc se rendra aujourd'hui avant midi avec son aide de camp et son médecin sur le vapeur *Czarewna* à Stettin, et de là au Caucase. L'empereur et l'impératrice, ainsi que le tsarévitch, ont accompagné le grand-duc Georges à la gare.

Au dîner donné hier au château à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de la reine de Grèce, le roi de Danemark a porté un toast en l'honneur de la souveraine.

(*Agence Havas.*)

TURQUIE

Les Dardanelles, 4 septembre.

Djavat-Pacha, ex-gouverneur de Crète, nouveau grand-vizir, est passé aujourd'hui. Il sera à Constantinople à minuit. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Le mercredi 4 novembre 1891, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture à Vannes, un concours pour l'admission aux emplois d'agents voyers d'arrondissement et d'agents voyers cantonaux.

Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 7, rue Cambacérès, où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Ministère des finances.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 28 septembre 1891, dans le département de la Haute-Garonne, à Toulouse.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 28 septembre 1891, dans le département du Morbihan, à Vannes.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

La liste d'inscription sera close le 19 septembre 1891.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 19 octobre 1891 dans le département de la Charente-Inférieure, à la Rochelle.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix neuf ans ou après vingt-neuf ans.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

ÉCOLE NATIONALE D'ARTS ET MÉTIERS D'ANGERS

Un concours sera ouvert à Paris, le 5 octobre prochain, pour un emploi de professeur de dessin vacant à l'école nationale d'arts et métiers d'Angers.

Les candidats doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins et de quarante ans au plus à la date du concours, à moins qu'ils ne soient déjà attachés à l'enseignement dans les écoles nationales d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge pourra être reculée.

Les épreuves porteront sur les matières contenues dans les programmes de l'enseignement du dessin industriel et de la technologie et des cours de mathématiques et de mécanique professés dans les écoles nationales d'arts et métiers.

Les candidats auront à exécuter des croquis à main levée, des dessins à la plume, au tire-ligne et au lavis, de manière à permettre d'apprécier leur degré de talent pratique dans l'art qu'ils se proposent d'enseigner, et à justifier, en outre, qu'ils sont familiarisés avec le dessin d'atelier. Ils auront à produire une collection de dessins exécutés par eux se rapportant particulièrement à des machines industrielles; enfin ils devront être reconnus aptes à suppléer, au besoin, les professeurs de mathématiques ou de mécanique.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies, avant le 20 septembre, accompagnées :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence et dûment légalisé;

3° D'une note faisant connaître les antécédents du candidat et les études auxquelles il s'est livré;

4° De l'acte constatant qu'il a satisfait à la loi du recrutement;

5° Des états de service, diplômes, certificats, etc., qui auraient pu lui être délivrés, ou des copies de ces pièces dûment certifiées.

Des exemplaires du présent avis et des différents programmes qui le complètent sont tenus à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (direction du personnel et de l'enseignement technique), rue de Varenne, n° 80, à Paris.

Le traitement minimum attaché aux fonctions de professeur de dessin est de 3,000 fr. et le maximum de 4,000 fr.

Ministère de l'agriculture.

On a fait connaître précédemment qu'un congrès international d'agriculture se tiendrait à la Haye du 7 au 14 septembre.

Ce congrès comprendra l'étude des questions suivantes :

1° Enseignement agricole;

2° Institutions de crédit et de prévoyance dans les campagnes;

3° Industries agricoles;

4° Questions agricoles techniques;

5° Économie rurale;

6° Questions législatives comprenant :

- Mesures contre les épizooties;
- Protection des animaux utiles, destruction des animaux et cryptogames nuisibles;
- Mesures de législation internationale à prendre pour atteindre ces buts;
- Travail des enfants dans les campagnes.
- Régime hypothécaire et transfert de la propriété sans frais exagérés;
- Uniformité internationale des méthodes d'analyse dans les laboratoires agricoles.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES SCIENCES

Séance du 31 août.

PRÉSIDENCE DE M. DUCHARTRE

M. Bertrand mentionne parmi la correspondance une note de M. G. Trouvé sur un nouveau système de navigation maritime avec pile à eau de mer, et une note de M. E. Valadon sur un instrument qui permettrait d'évaluer le diamètre d'une tige à 1 ou 2 centièmes de millimètre près.

M. Ad. Chatin communique le résultat de ses longues recherches sur l'anatomie comparée des végétaux.

M. G. Faurie transmet un travail sur les lois de l'écrouissage.

M. J. Léotard annonce qu'il a observé la comète de Wolff le 27 août; elle a l'aspect d'une faible nébulosité de 3 minutes environ de diamètre; son ascension droite est de 3 h. 20 m. environ et sa déclinaison de 25°50' environ.

M. Bosscha communique des « études relatives à la comparaison du mètre international avec le prototype des Archives ». L'Académie des sciences, en adoptant à l'unanimité, dans sa séance du 23 août 1855, un rapport présenté par M. Dumas au sujet

de la création de nouveaux étalons de longueur, a affirmé cette proposition : « Le mètre et le kilogramme des Archives sont des prototypes : l'un, l'unité fondamentale du système métrique; l'autre, l'unité des poids ; ils doivent être conservés comme tels sans modification. » L'opinion formulée par l'Académie a été partagée par le Gouvernement français et adoptée par la commission internationale instituée par décret du 1er septembre 1869. Au point de vue pratique, elle est conforme au vœu émis par l'association géodésique internationale qui, dans sa réunion de 1867, en demandant la construction d'un nouveau mètre européen, ajouta la condition « que la longueur de ce mètre devait différer aussi peu que possible du mètre des Archives, et devait en tout cas lui être comparé avec la plus grande exactitude ». Vingt ans après l'institution de la commission internationale du mètre, le comité international des poids et mesures, qui l'avait remplacée en 1875, distribua les nouveaux étalons après avoir arrêté leurs équations relatives à un mètre international, déclaré copie authentique du mètre des Archives. Cette copie est-elle exacte? C'est cette question qu'a examinée M. Bosscha.

De ses recherches, M. Bosscha conclut d'abord : « Après un siècle d'existence, le mètre des Archives permet encore d'en déduire une unité de longueur invariable avec toute la précision requise dans les mesures d'un prototype. A ce titre, il mérite d'être conservé, non seulement comme monument historique, mais aussi comme instrument scientifique de l'ordre. »

D'après la conférence générale des poids et mesures, le mètre n° 6, proclamé mètre international, serait à zéro identique à celui des Archives. D'après la commission néerlandaise, il y aurait au contraire une différence de 2 microns 30. Pour M. Bosscha, le désaccord ne serait qu'apparent et dépendrait de l'équation admise. Cependant, il arriverait encore à un petit écart de 0 micron 12. Aussi il conclut : « Le mètre international et les étalons nationaux tels qu'ils sont définis par les équations sanctionnées par la conférence générale représentent une unité de longueur différente du mètre des Archives; ils sont plus courts d'environ 1/400000e de leur longueur. »

Ces conclusions amènent quelques remarques contradictoires de MM. Fizeau et Cornu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée dès quatre heures.

HENRI DE PARVILLE.

INFORMATIONS

Opérations de la caisse d'épargne de Paris du dimanche 30 août au samedi 5 septembre :

Versements reçus de 7,322 déposants, dont 713 nouveaux, 1,140,837 fr.

Remboursements à 3,794 déposants, dont 453 pour solde, 9:1,579 fr. 15.

Rentes achetées à la demande des déposants pour un capital de 75,159 fr. 35.

BULLETIN AGRICOLE & COMMERCIAL

La semaine qui vient de s'écouler a présenté des fluctuations climatériques que les premiers jours de septembre ne présentent pas d'ordinaire.

De grands orages ont dérangé dans le Centre et l'Est la rentrée des céréales et des tempêtes effroyables ont sévi sur presque tout le littoral et particulièrement sur l'Ouest.

Les départements du Nord, où la moisson est à peine commencée, ont des appréhensions bien légitimes et l'on a des craintes sur la richesse en sucre des cultures betteravières.

L'humidité persistante a de plus favorisé le développement des plantes parasites et de fréquents sarclages s'imposent.

Nos vignobles ont assez bon aspect, mais on ne peut nier que le phylloxera fait des progrès, ainsi que le mildew. On s'attend de ce côté, toutefois, à une récolte moyenne.

Le baromètre remonte, le soleil reparaît, et l'on peut espérer une série de beaux jours en septembre ; la maturation pourra alors s'accomplir et le mal sera en partie réparé.

Les nouvelles des marchés des départements sont à la fermeté. Ces marchés sont peu suivis, les agriculteurs étant retenus dans les exploitations par les travaux urgents. Dans nos ports comme à l'étranger, la situation est la même et les cours n'ont pas varié.

A Paris, le courant du blé fait 27 fr. 75 et le trimestre 28 fr.

Le seigle est à 21 fr. 50, et l'avoine à 16 fr. 25.

Les farines de consommation se maintiennent à un cours assez élevé. La marque de Corbeil est à 66 fr.; les marques de choix sont de 66 à 68 fr., et les premières marques de 64 à 66 fr.

Les farines douze-marques font 62 fr. 50 et 62 fr. 25.

Les issues ont un bon courant d'affaires :

Gros son, 14 fr. à 14 fr. 50; son fin, 12 fr. 50 à 13 fr.; son trois cases, 13 fr. 50 à 14 fr.; recoupettes, 12 fr. 75 à 13 fr.; remoulages ordinaires, 15 à 16 fr.; remoulages blancs, 20 à 21 fr. les 100 kilogr.

Les menus grains, les orges, se maintiennent. L'escourgeon fait 20 fr. 50 et les colzas nouveaux de 34 fr. à 35 fr. 50 les 100 kilogr. Le sarrasin est à 17 fr. 50 et les maïs du Danube font 18 fr.

On cote, en graines fourragères :

Trèfle incarnat nouveau, 120 à 130 fr.; dito vieux, 80 à 90 fr.; violet, 100 à 110 fr.; minette véritable, 50 à 60 fr.; vesces de printemps, 0 fr.; dito d'hiver, 30 à 32 fr.

Au marché aux fourrages de la Chapelle, les cours s'établissaient ainsi :

Espèces.	1re qualité.	2e qualité.	3e qualité.
Paille de blé ...	38 à 40	35 à 37	33 à 34
— de seigle..	36 38	33 35	30 32
— d'avoine...	25 26	22 23	19 21
Foin vieux......	53 54	50 52	46 49
— nouveau...	51 52	47 50	44 47
Luzerne vieille..	54 55	51 53	49 50
— nouvelle...	49 50	46 48	43 45

Les transactions au marché de la Villette étaient, cette semaine, calmes et sans changements sur les bœufs et les moutons, mauvaises sur les veaux et faciles sur les porcs.

Voici le tableau officiel du marché :

Espèces.	Amenés.	Qualités 1er	2e	3e	Prix extrêmes.
Bœufs......	2.157	1 62	1 42	1 26	1 18 à 1 68
Vaches.....	583	1 58	1 38	1 20	1 12 à 1 64
Taureaux ..	221	1 36	1 32	1 22	1 14 à 1 42
Veaux......	1.256	1 68	1 58	1 50	1 20 à 1 84
Moutons ...	8.011	2 12	1 92	1 64	1 48 à 2 48
Porcs	4.8[illegible]2	1 50	1 44	1 38	1 28 à 1 54

La cote officielle du suif frais fondu de la boucherie de Paris a été maintenue hier à 65 fr.

Suif de province, 64 fr. 50.

Cote commerciale, 65 fr.

Les cours des sucres sont au calme malgré des affaires assez actives. Les sucres roux sont tenus de 37 fr. 25 à 37 fr. 50. Les sucres blancs n° 3 varient entre 37 fr. 50 et 37 fr. 75. Les sucres raffinés font 107 fr. 50 par wagon complet et suivant marques.

Pour les alcools, les prix ne présentent que peu de changements et se maintiennent à 39 fr. 25 et 39 fr. 50 pour le trimestre.

A Bercy comme à l'entrepôt, la situation d'attente se maintient et les cours des bons vins sont assez élevés.

Les concours agricoles continuent sur tous les points du territoire.

A Saint-Servan, l'exposition régionale industrielle, artistique, agricole et horticole a été inaugurée hier dimanche 6 septembre, par M. Leroux, préfet d'Ille-et-Vilaine, président d'honneur, M. Demalvilain, président, et les notoriétés du département.

Cette exposition très complète présente des catégories intéressantes, et particulièrement la section ostréicole de Cancale et l'exposition horticole. Les groupes industriels sont nombreux et remarquables.

NOEL BRETAGNE.

Compagnie des messageries maritimes.

Le paquebot *Océanien*, allant en Australie et Nouvelle-Calédonie, est arrivé à King George's Sound le 30 août à 6 h. soir.

Le paquebot *Salazie*, venant du Japon et de l'Indo-Chine, a quitté Suez le 5 septembre à 1 h. soir.

Chemin de fer d'Orléans.

Excursions en Auvergne et dans le Limousin, permettant de visiter le Mont-Dore, la Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Néris et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

Le compagnie d'Orléans délivre, du 15 juin au 30 septembre, des billets d'excursion en Auvergne et dans le Limousin, valables pendant 30 jours, au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après :

Paris : 1re classe, 108 fr.; 2e classe, 81 fr. — Nantes : 1re classe, 125 fr.; 2e classe, 96 fr. — Angers : 1re classe, 116 fr.; 2e classe, 87 fr. — Le Mans : 1re classe, 114 fr.; 2e classe, 85 fr. — Tours : 1re classe, 100 fr.; 2e classe, 75 fr. — Blois : 1re classe, 95 fr.; 2e classe, 71 fr. — Orléans : 1re classe, 95 fr.; 2e classe, 71 fr.

Itineraire : 1° le parcours entre le point de départ et Vierzon, et *vice versa* ; 2° Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Évaux), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de la Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Largnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et Saint-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le payement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Avis essentiel.— Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance de Chamblet-Néris à Néris, — de la gare à la localité d'Evaux et de Laqueuille au Mont-Dore et à la Bourboule.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Dimanche, 6 septembre 1891.

Un îlot de pressions assez fortes subsiste sur la France et le nord de l'Allemagne. Mais le baromètre commence à descendre sur nos régions sous l'influence de la dépression du nord de l'Écosse qui s'accentue et ramène les mauvais temps sur les Iles-Britanniques. En même temps un minimum secondaire se forme vers le golfe de Gênes et le vent fraîchit du N.-O. en Provence. Les courants d'Ouest reprennent sur la Manche et les côtes de Bretagne. Des pluies sont tombées sur les Iles-Britanniques, en Allemagne et dans le midi de la France où elles ont été abondantes. On signale de la neige à Haparanda.

La température s'abaisse généralement. Ce matin, le thermomètre marquait 1° à Uléaborg, 10° à Paris, Clermont, 31° à Biskra. On notait 5° au Puy de Dôme et 1° au Pic du Midi.

En France, le ciel se couvre dans le Nord où des pluies sont à craindre; elles sont encore probables dans le Midi. La température va se tenir voisine de la normale. — A Paris, hier, ciel nuageux. Max. : 28°1 ; min. : 7°8. A la tour Eiffel, le minimum est plus élevé de 4° que celui de Saint-Maur.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer belle à Dunkerque; houleuse à Calais; agitée à Boulogne, le Havre et Cherbourg.

Océan : mer agitée à Brest; calme à Lorient.

Méditerranée : mer houleuse à Marseille, Sicié; belle à Nice.

Situation du dimanche 6 septembre (soir). — La pression, encore supérieure à 765mm sur nos régions, continue à s'abaisser. — En France, quelques ondées sont probables vers le littoral de la Manche et en Provence.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 3 septembre.

Jandaud (Henri), coiffeur-parfumeur, rue du Faubourg-Poissonnière, 165. — Synd. prov., M. Boussard, 49, rue St-André-des-Arts.

Société G. Obert et Cie (en liquidation), ayant eu pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce d'entrepr de serrurerie et constructeur, avenue Parmentier, 62, passage Léchevin, 14. — Synd. prov., M. Planque, 9, rue Bertin-Poirée.

Du 4 septembre.

Lemasson, md de vins, rue Daval, 3. — Synd. prov., M. Chevillot, 7, rue Jean-Lantier.

Moulin, maréchal ferrant, à Nanterre (Seine), rue du Chemin-de-Fer, 47. — Synd. prov., M. Rochette, 12, place Dauphine.

Matignon-Samson (Pierre), couturier à façon, à la Garenne-de-Colombes, commune de Colombes (Seine), rue de Paris, 62. — Synd. prov., M. Châle, 7, boulevard St-Michel.

Grillers, boulanger, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Châle, 7, boulevard St-Michel.

Dlle Mironneau, bijoutière, rue Guilhem, 26. — Synp. prov., M. Chardon, 11, rue St-Martin.

Jammet, commissionnaire en marchandises, boulevard Bonne-Nouvelle, 28. — Synd. prov., M. Châle, 7, boulevard St-Michel.

Grenouillet, md de vins, rue Sedaine, 51. — Synd. prov., M. Godmer, 3, rue Christine.

Leroy (Charles), md boucher, à St-Denis, rue Suger, 7. — Synd. prov., M. Rochette, 12, place Dauphine.

Lage, négt en vins, rue François-Miron, 9. — Synd. prov., M. Ponchelet, 12, rue Chanoinesse.

Couteau (Eugène), charron, à Gravelle (Seine), grande rue de St-Maurice, 143 — Synd. prov., M. Châle, 7, boulevard St-Michel.

Vandermeren, md de vins en détail, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Planque, 9, rue Bertin-Poirée.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA LOZÈRE

DEMANDE DE CONCESSION DE MINES

DE

Sulfure d'Antimoine et Métaux connexes.

Par deux pétitions enregistrées les 27 mars et 21 mai 1890 à la préfecture de la Lozère, M. de Guiran, notaire et propriétaire à Marvejols (Lozère), demande une concession de mines de sulfure d'antimoine et métaux connexes.

Cette concession s'étendrait sur les communes de Marvejols et Montrodat, arrondissement de Marvejols (Lozère), et aurait les limites suivantes :

Au sud, une ligne droite tirée du point 1, angle nord-ouest de l'usine dite Pineton, appartenant à M. d'Espinassoux, n° 151, section A du cadastre de la commune de Marvejols, au point 2, angle nord-est de la maison d'habitation dite Gallion, appartenant à M. Bonnet de Palherets, n° 255, même section;

A l'ouest, par une ligne droite allant du point 2 au point 3, angle sud-est de la maison d'habitation dite Lignon, appartenant à M. de Jabrun, n° 32, même section;

Au nord-ouest, par une ligne droite tirée du point 3 au point 4 formé par le sommet d'une croix plantée sur un rocher faisant partie du mur de clôture sud-ouest de la parcelle de terre labourable appartenant à Rousset (Jean-Pierre), n° 497, section A du cadastre de la commune de Montrodat, section de Valadou;

A l'est, par une ligne droite joignant le point 4 au point 5, angle sud-ouest de la maison appartenant à Mme veuve Pelat (Jean), n° 2 même section;

Au sud-est, par une droite réunissant le point 5 au point 1, point de départ.

Lesdites limites comprenant une superficie de 126 hectares.

Le demandeur offre aux propriétaires de la surface une redevance tréfoncière annuelle de cinq centimes par hectare et un pour cent du produit net aux propriétaires sous lesquels il travaille ou travaillera.

Il joint à sa demande un plan en triple expédition, à l'échelle de 1 à 10,000 de la concession sollicitée, un mémoire descriptif des travaux et les quittances des contributions directes qu'il a payées en 1889.

Le préfet de la Lozère,

Vu la loi du 21 avril 1810, modifiée par la loi du 27 juillet 1880,

Arrête :

Le présent avis sera affiché pendant deux mois à Mende, Marvejols et Montrodat.

Il sera inséré deux fois, et à un mois d'intervalle, dans les journaux du département et dans le *Journal officiel*.

Il sera publié, dans les communes ci-dessus désignées, devant la porte de la maison commune et celle de l'église, à la diligence des maires, à l'issue de l'office, un jour de dimanche, et au moins une fois par mois pendant la durée des affiches.

La pétition et les plans sont déposés à la préfecture de la Lozère (2e division), où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée des affiches, en vue des demandes en concurrence ou des oppositions auxquelles la demande actuelle pourrait donner lieu.

Mende, le 17 juin 1890.

Pour le préfet :
Le secrétaire général,
TOMMASI.

Spectacles du Lundi 7 Septembre.

Opéra. — 8 h. »/». — *Coppélia*, ballet en 2 actes, de MM. Nuitter et Saint-Léon, musique de M. Léo Delibes : M. de Soria; Mlles Subra, Chasles. — *La Favorite*, opéra en 4 actes, de A. Royer et G. Vaez, musique de Donizetti : Mmes Domenech, Agussol; MM. Vergnet, Melchissédec, Dubulle, Gallois.

Théâtre-Français. — 8 h. 1/2. — *Le Mari à la campagne.*

Opéra-Comique. — 8 h. »/». — Représentation populaire : *Le Chalet.* — *Zampa.*

Odéon. — 8 h. »/». — *Les Femmes savantes.* — *Le Cid.*

Vaudeville. — » h. »/». — Relâche.

Gymnase. — 8 h. »/» — *Madame Agnès*, comédie en 3 actes de M. J. Berr de Turique : Noblet, Numès, Burguet, Girard, Boudier, Seiglet, Torin; Mmes R. Sisos, Desclauzas, Lécuyer, Lucy-Gérard.

Variétés. — 8 h. 1/2. — *Le Fiacre 117*, comédie en 3 actes, de E. de Najac et M. A. Millaud : Baron, Lassouche, Barral, Chalmin, Clerget, Dumesnil, Brunnais; Mmes Lender, Crouzet, Amélie Guimard.

Gaité. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Palais-Royal. — 8 h. 1/4. — *La Boule*, comédie en 4 actes de MM. Meilhac et Halévy : Saint-Germain, Calvin, Milher; Mmes Marie Durand, Cheirel, Diony.

Nouveautés. — 8 h. 1/2. — *La Demoiselle du téléphone*, vaudeville en 3 actes, de MM. Antony Mars et Maurice Desvallières, musique de M. G. Serpette : MM. Colombey, Mallarmé, Tarride, Lauret, Calvin fils; Mmes Mily-Meyer, J. Pierny, Billy, Tassilly, Aumont.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le Procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Menus-Plaisirs. — 8 h. 1/2. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. A. Lemonnier : Gravier, Desjardins, Vavasseur, Vandenne, Scheler; Mmes Riquet-Lemonnier, Irma Perrot, Deville, Marley.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année. — Caravane Égyptienne.

Chatelet, Porte-Saint-Martin, Ambigu, Renaissance : clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : Louis Jezierski.

Vingt-troisième année. — N° 243 Le numéro : 15 centimes. Mardi 8 Septembre 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 8 SEPTEMBRE

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 7 Septembre 1891.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du ministre des affaires étrangères,

Décrète :

Art. 1er. — Une convention ayant été conclue, le 26 juin 1890, entre la France et la Belgique à l'effet de régler les questions relatives au desséchement des moëres et des wateringues franco-belges, ainsi qu'à l'amélioration des canaux de Furnes à Bergues ou Basse-Colme et de Dunkerque à Furnes, et les ratifications de cet acte ayant été échangées à Bruxelles le 5 août 1891, ladite convention, dont la teneur suit, recevra sa pleine et entière exécution :

CONVENTION

Le Président de la République française et S. M. le roi des Belges, désirant régler les questions relatives au desséchement des moëres et des wateringues franco-belges, ainsi qu'à l'amélioration des canaux de Furnes à Bergues ou Basse-Colme et de Dunkerque à Furnes, ont résolu, d'un commun accord, de conclure, à cet effet, une convention spéciale, et ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

Le Président de la République française, M. Bourée, officier de l'ordre de la Légion d'honneur, etc., etc., envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française près S. M. le roi des Belges,

Et S. M. le roi des Belges, M. le prince de Chimay, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur, etc., etc., membre de la Chambre des représentants, son ministre des affaires étrangères,

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs respectifs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

Art. 1er. — En ce qui concerne les moëres et wateringues franco-belges et la Basse-Colme (canal de Furnes à Bergues), le gouvernement français poursuivra l'achèvement, sur son territoire, des travaux projetés ou en cours et destinés à faciliter l'assèchement des terrains compris entre les canaux de Bergues à Dunkerque, de Furnes à Bergues (ou Basse-Colme) et de Dunkerque à Furnes, et de ceux qui s'étendent sur la rive sud du bief inférieur de la Basse-Colme.

2° Le niveau de navigation ou étiage réglementaire du bief inférieur de la Basse-Colme (canal de Furnes à Bergues) compris entre Houthen (Belgique) et Bergues (France) sera abaissé de 17 centimètres dès que le nouveau régime prévu pour le canal de Bergues à Dunkerque sera réalisé et que cet abaissement pourra être effectué sans diminuer le mouillage actuel du bief. Ce niveau ou étiage actuel se trouve à 2m06 en contre-bas de l'angle, vers la Belgique, de la tablette de couronnement du bajoyer nord de l'écluse des Trois-Rois (France) et à 1m79 en contre-bas de l'angle ouest de la tablette de couronnement du bajoyer nord de l'écluse d'Houthen (Belgique).

3° Le mouillage du canal de la Basse-Colme (ou de Furnes à Bergues) sera porté à 2 mètres sous le niveau de navigation actuel dans le bief supérieur compris entre Furnes et Houthen, et sous le niveau abaissé dans le bief inférieur compris entre Houthen et Bergues; la largeur du plafond du canal est fixée à 6 mètres.

4° Il sera donné un débouché linéaire de 8m20 à tous les points dudit canal.

5° La diguette de la rive nord du bief inférieur, entre l'écluse d'Houthen et la frontière française, et le batardeau de Visschersdyck seront maintenus à une hauteur de 1m20 en contre-haut du niveau de navigation ou étiage réglementaire actuel de ce bief.

6° L'administration belge veillera aux manœuvres des éclusettes de prise d'eau des canaux de Dunkerque à Furnes et de Furnes à Bergues (ou Basse-Colme) situées en Belgique, de manière que ces canaux ne déchargent jamais leurs eaux de crue dans le ringsloot des moëres.

Art. 2. — En ce qui concerne le canal de Dunkerque à Furnes, le programme des travaux d'amélioration à exécuter par les deux pays, chacun sur son territoire, est arrêté ainsi qu'il suit :

1° Le mouillage du canal sera porté à 2m20 en contre-bas du niveau actuel de navigation ou étiage réglementaire. Ce niveau actuel demeure fixé à 2m33 en contre-bas de la tablette de couronnement des bajoyers de l'écluse de Zuydcoote (France), la tablette étant prise à l'aplomb du repère métallique placé au mur en retour ouest du bajoyer sud de la tête vers Dunkerque, et à 2m77 en contre-bas de la tablette de couronnement des bajoyers de l'écluse dite de Nieuport à Furnes (Belgique), la tablette étant prise sur le bajoyer nord à l'aplomb du busc vers Dunkerque.

2° Le plafond du canal aura une largeur de 6 mètres avec talus à 2 de base pour 1 de hauteur. Cette largeur sera augmentée dans les courbes, de manière que la navigation y trouve les mêmes facilités que dans les parties droites.

Il sera établi des gares de croisement pour les bateaux chargés.

Les projets seront dressés de manière à prévoir un approfondissement ultérieur de 30 centimètres du bief compris entre l'écluse de Zuydcoote et Furnes, lorsque l'utilité de pareil approfondissement sera justifiée, de l'avis des deux gouvernements, par l'importance de la na-

vigation et que l'administration belge aura trouvé utile d'approfondir également le canal de Furnes à Nieuport.

Il est entendu qu'il ne sera rien modifié, le cas échéant, aux radiers des écluses de Furnes et de Nieuport, du canal de Nieuport par Furnes à Dunkerque, radiers qui sont établis à 2m38 en contre-bas du niveau de navigation ou étiage réglementaire.

3° Il est pris acte de la déclaration faite par le gouvernement belge que les manœuvres aux écluses de Nieuport et de Furnes, en temps de crue, seront faites, en vue de l'assèchement des terrains longeant le canal de Furnes à Dunkerque, aussi convenablement que les circonstances le permettront.

Art. 3. — La présente convention sera ratifiée et les ratifications en seront échangées le plus tôt que faire se pourra.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs ont signé ladite convention et y ont apposé le sceau de leurs armes.

Fait en double original à Bruxelles, le 26 juin 1890.

(*L. S.*) Signé : A. BOURÉE.
(*L. S.*) Signé : LE PRINCE DE CHIMAY.

Art. 2. — Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 5 septembre 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :
Le ministre des affaires étrangères,
A. RIBOT.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur,

Vu les lois du 2 août 1875 et du 9 décembre 1884;

Vu l'article 1er, paragraphe 3, de la loi du 30 décembre 1875;

Vu les articles 3 et 4 du décret du 3 janvier 1876, portant convocation de tous les conseils municipaux en vue des élections sénatoriales du 30 du même mois;

Attendu le décès de M. le comte de Lur-Saluces, sénateur du département de la Gironde,

Décrète :

Art. 1er. — Les conseils municipaux des communes comprises dans le département de la Gironde sont convoqués pour le dimanche 20 septembre courant, à l'effet de nommer leurs délégués et suppléants en vue de l'élection d'un sénateur.

Art. 2. — Le collège électoral, formé des députés, des conseillers généraux, des conseillers d'arrondissement et des délégués municipaux du département de la Gironde, se réunira au chef-lieu le dimanche 25 octobre prochain pour procéder à l'élection d'un sénateur.

Art. 3. — La réunion des conseils municipaux et les opérations électorales, tant pour l'élection des délégués et suppléants que pour la nomination du sénateur, auront lieu suivant les formes déterminées par les lois et décret ci-dessus visés.

Art. 4. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 5 septembre 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :
Le ministre de l'intérieur,
CONSTANS.

Le Président de la République française,

Vu la loi du 5 avril 1878;

Vu la loi du 19 juin 1891 portant approbation du règlement international de Saint-Pétersbourg et des tarifs y annexés, revisés à Paris en 1890;

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

Décrète :

Art. 1er. — Est approuvée la convention conclue le 2 septembre 1891 avec la « Commercial Cable Company » pour l'échange des télégrammes de presse entre la France, ou en transit par la France, d'une part, et l'Amérique du Nord, d'autre part.

Art. 2. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié dans le *Journal officiel* et inséré dans le *Bulletin des lois*.

Fait à Fontainebleau, le 5 septembre 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :
Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,
JULES ROCHE.

Le ministre de l'agriculture,

Sur le rapport du conseiller d'Etat, directeur de l'agriculture,

Vu la loi du 21 juillet 1881 sur la police sanitaire des animaux et le décret du 22 juin 1882 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de ladite loi;

Vu les arrêtés ministériels des 24 mai et 12 novembre 1890 qui, à la suite de la constatation de cas de maladie contagieuse sur des animaux introduits par notre frontière de Belgique, ont interdit l'importation en France et le transit par nos frontières de terre et de mer des animaux des espèces bovine, ovine, caprine et porcine provenant de la Belgique et de la Hollande et fermé à l'introduction des animaux desdites espèces tous les bureaux de douane, notamment de la frontière du Nord et du Nord-Est;

Vu l'arrêté ministériel du 8 janvier 1891 qui a déjà rapporté l'interdiction d'importation et de transit ci-dessus mentionnée en ce qui concerne les animaux des espèces bovine, ovine, caprine et porcine provenant de la Hollande qui seraient expédiés de ce pays par voie de mer à destination directe de l'un des ports français;

Vu les renseignements transmis sur l'état sanitaire actuel du bétail en Belgique et en Hollande par les gouvernements de ces deux pays;

Vu l'avis du comité consultatif des épizooties,

Arrête :

Art. 1er. — Les interdictions d'importation en France et de transit édictées par les arrêtés ministériels des 24 mai et 12 novembre 1890, en ce qui concerne les animaux des espèces bovine, ovine, caprine et porcine provenant de la Belgique et de la Hollande, sont rapportées sous les réserves mentionnées à l'article 2 du présent arrêté.

Les bureaux de douane de Ghyvelde, Hondschoote, Oost-Cappel, Steenworde, Boeschèpe, Bailleul, le Scan, Armentières, Pont Rouge, Werwicq-Sud, Halluin, Riscontout, Tourcoing, Watrelos, Toufflers, Baisieux, Monchin, Bachy, Malplaquet, Maulde, Hergnies, Le Coq, Blanc-Misseron, Jeumont, Feignies, Cousolre, Bry, Eppe-Sauvage, Anor, Ohain, Estrud, Beaurieux (Nord), Hirson (Aisne), Gué-d'Hossus, Signy-le-Petit, Givet, Vireux-Molhain, Hargnies, Fumay, Gespunsard, Hautes-Rivières, la Chapelle, Saint-Menges, Mogues, Margny, Matton et Messempré (Ardennes), Ecouviez (Meuse), sont rouverts à l'introduction des animaux desdites espèces.

Art. 2. — Ces animaux devront être accompagnés d'un certificat de l'autorité du lieu de provenance attestant qu'ils sont sains et que dans la localité il n'existait, au moment de leur départ, et n'avait existé dans les deux mois précédents, aucune maladie contagieuse sur les animaux de l'espèce.

Pour les animaux provenant de la Belgique, ce certificat devra attester aussi, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, que lesdits animaux étaient dans la localité de provenance depuis au moins deux mois.

Art. 3. — Les préfets des départements sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont les dispositions auront leur effet à partir de ce jour.

Fait à Paris, le 5 septembre 1891.

JULES DEVELLE.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Infanterie. — Par décis. minist. du 4 septembre 1891, M. Lamiable, lieut. au 21e rég. d'inf., passe d'office au 28e bat. de chass. à pied, en rempl. de M. Bujon, décédé.

ARMÉE TERRITORIALE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Personnel administratif de l'armée territoriale. — Par décis. minist. du 6 septembre 1891, ont été désignés pour occuper l'emploi d'adjoint au capitaine-major de l'armée territoriale :

Au 6e rég. territ. d'inf. — M. Somaire (Eusèbe), lieut. au 1er rég. d'inf., en rempl. de M. Colas, promu capit.

Au 11e rég. territ. d'inf. — M. Ulrich (Marie-Georges-Emile), lieut. au 120e rég. d'inf, en rempl. de M. Ross, réintégré dans les cad.

Au 69e rég. territ. d'inf. — M. Faucilhon (Achille-Léon-Désiré), lieut. au 86e rég. d'inf., en rempl. de M. Lac, réintégré dans les cad.

Au 85e rég. territ. d'inf. — M. Merendol (Charles-Albert-Narcisse), lieut. au 70e rég. d'inf., en rempl. de M. Grosset, réintégré dans les cad.

MUTATIONS

Infanterie. — Par décis. minist. du 5 septembre 1891, les officiers de réserve dont les noms suivent, qui ont accompli dans l'armée

active et sa réserve le temps de service prescrit par la loi, sont passés dans l'armée territoriale et ont été affectés aux régiments ci-après désignés, savoir :

8e rég. territ. d'inf. — M. Pavot (Edouard-Lovinskoi-François), s.-lieut. de rés. au 110e rég. d'inf.

10e rég. territ. d'inf. — M. Gillet (Charles-Théodore-Albert), s.-lieut. de rés. au 87e rég. d'inf.

18e rég. territ. d'inf. — M. Coquet (Félix-Amédée), s.-lieut. de rés. au 101e rég. d'inf.

21e rég. territ. d'inf. — M. Lorrain (Pierre-Marie-Albert), s.-lieut. de rés. au 147e rég. d'inf.

21e rég. territ. d'inf. — M. L'Héritier (Séraphin-Edouard), s.-lieut. de rés. au 133e rég. d'inf.

49e rég. territ. d'inf. — M. Valot (Paul-Claude-Eugène), s.-lieut. de rés. au 60e rég. d'inf.

97e rég. territ. d'inf. — M. Crémot (Jean-Joseph), lieut. de rés. au 85e rég. d'inf.

137e rég. territ. d'inf. — M. Dartige (Octave-Pierre-Louis), s.-lieut. de rés. au 63e rég. d'inf.

145e rég. territ. d'inf. — M. Margaillan (Napoléon-Eugène), s.-lieut. de rés. au 7e rég. d'inf.

9e bat. territ. de zouaves. — M. Depont (Octave-Emmanuel), s.-lieut. de rés. au 3e rég. de zouaves.

Le ministre de la guerre a décidé, le 28 août 1891, que la brigade de gendarmerie à cheval de Flogny (Yonne) sera transformée en deux brigades à pied dont l'une restera dans cette résidence et l'autre sera placée à Neuvy-Sautour (même département).

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décret en date du 6 septembre 1891, rendu sur le rapport du sénateur, ministre de la marine, ont été promus au grade de lieutenant dans le corps de l'infanterie de marine, savoir :

MM.

Esterhazy (Valentin-Jean-Marie-Alfred), sous-lieutenant au 2e régiment de tirailleurs tonkinois.

Mangin (Charles-Marie-Emmanuel), sous-lieutenant au 1er régiment à Cherbourg.

Sagols (Hyacinthe-Jean-Bonaventure), sous-lieutenant aux tirailleurs haoussas.

Polier (Emile-Henri), sous-lieutenant aux tirailleurs haoussas.

Laboude (Louis-Philippe), sous-lieutenant au 1er régiment de tirailleurs tonkinois.

Didrel (Jules), sous-lieutenant au 2e régiment de tirailleurs tonkinois.

de l'Orza de Montorzo de Reichemberg (Paul-Jean), sous-lieutenant au 8e régiment, à Toulon.

Maritz (Paul-Edouard), sous-lieutenant à l'état-major hors cadres, au Sénégal.

Renart (Gaston-Léon), sous-lieutenant au 3e régiment de tirailleurs tonkinois.

Choisy (Jean-Baptiste-Charles-Paul), sous-lieutenant au 2e régiment de tirailleurs tonkinois.

Ducharne (Gabriel-Henri-Gustave), sous-lieutenant au 3e régiment de tirailleurs tonkinois.

Clément (Joseph-Edouard), sous-lieutenant au 9e régiment, au Tonkin.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 7 Septembre 1891.

Le ministre des travaux publics a autorisé la Compagnie de chemins de fer départementaux à ouvrir à l'exploitation, le 10 septembre courant, la ligne de chemin de fer de la Voulte-sur-Rhône au Cheylard.

Cette section, d'une longueur de 47 k. 500 environ, comprend, indépendamment des gares extrêmes, les stations et haltes de la Voulte-triage (halte), Saint-Laurent-du-Pape (station), Saint-Fortunat (station), les Ollières (station), Saint-Sauveur-de-Montagut (station), Chalencon (station) et Pailhès (halte).

La Société générale des chemins de fer économiques est autorisée à livrer à l'exploitation, à partir du 6 de ce mois, la section de la ligne de Châteaumeillant à la Guerche comprise entre Châteaumeillant et Sancoins.

Cette section a une longueur de 73 kilomètres environ. Indépendamment des gares extrêmes, elle comporte les stations ou haltes de Saint-Jauvrin (halte), du Châtelet (station), Laumoy (halte), Marçais (station), Orcenais (halte), Saint-Amand-Orval (station), Saint-Amand-Ville (station), Vivons (arrêt), Charenton (station), Laugère (station), Vernais (halte), Rhimbé (station) et Augy (halte).

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ALLEMAGNE

Stettin, 5 septembre.

Le grand-duc Georges, arrivé ici sur le yacht à vapeur *Zarewna* à six heures de l'après-midi, est parti aussitôt pour Varsovie.

Le *Zarewna* quittera le port ce soir.

(*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Gœpfritz, 5 septembre.

L'empereur François-Joseph et l'empereur Guillaume, ainsi que le roi et le prince Georges de Saxe, accompagnés de leurs suites, sont arrivés à huit heures du matin au point le plus élevé du champ de manœuvres qui porte le nom de Baderoehe. Les souverains ont longuement observé au moyen de jumelles la marche des deux corps, en échangeant leurs impressions.

La rencontre des deux centres ennemis a eu lieu dans le voisinage immédiat de l'endroit où se trouvaient les empereurs. Les souverains sont restés plus d'une heure sur le champ de manœuvres. (*Agence Havas.*)

Schwarzenau, 5 septembre.

Le comte de Kalnoky et le général de Caprivi ont assisté aux manœuvres et sont repartis à 1 h. 1/2. (*Agence Havas.*)

Gœpfritz, 6 septembre.

L'empereur d'Allemagne, le roi de Saxe et le prince Georges de Saxe sont arrivés de Schwarzenau, pour rendre visite à l'archiduc Albert. Ils ont pris part à un déjeuner de 165 couverts.

Au nombre des convives se trouvaient les archiducs Charles-Louis, Guillaume et Rénier.

L'archiduc Albert a porté le toast suivant :

« Que Sa Majesté veuille bien me permettre d'exprimer, au nom des officiers de l'armée impériale et royale réunis à cette table, la joie de pouvoir saluer respectueusement deux très nobles monarques, alliés de notre empereur, qui se trouvent actuellement parmi nous; et comme, pour nous autres soldats, le souverain est inséparable du chef suprême de l'armée, je joins à ces deux toasts celui de la brave armée allemande.

« Vive S. M. l'empereur d'Allemagne et roi de Prusse! Vive S. M. le roi de Saxe! Vive la brave armée allemande! »

L'empereur Guillaume a répondu en ces termes :

« Altesse Impériale, en remerciant Votre Altesse Impériale de ses paroles, je tiens en même temps à exprimer ma reconnaissance envers S. M. l'empereur de ce qu'il a daigné m'inviter à prendre part aux manœuvres d'une partie de son armée. J'éprouve une vraie satisfaction à me trouver au milieu des braves soldats autrichiens, mes camarades.

« Je bois à S. M. l'empereur, à l'armée et à S. A. l'archiduc Albert, son généralissime! Hoch! encore une fois Hoch! pour la troisième fois Hoch! »

Les toasts ont été écoutés debout et accompagnés de vivats enthousiastes par les assistants.

Les décorations distribuées aux généraux et aux officiers supérieurs par l'empereur Guillaume et le roi de Saxe sont plus nombreuses que celles conférées antérieurement dans des occasions analogues. Les généraux commandant les deux corps d'armée ont reçu des portraits en pied de l'empereur dans des cadres dorés artistiquement sculptés.

L'archiduc Albert a reçu le collier de l'Aigle-Noir. (*Agence Havas.*)

Schwarzenau, 6 septembre.

L'empereur d'Autriche a reçu dans la matinée M. de Caprivi. Ce dernier a conféré ensuite avec l'empereur d'Allemagne.

De son côté, l'empereur Guillaume a reçu M. de Kalnoky, lequel a été reçu immédiatement après par l'empereur d'Autriche.

L'empereur François-Joseph a accordé un grand nombre de décorations aux personnages de la suite de l'empereur Guillaume.

(*Agence Havas.*)

ITALIE

Venise, 5 septembre.

Le roi de Roumanie est arrivé à 2 h. 51 dans le plus strict incognito.

Il a été reçu à la gare par le duc de Gênes qui a accompagné le roi, dans la gondole royale, à l'hôtel Danielli, où est logée la reine de Roumanie. (*Agence Havas.*)

PORTUGAL

Lisbonne, 5 septembre.

Le roi Carlos, la reine Amélie, le ministre des finances, le ministre des travaux publics et plusieurs autres notabilités et personnages de la cour sont partis ce matin à huit heures pour Beira Baixa, où ils doivent inaugurer en grande solennité la ligne ferrée de Covilha.

(*Agence Havas.*)

Castello-Branco, 5 septembre.

Le roi, la reine et les ministres sont arrivés à quatre heures. A la gare, une foule énorme les a accueillis avec enthousiasme. La ville et toutes les gares de la ligne sont pavoisées brillamment. Partout on jette des fleurs sur le passage des souverains et l'on pousse les cris de : Vive le roi, protecteur de l'agriculture!

Le cortège a traversé la ville et a assisté au *Te Deum* chanté par l'évêque de Portalegre.

Ce soir, un banquet est donné à l'Hôtel de Ville. La ville est illuminée. Des feux d'artifice sont tirés. (*Agence Havas.*)

Castello-Branco, 5 septembre.

Après le banquet, le roi, la reine et les ministres se sont promenés à pied dans les rues de la ville brillamment illuminées.

Tous les habitants de la province de Beira Baixa étaient accourus. Ils ont fait aux souverains les ovations les plus enthousiastes.

Les danses populaires ont lieu dans les rues.

(*Agence Havas.*)

Covilha, 6 septembre.

Le train royal est arrivé à la gare à cinq heures. La réception a été superbe. Ce soir, un *Te Deum* a été chanté et a été suivi d'un banquet.

Demain, le roi, la reine et les ministres visiteront les principales manufactures de tissage de laine de la ville, qui compte 60 fabriques de tissage occupant 18,000 ouvriers.

La population a salué les souverains d'acclamations enthousiastes et de cris de : Vive le roi! Vive le Portugal! (*Agence Havas.*)

Castello-Branco, 6 septembre.

Par suite du marché, l'affluence des agriculteurs est encore plus grande qu'hier. L'exposition des denrées agricoles prouve la richesse du pays.

Le roi et la reine ont reçu de nombreuses délégations qui sont venues leur présenter leurs félicitations et leurs souhaits de sympathie.

Le dîner d'hier à l'hôtel de ville a été splendide.

Le couple royal et les ministres partiront à une heure pour Covilha. Les évêques de Portalègre et de Guarda béniront les locomotives.

La reine a visité l'hôpital, et le roi les casernes. (*Agence Havas.*)

PAYS-BAS

La Haye, 6 septembre.

Ce soir, au Kursaal de Scheveningue, richement décoré, a eu lieu la réception des membres du congrès international d'agriculture.

Le bourgmestre intérimaire, M. Lisman, a souhaité la bienvenue aux membres du congrès.

Les ministres de France, d'Espagne et de Belgique étaient présents.

M. Méline, président du congrès de Paris en 1889, a répondu au bourgmestre. Il l'a remercié du charmant accueil du pays, dont il a gardé, a-t-il dit, une impression profonde depuis le concours d'agriculture à Amsterdam.

M. Bauduin, président du comité exécutif, a remercié le conseil municipal de sa réception chaleureuse. (*Agence Havas.*)

DANEMARK

Copenhague, 5 septembre.

Le roi de Danemark, l'empereur de Russie, le roi de Grèce et plusieurs autres personnages princiers se sont rendus ce matin à l'île suédoise de Hveen, dans le Sund, où le roi Oscar les a invités à prendre part à une chasse au lièvre. (*Agence Havas.*)

Copenhague, 5 septembre.

L'empereur de Russie, les rois de Grèce et de Danemark et tous les autres princes invités par le roi Oscar à prendre part à une chasse au lièvre dans l'île Hveen sont arrivés à dix heures.

Au cours de la chasse, 130 lièvres ont été abattus. Le tsar en a tué 20.

Le déjeuner a eu lieu à midi. La chasse s'est terminée à quatre heures et le dîner a été servi à cinq heures à bord du vaisseau *Royal Sued Drott.* (*Agence Havas*).

Copenhague, 6 septembre.

Les souverains de Russie, de Danemark, de Grèce et leurs familles sont arrivés ce matin. Après avoir entendu l'office divin à l'église russe, les familles russe et grecque ont déjeuné à bord de l'*Etoile polaire*, et la princesse de Galles, avec les autres membres de la famille royale, à bord de l'*Osborne*.

Demain, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de la reine de Danemark, il y aura chez la reine grand dîner et grande réception, auxquels tous les ministres et tous les fonctionnaires de la cour assisteront. (*Agence Havas.*)

ROUMANIE

Bucharest, 6 septembre.

M. Emmanuel Cretzulesco est nommé secrétaire général du ministère des affaires étrangères; mais, comme il doit s'absenter en vertu d'un congé, il sera remplacé provisoirement par M. Papinio, chef de la division des consulats. (*Agence Havas.*)

TURQUIE

Constantinople, 5 septembre.

Le nouveau grand-vizir Djevad-Pacha a été installé cette après-midi avec le cérémonial habituel.

Le sultan a reçu hier M. de Radowitz, ambassadeur d'Allemagne. (*Agence Havas.*)

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Buenos-Ayres, 5 septembre.

Pendant le mois d'août écoulé, il est arrivé dans le port de Buenos-Ayres 39 vapeurs d'outre-mer avec 5,073 immigrants.

Les recettes de douane se sont élevées pendant le même mois, pour la douane de Buenos-Ayres, à 4,687,000 piastres, et pour la douane de Rosario à 700,000 piastres. (*Agence Havas*).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Le 26 octobre 1891, il sera ouvert en l'hôtel de la préfecture à Nîmes (Gard) un concours pour l'admission aux emplois d'agent voyer cantonal et d'agent voyer surnuméraire.

Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 7, rue Cambacérès où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Le mercredi 4 novembre 1891, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture à Vannes, un concours pour l'admission aux emplois d'agents voyers d'arrondissement et d'agents voyers cantonaux.

Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 7, rue Cambacérès, où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Ministère des finances.

ARRÉRAGES DES RENTES 3 P. 100

(PERPÉTUELLES ET AMORTISSABLES)

Échéant les 1er et 16 octobre 1891.

Dépôts avant l'échéance.

Les porteurs d'inscriptions et de coupons qui veulent avoir l'assurance d'être payés à jour fixe sont admis à déposer ces valeurs dans les conditions ci-après :

Les dépôts ne comprenant que des inscriptions nominatives, les dépôts comprenant en même temps des inscriptions nominatives et 50 coupons au plus de rentes mixtes ou au porteur, et les dépôts de 50 coupons au plus de rentes mixtes ou au porteur, seront reçus, de dix heures à trois heures, au Trésor public, rue de Rivoli, Palais du Louvre (pavillon central, porte C), savoir :

Du 10 au 14 septembre, pour les rentes 3 p. 100 (perpétuelles);

Du 1er au 5 octobre, pour les rentes 3 p. 100 (amortissables).

Les dépôts de plus de 50 coupons y seront reçus :

Du 28 au 30 septembre, pour les rentes 3 p. 100 (perpétuelles);

Du 13 au 15 octobre, pour les rentes 3 p. 100 (amortissables).

Les arrérages des rentes nominatives se payant au porteur, plusieurs inscriptions à des noms différents peuvent être présentées au dépôt par une même personne.

Les déposants ont, en outre, la faculté de demander, au moment du dépôt, que le montant de leurs arrérages soit versé d'office, à l'échéance, au crédit de leur compte courant à la Banque de France, ou même au crédit du compte courant d'un tiers.

Ne seront pas admis au dépôt : 1° les coupons afférents à des trimestres antérieurs; 2° les inscriptions sur lesquelles un ou plusieurs trimestres échus ne sont pas encaissés; 3° les inscriptions émises postérieurement au 4 septembre (rentes 3 p. 100 perpétuelles) et 24 septembre (rentes 3 p. 100 amortissables) 4° les inscriptions dont le dernier trimestre était payable dans un département; 5° les inscriptions assignées payables chez les receveurs-percepteurs de Paris ou les percepteurs de la banlieue.

Payement à l'échéance.

Le payement des arrérages d'inscriptions nominatives et des coupons de rentes mixtes et au porteur, ainsi que le payement des coupons de valeurs du Trésor, s'effectue au Trésor, de dix heures à trois heures. Le public n'est admis dans les caisses que sur la présentation d'une carte d'entrée. La distribution des cartes (pavillon central, porte C) commence dès neuf heures et demie.

Les rentiers qui en ont préalablement fait la demande dans les bureaux du payeur central (place du Palais-Royal, palais du Louvre) peuvent recevoir à la caisse des receveurs-percepteurs de Paris et des percepteurs de la banlieue les arrérages des rentes nominatives sur l'Etat dont le montant annuel ne dépasse pas 2,000 fr.

La déclaration préalable n'est pas nécessaire pour obtenir le payement des coupons qui peuvent être encaissés chez les percepteurs, sous la seule condition que les bordereaux présentés à l'encaissement, dans la même journée, par une même personne, ne comprennent pas plus de 20 coupons et ne s'élèvent pas à plus de 500 fr.

Les coupons d'obligations et les coupons de bons de liquidation ne sont payables qu'au Trésor.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

ÉCOLE NATIONALE D'OUVRIERS ET DE CONTRE-MAITRES DE CLUNY (SAONE-ET-LOIRE)

Concours pour un emploi de professeur de mathématiques.

Un concours sera ouvert à Paris, dans la première quinzaine d'octobre prochain, pour un emploi de professeur de mathématiques à l'école nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny.

Les candidats doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins ou quarante ans au plus, à la date du concours, à moins qu'ils ne soient déjà attachés à l'enseignement dans les écoles d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge pourra être reculée. Cette limite pourra, au contraire, être abaissée pour les candidats qui justifieraient de grades universitaires ou de certificats délivrés par l'école polytechnique, l'école centrale des arts et manufactures, les écoles des mines et des ponts et chaussées.

Les épreuves, dont l'une consistera en une leçon faite au tableau après deux heures de préparation, porteront sur les matières contenues dans les programmes des cours de sciences mathématiques, de cinématique et de géométrie descriptive professés dans les écoles d'arts et métiers.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministre du commerce avant le 1er octobre et accompagnées :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat, et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence et dûment légalisé;

3° D'une note faisant connaître les antécédents du candidat et les études auxquelles il s'est livré;

4° De l'acte constatant qu'il a satisfait à la loi sur le recrutement;

5° Des états de service, diplômes, certificats, etc., qui auraient pu lui être délivrés, ou des copies de ces pièces dûment certifiées.

Des exemplaires du présent avis et des différents programmes qui le complètent sont tenus à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du personnel et de l'enseignement technique).

Le traitement minimum attaché aux fonctions de professeur de mathématiques est de 3,000 fr., et le maximum de 4,000 fr.

Concours pour un emploi de chef des ateliers de l'école nationale d'ouvriers et contremaîtres de Cluny et pour un emploi de chef d'atelier dans une école nationale d'arts et métiers.

Un concours sera ouvert à Paris, dans la première quinzaine d'octobre prochain, pour un emploi de chef des ateliers à l'école nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny et pour un emploi de chef d'atelier d'ajustage dans une école nationale d'arts et métiers.

Les candidats doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins et trente-cinq ans au plus, à la date du concours, à moins qu'ils ne soient déjà sous-chefs d'atelier dans les écoles d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge pourra être reculée.

Les candidats n'appartenant pas aux écoles devront avoir été employés comme chefs ou sous-chefs, pendant deux ans au moins, dans de grands ateliers d'ajustage, et fournir les renseignements nécessaires à la constatation de la part qu'ils auront prise aux principaux travaux exécutés dans ces ateliers.

Les épreuves porteront sur les matières contenues dans les programmes des cours de géométrie descriptive, de cinématique, de mécanique industrielle et de technologie, professés dans les écoles d'arts et métiers, ainsi que sur la description et le mode d'emploi des divers outils à mains et des principales machines-outils servant aux travaux d'ajustage. Les candidats auront en outre à exécuter un projet de construction de machine étudiée spécialement au point de vue des facilités d'exécution et de montage des pièces composant cette machine, et de la réduction du prix de revient.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministre du commerce avant le 1er octobre et accompagnées :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français ;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence et dûment légalisé ;

3° D'une note faisant connaître les antécédents du candidat et les études auxquelles il s'est livré ;

4° De l'acte constatant qu'il a satisfait à la loi de recrutement ;

5° Des états de service, diplômes, certificats, etc., qui auraient pu lui être délivrés, ou des copies de ces pièces dûment certifiées.

Des exemplaires du présent avis et des différents programmes qui le complètent sont tenus à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du personnel et de l'enseignement technique).

Le traitement minimum attaché aux fonctions de chef des ateliers de l'école de Cluny est de 4,000 fr., et le maximum de 5,000 fr.; celui de chef d'atelier dans les écoles d'arts et métiers est de 3,500 fr. au minimum et de 4,500 fr. au maximum.

Chemin de fer d'Orléans.

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne, Arcachon, Pau, Biarritz, Salies-de-Béarn. — Des billets d'aller et retour de famille de 1re et de 2e classe sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours :

Toute l'année : pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Et du 1er mai au 31 octobre : pour Alet, Argelès-Vieuzac, Ax, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Capvern, Couiza-Montazels, Hendaye, Laruns-Eaux-Bonnes, Oloron-Sainte-Marie, Pierrefitte-Nestalas, Saint-Girons, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres :

Pour une famille de 3 personnes.........	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus.	40 %

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le payement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Le 30 septembre 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du service du canal maritime de la Basse-Loire, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des passerelles métalliques de halage et de contre-halage.

Travaux à l'entreprise..................	39.304 77
Somme à valoir........................	4.695 23
Total.................	44.000 »

Cautionnement provisoire et définitif, 1,000 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture ; 2° de M. Babin, ingénieur ordinaire, quai de la Fosse, n° 33, à Nantes ; 3° au ministère des travaux publics, 5e bureau de la division du personnel (244, boulevard Saint-Germain), de dix heures et demie à cinq heures.

DÉPARTEMENT DU VAR

Le 30 septembre 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du département, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de construction d'une cale de refuge au port de Saint-Maxime.

Travaux à l'entreprise.....................	4.100 51
Somme à valoir...........................	399 49
Total..................	4.500 »

Cautionnement, 150 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture ; 2° de M. Perrier, ingénieur à Draguignan, avenue du Quatre-Septembre.

Ministère de la guerre.

DIRECTION D'ARTILLERIE DE BESANÇON

ADJUDICATION d'une fourniture de Chêne débité en Plateaux.

AVIS AU PUBLIC

Il sera procédé, le lundi 28 septembre 1891, à deux heures du soir, à Besançon, salle Saint-Esprit, place Paris, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 5 lots composés chacun de 44 m. c. 500 de chêne débité en plateaux.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de la direction d'artillerie de Besançon et dans les bureaux de la place de Paris (avenue de Saxe, n° 2), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Un exemplaire du cahier des charges sera envoyé aux négociants qui en feront la demande.

La commission d'admission se réunira le 24 septembre 1891.

Ministère de la guerre.

SERVICE DES POUDRES & SALPÊTRES

Le samedi 10 octobre 1891, à une heure, au tribunal de commerce de la Seine, adjudication publique, sur soumissions cachetées, de fournitures de :

1° **400,000 kilog. de salpêtre en 8 lots de** 50,000 kilog.;

2° **440,000 kilog. de nitrate de soude en** 8 lots de 55.000 kilog.;

3° **400,000 kilog. de chlorure de potassium** en 8 lots de 5,000 kilog.,

à livrer avant le 25 décembre 1891, aux raffineries nationales.

Il sera établi une soumission pour chaque matière.

Le cahier des charges est déposé au laboratoire central des poudres, 12, quai Henri IV, à Paris, ainsi que dans les établissements réceptionnaires.

N° 158.

MARINE

Adjudication à Rochefort, le 24 septembre 1891 :

Pièces à vin, barils, quarts, etc., nécessaires pendant deux ans au service des subsistances.

ADJUDICATIONS A CHERBOURG

24 septembre 1891 :

1° 800,000 k. de blé froment tendre, roux, indigène (en 8 lots);

2° 25,000 k. de sucre cristallisé.

8 octobre 1891 :

Adjudications, sur présentation d'échantillons, de 400,000 litres de vin rouge, à 12°, non logé (en 4 lots).

Voir les cahiers des charges au bureau du service des subsistances, à Rochefort, et au bureau des approvisionnements, à Cherbourg, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine.

N° 159.

MARINE

Adjudication à Toulon, le 23 septembre 1891 :

Grattage et peinture des carènes en fer des bâtiments.

Voir le cahier des charges au bureau du commissaire aux travaux, à Toulon, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

VILLE DE PARIS

EMPRUNT MUNICIPAL DE 1886

OBLIGATIONS PROVISOIRES

Versement du 4e terme
exigible du 15 au 30 SEPTEMBRE 1891.

AVIS

Le versement du 4e terme sur les obligations provisoires de l'emprunt municipal de 1886, émises le 29 mars 1890, doit être effectué du 15 au 30 septembre 1891 inclusivement.

A défaut de versement dans ce délai, les souscripteurs en retard seront passibles de l'intérêt à 5 % des sommes impayées.

Les porteurs de titres provisoires de ladite émission sont, en conséquence, invités à se présenter dans le délai susindiqué, soit à Paris, à la caisse municipale, soit dans les départements, aux caisses des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances, pour y verser le 4e terme de 32 francs par obligation entière et de 8 francs par quart d'obligation.

Il sera fait déduction, sur ces sommes, de l'intérêt de 1 fr. 80 cent. par Obligation à l'échéance du 15 septembre 1891, et, par suite, il n'y aura à verser que 30 fr. 20 c. par Obligation entière et 7 fr. 55 c. par quart d'Obligation.

L'administration municipale n'ayant pas usé de la faculté qu'elle s'est réservée d'autoriser la libération anticipée des versements ultérieurs, **aucune libération par anticipation des termes à échoir ne sera acceptée.**

On rappelle aux porteurs de titres provisoires que, conformément à l'article 10 de l'arrêté préfectoral du 17 mars 1890, les titres qui n'auront pas été libérés du 4e versement au plus tard le 30 novembre prochain seront déchus de tout droit aux lots et primes du tirage qui aura lieu le 5 décembre suivant.

Fait à Paris, le 10 août 1891.

Le préfet de la Seine,
POUBELLE.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Lundi 7 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Juill. 91	3 %	96f10 15 20	en liq.						
			fin ct.	96 15	96 20	96 15	96 17½	96 ..	96 10
			Pe fin c.		d1f	96 35	d50		
			Pe fin c.	96 40	96 50 d25				
			Pe fin p.		d1f	96 70	d50		
			Pe fin p.	96 97½	97 .. d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %	91f	fin ct.					91 ..	
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés	94f50 40 35	en liq.						
			fin ct.	94 45			94 42½	94 40	94 40
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.	94 55	d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)	96f75 80 85	en liq.						
			fin ct.	96 75			96 85	96 35	96 60
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Août 91	4 ½ % 1883	105f75 80 85	en liq.						
			fin ct.	10587½			105 90	105 80	105 85
			Pe fin c.				d50		
			Pe fin c.						
			Pe fin p.				d50		
			Pe fin p.						
Août 86	Promesses d'Inscript. 4½ % 1883	0 25						0 25	
Sept. 91	Bons du Trésor 4 % éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.								
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 95								
d°	éch. 1er mars 96								
Juill. 91	Bons de liq. 5 %, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), n°s 221,501 à 273,500	509	en liq. / fin ct.					509 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Sept. 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3 %, r. 500 fr., t.p.	545 544 50 544	fin ct.					549 ..	
Août 91	d° 1865, 4 %, r. 500 fr., t.p.	530	fin ct.					532 ..	
Juill. 91	d° 1869, 3 %, r. 400 fr., t.p.	418 419 416	fin ct.					418 ..	
Juill. 91	d° 1871, 3 %, r. 400 fr., t.p.	410 409 50 410	fin ct.					410 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	106 75 105 50						106 75	
...	d° d° séries sort. (unit.)								
...	d° d° d° (sér. ent.)		en liq.						
Avril 91	d° 1875, 4 %, r. 500 fr., t.p.	530 25	fin ct.					530 ..	
d°	d° 1876, 4 %, r. 500 fr., t.p.	530 531 532	fin ct.					531 25	
Mars 91	d° 1886, 3 %, r. 400 fr., t.p.	417 418 417	en liq. / fin ct.					416 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100f	105 104 50						107 ..	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	401	fin ct.					400 50	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	102 101	fin ct.					102 ..	
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3 %, r. 400 fr., tout payé	404	en liq. / fin ct.					404 ..	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.)	500 501	en liq. / fin ct. / Pe fin c.					500 .	
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.)	545	en liq. / au 15					550 ..	
Juin 91.	Banque de France (nominatives)	4550 4555 4560 4570	en liq.						
			fin ct.	4547 50	4550 ..	4540 ..	4550 ..	4550 ..	
			Pe fin c.		d40	4550 ..	4555 .. d50		
			Pe fin p.	4585 ..	4590 .. d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23)	445 446 25 447 50 ... 448 75	en liq.						
			au 15	445 ..			448 75	450 ..	450 ..
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 38)	770 775 780	en liq.						
			au 15	775 ..	780 ..	775 .	778 75	772 50	772 50
			Pe au 15		d10	780 ..	d5f		
			Pe au 30	785 ..	790 .. d10		d10		
			Pe au 15	795 ..	d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9)		en liq. / au 15					430 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26)		en liq. / au 15 / Pe au 15					460 ..	
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 10)		en liq. / au 15 / Pe au 15					300 ..	
Juin 91. ex-1er r.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	280 281 25	en liq.						
			au 15	282 50	282 50	280 .	281 25	280 ..	280 ..
			Pe au 15		d10	283 75	d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (nominatives)	547 50 550	en liq.						
			au 15	552 50				550 ..	547 50
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)		Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.)	656 25	au 15						
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)	430	en liq. / au 15					430 ..	
			en liq. / au 15						
Août 91	Banque hypot. de Frce, r. 1000f, t.p.	517 50	fin ct.					517 50	
Sept. 91	d° 3 %, 1881, r. 500 fr., t.p.	419 25	fin ct.					419 25	
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. } en représon d'ann.	152 154	en liq. / fin ct.					152 ..	
Juin 91.	d° 5 %, r. 500 f. } dues par l'État	530	au 15					529 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5 %, 79		
d° de la Dordogne, 3 %, 87, r. 500 f.	414 ..	
d° de la Hte-Marne, 4 %, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4 %, 87, r. 500 f.	505 ..	
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4 %, remb. 100 fr.		
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500 f.		
Béziers (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3 %, r. 100 fr.	109 50	
d° 1881, 4 %, r. 500 f.		
Caen (ville de), 4 %, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5 %, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3 %, r. 100 fr.	111 ..	111 ..
d° 1863, 3 %, r. 100 fr.		
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.	520 ..	
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.	477 ..	
Lyon (ville de), 1880, 3 %, r. 100 fr.	101 ..	100 ..
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.	510 ..	
Roubaix (ville), 4 %, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4 %, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	47 50	
Tourcoing (ville), 4 %, 1878, r. 500 f.		

Valeurs françaises (Actions).	Plus haut	Plus bas
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.	100 ..	
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27)		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	405 ..	
Midi, d° act. de jouiss.	682 50	681 25
Nord, d° act. de jouiss.		
Orléans, d° act. de jouiss.	109125	1090 ..
Ouest, d° act. de jouiss.	566 25	565 ..
Argentins (Cie franç. des ch. de fer)		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer)		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer)		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	140 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f, t.p.	600 ..	
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	540 ..	
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	580 ..	575 ..
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	525 ..	
La Réunion (chem. de fer et port de)		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.)		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.)		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	260 ..	
d° du département du Nord		
d° de Paris et dép. de la Seine		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer)		
Wassy à Saint-Dizier	340 .	330 ..
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	527 50	
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	430 50	
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État	559 50	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79)	157125	
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (n°s 128,981 à 130,000)		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.)		
Sous-Compt. des Entrepres (ex-c. 48)	250 ..	
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1450 ..	
d° act. de jouissance		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9)		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 11)		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 14)	5500 ..	5465 ..
Ind. linière (Compt. de l') a. 500f.		
Éclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9)		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 29)	1890 ..	
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p.	1315 ..	
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6)		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	391 25	
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61)		
d° act. de jouiss.		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.	1285 ..	1275 ..
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé		
2e série, act. 500 fr., t.p.		
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.	795 ..	
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	800 ..	795 ..
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2550 ..	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Le Nickel, actions 500 f., tout payé		
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres), act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1260 ..	1255 ..

Jouissance	Lundi 7 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Juill. 91	Crédit Foncier de France. Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1275 1277 50	en liq.. fin ct.. P° fin c. P° fin c. P° fin p. P° fin p.	 1280 .. 1287 50 1295 ..	 1285 .. d40 1290 .. d10 d40 1305 .. d10	 1278 75	 1285 .. d20 d5 d20 d5	1280 ..	1275 ..
	Obligations :								
Mai 91	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.								
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	520 25 520						520 ..	
d°	d° 10mes d° remb. 100 f.	105 50						105 25	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	610						602 50	
Nov. 90	d° 10mes d° remb. 120 f.	121 25 120 50						121 50	
Mai 91	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	518						520	
d°	communales, 3%, remb. 500 f.	502 50 502 501 50						502 50	
d°	d° 5mes, r. 100 f.	101						102	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	516 50 517 517 50	fin ct.					516 50	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	394 75	en liq..					394 75	
Sept. 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	471 472 472 50	fin ct..					470 ..	
Mai 91	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	478	fin ct..					480 ..	
Sept. 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	468 50	fin ct..					468 50	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	422 422 25	fin ct..					422 ..	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	474 474 50	fin ct..					474 ..	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	65f 64f50 64f	fin ct..					65 50	
...	d° d° (nomin.).		fin ct..						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	46f50 47f75 48f 46f50	fin ct..					48 ..	
...	d° d° (nomin.).		fin ct..						
Mai 91	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		en liq.. au 15..					590 ..	
Mai 91	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq.. au 15..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	820	en liq.. au 15.. P° au 15	 820 ..	 820 .. d10	 817 50	 818 75 d5	817 50	818 75
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	320 317 50 315	en liq.. au 15.. P° au 15 P° au 30	 320 ..	 d10 d10		 d5 d5	307 50	305 ..
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq.. au 15..						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).	328 75	en liq.. au 15.. P° au 15		 d10		 d5		
Avril 91	Société gén. développt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	482 50	en liq.. au 15.. P° au 15	 482 50	 d10		 d5	482 50	482 50
Mai 91	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq.. au 15..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4).	467 50 468 75 470	en liq.. au 15.. P° au 15		 d10		 d5	470 ..	470 ..
Mai 87	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4)		en liq.. au 15..					350 ..	
......	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)	400 401 25	en liq.. au 15.. P° au 15 P° au 30		 d5 d10		 d5 d5	400 ..	402 50
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq.. au 15..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		en liq.. au 15.. P° au 15		 d10		 d5		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq.. au 15..						
Juill. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14).		en liq.. au 15.. P° au 15		 d10		 d5	17 ..	
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)		en liq.. au 15..		d10		d5	207 50	
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	480	au 15..					480 ..	
Août 91	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p	389 50 389 75	au 15					389 75	
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 26)		en liq.. au 15.. P° au 15 P° au 30		 d10 d10		 d5 d5		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.	695 700	en liq.. fin ct..					695 ..	
Mai 91	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'Etat), ex-coupon 30	615 616 25	en liq.. fin ct..					618 75	
Mai 91	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	905 910	en liq.. fin ct..					905 ..	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)	1487 50 1490	en liq.. fin ct.. P° fin c.	 1492 50	 d20		 1490 d10	1485 ..	1487 50
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)	1287 50 1290	en liq.. fin ct.. P° fin c.		 d20		 d10	1293 75	
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)	1840	en liq.. fin ct.. P° fin c. P° fin p.	 1842 50	 d20 d20		 1840 d10 d10	1837 50	1841 25
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1535 1537 50 1538 75 .. 1540	en liq.. fin ct.. P° fin c.	 1540 ..	 d20		 d10	1538 75	
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1078 75	en liq.. fin ct..					1078 75	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'Etat ou de Dépts)	536 25 540	en liq.. fin ct.. P° fin c.		 d10		 d10	530 ..	
Mai 91	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	515	en liq.. au 15.. P° au 15		 d10		 d5	515 ..	
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	538 75 545	en liq.. au 15.. P° au 15	 540 ..	 d10		 d5	545 ..	
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).				d10		d5		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)	442 50	en liq.. au 15.. P° au 15 P° au 30	 442 50	 d10 d20		 d5 d20	445 ..	445 ..
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr.. t.p. (ex-c. 4).		au 15..						
Mai 91	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr.. t.p.. (ex-coupon 19)	570	en liq.. au 15.. P° au 15		 d10		 d5	565 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	142 50	236 ..
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	150 ..	145 ..
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)		
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux).		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.		
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)	563 75	561 25
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers).		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p.	365 ..	356 25
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1070 ..	
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	700	
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	373 75	
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.		
Voitures à Paris, actions de jouiss.	210 ..	
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer		
Transports maritimes (Soc. de)		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 20).	420	
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2400 ..	2350 ..
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	210	
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1125 .	111875
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p.		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.		
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4).		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	225 ..	222 50
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	555 ..	
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	570 ..	567 50
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.	500	
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.		
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 50).	800 ..	
Matériel agricole et industriel		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	135250	1350 ..
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.		
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé	171750	
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	222 50	210 ..
d° parts bénéficiaires	225 ..	210 ..
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée	25 ..	
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	427 ..	426 50
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr.	347 50	
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr.	380 25	380 ..
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat oblig. remb. de 1886 à 1956.	425 25	
d° d° de 1887 à 1985.		
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat)	413 ..	
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr	416 ..	415 ..
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.)	409 50	409 ..
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr	646 75	646 25
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	442	441 ..
d° nouvelles d°	437 75	437 50
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	440	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).	448	
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne : Aïn-Tizy, etc., 3%, r. 500 f. (garantie de l'Etat)	395	
Méchéria à Aïn-Sefra, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)	403 ..	
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)		
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	415 ..	412 ..
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr	464 .	
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr.	1280 .	127750
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr	448 .	447 ..
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr	430	426 ..
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti)	445 75	443 50
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	442 .	
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).		
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.		
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	544 ..	543 ..
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.)	444 50	442 25
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f	448 ..	447 ..
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f	450	
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	624 25	
d° 3%. r. 500f (int. gar par l'Etat).		

Jouissance	Lundi 7 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1450 1452 50 1455	en liq.						
			au 15	1455				1448 75	
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1162 50 1167 50	en liq.						
			au 15					1162 50	
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 60)	580 578 75 577 50 576 25 575 577 50 580	en liq.						
			au 15	580				573 75	575
			P° au 15				d5f		
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	655 657 50	en liq.						
			au 15					660	
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1060	en liq.						
			au 15	1055			1057 50	1060	1050
			P° au 15		d10		d20		
			P° au 30		d10		d10		
Juill. 91	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).	490	en liq.						
			au 15					490	
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	705 703 75 702 50	en liq.						
			au 15					703 75	
			P° au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1).	300 295 290 280 275 295	en liq.						
			au 15	287 50	287 50	285	287 50	320	
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	3000 2995	en liq.						
			au 15					3000	
			P° au 15		d..		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	25f 24f	en liq.						
			au 15	22 50				24	23 75
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.		en liq.						
			au 15						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 12), en liq.	52f50	en liq.						
			au 15					51	
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	21f25 21f	en liq.						
			au 15	22 50				21 25	22 50
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2842 50 2845 2843 75	en liq.						
			au 15	2845	2846 25	2840 50	2846 25	2837 50	2842 50
			P° au 15		d40	2850	2853 75 d20		
			P° au 15	2857 50	2860 d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).	807 50 805	en liq.						
			au 15						
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	307 50 310	en liq.						
			au 15					310	
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)	1170	en liq.						
			au 15	1170				1176 25	1178 75
			P° au 15		d10		d5f		
Sept. 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	141	au 15					142	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).	2000 2002 50 2005 2010	en liq.						
			au 15	2012 50				2000	2002 50
			P° au 15		d20		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).		en liq.						
			au 15					400	
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	505 507 50 510 505	en liq.						
			au 15	505			510	500	500
			P° au 15		510 d10		510 d5f		
			P° au 30		d10		520 d5f		
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	120 122 50 125 120 122 50	en liq.						
			au 15	122 50	125	122 50	122 50	120	120
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).		en liq.						
			au 15	415					
			P° au 15		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
Oct. 91	Angleterre, 2¾% (n.c. fixe 25f20).	C. 500f	en liq.						
			au 15						
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.	C. 1000	en liq.						
			au 15						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr.	Gr. c.	au 15						
			P° au 15		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr.	320 321 322 323	en liq.					320	
...	d° d° c. de 5 obl.		au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.		P° au 15						
Mai 91	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).	78f75	en liq.						
			au 15						
...	d° d° 1000 fl. d°		P° au 15		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f10 ... C. 10000	en liq.						
			au 15					97 25	
...	d° d° 1000 fl. d°	96f30	P° au 15		d50		d25	96 60	
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 15						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	P° au 15		d..		d..		
Mai 91	d° 3%, 1873		au 15						
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 15						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq.						
Mai 91	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	en liq.						
...	d° d° c. de 500 f.		au 15						
Août 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	P° au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
	(Nég. ch. fixe 25f20)		en liq.						
Juin 91	Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £.		au 15						
...	d° d° 500 £.		P° au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £.								
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £.		en liq.						
...	d° d° 500 £.		au 15		d..		d25		
...	d° d° 100 £.	76f	P° au 15		d50				
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		en liq.						
...	d° d° 500 £.		au 15						
...	d° d° 100 £.	71f25	P° au 15		d50		d25		
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé	95f 90f 87f50 90f	en liq.		d10		d5f		
			au 15					88 75	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	439 50	
Médoc, 3%, rembours. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	448	
d° 3% nouveau, r. 500f d°	455	
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	450	
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	446 50	
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	441	443 50
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.	445	
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 3%, rembours. 500 fr.	447 50	446 75
d° 3%, 1884, remb. 500 fr.	453 50	452
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	444 75	442 50
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000	106	105
2e émission, de 63,001 à 108,312.	90	
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'Etat: Ouest, 3%, rembours. 500 fr.	446	445
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	453 75	452
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.	1255	
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.	1257	
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	411	410
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p.	500	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	428	
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	141	140
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	410	409
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	505	
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr.	270	
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	297 50	295
d° d° 5%, r. 500 fr.	260	257 50
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.		
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr.		
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.	405	404
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.	460	
d° d° 5%, r. 500 f.		
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.	475	
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f.		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.	500	497 50
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Industrie linière, 6%, r. 300 fr.		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	265	
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	510	
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	528	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	314	
d° d° 5%, r. 500 fr.	515	
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	520	
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	308	
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr.		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr.		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	470	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.		
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr.	512 50	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr.		
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	503 50	503
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	507 50	506 50
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	409 50	409
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	385	
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablsts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.	539	
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.		
Jardin zool. d'acclimat., 5%, r. 500f.	502 50	500
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.	620 25	
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr.		
Taxes Municip. (Délég.) 4%, r. 500.	480	
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	22	21 75
d° d° 3%, remb. 500 fr.	17 50	17
d° d° 4%, remb. 500 fr.	19	18
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	23	21
d° d° (2e série).	20 50	20 25
d° d° (3e série).	76	
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	87	85 75
d° d° depuis la répart.		
d° d° 322f50 payés		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	71	
Suez, 5%, rembours. 500 fr.	620	618 50
d° 3%, rembours. 500 fr.		
d° d° 2e série, remb. 500 fr.	439	
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	94 50	

JOUISSANCE	Lundi 7 Septembre	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Égypte. Oblig. Daïra Sanieh 4 % (décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	492 75	en liq..					492 75	490 ..
			au 15..	490 ..					
			P° au 15		d10				
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig. 7%, rembours. 500 fr. (Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)	491 490 50 491	en liq..		d10		d5f	491 ..	488 75
			au 15..	488 75					
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½ % (décrets des 6 et 7 juin 1890)...	465 50 465	en liq..					466 ..	
			au 15..	465 ..			463 75		
...			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878		en liq..						
			au 15..						
Sept. 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f (nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		en liq..						
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f).		en liq..						
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	73f	au 15..	72 ..	72 05	71 90	71 95	73 ..	71 90
...	Coup. de 40 —	72f 60 50	P° au 15		d50		d25	72 25	
...	Coup. de 80 —	72f 72f 50	P° au 30	72 70	d50		d25	72 25	
...	Coup. de 160 —	71f 80	P° au 15		d50		d25	72 ..	
...	Coup. de 240 —	71f 80 90							
...	Coup. de 480 —	72f						72 ..	
...	Coup. de 960 —	..f	en liq..					71 80	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).	68f25	au 15..						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba, 6%, 1886, garantis.	492 491 25	en liq..					491 ..	
			au 15..						
d°	d° d° 1890, garantis.	458 50 460	en liq..					460 ..	
			au 15..		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
....	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f.5f).		en liq..						
			au 15..						
Juill. 91	d° Consolidés 4%		au 15..						
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89.		en liq..						
...	Oblig. et coupons prescrits au bout de 20 ans de l'éch. (Titre de 617f.		au 15..		d10		d25		
...	— de 2468f.		P° au 15		d10		d25		
...	— de 6170f.		en liq..		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	412 50 413 75 415	au 15..					413 75	
		Gr. c.	en liq..						
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	412 410 409 412	au 15..					412 50	
		Gr. c. 407 50 408 75	en liq..						
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	328	au 15..					328 ..	
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		en liq..						
			au 15..		d10		d25	102 ..	
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe 2 fr. 50), Oblig. 100 fl.		en liq..						
		94f 93f 75 20	au 15..	90 25				94 ..	90 05
...	d° 500 fl.	93f	P° au 15		d50		d25	93 ..	
...	d° 1000 fl.	90f 15 17½	P° au 30		d50		d25	90 15	
Août 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch.fi. 2f50).		en liq..						
...	Cap. des titres amort. préscr. après 20 ans. (Obl. 100 fl.	100 30	au 15..					101 ..	
...	— 500 fl.	101	P° au 15		d50		d..		
Mars 91	Inde, 80 4½ % (nég.ch.fixe 2f50).		au 15..						
			en liq..						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 15..	90 80	90 85	90 70	90 70	90 80	90 85
...	d° coup. 500 fr.	90f85	P° au 15		d1f		d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.		P° au 15		91 10 d25				
...	d° coup. 50 fr.		P° au 30		d1f	91 20	91 25 d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.		P° au 30		91 50 d25				
Avril 91	d° 3%	..f	au 15..					90 95	
			en liq..						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	316 25	au 15..					318 ..	
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég.ch.fl. 25f20),		en liq..						
	coup. de 504 f. (20 £).	..f	au 15..						
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	..f	au 15..						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 15..						
d°	d° obl. 5% d°		au 15..						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch.		en liq..						
	fixe 25f25), coup. de 20 £.	37f 70 75 38f	au 15..	37 65	37 95	37 65	37 85	37 65	37 55
...	d° coup. de 50 £.	38f	P° au 15	38 40	38 50 d50		d25		
...	d° coup. de 100 £.	37f 70 38f 38f05 10	P° au 30		40 .. d50		d1f	37 75	
			en liq..						
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. (C. 500 f.	282 50 285 287	au 15..					284 75	
...	Nos 1 à 390000 et C. 5 obl.	285	au 15..					280 ..	
...	500001 à 929987. (C. 10 ob.		au 15..					280 ..	
			en liq..						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	104	au 15..					104 ..	
Juill. 91	d° 1890, 4%	..f	P° au 15						
...	Russie, 1850, 4½ % (n.ch.fl. 25f50.		en liq..						
	Oblig. de 100 £.		au 15..						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	98f50	au 15..					98 40	
...	Grosses coupures	98f 90	....						
Juill. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fl. 4f. Obl. de 100 r.	67f	au 15..					69 ..	
...	d° de 1000 r.	..f .. ..f	P° au 15		d50		d25	68 50	
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fl. 4f. Obl. de 100 r.	70f	au 15..	69 50	69 50	69 35	69 40	70 ..	69 65
...	d° de 1000 r.	69f 65 50	P° au 15		d50		d50	69 50	
			en liq..						
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	98f	au 15..					97 90	
...	Grosses coupures	98f25 50	P° au 15	97 50	d50		98 .. d25	99 ..	
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 15..						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change		en liq..						
	fixe 4f), coup. de 125 r.	105	au 15..					105 75	
...	coup. de 500 r.	105 85 95	....					105 65	
...	coup. de 1000 r.	105 85 95 106	....						
...	coup. de 10000 r.		en liq..						
	d° 1889, 4% (or).	97f 90 60	au 15..					97 90	
Sept. 91			en liq..						
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	97f 95	au 15..					98 ..	
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	..f	au 15..						
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p.,		....						
	Obl. 500 f.	98f 98f15 97f90 85	en liq..					97 85	
...	d° 2500 f.	98f 15 97f 90	au 15..	97 30				98 25	97 40
...	d° 5000 f.	97f 40 35 30 25	P° au 15		d50		d25	97 40	
...	d° 12500 f.	97f 30 25 20 15	....						
			en liq..						
Juill. 91	d° d° 3e série	97f 65	au 15..					97 60	
Mai 91	d° Intér. cons., 4½%. 1re ém.,		en liq..						
	1980 (n.ch.fl. 4f) C. 100 r.		au 15..					69 95	
	C. 500 r.		au 15..		d50		d25	69 95	
	C, 1000 r.	69f ..f	au 15..					69 95	
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Trans-		en liq..						
	caucasien, remb. au pair.	83f25 82f90	au 15..					82 90	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½ %, 53 (n.ch.fi. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Obligi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	318 50	318 ..
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fl. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	79 ..	
d° 1000 fl. d°	79 ..	
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.		
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	100 ..	
Congo (Etat indép. du), Lots 1888.	52 ..	
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	105 ..	100 ..
Danemark, 3½ % (nég.ch.fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½ %, C.F. (n.ch.fl. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	15 ..	13 ..
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.		
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	98 95	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
d° 1866, 5%	97 ..	
Gouv. de Québec, 80, 4½ %, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fl. 25f20).	118 ..	
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég.change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f.p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	101 25	
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.		
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t.p..		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).		
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20)..	640 ..	630 ..
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	355 ..	353 ..
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	340 ..	
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083..	419 ..	418 75
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486....	406 ..	
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale..	394 50	
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	406 ..	
Beïra-Alta, 3%	110 ..	
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	205 50	205 25
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	190 ..	180 ..
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	316 ..	315 ..
d° (Série X)	321 ..	320 50
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque...	396 50	
d° (2e série), 2e hypothèque.	374 ..	373 ..
d° (3e série), 3e hypothèque.		
d° (4e série), 4e hypothèque.		
d° (5e série), 5e hypothèque.	319 ..	
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	354 ..	
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	355 ..	
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	360 .	
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	332 ..	
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	330 ..	
Ouest de l'Espagne, 4%	185 ..	180 ..
Portugais, 3%	206 ..	204 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	200 ..	
d° 4%	245 ..	239 ..
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	367 50	
d° 2e hypothèque.	3 3 75	352 50
d° 3e hypothèque.	347 ..	
Cordoue à Séville, 3%	375 ..	
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%..		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.		
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	299 ..	
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f., t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	507 ..	506 50
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	516 ..	
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	435 ..	
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	405 ..	

Jouissance	Lundi 7 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	441 25	au 15.. / en liq..					438 ..	
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr..	90f25 ..f	au 15.. / en liq..					90 10	
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 15..						
...	d° d° Ob. 50 £.		P° au 15		d1f		d25		
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 30		d50		d25		
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.) (nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.	104 103 75	en liq.. / au 15..						
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 15		d50		d25	103 75	
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq..						
Juin 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.	103	au 15..					103 ..	
..	d° d° c. 5000f		P° au 15		d50		d25		
Sept. 91	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	89f20	en liq.. / au 15..					89 50	
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	..f	en liq.. / au 15..						
	d° d° gross. coup.	..f	en liq..						
d°	d° d° (sér. C).	18f70	au 15..					18 70	
	d° d° gross. coup.	..f	en liq..						
d°	d° d° (sér. D).	18f60 55 85	au 15..	18 75				18 60	
...	d° d° gross. coup.	..f	P° au 15		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890. Obligations de 500 fr	421 420 418	en liq.. / au 15..	418 75				419 50	
...	d° de 2500 fr.	418	P° au 15		d50		d25		
...	d° de 12500 fr.	418	P° au 30		d50		[illegible]		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil. 5%, Douanes. Obl. de 500 f.	451 50	en liq.. / au 15					455 ..	
...	d° d° 2500 f.	448 50	P° au 15		d10		d5f		
...	d° d° 12500 f.		P° au 30		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl. pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	443 75	en liq.. / au 15.. / P° au 15 / P° au 30	447 50	d10 / d10		d5f / d5f		442 50
Mai 91 ex-5e r.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f., 250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		en liq.. / au 15.. / P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)		au 15						
Juill. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 21.		en liq.. / au 15..					530 ..	
Août 91 ex-2e r.	Banque des Pays-Hongrois, act. nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		en liq.. / au 15..						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		en liq.. / au 15.. / P° au 15		d10		d5f	320 ..	
Juin 91	Banque Nationle du Mexique, act. 100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p. (ex-coupon 14)		en liq.. / au 15. / P° au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 32)..	558 75	en liq.. / au 15.. / P° au 15 / P° au 30		d10 / d10		d5f / d5f	560 ..	558 75
...	Grosses coupures....								
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 150 fr. payés (ex-coupon 34).		en liq.. / au 15..						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1075	en liq.. / au 15. / P° au 15 / P° au 30		d10 / d10		d5f / d5f	1075 ..	
...	Grosses coupures....								
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions 500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).		en liq.. / au 15.. / P° au 15 / P° au 30		d10 / d10		d5f / d5f	477 50	477 50
...	Grosses coupures....								
Juin 91	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq.. / au 15..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie, a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		en liq.. / au 15.. / P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie ». (ex-coupon 14)	130	en liq.. / au 15.. / P° au 15 / P° au 30	127 50	d10 / d10		128 75 / d5f / d5f	127 50	130 ..
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	430	en liq.. / au 15. / P° au 15	427 50	428 75 / d10	427 50	427 50 / d5f	427 50	428 75
Oct. 84	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes. (525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		en liq.. / au 15..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat (Société privil.), act. 500 f., t.p.	628 75 630 627 50 626 25	en liq.. / au 15.. / P° au 15 / P° au 30	630 ..	631 25 / d10 / d10	627 50	627 50 / d5f / d5f	630 ..	628 75
	Grosses coupures....								
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	132 50	en liq.. / au 15..					137 50	
Juin 91	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	232 50 231 2[illegible] .. 2[illegible]	en liq.. / au 15.. / P° au 15 / P° au 30	235 ..	d10 / d10		232 50 / d5f / d5f	233 75	232 50
	Grosses coupures....								
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p. : 200000 act. de 1862 ; 100000 a. de 1881 ; 60000 act. de 1885 et 60000 act. de 1889. (ex-coup. 42)........	632 50	en liq.. / au 15.. / P° au 15	628 75	d10		627 50 / d5f	625 ..	628 75
	Grosses coupures....								
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 59).....	292 50 290	en liq. / au 15.. / P° au 15	291 25	291 25 / d10	290 ..	291 25 / d5f	290 ..	290 ..
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	130 125 120 121 25 130	en liq.. / au 15.. / P° au 15	125 ..	127 50 / d10	120 ..	127 50 / d5f	130 ..	130 ..
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 63)......	287 50 286 50	en liq.. / au 15.. / P° au 15 / P° au 30	287 50	288 75 / d10	287 50	287 50 / d5f / d5f	290 ..	288 75
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p. (ex-coupon 22)		en liq.. / au 15.. / P° au 15 / P° au 30		d10 / d10		d5f / d5f	340 ..	340 ..
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 peset., t.p. nos 1 à 10000). (ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).		en liq.. / au 15.. / P° au 15		d10		d5f		701 25

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	Change	Papier long	Papier court
3%	Amsterdam	207 3/8 à 207 5/8..	206 7/8 à 207 1/8 et 4%
4%	Allemagne.	123 3/16 à 123 5/16	122 15/16 à 123 1/16 et 4%
5%	Vienne....	213 .... à 213½...	213 .... à 213½ et 4..%
5%	Barcelone..	455¾ . à 456¼...	456¼.. à 457¼ et 4..%
5%	Madrid....	456½.. à 457½...	456½.. à 457½ et 4..%
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4..%
5%	St-Pétersb.	258.... à 260.....	259 ... à 262 et 4..%
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4..%

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½%	Londres...	25 29 . à 25 31...	25 27½ à 25 28½—2½%
	d° chèque	25 29.. à 25 30...	25 29.. à 25 30. —.....
3%	New-York.	518¾.. à 519¾...	518¾. à 519¼..—3..%
3%	Belgique..	Pair à 1/8 pte	1/8 pte à 3/16 pte—3..%
5½	Italie.....	1⅜ pte à 1⅝ pte..	1⅜ pte à 2⅝ pte—6..%
4%	Suisse....	⅛ pte à ⅛ pte..	3/16 pte à 5/16 pte—4..%

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 5% à 6% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 250 à 255 .. 0/00 pte.

Quadruples espagnols..................	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains.......	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines..................	3 98 à 4 03
Souverains anglais..................	25 25 à 25 30
Banknotes..................	25 26 à 25 31
Aigles des Etats-Unis..................	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)..................	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes....	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliém.	40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède..................	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾% consol. Midi, 95 1/8 — 1 heure, 95 1/8
Vienne, Métall, ...—Papier, 90 75 — Monnaie, 90 70
Crédit Autrichien... 276 75 | Chem. de Fer Autrich. 285 ..
Change sur Londres.... Demande, 117 25 — Offre, 117 50
Change sur Paris....... Demande, 46 35 — Offre, 46 425
Lots.............. 136 75 | Napoléon 9 314

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 7 Septembre 1891

	Disponible	Livrable dern. cours
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3..................	37 50 à	
Roux 88° nets..................	37 25 à	
Raffinés, bonne sorte..................	106 50 à	
— belle sorte..................	107 50 à	
Certificats de sortie..................	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	37 25 à .. ..
— Octobre	.. .. à	35 25 à .. ..
— 4 d'Octobre....	....	34 875 à .. ..
— 4 premiers.....	....	34 375 à .. ..
....	....	.. .. à .. ..
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	39 .. à	
Courant du mois..................	....	39 .. à .. ..
Octobre..................	....	38 50 à 38 75
Novembre-Décembre..................	....	38 50 à 38 75
4 premiers..................	....	39 50 à 39 75
....	....	.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	53 50 à	
Courant..................	....	53 25 à 53 50
Octobre..................	....	53 75 à 54 ..
Novembre-Décembre..................	....	53 75 à 54 25
4 premiers..................	....	54 50 à 55 ..
....	....	.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts..................	73 50	
—	....	
Colza en tonnes..................	75 50	
—	....	
Colza épurée en tonnes.....	83 50	
—	.. ..	
Courant..................	....	73 25 à 73 50
Octobre..................	....	74 .. à .. ..
Novembre-Décembre..................	....	75 .. à 74 75
4 premiers..................	....	76 50 à 76 25
....	....	.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	62 .. à	
Courant..................	....	62 .. à .. ..
Octobre..................	....	62 50 à 62 75
Novembre-Décembre..................	....	63 .. à 63 25
4 de Novembre..................	....	63 à 25 63 50
4 premiers..................	....	64 .. à .. ..
COURS DU MERCREDI 2 Septembre.		
SUIF DE PLACE *43° 1/2, en pains, les 100 kilos*	65 .. à	
SUIF DE PROVINCE *43° 1/2, enfûté, en gare Paris.*	64 50 à	

GRANDE COMPAGNIE DES

TÉLÉGRAPHES DU NORD

RECETTES	Nombre des dépêches transmises.	Francs.
Du 1er au 31 août 1890....	158.919	625.000
Du 1er au 31 août 1891....	169.408	590.000
Du 1er janv. au 31 août 1890	1.083.753	4.525.000
Du 1er janv. au 31 août 1891	1.199.940	4.735.000
En plus du 1er janvier au 31 août 1891..............	»	210.000

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du département de Meurthe-et-Moselle

DEMANDE EN EXTENSION de concession DE MINES

AVIS

Par une pétition en date du 3 juillet 1891, M. Rogé (Xavier), administrateur-directeur de la Société anonyme des Hauts-Fourneaux et Fonderies de Pont-à-Mousson, dont le siège social est à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), propriétaire de la concession des mines de fer de Marbache, d'une étendue de 588 hectares, instituée par décret du 16 janvier 1858 sur les communes de Marbache et de Pompey, arrondissement de Nancy, sollicite, au nom de ladite Société, une extension de cette concession sur les communes de Marbache et de Belleville, arrondissement de Nancy.

La concession actuelle de Marbache est limitée ainsi qu'il suit :

A l'est et au nord-est, par la route de Nancy à Metz, depuis sa rencontre avec la route de Nancy à Saint-Mihiel (point E du plan), jusqu'au milieu du pont situé entre le deux cent cinquante-huitième et le deux cent cinquante-neuvième hectomètre (point A);

Au sud, par une ligne droite qui joint le milieu du pont ci-dessus signalé avec le point de rencontre des chemins de Marbache à Liverdun et de Pompey à Saint-Mihiel (point B), puis par la grande tranchée jusqu'à son croisement avec une ligne qui joindrait la borne tribanale, limite du territoire des communes de Marbache, Pompey et Liverdun, au vingt-troisième hectomètre de la route de Nancy à Saint-Mihiel (point C);

A l'ouest, par la ligne qui vient d'être définie, dans sa portion comprise entre la grande tranchée et la route de Nancy à Saint-Mihiel (point D);

Au nord, par cette dernière route elle-même depuis le vingt-troisième hectomètre jusqu'à sa rencontre, en E, avec la route de Nancy à Metz, point de départ.

L'extension serait délimitée ainsi qu'il suit :

Au sud, 1° par la limite nord actuelle de la concession de Marbache, formée par la route de Nancy à Saint-Mihiel, depuis le vingt-troisième hectomètre (point D) jusqu'à sa rencontre, en E, avec la route de Nancy à Metz; 2° par la ligne E F, prolongement en ligne droite vers l'est de l'ancienne route de Nancy à Saint-Mihiel, depuis le point E jusqu'à sa rencontre avec la rive gauche de la Moselle canalisée (point F);

A l'est, par la rive gauche de la Moselle canalisée et du canal dérivé, depuis le point F jusqu'au point G, pris à 300 mètres en aval de l'axe du pont sur canal sur lequel passe le chemin de grande communication n° 6 de Marbache à Millery;

Au nord, par la ligne droite joignant le point G au point H, croix de mission placée à la rencontre du chemin de Belleville à Saizerais avec le chemin de la Côte;

A l'ouest, par une ligne droite joignant le point H au point D de départ;

Lesdites limites renfermant une étendue superficielle de trois kilomètres carrés soixante-neuf hectares.

Cette demande en extension fait en partie concurrence à la demande en concession du 3 avril 1891 de la Société de Vezin-Aulnoye, qui a été publiée et affichée par arrêté préfectoral du 26 mai 1891.

La Société des Hauts Fourneaux et Fonderies de Pont-à-Mousson est déjà propriétaire, indépendamment de la concession de Marbache, des concessions suivantes de mines de fer, toutes situées dans le département de Meurthe-et-Moselle :

1° Custines, communes de Custines, Malleloy et Faulx, arrondissement de Nancy, d'une étendue de 201 hectares, instituée par décret du 16 août 1867;

2° Auboué, communes de Briey, Moutiers, Jœuf, Auboué et Homécourt, arrondissement de Briey, d'une étendue de 671 hectares, instituée par décret du 11 août 1884;

3° Vieux-Château, communes de Custines et Millery, arrondissement de Nancy, d'une étendue de 153 hectares, instituée par décret du 17 août 1888.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires des terrains compris dans l'extension demandée une redevance tréfoncière annelle de cinq centimes par hectare.

A la demande est annexé un plan, en triple expédition et sur une échelle de 10 millimètres pour 100 mètres, de la concession de Marbache et de l'extension sollicitée.

Le préfet du département de Meurthe-et-Moselle,

Vu la loi du 21 avril 1810, modifiée par la loi du 27 juillet 1880,

Arrête :

Le présent avis sera affiché, pendant deux mois, à Nancy, Pont-à-Mousson, Marbache, Belleville, Pompey, Custines, Malleloy, Faulx, Millery, Briey, Moutiers, Jœuf, Auboué et Homécourt.

Il sera inséré deux fois, et à un mois d'intervalle, dans les journaux du département et dans le *Journal officiel*.

Il sera publié dans les communes ci-dessus désignées, devant la porte de la maison commune et des églises, à la diligence des maires, à l'issue de l'office, un jour de dimanche, au moins une fois par mois pendant la durée des affiches.

La pétition et les plans sont déposés à la préfecture, où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, en vue des oppositions et des demandes en concurrence auxquelles la demande actuelle pourrait donner lieu.

Nancy, le 5 août 1891.

Le préfet de Meurthe-et-Moselle,
LÉON STÉHELIN.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Lundi, 7 septembre 1891.

La bourrasque du nord de l'Écosse se dirige sur la Scandinavie sans atteindre nos régions, et le baromètre monte sur les Iles-Britanniques. Dans l'ouest du continent, la pression est assez élevée et uniforme (Nantes 766m/m). Une aire supérieure à 765m/m couvre le nord de la Russie. Le vent est faible avec mer belle sur toutes nos côtes; il est très fort du Sud à Skudesness et souffle en tempête de S.-S.-E. à Hernosand. On signale des pluies dans le nord et le centre de l'Europe.

La température varie très irrégulièrement; elle était ce matin de 5° à Pétersbourg, 13° à Nantes, Clermont; 9° à Paris, 24° à Alger et 25° à Malte. On notait 6° au Puy de Dôme et 3° au Pic du Midi.

En France, le temps est beau avec température voisine de la normale. A Paris, hier, belle journée. Max. : 21°6; min. : 7°0. A la tour Eiffel, le minimum est en excès de 5° sur celui de Saint-Maur.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer belle à Dunkerque; houleuse à Calais; agitée à Boulogne, le Havre et Cherbourg.

Océan : mer agitée à Brest; calme à Lorient.

Méditerranée : mer agitée à Marseille, Sicié et Nice.

Situation du lundi 7 septembre 1891 (soir). — Une faible dépression s'est avancée au sud de l'Irlande (758m/m). Le baromètre est encore élevé en Bretagne (765m/m).

En France, temps beau, quelques pluies sont possibles sur la pointe de Bretagne et en Provence.

Spectacles du Mardi 8 Septembre.

Opéra. — » h. »/». — Relâche. — Demain : *Le Mage.*

Théâtre-Français. — 8 h. 1/2. — *Griselidis*, pièce en 3 actes, en vers, de MM. Armand Silvestre et Morand : Silvain, Leloir, Coquelin cadet, A. Lambert; Mmes Bartet, Lynnès, Moreno.

Opéra-Comique. — 7 h. 1/2. — *Le Rêve*, drame lyrique en 4 actes et 7 tableaux, tiré du roman de M. Zola, par M. Gallet, musique de M. Bruneau : Bouvet, Engel, Lorrain; Mmes Simonnet, Deschamps.

Odéon. — 8 h. »/». — *Les Femmes savantes.* — *Le Cid.*

Vaudeville. — » h. »/». — Relâche.

Gymnase. — 8 h. »/». — *Madame Agnès*, comédie en 3 actes de M. J. Berr de Turique : Noblet, Numès, Burguet, Girard, Boudier, Seiglet, Torin; Mmes R. Sisos, Desclauzas, Lécuyer, Lucy-Gérard.

Variétés. — 8 h. 1/2. — *Le Fiacre 117*, comédie en 3 actes, de E. de Najac et M. A. Millaud : Baron, Lassouche, Barral, Chaimin, Clerget, Dumesnil, Brunnais; Mmes Lender, Crouzet, Amélie Guimard.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Palais-Royal. — 8 h. »/». — *La Boule*, comédie en 4 actes, de MM. Meilhac et Halévy : Saint-Germain, Calvin, Milher; Mmes Mathilde, Cheirel, Diony.

Nouveautés. — 8 h. 1/2. — *La Demoiselle du téléphone*, vaudeville en 3 actes de MM. Antony Mars et Maurice Desvallières, musique de M. G. Serpette : MM. Colombey, Mallarmé, Tarride, Lauret, Calvin fils; Mmes Mily-Meyer, J. Pierny, Billy, Tassilly, Aumont.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le Procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Menus-Plaisirs. — 8 h. 1/2. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. A. Lemonnier : Gravier, Desjardins, Vavasseur, Vandenne, Scheler; Mmes Riquet-Lemonnier, Irma Perrot, Deville, Marley.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année. — Caravane Egyptienne.

CHATELET, PORTE-SAINT-MARTIN, AMBIGU, RENAISSANCE : clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 244. Le numéro : 15 centimes. Mercredi 9 Septembre 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 9 SEPTEMBRE

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 8 Septembre 1891.

Par décret en date du 1er septembre 1891, rendu sur le rapport du ministre des finances, M. Desjardins (Charles-Antoine), sous-directeur des contributions diverses à Bône (Algérie), a été nommé directeur de 3e classe du même service à Oran (Algérie), en remplacement de M. Caffin, décédé.

Le ministre de l'agriculture,

Sur le rapport du conseiller d'Etat, directeur de l'agriculture,

Vu la loi du 21 juillet 1881, sur la police sanitaire des animaux, et le décret du 22 juin 1882 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de ladite loi;

Vu l'arrêté ministériel du 17 décembre 1888 qui a réglé les mesures propres à prévenir l'invasion de la peste bovine en France;

Vu l'avis du comité consultatif des épizooties,

Arrête :

Art. 1er. — Les animaux vivants de l'espèce ovine provenant de la Russie et amenés par voie de mer peuvent être admis à l'importation et à la libre circulation en France :

1° S'ils sont importés par navires française ayant à bord un vétérinaire diplômé des écoles nationales vétérinaires de France et agréé par le gouvernement français pour surveiller l'état sanitaire des animaux pendant la traversée, qui atteste qu'il ne s'est produit pendant ladite traversée aucun cas de maladie contagieuse dans le chargement;

2° S'ils ont été introduits par Marseille ou par Port-Saint-Louis-du-Rhône, et que les importateurs, justifiant qu'ils disposent d'emplacements convenables, aient obtenu l'autorisation d'y déposer lesdits animaux pour y subir une quarantaine d'au moins dix jours.

Cette autorisation sera accordée par le ministre de l'agriculture sur une demande accompagnée d'un plan de l'emplacement proposé et des aménagements qu'il comporte.

Les établissements de quarantaine seront placés sous la surveillance permanente du vétérinaire inspecteur; ils seront entièrement clos et disposés de telle sorte que les animaux de deux arrivages consécutifs ne puissent être mélangés; la sortie des animaux ne pourra avoir lieu que sur un laissez-passer délivré par le vétérinaire inspecteur. Toute transgression aux ordres de ce dernier entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

Art. 2. — Cette admission des animaux vivants de l'espèce ovine provenant de Russie reste subordonnée à la production des certificats mentionnés à l'article 2 de l'arrêté du 17 décembre 1888 ci-dessus visé (1).

Elle ne pourra en outre être prononcée qu'à la condition que l'expédition aura été faite sans transbordement et sans escale dans les pays dont les animaux des espèces bovine et ovine ainsi que leurs débris frais sont frappés de prohibition à l'entrée en France.

Art. 3. — Dès l'entrée du navire dans le port, le vétérinaire inspecteur se transportera à bord pour procéder à un premier examen des animaux et vérifier les certificats et papiers de bord concernant leur état sanitaire.

Si ce vétérinaire a des motifs légitimes de craindre qu'une maladie contagieuse ne se soit manifestée à bord pendant la traversée, le navire sera mis en observation pendant trois jours francs, à l'expiration desquels la cargaison sera repoussée si la suspicion est confirmée.

Art. 4. — L'arrêté ministériel du 17 décembre 1888 ci-dessus visé est rapporté dans celles de ses dispositions contraires aux dispositions du présent arrêté.

Art. 5. — Les préfets des départements sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont les dispositions auront leur effet à partir de ce jour.

Fait à Paris, le 7 septembre 1891.

JULES DEVELLE.

(1) Extrait de l'arrêté ministériel du 17 décembre 1888.

Art. 2. . . . .

Ils devront être accompagnés :

1° D'un certificat délivré par l'autorité de la localité de provenance, attestant qu'il n'existe et n'a existé pendant les trois mois précédents dans cette localité aucune maladie contagieuse sur les animaux des espèces bovine et ovine;

2° D'un certificat délivré par un vétérinaire commis à cet effet par le gouvernement russe......, constatant qu'au port d'embarquement....... les animaux ont tous été soumis à une visite sanitaire et ont tous été reconnus sains.

Ces pièces indiqueront le nombre et le signalement des animaux auxquels elles s'appliquent et devront avoir été visées et annotées par le consul de France en résidence au port d'embarquement.......;

Elles ne seront valables que pour une période de trois semaines, à dater du jour de leur délivrance, et seront remises entre les mains des agents de la douane.

Par décision en date du 4 septembre 1891, le directeur général des postes et des télégraphes a autorisé la création d'un bureau auxiliaire de poste dans la commune de Granges (Lot-et-Garonne).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Service des poudres et salpêtres. — Par décret en date du 5 septembre 1891, rendu sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, M. Patart (Georges-Léon-Emile), élève sortant de l'école polytechnique, est nommé au grade d'élève ingénieur des poudres et salpêtres.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Liste par port et dans l'ordre alphabétique des candidats autorisés à subir les épreuves orales du concours d'admission à l'école du service de santé de la marine à Bordeaux en 1891.

BREST

Ligne médicale.

MM. Ascornet (René-Marie).
Berger (Charles-Joseph-Auguste).
Chapuis (Abel-Edmond).
Charuel (Henri).
Foutrein (Auguste-Lilas).
Henric (François-Géraud-Marie-Alphonse).
Kérest (Joseph-Marie).
Lamy (Paul-Emile).
Le Brigand (Hippolyte-Marie).
Legendre (Jean-Marie).
Lépine (Lucien).
Roche (Jean).
Tanvet (Charles).

Ligne pharmaceutique.

M. Duval (Albert).

ROCHEFORT

Ligne médicale.

MM. Avrilleaud (Paul-Emile).
Bardet (Marie-Antoine-Gustave).
Bérard (Del-Marie-Gustave).
Boyé (Jean-Paul-Léon).
Chabaneix (Joseph-Antoine).
Chalibert (Marie-Raphaël).
Dargein (Jean-Gabriel).
Judet de la Combe (Michel-Julien).
Marcourt (Désiré-Emmanuel).
Martinet (Pierre-Joseph-Marie).
Merleau-Ponty (Jean-Jules).
Olivier (Léon-Jules).
Ortholan (Marie-Jean-Baptiste),
Pasquet (Jacques-Daniel-Pierre).
Ricapet (Ernest).
Savornin (Ludovic-Cyprien).
Talbot (Clovis-Auguste).
Triboudeau (Louis).
Vassal (Pierre-Jean-François).
Vassal (Joseph).

Ligne pharmaceutique.

M. Phélipot (Paul).

TOULON

Ligne médicale.

MM. Abatucci (Jacques-Pierre-Louis).
Audemard (Paul-Marie Emile).
Autric (Charles-Cyprien-André).
Béreni (Ange).
Bernard (Louis-Henri).
Brau (Paul).
Bresson (François-Philippe).
Buffon (Alexandre-Joseph).
Cassieu (Victor-Auguste).
Gaide (Laurent-Joseph).
Létinois (François-Joseph).
MM. Micholet (Jean-Louis-Dominique).
Miquel (Clément-Joseph-Jacques).
Richaud (Marc-Félicien).
Seguin (Toussaint-Adolphe).
Tedeschi (Paul-Jean-Augustin).
Valmyre (Alexandre).

Ligne pharmaceutique.

M. Porte (Alfred-Antony-César).

Les examens oraux commenceront à Brest le 11 septembre 1891.

Le ministre de la marine vient d'être informé que, dans la matinée du 29 août dernier, le remorqueur le *Laborieux*, qui se rendait de Brest à Concarneau, a rencontré, à 4 milles environ dans le nord-ouest de Penmarch, une baleinière abandonnée. Cette embarcation, à moitié pleine d'eau, portait, de chaque bord, sur son arrière, un écusson sur lequel était écrit le nom de *Wandoline*; elle semblait avoir été disposée pour sauver l'équipage du navire auquel elle appartenait. Il y avait à bord des coussins, des couvertures, une caisse et un baril.

Le *Laborieux* prit l'épave à la remorque. La mer était assez forte, et l'étrave de la baleinière, qui recevait de violentes secousses, s'étant rompue, le remorqueur dut abandonner l'embarcation pour continuer sa route sur Concarneau.

SERVICE HYDROGRAPHIQUE

Le service hydrographique de la marine vient de publier les cartes et ouvrages nouveaux désignés ci-après :

4543 Baie de Phalère. — Archipel. — Grèce. — Golfe d'Athènes. Par M. Provensal, lieutenant de vaisseau, assisté de MM. Chage, Paillard, Levasseur, Chréthien, Lecourtois, aspirants de 1re classe.

4545 Plans dans les îles Queen Charlotte (Amérique du Nord, côtes ouest). — Skidegate Inlet. — Port Masset. — Virago Sound et port Naden. — Anse Anchor.

719 Annuaire des marées des côtes de France pour l'année 1892.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 8 Septembre 1891.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 7 septembre.

Les statistiques du ministère du commerce pour le mois d'août écoulé montrent que les importations se sont élevées pendant ce mois à 32,746,779 livres sterling, soit une augmentation de 1,423,383 livres sterling sur le chiffre du mois correspondant de 1890.

Les exportations se sont élevées pendant le même mois d'août dernier à 20,670,489 livres sterling, soit une diminution de 2,147,120 livres sterling sur le mois correspondant de l'année dernière.

Le total des importations pendant les huit premiers mois de l'année courante s'est élevé à 277,716,930 livres sterling, soit une augmentation de 6,771,746 livres sterling sur le chiffre de la période correspondante de 1890.

Les exportations ont atteint, pendant ces huit premiers mois, 166,681,653 livres sterling, ce qui montre une diminution de 8,013,057 livres sterling sur la période correspondante de l'année précédente. (*Agence Havas.*)

New-Castle, 7 septembre.

M. Burt, membre du Parlement, a été élu président du congrès des Trade's Unions; M. Shipton, vice-président.

Sir John Gorst, sous-secrétaire parlementaire de l'office de l'Inde, assistera aux séances du congrès.

Sir John Gorst se propose, pendant les vacances du Parlement, de prendre la parole aux divers meetings qui doivent se tenir dans les grands centres industriels sur la question du travail. (*Agence Havas.*)

ALLEMAGNE

Munich, 7 septembre.

L'empereur Guillaume est arrivé à neuf heures et demie.

Il a été reçu par le prince-régent et les autres princes de la maison royale.

L'empereur s'est rendu directement au château.

L'accueil du public a été très cordial. (*Agence Havas.*)

Munich, 8 septembre.

A l'approche du train impérial, la foule a fait entendre des acclamations mille fois répétées.

L'empereur, sortant du wagon-salon, a embrassé le prince-régent. Il a passé ensuite devant le front de la compagnie d'honneur et a écouté l'allocution du bourgmestre de Munich. Après quoi, il s'est rendu au château royal. La foule massée dans les rues l'a salué de vivats enthousiastes tout le long du chemin.

Au château, l'empereur a été salué par les princes et princesses de la famille royale. Une foule énorme n'a cessé de stationner devant le château. Pour répondre aux hoch poussés en son honneur, l'empereur s'est à plusieurs reprises montré à la fenêtre. (*Agence Havas.*)

Munich, 7 septembre.

Répondant au bourgmestre, l'empereur s'est exprimé à peu près de la manière suivante :

« J'ai quitté autrefois Munich avec les meilleurs souvenirs.

« Mon amitié, dont vous avez parlé, constitue simplement l'accomplissement d'un devoir qui m'incombe.

« Je suis très reconnaissant envers mes illustres alliés, qui secondent mes efforts en vue du maintien de la paix. » (*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Allentsteig, 7 septembre.

Les dernières manœuvres ont été brillantes malgré une pluie torrentielle.

Quand elles se sont terminées, les deux empereurs ont adressé aux officiers des allocutions dans lesquelles ils ont exprimé les plus grands éloges aux troupes et fait ressortir les liens qui unissent l'armée austro-hongroise et l'armée allemande.

A onze heures, l'empereur d'Autriche, l'empereur d'Allemagne, le roi et le prince royal de Saxe, tous les archiducs et les personnages de la suite des souverains et des autres princes se sont rendus à cheval à Allentsteg, d'où l'empereur d'Allemagne est parti à onze heures trois quarts pour Munich, après avoir pris très cordialement congé de l'empereur d'Autriche, du roi de Saxe, du prince Georges de Saxe et des archiducs. (*Agence Havas.*)

Schwarzenau, 7 septembre.

Le roi de Saxe et le prince de Saxe sont partis à deux heures, après avoir pris congé de l'empereur d'Autriche en termes empreints de la plus grande cordialité.

Quelques minutes plus tard, l'empereur François-Joseph a pris place dans le train spécial de la cour à destination de Vienne. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'agriculture.

MM. les éleveurs français sont informés qu'un concours d'étalons, organisé par la société d'agriculture de Vienne (Autriche), aura lieu dans cette ville les 17, 18 et 19 octobre de l'année courante. Le gouvernement impérial et royal achètera, à cette occasion, les chevaux nécessaires pour compléter ses dépôts.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Mardi 8 Septembre	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Juill. 91	3 %	96f 30 35 40	en liq.. fin ct... Pe fin c. Pe fin c. Pe fin p. Pe fin p.	... 96 25 96 27½ 96 45 ... 96 95	... 96 35 ... d1f 96 60 d25 ... d1f 97 97½ d25	... 96 20 96 35 ... 96 65 ...	... 96 35 96 45 d50 ... ... d50 ...	96 20	96 17½
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %	91f	fin ct...	...	...	...	...	91 ..	...
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés	94f 50	en liq.. fin ct... Pe fin c. Pe fin c. Pe fin p. Pe fin p.	... 94 50 ... 94 60	... 94 50 ... d1f ... d25 ... d1f ... d25	...	... 94 50 ... d50 ... ... d50 ...	94 35	94 42½
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)	97f	en liq.. fin ct... Pe fin c. Pe fin c. Pe fin p. Pe fin p.	... 97 05	... ... d1f ... d25 ... d1f ... d25	...	... ... d50 ... ... d50 ...	96 85	96 85
Août 91	4 ½ % 1883	105f 70	en liq.. fin ct... Pe fin c. Pe fin c. Pe fin p. Pe fin p.	... 10587½	...	... ... 10592½	... 105 90 ... d50 ... ... d50 ...	105 85	105 90
Août 86	Promesses d'Inscript. 4½ % 1883	0 25	...	...	...	...	...	0 25	...
Sept. 91	Bons du Trésor 4 %. éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.	...	...	...	...	...	...	...	...
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.	...	...	...	...	...	...	...	...
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f	...	...	...	...	...	...	...
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f	...	...	...	...	...	...	...
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f	...	...	...	...	...	...	...
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f	...	...	...	...	...	...	...
d°	éch. 1er mars 95	c. 10000f	...	...	...	...	...	...	...
d°	éch. 1er sept. 95	...	...	...	...	...	...	...	...
d°	éch. 1er mars 96	...	...	...	...	...	...	...	...
Juill. 91	Bons de liq. 5 %, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), nos 221,501 à 273,500	508	en liq.. fin ct...	...	...	...	...	509 ..	...
	EMPRUNTS (Villes)								
Sept. 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3 %, r. 500 fr., t.p.	542	fin ct...	...	...	...	...	544 ..	...
Août 91	d° 1865, 4 %, r. 500 fr., t.p.	532	fin ct...	...	...	...	...	530 ..	...
Juill. 91	d° 1869, 3 %, r. 400 fr., t.p.	418 419 420	fin ct...	...	...	...	...	416 ..	...
Juill. 91	d° 1871, 3 %, r. 400 fr., t.p.	409 410	fin ct...	...	...	...	...	410 .	...
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	106 75 105 50 107 25	...	...	...	...	...	105 50	...
...	d° d° séries sort. (unit.)	...	...	...	...	...	...		
...	d° d° d° (sér. ent.)	...	en liq..	...	...	...	...		
Avril 91	d° 1875, 4 %, r. 500 fr., t.p.	531	fin ct...	...	...	...	...	530 25	...
d°	d° 1876, 4 %, r. 500 fr., t.p.	531 530 531 50	fin ct... en liq..	...	...	...	...	532 ..	...
Mars 91	d° 1886, 3 %, r. 400 fr., t.p.	414 418 412 414 415	fin ct...	...	...	...	...	417 ..	...
d°	d° d° quarts, r. 100f	107 105 50	...	...	...	...	...	104 50	...
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	401 400 50	fin ct...	...	...	...	...	401 ..	...
d°	d° d° quarts 30 f. p.	101 101 101 50 101 75	fin ct...	...	...	...	...	101 ..	...
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3 %, r. 400 fr., tout payé	403 50 403	en liq.. fin ct...	...	...	...	...	404 ..	...
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.)	501 500	en liq.. fin ct... Pe fin c.	...	...	...	...	501 ..	...
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.)	545	en liq.. au 15..	...	...	...	...	545 ..	...
Juin 91.	Banque de France (nominatives)	4575 4580 4590	en liq.. fin ct... Pe fin c. Pe fin p.	... 4567 50 ... 4610 ..	... 45.5 .. ... d40 4630 .. d20	... 4567 50 4580	... 4590 .. 4600 .. d50 ... d50	4570 ..	4550 ..
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23)	445 447 50	en liq.. au 15.. Pe au 15 Pe au 30 Pe au 15	...	... ... d10 ... d10 ... d10	...	... ... d5f ... d5f ... d5f	448 75	448 75
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 38)	780 782 50 785	en liq.. au 15.. Pe au 15 Pe au 30 Pe au 15	... 783 75 ... 790	... 785 .. ... d10 ... d10 ... d10	... 782 50	... 782 50 ... d5f ... d10 ... d5f	780 ..	778 75
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9)	...	en liq.. au 15.. Pe au 15	...	... ... d10	...	... ... d5f	...	...
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26)	462 50	en liq.. au 15.. Pe au 15	...	...	...	...	...	...
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 10)	...	en liq.. au 15.. Pe au 15	...	...	...	...	...	...
Juin 91. ex-1er r.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	278 75 277 50	en liq.. au 15.. Pe au 15	... 280	... ... d10	...	... ... d5f	281 25	281 25
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	550 552 50 555	en liq.. au 15.. Pe au 15 Pe au 30	...	... ... d10 ... d10	...	... ... d5f ... d5f	550 ..	552 50
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)	657 50	au 15..	...	...	...	...	656 25	...
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.)	430	en liq.. au 15..	...	...	...	...	430 ..	...
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)	...	en liq.. au 15..	...	...	...	...	...	...
Août 91	Banque hypot. de Frce, r. 1000f, t.p.	520	fin ct...	...	...	...	...	517 50	...
Sept. 91	d° 3 %, 1881, r. 500 fr., t.p.	421 419 25	fin ct...	...	...	...	...	419 25	...
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. } en représon d'ann.	...	en liq.. fin ct...	...	...	...	...	154 ..	...
Juin 91.	d° 5 %, r. 500 f. } dues par l'Etat	528	au 15..	...	...	...	...	530 ..	...

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départcm. de Constantine, 5 %, 79.	...	...
d° de la Dordogne, 3 %, 87, r. 500 f.	410 ..	...
d° de la Hte-Marne, 4 %, 89, r. 500 f.	...	...
d° de Loir-et-Cher, 4 %, 87, r. 500 f.	...	...
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.	...	...
Amiens (Ville d'), 4 %, remb. 100 fr.	114 ..	...
Armentières (vlle), 3½ %, 86, r. 500 f.	...	...
Béziers (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.	969 ..	...
Blois (ville de), 1879, 4½ %	...	...
Bordeaux (ville de), 3 %, r. 100 fr.	109 ..	...
d° 1881, 4 %, r. 500 f.	...	...
Caen (ville de), 4 %, 1889, r. 500 f.	...	...
Cannes (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.	...	...
Constantine (ville), 78, 5 %, r. 1000 f.	1030..	...
Lille (ville de), 1860, 3 %, r. 100 fr.	112 ..	111 ..
d° 1863, 3 %, r. 100 fr.	...	...
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.	...	...
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.	...	...
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.	...	...
Lyon (ville de), 1880, 3 %, r. 100 fr.	...	...
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.	...	...
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.	...	...
Roubaix (ville), 4 %, 88, r. 500 f., t.p.	...	...
d° 4 %, 89, r. 200 fr.	...	...
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	47 ..	...
Tourcoing (ville), 4 %, 1878, r. 500 f.	...	...
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.	...	...
Canal de Panama, parts de fondat.	100 ..	...
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).	...	...
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	...	...
Midi, d° act. de jouiss	683 75	682 50
Nord, d° act. de jouiss.	1410..	1400..
Orléans, d° act. de jouiss.	109250	...
Ouest, d° act. de jouiss.	567 50	565 ..
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).	...	...
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).	...	...
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).	...	...
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	440 ..	...
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.	...	...
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f. t.p.	...	...
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	...	...
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	580 ..	...
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	...	...
La Réunion (chem. de fer et port de).	...	...
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).	...	...
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).	...	...
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	...	...
d° du département du Nord	...	...
d° de Paris et dép. de la Seine.	...	...
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).	...	...
Wassy à Saint-Dizier	335 ..	...
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	527 50	...
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	431 ..	...
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'Etat.	559 50	...
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	1580..	1570..
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.	...	...
d° act. nouv., 375f rest. à payer.	...	...
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130,000).	...	...
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.	...	...
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).	...	...
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 48).	250 ..	...
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	...	...
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1455..	...
d° act. de jouissance.	235 ..	230 ..
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).	...	...
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.	...	...
d° act. de jouiss. (ex-c. 11).	...	...
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.	...	...
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 14).	5500..	...
Ind. linière (Compt. de l') a. 500f.	...	...
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p.	...	...
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).	378 75	...
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 29).	...	...
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p.	1350..	1345..
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	...	...
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).	...	...
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	391 25	...
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.	...	...
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).	...	...
d° act. de jouiss.	...	...
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.	1690..	...
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.	1310..	1305..
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé	...	...
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé	1520..	...
2e série, act. 500 fr., t.p.	...	...
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.	795 ..	...
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.	...	...
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	800 ..	...
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2540..	...
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.	...	...
d° act. 500 fr., t.p.	...	...
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	815 ..	810 ..
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.	50 ..	...
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.	...	...
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1260..	...

Jouissance	Mardi 8 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Juill. 91	Crédit Foncier de France. Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1280	en liq.. fin ct... Pe fin c. Pe fin c. Pe fin p. Pe fin p.	... 1285 .. ... 1292 50 ... 1305 ..	... 1288 75 d40 1297 50 d10 d40 1310 .. d10	... 1283 75	... 1287 50 d20 d5f d20 d5f	1277 50	1285 ..
	Obligations :								
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.								
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	520 519 50 518						520 ..	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	105 50 105						105 50	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	602 50						610 .	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	121 50						120 50	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	519 50 518						518 ..	
d°	communles, 3%, remb. 500 f.	507						501 50	
d°	d° 5es, r. 100 f.	102						101 .	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	517 50 519	fin ct...					517 50	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	394 75 395 395 50 396	en liq..					394 75	
Sept. 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	475 475 50 476	fin ct...					472 50	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	480	fin ct...					478 ..	
Sept. 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	468 50 469 25 470 471..	fin ct...					468 50	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	422 422 25 422 50	fin ct...					422 25	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	475 475 75 478 478 50..	fin ct...					474 50	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	65f 65f50 65f75 66f	fin ct...					64 ..	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	46f50 47f 47f50 ..f	fin ct...					46 50	
...	d° d° (nomin.).	.. ..f ..f	fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	590	en liq.. au 15..						
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq.. au 15..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42).....	820 822 50 823 75 825..	en liq.. au 15.. Pe au 15	... 821 25 ...	... ... d10	... ... 823 75	... 825 .. 825 .. d5f	820 ..	818 75
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	315 310	en liq.. au 15.. Pe au 15 Pe au 30	... 310	... ... d10 d10		... ... d5f d5f	315 ..	320 ..
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq.. au 15..	... 375 ..					
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).		en liq.. au 15.. Pe au 15		... ... d10		... ... d5f	328 75	
Avril 91	Société gén. développt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	482 50 483 75	en liq.. au 15.. Pe au 15		... ... d10		... ... d5f	482 50	482 50
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq.. au 15..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..	467 50 468 75 470	en liq.. au 15.. Pe au 15		... ... d10		... ... d5f	470 ..	
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....	350	en liq.. au 15..	... 350 ..					
......	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..	400 401 25 402 50	en liq.. au 15.. Pe au 15 Pe au 30	... 400	... ... d5f d10		... ... d5f d5f	401 25	
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq.. au 15..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		en liq.. au 15.. Pe au 15		... ... d10		... ... d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq.. au 15..						
Juill. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14),		en liq.. au 15.. Pe au 15		... ... d10		... ... d5f		
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...		en liq.. au 15..		... d10		... d5f		
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	480	au 15..					480 ..	
Août 91	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	389 50	au 15 .					389 75	
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 26)....		en liq.. au 15.. Pe au 15 Pe au 30		... ... d10 d10		... ... d5f d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.	700 702 50 700	en liq.. fin ct..					700 ..	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'État), ex-coupon 30.......	617 50	en liq.. fin ct..					616 25	
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	910 912 50 915	en liq.. fin ct..					910 ..	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1490 1493 75 1495 1500	en liq.. fin ct.. Pe fin c.	... 1495	... ... d20	... ... 1503 75	... 1500 .. 1505 .. d10	1490 ..	1490 ..
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)..............	1290 1295	en liq.. fin ct.. Pe fin c.		... ... d20		... ... d10	1290 ..	
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70).......	1840 1841 25 1842 50	en liq.. fin ct.. Pe fin c. Pe fin p.	... 1845	... ... d20 d20	... ... 1850	... ... d10 d10	1840 ..	1840 ..
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1540 1545 1547 50 .... 1548 75	en liq.. fin ct.. Pe fin c.	... 1547 50 ...	... ... d20		... 1550 .. d10	1540 ..	5140 ..
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1072 50	en liq.. fin ct..					1078 75	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11).	535 538 75	en liq.. fin ct.. Pe fin c.		... ... d10		... ... d10	540 ..	
	(Gar. de l'État ou de Dépts)								
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).		en liq.. au 15.. Pe au 15		... ... d10		... ... d5f	515 ..	
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	543 75 545	en liq.. au 15.. Pe au 15	... 540	... ... d10		... 545 .. d5f	545 ..	540 ..
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).		....		... d10		... d5f		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)		en liq.. au 15.. Pe au 15 Pe au 30	... 442 50	... ... d10 d20		... ... d5f d20	442 50	442 50
Juill. 91	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		au 15..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr.. t.p.. (ex-coupon 19)	560 565 568 75 570	en liq.. au 15.. Pe au 15		... ... d10		... ... d5f	570 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	143 50	143 .
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	145 ..	136 25
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)...	390 ..	
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a. 500 f., 350 f. p.	410 ..	400 ..
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	535 ..	530 ..
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	565 ..	562 50
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	360 ..	355 ..
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1070..	
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	720 ..	
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	373 75	
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	114 ..	
Voitures à Paris, actions de jouiss.	210 ..	
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 20).	[illegible] ..	
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2400..	2390..
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	210 ..	
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1130..	1120..
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.	380 ..	
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2100 .	
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4)..	1440..	
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	225 ..	222 50
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	560 ..	
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	580 ..	570..
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.	500 ..	
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	267 50	265 ..
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 50).	800 ..	
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.	360 ..	
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	135250	1350..
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.		
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.	200 ..	
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............	1725..	
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	224 50	
d° parts bénéficiaires.......	219 ..	218 50
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....	25 ..	
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	199 ..	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	430 ..	427 ..
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	350 ..	348 ..
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...		
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..		
d° d° de 1887 à 1985..	410 ..	
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).		
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	416 ..	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	409 75	409 ..
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	648 ..	
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	441 25	
d° nouvelles d°	439 ..	438 ..
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	440 ..	430 50
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérnne: Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'État).....	403 ..	
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'État).	404 ..	403 ..
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)		
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'État).	415 ..	414 50
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1280..	
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	449 ..	448 75
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.	431 ..	
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	445 .	444 75
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	443 25	
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.	436 ..	
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.	436 ..	
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	443 ..	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	442 ..	441 ..
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.		
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	446 ..	444 ..
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	448 ..	447 ..
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	450 ..	
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).		

Jouissance	Mardi 8 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)		en liq..						
		1450 1452 50	au 15	1455			1453 75	1455	1455
			P au 15		d10		d5f		
			P au 30		d10		d5f		
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)		en liq..						
		1162 50 1161 25 1160 1163 75 1165	au 15..					1167 50	
			P au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)		en liq..						
		580	au 15..	580			585	580	580
			P au 15				d5f		
Juin 91.	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.		en liq..						
		655 657 50 658 75	au 15..					657 50	
Juin. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).		en liq..						
		1060	au 15..	1057 50				1060	1057 50
			P au 15		d10		d20		
			P au 30		d10		d10		
Juill. 91	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).		en liq..						
		490 486 25	au 15..					490	
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).		en liq..						
		700	au 15..					702 50	
			P au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)..		en liq..						
		320 330 320 325	au 15..	325				295	287 50
			P au 15		d10		d5f		
			P au 30		d10		d5f		
Juin 91.	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)		en liq..						
		2980	au 15..					2995	
			P au 15		d..		d5f		
			P au 30		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. (ex-coup. 10), en liquid.		en liq..						
		25f 24f50 25f 26f 26f25 27f50	au 15..	25			27 50	24	22 50
			P au 15		d10		d5f		
			P au 30		d10		d5f		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.		en liq..						
			au 15..						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.		en liq..						
		52f50	au 15..					52 50	
			P au 15		d10		d5f		
			P au 30		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.		en liq..						
		22f50	au 15..	22 50			21 25	21	22 50
			P au 15		d10		d5f		
			P au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).		en liq..						
		2845 2847 50 2848 75 2850	au 15..	2847 50			2858 75	2843 75	2846 25
			P au 15		d40	2850	2862 50 d20		
			P au 15	2858 75	2867 50 d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).		en liq..						
		805 806 25	au 15..					805	
			P au 15		d10		d5f		
			P au 30		d10		d5f		
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).		en liq..						
		310 308 75	au 15..					310	
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)..........		en liq..						
		1176 20 1178 75	au 15..	1182 50				1170	1170
			P au 15		d10		d5f		
Sept. 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	140	au 15..					141	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).		en liq..						
		2000 2005 2010	au 15	2005			2015	2010	2012 50
			P au 15		d20		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).		en liq..						
		400	au 15..						
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).		en liq..						
		500 505	au 15..	510			505	505	510
			P au 15		515 d10		d5f		
			P au 30		525 d10		d5f		
Oct. 86.	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).		en liq..						
		125	au 15..	125				122 50	122 50
			P au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).		en liq..						
		415	au 15..						415
			P au 15		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS		en liq..						
Oct. 91	Angleterre, 2¾ % (n.c. fixe 25f20).	C. 500f	au 15..						
Juin 91.	Argentine (République), 6%, 1881,	C. 1000	en liq..						
	rembours. 500 fr.......	260 263 75	au 15..						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	Gr. c.	au 15..						
			P au 15		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	322 25 327 50	en liq..					323	
...	d° d° c. de 5 obl..		au 15..		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.		P au 15						
Mai 91.	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch.		en liq..						
	fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		au 15..					78 75	
...	d° d° 1000 fl. d°		P au 15		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég.		en liq..						
	ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f10 ... C. 10000.	au 15..					97 10	
...	d° d° 1000 fl. d°	96f65	P au 15		d50		d25	96 30	
Juill. 91	Belgique, 2½ %, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 15..						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	P au 15		d..		d..		
Mai 91.	d° 3%, 1873		au 15..						
Juill. 91	d° 3½ %, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 15..						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq..						
Mai 91.	d° 3½ %, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	102 70 C. 100f	en liq..						
...	d° d° c. de 500 f.		au 15..						
Août 91	d° 3½ %, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	P au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
			en liq..						
Juin 91.	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½ %, 83. Obl. 1000 £.		au 15..						
...	d° d° 500 £.		P au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £.								
Avril 91	d° 4½ %, 88, Obl. 1000 £.		en liq..						
...	d° d° 500 £.		au 15..		d..		d25	67	
...	d° d° 100 £.	76f30 50	P au 15		d50				
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		en liq..						
...	d° d° 500 £.		au 15..						
...	d° d° 100 £.	72f05	P au 15		d50		d25	71 25	
			en liq..		d10		d5f		
Oct. 90.	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé...	91f 90f 87f50	au 15..					90	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	441	
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......	362	
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	448	446 50
d° 3% nouveau, r. 500f d°	455	454 50
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	450	
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	441	443 50
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..	1240	
d° 3%, rembours. 500 fr.....	449	448
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	455	
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	444 75	
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......	105 50	
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém.. de 108,312 à 190 312.		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'Etat. Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	447	446
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	454	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.	1190	
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	411 75	410
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	499 75	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.	414	
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	426	
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.		
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	410 25	409 25
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	505	
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr....		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	297 50	295
d° d° 5%, r. 500 fr.	257 50	255
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.		
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..	50	46 50
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..	412 50	405
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.	460	
d° d° 5%, r. 500 f.		
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.		
Eaux Banlieue, 4½ %, 89, r. 500 f..		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.	507 50	500
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Industrie linière, 6%, r. 300 fr...		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	295	
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	528	527
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	317	314
d° d° 5%, r. 500 fr.	515	
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.		
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.		
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	470	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	245	
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.	377 50	370
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	512 50	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....		
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	504	503 75
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	507	504
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	410	409
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	386 75	
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablsst Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.	539	
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½ %, r. 500f.	481	
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.		
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	630	
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13	12 75
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municip. (Délég.) 4%, r. 500.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	22	21 75
d° d° 3%, remb. 500 fr...	17	
d° d° 4%, remb. 500 fr...	19	18 75
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	21	
d° d° (2e série).	20 25	
d° d° (3e série).		
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	86	
d° d° depuis la répart.	71 25	
d° d° 322f50 payés...		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	71	
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	620	
d° 3%, rembours. 500 fr........	445	
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	438	437 50
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	94 50	

Jouissance	Mardi 8 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Avril 91	Egypte. Oblig. Daïra Sanieh 4 %		en liq..						
	(décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	492 75 493	au 15..					492 75	490 ..
			Pe au 15		d10				
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig.		en liq..		d10		d5f		
	7%, rembours. 500 fr.	491 491 50 492 491 50..	au 15..	490 ..				491 ..	488 75
	(Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)		Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Egypte. Dette privil. conv. à 3½ %		en liq..						
	(décrets des 6 et 7 juin 1890)...	465 465 25 464 75	au 15..	463 75			465 ..	465 ..	463 75
...			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypo-		en liq..						
	thécaires, 5%, 1878		au 15..						
			en liq..						
Sept. 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f	102 50	au 15..						
	(nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fl. 1f.		en liq..						
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	73f	au 15..	72 05	72 30	72 05	72 25	73 ..	71 95
...	Coup. de 40 —	72f60 70 75 80.	Pe au 15		d50		d25	72 50	
...	Coup. de 80 —	72f60 70 75 80.	Pe au 30	72 70	72 80 d50		d25	72 50	
...	Coup. de 160 —	72f 72f20 35	Pe au 15		d50		d25	71 80	
...	Coup. de 240 —	72f 72f20 32½.						71 90	
...	Coup. de 480 —	72f 72f25						72 ..	
...	Coup. de 960 —	71f90 72f 72f10 20 25.	en liq..						
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).		au 15..					68 25	
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba,		en liq..						
	6%, 1886, garantis.	494 50 493 75	au 15..					491 25	
			en liq..						
d°	d° d° 1890, garantis.	460	au 15..		d10		d5f	460 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq..						
....	États-Unis. Cons. 4½ % (n.c.f. 5f).		au 15..						
Juill. 91	d° Consolidés 4%		au 15..						
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½ %, 89,		en liq..						
...	Oblig. et coupons prescrits au bout de 20 ans de l'éch. Titre de 617f.		au 15..		d10		d25		
...	— de 2468f.		Pe au 15		d10		d25		
...	— de 6170f.		en liq..		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	415	au 15..					415 ..	
		Gr. c.	en liq..						
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	409 412	au 15..					412 ..	
		Gr. c.	en liq..						
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	323 75 327 50	au 15..					328 ..	
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½ %, 1886 (nég. change		en liq..						
	fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		au 15..		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe		en liq..						
	2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	94f	au 15..	90 10				93 20	
...	d° 500 fl.	93f 92f80	Pe au 15		d50		d25	93 ..	
...	d° 1000 fl.	90f20 15..	Pe au 30		d50		d25	90 17½	
Août 91	d° 4½ %, or, 89 (n.ch.fl. 2f50).		en liq..						
...	Cap. des titres amort. prescr. après 20 ans. Obl. 100 fl.	100 30	au 15..					100 30	
...	— 500 fl.		Pe au 15		d50		d..	101 ..	
Mars 91	Inde, 80 4½ % (nég.ch.fixe 2f50).		au 15..						
			en liq..						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 15..	90 70	90 77½	90 55	90 75	90 85	90 70
...	d° coup. 500 fr.	90f 70 60 75 80	Pe au 15		d1f		90 87½ d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr..		Pe au 15		90 80 d25				
...	d° coup. 50 fr.		Pe au 30		d1f	90 90	91 .. d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	91f 90f25	Pe au 30	91 15	91 25 d25				
Avril 91	d° 3%	..f	au 15..						
			en liq..						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	316 25 316 50	au 15..					316 25	
Mai 91.	Norvège, 3½ % (nég.ch.fl. 25f20),		en liq..						
	coup. de 504 f. (20 £).	..f	au 15..						
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	..f	au 15..						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 15..						
d°	d° obl. 5% d°		au 15..						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch.		en liq..						
	fixe 25f25), coup. de 20 £.	38f30 40 45 50	au 15..	38 30	38 65	38 30	38 60	38 ..	37 85
...	d° coup. de 50 £.	..f	Pe au 15		38 75 d50		d25	38 ..	
...	d° coup. de 100 £.	38f50 65 75	Pe au 30		d50		d1f	38 ..	
			en liq..						
Avril 91	d° 4½ %, 88-89, r. 500f. Nos 1 à 390000 et 500001 à 929987. C. 500 f.	292 50 291 25 292 50...	au 15..					287 ..	
...	C. 5 obl.	292 50 290	au 15..					285 ..	
...	C. 10 ob.	292 50	au 15..						
			en liq..						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%		au 15..					104 ..	
Juill. 91	d° 1890, 4%	..f	Pe au 15						
...	Russie, 1850, 4½ % (n.ch.fl. 25f50.		en liq..						
	Oblig. de 100 £.		au 15..						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	98f40 50	au 15..					98 50	
...	Grosses coupures....	99f25 50							
Juill. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fl. 4 f. Obl. de 100 r.	69f50 70f	au 15..					67 ..	
...	d° de 1000 r.	69f 69f50	Pe au 15		d50		d25		
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fl. 4 f. Obl. de 100 r.	69f95 70f20	au 15..	69 50	69 80	69 40	69 80	70 ..	69 40
...	d° de 1000 r.	69f45 50 60 65 75 85	Pe au 15		d50		d50	69 50	
			en liq..						
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	98f 98f10 25 50 25	au 15..					98 ..	
...	Grosses coupures....	97f90 98f50	Pe au 15		d50		d25	98 50	
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 15..						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change		en liq..						
	fixe 4f), coup. de 125 r.	105 50 75	au 15..					105 ..	
...	coup. de 500 r.	105 50						105 95	
...	coup. de 1000 r.							106 ..	
...	coup. de 10000 r.		en liq..						
	d° 1889, 4% (or).	98f 97f90 80	au 15..					97 60	
Sept. 91			en liq..						
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	97f70	au 15..					97 95	
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	98f40 97f70 40	au 15..						
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e sé-								
	ries, t. p., Obl. 500 f.	98f 97f90	en liq..					97 85	
...	d° 2500 f.	98f25 50 98f	au 15..	97 30			97 35	97 90	97 30
...	d° 5000 f.	97f50 60 55 70 60	Pe au 15		d50		d25	97 25	
...	d° 12500 f.	97f35 40 50 60						92 15	
			en liq..						
Juill. 91	d° d° 3e série...	97f30 40 45 50 55 60..	au 15..					97 65	
Mai 91	d° Intér. cons., 4½ %. 1re ém.,		en liq..						
	1980 (n.ch.fl. 4f) C. 100 r.		au 15..						
	C. 500 r.		au 15..		d50		d25		
	C. 1000 r.	69f ..f	au 15..					69 ..	
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Trans-		en liq..						
	caucasien, remb. au pair.	83f 83f25 50 37½	au 15..	83 50				82 90	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½ %, 53 (n.ch.fl. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Oblgi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	316 50	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fl. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).		
d° 1000 fl. d°	78 75	
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.	385 ..	384 ..
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	105 ..	100 ..
Congo (Etat indép. du), Lots 1888.	51 75	
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Danemark, 3½ % (nég.ch.fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½ %, C.F. (n.ch.fl. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	14 ..	
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.		
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	88 50	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
d° 1866, 5%	97 50	
Gouv. de Québec, 80, 4½ %, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fl. 25f20).	117 50	
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f. p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	105 ..	
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.		
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	645 ..	
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t.p..		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	493 75	490 ..
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20)..	635 ..	630 ..
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	351 ..	350 50
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.		
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083..	419 ..	
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486....	406 ..	
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale..	395 50	395 ..
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	406 ..	
Beïra-Alta, 3%	108 ..	105 50
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	208 ..	206 ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	200 ..	196 25
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	316 ..	315 ..
d° (Série X)	321 ..	
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque...	396 75	396 ..
d° (2e série), 2e hypothèque.	373 ..	
d° (3e série), 3e hypothèque.	355 ..	353 ..
d° (4e série), 4e hypothèque.	327 ..	
d° (5e série), 5e hypothèque.		
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	356 ..	
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	355 ..	
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	361 ..	360 ..
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	331 ..	330 ..
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	330 ..	
Ouest de l'Espagne, 4%	190 ..	185 ..
Portugais, 3%	207 ..	205 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	201 ..	200 ..
d° 4%	248 ..	246 ..
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	370 ..	
d° 2e hypothèque.	355 ..	
d° 3e hypothèque.	347 ..	
Cordoue à Séville, 3%		
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%..		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.		
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	295 50	295 ..
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f, t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.		
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	515 25	
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	439 75	439 ..
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	414 ..	410 ..

Jouissance	Mardi 8 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	438 25	au 15.. en liq..					441 25	
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr..	89f 75 ..f	au 15.. en liq..					90 25	
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f.25f10) Ob. 20 £.		au 15..						
...	d° d° Ob. 50 £.		P° au 15			d1f	d25		
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 30			d50	d25		
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.) (nég.ch.f.25f20). Ob. 20 £.	104	en liq.. au 15..						
...	d° d° Ob. 100 £.	104	P° au 15			d50	d25	103 75	
...	d° d° Ob. 500 £.	104	en liq..						
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.		au 15..					103 ..	
...	d° d° c. 5000f.		P° au 15			d50	d25		
Sept. 91	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	89f 50	en liq.. au 15.. en liq..					89 50	
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	..f..	au 15..						
	d° d° gross. coup.	..f	en liq..						
d°	d° d° (sér. C).	18f 60 70 75	au 15..					18 70	
	d° d° gross. coup.	..f	en liq..						
d°	d° d° (sér. D).	18f 60 75	au 15..	18 75				18 85	18 70
...	d° d° gross. coup.	..f	P° au 15			d50	d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%, 1890. Obligations de 500 fr.	419 50 419	en liq.. au 15..	417 50			418 75	418 ..	418 75
...	d° de 2500 fr.	418	P° au 15			d50	d25		
...	d° de 12500 fr.	418	P° au 30			d50	d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil. 5%, Douanes. Obl. de 500 f.	450 452 50	en liq.. au 15	446 25				451 50	
...	d° d° 2500 f.	450	P° au 15			d10	d5f		
...	d° d° 12500 f.		P° au 30			d10	d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl. pap., t.p. (ex-c.6) r. agio fl. 38.50.	445 446 25	en liq.. au 15..	447 50				443 75	447 50
			P° au 15			d10	d5f		
			P° au 30			d10	d5f		
Mai 91. ex-5e r.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f., 250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		en liq.. au 15..						
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24).	530	P° au 15 au 15			d10	d5f		
Juill. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 21.		en liq.. au 15..						
Août 91 ex-2e r.	Banque des Pays-Hongrois, act. nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		en liq.. au 15..						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		en liq.. au 15..						
			P° au 15			d10	d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act. 100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p. (ex-coupon 14)		en liq.. au 15.	600 ..			597 50		
			P° au 15			d10	d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 32)..	560 558 75	en liq.. au 15..	557 50			558 75	558 75	
			P° au 15			d10	d5f		
...	Grosses coupures....		P° au 30			d10	d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 150 fr. payés (ex-coupon 34)..		en liq.. au 15..						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1075	en liq.. au 15..					1075 ..	
			P° au 15			d10	d5f		
...	Grosses coupures....		P° au 30			d10	d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions 500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	480	en liq.. au 15..						
...	Grosses coupures....		P° au 15			d10	d5f		
			P° au 30			d10	d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq.. au 15..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie, a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		en liq.. au 15..						
			P° au 15			d10	d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie ». (ex-coupon 14)	130 130 50 ... 131 25	en liq.. au 15..	130				130 ..	128 75
			P° au 15			d10	d5f		
			P° au 30			d10	d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	430 428 75	en liq.. au 15..	427 50				430 ..	427 50
			P° au 15			d10	d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes. (525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		en liq.. au 15..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat (Société privil.), act. 500 f., t.p.	625	en liq.. au 15..	626 25			630 ..	626 25	627 50
	Grosses coupures....		P° au 15			d10	d5f		
			P° au 30			d10	d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.		en liq.. au 15..					132 50	
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	232 50 231 25 ... 230	au 15..	231 25	235	231 25	233 75	230 ..	232 50
	Grosses coupures....		P° au 15			d10	d5f		
			P° au 30			d10	d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p.: 200000 act. de 1862; 100000 a. de 1881; 60000 act. de 1885 et 60000 act. de 1889. (ex-coup. 42).	632 50	en liq.. au 15..	627 50	630 ..	626 25	628 75	632 50	627 50
	Grosses coupures....		P° au 15			d10	d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 59).	293 75	en liq.. au 15..	290 ..			292 50	290 ..	291 25
			P° au 15			d10	d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	137 50 140 ... 142 50	en liq.. au 15..	132 50	140	132 50	138 75	130 ..	127 50
			P° au 15			d10	d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 63)......	285	en liq.. au 15..	288 75	288 75	287 50	288 75	286 50	287 50
			P° au 15				d5f		
			P° au 30			d10	d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclre et de chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p. (ex-coupon 22)	338 75	en liq.. au 15..						
			P° au 15			d10	d5f		
			P° au 30			d10	d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000). (ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).	705	en liq.. au 15..						
			P° au 15			d10	d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	Change	Papier long	Papier court
3%	Amsterdam	207 3/8 à 207 5/8..	206 7/8 à 207 1/8 et 4%.
4%	Allemagne.	123 3/16 à 123 5/16	122 15/16 à 123 1/16 et 4%
5%	Vienne....	213.... à 213½...	213.... à 213½ et 4..%.
5%	Barcelone..	455½ . à 456½...	456½.. à 457½ et 4..%.
5%	Madrid....	456½.. à 457½...	456½.. à 457½ et 4..%.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4..%.
5%	St-Pétersb.	258.... à 260.....	259.... à 261.. et 4..%.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4..%.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½%	Londres...	25 30.. à 25 31...	25 28¾ à 25 29½—2½%.
	d° chèque	25 30.. à 25 31...	25 30.. à 25 31..—.....
3%	New-York.	518¾.. à 519¾...	518¾. à 519¾..—3..%.
3%	Belgique..	Pair à 1/8 pte	1/8 pte à 3/16 pte—3..%.
5½	Italie....	1⅝ pte à 1¾ pte..	1⅝ pte à 1⅞ pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16 pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 5% à 6% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 242 à 247 .. 0/00 pte.

Quadruples espagnols	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines	4 .. à 4 05
Souverains anglais	25 27 à 25 32
Banknotes	25 27 à 25 32
Aigles des Etats-Unis	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 millièm.	40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 95 1/4 — 1 heure, 95 1/4
Vienne, Métall, ... — Papier, 90 75 — Monnaie, 90 70
Crédit Autrichien... 276 75 | Chem. de Fer Autrich. 285 ..
Change sur Londres.... Demande, 117 25 — Offre, 117 50
Change sur Paris....... Demande, 46 35 — Offre, 46 425
Lots.............. 136 75 | Napoléon 9 314

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 8 Septembre 1891

	Disponible	Livrable dern. cours
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3	37 50 à 37 75	
Roux 88° nets	37 25 à 37 50	
Raffinés, bonne sorte	106 50 à	
— belle sorte	107 50 à	
Certificats de sortie	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	37 375 à 37 25
— Octobre		35 375 à .. ..
— 4 d'Octobre....		34 75 à 34 875
— 4 premiers.....		35 25 à 35 125
		.. .. à .. ..
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	39 .. à	
Courant du mois		38 75 à 39 ..
Octobre		38 50 à .. ..
Novembre-Décembre		38 50 à 38 75
4 premiers		39 50 à .. ..
		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	53 50 à	
Courant		53 50 à 53 25
Octobre		53 50 à 54 ..
Novembre-Décembre		53 75 à 54 50
4 premiers		54 50 à 55 ..
		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts	73 25	
Colza en tonnes	75 25	
Colza épurée en tonnes	83 25	
Courant		73 .. à 73 25
Octobre		73 75 à .. ..
Novembre-Décembre		74 50 à .. ..
4 premiers		76 25 à 76 50
		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	61 25 à 61 50	
Courant		61 50 à 61 25
Octobre		62 .. à 62 25
Novembre-Décembre		62 75 à 62 50
4 de Novembre		63 .. à 63 25
4 premiers		63 50 à 63 75
COURS DU MERCREDI 2 Septembre.		
SUIF DE PLACE *48° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	65 .. à	
SUIF DE PROVINCE *48° 1/2, en fûts, en gare Paris.*	64 50 à	

N° 160.

MARINE

Adjudication à Toulon, le 30 septembre 1891 :
Brodequins de marins, en deux lots.

Voir les cahiers des charges au bureau des approvisionnements, à Toulon, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine (Solde, habillement et revues).

N° 161.

MARINE

Adjudication à Cherbourg, le 24 septembre 1891 :
Tôles et bandes d'acier doux, zinguées.
Etamines à pavillons.
Tubes en acier pour chauffer les rivets.

Adjudication à Brest, le 30 septembre 1891 :
Vêtements de fatigue en toile.

Adjudication à Toulon, le 23 septembre 1891 :
Objets de grosse taillanderie, en deux lots.

Adjudication à Nantes (pour Indret), le 29 septembre 1891 :
Objets de quincaillerie.

Adjudication à Bastia, le 23 septembre 1891 :
Pin Laricio, de Corse.

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Bastia, Cherbourg, Brest, Toulon, Nantes et Indret, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

Adjudication, le samedi 10 octobre 1891, à une heure et demie, en la salle du conseil de préfecture (Tribunal de commerce), en un seul lot, de 6 chalets de nécessité à établir dans l'enceinte du Champ de Mars.
S'adresser, pour prendre connaissance des cahiers de charges et pour tous renseignements, à la conservation du Champ de Mars, 22, avenue de La Bourdonnais, tous les jours, de dix heures à midi (les jours fériés exceptés). F

ADJUDICATION, au rabais, en cinq lots, des travaux de branchements particuliers d'égout à exécuter : 1° rue de l'Hôpital-Saint-Louis ; 2° rue Pierre-Levée ; 3° rue de la Voie-Verte ; 4° rue de la Rosière ; 5° rue Guyot.

(Par voie de soumissions cachetées, dans les formes prescrites par les ordonnances, les règlements et les instructions ministérielles.)

Le samedi 26 septembre 1891, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement, par le préfet de la Seine, ou son délégué, assisté de deux membres du conseil municipal, et en présence du receveur municipal de la ville de Paris et de l'ingénieur en chef de l'assainissement, séant dans une des salles du conseil de préfecture (palais du tribunal de commerce), à l'adjudication, au rabais, en cinq lots, des travaux de branchements particuliers d'égout à exécuter au compte des propriétaires riverains, suivant les prescriptions des arrêtés réglementaires des 14 février 1872, 2 juillet 1879, 14 janvier 1880, 28 octobre 1881 :

DÉSIGNATION DES LOCALITÉS	Estimation.	Cautionnement.	Frais approximatifs de l'adjudication.
1er lot. — Rue de l'Hôpital-Saint-Louis (10e arrondissement)	8.090 »	300 »	200 »
2e lot. — Rue Pierre-Levée (11e arrondissement)	12.915 40	400 »	275 »
3e lot. — Rue de la Voie-Verte (14e arrondissement)	5.730 »	200 »	150 »
4e lot. — Rue de la Rosière (15e arrondissement)	1.476 87	50 »	50 »
5e lot. — Rue Guyot (17e arrondissement)	11.000 »	350 »	250 »

Les cahier des charges, plans et détails estimatifs sont déposés à l'Hôtel de Ville (direction des travaux, 1re division, 2e bureau : Eaux, canaux et assainissement), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de midi à quatre heures. F

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Mardi, 8 septembre 1891.

La pression augmente sur l'ouest du continent et une aire supérieure à 765m/m s'étend de l'Espagne à l'Allemagne et à l'Autriche en couvrant la France. La dépression qui était hier en Scandinavie se dirige vers la Finlande; une autre se tient au large de l'Irlande. Le vent est calme avec mer belle sur toutes nos côtes, il est modéré du sud-est à Valentia et violent de l'ouest à Wisby. Des pluies sont signalées dans le nord de l'Europe ainsi qu'en Irlande et sur le sud de l'Angleterre.
La température monte lentement. Le thermomètre marquait ce matin : 5° à Moscou, 10° à Paris, 23° à Alger et 24° à Constantinople. On notait 10° au Puy de Dôme et 4° au Pic du Midi.
En France, le beau temps va persister avec température normale. — A Paris, hier, très belle journée. Max. : 22°4 ; min. : 7°5. A la tour Eiffel, le vent souffle du sud.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer belle à Dunkerque, Calais, Boulogne, le Havre et Cherbourg.
Océan : mer agitée à Brest; belle à Lorient.
Méditerranée : mer belle à Marseille, Sicié, Nice.

Situation du mardi 8 septembre 1891 (soir). — Les variations barométriques sont très faibles sur l'ouest du continent (Nantes 766). — En France, le beau temps persiste.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 5 septembre.

Canonne (Jules), md de vins-restaurateur, rue Poncelet, 32. — Synd. prov., M. Destrez, 46, rue Saint-André-des-Arts.

Flaunet (Joseph-Charles), entrepr de pavage et bitume, à Courbevoie (Seine), route du Havre. — Synd. prov., M. Roucher, 1 bis, rue Hautefeuille.

Friedlanger, ancien banquier, sans domicile connu. — Synd. prov. M. Mauger, 99, boulevard Sébastopol.

De Robillard (Georges), maître d'hôtel garni, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Destrez, 46, rue Saint-André-des-Arts.

Spectacles du Mercredi 9 Septembre.

Opéra. — 8 h. »/». — *Le Mage*, opéra en 5 actes et 6 tableaux, de M. Jean Richepin, musique de M. Massenet : Vergnet, Delmas, Douaillier, Piroia, Ballard ; Mmes Domenech, Lureau-Escalaïs.

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *Hernani*, drame en 5 actes, en vers, de Victor Hugo : Mounet-Sully, J.-P. Mounet, Le Bargy, Martel, Joliet, Villain, Falconnier; Mmes A. Dudlay, Amel.

Opéra-Comique. — 7 h. 1/2. — *Lakmé*, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, de M. Philippe Gille, musique de Léo Delibes : Soulacroix, Gibert, Renaud ; Mmes Deschamps, Jane-Orwitz.

Odéon. — 8 h. »/». — *Les Femmes savantes.* — *Le Cid.*

Vaudeville. — » h. »/». — Relâche.

Gymnase. — 8 h. »/». — *Madame Agnès*, comédie en 3 actes de M. J. Berr de Turique : Noblet, Numès, Burguet, Girard, Boudier, Seiglet, Torin; Mmes R. Sisos, Desclauzas, Lécuyer, Lucy-Gérard.

Variétés. — 8 h. 1/2. — *Le Fiacre 117*, comédie en 3 actes de E. de Najac et M. A. Millaud : Baron, Lassouche, Barral, Chalmin, Clerget, Dumesnil, Brunnais; Mmes Lender, Crouzet, Amélie Guimard.

Gaîté. — 8 h. 3/4. — *Les Aventures de M. Martin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. A. Valabrègue : Malard, Fugère, Alexandre; Mmes Toudouze, Avocat, Eust.

Palais-Royal. — 8 h. »/». — *La Boule*, comédie en 4 actes, de MM. Meilhac et Halévy : Saint-Germain, Calvin, Milher; Mmes Marie Durand, Cheirel, Diony.

Nouveautés. — 8 h. 1/2. — *La Demoiselle du téléphone*, vaudeville en 3 actes, de MM. Antony Mars et Maurice Desvallières, musique de M. G. Serpette : MM. Colombey, Mallarmé, Tarride, Lauret, Calvin fils; Mmes Mily-Meyer, J. Pierny, Billy, Tassilly, Aumont.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes. de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge. Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le Procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Menus-Plaisirs. — 8 h. 1/2. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. A. Lemonnier : Gravier, Desjardins, Vavasseur, Vandenne, Scheler; Mmes Riquet-Lemonnier, Irma Perrot, Deville, Marley.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier ; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.
Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année. — Caravane Egyptienne.

Chatelet, Porte-Saint-Martin, Ambigu, Renaissance : Clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : Louis Jezierski.

Vingt-troisième année. — N° 245 Le numéro : 15 centimes. Jeudi 10 Septembre 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 10 SEPTEMBRE

PARTIE OFFICIELLE

PARTIE NON OFFICIELLE

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 9 Septembre 1891.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Cavalerie. — Par décis. minist. du 8 septembre 1891, M. Depret, lieut. faisant fonct. d'instruct. du 2e rég. de cuirass., passe au 27e rég. de drag. pour y occuper le même emploi.

Par décis. minist. du 9 septem[illegible]e 1891 :

M. Labouré, capit. en 2e au 1er [illegible]. de drag., est nommé capit. command. dans [illegible] corps dont il fait partie.

M. Prieur de la Comble, capit. au 4e rég. de drag., est nommé capit. command. dans le corps dont il fait partie.

ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE

Liste de classement, par ordre de mérite, des élèves de l'école spéciale militaire reconnus aptes au grade de sous-lieutenant à la suite des examens de sortie de 1891.

1 De la Boisse.
2 Viel.
3 Guillaume.
4 *Dumont.*
5 Sauvage.
6 Carré (Georges).
7 Ladefroux.
8 Lussiez.
9 Wildermuth.
10 Jouvin.
11 * Moll.
12 *De Joybert.*
13 Colardelle.
14 Rivet.
15 De Kermel.
16 Marquet.
17 De Toytot.
18 Rémond.
19 De Renty.
20 Koch.
21 Aubé.
22 *De Mézailles.*
23 *Delottre.*
24 De Roincé.
25 Boutet.
26 Jacquard.
27 Zeller.
28 Leyraud.
29 Nivelle.
30 * Hilaire.
31 * Pegoud.
32 Noël (Eugène).
33 Lançon.
34 *Choupot.*
35 Regnier (Jacques).
36 Lemesle.
37 Tisseyre.
38 De la Chenelière.
39 *De Ranst.*
40 Jasienski.
41 * David.
42 Beringer.
43 Blavet.
44 Boussat.
45 Guilleminot.
46 Pierret.
47 Vessiot.
48 *Rampont.*
49 Henry.
50 De Venel.
51 Dufour.
52 Cussac.
53 Lhôte.
54 Mercier (Eugène).
55 Simon (André).
56 * Ducarre.
57 *D'Autume.*
58 Weynand.
59 Pons.
60 Husson.
61 Paris.
62 Rosset.
63 Sautai.
64 * Billès.
65 Taupenas.
66 Grébauval.
67 Beauser.
68 Odent.
69 *Joullié.*
70 Perrin.
71 Benoist.
72 *Lefrançois.*
73 Clerget.
74 Lévy.
75 Roger.
76 *Richaud.*
77 Noblet.
78 Lehâgre.
79 * Garnier.
80 Mesnard.
81 *Hoskier.*
82 De Neuflieux.
83 Barrois.
84 * Morel.
85 Fargues.
86 *De Banville.*
87 Miélet.
88 * Bouteloupt.
89 Charbonnier.
90 *De Chatellus.*
91 Jeanpierre.
92 *De Montesquiou.*
93 * Guillermin.
94 *Bouissou.*
95 Mire.
96 *De Piépape.*
97 *Avon.*
98 Laporte.
99 Cesbron.
100 Bacquet (Louis).
101 Conneau.
102 Desroziers.
103 *De Boyveau.*
104 Vasticar.
105 * Jure.
106 Pioch.
107 *Renier.*
108 Berthon.
109 Klipffel.
110 Rivière.
111 Boyer Ressès.
112 Fargeon.
113 *Diot.*
114 Mensier.
115 Broquette.
116 Picard.
117 *De Collongue.*
118 Dherse.
119 Humbert.
120 De Grossouvre.
121 Deffrenne.
122 Raynaud.
123 Thivel.
124 * Langrognet.
125 *De Francqueville.*
126 Lafisse.
127 *Couturier.*
128 *Du Payrat.*
129 * Frantz.
130 *D'Hennezel.*
131 *De Waru.*
132 Quinat.
133 *De Tracy.*
134 *Fiévet.*
135 Houssais.
136 Lizée.
137 Gaby.
138 Roy.
139 Schlosser.
140 Vaissière.
141 Darche
142 Lequeux.
143 Divoux.
144 Nenig.
145 De Castries.
146 Raimbaud.
147 *Baratier.*
148 Giudicelli.
149 Desseré.
150 *Bacquet (Henri).*
151 *De Calmels.*
152 Pœymireau.
153 Megret.
154 De Grandmaison.
155 Morache.
156 Figaret.
157 * Dupuis (Henri).
158 *De Palys.*
159 Dulac.
160 Brèche.
161 Ymonet.
162 *De l'Epinois.*
163 *De Taisne.*
164 Anis.
165 Ripert.
166 Grainer.
167 Biet.
168 Du Mesnil.
169 *Guiffrey.*
170 *De Castillon.*
171 Spire.
172 Noël (Marie).
173 Plancke.
174 * Lafitte.
175 * Delestre.
176 Charlet.
177 Nojean.
178 *Saint-Clair.*
179 De Gourlet.
180 Companyo.
181 * Vacher.
182 *Testart.*
183 Dupont.
184 Aubert.

185 *Labrouche.*
186 Blaisou.
187 *Simon (Germain).*
188 *Bérar.*
189 * Brugirard.
190 Guénée.
191 Duhamel.
192 Ducretet.
193 Charon.
194 *Carré (Louis).*
195 Duménil.
196 Juillet.
197 Piet Lestrade.
198 * Chanton.
199 *De Labrugère.*
200 Bourdier.
201 De Lamothe.
202 Costa
203 Georgeon
204 *Collet*
205 Duclos.
206 *Arnoult.*
207 De Montrivault.
208 Benedittini.
209 *De la Boutaye.*
210 Roullet
211 Tournier.
212 D'Arbaud.
213 Ecochard.
214 De Lucé.
215 Cailleux.
216 Manceron.
217 *De la Taille (Robert).*
218 *Auvillain.*
219 *Fuchet.*
220 Grand.
221 Pingon.
222 * Pujo.
223 *Mounier.*
224 Joannès.
225 Ledoux.
226 Graff.
227 * Augot.
228 D'Orgeval.
229 Espieute.
230 *Lesueur.*
231 *De Maistre.*
232 *Philippe (Paul).*
233 Boussavit.
234 Tellier.
235 *Capitel.*
236 De Polignot
237 Raynal.
238 Dulas.
239 *Perrot.*
240 Chambarthac.
241 Cottin Stutos.
242 Quirin
243 Valet (Jacques).
244 De la Grevene
245 Astier.
246 Gryois.
247 Bancquart.
248 *Boulenger.*
249 *Picnon (Gustave).*
250 Furney.
251 Tricotte.
252 *Barrot*
253 Philippe (Georges).
254 *Blondel.*
255 Bertrand.
256 Gadde.
257 * Condamin.
258 Gourguen.
259 Escalie.
260 Subsol.
261 De Bray.
262 Mazuc.
263 Ferry.
264 Gerber.
265 *De la Plagne.*
266 Litschfousse.
267 Perchet.
268 Jacques.
269 De la Laurencie.
270 Prévot.
271 * Joly.
272 Alicot.
273 Marchand.
274 Cesbron-Lavau.
275 Mouhot.
276 Mivielle.
277 * Thomas.
278 *Rey.*
279 De Colard
280 Besse.
281 Chevalier.
282 Varaigne.
283 Mattei
284 Bayle
285 *De Gail.*
286 Baron
287 Brichon.
288 Juster.
289 Dupre.
290 Parsy.
291 De Miscault.
292 Droin.
293 Margot.
294 Berruyer.
295 Bretton.
296 Sarcos.
297 Grognard
298 Feurtet
299 *Perier.*
300 * Löfler.
301 Hallard
302 Riet
303 Quentin.
304 Vidal
305 Franck.
306 * Moreau.
307 Bablon.
308 Brenot.
309 Bloch.
310 D'Abrantès.
311 Benné.
312 Iungbluth.
313 Deluol.
314 Rigaux.
315 Caillot.
316 Mercier (Pierre).
317 Lalu.
318 Petit.
319 *Leloup.*
320 Schacher.
321 Tessier.
322 Cordier.
323 Genet.
324 *De la Taille (Guillaume).*
325 *De Reals.*
326 * Roussel.
327 Philippe (Emile).
328 De Laguenais.
329 Fourrier Sizeau.
330 Ferré
331 Bellamy.
332 Angé.
333 Gehin
334 Picard.
335 Martin.
336 Badiile.
337 De Batz.
338 De Carles.
339 De Villard.
340 Braudelet.
341 Gaggeri
342 * Augeri.
343 Perrier.
344 *De Boysson.*
345 Imbert.
346 Citerne.
347 Motemps.
348 Delahy.
349 Duez.
350 D'Anzac.
351 * Viant.
352 * Marty.
353 Müller.
354 Hoclin.
355 Chenu.
356 *Foucher.*
357 Royné.
358 Reichinger.
359 *De Bonnechose.*
360 Chopard.
361 Chollet.
362 Mounard.
363 Vallée (Octave).
364 Latour.
365 Vallet (Paul).
366 *De Parseval.*
367 Boyé.
368 Loury.
369 *De la Rochethulon.*
370 * Fleury.
371 Blandin.
372 Guimbellot.
373 Corbillon.
374 Du Souzy.
375 Caldagues.
376 * Munier.
377 * Le Nulzec.
378 * Simon (Hector).
379 Nicolas
380 Régnier (Emmanuel).
381 Bouchon.
382 Pin.
383 Codevelle.
384 Wilhelm.
385 *De Contenson.*
386 * De Laforest.
387 *De Vallois.*
388 * Wolff.
389 Reine.
390 Keller.
391 Grenier.
392 *De Lagarde.*
393 De Candolle.
394 De Villèle.
395 Christinëns.
396 * De Guldencrone.
397 Saintoyant.
398 De Chassey.
399 De Ginestous.
400 Malher
401 * Véron
402 * Plat.
403 *Dupuy.*
404 Desnos.
405 * Roy Roux.
406 Gallois.
407 Dumas Vence.
408 De Villeneuve.
409 Llobet.
410 *Vidalin.*
411 De Malleray.
412 Cantegril.
413 Fortunet.
414 Vi-eur.
415 Mairin.
416 Arnault (Paul).
417 Coudurier.
418 Gobréau.
419 De Parcevaux.
420 * Coutant.
421 Monchicourt.
422 *Wuillermet.*
423 Alloüel.
424 * Sanceau.
425 * Portanier.
426 Meyer.
427 * Chanaron.
428 *Causse.*
429 Peccadeau.
430 * Desbrochers.
431 Pascal.
432 * Maupin.
433 De Saint-Guilhem.
434 De Franchessin.
435 Sacconney.
436 Gleize.
437 Payan.
438 Bourgeois.
439 Du Crest.
440 Vanginot.
441 Nardel.
442 * Delclos.
443 Lepintre.
444 Meaudre.
445 Du Noyer.
446 Lahutte.

Les élèves dont les noms sont en caractères italiques sont désignés pour la cavalerie.

Ceux dont les noms sont précédés d'un astérisque sont affectés à l'infanterie de marine.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décret en date du 8 septembre 1891, M. le commissaire général Fournier a été nommé trésorier général des invalides de la marine, en remplacement de M. Delarbre, admis à faire valoir ses droits à la retraite, par application de la mesure sur la limite d'âge.

M. Delarbre a été nommé, par le même décret, trésorier général honoraire.

Par décret du Président de la République, en date du 8 septembre 1891, M. Bergis (Jean-Jacques-Alonzo), commissaire de la marine, a été nommé directeur de la comptabilité générale au ministère de la marine, en remplacement de M. le commissaire général Fournier, appelé à d'autres fonctions.

Par décision présidentielle en date du 8 septembre 1891, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le contre-amiral Méquet (Amédée-César) a été nommé aux fonctions de major général de la marine, à Lorient.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 9 Septembre 1891.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ALLEMAGNE

Munich, 8 septembre.

L'empereur, accompagné du chancelier de l'empire, est arrivé ce matin à l'hôtel de ville, au milieu des acclamations enthousiastes de la population.

Répondant à l'allocution que le bourgmestre lui a adressée dans la grande salle des séances, l'empereur a dit que Munich lui avait fait deux fois une réception chaleureuse et que cela suffisait pour procurer à cette ville une place dans son cœur, si elle ne la possédait pas encore. Il a ajouté que les nombreux témoignages d'attachement et de fidélité donnés à son grand-père et à son père lui prouvaient que Munich était une bonne et fidèle ville de l'empire allemand, et il a souhaité ensuite à cette ville une continuelle prospérité.

En réponse aux vivats qu'on lui a adressés en buvant le vin d'honneur, l'empereur a crié trois fois : Vive Munich ! Il a ensuite inscrit son nom dans le Livre d'or de la ville et a quitté l'hôtel de ville au milieu des ovations de la foule. (*Agence Havas.*)

PAYS-BAS

La Haye, 8 septembre.

Congrès international d'agriculture. — Les sections ont commencé aujourd'hui leur travail.

La première section, sous la présidence de M. Tisserand, s'est occupée des mesures internationales à prendre pour mettre un frein aux falsifications des denrées alimentaires. La section est d'avis que les gouvernements doivent s'entendre entre eux pour poursuivre, dans chaque pays, les complices d'une falsification constatée dans l'un de ces pays.

Une proposition de M. Méline en ce sens a été adoptée.

La 2ᵉ section, sur la proposition de M. Tardit, s'est déclarée pour l'intervention de l'État dans l'exécution des travaux agricoles à faire en commun et intéressant la salubrité publique ou la défense du sol contre les calamités naturelles. Elle a exprimé un vœu pour favoriser la création d'associations agricoles.

La 3ᵉ section a émis un vœu en faveur de meilleurs rapports entre les cultivateurs de betteraves et les fabricants de sucre.

La 6ᵉ section, sur la proposition de M. Paisant (de Versailles), a adopté les conclusions principales du rapport de M. Oustalet, de Paris, tendant à régler, par une convention internationale, la protection des animaux utiles à l'agriculture.

La 7ᵉ section a entamé le rapport de M. Henry Sagnier sur l'organisation des congrès agricoles et s'est déclarée, en principe, en faveur d'un congrès biennal.

Hier, le ministre de France, M. Legrand, a donné un dîner en l'honneur de M. Méline et des autres députés français. (*Agence Havas.*)

DANEMARK

Copenhague, 8 septembre.

L'ordonnance concernant l'interdiction de l'importation de la viande de porc d'Amérique en Danemark, qui était en vigueur depuis le mois de mars 1888, a été retirée aujourd'hui. (*Agence Havas.*)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

New-York, 8 septembre.

Les exportations pendant la semaine précédente se sont élevées à 7,765,552 dollars. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Le mercredi 4 novembre 1891, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture à Vannes, un concours pour l'admission aux emplois d'agents voyers d'arrondissement et d'agents voyers cantonaux.

Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 7, rue Cambacérès, où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

MINISTÈRE DES FINANCES

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1891

Situation, à la date du 1er septembre 1891, du recouvrement des contributions, droits, produits et revenus, dont la perception est autorisée par la loi de finances du 26 décembre 1890.

FRANCE. — § 1er. — IMPOTS DIRECTS

1° Comparaison des évaluations avec les rôles émis.

DÉSIGNATION DES PRODUITS	ÉVALUATIONS	ROLES ÉMIS	OBSERVATIONS
Contributions directes. — Budget ordinaire	430.111.666	429.329.000	(1) La différence représente le produit des rôles restant à émettre à diverses époques de l'année.
Taxes assimilées...... — Budget ordinaire	29.662.700	23.681.000 (1)	
	459.774.366	453.010.000	
Contributions directes. — Budget sur ressources spéciales	366.261.915	373.820.300 (2)	(2) Accroissement du montant des impositions communales.
Taxes assimilées...... — Budget sur ressources spéciales	1.336.435	1.505.500	
	367.598.350	375.325.800	
Totaux	827.372.716	828.335.800	

2° Comparaison des recouvrements effectués avec les douzièmes échus.

DÉSIGNATION DES PRODUITS	DOUZIÈMES ÉCHUS	RECOUVREMENTS	DIFFÉRENCES AUX RECOUVREMENTS par rapport aux douzièmes échus. Augmentations.	Diminutions.
Contributions directes (Budget ordre et budget sur ressources spéciales).	468.503.700	528.074.400	59.570.700	»
Taxes assimilées.................. (Idem.)	14.692.300	14.991.400	299.100	»
Totaux	483.196.000	543.065.800	59.869.800	»
En plus aux recouvrements			59.869.800	
Évaluation en douzièmes			1d 15	

3° Comparaison des recouvrements de 1891 avec les recouvrements de 1890.

DÉSIGNATION DES PRODUITS	RECOUVREMENTS de 1891.	de 1890.	EN PLUS en 1891.	EN MOINS en 1891.
Contributions directes (Budget ordre et budget sur ressources spéciales).	528.074.400	516.981.600	11.092.800	»
Taxes assimilées.................. (Idem.)	14.991.400	15.378.500	»	387.100
Totaux	543.065.800	532.360.100	11.092.800	387.100
En plus aux recouvrements de 1891			10.705.700	

4° Comparaison des frais de poursuites de 1891 avec ceux de 1890 (exercices en cours).

DÉSIGNATION DES PRODUITS	EN 1891	EN 1890	EN PLUS en 1891.	EN MOINS en 1891.
Frais de poursuites sur les recouvrements de toutes natures opérés sur les exercices en cours en matière de contributions directes et de taxes assimilées	697.600	771.200	»	73.600
Proportion entre les frais de poursuites et les recouvrements	1 f. 23 0/00	1 f. 36 0/00	»	0 f. 13 0/00

BUDGET DE L'ÉTAT — RECETTES DE L'EXERCICE 1891

FRANCE. — Comparaison des recouvrements du mois d'août et des 8 premiers mois de l'année 1891 avec les évaluations correspondantes.

DÉSIGNATION DES PRODUITS	ÉVALUATIONS budgétaires totales.	MOIS D'AOUT 1891 — Évaluations pour le mois.	MOIS D'AOUT 1891 — Recouvrements effectués.	MOIS D'AOUT 1891 — Différences aux recouvrements. Augmentations.	MOIS D'AOUT 1891 — Différences aux recouvrements. Diminutions.	HUIT PREMIERS MOIS DE 1891 — Évaluations pour les 8 premiers mois.	HUIT PREMIERS MOIS DE 1891 — Recouvrements effectués.	HUIT PREMIERS MOIS DE 1891 — Différences aux recouvrements. Augmentations.	HUIT PREMIERS MOIS DE 1891 — Différences aux recouvrements. Diminutions.
§ 1er. — **Impôts directs.** (V. développements à la page précéd.)	459.774.366	....	....	....	....	....	....	....	....
§ 2. — **Impôts et revenus indirects.**									
1° Produits de l'enregistrement.									
Transmissions entre-vifs à titre onéreux	151.210.279	11.004.000	12.643 500	1.639.500	»	104.301.000	112.451.500	8.150.500	»
Transmissions entre-vifs à titre gratuit	21.251.004	1.585.900	1.470.000	»	115.900	14.925.900	14.924.500	»	1.400
Mutations par décès	173.375.107	14.873.800	16.009.000	1.135.200	»	114.628.000	127.777.500	13.149.500	»
Baux et antichrèses	7.669.996	445.000	467.000	22.000	»	4.869.500	5.072.000	202.500	»
Adjudications et marchés, obligations, cautionnements et libérations	42.895.406	2.496.500	2.499.000	2.500	»	27.643.500	27.221.500	»	422.000
Condamnations, collocations et liquidations	4.066.982	355.000	291.000	»	64.000	2.623.000	2.639.500	16.500	»
Droits fixes proprement dits	35.446.509	2.971.500	2.811.500	»	160.000	24.510.500	23.342.500	»	1.168.000
Droits fixes gradués	10.772.107	841.500	1.073.500	232.000	»	7.372.000	8.373.000	1.001.000	»
Droits et demi-droits en sus	3.787.687	286.500	362.500	76.000	»	2.496.800	2.558.000	61.200	»
Droits de greffe	8.004.133	731.000	706.000	»	25.000	5.728.000	5.377.500	»	350.500
Droits d'hypothèque	5.579.738	421.000	501.000	80.000	»	3.914.500	4.059.500	145.000	»
Amendes	1.220.688	86.900	88.500	1.600	»	897.000	862.500	»	34.500
Assurances maritimes	260.959	»	»	»	»	201.000	227.000	26.000	»
Transmission de titres de sociétés	39.071.760	724.000	784.000	60.000	»	29.507.500	31.605.000	2.097.500	»
Perceptions diverses	890.386	71.400	66.000	»	5.400	590.200	571.500	»	18.700
	505.502.741	36.894.000	39.772.500	3.248.800	370.300	344.208.400	367.063.000	24.849.700	1.995.100
		En plus aux recouvrements...		2.878.500		En plus aux recouvrements...		22.854 600	
2° Produits du timbre.									
Timbre débité... de dimension	54.574.603	4.139.500	4.126.000	»	13.500	36.239.000	35.335.500	»	903.500
Timbre débité... spécial (mobile).. Connaissements	1.544.503	125.500	121.500	»	4.000	976.500	950.500	»	26.000
Timbre débité... spécial (mobile).. Affiches	1.215.478	110.000	108.500	»	1.500	813.000	940.000	127.000	»
Timbre extraordinaire et visa. Actions et obligations	18.973.165	56.500	54.000	»	2.500	13.938.500	14.742.500	804.000	»
Timbre extraordinaire et visa. Polices d'assurances, bordereaux, affiches, connaissements, etc.	6.017.178	439.500	379.000	»	60.500	3.952.000	3.805.000	»	147.000
Droits d'affichage et passeports	3.568.745	356.500	38.000	»	318.500	2.146.500	222.500	»	1.924.000
Permis de chasse	6.268.680	1.644.000	1.193.000	»	451.000	1.949.000	1.525.500	»	423.500
Timbre débité non sujet aux décimes. Proportionnel (effets, etc.)	11.456.596	848.500	935.000	86.500	»	7.475.500	7.871.000	395.500	»
Timbre débité non sujet aux décimes. Spécial (quittances, reçus et chèques)	14.984.745	1.222.500	1.040.500	»	182.000	9.845.000	9.799.000	»	46.000
Timbre extraordinaire et visa. proportionnel. Rentes des gouvernements étrangers	3.377.553	72.500	78.000	5.500	»	2.816.000	1.492.000	»	1.324.000
Timbre extraordinaire et visa. proportionnel. Crédit foncier, obligations	106.807	»	»	»	»	106.500	107.000	500	»
Timbre extraordinaire et visa. proportionnel. Effets, warrants, etc.	2.935.951	166.000	160.000	»	6.000	2.226.000	2.280.000	54.000	»
Timbre extraordinaire et visa. Polices d'assurances, abonnements, etc.	4.927.674	42.000	38.500	»	3.500	3.206.300	3.033.000	»	173.300
Timbre extraordinaire et visa. Spécial. (Lettres de voitures, récépissés.)	33.989.670	2.400.500	3.006 000	605.500	»	21.436.500	25.095.500	3.659.000	»
Timbre extraordinaire et visa. Timbre aux anciens tarifs	1.977	»	500	500	»	»	9.500	9.500	»
Timbre extraordinaire et visa. Marques de fabrique	25.686	1.700	2.500	800	»	19.600	24.500	4.900	»
	163.969.011	11.625.200	11.281.000	698.800	1 043.000	107.145.900	107.233.000	5.054.400	4.967.300
		En moins aux recouvrements.		344.200		En plus aux recouvrements...		87.100	
3° Taxe de 4 p. 100 sur le revenu des valeurs mobilières	65.553.000	306.700	285.500	»	21.200	50.190.200	58.813.000	3.622.800	»
4° Produits des douanes. (Sucres et sels non compris.)									
Droits à l'importation (marchandises diverses)	334.322.028	26.064.700	28.858.000	2.793.300	»	217.925.000	214.696.000	»	3.229.000
Droits de statistique	7.099.257	554.000	615.000	61.000	»	4.382.000	4.731.000	349.000	»
Droits de navigation	8.038.365	679.000	812 000	133.000	»	5.324.000	5.901.000	577.000	»
Droits divers et recettes accessoires	4.171.616	304.000	323.000	19.000	»	2.580.800	2.836.000	255.200	»
Amendes et confiscations	1.004.354	62.100	98.000	35.900	»	664.100	715.000	50.900	»
	354.635.620	27.663.800	30.706.000	3.042 200	»	230.875.900	228.879.000	1.232.100	3 229.000
		En plus aux recouvrements...		3.042.200		En moins aux recouvrements.		1.996.900	

5° *Produit des contributions indirectes. (Sucres et sels non compris.)*									
Droits sur les boissons. — Vins, cidres, poirés, hydromels....	156.552.839	11.955.500	11.245.000	»	710.500	100.152.000	95.674.000	»	4.478.000
Droits sur les boissons. — Alcools et surtaxe des vins alcoolisés....	253.885.465	19.288.000	21.934.000	2.646.000	»	160.485.500	181.056.000	20.570.500	»
Droits sur les boissons. — Bières....	22.578.496	1.971.000	1.969.000	»	2.000	15.386.000	15.176.000	»	210.000
Droit de fabrication des stéarines et bougies....	8.500.841	596.000	442.000	»	154.000	4.789.000	5.290.000	501.000	»
Droit de consommation des vinaigres et acides acétiques....	2.949.869	347.000	325.000	»	22.000	1.975.000	1.959.000	»	16.000
Droits de transport par chemin de fer (grande vitesse)....	100.385.340	8.836.000	8.521.000	»	315.000	40.411.000	41.692.000	1.251.000	»
Droits de transport par autres voitures que les chemins de fer....	5.297.890	416.300	419.000	2.700	»	3.211.700	3.267.000	55.300	»
Licences (boissons et voitures publiques)....	13.310.900	502.700	516.000	13.300	»	9.800.300	9.798.000	»	2.300
Garantie des matières d'or et d'argent....	4.874.100	402.000	368.000	»	34.000	2.964.000	2.946.000	»	18.000
Cartes à jouer....	2.200.400	151.000	150.000	»	1.000	1.299.000	1.349.000	50.000	»
Amendes et droits sur acquits non rentrés....	3.330.900	238.000	255.000	17.000	»	2.261.000	2.239.000	»	22.000
Autres droits et recettes à différents titres....	31.544.981	2.460.000	2.498.000	38.000	»	19.096.000	20.093.000	997.000	»
	605.412.021	47.163.500	48.642.000	2.717.000	1.238.500	361.860.500	380.539.000	23.424.800	4.746.300
		En plus aux recouvrements...		1.478.500		En plus aux recouvrements...		18.678.500	
6° *Sels.*									
Douanes.... — Taxes perçues en douane....	20.686.011	1.569.000	1.486.000	»	83.000	11.227.000	12.006.000	779.000	»
Contributions indirectes. — Taxes perçues à l'intérieur....	12.163.127	923.000	929.000	6.000	»	7.526.000	7.198.000	»	328.000
	32.849.138	2.492.000	2.415.000	6.000	83.000	18.753.000	19.204.000	779.000	328.000
		En moins aux recouvrements.		77.000		En plus aux recouvrements...		451.000	
7° *Sucres.*									
Douanes.... — Sucres coloniaux....	»	4.034.000	3.360.000	»	674.000	18.082.000	15.345.000	»	2.737.000
Douanes.... — Sucres étrangers....	»	711.000	530.000	»	181.000	11.568.000	5.176.000	»	6.392.000
Contributions indirectes. — Sucres indigènes....	»	9.315.000	11.184.000	1.869.000	»	61.742.000	84.492.000	22.750.000	»
	175.570.000	14.060.000	15.074.000	1.869.000	855.000	91.392.000	105.013.000	22.750.000	9.129.000
		En plus aux recouvrements.		1.014.000		En plus aux recouvrements...		13.621.000	
§ 3. — Produits de monopoles.									
Contributions indirectes. — Allumettes chimiques....	26.500.000	2.300.000	2.278.000	»	22.000	16.700.000	14.415.000	»	2.285.000
Contributions indirectes. — Tabacs....	372.829.048	32.298.000	31.371.000	»	927.000	245.366.000	245.012.000	»	354.000
Contributions indirectes. — Poudres à feu....	10.901.303	1.969.000	1.594.000	»	375.000	6.403.000	5.702.000	»	701.000
Postes....	156.516.112	12.183.400	12.774.200	590.800	»	94.787.300	99.093.700	4.306.400	»
Télégraphes....	33.147.062	2.986.700	2.874.100	»	112.600	20.092.700	21.672.400	1.579.700	»
Produits de diverses exploitations....	10.078.124	77.800	37.000	»	40.800	485.900	388.200	»	97.700
	609.971.649	51.814.900	50.928.300	590.800	1.477.400	383.834.900	386.283.300	5.886.100	3.437.700
		En moins aux recouvrements.		886.600		En plus aux recouvrements...		2.448.400	
Totaux des paragraphes 2 et 3....	2.513.463.180	192.020.100	199.104.300	12.172.600	5.088.400	1.588.260.800	1.648.027.300	87.598.900	27.832.400
		En plus aux recouvrements...		7.084.200		En plus aux recouvrements...		59.766.500	
4. — Produits et revenus du domaine de l'Etat.									
Produits des domaines (autres que le domaine forestier)....	15.412.736	946.000	1.166.000	220.000	»	8.724.100	8.659.000	»	65.100
Produits des forêts....	25.213.384	717.400	445.000	»	272.400	3.451.300	3.452.200	900	»
	40.626.120	1.663.400	1.611.000	220.000	272.400	12.175.400	12.111.200	900	65.100
		En moins aux recouvrements.		52.400		En moins aux recouvrements.		64.200	
5. — Produits divers....	25.557.197	733.800	831.600	97.800	»	8.535.100	7.061.700	»	1.473.400
6. — Ressources exceptionnelles....	27.174.981	»	»	»	»	»	268.300	268.300	»
7. — Recettes d'ordre....	58.185.407	3.148.000	3.332.900	184.900	»	21.925.100	23.031.600	1.106.500	»
Total....	3.124.781.251	197.565.300	204.879.800	12.675.300	5.360.800	1.630.896.400	1.690.500.100	88.974.600	29.370.900
A ajouter : Evaluat. budg. pr l'Algérie (v. le dév. aux p. suiv.).	40.516.376	En plus aux recouvrements.		7.314.500		En plus aux recouvrements.		59.603.700	
Total des évaluations budgétaires....	3.165.297.627								

BUDGET DE L'ÉTAT — RECETTES DE L'EXERCICE 1891

FRANCE.— Comparaison des recouvrements du mois d'août et des huit premiers mois de l'année 1891 avec les recouvrements des mêmes mois de l'année 1890.

DÉSIGNATION DES PRODUITS	RECOUVREMENTS du mois d'août.		DIFFÉRENCES pour 1891.		RECOUVREMENTS pour les huit premiers mois de		DIFFÉRENCES pour 1891.	
	1891.	1890.	Augmentations.	Diminutions.	1891.	1890.	Augmentations.	Diminutions.
§ 1er. — Impôts directs. (Voir développements à la première page.)	»	»	»	»	»	»	»	»
2. — Impôts et revenus indirects.								
1° Produits de l'enregistrement.								
Transmissions entre-vifs à titre onéreux	12.643.500	11.757.000	886.500	»	112.451.500	110.527.000	1.924.500	»
Transmissions entre-vifs à titre gratuit	1.470.000	1.392.500	77.500	»	14.924.500	14.109.000	815.500	»
Mutations par décès	16.009.000	15.993.500	15.500	»	127.777.500	133.295.500	»	5.518.000
Baux et antichrèses	467.000	455.500	11.500	»	5.072.000	5.174.500	»	102.500
Adjudications et marchés, obligations, cautionnements et libérations	2.499.000	2.303.500	195.500	»	27.221.500	25.953.000	1.268.500	»
Condamnations, collocations et liquidations	291.000	400.000	»	109.000	2.639.500	2.549.000	90.500	»
Droits fixes proprement dits	2.811.500	2.863.500	»	52.000	23.342.500	24.008.500	»	666.000
Droits fixes gradués	1.073.500	1.083.000	»	9.500	8.373.000	8.291.000	82.000	»
Droits et demi-droits en sus	362.500	314.500	48.000	»	2.558.000	2 537.000	21.000	»
Droits de greffe	706.000	720.500	»	14.500	5.377.500	5.480.000	»	102.500
Droits d'hypothèque	501.000	429.000	72.000	»	4.059.500	3.879.500	180.000	»
Amendes	88.500	89.000	»	500	862.500	891.000	»	28.500
Assurances maritimes	»	»	»	»	227.000	230.500	»	3.500
Transmissions de titres de sociétés	784.000	784.500	»	500	31.605.000	30.993.500	611.500	»
Perceptions diverses	66.000	51.500	14.500	»	571.500	576.000	»	4.500
	39.772.500	38.637.500	1.321.000	186.000	367.063.000	368.495.000	4.993.500	6.425.500
	En plus à 1891		1.135.000		En moins à 1891		1.432.000	
2° Produits du timbre.								
Timbre débité... de dimension	4.126.000	4.128.000	»	2.000	35.335.500	36.117.000	»	781.500
Timbre débité... spécial (mobile). Connaissements	121.500	109.500	12.000	»	950.500	1.000.500	»	50.000
Timbre débité... spécial (mobile). Affiches	108.500	103.000	5.500	»	940.000	841.500	98.500	»
Timbre extraordinaire et visa... Actions et obligations	54.000	183.500	»	129.500	14.742.500	16.278.500	»	1.536.000
Timbre extraordinaire et visa... Polices d'assurances, bordereaux, affiches, connaissements, etc.	379.000	389.000	»	10.000	3.805.000	3.741.000	64.000	»
Droits d'affichage et passeports	38.000	9.000	29.000	»	222.500	55.000	167.500	»
Permis de chasse	1.193.000	1.571.500	»	378.500	1.525.500	1.909.500	»	384.000
Timbre débité non sujet aux décimes. Proportionnel (effets, etc.)	935.000	901.500	33.500	»	7.871.000	7.705.500	165.500	»
Timbre débité non sujet aux décimes. Spécial (quittances, reçus et chèques)	1.040.500	1.030.500	10.000	»	9.799.000	9.574.000	225.000	»
Timbre extraordinaire et visa. Proportionnel.. Rentes des gouvernements étrangers	78.000	119.000	»	41.000	1.492.000	1.535.500	»	43.500
Timbre extraordinaire et visa. Proportionnel.. Crédit foncier, obligations	»	»	»	»	107.000	110.500	»	3.500
Timbre extraordinaire et visa. Proportionnel.. Effets, warrants, etc.	160.000	82.000	78.000	»	2.280.000	2.228.000	52.000	»
Timbre extraordinaire et visa. Polices d'assurances, abonnements	38.500	64.500	»	26.000	3.033.000	3.873.000	»	840.000
Timbre extraordinaire et visa. Spécial. (Lettres de voitures, récépissés.)	3.006.000	2.950.000	56.000	»	25.095.500	23.081.500	2.014.000	»
Timbre extraordinaire et visa. Timbre aux anciens tarifs	500	500	»	»	9 500	1.000	8.500	»
Timbre extraordinaire et visa. Marques de fabrique	2.500	2.500	»	»	24.500	17.000	7.500	»
	11.281.000	11.644.000	224.000	587.000	107.233.000	108.069.000	2.802.500	3.638.500
	En moins à 1891		363.000		En moins à 1891		836.000	
3° Taxe de 4 p. 100 sur le revenu des valeurs mobilières	285.500	196.500	89.000	»	53.813.000	38.930.000	14.883.000	»
4° Produits des douanes. (Sucres et sels non compris.)								
Droits à l'importation (marchandises diverses)	28.858.000	26.654.000	2.204.000	»	214.696.000	206.486.000	8.210.000	»
Droits de statistique	615.000	593.000	22.000	»	4.731.000	4.681.000	50.000	»
Droits de navigation	812.000	726.000	86.000	»	5.901.000	5.546.000	355.000	»
Droits divers et recettes accessoires	323.000	291.000	32.000	»	2.836.000	2.561.000	275.000	»
Amendes et confiscations	98.000	92.000	6.000	»	715.000	672.000	43.000	»
	30.706.000	28.356.000	2.350.000	»	228.879.000	219.946.000	8.933.000	»
	En plus à 1891		2.350.000		En plus à 1891		8.933.000	

5° Produits des contributions indirectes. (Sucres et sels non compris.)								
Droits sur les boissons. — Vins, cidres, poirés, hydromels	11.245.000	11.255.000	»	10.000	95.674.000	93.277.000	2.397.000	»
Droits sur les boissons. — Alcools et surtaxe des vins alcoolisés	21.934.000	21.147.000	787.000	»	181.056.000	175.080.000	5.976.000	»
Droits sur les boissons. — Bières	1.969.000	2.084.000	»	115.000	15.176.000	15.792.000	»	616.000
Droit de fabrication des stéarines et bougies	442.000	587.000	»	145.000	5.290.000	4.897.000	393.000	»
Droit de consommation des vinaigres et acides acétiques	325.000	326.000	»	1.000	1.959.000	2.079.000	»	120.000
Droits de transport par chemin de fer (grande vitesse)	8.521.000	8.354.000	167.000	»	41.692.000	40.908.000	784.000	»
Droits de transport par autres voitures que les chemins de fer	419.000	410.000	9.000	»	3.267.000	3.218.000	49.000	»
Licences (boissons et voitures publiques)	516.000	504.000	12.000	»	9.798.000	9.751.000	47.000	»
Garantie des matières d'or et d'argent	368.000	378.000	»	10.000	2.946.000	2.859.000	87.000	»
Cartes à jouer	150.000	111.000	39.000	»	1.349.000	1.325.000	24.000	»
Amendes et droits sur acquits non rentrés	255.000	270.000	»	15.000	2.239.000	2.333.000	»	94.000
Autres droits et recettes à différents titres	2.498.000	2.408.000	90.000	»	20.093.000	20.165.000	»	72.000
	48.642.000	47.834.000	1.104.000	296.000	380.539.000	371.684.000	9.757.000	902.000
	En plus à 1891		808.000		En plus à 1891		8.855.000	
6° Sels.								
Douanes. — Taxes perçues en douanes	1.486.000	1.512.000	»	26.000	12.006.000	11.345.000	661.000	»
Contributions indirectes. — Taxes perçues à l'intérieur	929.000	1.020.000	»	91.000	7.198.000	7.337.000	»	139.000
	2.415.000	2.532.000	»	117.000	19.201.000	18.682.000	661.000	139.000
	En moins à 1891		117.000		En plus à 1891		522.000	
7° Sucres.								
Douanes. — Sucres coloniaux	3.360.000	3.514.000	»	154.000	15.345.000	15.751.000	»	406.000
Douanes. — Sucres étrangers	530.000	665.000	»	135.000	5.176.000	3.223.000	1.953.000	»
Contributions indirectes. — Sucres indigènes	11.184.000	9.315.000	1.869.000	»	84.492.000	61.742.000	22.750.000	»
	15.074.000	13.494.000	1.869.000	289.000	105.013.000	80.716.000	24.703.000	406.000
	En plus à 1891		1.580.000		En plus à 1891		24.297.000	
§ 3. — Produits de monopoles.								
Contributions indirectes. — Allumettes chimiques	2.278.000	991.000	1.287.000	»	14.415.000	5.671.000	8.744.000	»
Contributions indirectes. — Tabacs	31.371.000	31.523.000	»	152.000	245.012.000	243.922.000	1.090.000	»
Contributions indirectes. — Poudres à feu	1.594.000	1.725.000	»	131.000	5.702.000	5.981.000	»	279.000
Postes	12.774.200	12.112.000	662.200	»	99.093.700	96.486.800	2.606.900	»
Télégraphes	2.874.100	3.024.300	»	150.200	21.672.400	22.055.300	»	382.900
Produits de diverses exploitations	37.000	132.400	»	95.400	388.200	583.600	»	195.400
	50.928.300	49.807.700	1.649.200	528.600	386.283.300	374.699.700	12.440.900	857.300
	En plus à 1891		1.120.600		En plus à 1891		11.583.600	
Totaux des paragraphes 2 et 3	199.104.300	192.501.700	8.606.200	2.003.600	1.648.027.300	1.581.221.700	79.173.900	12.368.300
	En plus à 1891		6.602.600		En plus à 1891		66.805.600	
§ 4. — Produits et revenus du domaine de l'État.								
Produits des domaines (autres que le domaine forestier)	1.166.000	956.000	210.000	»	8.659.000	8.910.000	»	251.000
Produits des forêts	445.000	436.200	8.800	»	3.452.200	3.760.800	»	308.600
	1.611.000	1.392.200	218.800	»	12.111.200	12.670.800	»	559.600
	En plus à 1891		218.800		En moins à 1891		559.600	
§ 5. — Produits divers	831.600	789.600	42.000	»	7.061.700	7.219.900	»	158.200
§ 6. — Ressources exceptionnelles	»	»	»	»	268.300	»	268.300	
§ 7. — Recettes d'ordre	3.332.900	3.097.100	235.800	»	23.031.600	22.133.400	898.200	
Totaux généraux	204.879.800	197.780.600	9.102.800	2.003.600	1.690.500.100	1.623.245.800	80.340.400	13.086.100
	En plus à 1891		7.099.200		En plus à 1891		67.254.300	

BUDGET DE L'ÉTAT — RECETTES DE L'EXERCICE 1891

ALGÉRIE. — **Comparaison des recouvrements du mois de juillet et des sept premiers mois de l'année 1891 avec les évaluations correspondantes.**

DÉSIGNATION DES PRODUITS	ÉVALUATIONS budgétaires totales.	MOIS DE JUILLET 1891				SEPT PREMIERS MOIS DE 1891			
		Évaluations pour le mois.	Recouvrements effectués.	DIFFÉRENCES aux recouvrements. Augmentations.	DIFFÉRENCES aux recouvrements. Diminutions.	Évaluations pour les 7 premiers mois.	Recouvrements effectués.	DIFFÉRENCES aux recouvrements. Augmentations.	DIFFÉRENCES aux recouvrements. Diminutions.
§ 1er. — Impôts directs	9.114.300	13.800	20.400	6.600	»	641.200	635.300	»	5.900
§ 2. — Impôts et revenus indirects.									
Enregistrement	3.546.307	306.500	316.500	10.000	»	2.205.500	2.309.500	104.000	»
Timbre	4.098.274	330.500	334.000	3.500	»	2.282.000	2.353.000	71.000	»
Taxe de 4 p. 100 sur le revenu des valeurs mobilières	263.100	45.300	50.000	4.700	»	180.600	169.000	»	11.600
Douanes	9.844.762	809.100	895.000	85.900	»	5.747.900	6.314.000	566.100	»
Contributions diverses	1.610.605	121.300	99.700	»	21.600	843.500	814.700	»	28.800
	19.363.048	1.612.700	1.695.200	104.100	21.600	11.259.500	11.960.200	741.100	40.400
		En plus aux recouvrements...		82.500		En plus aux recouvrements...		700.700	
§ 3. — Produits des monopoles et exploitations industrielles de l'Etat.									
Produit de la vente des tabacs	439.534	39.100	28.000	»	11.100	267.200	230.700	»	36.500
Produits de la vente des poudres à feu	812.111	59.400	54.700	»	4.700	419.300	377.300	»	42.000
Produits des postes	2.571.605	196.800	215.200	18.400	»	1.302.300	1.375.300	73.000	»
Produit des télégraphes	1.264.995	107.800	109.500	1.700	»	707.400	744.700	37.300	»
	5.088.245	403.100	407.400	20.100	15.800	2.696.200	2.728.000	110.300	78.500
		En plus aux recouvrements...		4.300		En plus aux recouvrements...		31.800	
§ 4. — Produits et revenus des domaines de l'Etat.									
Produits des domaines (autres que le domaine forestier)	2.491.144	238.200	155.000	»	83.200	825.400	972.000	146.600	»
Produits des forêts	820.185	146.800	46.500	»	100.300	261.600	172.500	»	89.100
	3.311.329	385.000	201.500	»	183.500	1.087.000	1.144.500	146.600	89.100
		En moins aux recouvrements.		183.500		En plus aux recouvrements...		57.500	
§ 5. — Produits divers du budget	884.400	40.000	77.900	37.900	»	279.200	306.100	26.900	»
§ 7. — Recettes d'ordre	2.755.054	201.500	281.200	79.700	»	1.088.200	1.428.300	340.100	»
Totaux généraux	40.516.376	2.656.100	2.683.600	248.400	220.900	17.051.300	18.202.400	1.365.000	213.900
		En plus aux recouvrements...		27.500		En plus aux recouvrements...		1.151.100	

BUDGET DE L'ÉTAT — RECETTES DE L'EXERCICE 1891

ALGÉRIE. — **Comparaison des recouvrements du mois de juillet et des sept premiers mois de l'année 1891 avec les recouvrements des mêmes mois de l'année 1890.**

DÉSIGNATION DES PRODUITS	RECOUVREMENTS du mois de juillet.		DIFFÉRENCES pour 1891.		RECOUVREMENTS pour les sept premiers mois de		DIFFÉRENCES pour 1891.	
	1891.	1890.	Augmentations.	Diminutions.	1891.	1890.	Augmentations.	Diminutions.
§ 1er. — Impôts directs	20.400	19.100	1.300	»	635.300	686.300	»	51.000
§ 2. — Impôts et revenus indirects.								
Enregistrement	316.500	340.500	»	24.000	2.309.500	2.120.500	189.000	»
Timbre	334.000	345.500	»	11 500	2.353.000	2.300.500	52.500	»
Taxe de 4 p. 100 sur le revenu des valeurs mobilières	50.600	43.000	7.000	»	169.000	148.000	21.000	»
Douanes	895.000	855.000	40.000	»	6.314.000	5.747.000	567.000	»
Contributions diverses	99.700	97.900	1.800	»	814.700	803.000	11.700	»
	1.695.200	1.681.900	48.800	35.500	11.960.200	11.119.000	841.200	»
	En plus à 1891		13.300		En plus à 1891		841.200	
§ 3. — Produits des monopoles et exploitations industrielles de l'État.								
Produit de la vente des tabacs	28.000	33.100	»	5.100	230.700	245.500	»	14.800
Produit de la vente des poudres à feu	54.700	57.800	»	3.100	377.300	388.500	»	11.200
Produits des postes	215.200	183.200	32.000	»	1.375.300	1.316.700	58.600	»
Produits des télégraphes	109.500	120.300	»	10.800	744.700	711.800	32.900	»
	407.400	394.400	32.000	19.000	2.728.000	2.662.500	91.500	26.000
	En plus à 1891		13.000		En plus à 1891		65.500	
§ 4. — Produits et revenus des domaines de l'État.								
Produits des domaines (autres que le domaine forestier)	155.000	225.500	»	70.500	972.000	851.500	120.500	»
Produits des forêts	46.000	76.500	»	30.000	172.500	189.000	»	16.500
	201.500	302.000	»	100.500	1.144.500	1.040.500	120.500	16.500
	En moins à 1891		100.500		En plus à 1891		104.000	
§ 5. — Produits divers du budget	77.900	80.500	»	2.600	306.100	341.800	»	35.700
§ 7. — Recettes d'ordre	281.200	231.300	49.900	»	1.428.300	1.185.400	242.900	»
Totaux généraux	2.683.600	2.709.200	132.000	157.600	18.202.400	17.035.500	1.296.100	129.200
	En moins à 1891		25.600		En plus à 1891		1.166.900	

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

(Exécution de l'article 19 de la loi du 30 octobre 1886.)

Par arrêté préfectoral du 18 août 1891, l'école publique de garçons d'Hortes (département de la Haute-Marne) a été laïcisée.

Par arrêté préfectoral du 19 août 1891, l'école publique de garçons du Tertre-Saint-Laurent, à Angers (département de Maine-et-Loire), a été laïcisée.

Ministère de l'agriculture.

Relevé des quantités de froment (grains et farines) importées et exportées du 1er août 1891 au 15 août 1891.

COMMERCE SPÉCIAL

	IMPORTATIONS	
	Grains.	Farines.
	Quint. métr.	Quint. métr.
Du 1er août au 15 août 1891	1.396.599	38.605

	EXPORTATIONS	
	Grains.	Farines.
	Quint. métr.	Quint. métr.
Du 1er août au 15 août 1891	134	2.494

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES SCIENCES morales et politiques.

Séance du 5 septembre.

PRÉSIDENCE DE M. AUCOC

En l'absence de M. Jules Simon, M. Georges Picot occupe le siège de secrétaire perpétuel.

Au début de la séance, M. Levasseur fait le dépôt d'un ouvrage de M. Bodio, intitulé *De quelques mesures sur le mouvement économique en Italie*, et d'un fascicule de la *Grande Encyclopédie*, dont le mot *Démographie* est traité par lui.

M. Frédéric Passy dépose aussi un ouvrage de M. de Rautlin de la Roy, intitulé *la France et le repos du dimanche.*

M. Picot offre à l'Académie un ouvrage de M. Carlier en quatre volumes in-8° ayant pour titre *la République américaine des Etats-Unis.*

A ce propos, M. Picot rappelle la générosité de M. Carlier, qui a légué à l'Académie une somme importante, dont les intérêts annuels doivent servir à récompenser les œuvres suggérant des moyens nouveaux propres à améliorer la condition morale ct matérielle de la classe la plus nombreuse de la ville de Paris.

M. Carlier n'aimait pas les théories, mais s'attachait surtout à la pratique; son ouvrage montre bien l'état de son esprit, qui lui faisait aimer l'enquête poussée parfois jusqu'à la minutie. Notaire à Paris, il vendit sa charge à quarante-trois ans pour se consacrer à l'étude. Les voyages en Europe marquent la première phase de cette période qu'il remplit en visitant Rome, Florence, Bruxelles et Londres. Grâce à ses hautes relations, il puisait à bonne source des renseignements précieux pour l'étude des questions politiques et sociales, qu'il aimait par-dessus tout, en les envisageant surtout par leur côté philosophique. Mais l'étude de l'Amérique, avec la société nouvelle qui s'y formait, l'attira pour toujours.

Parti en 1856, il ne revint en France qu'en 1857, mais ayant amassé tous les matériaux propres à bâtir cet immense édifice qu'il mit trente années à achever. Chaque page de son ouvrage montre sa compétence personnelle très sûre, et il n'est pas un fait qu'il n'ait envisagé avec une conscience qui frise parfois l'exagération. M. Carlier est mort sans avoir vu la publication de son ouvrage; c'est à M. Claudio Jannet, homme d'une grande autorité, qu'est incombée cette tâche.

M. Picot, en terminant, fait remarquer que, malgré les ouvrages remarquables et pleins d'érudition de M. de Tocqueville et de M. Bryce sur le même sujet, il y avait encore place pour M. Carlier, dont l'ouvrage peut servir comme une sorte de monographie, d'une fidélité étonnante, de la constitution américaine.

M. Baudrillart lit la suite de son rapport sur les *Populations agricoles du Tarn.* Il examine aujourd'hui les conditions matérielles des populations agricoles du Tarn, les terrains qu'elles exploitent au point de vue de leur étendue et de leur fertilité, et la classe des propriétaires, des métayers et des ouvriers.

La dénomination de grande, de moyenne et de petite propriété ne s'entend pas de la même manière dans la montagne et dans la plaine. En plaine, 100 hectares constituent un grand domaine; il n'en est pas de même dans la montagne où il faut le double ou le triple; 50 ou 70 hectares dans la montagne forment une moyenne propriété, en plaine 20 hectares suffisent. Le plus grand nombre d'hectares de terrain dans le Tarn est occupé par la moyenne propriété, mais les petits propriétaires sont de beaucoup les plus nombreux. L'ouvrier qui se trouve dans les cantons où l'industrie lui permet de gagner suffisamment pour faire quelques petites économies, convertit volontiers ces économies en achats de terre. C'est une des raisons de l'extension de la petite propriété, à laquelle il faut ajouter le partage des vacants (biens communaux) et le morcellement des grands domaines par les grands propriétaires en vue de ventes leur rapportant davantage. Dans la montagne l'exploitation moyenne comprendra au moins 12 ou 14 bœufs et 180 à 200 moutons, tandis qu'en plaine elle en comprend moins de la moitié. L'élevage des porcs constitue un des principaux revenus.

Peu de départements montrent le fermage à rente fixe en une telle minorité. Quelques propriétaires se servent de l'intermédiaire de maîtres-valets; mais le plus grand nombre s'occupent eux-mêmes de leurs terres en s'aidant des métayers. Les arrangements entre ceux-ci et les propriétaires varient beaucoup et on ne peut citer de règles fixes à cet égard; en reconnaissant que le métayage a été cause de perfectionnements dans la culture, il faut regretter que la courte durée des engagements empêche les progrès d'être plus complets et plus rapides.

L'aisance chez les métayers est, peut-on dire, nulle; ils arrivent à vivre, mais sans bien-être; c'est ce qui résulte de nombreuses statistiques dressées par M. Baudrillart, qui constate parfois chez eux un manque de prévoyance et des tendances trop peu portées à l'épargne.

L'imprévoyance se rencontre dans un très petit nombre de cas chez le simple ouvrier, et une famille ne pourrait suffire à ses besoins sans le travail de la femme et sans quelques tâches supplémentaires. L'ouvrier ne peut compter que sur cent quarante-cinq jours de travail, et le reste du temps il arrive souvent qu'il va dans les départements voisins pour y déployer son activité; d'autres fois il émigre plus loin pour ne plus revenir dans son village. Beaucoup sont aujourd'hui dans le Brésil et la Plata.

Ce qui constitue la grande différence entre le sort du métayer et de l'ouvrier, c'est la charge nouvelle que chaque enfant apporte à ce dernier qui n'a pas, pour les nourrir, les mêmes ressources que le premier.

Leur alimentation est presque exclusivement végétale, ne mangeant en fait de viande que de la viande de porc. Dans la plaine on consomme du pain blanc, mêlé de seigle dans la montagne. Outre le sarrasin et la châtaigne, le maïs entre pour près d'un tiers dans l'alimentation du cultivateur de la plaine. Les habitations sont en général mal tenues et l'hygiène la plus élémentaire est inconnue. La lumière arrive dans les pièces en quantité insuffisante et l'air est rendu irrespirable par la cohabitation fréquente avec les animaux. Ceci se constate surtout dans la montagne.

La population décroît dans le Tarn, non par la diminution des naissances, mais par l'émigration des fils et des filles des métayers; les mariages sont précoces, et il faut remarquer que le département, grâce au métayage, échappe au mal de la stérilité volontaire. La mortalité est augmentée par le manque de connaissances hygiéniques et par les soins souvent inintelligents donnés aux malades.

FÉLIX HÉMENT.

Compagnie des messageries maritimes.

Le paquebot *Salazie*, venant du Japon et de l'Indo-Chine, a quitté Alexandrie le 7 septembre, à 2 h. 45 matin.

Le paquebot *Plata*, allant au Sénégal, au Brésil et à la Plata, est arrivé à Lisbonne le 7 septembre, à 1 h. soir.

La paquebot *Polynésien*, allant en Australie, a quitté Port-Saïd le 8 septembre à 3 h. m.

Chemin de fer d'Orléans.

La compagnie d'Orléans, en vue de faciliter les relations de Paris avec la banlieue, délivre depuis le 15 août des cartes d'abonnement de 1re, 2e et 3e classes à prix réduits, au départ de Paris pour les stations des sections comprises, d'une part, entre Vitry (inclus), Etampes (inclus et Dourdan (inclus), et, d'autre part, entre Arcueil-Cachan (inclus), Sceaux (inclus) et Limours (inclus).

Ces cartes sont délivrées du 1er mai au 1er novembre (inclus); leur durée de validité est d'un mois, comptée du 1er ou du 15 de chaque mois.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Mercredi 9 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Juill. 91	3 %..............	96f50 45 40 35 40 35	en liq..						
			fin ct...	96 47½	96 52½	96 42½	96 47½	96 40	96 35
			Pe fin c.		d1f	96 57½	96 67½ d50		
			Pe fin c.	96 70	96 80 d25				
			Pe fin p.		d1f	96 85	97 .. d50		
			Pe fin p.	97 05	97 20 d25				
Janv. 88	Promesses d'inscript. [illegible]	[illegible]	fin ct...					1 ..	
Juill. 91	3 % 1891. [illegible]	94f50 55 60 65 70 60	en liq..						
			fin ct...	94 60	94 65	94 55	94 57½	94 50	94 50
		50	Pe fin c.		d1f	94 60	d50		
			Pe fin c.	94 65	94 70 d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)		en liq.						
		97 10	fin ct...	97 20				97 .	97 05
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Août 91	4 ½ % 1883..............	105f70 75 80 85	en liq..						
			fin ct...	105 90				105 70	105 90
			Pe fin c.				d50		
			Pe fin c.						
			Pe fin p.				d50		
			Pe fin p.						
Août 85	Promesses d'Inscript. 4½ % 1883.	0 25..............						0 25	
Sept. 91	Bons du Trésor 4 % éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
do	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.								
do	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
do	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
do	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
do	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
do	éch. 1er mars 95..............	c. 10000f							
do	éch. 1er sept. 95..............								
do	éch. 1er mars 96..............								
Juill. 91	Bons de liq. 5 %, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), nos 221,501 à 272,500........		en liq..						
		509 510	fin ct...					508 .	
	EMPRUNTS (Villes)								
Sept. 91	Ville de Paris, Obl. 55-60, 3 %, r. 500 fr., t.p.	545 546 548	fin ct...					542 ..	
Août 91	do 1865, 4 %, r. 500 fr., t.p.	532 531 530	fin ct...					532 ..	
Juill. 91	do 1869, 3 %, r. 400 fr., t.p.	419 ..	fin ct...					420 ..	
Juill. 91	do 1871, 3 %, r. 400 fr., t.p.	410 50 411 410	fin ct...					410	
do	do do quarts, r. 100 f.	107 ..						107 25	
...	do do séries sort. (unit.)								
...	do do do (sér. ent.)		en liq..						
Avril 91	do 1875, 4 %, r. 500 fr., t.p.	531 533	fin ct...					531	
do	do 1876, 4 %, r. 500 fr., t.p.	531 50	fin ct...					531 50	
			en liq..						
Mars 91	do 1886, 3 %, r. 400 fr., t.p.	414 414 50	fin ct...					415 ..	
do	do do quarts, r. 100f..	105 106						105 50	
do	do do nouv., 120 f. p.	400 25 400 50	fin ct...					400 50	
do	do do quarts 30 f. p.	102	fin ct...					101 75	
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3 %, r. 400 fr., tout payé..............		en liq..						
		401	fin ct..					403 ..	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).		en liq..						
		501 501 50	fin ct...					500 .	
			Pe fin c.						
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		en liq..						
			au 15..					545 ..	
Juin 91.	Banque de France (nominatives).		en liq..						
		4625 4600	fin ct...	4600 ..				4590 ..	4590 ..
			Pe fin c.		d40	4610 ..	d50		
			Pe fin p.	4635 ..	d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).		en liq..						
		447 50 446 25 447 50.	au 15..	445			447 50	447 50	
			Pe au 15		d10		d5		
			Pe au 30		d10		d5		
			Pe au 15		d10		d5		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 38)		en liq..						
		790 785	au 15..	787 50	788 75	785 .	786 25	785 .	782 50
			Pe au 15		d10		d5		
			Pe au 30	795 ..	798 75 d10		d10		
			Pe au 15		d10		d5		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).		en liq..						
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26).....		en liq..						
			au 15..					462 50	
			Pe au 15						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé..... (ex-coupon 10)		en liq..						
			au 15..						
			Pe au 15						
Juin 91. ex-1re r.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.		en liq..						
			au 15..	280 ..				277 50	280 .
			Pe au 15		d10		d5		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)		en liq..						
		555	au 15..	550 ..			555 ..	555 ..	
			Pe au 15		d10		d5		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)...		Pe au 30		d10		d5		
		657 50	au 15..					657 50	
do	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).		en liq..						
		430	au 15..					430	
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)..		en liq..						
			au 15						
Août 91	Banque hypot. de France, r. 1000f, t.p.	518 517 50	[illegible]					520 .	
Sept. 91	do 3 % 1881, r. 500 fr. t.p.	419 25 419 50	[illegible]					419 2[illegible]	
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq. obl. r. 150 f. (en rentes d'ann.	150 50	en liq						
			fin ct...						
Juin 91.	do 5 %, r. 500 f.) dues par l'État...	527	au 15..					528 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5 %, 79.		
do de la Dordogne, 3 %, 87, r. 500 f.		
do de la Hte-Marne, 4 %, 89, r. 500 f.		
do de Loir-et-Cher, 4 %, 87, r. 500 f.	510 ..	
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4 %, remb. 100 fr.	112 .	
Armentières (vlle), 3½ %, 86, r. 500f.		
Béziers (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %.......		
Bordeaux (ville de), 3 %, r. 100 fr...	109 50	109 ..
do 1881, 4 %, r. 500 f.	508	
Caen (ville de), 4 %, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5 %, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3 %, r. 100 fr..	110 .	109 ..
do 1863, 3 %, r. 100 fr.	140 .	
do 1868, 4½ %, r. 500 f.	510 ..	
do 1877, 4½ %, r. 500 f.	520 ..	
do 1890, 3½ %, r. 500 f.	4[illegible]7 50	
Lyon (ville de), 1880, 3 %, r. 100 fr.	101 ..	100 ..
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.	510 ..	
Roubaix (ville), 4 %, 88, r. 500 f., t.p.		
do 4 %, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	47 50	
Tourcoing (ville), 4 %, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.	100 .	
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	408 75	407 50
Midi, do act. de jouiss.	6[illegible]0 .	
Nord, do act. de jouiss.	1410	
Orléans, do act. de jouiss.	1[illegible]0..	1092 50
Ouest, do act. de jouiss.	566 75	566 25
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	440 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f. t.p.		
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	543 75	542 50
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	577 50	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	525 .	
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
do du département du Nord....		
do de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier..............	330 .	
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	527 50	
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	431 [illegible]	
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	[illegible]60	
Banque Algérie, a. 500f. t.p. (ex-c. 79).	1580..	1575..
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
do act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f. tout payé (nos 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 48).	252 .	250 ..
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1450	
do act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).	225 .	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
do act. de jouiss. (ex-c. 11).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.	265 ..	
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 14).	5500	5495..
Ind. linière (Compt. de l') a. 500f.		
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p...		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 29).	1810..	
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p.	1355 .	
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	750 ..	
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	391 25	
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).		
do act. de jouiss........		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p..		
do act. de jouiss., 250 fr. remb.	1325..	1320..
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé...		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé........		
2e série, act. 500 fr., t.p..	1500.	
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.		
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.	790..	
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	800 ..	
Mines de Malfidano, act. de jouiss.		
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f. [illegible]		
do act. 500 fr., t.p.		
[illegible]		810 .
[illegible]	[illegible]0 ..	
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1270..	1260..

Jouissance	Mercredi 9 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Juill. 91	Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1282 50 1285 1290	en liq.						
			fin ct..	1292 50	1295	1290	1291 25	1280	1287 50
			Pe fin c.		d40		d20		
			Pe fin c.	1300	1305 d10		d5		
			Pe fin p.		d40		d20		
			Pe fin p.	1345	1312 50 d10		d5		
	Obligations : Crédit foncier de France								
Mai 91	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.								
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	520						518	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	105 104 50						105	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	602 50						602 50	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	121 50 120 50						121 50	
Mai 91	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	519 519 50 520 518						518	
d°	communales, 3%, remb. 500 f.	505 502 50 502						507	
d°	d° 5es, r. 100 f.	102						102	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	519 520 521 522 524	fin ct..					519	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	395 396	en liq..					396	
Sept. 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	475 476 476 50	fin ct..					476	
Mai 91	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	480 480 25 50 481 482	fin ct..					480	
Sept. 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	471 471 25 50 472 50 473	fin ct..					471	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	423	fin ct..					422 50	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	478 50 479 479 50 480	fin ct..					478 50	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.		fin ct..					66	
...	d° d° (nomin.).		fin ct..						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.		fin ct..					47 50	
...	d° d° (nomin.).		fin ct..						
Mai 91	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	587 50	en liq..						
			au 15..					590	
Mai 91	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq..						
			au 15..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	825 828 75 830 828 75	en liq..						
			au 15..	830			825	825	825
			Pe au 15		d10		d5		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	317 50 320 317 50	en liq..						
			au 15..	310			315	310	310
			Pe au 15		d10		d5		
			Pe au 30		d10		d5		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq..						
			au 15..	375					
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).		en liq..						
			au 15..					328 75	
			Pe au 15		d10		d5		
Avril 91	Société gén. développt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	482 50 483 75 485	en liq..						
			au 15	482 50			483 75	483 75	
			Pe au 15		d10		d5		
Mai 91	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq..						
			au 15..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..	470	en liq..						
			au 15					470	
			Pe au 15		d10		d5		
Mai 87	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq..						
			au 15..	350				350	350
......	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..	400	en liq..						
			au 15..					402 50	400
			Pe au 15		d5f		d5		
			Pe au 30		d10		d5		
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq..						
			au 15..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		en liq..						
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq..						
			au 15..						
Juill. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14),		en liq..						
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5		
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...	207 50	en liq..						
			au 15..		d10		d5		
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	480 478 75 480	au 15..					480	
Août 91	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	389 25 389 389 50	au 15					389 50	
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 26)....		en liq..						
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5		
			Pe au 30		d10		d5		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.	700	en liq..						
			fin ct..					760	
Mai 91	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'Etat), ex-coupon 30.......	617 50 620	en liq..						
			fin ct..					617 50	
Mai 91	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	906 25 965 907 50	en liq..						
			fin ct..					915	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1500 1505 1515 1510	en liq..						
			fin ct..	1510	1512 50	1507 50	1510	1590	1500
			Pe fin c.		d20	1512 50	d10		
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)..............	1295	en liq..						
			fin ct..					1295	
			Pe fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)......	1840 1842 50 1845	en liq..						
			fin ct..	1845				1842 50	1840
			Pe fin c.		d20		d10		
			Pe fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1545 1547 50 1542 50	en liq..						
			fin ct..					1548 75	1550
			Pe fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1077 50 1080	en liq..						
			fin ct..					107 502	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'Etat ou de Dépts)	530 538 75	en liq..						
			fin ct..					538 75	
			Pe fin c.		d10		d10		
Mai 91	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	515	en liq..						
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).		en liq..						
			au 15..	545				545	545
			Pe au 15		d10		d5		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).				d10		d5		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)	442 50	en liq..						
			au 15..	442 50					442 50
			Pe au 15		d10		d5		
			Pe au 30		d20		d20		
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		au 15..						
Mai 91	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 19)	570	en liq..						
			au 15..					570	
			Pe au 15		d10		d5		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	147 50	145
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	160	
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)...	390	
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux).		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.	375	
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.		
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	565	
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	355	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1070	
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	730	
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	370	
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	115	
Voitures à Paris, actions de jouiss.	210	
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 20).	420	
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	720	
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2400	2397 50
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.		
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1130	
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.	380	
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	1081 25	
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4)..	1440	
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	222 50	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	560	
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	578 75	576 25
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	267 50	
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 50).	800	
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	1350	
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.		
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.	200	
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............	1717 50	
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	222 50	
d° parts bénéficiaires.......	212 50	
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....		
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	426 50	
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	350	
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...		
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f	380	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..		
d° d° de 1887 à 1985..	412	410
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	411	
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	416	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	409 50	
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.		
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	443	442 50
d° nouvelles d°	438	437 50
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	441	440
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne : Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'Etat).....	400	
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).		
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)	404 50	
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	415	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1275	1273 75
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	449	448
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.	445	
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	447	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	444	443
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).		
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.		
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	644	
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	445	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f	447	
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	450 50	
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	627	
d° 3%, r. 500f ((int. gar. par l'Etat).	... 50	

Jouissance	Mercredi 9 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé (ex-coup. 64)	1450 1445	en liq.						
			au 15	1455			1451 25	1452 50	1453 75
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Avril 91	d° act. de jouissance (ex-coup. 19)	1162 50 1160	en liq.						
			au 15					116.	
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Compagnie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 60)	580	en liq.						
			au 15	580			581 25	580	585
			P° au 15				15f		
Juin 91	Messageries Maritimes, a. 500 fr., t.p.	658 75	en liq.						
			au 15					658 75	
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12)	1060	en liq.						
			au 15	1060			1167 50	1060	1057 50
			P° au 15		d10		120		
			P° au 30		d10		d10		
Juill. 91	d° act. de jouiss. (ex-c. 16)		en liq.						
			au 15					486 25	
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45)	705	en liq.						
			au 15					700	
			P° au 15		d10		15f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)	320 325	en liq.						
			au 15	322 50				325	325
			P° au 15		d10		15f		
			P° au 30		d10		15f		
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t. p. (ex-coupon 24)	3000	en liq.						
			au 15					2980	
			P° au 15		d..		d5f		
			P° au 30		d10		15f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secretan), a. 500 f., t.p. (ex-coup. 10), en liquid.	26 75 26 25	en liq.						
			au 15	26 25				27 50	27 50
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.		en liq.						
			au 15						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 12), en liq.	51f25	en liq.						
			au 15					52 50	
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 15), en liquid.	22f50 22f 21f50 21f	en liq.						
			au 15	21 25				22 50	21 25
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		15f		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65)	2870 2865 2862 50 2860 2850	en liq.						
			au 15	2865	2866 25	2852 50	2852 50	2850	2858 75
			P° au 15		d40	2867 50	d20		
			P° au 15	2865	2875 d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 24)	807 50	en liq.						
			au 15					806 25	
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		15f		
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27)	308 75	en liq.						
			au 15					308 75	
	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)	1180 1182 50 1185 1180	en liq.						
			au 15	1185			1180	1178 75	1182 50
			P° au 15		d10		d5f		
Sept. 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	140 13.	au 15					140	
Juill. 91	Suez Soc. civ. pour le recouvr. des 15% attrib. au Gouv. Égyptien (ex-coupon 12)	2015 2017 50 2020	en liq.						
			au 15	2020	2020	2015	2017 50	2010	2015
			P° au 15		d20		120		
Juin 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 1)	395 400	en liq.						
			au 15					400	
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7)	505	en liq.						
			au 15	505				505	505
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		15f		
... 89	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9)	125 126	en liq.						
			au 15	127 50			126 25	125	125
			P° au 15		d10		15f		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9)	410	en liq.						
			au 15	415			412 50	415	
			P° au 15		d10		15f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
Oct. 91	Angleterre, 2 3/4 % (n.c. fixe 25f20)	95f75 C. 500f	en liq.						
			au 15						
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.	C. 1000	en liq.						
			au 15					263 75	
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr.	Gr. c	au 15						
			P° au 15		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr.	326 322 50	en liq.					327 50	
	d° d° c. de 5 obl.		au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.		P° au 15						
Mai 91	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.)		en liq.						
			au 15						
...	d° d° 1000 fl. d°		P° au 15		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or)	97f10 C. 10000	en liq.						
			au 15					97 10	
...	d° d° 1000 fl. d°	96f60	P° au 15		d50		d25	96 65	
Juill. 91	Belgique, 2 1/2 %, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 15						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	P° au 15		d..		d..		
Mai 91	d° 3%, 1873		au 15						
Juill. 91	d° 3 1/2 %, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 15						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq.						
Mai 91	d° 3 1/2 %, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15					102 70	
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	en liq.						
...	d° d° c. de 500 f.		au 15						
Août 91	d° 3 1/2 %, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	P° au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
			en liq.						
Juin 91	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4 1/2 %, 83. Obl. 1000 £.		au 15						
...	d° d° 500 £.		P° au 15		d50		25		
...	d° d° 100 £.	76f25						76 50	
Avril 91	d° 4 1/2 %, 88, Obl. 1000 £.		en liq.						
...	d° d° 500 £.		au 15		d..		125		
...	d° d° 100 £.	76f25	P° au 15		d50				
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		en liq.						
...	d° d° 500 £.		au 15						
...	d° d° 100 £.		P° au 15		d50		125	72 05	
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr. tout payé		en liq.		d10		15f		
		90f 87 50	au 15					87 50	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Victor-Emm., 62. 3%, r. 500f (int. gar.)	441	
Médoc 3%, rembours. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.)	449	447 50
d° 3% nouveau, r. 500f d°	455	
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	450	
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	448	447
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.)		
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr.	1255	
d° 3%, rembours. 500 fr.	448	
d° 3%, 1884, remb. 500 fr.	455	
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	445	444 50
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.)		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000		
2e émission, de 63,001 à 108,312		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312	88	
Orl.-Évreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'État: Ouest, 3%, rembours. 500 fr.	446 50	446
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	454	453
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'État), obl. 3%, r. 500 f., libérées	412 25	410
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p.	499 50	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.)	428	426 25
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	147 50	142 50
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.)	409 25	408 50
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.		
Vénézuéliens (Cie Franç. de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr.		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	290	285
d° d° 5%, r. 500 fr.	247 50	245
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.		
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr.	48	46 50
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.	415	412 50
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.	520	
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.		
d° d° 5%, r. 500 f.	526 75	
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Étranger, 5%, r. 500 f.	475	
Eaux Banlieue, 4 1/2 %, 89, r. 500 f.		
Eaux et Écl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.	502	
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.	495	
Industrie linière, 6%, r. 300 fr.		
Éclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.		
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	510	
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	525	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	528	527
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	312	310
d° d° 5%, r. 500 fr.	515	
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Étr. 5%, r. 500 fr.		
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	309	306
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr.		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr.		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	476	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	247 50	245
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.	370	
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr.	512 50	507 50
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr.		
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	503	
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	507	506
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	410 50	410
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	386 75	385
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Établsts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.		
Établissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4 1/2 %, r. 500f.	484	
Jardin zool. d'acclimat., 5%, r. 500f.	500	
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.	627	
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13	12 75
Salines de l'Est, rembours. 625 fr.		
Taxes Municip. (Délég.) 4%, r. 500.	480	
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	123	
Canal Panama, 5%, r. 500 f. (en liq.)	22 50	22
d° d° 3%, remb. 500 fr.	17 50	
d° d° 4%, remb. 500 fr.	18 25	17 50
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série)	22	
d° d° (2e série)	21 50	20
d° d° (3e série)	77	76 25
d° obl. à lots, t.p. à la répartition	86 75	
d° d° depuis la répar.		
d° d° 322f 50 payés		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89)	71	
Suez, 5%, rembours. 500 fr.	617	
d° 3%, rembours. 500 fr.	447	445
d° d° 2e série, remb. 500 fr.	439	
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	94 50	

JOUISSANCE	Mercredi 9 Septembre	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLÔTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLÔTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Égypte. Oblig. Daira Sanieh 4%		en liq.						
	(décr. des 6 juin et 5 juill. 1890)	493 492 75	au 15	492 50				493	
			Pe au 15		d10				
Mai 91	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig.		en liq.		d10		d5f		
	7%, rembours. 500 fr.	492 491 50	au 15	490				491 50	490
	(Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)		Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½%		en liq.						
	(décrets des 6 et 7 juin 1890)	465 465 50	au 15	465			463 75	464 75	465
			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires. 5%, 1878		en liq.						
			au 15						
Sept. 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f		en liq.						
			au 15					102 50	
	(nég. ch. fixe 25f) d° 5000f		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Espagne. 4%, Extér. (nég. ch. fi 1f).		en liq.						
..	Coup. de 4 et 8 pes. de rente	73f 72f50	au 15	72 55	72 60	72 40	72 40	73	72 25
.	Coup. de 40 —	73f 73f25 72f75	Pe au 15		d50		d25	72 80	
...	Coup. de 80 —	73f 73f25 72f75	Pe au 30		72 80 d50		d25	72 80	
..	Coup. de 160 —	72f85 95	Pe au 15		d50		d25	72 35	
...	Coup. de 240 —	72f80 60 50 40						72 32½	
...	Coup. de 480 —	72f80 60 50 40						72 25	
...	Coup. de 960 —	72f80 75 60 50 45	en liq.					72 25	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég. ch. fixe 1f).		au 15						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba,		en liq.						
	6% 1886, garantis	494 50	au 15					493 75	
			en liq.						
d°	d° 1890, garantis	461	au 15		d10		d5f	480	
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq.						
....	États-Unis Cons 4½% (n.c.f. 5f)		au 15						
Juill. 91	d° Consolidés 4%		au 15						
Juin 91	Finlande (Grd-Duché). 3½%, 89		en liq.						
...	Oblig. et coupons Titre de 617f		au 15		d10		d25		
...	prescrits au bout — de 2468f		Pe au 15		d10		d25		
...	de 20 ans de l'éch. — de 6170f		en liq.		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f	415 417 418	au 15					415	
		Gr. c.	en liq.						
d°	d° 84, 5%, r. 500 f	412 415	au 15					412	
			en liq.						
d°	d° 87, 4%, r. 500 f	327 50 328 50 325 324	au 15					327 50	
	d° d° r. 2500 f								
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change		en liq.						
	fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		au 15		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe		en liq.						
	2 fr 50). Oblig. 100 fl	94f 94f85	au 15					94	90 10
...	d° 500 fl	93f40	Pe au 15		d50		d25	92 80	
...	d° 1000 fl.	90f45 50 60 70 40	Pe au 30		d50		d25	90 15	
Août 91	d° 4½%, or, 89 n.ch.fl 2f50		en liq.						
...	Cap de titres amort. Obl. 100 fl.		au 15					100 30	
...	prescr. après 20 ans. — 500 fl.		Pe au 15		d50		d.		
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég. ch. fixe 2f50)		au 15						
			en liq.						
Juill. 91	Italie. 5%, coup 1000 fr		au 15	90 85	90 85	90 35	90 75	90 80	90 75
..	d° coup. 500 fr.	90f 70 75 60	Pe au 15		d1f		d50		
.	d° coup 100 et 200 fr		Pe au 15	90 90	91 10 d25				
..	d° coup. 50 fr.		Pe au 30		d1f		d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	90f95	Pe au 30		91 40 d25			90 95	
Avril 91	d° 3%		au 15						
			en liq.						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 300f.	318	au 15					316 50	
Mai 91	Norvège, 3½% (nég ch fl 25f20),		en liq.						
	coup. de 504 f. (20 £)		au 15						
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £)		au 15						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 15						
d°	d° obl. 5% d°		au 15						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch.		en liq.						
	fixe 25f25), coup. de 20 £.	38f50 90	au 15	39			38 75	38 50	38 50
..	d° coup. de 50 £		Pe au 15		d50		d25		
...	d° coup. de 100 £.	39f 39f05 10 38f90 70	Pe au 30		40 50 d50		d1f	38 75	
			en liq.						
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. C. 500 f.	291 50 295 296 25 291 50	au 15					292 50	
..	Nos 1 à 390000 et C. 5 obl.		au 15					[illegible]	
..	500001 à 929987. C. 10 ob.		au 15					292 50	
			en liq.						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	104	au 15						
Juill. 91	d° 1890, 4%		Pe au 15						
...	Russie, 1850, 4½% (n.ch.fl. 25f50.		en liq.						
	Oblig. de 100 £.		au 15						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	98f70 75 80 90 95 99f	au 15					98 50	
...	Grosses coupures	99 25 35 40 25 95 75							
Juill. 91	d° 1878 5% (2e empr. d'Ort),		en liq.						
	n.c.fl. 4f. Obl. de 100 r.		au 15					70	
	d° de 1000 r.		Pe au 15		d50		d25	69 50	
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort),		en liq.						
	n.c.fl. 4f. Obl. de 100 r.	70f70 50	au 15	70 20	70 40	70 15	70 30	70 25	69 80
...	d° de 1000 r.	70f40 45 20	Pe au 15		d50		d50	69 50	
			en liq.						
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair	98f45 99f 98f85 99f40	au 15	98 50			99	98 25	
...	Grosses coupures	98f10 60 99f 99f20	Pe au 15		d50		d25	98 50	
Avril 91	d° 1891, 5%, Obl. int. amort.		au 15						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change		en liq.						
	fixe 4f), coup. de 125 r.	105 50 60	au 15					105 75	
..	coup. de 500 r.	105 50 75						105 50	
...	coup. de 1000 r.								
...	coup. de 10000 r.		en liq.						
	d° 1889, 4% (or).	98f25 45 35	au 15					97 80	
Sept. 91			en liq.						
	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	97f90 98f 98f10 15	au 15					97 70	
			en liq.						
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f		au 15					97 40	
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries c. p. 625. 500 f.	98f50 60 70 90 95 99f	en liq.					97 90	
	d° 2500 f.	98f85 90	au 15	97 75			98	98	97 35
.	d° 5000 f.	98f 98f10 20 25 30	Pe au 15		d50		d25	97 60	
.	d° 12500 f.	97f85 95 98 98f05						97 60	
			en liq.						
Juill. 91	d° d° 3e série	98f 98f25	au 15	98				97 60	
Mai 91	d° [illegible]		en liq.						
	[illegible] 100 r.		au 15						
	d° 500 r.		au 15		d50		d25		
	d° 1000 r.		au 15						
Juin 91	d° 3%, obl. ch. de fer Transcaucasien		en liq.						
	remb. au pair	83f50 60 75 84f 84f25	au 15	84				83 37½	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½%, 53 (n.ch.fl.25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Oblig. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	317 50	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fl. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	78 80	
d° 1000 fl. d°		
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.		
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	103	102 50
Congo (État indép. du), Lots 1888.		
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f	102 50	
Danemark, 3½% (nég. ch. fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fl. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	15	14
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	100	
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	97 60	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
d° 1866, 5%	97	
Gouv. de Québec, 80, 4½%, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fl. 25f20).	117 50	
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f.p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	102 50	
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.		
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	645	
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t.p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	495	492 50
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	630	625
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs:		
Andalous, 3%	357	[illegible]
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.		
Autriche-Hongr. 3% (anc. rés., 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	419	
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486.		
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale.		
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000.	406 50	
Beira-Alta, 3%	105 50	
Cacérès et au Portug. (Madrid à).	215	207 50
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	200	198
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	315	
d° (Série X).	320	
Nord-Belges, 3%	477	
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque.	397 50	397
d° (2e série), 2e hypothèque.	373	
d° (3e série), 3e hypothèque.	354	
d° (4e série), 4e hypothèque.	327	
d° (5e série), 5e hypothèque.	320	
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	356	354
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	355	
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	361 50	361
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	331	
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	330	
Ouest de l'Espagne, 4%	190	189
Portugais, 3%	207	206
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	205	201
d° 4%	2 5	250
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	369	367 50
d° 2e hypothèque.	3 7 50	355
d° 3e hypothèque.	347	
Cordoue à Séville, 3%		
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.		
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	297	295
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f., t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	507	505
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.		
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	440	
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 5%, r. 500 f., t.p.	414	

JOUISSANCE	Mercredi 9 Septembre	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLÔTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLÔTURE PRÉCÉDENTE Terme
Juill. 91	Serbie Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	44[illegible] 441	au 15 / en liq.					438 25	
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr.	90	au 15 / en liq.					89 75	
Juin 91	Suède [illegible] 4% [illegible] 25f10 Ob. 25 f.		au 15						
..	d° d° Ob. 50 £		P°s au 15		d1f		d25		
..	d° d° Ob. 100 £.		P°s au 30		d50		d25		
Avril 91	d° [illegible] 1re, 2e et 3e s[éries] [illegible] 25f20. Ob. 20 £.	104 103 95	en liq. / au 15					104	
...	d° d° Ob. 100 £.	103 75	P°s au 15		d50		d25	104	
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq.					104	
Juin 91	Suisse Emprunt féd., 3 ½ %, c. 1000f.		au 15						
..	d° d° c. 5000f.		P°s au 15		d50		d25		
Sept 91	d° Rente 3%, [illegible] oblig. 500 f.	89 50	en liq. / au 15					89 50	
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% sér. B.		en liq. / au 15						
	d° d° gross. coup.		en liq.						
d°	d° d° sér. C.	18 85	au 15					18 75	
	d° d° gross coup.		en liq.						
d°	d° d° sér. D.	18 85	au 15					18 75	18 75
...	d° d° gross. coup.		P°s au 15		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%, 1890. Obligations de 500 fr.	420 418 50	en liq. / au 15				418 75	419	418 75
..	d° de 2500 fr.	418	P°s au 15		d50		d25		
...	d° de 12500 fr.		P°s au 30		d50		d25		
Juill. 91	Gouvernem' Ottoman, obl. privil. 5%. Douanes. Obl. de 500 f.	452 50 à 5	en liq. / au 15	451 25				452 50	446 25
...	d° d° 2500 f.	450 452 449	P°s au 15		d10		d5		
...	d° d° 12500 f.		P°s au 30		d10		d5		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrichiens, a. 200 fl. [illegible] t.p. ex-c. [illegible]	447 50	en liq. / au 15	447 50				446 25	447 50
			P°s au 15		d10		d5		
			P°s au 30		d10		d5		
Mai 91. ex-5e r.	Banque génér. d'Égypte, a. 500 f., 250 fr. payés (ex-c. 2), en liq.		en liq. / au 15						
Juill. 91	Banque Hypothécaire d'Espagne, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 24)		P°s au 15 / au 15		d10		d5	530	
Juill. 91	Banque [illegible] de Crédit général, a. 500 fr. 300 p. ex-c. 21.		en liq. / au 15						
Août 91 ex-2e r	Banque des Pays-Hongrois, act. [illegible] (ex-c. [illegible]) en liq.		en liq. / au 15						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act. 500 fr. 250 fr. payés (ex-c. 3).		en liq. / au 15						
			P°s au 15		d10		d5		
Juin 91.	Banque Nationale du Mexique, act. 100 piast. 500 f. 40 p. (200 f.) p. (ex-coupon 14)	595	en liq. / au 15	597 50			596 25		597 50
			P°s au 15		d10		d5		
Juill. 91	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 32).	560 565	en liq. / au 15	561 25	565	561 25	562 50	558 75	558 75
			P°s au 15		d10		d5		
...	Grosses coupures....		P°s au 30		d10		d5		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 150 fr. payés (ex-coupon 34).		en liq. / au 15						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1070	en liq. / au 15					1075	
			P°s au 15		d10		d5		
...	Grosses coupures....		P°s au 30		d10		d5		
Févr. 91	Crédit Foncier Égyptien, actions 500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).		en liq. / au 15					430	
...	Grosses coupures....		P°s au 15		d10		d5		
			P°s au 30		d10		d5		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nominat.).		en liq. / au 15						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie, a. 500 f. 250 f. payés (ex-c. 10).		en liq. / au 15						
			P°s au 15		d10		d5		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. [illegible] act. le cap. amorti [illegible] (ex-coupon 14)	130 131 25	en liq. / au 15	130			132 50	131 25	130
		132 131 2[5]	P°s au 15		d10		d5		
			P°s au 30		d10		d5		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	430 428 75	en liq. / au 15	427 50	427 50	425	427 50	428 75	427 50
		425 423 75	P°s au 15		d10		d5		
Oct 91.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes. (525 fr.) t.p. (en liq.) (ex-c. 9).		en liq. / au 15						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'État (Société privil.), act. 500 f., t.p.	626 25	en liq. / au 15	63[0]			628 75	625	630
			P°s au 15		d10		d5		
	Grosses coupures....		P°s au 30		d10		d5		
Janv. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.		en liq. / au 15						
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	233 75 235	en liq. / au 15	236 25			233 75	230	233 75
		233 75	P°s au 15		d10		d5		
	Grosses coupures....		P°s au 30		d10		d5		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 f. t.p.: 200000 act. de 1862; 100000 a. de 1881; 60000 a. de 1885 et 60000 act. de 1889 (ex-coup. 42)	630 625	en liq. / au 15	630	631 25	630	630	632 50	628 75
	Grosses coupures....		P°s au 15		d10		d5		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 59)	291 25	en liq. / au 15	295	296 25	293 75	293 75	293 75	292 50
			P°s au 15		d10		d5		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	140 142 50	en liq. / au 15	142 50			140	142 50	138 75
		145 140	P°s au 15		d10		d5		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 63)	290	en liq. / au 15	292 50			290	285	288 75
			P°s au 15				d5		
			P°s au 30		d10		d5		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de chauffage par le), a. f. 500 fr., t.p. (ex-coupon 22)		en liq. / au 15					338 75	
			P°s au 15		d10		d5		
			P°s au 30		d10		d5		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 p. [illegible] n° 8 [illegible]	710	en liq. / au 15	705				705	
			P°s au 15		d10		d5		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207 3/8 à 207 5/8	206 7/8 à 207 1/8 et 4 %
4%	Allemagne.	123 1/4 à 123 3/8.	123 ./. à 123 1/8 et 4 %
[illegible]%	Vienne....	213½.. à 214	213½.. à 214 et 4.. %
5%	Barcelone..	456.. à 458.....	457 ... à 458 et 4.. %
5%	Madrid....	456 .. à 458.....	457.... à 458 et 4.. %
7%	Lisbonne..	.... à	...... à ..... et 4.. %
[illegible]	St-Pétersb	262.... à 264	263 ... à 265 et 4 . %
%	Stockholm.	138.... à 13[illegible].....	138.... à 139.. et 4 %

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

[illegible] %	Londres...	25 31½ à 25 32½.	25 29½ à 25 30½—2½ %
	d° chèque	25 31 . à 25 32...	25 31 . à 25 31..—.....
3%	New-York.	518½. à 519½...	518½. à 519½..—3.. %
3%	Belgique..	Pair à 1/8 p^te	1/8 p^te à 3/16 p^te—3.. %
5½	Italie.....	1⅜ p^te à 1⅝ p^te..	1⅜ p^te à 1⅞ p^te—6. %
4%	Suisse....	⅛ p^te à ¼ p^te..	3/16 p^te à 5/16 p^te—4.. %

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 5% à 6% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 240 à 245 .. 0/00 p^te.

Quadruples espagnols....................	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains.......	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines.....................	4 .. à 4 05
Souverains anglais......................	25 27 à 25 32
Banknotes...............................	25 27 à 25 32
Aigles des États-Unis	25 90 à 25 9[illegible]
Guillaume (20 marks)....................	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes...	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliièm.	40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède......................	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 95 3/16 — 1 heure, 95 1/4
Vienne, Métall, ... — Papier, 90 65 — Monnaie, 90 50
Crédit Autrichien... 277 75 | Chem. de Fer Autrich. 284 25
Change sur Londres.... Demande, 117 10 — Offre, 117 45
Change sur Paris....... Demande, 46 30 — Offre, 46 3[illegible]
Lots................ 136 75 | Napoléon 9 305

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 9 Septembre 1891

	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3.............	37 75 à	
Roux 88° nets..........	37 25 à 37 50	
Raffinés, bonne sorte........	106 50 à	
-- belle sorte........	107 50 à	
Certificats de sortie.........	60 . à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	37 50 à .. ...
— Octobre	.. .. à	35 375 à .. ..
— 4 d'Octobre....		34 375 à 34 75
— 4 premiers.....		35 25 à 35 125
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0)*	38 75 à	
Courant du mois..........		38 25 à 38 75
Octobre..................		38 25 à 38 ..
Novembre-Décembre........		38 25 à .. .
4 premiers...............		39 .. à 39 25
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	53 50 à	
Courant..................		53 25 à 53 50
Octobre		53 50 à 54
Novembre-Décembre		53 75 à 54 25
4 premiers...............		54 50 à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts..........	73	
—	.. ..	
Colza en tonnes..........	75	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	83	
—	.. ..	
Courant..................		73 25 à 73 ..
Octobre		73 50 à .. ..
Novembre-Décembre		74 25 à 74 50
4 premiers...............		76 . à 76 25
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	61 .. à	
Courant..................		60 75 à 61 ..
Octobre..................		61 50 à .. ..
Novembre-Décembre.		62 25 à 62 50
4 de Novembre............		62 75 à .. ..
4 premiers...............		63 25 à 63 50
COURS DU MERCREDI 9 Septembre.		
SUIF DE PLACE *48° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	.. .. à	
SUIF DE PROVINCE *48° 1/2, en fûts, en gare Paris.*	.. .. à ..	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

PONTS ET CHAUSSÉES

ADJUDICATION, à Paris, au palais du tribunal de commerce, le samedi 26 septembre 1891, à une heure, des travaux de convertissement en pavage de la chaussée empierrée de la route départementale n° 7, entre la rue des Couronnes et la rue Denis-Papin à Asnières.

Le samedi 26 septembre 1891, à une heure, il sera procédé publiquement, par M. le préfet de la Seine ou son délégué, en conseil de préfecture, en présence de M. l'ingénieur en chef du département, dans les formes réglementaires, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour le convertissement en pavage de la chaussée empierrée de la route départementale n° 7, entre la rue des Couronnes et la rue Denis-Papin, à Asnières.

Ces travaux sont évalués comme il suit :

Travaux à l'entreprise	41 397 21
Somme à valoir	3.602 79
Total général	45.000 »

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés :

1° A l'Hôtel de Ville, dans les bureaux de la préfecture (direction des travaux, bureau des travaux publics du département et des communes), de onze heures à quatre heures;

2° Dans les bureaux de l'ingénieur ordinaire de l'arrondissement de Saint-Denis, à Paris, 34, rue du Faubourg-Saint-Honoré. F

Les annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Cie, 8, place de la Bourse.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE

Bilan au 31 août 1891.

Actif.

Caisse et banque	27.422.933 98
Portefeuille.... 152.366.521 36 / Effets à l'encaiss^t 11.776.441 79	164.142.963 15
Reports	22.604.471 45
Coupons à encaisser	1.506.956 49
Rentes et actions, bons et obligations	37.413.647 34
Avances sur garanties	48.011.250 09
Participations industrielles et commerciales	4.087.037 39
Participations financières	62.129.956 09
Immeubles	3.721.564 65
Comptes de banque à l'étranger et comptes courants divers	56.167.257 18
Appels différés sur actions	60.000.000 »
	487.208.037 81

Passif.

Capital	120.000.000 »
Réserve statutaire	7.379.970 11
Réserve spéciale	6.000.000 »
Comptes de chèques	149.750.364 80
Dépôts à échéances fixes	96.083.700 »
Comptes à disponibilité	2.139.244 53
Effets à payer	10.756.861 24
Comptes de banque à l'étranger et comptes courants divers	92.241.663 10
Intérêts et dividendes	102.407 74
Solde du dernier exercice	103.845 85
Profits et pertes (frais généraux déduits)	2.649.980 44
	487.208.037 81

Effets en circulation avec l'endos de la Société:

Administration centrale	10.952.023 70
Agences de province	1.295.614 47
Total	12.247.638 17

Certifié conforme aux écritures :

Le directeur,
SÉGAN.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE

Le Conseil d'administration dans sa séance du 8 courant, a décidé qu'en vertu de l'autorisation donnée par l'article 57 des statuts, il serait distribué, à valoir sur les bénéfices de l'exercice courant, 6 fr. 25 par action, représentant, pour le capital versé, l'intérêt à 5 % l'an du 1er semestre 1891.

Le payement s'effectuera à partir du 1er octobre prochain, de dix heures à trois heures :

A Paris, à la caisse centrale de la Société, rue de Provence, 54, et dans les bureaux de quartier;

Dans les départements et à Londres, aux agences de la Société;

En Alsace-Lorraine et à Francfort-sur-le-Mein, dans les agences de la Société générale Alsacienne de banque.

A l'étranger, le payement se fera au change du jour.

Le directeur : SÉGAN.

BANQUE D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 65 millions.

Place Ventadour.

COMPTES DE CHÈQUES

A vue	1 1/2 0/0
A 20 jours de préavis	2 0/0

COMPTES DE DÉPÔTS ET BONS DE CAISSE

Remboursables à six mois	2 1/2 0/0
— à 1 an	3 0/0
— à 18 mois	4 0/0
— à 2 ans et au delà	5 0/0

La Banque reçoit gratuitement, en dépôt, des titres de toute nature; elle en encaisse les coupons;

Elle délivre des chèques et des lettres de crédit sur tous pays;

Elle se charge de l'exécution des ordres de Bourse, au comptant, et de l'encaissement d'effets et de factures;

Elle fournit à ses clients et correspondants des renseignements sur toutes les valeurs;

Elle reçoit, sans frais, les demandes de souscription.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Mercredi, 9 septembre 1891.

L'aire supérieure à 765^m/m couvre ce matin le centre du continent; elle s'étend d'une part du nord de la Scandinavie à la Méditerranée et, de l'autre, de nos côtes ouest à l'est de l'Autriche (Cracovie, 771). La pression reste basse dans l'ouest des Iles-Britanniques, elle s'est abaissée rapidement en Russie. Le vent reste faible sur nos côtes, avec mer belle; il est très fort du S.-E. à Valentia. On signale des pluies dans le nord, le nord-ouest et le sud de l'Europe.

La température continue à monter lentement; elle était ce matin de 7° à Uléaborg, 11° à Paris et 25° à Malte. On notait 11° au Puy de Dôme et 6° au Pic du Midi.

En France, le temps reste au beau, mais va devenir orageux avec température élevée. Max. : 24°1; min. : 8°4. A la tour Eiffel, le minimum de ce matin est plus élevé de 8° que celui de Saint-Maur.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer belle à Dunkerque, Calais, Boulogne, le Havre, Cherbourg.

Océan : mer agitée à Brest; calme à Lorient.

Méditerranée : mer belle à Marseille, Sicié et Nice.

Situation du mercredi 9 septembre 1891 (soir). — Une faible dépression se tient toujours au large de l'Irlande (760^m/m). Le baromètre atteint 767^m/m sur nos régions de l'Est. — En France, temps beau et chaud.

Spectacles du Jeudi 10 Septembre.

Opéra. — » h. »/». — Relâche. — Demain : *Le Mage.*

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *L'Article 231*, comédie en 3 actes, de M. Paul Ferrier : Got, Féraudy, Prudhon; Mmes Kalb, Hadamard.

Opéra-Comique. — 7 h. 1/2. — *Carmen*, opéra comique en 3 actes et 4 tableaux, de MM. Meilhac et Halévy, musique de Bizet : Mme Deschamps-Jehin.

Odéon. — 8 h. »/». — *Le Barbier de Séville.* — *Le Légataire universel.*

Vaudeville. — » h. »/». — Relâche.

Gymnase. — 8 h. »/». — *Madame Agnès*, comédie en 3 actes de M. J. Berr de Turique : Noblet, Numès, Burguet, Girard, Boudier, Seiglet, Torin; Mmes R. Sisos, Desclauzas, Lécuyer, Lucy-Gérard.

Variétés. — 8 h. 1/2 — *Le Fiacre 117*, comédie en 3 actes, de E. de Najac et M. A. Millaud : Baron, Lassouche, Barral, Chalmin, Clerget, Dumesnil, Brunnais; Mmes Linder, Crouzet, Amélie Guimard.

Châtelet. — 8 h. 1/4. — *Cendrillon*, grande féerie.

Gaîté. — » h. »/». — Relâche.

Palais-Royal. — 8 h. »/». — *La Boule*, comédie en 4 actes, de MM. Meilhac et Halévy : Saint-Germain, Calvin, Milher; Mmes Marie Durand, Cheirel, Diony.

Nouveautés. — 8 h. 1/2. — *La Demoiselle du téléphone*, vaudeville en 3 actes, de MM. Antony Mars et Maurice Desvallières, musique de M. G. Serpette : MM. Colombey, Mallarmé, Tarride, Lauret, Calvin fils; Mmes Mily-Meyer, J. Pierny, Billy, Tassilly, Aumont.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le Procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Menus-Plaisirs. — 8 h. 1/2. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. A. Lemonnier : Gravier, Desjardins, Vavasseur, Vandenne, Scheler; Mmes Riquet-Lemonnier, Irma Perrot, Deville, Marley.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année. — Caravane Egyptienne.

PORTE-SAINT-MARTIN, AMBIGU, RENAISSANCE : Clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels*, LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 246. Le numéro : 15 centimes. Vendredi 11 Septembre 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 11 SEPTEMBRE

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 10 Septembre 1891.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Cavalerie. — Par décis. minist. du 10 septembre 1891, M. Roustic, capit. au 12e rég. de huss., est nommé capit. command. dans le corps dont il fait partie.

RÉSERVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Génie. — Par décret en date du 7 septembee 1891, rendu par le Président de la République sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, les anciens élèves de l'école polytechnique dont les noms suivent ont été nommés au grade de sous-lieutenant de réserve du génie pour prendre rang du 1er octobre 1891. Par décision du même jour, ils ont été placés dans les régiments ci-après, où ils devront accomplir leur troisième année de service actif, conformément aux dispositions de l'article 28 de la loi du 15 juillet 1889, savoir :

1° Les anciens élèves de l'école polytechnique, élèves-ingénieurs des ponts et chaussées :

MM.
Guiffart (Armand-Edouard). — Placé au 5e rég.
Margaine (Alfred). — Placé au 5e rég.
Troté (Charles - Albert - Eugène). — Placé au 5e rég.
Bauer (Théodore Henri). — Placé au 3e rég.
Bourgeois (Désiré-François-Joseph. — Placé au 3e rég.
Tinardon (Maurice-Alfred). — Placé au 3e rég.
Blaise (Marie-Charles-Henry). — Placé au 3e rég.
Mazerolle (Louis-Joseph). — Placé au 3e rég.

2° L'ancien élève de l'école polytechnique, élève-ingénieur des télégraphes :

M. Mouchard (Louis Marie-Lucien-Victor). — Placé au 3e régiment.

3° Les anciens élèves de l'école polytechnique, qui, ayant satisfait aux examens de sortie, ne sont entrés dans aucun des services publics qui s'y recrutent :

MM.
Larue (Georges-Léon). — Placé au 3e rég.
Benoist (Ferdinand-Ernest). — Placé au 3e rég.
Cottin (René-Auguste). — Placé au 3e rég.

ARMÉE TERRITORIALE

MUTATIONS

Artillerie. — Par décis. minist. du 8 septembre 1891, M. Grosclerc (J.-S.), lieut.-col. command. le 14e rég. territ. d'art., a été désigné pour commander le 3e rég. territ. de même arme.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décret en date du 9 septembre 1891, M. le contre-amiral O'Neill (Auguste-Pierre-Marie-Joseph) a été admis dans la 2e section du cadre de l'état-major général de l'armée navale, à compter du 19 septembre 1891.

Par décret en date du 9 septembre 1891, rendu sur le rapport du sénateur ministre de la marine, ont été promus dans le corps de l'infanterie de marine, savoir :

Au grade de chef de bataillon.

1er tour (ancienneté). M. Oswald (Jean), capitaine au régiment de tirailleurs sénégalais, en remplacement de M. Massy, admis à la retraite.

Au grade de capitaine.

3e tour (ancienneté). M. Titeux (Cyrille-Adolphe), lieutenant d'armement au 3e régiment, à Rochefort, en remplacement de M. Mittre, admis à la retraite.

1er tour (ancienneté). M. Freystätter (Martin), lieutenant au 6e régiment, à Brest, en remplacement de M. Oswald, promu.

Par décret en date du 9 septembre 1891, rendu sur la proposition du sénateur ministre de la marine, ont été promus dans le corps de l'artillerie de la marine, au grade de lieutenant (pour occuper des emplois de lieutenant en 2e), comme ayant satisfait aux examens de sortie de l'école d'application de l'artillerie et du génie, les sous-lieutenants élèves dénommés ci-après :

(Pour prendre rang du 1er octobre 1891.)

MM. Gacôgne (Victor-Ernest).
Bonté (Emile).
Couarde (Joseph-Louis-Alexandre).
Surchamps (Pierre-Joseph).
Steiner (Dominique-Louis).
Maron (Jean-Jacques-Marius-Henri).
Michel (Alfred-Ferdinand).
Menou (Elie-Godefroy).
Valabrègue (Alphonse-Albert).
Seauve (Henri).
Palatre (André-Gustave-Henri).
Schultz (Léon).
Pécaud (Marie-Paul-Joseph).
Barré (Paul-Georges-Charles).

Par décisions en date du 9 septembre 1891, le sénateur ministre de la marine a décerné une médaille d'honneur de 2e classe, en argent, au nommé Piriou (Joseph), immatriculé à Brest sous le n° 65746, et a accordé un témoignage officiel de satisfaction au matelot de 2e classe Clavé (Arnaud), dit Basile, inscrit à la Teste, f° et n° 665, en récompense du courage et du dévouement dont ces deux marins, embarqués à bord de l'*Austerlitz*, ont fait preuve, le 2 septembre 1891, pour sauver, en rade de Brest, un mousse du vaisseau-école en danger de se noyer.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 10 Septembre 1891.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES

ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 8 septembre.

Le congrès des orientalistes, qui avait envoyé le 2 septembre à la reine d'Angleterre un télégramme transmettant un vote de remerciements de ses membres, a reçu aujourd'hui la réponse de la reine, qui a été lue au milieu des ovations chaleureuses du congrès.

Le président de l'assemblée a été aujourd'hui M. Aymonnier, le représentant du gouvernement français, qui a aussi donné lecture, devant l'une des sections du congrès, d'un rapport sur les établissements coloniaux.

Le professeur Schegel est entré dans de longs développements sur des questions du plus haut intérêt commercial relativement aux transactions d'affaires d'exportation en Chine.

Il a rapporté, entre autres détails intéressants, que le fait d'envelopper des aiguilles dans un papier de couleur noire suffit pour en empêcher la vente en Chine.

Il faut donc tenir compte avec le plus grand soin de tous les détails ; il y a des emballages, des dessins et des couleurs « porte-malheur ».

La chambre de commerce de Londres avait envoyé une délégation pour assister aux séances du congrès et y recueillir des informations commerciales. (*Agence Havas.*)

ALLEMAGNE

Munich, 9 septembre.

Le défilé des deux corps d'armée bavarois sur la pelouse de Frœttmaning, qui a eu lieu de neuf heures à onze heures et demie, par un temps superbe, a été fort brillant.

Le prince régent était à cheval à la tête de l'armée.

L'empereur d'Allemagne a conduit le régiment de uhlans qui porte son nom, devant le prince régent. (*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 9 septembre.

L'empereur ainsi que les archiducs Charles-Louis, Albert, Guillaume, Renier, Joseph-Ferdinand, sont partis pour les manœuvres de Galgocz.

François-Joseph était accompagné en outre des attachés militaires d'Allemagne et d'Italie. (*Agence Havas.*)

Galgolcz, 9 septembre.

L'empereur François-Joseph est arrivé ici à neuf heures du matin et a été reçu à la gare par l'archiduc Frédéric, le comte Szapary, président du conseil des ministres de Hongrie, le baron Fejervary, ministre de la défense nationale, les hauts fonctionnaires civils et ecclésiastiques et plusieurs députés.

La foule lui a fait une ovation enthousiaste. (*Agence Havas.*)

ESPAGNE

Saint-Sébastien, 9 septembre.

Le grand-duc Wladimir et sa famille, invités par la régente, ont assisté hier après midi au jeu de paume basque.

Ce sport a vivement intéressé les princes.

M. Canovas ne résidera ici que quelques jours.

M. Cambon a présenté hier ses lettres de rappel à la régente. Il part aujourd'hui. (*Agence Havas.*)

PORTUGAL

Lisbonne, 8 septembre.

Hier à Covilhan, le roi a invité des industriels de la région à sa table.

Dans un toast, il s'est félicité des progrès du travail national qui augmentera la richesse du pays.

Les démonstrations de sympathie en faveur du roi et de la reine se sont multipliées.

L'hôpital dont les souverains viennent de poser la première pierre s'appellera hôpital de la reine Amélie. (*Agence Havas.*)

Lisbonne, 8 septembre.

Le train royal est arrivé à Lisbonne à onze heures et demie du matin.

La gare était pavoisée.

Le roi et la reine ont été félicités par les hauts fonctionnaires de la cour, et la foule, qui avait envahi la gare, a acclamé les souverains.

Le roi et la reine doivent déjeuner chez la reine mère. Ils rentreront ce soir à Cintra. (*Agence Havas.*)

PAYS-BAS

La Haye, 9 septembre.

Congrès d'agriculture. — La première section, tout en reconnaissant l'utilité des champs d'essai et de démonstration, a émis le vœu que les champs de démonstration soient étendus pour faire connaître pratiquement les moyens d'améliorer la culture. Puis elle a émis un autre vœu en faveur de l'uniformité internationale dans les méthodes d'analyse des engrais et des semences dans les laboratoires agricoles, et de la nomination, à cet effet, d'une commission internationale.

La seconde section a terminé ses travaux avec un rapport sur le crédit agricole. Elle considère jusqu'à présent que l'expérience n'a pas démontré que les facilités de crédit soient préjudiciables aux agriculteurs, et qu'il est désirable que l'initiative particulière se charge de créer des institutions de crédit.

La troisième section s'est déclarée incompétente à se prononcer sur la proposition de M. Jacobson (Hollande) en faveur de l'abolition des droits d'entrée sur le thé, et elle s'est prononcée en faveur de l'institution de stations lactéorologiques pour les produits laitiers.

La cinquième section, entamant la question de nationalisation du sol, a voté la résolution de M. Besnard (France) condamnant le principe de nationalisation comme dangereux pour le progrès agricole, pour la stabilité des rapports de la population, pour la moralité du gouvernement et pour les intérêts pécuniaires de l'Etat. (*Agence Havas*)

La Haye, 9 septembre.

Seconde séance générale du congrès international d'agriculture.

Les ministres de France, d'Italie et de Portugal étaient présents.

M. le professeur Paul Soraner, de Proskau (Prusse), a lu un rapport sur la question de la protection des animaux utiles.

MM. Sagnier, Ohlsen, Yemilof et Méline ont pris part à la discussion.

On a adopté ensuite les vœux suivants :

1° Que la phytopathologie soit considérée comme une science indépendante, pour constituer un personnel scientifique en état de donner des conseils autorisés à la pratique agricole ;

2° Que dans tous les pays soient fondées des stations scientifiques spéciales pour l'étude des maladies des végétaux et pour celle des animaux nuisibles. Ces stations seraient nécessairement des institutions de l'Etat ;

3° Que l'attention des gouvernements soit appelée sur les stations agronomiques établies actuellement dans l'Amérique du Nord, afin qu'ils établissent des stations semblables dans les différents Etats de l'Europe ;

4° Qu'une convention internationale soit conclue afin d'obliger tous les Etats à prendre des mesures tendant à protéger les oiseaux utiles dont il sera dressé une liste restreinte ;

5° Que les gouvernements interdisent la destruction des animaux utiles à l'agriculture par tous les moyens possibles.

On a adopté ensuite :

1° Les conclusions du rapport de M. Hamel Roos concernant les falsifications des denrées alimentaires et exprimant le vœu qu'une convention internationale soit conclue dans le but d'assurer l'exécution des lois déjà existantes ;

2° Les conclusions du rapport du professeur Meyer en faveur de l'établissement de stations agricoles chargées de contrôler et de réprimer les falsifications d'engrais ;

Enfin 3° les conclusions du rapport de M. Tardit, sur l'organisation législative d'associations coopératives agricoles, protégées par l'Etat, pour l'exécution en commun de travaux agricoles intéressant la salubrité publique ou la défense du sol, et exprimant le vœu que la création de ces associations agricoles soit favorisée par les gouvernements, les sociétés et les particuliers. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Le 26 octobre 1891, il sera ouvert en l'hôtel de la préfecture à Nîmes (Gard) un concours pour l'admission aux emplois d'agent voyer cantonal et d'agent voyer surnuméraire.

Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 7, rue Cambacérès où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Ministère des finances.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 28 septembre 1891, dans le département de la Haute-Garonne, à Toulouse.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui ;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat ;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat ;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

INFORMATIONS

Le service de statistique municipale a compté pendant la 35e semaine 813 décès. Ce chiffre très peu élevé montre un état sanitaire très satisfaisant.

Toutes les maladies épidémiques sont rares. La fièvre typhoïde n'a causé que 5 décès; la rougeole (7 décès au lieu de 13) présente le chiffre le plus faible qui ait été observé à Paris cette année. La diphtérie conserve (15 décès au lieu de 14) la grande rareté que nous avons remarquée depuis quatre semaines déjà. La variole (1 décès), la scarlatine (3 décès) et la coqueluche (4 décès) ont causé très peu de décès.

La diarrhée infantile (athrepsie, etc.) est toujours assez répandue en septembre. La mortalité actuelle (107 décès) est relativement peu considérable.

En outre, 13 enfants sont morts de faiblesse congénitale.

Les maladies inflammatoires des organes de la respiration n'ont causé que 77 décès. Ce chiffre se décompose ainsi qu'il suit: bronchite aiguë, 14 décès; bronchite chronique, 25; broncho-pneumonie, 22; pneumonie, 16.

La phtisie pulmonaire a causé pendant cette semaine 190 décès; les autres tuberculoses, 32; la méningite, 27; l'apoplexie, la paralysie et le ramollissement cérébral, 46 décès.

Les maladies organiques du cœur ont fait périr 47 personnes; le cancer, 42. Enfin, 24 vieillards sont morts de débilité sénile.

Il y a eu 13 suicides et 9 morts violentes.

On a célébré à Paris 451 mariages.

On a enregistré la naissance de 1,012 enfants vivants (517 garçons et 495 filles), dont 730 légitimes et 282 illégitimes. Parmi ces derniers 46 ont été reconnus immédiatement.

On a déclaré la mise en nourrice de 350 enfants, dont 8 seront placés à Paris. Parmi ces enfants, 138 seront nourris au sein et 212 recevront une autre alimentation.

On a déclaré la naissance de 64 mort-nés, dont 39 légitimes et 25 illégitimes.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Jeudi, 10 septembre 1891.

La situation reste belle. Une aire supérieure à 765 m/m couvre tout le continent; le maximum s'observe en Allemagne (Breslau, 772 m/m). Les courants d'Ouest sont refoulés dans l'extrême Nord, et une petite dépression passe au sud de Bodö (753 m/m). La mer est belle sur toutes nos côtes. Le vent est faible d'entre E. et S.; il est assez fort du S.-O. à Christiansund. Les pluies sont rares et signalées seulement dans quelques stations du nord de l'Europe.

La température monte dans l'ouest du continent, elle baisse dans l'est. Ce matin, le thermomètre marquait : 1° à Arkangel, 15° à Paris, 24° à Alger et 25° à Brindisi. On notait 13° au Puy de Dôme et 8° au Pic du Midi.

En France, le temps beau et chaud va persister. — A Paris, hier, ciel sans nuages. Max. : 26°8; min. : 11°6. A la tour Eiffel, les extrêmes ont été de 23°7 et 16°0.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer belle à Dunkerque, Calais, Boulogne, le Havre et Cherbourg.

Océan : mer agitée à Brest, calme à Lorient.

Méditerranée : mer belle à Marseille, Sicié, calme à Nice.

Situation du jeudi 10 septembre 1891 (soir). — Une faible dépression s'avance lentement sur le golfe de Gascogne. Le baromètre baisse sur nos régions de l'ouest, il monte de 1m/m en Irlande. En France, temps beau et chaud.

BANQUE DE FRANCE ET SUCCURSALES

SITUATION HEBDOMADAIRE

	10 SEPTEMB. 1891 MATIN	3 SEPTEMB. 1891 MATIN
ACTIF	—	—
Encaisse de la Banque (*)	2.607.455.348 06	2.627.208.005 93
Effets échus hier à recevoir ce jour	46.903 39	76.925 52
Portefeuille de Paris — Effets sur Paris	207.416.081 11	214.466.334 67
Portefeuille de Paris — Effets sur l'étranger	» »	» »
Portefeuille de Paris — Oblig. du Trésor à court terme	» »	» »
Portefeuille des succursales	342.322.812 »	422.240.933 »
Avances sur lingots et monnaies à Paris	10.481.800 »	11.611.500 »
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales	2.839.700 »	2.865.700 »
Avances sur titres à Paris	124.190.892 49	120 239 790 64
Avances sur titres dans les succursales	164.798.877 »	163.922.812 »
Avances à l'Etat (convent. des 10 juin 1857, 29 mars 1878 et 30 mars 1888)	140.000.000 »	140.000.000 »
Rentes de la réserve :		
Loi du 17 mai 1834	(a) 10.000.000 »	(a) 10.000.000 »
Ex-banques départementales	(b) 2.980.750 14	(b) 2.980.750 14
Rentes disponibles	99.535.275 81	96.542.466 01
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) y compris (c) 9,125,000 de la réserve	(c) 100.000.000 »	(c) 100.000.000 »
Hôtel et mobilier de la Banque	(d) 4.000.000 »	(d) 4.000.000 »
Immeubles des succursales	9.400 143 »	9.396.293 »
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales	2.849.818 53	2.828.781 41
Emploi de la réserve spéciale	(e) 9.907.444 16	(e) 9.907.444 16
Divers	108.180.413 02	130 646.780 83
	3.946.406.258 71	4.068.934.517 31
PASSIF		
Capital de la Banque	182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (art. 3, loi du 9 juin 1857)	8.002.313 54	8.002.313 54
Réserves mobilières :		
Loi du 17 mai 1834	(a) 10.000.000 »	(a) 10.000.000 »
Ex-banques départementales	(b) 2.980.750 14	(b) 2.980.750 14
Loi du 9 juin 1857	(c) 9.125.000 »	(c) 9.125.000 »
Réserve immobilière de la Banque	(d) 4.000.000 »	(d) 4.000.000 »
Réserve spéciale	(e) 9.907.444 16	(e) 9.907.444 16
Billets au porteur en circulation (Banque et succursales)	2.973.011.560 »	2.999.035.130 »
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	15.008.936 85	17.427.981 16
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales	43.354.630 29	44.813.167 08
Compte courant du Trésor, créditeur	242.944.363 97	271.786.042 96
Comptes courants de Paris	362.248.282 37	368.294.157 90
Comptes courants dans les succursales	48.385.282 »	58.916.401 »
Dividendes à payer	3.378.237 70	3.529.854 70
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	4.989.523 95	4.616.655 90
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	1.357.644 66	1.357.644 66
Divers	25.212.289 08	72.641.974 11
	3.946.406.258 71	4.068.934.517 31

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur de la Banque de France,

J. MAGNIN.

(*) Décomposition de l'Encaisse :

	AU 10 SEPTEMBRE 1891	AU 3 SEPTEMBRE 1891
OR	1.349.284.414 35	1.361.192.550 62
ARGENT	1.258.170.933 71	1.266.015.455 31
	2.607.455.348 06	2.627.208.005 93

BULLETIN COMPARATIF DES RECETTES DES CHEMINS DE FER

Du 20 au 26 août 1891 pour les compagnies d'intérêt général et les chemins de fer Portugais, et du 27 août au 2 septembre pour les autres compagnies.

LIGNES	Recettes de la semaine 1891 kilom. exploités	1891 recettes brutes (fr. c.)	1891 par kilom. (fr. c.)	1890 kilom. exploités	1890 recettes brutes (fr. c.)	1890 par kilom. (fr. c.)	Différence en faveur de 1891 sur recettes brutes (fr. c.)	1891 par kil. (0/0)	Différence en faveur de 1890 sur recettes brutes (fr. c.)	1890 par kil. (0/0)	Recettes à partir du 1er janvier 1891 (fr. c.)	Recettes à partir du 1er janvier 1890 (fr. c.)	Différence en faveur de 1891 sur recettes brutes (fr. c.)	1891 par kil. (0/0)	Différence en faveur de 1890 sur recettes brutes (fr. c.)	1890 par kil. (0/0)
Du 20 au 26 août (34e semaine).																
COMPAGNIES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL																
Chemins de fer de l'Etat	2.666	802.964 »	301 18	2.658	793.022 35	298 35	9.941 65	0.95	»	»	23.193.380 70	22.448.636 40	749.744 30	2.49	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	8.285	7.356.235 40	887 90	8.130	7.352.870 50	904 41	3.364 90	»	»	1.83	221.849.375 60	214.601.700 83	7.247.674 77	1.67	»	»
— Rhône au Mont-Cenis	133	96.403 15	724 84	133	96.955 35	728 99	»	»	552 20	0.57	2.916.866 65	3.030.161 73	»	»	113.295 08	3.74
— Chemins algériens	513	233.511 64	455 19	513	275.655 79	537 34	»	»	42.144 15	18.05	5.954.569 14	5.604.185 55	350.383 59	6.25	»	»
Nord	3.606	3.697.000 »	1.025 23	3.600	(b) 3.710.000 »	1.030 55	»	»	13.000 »	0.51	(b) 116.746.000 »	(b) 117.497.000 »	»	»	751.000 »	0.85
Ouest	4.820	(a) 3.022.507 55	627 07	4.714	(b) 3.043.783 40	645 69	»	»	21.275 85	2.88	(a) 91.826.927 13	(b) 89.324.845 95	2.502.081 18	2.36	»	»
Orléans (c)	6.359	3.548.723 55	558 06	6.122	3.505.219 45	572 56	43.504 10	»	»	14.50	105.903.282 98	103.531.298 36	2.371.984 62	0.64	»	»
Est	4.513	2.900.926 90	642 79	4.513	2.886.620 70	639 62	14.306 20	0.50	»	»	90.885.197 30	89.263.431 25	1.621.766 05	1.75	»	»
Midi	3.023	2.222.050 97	735 05	2.965	2.057.364 62	693 88	164.686 35	5.93	»	»	57.458.175 34	56.043.099 92	1.415.075 42	1.13	»	»
Cies SECONDres D'INTÉRÊT GÉNÉRAL																
Est-Algérien	897.64	199.087 54	221 79	897.08	192.961 70	215 09	6.125 84	3.11	»	»	3.997.495 54	3.275.040 03	722.455 51	19.55	»	»
Bône-Guelma et prolongemts — Anc. rés. (v. large), Algérie et Tunisie	536	108.430 35	202 29	536	114.381 45	213 39	»	»	5.951 10	5.48	2.492.189 78	2.218.574 36	273.615 42	12.33	»	»
Bône-Guelma et prolongemts — N. rés. (v. étr.), Souk-Ahras à Tébessa	128	12.131 15	94 77	128	9.921 80	77 51	2.209 35	22.26	»	»	228.488 70	180.246 »	48.242 70	26.76	»	»
Réseau Ouest-Algérien	296	58.666 95	198 19	296	66.767 15	225 56	»	»	8.100 20	13.80	1.620.720 96	1.378.339 07	242.381 89	14.40	»	»
Ouest-Algér. (exploita du rés. de la Cie Franco-Algérienne) — Arzew à Kralfallah	214	36.920 90	172 52	214	40.803 70	190 67	»	»	3.882 80	10.52	842.173 30	812.719 40	29.453 90	3.62	»	»
— Kralfallah à Méchéria	138	10.986 10	79 61	138	9.057 40	65 63	1.928 70	21.30	»	»	195.123 50	172.463 30	22.660 20	13.14	»	»
— Méchéria à Aïn-Séfra	102	2.249 20	22 04	102	2.129 05	20 87	120 15	5.60	»	»	52.877 60	55.713 »	»	»	2.835 40	5.36
— Aïn-Thizy à Mascara	12	966 »	80 49	12	1.483 10	123 60	»	»	517 10	53.56	39.649 40	38.347 90	1.301 50	3.39	»	»
— Mostaganem à Tiaret	197	11.089 95	56 29	197	16.063 60	81 54	»	»	4.973 65	44.86	318.659 85	328.510 25	»	»	9.850 40	3.09
— Modzbah à Marhoum	32	602 20	18 82	32	200 70	6 27	401 50	200,16	»	»	5.200 60	3.142 82	2.057 78	65.49	»	»
Du 27 août au 2 sept. (35e semaine).																
Médoc	101	30.043 74	297 46	101	28.217 50	279 38	1.826 24	6.47	»	»	703.956 27	715.476 55	»	»	11.520 28	1.61
COMPAGNIE D'INTÉRÊT LOCAL																
Caen à la mer	28	21.441 70	765 77	28	19.079 62	681 41	2.362 08	12.38	»	»	270.437 96	271.478 96	»	»	1.041 »	0.38
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES																
Autrichiens (d)	1.366	2.289.980 »	1.676 41	1.352	2.278.685 »	1.685 41	11.295 »	»	»	0.53	37.402.415 »	37.254.025 »	148.390 »	»	»	»
Sud de l'Autriche (e)	2.178	2.254.560 »	1.035 »	2.178	2.327.612 »	1.069 »	»	»	73.052 »	3.00	64.505.580 »	69.206.400 »	»	»	4.700.820 »	6.80
Madrid à Saragosse et à Alicante	2.672	1.005.032 28	376 13	2.672	930.455 42	348 22	74.576 86	8.02	»	»	36.611.485 54	35.698.387 58	913.097 96	2.56	»	»
Nord de l'Espagne (f)	1.959	1.331.532 08	679 69	1.959	1.270.643 97	648 61	60.888 11	4.79	»	»	39.438.344 23	36.398.384 94	3.039.959 29	8.35	»	»
Asturies, Galice et Léon	741	219.197 69	295 81	741	229.344 59	309 50	»	»	10.146 90	4.41	6.720.904 47	6.937.757 05	»	»	216.852 68	3.13
Lérida-Reus et Tarragone	103	24.509 34	237 95	103	23.452 68	227 69	1.056 66	4.50	»	»	1.017.930 90	850.577 80	167.353 10	19.67	»	»
Andalous	891	342.117 »	384 »	891	351.661 »	395 »	»	»	9.544 »	2.71	9.396.394 »	9.229.670 »	166.724 »	1.81	»	»
Madrid-Caceres-Portugal	429	57.694 80	134 45	429	53.579 01	124 89	4.115 79	7.68	»	»	2.058.130 25	2.110.877 65	»	»	52.747 40	2.50
Portugais (réseau non garanti)	685	»	»	685	»	»	»	»	»	»	9.730.073 67	9.540.725 25	189.348 42	1.98	»	»
— (réseau garanti par le Gouvt)	168	»	»	168	»	»	»	»	»	»	637.988 90	585.966 66	52.022 24	8.87	»	»
Porto-Rico (garanti par le gouvt)	73	»	»	»	»	»	»	»	»	»	(g) 132.192 »	»	»	»	»	»

(a) Recettes approximatives.
(b) Recettes rectifiées.
(c) Y compris les lignes de la Sarthe.
(d) Recettes du réseau autrichien seulement. — Pour 1890, les recettes sont définitives; pour 1891, elles sont provisoires.
(e) Les recettes de l'exercice 1890 sont données conformément aux résultats définitifs de la comptabilité.
(f) Pour faciliter la comparaison des recettes, les produits de 1891 ont été, comme ceux de 1890, convertis à raison de 1 peseta (4 réaux) par franc.
(g) Recettes à partir du 10 mars 1891.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la guerre.

SERVICE DES FOURRAGES

FOURNITURE DES FOURRAGES

A LA RATION

A FAIRE DU 1er NOVEMBRE 1891 AU 31 OCTOBRE 1892

Les 28 septembre, 1er et 5 octobre 1891, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé à l'adjudication publique des fournitures de fourrages à exécuter par voie d'entreprise, du 1er novembre 1891 au 31 octobre 1892, dans les localités du territoire autres que celles où ce service est exécuté par voie de gestion directe et à l'exception des localités des 4e, 5e, 9e, 10e, 11e et 18e corps d'armée, où ce service fera l'objet de marchés spéciaux.

Les adjudications, spéciales par arrondissements de fourniture, seront effectuées au chef-lieu de chaque arrondissement, par les soins d'une commission que présidera le maire ou son délégué. Ces arrondissements sont composés comme il suit, à l'exclusion des établissements de jeunes chevaux (dépôts de transition), savoir :

CIRCONSCRIPTIONS administratives.	DÉPARTEMENTS	COMPOSITION DES ARRONDISSEMENTS DE FOURNITURE	EFFECTIFS servant de base aux marchés. — Chevaux.	CHEFS-LIEUX D'ARRONDISSEMENTS de fourniture.	DATE des adjudications. Septembre.	DATE des adjudications. Octobre.
Gouvernement militaire de Paris.	Seine-et-Oise et Seine	Les arrondissements politiques de Pontoise et de Mantes, plus le département de la Seine et les forts de Vaujours et de Chelles (arrondissement de Meaux), moins Paris, Vincennes et annexes	1.250	Saint-Germain	28	»
	Seine-et-Oise	La place de Versailles, plus le camp de Satory	2.900	Versailles	»	1er
		Les arrondissements politiques de Rambouillet, Corbeil, Etampes, et les cantons de Versailles, Sèvres. Palaiseau, moins la place de Versailles	1.600	Rambouillet	»	5
1er corps	Nord	Les arrondissements politiques de Douai, Dunkerque, Hazebrouck, Lille, moins la place de Lille	1.350	Douai	28	»
		Les arrondissements politiques de Valenciennes, de Cambrai et d'Avesnes	1.050	Cambrai	»	1er
	Pas-de-Calais	Le département	1.550	Saint-Omer	»	5
2e corps	Somme	Le département	1.205	Amiens	28	»
	Oise	Les arrondissements politiques de Beauvais, Senlis et Clermont	925	Beauvais	»	1er
		L'arrondissement politique de Compiègne	805	Compiègne	»	1er
	Aisne	Les arrondissements politiques de Saint-Quentin et de Vervins, plus le canton de La Fère et moins les places d'Hirson et La Capelle	1.190	La Fère	»	5
		Les arrondissements politiques de Laon, Soissons et Château-Thierry, moins le canton de La Fère et plus les places d'Hirson et La Capelle	790	Laon	»	5
3e corps	Seine-Inférieure	Le département	1.040	Rouen	28	»
	Eure	Le département	1.330	Évreux	»	1er
	Calvados	Le département	350	Caen	»	5
6e corps	Aube	Le département	350	Troyes	28	»
	Marne	Le département, moins les places de Châlons-sur-Marne et du camp de Châlons	1.400	Reims	28	»
	Ardennes	Le département	2.550	Mézières	28	»
	Meuse	L'arrondissement de fourniture de Bar-le-Duc, comprenant les places de Bar-le-Duc, Lérouville et Commercy et les cantons de Bar-le-Duc, Commercy, Ligny, Ancerville, Vavaincourt, Révigny, Triaucourt, Moutiers-sur-Saulx, Vaucouleurs, Void, Gondrecourt, Clermont, Varennes, Vaubécourt	900	Bar-le-Duc	»	1er
		L'arrondissement de fourniture de Saint-Mihiel, comprenant les places de Saint-Mihiel, Sampigny et les cantons de Saint-Mihiel, Vigneules, Fresnes, Souilly, Etain, Pierrefite, Charny, Verdun, moins la place de Verdun	2.200	Idem	»	1er
		L'arrondissement de fourniture de Stenay, comprenant les places de Stenay et de Montmédy et les cantons de Stenay, Montmédy, Damvillers, Sivry, Billy-les-Maugiennes, Marville, Dun-sur-Meuse, Montfaucon et Spincourt	730	Idem	»	1er
	Meurthe-et-Moselle	Le département, moins les places de Nancy, Lunéville, Toul et Pont-à-Mousson	190	Nancy	»	5
	Vosges	Le département, moins la place d'Epinal	1.350	Epinal	»	5

CIRCONSCRIPTIONS administratives.	DÉPARTEMENTS	COMPOSITION DES ARRONDISSEMENTS DE FOURNITURE	EFFECTIFS servant de base aux marchés. — Chevaux.	CHEFS-LIEUX D'ARRONDISSEMENTS de fourniture.	DATE des adjudications. Septembre.	DATE des adjudications. Octobre.
7e corps	Ain	Le département, moins les camps de la Valbonne et de Sathonay	175	Bourg	28	»
	Doubs et territoire de Belfort	Le département du Doubs et le territoire de Belfort, moins les places de Besançon et de Belfort	705	Belfort	28	»
	Jura	Le département	1.000	Lons-le-Saunier	»	1er
	Haute-Marne et Hte-Saône	Les deux départements, moins la place de Langres	2.950	Vesoul	»	5
8e corps	Cher et Nièvre	Les deux départements	2.160	Bourges	28	»
	Saône-et-Loire	Le département	460	Mâcon	»	1er
	Côte-d'Or	Le département, moins la place de Dijon	1.570	Auxonne	»	5
12e corps	Haute-Vienne et Creuse	Les deux départements	2.300	Limoges	28	»
	Dordogne et Corrèze	Idem	500	Périgueux	»	1er
	Charente	Le département	1.700	Angoulême	»	5
13e corps	Puy-de-Dôme	Le département	1.725	Clermont-Ferrand	28	»
	Haute-Loire	Idem	180	Le Puy	28	»
	Cantal	Idem	360	Aurillac	»	1er
	Loire	Idem	915	Saint-Etienne	»	1er
	Allier	Idem	1.075	Moulins	»	5
Gouvernement militaire de Lyon et 14e corps.	Rhône	Le département, moins la place de Lyon et la commune de Sainte-Colombe, mais plus les camps de Sathonay et de la Valbonne (Ain) et les forts autour de Lyon	500	Sathonay	28	»
	Isère	Le département plus la commune de Sainte-Colombe (Rhône) et moins la place de Grenoble	900	Vienne	28	»
	Hautes-Alpes	Le département, plus les cantons de Barcelonnette, de Saint-Paul et du Lauzet, et moins les places de Briançon et de Mont-Dauphin	200	Gap	»	1er
	Savoie et Haute-Savoie	Les deux départements	1.125	Chambéry	»	1er
	Drôme	Le département	1.600	Valence	»	5
15e corps	Var	Le département	300	Toulon	28	»
	Bouches-du-Rhône et Basses-Alpes	Les deux départements, moins la place de Marseille et les cantons de Saint-Paul, de Barcelonnette, du Lauzet et d'Entrevaux	1.000	Aix	28	»
	Vaucluse	Le département	360	Avignon	»	1er
	Alpes-Maritimes	Le département, plus le canton d'Entrevaux	1.100	Nice	»	1er
	Ardèche et Gard	Le deux départements	1.500	Nîmes	»	5
16e corps	Hérault	Le département	1.450	Béziers	28	»
	Aveyron et Lozère	Les deux départements	280	Rodez	28	»
	Tarn	Le département, moins la place de Castres	200	Castres	»	1er
	Aude	Le département	900	Carcassonne	»	1er
	Pyrénées-Orientales	Idem	200	Perpignan	»	5
17e corps	Haute-Garonne	Le département, moins la place de Toulouse	140	Toulouse	28	»
	Ariège	Le département	110	Foix	28	»
	Tarn-et-Garonne	Idem	1.050	Montauban	»	1er
	Gers	Idem	910	Auch	»	1er
	Lot	Idem	140	Cahors	»	5
	Lot-et-Garonne	Idem	300	Agen	»	5

Le public sera admis à prendre connaissance du *cahier des charges*, de *l'instruction* sur le mode de procéder aux adjudications pour le département de la guerre, et des *renseignements* spéciaux à chaque arrondissement de fourniture, dans les bureaux des directeurs du service de l'intendance du gouvernement militaire de Paris et des corps d'armée, des maires présidents des commissions d'adjudication, de tous les sous-intendants militaires chargés du service des subsistances militaires et de toutes les préfectures.

Les personnes qui voudront prendre part aux adjudications devront faire parvenir, *au plus tard le 19 septembre, délai unique pour les trois adjudications et terme de rigueur*, dans les bureaux du sous-intendant militaire chargé du service des subsistances militaires, au chef-lieu du corps d'armée, savoir :

1° Une déclaration écrite faisant connaître leur intention et indiquant leurs nom, prénoms, qualité et domicile, les services publics dont elles auraient eu antérieurement l'entreprise et les divers arrondissements de fourniture pour lesquels elles se proposent de concourir;

2° Une pièce constatant leur qualité de Français;

3° Un extrait de leur casier judiciaire pour établir qu'elles n'ont jamais été déclarées en faillite ou qu'elles ont été réhabilitées, et qu'elles ne sont pas en état de liquidation judiciaire. Cette pièce ne doit pas avoir plus de trois mois de date au moment de sa production;

4° Un certificat du maire de leur commune constatant le lieu de leur domicile et témoignant de leur moralité. Si le soumissionnaire n'est pas domicilié dans l'arrondissement, la légalisation de la signature du maire certificateur est exigée.

Les sociétés qui désireront concourir trouveront, dans les bureaux des sous-intendants militaires, les indications nécessaires pour la production des pièces exigées.

Le sous-intendant militaire donnera récépissé de chaque déclaration déposée.

A partir du 20 septembre, aucune déclaration ne sera plus reçue, et la liste ouverte pour constater la remise des déclarations sera définitivement close.

La commission d'admission régionale statuera au jour fixé par le président, au chef-lieu du corps d'armée, sur l'admission ou le rejet des soumissions préparatoires. Les intéressés seront avisés, le jour même, par le sous-intendant militaire, de la décision prise à leur égard.

Les candidats admis pourront soumissionner dans toute la région, en faisant constater leur identité en séance d'adjudication ou en s'y faisant représenter par un fondé de pouvoirs.

Les candidats admis dans une région de corps d'armée pourront soumissionner sous les mêmes conditions dans les autres régions, et à charge par eux de faire la preuve, en séance d'adjudication, de leur admission sur un autre point.

Chaque soumission définitive, établie sur papier timbré, d'après une formule que délivreront les sous-intendants militaires, devra être accompagnée d'un certificat du dépôt de garantie exigé pour être admis à soumissionner (10 fr. par cheval de l'effectif de base).

NOTA. — *Dans les arrondissements de fourniture où il n'aurait pu être traité les fournitures seront remises en adjudication :*

Le 7 octobre, pour les adjudications ayant échoué le 28 septembre.

Le 10 octobre, pour les adjudications ayant échoué le 1er octobre.

Le 13 octobre, pour les adjudications ayant échoué le 5 octobre.

Un avis spécial indiquera les conditions dans lesquelles seront passés les marchés pour les 10e, 11e et 18e corps d'armée.

Paris, le 29 août 1891.

Le président du conseil, ministre de la guerre,

C. DE FREYCINET.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Jeudi 10 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
			en liq..						
Juill. 91	3 %	96f50 45 40 42½ 45..	fin ct...	96 52½	96 55	96 42½	96 45	96 35	96 47½
			P° fin c.		d1f	96 60	96 65 d50		
			P° fin c.	96 70	96 75 d25				
			P° fin p		d1f	96 90	96 97½ d50		
			P° fin p.	97 25	d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %...	91f	fin ct...					91 ..	
			en liq..						
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés......	94f60 62½ 65 60 ..	fin ct...	94 67½			94 55	94 5(	94 57½
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.	94 75	d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
			en liq..						
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953).	97f10	fin ct...	97 20				97 1(	97 20
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
			en liq..						
Août 91	4 ½ % 1883............	105f70	fin ct...	105 90			105 85	105 85	105 90
			P° fin c.				d50		
			P° fin c.						
			P° fin p.				d50		
			P° fin p.						
Août 86	Promesses d'Inscript. 4½ % 1883.	0 25						0 25	
Sept. 91	Bons du Trésor 4% — éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.								
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95...........	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 95...........								
d°	éch. 1er mars 96.								
Juill. 91	Bons de liq. 5%. loi 28 juill. 1874 (domm. causés par génie milit.),		en liq..						
	n°s 221,501 à 273,500........	509	fin ct..					510 .	
	EMPRUNTS (Villes)								
Sept. 91	Ville de Paris — Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p	546	fin ct...					548 ..	
Août 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	525 527 50	fin ct...					530 ..	
Juill. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	417 419	fin ct...					419 ..	
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	410 409	fin ct...					410 .	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	106						107 ..	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq.						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr.. t.p.	533	fin ct...					533	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p	531 50	fin ct...					531 50	
			en liq.						
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p	414 413 50	fin ct...					414 50	
d°	d° d° quarts, r. 100f..	106						106	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	400 50	fin ct...					400 50	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	102 101 50 101 25	fin ct...					102 ..	
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r.		en liq.						
	400 fr., tout payé............	404 405 405 50 406	fin ct..					404 ..	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (Int.		en liq.						
	et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	501 25 501 50	fin ct..					501 5(	
			P° fin c						
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et		en liq.						
	immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	547 50 545	au 15.						
			en liq.						
Juin 91.	Banque de France (nominatives).	4600	fin ct...	4585 .				4600 ..	4600 ..
			P° fin c		d40	4600 ..	d50		
			P° fin p		d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).	447 50	au 15..	447 50				447 50	447 50
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas,		en liq.						
	actions 500 fr., tout payé......	790 785	au 15.	786 25	787 50	785 ..	785 ..	785 ..	786 25
	(ex-coupon 38)		P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30	795 ..	d10	802 50	805 .. d10		
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).	430 427 50	au 15.						
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91	Compagnie Algérienne, a. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 26).....		au 15						
			P° au 15						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France,		en liq..						
	actions 500 fr., tout payé.....		au 15..						
	(ex-coupon 10)		P° au 15						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f.,		en liq.						
ex-1re r.	tout payé (ex-coup. 67), en liq.	275	au 15..	280 ..			276 25		280 ..
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de		en liq..						
	Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés.	547 50 548 75 550	au 15..	556 25	556 25	547 50	550 ..	555 ..	555 ..
	(nominatives)		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr.,		P° au 30		d10		d5f		
	250 fr. payés (ex-coupon 17)...		au 15..					657 50	
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie,		en liq..						
	a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).	430	au 15..					430 ..	
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions		en liq..						
	500 fr., 400 fr. payés (nomin.)..		au 15..						
Août 91	Banque hypot. de Fr°, r. 1000f, t.p.	518 517 50	fin ct...					517 50	
Sept. 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	420 421	fin ct...					419 50	
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq.,		en liq..						
	obl. r. 150 f. } en représ°n d'ann.		fin ct...					150 50	
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f. } dues par l'Etat...	527 50	au 15..					527 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f	414 ..	
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.	112 ..	
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %.......		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr..		
d° 1881, 4%, r. 500 f.	510 ..	
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.	500 ..	495 ..
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	110 ..	
d° 1863, 3%, r. 100 fr.		
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f		
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr	101 ..	100 50
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.	403 75	
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f		
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	46 50	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.	100 ..	
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	410	405 ..
Midi, d° act. de jouiss	685 ..	680 ..
Nord, d° act. de jouiss		
Orléans, d° act. de jouiss.	1100..	
Ouest, d° act. de jouiss.	568 75	
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	440 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f. t.p.	620 .	
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.		
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	577 50	575 ..
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	525 ..	
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	269 ..	
d° du département du Nord....		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier............	325 .	320 ..
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	527 50	
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	434 50	
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	60 ..	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	1680..	
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (n°s 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.)		
Sous-Compt. des Entrepr (ex-c. 48).	250 ..	247 50
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1470..	1469 .
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 11).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.	262 50	
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 14).	5500	
Ind. linière (Compt. de l') a. 500f.		
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p...		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).	377 50	
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 29).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p.	1355..	
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	745 ..	
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).		
d° act. de jouiss.........		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p..		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.	1320..	
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé...		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé.......		
2e série, act. 500 fr., t.p..	1490..	
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.		
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p	800 ..	790 ..
Mines de Malfidano, act. de jouiss		
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.	860 ..	
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	810 ..	805 ..
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1277 50	1275 .

Jouissance	Jeudi 10 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
	Crédit Foncier de France.		en liq.						
Juill. 91	Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1295 1292 50 1291 25	fin ct.	1293 75	1295	1288 75	1291 25	1290	1291 25
		1290 1288 75 1287 50	Pe fin c.		d40		d20		
			Pe fin c.	1300	1297 50 d10		d5		
	Obligations :		Pe fin p.		d40		d20		
Ma. 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.	1210	Pe fin p.	1315	1310 d10		d5		
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	520 522						520	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	104 50						104 50	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	602 50						602 50	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	121						120 50	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	518 516 50 516						518	
d°	communles, 3%, remb. 500 f.	502 50 502						502	
d°	d° 5es, r. 100 f.	102						102	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	525 519	fin ct.					524	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	394 50 394 394 50	en liq.					396	
Sept. 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	475 50 475 75 476 477	fin ct.					476 50	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	480	fin ct.					482	
Sept. 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	474 474 50 475	fin ct.					473	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	420 25	fin ct.					423	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	479	fin ct.					480	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	63f25 63f 60f 58f	fin ct.						
...	d° d° (nomin.).		fin ct.						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	46f50	fin ct.						
...	d° d° (nomin.).		fin ct.						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		en liq.						
		590	au 15.					587 50	
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq.						
			au 15.						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)		en liq.						
		826 25 825 823 75	au 15.	827 50			823 75	828 75	825
			Pe au 15		d10		d5		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)		en liq.						
		320 317 50 315	au 15.	318 75			315	317 50	315
			Pe au 15		d10		d5		
			Pe au 30		d10		d5		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq.						
			au 15.	376 25			375		375
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).		en liq.						
			au 15.	328 75					
			Pe au 15		d10		d5		
Avril 91	Société gén. développt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)		en liq.						
		483 75 485	au 15	483 75				485	483 75
			Pe au 15		d10		d5		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq.						
			au 15.						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		en liq.						
		470	au 15					470	
			Pe au 15		d10		d5		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq.						
			au 15.						
......	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..		en liq.						
		350	au 15.					400	
			Pe au 15		d5f		d5		
			Pe au 30		d10		d5		
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq.						
		260	au 15.						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		en liq.						
		315	au 15.						
			Pe au 15		d10		d5		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq.						
			au 15.						
Juill. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14),		en liq.						
		15f	au 15.						
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...		Pe au 15		d10		d5		
		210	en liq.					207 50	
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).		au 15.		d10		d5		
		480	au 15.					480	
Août 91	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	389 50 389 75	au 15					389 50	
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 26)....		en liq.						
			au 15.						
			Pe au 15		d10		d5		
			Pe au 30		d10		d5		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.		en liq.						
		705	fin ct.					700	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'Etat), ex-coupon 30.......		en liq.						
		615	fin ct.					620	
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).		en liq.						
		915 910 906 25	fin ct.	910				907 50	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..		en liq.						
		1510 1515 1513 75	fin ct.	1510			1512 50	1510	1510
			Pe fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)...............		en liq.						
		1295 1297 50 1298 75	fin ct.					1295	
			Pe fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........		en liq.						
		1843 75 1845	fin ct.	1845				1845	1845
			Pe fin c.		d20		d10		
			Pe fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)		en liq.						
		1547 50 1548 75 1545	fin ct.	1547 50				1542 50	
		1542 50	Pe fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).		en liq.						
		1075 1073 75 1072 50	fin ct.					1080	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'Etat ou de Dépts)		en liq.						
		533 75 530 535	fin ct.					538 75	
			Pe fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).		en liq.						
		515 513 75	au 15.					515	
			Pe au 15		d10		d5		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).		en liq.						
		545 550	au 15.						545
			Pe au 15		d10		d5		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).								
					d10		d5		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)		en liq.						
			au 15.					442 50	442 50
			Pe au 15		d10		d5		
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		Pe au 30		d20		d20		
			au 15.						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr.. t.p.. (ex-coupon 19)		en liq.						
		570	au 15.					570	
			Pe au 15		d10		d5		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	145	142 50
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	159	145
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)...	390	
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a. 500 f., 350 f. p.	[illegible]	
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.		
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	535	
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	355	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1080	1070
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	720	
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.		
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.		
Voitures à Paris, actions de jouiss.	210	
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 20).	425	
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.		
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.		
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2095	
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4)..	1440	
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	222 50	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	560	
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	578 75	575
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	260	
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 50).	800	
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	1350	1357 50
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	517 50	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.	200	
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé...........	1715	1710
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	222 50	210
d° parts bénéficiaires.......		
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....	25	
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	199 50	199
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	426 50	
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	349	
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	380	
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.	380	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..	425 25	
d° d° de 1887 à 1985..	412 75	411
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).		
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	415 50	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	409 50	
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	648	
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).		
d° nouvelles d°	437	436
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	440	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérne : Aïn-Tizy, etc., 3%, r. 500 f. (garantie de l'Etat).....	400	396
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).		
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)		
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	413	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1275	
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	448	
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.	437 50	
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	447	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	444	
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.	436	
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.	436	
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).		
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	430	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	644	
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	445	442
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f	446 50	446 25
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	450	449
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).		

JOUISSANCE	Jeudi 10 Septembre	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1445	en liq.						
			au 15	1457 50			1445	1445	1451 25
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
			en liq.						
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1161 25 1163 75	au 15					1160	
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)	577 50	en liq.						
			au 15	577 50			580	580	581 25
			Pe au 15				d5f		
			en liq.						
Juin 91.	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	655	au 15					658 75	
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1060 1065	en liq.						
			au 15	1070				1060	1067 50
			Pe au 15		d10		d20		
			Pe au 30		d10		d10		
			en liq.						
Juill. 91	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).	487 50	au 15						
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).		en liq.						
			au 15					705	
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1).	325 320	en liq.						
			au 15	320				325	322 50
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
			en liq.						
Juin 91.	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	3000	au 15					3000	
			Pe au 15		d..		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	24f50	en liq.						
			au 15	27 50			25	26 25	26 25
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
			en liq.						
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p		au 15						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.		en liq.						
			au 15					51 25	
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	21f 20f25 20f	en liq.						
			au 15	21 25				21	21 25
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2862 50 2863 75 2865 2860 2855 2850	en liq.						
			au 15	2865	2865	2850	2852 50	2855	2852 50
			Pe au 15		d40		d20		
			Pe au 15	2872 50	2860 d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).	807 50 808 75 810	en liq.						
			au 15					807 50	
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
			en liq.						
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	310 308 75	au 15					308 75	
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)..........	1182 50 1185	en liq.						
			au 15	1182 50				1180	1180
			Pe au 15		d10		d5f		
Sept. 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	139 50 141 139	au 15					139	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).	2015 2010	en liq.						
			au 15	2017 50			2010	2020	2017 50
			Pe au 15		d20		d20		
			en liq.						
Juill. 91	d° Cinquiemes (ex-coup. 18).	395	au 15					400	
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).		en liq.						
			au 15	510	510	505	507 50	505	505
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		520 d10		d5f		
Oct. 86.	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	125 120 115 120 125	en liq.						
			au 15	123 75			120	126	126 25
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).	415	en liq.						
			au 15	415				410	412 50
			Pe au 15		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
			en liq.						
Oct. 91	Angleterre, 2¾ % (n.c. fixe 25f20).	95f50 .. C. 500f	au 15					95 75	
Juin 91.	Argentine (République), 6%, 1881,	C. 1000	en liq.						
	rembours. 500 fr.......		au 15						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	Gr. c.	au 15						
			Pe au 15		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	325 324 326 327 50	en liq.					322 50	
...	d° d° c. de 5 obl..		au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.		Pe au 15						
Mai 91.	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch.		en liq.						
	fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		au 15						
...	d° d° 1000 fl. d°		Pe au 15		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég.		en liq.						
	ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f10 ... C. 10000	au 15					97 10	
...	d° d° 1000 fl. d°	96f35 20 96f 96f35	Pe au 15		d50		d25	96 60	
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 15						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	Pe au 15		d..		d..		
Mai 91.	d° 3%, 1873		au 15						
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 15						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq.						
Mai 91.	d° 3¼%, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15					102 70	
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	en liq.						
...	d° d° c. de 500 f.		au 15						
Août 91	d° 3¾%, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	Pe au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
			en liq.						
Juin 91.	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £.		au 15						
...	d° d° 500 £.		Pe au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £.							76 25	
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £.		en liq.						
...	d° d° 500 £.		au 15		d..		d25		
...	d° d° 100 £.		Pe au 15		d50			76 25	
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		en liq.						
...	d° d° 500 £.		au 15						
...	d° d° 100 £.	72f25	Pe au 15		d50		d25		
Oct 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888,		en liq.		d10		d5f		
	rembours. 500 fr., tout payé...	90f 88f75 87f50	au 15					87 50	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	439 50	
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......		
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	447 50	446 50
d° 3% nouveau, r. 500f d°	455 ..	453 ..
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	453 ..	450 ..
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	444 ..	443 50
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..	1255..	
d° 3%, rembours. 500 fr.....	448 ..	447 50
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	455 ..	
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	444 50	
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......	107 50	105 50
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.	88 ..	
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.	120 ..	
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'État. Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	446 ..	445 50
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	452 ..	450 ..
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	411 75	410 25
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	500 ..	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.	414 ..	
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	428 ..	426 ..
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	147 ..	141 ..
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	408 56	407 ..
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	502 ..	
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr....		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	285 .	
d° d° 5%, r. 500 fr.	255 50	245 ..
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.		
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..		
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.	455 ..	
d° d° 5%, r. 500 f.	536 ..	
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.	475 ..	472 50
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f..	510 ..	
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.	505 ..	
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Industrie linière, 6%, r. 300 fr...		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	292 50	
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	525 ..	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	528 ..	527 50
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	310 ..	
d° d° 5%, r. 500 fr.	520 ..	518 ..
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	520 ..	
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	309 ..	
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	475	470 ..
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	253	250 ..
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.	367 50	361 25
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..		
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....		
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	504 ..	
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.		
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	411 ..	410 ..
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	385 .	
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.	539 ..	
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.	481 ..	
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.	501 ..	
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	627 ..	
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	12 75	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municip. (Délég.) 4%, r. 500.	480 ..	
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	22 50	
d° d° 3%, remb. 500 fr...	18 ..	17 50
d° d° 4%, remb. 500 fr...	19 ..	18 50
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	22 ..	21 25
d° d° (2e série).	21 ..	20 50
d° d° (3e série).	79 ..	77 ..
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	89 ..	87 ..
d° d° depuis la répart.	82 .	
d° d° 322f50 payés...		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	71 ..	
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	617 ..	614 ..
d° 3%, rembours. 500 fr........	449 75	446 75
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	438	
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	94 50	

JOUISSANCE	Jeudi 10 Septembre	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Égypte. Oblig. Daïra Sanieh 4 % (décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	493 ...	en liq..	... ..	... ..	... ..	... ..		
			au 15..	492 50	... ..	... ..	... ..	492 75	492 50
		...	P° au 15	... ..	... d10	... ..	... ..		
Mai 91	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig. 7%, rembours. 500 fr. (Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)	492 491 75 ...	en liq..	... ..	... d10	... ..	... d5f		
			au 15..	491 55	... ..	... ..	... ..	491 50	490 ..
		...	P° au 15	... ..	... d10	... ..	... d5f		
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½ % (décrets des 6 et 7 juin 1890)...	466 465 50 ...	en liq..	... ..	... ..	... ..	... ..		
...			au 15..	465 ..	... ..	... ..	463 75 ...	465 50	463 75
		...	P° au 15	... ..	... d10	... ..	... d5f		
Juin 91	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878	522 ...	en liq..	... ..	... ..	... ..	... ..		
			au 15..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Sept. 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f (nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.	...	en liq..	... ..	... ..	... ..	... ..		
			au 15..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
			P° au 15	... ..	... d10	... ..	... d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég. ch. fi. 1f).		en liq..	... ..	... ..	... ..	... ..		
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	73f ...	au 15..	72 35	... ..	... ..	72 05 ...	72 50	72 40
...	Coup. de 40 —	72f 75 60 ...	P° au 15	... ..	... d50	... ..	... d25	72 75	
...	Coup. de 80 —	72f 60 75 ...	P° au 30	... ..	... d50	... ..	... d25	72 75	
...	Coup. de 160 —	73f 72f 40 25 ...	P° au 15	... ..	... d50	... ..	... d25	72 95	
...	Coup. de 240 —	72f 15 20 ...	....	... ..	... ..	... ..	... ..	72 40	
...	Coup. de 480 —	72f 30 25 15 ...	....	... ..	... ..	... ..	... ..	72 40	
...	Coup. de 960 —	72f 15 ...	en liq..	... ..	... ..	... ..	... ..	72 45	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég. ch. fixe 1f).	...	au 15..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba, 6%, 1886, garantis.	494 ...	en liq..	... ..	... ..	... ..	... ..		
			au 15..	... ..	... ..	... ..	... ..	494 50	... ..
			en liq..	... ..	... ..	... ..	... ..		
d°	d° d° 1890, garantis.	460 ...	au 15..	... ..	... d10	... ..	... d5f	461 ..	... ..
			P° au 15	... ..	... d10	... ..	... d5f		
....	États-Unis. Cons. 4½ % (n.c.f. 5f).	121 60 ...	en liq..	... ..	... ..	... ..	... ..		
Juill. 91	d° Consolidés 4%.	...	au 15..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Juin 91	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89,	...	au 15..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
...	Oblig. et coupons prescrits au bout de 20 ans de l'éch. (Titre de 617f.	...	en liq..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
...	— de 2468f.	...	au 15..	... ..	... d10	... ..	... d25	... ..	... ..
...	— de 6170f.	...	P° au 15	... ..	... d10	... ..	... d25		
			en liq..	... ..	... d10	... ..	... d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	417 50 417 ... Gr. c. ...	au 15..	... ..	... ..	... ..	... ..	418 ..	... ..
			en liq..	... ..	... ..	... ..	... ..		
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	415 ... Gr. c. ...	au 15..	... ..	... ..	... ..	... ..	415 ..	... ..
			en liq..	... ..	... ..	... ..	... ..		
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	327 50 327 ...	au 15..	... ..	... ..	... ..	... ..	324 ..	... ..
	d° d° c. 2500 f.	...	....	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change fixe 2f 10). Coup. de 100 fl....	...	en liq..	... ..	... ..	... ..	... ..		
			au 15..	... ..	... d10	... ..	... d25	... ..	... ..
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe 2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	94f 50 94f ...	en liq..	... ..	... ..	... ..	... ..		
			au 15	... ..	... ..	... ..	... ..	94 25	... ..
...	d° 500 fl.	92f 90 80 75 70 65 60	P° au 15	... ..	... d50	... ..	... d25	93 40	
...	d° 1000 fl.	90f 75 50 ...	P° au 30	... ..	... d50	... ..	... d25	90 40	
Août 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch.fi. 2f 50).	...	en liq..	... ..	... ..	... ..	... ..		
...	Cap. des titres amort. et prescr. après 20 ans. (Obl. 100 fl.	...	au 15..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
...	— 500 fl.	...	P° au 15	... ..	... d50	... ..	... d..	... ..	... ..
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég. ch. fixe 2f 50).	...	au 15..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
			en liq..	... ..	... ..	... ..	... ..		
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.	...	au 15..	90 80	... ..	... ..	90 60 ...	90 60	90 75
...	d° coup. 500 fr.	90f 70 60 50 ...	P° au 15	... ..	... d1f	... ..	... d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.	...	P° au 15	... ..	... d25	... ..	... ..		
...	d° coup. 50 fr.	...	P° au 30	... ..	... d1f	... ..	91 .. d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	91f ...	P° au 30	91 25	91 20 d25	... ..	... ..	90 95	... ..
Avril 91	d° 3%.	...f ...	au 15..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
			en liq..	... ..	... ..	... ..	... ..		
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	316 25 ...	au 15..	... ..	... ..	... ..	... ..	318 ..	... ..
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég. ch. fi. 25f 20), coup. de 504 f. (20 £).	98f ...	en liq..	... ..	... ..	... ..	... ..		
			au 15..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	86 20 ...	au 15..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré	...	au 15..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
d°	d° obl. 5% d°	...	au 15..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch. fixe 25f 25), coup. de 20 £.	38f 75 60 50 20 15 10.	en liq..	... ..	... ..	... ..	... ..		
			au 15..	38 65	38 70 ...	38 ..	38 05 ...	38 90	38 75
...	d° coup. de 50 £.	38f 75 39f ...	P° au 15	... ..	... d50	... ..	... d25		
...	d° coup. de 100 £.	38f 60 45 70 75 45 ...	P° au 30	... ..	39 05 d50	... ..	... d1f	38 70	
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. Nos 1 à 390000 et 500001 à 929987. (C. 500 f.	295 293 75 292 50 290	en liq..	... ..	... ..	... ..	... ..		
...	(C. 5 obl.	...	au 15..	... ..	... ..	... ..	... ..	291 50	... ..
...	(C. 10 ob.	...	au 15..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
			en liq..	... ..	... ..	... ..	... ..		
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	104 ...	au 15..	... ..	... ..	... ..	... ..	104 ..	... ..
Juill. 91	d° 1890, 4%	...f ...	P° au 15	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
...	Russie, 1850, 4½% (n.ch.fi. 25f 50). Oblig. de 100 £.	...	en liq..	... ..	... ..	... ..	... ..		
			au 15..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	99f ...	au 15..	... ..	... ..	... ..	... ..	99 ..	... ..
...	Grosses coupures	99f 75 ...	....	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Juill. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Orf), n.c.fi. 4f. Obl. de 100 r.	69f 75 ...	en liq..	... ..	... ..	... ..	... ..		
			au 15..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
	d° de 1000 r.	69f 75 ...	P° au 15	... ..	... d50	... ..	... d25	... ..	
Mai 91	d° 1879, 5% (3e empr. d'Orf), n.c.fi. 4f. Obl. de 100 r.	71f 71f 50 71f 70f 90 75	en liq..	... ..	... ..	... ..	... ..		
			au 15..	70 70	71	70 60	70 60 ...	70 50	70 30
...	d° de 1000 r.	71f 70f 90 ...	P° au 15	... ..	... d50	... ..	... d50	70 20	
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	99f ...	en liq..	... ..	... ..	... ..	... ..		
			au 15..	... ..	... ..	... ..	... ..	99 40	... ..
...	Grosses coupures	99f 99f 10 25 50...	P° au 15	... ..	... d50	... ..	... d25	99 20	99 ..
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.	...	au 15..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change fixe 4f), coup. de 125 r.	105 75 ...	en liq..	... ..	... ..	... ..	... ..		
			au 15..	... ..	... ..	... ..	... ..	105 60	... ..
...	coup. de 500 r.	105 70 ...	....	... ..	... ..	... ..	... ..	105 75	... ..
...	coup. de 1000 r.	105 50 90 ...	....	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
...	coup. de 10000 r.	...	....	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
	d° 1889, 4% (or).	98f 50 25 ...	en liq..	... ..	... ..	... ..	... ..		
Sept. 91			au 15..	... ..	... ..	... ..	... ..	98 35	... ..
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	98f 25 50 70 75 50 ...	en liq..	... ..	... ..	... ..	... ..		
			au 15..	... ..	... ..	... ..	... ..	98 15	... ..
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f.	...f ...	en liq..	... ..	... ..	... ..	... ..		
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p., Obl. 500 f.	98f 75 80 90 75 ...	au 15..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
			en liq..	... ..	... ..	... ..	... ..	99 ..	... ..
...	d° 2500 f.	99f 10 98f 90 ...	au 15..	98 15	98 30 ...	98 15	98 25 ...	98 90	98 ..
...	d° 5000 f.	98f 25 10 50 ...	P° au 15	... ..	... d50	... ..	... d25	98 30	
...	d° 12500 f.	98f 25 45 60 75 50 ...	....	... ..	... ..	... ..	... ..	98 05	... ..
			en liq..	... ..	... ..	... ..	... ..		
Juill. 91	d° d° 3e série...	98f 50 75 ...	au 15..	98 45	... ..	... ..	... ..	98 25	98 ..
Mai 91	d° Intér. cons., 4½%, 1re ém., 1890 (n.ch.fi. 4f) C. 100 r.	68f 50 ...	en liq..	... ..	... ..	... ..	... ..		
	C. 500 r.	69f ...	au 15..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
	C. 1000 r.	...f ...	au 15..	... ..	... d50	... ..	... d25	... ..	... ..
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Transcaucasien, remb. au pair.	84f 84f 50 84f ...	en liq..	... ..	... ..	... ..	... ..		
			au 15..	81 50	... ..	... ..	... ..	84 25	81 ..

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2¾%, 53 (n.ch.fi. 25f20).	... ..	... ..
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.	... ..	... ..
Obligi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	318 ..	317 50
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	79 25	78 80
d° 1000 fl. d°	78 80	... ..
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.	... ..	... ..
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.	384 ..	... ..
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.	... ..	... ..
Canada, 4%, garantis	... ..	... ..
d° non garantis	... ..	... ..
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	102 ..	... ..
Congo (État indép. du), Lots 1888.	51 ..	50 ..
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	106 ..	... ..
Danemark, 3½% (nég. ch. fixe 1f40).	... ..	... ..
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.	... ..	... ..
Haïti, 1825	... ..	... ..
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fi. 2f10).	... ..	... ..
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	14 ..	... ..
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	... ..	... ..
Norvège, 4%, 1880	520 ..	... ..
Emprunt Romain, 5%	98 50	98 ..
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.	... ..	... ..
d° 1866, 5%	97 ..	... ..
Gouv. de Québec, 80, 4½%, r. 500 f.	... ..	... ..
Russie, 5%, 1822 (nég. ch. fi. 25f20).	118 ..	... ..
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).	... ..	... ..
d° d° (105 f.)	... ..	... ..
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £	... ..	... ..
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f. p.	... ..	... ..
Société Gén. Alsacienne de Banque.	... ..	... ..
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	107 ..	105 ..
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.	... ..	... ..
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	645 ..	... ..
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t.p..	... ..	... ..
Tabacs des Philippines (Cie gle des). a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.	... ..	... ..
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	493 75	492 50
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20)..	630 ..	625 ..
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.	... ..	... ..
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	355 ..	... ..
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	... ..	... ..
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypotheque. Nos 1 à 803083..	420 ..	419 ..
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486	407 ..	... ..
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale.	... ..	... ..
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	407 50	... ..
Beïra-Alta, 3%	107 50	... ..
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	2.8 ..	... ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	200 ..	198 ..
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	316 ..	315 25
d° (Série X).	321 ..	320 25
Nord-Belges, 3%	... ..	... ..
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque...	395 ..	... ..
d° (2e série), 2e hypothèque.	374 ..	373 25
d° (3e série), 3e hypothèque.	... ..	... ..
d° (4e série), 4e hypothèque.	... ..	... ..
d° (5e série), 5e hypothèque.	320 ..	318 ..
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	355 ..	354 ..
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	355 ..	... ..
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.	... ..	... ..
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	361 50	... ..
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	334 ..	330 50
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	327 50	... ..
Ouest de l'Espagne, 4%	... ..	... ..
Portugais, 3%	205 ..	203 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	203 ..	200 ..
d° 4%	2.2 50	247 50
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	369 ..	367 50
d° 2e hypothèque.	3.5 ..	352 50
d° 3e hypothèque.	345 ..	343 ..
Cordoue à Séville, 3%	375 ..	... ..
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%..	... ..	... ..
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43701 et 52046 à 56700).	... ..	... ..
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.	... ..	... ..
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.	... ..	... ..
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.	... ..	... ..
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	297 ..	... ..
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.	... ..	... ..
d° 5%, série B, r. 505 f, t.p.	... ..	... ..
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	505 ..	... ..
Crédit fonc. Égyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	515 25	... ..
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	436 25	... ..
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr	... ..	... ..
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	413 ..	410 ..

Jouissance	Jeudi 10 Septembre	Au comptant	Termes	1er cours	Plus haut	Plus bas	Derniers cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	441 441 25.	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	441 ..	... ..
		... ..	en liq..	.. ..	.. .. ..	.. ..	.. ..		
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr..	90f.. ..f ...	au 15..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	90 ..	.. ..
			en liq..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..		
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.	... .	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
...	d° d° Ob. 50 £.	... .	P° au 15	... ..	... .. d1f	... ..	... .. d25	... ..	
...	d° d° Ob. 100 £.	... .	P° au 30	... ..	... .. d50	... ..	... .. d25	... ..	
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	(nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.	103 50	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	103 95	... ..
...	d° d° Ob. 100 £.	104	P° au 15	... ..	... .. d50	... ..	... .. d25	103 75	
...	d° d° Ob. 500 £.	104	en liq..	.... ..	....	.... ..	.... ..	... ..	
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.	. ...	au 15..	.... ..	....	.... ..	....	... ..	... ..
..	d° d° c. 5000f.	... .	P° au 15	.... ..	.... .. d50	.... ..	.... .. d25	... ..	
			en liq..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..		
Sept. 91	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	89f50 75	au 15..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	89 50	.. ..
			en liq..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..		
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	22f50	au 15..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..		
	d° d° gross. coup.	f	en liq..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
d°	d° d° (sér. C).	18f70 72½ ..	au 15..	18 70	.. ..	.. ..	.. ..	18 85	.. ..
	d° d° gross. coup.	..f ...	en liq..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..		
d°	d° d° (sér. D).	18f70 72½ 75	au 15..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	18 85	.. ..
...	d° d° gross. coup.	..f..	P° au 15	.. ..	... .. d50	.. ..	.. .. d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	Obligations de 500 fr.	419 419 75 .	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	418 50	... ..
...	d° de 2500 fr.	418 420	P° au 15	... ..	... .. d50	... ..	... .. d25		
...	d° de 12500 fr.	... .	P° au 30	... ..	... .. d50	... ..	... .. d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	455	au 15 .	452 50	... .	... ..	... .	455 ..	451 25
...	d° d° 2500 f.	451 450 50 .	P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
...	d° d° 12500 f.	... ...	P° au 30	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq..	... ..	... .	... ..	.. ..		
	pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	... .	au 15..	452 50	... .	... ..	450	447 50	447 50
		... .	P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
			P° au 30	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Mai 91.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
ex-5e r.	250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.	....	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)	... ...	au 15 .	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
Juill. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 21.		en liq .	... ..	... .	... ..	... ..		
		....	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
Août 91	Banque des Pays-Hongrois, act.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
ex-2e r.	nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq	....	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).	... ...	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
			P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p.	. . ..	au 15.	598 75	... .	... ..	... .	595 ..	596 25
	(ex-coupon 14)	....	P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq..	... .	... .	... ..	... ..		
	250 fr. payés (ex-coupon 32)..	565	au 15..	565 ..	566 25 ...	563 75	565	565 ..	562 50
		....	P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
...	Grosses coupures....	... .	P° au 30	... ..	... .. d10	... ..	570 .. d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	150 fr. payés (ex-coupon 34) .	... ...	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq..	.... ..	....	.... ..	.... ..		
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1075 1077 50.	au 15..	1075 ..	....	.... ..	....	1070 ..	... ..
		....	P° au 15	.... ..	.... .. d10	.... ..	.... .. d5f		
...	Grosses coupures....	. .. .	P° au 30	.... ..	.... .. d10	.... ..	.... .. d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	... .	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
...	Grosses coupures....	... .	P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
			P° au 30	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).	... ...	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).	... .	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
			P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	estamp. « Act. de cap amortie ».	132 50 133 ..	au 15..	135 ..	... .	... ..	133 75 ...	131 25	132 50
	(ex-coupon 14)	134 25 135	P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
			P° au 30	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq..	... ..	... .	... ..	.. ..		
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	427 50 430 ..	au 15..	427 50	... .	... ..	425	423 75	427 50
		... .	P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).	... ...	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat		en liq..	... ..	... .	... .	... ..		
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.	626 25 627 50	au 15.	630 ..	... .	... ..	632 50 ...	626 25	628 75
		 630	P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
	Grosses coupures....	626 25 627 50	P° au 30	... ..	... .. d10	... ..	638 75 d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	130	au 15..	... ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	... .	au 15..	235 ..	... .	... ..	... .	233 75	233 75
		... .	P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
	Grosses coupures....	... .	P° au 30	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p. : 200000 act. de 1862 ; 100000 a. de 1881 ; 60000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	de 1889. (ex-coup. 42)........	632 50	au 15..	626 25	... .	... ..	627 50 ...	625 ..	630 ..
	Grosses coupures....	... .	P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	tout payé (ex-coupon 59).....	295 296 25 ..	au 15..	295 ..	295	293 75	295	291 25	293 75
		297 50 292 50	P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	135 131 25 ..	au 15..	138 75	138 75 ...	127 50	130	140 ..	140 ..
		 130	P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à). act. 500 fr.,		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	tout payé (ex-coupon 63)......	290	au 15..	291 25	... .	.. ..	... .	290 ..	290 ..
		... .	P° au 15	... ..	... .	... ..	... .. d5f		
			P° au 30	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p.	340	au 15..	. . ..	... .	... ..	... .	... ..	... ..
	(ex-coupon 22).	... .	P° au 15	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
			P° au 30	... ..	... .. d10	... ..	... .. d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq..	... ..	... .	... ..	... ..		
	a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000.	... ...	au 15..	705 ..	... .	... ..	... .	710 ..	705 ..
	(ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.)	... .	P° au 15	... ..	... .. d10	... .	... .. d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	Change	Papier long	Papier court
3%	Amsterdam	207 1/2 à 207 3/4	207 ./. à 207 1/4 et 4%.
4%	Allemagne.	123 1/4 à 123 3/8.	123 ./. à 123 1/8 et 4%.
5%	Vienne....	213¾.. à 214½...	213¾.. à 214½ et 4.. %.
5%	Barcelone..	456... . à 458.....	457... à 458 et 4.. %.
5%	Madrid....	456 .. à 458.....	457.... à 458 et 4.. %.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4.. %.
5%	St-Pétersb.	262.... à 264	263 ... à 265 et 4.. %.
%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4.. %.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 32.. à 25 32½.	25 30 . à 25 31 —2½%.
	d° chèque	25 31½ à 25 32...	25 31½ à 25 32½—......
3%	New-York.	518½.. à 519½...	518½. à 519½..—3..%.
3%	Belgique..	Pair à 1/8 pte	1/8 pte à 3/16pte—3..%.
5½	Italie.....	1⅜pte à 1⅝ pte..	1⅝ pte à 1⅞ pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛pte à ¼ pte..	3/16pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 5% à 6% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 240 à 245 .. 0/00 pte.

Quadruples espagnols......................	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains.......	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines.......................	4 . à 4 05
Souverains anglais........................	25 27 à 25 32
Banknotes..................................	25 29 à 25 34
Aigles des Etats-Unis.....................	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)......................	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes....	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliém.	40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède........................	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.......................... 2%
Banque de France. Escompte, 3.. %—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 95 3/16 — 1 heure, 95 3/16
Vienne, Métall, ... — Papier, 90 80 — Monnaie, 90 55
Crédit Autrichien... 279 75 | Chem. de Fer Autrich. 284 75
Change sur Londres.... Demande, 117 15 — Offre, 117 45
Change sur Paris....... Demande, 46 25 — Offre, 46 35
Lots................. 136 75 | Napoléon 9 30

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 10 Septembre 1891

SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
Blanc N° 3..................	37 .. à	
Roux 88° nets...............	37 .. à	
Raffinés, bonne sorte.......	106 50 à	
— belle sorte.......	107 50 à	
Certificats de sortie........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	37 125 à ... ..
— Octobre	.. .. à	35 125 à ... ..
— 4 d'Octobre....	....	34 625 à 34 50
— 4 premiers.....	....	35 .. à .. ..
....	....	.. .. à .. ..
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	38 75 à	
Courant du mois............	....	38 75 à .. ..
Octobre	....	38 25 à .. ..
Novembre-Décembre..........	....	38 25 à .. ..
4 premiers.................	....	39 .. à .. ..
....	....	.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	53 50 à	
Courant....................	....	53 25 à 53 50
Octobre....................	....	53 50 à 54 ..
Novembre-Décembre..........	....	54 .. à 54 50
4 premiers.................	....	54 50 à 54 25
....	....	.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts............	73	
—	.. ..	
Colza en tonnes............	75	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	83	
—	.. ..	
Courant....................	....	73 .. à 72 75
Octobre....................	....	73 25 à 73 50
Novembre-Décembre..........	....	74 50 à 74 25
4 premiers.................	....	76 .. à 76 25
....	....	.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	60 25 à 60 ..	
Courant....................	....	60 25 à 60 ..
Octobre....................	....	61 25 à 61 ..
Novembre-Décembre..........	....	61 75 à 62 ..
4 de Novembre..............	....	62 25 à 62 50
4 premiers.................	....	63 .. à 63 25
COURS DU MERCREDI 9 Septembre.		
SUIF DE PLACE *43° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	65 .. à	
SUIF DE PROVINCE *43° 1/2, en fûts, en gare Paris.*	64 50 à	

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Le 30 septembre 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du service ordinaire, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de compression au cylindre à vapeur sur les routes nationales du département, pendant une période de six années commençant le 1er septembre 1891.

Estimation des travaux annuels; passage du cylindre; entailles et piquage de la chaussée; répandage de matériaux; fourniture d'attelages, etc.. 37.430 fr.

Cautionnement, 1,500 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux: 1° de la préfecture; 2° de M. Baldy, ingénieur, rue Tour-Ventouse, à Béziers.

Ministère de la guerre.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Le vendredi 9 octobre 1891, à une heure de l'après-midi, adjudications diverses pour le service de l'école polytechnique, savoir:

Pour l'alimentation des élèves, pendant un an à partir du 1er janvier 1892.

1° Pain et farine;
2° Vin;
3° Viande;
4° Filet de bœuf;
5° Volaille;
6° Charcuterie;
7° Pâtisserie;
8° Beurre, œufs, fromages;
9° Lait;
10° Pommes de terre;
11° Epicerie;
12° Huiles à manger et à brûler;
13° Confitures et marmelades;
14° Café vert;
15° Bois de cuisine;
16° Légumes frais et fruits;
17° Poissons.

On donnera communication des cahiers des charges dans les bureaux de l'Ecole, rue Descartes, 21, tous les jours non fériés, de neuf heures à onze heures du matin, et de deux heures à quatre heures du soir.

Les commerçants qui désireront soumissionner devront en remettre la déclaration, par écrit, au secrétaire du conseil d'administration, dix jours au moins avant l'adjudication, c'est-à-dire le *lundi 28 septembre*, avant quatre heures du soir.

Les concurrents que le conseil d'administration admettra à soumissionner en recevront avis trois jours avant l'adjudication.

Paris, le 9 septembre 1891.

Ministère de la guerre.

SERVICE DE L'HABILLEMENT

ADJUDICATION

pour la fourniture de

600,000 BRETELLES DE SUSPENSION DE CARTOUCHIÈRES

Le jeudi 1er octobre 1891, à deux heures de relevée, il sera procédé dans l'une des salles de l'intendance militaire (Hôtel des Invalides, corridor d'Arles), à l'adjudication publique, par lots, de la fourniture de:

600,000 bretelles de suspension de cartouchières

Cette fourniture est divisée en 58 lots dont la composition est indiquée au cahier des charges du 27 juillet 1891.

Le public est admis à prendre connaissance du modèle-type et du cahier des charges dans les magasins administratifs du service de l'habillement, au chef-lieu de chaque corps d'armée de l'intérieur et de l'Algérie.

Les demandes d'admission à soumissionner, accompagnées des pièces exigées par le cahier des charges, devront être remises au sous-intendant militaire, chargé du service de l'habillement à Paris (Hôtel des Invalides, corridor d'Avignon) avant le 24 septembre 1891.

Paris, le 12 septembre 1891.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Administration: 42, rue de Châteaudun, Paris.

ADJUDICATION DE FOURNITURES DIVERSES et VENTE de VIEILLES MATIÈRES

Le mercredi 30 septembre 1891, à deux heures et demie du soir, il sera procédé, au siège de l'administration des chemins de fer de l'Etat, 42, rue de Châteaudun, à Paris, *par voie de soumissions cachetées*, à l'adjudication publique des fournitures suivantes:

FOURNITURES

Lot	Désignation	Cautionnement à verser.
1er lot.	Ferrures de châssis	1.100 fr.
2e lot.	Fers de forge	900 »
3e lot.	Limes	1.000 »
4e lot.	Charbon de terre pour forge	700 »
5e lot.	Coke de 1er choix	» »
6e lot.	Fagots d'allumage	300 »
7e lot.	Obturateurs en feutre	» »
8e lot.	Articles de corderie	600 »
9e lot.	Articles de pansement	» »
10e lot.	Articles de lingerie	700 »

MATIÈRES A VENDRE

Lot	Désignation	Cautionnement
1er lot.	Tournures d'acier	300 fr.
2e lot.	Bandages en acier	100 »
3e lot.	Fonte grise ordinaire	500 »
4e lot.	Acier de ressorts	» »
5e lot.	Barreaux de grilles en fer	» »
6e lot.	Tôles de toutes épaisseurs en fer	150 »
7e lot.	Papiers à mettre au pilon	200 »

Les renseignements relatifs à cette adjudication seront fournis au service central des magasins des chemins de fer de l'Etat (bureau des types), 42, rue de Châteaudun, à Paris.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Du 8 septembre.

Perrault (Charles), md tailleur, rue Saint-Denis, 144. — Liquid. prov., M. Chardon, 11, rue Saint-Martin.

Jéhanne (Eugène), emballeur-expéditeur, rue de l'Ancienne-Comédie, 16. — Liquid. prov., M. Hécaen, 14, rue de l'Ancienne-Comédie.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 8 septembre.

G. Lovera et Cie, société en nom collectif et en commandite ayant pour objet le commerce de clous et fers, rue de Rome, 66. — Synd. prov., M. Boussard, 49, rue Saint-André-des-Arts.

Fanguin, md de vins, rue des Trois-Couronnes, 45. — Synd. prov., M. Mauger, 99, boulevard Sébastopol.

Adamski, fabrt de produits chimiques, rue Barbette, 2. — Synd. prov., M. Ponchelet, 12, rue Chanoinesse.

L.-C. Thibon, limonadier, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Beaujeu, 14, rue Chanoinesse.

Kriéger, md de vins, avenue du Cimetière-du-Nord, 9. — Synd. prov., M. Hécaen, 14, rue de l'Ancienne-Comédie.

E. Bressy, md de bois, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Hécaen, 14, rue de l'Ancienne-Comédie.

Spectacles du Vendredi 11 Septembre.

Opéra. — 8 h. »/». — Première représentation: *Lohengrin.*

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *François le Champi*, comédie en 3 actes, de George Sand: Lambert, de Féraudy; Mmes Barretta, Pierson.

Opéra-Comique. — 7 h. 1/2. — *Le Rêve*, drame lyrique en 4 actes et 7 tableaux, tiré du roman de M. Zola, par M. Gallet, musique de M. Bruneau: Bouvet, Engel, Lorrain; Mmes Simonnet, Deschamps.

Odéon. — 8 h. »/». — *Le Barbier de Séville.* — *Le Légataire universel.*

Vaudeville. — » h. »/». — Relâche.

Gymnase. — 8 h. »/». — *Madame Agnès*, comédie en 3 actes de M. J. Berr de Turique: Noblet, Numès, Burguet, Girard, Boudier, Seiglet, Torin; Mmes R. Sisos, Desclauzas, Lécuyer, Lucy-Gérard.

Variétés. — 8 h. 1/2. — *Le Fiacre 117*, comédie en 3 actes de E. de Najac et M. A. Millaud: Baron, Lassouche, Barral, Chalmin, Clerget, Dumesnil, Brunnais; Mmes Lender, Crouzet, Amélie Guimard.

Châtelet. — 8 h. 1/4. — *Cendrillon*, grande féerie.

Gaîté. — » h. »/». — Relâche.

Palais-Royal. — 8 h. »/». — *La Boule*, comédie en 4 actes, de MM. Meilhac et Halévy: Saint-Germain, Calvin, Milher; Mmes Marie Durand, Cheirel, Diony.

Nouveautés. — 8 h. 1/2. — *La Demoiselle du téléphone*, vaudeville en 3 actes, de MM. Antony Mars et Maurice Desvallières, musique de M. G. Serpette: MM. Colombey, Mallarmé, Tarride, Lauret, Calvin fils; Mmes Mily-Meyer, J. Pierny, Billy, Tassilly, Aumont.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran: Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le Procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Menus-Plaisirs. — 8 h. 1/2. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. A. Lemonnier: Gravier, Desjardins, Vavasseur, Vandenne, Scheler; Mmes Riquet-Lemonnier, Irma Perrot, Deville, Marley.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina: Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.
Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année. — Caravane Egyptienne.

Porte-Saint-Martin, Ambigu, Renaissance: clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels*: Louis Jezierski.

Vingt-troisième année. — N° 247 Le numéro : 15 centimes Samedi 12 Septembre 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies;
2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 12 SEPTEMBRE

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 11 Septembre 1891.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Décrète :

Art. 1er. — Sont nommés :

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure), M. Teulet, juge d'instruction au même siège, en remplacement de M. Barthe, démissionnaire.

Juge au tribunal de première instance de Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure), M. Larquier, juge suppléant au siège de Saintes, en remplacement de M. Teulet, qui est nommé procureur de la République.

Juge au tribunal de première instance de Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais), M. Vinchon, juge au siège de Soissons, en remplacement de M. Guimbaud, qui est nommé juge à Château-Chinon.

Juge au tribunal de première instance de Soissons (Aisne), M. Tourolle, juge d'instruction au siège de Château-Chinon, en remplacement de M. Vinchon, qui est nommé juge à Montreuil-sur-Mer.

Juge au tribunal de première instance de Château-Chinon (Nièvre), M. Guimbaud, juge au siège de Montreuil-sur-Mer, en remplacement de M. Tourolle, qui est nommé juge à Soissons.

Juge au tribunal de première instance de Pont-l'Évêque (Calvados), M. Frémont, juge suppléant au même siège, en remplacement de M. Dumesnil, admis à faire valoir ses droits à la retraite (décret du 1er mars 1852, art. 1er, et loi du 9 juin 1853, art. 5, § 1er) et nommé juge honoraire.

Juge suppléant au tribunal de première instance d'Angers (Maine-et-Loire), M. Rouzay (Jules-Joseph-Louis), avocat, docteur en droit, en remplacement de M. Job, qui a été nommé juge suppléant à Cholet.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Dijon (Côte-d'Or), M. Fouchère, juge suppléant au siège de Mâcon, en remplacement de M. Bouland, qui a été nommé juge.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Rennes (Ille-et-Vilaine), M. Lamusse (Jules-Olivier), avocat, en remplacement de M. Lavergne, qui a été nommé substitut du procureur de la République.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Rethel (Ardennes), M. Reïter, juge suppléant au siège de Saint-Mihiel, en remplacement de M. Promsy, qui a été nommé juge.

Art. 2. — M. Feaugas, juge au tribunal de première instance d'Angoulême (Charente), remplira au même siège les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Legrand, qui a été nommé vice-président.

M. Guimbaud, nommé par le présent décret juge au tribunal de première instance de Château-Chinon (Nièvre), remplira au même siège les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Tourolle, qui est nommé juge à Soissons.

M. Coste, juge au tribunal de première instance de Nantua (Ain), remplira au même siège les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Ferrand, qui a été nommé vice-président.

M. Porquet, juge au tribunal de première instance de Pont-l'Évêque (Calvados), remplira au même siège les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Dumesnil, admis à la retraite.

M. Reïter, nommé par le présent décret juge suppléant au tribunal de première instance de Rethel (Ardennes), remplira au même siège les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Charlier, qui reprendra sur sa demande celles de simple juge.

M. Boismoreau, juge au tribunal de première instance de Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure), remplira au même siège les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Teulet, qui est nommé procureur de la République.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 11 septembre 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le garde des sceaux,
ministre de la justice et des cultes,

A. FALLIÈRES.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des travaux publics,

Vu l'avant-projet présenté par le département du Calvados pour l'établissement d'une ligne de tramway à traction de locomotives entre Grandcamp et Isigny;

Vu, notamment, les plans d'ensemble, en date des 30 mars 1888 et 25 avril 1891;

Vu les pièces de l'enquête d'utilité publique ouverte en exécution de l'article 29 de la loi du 11 juin 1880, et dans les formes déterminées par le règlement d'administration publique du 18 mai 1881;

Vu, notamment, la délibération de la commission d'enquête, en date du 11 octobre 1888;

Vu les avis de la chambre consultative des arts et manufactures de Bayeux, en date du 11 septembre 1888, et de la chambre de commerce de Caen, en date du 4 octobre 1888;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes d'Isigny, Grandcamp, Maisy, Géfosses-Fontenay, Cardonville et Osmanville;

Vu les délibérations du conseil général et de la commission départementale, en date des 24 août 1888, 16 avril, 20 août 1890 et 8 avril 1891;

Vu, avec le cahier des charges y annexé, la convention passée, le 3 octobre 1890, entre le préfet du Calvados, agissant au nom du département, et la société des établissements Decauville aîné, aux termes de laquelle le département rétrocède à cette société la construction et l'exploitation du tramway susmentionné de Grandcamp à Isigny;

Vu les avis du conseil général des ponts et chaussées, en date des 14 mai 1889 et 2 juillet 1891;

Vu la délibération de la commission mixte des travaux publics, en date du 1er juillet 1889;

Vu les lettres des 19 et 22 juillet 1889, par lesquelles le ministre de la guerre, d'une part, et le ministre de l'intérieur, d'autre part, donnent leur adhésion aux conclusions de la délibération de la commission mixte des travaux publics;

Vu l'avis du ministre de l'intérieur, en date du 9 novembre 1889;

Vu la lettre du président du conseil, ministre de la guerre, en date du 21 février 1891;

Vu la loi du 11 juin 1880, sur les chemins de fer d'intérêt local et les tramways;

Vu les règlements d'administration publique des 18 mai et 6 août 1881 et 20 mars 1882;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Est déclaré d'utilité publique l'établissement dans le département du Calvados, suivant les dispositions générales des plans ci-dessus visés, d'une ligne de tramway desservie par des locomotives et destinée au transport des voyageurs et des marchandises entre Grandcamp et Isigny.

Art. 2. — La présente déclaration d'utilité publique sera considérée comme nulle et non avenue si les expropriations nécessaires pour l'exécution dudit tramway ne sont pas accomplies dans le délai d'un an à partir de la date du présent décret.

Art. 3. — Il sera pourvu à la construction et à l'exploitation du tramway désigné à l'article 1er ci-dessus, par le département du Calvados, suivant les dispositions de la loi du 11 juin 1880.

Art. 4. — Est approuvée la rétrocession à la société anonyme des établissements Decauville aîné de la ligne de tramway susmentionnée, conformément à la convention susvisée du 3 octobre 1890 et au cahier des charges y annexé.

Lesdits convention et cahier des charges, ainsi que les plans d'ensemble susvisés, resteront annexés au présent décret.

Art. 5. — Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Fontainebleau, le 5 septembre 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre des travaux publics,

YVES GUYOT.

Préfecture du Calvados.

TRAMWAY DE GRANDCAMP A ISIGNY

CONVENTION

Entre M. Ed. Vatin, préfet du département du Calvados, chevalier de la Légion d'honneur, agissant au nom et pour le compte dudit département, en vertu des délibérations du conseil général des 23 août 1887 et 24 août 1888, de la commission départementale du 15 novembre 1889 et du conseil général du 16 avril 1890 et du 20 août 1890,

D'une part;

Et la société anonyme des établissements Decauville aîné, représentée par M. Paul Decauville, président du conseil d'administration,

D'autre part;

Ont été faites et acceptées les conventions suivantes :

Art. 1er. — Le département du Calvados, qui est en instance pour obtenir la concession d'une ligne de tramway de Grandchamp à Isigny, s'engage à rétrocéder à la société Decauville aîné, pour une durée de cinquante ans, égale à celle de cette concession, l'établissement et l'exploitation de cette ligne conformément à l'avant-projet dressé le 30 mars 1888, qui a servi de base à l'enquête d'utilité publique et qui a été modifié le 6 mars 1890, ainsi qu'aux projets définitifs à approuver ultérieurement.

Cette rétrocession qui n'aura d'effet qu'en vertu du décret à intervenir, approuvant le présent traité, est faite aux conditions suivantes :

Art. 2. — La société Decauville aîné est assujettie envers le département du Calvados à toutes les obligations qui sont imposées à ce département lui-même par le cahier des charges annexé au décret de concession, de même qu'elle est subrogée aux avantages résultant pour le département de ce même cahier des charges, qui est conforme au cahier des charges type approuvé par décret du 6 août 1881, sauf les dérogations ou modifications ci-après apportées aux articles 5, 7, 20, 31 et 32, en vertu de l'article 30 de la loi du 11 juin 1880.

1° (Art. 5). — Le minimum du rayon des courbes pourra être abaissé exceptionnellement à 25 mètres dans la traverse bâtie d'Isigny.

2° (Art. 7). — Le ballast de la voie ferrée sera soutenu du côté du chemin par une banquette en terre pilonnée et gazonnée.

3° (Art. 20). — ..... dans les délais fixés par l'article 3, ou si l'exploitation est interrompue de son fait, il encourra.....

4° (Art. 31). — Toutefois les frais de transbordement des bagages, messageries et marchandises à grande vitesse resteront à la charge du rétrocessionnaire.

5° (Art. 32). — Le rétrocessionnaire opérera le chargement et le déchargement des colis expédiés en grande vitesse, marchandises, messageries et bagages, et d'une manière générale de tous les colis susceptibles d'être chargés par le personnel accompagnant les trains, colis dont le poids individuel est fixé à 150 kilogrammes au maximum.

Il ne sera pas tenu d'effectuer le chargement et le déchargement de toutes les autres marchandises.

Art. 3. — La rétrocession est faite moyennant :

1° Une subvention fixe de 2,500 fr. par kilomètre, payable au fur et à mesure de l'exécution des travaux et de la livraison du matériel fixe et roulant, sur des états de situation mensuels approuvés par l'administration.

Cette subvention pourra être transformée en annuités au taux ordinaire du Crédit foncier et le capital sera, dans ce cas, employé par le département à l'achèvement des chemins devant supporter l'assiette du tramway;

2° Le payement pendant cinquante ans d'une annuité fixée à 6,800 fr., destinée, avec la subvention de 2,500 fr. susmentionnée ou avec l'annuité correspondante, et jusqu'à due concurrence, à couvrir les insuffisances de recettes.

Dans le cas où le rétrocessionnaire cesserait l'exploitation, la subvention cesserait immédiatement.

Art. 4. — La plate-forme nécessaire à l'établissement de la voie ferrée sera fournie au rétrocessionnaire par l'Etat, en tant que la ligne empruntera la route nationale n° 13, et par les communes et le département, en tant que le tramway suivra le tracé des chemins vicinaux; tous les travaux et dépenses utiles pour l'établissement des chemins vicinaux empruntés, y compris les élargissements, écrètements et contournements, resteront à la charge de l'administration départementale. La dépense à faire pour cet objet, en ce qu'elle est applicable à l'appropriation ou au redressement du chemin vicinal de grande communication n° 32, est évaluée à 30,000 fr., soit à 2,912 fr. par kilomètre en moyenne.

Les terrains nécessaires à l'établissement de la plate-forme du tramway en dehors des voies publiques, pour garages, voies d'évitement, raccordements et pour tous autres aménagements, seront fournis par le rétrocessionnaire. Toutefois le département prend l'obligation de lui céder gratuitement les terrains offerts par les communes et par les particuliers.

L'établissement et l'appropriation des garages et tous autres travaux et dépenses, tant pour la construction de la voie ferrée dans les conditions de l'avant-projet que pour l'exploitation, resteront à la charge du rétrocessionnaire qui sera tenu d'établir dans la gare d'Isigny, point de jonction du tramway avec le chemin de fer de Neuilly à Isigny, et d'accord avec la compagnie de l'Ouest, des moyens de transbordement pour les voyageurs et les marchandises aussi commodes que la disposition de cette gare le permettra.

Art. 5. — Le rétrocessionnaire ne pourra employer à l'exploitation de la ligne que du matériel roulant dont les types auront été admis par le préfet.

Art. 6. — Le rétrocessionnaire est chargé à forfait de l'exploitation de la ligne moyennant le prélèvement à son profit de toute la recette brute aussi longtemps que celle-ci, impôts dé-

duits, restera inférieure à 3,100 fr. par kilomètre et par an.

Lorsque la recette brute dépassera cette somme de 3,100 fr., les trois cinquièmes de l'excédent seront acquis au rétrocessionnaire et les deux autres cinquièmes seront versés au département et aux communes pour le remboursement des subventions départementales et communales.

Lorsque la recette brute dépassera 3,800 fr., la part du département et des communes sera égale à la moitié de l'excédent.

Le maximum des dépenses de premier établissement est fixée à 339.545 fr., savoir : 15.000 francs pour la plate-forme et 324,545 fr. pour l'établissement du tramway, soit à 32,956 fr. par kilomètre.

Art. 7. — Lorsque les avances faites par le département et par les communes auront été remboursées conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi du 11 juin 1880, le département et les communes continueront, pendant toute la durée de la concession, à participer aux bénéfices nets jusqu'à concurrence de 20 p. 100 seulement du surplus défini à l'article 6 qui précède.

Art. 8. — Le rétrocessionnaire se réserve, soit de constituer seul son capital, soit, dans un délai de trois mois à partir de la déclaration d'utilité publique, de constituer une société anonyme pour l'émission des actions à un capital dont le chiffre sera soumis à la sanction du conseil général,

Sous réserve de l'application de l'article 10 de la loi du 11 juin 1880, la société qui sera ainsi formée se substituera au rétrocessionnaire et deviendra solidairement responsable avec lui, vis-à-vis du département, de tous les engagements qu'il aurait contractés avec ce dernier.

Le rétrocessionnaire déclare renoncer à toute réclamation pour les frais de constitution du capital et de la société, auxquels pourra donner lieu le présent article.

Art. 9. — Le rétrocessionnaire s'engage à faire le service des colis postaux.

Art. 10. — Le rétrocessionnaire s'engage à n'employer dans l'exécution des travaux de construction du tramway que du matériel de provenance française et du dernier perfectionnement et à n'utiliser comme agents de l'exploitation que des employés de nationalité française, sous réserve des autorisations particulières qui pourraient lui être accordées.

Art. 11. — En dehors des conditions stipulées à l'article 8 qui précède, le rétrocessionnaire ne pourra céder les droits qui lui sont rétrocédés par les présentes qu'avec l'autorisation du conseil général du département.

Art. 12. — Le rétrocessionnaire acquittera les frais d'enregistrement calculés conformément à l'article 24 de la loi du 11 juin 1880, les frais de timbre et d'expédition, ainsi que tous les autres frais accessoires auxquels pourrait donner lieu la présente convention.

Fait double à Caen, le 3 octobre 1890.

Le préfet du Calvados,

ED. VATIN.

Le rétrocessionnaire,

PAUL DECAUVILLE.

CAHIER DES CHARGES

TITRE Ier

TRACÉ ET CONSTRUCTION

Objet de la concession.

Art. 1er. — La ligne de tramway qui fait l'objet du présent cahier des charges est destinée au transport des voyageurs, bagages, messageries et marchandises.

La traction aura lieu par locomotives à vapeur.

Tracé.

Art. 2. — La ligne comprend la section unique de Grandcamp à Isigny, et empruntera les voies publiques ci-après désignées :

Le chemin vicinal de grande communication n° 32, la route nationale n° 13 et le chemin vicinal ordinaire n° 19 de la commune d'Isigny.

Délais d'exécution.

Art. 3. — Les projets d'exécution seront présentés dans un délai de deux mois à partir de la date du décret déclaratif d'utilité publique.

Les travaux devront être commencés dans un délai de trois mois à partir de la même date. Ils seront poursuivis et terminés de telle façon que la ligne soit livrée à l'exploitation dans un délai de six mois à partir de la date à laquelle l'administration fera remise de la plate-forme aux rétrocessionnaires.

Largeur de la voie. — Gabarit du matériel roulant.

Art. 4. — La largeur de la voie entre les bords intérieurs des rails devra être de 60 centimètres.

La largeur des locomotives et des caisses des véhicules, ainsi que leur chargement, ne dépassera pas 1 m. 88, et la largeur du matériel roulant, y compris toutes saillies, notamment celle des marchepieds latéraux, restera inférieure à 2 m. 18; la hauteur du matériel roulant au-dessus des rails sera au plus de 2 m. 80.

Dans les parties à deux voies, la largeur de l'entre-voie, mesurée entre les bords extérieurs des rails, sera de 1 m. 95.

Alignements et courbes. — Pentes et rampes.

Art. 5. — Les alignements seront raccordés entre eux par des courbes dont le rayon ne pourra être inférieur à 40 mètres. Toutefois ce minimum pourra être abaissé exceptionnellement à 25 mètres dans la traverse bâtie d'Isigny. Le maximum des déclivités est fixé à 296 dix-millièmes.

Les déclivités correspondant aux courbes de faible rayon devront être réduites autant que faire se pourra.

Le concessionnaire aura la faculté, dans des cas exceptionnels, de proposer aux dispositions du présent article les modifications qui lui paraîtraient utiles, mais ces modifications ne pourront être exécutées que moyennant l'approbation préalable du préfet.

Etablissement de la voie ferrée. — Parties accessibles aux voitures ordinaires.

Art. 6. — Dans les sections où le tramway sera établi dans la chaussée, avec rails noyés, les voies de fer seront posées au niveau du sol, sans saillie ni dépression, suivant le profil normal de la voie publique et sans aucune altération de ce profil, soit dans le sens transversal, soit dans le sens longitudinal, à moins d'une autorisation spéciale du préfet. Les rails seront compris dans un empierrement ou un pavage de 20 centimètres d'épaisseur, qui régnera dans l'entre-rails, et à 50 centimètres au moins de chaque côté, conformément aux dispositions prescrites par le préfet, sur la proposition du concessionnaire, qui restera chargé d'établir à ses frais ce pavage ou cet empierrement.

La chaussée empierrée ou pavée de la voie publique sera d'ailleurs conservée ou établie avec des dimensions telles, qu'en dehors de l'espace occupé par le matériel du tramway (toutes saillies comprises), il reste une largeur libre de chaussée d'au moins 2 m. 60, permettant à une voiture ordinaire de se ranger pour laisser passer le matériel du tramway avec le jeu nécessaire.

Un intervalle libre d'au moins 1 m. 10 de largeur sera réservé, d'autre part, entre le matériel de la voie ferrée (toutes saillies comprises) et la verticale de l'arête extérieure de la plate-forme de la voie publique.

Etablissement de la voie ferrée. — [illegible] accessibles aux voitures [illegible]

Art. 7. — Si la voie ferrée est établie [illegible] accotement qui, tout en [illegible] piétons, sera interdit aux voitures ordinaires, elle reposera sur [illegible] sivement composé de [illegible] roulé ou de caillou calcaire cassé, de 1 m. 55 de largeur et d'au moins 35 centimètres d'épaisseur totale, qui sera [illegible] la surface de l'accotement relevée en forme de trottoir.

La partie de la voie publique qui restera réservée à la circulation des voitures ordinaires présentera une largeur d'au moins 5 mètres, mesurée en dehors de l'accotement occupé par la voie ferrée et en dehors des emplacements qui seront affectés au dépôt des matériaux d'entretien de la route.

L'accotement occupé par la voie ferrée sera limité, du côté de la route, au moyen d'une banquette en terre pilonnée et gazonnée d'au moins 12 centimètres de saillie, d'une solidité suffisante; dans les parties de routes et de chemins dont la déclivité dépassera 3 centimètres par mètre, cette bordure sera accompagnée et soutenue par un demi-caniveau pavé qui n'aura pas moins de 30 centimètres de largeur. Un intervalle libre de 30 centimètres au moins sera réservé entre la verticale de l'arête de cette bordure et la partie la plus saillante du matériel de la voie ferrée; un autre intervalle libre de 1 m. 10 [illegible] tera entre ce matériel et la verticale de l'arête extérieure de l'accotement de la route ou du chemin.

Les rails, qui à l'extérieur seront au niveau de l'accotement régularisé, ne formeront [illegible] l'entre-rails que la saillie nécessaire pour le passage des boudins des roues du matériel de la voie ferrée.

Traverses des villes et villages.

Art. 8. — Dans les traverses des villes et des villages, les voies ferrées devront, à moins d'une autorisation spéciale du préfet, être établies avec rails noyés dans la chaussée [illegible] les deux trottoirs, ou du moins entre les deux zones à réserver pour l'établissement de trottoirs, et suivant le type décrit à l'article 6.

Le minimum des largeurs à réserver est fixé d'après les cotes suivantes :

(A) Pour un trottoir, 1 m. 10.

(B) Entre le matériel de la voie ferrée (partie la plus saillante) et le bord d'un trottoir :

1° Quand on réserve le stationnement des voitures ordinaires, 2 m. 60;

2° Quand on supprime ce stationnement, 30 centimètres.

Exécution des travaux.

Art. 9. — Le déchet résultant de la démolition et du rétablissement des chaussées sera couvert par des fournitures de matériaux neufs de la nature et de la qualité de ceux qui sont employés dans lesdites chaussées.

Pour le rétablissement des chaussées pavées au moment de la pose de la voie ferrée, il sera fourni, en outre, la quantité de boutisses nécessaire afin d'opérer ce rétablissement suivant les règles de l'art, en évitant l'emploi des demi-pavés.

Les vieux matériaux provenant des anciennes chaussées remaniées ou refaites à neuf qui n'auront pas trouvé leur emploi dans la réfection seront laissés à la libre disposition du concessionnaire.

Les fers, bois et autres éléments constitutifs des voies ferrées devront être de bonne qualité et propres à remplir leur destination.

Voies.

Art. 10. — Les voies devront être établies d'une manière solide et avec des matériaux de bonne qualité.

Les rails seront en acier et du poids de 15 kilogrammes au moins par mètre courant; ils seront posés sur traverses en bois de chêne,

espacées de 80 à 90 centimètres, fixés par des tire-fonds et reliés entre eux par des éclisses en acier.

Le contre-rail ne sera exigé que dans les parties en pavage.

Gares et stations.

Art. 11. — Les voitures devront s'arrêter en pleine voie pour prendre ou laisser des voyageurs sur tous les points du parcours.

Le nombre et l'emplacement des garages et des voies d'évitement seront arrêtés lors de l'approbation des projets définitifs. Il est toutefois entendu dès à présent qu'il sera établi des garages et des voies d'évitement à Grandcamp, à Maisy, à Géfosses-Fontenay, à Cardonville, à Osmanville et à Isigny. Un quai de transbordement, d'une longueur d'environ 70 mètres, sera construit dans la gare de jonction d'Isigny.

TITRE II

ENTRETIEN ET EXPLOITATION

Entretien.

Art. 12. — Sur les sections où la voie ferrée est accessible aux voitures ordinaires (sections à rails noyés dans la chaussée), l'entretien qui est à la charge du concessionnaire comprend le pavage et l'empierrement des entre-rails et de l'entre-voie, ainsi que des zones de 50 centimètres qui servent d'accotements extérieurs aux rails.

Réfection des parties de route ou de chemin atteintes par les travaux de la voie ferrée.

Art. 13. — Lorsque, pour la construction ou la réparation de la voie ferrée, il sera nécessaire de démolir des parties pavées ou empierrées de la voie publique situées en dehors des zones ou de l'accotement indiqués ci-dessus, il devra être pourvu par le concessionnaire à l'entretien de ces parties pendant une année à dater de la réception provisoire des travaux de réfection; il en sera de même pour tous les ouvrages souterrains.

Nombre minimum des voyages.

Art. 14. — Le nombre minimum des voyages qui devront être faits tous les jours, dans chaque sens, est fixé à trois pour la ligne entière.

Limitation de la vitesse et de la longueur des trains.

Art. 15. — Les trains se composeront de dix voitures au plus, et leur longueur totale ne dépassera pas 60 mètres.

La vitesse des trains en marche sera au plus de 20 kilomètres à l'heure, arrêts compris.

TITRE III

DURÉE ET DÉCHÉANCE DE LA CONCESSION

Durée de la concession.

Art. 16. — La durée de la concession de la ligne mentionnée à l'article 2 du présent cahier des charges commencera à courir de la date du décret d'autorisation, et elle sera de cinquante années.

Expiration de la concession.

Art. 17. — A l'époque fixée pour l'expiration de la concession, et par le seul fait de cette expiration, l'Etat sera subrogé à tous les droits du concessionnaire sur la voie ferrée et ses dépendances, et il entrera immédiatement en jouissance de tous ses produits.

Le concessionnaire sera tenu de lui remettre en bon état d'entretien la voie ferrée et tous les immeubles faisant partie du domaine public qui en dépendent. Il en sera de même de tous les objets immobiliers dépendant de ladite voie, tels que les barrières et clôtures, les changements de voies, plaques tournantes, réservoirs d'eau, grues hydrauliques, machines fixes, bureaux d'attente et de contrôle, etc.

Dans les cinq dernières années qui précéderont le terme de la concession, l'Etat aura le droit de saisir les revenus du tramway et de les employer à rétablir en bon état la voie ferrée et ses dépendances, si le concessionnaire ne se mettait pas en mesure de satisfaire pleinement et entièrement à cette obligation.

En ce qui concerne les objets mobiliers tels que le matériel roulant, le mobilier des stations, l'outillage des ateliers et des gares, l'Etat se réserve le droit de les reprendre en totalité ou pour telle partie qu'il jugera convenable, à dire d'experts, mais sans pouvoir y être contraint. La valeur des objets repris sera payée au concessionnaire dans les six mois qui suivront l'expiration de la concession et la remise du matériel à l'Etat.

L'Etat sera tenu, si le concessionnaire le requiert, de reprendre en outre les matériaux, combustibles et approvisionnements de tout genre sur l'estimation qui en sera faite à dire d'experts; et, réciproquement, si l'Etat le requiert, le concessionnaire sera tenu de céder ces approvisionnements de la même manière. Toutefois l'Etat ne pourra être obligé de reprendre que les approvisionnements nécessaires à l'exploitation du tramway pendant six mois.

Les dispositions qui précèdent ne sont applicables qu'au cas où l'Etat déciderait que les voies ferrées doivent être maintenues en tout ou en partie.

Remise des lieux dans l'état primitif.

Art. 18. — Dans le cas où le Gouvernement déciderait, au contraire, que les voies ferrées doivent être supprimées en tout ou en partie, ces voies seront enlevées et les lieux seront remis dans l'état primitif par les soins et aux frais du concessionnaire, sans qu'il puisse prétendre à aucune indemnité.

Rachat de la concession.

Art. 19. — L'Etat aura toujours le droit de racheter la concession.

Si le rachat a lieu avant l'expiration des huit premières années de l'exploitation, il se fera conformément au paragraphe 3 de l'article 11 de la loi du 11 juin 1880. Ce terme de huit ans sera compté à partir de la mise en exploitation effective de la ligne entière, ou au plus tard à partir de la fin du délai qui est fixé dans l'article 3 du présent cahier des charges, sans tenir compte des retards qui auraient eu lieu dans l'achèvement des travaux.

Si le rachat de la concession entière est réclamé par l'Etat, après l'expiration des huit premières années de l'exploitation, on réglera le prix du rachat en relevant les produits nets annuels obtenus par le concessionnaire pendant les quatre années qui auront précédé celle où le rachat sera effectué, et en y comprenant les annuités qui auront été payées à titre de subvention; on en déduira les produits nets des deux plus faibles années, et l'on établira le produit net moyen des deux autres années.

Ce produit net moyen formera le montant d'une annuité qui sera due et payée au concessionnaire pendant chacune des années restant à courir sur la durée de la concession.

Dans aucun cas, le montant de l'annuité ne sera inférieur au produit net de la dernière des quatre années prises pour terme de comparaison.

Le concessionnaire recevra, en outre, dans les six mois qui suivront le rachat, les remboursements auxquels il aurait droit à l'expiration de la concession, suivant le quatrième et le cinquième paragraphe de l'article 17, la reprise de la totalité des objets mobiliers étant ici obligatoire dans tous les cas pour l'Etat.

Le concessionnaire ne pourra élever aucune réclamation dans le cas où, par suite d'un changement dans le classement des routes et chemins empruntés par la voie ferrée, une nouvelle autorité serait substituée à celle de qui émane la concession.

La nouvelle autorité aura les mêmes droits que celle qui a fait la concession.

Déchéance.

Art. 20. — Si le concessionnaire n'a pas remis au préfet tous les projets définitifs, ou s'il n'a pas commencé les travaux dans les délais fixés par l'article 3, ou si l'exploitation est interrompue de son fait, il encourra la déchéance, qui, après mise en demeure, sera prononcée par le ministre des travaux publics, sauf recours au conseil d'Etat par la voie contentieuse.

Dans ces deux cas, la somme qui aura été déposée, ainsi qu'il sera dit à l'article 38, à titre de cautionnement, deviendra la propriété de l'Etat et lui restera acquise.

Achèvement des travaux en cas de déchéance.

Art. 21. — Faute par le concessionnaire d'avoir poursuivi et terminé les travaux dans les délais et conditions fixés par l'article 3, faute aussi par lui d'avoir rempli les diverses obligations qui lui sont imposées par le règlement d'administration publique du 6 août 1881, ainsi que par le présent cahier des charges, et dans le cas prévu par l'article 10 de la loi du 11 juin 1880, il encourra soit la perte partielle de son cautionnement dans les conditions qui seraient prévues par l'acte de concession, soit la perte totale de ce cautionnement, soit la déchéance. Dans tous les cas, il sera statué par le ministre des travaux publics après mise en demeure, sauf recours au conseil d'Etat par la voie contentieuse. Dans les deux premiers cas, le cautionnement devra être reconstitué dans le mois de la décision ministérielle.

En cas de déchéance, il sera pourvu tant à la continuation et à l'achèvement des travaux qu'à l'exécution des autres engagements contractés par le concessionnaire, conformément à l'article 41 du règlement d'administration publique du 6 août 1881.

Cas de force majeure.

Art. 22. — Les dispositions des deux articles qui précèdent ne seraient pas applicables, et la déchéance ne serait pas encourue, dans le cas où le concessionnaire n'aurait pu remplir ses obligations par suite de circonstances de force majeure dûment constatées.

TITRE IV

TAXES ET CONDITIONS RELATIVES AU TRANSPORT DES VOYAGEURS ET DES MARCHANDISES

Tarif des droits à percevoir.

Art. 23. — Pour indemniser le concessionnaire des travaux et dépenses qu'il s'engage à faire par le présent cahier des charges et sous la condition expresse qu'il en remplira exactement toutes les obligations, il est autorisé à percevoir pendant toute la durée de la concession les droits de péage et les prix de transport ci-après déterminés.

TARIF

DÉSIGNATION	PRIX de péage.	PRIX de transport.	PRIX Totaux.
1° PAR TÊTE ET PAR KILOMÈTRE.			
Grande vitesse.			
Voyageurs — Voitures couvertes, garnies et fermées à glaces (1re classe)	0 08	0 04	0 12
Voyageurs — Voitures couvertes, fermées à glaces, et à banquettes rembourrées (2e classe)	0 07	0 03	0 10
Voyageurs — Plates-formes couvertes dans les voitures susdésignées (3e classe)	0 05	0 02	0 07
Enfants — Au-dessous de trois ans, les enfants ne payent rien, à la condition d'être portés sur les genoux des personnes qui les accompagnent. De trois à sept ans, ils payent demi-place et ont droit à une place distincte; toutefois dans un même compartiment deux enfants ne pourront occuper que la place d'un voyageur. Au-dessus de sept ans, ils payent place entière.			
Chiens transportés dans les trains de voyageurs sans que la perception puisse être inférieure à 35 centimes.	0 012	0 008	0 02
Petite vitesse.			
Bœufs, vaches, taureaux, chevaux, mulets, bêtes de trait	0 072	0 048	0 12
Veaux et porcs	0 03	0 02	0 05
Moutons, brebis, agneaux, chèvres	0 018	0 012	0 03
Lorsque les animaux ci-dessus dénommés seront, sur la demande des expéditeurs, transportés à la vitesse des trains de voyageurs, les prix seront doublés.			
2° PAR TONNE ET PAR KILOMÈTRE			
Marchandises transportées à grande vitesse.			
Huîtres, poissons frais, denrées, excédents de bagages et marchandises de toute classe transportées à la vitesse des trains de voyageurs	0 35	0 25	0 60
Marchandises transportées à petite vitesse.			
1re classe. — Spiritueux. — Huiles. — Bois de menuiserie, de teinture et autres bois exotiques. — Produits chimiques non dénommés. — Œufs. — Viande fraîche. — Gibier. — Sucre. — Café. — Drogues. — Epiceries. — Tissus. — Denrées coloniales. — Objets manufacturés. — Armes	0 135	0 105	0 24
2e classe. — Blés. — Grains. — Farines. — Légumes farineux. — Riz, maïs, châtaignes et autres denrées alimentaires non dénommées. — Chaux et plâtre. — Charbon de bois. — Bois à brûler dits de corde. — Perches. — Chevrons. — Planches. — Madriers. — Bois de charpente. — Marbre en bloc. — Albâtre. — Bitume. — Cotons. — Laines. — Vins. — Vinaigres. — Boissons. — Bières. — Levure sèche. — Coke. — Fers. — Cuivres. — Plomb et autres métaux ouvrés ou non. — Fontes moulées	0 12	0 09	0 21
3e classe. — Pierres de taille et produits de carrières. — Minerais autres que les minerais de fer. — Fonte brute. — Sel. — Moellons. — Meulières. — Argiles. — Briques. — Ardoises	0 09	0 06	0 15
4e classe. — Houille. — Marne. — Cendres. — Fumiers. — Engrais. — Pierres à chaux et à plâtre. — Pavés et matériaux pour la construction et la réparation des routes. — Minerais de fer. — Cailloux et sables	0 072	0 048	0 12
Tarif spécial par wagon complet.			
Marchandises des 1re, 2e, 3e et 4e classes	0 06	0 03	0 09
Les foins, fourrages, pailles et toutes marchandises ne pesant pas 600 kilogrammes sous le volume d'un mètre cube, 50 centimes par wagon et par kilomètre.			
3° VOITURES ET MATERIEL ROULANT TRANSPORTÉS A PETITE VITESSE			
Par pièce et par kilomètre.			
Wagon ou chariot pouvant porter de 3 à 6 tonnes	0 108	0 072	0 18
Wagon ou chariot pouvant porter plus de 6 tonnes	0 15	0 10	0 25
Locomotive pesant de 12 à 18 tonnes (ne traînant pas de convoi)	2 25	1 50	3 75
Locomotive pesant plus de 18 tonnes (ne traînant pas de convoi)	3 »	1 50	4 50
Tender de 7 à 10 tonnes	1 10	0 70	1 80
Tender de plus de 10 tonnes	1 60	1 10	2 70
Les machines locomotives seront considérées comme ne traînant pas de convoi lorsque le convoi remorqué, soit de voyageurs, soit de marchandises, ne comportera pas un péage au moins égal à celui qui serait perçu sur la locomotive avec son tender, marchant sans rien traîner. Le prix à payer pour un wagon chargé ne pourra jamais être inférieur à celui qui serait dû pour un wagon marchant à vide.			

DÉSIGNATION	PRIX		
	de péage.	de transport.	Totaux.
Voitures à deux ou quatre roues, à un fond et à une seule banquette dans l'intérieur............	0 18	0 14	0 32
Voitures à quatre roues, à deux fonds et à deux banquettes dans l'intérieur, omnibus, diligences, etc........	0 25	0 15	0 40
Lorsque, sur la demande des expéditeurs, les transports auront lieu à la vitesse des trains de voyageurs, les prix ci-dessus seront doublés.			
Dans ce cas, deux personnes pourront, sans supplément de prix, voyager dans les voitures à une banquette, et trois dans les voitures à deux banquettes, omnibus, diligences, etc.; les voyageurs excédant ce nombre payeront le prix des places de 2e classse.			
Voitures de déménagement à deux ou à quatre roues, à vide........	0 15	0 10	0 25
Ces voitures, lorsqu'elles seront chargées, payeront en sus du prix ci-dessus, par tonne de chargement et par kilomètre........	0 10	0 08	0 18
4° SERVICE DES POMPES FUNÈBRES ET TRANSPORT DES CERCUEILS			
Grande vitesse.			
Une voiture des pompes funèbres, renfermant un ou plusieurs cercueils, sera transportée aux mêmes prix et conditions qu'une voiture à quatre roues, à deux fonds et à deux banquettes.......	0 48	0 32	0 80
Chaque cercueil confié à l'administration du chemin de fer sera transporté, pour les trains ordinaires, dans un compartiment isolé, au prix de........	0 24	0 16	0 40
Et pour les trains express, dans une voiture spéciale, au prix de........	»	»	»

Les prix déterminés ci-dessus ne comprennent pas l'impôt dû à l'Etat.

Il est expressément entendu que les prix de transport ne seront dus au concessionnaire qu'autant qu'il effectuerait lui-même ces transports à ses frais et par ses propres moyens; dans le cas contraire, il n'aura droit qu'aux prix fixés pour le péage.

La perception aura lieu d'après le nombre de kilomètres parcourus. Tout kilomètre entamé sera payé comme s'il avait été parcouru en entier.

Si la distance parcourue est inférieure à 5 kilomètres, elle sera comptée pour 5 kilomètres.

Le tableau des distances entre les diverses stations sera arrêté par le préfet d'après le procès-verbal de chaînage dressé contradictoirement par le concessionnaire et le service du contrôle. Ce chaînage sera fait suivant la voie la plus courte, d'axe en axe des bâtiments des voyageurs des garages extrêmes. Les tarifs proposés d'après cette base seront soumis à l'homologation du ministre des travaux publics.

Dans aucun cas il ne pourra être perçu pour un voyageur pris ou laissé en route un prix supérieur à celui qui a été prévu pour la distance complète qui sépare les deux stations entre lesquelles le parcours a été effectué.

Le poids de la tonne est de 1,000 kilogrammes.

Les fractions de poids ne seront comptées, tant pour la grande que pour la petite vitesse, que par centième de tonne ou par 10 kilogrammes.

Ainsi, tout poids compris entre 0 et 10 kilogrammes payera comme 10 kilogrammes; entre 10 et 20 kilogrammes, comme 20 kilogrammes, etc.

Toutefois, pour les excédents de bagages et de marchandises à grande vitesse, les coupures seront établies : 1° de 0 à 5 kilogrammes; 2° au-dessus de 5 jusqu'à 10 kilogrammes; 3° au-dessus de 10 kilogrammes, par fraction indivisible de 10 kilogrammes.

Quelle que soit la distance parcourue, le prix d'une expédition quelconque, soit en grande, soit en petite vitesse, ne pourra être inférieur à 40 centimes.

Bagages.

Art. 24. — Tout voyageur dont le bagage ne pèsera pas plus de 10 kilogrammes n'aura à payer, pour le port de ce bagage, aucun supplément du prix de sa place.

Cette franchise ne s'appliquera pas aux enfants transportés gratuitement, et elle sera réduite à 5 kilogrammes pour les enfants transportés à moitié prix.

Assimilation des classes de marchandises.

Art. 25. — Les animaux, denrées, marchandises, effets et autres objets non désignés dans le tarif seront rangés, pour les droits à percevoir, dans les classes avec lesquelles ils auront le plus d'analogie, sans que jamais, sauf les exceptions formulées aux articles 26 et 27 ci-après, aucune marchandise non dénommée puisse être soumise à une taxe supérieure à celle de la première classe du tarif ci-dessus.

Les assimilations de classes pourront être provisoirement réglées par le concessionnaire: elles seront immédiatement affichées et soumises à l'administration, qui prononcera définitivement.

Transport de masses indivisibles.

Art. 26. — Les droits de péage et les prix de transport déterminés au tarif ne sont point applicables à toute masse indivisible pesant plus de 3,000 kilogrammes.

Néanmoins, le concessionnaire ne pourra se refuser à transporter les masses indivisibles pesant de 3,000 à 5,000 kilogrammes; mais les droits de péage et les prix de transport seront augmentés de moitié.

Le concessionnaire ne pourra être contraint à transporter les masses pesant plus de 5,000 kilogrammes.

Si, nonobstant la disposition qui précède, le concessionnaire transporte des masses indivisibles pesant plus de 5,000 kilogrammes, il devra, pendant trois mois au moins, accorder les mêmes facilités à tous ceux qui en feraient la demande.

Dans ce cas, les prix de transport seront fixés par l'administration, sur la proposition du concessionnaire.

Exceptions. — Envois par groupes.

Art. 27. — Les prix de transport déterminés au tarif ne sont point applicables :

1° Aux denrées et objets qui ne sont pas nommément énoncés dans le tarif et qui ne pèseraient pas 200 kilogrammes sous le volume de 1 mètre cube;

2° Aux matières inflammables ou explosibles, aux animaux et objets dangereux pour lesquels des règlements de police prescriraient des précautions spéciales;

3° Aux animaux dont la valeur déclarée excéderait 5,000 fr.;

4° A l'or et à l'argent, soit en lingots, soit monnayés ou travaillés, au plaqué d'or ou d'argent, au mercure et au platine, ainsi qu'aux bijoux, dentelles, pierres précieuses, objets d'art et autres valeurs;

5° Et, en général, à tous paquets, colis ou excédents de bagages pesant isolément 40 kilogrammes et au-dessous.

Toutefois, les prix de transport déterminés au tarif sont applicables à tous paquets ou colis pesant ensemble plus de 40 kilogrammes d'objets envoyés par une même personne à une même personne. Il en sera de même pour les excédents de bagages qui pèseraient ensemble ou isolément plus de 40 kilogrammes.

Le bénéfice de la disposition énoncée dans le paragraphe précédent, en ce qui concerne les paquets ou colis, ne peut être invoqué par les entrepreneurs de messageries et de roulage et autres intermédiaires de transport, à moins que les articles par eux envoyés ne soient réunis en un seul colis.

Dans les cinq cas ci-dessus spécifiés, les prix de transport seront arrêtés annuellement par le préfet, tant pour la grande que pour la petite vitesse, sur la proposition du concessionnaire.

En ce qui concerne les paquets ou colis mentionnés au paragraphe 5 ci-dessus, les prix de transport devront être calculés de telle manière qu'en aucun cas un de ces paquets ou colis ne puisse payer un prix plus élevé qu'un article de même nature pesant plus de 40 kilogrammes.

Abaissement des tarifs.

Art. 28. — Dans le cas où le concessionnaire jugerait convenable, soit pour le parcours total, soit pour les parcours partiels de la voie de fer, d'abaisser, avec ou sans conditions, au-dessous des limites déterminées par le tarif, des taxes qu'il est autorisé à percevoir, les taxes abaissées ne pourront être relevées qu'après un délai de trois mois au moins pour les voyageurs et d'un an pour les marchandises.

Toute modification de tarif proposée par le concessionnaire sera annoncée un mois d'avance par des affiches.

La perception des tarifs modifiés ne pourra avoir lieu qu'avec l'homologation du ministre des travaux publics, conformément aux dispositions de la loi du 11 juin 1880.

La perception des taxes devra se faire indistinctement et sans aucune faveur.

Tout traité particulier qui aurait pour effet d'accorder à un ou plusieurs expéditeurs une réduction sur les tarifs approuvés demeure formellement interdit.

Toutefois, cette disposition n'est pas applicable aux traités qui pourraient intervenir entre le Gouvernement et le concessionnaire dans l'intérêt des services publics, ni aux réductions ou remises qui seraient accordées par le concessionnaire aux indigents.

En cas d'abaissement des tarifs, la réduction portera proportionnellement sur le péage et sur le transport.

Délais d'expédition.

Art. 29. — Le concessionnaire sera tenu d'effectuer constamment avec soin, exactitude et célérité, et sans tour de faveur, le transport des voyageurs, bestiaux, denrées, marchandises et objets quelconques qui lui seront confiés.

Les colis, bestiaux et objets quelconques seront inscrits, à la gare d'où ils partent et à la gare où ils arrivent, sur des registres spéciaux, au fur et à mesure de leur réception; mention sera faite, sur le registre de la gare de départ, du prix total dû pour leur transport.

Pour les marchandises ayant une même destination, les expéditions auront lieu suivant l'ordre de leur inscription à la gare de départ.

Toute expédition de marchandises sera constatée, si l'expéditeur le demande, par une lettre de voiture dont un exemplaire restera aux mains du concessionnaire et l'autre aux mains de l'expéditeur. Dans le cas où l'expéditeur ne demanderait pas de lettre de voiture, le concessionnaire sera tenu de lui délivrer un récépissé qui énoncera la nature et le poids du colis, le prix total du transport et le délai dans lequel ce transport devra être effectué.

Délai de livraison.

Art. 30. — Les animaux, denrées, marchandises et objets quelconques seront expédiés et livrés de gare en gare, dans les délais résultant des conditions ci-après exprimées :

1° Les animaux, denrées, marchandises et objets quelconques à grande vitesse seront expédiés par le premier train de voyageurs contenant des voitures de toutes classes et correspondant avec leur destination, pourvu qu'ils aient été présentés à l'enregistrement trois heures avant le départ de ce train.

Ils seront mis à la disposition des destinataires, à la gare, dans le délai de deux heures après l'arrivée du même train.

2° Les animaux, denrées, marchandises et objets quelconques à petite vitesse seront expédiés dans le jour qui suivra celui de la remise.

Le maximum de durée du trajet sera fixé par le préfet, sur la proposition du concessionnaire.

Les colis seront mis à la disposition des destinataires dans le jour qui suivra celui de leur arrivée en gare.

Le délai total résultant des trois paragraphes ci-dessus sera seul obligatoire pour la compagnie.

Il pourra être établi un tarif réduit, approuvé par le ministre des travaux publics, pour tout expéditeur qui acceptera des délais plus longs que ceux déterminés ci-dessus pour la petite vitesse.

Pour le transport des marchandises, il pourra être établi, sur la proposition du concessionnaire, un délai moyen entre ceux de la grande et de la petite vitesse. Le prix correspondant à ce délai sera un prix intermédiaire entre ceux de la grande et de la petite vitesse.

Le préfet déterminera, par des règlements spéciaux, les heures d'ouverture et de fermeture des gares et stations, tant en hiver qu'en été, ainsi que les dispositions relatives aux denrées apportées par les trains de nuit et destinées à l'approvisionnement des marchés des villes.

Lorsque la marchandise devra passer d'une ligne sur une autre sans solution de continuité, les délais de livraison et d'expédition au point de jonction seront fixés par le préfet, sur la proposition du concessionnaire.

Frais accessoires.

Art. 31. — Les frais accessoires non mentionnés dans les tarifs, tels que ceux d'enregistrement, de chargement, de déchargement et de magasinage dans les gares et magasins du tramway, seront fixés annuellement par le préfet, sur la proposition du concessionnaire.

Il en sera de même des frais de transbordement qui seront faits dans les gares de raccordement de la ligne concédée avec une ligne présentant une largeur de voie différente. Toutefois les frais de transbordement des bagages, messageries et marchandises à grande vitesse resteront à la charge des concessionnaires.

Camionnage.

Art. 32. — Les concessionnaires opéreront le chargement et le déchargement des colis expédiés en grande vitesse, marchandises, messageries et bagages, et d'une manière générale de tous les colis susceptibles d'être chargés par le personnel accompagnant les trains, colis dont le poids individuel est fixé à 150 kilogr. au maximum. Ils ne seront pas tenus d'effectuer le chargement et le déchargement de toutes les autres marchandises.

Traités particuliers.

Art. 33. — A moins d'une autorisation spéciale du préfet, il est interdit au concessionnaire, conformément à l'article 14 de la loi du 15 juillet 1845, de faire directement ou indirectement avec des entreprises de transport de voyageurs ou de marchandises par terre ou par eau, sous quelque dénomination ou forme que ce puisse être, des arrangements qui ne seraient pas consentis en faveur de toutes les entreprises desservant les mêmes voies de communication.

Le préfet, agissant en vertu de l'article 42 du règlement d'administration publique du 6 août 1881, prescrira les mesures à prendre pour assurer la plus complète égalité entre les diverses entreprises de transport dans leurs rapports avec le tramway.

Embranchements industriels. — Tarif à percevoir pour le matériel prêté.

Art. 34. — Le concessionnaire sera indemnisé de la fourniture et de l'envoi de son matériel sur les embranchements industriels desservant des carrières, des mines ou des usines, par la perception d'une redevance qui est fixée à 12 centimes par tonne pour le premier kilomètre et à 4 centimes par tonne et par kilomètre en sus du premier, lorsque la longueur de l'embranchement excédera 1 kilomètre.

TITRE V

STIPULATIONS RELATIVES A DIVERS SERVICES PUBLICS

Fonctionnaires ou agents du contrôle.

Art. 35. — Les fonctionnaires ou agents chargés de l'inspection, du contrôle et de la surveillance de la voie ferrée seront transportés gratuitement dans les voitures de voyageurs.

Service des postes.

Art. 36. — Le concessionnaire sera tenu de recevoir dans ses voitures, aux heures des départs réguliers, les sacs de dépêches de la poste escortés ou non d'un convoyeur. Les sacs seront déposés dans un coffre fermant à clef. Le convoyeur aura droit à une place réservée aussi près que possible de ce coffre.

L'administration des postes aura, en outre, le droit de fixer aux voitures de l'entreprise une boîte aux lettres, dont elle fera opérer la pose et la levée par ses agents.

Les prix des transports ci-dessus seront payés par l'administration des postes conformément aux tarifs homologués, sauf dans le cas où l'Etat se serait engagé à fournir au concessionnaire une subvention par annuités. Dans ce cas, les sacs de dépêches et le convoyeur devront être transportés gratuitement.

Le concessionnaire pourra être tenu de fixer, d'après les convenances du service des postes, l'heure d'un de ses départs dans chaque sens.

Le montant des dépenses supplémentaires de toute nature que ce service spécial aura imposées au concessionnaire, déduction faite du produit qu'il aura pu en retirer, lui sera payé par l'administration des postes, que l'entrepreneur soit subventionné ou non par le Trésor, suivant le règlement qui en sera fait de gré à gré ou par deux arbitres. En cas de désaccord de ces arbitres, un tiers arbitre sera désigné par le conseil de préfecture.

TITRE VI

CLAUSES DIVERSES

Frais de contrôle.

Art. 37. — La somme que le concessionnaire doit verser d'avance chaque année à la date du 1er janvier, afin de pourvoir aux frais du contrôle, sera calculée d'après le chiffre de 25 fr. par kilomètre de voie concédée.

Le premier versement aura lieu le 1er janvier qui suivra la déclaration d'utilité publique à la caisse du trésorier-payeur général du Calvados. Le surplus des frais de contrôle restera à la charge du département.

Cautionnement.

Art. 38. — Avant la signature de l'acte de concession, le concessionnaire déposera à la Caisse des dépôts et consignations une somme de 10,800 fr. en numéraire ou en rente sur l'Etat, calculée conformément au décret du 31 janvier 1872, ou en bons du Trésor, avec transfert, au profit de ladite Caisse, de celles de ces valeurs qui seraient nominatives ou à ordre.

Cette somme formera le cautionnement de l'entreprise.

Les quatre cinquièmes en seront rendus au concessionnaire par cinquième et proportionnellement à l'avancement des travaux. Le dernier cinquième ne sera remboursé qu'après l'expiration de la concession.

Election de domicile.

Art. 39. — Le concessionnaire devra faire élection de domicile à Caen.

Dans le cas où il ne l'aurait pas fait, toute notification ou signification à lui adressée sera valable lorsqu'elle sera faite au secrétariat général de la préfecture.

Art. 40. — Les contestations qui s'élèveraient entre le concessionnaire et l'administration au sujet de l'exécution et de l'interprétation des clauses du présent cahier des charges seront jugées administrativement par le conseil de préfecture du département du Calvados, sauf recours au conseil d'Etat.

Frais d'enregistrement.

Art. 41. — Les frais d'enregistrement du présent cahier des charges et de la convention ci-annexée seront supportés par le concessionnaire.

Arrêté :

Paris, le 4 septembre 1891.

Le ministre des travaux publics,
YVES GUYOT.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des travaux publics,

Vu l'avant-projet présenté par le département du Calvados pour l'établissement d'une ligne de tramway à traction de locomotives entre Dives et Luc-sur-Mer ;

Vu, notamment, les plans d'ensemble, en date des 18, 20, 21 et 22 février et 19, 20 juin 1888 ;

Vu les pièces de l'enquête d'utilité publique ouverte en exécution de l'article 29 de la loi du 11 juin 1880, et dans les formes déterminées par le règlement d'administration publique du 18 mai 1881 ;

Vu, notamment, les délibérations des deux commissions d'enquête, en date des 29 mars, 12 avril et 14 août 1888 ;

Vu les avis de la chambre de commerce de Honfleur, en date du 9 mars 1888, et de la chambre de commerce de Caen, en date des 20, 25 mars et 20 juillet 1888 ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de Cabourg, Dives, Merville, Varaville, Sallenelles, Amfréville, Ranville, Benouville, Ouistreham, Douvres, Colleville-sur-Orne, Hermanville, Lion-sur-Mer et Luc-sur-Mer ;

Vu les délibérations du conseil général et de la commission départementale du Calvados, en date des 20 avril, 23 août et 20 octobre 1887, 16 février, 13 avril et 24 août

1888, 21 novembre 1889, 16 avril et 20 août 1890 et 8 avril 1891 ;

Vu, avec le cahier des charges y annexé, la convention passée, le 3 octobre 1890, entre le préfet du Calvados, agissant au nom du département, et la société anonyme des établissements Decauville aîné, aux termes de laquelle le département concède à cette société la construction et l'exploitation du tramway susmentionné de Dives à Luc-sur-Mer ;

Vu les avis du conseil général des ponts et chaussées, en date des 12 juillet et 25 octobre 1888, 31 janvier 1889, 8 décembre 1890 et 2 juillet 1891 ;

Vu les délibérations de la commission mixte des travaux publics, en date des 24 décembre 1888 et 18 février 1889 ;

Vu les lettres des 29, 31 janvier et 14 mars 1889, par lesquelles le ministre de la guerre, d'une part, et le ministre de l'intérieur, d'autre part, donnent leur adhésion aux conclusions des délibérations de la commission mixte des travaux publics ;

Vu les avis du ministre de l'intérieur, en date des 24 mai et 17 juin 1889 ;

Vu la lettre du président du conseil, ministre de la guerre, en date du 21 février 1891 ;

Vu la loi du 11 juin 1880, sur les chemins de fer d'intérêt local et les tramways ;

Vu les règlements d'administration publique des 18 mai et 6 août 1881 et 20 mars 1882 ;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Est déclaré d'utilité publique l'établissement dans le département du Calvados, suivant les dispositions générales des plans ci-dessus visés, d'une ligne de tramway desservie par des locomotives et destinée au transport des voyageurs et des marchandises entre Dives et Luc-sur-Mer.

Art. 2. — La présente déclaration d'utilité publique sera considérée comme nulle et non avenue si les expropriations nécessaires pour l'exécution dudit tramway ne sont pas accomplies dans le délai d'un an à partir de la date du présent décret.

Art. 3. — Le département du Calvados est autorisé à pourvoir à la construction et à l'exploitation de ce tramway suivant les dispositions de la loi du 11 juin 1880.

Art. 4. — Est approuvée la convention passée, le 3 octobre 1890, entre le préfet du Calvados, agissant au nom du département, et la société anonyme des établissements Decauville aîné, pour la concession de la ligne de tramway susmentionnée, conformément aux conditions du cahier des charges y annexé.

Ladite convention, le cahier des charges et les plans d'ensemble susvisés resteront annexés au présent décret.

Art. 5. — Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Fontainebleau, le 5 septembre 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre des travaux publics,

YVES GUYOT.

Préfecture du Calvados.

TRAMWAY DE DIVES A LUC-SUR-MER

Sections de Dives à Sallenelles, de Sallenelles à Ouistreham et d'Ouistreham à Luc-sur-Mer.

CONVENTION

Entre M. Ed. Vatin, préfet du département du Calvados, chevalier de la Légion d'honneur, agissant au nom et pour le compte du département, en vertu des délibérations du conseil général des 20 avril et 23 août 1887, 13 avril et 24 août 1888 et 16 avril 1890, ainsi que des délibérations de la commission départementale des 20 octobre 1887 et 16 février 1888 et du conseil général du 20 août 1890,

D'une part ;

Et la société anonyme des établissements Decauville aîné, représentée par M. Paul Decauville, président du conseil d'administration,

D'autre part,

Ont été faites et acceptées les conventions suivantes qui n'auront d'effet qu'à partir du décret à intervenir :

Art. 1er. — Le préfet du Calvados concède à la société Decauville aîné, qui l'accepte, la construction et l'exploitation du tramway à vapeur de Dives à Luc-sur-Mer, conformément aux avant-projets dressés les 22 février et 20 juin 1888, qui ont servi de base aux enquêtes d'utilité publique et qui ont été modifiés le 6 mars 1890, ainsi qu'aux projets définitifs à approuver ultérieurement et aux modifications demandées pour l'installation des garages et des voies d'évitement.

Art. 2. — La société Decauville aîné est assujettie, conjointement et solidairement envers le département, à toutes les obligations imposées par le cahier des charges ci-annexé ; elle profitera de même des avantages résultant de ce cahier des charges qui est conforme au cahier des charges type approuvé par décret du 6 août 1881, sauf les dérogations ou modifications ci-après apportées aux articles 5, 7, 20, 31 et 32, en vertu de l'article 30 de la loi du 11 juin 1880.

1° (Art. 5). — Le minimum de rayon des courbes ne sera nulle part inférieur à 30 mètres ; toutefois, l'administration préfectorale pourra autoriser, à titre exceptionnel, l'emploi d'un rayon de 25 mètres dans la traverse de Ouistreham et pour le raccordement des garages.

2° (Art. 7). — Le ballast de la voie ferrée sera soutenu du côté du chemin par une banquette en terre pilonnée et gazonnée.

3° (Art. 20). — ...dans les délais fixés par l'article 3, ou si l'exploitation est interrompue de son fait, il encourra.....

4° (Art. 31). — Toutefois les frais de transbordement des bagages, messageries et marchandises à grande vitesse resteront à la charge du rétrocessionnaire.

5° (art. 32). — Le rétrocessionnaire opérera le chargement et le déchargement des colis expédiés en grande vitesse, marchandises, messageries et bagages, et d'une manière générale de tous les colis susceptibles d'être chargés par le personnel accompagnant les trains, colis dont le poids individuel est fixé à 150 kilogrammes au maximum. Il ne sera pas tenu d'effectuer le chargement et le déchargement de toutes les autres marchandises.

Art. 3. — La rétrocession est faite moyennant : 1° une subvention fixe de 2,500 fr. par kilomètre, payable au fur et à mesure de l'exécution des travaux et de la livraison du matériel fixe et roulant, sur des états de situation mensuels approuvés par l'administration. Cette subvention pourra être transformée en annuités au taux ordinaire du Crédit foncier et le capital sera, dans ce cas, employé par le département à l'achèvement des chemins devant supporter l'assiette du tramway ; 2° le payement pendant cinquante ans d'une annuité fixée à 17,053 fr., destinée, avec la subvention de 2,500 fr. susmentionnée ou avec l'annuité correspondante, et jusqu'à due concurrence, à couvrir les insuffisances de recettes.

Dans le cas où le rétrocessionnaire cesserait l'exploitation, la subvention cesserait immédiatement.

Art. 4. — La plate-forme nécessaire à l'établissement de la voie ferrée sera fournie par les communes et par le département, en tant que la ligne empruntera les chemins vicinaux ; tous les travaux et dépenses utiles pour l'établissement des chemins vicinaux empruntés, y compris les élargissements, écrêtements et contournements, resteront à la charge de l'administration. La dépense faite ou à faire pour cet objet, en ce qu'elle est applicable à la partie de la voie publique occupée par le tramway, est évaluée à 124,600 fr., soit à 4,268 fr. par kilomètre.

Les terrains nécessaires à l'établissement de la plate-forme du tramway en dehors des voies publiques, pour garages, voies d'évitement, raccordements et pour tous autres aménagements, seront fournis par le rétrocessionnaire. Toutefois, le département prend l'obligation de lui rétrocéder gratuitement les terrains offerts par les communes et par les particuliers.

L'établissement et l'appropriation des garages et tous autres travaux et dépenses, tant pour la construction de la voie ferrée dans les conditions de l'avant-projet que pour l'exploitation, resteront à la charge du rétrocessionnaire, qui sera tenu d'établir, d'accord avec les compagnies de l'Ouest et de Caen à la mer, dans les gares de Cabourg-Dives et de Luc, points de jonction du tramway avec les lignes de Caen à Trouville par Dozulé et de Caen à la mer, des moyens de transbordement pour les voyageurs et les marchandises, aussi commodes que la disposition de ces gares le permettra.

Art. 5. — Le rétrocessionnaire ne pourra employer à l'exploitation de la ligne que le matériel roulant dont les types auront été admis par le préfet.

Art. 6. — Le rétrocessionnaire sera chargé à forfait de l'exploitation de la ligne moyennant le prélèvement à son profit de toute la recette brute, aussi longtemps que celle-ci, impôt déduit, restera inférieure à 3,100 fr. par kilomètre et par an.

Lorsque la recette brute dépassera cette somme de 3,100 fr., les trois cinquièmes de l'excédent seront acquis au rétrocessionnaire et les deux autres cinquièmes seront versés au département et aux communes pour le remboursement des subventions départementales et communales.

Lorsque la recette brute dépassera 3,800 fr., la part du département et des communes sera égale à la moitié de l'excédent.

Le maximum des dépenses de premier établissement est fixé à 938,195 fr., savoir : 62,300 fr. pour la plate-forme et 875,895 fr. pour l'établissement du tramway, soit 32,134 fr. par kilomètre.

Art. 7. — Lorsque les avances faites par le département et par les communes auront été remboursées, conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi du 11 juin 1880, le département et les communes continueront pendant toute la durée de la concession à participer aux bénéfices nets jusqu'à concurrence de 20 p. 100 seulement du surplus défini à l'article 6 qui précède.

Art. 8. — Le rétrocessionnaire se réserve, soit de constituer seul son capital, soit, dans un délai de trois mois à partir du jour de la déclaration d'utilité publique, de constituer une société anonyme pour l'émission des actions à un capital dont le chiffre serait soumis à la sanction du conseil général.

Sous réserve de l'application de l'article 10 de la loi du 11 juin 1880, la société qui sera ainsi formée se substituera au rétrocessionnaire et deviendra solidairement responsable avec lui, vis-à-vis du département, de tous les engagements qu'il aurait contractés avec ce dernier.

Le rétrocessionnaire déclare renoncer à toute réclamation pour les frais de constitution du capital et de la société auxquels pourra donner lieu le présent article.

Art. 9. — Le rétrocessionnaire s'engage à faire le service des colis postaux.

Art. 10. — Le rétrocessionnaire s'engage à n'employer, dans l'exécution des travaux de construction, que du matériel de provenance française et du dernier perfectionnement, et à n'utiliser, comme agents de l'exploitation, que des employés de nationalité française, sous réserve des autorisations particulières qui pourraient lui être accordées.

Art. 11. — En dehors des conditions stipulées à l'article 8 qui précède, le rétrocessionnaire ne pourra céder les droits qui lui sont concé-

dés par les présentes qu'avec l'autorisation du conseil général du département.

Art. 12. — Le rétrocessionnaire acquittera les frais d'enregistrement, calculés conformément à l'article 24 de la loi du 11 juin 1880, les frais de timbre et d'expédition, ainsi que tous les autres frais accessoires auxquels pourraient donner lieu les présentes conventions.

Fait double à Caen, le 3 octobre 1890.

Le préfet du Calvados,
ED. VATIN.

Le rétrocessionnaire,
PAUL DECAUVILLE

CAHIER DES CHARGES

TITRE Ier

TRACÉ ET CONSTRUCTION

Objet de la concession.

Art. 1er. — La ligne de tramway qui fait l'objet du présent cahier des charges est destinée au transport des voyageurs, bagages, messageries et marchandises.

La traction aura lieu par locomotives à vapeur.

Tracé.

Art. 2. — La ligne de Dives à Luc comprend les trois sections de Dives à Sallenelles, de Sallenelles à Ouistreham et de Ouistreham à Luc, et empruntera les voies publiques ci-après désignées:

Les chemins vicinaux de grande communication n°s 34, 87, 37, 61 et 84.

Délais d'exécution.

Art. 3. — Les projets d'exécution seront présentés dans un délai de deux mois à partir de la date du décret déclaratif d'utilité publique.

Les travaux devront être commencés dans un délai de trois mois à partir de la même date. Ils seront poursuivis et terminés de telle façon que la ligne soit livrée à l'exploitation dans un délai de six mois à partir de la date à laquelle l'administration fera remise de la plate-forme au concessionnaire.

Largeur de la voie. — Gabarit du matériel roulant.

Art. 4. — La largeur de la voie entre les bords intérieurs des rails devra être de 60 centimètres.

La largeur des locomotives et des caisses des véhicules, ainsi que leur chargement, ne dépassera pas 1 m. 88, et la largeur du matériel roulant, y compris toutes saillies, notamment celle des marchepieds latéraux, restera inférieure à 2 m. 18; la hauteur du matériel roulant au-dessus des rails sera au plus de 2 m. 80.

Dans les parties à deux voies, la largeur de l'entre-voie, mesurée entre les bords extérieurs des rails, sera de 1 m. 95.

Alignements et courbes. — Pentes et rampes.

Art. 5. — Les alignements seront raccordés entre eux par des courbes dont le rayon ne pourra être inférieur à 30 mètres. Toutefois, l'administration préfectorale pourra autoriser, à titre exceptionnel, l'emploi d'un rayon de 25 mètres dans la traverse d'Ouistreham et pour le raccordement des garages. Le maximum des déclivités est fixé à 296 dix-millièmes.

Les déclivités correspondant aux courbes de faible rayon devront être réduites autant que faire se pourra.

Le concessionnaire aura la faculté, dans des cas exceptionnels, de proposer aux dispositions du présent article les modifications qui lui paraîtraient utiles; mais ces modifications ne pourront être exécutées que moyennant l'approbation préalable du préfet.

Etablissement de la voie ferrée. — Parties accessibles aux voitures ordinaires.

Art. 6. — Dans les sections où le tramway sera établi dans la chaussée, avec rails noyés, les voies de fer seront posées au niveau du sol, sans saillie ni dépression, suivant le profil normal de la voie publique, et sans aucune altération de ce profil, soit dans le sens transversal, soit dans le sens longitudinal, à moins d'une autorisation spéciale du préfet. Les rails seront compris dans un empierrement de 20 centimètres d'épaisseur, qui régnera dans l'entre-rails, et à 50 centimètres au moins de chaque côté, conformément aux dispositions prescrites par le préfet, sur la proposition du concessionnaire, qui restera chargé d'établir à ses frais cet empierrement.

La chaussée empierrée de la voie publique sera d'ailleurs conservée ou établie avec des dimensions telles qu'en dehors de l'espace occupé par le matériel du tramway (toutes saillies comprises), il reste une largeur libre de chaussée d'au moins 2 m. 60, permettant à une voiture ordinaire de se ranger pour laisser passer le matériel du tramway avec le jeu nécessaire.

Un intervalle libre d'au moins 1 m. 10 de largeur sera réservé, d'autre part, entre le matériel de la voie ferrée (toutes saillies comprises) et la verticale de l'arête extérieure de la plate-forme de la voie publique.

Etablissement de la voie ferrée. — Parties non accessibles aux voitures ordinaires.

Art. 7. — Si la voie ferrée est établie sur un accotement qui, tout en restant accessible aux piétons, sera interdit aux voitures ordinaires, elle reposera sur une couche de ballast exclusivement composé de sable graveleux, de galet roulé ou de cailloux calcaires cassés de 1 m. 55 de largeur et d'au moins 35 centimètres d'épaisseur totale, qui sera arasée de niveau avec la surface de l'accotement relevé en forme de trottoir.

La partie de la voie publique qui restera réservée à la circulation des voitures ordinaires présentera une largeur d'au moins 5 mètres, mesurée en dehors de l'accotement occupé par la voie ferrée et en dehors des emplacements qui seront affectés au dépôt des matériaux d'entretien du chemin.

L'accotement occupé par la voie ferrée sera limité, du côté de la route, au moyen d'une banquette en terre pilonnée et gazonnée d'au moins 12 centimètres de saillie, d'une solidité suffisante; dans les parties de routes et de chemins dont la déclivité dépassera 3 centimètres par mètre, cette bordure sera accompagnée et soutenue par un demi-caniveau pavé qui n'aura pas moins de 30 centimètres de largeur. Un intervalle libre de 30 centimètres au moins sera réservé entre la verticale de l'arête de cette bordure et la partie la plus saillante du matériel de la voie ferrée; un autre intervalle libre de 1 m. 10 subsistera entre ce matériel et la verticale de l'arête extérieure de l'accotement du chemin.

Les rails, qui à l'extérieur seront au niveau de l'accotement régularisé, ne formeront sur l'entre-rails que la saillie nécessaire pour le passage des boudins des roues du matériel de la voie ferrée.

Traverses des villes et villages.

Art 8. — Dans les traverses des villes et des villages, les voies ferrées devront, à moins d'une autorisation spéciale du préfet, être établies avec rails noyés dans la chaussée entre les deux trottoirs, ou du moins entre les deux zones à réserver pour l'établissement de trottoirs et suivant le type décrit à l'article 6.

Le minimum des largeurs à réserver est fixé d'après les cotes suivantes:

(*A*) Pour un trottoir, 1 m. 10.

(*B*) Entre le matériel de la voie ferrée (partie la plus saillante) et le bord d'un trottoir:

1° Quand on réserve le stationnement des voitures ordinaires, 2 m. 60.

2° Quand on supprime ce stationnement, 30 centimètres.

Exécution des travaux.

Art. 9. — Le déchet résultant de la démolition et du rétablissement des chaussées sera couvert par des fournitures de matériaux neufs de la nature et de la qualité de ceux qui sont employés dans lesdites chaussées.

Pour le rétablissement des chaussées pavées au moment de la pose de la voie ferrée, il sera fourni, en outre, la quantité de boutisses nécessaire afin d'opérer ce rétablissement suivant les règles de l'art, en évitant l'emploi des demi-pavés.

Les vieux matériaux provenant des anciennes chaussées remaniées ou refaites à neuf qui n'auront pas trouvé leur emploi dans la réfection seront laissés à la libre disposition du concessionnaire.

Les fers, bois et autres éléments constitutifs des voies ferrées devront être de bonne qualité et propres à remplir leur destination.

Voies.

Art. 10. — Les voies devront être établies d'une manière solide et avec des matériaux de bonne qualité.

Les rails seront en acier et du poids de 15 kilogr. au moins par mètre courant; ils seront posés sur traverses en bois de chêne, espacées de 80 à 90 centimètres, fixés par des tire-fonds et reliés entre eux par des éclisses en acier.

Le contre-rail ne sera exigé que dans les parties en pavage.

Gares et stations.

Art. 11. — Les voitures devront s'arrêter en pleine voie pour prendre ou laisser des voyageurs sur tous les points du parcours.

Le nombre et l'emplacement des garages et des voies d'évitement seront arrêtés lors de l'approbation des projets définitifs. Il est toutefois entendu dès à présent qu'il sera établi des garages et des voies d'évitement à Dives, à Cabourg, aux Hômes, à Merville, à Sallenelles, à Amfréville, à Ranville, à Benouville, à Ouistreham (le bourg Riva-Bella et le port), à la Brèche-d'Hermanville et à Luc-sur-Mer. Un quai de transbordement, d'une longueur d'environ 70 mètres, sera construit dans chacune des gares de jonction de Cabourg-Dives et de Luc-sur-Mer.

TITRE II

ENTRETIEN ET EXPLOITATION

Entretien.

Art. 12. — Sur les sections où la voie ferrée est accessible aux voitures ordinaires (sections à rails noyés dans la chaussée), l'entretien qui est à la charge du concessionnaire comprend l'empierrement des entre-rails et de l'entre-voie, ainsi que des zones de 50 centimètres qui servent d'accotements extérieurs aux rails.

Réfection des parties de route ou de chemin atteintes par les travaux de la voie ferrée.

Art. 13. — Lorsque, pour la construction ou la réparation de la voie ferrée, il sera nécessaire de démolir des parties pavées ou empierrées de la voie publique situées en dehors des zones ou de l'accotement indiqués ci-dessus, il devra être pourvu par le concessionnaire à l'entretien de ces parties pendant une année à dater de la réception provisoire des travaux de réfection; il en sera de même pour tous les ouvrages souterrains.

Nombre minimum des voyages.

Art. 14. — Le nombre minimum des voyages qui devront être faits tous les jours, dans chaque sens, est fixée à trois pour la ligne entière.

Limitation de la vitesse et de la longueur des trains.

Art. 15. — Les trains se composeront de dix voitures au plus et leur longueur totale ne dépassera pas 60 mètres.

La vitesse des trains en marche sera au plus de 20 kilomètres à l'heure, arrêts compris.

TITRE III

DURÉE ET DÉCHÉANCE DE LA CONCESSION

Durée de la concession.

Art. 16. — La durée de la concession de la ligne mentionnée à l'article 2 du présent cahier des charges commencera à courir de la date du décret d'autorisation, et sera de cinquante années.

Expiration de la concession.

Art. 17. — A l'époque fixée pour l'expiration de la concession, et par le seul fait de cette expiration, le département sera subrogé à tous les droits du concessionnaire sur la voie ferrée et ses dépendances, et il entrera immédiatement en jouissance de tous ses produits.

Le concessionnaire sera tenu de lui remettre en bon état d'entretien la voie ferrée et tous les immeubles faisant partie du domaine public qui en dépendent. Il en sera de même de tous les objets immobiliers dépendant de ladite voie, tels que les barrières et clôtures, les changements de voies, plaques tournantes, réservoirs d'eau, grues hydrauliques, machines fixes, bureaux d'attente et de contrôle, etc.

Dans les cinq dernières années qui précéderont le terme de la concession, le département aura le droit de saisir les revenus du tramway et de les employer à rétablir en bon état la voie ferrée et ses dépendances, si le concessionnaire ne se mettait pas en mesure de satisfaire pleinement et entièrement à cette obligation.

En ce qui concerne les objets mobiliers, tels que le matériel roulant, le mobilier des stations, l'outillage des ateliers et des gares, le département se réserve le droit de les reprendre en totalité ou pour telle partie qu'il jugera convenable, à dire d'experts, mais sans pouvoir y être contraint. La valeur des objets repris sera payée au concessionnaire dans les six mois qui suivront l'expiration de la concession et la remise du matériel au département.

Le département sera tenu, si le concessionnaire le requiert, de reprendre en outre les matériaux, combustibles et approvisionnements de tout genre, sur l'estimation qui en sera faite à dire d'experts; et, réciproquement, si le département le requiert, le concessionnaire sera tenu de céder ces approvisionnements de la même manière. Toutefois, le département ne pourra être obligé de reprendre que les approvisionnements nécessaires à l'exploitation du tramway pendant six mois.

Les dispositions qui précèdent ne sont applicables qu'au cas où le conseil général déciderait que les voies ferrées doivent être maintenues en tout ou en partie.

Remise des lieux dans l'état primitif.

Art. 18. — Dans le cas où le conseil général déciderait, au contraire, que les voies ferrées doivent être supprimées en tout ou en partie, ces voies seront enlevées et les lieux seront remis dans l'état primitif par les soins et aux frais du concessionnaire, sans qu'il puisse prétendre à aucune indemnité.

Rachat de la concession.

Art. 19. — Le département aura toujours le droit de racheter la concession.

Si le rachat a lieu avant l'expiration des huit premières années de l'exploitation, il se fera conformément au paragraphe 3 de l'article 11 de la loi du 11 juin 1880. Ce terme de huit ans sera compté à partir de la mise en exploitation effective de la ligne entière, ou au plus tard à partir de la fin du délai qui est fixé dans l'article 3 du présent cahier des charges, sans tenir compte des retards qui auraient eu lieu dans l'achèvement des travaux.

Si le rachat de la concession entière est réclamé par le département après l'expiration des huit premières années de l'exploitation, on règlera le prix du rachat en relevant les produits nets annuels obtenus par le concessionnaire pendant les quatre années qui auront précédé celle où le rachat sera effectué et en y comprenant les annuités qui auront été payées à titre de subvention; on en déduira les produits nets des deux plus faibles années, et l'on établira le produit net moyen des deux autres années.

Ce produit net moyen formera le montant d'une annuité qui sera due et payée au concessionnaire pendant chacune des années restant à courir sur la durée de la concession.

Dans aucun cas, le montant de l'annuité ne sera inférieur au produit net de la dernière des quatre années prises pour terme de comparaison.

Le concessionnaire recevra, en outre, dans les six mois qui suivront le rachat, les remboursements auxquels il aurait droit à l'expiration de la concession, suivant le quatrième et le cinquième paragraphe de l'article 17, la reprise de la totalité des objets mobiliers étant ici obligatoire dans tous les cas pour le département.

Le concessionnaire ne pourra élever aucune réclamation dans le cas où, par suite d'un changement dans le classement des routes et chemins empruntés par la voie ferrée, une nouvelle autorité serait substituée à celle de qui émane la concession.

La nouvelle autorité aura les mêmes droits que celle qui a fait la concession.

Déchéance.

Art. 20. — Si le concessionnaire n'a pas remis au préfet tous les projets définitifs, ou s'il n'a pas commencé les travaux dans les délais fixés par l'article 3, ou si l'exploitation est interrompue de son fait, il encourra la déchéance, qui, après mise en demeure, sera prononcée par le ministre des travaux publics, sauf recours au conseil d'Etat par la voie contentieuse.

Dans ces deux cas, la somme qui aura été déposée, ainsi qu'il sera dit à l'article 38, à titre de cautionnement, deviendra la propriété du département et lui restera acquise.

Achèvement des travaux en cas de déchéance.

Art. 21. — Faute par le concessionnaire d'avoir poursuivi et terminé les travaux dans les délais et conditions fixés par l'article 3, faute aussi par lui d'avoir rempli les diverses obligations qui lui sont imposées par le règlement d'administration publique du 6 août 1881 ainsi que par le présent cahier des charges, et dans le cas prévu par l'article 10 de la loi du 11 juin 1880, il encourra soit la perte partielle de son cautionnement dans les conditions qui seraient prévues par l'acte de concession, soit la perte totale de ce cautionnement, soit la déchéance. Dans tous les cas, il sera statué par le ministre des travaux publics, après mise en demeure, sauf recours au conseil d'Etat par la voie contentieuse. Dans les deux premiers cas, le cautionnement devra être reconstitué dans le mois de la décision ministérielle.

En cas de déchéance, il sera pourvu tant à la continuation et à l'achèvement des travaux qu'à l'exécution des autres engagements contractés par le concessionnaire, conformément à l'article 41 du règlement d'administration publique du 6 août 1881.

Cas de force majeure.

Art. 22. — Les dispositions des deux articles qui précèdent ne seraient pas applicables, et la déchéance ne serait pas encourue, dans le cas où le concessionnaire n'aurait pu remplir ses obligations par suite de circonstances de force majeure dûment constatées.

TITRE IV

TAXES ET CONDITIONS RELATIVES AU TRANSPORT DES VOYAGEURS ET DES MARCHANDISES

Tarif des droits à percevoir.

Art. 23. — Pour indemniser le concessionnaire des travaux et dépenses qu'il s'engagent à faire par le présent cahier des charges, et sous la condition expresse qu'il en remplira exactement toutes les obligations, il est autorisé à percevoir pendant toute la durée de la concession les droits de péage et les prix de transport ci-après déterminés.

TARIF

DÉSIGNATION		PRIX de péage.	PRIX de transport.	PRIX Totaux.
1° PAR TÊTE ET PAR KILOMÈTRE				
Grande vitesse.				
Voyageurs	Voitures couvertes, garnies et fermées à glaces (1re classe)	0 08	0 04	0 12
	Voitures couvertes, fermées à glaces et à banquettes rembourrées (2e classe)	0 07	0 03	0 10
	Plates-formes couvertes dans les voitures susdésignées (3e classe)	0 05	0 02	0 07
Enfants	Au-dessous de trois ans, les enfants ne payent rien, à la condition d'être portés sur les genoux des personnes qui les accompagnent.			
	De trois à sept ans, ils payent demi-place et ont droit à une place distincte; toutefois, dans un même compartiment, deux enfants ne pourront occuper que la place d'un voyageur.			
	Au-dessus de sept ans, ils payent place entière.			
Chiens transportés dans les trains de voyageurs. Sans que la perception puisse être inférieure à 35 centimes.		0 012	0 008	0 02

DÉSIGNATION	PRIX de péage.	PRIX de transport.	PRIX Totaux.
Petite vitesse.			
Bœufs, vaches, taureaux, chevaux, mulets, bêtes de trait	0 072	0 048	0 12
Veaux et porcs	0 03	0 02	0 05
Moutons, brebis, agneaux, chèvres	0 018	0 012	0 03
Lorsque les animaux ci-dessus dénommés seront, sur la demande des expéditeurs, transportés à la vitesse des trains de voyageurs, les prix seront doublés.			
2° PAR TONNE ET PAR KILOMÈTRE			
Marchandises transportées à grande vitesse.			
Huîtres. — Poissons frais. — Denrées. — Excédents de bagages et marchandises de toute classe transportées à la vitesse des trains de voyageurs	0 35	0 25	0 60
Marchandises transportées à petite vitesse.			
1re classe. — Spiritueux. — Huiles. — Bois de menuiserie, de teinture et autres bois exotiques. — Produits chimiques non dénommés. — Œufs. — Viande fraîche. — Gibier. — Sucre. — Café. — Drogues. — Epiceries. — Tissus. — Denrées coloniales. — Objets manufacturés. — Armes	0 135	0 105	0 24
2e classe. — Blés. — Grains. — Farines. — Légumes farineux. — Riz, maïs, châtaignes et autres denrées alimentaires non dénommées. — Chaux et plâtre. — Charbon de bois. — Bois à brûler dit de corde. — Perches. — Chevrons. — Planches. — Madriers. — Bois de charpente. — Marbre en bloc. — Albâtre. — Bitume. — Cotons. — Laines. — Vins. — Vinaigres. — Boissons. — Bières. — Levure sèche. — Coke. — Fers. — Cuivres. — Plomb et autres métaux ouvrés ou non. — Fontes moulées	0 12	0 09	0 21
3e classe. — Pierres de taille et produits de carrières. — Minerais autres que les minerais de fer. — Fonte brute. — Sel. — Moellons. — Meulières. — Argiles. — Briques. — Ardoises	0 09	0 06	0 15
4e classe. — Houille. — Marne. — Cendres. — Fumiers. — Engrais. — Pierre à chaux et à plâtre. — Pavés et matériaux pour la construction et la réparation des routes. — Minerais de fer. — Cailloux et sables	0 072	0 048	0 12
Tarif spécial par wagon complet.			
Marchandises des 1re, 2e, 3e et 4e classes	0 06	0 03	0 09
Les foins, fourrages, pailles et toutes marchandises ne pesant pas 600 kilogrammes sous le volume d'un mètre cube, 50 centimes par wagon et par kilomètre.			
3° VOITURES ET MATÉRIEL ROULANT TRANSPORTÉS A PETITE VITESSE			
Par pièce et par kilomètre.			
Wagon ou chariot (pouvant porter de 3 à 6 tonnes)	0 108	0 072	0 18
Wagon ou chariot (pouvant porter plus de 6 tonnes)	0 15	0 10	0 25
Locomotive pesant de 12 à 18 tonnes (ne traînant pas de convoi)	2 25	1 50	3 75
Locomotive pesant plus de 18 tonnes (ne traînant pas de convoi)	3 »	1 50	4 50
Tender de 7 à 10 tonnes	1 10	0 70	1 80
Tender de plus de 10 tonnes	1 60	1 10	2 70
Les machines locomotives seront considérées comme ne traînant pas de convoi lorsque le convoi remorqué, soit de voyageurs, soit de marchandises, ne comportera pas un péage au moins égal à celui qui serait perçu sur la locomotive avec son tender marchant sans rien traîner.			
Le prix à payer pour un wagon chargé ne pourra jamais être inférieur à celui qui serait dû pour un wagon marchant à vide.			
Voitures à deux ou quatre roues, à un fond et à une seule banquette dans l'intérieur	0 18	0 14	0 32
Voitures à quatre roues, à deux fonds et à deux banquettes dans l'intérieur, omnibus, diligences, etc.	0 25	0 15	0 40
Lorsque, sur la demande des expéditeurs, les transports auront lieu à la vitesse des trains de voyageurs, les prix ci-dessus seront doublés.			
Dans ce cas, deux personnes pourront, sans supplément de prix, voyager dans les voitures à une banquette, et trois dans les voitures à deux banquettes, omnibus, diligences, etc.; les voyageurs excédant ce nombre payeront le prix des places de 2e classe.			
Voitures de déménagement à deux ou quatre roues, à vide	0 15	0 10	0 25
Ces voitures, lorsqu'elles seront chargées, payeront, en sus du prix ci-dessus, par tonne de chargement et par kilomètre	0 10	0 08	0 18
4° SERVICE DES POMPES FUNÈBRES ET TRANSPORT DES CERCUEILS			
Grande vitesse.			
Une voiture des pompes funèbres, renfermant un ou plusieurs cercueils, sera transportée aux mêmes prix et conditions qu'une voiture à quatre roues, à deux fonds et à deux banquettes	0 48	0 32	0 80
Chaque cercueil confié à l'administration du chemin de fer sera transporté, pour les trains ordinaires, dans un compartiment isolé, au prix de	0 24	0 16	0 40
Et pour les trains express, dans une voiture spéciale au prix de	»	»	»

Les prix déterminés ci-dessus ne comprennent pas l'impôt dû à l'Etat.

Il est expressément entendu que les prix de transport ne seront dus au concessionnaire qu'autant qu'il effectuerait lui-même ces transports à ses frais et par ses propres moyens; dans le cas contraire, il n'aura droit qu'aux prix fixés pour le péage.

La perception aura lieu d'après le nombre de kilomètres parcourus. Tout kilomètre entamé sera payé comme s'il avait été parcouru en entier.

Si la distance parcourue est inférieure à 5 kilomètres, elle sera comptée pour 5 kilomètres.

Le tableau des distances entre les diverses stations sera arrêté par le préfet d'après le procès-verbal de chaînage dressé contradictoirement par le concessionnaire et le service du contrôle. Ce chaînage sera fait suivant la voie la plus courte, d'axe en axe des bâtiments des voyageurs des garages extrêmes. Les tarifs proposés d'après cette base seront soumis à l'homologation du préfet.

Dans aucun cas, il ne pourra être perçu pour un voyageur pris ou laissé en route un prix supérieur à celui qui a été prévu pour la distance complète qui sépare les deux stations entre lesquelles le parcours a été effectué.

Le poids de la tonne est de 1,000 kilogrammes.

Les fractions de poids ne seront comptées, tant pour la grande que pour la petite vitesse, que par centième de tonne ou par 10 kilogrammes.

Ainsi, tout poids compris entre 0 et 10 kilogrammes payera comme 10 kilogrammes; entre 10 et 20 kilogrammes, comme 20 kilogrammes, etc.

Toutefois, pour les excédents de bagages et de marchandises à grande vitesse, les coupures seront établies : 1° de 0 à 5 kilogrammes; 2° au-dessus de 5 kilogrammes jusqu'à 10 kilogrammes; 3° au-dessus de 10 kilogrammes, par fraction indivisible de 10 kilogrammes.

Quelle que soit la distance parcourue, le prix d'une expédition quelconque, soit en grande, soit en petite vitesse, ne pourra être inférieur à 40 centimes.

Bagages.

Art. 24. — Tout voyageur dont le bagage ne pèsera pas plus de 10 kilogrammes n'aura à payer, pour le port de ce bagage, aucun supplément du prix de sa place.

Cette franchise ne s'appliquera pas aux enfants transportés gratuitement, et elle sera réduite à 5 kilogrammes pour les enfants transportés à moitié prix.

Assimilation des classes de marchandises.

Art. 25.—Les animaux, denrées, marchandises, effets et autres objets non désignés dans le tarif seront rangés, pour les droits à percevoir, dans les classes avec lesquelles ils auront le plus d'analogie, sans que jamais, sauf les exceptions formulées aux articles 26 et 27 ci-après, aucune marchandise non dénommée puisse être soumise à une taxe supérieure à celle de la 1re classe du tarif ci-dessus.

Les assimilations de classes pourront être provisoirement réglées par le concessionnaire; elles seront immédiatement affichées et soumises à l'administration, qui prononcera définitivement.

Transport de masses indivisibles.

Art. 26. — Les droits de péage et les prix de transport déterminés au tarif ne sont point applicables à toute masse indivisible pesant plus de 3,000 kilogrammes.

Néanmoins le concessionnaire ne pourra se refuser à transporter les masses indivisibles pesant de 3,000 à 5,000 kilogrammes, mais les droits de péage et les prix de transport seront augmentés de moitié.

Le concessionnaire ne pourra être contraint à transporter les masses pesant plus de 5,000 kilogrammes.

Si, nonobstant la disposition qui précède, le concessionnaire transporte des masses indivisibles pesant plus de 5,000 kilogrammes, il devra, pendant trois mois au moins, accorder les mêmes facilités à tous ceux qui en feraient la demande.

Dans ce cas, les prix de transport seront fixés par l'administration, sur la proposition du concessionnaire.

Exceptions. — Envoi par groupes.

Art. 27. — Les prix de transport déterminés au tarif ne sont point applicables :

1° Aux denrées et objets qui ne sont pas nommément énoncés dans le tarif et qui ne pèseraient pas 200 kilogrammes sous le volume d'un mètre cube;

2° Aux matières inflammables ou explosibles, aux animaux et objets dangereux pour lesquels des règlements de police prescriraient des précautions spéciales;

3° Aux animaux dont la valeur déclarée excéderait 5,000 fr. ;

4° A l'or et à l'argent, soit en lingots, soit monnayés ou travaillés, au plaqué d'or ou d'argent, au mercure et au platine, ainsi qu'aux bijoux, dentelles, pierres précieuses, objets d'art et autres valeurs;

5° Et, en général, à tous paquets, colis ou excédents de bagages pesant isolément 40 kilogrammes et au-dessous.

Toutefois les prix de transport déterminés au tarif sont applicables à tous paquets ou colis pesant ensemble plus de 40 kilogrammes d'objets envoyés par une même personne à une même personne. Il en sera de même pour les excédents de bagages qui pèseraient ensemble ou isolément plus de 40 kilogrammes.

Le bénéfice de la disposition énoncée dans le paragraphe précédent, en ce qui concerne les paquets ou colis, ne peut être invoqué par les entrepreneurs de messageries et de roulage et autres intermédiaires de transport, à moins que les articles par eux envoyés ne soient réunis en un seul colis.

Dans les cinq cas ci-dessus spécifiés, les prix de transport seront arrêtés annuellement par le préfet, tant pour la grande que pour la petite vitesse, sur la proposition du concessionnaire.

En ce qui concerne les paquets ou colis mentionnés au paragraphe 5 ci-dessus, les prix de transport devront être calculés de telle manière qu'en aucun cas un de ces paquets ou colis ne puisse payer un prix plus élevé qu'un article de même nature pesant plus de 40 kilogrammes.

Abaissement des tarifs.

Art. 28. — Dans le cas où le concessionnaire jugerait convenable, soit pour le parcours total, soit pour les parcours partiels de la voie de fer, d'abaisser, avec ou sans conditions, au-dessous des limites déterminées par le tarif des taxes qu'il est autorisé à percevoir, les taxes abaissées ne pourront être relevées qu'après un délai de trois mois au moins pour les voyageurs et d'un an pour les marchandises.

Toute modification de tarif proposée par le concessionnaire sera annoncée un mois d'avance par des affiches.

La perception des tarifs modifiés ne pourra avoir lieu qu'avec l'homologation du préfet, conformément aux dispositions de la loi du 11 juin 1880.

La perception des taxes devra se faire indistinctement et sans aucune faveur.

Tout traité particulier qui aurait pour effet d'accorder à un ou plusieurs expéditeurs une réduction sur les tarifs approuvés demeure formellement interdit.

Toutefois, cette disposition n'est pas applicable aux traités qui pourraient intervenir entre le Gouvernement et le concessionnaire dans l'intérêt des services publics, ni aux réductions ou remises qui seraient accordées par le concessionnaire aux indigents.

En cas d'abaissement des tarifs, la réduction portera proportionnellement sur le péage et sur le transport.

Délais d'expédition.

Art. 29. — Le concessionnaire sera tenu d'effectuer constamment avec soin, exactitude et célérité, et sans tour de faveur, le transport des voyageurs, bestiaux, denrées, marchandises et objets quelconques qui lui seront confiés.

Les colis, bestiaux et objets quelconques seront inscrits, à la gare d'où ils partent et à la gare où ils arrivent, sur des registres spéciaux, au fur et à mesure de leur réception; mention sera faite, sur le registre de la gare de départ, du prix total dû pour leur transport.

Pour les marchandises ayant une même destination, les expéditions auront lieu suivant l'ordre de leur inscription à la gare de départ.

Toute expédition de marchandises sera constatée, si l'expéditeur le demande, par une lettre de voiture dont un exemplaire restera aux mains du concessionnaire et l'autre aux mains de l'expéditeur. Dans le cas où l'expéditeur ne demanderait pas de lettre de voiture, le concessionnaire sera tenu de lui délivrer un récépissé qui énoncera la nature et le poids du colis, le prix total du transport et le délai dans lequel ce transport devra être effectué.

Délai de livraison.

Art. 30. — Les animaux, denrées, marchandises et objets quelconques seront expédiés et livrés de gare en gare, dans les délais résultant des conditions ci-après exprimées :

1° Les animaux, denrées, marchandises et objets quelconques à grande vitesse seront expédiés par le premier train de voyageurs contenant des voitures de toutes classes et correspondant avec leur destination, pourvu qu'ils aient été présentés à l'enregistrement trois heures avant le départ de ce train.

Ils seront mis à la disposition des destinataires, à la gare, dans le délai de deux heures après l'arrivée du même train;

2° Les animaux, denrées, marchandises et objets quelconques à petite vitesse seront expédiés dans le jour qui suivra celui de la remise.

Le maximum de durée du trajet sera fixé par le préfet, sur la proposition du concessionnaire.

Les colis seront mis à la disposition des destinataires dans le jour qui suivra celui de leur arrivée en gare.

Le délai total résultant des trois paragraphes ci-dessus sera seul obligatoire pour la compagnie.

Il pourra être établi un tarif réduit, approuvé par le préfet, pour tout expéditeur qui acceptera des délais plus longs que ceux déterminés ci-dessus pour la petite vitesse.

Pour le transport des marchandises, il pourra être établi, sur la proposition du concessionnaire, un délai moyen entre ceux de la grande et de la petite vitesse. Le prix correspondant à ce délai sera un prix intermédiaire entre ceux de la grande et de la petite vitesse.

Le préfet déterminera, par des règlements spéciaux, les heures d'ouverture et de fermeture des gares et stations, tant en hiver qu'en été, ainsi que les dispositions relatives aux denrées apportées par les trains de nuit et destinées à l'approvisionnement des marchés des villes.

Lorsque la marchandise devra passer d'une ligne sur une autre sans solution de continuité, les délais de livraison et d'expédition au point de jonction seront fixés par le préfet, sur la proposition du concessionnaire.

Frais accessoires.

Art. 31. — Les frais accessoires non mentionnés dans les tarifs, tels que ceux d'enregistrement, de chargement, de déchargement et de magasinage dans les gares et magasins du tramway, seront fixés annuellement par le préfet, sur la proposition du concessionnaire. Il en sera de même des frais de transbordement qui seront faits dans les gares de raccordement de la ligne concédée avec une ligne présentant une largeur de voie différente.

Camionnage.

Art. 32. — Les concessionnaires opéreront le chargement et le déchargement des colis expédiés en grande vitesse, marchandises, messageries et bagages, et d'une manière générale de tous les colis susceptibles d'être chargés par le personnel accompagnant les trains, colis dont le poids individuel est fixé à 150 kilogrammes, au maximum.

Ils ne seront pas tenus d'effectuer le chargement et le déchargement de toutes les autres marchandises.

Traités particuliers.

Art. 33. — A moins d'une autorisation spéciale du préfet, il est interdit au concessionnaire, conformément à l'article 14 de la loi du 15 juillet 1845, de faire directement ou indirectement avec des entreprises de transport de voyageurs ou de marchandises par terre ou par eau, sous quelque dénomination ou forme que ce puisse être, des arrangements qui ne seraient pas consentis en faveur de toutes les entreprises desservant les mêmes voies de communication.

Le préfet, agissant en vertu de l'article 42 du règlement d'administration publique du 5 août

1881, prescrira les mesures à prendre pour assurer la plus complète égalité entre les diverses entreprises de transport dans leurs rapports avec le tramway.

Embranchements industriels. — Tarif à percevoir pour le matériel prêté.

Art. 34. — Le concessionnaire sera indemnisé de la fourniture et de l'envoi de son matériel sur les embranchements industriels desservant des carrières, des mines ou des usines, par la perception d'une redevance qui est fixée à 12 centimes par tonne pour le premier kilomètre et à 4 centimes par tonne et par kilomètre en sus du premier, lorsque la longueur de l'embranchement excédera un kilomètre.

TITRE V

STIPULATIONS RELATIVES A DIVERS SERVICES PUBLICS

Fonctionnaires ou agents du contrôle.

Art. 35. — Les fonctionnaires ou agents chargés de l'inspection, du contrôle et de la surveillance de la voie ferrée seront transportés gratuitement dans les voitures de voyageurs.

Service des postes.

Art. 36. — Le concessionnaire sera tenu de recevoir dans ses voitures, aux heures des départs réguliers, les sacs de dépêches de la poste escortés ou non d'un convoyeur. Les sacs seront déposés dans un coffre fermant à clef. Le convoyeur aura droit à une place réservée aussi près que possible de ce coffre.

L'administration des postes aura, en outre, le droit de fixer aux voitures de l'entreprise une boîte aux lettres, dont elle fera opérer la pose et la levée par ses agents.

Les prix des transports ci-dessus seront payés par l'administration des postes conformément aux tarifs homologués, sauf dans le cas où l'Etat se serait engagé à fournir au concessionnaire une subvention par annuités. Dans ce cas, les sacs de dépêches et le convoyeur devront être transportés gratuitement.

Le concessionnaire pourra être tenu de fixer, d'après les convenances du service des postes, l'heure d'un de ses départs dans chaque sens.

Le montant des dépenses supplémentaires de toute nature que ce service spécial aura imposées au concessionnaire, déduction faite du produit qu'il aura pu en retirer, lui sera payé par l'administration des postes, que l'entrepreneur soit subventionné ou non par le Trésor, suivant le règlement qui en sera fait de gré à gré ou par deux arbitres. En cas de désaccord de ces arbitres, un tiers arbitre sera désigné par le conseil de préfecture.

TITRE VI

CLAUSES DIVERSES

Frais de contrôle.

Art. 37. — La somme que le concessionnaire doit verser chaque année, à la date du 1er janvier, afin de pourvoir aux frais du contrôle, sera calculée d'après le chiffre de 25 fr. par kilomètre de voie concédée.

Le premier versement aura lieu le 1er janvier qui suivra la déclaration d'utilité publique à la caisse du trésorier-payeur général du Calvados. Le surplus des frais de contrôle restera à la charge du département.

Cautionnement.

Art. 38. — Avant la signature de l'acte de concession, le concessionnaire déposera à la Caisse des dépôts et consignations une somme de 29,200 fr. en numéraire ou en rente sur l'Etat, calculée conformément au décret du 31 janvier 1872, ou en bons du Trésor, avec transfert, au profit de ladite Caisse, de celles de ces valeurs qui seraient nominatives ou à ordre.

Cette somme formera le cautionnement de l'entreprise.

Les quatre cinquièmes en seront rendus au concessionnaire par cinquième et proportionnellement à l'avancement des travaux. Le dernier cinquième ne sera remboursé qu'après l'expiration de la concession.

Election de domicile.

Art. 39. — Le concessionnaire devra faire élection de domicile à Caen.

Dans le cas où il ne l'aurait pas fait, toute notification ou signification à lui adressée sera valable lorsqu'elle sera faite au secrétariat général de la préfecture du Calvados.

Art. 40. — Les contestations qui s'élèveraient entre le concessionnaire et l'administration au sujet de l'exécution et de l'interprétation des clauses du présent cahier des charges seront jugées administrativement par le conseil de préfecture du département du Calvados, sauf recours au conseil d'Etat.

Frais d'enregistrement.

Art. 41. — Les frais d'enregistrement du présent cahier des charges et de la convention ci-annexée seront supportés par le concessionnaire.

A Caen, le 3 octobre 1890.

Le préfet du Calvados,
ED. VATIN

Le concessionnaire,
PAUL DECAUVILLE

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Médaille militaire. — Par décret en date du 10 septembre 1891, le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 8 du même mois, portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a conféré la médaille militaire au sieur :

INFANTERIE

2e rég. de tiraill. algér. Feradji-Matala, caporal; 26 ans de services, 26 campagnes.

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Artillerie. — Par décis. minist. du 5 septembre 1891, M. Hingue, chef d'escad. à l'ét.-maj. partic., s.-direct. d'art. à Reims, a été désigné pour commander l'école milit. préparatoire de l'art. et du génie, à Billom.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décret du Président de la République en date du 10 septembre 1891, rendu sur la proposition du sénateur ministre de la marine, a été nommé dans la réserve de l'armée de mer :

Au grade de médecin de 2e classe.

M. Vasticar (Emile-Eugène), docteur en médecine, médecin de 2e classe des colonies, démissionnaire.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 11 Septembre 1891.

MM. les sénateurs et les députés qui désireraient assister à la revue du 17 septembre, à Vitry-le-François, sont informés que des places leur sont réservées dans la tribune à droite de celle de M. le Président de la République.

M. le président du conseil, ministre de la guerre, qui était allé assister aux grandes manœuvres des 5e, 6e, 7e et 8e corps d'armée, a offert hier, à Vendeuvre, un déjeuner aux officiers généraux ainsi qu'aux attachés militaires étrangers.

Au dessert M. de Freycinet a pris la parole et a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Je suis particulièrement heureux de me trouver au milieu de vous dans les circonstances actuelles. Les manœuvres que vous exécutez cette année ont une importance exceptionnelle. Elles sont rehaussées non seulement par la quantité inusitée de troupes qui y prennent part, mais encore par le but spécial qui leur est assigné. Elles sont destinées à nous éclairer sur le fonctionnement du commandement supérieur, tel qu'il a été récemment constitué. L'organisation de ce commandement a été, je puis le dire, depuis trois ans, l'objet de ma constante préoccupation. J'ai procédé par étapes successives : l'année dernière, j'en ai définitivement arrêté les grandes lignes. Mais il restait à savoir si, dans la pratique, il ne se produirait pas des difficultés inattendues. Les différents rouages engrèneraient-ils entre eux sans chocs ni frottements? La direction d'une pareille masse d'hommes ne déconcerterait-elle pas les méthodes ordinaires du temps de paix? Les grands services de l'armée seraient-ils à la hauteur de leur délicate mission?

L'expérience qui se poursuit a déjà répondu. Il n'est pas nécessaire de la prolonger davantage pour affirmer que le commandement des armées et des groupes d'armées est assuré en France au même degré que celui des corps d'armée et des divisions. C'est là un résultat considérable; je félicite tous ceux qui ont aidé à le mettre en lumière, depuis le simple soldat, plein d'entrain, de bon vouloir et d'abnégation, pour lequel nous ne saurions avoir trop de sollicitude, jusqu'au chef suprême qui montre, sur ce vaste théâtre, tout ce que la patrie peut attendre de lui.

L'année prochaine, je vous convierai à une expérience d'un autre ordre, dont vous apprécierez également l'intérêt. Nous ferons manœuvrer en grand, pour la première fois, nos forces de seconde ligne, et nous mettrons à l'épreuve les formations nouvelles organisées depuis trois ans. Je suis certain d'avance que les troupes territoriales seront dignes en tous points des troupes actives, dont elles doivent partager le sort, et qu'elles étonneront par leur solidité et leur degré d'instruction.

Ne nous lassons pas, messieurs, de perfectionner et de fortifier notre armée. Elle est un des éléments, et non des moindres, de notre influence dans le monde. Elle a sa part dans les événements dont se réjouit votre patriotisme. Ses progrès, que l'Europe voit et auxquels la France applaudit, inspirent aux uns la confiance, aux autres le respect; ils attestent, en outre, que le gouvernement de la République, malgré des changements de surface, est capable de longs desseins et que, dans l'accomplissement des œuvres nationales, il apporte un esprit de suite qui ne le cède à celui d'aucune monarchie. Personne ne doute aujourd'hui que nous soyons forts, nous prouverons que nous sommes sages. Nous sau-

rons garder, dans une situation nouvelle, le calme, la dignité, la mesure qui, aux mauvais jours, ont préparé notre relèvement.

Je souhaite la bienvenue à MM. les attachés militaires étrangers. Leur présence ici est un stimulant pour nous tous, en même temps qu'un témoignage des dispositions pacifiques qui ont présidé à ces grands préparatifs. J'espère qu'ils n'auront pas trop à se plaindre de l'hospitalité un peu exiguë, mais cordiale, que nous leur offrons, et qu'ils transmettront de bonnes impressions à leurs gouvernements.

Messieurs, je vous propose de porter les toasts suivants :

A M. Carnot, Président de la République ;

A M. le général Saussier, directeur supérieur des manœuvres, et à ses éminents collaborateurs ;

A l'armée, au maintien de ses bonnes traditions et à ses progrès !

Après M. de Freycinet, le général Saussier s'est exprimé en ces termes :

Dans l'éloquent discours que nous venons d'entendre, M. le président du conseil, ministre de la guerre, avec sa haute situation morale et son grand talent, a abordé un ordre de questions trop élevées et trop délicates pour qu'il me soit permis d'y revenir autrement que pour lui dire qu'avant d'avoir dans le pays tout entier le grand retentissement qu'elles méritent, ses paroles ont profondément ému et réconforté nos cœurs.

Ceci fait, je tiens à remercier avec la plus grande modestie M. le ministre de la guerre des éloges personnels qu'il veut bien me donner ; mais je le remercie plus encore de ceux qu'il a justement adressés aux éminents généraux, mes collaborateurs à différents titres dans le commandement des armées et à la tête de l'état-major général, sans lesquels je ne pourrais pas porter le lourd fardeau qui pèse sur mes épaules.

Mais où nous devons surtout témoigner notre reconnaissance à M. de Freycinet, c'est pour nous avoir permis, par une concentration jusque-là sans précédent, de travailler utilement à la solution des grands problèmes de tactique qui doit faire la force et la puissance des armées d'aujourd'hui. Pour arriver à ce résultat, il a fallu nous imposer à tous des labeurs et des fatigues peu ordinaires. Ce que je puis affirmer, cependant, c'est que, depuis le simple soldat jusqu'aux plus hauts chefs, tous ont apporté dans l'accomplissement de leur mission un zèle, un entrain et une bonne volonté qui, je l'espère, ne se démentiront pas.

Messieurs, en venant au milieu de nous dans un pareil moment, M. le ministre de la guerre nous a donné une preuve de la grande sollicitude qu'il porte à nos intérêts et de la suprême importance qu'il attache à nos travaux. Je propose donc de porter un toast chaleureux à M. de Freycinet. J'ajoute que, sans froisser le patriotisme éclairé des officiers étrangers qui sont parmi nous, nous pouvons rendre un éclatant hommage à l'armée française qui, par sa discipline, par ses persévérants efforts pour arriver au mieux, mérite les immenses sacrifices que la nation s'impose pour elle.

Messieurs, à l'armée, au ministre de la guerre !

Puis le général russe baron Friedericks, doyen des attachés militaires étrangers, a porté le toast suivant :

Monsieur le ministre, permettez-moi de vous exprimer, au nom de MM. les officiers étrangers, notre profonde reconnaissance de ce que vous avez bien voulu nous admettre à assister aux importantes manœuvres que nous suivons avec l'intérêt le plus vif et le plus sympathique. Notre présence ici est une preuve de la solidarité qui nous unit tous dans l'étude de notre beau métier des armes.

Au nom de mes collègues, MM. les attachés militaires étrangers, je porte un toast chaleureux au ministre de la guerre, au général directeur des manœuvres, aux belles troupes françaises et à leurs vaillants chefs qui nous font l'honneur de nous recevoir avec tant de cordialité et de courtoisie.

Les trois toasts ont été écoutés debout par les officiers présents.

Le président du conseil, ministre de la guerre, après avoir visité les cantonnements des troupes, est rentré à Paris à neuf heures et demie du soir.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ALLEMAGNE

Munich, 10 septembre.

L'empereur et le prince régent sont arrivés ce matin à dix heures sur le terrain des manœuvres ; ils ont été acclamés sur leur passage.

Ils ont suivi le combat qui était commencé et dans lequel l'avantage est resté à l'armée de l'Ouest, placée sous le commandement du prince Arnolphe.

L'empereur a adressé ses félicitations au vainqueur et il a exprimé sa satisfaction aux commandants des troupes. (*Agence Havas.*)

DANEMARK

Copenhague, 10 septembre.

Demain, à l'occasion de la fête de l'empereur de Russie, une messe sera dite à l'église russe. Il y aura un déjeuner à bord de l'*Etoile polaire* et un dîner au château de Fredensborg.

L'empereur et l'impératrice arriveront ici cette après-midi ; ils dîneront chez le prince Waldemar et passeront la nuit à bord du vapeur impérial. Les autres personnages de la cour arriveront demain. (*Agence Havas.*)

TURQUIE

Constantinople, 10 septembre.

Tewfik-Pacha a été nommé ministre des travaux publics.

La nomination de Mahmoud-Dejetal-el-Din comme gouverneur de la Crète est confirmée. (*Agence Havas*).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

(Exécution de l'article 19 de la loi du 30 octobre 1886.)

Par arrêté préfectoral du 22 août 1891, l'école publique de garçons de Meaux (département de Seine-et-Marne), dite école de la place du Marché, a été laïcisée.

Par arrêté préfectoral du 29 août 1891, l'école publique de filles de Montfort-l'Amaury (département de Seine-et-Oise) a été laïcisée.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

AVIS COMMERCIAUX

N° 384. — 11 septembre 1891.

INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

France.

Correspondance directe avec les consuls. — Plusieurs négociants ayant refusé de recevoir, pour défaut d'affranchissement, les réponses faites à leurs demandes de renseignements, nous croyons devoir porter à la connaissance du commerce français que les consuls ne disposant d'aucune allocation spéciale pour l'affranchissement de leur correspondance avec les particuliers, les personnes qui sollicitent leur concours doivent joindre à leur demande un timbre de 25 centimes, si elles désirent recevoir une réponse affranchie.

Nous devons rappeler également que, par suite des mutations qui se produisent dans le personnel diplomatique et consulaire au dehors, il convient que les lettres adressées par les particuliers à un agent, dans un intérêt de service, ne portent que sa qualification officielle « M. le ministre, M. le consul ou M. le vice-consul de France à... », sans indication du nom de l'agent. De la sorte, une lettre portant le nom d'un agent ne pourra être considérée par son successeur comme une correspondance personnelle, devant lui être réexpédiée à sa nouvelle résidence, et il y sera donné suite immédiatement.

Pour éviter tout retard et toute dépense, il suffit, d'ailleurs, que les demandes de renseignements soient envoyées, sans timbre pour la réponse, par l'intermédiaire du ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du commerce extérieur) qui fera parvenir les réponses.

Maroc.

Admission des monnaies étrangères. — Depuis le 7 du mois d'août, les caisses impériales, à quelque administration qu'elles appartiennent, ne reçoivent plus, comme monnaies étrangères, que celles ayant cours actuellement dans les pays où elles ont été émises. Cette mesure a été adoptée en vue de remédier au préjudice causé au Trésor chérifien par les payements nombreux qui étaient faits aux douanes maritimes de l'empire en monnaies européennes démonétisées. — (*Communication du chargé d'affaires de France à Tanger.*)

Mexique.

Considérations générales sur le commerce et l'industrie. — Le *Moniteur officiel du commerce*, du 10 septembre, publie sous ce titre un rapport très étendu de M. Adrien Rey, titulaire d'une bourse de séjour à Mexico. Nous en recommandons la lecture aux industriels et aux négociants français désireux d'étendre leurs relations d'affaires dans une contrée qui offre des débouchés importants à leur activité et que l'auteur de ce travail passe successivement en revue, en fournissant sur chacun d'eux des indications précises.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Opérations concernant les caisses d'épargne ordinaires du 1er au 10 septembre 1891.

Dépôt de fonds	5.098.776 18
Retraits de fonds	3.789.998 85
Excédent de dépôts	1.308.777 33

Excédent de dépôts du 1er janvier au 10 septembre 1891, 61,270,203 fr. 38.

Capitaux employés en achat de rentes, du 1er au 10 septembre 1891 :

1° Pour placement des excédents de dépôts et, en outre, des arrérages et des capitaux encaissés sur les valeurs composant le portefeuille provenant des caisses d'épargne ordinaires, 5,444,250 fr.

2° Pour le compte des déposants des caisses d'épargne ordinaires, 398,976 fr. 45.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Vendredi 11 Septembre	COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Juill. 91	3 %	96f 45 50 55	en liq..						
			fin ct...	96 45	96 52½	96 42½	96 47½	96 45	96 45
			P° fin c.		d1f	96 60	d50		
			P° fin c.	96 67½	96 72½ d25				
			P° fin p.		d1f	96 90	d50		
			P° fin p.	97 15	97 20 d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %	91f	fin ct...					[illegible]1	
Juill. 91	3 % 1891 60 fr. payés	94f 55 57½ 60 65	en liq..						
			fin ct...	94 55			94 62½	94 60	94 55
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.	94 67½	94 72½ d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente de 1878 à 1953)	97f 20 1[illegible] 20	en liq..						
			fin ct...	97 15			97 17½	97 10	97 20
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
Août 91	4 ½ % 1883	105f 75 70	en liq..						
			fin ct...	105 90	105 90	105 87½	105 90	105 70	105 85
			P° fin c.				d50		
			P° fin c.						
			P° fin p.				d50		
			P° fin p.						
Août 84	Promesses d'Inscript. 4½ % 1883	0 25						0 25	
Sept. 91	Bons du Trésor 4%, éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.								
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	10000f							
d°	éch. 1er mars 95	10000f							
d°	éch. 1er sept. 95								
d°	éch. 1er mars 96								
Juill. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874 (dommages causés par génie milit.), n° 221,501 à 273,500	509	en liq.. / fin ct...					509	
	EMPRUNTS (Villes)								
Sept. 91	Ville de Paris, Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	546	fin ct...					546	
Août 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	527 50 527 25 527	fin ct...					527 50	
Juill. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	419 420	fin ct...					419	
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	409	fin ct...					409	
d°	d° quarts, r. 100 f.	107						106	
...	d° séries sort. (unit.)								
...	d° d° (sér. ent.)		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	531	fin ct...					533	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	531 50 532	fin ct...					531 50	
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	412	en liq.. / fin ct...					413 50	
d°	d° quarts, r. 100 f.	106 105 50 105 25						106	
d°	d° nouv. 120 f. p.	401	fin ct...					400 50	
d°	d° quarts 30 f. p.	101 25	fin ct...					101 25	
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé		en liq.. / fin ct...					406	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Obl. tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. fr.)	501 50 502	en liq.. / fin ct... / P° fin c.					501 50	
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.)	547 50	en liq.. / au 15..					545	
Juill. 91	Banque de France (nominatives)	4600 4590 4600	en liq.. / fin ct...	4600			4595	4600	4585
			P° fin c.		d40		d50		
			P° fin p.		d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23)	447 50 448 75 450 447 50	en liq.. / au 15..	447 50				447 50	447 50
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 38)	785	en liq.. / au 15..	780	785	780	782 50	785	785
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30	792 50	795 d10		d10		
			P° au 15	802 50	d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9)		en liq. / au 15..					427 50	
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26)	465 470	en liq.. / au 15..						
			P° au 15						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 10)		en liq.. / au 15..						
			P° au 15						
Juin 91 ex-1re r.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	277 50	en liq.. / au 15..	275			276 25	275	276 25
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (nominatives)	550 547 50 545	en liq.. / au 15..	548 75			541 25	550	550
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)		au 15..						
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.)	426 25	en liq.. / au 15					420	
Juill. 91	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)		en liq.. / au 15..						
Août 91	Banque hypoth. de Fr., r. 1000 f., [illegible]	517 50	fin ct...					517 50	
Sept. 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	422 50	fin ct...					421	
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. en représ. d'ann.	151 150 50	en liq. / fin ct.						
Juin 91	d° 5%, r. 500 f. (dues par l'État)	527 50	au 15					527 50	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.	410	
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.	500	
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.	113	
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500 f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr.	109	
d° 1881, 4%, r. 500 f.	508	
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.	495	
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	112	
d° 1863, 3%, r. 100 fr.		
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.		
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	100	
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.	510	
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.		
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	47	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.	89	
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	406 25	405
Midi, d° act. de jouiss.	6[illegible]3 75	
Nord, d° act. de jouiss.	1420	
Orléans, d° act. de jouiss.	1095	
Ouest, d° act. de jouiss.	570	
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)		
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f, t.p.	640	325
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.		
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	580	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	525	
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	260	
d° du département du Nord		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier	340	335
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	525	
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	430 [illegible]	
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.		
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	1575	
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entrepres (ex-c. 48).	250	
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1468 75	1460
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 11).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.	263 75	
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 15).	5500	5490
Ind. linière (Compt. de l') a. 500f.	600	90
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 29).	1830	
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p.	1360	
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	398 75	
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).	1220	
d° act. de jouiss.		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.	1700	1695
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.	1335	1325
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé	632 50	
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé	1540	
2e série, act. 500 fr., t.p.		
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.	795	
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	790	780
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2540	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 f.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.		
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1260	

Jouissance	Vendredi 11 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
	Crédit Foncier de France.								
Juill. 91	Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1288 75 1286 25	en liq..						
			fin ct..	1291 25	1292 50	1290 .	1291 25	1287 50	1291 25
			P° fin c.		d40		d20		
			P° fin c.	1296 25	1295 .. d10		d5f		
	Obligations :		P° fin p.		d40		d20		
Ma. 91	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.		P° fin p.	1310	d10		d5f	1210 ..	
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	520						522	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	105 50 104 50						104 50	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f	607						602 50	
Nov. 9.	d° 10es d° remb. 120 f.	121 50						121 ..	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	516						516 ..	
d°	communles, 3%, remb. 500 f.	507 508						502 ..	
d°	d° 5es, r. 100 f.	102						102 ..	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	23	fin ct...					519 ..	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	394	en liq..					394 50	
Sept. 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	476 476 50 477	fin ct...					477 ..	
Mai 91	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	480 481 480 50 481	fin ct...					480 .	
Sept. 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	474 474 25 474 50 475.	fin ct...					475 .	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p	423	fin ct...					420 25	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	479 479 25 479 75 480	fin ct...					479 .	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	56f 53f 50f 57f 58f	fin ct...					58 ..	
...	d° d° (nomin.).		fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	46f50 46f	fin ct...					46 50	
...	d° d° (nomin.).		fin ct...						
Mai 91	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		en liq..						
			au 15..	590 ..				590 ..	
Mai 91	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq..						
			au 15..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	822 50	en liq..						
			au 15..	827 50	827 50	823 75	825 ..	823 75	823 75
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	318 75 315	en liq..						
			au 15..					315 ..	315 ..
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Nov. 91	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq..						
			au 15..	372 50					375 ..
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).	328 75	en liq..						
			au 15..	330 ..					328 75
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. dévelopt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	483 75 482 50 485	en liq..						
			au 15 .	483 75	485 ..	482 50	485 ..	485 ..	483 75
			P° au 15		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq..						
			au 15..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..	470	en liq..						
			au 15 .					470 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....	350	en liq..						
			au 15..					350 ..	
......	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..	395 392 50 390 392 50 ... 395 400	en liq..						
			au 15..	390 ..			402 50		
			P° au 15		d5f		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Fév. 91	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).	260	en liq..						
			au 15..					260 ..	
Avril 91	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		en liq..						
			au 15..					315 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq..						
			au 15..						
Juill. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14),		en liq..						
			au 15..					15 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...	210	en liq..					210 ..	
			au 15..		d10		d5f		
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11)	480	au 15..					480 ..	
Août 91	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	389 50 389 75 390	au 15 .					389 75	
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 26)....		en liq..						
			au 15..						
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.	705 710	en liq..						
			fin ct..					705 ..	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'Etat), ex-coupon 30.......	615 618 75	en liq..						
			fin ct..					615 ..	
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	910 907 50 25 912 50	en liq..						
			fin ct..					906 25	910 ..
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1515	en liq..						
			fin ct..	1510 ..				1513 75	1512 50
			P° fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)...............	1297 50 1296 25	en liq..						
			fin ct..	1300 ..				1298 75	
			P° fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70).......	1843 75 1845	en liq..						
			fin ct..	1845 ..				1845 ..	1845 ..
			P° fin c.		d20		d10		
			P° fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1541 25	en liq..						
			fin ct..					1542 50	1547 50
			P° fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1073 75 1072 50	en liq..						
			fin ct..					1072 50	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'Etat ou de Dépts)	530 535	en liq..						
			fin ct..					535 ..	
			P° fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	513 75 515	en liq..						
			au 15..					513 75	
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	550 545	en liq..						
			au 15..	545 ..				550 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).		....		d10		d5f		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)	442 50	en liq .						
			au 15 .						
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d20		d20		
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		au 15..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t.p (ex-coupon 19)	570	en liq..						
			au 15..					570 ..	
			P° au 15		d10		d5f		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p	140 ..	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p	151 25	150 ..
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.) ...	[illegible] ..	
Châtillon et Commentry (Forges de)		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p	400 ..	
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.		
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	563 75	
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord)		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	355 ..	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p	1085 .	1080..
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p	710 ..	
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	370 ..	
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p	117 ..	115 ..
Voitures à Paris, actions de jouiss.	210 ..	
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 20).	425 ..	
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2400..	
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard.........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.		
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1125..	1120..
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.	385 ..	380 ..
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2080..	
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4)..	1440.	
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p	223 75	220 ..
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p	560 ..	
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	578 75	577 50
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	267 50	
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 50).	805 ..	
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	1350..	1345..
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	520 ..	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............	1710 .	
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	222 50	220 ..
d° parts bénéficiaires.......		
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....	25 ..	
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	428 ..	427 50
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	342 ..	
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	380 ..	
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..	425 ..	
d° d° de 1887 à 1985..	411 ..	
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	410 ..	
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	415 ..	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	409 50	409 ..
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	652 ..	648
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	442 ..	441 50
d° nouvelles d°	438 ..	437 50
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	441 ..	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérnne : Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'Etat).....		
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	403 ..	401 ..
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)	403 ..	
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	415 ..	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	463 .	
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1275	
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	448 25	
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).		
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	444 25	
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	442 ..	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.		
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.		
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	445 ..	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	448 ..	447 ..
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	449 .	
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	627 ..	625 ..
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).		

(*Supplément.*)

JOUISSANCE	Vendredi 11 Septembre	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1450 1445	en liq..						
			au 15	1445				1445	1445
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1162 50 1160	en liq..						
			au 15..					1163 75	
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)	576 25 575 576 25	en liq..						
			au 15..	577 50			580	577 50	580
			Pe au 15				d5f		
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p	657 50 658 75	en liq..						
			au 15..					655	
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1067 50 1070 1075	en liq..						
			au 15..					1065	1070
			Pe au 15		d10		d20		
			Pe au 30		d10		d10		
Juill. 91	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).	496	en liq..						
			au 15..					487 50	
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	700 703 75	en liq..						
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)..	325 322 50	en liq..						
			au 15..					320	320
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2982 50	en liq..						
			au 15..					3000	
			Pe au 15		[illegible]		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	24f 50	en liq..						
			au 15..	26 25			25	24 50	25
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p		en liq..						
			au 15..						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.	55f 56 25	en liq..						
			au 15..	55					
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 15), en liquid.	20f 19 50 19f 18f 50 18f 20f 19	en liq..						
			au 15..	20				20	21 25
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2855 2860 2855	en liq..						
			au 15..	2852 50	2855	2850	2855	2850	2852 50
			Pe au 15		d40		d20		
			Pe au 15		2860 d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 14).	810	en liq..						
			au 15..					810	
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	308 75	en liq..						
			au 15..					308 75	
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27).........	1177 50 1180	en liq..						
			au 15..	1182 50				1185	1182 50
			Pe au 15		d10		d5f		
Sept. 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	140	au 15..					139	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attrib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12)		en liq..						
			au 15					2010	2010
			Pe au 15		d20		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 13)	400	en liq..						
			au 15..					395	
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	505 510 520 515 520 517 50 512 50 510 512 50	en liq..						
			au 15..	510	512 50	505	510		507 50
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30	517 50	516 25 d10		d5f		
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	121 25	en liq..						
			au 15..	122 50				125	120 50
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).		en liq..						
			au 15..					415	415
			Pe au 15		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
			en liq..						
Oct. 91	Angleterre. 2¾ % (n.c.fixe 25f20).	C. 500f	au 15..					95 50	
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.......	C.1000	en liq..						
			au 15..						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	Gr. c.	au 15..						
			Pe au 15		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	326 327	en liq..					327 50	
...	d° d° c. de 5 obl..		au 15..		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl..		Pe au 15						
Mai 91.	Autriche. Dette 5% conv. (nég.ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		en liq..						
			au 15..						
...	d° d° 1000 fl. d°		Pe au 15		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f 10 35. C. 10000.	en liq..						
			au 15..					97 10	
...	d° d° 1000 fl. d°	96f 65 60	Pe au 15		d50		d25	96 35	
Juill. 91	Belgique, 2½ %, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 15..						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	Pe au 15		d..		d..		
Mai 91.	d° 3%, 1873		au 15..						
Juill. 91	d° 3½ %, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 15.						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq..						
Mai 91.	d° 3½ %, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	102 50 C. 100f	en liq..						
...	d° d° c. de 500 f.		au 15..						
Août 91	d° 3½ %, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	Pe au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
			en liq..						
Juin 91	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil 4½ % 83. Obl. 1000 £.		au 15..						
...	d° d° 500 £.		Pe au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £.								
Avril 91	d° 4½ %, 88. Obl. 1000 £.		en liq..						
...	d° d° 500 £.	77f 75	au 15..		d..		d25		
...	d° d° 100 £.		Pe au 15		d50				
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		en liq..						
...	d° d° 500 £.	72f 25	au 15..					72 25	
...	d° d° 100 £.	71f 75 72f 72f 25	Pe au 15		d50		d25		
					d10		d5f		
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé...	90f	en liq..						
			au 15..					87 50	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).		
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......	365	
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	449	448 25
d° 3% nouveau, r. 500f d°	456	455
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	451 25	
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	444	
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..	1255	1254
d° 3%, rembours. 500 fr.....	448	447
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	446	445
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.		
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......		
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.	88	
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
(Intérêt garanti par l'Etat.) Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	447	446
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	453	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.	1250	
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.	1258	
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	411 25	411
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	500	497 50
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	428	
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	145	
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	410	408
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.		
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer). 5%, rembours. 500 fr....		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	290	
d° d° 5%, r. 500 fr.	247 50	246 25
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.		
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..	50	
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..	410	
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.	460	
d° d° 5%, r. 500 f.		
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.		
Eaux Banlieue, 4½ %, 89, r. 500 f..		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Industrie linière, 6%, r. 300 fr...		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	295	
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	525	520
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	527	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	315	
d° d° 5%, r. 500 fr.	520	516
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	520	
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	309	
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	480	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	255 50	255
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.	367	
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	507 50	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....		
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	504	500 50
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.		
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	411 50	411
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	386	385
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.		
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½ %, r. 500f.	484	
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.		
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	630	
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	12 75	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municip. (Délég.) 4%, r. 500.	480	
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	124	
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	22 50	
d° d° 3%, remb. 500 fr...	18	17 25
d° d° 4%, remb. 500 fr...	18 25	
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	21	
d° d° (2e série).	21	
d° d° (3e série).	77 50	
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	89	87
d° d° depuis la répart.	85	83
d° d° 322f 50 payés...		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	71	
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	619 50	
d° 3%, rembours. 500 fr........		
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	438	
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.		

(*Supplément.*)

Jouissance	Vendredi 11 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Derniers cours	Clôture précédente Compt	Clôture précédente Terme
Avril 91	Égypte. Oblig. Daïra Sanieh 4% (décr. des 6 juin et 5 juill. 1890)	493	en liq. au 15 P° au 15	 492 50	 d10			493	492 50
Mai 91	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig. 7%, rembours. 500 fr. (Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80)	492	en liq. au 15 P° au 15	 [illegible]	d10 d10		d5 d5	491 75	491 25
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½% (décrets des 6 et 7 juin 1890)	466	en liq. au 15 P° au 15		 d10		 d5	465 50	463 75
Juin 91	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878	518 75	en liq. au 15					522	
Sept. 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f (nég. ch. fixe 25f) d° 5000f		en liq. au 15 P° au 15		 d10		 d5		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f) Coup. de 4 et 8 pes. de rente	73f	en liq. au 15	 72 2[illegible]	 72 27½	 72 20	 72 20	73	72 05
...	Coup. de 40 —	72f 75 50 40	P° au 15		d50		d25	72 60	
...	Coup. de 80 —	72f 75 50	P° au 30		72 60 d50		d25	72 75	
...	Coup. de 160 —	72f 72f 25 40	P° au 15		d50		d25	72 25	
...	Coup. de 240 —	72f 72f 40						72 20	
...	Coup. de 480 —	72f 25 72f 72f 25						72 15	
...	Coup. de 960 —	72f 25 72f 77f 25						72 15	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f)		en liq. au 15						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba, 6%, 1886, garantis	494	en liq. au 15					494	
d°	d° d° 1890, garantis	459	en liq. au 15 P° au 15		 d10 d10		 d5 d5	460	
....	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f. 5f)		en liq au 15					121 60	
Juill. 91	d° Consolidés 4%		au 15						
Juin 91	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89		en liq						
...	Oblig. et coupons prescrits au bout de 20 ans de l'éch. (Titre de 617f / — de 2468f / — de 6170f)		au 15 P° au 15 en liq.		d10 d10 d10		d25 d25 d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	418 417 50 Gr. c.	au 15 en liq.					417	
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	415 Gr. c.	au 15 en liq.					415	
d°	d° 87, 4%, r. 500 f	327	au 15					327	
	d° d° c. 2500 f								
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		en liq au 15		 d10		 d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe 2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	93f 50 75 85	en liq au 15					94	
...	d° 500 fl.	93f 35 93f	P° au 15		d50		d25	92 60	
...	d° 1000 fl.	90f 50 40 35	P° au 30		d50		d25	90 50	
Août 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch.fl. 2f50)		en liq.						
...	Cap. des titres amort. prescr. après 20 ans (Obl. 100 fl.		au 15					100 85	
...	— 500 fl.)		P° au 15		d50		d..	101 50	
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég.ch.fixe 2f50)		au 15						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		en liq au 15	 90 55	 90 60	 90 45	 90 52½	90 50	90 60
...	d° coup. 500 fr.	90f 50 40	P° au 15		d1f		d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.		P° au 15		d25				
...	d° coup. 50 fr.		P° au 30		d1f		d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	91f	P° au 30		91 10 d25			91	
Avril 91	d° 3%	f	au 15						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f	316 25	en liq. au 15					316 25	
Mai 91	Norvège, 3½% (nég.ch.fl 25f20), coup. de 504 f. (20 £)	f	en liq au 15					93	
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £)	f	au 15					86 20	
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 15						
d°	d° obl. 5% d°		au 15						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch. fixe 25f25), coup. de 20 £	38f 37f 75 50	en liq. au 15	 37 75	 38	 37 60	 37 75	38 1[illegible]	38 05
...	d° coup. de 50 £	f	P° au 15		d50		d25	39	
...	d° coup. de 100 £	38f 37f 90 75 55 90 38	P° au 30		39 .. d50		38 25 d1f	38 45	
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. N°s 1 à 390000 et 500001 à 929987. (C. 500 f.	288 75 288 289 288 75	en liq au 15					290	
...	C. 5 obl.	285	au 15						
...	C. 10 ob)		au 15						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	103 35	en liq. au 15					104	
Juill. 91	d° 1890, 4%	f	P° au 15						
...	Russie, 1850, 4½% (n.ch.fl. 25f50). Oblig. de 100 £		en liq. au 15						
Mai 91	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair	98f 75 80 95 75	au 15					99	
...	Grosses coupures	f							
Juill. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Orient), n.c.fl. 4 f. Obl. de 100 r	69f 68f 70	en liq. au 15					69 7[illegible]	
...	d° de 1000 r	69 68f 70	P° au 15		d50		d25	69 75	
Mai 91	d° 1879, 5% (3e empr. d'Orient), n.c.fl. 4 f. Obl. de 100 r	70f 75 80 85 90 71f	en liq. au 15	 70 65	 70 75	 70 55	 70 65	70 75	70 60
...	d° de 1000 r	70f 75 70	P° au 15		d50		d50	70 90	
Mai 91	d° 1880, 4%, remb. au pair	99f 99f 10 20	en liq au 15					99	
...	Grosses coupures	99f 25 50 80	P° au 15		d50		d25	99 50	99
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort		au 15						
Juin 91	d° 1883, 6%, or (nég. change fixe 4f), coup. de 125 r		en liq au 15					105 75	
...	coup. de 500 r.	106 105 60						105 70	
...	coup. de 1000 r.	106						105 90	
...	coup. de 10000 r.		en liq.						
	d° 1889, 4% (or)	98f 50 40 75	au 15					98 25	
Sept. 91	d° 1890 d° 2e et 3e émis	98f 25 35 50 55	en liq. au 15					98 50	
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	97f 75	en liq au 15						
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p., Obl. 500 f.	99f 99f 10 25 40 50 25	en liq au 15	 98 40	 98 70	 98 25	 98 70	98 75 98 90	 98 25
...	d° 2500 f	99f 10 20 99f							
...	d° 5000 f	98f 25 30 60 75	P° au 15		d50		d25	98 50	
...	d° 12500 f	98f 40 45 30 60 75 85						98 50	
Juill. 91	d° d° 8e série	98f 55 60 75 99f	en liq. au 15	 98 60				98 75	98 45
Mai 91	d° Intér. cons. 4½%, 1re ém. 1890 (n.ch.fl. 4f) C. 100 r	68f 50	en liq. au 15					68 50	
	C. 500 r	69f 0 68f	au 15		d50		d25	69	
	C. 1000 r	69f 50	au 15						
Juin 91	d° 3%, obl. ch. de fer Transcaucasien, remb. au pair	84f 83f 85	en liq. au 15	 84	 84 25	 84	 84 10	84	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½%, 53 (n.ch.fl. 25f20)		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl		
Oblig. Dom. Autrich. 1886 (estamp.)	318	317 50
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fl. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.)	78 75	
d° 1000 fl. d°	78 75	
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.		
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f	100	
Congo (État indép. du), Lots 1888		
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f		
Danemark, 3½% (nég.ch.fixe 1f40)		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fl. 2f10)		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.		
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f	108	
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	98	
Empr. Pontif 60-64, 5%, obl. 500 f		
d° 1866, 5%	97	
Gouv. de Québec, 80, 4½%, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fl. 25f20)	117 20	116 80
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50)		
d° d° (105 f.)		
Uruguay, 1888, 6% (nég.change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f.p		
Société Gén. Alsacienne de Banque		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss		
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr	330	315
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p		
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22)	490	487 50
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20)	630	625
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs :		
Andalous, 3%	351	350 25
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000	342	
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.). 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083	420 50	419 75
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp Nos 803084 à 950486	406 50	
d° Anc. réseau. 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale	396	395
d° Nouveau réseau (série A). 1re à 4e émiss., 1re hypot Nos 1 à 425000		
Beira-Alta, 3%	307	
Caceres et au Portug. (Madrid à)	210	207 50
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.)	200	
Lombardes, 3% (Sud Autriche)	315	
d° (Série X)	321	
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque	397 50	
d° (2e série), 2e hypothèque	373	370
d° (3e série), 3e hypothèque	356	3[illegible]4
d° (4e série), 4e hypothèque	330	329 75
d° (5e série), 5e hypothèque		
d° Pampelune, 3%, 1re hyp	357	355
d° Barcelone, 3%, 1re hyp	357	
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h	362	
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000	331	
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000	321 50	
Ouest de l'Espagne, 4%		
Portugais, 3%	203	197
d° 3%, r. de 1891 à 1982	200	195
d° 4%	248	238 75
Saragosse, 3%, 1re hypothèque	369	368
d° 2e hypothèque	3[illegible]7 50	
d° 3e hypothèque	347	345
Cordoue à Séville, 3%	372 50	
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%.		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.		
Crédit Mobilier Espagnol, obligat 250 fr., rembours. 300 fr.	295	
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 50[illegible]		
Banque hypoth. de Suède, ob. 4%, 1879 rembours. 500 fr.	505	
Crédit fonc. Égyptien, 5%, 1880. rembours. 500 fr.	516	
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	435	
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	411	410

JOUISSANCE	Vendredi 11 Septembre	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE comptant	CLOTURE PRÉCÉDENTE terme
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.		au 15					441 25	
			en liq.						
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr.	90f 10 ..f	au 15					90 .	
			en liq.						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 15						
...	d° d° Ob. 50 £.		P° au 15		d1f		d25		
..	d° d° Ob. 100 £		P° au 30		d50		d25		
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq.						
	(nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.	104 103 35 ..	au 15					103 50	
...	d° d° Ob. 100 £	104 103 95 .	P° au 15		d50		d25	104 ..	
...	d° d° Ob. 500 £.	104 ..	en liq.					104 ..	
Juin 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f		au 15						
..	d° d° c. 5000f		P° au 15		d50		d25		
			en liq.						
Sept. 91	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r	89f 50 75 ...	au 15					89 75	
			en liq.						
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B)	..f	au 15						
	d° d° gross. coup.	f	en liq.					22 50	
d°	d° d° (sér. C)	18f 60	au 15	18 70				18 72½	
	d° d° gross. coup.	..f	en liq.						
d°	d° d° (sér. D)	18f 60	au 15					18 75	18 70
...	d° d° gross. coup.	..f	P° au 15		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq.						
	Obligations de 500 fr	419 419 25	au 15					419 75	
...	d° de 2500 fr.	417 50 419 .	P° au 15		d50		d25		
...	d° de 12500 fr		P° au 30		d50		d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil		en liq.						
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	455 454 453 .	au 15					455 ..	452 50
...	d° d° 2500 f.	450	P° au 15		d10		d5f		
...	d° d° 12500 f	450	P° au 30		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq.						
	pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	417 50 ...	au 15						450 ..
			P° au 15		d10		d5		
			P° au 30		d10		d5f		
Mai 91 ex-5e r	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		en liq.						
	250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		au 15						
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		P° au 15		d10		d5f		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24		au 15						
Juill. 91	Banque Hellénique de Crédit gé-		en liq.						
	néral, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 21		au 15						
Août 91 ex 2e r	Banque des Pays-Hongrois, ac-		en liq.						
	nouv. 500f, t.p (ex-c. 1). en liq		au 15						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq.						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3)		au 15						
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq.						
	100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p	600 ..	au 15	600 ..					598 75
	(ex-coupon 14)		P° au 15		d10		d5		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq.						
	250 fr. payés (ex-coupon 32)	60 558 75 .	au 15					565 ..	565 ..
			P° au 15		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq.						
	150 fr. payés (ex-coupon 34)	560 558 75 ..	au 15						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act		en liq.						
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7)	1077 50 .. .	au 15	1075 ..				1077 50	075 ..
			P° au 15		d10		d5f		
..	Grosses coupures....	1072 50	P° au 30		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions		en liq.						
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).		au 15						
...	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq.						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		au 15						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq.						
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		au 15						
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		en liq.						
	estamp. « Act. de cap. amortie ».	132 50 133 75	au 15	132 50			133 75	135 ..	133 75
	(ex-coupon 14)	... 135	P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act		en liq.						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	427 50	au 15	425 ..				430 .	425 ..
			P° au 15		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes		en liq.						
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9)		au 15						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat		en liq.						
	(Société privil.), act. 500 f., t.p	630 ..	au 15	630 ..				630 .	632 50
			P° au 15		d10		d5f		
	Grosses coupures...		P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p		en liq.						
		130 ..	au 15					130 ..	
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq.						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8)	236 25	au 15	237 50	237 50	236 25	237 50		235 .
			P° au 15		d10		d5f		
	Grosses coupures....	236 25	P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p.: 200000 act. de 1862; 100000 a. de 1881; 80000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq.						
	de 1889 (ex-coup. 42)........	632 50	au 15					632 50	627 50
	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq.						
	tout payé (ex-coupon 59).....	295 296 25 .	au 15	296 25	300 ..	296 25	298 75	292 50	295 ..
		297 50 300	P° au 15		d10		300 .. d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq.						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	130 127 50 .	au 15	130 ..			126 25	130 ..	130 ..
		... 125	P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq.						
	tout payé (ex-coupon 63)......	288 75 290 ..	au 15	287 50	291 25	287 50	290 ..	290 ..	291 25
			P° au 15				d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de [illegible]), a. r. 500 fr., t.p.	440 ..	en liq.						
			au 15						
	(ex-coupon 22)		P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq.						
	a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000).		au 15						
	(ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).		P° au 15		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207 1/2 à 207 3/4	207 ./. à 207 1/4 et 4%.
4%	Allemagne.	123 1/4 à 123 3/8.	123 ./. à 123 1/8 et 4%
.%	Vienne....	213¾ . à 214½...	213¾.. à 214¼ et 4.. %.
5%	Barcelone..	456.. . à 458....	457.... à 458 et 4.. %.
5%	Madrid....	456 .. à 458....	457.... à 458 et 4.. %.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4. %.
5%	St-Pétersb.	262.... à 264....	263.... à 265. et 4.. %.
.%	Stockholm.	138.... à 139....	138.... à 139.. et 4.. %.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 33.. à 25 35..	25 33.. à 25 35..—2½%.
	d° chèque	25 33.. à 25 34...	25 33.. à 25 34..—......
3%	New-York.	518½.. à 519½...	518½. à 519½..—3..%.
3%	Belgique..	Pair à 1/8 pte	1/8 pte à 3/16 pte—3..%.
.½	Italie.....	1⅜ pte à 1⅝ pte..	1⅝ pte à 1⅞ pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16 pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 5% à 6% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f 89 237 à 242 .. 0/00 pte.

Quadruples espagnols....................	81 ..	à	81 25
Quadruples colombiens et mexicains.......	81 ..	à	81 25
Piastres mexicaines....................	4 ..	à	4 05
Souverains anglais....................	25 29	à	25 34
Banknotes....................	25 30	à	25 35
Aigles des Etats-Unis....................	25 90	à	25 95
Guillaume (20 marks)....................	24 75	à	24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes....	20 60	à	20 65
d° nouv., titre 900 milliém.	40 ..	à	.. ..
d° d° ½ Impér. d°	20 ..	à	.. ..
Couronnes de Suède....................	27 40	à	27 60

Bons du Trésor : A un an.................... 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾% consol. Midi, 95 ./.. — 1 heure, 95 ./..
Vienne, Métall, ...— Papier, 90 95 — Monnaie, 90 75
Credit Autrichien... 278 75 | Chem. de Fer Autrich. 284 75
Change sur Londres.... Demande, 117 15 — Offre, 117 45
Change sur Paris....... Demande, 46 275 — Offre, 46 35
Lots................ 136 75 | Napoléon 9 305

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 11 Septembre 1891

	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3..................	36 50 à	
Roux 88° nets..............	36 50 à	
Raffinés. bonne sorte.........	106 50 à	
— belle sorte.........	107 50 à	
Certificats de sortie.........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	36 25 à .. ...
— Octobre	.. .. à	34 75 à .. ...
— 4 d'Octobre....	....	34 375 à .. ..
— 4 premiers.....	....	34 875 à 34 75
....	....	.. .. à .. ...
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	38 50 à	
Courant du mois..........	....	38 50 à .. ..
Octobre	....	38 .. à 38 25
Novembre-Décembre..........	....	38 . à 38 25
4 premiers................	....	38 75 à 39 ..
....	....	.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	53 25 à	
Courant..................	....	53 25 à .. ..
Octobre..................	....	53 25 à 53 75
Novembre-Décembre	....	53 75 à 54 .
4 premiers................	....	54 .. à 54 25
....	....	.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts............	73 25	
—	.. ..	
Colza en tonnes............	75 25	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	83 25	
—	.. ..	
Courant..................	....	73 .. à 73 25
Octobre	....	73 50 à 73 75
Novembre-Décembre	....	74 75 à 74 50
4 premiers................	....	76 25 à 76 50
....	....	.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	60 25 à 60 50	
Courant..................	....	60 25 à 60 ..
Octobre	....	61 .. à 61 25
Novembre-Décembre.........	......	62 .. à 61 75
4 de Novembre..............	....	62 50 à 62 25
4 premiers................	....	63 25 à 63 50
COURS DU MERCREDI 9 Septembre.		
SUIF DE PLACE *80 1/2, en pains, les 100 kilo.*	65 .. à	
SUIF DE PROVINCE *80 1/2, enfûté, en gare Paris.*	64 50 à	

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

Le 2 octobre 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du canal du Centre, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux d'amélioration du canal du Centre désignés ci-après :

Exhaussement des ponts. — 3e lot.

Exhaussement de 6 ponts (3 ponts sur écluses et 3 ponts isolés).

Terrassements	17.202 04
Empierrements	3.800 25
Maçonneries	35.591 50
Ferronneries et charpente	47.488 »
Travaux accessoires	3.486 »
Total	107 567 79
Somme à valoir	12 432 21
Total général	120.000 »

Cautionnement provisoire, 3,600 fr

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de M. Variot, ingénieur ordinaire, à Chalon-sur-Saône.

Ministère de la guerre.

SERVICE DE L'ARTILLERIE

DIRECTION D'ARTILLERIE DE VINCENNES

ADJUDICATION
de
DIVERS EFFETS DE HARNACHEMENT

AVIS AU PUBLIC

Il sera procédé, le lundi 5 octobre 1891, à une heure et demie du soir, à l'Hôtel de Ville de Vincennes, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, d'une fourniture, en seize lots, de divers effets de harnachement.

Harnachements complets de chevaux de selle :	
de l'artillerie	147
des équipages militaires	100
Harnachements complets d'attelage modèle 61 du service :	
de l'artillerie, de devant	24
— de derrière	48
des équipages milit^res, de devant	30
— — de derrière	60
Paires de harnais complets pour conduite en guides	74
Harnachements complets des mulets de l'artillerie, avec bâts :	
d'affût	24
de cadre	66
Harnachements complets des mulets des équipages militaires, avec bâts	75
Garnitures de tête pour mulet, comprenant bridons à œillères et colliers d'attache :	
de l'artillerie	200
des équipages militaires	159
Bâches pour bât, avec cordes	873
Bissacs en toile à voile	1.161
Etuis porte-avoine	3.856
Couvertures bleu foncé	4.500
— gris de fer foncé	3.436
Surfaix de couverture	12.566
Musettes-mangeoires	12.566

Les demandes d'admission à soumissionner, accompagnées des pièces qui sont énumérées par les articles 4 et 5 du cahier des charges général et sur l'affiche, devront parvenir au colonel directeur d'artillerie à Vincennes, le 29 septembre 1891 au plus tard.

Les cahiers des charges sont déposés dans les bureaux de la direction d'artillerie au donjon de Vincennes, et dans les bureaux de la place de Paris (avenue de Saxe, 2), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Un exemplaire du cahier des charges spécial à la fourniture sera envoyé aux négociants qui en feront la demande par lettre affranchie à M. le directeur d'artillerie à Vincennes.

Les annonces sont reçues chez MM. Lagrange, Cerf et Cie, 8, place de la Bourse.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA

DETTE PUBLIQUE OTTOMANE

AVIS

Le Conseil d'administration de la Dette publique Ottomane informe le public qu'à partir du 1 13 septembre prochain, un intérêt de demi pour cent (1/2 %) sera payé sur le coupon n° 16 des titres convertis de la Dette publique Ottomane.

Les payements d'intérêts sur lesdits titres seront effectués dans toutes les villes indiquées sur les coupons jusqu'au 12 février 1892.

Passé ce délai, ils ne seront payables qu'à Constantinople.

Constantinople, le 24 août 1891.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Vendredi, 11 septembre 1891.

Le régime du beau temps s'accentue encore sur nos régions. L'aire supérieure à 765 m/m persiste sur le continent (Cracovie, 771m/m) et une zone de basses pressions couvre le nord de la Russie (Kuopio, 749m/m). Le vent est faible de l'est sur nos côtes où la mer est généralement belle. On ne signale de pluies que dans l'extrême nord de l'Europe, en Ecosse et au sud de l'Irlande.

La température varie très irrégulièrement; elle était ce matin de : 7° à Uléaborg, 13° à Paris, 25° à Malte et 26° à Alger. On notait 12° au Puy de Dôme et 8° au Pic du Midi

En France, continuation du temps beau et chaud. A Paris, hier, très belle journée; ce matin brume. Max, : 26,4 ; minim. : 10°0. La température moyenne 18°6 est supérieure de 2°6 à la normale. — A la tour Eiffel, les extrêmes ont été de 23°0 et de 16°9.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer belle à Dunkerque, Calais, Boulogne, le Havre, Cherbourg.

Océan : mer belle à Brest; calme à Lorient.

Méditerranée : mer belle à Marseille, houleuse à Sicié, belle à Nice.

Situation du vendredi 11 septembre 1891 (soir). — La pression s'abaisse lentement sur nos régions, une zone de faibles pressions s'avance par le sud-ouest. — En France, temps beau et chaud.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Du 9 septembre.

Bouscarat (Marcellin), logeur, md de vins, rue Simon-le-Franc, 30. — Liquid. prov., M. Godmer, 3, rue Christine.

Charreron (Germain), fabt de caoutchouc dilaté, aux Lilas (Seine), rue du Coq-Français, 6. — Liquid. prov., M. Boussard, 49, rue St-André-des-Arts.

Hergott (Adam-Emile-César), fabt de sièges sculptés, rue de Charonne, 26. — Liquid. prov., M. Boussard, 49, rue St-André-des-Arts.

Loraux (Emile), droguiste, rue St-Denis, 10. — Liquid. prov., M. Chardon, 11, rue St-Martin.

Mélez (Edme), dessinateur-graveur, à Chaville, rue du Chemin-Vert, 4 *bis*. — Liquid. prov., M. Chardon, 11, rue St-Martin.

Raimbault (Fernand), entrepr de transports, rue Séguin, 3. — Liquid. prov., M. Godmer, 3, rue Christine.

Spectacles du Samedi 12 Septembre.

Opéra. — » h. »/». — Relâche. — Lundi : *Lohengrin.*

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *Le Monde où l'on s'ennuie*, comédie en 3 actes, de M. Edouard Pailleron : Prudhon, Baillet, Truffier; Mmes Reichemberg, Broisat, Pierson.

Opéra-Comique. — 7 h. 1/2. — *Lakmé*, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, de M. Philippe Gille, musique de Léo Delibes : Soulacroix, Gibert, Renaud; Mmes Deschamps, Jane-Orwitz.

Odéon. — 8 h. »/». — *L'Honneur et l'Argent.*

Vaudeville. — » h. »/». — Relâche.

Gymnase. — 8 h. »/». — *Madame Agnès*, comédie en 3 actes de M. J. Berr de Turique : Noblet, Numès, Burguet, Girard, Boudier, Seiglet, Torin; Mmes R. Sisos, Desclauzas, Lécuyer, Lucy-Gérard.

Variétés. — 8 h. 1/2 — *Le Fiacre 117*, comédie en 3 actes, de E. de Najac et M. A. Millaud : Baron, Lassouche, Barral, Chalmin, Clerget, Dumesnil, Brunnais; Mmes Linder, Crouzet, Amélie Guimard.

Châtelet. — 8 h. 1/4. — *Cendrillon*, grande féerie.

Gaîté. — » h. »/». — Relâche.

Palais-Royal. — 8 h. »/». — *La Boule*, comédie en 4 actes, de MM. Meilhac et Halévy : Saint-Germain, Calvin, Milher; Mmes Marie Durand, Cheirel, Diony.

Nouveautés. — 8 h. 1/2. — *La Demoiselle du téléphone*, vaudeville en 3 actes, de MM. Antony Mars et Maurice Desvallières, musique de M. G. Serpette : MM. Colombey, Mallarmé, Tarride, Lauret, Calvin fils; Mmes Mily-Meyer, J. Pierny, Billy, Tassilly, Aumont.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le Procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Menus-Plaisirs. — 8 h. 1/2. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. A. Lemonnier : Gravier, Desjardins, Vavasseur, Vandenne, Scheler; Mmes Riquet-Lemonnier, Irma Perrot, Deville, Marley.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels*, Louis Jezierski.

Vingt-troisième année. — N° 248. Le numéro : 15 centimes. Dimanche 13 Septembre 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies ; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 13 SEPTEMBRE

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 12 Septembre 1891.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, des ministres de l'intérieur et des finances,

Décrète :

Art. 1er. — Les funérailles de M. Jules Grévy, ancien Président de la République française, seront célébrées par les soins de l'Etat et aux frais du Trésor public.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, les ministres de l'intérieur et des finances sont chargés de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 12 septembre 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,
C. DE FREYCINET.

Le ministre de l'intérieur,
CONSTANS.

Le ministre des finances,
ROUVIER.

RAPPORT

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 3 septembre 1891.

Monsieur le Président,

Depuis deux ans l'administration des colonies se préoccupe d'introduire des modifications profondes dans le régime de nos établissements pénitentiaires, en vue de rendre à la peine de la transportation édictée par la loi du 30 mai 1854 son véritable caractère d'intimidation et d'exemplarité.

Une commission spéciale a été chargée de préparer la refonte des règlements d'administration publique rendus en exécution de ladite loi.

Plusieurs décrets, adoptés par le conseil d'Etat, ont été promulgués, et leur application a déjà produit un effet salutaire sur les condamnés aux travaux forcés internés tant à la Guyane qu'à la Nouvelle-Calédonie.

Je citerai notamment : les décrets du 4 octobre 1889, organisant la juridiction maritime spéciale ; du 5 du même mois, déterminant les pénalités à appliquer aux condamnés aux travaux forcés qui commettent dans les colonies pénitentiaires de nouveaux crimes ou délits ; la décision présidentielle du 4 octobre 1889, qui a rendu aux gouverneurs de ces colonies le droit de faire exécuter les sentences capitales à l'égard des forçats lorsque deux voix au conseil privé n'ont pas demandé le sursis ; le décret du 30 août 1889, réglementant l'ouverture des cabarets et débits de boissons sur les centres pénitentiaires ; le décret du 16 novembre 1889, sur le classement des condamnés ; enfin le décret du 29 septembre 1890, qui a complété celui du 13 janvier 1888 en ce qui concerne le régime des libérés.

J'ai l'honneur de soumettre à votre haute sanction le règlement sur le régime disciplinaire adopté par le conseil d'Etat dans ses séances des 19 et 25 mars dernier.

Il a été reconnu que le décret du 18 juin 1880 ne répondait pas suffisamment aux nécessités de la situation. Préparé sous l'influence des idées philanthropiques de l'époque et de théories très élevées, sans doute, mais parfois dangereuses dans leurs conséquences, ce décret, dont les auteurs semblent n'avoir envisagé que le côté moralisateur de la peine, a fait une part trop large à l'indulgence en n'édictant contre les transportés d'autres peines que celles en vigueur dans la marine. Il en est résulté que l'élément malsain, qui forme la grande majorité de la population pénale, n'étant plus tenu

en échec par la crainte des châtiments peut-être un peu excessifs que prévoyaient les règlements antérieurs, a pu laisser impunément un libre cours à ses mauvais instincts.

Les règlements disciplinaires concernant les condamnés aux travaux forcés doivent être à la fois coercitifs et moralisateurs ; car le but principal de la peine est non seulement l'expiation du crime, mais aussi l'amendement du coupable ; et ceux qui n'ont pas perdu toute notion du bien doivent être mis à même de s'amender et de se créer par le travail une existence nouvelle ; d'autre part, l'administration doit puiser dans ces mêmes règlements les moyens de contenir ceux des transportés qui, réfractaires à tout sentiment de repentir, s'exposent volontairement aux rigueurs de la loi pénale.

C'est dans cet ordre d'idées qu'a été préparé le projet de décret ci-joint. Divisé en quatre titres, il comprend deux parties bien distinctes. La première a trait aux différentes mesures qui ont pour objet la moralisation de l'homme, son classement et les encouragements à donner à ceux qui tiennent une bonne conduite. La seconde est relative au système répressif.

Sans entrer dans l'examen détaillé du décret, il m'a paru nécessaire d'en tracer ici les grandes lignes.

Le décret du 18 juin 1880 répartissait les condamnés en cinq classes. Le décret actuel n'en admet que trois. Cette division répond mieux aux nécessités de la répression et à l'organisation du travail dans nos colonies pénitentiaires.

La 1re classe comprend les concessionnaires, les hommes admis au bénéfice de l'assignation et les condamnés qui n'ont pu être ni assignés ni mis en concession et qui sont employés, soit par l'administration, soit par des particuliers, comme chefs d'ateliers ou de chantiers ; c'est l'application stricte de l'article 11 de la loi de 1854.

Les hommes compris dans la 1re classe pourront seuls, désormais, être recommandés chaque année à la clémence du chef de l'Etat, ou être admis au bénéfice de la libération conditionnelle. Il n'est fait d'exception à cette règle qu'en faveur des condamnés des 2e et 3e classes qui auraient accompli des actes de courage et de dévouement.

La 2e classe comprend les condamnés qui n'ont pas d'antécédents judiciaires et ceux qui n'ont pas été jugés dignes de passer à la 1re classe.

La 3e classe est celle des malfaiteurs signalés comme dangereux et des récidivistes contre lesquels a été prononcée non seulement la peine des travaux forcés, mais encore celle de la relégation. La 3e classe comprendra, de plus, les transportés des 1re et 2e classes qui seraient rétrogradés, soit pour inconduite, soit à la suite d'une nouvelle condamnation.

Enfin, les incorrigibles de la 3e classe forment une section à part, dont le régime plus particulièrement rigoureux est prévu au titre IV.

En outre, l'accession à la 1re classe a été rendue plus difficile, afin que le condamné aux travaux forcés ne puisse, par des faveurs anticipées, échapper aux conséquences de la condamnation qui l'a frappé.

Le projet de décret supprime la nomenclature des infractions que peuvent commettre les transportés telle qu'elle figurait au décret de 1880, et qui était de nature à entraver, dans certains cas, l'action disciplinaire de l'administration. Trois punitions ont été prévues : la prison de nuit, la cellule et le cachot.

Le décret prévoit, par contre, la création d'une commission disciplinaire, afin d'entourer de toutes les garanties nécessaires la répression des fautes commises par les transportés et de rendre cette répression immédiate.

Après avoir indiqué le classement des condamnés, le décret détermine le régime qui doit leur être appliqué. Sous l'empire de l'ancien règlement, les condamnés recevaient une ration normale, suivant la classe à laquelle ils appartenaient, et un salaire, sauf ceux de la 4e et de la 5e classe.

Il est hors de doute que le principe qui domine l'exécution de la peine des travaux forcés, c'est l'obligation du travail, obligation puisant sa source et ses sanctions dans la loi qui l'impose comme une expiation et aussi comme un moyen de moralisation. Le transporté qui se refuse au travail est donc un rebelle qu'il faut punir. La conséquence de ce principe est qu'à l'inverse de la société civile, où le travail accompli exige un salaire afin de reconnaître à l'artisan l'effort qu'il a donné, le travail du bagne ne doit pas être rémunéré, puisqu'il est obligatoire et qu'il est la raison même de la peine. On ne saurait admettre, en effet, que la société paye au transporté le prix d'un travail qui constitue sa peine.

Mais il était nécessaire de trouver un moyen de contraindre à une tâche journalière les condamnés qui voudraient opposer à l'administration la force d'inertie et sur lesquels les punitions disciplinaires n'auraient plus d'effet.

Dans l'ancien droit et jusqu'en 1854, le refus de travail était réprimé par des châtiments corporels. A cette époque, le forçat marqué du sceau de l'infamie, repoussé de la société, n'était pour ainsi dire plus un homme aux yeux de la loi, qui ne voyait en lui qu'un instrument de travail.

La transformation du système pénal, en modifiant la situation des condamnés, a fait disparaître ces châtiments. Il ne pouvait être question de revenir sur cette mesure, mais on devait rechercher une sanction efficace à l'obligation du travail sans avoir recours à cet expédient des salaires, qui dénature la peine en énervant son application. L'article 13 du projet de décret résout cette grave question.

Après avoir admis en principe que l'homme condamné au travail forcé ne doit recevoir aucun salaire, mais seulement des gratifications en nature, l'article 13 décide que le condamné valide n'a droit qu'au pain et à l'eau; au transporté il appartiendra de mériter par son travail les compléments de ration qui lui sont nécessaires pour améliorer sa ration normale. Celui qui n'aura pas accompli la tâche qui lui est imposée sera donc réduit au pain sec et à l'eau, jusqu'au jour où il se sera plié aux exigences de sa situation.

Les condamnés, en général, sont portés à croire que le régime de la transportation est sensiblement moins dur que celui des maisons centrales. Il paraît possible d'affirmer que le nouveau décret sur le régime disciplinaire, strictement exécuté, détruira rapidement cette croyance; mais, s'il fait une large part à la répression, il laisse, en même temps, la porte ouverte à toutes les bonnes volontés et à tous les repentirs, ainsi que l'a entendu le législateur de 1854.

J'ai l'honneur de vous prier, monsieur le Président, de vouloir bien, si vous partagez les vues d'ensemble que j'ai eu l'honneur d'exposer dans le présent rapport, revêtir de votre signature ce décret qui a été adopté par le conseil d'Etat et revêtu du contreseing de M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, et du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi du 30 mai 1854 sur l'exécution de la peine des travaux forcés;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

TITRE Ier

DU CLASSEMENT DES CONDAMNÉS DANS LES COLONIES PÉNITENTIAIRES

Art. 1er. — Les condamnés aux travaux forcés qui subissent leur peine dans les colonies pénitentiaires sont divisés en trois classes, déterminées d'après la situation pénale, la conduite et l'assiduité au travail des condamnés.

Il est établi, pour chaque condamné, une notice individuelle faisant connaître son état civil, son signalement, sa situation de famille, et sur laquelle est reproduit l'extrait du casier judiciaire en ce qui le concerne.

Il est inscrit, chaque mois, sur cette notice, des renseignements relatifs à la conduite et au travail du condamné, ainsi que les récompenses ou les punitions dont il a été l'objet.

Art. 2. — La 1re classe comprend les transportés les mieux notés.

Les condamnés de cette classe peuvent seuls :

1° Obtenir une concession urbaine ou rurale dans les conditions prévues par l'article 11 de la loi du 30 mai 1854 et les règlements d'administration publique ;

2° Être employés chez les habitants de la colonie dans des conditions à déterminer par un décret ultérieur.

Art. 3. — Les condamnés de la 1re classe qui n'auraient pu obtenir ni une concession, ni le bénéfice de l'assignation, peuvent être employés soit sur un établissement agricole pour y être soumis à un stage en vue de l'obtention d'une concession rurale, soit dans les chantiers ou ateliers de l'administration pénitentiaire et des services publics.

Ils peuvent, en outre, être employés chez des particuliers, mais seulement comme chefs de chantiers ou d'ateliers.

Art. 4. — Les condamnés placés à la 1re classe peuvent seuls être compris dans les propositions de remise, de réduction de peine ou de libération conditionnelle transmises par le gouverneur de la colonie.

Toutefois, des propositions exceptionnelles peuvent être faites en faveur des

condamnés de 2e ou de 3e classe, qui auraient accompli des actes de courage et de dévouement.

Art. 5. — Les condamnés de la 2e classe sont employés à des travaux de colonisation et d'utilité publique pour le compte de l'Etat, de la colonie, des municipalités ou des particuliers, dans les conditions prévues par les règlements d'administration publique sur l'emploi aux colonies de la main-d'œuvre des condamnés aux travaux forcés.

Art. 6. — Les condamnés de la 3e classe sont affectés aux travaux les plus particulièrement pénibles. En outre, ils sont entièrement séparés des condamnés des autres classes. Si les locaux le permettent, ils sont isolés la nuit; ils couchent sur un lit de camp et peuvent être mis à la boucle simple. Ils sont enfermés dans les cases pendant tout le temps qu'ils ne passent pas sur les travaux. Ils sont astreints au silence de jour et de nuit pendant le travail comme pendant le repos.

Sont exceptées de la règle du silence les communications indispensables à l'occasion des travaux ou du service.

Art. 7. — L'affectation des condamnés aux différentes colonies pénitentiaires est faite par le ministre chargé des colonies, et leur répartition dans la 2e ou la 3e classe par le ministre de la justice, avant le départ de chaque convoi, sur la proposition d'une commission composée de représentants des départements intéressés.

Art. 8. — Le groupement des condamnés d'après leurs antécédents judiciaires et leurs aptitudes est effectué, à leur arrivée dans la colonie, par le directeur de l'administration pénitentiaire.

Art. 9. — Le passage d'un condamné à la classe supérieure a lieu par décision du directeur de l'administration pénitentiaire, sur l'avis de la commission disciplinaire instituée au titre III du présent décret.

Les condamnés de la 3e classe ne peuvent être proposés pour la 2e classe s'ils n'ont été effectivement employés pendant deux ans aux travaux de leur classe dans la colonie.

Aucun condamné à temps de la 2e classe ne peut être proposé pour la 1re classe s'il n'a accompli la moitié de sa peine. Pour le condamné à perpétuité ou à plus de vingt ans de travaux forcés, le délai minimum est de dix ans.

Toutefois, en cas de circonstances exceptionnelles, le passage à la 1re classe pourra être accordé, par décision spéciale du ministre chargé des colonies, aux condamnés de la 2e classe qui auront accompli, soit le quart de la peine en cas de condamnation temporaire, soit au moins cinq ans si la peine dépasse vingt ans.

Art. 10. — Le renvoi d'un condamné à une classe inférieure peut être prononcé par le directeur de l'administration pénitentiaire, après avis de la commission disciplinaire, pour toute punition de cellule ou de cachot.

Art. 11. — Tout transporté qui est condamné dans la colonie à la réclusion cellulaire ou à l'emprisonnement pour crimes ou délits est placé à la 3e classe à l'expiration de cette nouvelle peine et y est maintenu pendant une période au moins égale à la durée de la peine prononcée, sans qu'elle puisse être inférieure à deux ans.

Si le condamné à la peine de la réclusion cellulaire ou de l'emprisonnement bénéficie des dispositions de la loi du 14 août 1885, sur la libération conditionnelle, il est également, lors de sa réintégration sur un établissement de transportation, placé à la 3e classe et y est maintenu au moins pendant un an.

Tout transporté à temps condamné à une nouvelle peine des travaux forcés par application des dispositions de l'article 7 de la loi du 30 mai 1854, sur l'exécution de la peine des travaux forcés, est placé à la 3e classe, et y est maintenu pendant une durée au moins égale à celle de la nouvelle condamnation prononcée contre lui, sans qu'elle puisse être inférieure à deux ans.

Tout transporté à perpétuité condamné à la double chaîne, par application des dispositions de l'article et de la loi relatés au paragraphe précédent, est placé dans un des quartiers ou camps disciplinaires prévus au titre IV du présent décret et y est maintenu pendant au moins un an. En outre, il est maintenu à la 3e classe au moins pendant toute la durée de sa peine de double chaîne.

Art. 12. — Le condamné valide qui n'a pas accompli le travail qui lui est imposé n'a droit qu'au pain et à l'eau.

Tout condamné ayant effectué le travail qui lui est imposé obtient, pour la journée du lendemain, un bon de cantine donnant droit à la ration normale déterminée par un arrêté du ministre chargé des colonies.

Tout condamné qui aura obtenu dans la semaine quatre fois la ration normale aura droit, le dimanche, à la ration normale.

Les condamnés peuvent, par leur travail et leur conduite, obtenir un ou plusieurs bons supplémentaires dont la valeur est fixée par arrêté ministériel. Si ces bons ne sont pas consommés le jour même, la valeur en est versée au pécule.

Le pécule peut être employé soit en menus achats autorisés par arrêtés locaux, soit en envois de fonds aux familles.

Art. 13. — Les condamnés, à l'exception de ceux placés sous le régime de l'assignation ou en concession, ne peuvent détenir aucune somme d'argent ou valeur quelconque.

TITRE II

DES PUNITIONS DISCIPLINAIRES

Art. 14. — Les punitions disciplinaires qui peuvent être infligées aux condamnés, suivant la gravité des cas, sont les suivantes :

1° La prison de nuit;
2° La cellule;
3° Le cachot.

Pendant la durée des punitions qu'ils encourent, les condamnés qui travaillent ne reçoivent aucun bon supplémentaire.

Dans aucun cas, les punitions disciplinaires prévues au présent article ne peuvent se cumuler avec les peines prononcées pour le même fait par les tribunaux maritimes spéciaux.

Art. 15. — Les condamnés punis de prison de nuit couchent sur un lit de camp et sont mis à la boucle simple. Ils sont enfermés après le repas du soir et sortent de prison le matin au lever. Ils sont, dans la journée, astreints au travail de leur classe.

La prison de nuit est infligée pour un mois au plus.

Art. 16. — Les condamnés punis de cellule sont enfermés isolément ; ils couchent sur un lit de camp et sont mis à la boucle simple pendant la nuit. Ils sont astreints au travail d'après une tâche déterminée.

Ils ne peuvent recevoir aucune visite ni écrire, si ce n'est au directeur de l'administration pénitentiaire, au gouverneur ou aux ministres. Ils sont réunis dans un préau pendant une heure chaque jour et obligés de marcher à la file en silence, sous la conduite de surveillants. Ils sont mis au pain sec un jour sur trois, sans préjudice de l'application du paragraphe 1er de l'article 12.

La cellule est infligée pour deux mois au plus.

Art 17. — Les condamnés punis de cachot sont enfermés isolément; ils couchent sur un lit de camp et sont mis à la double boucle pendant la nuit ; toutefois, en cas de révolte ou de violence, ils peuvent être mis par l'agent chargé de la surveillance des locaux disciplinaires à la double boucle de jour et de nuit pendant un temps qui ne peut excéder trois jours. Il est rendu compte immédiatement de cette mesure à l'autorité supérieure.

Les condamnés punis de cachot ne peuvent, en outre, recevoir aucune visite ni écrire, si ce n'est au directeur de l'administration pénitentiaire, au gouverneur ou aux ministres. Ils sont mis au pain sec deux jours sur trois.

Le cachot se subit dans un local obscur. Il est infligé pour un mois au plus.

S'il a été prononcé contre un transporté plusieurs punitions de cachot devant être subies consécutivement et dont le total excède la durée d'un mois, les huit premiers jours qui suivent l'expiration de chaque mois en cachot obscur sont subis dans un local clair.

Art. 18. — Tout cachot doit être visité tous les huit jours au moins par le médecin de l'établissement, qui rend compte de cette inspection par un rapport adressé au commandant du pénitencier.

Art. 19. — Les condamnés qui, punis de cellule ou de cachot, se disent malades sont visités par le médecin.

Art. 20. — Les surveillants peuvent prononcer la punition de prison pour deux nuits. Pour les cas plus graves, ils doivent se borner à faire un rapport au chef de l'établissement ou de camp. Ils peuvent toutefois, dans l'intérêt de l'ordre et de la discipline, faire arrêter et mettre provisoirement en prison ou isoler le délinquant, à la condition d'en rendre compte immédiatement à l'autorité supérieure.

Art. 21. — Les punitions disciplinaires de la prison de nuit et de la cellule prononcées contre des condamnés en cours de peine placés en concession, pour des fautes dont la gravité ne serait pas de nature à entraîner le retrait de la concession, peuvent, par une disposition spéciale de la décision disciplinaire, être converties en journées gratuites de travail pour l'exécution de travaux d'intérêt général ou d'utilité publique sur les centres de colonisation.

Le nombre des journées gratuites de travail ainsi imposées aux transportés concessionnaires est déterminé par la décision disciplinaire et ne peut excéder quinze pour une peine de prison de nuit et trente pour une peine de cellule.

Des arrêtés des gouverneurs, pris en conseil privé et soumis à l'approbation du ministre chargé des colonies, déterminent dans quelles conditions a lieu la conversion des punitions.

TITRE III

DE LA COMMISSION DISCIPLINAIRE ET DU PRONONCÉ DES PUNITIONS

Art. 22. — Dans chaque pénitencier, il est créé une commission disciplinaire devant laquelle sont traduits les condamnés tombant sous l'application de l'article 14, à l'exception de ceux qui peuvent être punis par les surveillants dans les termes de l'article 20.

Art. 23. — La commission est présidée par le fonctionnaire chargé du commandement de l'établissement, assisté de deux fonctionnaires employés ou agents de l'administration pénitentiaire, désignés par le directeur.

Art. 24. — Le directeur ou le sous-directeur en tournée peut présider la commission. Dans ce cas, le fonctionnaire le moins élevé en grade se retire.

L'inspecteur de la transportation en mis-

sion ou de passage dans un pénitencier assiste de droit aux séances, mais sans voix délibérative.

Art. 25. — Un surveillant militaire désigné par le chef de l'établissement remplit les fonctions de greffier de la commission. Il inscrit sur un registre spécial toutes les punitions prononcées.

Art. 26. — La police des séances de la commission appartient au président.

Art. 27. — Le président fait connaître à chaque condamné les motifs de sa comparution devant la commission. Il interroge le délinquant sur les faits qui lui sont reprochés et entend les personnes qui peuvent fournir des renseignements utiles.

La décision est prise à la majorité des voix, hors la présence de l'intéressé, et lui est notifiée par le greffier.

Toutes les punitions prononcées par la commission sont portées, par la voie de l'ordre, à la connaissance du pénitencier.

Art. 28. — Les condamnés ayant des réclamations à formuler sont admis, à des époques déterminées, à les présenter devant la commission, qui les examine et les transmet, avec son avis, au directeur de l'administration pénitentiaire.

Les lettres adressées sous plis fermés par les transportés, soit au directeur de l'administration pénitentiaire, soit au gouverneur de la colonie, soit au ministre chargé des colonies et au ministre de la justice, et remises aux fonctionnaires et agents des services de la transportation, sont, par leurs soins, transmises sans retard à destination.

Art. 29. — Toutes les propositions du commandant de pénitencier pour le changement de classe des condamnés, le classement et le déclassement dans la catégorie des incorrigibles, etc., sont accompagnées de l'avis de la commission disciplinaire.

Art. 30. — Des relevés, certifiés conformes, de toutes les punitions prononcées par la commission disciplinaire dans le cours de chaque mois sont transmis au directeur de l'administration pénitentiaire, par les soins des commandants des établissements.

Ces relevés indiquent les noms des condamnés qui sont en cellule ou au cachot depuis plus de deux mois.

Art. 31. — Lorsque les centres ou camps annexes dépendant d'un pénitencier en sont trop éloignés, le chef de centre ou de camp est investi, par décision spéciale du directeur de l'administration pénitentiaire, du pouvoir de prononcer la punition de la prison de nuit. Les punitions de cellule et de cachot sont infligées par la commission disciplinaire de l'établissement.

Art. 32. — Dans les centres ou camps non rattachés à un pénitencier, la punition de la prison de nuit est prononcée par le chef de centre ou de camp.

Les autres punitions sont infligées par le directeur de l'administration pénitentiaire, au vu des rapports qui lui sont adressés à cet effet.

Art. 33. — Les chefs de centres et de camps rendent compte, chaque mois, suivant le cas, au directeur de l'administration pénitentiaire ou au commandant de pénitencier, des punitions infligées par eux. Ils tiennent un registre spécial sur lequel sont inscrites toutes les punitions qu'ils prononcent et où sont portées aussi les punitions infligées sur leur rapport, soit par le directeur de l'administration pénitentiaire, soit par la commission disciplinaire de l'établissement.

Art. 34. — Les punitions infligées aux condamnés ne peuvent être remises par voie de mesure générale.

Toute punition peut être augmentée, réduite ou remise par le directeur de l'administration pénitentiaire.

TITRE IV

DES QUARTIERS ET CAMPS DISCIPLINAIRES POUR L'INTERNEMENT DES INCORRIGIBLES

Art. 35. — Les condamnés de la 3e classe reconnus incorrigibles sont entièrement séparés des autres transportés et soumis à un régime spécial.

Art. 36. — Les condamnés classés dans la catégorie des incorrigibles sont placés, soit dans des quartiers disciplinaires situés sur les pénitenciers spéciaux de répression, soit dans des camps disciplinaires établis à cet effet pour l'exécution de travaux publics au compte de l'État ou de la colonie.

Art. 37. — La désignation de pénitenciers spéciaux en vue de l'internement des incorrigibles et la création de quartiers et de camps disciplinaires sont faites par arrêtés du gouverneur, pris sur la proposition du directeur de l'administration pénitentiaire et soumis à l'approbation préalable du ministre chargé des colonies.

Art. 38. — La désignation des condamnés qui doivent être placés dans les quartiers ou camps disciplinaires est faite par le directeur de l'administration pénitentiaire, sur la proposition des commandants de pénitenciers, après avis de la commission disciplinaire, ou sur la proposition des chefs de centres et de camps non rattachés à un pénitencier.

La notice individuelle prévue à l'article 1er est jointe aux propositions.

Art. 39. — La durée de séjour aux quartiers ou camps disciplinaires n'est pas limitée; elle est entièrement subordonnée à la conduite et au travail des condamnés ainsi qu'à leurs fautes antérieures. Elle ne peut être inférieure à six mois.

Art. 40. — Tous les trois mois, des notes individuelles sont données, sur chacun des condamnés classés dans la catégorie des incorrigibles, par la commission disciplinaire de l'établissement ou, à défaut, par une commission spéciale désignée à cet effet par le directeur de l'administration pénitentiaire.

Art. 41. — La commission disciplinaire ou la commission spéciale prévue à l'article précédent formule des propositions en faveur des condamnés qui n'ont encouru aucune punition depuis trois mois au moins et qui lui paraissent avoir mérité leur renvoi du quartier ou camp disciplinaire. Ce renvoi est prononcé par le directeur de l'administration pénitentiaire.

Art. 42. — La ration des hommes placés dans la catégorie des incorrigibles est celle des condamnés de 3e classe.

Ils ne peuvent recevoir aucun bon supplémentaire.

Art. 43. — Les condamnés des quartiers et camps disciplinaires sont, comme les autres condamnés de la 3e classe, employés aux travaux les plus particulièrement pénibles. Ils sont placés sur des chantiers spéciaux, où ils ne doivent avoir aucun contact avec les autres transportés.

Ils sont astreints à toutes les obligations imposées aux condamnés de la 3e classe par l'article 6 du présent décret, et, lorsqu'ils ne sont pas isolés la nuit, ils couchent sur un lit de camp avec la double boucle.

Art. 44. — Les punitions qui peuvent être infligées aux condamnés dans les quartiers et camps disciplinaires, suivant la gravité des cas, sont les suivantes :

1° La salle de discipline;
2° La cellule;
3° Le cachot.

Art. 45. — Les condamnés punis de « salle de discipline » sont réunis sous la garde permanente d'un ou de plusieurs surveillants dans un local où ils sont tenus de marcher au pas et à la file depuis le lever jusqu'au coucher du soleil; la marche est interrompue toutes les demi-heures par un repos d'un quart d'heure, durant lequel les condamnés sont assis sur des dés en pierre ou en bois, suffisamment espacés.

Les repas sont pris sur place pendant l'une des interruptions de marche. Le silence le plus absolu doit être observé.

La salle de discipline est prononcée pour un mois au plus.

Art. 46. — Les punitions de cellule et de cachot sont subies dans les conditions déterminées aux articles 16 et 17 du présent décret.

La cellule est infligée pour quatre mois au plus; le cachot, pour une durée maxima de deux mois; à l'expiration du premier mois et au cas de plusieurs peines de cachot devant être subies consécutivement, les huit premiers jours à la suite de chaque mois en cachot obscur sont subis dans un local clair.

Art. 47. — Les punitions sont infligées aux incorrigibles dans la forme tracée pour les autres condamnés. Les surveillants peuvent prononcer la punition de la salle de discipline pour deux jours.

Dans les centres ou camps trop éloignés d'un pénitencier, les chefs de centres et de camps investis de ce pouvoir par décision spéciale du directeur de l'administration pénitentiaire et, dans ceux non rattachés à un pénitencier, tous chefs de centres et de camps peuvent prononcer la punition de salle de discipline pour huit jours ou la cellule pour deux mois; les autres punitions sont infligées par le directeur de l'administration pénitentiaire.

TITRE V

DISPOSITION TRANSITOIRE ET DISPOSITIONS DIVERSES

Art. 48. — La répartition des condamnés présents au moment de la promulgation du présent décret dans les colonies pénitentiaires entre les trois classes prévues à l'article 1er, sera faite par le gouverneur, sur la proposition du directeur de l'administration pénitentiaire.

Art. 49. — Sont abrogées toutes dispositions antérieures concernant le régime disciplinaire des établissements de travaux forcés aux colonies, et notamment le décret du 18 juin 1880.

Art. 50. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, et le garde des sceaux, ministre de la justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel* de la République française, au *Bulletin des lois* et au *Bulletin officiel de l'administration des colonies.*

Fait à Paris, le 4 septembre 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

A. FALLIÈRES.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Décrète :

Art. 1er. — Sont nommés :

Juge de paix de Bar-sur-Aube (Aube), M. Nettre, juge de paix de Mormant, en remplacement de M. Boizard, décédé.

Juge de paix de Mormant (Seine-et-Marne), M. Clair, juge de paix d'Anet, en remplacement de M. Nettre, qui est nommé à Bar-sur-Aube.

Juge de paix d'Anet (Eure-et-Loir), M. Beaufils (Emile-Armel-Marie), capacitaire en droit, ancien greffier, en remplacement de M. Clair, qui est nommé à Mormant.

Juge de paix de Bourmont (Haute-Marne), M. Diolot (Louis-François-Lucien), licencié en droit, ancien notaire, en remplacement de M. Masson, décédé.

Juge de paix d'Issy-l'Evêque (Saône-et-Loire), M. Bernard (Jean), ancien greffier, en remplacement de M. Bouillin, qui conservera ses fonctions de juge de paix à Cruzy-le-Châtel.

Juge de paix de Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne), M. Delibes (Edmond-Antoine-Joseph), ancien notaire, en remplacement de M. Crépion, qui a été nommé au canton sud de Dourdan.

Juge de paix de Bruyères (Vosges), M. Gadel, juge de paix de Provenchères, en remplacement de M. Rousseau, démissionnaire.

Juge de paix de Charmes (Vosges), M. Romillat, juge de paix de la Charité (Nièvre), en remplacement de M. Jacquemin, démissionnaire.

Juge de paix de Fraize (Vosges), M. Grandemange (Théodore-Adolphe), ancien avoué, en remplacement de M. Robert, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix de Fère-en-Tardenois (Aisne), M. Henry (Louis-Joseph), conseiller municipal et d'arrondissement, en remplacement de M. Deligny, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix de Salon (Bouches-du-Rhône) M. Deleuil (Marie-François-Jean-Baptiste), en remplacement de M. Perret, décédé.

Suppléant du juge de paix de Royère (Creuse), M. Toumieux (Pierre-Jules-Raymond), licencié en droit, notaire, en remplacement de M. Magadoux, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix de Saint-Germain-de-Calberte (Lozère), M. Guin (Daniel-Calixte), notaire, maire, en remplacement de M. Mazauric, qui a été nommé juge de paix.

Suppléant du juge de paix de Couptrain (Mayenne), M. Pichereau (Léon-Toussaint), ancien magistrat cantonal, notaire, en remplacement de M. Desjoncherets, décédé.

Suppléant du juge de paix de Chaumont (Oise), M. Streiff (Joseph), maire, en remplacement de M. Rethoré, décédé.

Suppléant du juge de paix de Passais (Orne), M. Perrier (Henri-Louis-Eléonore), avocat, adjoint au maire de Saint-Fraimbault-sur-Pisse, en remplacement de M. Hubert, décédé.

Suppléant du juge de paix de Pontvallain (Sarthe), M. Garnier (Louis-François), maire, en remplacement de M. Aguilé, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix d'Ugines (Savoie), M. Moris (Jean-Maurice), notaire, en remplacement de M. Geny, décédé.

Suppléant du juge de paix de Civray (Vienne), M. Pierron (Français-Hyppolite), notaire, en remplacement de M. Brunet, démissionnaire.

Art. 2. — Les démissions de MM. Hu, suppléant du juge de paix de Montrichard (Loir-et-Cher), et Barbas, suppléant du juge de paix de Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne), sont acceptées.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 12 septembre 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le garde des sceaux,
ministre de la justice et des cultes,
A. FALLIÈRES.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des travaux publics,

Vu l'avant-projet dressé par les ingénieurs du département de la Dordogne, en vue de la déclaration d'utilité publique et de la concession audit département :

1° Des voies ferrées à établir sur les quais du port de la Cité, à Périgueux ;

2° D'un embranchement destiné à relier ces voies avec celles du tramway de Périgueux à la Juvénie ;

Ensemble le plan général visé par l'ingénieur en chef, le 30 avril 1889 ;

Vu le dossier de l'enquête ouverte sur cet avant-projet, dans la forme prescrite par le décret réglementaire du 18 mai 1881, et notamment l'avis de la commission d'enquête du 18 octobre 1890;

Vu la délibération du conseil général de la Dordogne, en date du 2 mai 1889, relative à l'établissement et à la concession des voies ferrées dont il s'agit;

Vu la délibération du conseil municipal de Périgueux, en date du 13 octobre 1890;

Vu la délibération de la commission départementale de la Dordogne, en date du 29 octobre 1890, prise conformément à la délégation donnée par le conseil général, dans sa séance du 21 août précédent ;

Vu la convention passée, le 15 novembre 1890, entre le préfet de la Dordogne, agissant au nom du département, et la société des chemins de fer du Périgord, pour la rétrocession de l'entreprise ;

Vu, avec la convention et le cahier des charges y annexés, le décret du 21 décembre 1886, qui a déclaré d'utilité publique l'établissement du tramway de Périgueux à la Juvénie ;

Vu le décret du 18 mars 1890, qui a approuvé la substitution au sieur Empain de la société anonyme des chemins de fer du Périgord pour la construction et l'exploitation des deux lignes de Périgueux à Saint-Pardoux-la-Rivière et de Périgueux à la Juvénie;

Vu la lettre du préfet, du 26 novembre 1890;

Vu l'avis du ministre de l'intérieur, du 17 avril 1891;

Vu la lettre du président du conseil, ministre de la guerre, en date du 13 juin 1891;

Vu les avis du conseil général des ponts et chaussées, en date des 13 août 1890 et 22 janvier 1891;

Vu la loi du 11 juin 1880 et le règlement d'administration publique du 6 août 1881;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Est déclaré d'utilité publique l'établissement, dans le département de la Dordogne, suivant les dispositions générales du plan susvisé, de voies ferrées destinées à desservir le quai du port de la Cité, à Périgueux, et à relier ce port avec la gare déjà autorisée pour le transbordement des marchandises entre les tramways de la Dordogne et les chemins de fer de la compagnie d'Orléans.

La présente déclaration d'utilité publique sera considérée comme nulle et non avenue si les expropriations nécessaires pour l'exécution desdites voies ferrées ne sont pas accomplies dans le délai de deux ans à partir du présent décret.

Art. 2. — L'Etat concède les voies ferrées dont il s'agit, sans aucune subvention ni garantie d'intérêt, au département de la Dordogne, qui sera tenu à leur établissement et à leur exploitation suivant les dispositions de la loi du 11 juin 1880, et conformément au cahier des charges annexé au décret du 21 décembre 1886, pour le tramway de Périgueux à la Juvénie, sauf les dérogations signalées à l'article 5 de la convention dont il est parlé dans l'article suivant.

Art. 3. — Est approuvée la convention passée, le 15 novembre 1890, entre le préfet de la Dordogne, au nom du département, d'une part, et la société des chemins de fer du Périgord, d'autre part, pour la rétrocession des voies ferrées faisant l'objet du présent décret.

Art. 4. — Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel* et au *Bulletin des lois*.

Fait à Fontainebleau, le 5 septembre 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre des travaux publics,
YVES GUYOT.

TRAITÉ DE RÉTROCESSION

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix et le quinze novembre,

Entre les soussignés :

M. Prosper Fournier, préfet de la Dordogne, agissant au nom et pour le compte du département de la Dordogne, en vertu des pouvoirs qu'il a reçus du conseil général, à la date du 16 avril 1890, et de la commission départementale, à la date du 29 octobre 1890,

D'une part;

Et la société des chemins de fer du Périgord, dont le siège est à Paris, rue de Courcelles, n° 49, rétrocessionnaire des lignes de tramway de Périgueux à Saint-Pardoux-la-Rivière et de Périgueux à la Juvénie,

D'autre part,

Ont été faites et acceptées les conventions suivantes :

Art. 1er. — Le département de la Dordogne, qui est en instance pour obtenir la concession d'un embranchement du tramway à vapeur de Périgueux à la Juvénie, désignée sous le nom d'embranchement du Port, s'engage à rétrocéder à la société des chemins de fer du Périgord l'établissement et l'exploitation dudit embranchement.

Cette rétrocession, qui n'aura d'effet qu'en vertu du décret à intervenir approuvant le présent traité, est faite aux conditions suivantes :

Art. 2. — La société des chemins de fer du Périgord est assujettie envers le département à toutes les obligations qui résultent pour le département du cahier des charges annexé au décret de concession en date du 21 décembre 1886, pour le tramway de Périgueux à la Juvéne, sauf les modifications mentionnées à l'article 5 de la présente concession; de même qu'elle est subrogée aux avantages résultant pour le département de ce même cahier des charges.

Art. 3. — Les subventions éventuelles de l'Etat resteront acquises au département sans que le rétrocessionnaire puisse élever aucune prétention à cet égard. Par contre le département accorde à la société des chemins de fer du Périgord une somme de 13,750 fr. à titre de subvention sur le capital de construction.

Moyennant cette allocation, la société des chemins de fer du Périgord reste chargée de tous les travaux d'infrastructure et de superstructure, achats de terrains, fourniture de matériel, et en général de toutes les dépenses et travaux d'établissement et d'entretien nécessaires pour la construction et l'exploitation de l'embranchement du Port et de ses dépendances, suivant les dispositions de l'avant-projet, du cahier des charges et des règlements en vigueur.

Cette subvention sera payée au fur et à mesure de l'avancement constaté des travaux, y compris la valeur des approvisionnements et

du matériel de l'exploitation rendu à pied d'œuvre. Toutefois, lesdits approvisionnements et matériel ne seront portés en situation qu'après que le département les aura reçus contradictoirement et pris en charge.

Une retenue de un cinquième sera faite sur leur valeur estimée contradictoirement.

Le département payera ladite subvention en numéraire.

Art. 4. — Le rétrocessionnaire est chargé d'exploiter à ses frais l'embranchement du Port.

Les recettes effectuées sur cet embranchement seront reportées sur la masse générale des recettes du réseau départemental, tel qu'il a été concédé par le décret du 21 décembre 1886.

La longueur de l'embranchement ne sera pas ajoutée à la longueur du susdit réseau, ni pour le calcul des recettes kilométriques, ni pour le calcul des subventions de l'Etat ou de la participation du département aux recettes de l'exploitation.

Art. 5. — L'embranchement du Port sera régi par le cahier des charges de la ligne de Périgueux à la Juvénie, sauf les dérogations suivantes aux articles 1, 14, 16, 23, 24, 27, 30, 32, 35 et 36 de ce cahier des charges :

Art. 1er. — La destination de l'embranchement est limitée au seul transport des marchandises à petite vitesse.

Art. 14. — Le nombre des voyages qui devront être faits dans chaque sens, tous les jours, n'est pas limité et devra être proportionné aux exigences du trafic.

Art. 16. — La concession prendra fin le 20 décembre 1985.

Art. 23. — Aucun tarif n'est prévu pour la grande vitesse.

Art. 24. — Cet article, relatif aux bagages, est supprimé.

Art. 27 et 30. — Les prescriptions relatives à la grande vitesse sont supprimées.

Art. 32. — Les prescriptions relatives à la zone de factage et camionnage obligatoires sont supprimées.

Art. 35. — Le mot *train* est substitué aux mots *voitures de voyageurs.*

Art. 36. — Cet article, relatif au service des postes, est supprimé.

Art. 6. — Le rétrocessionnaire s'engage à n'employer dans l'exécution des travaux de l'embranchement que du matériel de provenance française.

Art. 7. — Le rétrocessionnaire s'engage à acquitter les frais de timbre, d'enregistrement et d'expédition, ainsi que tous les autres frais accessoires, auxquels pourront donner lieu les présentes conventions.

Fait double, à Périgueux, le 15 novembre 1890.

Le préfet de la Dordogne,

FOURNIER.

Le rétrocessionnaire,

Pour la société des chemins de fer du Périgord :

L'ingénieur directeur de l'exploitation,

DE WANDRE.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

Vu la loi du 28 ventôse an IX;

Vu les articles 78 à 90 du code de commerce;

Vu l'arrêté des consuls du 29 germinal an IX;

Vu l'ordonnance royale du 14 novembre 1835;

Vu l'article 12 du décret organique du 3 septembre 1851;

Vu les avis du tribunal de commerce, de la chambre de commerce de Dunkerque et du préfet du Nord;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les droits de courtage à percevoir par les courtiers d'assurances interprètes et conducteurs de navires à Dunkerque (Nord) seront désormais réglés conformément aux tarifs A et B annexés au présent décret.

Art. 2. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Fontainebleau, le 29 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

TARIF A. — **Tarif des droits de courtage maritime dans le port de Dunkerque.**

NAVIRES FAISANT LA NAVIGATION AVEC L'ÉTRANGER, LES COLONIES FRANÇAISES ET LES PORTS FRANÇAIS DE LA MÉDITERRANÉE

CONDUITE		PAR TONNEAU DE CHARGEMENT		
		Jusqu'à 600 tonneaux.	de 601 à 1.000 tonneaux.	de 1.001 tonneaux et au-dessus.
ENTRÉE				
Bâtiments à vapeur	Chargements composés entièrement de houille, minerais de fer ou glace (ou de plus des 9/10es)	15 c.	10 c.	5 c.
Bâtiments à voiles	Chargements composés entièrement de houille, minerais de fer ou glace (ou de plus des 9/10es)	30 c.	20 c.	10 c.
Bâtiments à voiles ou à vapeur	Chargements composés entièrement (ou de plus des 9/10es) de bois de construction, de teinture ou de chêne, de fer, de guanos ou de céréales (blé, maïs, seigle, orge et avoine)	40 c.	30 c.	20 c.
	Chargements autres	50 c.	40 c.	25 c.
		PAR TONNEAU DE JAUGE		
	Entrant sur lest ou en relâche avec ou sans passagers	12 c. 1/2		
SORTIE		PAR TONNEAU DE CHARGEMENT		
Bâtiments à voiles ou à vapeur	Sortant chargés en tout ou en partie	25 c.		
		PAR TONNEAU DE JAUGE		
Bâtiments à voiles	Sortant sur lest avec ou sans passagers	Néant		
Bâtiments à vapeur	Sortant sur lest sans passagers	Néant		
	Sortant sur lest avec passagers	6 c. 1/4		

NAVIRES FAISANT LE CABOTAGE AVEC LES PORTS FRANÇAIS DE L'OCÉAN

CONDUITE		PORTS situés au delà de Cherbourg.	PORTS situés entre Cherbourg et Dunkerque.
ENTRÉE		PAR TONNEAU DE CHARGEMENT	
Bâtiments à voiles ou à vapeur	Entrant chargés en tout ou en partie	25 c.	12 c. 1/2
		PAR TONNEAU DE JAUGE	
	Entrant sur lest ou en relâche avec ou sans passagers	6 c. 1/4	3 c. 1/8
SORTIE		PAR TONNEAU DE CHARGEMENT	
Bâtiments à voiles ou à vapeur	Sortant chargés en tout ou en partie	12 c. 1/2	6 c. 1/4
		PAR TONNEAU DE JAUGE	
	Sortant sur lest avec passagers	6 c. 1/4	3 c. 1/8
	Sortant sur lest sans passagers	Néant.	Néant.

La base de perception est le tonneau de chargement, tel qu'il est indiqué au tarif de la composition du tonneau, établi par décret du 25 août 1861, sans dérogation autre que sur les avoines, pour lesquelles, vu la nature de ces chargements, les droits de courtage seront perçus au tonneau de 900 kilogrammes.

Les navires en relâche forcée, par suite de gros temps ou d'avaries, sont exempts de tout courtage.

Dans le cas où, à l'entrée, un navire n'aurait pas employé le ministère du courtier, les droits de courtage pour l'expédition sur lest seront les mêmes que ceux des navires entrant sur lest.

Les droits de courtage sur tous les bâtiments chargés (à voiles ou à vapeur) ne pourront être moindres que les droits payés par les mêmes bâtiments sur lest.

Un navire sorti du port et forcé d'y relâcher sera exempt de tout courtage, s'il est, dans le même voyage, adressé à un courtier.

Affrètements par charte-partie ou à la cueillette.

2 p. 100 sur le montant brut du fret, payable par le navire (à moins de conventions contraires), et à la signature du contrat d'engagement.

Ce courtage d'affrètement comprend l'expédition du contrat à chacune des parties.

Ventes de navires soit de gré à gré, soit aux enchères publiques.

1/2 p. 100 sur le prix de la vente ou de mutation, payable par l'acquéreur seul (à moins de conventions contraires).

Traduction des pièces.

Pour le protêt d'une lettre de change.	6 fr.
Pour un connaissement ordinaire.....	6 fr.
Pour un connaissement extraordinaire :	
La 1re page	6 fr.
La 2e page et chacune des suivantes.	4 fr.
Pour acte judiciaire (dans le cas de contestations prévues par l'article 80 du code de commerce) :	
La 1re page	6 fr.
La 2e page et chacune des suivantes.	4 fr.
Pour toutes autres traductions :	
La 1re page	6 fr.
La 2e page et chacune des suivantes.	4 fr.

non compris les timbres des feuilles.

Extrait de l'ordonnance royale du 14 novembre 1835.

La conduite du navire comprend l'accomplissement des formalités et obligations à accomplir auprès du tribunal de commerce, de la douane et des autres administrations publiques, et l'assistance à prêter aux capitaines et équipages, suivant l'usage des lieux. (Art. 5.)

Les navires en simple relâche, repartant sans avoir embarqué ou débarqué des marchandises, ne payeront pas de droits plus élevés que les navires sur lest. (Art. 5.)

Quand un navire relâchera dans plusieurs ports pour compléter son chargement ou débarquer des marchandises, il devra des droits de courtage dans chaque port, à raison seulement du nombre de tonneaux qu'il aura embarqués ou débarqués, sans que ces droits puissent jamais être moindres que les droits payés par les navires sur lest. (Art. 6.)

Le plâtre, les pierres meulières, les briques et autres matières embarquées comme lest, ne seront pas soumis aux droits de courtage maritime. (Art. 7.)

Dans aucun cas, les droits de courtage ne seront perçus contrairement à l'exécution des traités. (Art. 8.)

Extrait du code de commerce.

Les courtiers, interprètes et conducteurs de navires font le courtage des affrètements ; ils ont, en outre, seuls le droit de traduire, en cas de contestations portées devant les tribunaux, les déclarations, charte-parties, connaissements, contrats et tous actes de commerce, dont la traduction serait nécessaire ; enfin, de constater le cours du fret ou du nolis.

Dans les affaires contentieuses et pour le service des douanes, ils serviront seuls de truchements à tous étrangers, maîtres de navires marchands, équipages de vaisseau et autres personnes de mer. (Art. 80.)

TARIF B. — **Tarif des droits de courtage d'assurances dans le port de Dunkerque (Nord).**

Sept et demi pour cent sur le montant de la prime, payables par l'assureur, sauf conventions contraires.

Vu pour être annexé au décret en date du 29 août 1891.

Paris, le 30 août 1891.

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

Vu la loi du 28 ventôse an IX ;

Vu les articles 78 à 90 du code de commerce ;

Vu l'arrêté des consuls du 29 germinal an IX ;

Vu l'ordonnance royale du 14 novembre 1835 ;

Vu l'article 12 du décret organique du 3 septembre 1851 ;

Vu les avis du tribunal de commerce, de la chambre de commerce de Dunkerque et du préfet du Nord ;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les droits de courtage à percevoir par les courtiers interprètes et conducteurs de navires à Gravelines (Nord) seront désormais réglés conformément au tarif annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Fontainebleau, le 29 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Tarif des droits de courtage maritime dans le port de Gravelines.

NAVIRES FAISANT LA NAVIGATION AVEC L'ÉTRANGER, LES COLONIES FRANÇAISES ET LES PORTS FRANÇAIS DE LA MÉDITERRANÉE

CONDUITE		PAR TONNEAU DE CHARGEMENT		
		Jusqu'à 600 tonneaux.	de 601 à 1.000 tonneaux.	de 1.001 tonneaux et au-dessus.
ENTRÉE				
Bâtiments à vapeur	Chargements composés entièrement de houille, minerais de fer ou glace (ou de plus des 9/10es)	15 c.	10 c.	5 c.
Bâtiments à voiles	Chargements composés entièrement de houille, minerais de fer ou glace (ou de plus des 9/10es)	30 c.	20 c.	10 c.
Bâtiments à voiles ou à vapeur	Chargements composés entièrement (ou de plus des 9/10es) de bois de construction, de teinture ou de chêne, de fer, de guanos ou de céréales (blé, maïs, seigle, orge et avoine)	40 c.	30 c.	20 c.
	Chargements autres	50 c.	40 c.	25 c.
		PAR TONNEAU DE JAUGE		
	Entrant sur lest ou en relâche avec ou sans passagers	12 c. 1/2		
SORTIE		PAR TONNEAU DE CHARGEMENT		
Bâtiments à voiles ou à vapeur	Sortant chargés en tout ou en partie	25 c.		
		PAR TONNEAU DE JAUGE		
Bâtiments à voiles	Sortant sur lest avec ou sans passagers	Néant.		
Bâtiments à vapeur	Sortant sur lest sans passagers	Néant.		
	Sortant sur lest avec passagers	6 c. 1/4		

NAVIRES FAISANT LE CABOTAGE AVEC LES PORTS FRANÇAIS DE L'OCÉAN

CONDUITE		PORTS situés au delà de Cherbourg.	PORTS situés entre Cherbourg et Gravelines.
ENTRÉE		PAR TONNEAU DE CHARGEMENT	
Bâtiments à voiles ou à vapeur	Entrant chargés en tout ou en partie	25 c.	12 c. 1/2
		PAR TONNEAU DE JAUGE	
	Entrant sur lest ou en relâche avec ou sans passagers	6 c. 1/4	3 c. 1/8
SORTIE		PAR TONNEAU DE CHARGEMENT	
Bâtiments à voiles ou à vapeur	Sortant chargés en tout ou en partie	12 c. 1/2	6 c. 1/4
		PAR TONNEAU DE JAUGE	
	Sortant sur lest avec passagers	6 c. 1/4	3 c. 1/8
	Sortant sur lest sans passagers	Néant.	Néant.

La base de perception est le tonneau de chargement tel qu'il est indiqué au tarif de la composition du tonneau, établi par décret du 25 août 1861, sans dérogation autre que sur les avoines, pour lesquelles, vu la nature de ces chargements, les droits de courtage seront perçus au tonneau de 900 kilogrammes.

Les navires en relâche forcée par suite de gros temps ou d'avaries sont exempts de tout courtage.

Dans le cas où, à l'entrée, un navire n'aurait pas employé le ministère du courtier, les droits de courtage pour l'expédition sur lest seront les mêmes que ceux des navires entrant sur lest.

Les droits de courtage sur tous les bâtiments chargés (à voiles ou à vapeur) ne pourront être moindres que les droits payés par les mêmes bâtiments sur lest.

Un navire sorti du port et forcé d'y relâcher sera exempt de tout courtage, s'il est, dans le même voyage, adressé à un courtier.

Affrètements par charte-partie ou à la cueillette.

2 p. 100 sur le montant brut du fret, payable par le navire (à moins de conventions contraires), et à la signature du contrat d'engagement.

Ce courtage d'affrètement comprend l'expédition du contrat à chacune des parties.

Ventes de navires soit de gré à gré, soit aux enchères publiques.

1/2 p. 100 sur le prix de la vente ou de mutation, payable par l'acquéreur seul (à moins de conventions contraires).

Traduction des pièces.

Pour le protêt d'une lettre de change. 6 fr.
Pour un connaissement ordinaire.... 6 fr.
Pour un connaissement extraordinaire :
La 1re page........................ 6 fr.
La 2e page et chacune des suivantes. 4 fr.
Pour acte judiciaire (dans le cas de contestations prévues par l'article 80 du code de commerce) :
La 1re page........................ 6 fr.
La 2e page et chacune des suivantes. 4 fr.
Pour toutes autres traductions :
La 1re page........................ 6 fr.
La 2e page et chacune des suivantes. 4 fr.
non compris les timbres des feuilles.

Extrait de l'ordonnance royale du 14 novembre 1835.

La conduite du navire comprend l'accomplissement des formalités et obligations à accomplir auprès du tribunal de commerce, de la douane et des autres administrations publiques, et l'assistance à prêter aux capitaines et équipages, suivant l'usage des lieux. (Art. 5.)

Les navires en simple relâche, repartant sans avoir embarqué ou débarqué des marchandises, ne payeront pas de droits plus élevés que les navires sur lest. (Art. 5.)

Quand un navire relâchera dans plusieurs ports pour compléter son chargement ou débarquer des marchandises, il devra des droits de courtage dans chaque port, à raison seulement du nombre de tonneaux qu'il aura embarqués ou débarqués, sans que ces droits puissent jamais être moindres que les droits payés par les navires sur lest. (Art. 6.)

Le plâtre, les pierres meulières, les briques et autres matières embarquées comme lest, ne seront pas soumis aux droits de courtage maritime. (Art. 7.)

Dans aucun cas, les droits de courtage ne seront perçus contrairement à l'exécution des traités. (Art. 8.)

Extrait du code de commerce.

Les courtiers interprètes et conducteurs de navires font le courtage des affrètements ; ils ont, en outre, seuls le droit de traduire, en cas de contestations portées devant les tribunaux, les déclarations, chartes-parties, connaissements, contrats et tous actes de commerce, dont la traduction serait nécessaire ; enfin, de constater le cours du fret ou du nolis.

Dans les affaires contentieuses et pour le service des douanes, ils serviront seuls de truchements à tous étrangers, maîtres de navires marchands, équipages de vaisseau et autres personnes de mer. (Art. 80.)

Vu pour être annexé au décret en date du 29 août 1891.

Paris, le 30 août 1891.

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

Vu la loi du 28 ventôse an IX ;

Vu les articles 78 à 90 du code de commerce ;

Vu l'arrêté des consuls du 29 germinal an IX ;

Vu l'ordonnance du 19 juillet 1834, qui a institué des courtiers interprètes et conducteurs de navires à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) ;

Vu l'ordonnance royale du 14 novembre 1835 ;

Vu l'article 12 du décret organique du 3 septembre 1851 ;

Vu les avis du tribunal de commerce, de la chambre de commerce de Saint-Brieuc et du préfet des Côtes-du-Nord ;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les droits de courtage à percevoir par les courtiers interprètes et conducteurs de navires à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) seront désormais réglés conformément au tarif annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Fontainebleau, le 29 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Tarif des droits de courtage maritime dans le port de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

EXTRAIT du CODE DE COMMERCE	CONDUITE — NAVIRES	NAVIRES faisant le cabotage avec les ports français situés entre Cherbourg et Brest.	NAVIRES faisant le cabotage avec les ports français situés au delà de Cherbourg et de Brest.	NAVIRES faisant la navigation avec l'étranger, les colonies françaises et les ports français de la Méditerranée.	EXTRAIT DE L'ORDONNANCE ROYALE du 14 novembre 1835.
Les courtiers interprètes et conducteurs de navires font le courtage des affrètements : ils ont en outre, seuls, le droit de traduire, en cas de contestations portées devant les tribunaux, les déclarations, chartes-parties, connaissements, contrats et tous actes de commerce dont la traduction serait nécessaire, enfin de constater le cours du fret ou du nolis.	BATIMENTS A VOILES	Par tonneau de jauge.			La conduite du navire comprend l'accomplissement des formalités et obligations à remplir auprès du tribunal de commerce, de la douane et des autres administrations publiques, et l'assistance à prêter aux capitaines et équipages, suivant l'usage des lieux. (Art. 2.)
	Entrant sur lest	0 03	0 06	0 12	
	Sortant sur lest	0 03	0 06	0 12	
	Sortant sur lest étant entrés chargés	»	»	»	
		Par tonneau de chargement.			Les navires en simple relâche, repartant sans avoir embarqué ou débarqué de marchandises, ne payeront pas de droits plus élevés que les navires sur lest. (Art. 5.)
Dans les affaires contentieuses de commerce et pour le service des douanes, ils serviront seuls de truchements à tous étrangers, maîtres de navires marchands, équipages de vaisseau et autres personnes de mer. (Art. 80.)	Entrant chargés en totalité ou en partie	0 125 + 3 f.	0 25 + 6 f.	0 50 + 12 f.	
	Sortant chargés en totalité ou en partie	0 0625	0 125	0 25	Quand un navire relâchera dans plusieurs ports pour compléter son chargement ou débarquer des marchandises, il devra les droits de courtage dans chaque port à raison seulement du nombre de tonneaux qu'il aura embarqués ou débarqués, sans que ces droits puissent jamais être moindres que les droits payés par les navires sur lest. (Art. 6.)
	BATIMENTS A VAPEUR	Par force de cheval.			
	Entrant sur lest sans passagers.	0 03	0 06	0 12	
	Entrant sur lest avec passagers.	0 0625 + 3 f.	0 125 + 6 f.	0 25 + 12 f.	
	Sortant sur lest sans passagers.	»	»	»	
	Sortant sur lest avec passagers.	0 0625 + 3 f.	0 125 + 6 f.	0 25 + 12 f.	Le plâtre, les pierres meulières, les briques et autres matières embarquées comme lest ne seront pas soumis aux droits de courtage maritime. (Art. 7.)
		Par tonneau de chargement.			
	Entrant chargés en totalité ou en partie	0 125 + 3 f.	0 25 + 6 f.	0 50 + 12 f.	Dans aucun cas les droits de courtage ne pourront être perçus contrairement à l'exécution des traités. (Art. 8.)
	Sortant chargés en totalité ou en partie	0 0625	0 125	0 25	

TRADUCTION DE PIÈCES dans le cas de contestation prévu par l'article 80 du code de commerce.		AFFRÈTEMENTS		VENTE DES NAVIRES
	fr.	PAR CHARTE-PARTIE	A LA CUEILLETTE	
Pour un connaissement ordinaire........	4 »	Sur la valeur du fret.		Sur le prix de vente.
Pour un connaissement extraordinaire ..	6 »	2 p. 100	2 p. 100	2 p. 100
Pour le protêt d'une lettre de change....	6 »	payables moitié par le fréteur et moitié par l'affréteur, à moins de conventions contraires.		payables moitié par le vendeur et moitié par l'acheteur, à moins de conventions contraires.
Pour les actes judiciaires (la première page)..........	6 »			
Pour les actes judiciaires (la deuxième page et chacune des pages suivantes).	4 »			

La base de perception est le tonneau de chargement tel qu'il est indiqué au tarif annexé au décret du 25 août 1861.

Un navire sorti du port et forcé d'y relâcher est exempt de tout courtage.

Les navires en relâche forcée par suite de gros temps ou d'avaries sont exempts de tout courtage.

Quand le droit d'affrètement sera payé sur la cargaison entière, l'indemnité pour la conduite à la sortie ne sera pas due et se confondra avec le courtage d'affrètement.

Le courtage d'affrètement comprend l'expédition du contrat à chacune des parties.

Les droits de courtage sur les bâtiments chargés (à voiles ou à vapeur) ne peuvent être moindres que les droits payés par les mêmes bâtiments sur lest.

Vu pour être annexé au décret en date du 29 août 1891 :

Paris le 30 août 1891.

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Par décret en date du 10 septembre 1891, rendu sur la proposition du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, et du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, sont nommés :

Conseiller à la cour d'appel de la Guadeloupe, M. Ferjus, président du tribunal de première instance de la Basse-Terre, en remplacement de M. Peux, décédé.

Président du tribunal de première instance de la Basse-Terre, M. Gilbert Desvallons, procureur de la République près le même tribunal, en remplacement de M. Ferjus, nommé conseiller à la cour d'appel de la Guadeloupe.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de la Basse-Terre, M. Clayssen (Etienne), juge d'instruction au même siège, en remplacement de M. Gilbert Desvallons, nommé président du même tribunal.

Juge d'instruction au tribunal de première instance de la Basse-Terre, M. Dugard-Ducharmoy, juge de paix à compétence étendue à Marie-Galante (Guadeloupe), en remplacement de M. Clayssen, nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de la Basse-Terre.

Par arrêté du sous-secrétaire d'Etat des colonies en date du 12 septembre 1891, sont nommés :

Greffier de la justice de paix de Nouméa, M. Héricault, greffier de la justice de paix à compétence étendue de Canala, en remplacement de M. Cormier, nommé greffier du tribunal de première instance de Nouméa.

Greffier de la justice de paix à compétence étendue de Canala, M. Paintandre, greffier de la justice de paix à compétence étendue de l'île des Pins (emploi supprimé), en remplacement de M. Héricault, nommé greffier de la justice de paix de Nouméa.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Artillerie. — Par décret en date du 9 septembre 1891, rendu par le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été nommés au grade de lieutenant, pour occuper des emplois de lieutenant en 2e et pour prendre rang du 1er octobre 1891, les 128 sous-lieutenants élèves d'artillerie dont les noms suivent, qui ont satisfait aux examens de sortie de l'école d'application de l'artillerie et du génie :

MM.

Wampflug (François-Antoine-Joseph). — Classé au 13e rég. (1re batt.).

Olivari (Adolphe-François-Henry). — Classé au 22e rég. (11e batt.).

Destenay (Marie-Ferdinand-Maurice). — Classé au 30e rég. (2e batt.).

Routy de Charodon (Ludovic-Gérard-Joseph). — Classé au 5e rég. (5e batt.).

Franck (Albert).— Classé au 11e rég. (1re batt.).

Des Nouhes de Loucherie (René-Armand-Marie-Alexis).— Classé au 30e rég. (12e batt.).

Lobinhes (Auguste-Maurice).—Classé au 2e rég. (3e batt.).

Silz (Georges-Bernard). — Classé au 22e rég. (6e batt.).

Jacquand (Henri-Anne-Félix). — Classé au 16e rég. (2e batt.).

Regnier (Lucien-Joseph-Frédéric). — Classé au 13e rég. (6e batt.).

Joly (Pierre-Marie-Charles). — Classé au 5e rég. (9e batt.).

Hauser (Marie-Joseph-Ferdinand). — Classé au 27e rég. (1re batt.).

Fontaneau (Gabriel-René-Pierre).— Classé au 21e rég. (2e batt.).

Desprès (Ambroise-Marie-Félix-Maurice). — Classé au 6e rég. (3e batt.).

Payras (Louis-Joseph). — Classé au 23e rég. (3e batt.).

Bouvier (Paul-Eugène-Henri). — Classé au 13e rég. (2e batt.).

Kauffmann (André-Lion). — Classé au 13e rég. (4e batt.).

Martin (Charles-Ernest). — Classé au 5e rég. (6e batt.).

Plassiart (Jean-Marie-Joseph).— Classé au 8e rég. (1re batt., à Nancy).

Poignon (Camille-Edouard). — Classé au 22e rég. (8e batt.).

Zeller (Léon-Paul-Louis). — Classé au 4e rég. (4e batt.).

Gay (Louis-Auguste). — Classé au 11e rég. (2e batt.).

Buat (Edmond-Alphonse-Léon). — Classé au 12e rég. (2e batt. détachée à Saint-Denis).

Bourgain (Louis-Eugène). — Classé au 11e rég. (10e batt.)

Wild (Jean-Jacques-Jules). — Classé au 12e rég. (14e batt.)

Mélat (Pierre-Auguste-Adolphe). — Classé au 25e rég. (1re batt.)

Perrot (Maurice-Jules). — Classé au 26e rég. (2e batt.)

Picoche (Joseph-Etienne-Henri). — Classé au 25e rég. (10e batt.)

Adam-Salomon (René-Georges-Abel). — Classé au 26e rég. (8e batt.)

Girodon (Alfred-Marie-Adolphe). — Classé au 36e rég. (11e batt.)

Merveilleux du Vignaux (Marie-Joseph-Etienne). — Classé au 30e rég. (3e batt.)

Lebrun (Marcel-Albert). — Classé au 12e rég. (10e batt.).

Brunet (Louis-François). — Classé au 36e rég. (2e batt.).

Schwob (Meyer-Albert). — Classé au 32e rég. (9e batt.).

Eymard (Louis-Marie-Maurice). — Classé au 19e rég. (3e batt.).

Ohresser (Albert-Jacques). — Classé au 32e rég. (3e batt.).

Delpech (Ferdinand-Philippe-André-Ernest). — Classé au 21e rég. (7e batt.).

Bourbon (François-Alfred). — Classé au 2e rég. (8e batt.).

Bichard (Félix). — Classé au 36e rég. (3e batt.).

Arnould (Charles-Henri). — Classé au 30e rég. (9e batt.).

Beau (Jules-Fernand). — Classé au 18e rég. (1re batt.).

Hesse (Ernest-Léon). — Classé au 26e rég. (3e batt.).

Chevrel (Jules). — Classé au 14e rég. (2e batt.).

Frantz (Charles). — Classé au 17e rég. (12e batt.).

Thevenin (Anatole-Paul-Louis-Michel). — Classé au 26e rég. (4e batt.).

Pignal (Marie-Félix).—Classé au 2e rég. (9e batt.).

Bergé (Alfred). — Classé au 8e rég. (6e batt. à Nancy).

Delaroche (Charles-Edouard). — Classé au 31e rég. (2e batt.).

Solente (Frédéric-Joseph-Octave). — Classé au 18e rég. (2e batt.).

Coutelet (Louis-Arthur). — Classé au 36e rég. (7e batt.).

Dumas (Paul-Hubert-Jean-Joseph). — Classé au 18e rég. (5e batt.).

Chardon (Louis-Joseph). — Classé au 2e rég. (6e batt.).

Mestre (Raoul-Eugène-Roger). — Classé au 14e rég. (11e batt.).

Pujo (Pierre-Louis). — Classé au 14e rég. (4e batt.).

Vacherot (Charles-Gustave). — Classé au 17e rég. (5e batt.).

Monot (Charles-Eugène). — Classé au 19e rég. (12e Batt.).

Gavini (Denis-Vincent-Jules-Jacques-Antoine). — Classé au 31e rég. (10e batt.)

Cormier (Charles-Léon). — Classé au 10e rég. (11e batt.).

Marix (Henri-Léon). — Classé au 31e rég. (6e batt.).

Salenave-Pousse (Jean-Louis-Marcel). — Classé au 23e rég. (4e batt.).

Petit (Louis-Maurice). — Classé au 23e rég. (8e batt.).

de Bonnault (Robert-Pierre-Albéric-Joseph). — Classé au 17e rég. (2e batt.).

Maure (Louis-Emile). — Classé au 25e rég. (3e batt.).

Mage dit Nouguier (Louis-Auguste). — Classé au 17e rég. (7e batt.).

d'Alès (Marc). — Classé au 33e rég. (3e batt.).

Noblemaire (Charles-Georges). — Classé au 29e rég. (2e batt.).

Grison (Marie-Ferdinand-Edouard). — Classé au 21e rég. (6e batt.).

Gal (Gaston-André). — Classé au 6e rég. (8e batt.).

Schneider (André-Alfred-Hippolyte). — Classé au 29e rég. (5e batt.).

Rousseau (Adolphe-Lucien). — Classé au 27e rég. (11e batt.).

Bourdais (Julien). — Classé au 29e rég. (3e batt.).

Clarke (Laurent-Octave). — Classé au 34e rég. (5e batt.).

Dubout (Eugène-Adrien-Justin). — Classé au 36e rég. (8e batt.).

Guieysse (Charles-Louis). — Classé au 7e rég. (1re batt.).

Ackermann (Marie-Robert). — Classé au 1er rég. (1re batt.).

Leven (Mayer-Joseph-Georges). — Classé au 15e rég. (7e batt.).

Desticker (Pierre-Henri). — Classé au 27e rég. (9e batt.).

Comoy (Louis-Alphonse). — Classé au 14e rég. (3e batt.).

Perrin (Pierre-Henri). — Classé au 34e rég. (11e batt.).

Pruvot (Célestin-Victor-Emile). — Classé au 19e rég. (6e batt. détachée à Nice).

Moussot (Octave-Edouard-Edmond). — Classé au 19e rég. (9e batt.).

Guillain (Edmond). — Classé au 28e rég. (4e batt.).

Maury (Jules-Léon). — Classé au 34e rég. (6e batt.).

Lévy (Paul-Elie). — Classé au 1er rég. (2e batt.).

Roubach (Julien). — Classé au 25e rég. (9e batt.).

Charpentier (Henri-Marie-Victor). — Classé au 15e rég. (12e batt.).

Roux (Adrien-Michel). — Classé au 34e rég. (8e batt.).

Brossé (Marcel-Alexandre). — Classé au 24e rég. (1re batt.).

Martinon (Louis-Auguste-Georges). — Classé au 1er rég. (7e batt.).

Richy (Victor). — Classé au 15e rég. (10e batt.)

Communal (Charles-Louis-Victor). — Classé au 3e rég. (12e batt.).

Merlin (Alexis-Georges). — Classé au 37e rég. (8e batt.).

Rondeleux (Louis Charles-Pierre). — Classé au 15e rég. (11e batt.).

Chaplin (William-Charles). — Classé au 24e rég. (3e batt.).

Saulnier de Praingy (Augustin-Denis-Jean-Marie-Louis). — Classé au 37e rég. (10e batt.).

Drouet (Jules-Gustave). — Classé au 24e rég. (2e batt.).

Debeauvais (Jean-Charles-Félix-Eugène). — Classé au 10e rég. (1re batt.).

Ligeron (Félix-François-Xaxier). — Classé au 24e rég. (6e batt.).

Roussel (Auguste-Léon). — Classé au 8e rég. (4e batt. à Nancy).

Roux (Henri-Gabriel-Frédéric). — Classé au 38e rég. (4e batt.).

Georges (Joseph-Lucien-Edmond). — Classé au 38e rég. (3e batt.).

Jacques (Paul-Joseph). — Classé au 8e rég. (11e batt. à Toul).

Jean (Henri-Joseph). — Classé au 37e rég. (6e batt.).

Lamotte (Achille-Edmond-Théophile). — Classé au 7e rég. (5e batt.).

Brill (Paul-Auguste-Emile). — Classé au 6e rég. (2e batt.).

Feillet (Jules-Noël-Frédéric). — Classé au 7e rég. (8e batt.).

Cadi (Yves) (Si Chérif ben el Arbi Chérif). — Classé au 8e rég. (8e batt., à Toul).

Barthélemy (Maurice-Ulysse-Maximin). — Classé au 8e rég. (7e batt., à Toul).

Quantin (Pierre-Fernand). — Classé au 37e rég. (7e batt.)

Charpy (Louis-Désiré-Marcellin). — Classé au 10e rég. (7e batt.)

Gaudeau (Paul-Eugène). — Classé au 28e rég. (12e batt.)

Keller (Louis). — Classé au 20e rég. (12e batt.)

Simon (Marie-Jean-Paul-Emile). — Classé au 33e rég. (7e batt.)

Fondeur (Jean). — Classé au 35e rég. (11e batt.).

Bainville (Paul-Auguste). — Classé au 35e rég. (4e batt.).

Cailhaba (Jules-Louis-Frédéric-Raimond). — Classé au 3e rég. (12e batt.).

Wetzel (Georges-Henry). — Classé au 9e rég. (1re batt.).

Bouquillon (Emile-Marie). — Classé au 3e rég. (3e batt.).

Colin (Arthur-Henri). — Classé au 35e rég. (3e batt.).

Pierron (Charles-Emile-Nicolas). — Classé au 28e rég. (6e batt.).

Deport (Gustave-Joseph). — Classé au 7e rég. (11e batt.).

Maturié (Marie-Elie). — Classé au 9e rég. (4e batt.).

Desplanques (Jules). — Classé au 9e rég. (8e batt.).

Carpin (Gaspard-Eugène). — Classé au 20e rég. (9e batt.).

Andrieu (Eugène-Louis). — Classé au 28e rég. (11e batt.).

Gillet (Pierre-André). — Classé au 33e rég. (6e batt.).

Choisnard (Marie-Martin-Paul). — Classé au 20e rég. (6e batt.).

Kopf (Georges-Léon-Joseph). — Classé au 20e rég. (8e batt.).

MUTATIONS

Service d'état-major. — Par décis. minist. du 12 septembre 1891 :

M. Berubé, capit. brev. au 7e rég. d'art. a été désigné pour servir en qualité d'off. d'ordonn. auprès de M. le général d'Aumale, commandant l'artillerie du 10e corps.

M. Lemaître, capit. brev. au 22e rég. d'inf. stag. à l'ét.-maj. de la 27e div. de même arme (14e corps d'armée), a été mis en activ. hors cad. pour être affecté au serv. d'ét.-maj. et nommé à un emploi de son grade à l'ét.-maj. de la div. de Constantine.

Artillerie. — Par décis. minist. du 9 septembre 1891 :

M. Didier, lieut. en 1er au 25e rég. (7e batt. détachée à Remiremont), a été classé au 2e rég. (2e batt.).

M. Remion, lieut. en 1er au 25e rég. (8e batt. détachée à Remiremont), a été classé au 2e rég, (8e batt.).

M. Magnié, lieut. en 2e au 29e rég. (2e batt.), a été classé au 25e rég. (8e batt. détachée à Remiremont).

M. Schérer, lieut. en 2e au 5e rég. (6e batt.), a été classé au 25e rég. (7e batt. détachée à Remiremont).

M. Boillet, lieut. en 2e au 2e rég. (6e batt.), a été classé à la 17e batt. dudit rég. (groupe alpin).

M. Gogot, lieut. en 2e au 2e rég. (10e batt.), a été classe à la 15e batt. dudit rég. (groupe alpin).

M. Ulmo, lieut. en 2e au 2e règ. (9e batt.), a été classé à la 12e batt. dudit rég.

Par décis. minist. du 9 septembre 1891, les trente-neuf sous-lieutenants élèves d'artillerie dont les noms suivent, qui ont satisfait aux examens de sortie de l'école d'application de l'artillerie et du génie, ont été classés dans les régiments comme sous-lieutenants, à compter du 30 septembre courant, pour y faire fonction de lieutenant en 2e, savoir :

MM.

Maurin. — Classé au 11e rég. (12e batt.).

Dutilleul. — Classé au 22e rég. (10e batt.).

Baucheron de Boissoudy. — Classé au 33e rég. (1re batt.).

Garbit. — Classé au 2e rég. (11e batt.).

Séguéla. — Classé au 23e rég. (10e batt.).

Cornu-Delafontaine. — Classé au 11e rég. (7e batt.)

Rochas. — Classé au 2e rég. (5e batt.).

Dupuy. — Classé au 13e rég. (3e batt.).

De Lévezou de Vesins. — Classé au 32e rég. (1re batt.).

Bossu. — Classé au 27e rég. (3e batt.).

Martin. — Classé au 25e rég. (2e batt.).

Roger. — Classé au 12e rég. (3e batt.).

Dupuis. — Classé au 17e rég. (1re batt.).

Gillier. — Classé au 2e rég. (10e batt.).

Fourquez. — Classé au 15e rég. (4e batt.)

Marie. — Classé au 18e rég. (12e batt.).

Lévy. — Classé au 32e rég. (6e batt.).

Tournaire. — Classé au 16e rég. (8e batt.).

Faure. — Classé au 36e rég. (4e batt.).

Arnollet. — Classé au 4e rég. (3e batt.).

Charles. — Classé au 3e rég. (1re batt.).

Chirouze. — Classé au 21e rég. (4e batt.).

Petrini-Poli. — Classé au 26e rég. (7e batt.).

Aubertin. — Classé au 8e rég. (3e batt. à Nancy).

Challéat. — Classé au 19e rég. (4e batt.).

Boé. — Classé au 24e rég. (10e batt.).

Simonin. — Classé au 34e rég. (4e batt.).

Renevier. — Classé au 20e rég. (1re batt.)

Garnier. — Classé au 37e rég. (4e batt.)

Rousseau. — Classé au 31e rég. (8e batt.).

Potier. — Classé au 1er rég. (12e batt.).

Berniolle. — Classé au 38e rég. (1re batt.).

Laude. — Classé au 35e rég. (1re batt.).

Philippon. — Classé au 6e rég. (4e batt.).

Rémond. — Classé au 14e rég. (8e batt.).

Martin (R.-C.-H.-F.). — Classé au 10e rég. (8e batt.).

Lesueur. — Classé au 7e rég. (4e batt.).

Buvignier. — Classé au 28e rég. (8e batt.).

Fraichet. — Classé au 9e rég. (3e batt.)

Archivistes des bureaux d'état-major. — Par décis. minist. du 12 septembre 1891, M. Gribelin, archiv. de 1re cl. à l'ét.-maj. du 2e corps d'armée, a été désigné pour être employé à l'ét.-maj. de l'armée, à dater du 1er octobre prochain.

RÉSERVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Artillerie. — Par décret en date du 9 septembre 1891, rendu par le Président de la République sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été promus dans l'arme de l'artillerie et ont reçu, par décision du même jour, les affectations ci-après indiquées, savoir :

Au grade de colonel de réserve.

M. le colonel en retraite :

Perruchot (Louis-Adolphe). — Placé à l'ét.-maj. partic.

Au grade de capitaine de réserve.

(1° Pour occuper un emploi de capitaine en 1er.)

M. le capitaine en 1er démissionnaire :

Leneveu (Henri-Charles-Armand-Florimond). — Placé à l'atelier de construct. de Puteaux.

(2° Pour occuper un emploi de capitaine en 2e.)

M. le capitaine en 2e démissionnaire :

Hervey (Maurice-Paul). — Placé à l'ét.-maj. partic.

Au grade de lieutenant de réserve.

(Pour occuper des emplois de lieutenant en 2e.)

M. le lieutenant en 2e démissionnaire :

Soreau (Rodolphe-Paul-Joseph-Arthur). — Placé au 21e rég.

MM. les sous-lieutenants de réserve, ingénieurs ordinaires de 3e classe :

de Billy (Jules-Robert-Edouard). — Maintenu au 8e rég.

Friédel (Georges). — Maintenu au 6e bat. de fort.

MM. les sous-lieutenants de réserve, sous-ingénieurs :

Berdin (Paul-Achille-Nicolas). — Maintenu au 22e rég.

Lacroute (Victor-Marie-François-Lucien). — Maintenu au 2e bat. de fort.

Au grade de sous-lieutenant de réserve.

(Pour occuper des emplois de lieutenant en 2e).

MM. les sous-lieutenants démissionnaires :

Le Boucher (Auguste-Frédéric-Daniel-Marie). — Placé au 31e rég.

Espinasse (Eugène-Philippe-François). — Placé au 33e rég.

M. le sous-lieutenant de réserve démissionnaire :

Montembault (Georges-Léon-Desiré). — Placé au 34e rég.

MM. les anciens sous-officiers :

Perbal (Louis-Joseph). — Placé au 6e bat. de fort.

Weber (Louis-Marie-Alfred). — Placé au 5e bat. de fort.

Calmet (Joseph-Paul). — Placé au 9e rég.

MM. les anciens engagés conditionnels :

Neyme (Marius-François-Alexandre). — Placé au 27e rég.

Jérôme (André-Léon). — Placé au 17e rég.

Lapaque (François-Pierre-Dominique). — Placé au 29e rég.

Lantenois (Charles-Zémille). — Placé au 17e rég.

Masson (Pierre-Vivent-Sébastien). — Placé au 22e rég.

Lefebvre (Jean-Joseph-Georges). — Placé au 13e rég. (19e batt. *bis*).

Gérard (Louis-Henri-Emile-Anatole). — Placé au 15e rég.

de Thoisy (Pierre-Adon-Marie-Hubert). — Placé au 7e rég.

Bousson (Amédée-Paul-Ernest). — Placé au 10e rég.

Deharme (Paul-René). — Placé au 10e rég.

Bernard (Louis). — Placé au 15e rég.

Gauthier (François-Henri). — Placé au 12e rég.

Chouanard (Henri-Victor). — Placé au 27e rég.

Roussel (Gabriel-Paul-André). — Placé au 22e rég.

Richemond (Emile-Marie-Pierre-Lucien). — Placé au 18e rég.

Delom (Georges-Eugène-Jean-Baptiste). — Placé au 23e rég.

Sifflet de Berville (Jean-Charles-Paul). — Placé au 23e rég.

Cothias (Georges-Martin-Gabriel). — Placé au 30e rég.

Lapicque (Charles-Joseph). — Placé au 8e rég.

Noël (Marie-Joseph-Arthur). — Placé au 9e bat. de fort.

Crovisier (Paul-Léon). — Placé au 25e rég.

Paillet (Jean-Charles-Léon). — Placé au 1er rég.

Camion (André-Joseph-Jules). — Placé au 15e rég.

Peugeot (Henri-Victor). — Placé au 5e rég.

Bureau (Achille-Marie-Joseph). — Placé au 37e rég.

Liotard (Joseph-Charles-Frédéric). — Placé au 2e rég.

Stichter (Georges-Louis-Albert). — Placé au 1er rég.

Deshayes (Paul-Louis-Prosper). — Placé au 28e rég.

Godard (Gaston-Arthur). — Placé au 28e rég.

Pin (Anthelme-Aimé-Georges). — Placé au 6e rég.

Regnauld de Bellescize (Léon-Gonzague). — Placé au 2e rég.

Alberti (Joannes-Joseph). — Placé au 6e rég.

Richard (Jules-Marie-Adrien). — Placé au 38e rég.

Roux (Louis-Edouard). — Placé au 38e rég.

Grué (Marie-Athanase-Louis-Joseph). — Placé au 38e rég.

Galabrun (Victor-Marie-Joseph). — Placé au 9e rég.

Bournhol (René-Henri). — Placé au 3e rég.

Almayrac (Guillaume-Frédéric). — Placé au 9e rég.

Palau (Aimé-Louis-Paul). — Placé au 9e rég.

Legros (Ernest-Marcelin). — Placé au 24e rég.

Marboutin (Charles-Joseph-Félix). — Placé au 23e rég.

Diomard (Pierre-Jean-Marie). — Placé au 23e rég.

Landé (Guillaume-Léon). — Placé au 14e rég.

Puet (Jean-Baptiste-Egiste). — Placé au 24e rég.

Drouhet (Ferdinand-Firmin). — Placé au 21e rég.

Laurent (Jean-Paul). — Placé au 21e rég.

Lemée (Pierre-Jean-Marie-Louis). — Placé au 14e rég.

Lauga (Pierre-Paul-Antoine-Didier). — Placé au 34e rég.

Montalban (Jean-François-Victorin). — Placé au 16e rég.

Vaudoit (Louis-Joseph-Théophile). — Placé au 36e rég.

Garat (François-Jean-Marie). — Placé au 2[illegible] rég.

Dubief (Edouard-Henri-Alexandre). — Placé au 26e rég.

Mohin (Fernand-Louis). — Placé au 31e rég.

Soulage (Isidore-Joseph-Ferdinand). — Placé au 31e rég.

Vilain (Auguste-Philippe). — Placé au 26e rég.

Heitz (Marie-Joseph-Paul-Louis). — Placé au 25e rég.

Dumont (Louis-Armand). — Placé au 1er rég.

Fèvre (Jean). — Placé au 34e rég.

Bureau (Allyre-Marie-Médéric-Georges). — Placé au 13e rég. (19e batt. *bis*).

Clément (Pierre-Lucien-Jean-Henri). — Placé au 12e rég. (13e bat.).

Train des équipages militaires. — Par décret en date du 9 septembre 1891, rendu par le Président de la République sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été promus dans le train des équipages militaires et ont reçu, par décision du même jour, les affectations ci-après indiquées, savoir :

Au grade de sous-lieutenant de réserve.

(Pour occuper des emplois de lieutenant en 2e.)

MM. les anciens sous-officiers :

Brisgand (Gustave-Joseph-Marie). — Placé au 5e escad.

Maugin (Louis-Ernest). — Placé au 16e escad.

Roger (Charles-Jules). — Placé au 8e escad.

Mathieu (Marie-Joseph-Philippe-Auguste). — Placé au 7e escad.

Chabrely (Jean-Joseph-Marie-Maurice). — Placé au 18e escad.

MM. les anciens engagés conditionnels :

Salone (Georges-Emile). — Placé au 20e escad.

Martin (Albert-Clément). — Placé au 1er escad.

Boulanger (Henri-Théophile-Joseph). — Placé au 1er escad.

Gasse (Edgard-Emile-Henri). — Placé au 3e escad.

Desbois (François-Samuel). — Placé au 3e escad.

Jouas (Marie-Joseph-Amédée). — Placé au 4e escad.

Fleury (Théodule-Charles-Alexandre). — Placé au 4e escad.

Weydenmeyer (Paul-Alexandre). — Placé au 8e escad.

Bardon (Antoine-Louis). — Placé au 10e escad.

Lebourg (Auguste-Pierre-Paul). — Placé au 19e escad.

Devaux (Marie-Joseph-Eugène-Henri). — Placé au 7e escad.

Blanchet (Emile-Antoine). — Placé au 9e escad.

Bassot (Pierre-Joseph-Auguste). — Placé au 8e escad.

Debost (Henri-Joseph). — Placé au 5e escad.

Lefaguays (Olivier-Marie-René-Anne). — Placé au 11e escad.

Rousselier (Edouard-Paul.) — Placé au 15e escad.

Marceille (Charles-Auguste). — Placé au 16e escad.

Balguerie (Pierre-Louis-Alfred-Edouard). — Placé au 18e escad.

Simonnet (Jean-Maria-Léopold-Daniel). — Placé au 18e escad.

Dupré (Jean-Baptiste-Daniel). — Placé au 16e escad.

Ducaud (Jean-Marie-Lucien-Alfred). — Placé au 16e escad.

Dechelette (Georges-Marie-Joseph-Antoine-Stanislas). — Placé au 13e escad.

Rocher (Antoine-Marius-Gabriel). — Placé au 13e escad.

Bertaud (Xavier). — Placé au 14e escad.

Rougane (Joseph-Martial-Gaston). — Placé au 13e escad.

Saulnier (Jules-Félix). — Placé au 14e escad.

Destombes (Paul-Archange-Benoit-Joseph.) — Placé au 2e escad.

Renault (Olivier-Marie-René-Anne). — Placé au 11e escad.

Le service géographique met en vente les nouvelles publications désignées ci-après :

Cartes de l'Algérie, au 50,000e, en couleurs.

Feuille n° 34, Mondovi.
Feuille n° 35, Le Tarf.
Prix de chaque feuille, 1 fr.

Carte de la Tunisie, au 50,000e, en couleurs.

Feuille n° 37, Hammamet.
Prix de la feuille, 1 fr.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décret du Président de la République en date du 11 septembre 1891, rendu sur la proposition du sénateur ministre de la marine, a été nommé dans la réserve de l'armée de mer :

Au grade de médecin de 2e classe.

M. Besnard (Jean-Marie-Hippolyte), ancien médecin de 2e classe de la marine.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 12 Septembre 1891.

Les obsèques de M. Jules Grévy, ancien Président de la République française, seront célébrées lundi prochain, 14 septembre, à dix heures du matin, à Mont-sous-Vaudrey.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

PAYS-BAS

La Haye, 10 septembre.

Congrès international d'agriculture. — La 3e section (industries agricoles) a, conformément aux rapports de MM. Bœggild (Danemark) et Bosch (Pays-Bas), résolu d'émettre des vœux en faveur de l'encouragement par les pouvoirs publics de l'amélioration de l'élevage des animaux domestiques. Elle demande, à cet effet, l'établissement de stations d'animaux.

Elle demande également que les concours soient modifiés de telle sorte que le jury, dans son jugement, tienne compte autant que possible, non seulement de la qualité zootechnique de l'animal, mais aussi de sa production en lait, en qualité comme en quantité.

Un autre vœu souhaite de voir instituer des prix destinés à récompenser les chercheurs qui auront trouvé un procédé facile pour faire, dans les laiteries, rapidement et exactement l'analyse du lait au point de vue de sa richesse.

On adopte la motion de M. Hout (Belgique), demandant la mise à l'ordre du jour du prochain congrès, de la question des conditions de l'élevage du bétail dans les divers pays.

M. Ibaccas (Suisse) propose de recommander sans retard les moyens pratiques pour diminuer l'infection du bétail sain par les animaux atteints de tuberculose et d'éclairer l'agriculteur sur les dangers réels de l'infection de cette maladie. Il propose aussi de pourvoir les abattoirs d'un appareil spécial de stérilisation, parce que les agriculteurs ne peuvent pas supporter de pertes.

Sur la proposition de M. Clarke (Londre), cette dernière résolution est modifiée de façon que l'on demande que les propriétaires soient indemnisés pour les pertes résultant de la saisie d'animaux tuberculeux ou de diminuer cette perte.

On adopte enfin la proposition de comte Kolonfat (Autriche) en faveur des assurances générales du bétail. *(Agence Havas)*

La Haye, 10 septembre.

Les ministres de l'intérieur et des travaux publics, les ministres de France, d'Italie, d'Autriche et de Belgique et le nonce assistaient à la troisième séance générale du congrès d'agriculture.

Au début, M. Méline, président, fait la communication suivante au congrès :

La reine régente avait manifesté l'intention de recevoir les membres du congrès au château de Loo, sans interrompre les discussions et les excursions. Des circonstances particulières s'opposant à cette visite, la reine exprime le haut intérêt qu'elle porte au congrès et à ses travaux.

Le président, au nom du congrès, remercie la reine pour sa gracieuse invitation et exprime ses regrets que le congrès ne puisse présenter ses respects à la reine de ce beau pays et la remercier de la bienveillance du gouvernement représenté au congrès par plusieurs ministres. (Applaudissements.)

M. Conrad, ingénieur en chef du Waterstaat, a lu une notice intéressante sur les travaux hydrauliques en Hollande et a appelé spécialement l'attention sur la grande écluse en construction à Ymuiden (port d'Amsterdam).

M. Ruysch, conseiller au ministère de l'intérieur, a lu ensuite un rapport au sujet des mesures prises en Hollande pour extirper efficacement la pleuro-pneumonie.

Il a recommandé ces mêmes mesures pour les autres pays, à savoir : l'isolement des contrées suspectes, la surveillance permanente et rigoureuse par des inspecteurs de l'Etat, l'abatage immédiat, l'incinération des organes infectés et des cadavres et la désinfection complète de toutes les étab es.

Les conclusions de M. Ruysch ont été adoptées.

L'honorable Cécil T. Parker est opposé à la quatrième résolution, disant que le maintien de la défense de l'entrée du bétail originaire des pays devenus indemnes de la maladie est vexatoire et injuste

M. Parker a objecté que dans un pays avec des frontières si étendues que la Hollande, il serait presque impossible de constater que le danger de la contagion n'existe plus.

M. Salmon (Amérique) opposait également une modificaton proposée par M. Tisserand et adoucissant la résolution adoptée.

On a adopté aussi les conclusions en faveur d'écoles spéciales pour l'enseignement de l'agriculture et de la culture des arbres fruitiers, ainsi que les conclusions du rapport Paisant demandant de modifier l'application de l'obligation de la loi scolaire, afin de favoriser les travaux agricoles des enfants, dans l'esprit de la loi autrichienne de 1883.

Ce soir, grand banquet au Kurhaus, à Scheveningue. *(Agence Havas.)*

SÉNAT

Les obsèques de M. Jules Grévy, ancien Président de la République française, seront célébrées lundi prochain, 14 septembre, à dix heures du matin, à Mont-sous-Vaudrey.

Des places seront réservées à ceux de MM. les sénateurs qui voudraient assister à la cérémonie.

MM. les sénateurs sont priés de vouloir bien revêtir leurs insignes.

Un train spécial partira de la gare de Paris-Lyon-Méditerranée dans la nuit du dimanche 13 septembre, à minuit et demi.

Ce train arrivera :

A la gare de Fontainebleau vers une heure trois quarts du matin ;

A celle de Dijon vers sept heures.

Départ de Dijon vers sept heures trois quarts.

Arrivée à Dôle à neuf heures.

Départ de Dôle vers neuf heures un quart.

Arrivée à Mont-sous-Vaudrey à neuf heures quarante-cinq du matin.

Le train spécial ramènera MM. les sénateurs après la cérémonie.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Les obsèques de M. Jules Grévy, ancien Président de la République française, seront célébrées lundi prochain 14 septembre, à dix heures du matin, à Mont-sous-Vaudrey.

Des places seront réservées à ceux de MM. les députés qui voudraient assister à la cérémonie.

MM. les députés sont priés de vouloir bien revêtir leurs insignes.

Un train spécial partira de la gare de Paris-Lyon-Méditerranée dans la nuit du dimanche 13 septembre, à minuit et demi.

Ce train arrivera :

A la gare de Fontainebleau vers une heure trois quarts du matin ;

A celle de Dijon vers sept heures.

Départ de Dijon vers sept heures trois quarts.

Arrivée à Dôle à neuf heures.

Départ de Dôle vers neuf heures quinze.

Arrivée à Mont-sous-Vaudrey à neuf heures quarante-cinq du matin.

Le train spécial ramènera MM. les députés après la cérémonie.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 12 octobre, dans le département de Loir-et-Cher, à Blois.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui ;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat ;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat ;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans

La liste d'inscription sera close le 30 septembre.

DIRECTION GÉNÉRALE DES

TABLEAU DE LA PRODUCTION ET DU MOUVEMENT DES SUCRES INDIGÈNES

I. — TABLEAU DE LA PRODUCTION ET DU MOUVEMENT DES SUCRES DEPUIS

1er CADRE. — SITUATION DU COMPTE GÉNÉRAL

DÉPARTEMENTS	NOMBRE DES FABRIQUES			QUANTITÉS	CHARGES			
	Qui n'ont pas travaillé ou qui n'ont travaillé que des sucres provenant de reprises ou d'entrées.	DANS LESQUELLES les travaux de défécation sont en cours d'activité.	DANS LESQUELLES les travaux de défécation sont terminés.	DE BETTERAVES mises en œuvre au rendement de 7 k. 750 gr. p. 100.	REPRISES imposables, y compris les excédents constatés au premier inventaire. au droit plein.	REPRISES imposables, y compris les excédents constatés au premier inventaire. au droit réduit.	REPRISES placées sous le régime de l'admission temporaire.	REPRISES libérées de tout impôt.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.
I. — FABRIQUES PLACÉES SOUS LE PREMIER MODE DE								
Aisne	»	»	58	1.147.291.925	1.403.937	584.887	»	»
Ardennes	»	»	9	126.804.990	48.986	128.376	»	»
Nord	1	»	41	536.191.680	238.873	656.688	»	18.518
Oise	»	»	29	505.869.640	712.506	188.832	»	8.964
Pas-de-Calais	»	»	26	409.370.140	390.866	847.682	5.168	»
Seine-et-Marne	»	»	12	444.359.390	271.445	1.061.109	»	»
Seine-et-Oise	»	»	7	121.150.030	»	1.352	»	»
Somme	»	»	47	889.831.170	1.433.642	941.468	»	3.324
Autres départements	1	»	24	495.986.560	355.913	167.514	»	3.728
Totaux	2	»	253	4.676.855.525	4.856.168	4.577.908	5.168	34.534
II. — FABRIQUES PLACÉES SOUS LE DEUXIÈME MODE DE								
Aisne	»	»	20	296.034.490	297.672	253.911	»	»
Ardennes	»	»	»	»	»	»	»	»
Nord	»	»	53	867.378.390	1.496.376	825.578	»	»
Oise	»	»	6	105.659.620	181.687	252.004	»	»
Pas-de-Calais	»	»	24	265.177.740	224.662	213.865	»	»
Seine-et-Marne	«	»	1	21.440.000	»	860	»	»
Seine-et-Oise	»	»	1	22.173.800	»	»	»	»
Somme	»	»	13	183.292.010	572.894	315.701	»	»
Autres départements	»	»	2	35.933.290	75.893	7.966	»	»
Totaux	»	»	120	1.797.089.340	2.849.184	1.869.885	»	»
III. — FABRIQUES-				Quantités de jus déféqués. / Degré moyen.				
Nord 3 / Pas-de Calais 1	»	»	4	304.862 / 3°9	36.865	6.320	»	»
Ensemble	2	»	377	6.473.944.865	7.742.217	6.454.113	5.168	34.534
Résultats de l'époque correspondante de 1890	4	»	373	6.665.801.840	4.609.572	4.169.554	»	»
Augmentation	»	»	4	»	3.132.645	2.284.559	5.168	34.534
Diminution	2	»	»	191.856.975	»	»	»	»

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

DEPUIS LE COMMENCEMENT DE LA CAMPAGNE 1890-1891

LE 1er SEPTEMBRE 1890 JUSQU'A LA FIN DU MOIS D'AOUT 1891

DE FABRICATION POUR L'ENSEMBLE DES FABRIQUES

EXPRIMÉES EN SUCRE RAFFINÉ

ENTRÉES				CHARGES PROVENANT DE FABRICATION				EXCÉDENTS CONSTATÉS aux 2e et 3e inventaires		TOTAUX
imposables		placées sous le régime de l'admission temporaire.	libérées de tout impôt.	Premier mode de prise en charge. — Charges passibles en totalité du droit plein.	Deuxième mode de prise en charge ou		placées sous le régime de l'admission temporaire.	Au droit plein. — (1er mode : 1/2 des excédents au-dessus de 10 k. 500 de rendement ; 2e mode : 85 p. 100 des excédent.)	Au droit réduit. — (1er mode : excédents correspondants au rendement entre 7 k. 750 et 10 k. 500 ; 2e mode : 15 p. 100 des excédents.)	
au droit plein.	au droit réduit.				85 p. 100 au droit plein.	15 p. 100 au droit réduit.				
10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.
PRISE EN CHARGE. (RÉGIME DE L'ABONNEMENT.)										
350	»	»	41.865	88.915.119	»	»	»	»	21.995.908	112.942.066
»	391	»	»	9.827.386	»	»	»	»	3.160.682	13.165.821
488.592	34.575	218.382	»	41.554.852	»	»	»	»	9.227.530	52.438.010
2.845.567	153.793	»	405.938	39.204.896	»	»	»	»	9.713.433	53.233.929
2.011.303	411.719	183.407	105.659	31.726.184	»	»	»	»	8.995.179	44.677.167
2.930	»	»	»	34.437.853	»	»	»	»	8.613.574	44.386.911
67.180	293	»	»	9.389.129	»	»	»	»	2.446.895	11.904.849
172.872	1.268	»	»	68.961.915	»	»	»	»	16.722.937	88.237.426
4.033.159	2.164.986	»	64.245	38.438.960	»	»	»	»	14.568.973	59.797.478
9.621.953	2.767.025	401.789	617.707	362.456.294	»	»	»	»	95.445.111	480.783.657
PRISE EN CHARGE. (RÉGIME DE L'IMPOT A L'EFFECTIF AVEC DÉCHET.)										
1.035.776	201.835	»	174.269	»	19.501.275	3.441.392	»	2.611.316	460.817	27.978.253
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
735.879	205.288	»	157.568	»	57.138.551	10.083.268	»	7.812.372	1.378.637	79.833.518
43.439	»	»	»	»	6.960.326	1.228.293	»	942.037	166.240	9.774.026
131.435	»	»	»	»	17.468.583	3.082.689	»	1.876.662	331.173	23.329.069
»	»	»	»	»	1.412.360	249.240	»	175.834	31.029	1.869.323
»	»	»	»	»	1.460.699	257.770	»	217.019	38.298	1.973.786
209.159	»	»	»	»	12.074.360	2.130.769	»	1.553.390	274.127	17.130.400
58.314	»	»	»	»	2.367.106	417.724	»	297.341	52.470	3.276.814
2.214.002	407.123	»	331.837	»	118.383.260	20.891.145	»	15.485.972	2.732.791	165.165.199
DISTILLERIES.					à 80 p. 100.	à 20 p. 100.		à 80 p. 100.	à 20 p. 100.	
»	»	»	»	»	1.154.663	288.663	»	67.654	16.913	1.571.078
11.835.955	3.174.148	401 789	949.544	362.456.294	119.537.923	21.179.808	»	15.553.626	98.194.815	647.519.934
				503.174.025				113.748.441		
8.160.741	3.580.532	1.424.877	»	500.391.326			100.000	199.922.049		722.358.651
3.675.214	»	»	949.544	2.782.699			»	»		»
»	406.384	1.023.088	»	»			100.000	86.173.608		74.838.717

1er CADRE (SUITE). — SITUATION DU COMPTE GÉNÉRAL

DÉCHARGES EXPRIMÉES EN SUCRE

IMPO

DÉPARTEMENTS	Quantités soumises aux droits.					Quantités expédiées en suspension du payement des droits.			
	Sucres achevés imposés			Sucres contenus dans les mélasses		Sur les fabriques.	Sur les entrepôts		Pour l'exportation.
	au droit plein.	au droit réduit.	au tarif spécial pour le sucrage des vendanges.	au droit plein.	au droit réduit.		au droit plein.	au droit réduit.	
	21	22	23	24	25	26	27	28	29
	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.
I. — FABRIQUES PLACÉES SOUS LE PREMIER MODE DE									
Aisne	756.955	6.685.667	478.719	»	21	418.144	65.795.895	15.550.541	15.543.367
Ardennes	101.503	1.039.793	102.677	»	»	289.244	7.815.047	2.215.824	767.470
Nord	2.248.455	6.349.809	21.455	62	427	193.286	20.756.944	2.884.327	15.636.867
Oise	6 004.693	2.868.557	294.083	»	»	1.466.892	29.221.772	7.031.096	2.565.078
Pas-de-Calais	2.691.625	4.844.280	98	»	24.718	147.417	14.652.558	4.821.478	13.813.885
Seine-et-Marne	1.509.554	2.726.147	3.676.099	»	671	237.542	25.155.943	6.665.208	1.608.226
Seine-et-Oise	449.521	614.926	461.919	»	»	8.668	8.069.691	1.596.030	»
Somme	2.734.927	10.588.182	3.412	»	»	879.219	42.054.080	6.601.193	18.796.914
Autres départements	3.059.628	8.087.387	7.242.479	112	1.652	1.633.259	19.799.197	7.667.193	4.763.111
Totaux	19.556.861	43.804.748	12.280.941	174	27.489	5.273.671	233.321.127	55.032.890	73.494.918
II. — FABRIQUES PLACÉES SOUS LE DEUXIÈME MODE DE									
Aisne	659.751	1.631.067	3.587	»	14.009	330.443	16.271.283	2.734.991	4.209.585
Ardennes	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Nord	3.797.293	7.364.054	9.948	144	280	284.587	33.925.396	4.261.695	22.024.225
Oise	8.891	394.509	672	»	18.175	222.931	6.761.666	1.182.867	372.779
Pas-de-Calais	2.201.968	1.848.473	20.061	»	»	296.595	8.397.684	1.524.535	7.186.016
Seine-et-Marne	1.371	9.540	14.837	»	»	233.409	1.225.062	256.761	»
Seine-et-Oise	686	»	»	»	»	»	1.555.876	296.068	»
Somme	1.030.530	1.708.100	1.301	»	»	171.791	9.985.642	761.879	1.678.384
Autres départements	66.226	49.628	531.721	»	»	»	1.878.094	260.634	»
Totaux	7.766.716	13.005.371	582.127	144	32.464	1.539.756	80.000.703	11.279.430	35.470.989
III. — FABRIQUES-									
Nord 3 / Pas-de-Calais 1	»	283.459	»	»	»	»	565.747	18.026	606.042
Ensemble	27.323.577	57.093.578	12.863.068	318	59.953	6.813.427	313.887.577	66.330.346	109.571.949
							380.217.923		
Résultats de l'époque correspondante de 1890	27.917.103	201.058.909	6.247.723	357	»	3.353.838	309.342.063		123.693.553
Augmentation	»	»	6.615.345	»	59.953	3.459.589	70.875.860		»
Diminution	593.526	143.965.331	»	39	»	»	»		14.121.604

(*Supplément.*)

DE FABRICATION POUR L'ENSEMBLE DES FABRIQUES

RAFFINÉ AFFÉRENTES AUX CHARGES — SABLES — Sucres des mélasses expédiées — Sur d'autres fabriques ou sur des sucrateries exercées.	Sur les distilleries à l'étranger.	Pertes matérielles et autres décharges.	Manquants constatés aux 2e et 3e inventaires — au droit plein.	au droit réduit.	PLACÉES sous le régime de l'admission temporaire.	LIBÉRÉES DE TOUT IMPÔT — Sucres achevés.	Sucres contenus dans les mélasses.	TOTAUX	RESTES EN FABRIQUE — SUCRES achevés.	PRODUITS en cours de fabrication.
30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.
PRISE EN CHARGE. (RÉGIME DE L'ABONNEMENT.)										
9.166	6.642.328	»	»	»	»	41.865	»	111.922.668	578.389	441.009
»	740.549	»	»	»	»	»	»	13.072.107	55.036	38.678
»	2.936.157	»	»	»	218.382	18.518	»	51.264.689	996.815	176.506
191.037	2.852.099	»	»	»	»	385.646	»	52.880.953	422.783	230.193
42,030	2.081.116	»	»	»	188.575	105.659	»	43.413.439	265.498	993.230
169.442	2.260.122	»	»	»	»	»	»	44.008.954	103.837	274.120
237.524	466.570	»	»	»	»	»	»	11.904.849	»	»
321.249	4.802.762	»	»	»	»	3.324	»	86.785.262	436.775	1.015.389
624.199	2.245.468	»	»	»	3.148.678	67.973	»	58.340.336	1.050.663	406.479
1.594.647	25.027.171	»	»	»	3.555.635	622.985	»	473.593.257	3.609.796	3.580.604
PRISE EN CHARGE. (RÉGIME DE L'IMPOT A L'EFFECTIF AVEC DÉCHET.)										
»	1.565.658	»	»	»	»	174.269	»	27.594.643	121.209	262.411
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
17.797	5.192.376	»	3.088	545	»	157.568	»	77.038.996	2.003.190	791.332
»	673.557	»	»	»	»	»	»	9.636.047	2.260	135.719
20.628	1.591.164	»	»	»	»	»	»	23.087.124	150.768	91.177
»	113.515	»	»	»	»	»	»	1.854.495	»	14.828
»	121.156	»	»	»	»	»	»	1.973.786	»	»
»	1.271.321	»	»	»	»	»	»	16.608.948	166.903	354.549
»	142.324	»	»	»	»	»	»	2.928.627	233.700	114.487
38.425	10.671.071	»	3.088	545	»	331.837	»	160.722.666	2.678.030	1.764.503
DISTILLERIES.										
»	56.765	»	23.415	5.850	»	»	»	1.559.304	4.303	7.471
1.633.072	35.755.007	»	26.503	6.395	3.555.635	954.822	»	635.875.227	6.292.129	5.352.578
1.035.057	31.980.360	328.710	4.128		3.841.603	»	»	708.803.404	4.094.665	9.460.582
598.015	3.774.647	»	22.375	6.395	»	954.822	»	»	2.197.464	»
»	»	328.710	»	»	285.968	»	»	72.928.177	»	4.108.004

(*Supplément.*)

2e CADRE. — DÉVELOPPEMENT DES DÉCHARGES

DÉPARTEMENTS	SUCRES BRUTS titrant			TOTAL	PRODUIT de la multiplication des quantités par le titrage net divisé par 100.	QUANTITÉS représentant la déduction de 1 1/2 p. 100 du titrage net.	QUANTITÉS exprimées en sucre raffiné.	RAFFINÉS	CANDIS	
	moins de 98°.	98°	89°						Quantités effectives	Quantités évaluées en raffiné.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.
I. — FABRIQUES PLACÉES SOUS LE PREMIER MODE DE										
Aisne	39.387.081	54.111.925	18.636.997	112.136.003	106.871.106	1.599.953	105.271.153	»	»	»
Ardennes	3.880.694	780.000	8.324.357	12.985.051	12.518.118	186.560	12.331.558	»	»	»
Nord	41.002.526	845.650	8.850.272	50.698.448	47.489.005	710.668	46.778.337	1.549.706	»	»
Oise	16.161.638	8.195.620	28.256.552	52.613.810	50.594.383	756.566	49.837.817	»	»	»
Pas-de-Calais	32.489.351	2.766.336	6.869 981	42.125.668	39.235.253	587.244	38.648.009	2.617.566	»	»
Seine-et-Marne	15.422.843	8.182.100	20.490.340	44.095.283	42.209.458	630.739	41.578.719	»	»	»
Seine-et-Oise	3.529.214	1.574.100	6.770.956	11.874.270	11.370.682	169.927	11.200.755	»	»	»
Somme	33.079.446	11.520.650	42.214 610	86.814.706	82.901.397	1.240.146	81.661.251	»	»	»
Autres départements	20.960.230	2.143.305	33.047.880	56.151.415	53.744.407	800.305	52.944.102	2.524.803	»	»
Totaux	205.913.023	90.119.686	173.461.945	469.494.654	446.933.809	6.682.108	440.251.701	6.692.075	»	»
II. — FABRIQUES PLACÉES SOUS LE DEUXIÈME MODE DE										
Aisne	12.013.523	13.802.140	946.477	26.762.140	25.260.305	378.301	24.882.004	1.132.972	»	»
Ardennes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Nord	67.008.904	1.421.394	8.412.063	76.842.361	71.329.051	1.066.935	70.262.116	1.250.482	291.744	312.168
Oise	2.937.583	1.656.872	4.893.822	9.488.277	9.080.143	135.828	8.944.315	»	»	»
Pas-de-Calais	14.671.498	1.880.686	6.693.453	23.245.637	21.801.573	326.241	21.475.332	»	»	»
Seine-et-Marne	559.300	80.000	1.207.200	1.846.500	1.767.390	26.410	1.740.980	»	»	»
Seine-et-Oise	554.600	100.000	1.300.900	1.955 500	1.880.755	28.125	1.852.630	»	»	»
Somme	7.125.770	3.156.550	6.132.105	16.414.425	15.570.591	232.964	15.337.627	»	»	»
Autres départements	988.400	295.575	1.676.900	2.960.875	2.828.190	41.887	2.786.303	»	»	»
Totaux	105.859.578	22.393.217	31.262.920	159.515.715	149.517.998	2.236.691	147.281.307	2.383.454	291.744	312.168
III. — FABRIQUES-										
Totaux	1.505.180	32.500	90.000	1.627.680	1.495.655	22.381	1.473.274	»	»	»
Ensemble	313.277.781	112.545.403	204.814.865	630.638.049	597.947.462	8.941.180	589.006.282	9.075.529	291.744	312.168
		317.360.268								
Résultats de l'époque correspondante de 1890	394.391.135	324.939.852		719.330.987	677.010.110	10.137.540	666.872.570	8.184.599	371.607	397.623
Augmentation	»	»		»	»	»	»	890.930	»	»
Diminution	81.113.354	7.579.584		88.692.938	79.062.648	1.196.360	77.866.288	»	79.863	85.455

POUR L'ENSEMBLE DES FABRIQUES

TOTAL GÉNÉRAL des quantités de sucre.		MÉLASSES						PERTES	MANQUANTS	TOTAL
Quantités effectives.	Quantités exprimées en sucre raffiné.	pour la consommation.	à destination des fabriques ou des sucrateries exercées.	à destination des distilleries.		Total des quantités effectives.	Quantités évaluées en sucre raffiné.	matérielles et autres décharges.	constatés aux 2e et 3e inventaires.	général des décharges exprimées en sucre raffiné.
				avec décharge de 14 p. 100	sans décharge.					
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilog.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.
PRISE EN CHARGE. (RÉGIME DE L'ABONNEMENT.)										
112.136.003	105.271.153	150	65.475	47.445.034	177.373	47.688.032	6.651.515	»	»	111.922.668
12.985.051	12.331.558	»	»	5.289.682	»	5.289.682	740.549	»	»	13.072.107
52.248.154	48.328.043	3.496	»	20.972.784	52.525	21.028.805	2.936.646	»	»	51.264.689
52.613.810	49.837.817	»	1.364.554	20.372.222	»	21.736.776	3.043.136	»	»	52.880.953
44.743.234	41.265.575	176.558	300.212	14.875.268	169.213	15.511.251	2.147.864	»	»	43.413.439
44.095.283	41.578.719	4.795	1.210.306	16.143.685	529.693	17.888.479	2.430.235	»	»	44.008.954
11.374.270	11.200.755	»	1.696.599	3.332.598	22.126	5.051.323	704.094	»	»	11.904.849
86.814.706	81.661.251	»	2.294.645	34.305.533	»	36.600.178	5.124.011	»	»	86.785.262
58.676.218	55.468.905	12.587	4.458.569	16.039.219	189.875	20.700.250	2.871.431	»	»	58.340.336
476.186.729	446.943.776	197.586	11.390.360	178.766.025	1.140.805	191.494.776	26.649.481	»	»	473.593.257
PRISE EN CHARGE. (RÉGIME DE L'IMPOT A L'EFFECTIF AVEC DÉCHET.)										
27.895.112	26.014.976	100.067	»	11.183.260	77.806	11.361.133	1.579.667	»	»	27.594.643
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
78.384.587	71.824.766	3.034	127.124	37.088.502	570.755	37.789.415	5.210.597	»	3.633	77.038.996
9.488.277	8.944.315	129.820	»	4.811.133	»	4.940.953	691.732	»	»	9.636.047
23.245.637	21.475.332	»	147.349	11.365.665	75.377	11.588.391	1.611.792	»	»	23.087.124
1.846.500	1.740.980	»	»	810.825	»	810.825	113.515	»	»	1.854.495
1.955.500	1.852.630	»	»	865.416	»	865.416	121.156	»	»	1.973.786
16.414.425	15.337.627	»	»	9.080.829	6.000	9.086.829	1.271.321	»	»	16.608.948
2.960.875	2.786.303	»	»	1.016.607	»	1.016.607	142.324	»	»	2.928.627
162.190.913	149.976.929	232.921	274.473	76.222.237	729.938	77.459.569	10.742.104	»	3.633	160.722.666
DISTILLERIES.										
1.627.680	1.473.274	»	»	1.135.261	»	1.135.261	56.765	»	29.265	1.559.304
640.005.322	598.393.979	430.507	11.664.833	256.123.523	1.870.743	270.089.606	37.448.350	»	32.898	635.875.227
727.887.193	675.454.792	776.878	5.494.430	229.656.399	5.681.595	241.609.302	33.015.774	328.710	4.128	708.803.404
»	»	»	6.170.403	26.467.124	»	28.480.304	4.432.576	»	28.770	»
87.881.871	77.060.813	346.371	»	»	3.810.852	»	»	328.710	»	72.928.177

11. — ENTREPOTS

CHARGES

NOMS DES ENTREPOTS	REPRISES — Sucre au tarif plein.	REPRISES — Sucre au tarif réduit.	REPRISES — Sucre libéré de la taxe spéciale pour le sucrage des vendanges.	QUANTITÉS RECONNUES A L'ARRIVÉE — Reçues en suspension du payement des droits — au tarif plein.	QUANTITÉS RECONNUES A L'ARRIVÉE — Reçues en suspension du payement des droits — au tarif réduit.	QUANTITÉS RECONNUES A L'ARRIVÉE — Reçues à la décharge des comptes d'admission temporaire.	QUANTITÉS RECONNUES A L'ARRIVÉE — Libérées de la taxe spéciale pour le sucrage des vendanges.	BONI de magasin.	TOTAUX
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.
Paris	32.887.283	»	»	197.592.834	24.319.367	6.765.506	»	363	261.565.353
Saint-Ouen	4.827	»	»	17.242.618	7.071.891	158.100	8.437	2	24.485.575
Lille	1.027.713	»	»	1.391.053	47.479	86.584	»	194	2.553.023
Valenciennes	1.753.535	»	»	9.521.304	79.849	»	»	6	11.354.494
Douai	1.273.991	»	»	4.439.587	271.639	63.730	»	55	6.049.002
Dunkerque	650.614	»	»	7.598.198	»	»	»	1	8.248.813
Calais	»	»	»	1.768.484	221.577	131.008	»	»	2.121.069
Amiens	823.287	»	»	1.391.572	»	»	»	240	2.215.099
Saint-Quentin	426.021	»	»	1.139.450	»	»	»	3	1.565.474
Tergnier	1.673.349	»	»	15.035.512	448.371	»	»	»	17.157.432
Le Tréport	»	»	»	292.362	»	»	»	»	292.362
Nantes	630.824	»	»	12.602.341	1.108.192	»	»	»	14.341.357
Bordeaux	»	»	»	3.824.726	370.570	»	»	»	4.195.296
Marseille	154.259	»	»	905.730	»	»	»	347	1.060.336
Totaux	41.305.703	»	»	274.745.971	33.938.935	7.204.928	8.137	1.211	357.204.385
Résultats de l'époque correspondante de 1890	42.003.632	»	»	308.684.906 257.576.664		15.547.746	15.160	621	315.143.823
Augmentation	»	»	»	51.108.242		»	»	590	42.061.062
Diminution	697.929	»	»	»		8.342.818	7.023	»	»

DÉCHARGES

NOMS DES ENTREPOTS	POUR LA CONSOMMATION ORDINAIRE — Avec acquittement des droits — au tarif plein.	POUR LA CONSOMMATION ORDINAIRE — Avec acquittement des droits — au tarif réduit.	POUR LA CONSOMMATION ORDINAIRE — Avec acquittement de la taxe complémentaire.	POUR LE SUCRAGE des vendanges. — Avec acquittement de la taxe spéciale.	POUR LE SUCRAGE des vendanges. — En franchise (Quantités déjà imposées au tarif spécial.)	POUR D'AUTRES ENTREPOTS — Au tarif plein.	POUR D'AUTRES ENTREPOTS — Au tarif réduit.	Pour l'étranger.	Pour l'admission temporaire.	DÉCHETS et avaries.	TOTAUX	RESTES en entrepôt en sucre raffiné.
	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.
Paris	72.404.886	23.855.447	»	13.373.028	»	12.202.329	»	14.721.862	82.648.794	»	219.206.346	42.359.007
Saint-Ouen	5.341.191	7.071.891	12.682	158.100	»	»	»	»	11.901.427	»	24.485.291	284
Lille	1.230.473	47.484	»	»	»	685.823	»	»	500.416	»	2.464.196	88.827
Valenciennes	128.658	79.849	»	194	»	4.121.794	28.368	5.955.486	»	183	10.314.532	1.040.152
Douai	123.975	14.010	»	»	»	2.681.450	138.103	1.864.557	»	»	4.822.095	1.226.907
Dunkerque	63.171	»	»	»	»	118.075	»	4.952.054	2.915.083	»	8.048.383	200.430
Calais	»	»	»	»	»	»	»	1.695.698	»	»	1.695.698	425.371
Amiens	245.302	»	»	98	»	773.568	»	1.009.256	»	»	2.028.224	186.875
Saint-Quentin	7.724	»	»	»	»	1.053.466	»	454.087	»	»	1.515.277	50.197
Tergnier	721.009	28.959	»	»	»	6.592.223	385.058	7.728.465	»	»	15.455.714	1.701.718
Le Tréport	»	»	»	»	»	»	»	292.362	»	»	292.362	»
Nantes	12.913.262	1.108.192	»	292.207	»	»	»	»	»	»	14.313.661	27.696
Bordeaux	1.594.079	370.570	6.758	43.637	»	»	»	»	2.810.252	»	4.195.296	»
Marseille	291.717	»	»	236.786	»	»	»	101.574	372.438	346	1.002.861	57.475
Totaux	95.035.447	32.576.402	19.440	14.104.050	»	28.228.728	551.529	38.775.401	100.518.410	529	309.839.936	47.364.949
Résultats de l'époque correspondante de 1890	127.641.849 55.357.187		9.951	11.098.507	387	28.780.257 26.312.898		50.534.992	130.527.002	423	273.840.447	41.303.376
Augmentation	72.284.662		9.489	3.005.543	»	2.467.359		»	»	106	35.999.489	6.061.573
Diminution	»		»	»	387	»		11.758.591	30.008.592	»	»	»

III. — CHANGEMENTS DE DESTINATION EN COURS DE TRANSPORT

DÉSIGNATION	DESTINATIONS primitivement mentionnées aux acquits-à-caution. — Quantités de sucre exprimées en sucre raffiné. — Expédiées en suspension du payement des droits et déclarées au départ : Pour les entrepôts. 1	Pour les fabriques. 2	Pour l'exportation. 3	Expédiées pour le sucrage après payement de la taxe spéciale. 4	DESTINATIONS DÉFINITIVES d'après les déclarations reçues en cours de transport. — Quantités nettes de sucre exprimées en sucre raffiné. — Soumises aux droits. Au tarif plein. 5	Au tarif réduit. 6	Au tarif spécial pour le sucrage. 7	A la taxe complémentaire. 8	Déclarées pour l'admission temporaire. 9	Introduites en suspension du payement des droits. Dans les fabriques. Au tarif plein. 10	Dans les fabriques. Au tarif réduit. 11	Dans les entrepôts. Au tarif plein. 12	Dans les entrepôts. Au tarif réduit. 13	Exportées en suspension du payement des droits. 14
	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.
Mois courant	4.125.968	539.674	100.100	»	1.447.434	2.461.122	»	»	568.575	»	»	74.467	»	214.114
Mois antérieurs	75.143.694	5.597.740	12.813.705	»	25.331.100	17.860.581	»	19.504	38.898.147	58.512	»	9.821.387	»	1.565.948
Totaux	79.269.662	6.137.414	12.913.805	»	26.778.534	20.321.703	»	19.504	39.466.722	58.512	»	9.895.854	»	1.780.062

IV. — ADMISSIONS TEMPORAIRES

PÉRIODE 1		QUANTITÉS SOUMISSIONNÉES — QUANTITÉS EFFECTIVES 2	EXPRIMÉES en sucre raffiné. 3
		kilogr.	kilogr.
8 premiers mois de 1891. — Sucres	Indigènes	103.884.703	96.284.155
	Coloniaux	31.045.939	28.962.097
	Etrangers	22.218.236	20.327.535
Totaux		156.148.878	145.573.787
8 premiers mois de 1890. — Sucres	Indigènes	140.544.253	132.120.167
	Coloniaux	33.969.139	31.877.223
	Etrangers	10.196.115	8.957.848
Totaux		184.709.507	172.955.238
Augmentation		»	»
Diminution		28.560.629	27.381.451

MINISTÈRE DES

DIRECTION DES ROUTES,

MOUVEMENT MENSUEL DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE. —

DÉSIGNATION DES VOIES NAVIGABLES (Ne sont comprises dans la liste ci-après que les voies ayant un tonnage absolu d'au moins 100,000 tonnes.)	LONGUEUR fréquentée.	NOMBRE de bateaux chargés	MOIS — TON — TRAFIC NÉ SUR LA VOIE — Trafic intérieur.	Expéditions.
1° CANAUX				
Aire, de Bauvin à Aire et embranchement de Nœux	44	1.385	1.103	152.109
Aisne (latéral à l'), de Vieux-lès-Asfeld à Celles	51	809	658	13.948
Aisne à la Marne, de Berry-au-Bac à Condé-sur-Marne	58	749	1.299	5.026
Ardennes (ligne principale), de la Meuse à Vieux-lès-Asfeld	88	303	2.902	10.310
Bergues, de Bergues à Dunkerque	8	223	155	10.514
Berry — de Montluçon à Fontblisse	70	1.115	2.739	33.515
Berry — de Fontblisse à Noyers	142	785	8.245	19.259
Berry — de Fontblisse au canal latéral à la Loire	49	1.169	1.541	15.480
Blavet, de Pontivy à Hennebont	60	350	9.742	1.322
Bourbourg, du Guindal à Dunkerque	21	755	4.117	47.561
Bourgogne, de Laroche à Saint-Jean-de-Losne	242	479	25.495	15.722
Briare, de la Loire à Buges	59	855	1.336	7.264
Calais, du West à Calais et embranchements sur Ardres et sur Guines	41	456	7.304	12.621
Centre (ligne principale), de Chalon-sur-Saône à la Loire	116	1.272	34.825	53.729
Colme (Haute-), de Watten à Bergues	25	296	»	640
Denis (Saint-), de Paris (la Villette) à la Briche	7	728	1.544	17.855
Deûle (Haute-), de Fort-de-Scarpe à Marquette et embranchement de Séclin	57	2.018	7.680	75.081
Deûle (Basse-), de Marquette à Deulémont	13	299	85	2.967
Est — Branche nord, de la frontière belge à Troussey	272	705	29.808	55.829
Est — Branche sud — de Toul à Messein	29	450	6.245	57.446
Est — Branche sud — de Messein à Corre	118	209	2.165	4.970
Est — Branche sud — Embranchement de Nancy	10	188	»	270
Garonne (latéral à la), ligne principale et embranchement de Montauban	204	1.416	1.045	3.345
Havre à Tancarville, de la Seine au port du Havre	25	167	7.075	15.565
Lens à la Deûle, d'Eleu à Courrières	11	305	»	73.705
Loing, de Buges à Saint-Mammès	50	767	258	22.241
Loire (latéral à la), de Digoin à Briare et embranchements	206	1.977	13.727	24.340
Marne (latéral à la), de Couvrot à l'écluse de Dizy	63	798	296	7.218
Marne (Haute-) — Ligne principale	77	885	9.263	18.798
Marne (Haute-) — Embranchement de Vassy	23	106	623	12.517
Marne au Rhin, de Vitry-le-François à la frontière allemande	210	1.395	49.938	59.342
Martin (Saint-), de Paris (la Villette) à la Seine	5	740	»	25.539
Midi, ligne principale et embranchement	279	545	4.148	7.927
Mons à Condé, de Condé à la frontière belge	5	388	»	87.168
Nantes à Brest — de Nantes à Redon	95	501	5.846	9.383
Nantes à Brest — de Redon à Châteaulin	265	354	6.552	6.475
Neuffossé, d'Aire à Saint-Omer	18	1.051	»	20.330
Nivernais, de Saint-Léger-des-Vignes à Auxerre et embranchement de Vermenton	178	337	3.565	20.608
Oise (latéral à l') et Manicamp, de Janville à Chauny	34	1.478	»	3.570
Oise à l'Aisne, d'Abbecourt à Bourg-et-Comin	48	541	»	2.235
Ourcq, de Port-aux-Perches à Paris (la Villette)	108	1.109	48.414	12.213
Quentin (Saint-), de Cambrai à Chauny	93	1.993	7.383	17.392
Rhône à Cette, de Beaucaire à Cette	98	438	8.654	4.897
Rhône au Rhin, de Saint-Symphorien à la frontière allemande	190	267	9.312	12.498
Roanne à Digoin, de Roanne à Digoin	56	302	761	19.778
Roubaix, de Marquette à la frontière belge et embranchement de Croix	22	204	2.450	1.497
Sambre à l'Oise, de Landrecies à Farguiers	71	297	954	6.765
Sensée, d'Etrun à Courchelettes	25	1.184	220	6.498
Somme, de Saint-Simon à Amiens	93	187	4.531	5.079
Totaux	4.132		334.003	1.120.361
Autres canaux	677		18.666	24.858
Tous les canaux	4.809		352.669	1.145.219
			1.497.888	

TRAVAUX PUBLICS

DE LA NAVIGATION ET DES MINES

TONNAGE A TOUTE DISTANCE (CHIFFRES PROVISOIRES)

DE JUIN 1891 — NAGE — TRAFIC NÉ HORS LA VOIE — Arrivages.	Transit.	TOTAL	MOUVEMENT depuis le commencement de l'année 1891. — NOMBRE de bateaux chargés	TONNAGE	MOUVEMENT pendant la période correspondante de 1890. — NOMBRE de bateaux chargés	TONNAGE	OBSERVATIONS
1° CANAUX							
22.167	88.226	263.605	7.022	1.331.336	7.765	1.557.943	
5.320	149.307	169.233	3.286	699.667	2.755	555.629	
47.204	103.087	156.616	2.993	648.798	2.549	518.907	
11.060	21.154	45.426	1.125	173.516	976	141.213	
8.307	3.366	22.342	1.257	135.166	1.447	145.141	
27.057	»	63.311	5.082	289.368	5.865	332.568	
14.817	230	42.551	3.700	191.953	4.293	222.284	
3.928	46.361	67.310	4.892	280.224	5.406	306.157	
2.580	»	13.644	1.865	78.208	1.876	77.964	
43.793	1.170	96.641	3.721	488.690	3.606	501.172	
17.507	7.743	66.457	2.316	283.894	2.702	303.816	
14.483	58.713	81.796	3.991	372.769	4.589	403.564	
9.040	»	28.956	2.000	135.082	2.264	168.188	
33 125	4.404	126.083	5.567	554.290	6.506	619.974	
7.390	16.311	24.841	1.749	176.141	1.986	187.705	
128.058	5.747	153.204	3.919	821.195	4.289	859.071	
70.682	268.405	421.848	9.714	1.992.489	10.679	2.165.134	
5.776	38.276	47.104	1.479	229.090	1.619	244.620	
36.716	736	123.089	2.662	492.619	2.924	530.141	
6.588	11.400	81.679	1.775	326.046	1.751	306.499	
6.525	25.668	39.328	884	175.189	741	132.347	
739	31.962	32.971	705	128.031	551	89.527	
25.937	6.656	36.983	5.581	140.288	2.274	111.939	
6.500	»	29.140	902	151.007	1.510	199.421	
2.288	»	75.993	1.419	344.667	1.529	366.690	
7.630	57.279	87.408	3.450	402.253	3.952	423.364	
33.832	81.561	153.460	8.874	683.614	9.183	685.118	
10.908	146.478	164.900	3 109	638.956	2.508	529.010	
30.046	123.828	181.935	3.495	708.847	3.295	625.387	
3.229	»	16.369	451	74.093	472	77.229	
93.147	66.435	268.862	5.678	1.109.360	5.562	1.047.479	
72.149	10.252	107.940	3.537	521.657	3.309	542.789	
7.376	553	20.004	3.245	120.254	3.275	125.652	
7.565	»	94.733	1.622	398.348	1.687	412.065	
18.535	3.804	37.568	2.504	182.628	2.795	199.016	
2.465	1.706	17.198	1.702	91.329	1.784	99.128	
8.982	114.427	143.739	5.382	773.878	5.752	813.800	
5.662	814	30.649	1.502	136.646	1.836	163.335	
11.123	347.997	362.690	6.959	1.744.645	6.601	1.600.185	
7.544	115.804	125.583	2.276	546.001	627	151.385	
2 932	»	63.559	5.183	293.926	5.192	373.405	
78.385	369.913	473.073	8.805	2.138.877	8.619	2.038.752	
12.005	848	26.404	2.315	126.530	2.532	136.652	
9.623	2.199	33.632	929	114.302	1.034	128.008	
9.943	»	30.482	1.597	153.510	1.907	176.488	
29.848	262	34.057	1.249	216.970	1.438	246.132	
19.763	43.585	71.067	1.564	386.817	1.274	310.565	
7.283	261.829	275.830	5.036	1.178.098	5.110	1.176.864	
27.164	4.402	41.176	807	166.674	880	181.237	

DÉSIGNATION DES VOIES NAVIGABLES (Ne sont comprises dans la liste ci-après que les voies ayant un tonnage absolu d'au moins 100,000 tonnes.)	LONGUEUR fréquentée	MOIS		
		NOMBRE de bateaux chargés	TON	
			TRAFIC NÉ SUR LA VOIE	
			Trafic intérieur.	Expéditions.
2° RIVIÈRES				
Aa, de Saint-Omer à Gravelines	29	1.233	2.317	10.540
Adour — d'Aire au Bec-du-Gave	83	351	2.842	5.820
Adour — du Bec-du-Gave à l'Océan	33	742	5.527	3.919
Aisne, de Celles à l'embouchure dans l'Oise	59	219	1.393	11.303
Escaut — de Cambrai à Etrun	12	1.660	»	3.717
Escaut — d'Etrun à Condé	36	903	3.667	70.715
Escaut — de Condé à la frontière belge	15	264	6.375	15.485
Garonne — d'Agen à Castets	106	254	679	1.850
Garonne — de Castets au confluent de la Dordogne	78	365	2.018	12.772
Loire, Nantes à Saint-Nazaire	56	240	600	15.405
Lys, d'Aire à la frontière belge	72	482	462	13.662
Marne, de Dizy à la Seine	179	405	3 102	27.934
Mayenne, de Brives à la Loire	135	521	11.907	2.104
Moselle, de Frouard à la frontière allemande	34	98	745	8.156
Oise, de Janville à la Seine	104	1.067	1.627	25.254
Rhône — du Parc à Lyon	154	374	5.308	9.281
Rhône — de Lyon à Arles	287	674	16.176	20.682
Rhône — d'Arles à la Méditerranée	48	270	3.323	10.424
Sambre, de Landrecies à la frontière belge	54	310	13.004	40.925
Saône — de Corre à Saint-Jean-de-Losne	163	334	1.782	9.583
Saône — de Saint-Jean-de-Losne à l'Ile-Barbe	201	670	14.785	19.350
Saône — de l'Ile-Barbe au confluent du Rhône à Lyon	10	511	665	21.228
Scarpe — d'Arras à Courchelettes	23	127	1.018	2.745
Scarpe — de Courchelettes au Fort-de-Scarpe	7	1.241	»	10.527
Scarpe — du Fort-de-Scarpe à Mortagne	36	211	»	4.681
Seine — de Montereau à Corbeil	67	1.087	306	26.511
Seine — de Corbeil à Paris	31	2.341	15.409	132.446
Seine — traversée de Paris	12	2 081	»	92.125
Seine — de Paris à la Briche	21	1.959	369	5.279
Seine — de la Briche à l'Oise	42	1.416	439	5.665
Seine — de l'Oise à Rouen	171	792	9.868	86.759
Seine — de Rouen au Havre	129	821	1.611	78.865
Vilaine, du pont de Cesson à Mâlon	55	331	9.205	2.493
Yonne — d'Auxerre à Laroche	23	136	65	1.004
Yonne — de Laroche à Montereau	85	317	15	5.120
Totaux	2.650		136.609	814.899
Autres fleuves et rivières	5.006		57.149	55.924
Tous les fleuves et rivières	7.656		193.758	870.323
			1.064.081	
1° Canaux	4.809		352.669	1.145.219
2° Fleuves et rivières	7.656		193.758	870.323
Totaux généraux	12.465		546.427	2.015.542
			2.561.969	

DÉSIGNATION	TONNAGE DES EMBARQUEMENTS effectués PENDANT LE MOIS DE JUIN	
	1891	1890
1° Canaux	1.497.888	1.149.206
2° Fleuves et rivières	1.064.081	987.324
Tous les cours d'eau réunis	2.561.969	2.136.530

DE JUIN 1891 — NAGE			MOUVEMENT depuis le commencement de l'année 1891		MOUVEMENT pendant la période correspondante de 1890		OBSERVATIONS
TRAFIC NÉ HORS LA VOIE		TOTAL	NOMBRE de bateaux chargés	TONNAGE	NOMBRE de bateaux chargés	TONNAGE	
Arrivages.	Transit.						
2° RIVIÈRES							
8.804	118.472	140.133	6.066	737.017	6.622	788.671	
1.271	533	10.466	1.896	57.808	1.953	60.096	
9.705	638	19.789	4.127	108.382	4.135	105.939	
13.699	10.222	36.617	813	135.133	1.903	382.057	
18.145	378.770	400.632	7.147	1.714.796	7.115	1.696.506	
54.108	75.850	204.340	3.910	885.941	4.399	971.277	
11.123	23.421	56.404	1.185	254.000	1.247	273.986	
1.141	7.743	11.413	1.668	69.925	1.620	62.107	
7.280	»	22.070	2.255	133.470	2.552	161.359	
9.919	580	26.504	1.173	123.963	1.267	127.388	
29.094	24.563	67.781	2.269	309.939	2.575	346.516	
12.640	32.766	76.442	1.617	301.905	1.442	257.212	
4.229	2.727	20.967	2.666	116.687	2.625	110.017	
9.031	96	18.028	411	77.674	490	88.291	
20.517	206.785	254.183	5.185	1.188.742	6.424	1.572.161	
447	»	15.036	1.339	55.418	1.230	53.387	
11.112	11.648	59.618	3.110	238.715	4.969	346.211	
8.492	200	22.509	721	96.102	849	120.840	
18.697	»	72.626	1.531	369.068	1.296	311.731	
14.931	21.135	47.431	1.222	177.461	1.403	185.313	
29.000	17.415	80.550	2.550	303.137	3.232	355.481	
48.766	1.113	71.772	1.892	266.885	2.314	273.724	
14.428	»	18.191	535	80.195	785	106.120	
10.852	269.818	291.197	5.280	1.242.828	5.523	1.262.798	
6.428	32.403	43.512	1.050	215.823	1.389	275.981	
7.164	119.938	153.919	4.709	687.357	5.679	695.631	
78.228	175.351	401.434	10.771	1.906.365	10.615	1.791.353	
190.452	144.824	427.401	11.176	2.241.726	12.278	2.295.409	
78.878	203.476	288.002	7.219	1.418.990	7.161	1.498 965	
13.149	289.890	309.143	7.154	1.599.299	7.642	1.724.681	
31.781	18.830	147.238	3 959	739.915	4.267	844.447	
29.677	14.103	124.256	3.903	638.779	4.277	717.705	
2.278	1.890	15.866	1.723	80.502	1.865	87.621	
1.176	14.230	16.475	631	73.932	700	82.287	
3.770	35.604	44.509	1.424	202.536	1.535	204.402	

DIFFÉRENCE PAR RAPPORT A 1890		TONNAGE DES EMBARQUEMENTS effectués DEPUIS LE COMMENCEMENT DE L'ANNÉE		DIFFÉRENCE PAR RAPPORT A 1890	
Augmentation (p. 100).	Diminution (p. 100).	1891	1890	Augmentation (p. 100).	Diminution (p. 100).
30	»	6.795.281	6.950.753	»	2
8	»	5.093.542	5.370.760	»	5
19	»	11.888.823	12.321.513	»	3.5

Ministère de l'agriculture.

INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE

Programme du concours qui sera ouvert, à l'institut national agronomique, le jeudi 15 octobre 1891, pour la chaire de technologie agricole vacante dans cet établissement.

Première épreuve. — Exposition verbale du projet de programme du cours présenté par chaque candidat.

Deuxième épreuve. — Leçon d'une heure sur une question de technologie, après deux heures de préparation et sans le secours d'aucun livre ni note.

Troisième épreuve. — Leçon d'une heure sur un projet de technologie, après vingt-quatre heures de préparation.

Les candidats doivent adresser leur demande au ministère de l'agriculture, quinze jours au moins avant la date fixée pour l'ouverture du concours.

Cette demande est écrite sur papier timbré et accompagnée des pièces suivantes :

1° Acte de naissance du candidat ;

2° Un certificat attestant que le candidat est libéré du service de l'armée active, ou, s'il appartient à l'armée, une pièce établissant qu'il a obtenu de l'autorité militaire l'autorisation de se présenter au concours ;

3° S'il y a lieu, un certificat attestant que le candidat possède la qualité de Français ou qu'il est naturalisé Français.

Les candidats devront, en outre, faire connaître, dans une note, leurs titres scientifiques, ainsi que les travaux ou les ouvrages qu'ils auraient publiés. Les travaux imprimés seront joints à cette note.

Ces titres et travaux compteront comme éléments d'appréciation et donneront lieu à une note qui comptera dans le classement définitif comme une épreuve.

Les candidats indiqueront leurs connaissances en langues étrangères.

Enfin, chaque candidat devra joindre aux documents énumérés ci-dessus le programme du cours, tel qu'il entendrait le professer.

MM. les éleveurs français sont informés qu'un concours d'étalons, organisé par la société d'agriculture de Vienne (Autriche), aura lieu dans cette ville les 17, 18 et 19 octobre de l'année courante. Le gouvernement impérial et royal achètera, à cette occasion, les chevaux nécessaires pour compléter ses dépôts.

Une exposition organisée par la société agricole de la province de Trieste (Autriche) aura lieu à Goritz du 12 au 27 septembre prochain.

Cette exposition sera internationale seulement pour les produits chimiques utilisables en agriculture et les machines agricoles.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DE MÉDECINE

Séance du 8 septembre.

PRÉSIDENCE DE M. TARNIER

Pathologie de la race juive. — M. Worms rappelle, en réponse aux observations présentées précédemment par M. Lagneau, qu'à l'hôpital Rothschild de Paris, de 1865 à 1890 : pendant sa gestion médicale jusqu'en 1875, celle de M. le docteur Leven de 1875 à 1889, celle de M. le docteur Weill depuis deux ans, il n'a été constaté que 77 cas d'épilepsie vraie sur 26,591 malades. C'est une petite proportion, étant donné le chiffre de 43,556 Israélites habitant Paris d'après le dernier recensement de 1891, si on la compare à celle du nombre d'épileptiques qui se rencontrent dans les grandes agglomérations administratives ou ouvrières. Ainsi, à la Salpêtrière, pendant treize ans, on n'a relevé que 30 cas d'épilepsie chez des Israélites. A Bicêtre, M. le docteur Féré, chargé du service, ne signale en aucune façon l'influence étiologique de la race juive.

Une autre source d'informations, la plus importante de toutes (car dans les familles, par un préjugé enraciné, on cache les cas d'épilepsie), celle de la pratique privée des nombreux médecins qui ont répondu à son appel, est absolument concluante quant à la rareté de l'épilepsie chez les Juifs, soit à Paris, soit à l'étranger. On peut donc déclarer hautement que la légende d'après laquelle l'épilepsie serait plus fréquente chez les Juifs se trouve réduite à néant.

Si cette prédominance n'existe pas pour l'épilepsie, elle est indéniable pour d'autres névropathies et pour quelques formes morbides dérivant de l'arthritisme. Ainsi, d'après M. Charcot, les Juifs, qui ne lui paraissent pas prédisposés plus que d'autres à l'épilepsie, le sont, comme on a pu le remarquer aussi, aux neurasthénies, à l'hystérie, au tabès, à la goutte et au diabète.

Une seconde légende, plus grave, s'est hasardée dans cette discussion : celle d'une prétendue propension des Juifs à une existence facile, à la poursuite exclusive de la richesse et du bien-être. Les faits et les chiffres la démentent de la façon la plus complète, sans parler du mouvement scientifique pur ou appliqué, du développement artistique et littéraire auquel les Israélites participent largement en France. Sur 25,000 officiers combattants et assimilés de l'armée active en France, on trouve 265 officiers israélites, soit 1/94e. Le dernier recensement de la population juive en France (mai 1891) indique qu'elle est de 67,850 âmes, 1/560e de l'ensemble de la population recensée à 39,695,000.

M. Lagneau, malgré les objections qui lui ont été faites par MM. Germain Sée et Worms, persiste à croire que les affections nerveuses et mentales sont notablement plus fréquentes chez les Juifs que chez les autres habitants des divers pays. Plusieurs médecins, les statistiques en Danemark, en Prusse, en Hanovre, en Silésie, en Bavière, en Wurtemberg, en Amérique, ont montré que la proportion de ces maladies est plus élevée d'un quart, de moitié chez les Juifs. D'ailleurs, cette proportion élevée paraît tenir moins à leur race qu'à leur vie urbaine, à leurs préoccupations commerciales et à leurs occupations cérébralement laborieuses. Ils subissent les conséquences d'une tension intellectuelle qui, souvent, dans les spéculations les mène à la fortune, et dans les sciences et les arts les mène en grand nombre aux écoles supérieures, aux corps savants de l'armée, aux chaires du professorat, aux académies, à l'Institut.

D'autre part, M. Zambaco rapporte qu'à Constantinople la lèpre ne s'observe que chez quelques descendants de Juifs venus d'Espagne; mais elle ne se montre chez aucun autre habitant de Constantinople, ni chez les musulmans, ni chez les Arméniens, ni même chez les Juifs karaïtes, anciennement venus de Crimée.

M. Javal répond aux remarques faites dans la précédente séance par M. Germain Sée que ni le Décalogue ni le Pentateuque ne parlent de récompenses et de peines dans un autre monde ; très souvent, au contraire, dans la Bible, il est dit que les bons seront récompensés et que les méchants seront punis dans leur postérité, c'est-à-dire sur cette terre. Il n'est donc pas téméraire d'admettre que, par tradition, les Juifs tiennent à observer l'hygiène, qu'ils désirent faire souche de nombreux descendants et qu'ils apportent un soin particulier à l'éducation physique et intellectuelle de leurs enfants. Il serait heureux que les familles appartenant à d'autres religions suivissent cet exemple.

M. Germain Sée objecte à M. Lagneau que, sur les trois maladies : l'épilepsie, l'aliénation et le diabète, qu'il accorde aux sémites, M. Worms vient de montrer ce qu'il faut penser de la prétendue fréquence de la première chez les Juifs ; les assertions relatives à l'aliénation mentale ne sont pas mieux prouvées. Quant au diabète, le Juif, ni plus ni moins que le chrétien, a un diabète gras et nerveux ou plutôt bulbaire, bien moins grave chez le premier, qui n'est que rarement d'origine psychique, et par conséquent ne provient que difficilement de la névrosité judéo-chrétienne. Ce diabète bulbaire présente trois caractères : il est souvent héréditaire (25 fois sur 100), il est profondément modifié par l'exercice des muscles, il cède temporairement à l'antipyrine qui est un médicament dépresseur, donc contraire à l'excitabilité nervo-vasomotrice qui a fait ce diabète.

Il appelle aussi l'attention sur l'extrême fréquence de la tuberculose chez tous les diabétiques ; les deux cinquièmes en meurent. De plus, les deux maladies alternent dans la même famille : on voit naître de parents tuberculeux ou diabétiques des enfants dont les uns deviennent phthisiques, les autres glycosuriques, les autres enfin meurent de phthisie, suite de diabète. C'est qu'en effet les diabétiques ont la glycémie et l'on sait que le sang sucré constitue un excellent moyen de culture des bacilles tuberculeux. (G. Sée, Nocard et Roux.)

Ainsi, la pathologie dite spéciale de la race juive n'existe pas dans la réalité ; cette race n'est ni épileptique, ni aliénée, ni diabétique ; elle reste une race dotée d'une forte dose de psychologie et d'une résistance morale et physique qui ne la rend pas seulement apte à la musique ou à l'aliénation mentale, comme on l'a dit plaisamment à la Société d'anthropologie, mais qui lui a permis de se façonner à toutes les civilisations, de se prêter à tous les progrès intellectuels.

Dr A.-J. MARTIN.

INFORMATIONS

Le directeur de l'assistance publique a reçu du comité d'installation de la classe 43 (Exposition de 1889) la somme de 331 fr. 75, représentant le solde créditeur des opérations du comité.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Samedi 12 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
			en liq.						
Juill. 91	3 %	96f 60 65 70	fin ct.	96 55			96 65	96 55	96 47½
			Pe fin c.		d1f	96 62½	96 70 d50		
			Pe fin c.	96 75	96 85 d25				
			Pe fin p.		d1f	96 90	97 .. d50		
			Pe fin p.	97 20	97 25 d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %...	91f	fin ct.					91 ..	
			en liq.						
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés	94f 70 75	fin ct.	94 70	94 72½	94 65	94 72½	94 65	94 62½
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.	94 75	94 85 d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
			en liq.						
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)	97f 40 45 50	fin ct.	97 30	97 32½	97 27½	97 32½	97 20	97 17½
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
			en liq.						
Août 91	4 ½ % 1883	105 70 80	fin ct.	105 90	10592½	10587½	10592½	105 70	105 90
			Pe fin c.				d50		
			Pe fin c.						
			Pe fin p.				d50		
			Pe fin p.						
Août 86	Promesses d'inscript. 4½ % 1883	0 25						0 25	
Sept. 91	Bons du Trésor 4½ %: éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.								
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 95								
d°	éch. 1er mars 96								
			en liq.						
Juill. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (dommages causés par la guerre milit.), n°s 221,501 à 273,500	509	fin ct.					509 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Sept. 91	Ville de Paris: Obl. [illegible] 60, 3%, r. 500 fr., t.p.	546 547 548	fin ct.					546 ..	
Août 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	[5]28 50 527 50 527	fin ct.					527	
Juill. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	[4]18	fin ct.					420 ..	
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	411	fin ct.					409	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	106						107 ..	
...	d° d° séries sort. (unit.)								
...	d° d° d° (sér. ent.)		en liq.						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	531 50 532 532 50	fin ct.					531 ..	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	531 50	fin ct.					532 ..	
			en liq.						
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	414	fin ct.					412 25	
d°	d° d° quarts, r. 100f.	106						10[illegible] 25	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	401 400 50	fin ct.					401	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	101 50	fin ct.					101 25	
			en liq.						
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	406	fin ct.						
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
			en liq.						
Juill. 91	Oblig. tunisiennes 3½%, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.)	501	fin ct.					502 ..	
			Pe fin c.						
	VALEURS FRANÇAISES								
			en liq.						
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.)	550	au 15					547 50	
			en liq.						
Juin 91.	Banque de France (nominatives)	4595	fin ct.	4595			4600	4600 ..	4595 ..
			Pe fin c.		d40		d50		
			Pe fin p.		d20		d50		
			en liq.						
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23)	447 50	au 15	447 50				447 50	447 50
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq.						
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 38)		au 15	785 ..	786 25	781 25	781 25	785 ..	782 50
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30	792 50	d10		d10		
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq.						
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9)	430	au 15						
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq.						
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26)	470	au 15					470 ..	
			Pe au 15						
			en liq.						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 10)	357 50	au 15						
			Pe au 15						
			en liq.						
Juin 91. ex-1er r.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67). en liq.	275	au 15	275 ..			276 25	277 50	276 25
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq.						
Avril 91	Comptoir national d'escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (nominatives)	545	au 15	546 25	547 50	545 ..	547 50	545 ..	541 25
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)		au 15						
			en liq.						
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.)	430	au 15					426 25	
			en liq.						
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)		au 15						
Août 91	Banque hypot. de Fr., r. 1000f, t.p.	518	fin ct.					517 50	
Sept. 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	419 50	fin ct.					422 50	
			en liq.						
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. (en représ. d'ann.)		fin ct.					150 50	
Juin 91	d° 5%, r. 500 f. dues par l'État	530 527	au 15					527 50	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises		
Départem. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.	414 .	
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.		
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr.	109 50	109 ..
d° 1881, 4%, r. 500 f.		
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	111 ..	
d° 1863, 3%, r. 100 fr.		
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.	515 ..	
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.		
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	101 ..	100 ..
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.	510 ..	
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	47 ..	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.	220 .	
Canal de Panama, parts de fondat.	92 50	
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).	2200 ..	
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	405 25	405 .
Midi, d° act. de jouiss.	685 .	683 75
Nord, d° act. de jouiss.		
Orléans, d° act. de jouiss.	1095.	
Ouest, d° act. de jouiss.	566 25	
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)		
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f, t.p.	635 .	
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	543 75	542 50
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	580 .	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.		
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	360 ..	
d° du département du Nord		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç. de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier	60 .	355 ..
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	524 ..	
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.		
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	540 ..	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (n°s 128,081 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entrepr. (ex-c. 48).	250 ..	
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1460 ..	
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 11).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.	263 75	
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 15).		
Ind. linière (Compt. de l') a. 500f.		
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 29).	1800	
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p.	1365 .	1355 ..
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).		
d° act. de jouiss.		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.	1700 .	
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.	1330 ..	1320 .
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé		
2e série, act. 500 fr., t.p.	1495 ..	
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.		
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	790 ..	
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2535 ..	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.	840 ..	
d° act. 500 fr., t.p.	860 ..	
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	815 ..	
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.	50 ..	
Vigsnaes (Cuivres), act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1272 50	1265 ..

Jouissance	Samedi 12 Septembre	Au comptant	Terme	Premier cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
			en liq.						
Juill. 91	Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1286 25 1282 50	fin ct.	1291 25			1292 50	1286 25	1291 25
			P° fin c.		d40		d20		
			P° fin c.	300	1296 25 d10		d5		
	Obligations :		P° fin p.		d40		d20		
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.		P° fin p.	1315	1312 50 d10		d5		
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	519 518 25						520	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	105						104 50	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	607						607	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f	121 121 50						121 50	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	519 520						516	
d°	communales, 3%, remb 500 f	507						508	
d°	d° 5es, r. 100 f	101 50 102 101						102	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	519	fin ct.					523	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	394	en liq.					394	
Sept. 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	476 477 476 476 50 477	fin ct.					477	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	480	fin ct.					481	
Sept. 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	474 474 25 474 50	fin ct.					475	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p	423 424	fin ct.					423	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	479 479 25 479 50	fin ct.					480	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	58f	fin ct.					58	
...	d° d° (nomin.)		fin ct.						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	46f 45f 44f	fin ct.					46	
...	d° d° (nomin.) (Crédit Foncier de France)		fin ct.						
Mai 91	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.	595	en liq. / au 15						590
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc.. (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.	685	en liq / au 15						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	825	en liq / au 15.	825			826 25	822 50	823 75
			P° au 15		d10		d5		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé... (ex-coup. 18)	317 50 318 75	en liq. / au 15.					315	
			P° au 15		d10		d5		
			P° au 30		d10		d5		
Nov 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de). act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq. / au 15.						372 50
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6)	328 75 330	en liq. / au 15					328 75	330
			P° au 15		d10		d5		
Avril 91	Société gén. dévelopt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p (nominatives)	485 486 25	en liq. / au 15	485	485	483 75	485	485	485
			P° au 15		d10		d5		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq.. / au 15..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..	470	en liq.. / au 15					470	
			P° au 15		d10		d5		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4)....		en liq. / au 15.					350	
.....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f. tout payé (coupon 39 attaché)..	400	en liq / au 15	395				400	402 50
			P° au 15		d5f		d5		
			P° au 30		d10		d5		
Fév. 91	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq / au 15					260	
Avril 90	Banque Russe et Française, act 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		en liq. / au 15.						
			P° au 15		d10		d5		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq / au 15.						
Juill. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14).	15f	en liq / au 15						
			P° au 15		d10		d5		
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...	207 50	en liq.					210	
Juill. 91	Société des Immeubles de France,		au 15..		d10		d5f		
	act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	480 481 25 482 50	au 15..					480	
Août 91	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p	389 50 389 75 398 75	au 15					390	
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 26)....		en liq. / au 15.						
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'État) t.p.	710 712 50 720	en liq. / fin ct..					710	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'État), ex-coupon 30.......	620 622 50 625 630	en liq. / fin ct..					618 75	
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	910 912 50 915	en liq. / fin ct.					912 50	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67).	1510 1507 50	en liq. / fin ct	1512 50			1510	1515	1510
			P° fin c		d20		d10		
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)...............	1297 50 1298 75 1300	en liq. / fin ct.	1300				1296 25	1300
			P° fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)......	1845	en liq. / fin ct..					1845	1845
			P° fin c.		d20		d10		
			P° fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé. (ex-coupon 78)	1548 75	en liq.. / fin ct..					1541 25	
			P° fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1073 75 1075	en liq.. / fin ct..					1072 50	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11) (Gar. de l'État ou de Dépts)	538 75	en liq.. / fin ct..					535	
			P° fin c.		d10		d10		
Mai 91	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35)	513 75 515	en liq.. / au 15..					515	
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	545	en liq.. / au 15..					545	543 75
			P° au 15		d10		d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).		....		d10		d5f		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Étr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)		en liq.. / au 15..					442 50	
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d20		d20		
Juill. 91	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		au 15..						
Mai 91	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 19)		en liq.. / au 15..					570	
			P° au 15		d10		d5f		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p	143 75	142 50
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	159	151
Anciens Établissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)...	390	
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Établissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.	360	
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	532 50	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est. act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	565	
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord)		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	363 75	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p		
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	712 50	700
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	370	
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p		
Voitures à Paris, actions de jouiss..	210	205
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 20).	425	423 75
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	715	
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.		
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	475	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1287 50	
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Éclairage Électrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p		
Établissements Duval, a. 500 f., t.p.	2020	
Établiss. Malétra (Produits chimiq. .		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4) .	1410	
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	223 75	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p		
Distill. Cusenier et Cie, a 500 f., t p.	555	
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7,	580	577 50
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p	260	
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 50	807 50	800
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39)	550	
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	520	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p		
Richer (ancienne Cie, Fresne et Cie. act. 500 f., tout payé...........	1717 50	1715
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis		
d° parts bénéficiaires......	210	
Valeurs Françaises (Oblig.)		
Alais au Rhône et Méditerranée....	75	
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p	250	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr	427	426 50
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	390	
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr..		
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f	377	376
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r 500 f., gar. des Dép. et de l'État oblig. remb. de 1886 à 1956.	425	
d° d° de 1887 à 1985	412 75	410
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'État		
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr	415	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.)	409	407 50
Est, 1852-54-56, 5%, remb 650 fr	653 75	650
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'État).	442	441 75
d° nouvelles d°	437	436 50
Ardennes, 3%. r. 500 f. d°	440 50	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'État)	628	
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne — Aïn-Tizy, etc., 3%, r. 500 f. (garantie de l'État)....	404	
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'État).		
Modzbah à Méchéria, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'État)	409	
Mostaganem à Tiaret, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'État).	414	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	464	
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1275	
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	448 50	
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti)	445	444
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.)	444 50	
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	440 25	440
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.		
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr	643 50	
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.)	440	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	447	446
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	448	
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	627	
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'État).		

JOUISSANCE	Samedi 12 Septembre	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIERS COURS	CLÔTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLÔTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Compagnie parisienne du gaz, act. de 250 fr., tout payé (ex-coup. 64)	1153 75	en liq. au 15 P. au 15 P. au 30		 d10 d10		 d5 d5	1445 ..	1445
Avril 91	d° act. de jouissance (ex-coup. 19)	1165 1162 50 1160 1167 … 1160	en liq. au 15 P. au 15		 d10		 d5	1160 ..	
Juill. 91	Compagnie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 60)	577 50 575	en liq. au 15 P. au 15	 577 50			 578 75 d5	576 25	80 .
Juin 91	Messageries Maritimes, a. 500 fr. t.p.	657 50 658 75 660	en liq. au 15					658 75	
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 42)	1075 1077 50 1080 1085	en liq. au 15 P. au 15 P. au 30	 1080	 d10 d10		 d20 d10	1075 ..	
Juill. 91	d° act. de jouiss. (ex-c. 16)	485 480	en liq. au 15					490 ..	
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45)	705	en liq. au 15 P. au 15	 705	 d10		 d5	703 75	
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 1)	320 315	en liq. au 15 P. au 15 P. au 30		 d10 d10		 d5 d5	322 50	
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 fr. t.p. (ex-coupon 24)	3000	en liq. au 15 P. au 15 P. au 30		 d.. d10		 d5 d5	2982 50	
Janv. 8[illegible]	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 fr. t.p. (ex-coup. 10), en liquid.	25f 26f	en liq. au 15 P. au 15 P. au 30	 26 25	 d10 d10		 27 50 d5 d5	24 50	25 ..
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.	200	en liq. au 15						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 12), en liq.	54f	en liq. au 15 P. au 15 P. au 30	 55 ..	 d10 d10		 d5 d5	56 25	55 ..
Juill. 8[illegible]	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 15), en liquid.	20f 19 50	en liq. au 15 P. au 15 P. au 30	 20 ..	 d10 d10		 d5 d5	19 .	20 .
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65)	2860 2862 50 2857 50 … 285[illegible]	en liq. au 15 P. au 15 P. au 15	 2856 25 2861 25	 2860 d40 2863 75 d10	 2855	 2810 d20 d40	2855 ..	2865 ..
Juill. 91	d° Délégations [illegible] 500 fr. t.p. (ex-coup. 24)	810	en liq. au 15 P. au 15 P. au 30		 d10 d10		 d5 d5	810 ..	
Juin 91 d°	d° Bons [illegible] (ex-c. 27) d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)	308 75 1185 1190	en liq. au 15 en liq. au 15	 1190 .				308 75 1180 ..	 1182 50
Sept. 91	d° Bons [illegible] 5%, r. 125 f.	139	P. au 15 au 15		d10		d5	 140 ..	
Janv. 91	[illegible] Soc. [illegible] de renouv. Égyptien 5% [illegible] (ex-coupon 2)	2005 2007 50 2010 2015	en liq. au 15 P. au 15	 2010 ..	 2015 d20	 2008 75	 d20		
Juill. 91	d° [illegible] (ex-coup. 13)	400	en liq. au 15					400 .	
Mars 91	Dynamite [illegible] centrale de l' act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7)	512 50	en liq. au 15 P. au 15 P. au 30	 510 ..	 d10 d10		 d5 d5	512 50	510 ..
O[illegible] 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f. t.p. (ex c. 9)	122 50 121 25	en liq. au 15 P. au 15	 123 75	 d10		 122 50 d5	121 25	122 50
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén. des), a. 500 fr. t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9)	115	en liq. au 15 P. au 15		 d10		 d5		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
Oct. 91	Angleterre, 2¾% (n.c. fixe 25f20)	C. [illegible]	en liq. au 15						
Juin 91	Argentine (République), 5%, 1886 rembours. 500 fr.	C. 1000	en liq. au 15						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr.	Gr. c.	au 15						
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr.	326 330	P. au 15		d..		d..	327 ..	
...	d° d° c. de 5 obl.		en liq. au 15		 d..		 d..		
...	d° d° c. de 25 obl.		P. au 15						
Mai 91	Autriche. Dette 5% conv. nég. ch. fixe 2f50) Obl. 1000 fl. (pap.)		en liq. au 15						
	d° d° 1000 fl. d°		P. au 15		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% nég. ch. fixe 2f50) Obl. 2000 fl. (or)	97f35 35 C. 10000	en liq. au 15					97 35	
...	d° d° 1000 fl. d°	96f25 50 55 60 65 70	P. au 15		d50		d25	96 60	
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 2000 fr.	C. 2000f	au 15						
...	d° coup. de 4000 fr.	C. 4000f	P. au 15		d..		d..		
Mai 91	d° 3%, 1873		au 15						
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f	C. 100f	au 15						
...	d° d° c. de 500 f		en liq.						
Mai 91	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f	102 85 C. 100f	en liq.					102 50	
...	d° d° c. de 500 f		au 15						
Août 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f	C. 100f	P. au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f								
Juin 91	Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £ (fixe 25f20)		en liq.						
...	d° d° 500 £		au 15						
...	d° d° 100 £		P. au 15		d50		d25		
Avril 91	d° 4%, 88. Obl. 1000 £								
...	d° d° 500 £		en liq.					77 75	
...	d° d° 100 £		au 15		d..		d25	77 75	
d°	d° 4%, 1889 Obl. 1000 £		P. au 15		d50			77 75	
...	d° d° 500 £		en liq.					72 2.	
...	d° d° 100 £		au 15					72 25	
			P. au 15		d50		d25		
O[illegible] 90	Emprunt Province de [illegible], 5%, 1886, rembours. [illegible] tout payé	87f50 90f	en liq. au 15		d10		d5	90 ..	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Victor-Em., 62, 3%, r. 500f (int. gar.)	412 .	
Médoc, 3%, rembours. 500 fr.	362 ..	
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.)	448 ..	
d° 3% nouveau, r. 500f d°	456 .	
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	450 .	
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.)	444 ..	
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr.	1255 ..	
d° 3%, rembours. 500 fr.	447 75	447 ..
d° 3%, 1884, remb. 500 fr.	4[illegible]5 .	
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	444 .	
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.)		
Orléans à Châlons, 3%, remb 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000		
2e émission, de 63,001 à 108,312	95 ..	
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312		
Orl.-Évreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'État: Ouest, 3%, rembours. 500 fr.	447 .	446 75
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	453 .	452 ..
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr	1190 ..	
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'État), obl. 3%, r. 500 f., libérées	412 ..	
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p.	498 75	496 25
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.)	430	428 75
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	150 .	147 ..
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.)	410	
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	02	
Vénézuéliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr.		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	2[illegible]7 .	
d° d° 5%, r. 500 fr.	250	
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.		
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr.	50 ..	48 75
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.	410 .	408 75
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.	460 ..	
d° d° 5%, r. 500 f.	30 ..	
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Étranger, 5%, r. 500 f.	472 50	
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f.		
Eaux et Écl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Industrie linière, 6%, r. 300 fr.		
Éclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	290 .	
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	525 ..	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	527 ..	525 ..
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	311 .	
d° d° 5%, r. 500 fr.	515 .	
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Étr. 5%, r. 500 fr.		
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	310 ..	
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr.		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr.		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	480	475 .
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	257 50	256 25
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.		
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr.		
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr.		
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	503 75	
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	512 .	510 ..
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	412 .	411 ..
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	385 .	384 50
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Établsts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.		
Établissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.	484 ..	
Jardin zool. d'acclimat., 5%, r. 500f.	500 ..	
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.		
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 ..	12 75
Salines de l'Est, rembours. 625 fr.		
Taxes Municip. (Délég.) 4%, r. 500.	480 ..	
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		
Canal Panama, 5%, r. 500 f. (en liq.)	22 50	22 ..
d° d° 3%, remb. 500 fr.	17	
d° d° 4%, remb 500 fr.	17 50	
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série)	22	21 ..
d° d° (2e série)	21 50	21 ..
d° d° (3e série)	77	
d° obl. à lots, t.p. à la répartition	88 75	88 25
d° d° depuis la répart.		
d° d° 322f 50 payés		
d° Bons à lots 89 (du 15 juill. 89)	70 75	70 ..
Suez, 5%, rembours. 500 fr.	619 50	617 ..
d° 3%, rembours. 500 fr.	446 75	
d° d° 2e série, remb. 500 fr.	440	438 ..
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	94 50	

Jouissance	Samedi 12 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Egypte. Oblig. Daïra Sanieh 4%		en liq..						
	(décr. des 6 juin et 5 juill. 1890)	493 494 494 25 50 75.	au 15..	492 50				493 ..	492 50
		495	Pe au 15		d10				
Mai 91	Égypte. Dette unifiée nouv. oblig.		en liq..		d10		d5		
	7%, rembours. 500 fr.	492 492 50 493 493 25	au 15..	491 25			492 50	492 ..	490 ..
	(Décret 18 nov. 76 et loi 17 juill. 80)	493 50 493 75	Pe au 15		d10		d5		
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½%		en liq..						
	(décrets des 6 et 7 juin 1890)...	467 466 75 467 466 75	au 15..	465 ..			466 25	466 ..	
			Pe au 15		d10		d5		
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%. 1878		en liq..						
		520 522	au 15..					518 75	
			en liq..						
Sept. 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f		au 15..						
	(nég. ch. fixe 25f) dº 5000f.		Pe au 15		d10		d5		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f.		en liq..						
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	73f 73f05	au 15..	72 4	72 45	72 3	72 45	73	72 2
...	Coup. de 40 —	72f95 75	Pe au 15		d50		d25	72 40	
...	Coup. de 80 —	72f90	Pe au 30		d50		d25	72	
...	Coup. de 1[illegible]0 —	73f 72f75	Pe au 15		d50		d25	72 [illegible]	
...	Coup. de 240 —	72f50 60 50						72	
...	Coup. de 480 —	72f50 45						72 2	
...	Coup. de 960 —	72f50	en liq..					72 2	
Juill. 91	dº 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f)		au 15..						
dº	dº Billets hypothéc. de Cuba,		en liq.						
	6%, 1886, garantis.	494	au 15..					494 ..	
			en liq..						
dº	dº dº 1890, garantis	459	au 15..		d10		d5	459	
			Pe au 15		d10		d5		
			en liq..						
....	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f. 5f).	123	au 15..						
Juill. 91	dº Consolidés 4%		au 15..						
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89.		en liq..						
...	Oblig. et coupons (Titre de 617f.		au 15..		d10		d25		
...	prescrits au bout — de 2468f.		Pe au 15		d10		d25		
...	de 20 ans de l'éch. — de 6170f.		en liq..		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	417 418	au 15..					417 50	
		Gr. c.	en liq..						
dº	dº 84, 5%, r. 500 f.	415	au 15..					417	
		Gr. c.	en liq..						
dº	dº 87, 4%, r. 500 f.	332	au 15..					327 ..	
	dº dº c. 2500 f								
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change		en liq..						
	fixe 2f10). Coup. de 100 fl....		au 15..		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe		en liq..						
	2 fr. 50). Oblig 100 fl.	94f50 94f	au 15..					93 85	
...	dº 500 fl.	93f 92f75	Pe au 15		d50		d25	93	
...	dº 1000 fl.	90f35 45	Pe au 30		d50		d25	90 35	
Août 91	dº 4½%, or, 89 (n.ch.fi. 2f50).		en liq..						
...	Cap. des titres amort. (Obl. 100 fl.	100 60	au 15..						
...	prescr. après 20 ans. — 500 fl.		Pe au 15		d50		d.		
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég.ch.fixe 2f50).		au 15..						
			en liq..						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 15..	90 50	90 70	90 47½	90 67½	90 40	90 52½
...	dº coup. 500 fr.	90f35 70	Pe au 15		d1f		d50		
...	dº coup. 100 et 200 fr.		Pe au 15		90 65 d25				
...	dº coup. 50 fr.		Pe au 30		d1f		90 90 d50		
...	dº c. au-dessous de 50 fr.	90f80	Pe au 30	90 95	91 10 d25			91	
Avril 91	dº 3%	[illegible]4f10	au 15..						
			en liq..						
dº	dº Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	316 25	au 15..					316 25	
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég.ch.fi. 25f20),		en liq						
	coup. de 504 f. (20 £).		au 15..						
Août 91	dº 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).		au 15..						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 15..						
dº	dº obl. 5% dº		au 15..						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch.		en liq..						
	fixe 25f25), coup. de 20 £.	37f50 75	au 15..	37 50	37 50	37 40	37 50	37 50	37 75
...	dº coup. de 50 £.	37f50	Pe au 15		d50		d25		
...	dº coup. de 100 £.	37f50 55 60	Pe au 30		38 75 d50		d1f	38	
			en liq..						
Avril 91	dº 4½%, 88-89, r. 500f. (C. 500 f.	285 287 50 285 287	au 15..					288 75	
...	Nos 1 à 390000 et (C. 5 obl.		au 15..					285	
...	500001 à 925987. (C. 10 ob.		au 15..						
			en liq..						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	103 35	au 15..					103 35	
Juill. 91	dº 1890, 4%	85f	Pe au 15						
...	Russie, 1850, 4½% (n.ch.fi. 25f50.		en liq..						
	Oblig. de 100 £.		au 15..						
Mai 91.	dº 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	99f	au 15..					99	
...	Grosses coupures....	99f50							
Juill. 91	dº 1878, 5% (2e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.		au 15..					68 70	
...	dº de 1000 r.		Pe au 15		d50		d25	68 70	
Mai 91.	dº 1879, 5% (3e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fi. 4 f. Obl. de 100 r.	71f50	au 15..	71 20	71 20	71 07½	71 20	71	70 65
...	dº de 1000 r.	71f25	Pe au 15		72 50 d50		d50	70 70	
			en liq..						
Mai 91.	dº 1880, 4%, remb. au pair.	99f 99f10 30 99f 99f20	au 15..	99 25				99 20	
...	Grosses coupures....	99f50	Pe au 15		d50		d25	99 85	
Avril 91	dº 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 15..						
Juin 91.	dº 1883, 6%, or (nég. change		en liq..						
	fixe 4f), coup. de 125 r.	105 75	au 15..						
...	coup. de 500 r.	105 60						105 60	
...	coup. de 1000 r.	106						106	
...	coup. de 10000 r.		en liq..						
	dº 1889, 4% (or).	99f 99f10 20 50	au 15..					98 75	
Sept. 91			en liq..						
dº	dº 1890 dº 2e et 3e émis.	98f 98f50	au 15..					98 55	
			en liq..						
dº	dº 1890 dº 4e ém. c. 500f	97f85	au 15..					97 75	
Juill. 91	dº Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p., Obl. 500 f.	99f 99f05 10 30 35 40	en liq..					99 25	
...	dº 2500 f.	99f25 20	au 15.	98 50			98 75	99	98 70
...	dº 5000 f.	98f75 85	Pe au 15		d50		d25	98 75	
..	dº 12500 f.	98f60 75						98 85	
			en liq..						
Juill. 91	dº dº 3e série...	99f	au 15..	98 60				99	98 60
Mai 91	dº Intér. cons., 4½%, 1re ém.,		en liq..						
	1890 (n.ch.fi. 4f) C. 100 r.	69f50	au 15..					69 50	
	C. 500 r	69f50	au 15..		d50		d25	68	
	C. 1000 r	69f50	au 15..					69 50	
Juin 91	dº 3%, obl. ch. de fer Transcaucasien, remb. au pair		en liq.						
		84f 84f10	au 15	84 10			84	83 85	84 10

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2¾%, 53 (n.ch.fi. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Oblig. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	319 50	318 50
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.)		
dº 1000 fl. dº		
dº 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.		
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E		
Canada, 4%, garantis		
dº non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500.	105 ..	100 ..
Congo (État indép. du). Lots 1888	50 .	
Corrientes (Prov. de), 6%, 88. r. 500f	110 ..	108 75
Danemark, 3½% (nég. ch. fixe 1f40)		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Rep. c. arr		
Haïti 1825		
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fi. 2f10.		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	15 ..	
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f	110 ..	108 75
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	98 ..	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f		
dº 1866, 5%	97 ..	
Gouv. de Québec, 80, 4½%, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég. ch. fi. 25f20).	117 75	
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
dº dº (105 f.)		
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f. p		
Société Gén. Alsacienne de Banque		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	108 .	107 ..
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.	325 ..	
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t p..		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	492 50	
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	628 75	625 ..
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	350 75	
dº 3%, 2e sér., nos 1 à 50000		
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés. 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	420 .	
dº Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp Nos 803084 à 950486	407 75	
dº Anc. réseau, 10e émission Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale..	396 .	395 ..
dº Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot Nos 1 à 425000	405 .	
Beira-Alta, 3%		
Cacerès et au Portug. (Madrid à)	206 50	
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.)	200 ..	
Lombardes, 3% (Sud Autriche)	315 ..	
dº (Série X)	320 50	319 75
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque...	397 50	
dº (2e série), 2e hypothèque.	375 ..	373 50
dº (3e série), 3e hypothèque.	356 .	
dº (4e série), 4e hypothèque.	327 50	
dº (5e série), 5e hypothèque.		
dº Pampelune, 3%, 1re hyp.	357 ..	354 25
dº Barcelone, 3%, 1re hyp.	357 ..	356 ..
dº Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	362 ..	360 ..
dº 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	334 ..	333 ..
dº 3e hypoth., nos 1 à 60,000.		
Ouest de l'Espagne, 4%	190 ..	
Portugais, 3%	200 ..	199 ..
dº 3%, r. de 1891 à 1982	198 ..	195 ..
dº 4%	245 ..	241 ..
Saragosse, 3%, 1re hypothèque	369 ..	368 ..
dº 2e hypothèque	3[illegible]5 ..	
dº 3e hypothèque.	347 ..	
Cordoue à Séville, 3%		
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%..		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
dº (nos 1 à 5720). r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.		
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	296 ..	
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
dº 5%, série B, r. 504 f, t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	505 .	
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.		
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	440 ..	435 ..
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	406 ..	

Jouissance	Samedi 12 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500	443	au 15						
			en liq						
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr	90f 82f 75	au 15..					90 10	
			en liq..						
Juin 91	Suède 78. 4% (n.c.f. 25f 10) Ob. 20		au 15						
...	d° d° Ob. 50	104 05	Pe au 15		d1f		d25		
...	d° d° Ob. 100		Pe au 30		d50		d25		
Avril 91	d° 80, 4% r. 504f 1re, 2e et 3e rég. ch f. 25f 20) Ob. 20		en liq.						
		...	au 15..					103 95	
...	d° d° Ob. 100	104	Pe au 15		d50		d25	103 95	
...	d° d° Ob. 500		en liq..					104	
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000	103 50	au 15..						
..	d° d° c. 500		Pe au 15		d50		d25		
			en liq..						
Sept.	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30	89f 50 60 50	au 15.					89 75	
			en liq						
Mars 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B	..f..	au 15..						
	d° d° gross. coup	..f..	en liq.						
d°	d° d° (sér. C	..f..	au 15.	18 70				18 6.	
	d° d° gross. coup	.f	en liq..						
d°	d° d° (sér. D	18f 75	au 15.					18 6.	18 70
...	d° d° gross. coup	..f..	Pe au 15		d50		d25		
Mars 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890		en liq..						
	Obligations de 500	418 419 421	au 15..	420				419 25	
...	d° de 2500 f		Pe au 15		d50		d25		
...	d° de 12500		Pe au 30		d50		d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..						
	5%. Douanes. Obl. de 500	453 75	au 15					453	
.	d° d° 2500	449 50 450	Pe au 15		d10		d5		
..	d° d° 12500	449 50	Pe au 30		d10		d5		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 9	Banque des Pays Autrich... a 200 f. pap., t.p. (ex-c. 6) agio f. 38.5		en liq.						
		453 75 450	au 15..	450				447 50	
			Pe au 15		d10		d5		
			Pe au 30		d10		d5		
Mai 9	Banque Génér. d'Égypte. a. 500 f.		en liq..						
ex-c.	250 fr. payés (ex-c. 2. en l.)	..	au 15..						
Juill. 9	Banque Hypothécaire d'Espagne		Pe au 15		d10		d5		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24		au 15						
Juill. 9	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 fl., 300 p. ex-c. 2		en liq.						
			au 15						
Août 9	Banque des Pays-Hongrois, a. nouv. 500f, t.p. (ex-c. ...)		en liq.						
			au 15..						
Avril 9	Banque Générale de Madrid, a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. ..)		en liq.						
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5		
Juin 9	Banque Nationale du Mexique, a. 100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) (ex-coupon 14)		en liq..						
			au 15.					600	600
			Pe au 15		d10		d5		
Juill. 9	Banque Ottomane, actions 500 fr. 250 fr. payés (ex-coupon 32)		en liq..						
		563 75	au 15..	562 50				558 75	
			Pe au 15		d10		d5		
	Grosses coupures..		Pe au 30		d10		d5		
Juill. 9	Banque de Roumanie, act. 500 fr 150 fr. payés (ex-coupon 34)		en liq..						
			au 15..						
Juill. 9	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7)		en liq..						
			au 15..					1077 50	075
			Pe au 15		d10		d5		
	Grosses coupures...		Pe au 30		d10		d5		
Févr. 9	Crédit Foncier Egyptien, actions 500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11)		en liq..						
		480	au 15.						
	Grosses coupures...		Pe au 15		d10		d5		
			Pe au 30		d10		d5		
Juin 91	Crédit Foncier Franco-Canadien act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.)		en liq..						
			au 15..						
Avril 9	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10)		en liq..						
			au 15..						
			Pe au 15		d10		d5		
Juill 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie ». (ex-coupon 14)		en liq..						
		132	au 15..	133 75	135	132 50	135	135	133 75
			Pe au 15		d10		d5		
			Pe au 30		d10		d5		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 23)		en liq..						
			au 15.	425				427 50	425
			Pe au 15		d10		d5		
Oct. 9	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes (525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9)		en liq..						
			au 15..						
Juill. 9	Chem. Autrich.-Hongr. de l'État (Société privil.), act. 500 f., t.p.		en liq..						
		627 50 628 75	au 15..					630	630
			Pe au 15		d10		d5		
	Grosses coupures....		Pe au 30		d10		d5		
Juill. 9	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.		en liq..						
		140	au 15..					130	
Juin 91	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8)		en liq..						
		240	au 15..	240		241 25	241 25	236 25	237 50
			Pe au 15		d10		d5		
	Grosses coupures....	238 75	Pe au 30		d10		d5		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p. : 200000 act. de 1862 ; 100000 a. de 1881 ; 60000 act. de 1885 et 60000 act. de 1889. (ex-coup. 42)........		en liq..						
		630	au 15..	626 25				635	
	Grosses coupures....	628 75	Pe au 15		d10		d5		
Juill. 9	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 59)....		en liq.						
		300 302 50	au 15..	301 25	302 50	300	300	300	298 75
			Pe au 15		d10		d5		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 58).		en liq.						
		127 50 125 122 50 121 25	au 15.	125			120	125	126 25
			Pe au 15		d10		d5		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr. tout payé (ex-coupon 63)		en liq.						
		290 291 25 ... 292 50	au 15..	291 2	292 50	291 25	291 25	290	290
			Pe au 15				d5		
			Pe au 30		d10		d5		
Juill. 9	Gaz (Cie Madrilène d'éclairage et de chauffage par le), a. r. 500 fr., t.p. (ex-coupon 22)		en liq..						
		340	au 15..					340	
			Pe au 15		d10		d5		
			Pe au 30		d10		d5		
Janv. 9	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000). (ex-coupon d'int. n° 8 — ex-coupon ...)		en liq.						
			au 15	715					
			Pe au 15		d10		d5		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207 5/8 à 207 7/8	207 1/8 à 207 3/8 et 4 %.
4%	Allemagne.	123 1/4 à 123 3/8.	123 1/8 à 123 1/4 et 4 %.
5%	Vienne....	213 ¾ . à 214¾...	213 ¾ .. à 214 ¼ et 4.. %.
5%	Barcelone..	455.. . à 458.....	457 .. à 458 et 4.. %.
5%	Madrid....	456 .. à 458. ...	457 ... à 458 et 4 %.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4. %.
5%	St-Pétersb	263 ... à 265	265 ... à 267 et 4 %.
. %	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4.. %.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 33. à 25 35..	25 31 à 25 32 —2½ %.
	d° chèque	25 32½ à 25 33½	25 31½ à 25 33½ —.....
3%	New-York.	518½ . à 519½...	518½. à 519½..—3..%.
3%	Belgique ..	Pair à 1/8 pte	1/8 pte à 3/16pte—3..%.
5½	Italie.....	1⅜ pte à 1⅝ pte..	1⅝ pte à 1⅞ pte—6..%.
4%	Suisse....	¼ pte à ½ pte..	3/16pte à 5/16 pte—4. %.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 5% à 6%	0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f 89 240 à 245 ..	0/00 pte.
Quadruples espagnols....................	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains.......	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines......................	4 . à 4 05
Souverains anglais.......................	25 29 à 25 34
Banknotes................................	25 30 à 25 35
Aigles des Etats-Unis....................	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks).....................	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes....	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliém.	40 .. à .. ..
d° d° ½ Imper. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède.......................	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 95 1/16 — 1 heure, 95 ./..
Vienne, Métall, ... — Papier, 90 95 — Monnaie, 90 85
Crédit Autrichien... 278 50 | Chem. de Fer Autrich. 284 ..
Change sur Londres.... Demande, 117 20 — Offre. 117 50
Change sur Paris....... Demande, 46 275 — Offre. 46 325
Lots............... 136 75 | Napoléon 9 30½

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 12 Septembre 1891

	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3..................	36 .. à .. .	
Roux 88° nets...............	36 . à . ..	
Raffinés, bonne sorte........	106 50 à	
— belle sorte.........	107 50 à	
Certificats de sortie.........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	36 . à.. ...
— Octobre	.. .. à	34 50 à .. ...
— 4 d'Octobre....		34 25 à .. ...
— 4 premiers.....		34 625 à . ..
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	38 25 à	
Courant du mois............		38 .. à 38 25
Octobre		38 .. à 37 75
Novembre-Décembre........		38 . à 37 75
4 premiers................		38 50 à 38 75
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	53 .. à	
Courant..................		53 .. à 52 75
Octobre..................		53 25 à 53 ..
Novembre-Décembre		53 50 à 53 ..
4 premiers................		54 .. à 54 25
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts............	73 50	
Colza en tonnes............	75 50	
Colza épurée en tonnes.....	83 50	
Courant..................		73 50 à 73 25
Octobre..................		74 .. à .. ..
Novembre-Décembre		75 .. à 74 75
4 premiers................		76 75 à 76 50
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	60 50 à 60 75	
Courant..................		60 50 à 60 75
Octobre..................		61 50 à 61 75
Novembre-Décembre		62 25 à 62 50
4 de Novembre............		62 75 à 63 ..
4 premiers		63 75 à 64 ..
COURS DU MERCREDI 9 Septembre.		
SUIF DE PLACE *43° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	65 .. à .. .	
SUIF DE PROVINCE *... en gare Paris*	64 50 .	

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

Le 8 octobre 1891, à deux heures, il sera procédé en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture, et en présence de M. l'ingénieur en chef des travaux, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux de ballastage et de pose de voies de la ligne de Tours à Sargé, dans la partie comprise entre la gare de Montoire (point kilométrique 22 k. 000) et l'origine de la gare de Sargé (point kilométrique 43 k. 500), sur une longueur de 21 k. 500.

Travaux à l'entreprise :

Ballastage	150.000 »
Pose de voies, croisements, etc	52.898 40
Entaillage et sabotage	6.458 20
Divers	2.384 »
Total	211.740 60
Somme à valoir	21.259 40
Total général	233.000 »

Cautionnement provisoire, 5,000 fr.; définitif, 8,000 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de M. Leroux, ingénieur ordinaire à Tours, rue Bernard-Palissy, 61.

Le mercredi 14 octobre 1891, à une heure, il sera procédé publiquement, au chef-lieu de l'administration de l'Assistance publique, avenue Victoria, n° 3, à l'adjudication, au rabais, et sur soumissions cachetées, de la **fourniture d'articles de coucher, de linge, d'habillement et de pansement** nécessaires au service des hôpitaux et hospices civils de Paris pendant l'année 1892.

Ces fournitures, divisées en 77 lots, se composent de 171 articles divers de coucher (couvertures et langes de laine et de coton, laine, crin, plume, duvet, coutil, percalines, toiles à matelas), de linge (toiles et étoffes de fil et de coton), d'habillement (toiles et étoffes de fil, cotonnades blanches et écrues, cotonnades de couleur, draperie, molleton, étoffes de laine, soierie, bonneterie, chapellerie, sabots) et d'articles de pansement (coton cardé en nappes, gaze, mousseline, taffetas gommé, toile imperméable, caoutchouc, toile imperméable gommée).

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges et des échantillons-types, au secrétariat général de l'administration, avenue Victoria, n° 3, tous les jours non fériés, de dix heures à quatre heures.

Chemins de fer de l'Est.

Billets d'aller et retour de Paris à Bâle, à Lucerne et à Zurich (sans passeport). — Dans le but de faciliter les excursions en Suisse pendant la saison d'été, la compagnie des chemins de fer de l'Est délivre, du 15 mai au 15 octobre, à sa gare de Paris et dans ses bureaux succursales, des billets d'aller et retour de Paris à Bâle, à Lucerne et à Zurich, aux prix suivants :

De Paris à Bâle et retour : 1re classe, 104 fr. 15; 2e classe, 77 fr. 45; durée des billets, 30 jours.

De Paris à Lucerne et retour : 1re classe, 120 fr. 55; 2e classe, 88 fr. 90; durée des billets, 60 jours.

De Paris à Zurich et retour : 1re classe, 119 fr. 20; 2e classe, 88 fr. 05; durée des billets, 60 jours.

Transport gratuit de 30 kil. de bagages sur le parcours français seulement.

Les voyageurs peuvent, à leur choix, passer par Delle ou par Petit-Croix, tant à l'aller qu'au retour; par la voie de Delle ils ne sont pas astreints à la formalité du passeport.

Chemins de fer de l'Ouest.

Aujourd'hui dimanche, à l'occasion de la fête patronale [illegible] aux [illegible] — Billets d'aller et retour. — Train supplémentaire.

Derniers départs : de Saint-Cloud (ligne de Versailles R. D.), à 11 h. 48 du soir; — du pont de Saint-Cloud (ligne des Moulineaux), à 11 h. [illegible] du soir; — de Bellevue, à 11 h. 54 du soir.

Train de plaisir à marche rapide de Paris à Dieppe, le dimanche 20 septembre 1891. — Aller et retour dans la même journée.

Aller : départ de Paris (Saint-Lazare), à 6 h. 10 matin; arrivée à Dieppe vers 10 h. 42 matin. — Retour : départ de Dieppe, à 8 h. 55 soir; arrivée à Paris (Saint-Lazare), vers 1 h. 40 matin.

Prix des billets (aller et retour) : 2e classe, 11 fr.; 3e classe, 8 fr. — Le nombre des places est limité.

On délivre des billets à dater du lundi 14 septembre aux gares Saint-Lazare et Montparnasse et aux bureaux de ville de la compagnie.

Train de plaisir de Paris au Havre. — Aller : départ de Paris (Saint-Lazare), le samedi 19 septembre 1891, à 11 h. 45 du soir. — Retour : départ du Havre, le lundi 21 septembre 1891, à 8 h. 55 du soir.

Prix des billets (aller et retour) : 2e classe, 13 fr; 3e classe, 10 fr.

Le nombre des places est limité.

On délivre des billets à dater du lundi 14 septembre aux gares Saint-Lazare et Montparnasse et aux bureaux de ville de la compagnie.

Chemin de fer d'Orléans.

Bains de mer de l'Océan. — Billets d'aller et retour à prix réduits, valables pendant 33 jours.

Pendant la saison des bains de mer, du 1er mai au 31 octobre, il est délivré, à la gare de Paris (quai d'Austerlitz), des billets aller et retour de toutes classes, réduits de 40 %, pour les stations balnéaires.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le payement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

Admission des voyageurs de 2e et 3e classe dans les trains express 9 et 29.

Délivrance des billets à la gare du chemin de fer d'Orléans, quai d'Austerlitz; au bureau, 8, rue de Londres, ainsi qu'à tous les autres bureaux-succursales de la compagnie d'Orléans.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Samedi, 12 septembre 1891.

Le régime du beau temps persiste. Toutefois, une zone de pressions relativement faibles s'avance par le Sud-Ouest sur l'Espagne et le golfe de Gascogne. Le vent souffle de l'Est sur nos côtes, il fraîchit en Gascogne et en Provence. Les pluies sont toujours très rares; elles sont signalées seulement dans quelques stations du nord et du centre de la Russie; des orages ont éclaté à Wisby et Memel.

La température monte encore dans l'Ouest; on notait ce matin : 3° à Arkangel, 14° à Paris, 26° à Alger; 11° au Puy de Dôme et 4° au Pic du Midi.

En France, le temps reste beau et très chaud; il va devenir orageux dans le Midi. — A Paris, hier, ciel embrumé dans les régions basses, pas de nuages. Max. : 28°2; le minimum a été ce matin de 12° à Saint-Maur et de 20° à la tour Eiffel.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer belle à Dunkerque, Calais, Boulogne, le Havre et Cherbourg.

Océan : mer belle à Brest, calme à Lorient.

Méditerranée : mer houleuse à Marseille, Sicié, peu agitée à Nice.

Situation du samedi 12 septembre 1891 (soir). — Les faibles pressions d'Espagne s'avancent lentement vers le Nord-Est. Le baromètre est en baisse sur nos régions et le temps devient orageux en Gascogne.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Du 10 septembre.

Liévaux (Jean-Baptiste-Edmond), md tailleur, rue Ramey, 3. — Liquid. prov., M. Godmer, 3, rue Christine.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 10 septembre.

Parquet (Louis-Victor), tanneur rue Broca, 21-23. — Synd. prov., M. Hécaen, 14, rue de l'Ancienne-Comédie.

Spectacles du Dimanche 13 Septembre.

MATINÉES

Théâtre-Français. — 1 h. — *L'Avare.* — *Le Malade imaginaire.*

Odéon. — *Britannicus.*

Gymnase. — *Madame Agnès.*

Cluny. — *Procès-verbal.*

Menus-Plaisirs. — *Madame la Maréchale.*

SPECTACLES DU SOIR

Opéra. — » h. »/». — Relâche. — Demain, *le Mage.*

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *Hernani*, drame en 5 actes, en vers, de Victor Hugo : Mounet-Sully, J.-P. Mounet, Le Bargy, Martel, Joliet, Villain, Falconnier; Mmes A. Dudlay, Amel.

Opéra-Comique. — 7 h. 3/4. — *Carmen*, opéra comique en 3 actes et 4 tableaux, de MM Meilhac et Halévy, musique de Bizet : Mme Deschamps-Jehin.

Odéon. — 8 h. »/». — *L'Honneur et l'Argent.*

Vaudeville. — » h. »/». — Relâche.

Gymnase. — 8 h. »/». — *Madame Agnès*, comédie en 3 actes de M. J. Berr de Turique : Noblet, Numès, Burguet, Girard, Boudier, Seiglet, Torin; Mmes R. Sisos, Desclauzas, Lécuyer, Lucy-Gérard.

Variétés. — 8 h. 1/2. — *Le Fiacre 117*, comédie en 3 actes de E. de Najac et M. A. Millaud : Baron, Lassouche, Barral, Chalmin, Clerget, Dumesnil, Brunnais; Mmes Lender, Crouzet, Amélie Guinard.

Châtelet. — 8 h. 1/4. — *Cendrillon*, grande féerie en 5 actes et 30 tableaux, de Clairville, Monnier et M. E. Blum.

Gaîté. — » h. »/». — Relâche.

Palais-Royal. — 8 h. »/». — *La Boule*, comédie en 4 actes, de MM. Meilhac et Halévy : Saint-Germain, Calvin, Milher; Mmes Marie Durand, Chéirel, Diony.

Nouveautés. — 8 h. 1/2. — *La Demoiselle du téléphone*, vaudeville en 3 actes, de MM. Antony Mars et Maurice Desvallières, musique de M. G. Serpette : MM. Colombey, Mallarmé, Tarride, Lauret, Calvin fils; Mmes Mily-Meyer, J. Pierny, Billy, Tassilly, Aumont.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Le Procès Veauradieux*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

Menus-Plaisirs. — 8 h. 1/2. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. A. Lemonnier : Gravier, Desjardins, Vavasseur, Vandenne, Scheler; Mmes Riquet-Lemonnier, Irma Perrot, Deville, Marley.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année. — Caravane Egyptienne.

Porte-Saint-Martin, Ambigu, Renaissance : clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : Louis Jezierski.

Vingt-troisième année. — N° 249 Le numéro : 15 centimes. Lundi 14 Septembre 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 14 SEPTEMBRE

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 13 Septembre 1891.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Cavalerie. — Par décis. minist. du 12 septembre 1891, M. Bolcher, lieut. au 7e rég. de cuirass., est détaché de son corps pour occuper un emploi d'instruct. à l'école milit. préparat. de caval.

M. Martineau, s.-lieut. de la 5e comp. de caval. de remonte, est désigné pour occuper un emploi de son grade au 14e rég. de chass.

M. Guerrif de Launay, s.-lieut. du 1er rég. de chass. d'Afr., est désigné pour occuper un emploi de son grade à la 7e comp. de caval. de remonte.

M. Réau, s.-lieut. du 14e rég. de chass., et M. Labitte, du 8e rég. de chass., sont désignés pour occuper un emploi de leur grade à la 5e comp. de caval. de remonte.

Personnel des remontes. — Par décis. minist. du 8 septembre 1891, M. Destigny, capit. au 2e rég. de drag., est nommé off. acheteur à titre permanent, au dépôt de remonte d'Angers, en remplac. de M. le capit. Seckler du 9e rég. de huss., qui rentre à son corps.

ARMÉE TERRITORIALE

MUTATIONS

Artillerie. — Par décis. minist. du 12 septembre 1891, les sous-lieutenants de réserve d'artillerie dont les noms suivent sont passés, avec leur grade, dans l'armée territoriale, et ont reçu les affectations ci-après indiquées, savoir :

MM.

Demenge (V.-E.-L.), du 8e rég. — Placé au 13e rég. territ.

Fitremann (H.-E.), du 15e bat. de fort. — Placé au 11e rég. territ.

Lamarque (V.-M.-F.-G.), du 18e rég. — Placé au 17e rég. territ.

Lavergne (J.-M.-G.), du 13e rég. — Placé au 6e rég. territ.

Peloux (J.-L.-O.), du 9e rég. — Placé au 14e rég. territ.

De Regnauld de Bellescize (P.-H.), du 36e rég. — Placé au 13e rég. territ.

Waidmann (C.-P.-M), du 8e bat. de fort. — Placé au 6e rég. territ.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décision présidentielle, en date du 12 septembre 1891, rendue sur la proposition du sénateur ministre de la marine, M. le capitaine de frégate Chevalier (Emile-Alphonse) a été nommé au commandement du croiseur de 2e classe le *Desaix*, à Toulon.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 13 Septembre 1891.

RENSEIGNEMENTS SUR LA SITUATION DES COLONIES

Martinique.

Le courrier de la Martinique apporte des détails sur la catastrophe qui vient de désoler la colonie,

Dès le matin du 18 août, des symptômes inquiétants, une dépression barométrique effrayante, avaient été les prémisses du cyclone, qui s'est abattu à cinq heures et demie du soir pour ne cesser qu'à neuf heures et demie, avec un intervalle de vingt minutes, de huit heures quinze à huit heures trente-cinq.

Dans la journée, le temps était très gris, et une série de grains ininterrompue faisait prévoir l'orage.

La dépression barométrique a commencé vers midi, mais elle n'est devenue anormale que vers quatre heures; à ce moment, la couleur du ciel devint livide; les grains se succédaient avec une certaine violence, le baromètre remonta brusquement à 0m758.

A cinq heures et demie, le cyclone atteint l'île et son premier anneau la traverse, renversant les habitations, couchant les récoltes, arrachant des édifices les toitures et jusqu'aux plaques de tôle qui les recouvraient.

Au camp de Balata, les maisons volaient dans l'espace et l'éloignement des centres habités ne suffisait pas à garantir les habitants, que des débris arrachés par la tourmente allaient trouver et frapper au loin.

Puis, à mesure que le premier anneau s'éloignait et que se rapprochait le centre du cyclone, la pluie a commencé à tomber fine et serrée, calmant le vent qui soufflait du N.-E. sans changer de direction.

De sept heures à huit heures quinze, il avait soufflé en ouragan. Tout à coup, la pluie a cessé en même temps que le vent, le ciel s'est dégagé et tout observateur inexpérimenté aurait pu croire à ce calme trompeur ; c'était le passage du centre, le baromètre était descendu à 0m721.

A huit heures trente, l'ouragan a recommencé, mais du S.-O., venant d'une direction diamétralement opposée à celle de laquelle il soufflait précédemment ; on entrait à ce moment dans le deuxième anneau du cyclone que les marins nomment « l'hémisphère maniable ». Jusqu'à neuf heures trente, l'ouragan a soufflé avec furie, mais le baromètre montait et le vent tournait au S.-E., indiquant que le météore s'éloignait. En effet, à dix heures trente on avait encore de fortes rafales du S.-E., mais relativement faibles : c'étaient les dernières atteintes de l'ouragan, qui s'éloignait définitivement.

Des observations météorologiques prises à la hâte, il semble résulter :

Que ce cyclone avait un petit diamètre, mais d'un mouvement de translation très rapide ;

Que sa trajectoire allait de l'E.-S.-E. au O.-N.-O. ;

Enfin, que la Martinique se trouvait sur le passage du centre, par conséquent dans les conditions les plus désastreuses pour la colonie.

Les pertes matérielles sont énormes. Les récoltes de cannes suivant l'état d'avancement de la plante sont complètement détruites pour celles qui étaient grandes, et gravement compromises pour les plus jeunes. Les arbres fruitiers sont ou brisés ou arrachés avec leurs racines ou renversés.

Les cultures vivrières sont perdues.

Quant aux grandes usines à sucre et aux rhummeries, elles sont profondément atteintes, quelques-unes complètement renversées. On sait le capital énorme affecté à ces grands établissements industriels, capital qui dépasse 24 millions de francs. Une faible partie de ce capital est anéantie, le reste est immobilisé pour quelques mois, jusqu'à ce que les usines puissent être remises en marche après de pénibles réparations.

Les bâtiments militaires ont été particulièrement éprouvés.

La caserne de l'infanterie de marine dite du Pont-Cartouche a eu toutes ses toitures enlevées; l'écurie et le grand magasin du génie se sont effondrés.

Le quartier d'artillerie est presque totalement détruit.

Le camp de Pitons, qu'on venait de réparer, est inhabitable : pas une toiture ne subsiste. Le camp du Moine-Rouge est entièrement détruit; il ne reste pas de quoi loger un seul homme.

On signale la brillante conduite du lieutenant Peicot, de l'infanterie de marine, qui en se précipitant au secours des habitants du Morne-Rouge, ensevelis sous les décombres, a été renversé par une grosse poutre, qui l'a atteint à la hanche et à la cuisse droite.

On a craint tout d'abord que la blessure ne fût mortelle, mais ce jeune officier est aujourd'hui hors de danger.

L'île entière a été atteinte. Voici sur chacun des principaux centres les renseignements parvenus sur l'étendue du désastre :

Fort-de-France. — Les maisons de la ville sont découvertes. Nombre de bâtiments en construction sont à moitié renversés. Le marché couvert en fer a été tordu et renversé en écrasant un certain nombre de victimes. La plus grande salle de l'hôpital militaire, bâtiment de plus de 40 mètres de longueur, s'est effondrée, écrasant ceux qui s'y trouvaient. On a retiré quatre cadavres et nombre de blessés, parmi lesquels la sœur de garde.

Une construction en fer appartenant à M. Bédiat, qui ne présentait encore qu'une immense carcasse de fer, a été renversée sur la Savane. La toiture provisoire de l'église s'est abattue. Les ateliers, les magasins du bassin de radoub sont renversés. Un navire à vapeur, le *Vénézuéla*, est venu donner contre le bateau-porte du bassin de radoub, qui a heureusement résisté; sans quoi les navires qui étaient dans la forme et la forme elle-même étaient perdus.

Le navire de guerre haïtien le *Toussaint-Louverture*, qui sortait du bassin, a sombré, et pendant un moment on a pu croire que le vent allait broyer tous les vapeurs qui s'y trouvaient.

La compagnie transatlantique a perdu toutes ses installations, ses ateliers, magasins, ses chalands, son yacht à vapeur, dans cette tourmente.

La Savane est dévastée, ses allées d'arbres séculaires jonchent le sol. Les baraquements, construits après l'incendie du 22 juin, ont été bousculés, écrasés par les arbres dans leur chute ; un bombardement en règle n'aurait pas produit de semblables désastres.

La circulation a été interrompue pendant vingt-quatre heures; mais grâce à l'activité déployée par la municipalité à laquelle l'administration avait fourni une centaine de travailleurs, il n'y aura pas eu de temps d'arrêt, et l'infection dont la ville était menacée sera évitée.

La conduite d'eau de Gueydon, interceptée, a été immédiatement rétablie, et les toitures de la ville se recouvrent peu à peu grâce aux quatre belles journées qui ont suivi le 18 août.

On compte 25 morts, dont quelques-uns seulement ont été tués dans la ville. Les autres morts sont des marins noyés ou des gens tués à la campagne, aux environs du chef-lieu.

Les deux usines la Soudou et la Dillon sont très endommagées. La Pointe-Simon a bien résisté, elle a cependant perdu tous ses yachts et ses chalands, emportés par le cyclone.

Schœlcher. — La commune a beaucoup souffert du cyclone ; il n'y a pas à Schœlcher, au bourg ou à la campagne, une maison habitable. Les boulangeries n'ont pu fonctionner le lendemain du sinistre et les habitants ont manqué de pain. On ne signale cependant pas de décès.

Lamentin. — Le bourg du Lamentin n'offre plus que des ruines ; à part quelques rares maisons, toutes les autres sont tombées ou endommagées à tel point qu'on ne peut y loger. La campagne n'a pas été épargnée. La récolte est complètement détruite.

Les deux usines de la commune ont beaucoup souffert tant dans leur bâtiment que dans leur matériel d'exploitation. La population est sans pain. On compte 34 décès.

Le capitaine de la goëlette française *Pharaon*, qui était mouillée au Lamentin la nuit du cyclone, a disparu.

Saint-Joseph. — Toutes les maisons du bourg, sauf la mairie et le presbytère dont les toits ont été découverts, sont complètement détruites. Les archives des différents services (mairie, gendarmerie, contributions) ont été emportées par l'ouragan. Cette commune possédait beaucoup de petites propriétés vivrières, c'est à peine s'il reste encore une cinquantaine de cases. Les pertes en vivres et marchandises sont considérables. On estime à 150 environ le nombre des blessés et à 20 celui des morts.

Saint-Joseph est parmi les communes les plus éprouvées.

Saint-Esprit. — L'église, l'école communale des garçons ont été détruites par le coup de vent du 18 août; le presbytère, la mairie, l'école des filles sont debout, mais ont a tant souffert qu'ils sont inhabitables. Un grand nombre de maisons du bourg ont été complètement démolies; celles qui restent ont eu leurs toits emportés ou découverts.

On a à déplorer la mort de M. le commissaire de police Robertson, qui a été trouvé sous les décombres de la maison qu'il habitait. Il laisse trois orphelines en bas âge. Il y a 9 morts dans cette commune.

Ducos. — Les trois quarts des maisons du bourg, y compris l'église, la mairie, les deux maisons d'école et le poste de police, sont détruits. La campagne a été ravagée par le cyclone. Les diverses plantations sont complètement perdues. Les archives de l'état civil ont pu être sauvées.

On compte 18 décès et 17 blessés. On peut affirmer que le village, qui se trouvait sur une élévation, a été littéralement rasé par le météore.

François. — Le François a été peut être la commune la plus éprouvée par la catastrophe du 18 août

La moitié des maisons du bourg sont presque toutes écroulées ; un quart des maisons détruites en partie. L'église a été complètement découverte, le clocher est tombé et une des chapelles a été lézardée. Le presbytère a été également découvert et a ses dépendances détruites.

La mairie a eu sa toiture enlevée, ainsi que les portes et fenêtres. Les archives ont été sauvées; mais elles sont en très mauvais état.

L'approvisionnement des quatre boulangeries du bourg s'élevait au 21 août à 75 barils de farine seulement. La campagne ayant été complètement ravagée, le maire demande avec instance un approvisionnement de vivres pour assurer l'alimentation de sa population.

Beaucoup de blessés.

Nombre de décès, 28, dont détail suit :

Audinot (Maximin), Céron (Joséphine), Edouard (Romuald), Mamerlax (Loulou), Couba (Fanchon), Lescat (Reinette), dame veuve Vitelgo (Léandre), évêque Nollidog, Hyacinthe (Victor-Michel), Elana (Marie-Eugénie), présentation d'un enfant sans vie, sexe masculin; dame veuve Lupon (Césaire), Cadin (Félix-Joseph), Sylvestre (Berthe), Baur (Quentius), dame veuve Saint-Cyr (François), dame veuve Planète (Placide), Mardaye (origine indienne), Chelon (Pamphile Romuald), Littorlé (Paul), Mucret (Anne-Rosélie, Médart, dame veuve Théoris (Louisy), Durion (Clotilde), Madira (Marie), Virginie (Lucia), Micou Saint-Ville, Ridarch (Justin), N'Goulou (Moïse).

Diamant. — Dans ce bourg beaucoup de maisons se sont effondrées. La campagne est complètement ravagée. Les habitations domaniales Saint-Charles et les Palmistes n'ont pas résisté aux effets de l'ouragan. Sur la première, deux cases à travailleurs sont tombées et les toitures du bâtiment ont été enlevées ; sur l'autre, les dégâts sont encore plus considérables.

Pas de décès.

Anses-d'Arlets. — Outre les dégâts occasionnés par le coup de vent, le bourg a été inondé par la ravine le Mansor, qui a débordé. Pas de décès au bourg ni à la campagne.

Mais à neuf heures, dans la nuit du 18, la goëlette française *Petit-Coq*, commandée par le capitaine Florius Claude, s'est jetée sur la côte près de l'anse Chaudière; tout l'équipage a été sauvé.

Trois-Ilets. — Beaucoup de pertes sont signalées aux Trois-Ilets, où la population est sans asile.

2 décès.

Sainte-Luce. — Le coup de vent s'est fait sentir avec force à Sainte-Luce où toutes les propriétés de la campagne ainsi que les plantations sont très endommagées. L'usine des Trois-Rivières a été le théâtre d'un drame horrible. Le sieur Reynaud, comptable de l'usine, sa femme, 3 de ses enfants (une jeune fille de dix-neuf ans, un garçon de quinze ans, une fillette de vingt et un mois) et deux servantes ont été ramassés sous les décombres de la maison principale, qui s'est effondrée. Mme Reynaud et ses trois enfants sont morts sur-le-champ. M. Reynaud est gravement blessé ; l'une des servantes est légèrement contusionnée, l'autre est sauve.

5 décès.

Le Marin, Sainte-Anne, le Vauclin, la Rivière-Pilote, ont éprouvé le même sort que les autres communes. Les pertes de toutes sortes sont considérables.

On compte 8 décès au Marin, 14 au Vauclin, 3 à Sainte-Anne et 14 à la Rivière-Pilote.

Saint-Pierre. — La ville la plus importante de la colonie a subi le sort commun, elle est dévastée : effondrement de maisons, promenades arrachées par le cyclone, églises détruites, toutes les maisons découvertes par le cyclone, qui a jonché le sol des rues de tous ces débris.

La rade s'est vidée en un instant. A cinq heures elle contenait encore 19 navires, à neuf heures, il n'en restait pas un seul : tous avaient été jetés à la côte ou emportés plus loin pour sombrer au large.

Voici la liste des navires et les points sur lesquels ils sont venus se perdre :

Quelques-uns ont échoué du côté du Figuier, d'autres à la Grosse-Roche et à l'Anse-Latouche. Les navires échoués à l'Anse-Latouche sont :

Navires français : *Bienfaiteur*, *Em.-Roger*, *Saphir*, *Anna*.

Navire américain : *Nedevith*

Goëlettes françaises : *Léonie*, *Appoline*.

Bateau à vapeur : *Audacieux*.

Grosse-Roche :

Navire français : *Persévérant*.

Goélette française : La *Mouette*.

Mouillage :

Brick français, *H.-L.*

Navire français, *Alphonsine-Zélie*.

Navire italien, *Rosanna*.

Goélettes françaises : *Emilie*, *Emilie-L.* (capitaine et second disparus).

Bateau anglais, *Golimangne*.

Au Figuier :

Navire italien, *Amicizia*.

Goélette française, *Alma*.

Bateaux caboteurs : *Léger*, *Bullemard*, *Friend*, plus six pirogues qui ont échoué à la place Bertin, ainsi que dix gabares.

On ne connaît pas encore le nombre des marins morts dans cette tempête; on ramasse incessamment des cadavres que la mer rejette sur le rivage. Jusque sur la côte ouest de la Trinité et du François, des épaves révèlent la perte des navires de Saint-Pierre qui avaient pu gagner la pleine mer. On a déjà recueilli un assez grand nombre de fûts de rhum provenant des rhummeries de Saint-Pierre.

Pendant l'ouragan, une maison du Fort en s'écroulant a pris feu, elle a été réduite en cendres. On a relevé 5 cadavres de personnes tuées dans la ville, et malheureusement les environs ont été plus durement traités ; la

commune entière compte une quarantaine de morts. C'est au dehors surtout que la population de Saint-Pierre a été frappée le plus rudement : nombre de familles anciennes du pays avaient des parents en vilégiature au Morne-Rouge et dans les campagnes élevées de l'île, ainsi que dans les usines à sucre, et beaucoup ont été atteintes, quelques-unes dans des proportions effrayantes.

Le Morne-Rouge. — Cette charmante localité a été des plus éprouvées, mais on avait considérablement exagéré les pertes : il y a 26 morts constatées et un grand nombre de blessés. Les troupes du camp ont largement contribué au sauvetage. Plusieurs familles de Saint-Pierre en villégiature au Morne-Rouge ont été très éprouvées, la famille O'Lanyer entre autres. 7 religieuses ont péri. Le camp Chazeau est complètement détruit. Voici les noms des décédés : Chéneaux (Marie-Léopold), Cazenave (Adèle), femme Chéneaux, Labroue (Marie), O'Lanyer (Gabriel), O'Lanyer (Charles), O'Lanyer fille, O'Lanyer fils, Lafosse fils, pharmacien, Courville (Louise), Agnès, dame Ferdinand, Bernard (François), D^{lle} Prince, Jérémie (Sophie), Thérésia (Marie), Libia (Victor), sœur Dosithée, sœur Louise, sœur Prudence, sœur Marie-Emmanuel, sœur Marie-Joseph, sœur Joseph, Vitalin (Juliette). L'identité des trois autres décédés n'a pu être établie.

Carbet. — Le bourg est démoli, la passerelle enlevée, les beaux cocotiers du bourg et de la Grand'Anse n'existent plus et presque toutes les cases ont disparu. On y a perdu 4 personnes. Au hameau du Morne-Vert 9 morts, parmi lesquels l'instituteur M. Tonli et sa femme ; en tout, treize décès. Le vapeur le *Nedwhite* est venu s'échouer sur le soir à la plage du Carbet ; il était chargé de sirop et de mélasse; le feu a pris à bord et l'équipage a pu gagner la terre à six heures du matin.

Case-Pilote. — Dégâts considérables, mais pas de décès connns. La misère sera grande.

Fonds-Saint-Denis. — Toutes les maisons sont ou détruites ou ravagées. 9 décès constatés au début. Beaucoup de blessés et im possibilité d'avoir des soins médicaux ; les chemins sont comme partout interceptés. On craint la famine.

Prêcheur. — L'ouragan a sévi là comme partout, arrachant les arbres, les toitures et endommageant les récoltes. Deux personnes ont été écrasées sous les décombres : une jeune fille de dix-huit ans et un enfant de deux ans.

Basse-Pointe. — La population est sans abri, les grandes exploitations ont beaucoup souffert et les cannes sont perdues pour la plupart.

Un naufrage a dû se produire en mer à peu de distance, car la population a opéré le sauvetage de barriques de rhum provenant de Saint-Pierre et pour l'exportation.

Le nombre des morts est encore inconnu.

Macouba — Le coup de vent a été aussi violent qu'ailleurs, mais on n'a heureusement pas d'accident de personne à déplorer.

Grand'Rivière. — La commune présente un aspect épouvantable. Toutes les plantations ont été arrachées. Pas une maison dont la toiture n'ait été enlevée. L'église est en grande partie détruite. Du presbytère qui venait d'être réparé, il n'existe plus que les murs. Trois maisons se sont effondrées. Un nommé Louis Timant, en voulant abandonner sa demeure pour chercher un abri pour sa famille, a été broyé par la toiture de sa maison. C'est le seul décès qui ait été constaté.

Lorrain. — La mairie, le presbytère, les dépendances de la caserne de gendarmerie, l'église ont eu leur toiture emportée ; l'abattoir a eu sa charpente enlevée ; l'hospice a été fortement endommagé et une de ses dépendances a été détruite.

La campagne a eu plus à souffrir que le bourg; les cases sont presque toutes renversées et les cultures abîmées.

7 décès.

Sainte-Marie. — Le désastre est immense, tout est détruit : cases, maisons, récoltes. On craint que la population ne puisse trouver à se nourrir. Il y avait déjà douze décès constatés à la date du 20 août.

Trinité. — La Trinité a eu une bonne part dans le malheur général qui vient de frapper la colonie. Un tiers des maisons du bourg ont été jetées à terre, celles qui restent debout sont disloquées et ont leur toiture découverte. Cinq caboteurs ont été jetés à la côte, ainsi que tous les canots. La campagne est dans un état plus déplorable.

Les morts d'hommes s'élèvent à 15.

Robert. — Les pertes éprouvées au Robert, l'une des communes les plus maltraitées, sont indescriptibles : les maisons, les cases à travailleurs, les bâtiments d'exploitation sont détruits; l'usine a essuyé de très graves avaries; les embarcations ont été perdues ou brisées; c'est une ruine complète; le chiffre des morts est de 28.

Gros-Morne. — Le Gros-Morne est signalé comme ayant été une des communes les plus mutilées par l'événement du 18 août.

Le bourg, comme la campagne, n'offre plus que des ruines amoncelées, on y a enregistré déjà 27 décès ; quant aux blessés, on ne peut encore les évaluer.

L'administration des colonies a immédiatement, au reçu des premières nouvelles, pris des mesures pour assurer l'envoi à la colonie des premiers secours. Le sous-secrétaire d'Etat a adressé, le 8 septembre, une lettre au gouverneur de la Martinique résumant les décisions prises et indiquant les efforts tentés pour atténuer sans retard, dans la plus large mesure possible, les effets du désastre.

Voici le texte de cette dépêche :

Le sous-secrétaire d'Etat des colonies à M. le gouverneur de la Martinique.

Paris, le 8 septembre.

Monsieur le gouverneur, en vous accusant réception des télégrammes successifs que vous m'avez fait parvenir au sujet du désastre qui vient de frapper notre colonie des Antilles, je tiens à vous faire connaître l'émotion profonde qu'a ressentie le Gouvernement et à vous exprimer ma douloureuse sympathie pour les malheureux habitants de cette terre française tant éprouvée depuis deux ans.

Mon administration s'est préoccupée, sans délai, d'assurer des moyens de secours efficaces.

Pour répondre aux préoccupations de l'un de vos télégrammes, des envois de vivres ont été organisés, d'urgence, conformément à vos indications, et permettront de parer anx premiers besoins.

Sur mes instances, le Gouvernement a fait ratifier par le conseil d'Etat, en l'absence des Chambres, un décret portant ouverture d'un crédit de 1 million, sur lequel mon télégramme de ce jour vous délègue 500,000 fr

Enfin, je vous ai transmis par le câble le texte du décret aux termes duquel l'échéance des effets de commerce a été prorogée de trois mois, date pour date.

Cette dernière mesure soulevait certaines difficultés de principe qui ont été heureusement aplanies ; elle apportera, je l'espère, quelque soulagement aux commerçants de la Martinique qui auront à subir le contre-coup de cette crise sans précédent.

La charité privée ne peut manquer de s'émouvoir à son tour en France : d'après les premiers versements qui ont été effectués, j'ai le ferme espoir que les catastrophes répétées de la Martinique ne lasseront pas la générosité de la métropole.

Le Gouvernement est décidé, pour sa part, à ne pas abandonner la tâche qui s'impose à lui dans la circonstance et vous pouvez être assuré que sa sollicitude ne fera point défaut à notre malheureuse colonie.

Votre dernier télégramme propose le dégrèvement pour une période de quatre années des produits agricoles de la colonie à leur entrée en France, et vous déclarez que c'est le seul moyen de relever efficacement l'agriculture et de parer aux déficits inévitables des budgets.

C'est là une mesure exceptionnelle dont je reconnais l'utilité, mais qui, étant du ressort du Parlement, ne peut être résolue par une simple décision de l'administration des colonies. Je suis d'ailleurs disposé, lorsque le moment sera venu, à en entretenir le conseil des ministres et à l'appuyer tout particulièrement auprès de M. le ministre des finances.

Mais, à cet effet, il est nécessaire que vous m'adressiez des rapports circonstanciés sur la catastrophe, complétant les renseignements forcément sommaires transmis par vos télégrammes.

Recevez, etc.,

EUG. ETIENNE.

Rivières du Sud.

Dubréka. — La situation est bonne dans cette région. Le commerce, qui a diminué pendant la saison des pluies, semble devoir bientôt reprendre. Les récoltes sont en bonne voie, sauf dans le Bramaya et le Labaya, où elles ont été malheureusement détruites par les insectes.

Moréah. — Les chefs de ce pays se sont retirés satisfaits de leur voyage à Benty, où ils étaient venus voir le gouverneur à son passage dans ce cercle. La réception qui leur a été faite, la visite à l'aviso et les honneurs qui leur ont été rendus leur ont fait un grand plaisir. Ils sont rentrés dans leur pays en renouvelant leurs protestations d'amitié et de dévouement.

Établissements français du golfe de Bénin.

Les tableaux suivants donnent le mouvement commercial de la colonie pendant le 2e trimestre 1891 et l'état de la navigation pendant le 1er trimestre :

Mouvement commercial des établissements français du golfe de Bénin pendant le 2e trimestre de l'année 1891.

Porto-Novo.

IMPORTATIONS

Les importations par la lagune de Lagos et le port de ce nom se sont élevées, pendant le 2e trimestre de 1891, à la somme de 728,929 fr. 07.

Tabacs en feuilles, Lagos (21,494 kilogr. 400)	36.541 48
Tabacs en rôles, Lagos (29,674 kil)	37 092 50
Sel marin, Lagos (187 tonn. 795)	14.144 »
Rhums dits tafias de 40° à 90°, Lagos (222,429 lit.)	44,485 80
Genièvre en caisses de huit litres, Lagos (13,813 caisses)	41.439 »
Poudre de traite, Lagos (167 liv. angl.)	167 »
Riz, Lagos (2,723 kilog.)	1.361 50
Sucres, Lagos (2,280 kil.)	1.368 »
Parfumerie, Lagos	5.258 25
Vins et liqueurs non taxés, Lagos	9.059 05
Fils de coton, Lagos	10.697 50
Tissus, Lagos	300.058 65
Monnaies étrangères d'or et d'argent, Lagos	126.316 25
Futailles vides, Lagos	30.757 75
Allumettes, Lagos	6.905 35
Effets confectionnés, Lagos	4.215 25
Savons, matériaux, faïence, verroterie, pacotille, bimbeloterie, provisions, etc., marchandises non dénommées	62.061 74
Total	728.929 07

EXPORTATIONS PAR LAGOS

Chevaux, bœufs, moutons, porcs et volailles, Lagos	5.877 75
Noix de coco, Lagos (1,850 pièces)	92 50
Amandes de palme, Lagos (1,259,004 kil.)	314.751 »
Huiles de palme, Lagos (814,505 k.500)	407.252 75
Réexportations	129.018 65
Total	856.992 65

IMPORTATIONS PAR PAYS DE PROVENANCE

Lagos	728.929 07

EXPORTATIONS PAR PAYS DE DESTINATION

Lagos	856.992 65

Kotonou.

IMPORTATIONS

Les importations en marchandises françaises et étrangères se sont élevées, pendant le 2e trimestre de 1891, à la somme de 108,593 fr. 25.

Tabacs en feuilles, Marseille (4,912 kil.)	3.929 60
Cigares et autres tabacs fabriqués, Marseille	1.110 »
Rhums dits tafias de 40° à 90°, Marseille (318,557 lit.)	63.711 40
Rhums dits tafis de 60° à 90°, Havre (23,750 lit.)	4.750 »
Rhums dits tafias au-dessous de 40°, Hambourg (7,524 lit.)	1.504 80
Genièvre au-dessous de 40°, Hambourg (114 lit.)	42 75

Huiles d'olive et verres, Marseille 8,880 kil.)	1.998 »
Bois à construire, Marseille (11 stères)	1.106 »
Parfumerie de toutes sortes, Marseille	4.175 »
Vins et liqueurs non taxées, Marseille	12.461 50
Savons, pacotilles, matériaux, confections, provisions, etc., marchandises non dénommées, Marseille	13.810 20
Total	108.593 25

EXPORTATIONS

Les exportations pour Marseille, Lisbonne et le Dahomey se sont élevées à la somme de 285,702 fr. 70.

Amandes de palme, Marseille (462,230 kil.)	115.557 50
Amandes de palme, Lisbonne (260,000 kil.)	65.000 »
Huiles de palme, Marseille (182,880 kil.)	91.440 »
Réexportations, Dahomey	13.705 20
Total	285.702 70

IMPORTATIONS PAR PAYS DE PROVENANCE

Marseille	102.295 70
Havre	4.750 »
Hambourg	1.547 55
Total	108.593 25

EXPORTATIONS PAR PAYS DE DESTINATION

Marseille	206.997 50
Lisbonne	65.000 »
Dahomey	13.705 20
Total	285.702 70

Grand-Popo et Agoué.

IMPORTATIONS

Les importations en marchandises françaises et étrangères se sont élevées pendant le 2e trimestre 1891 à la somme de 298,828 fr. 42.

Tabacs en feuilles, Hambourg (57,371 kil. 500)	97.531 55
Sel marin, Marseille	25.052 »
Rhums dits tafias au-dessous de 40°, Marseille (50,445 lit.)	10.089 »
Rhums dits tafias de 30° à 60°, Hambourg (30,248 lit.)	6.049 60
Genièvre en caisse de 8 lit. de 30° à 60°, Hambourg (1,245 caisses)	3.735 »
Armes à feu, Hambourg	176 »
Poudre de traite, Marseille (2,956 kil. 448)	2.956 45
Poudre de traite, Hambourg (5,832 kil. 992)	5.832 99
Riz, Marseille (1,782 kil.)	498 96
Riz, Hambourg (2,284 kil.)	639 52
Coaltar, Hambourg	7.500 »
Vins en fûts, Marseille (13 barriques)	1.625 »
Vins et liqueurs non taxés, Marseille	1.266 »
Vins et liqueurs non taxés, Hambourg	819 »
Fils, Marseille (400 kil.)	1.000 »
Fils, Hambourg (530 kil.)	1.450 »
Fils, Liverpool (5,452 kil.)	16.023 »
Tissus de coton, Marseille (50 pièces)	500 »
Tissus de coton, Hambourg (2,776 pièces)	27.760 »
Tissus de coton, Liverpool (15,844 pièces)	58.395 »
Savons, pacotille, verroterie, faïences, comestibles, confections, etc., et marchandises non dénommées :	
Marseille	7.098 25
Hambourg	17.907 35
Liverpool	4.923 75
Total	298.828 42

EXPORTATIONS

Les exportations pour Marseille, Hambourg Lagos et Whydah, se sont élevées, à la somme de 269,061 fr. 90.

Maïs, Hambourg (7,400 kilogr.)	740 »
Noix de cocos, Hambourg (25,250 pièces)	1.163 »
Amandes de palme, Marseille (452,699 kilogr.)	113.174 75
Amandes de palme, Hambourg (359,175 kilogr.)	89.793 25
Huiles de palme, Hambourg (108208 k.)	54.104 »
Réexportations, Lagos	112 »
Réexportations, Whydah	9.974 90
Total	269.061 90

IMPORTATIONS PAR PAYS DE PROVENANCE

Marseille	50.085 66
Hambourg	169.401 01
Liverpool	79.341 75
Total	298.828 42

EXPORTATIONS PAR PAYS DE DESTINATION

Marseille	113.174 75
Hambourg	145.800 25
Lagos	112 »
Whydah	9.974 90
Total	269.061 90

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DU 2e TRIMESTRE

IMPORTATIONS

Porto-Novo	728.929 07
Kotonou	108.593 25
Grand-Popo, Agoué	298.828 42
Total	1.136.350 74
Report du 1er trimestre	1.354.958 34
Total	2.491.309 08

EXPORTATIONS

Porto-Novo	856.992 65
Kotonou	285.702 70
Grand-Popo, Agoué	269.061 90
Total	1.411.757 25
Report du 1er trimestre	1.537.722 20
Total	2.949.479 45

ENSEMBLE (1er SEMESTRE 1891)

Importations	2.491.309 08
Exportations	2.949.479 45
Total	5.440.788 53

Mouvement des ports des établissements français du golfe de Bénin, pendant le 1er semestre 1891.

PROVENANCE ET DESTINATION		NOMBRE de vapeurs.	NOMBRE de voiliers.	TONNAGE	VALEUR des chargements pour ou du golfe de Bénin.
ENTRÉES					
Navires français venant...	de France	9	»	12.317 »	187.828 25
	de l'étranger	3	»	2.402 »	»
	des colonies françaises	13	»	15.911 »	»
Totaux		25	»	30.630 »	187.828 25
Navires étrangers venant..	de France	»	12	4.109 »	275.537 34
	de l'étranger	24	14	35.101 53	535.969 23
	des colonies françaises	1	1	1.190 »	»
	de Lagos	55	3	9.351 13	1.037.453 »
Totaux		80	30	49.751 66	1.848.959 57
Totaux généraux		105	30	80.381 66	1.036.787 82

Importations de France : 21 navires ; 463,365 fr. 59, valeur des chargements.

PROVENANCE ET DESTINATION		NOMBRE de vapeurs.	NOMBRE de voiliers.	TONNAGE	VALEUR des chargements pour ou du golfe de Bénin.
SORTIES					
Navires français allant....	en France	9	»	10.243 »	776.834 50
	à l'étranger	6	»	6.995 «	»
	aux colonies françaises	11	»	14.093 «	»
Totaux		26	»	31.331 «	775.834 50
Navires étrangers allant...	en France	1	1	1.034 »	83.327 75
	à l'étranger	22	23	34.113 53	655.712 45
	aux colonies françaises	»	1	426 »	8.465 90
	à Lagos	57	2	12.901 13	731.334 »
Totaux		80	27	48.474 66	1.478.840 10
Totaux généraux		106	27	79.805 66	2.255.674 60
Entrées et sorties		211	57	160.187 32	4.292.462 42

Exportations pour France : 11 navires ; 860,162 fr. 25, valeur des chargements.

Le résultat du 2e trimestre comparé au trimestre correspondant de 1890 donne lieu aux constatations suivantes :

L'importation a augmenté de 403,423 fr. 52, soit environ de 55 p. 100. Cette augmentation porte principalement sur les tissus, tabacs, alcools.

Les exportations diminuent de 569,435 fr. 34 sur celles du 2e trimestre 1890, soit environ 28 p. 100. Ces chiffres ne signifient rien au point de vue du commerce général du pays et sont le résultat de coïncidences purement fortuites, telles que mauvaises barres, retards de navires, etc.

La statistique de tout l'exercice 1891 pourra seule donner une idée exacte de la situation et tout porte à croire que le résultat sera très satisfaisant.

L'exportation des noix de coco de Grand-Popo augmente toujours et finira par devenir une branche de commerce réellement importante.

Congo français.

M. l'administrateur Gaillard a adressé à M. de Brazza le rapport suivant sur son exploration dans la Sangha :

Poste de la Sangha, le 10 mai 1891.

J'ai l'honneur de vous adresser un rapport général sur mon voyage dans la Sangha et ses affluents, tant dans les régions parcourues l'année dernière par M. Cholet qu'au-dessus des points qu'il n'avait pu dépasser par suite de l'état des eaux.

Départ de Brazzaville. — Parti de Brazzaville le 11 janvier dernier, avec les canonnières *Djoué*, *Oubanghi* et la chaloupe à vapeur *Ballay*, emmenant le personnel et le matériel de la mission Fourneau, nous arrivions le septième jour à l'embouchure de la Sangha.

Montée de la Sangha. — Je m'arrêtai à Bonga, tant pour me ravitailler que pour m'assurer le concours des chefs afourous, qui se sont constitué une sorte de monopole du commerce de de l'ivoire dans la Sangha.

Le 23 janvier nous remontions la Sangha avec succès, et le 3 février nous atteignions le confluent de la rivière N'goko, reconnue l'année dernière par M. Cholet.

C'est sur une île de la Sangha en face de ce confluent qu'est établi le village de Muiganga. Ce chef est de beaucoup le plus important de toute la région que nous venions de parcourir. Il est très riche et par conséquent très puissant et très redouté. — C'est pourquoi j'ai cru utile de voir ce chef et de m'assurer son concours pour faciliter le passage de la mission Fourneau.

Fondation d'un poste. — J'ai donc occupé ce point et fondé un poste. Ce poste se trouve situé sur la terre ferme, sur le chemin des plantations, rive gauche, en face le village de Muiganga, par 1°36' latitude nord et 13°14'30" est de Paris.

M. Fourneau, en attendant l'arrivée du complément de sa mission, personnel et matériel, ayant décidé de prendre la N'Goko comme point de départ, s'occupa de reconnaître les environs et de prendre les mesures nécessaires pour assurer le rapide succès de sa mise en route.

Pendant ce temps, je palabrais chaque jour avec Muiganga et j'obtins qu'il convoquât dans son village tous les chefs relevant de son autorité. C'est dans cette réunion que j'ai fait l'échange du sang avec Muiganga qui, en présence de ses vassaux, a reconnu notre droit d'occupation et a déclaré se soumettre à notre autorité en acceptant les conditions suivantes :

Abolition des sacrifices humains, liberté entière de la navigation pour toutes les pirogues indigènes, engagement d'avoir recours à notre arbitrage pour toutes les difficultés ou contestations entre les peuplades avant de faire aucune hostilité.

Départ de la mission Fourneau. — M. Fourneau, ayant reçu par les vapeurs *Ville-de-Paris* et *Holland* le reste de son personnel et de ses charges, se mit en route le 7 mars dans les meilleures conditions désirables, en partant de la rive gauche du confluent de la N'Goko.

Montée de la N'Goko. — Le lendemain 8 mars, je me transportais à bord de la canonnière *Djoué* pour remonter la N'Goko, afin d'appuyer aussi loin que possible la mission Fourneau.

Le bruit des palabres avec Muiganga m'avait précédé et je fus partout bien accueilli. Les vapeurs *Ville-de-Paris* de la maison Daumas et Cie et *Holland* de la compagnie hollandaise me suivant à peu de distance vinrent augmenter dans des proportions considérables notre influence dans la région, en réalisant aux yeux des indigènes les promesses que je leur avais faites de leur apporter la richesse par un commerce libre et pacifique.

Profitant de ces dispositions favorables, je me suis fait l'arbitre des difficultés qui divisaient les différents villages de cette contrée. Ma médiation fut accueillie avec empressement, et je mis fin aux hostilités entre les villages d'Ouesso, d'Issongo et de Tingonioko; à la suite de palabres je me fis rendre des femmes retenues prisonnières, des défenses d'ivoire, des marchandises volées, et je remis le tout à qui de droit, en faisant payer des indemnités par les coupables.

Le point extrême dans la direction du nord que j'ai atteint sur la N'Goko se trouve au village de Molondo, au confluent des rivières Boumba et Lobi par 2°03" latitude nord et 13°34" est de Paris.

A partir de ce point, la N'Goko s'infléchit vers le sud-ouest, et dans l'état des eaux il devenait dangereux d'essayer de la remonter plus loin en vapeur, et je me suis arrêté par 1° 58' latitude nord et 12° 48' est de Paris, trouvant des séries de barrages de têtes de roches à fleur d'eau.

Quant à la Boumba dont je parle plus haut, je n'ai pu y rentrer avec le *Djoué* par suite du manque d'eau; et je ne la crois en aucune saison navigable, les pirogues ne peuvent la remonter au-dessus de 4 milles de son embouchure, à cause des successions de rapides qui la barrent complètement.

D'après tous les renseignements recueillis, la N'Goko prendrait sa source dans le massif qui donne naissance à l'Ivindo et à ses affluents de gauche.

Relations commerciales avec l'Ogooué. — Les Okotas ou Bakotas du haut Ogooué sont en relations commerciales suivies avec les indigènes de la N'Goko, chez lesquels j'ai retrouvé et reconnu toutes nos marchandises ayant cours dans les environs de Franceville.

Les plus minutieuses investigations ne m'ont fait découvrir la trace d'aucune marchandises étrangère qui ne me soit connue, et dont la provenance fût autre que la voie de l'Ogooué.

Les Okotas remontent l'Ivindo ou un de ses affluents de gauche, et viennent ensuite par terre dans la N'Goko.

Occupation de la N'Goko, au confluent de la Boumba. — Cette région m'ayant paru riche, j'ai cru utile d'y faire immédiatement acte d'occupation.

Le gérant des factoreries hollandaises a saisi toute l'importance commerciale qu'il y aurait pour lui à s'établir en ce point, très riche en ivoire, et sur sa demande je lui ai accordé une concession de terrain pour l'établissement d'une factorerie qui est actuellement en construction. Il est convenu que cette factorerie battra pavillon français planté en terre et occupera les deux rives de la N'Goko, au-dessus du confluent de la Boumba.

Les pièces relatives à cette concession de terrain vous sont transmises séparément.

En redescendant la N'Goko, j'apprenais par les indigènes que M. Fourneau suivait une route sensiblement parallèle à cette rivière.

De retour le 24 mars au poste de la Sangha, dont j'avais confié la direction à M. Decressac-Villagrand, je constatai quelques jours après une crue de 50 centimètres dans les eaux de la Shanga, et je m'empressai d'en profiter pour remonter cette rivière aussi haut que possible.

Exploration de la haute Sangha. — Je partis donc le 3 avril avec la chaloupe à vapeur *Ballay*, emmenant M. Husson comme capitaine, avec huit hommes d'équipage.

Le jour même de notre départ, nous arrivons au point extrême que M. Cholet n'avait pu dépasser par suite de l'état des eaux.

Les indigènes et mes hommes d'équipage (qui étaient les mêmes que ceux de M. Cholet) m'ont affirmé d'une façon précise que c'était bien à cet endroit que M. Cholet avait donné l'ordre de retourner, les eaux très basses ne lui permettant pas de franchir une série de bancs de sable.

Mieux favorisé par les circonstances, j'ai pu passer franchement, et deux jours après j'apprenais, par des pirogues d'indigènes descendant, que la mission Fourneau, par suite de difficultés matérielles de route (marigots et marais), avait dû traverser la Sangha et passer sur la rive gauche.

Je fis donc toute diligence et le 9 avril je rejoignais la mission Fourneau au village de N'Dongo, sur un île de la Sangha, par 3° latitude nord et 13°10' est de Paris.

Rencontre de M. Fourneau. — Cet explorateur me remit un courrier pour Libreville. D'un commun accord avec M. Fourneau, il fut convenu que la mission continuerait à suivre la rive gauche de la Sangha, à cause des facilités de communications que présentait cette route (c'est de ce côté que se trouvent les chemins commerciaux des indigènes), pendant que je l'accompagnerais en remontant la rivière avec le *Ballay*. Après trois jours de navigation j'arrivai au pays des Bakotas par 3°30'15" lat. nord et 12°59'37" long. est de Paris.

A cet endroit la Sangha est formée par deux bras importants : la Likélé dont la direction est nord-est, et la Massiéba nord-nord-ouest.

M. Fourneau me rejoignait deux jours après au confluent de ces deux rivières, et je lui ai laissé l'honneur de palabrer avec le chef des Bakotas. M. Fourneau me remit un deuxième courrier et continua sa route au nord, pendant que j'allais remonter la Likélé, puis la Massiéba. Mais je fus bientôt arrêté dans la navigation de ces deux rivières par suite de l'état des eaux. Je trouvai de nombreuses digues de cailloux à fleur d'eau, et il devenait impossible d'aller plus loin sans danger.

Les points extrêmes que j'ai atteints sont : 3° 42' nord et 13° 01' est de Paris dans la Likélé et 3° 31' nord et 12° 55' est de Paris dans la Massiéba.

J'ai été accueilli avec la plus grande faveur dans tous les villages que nous avons rencontrés le long de ces deux rivières.

Marchandises ayant cours. — De même que dans la N'Goko, je n'ai trouvé dans la haute Sangha aucune trace de marchandises étrangères.

Les indigènes Bakotas qui habitent les rives de la Likélé et de la Massiéba sont en relations indirectes avec les Arabes, qui leur fournissent des fusils à silex, de la poudre et des perles anglaises contre de l'ivoire.

Les traitants musulmans viendraient jusqu'à trois ou quatre jours de l'embouchure de la Likélé. Si je n'ai pu vérifier le fait, j'ai trouvé du moins des chefs portant des pagnes de provenance arabe; les broderies qui les ornaient ne permettaient aucun doute à ce sujet.

Dans toute la partie supérieure de la Sangha, j'estime que l'on fera passer les marchandises que l'on voudra. Ce pays, très riche en ivoire, est absolument neuf à tous points de vue.

Les marchandises européennes y sont inconnues; toutefois je pense que les plus avantageuses à importer sont de préférence la verroterie, les perles de toute nature, les sonnettes, plats, assiettes, gobelets en fer-blanc, barrettes en rouleaux, les anghésis font prime.

Dans le bas de la Sangha et dans la N'Goko les mêmes marchandises ont cours; les indigènes de ces régions, qui sont en relations commerciales très suivies avec les Afourous, demandent en plus des fusils à silex, de la poudre et des étoffes pour le payement de leur ivoire.

Carte du voyage. — La carte complète de ce voyage, jointe à ce rapport, a été dressée avec beaucoup de soin par M. Husson, capitaine au long cours. Un relevé des passes suivies par le *Ballay* a été fait avec autant de précision que de détails. J'en ai contrôlé à la descente la scrupuleuse exactitude.

Navigabilité. — Je viens d'effectuer ce voyage avec des eaux très basses; il est donc permis d'en conclure que l'on peut remonter sans difficultés dans la N'Goko jusqu'au confluent de la Boumba (2°03' nord, 13°34' est de Paris) et dans la Sangha jusqu'au village d'Evo (3°09'30" nord, 13°16' est de Paris).

Au-dessus du village d'Evo on commence à rencontrer des difficultés pour la navigation : rochers épars, bancs de roches à fleur d'eau, barrages, rapides.

Le passage le plus difficile à franchir est le rapide de Lipa, situé au-dessus du village de ce nom par 3°20' nord et 13°09 est de Paris.

Au-dessus de ce point la Sangha a environ 100 mètres de large, et dans un coude brusque elle se trouve resserrée par des montagnes à pic dans une largeur de 80 mètres. De chaque côté des rives, des bancs de roches à moins d'un mètre de profondeur ne permettent pas de profiter des contre-courants pour remonter,

de sorte qu'en réalité toute l'eau passe dans un canal d'environ 80 mètres de large en formant une immense crête écumeuse dont le renflement est très visiblement marqué.

C'est sur cette ligne de faîte qu'il faut se maintenir pour éviter d'être pris dans d'immenses tourbillons en entonnoir. Je n'exagère pas en évaluant à 6 nœuds la vitesse du courant.

A deux reprises différentes, avec 5 kil. de pression, le *Ballay* ne pouvait remonter le courant et fut ramené au pied du rapide, où la sonde à 30 mètres n'accuse pas de fond. Il a fallu pour pouvoir passer augmenter la pression jusqu'à l'extrême limite.

Nous avons mis quarante-cinq minutes pour franchir ce rapide, qui a 300 mètres de long environ. Toutefois, je crois qu'aux hautes eaux on éprouverait moins de difficultés, parce que l'on pourrait passer le long des rives.

Les indigènes passent en tout temps en pirogue, en serrant de très près la rive gauche et en se déhalant sur les branches.

Je ne parlerai pas de l'embouchure de la Sangha ni de son cours jusqu'au confluent de la N'Goko, M. l'administrateur Cholet, à la suite de son voyage l'année dernière, ayant fourni les renseignements les plus précis.

Situation des villages. — Dans le cours supérieur de la Sangha, aussi bien que dans le cours inférieur, le même détail est à noter au sujet de la situation des villages. Presque tous sont établis sur des îles; ceux qui, par exception, sont construits sur la terre ferme sont entourés de palissades, d'abatis d'arbres pour se protéger contre les attaques et les surprises des indigènes de l'intérieur.

Les villages sont très nombreux (voir la carte), la population très dense, les plantations importantes et, par suite, les vivres très abondants. Il y a beaucoup d'ivoire et les indigènes ne connaissent pas la valeur de ce produit qu'ils échangeraient avec satisfaction contre des marchandises européennes de peu de valeur.

Nains chasseurs. — Presque tous les chefs ont une ou plusieurs familles de nains, appelés Babingas, qui chassent l'éléphant pour leur compte. J'ai vu ces Babingas, ils n'habitent pas les villages, ils campent dans la brousse.

D'une taille au-dessous de la moyenne, ils sont trapus et fortement musclés. Très habiles à la chasse, leurs armes se composent de sagaies en forme de harpon, dont la longueur du fer varie de 20 à 40 centimètres.

Ils portent les cheveux et la barbe incultes sans ornement. Lorsqu'ils ont à se plaindre d'un chef sous la protection duquel ils s'étaient mis, ils disparaissent sans rien dire, et vont recommencer dans une autre région leur vie de chasseurs nomades. Aussi, comme ils sont une source de richesses pour les villages, ils sont toujours très bien traités.

Races diverses. — L'on rencontre au-dessus du poste de la Sangha les races suivantes :

Les Bomassas, dont le chef le plus important est Moutou, du village de Malongo, chez lequel M. Fourneau a séjourné et a été très bien accueilli (2°27' nord, 13°05' est);

Les Bayangas, chef Kolu (3°27' nord, 13°10' est), village de N'Dongo;

Les Bondjicolas, dont le chef le plus important est N'Gongo du village de Kanioli au-dessus du rapide de ce nom (3°16'30" nord, 13°12'30" est de Paris).

Comme signe caractéristique, ces derniers indigènes, hommes et femmes, portent de longs cheveux tressés ramenés en arrière. Ils ont dans toute la rivière une réputation de pillards que je crois méritée.

Comme chez les Pahouins du Haut-Ogooué, leurs villages sont établis dans les endroits difficiles, de préférence au-dessus des rapides où les pirogues sont obligées de ranger la terre pour passer. Aussi les autres indigènes ne franchissent-ils ces passages qu'à la faveur de la nuit.

Enfin, habitant les rives de la Likélé et de la Massiéba, on trouve des Bakotas dont les nombreux villages occupent un pays très fertile.

Considérations générales. — Dans toute la Sangha, les indigènes ont un très grand respect pour les pactes d'amitié conclus par l'échange du sang.

J'ai donc fait l'échange du sang avec tous les chefs de la région; j'ai déclaré libre la navigation de toute la rivière et en assurant que nous ne permettrions pas qu'on y portât entrave.

Je n'ai pas eu, dans tout le cours de mon voyage, à faire un seul acte de violence : la patience, la persuasion, la mise en jeu des intérêts commerciaux, m'ont suffi pour passer librement partout.

Comme conséquence de cette ligne de conduite toute pacifique, la confiance des indigènes nous est acquise.

C'est ainsi que trois Loangos et un Pahouin, qui avaient été laissés malades dans trois villages différents de l'intérieur par M. Fourneau, m'ont été ramenés par les chefs, lorsqu'ils ont été en état de marcher. Ces hommes sont rapatriés à Brazzaville par le *Djoué*.

Un autre Pahouin de la mission s'était enfui, emportant une caisse de perles qu'il était allé offrir au chef de Djoucougobo, à condition que celui-ci l'accueillît dans son village et lui donnât une femme. Le déserteur avait ouvert la caisse et étalé son contenu, qui représentait une valeur considérable pour les indigènes.

Le chef fit amarrer le voleur, reclouer la caisse, sans prendre une perle, et fournit spontanément quatre hommes pour porter la charge et ramener le déserteur que je renvoie à votre disposition.

Conclusion. — En résumé, la Sangha est une importante voie de pénétration directe avec le Soudan.

Le pays est riche en ivoire, et les bateaux de commerce peuvent librement aller partout où j'ai passé sans avoir à redouter aucune hostilité de la part des indigènes.

Accueillis par eux de la manière la plus favorable, nous pouvons considérer que cette magnifique région nous appartient et nous est définitivement ouverte.

G. GAILLARD.

P. S. — Les positions géographiques mentionnées dans ce rapport ont été déterminées par M. Husson et observées au théodolite.

G. G.

Indo-Chine.

Note sur les routes commerciales reliant le Tonkin aux provinces méridionales de la Chine (suite).

La route de Kai-hoa à la haute rivière de Canton atteint à Pok-ngai (province de Yunnam), le terminus extrême de la navigation sur cette rivière. Pok-ngai est à onze étapes d'une moyenne de 65 li (30 kilom.) de Kai-hoa. Mais la véritable navigation commerciale, celle qui se fait par les grosses jonques de Canton, ne commence qu'à Pé-sé (province du Kouang-si), à 220 li en aval de Pok-ngai par la voie fluviale, ou à 180 li en aval si l'on suit la route de terre.

A partir de Kai-hoa, la route en quittant la vallée de la rivière Claire s'élève sur les hauteurs de sa rive gauche. Elle atteint ainsi une altitude de 1,650 mètres, soit 400 mètres au-dessus de Kai-hoa. De ce point, elle redescend insensiblement jusqu'à Pok-ngai où elle n'est plus qu'à l'altitude 380 mètres, peu différente de celle de Mang-hoa (325 m.). La rampe de Pok-ngai au plateau de Kai-hoa a donc une pente très douce de 4 millimètres par mètre. Cette rampe est la plus accessible et la plus douce aboutissant au plateau du Yunnan : la déclivité s'abaisse d'une façon uniforme et insensible depuis Che-na-kai, au-dessus de Kai-hoa, jusqu'à Pok-ngai; elle s'élèverait de même à l'ouest de Che-na-kai jusqu'à Yunnan-fou par une rampe encore plus douce.

La route muletière qui conduit de Kai-hoa à Pok-ngai est bien tracée ; elle traverse des terrains très résistants souvent boisés, toujours bordés de hauteurs qu'elle ne franchit jamais par des cols de plus de 50 à 60 mètres au-dessus des vallées voisines. Elle suit à peu près le contour de la frontière du Tonkin, se maintenant à une distance moyenne de deux à trois étapes au delà de nos limites. Le voisinage de nos possessions se révèle par une proportion plus grande de l'élément annamite dans les villages, et, par conséquent, par une diminution notable de l'élément chinois.

Depuis Kai-hoa jusqu'à Pé-sé, on pourrait tout le long de la route et sur tous les marchés voisins se faire comprendre en parlant exclusivement l'annamite. La plupart des Chinois établis dans les villages de ce parcours, notamment à Yang-kai, Loung-tan, Pou-ting, Kouei-tchao, Pok-ngai, qui avoisinent plus particulièrement la frontière, sont mariés avec des femmes annamites. Beaucoup de convoyeurs sont de purs Tonkinois qui ont renoncé à la coiffure et à l'habillement annamites pour porter, comme les Chinois, les cheveux tressés en queue derrière la tête, et revêtir les vêtements de cotonnade bleue des gens du Yunnan.

A Pok-ngai, on trouve navigable pour de petits sampans la haute rivière de Canton. Ces sampans sont très effilés et leur arrière est légèrement relevé en forme de queue de poisson. Leur chargement maximum comporte cinq charges d'animaux de bât, ce qui donne à peu près 400 kilogr., et leur équipage est de trois hommes, deux qui rament à l'avant et le troisième qui godille et gouverne à l'arrière. Dans le trajet inverse de Pé-sé à Pok-ngai, l'un des trois hommes tire à la cordelle. La dimension restreinte du bateau, où les passagers trouvent, on le conçoit, une installation des plus pénibles, est exigée par deux chutes d'eau de 2 m. 50 à 3 mètres de hauteur, qui forment les rapides de Po-lai et de Lai-tçio-tan, à 20 et 50 li en aval de Pok-ngai. L'impression que l'on éprouve au passage de ces rapides, véritables cascades, est des plus violentes.

Les rapides du Yang-tsé, à nappe plus large mais à dénivellation et à pente moins grandes, y préparent à peine le voyageur. La manœuvre consiste en arrivant sur un rapide à gouverner dans le fil du courant et à y maintenir l'embarcation pendant la fraction de seconde que dure la chute. Debout sur l'arrière, le timonier s'appuie de tout le poids de son corps sur sa rame qu'il s'efforce de tenir immobile, et il ne détourne plus les yeux du courant jusqu'à la fin de la manœuvre. Au milieu d'un bruyant clapotis, heurtant parfois le lit caillouteux du torrent, la barque est emportée avec une vitesse vertigineuse, puis tout d'un coup l'avant plonge brusquement dans le vide et retombe au milieu des remous qui agitent le bief inférieur du rapide. Tout le long de l'étroite vallée semée de rapides et d'écueils, c'est un bruit perpétuel de torrents et de cascades. La traversée de Pok-ngai à Pé-sé dure douze heures ; on ne peut naturellement voyager que de jour.

Pé-sé est le véritable terminus de la navigation sur la haute rivière de Canton : les grosses jonques de 60 à 70 tonnes et les bateaux de voyageurs avec cinq ou six appartements peuvent remonter jusque-là. Toutefois, pendant la saison sèche, de décembre à mars, lorsque les eaux sont basses, ces jonques ne peuvent atteindre Pé-sé qu'au prix de difficultés énormes et d'une perte de temps considérable; aussi peut-on remarquer que, de même que dans le nord de la Chine, le commerce est suspendu pendant cette période, par suite des glaces; il l'est également dans le sud, par suite de l'extrême baisse des eaux.

Comme nombre de maisons de commerce, Pé-sé paraît avoir une importance qu'on peut estimer à deux fois celle de Kai-hoa, à quatre fois celle de Mongtzé et à la moitié de celle de Nam-ning. Pé-sé peut renfermer 45,000 habitants dont 30,000 Cantonnais. C'est surtout une station de transit au point de vue du commerce, et une station de Li-kin ou douane intérieure au point de vue des autorités chinoises des deux Kouangs. Tous nos efforts au Tonkin, qui auraient pour effet de dériver de la route de Pé-sé tout ou partie du transit, pour l'attirer sur notre réseau, se heurteront aux plus énergiques résistances des mandarins. Du reste un centre commercial existe déjà en ce point, qui commande une série de routes : on aurait donc également à lutter contre tous les commerçants chinois qui y sont déjà établis. Le mieux est de considérer Pé-sé comme un objectif à atteindre directement du Tonkin par un raccordement entre la haute vallée de Cao-bang et le cours supérieur des affluents de la haute rivière de Canton.

Ce raccordement ne serait pas fait pour dériver tout le commerce à notre profit, mais simplement pour permettre à nos commerçants chinois ou européens du Tonkin d'entrer en relations d'affaires avec le centre important de Pé-sé. Lorsque la Chine sera amenée à créer des chemins de fer dans ses provinces méridionales, et à relier le Yun-nan avec le reste du territoire, c'est la haute vallée de la rivière de Canton qui donnera vers le plateau la rampe d'accès à pente minima, et l'importance de Pé-sé ne fera qu'augmenter encore.

Actuellement le mouvement commercial est presque interrompu par la baisse des eaux pendant trois mois de l'année : il faut ajouter à cet inconvénient les mauvaises conditions sanitaires où se trouve cette ville pendant quatre mois de fortes chaleurs, de mai à septembre. On comprend que si, malgré ces circonstances défavorables, un centre commercial a pu se créer et prospérer, on doit s'atten-

dre à le voir prendre un développement considérable le jour où des communications rapides et sûres avec l'extérieur viendront atténuer ces inconvénients et donner plus d'intensité au commerce.

La ville de Pé-sé est certainement appelée, dans l'avenir du Tonkin, à servir de marché d'exportation pour toute la région de Cao-bang. Nous avons dans cette région des centres métallurgiques importants, comme celui de Mo-xat, et les gisements houillers qui viennent affleurer à la baie d'Along se retrouveraient vraisemblablement à une profondeur plus ou moins grande non loin de là. On aurait donc là plus que dans toute autre région du Tonkin des ressources pour la fabrication de rails et pour y créer le point de départ d'une ligne ferrée qui pourrait avoir comme extrémités, au nord le marché de Pé-sé et au sud un port sur la baie d'Along, Tien-yen par exemple.

La descente de Pé-sé à Nam-ning-fou, qui ne demande que six jours lorsque la rivière est haute, en exige près de quinze au temps des basses eaux. Il arrive, en effet, pendant cette même saison d'hiver, des brises presque constantes de sud-est, qui, prenant d'enfilade la haute vallée de la rivière de Canton, retardent encore la navigation descendante. En revanche, dans la section de Pé-sé à Nam-ning, les rapides ne paraissent ni très sérieux ni très nombreux : à 40 et 50 li en amont de Sam-kiang-kou, on rencontre d'abord de forts courants à hauteur de la pagode de Tchao-tia-sen (rive gauche), puis le rapide de Fou-po-miao. Ce sont les seuls dangers qui méritent d'attirer l'attention.

Le point de Sam-kiang-kou est exactement au confluent de la rivière de Lang-tchéou. L'apport de cette rivière a pour effet de doubler la largeur de la rivière de Canton et de la porter de 250 mètres à 500 mètres, largeur qu'elle perd devant Nam-ning où elle ne conserve que 350 mètres de large. Par suite de la bifurcation qui s'opère à Sam-kiang-kou, la rivière de Lang-tchéou porte le nom de Tso-kiang ou rivière de gauche, et celle de Pé-sé le nom de Yeou-kiang, ou rivière de droite. Il y a là une station de likin assez importante : elle est établie sur la rive gauche de la rivière venant de Pé-sé ; une petite pagode existe sur la presqu'île entre les deux rivières, et la rive droite ne porte aucune trace d'habitation.

De Sann-kiang-kou à Lang-tchéou il faut compter huit jours de navigation en temps ordinaire : ce même trajet pourrait se faire en trois jours à la descente.

Sann-kiaug-kou est à 90 li (un jour de route ou de navigation) de Nam-ning-fou. A l'envisager au point de vue militaire, on peut dire que cette grande ville est la plus importante ville chinoise de nos frontières. Au point de vue commercial, une pareille assertion ne serait pas juste : car toute la région qui s'étend au sud et à l'ouest de Nam-ning-fou jusqu'à nos possessions, est pauvre, peu habitée, autour de laquelle s'écoule sans s'y arrêter tout le commerce entre le Yunnan et la province de Canton. Ce sont surtout des peuplades aborigènes sans luxe et sans besoins qui sont répandues dans cette contrée, qui forme au point de vue ethnographique une véritable zone neutre entre la Chine et le Tonkin. Mais l'infiltration chinoise qui se produit au Yunnan se produira de même dans le Kouang-si, grâce à la loi fatale de l'accroissement de la population. Ce qui paraît devoir hâter encore le moment où la population chinoise sera en majorité dans cette contrée, ce sont, d'une part, les mesures militaires prises par le vice-roi de Canton pour concentrer des forces dans la région de Lang-tchéou, et, d'autre part, les encouragements que les autorités chinoises prodiguent à l'établissement des colons chinois sur ces territoires. Mais on conçoit que ce ne sera que dans de bien longues années que de pareilles mesures produiront un effet sensible. On peut néanmoins affirmer que l'importance commerciale de Nam-ning-fou ira sans cesse en augmentant et que sur ce point, comme à Yunnan-fou, nous aurions avantage à encourager la création de succursales des comptoirs chinois de Hanoï et de Haiphong. Mais ici ce serait une véritable innovation, car le commerce du Tonkin n'a presque aucune amorce dans cette voie; les faibles revenus des douanes de Lang-tchéou témoignent malheureusement de ce fait.

L'importance actuelle de Nam-ning-fou provient de ce que cette ville est riche par elle-même, étant située sur la grande route fluviale de Canton, au centre d'un magnifique district agricole qui succède brusquement, et par un changement de régime géologique, à la zone calcaire de l'Ouest. A l'est de Nam-ning-fou dans le sens de la vallée; au nord, dans la préfecture de Ssen-nen-fou; au sud, dans les régions de Kinn-tchéou et de Lieu-tchéou, appartenant à la province de Canton, on trouve partout de riches cultures dont bénéficie en partie le marché de Nam-ning-fou. Depuis leur établissement dans la province du Kouang-si, qui remonte à une cinquantaine d'années, les missionnaires catholiques français ont toujours eu le plus grand désir de fonder une station à Nam-ning-fou. Ils considèrent avec raison cette ville comme une position dominante, d'où ils pourraient faire rayonner plus au loin leur influence. Mais leurs efforts se sont toujours heurtés à une hostilité considérable des mandarins et du peuple de ce grand centre, très hostiles aux Européens.

Nam-ning est située sur la rive gauche de la rivière de Canton, au sommet d'un coude dont la branche amont vient de l'ouest, et la branche aval coule au sud. Les berges sont plates et la terrasse qui porte la ville commande de 15 mètres environ le niveau de la rivière aux basses eaux de février. Une ville murée, des faubourgs considérables le long du fleuve, des villages suburbains formant des ports annexes en face de la ville, le tout au milieu d'une plaine cultivée en riz, en tabac et en blé, telle est dans son ensemble l'agglomération qui forme Nam-ning.

Devant cette place, la rivière est couverte de jonques qui stationnent sur la rive gauche, du côté de la ville, à différents endroits suivant leur catégorie et leur dimension. Leur nombre peut être évalué à 300. Sur la rive droite, au contraire, sont stationnées les jonques qui déposent des chargements à destination du sud, pour les régions de Chang-see et de Packoï.

La distance de 280 li qui sépare Nann-ning de Chang-see peut être franchie en trois étapes; mais la route directe de Nam-ning à Kin-tchéou et Pakoï, qui est à l'est de la précédente, est beaucoup plus fréquentée. Beaucoup de marchandises européennes sont importées par Packoï et atteignent ensuite Lien-thchéou par jonques et Nam-ning par cette route de terre. Ce sont surtout les cotonnades et les articles variés dits « de Canton », qui sont imités d'articles européens tels que lampes, horlogerie, bimbeloterie. Le sel, consommé dans la contrée au sud de Nam-ning est apporté par cette voie, mais ici les annimaux de bât ont totalement disparu et tous les transports se font à dos de coolies.

Chang-see est un centre agricole, mais nullement une ville commerciale. Elle est située sur la haute rivière de Taï-ping-fou et Sann-kiang-kou, au milieu d'une vallée fertile et peuplée où se font deux récoltes par an. Le riz est la principale culture, les autres sont : la canne à sucre, le millet, le potiron. Le pavot n'est pas encore très cultivé dans cette plaine à cause de la concurrence insoutenable de l'opium du Yunnan. La rivière de Chang-see est navigable aux petites jonques, à partir de Chang-see ; mais à Tong-chong, la navigation est interrompue par un grand rapide formé par un banc de rochers. Le transbordement des marchandises qui passent par cette voie exige un trajet par terre de trois quarts d'heure.

Dans la région de Chang-See et d'une façon générale dans la contrée au sud de la rivière de Canton, les colons chinois sont établis au milieu d'une population indigène assez variée. Mais contrairement à ce qui se produit dans le Yunnan méridional, où il est relativement un nouveau venu, le Chinois des confins du Kouang-si a des origines qui se confondent avec celles des populations les plus anciennement établies. Ils portent la désignation générale de Ton-Yen. Leur population comporte un grand nombre d'exilés de guerres politiques, aussi quelques réfugiés du temps des persécutions religieuses de la fin du règne de Kan-Shi. Avec ces émigrés d'autres Chinois agriculteurs ou commerçants ont formé le noyau de la population ton-yen. On les désigne d'une manière plus courtoise par l'appellation de Peun-Ti. Toutes les femmes chinoises appartenant à ces races portent le grand pied.

A côté des Ton-Yen vivent d'autres populations aborigènes, principalement les Hakkas. Ceux-ci sont répandus sur toute la surface du Kouang-si : leur langue diffère de la langue des Ton-Yen, lesquels ont également une langue parlée qui s'écarte sensiblement du chinois mandarin et du dialecte cantonais.

Dans le sud-ouest du Kouang-si, sur la frontière du Tonkin, sont établies deux races distinctes de montagnards, les Taï-Pings et les Pa-Nhi. Le premier, essentiellement orgueilleux, considère le Pa-Nhi comme très inférieur à lui. Celui-ci a un naturel très doux ; ses mœurs et ses coutumes se rapprochent de celles des Moïs du Tonkin. Un détail qui les séparerait des populations habitant les montagnes du haut Delta, c'est qu'elles conservent encore le caractère nomade. Leurs habitations toujours provisoires sont faites de troncs d'arbres jointifs avec toiture de chaume.

Lorsqu'autour de ces habitations les forêts ont été incendiées par eux et que le sol n'est plus fertilisé par la cendre, ils vont planter leur tente ailleurs. Mais il est arrivé que les terrains propices à ces procédés de culture sommaire devenant de plus en plus rares, ces populations ont dû accepter de cultiver les rizières en qualité de métayers, parfois de fermiers, presque jamais de propriétaires : car les Chinois s'arrangent toujours de façon à s'assurer la propriété foncière des meilleurs terrains. Les Hakkas font concurrence aux Chinois comme acquéreurs du sol : ils sont très aptes au travail, très sobres dans leur nourriture; ils ont cependant un certain luxe dans leur habillement des jours de fête. Beaucoup d'entre eux sont adonnés au commerce sédentaire et au colportage.

La région qui s'étend à l'est de Chang-see, dans la direction de Kin-tchéou et de Packoï est une région très accidentée, couverte de sapins et peuplée de villages agricoles dont les plus importants servent de marchés. La nature argileuse du terrain a imprimé des formes molles et arrondies à tous les mouvements du sol. Après avoir franchi ce réseau de soulèvements qui prolonge le massif des Cent-Mille-Monts, on retrouve une série de plaines correspondant à la région basse du Delta tonkinois, présentant la même nature de pays et les mêmes cultures.

Dans la portion où elle court parallèlement au littoral depuis Hoang-ou-ten jusqu'à Packoi, la route traverse à une distance moyenne de 25 à 30 li en amont de leur embouchure une série de fleuves côtiers. Hoang-ou-ten, Kin-tchéou, Hing-jug-tou, Haï-yong, Tsou-kong-hao, Lieu-tchéou-fou, marquent les points de traversée des principaux fleuves. Des bacs assurent le passage d'une rive à l'autre, excepté à Lieu-tcheou-fou, où un pont en bois relie le faubourg ouest à la ville murée. A ces points de traversée sont toujours stationnées un grand nombre de jonques de mer en chargement ou déchargement. Tous ces cours d'eau ont en moyenne 150 à 200 mètres de large, leur profondeur varie suivant la marée de 1 m. 80 à 4 mètres.

Notre établissement au Tonkin a eu pour effet d'amener la création ou le développement de deux grands centres commerciaux chinois : Tsoung-sing-kai, en face de Mon-kai, et le port de Packoi sur le littoral.

La ville actuelle de Pakhoi est toute récente, bien qu'il y eût de tous temps sur cet emplacement des villages de pêcheurs, et que vers la fin du règne de Kan-Shi (vers 1700) on rapporte que quelques maisons en briques remplacèrent les baraques incendiées par un chef de pirates, Cheung-Shop. La population actuelle de Pakhoi se compose de gens du Kouang-si, du Koui-chéou et du haut Cantonnais. Les Hakkas y sont aussi en très grand nombre et forment à peu près le cinquième de la population totale du port, laquelle est environ de 25 à 30,000 habitants. Ce chiffre est en grande progression et plusieurs résidents, qui ont observé depuis quelques années l'accroissement constant du nombre d'habitants, estiment que dans l'espace de dix ans la population peut être doublée. Ces nouveaux contingents sont principalement des Cantonnais venus par les bateaux à vapeur. La valeur des terrains aux environs de la ville a suivi la même marche ascendante et a quadruplé en quinze ans. Les Chinois fondent les plus grandes espérances sur l'avenir commercial de Pakhoi.

Depuis 1876, époque à laquelle le port a été ouvert au commerce européen par la convention de Tché-fou, l'arrivée des bateaux à vapeur a arrêté en grande partie le commerce par jonques. Les seules qui continuent à naviguer entre le Hong-kong, Macao, Hainan et Pakhoi sont celles qui transportent de l'huile ou des matières inflammables, que les vapeurs ne se

soucient pas de charger. D'autres, d'une construction spéciale, ne sont destinées ni à la haute mer ni à la navigation fluviale, et se bornent à exécuter les transports entre la rade de Pakhoi où mouillent les steamers et les villes côtières de Lien-tchéou-fou et Kin-tcheou. En ces points les transbordements s'opèrent sur des barques pour les marchandises à destination de l'intérieur. On ne compte pas plus de sept à huit jonques ayant Pakhoi pour part d'attache et fréquentant régulièrement les ports de l'Annam et du Tonkin.

D'autres jonques de mer vont de Pakhoi à Anpon, à Sha-tsing, à l'île de Waitchao et à Hoihow dans l'île de Hainon. Toutes les autres barques stationnées à Pakhoi sont toutes des barques pour la pêche. On sait que la côte est particulièrement poissonneuse dans toute cette région.

A 3 kilomètres au nord de Pakhoi s'est formé un gros village commerçant qui lui sert en quelque sorte de faubourg. C'est le village de Kao-tak, qui fournit aux barques de pêche et autres un abri précieux dans les moments de tempête. Son principal commerce consiste dans le poisson salé et les bois de construction. Son mouillage est beaucoup mieux protégé que celui de Pakhoï contre la mousson de S.-O.

A l'est de Pakhoi, se trouve le port d'Om-pou à 23 lieues chinoises (soit trois étapes) de Lien-tchou-fou. Cette place exporte de l'huile d'arachides, des poteries pour le Tonkin spécialement, du riz et du tabac. Il sert de port d'attache à 120 grosses jonques qui trafiquent avec Ma-cao, Canton, Haï-nan et le port d'Haï-phong. La ville d'Om-pou se trouve sur le bord d'une rivière à 3 lieues de l'embouchure. Les grosses jonques ne remontent pas la rivière jusqu'à Om-pou, mais s'arrêtent à 2 lieues en aval de ce point. Quand elles ont fini leur chargement, elles doivent pour sortir attendre les grandes marées qui ont lieu dix jours sur trente.

Parmi les routes citées au début de cet exposé rapide, il en est une sur laquelle il n'a pas été donné de détails : c'est celle du Haut-Yangtsé aux frontières du Tonkin. Cette route, ou plutôt ce faisceau de routes aboutit à Yunnan-fou et quitte le Yangtsé à Tchoung-king, Lou-tchéou, Sou-tchéou, ou le Ta-kouan-ho, affluent du Yangtsé, à Lao-wa-tan. Ce dernier point est à seize étapes de Yunnan-fou ; c'est le port fluvial le plus rapproché de la capitale du Yunnan. De Lao-wa-tan à Yunnan-fou, les convois se font par chevaux de bât ; les cotonnades blanches sont la principale marchandise d'importation. Au retour, une partie des chevaux redescend à vide, les autres portent des briquettes de cuivre et d'étain.

On peut évaluer à 800 le nombre des chevaux de bât passant journellement en un même point de cette route, à 50 tonnes le débit commercial ascendant et à 30 tonnes celui de la descente.

L'ouverture du port de Tchoung-king au commerce européen ne semble pas, pour le moment du moins, devoir accroître sensiblement ce trafic. Car ce qui a pu se produire à l'ouverture d'autres ports du littoral au commerce étranger, par suite de l'arrivée immédiate de bateaux à vapeur, ne se produira pas à Tchoung-king. Ce port continuera à se ravitailler et à exporter exclusivement par jonques chinoises, les rapides du Yang-tsé écartant pour de longues années encore les bateaux à vapeur, et par suite aussi tout l'essor commercial sur lequel on eût pu compter avec ces derniers.

Nouvelle-Calédonie.

La situation politique des tribus de la grande terre continue à être bonne. Aux Loyalty, rien de particulier n'est surveuu pendant le mois dernier.

Port. — Mouvements de la navigation :

L'*Australien* a apporté un chargement d'environ 1,000 tonneaux. Le *Tanaïs* est arrivé avec 150 tonnes seulement, par suite de la concurrence qui lui est faite par les vapeurs de la compagnie australienne.

Long cours. — Vapeurs. — A l'entrée : un vapeur français, la *Loire-Inférieure*, de 522 tonneaux de jauge, venant de Singapore sur lest, suivant contrat avec la société le Nickel. Ce vapeur sera affecté pendant un certain nombre de mois au transport du minerai de nickel entre Thio et Nouméa.

A la sortie, le vapeur français, *Calédonie*, de 2,330 tonneaux de jauge pour Glascow, avec 3,400 tonneaux minerai de nickel.

Long cours. — Voiliers. — A l'entrée : Quatre anglais, d'une jauge totale de 1,568 tonneaux, venant de Newcastle et de Woolongong avec des chargements de charbon; un anglais de 29 tonneaux de jauge, venant d'Auckland et de Norfolk.

A là sortie : deux anglais d'une jauge totale de 728 tonneaux, pour Newcastle sur lest.

Un anglais de 359 tonneaux de jauge, allant charger du guano aux îles Chesterfield pour la Nouvelle-Zélande; un anglais de 351 tonneaux de jauge, allant sur lest à Kaipara (Nouvelle-Zélande).

Navires s'étant rendus directement sur la côte et en étant partis :

Navires anglais : *Excelsior*, de 3,807 tonneaux de jauge, arrivé à Ouaca le 9 juin, venant de Sydney.

Les navires anglais suivants ont quitté Thio pour Chyde :

Burday Castle, avec 1,439 tonneaux de nickel.

Patts of Brandin, avec 3,600 tonneaux de nickel.

Kien, avec 1,414 tonneaux de nickel.

Nouvelles-Hébrides. — Le vapeur *Nouméa* a fait son service habituel avec les Nouvelles-Hébrides.

A l'entrée : la goélette anglaise *Mary Anderson*, de 52 tonneaux de jauge.

Le commerce entre Nouméa et les Nouvelles-Hébrides ne tend pas à augmenter. Il serait, en effet, difficile à la compagnie des Nouvelles-Hébrides de lutter avec le vapeur anglais qui fréquente les îles. Ce vapeur, beaucoup plus grand que le *Nouméa*, approvisionne les colons à meilleur marché que la compagnie des Nouvelles-Hébrides, et achète le coprah aux coprah makers à un prix plus rémunérateur que la compagnie.

Cabotage et bornage. — Vapeurs. — A l'entrée : 2,187 tonneaux de jauge.

Cabotage et bornage. — Vapenrs. — A la sortie : 2,822 tonneaux de jauge.

Voiliers, à l'entrée : 718 tonneaux de jauge.

Voiliers, à la sortie : 659 tonneaux de jauge.

Commerce avec les Loyalty, — Le commerce avec les Loyalty a été assez actif pendant le mois de juin. Il comprend à l'entrée : 11 bateaux d'une jauge totale de 189 tonneaux, et à la sortie, 13 bateaux d'une jauge totale de 280 tonneaux.

Bâtiments de guerre. — L'aviso-transport *Saône* est parti le 18 pour les Nouvelles-Hérides.

Le 8, le croiseur anglais *Rapid* est entré, venant des Nouvelles-Hébrides.

Le 2, l'aviso anglais *Dart* a fait route pour les Nouvelles-Hébrides.

La canonnière anglaise *Gold Finch*, arrivée le 18 des Fidji, a fait route le 25 pour les Nouvelles-Hébrides.

Agriculture. — Le commencement du mois a été pluvieux. Les rivières ont débordé en plusieurs points. Aussi de nombreux dégâts s'en sont-ils suivis. Les récoltes déjà éprouvées en souffriront beaucoup.

Les travaux des champs ont été suspendus dans la plupart des localités.

Des quantités de chenilles ont dévoré les cultures maraîchères qu'on est obligé de renouveler.

Le café, dans les endroits protégés, a néanmoins belle apparence.

Les sauterelles ont fait leur apparition à Ouedo, territoire de Baye, sur la côte est. Des instructions ont été données à l'administrateur du 3e arrondissement en vue de prendre des mesures énergiques pour les détruire. Les objets nécessaires ont été envoyés immédiatement de Nouméa à l'administrateur pour faire confectionner plusieurs piéges à sauterelles.

(La suite des renseignements sur la situation des colonies contenant les renseignements statistiques sur les établissements français dans l'Inde, sera publiée dans le *Journal officiel* de demain 15 septembre.)

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ALLEMAGNE

Cassel, 11 septembre.

L'empereur est arrivé à huit heures du soir. Il a été reçu à la gare par l'impératrice, les princes et les autorités.

L'empereur et l'impératrice se sont rendus en voiture découverte, traînée par quatre chevaux, au château de l'Orangerie. Tout le long de la route, les rues étaient décorées et illuminées; la foule compacte qui s'y pressait a poussé des acclamations enthousiastes au passage des souverains.

Au château, un dîner a été offert aux souverains par la Diète de la province.

(*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Galgocz, 11 septembre.

L'empereur François-Joseph, qui se trouve ici pour les manœuvres, a prononcé aujourd'hui, au dîner de la cour, le toast suivant, à propos de la fête de l'empereur de Russie :

« A la santé de mon cher ami Sa Majesté l'empereur Alexandre de Russie. »

Après ce toast, la musique a joué l'hymne russe.

L'assistance, composée de membres de la famille impériale et de l'aristocratie, a entendu debout le toast du souverain.

L'attaché militaire russe avait été aussi invité à ce dîner. (*Agence Havas.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 11 septembre.

L'empereur a conféré des décorations et accordé de l'avancement à un grand nombre d'officiers supérieurs, à l'occasion de sa fête.

Le général Gourko, aide de camp général, commandant de la circonscription militaire de Varsovie, a reçu les insignes de l'ordre de Saint-Wladimir de 1re classe, et le général Obroutcheff, aide de camp général et chef de l'état-major général, les insignes de l'ordre d'Alexandre Newski avec brillants.

Le lieutenant-général Dragomirof, commandant de la circonscription militaire de Kieff, a été nommé général d'infanterie.

(*Agence Havas.*)

DANEMARK

Copenhague, 11 septembre.

L'empereur de Russie a reçu ce matin, à bord de l'*Etoile polaire*, en audience spéciale, le ministre français, M. le comte d'Aunay, chargé de lui porter les vœux de M. Carnot et du gouvernement français à l'occasion de sa fête. Nul autre diplomate n'a été reçu.

La ville est pavoisée. A midi, tous les bâtiments de guerre et les batteries de terre ont tiré des salves.

Après le service divin à l'église russe, la famille impériale est retournée sur l'*Etoile polaire*, où elle a déjeuné. Toute la famille royale est venue de Fredensborg et a assisté au déjeuner. Les rois de Danemark et de Grèce portaient des uniformes russes.

Tous les ministres, les généraux et les amiraux étaient également invités.

(*Agence Havas.*)

Copenhague, 11 septembre.

A l'occasion de la fête de l'empereur de Russie, tous les bâtiments de guerre du port sont brillamment illuminés. Ils out tiré un feu d'artifice en présence d'une grande foule. Le spectacle était magnifique. (*Agence Havas.*)

Copenhague, 11 septembre.

Au déjeuner qui a eu lieu à bord de l'*Etoile polaire*, le tzar a porté un toast au roi, à la reine et à la famille royale de Danemark.

Le roi a porté ensuite la santé du tsar. Celui-ci s'est de nouveau levé et a bu au roi, à la reine et à la famille royale de Grèce, à la princesse de Galles et aux siens.

Après le dîner, les hôtes du roi de Danemark se sont rendus à Fredensborg où ils dîneront ce soir. (*Agence Havas.*)

Copenhague, 11 septembre.

Le tsar a remis lui-même aujourd'hui au prince Georges de Grèce une médaille d'or, en souvenir du secours que le prince a donné au tsarevitch lors de l'attentat dont celui-ci a été victime au Japon. (*Agence Havas.*)

PAYS-BAS

La Haye, 11 septembre.

Au banquet qui a réuni hier soir les mem-

bres du congrès d'agriculture, M. Méline a porté en termes chaleureux un toast aux deux reines et à la prospérité de la Hollande, dont la liberté et l'indépendance sont garanties par la sympathie générale.

Ce toast a été télégraphié à la reine, qui a exprimé par dépêche ses sincères remerciements et a renouvelé sa vive sympathie pour le congrès et le développement de l'agriculture.

Différents toasts ont été portés par M. Lely, ministre du Waterstaat, aux chefs des Etats étrangers, par M. Bauduin aux membres étrangers du congrès, et par le ministre de Belgique, le baron d'Anethan, aux bureaux et aux comités du congrès.

Aujourd'hui, dans sa quatrième séance générale, le congrès a adopté la proposition de M. Haccius, exprimant le vœu de pourvoir les abattoirs d'un appareil de stérilisation de la viande saisie, pour diminuer les pertes des agriculteurs et combattre la tuberculose.

Le principe de la nationalisation du sol a été repoussé à l'unanimité. (*Agence Havas.*)

Scheveningue, 11 septembre.

Le congrès d'agriculture a arrêté, sur la proposition de M. Sagnier, le règlement définitif des futurs congrès, qui se rassembleront au moins une fois tous les deux ans.

Il a adopté ensuite :

1° L'institution d'une commission internationale pour l'étude des procédés d'analyse en usage pour l'examen des engrais et semences;

2° Le rapport de M. Renard sur la modification des conditions de fermage, en vue d'augmenter la production et d'intéresser le fermier à l'amélioration du sol;

3° Un rapport de M. d'Aulnis snr les droits du fermier sortant;

4° Un rapport tendant à encourager les efforts faits en vue de rendre les matières fécales des grands centres utilisables pour les agriculteurs;

5° Un rapport sur le crédit agricole;

6° Un autre tendant à ce que les législateurs interviennent pour supprimer les entraves mises à la circulation des billets des agriculteurs;

7° Un rapport tendant à stimuler les efforts des particuliers pour la création d'institutions de crédit agricole. (*Agence Havas.*)

ROUMANIE

Bucharest, 11 septembre.

Un *Te Deum* a été chanté à l'occasion de la fête de l'empereur de Russie, en présence de M. Esarco, ministre des affaire étrangères, des membres du corps diplomatique qui se trouvent ici, des dignitaires et des officiers.

Une réception a eu lieu ensuite à la légation de Russie, dirigée par M. Ladigenski, chargé d'affaires.

Un lunch a été servi.

Un aide de camp a apporté les félicitations du roi. (*Agence Havas.*)

SERBIE

Belgrade, 11 septembre.

A l'occasion de la fête du roi de Serbie et du tzar, un service divin solennel a été célébré à la cathédrale.

Le régent M. Protitch, le président du conseil M. Paschitch, les ministres MM. Georgevitch, Velimirrovitch, Gerschitch et les autres membres du cabinet, ainsi que les hauts fonctionnaires civils et officiers supérieurs, y ont assisté.

Après le service divin, ces personnages se sont rendus à la légation de Russie, où le premier secrétaire, M. Sumow, a reçu les félicitations.

M. Ristitch, régent, arrivera demain à Belgrade. (*Agence Havas.*)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Washington, 10 septembre.

D'après le rapport du bureau de l'agriculture pour le mois de septembre, la condition de la récolte du coton est de 82 7/10.

La réduction sur la côte de l'Atlantique est due à une abondance de pluie.

Dans l'Alabama et dans l'Ouest, la sécheresse a aidé au développement du « pollworm ».

Les conditions sont moins bonnes dans l'Arkansas et le Tennessee, ainsi que dans une portion de l'Etat du Texas, où une forte averse, tombée dans la matinée et suivie d'une grande chaleur dans l'après-midi, a causé de sérieux dommages aux enveloppes des plantes : le coton, laissé ainsi en contact avec l'air, a été atteint de la rouille.

Voici la moyenne de la récolte des divers Etats :

Virginie, 78; Caroline du Nord, 79; Caroline du Sud, 81; Géorgie, 82; Floride, 88; Alabama, 83; Mississipi, 83; Louisiane, 85; Texas, 82; Arkansas, 86; Tennessee, 84.

La condition moyenne de la récolte du maïs est de 91 1/8; celle du blé de 96 8/10; celle du seigle de 95 1/10; celle de l'avoine de 90 7/10. La moyenne de l'orge est de 94 3/10.

La moyenne de la récolte du maïs, qui est de 20 points supérieure à celle du mois correspondant de 1890, n'a été dépassée que trois fois en dix ans.

Les avis du nord-ouest sont satisfaisants, quoique la gelée y ait causé de sérieux dommages.

Le blé de printemps, sur le versant du Pacifique, a été endommagé par les grandes chaleurs. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

CARTE DE FRANCE AU 1/100,000e

Le ministère de l'intérieur vient de publier la 40e livraison de la carte de France au 1/100,000e, se composant des feuilles dont les numéros et les noms suivent :

Feuilles nouvelles.

IX-32 .... Mimizan.
IX-33 .... Soustons.
X-31 .... Parentis.
X-32 .... Sabres.
XII-30 .... La Réole.
XII-31 .... Marmande.
XII-32 .... Nérac.
XIV-30 .... Puy-l'Evêque.
XVI-30 .... Figeac.
XVII-24 .... Evaux.
XVII-29 .... Aurillac.
XVIII-37 .... Rivesaltes.
XIX-24 .... Lapalisse.
XX-25 .... Amplepluis.
XX-34 .... Montpellier.
XX-35 .... Pointe de l'Espiguette
XXI-25 .... Lyon (nord-ouest).
XXI-26 .... Lyon (sud-ouest).
XXI-29 .... Lavoulte.
XXI-30 .... Privas.

Feuilles rééditées après mise à jour depuis la précédente livraison.

V-13 .... Tréguier.
VI-13 .... Paimpol.
VI-19 .... Belle-Ile (est).
VIII-22 .... Saint-Gilles.
VIII-23 .... Les Sables-d'Olonne.
IX-17 .... La Guerche.
IX-22 .... La Roche-sur-Yon.
X-16 .... Laval.
X-17 .... Château-Gontier.
X-20 .... Cholet.
X-22 .... Chantonnay.
XI-12 .... Caen.
XV-22 .... Argenton.
XVI-14 .... Dourdan.
XVII-14 .... Melun.
XVIII-10 .... Chauny.
XIX-10 .... Laon.
XIX-20 .... Saint-Saulge.
XX-9 .... Vervins.
XXII-22 .... Louhans.
XXIII-13 .... Commercy.
XXIII-35 .... Marseille.
XXIV-20 .... Besançon.

De nouvelles feuilles de la carte au 1/100,000e sont actuellement sous presse et seront publiées très prochainement.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE FRANÇAISE

Séance du jeudi 20 août.

En l'absence de M. Léon Say, directeur, la séance, présidée par M. E. Ollivier, assisté de M. Camille Rousset, est entièrement consacrée au travail du Dictionnaire.

Séance du jeudi 27 août.

La séance, présidée par M. Léon Say, directeur, assisté de M. C. Rousset faisant fonction de secrétaire en l'absence de M. Camille Doucet, est entièrement consacrée au travail du Dictionnaire.

Séance du jeudi 3 septembre.

La séance est présidée par M. Léon Say, directeur, assisté de MM. Claretie, chancelier, et Camille Doucet, secrétaire perpétuel.

Elle est consacrée au travail du Dictionnaire.

C. Guymon.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

Séance du samedi 22 août.

La séance de l'Académie est occupée par la lecture faite par M. Guillaume, directeur de l'école française de Rome, d'un travail du docteur Paul Richet, intitulé *Anatomie artistique.*

Séance du samedi 29 août.

L'Académie a reçu avis de la mort du sénateur italien Rosa. Elle se sépare après avoir adopté le procès-verbal de la séance précédente.

Séance du samedi 5 septembre.

L'Académie lève sa séance en signe de deuil en apprenant la mort du peintre Elie Delaunay.

Elie Delaunay était né à Nantes en 1828. En 1856, il remporta le prix de Rome et en 1859 il obtenait une médaille de 3e classe pour son tableau la *Leçon de flûte.* Il continua de s'affermir par des œuvres telles que le *Serment de Brutus* (1863), pour lequel il recevait une médaille de 2e classe; la *Communion des apôtres* (1865), la *Peste à Rome* (1869). Ces deux derniers ouvrages figurent au Luxembourg.

Il mit ses qualités de praticien en évidence dans les portraits de MM. Gounod, Georges Bizet, du général Mellinet, de l'acteur Régnier, etc. Il peignit en même temps des tableaux importants pour la décoration de nombreux édifices civils et religieux : la chapelle des Dames de la Visitation à Nantes, le conseil d'Etat, l'église de Saint-François-Xavier, l'église de la Trinité, l'Hôtel de Ville, le Panthéon, l'Opéra, etc. Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1867, lors de l'exposition de 1878 il reçu une médaille de 1re classe pour huit portraits exposés en même temps q e son ta

bleau *Ixion précipité dans les enfers*. Il fut promu officier de la Légion d'honneur, et l'année suivante il entrait à l'Académie des beaux-arts, où il succédait à Alexandre Hesse.

En 1889 il obtenait un grand prix à l'Exposition universelle.

MUSÉE DU LUXEMBOURG

M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts vient d'affecter au musée du Luxembourg les œuvres suivantes, provenant des acquisitions de l'Etat aux Salons de 1891 :

Peinture. — Bill, le *Village de Gruissant*; Bréauté, l'*Ouvrière;* Iwill, *Avant l'orage* (pastel); Lansyer, le *Pont de Menton;* Muenier, le *Catéchisme;* Petitjean, *Verdun le soir;* Pointelin, les *Bois en novembre* (pastel); Ronot, *Mendiante;* Smith, *Sous bois;* Tanzi, le *Soir;* Tournès, *Jeune fille se peignant*.

Sculpture. — Bloch, *Martyre* (statue en bois); Delaplanche, *Ève avant le péché* (statue marbre); Frémiet, *Saint Georges* (statuette bronze); Lami, *Première Faute* (statue marbre); Le Chevrel, Pierre fine gravée; Levillain, *Diogène* (vase bronze).

C. GUIMON.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 11 septembre.

PRÉSIDENCE DE M. A. BERTRAND

M. Le Blant communique à l'Académie une inscription provenant de Celeyran, près de Narbonne, et conservée dans le musée de cette ville. Ce monument, jusqu'à présent attribué au douzième siècle, doit, selon la juste observation de M. Thiers, membre de la commission archéologique de Narbonne, appartenir à une époque antérieure; en effet, elle paraît contemporaine des inscriptions de l'évêque Rusticus.

M. J. Menant commence la seconde lecture de son Mémoire sur le déchiffrement des inscriptions hétéennes.

M. René de la Blanchère, délégué du ministère de l'instruction publique, chef de la mission archéologique française en Tunisie et en Algérie, expose l'organisation nouvelle donnée depuis un an à cette mission et au service tunisien des antiquités et des arts, à l'inspection générale des musées et des bibliothèques dont il est chargé.

La mission se compose de MM. Doublet, inspecteur des antiquités en Tunisie; Pradère, conservateur du musée du Bardo; Woog, Gaukler et Marge.

M. de la Blanchère donne des détails sur les travaux exécutés par la mission cette année, sur les résultats qu'elle a obtenus, sur l'état actuel et les progrès des musées d'Afrique, sur les fouilles exécutées par MM. Privat, Hannzo et de Bray, du 4e tirailleurs, à Sousse; par MM. Bordier, contrôleur civil à Moktar; Toutain, membre de l'école de Rome, au Djebel-bou-Kornin, etc.; enfin sur les publications en cours : *Collections du musée Alaoui*, *Musées et collections de l'Algérie*, *Catalogue général des musées d'Afrique*. La campagne 1891, ajoute M. de la Blanchère, n'aura pas été inférieure, comme résultats, à celle de 1890 dont on se rappelle le succès.

M. Héron de Villefosse signale, parmi les nombreuses mosaïques de l'Afrique citées par M. de la Blanchère, celle de Oulad Agla. Cette mosaïque ressemble, par sa disposition, à celle de Lillebonne. On sait que cette dernière porte la signature d'un artiste africain : *Civis Karthaginiensis*. Il faut donc rattacher la mosaïque de Lillebonne à la série des mosaïques africaines.

M. Delisle offre le *Livret de l'École des chartes*, publié par la Société de l'École des chartes. Ce volume contient l'histoire de l'École, la réunion de tous les documents officiels concernant cette institution, placée sous le patronage de l'Académie des inscriptions, la liste des élèves sortis de l'École, et une bibliographie des thèses qui ont été présentées et soutenues depuis 1849 pour l'obtention des diplômes d'archiviste paléographe.

M. Héron de Villefosse présente, de la part de l'auteur, M. Cl. Pallu de Lessert, un mémoire intitulé : *Nouvelles Observations sur les assemblées provinciales et le culte provincial de l'Afrique romaine.*

Dans un travail publié en 1884, M. Pallu de Lessert avait constaté l'existence d'assemblées périodiques de délégués provinciaux, et il avait admis l'organisation d'un culte provincial ayant pour objet Rome et Auguste. Le nouveau Mémoire rectifie et complète le premier. M. Pallu de Lessert ne croit plus que les provinces africaines aient connu le culte de Rome et d'Auguste; à son avis, ce culte était remplacé par celui des *divi*.

Un document nouveau, les Actes du martyre de saint Fabius, apporte à cette opinion un témoignage précieux, au moins pour la Maurétanie césarienne. Le même document permet de supposer que le concile de cette province se réunissait vers le milieu de juillet.

J.-B. MISPOULET.

INFORMATIONS

Opérations de la caisse d'épargne de Paris du dimanche 6 au samedi 12 septembre :

Versements reçus de 8,314 déposants, dont 713 nouveaux, 1,191,876 fr.

Remboursements à 3,676 déposants, dont 453 pour solde, 843,678 fr. 49.

Rentes achetées à la demande des déposants pour un capital de 61,930 fr. 05.

Compagnie des messageries maritimes.

Le paquebot *Melbourne*, venant du Japon et de l'Indo-Chine, a quitté Colombo le 7 septembre à 3 h. soir.

Le paquebot *Oxus*, allant dans l'Indo-Chine et au Japon, a quitté Colombo le 10 septembre à 2 h. soir.

Le paquebot *Portugal*, venant de la Plata, du Brésil et du Sénégal, a quitté Rio le 10 septembre.

Le paquebot *Salazie*, venant du Japon et de l'Indo-Chine, est arrivé à Marseille le 11 septembre à 7 h. 1/2 soir.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Dimanche, 13 septembre 1891.

La situation se modifie lentement dans l'Ouest. Les faibles pressions du large s'avancent vers nos côtes et la baisse barométrique, qui atteint 5m/m en Bretagne, se propage dans l'Est. Une aire supérieure à 765m/m persiste sur le centre du continent (Varsovie 771) et s'est étendue à l'Est de la Russie. Le vent tourne au Sud sur nos côtes de la Manche et de l'Océan, il est fort de l'Est à Toulon. On signale des pluies dans quelques stations du Nord et de l'Est de l'Europe.

La température est toujours très élevée, elle était ce matin de 15° à Paris, 24° à Alger et 29° à Alicante. On notait 12° au Puy-de-Dôme.

En France, le temps devient orageux dans l'Ouest et va rester très chaud. A Paris, hier, ciel serein. Max. : 28°1; minim. : 12°5.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer très belle à Dunkerque, Calais et à Boulogne; belle au Havre, très belle à Cherbourg. Océan : mer belle à Brest; calme à Lorient. Méditerranée : mer agitée à Marseille, très houleuse à Sicié, peu agitée à Nice.

Situation du dimanche 13 septembre 1891 (soir). — Le baromètre continue à baisser sur nos côtes ouest (757) et le temps orageux va s'étendre à toutes nos régions.

Spectacles du Lundi 14 Septembre.

Opéra. — 8 h. »/». — *Le Mage*, opéra en 5 actes et 6 tableaux, de M. Jean Richepin, musique de M. Massenet : Vergnet, Delmas, Douaillier, Piroia, Ballard; Mmes Domenech, Lureau-Escalaïs.

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *L'Article 231*, comédie en 3 actes, de M. Paul Ferrier : Got, Féraudy, Prudhon; Mmes Kalb, Hadamard.

Opéra-Comique. — 7 h. 3/4. — *Les Dragons de Villars.*

Odéon. — 8 h. »/». — *L'Honneur et l'Argent.*

Vaudeville. — » h. »/». — Relâche.

Gymnase. — 8 h. »/». — *Madame Agnès*, comédie en 3 actes de M. J. Berr de Turique : Noblet, Numès, Burguet, Girard, Boudier, Seiglet, Torin; Mmes R. Sisos, Desclauzas, Lécuyer, Lucy-Gérard.

Variétés. — 8 h. 1/2 — *Le Fiacre 117*, comédie en 3 actes, de E. de Najac et M. A. Millaud : Baron, Lassouche, Barral, Chalmin, Clerget, Dumesnil, Brunnais; Mmes Linder, Crouzet, Amélie Guimard.

Châtelet. — 8 h. 1/4. — *Cendrillon*, grande féerie en 5 actes et 30 tableaux, de Clairville, Monnier et M. E. Blum.

Gaîté. — » h. »/». — Relâche.

Palais-Royal. — 8 h. »/». — *La Boule*, comédie en 4 actes, de MM. Meilhac et Halévy : Saint-Germain, Calvin, Milher; Mmes Marie Durand, Cheirel, Diony.

Nouveautés. — 8 h. 1/2. — *La Demoiselle du téléphone*, vaudeville en 3 actes, de MM. Antony Mars et Maurice Desvallières, musique de M. G. Serpette : MM. Colombey, Mallarmé, Tarride, Lauret, Calvin fils; Mmes Mily-Meyer, J. Pierny, Billy, Tassilly, Aumont.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — Première représentation : *Procès-verbal*, vaudeville en 3 actes, de M. A. Barré.

Menus-Plaisirs. — 8 h. 1/2. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. A. Lemonnier : Gravier, Desjardins, Vavasseur, Vandenne, Scheler; Mmes Riquet-Lemonnier, Irma Perrot, Deville, Marley.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels*, LOUIS JEZIERSKI.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la guerre.

SERVICE DES FOURRAGES

FOURNITURE DES FOURRAGES A LA RATION

A faire du 1er novembre 1891 au 31 octobre 1892, dans les 4e, 5e, 9e, 10e, 11e et 18e corps d'armée.

Les 28, 29 et 30 septembre et 1er, 2, 3 et 5 octobre 1891, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé à l'adjudication publique des fournitures de fourrages à la ration à exécuter du 1er novembre 1891 au 31 octobre 1892 dans les localités comprises dans la catégorie A ci-dessous, et à la passation des marchés spéciaux à la suite soit d'une adjudication publique, soit d'un concours restreint, pour la même fourniture dans les localités comprises dans la catégorie B.

Les adjudications ou concours restreints auront lieu dans les localités et aux dates indiquées ci-après ; les adjudications seront effectuées par les soins d'une commission que présidera le maire ou son délégué.

CATÉGORIE A. — Places ayant un effectif supérieur à 70 chevaux.

4e CORPS D'ARMÉE

PLACES de fourniture	EFFECTIFS servant de base aux marchés.	PLACES où auront lieu les adjudications ou les concours restreints.	DATES fixées pour les adjudications ou les concours restreints.	SOUS-INTENDANCE dont relève la place de fourniture.	OBSERVATIONS
Sarthe.					
Le Mans et camp d'Auvours (1)	1700	Le Mans	28 sept. 1891.	Le Mans.	
Orne.					
Alençon	950	Alençon	3 octobre 1891	Alençon.	
Eure-et-Loir.					
Chartres	950	Chartres	29 sept. 1891.	Chartres.	
Châteaudun	730	Châteaudun	3 octob. 1891.	Id.	

(1) Le camp d'Auvours est une annexe du Mans, situé à onze kilomètres de cette place.

5e CORPS D'ARMÉE

PLACES de fourniture	EFFECTIFS servant de base aux marchés.	PLACES où auront lieu les adjudications ou les concours restreints.	DATES fixées pour les adjudications ou les concours restreints.	SOUS-INTENDANCE dont relève la place de fourniture.	OBSERVATIONS
Loir-et-Cher.					
Vendôme	696	Vendôme	1er octob. 1891	Blois.	
Montoire	200	Id.	Id.	Id.	
Loiret.					
Orléans	1600	Orléans	2 octob. 1891.	Orléans (1er service).	
Yonne.					
Joigny	720	Joigny	30 sept. 1891.	Auxerre.	
Seine-et-Marne.					
Meaux	725	Meaux	3 octob. 1891.	Meaux.	
Fontainebleau	2020	Fontainebleau	29 sept. 1891.	Fontainebleau.	
Provins	720	Provins	3 octob. 1891.	Id.	
Melun	765	Melun	29 sept. 1891.	Melun.	

9e CORPS D'ARMÉE

PLACES de fourniture	EFFECTIFS servant de base aux marchés.	PLACES où auront lieu les adjudications ou les concours restreints.	DATES fixées pour les adjudications ou les concours restreints.	SOUS-INTENDANCE dont relève la place de fourniture.	OBSERVATIONS
Indre-et-Loire.					
Tours	1550	Tours	3 octobre 1891	Tours.	
Vienne.					
Poitiers	1650	Poitiers	3 octobre 1891	Poitiers.	
Indre.					
Châteauroux	210	Châteauroux	3 octobre 1891	Châteauroux.	
Deux-Sèvres.					
Niort	770	Niort	3 octobre 1891	Niort.	
Saint Maixent	120	Saint-Maixent	2 octobre 1891	Id.	
Maine-et-Loire.					
Angers	1060	Angers	3 octobre 1891	Angers.	
Saumur	1270	Saumur	3 octobre 1891	Saumur.	

10e CORPS D'ARMÉE

PLACES de fourniture	EFFECTIFS servant de base aux marchés.	PLACES où auront lieu les adjudications ou les concours restreints.	DATES fixées pour les adjudications ou les concours restreints.	SOUS-INTENDANCE dont relève la place de fourniture.	OBSERVATIONS
Ille-et-Vilaine.					
Fougères	170	Rennes	28 sept. 1891.	Rennes.	
St-Malo-Servan	90	Saint-Malo	29 sept. 1891.	Saint-Malo.	
Camp de Coëtquidan	(1) 120	Rennes	28 sept. 1891.	Rennes.	
Côtes-du-Nord.					
Dinan	1100	Dinan	2 octob. 1891.	Saint-Malo.	
Guingamp	80	Saint-Brieuc	30 sept. 1891.	Saint-Brieuc.	
Manche.					
Cherbourg	200	Cherbourg	1er octob. 1891	Cherbourg.	
Saint-Lô	230	Saint-Lô	30 sept. 1891.	Saint-Lô.	

(1) Effectif variable : moyenne journalière, 5 chevaux à titre permanent, 700 chevaux pendant deux mois.

11e CORPS D'ARMÉE

PLACES de fourniture	EFFECTIFS servant de base aux marchés.	PLACES où auront lieu les adjudications ou les concours restreints.	DATES fixées pour les adjudications ou les concours restreints.	SOUS-INTENDANCE dont relève la place de fourniture.	OBSERVATIONS
Loire-Inférieure.					
Nantes	1000	Nantes	29 sept. 1891.	Nantes.	
Vendée.					
Fontenay-le-Comte.	130	Fontenay-le-Comte.	29 sept. 1891.	La Roche-sur-Yon.	
Morbihan.					
Vannes	1350	Vannes	29 sept. 1891.	Vannes.	
Lorient	350	Lorient	29 sept. 1891.	Lorient.	
Pontivy	640	Pontivy	30 sept. 1891.	Id.	
Finistère.					
Brest	135	Brest	29 sept. 1891.	Brest.	

18e CORPS D'ARMÉE

PLACES de fourniture	EFFECTIFS servant de base aux marchés.	PLACES où auront lieu les adjudications ou les concours restreints.	DATES fixées pour les adjudications ou les concours restreints.	SOUS-INTENDANCE dont relève la place de fourniture.	OBSERVATIONS
Gironde.					
Bordeaux	1100	Bordeaux	28 sept. 1891.	Bordeaux.	
Mérignac	150	Id.	28 sept. 1891.	Id.	
Libourne	700	Libourne	1er oct. 1891.	Libourne.	
Charente-Inférieure.					
Rochefort	80	La Rochelle	5 octob. 1891.	La Rochelle.	
Saint-Jean-d'Angély.	150	Id.	5 octob. 1891.	Id.	
Basses-Pyrénées.					
Bayonne	100	Bayonne	28 sept. 1891.	Bayonne.	
Hautes-Pyrénées.					
Tarbes	1750	Tarbes	1er oct. 1891.	Tarbes.	

CATÉGORIE B. — Places ayant un effectif égal ou inférieur à 70 chevaux.

4e CORPS D'ARMÉE

PLACES de fourniture	EFFECTIFS servant de base aux marchés.	PLACES où auront lieu les adjudications ou les concours restreints.	DATES fixées pour les adjudications ou les concours restreints.	SOUS-INTENDANCE dont relève la place de fourniture.	OBSERVATIONS
Sarthe.					
La Flèche	50	La Flèche	3 octob. 1891.	Le Mans.	
Mamers	35	Mamers	29 sept. 1891.	Id.	
Orne.					
Argentan	22	Argentan	28 sept. 1891.	Alençon.	Concours restreint.
Domfront	13	Domfront	29 sept. 1891.	Id.	Concours restreint.
Eure-et-Loir.					
Dreux	21	Dreux	28 sept. 1891.	Chartres.	Concours restreint.
Nogent-le-Rotrou	13	Nogent-le-Rotrou	2 octob. 1891.	Id.	Concours restreint.
Mayenne.					
Laval	55	Laval	28 sept. 1891.	Laval.	
Mayenne	35	Mayenne	2 octob. 1891.	Id.	

CATÉGORIE B. — Places ayant un effectif égal ou inférieur à 70 chevaux (SUITE).

PLACES de fourniture.	EFFECTIFS servant de base aux marchés.	PLACES où auront lieu les adjudications ou les concours restreints.	DATES fixées pour les adjudications ou les concours restreints.	SOUS-INTENDANCE dont relève la place de fourniture.	OBSERVATIONS
5e CORPS D'ARMÉE					
Loir-et-Cher.					
Blois	40	Blois	2 octob. 1891.	Blois.	
Romorantin	12	Id.	Id.	Id.	
Loiret.					
Montargis	40	Orléans	2 octob. 1891.	Orléans (2e service).	
Yonne.					
Auxerre	50	Auxerre	28 sept. 1891.	Auxerre.	
Sens	20	Sens	29 sept. 1891.	Id.	
Seine-et-Marne.					
Coulommiers	20	Meaux	3 octob. 1891.	Meaux.	
9e CORPS D'ARMÉE					
Indre-et-Loire					
Camp du Ruchard	25	Tours	1er oct. 1891.	Tours.	Concours restreint.
Vienne					
Châtellerault	30	Châtellerault.	1er oct. 1891.	Poitiers.	Concours restreint.
Indre					
Le Blanc	13	Le Blanc	1er oct. 1891.	Châteauroux.	Concours restreint.
Issoudun	20	Issoudun	2 oct. 1891.	Id.	
Deux-Sèvres					
Parthenay	17	Parthenay	30 sept. 1891.	Niort.	Concours restreint.
Thouars	9	Thouars	29 sept. 1891.	Id.	
Maine-et-Loire					
Cholet	35	Cholet	2 oct. 1891.	Saumur.	Concours restreint.
10e CORPS D'ARMÉE					
Ille-et-Vilaine.					
Vitré	40	Rennes	3 octobre 1891	Rennes.	
Camp de la Lande-Douée	5 (2)	Id.	Id.	Id.	Concours restreint.
Côtes-du-Nord.					
Saint-Brieuc	60	Saint-Brieuc.	30 sept. 1891.	Saint-Brieuc.	
11e CORPS D'ARMÉE					
Loire-Inférieure.					
Ancenis	30	Ancenis	28 sept. 1891.	Nantes.	
Saint-Nazaire	15	Saint-Nazaire	30 sept. 1891.	Id.	
Vendée.					
Roche-sr-Yon	50	Roche-sr-Yon	30 sept. 1891.	Roche-sr-Yon	
Morbihan.					
Camp de Meucon-Coulac.	(1)	Vannes	29 sept. 1891.	Vannes.	
Auray	5	Auray	28 sept. 1891.	Lorient.	Concours restreint.
Belle-Ile	6	Belle-Ile	30 sept. 1891.	Id.	
Port-Louis	3	Port-Louis	28 sept. 1891.	Id.	
Finistère.					
Morlaix	12	Morlaix	28 sept. 1891.	Brest	Concours restreint.
Landerneau	6	Landerneau	30 sept. 1891.	Id.	
Quimper	40	Quimper	29 sept. 1891.	Quimper.	
18e CORPS D'ARMÉE					
Gironde.					
Blaye	14	Libourne	1er oct. 1891.	Libourne	Concours restreint.
Charente-Inférieure.					
La Rochelle	60	La Rochelle	5 octob. 1891.	La Rochelle.	Concours restreint.
Saintes	40	Id.	Id.	Id.	
St-Martin-de-Ré.	4	Id.	Id.	Id.	
Basses-Pyrénées.					
Pau	60	Pau	1er octob. 1891	Pau.	
Saint-Jean-Pied-de-Port	7	Bayonne	28 sept. 1891.	Bayonne	Concours restreint.
Landes.					
Mont-de-Marsan.	60	Mont-de-Marsan.	1er octob. 1891	Mont-de-Marsan.	

(1) Effectif variable : moyenne journalière : 9 chevaux à titre permanent; 560 chevaux pendant 44 jours.

(2) Effectif variable : moyenne journalière, 2 chevaux à titre permanent; 10 chevaux en moyenne pendant trois mois.

Places comprises dans la catégorie A.

Les personnes qui voudront prendre part aux adjudications devront faire parvenir *au plus tard le 19 septembre*, délai unique pour toutes les adjudications et *terme de rigueur*, dans les bureaux du sous-intendant militaire chargé du service des subsistances au chef-lieu du corps d'armée :

1° Une déclaration écrite faisant connaître leur intention et indiquant leurs nom, prénoms, qualité et domicile, les services publics dont elles auraient eu antérieurement l'entreprise;

2° Une pièce constatant leur qualité de Français;

3° Un extrait de leur casier judiciaire pour établir qu'elles n'ont jamais été déclarées en faillite ou qu'elles ont été réhabilitées et qu'elles ne sont pas en état de liquidation judiciaire. Cette pièce ne doit pas avoir plus de trois mois de date au moment de la production;

4° Un certificat du maire de leur commune constatant le lieu de leur domicile et témoignant de leur moralité. Si le soumissionnaire n'est pas domicilié dans le département dont fait partie la place de fourniture, la légalisation de la signature du maire certificateur est exigée.

Les sociétés qui désireront concourir trouveront dans les bureaux des sous-intendants militaires les indications nécessaires pour la production des pièces exigées.

Le sous-intendant militaire donnera récépissé de chaque déclaration déposée.

A partir du 20 septembre, aucune déclaration ne sera plus reçue, et la liste ouverte pour constater la remise des déclarations sera définitivement close.

La commission d'admission régionale statuera au jour fixé par le président, au chef-lieu du corps d'armée, sur l'admission ou le rejet des soumissions préparatoires. Les intéressés seront avisés le jour même, par le sous-intendant militaire, de la décision prise à leur égard.

Les candidats admis pourront soumissionner dans toute la région, en faisant constater leur identité en séance d'adjudication ou en s'y faisant représenter par un fondé de pouvoirs.

Les candidats admis dans une région de corps d'armée pourront soumissionner sous les mêmes conditions dans les autres régions, à charge par eux de faire la preuve, en séance d'adjudication, de leur admission sur un autre point.

Chaque soumission définitive, établie sur papier timbré d'après une formule que délivreront les sous-intendants militaires, lorsque l'importance du marché est d'au moins 20,000 francs, devra être accompagnée d'un certificat du dépôt de garantie exigé pour être admis à soumissionner (10 fr. par cheval de l'effectif de base).

Places comprises dans la catégorie B.

Il n'y aura pas de séance préparatoire. — Les personnes qui voudront prendre part aux adjudications ou concours restreints devront mettre à l'appui de leur soumission :

1° Une pièce constatant leur qualité de Français;

2° Un certificat du maire de leur commune constatant le lieu de leur domicile et témoignant de leur moralité. Si le soumissionnaire n'est pas domicilié dans le département, la légalisation de la signature du maire certificateur est exigée.

Le public, pour les deux catégories ci-dessus, sera admis à prendre connaissance des cahiers des charges, de l'instruction sur le mode de procéder aux adjudications pour le département de la guerre et des renseignements spéciaux à chaque place, dans les bureaux des directeurs du service de l'intendance et des sous-intendants militaires des corps d'armée désignés ci-dessus.

NOTA. — Dans les places où il n'aura pu être traité, les fournitures seront remises en adjudication ou en concours restreints, suivant le cas, les

8 octobre	pr les adjudications ayant échoué le	28 sept.
9 »	»	29 »
10 »	»	30 »
10 »	»	1er octobre.
12 »	»	2 »
13 »	»	3 »
13 »	»	5 »

Brigades de gendarmerie stationnées dans des localités autres que celles qui sont comprises dans les deux catégories ci-dessus.

Des marchés par voie de concours seront passés par les soins des membres des conseils d'administration des compagnies de gendarmerie pour la fourniture des fourrages à faire du 1er novembre 1891 au 31 octobre 1892 dans les brigades externes des 4e, 5e, 9e, 10e, 11e et 18e corps d'armée. Les personnes qui désireront prendre part à ces concours devront s'adresser soit au sous-intendant militaire chargé de la surveillance administrative de la compagnie de gendarmerie, soit au président du conseil d'administration de cette compagnie, résidant tous deux au chef-lieu du département.

Nantes, le 7 septembre 1891.

Le général commandant le 11e corps d'armée,
Gal FAY.

Vingt-troisième année. — N° 250. Le numéro : 15 centimes. Mardi 15 Septembre 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr. Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER soixante CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 15 SEPTEMBRE

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 14 Septembre 1891.

Par décision en date du 9 septembre 1891, sur la proposition du directeur général des postes et des télégraphes, le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies a autorisé la création d'un bureau téléphonique municipal à Chambon-Sainte-Croix (Creuse).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Génie. — Par décret en date du 13 septembre 1891, rendu par le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été nommés dans le corps du génie pour prendre rang du 1er octobre 1891, et ont reçu par décision du même jour les affectations ci-après indiquées, les 30 sous-lieutenants élèves du génie dont les noms suivent, qui ont satisfait aux examens de sortie de l'école d'application de l'artillerie et du génie, savoir :

Au grade de lieutenant.

(Pour occuper des emplois de lieutenant en 2e.)

MM.

Poindron (Louis-Alfred). — Classé au 1er rég.

Lindecker (Charles-Henry). — Classé au 1er rég.

Berthélémy (Edmond-François). — Classé au 5e rég.

Segretain (Côme-Charles-Pierre). — Classé au 4e rég.

Tournefier (Henri-Auguste). — Classé au 5e rég.

Richard (Charles-Edouard). — Classé au 1er rég.

Prangé (Maurice-Albert). — Classé au 3e rég.

Métivier (Séraphin-Pierre-Lucien). — Classé au 5e rég.

Mazet (Jean-Léon). — Classé au 2e rég.

Thomas (François-Emile). — Classé au 1er rég.

Louppe (Alix-Jules). — Classé au 5e rég.

Aury (Charles-Marie). — Classé au 2e rég.

Bastien (Marie-Jules-Charles-Louis). — Classé au 3e rég.

Vallois (Fernand-Eugène). — Classé au 3e rég.

Bursaux (Paul-Auguste). — Classé au 2e rég.

Drouineau (Paul-Alexandre-Gustave). — Classé au 3e rég.

Direz (Georges). — Classé au 3e rég.

Ferrié (Gustave-Auguste). — Classé au 4e rég.

Guyon (François). — Classé au 4e rég.

Jeune (Gabriel-Arsène-Georges). — Classé au 3e rég.

Fatou (Georges-Ernest-Joseph). — Classé au 4e rég.

Dié (Jean-Baptiste-Jules). — Classé au 4e rég.

Habert (Pierre-Hippolite-Victor). — Classé au 4e rég.

Durut (Lucien-Hippolyte). — Classé au 4e rég.

Campa (Adolphe-Marius). — Classé au 4e rég.

Brion (Joseph-Louis-Auguste). — Classé au 4e rég.

Labadie (Jean-Louis). — Classé au 4e rég.

Giorgio (Louis-Joseph-Pierre). — Classé au 3e rég.

Rougier (Maurice-Léon-Ferdinand). — Classé au 3e rég.

Fleury (Auguste-François-Napoléon). — Classé au 3e rég.

MUTATIONS

Cavalerie. — Par décis. minist. du 12 septembre 1891 :

M. Letourneur, capit. en 2e au 22e rég. de drag., est nommé capit. command. dans le corps dont il fait partie.

M. de Vaulchier, capit. au 22e rég. de drag., passe au 9e rég. de même subdiv. d'arme.

Par décis. minist. du 13 septembre 1891, M. Sisson, lieut. au 6e rég. de chass., est désigné pour occuper un emploi de son grade au 2e rég. de spahis.

Par décis. minist. du 14 septembre 1891, M. Dragon de Gomiecourt, capit. au 2e rég. de chass., est nommé capit. command. dans le corps dont il fait partie.

Dans le numéro du *Journal officiel* du 13 septembre 1891 (Nominations et promotions de l'armée active), il y a lieu de faire la rectification suivante :

Artillerie. — Au lieu de : « M. Wild (Jean-Jacques-Jules), classé au 12e régiment (14e batterie) », lire : « classé au 12e régiment (11e batterie). »

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décret, en date du 13 septembre 1891, rendu sur le rapport du sénateur ministre de la marine, M. Henry (Marie-Pierre-Paul-Louis), lieutenant d'infanterie de marine en non-activité par suspension d'emploi, a été rappelé à l'activité à compter du 15 septembre 1891.

Cet officier prendra rang du 14 janvier 1886, déduction faite de trois mois neuf jours passés en non-activité.

Par décision du sénateur ministre de la marine, rendue le 14 septembre 1891, sur la proposition du jury d'examen, les jeunes gens dont les noms suivent ont été nommés élèves de l'école navale à la suite du concours de 1891, savoir :

1 Conche (Francisque-Alexandre).
2 Reille (Amédée-Charles-Marie).
3 Bouquet (Ernest-Pierre-Georges).
4 Denis (Paul-Louis-Jacques).
5 Daguerre (Martin Marie-Jean-Louis).
6 Bénier (Pierre-Ernest-Joseph).
7 Dupond (Hervé-Marie-Jean-Baptiste).
8 Coindé (René-Clément-Joseph).
9 Nivet (Louis-Alphonse-Paul).
10 Regnault (Henri-Maurice).
11 Lesterre (Louis).
12 Bourée (Henri-Jean-Alfred).
13 Jourdan (François-Marie).
14 Wackernie (Marie-Joseph-Edouard).
15 Garnier (Aimé-Andéol).
16 Hubert (Pierre-Elie-Joseph-Eward).
17 Eveillard (Victor-Amédée).
18 Monier (Léon-Emile).
19 Chovel (Joseph-Fernand-Victor-Georges-Henri).
20 Fenayrou (Marius-Auguste).
21 Villain (Eugène-Léon).
22 Couy (Alexandre-Henri).
23 De la Barre de Nanteuil (Christian-Xavier-Marie-Joseph-Anne).
24 Raynaud (Georges-Marie-Germain).
25 Diraison (Eugène-Jules-Olivier).
26 Bencker (Sylvain-Eugène-Amédée).
27 Rebel (Léopold-Marie).
28 Marguet (Frédéric-Philippe).
29 Semichon (René-Ernest).
30 Rey (Joseph-Jean-Justin).
31 Arnauld (Henri-Paul-Victor-Gilbert).
32 D'Etroyat (Victor-Charles-Hippolyte).
33 Motas d'Hestreux (Charles-Henri-Albert).
34 Bertin (Charles-Alphonse-Marie).
35 Rambaud (Joseph-Marie-Jean-Régis).
36 Dorlodot des Essarts (Georges-Joseph).
37 Chédeville (Eugène-Louis-Désiré).
38 Corre (Eugène-Théodore).
39 Bénic (James Pierre-Alain).
40 Fépoux (Oscar-Victor).
41 Fontaine (Marie-Louis).
42 Lesueur (Charles-Pierre-Marie).
43 Ferret (Marc-Clément).
44 Delord (Louis).
45 Jourdan (Roch-Vincent-Louis).
46 Dini (Jules-Vital).
47 Le Roch (Joseph).
48 Palle (Auguste-Gérard-Marie-Sosthène).
49 Tirhard (Henri-Jean-Marie).
50 Hardy (Edouard-Marie-Pierre).
51 Dumas (Marie-Joseph-Paul-Louis).
52 Delpierre (Edouard-Alfred).
53 Paul de Sauises (Henri-Hélion).
54 Mariotte (Antoine).
55 Epaillard (Pierre-Alexis-André-Adolphe).
56 Chauvin (Félix-François-Eugène).
57 Hubert des Fossés (Charles-François-Anthime).
58 Benda (Sigismond).
59 Callot (Pierre-Félix-Maurice).
60 Fröchen (Louis-Désiré-Charles).
61 Amiot (Remi-Xavier).
62 Le Floch (Joseph-Marie).
63 Banaré (Jules-Jean-Baptiste).
64 Turquet de Beauregard (Ernest-Théodore-Adolphe).
65 Baudroit (Pierre-Charles).
66 Sorette (Eugène-Paul-Marie-Maurice).
67 Godin (Guillaume-Félix-Isidore-Louis).
68 Nicolas (Adrien-Marie).
69 Le Citol (Henry-Louis-Marie).
70 } *ex æquo* { Dubois (Louis-Athanase).
71 } *ex æquo* { Théroulde (Henri-Louis-Alphonse).

Ces jeunes gens devront être rendus à Brest le mercredi 30 septembre courant, à une heure de l'après-midi, ou le jeudi 1er octobre dans la matinée, terme de rigueur.

Ils se présenteront à l'école des mécaniciens de la marine (ancien établissement des pupilles).

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 14 Septembre 1891.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ALLEMAGNE

Cassel, 12 septembre.

L'empereur et l'impératrice, le roi de Saxe les grands-ducs de Hesse et de Saxe-Weimar, le duc d'Edimbourg, le prince Henri de Prusse et la princesse sa femme, le prince Albert, régent du duché de Brunswick, les princesses de Saxe-Meiningen et de Schaumbourg-Lippe et plusieurs autres personnages princiers assistaient à la revue qui a eu lieu aujourd'hui à Niederzwehring.

La revue a été brillante.

Le temps était magnifique. (*Agence Havas.*)

Erfurt, 14 septembre.

L'empereur et l'impératrice sont arrivés à neuf heures du soir. Ils ont fait leur entrée solennelle dans la ville, au milieu d'une foule compacte qui remplissait toutes les rues par lesquelles a passé le cortège et qui a salué les souverains d'acclamations enthousiastes.

La ville était illuminée et décorée magnifiquement.

Le bourgmestre a adressé une allocution aux souverains.

L'empereur a répondu en le remerciant. (*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Bistritz, 12 septembre.

L'empereur, accompagné du comte Szapary, président du conseil, du baron Fejervary, ministre de la défense nationale, et de M. de Szœgyeny, est arrivé à quatre heures et demie de l'après-midi ; il a été acclamé. (*Agence Havas.*)

PAYS-BAS

La Haye, 13 septembre.

Le congrès international d'agriculture a clos sa session.

Suivant une résolution prise, la commission permanente internationale, composée de cinquante membres, choisira le siège du prochain congrès. Diverses offres ont été faites par l'Angleterre, la Roumanie, l'Espagne et la Belgique.

Dans la dernière séance, M. Legrand, ministre de France à la Haye, a déclaré qu'il avait envoyé à son gouvernement toutes les résolutions prises par le congrès.

Il a rendu hommage à la Hollande dont la fière indépendance est la base de l'équilibre européen.

Dans la commission permanente siégeront pour la France, MM. Méline, Gomot, Ribot, Passy, de Dampierre, Tisserand, Jules Benard, Besnard, Saguier et Tardit.

Avant la clôture, MM. Méline et Bauduin ont remercié dans un discours. (*Agence Havas.*)

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES SUR LES COLONIES

Établissements français dans l'Inde.

(Voir le *Journal officiel* d'hier, 14 septembre 1891.)

TABLEAU GÉNÉRAL DE LA VALEUR DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS DE L'ANNÉE 1890

Désignation						
1° COMMERCE ENTRE LA FRANCE ET L'INDE FRANÇAISE						
Importations de France					771.991 »	12.123.519 »
Importations de la colonie					11.351.528 »	
2° COMMERCE ENTRE L'INDE ET LES AUTRES COLONIES						
Importations des colonies					20.538 »	181.497 »
Exportations pour les colonies et pêcheries françaises	Denrées et marchandises de la colonie			109.948 »	160.959 »	
	Denrées et marchandises provenant de l'importation	Françaises	13.091 »	51.011 »		
		Etrangères	37.920 »			
3° COMMERCE DE LA COLONIE ET DE L'ÉTRANGER						
Importations en marchandises étrangères	Par navires français			38.414 »	3.845.427 70	9.431.986 70
	Par navires étrangers			3.807.013 70		
Exportations pour l'étranger	Denrées et marchandises de la colonie			2.797.317 »	5.586.559 »	
	Denrées et marchandises provenant de l'importation	Françaises	58.125 »	2.789.242 »		
		Etrangères	2.731.117 »			
Total général						21.736.002 70

[L]es importations pour l'année 1890 se résument de la manière suivante :

IMPORTATIONS DE LA COLONIE EN 1890

PONDICHÉRY

NATURE des DENRÉES ET MARCHANDISES	DENRÉES ET MARCHANDISES importées			DENRÉES ET MARCHANDISES étrangères importées		DENRÉES ET MARCHANDISES importées de l'étranger par navires		TOTAUX généraux.
	de France.	des colonies françaises.	Totaux.	de France.	des colonies.	français.	étrangers.	
Animaux vivants	»	»	»	»	»	»	2.740	274
Produits et dépouilles d'animaux	23.788	»	23.788	»	»	»	6.708	30.496
Matière dure à tailler	»	»	»	»	»	»	648	648
Substances propres à la médecine et à la pharmacie	»	»	»	»	»	»	»	»
Farineux alimentaires	47.830	»	47.830	»	»	»	608.110	655.940
Fruits et graines	13.760	»	13.760	»	»	»	38.534	52.294
Denrées coloniales	1.020	»	1.020	»	»	25.440	282.686	309.146
Sucs végétaux	7.566	»	7.566	»	»	»	42.777	50.343
Espèces médicinales	51.600	«	51.600	»	»	»	72.312	123.912
Bois	3.456	»	3.456	»	»	»	587.959	591.415
Fruits, tiges et filaments	»	»	»	»	«	»	70.046	70.046
Produits et déchets divers	»	»	»	»	»	»	18.400	18.400
Pierres et combustibles minéraux	578	»	578	»	»	»	1.198	1.776
Métaux	358	1.032	1.390	»	»	»	217.409	218.799
Produits chimiques	»	»	»	»	»	»	5.246	5.246
Couleurs	»	»	»	»	»	»	1.204	1.204
Compositions diverses	23.268	»	23.268	»	»	»	78.151	101.419
Boissons	182.684	555	183.239	»	»	»	64.556	254.604
Vitrifications	34.400	»	34.400	»	»	»	5.848	40.248
Fils	»	»	»	»	»	»	14.108	14.108
Tissus	208.768	»	208.768	»	»	6.075	227.595	442.438
Papier et ses applications	32.924	»	32.924	»	»	»	2.562	35.486
Ouvrages et matières diverses	98.098	»	98.098	»	.	90	201.633	299.821
Totaux	730.098	1.587	731.685	»	»	38.414	2.547.964	3.818.063

KARIKAL

NATURE des DENRÉES ET MARCHANDISES	DENRÉES ET MARCHANDISES importées			DENRÉES ET MARCHANDISES étrangères importées		DENRÉES ET MARCHANDISES importées de l'étranger par navires		TOTAUX généraux.
	de France.	des colonies françaises.	Totaux.	de France.	des colonies.	français.	étrangers.	
Animaux vivants	»	»	»	»	»	»	»	»
Produits et dépouilles d'animaux	»	»	»	»	»	»	641 50	641 50
Pêches	»	»	»	»	»	»	1.700 »	1.700 »
Substances propres à la médecine et à la pharmacie	»	»	»	»	»	»	»	»
Farineux alimentaires	»	»	»	»	»	»	7.935 »	7.935 »
Fruits et graines	»	»	»	»	»	»	2.099 »	2.099 «
Denrées coloniales	»	»	»	»	»	»	710.841 »	710.841 »
Sucs végétaux	»	»	»	»	»	S	73.906 »	73.906 »
Espèces médicinales	»	»	»	»	»	»	4.729 »	4.729 »
Bois	»	»	»	»	»	»	48.920 70	42.820 70
Fruits, tiges et filaments	»	»	»	»	»	»	8.707 »	8.707 »
Produits et déchets divers	»	4	4	«	»	»	3.353 50	3.357 50
Pierres et combustibles minéraux	»	75	75	»	105	»	10.625 »	10.805 »
Métaux	»	»	»	»	1.120	»	13.257 »	14.377 »
Produits chimiques	»	»	»	»	»	»	46.682 »	46.682 »
Couleurs	»	»	»	»	»	»	172 »	172 »
Compositions diverses	»	»	»	»	»	»	8.313 »	8.313 »
Boissons	»	12.621	12.621	»	»	»	10.600 »	23.220 »
Vitrifications	»	»	»	»	»	»	20.364 »	20.364 »
Fils	»	»	»	»	»	»	4.000 »	4.000 »
Tissus	»	»	»	»	»	»	9.000 »	9.000 »
Papier et ses applications	»	200	200	»	»	»	50 »	250 »
Ouvrages et matières diverses	»	4.807	4.807	»	20	»	97.670 »	102.497 »
Totaux	»	17.707	17.707	»	1.245	»	1.077.465 70	1.096.416 70

YANAON

NATURE des DENRÉES ET MARCHANDISES	DENRÉES ET MARCHANDISES importées			DENRÉES ET MARCHANDISES étrangères importées		importées de l'étranger par navires		TOTAUX généraux.
	de France.	des colonies françaises.	Totaux.	de France.	des colonies.	français.	étrangers.	
Animaux vivants	»	»	»	»	»	»	7.960	7.960
Produits et dépouilles d'animaux	»	»	»	»	»	»	7.600	7.600
Pêches	»	»	»	»	»	»	4.540	4.540
Substances propres à la médecine et à la pharmacie	»	»	»	»	»	»	»	»
Farineux alimentaires	»	»	»	»	»	»	44.574	44.574
Fruits et graines	»	»	»	»	»	»	»	»
Denrées coloniales	»	»	»	»	»	»	14.204	14.204
Sucs végétaux	»	»	»	»	»	»	23.888	23.888
Espèces médicinales	»	»	»	»	»	»	»	»
Bois	»	»	»	»	»	»	»	»
Fruits, tiges et filaments	»	»	»	»	»	»	300	300
Produits et déchets divers	»	»	»	»	»	»	4.340	4.340
Pierres et combustibles minéraux	»	»	»	»	»	»	3.788	3.788
Métaux	»	»	»	»	»	»	»	»
Produits chimiques	»	»	»	»	»	»	»	»
Couleurs	»	»	»	»	»	»	»	»
Compositions diverses	»	»	»	»	»	»	800	800
Boissons	»	»	»	»	»	»	37.500	37.500
Vitrifications	»	»	»	»	»	»	»	»
Fils	»	»	»	»	»	»	13.680	13.680
Tissus	»	»	»	»	»	»	7.600	7.600
Papier et ses applications	»	»	»	»	»	»	630	630
Ouvrages et matières diverses	»	»	»	»	»	»	690	690
Totaux	»	»	»	»	»	»	172.094	172.094

MAHÉ

NATURE des DENRÉES ET MARCHANDISES	DENRÉES ET MARCHANDISES importées			DENRÉES ET MARCHANDISES étrangères importées		importées de l'étranger par navires		TOTAUX généraux.
	de France.	des colonies françaises.	Totaux.	de France.	des colonies.	français.	étrangers.	
Animaux vivants	»	»	»	»	»	»	»	»
Produits et dépouilles d'animaux	»	»	»	»	»	»	»	»
Pêches	»	»	»	»	»	»	3.025	3.025
Substances propres à la médecine et à la pharmacie	»	»	»	»	»	»	»	»
Farineux alimentaires	»	»	»	»	»	»	»	»
Fruits et graines	»	»	»	»	»	»	1.500	1.500
Denrées coloniales	»	»	»	»	»	»	»	»
Sucs végétaux	»	»	»	»	»	»	»	»
Espèces médicinales	»	»	»	»	»	»	»	»
Bois	»	»	»	»	»	»	»	»
Fruits, tiges et filaments	»	»	»	»	»	»	»	»
Produits et déchets divers	»	»	»	»	»	»	»	»
Pierres et combustibles minéraux	»	»	»	»	»	»	»	»
Métaux	»	»	»	»	»	»	»	»
Produits chimiques	»	»	»	»	»	»	»	»
Couleurs	»	»	»	»	»	»	»	»
Compositions diverses	»	»	»	»	»	»	»	»
Boissons	41.893	»	41.893	»	»	»	4.035	45.928
Vitrifications	»	»	»	»	»	»	700	700
Fils	»	»	»	»	»	»	»	»
Tissus	»	»	»	»	»	»	»	»
Papier et ses applications	»	»	»	»	»	»	»	»
Ouvrages et matières diverses	»	»	»	»	»	»	230	230
Totaux	41.893	»	41.893	»	»	»	9.490	51.383

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

ÉTABLISSEMENTS	DENRÉES ET MARCHANDISES importées			DENRÉES ET MARCHANDISES				TOTAUX généraux.
				étrangères importées		importées de l'étranger par navires		
	de France.	des colonies françaises.	Totaux.	de France.	des colonies.	français.	étrangers.	
Pondichéry	730.098	1.587	731.685	»	»	38.414	2.547.964 »	3.318.063 »
Karikal	»	17.706	17.706	»	1.245	»	1.077.465 70	1.096.416 70
Yanaon	»	»	»	»	»	»	172.094 »	172.094 »
Mahé	47.893	»	41.893	»	»	»	9.490 »	51.383 »
Totaux	771.991	19.293	791.284	»	1.245	38.414	3.807.013 70	4.637.956 70

RÉSUMÉ COMPARATIF DU COMMERCE DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DANS L'INDE PENDANT LES ANNÉES 1890 ET 1889

Importations.

ÉTABLISSEMENTS	ANNÉES 1890	ANNÉES 1889	EN PLUS en 1890	EN MOINS en 1890
Pondichéry	3.318.063 »	5.687.063 »	»	2.369.499 »
Karikal	1.096.416 70	981.679 »	114.737 70	»
Chandernagor	»	»	»	»
Mahé	51.383 »	54.159 »	»	2.776 »
Yanaon	172.094 »	120.699 »	51.395 »	»
Totaux	4.637.956 70	6.844.099 »	166.132 70	2.372.275 »
Différence en moins			2.206.142 30	

Pondichéry. — La diminution ci-dessus constatée est en quelque sorte fictive. En 1889, les importations n'ont, en effet, atteint exceptionnellement le chiffre de 5,687,562 fr. que par suite de l'introduction faite à Pondichéry, par le gouvernement anglais, du matériel du chemin de fer destiné à la construction de la ligne ferrée de Vijonpourom à Viliore.

En déduisant de ce chiffre, soit	5.687.562
la valeur du matériel en question, ci	2.778.901
on trouve que le montant réel des importations n'a été en 1889 que de	2.908.661
La comparaison des chiffres ci-dessus avec ceux de l'année 1890, soit	3.318.063
fait même ressortir une différence en plus de	309.402

Cette augmentation provient en grande partie de l'introduction par mer des divers ports anglais voisins du riz nécessaire à l'alimentation du pays, les récoltes de l'établissement ayant été entièrement perdues en plusieurs endroits par suite de la sécheresse prolongée qui a sévi au commencement de l'année.

Karikal. — L'augmentation constatée en 1890 sur les importations porte sur certaines denrées consommées par la population native de cet établissement, telles que l'arec, le cachou, etc., etc.

Mahé. — La diminution de 2,856 fr. porte principalement sur le produit des pêches, qui n'ont pas été aussi abondantes que les années précédentes.

Yanaon. — L'augmentation constatée provient de ce qu'il a été importé en 1890, en plus grande quantité, des denrées alimentaires, des boissons et du fil de coton destiné à la fabrication des pagnes du pays.

L'Angleterre, ses colonies dans l'Inde, Ceylan, Penang, Singapore, la Birmanie et Maurice sont les pays avec lesquels nos possessions de l'Inde entretiennent les relations commerciales les plus suivies.

Les principaux produits importés dans la colonie sont : riz, nellys, menus grains, blé, arec, poivre, ciment, coriandre, muscade, bois de construction, rotin, coton, cuivre, fer, plomb, zinc, sacs en ganys, rabanne, etc.

EXPORTATIONS DE LA COLONIE EN 1890

PONDICHÉRY

NATURE des denrées et marchandises.	DENRÉES ET MARCHANDISES du cru de la colonie				DENRÉES ET MARCHANDISES PROVENANT DE L'IMPORTATION								TOTAUX généraux.
					Françaises exportées				Étrangères exportées				
	pour la France.	pour les colonies.	pour l'étranger.	Totaux.	pour la France.	pour les colonies.	pour l'étranger.	Totaux.	pour la France.	pour les colonies.	pour l'étranger.	Totaux.	
Animaux vivants	»	»	388	388	»	»	»	»	»	»	»	»	388
Produits et dépouilles d'animaux	1.032	5.160	23.736	29.928	»	»	»	»	»	»	23.820	23.820	53.748
Pêches	»	»	44.920	44.920	»	»	»	»	»	»	»	»	44.920
Matières dures à tailler	»	»	»	»	»	»	»	»	432	»	1.900	2.332	2.332
Farineux alimentaires	»	1.320	3.126	4.416	»	»	»	»	»	226	3.605	3.831	8.277
Fruits et graines	»	»	46.060	46.060	»	»	»	»	9.347.807	»	468.261	9.816.068	9.862.128
Denrées coloniales	3.600	120	26.550	30.270	»	»	»	»	128.427	7.250	38.966	174.643	204.913
Sucs végétaux	»	»	»	»	»	60	30	90	»	1.168	1.658.684	1.659.852	1.659.942
Bois	»	»	»	»	»	128	64	192	4.284	»	618	4.902	5.194
Espèces médicinales	»	6.880	18.600	25.480	»	»	»	»	»	172	706	878	26.358
Teintures et tanins	»	»	»	»	»	»	»	»	»	820	21.998	22.818	22.818
Produits et déchets divers	»	»	20.672	20.672	»	»	»	»	»	»	»	»	20.672
Pierres, terres, combustibles	215	»	215	215	»	»	»	»	»	102	86	188	403
Métaux	»	»	»	»	»	»	»	»	258	222	»	480	480
Couleurs	»	»	»	»	»	»	»	»	287.688	»	32.508	320.196	320.196
Compositions diverses	»	»	55.986	55.986	»	»	77	77	»	»	14.137	14.137	70.200
Boissons	»	»	»	»	»	12.903	15.612	28.515	»	»	11.142	11.142	39.657
Vitrifications	»	»	1.221	1.221	»	»	»	»	»	»	344	344	1.565
Fils	500	500	4.856	5.856	»	»	»	»	»	»	6.450	6.450	12.306
Tissus	1.509.725	74.005	430.202	2.014.032	»	»	»	»	»	»	11.782	11.782	2.025.814
Papier et ses applications	»	688	2.838	3.526	»	»	»	»	»	»	6	6	2.532
Ouvrages et matières diverses	67.560	21.267	124.075	212.902	»	»	»	»	»	27.520	68.542	96.062	308.964
Totaux	1.582.632	109.940	803.330	2.495.912	»	13.091	15.783	28.574	9.768.896	37.750	2.368.010	12.174.656	14.699.423

KARIKAL

NATURE des denrées et marchandises.	DENRÉES ET MARCHANDISES du cru de la colonie				DENRÉES ET MARCHANDISES PROVENANT DE L'IMPORTATION								TOTAUX généraux.
					Françaises exportées				Étrangères exportées				
	pour la France.	pour les colonies.	pour l'étranger.	Totaux.	pour la France.	pour les colonies.	pour l'étranger.	Totaux.	pour la France.	pour les colonies.	pour l'étranger.	Totaux.	
Animaux vivants	»	»	75.405	75.405	»	»	»	»	»	»	»	»	75.405
Produits et dépouilles d'animaux	»	»	61.800	61.800	»	»	»	»	»	»	»	»	61.800
Pêches	»	»	115.140	115.140	»	»	»	»	»	»	»	»	115.140
Farineux alimentaires	»	»	1.481.136	1.481.136	»	»	»	»	»	»	178	178	1.481.314
Fruits et graines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	295.054	295.054	295.054
Denrées coloniales	»	»	150	150	»	»	»	»	»	»	40.974	40.974	41.124
Sucs végétaux	»	»	22.120	22.120	»	»	»	»	»	»	396	396	22.516
Bois	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	98	98	98
Espèces médicinales	»	»	2.357	2.357	»	»	»	»	»	»	235	235	2.592
Teintures et tanins	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Produits et déchets divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pierres, terres, combustibles	»	»	858	858	»	»	»	»	»	»	165	165	1.023
Métaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	150	150	150
Couleurs	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	192	192	192
Compositions diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	200	200	200
Boissons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Vitrifications	»	»	849	849	»	»	»	»	»	»	»	»	849
Tissus	»	»	93.000	93.000	»	»	»	»	»	»	»	»	93.000
Papier et ses applications	»	»	800	800	»	»	»	»	»	»	»	»	800
Ouvrages et matières diverses	»	8	4.005	4.013	»	»	»	»	»	170	5.050	5.220	9.223
Totaux	»	8	1.857.620	1.857.628	»	»	»	»	»	170	342.692	342.862	2.200.490

YANAON

NATURE des denrées et marchandises.	DENRÉES ET MARCHANDISES du cru de la colonie				DENRÉES ET MARCHANDISES PROVENANT DE L'IMPORTATION								TOTAUX généraux.
					Françaises exportées				Étrangères exportées				
	pour la France.	pour les colonies.	pour l'étranger.	Totaux.	pour la France.	pour les colonies.	pour l'étranger.	Totaux.	pour la France.	pour les colonies.	pour l'étranger.	Totaux.	
Produits et dépouilles d'animaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7.600	7.600	7.600
Pêches	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3.300	3.300	3.300
Farineux alimentaires	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3.250	3.250	3.250
Matières dures à tailler	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
Denrées coloniales	»	»	4.900	4.900	»	»	»	»	»	»	800	800	800
Sucs végétaux	»	»	2.700	2.700	»	»	»	»	»	»	2.440	2.440	7.340
Bois	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2.700
Fruits, tiges et filaments	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Teintures et tanins	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Produits et déchets divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pierres, terres, combustibles	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Métaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»
Couleurs	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Compositions diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Boissons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Vitrifications	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tissus	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»
Papier et ses applications	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ouvrages et matières diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»
Totaux	»	»	7.600	7.600	»	»	»	»	»	»	17.390	17.390	24.990

MAHÉ

NATURE des denrées et marchandises.	DENRÉES ET MARCHANDISES du cru de la colonie				DENRÉES ET MARCHANDISES PROVENANT DE L'IMPORTATION								TOTAUX généraux.
					Françaises exportées				Étrangères exportées				
	pour la France.	pour les colonies.	pour l'étranger.	Totaux.	pour la France.	pour les colonies.	pour l'étranger.	Totaux.	pour la France.	pour les colonies.	pour l'étranger.	Totaux.	
Produits et dépouilles d'animaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pêches	»	»	56.402	56.402	»	»	»	»	»	»	3.025	3.025	59.427
Farineux alimentaires	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fruits et graines	»	»	12.955	12.953	»	»	247	247	»	»	»	»	13.200
Denrées coloniales	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Sucs végétaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bois	»	»	59.412	59.412	»	»	»	»	»	»	»	»	59.412
Fruits, tiges et filaments	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Teintures et tanins	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Produits et déchets divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pierres, terres, combustibles	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Métaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Couleurs	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Compositions diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Boissons	»	»	»	»	»	»	41.795	41.975	»	»	»	»	»
Vitrifications	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tissus	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Papier et ses applications	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ouvrages et matières diverses	»	»	»	»	»	»	300	300	»	»	»	»	»
Totaux	»	»	128.767	128.767	»	»	42.342	42.342	»	»	3.025	3.025	174.134

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

ÉTABLISSEMENTS	DENRÉES ET MARCHANDISES du cru de la colonie				DENRÉES ET MARCHANDISES PROVENANT DE L'IMPORTATION								TOTAUX généraux.
					Françaises exportées				Étrangères exportées				
	pour la France.	pour les colonies.	pour l'étranger.	Totaux.	pour la France.	pour les colonies.	pour l'étranger.	Totaux.	pour la France.	pour les colonies.	pour l'étranger	Totaux.	
Pondichéry	1.582.632	109.940	803.330	2.495.902	»	13.091	15.783	28.874	9.768.896	37.750	2 368.010	12.174.650	14.699.432
Karikal	»	8	1.857.620	1.857.628	»	»	»	»	»	170	342.692	342.862	2.200.490
Yanaon	»	»	7.600	7.600	»	»	»	»	»	»	17.390	17.390	24.990
Mahé	»	»	128.767	128.767	»	»	42.342	42.342	»	»	3.025	3.025	174.134
Totaux	1.582.632	109.948	2.731.117	4.489.897	»	13.091	58.125	71.216	9.768.896	37.920	2 731.117	12.537.933	17.099.046

TABLEAU COMPARATIF DES EXPORTATIONS EN 1890 ET 1889.

ÉTABLISSEMENTS	ANNÉES 1890	ANNÉES 1889	EN PLUS en 1890	EN MOINS en 1890
Pondichéry	14.699.432	21.074.302 »	»	6.374.870 »
Karikal	2.200.490	4.732.806 90	»	2.532.316 90
Chandernagor	»	»	»	»
Mahé	174.134	164.387 »	9.747	»
Yanaon	24.990	25.212 »	»	222 »
	17.090.046	25.990.707 90	9.747	8.907.408 90
En moins				8.897.661 90

Pondichéry. — La diminution considérable constatée en 1890 porte principalement :

1° Sur les arachides et les huiles dont la production s'est ressentie de la sécheresse persistante du commencement de l'année. C'est ainsi que ces produits qui en 1889 figuraient pour. 14.100.693 et 2.252.382 ne représentent en 1890 qu'une valeur de...... 9.606.500 et 1.658.564

d'où une différence en moins de.............. 4.494.193 598.818

2° Sur les fils et les tissus dont l'exportation en 1890 n'a été que de :

	Fils.	Tissus.
	12.306	2.013.000
contre	279.830	2.606.176
en 1889, soit en moins	267.536 et	593.176

Cette diminution est due au ralentissement des opérations du principal établissement de filature et de tissage, opérations qui, en 1891, ont subi une période d'arrêt par suite de l'accumulation sur les marchés de Bordeaux et du Sénégal des guinées provenant des années précédentes.

Karikal. — La différence en moins de 2,532,316 fr. 90 provient exclusivement du ralentissement des affaires sur le riz, dont l'exportation est tombée de 4,139,847 fr. à 1,481,314 fr. par suite de la mauvaise récolte faite en 1890.

Mahé. — L'augmentation ci-dessus constatée porte sur les boissons et les bois et eût été plus considérable si elle n'était pas atténuée par les diminutions que présentent les articles : poissons salés et cornes de buffles.

Yanaon. — La diminution dans cet établissement est insignifiante.

Ainsi qu'il a été dit à propos des importations, les pays qui trafiquent le plus avec la colonie sont l'Angleterre, ses colonies dans l'Inde, Penang, Ceylan, Singapore, la Birmanie et Maurice. Les principaux produits exportés sont :

Arachides, huiles d'arachides, huile de sésame, cocos, cigares, toiles bleues, pagnes, peaux de vachettes tannées, peaux de cabris tannées.

NAVIGATION

ENTRÉES

DÉSIGNATION DES LIEUX DE PROVENANCE des denrées et marchandises.	BATIMENTS FRANÇAIS				BATIMENTS ÉTRANGERS PORTANT PAVILLON DU PAYS DE PROVENANCE				VALEUR totale des chargements.
	Nombre de bâtiments.	Tonnage.	Nombre d'hommes d'équipage.	Valeur des chargements.	Nombre de bâtiments.	Nombre de tonnage.	Nombre d'hommes d'équipage.	Valeur des chargements.	
Angleterre	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Calcutta	»	»	»	»	3	7.036	271	»	»
Madras	13	14.300	390	»	100	148.706	6.910	»	»
Colombo	14	16.277	420	»	»	»	»	»	»
Maurice	1	999	19	«	2	1.226	29	89.072 »	89.072 »
Négapatam	»	»	»	»	23	40.158	1.660	»	»
Cocanada	1	1.186	36	6.165 »	8	8.937	219	966.886 »	973.051 »
Côtes malabres	»	»	»	32.249 »	56	1.598	269	901.174 »	933.443 »
Penang et Singapore	»	»	»	»	24	33.138	2.145	144.612 »	144.612 »
Moulmaines	»	»	»	»	6	1.940	172	446.220 »	446.220 »
Bombay	»	»	»	»	14	20.748	689	»	»
Meddles	»	»	»	»	2	2.663	47	»	»
Port-Natal	»	»	»	»	1	1.517	25	»	»
Cuddalore	1	1.395	44	»	40	55.145	2.742	»	»
Totaux	30	34.157	909	38.414 »	278	322.812	15.178	2.547.964 »	2.586.378 »
De France et des colonies	»	»	»	»	»	»	»	»	731.685 80
De l'étranger	»	»	»	»	»	»	»	»	2.586.378 »
Totaux	»	»	»	»	»	»	»	»	3.318.063 80

SORTIES

DÉSIGNATION DES LIEUX DE DESTINATION		NOMBRE de bâtiments.	TONNAGE	NOMBRE d'hommes d'équipage.	VALEUR DES CHARGEMENTS EXPORTÉS			
					Denrées du cru de la colonie.	Marchandises françaises.	Marchandises étrangères.	Total par port de destination.
France	NAVIRES FRANÇAIS							
	Marseille	2	3.163	66	137.884 »	»	719.217 »	857.101 »
	Bordeaux	»	»	»	249.262 »	»	»	249.262 »
	Havre	»	»	»	94.000 »	»	»	94.000 »
	Total	2	3.163	66	481.146 »	»	719.217 »	1.200.363 »
	NAVIRES ÉTRANGERS							
	Marseille	20	31.665	633	1.081.686 »	»	9.038.843 »	10.120.529 »
	Bordeaux	»	»	»	»	»	10.836 »	10.836 »
	Lyon	»	»	»	19.800 »	»	»	19.800 »
	Total	20	31.165	633	1.101.486 »	»	9.049.679 »	10.151.165 »
	Totaux généraux	22	34.828	699	1.582.632 »	»	9.768.896 »	11.351.528 »
Colonies françaises et établissements de pêches	NAVIRES FRANÇAIS							
	Réunion	»	»	»	92.805 »	»	8.011 »	100.816 »
	Haïphong	»	»	»	1.530 »	»	»	1.530 »
	Total	»	»	»	94.335 »	»	8.011 »	102.346 »
	NAVIRES ÉTRANGERS							
	Karikal	»	»	»	8.295 »	12.529 »	2.100 »	22.924 »
	Chandernagor	»	»	»	»	80 »	»	80 »
	Yanaon	»	»	»	7.310 »	482 »	27.639 »	35.431 »
	Total	»	«	»	15.605 »	13.091 »	29.739 »	58.435 »
	Totaux généraux	»	»	»	109.940 »	13.091 »	37.750 »	160.781 »

SORTIES

LIEUX DE DESTINATION	BATIMENTS FRANÇAIS							BATIMENTS ÉTRANGERS PORTANT PAVILLON DU PAYS DE DESTINATION							VALEUR totale des chargements.
	Nombre			Denrées du cru de la colonie.	Marchandises		Total des valeurs des marchandises.	Nombre			Denrées du cru de la colonie.	Marchandises		Total des valeurs des chargements.	
	de bâtiments.	de tonnage.	d'hommes d'équipage.		françaises.	étrangères.		de bâtiments.	de tonnage.	d'hommes d'équipage.		françaises.	étrangères.		
				fr.	fr.	fr.	fr.				fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Londres	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	64.027	120	10.204	74.351	74.351
Colonies anglaises.															
Calcutta	4	3.911	95	»	»	»	»	»	4.567	138	»	»	»	»	»
Colombo	13	23.300	390	15.986	»	2.583	18.539	»	»	»	46.749	1.943	192.242	240.934	259.473
Madras	13	23.300	390	»	»	»	»	65	96.993	4.728	»	»	»	»	»
Ports du Nord	»	»	»	»	»	»	»	20	1.411	190	15.461	11.425	196.826	223.712	223.712
Negapatam	»	»	»	»	»	»	»	73	110.012	5.211	»	»	»	»	»
Penang et Singapore	»	»	»	»	»	»	»	27	37.950	2.499	270.195	»	362.368	632.563	632.563
Rangom et Hroulmain	»	»	»	»	»	»	»	1	200	26	121.434	1.236	942.998	1.065.668	1.065.668
Akyabe	1	999	19	»	»	»	»	2	495	44	»	»	»	»	»
Maurice	1	374	14	3.159	»	44.040	47.199	5	8.793	381	257.828	77	463.073	720.978	768.177
Cudallore	»	»	»	»	»	»	»	17	23.807	1.269	»	»	»	»	»
Côtes malabares (sud)	»	»	»	»	»	»	»	41	397	77	8.491	982	4.281	13.754	13.754
Porto-Novo	»	»	»	»	»	»	»	1	2.071	34	»	»	»	»	»
Port-Saïd	1	1.396	44	»	»	149.525	149.425	2	3.033	54	»	»	»	»	149.425
Total	33	53.280	952	19.145	«	196.018	215.163	256	289.729	14.651	784.185	15.783	2.171.992	2.971.960	3.187.123

Report des valeurs exportées pour la France et les colonies françaises	11.512.309
et les pays étrangers	3.187.123
Total général	14.699.432

ENTRÉES. — KARIKAL

LIEUX DE PROVENANCE		NOMBRE de bâtiments.	TONNAGE	NOMBRE d'hommes d'équipage.	VALEUR DES CHARGEMENTS IMPORTÉS			
					MARCHANDISES		TOTAL par port de destination.	TOTAL général.
					françaises.	étrangères.		
France		»	»	»	»	»	»	«
Colonies françaises et établissements de pêche	Navires français	»	»	»	»	»	»	»
	Navires étrangers	»	»	»	»	»	»	»
	Pondichéry	30	41.571	2.734	1.706	1.245	18.951	18.951
Angleterre		»	»	»	»	»	»	»
Colonies anglaises	Bombay	3	160	20	»	»	»	10.362
	Calcutta	3	6.018	210	»	»	»	935
	Birmanie	»	»	»	»	»	»	»
	Détroits	28	39.297	2.680	»	»	»	906.147 50
	Côtes coromandelles	94	52.237	3.600	»	»	»	23.399 50
	Ceylan	58	4.947	720	»	»	»	136.621 70
Total général								1.096.416 70

SORTIES. — KARIKAL

LIEUX DE DESTINATION	NOMBRE de bâtiments.	TONNAGE	NOMBRE d'hommes d'équipage.	VALEUR DES CHARGEMENTS — MARCHANDISES françaises.	MARCHANDISES étrangères.	TOTAL par port de destination.	TOTAL général.
Fance	»	»	»	»	»	»	»
Pondichéry	10	4.386	360	8	170	178	178
Angleterre	»	»	»	»	»	»	»
Colonies anglaises — Birmanie	1	204	30	3.440	1.065	»	4.505
Colonies anglaises — Détroits	30	39.628	2.743	494.255	339.560	»	833.815
Colonies anglaises — Côtes coromandelles	70	39.759	2.928	31.150	1.113	»	32.263
Colonies anglaises — Ceylan	107	60.649	3.929	1.328.775	954	»	1.329.729
Total général							2.200.490

ENTRÉES. — MAHÉ

LIEUX DE PROVENANCE	NOMBRE de bâtiments.	TONNAGE	NOMBRE d'hommes d'équipage.	VALEUR DES CHARGEMENTS — MARCHANDISES françaises.	MARCHANDISES étrangères.	TOTAL par port de destination.	TOTAL général.
Marseille	»	»	»	42.123	»	42.123	42.123
Colonies anglaises — Calaye, Tellichery, Cannanoor, Mangalou, Coudapoar, Cochin, Colombo	130	53.718	2.436	»	»	9.260	9.260
Total général							51.383

SORTIES. — MAHÉ

LIEUX DE DESTINATION	NOMBRE de bâtiments.	TONNAGE	NOMBRE d'hommes d'équipage.	VALEUR DES CHARGEMENTS — MARCHANDISES françaises.	MARCHANDISES étrangères.	TOTAL par port de destination.	TOTAL général.
Colonies anglaises — Calaye, Tellichery, Cannanoor, Mangalou, Coudapoar, Cochin, Colombo	130	53.718	2.436	128.767	3.025	174.134	174.134
Colonies françaises	»	»	»	42.342	»	»	»

STATISTIQUE DE LA POPULATION

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS		HOMMES	FEMMES	TOTAL	COMPARAISON DE 1890 AVEC 1889			MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1890				
					Total de la population au 31 décembre 1889.	Augmentation de la population en 1890.	Diminution de la population en 1890.	Nombre de naissances.	Nombre de décès.	EXCÉDENT des naissances sur les décès.	EXCÉDENT des décès sur les naissances.	Nombre de mariages.
Pondichéry et ses districts.	Pondichéry	22.807	25.666	48.473	41.348	7.127	»	1.958	1.962	»	4	321
	Oulgaret	25.991	26.132	52.123	46.774	5.349	»	2.458	1.922	536	»	314
	Villenour	21.035	20.520	41.555	35.967	5.588	»	1.472	1.299	173	»	142
	Bahour	15.536	15.254	30.790	27.463	3.327	»	1.229	873	356	»	170
Chandernogor et ses districts		11.776	12.505	24.281	25.315	»	1.034	670	1.105	»	435	252
Karikal et ses districts	Karikal	»	»	15.468	34.529	»	19.061	557	551	6	»	146
	Grande-Aldée	28.261	42.265	17.081	23.010	»	5.929	540	752	»	12	161
	Nédouncadou	»	»	37.977	33.434	4.543	»	1.074	905	169	»	255
Mahé et ses districts		4.906	5.072	9.978	8.394	1.584	»	178	200	»	22	49
Yanaon et ses districts		2.410	2.917	5.327	4.100	1.227	»	51	128	»	77	»
Totaux		132.722	150.331	283.053	280.334	28.743	26.024	10.187	9.697	1.240	750	1.810
						En plus.. 2.719				En plus.. 490		

TABLEAU STATISTIQUE DU NOMBRE DES ÉLECTEURS DE LA COLONIE EN 1890

NOMS DES COMMUNES	POPULATION	NOMBRE DES ÉLECTEURS municipaux.	pour les conseils généraux.	pour la Chambre des députés.	sénatoriaux.
Pondichéry	48.473	11.301	11.301	11.301	36
Oulgaret	52.123	15.308	15.308	15.308	2
Villenour	41.555	10.632	10.632	10.632	2
Bahour	30.790	7.826	7.826	7.826	2
Chandernagor	24.281	3.951	3.951	3.951	15
Karikal	15.468	4.475	4.475	4.475	20
Grande-Aldée	17.081	4.662	4.662	4.662	2
Nédonncadou	37.977	7.347	7.347	7.347	2
Mahé	9.978	2.208	2.208	2.208	11
Yanaon	5.327	1.003	1.003	1.003	11
Totaux	283.053	68.713	68.713	68.713	92

STATISTIQUE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

ANNÉE 1890

NOM DES COMMUNES	ÉCOLES PUBLIQUES						ÉCOLES LIBRES						TOTAL					
	NOMBRE des écoles.		NOMBRE des maîtres et maîtresses.		NOMBRE des élèves.		NOMBRE des écoles.		NOMBRE des maîtres ou des maîtresses.		NOMBRE des élèves.		NOMBRE des écoles.		NOMBRE des maîtres ou maîtresses.		NOMBRE des élèves.	
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.
Pondichéry	3	7	36	34	835	966	56	»	61	»	1.691	173	59	7	97	34	2.526	1.139
Oulgaret	3	5	7	15	272	517	42	»	42	»	826	6	45	5	49	15	1.098	523
Villenour	2	1	5	3	143	88	41	»	41	»	651	»	43	1	46	3	794	88
Bahour	1	1	3	3	98	70	35	»	35	»	514	38	36	1	38	3	612	108
Karikal	1	2	11	11	387	225	26	»	30	»	567	33	27	2	41	11	954	258
Grande-Aldée	2	1	5	3	142	84	13	»	13	»	198	16	15	1	18	3	340	100
Nedouncadou	2	3	5	6	140	114	30	»	30	»	594	12	32	3	35	6	734	126
Chandernagor	1	2	23	12	592	134	20	»	25	»	587	25	21	2	48	12	1.179	159
Mahé	2	1	8	6	204	121	12	1	17	1	287	94	14	2	25	7	491	215
Yanaon	2	1	6	4	168	124	2	»	2	»	26	1	4	1	8	4	194	125
Totaux	19	24	109	97	2.981	2.443	277	1	296	1	5.941	398	296	25	405	98	8.922	2.841

STATISTIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

ANNÉE 1891

NOM DES COMMUNES	LYCÉES		COLLÈGES		ÉTABLISSEMENTS LIBRES		TOTAL	
	Nombre de professeurs.	Nombre d'élèves.	Nombre de professeurs.	Nombre d'élèves.	Nombre de professeurs.	Nombre d'élèves.	Nombre de professeurs.	Nombre d'élèves.
Pondichéry	»	»	19	156	16	285	35	441
Oulgaret	»	»	»	»	»	»	»	»
Villenour	»	»	»	»	»	»	»	»
Bahour	»	»	»	»	»	»	»	»
Karikal	»	»	»	»	»	»	»	»
Grande-Aldée	»	»	»	»	»	»	»	»
Nedouncadou	»	»	»	»	»	»	»	»
Chandernagor	»	»	»	»	»	»	»	»
Mahé	»	»	»	»	»	»	»	»
Yanaon	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux	»	»	19	156	16	285	35	441

TABLEAU DES AFFAIRES JUGÉES PAR LES COURS ET TRIBUNAUX EN MATIÈRE CIVILE ET EN MATIÈRE COMMERCIALE EN 1890

DÉSIGNATION DES TRIBUNAUX	TRIBUNAUX DE PAIX			TRIBUNAUX DE 1re INSTANCE			TRIBUNAUX DE COMMERCE			COUR D'APPEL	TOTAUX
	Affaires concilées.	Affaires jugées.	Total.	Distributions, contributions et ordre clos ordonnances sur requêtes.	Jugements rendus y compris les jugements préparatoires, les jugements en ressort et sur requête.	Total.	Enquêtes ordonnées.	Jugements rendus.	Total.	Arrêts rendus.	
Pondichéry	»	2.262	2.262	641	705	1.046	»	245	245	58	3.611
Karikal	»	950	950	284	372	656	»	57	57	»	1.663
Chandernagor	»	593	593	40	188	228	»	40	40	»	861
Mahé	»	165	165	95	46	141	»	»	»	»	306
Yanaon	»	35	35	38	35	73	»	1	1	»	109
Totaux	»	4.005	4.005	798	1.346	2.144	»	343	343	58	6.550

TABLEAU DES CONDAMNATIONS PRONONCÉES PAR LES COURS D'ASSISES EN 1890

DÉSIGNATION DES TRIBUNAUX	MEURTRES et assassinats.	TENTATIVES de meurtres et d'assassinats	EMPOISONNEMENTS	COUPS et blessures ou violences envers les particuliers.	RÉBELLION et violences envers des fonctionnaires ou agents.	INFANTICIDES ou avortements.	VIOLS et attentats à la pudeur.	BANQUEROUTES frauduleuses.	FAUX	INCENDIES	VOL dans un lieu public avec violence escalade ou effraction.	VOLS domestiques ou sans violence.	ABUS de confiance.	AUTRES CRIMES	TOTAUX
Pondichéry	1	»	»	1	»	3	1	»	4	»	11	»	»	5	26
Karikal	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	1	4
Chandernagor	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	2	5
Mahé	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Yanaon	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux	2	»	»	1	»	3	1	»	5	»	15	»	»	8	35

TABLEAU DES CONDAMNATIONS PRONONCÉES PAR LES TRIBUNAUX CORRECTIONNELS EN 1890

DÉSIGNATION DES TRIBUNAUX	INFRACTION au ban de surveillance.	VAGABONDAGE et mendicité.	RÉBELLION violences envers des fonctionnaires, agents ou particuliers.	COUPS et blessures, homicide par imprudence.	ATTENTATS aux mœurs et à la morale publique.	DIFFAMATION injures, dénonciations calomnieuses, menaces.	VOLS SIMPLES	ESCROQUERIES abus de confiance, banqueroute simple.	DESTRUCTION d'animaux domestiques, d'arbres et de clôtures.	INCENDIES	TROMPERIE sur la qualité ou la quantité de la marchandise vendue.	EXCITATION à l'abandon du travail, troubles, désordres.	AUTRES DÉLITS	TOTAUX
Pondichéry	»	1	23	57	»	8	286	15	3	»	2	»	91	486
Karikal	»	»	4	74	»	16	72	10	»	1	1	»	38	216
Chandernagor	»	»	5	7	2	1	13	2	»	»	»	»	20	50
Mahé	»	»	1	3	»	»	2	»	»	»	»	»	3	9
Yanaon	»	»	»	11	»	1	4	»	»	»	»	»	1	17
Totaux	»	1	33	152	2	26	377	27	3	1	3	»	153	778

TABLEAU DES CONDAMNATIONS PRONONCÉES PAR LES TRIBUNAUX DE SIMPLE POLICE EN 1890

DÉSIGNATION des tribunaux.	INJURES SIMPLES	MAUVAISE DIRECTION ou rapidité dans la conduite des bêtes de charge et voiture	JEUX DE HASARD sur la voie publique.	BRUITS ET TAPAGES INJURIEUX et nocturnes.	VOIES DE FAIT ET VIOLENCES légères.	CONTRAVENTIONS sur les auberges, cabarets et autres lieux publics.	IVRESSE MANIFESTE	DÉFAUT DE PRÉCAUTION contre les incendies.	JET DE CORPS DUR	INFRACTIONS AUX RÈGLEMENTS relatifs à la boucherie.	INFRACTIONS AUX RÈGLEMENTS relatifs à la boulangerie.	INFRACTIONS AUX RÈGLEMENTS relatifs à la voirie.	MARAUDAGE DE RÉCOLTES et autres produits de la terre.	PASSAGE D'ANIMAUX sur le terrain d'autrui.	CONTRAVENTIONS aux règlements sur les poids et mesures.	IRRÉVÉRENCE envers les magistrats aux audiences de paix.	TÉMOINS DÉFAILLANTS	CONTRAVENTIONS aux règlements sur la police de roulage.	CONTRAVENTIONS aux règlements sur le travail des enfants dans les manufactures.	MAUVAIS TRAITEMENTS sur les animaux.	PROSTITUTION	AUTRES CONTRAVENTIONS	TOTAUX
Pondichéry	28	19	36	830	72	»	231	»	»	33	»	35	43	»	8	»	»	»	»	»	»	166	1.150
Karikal	»	2	3	108	»	42	28	»	»	2	»	49	4	725	»	»	»	12	»	1	»	26	1.002
Chandernagor	»	»	»	19	»	5	25	»	»	»	»	121	»	13	2	»	»	»	»	»	»	36	221
Mahé	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	7
Yanaon	»	»	»	4	»	»	1	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	149	156
Totaux	28	21	39	961	72	47	285	»	»	35	»	207	47	738	10	»	»	12	»	1	»	484	2.887

STATISTIQUE DES BUREAUX DE BIENFAISANCE

DÉSIGNATION des établissements.	NOMBRE des individus secourus.	VALEUR des biens de l'établissement. Immeubles.	VALEUR des biens de l'établissement. Rentes.	RECETTES. Subventions de la colonie	RECETTES. Subventions de la commune.	RECETTES. provenant de la charité.	RECETTES. provenant des quêtes dans les églises	RECETTES. des biens de l'établissement.	RECETTES. diverses.	RECETTES. Totales.	DÉPENSES. d'administration.	DÉPENSES. Secours en nature.	DÉPENSES. Secours en argent.	DÉPENSES. diverses.	DÉPENSES. Totales.	MONTANT des placements en immeubles.	MONTANT des placements en rentes.
Pondichéry	1.534	16.430 62	710.881 99	16.992 40	»	»	»	43.171 94	1.659 86	61 824 20	1.284 34	27.766 44	27.850 88	4.922 54	61.824 20	29.455 »	710.881 »
Chandernagor	86	60.000 »	38.744 03	5.560 »	»	»	»	»	1.219 07	6.779 07	441 »	2.230 »	3.809 »	»	6.480 »	»	38.744 93
Karikal	260	»	»	8.308 »	»	»	»	»	228 86	8.536 86	203 »	400 »	7.933 86	»	8.536 86	»	»
Mahé	56	4.335 »	»	1.390 17	»	»	»	435 25	8 60	1.834 02	10 95	»	1.776 52	465 55	1.834 02	5.320 »	»
Yanaon	52	»	»	1.043 »	»	»	»	»	61 19	1.104 19	»	»	1.059 52	»	1.059 52	»	»
Totaux	1.988	80.765 62	749.625 93	33.293 57	»	»	»	43.607 19	3.177 58	89.073 34	1.939 09	30.396 44	42.429 78	4.969 09	79.734 60	34.775 »	749.625 93

HOPITAUX

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS où il existe des hôpitaux ou des hospices.	NOMBRE de lits.	MOUVEMENT DES MALADES PENDANT L'ANNÉE — Hommes. Entrés.	Hommes. Sortis pour guérison ou autre cause.	Hommes. Décédés.	Femmes. Entrées.	Femmes. Sorties pour guérison ou autre cause.	Femmes. Décédées.	TOTAUX — Entrés.	Sortis.	Décédés.	JOURNÉES DE PRÉSENCE — Hommes.	Femmes.	Totaux.	VALEUR DES BIENS de l'établissement — Immeubles.	Rentes.	RECETTES — Subvention de la colonie.	Subvention des communes.	Recettes provenant des biens de l'établissement	DÉPENSES — Personnel.	Matériel.
Pondichéry (hôpital colonial)............	80	347	312	35	235	216	19	582	528	54	8.683	6.758	15.441	»	»	48.413	»	»	34.180	14.233
Karikal (maison de santé)............	22	244	247	14	147	129	6	391	376	20	4.992	3.008	8.000	»	»	23.502	«	»	10.540	12.962
Chardornagor (hospice-hôpital)............	22	306	253	46	117	49	20	423	302	66	6.510	3.352	9.862	»	»	7.896	15 20	528	4.021	7.677
Mahé............	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	«
Yanaon (maison de santé............	6	13	12	»	3	2	1	2	14	1	613	313	926	»	»	2.566	»	»	2.043	[illegible]
Totaux........	130	910	824	95	502	376	46	1.412	1.220	141	20.798	13.431	34.229	»	»	82.377	15 20	[illegible]	50.784	[illegible]

TABLEAU STATISTIQUE DES SUCCESSIONS ET HYPOTHÈQUES EN 1890

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS	SUCCESSIONS VACANTES — Successions vacantes gérées au 31 décembre précédent.	Successions appréhendées dans le cours de l'année.	Total.	Successions pour lesquelles la gestion du curateur a pris fin en 1890.	Reste à gérer au 31 décembre 1890.	SUCCESSIONS DÉSHÉRENTES — Successions déshérentes au sujet desquelles l'envoi en possession définitive n'était pas prononcé au 31 décembre précédent.	Successions tombées en déshérence dans le cours de l'année.	Total.	Successions au sujet desquelles l'envoi en possession définitive du domaine a été prononcé en 1890.	Reste en déshérence au 31 décembre 1890.	HYPOTHÈQUES PRISES PENDANT L'ANNÉE 1890 — Inscriptions d'hypothèques ordinaires.	Inscriptions d'hypothèques maritimes.	Inscriptions d'actes de mutations, de procès-verbaux de saisies, etc.	Autres formalités, mentions diverses, y compris celles concernant des hypothèques maritimes.	Total.	ENREGISTREMENT des actes sous seing privé.
Pondichéry............	64	17	81	10	71	50	7	57	»	57	1.381	»	1.325	292	2.998	4.101
Chandernagor.........	78	2	80	23	57	362	58	420	»	420	239	»	273	58	570	422
Karikal............	14	3	17	2	15	1	1	2	1	1	572	»	467	194	1.233	755
Mahé............	»	1	1	»	1	»	»	»	»	»	»	38	80	11	129	506
Yanaon............	»	1	1	»	1	17	1	18	»	18	20	»	15	»	35	108
Total.........	156	24	180	35	145	430	67	497	1	496	2.212	38	2.160	555	4.965	5.892

(Supplément.)

BIENS DE MAINMORTE

DÉSIGNATION DES LOCALITÉS	PROPRIÉTÉS APPARTENANT									RÉCAPITULATION GÉNÉRALE PAR		
	AUX COMMUNES			AUX SOCIÉTÉS RELIGIEUSES			AUX SOCIÉTÉS ANONYMES					
	Superficie.	Valeur.	Revenu.	Superficie.	Valeur.	Revenu.	Superficie.	Valeur.	Revenu.	Superficie.	Valeur.	Revenu.
	h. a. c.	francs.	francs.	h. a. c.	francs.	francs.	h. a. c.	francs.	francs.	h. a. c.	francs.	francs.
1° BIENS RURAUX												
Pondichéry	480 38 28	138.349 18	4.736 69	620 72 94	370.139 19	27.018 25	»	»	»	1.101 11 22	508.488 37	31.754 94
Chandernagor	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Karikal	136 65 86	43.275 22	2.909 33	12 57	3.530 69	157 07	»	»	»	136 78 43	45.814 91	3.066 30
Mahé	26 25	1.131 »	»	»	»	»	»	»	»	26 25	1.131 »	»
Yanaon	5 30 »	30.982 50	1.066 40	»	»	»	»	»	»	5 30 »	30.982 50	1.066 40
Totaux	622 60 39	213.737 90	8.712 32	620 85 51	372.678 88	27.175 32	»	»	»	1.243 45 90	586.416 73	37.887 64
2° BIENS URBAINS												
Pondichéry	16 53 70	393.225 41	»	14 83 62	484.662 34	»	»	»	»	31 37 32	877.887 75	»
Chandernagor	6 58 28	553.069 25	17.395 55	»	»	»	»	»	»	6 58 28	553 069 25	17.395 55
Karikal	2 77 62	11.025 29	4.148 20	1 00 62	16.041 90	1.017 93	»	»	»	3 78 24	27.067 19	5.166 13
Mahé	8 93	1.044 »	87 02	85 48	1.566 .	74 92	»	»	»	94 41	2.610 »	161 74
Yanaon	49 19 20	10.447 98	288 96	»	»	»	»	»	»	49 19 20	10.447 98	288 96
Totaux	75 17 73	968.811 93	21.919 73	16 69 72	502.270 24	1.092 88	»	»	»	91 87 45	1.471.082 17	23.012 58
Totaux généraux	697 78 12	1.182.549 83	30.632 05	637 35 23	874.949 12	28.268 17	»	»	»	1.335 33 35	2.057.498 95	58.900 22

MÉTÉOROLOGIE. — ANNÉE 1890

MOIS	BAROMÈTRE				THERMOMÈTRE				THERMOMÈTRE MOUILLÉ				HUMIDITÉ EN CENTIÈMES				THERMOMÈTRE			PLUIES — Quantités en milli-mètres.
	MATIN		SOIR		MATIN		SOIR		MATIN		SOIR		MATIN		SOIR		à	à	Moyenne des maxima et minima.	
	6 heures.	10 heures.	4 heures.	9 heures.	6 heures.	10 heures.	4 heures.	9 heures.	6 heures.	10 heures.	4 heures.	9 heures.	6 heures.	10 heures.	4 heures.	9 heures.	maxima.	minima.		m. mm.
Janvier	759.2	759.6	758.1	759.0	21.8	25.1	25.7	24.6	20.5	22.6	23.2	22.3	89	80	79	82	26.5	21.0	23.8	0.008.6
Février	759.1	759.5	758.4	758.9	22.8	26.4	26.9	25.7	21.5	24.1	24.4	23.5	88	81	80	83	28.0	21.9	24.9	»
Mars	757.3	757.7	756.0	756.8	26.5	28.7	29.1	27.5	24.9	26.5	26.4	25.5	87	83	79	84	30.4	25.6	28.0	»
Avril	756.0	756.2	754.7	755.5	28.0	29.7	30.3	28.8	26.1	27.9	27.7	27.0	87	82	81	86	31.6	26.6	29.1	»
Mai	753.1	753.2	751.9	752.9	28.6	32.4	31.7	29.5	26.1	28 0	28.2	27.5	82	78	76	84	33.7	26.2	29.9	»
Juin	752.9	753.0	751.7	752.9	27.6	30.6	30.6	28.4	24.9	26.2	27.2	25.9	80	70	77	79	32.2	24.8	28.5	0.159.5
Juillet	754.1	754.3	753.7	753.7	26.8	29.8	30.4	29.0	24.8	26.5	27.0	26.4	84	76	77	81	31.4	25.1	28.2	0.047.0
Août	755.4	755.0	754.1	754.7	26.6	29.6	30.1	28.5	25.1	26.5	27.5	26.3	88	78	81	83	31.0	25.6	28.0	0.063.5
Septembre	754.7	754.9	754.0	754.0	26.6	29.8	30.6	28.9	24.6	26.0	27.0	26.1	82	73	75	79	31.7	24.5	28.1	0.103.5
Octobre	756.9	757.1	756.1	756.0	25.8	28.6	29.0	28.0	24.5	26.3	26.6	25.7	89	82	81	85	30.2	24.1	27.1	0.184.5
Novembre	757.0	756.8	755.9	756.6	24.8	27.6	28.2	26.6	23.8	26.0	26.4	25.4	91	86	86	88	28.5	22.7	25.6	0.226.6
Décembre	758.6	758.4	757.6	758.0	22.8	26.1	26.2	25.0	21.4	23.8	23.9	23.3	88	83	84	85	26.5	21.7	24.1	0.035.0
Moyenne aux diverses heures	756.2	756.3	755.2	755.8	25.7	28.7	29.1	27.5	24.0	25.9	26.3	25.4	86	79	80	83	30.1	24.3	27.2	0.828.2
Moyenne de l'année	755.9				27.7				25.4				82				27.2			0.828.2

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES SCIENCES

Séance du 7 septembre.

PRÉSIDENCE DE M. DUCHARTRE

La correspondance est dépouillée par M. Berthelot.

M. Pimpar adresse une note sur un projet d'appareil destiné à la transmission de la vision à distance. M. L. Mignot envoie une note sur l'emploi de la potasse pour la destruction du phylloxera et la régénération de la vigne M. P. Tacchini transmet un travail intitulé : *Sur la distribution en latitude des phénomènes solaires observés à l'observatoire royal du Collège romain pendant le premier semestre 1891.*

On voit, conclut l'auteur, que les protubérances solaires ont été pendant le premier semestre 1891 plus fréquentes dans l'hémisphère austral, comme en 1889 et 1890, avec le maximum de fréquence toujours dans les zones ($\pm$ 40° $\pm$ 5°), tandis que les taches ont conservé leur grande prédominance au nord de l'équateur, comme les facules, avec des maxima à des latitudes plus basses, en comparaison des protubérances. Toute espèce de phénomènes se trouve très peu fréquente près de l'équateur solaire.

M. Fizeau présente des remarques sur l'influence que l'aberration de la lumière peut exercer sur les observations des protubérances solaires par l'analyse spectrale.

Plusieurs communications récentes ont été faites à l'Académie sur les phénomènes propres à l'atmosphère solaire, et spécialement sur les circonstances d'apparition, de développement et de mouvement des protubérances, étudiées au moyen de l'analyse spectrale.

Les auteurs de ces communications, M. Trouvelot, M. Deslandres et M. Fenyi, en suivant la voie ouverte par M. Janssen, ont observé et décrit plusieurs protubérances remarquables par leur éclat, leurs dimensions et leurs changements de forme; puis, en appliquant le principe du déplacement des raies par le mouvement du corps lumineux, ils en déduisent les vitesses de translation suivant le rayon visuel.

Sans entrer dans le détail des observations dont il s'agit, l'ensemble des résultats conduit à confirmer l'opinion admise généralement que les protubérances sont dues à de vastes éruptions gazeuses dans lesquelles domine l'hydrogène et qui s'élèvent rapidement à des hauteurs parfois énormes au-dessus de la surface solaire, pour y revenir au bout de quelques heures; c'est ce qui ressort, avec une grande probabilité, des nombres obtenus dans la mesure de ces phénomènes.

Il paraît donc qu'il y a, dans ces circonstances, à considérer de grands volumes gazeux animés de grands mouvements dont les vitesses, suivant diverses directions, peuvent être comparées à la fois à la vitesse de la lumière, aux mouvements planétaires et, en particulier, au mouvement de la Terre dans son orbite.

On est ainsi conduit à rechercher dans quelles limites peuvent ici intervenir les lois bien connues de l'aberration, donnant lieu à ces déplacements apparents des astres dont les images se voient toujours, soit à l'œil nu, soit dans les lunettes, dans des directions où ils ne sont pas.

Et, en effet, si l'on tient compte des situations réciproques de l'observateur placé sur la Terre et du Soleil vers lequel les instruments sont dirigés, on sait que l'effet simple et sensiblement constant de l'aberration sera un accroissement de 20'',445 dans la longitude de l'astre et les protubérances qui s'élèvent à sa surface, et que, de plus, ce déplacement apparent est dû à la vitesse de la Terre dans son orbite, laquelle est de 30 kilom. 6 par seconde.

Il résulte de ces données que, si une protubérance se développe dans le voisinage de l'écliptique avec une vitesse de translation de gaz lumineux égale à cette même vitesse de 30 kilom. 6 par seconde, le lieu de la protubérance subira un effet propre, c'est-à-dire un déplacement apparent de $\pm$ 20'',445, lesquelles pourront s'ajouter à l'effet précédent ou s'en retrancher suivant les circonstances de direction, en donnant lieu à des distances au lieu vrai du bord solaire de 0'' ou 40'',890.

A la vérité, les vitesses des protubérances ne sont pas uniformes et ne paraissent atteindre que rarement les valeurs supposées; mais la nature du phénomène ne semble pas douteuse, et ces grands mouvements de l'atmosphère solaire, dont l'existence en tout cas n'est pas ici contestée, doivent donner lieu à des mouvements apparents qui dépendent des lois de l'aberration, et dont il y aura à tenir compte dans la détermination plus précise des mouvements réels.

Dans ce qui précède nous avons adopté sur la constitution des protubérances l'hypothèse la plus simple du transport matériel de l'hydrogène et des vapeurs métalliques rendues visibles par leurs hautes températures. Un raisonnement analogue s'applique, avec plus de probabilité encore, à l'hypothèse de la visibilité des protubérances produite par un développement extraordinaire de phénomènes électriques analogues à nos orages et à nos aurores boréales. Ce qui donne à ce point de vue un degré spécial de probabilité, c'est l'intervention constante de l'électricité dans les expériences où l'on observe les raies de l'hydrogène.

Malgré des tentatives nombreuses, l'hydrogène brûlant ou échauffé, comprimé ou dilaté, ne paraît pas avoir montré jusqu'ici ses raies caractéristiques sans l'emploi de l'électricité sous forme d'étincelle, de courant ou d'effluve. Or les protubérances sont constamment teintées de rose par les raies multiples de l'hydrogène et particulièrement par la prédominance de la raie rouge C. De plus, on a souvent signalé dans les protubérances la rapidité des changements de forme, les brusques modifications d'éclat, l'aspect rubané, ondulé, interrompu, avec des parties contournées complètement isolées et séparées du bord solaire. Toutes ces apparences s'accordent sans difficulté avec l'hypothèse électrique et surtout avec les phénomènes variés que présentent les aurores boréales, dans lesquelles il a des apparences rubanées, des bords frangés, des propagations tantôt lentes tantôt rapides, mais généralement avec des vitesses moyennes, ni aussi promptes que les éclairs, ni aussi lentes que les effluves des feux Saint-Elme ou des tonnerres en boule.

A ce point de vue, qui paraît être adopté aujourd'hui par plusieurs physiciens et astronomes, on doit considérer les apparences lumineuses des protubérances non comme dues à des transports de matière, mais comme résultant de la propagation non instantanée de phénomènes électriques à travers des masses gazeuses qui peuvent avoir leurs mouvements propres, mais ne les imposent pas aux phénomènes électriques et lumineux. Ceux-ci, complètement indépendants des premiers, peuvent donc prendre naissance à la base, au milieu ou au sommet de la protubérance, et se propager soit de bas en haut, soit de haut en bas, par des mouvements successifs qui ne peuvent manquer de donner lieu, par l'effet de l'aberration, à des déplacements apparents analogues à ceux qui ont été mentionnés plus haut, mais plus complexes encore et plus difficiles à prévoir.

Il convient d'ajouter, dit M. Fizeau en terminant, que, par l'emploi des fentes larges d'un usage général pour explorer les formes et l'étendue des protubérances, on renonce à l'isolement exact des rayons simples, et que l'on s'expose à prendre pour un déplacement des raies par le mouvement des manifestations lumineuses d'intensités et d'apparences diverses, pouvant se produire en différents points d'une protubérance.

M. Fizeau ajoute que, si l'intervention des phénomènes d'aberration dans certaines études d'analyse spectrale est nécessaire pour l'exactitude des mesures, cette intervention paraît limitée à un petit nombre de phénomènes, et notamment que les études relatives aux mouvements des étoiles n'en sont nullement affectées.

M. A. Chauveau analyse des recherches qui lui sont personnelles sur la fusion des sensations chromatiques perçues isolément par chacun des yeux.

M. Chauveau présente ensuite, au nom de M. A. Arloing, professeur de l'école de médecine de Lyon, une note sur l'influence des produits de culture du staphylocoque doré sur le système nerveux vaso-dilatateur et sur la formation du pus.

M. Duchartre communique, au nom de M. Pierre Lesage, un travail sur la quantité de l'amidon contenu dans les tubercules du radis. Si l'on prend un radis au moment où on le consomme d'ordinaire, on peut s'assurer qu'il renferme peu ou pas d'amidon; mais il n'en est plus exactement ainsi lorsque cette plante est exposée à des arrosages salés. M. Lesage a soumis des cultures de radis, dans les mêmes conditions bien entendu, à l'eau pure de Vilaine et à l'eau de Vilaine additionnée de 1 gramme, 2 grammes et 20 grammes p. 100 de sel marin. Il a constaté très peu d'amidon pour les arrosages à 3 et 5 grammes p. 100, peu pour les arrosages à 10 grammes p. 100 et beaucoup pour l'arrosage à 4 grammes p. 100. Le maximum se trouvait donc dans la culture arrosée à l'eau contenant 4 grammes p. 100 de sel marin; il ajoute que les radis arrosés à 20 grammes p. 100 ont disparu les uns après les autres, tués par le sel.

M. Tisserand transmet, au nom de M. E. Cosserat, les observations de la planète Palisa faites le 30 août 1891 avec le grand télescope à l'observatoire de Toulouse.

L'ordre du jour étant épuisé dès quatre heures, la séance est levée.

HENRI DE PARVILLE.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouiss.	Lundi 14 Septembre	Comptant	Terme	Premier cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Juill. 91	3 %	96f60 65 70 60 55 50	en liq..						
			fin ct...	96 70	96 70 ...	96 35	96 50 ...	96 70	96 65
		40 50	P° fin c.	..	.. d1f	96 57½	96 82½ d50		
			P° fin c.	96 70	96 90 d25				
			P° fin p.	..	.. .. d1f	96 90	97 07½ d50		
			P° fin p.	97 25	.. .. d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %	91f	fin ct...					91 ..	
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés	94f70 65	en liq..						
			fin ct...	94 75	94 75 ...	94 52½	94 62½ ...	94 75	94 72½
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.	94 75	94 87½ d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.	95 10	d25				
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)	97f 96f90 80 90 97f	en liq..						
			fin ct...	97 05				97 50	97 32½
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
Août 91	4 ½ % 1883	105 75 80 75 80 85	en liq..						
			fin ct...	10592½			105 90	105 80	10592½
			P° fin c.				d50		
			P° fin c.						
			P° fin p.				d50		
			P° fin p.						
Août 86	Promesses d'inscript. 4½ % 1883	0 25						0 25	
Sept. 91	Bons du Trésor 4 %, éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	d° éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.								
d°	d° éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	d° éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	d° éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	d° éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	d° éch. 1er mars 95	c. 10000f							
d°	d° éch. 1er sept. 95								
d°	d° éch. 1er mars 96								
Juill. 91	Bons de liq. 5 %, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), n°s 221,501 à 273,500	508 509	en liq..						
			fin ct...					509 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Sept. 91	Ville de Paris, Obl. 55-60, 3 %, r. 500 fr., t.p.	547 545	fin ct...					548 ..	
Août 91	d° 1865, 4 %, r. 500 fr., t.p.	530 528	fin ct...					527 .	
Juill. 91	d° 1869, 3 %, r. 400 fr., t.p.	418	fin ct...					418 ..	
Juill. 91	d° 1871, 3 %, r. 400 fr., t.p.	410 409	fin ct...					411 .	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	106						106 ..	
...	d° d° séries sort. (unit.)								
...	d° d° d° sér. ent.		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4 %, r. 500 fr., t.p.	533 532 50	fin ct...					532 50	
d°	d° 1876, 4 %, r. 500 fr., t.p.	531 50	fin ct...					531 50	
			en liq..						
Mars 91	d° 1886, 3 %, r. 400 fr., t.p.	413 413 25 413 50	fin ct...					414 .	
d°	d° d° quarts, r. 100f	105 104 103						106 ..	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	400 50	fin ct...					400 50	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	101 50 101 75 102	fin ct...					101 50	
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3 %, r. 400 fr., tout payé	403 50 404	en liq..						
			fin ct...					406 ..	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.)	500 50 500 499 500	en liq..						
			fin ct...					501 ..	
		500 25	P° fin c.						
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.)	545	en liq..						
			au 15..					550 ..	
Juin 91.	Banque de France (nominatives)	4590 4600	en liq..						
			fin ct...	4605 .			4580 ..	4595 ..	4600 ..
			P° fin c.		d40		d50		
			P° fin p.		d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23)	447 50 445 447 50	en liq..						
			au 15..	447 50				447 50	447 50
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 38)	785 790 785	en liq..						
			au 15..	787 50	787 50 ...	781 25	782 50 ...		781 25
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d10		
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9)	430	en liq..						
			au 15..	435 ..				430 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26)	480	en liq..						
			au 15..					470 ..	
			P° au 15						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 10)		en liq..						
			au 15..					357 50	
			P° au 15						
Juin 91. ex-1er r.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.		en liq..						
			au 15..	275 ..			273 75 ...	275 ..	276 25
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	545	en liq..						
			au 15..	545 .				545 ..	547 50
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)		P° au 30		d10		d5f		
			au 15..						
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.)		en liq..						
			au 15..					430 ..	
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)		en liq..						
			au 15..						
Août 91	Banque hypot. de Fce, r. 1000f, t.p.	517 50	fin ct...					518 .	
Sept. 91	d° 3 %, 1881, r. 500 fr., t.p.	419 50	fin ct...					419 50	
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. } en représen d'ann.	151	en liq..						
			fin ct...						
Juin 91.	d° 5 %, r. 500 f. } dues par l'État	527 50 527	au 15..					527 ..	

Valeurs	Cours	
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5 %, 79		
d° de la Dordogne, 3 %, 87, r. 500 f.		
d° de la Hte-Marne, 4 %, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4 %, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4 %, remb. 100 fr.	113 75	
Armentières (vlle), 3½ %, 86, r. 500f.		
Béziers (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3 %, r. 100 fr.	109 50	
d° 1881, 4 %, r. 500 f.	519 ..	508 ..
Caen (ville de), 4 %, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5 %, r. 1000 f.	1030..	
Lille (ville de), 1860, 3 %, r. 100 fr.	110 ..	
d° 1863, 3 %, r. 100 fr.	140 ..	
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.	515 ..	
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.		
Lyon (ville de), 1880, 3 %, r. 100 fr.	100 ..	
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.	510 ..	
Roubaix (ville), 4 %, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4 %, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	46 75	46 50
Tourcoing (ville), 4 %, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.	90 ..	
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).	2210..	
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	410 .	406 25
Midi, d° act. de jouiss.	685 ..	
Nord, d° act. de jouiss.		
Orléans, d° act. de jouiss.	1096 25	
Ouest, d° act. de jouiss.		
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)		
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f, t.p.		
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	540 .	
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	580 ..	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	525 ..	
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
d° du département du Nord		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier	80 .	370 ..
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	526 ..	
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.		
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	557 50	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	1575.	
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (n°s 128,931 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 48).	252 50	
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1452 50	
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 11).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.	263 75	
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 15).		
Ind. linière (Compt. de l') a. 500f.		
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 29).	1810	1805..
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p.	1365..	
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).		
d° act. de jouiss.		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p..	1700..	
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.	1365..	1345..
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé	1540..	
2e série, act. 500 fr., t.p..		
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.		
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	800 ..	790 ..
Mines de Malfidano, act. de jouiss.		
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.	860 .	
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	815 ..	805 ..
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.	50 ..	
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1275..	1270..

Jouissance	Lundi 14 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
	Crédit foncier de France								
Juill. 91	Actions 500 fr., tout payé (nominatives)		en liq.						
		1280 1282 50 1285	fin ct.	1292 50	1292 50	1282 50	1287 50	1282 50	1292 50
		1287 50	Pe fin c.		d40		d20		
			Pe fin c.	1300	1296 .. d10		d5f		
	Obligations :		Pe fin p.		d40		d20		
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.	1210	Pe fin p.	1312 50	1305 .. d10		d5f		
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	520						518 2.	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	105 10 105 25						105	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	607						607	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	121 50						121 50	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	519						520	
d°	communles, 3%, remb. 500 f.	507						507	
d°	d° 5es, r. 100 f.	102 101 25 101						101	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	516 50	fin ct.					519	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	394 50 394 394 25	en liq.					394	
Sept. 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	476 476 50 476 25	fin ct.					477	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	480	fin ct.					480	
Sept. 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	474 474 25	fin ct.					474 50	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	422	fin ct.					424	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	479 479 25	fin ct.					479 50	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	60f 59f	fin ct.					58	
...	d° d° (nomin.).		fin ct.						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	46f 45f 43f	fin ct.					44	
...	d° d° (nomin.).		fin ct.						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		en liq.						
		595	au 15.					595	
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq.						
			au 15.					685	
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)		en liq.						
		825 823 75 822 50	au 15.	825			823 75	825 50	826 25
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé (ex-coup. 18)		en liq.						
		320 325	au 15.	320			317 50	318 75	
			Pe au 15		d10		d5		
			Pe au 30		d10	342	d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq.						
			au 15.	371 25					
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).		en liq.						
		328 75 327 50	au 15.					330	
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. développt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p (nominatives)		en liq.						
		485 486 25	au 15	485			483 75	486 25	485
			Pe au 15		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq.						
			au 15.						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)		en liq.						
		470 471 25	au 15					470	
			Pe au 15		d10		d5f		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4)		en liq.						
			au 15.						
......	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)		en liq.						
		395	au 15.					400	395
			Pe au 15		d5f		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq.						
		260	au 15.						
Avril 90	Banque Russe et Française, act 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		en liq.						
			au 15.						
			Pe au 15		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq.						
			au 15.						
Juill. 83	Compie Franco-Algérienne, act 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14)		en liq.						
		15f	au 15.					15	
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)		Pe au 15		d10		d5f		
		207 50	en liq.					207 50	
Juill. 91	Société des Immeubles de France. act. 500 f., t.p. (ex-c. 11)		au 15		d10		d5f		
		182 50	au 15					182 50	
Août 91	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p	389 50 389 75 389 50	au 15					398 75	
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 26)		en liq.						
			au 15.						
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p		en liq.						
		710 717 50 720	fin ct.					720	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'Etat), ex-coupon 30		en liq.						
		615	fin ct.					630	
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).		en liq.						
		915	fin ct.					915	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)		en liq.						
		1512 50 1513 75 1511 25	fin ct.	1510			1507 50	1507 50	1510
			Pe fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)		en liq.						
		1300	fin ct.					1300	1300
			Pe fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)		en liq.						
		1845 1850	fin ct.	1848 75				1845	
			Pe fin c.		d20		d10		
			Pe fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 78)		en liq.						
		1545 1542 50 1541 25	fin ct.					1548 75	
		1540	Pe fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).		en liq.						
		1077 50	fin ct.					1075	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11) (Gar. de l'Etat ou de Dépts)		en liq.						
		535 530	fin ct.					538 75	
			Pe fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).		en liq.						
		515 513 75	au 15.					515	
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).		en liq.						
		545	au 15.					545	
			Pe au 15		d10		d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).				d10		d5f		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)		en liq.						
		442 50	au 15.						
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr. t.p. (ex-c. 4).		Pe au 30		d20		d20		
			au 15.						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 19)		en liq.						
		570	au 15.						
			Pe au 15		d10		d5f		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	141 25	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	150 50	
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)	390	
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux).		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	540	535
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7).	565	563 75
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p.	356 25	355
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1076 25	1070
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	701 25	700
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	370	
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.		
Voitures à Paris, actions de jouiss.		
Touage de la Basse-Seine et Oise.		
d° de Conflans à la mer		
Transports maritimes (Soc. de)		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 20).	425	420
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	710	
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2450	
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.		
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1120	
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p.		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	1095	
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).	222 50	
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4).	1440	
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	223 75	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	555	
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	577 50	
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.	825	
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	265	
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 50).	805	
Matériel agricole et industriel		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	1350	
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p	520	516 25
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé	1720	
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	215	
d° parts bénéficiaires	212	210
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée	26 50	25 50
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	199	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	428	427
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr.		
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr.	381	
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956.	425	
d° d° de 1887 à 1985.	412 50	411
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	410	
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	413	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	409	408
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	650	648
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	442	441 50
d° nouvelles d°	438 50	437
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	440	439
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne : Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'Etat)	400	
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).		
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)		
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	414	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr.	1280	1275
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	448 75	
Besseges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	447	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	445	
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	440	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.		
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	644	643
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.)	443	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f	448	447
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	449 75	448 50
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).		

Jouissance	Lundi 14 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1450	en liq.					1453 75	..
			au 15						
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1165	en liq.					1160 ..	
			au 15						
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)	575 576 25 577 50 578 75 580 582 50 585 600	en liq.					575 .	578 75
			au 15	575 ..	595	575	590 ..		
			Pe au 15				d5f		
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	655 ..	en liq.					660 .	
			au 15						
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1090 1095	en liq.					1085 ..	1085 ..
			au 15	1090 ..			1087 50		
			Pe au 15		d10		d20		
			Pe au 30		d10		d10		
Juill. 91	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).	480	en liq.					480 ..	
			au 15						
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des). act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	705 706 25	en liq.					705 ..	705 ..
			au 15						
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Etablissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1).	320 315	en liq.					315 ..	
			au 15						
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)		en liq.					3000 ..	
			au 15						
			Pe au 15		d..		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. (ex-coup. 10), en liquid.	25f	en liq.					26 ..	27 50
			au 15						
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p		en liq.					200 ..	
			au 15						
Avril 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 12), en liq.	52f50 54f	en liq.					54 ..	
			au 15						
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
Juil. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 15), en liquid.	20f 20f75 21f 21f50 21f 75	en liq.					19 50	20 ..
			au 15	20 ..			22 50		
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2865 2860	en liq.					2855 ..	2860 ..
			au 15	2863 75	2863 75	2850	2858 75		
			Pe au 15		d40		d20		
			Pe au 15		d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).	810	en liq.					810 ..	
			au 15						
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27)	308 75 307 50 308 75	en liq.					308 75	
			au 15						
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27).	1190 1187 50	en liq.					1190 ..	1190 ..
			au 15						
			Pe au 15		d10		d5f		
Sept. 91	d° Bons trent., 8%, r. 125f	138 75	au 15					139 ..	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recouvt des 15% attib. au Gouv. Egyptien (ex-coupon 12).	2015	en liq.					2015 ..	2015 ..
			au 15						
			Pe au 15		d20		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).		en liq.					400 .	
			au 15						
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	512 50 507 50	en liq.					512 50	510 ..
			au 15	510 ..	510 ..	505 ..	506 25		
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		516 25 d10		d5f		
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9)	117 50 120	en liq.					121 25	122 50
			au 15	121 25			120 ..		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).		en liq.					415 ..	
			au 15	413 75			412 50		
			Pe au 15		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
Oct. 91	Angleterre, 2¾ % (n.c. fixe 25f20).	C. 500f	en liq.						
			au 15						
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.	C. 1000	en liq.						
			au 15						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	Gr c.	au 15						
			Pe au 15		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	326 25 327 327 50 328	en liq.					330 ..	
...	d° d° c. de 5 obl.		au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.		Pe au 15						
Mai 91	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		en liq.						
			au 15						
...	d° d° 1000 fl. d°		Pe au 15		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f10 30 C. 10000.	en liq.					97 35	
			au 15						
...	d° d° 1000 fl. d°	96f85 80 75 85	Pe au 15		d50		d25	96 70	
Juill. 91	Belgique, 2½ %, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 15						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	Pe au 15		d..		d..		
Mai 91	d° 3%, 1873		au 15						
Juill. 91	d° 3½ %, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 15						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq.						
Mai 91	d° 3½ %, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15					102 85	
...	d° d° c. de 1000 f.	102 50 C. 100f	en liq.						
...	d° d° c. de 500 f.		au 15						
Août 91	d° 3½ %, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	Pe au 15		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
	(Nég. ch. fixe 25f20)		en liq.						
Juin 91	Brésil, 4½ %, 83. Obl. 1000 £.		au 15						
...	d° d° 500 £.		Pe au 15		d50		d25		
...	d° d° 100 £.								
Avril 91	d° 4½ %, 88. Obl. 1000 £.		en liq.						
...	d° d° 500 £.		au 15		d..		d25		
...	d° d° 100 £.		Pe au 15		d50				
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		en liq.						
...	d° d° 500 £.		au 15						
...	d° d° 100 £.		Pe au 15		d50		d25		
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé...	90f	en liq.		d10		d5f	90 .	
			au 15						

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	443 ..	442 50
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......	362	
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	449 ..	448 50
d° 3% nouveau, r. 500f d°	456 50	
Nord, 3%, rembours. 500 fr.....	452 .	
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	443 50	
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..	1260..	
d° 3%, rembours. 500 fr.....	449 .	448 ..
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	455 ..	
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	443 50	442 ..
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......		
2e émission, de 63,001 à 108,312.	95 ..	
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'Etat. — Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	445 50	445 ..
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	453 ..	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	412 ..	410 25
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	500 ..	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	430 ..	
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	150 .	148 ..
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	410	
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	402 50	
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr....		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	290 .	
d° d° 5%, r. 500 fr.	415	
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.		
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..	47 50	46 75
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..	407 50	
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.	520 ..	
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.		
d° d° 5%, r. 500 f.		
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.		
Eaux Banlieue, 4½ %, 89, r. 500 f..		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Industrie linière, 6%, r. 300 fr...		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	295 ..	294 ..
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	525 ..	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	526 50	526 ..
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	310 ..	
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	517 ..	
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	307 ..	306 ..
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	480	470 ..
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	257 50	255 ..
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.		
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..		
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....		
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	502 ..	
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.		
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	412 50	412 ..
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	386 50	385 ..
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.		
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½ %, r. 500f.	483 75	
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.	500 ..	
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	630 ..	
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 .	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municip. (Délég.) 4%, r. 500.	482 50	
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	124 ..	
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	22 50	21 ..
d° d° 3%, remb. 500 fr...	17 50	17 ..
d° d° 4%, remb. 500 fr...	17 50	17 25
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	22 .	21
d° d° (2e série).	22 .	21 25
d° d° (3e série).	19 50	
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	85	
d° d° depuis la répart.	86 75	
d° d° 322f 50 payés ..		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	70 .	
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	620 .	
d° 3%, rembours. 500 fr........	446 50	
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	436 50	436 ..
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	94 50	

Jouissance	Lundi 14 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt	Clôture précédente Terme
Avril 91	Égypte. Oblig. Daïra Sanieh 4%		en liq..						
	(décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	494 50 495 495 25 50 ..	au 15..	492 50			493 75	495 ..	492 50
		496	Pe au 15		d10				
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig.		en liq..		d10		d5f		
	7%, rembours. 500 fr.	493 50 493 75 494	au 15..	492 50			493 75	493 75	492 50
	(Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)		Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½%		en liq..						
	(décrets des 6 et 7 juin 1890)...	467	au 15..	465 ..				466 75	466 25
...			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878		en liq..						
		522	au 15..					522 ..	
			en liq..						
Sept. 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f		au 15..						
	(nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f.		en liq..						
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	73f 75	au 15..	72 50			72 20	73 05	72 .
...	Coup. de 40 —	72f 50	Pe au 15		d50		d25	72 75	
...	Coup. de 80 —	72f 50 75	Pe au 30		d50		73 25 d25	72 90	
...	Coup. de 160 —	72f 75 45 25	Pe au 15		d50		d25	72 75	
...	Coup. de 240 —	72f 75 45 25						72 50	
...	Coup. de 480 —	72f 75 45 25						72 45	
...	Coup. de 960 —	72f 70 45 25	en liq..					72 50	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).		au 15..						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba,		en liq..						
	6%, 1886, garantis.	494 494 75 495	au 15..					494 ..	
			en liq..						
d°	d° d° 1890, garantis.	459 458 50 458	au 15..		d10		d5f	459 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq..						
....	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f. 5f).		au 15..					123 .	
Juill. 91	d° Consolidés 4%		au 15..						
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89,		en liq..						
...	Oblig. et coupons (Titre de 617f.		au 15..		d10		d25		
...	prescrits au bout — de 2468f.		Pe au 15		d10		d25		
...	de 20 ans de l'éch. — de 6170f.		en liq..		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	415 415 75 416 25 50 ..	au 15..					418 ..	
		Gr. c.	en liq..						
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	418 75 417 50	au 15..					415 ..	
		Gr. c.	en liq..						
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	327	au 15..					332 ..	
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég.change		en liq..						
	fixe 2f 10). Coup. de 100 fl....		au 15..		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe		en liq..						
	2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	94f	au 15..	90 50			90 40	94	
...	d° 500 fl.	92f	Pe au 15		d50		d25	92 75	
...	d° 1000 fl.	90f 60	Pe au 30		d50		d25	90 45	
Août 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch.fi. 2f 50).		en liq..						
...	Cap. des titres amort. (Obl. 100 fl.	100 80	au 15..					100 60	
...	prescr. après 20 ans. — 500 fl.	101 50	Pe au 15		d50		d..		
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég.ch.fixe 2f50).		au 15..						
			en liq..						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 15..	90 70	90 80	90 40	90 50	90 70	90 67½
...	d° coup. 500 fr.	90f 60 70 75 80 50	Pe au 15		d1f		d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr..		Pe au 15		d25				
...	d° coup. 50 fr.		Pe au 30		d1f	90 90	91 .. d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	..f	Pe au 30		91 25 d25			90 80	
Avril 91	d° 3%	..f	au 15..					54 10	
			en liq..						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	316 317	au 15..					316 25	
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég.ch.fi. 25f20),		en liq..						
	coup. de 504 f. (20 £).	f.	au 15..						
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	86f 10	au 15..						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 15..						
d°	d° obl. 5% d°		au 15..						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch.		en liq..						
	fixe 25f25), coup. de 20 £.	37f 37f 25	au 15..	37 40	37 40	37 10	37 20	37 75	37 50
...	d° coup. de 50 £.	38f 37f 75 50	Pe au 15		d50		d25	37 50	
...	d° coup. de 100 £.	37f 50 40 25 22½ 20 15	Pe au 30		d50		d1f	37 60	
			en liq..						
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f (C. 500 f.	283 75 285 286 25 285	au 15..					287 ..	
...	Nos 1 à 390000 et C. 5 obl.	280	au 15..						
...	500001 à 929987. C. 10 ob.		au 15..						
			en liq..						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%		au 15..					103 35	
Juill. 91	d° 1890, 4%	84f 50	Pe au 15					85 ..	
...	Russie, 1850, 4½% (n.ch.fi. 25f50.		en liq..						
	Oblig. de 100 £.		au 15..						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	99f 98f 75 50	au 15..					99 ..	
...	Grosses coupures....	99f 50							
Juill. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fi. 4f. Obl. de 100 r.	70f 69f 50	au 15..						
...	d° de 1000 r.	..f	Pe au 15		d50		d25		
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fi. 4f. Obl. de 100 r.	71f 75 70	au 15..	71 55	71 80	71 20	71 20	71 50	71 20
...	d° de 1000 r.	70f 70 75 80 50 40	Pe au 15	72 85	72 50 d50		d50	71 25	
			en liq..						
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	99f 35 50	au 15..					99 20	
...	Grosses coupures....	99f 50 75	Pe au 15		d50		d25	99 50	
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 15..						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change		en liq..						
	fixe 4f), coup. de 125 r.	105 50	au 15..					105 75	
...	coup. de 500 r.	105 90						105 60	
...	coup. de 1000 r.	106						106 .	
...	coup. de 10000 r.		en liq..						
	d° 1889, 4% (or).	99f 98f 90 75 60	au 15..					99 50	
Sept. 91			en liq..						
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	98f 50	au 15..					98 50	
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	..f	au 15..					97 85	
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e sé-								
	ries, t. p., Obl. 500 f.	99f 98f 70 60 99f	en liq..					99 40	
...	d° 2500 f.	99f 99f 20	au 15..	98 75			98 45	99 20	98 75
...	d° 5000 f.	98f 75 60	Pe au 15		d50		d25	98 85	
...	d° 12500 f.	98f 40 20						98 75	
			en liq..						
Juill. 91	d° d° 3e série...	99f 99f 10 50 99f 99f 10	au 15..					99 ..	
Mai 91	d° Intér. cons., 4½%. 1re ém.,		en liq..						
	1880 (n. ch. fi. 4f) C 100 r	69f 50	au 15..					69 50	
	C 500 r	69f 50	au 15..		d50		d25	69 50	
	C, 1000 r.		au 15..					69 50	
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Trans-		en liq..						
	caucasien, remb. au pair.	84f 05	au 15..	84 25			84 ..	84 10	84 ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½%, 53 (n.ch.fi. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Oblgi. Dom. Autrich. 1875 (estamp.).	318 50	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	79 20	
d° 1000 fl. d°	79 20	
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.		
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada. 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	103 75	102 50
Congo (État indép. du), Lots 1888.	50 ..	
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f		
Danemark. 3½% (nég.ch.fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fi. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.		
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	111 25	110 ..
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	99 .	98 ..
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.	97 50	
d° 1866, 5%	97 ..	
Gouv. de Québec, 80, 4½%, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fi. 25f20).	118 ..	
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég.change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f.p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	112 .	110 ..
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.	330 ..	325 ..
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t.p..		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	490 ..	
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20)..	[illegible] ..	626 25
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	355 ..	
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.		
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083..	420 50	420 ..
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486....		
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale..	[illegible] ..	
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	406 ..	405 ..
Beira-Alta, 3%		
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	206 .	205 ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	200 ..	
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	316 ..	315 ..
d° (Série X)	321 ..	
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque...	397 50	
d° (2e série), 2e hypothèque.	375 25	374 50
d° (3e série), 3e hypothèque.	358 ..	
d° (4e série), 4e hypothèque.		
d° (5e série), 5e hypothèque.	320 ..	
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	357 ..	355 ..
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	357 ..	355 ..
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	361 ..	360 ..
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	333	330 ..
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	327 50	
Ouest de l'Espagne, 4%	189 ..	
Portugais, 3%	198 ..	190 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	192 ..	190 ..
d° 4%	242 ..	235 ..
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	367 50	
d° 2e hypothèque.	343	
d° 3e hypothèque.	343 75	342 50
Cordoue à Séville, 3%		
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%..	536 25	
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.		
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	296 75	296 25
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f, t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	505 ..	
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.		
Cie Madrilene du Gaz, 4%, r. 500 f.	440 ..	
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	414 ..	410 ..

JOUISSANCE	Lundi 14 Septembre	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIERS COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	Terme.
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	443 443 50	au 15..					443 ..	
		443 75	en liq..						
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb 500 fr..	89f50	au 15..					89 75	
			en liq..						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 15						
	d° d° Ob. 50 £.		P° au 15		d1f		d25	104 05	
	d° d° Ob. 100 £.		P° au 30		d50		d25		
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq..						
	(nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.		au 15..						
	d° d° Ob. 100 £.		P° au 15		d50		d25	104 ..	
	d° d° Ob. 500 £.		en liq..						
Juin 91	Suisse (Empr. féd.), 3½ %, c. 1000f.		au 15..					103 50	
	d° d° c. 5000f.		P° au 15		d50		d25		
			en liq..						
Sept. 91	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	89f50 55 90f	au 15..					89 50	
			en liq..						
Sept. 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	21 90 50	au 15..						
	d° d° gross. coup.		en liq..						
	d° d° (sér. C).	18f15 17f87½	au 15..						
	d° d° gross. coup.		en liq..						
	d° d° (sér. D).	18f15 17f87½	au 15..	18 10				18 75	18 70
	d° d° gross. coup.		P° au 15		d50		d25		
Sept. 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq..						
	Obligations de 500 fr.	408 405 404	au 15..					421 ..	420 ..
	d° de 2500 fr.		P° au 15		d50		d25		
	d° de 12500 fr.		P° au 30		d50		d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..						
	5%. Douanes Obl. de 500 f.	454 450 448	au 15	446 25				453 75	
	d° d° 2500 f.	449 2. 447	P° au 15		d10		d5		
	d° d° 12500 f.	449 25 447	P° au 30		d10		d5		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq..						
	cap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	450 448 75	au 15..					450 ..	450 ..
			P° au 15		d10		d5		
			P° au 30		d10		d5		
Mai 91. ex-5e r.	Banque Génér. d'Egypte, a. 500 f.,		en liq..						
	250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		au 15..						
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		P° au 15		d10		d5		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)		au 15						
Juill. 91	Banque Hellénique de Crédit gé-		en liq						
	néral, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 21).		au 15..						
Août 91 ex-2e r	Banque des Pays-Hongrois, act.		en liq..						
	nouv. 500f, t.p (ex-c. 1). en liq.		au 15..						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		au 15..						
			P° au 15		d10		d5		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq..						
	100 piast. (500 f., 40 p. (200 f.) p.		au 15.						
	(ex-coupon 14)		P° au 15		d10		d5		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq..						
	250 fr. payés (ex-coupon 32) .	557 05 556 25	au 15	560 ..			555	563 75	562 50
		555 553 75	P° au 15		d10		d5		
	Grosses coupures....		P° au 30		d10		d5		
Juin 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq..						
	150 fr. payés (ex-coupon 34) .		au 15..						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq..						
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1070	au 15..						
			P° au 15		d10		d5		
	Grosses coupures....		P° au 30		d10		d5		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions		en liq..						
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c 11).		au 15..					480 ..	
	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5		
			P° au 30		d10		d5		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq..						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		au 15..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq..						
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		au 15..						
			P° au 15		d10		d5		
Juin 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		en liq..						
	estamp. « Act. de cap. amortie ».	133 75	au 15..	133 75			135	132 ..	135 ..
	(ex-coupon 14)		P° au 15		d10		d5		
			P° au 30		d10		d5		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	430 427 50	au 15..	426 25					425 ..
		425	P° au 15		d10		d5		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes.		en liq..						
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		au 15..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat		en liq..						
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.	627 50 628 75	au 15..	630 ..	631 25	627 50	627 50	628 75	
			P° au 15		d10		d5		
	Grosses coupures....		P° au 30		d10		d5		
Juin 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq..						
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	135	au 15..	135 ..				140 ..	
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	240	au 15..	242 50	242 50	237 50	238 75	240 ..	241 25
			P° au 15		d10		d5		
	Grosses coupures....	240	P° au 30		d10		d5		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p. : 200000 act. de 1862 ; 100000 a. de 1881 ; 60000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq..						
	de 1889. (ex-coup. 42)........		au 15..	630 ..			625 ..	630 ..	626 25
	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 59).....	301 25 302 50	au 15..	301 25	301 25	298 75	300 ..	302 50	300 ..
		300	P° au 15		d10		d5		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	123 75 122 ..	au 15..	120 ..	120 ..	112 50	117 50	121 25	120 ..
		120 117 115	P° au 15		d10		d5		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 63)......	291 25	au 15..	292 50			290 ..	292 50	291 25
			P° au 15				d5		
			P° au 30		d10		d5		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de		en liq..						
	chauffage par le), a. r. 500 fr., t.p.	340	au 15..					340 ..	
	(ex-coupon 22)		P° au 15		d10		d5		
			P° au 30		d10		d5		
Janv 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq..						
	a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000).		au 15..						705 ..
	(ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).		P° au 15		d10		d5		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

CHANGE		PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207 5/8 à 207 7/8	207 1/8 à 207 3/8 et 4%
4%	Allemagne.	123 1/4 à 123 3/8.	123 1/8 à 123 1/4 et 4%
5%	Vienne....	213¾ .. à 214½...	213¾ .. à 214½ et 4 .. %
5%	Barcelone..	456 .. à 458. ...	457 .. à 458 et 4. %
5%	Madrid....	456 .. à 458. ...	457.... à 458 et 4 .. %
7%	Lisbonne..	.... a	.... à ..... et 4. %.
5%	St-Pétersb.	263 ... à 265.....	265.... à 267 et 4 . %.
. %	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4 .. %.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½%	Londres...	25 33.. à 25 35..	25 31 à 25 32..—2½%
	d° chèque	25 32½ à 25 33½.	25 32½ à 25 33½ —.....
3%	New-York.	518¾.. à 519½...	518½. à 519[illegible]..—3. %.
3%	Belgique..	Pair à 1/8 p°	1/8 pte à 3/16pte—3..%.
5½	Italie.....	1⅜pte à 1⅝ pte..	1⅝ pte à 1⅞ pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛pte a ¼ pte..	3/16pte à 5/16 pte—4..%

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 5% à 6% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 242 à 247 .. 0,09 pte.

Quadruples espagnols.....................	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains........	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines.......................	4 . à 4 05
Souverains anglais........................	25 29 à 25 34
Banknotes.................................	25 30 à 25 35
Aigles des Etats-Unis.....................	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)......................	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes....	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 millièm	40 .. à ..
d° d° ½ Impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède........................	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an................ 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances. 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾% consol. Midi, 95 1/16 — 1 heure, 95 1/16
Vienne, Métall, ... — Papier, 91 15 — Monnaie, 91 ..
Crédit Autrichien... 279 25 | Chem. de Fer Autrich. 285 ..
Change sur Londres.... Demande, 117 15 — Offre, 117 45
Change sur Paris....... Demande, 46 25 — Offre, 46 30
Lots............... 136 75 | Napoléon 9 28

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 14 Septembre 1891

	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0).*		
Blanc N° 3................	36 75 à 36 50	
Roux 88° nets.............	36 25 à	
Raffinés, bonne sorte.....	106 50 à ..	
— belle sorte........	107 50 à	
Certificats de sortie.....	60 . à .	
Mélasses indig. de raffinerie..	à ..	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. à	36 25 à .. ...
— Octobre	.. .. à	34 75 à . ...
— 4 d'Octobre....		34 375 à 34 50
— 4 premiers.....		34 75 à 34 875
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0)*	38 25 à	
Courant du mois...........		38 25 à .. ..
Octobre...................		37 75 à 38 ..
Novembre-Décembre.........		37 75 à 38 ..
4 premiers................		39 .. à 39 25
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	52 75 à	
Courant...................		52 75 à .. ..
Octobre...................		53 .. à 52 50
Novembre-Décembre.........		53 50 à 53 .
4 premiers................		54 50 à 54 ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts...........	73 75	
—		
Colza en tonnes...........	75 75	
—		
Colza épurée en tonnes.....	83 75	
—		
Courant...................		73 75 à 73 50
Octobre...................		74 . à 74 25
Novembre-Décembre.........		74 75 à . ..
4 premiers................		76 50 à .. ..
		à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	60 75 à	
Courant...................		60 75 à 60 50
Octobre...................		61 75 à 61 50
Novembre-Décembre.........		62 75 à 62 50
4 de Novembre.............		63 .. à 63 25
4 premiers................		64 .. à 64 25
COURS DU MERCREDI 9 Septembre.		
SUIF DE PLACE *43° 1/2, en pains, les 100 kilos*	65 .. à	
SUIF DE PROVINCE *43° 1/2, en fûts, en gare Paris*	64 50	

Ministère de la guerre.

SERVICE DE L'ARTILLERIE

DIRECTION D'ARTILLERIE DE LYON

ADJUDICATION
en douze lots
DES OBJETS ET MATIÈRES
CI-APRÈS DÉSIGNÉS :

Cuirs divers; — crin animal et bourre de veau; bouclerie, chaînes, longes en chaîne, mors, étriers, etc.; arçons de selle et de sellette; sangles en ficelle; cordages divers; — toiles et treillis; — fil de lin.

AVIS AU PUBLIC

Il sera procédé, le 13 octobre 1891, à trois heures du soir, à la mairie de Lyon (hôtel de ville), à l'adjudication, sur soumissions cachetées, d'une fourniture, en douze lots, des divers objets et matières dont le détail est donné au cahier des charges.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de la direction d'artillerie de Lyon et dans les bureaux de l'artillerie de la place de Paris (avenue de Saxe, n° 2), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Un exemplaire du cahier des charges sera envoyé aux négociants qui en feront la demande par lettre affranchie à M. le directeur d'artillerie, à Lyon.

NOTA. — Toute personne qui a l'intention de concourir à cette adjudication doit faire parvenir au directeur d'artillerie de Lyon, le 6 octobre 1891, avant dix heures du matin, les pièces énoncées au cahier des charges (art. 14).

Ministère de la guerre.

SERVICE DE L'ARTILLERIE

DIRECTION D'ARTILLERIE DE LYON

Adjudication de Toile amiantine

AVIS AU PUBLIC

Il sera procédé, le 12 octobre 1891, à trois heures du soir, à la mairie de Lyon (Hôtel de Ville), à l'adjudication, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de toile amiantine, divisée en deux lots, dont la composition est donnée au cahier des charges relatif à cette fourniture.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de la direction d'artillerie de Lyon et dans les bureaux de l'artillerie de la place de Paris (avenue de Saxe, n° 2), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Un exemplaire du cahier des charges sera envoyé aux négociants qui en feront la demande par lettre affranchie à M. le directeur d'artillerie, à Lyon.

NOTA. — Toute personne qui a l'intention de concourir à cette adjudication doit faire parvenir au directeur d'artillerie de Lyon, le 6 octobre 1891, avant dix heures du matin, les pièces énoncées au cahier des charges (art. 14).

N° 162.

MARINE

Adjudication à Rochefort, le 1er octobre 1891 :
Essence de térébenthine.

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Rochefort, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

AVIS D'ADJUDICATION

Le 1er octobre 1891, à onze heures du matin, il sera procédé, à Paris, rue de Grenelle, n° 103, à l'adjudication publique des fournitures suivantes, savoir :

1° 100 kilomètres de câble téléphonique à un conducteur double, en un lot;

2° 100 kilomètres de câble téléphonique à sept conducteurs doubles, en quatre lots.

Les demandes d'admission à l'adjudication devront être parvenues à la direction générale des postes et des télégraphes avant le 26 septembre.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges, rue de Grenelle, n° 103 (division du matériel et de la construction, 1er bureau), tous les jours non fériés, de dix heures à quatre heures, ainsi que dans les bureaux télégraphiques des chefs-lieux de département.

Les annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Cie, 8, place de la Bourse.

Chemins de fer de l'Est.

Clôture des manœuvres de l'Est. — Grande revue du jeudi 17 septembre 1891. — A l'occasion de la revue qui terminera les grandes manœuves de l'Est et qui aura lieu le jeudi 17 septembre. à neuf heures du matin, aux environs de la station d'Arzillières-Saint-Rémy (près Vitry-le-François), la compagnie des chemins de fer de l'Est délivrera, les 16 et 17 septembre, à toutes les gares de son réseau, pour Vitry-le-François et Arzillières-Saint-Rémy, des billets d'aller et retour avec reduction de 50 p. 100 sur les prix des billets simples du tarif ordinaire.

Les billets de retour seront valables, au départ d'Arzillieres-Saint-Rémy et de Vitry-le-François, jusqu'aux derniers trains de la journee du 17 septembre.

NOTA. — La station d'Arzillières-Saint-Rémy (ligne de Vitry à Bar-sur-Aube) est située à 5 kilomètres environ du terrain de la revue.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Lundi, 14 septembre 1891.

Les faibles pressions du large se sont avancées sur l'ouest et le nord-ouest de l'Europe (Shields 753) et l'aire supérieure à 765 m/m, qui persiste sur le centre du continent et la Russie (Kiew 773), s'est étendue au nord de la Scandinavie et au sud de la Grèce. Le vent est faible ou modéré d'entre sud et ouest sur la Manche et l'Océan, fort de l'est avec mer houleuse sur les côtes de Provence. De nombreux orages ont éclaté dans nos régions de l'ouest et du sud.

En France, les ondées orageuses vont s'étendre à toutes les régions et la température va s'abaisser. — A Paris, hier, très belle journée. Max. : 28°6; min. 17° 1. A la tour Eiffel les extrêmes ont été de 26°1 et de 17°5.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer très belle à Dunkerque, peu agitée à Calais, très belle à Boulogne, belle au Havre peu agitée à Cherbourg.

Océan : mer belle à Brest et à Lorient.

Méditerranée : mer très houleuse à Marseille et à Sicié, agitée à Nice.

Situation du lundi 14 septembre 1891 (soir). — La pression se relève dans l'ouest du continent En France, des ondées orageuses sont encore probables.

Spectacles du Mardi 15 Septembre.

Opéra. — » h. »/». — Relâche. — Demain *Lohengrin.*

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *Le Monde où l'on s'ennuie*, comédie en 3 actes, de M. Edouard Pailleron : Prudhon, Baillet, Truffier; Mmes Reichemberg, Broisat, Pierson.

Opéra-Comique. — 7 h. 3/4. — *Le Rêve*, drame lyrique en 4 actes et 7 tableaux, tiré du roman de M. Zola, par M. Gallet, musique de M. Bruneau : Bouvet, Engel, Lorrain ; Mmes Simonnet, Deschamps.

Odéon. — 8 h. »/». — *L'Honneur et l'Argent*, comédie en 5 actes, en vers, de Ponsard : Cornaglia, Duparc, Duard; Mmes Raucourt, Duluc, Syma.

Vaudeville. — » h. »/». — Relâche.

Gymnase. — 8 h. »/». — *Madame Agnès*, comédie en 3 actes de M. J. Berr de Turique : Noblet, Numès, Burguet, Girard, Boudier, Seiglet, Torin; Mmes R. Sisos, Desclauzas, Lécuyer, Lucy-Gérard.

Variétés. — 8 h. 1/2. — *Le Chapeau de paille d'Italie*, comédie-vaudeville en 5 actes de Marc Michel et Labiche : Lassouche, Guyon, Deltombe, Raiter; Mmes Folleville, Doriani.

Châtelet. — 8 h. 1/4. — *Cendrillon*, grande féerie en 5 actes et 30 tableaux, de Clairville, Monnier et M. E. Blum.

Gaîté. — » h. »/». — Relâche.

Palais-Royal. — 8 h. »/». — *La Boule*, comédie en 4 actes, de MM. Meilhac et Halévy : Saint-Germain, Calvin, Milher; Mmes Marie Durand, Cheirel, Diony.

Nouveautés. — 8 h. 1/2. — *La Demoiselle du téléphone*, vaudeville en 3 actes, de MM. Antony Mars et Maurice Desvallières, musique de M. G. Serpette : MM. Colombey, Mallarmé, Tarride, Lauret, Calvin fils; Mmes Mily-Meyer, J. Pierny, Billy, Tassilly, Aumont.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes. de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge. Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Procès-verbal*, vaudeville en 3 actes de M. A Barré.

Menus-Plaisirs. — 8 h. 1/2. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. A. Lemonnier : Gravier, Desjardins, Vavasseur, Vandenne, Scheler; Mmes Riquet-Lemonnier, Irma Perrot, Deville, Marley.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 251 Le numéro : 15 centimes. Mercredi 16 Septembre 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies ; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

Depuis le 1er janvier 1891, le prix de l'exemplaire du Journal officiel *(année courante) est de* **15 centimes**, *quel que soit le nombre des suppléments.*

SOMMAIRE DU 16 SEPTEMBRE

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 15 Septembre 1891.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Cavalerie. — Par décis. minist. du 12 septembre 1891, les officiers du 15e rég. de drag. dont les noms suivent sont affectés, savoir :

Au 23e rég. de drag., M. Martin, lieut.-col.

Au 2e rég. de drag., M. Olléris, capit. command.

Au 4e rég. de drag., M. Berthollet, s.-lieut.

Au 20e rég. de drag., M. de Pasquier de Franclieu, s.-lieut.

Par la même décis., M. Vidal de Lausun, capit. brev. au 15e rég. de drag., est nommé capit. command. dans le corps dont il fait partie.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Le sénateur ministre de la marine a décerné, par diverses décisions en date du 12 septembre 1891, des récompenses pour faits de sauvetage aux personnes dénommées ci-après, savoir :

SOUS-ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

Dubreuil (Louis-Antoine-Joseph), matelot, médaille d'or de 1re classe (déjà titulaire de trois médailles) : sauvetage d'un mousse, Boulogne-sur-Mer, 6 mars 1891.

Dutertre (Emile-Pierre), aspirant-pilote, médaille d'argent de 2e classe (déjà titulaire d'une médaille) ; Idoine (Louis-Gaspard), matelot, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'un homme, Calais, 16 juillet 1891.

Ségard (Auguste-Edouard), éclusier, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'un enfant, Calais, 24 juin 1891.

Taccoen (Joseph-Désiré), préposé des douanes, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'un mousse, Dunkerque, 20 juin 1891.

Roy (Joseph), capitaine au long cours, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'un homme, Dunkerque, 18 avril 1891.

SOUS-ARRONDISSEMENT DU HAVRE

Delacour (Louis-André), chef gardien à la compagnie générale transatlantique, médaille d'or de 1re classe (déjà titulaire d'un témoignage officiel de satisfaction et de trois médailles) ; Savary (Hippolyte-Marie), mécanicien, médaille d'argent de 2e classe : sauvetage d'une jeune fille, le Havre, 20 juillet 1891.

Lecontour (Albert-Louis-Auguste), commis de l'administration des douanes, médaille d'argent de 2e classe : sauvetage d'un enfant, le Havre, 25 juillet 1891.

Maurouard (Gustave-François), matelot des douanes, médaille d'argent de 2e classe : sauvetage d'un homme, Rouen, 12 juillet 1891.

Le Noan (François-Marie), pontier, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'un homme, le Havre, 12 août 1891.

Leroux (Alexandre-Achille), matelot, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'un enfant, Duclair, 13 juin 1891.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG

Laverge (Jean-Eugène), éclusier, médaille d'argent de 2e classe (déjà titulaire d'un témoignage officiel de satisfaction) : sauvetage d'un homme, Carentan, 10 juillet 1891.

Chatel (Célestin), matelot, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'un vieillard, Saint-Vaast, 14 août 1891.

Josse (Charles-Félix), matelot, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'une femme, Houlgate, 30 juillet 1891.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE BREST

Prigent (François), matelot, médaille d'argent de 2e classe : sauvetage d'un homme, Morlaix, 9 août 1891.

Le Collen (Etienne-Marie-Guillaume), matelot, médaille d'argent de 2e classe (déjà titulaire d'un témoignage officiel de satisfaction) ; Le Bris (François), couvreur, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'un enfant, Tréguier, 22 juillet 1891.

Kerisit (Guillaume-François-Marie), matelot, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'un enfant, Douarnenez, 8 juillet 1891.

Le Mat (Edmond), novice, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'un enfant, Port-Rhu, 10 juillet 1891.

Mignon (Henri-Yves), journalier, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'un enfant, Audierne, 20 août 1891.

Le Dret (François), ouvrier forgeron, témoignage officiel de satisfaction ; sauvetage d'un jeune homme, Lannion, 26 juillet 1891.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE LORIENT

Gilles (Vincent), journalier, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'un homme, Lorient, 21 août 1891.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE NANTES

Moussa-Mangoumbel (Hippolyte), adjudant au 64e régiment d'infanterie, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'un soldat, Saint-Nazaire, 22 juillet 1891.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

Roginsky (Joseph), âgé de onze ans, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'un enfant, Chaniers, 19 juin 1891.

Brunerie (Pierre-Emile), matelot, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'un homme, Saintes, 28 juin 1891.

Bourrinet (Jacques), carrier, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'un jeune homme, Marans, 26 juillet 1891.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

Bruno (Jean-Arthur), tailleur de pierres, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'un homme, Libourne, 26 juillet 1891.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE MARSEILLE

Tocne (Etienne-Désiré-Lubin), matelot, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'un enfant, la Ciotat, 22 août 1891.

Ferrand (Antoine), journalier, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'un enfant, Arles, 21 juillet 1891.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE TOULON

Casanova (Ambroise), matelot, médaille d'argent de 2e classe : sauvetage de deux personnes, les Sablettes (la Seyne), 12 et 16 juillet 1891.

Rouden (André), maître au cabotage, médaille d'argent de 2e classe (déjà titulaire d'un témoignage officiel de satisfaction et d'une médaille) : sauvetage d'un enfant, la Seyne, 12 août 1891.

Canessa (Baptiste-Joseph), matelot, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'un homme, Nice, 26 juillet 1891.

CORSE

Nuvolone (Pierre-Barthélemy), soldat au 111e régiment d'infanterie, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'un soldat, Toga, 28 juin 1891.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 15 Septembre 1891.

Les obsèques de M. Grévy, ancien Président de la République, ont eu lieu hier à Mont-sous-Vaudrey.

M. Carnot, Président de la République, était représenté par le général Brugère, secrétaire général de la Présidence et chef de la maison militaire.

Le Gouvernement était représenté par MM. de Freycinet, président du conseil, ministre de la guerre; Fallières, garde des sceaux, ministre de la justice, et Rouvier, ministre des finances, anciens présidents du conseil durant les fonctions de M. Grévy.

Le Sénat était représenté par M. Le Royer, président, accompagné de M. Cazot, questeur; de MM. Jules Ferry, Tirard, Goblet, sénateurs, également anciens présidents du conseil durant les fonctions de M. Grévy; de MM. Thurel (du Jura), Bernard, Cochery, Dautresme, Gaudy, Emile Labiche, Oudet et de plusieurs autres sénateurs.

La Chambre des députés était représentée par M. Charles Floquet, président, accompagné de MM. Royer (Meuse), Bizarelli et Guillaumou, questeurs; de MM. Noël-Parfait, Barodet, Bourgeois (du Jura), Francis Charmes, Horace de Choiseul, Guillemaut, Levêque, Mercier, le docteur Henri Ricard, Rousse, Signard, Georges Trouillot et de plusieurs autres députés.

Les secrétaires généraux des deux Chambres assistaient à la cérémonie.

Les honneurs étaient rendus par deux bataillons d'infanterie venus de Lyon, un escadron de chasseurs à cheval et une batterie d'artillerie venus de Valence. Les troupes étaient sous le commandement du général Segrétain.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Le Royer, président du Sénat; Charles Floquet, président de la Chambre des députés; Fallières, garde des sceaux, ministre de la justice; Rouvier, ministre des finances; Thurel, sénateur du Jura; Bourgeois, député du Jura; Oudet et Bernard, sénateurs du Doubs.

Au cimetière, M. de Freycinet, président du conseil, ministre de la guerre, a pris la parole au nom du Gouvernement et s'est exprimé en ces termes :

Messieurs,

Le gouvernement de la République a tenu à s'associer, par sa présence, au grand deuil qui réunit aujourd'hui tant d'hommes venus de divers points de la France. Il a délégué ceux de ses membres qui avaient eu l'honneur d'approcher plus directement M. Jules Grévy et d'être ses collaborateurs au cours de sa haute magistrature.

En remplissant ce devoir et en apportant ici une parole officielle, nous sommes envahis par des sentiments plus intimes. Ce ne sont pas seulement d'anciens ministres de M. Grévy, mais ce sont d'anciens amis personnels qui se trouvent devant vous; car il était impossible de collaborer avec cet esprit éminent sans être en même temps attiré, séduit par l'exquise bienveillance qui formait le fond de sa nature.

Ayant tous les droits de se sentir supérieur, il s'appliquait à faire oublier la distance, et ses manières enjouées, affables, provoquaient à dessein une familiarité qui mettait l'interlocuteur à l'aise, sans que celui-ci cependant fût jamais tenté de franchir une dernière limite et de s'écarter du respect qui subsistait dans la plus grande intimité. C'est ce qui faisait le charme indéfinissable de ses relations et ce qui explique comment tous ses ministres sont devenus successivement ses amis. Les séparations officielles amenées par les vicissitudes parlementaires n'ont jamais altéré les sentiments affectueux qu'ils lui avaient voués.

Mais ce n'est là que le côté, pour ainsi dire, secondaire de M. Grévy, le côté qui intéressait un nombre restreint de personnes. Il faut voir surtout, au moment où cette grande figure disparaît, le côté qui intéressait la France entière, le rôle public joué par M. Grévy dans les affaires politiques de son temps.

Je n'ai point à retracer la biographie d'un homme qui, durant un demi-siècle, fut mêlé aux plus graves événements et, en certains cas, exerça sur eux une action décisive. Le lieu où je parle me crée l'obligation d'être bref. Mais qu'il me soit permis, au moins, de rappeler d'un mot le rôle considérable, essentiel, qui lui fut dévolu en sa qualité de Président de la République, succédant en 1879 au maréchal de Mac-Mahon.

Ce n'était pas une chose facile, après les longues luttes traversées par notre pays et les résistances opiniâtres qu'avait rencontrées l'installation du nouveau régime, d'habituer les esprits au fonctionnement paisible et régulier d'une Constitution qui semblait avoir banni l'initiative au sommet et n'avoir pas créé un correctif suffisant à l'inconstance de l'opinion et à la mobilité des courants populaires. Pendant plusieurs années, par la force des choses, la République s'était tour à tour appelée Thiers et Gambetta. Il paraissait impossible qu'elle devînt anonyme. Et cependant cela était nécessaire pour l'avenir de nos institutions.

A un peuple accoutumé sous diverses formes au pouvoir personnel, il fallait apprendre le pouvoir impersonnel. Jules Grévy eut ce mérite. Il appliqua toutes les facultés de son esprit à réaliser le type constitutionnel du chef d'Etat. Il entendit que notre nouvelle charte devînt une vérité, en ce sens que le dernier mot en toutes choses devait appartenir aux Chambres et que ses ministres, par conséquent, devaient avoir une pleine indépendance. Il exécuta fidèlement cette clause et jamais il n'entreprit de peser sur eux, de substituer sa volonté à la leur, de fausser en quelque façon le principe de l'irresponsabilité présidentielle.

Mais en même temps il comprit qu'irresponsabilité ne signifiait pas indifférence. Il s'efforça, dès lors, d'être le guide, le conseiller, la lumière de ses ministres. Ceux qui ont eu l'honneur de siéger à ses côtés peuvent dire avec quel tact, quelle habileté, quelle finesse il s'acquitta de cette tâche, et, en même temps, avec quelle supériorité de vues, quelle entente profonde des hommes et des choses, avec quelle science du droit et des règles parlementaires, il indiquait la direction à suivre et les solutions à faire prévaloir. Il n'imposait pas sa consultation, mais il ne la refusait jamais. Il n'est pas un de ses présidents du conseil qui, étant allé le trouver dans une conjoncture critique, ne soit sorti de son cabinet éclairé, soulagé, réconforté par ses sages avis. Admirable de sang-froid, d'une pondération parfaite, d'une sérénité imperturbable, il voyait toujours juste et ne se laissait point entraîner par la passion du moment. En toute question il dégageait le droit et en faisait comme le phare de la route à parcourir.

Hélas! cette lumière s'est éteinte. Ce flambeau si rare ne projettera plus de lueurs autour de lui. Une grande perte nouvelle s'ajoute à celles que la République a déjà supportées : Thiers, Gambetta, Grévy, les fondateurs de la République, disparaissent l'un après l'autre! Qui remplacera ces maîtres puissants? Ils nous lèguent heureusement une tâche dont la partie la plus difficile a déjà été accomplie par eux. Nous avançons dans les sentiers ouverts par leurs robustes mains. La République aujourd'hui assise et incontestée, la France forte et respectée, une génération nouvelle confiante dans l'avenir, le rapprochement entre tous les Français, sont le digne prix des efforts de ces grands devanciers et la consolation des immenses douleurs qui se pressent autour de leurs tombeaux.

Puisse la famille en deuil, qui m'écoute, trouver dans cette pensée quelque soulagement!

D'autres discours ont été prononcés par

MM. Thurel, sénateur; Bourgeois, député; Pactet, conseiller général, au nom du conseil général du Jura; du Buit, du barreau de Paris, et par le président de l'association des anciens élèves du collège de Poligny.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ALLEMAGNE

Erfurt, 14 septembre.

L'empereur, l'impératrice et la reine de Saxe ont passé en revue les troupes qui étaient rangées sur trois lignes. Il n'y a eu qu'un seul défilé, à cause de la chaleur.

L'empereur avait pris le commandement du régiment de uhlans du roi n° 13, ayant à côté de lui le comte Waldersee; les personnages princiers s'étaient placés à la tête de leurs régiments respectifs.

L'empereur, dans la critique des opérations, a exprimé toute sa satisfaction.

Le retour à Erfurt a eu lieu immédiatement.

Le roi de Saxe est reparti pour Dresde.

(*Agence Havas.*)

PAYS-BAS

La Haye, 14 septembre.

A la clôture du congrès d'agriculture, M. L. Legrand, ministre de France à la Haye, a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

« Je transmettrai avec le plus grand plaisir à mon gouvernement les remerciements dont M. le président du comité exécutif vient de se faire l'aimable interprète. Je lui dirai en même temps les procédés si courtois, si hospitaliers, si affectueux, dont mes compatriotes ont été l'objet. Je suis sûr d'exprimer leurs sentiments en disant qu'ils vous conserveront un souvenir durable et une gratitude profonde. J'aurai soin également de faire connaître au gouvernement de la République française vos intéressants travaux et les résolutions importantes auxquelles ils ont abouti.

« La plupart de ces résolutions tendent à provoquer des ententes internationales. Je me plais à constater que par là elles nous fourniront l'occasion de voir se continuer la collaboration cordiale qui s'est établie ces jours-ci entre le congrès d'agriculture et le corps diplomatique.

« Vous avez réclamé et préparé des conventions; ce sera notre tâche, à nous, de signaler vos études et vos vœux. Il ne m'appartient pas d'engager la décision des pouvoirs que je représente. Mais je puis vous garantir que vos délibérations seront, à Paris, comme partout d'ailleurs, examinées avec toute l'attention et tout l'intérêt que méritent les questions agricoles.

« Je puis vous assurer également que l'écho de vos délibérations ne pouvait pas nous venir d'un milieu plus sympathique que ce pays si honnête et si fier, dont l'indépendance est une des bases de l'équilibre européen et qui jouit à si juste titre de l'amitié et de l'estime du monde entier.

« En terminant, je fais des vœux profondément sincères pour que la Néerlande continue à trouver le bonheur sous le sceptre de la gracieuse souveraine qui est destinée à faire refleurir la glorieuse maison d'Orange. »

(*Agence Havas.*)

DANEMARK

Copenhague, 13 septembre.

Le comte d'Aunay a donné hier un dîner aux officiers français du *Châteaurenault*. Il avait également convié les officiers de la marine danoise et ceux de Russie.

Le ministre de France a porté un toast au roi de Danemark et à l'empereur de Russie.

D'autres toasts ont été portés à la prospérité du Danemark, de la Russie et de la France.

(*Agence Havas.*)

Copenhague, 14 septembre.

Le comte d'Aunay, ministre de France, a été reçu aujourd'hui par le roi, à qui il a présenté le commandant du *Châteaurenault*, le capitaine de vaisseau Littré, et les officiers supérieurs du bord. (*Agence Havas.*)

Copenhague, 13 septembre.

Au dîner qui a eu lieu ce soir à Fredensborg, assistaient: le comte d'Aunay, le capitaine de vaisseau Littré, commandant le *Châteaurenault*, et son second. (*Agence Havas.*)

SUÈDE ET NORVÈGE

Stockholm, 13 septembre.

Le prince royal d'Italie est arrivé ici et a été reçu à la gare par le prince royal de Suède.

Après avoir fait des visites aux membres de la famille royale, le prince a assisté à un dîner de gala, au château de Drottningholm.

Il prendra demain part à une chasse à l'élan dans le Vestmanland. (*Agence Havas.*)

TURQUIE

Constantinople, 14 septembre.

Le comte et la comtesse de Montebello, avec Mme Wenispeare, sœur de l'ambassadrice, M. le comte de Laugier-Villars, conseiller d'ambassade, et M. Robert, premier drogman, ont été reçus hier à Yldiz Kiosk en audience intime par le sultan.

Le grand-vizir et Ghazi-Osman Pacha seuls y assistaient.

Le sultan s'est montré d'une grande affabilité et a de nouveau exprimé ses regrets du départ de l'ambassadeur.

Avant de prendre congé de ses visiteurs, Abdul Hamid a remis à Mme Wenispeare la décoration du Chefakat. (*Agence Havas.*)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

New-York, 12 septembre.

Les exportations d'or se sont élevées cette semaine à 20,232 dollars, celles d'argent à 697,520 dollars.

Les importations de produits se sont élevées à 5,902,486 dollars. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Le mercredi 4 novembre 1891, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture à Vannes, un concours pour l'admission aux emplois d'agents voyers d'arrondissement et d'agents voyers cantonaux.

Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 7, rue Cambacérès, où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Ministère des finances.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 28 septembre 1891, dans le département du Morbihan, à Vannes.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

La liste d'inscription sera close le 19 septembre 1891.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira, le 5 octobre 1891, dans le département du Var, à Toulon.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 12 octobre, dans le département de Loir-et-Cher, à Blois.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

La liste d'inscription sera close le 30 septembre.

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

L'Imprimerie nationale vient de mettre sous presse le volume des documents statistiques publiés par l'administration des douanes sur le commerce de la France pendant les huit premiers mois de l'année 1891.

Les importations se sont élevées, du 1er janvier au 31 août 1891, à 3,195,489,000 fr., et les exportations à 2,297,344,000 fr.

Ces chiffres se décomposent comme suit :

IMPORTATIONS	1891	1890
Objets d'alimentation.	954.158 000	928.637.000
Matières nécessaires à l'industrie	1.733.657.000	1.566.930.000
Objets fabriqués	421.384.000	406.052.000
Autres marchandises.	86.290.000	84.070.000
Total	3.195.489.000	2.985.689.000
EXPORTATIONS		
Objets d'alimentation	464.949.000	521.331.000
Matières nécessaires à l'industrie	493.146.000	507.844.000
Objets fabriqués	1.188.692.000	1.253.693.000
Autres marchandises.	150.557.000	136.899.000
Total	2.297.344.000	2.419.767.000

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

1re DIVISION. — 4e BUREAU

RELEVÉ DES MARCHANDISES TUNISIENNES ADMISES AU BÉNÉFICE DE LA LOI DU 19 JUILLET 1890

Situation à la fin du mois d'août 1891.

NATURE DES PRODUITS	QUANTITÉS admissibles.	UNITÉS	QUANTITÉS IMPUTÉES SUR LES CRÉDITS EN COURS		
			pendant le mois d'août 1891.	antérieurs.	Totaux.
Froment	(a) 950.000	Quintaux.	40.575	35.207	75.782
Orge	(a) 500.000	Quintaux.	22.422	47.576	69.998
Avoine	(a) 25.000	Quintaux.	1.722	1.969	3.691
Maïs	(a) 25.000	Quintaux.	46	166	212
Vins	20.000	Hectolitres.	3.151	9.363	12.514
Huile d'olive et de grignons	(b) 16.500.000	Litres.	542.051	6.837.004	7.379.055
Espèce chevaline	(c) 4.700	Têtes.	»	6	6
Espèce bovine	(c) 16.400	Têtes.	196	1.272	1.468
Espèce ovine	(c) 149.500	Têtes.	»	749	749
Gibier { mort	(c) 4.000	Kilos.	»	1.784	1.784
Gibier { vivant	(c) 4.000	Kilos.	»	720	720
Autres marchandises	(c) 6.000.000	Francs.	2.263	41.061	43.324

(a) Crédits prenant fin le 30 juin 1892. — (b) Crédits prenant fin le 30 novembre 1891. — (c) Crédits prenant fin le 1er octobre 1891.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES SCIENCES morales et politiques.

Séance du 12 septembre 1891.

PRÉSIDENCE DE M. AUCOC

En l'absence de M. Jules Simon, M. Georges Picot occupe le siège du secrétaire perpétuel.

M. Arthur Desjardins présente à l'Académie, de la part de M. Prud'homme, docteur en droit, substitut du procureur de la République près le tribunal de Sens, la traduction du code espagnol de 1885, que celui-ci vient de faire et qu'il a publiée en un volume contenant de nombreuses et judicieuses annotations et une introduction extrêmement intéressante.

M. Desjardins, à ce propos, communique à l'Académie un mémoire intitulé *l'Ancienne Législation commerciale de l'Espagne et le Code de 1885*, divisé en deux parties :

1° Histoire des législations espagnoles au point de vue commercial;

2° Comparaison avec les législations des autres pays.

La première partie seule sera lue dans cette séance, et la deuxième partie à la prochaine.

Dans cette importante question, les documents relatifs au sixième siècle nous font défaut ; mais nous connaissons le *Forum judicum*, qui devint après des modifications successives le *Fuero juzgo*. Le premier document qui présente au point de vue commercial une grande importance est le corps de lois publié en 1250 par Jacques Ier, roi d'Aragon, sous le titre de *Costumes de Valencia;* mais c'est dans la dernière partie du treizième siècle qu'apparaissent surtout l'activité des législateurs et les progrès accomplis par l'Espagne. Il faut signaler surtout le vaste recueil connu sous le nom de *Partidas*, dans lequel en 1266 Alphonse X, roi de Castille, tâcha de coordonner les principes du droit public, du droit canonique, du droit romain et les usages du commerce. Les *Partidas* ont été commentées en 1550 par Diez de Montaloo, en 1611 par Lopez.

Le *Consulat de la mer*, composé de 252 chapitres et contenant toutes les matières maritimes pouvant être traitées au quatorzième siècle, eut quatre éditions. On ne peut nier l'immense importance de ce document, qui démontre bien que le consulat est d'origine catalane. Le *Consulat de la mer* régna dès le quinzième siècle sur tout le littoral de la Méditerranée, et son application dépassa même ces limites.

Des deux ordonnances rendues par les magistrats de Barcelone en 1435, la seconde traite des assurances, en 19 articles; comme complément, il faut signaler celle de 1458 en 22 articles; mais celle de 1484, qui abroge toutes les autres, est plus libérale que les précédentes, et a exercé une grande influence sur la jurisprudence des villes méditerranéennes.

En 1567, Philippe II promulgua la *Nueva Recopilacion.* C'est un recueil énorme contenant des ordonnances sur toutes les matières, y compris le commerce terrestre et le commerce maritime, empruntées à tous les règnes.

Bilbao obtint en 1511 l'institution d'un consulat semblable à celui de Burgos. Les consuls rédigèrent en 1560 un règlement concernant les assurances, les avaries et la procédure.

A Séville, après la juridiction connue sous le nom de *Casa de la Contratacion*, Charles-Quint institua en 1543 une juridiction consulaire, en laissant subsister la Casa, dont un membre statuait sur les jugements rendus par les consuls.

A côté de ces documents, il faut placer les pragmatiques de 1510 et de 1599 sur la juridiction consulaire de Barcelone, et les trois ordonnances rendues en 1538 pour la ville de Burgos.

Charles II établit à Saint-Sébastien, en 1682, un tribunal de commerce.

Dans les colonies des juridictions semblables aux consulats de la mère patrie furent constituées, et Charles II publia un recueil en quatre tomes sur les rapports politiques et commerciaux de l'Espagne avec les colonies espagnoles des Indes-Orientales ainsi que des îles Philippines et de la Chine.

Le littoral espagnol de l'Océan fut régi, à partir de 1737, par l'ordonnance de Bilbao; le Mexique, l'Uruguay, le Chili, le Paraguay, le Guatemala et le Honduras furent dans le même cas.

Chaque ville d'Espagne avait donc sa propre législation et, après une nouvelle édition de la *Recopilacion* de 1567, la confusion fut à son comble et le besoin de l'unification de la législation civile proprement dite se fit sentir. La tâche fut rendue difficile par l'attachement des provinces à leurs lois, et, après le développement immense donné par l'Espagne à son commerce, nous arrivons jusqu'en 1829, où Ferdinand VII put donner à son pays un code national. Mais, à la suite des travaux de la commission nommée pour rédiger ce code, la sanction royale ne fut pas accordée, et Sainz Audino élabora un autre code, subdivisé en cinq livres et contenant 1,219 articles, qui devint exécutoire en janvier 1830. Par la suite, la publication en fut faite à Porto-Rico et aux îles Philippines.

Les félicitations ne doivent pas être épargnées à l'auteur d'un pareil travail qui, dit M. Desjardins, « l'emporte, à tout prendre, sur notre code de 1807 : il est disposé plus méthodiquement et n'offre pas autant de lacunes ».

Malgré les mérites du nouveau code, le gouvernement espagnol résolut de le modifier. Plusieurs commissions furent nommées, dont les travaux n'aboutirent pas, et finalement le nouveau code revisé sous la direction de M. Alonzo Martinez reçut l'autorisation d'être publié en 1880. En 1882, le même Alonzo Martinez, ministre de la justice, soumit aux Cortès un projet définitif,

et les Chambres, après de très légères modifications, votèrent ce nouveau code de commerce, qui fut promulgué le 22 août 1885, étendu par un décret du 28 janvier 1886 à Cuba et à Porto-Rico et rendu exécutoire aux îles Philippines par un ordre royal du 6 août 1888.

Après la lecture de la première partie du rapport de M. Desjardins, M. Aucoc, qui a présenté à cette même Académie le code d'Alonzo Martinez en 1889, rappelle que le Parlement ne pouvant arriver à voter tous les articles, on présenta à l'examen des Chambres, non le texte du code, mais les bases de ce code, au nombre de 27. Ce ne fut qu'après un vote approuvant ces bases que la rédaction en fut soumise à une commission nommée à cet effet et achevée par elle.

A la suite d'un échange d'observations de MM. Picot, Cucheval-Clarigny, Barthélemy Saint-Hilaire, Frédéric Passy, Lefèvre-Pontalis, Bérenger, sur les faits se rapportant au mémoire de M. Desjardins, la séance est levée à deux heures.

FÉLIX HÉMENT.

Compagnie des messageries maritimes.

Le paquebot *Congo*, venant de la Plata, du Brésil et du Sénégal, a quitté Lisbonne le 13 septembre, à midi.

Le paquebot *Melbourne*, venant du Japon et l'Indo-Chine, a quitté Aden le 14 septembre, à 8 h. soir.

Le paquebot *Amazone*, venant de la côte orientale d'Afrique, a quitté Port-Saïd le 14 septembre, à 11 h. soir.

Chemins de fer de l'Est.

Train d'excursion de Belfort à Paris. — Le jeudi 24 septembre courant, la Compagnie des chemins de fer de l'Est mettra en marche, au départ de Belfort pour Paris, un train spécial d'excursion à prix réduits, composé de voitures de 2e et de 3e classe, dont le retour aura lieu dans la soirée du 29 septembre.

Ce train prendra des voyageurs à certaines stations comprises entre Belfort et Romilly inclus.

Train d'excursion de Paris à Nancy. — Le vendredi 25 septembre courant, la compagnie des chemins de fer de l'Est mettra en marche, au départ de Paris pour Nancy, un train spécial d'excursion à prix réduits, composé de voitures de 2e et de 3e classe, dont le retour aura lieu dans la nuit du 30 septembre au 1er octobre.

Les prix des billets d'aller et retour, dont le nombre est limité, sont fixés à 20 fr. pour la 2e classe et à 15 fr. pour la 3e classe.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Le 3 octobre 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de construction de l'artère de Mornand (canal du Forez), sur une longueur de 972m70.

Ces travaux sont évalués comme il suit :

1re section. — Terrassements et transports	1.327 18
2e section. — Perrés, empierrements et gazonnements	601 50
3e section. — Ouvrages d'art	4.084 26
Total	6.012 94
Somme à valoir	687 06
Total général	6.700 »

Cautionnement : 250 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de M. Peniguel, ingénieur ordinaire, à Montbrison.

DÉPARTEMENT D'ORAN

Le 5 octobre 1891, à dix heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de grosses réparations à exécuter sur divers points de la route nationale n° 6, entre les kilomètres 78,000 et 97,300 :

Travaux à l'entreprise	31.503 57
Sommes à valoir	3.496 43
Total	35.000 »

Cautionnement, 1,200 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de M. Pincemaille, ingénieur ordinaire, à Mascara.

Ministère de la guerre.

ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE

AVIS D'ADJUDICATION

Le *24 octobre 1891*, à deux heures et demie de l'après-midi, il sera procédé, à la mairie de Saint-Cyr-l'Ecole, à l'adjudication de la fourniture du pain, du vin et du café, nécessaires à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr du 1er janvier au 31 décembre 1892.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges régissant cette adjudication tous les jours, le dimanche excepté, de neuf heures du matin à quatre heures du soir, à la 2e sous-intendance militaire, 6, rue des Réservoirs, à Versailles, à l'Ecole spéciale militaire à Saint-Cyr, et à Paris, chez M. le sous-intendant militaire chargé du service des écoles militaires, hôtel des Invalides.

AVIS IMPORTANT. — Tout négociant ou société qui voudra prendre part à l'adjudication ci-dessus indiquée devra faire parvenir, avant le 6 octobre 1891, au sous-intendant militaire, membre technique de la commission d'adjudication, 6, rue des Réservoirs, à Versailles, une déclaration d'intention de soumissionner accompagnée des pièces indiquées à l'article 40 du cahier des charges.

Versailles, le 28 août 1891.

Le sous-intendant militaire,
Signé : BLANCHON.

Ministère de la guerre.

SERVICE DE L'ARTILLERIE

DIRECTION D'ARTILLERIE DE VINCENNES

ADJUDICATION
de
DIVERS EFFETS DE HARNACHEMENT

AVIS AU PUBLIC

Il sera procédé, le lundi 12 octobre 1891, à une heure et demie du soir, à l'Hôtel de Ville de Vincennes, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, d'une fourniture, en treize lots, de divers effets de harnachement, comprenant ensemble :

600 harnachements complets pour chevaux de selle.
100 harnachements complets d'attelage de devant.
200 harnachements complets d'attelage de derrière.
4.680 couvertures bleu foncé, modèle 1873.
4.680 surfaix de couverture.
4.680 musettes-mangeoires.
3.000 étuis porte-avoine.
1.680 bissacs teints au cachou.

Les demandes d'admission à soumissionner, accompagnées des pièces qui sont énumérées par les articles 4 et 5 du cahier des charges général et sur l'affiche, devront parvenir au colonel directeur d'artillerie à Vincennes, le 6 octobre 1891 au plus tard.

Les cahiers des charges sont déposés dans les bureaux de la direction d'artillerie au donjon de Vincennes, et dans les bureaux de la place de Paris (avenue de Saxe, 2), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Un exemplaire du cahier des charges spécial à la fourniture sera envoyé aux négociants qui en feront la demande par lettre affranchie à M. le directeur d'artillerie à Vincennes.

N° 163.

MARINE

Adjudication à Cherbourg, le 1er octobre 1891 :

Four à chauffer les rivets.
Dépôt de garantie exigé, 375 fr.
Caisses à eau en tôle de 3,000 litres.
Dépôt de garantie exigé, 550 fr.

Voir le cahier des charges au bureau du commissaire aux approvisionnements, à Cherbourg, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine.

N° 164.

MARINE

Adjudication à Rochefort, le 1er octobre 1891 :

Savon marbré.
Chariots en fer forgé.

Adjudication à Toulon, le 30 septembre 1891 :

Cuivre rouge à doublage.
Tôles en acier, en 4 lots.
Brosses et pinceaux.

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Rochefort et à Toulon, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine.

N° 165.

MARINE

Adjudication à Cherbourg, le 1er octobre 1891 :

2,200 kil. de sucre blanc raffiné.

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Cherbourg, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

AVIS D'ADJUDICATION

Le 24 septembre 1891, à onze heures du matin, il sera procédé, à Paris, rue de Grenelle, n° 103, à l'adjudication publique d'une fourniture de matériel divisée en trois lots, savoir :

1er LOT. — 6,812 mètres carrés environ de bandes de toile de jute goudronnées;
2e LOT. — 35,000 kilogrammes de fil de fer homogène de 2 m/m 1/2 galvanisé;
3e LOT. — 50 kilomètres d'âme de câble électrique sous-marin.

Les demandes d'admission à l'adjudication devront être parvenues à la direction générale des postes et des télégraphes le 14 septembre 1891 au plus tard.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges, rue de Grenelle, n° 103 (division du matériel et de la construction, 2e bureau), tous les jours non fériés, de dix heures du matin à quatre heures du soir, ainsi que dans les bureaux télégraphiques des chefs-lieux de département.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Mardi 15 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
			en liq..						
Juill. 91	3 %....	96f 30 40 30 25 35 40	fin ct...	96 35	96 42½	96 15	96 30	96 50	96 50
			Pe fin c.		d1f	96 35	96 50 d50		
			Pe fin c.	96 60	96 72½ d25				
			Pe fin p.		d1f	96 70	96 85 d50		
			Pe fin p.	97 ..	97 15 d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %...	91f	fin ct...					91 ..	
			en liq..						
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés......	94f 55 50	fin ct...	94 50	94 57½	94 35	94 47½	94 65	4 62½
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.	94 67½	94 70 d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
			en liq..						
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)..	97f	fin ct...	97 05			96 85	97 ..	97 05
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
			en liq..						
Août 91	4 ½ % 1883..............	105 80 85 82½ 75	fin ct...	105 90			105 85	105 85	105 90
			Pe fin c.				d50		
			Pe fin c.						
			Pe fin p.				d50		
			Pe fin p.						
Août 86	Promesses d'inscript. 4½ % 1883.	0 25						0 25	
Sept. 91	Bons du Trésor 4%. éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.								
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 95								
d°	éch. 1er mars 96								
			en liq..						
Juill. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), nos 221,501 à 273,500	510	fin ct...					509 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Sept. 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	545 544	fin ct...					545 ..	
Août 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	527	fin ct...					528 ..	
Juill. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	418	fin ct...					418 ..	
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	409 409 50 409	fin ct...					409 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	106						106 ..	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	533 532 25	fin ct...					532 50	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	531 50	fin ct...					531 50	
			en liq..						
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	407 406 50	fin ct...					413 50	
d°	d° d° quarts, r. 100f..	103 50 103						103 ..	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	401 400 75 400 50	fin ct...					400 50	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	102 101 75 102 102 50	fin ct...					102 ..	
			en liq..						
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	404	fin ct...					405 ..	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
			en liq..						
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	502	fin ct...					500 25	
			Pe fin c.						
	VALEURS FRANÇAISES								
			en liq..						
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		au 15..					545 ..	
			en liq..						
Juin 91.	Banque de France (nominatives).	4600 4610 4620 4600	fin ct...	4570 ..	4580 ..	4570 ..	4570 ..	4600 ..	4580 ..
			Pe fin c.		d40		d50		
			Pe fin p.	4595 ..	4600 .. d20		d50		
			en liq..						
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).	446 25 447 50	au 15..	446 25			447 50	447 50	447 50
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
			en liq..						
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 38)	782 50 780	au 15..	776 25	777 50	772 50	777 50	785 ..	782 50
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d10		
			Pe au 30		d10		d5f		
			en liq..						
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).	430	au 15..					430 ..	435 ..
			Pe au 30		d10		d5f		
			en liq..						
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26).....	480	au 15..					480 ..	
			Pe au 30						
			en liq..						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé..... (ex-coupon 10)	357 50 360	au 15..						
			Pe au 30						
			en liq..						
Juin 91. ex-1re r.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	272 50 270	au 15..	273 75	273 75	270 ..	273 75		273 75
			Pe au 30		d10		d5f		
			en liq..						
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	545 542 50	au 15..	545 ..				545 ..	545 ..
			Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr.,		Pe au 15		d10		d5f		
	250 fr. payés (ex-coupon 17)...		au 15..						
			en liq..						
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).	430	au 15..						
			en liq..						
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)..		au 15..						
Août 91	Banque hypot. de Frce, r. 1000f, t.p.	520 517 50	fin ct...					517 50	
Sept. 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	419 75	fin ct...					419 50	
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq.,		en liq..						
	obl. r. 150 f. } en représon d'ann.	151 153 50	fin ct...					151 ..	
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f. } dues par l'Etat...	527	au 15..					527 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.		
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.	113 25	
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500 f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr...	109 50	
d° 1881, 4%, r. 500 f.	519 ..	508 ..
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.	480 ..	
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.	1025..	
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr..	110 ..	
d° 1863, 3%, r. 100 fr.		
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.	514 ..	
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.		
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	100 ..	
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.	510 ..	
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	46 50	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.	100 ..	90 ..
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	408 75	405 ..
Midi, d° act. de jouiss	683 75	
Nord, d° act. de jouiss.		
Orléans, d° act. de jouiss.	1095..	
Ouest, d° act. de jouiss.		
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	440 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f, t.p.	630 ..	625 ..
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	540 .	
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	578 75	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.		
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	255 ..	
d° du département du Nord....		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier..............	375 ..	
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.		
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.		
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	557 50	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	1575..	
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 48).	253 ..	
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1455..	
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).	230 ..	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 11).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 15).		
Ind. linière (Compt. de l') a. 500f.		
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p...		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 29).	1805..	
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p.	1365..	
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).		
d° act. de jouiss...........		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p..		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.	1385..	1380..
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé...		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé........	1550..	1540..
2e série, act. 500 fr., t.p..	1490..	
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.		
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	780 ..	
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2 00 .	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.	845 ..	840 ..
d° act. 500 fr., t.p.	860 .	855 ..
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	815 ..	810 ..
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1270..	126875

Jouissance	Mardi 15 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Juill. 91	Crédit Foncier de France. Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1277 50 1278 75	en liq..						
			fin ct...	1282 50	1286 25	1281 25	1286 25	1287 50	1292 50
			P° fin c.		d40		d20		
			P° fin c.	1290	1292 50 d10		d5f		
			P° fin p.		d40		d20		
			P° fin p.	1302 50	1307 50 d10		d5f		
	Obligations :								
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.							1210	
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	518 50 518 25						520	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	105 10 105						105 25	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.							607	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	121 50 120 50						121 50	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	518 50 518 519						519	
d°	communales, 3%, remb. 500 f.	503						507	
d°	d° 5es, r. 100 f.	102						101	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	516 50	fin ct...					516 50	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	394	en liq..					394 25	
Sept. 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	477 476 25	fin ct...					476 25	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	480	fin ct...					480	
Sept. 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	474 474 25	fin ct...					474 25	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	422	fin ct...					422	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	479 479 25	fin ct...					479 25	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	59f 58f 57f 59f 57f	fin ct...					59	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	44f 43f ... ..f	fin ct...					43	
...	d° d° (nomin.).	.. ..f ..f	fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	595 600	en liq..						
			au 15..					595	
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq..						
			au 15..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	820 822 50 820	en liq..						
			au 15..	818 75	820	815	818 75	822 50	823 75
			P° au 30		d10	826 25	830 d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	320 318 75 317 50 316 25 315	en liq..						
			au 15..	315				325	317 50
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq..						
			au 15..						371 25
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).	328 75 327 50	en liq..						
			au 15..					327 50	
			P° au 30		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. développt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	485	en liq..						
			au 15	483 75				486 25	483 75
			P° au 30		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq..						
			au 15..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..	470	en liq..						
			au 15					471 25	
			P° au 30		d10		d5f		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq..						
			au 15..						
.....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..	390	en liq..						
			au 15..					395	
			P° au 30		d5f		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq..						
			au 15..					260	
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		en liq..						
			au 15..						
			P° au 30		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq..						
			au 15..						
Juill. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14),	15f	en liq..						
			au 15..					15	
			P° au 30		d10		d5f		
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...		en liq..					207 50	
			au 15..		d10		d5f		
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	482 50	au 15..					482 50	
Août 91	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	389 50 389 25 389 50	au 15					389 50	
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 26)....		en liq..						
			au 15..						
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.	710	en liq..						
			fin ct..					720	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'Etat), ex-coupon 30.......	615	en liq..						
			fin ct..					615	
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	911 25 910	en liq..						
			fin ct..	912 50			910	915	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1510 1507 50 1502 50	en liq..						
			fin ct..	1510			1502 50	1511 25	1507 50
			P° fin c.		d20	1512 50	d10		
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)...............	1300 1297 50	en liq..						
			fin ct..	1302 50				1300	
			P° fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........	1845 1840 1845	en liq..						
			fin ct..	1845				1850	1848 75
			P° fin c.		d20		d10		
			P° fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1547 50 1548 75 1545	en liq..						
			fin ct..					1540	
			P° fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1078 75	en liq..						
			fin ct..					1077 50	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'Etat ou de Dépts)	535 537 50	en liq..						
			fin ct..					530	
			P° fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	513 75	en liq..						
			au 15..					513 75	
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	542 50 541 25 540	en liq..						
			au 15..					545	
			P° au 30		d10		d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).								
					d10		d5f	542 50	
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)		en liq..						
			au 15..						
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		P° au 15		d20		d20		
			au 15..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr.. t.p.. (ex-coupon 19)	570	en liq..						
			au 15..					570	
			P° au 30		d10		d5f		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	142	140
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	150	
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)...	390	
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	545	540
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	565	
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	355	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1076 25	
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	710	705
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	365	
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	115	
Voitures à Paris, actions de jouiss.		
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 20).	420	
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2500	
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.		
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1128 75	1125
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....	250	
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.	385	
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2095	
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4)..	1440	
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.		
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	577 50	
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.		
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 50).	805	
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	1350	
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	520	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............	1723 75	1720
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	215	210
d° parts bénéficiaires.......	212	210
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....		
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	195	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.		
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	349	345
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	382	
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.	380	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..		
d° d° de 1887 à 1985..	412 50	411
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	410	
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	414 50	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	408	407
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	652	650
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	443	442
d° nouvelles d°	438 50	437 50
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	438 50	438
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne. Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'Etat).....	404	
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	406 50	
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)		
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	411	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1280	1275
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	448	447
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	447	444 50
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	443	
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	444	443
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	442	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr	645	
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	443 50	443
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	448	447
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	449 25	448 50
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	626 50	
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).		

Jouissance	Mardi 15 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)		en liq..						
		1447 50	au 15					1450 ..	
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1160 1155	au 15..					1165 ..	
			Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)		en liq..						
		590 585 587 50	au 15..	585 ..			587 50	600 ..	590 ..
			Pe au 30				d5f		
			en liq..						
Juin 91.	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	655 657 50	au 15..					655 .	
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).		en liq..						
		1076 25 1085	au 15..	1090 ..	1090 ..	1083 75	1085 ..	1095 ..	1087 50
			Pe au 30		d10		d20		
			Pe au 15		d10		d10		
			en liq..						
Juill. 91	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).	490	au 15..					480 ..	
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).		en liq..						
		705	au 15..					706 25	
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)..		en liq..						
		315 310 305 302 50 310.	au 15..					315 ..	
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Juin 91.	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2980	au 15..						
			Pe au 30		d..		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.		en liq..						
		25f 26f 25f	au 15..	25 ..				25 ..	
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Juill. 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.		au 15..						
Avril 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.		en liq..						
		52f50 54f	au 15..					54 ..	
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.		en liq..						
		21f 21f75 22f 22f50	au 15..					21 75	22 50
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).		en liq..						
		2850 2852 50 2855	au 15..	2850 ..	2855 ..	2832 50	2848 75	2860 ..	2858 75
			Pe au 30		d40	2860 ..	2872 50 d20		
			Pe au 30	2875 ..	2885 .. d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).		en liq..						
		806 25 808 75	au 15..					810 ..	
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).		au 15..					308 75	
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)..........		en liq..						
		1185 1180	au 15..	1182 50				1187 50	
			Pe au 30		d10		d5f		
Sept. 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	140 139 138 50	au 15..					138 75	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).		en liq..						
		2010 2005 2000 2002 50	au 15	2010 ..				2015 ..	
			Pe au 30		d20		d20		
			en liq..						
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).	405	au 15..						
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).		en liq..						
		505 507 50 510	au 15..	510 ..			506 25	507 50	506 25
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Oct. 86.	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).		en liq..						
		121 75 122 50 120 117 50	au 15..	120 ..				120 25	120 ..
		120	Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).		en liq..						
		410 407 50	au 15..	410 ..	410 ..	405	410 ..		412 50
			Pe au 30		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS		en liq..						
Oct. 91	Angleterre, 2¾ % (n.c. fixe 25f20).	C. 500f	au 15..						
Juin 91.	Argentine (République), 6%, 1881,	C. 1000	en liq..						
	rembours. 500 fr.......		au 15..						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	Gr. c.	au 15..						
			Pe au 30		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	330 328 327 50	en liq..					328 ..	
...	d° d° c. de 5 obl..		au 15..		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.		Pe au 15						
Mai 91.	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch.		en liq..						
	fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		au 15..						
...	d° d° 1000 fl. d°		Pe au 30		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég.		en liq..						
	ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f25 50. C. 10000.	au 15..					97 30	
...	d° d° 1000 fl. d°	96f80 90	Pe au 30		d50		d25	96 85	
Juill. 91	Belgique, 2½ %, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 15..						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	Pe au 30		d..		d..		
Mai 91.	d° 3%, 1873...............		au 15..						
Juill. 91	d° 3½ %, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 15.						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq..						
Mai 91.	d° 3½ %, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..					102 50	
...	d° d° c. de 1000 f.	102 50 35 C. 100f	en liq..						
...	d° d° c. de 500 f.		au 15..						
Août 91	d° 3½ %, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 15..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	Pe au 30		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.		....						
			en liq..						
Juin 91.	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½ %, 83. Obl. 1000 £.		au 15..						
...	d° d° 500 £.		Pe au 30		d50		d25		
...	d° d° 100 £.		....						
Avril 91	d° 4½ %, 88, Obl. 1000 £.		en liq..						
...	d° d° 500 £.		au 15..		d..		d25		
...	d° d° 100 £.		Pe au 30		d50				
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		en liq..						
...	d° d° 500 £.		au 15..						
...	d° d° 100 £.		Pe au 30		d50		d25		
			....						
Oct. 90.	Cordoba (Province de), 6%, 1888,		en liq..		d10		d5f		
	rembours. 500 fr., tout payé...	93f50	au 15..					90 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	442 ..	
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......	362	
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	446 75	446 50
d° 3% nouveau, r. 500f d°	455 ..	
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	450 75	450 ..
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	443 50	442 50
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.	449 ..	
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..	1265..	
d° 3%, rembours. 500 fr.....	449 ..	448 ..
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	455 ..	452 ..
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	445 ..	443 50
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.: 1re émission, de 1 à 63,000......	108 ..	107 50
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'Etat. Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	445 50	445 ..
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	452 ..	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.	1250..	
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	410 25	
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	500 ..	495 50
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.	418 ..	
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	430 ..	
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	152 50	150 ..
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	409 ..	408 50
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	502 ..	
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr....		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	286 25	286 ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	246 ..	245 ..
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.		
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..	49 ..	47 ..
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.	520 ..	
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.	456 ..	
d° d° 5%, r. 500 f.		
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.		
Eaux Banlieue, 4½ %, 89, r. 500 f..		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Industrie linière, 6%, r. 300 fr...		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	295 .	
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	507 50	
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	526 .	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	315 ..	311 50
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.		
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	307 50	
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	472	462 ..
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	257 50	
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.		
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..		
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....		
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	502 ..	
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.		
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	412 50	
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	385 ..	
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.		
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½ %, r. 500f.		
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.		
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	630 ..	627 50
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 ..	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municip. (Délég.) 4%, r. 500.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	21 ..	
d° d° 3%, remb. 500 fr...	17 50	
d° d° 4%, remb. 500 fr...		
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	22 ..	
d° d° (2e série).	22 ..	
d° d° (3e série).	79 50	
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	87 .	85 ..
d° d° depuis la répart.	77 50	72 50
d° d° 322f50 payés...		
d° d° 76 fr. 67 payés.		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	70	
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	618 50	617 ..
d° 3%, rembours. 500 fr........	446 ..	445 ..
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	438 .	436 ..
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	94 50	

Jouissance	Mardi 15 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Égypte. Oblig. Daïra Sanieh 4 %		en liq..						
	(décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	497 496 50	au 15..	493 75	493 75	492 50	493 75	496 ..	493 75
			P° au 30		d10				
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig.		en liq..		d10		d5f		
	7%, rembours. 500 fr.	492 75 493 493 50	au 15..	492 50				494 ..	493 75
	(Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)		P° au 30		d10		d5f		
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½ %		en liq..						
	(décrets des 6 et 7 juin 1890)...	467 466 465 75	au 15..	463 75				467 ..	465 ..
...			P° au 30		d10		d5f		
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878		en liq..					522 ..	
			au 15..						
			en liq..						
Sept. 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f		au 15..						
	(nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f).		en liq..						
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	72f 50	au 15..	72 10	72 15	72 05	72 05	73 75	72 20
...	Coup. de 40 —	72f 50	P° au 30		d50		d25	72 50	
...	Coup. de 80 —	72f 80 60	P° au 15		d50		d25	72 75	
...	Coup. de 160 —	72f 25 40	P° au 31		d50		d25	72 25	
...	Coup. de 240 —	71f 80 72f 10 20 30.						72 25	
...	Coup. de 480 —	71f 90 72f 72f 10 15						72 25	
...	Coup. de 960 —	71f 80 85 72f 72f 10 15.	en liq..					72 25	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).		au 15..						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba,		en liq..						
	6%, 1886, garantis.	495	au 15..					495 ..	
			en liq..						
d°	d° d° 1890, garantis.	459	au 15..		d10		d5f	458 ..	
			P° au 30		d10		d5f		
			en liq..						
....	États-Unis. Cons. 4½ % (n.c.f. 5f).		au 15..						
Juill. 91	d° Consolidés 4%		au 15..						
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½ %, 89,		en liq..						
...	Oblig. et coupons (Titre de 617f.		au 15..		d10		d25		
...	prescrits au bout — de 2468f.		P° au 30		d10		d25		
...	de 20 ans de l'éch. — de 6170f.		en liq..		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.		au 15..					416 50	
	Gr. c.		en liq..						
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	413 412 50 415	au 15..					417 50	
	Gr. c. 415		en liq..						
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	325	au 15..					327 ..	
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½ %, 1886 (nég. change		en liq..						
	fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		au 15..		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe		en liq..						
	2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	93f 25 50	au 15..	90 15			90 ..	91 ..	90 40
...	d° 500 fl.	93f 15 92f 50	P° au 30		d50		d25	92	
...	d° 1000 fl.	90f 25 20 15 35 37½ 40	P° au 15		d50		d25	90 60	
Août 91	d° 4½ %, or, 89 (n.ch.fi. 2f50).		en liq..						
...	Cap. des titres amort. (Obl. 100 fl.	100 50	au 15..					100 80	
...	prescr. après 20 ans. — 500 fl.		P° au 30		d50		d..	101 50	
Mars 91	Inde, 80 4½ % (nég.ch.fixe 2f50).		au 15..						
			en liq..						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 15..	90 35	90 50	90 20	90 35	90 50	90 50
...	d° coup. 500 fr.	90f 40 45	P° au 30		d1f	90 70	90 55 d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr..		P° au 30		90 90 d25				
...	d° coup. 50 fr.		P° au 15		d1f	90 90	d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	90f 50	P° au 15	91 25	91 10 d25				
Avril 91	d° 3%	..f	au 15..						
			en liq..						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	318	au 15..					317 ..	
Mai 91.	Norvège, 3½ % (nég.ch.fi. 25f20),		en liq..						
	coup. de 504 f. (20 £).	..f	au 15..						
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).		au 15..					86 50	
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 15..						
d°	d° obl. 5% d°		au 15..						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch.		en liq..						
	fixe 25f25), coup. de 20 £.	37f 50 95	au 15..	37 50	38 10	37 45	38 05	37 25	37 20
...	d° coup. de 50 £.	38f 85	P° au 30		38 20 d50		d25	37 50	
...	d° coup. de 100 £.	37f 75 90 85 55 38f 20	P° au 15		39 .. d50		d1f	37 15	
			en liq..						
Avril 91	d° 4½ %, 88-89, r. 500f (C. 500 f.	283 75 282 50 285 50	au 15..					285 ..	
...	Nos 1 à 390000 et C. 5 obl.		au 15..					280 ..	
...	500001 à 929987. (C. 10 ob.	280 282	au 15..						
			en liq..						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	104	au 15..						
Juill. 91	d° 1890, 4%	..f	P° au 30					84 50	
...	Russie, 1850, 4½ % (n.ch.fi. 25f50.		en liq..						
	Oblig. de 100 £.		au 15..						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	..f	au 15..					98 50	
...	Grosses coupures	98f 80							
Juill. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fi. 4f. Obl. de 100 r.	69f 40	au 15..					69 50	
...	d° de 1000 r.	..f	P° au 30		d50		d25		
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fi. 4f. Obl. de 100 r.	71f	au 15..	71 ..	71 ..	70 25	70 80	71 70	71 20
...	d° de 1000 r.	71f 20 71f 70f 40 71f 20	P° au 30		d50		d50	70 40	
			en liq..						
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	98f	au 15..					99 50	
...	Grosses coupures	99f 98f 60 25 98f	P° au 30		d50		d25	99 75	
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 15..						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change		en liq..						
	fixe 4f), coup. de 125 r.	105 75	au 15..					105 50	
...	coup. de 500 r.	105 90						105 90	
...	coup. de 1000 r.	105 75						106 ..	
...	coup. de 10000 r.		en liq..						
	d° 1889, 4% (or).	98f 75 80	au 15..					98 60	
Sept. 91			en liq..						
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	98f 40 25 98f	au 15..					98 50	
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	98f 20 25	au 15..					97 95	
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e sé-								
	ries, t. p., Obl. 500 f.	98f 55 50 40 98f	en liq..					99 ..	
...	d° 2500 f.	98f 40 50 60 75 95	au 15..	98 10	98 20	97 80	98 ..	99 20	98 45
...	d° 5000 f.	98f 05 10 98f 97f 75 90	P° au 30		d50		d25	98 60	
...	d° 12500 f.	98f 25						98 20	
			en liq..						
Juill. 91	d° d° 3e série	98f 50 10 97f 50 98f 10	au 15..					99 10	
Mai 91	d° Intér. cons., 4½ %. 1re ém.,		en liq..						
	1980 (n.ch.fi. 4f) C. 100 r.	69f 90 69f	au 15..					69 50	
	C. 500 r.	69f 90 69f	au 15..		d50		d25	69 50	
	C, 1000 r.	69f 90 69f	au 15..						
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Trans-		en liq..						
	caucasien, remb. au pair.	83f 50	au 15..	82 75				84 05	84 ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½ %, 53 (n.ch.fi. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Oblgi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	318 50	318 ..
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	79 .	
d° 1000 fl. d°	79 30	79 ..
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.		
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	103 75	103 ..
Congo (Etat indép. du), Lots 1888.	50 ..	
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Danemark, 3½ % (nég.ch.fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½ %, C.F. (n.ch.fi. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	14 ..	
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	110 ..	
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%		
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.	97 50	
d° 1866, 5%	97 ..	
Gouv. de Québec. 80, 4½ %, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fi. 25f20).		
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég.change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f.p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	110 ..	
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.		
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	645 ..	640 ..
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t.p..		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	492 50	490 ..
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20)..	627 50	626 25
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	355 ..	351 ..
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.		
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083..	420 50	420 ..
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486....	407 ..	
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale..		
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	407 50	406 ..
Beïra-Alta, 3%	105 50	
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	207 .	205 ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	202 ..	200 ..
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	316 ..	315 25
d° (Série X)	320 ..	319 50
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque...	398 ..	390 ..
d° (2e série), 2e hypothèque.	376 ..	
d° (3e série), 3e hypothèque.		
d° (4e série), 4e hypothèque.		
d° (5e série), 5e hypothèque.	320 ..	
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	356 50	
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	356 50	356 ..
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	360 ..	
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	332 ..	330 ..
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.		
Ouest de l'Espagne, 4%	187 50	175 ..
Portugais, 3%	188 ..	181 25
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	186 ..	178 ..
d° 4%	235 ..	230 ..
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	370 ..	369 50
d° 2e hypothèque.	356 ..	355 50
d° 3e hypothèque.	347 ..	344 ..
Cordoue à Séville, 3%	372 50	
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%..		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.		
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.		
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f, t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	507 ..	505 ..
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	516 ..	515 50
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.		
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	413 ..	

Jouissance	Mardi 15 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	443 75	au 15..	.... ..				443 75	.... ..
			en liq..	.. ..					
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr..	89f25 ..	au 15..	.. ..				89 50	.. ..
			en liq..						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f.25f10) Ob. 20 £.	....	au 15 .						
...	d° d° Ob. 50 £.		Pe au 30		d1f		d25		
...	d° d° Ob. 100 £.		Pe au 11		d50		d25		
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq..						
	(nég.ch.f.25f20). Ob. 20 £.	103 75	au 15..						
...	d° d° Ob. 100 £.		Pe au 30		d50		d25		
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq..						
Juin 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.		au 15..						
..	d° d° c. 5000f.		Pe au 30		d50		d25		
			en liq..						
Sept. 91	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	89f80 50 ..	au 15..					90 ..	.. ..
			en liq..						
Sept. 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).		au 15..						
d°	d° d° gross. coup.		en liq..					21 50	.. ..
d°	d° d° (sér. C).	17f87½ 75 90	au 15..					17 87½	.. ..
d°	d° d° gross. coup.	18f10	en liq..						
d°	d° d° (sér. D).	17f87½ 75 90	au 15..						
...	d° d° gross. coup.	17f87½ 90 ..	Pe au 30		d50		d25	17 87½	18 10
Sept. 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq..						
	Obligations de 500 fr.	405 403 75	au 15..	405 ..				404 ..	.... ..
...	d° de 2500 fr.		Pe au 30		d50		d25		
...	d° de 12500 fr.		Pe au 15		d50		d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..						
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	445 447 445	au 15 .	441 25				448 ..	446 25
...	d° d° 2500 f.	442 50 440 .	Pe au 30		d10		d5f		
...	d° d° 12500 f.	442 50 440 .	Pe au 15		d10		d5f		

VALEURS ÉTRANGÈRES

Jouissance	Valeurs	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq..						
	pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	446 25	au 15..	443 75				448 75	.... ..
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Mai 91. ex-5e r.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		er liq..						
	250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.	....	au 15..						
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		Pe au 30		d10		d5f		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24).		au 15						
Juill. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 21.		en liq..						
			au 15..						
Août 91 ex-2e r.	Banque des Pays-Hongrois, act.		en liq..						
	nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.	....	au 15..						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		au 15..						
			Pe au 30		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq..						
	100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p. (ex-coupon 14)		au 15.						
			Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq..						
	250 fr. payés (ex-coupon 32)..	556 25 552 50 555 557 50	au 15..	555 ..	555 ..	551 25	555 ..	553 75	555 ..
			Pe au 30		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq..						
	150 fr. payés (ex-coupon 34)..		au 15..						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq..						
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1075	au 15..					1070 ..	.... ..
			Pe au 30		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		Pe au 15		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions		en liq..						
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).		au 15..						
...	Grosses coupures....		Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq..						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		au 15..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq..						
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).	....	au 15..						
			Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		er liq..						
	estamp. « Act. de cap. amortie ». (ex-coupon 14)	130	au 15..	132 50				133 75	133 75
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	430 425 ..	au 15..	425 ..	425 ..	422 50	423 75	425 .	426 25
			Pe au 30		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes.		er. liq..						
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		au 15..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat		en liq..						
	(Société privil.), act. 500 f., t.p		au 15..	627 50	627 50	625 ..	627 50	628 75	627 50
			Pe au 30		d10		d5f		
	Grosses coupures....		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq..						
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	135	au 15..	135 ..				135 ..	....
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	240	au 15..	238 75	241 25	237 50	241 25	240 ..	238 75
			Pe au 30		d10		d5f		
	Grosses coupures....		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p. : 200000 act. de 1862 ; 100000 a. de 1881 ; 60000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq..						
	de 1889. (ex-coup. 42).....		au 15..					625 ..	
	Grosses coupures....		Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 59).......	298 75 297 50 .... 296 25	au 15..	297 50	298 75	295 ..	297 50	300 ..	300 ..
			Pe au 30		d10		305 .. d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	123 75 120 .. 117 50 122 50	au 15..	118 75	122 50	117 50	120 ..	115 ..	117 50
			Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 63)......	290 288 .... 287 50 286 25	au 15..	287 50			288 75	291 25	290 ..
			Pe au 30				d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclre et de		en liq..						
	chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p. (ex-coupon 22)	345	au 15..						
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq..						
	a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000). (ex-coupon d'int. no 8. — ex-coupon 1 divid.).	710	au 15..						
			Pe au 30		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207 5/8 à 207 7/8..	207 1/8 à 207 3/8 et 4%.
4%	Allemagne.	123 3/8 à 123 1/2.	123 1/8 à 123 1/4 et 4%
5%	Vienne....	213¾.. à 214.....	213.... à 213½ et 4..%.
5%	Barcelone..	457.. à 458.....	457½.. à 458½ et 4..%.
5%	Madrid....	457. .. à 458.....	457½.. à 458½ et 4..%.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ...... et 4..%.
5%	St-Pétersb.	261.... à 263.....	262.... à 264.. et 4..%.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4..%.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½%	Londres...	25 31.. à 25 33...	25 29½ à 25 30½—2½%.
	d° chèque	25 31 . à 25 32...	25 31.. à 25 32..—......
3%	New-York.	519.... à 521	520 .. à 521....—3..%.
3%	Belgique..	Pair à 1/8 pte	1/8 pte à 3/16 pte—3..%.
5½	Italie.....	1⅜ pte à 1⅝ pte..	1⅝ pte à 1⅞ pte—6..%.
4%	Suisse.....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16 pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 5% à 6% 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 243 à 248 .. 0/00 pte.

Quadruples espagnols	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines	3 97 à 4 02
Souverains anglais	25 27 à 25 32
Banknotes	25 23 à 25 33
Aigles des Etats-Unis	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliém.	40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an ... 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 95 ./. — 1 heure, 95 15/16
Vienne, Métall, ... — Papier, 91 15 — Monnaie, 91 ..
Crédit Autrichien... 279 25 | Chem. de Fer Autrich. 285 ..
Change sur Londres.... Demande, 117 15 — Offre, 117 45
Change sur Paris....... Demande, 46 25 — Offre, 46 30
Lots.......... 136 75 | Napoléon 9 28

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 15 Septembre 1891

	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3	37 .. à 36 75	
Roux 88° nets	36 25 à	
Raffinés, bonne sorte	106 50 à	
— belle sorte	107 50 à	
Certificats de sortie	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	36 625 à 36 50
— Octobre		34 875 à 34 75
— 4 d'Octobre		34 50 à .. ..
— 4 premiers		34 875 à 35 ..
....		.. .. à .. ..
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	38 50 à	
Courant du mois		38 50 à .. ..
Octobre		38 25 à 38 ..
Novembre-Décembre		38 25 à 38 ..
4 premiers		39 25 à 39 ..
....		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	52 25 à	
Courant		52 .. à 52 25
Octobre		52 .. à 52 50
Novembre-Décembre		53 50 à 53 ..
4 premiers		54 25 à 54 50
....		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts	73 .. à	
Colza en tonnes	75 .. à	
Colza épurée en tonnes	83 .. à	
Courant		73 .. à .. ..
Octobre		73 50 à 73 25
Novembre-Décembre		74 25 à 74 50
4 premiers		76 25 à 76 ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	61 .. à	
Courant		61 .. à .. ..
Octobre		61 75 à .. ..
Novembre-Décembre		62 75 à 63 ..
4 de Novembre		63 25 à 63 50
4 premiers		64 25 à 64 50
COURS DU MERCREDI 9 Septembre.		
SUIF DE PLACE *48° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	65 .. à	
SUIF DE PROVINCE *48° 1/2, en fûts, en gare Paris.*	64 50 à	

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Mardi, 15 septembre 1891.

Le baromètre monte rapidement sur l'Europe occidentale et la dépression qui se tenait hier matin sur l'Angleterre s'est transportée sur le centre de la Norvège (745 m/m). Le vent est modéré de l'ouest sur la Manche et du nord en Gascogne. On signale des averses orageuses sur les Iles-Britanniques et la France.

La température a baissé d'une manière notable dans l'ouest du continent. Ce matin, le thermomètre marquait : 6° à Uléaborg, 13° à Paris et 25° à Alger. On notait 8° au Puy de Dôme et 3° au Pic du Midi.

En France, le temps se remet au beau et la température se rapproche de la normale. — A Paris, hier, l'après-midi, fortes ondées. —Max. : 23°5; min. : 12°0. A la tour Eiffel, le vent a atteint, hier, la vitesse de 15m8.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer agitée à Dunkerque et à Calais, belle à Boulogne, agitée au Havre, peu agitée à Cherbourg.

Océan : mer belle à Brest, calme à Lorient.

Méditerranée : mer belle à Marseille, peu agitée à Sicié, très belle à Nice.

Situation du mardi 15 septembre 1891 (soir). — Le baromètre a peu varié sur l'ouest du continent, excepté en Provence où une dépression tend à se former. — En France, le temps est au beau.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Du 12 septembre.

Malet (André), nourrisseur, boulevard de la Villette, 81. — Liquid. prov., M. Rochette, 12, place Dauphine.

Peters (Emile), md de vins, rue des Boulets, 105. — Liquid. prov., M. Destrez, 46, rue Saint-André-des-Arts.

Rousseau (Jean-Baptiste) et Suteau (Emile-Marie-Barbe), exploitant en commun un fonds de mds bouchers, à Boulogne-sur-Seine, rue Escudier, 14. — Liquid. prov., M. Bonneau, 6, rue de Savoie.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 10 septembre (suite).

Dme Hurgou (Agnès Cocural), mde de vins, à Clichy (Seine), rue de Ligny, 3. — Synd. prov., M. Chevillot, rue Jean-Lantier, 7.

Dlle Scharnet, tenant fonds de confiserie, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Châle, 7, boulevard Saint-Michel.

Du 11 septembre.

Sorre (Emile), mécanicien et fabt de machines à coudre, rue Coypel, 12. — Synd. prov., M. Godmer, 3, rue Christine.

Marmet, limonadier, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Hécaen, 14, rue de l'Ancienne-Comédie.

Dlle Garnier, mde d'alcool en détail, rue Broly, 7. — Synd. prov., M. Châle, 7, boulevard St-Michel.

Dlle Klein (Caroline), fabte de lettres et attributs, rue Charlot, 10. — Synd. prov., M. Hécaen, 14, rue de l'Ancienne-Comédie.

Ricard (Alexandre) et Villepoux (Georges), ayant tenu bazar, rue Lagrange, 12. — Synd. prov., M. Chardon, 11, rue St-Martin.

Feu Guinet, en son vivant dessinateur pour fabriques, rue du Mail, 8. — Synd. prov., M. Godmer, 3, rue Christine.

Du 12 septembre.

Lepaumier (Charles), md de vins-restaurateur, rue du Château-d'Eau, 13. — Synd. prov., M. Godmer, 3, rue Christine.

Spectacles du Mercredi 16 Septembre.

Opéra. — 7 h. 3/4. — *Lohengrin*, opéra en 3 actes et 4 tableaux de Richard Wagner, traduction française de M. Ch. Nuitter.

Elsa..............	Mmes Caron.
Ortrude...........	Fierens.
Lohengrin	MM. Van Dyck.
Frédéric..........	Renaud.
Le roi............	Delmas.
Héraut............	Douaillier.

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *Hernani*, drame en 5 actes, en vers, de Victor Hugo : Mounet-Sully, J.-P. Mounet, Le Bargy, Martel, Joliet, Villain, Falconnier; Mmes A. Dudlay, Amel.

Opéra-Comique. — 7 h. 3/4. — *Carmen*, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, de MM. Meilhac et Halévy, musique de Bizet : Mme Deschamps-Jehin.

Odéon. — 8 h. »/». — *L'Honneur et l'Argent*, comédie en 5 actes, en vers, de Ponsard : Cornaglia, Duparc, Duard; Mmes Raucourt, Dulnc, Syma.

Vaudeville. — 8 h. »/». — *Hélène*, drame en 4 actes et 5 tableaux de M. Paul Delair, musique de M. Messager : Candé, Michel, Mayer, Laroche; Mmes Brandès, Samary, Chassin, Lecomte.

Gymnase. — 8 h. »/». — *Madame Agnès*, comédie en 3 actes de M. J. Berr de Turique : Noblet, Numès, Burguet, Girard, Boudier, Seiglet, Torin; Mmes R. Sisos, Desclauzas, Lécuyer, Lucy-Gérard.

Variétés. — 8 h. 1/2. — *Le Chapeau de paille d'Italie*, comédie-vaudeville en 5 actes de Marc Michel et Labiche : Lassouche, Guyon, Deltombe, Raiter; Mmes Folleville, Doriani.

Châtelet. — 8 h. 1/4. — *Cendrillon*, grande féerie en 5 actes et 30 tableaux, de Clairville, Monnier et M. E. Blum.

Gaîté. — » h. »/». — Relâche.

Palais-Royal. — 8 h. »/». — *La Boule*, comédie en 4 actes, de MM. Meilhac et Halévy : Saint-Germain, Calvin, Milher; Mmes Marie Durand, Cheirel, Diony.

Nouveautés. — 8 h. 1/2. — *La Demoiselle du téléphone*, vaudeville en 3 actes, de MM. Antony Mars et Maurice Desvallières, musique de M. G. Serpette : MM. Colombey, Mallarmé, Tarride, Lauret, Calvin fils; Mmes Mily-Meyer, J. Pierny, Billy, Tassilly, Aumont.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Procès-verbal*, vaudeville en 3 actes, de M. A. Barré : Dorgal, Lureau, Allart; Mme Cuinet.

Menus-Plaisirs. — 8 h. 1/2. — *Madame la Maréchale*, pièce en 3 actes, de M. A. Lemonnier : Gravier, Desjardins, Vavasseur, Vandenne, Scheler; Mmes Riquet-Lemonnier, Irma Perrot, Deville, Marley.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année. — Caravane Egyptienne.

PORTE-SAINT-MARTIN, AMBIGU, RENAISSANCE : clôture annuelle.

RENSEIGNEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

G. MASSON Libraire de l'Académie de Médecine, 120, boulevard Saint-Germain.

Ont paru dans cette dernière quinzaine :

La Nature, Revue des Sciences et de leurs applications aux arts et à l'industrie : G. TISSANDIER, rédacteur en chef.

Sommaire du 5 septembre : La catastrophe du Mont-Blanc du 19 août 1891. — La conquête du pôle nord. — Vélocipédie. — Les progrès des machines marines. — Les automates. — Le ferment nitrique. — Un tornado aux Etats-Unis.

Sommaire du 12 septembre : Le monument préhistorique de Stonehange et son rôle astronomique. — Communication avec les planètes? — La poule de Dorkings. — La navigation de la Seine antérieurement à l'état actuel. — Les échasses. — Souvenirs d'un voyage autour du monde.

Traité de médecine, publié sous la direction de MM. CHARCOT et BOUCHARD, membres de l'Institut et professeurs à la Faculté de médecine de Paris, et BRISSAUD, professeur agrégé à la Faculté de médecine.

Cet ouvrage, qui doit former 6 volumes, sera complet dans un délai de deux ans et sera vendu 105 fr. Ce sera un livre d'étude et de vulgarisation indispensable aux élèves et aux médecins. L'ouvrage est ainsi divisé :

TOME I. — A. CHARRIN : *Pathologie générale infectieuse.* — LE GENDRE : *Troubles et maladies de la nutrition.* — ROGER : *Maladies infectieuses communes à l'homme et aux animaux* (charbon, morve et farcin, rage, tuberculose, pseudo-tuberculose, actinomycose). — CHANTEMESSE : *Fièvre typhoïde.* — FERNAND WIDAL : *Maladies infectieuses* (grippe, dengue, paludisme, choléra, fièvre jaune, peste).

Ce premier volume, aujourd'hui paru, est mis en vente au prix de 22 fr.

TOME II. — *Fièvres éruptives. — Affections cutanées et syphilitiques. — Maladies du sang. — Intoxication.*

TOME III. — *Maladies de la gorge. — Maladies du tube digestif, de ses annexes et du péritoine. — Maladies du foie.*

TOME IV. — *Maladies du larynx et des voies respiratoires.*

TOME V. — *Maladies du cœur, des vaisseaux et du rein.*

TOME VI. — *Maladies du système nerveux.*

Dictionnaire usuel de législation, comprenant les éléments du droit civil, commercial, industriel, maritime, criminel, administratif, etc.; par M. Ernest CADET, docteur en droit, lauréat de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'instruction publique. *Cinquième édition*, contenant le *texte de la nouvelle loi militaire* et les principales modifications apportées à la législation depuis la précédente édition. 1 fort vol. de 1,000 pages, in-12, à 2 colonnes, avec 2 tables des matières, l'une alphabétique, l'autre méthodique. Prix, br........... 7 fr.
— Relié en toile souple............... 7 fr. 75

ARMAND COLIN & Cie Éditeurs, 1, 3, 5, rue de Mézières, Paris.

Agenda de l'enseignement, carnet de poche formant portefeuille, pour la préparation des classes, *8e année*, **Année scolaire 1891-1892.** 1 vol. in-12, cartonné, toile pleine.. 1 fr. 25

L'*Agenda de l'enseignement* pour 1892 contient, en dehors de ses renseignements habituels : Memento du secrétaire de mairie. — Rapports de ce dernier avec le percepteur. — Ephémérides de l'enseignement primaire en France depuis ses origines jusqu'en 1870. — Notices biographiques sur les ministres de l'instruction publique, etc.

Professions et Métiers. Mode pratique pour le choix d'une carrière à l'usage des familles et de la jeunesse, publié sous la direction de M. PAUL JACQUEMART, inspecteur général de l'enseignement technique au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies. Tome Ier. — *Professions libérales*, 1 vol. in-8°.............................. 10 fr.

La seconde partie, qui traite des *Professions manuelles, industrielles et commerciales*, paraît *depuis le 12 septembre 1891* en livraisons de 32 pages in-8° au prix de.............. 0 fr. 25

CH. DELAGRAVE éditeur. PARIS Rue Soufflot, 15.

Petite encyclopédie des sciences, par J.-H. FABRE. — *Premiers éléments d'hygiène*, 1 vol. in-18 cart............................ 80 c.

Cours de psychologie et de morale, 1re année : *Psychologie théorique et appliquée*, par PAUL JANET et RAYMOND THAMIN, 1 vol. in-12 br.......................... 2 fr. 50
— Cart................................. 3 fr.

GAUTHIER-VILLARS & FILS imprimeurs-éditeurs d'ouvrages de sciences pures et appliquées, quai des Grands-Augustins, 55, Paris. Envoi franco.

Le Catalogue est adressé sur demande.

ANNUAIRE DE L'OBSERVATOIRE MUNICIPAL DE MONTSOURIS pour 1891 ; Météorologie, Chimie, Micrographie, applications à l'Hygiène (contenant le résumé des travaux de l'Observatoire durant l'année 1890). In-18, avec diagrammes et figures dans le texte.
Broché........ 2 fr. | Cartonné. 2 fr. 50 c.

Cet ANNUAIRE parait tous les ans depuis 1872; on peut se procurer séparément les années précédentes aux prix ci-dessus indiqués, sauf les années 1872, 1876, 1879, 1881, 1883, qui ne se vendent plus séparément.

BOUR (Edm.), ingénieur des mines. — **Cours de mécanique et machines**, professé à l'Ecole polytechnique.

Cinématique, 2e édition. In-8, avec atlas de 30 planches in-4° gravées sur cuivre; 1887. Prix................................ 10 fr.

Statique et travail des forces dans les machines à l'état de mouvement uniforme, publié par *Phillips*, professeur de mécanique à l'Ecole polytechnique, avec la collaboration de *Collignon* et *Kretz*. 2e édition. In-8, avec atlas de 8 planches contenant 106 figures; 1891........................ 6 fr.

Dynamique et Hydraulique, avec 125 figures dans le texte; 1874................ 7 fr. 50

CHAPPUIS (J.), agrégé, docteur ès sciences, professeur de physique générale à l'école centrale, et **BERGET (A.)**, docteur ès sciences, attaché au laboratoire des recherches physiques de la Sorbonne. — **Leçons de physique générale.** *Cours professé à l'Ecole centrale des arts et manufactures et complété suivant le programme de la licence ès sciences physiques.* 3 volumes grand in-8, se vendant séparément :

TOME I. — *Instruments de mesure. Chaleur.* Avec 175 figures dans le texte; 1891. 13 fr.

TOME II. — *Electricité et magnétisme.* Avec 305 figures dans le texte; 1891....... 13 fr.

TOME III. — *Acoustique, optique.* Avec figures dans le texte. (*S. pr.*)

Le tome III paraîtra à la fin de 1891.

Les jeunes gens qui se livrent aux études d'enseignement supérieur, en suivant les cours des facultés ou ceux des grandes écoles du Gouvernement, n'ont plus rien à apprendre dans les traités élémentaires écrits pour l'enseignement secondaire. D'autre part, il n'est pas donné à tous de pouvoir consulter avec fruit tous les ouvrages considérables où l'exposé de la science a reçu les plus complets développements. Entre ces deux ordres de publications, les unes trop élémentaires, les autres trop élevées, ils cherchent en vain un livre qui réponde à leur programme et soit au niveau de leurs études. C'est ce livre que nous présentons au public.

LAURENT (H.), examinateur d'admission à l'Ecole polytechnique. — **Traité d'Analyse.** 7 volumes in-8°, avec figures dans le texte.

Les Tomes I à VI ont paru précédemment. Le Tome VII vient de paraître.

TOME VII. — **Calcul intégral.** *Applications géométriques des équations différentielles;* 1891.................................. 8 fr. 50

RÉMOND (A.), ancien élève de l'Ecole polytechnique, licencié ès sciences, professeur de mathématiques spéciales à l'école préparatoire de Sainte-Barbe. — **Exercices élémentaires de géométrie analytique à deux et à trois dimensions,** avec un EXPOSÉ DES MÉTHODES DE RÉSOLUTION, suivis des *Enoncés des problèmes donnés pour les compositions d'admission aux Ecoles polytechnique, normale, centrale, au concours général, à l'agrégation.* 2 vol. in-8, avec figures dans le texte, se vendant séparément :

Ire PARTIE : *Géométrie à deux dimensions.* 2e édition; 1891.......................... 7 fr.

IIe PARTIE : *Géométrie à trois dimensions. Problèmes généraux. Exercices*; 1891..... 7 fr.

VIDAL (Léon), rapporteur de la classe XII. — **La photographie à l'Exposition universelle de 1889.** *Procédés négatifs. Procédés positifs. Impressions photochimiques et photomécaniques. Appareils. Produits. Applications nouvelles.* Grand in 8; 1891............. 2 fr.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels*, LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 252. Le numéro : 15 centimes. Jeudi 17 Septembre 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 17 SEPTEMBRE

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 16 Septembre 1891.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du ministre de l'intérieur,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 8 septembre 1891, portant que la promotion faite aux termes du présent décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur,

Décrète :

Art. 1er. — M. Moricelly (Louis-Isidore), minotier à Marseille (Bouches-du-Rhône), est promu au grade d'officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

A rendu de nombreux et importants services à l'arrondissement et à la ville de Carpentras.

Chevalier du 31 décembre 1885.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur et le grand chancelier de l'ordre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 10 septembre 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

Par décret en date du 11 septembre 1891, rendu sur la proposition du ministre des finances :

M. Roussel (Gabriel-Emile), directeur de 3e classe des douanes à Nantes (Loire-Inférieure), a été nommé, en la même qualité, à Bordeaux (Gironde), en remplacement de M. Kellermann, qui a été appelé à d'autres fonctions.

M. Joyer (Guillaume-Frédéric), directeur de 4e classe des douanes à Rouen (Seine-Inférieure), a été nommé directeur de 3e classe à Nantes (Loire-Inférieure), en remplacement de M. Roussel, qui a reçu une autre destination.

M. Adnesse (Jean-François-Hippolite), directeur de 4e classe des douanes à Alger, a été nommé directeur de 3e classe à Rouen (Seine-Inférieure), en remplacement de M. Joyer, qui a reçu une autre destination.

M. Vlaminck (Pierre-Gustave), inspecteur divisionnaire de 1re classe des douanes à Marseille (Bouches-du-Rhône), a été nommé directeur de 4e classe à Alger, en remplacement de M. Adnesse, qui a reçu une autre destination.

Par arrêté en date du 5 septembre 1891, le ministre de l'agriculture a nommé élèves à l'école nationale forestière les élèves diplômés de l'institut national agronomique ci-après dénommés :

MM. Risacher (Marie-Stanislas).
Badré (Jean-Philippe-Alexis).
Demorlaine (Charles-Etienne-Léon-Joseph).
Vanwtberghe (Henri-Charles-Olivier).
Bricogne (Charles-Jules).
de Bazelaire de Lesseux (Gustave-Charles-Marie).
Capoduoro (Xavier-Victor-Laurent-Marie).
Devarennes (Marie-Didier-Emmanuel).
Cablan (Pierre-Léon).
Dieterlen (Louis-Christophe-Alfred).
Keller (Jacques-Edouard).
Melliès (Jean-Paul).

Ces élèves devront se rendre à Nancy et se présenter devant M. le directeur de l'école le 15 octobre prochain, avant midi.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Etat-major général de l'armée. — Par application des dispositions de l'article 37 de la loi du 13 mars 1875, M. le général de brigade Cahous, commandant l'artillerie de la place et des forts de Lyon, est placé, à dater du 17 septembre 1891, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

Infanterie. — Par décis. minist. du 12 septembre 1891 :

M. Thomas, lieut. surnum. au 154e rég. d'inf. (serv. du recrut.), est réintégré d'office dans les cad., en rempl. de M. Ulrich, mis hors cad., et affecté à l'emploi laissé vacant par cet off. au 120e rég. d'inf.

M. Choffiet, lieut. au 13e bat. de chass. à pied, passe pour convenances personnelles au 51e rég. d'inf., en rempl. de M. de Guillebon, qui permute avec lui.

Par décis. minist. du 13 septembre 1891 :

M. Legay, capit. adjud.-maj. au 120e rég. d'inf., passe pour convenances personnelles au 128e rég. de même arme, en rempl. de M. Ropper, qui permute avec lui.

M. Duvaux, capit. au 1er rég. de tiraill. algér., passe pour convenances personnelles au 2e de ces rég., en rempl. de M. Adrien, retr.

M. Guillodo, capit. au 145e rég. d'inf., passe pour convenances personnelles au 73e rég. de même arme, en rempl. de M. Sommeillier, décédé.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décision ministérielle en date du 15 septembre 1891, ont été admis à suivre le cours préparatoire des candidats au grade d'enseigne de vaisseau qui doit s'ouvrir à Brest le 1er octobre prochain :

1 Dussoul (Charles), premier maître de canonnage.
2 Cadiou (Louis), premier maître de timonerie.
3 Lumet (Marius-Eugène), premier maître de timonerie.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 16 Septembre 1891.

Le Président de la République a quitté Fontainebleau aujourd'hui à midi et demi. Il s'est rendu par train spécial à Châlons-sur-Marne.

M. Carnot assistera demain, près Vitry-le-François, à la revue qui doit clôturer les grandes manœuvres de l'Est.

Le président du conseil, ministre de la guerre, M. de Freycinet, est parti aujourd'hui, à cinq heures, pour Châlons-sur-Marne. Il accompagnera demain le Président de la République à la revue.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ALLEMAGNE

Erfurt, 15 septembre.

L'empereur, portant l'uniforme des cuirassiers de la garde, est arrivé à huit heures un quart du matin à Tœttelstaedt et est monté à cheval ainsi que les princes.

Les manœuvres ont été effectuées dans la direction de Trœchtelborn et Zimmernspura sur Gotha. Selon le thème principal, l'armée de l'Est s'est avancée jusqu'à Magdebourg, tandis que l'armée de l'Ouest s'est réunie sur la rive gauche du Weser.

Le duc d'Altenbourg est reparti avant midi. (*Agence Havas.*)

Erfurt, 15 septembre.

L'empereur a réuni, après son arrivée sur le champ des manœuvres, les arbitres sur la hauteur entre Bienstoedt et Zimmernspura et a suivi attentivement le combat engagé sur le champ d'Erfurt. Il a ordonné la cessation du combat lorsque le corps d'armée sud eut pris, après une lutte décisive, possession de la hauteur.

Guillaume II a fait par une pluie battante une assez longue analyse des manœuvres; après quoi les troupes ont défilé devant lui.

L'empereur, accompagné du comte de Waldersee, est arrivé à deux heures trois quarts de l'après-midi à Erfurt. (*Agence Havas.*)

ITALIE

Venise, 15 septembre.

Le roi et la reine de Roumanie partent demain matin à dix heures pour Pallanza. (*Agence Havas.*)

PAYS-BAS

La Haye, 15 septembre.

La reine régente a ouvert aujourd'hui les Etats-Généraux.

Dans son discours, elle constate que les relations avec les puissances étrangères sont des plus amicales.

La situation générale du pays est satisfaisante. Les forces militaires et navales continuent à faire leur devoir glorieusement à Atchin, où le blocus de la côte exige des efforts extraordinaires.

Le budget des finances devra être augmenté, afin de pourvoir aux dépenses qui ont été votées.

Les dernières élections ont prouvé qu'il était désirable que des réformes dans la législation et l'administration de l'Etat s'effectuent régulièrement et sans délai.

Un projet de loi électoral pour les élections provinciales et communales est en préparation.

Le gouvernement présentera bientôt des mesures propres à améliorer le système des impôts.

L'organisation de l'armée, afin d'assurer la défense nationale sans exiger trop de sacrifices financiers, est également en préparation. En attendant la milice nationale sera temporairement renforcée et le matériel de la marine sera amélioré.

La loi sur l'enseignement obligatoire sera présentée au fur et à mesure que l'enquête sur la question du travail avancera.

Un projet de loi sera bientôt présenté pour veiller aux intérêts et à la sécurité des ouvriers, ainsi que pour assurer leur avenir.

Le gouvernement s'efforcera de faire prospérer les Indes-Orientales, en mettant à exécution les travaux reconnus nécessaires et en supprimant les entraves apportées au commerce. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 15 octobre dans le département de la Lozère, à Mende.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

La liste d'inscription sera close le 8 octobre.

Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

Opérations du 1er au 15 septembre 1891.

Reçu des déposants :					
A Paris	1 135	versements (dont	133	nouveaux)	176.902 »
Dans les départements	11.600	versements (dont	454	nouveaux)	435.785 »
Ensemble	12.735		587		612.687 »
Payé aux déposants. — Arrérages de rentes viagères					673.411 51
Payé à leurs héritiers. — Remboursement de capitaux réservés					539.756 »
Ensemble					1.213.167 51
Les nouvelles rentes inscrites s'élèvent à aux noms de 1,266 parties.					106.591 »
Le total des rentes viagères est de réparties entre 179,873 titres.					32.133.382 »

La Caisse a perçu pour arrérages ou remboursement de rentes et valeurs	431.820 70
Elle a placé en obligations départementales et communales	938.816 45

INFORMATIONS

Il a été versé, à titre de restitution anonyme à l'Etat, la somme de 70 fr., dont il a été fait recette par le caissier-payeur central du Trésor public le 15 septembre 1891.

Spectacles du Jeudi 17 Septembre.

Opéra. — » h. »/». — Relâche.

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *Griselidis*, pièce en 3 actes, en vers, de MM. Armand Silvestre et Morand : Silvain, Leloir, Coquelin cadet, A. Lambert; Mmes Bartet, Lynnès, Moreno.

Opéra-Comique. — 8 h. »/». — *Lakmé*, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, de M. Philippe Gille, musique de Léo Delibes : Soulacroix, Gibert, Renaud; Mmes Deschamps, Jane-Orwitz.

Odéon. — 8 h. »/». — *L'Honneur et l'Argent*, comédie en 5 actes, en vers, de Ponsard : Cornaglia, Duparc, Duard; Mmes Raucourt, Duluc, Syma.

Vaudeville. — 8 h. »/». — *Hélène*, drame en 4 actes et 5 tableaux de M. Paul Delair, musique de M. Messager : Candé, Michel, Mayer, Laroche; Mmes Braudès, Samary, Chassin, Lecomte.

Gymnase. — 8 h. »/». — *Madame Agnès*, comédie en 3 actes de M. J. Berr de Turique : Noblet, Nunès, Burguet, Girard, Boudier, Seiglet, Torin; Mmes R. Sisos, Desclauzas, Lécuyer, Lucy-Gérard.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Mercredi 6 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
			en liq..						
Juill. 91	3 %	95f 60 55 50	fin ct...	95 67½	95 70	95 60	95 65	96 40	96 30
			Pe fin c.		d1f	95 75	95 80 d50		
			Pe fin c.	95 9.	95 97½ d25				
			Pe fin p.		d1f	96 07½	d50		
			Pe fin p.	96 40	d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %...	91f	fin ct...					91 ..	
			en liq..						
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés	94f 60 55	fin ct...	94 57½	94 65	94 55	94 60	94 50	94 47½
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.	94 70	d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
			en liq..						
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)..	97f 15 97f	fin ct...					97 ..	96 85
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
			en liq..						
Août 91	4 ½ % 1883	105 75 70 75	fin ct...	105 85	105 85	105 77½	105 80	105 75	105 85
			Pe fin c.				d50		
			Pe fin c.						
			Pe fin p.				d50		
			Pe fin p.						
Août 86	Promesses d'inscript. 4½% 1883.	0 25						0 25	
Sept. 91	Bons du Trésor 4% — éch. 1er mars 92, c. 1000 fr.								
d°	Bons du Trésor 4% — éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.								
d°	Bons du Trésor 4% — éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	Bons du Trésor 4% — éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	Bons du Trésor 4% — éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	Bons du Trésor 4% — éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	Bons du Trésor 4% — éch. 1er mars 95	c. 10000f							
d°	Bons du Trésor 4% — éch. 1er sept. 95								
d°	Bons du Trésor 4% — éch. 1er mars 96								
Juill. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.),		en liq..						
	n°s 221,501 à 273,500	508 507 50	fin ct...					510 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Sept. 91	Ville de Paris — Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	544	fin ct...					544 ..	
Août 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	527 50 527	fin ct...					527	
Juil. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	418 417 50 419 50	fin ct...					418 ..	
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	409 408 50 409	fin ct...					409	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	106 106 75						106 ..	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	532 50 533	fin ct...					532 25	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	532	fin ct...					531 50	
			en liq..						
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	408 407	fin ct...					406 50	
d°	d° d° quarts, r. 100f..	103						103	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	400 50 400 25	fin ct...					400 50	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	102 50 102 75 101 75	fin ct...					102 50	
Juill 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r.		en liq..						
	400 fr., tout payé	404 406	fin ct...					404 ..	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½%, 89 (Int.		en liq..						
	et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	502	fin ct...					502 ..	
			Pe fin c.						
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et		en liq..						
	immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	550	au 30..						
			en liq..						
Juin 91.	Banque de France (nominatives).	4600	fin ct...	4575				4600 ..	4570 ..
			Pe fin c.		d40		d50		
			Pe fin p.	4595	4600 .. d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act.		en liq..	447 50			448 75		
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).	447 50 450 447 50 448 75	au 30..	446 25				447 50	447 50
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas,		en liq..	782 50	785	782 50	783 75		
	actions 500 fr., tout payé	780	au 30..	783 75			785	780 ..	777 50
	(ex-coupon 38)		Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d10		
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).		au 30.					430 .	
			Pe au 30		d10		d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 26)	480	au 30..					480 ..	
			Pe au 30						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France,		en liq..						
	actions 500 fr., tout payé	360 362 50	au 30..					360 ..	
	(ex-coupon 10)		Pe au 30						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f.,		en liq..						
ex-1er r.	tout payé (ex-coup. 67), en liq.	273 75	au 30..					270 ..	273 75
			Pe au 30		d10		d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de		en liq..	545 ..					
	Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés.	543 75 545 546 25	au 30..					542 50	545 ..
	(nominatives)		Pe au 30		d10		d5f		
Juill 91	Crédit Algérien, actions 500 fr.,		Pe au 15		d10		d5f		
	250 fr. payés (ex-coupon 17)...		au 30 .						
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Al-		en liq..						
	gérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).	430	au 30..					430 ..	
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions		en liq..						
	500 fr., 400 fr. payés (nomin.).		au 30..						
Août 91	Banque hypot. de Fce, r. 1000f, t.p.	520 517 50	fin ct...					517 50	
Sept. 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	425	fin ct...					419 75	
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq.,		en liq..						
	obl. r. 150 f. } en représon d'ann.	151	fin ct...					153 50	
Juin 91	d° 5%, r. 500 f. } dues par l'État...	530 528	au 30 .					527 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.		
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.	113 25	112 ..
Armentières (vlle), 3½%, 86, r. 500f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½%		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr...	110 ..	109 ..
d° 1881, 4%, r. 500 f.	519 ..	
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.	1025..	
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr..	110 ..	
d° 1863, 3%, r. 100 fr.	140 ..	
d° 1868, 4½%, r. 500 f.	515 ..	
d° 1877, 4½%, r. 500 f.		
d° 1890, 3½%, r. 500 f.		
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	101 ..	100 ..
Montpellier (ville), 82, 4½%, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½%, 1887, r. 500 f.		
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	46 50	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.	100 ..	90 ..
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	408 75	
Midi, d° act. de jouiss		
Nord, d° act. de jouiss.		
Orléans, d° act. de jouiss.		
Ouest, d° act. de jouiss.	570 .	565 ..
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	440 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f. t.p.	620 ..	
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	540 .	
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	578 75	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	525 ..	
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
d° du département du Nord....		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier	380 ..	
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.		
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	431 .	430 50
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	557 50	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	1580..	1575..
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (n°s 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 48).		
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	137 ..	
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1455..	1450..
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 11).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.	260 ..	
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 15).	5500 .	
Ind. linière (Compt. de l') a. 500f.		
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p...		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).	382 50	
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 29).	1805 .	
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p.	1375 .	
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).	60 ..	
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).	1225.	
d° act. de jouiss.		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p..	1720 .	
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé...		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé	1540..	
2e série, act. 500 fr., t.p..	1490..	
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.		
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	800 .	78. ..
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2530 .	2500 .
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	805 ..	
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1280 .	1270..

Jouissance	Mercredi 16 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Juill. 91	Crédit Foncier de France. Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1280	en liq..						
			fin ct...	1290	1290	1288 75	1290	1278 75	1286 25
			Pe fin c.		d40		d20		
			Pe fin c.	1295	d10		d5f		
			Pe fin p.		d40		d20		
	Obligations :		Pe fin p.	1310	1312 50 d10		d5f		
Ma. 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.								
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	518 25						518 25	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	105 104 50						105	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	602 50 601 25							
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	120 50						120 50	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	519 520						519	
d°	communales, 3%, remb. 500 f.	502						503	
d°	d° 5es, r. 100 f.	102						102	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	515 75 517	fin ct...					516 50	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	394	en liq..					394	
Sept. 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	477 476 25	fin ct...					476 25	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	480	fin ct...					480	
Sept. 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	474 474 25	fin ct...					474 25	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	422 422 50 423 50	fin ct...					422	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	479 479 25	fin ct...					479 25	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	58f 57f 56f 55f	fin ct...					57	
...	d° d° (nomin.).		fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	45f 44f 43f25 43f	fin ct...					43	
...	d° d° (nomin.).		fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	600	en liq..						
			au 30..					600	
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.	685 680	en liq..						
			au 30..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	825 822 50 820	en liq..	820			822 50		
			au 30..	822 50	823 75	821 25	823 75	820	818 75
			Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	317 50 318 75	en liq..	315			316 25		
			au 30..					315	315
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq..						
			au 30..						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).		en liq..						
			au 30..					327 50	
			Pe au 30		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. développt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	485	en liq..	483 75					
			au 30					485	483 75
			Pe au 30		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq..						
			au 30..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..	470 471 25	en liq..						
			au 30					470	
			Pe au 30		d10		d5f		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq..						
			au 30..						
.....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..	400 390	en liq..						
			au 30..					390	
			Pe au 30		d5f		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).	260	en liq..						
			au 30..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).	315	en liq..						
			au 30..						
			Pe au 30		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq..						
			au 30..						
Juill. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14),	15f	en liq..						
			au 30..					15	
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...		Pe au 30		d10		d5f		
			en liq..						
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	482 50	au 30..		d10		d5f		
			au 30..					482 50	
Août 91	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	389 50 389 25 389 50	au 30					389 50	
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 26)....		en liq..						
			au 30..						
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'État) t.p.	710	en liq..						
			fin ct..					710	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'État), ex-coupon 30.......	620 617 50	en liq..						
			fin ct..					615	
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	911 25 910 911 25	en liq..						
			fin ct..					910	910
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1500 1495 1506 25	en liq..						
			fin ct..	1505				1502 50	1502 50
			Pe fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)............	1300	en liq..						
			fin ct..					1297 50	1302 50
			Pe fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)......	1840 1835 1840 1842 50	en liq..						
			fin ct..	1845				1845	1845
			Pe fin c.		d20		d10		
			Pe fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1548 75 1550	en liq..						
			fin ct..	1552 50				1545	
			Pe fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1078 75 1077 50 1078 75	en liq..						
			fin ct..					1078 75	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'État ou de Dépts)	537 50	en liq..						
			fin ct..					537 50	
			Pe fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	518 518 75 520	en liq..						
			au 30..					513 75	
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	540 545 550	en liq..						
			au 30..					540	
			Pe au 30		d10		d5f		
...	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).								
					d10		d5f		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)	442 50	en liq..						
			au 30..						
			Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		Pe au 15		d20		d20		
			au 30..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 19)		en liq..						
			au 30..					570	
			Pe au 30		d10		d5f		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	142	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	150	
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)...	390	
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.	400	
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	540	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	568 75	565
Hauts-Fourn. marine et ch.-de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	355	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1070	1065
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	711 25	
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	365	
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.		
Voitures à Paris, actions de jouiss.	206 25	
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 20).	422 50	
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2425	2390
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.		
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1125	
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....	250	
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.	385	
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2080	
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4)..	1435	1430
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	222 50	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	555	
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	575	565
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.	225	
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	265	263 75
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 50).	805	
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	1350	
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	520	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.	2[illegible]0	
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............	1715	1710
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	220	215
d° parts bénéficiaires.......	212	210
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....	25	
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	199	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	429	427
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	345	
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...		
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.	382	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'État, oblig. remb. de 1886 à 1956..	422	
d° d° de 1887 à 1985..	411	
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'État).	405	
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	414 50	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	407 50	407
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	652 50	652
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'État).	442	441 50
d° nouvelles d°	438 50	437
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	441	440 50
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'État).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérne : Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'État).....		
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'État).	405	
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'État)	407	405
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'État).	414	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	470	
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......		
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	447	
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	444	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	443	
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).		
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.		
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	645	644
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	443	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	448	447
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	449 75	449
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	626 50	
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'État).		

Jouissance	Mercredi 16 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1450 1455 1450	en liq. au 30 Pe au 30 Pe au 15	... 1450	... ... d10 ... d10	...	... ... d5f ... d5f	1447 50	..
Avril 91	[illegible] act. de jouissance (ex-coup. [illegible])	1160 1162 50	en liq. au 30 [illegible]					1155	
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 60)	[illegible]90 591 25 5[illegible] 50 590 ... 591 25	en liq. au 30 Pe au 30	587 50 580 ...	...	...	595 .. .. d5f	587 50	587 50
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	655	en liq. au 30	...	...	...	...	657 50	...
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1095 1090	en liq. au 30 Pe au 30 Pe au 15	... 1075	... ... d10 ... d10	...	... ... d20 ... d10	1085 ..	1085 ..
Juill. 91	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).	490 495	en liq. au 30	...	...	...	...	490 ..	...
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	705	en liq. au 30 Pe au 30	...	... ... d10	...	... ... d5f	705 ..	...
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1).	300 297 50 296 25 307 50	en liq. au 30 Pe au 30 Pe au 15	300	... ... d10 ... d10	...	... ... d5f ... d5f	310 ..	...
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2970	en liq. au 30 Pe au 30 Pe au 15	...	... ... d.. ... d10	...	... ... d5f ... d5f	2980 ..	...
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	25f	en liq. au 30 Pe au 30 Pe au 15	25	... ... d10 ... d10	...	... ... d5f ... d5f	25 ..	25 ..
Juill. 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.	...	en liq. au 30	...	...	...	...	...	...
Avril 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 12), en liq.	54f 53f	en liq. au 30 Pe au 30 Pe au 15	...	... ... d10 ... d10	...	... ... d5f ... d5f	54 ..	...
Juil. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	22f 21f 21f50 21f	en liq. au 30 Pe au 30 Pe au 15	20	... ... d10 ... d10	...	... ... d5f ... d5f	22 50	...
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2860 2862 50	en liq. au 30 Pe au 30 Pe au 30	2857 50 2860 .. ... 2880 ..	2862 50 2865 .. ... d40 2895 .. d10	2855 .. 2855 .. 2872 50 ...	2860 .. 2865 .. 2885 .. d20 ... d40	2855 ..	2848 75
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).	807 50 806 25	en liq. au 30 Pe au 30 Pe au 15	...	... ... d10 ... d10	...	... ... d5f ... d5f	808 75	...
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	308 75	en liq. au 30	...	...	...	...	...	...
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27).	1180 1183 75 1185	en liq. au 30 Pe au 30	1180 .. 1182 50 ...	... ... d10	...	... ... d5f	1180 ..	1182 50
Sept. 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	139	au 30	...	...	...	...	133 50	...
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recouvrt des 15% attrib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).	2010 2015 2020 2015	en liq. au 30 Pe au 30	2010 .. 2015	... ... d20	...	2015 .. .. d20	2002 50	2010 ..
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).	...	en liq. au 30	...	...	...	...	405 .	...
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	515 510 507 50 510	en liq. au 30 Pe au 30 Pe au 15	507 50 508 75	... ... d10 ... d10	...	... ... d5f ... d5f	510 ..	510 ..
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	117 50 120 121 25 122 50 ... 123 75	en liq. au 30 Pe au 30	123 75 125	... ... d10	...	... ... d5f	120 ..	120 ..
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).	415	en liq. au 30 Pe au 30	410	... ... d10	...	415 .. .. d5f	407 50	410 ..
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
Oct. 91	Angleterre, 2¾% (n.c. fixe 25·20).	95f95 .. C. 500f 95f95	en liq. au 30	...	...	...	...	.. ..	.. ..
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.	275 .. ... C.1000 95f95	en liq. au 30	...	...	...	...	...	...
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr.	... ... Gr. c. ...	au 30 Pe au 20	...	... ... d..	...	... ... d..	...	...
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr.	326 327 50 326	en liq.	...	...	...	...	327 50	...
...	d° d° c. de 5 obl.	...	au 30	...	... d..	...	... d..	...	...
...	d° d° c. de 25 obl.	...	Pe au 15	...	...	...	...	.. ..	.. ..
Mai 91	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).	...	en liq. au 30	...	...	...	...	.. ..	.. ..
...	d° d° 1000 fl. d°	...	Pe au 30	...	... d..	...	... d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f 96f75 C. 10000	en liq. au 30	...	...	...	...	97 50	.. ..
...	d° d° 1000 fl. d°	96f90 80	Pe au 30	...	... d50	...	... d25	96 90	.. ..
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	... C. 2000f	au 30	...	...	...	...	.. ..	.. ..
...	d° d° coup. de 1000 fr.	... C. 4000f	Pe au 30	...	... d..	...	... d..		
Mai 91	d° 3%, 1873	...	au 30	...	...	...	...	.. ..	.. ..
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	... C. 200f	au 30	...	...	...	...	.. ..	.. ..
...	d° d° c. de 1000 f.	101 40 C. 100f	au 30	...	...	...	...	...	.. ..
...	d° d° c. de 500 f.	...	en liq.	...	...	...	...		
Mai 91	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	... C. 200f	au 30	...	...	...	...	102 35	...
...	d° d° c. de 1000 f.	102 75 85 C. 100f	en liq.	...	...	...	...		
...	d° d° c. de 500 f.	...	au 30	...	...	...	...	...	...
Août 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	... C. 200f	au 30	...	...	...	...	...	...
...	d° d° c. de 1000 f.	... C. 100f	Pe au 30	...	... d..	...	... d..	...	
...	d° d° c. de 500 f.	...	...	...	...	...	...		
			en liq.	...	...	...	...		
Juin 91	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £.	...	au 30	...	...	...	...	...	
...	d° d° 500 £.	..f ...	Pe au 30	...	... d50	...	... d25	.. ..	.. ..
...	d° d° 100 £.	...	...	...	...	...	...	.. ..	
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £.	...	en liq.	72 50	...	...	...	.. ..	
...	d° d° 500 £.	76f25	au 30	...	... d..	...	... d25	.. ..	.. ..
...	d° d° 100 £.	...	Pe au 30	...	... d50	...	...	.. .	
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.	...	en liq.	...	...	...	...	.. ..	.. ..
...	d° d° 500 £.	...	au 30	...	...	...	...	.. .	.. ..
...	d° d° 100 £.	...	Pe au 30	...	... d50	...	... d25	.....	.. ..
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé...	93f 75 94f	... en liq. au 30	...	... ... d10 ...	...	... ... d5f ...	93 50	...

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr.	...	...
Victor-Em., 62, 3%, r. 500f (int. gar.).	442 ..	...
Médoc, 3%, rembours. 500 fr.	362 ..	...
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	447 .	446 50
d° 3% nouveau, r. 500f d°	457 ..	455 ..
[illegible]	[illegible]	..
[illegible] à Béthune, 5%, remb. 500 fr.	.	..
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	445	443 ..
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.	..	..
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr.	1270 ..	1265 ..
d° 3%, rembours. 500 fr.	447 50	..
d° 3%, 1884, remb. 500 fr.	455 ..	454 ..
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	443 50	...
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).	...	...
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.: 1re émission, de 1 à 63,000	108 ..	...
2e émission, de 63,001 à 108,312.	..	...
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.	88 ..	...
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.	...	...
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.	...	...
Intérêt garanti par l'Etat. Ouest, 3%, rembours. 500 fr.	445 ..	...
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	452 ..	...
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.	...	...
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.	...	...
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 fr.	...	...
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.	...	...
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.	1250 ..	...
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr.	...	...
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.	...	...
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.	...	...
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.	...	...
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.	...	...
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	412 ..	...
d° d° nouv., 285 f. p.	...	...
d° 4%, remb. 500 fr., t.p.	500 ..	495 50
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.	414 ..	...
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	430 ..	...
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	155 .	150 ..
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	409 75	408 50
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	...	...
Venezueliens (Cie Française de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr.	...	...
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	285 25	280 ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	245 ..	240 ..
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	..	...
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr.	48 ..	47 ..
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.	...	...
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.	402 50	...
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.	...	...
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.	..	...
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.	..	...
d° d° 5%, r. 500 f.	535 ..	...
d° d° 4%, r. 500 f.	...	...
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.	...	...
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f.	...	...
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.	...	...
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.	...	...
Industrie linière, 6%, r. 300 fr.	...	...
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	..	...
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	510 ..	...
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	..	...
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	526 .	...
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	..	...
d° d° 5%, r. 500 fr.	515 ..	...
d° d° 4%, r. 500 fr.	...	...
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	518 ..	517 ..
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.	...	...
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.	300 ..	...
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	305 ..	...
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr.	...	...
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.	...	...
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr.	...	...
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.	...	...
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.	...	...
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	470 ..	...
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	...	...
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.	..	...
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr.	510 ..	...
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr.	..	...
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	503 75	...
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	507 ..	...
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	412 .	...
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	385 25	385 ..
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.	...	...
Etablisst Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.	...	...
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.	...	...
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.	483 ..	482 ..
Jardin zool. d'acclimat., 5%, r. 500f.	495 ..	...
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.	..	...
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.	630 ..	627 ..
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 ..	..
Salines de l'Est, rembours. 625 fr.	...	...
Taxes Municip. (Délég.) 4%, r. 500.	...	...
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	..	...
Canal Panama, 5%, r. 500 f. (en liq.).	22 ..	..
d° d° 3%, remb. 500 fr.	17 50	17 ..
d° d° 4%, remb. 500 fr.	19 .	18 ..
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	21 50	21 ..
d° d° (2e série).	21 50	20 50
d° d° (3e série).	79 ..	77 ..
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	85 75	..
d° d° depuis la répart.	..	..
d° d° 322f 50 payés	...	...
d° d° 76 fr. 67 payés	.	..
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	70	..
Suez, 5%, rembours. 500 fr.	618 50	617 50
d° 3%, rembours. 500 fr.	445 75	443 ..
d° d° 2e série, remb. 500 fr.	438 .	..
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	94 ..	..

Jouissance	Mercredi 16 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Égypte. Oblig. Daira Sanieh 4%		en liq..						
	(décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	496 50	au 30.					496 50	493 75
			P° au 30		d10				
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig.		en liq..	493 75	d10		492 50 d5f		
	7%, rembours. 500 fr.	494 495	au 30..	493 75				493 50	492 50
	(Décret 18 nov. 76 et loi 17 juill. 80.)		P° au 30		d10		d5f		
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½%		en liq..	462 50			463 75		
	(décrets des 6 et 7 juin 1890)...	467	au 30					465 75	463 75
...			P° au 30		d10		d5f		
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878		en liq.. / au 15..						
			en liq..						
Sept. 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f		au 20.						
	(nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fl. 1f.		en liq..	72 30			72 30		
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	..f	au 30.	72 35			72 80	72 50	72 05
...	Coup. de 40 —	72f50 70 50	P° au 30		d50		d25	72 50	
...	Coup. de 80 —	73f30 75	P° au 15		d50		d25	72 60	
...	Coup. de 160 —	72f50 25	P° au 31		d50		d25	72 40	
...	Coup. de 240 —	72f 72f25						72 30	
...	Coup. de 480 —	72f05 20 25						72 15	
...	Coup. de 960 —	..f	en liq..					72 15	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).		au 30..						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba,		en liq..						
	6%, 1886, garantis.	495 496	au 30.					495 ..	
			en liq..						
d°	d° d° 1890, garantis.	459 460	au 30.		d10		d5f	459 ..	
			P° au 30		d10		d5f		
			en liq..						
....	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f. 5f).		au 30..						
Juill. 91	d° Consolidés 4%		au 30..						
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89,		en liq.						
...	Oblig. et coupons (Titre de 617f.		au 30		d10		d25		
...	prescrits au bout — de 2468f.		P° au 30		d10		d25		
...	de 20 ans de l'éch. — de 6170f.		en liq..		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	414	au 30.						
	Gr. c.		en liq..						
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.		au 30.					415 ..	
	Gr. c.		en liq..						
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	325 324	au 30.					325 ..	
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change		en liq..						
	fixe 2f10). Coup. de 100 fl....		au 30.		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe		en liq..						
	2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	93f50	au 30.					93 50	90 ..
...	d° 500 fl.	93f	P° au 30		d50		d25	92 50	
	d° 1000 fl.	90f30 15	P° au 15		d50		d25	90 40	
Août 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch.fl. 2f50).		en liq..						
...	Cap. des titres amort. (Obl. 100 fl.	101 100 90	au 30.					100 50	
...	prescr. après 20 ans. (— 500 fl.	100 70	P° au 30		d50		d..		
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég.ch.fixe 2f50).		au 15..						
			en liq..	90 50	90 55	90 40	90 40		
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 30..	90 55	90 60	90 45	90 50	90 45	90 35
...	d° coup. 500 fr.	..f	P° au 30		d1f	90 75	90 60 d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr..		P° au 30		90 90 d25				
...	d° coup. 50 fr.		P° au 15		d1f		d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	90f20	P° au 15		d25			90 50	
Avril 91	d° 3%		au 30.						
			en liq..						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	316	au 30.					318 ..	
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég.ch.fl. 25f20),		en liq.						
	coup. de 504 f. (20 £).	..f	au 30.						
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).		au 30.						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 30.						
d°	d° obl. 5% d°		au 30.						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch.		en liq.	38 20	38 25	38	38		
	fixe 25f25), coup. de 20 £.	38f 37f75 50	au 30.	38 20	38 20	37 97½	38 12½	37 95	38 05
...	d° coup. de 50 £.	..f	P° au 30		39 15 d50		d25	38 85	
...	d° coup. de 100 £.	38f10 20 38f 37f90 80	P° au 15		d50		d1f	38 20	
			en liq..						
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. (C. 500 f.	285 281 25 285 50 286 50	au 30..					285 50	
...	Nos 1 à 390000 et (C. 5 obl.		au 30..					282 .	
...	500001 à 929937. (C. 10 ob.	281 25 282 50 283 75...	au 30.						
			en liq..						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	104 103 40	au 30..					104 ..	
Juill. 91	d° 1890, 4%	..f	P° au 30						
...	Russie, 1850, 4½% (n.ch.fl. 25f50.		en liq..						
	Oblig. de 100 £.		au 30.						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	98f 97f75 98f	au 30.					98 80	
...	Grosses coupures....	98f 97f75 98f35							
Juill. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Orient),		en liq.						
	n.c.fl. 4 f. Obl. de 100 r.	..f	au 30					69 40	
...	d° de 1000 r.	..f	P° au 30		d50		d25		
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Orient),		en liq..	70 80	71 ..	70 80	70 90		
	n.c.fl. 4 f. Obl. de 100 r.	70f90 75 71f25 45	au 30.	70 90	71 05	70 75	70 95	71	70 80
...	d° de 1000 r.	70 95 71f 70 85	P° au 30		d50		d50	71 20	
			en liq..	98 80			98 90		
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	98f10 25 60	au 30.					98 ..	
...	Grosses coupures....	98f60 50 40	P° au 30		d50		d25	98 ..	
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 30..						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change		en liq..						
	fixe 4f), coup. de 125 r.	105 50 105	au 30.					105 75	
...	coup. de 500 r.	105 50 105						105 90	
...	coup. de 1000 r.	105 75						105 75	
...	coup. de 10000 r.		en liq..						
	d° 1889, 4% (or).	98f 98f05 10	au 30.					98 80	
Sept. 91			en liq..						
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	98f25 98f 97f90 75	au 30..					98 ..	
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	..f	au 30..					98 25	
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p., Obl. 500 f.	98f35 50 60 75	en liq..	98 20				98 ..	
...	d° 2500 f.	98f 98f25 98f	au 30..	98 30				98 95	98 ..
...	d° 5000 f.	98f20 30 40	P° au 30		d50		d25	97 90	
...	d° 12500 f.	98f05 30						98 25	
			en liq..						
Juill. 91	d° d° 3e série...	98 80 95 75 72½	au 30.					98 10	
Mai 91	d° Intér. cons., 4½%, 1re ém.,		en liq..						
	1890 (n.ch.fl. 4f) C. 100 r.	69f50	au 30.					69 ..	
	C. 500 r.	69f50	au 30..		d50		d25	69 ..	
	C. 1000 r.		au 30.					69 ..	
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Transcaucasien, remb. au pair.	83f	en liq.. / au 30..					83 50	82 75

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de villes étr.		
Angleterre, 2¾%, 53 (n.ch.fl. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Oblig. Dom. Autrich. 1866 (estamp.).	318 50	318 ..
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fl. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	79 ..	
d° 1000 fl. d°	79 ..	
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.	380 ..	
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	105 ..	
Congo (État indép. du), Lots 1888.	50 .	
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	112 50	
Danemark, 3½% (nég.ch.fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fl. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	15 ..	
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	112 50	111 25
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%		
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
d° 1866, 5%	97 ..	
Gouv. de Québec, 80, 4½%, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fl. 25f20).	117 50	
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f. p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	112 ..	
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.		
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t.p..		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	192 50	
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20)..	635 ..	630 ..
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs :		
Andalous, 3%	350 75	
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	342 ..	341 ..
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083..	420 50	
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486.	408 50	406 ..
d° Anc. réseau. 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale..	336 ..	
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	407 50	406 ..
Beira-Alta, 3%		
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	205 ..	
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	200 ..	
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	315 ..	
d° (Série X)	320 50	320 ..
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque...	398 ..	397 50
d° (2e série), 2e hypothèque.	376 ..	374 50
d° (3e série), 3e hypothèque.		
d° (4e série), 4e hypothèque.		
d° (5e série), 5e hypothèque.	320 ..	
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	351 50	
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	357 ..	356 50
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	361 50	360 75
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	333 ..	330 25
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	330 ..	
Ouest de l'Espagne, 4%	180 .	175 ..
Portugais, 3%	189 .	184 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	182 50	180 ..
d° 4%	238 75	230 ..
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	368 50	368 ..
d° 2e hypothèque.		
d° 3e hypothèque.	341 ..	344 ..
Cordone à Séville, 3%	332 50	
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%..	336 25	
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Franco-Canadien, 3%, r. 500f.		
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	295 ..	
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f, t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.		
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.		
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.		
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	413 ..	

Jouissance	Mercredi 16 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Juill. 91	Serbie Oblig. 5%, r. 500 f.	445	au 30					443 75	
			en liq.						
Juil. 91	dº 5%, 1890, remb. 500 fr	90f50	au 30					89 25	
			en liq.						
Juin 91	Suède 78, 4% n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 30						
...	dº dº Ob. 50 £.		Pe au 30		d1f		d25		
...	dº dº Ob. 100 £.	104 05	Pe au 15		d50		d25		
Avril 91	dº 80, 4%, r. 504f 1re, 2e et 3e s.) (nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.		en liq.						
			au 30					103 75	
...	dº dº Ob. 100 £.		Pe au 30		d50		d25		
...	dº dº Ob. 500 £.		en liq.						
Juin 91	Suisse: Empr. féd., 3 ½ %, c. 1000f.	103 50	au 30						
..	dº dº c. 5000f.		Pe au 30		d50		d25		
			en liq.						
Sept. 91	dº Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	89f 75	au 30					89 50	
			en liq.						
Sept. 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	22f 25	au 30						
	dº dº gross. coup.		en liq.						
dº	dº dº (sér. C).	17f 75 90 95	au 30					17 90	
	dº dº gross. coup.		en liq.						
dº	dº dº (sér. D).	17f 75 90 95	au 30					17 90	
...	dº dº gross. coup.		Pe au 30		d50		d25		
Sept. 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq.						
	Obligations de 500 fr.	405 406 405	au 30	407 50				403 75	405 ..
...	dº de 2500 fr.	400 403 50	Pe au 30		d50		d25		
...	dº de 12500 fr.	400 403 50	Pe au 15		d50		d[illegible]		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq.	442 50					
	5%. Douanes. Obl. de 500 f.	450 449	au 30	445				445	441 25
...	dº dº 2500 f.	445	Pe au 30		d10		d5f		
...	dº dº 12500 f		Pe au 15		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq.	443 75	445	443 75	443 75		
	pap., t.p. (ex-c. 6) r agio fl. 38.50.	448 75 446 25	au 30	446 25			445	446 25	443 75
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Mai 91	Banque Génér. d'Egypte, a. 500 f.,		en liq.						
ex-5e r	250 fr. payés (ex-c. 2), en liq.		au 30						
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		Pe au 30		d10		d5f		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)		au 15						
Juill. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 fr., 300 p. ex-c. 21		en liq.						
			au 30						
Août 91	Banque des Pays-Hongrois, act.		en liq.						
ex-2e r	nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1), en liq.		au 30						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq.						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		au 30						
			Pe au 30		d10		d5		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq.	596 25					
	100 piast. 500 f., 40 p. (200 f.) p	396 25	au 30						
	(ex-coupon 14)		Pe au 30		d10		d5f		
Avril 90	Banque Ottomane, actions 500 f.		en liq.						
	250 fr. payés (ex-coupon 22)	557 50 560	au 30	556 25				557 50	555 ..
		555	Pe au 30		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.		en liq.						
	150 fr. payés (ex-coupon 34).		au 30						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq.						
	500 fr, 250 fr. payés (ex-c. 7		au 30					1075 ..	
			Pe au 30		d10		d5f		
...	Grosses coupures...		Pe au 15		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions		en liq.						
	500 fr, 125 fr. payés (ex-c. 11)	480 477 50	au 30						
	Grosses coupures...		Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91	Crédit Foncier Franco-Canadien.		en liq.						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nominat.)		au 30						
Avril 91	Crédit fonc. du roy. de Hongrie,		en liq.						
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		au 30						
			Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit fon. Espagnol, de jouiss.		en liq.						
	[illegible] « Act. de cap. amortie »	133 75	au 30	133 75				130 ..	132 50
	(ex-coupon 14)		Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq.						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	430 425	au 30	423 75				425 .	423 75
			Pe au 30		d10		d5f		
Oct. 84	Asturies-Galice-Léon, a. 50% p...		en liq.						
	525 fr. t.p. en liq. [illegible]		au 30						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat		en liq.	627 50			626 25		
	(Société privil.), act. 500 f., t.p	627 50	au 30						627 50
			Pe au 30		d10		d5f		
	Grosses coupures....		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem		en liq.						
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p	132 50	au 30					135 ..	
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq.	245 ..			246 25		
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8)	240 242 50	au 30	246 25	247 50	245 .	247 50	240 ..	241 25
			Pe au 30		d10		d5f		
	Grosses coupures....		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p.: 200000 act. de 1862; 100000 a. de 1881; 60000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq.						
	de 1889. (ex-coup. 42)........		au 30						
	Grosses coupures....		Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.		en liq.	297 50			300 ..		
	tout payé (ex-coupon 59)....	297 50	au 30	300 ..				296 25	297 50
			Pe au 30		d10		d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq.	127 50	131 25	127 50	127 50		
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	132 50 128 75	au 30	125 ..	130 ..	125 ..	125 ..	122 50	120 ..
		137 50 130	Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr,		en liq.	290					
	tout payé (ex-coupon 63)......	287 50	au 30	291 2..			290 ..	286 25	283 75
			Pe au 30				d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Méridionale d'éclair. et de		en liq.						
	chauffage par le), a. r. 500 fr., t.p	345 347 50	au 30					345 ..	
	(ex-coupon 22)	350	Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.).		en liq.						
	a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000	710	au 30					710 ..	
	(ex-coupon d'int. nº 8. — ex coupon 1 divid.).		Pe au 30		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207 5/8 à 207 7/8.	207 1/8 à 207 3/8 et 4%
4%	Allemagne.	123 /16 à 123 7/16	123 3/16 à 123 5/16 et 4%
5%	Vienne....	212½.. à 213	213 .. à 213½ et 4.. %.
5%	Barcelone..	457... à 458. ...	457½.. à 458½ et 4.. %.
5%	Madrid....	457 .. à 458. ...	457½.. à 458½ et 4.. %.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4.. %.
5%	St-Pétersb.	261.... à 263.....	262 ... à 264 et 4.. %.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4.. %

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 31.. à 25 33..	25 29½ à 25 30½ —2½%.
	dº chèque	25 31 à 25 32 ..	25 31.. à 25 32. —......
3%	New-York.	519.... à 521	520 .. à 521....—3..%.
3%	Belgique..	Pair à 1/8 pte	1/8 pte à 3/16 pte—3..%.
5½	Italie.....	1⅜ pte à 1⅝ pte..	1¾ pte à 1⅞ pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ⅛ pte..	3/16 pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr .. 6 à 7 0/00
Argent dº à 1000/1000, dº 218f89 247 à 252 .. 0/00 pte.
Quadruples espagnols........ 81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains....... 81 .. à 81 25
Piastres mexicaines.................. 3 97 à 4 02
Souverains anglais.................. 25 27 à 25 32
Banknotes.................. 25 28 à 25 33
Aigles des Etats-Unis.................. 25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks).................. 24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes.... 20 60 à 20 65
dº nouv., titre 900 milliers. 40 .. à .. ..
dº dº ⅓ Impér. dº 20 .. à .. ..
Couronnes de Suède.................. 27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 95 / — 1 heure. 95 ./
Vienne, Métall, ... — Papier, 90 80 — Monnaie, 90 85
Crédit Autrichien... 275 75 | Chem. de Fer Autrich. 282 75
Change sur Londres. .. Demande, 117 40 — Offre, 117 65
Change sur Paris....... Demande, 46 375 — Offre. 46 425
Lots.................. 136 80 | Napoléon 9 31

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 16 Septembre 1891

SUCRES *Les 100 kil. nets. Entrep. à Paris (escompte 1/4 0/0)*	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
Blanc Nº 3................	37 .. à 36 75	
Roux 88º nets..............	36 25 à	
Raffinés, bonne sorte.......	106 50 à ..	
— belle sorte.......	107 50 à ..	
Certificats de sortie.........	30 . à .	
Mélasses indig. de raffinerie .	à	
Blanc Nº 3. Courant du mois	à	36 50 à 36 625
— Octobre	.. .. à	34 875 à ..
— 4 d'Octobre....		34 50 à 34 625
— 4 premiers....		35 . . à ..
ESPRITS *fin, 1re qualité, 90º, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0)*	38 25 à	
Courant du mois.........		38 25 à . ..
Octobre		37 75 à . ..
Novembre-Décembre......		37 75 à 38 ..
4 premiers................		39 . à 38 75
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris; (Escompte 2 0/0)*	51 75 à	
Courant..................		51 75 à 51 50
Octobre....		52 .. à .. ..
Novembre-Décembre		52 25 à . ..
4 premiers................		53 50 à 53 ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts............	72 75	
Colza en tonnes............	74 75	
Colza épurée en tonnes.....	82 75	
Courant..................		72 75 à .. ..
Octobre..................		73 .. à .. ..
Novembre-Décembre		74 .. à .. ..
4 premiers................		75 75 à 75 50
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 157 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	60 75 à	
Courant..................		60 75 à 60 50
Octobre..................		61 50 à 61 25
Novembre-Décembre.		62 50 à 62 25
4 de Novembre............		63 . à 62 75
4 premiers		64 .. à 63 75
COURS DU MERCREDI 16 Septembre. **SUIF DE PLACE** *43º 1/2, en pains, les 100 kilos*	65 25 à	
SUIF DE PROVINCE *43º 1/2, en fûts, en gare Paris*	64 50 à . .	

Ministère de l'intérieur.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

ADJUDICATION de l'entreprise générale des services économiques et des travaux industriels de la maison centrale de Poissy.

Le mardi 6 octobre 1891, à deux heures de l'après-midi, adjudication, à la préfecture de Seine-et-Oise, à Versailles, de l'entreprise générale des services économiques et des travaux industriels de la maison centrale de Poissy, pour une période de six ou neuf années, à partir du 1er janvier 1892.

On peut prendre connaissance du cahier des charges au ministère de l'intérieur (direction de l'administration pénitentiaire, 3e bureau), 11, rue Cambacérès; à la préfecture de Seine-et-Oise (2e division, 1er bureau), et à la maison centrale de Poissy (cabinet du directeur).

Ministère de l'intérieur.

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ADJUDICATION de l'entreprise générale des services économiques et des travaux industriels de la maison centrale de Rennes.

Le mardi 6 octobre 1891, à deux heures de l'après-midi, adjudication à la préfecture d'Ille-et-Vilaine, à Rennes, de l'entreprise générale des services économiques et des travaux industriels de la maison centrale de Rennes pour une période de six ou neuf années, à partir du 1er janvier 1892.

On peut prendre connaissance du cahier des charges au ministère de l'intérieur (direction de l'administration pénitentiaire, 3e bureau), 11, rue Cambacérès; à la préfecture d'Ille-et-Vilaine (1re division), et à la maison centrale de Rennes.

Ministère de la guerre.

HOPITAL D'INSTRUCTION DU VAL-DE-GRACE

ADJUDICATION

de la fourniture des denrées et objets de consommation nécessaires à l'hôpital du Val-de-Grâce et à l'école de médecine et pharmacie militaires pendant l'année 1892.

Le vendredi 9 octobre 1891, à une heure, il sera procédé, dans la salle d'honneur de l'hôpital d'instruction du Val-de-Grâce, à l'adjudication des denrées et objets de consommation tels que : viande, pain, vin, légumes verts et secs, épicerie, lait, poisson, volaille, fruits, matières de chauffage et d'éclairage, objets de propreté, etc., nécessaires à cet établissement. (Voir l'affiche placardée le 20 septembre 1891.)

On pourra prendre connaissance du cahier des charges tous les jours, le dimanche excepté, de neuf heures du matin à quatre heures du soir, à la direction de l'hôpital du Val-de-Grâce, ainsi qu'à l'hôpital, 277 *bis*, rue Saint-Jacques, où les échantillons des objets à fournir seront à la disposition du public.

L'adjudication sera effectuée par les soins d'une commission présidée par le maire du 5e arrondissement ou son délégué, et composée du médecin chef, membre technique, d'un officier supérieur, d'un fonctionnaire de l'intendance et de l'officier d'administration principal gestionnaire, remplissant les fonctions de secrétaire rapporteur.

Avis important. — Tout fabricant, négociant ou Société qui voudra prendre part à l'adjudication devra faire parvenir *avant le 2 octobre*, au médecin chef du Val-de-Grâce, une déclaration indiquant son intention de soumissionner, ses nom, prénoms, domicile et qualité, et spécifiant les numéros des articles pour lesquels il demande à concourir. Cette déclaration devra être accompagnée des pièces énumérées à l'article 4 du cahier des charges.

N° 166

MARINE

Adjudication à Brest, le 14 octobre 1891 :

1° Pain d'équipage et pain de malades;
2° Viande fraîche,
Nécessaires aux rationnaires de la marine à Landévennec en 1892.

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Brest, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine.

N° 167.

MARINE

Adjudication à Toulon, le 7 octobre 1891 :

Collecteur d'épuisement du *Suchet* (complément).

Dépôt de garantie exigé : 150 fr.

Voir le cahier des charges au bureau du commissaire aux approvisionnements, à Toulon, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine.

N° 168.

MARINE

Adjudication à Lorient, le 30 septembre 1891 :

Tuyaux en cuivre rouge, sans soudure.

Adjudication à Brest, le 7 octobre 1891.

Par voie de transformation :

Tôles en acier doux, zinguées.

Tôles et bandes en acier pour le *Charles-Martel*, en 3 lots.

Tôles et bandes en acier doux pour le *Friant*, en 3 lots.

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Lorient et Brest, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine.

Les annonces sont reçues chez MM. Lagrange, Cerf et Cie, 8, place de la Bourse.

M. Gailly (Charles), publiciste, né le 3 décembre 1857 à Charleville (Ardennes), y demeurant, se pourvoit près de M. le garde des sceaux à l'effet d'obtenir l'autorisation d'ajouter à son nom celui de : *Taurine.*

A. ANDRÉ,
Référendaire au sceau de France.

SOCIÉTÉ ANONYME DES

FORGES ET ACIÉRIES DU NORD ET DE L'EST

Obligations 1883.

L'intérêt trimestriel échéant le *1er octobre 1891* sera payé, à partir de cette date, à raison de :

Fr. 6 » par obligation nominative,
Fr. 5 765 par obligation au porteur, contre remise du coupon n° 35.

Aux caisses de la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, à *Paris*, rue d'Antin, 3, et à *Bruxelles*.

SOCIÉTÉ DE VEZIN-AULNOYE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Messieurs les actionnaires de la Société de Vezin-Aulnoye sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu à l'*Hôtel de l'Aigle Noir*, à Huy, le lundi 28 septembre 1891, à dix heures et demie du matin, à l'effet de prendre connaissance du bilan, d'entendre les rapports des conseils, de procéder aux nominations prévues par l'article 33 des statuts modifiés, de prendre toutes autres résolutions conformes audit article 33 (art. 36 des statuts primitifs) et d'opérer le tirage des obligations remboursables en 1892.

Pour être admis à cette assemblée, messieurs les actionnaires devront se conformer à l'art. 35 des statuts modifiés (art. 38 des statuts primitifs), dont le texte est transcrit sur les actions.

Les comptes et le bilan de l'exercice 1890-91 seront déposés au siège social à Huy, chez MM. G. de Lhoneux et Cie, à l'inspection de messieurs les actionnaires, conformément à l'article 27 des statuts modifiés (art. 30 des statuts primitifs).

Huy, le 25 août 1891.

Par ordre du conseil d'administration :

Le directeur général,
ALEXANDRE SEPULCHRE.

EMPRUNT FINLANDAIS 3 ½ % 1889

Au 5e tirage du susdit Emprunt qui a eu lieu le 1er septembre 1891, à Helsingfors, les obligations portant les numéros suivants et formant un total de 88,000 reichsmark, ou 108,592 francs, sont sorties remboursables au pair à partir du 1er décembre 1891, date à laquelle les susdits titres cessent de porter intérêts :

Litt. A. à 5000 reichsmark ou 6170 francs.
Nos 24 | 37.

Litt. B. à 2000 reichsmark ou 2468 francs.

478	2149	6377	6979	7147	7340	7724	8185
614	3313	6721	7052	7324	7389	7728	8303
1507	3794	6863	7146	7332	7624	7979	

Litt. C. à 500 reichsmark ou 617 francs.

179	3013	7839	12147	15246	18193	20630	22247
190	3217	7864	12174	15815	18206	20772	22254
1598	3320	7870	12768	16691	18718	20924	22255
1644	3453	8775	13414	16693	18900	21246	22479
2498	4030	9156	13709	16761	19509	21428	22668
2919	4408	9422	14338	16838	19716	21521	22772
2956	4427	10904	15032	16993	19862	21769	22878
2999	5741	12118	15188	17104	20325	21784	23100

Titres sortis aux tirages précédents, et qui n'ont pas encore été présentés :

Remboursables depuis le 1er juin 1890 :

Litt. B. à 2000 reichsmark ou 2468 francs.
N° 31.

Litt. C. à 500 reichsmark ou 617 francs.
Nos 737 | 3941.

Remboursables depuis le 1er décembre 1890

Litt. B. à 2000 reichsmark ou 2468 francs.
N° 56.

Litt. C. à 500 reichsmark, ou 617 francs.
Nos 232 | 381 | 8339.

Remboursables depuis le 1er juin 1891.

Litt. B. à 2000 reichsmark ou 2,468 francs.
Nos 2393 | 7519.

Litt. C à 500 reichsmark ou 617 francs.
Nos 359 | 427 | 679 | 1800 | 3930 | 4013.

N. B. — Les titres remboursables et les coupons sont atteints de prescription après un délai de vingt ans, à dater de leur échéance.

Le payement des obligations sorties le 1er septembre 1891 aura lieu, à partir du 1er décembre 1891, à la caisse de MM. de Rothschild frères, 23, rue Laffitte, à Paris.

MODIFICATION du RÈGLEMENT GÉNÉRAL

ANNEXÉ

à l'ordonnance de concession de la mine de fer de Rancié du 31 mai 1833.

Le public est prévenu que, conformément à la loi des 21 avril 1810-27 juillet 1880, une enquête est ouverte sur la modification annoncée, et qu'il pourra prendre connaissance du dossier à la préfecture de l'Ariège (2e division, 1er bureau).

L'enquête durera du 6 septembre au 6 novembre.

Toute opposition devra être signifiée au préfet d'un côté, à la commission syndicale de Rancié de l'autre, dans les formes et délais prévus par la loi indiquée.

A Foix, le 31 août 1891.

Le préfet,
H. DE MALHERBE.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 253 Le numéro : 15 centimes. Vendredi 18 Septembre 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 18 SEPTEMBRE

PARTIE OFFICIELLE

PARTIE NON OFFICIELLE

CHAMBRES

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 17 Septembre 1891.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur,

Vu la loi organique du 30 novembre 1875 sur l'élection des députés;

Vu la loi du 13 février 1889 qui a rétabli le scrutin uninominal et fixé les circonscriptions électorales;

Vu les décrets organique et réglementaire du 2 février 1852;

Vu la loi du 17 juillet 1889 qui interdit les candidatures multiples;

Vu le décret du 28 août 1889 portant convocation de tous les collèges électoraux;

Attendu le décès de M. Clerjounie, député de la 1re circonscription de l'arrondissement de Sarlat (Dordogne),

Décrète :

Art. 1er. — Le collège électoral de la 1re circonscription de l'arrondissement de Sarlat (Dordogne) est convoqué pour le dimanche 11 octobre prochain, à l'effet d'élire un député.

Art. 2. — L'élection aura lieu suivant les formes déterminées par les lois et décrets ci-dessus visés.

Art 3. — Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aurait lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant la réunion des électeurs, un tableau desdites modifications.

Art. 4. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 15 septembre 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

Par décrets du Président de la République en date du 15 septembre courant et rendus sur la proposition du ministre de l'intérieur, ont été convoqués pour le dimanche 4 octobre prochain :

Les électeurs du canton de Pontarion (Creuse), à l'effet de nommer un conseiller général, en remplacement de M. Lavaud, décédé.

Les électeurs du canton de Captieux (Gironde), à l'effet de nommer un conseiller général, en remplacement de M. Léon, décédé.

Les électeurs du canton d'Audincourt (Doubs), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Dorian, démissionnaire.

Les électeurs du canton de Clairvaux (Jura), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Sauvin, démissionnaire.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur,

Vu l'article 43 de la loi du 5 avril 1884;

Le conseil des ministres entendu;

Considérant que toutes les tentatives faites en vue de reconstituer la municipalité de Lagny-le-Sec (Oise) sont demeurées infructueuses;

Considérant que le renouvellement intégral du conseil municipal est le seul moyen de mettre fin à un état de choses qui, en se prolongeant, compromettrait gravement les intérêts de la commune,

Décrète :

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Lagny-le-Sec (Oise) est dissous.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 15 septembre 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

CONSTANS.

Par décision en date du 12 septembre 1891, sur la proposition du directeur général des postes et des télégraphes, le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies a autorisé la création de bureaux télégraphiques dans les communes de :

Corneilhan (Hérault).
Guignen (Ille-et-Vilaine).
Lohéac (Ille-et-Vilaine).

L'exequatur a été accordé à MM. :

Robert-Léonce Goyetch, consul de Roumanie à Bordeaux.

Georges Corbett, vice-consul de la Grande-Bretagne et d'Irlande à Hyères.

Lucien Bargy, agent consulaire des Etats-Unis d'Amérique à Dijon.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Infanterie. — Par décret en date du 15 septembre 1891, rendu par le Président de la République, sur le rapport du président du conseil, ministre de la guerre, sont nommés au grade de lieutenant dans l'arme de l'infanterie et sont, par décision du même jour, maintenus à leur corps, les sous-lieutenants dont les noms suivent, savoir :

MM.

Duval (Emile-Louis-Alexandre), du 10e rég. d'inf.

Caubin (Jean-Vincent), du 137e rég. d'inf.

Carabin (Hypolite-François), du 152e rég. d'inf.

Roché (Gabriel-Marie), du 2e rég. étrang. (Titre étranger.)

Goumy (Mathieu-Eugène), du 2e rég. étrang. (Titre étranger.)

Labru (Benoît-Léon), du 153e rég. d'inf.

Ruyssen (Henri-Alexandre-Edouard-Gaëtan-Marie-Chérif), du 1er rég. de tiraill. algér.

Giacomoni (Dominique-Marie-Louis-Juge-Saturnin-François), du 61e rég. d'inf.

Boucher de la Rupelle (Artus-Ernest-Marie-François), du 28e rég. d'inf.

Besaucèle (Ferdinand-Marie-Georges), du 4e rég. de tiraill. algér.

Verley (Henri-Victor), du 24e rég. d'inf.

Lanquetot (Louis-Joseph-Henri), du 109e rég. d'inf.

Lambert (Marie-Hippolyte-Joseph), du 131e rég. d'inf.

Trousselle (Georges-Alfred-René), du 132e rég. d'inf.

Devaux (Paul-Charles), du 57e rég. d'inf.

Bourdeau (Louis-Henri-Luc-Achille), du 57e rég. d'inf.

Lefort (Gaston-Albert-Amédée), du 1er rég. de zouaves.

Royet (Maximin-Léonce), du 82e rég. d'inf.

David (Elisée-Eugène-Henri), du 3e bat. de chass. à pied.

de Sainte-Marie (Louis-Marie-Georges), du 36e rég. d'inf.

Dolfus (Eugène-Daniel), du 2e rég. de zouaves.

Valière (François-Xavier-Joseph-Henri), du 89e rég. d'inf.

Celler (Charles-Jules), du 12e bat. de chass. à pied.

Vacherie (Jacques-Henri), du 83e rég. d'inf.

Gizard (Ferdinand-Marie-Louis-Clément), du 6e rég. d'inf.

Doucé (Louis-Auguste), du 49e rég. d'inf.

Girardin (Louis-Georges-Eugène), du 60e rég. d'inf.

Kauffling (Gabriel-Victor-Jules-Louis), du 21e bat. de chass. à pied.

Chauchon (François), du 122e rég. d'inf.

Vignier (Paul-Henri-Joseph), du 132e rég. d'inf.

Bertrand (Alexandre-Jules), du 91e rég. d'inf.

Lomont (Antoine-Albert), du 35e rég. d'inf.

Haremboure (Louis-Marie-Joseph), du 121e rég. d'inf.

Hulot (Marie-Alphonse-Georges), du 91e rég. d'inf.

Ducas (Paul-Louis-Gaston), du 126e rég. d'inf.

François (Lyonel-Louis-Pascal), du 72e rég. d'inf.

Schacher (Charles), du 113e rég. d'inf.

Bonviolle (Charles-Henry-Gabriel), du 79e rég. d'inf.

Giraud (Marie-Joseph), du 30e bat. de chass. à pied.

Soula (Clément-Henri-Lucien), du 7e rég. d'inf.

de Pichon Longueville (Marie-Joseph-Pierre-Richard), du 65e rég. d'inf.

Signorino (Marie-André-Maurice), du 82e rég. d'inf.

Grosjean (Edmond-Nicolas), du 49e rég. d'inf.

Garnier de la Villesbret (Armand-Marie-Louis), du 48e rég. d'inf.

Brun (Louis-Eugène), du 67e rég. d'inf.

Gruet (Paul-Gustave-Charles), du 60e rég. d'inf.

Henriet (Pierre-Denis-Jean-Lucien), du 152e rég. d'inf.

du Bois de la Villerabel (Raoul-Augustin-Stanislas), du 4e rég. de tiraill. algér.

Dulignier (Georges-Joseph-Marie-Louis), du 92e rég. d'inf.

Touvet (Pierre-Humbert-Jules), du 26e rég. d'inf.

Mathey (Charles), du 151e rég. d'inf.

Raymond (Apollinaire-Joseph), du 153e rég. d'inf.

Souchet (Charles-Henry), du 46e rég. d'inf.

Etienne (Joseph-René), du 94e rég. d'inf.

Pourel (Auguste-Charles-Emile), du 37e rég. d'inf.

Desblans (Charles-Edouard-Isidore), du 51e rég. d'inf.

Cahn (Jules), du 74e rég. d'inf.

Muller (Léon), du 32e rég. d'inf.

Moreaux (André-Adolphe), du 47e rég. d'inf.

Contet (Jean-René-Emile), du 39e rég. d'inf.

Thibaud (Eugène-Marie-Adrien), du 13e rég. d'inf.

Clerc (Henri-Alexandre), du 4e rég. de tiraill. algér.

Dumaisniel d'Applaincourt (Marie-Joseph-Pierre), du 39e rég. d'inf.

Delaporte (Camille-Jules-Marie-François), du 129e rég. d'inf.

Eveillard (Emmanuel-Charles-Evariste), du 5e rég. d'inf.

Pascal (Amédée-Georges), du 36e rég. d'inf.

Gravière (Henri-Jean-Ernest-André), du 23e bat. de chass. à pied.

Voisard (Pierre-Joseph-Emile), du 79e rég. d'inf.

Leroy (Adonis-Hector), du 140e rég. d'inf.

Reboul (Eugène-Hippolyte-Paul), du 12e rég. d'inf.

Dervillée (Etienne-Louis-André), du 40e rég. d'inf.

Petit (Henri-Ernest), du 139e rég. d'inf.

Bastit (Henri), du 118e rég. d'inf.

Roussel (Georges-Léon), du 134e rég. d'inf.

Koch (Georges-Alexandre), du 26e rég. d'inf.

de Turenne (Marie-Antoine-Emmanuel), du 104e rég. d'inf.

Juster (Pie-Jules-Auguste-Emile), du 57e rég. d'inf.

Nerlinger (Edouard-Albert), du 4e rég. d'inf.

Jullien (Alban-Roger-Frédéric), du 23e rég. d'inf.

Gay (Elie-Pierre-Paul), du 103e rég. d'inf.

Petit (Albert-Eugène), du 67e rég. d'inf.

de Solan Bethmale (Marie-Paul-Joseph-Albert), du 143e rég. d'inf.

Barrierre (Charles-Adolphe-Ludovic), du 95e rég. d'inf.

Blondin (René-Charles), du 136e rég. d'inf.

Meyrueis (Auguste-Henry), du 58e rég. d'inf.

Jollives (Alexandre-Marie), du 116e rég. d'inf.

Martin (Paul-André), du 108e rég. d'inf.

Touchard (Joseph-Léon), du 34e rég. d'inf.

Bruno (François-Julien-Joseph-Jean-Jules), du 16e rég. d'inf.

Cohy (Raymond-Adolphe), du 87e rég. d'inf.

De Salles de Hys (Charles-Louis), du 12e rég. d'inf.

de Froissard de Broissia (Philibert-Marie-Joseph-Emmanuel), du 21e bat. de chass. à pied.

Brunet (Louis-Marie), du 95e rég. d'inf.

Béjot (Paul-Fernand), du 92e rég. d'inf.

Gignoux (Paul-Joseph-Eugène), du 159e rég. d'inf.

Vieljeux (François-Paul-Auguste-Léonce), du 123e rég. d'inf.

Villemain (Pierre-Camille), du 134e rég. d'inf.

Roux (Auguste-Emile-Marie-Edmond), du 55e rég. d'inf.

Allouveau de Montréal (Etienne-Louis-François), du 125e rég. d'inf.

Ayné (Pierre-Laurent-Victor), du 67e rég. d'inf.

MUTATIONS

Infanterie. — Par décis. minist. du 16 septembre 1891 :

M. Lac, lieut. au 52e rég. d'inf., passe d'office au 70e rég. de même arme, en rempl. de M. Mérendol, mis hors cad.

M. de Brauer, capit. au 119e rég. d'inf., passe d'office au 5e rég. de même arme, en rempl. de M. Houzelot, mis en non-activ.

Personnel des remontes. — Par décis. minist. du 12 septembre 1891 :

M. Chaindé, capit. au 18e rég. de chass., est nommé off. acheteur à titre permanent au dépôt de remonte de Mâcon, en rempl. de M. Leroux, capit. au 25e rég. de drag., qui rentre à son corps.

M. Baroux, capit. au 12e rég. de drag., off. acheteur à titre permanent au dépôt de remonte de Caen, est désigné pour commander ledit dépôt.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décision présidentielle en date du 16 septembre 1891, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le lieutenant de vaisseau Favereau (Charles-Eugène) a été nommé au commandement du torpilleur de haute mer le *Téméraire*, à Brest.

Par décision présidentielle en date du 16 septembre 1891, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le lieutenant de vaisseau Tournier (Edouard-Marie-Louis-Charles-Jean-Baptiste-Elie) a été nommé au commandement du torpilleur de haute mer l'*Aventurier*, à Brest.

Par décision présidentielle en date du 16 septembre 1891, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le lieutenant de vaisseau Boyer (François) a été nommé au commandement d'un torpillenr de la défense mobile, à Toulon.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 17 Septembre 1891.

Le Président de la République est arrivé hier à cinq heures à Châlons-sur-Marne. M. Barbey, ministre de la marine, M. Léon Bourgeois, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, et M. Develle, ministre de l'agriculture, s'étaient rendus audevant de M. Carnot jusqu'à la station de Sézanne, et avaient pris place dans le train présidentiel.

A Châlons-sur-Marne, le maire, M. Bourdon, a souhaité la bienvenue au Président:

Notre population, a-t-il dit, impatiente d'accueillir l'hôte illustre qui veut bien la visiter, n'attend que le moment de vous acclamer. Venez au milieu d'elle pour y recevoir les patriotiques ovations qu'elle vous a réservées.

M. Carnot a remercié le maire de ses souhaits de bienvenue, ajoutant qu'il était très touché des paroles qu'il lui avait adressées, et il a exprimé la joie qu'il éprouvait d'avoir pu venir au milieu des patriotiques populations dont le courage ne s'est jamais démenti et qui tiennent un si haut rang dans le relèvement commun de la France.

Lorsque le Président, accompagné des ministres, a paru sur le perron de la gare, de longues et chaleureuses acclamations ont retenti: Vive la République! vive Carnot! Les rues de la ville étaient pavoisées; de nombreux arcs de triomphe avaient été dressés.

A cinq heures trente il y a eu réception des autorités civiles et militaires à la préfecture.

M. Margaine, sénateur et président du conseil général de la Marne, présentant les membres de cette assemblée, s'est exprimé ainsi:

Tous nous sommes heureux de vous voir chez nous, dans notre beau pays de Champagne. Nous sommes les interprètes de la population en vous saluant avec respect et affection. Nous saluons en vous l'homme que nous apprécions, que nous aimons tous et l'homme qui représente le gouvernement de la République, le chef de l'Etat. C'est la première fois que, Président de la République, vous venez au milieu de nous, et vous le faites entouré d'une force militaire imposante: ceci n'est pas pour nous déplaire. Ce pays, devenu pays frontière, habitué depuis des années à ressentir vite le contre-coup des événements extérieurs, ne s'effraye de rien. Il envisage avec calme toutes les éventualités, il travaille dans la paix, mais il a conscience de sa force; il a été un des premiers à comprendre et à accepter les obligations du service militaire. Votre présence ici, à la tête de l'armée et au milieu de nos populations, est une fête pour tous, pour le soldat d'hier redevenu citoyen, pour le soldat d'aujourd'hui présent sous les drapeaux, et pour le soldat de demain, enfant, homme ou vieillard, si le pays avait besoin d'eux. Tous saluent en vous la patrie et la République.

M. Carnot a serré la main à M. Margaine, en disant qu'il retrouvait dans son allocution l'ardent patriotisme qui a toujours inspiré le sénateur de la Marne.

L'évêque de Châlons a dit qu'il était heureux d'offrir au Président ses hommages et ceux de son clergé.

Ceux qui nous connaissent, a-t-il ajouté, savent que le respect sincère des institutions nationales est un de nos caractères distinctifs. Comme l'honneur est le premier besoin de notre patrie bien-aimée, nous remercions le chef du Gouvernement de lui en avoir ménagé un surcroît, soit en offrant à une grande nation amie le spectacle de notre marine sous les yeux de l'Europe étonnée et respectueuse, soit en faisant ressortir la science et la force de notre magnifique armée dans les plaines historiques de la Champagne. Votre présence aux manœuvres militaires, monsieur le Président, reporte notre pensée sur celui de vos aïeux qui mérita d'être surnommé « l'organisateur de la victoire ». C'est un titre de gloire pour votre famille. Puisse l'histoire en ajouter un nouveau en vous surnommant « le pacificateur des consciences ». Notre volonté est de vous y aider, en servant chrétiennement la France, dans l'état où la place aujourd'hui la providence de Dieu.

Le Président a remercié l'évêque de Châlons des sentiments patriotiques qu'il venait d'exprimer au nom de son clergé; il a affirmé que son plus vif désir était que l'union se fît entre tous les Français.

Le maire, M. Bourdon, a présenté le conseil municipal en rappelant que la ville de Châlons avait fait d'énormes sacrifices, parce qu'elle a confiance dans l'avenir.

Elle sait, a-t-il ajouté, que votre politique sage, ferme et libérale nous donnera toujours le calme, l'ordre et la sécurité du lendemain. Votre présence à la première magistrature de la République en est un sûr garant.

Votre plus ardent désir, monsieur le Président, est d'obtenir l'union entre tous les républicains, entre tous les membres de la grande famille française. Vous pouvez être assuré que, pour notre faible part, nous vous aiderons dans cette tâche si digne d'un chef d'Etat, certains qu'avec vous nos libres institutions sont sous la meilleure sauvegarde; qu'avec vous les intérêts sacrés et l'honneur de la patrie sont en des mains qui ne les laisseront pas péricliter; qu'avec vous enfin la France, alliée aujourd'hui à une grande puissance, grâce à vos efforts et à ceux de vos collaborateurs, reprendra sa place prépondérante dans le concert des nations.

Nous formons les vœux les plus fervents en faveur du petit-fils de l'éminent citoyen qui fut l'organisateur de la victoire. Vive la République!

En répondant au maire, le Président de la République a dit que le passage qui l'avait le plus frappé dans son allocution était celui où il constatait les résultats de l'esprit de suite et de la stabilité dans les institutions municipales. Cette stabilité, a-t-il dit, n'est pas moins nécessaire dans l'ordre gouvernemental et c'est grâce à elle que la France a repris le rang qu'elle doit occuper dans le monde.

Après la réception, il y a eu à la préfecture un grand dîner offert par M. Carnot aux autorités, aux fonctionnaires, aux conseillers généraux et aux maires des principales villes du département. Le Président de la République s'est rendu ensuite à pied au feu d'artifice et il a assisté au punch offert à l'hôtel de ville.

Ce matin, M. Carnot, accompagné des membres du Gouvernement, a quitté Châlons, se rendant à la revue des troupes des 5e, 6e, 7e et 8e corps d'armée, rassemblées à Matignicourt, à dix kilomètres de Vitry-le-François, pour la clôture des grandes manœuvres exécutées dans l'Est sous la direction supérieure du général Saussier.

A la gare de Vitry, le maire, M. Hatier, à la tête du conseil municipal, a souhaité la bienvenue à M. Carnot. « Notre cité est heureuse et fière, a-t-il dit, de recevoir votre visite, et cette date, gravée dans nos mémoires pour être transmise de génération en génération, sera une date inoubliable. » Il a félicité le Président, « qui, par la sagesse et la dignité avec lesquelles il remplit ses hautes fonctions, par l'élévation de son caractère, son large esprit de conciliation et sa courtoisie, a su préparer l'apaisement des partis à l'intérieur, nous créer de précieuses sympathies à l'extérieur, et a puissamment aidé la France à reprendre le rang qu'elle doit occuper parmi les grandes nations. »

M. Carnot a répondu que ces félicitations s'adressaient, non à lui, mais à la France tout entière, et que les membres du cabinet, en même temps que le Parlement, avaient contribué en commun à l'œuvre de relèvement national à laquelle le maire venait de faire allusion.

Puis, aux acclamations répétées de la foule, le cortège présidentiel, entouré d'une escorte de cavalerie, s'est dirigé vers Matignicourt.

Le Président de la République, ayant auprès de lui, dans sa voiture, le président du conseil, ministre de la guerre, est arrivé à neuf heures sur le terrain de la revue. Annoncé par une salve de vingt et un coups de canon, il a été reçu par le général Saussier. Après avoir traversé les lignes des troupes, pendant que les musiques jouaient la *Marseillaise*, il a pris place dans la tribune officielle, entouré des ministres, des membres du Parlement et des autorités; les attachés militaires étrangers et un grand nombre d'officiers de la réserve et de l'armée territoriale étaient présents.

Les quatre corps d'armée, les deux divisions de cavalerie indépendante, la brigade de chasseurs à pied et la brigade d'infanterie de marine, qui avaient pris part aux grandes manœuvres, ont successivement défilé aux acclamations enthousiastes de la foule considérable qui se pressait alentour et qui ne cessait de crier: Vive la République! Vive l'armée! Vive Carnot!

La revue s'est terminée à midi par une magnifique charge de toute la cavalerie.

Puis, devant le front des troupes, le Président de la République, ayant à ses côtés le ministre de la guerre et le général Saussier, a distribué les distinctions accordées aux généraux, officiers et soldats. Il a remis la médaille militaire aux généraux qui ont commandé les deux armées constituées pour les manœuvres, le général de Galliffet et le général Davout.

A la suite de la revue du 17 septembre, à Vitry-le-François, le président du conseil, ministre de la guerre, a adressé la lettre suivante à M. le général Saussier, directeur supérieur des manœuvres:

Mon cher général,

Je suis heureux de vous communiquer la lettre que je viens de recevoir de M. le Président de la République à l'occasion de la revue de ce jour.

Je vous prie de la porter à la connaissance des troupes par la voie de l'ordre avec l'expression de mes félicitations personnelles.

Agréez, mon cher général, la nouvelle assurance de mes sentiments tout dévoués.

C. DE FREYCINET.

Mon cher ministre,

La superbe revue que nous venons de passer termine dignement les manœuvres de 1891, dont l'importance est sans précédent dans notre pays, et dont l'exécution fait le plus grand honneur au chef éminent qui les a dirigées et à ses vaillants collaborateurs.

Les cent mille hommes qui ont pris part à cette revue se sont fait remarquer aussi bien par leur attitude martiale que par leur vigueur et leur entrain. La régularité de leurs mouvements est particulièrement digne d'éloges à la suite des fatigues imposées par les longues marches de ces derniers jours.

Je vous prie de transmettre l'expression de la satisfaction du gouvernement de la République à M. le général Saussier ainsi qu'aux troupes de toutes armes de l'armée de terre et de l'armée de mer qui viennent de manœuvrer sous ses ordres.

Veuillez, mon cher ministre, recevoir la nouvelle assurance de mes affectueux sentiments.

CARNOT.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

AUTRICHE-HONGRIE

Temesvar, 16 septembre.

L'empereur d'Autriche est arrivé ici ce matin à neuf heures et a été reçu à la gare par les hauts fonctionnaires civils, militaires et ecclésiastiques. La foule lui a fait un accueil enthousiaste.

Il s'est rendu au palais épiscopal avec M. le comte Szapary, président du conseil des ministres de Hongrie, et a été partout l'objet des ovations chaleureuses de la population.

Il a reçu à dix heures des députations. (*Agence Havas.*)

Temesvar, 16 septembre.

L'empereur a reçu des députations du clergé de tous les rites, ainsi que des comtés, des villes et des chambres de commerce. L'empereur les a toutes assurées de sa bienveillance.

Dans l'après-midi, l'empereur a visité l'exposition; il a été accueilli avec un très grand enthousiasme par une foule nombreuse qui se pressait sur son passage.

L'empereur a manifesté son contentement au sujet de l'exposition.

Dans la soirée, l'empereur est parti pour Pesth, d'où il se rendra à Miramar pour prendre congé de l'impératrice avant que celle-ci n'entreprenne le voyage à Corfou.

L'empereur sera de retour à Vienne le 19 septembre. (*Agence Havas.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 10 septembre.

Après son séjour en Pologne, la famille impériale ira à Livadia, en Crimée, pour y fêter les noces d'argent de l'empereur et de l'impératrice, le 9 novembre (nouveau style).

Puis les souverains reviendront bientôt après à Saint-Pétersbourg. (*Agence Havas.*)

ITALIE

Pallanza, 16 septembre.

Le roi et la reine de Roumanie sont arrivés à sept heures trente (*Agence Havas.*)

PAYS-BAS

La Haye, 16 septembre.

La seconde Chambre a élu premier candidat à la présidence M. Glepchmann par 69 voix sur 98 votants. (*Agence Havas.*)

La Haye, 16 septembre.

Une excursion dans la Frise a été l'épilogue du congrès international d'agriculture. Cette excursion, à laquelle une cinquantaine de membres du congrès ont pris part, avait pour objet de visiter les colonies agricoles de Fredericksoort, près de Steenwijk. Dans ces colonies créées depuis plus d'un demi-siècle par la société de bienfaisance des Pays-Bas, on s'adonne à la mise en valeur et à la culture d'anciennes landes, en même temps qu'on fournit les moyens d'existence aux familles d'indigents recueillies par la société. En outre, des écoles d'agriculture, d'économie forestière et d'horticulture y ont été créées et fonctionnent régulièrement.

La visite, qui a duré pendant toute une journée, a vivement intéressé tous les membres du congrès. Au moment du départ, M. Méline s'est fait leur interprète en adressant les compliments les plus cordiaux à M. Lohnis, directeur de ces vastes établissements.

Avant de se séparer définitivement, les délégués étrangers, dans une dernière réunion à Steenwijk, ont adressé leurs remerciements aux organisateurs et au président du congrès; MM. Bauduin (des Pays-Bas), Llaurado (d'Espagne), docteur Werner (d'Allemagne), d'Hont (Belgique), Clarke et Parker (d'Angleterre), et d'autres encore assistaient à cette réunion.

M. Salmon, délégué officiel du gouvernement des Etats-Unis, a exprimé, en termes chaleureux, ses très vifs remerciements pour l'accueil qu'il avait reçu au congrès international d'agriculture de la Haye. Il a montré combien ces réunions étaient propres à rapprocher et à éclairer les hommes des différents pays; il s'est félicité des progrès qui en résulteraient pour l'agriculture, en insistant sur la grande part qui revient à la France, et notamment au président du congrès, M. Méline, dans le succès de cette belle entreprise.

Des sentiments de même nature ont été exprimés par M. le docteur Werner et par M. Bauduin.

Sur la proposition de M. Henry Sagnier, les délégués étrangers se sont engagés à assister à la réunion de la commission internationale d'agriculture qui se tiendra à Paris, et dans laquelle on fixera le pays qui recevra en 1893 le congrès international d'agriculture. (*Agence Havas.*)

PORTUGAL

Oporto, 15 septembre.

La reine Maria Pia et le duc d'Oporto sont arrivés à Granja, plage à 15 kilomètres d'Oporto. On leur a fait une réception très sympathique.

La reine Maria Pia viendra à Oporto visiter la chapelle commémorative élevée au roi Charles-Albert, son grand-père.

La reine Maria Pia est en convalescence. Elle restera à Granja pendant un mois. (*Agence Havas.*)

TURQUIE

Constantinople, 15 septembre.

Notre nouvel ambassadeur à Saint-Pétersbourg et la comtesse de Montebello ont quitté hier soir Constantinople pour se rendre à Paris. Le sultan avait envoyé à la gare le grand maréchal du palais et Munir-Bey pour exprimer ses meilleurs vœux à l'ambassadeur et à l'ambassadrice et pour remettre à chacun d'eux un précieux souvenir.

La plus grande partie du corps diplomatique et de la colonie française se sont rendus au départ du train pour leur faire leurs adieux, témoignant ainsi de la vive sympathie dont le comte et la comtesse de Montebello étaient ici l'objet.

M. de Laugiers-Villars, conseiller, a pris la direction de l'ambassade. (*Agence Havas*).

MEXIQUE

Mexico, 15 septembre.

Le président Diaz, dans son message au Congrès, déclare que les relations de la République mexicaine avec les puissances étrangères sont excellentes et que le développement intérieur du pays continue dans des conditions satisfaisantes. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Le mercredi 4 novembre 1891, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture à Vannes, un concours pour l'admission aux emplois d'agents voyers d'arrondissement et d'agents voyers cantonaux.

Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 7, rue Cambacérès, où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Ministère de l'agriculture.

INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE

Programme du concours qui sera ouvert, à l'institut national agronomique, le jeudi 15 octobre 1891, pour la chaire de technologie agricole vacante dans cet établissement.

Première épreuve. — Exposition verbale du projet de programme du cours présenté par chaque candidat.

Deuxième épreuve. — Leçon d'une heure sur une question de technologie, après deux heures de préparation, sans le secours d'aucun livre ni note.

Troisième épreuve. — Leçon d'une heure sur un sujet de technologie, après vingt-quatre heures de préparation.

Les candidats doivent adresser leur demande au ministre de l'agriculture, quinze jours au moins avant la date fixée pour l'ouverture du concours.

Cette demande est écrite sur papier timbré et accompagnée des pièces suivantes :

1° Acte de naissance du candidat;

2° Un certificat attestant que le candidat est libéré du service de l'armée active, ou, s'il appartient à l'armée, une pièce établissant qu'il a obtenu de l'autorité militaire l'autorisation de se présenter au concours;

3° S'il y a lieu, un certificat attestant que le candidat possède la qualité de Français ou qu'il est naturalisé Français.

Les candidats devront, en outre, faire connaître, dans une note, leurs titres scientifiques, ainsi que les travaux ou les ouvrages qu'ils auraient publiés. Les travaux imprimés seront joints à cette note.

Ces titres et travaux compteront comme éléments d'appréciation et donneront lieu à une note qui comptera dans le classement définitif comme une épreuve.

Les candidats indiqueront leurs connaissances en langues étrangères.

Enfin, chaque candidat devra joindre aux documents énumérés ci-dessus le programme sommaire du cours, tel qu'il entendrait le professer.

INFORMATIONS

Pendant la 36e semaine de 1891 (du 6 au 12 septembre inclusivement) le service de la statistique municipale a compté 822 décès au lieu de 813 enregistrés pendant la semaine précédente. Ces chiffres très peu élevés indiquent un état sanitaire des plus satisfaisants.

Les maladies épidémiques sont relativement rares; il convient toutefois de remarquer que le nombre des décès par fièvre typhoïde s'est élevé de 5 à 11; malgré cette brusque augmentation, la mortalité typhoïdique reste encore très au-dessous de la moyenne (23 décès). La scarlatine a causé trois décès et la coqueluche 4 décès pendant chacune des deux dernières semaines, la rougeole 8 décès (au lieu de 7) et la diphtérie 11 décès (au lieu de 15).

On n'a constaté aucun décès par variole.

La diarrhée infantile (athrepsie, etc.) continue à se montrer bénigne; le nombre des enfants qui ont succombé à cette maladie n'est que de 96 (au lieu de 107 pendant la dernière semaine et de la moyenne 121).

En outre, 22 enfants sont morts de faiblesse congénitale.

Les maladies inflammatoires des organes de la respiration ont causé 69 décès. Ce chiffre se décompose ainsi qu'il suit: bronchite aiguë, 9 décès; bronchite chronique, 18; broncho-pneumonie, 15; pneumonie, 27

La phtisie pulmonaire a causé pendant cette semaine 155 décès; les autres tuberculoses, 33; la méningite, 25; l'apoplexie, la paralysie et le ramollissement cérébral, 43 décès.

Les maladies organiques du cœur ont fait périr 56 personnes; le cancer, 59. Enfin, 24 vieillards sont morts de débilité sénile.

Il y a eu 13 suicides et 13 morts violentes.

On a célébré à Paris 455 mariages.

On a enregistré la naissance de 1,180 enfants vivants (578 garçons et 602 filles), dont 857 légitimes et 323 illégitimes. Parmi ces derniers 58 ont été reconnus immédiatement.

On a déclaré la mise en nourrice de 359 enfants, dont 17 seront placés à Paris. Parmi ces enfants, 109 seront nourris au sein et 250 recevront une autre alimentation.

On a déclaré la naissance de 59 mort-nés, dont 40 légitimes et 19 illégitimes.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Jeudi, 17 septembre 1891.

Le baromètre descend rapidement dans le nord de l'Europe et sur les Iles-Britanniques. Une nouvelle bourrasque s'est avancée jusque sur la Norvège (745). Une aire supérieure à 765 m/m persiste sur la France et l'Autriche. Le vent est revenu à l'ouest sur la Manche, il souffle de l'est en Gascogne. On signale des pluies dans quelques-unes des stations de la Baltique, de la Scandinavie et des Iles-Britanniques.

En France, le vent revient vers l'Ouest et les bourrasques se rapprochent de nous. A Paris, hier, ciel nuageux. Max. : 19°9; min. 7°5. A la tour Eiffel, le minimum de ce matin est supérieur de 4° à celui de Saint-Maur.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer peu agitée à Dunkerque, houleuse à Calais, belle à Boulogne, agitée au Havre, peu agitée à Cherbourg.

Océan : mer belle à Brest, calme à Lorient.

Méditerranée : mer agitée à Marseille et à Sicié; très belle à Nice.

BANQUE DE FRANCE ET SUCCURSALES

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF

	17 SEPTEMB. 1891 MATIN	10 SEPTEMB. 1891 MATIN
Encaisse de la Banque (*)	2.602.661.978 61	2.607.455.348 06
Effets échus hier à recevoir ce jour	46.716 45	46.903 39
Portefeuille de Paris — Effets sur Paris	195.184.694 87	207.416.081 11
Portefeuille de Paris — Effets sur l'étranger	» »	» »
Portefeuille de Paris — Oblig. du Trésor à court terme	» »	» »
Portefeuille des succursales	358.165.696 »	342.322.812 »
Avances sur lingots et monnaies à Paris	8.573.300 »	10.481.800 »
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales	3.898.700 »	2.839.700 »
Avances sur titres à Paris	124.605.852 46	124.190.892 49
Avances sur titres dans les succursales	162.087.222 »	164.798.877 »
Avances à l'Etat (convent. des 10 juin 1857, 29 mars 1878 et 30 mars 1888)	140.000.000 »	140.000.000 »
Rentes de la réserve :		
Loi du 17 mai 1834	(a) 10.000.000 »	(a) 10.000.000 «
Ex-banques départementales	(b) 2.980.750 14	(b) 2.980.750 14
Rentes disponibles	99.242.977 64	99.535.275 81
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) y compris (c) 9,125,000 de la réserve	(c) 100.000.000 »	(c) 100.000.000 »
Hôtel et mobilier de la Banque	(d) 4.000.000 »	(d) 4.000.000 »
Immeubles des succursales	9.401.344 »	9.400 143 »
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales	2.853.283 03	2.849.818 53
Emploi de la réserve spéciale	(e) 9.907.444 16	(e) 9.907.444 16
Divers	106 062.413 78	108.180.413 02
	3.939.672.373 14	3.946.406.258 71

PASSIF

	17 SEPTEMB. 1891 MATIN	10 SEPTEMB. 1891 MATIN
Capital de la Banque	182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (art. 3, loi du 9 juin 1857)	8.002.313 54	8.002.313 54
Réserves mobilières :		
Loi du 17 mai 1834	(a) 10.000.000 »	(a) 10.000.000 »
Ex-banques départementales	(b) 2.980.750 14	(b) 2.980.750 14
Loi du 9 juin 1857	(c) 9.125.000 »	(c) 9.125.000 »
Réserve immobilière de la Banque	(d) 4.000.000 «	(d) 4.000.000 »
Réserve spéciale	(e) 9.907.444 16	(e) 9.907.444 16
Billets au porteur en circulation (Banque et succursales)	2.963.696.740 »	2.973.011.560 »
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	14.539.102 34	15.008.936 85
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales	42.647.848 23	43.354.630 29
Compte courant du Trésor, créditeur	261.599.844 99	242.944.363 97
Comptes courants de Paris	337.094.122 33	362.248.282 37
Comptes courants dans les succursales	49.531.090 »	48.385.282 »
Dividendes à payer	3.273.091 70	3.378.237 70
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	5.293.375 02	4.989.523 95
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	1.357.644 66	1.357.644 66
Divers	34.124.006 03	25.212.289 08
	3.939.672.373 14	3.946.406.258 71

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur de la Banque de France,

J. MAGNIN.

(*) Décomposition de l'Encaisse :

	AU 17 SEPTEMBRE 1891	AU 10 SEPTEMBRE 1891
OR	1.345.345.793 33	1.349.284.414 35
ARGENT	1.257.316.185 23	1.258.170.933 71
	2.602.661.978 61	2.607.455.348 06

BULLETIN COMPARATIF DES RECETTES DES CHEMINS DE FER

Du 27 août au 2 septembre 1891 pour les compagnies d'intérêt général et les chemins de fer Portugais, et du 3 au 9 septembre pour les autres compagnies.

LIGNES	Recettes de la semaine 1891 kilom. exploités	1891 recettes brutes fr. c.	1891 par kilom. fr. c.	1890 kilom. exploités	1890 recettes brutes fr. c.	1890 par kilom. fr. c.	Différence en faveur de 1891 sur recettes brutes fr. c.	1891 par kil. 0/0	Différence en faveur de 1890 sur recettes brutes fr. c.	1890 par kil. 0/0	Recettes à partir du 1er janvier 1891 fr. c.	1890 fr. c.	Différence en faveur de 1891 sur recettes brutes fr. c.	1891 par kil. 0/0	Différence en faveur de 1890 sur recettes brutes fr. c.	1890 par kil. 0/0
Du 27 août au 2 sept. (35e semaine).																
COMPAGNIES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL																
Chemins de fer de l'Etat	2.666	795.603 »	298 42	2.658	819.407 85	308 28	»	»	23.804 85	3.30	23.993.983 70	23.268.044 25	725.939 45	2.31	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	8.285	7.558.028 55	912 25	8.130	7.112.037 65	874 79	445.990 90	4.28	»	»	229.407.404 15	221.713.738 48	7.693.665 67	1.76	»	»
— Rhône au Mont-Cenis	133	93.876 65	705 84	133	94.163 20	707 99	»	»	286 55	0.30	3.010.743 30	3.124.324 93	»	»	113.581 63	3.64
— Chemins algériens	513	275.505 83	537 05	513	307.064 19	598 57	»	»	31.558 36	11.45	6.230.074 97	5.911.249 74	318.825 23	5.39	»	»
Nord	3.606	3.776.000 »	1.047 14	3.600	(b) 3.739.000 »	1.038 61	37.000 »	0.82	»	»	(b) 120.522.000 »	(b) 121.236.000 »	»	»	714.000 »	0.81
Ouest	4.820	(a) 3.335.097 55	691 92	4.714	(b) 3.322.384 65	704 79	12.712 90	»	»	1.82	(a) 95.162.024 68	(b) 92.647.230 60	2.514.794 08	2.21	»	»
Orléans (c)	6.359	3.563.989 »	560 46	6.122	3.535.906 80	577 57	28.082 20	»	»	2.96	109.467.271 98	107.067.205 16	2.400.066 82	0.53	»	»
Est	4.513	2.956.781 70	655 17	4.513	2.934.768 05	650 29	22.013 65	0.75	»	»	93.841.979 »	92.198.199 30	1.643.779 70	1.72	»	»
Midi	3.023	2.212.293 57	731 82	2.965	2.064.221 19	696 20	148.072 38	5.12	»	»	59.670.468 91	58.107.321 11	1.563.147 80	1.27	»	»
Cies SECONDres D'INTÉRÊT GÉNÉRAL																
Est-Algérien	897.64	207.659 97	231 13	897.08	199.893 29	222 82	7.766 68	3.72	»	»	4.205.155 51	3.474.933 32	730.222 19	18.31	»	»
Bône-Guelma et prolongemts — Anc. rés. (v. large), Algérie et Tunisie	536	112.303 05	209 52	536	101.588 96	189 53	10.714 09	10.54	»	»	2.604.492 83	2.320.163 32	284.329 51	12.25	»	»
Bône-Guelma et prolongemts — N. rés. (v. étr.), Souk-Ahras à Tébessa	128	12.071 30	94 30	128	9.178 80	71 70	2.892 50	31.52	»	»	240.560 »	189.424 80	51.135 20	26.99	»	»
Rés. Ouest-Algérien (prov. d'Oran)	296	59.417 25	200 73	296	69.009 35	233 44	»	»	9.592 10	16.29	1.680.138 21	1.447.348 42	232.789 79	12.94	»	»
— Ligne de Blida à Berrouaghia	45	1.948 65	43 30	»	»	»	»	»	»	»	1.948 65	»	»	»	»	»
Ouest-Algér. (exploitn du rés. de la Cie Franco-Algérienne) — Arzew à Kralfallah	214	28.310 75	132 30	214	33.889 55	158 36	»	»	5.578 80	19.70	870.484 05	846.608 95	23.875 10	2.82	»	»
— Kralfallah à Méchéria	138	8.016 80	58 09	138	7.749 75	56 17	267 05	3.42	»	»	203.140 30	180.213 05	22.927 25	12.72	»	»
— Méchéria à Aïn-Séfra	102	1.843 50	18 08	102	1.717 80	16 84	125 70	7.36	»	»	54.721 10	57.430 80	»	»	2.709 70	4.95
— Aïn-Thizy à Mascara	12	1.071 45	89 28	12	1.329 55	110 80	»	»	258 10	24.10	40.720 85	39.677 45	1.043 40	2.63	»	»
— Mostaganem à Tiaret	197	11.314 05	57 43	197	15.707 »	79 74	»	»	4.392 95	38.84	329.973 90	344.217 25	»	»	14.243 35	4.32
— Modzbah à Marhoum	32	381 10	11 91	32	61 35	1 93	319 75	517,10	»	»	5.581 70	3.204 17	2.377 53	74.18	»	»
Du 3 au 9 septembre (36e semaine).																
Médoc	101	30.123 76	298 25	101	30.678 53	303 75	»	»	554 77	1.81	734.080 03	746.155 08	»	»	12.075 05	1.61
COMPAGNIE D'INTÉRÊT LOCAL																
Caen à la mer	28	13.902 32	496 51	28	19.716 32	704 15	»	»	5.814 »	41.75	284.340 28	291.195 28	»	»	6.855 »	2.41
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES																
Autrichiens (du 1er au 10 sept.) (d)	1.366	1.821.722 50	1.333 62	1.352	1.794.605 »	1.327 37	27.117 50	0.70	»	»	39.224.137 50	39.048.630 »	175.507 50	»	»	»
Sud de l'Autriche (e)	2.178	2.314.283 »	1.062 »	2.178	2.361.925 »	1.085 »	»	»	47.642 »	2.10	66.819.863 »	71.568.325 »	»	»	4.748.462 »	6.60
Madrid à Saragosse et à Alicante	2.672	1.019.854 56	381 68	2.672	954.806 12	357 33	65.048 44	6.81	»	»	37.631.340 10	36.653.193 70	978.146 40	2.67	»	»
Nord de l'Espagne (f)	1.959	1.322.954 12	675 32	1.959	1.265.261 95	645 87	57.692 17	4.56	»	»	40.761.298 35	37.663.646 89	3.097.651 46	8.22	»	»
Asturies, Galice et Léon	741	231.471 77	312 37	741	225.204 37	303 91	6.267 40	2.79	»	»	6.952.375 94	7.162.961 42	»	»	210.585 48	2.93
Lérida-Reus et Tarragone	103	24.804 56	240 82	103	23.886 38	231 90	918 18	3.84	»	»	1.042.735 46	874.464 18	168.271 28	19.24	»	»
Andalous	891	312.915 »	351 »	891	303.224 »	340 »	9.691 »	3.19	»	»	9.709.309 »	9.532.895 »	176.414 »	1.85	»	»
Madrid-Caceres-Portugal	429	47.856 62	111 55	429	67.332 94	»	»	»	19.476 32	28.98	2.105.986 87	2.178.210 59	»	»	72.223 72	3.36
Portugais (réseau non garanti)	685	318.533 59	465 01	685	349.889 71	510 78	»	»	31.356 12	8.98	10.064.417 34	9.890.696 10	173.721 24	1.75	»	»
— (réseau garanti par le Gouvt)	168	26.944 44	160 38	168	30.555 56	181 88	»	»	3.611 12	11.27	664.983 34	616.522 22	48.411 12	7.85	»	»
Porto-Rico (garanti par le gouvt)	73	6.201 »	101 40	»	»	»	»	»	»	»	(g) 138.393 »	»	»	»	»	»

(a) Recettes approximatives.
(b) Recettes rectifiées.
(c) Y compris les lignes de la Sarthe.
(d) Les recettes de 1890 sont des chiffres définitifs; celles de 1891, des chiffres provisoires.
(e) Les recettes de l'exercice 1890 sont données conformément aux résultats définitifs de la comptabilité.
(f) Pour faciliter la comparaison des recettes, les produits de 1891 ont été, comme ceux de 1890, convertis à raison de 1 peseta (4 réaux) par franc.
(g) Recettes à partir du 10 mars 1891.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Jeudi 17 Septembre	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
			en liq.						
Juill. 91	3 %	95f 70 65 60 50 55 60.	fin ct...	95 57½	95 65	95 45	95 57½	95 50	95 65
			P° fin c.		d 1f	95 62½	d50		
			P° fin c.	95 75	95 85 d25				
			P° fin p.		d 1f	96 95	96 10 d50		
			P° fin p.	96 40	d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %...	91f	fin ct...					91 ..	
			en liq..						
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés......	94f 65 70 55 60 65 ...	fin ct...	94 62½	94 67½	94 55	94 65	94 55	94 60
			P° fin c.		d 1f		d50		
			P° fin c.	94 75	d25				
			P° fin p.		d 1f		d50		
			P° fin p.		d25				
			en liq..						
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)..	97f 25 35	fin ct...	97 12½			97 20	97 ..	
			P° fin c.		d 1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d 1f		d50		
			P° fin p.		d25				
			en liq..						
Août 91	4 ½ % 1883..............	105 70	fin ct...	10582½			105 80	105 75	105 80
			P° fin c.				d50		
			P° fin c.						
			P° fin p.				d50		
			P° fin p.						
Août 86	Promesses d'inscript. 4½ % 1883.	0 25						0 25	
Sept. 91	Bons du Trésor 4%. éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.								
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 95								
d°	éch. 1er mars 96								
Juill. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), nos 221,501 à 273,500........		en liq..						
		509 510 508	fin ct...					507 50	
	EMPRUNTS (Villes)								
Sept. 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	548	fin ct...					544 ..	
Août 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	530 528	fin ct...					527	
Juill. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	420 419 50	fin ct...					419 50	
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	419 409 50 409	fin ct...					409	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	106 50 106 75						106 75	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	532	fin ct...					533 ..	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	532 532 50	fin ct...					532 ..	
			en liq..						
Mars 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	408 410	fin ct...					407 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100f..	105 104						103 ..	
d°	d° d° nouv., 120 f. p.	400 50	fin ct...					400 25	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	102 75 102 50	fin ct...					101 75	
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé............		en liq..						
		406	fin ct...					406 ..	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½%, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).		en liq..						
		502 50 509	fin ct...					502 ..	
			P° fin c.						
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		en liq..						
			au 30..					550 ..	
			en liq..						
Juin 91.	Banque de France (nominatives).	4575 4550 4575	fin ct...	4585			4580 ..	4600 ..	4575 ..
			P° fin c.		d40		d50		
			P° fin p.		d20		d50		
			en liq..						
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).	445 446 25 447 50	au 30..	446 25			447 50	448 75	446 25
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
			en liq..						
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 38)	785	au 30..	787 50				780 ..	785 ..
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d10		
			P° au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).		au 30..						
			P° au 30		d10		d5f		
			en liq..						
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26).....	480	au 30..					480 ..	
			P° au 30						
			en liq..						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé..... (ex-coupon 10)	360	au 30..					362 50	
			P° au 30						
			en liq..						
Juin 91. ex-1re r.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	271 25	au 30..	273 75			272 50	273 75	
			P° au 30		d10		d5f		
			en liq..						
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	543 75	au 30..	545 .				546 25	545 ..
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr.,		P° au 15		d10		d5f		
	250 fr. payés (ex-coupon 17)...		au 30..						
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).		en liq..						
		430	au 30..					430 ..	
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)..		en liq..						
			au 30..						
Août 91	Banque hypot. de Frce, r. 1000f, t.p.	517 50	fin ct...					517 50	
Sept. 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	425	fin ct...					425 ..	
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq.,		en liq..						
	obl. r. 150 f. en représon d'ann.	150 50	fin ct...					151 ..	
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f. dues par l'Etat...	528 530	au 30..					528 ..	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départcm. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.		
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.	510 ..	
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.	112 50	
Armentières (vile), 3½ %, 86, r. 500f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %.......		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr...	110 .	109 ..
d° 1881, 4%, r. 500 f.	508 25	508 ..
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr..	110 ..	
d° 1863, 3%, r. 100 fr.	140 ..	
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.		
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	101 ..	
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.	510 ..	
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	46 75	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.	100 ..	94 ..
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	408 75	407 50
Midi, d° act. de jouiss	682 50	
Nord, d° act. de jouiss.		
Orléans, d° act. de jouiss.	1095..	
Ouest, d° act. de jouiss.	565 .	
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	440 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f. t.p.	620 ..	
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.		
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	580 ..	575 ..
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.		
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
d° du département du Nord....		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier..............		
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.		
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	430 50	
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	557 50	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	1570..	
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 48).		
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	139 ..	
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1460..	
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 11).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.	260 ..	
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 15).	5500..	
Ind. linière (Compt. de l') a. 500f.		
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p...		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 29).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).	60 ..	
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).	1220.	1210..
d° act. de jouiss..........		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p..	1720..	
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé...		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé........	1520..	
2e série, act. 500 fr., t.p..	150375	
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.		
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	786 25	785 ..
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2515..	2505..
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.	850 .	
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	807 50	
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1310..	1280..

JOUISSANCE	Jeudi 17 Septembre	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
			en liq..						
Juill. 91	Crédit Foncier de France. Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1285 1287 50 1290 1285.	fin ct...	1290 ..	1292 50	1290 ..	1291 25	1280 ..	1290 ..
			P° fin c.		d40		d20		
			P° fin c.	1297 50	1300 .. d10		d5f		
	Obligations :		P° fin p.		d40		d20		
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.		P° fin p.	1312 50	d10		d5f		
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	517						518 25	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	104 50						104 50	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	602 50						601 25	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	120 .						120 50	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	519 520						520 ..	
d°	communles, 3%, remb. 500 f.	507						502 ..	
d°	d° 5es, r. 100 f.	102 101 50						102 ..	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	520 519 520	fin ct...					517 ..	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	394 50 394 394 25	en liq..					394 .	
Sept. 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	477 476 25 476 50 75	fin ct...					476 25	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	480	fin ct...					480 .	
Sept. 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	474 474 25	fin ct...					474 25	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	422 423	fin ct...					423 50	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	479 479 25	fin ct...					479 25	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	55f 54f	fin ct...					55 ..	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	43f	fin ct...					43 ..	
...	d° d° (nomin.).	.. ..f ..f	fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	600	en liq.. / au 30..					600 ..	
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq.. / au 30..					680 ..	
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	820	en liq.. / au 30..	822 50	825 ..	822 50	822 50	820 ..	823 75
			P° au 30		d10	828 75	d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	315	en liq.. / au 30..	315 ..				318 75	316 25
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq.. / au 30..						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).	330	en liq.. / au 30..	327 50			328 75		
			P° au 30		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. développt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	485	en liq.. / au 30 .					485 ..	483 75
			P° au 30		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq.. / au 30..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..	468 75 470	en liq.. / au 30..					471 25	
			P° au 30		d10		d5f		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq.. / au 30..						
....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..	395	en liq.. / au 30..					390 ..	
			P° au 30		d5f		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq.. / au 30..					260 ..	
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).	315	en liq.. / au 30..					315 ..	
			P° au 30		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq.. / au 30..						
Juill. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14),		en liq.. / au 30..					15 ..	
			P° au 30		d10		d5f		
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...		en liq..						
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	480	au 30..		d10		d5f	482 50	
			au 30..						
Août 91	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p	389 50 75 25 50	au 30 .					389 50	
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 26)....		en liq.. / au 30..						
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.	710 705	en liq.. / fin ct..					710 ..	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'Etat), ex-coupon 30.......	620	en liq.. / fin ct..					617 50	
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	910 911 25 912 50	en liq.. / fin ct..					911 25	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1505 1503 75	en liq.. / fin ct..	1508 75				1506 25	1505 ..
			P° fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)...............	1300 1302 50 1305	en liq.. / fin ct..					1300 ..	
			P° fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........	1845	en liq.. / fin ct..	1845 ..				1842 50	1845 ..
			P° fin c.		d20		d10		
			P° fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1542 50 1545	en liq.. / fin ct..					1550 ..	1552 50
			P° fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1075	en liq.. / fin ct..					1078 75	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'Etat ou de Dépts)		en liq.. / fin ct..					537 50	
			P° fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	520	en liq.. / au 30..					520 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	545	en liq.. / au 30..					550 ..	
			P° au 30		d10		d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).				d10		d5f		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)	442 50	en liq.. / au 30..					542 50	
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		P° au 15 / au 30..		d20		d20		
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr.. t.p.. (ex-coupon 19)		en liq.. / au 30..						
			P° au 30		d10		d5f		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	142 ..	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	150 ..	145 ..
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)...	400 ..	390 ..
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a. 500 f., 350 f. p.	400 ..	
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	543 75	542 50
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	585 ..	568 75
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	363 75	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1070..	
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.		
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	725 ..	
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.		
Voitures à Paris, actions de jouiss.	206 25	
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 20).	425 ..	
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	710 ..	
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2500..	2450..
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	215 ..	210 ..
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1120.	
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	209875	2090..
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4)..	1430.	
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	223 75	220 ..
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	575 ..	572 50
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.	227 50	225 ..
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	262 50	
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 50).	805 ..	
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	1350..	
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	520 ..	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............	1710..	
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	215 .	
d° parts bénéficiaires.......	210 ..	
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....	26 ..	
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	199 ..	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	430 ..	
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	345 ..	
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	381 ..	
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..	430 ..	428 ..
d° d° de 1887 à 1985..	410 ..	
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	410 ..	
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	415 ..	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	409 ..	407 50
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	651 .	650 ..
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	441 50	
d° nouvelles d°	438 ..	437 50
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	439 ..	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).	625 ..	
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérne : Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'Etat).....	405 ..	404 ..
Mécheria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	404 75	
Modzbah à Mécheria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)	403 ..	
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	413 50	413 ..
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	480 ..	475 ..
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1280..	
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	449 ..	448 25
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	446 50	444 50
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	442 .	
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	442 ..	440 50
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	442 ..	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	645 .	
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	444 50	444 25
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	447 ..	446 25
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	449 ..	448 5
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).		

JOUISSANCE	Jeudi 17 Septembre	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1455	en liq.					1450	1450
			au 30						
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1160	en liq.					1162 50	
			au 30						
			Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 60)	590	en liq.						
			au 30	565	590	565	585	591 25	580
			Pe au 30				d5f		
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	655	en liq.						
			au 30					655	
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12)	1075 1080	en liq.						
			au 30	1075			1080	1090	1075
			Pe au 30		d10		d20		
			Pe au 15		d10		d10		
Juill. 91	d° act. de jouiss. (ex-c. 16)	495	en liq.						
			au 30					495	
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45)	705 701 25 705	en liq.						
			au 30					705	
			Pe au 30		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)	302 50 310	en liq.						
			au 30	307 50				307 50	307 50
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)		en liq.						
			au 30					2970	
			Pe au 30		d..		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	25f 24f 75 241	en liq.						
			au 30	25				25	25
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p	200	en liq.						
			au 30						
Avril 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.	54f50	en liq.						
			au 30	55				53	
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 15), en liquid.	21f75 22f 21f50	en liq.						
			au 30					22	20
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65)	2865 2867 50 2870 2872 50 2873 75 2875 2870	en liq.						
			au 30	2871 25	2877 50	2866 25	2875	2862 50	2865
			Pe au 30		d40	2885	2895 d20		
			Pe au 30	2895	2905 d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44)	805	en liq.						
			au 30					806 25	
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27)	307 50	en liq.						
			au 30					308 75	
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)	1190 1185 1180 1190	en liq.						
			au 30					1185	1182 50
			Pe au 30		d10		d5f		
Sept. 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.		au 30					139	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recouvt des 15% attrib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).	2020	en liq.						
			au 30	2022 50				2015	2015
			Pe au 30		d20		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).		en liq.						
			au 30						
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	505 507 50 510	en liq.						
			au 30	505				510	508 75
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).		en liq.						
			au 30	120				123 75	125
			Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).	407 50	en liq.						
			au 30					415	415
			Pe au 30		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
Oct. 91	Angleterre, 2¾% (n.c. fixe 25f20).	96f10 96f C. 500f	en liq.						
			au 30					95 95	
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.	C. 1000	en liq.						
			au 30					275	
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr.	Gr. c.	au 30						
			Pe au 30		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr.	327 50	en liq.					326	
...	d° d° c. de 5 obl.		au 30		d..		d..		
	d° d° c. de 25 obl.		Pe au 15						
Mai 91	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		en liq.						
			au 30						
...	d° d° 1000 fl. d°		Pe au 30		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f10 ... C. 10000	en liq.						
			au 30					96 75	
...	d° d° 1000 fl. d°	96f60 30	Pe au 30		d50		d25	96 80	
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 30						
	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	Pe au 30		d..		d..		
Mai 91	d° 3%, 1873	92f27½	au 30						
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 30						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 30					101 40	
...	d° d° c. de 500 f.		en liq.						
Mai 91	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f 102 75	au 30						
...	d° d° c. de 1000 f.	102 80 C. 100f	en liq.					102 85	
...	d° d° c. de 500 f.		au 30						
Août 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 30						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	Pe au 30		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
Juin 91	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £.		en liq.						
...	d° d° 500 £.	..f	au 30						
...	d° d° 100 £.		Pe au 30		d50		d25		
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £.		en liq.						
...	d° d° 500 £.		au 30		d..		d25	76 25	
...	d° d° 100 £.		Pe au 30		d50				
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		en liq.						
...	d° d° 500 £.		au 30	72 50	72 50	72 25	72 25		72 50
...	d° d° 100 £.	72f75 73f 73f15 50	Pe au 30		d50		d25		
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé	93f 95f 96f25 99f50	en liq.		d10		d5f		
			au 30					94	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).		
Médoc, 3%, rembours. 500 fr.	362	
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	447 50	446 50
d° 3% nouveau, r. 500f d°	456 50	455
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	450 75	450
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	443	
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr.	1270	
d° 3%, rembours. 500 fr.	448	447 25
d° 3%, 1884, remb. 500 fr.	451	
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.		
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.: 1re émission, de 1 à 63,000	109	108
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.	90	88
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'Etat. Ouest, 3%, rembours. 500 fr.	446 75	446
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	454	453
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	412	410
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p.	500	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	430	
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	155	152 50
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	408 50	
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	505	
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr.		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	280	277 50
d° d° 5%, r. 500 fr.	242 50	
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.		
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr.	47	
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.		
d° d° 5%, r. 500 f.		
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.		
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f.		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Industrie linière, 6%, r. 300 fr.		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.		
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	510	
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	528	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	310	
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	515	
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	305	
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr.		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr.		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	465	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.		
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr.	510	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr.		
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	503	502
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	507	
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	412	
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	385	
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.	537	
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.	450	
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.	482	
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.	500	
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.	630	628
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	12 75	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr.		
Taxes Municip. (Délég.) 4%, r. 500.	482	
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	22	21
d° d° 3%, remb. 500 fr.	18	17 50
d° d° 4%, remb. 500 fr.	18 25	18
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	21 50	
d° d° (2e série).	22	21 50
d° d° (3e série).	77 25	
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	86 50	85
d° d° depuis la répart.		
d° d° 322f 50 payés		
d° d° 76 fr. 67 payés.		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	70	
Suez, 5%, rembours. 500 fr.	618 50	617 50
d° 3%, rembours. 500 fr.	447	446 25
d° d° 2e série, remb. 500 fr.	438	
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	94	

JOUISSANCE	Jeudi 17 Septembre	AU COMPTANT	TERMES	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Egypte. Oblig. Daïra Sanieh 4 %		en liq..						
	(décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	495 496 75	au 30					496 50	
			Pe au 30		d10				
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig.		en liq.		d10		d5f		
	7%, rembours. 500 fr.	494 494 50 495	au 30					495 .	493 75
	(Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)		Pe au 30		[illegible]		d5f		
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½ %		en liq.						
	(décrets des 6 et 7 juin 1890)...	467 466 50 466	au 30..					467 ..	463 75
			Pe au 30		d10		d5f		
Juin 91	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878		en liq						
			au 15..						
			en liq..						
Sept. 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f		au 30..						
	(nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f.		en liq..						
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	73f 72f50	au 30..	72 12½					72 30
...	Coup. de 40 —	72f60 40	Pe au 30		d50		d25	72 50	
...	Coup. de 80 —	72f40	Pe au 15		d50		d25	73 75	
...	Coup. de 160 —	72f40	Pe au 31		d50		d25	72 25	
...	Coup. de 240 —	72f25 72f 71f90						72 25	
...	Coup. de 480 —	72f 72f15 72f 71f90						72 25	
...	Coup. de 960 —	72f 72f15 71f90	en liq..						
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).		au 30..						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba,		en liq..						
	6%, 1886, garantis.	495	au 30..					496 ..	
			en liq..						
d°.	d° d° 1890, garantis.	459 460	au 30		d10		d5f	460 ..	
			Pe au 30		d10		d5f		
			en liq..						
....	États-Unis. Cons. 4½ % (n.c.f. 5f).	123 50 60 75 50	au 30..						
Juill. 91	d° Consolidés 4%		au 30..						
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½ %, 89,		en liq..						
...	Oblig. et coupons (Titre de 617f.		au 30..		d10		d25		
...	prescrits au bout — de 2468f.		Pe au 30		d10		d25		
...	de 20 ans de l'éch. — de 6170f.		en liq..		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	413 412 50	au 30..					414 ..	
		Gr. c.	en liq..						
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	412	au 30 .						
		Gr. c.	en liq..						
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.		au 30					324 ..	
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½ %, 1886 (nég. change		en liq..						
	fixe 2f10). Coup. de 100 fl....		au 30		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe		en liq..						
	2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	93f25	au 30..	89 90			89 75	93 50	
...	d° 500 fl.	92f60 25	Pe au 30		d50		d25	93	
...	d° 1000 fl.	90f30 15 10 90f 89f85	Pe au 15		d50		d25	90 15	
Août 91	d° 4½ %, or, 89 (n.ch.fi. 2f50).		en liq..						
...	Cap. des titres amort. (Obl. 100 fl.	100 90 80 60 50	au 30..					100 90	
...	prescr. après 20 ans. — 500 fl.		Pe au 30		d50		d..	100 70	
Mars 91	Inde, 80 4½ % (nég.ch.fixe 2f50).		au 15..						
			en liq..						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 30..	90 42½	90 47½	90 30	90 37½		90 50
...	d° coup. 500 fr.	90f50	Pe au 30		d1f		90 55 d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr..		Pe au 30		d25				
...	d° coup. 50 fr.		Pe au 15		d1f		d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	90f70	Pe au 15		d25			90 20	
Avril 91	d° 3%		au 30..						
			en liq..						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	316	au 30					316 50	
Mai 91.	Norvège, 3½ % (nég.ch.fi. 25f20),		en liq..						
	coup. de 504 f. (20 £).		au 30..						
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).		au 30..						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 30..						
d°	d° obl. 5% d°		au 30						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch.		en liq..						
	fixe 25f25), coup. de 20 £.	37f50 75 85 38f.	au 30	37 65	38 ..	37 65	37 75	37 50	38 12½
...	d° coup. de 50 £.		Pe au 30		39 .. d50		d25		
...	d° coup. de 100 £.	37f80 90 38f 37f60 80	Pe au 15		d50		d1f	37 80	
			en liq..						
Avril 91	d° 4½ %, 88-89, r. 500f. (C. 500 f.	286 286 25 50 286 25 285	au 30..					286 50	
...	Nos 1 à 390000 et C. 5 obl.		au 30..						
...	500001 à 929987. C. 10 ob.	281 25 282 50 281 25..	au 30..					283 75	
			en liq..						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%		au 30..					103 40	
Juill. 91	d° 1890, 4%		Pe au 30						
...	Russie, 1850, 4½ % (n.ch.fi. 25f50.		en liq..						
	Oblig. de 100 £.		au 30..						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	98f60	au 30..					98 ..	
...	Grosses coupures....	99f 98f50							
Juill. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fi. 4f. Obl. de 100 r.	68f75	au 30..						
...	d° de 1000 r.		Pe au 30		d50		[illegible]		
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fi. 4f. Obl. de 100 r.	71f40	au 30..	71 ..			70 70	71 45	70 95
...	d° de 1000 r.	71f 70f80 75 65	Pe au 30		d50		d50	70 85	
			en liq..	99 ..	99 15	99 ..	99 ..		
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	98f50 80 70.	au 30 .					98 60	
...	Grosses coupures....	98f50 60 90 50	Pe au 30		d50		d25	98 40	98 90
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 30..						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change		en liq..						
	fixe 4f), coup. de 125 r.	105 25	au 30..					105 ..	
...	coup. de 500 r.							105 ..	
...	coup. de 1000 r.	105 75						105 75	
...	coup. de 10000 r.		en liq..						
	d° 1889, 4% (or).	98f70 30	au 30..					98 10	
Sept. 91			en liq..						
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	98f 97f75	au 30..					97 75	
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	98f20	au 30..						
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e sé-								
	ries, t. p., Obl. 500 f.	98f50 75 50	en liq..					98 75	
...	d° 2500 f.	98f75 45	au 30..	98 25				98 50	98 30
...	d° 5000 f.	98f50 30	Pe au 30		d50		d25	98 40	
...	d° 12500 f.	98f45 25						98 30	
			en liq..						
Juill. 91	d° d° 3e série...	98f75 50	au 30..					98 72½	
Mai 91	d° Intér. cons., 4½ %. 1re ém.,		en liq..						
	1980 (n.ch.fi. 4f) C. 100 r.		au 30..					69 50	
	C. 500 r.	69f 69f45	au 30..		d50		d25	69 50	
	C, 1000 r.		au 30..						
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Trans-		en liq..						
	caucasien, remb. au pair.	82f95 50	au 30..					83 ..	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½ %, 53 (n.ch.fl. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Obligi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	319 ..	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fl. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).		
d° 1000 fl. d°	[illegible] ..	
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.		
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Congo (Etat indép. du), Lots 1888.		
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	120 ..	115 ..
Danemark, 3½ % (nég.ch.fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½ %, C.F. (n.ch.fl. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.		
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	116 25	110 ..
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	98 50	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.	96 50	96 ..
d° 1866, 5%	97 ..	96 75
Gouv. de Québec, 80, 4½ %, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fl. 25f20).	118 ..	117 70
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay. 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f.p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	110 50	110 ..
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.		
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	335 ..	330 ..
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t.p..		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).		
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	[illegible] ..	625 ..
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	354 50	353 75
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	337 ..	
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083..	419 ..	
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486....	406 50	
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale..	396 ..	
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	405 50	
Beïra-Alta, 3%		
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	205 ..	[illegible] ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	202 50	200 ..
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	315 ..	
d° (Série X)	320 ..	
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque...	396 ..	
d° (2e série), 2e hypothèque.	374 ..	
d° (3e série), 3e hypothèque.	392 ..	
d° (4e série), 4e hypothèque.	327 .	
d° (5e série), 5e hypothèque.	319 75	
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	355 50	
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	358 ..	356 50
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	361 50	360 ..
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	[illegible] ..	331 25
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.		
Ouest de l'Espagne, 4%	175 .	
Portugais, 3%	188 ..	185 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	181 ..	180 ..
d° 4%	237 .	232 50
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	369 75	367 50
d° 2e hypothèque.	354 ..	352 ..
d° 3e hypothèque.	346 75	342 ..
Cordoue à Séville, 3%		
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%..		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.		
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	297 ..	
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f, t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	507 ..	
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	516 ..	
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	437 50	
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	413 ..	

JOUISSANCE	Jeudi 17 Septembre	AU COMPTANT	TERME	1ers COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	445	au 30					445	
			en liq.						
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr.	90f 89f50 89f	au 30					90 50	
			en liq.						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 30						
...	d° d° Ob. 50 £.		P° au 30		d1f		d25		
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 15		d50		d25	104 05	
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f 1re, 2e et 3e s.		en liq.						
	(nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.		au 30						
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 30		d50		d25		
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq.						
Juin 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.		au 30					103 50	
..	d° d° c. 5000f.		P° au 30		d50		d25		
			en liq.						
Sept. 91	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	89f75	au 30					89 75	
			en liq.						
Sept. 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	22f25	au 30						
	d° d° gross. coup.		en liq.					22 25	
d°	d° d° (sér. C).	18f	au 30					17 95	
	d° d° gross. coup.		en liq.						
d°	d° d° (sér. D).	18f 17f92½	au 30					17 95	
...	d° d° gross. coup.		P° au 30		d50		d25		
Sept. 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq.						
	Obligations de 500 fr.	405	au 30	405				405	407 50
...	d° de 2500 fr.	405 403 50	P° au 30		d50		d25		
...	d° de 12500 fr.		P° au 15		d50		d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq.						
	5%. Douanes. Obl. de 500 f.	449 403 50	au 30	443 75				449	445
...	d° d° 2500 f.	444 445	P° au 30		d10		d5f		
...	d° d° 12500 f.		P° au 15		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq.						
	pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	446 25	au 30					446 25	445
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Mai 91. ex-5e r.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f., 250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		en liq.						
			au 30						
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)		P° au 30		d10		d5f		
			au 15						
Juill. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 21).		en liq.						
			au 30						
Août 91 ex-2e r.	Banque des Pays-Hongrois, act. nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		en liq.						
			au 30						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		en liq.						
			au 30						
			P° au 30		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act. 100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p. (ex-coupon 14)		en liq.						
			au 30					596 25	597 25
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 32).		en liq.						
		558 75 555	au 30	556 25			555	555	5 6 25
		... 553 75	P° au 30		d10		560 d5f		
...	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 150 fr. payés (ex-coupon 34).		en liq.						
			au 30						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).		en liq.						
		1075 1070	au 30						
			P° au 30		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions 500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).		en liq.						
			au 30					477 50	
...	Grosses coupures....		P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq.						
			au 30						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie, a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		en liq.						
			au 30						
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie ». (ex-coupon 14)		en liq.						
		130	au 30	131 25				133 75	133 75
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 23).		en liq.						
		425	au 30	423 75			421 25	425	423 75
			P° au 30		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes. (525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		en liq.						
			au 30						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat (Société privil.), act. 500 f., t.p.		en liq.						
		625 626 25	au 30	626 25	627 50	625	625	627 50	626 25
		.. 623 75	P° au 30		d10		d5f		
	Grosses coupures....	622 50 625	P° au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.		en liq.						
		132 50	au 30					132 50	
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8).		en liq.						
		245	au 30	247 50			243 75	242 50	247 50
			P° au 30		d10		d5f		
	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p. : 200000 act. de 1862 ; 100000 a. de 1881 ; 60000 act. de 1885 et 60000 act. de 1889. (ex-coup. 42)........		en liq.						
			au 30	627 50					
	Grosses coupures....		P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 59).....		en liq.						
		300 297 50	au 30	298 75	298 75	297 50	298 75	297 50	300
			P° au 30		d10		d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 58).		en liq.						
		130 1.6 25	au 30	130	130	120	125	130	125
		125 123 75	P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 63)		en liq.						
		287 50	au 30	287 50			285	287 50	290
			P° au 30				d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclairage et de chauffage par le), a. r. 500 fr., t.p. (ex-coupon 22)		en liq.						
		350	au 30					350	
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000). (ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).		en liq.						
			au 30					710	
			P° au 30		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207 5/8 à 207 7/8..	207 1/8 à 207 3/8 et 4%
4%	Allemagne.	123 5/16 à 123 7/16	123 3/16 à 123 5/16 et 4%
5%	Vienne....	212½.. à 213	213 ... à 213½ et 4.. %.
5%	Barcelone..	457.. .. à 458.....	457½.. à 458½ et 4.. %
5%	Madrid....	457 .. à 458.....	457½.. à 458½ et 4 .%.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ...... et 4..%.
5%	St-Pétersb.	262.... à 263.....	263 ... à 264 et 4..%.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4..%

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 31.. à 25 33..	25 29 . à 25 30..—2½%.
	d° chèque	25 30½ à 25 31½.	25 30½ à 25 31½—......
3%	New-York.	519.... à 521	520 .. à 521....—3..%.
3%	Belgique..	Pair à 1/8 pte	1/8 pte à 3/16pte—3..%.
5½	Italie.....	1⅜pte à 1⅝ pte..	1¾ pte à 1⅞ pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛pte à ¼ pte..	3/16pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.. .. 6 à 7 0/00
Argent d° à 1000/1000. d° 218f89 248 à 253 .. 0/00 pte.
Quadruples espagnols.......................... 81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains....... 81 .. à 81 25
Piastres mexicaines........................... 3 97 à 4 02
Souverains anglais............................ 25 27 à 25 32
Banknotes..................................... 25 28 à 25 33
Aigles des États-Unis......................... 25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks).......................... 24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes.... 20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliém. 40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d° 20 .. à .. ..
Couronnes de Suède............................ 27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi. 94 15/16—1 heure, 94 15/16
Vienne, Métall. .. .. — Papier, 90 70 — Monnaie, 90 75
Crédit Autrichien... 276 75 | Chem. de Fer Autrich. 283 25
Change sur Londres.... Demande, 117 30 — Offre, 117 55
Change sur Paris....... Demande, 46 35 — Offre, 46 40
Lots................ 136 80 | Napoléon 9 314

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 17 Septembre 1891

	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3..................	36 75 à	
Roux 88° nets................	36 25 à	
Raffinés, bonne sorte........	106 50 à	
— belle sorte........	107 50 à	
Certificats de sortie........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	36 625 à 36 75
— Octobre	.. .. à	34 375 à 35 50
— 4 d'Octobre....		34 875 à 35 ..
— 4 premiers.....		35 875 à .. ..
....		.. .. à .. ..
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	38 50 à	
Courant du mois............		38 50 à .. ..
Octobre		38 25 à .. ..
Novembre-Décembre..........		38 25 à .. ..
4 premiers.................		39 25 à .. ..
....		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	51 75 à	
Courant....................		51 50 à .. ..
Octobre....................		51 75 à 51 25
Novembre-Décembre		52 .. à 51 50
4 premiers.................		53 .. à .. ..
....		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts............	72 50	
—	.. ..	
Colza en tonnes............	74 50	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	82 50	
—	.. ..	
Courant....................		72 25 à 72 50
Octobre....................		73 .. à 72 75
Novembre-Décembre		74 .. à 73 75
4 premiers.................		75 25 à 75 50
....		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	60 50 à 60 75	
Courant....................		60 50 à 60 75
Octobre....................		61 25 à 61 ..
Novembre-Décembre..........		62 .. à 62 25
4 de Novembre..............		62 50 à 62 75
4 premiers.................		63 50 à 63 75
COURS DU MERCREDI 16 Septembre.		
SUIF DE PLACE *48° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	65 25 à	
SUIF DE PROVINCE *48° 1/2, en fûts, en gare Paris.*	64 50 à	

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DU GARD

Le 15 octobre 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du service du canal du Rhône à Cette, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de remplacement des portes supérieures de l'écluse du Rhône.

Travaux à l'entreprise	11.468 23
Sommes à valoir	1.531 77
Total	13.000 »

Cautionnement, 300 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de M. Faure, ingénieur ordinaire, avenue Feuchères, 1, à Nîmes.

Ministère de la guerre.

PLACE DE PARIS

Hôpital Militaire Saint-Martin

ADJUDICATION

de la fourniture

DES DENRÉES & OBJETS DIVERS

Nécessaires à l'hôpital militaire Saint-Martin pendant l'année 1892.

L'adjudication aura lieu le mardi 13 octobre 1891, à une heure de l'après-midi, dans l'une des salles de l'hôpital Saint-Martin, 8, rue des Récollets.

L'adjudication comprendra les denrées et objets divers, tels que : **Viande, pain, vin, objets d'épicerie, lait, poissons, volailles, fruits, matières de chauffage et d'éclairage, ustensiles divers, objets de bureau,** etc. (Voir l'affiche placardée.)

On pourra prendre connaissance du cahier des charges tous les jours, le dimanche excepté, de neuf heures du matin à quatre heures du soir, à l'hôpital militaire, 8, rue des Récollets.

Les échantillons et modèles types seront à la disposition du public à partir du 15 septembre, au même hôpital.

L'adjudication sera effectuée par les soins d'une commission présidée par le maire ou son délégué.

AVIS IMPORTANT. — Tout fabricant, négociant ou société qui voudra prendre part à l'adjudication devra faire parvenir, huit jours avant la date fixée pour l'adjudication, soit au plus tard le 4 octobre, au médecin-chef de l'hôpital une déclaration d'intention de soumissionner accompagnée des pièces indiquées à l'article 4 du cahier des charges.

Le médecin-chef,
MADAMET.

Ministère de la guerre.

HOPITAL MILITAIRE DU GROS-CAILLOU

ADJUDICATION

DE LA FOURNITURE

des denrées, liquides, combustibles et objets de consommation

Nécessaires à l'hôpital militaire du Gros-Caillou pendant l'année 1892.

L'adjudication aura lieu le 12 octobre 1891, à une heure de l'après-midi, dans la salle d'honneur de l'hôpital militaire du Gros-Caillou.

Elle comprendra les denrées et objets de consommation, tels que : viande, pain, vin, légumes, lait, poisson, volailles, articles d'épicerie, matières de chauffage et d'éclairage, objets de propreté, fournitures de bureau, etc. (Voir l'affiche placardée le 15 septembre 1891.)

On pourra prendre connaissance du cahier des charges tous les jours, le dimanche excepté, de neuf heures du matin à quatre heures du soir, à l'hôpital militaire du Gros-Caillou.

Des échantillons et modèles types des objets à fournir seront à la disposition du public à partir du 15 septembre à l'hôpital militaire du Gros-Caillou.

Avis important. — Tout fabricant, négociant ou société qui voudra prendre part à l'adjudication devra faire parvenir, huit jours avant la date fixée pour l'adjudication et le 4 octobre au plus tard, au médecin-chef de l'hôpital militaire du Gros-Caillou, membre technique de la commission d'adjudication, une déclaration d'intention de soumissionner accompagnée des pièces indiquées à l'article 4 du cahier des charges.

Les soumissions déposées à la séance d'adjudication devront donner le détail des objets soumissionnés.

Chemin de fer d'Orléans.

Cinquième excursion de Paris aux châteaux de la Loire, par trains rapides et à prix réduits. — Visite de Blois et de Chambord.

Départ de Paris (gare d'Orléans), le dimanche matin 27 septembre. — Retour à Paris le même jour.

D'accord avec la Société des Voyages économiques, la Compagnie fera émettre, du 15 au 25 septembre inclus, des billets d'excursion comprenant :

1° Le transport en chemin de fer;
2° Les repas (vin compris);
3° Le transport en omnibus et en voitures;
4° Les entrées dans les monuments;
5° Les soins des guides-conducteurs.
(Par les soins et sous la responsabilité de la Société des Voyages économiques.)

Prix de l'excursion complète : 1re classe, 29 fr. 50; 2e classe, 25 fr. 25. — Le nombre des places est limité.

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

7e excursion au château et dans la forêt de Fontainebleau, dimanche 20 septembre 1891. — Train spécial d'excursion à marche rapide et à prix réduits (aller et retour dans la même journée).

Départ de Paris, 8 h. 30 matin; arrivée à Fontainebleau, 9 h. 26 matin. — Départ de Fontainebleau, 10 h. soir; arrivée à Paris, 11 h. 5 soir.

D'accord avec la Société des voyages économiques, la compagnie P.-L.-M. fait émettre, jusqu'au 18 septembre 1891 inclusivement, des billets d'excursion combinés donnant droit :

1° Au transport en chemin de fer de Paris à Fontainebleau et retour;

2° Au transport en voiture de la gare de Fontainebleau au château et réciproquement; au retour, des hôtels de Fontainebleau à la gare;

3° A une promenade, également en voiture, comprenant, dans son itinéraire, les sites les plus intéressants de la forêt;

4° A un déjeuner à la fourchette et à un dîner à table d'hôte, servis dans les principaux hôtels de Fontainebleau.

Prix de l'excursion complète : 1re classe, 18 fr.; 2e classe, 16 fr. 50; 3e classe, 15 fr. — Le nombre des places est limité.

On trouve des billets : à la gare de Paris-Lyon, 20, boulevard Diderot; dans ses bureaux succursales.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Du 15 septembre.

Dme Bériac (Marthe Laulom), couturière, rue St-Honoré, 146. — Liquid. prov., M. Planque, 9, rue Bertin-Poirée.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 15 septembre.

Dme Appert (Albertine-Clémentine Chantome), mde de vins, à St-Maur-les-Fossés (Seine), rue du Pont-de-Créteil, 13. — Synd. prov., M. Menaut, 20, rue de l'Hirondelle.

Roumaney (Léon), tailleur, rue de Port-Mahon, 2. — Synd. prov., M. Ponchelet, 12, rue Chanoinesse.

Senart (Claude), md de vins et charbons, passage Watteau. — Synd. prov., M. Destrez, 46, rue St-André-des-Arts.

Spectacles du Vendredi 18 Septembre.

Opéra. — 7 h. 3/4. — *Lohengrin*, opéra en 3 actes et 4 tableaux de Richard Wagner, traduction française de M. Ch. Nuitter.

Elsa	Mmes Caron.
Ortrude	Fierens.
Lohengrin	MM. Van Dyck.
Frédéric	Renaud.
Le roi	Delmas.
Héraut	Douaillier.

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *Le Monde où l'on s'ennuie*, comédie en 3 actes, de M. Edouard Pailleron : Prudhon, Baillet, Truffier; Mmes Reichemberg, Broisat, Pierson.

Opéra-Comique. — 8 h. »/». — *Le Rêve*, drame lyrique en 4 actes et 7 tableaux, tiré du roman de M. Zola, par M. Gallet, musique de M. Bruneau : Bouvet, Engel, Lorrain; Mmes Simonnet, Deschamps.

Odéon. — 8 h. »/». — *L'Honneur et l'Argent*, comédie en 5 actes, en vers, de Ponsard : Cornaglia, Duparc, Duard; Mmes Raucourt, Dulnc, Syma.

Vaudeville. — 8 h. »/». — *Hélène*, drame en 4 actes et 5 tableaux de M. Paul Delair, musique de M. Messager : Candé, Michel, Mayer, Laroche; Mmes Brandès, Samary, Chassin, Lecomte.

Gymnase. — 8 h. »/». — *Madame Agnès*, comédie en 3 actes de M. J. Berr de Turique : Noblet, Numès, Burguet, Girard, Boudier, Seiglet, Torin; Mmes R. Sisos, Desclauzas, Lécuyer, Lucy-Gérard.

Variétés. — 8 h. 1/2. — *Le Chapeau de paille d'Italie*, comédie-vaudeville en 5 actes de Marc Michel et Labiche : Lassouche, Guyon, Deltombe, Raiter; Mmes Folleville, Doriani.

Châtelet. — 8 h. 1/4. — *Cendrillon*, grande féerie en 5 actes et 30 tableaux, de Clairville, Monnier et M. E. Blum.

Gaîté. — » h. »/». — Relâche.

Palais-Royal. — 8 h. »/». — *La Boule*, comédie en 4 actes, de MM. Meilhac et Halévy : Saint-Germain, Calvin, Milher; Mmes Marie Durand, Cheirel, Diony.

Nouveautés. — 8 h. 1/2. — *La Demoiselle du téléphone*, vaudeville en 3 actes, de MM. Antony Mars et Maurice Desvallières, musique de M. G. Serpette : MM. Colombey, Mallarmé, Tarride, Lauret, Calvin fils; Mmes Mily-Meyer, J. Pierny, Billy, Tassilly, Aumont.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Procès-verbal*, vaudeville en 3 actes, de M. A. Barré : Dorgal, Lureau, Allart; Mme Cuinet.

Menus-Plaisirs. — 8 h. 1/2. — *Compère Guillery.*

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année. — Caravane Egyptienne.

PORTE-SAINT-MARTIN, AMBIGU, RENAISSANCE : clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels*, LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 254. Le numéro : 15 centimes. Samedi 19 Septembre 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies ;
2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 19 SEPTEMBRE

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 18 Septembre 1891.

Par décret en date du 8 septembre 1891, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères :

M. Watin (Charles-Edouard), secrétaire d'ambassade de 3e classe à Washington, est nommé secrétaire d'ambassade de 2e classe à Caracas.

M. Béclard (Léon-Louis-Barbe-Stanislas), secrétaire d'ambassade de 3e classe à Madrid, est admis, sur sa demande, dans le cadre de la disponibilité de son grade.

M. Le Brun (Marie-Félix-Raphaël Petit), attaché d'ambassade, est nommé secrétaire d'ambassade de 3e classe à Santiago du Chili.

M. Hyérard (Paul-Léon), attaché d'ambassade, est nommé secrétaire d'ambassade de 3e classe, et continuera à remplir, en cette qualité, les fonctions de secrétaire particulier du ministre.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies et du ministre des affaires étrangères ;

Vu la communication du Conseil fédéral suisse notifiant l'admission dans l'Union postale universelle de l'Australie occidentale, de l'Australie méridionale, de Victoria, de la Nouvelle-Galles du Sud, de Queensland, de la Tasmanie, de la Nouvelle-Zélande, de la Nouvelle-Guinée britannique et des îles Fidji ;

Vu les lois du 19 décembre 1878 et du 27 mars 1886 ;

Vu le décret du 27 mars 1886,

Décrète :

Art. 1er. — Les taxes à acquitter en France, en Algérie, dans les bureaux français à l'étranger et dans les colonies ou établissements français sur les correspondances ordinaires à destination des colonies britanniques de l'Australie occidentale, de l'Australie méridionale, de Victoria, de la Nouvelle-Galles du Sud, de Queensland, de la Tasmanie, de la Nouvelle-Zélande, de la Nouvelle-Guinée britannique et des îles Fidji et sur les lettres non affranchies provenant de ces colonies britanniques, seront perçues conformément au tarif annexé au décret précité du 27 mars 1886.

Les dispositions des articles 5, 6 et 7 du même décret seront, en outre, applicables aux correspondances à destination ou provenant des colonies britanniques précitées.

Art. 2. — Les dispositions du présent décret seront applicables à partir du 1er octobre 1891.

Art. 3. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera inséré au *Journal officiel* et au *Bulletin des lois.*

Fait à Fontainebleau, le 15 septembre 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,
JULES ROCHE.

Le ministre des affaires étrangères,
A. RIBOT.

Par arrêté en date du 15 septembre 1891, le ministre de l'intérieur, sur l'avis conforme du comité de direction des services de l'hygiène, a décerné des médailles d'honneur en bronze aux personnes dont les noms suivent pour leur dévouement en temps d'épidémies :

AIN

M. Destot (Etienne), interne des hôpitaux de Lyon, envoyé en mission à Neuville-les-Dames : a fait preuve d'un zèle et d'un dévouement exceptionnels au cours d'une épidémie de diphtérie qui a sévi dans cette commune en juin 1891.

NORD

M. Toffart, officier de santé, médecin du bureau de bienfaisance de Dieulémont : s'est signalé par une conduite pleine d'abnégation au cours de l'épidémie de fièvre typhoïde qui a régné dans cette commune pendant l'hiver 1890-91.

Par arrêté du 8 septembre 1891, le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies a, sur la proposition du directeur général des postes et des télégraphes, accordé une médaille d'honneur en bronze à M. Tramier (Etienne-César), facteur rural à l'Isle-sur-la-Sorgue ; 31 ans de services administratifs.

Par décision en date du 14 septembre 1891, sur la proposition du directeur général des postes et des télégraphes, le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies a autorisé la création d'un bureau téléphonique à Roquecourbe-d'Aude (Aube).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Cavalerie. — Par décis. minist. du 18 septembre 1891, M. Silvestre, capit. en 2e brev. au 2e reg. de drag., est nommé capit. command. dans le corps dont il fait partie.

ARMÉE TERRITORIALE

MUTATIONS

Train des équipages militaires. — Par décis. minist. du 16 septembre 1891, M. Jacquet (J.-M.-H.), s.-lieut. de rés. au 6e escad. du train des équip. milit., est passé avec son grade au 6e escad. territ.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décret en date du 18 septembre 1891, rendu sur la proposition du sénateur ministre de la marine, a été nommé dans la première section du cadre de l'état-major général de l'armée navale, pour prendre rang du 19 septembre 1891 :

Au grade de contre-amiral.

M. le capitaine de vaisseau Mac-Guckin de Slane (Eugène-Michel-Thomas).

Par décret en date du 18 septembre 1891, rendu sur la proposition du sénateur ministre de la marine, ont été promus dans le corps des officiers de marine, pour prendre rang du 19 septembre 1891 :

Au grade de capitaine de vaisseau.

M. le capitaine de frégate Roberjot (Ferdinand-Emile-Auguste).

Au grade de capitaine de frégate.

Les lieutenants de vaisseau :

1er tour (ancienneté). M. Le Gros (Louis-Eugène-Marie-Edouard).

2e tour (choix). M. de Marolles (Louis-Roger-Gérard).

Au grade de lieutenant de vaisseau.

Les enseignes de vaisseau ;

3e tour (choix ; à défaut de choix : ancienneté). M. de Stabeurath (Henri-Eugène-Léopold).

1er tour (ancienneté). M. de Marquessac (Jean-Marie-Pierre-Arthur).

2e tour (ancienneté). M. Deman (Louis-Maurice).

3e tour (choix ; à défaut de choix : ancienneté). M. Laée (Julien-Marie).

Au grade d'enseigne de vaisseau.

Les aspirants de 1re classe :

MM. Mercié (Charles-Etienne).
Portal (Jean-Louis-Auguste).
Doué (Eugène-Paul-Fulcran).
du Hamel de Milly (Hippolyte-Honoré-Maurice).
Mazeran (Charles-Henri).
Lambert (Auguste-Paul-Victor-Henri).
Abadie (Pierre-François-Hippolyte).

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 18 Septembre 1891.

Hier, à la suite de la revue, le Président de la République a offert, à Vitry-le-François, un grand déjeuner aux officiers généraux, aux chefs de corps et aux attachés militaires étrangers.

Au dessert, M. Carnot a porté le toast suivant, qui a été écouté debout par les assistants :

Les belles manœuvres de 1891 dont, il y a quelques jours, sur le terrain même des opérations, la parole éloquente de M. le ministre de la guerre précisait devant vous le but et la portée, se sont aujourd'hui terminées par une revue qui est leur digne couronnement.

L'armée a montré une fois de plus ce que la France peut attendre d'elle, et le pays entier, qui l'a suivie avec un intérêt passionné pendant tout le cours de cette épreuve, lui est reconnaissant d'avoir justifié sa confiance et son affection.

Dans sa clairvoyance, le peuple sait ce qu'il doit à cette admirable école de dévouement, d'abnégation, de discipline et de patriotisme, qui est devenue l'école de tous; il sait que, si la calme fermeté, la sagesse, la loyauté internationale peuvent gagner au pays de sincères amitiés, une confiance justifiée dans ses ressources est un gage de la paix qu'il ne veut pas voir troubler.

Depuis le simple soldat, si vaillant, si alerte, jusqu'aux plus hauts chefs qui rivalisent de dévouement et d'activité, l'armée nous donne cette confiance.

Je me fais, au nom du gouvernement de la République, l'interprète des sentiments de la France entière, en la remerciant et en levant mon verre en son honneur.

Le président du conseil, ministre de la guerre, M. de Freycinet, a remercié M. Carnot, au nom de l'armée, des éloges qu'il venait de lui adresser et a porté un toast à M. le Président de la République.

M. le général Saussier a remercié à son tour le Président de la République en son nom et au nom de ses collaborateurs.

A quatre heures, le cortège présidentiel a traversé la ville au milieu des acclamations de la population; il s'est rendu à la sous-préfecture, où a eu lieu la réception des autorités.

A six heures, M. Carnot est reparti pour Châlons, où il réside pendant son séjour dans le département de la Marne. Le président du conseil, ministre de la guerre, M. de Freycinet, a pris congé de M. Carnot pour rentrer directement à Paris.

Ce matin, à huit heures et demie, le Président de la République, accompagné du ministre de la marine, M. Barbey, et du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, M. Léon Bourgeois, est parti pour Reims. Malgré le mauvais temps, une foule immense attendait à la gare et lui a fait une ovation enthousiaste, aux cris prolongés de : Vive la République! Vive Carnot! La ville était magnifiquement décorée; plusieurs arcs de triomphe avaient été dressés sur le parcours du cortège et les maisons étaient pavoisées.

En recevant les autorités à l'hôtel de ville, M. Carnot a exprimé au maire M. Henrot, qui lui présentait le conseil municipal, combien il était touché de l'accueil si chaleureux de la population. Les maires et les instituteurs étaient venus en grand nombre à la réception.

Ensuite M. Carnot, entouré des ministres, du général Jamont, commandant le 6e corps, des sénateurs et des députés, du préfet et des sous-préfets du département a pris place sur le perron de l'hôtel de ville pour assister au défilé des nombreuses sociétés rémoises, qui, en passant devant le Président de la République, le saluaient de vivats répétés.

Dans l'après-midi, M. Carnot et les ministres ont visité l'exposition industrielle installée au lycée, les caves de l'une des principales maisons de champagne, l'hôtel-Dieu et le groupe scolaire. Partout, la foule leur a fait l'accueil le plus sympathique.

A sept heures, un grand banquet, offert par la municipalité, a eu lieu à l'hôtel de ville.

Au dessert, le maire de Reims a porté un toast en ces termes :

Il y a près de trente-cinq ans que le chef de l'État a visité notre ville. Depuis lors, sa population a presque doublé et dépasse cent mille âmes : elle est la plus importante de toute la région de l'Est. Ses diverses industries ont pris un essor considérable. Elles sont connues du monde entier; quelques-unes même, comme celles des vins de Champagne, appréciés dans toutes les fêtes, font partout aimer le nom de la France.

Pendant cette longue période, nos concitoyens ont fait les plus grands efforts pour placer aussi haut que possible la renommée de la cité. Ils ont peut-être fait preuve de trop de modestie en ne cherchant pas les occasions de mettre en relief les hommes qui s'étaient dévoués à la chose publique.

Ce recueillement dans le travail ne saurait toujours durer. Alors que toutes les villes sollicitent à l'envi la visite des membres du Gouvernement, nous avons pensé qu'il n'était pas téméraire de vous demander, monsieur le Président, de vous associer pour quelques heures à notre vie si active.

Dans peu de villes l'initiative privée, développée en pleine liberté, a donné d'aussi heureux résultats que dans la nôtre. Nous aurions pu vous retenir ici plusieurs jours, monsieur le Président, sans vous fatiguer par ces banalités que vous trouvez si souvent sur votre passage.

A côté de nos monuments anciens, d'une incomparable beauté, où, depuis dix-huit cents ans, notre histoire est écrite en signes irrécusables, nous vous aurions fait visiter en détail nos établissements commerciaux et nos industries diverses, qui ne doivent leur succès qu'à l'énergie et à la probité si connues de nos concitoyens.

Après la visite des établissements charitables, gratuitement ouverts à 1,500 malades ou infirmes, nous vous aurions prié d'examiner nos institutions de prévoyance et d'hygiène. L'hygiène publique, à laquelle vous vous intéressez d'une façon si particulière, nous a permis d'obtenir ici d'heureux résultats : la disparition presque complète des maladies dites évitables et la diminution du taux de la mortalité dans nos faubourgs, où la mort faisait deux fois et demie plus de victimes que dans le centre de la ville.

Enfin, monsieur le Président, nous aurions pu vous faire parcourir, ce que vous ne trouverez dans aucune autre ville française, le vaste champ d'épuration comprenant 600 hectares pour l'utilisation agricole de la totalité de nos eaux vannes.

Notre ambition serait, monsieur le Président, qu'en quittant notre vieille cité, si pleine de grands souvenirs, vous eussiez le désir de venir bientôt la visiter plus complètement.

Nous sommes heureux, en fêtant aujourd'hui votre présence parmi nous, de fêter aussi la majorité de notre chère et grande République, que vous avez faite assez forte et assez sage pour être partout respectée. Par votre habileté diplomatique, par votre sang-froid, par votre dévouement absolu aux intérêts de la patrie, vous avez la grande gloire, monsieur le Président, d'avoir rendu aux Français la plus entière confiance dans la solidité de nos institutions républicaines et ce sentiment de force et de fierté sans lequel un peuple ne saurait se dire libre et indépendant.

Depuis l'avènement de la République, notre belle et laborieuse cité n'a jamais eu, au point de vue politique, un seul moment de défaillance. Elle a toujours envoyé au Parlement des républicains éprouvés. Elle est fière de saluer aujourd'hui dans le Président Carnot l'éminent patriote qui a rendu à la France son influence dans le monde.

Au nom de tous les Rémois, monsieur le Président, nous vous souhaitons la bienvenue dans notre cité et nous buvons à votre santé si précieuse à tous les Français.

M. Carnot a répondu :

Monsieur le maire,

Lorsque vous êtes venu à Fontainebleau m'inviter à visiter la ville de Reims, je vous ai demandé de m'y accueillir en ami désireux de connaître la vaillante et laborieuse population ouvrière de votre cité, d'étudier les œuvres et les institutions qui intéressent son sort, de voir les industries qui sont la gloire et la fortune de votre pays.

Je vous remercie d'avoir si bien rempli ce programme.

Dans un nombre d'heures que j'aurais voulu pouvoir moins limiter, vous m'avez mis en mesure de faire une ample moisson de souvenirs, et j'emporterai une bien profonde impression de toutes les manifestations de l'activité rémoise, de l'esprit philanthropique qui anime vos compatriotes, des efforts généreux qu'ils multiplient pour réaliser les œuvres essentiellement républicaines de justice et de concorde sociales.

Si les splendeurs de la cité historique s'imposent à l'admiration de tous ceux que touche le grand art et de ceux qui aiment à relire dans les monuments du passé l'histoire de notre cher pays, un bon Français ne peut sans une satisfaction patriotique visiter vos actives industries ou ces établissements sans rivaux qui recèlent des trésors appréciés du monde entier et destinés à porter au delà des frontières, au delà des océans, le renom de la France et de sa probité commerciale.

Merci donc, monsieur le maire, de m'avoir procuré cette douce satisfaction.

Elle n'est pas la seule que j'aie éprouvée pendant mon court séjour dans la ville de Reims.

Vos compatriotes avaient ménagé au représentant du gouvernement de la République un accueil dont il leur est profondément reconnaissant.

Cette ovation superbe et touchante va bien au delà du citoyen à qui est échu l'honneur de la recevoir. Elle va à la France même, au moment où tous les cœurs sont pleins d'une patriotique émotion, au moment où la République fête sa majorité en acclamant la belle armée qu'elle a fait sortir des entrailles de la nation, et en recueillant le fruit de ses persévérants efforts pour rendre à notre pays le rang qui lui appartient dans le monde.

De si nobles et généreux sentiments ne laissent plus de place au souvenir des luttes du passé qui ont trop longtemps divisé la France contre elle-même, et votre clairvoyante population, en saluant de ses ovations le gouvernement de la République, lui demande d'unir et de grouper toutes les forces vives du pays, afin de poursuivre cette politique ferme et libérale, calme et résolue, digne et pacifique dont elle voit les fruits.

Les vœux de cette population se traduisent par deux mots : Apaisement et confiance, deux conditions pour résoudre, au mieux des plus chers intérêts de la France, les problèmes du travail au dedans, ceux des échanges au dehors.

Honneur au patriotisme éclairé de la population rémoise ! Prospérité à votre belle cité !

Le discours de M. Carnot a été accueilli par des acclamations enthousiastes et des applaudissements réitérés. Des cris de : Vive la République ! vive Carnot ! retentissent de tous côtés.

Après le banquet le Président de la République a assisté à une réception ouverte dans les salons de l'hôtel de ville. Il y a été très entouré. Lorsqu'il est sorti pour prendre le train qui devait le reconduire à Châlons, la foule lui a fait une ovation chaleureuse.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 18 septembre.

Le duc de Gênes est attendu à Portsmouth ce matin. Il visitera l'arsenal.

(*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 17 septembre.

L'empereur d'Autriche est arrivé à Miramar à onze heures cinquante du matin et a été reçu à la gare par l'archiduc Louis-Salvator, le chevalier Rinaldini, gouverneur des provinces du littoral, et le commandant de la station navale.

(*Agence Havas.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 17 septembre.

Le *Messager du gouvernement* publie un ukase interdisant l'exportation du froment du territoire transcaspien en Perse, et abolissant la prime d'accise pour l'exportation des spiritueux.

Le ministre des finances charge les fonctionnaires de son ressort de mettre immédiatement à exécution ces mesures, prises pour garantir les approvisionnements de la population, et d'appliquer la clause concernant les spiritueux à tous les transports de spiritueux qui ne seraient pas munis des visas nécessaires le jour où le ministre aura communiqué l'ukase aux bureaux des douanes.

(*Agence Havas.*)

SUISSE

Berne, 17 septembre.

Les cinq ministres de la confédération à Paris, Berlin, Rome, Vienne et Washington, qui sont actuellement en congé en Suisse, ont tenu ce matin une conférence sous la présidence de M. Droz, chef du département des affaires étrangères.

Un déjeuner a été ensuite offert aux ministres par le conseil fédéral. (*Agence Havas.*)

PORTUGAL

Castaes, 17 septembre.

Le roi et la famille royale sont arrivés, et ils resteront ici jusqu'au mois d'octobre.

Les habitants sont allés à Cintra au-devant des souverains et leur ont fait une brillante réception.

L'enthousiasme a été très grand.

Le maire a lu une allocution dans laquelle il a exprimé les sentiments de profond attachement de ses administrés envers la monarchie et Leurs Majestés.

Le soir, les illuminations ont été parfaitement réussies.

Les trains de Lisbonne arrivent bondés de visiteurs.

Dimanche, le roi et la famille royale assisteront aux frégates nationales.

Le ministre des finances, M. Carvalho, et le ministre des travaux publics, M. Franco, sont arrivés à Castaes. (*Agence Havas.*)

SUÈDE ET NORVÈGE

Christiania, 17 septembre.

On a déjà procédé à 38 élections sur les 114 qui doivent avoir lieu pour le renouvellement de Storthing. On a élu jusqu'à présent 19 ou 20 candidats de la gauche radicale, 13 ou 14 candidats de la gauche modérée et 5 candidats de la droite.

Les circonscriptions dans lesquelles ont eu lieu ces 38 élections étaient représentées auparavant par 12 membres de la gauche radicale, 21 membres de la gauche modérée et 5 membres de la droite. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Le mercredi 4 novembre 1891, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture à Vannes, un concours pour l'admission aux emplois d'agents voyers d'arrondissement et d'agents voyers cantonaux.

Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 7, rue Cambacérès, où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

(Exécution de l'article 19 de la loi du 30 octobre 1886.)

Par arrêté préfectoral du 12 août 1891, l'école publique de garçons de la rue Dollée à Saint-Lô (département de la Manche) a été laïcisée.

Par arrêté préfectoral du 22 août 1891, l'école publique de garçons d'Argouges (même département) a été laïcisée.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Un nouveau bureau mixte de postes et de télégraphes sera ouvert au public, le 1er octobre prochain, avenue Parmentier.

Ligne du Havre-Bordeaux-Haïti prolongée jusqu'à la Vera-Cruz.

A partir du mois courant, la ligne du Havre-Bordeaux à Haïti, dont le départ a lieu de Bordeaux le 18 de chaque mois, est prolongée jusqu'à la Vera-Cruz.

Le retour, au Havre, des paquebots de cette ligne est reculé du 30 au 15 du mois suivant.

CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE

SITUATION MENSUELLE

ACTIF	Au 31 mai 1891.	Au 30 avril 1891.
Valeurs françaises appartenant à la caisse nationale d'épargne	416.314.642 05	410.605.112 76
Propriétés immobilières appartenant à la caisse	1.248.937 80	1.248.937 80
Caisse des dépôts et consignations, S/C courant à intérêts.	45.283.374 17	45.369.100 42
Receveurs des postes, L/C de versements	26.437.125 26	27.103.868 34
Frais d'administration. Exercice 1890	1.939.185 12	1.935.811 82
Frais d'administration. Exercice 1891	612.324 29	413.088 08
Envois au caissier du Trésor	3.380.679 57	2.975.595 41
Envois aux receveurs des postes	139.632.637 21	112.520.603 41
Divers	814.864 95	793.255 13
	635.663.770 42	602.965.373 17
PASSIF		
Créanciers hypothécaires	»	»
Dotation	2.514.995 69	2.514.995 69
Compte général des déposants	457.714.032 81	452.292.800 34
Receveurs des postes, L/C de remboursements	20.472.897 15	19.889.518 15
Intérêts en compte courant. Exercice 1890	2.795.847 67	2.795.847 67
Intérêts en compte courant. Exercice 1891	3.370.183 82	3.367.945 33
Remises du caissier du Trésor	48.396.417 33	41.837.142 23
Remises des receveurs des postes	95.074.349 27	74.959.777 48
Trésor, S/C de fonds	4.757.703 10	4.757.703 10
Divers	567.343 58	549.643 18
	635.663.770 42	602.965.373 17

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DE MÉDECINE

Séance du 15 septembre.

PRÉSIDENCE DE M. TARNIER

Pathologie sémitique. — A propos de la discussion soulevée à l'Académie depuis plusieurs séances sur ce sujet, M. Hardy déclare que sa longue pratique à l'hôpital Saint-Louis lui a permis de reconnaître que les Israélites sont beaucoup plus sujets que d'autres aux affections cutanées, particulièrement à l'eczéma, dont la gravité est généralement assez grande chez eux. Il doit y avoir là sans doute l'effet d'une prédisposition ethnique; il ne serait pas étonné que Moïse, ce grand hygiéniste, y ait pris garde en proscrivant l'usage de la viande de porc.

Si l'on a accusé les Israélites de beaucoup de défauts : avarice, vanité, etc., il faut avouer qu'à cet égard bien des chrétiens sont juifs. Par contre, il faut reconnaître qu'ils sont généralement charitables, qu'ils comptent parmi eux beaucoup de savants, notamment des médecins, et que, grâce à nos principes de tolérance et d'égalité, proclamés à la fin du siècle dernier, ils ont pu faire dans l'armée la preuve de leur bravoure et de leur patriotisme.

Aristol et tuberculose. — M. le docteur Nadaud (de la Rochefoucauld, Nièvre), a informé l'Académie des succès qu'il aurait obtenus dans le traitement de la tuberculose par les injections hypodermiques d'une solution d'huile d'amandes douces stérilisée, 100 centimètres cubes, et aristol, un centimètre cube, à la dose d'un centimètre cube par jour.

Il l'essaya d'abord pour des abcès multiples dans un cas de coxalgie chez un enfant de sept ans; au bout de vingt-cinq jours, il n'y eut plus de trace de suppuration.

23 malades, atteints de lésions tuberculeuses pulmonaires, furent traités exclusivement par cette médication. M. Nadaud dit avoir constaté 7 guérisons complètes maintenues depuis trois et quatre mois, après deux à trente jours de traitement, et 5 cas guéris après une seconde série d'injections faites un mois après les premières ; 3 n'ont obtenu aucune amélioration; 2 sont morts de maladies intercurrentes et 6 sont encore en traitement. A priori cette médication est rationnelle, puisque l'aristol (thymol-biiodé, biiodure de dithymol) est un corps composé de substances éminemment antiseptiques. Elle ne produit aucun accident toxique ni inflammations locales. Il reste à la juger définitivement et à la comparer avec l'emploi de la créosote et du gaïcol, qui paraissent doués d'une réelle efficacité.

Dr A.-J. MARTIN.

INFORMATIONS

L'exposition d'automne organisée par la Société nationale d'horticulture de France aura lieu cette année en son hôtel, rue de Grenelle, 84, et comprendra spécialement des fruits frais de table, glaïeuls, bégonias tubéreux, dahlias.

Elle ouvrira samedi 26 septembre, à midi, et prendra fin mardi soir 29 septembre.

Compagnie des messageries maritimes.

Le paquebot *Orénoque*, allant au Sénégal, au Brésil et à la Plata, est arrivé à Montevideo le 15 septembre.

Le paquebot *Peï-ho*, allant à la côte orientale d'Afrique, a quitté Port-Saïd le 17 septembre, à 9 h. soir.

Compagnie générale transatlantique.

Le paquebot *Lafayette*, venant de la Vera-Cruz, est parti de la Havane, le 16 septembre, pour Santander et Saint-Nazaire.

Le paquebot *Colombie*, venant de Haïti et escales, est parti de Saint-Jean-Porto-Rico, le 15 septembre, pour le Havre.

Chemins de fer de l'Est.

Voyages circulaires en Italie par les lignes de l'Est. — La compagnie des chemins de fer de l'Est délivre toute l'année des billets de voyages circulaires ayant principalement l'Italie pour objectif.

Les voyageurs ont le choix entre un grand nombre d'excursions au nord des Alpes et au sud des Alpes qu'ils peuvent effectuer avec deux billets, dont l'un est valable pour les parcours français, suisses, allemands ou autrichiens, et l'autre pour les parcours italiens. La durée de validité est de 60 jours.

Les prix et conditions figurent dans un livret spécial délivré à Paris (gare de l'Est) et dans les bureaux succursales de la compagnie.

Plusieurs de ces voyages circulaires s'effectuent ou peuvent s'effectuer sans emprunter le territoire de l'Alsace-Lorraine, et par conséquent sans exiger de passeport.

Chemin de fer d'Orléans.

Deuxième excursion de trois jours de Paris (gare d'Orléans) en Touraine, par trains rapides et à prix réduits. — Visite des châteaux des bords de la Loire : Blois, Chambord, Tours, Chenonceaux, Amboise, Chaumont.

Départ de Paris, le dimanche matin 27 septembre.
— Retour à Paris, le 29 septembre au soir.

D'accord avec la Société des Voyages économiques, la Compagnie fera émettre, du 15 au 24 septembre inclus, des billets d'excursion comprenant :

1° Le transport en chemin de fer ;
2° Les chambres, service et repas (vin compris) ;
3° Le transport en omnibus et en voitures ;
4° Les entrées et visites des monuments ;
5° Les soins des guides-conducteurs de l'excursion. (Par les soins et sous la responsabilité de la Société des Voyages économiques.)

Prix de l'excursion complète : 1re classe, 74 fr. 25 ; 2e classe, 68 fr. — Le nombre des places est limité.

Les billets sont délivrés à la gare de Paris (quai d'Austerlitz), et aux bureaux de vente de la Société des Voyages économiques.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Vendredi, 18 septembre 1891.

La baisse du baromètre est presque générale sur le continent. Une vaste zone de faibles pressions s'étend sur tout le nord de l'Europe et plusieurs minima s'observent en Finlande, au nord de la Scandinavie et de l'Écosse et sur la mer du Nord. Une aire supérieure à 765m/m couvre l'Espagne et la France (Clermont 769). Les courants du large ont pris de la force sur la Manche et la Bretagne, où la mer est houleuse. On signale de la pluie dans tout le nord du continent, sur les Iles-Britanniques et au sud de l'Italie.

En France, des averses sont probables vers le littoral de la Manche ; ailleurs le temps va rester beau. A Paris, hier, ciel couvert Max. : 16°8 ; min. : 11°6 à Saint-Maur et 12°2 à la tour Eiffel.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer houleuse à Dunkerque, très houleuse à Calais, houleuse à Boulogne, au Havre et à Cherbourg.

Océan : mer peu agitée à Brest, belle à Lorient.

Méditerranée : mer houleuse à Marseille, peu agitée à Sicié, belle à Nice.

Situation du vendredi 18 septembre 1891 (soir). — La pression reste sensiblement la même dans l'ouest du continent. — En France, des averses sont probables dans le nord.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DE L'AIN

Le 7 octobre 1891, à deux heures et demie, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux ci-après :

Route nationale n° 84.

Construction de trottoirs et de caniveaux pavés dans la traverse de Collonges.

Travaux à l'entreprise	9.948 »
Somme à valoir	1.052 »
Total	11.000 »

Cautionnement, 300 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture ; 2° de M. Martin, ingénieur, à Nantua.

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Le 13 octobre 1891, à dix heures et demie, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du département, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux ci-après :

Couverture du Paillou dans l'intérieur de Nice. Consolidation du radier.

Travaux à l'entreprise	86.339 95
Somme à valoir	8.660 05
Total	95.000 »

Cautionnement : 3,000 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture ; 2° de M. Fouquet, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, place Washington, à Nice.

N° 169.

MARINE

Adjudication à Rochefort, le 8 octobre 1891 :

Entreprise de la réparation de meubles et d'objets de grosse menuiserie.

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Rochefort, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

AVIS D'ADJUDICATION

Le 16 octobre 1891, à onze heures du matin, il sera procédé, rue de Grenelle, n° 103, à Paris, à l'adjudication publique, d'une fourniture :

1° **De caisses d'emballage nécessaires au service du dépôt central des télégraphes ;**
2° **De pièces détachées d'appareils télégraphiques.**

Les demandes d'admission à l'adjudication devront être parvenues à la direction générale des postes et des télégraphes avant le 6 octobre 1891.

On pourra prendre connaissance des arrêtés et cahier des charges, rue de Grenelle, n° 103, à Paris (division du matériel et de la construction, 2e bureau), tous les jours non fériés, de onze heures à quatre heures, ainsi que dans les bureaux télégraphiques des chefs-lieux de département.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

AVIS D'ADJUDICATION

Le 6 octobre 1891, à onze heures du matin, il sera procédé, rue de Grenelle, n° 103, à Paris, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture :

DE TUYAUX EN FER (deux lots).

Les demandes d'admission à l'adjudication devront être parvenues à la direction générale des postes et des télégraphes le 28 septembre 1891 au plus tard.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges, rue de Grenelle, n° 103 (division du matériel et de la construction, 2e bureau), tous les jours non fériés, de dix heures à quatre heures, ainsi que dans les bureaux télégraphiques des chefs-lieux de département.

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

EMPRUNT MUNICIPAL DE 1865

Liste des 1497 numéros sortis au 105e tirage effectué le 15 septembre 1891, et dont les 21 premiers ont droit aux lots ci-après :

ORDRE de sortie.	NUMÉROS sortis.	MONTANT des LOTS.	ORDRE de sortie.	NUMÉROS sortis.	MONTANT des LOTS.
1er.	191.264	150.000 f.		*Report....*	265.000 f.
2e.	593.191	50.000	12e.	439.873	2.000
3e.	194.631	10.000	13e.	368.866	2.000
4e.	390.486	10.000	14e.	295.830	2.000
5e.	222.406	10.000	15e.	396.921	2.000
6e.	172.578	10.000	16e.	592.147	2.000
7e.	288.960	5.000	17e.	103.025	2.000
8e.	399.793	5.000	18e.	388.289	2.000
9e.	463.444	5.000	19e.	213.464	2.000
10e.	270.683	5.000	20e.	36.227	2.000
11e.	588.945	5.000	21e.	384 069	2.000
	A reporter.	265.000		Total..	285.000

35	30.970	54.431	73.286	96.063
154	30 982	54.558	73.767	96.474
1.528	30.990	55.465	74.024	96.604
1.781	31.544	55.582	74.175	96.877
2.140	31.747	55.652	74.678	97.479
2.736	31.766	56.942	74.808	97.679
4.454	32.100	57.710	75.263	97.810
5.252	32.241	57.742	75.299	97.858
5.724	32.602	58.286	75.303	97.990
6.222	33.018	58.359	75.676	98.185
6.256	33.112	58.471	76.318	98.601
6.394	33.137	58.634	76.406	98.780
6.502	33.768	59.191	76.584	99.677
7.876	33.885	59.660	76.723	100.255
8.310	34.396	59.687	76.780	101.110
8.462	34.654	59.886	77.283	101.152
9.338	34.803	61.108	77.302	101.208
9.554	35.253	61.450	77.520	102.361
10.116	35.566	61.857	77.722	102.483
10.138	35.646	61.953	78.247	102.837
11.205	35.965	62.513	78.998	
11.294	35.990	62.667	79.976	*103.025
12.530	36.188	62.863	80.439	
12.692		62.890	80.604	104.002
13.067	*36.227	62.891	81.229	105.089
13.514		63.602	81.453	105.629
14.686	36.362	64.735	81.959	107.329
15.404	36.674	64.828	82.237	108.192
16.737	36.740	65.106	82.631	108.229
17.675	37.391	65.167	82.891	108.275
18.145	37.487	65.319	83.750	108.305
18.940	37.490	65.606	83.771	108.804
19.685	37.737	65.835	83.937	108.984
19.807	37.763	66.031	84.016	109.013
20.372	38.521	66.586	84.023	109.096
20.425	38.853	66.812	84.156	110.210
20.466	39.232	67.182	84.289	111.105
20.656	40.033	67.697	84.367	111.137
21.054	41.860	67.764	84.384	111.262
21.300	42.199	68.736	84.420	111.317
21.924	44.356	68.814	84.469	111.525
23.164	44.586	68.897	84.665	112.448
23.213	45.389	68.940	85.175	112.652
23.736	45.558	69.607	86.450	112.761
24.326	45.623	70.812	86.533	113.216
24.532	46.947	70.971	86.631	113.217
24.539	48.143	71.498	87.513	113.330
25.417	48.292	71.680	87.801	113.535
26.675	49.878	71.792	88.575	113.663
27.183	50.710	71.810	88.893	113.771
27.389	50.893	71.830	89.299	115.052
27.586	51.063	71.907	89.628	115.425
27.710	51.276	72.035	89.744	117.083
27.767	51.288	72.085	90.181	117.788
28.611	51.752	72.181	90.593	117.811
29.454	51.802	72.242	90.647	118.152
29.479	51.806	72.431	91.216	118.388
29.999	52.267	72.934	91.526	118.913
30.601	52.921	73.049	92.039	118.949
30.625	53.251	73.140	92.532	119.235
30.729	53.616	73.240	94.075	119.464
30.859	53.861	73.249	94.317	119.814

Les numéros marqués d'un astérisque (*) sont sortis avec prime. (Voir le tableau des primes.)

120.433
120.743
120.826
121.186
121.638
123.451
123.596
124.137
125.085
125.182
125.197
125.245
125.358
126.104
126.510
126.816
126.849
126.953
127.057
127.169
127.187
127.991
128.148
128.379
128.410
128.722
128.810
129.784
130.033
130.748
130.970
131.233
133.086
133.286
133.528
133.713
133.748
133.924
133.991
134.213
134.263
134.772
135.493
135.971
136.157
136.497
136.523
136.554
137.426
137.651
138.701
138.790
138.826
139.577
140.475
140.542
141.196
141.276
141.407
141.574
141.935
142.778
143.411
143.667
143.737
144.008
144.397
144.702
145.189
145.467
145.719
146.219
146.247
146.300
146.765
147.981
148.194
150.227
150.239
150.508
151.075
151.121
151.753
152.169
152.199
152.762
152.946
153.056
153.139
153.254
153.512
154.712
155.703
155.743
156.121
157.395
157.455
157.530
157.591
158.186

158.299
158.737
159.393
159.408
159.660
159.738
160.273
160.323
160.333
161.789
161.801
162.063
162.101
162.251
163.537
163.675
163.731
164.007
164.141
165.758
166.032
166.151
166.311
166.439
166.905
167.204
167.374
167.618
169.300
169.392
170.169
170.233
170.386
170.436
170.500
171.204
171.342
171.714
171.927
172.036

*172.578

172.946
173.026
173.949
174.427
174.502
175.330
175.687
175.826
175.861
175.878
176.313
176.403
176.514
176.843
177.061
177.475
177.628
177.700
177.920
178.011
178.418
178.572
178.880
179.246
179.442
179.447
179.896
180.351
181.054
181.838
181.998
182.186
182.702
183.105
183.574
183.590
183.722
184.788
185.575
185.678
185.982
187.476
187.987
188.424
188.453
189.042
189.170
189.320
189.842
189.897
190.003
190.090
190.499

*191.264

191.272

191.749
192.257
192.365
192.509
193.274
193.365
193.455
193.460
193.485
194.155
194.433

*194.631

195.382
195.457
197.676
197.851
200.303
200.787
201.753
201.912
202.418
202.423
202.944
204.310
204.631
205.758
205.764
205.791
207.341
208.453
209.170
209.603
209.829
210.126
210.377
210.404
212.279
213.051
213.293

*213.464

213.724
214.375
215.545
216.140
216.934
217.161
217.168
217.290
218.250
218.338
219.560
219.792
220.213
220.298
220.659
220.986

*222.406

222.598
222.692
223.592
223.704
224.063
224.381
225.599
225.626
225.799
225.876
225.930
226.365
226.711
226.936
227.904
228.201
228.327
228.463
229.318
229.996
230.086
231.318
231.612
232.257
232.518
232.984
233.160
233.201
233.903
234.265
235.214
235.594
235.727
235.983
236.181
236.313
236.374

236.404
236.846
236.877
236.960
238.138
238.237
238.303
238.483
238.805
239.610
239.714
240.560
240.867
240.891
241.536
241.839
242.901
242.993
243.012
244.564
244.622
244.942
245.305
245.604
246.340
246.683
246.715
246.988
247.645
247.919
248.335
248.354
249.024
249.227
249.421
249.569
249.592
250.121
250.263
250.401
250.627
251.060
252.349
252.610
252.909
253.980
254.585
254.754
255.948
256.821
257.040
258.585
258.727
259.437
259.609
260.272
262.960
264.157
264.351
264.403
264.586
264.822
265.460
266.122
266.244
266.549
268.145
268.149
268.346
268.363
268.866
268.925
269.075
269.265
269.431
270.046
270.328

*270.683

271.238
271.256
271.707
272.027
272.412
272.852
273.480
274.400
274.807
276.016
276.191
276.728
277.275
277.593
278.036
278.147
279.157
279.661
280.242
280.440

280.921
281.178
282.725
282.956
283.263
285.5[illegible]2
285.811
286.140
286.280
286.461
288.092
288.154
288.171
288.303

*288.960

289.777
290.861
291.103
291.210
291.470
291.904
292.080
293.617
293.752
294.041
294.669
295.678
295.760

*295.830

296.084
296.479
296.509
297.037
297.850
298.174
298.295
299.190
300.049
300.182
300.287
300.939
301.032
301.161
301.279
301.449
301.976
303.324
303.931
304.330
304.782
304.972
305.154
305.329
305.355
305.448
305.450
305.587
305.681
306.045
306.053
306.442
306.776
306.869
307.747
308.692
308.842
309.008
309.587
310.441
310.452
310.480
310.492
311.131
311.687
312.258
312.282
312.724
313.644
313.868
315.343
315.846
316.032
316.349
316.400
316.447
316.624
317.546
318.411
318.704
321.117
323.089
323.136
323.237
323.371
323.672
323.945

325.300
325.642
325.737
326.207
326.602
329.107
329.554
329.810
329.848
330.189
331.113
331.461
332.128
332.457
333.245
333.486
333.739
333.895
334.185
334.691
334.789
334.849
335.061
335.452
335.955
336.233
336.874
337.225
337.509
337.842
338.440
339.449
340.287
340.365
340.404
340.433
340.649
341.044
341.665
341.790
342.361
343.473
343.653
343.685
343.867
344.248
344.306
345.248
345.695
346.008
346.212
346.308
347.362
347.368
347.542
347.568
348.242
348.284
348.495
348.780
349.376
350.231
350.521
350.663
350.776
351.748
351.956
352.081
352.693
352.786
353.659
353.792
353.801
353.863
354.052
354.999
355.153
355.241
355.286
355.455
355.626
357.088
357.874
358.017
359.035
359.931
359.969
360.183
360.302
360.442
360.552
361.047
361.097
361.494
362.160
362.502
362.584
363.645
364.632
364.950

365.133
365.344
365.627
365.870
366.391
366.857
367.150
367.301
367.417
367.650
367.738
368.219
368.728

*368.866

369.506
369.750
369.754
370.291
370.468
370.685
371.833
372.588
373.009
373.366
373.853
374.079
374.712
374.819
375.346
376.504
377.148
377.664
378.173
378.180
379.632
380.366
380.861
381.277
381.292
381.608
381.691
382.177
382.684
383.771
383.880

*384.069

384.284
384.735
385.121
386.087
386.133
386.484
387.264
387.417
387.603
387.680
387.737
387.953
388.075

*388.289

388.297
388.541
388.971
389.466
389.698
389.722
390.215

*390.486

391.294
392.789
393.176
393.371
393.667
394.652
395.021
395.546
395.935
396.220
396.238

*396.921

397.924
398.070
398.314
398.503
398.535
399.759

*399.793

400.174

400.565
400.887
401.144
402.955
403.082
403.096
403.533
403.826
403.894
404.749
405.380
405.397
405.626
405.697
406.061
406.181
406.232
406.431
406.892
407.021
407.112
407.167
408.310
408.609
408.689
408.975
409.354
409.366
409.733
409.780
410.111
410.348
410.363
410.376
410.563
411.016
411.326
411.540
411.722
411.776
412.011
412.272
414.041
414.462
414.744
414.963
415.851
416.362
416.886
417.076
417.933
418.194
418.408
419.214
419.376
419.544
420.389
420.533
421.625
422.245
422.343
422.447
423.586
423.724
424.202
424.206
424.783
424.900
425.472
426.118
426.632
427.413
427.503
427.945
428.676
428.901
429.328
429.773
429.966
430.154
430.513
430.972
431.013
431.264
431.267
431.379
431.537
431.653
431.871
432.153
432.206
432.373
432.423
433.505
433.665
433.904
433.918
434.226
434.556
434.672

434.723
434.831
435.106
435.133
435.461
435.639
436.195
436.745
436.911
437.562
437.683
437.811
437.836
438.172
438.398
438.462
439.465

*439.873

440.191
440.361
441.803
441.986
442.189
443.186
443.895
444.170
444.873
444.982
445.551
445.636
445.807
445.929
446.309
446.596
446.971
447.756
448.026
448.140
448.299
449.170
449.565
450.290
450.611
451.181
451.351
451.386
451.407
452.081
452.348
453.243
454.153
455.234
455.603
456.307
456.325
456.496
456.577
456.754
456.824
457.547
457.774
457.972
458.008
458.182
458.355
459.320
460.255
460.642
460.943
460.990
461.464
461.786
461.795
462.339
462.603
462.782
462.887
463.031

*463.444

463.580
463.641
463.761
463.763
464.358
464.821
464.964
465.506
466.089
466.167
466.759
467.937
467.964
469.039
469.088
469.161
469.295

469.404
469.852
469.872
470.128
470.166
470.432
470.576
470.736
471.295
471.364
471.433
471.541
471.741
472.236
472.487
473.141
473.206
473.477
473.741
474.294
474.486
474.583
474.786
475.070
475.092
476.089
476.128
476.157
476.295
476.401
476.920
476.992
477.167
477.448
477.505
478.756
479.011
480.465
480.499
481.808
481.930
482.015
482.683
484.273
484.337
484.561
485.220
485.652
486.280
486.411
486.487
486.526
487.220
487.247
487.650
488.088
488.342
488.582
488.826
488.983
489.819
490.120
490.230
491.074
491.115
492.082
492.997
493.685
494.168
494.693
494.702
495.491
495.938
496.442
498.518
498.570
499.780
500.669
500.883
501.438
502.088
503.127
503.588
503.623
503.659
504.556
504.697
505.514
505.540
506.442
506.571
507.974
508.423
508.539
508.695
509.130
509.447
510.189
511.638
513.710

514.004
514.204
514.352
514.418
515.848
515.906
515.931
516.043
516.230
516.655
516.984
517.043
517.069
517.410
518.147
518.665
518.774
519.003
519.021
519.065
519.586
520.073
520.467
520.659
521.154
521.292
521.645
521.838
522.536
524.212
524.527
524.674
524.939
525.130
526.090
527.237
527.458
527.773
527.937
528.389
528.636
528.856
528.863
529.452
529.704
529.938

531.051
531.759
532.089
532.353
532.562
532.634
533.108
533.522
533.627
533.744
534.400
534.687
535.049
536.355
536.791
536.959
537.452
537.901
538.199
538.328
538.364
538.811
538.978
539.272
539.670
539.679
540.168
540.895
541.325
541.541
541.822
541.957
542.004
542.161
542.512
542.952
543.782
543.831
544.292
544.333
545.451
546.040
546.124
546.251
546.301
546.453

548.180
548.564
548.700
549.098
549.189
549.672
550.361
550.733
551.017
552.081
552.245
552.334
552.572
552.651
553.590
554.210
554.646
555.158
555.175
555.438
555.694
556.037
556.123
556.428
557.297
557.467
557.920
558.836
559.628
559.791
559.951
560.000
560.135
560.941
561.186
561.344
562.245
563.108
563.206
563.888
564.436
566.118
567.293
567.357
567.815
568.548

568.804
568.974
569.375
569.720
570.492
570.930
571.514
571.632
572.055
572.083
572.236
572.363
573.072
573.536
573.839
573.903
574.592
574.719
574.816
575.005
575.956
576.106
576.312
576.448
576.629
576.770
577.061
577.236
577.583
577.995
578.022
579.712
579.870
579.880
581.024
581.610
581.911
583.177
583.725
583.779
584.644
585.629
585.744
585.814
586.230
586.272

587.000
587.877
587.921
588.004

*588.945

589.315
589.689
589.776
589.822
589.954
590.506
591.128
591.366
591.417
591.800
592.025

*592.147

592.670
593.000

*593.191

593.344
594.301
594.652
594.661
594.781
595.333
595.673
596.307
596.929
597.269
597.403
597.760
597.870
598.078
598.233
598.276
598 649
598.891
599.548

Le payement des lots et le remboursement des obligations sorties sans lot auront lieu, à l'Hôtel de Ville, à partir du 1er février 1892.

RAPPELS D'ADJUDICATIONS

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

Le samedi 26 septembre 1891, à une heure et demie :

ADJUDICATION en six lots. — Vente d'arbres d'essences diverses, plantés sur les rives du canal de l'Ourcq.

TRAVAUX D'ARCHITECTURE

Le samedi 26 septembre 1891, à une heure :

ADJUDICATION, en un lot, de l'entreprise relative : 1° à la fourniture de la main-d'œuvre nécessaire au chauffage et à la ventilation de l'asile d'aliénés et de la colonie de Vaucluse; 2° à l'entretien des appareils, du 1er octobre 1891 au 30 septembre 1894.

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

Le samedi 10 octobre 1891, à une heure et demie :

ADJUDICATION, en un lot, de 6 chalets de nécessité à établir dans l'enceinte du Champ de Mars.

Le samedi 26 septembre 1891, à une heure et demie :

ADJUDICATION, au rabais, en cinq lots, des travaux de branchements particuliers d'égout à exécuter : 1° rue de l'Hôpital-Saint-Louis; 2° rue Pierre-Levée; 3° rue de la Voie-Verte; 4° rue de la Rosière; 5° rue Guyot.

PONTS ET CHAUSSÉES

Le samedi 12 septembre 1891, à une heure :

ADJUDICATION, à Paris, au palais du tribunal de commerce, le samedi 26 septembre 1891, à une heure, des travaux de convertissement en pavage de la chaussée empierrée de la route départementale n° 7, entre la rue des Couronnes et la rue Denis-Papin à Asnières.

(Voir le *Journal officiel* des 8 et 25 août, 9 et 10 septembre 1891.) G

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Vendredi 18 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Derniers cours	Clôture précédente Compt	Clôture précédente Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Oct 91	3 %	95f 50 55 60	en liq..						
			fin ct...	95 65	95 72½	95 55	95 72½	95 60	95 57½
			Pe fin c.		d1f	95 72½	d50		
			Pe fin c.	95 85	d25				
			Pe fin p.		d1f	96 05	96 10 d50		
			Pe fin p.	96 25	d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %	91f	fin ct...					91 ..	
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés	94f 65 67½ 70 65	en liq..						
			fin ct...	94 70	94 72½	94 62½	94 72½	94 65	94 65
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.	94 80	d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)	97 30 35 40	en liq..						
			fin ct...	97 27½	97 40	97 27½	97 37½	97 35	97 20
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Août 91	4 ½ % 1883	105f 70 75	en liq..						
			fin ct...	105 80			105 82½	105 70	105 80
			Pe fin c.				d50		
			Pe fin c.						
			Pe fin p.				d50		
			Pe fin p.						
Août 86	Promesses d'Inscript. 4½ % 1883.	0 25						0 25	
Sept. 91	Bons du Trésor 4 % : éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.								
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 95								
d°	éch. 1er mars 96								
Juill. 91	Bons de liq. 5 %, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), nos 221,501 à 273,500	509 50	en liq..						
			fin ct..					508 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Sept. 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3 %, r. 500 fr., t.p.	548 550	fin ct...					548 .	
Août 91	d° 1865, 4 %, r. 500 fr., t.p.	527 527 50	fin ct...					528 ..	
Juill. 91	d° 1869, 3 %, r. 400 fr., t.p.	418 417 50 417 418 50	fin ct...					419 50	
Juill. 91	d° 1871, 3 %, r. 400 fr., t.p.	409 409 50 409 75	fin ct...					409	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	106 106 50						106 75	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4 %, r. 500 fr., t.p.	532 50 533	fin ct...					532 ..	
d°	d° 1876, 4 %, r. 500 fr., t.p.	532 50	fin ct...					532 50	
			en liq..						
Sept. 91	d° 1886, 3 %, r. 400 fr., t.p.	407 408 408 50 408 75	fin ct...					410 ..	
1°	d° d° quarts, r. 100f	103 25						104	
Mars 91	d° d° nouv., 120 f. p.	400 25 400	fin ct...					400 50	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	101 50	fin ct...					102 50	
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3 %, r. 400 fr., tout payé	404 405	en liq..						
			fin ct...					406 ..	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	502 509	en liq..						
			fin ct...					500 ..	
			Pe fin c.						
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	550 560	en liq..						
			au 15..						
Juin 91.	Banque de France (nominatives).	4590	en liq..						
			fin ct...					4575 ..	4580 ..
			Pe fin c.		d40		d50		
			Pe fin p.	4620 ..	d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).	445 447 50	en liq..						
			au 30..	447 50				447 50	447 50
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 38)	785 787 50 790 787 50	en liq..						
			au 30..	785 ..			786 25	785 ..	787 50
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d10		
			Pe au 31		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).	433 75	en liq..						
			au 30..	435 ..					
			Pe au 30		d10		d5f		
Juin 91	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26)		en liq..						
			au 30..					480 ..	
			Pe au 30						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 10)		en liq..						
			au 30..					360 ..	
			Pe au 30						
Juin 91. ex-1re r.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	271 25 273 75	en liq..						
			au 30..	272 50			273 75	271 25	272 50
			Pe au 30		d10		d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	545 546 25	en liq..						
			au 30..	545 ..			546 25	543 75	545 ..
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)		au 30..						
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).	430	en liq..						
			au 30..					430 .	
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.).		en liq..						
			au 30..						
Août 91	Banque hypot. de Frce, r. 1000f, t.p.	517 50 518	fin ct...					517 50	
Sept. 91	d° 3 %, 1881, r. 500 fr., t.p.	423	fin ct...					425 ..	
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. } en représon d'ann.	150 50	en liq..						
			fin ct...					150 59	
Juin 91.	d° 5 %, r. 500 f. } dues par l'État	530	au 30..					530 ..	

[illegible]	[illegible]	[illegible]
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5 %, 79.	1010 .	
d° de la Dordogne, 3 %, 87, r. 500 f.		
d° de la Hte-Marne, 4 %, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4 %, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4 %, remb. 100 fr.	114 .	113 75
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500 f.		
Béziers (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3 %, r. 100 fr.	111 .	110 ..
d° 1881, 4 %, r. 500 f.	510 ..	508 ..
Caen (ville de), 4 %, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5 %, r. 1000 f.	1025..	
Lille (ville de), 1860, 3 %, r. 100 fr.	110 ..	
d° 1863, 3 %, r. 100 fr.	140 ..	
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.		
Lyon (ville de), 1880, 3 %, r. 100 fr.	101 ..	
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.	510 ..	
Roubaix (ville), 4 %, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4 %, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	46 50	
Tourcoing (ville), 4 %, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.	200 ..	
Canal de Panama, parts de fondat.	90 ..	
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	408 75	
Midi, d° act. de jouiss.		
Nord, d° act. de jouiss.		
Orléans, d° act. de jouiss.	1095..	
Ouest, d° act. de jouiss.		
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	440 .	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f. t.p.	600 .	
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.		
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	577 50	575 ..
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.		
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
d° du département du Nord		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier	380 .	
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.		
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	431 .	
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	560 ..	557 50
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	1580.	1570..
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 48).	253 ..	250 ..
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1460..	
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 11).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.	262 50	260 ..
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 15).		
Ind. linière (Compt. de l') a. 500f.		
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 29).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p.	1372 50	
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).	61 25	60 ..
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).		
d° act. de jouiss.		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.	1745..	1725..
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé	1540..	1537 50
2e série, act. 500 fr., t.p.		
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.	800 ..	792 50
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	793 75	
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2530..	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	805 ..	
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1325..	1300..

JOUISSANCE	Vendredi 18 Septembre	AU COMPTANT	TERMES	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	Crédit Foncier de France.		en liq..						
Juill. 91	Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1280 1282 50	fin ct...	1290 ..			1291 25	1285 ..	1291 25
			P° fin c.		d40		d20		
			P° fin c.	1295 ..	d10		d5f		
	Obligations :		P° fin p.		d40	1305 ..	d20		
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.		P° fin p.	1312 50	d10		d5f		
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	520 ..						517 ..	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	104 50						104 50	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.							602 50	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	121 50						120 ..	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	520						520 ..	
d°	communles, 3%, remb. 500 f.	507 508						507 ..	
d°	d° 5es, r. 100 f.	102						101 50	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	516 50	fin ct...					520	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	394 50 395	en liq..					394 25	
Sept. 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	476 50 477	fin ct...					476 75	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	480 479	fin ct...					480 .	
Sept. 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	474 474 25	fin ct...					474 25	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	422 ..	fin ct...					423 .	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	479 479 25 50 75 480 ..	fin ct...					479 25	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	55f	fin ct...					54 ..	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	43f	fin ct...					43 ..	
..	d° d° (nomin.).	.. ..f ..f	fin ct...						
			en liq..						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	596 25	au 30..					600 ..	
			en liq..						
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		au 30..						
			en liq..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	825	au 30..	821 25			822 50	820 ..	822 50
			P° au 30		d10		d5f		
			en liq..						
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	315	au 30..	315 ..				315 ..	315 ..
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		au 30..						
			en liq..						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).	328 75 330	au 30..					330 ..	328 75
			P° au 30		d10		d5f		
			en liq..						
Avril 91	Société gén. develop[t] du Comm[ce] et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	485	au 30 .	483 75				485 ..	
			P° au 30		d10		d5f		
			en liq..						
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		au 30..						
			en liq..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..	468 75 470	au 30 .					470 ..	
			P° au 30		d10		d5f		
			en liq..						
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....	360	au 30..						
			en liq..						
....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..	395 400 395 390	au 30..	395 ..				395 ..	
			P° au 30		d5f		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Fev. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		au 30..						
			en liq..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		au 30..					315 ..	
			P° au 30		d10		d5f		
			en liq..						
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		au 30..						
			en liq..						
Juill. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14),	15f	au 30..						
			P° au 30		d10		d5f		
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...		en liq..						
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	480	au 30..		d10		d5f	480 ..	
Août 91	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	389 25 389 389 25	au 30..					389 50	
			au 30 .						
			en liq..						
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 26)....		au 30..						
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.	720 718 75	fin ct..					705 ..	
			en liq..						
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'État), ex-coupon 30.......	628 75 625 620	fin ct..					620 ..	
			en liq..						
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	911 25 912 50 913 75 915	fin ct..					912 50	
			en liq..						
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1502 50 1503 75	fin ct..	1505 ..				1503 75	1508 75
			P° fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)...............	1300	fin ct..					1305 ..	
			P° fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........	1842 50 1840	fin ct..	1845 ..				1845 ..	1845 ..
			P° fin c.		d20		d10		
			P° fin p.		d20		d10		
			en liq..						
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1540 1542 50	fin ct..					1545 ..	
			P° fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1075 1077 50	fin ct..					1075 ..	
			en liq..						
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'Etat ou de Dépts)	130	fin ct..						
			P° fin c.		d10		d10		
			en liq..						
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).		au 30..					520 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	545	au 30..	545 ..				545 ..	
			P° au 30		d10		d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).				d10		d5f		
			en liq..						
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)	445	au 30..	445 ..				542 50	
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		P° au 15		d20		d20		
			au 30..						
			en liq..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 19)	570	au 30..						
			P° au 30		d10		d5f		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.		
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	145 .	140 ..
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)...	410 ..	400 ..
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a. 500 f., 350 f. p.	400 ..	
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.		
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	585 ..	580 ..
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	355 ..	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1065..	1060..
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	725 ..	
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	370 ..	367 50
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	115 ..	
Voitures à Paris, actions de jouiss.	215 .	210 ..
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 20).	422 50	
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	725 ..	
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2560..	2500..
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	212 50	
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1120.	
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2098 75	
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4)..	1430..	
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.		
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	560 ..	
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	575 ..	570 ..
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.	822 50	
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	265 ..	
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 50).	805 ..	
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	1350..	1346 25
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	522 50	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé.............	1720..	1715..
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	215 .	
d° parts bénéficiaires.......	210 ..	
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....	25 ..	
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	195 ..	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	427 ..	
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	345 ..	
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	389 ..	
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.	377 ..	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..	428 ..	
d° d° de 1887 à 1985..	413 ..	410 ..
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	412 ..	411 ..
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	414 50	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	406 50	[illegible] ..
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	652 50	
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	443 .	[illegible] ..
d° nouvelles d°	437 75	437 ..
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	438 50	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne. Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'État).....	404 ..	
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	402 50	
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)	403 ..	
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'État).	411 ..	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	470 ..	
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1275..	
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	448 ..	447 ..
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	447 ..	446 ..
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	444 .	443 ..
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	441 50	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.		
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	617 ..	
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	444 ..	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	446 ..	445 50
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	448	
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	626 50	
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).		

Jouissance	Vendredi 18 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1455	en liq.. au 30 P° au 30 P° au 15		 d10 d10		 d5f d5f	1455	
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1160	en liq.. au 30.. P° au 30		 d10		 d5f	1160	
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)	587 50 588 75 586 25 585 586 25 588 75	en liq.. au 30.. P° au 30	 585	 585	 580	 585 d5f	590	585
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	655	en liq.. au 30..					655	
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1080 1075	en liq.. au 30.. P° au 30 P° au 15		 d10 d10		 d20 d10	1080	1080
Juill. 91	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).	492 50 495	en liq.. au 30..					495	
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	705	en liq.. au 30.. P° au 30	 705	 d10		 706 25 d5f	705	
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)..	302 50 305 302 50	en liq.. au 30.. P° au 30 P° au 15	 302 50	 d10 d10		 305 d5f d5f	310	307 50
Juin 91.	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2980	en liq.. au 30.. P° au 30 P° au 15		 d.. d10		 d5f d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	25f 24f 24f75 25f 26f	en liq.. au 30.. P° au 30 P° au 15	 23 75	 d10 d10		 25 d5f d5f	24	25
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.		en liq.. au 30..					200	
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.	54f50 55f 55f50	en liq.. au 30.. P° au 30 P° au 15		 d10 d10		 d5f d5f	54 50	55
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	22f	en liq.. au 30.. P° au 30 P° au 15	 22 50	 d10 d10		 d5f d5f	21 50	
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2875 2880 2885	en liq.. au 30.. P° au 30 P° au 30	 2876 25 2900	 d40 2915 d10	 2892 50	 2886 25 2900 d20 d40	2870	2875
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).	810	en liq.. au 30.. P° au 30 P° au 15		 d10 d10		 d5f d5f	805	
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	310	en liq.. au 30..					307 50	
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)..........	1187 50 1188 75 1197 50	en liq.. au 30 P° au 30		 d10		 d5f	1190	
Sept. 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.		au 30..						
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).	2020 2021 25 2022 50 2025 2027 50 2022 50	en liq.. au 30 P° au 30	 2025	 d20		 2027 50 d20	2020	2022 50
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).	405	en liq.. au 30..						
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	510	en liq.. au 30.. P° au 30 P° au 15	 508 75	 d10 d10		 d5f d5f	510	505
Oct. 86.	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	122 120	en liq.. au 30.. P° au 30	 120	 d10		 d5f		120
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).	407 50 408 75	en liq.. au 30.. P° au 30	 410	 d10		 d5f	407 50	
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
Oct. 91	Angleterre, 2¾% (n.c. fixe 25f20).	C. 500f	en liq.. au 30..					96	
Juin 91.	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.......	C. 1000	en liq.. au 30..						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	Gr. c.	au 30.. P° au 30		 d..		 d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	329	en liq..					327 50	
...	d° d° c. de 5 obl..		au 30..		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.		P° au 15						
Mai 91.	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		en liq.. au 30..						
...	d° d° 1000 fl. d°		P° au 30		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f10 ... C. 10000	en liq.. au 30..					97 10	
...	d° d° 1000 fl. d°	96f20	P° au 30		d50		d25	96 30	
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 30						
...	d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	P° au 30		d..		d..		
Mai 91.	d° 3%, 1873		au 30..					99 27½	
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 30..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 30.						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq..						
Mai 91.	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f 102 75	au 30..					102 80	
...	d° d° c. de 1000 f.	102 85 C. 100f	en liq..						
...	d° d° c. de 500 f.		au 30..						
Août 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 30..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	P° au 30		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
Juin 91.	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £.		en liq.. au 30..						
...	d° d° 500 £.		P° au 30		d50		d25		
...	d° d° 100 £.								
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £.		en liq..						
...	d° d° 500 £.		au 30..		d..		d25		
...	d° d° 100 £.		P° au 30		d50				
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		en liq..						
...	d° d° 500 £.		au 30..						72 25
...	d° d° 100 £.		P° au 30		d50		d25	73.50	
Oct. 90.	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé...	100 100 50	en liq.. au 30..		d10		d5f	99 50	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	442	441
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......	365	
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	448	447
d° 3% nouveau, r. 500f d°	457	455
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	450	
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	442 50	
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.	448	
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..		
d° 3%, rembours. 500 fr.....	446 50	
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	454 75	
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	446	445
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......	109	108
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'État. Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	446 25	445 50
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	453	451
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	410	408 50
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..		
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.	420	418
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	430	
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	151	150
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	409 75	409 50
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	505	
Venezueliens (Cie Franç.se de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr....		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	277 50	275
d° d° 5%, r. 500 fr.	240	235
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	370	
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..	47	46 75
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..	402 50	
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.	525	
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.	4.8	
d° d° 5%, r. 500 f.	535	
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.	470	
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f..		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Industrie linière, 6%, r. 300 fr...		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	595	594 75
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	528	525
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr.	517	
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	517	515
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	304	
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	465	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.	340	
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..		
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....		
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	504	503 75
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.		
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	412	411
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	385	381
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.		
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.	482	
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.	500	
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...		
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	12 75	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municip. (Déleg.) 4%, r. 500.	485	
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.		
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	22	
d° d° 3%, remb. 500 fr...	18	17 50
d° d° 4%, remb. 500 fr...	19	18 75
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	23	22
d° d° (2e série).	22 25	22
d° d° (3e série).	79 50	
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	87 50	87 25
d° d° depuis la répart.		
d° d° 322f 50 payés...		
d° d° 76 fr. 67 payés		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	70	
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	617 50	612 50
d° 3%, rembours. 500 fr........	447	
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	438	437
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	94 50	

Jouissance	Vendredi 18 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Avril 91	Égypte. Oblig. Daira Sanieh 4%		en liq..						
	(décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	495 50	au 30..	492 50				496 75	
			Pe au 30		d10				
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig.		en liq..		d10		d5f		
	7%, rembours. 500 fr.	494 50 494	au 30..	492 50	493 75	492 50	492 50	495	
	(Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)		Pe au 30		d10		d5f		
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½%		en liq..						
	(décrets des 6 et 7 juin 1890)...	466 466 75	au 30	465				466	
...			Pe au 30		d10		d5f		
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878	520	en liq.. / au 15..						
Sept. 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f		en liq..						
	(nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		au 30..						
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f.		Pe au 30		d10		d5f		
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	73f	en liq.. / au 30..					72 50	72 12½
...	Coup. de 40 —	72f35 30 25 45	Pe au 30		d50		d25	72 40	
...	Coup. de 80 —	72f30 25 45	Pe au 15		d50		d25	72 40	
...	Coup. de 160 —	72f25 72f 72f20	Pe au 31		d50		d25	72 40	
...	Coup. de 240 —	71f95 72f10 20						71 90	
...	Coup. de 480 —	72f 72f10 20						71 90	
...	Coup. de 960 —	..f	en liq..					71 90	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).		au 30..						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba,		en liq..						
	6%, 1886, garantis.	495	au 30..					495	
			en liq..						
d°	d° d° 1890, garantis.	459 458 460	au 30		d10		d5f	460	
			Pe au 30		d10		d5f		
			en liq..						
....	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f.5f).		au 30..					123 50	
Juill. 91	d° Consolidés 4%		au 30..						
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89,		en liq..						
...	Oblig. et coupons (Titre de 617f.		au 30..		d10		d25		
...	prescrits au bout — de 2468f.		Pe au 30		d10		d25		
...	de 20 ans de l'éch. — de 6170f.		en liq..		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	415 415 25 416 50 417	au 30..					412 50	
		Gr. c.	en liq..						
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	412 414	au 30					412	
		Gr. c.	en liq..						
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	325	au 30..						
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change		en liq..						
	fixe 2f10). Coup. de 100 fl....		au 30		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe		en liq..						
	2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	93f40 50 60	au 30..					93 25	89 75
...	d° 500 fl.	92f35 30	Pe au 30		d50		d25	92 25	
...	d° 1000 fl.	89f90	Pe au 15		d50		d25	89 85	
Août 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch.fi. 2f50).		en liq..						
...	Cap. des titres amort. (Obl. 100 fl.	100 75 80 85 75	au 30					100 50	
...	prescr. après 20 ans. — 500 fl.	100 75	Pe au 30		d50		d..		
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég.ch.fixe 2f50).		au 15..						
			en liq..						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 30..	90 40	90 40	90 25	90 40	90	90 37½
...	d° coup. 500 fr.	90f40 35 30	Pe au 30		d1f		d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr..		Pe au 30		90 70 d25				
...	d° coup. 50 fr.		Pe au 15		d1f		d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	90f60	Pe au 15		d25			90 70	
Avril 91	d° 3%	..f	au 30..						
			en liq..						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	316 50	au 30..					316	
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég.ch.fi. 25f20),		en liq..						
	coup. de 504 f. (20 £).	..f	au 30..						
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).		au 30..						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 30..						
d°	d° obl. 5% d°		au 30..						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch.		en liq..						
	fixe 25f25), coup. de 20 £.	37f50	au 30	37 65			37 80	38	37 75
...	d° coup. de 50 £.	f	Pe au 30		d50		d25		
...	d° coup. de 100 £.	37f75 60 80 85	Pe au 15		d50		d1f	37 80	
			en liq..						
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. (C. 500 f.	285 282 50	au 30..					285	
...	Nos 1 à 390000 et (C. 5 obl.		au 30..						
...	500001 à 929987. (C. 10 ob.		au 30..						
			en liq..						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	103	au 30..						
Juill. 91	d° 1890, 4%	..f	Pe au 30						
...	Russie, 1850, 4½% (n.ch.fi. 25f50.		en liq..						
	Oblig. de 100 £.		au 30..						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	98f90 75	au 30					98 60	
...	Grosses coupures....	98f90 99f							
Juill. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fl. 4 f. Obl. de 100 r.	..f	au 30					68 75	
...	d° de 1000 r.	..f	Pe au 30		d50		d25		
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fl. 4 f. Obl. de 100 r.	71f40	au 30	70 60	70 65	70 50	70 65	71 40	70 70
...	d° de 1000 r.	71f 70f70 60 50 40	Pe au 30		d50		d50	70 65	
			en liq..						
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	98f60 80 50 40	au 30					98 70	
...	Grosses coupures....	98f60 50	Pe au 30		d50		d25	98 50	99
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 30..						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change		en liq..						
	fixe 4f), coup. de 125 r.	105	au 30..					105 25	
...	coup. de 500 r.	105 55 50 105							
...	coup. de 1000 r.							105 75	
...	coup. de 10000 r.		en liq..						
	d° 1889, 4% (or).	98f70 75 65	au 30..					98 30	
Sept. 91			en liq..						
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	97f90 95	au 30..					97 75	
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	98f15	au 30..					98 20	
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e sé-								
	ries, t. p., Obl. 500 f.	98f75 90 50 45 40	en liq..					98 50	
...	d° 2500 f.	98f[illegible] 40	au 30..	98 25				98 45	98 25
...	d° 5000 f.	98f45 40 30	Pe au 30		d50		d25	98 30	
...	d° 12500 f.	98f						98 25	
			en liq..						
Juill. 91	d° d° 3e série...	98f30 35 20	au 30..					98 50	
Mai 91	d° Intér. cons., 4½%, 1re ém.,		en liq..						
	1890 (n.ch.fl. 4f) C. 100 r.	..f	au 30..						
	C. 500 r.	..f ..f	au 30..		d50		d25	69 45	
	C. 1000 r.		au 30..						
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Trans-		en liq..						
	caucasien, remb. au pair.	83f	au 30..					82 50	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½%, 53 (n.ch.fl. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Obligi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	318 ..	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fl. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	78 50	78 30
d° 1000 fl. d°	78 50	78 ..
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.	380 ..	
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	117 ..	111 ..
Congo (État indép. du), Lots 1888.	50 ..	
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	125 ..	122 50
Danemark, 3½% (nég.ch.fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fl. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.		
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	122 50	117 50
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	99 ..	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.	98 ..	97 50
d° 1866, 5%		
Gouv. de Québec, 80, 4½%, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fl. 25f20).	117 75	117 50
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég.change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f.p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	112 ..	110 ..
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.		
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t.p..		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	495 ..	490 ..
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20)..	628 75	622 50
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	354 ..	
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	339 ..	
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083..	420 ..	419 ..
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486....		
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale..		
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	406 50	405 50
Beïra-Alta, 3%	105 50	
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	203 ..	200 ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	205 ..	
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	315 ..	
d° (Série X)	320 ..	318 50
Nord-Belges, 3%	472 50	
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque...	397 50	396 ..
d° (2e série), 2e hypothèque.	376 50	375 50
d° (3e série), 3e hypothèque.	355 ..	354 ..
d° (4e série), 4e hypothèque.		
d° (5e série), 5e hypothèque.	319 ..	
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	356 50	
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	358 ..	
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	361 ..	360 ..
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	330 ..	
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	328 ..	
Ouest de l'Espagne, 4%	175 ..	
Portugais, 3%	189 50	187 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	179 ..	
d° 4%	235 ..	230 ..
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	365 ..	
d° 2e hypothèque.	352 50	
d° 3e hypothèque.	347 ..	
Cordoue à Séville, 3%		
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%..		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.		
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	296 ..	295 ..
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f., t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.		
Crédit fonc. Égyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.		
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	439 75	
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	412 ..	

Jouissance	Vendredi 18 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.		au 30					445 .	
			en liq.						
Juill. 91	dº 5%, 1890, remb. 500 fr.	89f . f . . f	au 30					89 .	
			en liq.						
Juin 91	Suisse 78, 4%, r.c.f. 25f10 Ob. 20 £.		au 30						
...	dº dº Ob. 50 £.		Pe au 30		d1f		d25		
..	dº dº Ob. 100 £.	103 30	Pe au 15		d50		d25		
Avril 91	dº 80, 4%, r.c.f. 25f20 (1re, 2e et 3e s.)		en liq.						
	r.g.en.f. 25f20. Ob. 20 £.		au 30						
...	dº dº Ob. 100 £.		Pe au 30		d50		[illegible]		
...	dº dº Ob. 500 £.		en liq.						
Juin 91	Suisse, Empr. féd., 3½%, c. 1000f.		au 30						
..	dº dº c. 5000f.		Pe au 30		d50		d25		
			en liq.						
Sept. 91	dº Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	89f 50 75 . f	au 30					89 75	
			en liq.						
Sept. 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	21f 75 85 ...	au 30					22 25	
	dº dº gross. coup.	..f	en liq.						
dº	dº dº (sér. C).	17f 85 95 18f	au 30					18	
	dº dº gross. coup.	.f	en liq.						
dº	dº dº (sér. D).	17f 85 95 18f	au 30					17 92½	
...	dº dº gross. coup.	.f	Pe au 30		d50		d25		
Sept. 91	Ottomanes de priorité, 4%, 1890.		en liq.						
	Obligations de 500 fr.	405 403 75 ..	au 30					405 ..	405 ..
...	dº de 2500 fr.		Pe au 30		d50		d25		
...	dº de 12500 fr.		Pe au 15		d50		d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq.						
	5%, Douanes, Obl. de 500 f.	443 448 25 ..	au 30	443 75				448 25	443 75
.	dº dº 2500 f.	443 50 ...	Pe au 30		d10		d5f		
...	dº dº 12500 f.		Pe au 15		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq.						
	pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	442 50 440 ..	au 30	441 25				446 25	
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		en liq.						
ex-5e r	250 fr. payés (ex-c. 2), en liq.		au 30						
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		Pe au 30		d10		d5f		
	act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 24).	530	au 15						
Juill. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 d., 300 p. (ex-c. 21).		en liq. / au 30						
Août 91	Banque des Pays-Hongrois, act.		en liq.						
ex-2e r.	nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1), en liq.		au 30						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq.						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		au 30						
			Pe au 30		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationale du Mexique, act.		en liq.						
	100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p.		au 30	[illegible] 25					
	(ex-coupon 14)		Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq.						
	250 fr. payés (ex-coupon 32).	555 553 75 .	au 30	556 25				553 75	[illegible] ..
		555 556 25	Pe au 30		d10		[illegible]		
...	Grosses coupures		Pe au 15		d10				
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq.						
	150 fr. payés (ex-coupon 33).		au 30						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq.						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 7).	1075 1070 .	au 30					1070 ..	
			Pe au 30		d10		d5		
...	Grosses coupures		Pe au 15		d10		d5		
Févr. 91	Crédit Foncier Égyptien, actions		en liq.						
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	477 50	au 30						
.	Grosses coupures		Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq.						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		au 30						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq.						
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. [illegible]).		au 30						
			Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		en liq.						
	estamp. « Act. de cap. amortie ».	132 50 132 .	au 30	131 25				130 ..	131 25
	(ex-coupon 14)	... 131 50	Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq.						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	423 75 ..	au 30	421 25				425 .	421 25
			Pe au 30		d10		d5f		
Oct. 81.	Asturies-Galice-Léon, a. 500 pes.		en liq.						
	(525 fr.), t.p. (en liq.) (ex-c. 9).		au 30						
Juin 91	Chem. Autr.-Hong. de l'État		en liq.						
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.	623 75 622 50	au 30	623 75			622 50	623 75	625 ..
		 626	Pe au 30		d10		d5f		
	Grosses coupures		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq.						
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	130	au 30					132 50	
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq.						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	241 25	au 30	242 50	245 ..	242 50	243 75	245 ..	243 75
			Pe au 30		d10		d5f		
	Grosses coupures		Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p. : 200000 act. de 1862 ; 100000 a. de 1881 ; 60000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq.						
	de 1889. (ex-coup. 42)		au 30						627 50
	Grosses coupures		Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq.						
	tout payé (ex-coupon 59).	300 297 50 ..	au 30	296 25	297 50	296 25	296 25	297 50	298 75
			Pe au 30		d10		d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq.						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	127 50	au 30	123 75	125 ..	123 75	123 75	123 75	125 ..
			Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq.						
	tout payé (ex-coupon [illegible])	285 283 75 .	au 30	282 50			280 .	287 50	285
		281 25 280	Pe au 30				d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	[illegible]		en liq.						
	[illegible]		au 30					350 ..	
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
[illegible]	Tabacs des Philippines (Compie [illegible]), a. 500 pes. [illegible]		en liq.						
	[illegible]		au 30	711 2[illegible]					
			Pe au 30		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	Change	Papier long	Papier court
3%	Amsterdam	207 5/8 à 207 7/8	207 1/8 à 207 3/8 et 4%
4%	Allemagne	123 1/4 à 123 3/8	123 3/16 à 123 1/4 et 4%
[illegible]	Vienne	212½ à 213	213 à 213½ à 4 .%
5%	Barcelone	456 à 457	456½ à 457½ et 4 .%
5%	Madrid	456 à 457	456½ à 457½ et 4 %
7%	Lisbonne	à	à et 4 %
5%	St-Pétersb.	261 à 262	263 à 263 et 4 %
%	Stockholm	138 à 139	138 à 139 et 4 %

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½%	Londres	25 20 à 25 31	25 29 à 25 30 — 2½ %
	dº chèque	25 30½ à 25 31½	25 30½ à 25 31½ —
3%	New-York	519 à 521	520 à 521 — 3 %
3%	Belgique	Pair à 1/8 pte	1/8 pte à 3/16 pte — 3 %
5½	Italie	1½ pte à 1¾ pte	1⅝ pte à 1⅞ pte — 6 %
4%	Suisse	[illegible] pte à [illegible] pte	3/16 pte à 5/16 pte — 4 %

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	6 à 7 0,00
Argent dº à 1000/1000, dº 218 [illegible]	250 à 255 .. 0/00 p.
Quadruples espagnols	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines	3 97 à 4 02
Souverains anglais	25 27 à 25 32
Banknotes	25 28 à 25 33
Aigles des États-Unis	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)	24 75 à 24 80
Impériale (Russie), titre 916 millièmes	20 60 à 20 65
dº conv., titre 900 millièm.	40 .. à .. ..
dº dº ½ impér. dº	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an. .. 2%
Banque de France. Escompte, 3 .. % — Avances, 3½ %

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres. 2¾ % consol. Midi, 94 15/16 — 1 heure, 94 15/16
Vienne, Métall, ... — Papier, 90 15 — Monnaie, 90 55
Crédit Autrichien... 274 50 | Chem. de Fer Autrich. 281 ..
Change sur Londres.... Demande, 117 40 — Offre, 117 60
Change sur Paris....... Demande, 46 375 — Offre, 46 45
Lots.......... 136 50 | Napoléon 9 32

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 18 Septembre 1891

SUCRES — Les 100 kil. nets. Ent. en. Paris (escompte 1½ 0/0)	Disponible	Livrable pour courant
Blanc nº 3	36 75 à 37 ..	
Roux 88° nets	35 10 à	
Raffinés, bonne sorte	100 50 à	
— belle sorte	102 50 à	
Cassonade [illegible]	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie	à	
Blanc nº 3 Courant du mois	à	36 75 à
Octobre	à	35 625 à
4 d'octobre		35 125 à 35 25
4 premiers		35 50 à 35 625
ESPRITS — [illegible] 90°, [illegible] (Esc. à Paris [illegible] 2 0/0)	39 . à	
Courant du mois		39 . à
Octobre		38 75 à 39 ..
Novembre-Décembre		38 75 à 39 .
4 premiers		40 .. à 40 25
HUILE DE LIN — Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)	52 .. à	
Courant		51 75 à
Octobre		52 .. à 52 25
Novembre-Décembre		52 25 à 52 50
4 premiers		53 25 à 53 75
HUILE DE COLZA — Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)		
Colza tous fûts	73 ..	
Colza en tonnes	75 ..	
Colza épurée en tonnes	83 ..	
Courant		72 75 à 73 ..
Octobre		73 25 à 73 50
Novembre-Décembre		74 25 à
4 premiers		75 50 à
FARINES 12 MARQUES — Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).	61 .. à	
Courant		61 .. à
Octobre		61 50 à
Novembre-Décembre		62 25 à 62 50
4 de Novembre		63 .. à 63 25
4 premiers		64 .. à
COURS DU MERCREDI 16 Septembre. — **SUIF DE PLACE** — 48° 1/4, en pains, les 100 kilos	65 25 à	
SUIF DE PROVINCE — [illegible]	64 50 à	

DÉLÉGATION DES FINANCES D'ESPAGNE

6, RUE PIGALLE

Le coupon à échoir le 1er octobre 1891, sur les titres de la Dette 4 % perpétuelle extérieure d'Espagne, sera payé à partir du 2 du même mois. On recevra les coupons à partir du 22 courant. Ils seront payés avec les fonds que, selon la loi du 29 mai 1882, doit fournir la Banque d'Espagne.

Les coupons, au 1er octobre prochain, des titres 4 % perpétuel intérieur et 4 % amortissable seront reçus les jeudis, et, en échange, la Délégation délivrera des récépissés à trente jours de date, payables à Madrid par la Banque d'Espagne.

On prévient le public :

1° Qu'il ne sera payé aucun coupon sans son talon latéral respectif;

2° Que le coupon n° 1 des titres de la dette 4 % extérieure, échéant le 1er octobre 1891, doit être détaché sans enlever la lisière qui se trouve dans la partie inférieure du même, celle-ci devant rester jointe au titre.

Paris, le 18 septembre 1891.

Le délégué,
C. DE OCHOA.

RENOUVELLEMENT
DES COUPONS de la RENTE ITALIENNE 3 %

A partir du 1er octobre prochain, les porteurs de Rente Italienne 3 % pourront déposer leurs titres, pour le renouvellement des coupons, chez MM. de Rothschild frères, 23, rue Laffitte, à Paris, chargés par le gouvernement italien d'en opérer l'échange, après que ces titres auront été contrôlés en Italie.

Cet échange donnera lieu à la perception d'un droit de 0 fr. 60 par titre délivré, pour frais de timbre en Italie.

Les déposants devront apposer leur signature sur chaque titre (côté imprimé en français), ils recevront en échange un récépissé indiquant la date de la remise des nouveaux titres.

Les rentes revêtues du timbre français auront droit à des titres nouveaux munis du même timbre.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE

MADRID A SARAGOSSE ET A ALICANTE

MM. les porteurs des Obligations de l'ancienne Cie des chemins de fer de **Ciudad-Real à Badajoz** sont informés que le payement du coupon n° 29, échéant le **1er octobre 1891,** aura lieu à partir de cette époque, à raison de 12 fr. 50 net d'impôts :

A Paris, chez MM. de Rothschild frères, rue Laffitte, n° 23;
A Bruxelles, chez M. L. Lambert;
A Madrid, à la caisse de la Compagnie, Calle del Pacifico (Pesetas 12.50).

Le remboursement des 38 numéros sortis au tirage du 17 septembre courant, savoir :

Nos	161	à	170
	19.361	à	19.370
	36.161	à	36.168
	54.061	à	54.070

se fera également, à partir du **1er octobre 1891**, aux caisses indiquées ci-dessus, à raison de 500 francs net, à Paris et à Bruxelles, et 500 pesetas à Madrid.

MM. les actionnaires de la Cie anonyme **Continentale pour la Fabrication des Compteurs à gaz et autres appareils, 9 à 15,** rue Pétrelle, à Paris, sont prévenus que le conseil d'administration a décidé la distribution d'un acompte de vingt-cinq francs (impôt à déduire) sur les bénéfices de l'exercice 1890-1891.

Cet acompte est payable à partir du 10 octobre prochain, au siège social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER

DU NORD DE L'ESPAGNE

Le conseil d'administration de la compagnie a l'honneur d'informer MM. les porteurs d'obligations qu'il sera payé, à partir du 1er octobre prochain :

1° *Sur les obligations* (*Nord de l'Espagne*):
1re série. Le coupon n° 43, à raison de.... 7 f. 50
2e série. Le coupon n° 31, à raison de.... 7 f. 50

2° *Sur les obligations* (*Asturies, Galice, Léon*):
1re hypothèque. Le coupon n° 23, à raison de 7 f. 50
2e hypothèque. Le coupon n° 17, à raison de 7 f. 50
3e hypothèque. Le coupon n° 9, à raison de 7 f. 50

A **Paris :** au Crédit mobilier espagnol, 69, rue de la Victoire;
A **Paris, Lyon et Genève :** au Crédit lyonnais;
A **Lyon**, à la Société lyonnaise, palais Saint-Pierre;
A **Madrid :** à la gare du Nord et à la Société générale de Crédit mobilier espagnol;
A **Bruxelles :** à la Succursale de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

CAISSE DE DÉPOTS GRATUITS

Les actions et obligations sont reçues GRATUITEMENT dans la caisse de la Compagnie des Chemins de fer du Nord de l'Espagne, 69, rue de la Victoire, à Paris. Il est remis à chaque titulaire un certificat nominatif de dépôt sur la présentation duquel il pourra, s'il le désire, encaisser à Madrid les coupons des titres déposés à Paris.

SOCIÉTÉ DES TABACS DE PORTUGAL

Les Porteurs d'obligations Portugaises 4 1/2 % garanties par la Société des Tabacs de Portugal sont informés que le payement du premier coupon, échéant le 1er octobre 1891, aura lieu, à partir de cette date, aux caisses du *Comptoir national d'Escompte de Paris* et de MM. *André Neuflize et Cie*, à raison de Fr. 11.25, sur présentation des titres provisoires français, dûment libérés, qui devront être déposés pour l'estampillage.

Simultanément aura lieu aux mêmes caisses le remboursement à Fr. 500 des obligations désignées par le sort au premier tirage, auquel il sera procédé à Lisbonne le 23 septembre.

Un avis ultérieur fera connaître l'époque de l'échange des titres provisoires contre les obligations définitives.

Étude de Me DARFEUILLE, avoué à Pont-l'Évêque.

EXTRAIT D'UN JUGEMENT DE DIVORCE

Suivant jugement par défaut, rendu par le tribunal civil de Pont-l'Evêque le vingt-huit juillet 1891, enregistré, expédié et signifié, la dame Rosa-Johanna-Adella COUSIN, épouse du sieur Gustave-Henri VINOT, demeurant à Paris, avenue du Maine, 54, a été déclarée divorcée d'avec ledit sieur VINOT, professeur de musique, ayant demeuré à Honfleur et à Paris, actuellement sans domicile ni résidence connus en France.

Ledit sieur VINOT n'ayant pu être touché par la signification qui lui a été faite du jugement susénoncé, M. le président du tribunal civil de Pont-l'Evêque a, par son ordonnance en date du quinze septembre courant, enregistrée, ordonné la publication par extrait dudit jugement dans le *Journal de Honfleur* et dans le *Journal officiel*, conformément à la loi.

En foi de quoi la présente insertion est requise aux fins ci-dessus.

Pont-l'Evêque, le 17 septembre 1891.

(Signé) : DARFEUILLE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 15 septembre (suite).

Eloy (Pierre-Paul), md de vins-traiteur, à Montrouge, route stratégique, 8. — Synd. prov., M. Bonneau, 6, rue de Savoie.

Delaporte (René), fabt de bijouterie de deuil, rue des Gravilliers, 20. — Synd. prov., M. Chardon, 11, rue St-Martin.

Koppel, md de vins, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Mauger, 99, boulevard Sébastopol.

Spectacles du Samedi 19 Septembre.

Opéra. — » h. »/». — Relâche. — Dimanche : *Sigurd.*

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *Hernani*, drame en 5 actes, en vers, de Victor Hugo : Mounet-Sully, J.-P. Mounet, Le Bargy, Martel, Joliet, Villain, Falconnier; Mmes A. Dudlay, Amel.

Opéra-Comique. — 8 h. »/». — *Carmen*, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, de MM. Meilhac et Halévy, musique de Bizet : Mme Deschamps-Jehin.

Odéon. — 8 h. »/». — Première représentation : *L'Herbager.*

Vaudeville. — 8 h. »/». — *Hélène*, drame en 4 actes et 5 tableaux de M. Paul Delair, musique de M. Messager : Candé, Michel, Mayer, Laroche; Mmes Brandès, Samary, Chassin, Lecomte.

Gymnase. — 8 h. »/». — *Madame Agnès*, comédie en 3 actes de M. J. Berr de Turique : Noblet, Numès, Burguet, Girard, Boudier, Seiglet, Torin; Mmes R. Sisos, Desclauzas, Lécuyer, Lucy-Gérard.

Variétés. — 8 h. 1/2. — *Le Chapeau de paille d'Italie*, comédie-vaudeville en 5 actes de Marc Michel et Labiche : Lassouche, Guyon, Deltombe, Raiter; Mmes Folleville, Doriani.

Châtelet. — 8 h. 1/4. — *Cendrillon*, grande féerie en 5 actes et 30 tableaux, de Clairville, Monnier et M. E. Blum.

Gaité. — » h. »/». — Relâche.

Ambigu. — 8 h. »/». — *Le Médecin des folles*, pièce en 5 actes et 13 tableaux, de MM. de Montépin et J. Dornay : Gravier, Pouctal, Devaux; Mmes Aimée Tessandier, Marie Laure.

Palais-Royal. — 8 h. »/». — *La Boule*, comédie en 4 actes, de MM. Meilhac et Halévy : Saint-Germain, Calvin, Milher; Mmes Marie Durand, Cheirel, Diony.

Nouveautés. — 8 h. 1/2. — *La Demoiselle du téléphone*, vaudeville en 3 actes, de MM. Antony Mars et Maurice Desvallières, musique de M. G. Serpette : MM. Colombey, Mallarmé, Tarride, Lauret, Calvin fils; Mmes Mily-Meyer, J. Pierny, Billy, Tassilly, Aumont.

Renaissance. — 8 h. »/». — *Les Marionnettes de l'année.*

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Montrouge, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Procès-verbal*, vaudeville en 3 actes de M. A Barré : Dorgal, Lureau, Allart; Mme Cuinet.

Menus-Plaisirs. — 8 h. 1/2. — *Compère Guillery*, opéra-comique en 3 actes de MM. Burani et Cavalier, musique de M. H. Perry.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année. — Caravane Egyptienne.

PORTE-SAINT-MARTIN : Clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 255 Le numéro : 15 centimes. Dimanche 20 Septembre 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies ; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 20 SEPTEMBRE

CHAMBRES

Chambre des députés. — Annexes : projets de loi et rapports (pages 1843 à 1862).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 19 Septembre 1891.

RAPPORT

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 10 septembre 1891.

Monsieur le Président,

M. le gouverneur des îles Saint-Pierre et Miquelon a demandé l'application dans la colonie de l'article 4 de la loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire. En présence de l'avis unanime exprimé par le comité consultatif de l'instruction publique local et des avantages que cette mesure ne saurait manquer de produire dans un pays où la gratuité existe déjà, j'ai pensé qu'il y avait lieu de se rendre à cette demande.

J'ai l'honneur, en conséquence, de vous soumettre le projet de décret ci-joint, que je vous prie de vouloir bien revêtir de votre signature.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,
JULES ROCHE.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

Vu l'article 43 de l'ordonnance du 18 septembre 1844;

Vu l'article 18 du sénatus-consulte du 3 mai 1854,

Décrète :

Art. 1er. — Est déclaré applicable à la colonie de Saint-Pierre et Miquelon l'article 4 de la loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire,

Art. 2. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel* de la République française, au *Bulletin des lois*, au *Bulletin officiel* de l'administration des colonies et au *Journal officiel* et au *Bulletin officiel* de la colonie susmentionnée.

Fait à Fontainebleau, le 17 septembre 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,
JULES ROCHE.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies;

Vu la loi du 28 ventôse an IX;

Vu l'arrêté des consuls du 29 germinal an IX;

Vu l'article 79 du code de commerce;

Vu l'ordonnance royale du 14 novembre 1835;

Vu l'article 12 du décret organique du 3 septembre 1851;

Vu les avis du tribunal de commerce et de la chambre de commerce de Cette et du préfet de l'Hérault;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les droits de commission à percevoir par les courtiers d'assurances maritimes à Cette (Hérault) seront désormais réglés conformément au tarif annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Fontainebleau le 29 août 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,
JULES ROCHE.

Tarif des droits de courtage d'assurances maritimes à Cette.

NATURE DES OPÉRATIONS	RÉTRIBUTIONS
Rédaction des contrats ou polices d'assurances.	Sur le montant de la prime de la somme assurée : 7 1/2 p. 100 payables par l'assureur seul, sauf conventions contraires.

Vu pour être annexé au décret en date du 29 août 1891.

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Par arrêté du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, en date du 3 août 1891, la chaire de physique appliquée aux arts au Conservatoire national des arts et métiers a été déclarée vacante.

Les candidats à cette chaire devront faire parvenir avant le 15 octobre, dernier délai, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies, leur demande accompagnée du relevé de leurs titres et travaux scientifiques.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Cavalerie. — Par décis. minist. du 16 septembre 1891, les sous-lieutenants officiers élèves de l'école d'application de cavalerie, qui ont terminé leurs cours le 31 août dernier, ont reçu la destination suivante :

MM. Janet. — 13e rég. de drag.
Tassin de Saint-Péreuse. — 10e rég. de chass.
Le Coat de Saint-Haouen. — 2e rég. de huss.
Vyau de Lagarde. — 20e rég. de drag.
Muller. — 7e rég. de chass.
de Gourden. — 4e rég. de chass.
de le Gorgue de Rosny. — 21e rég. de drag.
Martin de Marolles. — 25e rég. de drag.
Delafon. — 20e rég. de drag.
Jouvet des Marands. — 3e rég. de huss.
Devanlay. — 9e rég. de cuirass.
de Guillebon. — 3e rég. de chass.
Zentz d'Alnois. — 12e rég. de chass.
Fougeras-Lavergnolle. — 21e rég. de chass.
Buissot. — 6e rég. de drag.
Bouquet des Chaux. — 8e rég. de huss.
de Barbançois. — 2e rég. de chass.
Blandin de Chalain. — 20e rég. de chass.
Parmentier. — 1er rég. de cuirass.
de Cools. — 5e rég. de chass. d'Afr.
des Vallières. — 1er rég. de chass.
Meyssonnier. — 16e rég. de chass.
Ségerand. — 13e rég. de huss.
Barthomivat de la Besse. — 10e rég. de drag.
Poucin. — 20e rég. de drag.
Dutech. — 12e rég. de drag.
Huyot. — 27e rég. de drag.
de Pétigny de Saint-Romain. — 13e rég. de huss.
Maurin de Brignac. — 13e rég. de drag.
d'Ozouville. — 2e rég. de chass.
d'Huart. — 5e rég. de cuirass.
Ranon de la Vergne. — 8e rég. de cuirass.
Le Beschu de Champsavin. — 24e rég. de drag.
Paris. — 10e rég. de huss.
de Ganay. — 4e rég. de cuirass.
Mieulet de Ricaumont. — 12e rég. de huss.

MM. Blin. — 14e rég. de drag.
de Plœuc. — 16e rég. de drag.
Gasser. — 10e rég. de huss.
de Bazelaire de Lesseux. — 8e rég. de chass.
Blavier. — 7e rég. de drag.
Noizet. — 23e rég. de drag.
Aubert. — 4e rég. de drag.
de Lécluse. — 8e rég. de drag.
Tassin de Montaigu. — 29e rég. de drag.
Le Masson. — 11e rég. de drag.
Berge. — 11e rég. de chass.
du Cos de la Hitte. — 9e rég. de drag.
de Fresse de Monval. — 11e rég. de drag.
Boullaire. — 18e rég. de drag.
de Fournas-Labrosse. — 17e rég. de drag.
Legendre (J.-J.-O.). — 6e rég. de cuirass.
Chanoine. — 17e rég. de chass.
Le François des Courtis de La Groye. — 10e rég. de cuirass.
Thomas. — 11e rég. de cuirass.
Legendre (E.-F.-C.-M.). — 19e rég. de drag.
Thoreau La Salle. — 18e rég. de chass.
de Bridieu. — 30e rég. de drag.
Feugère des Forts. — 7e rég. de cuirass.
de Magy. — 11e rég. de chass.
Constantin. — 12e rég. de cuirass.
de Tilière. — 19e rég. de chass.
de Bonnefoy. — 19e rég. de drag.
Guyon de Montlivault. — 2e rég. de drag.
Dommanget. — 22e rég. de drag.
Babinet. — 19e rég. de chass.
Brice. — 5e rég. de huss.
de Brémond d'Ars. — 11e rég. de cuirass.
de Bonnay de Breuille. — 12e rég. de cuirass.
Soulé. — 9e rég. de chass.
Dupuy. — 8e rég. de chass.
Demonchy. — 4e rég. de cuirass.
Blachère. — 1er rég. de drag.
de Ravinel. — 18e rég. de chass.
Cabarrus. — 5e rég. de huss.
Germain de Montauzan. — 11e rég. de huss.
Haas. — 11e rég. de huss.
Leschevin de Prévoisin. — 2e rég. de drag.
de Lustrac. — 2e rég. de chass.
de Lespinasse de Bournazel. — 15e rég. de drag.

Personnel des remontes. — Par décis. minist. du 12 septembre 1891, M. Moreau, capit. au 5e rég. de huss., off. acheteur à titre permanent au dépôt de remonte de la Capelle, passe en la même qualité à celui de Saint-Jean-d'Angély.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 19 Septembre 1891.

Ce matin, à Châlons, le Président de la République, accompagné de M. Barbey, ministre de la marine, de M. Léon Bourgeois, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, et de M. Develle, ministre de l'agriculture, a visité les hôpitaux, l'école des arts et métiers et plusieurs établissements industriels. Sur son passage, le cortège a été l'objet des manifestations les plus sympathiques.

A une heure vingt minutes, M. Carnot et les ministres sont partis pour Epernay, où ils ont été reçus par le maire et le conseil municipal.

Le maire d'Epernay, en souhaitant la bienvenue à M. Carnot, a dit :

Chacun ici, monsieur le Président, est vivement touché de votre esprit de conciliation et de justice, de haute sagesse et de prudence, grâce auquel le gouvernement de la République, que vous présidez avec tant de dignité, voit peu à peu, par la confiance qu'il inspire, venir à lui même les plus hésitants, même bien des adversaires des premiers jours.

M. Carnot a remercié le maire de ses paroles de bienvenue.

Les réceptions officielles ont eu lieu à la sous-préfecture.

Ensuite, M. le Président et les membres du Gouvernement ont parcouru les principales rues de la ville, qui étaient décorées de guirlandes de fleurs et ornées d'arcs de triomphe; l'un d'eux représentait les attributs du commerce des vins de Champagne. Une foule animée se pressait sur le parcours du cortège, ne cessant de crier : Vive la République! vive Carnot!

Après avoir visité deux fabriques de vins de Champagne, le cortège s'est rendu aux ateliers de la compagnie des chemins de fer de l'Est. A l'issue de sa visite, M. Carnot a distribué des médailles d'honneur à d'anciens ouvriers, qui lui ont été présentés par le directeur, M. Barrabant. Il a félicité le personnel de la compagnie d'avoir montré, à l'occasion des grandes manœuvres, ce qu'il est capable de faire quand il s'agit de contribuer à l'organisation de la défense du pays.

A cinq heures, le Président de la République, salué par les acclamations enthousiastes de la population, a quitté Epernay pour rentrer à Fontainebleau.

Durant un court arrêt du train présidentiel à Sézanne, M. Carnot a été l'objet d'une ovation. Répondant au maire, le Président a dit qu'il tenait à remercier de nouveau les habitants de la Marne de leur accueil sympathique.

A huit heures et demie, le Président de la République était de retour à Fontainebleau.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ITALIE

Pallanza, 18 septembre.

Le roi de Roumanie a rendu visite aujourd'hui à la reine d'Italie, à Stresa.

L'état de la reine de Roumanie tend à s'améliorer. (*Agence Havas.*)

PAYS-BAS

La Haye, 18 septembre.

Seconde Chambre. — Le ministre des finances présente le budget de 1892.

Les recettes sont évaluées à 127,600,000 florins et les dépenses à 130,000,000, soit un déficit de 2 1/2 millions de florins. Ce déficit sera couvert par des augmentations d'impôts.

Un crédit de 5 millions de florins pour la démonétisation de l'argent ne figure pas au budget, le ministre ayant la conviction que cette démonétisation ne sera pas nécessaire au cours de l'exercice actuel.

Les dépenses pour les travaux publics et le budget de la guerre ont diminué. Les dépenses pour le budget de l'instruction publique ont augmenté.

Les exercices antérieurs présentaient un déficit de 36 millions.

Des mesures seront prises afin de pourvoir entièrement, ou au moins dans une grande mesure, au déficit.

Une réforme équitable des impôts est en élaboration. (*Agence Havas.*)

DANEMARK

Copenhague, 18 septembre.

D'après les dernières dispositions, les souverains grecs et leur suite quitteront Fredensborg demain matin par train spécial. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 19 octobre 1891, dans le département du Gers, à Auch.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui ;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat ;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat ;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

La liste d'inscription sera close le 30 septembre 1891.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

(Exécution de l'article 19 de la loi du 30 octobre 1886.)

Par arrêté préfectoral du 27 août 1891, les écoles publiques de garçons de Monistrol-sur-Loire, de Saugues et de Solignac-sur-Loire (département de la Haute-Loire) ont été laïcisées.

Par arrêté préfectoral du 1er septembre 1891, les écoles publiques de garçons d'Entrevaux, de Riez et de Mane (département des Basses-Alpes) ont été laïcisées.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

ÉCOLES NATIONALES D'ARTS ET MÉTIERS

Liste des nouveaux élèves admis à la suite du concours de 1891.

ÉCOLE D'AIX

1 Belloc (Léon), Aude. — 2 David (Pierre), Haute-Garonne. — 3 Rajaud (Lucien), Saône-et-Loire. — 4 Bertoux (Marie), Saône-et-Loire. — 5 Badey (Jean-Baptiste), Saône-et-Loire. — 6 Roher (Georges), Saône-et-Loire. — Vinay (Benoît), Loire. — 8 Andrieu (Auguste), Var. — 9 Pons (Clément), Vaucluse. — 10 Grés (Ernest), Aveyron.

11 Rollée (Paul), Bouches-du-Rhône. — 12 Bertinetto (Louis), Saône-et-Loire. — 13 Meyrial (Joseph), Lot-et-Garonne. — 14 Soulié (Jean), Lot-et-Garonne. — 15 Blay (Xavier), Pyrénées-Orientales. — 16 Chabert (Jean), Ardèche. — 17 Cérieys (Eloi), Aveyron. — 18 André (Antonin), Vaucluse. — 19 Lavagne (Edmond), Var. — 20 Camy (Arthur), Lot.

21 Verdier (Emile), Haute-Garonne. — 22 Boudin (Louis), Vaucluse. — 23 Mercadié (Paulin), Aveyron. — 24 Cerri (Charles), Aveyron. — 25 Bonnet (Auguste), Var. — 26 Bonnefoy (Jules), Isère. — 27 Venet (Bonaventure), Rhône. — 28 Vial (Jean), Ardèche. — 29 Pomarède (Victor), Lot. — 30 Séloron (Jean), Loire.

31 Farail (Auguste), Haute-Garonne. — 32 Collet (Jean), Saône-et-Loire. — 33 Bontemps (Pierre), Saône-et-Loire. — 34 Garcin (Léon), Gard. — 35 Palmier (Jules), Drôme. — 36 Joly (Jean), Loire. — 37 Jaunay (Ferdinand), Bouches-du-Rhône. — 38 Trouillet (Emile), Vaucluse. — 39 Delorme (Paul), Ardèche. — 40 Grange (Numa), Ardèche.

41 Perrin (Jules), Saône-et-Loire. — 42 Arnal (Marius), Tarn. — 43 Monteil (Casimir), Ardèche. — 44 Rouvier (Félix), Var. — 45 Gondraud (Louis), Isère. — 46 Martel (Louis), Var. — 47 Blondeau (Léon), Drôme. — 48 Auzeral (Joseph), Lot-et-Garonne. — 49 Barrère (Louis), Lot-et-Garonne. — 50 Soubiran (Camille), Lot-et-Garonne.

51 Sisteron (Xavier), Drôme. — 52 Laux (Eugène), Hérault. — 53 Schmuck (Louis), Var. — 54 Tourniaire (Célestin), Vaucluse. — 55 Delluc (Jean), Lot-et-Garonne. — 56 Ravatin (Jean), Drôme. — 57 Lafourcade (Emile), Lot-et-Garonne. — 58 Aurèche (Marius), Gard. — 59 Agier (Emile), Ardèche. — 60 Silvestre (Emilien), Bouches-du-Rhône.

61 Delantre (Louis), Tarn-et-Garonne. — 62 Morland (François), Saône-et-Loire. — 63 Tochebus (Bertrand), Gers. — 64 Vaudet (Paul), Saône-et-Loire. — 65 Jean, dit Carolis (François), Haute-Garonne. — 66 Berrin (Raymond), Var. — 67 Sanguinède (Jean), Gard. — 68 Allard (Pierre), Var. — 69 Mercoyrol (Adrien), Ardèche. — 70 Gutton (Thomas), Loire.

71 Gouzon (Jean), Hérault. — 72 Roou (Jean), Tarn. — 73 Chaleyer (Jean), Loire. — 74 Gachon (Jean), Loire. — 75 Mermier (Etienne), Loire. — 76 Génieys (Marius), Hérault. — 77 Merigoux (Emile), Corrèze. — 78 Imonet (Alexandre), Bouches-du-Rhône. — 79 Junilhon (Eugène), Bouches-du-Rhône. — 80 Goguet-Chapuis, Gard.

81 Guillerme (Marius), Var. — 82 Patrigot (François), Ain. — 83 Avon (Paul), Basses-Alpes. — 84 Verguin (Jean), Haute-Savoie. — 85 Sentenac (Jean), Haute-Garonne. — 86 Variot (Charles), Saône-et-Loire. — 87 Blanc (Mathieu), Bouches-du-Rhône. — 88 Rambaud (Camille), Ardèche. — 89 Grand (Jean), Puy-de-Dôme. — 90 Clerc (Edme), Saône-et-Loire.

91 Cartier (Léonce), Gard. — 92 Thibonnier (Paul), Haute-Loire. — 93 Turquais (Fernand), Hautes-Alpes. — 94 Jeanbard (Joseph), Lot-et-Garonne. — 95 Mathieu (Antonin), Var. — 96 Boscat (Jules) Tarn. — 97 Toscan (Achille), Vaucluse. — 98 Bados (Antoine), Saône-et-Loire. — 99 Tête (Albert), Isère. — 100 Monnier (Joseph), Bouches-du-Rhône.

ÉCOLE D'ANGERS

1 Maury (Théophile), Loire-Inférieure. — 2 Amartin (Louis), Cher. — 3 Fauché (Maxime), Loire-Inférieure. — 4 Petit (Constant), Nièvre. — 5 Stegemann (Alexis), Seine. — 6 Richard (Joseph), Nièvre. — 7 Chabauty (Henri), Deux-Sèvres. — 8 Truché (Omer), Vendée. — 9 Piriou (René), Finistère. — 10 Aubry (Albert), Cher.

11 Parent (Henri), Seine. — 12 Davin, Seine. — 13 Delume (Marcel), Nièvre. — 14 Chauffournier (Adolphe), Allier. — 15 Bézier (Jules), Eure-et-Loire. — 16 Lemagnen (Gustave), Manche. — 17 Fraisot (Henri), Charente. — 18 Cadis (Jean), Gironde. — 19 Thériaux (Auguste), Sarthe. — 20 Courpron (Gabriel), Charente-Inférieure.

21 Mercier (Edmond), Charente. — 22 Lacombe (Adolphe), Dordogne. — 23 Maeder (Alphonse), Seine. — 24 Gonneville (H.), Manche. — 25 Maurer (Eugène), Finistère. — 26 Mazaud (Joseph), Cher. — 27 Thilhet (Jacques), Gironde. — 28 Thomas (François), Côtes-du-Nord. — 29 Voullemier (Adrien), Seine. — 30 Renaud (Camille), Nièvre.

31 Diederich (Henri), Loiret. — 32 Rosier (Pierre), Allier. — 33 Borde (Louis), Nièvre. — 34 Déremas (Jean), Gironde). — 35 Dumas (Henri), Dordogne. — 36 Maurice (Jules) Indre-et-Loire). — 37 Delavergnas (Antoine), Haute-Vienne. — 38 Charron (Fernand), Maine-et-Loire. — 39 Durandeau (Gaston), Gironde. — 40 Garry (Michel), Côtes-du-Nord.

41 Leroyer (Lucien), Eure-et-Loir. — 42 Rivaud (Louis), Charente-Inférieure. — 43 Baraton (Camille), Indre. — 44 Mallet (Hubert), Cher. — 45 Sillard (Ernest), Charente. — 46 Daniel (Emile), Dordogne. — 47 Le Bour (Jean), Finistère. — 48 Renard (Pierre), Eure-et-Loir. — 49 Siméon (Etienne), Nièvre. — 50 Bogaers (Paul), Seine.

51 Waseige (Edouard), Seine. — 52 Saget (Georges), Deux-Sèvres. — 53 Ravassat (Philippe), Nièvre. — 54 Langevin (Seine). — 55 Massip (Victor), Maine-et-Loire. — 56 Pineau (Etienne), Maine-et-Loire. — 57 David (Alfred), Maine-et-Loire. — 58 Lucas (Jean), Loire-Inférieure. — 59 Robert (Guillaume), Gironde. — 60 Therode (Albert), Indre-et-Loire.

61 Mornat (Jean), Nièvre. — 62 Poteau (Gustave), Hautes-Pyrénées. — 63 Mahaut (Gilbert), Eure-et-Loir. — 64 Jolivet (Alexis), Cher. — 65 Labour (Joseph), Nièvre. — 66 Biclet (Joseph), Vendée. — 67 Géronimi (Maurice), Morbihan). — 68 Fournier (Paul), Allier. — 69 Larré (Félicien), Hautes-Pyrénées. — 70 Mayeras (Edmond), Haute-Vienne.

71 Bonnaud (Jean), Charente-Inférieure. — 72 Thière (Jean), Gironde. — 73 Bierge (Armand), Dordogne. — 74 Delaunay (Maurice), Indre-et-Loire. — 75 Girault (Edmond), Loiret. — 76 Girault (Georges), Nièvre. — 77 Renou (Louis), Maine-et-Loire. — 78 David (François), Loire-Inférieure. — 79 Fauchère (Louis), Allier. — 80 Michaud (Charles), Nièvre.

81 Aupetit (Jules), Indre. — 82 Gardères (Maurice), Landes. — 83 Gautier (Jean), Finistère. — 84 Pollet (Marcel), Seine. — 85 Petit (Joseph), Seine. — 86 Ratier (Léonard), Charente. — 87 Fèvre (Louis), Nièvre. — 88 Pays (Achille), Indre-et-Loire. — 89 Eymery (Jean), Gironde. — 90 Jauzelon (Raymond), Deux-Sèvres.

91 Lotte (Jean), Charente. — 92 Rivoald (Guillaume), Ille-et-Vilaine. — 93 Chauvière (Lucien), Seine. — 94 Heinrich (Jean), Maine-et-Loire. — 95 Poisson (Maurice), Loiret. — 96 Casadepax (Etienne), Dordogne. — 97 Prioux (Alexandre), Seine. — 98 Vivier (Edmond), Eure-et-Loir. — 99 Simon (Louis), Nièvre. — 100 Cadel (Jean), Manche.

ÉCOLE DE CHALONS

1 Allamel (Georges), Aisne. — 2 Cartier (Louis), Ardennes. — 3 Berthélemy (Gaston), Marne. — 4 Sauvage (Camille), Ardennes. — 5 Ribeyrolles (Paul), Seine. — 6 Pralon (Louis), Seine. — 7 Matis (Emile), Nord. — 8 Delforge (Emile), Nord. — 9 Sidot (Auguste), Seine. — 10 Canaux (Georges), Ardennes.

11 Lacombe (Pol), Marne. — 12 Binet (Albert), Seine-Inférieure. — 13 Agnard (Georges), Oise. — 14 Fourneaux (François), Côte-d'Or. — 15 Buire (Georges), Marne. — 16 Houpin (Louis), Vosges. — 17 Lehalle (Louis), Meurthe-et-Moselle. — 18 Beaudoin (Georges), Somme. — 19 Rhein (Camille), Seine-Inférieure. — 20 Messian (Robert), Nord.

21 Smeyers (Bernard), Seine-Inférieure). — 22 Barrez (Maurice), Nord. — 23 Gandillon (Joseph), Seine-et-Oise, — 24 Cras (Albert), Nord. 25 Delorme (Fernand), Aisne. — 26 Drugeon (Alexandre), Seine-et-Oise. — 27 Dauchin (Victor), Nord. — 28 Brenot (Maxime), Seine-et-Marne. — 29 Hyver (Emile), Marne. — 30 Bourdilliat (Maurice), Seine-Inférieure.

31 Breuillot (Charles), Seine-et-Marne. — 32 Bermon (Armand), Belfort. — 33 Busnout (Léon), Seine. — 34 Joos (Marie), Vosges. — 35 Cornette (André), Haute-Marne. — 36 Ménard (Henri), Seine-et-Oise. — 37 Louis (Fernand), Nord. — 38 Dufour (Georges), Nord. — 39 Didier (Louis), Meuse. — 40 Schwab (Henry), Marne.

41 Clément (Aventin), Aube. — 42 Garry (Jean-Baptiste), Ardennes. — 43 Bouissonnié (Gaston), Seine-Inférieure. — 44 Carrière (Emile), Pas-de-Calais. — 45 Buet (Emile), Côte-d'Or. — 46 Posse (Georges), Seine. — 47 Parant (Henri), Ardennes. — 48 Maitrepierre (Alfred), Nord. — 49 Dumaire (Albert), Marne. — 50 Vignon (Raoul), Aisne.

51 Meyer (Charles), Seine-et-Oise. — 52 Langlois (Louis), Seine-et-Oise. — 53 Mazeran (Anthime), Meurthe-et-Moselle. — 54 Marcq (Louis), Aisne. — 55 Pelabon (Charles), Nord. — 56 Teisset (Henri), Seine, — 57 Garnier (Louis), Seine. — 58 Villaime (Georges), Marne. — 59 Lanio (Auguste), Marne. — 60 Varlet (Eugène), Seine.

61 Payen (Maurice), Marne. — 62 Bouvier (Paul), Seine-et-Oise. — 63 Bernier (Georges), Nord. — 64 Antheaume (Paul), Seine-et-Oise. — 65 Courtois (Léon), Seine-et-Oise. — 66 Michot (Jean), Marne. — 67 Giros (Paul), Meurthe-et-Moselle. — 68 Canonne (Emile), Nord. — 69 Vittecoq (Octave), Seine-Inférieure. — 70 Eisenmenger (Charles), Marne.

71 Hutin (Edmond), Meurthe-et-Moselle. — 72 Delauney (Lucien), Seine-Inférieure. — 73 Martin (Eugène), Seine-Inférieure. — 74 Houzé (Edouard), Seine-et-Oise. — 75 Bépoix (Edmond), Haute-Saône. — 76 Benoist (Louis), Seine. — 77 Piron (Robert), Seine-Inférieure. — 78 Lefranc (Georges), Ardennes. — 79 Sibille (Adrien), Seine. — 80 Lalance (Charles), Ardennes.

81 Pichot (Louis), Seine. — 82 Baumann (Ernest), Vosges. — 83 Naudin (Georges) Côte-d'Or. — 84 Jacquet (Alfred), Ardennes. — 85 Descamps (Léon), Nord. — 86 Laval (Jean), Seine-et-Oise. — 87 Busnel (Auguste), Seine-et-Oise. — 88 Ernis (Julien), Seine-et-Marne. — 89 Hordequin (Georges), Somme. — 90 Clerc (Pierre), Côte-d'Or.

91 Renoudin (Jean), Ardennes. — 92 Cisseville (Ernest), Eure. — 93 Lamiche (Joseph), Seine-et-Oise. — 94 Balland (Emile), Vosges. — 95 Desplaces (Louis), Seine. — 96 Guénot (Charles), Aisne. — 97 Prochasson (Honoré), Seine-et-Marne. — 98 Boll (Georges), Jura. — 99 Charpentier (Léon), Seine-et-Marne. — 100 Feuillard (Marie), Côte-d'Or.

ANNÉE 1891 — MINISTÈRE DES FINANCES — ANNÉE 1891

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES

SERVICE DE LA GARANTIE DES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT

RELEVÉ des objets d'or et d'argent présentés à la marque ou à la vérification, tant pour la consommation en France que pour l'exportation, du 1er janvier au 31 août 1891.

BUREAUX de GARANTIE	FABRICATION NATIONALE AUX TITRES LÉGAUX — OBJETS marqués des poinçons intérieurs. — Poids total.		SORTIE CONSTATÉE des objets marqués pour l'exportation en crédit des droits (non compris les montres au 4e titre). — Poids total.		OBJETS EXPORTÉS avec remboursement des droits payés — Poids total.		OBJETS IMPORTÉS de L'ÉTRANGER avec payement des droits de garantie. — Poids total.		EXPORTATION DES BIJOUX A TOUS TITRES n'ayant pas été soumis à la marque, et des montres au 4e titre. (Loi du 25 janvier 1884.) — OBJETS A TOUS TITRES — Poids total.		MONTRES EN OR au 4e titre.		OBSERVATIONS
	Or.	Argent.	Or.	Argent.	Or.	Argent.	Or.	Argent.	Or.	Argent.	Nombre.	Poids total.	
	hectogr.	hectogr.	hectogr.	hectogr.	hectogr.	hectogr.	hectogr.	hectogr.	hectogr.	hectogr.		hectogr.	
Bellegarde	»	»	»	»	58	107	3.066	2.407	»	»	»	»	
Marseille	1.673	1.927	42	»	84	137	60	1.157	»	»	»	»	
Besançon													
Pontarlier	7.944	44.440	338	574	67	161	769	5.600	»	»	309	35	
Montbéliard													
Nancy	54	4.300	»	2.335	31	1.169	48	2.274	»	»	»	»	
Paris	27.110	412.886	5.512	36.129	1.237	7.055	194	22.040	445	98	6	1	
Lyon	4.747	6.877	74	638	128	442	665	562	1	»	»	»	
Autres bureaux	4.909	13.322	29	216	57	150	296	2.382	5	24	»	»	
Total	46.437	483.752	5.935	39.892	1.662	9.221	5.098	36.422	451	122	315	36	
Période correspondante	45.837	466.987	5.858	36.212	1.475	9.204	4.834	34.905	568	320	153	16	
Différences. En plus	550	16.765	137	3.680	187	17	264	1.517	»	»	162	20	
Différences. En moins	»	»	»	»	»	»	»	»	117	198	»	»	

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

ÉCOLE NATIONALE D'ARTS ET MÉTIERS D'AIX

Concours pour un emploi d'ingénieur chargé des travaux.

Un concours sera ouvert à Paris, le 19 octobre prochain, pour un emploi d'ingénieur chargé des travaux vacant à l'école nationale des arts et métiers d'Aix.

Aux termes du décret du 4 avril 1885 portant organisation des écoles nationales d'arts et métiers, l'ingénieur est chargé, sous l'autorité du directeur, d'assurer l'exécution des programmes de l'enseignement théorique et pratique. Il seconde le directeur dans toutes les parties du service et le remplace, en cas d'absence, de maladie ou de tout autre empêchement.

Le traitement minimum de ce fonctionnaire est fixé à 5,000 fr. et le maximum à 7,000 fr. En outre, il est logé à l'école, éclairé et chauffé aux frais de l'Etat.

Les candidats à cet emploi doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins ou quarante ans au plus, à la date du concours, à moins qu'ils ne soient déjà attachés à l'enseignement dans les écoles nationales d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge pourra être reculée.

Les candidats qui ne font pas partie du personnel enseignant des écoles nationales d'arts et métiers devront avoir pris part à des travaux d'étude ou d'exécution dans de grands ateliers de construction appartenant à l'État ou à l'industrie privée. Il leur sera, dans tous les cas, tenu compte des notes et croquis qu'ils pourront fournir sur ces travaux au jury du concours.

L'examen portera sur les matières contenues dans les programmes des cours de sciences mathématiques, de géométrie descriptive, de physique, de chimie et de mécanique professés dans les écoles nationales d'arts et métiers.

Les candidats auront, en outre, à rédiger un projet d'usine dont le programme leur sera donné par le jury du concours.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministre du commerce avant le 15 octobre et accompagnées :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat, et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence et dûment légalisé;

3° D'une note faisant connaître les antécédents du candidat et les études auxquelles il s'est livré;

4° De l'acte constatant qu'il a satisfait à la loi sur le recrutement;

5° Des états de service, diplômes, certificats, etc., qui auraient pu lui être délivrées, ou des copies de ces pièces dûment certifiées.

Des exemplaires du présent avis, ainsi que des programmes qui le complètent, sont tenus à la disposition des intéressés, au ministère du commerce (service de l'enseignement technique), ainsi que dans les écoles nationales d'arts et métiers de Châlons-sur-Marne, d'Angers et d'Aix.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Correspondances pour l'Australie.

A partir du 1er octobre prochain, les colonies britanniques dénommées ci-après feront partie de l'union postale :

Australie occidentale, Australie méridionale, Victoria, Nouvelle-Galles du Sud, Queensland, Tasmanie, Nouvelle-Zélande, Nouvelle-Guinée britannique, îles Fidji.

Les correspondances de la France pour ces colonies seront soumises au tarif d'affranchissement suivant :

Lettres, 25 centimes pour 15 grammes.
Cartes postales simples, 10 centimes.
Cartes postales avec réponse payée, 20 centimes.
Papiers d'affaires, 5 centimes par 50 grammes (avec taxe minimum de 25 centimes).
Echantillons, 5 centimes par 50 grammes (avec taxe minimum de 10 centimes).
Journaux et imprimés, 5 centimes par 50 grammes.
Droit fixe de recommandation, 25 centimes.
Avis de réception des objets recommandés, 10 centimes.

Ministère de l'agriculture.

INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE

Programme du concours qui sera ouvert, à l'institut national agronomique, le jeudi 15 octobre 1891, pour la chaire de technologie agricole vacante dans cet établissement.

Première épreuve. — Exposition verbale du projet de programme du cours présenté par chaque candidat.

Deuxième épreuve. — Leçon d'une heure sur une question de technologie, après deux heures de préparation, sans le secours d'aucun livre ni note.

Troisième épreuve. — Leçon d'une heure sur un sujet de technologie, après vingt-quatre heures de préparation.

Les candidats doivent adresser leur demande au ministre de l'agriculture, quinze jours au moins avant la date fixée pour l'ouverture du concours.

Cette demande est écrite sur papier timbré et accompagnée des pièces suivantes :

1° Acte de naissance du candidat;

2° Un certificat attestant que le candidat est libéré du service de l'armée active, ou, s'il appartient à l'armée, une pièce établissant qu'il a obtenu de l'autorité militaire l'autorisation de se présenter au concours;

3° S'il y a lieu, un certificat attestant que le candidat possède la qualité de Français ou qu'il est naturalisé Français.

Les candidats devront, en outre, faire connaître, dans une note, leurs titres scientifiques, ainsi que les travaux ou les ouvrages qu'ils auraient publiés. Les travaux imprimés seront joints à cette note.

Ces titres et travaux compteront comme éléments d'appréciation et donneront lieu à une note qui comptera dans le classement définitif comme une épreuve.

Les candidats indiqueront leurs connaissances en langues étrangères.

Enfin, chaque candidat devra joindre aux documents énumérés ci-dessus le programme sommaire du cours, tel qu'il entendrait le professer.

La vente des coupes de bois de l'inspection du Quesnoy, annoncée comme devant se faire à Avesnes le jeudi 24 septembre 1891, aura lieu le lundi 5 octobre 1891, à midi, au Quesnoy, en la salle de l'hôtel de ville.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES SCIENCES

Séance du 14 septembre.

PRÉSIDENCE DE M. DUCHARTRE

La correspondance est dépouillée par M. Bertrand.

M. S. Philippidès adresse, par l'entremise du ministère des affaires étrangères, un mémoire sur la sériciculture de la région de Brousse. La société hollandaise des sciences de Harlem adresse le programme de diverses questions qu'elle a mises au concours soit pour l'année 1892, soit pour l'année 1893, etc.

M. A. Berthelot présente une note de M. A. Rommier sur la levure de vin. M. H. de Meynot, qui habite Arveyre près Libourne (Gironde), écrit à M. Rommier qu'il possède un vignoble dans le Bordelais à Saint-Emilion et qu'il en a créé un autre dans la Dordogne. Il a planté ce dernier avec les meilleurs cépages du Médoc, greffés sur vignes américaines. Depuis trois ans il y récolte de bons vins, mais sans caractère très différent des vins du pays. Lorsqu'il importe au contraire ses raisins sans les écraser à Saint-Emilion, et qu'il les introduit dans une cuve de ce dernier grand cru, nouvellement tirée, ou bien encore lorsqu'il amorce ses cuvées de la Dordogne avec du moût de Saint-Emilion dans la proportion d'un quarantième, il obtient un vin ayant absolument le bouquet de Saint-Emilion et un ensemble de qualités extraordinaires.

La première expérience de M. Henri de Meynot, de 1888, a été faite par hasard, comme il le marque dans sa lettre; il n'avait pas encore établi d'instruments vinaires dans son nouveau vignoble de la Dordogne. Il a emporté ses raisins, sans les écraser, et les a mis à fermenter dans une de ses cuves de Saint-Emilion, récemment tirée. Il avait connaissance, en 1889, de ma note à l'Académie des sciences, du 24 juin de cette année, *sur la possibilité de communiquer le bouquet d'un vin de qualité à un vin commun en changeant la levure qui le fait fermenter.*

On peut tirer la conclusion suivante des expériences de M. Henri de Meynot : les raisins des cépages fins du Médoc, transplantés dans la Dordogne, ne se chargent pas, pendant leur maturation, des levures de vin du Médoc, mais bien de celles qui sont spéciales aux plants de la Dordogne. Il en serait de même du pineau, le grand cépage de la Bourgogne : cultivé dans le midi de la France, il fournit des vins très capiteux, très corsés, mais qui manquent de bouquet. Or, on sait que le bouquet d'un vin dépend de la levure qui le fait fermenter : les levures des grands vins de la Bourgogne ne se trouveraient donc pas sur ce cépage lorsqu'il végète dans la région méditerranéenne, ou du moins elles ne seraient pas forcément exportables avec le plant.

M. Rommier a vivement engagé M. Henri de Meynot à continuer ses expériences et surtout à chercher à acclimater les levures du vin de Médoc dans son vignoble de la Dordogne. On lui a recommandé de répandre, vers la fin de ses vendanges, çà et là, aux pieds des souches de ses vignes, de la lie fraîche de Saint-Emilion, dans l'espoir que les levures de vin contenues dans cette lie émettront des spores avant l'hiver et qu'elles réapparaîtront l'an prochain lors de la maturation des raisins.

M. Paquelin transmet une note sur un foyer de fil de platine demeurant incandescent au milieu de l'eau.

Ce foyer peut être agencé de plusieurs façons. Le dispositif qui m'a donné, dit-il, les meilleurs résultats consiste en une bande de toile de platine, enroulée sur elle-même, en forme de cylindre plein, et enchâssée dans une cupule de même métal à tige creuse.

On commence par chasser dans ce foyer, sous faible pression, un mélange gazeux composé d'air et de vapeurs hydrocarbonées, en proportions convenables. On enflamme ce mélange : la flamme qui apparaît ne tarde pas à disparaître, comme absorbée par le platine, et le foyer devient

incandescent. L'incandescence est alors d'autant plus vive que le mélange y est projété sous plus grande pression.

Sous la pression produite par la poire Richardson, ce foyer prend un éclat comparable à celui de la lumière électrique et peut, bien qu'il soit composé de mailles de platine, être plongé dans l'eau sans cesser d'être lumineux.

Le carburateur-doseur-mélangeur, décrit dans une précédente communication (*Comptes rendus*, 17 août), à l'occasion de mon chalumeau, permet d'obtenir le mélange gazeux qui convient le mieux. J'ai dit que la flamme du chalumeau a une température voisine du point de fusion du platine. La fusion que j'ai pu observer dans certains cas vient confirmer cette assertion.

Quelle sera l'utilité de ces foyers? Peut-être serviront-ils, dans l'art photographique, à produire de nuit des images instantanées. Peut-être seront-ils utilisés comme allumeurs dans les moteurs à gaz.

M. Mascart informe l'Académie qu'il vient d'assister, avec le docteur Hyades, à une conférence de la commission polaire internationale, réunie à Munich le 3 septembre pour la clôture de ses travaux.

La collection des mémoires relatifs à la mission française du cap Horn a été l'objet, dans cette séance, d'une manifestation des plus flatteuses. Cette belle publication, qui comprend neuf volumes in-4°, est aujourd'hui terminée, grâce aux soins de M. Hyades, qui a dirigé l'impression des six derniers volumes. Les officiers de marine qui ont entrepris cette campagne méritent tous les éloges de l'Académie; ils ont ajouté un véritable monument scientifique aux célèbres voyages d'exploration qui font l'honneur de la marine française. La commission du cap Horn, présidée d'abord par M. Dumas, puis par M. Bertrand, a aidé les explorateurs de ses conseils, et l'Académie a bien voulu apporter son concours à cette mission, soit pour l'organisation du matériel scientifique, soit pour l'achèvement des publications. Le résultat a largement répondu à ses espérances.

M. Faye fait une communication personnelle sur les discussions récentes qui ont eu lieu au sujet des cyclones entre M. Haun, directeur de la météorologie autrichienne, et M. Ferrel, le savant le plus autorisé en ces matières de tous les Etats-Unis. A ce propos M. Faye s'applaudit de voir que ses idées sur la constitution des cyclones sont admises de plus en plus par les météorologistes les plus éminents.

M. A. Chatin lit une note intitulée *Contribution à l'histoire botanique de la truffe* kammès *de Damas*.

Dans une précédente communication à l'Académie sur de nouvelles espèces de terfaz d'Algérie (*Terfezia Boudieri* et *Tirmannia Africana*), j'ai signalé, dit M. Chatin, d'après un fragment de tubercule rapporté de Damas par des missionnaires, l'existence d'un terfaz spécial, que j'ai dénommé *Terfezia Boudieri Arabica*. Désireux de connaître les terfaz d'Arabie autrement que par le petit spécimen rapporté comme un objet de curiosité, je priai M. Clavery, directeur du commerce au ministère des affaires étrangères et mon très distingué collègue au comité central d'hygiène publique de France, de vouloir bien me procurer, si possible, des truffes bien authentiques de la région de Damas.

Dès le 27 avril, je recevais de M. Clavery, avec un grand bidon de fer blanc scellé au feu et contenant des tubercules mêlés à du sable fin, copie de la lettre suivante, adressée à M. le ministre des affaires étrangères :

« Damas, le 4 août 1891.

« Les truffes blanches du désert, connues en Syrie sous le nom de *kammé*, sont apportées à Damas par une tribu d'Arabes appelés « Steib » et vêtus exclusivement de peaux de gazelles.

« Les truffes dont il s'agit n'ont pas fait encore leur apparition dans ma résidence, et il y a lieu de supposer qu'elles ont pris une autre direction, celle de Hama et de Homs, probablement. Nous n'avons cette année que les truffes venues des environs de Damas, et qui, quoique de même nature, sont toujours d'une qualité bien inférieure et ne possèdent pas le même parfum.

« De nombreuses observations permettent de conclure que ces truffes, celles du désert comme celles des environs de Damas, ne paraissent au printemps qu'après un hiver pluvieux (1). Or, depuis trois ans que je suis ici, c'est la première fois que je vois les kammés sur le marché de Damas.

Ce n'est pas le seul terfaz d'Afrique qu'on retrouvera parmi les kammés d'Asie. On sait déjà que le *Terfezia Boudieri*, si commun en Algérie, a sa variété *Arabica* à Damas même, et bientôt je ferai connaître qu'une autre espèce d'Algérie où, assez rare, elle a été trouvée pour la première fois par Durieu de Maisonneuve, le *Terfezia Leonis* de Tulasne, est très répandue aux environs de Smyrne : tous faits qui se multiplieront sans doute, et indiquent, outre les analogies du climat, la continuité, au delà de l'isthme de Suez, de l'Afrique et de l'Asie avant le creusement de la mer Rouge.

On peut se faire une idée de l'importance comme aliment du kammé de Damas, tant par sa grande aire de dispersion que par le rapport d'un ancien voyageur assurant que sa consommation dans cette ville est de la charge de dix chameaux par jour durant la saison.

M. de Lacaze-Duthiers présente, au nom de M. de Maupas, une note sur la détermination de la sexualité chez l'*Hydrotina seuta*.

HENRI DE PARVILLE.

(1) On voit que les kammés de Syrie, comme les terfaz d'Algérie, comme les truffes du Périgord, etc., ne donnent de bonnes récoltes que sous l'influence des pluies d'hiver pour les espèces de printemps, d'été pour celles d'hiver

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Samedi, 19 septembre 1891.

La situation se modifie très lentement. Une zone de faibles pressions s'étend toujours sur tout le nord de l'Europe, tandis qu'une aire supérieure à 765 couvre l'Espagne et la Bavière. Le vent continue à souffler des régions ouest sur la Manche, la Bretagne, de l'est en Gascogne et en Provence. Des pluies sont tombées en Scandinavie, sur les Pays-Bas, sur notre littoral de la Manche et dans quelques stations des Iles-Britanniques.

La température devient plus élevée ; le thermomètre marquait ce matin : — 1° à Arkangel, 5° à Moscou, 17° à Paris, et 23° à Alger. On notait 11° au Puy de Dôme et 7° au Pic du Midi.

En France, de faibles ondées sont encore probables dans les régions du Nord avec temps doux. A Paris, hier, ciel couvert. Max. : 18°2 ; min. : 15°8 à Saint-Maur et 14°7 à la tour Eiffel.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer peu agitée à Dunkerque, houleuse à Calais, agitée à Boulogne, au Havre et à Cherbourg.

Océan : mer agitée à Brest, belle à Lorient.

Méditerranée : mer peu agitée à Marseille, belle à Sicié, très belle à Nice.

Situation du 19 septembre 1891 (soir). — La situation reste à peu près la même sur l'Europe occidentale (Nantes 766 m/m). — En France, quelques pluies sont encore probables vers le littoral de la Manche.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Le 17 octobre 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du département, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux de terrassements, fondations et maçonneries pour la construction d'un pont suspendu sur la Durance, à Bonpas, route nationale n° 7.

Travaux à l'entreprise	389.128 33
Somme à valoir	50.871 67
Total	440.000 »

Cautionnement provisoire, 3,000 fr.
Cautionnement définitif, 13,000 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture ; 2° de M. l'ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, à Avignon.

N° 170.

MARINE

Adjudication à Cherbourg, le 8 octobre 1891 :

Eponges communes dites « Velvet » de la Havane.

Etain en saumons.

L'adjudication d'étamines à pavillons annoncée pour le 24 septembre 1891 est remise à une date qui sera fixée ultérieurement.

Adjudication à Toulon, le 7 octobre 1891 :

Coke de gaz.

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Cherbourg et à Toulon, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine.

N° 171.

MARINE

Adjudication à Toulon, le 7 octobre 1891 :

Boutons pour marins.

Voir les cahiers des charges au bureau des approvisionnements, à Toulon, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine (Solde, habillement et revues).

N° 172.

MARINE

Adjudication à Bordeaux, le 1er octobre 1891 :

Remplacement de la partie supérieure du mât sémaphorique de la pointe de Grave.

Importance : 3,600 fr. environ.

Cautionnement............ 200 fr.

Voir le cahier des charges au bureau du commissaire aux travaux, rue Fondaudège, 3, à Bordeaux, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine, bureau des travaux hydrauliques.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Samedi 19 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
			en liq..						
Oct 91	3 %...	95f 80 85 75	fin ct...	95 75	95 80	95 70	95 77½	95 60	95 72½
			P° fin c.		d 1f		d50		
			P° fin c.	95 85	96 .. d25				
			P° fin p.		d 1f	96 15	96 25 d50		
			P° fin p.	96 40	96 50 d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %...	91f	fin ct...					91 ..	
			en liq..						
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés...	94f 70 75	fin ct...	94 72½			94 80	94 65	94 72½
			P° fin c.		d 1f		d50		
			P° fin c.	94 85	d25				
			P° fin p.		d 1f		d50		
			P° fin p.		d25				
			en liq..						
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)..	97f 30 35 40 30	fin ct...					97 40	97 37½
			P° fin c.		d 1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d 1f		d50		
			P° fin p.		d25				
			en liq..						
Août 91	4 ½ % 1883...	105f 70 75	fin ct...	10582¼			105 85	105 75	10582½
			P° fin c.				d50		
			P° fin c.						
			P° fin p.				d50		
			P° fin p.						
Août 86	Promesses d'Inscript. 4½% 1883.	0 25						0 25	
Sept. 91	Bons du Trésor 4% éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 5000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95...								
d°	éch. 1er sept. 95...								
d°	éch. 1er mars 96...								
Juill. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.),		en liq..						
	nos 221,501 à 273,500...	510	fin ct...					509 50	
	EMPRUNTS (Villes)								
Sept. 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	549 50 545	fin ct...					550 ..	
Août 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	527 526 75 526 25	fin ct...					527 50	
Juill. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	419 418	fin ct...					418 50	
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	409 409 50	fin ct...					409 75	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	106 75 107						106 50	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr.. t.p.	532	fin ct...					533 ..	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	532	fin ct...					532 50	
			en liq..						
Sept. 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	407 408 407	fin ct...					408 75	
d°	d° d° quarts, r. 100f..	103 25 104 50 103 25...						103 25	
Mars 91	d° d° nouv., 120 f. p.	400 50 400	fin ct...					400 ..	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	101 75 102	fin ct...					101 50	
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r.		en liq..						
	400 fr., tout payé...	403 50 404 50 405 50 ..	fin ct...					405 ..	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½%, 89 (int.		en liq..						
	et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	500	fin ct...					500 ..	
			P° fin c.						
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et		en liq..						
	immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	560 570	au 15..					560 ..	
			en liq..						
Juin 91.	Banque de France (nominatives).	4565 4575 4567 50..	fin ct...	4598 75				4590 ..	
			P° fin c.		d40		d50		
			P° fin p.		d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).	445 446 25	au 30..	446 25				447 50	447 50
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas,		en liq..						
	actions 500 fr., tout payé... (ex-coupon 38)	785	au 30..	785 ..				787 50	786 25
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d10		
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).	440	au 30..					433 75	435 ..
			P° au 30		d10		d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 26)...	480	au 30..						
			P° au 30						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France,		en liq..						
	actions 500 fr., tout payé...	357 50	au 30..						
	(ex-coupon 10)		P° au 30						
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f.,		en liq..						
ex-1er r.	tout payé (ex-coup. 67), en liq.	273 75 275 277 50 280..	au 30..	276 25				273 75	273 75
			P° au 30		d10		d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de		en liq..						
	Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés.	545	au 30..	547 50				546 25	546 25
	(nominatives)		P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr.,		P° au 15		d10		d5f		
	250 fr. payés (ex-coupon 17)...		au 30..						
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Al-		en liq..						
	gérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).	430	au 30..					[illegible] ..	
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions		en liq..						
	500 fr., 400 fr. payés (nomin.)..		au 30..						
Août 91	Banque hypot. de Fce, r. 1000f, t.p.	517 50	fin ct...					518 ..	
Sept. 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	422 423	fin ct...					423 ..	
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq.,		en liq..						
	obl. r. 150 f. } en représon d'ann.	150 50	fin ct...					150 59	
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f. } dues par l'Etat...	528	au 30..					530 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.	1010 .	
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.		
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.	112 .	
Armentières (vlle), 3½ %, 86, r. 500 f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %...		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr...	109 .	
d° 1881, 4%, r. 500 f.	510 ..	
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.	980 ..	970 ..
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.	1035..	
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr..	110 ..	107 ..
d° 1863, 3%, r. 100 fr.	140 ..	
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.		
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	100 ..	
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.		
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	46 75	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.	205 ..	
Canal de Panama, parts de fondat.	95 ..	
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	408 75	406 25
Midi, d° act. de jouiss	678 75	
Nord, d° act. de jouiss.		
Orléans, d° act. de jouiss.	109875	1095 ..
Ouest, d° act. de jouiss.	568 75	565 ..
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)		
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f. t.p.	610 ..	
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.		
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	580 ..	578 75
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	525 ..	
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	240 ..	
d° du département du Nord...		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier...		
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.		
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	431 ..	
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'Etat.	560 ..	557 50
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 48).		
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1460..	
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).	235 ..	230 ..
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 11).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.	262 50	260 ..
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 15).	5500..	
Ind. linière (Compt. de l') a. 500f.		
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p...		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).	385 ..	
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 29).	1850 .	
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p.	1375..	
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).	62 50	
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	398 75	
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).		
d° act. de jouiss...		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p..	1750..	
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé...		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé...	1540..	
2e série, act. 500 fr., t.p..	1505	
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.		
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	795 ..	
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2505..	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.	860 ..	850 ..
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	505 ..	
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.	50 ..	
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1380 .	1330..

JOUISSANCE	Samedi 19 Septembre	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	Crédit Foncier de France.		en liq..						
Juill. 91	Actions 500 fr., tout payé...	1280 1285	fin ct...	1291 25			1292 50	1282 50	1291 25
	(nominatives)		Pe fin c.		d40		d20		
			Pe fin c.	1295 ..	d10		d5f		
	Obligations :		Pe fin p.		d40		d20		
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.		Pe fin p.	1312 50	d10		d5f		
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	520 519						520 ..	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	105 50 105						104 50	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	601							
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	120 121 50						121 50	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	520						520 ..	
d°	communles, 3%, remb. 500 f.	507						508 ..	
d°	d° 5es, r. 100 f.	102						102 .	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	520	fin ct...					516 50	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	395 394 25 394 50	en liq..					395 ..	
Sept. 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	477 476 50	fin ct...					477 .	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	480	fin ct...					479 .	
Sept. 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	474 474 25	fin ct...					474 25	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	422 25 422 75 423	fin ct...					422 ..	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	479 479 25	fin ct...					480 ..	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	55f 54f25	fin ct...					55 ..	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	43f 42f50	fin ct...					43 ..	
...	d° d° (nomin.).	.. ..f ..f	fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc.		en liq..						
	gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	595	au 30..					596 25	
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc.,		en liq..						
	(Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		au 30..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p.		en liq..						
	(ex-coupon 42)...............	820 822 50	au 30..	821 25			822 50	825 ..	822 50
			Pe au 30		d10	825 .	d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act.		en liq..						
	nouvelles 500 fr., tout payé....		au 30..					315 ..	315 ..
	(ex-coup. 18)		Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de),		en liq..						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		au 30..	372 50					
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).		au 30..					330 ..	
			Pe au 30		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. développt du Commce		en liq..						
	et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p.	485	au 30 .					485 ..	483 75
	(nominatives)		Pe au 30		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac.		en liq..						
	500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie).		au 30..					485 ..	
	(ex-coup. 18)		en liq..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris,	468 75 470	au 30..					470 ..	
	actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..		Pe au 30		d10		d5f		
			en liq..						
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr.,		au 30..					360 ..	
	250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq..						
....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f,		au 30..	380 ..				390 ..	395 ..
	tout payé (coupon 39 attaché)..		Pe au 30		d5f		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		au 30..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		au 30..						
			Pe au 30		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act.		en liq..						
	500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		au 30..						
Juill. 83	Compie Franco-Algérienne, act.		en liq..						
	500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14),	15f	au 30..					15 ..	
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p.,		Pe au 30		d10		d5f		
	nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...		en liq..						
Juill. 91	Société des Immeubles de France,		au 30..		d10		d5f		
	act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	480	au 30..					480 ..	
Août 91	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	389 389 25	au 30 .					389 25	
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act.		en liq..						
	500 fr., t.p. (ex-coupon 26)....		au 30..						
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f,		en liq..						
	r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.	707 50 705	fin ct..					718 75	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar.		en liq..						
	de l'État), ex-coupon 30.......	620	fin ct..					620 ..	
			en liq..						
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	915	fin ct..					915 ..	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris		en liq..						
	à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1505 1505 75 1510	fin ct..	1508 75				1503 75	1505 ..
			Pe fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé	1297 50	fin ct..					1300 ..	
	(ex-coupon 72)..............		Pe fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb.	1835 1832 50 1835	fin ct..	1840 ..			1837 50	1840 ..	1845 ..
	400 fr. (ex-coupon 70)........	1837 50 1840	Pe fin c.		d20		d10		
			Pe fin p.		d20		d10		
			en liq..						
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé..		fin ct..					1542 50	
	(ex-coupon 78)		Pe fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1077 50 1075	fin ct..					1077 50	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de		en liq..						
	fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11).	430	fin ct..						
	(Gar. de l'Etat ou de Dépts)		Pe fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille,		en liq..						
	act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).		au 30..					530 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de		en liq..						
	Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	545	au 30..					545 ..	545 ..
			Pe au 30		d10		d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos								
	48501 à 61000 (ex-c. 11).				d10		d5f		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France		en liq..						
	et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p.	442 50	au 30..					445 ..	445 ..
	(en liquidation). — (ex-c. 5)		Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise		Pe au 15		d20		d20		
	des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		au 30..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France		en liq..						
	et l'Etranger, act. 500 fr., t.p..	571 25	au 30..					570 ..	
	(ex-coupon 19)		Pe au 30		d10		d5f		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	140 ..	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	145 ..	142 50
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)...	440 ..	415 ..
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a. 500 f., 350 f. p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	550 .	543 75
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	585 ..	580 ..
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	363 75	355 ..
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1070..	1065..
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	725 ..	
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	370 ..	
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	117 ..	115 ..
Voitures à Paris, actions de jouiss.	215 .	210 ..
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 20).	423 75	
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	715 ..	710 ..
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2550..	2530..
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.		
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	475 ..	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1125.	1120 .
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2090..	2085..
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4)..	1430..	
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	220 ..	218 75
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	560 ..	
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	576 25	572 50
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.	230 ..	
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.		
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 50).	800 ..	790 ..
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	1348 75	1345..
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	520 ..	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............	1722 50	1712 50
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	220 .	217 50
d° parts bénéficiaires.......	214 ..	210 ..
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....		
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	199 ..	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	427 ..	
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	346 ..	
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	381 ..	
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.	382 ..	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..	432 ..	
d° d° de 1887 à 1985..	413 75	
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).		
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	414 50	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	406 ..	
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	652 50	
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	442 ..	441 50
d° nouvelles d°	438 .	437 50
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	438 50	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérnne : Aïn-Tizy, etc., 3%, r. 500 f. (garantie de l'État).....		
Mécheria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	405 25	404 75
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)	403 ..	
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'État).	411 ..	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	470	
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1277 50	1275..
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	449 50	448 ..
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	446 ..	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	442 ..	
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.	438 ..	
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.	438 ..	
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	442 .	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	442 ..	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	647 50	
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	444 25	443 ..
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	447 ..	446 50
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	449 50	449 ..
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).		

JOUISSANCE	Samedi 19 Septembre	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1455 1446 25 1447 50 .. 1448 75 1450	en liq.						
			au 30	1450 ..				1455 ..	
			Pr au 30		d10		d5f		
			Pr au 15		d10		d5f		
Avril 91	do act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1160	en liq.						
			au 30					1160 ..	
			Pr au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)	585 586 25 587 50 586 25	en liq.						
			au 30	580 ..			583 75	588 50	585 ..
			Pr au 30				d5f		
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	656 25	en liq.						
			au 30					655 ..	
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1080 1082 50 1085	en liq.						
			au 30	1080 ..				1075 ..	
			Pr au 30		d10		d20		
			Pr au 15		d10		d10		
Juill. 91	do act. de jouiss. (ex-c. 16).	495	en liq.						
			au 30					495 ..	
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	710	en liq.						
			au 30					705 ..	706 25
			Pr au 30		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)..	302 50 305 306 25	en liq.						
			au 30	307 50				301 50	305 ..
			Pr au 30		d10		d5f		
			Pr au 15		d10		d5f		
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2990	en liq.						
			au 30					2980 ..	
			Pr au 30		d..		d5f		
			Pr au 15		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	25f 25f75 26f 26f50	en liq.						
			au 30	26 25				26 ..	25 ..
			Pr au 30		d10		d5f		
			Pr au 15		d10		d5f		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.	203 75 200 201 25	en liq.						
			au 30						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.	55f 56f25	en liq.						
			au 30	55 ..				55 50	
			Pr au 30		d10		d5f		
			Pr au 15		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	21f 21f25	en liq.						
			au 30	21 25				22 ..	22 50
			Pr au 30		d10		d5f		
			Pr au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2892 50 2893 75 2892 50 .... 2895 2897 50	en liq.						
			au 30	2892 50	2900 ..	2891 25	2895 ..	2885 ..	2886 25
			Pr au 30		d40	2900 ..	2910 .. d20		
			Pr au 30	2915 ..	2921 25 d10		d40		
Juill. 91	do Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).	805 807 50 810	en liq.						
			au 30					810 ..	
			Pr au 30		d10		d5f		
			Pr au 15		d10		d5f		
Juill. 91	do do jouiss. (ex-c. 27).	306 25 308 75	en liq.						
			au 30					310 ..	
do	do Parts de fondateurs (ex-coupon 27)	1200	en liq.						
			au 30	1197 50			1200 ..	1197 50	
			Pr au 30		d10		d5f		
Sept. 91	do Bons trent., 8%, r. 125 f.	139	au 30						
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attrib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).	2030 2035 2037 50	en liq.						
			au 30	2032 50			2050 ..	2022 50	2027 50
			Pr au 30		d20		d20		
Juill. 91	do Cinquièmes (ex-coup. 18).	405	en liq.						
			au 30					405 ..	
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	502 50 503 75 506 25	en liq.						
			au 30					510 ..	508 75
			Pr au 30		d10		d5f		
			Pr au 15		d10		d5f		
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	121 117 50 120	en liq.						
			au 30	120 ..				120 ..	120 ..
			Pr au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).		en liq.						
			au 30	410 ..				408 75	410 ..
			Pr au 30		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
Oct. 91	Angleterre, 2¾% (n.c. fixe 25f20).	95f95 ...C. 500f 95f95	en liq.						
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.......	C. 1000 95f95	au 30						
			en liq.						
			au 30						
Juill. 91	do 5%, 1884, remb. 500 fr...	Gr. c.	au 30						
			Pr au 30		d..		d..		
Juill. 91	do 5%, 1886, remb. 500 fr...		en liq.					329 ..	
...	do do c. de 5 obl..		au 30		d..		d..		
...	do do c. de 25 obl.		Pr au 15						
Mai 91	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		en liq.						
			au 30						
...	do do 1000 fl. do		Pr au 30		d..		d..		
Avril 91	do 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f75 50 .C. 10000.....	en liq.						
			au 30					97 10	
...	do do 1000 fl. do	96f 96f05 15 20 30 40.	Pr au 30		d50		d25	96 20	
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 30						
...	do coup. de 1000 fr.	C. 4000f	Pr au 30		d..		d..		
Mai 91	do 3%, 1873		au 30						
Juill. 91	do 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 30						
...	do do c. de 1000 f.	C. 100f	au 30						
...	do do c. de 500 f.		en liq.						
Mai 91	do 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	102 50 C. 200f 102 75	au 30					102 85	
...	do do c. de 1000 f.	C. 100f	en liq.						
...	do do c. de 500 f.		au 30						
Août 91	do 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 30						
...	do do c. de 1000 f.	C. 100f	Pr au 30		d..		d..		
...	do do c. de 500 f.								
			en liq.						
Juin 91	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £.		au 30						
...	do do 500 £.		Pr au 30		d50		d25		
...	do do 100 £.								
Avril 91	do 4½%, 88, Obl. 1000 £.		en liq.						
...	do do 500 £.		au 30	77 ..	d..		d25		
...	do do 100 £.	77f	Pr au 30		d50				
do	do 4%, 1889. Obl. 1000 £.		en liq.						
...	do do 500 £.		au 30	72 50					
...	do do 100 £.	72f25	Pr au 30		d50		d25		
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé...	100 98f50	en liq.		d10		d5f		
			au 30					100 50	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	439 ..	
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......	362 ..	
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	447 50	447 ..
do 3% nouveau, r. 500f do	456 50	456 ..
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	450 ..	
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	443 ..	442 ..
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..	1265..	
do 3%, rembours. 500 fr.....	448 ..	
do 3%, 1884, remb. 500 fr...	455 ..	454 25
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	443 ..	
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......	108 25	
2e émission, de 63,001 à 108,312.	95 ..	
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.	88 25	
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3%. r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'Etat. Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	446 75	446 25
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	452 ..	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.	1260..	
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.	1250..	
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	410 ..	407 50
do do nouv., 285 f. p.		
do 4%, remb. 500 fr., t.p..	496 25	495 50
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.	420 ..	
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	430 ..	
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	150 ..	
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	409 75	409 ..
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	503 ..	
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr....		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	275 ..	255 ..
do do 5%, r. 500 fr.	230 ..	220 ..
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.		
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr.	47 ..	46 75
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..	402 50	
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.	533 50	
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.	465 ..	
do do 5%, r. 500 f.		
do do 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.		
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f.		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Industrie linière, 6%, r. 300 fr.		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.		
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	510 ..	
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	526 ..	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	314 ..	
do do 5%, r. 500 fr.	518 ..	517 ..
do do 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	515 ..	
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....	375 ..	
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	304 ..	303 ..
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	465 ..	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.	345 ..	
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..		
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....		
do 4%, 1881, remb. 500 fr..	503 ..	
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.		
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	412 ..	
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	380 ..	375 ..
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablsst Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.		
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.		
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.	500 ..	
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.	290 ..	
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	630 ..	
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	12 75	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municip. (Délég.) 4%, r. 500.	122 ..	
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	122 ..	120 ..
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	21 ..	
do do 3%, remb. 500 fr...	18 ..	17 50
do do 4%, remb. 500 fr...	18 25	
do nouv., remb. 1000 f. (1re série).	22 ..	21 25
do do (2e série).	21 50	
do do (3e série).	79 50	78 ..
do obl. à lots, t.p. à la répartition.	83 25	
do do depuis la répart.	85 50	82 50
do do 322f50 payés...		
do do 76 fr. 67 payés.		
do Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	70 ..	
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	618 50	615 ..
do 3%, remb. 500 fr.........	447 ..	446 75
do do 2e série, remb. 500 fr...	438 ..	437 50
do Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	94 50	

Jouissance	Samedi 19 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Avril 91	Egypte. Oblig. Daïra Sanieh 4 %		en liq..						
	(décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	497 496 75	au 30..					496 50	492 50
			P° au 30		d10				
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig.		en liq..		d10		d5f		
	7%, rembours. 500 fr.	492 492 50 493	au 30..	493 75				494 ..	492 50
	(Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)		P° au 30		d10		d5f		
Avril 91	Egypte. Dette privil. conv. à 3½ %		en liq..						
	(décrets des 6 et 7 juin 1890)...	464 464 25 50 75 465...	au 30..	463 75			462 50	466 75	465 ..
...			P° au 30		d10		d5f		
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878	521	en liq.. / au 15..					520 ..	
			en liq..						
Sept. 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f		au 30..						
	(nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fl. 1f.		en liq..						
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	73f	au 30..	72 20				73 ..	
...	Coup. de 40 —	72f 50	P° au 30		d50		d25	72 45	
...	Coup. de 80 —	72f 50	P° au 15		d50		d25	72 45	
...	Coup. de 160 —		P° au 31		d50		d25	72 20	
...	Coup. de 240 —	72f 25						72 20	
...	Coup. de 480 —	72f 30 40 20 10..						72 20	
...	Coup. de 960 —	..f	en liq..						
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).		au 30..						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba,		en liq..						
	6%, 1886, garantis.	496 495	au 30..					495 ..	
			en liq..						
d°	d° d° 1890, garantis.		au 30..		d10		d5f	460 ..	
			P° au 30		d10		d5f		
			en liq..						
....	États-Unis. Cons. 4½ % (n.c.f. 5f).		au 30..						
Juill. 91	d° Consolidés 4%		au 30..						
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½ %, 89,		en liq..						
...	Oblig. et coupons (Titre de 617f.		au 30..		d10		d25		
...	prescrits au bout — de 2468f.		P° au 30		d10		d25		
...	de 20 ans de l'éch. — de 6170f.		en liq..		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	416 50	au 30..					417 ..	
		Gr. c.	en liq..						
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	414	au 30..					414 ..	
		Gr. c.	en liq..						
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	322 322 50	au 30..					325 ..	
	d° d° c. 2500 f.		....						
Avril 91	Hollande, 3½ %, 1886 (nég.change		en liq..						
	fixe 2f 10). Coup. de 100 fl....		au 30..		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe		en liq..						
	2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	93f 60	au 30..	89 85				93 60	
...	d° 500 fl.	91f 75	P° au 30		d50		d25	92 30	
...	d° 1000 fl.	89f 95	P° au 15		d50		d25	89 90	
Août 91	d° 4½ %, or, 89 (n.ch.fl. 2f 50).		en liq..						
...	Cap. des titres amort. (Obl. 100 fl.	100 95	au 30..					100 75	
...	prescr. après 20 ans. — 500 fl.		P° au 30		d50		d..		
Mars 91	Inde, 80 4½ % (nég.ch.fixe 2f50).		au 15..						
			en liq..						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 30..	90 32½	90 37½	90 32½	90 37½	90 30	90 40
...	d° coup. 500 fr.	90f 40 35 25	P° au 30		d1f		d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.		P° au 30		d25				
...	d° coup. 50 fr.		P° au 15		d1f		d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	90f 80	P° au 15		d25			90 60	
Avril 91	d° 3%	..f	au 30..						
			en liq..						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	316	au 30..					316 50	
Mai 91.	Norvège, 3½ % (nég.ch.fl. 25f20),		en liq..						
	coup. de 504 f. (20 £).	90f	au 30..						
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).		au 30..						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 30..						
d°	d° obl. 5% d°		au 30..						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch.		en liq..						
	fixe 25f25), coup. de 20 £.	37f 25 35 40 25..	au 30..	37 25	37 40	37 25	37 30	37 50	37 80
...	d° coup. de 50 £.	37f 25	P° au 30		37 75 d50		38 .. d25		
...	d° coup. de 100 £.	37f 50 40 35 30 25 50.	P° au 15		d50		d1f	37 85	
			en liq..						
Avril 91	d° 4½ %, 88-89, r. 500f. (C. 500 f.	281 50 281 280 50 282 25	au 30..					282 50	
...	Nos 1 à 390000 et C. 5 obl.		au 30..						
...	500001 à 929987. C. 10 ob.		au 30..						
			en liq..						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%		au 30..					103 ..	
Juill. 91	d° 1890, 4%	..f	P° au 30						
...	Russie, 1850, 4½ % (n.ch.fl. 25f50.		en liq..						
	Oblig. de 100 £.		au 30..						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	93f 40 50	au 30					98 75	
...	Grosses coupures....	..f	....						
Juill. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fl. 4 f. Obl. de 100 r.	..f	au 30..						
...	d° de 1000 r.	..f	P° au 30		d50		d25		
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fl. 4 f. Obl. de 100 r.	71f	au 30	70 80			70 70	71 40	70 65
...	d° de 1000 r.	70f 80 60	P° au 30		d50		d50	70 40	
			en liq..						
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	98f 35	au 30..	98 75				98 40	
...	Grosses coupures....	..f	P° au 30		d50		d25	98 50	
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 30..						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change		en liq..						
	fixe 4f), coup. de 125 r.	105 75	au 30					105 ..	
...	coup. de 500 r.	105 75	....					105 ..	
...	coup. de 1000 r.	105 75 80	....						
...	coup. de 10000 r.		en liq..						
	d° 1889, 4% (or).	98f 20 50	au 30..					98 65	
Sept. 91			en liq..						
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	98f	au 30..					97 95	
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	98f	au 30..					98 15	
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e sé-		....						
	ries, t. p., Obl. 500 f.	98f 45 35 20	en liq..					98 40	
...	d° 2500 f.	98f 70 60 50 45 40 35.	au 30..	98 30				98 40	98 25
...	d° 5000 f.	98f 40 20	P° au 30		d50		d25	98 30	
...	d° 12500 f.	98f 35 20	....					98 ..	
			en liq..						
Juill. 91	d° d° 3e série...	98f 10 20 30 25 50 80..	au 30..					98 20	
Mai 91	d° Intér. cons., 4½ %. 1re ém.,		en liq..						
	1980 (n.ch.fl. 4f) C. 100 r.	69f 69f 30	au 30..						
	C. 500 r.	69f 69f 30	au 30..		d50		d25		
	C, 1000 r.		au 30..						
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Trans-		en liq..						
	caucasien, remb. au pair.	83f 25 15 83f	au 30..					83 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½ %, 53 (n.ch.fl. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Obligi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	318 50	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fl. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	78 25	
d° 1000 fl. d°	78 40	78 25
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.		
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	117 ..	114 ..
Congo (Etat indép. du), Lots 1888.		
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	120 ..	116 ..
Danemark, 3½ % (nég.ch.fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½ %, C.F. (n.ch.fl. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	13 50	13 ..
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	117 ..	115 ..
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	99 ..	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
d° 1866, 5%		
Gouv. de Québec, 80, 4½ %, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fl. 25f20).	117 90	
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég.change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f.p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	115 ..	112 ..
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.		
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t.p..		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	492 50	
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20)..	627 50	625 ..
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	353 50	353 ..
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	342 ..	340 ..
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083..	420 50	419 50
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486....	406 50	
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale..	394 ..	
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	406 50	405 ..
Beïra-Alta, 3%	106 50	
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	203 ..	200 ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	205 ..	
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	315 75	
d° (Série X)	320 .	318 50
Nord-Belges, 3%	472 50	
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque...	398 ..	396 ..
d° (2e série), 2e hypothèque.	372 75	
d° (3e série), 3e hypothèque.	352 50	
d° (4e série), 4e hypothèque.		
d° (5e série), 5e hypothèque.	319 ..	
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	355 50	354 50
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	356 ..	355 50
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	360 50	360 ..
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	330 ..	
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	328 ..	
Ouest de l'Espagne, 4%	180 ..	175 ..
Portugais, 3%	188 ..	185 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	178 ..	
d° 4%	234 75	230 ..
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	367 .	365 50
d° 2e hypothèque.	355 ..	
d° 3e hypothèque.	317	
Cordoue à Séville, 3%	536 25	535 ..
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%..		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.		
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	297 ..	296 ..
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f, t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.		
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.		
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	440 ..	
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	414 ..	413 ..

JOUISSANCE	Samedi 19 Septembre	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	441 25 443 75	au 30.. en liq..	...	...	...	...	...	...
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr..	90f 89f 88f50	au 30.. en liq..	...	...	...	...	89 ..	...
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f.25f10) Ob. 25 £.	...	au 30..	...	...	...	...	...	...
...	d° d° Ob. 50 £.	...	P° au 30	...	d1f	...	d25	...	
...	d° d° Ob. 100 £.	103 30	P° au 15	...	d50	...	d25	103 30	
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.) (nég.ch.f. 25f20). Ob. 20 £.	...	en liq.. au 30..	...	...	...	...	...	...
...	d° d° Ob. 100 £.	...	P° au 30	...	d50	...	d25	...	
...	d° d° Ob. 500 £.	...	en liq..	...	...	...	...	...	
Juin. 91	Suisse (Empr féd.), 3½%, c. 1000f.	...	au 30..	...	...	...	...	...	...
..	d° d° c. 5000f.	...	P° au 30	...	d50	...	d25	...	
Sept. 91	d° Rente 3%, c de f., obl. 30f r.	89f75 80 ..f	en liq.. au 30..	...	...	...	...	89 75	...
Sept. 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	21f50 22f ...	en liq.. au 30..	...	...	...	...		
	d° d° gross. coup.	..f	en liq..	...	...	...	...	21 85	...
d°	d° d° (sér. C).	18f 18f05 ..	au 30..	...	...	...	...	18 ..	...
	d° d° gross. coup.	.f	en liq..	...	...	...	...		
d°	d° d° (sér. D).	18f 17f95 ...	au 30..	...	...	...	...	18 ..	...
...	d° d° gross. coup.	..f	P° au 30	...	d50	...	d25		
Sept. 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890. Obligations de 500 fr.	404 403 50 .	en liq.. au 30..	...	...	...	...	403 75	...
...	d° de 2500 fr.	...	P° au 30	...	d50	...	d25		
...	d° de 12500 fr.	...	P° au 15	...	d50	...	d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil. 5%. Douanes. Obl. de 500 f.	448	en liq.. au 30 .	...	...	...	...	448 25	443 75
...	d° d° 2500 f.	443 50 445 .	P° au 30	...	d10	...	d5f		
...	d° d° 12500 f.	...	P° au 15	...	d10	...	d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl. pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	446 25	en liq.. au 30.. P° au 30 P° au 15	... 443 75	... ... d10 d10	...	... ... d5f d5f	440 ..	441 25
Mai 91. ex-5e r.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f., 250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.	...	er liq.. au 30..	...	...	...	...	...	...
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24).	...	P° au 30 au 15	...	d10 ...	...	d5f ...	530 ..	...
Juill. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 fl., 200 p. ex-c. 21.	...	en liq.. au 30..	...	...	...	...	...	...
Août 91 ex-2e r.	Banque des Pays-Hongrois, act. nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.	...	en liq.. au 30..	...	...	...	...	...	...
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).	...	en liq.. au 30.. P° au 30	...	... ... d10	...	... ... d5f	...	...
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act. 100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p. (ex-coupon 14)	596 25 595	en liq.. au 30. P° au 30	... 596 25 ...	... ... d10	...	... 595 .. d5f	...	596 25
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr, 250 fr. payés (ex-coupon 32).	552 50 553 75 555	en liq.. au 30.. P° au 30	... 556 25 ...	... ... d10	...	... ... d5f	556 25	556 25
...	Grosses coupures....	...	P° au 15	...	d10	...	d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 150 fr. payés (ex-coupon 34).	...	en liq.. au 30..	...	...	...	...	...	...
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	... ...	en liq.. au 30.. P° au 30	...	... ... d10	...	... ... d5f	1070 ..	...
...	Grosses coupures....	...	P° au 15	...	d10	...	d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions 500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	477 50 ...	en liq.. au 30 .	...	...	...	...	477 50	...
...	Grosses coupures....	...	P° au 30 P° au 15	...	d10 d10	...	d5f d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).	...	en liq.. au 30..	...	...	...	...	...	...
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie, a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).	...	en liq.. au 30.. P° au 30	...	... ... d10	...	... ... d5f	...	...
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie ». (ex-coupon 14)	133 75	er liq.. au 30.. P° au 30 P° au 15	... 130	... ... d10 d10	...	... 131 25 ... d5f d5f	131 50	131 25
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	422 50 421 25 ...	en liq.. au 30.. P° au 30	... 420	... ... d10	...	... ... d5f	423 75	421 25
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes. (525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).	...	er. liq.. au 30..	...	...	...	...	...	...
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat (Société privil.), act. 500 f., t.p.	... ...	en liq.. au 30.. P° au 30	... 621 25 ...	... ... d10	...	... 618 75 ... d5f	620 ..	622 50
	Grosses coupures....	...	P° au 15	...	d10	...	d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	130 ...	en liq.. au 30..	... 130 ..	...	...	... 131 25 ...	130 ..	...
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	245	en liq.. au 30.. P° au 30	... 243 75 ...	... 245 .. d10	... 243 75 ...	... 243 75 ... d5f	241 25	243 75
	Grosses coupures....	...	P° au 15	...	d10	...	d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p.: 200000 act. de 1862; 100000 a. de 1881; 60000 act. de 1885 et 60000 act. de 1889. (ex-coup. 42)........	...	en liq.. au 30..	...	...	...	...	...	...
	Grosses coupures....	...	P° au 30	...	d10	...	d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 59).....	296 50 295	en liq.. au 30.. P° au 30	... 295	... ... d10	...	... 296 25 ... d5f	297 50	296 25
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	120 121 25	en liq.. au 30.. P° au 30	... 120	... ... d10	...	... 123 75 ... d5f	127 50	123 75
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 63)......	282 50 290 .. 281 25 282 50	en liq.. au 30.. P° au 30 P° au 15	... 280	... ... d10	...	... 281 25 ... 292 50 d5f d5f	280 .	280 ..
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclairage et de chauffage par le), a. r. 500 fr., t.p (ex-coupon 22)	345	en liq.. au 30.. P° au 30 P° au 15	... 345	... ... d10 d10	...	... ... d5f d5f	...	...
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000). (ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).	... ...	en liq.. au 30.. P° au 30	...	... ... d10	...	... ... d5f	...	721 25

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207 5/8 à 207 7/8..	207 1/8 à 207 3/8 et 4%.
4%	Allemagne.	123 1/4 à 123 3/8.	123 3/16 à 123 1/4 et 4%
5%	Vienne....	212 3/4.. à 213 ¼..	213 ¼.. à 213 ¾ et 4..%.
5%	Barcelone..	455... à 457.....	455.... à 457. et 4..%.
5%	Madrid....	455 .. à 457.....	455.... à 457.. et 4..%.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4..%.
5%	St-Pétersb.	261.... à 262.....	262.... à 263. et 4..%.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4..%.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 29½ à 25 31½.	25 28.. à 25 30..—2½%.
	d° chèque	25 29½ à 25 30½.	25 29½ à 25 30½—......
3%	New-York.	519.... à 521	520 .. à 521....—3..%.
3%	Belgique..	Pair à 1/8 pte	1/8 pte à 3/16 pte—3..%.
5½	Italie.....	1½ pte à 1¾ pte..	1¾ pte à 2% pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16 pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr... 6 à 7 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 247 à 252 .. 0/00 pte.
Quadruples espagnols........................ 81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains....... 81 .. à 81 25
Piastres mexicaines........................ 3 97 à 4 02
Souverains anglais........................ 25 26 à 25 31
Banknotes........................ 25 27 à 25 32
Aigles des Etats-Unis........................ 25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)........................ 24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes.... 20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliém. 40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d° 20 .. à .. ..
Couronnes de Suède........................ 27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an................ 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾% consol. Midi, 94 7/16 —1 heure, 94 15/16
Vienne, Métall, ...—Papier, 90 60 — Monnaie, 90 60
Crédit Autrichien... 274 50 \| Chem. de Fer Autrich. 281 ..
Change sur Londres.... Demande, 117 45 — Offre, 117 65
Change sur Paris....... Demande, 46 40 — Offre, 46 45
Lots............... 136 80 \| Napoléon 9 32

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 19 Septembre 1891

SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
Blanc N° 3..................	37 .. à 37 2.	
Roux 88° nets..............	36 50 à .. 5	
Raffinés, bonne sorte........	106 50 à	
— belle sorte.........	107 50 à	
Certificats de sortie.........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	36 75 à .. ...
— Octobre	.. .. à	35 50 à 35 625
— 4 d'Octobre....	....	35 125 à 35 25
— 4 premiers.....	....	35 50 à 35 625
....	....	.. .. à .. ...
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	39 . à	
Courant du mois............	....	39 . à 38 75
Octobre	....	38 75 à . ..
Novembre-Décembre........	....	38 75 à 39 ..
4 premiers.................	....	40 .. à 40 25
....	....	.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	51 75 à	
Courant....................	....	51 50 à 51 75
Octobre....................	....	51 75 à 52 ..
Novembre-Décembre	....	52 .. à 52 50
4 premiers.................	....	53 25 à .. ..
....	....	.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts............	73	
—	.. ..	
Colza en tonnes...........	75	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	83	
—	.. ..	
Courant....................	....	72 75 à 73 ..
Octobre....................	....	73 25 à 73 50
Novembre-Décembre	....	74 25 à 74 50
4 premiers.................	....	75 75 à 76 ..
....	....	.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	61 .. à 60 75	
Courant....................	....	61 .. à 60 75
Octobre....................	....	61 25 à 61 50
Novembre-Décembre.........	....	62 25 à 62 50
4 de Novembre.............	....	63 .. à .. ..
4 premiers.................	....	63 75 à 64 ..
COURS DU MERCREDI 16 Septembre.		
SUIF DE PLACE *43° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	65 25 à	
SUIF DE PROVINCE *43° 1/2, en fûts, en gare Paris*	64 50 à	

BANQUE DE L'INDO-CHINE

Bilan au 31 Mai 1891.

Actif.

Versements non appelés	9.000.000 »
Caisse (Paris et succursales)	8.512.907 92
Portefeuille (Paris et succursales)	15.080.646 12
Avances sur nantissements	8.876.161 83
Corresp^ts divers (Paris et succ^res)	5.599.014 58
Frais généraux (Paris et succ^les)	328.561 43
Frais d'installation et frais de fabrication de billets au porteur	266.542 34
Immeubles	423.632 40
Mobiliers	108.049 03
	Fr. 48.195.515 65

Passif.

Capital social	12.000.000 »
Fonds de réserve statutaire	310.000 »
Fonds de prévoyance statutaire	300.517 07
Fonds de prévision pour agences à créer	40.818 41
Fonds de secours	100.000 »
Fonds de réserve supplémentaire	600.000 »
Réserve immobilière	193.381 60
Amortissement du mobilier	108.049 03
Amortissement des frais d'installation et de fabrication des billets au porteur	266.542 34
Billets au porteur en circulation	19.441.891 50
Comptes de dépôts d'espèces	3.656.459 25
Effets à payer	223.153 23
Corresp^ts divers (Paris et succ^les)	10.100.636 40
Intérêts et commissions du semestre	556.311 72
Dividendes à payer	2.092 80
Profits et pertes :	
Solde du 1er semestre 1890	10.388 57
Solde du 2me semestre 1890	285.273 73
	Fr. 48.195.515 65

Le Directeur,
S. SIMON.

COMPAGNIE DU GAZ DE BORDEAUX

Les obligations dont les numéros suivent sont sorties au tirage du 10 septembre 1891 et seront remboursables à 500 francs, sous déduction de 2 fr. 20 pour impôts, à partir du 1er octobre 1891, à la Banque de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra, à Paris.

68	1512	3174	4689	6651	7886	9277	10675
99	1550	3250	4731	6689	7903	9397	10704
113	1573	3352	4745	6707	7941	9525	10741
126	1614	3386	4802	6743	8103	9582	10802
283	1629	3407	4806	6755	8106	9695	10822
326	1696	3418	4910	6893	8108	9706	10825
358	1804	3424	4911	6898	8169	9710	10933
415	1857	3443	4915	7146	8174	9766	10961
580	2009	3445	5044	7164	8182	9777	10992
588	2014	3566	5121	7244	8216	9801	10998
598	2072	3609	5165	7321	8269	9804	11095
622	2114	3643	5201	7333	8306	9941	11128
655	2120	3655	5284	7335	8369	9949	11133
835	2205	3657	5294	7351	8381	9962	11240
942	2309	3661	5601	7362	8392	9991	11254
963	2342	3668	5627	7424	8418	10041	11295
1013	2352	3688	5711	7437	8470	10119	11447
1020	2471	3700	5771	7448	8508	10145	11503
1029	2518	3754	5786	7456	8511	10157	11522
1091	2572	3883	5852	7494	8597	10181	11539
1130	2588	4093	5973	7513	8623	10183	11579
1154	2638	4069	5979	7514	8691	10190	11592
1178	2673	4092	5997	7541	8836	10216	11614
1183	2731	4098	6111	7564	8838	10242	11705
1214	2803	4113	6142	7659	8850	10255	11773
1229	2808	4213	6203	7665	8853	10296	11783
1262	2899	4227	6327	7689	8886	10299	11784
1267	2939	4327	6379	7749	8942	10405	11847
1277	2964	4351	6442	7753	8950	10424	11859
1351	2973	4478	6454	7793	8962	10512	12000
1363	3066	4549	6481	7804	9085	10602	
1448	3083	4594	6625	7846	9148	10625	
1505	3149	4657	6639	7863	9203	10656	

Le coupon du 1er octobre des obligations de la Compagnie sera payable, à partir de la même date, à la Banque de Dépôts et de Comptes courants, à raison de :
Titres nominatifs : 12 francs, impôts déduits.
— au porteur : 11 fr. 46 —

Obligations non remboursées, sorties aux précédents tirages :

348	565	2924	4768	6282	7561	9039	11001
420	2363	2931	4948	6380	7690	9425	11775
453	2556	4215	6159	7352	8355	9526	
454	2639	4664	6226	7509	8426	9607	

MM. les actionnaires du **Gaz de Port-Saïd** sont convoqués pour le samedi 24 octobre 1891, à onze heures, 18, avenue de l'Opéra, à Paris, en assemblée générale ordinaire, pour y entendre les rapports du conseil d'administration et du commissaire des comptes et nommer un administrateur et un commissaire.

L'administrateur délégué,
JULES ROSTAND.

BANQUE D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de **65** *millions.*

Place Ventadour.

COMPTES DE CHÈQUES

A vue	1 1/2	0/0
A 20 jours de préavis	2	0/0

COMPTES DE DÉPÔTS ET BONS DE CAISSE

Remboursables à six mois	2 1/2	0/0
— à 1 an	3	0/0
— à 18 mois	4	0/0
— à 2 ans et au delà	5	0/0

La Banque reçoit gratuitement, en dépôt, des titres de toute nature; elle en encaisse les coupons;
Elle délivre des chèques et des lettres de crédit sur tous pays;
Elle se charge de l'exécution des ordres de Bourse, au comptant, et de l'encaissement d'effets et de factures;
Elle fournit à ses clients et correspondants des renseignements sur toutes les valeurs;
Elle reçoit, sans frais, les demandes de souscription.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Du 16 septembre.

Planquais (Désiré-Albert), md de papiers en gros, rue de Cléry, 9. — Liquid. prov., M. Planque, 9, rue Bertin-Poirée.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 16 septembre.

Garnier (André-Auguste), boulanger, rue du Château, 28. — Synd. prov., M. Lesage, 48, rue Jacob.

Liquidations judiciaires converties en faillites.

Du 15 septembre.

Martinet (Pierre), md boucher, à St-Maurice (Seine), Grande-Rue, 153. — Synd. prov., M. Planque, 9, rue Bertin-Poirée.

Spectacles du Dimanche 20 Septembre.

MATINÉES

Théâtre-Français. — *Camille.* — *Griselidis.*

Opéra-Comique. — *Le Chalet.* — *Zampa.*

Odéon. — *Le Médecin malgré lui.* — *L'Honneur et l'Argent.*

Châtelet, Folies-Dramatiques Cluny, Cirque d'Été, Hippodrome, même spectacle que le soir.

SPECTACLES DU SOIR

Opéra. — 8 h. »/». — Représentation populaire : *Sigurd.*

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *Souvent homme varie.* — *L'Article 231*, comédie en 3 actes, de M. Paul Ferrier : Got, Féraudy, Prudhon; Mmes Kalb, Hadamard.

Opéra-Comique. — 8 h. »/». — *Les Noces de Jeannette.* — *Mireille*, opéra-comique en 3 actes, paroles de Michel Carré, musique de M. Charles Gounod : Clément, Taskin; Mmes Vuilliaume, Pierson.

Odéon. — 8 h. »/». — *L'Herbager*, comédie en 3 actes, en vers, de M. Paul Harel : Montbars, Duard, Maury, Cabel; Mmes Crosnier, Raucourt, Parys.

Vaudeville. — 8 h. »/». — *Hélène*, drame en 4 actes et 5 tableaux de M. Paul Delair, musique de M. Messager : Candé, Michel, Mayer, Laroche; Mmes Brandès, Samary, Chassin, Lecomte.

Gymnase. — 8 h. »/». — *Madame Agnès*, comédie en 3 actes de M. J. Berr de Turique : Noblet, Numès, Burguet, Girard, Boudier, Seiglet, Torin; Mmes R. Sisos, Desclauzas, Lécuyer, Lucy-Gérard.

Variétés. — 8 h. 1/2 — *Le Fiacre 117*, comédie en 3 actes, de E. de Najac et M. A. Millaud : Baron, Lassouche, Barral; Mmes Linder, Crouzet.

Châtelet. — 8 h. 1/4. — *Cendrillon*, grande féerie en 5 actes et 30 tableaux, de Clairville, Monnier et M. E. Blum.

Gaîté. — » h. »/». — Relâche.

Ambigu. — 8 h. »/». — *Le Médecin des folles*, pièce en 5 actes et 13 tableaux, de MM. de Montépin et J. Dornay : Gravier, Pouctal, Devaux; Mmes Aimée Tessandier, Marie Laure.

Palais-Royal. — 8 h. »/». — *La Boule*, comédie en 4 actes, de MM. Meilhac et Halévy : Saint-Germain, Calvin, Milher; Mmes Marie Durand, Cheirel, Diony.

Nouveautés. — 8 h. 1/2. — *La Demoiselle du téléphone*, vaudeville en 3 actes, de MM. Antony Mars et Maurice Desvallières, musique de M. G. Serpette : MM. Colombey, Mallarmé, Tarride, Lauret, Calvin fils; Mmes Mily-Meyer, J. Pierny, Billy, Tassilly, Aumont.

Renaissance. — 8 h. »/». — *Les Marionnettes de l'année*, revue en 3 actes et un prologue de M. Clairville : Regnard, Edouard-George, Victorin; Mmes Alice Berthier, Gilberte, Germaine.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Procès-verbal*, vaudeville en 3 actes, de M. A. Barré : Dorgal, Lureau, Allart; Mme Cuinet.

Menus-Plaisirs. — 8 h. 1/2. — *Compère Guillery*, opéra-comique en 3 actes de MM. Burani et Cavalier, musique de M. H. Perry.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.
Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année. — Caravane Egyptienne.

PORTE-SAINT-MARTIN : Clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels*, LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 256. Le numéro : 15 centimes. Lundi 21 Septembre 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies ;
2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

Le meilleur mode d'abonnement est l'envoi d'un *mandat-poste* adressé à M. le directeur du JOURNAL OFFICIEL, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande*.

SOMMAIRE DU 21 SEPTEMBRE

PARTIE NON OFFICIELLE

CHAMBRES

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 20 Septembre 1891.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Washington, 18 septembre.

Une proclamation du président Harisson vient de déclarer que les territoires nouvellement cédés par les tribus à l'est de l'Oklahama sont maintenant disponibles pour la colonisation.

Les nouveaux colons pourront en prendre possession le 21 septembre.

Plus de 20,000 personnes sont déjà en route vers le nouveau territoire. (*Agence Havas.*)

MEXIQUE

Mexico, 17 septembre.

M. Diaz, président de la République du Mexique, a ouvert le congrès par un message contenant les déclarations suivantes :

« Nos relations diplomatiques avec les puissances étrangères sont très satisfaisantes, et nous avons conclu des traités de commerce avec l'Italie et Saint-Domingue.

« Depuis le mois de mars, quatre cents nouvelles mines ont été mises en exploitation. La culture du coton, la viticulture et l'élevage des vers à soie ont été prospères.

« Nous avons actuellement 10,100 kilomètres de chemins de fer et 32,200 kilomètres de télégraphes. Les travaux des ports de Vera-Cruz et de Tampico ont été poursuivis sans interruption.

« Les recettes des douanes ont de nouveau augmenté de 1 million de dollars au cours de dernière année financière.

« Les recettes de l'Etat couvrent les dépenses et le service régulier de la dette extérieure et intérieure.

« Le commerce et l'industrie se développent rapidement, mais sans précipitation.

« Les banques étendent considérablement le domaine de leurs opérations, quoique la réserve monétaire de la banque nationale soit toujours plus grande que le chiffre des valeurs qu'elle a mises en circulation. » (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Le mercredi 4 novembre 1891, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture à Vannes, un concours pour l'admission aux emplois d'agents voyers d'arrondissement et d'agents voyers cantonaux.

Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 7, rue Cambacérès, où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Ministère des finances.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira, le 5 octobre 1891, dans le département du Var, à Toulon.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui ;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat ;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat ;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

ÉCOLE NATIONALE D'OUVRIERS ET DE CONTREMAITRES DE CLUNY (SAONE-ET-LOIRE)

Concours pour un emploi de professeur de mathématiques.

Un concours sera ouvert à Paris, dans la première quinzaine d'octobre prochain, pour un emploi de professeur de mathématiques à l'école nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny.

Les candidats doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins ou quarante ans au plus, à la date du concours, à moins qu'ils ne soient déjà attachés à l'enseignement dans les écoles d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge pourra être reculée. Cette limite pourra, au contraire, être abaissée pour les candidats qui justifieraient de grades universitaires ou de certificats délivrés par l'école polytechnique, l'école centrale des arts et manufactures, les écoles des mines et des ponts et chaussées.

Les épreuves, dont l'une consistera en une leçon faite au tableau après deux heures de préparation, porteront sur les matières contenues dans les programmes des cours de sciences mathématiques, de cinématique et de géométrie descriptive professés dans les écoles d'arts et métiers.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministre du commerce avant le 1er octobre et accompagnées :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat, et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français ;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence et dûment légalisé ;

3° D'une note faisant connaître les antécédents du candidat et les études auxquelles il s'est livré ;

4° De l'acte constatant qu'il a satisfait à la loi sur le recrutement ;

5° Des états de service, diplômes, certificats, etc., qui auraient pu lui être délivrés, ou des copies de ces pièces dûment certifiées.

Des exemplaires du présent avis et des différents programmes qui le complètent sont tenus à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du personnel et de l'enseignement technique).

Le traitement minimum attaché aux fonctions de professeur de mathématiques est de 3,000 fr., et le maximum de 4,000 fr.

MINISTÈRE des FINANCES

TABLEAU DE LA PRODUCTION ET DU MOUVEMENT

I. — Résultats afférents aux onze

RES

CAMPAGNE 1890-1891 (Du 1er octobre au 30 septembre.)	STOCK A LA FIN DE LA CAMPAGNE PRÉCÉDENTE — dans les magasins généraux de vente. 1	dans les entrepôts réels — de la régie. 2	dans les entrepôts réels — de la douane. 3	chez les bouilleurs et les distillateurs 4
	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.
Du 1er octobre 1890 au 31 août 1891	63.097	63.431	75.610	366.272
Du 1er octobre 1889 au 31 août 1890	35.230	58.173	70.903	342.764
Augmentation	27.867	5.258	4.707	23.508
Diminution	»	»	»	»

RESSOURCES (SUITE)

CAMPAGNE 1890-1891 (Du 1er octobre au 30 septembre.)	BOUILLEURS DE CRU Quantités d'alcool (évaluées par approximation). Stock à la fin de la précédente campagne. 15	DISTILLATION — Vins. 16	DISTILLATION — Cidres et poirés. 17	DISTILLATION — Marcs et lies. 18	TOTAL GÉNÉRAL des ressources (col. 14, 15, 16, 17 et 18). 19
	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.
Du 1er octobre 1890 au 31 août 1891	30.724	6.706	5.179	31.837	2.743.727
Du 1er octobre 1889 au 31 août 1890	39.421	6.584	5.954	30.704	2.841.186
Augmentation	»	122	»	1.133	»
Diminution	8.697	»	775	»	97.459

II. — Résultats afférents aux huit

RES

ANNÉE 1891	STOCK A LA FIN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE — dans les magasins généraux de vente. 1	dans les entrepôts réels — de la régie. 2	dans les entrepôts réels — de la douane. 3	chez les bouilleurs et les distillateurs. 4
	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.
Du 1er janvier 1891 au 31 août 1891	84.194	59.325	71.195	514.963
Du 1er janvier 1890 au 31 août 1890	78.411	59.718	85.375	574.090
Augmentation	5.783	»	»	»
Diminution	»	393	14.180	59.127

RESSOURCES (SUITE)

ANNÉE 1891	BOUILLEURS DE CRU Quantités d'alcool (évaluées par approximation). Stock à la fin de l'année précédente. 15	DISTILLATION — Vins. 16	DISTILLATION — Cidres et poirés. 17	DISTILLATION — Marcs et lies. 18	TOTAL GÉNÉRAL des ressources (col. 14, 15, 16, 17 et 18). 19
	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.
Du 1er janvier 1891 au 31 août 1891	43.497	3.791	4.033	10.469	2.020.302
Du 1er janvier 1890 au 31 août 1890	51.819	4.136	3.499	9.439	2.162.366
Augmentation	»	»	534	1.030	»
Diminution	8.322	345	»	»	142.064

DES ALCOOLS A LA FIN DU MOIS D'AOUT 1891

DIRECTION GÉNÉRALE des CONTRIBUTIONS INDIRECTES

premiers mois de la campagne 1890-1891

SOURCES

BOUILLEURS ET DISTILLATEURS DE PROFESSION — QUANTITÉS D'ALCOOL PROVENANT DE LA DISTILLATION DES								IMPORTATIONS (d'après les écritures de la douane).	TOTAL des ressources d'après les constatations officielles (col. 1, 2, 3, 4, 12 et 13).
Vins. 5	Cidres et poirés. 6	Marcs et lies 7	Substances farineuses. 8	Betteraves. 9	Mélasses. 10	Autres substances. 11	Total 12	13	14
hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.
37.979	439	5.877	426.743	725.448	769.182	6.888	1.972.556	128.315	2.669.281
28.537	371	6.281	628.670	909.330	551.146	6.757	2.131.092	120.361	2.758.523
9.442	68	»	»	»	218.036	131	»	7.954	»
»	»	404	201.927	183.882	»	»	158.536	»	89.242

STOCK, EXPORTATIONS ET LIVRAISONS AU COMMERCE INTÉRIEUR

STOCK EFFECTIF A LA FIN DU MOIS D'AOUT 1891					STOCK chez les bouilleurs de cru. (Évalué par approximation.)	EXPORTATIONS (d'après les écritures de la douane.)	TOTAL DU STOCK et de l'exportation (colonnes 24 à 26.)	LIVRAISONS au commerce intérieur. (Différence entre les colonnes 19 et 27.
dans les magasins généraux de vente. 20	dans les entrepôts réels — de la régie. 21	dans les entrepôts réels — de la douane. 22	chez les bouilleurs et les distillateurs de profession. 23	TOTAL 24	25	26	27	28
hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.
62.726	59.214	94.835	315.909	532.684	34.263	297.695	864.642	1.879.085
72.578	62.550	69.426	386.917	591.471	33.859	313.963	939.293	1.901.893
»	»	25.409	»	»	404	»	»	»
9.852	3.336	»	71.008	58.787	»	16.268	74.661	22.808

premiers mois de l'année 1891.

SOURCES

BOUILLEURS ET DISTILLATEURS DE PROFESSION — QUANTITÉS D'ALCOOL PROVENANT DE LA DISTILLATION DES								IMPORTATIONS (d'après les écritures de la douane).	TOTAL des ressources d'après les constatations officielles (col. 1, 2, 3, 4, 12 et 13).
Vins. 5	Cidres et poirés. 6	Marcs et lies. 7	Substances farineuses. 8	Betteraves. 9	Mélasses. 10	Autres substances. 11	Total. 12	13	14
hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.
31.484	369	3.519	285.359	193.462	611.694	6.855	1.132.742	96.093	1.958.512
22.869	283	3.391	453.159	264.460	452.216	6.183	1.202.561	93.318	2.093.473
8.615	86	128	»	»	159.478	672	»	2.775	»
»	»	»	167.800	70.998	»	»	69.819	»	134.961

STOCK, EXPORTATIONS ET LIVRAISONS AU COMMERCE INTÉRIEUR

STOCK A LA FIN DU MOIS D'AOUT 1891 — Report des quantités inscrites						EXPORTATIONS (d'après les écritures de la douane.)	TOTAL DU STOCK et de l'exportation (colonnes 24 à 26).	LIVRAISONS au commerce intérieur. (Différence entre les colonnes 19 et 27.)
Colonne 20 du 1er cadre. 20	Colonne 21 du 1er cadre. 21	Colonne 22 du 1er cadre. 22	Colonne 23 du 1er cadre. 23	Colonne 24 du 1er cadre. 24	Colonne 25 du 1er cadre. 25	26	27	28
hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.
62.726	59.214	94.835	315.909	532.684	34.263	197.629	764.576	1.255.726
72.578	62.550	69.426	386.917	501.471	33.859	212.909	838.239	1.324.127
»	»	25.409	»	»	404	»	»	»
9.852	3.336	»	71.008	58.787	»	15.280	73.663	68.401

INFORMATIONS

Opérations de la caisse d'épargne de Paris du dimanche 13 au samedi 19 septembre :

Versements reçus de 6,116 déposants, dont 551 nouveaux, 982,012 fr.

Remboursements à 4,200 déposants, dont 439 pour solde, 892,599 fr. 02.

Rentes achetées à la demande des déposants pour un capital de 157,704 fr. 10.

BULLETIN AGRICOLE & COMMERCIAL

La première semaine de septembre a été belle, mais la seconde a eu des alternances de pluies orageuses qui ont gêné l'enlèvement des dernières récoltes. Les battages des céréales se font en ce moment sur tout le territoire agricole et le Midi fournit depuis quelques semaines des blés nouveaux.

En général le rendement est au-dessous de la moyenne et la qualité est inégale. Les promesses de juillet ne se sont pas maintenues et le déficit sera plus grand qu'on ne pensait.

Les cultures betteravières ont un développement foliacé qui a nui à la richesse saccharine; pourtant, de ce côté, il reste des espérances et les racines sont fort belles.

Nos vignobles ont vu le phylloxera et le mildew augmenter leurs ravages en août; pendant ce mois, les pluies tombées ont fait grossir les grains, mais la richesse en sucre paraît manquer. On ne peut toutefois se prononcer avant les vendanges, qui sont prochaines, car une quinzaine ensoleillée peut améliorer la situation.

D'après les renseignements qui parviennent des départements, les marchés se maintiennent avec des cours assez fermes, mais sans variation appréciable. Il y a calme. Il en est de même dans nos ports. Pour l'étranger on signale de la baisse.

Cela tient évidemment aux considérations émises au sujet de la récolte récente.

En France, suivant la statistique, il y aurait 67 départements ayant une récolte mauvaise et 18 départements avec une récolte relativement bonne.

A l'étranger, aux Indes, en Amérique, en Australie comme en Egypte, en Hongrie, les rendements sont excellents. A Paris, le blé fait 27 fr. pour le courant et 27 fr. 50 pour le terme.

Le seigle est à 19 fr. 75 et fait 21 fr. à terme. L'avoine est a 16 fr. 25 pour le trimestre.

Les affaires sont calmes en boulangerie et les cours sont sans changement. La marque Corbeil est à 64 fr. Les marques de choix varient entre 65 fr. et 67 fr. et les premières marques de 63 à 65 fr. Les douzes marques sont à 60 fr. 75 pour le courant et 62 fr. 25 pour le terme.

Les issues ont un bon courant d'affaires : Gros son, 14 fr. 50 à 15 fr.; son fin, 12 fr. 50 à 13 fr.; son trois cases, 13 fr. 50 à 14 fr.; recoupettes, 12 fr. 75 à 13 fr.; remoulages ordinaires, 15 à 16 fr.; remoulages blancs, 20 à 21 fr. les 100 kilos.

Les ventes des menus grains sont actives et les cours se maintiennent fermes.

Les orges sont entre 16 et 19 fr.; les escourgeons font 20 fr. 50 et les sarrasins nouveaux 16 fr. à 17 fr. 25. Les maïs restent aux mêmes cours.

Les prix des fécules à Paris sont :

Fécules 1ers grains Paris, 34 fr.; Oise (type chambre syndicale), 33 fr.; Vosges, 34 fr.; Loire, 34 fr.; Auvergne, 33 à 34 fr.

Le tout par 100 kil. aux conditions d'usage dans les gares respectives de la féculerie, par gros lots.

Les graines fourragères sont calmes :

Trèfle incarnat nouveau, 120 à 130 fr.; dito, vieux, 80 à 90 fr.; violet, 100 à 110 fr.; minette véritable, 50 à 60 fr.; dito, fausse, 20 fr.; vesces de printemps, 30 à 32 fr.

Au marché aux fourrages de la Chapelle, on vendait :

Espèces.	1re qualité.	2e qualité.	3e qualité.
Paille de blé...	37 à 39	34 à 36	31 à 33
— de seigle..	35 36	31 34	28 30
— d'avoine...	24 25	21 23	18 20
Foin vieux......	53 54	50 52	46 49
— nouveau...	52 53	48 51	42 47
Luzerne vieille..	54 55	51 53	49 50
— nouvelle...	49 50	46 48	43 45

Les transactions étaient ordinaires cette semaine au marché de la Villette sur le gros bétail et les moutons, avec des cours sans changement sur la semaine dernière. Les veaux s'enlevaient moins et les ventes étaient mauvaises sur les porcs.

Voici le tableau officiel du marché :

Espèces.	Amenés.	Qualités 1er	2e	3e	Prix extrêmes.
Bœufs......	2.264	1 62	1 42	1 26	1 18 à 1 68
Vaches......	524	1 58	1 38	1 18	1 12 à 1 64
Taureaux ..	239	1 38	1 32	1 20	1 12 à 1 42
Veaux......	1.250	1 76	1 66	1 56	1 20 à 2 »
Moutons ...	11.575	2 10	1 90	1 62	1 48 à 2 18
Porcs......	5.900	1 44	1 40	1 32	1 26 à 1 48

La cote officielle du suif frais fondu de la boucherie de Paris a été maintenue à 65 fr.

Suif de province, 64 fr. 50.

Cote commerciale, 65 fr.

La tendance des sucres est à la fermeté, surtout pour le livrable. Les affaires sur le terme sont régulières. Les sucres roux sont à 36 fr. 25. Le courant du sucre blanc n° 3 est à 36 fr. 50 et le terme fait 35 fr. 25.

Les sucres raffinés en pains varient entre 106 fr. 50 et 107 fr. par wagon complet suivant marque.

Les alcools ont des cours calmes; mais il y a tendance à la hausse. Le courant est à 38 fr. 25 et le terme fait 39 fr.

A Bercy et à l'entrepôt les vins sont en hausse pour les bonnes sortes, mais les fluctuations sont fréquentes suivant les nouvelles qui arrivent des vignobles.

Dans les pays de qualité, il sera nécessaire de faire deux cueillettes à cause des inégalités signalées dans la maturation des raisins.

NOEL BRETAGNE.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Dimanche, 20 septembre 1891.

Le baromètre descend rapidement sur l'ouest du continent et plusieurs dépressions se sont avancées sur la mer du Nord, la Manche et la France centrale. Le minimum principal se tient toujours dans l'extrême Nord (Bodo 749). Une aire supérieure à 765m/m couvre l'Autriche, la Turquie et la mer Noire. Le vent est modéré d'entre S. et O. sur la Manche et la Bretagne, il souffle avec violence au nord de la Scandinavie. On signale encore des pluies sur tout le nord de l'Europe.

La température baisse généralement; elle était ce matin de 5° à Arkangel, 15° à Paris, Vienne, 20° à Constantinople et 21° à Alger. On notait 13° au Puy de Dôme et 3° au Pic du Midi.

En France, la température s'abaisse et des averses sont probables sur toutes les régions.

— A Paris, hier, ciel nuageux. Max. : 24°4; min. : 14°. — A la tour Eiffel les extrêmes ont été de 21°5 et de 14°1.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer belle à Dunkerque, agitée à Calais, belle à Boulogne, agitée au Havre et à Cherbourg.

Océan : mer agitée à Brest, belle à Lorient.

Méditerranée : mer belle à Marseille, Sicié, Nice.

Situation du dimanche 20 septembre 1891 (soir). — Le baromètre continue à baisser sur nos régions où des averses sont probables.

Spectacles du Lundi 21 Septembre.

Opéra. — 7 h. 3/4. — *Lohengrin*, opéra en 3 actes et 4 tableaux de Richard Wagner, traduction française de M. Ch. Nuitter.

Elsa.............. Mmes Caron.
Ortrude............ Fierens.
Lohengrin.......... MM. Van Dyck.
Frédéric........... Renaud.
Le roi............. Delmas.
Héraut............. Douaillier.

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *Gringoire.* — *Les Précieuses ridicules.* — *Horace et Lydie.*

Opéra-Comique. — 8 h. »/». — *Carmen*, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, de MM. Meilhac et Halévy, musique de Bizet : Mme Deschamps-Jehin.

Odéon. — 8 h. »/». — *Le Mariage de Figaro.*

Vaudeville. — 8 h. »/». — *Hélène*, drame en 4 actes et 5 tableaux de M. Paul Delair, musique de M. Messager : Candé, Michel, Mayer, Laroche; Mmes Brandès, Samary, Chassin, Lecomte.

Gymnase. — 8 h. »/». — *Madame Agnès*, comédie en 3 actes de M. J. Berr de Turique : Noblet, Numès, Burguet, Girard, Boudier, Seiglet, Torin; Mmes R. Sisos, Desclauzas, Lécuyer, Lucy-Gérard.

Variétés. — 8 h. 1/2. — *La Cigale*, pièce en 3 actes de MM. Meilhac et Halévy : Baron, Lassouche, Cooper; Mlle Réjane.

Châtelet. — 8 h. 1/4. — *Cendrillon*, grande féerie en 5 actes et 30 tableaux, de Clairville, Monnier et M. E. Blum.

Gaîté. — » h. »/». — Relâche.

Ambigu. — 8 h. »/». — *Le Médecin des folles*, pièce en 5 actes et 13 tableaux, de MM. de Montépin et J. Dornay : Gravier, Pouctal, Devaux; Mmes Aimée Tessandier, Marie Laure.

Palais-Royal. — 8 h. »/». — *La Boule*, comédie en 4 actes, de MM. Meilhac et Halévy : Saint-Germain, Calvin, Milher; Mmes Marie Durand, Cheirel, Diony.

Nouveautés. — 8 h. 1/2. — *La Demoiselle du téléphone*, vaudeville en 3 actes, de MM. Antony Mars et Maurice Desvallières, musique de M. G. Serpette : Colombey, Mallarmé, Tarride, Lauret, Calvin fils; Mmes Mily-Meyer, J. Pierny, Billy, Tassilly, Aumont.

Renaissance. — 8 h. »/». — *Les Marionnettes de l'année*, revue en 3 actes et un prologue, de M. Clairville : Regnard, Edouard-George, Victorin; Mmes Alice Berthier, Gilberte, Germaine.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Procès-verbal*, vaudeville en 3 actes de M. A Barré : Dorgal, Lureau, Allart; Mme Cuinet.

Menus-Plaisirs. — 8 h. 1/2. — *Compère Guillery*, opéra-comique en 3 actes de MM. Burani et Cavalier, musique de M. H. Perry.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels* : LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 257 Le numéro : 15 centimes. Mardi 22 Septembre 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies;
2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

Depuis le 1er janvier 1891, le prix de l'exemplaire du Journal officiel *(année courante) est de* **15 centimes,** *quel que soit le nombre des suppléments.*

SOMMAIRE DU 22 SEPTEMBRE

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 21 Septembre 1891.

Par décrets rendus sur la proposition du ministre des affaires étrangères, ont été nommés :

Consul général de France à Beyrouth, M. Saint-René Taillandier, secrétaire de 1re classe à Munich, en remplacement de M. le vicomte de Petiteville, appelé à d'autres fonctions.

Consul général de France à Gênes, M. Charpentier, consul général à Milan, en remplacement de M. le baron de Vaux, admis à la disponibilité.

Consul de France à Milan, M. de Castillon Saint-Victor, consul à Livourne.

Consul de France à Livourne, M. Arène (Joseph), vice-consul à Mons.

Consul chargé du vice-consulat de France à Mons, M. Le Savoureux (Joel), consul chargé du vice-consulat de Roustchouk.

Consul de France à Valparaiso, M. Soufflot de Magny, consul chargé du vice-consulat d'Alicante, en remplacement de M. Laffon, admis à la disponibilité.

Vice-consul de France à Alicante, M. de Bellissen-Benac, ancien député.

Vice-consul de France au Callao, M. Lacomme (Léon), docteur en droit, en remplacement de M. Schmieder, admis à la disponibilité.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Cavalerie. — Par décis. minist. du 19 septembre 1891 :

M. Vallois, capit. command. au 1er rég. de spahis, est désigné pour occuper le même emploi au 5e rég. de huss.

M. de Beaurepaire de Louvagny, capit. au 17e rég. de chass., est désigné pour occuper un emploi de son grade au 15e rég. de drag.

Service du recrutement. — Par décis. minist. du 19 septembre 1891 :

M. Guillaumat, lieut. surnum. au 62e rég. d'inf., attaché au bur. de recrut. de Montluçon, a été désigné pour passer au recrut. de la Seine, en rempl. de M. Thomas, réintégré dans les cad.

M. Martelly, lieut. au 61e rég. d'inf., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au bur. de Montluçon, en rempl. de M. Guillaumat, passé au recrut. de la Seine.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 21 Septembre 1891.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ALLEMAGNE

Muehlhausen (Thuringe), 19 septembre.

L'empereur s'est rendu ce matin, à six heures et demie, en voiture, au champ de manœuvres de Bollstedt.

Il marchera aujourd'hui à la tête du 4e et du 11e corps d'armée contre un ennemi simulé, en partant de Muehlhausen et de Schlottheim et en se dirigeant sur Laugensalza.

(*Agence Havas.*)

Gotha, 19 septembre.

Les manœuvres se sont terminées aujourd'hui.

L'empereur a conduit le 4e et le 11e corps d'armée contre un ennemi simulé qui était commandé par le lieutenant-général de Wittich, aide de camp général, et qu'il a repoussé.

L'empereur est parti de Laugensalza pour Wilhelmshœhe. (*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 19 septembre.

L'empereur d'Autriche a adressé à l'armée un ordre du jour daté de Bistritz, le 15, dans lequel il dit qu'en assistant chaque année aux grandes manœuvres de l'armée active et des deux landwehrs, il a acquis la conviction que toutes les troupes de la monarchie font des progrès con-

tinuels et deviennent de plus en plus capables de soutenir une guerre.

L'empereur ajoute que les manœuvres exécutées cette année lui ont permis de constater, à sa grande satisfaction, que l'armée offre toutes les garanties et est en état de remplir avec dévouement toutes les tâches qui peuvent lui incomber en temps de paix et au jour du danger.

Il termine en exprimant à l'armée active et aux deux landwehrs sa très vive reconnaissance et son entière satisfaction au sujet des services rendus tant par les chefs que par les soldats. (*Agence Havas.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 20 septembre.

En vertu d'un ukase promulgué aujourd'hui, l'exportation du seigle, de la farine de seigle et des issues de blé est également interdite par les ports du gouvernement d'Arkangel. (*Agence Havas.*)

ITALIE

Rome, 19 septembre.

Le *Journal officiel* publie un décret promulguant le traité de commerce et de navigation conclu avec le Mexique. Le décret est suivi du texte du traité. (*Agence Havas.*)

PAYS-BAS

La Haye, 19 septembre.

Mardi, la seconde Chambre discutera l'adresse en réponse au discours du trône.

Dans le projet, la Chambre déclare qu'elle considère comme un de ses principaux devoirs de collaborer à la réforme du droit électoral.

Le budget de 1892 pour les Indes présente un déficit de 16,800,000 florins, dont 4 millions sur le service ordinaire de la vente du café, évalué à 235,000 picouls à 43 cents le demi-kilogr.

Pour établir l'équilibre, le ministre des finances annonce une enquête spéciale pour rechercher les moyens de faire des économies et de développer les forces productives. (*Agence Havas.*)

DANEMARK

Copenhague, 19 septembre.

Les souverains russes, grecs et danois sont arrivés entre neuf et dix heures par un train spécial, venant de Fredensborg.

Le roi et la reine de Grèce sont partis par la voie de Gjedser. Les autres souverains retournent à Fredensborg. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Le 26 octobre 1891, il sera ouvert en l'hôtel de la préfecture à Nîmes (Gard) un concours pour l'admission aux emplois d'agent voyer cantonal et d'agent voyer surnuméraire.

Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 7, rue Cambacérès où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Le mercredi 4 novembre 1891, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture à Vannes, un concours pour l'admission aux emplois d'agents voyers d'arrondissement et d'agents voyers cantonaux.

Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 7, rue Cambacérès, où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Ministère des finances.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 12 octobre, dans le département de Loir-et-Cher, à Blois.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui ;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat ;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat ;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

La liste d'inscription sera close le 30 septembre.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 15 octobre dans le département de la Lozère, à Mende.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui ;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat ;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat ;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

La liste d'inscription sera close le 8 octobre.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 19 octobre 1891 dans le département de la Charente-Inférieure, à la Rochelle.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui ;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat ;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat ;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES

Un concours pour deux places vacantes à l'école française d'Athènes s'ouvrira au ministère de l'instruction publique, le vendredi 23 octobre prochain. (Epreuve écrite à huit heures du matin, épreuve orale à quatre heures.)

Les candidats, dont l'inscription sera reçue au ministère de l'instruction publique (2e bureau de la direction de l'enseignement supérieur) jusqu'au 15 octobre, doivent être âgés de moins de trente ans ; ils doivent être docteurs ès lettres ou agrégés des lettres, de grammaire, de philosophie ou d'histoire.

Le concours porte :

Sur la langue grecque ancienne et moderne ;

Sur les éléments de l'épigraphie, de la paléographie et de l'archéologie ;

Sur l'histoire et la géographie de la Grèce et de l'Italie anciennes.

Il est tenu compte aux candidats de la connaissance qu'ils pourraient avoir du dessin.

Le programme de l'examen d'admission se trouve inséré au *Bulletin administratif* de l'année 1875, page 744.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

Par arrêté du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, en date du 3 août 1891, la chaire de physique appliquée aux arts au Conservatoire national des arts et métiers a été déclarée vacante.

Les candidats à cette chaire devront faire parvenir avant le 15 octobre, dernier délai, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies, leur demande accompagnée du relevé de leurs titres et travaux scientifiques.

ÉCOLE NATIONALE D'ARTS ET MÉTIERS D'AIX

Concours pour un emploi d'ingénieur chargé des travaux.

Un concours sera ouvert à Paris, le 19 octobre prochain, pour un emploi d'ingénieur chargé des travaux vacant à l'école nationale des arts et métiers d'Aix.

Aux termes du décret du 4 avril 1885 portant organisation des écoles nationales d'arts et métiers, l'ingénieur est chargé, sous l'autorité du directeur, d'assurer l'exécution des programmes de l'enseignement théorique et pratique. Il seconde le directeur dans toutes les parties du service et le remplace, en cas d'absence, de maladie ou de tout autre empêchement.

Le traitement minimum de ce fonctionnaire est fixé à 5,000 fr. et le maximum à 7,000 fr. En outre, il est logé à l'école, éclairé et chauffé aux frais de l'Etat.

Les candidats à cet emploi doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins ou quarante ans au plus, à la date du concours, à moins qu'ils ne soient déjà attachés à l'enseignement dans les écoles nationales d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge pourra être reculée.

Les candidats qui ne font pas partie du personnel enseignant des écoles nationales d'arts et métiers devront avoir pris part à des travaux d'étude ou d'exécution dans de grands ateliers de construction appartenant à l'Etat ou à l'industrie privée. Il leur sera, dans tous les cas, tenu compte des notes et croquis qu'ils pourront fournir sur ces travaux au jury du concours.

L'examen portera sur les matières contenues dans les programmes des cours de sciences mathématiques, de géométrie descriptive, de physique, de chimie et de mécanique professés dans les écoles nationales d'arts et métiers.

Les candidats auront, en outre, à rédiger un projet d'usine dont le programme leur sera donné par le jury du concours.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministre du commerce avant le 15 octobre et accompagnées :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat, et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence et dûment légalisé;

3° D'une note faisant connaître les antécédents du candidat et les études auxquelles il s'est livré;

4° De l'acte constatant qu'il a satisfait à la loi sur le recrutement;

5° Des états de service, diplômes, certificats, etc., qui auraient pu lui être délivrées, ou des copies de ces pièces dûment certifiées.

Des exemplaires du présent avis, ainsi que des programmes qui le complètent, sont tenus à la disposition des intéressés, au ministère du commerce (service de l'enseignement technique), ainsi que dans les écoles nationales d'arts et métiers de Châlons-sur-Marne, d'Angers et d'Aix.

AVIS COMMERCIAUX

N° 385. — 19 septembre 1891.

LÉGISLATION COMMERCIALE ÉTRANGÈRE

République Dominicaine, Guatémala et Vénézuela.

Le *Moniteur officiel du commerce* du 17 septembre publie les documents suivants :

1° Indication des produits des Etats-Unis auxquels des exemptions ou faveurs sont accordées à leur entrée dans la république Dominicaine, en vertu de la convention commerciale récemment conclue entre cette république et celle des Etats-Unis. Le nouveau régime est applicable aux produits similaires français à leur importation dans la république Dominicaine;

2° Texte des modifications apportées aux droits d'entrée sur les farines au Guatémala;

3° Régime douanier des vins importés au Vénézuéla.

CHAMBRES DE COMMERCE FRANÇAISES A L'ÉTRANGER

Athènes-Pirée.

Composition du bureau pour l'année 1891-1892. — MM. Stéphanopoli, ✻, président; Trump et Féraldi, vice-présidents; Tufféri, trésorier; Viard, secrétaire; Rigo, secrétaire adjoint; Desseigné, Mertrud et Pellissier, conseillers.

Assomption.

Composition du bureau. — MM. de Mondiondou, président; Noyau, vice-président; Jean Lapierre, directeur du *Bulletin*.

Publication d'un bulletin mensuel. — Le comité commercial français récemment constitué à l'Assomption vient de publier le premier numéro d'un *Bulletin mensuel;* la rédaction de ce recueil est assurée par le concours de nos compatriotes particulièrement compétents dans toutes les questions intéressant le commerce de cette région.

Ce fascicule, qui contient divers renseignements sur la situation financière et le mouvement du commerce au Paraguay, est, comme les publications de nos autres chambres de commerce à l'étranger, tenu par le ministère du commerce, de l'industrie et des colonies, à la disposition des personnes qui désireront en prendre connaissance.

Nous nous réservons, d'ailleurs, d'emprunter à la nouvelle publication les informations qui paraîtront susceptibles d'intéresser nos lecteurs.

INFORMATIANS ET RENSEIGNEMENTS

Siam.

Projet d'ouverture d'une ligne de chemin de fer entre Bangkok et Paknam. — En attendant la mise en exploitation du chemin de fer projeté entre Bangkok et Korat, l'administration siamoise s'occupe d'ouvrir une ligne entre la capitale du royaume et Paknam, sur le Meinam. Cette entreprise a été concédée à deux Européens, qui ont confié l'exécution des travaux à M. Grassi, architecte et entrepreneur à Bangkok. — (*Communication du consulat de France à Bangkok.*)

Tripolitaine.

Articles d'importation. — Le consul de France à Manheim signale les progrès de l'exportation allemande à Tripoli. Il y a dix ans encore, les maisons de cette place s'approvisionnaient à Marseille, en Italie, en Angleterre : aujourd'hui, elles semblent s'adresser de préférence à l'Autriche, à la Belgique et surtout à l'Allemagne. En 1890, l'exportation allemande à Tripoli aurait été supérieure du double à celle de l'exercice précédent. Ce résultat est attribué aux efforts incessants et à la très grande activité déployés par les sociétés et les agences d'exportation allemandes dans leurs rapports avec les négociants importateurs de la Tripolitaine. Les marchandises les plus recherchées seraient les soieries, les chaussures, la bière, les merceries, la lingerie, les meubles, les matériaux de construction, les produits pharmaceutiques.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

A partir du 25 septembre courant, des télégrammes de presse à tarif réduit pourront être échangés avec New-York par les voies « P. Q. » et « Commercial », aux conditions suivantes :

La taxe est fixée à 50 centimes par mot, c'est-à-dire aux deux cinquièmes de la taxe ordinaire.

Ces télégrammes devront être adressés à un journal, par un correspondant autorisé et porteur, en France, d'une carte semblable à celle qui est délivrée pour la correspondance intérieure de presse.

Ils devront être rédigés soit en français, soit en anglais, soit en français et en anglais, mais *en langage clair* et sans aucune abréviation.

Le langage convenu ou chiffré n'est pas admis.

L'insertion des cours de marchés ou de bourses y est interdite.

Dans le cas où l'une de ces conditions ne serait pas remplie, le télégramme serait taxé au tarif ordinaire.

Si, d'autre part, les télégrammes de presse dont il s'agit ne sont pas publiés dans le journal auquel ils sont adressés, le tarif ordinaire devient applicable et la taxe complémentaire due et réclamée à l'expéditeur ou au destinataire.

Sous peine de répétition de taxe, on ne doit ni vendre, ni distribuer ou communiquer le contenu de ces télégrammes aux cercles, aux bourses ou aux agences de publicité, et l'on ne doit s'en servir exclusivement que pour leur insertion dans les journaux destinataires.

Ces télégrammes de presse sont soumis à tous les règlements télégraphiques applicables aux dépêches privées. Mais afin que leur transmission ne puisse entraver celle des correspondances taxées à plein tarif, l'administration et les compagnies se réservent le droit d'en retarder la transmission, suivant les besoins de la correspondance ordinaire.

Correspondances pour l'Australie.

A partir du 1er octobre prochain, les colonies britanniques dénommées ci-après feront partie de l'union postale :

Australie occidentale, Australie méridionale, Victoria, Nouvelle-Galles du Sud, Queensland, Tasmanie, Nouvelle-Zélande, Nouvelle-Guinée britannique, îles Fidji.

Les correspondances de la France pour ces colonies seront soumises au tarif d'affranchissement suivant :

Lettres, 25 centimes pour 15 grammes.

Cartes postales simples, 10 centimes.

Cartes postales avec réponse payée, 20 centimes.

Papiers d'affaires, 5 centimes par 50 grammes (avec taxe minimum de 25 centimes).

Echantillons, 5 centimes par 50 grammes (avec taxe minimum de 10 centimes).

Journaux et imprimés, 5 centimes par 50 grammes.

Droit fixe de recommandation, 25 centimes.

Avis de réception des objets recommandés, 10 centimes.

Ministère de l'agriculture.

INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE

Programme du concours qui sera ouvert, à l'institut national agronomique, le jeudi 15 octobre 1891, pour la chaire de technologie agricole vacante dans cet établissement.

Première épreuve. — Exposition verbale du projet de programme du cours présenté par chaque candidat.

Deuxième épreuve. — Leçon d'une heure sur une question de technologie, après deux heures de préparation, sans le secours d'aucun livre ni note.

Troisième épreuve. — Leçon d'une heure sur un sujet de technologie, après vingt-quatre heures de préparation.

Les candidats doivent adresser leur demande au ministre de l'agriculture, quinze jours au moins avant la date fixée pour l'ouverture du concours.

Cette demande est écrite sur papier timbré et accompagnée des pièces suivantes :

1° Acte de naissance du candidat;

2° Un certificat attestant que le candidat est libéré du service de l'armée active, ou, s'il appartient à l'armée, une pièce établissant qu'il a obtenu de l'autorité militaire l'autorisation de se présenter au concours;

3° S'il y a lieu, un certificat attestant que le candidat possède la qualité de Français ou qu'il est naturalisé Français.

Les candidats devront, en outre, faire connaître, dans une note, leurs titres scientifiques, ainsi que les travaux ou les ouvrages qu'ils auraient publiés. Les travaux imprimés seront joints à cette note.

Ces titres et travaux compteront comme éléments d'appréciation et donneront lieu à une note qui comptera dans le classement définitif comme une épreuve.

Les candidats indiqueront leurs connaissances en langues étrangères.

Enfin, chaque candidat devra joindre aux documents énumérés ci-dessus le programme sommaire du cours, tel qu'il entendrait le professer.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Opérations concernant les caisses d'épargne ordinaires du 11 au 20 septembre 1891.

Dépôt de fonds	4.709.719 89
Retraits de fonds	4.139.411 82
Excédent de dépôts	570.308 07

Excédent de dépôts du 1er janvier au 20 septembre 1891, 61,840,511 fr. 45.

Capitaux employés en achat de rentes, du 11 au 20 septembre 1891 :

1° Pour placement des excédents de dépôts et, en outre, des arrérages et des capitaux encaissés sur les valeurs composant le portefeuille provenant des caisses d'épargne ordinaires, 5,464,525 fr.

2° Pour le compte des déposants des caisses d'épargne ordinaires, 354,151 fr. 90.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 18 septembre.

PRÉSIDENCE DE M. A. BERTRAND

L'Académie fixe au 6 novembre la date de sa séance publique. M. Le Blant est désigné pour lire son mémoire sur la *croyance à des moyens secrets de conjurer la torture*

Le serment gaulois. — Un texte irlandais du septième siècle de notre ère, dit M.

d'Arbois de Jubainville, formule ainsi qu'il suit le serment prononcé dans une circonstance solennelle par le roi d'Ulster, Conchobar ou Connor : « Le Ciel est sur nous, la Terre au-dessous de nous, l'Océan autour de nous tout en cercle. Si le Ciel ne tombe pas, jetant de ses hautes forteresses une pluie d'étoiles sur la face de la Terre, si une secousse intérieure ne brise pas la Terre elle-même, si l'Océan aux solitudes bleues ne s'élève pas sur le front chevelu des êtres vivants, moi, par la victoire dans la guerre, les combats et les batailles, je ramènerai à l'étable et au bercail les vaches, à la maison et au logis les femmes enlevées par l'ennemi. »

Suivant M. d'Arbois de Jubainville, un passage de Ptolémée Lagide (fragment 2) reproduit par Strabon et par Arrien, et un passage d'Aristote (*Ethique à Nicomaque*, III, 2), établit que cette formule, en ses traits fondamentaux, a été connue des Grecs au quatrième siècle avant Jésus-Christ.

M. J. Menant continue la deuxième lecture de son mémoire sur le déchiffrement des inscriptions hétéennes.

M. Théodore Reinach fait une communication sur les poèmes grecs d'Hérodas récemment découverts sur un papyrus égyptien du Musée britannique. Ce sont de petites pièces dialoguées qui mettent en scène des personnages, des mœurs de la vie réelle. Les Grecs appelaient ces pièces des *mimes;* Sophron avait créé le genre, mais on n'en avait pas conservé de spécimen, sauf les *Syracusaines* de Théocrite. Les mimes d'Hérodas n'ont pas une grande valeur poétique ; mais ils offrent un intérêt de premier ordre pour l'histoire de la langue et des mœurs. C'est un numéro de la *Vie parisienne* d'il y a deux mille ans. M. Th. Reinach en donne des analyses et des échantillons. Il en place la composition au troisième siècle avant Jésus-Christ et croit que l'auteur a vécu dans l'île de Cos.

M. de La Martinière expose à l'Académie les résultats principaux de son voyage dans le S'ous et de sa traversée de l'Atlas, dans sa dernière mission. Ayant rencontré de très curieuses ruines qui se trouvent dans les cantons les plus reculés de ces territoires montagneux, il pense qu'elles doivent être attribuées à cette époque peu connue dans l'histoire qui précède la venue d'Iddris au Moghreb et qui suivit l'éphémère domination byzantine.

La traversée de l'Atlas a permis à M. de La Martinière de rapporter les documents les plus nouveaux sur cette chaîne montagneuse, dont les scènes grandioses ne le cèdent en rien aux cantons les plus pittoresques des Pyrénées.

Le voyage dans le S'ous fut complété par une visite à la cité si fanatique et si fermée de Taroudant. M. de La Martinière a été assez heureux pour découvrir à Agadir Sirir des chapiteaux et des vestiges d'un travail byzantin très accusé, ce qui ouvre un jour tout à fait nouveau et intéressant sur la domination byzantine dans cette région.

M. de La Martinière continuera sa lecture à la prochaine séance.

M. L. Delisle présente un mémoire intitulé *la Rivalité des familles de Rye et de Granvelle au sujet de l'archevêché de Besançon* (*1544-1586*), par M. A Castan. Ce mémoire, dit M. Delisle, qui éclaircit plusieurs points d'histoire politique et ecclésiastique, est composé avec l'érudition, la critique et la finesse dont notre savant correspondant a donné tant de preuves. Il contient des renseignements nouveaux et piquants sur la biographie de quelques notables personnages de la Franche-Comté.

M. Saglio présente, de la part de M. L.-A. Milani, un travail intitulé *Æs rude, signatum et grave rinvenuto alla Bruna presso Spoleto* (Extrait de la Revue italienne de numismatique).

M. Héron de Villefosse offre, de la part de l'auteur, M. Papier, président de l'Académie d'Hippone, un volume intitulé *Lettres sur Hippone.*

M. de Barthélémy présente deux ouvrages : 1° *le Livre du changeur Duhamel*, par M. T. Adrien Blanchet; 2° *Sépulture gauloise de Saint-Jean-sur-Tourbe* (Marne), par M. le baron de Baye.

J.-B. Mispoulet.

ACADÉMIE DES SCIENCES
morales et politiques.

Séance du 19 septembre.

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES PICOT

M. Jules Simon, absent, est remplacé par M. Dareste au siège de secrétaire perpétuel.

Au début de la séance, M. Franck appelle l'attention de l'Académie sur deux publications nouvelles de M. René Worms ayant pour titres : 1° *Précis de philosophie* rédigé conformément aux programmes officiels pour la classe de philosophie et 2° *Eléments de philosophie morale* à l'usage des candidats au baccalauréat ès sciences et de l'enseignement secondaire. Ces deux ouvrages, par leur grande clarté et leur méthode, sont destinés à rendre de réels services aux jeunes gens.

L'auteur est fils d'un des plus anciens correspondants de l'Académie ; il est ancien élève de l'école normale, agrégé de philosophie, licencié ès sciences et docteur en droit; de plus, il vient d'être récemment couronné par l'Académie à la suite d'un concours qu'elle avait ouvert sur la philosophie de Spinosa. Son but aujourd'hui est plus modeste, et il faut reconnaître le mérite de l'auteur qui, ne se laissant pas entraîner par les idées évolutionnistes, a conçu ses ouvrages dans un excellent spiritualisme. Il a suivi en cela, du reste, les préceptes de la philosophie de M. Rabier, dont le haut esprit et la compétence en matière d'enseignement sont bien connus et ont rendu des services signalés aux idées spiritualistes.

M. Arthur Desjardins termine la lecture de son mémoire sur l'*Ancienne Législation commerciale espagnole et le Code de 1885.* Il fait la comparaison entre le nouveau code de commerce et le code de 1829, qui l'a précédé.

Le nouveau code a marqué une phase nouvelle dans l'histoire du droit commercial; sous son impulsion, le commerce de l'Espagne prend un nouvel essor en attirant les commerçants étrangers, qui apportent avec eux leurs capitaux. M. Desjardins insiste particulièrement sur la partie dans laquelle il est traité des bourses et des agents intermédiaires du commerce.

Dans le livre II il signale les développements relatifs à la commission commerciale, à la soustraction ou à la perte des effets au porteur et, en quelques mots, il parle des principales dispositions du nouveau code sur les contrats de société. Les assurances terrestres, dont le code de Ferdinand VII ne faisait pour ainsi dire pas mention, sont réglementées d'une façon très sage. Le livre III traite du commerce maritime, et ici encore quelques modifications importantes sont apportées, notamment en ce qui constitue la substitution des vapeurs aux voiliers, l'extension toujours grandissante du contrat de transport des passagers par mer, la fréquence des abordages, etc. Parlant ensuite des faillites, M. Desjardins décrit brièvement le système des concordats préventifs, la nouvelle classification des faillite (divisées en fortuites, furtives et frauduleuses) ; fait remarquer combien il est difficile de combiner les dispositions du code de 1885 avec celles du dernier code de procédure civile de 1881, traitant de la faillite de ceux qui n'exercent pas le commerce, et termine en disant que, malgré l'originalité scientifique du code allemand, le code espagnol, fait d'après le type des codes français, est susceptible de répondre à tous les besoins de la vie commerciale.

M. Baudrillart commence la lecture d'un mémoire intitulé *les Populations agricoles de la Haute-Garonne.* M. Baudrillart examinera les trois grandes classes rurales des propriétaires, des tenanciers et des ouvriers ruraux, et il prendra la date de 1815 pour point de départ de l'accroissement sensible de la richesse et de l'état matériel des populations. Avant de commencer cette étude, il parle de l'état intellectuel et moral des habitants en général, auxquels il reproche l'indolence et l'amour de la parole, tout en reconnaissant que cet amour s'exerce, plus peut-être que dans les autres contrées méridionales, sur des matières plus solides, telles que : intérêts généraux dans les classes élevées, intérêts matériels dans la classe rurale. « Partout, dit M. Baudrillart, se retrouve le mélange de l'esprit provençal et de l'esprit gascon. Bien que la Haute-Garonne ait produit des savants illustres et d'éminents jurisconsultes, cet esprit s'est montré plus souvent ingénieux que profond. » Le département fait d'énormes sacrifices pour ses écoles, et la langue française est presque couramment parlée partout; l'instruction agricole se propage plus lentement, mais non sans résultats appréciables. Il existe une ferme-école créée par un riche propriétaire. On peut, en un mot, assurer que les progrès accomplis sont sensibles chez cette population; mais il faut regretter une tendance plus manifeste à l'amollissement dans les habitudes.

Félix Hément.

Compagnie des messageries maritimes.

Le paquebot *Portugal*, venant de la Plata, Brésil, Sénégal, a quitté Dakar le 18 septembre.

Le paquebot *Amazone*, venant de la côte orientale d'Afrique, est arrivé à Marseille le 19 septembre, à 10 h. soir.

Le paquebot *Melbourne*, venant de l'Indo-Chine et du Japon a quitté Alexandrie le 20 septembre, à midi.

Le paquebot *Australien*, venant de la Nouvelle-Calédonie et d'Australie, est arrivé à Aden le 20 septembre, à 2 h. soir.

Compagnie générale transatlantique.

Le paquebot la *Touraine*, venant de New-York, est arrivé au Havre le 20 septembre, à 3 h. matin.

Chemin de fer d'Orléans.

Deuxième excursion de trois jours de Paris (gare d'Orléans) en Touraine, par trains rapides et à prix réduits. — Visite des châteaux des bords de la Loire : Blois, Chambord, Tours, Chenonceaux, Amboise, Chaumont.

Départ de Paris, le dimanche matin 27 septembre. — Retour à Paris, le 29 septembre au soir.

D'accord avec la Société des Voyages économiques, la Compagnie fera émettre, du 15 au 24 septembre inclus, des billets d'excursion comprenant :

1° Le transport en chemin de fer ;
2° Les chambres, service et repas (vin compris) ;
3° Le transport en omnibus et en voitures ;
4° Les entrées et visites des monuments ;
5° Les soins des guides-conducteurs de l'excursion. (Par les soins et sous la responsabilité de la Société des Voyages économiques.)

Prix de l'excursion complète : 1re classe, 74 fr. 25 ; 2e classe, 68 fr. — Le nombre des places est limité.

Les billets sont délivrés à la gare de Paris (quai d'Austerlitz), et aux bureaux de vente de la Société des Voyages économiques.

Chemins de fer de l'Ouest.

Train de plaisir à marche rapide de Paris à Dieppe, le dimanche 27 septembre 1891. — Aller et retour dans la même journée.

Aller : départ de Paris (Saint-Lazare), à 6 h. 15 matin ; arrivée à Dieppe vers 10 h. 45 matin. — Retour : départ de Dieppe, à 8 h. 55 soir ; arrivée à Paris (Saint-Lazare), vers 1 h. 45 matin.

Prix des billets (aller et retour) : 2e classe, 11 fr. ; 3e classe, 8 fr. — Le nombre des place est limité.

On délivre des billets à dater du lundi 21 septembre aux gares Saint-Lazare et Montparnasse et aux bureaux de ville de la compagnie.

Train de plaisir à marche rapide de Paris à Honfleur, le dimanche 27 septembre 1891. — Aller et retour dans la même journée.

Aller : départ de Paris (Saint-Lazare), à 6 h. matin ; arrivée à Honfleur vers 10 h. 50 matin. — Retour : départ de Honfleur à minuit ; arrivée à Paris (Saint-Lazare) vers 5 h. 20 matin.

Prix des billets (aller et retour) : 2e classe, 13 fr. ; 3e classe, 10 fr

Le nombre des places est limité.

On délivre des billets, à dater du lundi 21 septembre, aux gares Saint-Lazare et Montparnasse et aux bureaux de ville de la compagnie.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Le 9 octobre 1891, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture, à Grenoble et en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'adjudication au rabais, sur soumission cachetée, des travaux ci-après :

Route nationale n° 85.

Rechargement de la chaussée entre la gare de Vizille (14 kil.) et Vizille (16 k. 600).

Travaux à l'entreprise	4.878 »
Somme à valoir	9.122 »
Total	14.000 »

Cautionnement provisoire, 60 fr. ; définitif, 160 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture ; 2° de M. Canat, ingénieur ordinaire, rue Lesdiguières, 31, à Grenoble.

Ministère de la guerre.

HOPITAL MILITAIRE DE VINCENNES

ADJUDICATION

de la fourniture

DES DENRÉES, OBJETS DE CONSOMMATION ET OBJETS MOBILIERS

nécessaires à l'hôpital militaire de Vincennes, pendant l'année 1892.

L'adjudication aura lieu le mercredi 14 octobre 1891, dans la salle d'honneur de l'hôpital militaire de Vincennes, à une heure de l'après-midi.

L'adjudication comprendra les denrées, objets de consommation tels que : **viande, pain, vins, bière, légumes verts et secs, lait, poisson, volailles, fruits, matières de chauffage et d'éclairage, couleurs diverses, objets de propreté, bières ou cercueils,** etc. (Voir l'affiche placardée le 14 septembre 1891.)

On pourra prendre connaissance du cahier des charges, tous les jours, le dimanche excepté, de neuf heures du matin à quatre heures du soir, à l'hôpital militaire de Vincennes.

Les échantillons et modèles-types des objets à fournir seront à la disposition du public, à partir du 18 septembre, à l'hôpital militaire de Vincennes.

L'adjudication sera effectuée par les soins d'une commission présidée par le maire de Saint-Mandé ou son délégué, et composée du médecin-chef, membre technique, d'un fonctionnaire de l'intendance, d'un officier de la garnison d'un grade au plus égal à celui du membre technique et de l'officier d'administration principal gestionnaire.

Avis important. — Tout fabricant, négociant ou société qui voudra prendre part à l'adjudication devra faire parvenir, dix jours avant la date fixée pour l'adjudication, au médecin-chef de l'hôpital militaire de Vincennes, membre technique de la commission, une déclaration d'intention de soumissionner, accompagnée des pièces indiquées à l'article 4 du cahier des charges.

En cas d'insuccès total ou partiel en séance ou au concours de quarante-huit heures après la séance d'adjudication, il sera procédé, sans nouvel avis public, affiche ou insertion, à une réadjudication dans le délai de huit jours, qui courra à partir de l'expiration du concours de quarante-huit heures.

Ministère de la guerre.

HOPITAL MILITAIRE DE VERSAILLES

ADJUDICATION

de la fourniture

DES DENRÉES, OBJETS DE CONSOMMATION ET OBJETS MOBILIERS

Nécessaires à l'hôpital militaire de Versailles pendant l'année 1892.

L'adjudication aura lieu le 15 octobre 1891, à une heure de l'après-midi, à la mairie de Versailles.

L'adjudication comprendra les denrées, objets de consommation et objets mobiliers, tels que : viande, pain, vins, légumes verts et secs, objets d'épicerie, lait, volailles, fruits, matières de chauffage et d'éclairage, objets de propreté, objets de bureau, bières ou cercueils, etc. (Voir l'affiche placardée le 25 septembre 1891.)

On pourra prendre connaissance du cahier des charges tous les jours, le dimanche excepté, de neuf heures du matin à quatre heures du soir, à l'hôpital militaire de Versailles.

Les échantillons et modèles types des objets à fournir seront à la disposition du public, à partir du 26 septembre 1891, à l'hôpital militaire de Versailles.

L'adjudication sera effectuée par les soins d'une commission présidée par le maire de Versailles ou son délégué, et composée du médecin-chef, membre technique, d'un officier de la garnison d'un grade au plus égal à celui du membre technique, d'un fonctionnaire de l'intendance et de l'officier d'administration gestionnaire remplissant les fonctions de secrétaire rapporteur.

Avis important. — Tout fabricant, négociant ou société qui voudra prendre part à l'adjudication devra faire parvenir, *huit jours avant la date fixée pour l'adjudication,* et le *7 octobre 1891* au plus tard, au médecin-chef de l'hôpital de Versailles, membre technique de la commission d'adjudication, une déclaration d'intention de soumissionner, accompagnée des pièces indiquées à l'article 4 du cahier des charges.

La soumission devra être établie dans l'ordre du tableau indiquant les objets à soumissionner.

Sera considérée comme nulle toute soumission :

1° Qui ne serait pas conforme au modèle annexé au cahier des charges ;
2° Dont les prix ne seraient pas exprimés en chiffres et en toutes lettres ; les ratures et surcharges devront être approuvées ;
3° Qui contiendrait des clauses restrictives, résolutoires ou exceptionnelles.

Les soumissions qui présenteraient d'autres défauts de forme seront l'objet, de la part de la commission, d'une décision spéciale, laquelle sera notifiée, séance tenante, aux intéressés.

Les prix supérieurs à un franc doivent être exprimés en francs et centimes à l'exclusion des millièmes.

Versailles, le 15 septembre 1891.

Le médecin-chef, membre technique,
Signé : DIEU.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

AVIS D'ADJUDICATION

Le 30 septembre 1891, à onze heures du matin, il sera procédé, à Paris, rue de Grenelle, n° 103, à l'adjudication publique

D'UNE FOURNITURE

de 410 tonnes de fils de cuivre de haute conductibilité

ET

de 30,000 manchons de raccordement pour ces fils

(SIX LOTS)

Les demandes d'admission à l'adjudication devront être parvenues à la direction générale des postes et des télégraphes avant le 20 septembre 1891.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges, rue de Grenelle, n° 103 (division du matériel et de la construction, 1er bureau), tous les jours non fériés, de dix heures à quatre heures, ainsi que dans les bureaux télégraphiques des chefs-lieux de département.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

FOURNITURE
DE L'HUILE A BRULER

nécessaire

A DIVERS SERVICES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

Le mercredi 30 septembre 1891, à onze heures du matin, il sera procédé, rue de Grenelle, n° 103, à Paris, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, de la fourniture, pendant trois années, à partir du 1er novembre 1891,

DE L'HUILE A BRULER

nécessaire à divers services de la direction générale des postes et des télégraphes.

L'importance de la fourniture annuelle est évaluée, approximativement, à 12,000 kilogrammes.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, à l'hôtel de la direction générale des postes et des télégraphes, rue de Grenelle, 99, ou au dépôt central du matériel, rue Bertrand, n° 24, tous les jours ouvrables, de midi à quatre heures.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Lundi 21 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
			en liq..						
Oct. 91	3 %..........................	95f 75 70 65 70 75 ...	fin ct...	95 77½	95 82½ ...	95 70	95 82½ ...	95 75	95 77½
			P° fin c.		.. .. d1f	95 87½	.. .. d50		
			P° fin c.	95 92½	96 .. d25				
			P° fin p.		. .. d1f	96 25	96 30 d50		
			P° fin p.	96 50	.. .. d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %...	91f	fin ct...					91 ..	.. ..
			en liq..						
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés......	94f 75 70 75 77½ 80 75	fin ct...	94 80	94 80 ...	94 72½	94 80 ...	94 75	94 80
			P° fin c.		.. .. d1f		.. .. d50		
			P° fin c.	94 82½	94 87½ d25				
			P° fin p.		d1f		.. .. d50		
			P° fin p.	95 20	95 25 d25				
			en liq..						
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)..	97f 20	fin ct...	97 45			97 47½ ...	97 30	.. ..
			P° fin c.		... .. d1f		... .. d50		
			P° fin c.		... .. d25				
			P° fin p.		... .. d1f		... .. d50		
			P° fin p.		... .. d25				
			en liq..						
Août 91	4 ½ % 1883..............	105f 80 77½ 75 80.. ..	fin ct...					105 75	105 85
			P° fin c.				... .. d50		
			P° fin c.						
			P° fin p.				... .. d50		
			P° fin p.						
Août 86	Promesses d'Inscript. 4½ % 1883.	0 25						0 25	
Sept. 91	Bons du Trésor 4%. éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 5000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95..........								
d°	éch. 1er sept. 95..........								
d°	éch. 1er mars 96.......								
Juill. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.),		en liq..						
	n°s 221,501 à 273,500........	509 50 508 50	fin ct...					510 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Sept. 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	545 549 50	fin ct...					545 ..	
Août 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	527 526 50	fin ct...					526 25	
Juill. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	418 419	fin ct...					418 ..	
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	408 50 408 75 409	fin ct...					409 50	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	106						107 ..	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	532 50 533 533 50 533	fin ct...					532 ..	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	532 50 533 533 50 534.	fin ct...					532 ..	
			en liq..						
Sept. 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	407 406 75 406 50 406..	fin ct...					407 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100f..	104 50 105						103 25	
Mars 91	d° d° nouv., 120 f. p.	400 399 400 400 50	fin ct...					400 ..	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	101 75	fin ct...					102 ..	
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r.		en liq..						
	400 fr., tout payé............	405 50	fin ct...					405 50	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int.		en liq..						
	et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	501 25 500	fin ct...					500 ..	
			P° fin c.						
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et		en liq..						
	immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	565	au 15..					570 ..	
			en liq..						
Juin 91.	Banque de France (nominatives).	4600	fin ct...	4590 .			4580	4567 50	4598 75
			P° fin c.		.... .. d40		.. .. d50		
			P° fin p.	4585 ..	.... .. d20		.... .. d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).	445 446 25	au 30..	445 ..			447 50 ...	446 25	446 25
			P° au 30		... .. d10		... .. d5f		
			P° au 15		... .. d10		... .. d5f		
			P° au 31		... .. d10		... .. d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas,		en liq..						
	actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 38)	780	au 30..	783 75	783 75 ...	777 50	781 25 ...	785 ..	785 ..
			P° au 30		... .. d10		... .. d5f		
			P° au 15		... .. d10		... .. d10		
			P° au 31		... .. d10		... .. d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).	440	au 30..					440 ..	
			P° au 30		... .. d10		... .. d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 26).....		au 30..					480 ..	
			P° au 30						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France,		en liq..						
	actions 500 fr., tout payé..... (ex-coupon 10)	355	au 30..					357 50	
			P° au 30						
Juin 91. ex-1re r.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f.,		en liq..						
	tout payé (ex-coup. 67), en liq.	280 281 25 282 50 280..	au 30..	280 ..			281 25 ...	280 ..	276 25
			P° au 30		... .. d10	282 50	... .. d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de		en liq..						
	Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	542 50 543 75 545	au 30..	543 75	545	542 50	545	545 ..	547 50
			P° au 30		... .. d10		... .. d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr.,		P° au 15		... .. d10		... .. d5f		
	250 fr. payés (ex-coupon 17)...	657 50	au 30..						
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Al-		en liq..						
	gérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).	430	au 30..					430 ..	
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions		en liq..						
	500 fr., 400 fr. payés (nomin.)..		au 30..						
Août 91	Banque hypot. de Fr°, r. 1000f, t.p.	517 516 50	fin ct...					517 50	
Sept. 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	420 25 420 50	fin ct...					423 ..	
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq.,		en liq..						
	obl. r. 150 f. } en représ° d'ann.	150 50 151	fin ct...					150 59	
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f. } dues par l'État...	528	au 30..					528 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.	1010 .	
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.		
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.	510 ..	
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.	112 50	
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %.......		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr...	112 .	
d° 1881, 4%, r. 500 f.		
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr..	[illegible] ..	
d° 1863, 3%, r. 100 fr.		
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.		
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	101 ..	
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.	510 ..	
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.		
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.	100 95	100 ..
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).	2205..	
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	406 25	
Midi, d° act. de jouiss		
Nord, d° act. de jouiss.	1420 ..	
Orléans, d° act. de jouiss.	1100..	
Ouest, d° act. de jouiss.	568 75	
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)		
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f, t.p.	617 50	615 ..
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.		
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	575 ..	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.		
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
d° du département du Nord....		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier.............	375 ..	
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.		
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	431 ..	
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	557 50	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	[illegible]..	1570..
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (n°s 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entrepts (ex-c. 48).	250 ..	
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.		
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 11).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 15).	5500..	
Ind. linière (Compt. de l') a. 500f.		
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p...	357 50	
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).	386 25	
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 29).	1850.	
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p.	1370..	1355..
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	737 50	
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).	63 ..	
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).		
d° act. de jouiss.........		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p..		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé...		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé........	1540..	
2e série, act. 500 fr., t.p..	1500.	
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.		
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	790 ..	
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2525..	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.	845 ..	
d° act. 500 fr., t.p.	860 ..	
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	805 ..	
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.	52 50	
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1340..	1310..

Jouissance	Lundi 21 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
			en liq..						
Juill. 91	Crédit Foncier de France. Actions 500 fr., tout payé...	1282 50 1280 1282 50	fin ct...	1285 ..	1287 50	1285 ..	1285 ..	1285 ..	1292 50
	(nominatives)		Pe fin c.		d40		d20		
			Po fin c.	1290 ..	d10		d5f		
	Obligations :		Pe fin p.		d40		d20		
Ma. 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.		Pe fin p.	1307 50	1306 25 d10		d5f		
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	517 50 25						519 ..	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	104 75						105 ..	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	601 600						601 ..	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	120 ..						121 50	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	520						520 ..	
d°	communales, 3%, remb. 500 f.	507 50 508						507 ..	
d°	d° 5es, r. 100 f.	102 50 104						102 ..	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	518 516	fin ct...					520 .	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	394	en liq..					394 50	
Sept. 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	477 476 50 25 50	fin ct...					476 50	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	480	fin ct...					480 .	
Sept. 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	474 474 25	fin ct...					474 25	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	422	fin ct...					423 ..	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	479 479 25	fin ct...					479 25	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	53f	fin ct...					54 25	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	43f 42f 50	fin ct...					42 50	
...	d° d° (nomin.).	.. ..f ..f	fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		en liq..						
		595	au 30..					595 ..	
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseill.), a. 500 f., 250 p.		en liq..						
		683 75	au 30..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)		en liq..						
		822 50	au 30..	822 50			821 25	822 50	822 50
			Pe au 30		d10	823 75	d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)		en liq..						
		315 316 25 317 50	au 30..						
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq..						
			au 30..						372 50
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).		en liq..						
		328 75	au 30..	328 75			330 ..		
			Pe au 30		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. développt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)		en liq..						
		485	au 30 .	483 75				485 ..	
			Pe au 30		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq..						
			au 30..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..		en liq..						
		468 75 470	au 30..					470 ..	
			Pe au 30		d10		d5f		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq..						
			au 30..						
....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..		en liq..						
			au 30..	380 ..					380 ..
			Pe au 30		d5f		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq..						
			au 30..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		en liq.,						
		312 50	au 30..	312 20	312 50	307 50	310 ..		
			Pe au 30		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq..						
			au 30..						
Juill. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14),		en liq..						
		15f 14f	au 30..					15 ..	
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...		Pe au 30		d10		d5f		
			en liq..						
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).		au 30..		d10		d5f		
		480 481 25	au 30..					480 ..	
Août 91	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	389	au 30 .					389 25	
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 26)....		en liq..						
			au 30..						
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.		en liq..						
		705	fin ct..					705 ..	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'Etat), ex-coupon 30.......		en liq..						
		615	fin ct..					620 ..	
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).		en liq..						
		915 911 25 915	fin ct..					915 ..	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..		en liq..						
		1505 1506 25	fin ct..	1508 75				1510 ..	1508 75
			Pe fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)..............		en liq..						
		1298 75	fin ct..					1297 50	
			Pe fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70).......		en liq..						
		1835 1837 50	fin ct..					1840 ..	1837 50
			Pe fin c.		d20		d10		
			Pe fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)		en liq..						
		1542 50 1540	fin ct..	1542 50			1545 ..		
			Pe fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).		en liq..						
		1075 1071 25	fin ct..					1075 ..	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'Etat ou de Dépts)		en liq..						
		530	fin ct..					530 ..	
			Pe fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).		en liq..						
		520 518 75	au 30..						
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).		en liq..						
		550	au 30..					545 ..	
			Pe au 30		d10		d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).		....		d10		d5f		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)		en liq..						
		442 50	au 30..					442 50	
			Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		Pe au 15		d20		d20		
			au 30..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr.. t.p.. (ex-coupon 19)		en liq..						
		570 575	au 30..					571 25	
			Pe au 30		d10		d5f		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	137 50	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	145 .	141 25
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)...	420 ..	410 ..
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a. 500 f., 350 f. p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.		
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	585 ..	582 50
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	355 ..	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1075..	1070..
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.		
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	370 ..	
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	117 ..	
Voitures à Paris, actions de jouiss.	215 .	
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 20).	425 ..	423 75
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	710 ..	
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	213 75	211 25
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	476 25	475 ..
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1127 50	
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2098 75	2095..
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4)..	1430..	
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	219 ..	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	556 25	
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	571 25	570 ..
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	261 21	
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 50).		
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	1350..	
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	520 ..	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.	200 ..	
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............	1725..	1720..
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	217 50	215 ..
d° parts bénéficiaires.......	215 ..	
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....	25 ..	
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	195 ..	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	427 ..	
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	345 ..	
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	380 ..	
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..		
d° d° de 1887 à 1985..	418 50	
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	407 ..	406 ..
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	414 ..	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	405 ..	
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	652 50	650 ..
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	441 .	440 ..
d° nouvelles d°	437 .	435 75
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	440 ..	439 75
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne: Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'Etat).....	407 50	
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	406 50	405 ..
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)		
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	413 ..	411 ..
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1280 .	
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	446 ..	
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	446 ..	445 ..
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	443 .	
Dombes et Sud-Est, 3%, r 500 fr.	438 25	
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.	438 25	
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	443	442 ..
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	442 ..	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	647 50	645 ..
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	443 ..	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	446 50	445 75
Paris-Lyon-Médit., 66, 3 %, r. 500f.	448 25	447 ..
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500f ((int. gar. par l'Etat).		

Jouissance	Lundi 21 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé (ex-coup. 64)		en liq..						
		1450 1453 75	au 30	1455 ..				1450 ..	1450 ..
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Avril 91	d° act. de jouissance (ex-coup. 19)	1165 1670	au 30..					1160 ..	
			Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)		en liq..						
		585 583 75 582 50 581 25	au 30..	580 ..			583 75	586 25	583 75
		580	Pe au 30				d5f		
			en liq..						
Juin 91.	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	655	au 30..					656 25	
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).		en liq..						
		1080	au 30..	1085 ..				1085 ..	1080 ..
			Pe au 30		d10		d20		
			Pe au 15		d10		d10		
			en liq..						
Juill. 91	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).		au 30..					495 ..	
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).		en liq..						
		705	au 30..					710 ..	
			Pe au 30		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)..		en liq..						
		306 25 310	au 30..	307 50				306 25	307 50
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Juin 91.	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2980 2982 50	au 30..					2990 ..	
			Pe au 30		d..		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.		en liq..						
		26f25 26f75 27f 27f50	au 30..	27 50				26 50	26 25
		28f	Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.		au 30..					201 25	
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.		en liq..						
		55f	au 30..	55 ..				56 25	55 ..
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.		en liq..						
		22f50 23f 23f25 50	au 30..	23 75	23 75	22 50	23 75	21 25	21 25
		22f50 75 23f	Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).		en liq..						
		2895 2892 50 2900 2897 50	au 30..	2895 ..	2905 ..	2892 50	2895 ..	2897 50	2895 ..
		2895	Pe au 30		d40	2902 50	2917 50 d20		
			Pe au 30	2915 ..	2925 .. d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).		en liq..						
		805 806 25	au 30..					810 ..	
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	307 50 308 75	au 30..					308 75	
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)..........		en liq..						
		1200	au 30..	1201 25			1200 ..	1200 ..	1200 ..
			Pe au 30		d10		d5f		
Sept. 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	139 140	au 30..					139 ..	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).		en liq..						
		2035 2040 2042 50 2045.	au 30	2047 50	2052 50	2047 50	2050 ..	2037 50	2050 ..
			Pe au 30		d20		d20		
			en liq..						
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).		au 30..					405 ..	
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).		en liq..						
		510	au 30..	505 ..				506 25	
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Oct. 86.	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).		en liq..						
		122 50	au 30..	120 ..				120 ..	120 ..
			Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).		en liq..						
		410 411 25 412 50	au 30..	410 ..					410 ..
			Pe au 30		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
			en liq..						
Oct. 91	Angleterre, 2¾% (n.c. fixe 25f20).	C. 500f	au 30..					95 95	
Juin 91.	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.......	C. 1000	en liq..						
			au 30..						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	Gr. c.	au 30..						
			Pe au 30		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...		en liq..						
...	d° d° c. de 5 obl..		au 30..		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.		Pe au 15						
Mai 91.	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		en liq..						
			au 30..						
...	d° d° 1000 fl. d°		Pe au 30		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80. 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).		en liq..						
		97f .. .. C. 10000	au 30..					96 50	
...	d° d° 1000 fl. d°	96f50 70 50	Pe au 30		d50		d25	96 40	
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 30..						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	Pe au 30		d..		d..		
Mai 91.	d° 3%, 1873		au 30..						
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 30..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 30..						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq..						
Mai 91.	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f } 102 75	au 30..					102 50	
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	en liq..						
...	d° d° c. de 500 f.		au 30..						
Août 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 30..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	Pe au 30		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.		....						
			en liq..						
Juin 91.	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £.		au 30..						
...	d° d° 500 £.		Pe au 30		d50		d25		
...	d° d° 100 £.		....						
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £.		en liq..						
...	d° d° 500 £.		au 30..		d..		d25		77 ..
...	d° d° 100 £.	71f90 75	Pe au 30		d50			77 ..	
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		en liq..						
...	d° d° 500 £.		au 30..	72 10				72 25	72 10
...	d° d° 100 £.		Pe au 30		d50		d25		
			....		d10		d5f		
Oct. 90.	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé...	97f50 99f50 100 97f50	au 30..					98 50	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	442 ..	
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......		
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	446 50	445 75
d° 3% nouveau, r. 500f d°	456 ..	454 50
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	450 ..	449 50
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	445 ..	442 50
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.	448 ..	
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..		
d° 3%, rembours. 500 fr....	446 50	445 50
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	454 75	452 .
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	445 ..	443 50
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......	108 25	
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'Etat. Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	446 25	445 25
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	454 ..	452 50
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	409 50	407 50
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	497 50	495 50
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.	420 ..	
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	430 ..	
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	150 ..	
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	408 50	408 ..
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	503 ..	
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr....		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	285 ..	
d° d° 5%, r. 500 fr.	225 ..	221 25
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.		
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..	47 ..	
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.		
d° d° 5%, r. 500 f.		
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.	472 50	
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f..		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.	508 ..	
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Industrie linière, 6%, r. 300 fr...		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	295 ..	
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	510 ..	
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	528 ..	527 50
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	315 ..	
d° d° 5%, r. 500 fr.	517 ..	
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.		
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	305 ..	
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......	400 ..	
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	460 ..	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.	356 ..	
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..		
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....		
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	503 ..	501 25
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.		
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	411 ..	
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	380 ..	379 ..
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.		
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.	482 ..	
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.	499 75	
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	628 ..	
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	12 75	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municip. (Délég.) 4%, r. 500.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	122 ..	
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	23 50	22 ..
d° d° 3%, remb. 500 fr...	19 50	18 75
d° d° 4%, remb. 500 fr...	19 75	19 ..
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	23 25	22 75
d° d° (2e série).	23 50	22 ..
d° d° (3e série).	81 ..	78 ..
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	87 50	
d° d° depuis la répart.	85 ..	
d° d° 322f50 payés...		
d° d° 76 fr. 67 payés.		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	70 50	70 ..
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	618 50	
d° 3%, rembours. 500 fr........	446 75	
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	437 75	436 ..
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.		

JOUISSANCE	Lundi 21 Septembre	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Egypte. Oblig. Daïra Sanieh 4 %		en liq..						
	(décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	496 50 496 25	au 30..	493 75			492 50	496 55	
			P° au 30		d10				
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig.		en liq..		d10		d5f		
	7%, rembours. 500 fr.	494 50 494 493 75 50 25	au 30..	492 50	492 50	491 25	492 50	493 ..	493 75
	(Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)	493 492 75 50 25	P° au 30		d10		d5f		
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½ %		en liq..						
	(décrets des 6 et 7 juin 1890)...	464 463 75 50 25	au 30..	463 75			462 50	465 ..	462 50
...			P° au 30		d10		d5f		
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypo-		en liq..						
	thécaires, 5%, 1878		au 15..					521 ..	
			en liq..						
Sept. 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f		au 30..						
	(nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fi. 1f.		en liq..						
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	72f50	au 30..	71 99			71 85	73 ..	72 20
...	Coup. de 40 —	72f60 55 50 25 20 10	P° au 30		d50		d25	72 50	
...	Coup. de 80 —	72f60 40 30 20	P° au 15		d50		d25	72 50	
...	Coup. de 160 —	72f25	P° au 31		d50		d25		
...	Coup. de 240 —	72f 72f20						72 25	
...	Coup. de 480 —	72f						72 10	
...	Coup. de 960 —	71f85	en liq..						
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).		au 30..						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba,		en liq..						
	6%, 1886, garantis.	495 494	au 30..					495 ..	
			en liq..						
d°	d° d° 1890, garantis.	457	au 30..		d10		d5f		
			P° au 30		d10		d5f		
			en liq..						
....	États-Unis. Cons. 4½ % (n.c.f. 5f).		au 30..						
Juill. 91	d° Consolidés 4%		au 30..						
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½ %, 89,		en liq..						
...	Oblig. et coupons (Titre de 617f.		au 30..		d10		d25		
...	prescrits au bout — de 2468f.		P° au 30		d10		d25		
...	de 20 ans de l'éch. — de 6170f.		en liq..		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	413 416	au 30..					416 50	
		Gr. c.	en liq..						
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	411 25	au 30..					414 ..	
		Gr. c.	en liq..						
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	325 324	au 30..					322 50	
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½ %, 1886 (nég. change		en liq..						
	fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		au 30..		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe		en liq..						
	2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	92f25 92f	au 30..	89 70			89 67½	93 60	89 85
...	d° 500 fl.	92f30	P° au 30		d50		d25	91 75	
...	d° 1000 fl.	89f60 55 50	P° au 15		d50		d25	89 65	
Août 91	d° 4½ %, or, 89 (n.ch.fi. 2f50).		en liq..						
...	Cap. des titres amort. (Obl. 100 fl.	100 95 90 50	au 30..					100 95	
...	prescr. après 20 ans. — 500 fl.		P° au 30		d50		d..		
Mars 91	Inde, 80 4½ % (nég.ch.fixe 2f50).		au 15..						
			en liq..						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 30..	90 25	90 35	90 25	90 35	90 25	90 37½
...	d° coup. 500 fr.	90f30 40 25	P° au 30		d1f		90 37½ d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr.		P° au 30		d25				
...	d° coup. 50 fr.		P° au 15		d1f		d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	90f 89f75 90f	P° au 15		d25			90 80	
Avril 91	d° 3%	..f	au 30..						
			en liq..						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	316 25	au 30..					316 ..	
Mai 91.	Norvège, 3½ % (nég.ch.fi. 25f20),		en liq..						
	coup. de 504 f. (20 £).	97f50 97f	au 30..					98 ..	
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	86f50 87f	au 30..						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 30..						
d°	d° obl. 5% d°		au 30..						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch.		en liq..						
	fixe 25f25), coup. de 20 £.	37f30 70	au 30..	37 35	37 80	37 35	37 75	37 25	37 30
...	d° coup. de 50 £.	.f	P° au 30		d50		d25	37 25	
...	d° coup. de 100 £.	37f35 40 90 38f 37f80	P° au 15		d50		d1f	37 50	
			en liq..						
Avril 91	d° 4½ %, 88-89, r. 500f. (C. 500 f.	280 279 278 75 50 280 50	au 30..					282 25	
...	Nos 1 à 390000 et (C. 5 obl.		au 30..						
...	500001 à 929987. (C. 10 ob.	273 75 275 277 50	au 30..					275 50	
			en liq..						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%		au 30..						
Juill. 91	d° 1890, 4%	..f	P° au 30						
...	Russie, 1850, 4½ % (n.ch.fi. 25f50.		en liq..						
	Oblig. de 100 £.		au 30..						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	98f80 75 70 67½ 65 55	au 30..					98 50	
...	Grosses coupures	..f							
Juill. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fi. 4f. Obl. de 100 r.	69f	au 30..						
...	d° de 1000 r.	69f	P° au 30		d50		d25		
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fi. 4f. Obl. de 100 r.	71f	au 30..	70 40	70 40	70 30	70 40	71 ..	70 70
...	d° de 1000 r.	70f50	P° au 30		d50		d50	70 60	
			en liq..						
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	98f70 75 80	au 30..					98 35	
...	Grosses coupures	98f75 80 85 90	P° au 30		d50		d25		98 75
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 30..						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change		en liq..						
	fixe 4f), coup. de 125 r.	105 80	au 30..					105 75	
...	coup. de 500 r.	105 30						105 75	
...	coup. de 1000 r.	106 25						105 80	
...	coup. de 10000 r.		en liq..						
	d° 1889, 4% (or).	98f50 98f	au 30..					98 50	
Sept. 91			en liq..						
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	98f 97f75	au 30..					98 ..	
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	98f50	au 30..					98 ..	
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e sé-								
	ries, t. p., Obl. 500 f.	98f30 40	en liq..					98 20	
...	d° 2500 f.	98f20 10	au 30..	98 25	98 30	98 15	98 30	98 35	98 30
...	d° 5000 f.	98f20	P° au 30		d50		d25	98 20	
...	d° 12500 f.	98f 98f05 20						98 20	
			en liq..						
Juill. 91	d° d° 3e série...	98f70 25	au 30..					98 60	
Mai 91	d° Intér. cons., 4½ %. 1re ém.,		en liq..						
	1980 (n.ch.fi. 4f) C. 100 r.	70f 69f50	au 30..					69 30	
	C. 500 r.	..f ..f	au 30..		d50		d25	69 30	
	C, 1000 r.		au 30..						
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Trans-		en liq..						
	caucasien, remb. au pair.	82f50 25	au 30..					83 ..	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½ %, 53 (n.ch.fi. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Obligi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	317 ..	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).		
d° 1000 fl. d°	78 75	78 50
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.	380 ..	
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	112 50	111 50
Congo (Etat indép. du), Lots 1888.	50 ..	
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Danemark, 3½ % (nég.ch.fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½ %, C.F. (n.ch.fi. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.		
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	114 ..	
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%		
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.	97 50	
d° 1866, 5%		
Gouv. de Québec, 80, 4½ %, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fi. 25f20).	117 80	117 25
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég.change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f.p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	109 ..	
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.		
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t.p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	495 ..	
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	625 ..	
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	352 ..	
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	340 ..	336 ..
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	420 50	419 ..
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486.	406 50	406 ..
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale.	395 ..	
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	405 ..	
Beïra-Alta, 3%	106 50	
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	200 ..	
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	205 ..	203 ..
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	315 ..	314 ..
d° (Série X)	320	318 50
Nord-Belges, 3%	472 50	
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque	397 50	
d° (2e série), 2e hypothèque.	373 25	
d° (3e série), 3e hypothèque.	353 .	
d° (4e série), 4e hypothèque.	330 ..	327 ..
d° (5e série), 5e hypothèque.	319 75	
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	355 .	354 ..
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	355 50	355 ..
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	361 ..	360 ..
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.		
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	328 ..	327 .
Ouest de l'Espagne, 4%	185 ..	182 50
Portugais, 3%	185 .	182 50
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	175 50	173 ..
d° 4%	233 ..	230 ..
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	364 .	363 ..
d° 2e hypothèque.	354 50	352 ..
d° 3e hypothèque.	342 ..	339 ..
Cordoue à Séville, 3%		
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%	535 50	
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.		
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	295 ..	
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f, t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.		
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	518 ..	516 ..
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.		
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	413 ..	412 ..

Jouissance	Lundi 21 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	445 444	au 30..					443 75	
			en liq..						
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr..	88f75	au 30..					88 50	
			en liq..						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 30..						
...	d° d° Ob. 50 £.		P° au 30		d1f		d25		
...	d° d° Ob. 100 £.	104 50	P° au 15		d50		d25	103 30	
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq..						
	(nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.		au 30..						
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 30		d50		d25		
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq..						
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.	104	au 30..						
..	d° d° c. 5000f.		P° au 30		d50		d25		
			en liq..						
Sept. 91	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	89f80	au 30..					89 80	
			en liq..						
Sept. 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).		au 30..						
	d° d° gross. coup.		en liq..					22 ..	
d°	d° d° (sér. C).	17f95 80 95	au 30..					18 05	
	d° d° gross. coup.		en liq..						
d°	d° d° (sér. D).	17f95 80 95	au 30..					17 95	
...	d° d° gross. coup.		P° au 30		d50		d25		
Sept. 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq..						
	Obligations de 500 fr.	403 75 404 25	au 30..					403 50	
...	d° de 2500 fr.		P° au 30		d50		d25		
...	d° de 12500 fr.		P° au 15		d50		d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..						
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	445 50	au 30	442 50				448 ..	
...	d° d° 2500 f.	440 442 50	P° au 30		d10		d5f		
...	d° d° 12500 f.	440 441 25	P° au 15		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq..						
	pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.		au 30..	440 ..	441 25	440 ..	440 ..	446 25	443 75
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		en liq..						
ex-5e r.	250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		au 30..						
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		P° au 30		d10		d5f		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24).	530	au 15						
Juill. 91	Banque Hellénique de Crédit gé-		en liq..						
	néral, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 21.		au 30..						
Août 91	Banque des Pays-Hongrois, act.		en liq..						
ex-2e r.	nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		au 30..						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		au 30..						
			P° au 30		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq..						
	100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p.		au 30.				596 25	595 ..	595 ..
	(ex-coupon 14)		P° au 30		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq..						
	250 fr. payés (ex-coupon 32)..	555	au 30..	553 75				555 ..	
			P° au 30		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq..						
	150 fr. payés (ex-coupon 34)..		au 30..						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq..						
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1075 1070	au 30..	1070 ..			1062 50		
		1065 1063 75	P° au 30		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions		en liq..						
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).		au 30..					477 50	
...	Grosses coupures....		P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq..						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		au 30..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq..						
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		au 30..						
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		en liq..						
	estamp. « Act. de cap. amortie ».		au 30..	131 25	131 25	130 ..	131 25	133 75	131 25
	(ex-coupon 14)		P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).		au 30..	421 25				421 25	420 ..
			P° au 30		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes.		en liq..						
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		au 30..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat		en liq..						
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.	610	au 30..	615 ..	615 ..	611 25	612 50		618 75
			P° au 30		d10		d5f		
	Grosses coupures....	610	P° au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq..						
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.		au 30..					130 ..	131 25
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	240 237 50	au 30..	242 50			241 25	245 ..	243 75
		240	P° au 30		d10		d5f		
	Grosses coupures....	240	P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p.: 200000 act. de 1862; 100000 a. de 1881; 60000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq..						
	de 1889. (ex-coup. 42)........		au 30..	618 75					
	Grosses coupures....		P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 59).....	295	au 30..	295 ..	296 25	295 ..	295 ..	295 ..	296 25
			P° au 30		d10		d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	121 25 123 75	au 30..	120 ..			125 ..	121 25	123 75
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 63)......	282 50 280	au 30..	280 ..			277 50	282 50	281 25
		278 75 277 50	P° au 30				d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de		en liq..						
	chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p.	345 342 50	au 30..	345 ..				345 ..	345 ..
	(ex-coupon 22).		P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq..						
	a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000).		au 30..						
	(ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).		P° au 30		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	Change	Papier long	Papier court
3%	Amsterdam	207 3/4 à 208 / ..	207 1/4 à 207 1/2 et 4%.
4%	Allemagne.	123 1/4 à 123 3/8.	123 3/16 à 123 1/4 et 4%
5%	Vienne....	212 ¾.. à 213 ⅛	213 ¼ .. à 213 ¾ et 4.. %.
5%	Barcelone..	454.. à 456	454 .. à 456 et 4.. %.
5%	Madrid....	454 .. à 456	454 ... à 456 et 4.. %.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4.. %.
5%	St-Pétersb.	260.... à 261.....	261.... à 262 et 4.. %.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4.. %.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 29½ à 25 30⅛.	25 30.. à 25 21..—2½%.
	d° chèque	25 31½ à 25 32½.	25 32½ à 25 32½—......
3%	New-York.	519.... à 521	520 .. à 521....—3..%.
3%	Belgique..	1/6 pte à 1/8 pte.	1/8 pte à 3/16 pte—3..%.
5½	Italie.....	1⅛ pte à 1¾ pte..	1¾ pte à 2% pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16 pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.....	6 à 7 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89	247 à 252 .. 0/00 pte.
Quadruples espagnols.....................	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains.......	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines......................	3 97 à 4 02
Souverains anglais.......................	25 26 à 25 31
Banknotes................................	25 27 à 25 32
Aigles des Etats-Unis....................	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks).....................	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes....	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliém.	40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède.......................	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾% consol. Midi, 94 3/4 —1 heure, 94 11/16
Vienne, Métall, ...—Papier, 90 35—Monnaie, 90 35
Crédit Autrichien... 273 .. | Chem. de Fer Autrich. 276 25
Change sur Londres.... Demande, 117 60 — Offre, 117 75
Change sur Paris....... Demande, 46 475 — Offre, 46 55
Lots.................. 136 80 | Napoléon 9 345

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 21 Septembre 1891

	Disponible	Livrable dern. cours.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3...............	37 .. à 37 25	
Roux 88° nets............	36 50 à	
Raffinés, bonne sorte........	106 50 à	
— belle sorte.........	107 50 à	
Certificats de sortie.........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	36 625 à 36 75
— Octobre	.. .. à	35 625 à .. ..
— 4 d'Octobre....		35 25 à .. ...
— 4 premiers.....		35 75 à .. ...
		.. .. à .. ...
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	39 .. à	
Courant du mois............		38 75 à 39 ..
Octobre..................		38 75 à 38 50
Novembre-Décembre.........		38 75 à .. ..
4 premiers................		39 75 à .. ..
		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	51 50 à	
Courant..................		51 25 à 51 50
Octobre..................		51 50 à 52 ..
Novembre-Décembre.........		51 75 à 52 25
4 premiers................		53 .. à 53 50
		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts............	72 75	
—	.. ..	
Colza en tonnes............	74 75	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	82 75	
—	.. ..	
Courant..................		72 50 à 72 75
Octobre..................		73 .. à 73 25
Novembre-Décembre.........		73 75 à .. ..
4 premiers................		75 .. à 75 25
		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	60 75 à	
Courant..................		60 75 à 60 50
Octobre..................		61 .. à 61 25
Novembre-Décembre.........		62 .. à 62 25
4 de Novembre............		62 50 à 62 75
4 premiers................		63 50 à 63 75
COURS DU MERCREDI 16 Septembre.		
SUIF DE PLACE *48° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	65 25 à	
SUIF DE PROVINCE *48° 1/2, enfûts, en gare Paris.*	64 50 à	

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Lundi, 21 septembre 1891.

La dépression de la mer du Nord se creuse et la baisse barométrique se propage sur le centre et le sud du continent. La pression se relève en Irlande et dans l'ouest de la France; elle atteint 768m/m au sud de la Russie. Les vents ont fraîchi de l'ouest sur la Manche, et des mauvais temps sont à craindre vers le Pas de Calais. Les pluies ont été générales dans l'ouest du continent et des orages sont signalés à Clermont, Croisette et aux Sanguinaires.

La température est toujours en baisse. Ce matin, le thermomètre marquait 4° à Arkangel, 10° à Nantes, 11° à Paris et 24° à Malte. On notait 10° au Puy de Dôme et —2° au Pic du Midi.

En France, des averses sont encore probables avec temps frais. — A Paris, hier dans la soirée, petite pluie de 9 h. 40 à 10 h. Max. : 22°8; min. : 9°9. — A la tour Eiffel, la vitesse du vent a atteint 15m6.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer agitée à Dunkerque, houleuse à Calais, agitée à Boulogne, très houleuse au Havre, houleuse à Cherbourg.

Océan : mer agitée à Brest, belle à Lorient.

Méditerranée : mer agitée à Sicié, belle à Nice.

Situation du lundi 21 septembre 1891 (soir). — La zone de faibles pressions qui couvrait la mer du Nord s'est étendue à la Méditerranée. Le baromètre atteint 765m/m au sud de l'Irlande. — En France, le temps reste à averses.

Observations de Paris.

Parc de Saint-Maur, le 20 septembre.

HEURES	BAROMÈTRE (alt 49,30)	THERMOMÈTRES sec.	THERMOMÈTRES mouillé.	HUMIDITÉ relative	VENT — Force de 0 à 9.	PLUIE, ou neige.
1 h. matin.	757 85	15 8	15 5	97	SE.... 2	0
4 h. —	56 16	15.1	14.4	92	SE.... 2	0
7 h. —	55.43	14.7	14.0	92	SE.... 2	0
10 h. —	55.26	20.0	16.9	72	S...... 2	0
1 h. soir.	54 19	21.8	15.9	50	SSO... 4	0
4 h. —	53 66	20.6	14.9	51	O...... 4	0
7 h. —	52 88	16 8	13.6	63	SSO... 2	0
10 h. —	53 85	14.7	13.3	84	S...... 2	0

Nébulosité de 0 à 10.	ÉTAT DU CIEL — REMARQUES	TEMPÉRATURES EXTRÊMES
0	Cirrus et cirro-cum.	Minimum : 9°9.
0	id.	Maxim : 22°8.
2	Cirrus SO ¼ S ; halo.	Moy. 17°4
0	Cirrus SSO; alto-cum. SO.	Pl. minuit : 0.0.
2	Cirrus S 15° à 18° O. Cum. à l'horiz.	Marne :
5	Cirro-cum. S 7° O ; cum. SO ¼ S.	Température, 18°78.
5	»	Transpar., 2m26.
10	»	Hauteur, 1m77.

REMARQUES

Clermont-Ferrand : orage pendant la nuit.
Aumale : orage.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Canal de Suez. — Port-Saïd, le 20 septembre 1891 : Barom. : 758m/m; thermom. : 28°. Vent O. fort.

DÉPÊCHES D'AMÉRIQUE

20 septembre 1891.

Canada :
Chatham : 762m/m, calme.
Sidney : 762m/m, S.-O. modéré.
Max. : 766m/m par 38° lat. N. et 78° long. W.
Min. : 757m/m par 45° lat. N. et 102° long. W.
2e min. : 760m/m par 27° lat. N. et 92° long. W.
Courbe : 762m/m par 50° lat. N. et 65° long. W.
— — 35° lat. N. et 108° long. W.
— — 33° lat. N. et 95° long. W.
— — 25° lat. N. et 85° long. W.

Le 14 septembre, 758m/m par 45° N. et 48° W.; N. très fort.
Le 15 septembre, 750m/m par 42° N. et 62° W.; N.-O. modéré.
Le 16 septembre, 766m/m par 41° N. et 61° W.; S.-O. modéré.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Du 17 septembre.

Boussuge (Pierre), négt en articles de Paris, rue Bouchardon 7. — Liquid. prov., M. Ponchelet, 12, rue Chanoinesse.

Vimnéra (Firmin), fabt de meubles d'art, boulevard de Courcelles, 100 *bis*. — Liquid. prov., M. Planque, 9, rue Bertin-Poirée.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 17 septembre.

Dionnet (Jean-Pierre), md de vins, rue du Faubg-St-Martin, 235. — Synd. prov., M. Destrez, 46, rue Saint-André-des-Arts.

Brin (Arthur), ayant fait le commerce sous le nom de Brin frères, rue Caumartin, 49. — Synd. prov., M. Destrez, 46, rue St-André-des-Arts.

Du 18 septembre.

Fesche (Eugène-Louis-Augustin), électricien, fabr. de sonneries électriques, rue des Bourdonnais, 37. — Synd. prov., M. Hécaen, 14, rue de l'Ancienne-Comédie.

Memier (Jules), ancien md de vins, rue Michel-Bizot, 205. — Synd. prov., M. Chardon, 11, rue Saint-Martin.

Spectacles du Mardi 22 Septembre.

Opéra. — » h. »/». — Relâche.

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *Le Monde où l'on s'ennuie*, comédie en 3 actes, de M. Edouard Pailleron : Prudhon, Baillet, Truffier; Mmes Reichemberg, Broisat, Pierson.

Opéra-Comique. — 8 h. »/». — *Le Rêve*, drame lyrique en 4 actes et 7 tableaux, tiré du roman de M. Zola, par M. Gallet, musique de M. Bruneau : Bouvet, Engel, Lorrain; Mmes Simonnet, Deschamps.

Odéon. — 8 h. »/». — *L'Herbager*, comédie en 3 actes, en vers, de M. Paul Harel : Montbars, Duard, Maury, Cabel; Mmes Crosnier, Raucourt, Parys.

Vaudeville. — 8 h. »/». — *Hélène*, drame en 4 actes et 5 tableaux de M. Paul Delair, musique de M. Messager : Candé, Michel, Mayer, Laroche; Mmes Brandès, Samary, Chassin, Lecomte.

Gymnase. — 8 h. »/». — *Madame Agnès*, comédie en 3 actes de M. J. Berr de Turique : Noblet, Numès, Burguet, Girard, Boudier, Seiglet, Torin; Mmes R. Sisos, Desclauzas, Lécuyer, Lucy-Gérard.

Variétés. — 8 h. 1/2. — *Le Fiacre 117*, comédie en 3 actes, de E. de Najac et M. A. Millaud : Baron, Lassouche, Barral; Mmes Linder, Crouzet.

Châtelet. — 8 h. 1/4. — *Cendrillon*, grande féerie en 5 actes et 30 tableaux, de Clairville, Monnier et M. E. Blum.

Gaîté. — » h. »/». — Relâche.

Ambigu. — 8 h. »/». — *Le Médecin des folles*, pièce en 5 actes et 13 tableaux, de MM. de Montépin et J. Dornay : Gravier, Pouctal, Devaux; Mmes Aimée Tessandier, Marie Laure.

Palais-Royal. — 8 h. «/». — *La Boule*, comédie en 4 actes, de MM. Meilhac et Halévy : Saint-Germain, Calvin, Milher; Mmes Marie Durand, Cheirel, Diony.

Nouveautés. — 8 h. 1/2. — *La Demoiselle du téléphone*, vaudeville en 3 actes, de MM. Antony Mars et Maurice Desvallières, musique de M. G. Serpette : Colombey, Mallarmé, Tarride, Lauret, Calvin fils; Mmes Mily-Meyer, J. Pierny, Billy, Tassilly, Aumont.

Renaissance. — 8 h. »/». — *Les Marionnettes de l'année*, revue en 3 actes et un prologue, de M. Clairville : Regnard, Edouard-George, Victorin; Mmes Alice Berthier, Gilberte, Germaine.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Procès-verbal*, vaudeville en 3 actes, de M. A. Barré : Dorgal, Lureau, Allart; Mme Cuinet.

Menus-Plaisirs. — 8 h. 1/2. — *Compère Guillery*, opéra-comique en 3 actes de MM. Burani et Cavalier, musique de M. H. Perry.

Déjazet. — 8 h. »/». — *La Garçonnière*, comédie-vaudeville de M. Medina : Dubroca, Vivier; Mmes Berty, Maes.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Eté. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année. — Caravane Egyptienne.

PORTE-SAINT-MARTIN : Clôture annuelle.

Le vendredi 23 octobre 1891, à deux heures, il sera procédé, au chef-lieu de l'administration de l'Assistance publique, avenue Victoria, n° 3, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, des fournitures suivantes, nécessaires au service des hôpitaux et hospices civils de Paris, savoir :

1° *Pendant une année, à partir du 1er novembre 1891 :*

Légumes secs :
Haricots blancs plats .... 26.000 kil.
Haricots blancs nains .... 52.000 —
Lentilles .... 65.000 —
Pois cassés .... 85.000 —
Confitures :
Gelée de groseilles .... 20.000 —
Marmelade de prunes (reine-claude) .... 6.000 —
Marmelade de prunes (mirabelle). 6.000 —
Marmelade d'abricots .... 6.000 —
Pruneaux .... 35.000 —

2° *Pendant six mois, à partir du 1er novembre 1891 :*

Figues sèches .... 12.000 kil.
Raisins secs (dans Paris) .... 5.000 —
Raisins secs (hors Paris) .... 6.000 —
Morue salée .... 15.000 —
Légumes de conserve .... 7.100 litrs

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges de ces fournitures, au secrétariat général de l'Assistance publique, avenue Victoria, n° 3, tous les jours non fériés, de dix heures à quatre heures.

Le vendredi 23 octobre 1891, à deux heures, il sera procédé publiquement, au chef-lieu de l'administration de l'Assistance publique, avenue Victoria, n° 3, à l'adjudication, en quatre lots et sur soumissions cachetées, des fournitures suivantes nécessaires au service des hôpitaux et hospices civils de Paris pendant une année, à partir du 1er novembre 1891, savoir :

1er lot. — Légumes frais (carottes, choux, navets) .... 480.000 kil.
2e lot. — Plantes potagères (carottes, oignons, navets, poireaux). 450.000 —
3e lot. — Pommes de terre rondes. 650.000 —
4e lot. — Pommes de terre de Hollande .... 200.000 —

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges de ces fournitures, au secrétariat général de l'Assistance publique, avenue Victoria, n° 3, tous les jours non fériés, de dix heures à quatre heures.

ROUMANIE

Ministère des finances.

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

TABLEAU

Des numéros des obligations d'Etat 5 °/° C. F. R. (conversion Schuldverschreibungen) sortis au tirage du 20 août (1er septembre) 1891.

MONTANT NOMINAL : FRANCS 1.361.000

517 obligations à 500 francs.

47171	80515	82912	85332	87877	90679	93436
47172	80569	82920	85362	87962	90719	93438
47173	80590	82942	85386	88039	90783	93468
47174	80669	82986	85426	88052	90808	93494
47175	80701	82990	85441	88061	90815	93582
47176	80725	82992	85442	88068	90857	93625
47177	80772	83016	85512	88085	90895	93655
47178	80795	83054	85522	88123	90908	93681
47179	80863	83057	85668	88135	90916	93692
47180	80881	83080	85677	88152	90981	93706
47511	80960	83117	85731	88162	90995	93718
47512	80984	83268	85732	88278	91001	93784
47513	81027	83334	85761	88293	91048	93847
47514	81090	83347	85774	88298	91096	93865
47515	81096	83389	85797	88305	91118	93936
47516	81101	83415	85868	88355	91151	93948
47517	81129	83429	85876	88366	91156	93951
47518	81177	83513	85885	88432	91216	94040
47519	81187	83519	85894	88477	91227	94050
47520	81191	83589	85931	88504	91252	94086
47911	81223	83603	85942	88598	91306	94097
47912	81252	83668	86045	88610	91371	94107
47913	81356	83733	86048	88672	91391	94125
47914	81359	83785	86050	88703	91392	94154
47915	81413	83812	86070	88707	91436	94177
47916	81458	83835	86210	88730	91509	94200
47917	81461	83845	86272	88749	91533	94225
47918	81486	83891	86280	88775	91541	94247
47919	81505	83934	86290	88825	91575	94279
47920	81514	83946	86318	88876	91651	94283
48261	81551	83964	86335	88888	91652	94311
48262	81612	83968	86452	88954	91662	94337
48263	81643	83976	86498	88971	91693	94380
48264	81655	83992	86501	89038	91721	94448
48265	81656	84023	86609	89079	91815	94464
48266	81671	84057	86624	89102	91818	94485
48267	81704	84060	86650	89148	91819	94496
48268	81740	84082	86749	89151	91867	94602
48269	81749	84098	86808	89198	91877	94608
48270	81831	84106	86847	89208	91910	94624
48781	81862	84143	86866	89243	91939	94648
48782	81947	84177	86873	89266	92019	94747
48783	81966	84203	86891	89275	92038	94771
48784	81968	84242	86898	89281	92055	94822
48785	81978	84262	86918	89315	92165	94867
48786	81983	84285	86930	89335	92181	94891
48787	82003	84301	86987	89345	92194	94954
48788	82112	84412	87056	89425	92243	94999
48789	82163	84440	87064	89493	92292	95019
48790	82166	84474	87071	89494	92350	95049
80004	82204	84503	87115	89500	92384	95053
80009	82257	84557	87145	89521	92426	95057
80015	82265	84588	87149	89522	92556	95061
80079	82286	84605	87173	89550	92584	95064
80092	82313	84620	87220	89555	92589	95066
80112	82332	84658	87275	89632	92625	95070
80115	82343	84702	87286	89634	92628	95110
80152	82345	84766	87313	89641	92702	95198
80156	82367	84767	87411	89705	92768	95291
80188	82386	84833	87442	89736	92786	95397
80200	82410	84850	87456	89743	92797	95399
80201	82430	84869	87467	89763	92941	95418
80226	82531	84885	87577	89771	93044	95487
80263	82541	84953	87589	89982	93146	95500
80306	82559	85011	87591	89989	93175	95531
80323	82651	85131	87614	90028	93212	95537
80326	82666	85139	87635	90042	93215	95565
80381	82671	85186	87640	90099	93241	95602
80397	82710	85218	87644	90155	93244	95661
80444	82768	85229	87701	90181	93262	95667
80466	82781	85277	87733	90227	93268	95753
80483	82843	85282	87744	90412	93274	95786
80508	82878	85285	87845	90434	93317	95832
80509	82907	85291	87855	90553	93400	

169 obligations à 2,500 francs.

50026—030	50311—315	50576—580	51096—100
50041—045	50376—380	50631—635	51116—120
50071—075	50451—455	50751—755	51346—350
50111—115	50456—460	50846—850	51451—455
50186—190	50556—560	51066—070	51486—490

51651—655	59106—110	66541—545	72961—965
51691—695	59181—185	66721—725	72986—990
51851—855	59241—245	66761—765	73216—220
52626—630	59286—290	66951—955	73486—490
52951—955	59416—420	67186—190	73496—500
53056—060	59476—480	67271—275	73526—530
53476—480	59486—490	67276—280	73541—545
53951—955	59636—640	67286—290	73796—800
54171—175	60061—065	67316—320	74136—140
54481—485	60226—230	67431—435	74141—145
54496—500	60321—325	67506—510	74376—380
54671—675	60516—520	67656—660	74486—490
55016—020	60956—960	67946—950	74726—730
55096—100	61056—060	68271—275	74891—895
55191—195	61486—490	68441—445	74901—905
55281—285	61666—670	68496—500	75031—035
56041—045	61716—720	68646—650	75051—055
56731—735	61861—865	68651—655	75156—160
56766—770	61866—870	69401—405	75291—295
57041—045	61921—925	69596—600	75451—455
57221—225	62086—090	69961—965	75531—535
57376—380	62281—285	70216—220	75861—865
57401—405	62491—495	70516—520	76701—705
57441—445	62731—735	70731—735	77061—065
57696—700	63061—065	70991—995	77256—260
57711—715	63231—235	71186—190	78026—030
57811—815	63486—490	71246—250	78456—460
57946—950	64171—175	71296—300	78486—490
57996—8000	64441—445	71381—385	78501—505
58086—090	64611—615	71571—575	78751—755
58116—120	65041—045	71691—695	79016—020
58206—210	65086—090	71831—835	79396—400
58321—325	65316—320	71871—875	79536—540
58346—350	65596—600	72056—060	79626—630
58461—465	65706—710	72206—210	79716—720
58671—675	65711—715	72501—505	
58711—715	65966—970	72546—550	
58776—780	66471—475	72601—605	

136 obligations à 5,000 francs.

731—740	5481—490	15021—030	20741—750
761—770	5511—520	15271—280	20791—800
1471—480	6661—670	15311—320	20891—900
1511—520	6751—760	15831—840	20991—1000
1611—620	8241—250	16041—050	22061—070
1901—910	9941—950	17001—010	22251—260
2201—210	10531—540	17341—350	22761—770
2321—330	10801—810	17871—880	23611—620
2591—600	10931—940	18821—830	23641—650
2651—660	11231—240	19101—110	23761—770
2911—920	11281—290	19181—190	24441—450
3321—330	11781—790	19311—320	24761—770
3341—350	12041—050	19351—360	24791—800
3591—600	12101—110	19731—740	24941—950
3751—760	12691—700	19751—760	25321—330
4091—100	13091—100	19971—980	26131—140
4261—270	13521—530	20071—080	26201—210
4381—390	13911—920	20081—090	26241—250
4571—580	14401—410	20351—360	26621—630
4791—800	14421—430	20601—610	27131—140

27401—410	33561—570	37381—390	42861—870
27451—460	33791—800	37491—500	42901—910
27741—750	33881—890	37671—680	43031—040
27971—980	34071—080	37971—980	43531—540
28691—700	35241—250	38191—200	44001—010
29131—140	35251—260	38211—220	44321—330
30111—120	35501—510	38371—380	44571—580
30471—480	35661—670	38491—500	44791—800
30971—980	35901—910	39431—440	45331—340
31431—440	36031—040	40511—520	45661—670
31711—720	36271—280	40591—600	45691—700
31751—760	36421—430	40701—710	45961—970
31951—960	36511—520	40811—820	46551—560
32431—440	36601—610	42101—110	49131—140

Le payement de ces obligations ainsi que du coupon n° 20 se fera à partir du 1er décembre 1891 jusqu'au 30 novembre 1896 :

En Roumanie, à la caisse centrale, à Bucarest;

A Berlin, à la Direction der Disconto-Gesellschaft et S. Bleichröder;

A Paris, à la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Les titres sortis à ce tirage et qui ne seront pas présentés au payement jusqu'au 30 novembre 1896, seront prescrits en faveur de l'Etat et ne peuvent plus être remboursés, conformément aux articles 71 et 79 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.

Les coupons des titres sortis cesseront d'être payables comme non valables.

Le vendredi 23 octobre 1891, à deux heures, il sera procédé publiquement, au chef-lieu de l'administration de l'Assistance publique, avenue Victoria, n° 3, à l'adjudication, en six lots, sur soumissions cachetées, des fournitures suivantes, nécessaires au service des hôpitaux et hospices civils de Paris, pendant une année, à partir du 1er novembre 1891, savoir :

Pailles et fourrages :

Paille de froment	15.000 bottes.
— d'avoine	7.500 —
— de seigle	900 —
Foin	13.500 —
Regain de luzerne	8.500 —
Avoine noire en grains	1.600 quint.
Menue paille d'avoine	20.000 hectol.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges de ces fournitures, au secrétariat général de l'Assistance publique, avenue Victoria, 3, tous les jours non fériés, de dix heures à quatre heures.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels*, LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 258. Le numéro : 15 centimes. Mercredi 23 Septembre 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies ; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 23 SEPTEMBRE

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 22 Septembre 1891.

Par décret en date du 16 septembre 1891, rendu sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 15 du même mois, portant que la nomination comprise au présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, M. Luquet, président du tribunal de commerce d'Epernay, est nommé chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur; 30 ans de services.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Décrète :

Art. 1er. — Sont nommés :

Juge de paix à Collo (Algérie), M. Silvestre, juge de paix de Boghari, en remplacement de M. Langlois, démissionnaire.

Juge de paix à Boghari (Algérie), M. Torlotting, juge de paix de Djelfa, en remplacement de M. Silvestre, qui est nommé juge de paix à Collo.

Juge de paix à Djelfa (Algérie), M. Massé, suppléant rétribué du juge de paix de Relizane, en remplacement de M. Torlotting, qui est nommé juge de paix à Boghari.

Suppléant rétribué du juge de paix de Relizane (Algérie), M. Marsault (Alexandre), avocat, docteur en droit, en remplacement de M. Massé, qui est nommé juge de paix.

Juge de paix de l'Oued-Atménia (Algérie), M. Jean, suppléant rétribué du juge de paix de Bouïra, en remplacement de M. Cudrue, qui a été nommé juge suppléant.

Suppléant rétribué du juge de paix de Bouïra (Algérie), M. Dartiguenave (Henri-Joachim-Victor), avocat, en remplacement de M. Jean, qui est nommé juge de paix.

Juge de paix à Lalla-Maghnia (Algérie) (création), M. Bouscasse, suppléant rétribué du juge de paix de Djidjelli.

Suppléant rétribué du juge de paix de Djidjelli (Algérie), M. Jacquemin, ancien magistrat, en remplacement de M. Bouscasse, qui est nommé juge de paix.

Suppléant rétribué du juge de paix de Boghari (Algérie), M. de Saint-Vincent, juge suppléant au tribunal de première instance de Pondichéry, en remplacement de M. Schérer, décédé.

Suppléant rétribué du juge de paix de Téniet-el-Haad (Algérie), M. Castagné (Bernard-Justin), licencié en droit, en remplacement de M. Singla.

Suppléant du juge de paix de Châteaudun-du-Rhumel (Algérie), M. Mabillon (Antoine), en remplacement de M. Rachet, dit Chauvet, démissionnaire.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 21 septembre 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

A. FALLIÈRES.

Le Président de la République française,

Vu les décrets du 1er octobre 1887 ;

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Décrète :

Art. 1er. — Le prix de la pension, de la demi-pension et des frais d'études des classes primaires et des classes enfantines, dans les lycées de garçons, est fixé ainsi qu'il suit :

Lycées Henri IV, Janson-de-Sailly, Michelet, Lakanal et Montaigne :

DÉSIGNATION	PENSION	DEMI-PENSION	FRAIS d'études.
Classe primaire.....	1.000	550	100
Classe enfantine....	900	500	90

Lycée Condorcet :

DÉSIGNATION	PENSION	DEMI-PENSION	FRAIS d'études.
Classe primaire.....	»	600	110
Classe enfantine....	»	550	100

Lycées Charlemagne, Buffon et Voltaire :

DÉSIGNATION	PENSION	DEMI-PENSION	FRAIS d'études.
Classe primaire.....	»	580	100
Classe enfantine....	»	530	90

Lycée de Versailles :

DÉSIGNATION	PENSION	DEMI-PENSION	FRAIS d'études.
Classe primaire.....	850	475	80
Classe enfantine....	750	425	70

Lycées de Bordeaux, Lyon, Marseille, Rouen et Toulouse :

DÉSIGNATION	PENSION	DEMI-PENSION	FRAIS d'études.
Classe primaire.....	800	450	80
Classe enfantine....	700	400	70

Lycées d'Amiens, Dijon, Douai, le Havre, Lille, Montpellier, Nancy, Nantes et Reims :

DÉSIGNATION	PENSION	DEMI-PENSION	FRAIS d'études
Classe primaire.....	750	425	70
Classe enfantine....	650	375	60

Lycées d'Alger, Besançon, Clermont, Grenoble, Nice, Nîmes, Saint-Quentin, Tours et Valenciennes :

DÉSIGNATION	PENSION	DEMI-PENSION	FRAIS d'études
Classe primaire.....	700	400	70
Classe enfantine....	600	350	60

Lycées d'Angers, Angoulême, Bourges, Brest, Caen, Carcassonne, Charleville, Constantine, Limoges, Lorient, Moulins, Nevers, Oran, Orléans, Pau, Rennes, Saint-Etienne, Saint-Omer, Toulon et Troyes :

DÉSIGNATION	PENSION	DEMI-PENSION	FRAIS d'études
Classe primaire.....	650	375	60
Classe enfantine....	550	325	50

Lycées d'Agen, Aix, Avignon, Bar-le-Duc, Bayonne, Chartres, Cherbourg, Laon, Laval, le Mans, Périgueux, Poitiers et Sens :

DÉSIGNATION	PENSION	DEMI-PENSION	FRAIS d'études.
Classe primaire.....	600	350	60
Classe enfantine....	500	300	50

Lycées d'Alais, Annecy, Belfort, Bourg, Cahors, Chambéry, Châteauroux, Coutances, Evreux, Mâcon, Niort, Roanne, Rochefort, la Rochelle, Tournon et Vendôme :

DÉSIGNATION	PENSION	DEMI-PENSION	FRAIS d'études.
Classe primaire.....	550	325	50
Classe enfantine....	450	275	40

Lycées d'Albi, Alençon, Auch, Aurillac, Bastia, Chaumont, Digne, Foix, Gap, Guéret, Lons-le-Saunier, Montauban, Mont-de-Marsan, Montluçon, Pontivy, le Puy, Quimper, la Roche-sur-Yon, Rodez, Saint-Brieuc, Tarbes, Tourcoing, Tulle et Vesoul :

DÉSIGNATION	PENSION	DEMI-PENSION	FRAIS d'études.
Classe primaire.....	500	300	50
Classe enfantine....	400	250	40

Art. 2. — Dans les lycées où des externes peuvent être admis dans les salles d'études, la rétribution supplémentaire à payer par les élèves des classes primaires et enfantines est fixée comme il suit :

Lycées du département de la Seine...... 60
Lycée de Versailles........................ 50
Lycées autres que ceux des départements de la Seine et de Seine-et-Oise............ 40

Art. 3. — Toutes les dispositions antérieures contraires à celles du présent décret, qui sera exécutoire à partir du 1er octobre 1891, sont et demeurent abrogées.

Art. 4. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 21 septembre 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

LÉON BOURGEOIS.

Par décret en date du 21 septembre 1891, rendu sur la proposition du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, M. Caloni (Michel-Joseph-François) est nommé courtier interprète et conducteur de navires à Port-Vendres (Pyrénées-Orientales), en remplacement de M. Gautier (Gautier-Louis-Gaëtan), démissionnaire.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 22 septembre 1891, la chaire de chimie de la faculté des sciences de Poitiers est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours, à partir de la présente publication, est accordé aux candidats pour produire leurs titres.

Par décision en date du 19 septembre 1891, sur la proposition du directeur général des postes et des télégraphes, le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies a autorisé la création de bureaux télégraphiques dans les communes de : Aubigny (Ardennes) et les Pilles [illegible]

Par décision en date du 16 septembre 1891, le directeur général des postes et des télégraphes a autorisé la création d'un établissement de facteur boîtier municipal dans la commune de Doussard (Haute-Savoie).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Médaille militaire. — Par décret en date du 17 septembre 1891, le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, en date du 14 du même mois, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a conféré la médaille militaire aux officiers généraux ci-après désignés :

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL. M. de Galliffet (Gaston-Alexandre-Auguste), général de division, membre du conseil supérieur de la guerre, chargé de missions spéciales, ayant exercé un commandement de corps d'armée pendant deux périodes triennales. Grand-croix de la Légion d'honneur.

— Davout, duc d'Auerstaëdt (Léopold-Claude-Etienne-Jules-Charles), général de division, membre du conseil supérieur de la guerre, chargé de missions spéciales, ayant exercé un commandement de corps d'armée pendant plus de deux périodes triennales. Grand-croix de la Légion d'honneur.

Légion d'honneur. — Par décret en date du 17 septembre 1891, le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 14 du même mois, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a promu au grade de commandeur dans la Légion d'honneur :

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL. M. de Jessé (Antoine-César-Joachim-Alphonse), général de division, commandant la 5e division de cavalerie; 38 ans de services, 4 campagnes. Officier du 7 juillet 1884.

— M. Schneegans (Frédéric-Théodore), général de brigade, commandant la 29e brigade d'infanterie; 40 ans de services, 6 campagnes, 1 blessure de guerre. Officier du 3 août 1875.

Par décret en date du 17 septembre 1891, le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 14 du même mois, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a promu au grade d'officier dans la Légion d'honneur :

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR. M. Courbebaisse (Pierre-Alphonse-Henri), chef de bataillon au 124e régiment d'infanterie, détaché à l'état-major du gouvernement militaire de Paris; 25 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 7 février 1882.

INFANTERIE

69e rég. M. Aubert (Nicolas-Narcisse), chef de bataillon; 34 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 18 avril 1871.

95° rég. M. Leger (Joseph-Emile), colonel; 35 ans de services, 5 campagnes. Chevalier du 20 août 1870.

134° rég. M. Aubron (Anatole), lieutenant-colonel; 33 ans de services, 7 campagnes, 1 blessure de guerre. Chevalier du 8 juin 1871.

[illegible] drag. M. de Valentin de Latour (Achille-Hippolyte-Marie), colonel; 30 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 3 juin 1871.

2° rég. de huss. M. de Bellegarde (Marie-Louis), colonel; 34 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 10 septembre 1870.

ÉCOLES MILITAIRES. M. Cherfils (Pierre-Joseph-Maxime), chef d'escadrons de cavalerie, hors cadres, professeur du cours de tactique appliquée de cavalerie à l'école supérieure de guerre; 24 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 13 juillet 1881.

Par décret en date du 17 septembre 1891, le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 14 du même mois, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a nommé au grade de chevalier dans la Légion d'honneur:

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR. M. de Dartein (Théodore-Marie-Félix), capitaine d'infanterie hors cadres, employé à l'état-major du 6° corps d'armée; 19 ans de services, 5 campagnes.

— M. Belz (Michel-Camille), capitaine d'artillerie hors cadres, employé à l'état-major de l'armée (4° bureau); 21 ans de services.

— M. Guillemard (Léon-André), capitaine du génie hors cadres, employé à l'état-major du gouvernement militaire de Paris; 22 ans de services.

INFANTERIE

10° rég. M. Devillette (Silvain-Désiré), capitaine; 25 ans de services, 2 campagnes.

26° rég. M. Cottel (Louis-Eugène), capitaine; 25 ans de services, 2 camgagnes.

31° rég. M. Robert (Joseph), capitaine; 25 ans de services, 1 campagne, 1 blessure.

37° rég. M. Marcenac (Géraud-Charles), capitaine; 25 ans de services, 2 campagnes.

42° rég. M. Lindeperg (Louis-Juste), lieutenant; 17 ans de services, 10 campagnes.

44° rég. M. Larguèze (Louis), capitaine; 24 ans de services, 3 campagnes.

91° rég. M. Rosfelter (Etienne-Auguste), chef de bataillon; 25 ans de services, 2 campagnes, 2 blessures dont 1 de guerre.

94° rég. M Duboys-Lavigerie (Joseph-Benjamin), capitaine; 23 ans de services, 3 campagnes, 1 blessure de guerre.

109° rég. M. Tanguy (Louis-Marie), capitaine; 25 ans de services, 2 campagnes.

113° rég. M. Trouet (Camille-Denis), capitaine; 26 ans de services, 1 campagne.

CAVALERIE

11° rég. de cuirass. M. Leclerc (Eugène-Désiré), capitaine d'habillement; 21 ans de services, 6 campagnes.

26° rég. de drag. M. Vasseur (Casimir-Henri-Joseph), capitaine; 24 ans de services, 2 campagnes.

28° rég. de drag. M. Bouchard (Charles-Auguste-Stéphane), capitaine; 23 ans de services, 2 campagnes.

18° rég. de chass. M. Duclos (Rémy-Jacques-Théodore), capitaine; 24 ans de services, 1 campagne.

GENDARMERIE

8° lég. M. Loëgel (Jules-Amand), capitaine; 26 ans de services, 1 campagne.

ARTILLERIE

12° rég. M. Faure (Charles-Henri-Maurice), capitaine; 23 ans de services.

30° rég. M. Labouche (Jean-Marie-Léandre), capitaine; 22 ans de services.

INTENDANCE MILITAIRE. M. Burtey (Jean-Baptiste-Henri), sous-intendant militaire de 2° classe à Vesoul; 22 ans de services, 8 campagnes.

SERVICE DE SANTÉ. M. Gerbault (Arthur-Joseph), médecin-major de 1re classe au 10° régiment d'infanterie; 24 ans de services, 4 campagnes.

Par décret en date du 17 septembre 1891, le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 14 du même mois, portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a nommé au grade de chevalier dans la Légion d'honneur:

SERVICE DES CHEMINS DE FER. M. Aubry (Eugène-Henri-Gustave), ingénieur à la compagnie des chemins de fer de l'Est; 37 ans de services.

Médaille militaire. — Par décret en date du 17 septembre 1891, le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 14 du même mois, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a conféré la médaille militaire aux sieurs:

INFANTERIE

21° rég. Roux (Joseph), adjudant; 14 ans de services, 1 campagne.

23° rég. Nivet (Alphonse), sergent-major; 9 ans de services, 2 campagnes.

— Gigante (Don-François), sergent; 10 ans de services, 2 campagnes.

91° rég. Petit (Amédée-Olivier), adjudant; 10 ans de services, 5 campagnes.

94° rég. Storck (Paul-Louis-Joseph), sergent; 8 ans de services, 5 campagnes.

113° rég. Tartaut (Louis-Auguste), adjudant; 15 ans de services.

— Duret (Marcelin), adjudant; 14 ans de services.

132° rég. Beuchet (Louis-Nicolas), adjudant; 8 ans de services, 5 campagnes.

134° rég. Jauze (Barthélemy-François), adjudant; 15 ans de services.

1er bat. de chass. à pied, Manigard (Charles), adjudant; 14 ans de services.

18° bat. de chass. à pied. Pégat-au-Clerc (Louis), adjudant; 13 ans de services.

— Bonnet (Eugène), adjudant; 9 ans de services, 3 campagnes.

20° bat. de chass. à pied. Nicolle (Eugène), adjudant; 14 ans de services.

26° bat. de chass. à pied. Noël (Eugène), adjudant; 14 ans de services.

CAVALERIE

3° rég. de cuirass. Carbillet (Marie-Ferdinand-Jules-Edmond), adjudant; 16 ans de services.

8° rég. de drag. Planchais (Joseph-Jean-Marie), maréchal des logis, 1er maître maréchal ferrant; 15 ans de services.

26° rég. de drag. Martinazzi (Lucien), adjudant; 15 ans de services, 1 campagne.

4° rég. de chass. Colse (Jacques-Alexis), adjudant; 17 ans de services.

6° rég. de chass. Lance (Adolphe-Nicolas), maréchal des logis; 12 ans de services, 6 campagnes.

4° rég. de huss. Gillot (Charles-Emile-Ambroise), maréchal des logis; 12 ans de services, 7 campagnes.

GENDARMERIE

5° lég. Polvêche (Alexandre-Hippolyte), maréchal des logis; 24 ans de services, 1 campagne.

— Duban (Joseph-Athanase), brigadier; 24 ans de sevices, 1 campagne.

6° lég. Trailin (Jean-Félicien), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

7° lég. *bis*. Chastel (Benoit-Henri), maréchal des logis; 22 ans de services, 1 campagne.

ARTILLERIE

5° rég. Amilhat (Jean-Eugène), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.

GÉNIE.

4° rég. Chuzel, sergent; 6 ans de services, 4 campagnes.

COMMIS ET OUVRIERS MILITAIRES D'ADMINISTRATION

6° sect. Moine (Arthur), sergent; 12 ans de services.

ÉCOLES MILITAIRES. Destrémont (Jean-Baptiste-Désiré), adjudant, maître de manège à l'école supérieure de guerre; 13 ans de services.

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Cavalerie. — Par décret en date du 16 septembre 1891, rendu par le Président de la République sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été promus au grade de sous-lieutenant, pour prendre rang du 1er octobre 1891, et ont reçu par décision ministérielle du même jour les affectations ci-après indiquées, les 79 élèves de l'école spéciale militaire dont les noms suivent:

MM.

Dumont. — Est affecté au 1er rég. de chass.
de Joybert. — Est affecté au 4° rég. de huss.
Duprat de Mézailles. — Est affecté au 5° rég. de chass.
Delattre. — Est affecté au 3° rég. de chass.
Choupot. — Est affecté au 2° rég. de huss.
de Ranst de Berchem de Saint-Brisson. — Est affecté au 3° rég. de cuirass.
Rampont. — Est affecté au 12° rég. de drag.
de Masson d'Autume. — Est affecté au 26° rég. de drag.
Joullié. — Est affecté au 1er rég. de chass. d'Afr.
Lefrançois. — Est affecté au 12° rég. de chass.
Richaud. — Est affecté au 20° rég. de chass.
Hoskier. — Est affecté au 5° rég. de drag.
de Banville. — Est affecté au 29° rég. de drag.
Guillet de Chatellus. — Est affecté au 16° rég. de chass.
de Montesquiou Fezensac. — Est affecté au 6° rég. de drag.
Bouissou. — Est affecté au 7° rég. de chass.
Philpin de Piépape. — Est affecté au 28° rég. de drag.
Avon. — Est affecté au 3° rég. de chass. d'Afr.
de Boyveau. — Est affecté au 9° rég. de cuirass.
Bénier. — Est affecté au 3° rég. de drag.
Diot. — Est affecté au 1er rég. de cuirass.
d'Avon de Collongue. — Est affecté au 13° rég. de drag.
de Francqueville. — Est affecté au 13° rég. de cuirass.
Couturier. — Est affecté au 7° rég. de huss.
Noël du Payrat. — Est affecté au 4° rég. de chass.
d'Hennezel. — Est affecté au 4° rég. de drag.
Laurens de Waru. — Est affecté au 25° rég. de drag.
Henrion Staal de Magnoncour de Tracy. — Est affecté au 10° rég. de chass.
Fiévet. — Est affecté au 16° rég. de drag.
Baratier. — Est affecté au 9° rég. de drag.
Bacquet. — Est affecté au 27° rég. de drag.
de Calmels Puntis. — Est affecté au 15° rég. de drag.
de Palys. — Est affecté au 13° rég. de huss.
de Buchère de l'Epinois. — Est affecté au 6° rég. de huss.
de Taisne. — Est affecté au 24° rég. de drag.
Guiffrey. — Est affecté au 6° rég. de cuirass.
de Castillon de Saint-Victor. — Est affecté au 2° rég. de chass.
Decorio-Saint-Clair. — Est affecté au 21° rég. de drag.
Testart. — Est affecté au 14° rég. de drag.
Labrouche. — Est affecté au 1er rég. de huss.
Simon. — Est affecté au 21° rég. de chass.

Bérar. — Est affecté au 20e rég. de drag.
Carré. — Est affecté au 8e rég. de drag.
Chopin de La Bruyère. — Est affecté au 10e rég. de drag.
Collet. — Est affecté au 2e rég. de cuirass.
Arnoult. — Est affecté au 7e rég. de drag.
Georgette du Buisson de la Boulaye. — Est affecté au 3e rég. de huss.
de la Taille (M.-E.-H.-R.). — Est affecté au 8e rég. de huss.
Auvillain. — Est affecté au 30e rég. de drag.
Fuchet. — Est affecté au 14e rég. de chass.
Mounier. — Est affecté au 9e rég. de huss.
Lesueur. — Est affecté au 17e rég. de drag.
de Maistre. — Est affecté au 19e rég. de drag.
Philippe. — Est affecté au 19e rég. de chass.
Capitrel. — Est affecté au 8e rég. de chass.
Perrot. — Est affecté au 18e rég. de drag.
Boulenger. — Est affecté au 2e rég. de drag.
Pichon-Vendeuil. — Est affecté au 9e rég. de chass.
Barrot. — Est affecté au 10e rég. de huss.
Blondel. — Est affecté au 1er rég. de drag.
Roux de la Plagne. — Est affecté au 12e rég. de huss.
Rey. — Est affecté au 11e rég. de drag.
de Gail. — Est affecté au 2e rég. de chass. d'Afr.
Perier. — Est affecté au 13e rég. de chass.
Leloup. — Est affecté au 7e rég. de cuirass.
de la Taille (G.-J.-M.-E.). — Est affecté au 5e rég. de cuirass.
Boscals de Réals. — Est affecté au 8e rég. de cuirass.
de Boysson. — Est affecté au 11e rég. de chass.
Foucher. — Est affecté au 18e rég. de chass.
de Bonnechose. — Est affecté au 11e rég. de cuirass.
de Parseval. — Est affecté au 11e rég. de huss.
Thibaut de la Rochethulon. — Est affecté au 5e rég. de huss.
Dubessey de Contenson. — Est affecté au 12e rég. de cuirass.
de Vallois. — Est affecté au 23e rég. de drag.
Guilhot de Lagarde. — Est affecté au 6e rég. de chass.
Dupuy. — Est affecté au 15e rég. de chass.
Vidalin. — Est affecté au 22e rég. de drag.
Vuillermet. — Est affecté au 10e rég. de cuirass.
Caussé. — Est affecté au 17e rég. de chass.

MUTATIONS

Infanterie. — Par décis. présid. du 28 juillet 1891, M. Lanoir, s.-lieut. au 25e rég. de drag., passe au 154e rég. d'inf., par permutation pour convenances personnelles avec M. Bruley.

Cavalerie. — Par décis. minist. du 20 septembre 1891 :

M. Bellet de Tavernost, lieut. au 6e rég. de cuirass., est désigné pour occuper un emploi de son grade au 1er rég. de spahis.

M. Grandin de Raimbouville, lieut. au 12e rég. de chass., est désigné pour occuper un emploi de son grade au 1er rég. de spahis.

Par décis. minist. du 22 septembre 1891 :

M. Sanglé-Ferrière, capit. en 2e au 4e rég. de cuirass., est nommé capit. command. dans le corps dont il fait partie.

M. Gallois, capit. au 2e rég. de chass. d'Afr. est nommé capit. command. dans le corps dont il fait partie.

Génie. — Par décis. minist. du 22 septembre 1891 :

M. Delair, col., direct. du génie à Bourges, a été désigné pour remplir les mêmes fonct. à Besançon.

M. Baldy, lieut.-col., chef du génie à Paris, (rive gauche), a été nommé direct. du génie à Bourges.

M. Dutilleux, lieut.-col., chef du génie à Nantes, a été nommé direct. du génie dans cette place.

M. Porez, lieut.-col., chef du génie à Maubeuge, a été désigné pour remplir les mêmes fonct. à Paris (rive gauche).

M. Rouyer, chef de bat., chef du génie à Arras, a été désigné pour remplir les mêmes fonct. à Maubeuge.

M. Guillot (M.-J.-F), capit. de 1re cl. à l'école de chemins de fer à Versailles, a été nommé chef du génie à Arras.

M. Chevalier (L.-J.-G), capit. de 1re cl. au ministère de la guerre (4e direct., 2e bur.), a été désigné pour être employé à Clermont-Ferrand.

M. Guignard, capit. de 1re cl. à Riom, a été désigné pour être employé à la sect. techn. du génie à Paris.

M. Franck (L.-N.), capit. de 1re cl. brev. au dépôt central de télégraphie milit. à Paris, a été désigné pour être employé au ministère de la guerre (4e direct., 2e bur.).

M. Maniguet, capit. command. au 2e rég. du génie, à Montpellier, a été classé à l'ét.-maj. partic. de l'arme et désigné pour être employé à Epinal.

M. Monget, capit. de 1re cl. à Alger, a été désigné pour le 5e rég., à Versailles.

M. Gengembre, capit. de 1re cl. à Paris (rive droite), a été désigné pour être employé à Calais.

M. Lelièvre, capit. en 2e au 4e rég., détaché à Antibes, a été désigné pour le 3e rég. à Arras.

M. Dauriac, capit. de 2e cl. à Philippeville, a été désigné pour le 2e rég. à Montpellier.

M. Digue, capit. en 2e au 4e rég. du génie, détaché à Aurillac, a été classé à l'ét.-maj. partic. de l'arme et désigné pour être employé en Algérie.

M. Ruelle, capit. de 2e cl. à Lille, a été désigné pour le 4e rég., d'où il sera détaché pour être employé à Aurillac.

M. Cerf, capit. en 2e au 5e rég., détaché à Calais, a été désigné pour être employé à Lille. Il continue de compter à son rég.

M. Maître, adj. de 2e cl. au camp de Châlons, a été désigné pour être employé à Châlons (direct.).

M. Cattiez, adj. de 3e cl. à Saint-Denis, a été désigné pour être employé au camp de Châlons.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décret du Président de la République, en date du 17 septembre 1891, rendu sur la proposition du ministre de la marine, et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du même jour, portant que les nominations dudit décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans cet ordre, savoir :

Au grade de chevalier.

MM.
Rumeau (Frédéric-Emile), capitaine en premier d'artillerie de la marine; 16 ans de services, 6 campagnes, dont 3 de guerre.
Belin (Louis-Eugène-Hippolyte), chef de bataillon au 1er régiment d'infanterie de marine; 16 ans de services, 9 campagnes, dont 3 de guerre.
Muller (Charles), capitaine au 8e régiment d'infanterie de marine; 20 ans 6 mois de services, 12 campagnes, dont 4 de guerre.

Par décret du Président de la République en date du 17 septembre 1891, rendu sur la proposition du ministre de la marine, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du même jour, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été conférée aux nommés :

Dupouy (Georges-Edmond), adjudant au 1er régiment d'infanterie de marine; 11 ans de services, 6 campagnes de guerre, 1 blessure.
Gornet (Claude-Gustave), adjudant au 5e régiment d'infanterie de marine; 10 ans 6 mois de services, 5 campagnes de guerre.
Gibert (Auguste-Jean-Barthélémy), adjudant au 8e régiment d'infanterie de marine; 13 ans 9 mois de services, 4 campagnes de guerre.
Ceccaldi (Etienne), sergent au 7e régiment d'infanterie de marine; 9 ans 6 mois de services, 6 campagnes dont 4 de guerre.

Par décret en date du 21 septembre 1891, rendu sur le rapport du ministre de la marine, ont été nommés au grade de sous-lieutenant dans le corps de l'infanterie de marine, pour prendre rang du 1er octobre 1891, les quarante-sept élèves de l'école spéciale militaire dont les noms suivent et qui ont satisfait aux examens de sortie, savoir :

MM. Moll (Alexandre-Marie-Frédéric-Henry).
Hilaire (Gustave).
Pégout (Jean-Charles).
David (Léon).
Ducarre (Albert).
Billès (André-Jean-Raoul-Antonin-Marie).
Garnier (Stéphane-Valentin-Marie-Joseph).
Morel (Joseph-Léon).
Bouteloupt (Emile-Nicolas-Adolphe).
Guillermin (Joseph-Marie).
Jure (Jules-Camille).
Langrognet (Albert-Louis-Joseph).
Frantz (Jean-Pierre).
Dupuis (Henri-Louis-Joseph).
Lafitte (Eloi-André).
Delestre (Auguste-Paul).
Vacher (André-Lucien).
Brugirard (Louis-Alfred).
Chanton (Hippolyte-Jean-Paul).
Pujo (Auguste-Sylvain).
Angot (Louis-Elie).
Condamin (Etienne-Paul).
Joly (Ernest-Jules).
Thomas (Pierre-Joseph-Justin).
Löfler (Charles).
Moreau (Jean-Louis-Marie).
Roussel (Charles-Marius).
Angeli (Joseph-Ferdinand-Désiré).
Viallet (Daniel-François).
Marty (Théodore-Clément-Auguste-Alphonse-Eugène).
Fleury (Jean-Noël-Antoine-Roger).
Munier (Georges-Marie-Estéphen).
Le Nulzec (Charles-Albert-Marie).
Simon (Hector).
Pécon de Laforest (François-Marie-Marcel).
Wolff (Frédéric-Henri).
de Guldencrone (Hugues-Viggo-Joseph-Arthur).
Véron (Claude-Léon).
Plat (Emile-Albert-Eugène).
Roy-Roux (Alfred-Léon-Jules-Camille).
Coutant (Emile-Apollinaire-Joseph).
Sanceau (Isidore-Athanase).
Portanier (Jean-Baptiste-Jules-Félix).
Chanaron (Joseph-André).
Desbrochers des Loges (Gaston-Félix).
Maupin (Henri-Eugène).
Delclos (Emile-Damian-Augustin).

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 22 Septembre 1891.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 21 septembre.

Sir James Fergusson, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a accepté les fonctions de directeur des postes. (*Agence Havas.*)

ALLEMAGNE

Stettin, 21 septembre.

L'empereur est arrivé à quatre heures et est reparti immédiatement pour Bredow où il assistera à la pose de la première pierre de la nouvelle église. (*Agence Havas.*)

Bredow, 22 septembre.

Après avoir posé la première pierre de l'église, l'empereur a procédé, dans les chantiers de la société Vulkan, au baptême du cuirassé *Brandenburg*.

Dans son allocution, l'empereur a fait ressortir l'importance de la province du Brandebourg pour l'histoire de la Prusse.

Le lancement du navire a pleinement réussi. (*Agence Havas.*)

SUISSE

Berne, 21 septembre.

Aujourd'hui à onze heures, a eu lieu l'ouverture du congrès international des accidents du travail, sous la présidence de M. Droz, chef du département des affaires étrangères, président du comité organisateur.

M. Droz a souhaité une cordiale bienvenue aux délégués et constaté que, grâce au dévouement infatigable du comité permanent, présidé par M. Linder, inspecteur général des mines à Paris, le lien international formé pendant la merveilleuse Exposition de Paris s'est resserré et que l'évolution préparée à Paris commence à se manifester dans divers pays.

L'orateur expose les travaux du congrès qui vise aux résolutions pratiques. Il termine en disant : « Nous nous efforcerons de mettre en pratique les grandes et bonnes choses, en préparant, dans un avenir meilleur, une existence plus digne à nos frères des classes ouvrières. »

M. Linder, président du comité permanent, retrace l'activité du comité, la fondation des bibliothèques, la création d'un bulletin.

Il adresse au Conseil fédéral, à M. Droz et au comité organisateur du congrès de chaleureux remerciements.

La nomination du bureau et des présidents est approuvée.

L'ordre pour les séances ultérieures est fixé. (*Agence Havas*).

ROUMANIE

Bucharest, 21 septembre.

M. Esarco, ministre des affaires étrangères, est arrivé hier à Sulina, où il s'est rendu à bord du vapeur mis à la disposition de la commission européenne.

Le ministre a visité en route les importants travaux en cours d'exécution.

Une réception très chaleureuse lui a été faite à Sulina, où la population voit dans la visite du ministre une preuve de la sollicitude du gouvernement pour la population.

Un banquet a été offert dans la soirée à M. Esarco par la commission européenne. (*Agence Havas.*)

SERBIE

Belgrade, 21 septembre.

Un ukase de la régence a été signé et sera publié dans quelques jours, envoyant M. Grouitch, ministre de Serbie à Paris, en la même qualité à Saint-Pétersbourg, en remplacement de M. Petronievitch, qui permute avec lui.

Cet ukase met en disponibilité M. Novakovitch, ministre à Constantinople, et le remplace par le général Sava Grouitch, ancien président du conseil des ministres, actuellement président du conseil d'Etat.

M. Boscovitch, conseiller d'Etat, est nommé ministre à Bucharest, et M. Vladan Georgevitch, ancien ministre de l'instruction publique, est envoyé en la même qualité à Athènes. (*Agence Havas.*)

TURQUIE

Constantinople, 21 septembre.

Mikaël-Portoral-effendi, directeur général de la caisse agricole, a été nommé ministre de la liste civile. (*Agence Havas.*)

Constantinople, 21 septembre.

Aujourd'hui ont eu lieu les funérailles solennelles d'Agop-Pacha.

La cérémonie a été imposante, et l'éclat en a été rehaussé par la présence de tous les principaux habitants de la capitale, sans distinction de nationalité ni de religion.

Le monde financier était brillamment représenté, rendant à l'ancien ministre des finances un hommage mérité.

Dès la nuit de samedi, le sultan a fait offrir à la famille d'Agop-Pacha l'expression de ses vifs regrets personnels. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Le mercredi 4 novembre 1891, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture à Vannes, un concours pour l'admission aux emplois d'agents voyers d'arrondissement et d'agents voyers cantonaux.

Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 7, rue Cambacérès, où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Ministère des finances.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 28 septembre 1891, dans le département de la Haute-Garonne, à Toulouse.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui ;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat ;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat ;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira, le 5 octobre 1891, dans le département du Var, à Toulon.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui ;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat ;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 19 octobre 1891, dans le département du Gers, à Auch.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui ;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat ;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat ;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

La liste d'inscription sera close le 30 septembre 1891.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

(Exécution de l'article 19 de la loi du 30 octobre 1886.)

Par arrêté préfectoral du 16 septembre 1891, l'école publique de filles de Volonne (département des Basses-Alpes) a été laïcisée.

Par arrêtés ministériels des 17 et 19 septembre 1891, portant approbation de décisions des conseils départementaux de l'enseignement primaire, ont été supprimées les écoles publiques congréganistes de garçons ci-après désignées :

Ecole de Rozoy-sur-Serre (Aisne).

Ecole de la rue de la Gravière à Châlons-sur-Marne (Marne).

Ecole de la rue des Sept-Moulins (même ville).

Ecole de la Tour-du-Pin (Isère).

Ecole de Saint-Marcellin (Isère).

Ecole de Pithiviers (Loiret).

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

ÉCOLE NATIONALE D'OUVRIERS ET DE CONTREMAITRES DE CLUNY (SAONE-ET-LOIRE)

Concours pour un emploi de professeur de mathématiques.

Un concours sera ouvert à Paris, dans la première quinzaine d'octobre prochain, pour un emploi de professeur de mathématiques à l'école nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny.

Les candidats doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins ou quarante ans au plus, à la date du concours, à moins qu'ils ne soient déjà attachés à l'enseignement dans les écoles d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge pourra être reculée. Cette limite pourra, au contraire, être abaissée pour les candidats qui justifieraient de grades universitaires ou de certificats délivrés par l'école polytechnique, l'école centrale des arts et manufactures, les écoles des mines et des ponts et chaussées.

Les épreuves, dont l'une consistera en une leçon faite au tableau après deux heures de préparation, porteront sur les matières contenues dans les programmes des cours de sciences mathématiques, de cinématique et de géométrie descriptive professés dans les écoles d'arts et métiers.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministre du commerce avant le 1er octobre et accompagnées :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat, et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français ;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence et dûment légalisé ;

3° D'une note faisant connaître les antécédents du candidat et les études auxquelles il s'est livré ;

4° De l'acte constatant qu'il a satisfait à la loi sur le recrutement ;

5° Des états de service, diplômes, certificats, etc., qui auraient pu lui être délivrés, ou des copies de ces pièces dûment certifiées.

Des exemplaires du présent avis et des dif-

férents programmes qui le complètent sont tenus à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du personnel et de l'enseignement technique).

Le traitement minimum attaché aux fonctions de professeur de mathématiques est de 3,000 fr., et le maximum de 4,000 fr.

Concours pour un emploi de chef des ateliers de l'école nationale d'ouvriers et contremaîtres de Cluny et pour un emploi de chef d'atelier dans une école nationale d'arts et métiers.

Un concours sera ouvert à Paris, dans la première quinzaine d'octobre prochain, pour un emploi de chef des ateliers à l'école nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny et pour un emploi de chef d'atelier d'ajustage dans une école nationale d'arts et métiers.

Les candidats doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins et trente-cinq ans au plus, à la date du concours, à moins qu'ils ne soient déjà sous-chefs d'atelier dans les écoles d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge pourra être reculée.

Les candidats n'appartenant pas aux écoles devront avoir été employés comme chefs ou sous-chefs, pendant deux ans au moins, dans de grands ateliers d'ajustage, et fournir les renseignements nécessaires à la constatation de la part qu'ils auront prise aux principaux travaux exécutés dans ces ateliers.

Les épreuves porteront sur les matières contenues dans les programmes des cours de géométrie descriptive, de cinématique, de mécanique industrielle et de technologie, professés dans les écoles d'arts et métiers, ainsi que sur la description et le mode d'emploi des divers outils à mains et des principales machines-outils servant aux travaux d'ajustage. Les candidats auront en outre à exécuter un projet de construction de machine étudiée spécialement au point de vue des facilités d'exécution et de montage des pièces composant cette machine, et de la réduction du prix de revient.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministre du commerce avant le 1er octobre et accompagnées :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français ;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence et dûment légalisé ;

3° D'une note faisant connaître les antécédents du candidat et les études auxquelles il s'est livré ;

4° De l'acte constatant qu'il a satisfait à la loi de recrutement ;

5° Des états de service, diplômes, certificats, etc., qui auraient pu lui être délivrés, ou des copies de ces pièces dûment certifiées.

Des exemplaires du présent avis et des différents programmes qui le complètent sont tenus à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du personnel et de l'enseignement technique).

Le traitement minimum attaché aux fonctions de chef des ateliers de l'école de Cluny est de 4,000 fr., et le maximum de 5,000 fr.; celui de chef d'atelier dans les écoles d'arts et métiers est de 3,500 fr. au minimum et de 4,500 fr. au maximum.

Ministère de l'agriculture.

MM. les éleveurs français sont informés qu'un concours d'étalons, organisé par la société d'agriculture de Vienne (Autriche), aura lieu dans cette ville les 17, 18 et 19 octobre de l'année courante. Le gouvernement impérial et royal achètera, à cette occasion, les chevaux nécessaires pour compléter ses dépôts.

La vente des coupes de bois de l'inspection du Quesnoy, annoncée comme devant se faire à Avesnes le jeudi 24 septembre 1891, aura lieu le lundi 5 octobre 1891, à midi, au Quesnoy, en la salle de l'hôtel de ville.

Ministère de la guerre.

SERVICE DE L'ARTILLERIE

DIRECTION D'ARTILLERIE DE VINCENNES

ADJUDICATION de DIVERS EFFETS DE HARNACHEMENT

AVIS AU PUBLIC

Il sera procédé, le 19 octobre 1891, à deux heures du soir, à l'Hôtel de Ville de Vincennes, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, d'une fourniture d'effets de harnachement, comprenant des couvertures gris de fer foncé, des surfaix de couverture, des musettes-mangeoires et des harnais pour la conduite en guides.

Les demandes d'admission à soumissionner, accompagnées des pièces qui sont énumérées par les articles 4 et 5 du cahier des charges général et sur l'affiche, devront parvenir au colonel directeur d'artillerie à Vincennes, le 13 octobre 1891 au plus tard.

Les cahiers des charges sont déposés dans les bureaux de la direction d'artillerie au donjon de Vincennes, et dans les bureaux de la place de Paris (avenue de Saxe, 2), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Un exemplaire du cahier des charges spécial à la fourniture sera envoyé aux négociants qui en feront la demande par lettre affranchie à M. le directeur d'artillerie à Vincennes.

N° 173.

MARINE

Adjudication à Cherbourg, le 8 octobre 1891

100,000 kil. de haricots en 2 lots égaux.

Voir le cahier des charges au bureau du commissaire aux approvisionnements, à Cherbourg, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

AVIS D'ADJUDICATION

Le 1er octobre 1891, à onze heures du matin, il sera procédé, à Paris, rue de Grenelle, n° 103, à l'adjudication publique des fournitures suivantes, savoir :

1° 100 kilomètres de câble téléphonique à un conducteur double, en un lot;

2° 100 kilomètres de câble téléphonique à sept conducteurs doubles, en quatre lots.

Les demandes d'admission à l'adjudication devront être parvenues à la direction générale des postes et des télégraphes avant le 26 septembre.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges, rue de Grenelle, n° 103 (division du matériel et de la construction, 1er bureau), tous les jours non fériés, de dix heures à quatre heures, ainsi que dans les bureaux télégraphiques des chefs-lieux de département.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

ADJUDICATION, en un lot, des travaux de pavage et granit à exécuter à l'abattoir général de la Villette, rue de Flandre (19e arrondissement).

Travaux classés dans la 2e catégorie (grands travaux d'architecture).

Le samedi 10 octobre 1891, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement, dans la salle du conseil de préfecture, au palais du tribunal de commerce, par le préfet de la Seine, ou son délégué, assisté de deux membres du conseil municipal, en présence du receveur municipal de la ville de Paris et de M. Suffit, architecte de la 10e section, à l'adjudication, au rabais, sur les prix de la série de la ville de Paris (en date du 1er novembre 1882) et sur soumissions cachetées, de l'entreprise, en un lot, des travaux de réfection du pavage de l'avenue du Centre à l'abattoir général de la Villette, rue de Flandre (19e arrondissement), lesquels travaux sont évalués à 69,330 francs.

Les frais de l'adjudication sont évalués à 1,500 fr.

Le devis, les cahiers des charges et la série des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (1er bureau de la division d'architecture), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de onze heures à quatre heures. F

ADJUDICATION en un lot des travaux de menuiserie à exécuter au bâtiment des archives de la préfecture de la Seine, quai Henri IV (4e arrondissement).

Travaux classés dans la 2e catégorie (grands travaux d'architecture).

Le samedi 10 octobre 1891, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement, dans la salle du conseil de préfecture, au palais du tribunal de commerce, par le préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du conseil municipal, en présence du receveur municipal de la ville de Paris et de M. Bouvard, architecte, à l'adjudication, au rabais, sur les prix de la série de la ville de Paris, en date du 1er novembre 1882, et sur soumissions cachetées, de l'entreprise, en un lot, des travaux de menuiserie à exécuter dans le bâtiment des archives de la préfecture de la Seine, quai Henri IV (4e arrondissement), lesquels travaux sont évalués à 28,100 fr.

Les frais de l'adjudication sont évalués à 800 fr.

Le devis, les cahiers des charges et la série des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (1er bureau de la division d'architecture), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de onze heures à quatre heures. G

ADJUDICATION, au plus offrant, en un lot, de la démolition des bâtiments de l'immeuble communal sis rue Etienne-Marcel, 44.

Travaux classés dans la 1re catégorie (Travaux ordinaires d'architecture).

Le samedi 10 octobre 1891, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement, au palais du tribunal de commerce, par le préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du conseil municipal, et en présence du receveur municipal de la ville de Paris et de M. Gion, architecte de la 1re section, à l'adjudication, au plus offrant, en un lot, sur soumissions cachetées, de la démolition des bâtiments de l'immeuble communal sis rue Etienne-Marcel, 44.

La mise à prix est fixée à 2,500 fr.

Les frais de l'adjudication sont évalués à 500 fr.

Les cahiers des charges et le plan sont déposés à l'Hôtel de Ville (1er bureau de la division d'architecture), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches exceptés), de onze heures à quatre heures. G

RAPPELS D'ADJUDICATIONS

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

Le samedi 10 octobre 1891, à une heure et demie :

ADJUDICATION, en un lot, de 6 chalets de nécessité à établir dans l'enceinte du Champ de Mars.

Le samedi 26 septembre 1891, à une heure et demie :

ADJUDICATION, au rabais, en cinq lots, des travaux de branchements particuliers d'égout à exécuter : 1° rue de l'Hôpital-Saint-Louis ; 2° rue Pierre-Levée ; 3° rue de la Voie-Verte ; 4° rue de la Rosière ; 5° rue Guyot.

PONTS ET CHAUSSÉES

Le samedi 26 septembre 1891, à une heure :

ADJUDICATION, à Paris, au palais du tribunal de commerce, le samedi 26 septembre 1891, à une heure, des travaux de convertissement en pavage de la chaussée empierrée de la route départementale n° 7, entre la rue des Couronnes et la rue Denis-Papin à Asnières.

(Voir le *Journal officiel* des 9 et 10 septembre 1891.) G

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Mardi 22 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
			en liq..	..	...	.	..		
Oct. 91	3 %........................	95f 85 90 95 ...	fin ct...	95 90	96 05 ...	95 87½	96 ...	95 75	95 82½
		...	Pe fin c.	..	.. d1f	95 97½	96 05 d50		
		...	Pe fin c.	96 05	96 20 d25	..	..		
			Pe fin p.	..	.. d1f	96 35	96 40 d50		
			Pe fin p.	96 60	.. d25	..	...		
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %...	91f ...	fin ct...	...	...	...	...	91 ..	...
			en liq..	...	...		.		
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés......	94f 85 90 95 85 ...	fin ct...	94 87½	94 97½ ...	94 85	94 95 ...	94 75	94 80
		...	Pe fin c.	..	.. d1f	...	... d50		
		...	Pe fin c.	94 95	95 05 d25	...	...		
			Pe fin p.	.	.. d1f	...	... d50		
			Pe fin p.	95 37½	95 50 d25	...	...		
			en liq..	.	...	...			
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)..	97f 65 50 ...	fin ct...	97 40	...	...	97 60 ...	97 20	97 47½
		...	Pe fin c.	...	... d1f	...	... d50		
			Pe fin c.	...	... d25	...	...		
			Pe fin p.	...	... d1f	...	... d50		
			Pe fin p.	...	... d25	...	...		
			en liq..	.	...	...	...		
Août 91	4 ½ % 1883..............	105f 77½ 80 ...	fin ct...	10587½	...	...	105 92½ ...	105 80	...
		...	Pe fin c.	...	...	...	... d50		
			Pe fin c.	...	...	...	...		
			Pe fin p.	...	...	...	... d50		
			Pe fin p.	...	...	...	...		
Août 86	Promesses d'inscript. 4½ % 1883.	0 25........	....	...	...	...	...	0 25	...
Sept. 91	Bons du Trésor 4 %. éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.	...	....	...	...	...	...	...	...
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.	.... c. 10000f.......	....	...	...	...	...	...	...
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	.... c. 10000f.......	....	...	...	...	...	...	...
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	.... c. 10000f.......	....	...	...	...	...	...	...
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	.... c. 10000f.......	....	...	...	...	...	...	...
d°	éch. 1er sept. 94, c. 5000 fr.	.... c. 10000f.......	....	...	...	...	...	...	...
d°	éch. 1er mars 95............	...	....	...	...	...	...	...	...
d°	éch. 1er sept. 95............	...	....	...	...	...	...	...	...
d°	éch. 1er mars 96........	...	....	...	...	...	...	...	...
Juill. 91	Bons de liq. 5 %, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.),		en liq..	...	...	...	...		
	n°s 221,501 à 273,500........	509 50 509 510 509	fin ct...	...	...	...	...	508 50	...
	EMPRUNTS (Villes)								
Sept. 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	549 50 549 75 550	fin ct...	...	...	...	...	549 50	...
Août 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	527 526 50 526 ...	fin ct...	...	...	...	...	526 50	...
Juill. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	419 419 75 ...	fin ct...	...	...	...	...	419 ..	...
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	409 50 410 409 25	fin ct...	...	...	...	...	409 ..	...
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	106 ...	....	...	...	...	...	106 ..	...
...	d° d° séries sort. (unit.).	...	....	...	...	...	...		
...	d° d° d° (sér. ent.).	...	en liq..	...	...	...	...		
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr.. t.p.	534 533 ...	fin ct...	...	...	...	...	533 ..	...
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	534 533 75 ...	fin ct...	...	...	...	...	534 ..	...
			en liq..	...	...	...	...		
Sept. 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	408 50 410 409 25	fin ct...	...	...	...	...	406 ..	...
d°	d° d° quarts, r. 100f..	105 ...	....	...	...	...	...	105 ..	...
Mars 91	d° d° nouv., 120 f. p.	399 50 400 400 25	fin ct...	...	...	...	...	400 50	...
d°	d° d° quarts 30 f. p.	101 75 101 50 ...	fin ct...	...	...	...	...	101 75	...
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r.		en liq..	...	...	...	...		
	400 fr., tout payé............	405 403 50 ...	fin ct...	...	...	...	...	405 50	...
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS	...							
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int.		en liq..	...	...	...	...		
	et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	500 500 50 ...	fin ct...	...	...	...	...	500 ..	...
		...	Pe fin c.	...	...	...	...		
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et		en liq..	...	...	...	...		
	immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	...	au 15..	...	...	...	...	565 ..	...
			en liq..	...	...	...	...		
Juin 91.	Banque de France (nominatives).	4597 50 4600	fin ct...	4580 ..	...	...	...	4600 ..	4580 ..
		...	Pe fin c.	...	... d40	...	... d50		
			Pe fin p.	...	... d20	...	... d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act.		en liq..	...	...	...	...		
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).	445 446 25 447 50 ...	au 30..	446 25	...	...	445	446 25	447 50
		...	Pe au 30	...	... d10	...	... d5f		
		...	Pe au 15	...	... d10	...	... d5f		
			Pe au 31	...	... d10	...	... d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas,		en liq..	...	...	...	...		
	actions 500 fr., tout payé......	780 782 50 785 ...	au 30..	781 25	...	...	786 25 ...	780 ..	781 25
	(ex-coupon 38)	...	Pe au 30	...	... d10	...	... d5f		
			Pe au 15	...	... d10	...	... d10		
			Pe au 31	...	... d10	...	... d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions		en liq..	...	...	...	...		
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).	...	au 30..	...	...	...	...	440 ..	...
		...	Pe au 30	...	... d10	...	... d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr.,		en liq..	...	...	...	...		
	tout payé (ex-coupon 26).....	...	au 30..	...	...	...	...	...	...
		...	Pe au 30	...	...	...	...		
Juill. 91	Compagnie Foncière de France,		en liq..	...	...	...	...		
	actions 500 fr., tout payé.....	...	au 30..	...	...	...	...	355 ..	...
	(ex-coupon 10)	...	Pe au 30	...	...	...	...		
Juin 91.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f.,		en liq..	...	...	...	...		
ex-1er r.	tout payé (ex-coup. 67), en liq.	281 25 282 50 283 75 ..	au 30..	282 50	285	282 50	283 75 ...	280 ..	281 25
		...	Pe au 30	285 ..	... d10	285 ..	... d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de		en liq..	...	...	...	...		
	Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés.	545 ...	au 30..	547 50	...	...	...	545 ..	545 ..
	(nominatives)		Pe au 30	...	... d10	...	... d5f	...	...
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr.,		Pe au 15	...	... d10	...	... d5f		
	250 fr. payés (ex-coupon 17)...	...	au 30..	...	...	...	...	657 50	...
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Al-		en liq..	...	...	...	...		
	gérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).	430 ...	au 30..	...	...	...	...	430 ..	...
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions		en liq..	...	...	...	...		
	500 fr., 400 fr. payés (nomin.)..	...	au 30..	...	...	...	...	...	...
Août 91	Banque hypot. de Frce, r. 1000f, t.p.	516 50 ...	fin ct...	...	...	...	...	516 50	...
Sept. 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	420 ...	fin ct...	...	...	...	...	420 50	...
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq.,		en liq..	...	...	...	...		
	obl. r. 150 f. } en représon d'ann.	150 50 ...	fin ct...	...	...	...	...	151 ..	...
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f. } dues par l'Etat...	530 528 ...	au 30..	...	...	...	...	528 ..	...

VALEURS AU COMPTANT	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.	1050 ..	1020 .
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.	415 ..	...
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.	..	...
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.	510 ..	...
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.	...	..
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.	114 ..	112 50
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500f.	...	...
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.	975 ..	...
Blois (ville de), 1879, 4½ %.......	...	...
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr...	112 .	...
d° 1881, 4%, r. 500 f.	508 25	...
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.	...	...
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.	..	..
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.	1040..	103750
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr..	109 ..	...
d° 1863, 3%, r. 100 fr.	...	...
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.	...	...
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.	...	...
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.	...	...
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	100 ..	...
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.	...	...
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.	...	...
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.	...	...
d° 4%, 89, r. 200 fr.	...	..
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	47 ..	46 75
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.	...	...
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.	...	...
Canal de Panama, parts de fondat.	100 ..	...
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).	...	...
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	413 75	406 25
Midi, d° act. de jouiss	690 ..	...
Nord, d° act. de jouiss.	...	..
Orléans, d° act. de jouiss.	1095 .	109250
Ouest, d° act. de jouiss.	568 75	...
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).	...	...
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).	...	...
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).	...	...
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	435 ..	...
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.	...	...
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f. t.p.	605 ..	...
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	...	...
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	575 ..	...
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	...	...
La Réunion (chem. de fer et port de).	...	...
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).	...	...
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).	...	...
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	245 ..	...
d° du département du Nord....	...	...
d° de Paris et dép. de la Seine.	...	...
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).	...	...
Wassy à Saint-Dizier............	375 ..	...
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	...	...
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	...	...
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	...	...
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	1580..	1575..
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.	...	...
d° act. nouv., 375f rest. à payer.	...	...
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130,000).	...	...
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.	...	...
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).	...	...
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 48).	253 75	250 ..
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	...	...
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1460..	...
d° act. de jouissance.	...	...
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).	...	...
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.	...	...
d° act. de jouiss. (ex-c. 11).	...	...
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.	260 ..	...
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 15).	...	...
Ind. linière (Compt. de l') a. 500f.	...	...
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p...	360 ..	357 50
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).	...	...
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 29).	...	...
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p.	...	...
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	750 ..	745 ..
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).	...	...
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	...	...
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.	...	...
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).	...	...
d° act. de jouiss..........	...	...
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p..	...	...
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.	...	...
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé...	...	...
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé........	1520..	...
2e série, act. 500 fr., t.p..	1505.	...
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.	800 ..	...
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.	...	...
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	795 ..	790 ..
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2510..	2500..
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.	...	...
d° act. 500 fr., t.p.	...	...
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	805 ..	800 ..
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.	57 50	53 75
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.	...	...
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1300..	1280..

JOUISSANCE	Mardi 22 Septembre	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Juill. 91	Crédit Foncier de France. Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1280	en liq.. fin ct... Pe fin c. Pe fin c. Pe fin p. Pe fin p.	 1285 1288 75 1302 50	 1286 25 d40 1290 .. d10 d40 1305 .. d10	 1282 50	 1286 25 d20 d5f d20 d5f	1282 50	1285 ..
	Obligations :								
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.								
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	517 25 516 50						517 25	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	104 50 104						104 75	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	604 50						600 ..	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	120 120 25						120 ..	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	520 522						520 ..	
d°	communales, 3%, remb. 500 f.	506 25 502 75						508 ..	
d°	d° 5es, r. 100 f.	102 105						104 ..	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	515	fin ct...					516 .	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	394 394 50	en liq..					394 ..	
Sept. 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	476 25 477	fin ct...					476 50	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	480 481 482	fin ct...					480 .	
Sept. 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	474 474 25	fin ct...					474 25	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	422 422 50	fin ct...					422 .	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	479 479 25	fin ct...					479 25	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	53f	fin ct...					53 ..	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	43f 42f 50 42f	fin ct...					42 50	
...	d° d° (nomin.).	.. ..f ..f	fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		en liq.. au 30..					595 ..	
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillaise), a. 500 f., 250 p.		en liq.. au 30..					683 75	
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)	822 50 823 75 825 826 25 827 50 828 75 830	en liq.. au 30.. Pe au 30	 822 50	 831 25 d10	 822 50 827 50	 830 .. 832 50 d5f	822 50	821 25
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	315	en liq.. au 30.. Pe au 30 Pe au 15		 d10 d10		 d5f d5f	317 50	
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq.. au 30..						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).	328 75	en liq.. au 30.. Pe au 30	 328 75	 d10		 d5f	328 75	330 ..
Avril 91	Société gén. développt du Commerce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	485	en liq.. au 30 . Pe au 30	 482 50	 d10		 483 75 d5f	485 ..	483 75
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq.. au 30..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..	468 75 470	en liq.. au 30.. Pe au 30		 d10		 d5f	470 ..	
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq.. au 30..						
....	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (coupon 39 attaché)..	377 50 378 75	en liq.. au 30.. Pe au 30 Pe au 15	 380 ..	 d5f d10		 d5f d5f		380 ..
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq.. au 30..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		en liq.. au 30.. Pe au 30		 d10		 d5f	312 50	310 ..
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq.. au 30..						
Juill. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14),	15f	en liq.. au 30.. Pe au 30		 d10		 d5f	14 ..	
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...		en liq.. au 30..		 d10		 d5f		
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	480 481 25	au 30..					481 25	
Août 91	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	389 389 25	au 30 .					389 ..	
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 26)....		en liq.. au 30.. Pe au 30 Pe au 15		 d10 d10		 d5f d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.	710 707 50	en liq.. fin ct..					705 ..	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'Etat), ex-coupon 30.......	615 620	en liq.. fin ct..					615 ..	
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	913 75	en liq.. fin ct..					915 ..	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1505 1506 25 1507 50	en liq.. fin ct.. Pe fin c.	 1506 25	 d20		 d10	1506 25	1508 75
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)...............	1297 50 1300	en liq.. fin ct.. Pe fin c.		 d20		 d10	1298 75	
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........	1835 1833 75 1832 50	en liq.. fin ct.. Pe fin c. Pe fin p.	 1835 .	 d20 d20		 d10 d10	1837 50	
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)	1542 50 1545 1548 75	en liq.. fin ct.. Pe fin c.	 1542 50	 d20		 1545 .. d10	1540 ..	1545 ..
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1072 50 1071 25	en liq.. fin ct..					1071 25	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'Etat ou de Dépts)	530	en liq.. fin ct.. Pe fin c.		 d10		 d10	530 ..	
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	515 516 25	en liq.. au 30.. Pe au 15		 d10		 d5f	518 75	
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	545	en liq.. au 30.. Pe au 30		 d10		 d5f	550 ..	
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).				d10		d5f		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)		en liq.. au 30.. Pe au 30 Pe au 15		 d10 d20		 d5f d20	442 50	
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		au 30..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 19)	575	en liq.. au 30.. Pe au 30		 d10		 d5f	575 ..	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	140 ..	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	141 25	
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)...	405 ..	
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a. 500 f., 350 f. p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	542 50	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	587 50	583 75
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	360 ..	355 ..
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1075..	
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	725 ..	
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	371 25	370 ..
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	118 ..	117 ..
Voitures à Paris, actions de jouiss.	210 .	
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 20).	425 ..	
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	710 ..	
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2512 50	
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.		
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1125..	1120 .
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.	2081 25	2080..
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.		
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4)..	1430..	1420..
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	220 ..	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	572 50	570 ..
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.	800 ..	
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	261 25	
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 50).	800 ..	790 ..
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	1350..	1345..
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	520 ..	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé...........	1722 50	1710 .
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	220 ..	218 75
d° parts bénéficiaires.......	217 50	210 ..
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....		
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	200 ..	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	429 ..	427 50
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	345 ..	
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	386 ..	
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..		
d° d° de 1887 à 1985..		
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).		
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	413 ..	411 .
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	405 ..	403 50
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	652 ..	650 ..
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	442 ..	440 ..
d° nouvelles d°	437 ..	
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	440 ..	439 ..
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne : Aïn-Tizy, etc., 3%, r. 500 f. (garantie de l'Etat).....		
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	404 ..	
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)		
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	413 ..	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1280 .	1275..
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	446 ..	445 ..
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	445 ..	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	442 .	
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.	438 50	
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	442 ..	441 ..
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.		
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	647 50	
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	442 ..	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	445 .	444 ..
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	447 50	446 75
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).		

Jouissance	Mardi 22 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1455	en liq.. au 30 Pe au 30 Pe au 15	... ...	... ... d10 d10	... ...	... ... d5f d5f	1453 75	1455 ..
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1670	en liq.. au 30.. Pe au 30	... ...	... ... d10	... ...	... ... d5f	1170 ..	...
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)	580	en liq.. au 30.. Pe au 30	... 585	... ...	... ...	... 586 25 ... d5f	580 ..	583 75
Juin 91.	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	636 25	en liq.. au 30..	... ...	... ...	... ...	... ...	655 ..	...
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1080	en liq.. au 30.. Pe au 30 Pe au 15	... ...	... ... d10 d10	... ...	... ... d20 d10	1080 ..	1085 ..
Juill. 91	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).	490	en liq.. au 30..	... ...	... ...	... ...	... ...	...	...
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	705	en liq.. au 30.. Pe au 30	... 710	... ... d10	... ...	... ... d5f	705 ..	...
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)..	310 307 50	en liq.. au 30.. Pe au 30 Pe au 15	... ...	... ... d10 d10	... ...	... ... d5f d5f	310 ..	307 50
Juin 91.	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2980	en liq.. au 30.. Pe au 30 Pe au 15	... ...	... ... d.. d10	... ...	... ... d5f d5f	2982 50	...
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	26f25 27f 27f75 50 28f 28f50 29f 26f25	en liq.. au 30.. Pe au 30 Pe au 15	... 28 75	... ... d10 d10	... ...	... 26 25 ... d5f d5f	28 ..	27 50
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.	...	en liq.. au 30..	... ...	... ...	... ...	... ...	...	...
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.	53f 52f 53f	en liq.. au 30.. Pe au 30 Pe au 15	... ...	... ... d10 d10	... ...	... ... d5f d5f	55 ..	55 ..
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	24f	en liq.. au 30.. Pe au 30 Pe au 15	... 25	... ... d10 d10	... ...	... 23 75 ... d5f d5f	23 ..	23 75
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2895 2892 50 2890 2892 50	en liq.. au 30.. Pe au 30 Pe au 30	... 2895 .. ... 2905 ..	... 2906 25 ... d40 2920 .. d10	... 2887 50 2907 50 ...	... 2893 75 ... 2907 50 d20 d40	2895 ..	2895 ..
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).	806 25	en liq.. au 30.. Pe au 30 Pe au 15	... ...	... ... d10 d10	... ...	... ... d5f d5f	806 25	...
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	307 50 308 75	en liq.. au 30..	... ...	... ...	... ...	... ...	308 75	...
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)..........	1195 1200	en liq.. au 30.. Pe au 30	... 1198 75 ...	... ... d10	... ...	... ... d5f	1200 ..	1200 ..
Sept. 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	139 138 75 138	au 30..	...	...	...	...	140 ..	...
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).	2045 2043 75 2042 50	en liq.. au 30 Pe au 30	... 2047 50 ...	... 2050 .. ... d20	... 2042 50 ...	... 2050 .. ... d20	2045 ..	2050 ..
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).	410 408 75	en liq.. au 30..	... ...	... ...	... ...	... ...	...	...
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	505 510 505	en liq.. au 30.. Pe au 30 Pe au 15	... 505	... ... d10 d10	... ...	... ... d5f d5f	510 ..	505 ..
Oct. 86.	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	123 75 121 25	en liq.. au 30.. Pe au 30	... 120	... ... d10	... ...	... ... d5f	122 50	120 ..
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).	410 405 400 402 50	en liq.. au 30.. Pe au 30	... 405	... ... d10	... ...	... 402 50 ... d5f	412 50	410 ..
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
Oct. 91	Angleterre, 2¾ % (n.c. fixe 25f20).	... C. 500f ...	en liq.. au 30..	... ...	... ...	... ...	... ...	...	...
Juin 91.	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.......	... C. 1000 ...	en liq.. au 30..	... ...	... ...	... ...	... ...	...	...
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	... Gr. c. ...	au 30.. Pe au 30	... ...	... d..	... ...	... d..	...	...
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	330 328 75 330	en liq..	...	...	...	...	...	...
...	d° d° c. de 5 obl..	...	au 30..	...	d..	...	d..	...	...
...	d° d° c. de 25 obl.	...	Pe au 15	...	...	...	...	...	...
Mai 91.	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).	...	en liq.. au 30..	... ...	... ...	... ...	... ...	...	...
...	d° d° 1000 fl. d°	...	Pe au 30	...	d..	...	d..	...	...
Avril 91	d° 76-77-78-79-80. 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f ... C. 10000...	en liq.. au 30..	... ...	... ...	... ...	... ...	97 ..	...
...	d° d° 1000 fl. d°	96f75 40 ...	Pe au 30	...	d50	...	d25	96 50	...
Juill. 91	Belgique, 2½ %, coup. de 200 fr.	... C. 2000f ...	au 30..	...	...	...	...	...	...
...	d° d° coup. de 1000 fr.	... C. 4000f ...	Pe au 30	...	d..	...	d..	...	...
Mai 91.	d° 3%, 1873	...	au 30..	...	...	...	...	...	...
Juill. 91	d° 3½ %, 1re sér., c. de 2000 f.	... C. 200f ...	au 30..	...	...	...	...	...	...
...	d° d° c. de 1000 f.	... C. 100f ...	au 30.	...	...	...	...	...	...
...	d° d° c. de 500 f.	...	en liq..	...	...	...	...	...	...
Mai 91.	d° 3½ %, 2e sér., c. de 2000 f.	... C. 200f 102 75	au 30..	...	...	...	...	...	...
...	d° d° c. de 1000 f.	... C. 100f ...	en liq..	...	...	...	...	...	...
...	d° d° c. de 500 f.	...	au 30..	...	...	...	...	...	...
Août 91	d° 3½ %, 3e sér., c. de 2000 f.	... C. 200f ...	au 30..	...	...	...	...	...	...
...	d° d° c. de 1000 f.	... C. 100f ...	Pe au 30	...	d..	...	d..	...	...
...	d° d° c. de 500 f.	...	....	...	...	...	...	...	...
			en liq..	...	...	...	...		
Juin 91.	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½ %, 83. Obl. 1000 £.	...	au 30..	...	...	...	...	...	...
...	d° d° 500 £.	..f ...	Pe au 30	...	d50	...	d25	...	...
...	d° d° 100 £.	...	....	...	...	...	...	...	
Avril 91	d° 4½ %, 88, Obl. 1000 £.	...	en liq..	...	...	...	...	...	
...	d° d° 500 £.	...	au 30..	...	d..	...	d25	...	...
...	d° d° 100 £.	77f ...	Pe au 30	...	d50	...	...	71 75	
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.	72f 71f 71f50.. ...	en liq..	...	...	...	...	...	
...	d° d° 500 £.	72f 71f 71f50 ...	au 30..	71 95	...	...	...	...	72 10
...	d° d° 100 £.	72f 71f75 71f 71f50 ...	Pe au 30	...	d50	...	d25	...	...
			....	...	...	...	...		
Oct. 90.	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé...	100 101 25 100	en liq.. au 30..	... ...	d10 ...	... ...	d5f ...	97 50	...

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..	...	...
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	...	...
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......	...	...
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	447 50	445 50
d° 3% nouveau, r. 500f d°	454 ..	...
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	449 ..	448 ..
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	446 50	...
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	442 25	441 50
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.	440 ..	438 ..
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..	...	...
d° 3%, rembours. 500 fr.....	446 50	445 50
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	454 ..	451 50
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	445 ..	443 50
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).	...	...
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......	109 .	108 25
2e émission, de 63,001 à 108,312.	...	...
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.	...	...
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.	...	...
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.	...	...
Intérêt garanti par l'Etat. Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	446 ..	444 ..
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	453 ..	452 75
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.	...	...
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.	...	...
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 fr.	...	...
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.	...	...
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.	...	...
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,	...	...
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.	...	...
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.	...	...
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.	...	...
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.	...	...
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	408 ..	407 50
d° d° nouv., 285 f. p.	...	...
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	502 50	495 50
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.	420 ..	...
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	431 50	...
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	150 ..	...
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	410 ..	408 ..
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	...	...
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr....	275 ..	265 50
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	275 ..	265 ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	240 ..	230 ..
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	...	...
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..	...	...
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.	...	...
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..	...	...
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.	...	...
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.	...	...
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.	...	...
d° d° 5%, r. 500 f.	...	...
d° d° 4%, r. 500 f.	...	...
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.	...	...
Eaux Banlieue, 4½ %, 89, r. 500 f..	...	...
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.	509 ..	...
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.	...	...
Industrie linière, 6%, r. 300 fr...	...	...
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	294 ..	291 ..
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	510 ..	...
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	535 ..	...
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	528 ..	...
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	314 ..	...
d° d° 5%, r. 500 fr.	519 ..	...
d° d° 4%, r. 500 fr.	505 ..	...
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	522 50	521 ..
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.	...	...
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....	...	...
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	303 50	...
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...	...	...
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.	...	...
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......	...	...
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.	...	...
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.	...	...
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	463 75	462 ..
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	...	...
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.	...	...
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	510 ..	...
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....	...	...
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	501 75	500 ..
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	...	...
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	410 ..	...
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	380 ..	379 ..
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.	...	...
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.	...	...
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.	...	...
Gr. Moulins de Corbeil, 4½ %, r. 500f.	482 ..	...
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.	...	...
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.	...	...
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	628 ..	...
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 ..	12 75
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..	...	...
Taxes Municip. (Déleg.) 4%, r. 500.	...	...
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	122 50	...
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	26 50	25 ..
d° d° 3%, remb. 500 fr...	20 ..	...
d° d° 4%, remb. 500 fr...	20 ..	19 50
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	25 ..	23 50
d° d° (2e série).	25 ..	23 50
d° d° (3e série).	84 ..	...
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	89 .	87 50
d° d° depuis la répart.	86 25	...
d° d° 322f 50 payés...	...	...
d° d° 76 fr. 67 payés.	...	...
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	71 ..	...
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	618 ..	...
d° 3%, rembours. 500 fr........	446 75	...
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	438 ..	436 50
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	94 ..	...

JOUISSANCE	Mardi 22 Septembre	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Égypte. Oblig. Daïra Sanieh 4 %		en liq..						
	(décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	495 75 495 4 5 75	au 30..	492 50				496 25	492 50
			P° au 30		d10				
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig.		en liq..		d10		d5f		
	7%, rembours. 500 fr.	493 493 50 492 75 50	au 30..	491 25				492 25	492 50
	(Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)		P° au 30		d10		d5f		
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½ %		en liq..						
	(décrets des 6 et 7 juin 1890)...	465 465 50	au 30..					463 25	463 50
...			P° au 30		d10		d5f		
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypo-		en liq..						
	thécaires, 5%, 1878		au 15..					521 ..	
			en liq..						
Sept. 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f		au 30..						
	(nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fl. 1f.		en liq..						
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	73f 72f 75 50	au 30..	72 ..			71 85	72 50	71 85
...	Coup. de 40 —	72f 10 30	P° au 30		d50		d25	72 10	
...	Coup. de 80 —	72f 10 30	P° au 15		d50		d25	72 20	
...	Coup. de 160 —	71f 80 72f 20	P° au 31		d50		d25	72 25	
...	Coup. de 240 —	72f 72f 10						72 20	
...	Coup. de 480 —	71f 95 80						72 .	
...	Coup. de 960 —	71f 95	en liq..					71 80	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).		au 30..						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba,		en liq..						
	6%, 1886, garantis.	493 494	au 30..					494 ..	
			en liq..						
d°	d° d° 1890, garantis.	450	au 30		d10		d5f	457 50	
			P° au 30		d10		d5f		
			en liq..						
....	États-Unis. Cons. 4½ % (n.c.f. 5f).	123 95	au 30..						
Juill. 91	d° Consolidés 4%		au 30..						
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½ %, 89,		en liq..						
...	Oblig. et coupons (Titre de 617f.		au 30..		d10		d25		
...	prescrits au bout — de 2468f.		P° au 30		d10		d25		
...	de 20 ans de l'éch. — de 6170f.		en liq..		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	415	au 30..					416 ..	
		Gr. c.	en liq..						
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	410 413 75	au 30..					411 25	
		Gr. c.	en liq..						
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	324	au 30..					324 ..	
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½ %, 1886 (nég. change		en liq..						
	fixe 2f 10). Coup. de 100 fl.		au 30..		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe		en liq..						
	2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	93f 25	au 30..	89 82½				92 .	89 67½
...	d° 500 fl.	..f..	P° au 30		d50		d25	92 30	
...	d° 1000 fl.	89f 75 85 90 95	P° au 15		d50		d25	89 50	
Août 91	d° 4½ %, or, 89 (n.ch.fl. 2f 50).		en liq..						
...	Cap. des titres amort. (Obl. 100 fl.		au 30..					100 50	
...	prescr. après 20 ans. — 500 fl.		P° au 30		d50		d..		
Mars 91	Inde, 80 4½ % (nég.ch.fixe 2f50).		au 15..						
			en liq..						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 30..	90 27½	90 40	90 22½	90 35	90 25	90 25
...	d° coup. 500 fr.	90f 35 30 27½ 25 40..	P° au 30		d1f		d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr..		P° au 30	99 45	90 55 d25				
...	d° coup. 50 fr.		P° au 15		d1f		d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	..f	P° au 15	90 70	90 85 d25			90 ..	
Avril 91	d° 3%	..f	au 30..						
			en liq..						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	316 317	au 30..					316 25	
Mai 91.	Norvège, 3½ % (nég.ch.fl. 25f20),		en liq..						
	coup. de 504 f. (20 £).	..f	au 30..					97 ..	
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	..f	au 30..					87 ..	
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 30..						
d°	d° obl. 5% d°		au 30..						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch.		en liq..						
	fixe 25f25), coup. de 20 £.	37f 75 38f	au 30..	37 95	38 ..	37 90	38 ..	37 70	37 75
...	d° coup. de 50 £.	.f.	P° au 30		d50		38 50 d25		
...	d° coup. de 100 £.	38f 37f 95 80 38f 38f 10	P° au 15		d50		d1f	37 80	
			en liq..						
Avril 91	d° 4½ %, 88-89, r. 500f. (C. 500 f.	278 279 280 25 50 282	au 30..					280 50	
...	N°s 1 à 390000 et (C. 5 obl.		au 30..						
...	500001 à 929987. (C. 10 ob.	280 281 25 282 50	au 30..					277 50	
			en liq..						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%		au 30..						
Juill. 91	d° 1890, 4%	..f	P° au 30						
...	Russie, 1850, 4½ % (n.ch.fl. 25f50.		en liq..						
	Oblig. de 100 £.		au 30..						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	98f 50 55 60 65 40 35	au 30..					98 55	
...	Grosses coupures....	..f							
Juill. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fl. 4 f. Obl. de 100 r.	..f	au 30..					69 ..	
...	d° de 1000 r.	..f	P° au 30		d50		d25	69 ..	
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fl. 4 f. Obl. de 100 r.	..f	au 30..	70 50			70 65	71 .	70 40
...	d° de 1000 r.	70f 10 25 50 70	P° au 30		d50		d50	70 50	
			en liq..						
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	98f 80 60	au 30 .					98 80	
...	Grosses coupures....	98f 80 60	P° au 30	98 90	d50		d25	98 90	
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 30..						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change		en liq..						
	fixe 4f), coup. de 125 r.	105 20	au 30..					105 80	
...	coup. de 500 r.	105						105 30	
...	coup. de 1000 r.							106 25	
...	coup. de 10000 r.		en liq..						
	d° 1889, 4% (or).	98f 50 40 30 25..	au 30..					98 ..	
Sept. 91			en liq..						
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	98f 97f 80 70 65	au 30..					97 75	
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	..f	au 30..					98 50	
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e sé-								
	ries, t. p., Obl. 500 f.	98f 50 40 35	en liq..					98 40	
...	d° 2500 f.	98f 40 35 30 25	au 30..	98 25	98 25	98 20	98 25	98 10	98 30
...	d° 5000 f.	98f 98f 05 10 20 30...	P° au 30		d50		d25	98 20	
...	d° 12500 f.	98f 25 20 15						98 20	
			en liq..						
Juill. 91	d° d° 3e série...	98f 15 20 12½ 10 05...	au 30..					98 25	
Mai 91	d° Intér. cons., 4½ %. 1re ém.,		en liq..						
	1880 (n.ch.fl. 4f) C. 100 r.	.f	au 30..					69 50	
	C. 500 r.	69f 40	au 30..		d50		d25		
	C, 1000 r.		au 30..						
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Trans-		en liq..						
	caucasien, remb. au pair.	82f 75 50	au 30..					82 25	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½ %, 53 (n.ch.fl. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Oblgi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	317 ..	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fl. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	78 70	
d° 1000 fl. d°	78 70	
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.	380 ..	
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Congo (Etat indép. du), Lots 1888.		
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	120 ..	113 ..
Danemark, 3½ % (nég.ch.fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½ %, C.F. (n.ch.fl. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	13 .	
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	122 50	120 ..
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	98 ..	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
d° 1866, 5%	97 50	
Gouv. de Québec, 80, 4½ %, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fl. 25f20).		
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f.p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.		
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.	325 ..	
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	645 ..	
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t.p..		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., n°s 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	495 ..	
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20)..	622 50	620 ..
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	352 ..	351 ..
d° 3%, 2e sér., n°s 1 à 50000.	341 ..	
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. N°s 1 à 803083..	413 ..	
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. N°s 803084 à 950486....		
d° Anc. réseau, 10e émission. N°s 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale..	397 ..	
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. N°s 1 à 425000		
Beira-Alta, 3%		
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	200 ..	190 ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	205 ..	
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	314 ..	
d° (Série X)	320 ..	319 ..
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque...	398 .	397 ..
d° (2e série), 2e hypothèque.	373 25	373 ..
d° (3e série), 3e hypothèque.	353	
d° (4e série), 4e hypothèque.	327 50	327 ..
d° (5e série), 5e hypothèque.	319 75	319 ..
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	354 50	
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	355 ..	
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	360 50	359 50
d° 2e hypoth., n°s 1 à 100,000.	332 ..	329 50
d° 3e hypoth., n°s 1 à 60,000.	327 50	
Ouest de l'Espagne, 4%	176 25	
Portugais, 3%	187 ..	183 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	176 ..	174 ..
d° 4%	235 ..	232 ..
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	362 .	360 ..
d° 2e hypothèque.	352 ..	350 ..
d° 3e hypothèque.	345 ..	
Cordoue à Séville, 3%		
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%..		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (n°s 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (n°s 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.		
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	295 ..	
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f, t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	503 ..	
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.		
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	432 50	430 ..
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	410 ..	

JOUISSANCE	Mardi 22 Septembre	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	Terme.
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	443	au 30..					444 ..	
			en liq..						
Juill. 91	dº 5%, 1890, remb. 500 fr..	89f 89f50	au 30..					88 75	
			en liq..						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f.25f10) Ob. 20 £.		au 30..						
...	dº dº Ob. 50 £.		Pº au 30		d1f		d25		
...	dº dº Ob. 100 £.	104 50 103 70	Pº au 15		d50		d25		
Avril 91	dº 80, 4%, r.504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq..						
	(nég.ch.f.25f20). Ob. 20 £.		au 30..						
...	dº dº Ob. 100 £.		Pº au 30		d50		d25	104 50	
...	dº dº Ob. 500 £.		en liq..						
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.	103 75	au 30..					104 ..	
..	dº dº c. 5000f.		Pº au 30		d50		d25		
			en liq..						
Sept. 91	dº Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	89f 75 50 ..f	au 30..					89 80	
			en liq..						
Sept. 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	..f ..f	au 30..						
	dº dº gross. coup.	..f	en liq..						
dº	dº dº (sér. C).	..f	au 30..					17 95	
	dº dº gross. coup.	..f	en liq..						
dº	dº dº (sér. D).	..f	au 30..					17 95	
...	dº dº gross. coup.	..f	Pº au 30		d50		d25		
Sept. 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq..						
	Obligations de 500 fr.	402 50 403 25	au 30..					403 25	
...	dº de 2500 fr.	402 403	Pº au 30		d50		d25		
...	dº de 12500 fr.		Pº au 15		d50		d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..						
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	448 445 50	au 30					445 50	442 50
...	dº dº 2500 f.	443 50 442 50	Pº au 30		d10		d5f		
...	dº dº 12500 f.		Pº au 15		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq..						
	pap., t.p. (ex-c.6) r.agio fl. 38.50.	446 25 443 75	au 30..						440 ..
			Pº au 30		d10		d5f		
			Pº au 15		d10		d5f		
Mai 91. ex-5e r.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		er liq..						
	250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		au 30..						
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		Pº au 30		d10		d5f		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24).		au 15					530 ..	
Juill. 91	Banque Hellénique de Crédit gé-		en liq..						
	néral, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 21).		au 30..						
Août 91 ex-2e r.	Banque des Pays-Hongrois, act.		en liq..						
	nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		au 30..						
Avril 91	Banque Générale de Madrid. act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).		au 30..						
			Pº au 30		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq.						
	100 piast. (500 f), 40 p. (200 f.) p.	595	au 30.				596 25		596 25
	(ex-coupon 14)		Pº au 30		d10		d5f		
Juill 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq..						
	250 fr. payés (ex-coupon 32)	555 556 25	au 30..	555 ..				555 ..	553 75
			Pº au 30		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		Pº au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq..						
	150 fr. payés (ex-coupon 34)..		au 30..						
Juill 91	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq..						
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1065	au 30..	1066 25				1063 75	1062 50
			Pº au 30		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		Pº au 15		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions		en liq..						
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	477 50	au 30						
..	Grosses coupures....		Pº au 30		d10		d5f		
			Pº au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq..						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		au 30..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq..						
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		au 30..						
			Pº au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		er liq..						
	estamp. « Act. de cap. amortie ».	131 25 132 50	au 30..	130 .					131 25
	(ex-coupon 14)	... 133 75	Pº au 30		d10		d5f		
			Pº au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	421 25 420	au 30..	421 25			420 ..		421 25
		.. 418 75	Pº au 30		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes.		er liq..						
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		au 30..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat		en liq..						
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.		au 30..	618 75	618 75	616 25	618 75	610 ..	612 50
			Pº au 30		d10		d5f		
	Grosses coupures....		Pº au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq..						
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	130	au 30..						
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).		au 30..	245 .				240 ..	241 25
			Pº au 30		d10		d5		
	Grosses coupures....		Pº au 15		d10		d5		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p.: 200000 act. de 1862; 100000 a. de 1881; 60000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq..						
	de 1889. (ex-coup. 42)........		au 30..						618 75
	Grosses coupures....		Pº au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 59).....	297 50	au 30..	295 .	296 25	295 ..	295 ..	295 ..	295 ..
			Pº au 30		d10		d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	130 125	au 30..	125 ..			123 75	123 75	125 ..
			Pº au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 63)......	280 278 75	au 30..	277 50			280 .	277 50	277 50
			Pº au 30				d5f		
			Pº au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclaire et de		en liq..						
	chauffage par le), a. r. 500 fr., t.p.	345 342 50	au 30..	345 ..				342 50	345 ..
	(ex-coupon 22)		Pº au 30		d10		d5f		
			Pº au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq..						
	a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000).		au 30..						
	(ex-coupon d'int. nº 8. — ex-coupon 1 divid.).		Pº au 30		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207 3/4 à 208 /...	207 1/4 à 207 1/2 et 4%
4%	Allemagne.	123 1/4 à 123 3/8.	123 3/16 à 123 1/4 et 4%
5%	Vienne....	212 ¾.. à 213 ¼..	213¼.. à 213¾ et 4..%.
5%	Barcelone..	454.... à 456.....	454.... à 456 et 4..%.
5%	Madrid....	454 .. à 456.....	454.... à 456 et 4..%.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4. %.
5%	St-Pétersb.	260.... à 261.....	261.... à 262 et 4..%.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4..%.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 29½ à 25 30½.	25 30.. à 25 21..—2½%.
	dº chèque	25 31½ à 25 32½	25 31½ à 25 32½—......
3%	New-York.	519.... à 521	520 .. à 521....—3..%.
3%	Belgique..	1/6 pte à 1/8 pte.	1/8 pte à 3/16pte—3..%.
5½	Italie.....	1½ pte à 1¾ pte..	1¾ pte à 2⅛ pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr... 6 à 7 0/00
Argent dº à 1000/1000, dº 218f89 247 à 252 .. 0/00 pte.

Quadruples espagnols....................	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains.......	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines......................	3 97 à 4 02
Souverains anglais.......................	25 26 à 25 31
Banknotes................................	25 27 à 25 32
Aigles des Etats-Unis....................	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks).....................	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes....	20 60 à 20 65
dº nouv., titre 900 milliem.	40 .. à .. ..
dº dº ½ Impér. dº	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède.......................	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾% consol. Midi, 94 5/8 — 1 heure, 94 9/16
Vienne, Métall, ... — Papier, 90 75 — Monnaie, 90 75
Crédit Autrichien... 276 25 | Chem. de Fer Autrich. 279 ..
Change sur Londres.... Demande, 117 55 — Offre, 117 76
Change sur Paris....... Demande, 46 425 — Offre, 46 475
Lots................ 137 .. | Napoléon 9 325

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 22 Septembre 1891

SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
Blanc Nº 3................	37 . à	
Roux 88º nets.............	36 .. à	
Raffinés, bonne sorte........	106 50 à	
— belle sorte........	107 50 à	
Certificats de sortie.........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. à	
Blanc Nº 3. Courant du mois.	.. .. à	36 625 à 36 50
— Octobre	.. .. à	35 50 à .. ..
— 4 d'Octobre....		35 25 à .. ..
— 4 premiers.....		35 75 à .. ..
....		.. .. à .. ..
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90º, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	38 75 à	
Courant du mois...........		38 50 à 38 75
Octobre...................		38 25 à 38 50
Novembre-Décembre.........		38 25 à 38 50
4 premiers................		39 50 à 39 75
....		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	51 75 à	
Courant...................		51 50 à 51 75
Octobre...................		51 75 à 52 ..
Novembre-Décembre.........		52 .. à 52 25
4 premiers................		53 25 à .. ..
....		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts............	72 50	
—	.. ..	
Colza en tonnes...........	74 50	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	82 50	
—	.. ..	
Courant...................		72 50 à 72 25
Octobre...................		72 75 à .. ..
Novembre-Décembre.........		73 75 à 73 50
4 premiers................		75 .. à 75 25
....		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	61 .. à .. .	
Courant...................		61 .. à .. ..
Octobre...................		61 25 à 61 50
Novembre-Décembre.........		62 25 à 62 50
4 de Novembre.............		62 75 à 63 ..
4 premiers................		63 75 à 64 ..
COURS DU MERCREDI 16 Septembre.		
SUIF DE PLACE *48º 1/2, en pains, les 100 kilos*	65 25 à	
SUIF DE PROVINCE *48º 1/2, en fûts, en gare Paris*	64 50 à ..	

Chemins de fer de l'Est.

France, Suisse et Italie (par le Saint-Gothard). — Les voyageurs peuvent se rendre de Paris à Milan par trains directs et rapides, *via* Troyes, Belfort, Bâle, Lucerne (lac des Quatre-Cantons), et le Saint-Gothard (lacs Majeur, de Lugano et de Côme).
La durée du trajet est d'environ 20 heures.
A Milan, les voyageurs trouvent des correspondances pour toute l'Italie.
Nota. — Provisoirement, et jusqu'à nouvel avis, le trajet entre Belfort et Bâle s'effectue par l'itinéraire de Petit-Croix-Mulhouse, sans supplément de prix et sans passeport.
Pour tous autres renseignements, consulter les affiches, les indicateurs et s'adresser aux gares.

France et Suisse (Saint-Gothard), *via* Troyes, Chaumont, Belfort. — Des services par trains directs, composés de voitures de 1re et de 2e classe, sont organisés entre Paris et Bâle, Lucerne (lac des Quatre-Cantons), Gœschenen (entrée du tunnel du Saint-Gothard), Airolo (sortie du tunnel), Bellinzona, Locarno (lac Majeur), Lugano (lac de Lugano) et Milan.
Des correspondances directes existent entre Bâle et les principales localités de la Suisse, telles que : Baden, Zurich, Zug, Aarau, Glaris, Ragatz, Coire et l'Engadine, Winterthur, Schaffhouse, Constance, Romanshorn, Rorschach et Saint-Gall.
Durée du trajet, entre Paris et Bâle, 9 heures.
Des billets d'aller et retour sont délivrés pendant toute l'année à Paris pour Bâle, Milan, Constance, Lucerne, Saint-Gall, Schaffhouse, Winterthur et Zurich et inversement.
Il existe également des billets d'aller et retour dits « de saison » délivrés à Paris, du 15 mai au 15 octobre inclus, pour Bâle, Lucerne et Zurich.
Ces billets ont une durée de validité de 30 jours pour Bâle et de 60 jours pour Lucerne et Zurich.
Les voyageurs munis de billets directs pour Bâle et au delà ne sont pas astreints à l'obligation du passeport pour la traversée de l'Alsace, entre Petit-Croix et Bâle *via* Mulhouse.

Chemins de fer de l'Ouest.

Train de plaisir à marche rapide de Paris au Havre, le dimanche 27 septembre 1891. — Aller et retour dans la même journée.
Aller : départ de Paris (Saint-Lazare), à 6 h. 5 matin; arrivée au Havre vers 11 h. 10 matin. — Retour : départ du Havre, à 8 h. 20 soir; arrivée à Paris (Saint-Lazare) vers 1 h. 35 matin.
Prix des billets (aller et retour) : 2e classe, 13 fr.; 3e classe, 10 fr.
Le nombre des places est limité.
On délivre des billets, à dater du lundi 21 septembre aux gares Saint-Lazare et Montparnasse et aux bureaux de ville de la compagnie.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 18 septembre (suite).

Grumet (Armand-Isidore), puisatier, à Montrouge (Seine), route Stratégique. — Synd. prov., M. Chardon, 11, rue Saint-Martin.

Ménard (Gaston), banquier, rue Paul-Lelong, 6. — Synd. prov., M. Maillard, 3, boulevard Saint-André.

Luneau (Pierre), md de vins-restaurateur, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Chardon, 11, rue Saint-Martin.

Domergue (Cyprien), chaudronnier, rue d'Avron, 131. — Synd. prov., M. Roucher, 1 *bis*, rue Hautefeuille.

Brossu (Florentin), nourisseur, à Levallois-Perret, rue de Courcelles, 133. — Synd. prov., M. Chardon, 11, rue Saint-Martin.

Picou, md de charbons et de vins, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Chardon, 11, rue Saint-Martin.

Du 19 septembre.

Viaud (Emmanuel-Pierre), imprimeur, rue Tiquetonne, 62. — Synd. prov., M. Cotty, 27, quai de la Tournelle.

Maillard (Anatole-Jérôme), fabt de passementerie et boutons, rue Chapon, 11. — Synd. prov., M. Lupy, 39, quai des Grands-Augustins.

Monnier, négt en vins, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Bonneau, 6, rue de Savoie.

Garnier (Jules), md boucher, rue des Deux-Gares, 3. — Synd. prov., M. Destrez, 6, rue Saint-André-des-Arts.

Spectacles du Mardi 23 Septembre.

Opéra. — 8 h. »/». — *Henri VIII*, opéra en 4 actes et 5 tableaux, de M. Saint-Saëns : Bérardi, Affre, Ballard, Bataille ; Mmes Adiny, Duménil. — *Le Rêve*, ballet en 2 actes et 3 tableaux.

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *Ruy Blas*, drame en 5 actes, en vers, de Victor Hugo : Mounet-Sully, Baillet, Boucher, Truffier, Paul Mounet, Martel, Joliet, Roger, Villain, Samary; Mmes Emilie Broisat, Fayolle, Amel, Ludwig, Drunzer.

Opéra-Comique. — 8 h. »/». — *Lakmé*, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, de M. Philippe Gille, musique de Léo Delibes : Soulacroix, Gibert, Renaud ; Mmes Deschamps, Jane-Orwitz.

Odéon. — 8 h. »/». — *L'Herbager*, comédie en 3 actes, en vers, de M. Paul Harel : Montbars, Duard, Maury, Cabel; Mmes Crosnier, Raucourt, Parys.

Vaudeville. — 8 h. »/». — *Hélène*, drame en 4 actes et 5 tableaux de M. Paul Delair, musique de M. Messager : Candé, Michel, Mayer, Laroche; Mmes Brandès, Samary, Chassin, Lecomte.

Gymnase. — 8 h. »/». — *Madame Agnès*, comédie en 3 actes de M. J. Berr de Turique : Noblet, Numés, Burguet, Girard, Boudier, Seiglet, Torin; Mmes R. Sisos, Desclauzas, Lécuyer, Lucy-Gérard.

Variétés. — 8 h. 1/2. — *Le Fiacre 117*, comédie en 3 actes, de E. de Najac et M. A. Millaud : Baron, Lassouche, Barral; Mmes Linder, Crouzet.

Châtelet. — 8 h. 1/4. — *Cendrillon*, grande féerie en 5 actes et 30 tableaux, de Clairville, Monnier et M. E. Blum.

Gaîté. — » h. »/». — Relâche.

Ambigu. — 8 h. »/». — *Le Médecin des folles*, pièce en 5 actes et 13 tableaux, de MM. de Montépin et J. Dornay : Gravier, Pouctal, Devaux, Mmes Aimée Tessandier, Marie Laure.

Palais-Royal. — 8 h. »/» — *La Boule*, comédie en 4 actes, de MM. Meilhac et Halévy : Saint-Germain, Calvin, Milher; Mmes Marie Durand, Cheirel, Diony.

Nouveautés. — 8 h. 1/2. — *La Demoiselle du téléphone*, vaudeville en 3 actes, de MM. Antony Mars et Maurice Desvallières, musique de M. G. Serpette : Colombey, Mallarmé, Tarride, Lauret, Calvin fils; Mmes Mily-Meyer, J. Pierny, Billy, Tassilly, Aumont.

Renaissance. — 8 h. »/». — *Les Marionnettes de l'année*, revue en 3 actes et un prologue, de M. Clairville : Regnard, Edouard-George, Victorin; Mmes Alice Berthier, Gilberte, Germaine.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Procès-verbal*, vaudeville en 3 actes, de M. A. Barré : Dorgal, Lureau, Allart; Mme Cuinet.

Menus-Plaisirs. — 8 h. 1/2. — *Compère Guillery*, opéra-comique en 3 actes de MM. Burani et Cavalier, musique de M. H. Perry.

Déjazet. — 8 h. »/». — *Ferdinand le noceur*, comédie en 3 actes, de M. Gandillot.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Eté. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.
Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année. — Caravane Egyptienne.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels*, LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 259 Le numéro : 15 centimes. Jeudi 24 Septembre 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 24 SEPTEMBRE

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 23 Septembre 1891.

Par décrets du Président de la République en date du 22 septembre courant et rendus sur la proposition du ministre de l'intérieur, ont été convoqués pour le dimanche 11 octobre prochain :

Les électeurs du canton de Laroquebrou (Cantal), à l'effet de nommer un conseiller général en remplacement de M. Cabanes, décédé.

Les électeurs du canton de Puiseaux (Loiret), à l'effet de nommer un conseiller général en remplacement de M. Dumesnil, décédé.

Les électeurs du canton de Souilly (Meuse), à l'effet de nommer un conseiller général en remplacement de M. Pérignon, décédé.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur,

Vu l'article 43 de la loi du 5 avril 1884;

Le conseil des ministres entendu;

Considérant que, par suite des divisions profondes qui se sont produites au sein du conseil municipal de Brive (Corrèze) et des démissions qui en ont été la conséquence, le renouvellement intégral de l'assemblée est le seul moyen de faire cesser une situation qui ne saurait se prolonger sans nuire gravement aux intérêts de la commune,

Décrète :

Art. 1er. — Le conseil municipal de Brive (Corrèze) est dissous.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 21 septembre 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :
Le ministre de l'intérieur,
CONSTANS.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur,

Vu l'article 43 de la loi du 5 avril 1884 ;

Le conseil des ministres entendu;

Considérant que, par suite des divisions profondes existant au sein du conseil municipal de Porri (Corse), aucune des affaires soumises à cette assemblée ne peut aboutir et que, notamment, les budgets additionnel de 1891 et primitif de 1892 n'ont pu être votés,

Décrète :

Art. 1er. — Le conseil municipal de Porri (Corse) est dissous.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 21 septembre 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :
Le ministre de l'intérieur,
CONSTANS.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Décrète :

Art. 1er. — A partir du 1er octobre prochain, le prix de la pension, de la demi-pension et des frais d'études au lycée Montaigne sera fixé ainsi qu'il suit :

DÉSIGNATION	PENSION	DEMI-PENSION	FRAIS d'études.
Division de grammaire	1.300	750	300
Division élémentaire	1.100	650	250

Art. 2. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 21 septembre 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :
Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,
LÉON BOURGEOIS.

Le Président de la République française,

Vu la loi du 5 avril 1878 ;

Vu la loi du 19 juin 1891, portant approbation du règlement international de Saint-Pétersbourg et des tarifs y annexés, revisés à Paris en 1890;

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

Décrète :

Art. 1er. — Est et demeure approuvée la convention conclue le 17 septembre 1891 avec la compagnie française du télégraphe de Paris à New-York pour l'échange des télégrammes de presse entre la France ou en transit par la France, d'une part, et l'Amérique, d'autre part, et pour régler la taxe des télégrammes transatlantiques échangés entre l'Amérique et l'Angleterre par le câble de Brest-Déolin à Penzance (Angleterre).

Art. 2. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié dans le *Journal officiel* et inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Fontainebleau, le 22 septembre 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Artillerie. — Par décis. minist. du 23 septembre 1891 :

M. Bombard, col. command. le 20e rég., a été affecté à la direct. d'art. de Versailles (pour ordre).

M. de Tristan, col. à l'ét.-maj. partic., direct. de l'atelier de construct. de Bourges, a été désigné pour commander le 20e rég.

M. Herment, lieut.-col. à l'ét.-maj. partic., direct. de l'école d'art. du 4e corps d'armée, a été désigné pour occuper l'emploi de direct. de l'atelier de construct. de Bourges.

M. Cornet, lieut.-col. à l'ét.-maj. partic., direct. de l'école d'art. du 6e corps d'armée, a été désigné pour occuper l'emploi de direct. adj. d'art. à Toulouse.

M Goullon, chef d'escad. au 18e rég., a été classé à l'ét.-maj. partic. et désigné pour occuper l'emploi de chef d'ét.-maj. de l'art. du 17e corps d'armée.

M. Tromparent, chef d'escad. à l'ét.-maj. partic., chef d'ét.-maj. de l'art. du 17e corps d'armée, a été classé au 18e rég. pour y faire le serv.

M. Thébé, chef d'escad., maj. du 23e rég., a été classé au 18e rég. pour y faire le serv.

M. Labouverie, chef d'escad. à l'ét.-maj. partic., command. l'art. de l'arrond. de Valenciennes, a été désigné pour occuper l'emploi de s.-direct. d'art. à Reims.

M. Bodin de Galembert, chef d'escad. au 16e rég., a été classé à l'ét.-maj. partic. et désigné pour commander l'art. de l'arrond. de Montrouge.

M. Spitz, capit. en 1er, maj. du 6e bat. de fort., a été classé à la 6e batt. dudit bat. pour y faire le serv.

M. Larché, capit. en 1er au 31e rég. (4e batt.), a été classé au 6e bat. de fort. pour y occuper l'emploi de maj.

M. Meurisse, capit. en 1er au 18e rég. (12e batt.), a été classé au 23e rég. pour y faire fonct. de maj.

M. Parent, capit. en 1er au 6e rég. (7e batt.), a été classé au 2e rég. pour y faire fonct. de maj.

M. Limouzin, capit. en 1er, trés. du 4e rég., a été classé à l'ét.-maj. partic. et désigné pour occuper l'emploi de s.-direct. d'art. à Langres.

M. Decepts, capit. en 1er à l'ét.-maj. partic., adj. à la direct. d'art. de Toulouse (serv. de la cartoucherie), a été classé au 18e rég. (12e batt.), pour y faire le serv.

M. Buchner, capit. en 1er au 12e bat. de fort. (2e batt. détachée à Briançon), a été classé au 6e rég. (7e batt.).

M. Antoine, capit. en 1er au 8e rég. (6e batt. à Nancy), a été classé au 27e rég. (11e batt.).

M. Schaeffer, capit. en 1er au 8e bat. de fort. (6e batt.), a été classé au 32e rég. (6e batt.).

M. Franck, capit. en 1er au 9e bat. de fort. (4e batt.), a été classé au 8e rég. (6e batt., à Nancy).

M. Rouan, capit. en 1er au 5e bat. de fort. (5e batt. détachée au camp des Romains), a été classé au 14e rég. (6e batt.).

M. Bousigues, capit. en 1er au 11e rég. (7e batt.), a été classé à l'ét.-maj. partic. et affecté à la direct. d'art. de Perpignan.

M. Masson, capit. en 1er au 7e bat. de fort. (5e batt. détachée à Pont-Saint-Vincent), a été classé à l'ét.-maj. partic. et désigné pour occuper l'emploi de s.-direct. d'art. à Cherbourg.

M. Dupond, capit. en 1er au 4e bat. de fort. (3e batt. détachée à Montmédy), a été classé au 35e rég. (8e batt. détachée à Saint-Mihiel).

M. Rouelle, capit. en 1er au 4e bat. de fort. (6e batt.), a été classé à la 3e batt. dudit bat. détachée à Montmédy.

M. Million, capit. en 1er au 30e rég. (3e batt.), a été classé au 12e rég. (13e batt. détachée à Oran).

M. Girard, capit. en 1er au 12e rég. (13e batt. détachée à Oran), a été classé au 30e rég. (3e batt.).

M. Veyriras, capit. en 1er au 12e rég. (15e batt. détachée à Tlemcen), a été classé à l'ét.-maj. partic. et désigné pour commander l'art. de l'arrond. de Tlemcen.

M. Balaran, capit. en 1er à l'ét.-maj. partic., adj. à la direct. d'art. d'Oran, a été classé au 12e rég. (15e batt. détachée à Tlemcen) pour y faire le serv.

M. Birot, capit. en 1er à l'ét.-maj. partic., adj. à la direct. d'art. de Tunisie (serv. des armes portatives), a été classé au 34e rég. (1re batt.), pour y faire le serv.

M. Girod de l'Ain, capit. en 1er au 7e bat. de fort. (1re batt. détachée au fort de Domont), a été classé au 11e rég. (7e batt.).

M. Bonnet, capit. en 1er à l'ét.-maj. partic., profess. adj. du cours d'art. à l'école spéciale milit., a été classé au 7e bat. de fort. (1re batt. détachée au fort de Domont) pour y faire le serv.

M. Tournaire, capit. en 1er d'art. hors cad., adj. à l'ét.-maj. du 13e corps d'armée, a été classé au 16e rég. (2e batt.) pour y faire le serv.

M. Lancrenon, capit. en 2e au 5e rég. adj. à la direct. d'art. de Belfort, a été classé au 12e bat. de fort. (2e batt. détachée à Briançon) pour y faire le serv.

M. Euverte, capit. en 2e au 27e rég., adj. à la direct. d'art. de Lille (serv. des armes portatives), a été classé au 5e bat. de fort. (5e batt.) détachée au camp des Romains), pour y faire le serv.

M. Gruss, capit en 2e au 6e bat. de fort., adj. à la direct. d'art. d'Epinal, a été classé au 8e bat. de fort. (6e batt.) pour y faire le serv.

M. Melchior, capit. en 2e au 35e rég. (8e batt. détachée à Saint-Mihiel), a été classé au 10e rég. (8e batt,).

M. Denis (N.-F.), capit. en 2e au 2e rég. d'art.-pontonn., adj. à la direct. d'art. d'Alger, a été classé au 7e bat. de fort. (5e batt. détachée à Pont-Saint-Vincent) pour y faire le serv.

M. Giraud, capit. en 2e au 8e rég., adj. à la direct. d'art. de Verdun (serv. des armes portatives), a été classé au 4e bat. de fort. (6e batt.) pour y faire le serv.

M. Paris, capit. en 2e au 5e rég., adj. à la direct. d'art. de Besançon, a été classé au 4e rég. pour y occuper l'emploi de trés.

M. Plasseraud, capit. en 2e au 26e rég., adj. à la manufacture d'armes de Châtellerault, a été affecté à l'école d'art. du 5e corps d'armée (serv. des armes portatives).

M. Schalburg, capit. en 2e au 20e rég., adj. à la manufacture d'armes de Châtellerault, a été affecté à la direct. d'art. de Lille (serv. des armes portatives).

M. Lebas, capit. en 2e au 21e rég., adj. à la manufacture d'armes de Saint-Etienne, a été affecté à la direct. d'art. de Tunisie (serv. des armes portatives).

M. Seguin, capit. en 2e au 36e rég., adj. à la manufacture d'armes de Saint-Etienne, a été affecté à la direct. d'art. de Verdun (serv. des armes portatives).

M. Marande, capit. en 2e au 31e rég. (1re batt.), adj. à l'école d'art. du 4e corps d'armée, a été classé à la 4e batt. dudit rég. pour y faire le serv.

M. Honnorat, capit. en 2e au 2e bat. de fort., adj. à la direct. d'art. de Maubeuge, a été classé au 15e bat. de fort. (5e batt.), pour y faire le serv.

M. Ricard, capit. en 2e au 32e rég., adj. à l'atelier de construct. de Bourges (serv. des bâtiments), a été affecté à la direct. d'art. de Toulon.

M. Gaudron, capit. en 2e au 18e rég., faisant fonct. d'adjud.-maj., a été affecté à la direct. d'art. de Verdun.

M. Rioufol, capit. en 2e au 33e rég., adj. à l'école d'art. du 9e corps d'armée, a été classé au 18e rég. pour y faire fonct. d'adjud.-maj.

M. Jaillon, capit. en 2e, instruct. d'équit. et de conduite des voitures du 25e rég., off. acheteur à titre temporaire au dépôt de remonte de Caen, a été classé au 8e rég. (3e batt.) et maintenu dans son emploi.

M. Noetinger, capit. en 2e au 9e rég. (12e batt. détachée à Fontainebleau), a été classé au 25e rég. pour y occuper l'emploi d'instruct. d'équit. et de conduite des voitures.

M. Dumouly, capit. en 2e au 26e rég., adj. à l'ét.-maj. de l'école d'applic. de l'art. et du génie, a été classé au 9e rég. (12e batt. détachée à Fontainebleau) pour y faire le serv.

M. Grangez du Rouet, capit. en 2e, instruct. d'équit. et de conduite des voitures du 20e rég., a été classé au 28e rég. (8e batt.)

M. Cremière, capit. en 2e au 12e rég., à la disposition du direct. du cours spécial d'instruct., a été classé au 20e reg. pour y occuper l'emploi d'instruct. d'équit. et de conduite des voitures.

M. Weiss, capit. en 2e au 8e rég., adj. au command. de l'art. de la 4e div. de caval., a été désigné pour être adj. à l'ét.-maj. de l'école d'applic. de l'art. et du génie.

M. Cadart, capit. en 2e, instruct. d'équit. et de conduite des voitures du 29e rég., a été désigné pour être adj. à l'ét.-maj. de l'école d'applic. de l'art. et du génie.

M. Quelle, capit. en 2e au 9e bat. de fort. (5e batt.), adj. à la direct. d'art. de Belfort, a été classé à la 4e batt. dudit bat. pour y faire le serv.

M. Parfait, capit. en 2e au 12e bat. de fort., adj. à la direct. d'art. de Briançon, a été classé au 7e rég. (1re batt.) pour y faire le serv.

M. Pascaud, lieut. en 1er au 37e rég., adj. au capit. instruct. d'équit. et de conduite des voitures à l'école d'applic. de l'art. et du génie, a été désigné pour être adj. au command. de l'art. de la 4e div. de caval.

M. Minot, lieut. en 1er au 20e rég., a été désigné pour être adj. au capit. instruct. d'équit. et de conduite des voitures à l'école d'applic. de l'art. et du génie.

M. Caron, lieut. en 1er au 37e rég. (12e batt. détachée à Fontainebleau), a été mis à la disposition du direct. du cours spécial d'instruct.

M. Hecq, lieut. en 1er au 27e rég., instruct. à l'école milit. de l'art. et du génie, a été classé

au 29e rég. pour y faire fonct. d'instruct. d'équit. et de conduite des voitures.

M. Debarre, lieut. en 1er au 13e rég., a été désigné pour occuper l'emploi d'instruct. à l'école milit. de l'art. et du génie,

M. Frichement, lieut. en 1er au 13e bat. de fort. (3e batt. détachée à Ajaccio), a été détaché à la direct. d'art. de Toulon (provis.).

M. Boivin, lieut. en 2e au 3e rég. (5e batt.), a été classé au 13e rég. (13e batt. détachée à Bastia).

M. Autheman, lieut. en 2e au 13e rég. (13e batt. détachée à Bastia), a été classé au 1er rég. d'art.-pontonn. (6e comp.).

M. Pègues, lieut. en 2e au 14e rég. (2e batt.), a été classé au 12e bat. de fort. (3e batt. détachée à Ajaccio).

M. Benoit, lieut. en 2e au 27e rég. (1re batt.), a été classé au 2e bat. de fort. (4e batt.).

M. Guérin, lieut. en 2e au 25e rég. (6e batt.), a été classé au 33e rég. (4e batt.).

RÉSERVE ET ARMÉE TERRITORIALE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Cadre auxiliaire de l'intendance. — Par décret en date du 21 septembre 1891, rendu par le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, ont été promus dans le cadre auxiliaire de l'intendance :

1° Au grade d'adjoint à l'intendance.

M. Garsonnin (Gustave-Edouard), attaché de 1re cl., armée territ.

2° Au grade d'attaché de 1re classe.

Les attachés de 2e classe dont les noms suivent :

MM.
Coulombel (Emile-Maurice), armée territ.
Malmenayde (Claude-Guillaume), armée territ.
Coustou (Jean-Gabriel), armée territ.
Vel (Marie-Antoine-Emile-Donacien), armée territ.
Timbal (Edouard-Joseph), armée territ.
Gérard (Gérard-Antoine), armée territ.
Martin du Gard (Paul-Emile), armée territ.
Mérignhac (Alexandre-Géraud-Jacques-Antoine), armée territ.
de Villèle (Ludovic-Marie-Joseph-Dieudonné), armée territ.
Gubian (Louis), armée territ.
Marmy (Léon-Etienne), rés.
Damotte (Marie-Charles-Antide), armée territ.
Lavantès (Emile-Noël), armée territ.
Riff (Paul-Louis), armée territ.
du Boys (Charles-Marie-Philippe), armée territ.
Greyfié de Bellecombe (François-Marie), armée territ.
Chamayou (Jean-Pierre-Louis-Paul-Gaston), armée territ.
Legendre (Edouard-René), rés.
Gamain (Jean-Charles-Louis-René), armée territ.
Mathias (Côme-Arthur), armée territ.
Coudert (Jean-Baptiste-Joseph), armée territ.
Ganivet (Marie-Alphonse), armée territ.
Guillard (Gustave-Jacques-Emile), rés.
Michel (Jean-Louis-Marie-Firmin), armée territ.
Pourcin (Joseph-Edmond), armée territ.
Bucquet (Jean-Baptiste-Marie-Anatole), armée territ.
Deleplanque (Georges-Paul-Victor), rés.
Benoist (Louis-Alexandre), armée territ.
Urtin (Marc-René), rés.
Godefroy (Joseph-Eugène), rés.
Brunet (Henri-Jules-Raoul), armée territ.
Hébert (Maurice-Hippolyte), rés.
Reynier (Jean-Julien-Fernand), armée territ.
Laugier (Edouard-Marie), rés.
Melon de Pradou (Emile-Gilbert), rés.
Toutin (Louis-Edouard), rés.
Richebé (Raymond-Auguste-Léon), rés.
Ernoult (Jean-Baptiste-Eugène-Joseph), rés.
Merlin (Antoine-Claude-Henry), rés.
Liagre (Pierre-Paul-Vincent), armée territ.
Brun (Louis), rés.
Cordier (Henri-François), rés.
Bressolles (Marie-Joseph-Louis-Pierre-Paul), rés.
Rochas (Simon-Jacques), rés.
Vavasseur (Jacques-Auguste), rés.
Tellière (Ange), rés.
Durand (Pierre-Marie), rés.
Amiet (Pierre-Vincent-Joseph), rés.
Gros (Emile-Antoine-Bernard), rés.
Cathala (Marius-Antoine-Auguste), rés.
Clos (François-Victor-Louis), rés.
Dareau-Laubadère (Philippe-Joseph), rés.
Bécheau (Fleury-Pierre-Marie-Joseph), rés.
Roger (Pierre-Sylvain-Edmond-Henry), armée territ.

ARMÉE TERRITORIALE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Génie. — Par décret en date du 21 septembre courant, les promotions et nominations suivantes ont eu lieu dans le corps territorial du génie, savoir :

Au grade de sous-lieutenant.

M. Lacquemant (Emile-Joseph), ex-s.-off. du génie, à Paris.

Au grade d'adjoint de 1re classe.

M. Picart (Joseph-Nicolas), conduct. des ponts et chaussées, à Verdun.

M. Kirchhoffer (Henri), conduct. des ponts et chaussées, à Sézanne.

M. Desroche (Jean-Baptiste), conduct. des ponts et chaussées au Creuzot.

Au grade d'adjoint de 2e classe.

M. Pelletier (Eugène), conduct. des ponts et chaussées à Châtillon (Côte-d'Or).

M. Mercier (Edmond-André), conduct. des ponts et chaussées à Ménétrol.

M. Pigneret (Antoine), conduct. des ponts et chaussées à Chalon-sur-Saône.

M. Desponge (Adolphe), conduct. des ponts et chaussées à Châtillon-en-Bazois.

M. Degalle (François-Jean-Baptiste), conduct. des ponts et chaussées à Paris.

M. Nadot (Cyr-Etienne), conduct. des ponts et chaussées à Vierzon.

M. Thevenard (Alexandre), conduct. des ponts et chaussées à Auxonne.

M. Regouby (Rodolphe-Alfred), conduct. des ponts et chaussées à Nevers.

M. Budker (Henri), conduct. des ponts et chaussées à Chalon-sur-Saône.

Au grade d'adjoint de 3e classe.

M. Daumas (Alexandre-Charles), conduct. des ponts et chaussées à Lorient.

M. Rey (François-Félix), conduct. des ponts et chaussées à Alzon (Gard).

M. Mignaton (Henry), conduct. des ponts et chaussées à Lyon.

M. Dantec (Jean-Pierre-Séraphin), conduct. des ponts et chaussées à Pierre-Buffière.

M. Chassé (Jules), conduct. des ponts et chaussées à Chantenay.

M. Hollender (Emile-Laurent), conduct. des ponts et chaussées à Sétif.

M. Pautrot (Jean-Armand), conduct. des ponts et chaussées à Châteauroux.

M. Malette (Gustave-Marie-Joseph), conduct. des ponts et chaussées à Paris.

M. Coulon (Charles), conduct. des ponts et chaussées à Oisilly.

M. Chanterel (Edgard-Auguste), conduct. des ponts et chaussées à Decize.

M. Veyrières (Paul-Jean-Jules), conduct. des ponts et chaussées à Senlis.

M. Testart (Alphonse-Eugène-Gaston), conduct. des ponts et chaussées à Liancourt.

M. Hardiviller (Ernest-Alfred-Eugène), conduct. des ponts et chaussées à Clermont (Oise).

M. Dufossé (Alphonse-Joseph-Alexandre), conduct. des ponts et chaussées à Etaples.

M. Fournié (François), conduct. des ponts et chaussées à Narbonne.

M. Miquel (Jean-Guillaume-Louis-Napoléon), conduc. des ponts et chaussées à Rodez.

M. Querbe (Justin-François-Ernest), conduct. des ponts et chaussées à Montpellier.

M. Gouttessoulard (Gustave-Jean-Baptiste), conduct. des ponts et chaussées à Villeneuve-de-Berg.

M. Aveline (Louis-Henry), conduc. des ponts et chaussées à Estivaux.

M. Urvoi (François), conduct. des ponts et chaussées à Guingamp.

M. Thierry (Jean-Baptiste), conduct. des ponts et chaussées à Nevers.

M. Bondeau (François-Antoine), conduct. des ponts et chaussées à Autun.

M. Staub (Auguste), conduct. des ponts et chaussées à Auxerre.

M. Laffont (Alban-Raymond-Ambroise), conduct. des ponts et chaussées à Cologne (Gers).

M. Mercier (François-Joseph-Gabriel), conduct. des ponts et chaussées à Nîmes.

PRYTANÉE MILITAIRE

Admission en 1891.

Par décision du 20 septembre courant, le président du conseil, ministre de la guerre, a nommé élèves boursiers ou demi-boursiers avec trousseau au prytanée militaire les enfants ci-après dénommés, savoir :

I. — ÉLÈVES BOURSIERS AVEC TROUSSEAU

1° Orphelins.

Huguet (André-Charles-Camille). Le père lieutenant en retraite, décédé; 4 enfants.

Perrot (Marcel-Léon-Jacques). Le père capitaine au 10e régiment de chasseurs, décédé; 5 enfants.

Richalet (Maurice-André-Ernest). Le père sous-intendant militaire, décédé; 3 enfants.

Bottereau (René-Gustave-Auguste). Le père capitaine de gendarmerie en retraite, décédé; 5 enfants.

Piat (Georges-Marie-Jean). Le père capitaine au 16e régiment de chasseurs, décédé; 2 enfants.

Péron (Maurice-Louis-Marie). Le père capitaine d'artillerie, décédé; 1 enfant.

Provillard (Etienne-André). Le père capitaine en retraite, décédé; 1 enfant.

Bouic (Raymond-Frédéric-Edmond). Le père capitaine en retraite, décédé; 2 enfants.

Petit-Didier (Louis-Albert-Constantin). Le père officier d'administration comptable de 1re classe, décédé; 3 enfants.

David (René-Antonin). Le père capitaine en retraite, décédé; 7 enfants.

Maigret (Louis-Emile). Le père capitaine au 10e bataillon d'artillerie de forteresse, décédé; 2 enfants.

Mailhat (Louis-Marie). Le père capitaine au 111e régiment d'infanterie, tué au Tonkin; 1 enfant.

Piraud (Barthélemy-Joseph-Alexandre). Le père lieutenant au 55e régiment d'infanterie, décédé; 1 enfant.

Mercier (Charles-Emile-Auguste-Marie). Le père capitaine en retraite, décédé; 2 enfants.

Bourillon (Albert-Aimé-Joseph). Le père capitaine en retraite, décédé; 2 enfants.

Viteaux (Henri-Eugène-Auguste-Marie). Le père garde d'artillerie de 2e classe, décédé; 1 enfant.

Lefèvre (Maurice-Jean-Léonie). Le père commis rédacteur principal de 2e classe au ministère de la guerre, décédé; 2 enfants.

2° Fils d'officiers en retraite.

Sohm (Louis-François-Clément-Adrien). Le père chef de bataillon en retraite; 5 enfants.

Lantheaume (Charles-Georges-Gabriel). Le père chef de bataillon en retraite; 5 enfants.

Teyssier (René-Henri-Louis). Le père colonel en retraite; 6 enfants.

Soudan (Joseph-Victor-Marie). Le père capitaine en retraite; 3 enfants.

Rossat (Lucien-Edouard). Le père officier d'administration en retraite; 6 enfants.

II. — ÉLÈVES DEMI-BOURSIERS AVEC TROUSSEAU

3° Fils d'officiers en activité de service.

Buis (Léon-Louis-Gabriel). Le père chef de bataillon au 80e régiment d'infanterie; 6 enfants.

Frehly (Georges-Jean). Le père lieutenant-trésorier de gendarmerie; 2 enfants.

Mainguy (Henri-Joseph-Maximilien-Mathurin). Le père lieutenant au 28e régiment d'artillerie; 2 enfants.

Barraud (Ernest-Etienne-Aimé). Le père capitaine au 3e régiment d'infanterie; 5 enfants.

Bertrand (René). Le père capitaine au 62e régiment d'infanterie; 5 enfants.

Dibart de la Ville Tanet (Charles-Eugène). Le père sous-intendant militaire de 1re classe; 7 enfants.

Les enfants nommés élèves du prytanée devront entrer dans cet établissement du 7 au 9 octobre prochain; ceux dont les familles habitent la Corse ou l'Algérie sont autorisés à n'entrer que du 15 au 20 du même mois.

MOUVEMENT DE TROUPES

A l'issue des manœuvres d'automne, la portion principale du 120e régiment d'infanterie (Sedan) a changé de garnison avec la portion principale du 128e régiment (Givet).
Les portions centrales de ces deux régiments restent dans leurs garnisons respectives: Péronne et Abbeville.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 23 Septembre 1891.

Ont été élus le 20 septembre 1891:

M. Hourlier, membre du conseil général du département de l'Aisne pour le canton d'Hirson.

M. Dol, membre du conseil général du département des Basses-Alpes pour le canton de Valensole.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ALLEMAGNE

Kœnigsberg, 22 septembre.

L'empereur d'Allemagne est arrivé en bonne santé à Theerbude vers onze heures.
(*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 22 septembre.

Les journaux annoncent que le Reichsrath reprendra ses séances le 10 octobre, et que les délégations commenceront leurs délibérations à Vienne le 9 novembre. (*Agence Havas.*)

ITALIE

Pallanza, 22 septembre.

La reine d'Italie et sa mère la duchesse de Gênes sont arrivées à quatre heures de Stresa à Pallanza pour visiter le roi et la reine de Roumanie.
Cette visite a duré une heure.
La population leur a fait un accueil respectueux. (*Agence Havas.*)

BELGIQUE

Bruxelles, 22 septembre.

La section centrale s'est réunie aujourd'hui pour entendre le rapport de M. de Smedt de Nayer sur la revision ainsi que le rapport de la minorité.
La discussion a été très vive sur les termes du rapport. Finalement on est tombé d'accord sur les modifications de formes à apporter au rapport. (*Agence Havas.*)

PAYS-BAS

La Haye, 22 septembre.

La seconde Chambre a discuté l'adresse en réponse au discours du trône.
Cette adresse dit que le nouveau cabinet libéral est accueilli avec bienveillance par les chefs des partis antirévolutionnaire et catholique qui, sans animosité, devront se mettre à l'œuvre.
Le ministre Van Tien Hoven et le ministre du Van der Staats ont promis de faire exécuter loyalement la loi sur l'enseignement primaire ainsi que celle qui maintient le repos dominical.
La revision du droit électoral est sérieusement préparée, et les chefs du parti libéral consentent à ne pas donner la priorité absolue à la revision électorale.
Le ministre de la guerre a déclaré que la loi temporaire sur le service militaire contiendra les dispositions nécessaires pour assurer un contingent suffisant.
La discussion sur les paragraphes continuera demain. (*Agence Havas*).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Le 26 octobre 1891, il sera ouvert en l'hôtel de la préfecture à Nîmes (Gard) un concours pour l'admission aux emplois d'agent voyer cantonal et d'agent voyer surnuméraire.
Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 7, rue Cambacérès où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Le mercredi 4 novembre 1891, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture à Vannes, un concours pour l'admission aux emplois d'agents voyers d'arrondissement et d'agents voyers cantonaux.
Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 7, rue Cambacérès, où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Ministère des finances.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 12 octobre, dans le département de Loir-et-Cher, à Blois.
Deux candidats pourront être déclarés admissibles.
Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.
Pièces à produire:
1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;
2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;
3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;
4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.
Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.
Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.
La liste d'inscription sera close le 30 septembre.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 15 octobre dans le département de la Lozère, à Mende.
Deux candidats pourront être déclarés admissibles.
Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.
Pièces à produire:
1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;
2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;
3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;
4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.
Toutes ces pièces devront établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.
Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.
La liste d'inscription sera close le 8 octobre.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES

Un concours pour deux places vacantes à l'école française d'Athènes s'ouvrira au ministère de l'instruction publique, le vendredi 23 octobre prochain. (Epreuve écrite à huit heures du matin, épreuve orale à quatre heures.)
Les candidats, dont l'inscription sera reçue au ministère de l'instruction publique (2e bureau de la direction de l'enseignement supérieur) jusqu'au 15 octobre, doivent être âgés de moins de trente ans; ils doivent être docteurs ès lettres ou agrégés des lettres, de grammaire, de philosophie ou d'histoire.
Le concours porte:
Sur la langue grecque ancienne et moderne;
Sur les éléments de l'épigraphie, de la paléographie et de l'archéologie;
Sur l'histoire et la géographie de la Grèce et de l'Italie anciennes.
Il est tenu compte aux candidats de la connaissance qu'ils pourraient avoir du dessin.
Le programme de l'examen d'admission se trouve inséré au *Bulletin administratif* de l'année 1875, page 744.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

Par arrêté du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, en date du 3 août 1891, la chaire de physique appliquée aux arts au Conservatoire national des arts et métiers a été déclarée vacante.
Les candidats à cette chaire devront faire parvenir avant le 15 octobre, dernier délai, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies, leur demande accompagnée du relevé de leurs titres et travaux scientifiques.

ÉCOLE NATIONALE D'ARTS ET MÉTIERS D'AIX

Concours pour un emploi d'ingénieur chargé des travaux.

Un concours sera ouvert à Paris, le 19 octobre prochain, pour un emploi d'ingénieur chargé des travaux vacant à l'école nationale des arts et métiers d'Aix.

Aux termes du décret du 4 avril 1885 portant organisation des écoles nationales d'arts et métiers, l'ingénieur est chargé, sous l'autorité du directeur, d'assurer l'exécution des programmes de l'enseignement théorique et pratique. Il seconde le directeur dans toutes les parties du service et le remplace, en cas d'absence, de maladie ou de tout autre empêchement.

Le traitement minimum de ce fonctionnaire est fixé à 5,000 fr. et le maximum à 7,000 fr. En outre, il est logé à l'école, éclairé et chauffé aux frais de l'Etat.

Les candidats à cet emploi doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins ou quarante ans au plus, à la date du concours, à moins qu'ils ne soient déjà attachés à l'enseignement dans les écoles nationales d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge pourra être reculée.

Les candidats qui ne font pas partie du personnel enseignant des écoles nationales d'arts et métiers devront avoir pris part à des travaux d'étude ou d'exécution dans de grands ateliers de construction appartenant à l'État ou à l'industrie privée. Il leur sera, dans tous les cas, tenu compte des notes et croquis qu'ils pourront fournir sur ces travaux au jury du concours.

L'examen portera sur les matières contenues dans les programmes des cours de sciences mathématiques, de géométrie descriptive, de physique, de chimie et de mécanique professés dans les écoles nationales d'arts et métiers.

Les candidats auront, en outre, à rédiger un projet d'usine dont le programme leur sera donné par le jury du concours.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministre du commerce avant le 15 octobre et accompagnées :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat, et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence et dûment légalisé;

3° D'une note faisant connaître les antécédents du candidat et les études auxquelles il s'est livré;

4° De l'acte constatant qu'il a satisfait à la loi sur le recrutement;

5° Des états de service, diplômes, certificats, etc., qui auraient pu lui être délivrées, ou des copies de ces pièces dûment certifiées.

Des exemplaires du présent avis, ainsi que des programmes qui le complètent, sont tenus à la disposition des intéressés, au ministère du commerce (service de l'enseignement technique), ainsi que dans les écoles nationales d'arts et métiers de Châlons-sur-Marne, d'Angers et d'Aix.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

A partir du 25 septembre courant, des télégrammes de presse à tarif réduit pourront être échangés avec New-York par les voies « P. Q. » et « Commercial », aux conditions suivantes :

La taxe est fixée à 50 centimes par mot, c'est-à-dire aux deux cinquièmes de la taxe ordinaire.

Ces télégrammes devront être adressés à un journal, par un correspondant autorisé et porteur, en France, d'une carte semblable à celle qui est délivrée pour la correspondance intérieure de presse.

Ils devront être rédigés soit en français, soit en anglais, soit en français et en anglais, mais *en langage clair* et sans aucune abréviation.

Le langage convenu ou chiffré n'est pas admis.

L'insertion des cours de marchés ou de bourses y est interdite.

Dans le cas où l'une de ces conditions ne serait pas remplie, le télégramme serait taxé au tarif ordinaire.

Si, d'autre part, les télégrammes de presse dont il s'agit ne sont pas publiés dans le journal auquel ils sont adressés, le tarif ordinaire devient applicable et la taxe complémentaire due et réclamée à l'expéditeur ou au destinataire.

Sous peine de répétition de taxe, on ne doit ni vendre, ni distribuer ou communiquer le contenu de ces télégrammes aux cercles, aux bourses ou aux agences de publicité, et l'on ne doit s'en servir exclusivement que pour leur insertion dans les journaux destinataires.

Ces télégrammes de presse sont soumis à tous les règlements télégraphiques applicables aux dépêches privées. Mais afin que leur transmission ne puisse entraver celle des correspondances taxées à plein tarif, l'administration et les compagnies se réservent le droit d'en retarder la transmission, suivant les besoins de la correspondance ordinaire.

Correspondances pour l'Australie.

A partir du 1er octobre prochain, les colonies britanniques dénommées ci-après feront partie de l'union postale :

Australie occidentale, Australie méridionale, Victoria, Nouvelle-Galles du Sud, Queensland, Tasmanie, Nouvelle-Zélande, Nouvelle-Guinée britannique, îles Fidji.

Les correspondances de la France pour ces colonies seront soumises au tarif d'affranchissement suivant :

Lettres, 25 centimes pour 15 grammes.

Cartes postales simples, 10 centimes.

Cartes postales avec réponse payée, 20 centimes.

Papiers d'affaires, 5 centimes par 50 grammes (avec taxe minimum de 25 centimes).

Echantillons, 5 centimes par 50 grammes (avec taxe minimum de 10 centimes).

Journaux et imprimés, 5 centimes par 50 grammes.

Droit fixe de recommandation, 25 centimes.

Avis de réception des objets recommandés, 10 centimes.

Ministère de l'agriculture.

INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE

Programme du concours qui sera ouvert, à l'institut national agronomique, le jeudi 15 octobre 1891, pour la chaire de technologie agricole vacante dans cet établissement.

Première épreuve. — Exposition verbale du projet de programme du cours présenté par chaque candidat.

Deuxième épreuve. — Leçon d'une heure sur une question de technologie, après deux heures de préparation, sans le secours d'aucun livre ni note.

Troisième épreuve. — Leçon d'une heure sur un sujet de technologie, après vingt-quatre heures de préparation.

Les candidats doivent adresser leur demande au ministre de l'agriculture, quinze jours au moins avant la date fixée pour l'ouverture du concours.

Cette demande est écrite sur papier timbré et accompagnée des pièces suivantes :

1° Acte de naissance du candidat;

2° Un certificat attestant que le candidat est libéré du service de l'armée active, ou, s'il appartient à l'armée, une pièce établissant qu'il a obtenu de l'autorité militaire l'autorisation de se présenter au concours;

3° S'il y a lieu, un certificat attestant que le candidat possède la qualité de Français ou qu'il est naturalisé Français.

Les candidats devront, en outre, faire connaître, dans une note, leurs titres scientifiques, ainsi que les travaux ou les ouvrages qu'ils auraient publiés. Les travaux imprimés seront joints à cette note.

Ces titres et travaux compteront comme éléments d'appréciation et donneront lieu à une note qui comptera dans le classement définitif comme une épreuve.

Les candidats indiqueront leurs connaissances en langues étrangères.

Enfin, chaque candidat devra joindre aux documents énumérés ci-dessus le programme sommaire du cours, tel qu'il entendrait le professer.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Mercredi, 23 septembre 1891.

Les faibles pressions s'éloignent vers l'est (Moscou 748m/m) et une baisse rapide du baromètre a lieu sur le nord, le centre et l'ouest du continent, excepté en Irlande, où la pression s'abaisse par vent de S.-E. Une aire supérieure à 765m/m couvre la Scandinavie; une autre s'étend sur la France occidentale. Le vent est faible sur la Manche et la Gascogne; il tourne vers le S.-E. à la pointe de Bretagne. Les pluies ont été presque générales hier sur la France; elles sont signalées également dans le centre et l'est de l'Europe.

La température monte sur les Iles-Britanniques, elle baisse ailleurs. Le thermomètre marquait ce matin : 1° à Uléaborg, 9° à Paris, Lyon, 24° à Alger et Malte. On notait 1° au Puy de Dôme et —4° au Pic du Midi.

En France, la situation s'améliore; quelques ondées sont encore probables dans l'Est. La température va se tenir moins basse. A Paris, hier, averses. Max. : 15°0; min. : 7°8 à Saint-Maur et 6°7 à la tour Eiffel.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer agitée à Dunkerque et à Calais, belle à Boulogne, agitée au Havre et à Cherbourg.

Océan : mer agitée à Brest, calme à Lorient.

Méditerranée : mer très houleuse à Marseille, houleuse à Sicié et à Nice.

Situation du mercredi 23 septembre 1891 (soir). — Le baromètre monte lentement sur l'ouest du continent, excepté en Irlande et en Provence. — En France, la situation continue à s'améliorer, les pluies vont cesser dans l'Est.

Compagnie des messageries maritimes.

Le paquebot *Plata*, allant au Sénégal, au Brésil et à la Plata, est arrivé à Rio de Janeiro le 21 septembre.

Compagnie générale transatlantique.

Le paquebot *France*, venant de Saint-Nazaire, est arrivé à la Pointe-à-Pitre le 21 septembre, en route pour Colon et escales.

Le paquebat *Canada* est parti de Colon le 22 septembre pour Bordeaux, le Havre et escales.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

ADJUDICATION, au rabais, en un lot, des travaux de branchements particuliers d'égout à exécuter rue Pouchet.

(Par voie de soumissions cachetées, dans les formes prescrites par les ordonnances, les règlements et les instructions ministérielles.)

Le samedi 10 octobre 1891, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement, par le préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du conseil municipal, et en présence du receveur municipal de la ville de Paris et de l'ingénieur en chef de l'assainissement, séant dans une des salles du conseil de préfecture (palais du tribunal de commerce), à l'adjudication, au rabais, en un lot, des travaux de branchements particuliers d'égout à exécuter au compte des propriétaires riverains, suivant les prescriptions des arrêtés réglementaires des 14 février 1872, 2 juillet 1879, 14 janvier 1880, 28 octobre 1881 : rue Pouchet; lesdits travaux évalués à la somme de 7,160 francs.

Le cautionnement est fixé à la somme de 350 francs.

Les frais de l'adjudication sont évalués approximativement à la somme de 225 fr.

Les cahier des charges, plan et détail estimatif sont déposés à l'Hôtel de Ville (direction des travaux, 1re division, 2e bureau : Eaux, canaux, assainissement), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de midi à quatre heures. G

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Mercredi 23 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Oct. 91	3 %.........................	95f90 95 97½ 96f ...	en liq..						
		..96f05	fin ct...	96 10	96 12½ ...	96 05	96 10 ...	95 95	96 ..
			P° fin c.		d1f	96 15	96 20 d50		
			P° fin c.	96 20	96 25 d25				
			P° fin p.	96 30	d1f	96 50	96 55 d50		
			P° fin p.	96 70	96 75 d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %...	91f	fin ct...					91 ..	
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés......	95f 94f95	en liq..						
			fin ct...	94 97½	95 ..	94 95	94 95 ...	94 85	94 95
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.	95 05	95 10 d25				
			P° fin p.		d1f	95 30	d50		
			P° fin p.	95 50	95 52½ d25				
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)..	97f65 70 80	en liq..						
			fin ct...	97 72½			97 62½ ...	97 50	97 60
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
Août 91	4 1/2 % 1883..............	105f80 82½ 85	en liq..						
			fin ct...	10592½			105 87½ ...	105 80	10592½
			P° fin c.				d50		
			P° fin c.						
			P° fin p.				d50		
			P° fin p.						
Août 86	Promesses d'inscript. 4½ % 1883.	0 25						0 25	
Sept. 91	Bons du Trésor 4%. éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f 10200.							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 5000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
d°	éch. 1er mars 96								
Juill. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), n°s 221,501 à 273,500.......	510 509 508	en liq..						
			fin ct...					509 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Sept. 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	545	fin ct...					550 ..	
Août 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	526	fin ct...					526 ..	
Juill. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	419	fin ct...					419 75	
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	408 50	fin ct...					409 25	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	106 50 106 75 107						106 ..	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	533 532	fin ct...					533 ..	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	532	fin ct...					533 75	
			en liq..						
Sept. 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	410 409 50	fin ct...					409 25	
d°	d° d° quarts, r. 100f..	104 103 50 103 25						105 .	
Mars 91	d° d° nouv., 120 f. p.	399	fin ct...					400 25	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	101 50	fin ct...					101 50	
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	403 50	en liq..						
			fin ct...					403 50	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	500 500 50 500	en liq..						
			fin ct...					500 50	
			P° fin c.						
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	565	en liq..						
			au 15..						
Juin 91.	Banque de France (nominatives).	4600	en liq..						
			fin ct...	4595 ..				4600 ..	4580 ..
			P° fin c.		d40		d50		
			P° fin p.		d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).	446 25	en liq..						
			au 30..	446 25				447 50	445 ..
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 38)		en liq..						
			au 30..	786 25	787 50 ...	786 25	786 25 ...	785 ..	786 25
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d10		
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).	440	en liq..						
			au 30..						
			P° au 30		d10		d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26).....		en liq..						
			au 30..						
			P° au 30						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé..... (ex-coupon 10)		en liq..						
			au 30..						
			P° au 30						
Juin 91. ex-1er r.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	282 50 283 75	en liq..						
			au 30..	285 .			283 75 ...	283 75	283 75
			P° au 30	285 ..	d10		d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	543 75	en liq..						
			au 30..					545 ..	547 50
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)...		P° au 15		d10		d5f		
			au 30..						
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).		en liq..						
			au 30..					430 ..	
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)..		en liq..						
			au 30..						
Août 91	Banque hypot. de Frce, r. 1000f, t.p.	515 516 517 515	fin ct...					516 50	
Sept. 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	420 25	fin ct...					420	
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. en représon d'ann.		en liq..						
			fin ct...					150 50	
Juin 91.	d° 5%, r. 500 f. dues par l'État...	528	au 30..					528 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.	1040 ..	1020 ..
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.		
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.	114 ..	
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500 f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.	975 ..	
Blois (ville de), 1879, 4½ %.......		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr...	109 ..	
d° 1881, 4%, r. 500 f.	510 ..	508 50
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr..	109 ..	108 ..
d° 1863, 3%, r. 100 fr.		
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.	515 ..	
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.		
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	100 ..	
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.		
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	47 50	46 50
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.	115 ..	100 ..
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).	2225..	
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	410 ..	407 50
Midi, d° act. de jouiss		
Nord, d° act. de jouiss.	1410..	
Orléans, d° act. de jouiss.	1100 .	
Ouest, d° act. de jouiss.	568 75	
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	135 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f, t.p.	618 75	
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	540 ..	
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	575 ..	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.		
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
d° du département du Nord....		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier..............	380 ..	370 ..
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.		
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.		
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	557 50	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	1580..	1575..
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (n°s 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 48).	254 ..	253 75
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1450..	
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 11).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.	260 ..	
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 15).		
Ind. linière (Compt. de l') a. 500 f.		
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p...	362 50	360 ..
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 29).	1805..	
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p.	1370..	
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).	63 ..	
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	391 25	
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).	1210..	
d° act. de jouiss.........		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p..		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.	1380..	
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé...		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé........	1520..	
2e série, act. 500 fr., t.p..		
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.		
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	795 ..	
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2500..	2450..
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.	865 ..	860 ..
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	800 ..	
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1290..	1280..

Jouissance	Mercredi 23 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
	Crédit Foncier de France.		en liq.						
Juill. 91	Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1280	fin ct.	1287 50	1288 75	1286 25	1288 75	1280 ..	1286 25
			1e fin c.		d40		d20		
			Pe fin c.		d10		d5f		
	Obligations :		Pe fin p.		d40		d20		
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 f.		Pe fin p.	1307 50	1302 50 d10		d5f		
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	520						516 50	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	105 50						104 .	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	601						604 50	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	120						120 25	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	525 522 520						522 ..	
d°	communales, 3%, remb. 500 f.	..						502 75	
d°	d° 5es, r. 100 f.	102						105 ..	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	515	fin ct.					515 .	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	394 394 75 50	en liq.					394 50	
Sept. 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	476 477 476 50	fin ct.					477 ..	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	480 481 480	fin ct.					482 .	
Sept. 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	474 474 25	fin ct.					474 25	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	422 422 50	fin ct.					422 50	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	479 479 25	fin ct.					479 25	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	53f	fin ct.					53 ..	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct.						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	42f 41f25 41f	fin ct.					42 ..	
...	d° d° (nomin.).	.. ..f ..f	fin ct.						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		en liq.						
		595	au 30..						
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq.						
			au 30..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)		en liq.						
		825 826 25 827 50 828 75	au 30..	828 75	830 ..	827 50	827 50	830 ..	830 ..
			Pe au 30		d10	830 ..	831 25 d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)		en liq..						
		320 322 50	au 30..	318 75				315 ..	
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), a. 500 f., 125 p. (nom.) (en liq.)		en liq..						
			au 30..						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).		en liq..						
		328 75	au 30..					328 75	328 75
			Pe au 30		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. développt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)		en liq..						
		485	au 30	483 75			482 50	485 ..	483 75
			Pe au 30		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq..						
			au 30..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..		en liq..						
		470	au 30..					470 ..	
			Pe au 30		d10		d5f		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq..						
			au 30..						
Sept. 91	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (ex-coupon 39)......		en liq..						
		378 75	au 30..	380 ..				378 75	380 ..
			Pe au 30		d5f		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq..						
			au 30..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		en liq..						
			au 30..						
			Pe au 30		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq..						
			au 30..						
Juill. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14),		en liq..						
		15f 14f 15f	au 30..					15 ..	
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...		Pe au 30		d10		d5f		
		207 50	en liq..						
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).		au 30..		d10		d5f		
		480 481 25	au 30..					481 25	
Août 91	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	389	au 30					389 25	
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 26)....		en liq..						
			au 30..						
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.		en liq..						
		707 50 705	fin ct..					707 50	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'Etat), ex-coupon 30.......		en liq..						
		618 75	fin ct..					620 ..	
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).		en liq..						
		912 50 911 25	fin ct..	913 75				913 75	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..		en liq..						
		1506 25	fin ct..	1510 ..				1507 50	1506 25
			Pe fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)...............		en liq..						
		1297 50 1300	fin ct..					1300 ..	
			Pe fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........		en liq..						
		1840 1835	fin ct..	1842 50			1835 ..	1832 50	1835 ..
			Pe fin c.		d20		d10		
			Pe fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)		en liq..						
		1542 50 1540	fin ct..					1548 75	1545 ..
			Pe fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).		en liq..						
		1071 25 1072 50	fin ct..					1071 25	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'Etat ou de Dépts)		en liq..						
		530	fin ct..					530 ..	
			Pe fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).		en liq..						
		518 75 520	au 30..					516 25	
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).		en liq..						
		550	au 30..					545 ..	
			Pe au 30		d10		d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).								
					d10		d5f		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)		en liq..						
			au 30..						
			Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		Pe au 15		d20		d20		
			au 30..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr.. t.p.. (ex-coupon 19)		en liq..						
		570	au 30..					575 ..	
			Pe au 30		d10		d5f		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	142 50	140 ..
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	141 25	
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)...	405 ..	
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a. 500 f., 350 f. p.	400 ..	
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.		
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	585 ..	580 ..
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	357 50	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1075..	
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.		
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	372 50	
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	118 ..	
Voitures à Paris, actions de jouiss.	210 .	
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 20).	435 ..	430 ..
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2500..	
Bois et Pav. en Bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	215 ..	
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1125..	
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.	380 ..	
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2100..	
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4)..	1420..	
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	220 ..	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	557 50	
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	571 25	570 ..
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.	232 50	
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	261 25	
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 50).	800 ..	
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	1345..	
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	520 ..	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.	205 ..	195 ..
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............	1710..	1700..
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	220 ..	215 ..
d° parts bénéficiaires.......	220 ..	219 ..
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....		
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	200 ..	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	429 ..	428 ..
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	345 ..	
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...		
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.	380 ..	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..	422 ..	
d° d° de 1887 à 1985..	407	406 50
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	406 25	
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	413 ..	412 .
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	405 ..	403 50
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	652 ..	
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	442 ..	
d° nouvelles d°	437 .	
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	438 50	438 ..
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérnne. Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'Etat).....		
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	407 ..	
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)	406 ..	404 ..
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	413 ..	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	465 ..	460 ..
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1275..	
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	447 ..	445 ..
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.	437 50	
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).		
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	443 ..	
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	443 ..	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.		
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	647 ..	645 ..
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	443 ..	442 ..
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	446	445 ..
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	448 50	447 50
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	626 50	
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).		

JOUISSANCE	Mercredi 23 Septembre	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1452 50 1455	en liq..						
			au 30	1455			1456 25	1455	
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1160 1165	en liq..						
			au 30..					1170	
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)	580 581 25 580 581 25.	en liq..						
			au 30..	580			583 75	580	586 25
			P° au 30				d5f		
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	657 50	en liq..						
			au 30..					656 25	
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1080 1082 50	en liq..						
			au 30..	1085				1080	
			P° au 30		d10		d20		
			P° au 15		d10		d10		
Juill. 91	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).	495	en liq..						
			au 30..					400	
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	705 710	en liq..						
			au 30..					705	710
			P° au 30		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)..	306 25	en liq..						
			au 30..	307 50				307 50	
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2970 2950 2930 2950	en liq..						
			au 30..					2980	
			P° au 30		d..		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	27f50 25 26f25 27f ... 27f50 28f 28f75	en liq..						
			au 30..	27 50	28 75	26 25	28 75	26 25	26 25
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.		en liq..						
			au 30..						
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.	54f	en liq..						
			au 30..					53	
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	28f50 26f 25f75 50 25 25f 24 75 25 25f50	en liq..						
			au 30..	26 25			25	24	23 75
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2882 50 2887 50 2890 .	en liq..						
			au 30..	2890	2895	2887 50	2893 75	2892 50	2893 75
			P° au 30		d40	2896 25	2900 .. d20		
			P° au 30	2905	d10		d40		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).	810	en liq..						
			au 30..					806 25	
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	308 75	en liq..						
			au 30..					308 75	
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)..........	1200	en liq..						
			au 30..					1200	1198 75
			P° au 30		d10		d5f		
Sept. 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	139	au 30..					138	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).	2047 50	en liq..						
			au 30	2050			2047 50	2042 50	2050
			P° au 30		d20		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).	410	en liq..						
			au 30..					408 75	[illegible]
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	510 507 50	en liq..						
			au 30..					505	505
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	120	en liq..						
			au 30..	120			116 25	121 25	120
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).	406 25 407 50 410	en liq..						
			au 30..	411 25			410	402 50	402 50
			P° au 30		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
Oct. 91	Angleterre, 2¾ % (n.c. fixe 25f20).	95f75 95f C. 500f	en liq..						
		C. 1000	au 30..					95 75	
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.......		en liq..						
			au 30..						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	Gr. c.	au 30..						
			P° au 30		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	327 50 330	en liq..					330	
...	d° d° c. de 5 obl..		au 30..		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.		P° au 15						
Mai 91	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		en liq..						
			au 30..						
...	d° d° 1000 fl. d°		P° au 30		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	96f75 .. C. 10000	en liq..						
			au 30..					97	
...	d° d° 1000 fl. d°	96f50 30	P° au 30		d50		d25	96 40	
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 30..						
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	P° au 30		d..		d..		
Mai 91	d° 3%, 1873		au 30..						
Juill. 91	d° 3½%, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 30..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 30..						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq..						
Mai 91	d° 3½%, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f 102 75	au 30..						
...	d° d° c. de 1000 f.	102 50 C. 100f	en liq..						
...	d° d° c. de 500 f.		au 30..						
Août 91	d° 3½%, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 30..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	P° au 30		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
Juin 91	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½%, 83. Obl. 1000 £.		en liq..						
...	d° d° 500 £.		au 30..						
...	d° d° 100 £.		P° au 30		d50		d25		
Avril 91	d° 4½%, 88, Obl. 1000 £.		en liq..						
...	d° d° 500 £.		au 30..		d..		d25		
...	d° d° 100 £.		P° au 30		d50			77	
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		en liq..					71 50	
...	d° d° 500 £.		au 30..					71 50	71 95
...	d° d° 100 £.		P° au 30		d50		d25	71 50	
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé...		en liq..		d10		d5f		
			au 30..					100	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).	442	
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......	365	
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	446 75	446
d° 3% nouveau, r. 500f d°	452	
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	450	447 50
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	442	441
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..		
d° 3%, rembours. 500 fr.....	447	
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	453 50	451
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	442	
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......		
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'Etat: Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	446 50	445 25
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	451	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	409	
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	502 50	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.	420	
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	430 50	430
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	150	
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	410	409
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	503	
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr....		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	270	
d° d° 5%, r. 500 fr.	235	
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	367 50	
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..	46 75	46
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..	415	410
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.	470	
d° d° 5%, r. 500 f.	535	
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.		
Eaux Banlieue, 4½%, 89, r. 500 f..		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Industrie linière, 6%, r. 300 fr...		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	295	
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	510	
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	525	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr.	517	
d° d° 4%, r. 500 fr.	505	
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.		
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	303 50	
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	485	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	250	
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.	350	
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	508 50	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....		
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	503 50	501 50
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	507 50	
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	406	
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	380	
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.	530	
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.	451 25	
Gr. Moulins de Corbeil, 4½%, r. 500f.	482	
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.		
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	630	
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13	12 75
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municip. (Délég.) 4%, r. 500.	490	
Canal de Corinthe, 6%. r. 500 f., t.p.	122	
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	31	29
d° d° 3%, remb. 500 fr...	22	21
d° d° 4%, remb. 500 fr...	24	23
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	30	27
d° d° (2e série).	28 75	28
d° d° (3e série).	89 75	84 75
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	89	
d° d° depuis la répart.		
d° d° 322f 50 payés...		
d° d° 76 fr. 67 payés.		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	71	
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	618	615
d° 3%, rembours. 500 fr........	447	445 25
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	436 75	436 25
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	94 50	94

JOUISSANCE	Mercredi 23 Septembre	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Egypte. Oblig. Daïra Sanieh 4 %		en liq..						
	(décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	496 495	au 30..	492 50				495 75	492 50
			P° au 30		d10				
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig.		en liq..		d10		d5f		
	7%, rembours. 500 fr.	493 492 75	au 30..	492 50			491 25	492 50	491 25
	(Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)		P° au 30		d10		d5f		
Avril 91	Egypte. Dette privil. conv. à 3 ½ %		en liq..						
	(décrets des 6 et 7 juin 1890)...	465 463 25 465	au 30..	461 25			462 50	465 50	
...			P° au 30		d10		d5f		
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878.		en liq..						
			au 15..						
			en liq..						
Sept. 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f		au 30..						
	(nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fl. 1f).		en liq..						
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	73f	au 30..	72 05			72 20	72 50	71 85
...	Coup. de 40 —	72f50 60	P° au 30		d50		d25	72 30	
...	Coup. de 80 —	72f25	P° au 15		d50		d25	72 30	
...	Coup. de 160 —	72f25	P° au 31		d50		d25	72 20	
...	Coup. de 240 —	72f 72f05 10 25						72 10	
...	Coup. de 480 —	72f						71 80	
...	Coup. de 960 —	71f90 72f 72f05	en liq..					71 95	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).		au 30..						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba,		en liq..						
	6%, 1886, garantis.	495 495 495 50	au 30..					491	
			en liq..						
d°	d° d° 1890, garantis.	459 456	au 30..		d10		d5f	455	
			P° au 30		d10		d5f		
			en liq..						
....	États-Unis. Cons. 4½ % (n.c.f. 5f).		au 30..					123 95	
Juill. 91	d° Consolidés 4%		au 30..						
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½ %, 89,		en liq..						
...	Oblig. et coupons (Titre de 617f.		au 30..		d10		d25		
...	prescrits au bout — de 2468f.		P° au 30		d10		d25		
...	de 20 ans de l'éch. — de 6170f.		en liq..		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	415	au 30..					415	
	Gr. c.		en liq..						
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	412 413	au 30..					413 75	
	Gr. c.		en liq..						
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	324 325 325 50	au 30..					324	
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½ %, 1886 (nég.change		en liq..						
	fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		au 30..		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe		en liq..						
	2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	93f25	au 30..	90 40			89 97½	93 25	89 82½
...	d° 500 fl.	92f 91f75	P° au 30		d50		d25	89 95	
...	d° 1000 fl.	89f95 90f	P° au 15		d50		d25		
Août 91	d° 4½ %, or, 89 (n.ch.fl. 2f50).		en liq..						
...	Cap. des titres amort. (Obl. 100 fl.	100f90 95 90	au 30..						
...	prescr. après 20 ans. — 500 fl.	101	P° au 30		d50		d..		
Mars 91	Inde, 80 4½ % (nég.ch.fixe 2f50).		au 15..						
			en liq..						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 30..	90 40			90 47½	90 40	90 35
...	d° coup. 500 fr.	90f40 50	P° au 30		d1f		d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr..		P° au 30	99 55	90 60 d25				
...	d° coup. 50 fr.		P° au 15		d1f		d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	90f65 75	P° au 15	90 80	91 .. d25				
Avril 91	d° 3%	..f	au 30..						
			en liq..						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	318 316	au 30..					317	
Mai 91.	Norvège, 3½ % (nég.ch.fl. 25f20),		en liq..						
	coup. de 504 f. (20 £).	..f	au 30..						
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	..f	au 30..						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 30..						
d°	d° obl. 5% d°		au 30..						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch.		en liq..						
	fixe 25f25), coup. de 20 £.	37f90 80 90 38f 38f15	au 30..	38 25			38 05	38	38
...	d° coup. de 50 £.	38f	P° au 30		d50		d25		
...	d° coup. de 100 £.	38f10 20	P° au 15		d50		d1f	38 10	
			en liq..						
Avril 91	d° 4½ %, 88-89, r. 500f. (C. 500 f.	281 25 282 50 280	au 30..					282	
...	Nos 1 à 390000 et C. 5 obl.		au 30..						
...	500001 à 929987. C. 10 ob.		au 30..					282 50	
			en liq..						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	103	au 30..						
Juill. 91	d° 1890, 4%	..f	P° au 30						
...	Russie, 1850, 4½ % (n.ch.fl. 25f50.		en liq..						
	Oblig. de 100 £.		au 30..						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	98f40	au 30..					98 35	
...	Grosses coupures	98f20							
Juill. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fl. 4f. Obl. de 100 r.	..f	au 30..	69 90					
...	d° de 1000 r.	..f	P° au 30		d50		d25		
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fl. 4f. Obl. de 100 r.	70f90	au 30..	70 75	70 75	70 65	70 70		70 65
...	d° de 1000 r.	70f70	P° au 30		d50		d50	70 70	
			en liq..						
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	98f75 60	au 30..		72 75 d50			98 60	
...	Grosses coupures	98f50 60	P° au 30		d50		d25	98 60	98 90
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 30..						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change		en liq..						
	fixe 4f), coup. de 125 r.	105 75	au 30..					105 20	
...	coup. de 500 r.	105 35						105	
...	coup. de 1000 r.	105 75 50							
...	coup. de 10000 r.		en liq..						
	d° 1889, 4% (or).	98f35 25 20	au 30..					98 20	
Sept. 91			en liq..						
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	97f50	au 30..					97 65	
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	..f	au 30..						
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p.,								
	Obl. 500 f.	98f45 40 35	en liq..					98 35	
...	d° 2500 f.	98f30 40 30	au 30..	98 30	98 30	98 25	98 30	98 25	98 25
...	d° 5000 f.	98f35 40 25	P° au 30		d50		d25	98 30	
...	d° 12500 f.	98f05						98 15	
			en liq..						
Juill. 91	d° d° 3e série	98f45 40 45	au 30..					98 05	
Mai 91	d° Intér. cons., 4½ %. 1re ém.,		en liq..						
	1890 (n.ch.fl. 4f) C. 100 r.	..f	au 30..	69 50					
	C. 500 r.	..f	au 30..		d50		d25	69 40	
	C. 1000 r.		au 30..						
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Trans-		en liq..						
	caucasien, remb. au pair.	82f 82f25	au 30..	82 75				82 50	82 75

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2¾ %, 53 (n.ch.fl. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Oblgi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	318 50	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fl. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).		
d° 1000 fl. d°		
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.	380 ..	
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Congo (Etat indép. du), Lots 1888.	50 ..	
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Danemark, 3½ % (nég.ch.fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½ %, C.F. (n.ch.fl. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	13 25	13 ..
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	120 ..	115 50
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	98 ..	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
d° 1866, 5%		
Gouv. de Québec, 80, 4½ %, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fl. 25f20).	117 95	117 75
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég.change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f.p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	110 ..	109 ..
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.	325 ..	
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t.p..		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	492 50	491 25
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20)..	620 ..	617 50
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	351 ..	
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	339 ..	337 ..
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083..	420 ..	419 ..
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486....	408 50	407 50
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale..		
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	406 ..	405 ..
Beïra-Alta, 3%	107 .	
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	199 50	197 ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	202 50	
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	315 ..	314 ..
d° (Série X)	320 ..	319 50
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque...	396 ..	
d° (2e série), 2e hypothèque.	373 50	373 ..
d° (3e série), 3e hypothèque.	353 .	
d° (4e série), 4e hypothèque.	327 ..	325 ..
d° (5e série), 5e hypothèque.	320 .	319 75
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	354 ..	353 50
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	354 ..	
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	360 ..	358 50
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	330 .	329 .
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	327 50	322 50
Ouest de l'Espagne, 4%	178 ..	
Portugais, 3%	185 ..	183 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	174 .	
d° 4%	237 50	235 ..
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	360 .	358 ..
d° 2e hypothèque.	350 ..	347 50
d° 3e hypothèque.		
Cordoue à Séville, 3%		
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%..		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.		
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.		
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f, t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.		
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	519 ..	517 25
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	439 75	439 ..
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	414 ..	411 50

Jouissance	Mercredi 23 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.		au 30..					443 ..	
			en liq..						
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr..	..f ..f.. ..f	au 30..					89 50	
			en liq..						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 30..						
...	d° d° Ob. 50 £.		P° au 30		d1f		d25		
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 15		d50		d25	103 70	
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq..						
	(nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.		au 30..						
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 30		d50		d25		
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq..						
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.	104 103 90 ..	au 30..					103 75	
...	d° d° c. 5000f.		P° au 30		d50		d25		
			en liq..						
Sept. 91	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	89f80 .. ..f	au 30..					89 50	
			en liq..						
Sept. 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	21f75 ..f ...	au 30..						
	d° d° gross. coup.	..f	en liq..						
d°	d° d° (sér. C).	17f90 80 ..	au 30..						
	d° d° gross. coup.	17f75	en liq..						
d°	d° d° (sér. D).	17f90 80 ..	au 30..						
...	d° d° gross. coup.	17f75	P° au 30		d50		d25		
Sept. 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq..						
	Obligations de 500 fr.	403 25	au 30..					403 25	
...	d° de 2500 fr.		P° au 30		d50		d25		
...	d° de 12500 fr.		P° au 15		d50		d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..						
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.		au 30					445 50	
...	d° d° 2500 f.		P° au 30		d10		d5f		
...	d° d° 12500 f.		P° au 15		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq..						
	pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	442 50 441 25	au 30..					443 75	
		 440	P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Mai 91. ex-5e r.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		er liq..						
	250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		au 30..						
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		P° au 30		d10		d5f		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24).		au 15						
Juill. 91	Banque Hellénique de Crédit gé-		en liq..						
	néral, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 21.		au 30..						
Août 91 ex-2e r.	Banque des Pays-Hongrois, act.		en liq..						
	nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		au 30..						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).	310	au 30..						
			P° au 30		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq..						
	100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p.	592 50	au 30.	593 75				595 ..	
	(ex-coupon 14)		P° au 30		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq..						
	250 fr. payés (ex-coupon 32)..	553 75	au 30..	555 ..			556 25	556 25	555 ..
			P° au 30		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq..						
	150 fr. payés (ex-coupon 34)..		au 30..						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq..						
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1070 1065	au 30..					1065 ..	1066 25
			P° au 30		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions		en liq..						
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).		au 30..					477 50	
...	Grosses coupures....		P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq..						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		au 30..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq..						
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		au 30..						
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		er liq..						
	estamp. « Act. de cap. amortie ».	130	au 30..	131 25				133 75	130 ..
	(ex-coupon 14)		P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	415	au 30..	418 75			416 25	418 75	420 ..
			P° au 30		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes.		er liq..						
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		au 30..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat		en liq..						
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.	617 50	au 30..	621 35					
			P° au 30		d10		d5f		
	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq..						
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	130	au 30..					130 ..	
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	245 247 50	au 30..	248 75	250 ..	247 50	248 75		245 ..
		... .. 248 75	P° au 30		d10		d5f		
	Grosses coupures....		P° au 15		d10		257 50 d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p. : 200000 act. de 1862 ; 100000 a. de 1881 ; 60000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq..						
	de 1889. (ex-coup. 42)........	617 50	au 30..	617 50					618 75
	Grosses coupures....		P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 59).....	293 75 295 ..	au 30..	293 75			295 ..	297 50	295 ..
			P° au 30		d10		d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	125 122 50	au 30..	125 ..		125 ..	125 ..	125 ..	123 75
		... 121 25	P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 63)......	278 75 280	au 30..	280 ..	280 ..	277 50	278 75	278 75	280 ..
		... .. 277 50	P° au 30				d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de		en liq..						
	chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p.	345	au 30..					342 50	345 ..
	(ex-coupon 22).		P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq..						
	a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000).		au 30						
	(ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).		P° au 30		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	Change	Papier long	Papier court
3%	Amsterdam	207 3/4 à 208 ...	207 1/4 à 207 1/2 et 4%
4%	Allemagne.	123 3/16 à 123 5/16	123 3/16 à 123 1/4 et 4%
5%	Vienne....	212 ¾ .. à 213 ¼ ..	213 ¼ .. à 213 ¾ et 4 .. %
5%	Barcelone..	455 ½ .. à 456 ½ ...	455 ½ .. à 456 ½ et 4 .. %
5%	Madrid....	455 ½ .. à 456 ½ ...	455 ½ .. à 456 ½ et 4 .. %
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4 .. %
5%	St-Pétersb.	260 ½ .. à 261 ½ ...	261 ½ .. à 262 ½ et 4 .. %
. %	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4 .. %

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 29½ à 25 30½.	25 30½ à 25 31½ — 2½ %
	d° chèque	25 32.. à 25 33...	25 32.. à 25 33.. — ......
3%	New-York.	519.... à 521	520 .. à 521.... — 3 .. %
3%	Belgique..	1/6 pte à 1/8 pte	1/8 pte à 3/16 pte — 3 .. %
5½	Italie.....	1½ pte à 1¾ pte..	1¾ pte à 2% pte — 6 .. %
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16 pte à 5/16 pte — 4 .. %

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr... 6 à 7 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 245 à 250 .. 0/00 pte.

Quadruples espagnols........	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains.......	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines........	3 97 à 4 02
Souverains anglais........	25 27 à 25 32
Banknotes........	25 28 à 25 33
Aigles des Etats-Unis........	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)........	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes....	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 millièm.	40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède........	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3.. % — Avances, 3½ %

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 94 9/16 — 1 heure, 94 9/16
Vienne, Métall, ... — Papier, 90 60 — Monnaie, 90 55
Crédit Autrichien... 275 50 | Chem. de Fer Autrich. 279 75
Change sur Londres.... Demande, 117 55 — Offre, 117 75
Change sur Paris....... Demande, 46 425 — Offre, 46 475
Lots............... 137 .. | Napoléon 9 315

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 23 Septembre 1891

	Disponible	Livrable dern. cours.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3............	36 75 à	
Roux 88° nets............	36 .. à	
Raffinés, bonne sorte........	106 50 à	
— belle sorte........	107 50 à	
Certificats de sortie........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. .. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	36 50 à 36 375
— Octobre	.. .. à	35 25 à .. ..
— 4 d'Octobre....		35 125 à .. ..
— 4 premiers.....		35 625 à .. ..
....		.. .. à .. ..
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	38 75 à	
Courant du mois........		38 50 à 38 75
Octobre		38 25 à 38 50
Novembre-Décembre........		38 25 à 38 50
4 premiers........		39 50 à 39 75
....		.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	52 .. à	
Courant........		51 50 à 52 ..
Octobre........		51 75 à 52 ..
Novembre-Décembre........		52 .. à 52 25
4 premiers........		53 .. à 53 25
....		.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts........	72	
—	.. ..	
Colza en tonnes........	74	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	82	
—	.. ..	
Courant........		72 .. à 71 75
Octobre........		72 50 à 72 25
Novembre-Décembre........		73 25 à .. ..
4 premiers........		74 50 à .. ..
....		.. .. à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	60 50 à 60 75	
Courant........		60 50 à 60 75
Octobre........		60 75 à 61 ..
Novembre-Décembre........		61 75 à 62 .
4 de Novembre........		62 25 à 62 50
4 premiers........		63 50 à 63 25
COURS DU MERCREDI 23 Septembre.		
SUIF DE PLACE *43° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	.. .. à	
SUIF DE PROVINCE *43° 1/2, en fûte, en gare Paris.*	.. .. à	

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Situation au 31 août 1891.

Actif.

Espèces en caisse et à la Banque	5.590.343 43
Effets et valeurs diverses	340.351.855 40
Trésor public	22.000.000 »
Avances sur dépôts de titres..	19.185.989 64
Correspondants	34.471.624 47
Emprunteurs :	
Prêts hypothécaires	1.893.802.751 63
Prêts communaux	1.145.268.342 56
Prêts réalisés avec les fonds provenant des Bons à lots.	25.412.292 59
Prêts réalisés avec les fonds du capital social et des réserves	67.737.031 69
Semestres d'annuités échus	37.105.598 38
Hôtels et mobilier :	
Prix d'estimation des hôtels.	12.933.709 25
Frais d'appropriation et mobilier	1.017.030 50
Divers	48.440.501 44
Intérêts acquis, mais non échus	27.262.844 10
Dépenses d'administration....	2.772.119 64
Total	3.683.352.034 72

Passif.

Capital social	170.500.000 »
Réserve obligatoire	17.798.709 56
Provision pour l'amortissemt des emprunts	112.024.102 48
Provision pour le risque des prêts	10.000.000 »
Réserves diverses	17.345.059 20
Dépôts en comptes courants et bons de caisse	87.242.333 32
Correspondants	4.171.076 24
Sous-comptoir des entrepreneurs	4.144.946 63
Versements différés :	
Sur prêts hypothécaires.....	22.939.535 18
Sur prêts communaux	89.128.919 35
Obligations en circulation et Bons à lots :	
Obligations foncières	1.985.444.026 81
Obligations communales....	1.011.607.820 45
Bons à lots	25.412.292 59
Obligations à rembourser et intérêts échus à payer	21.603.477 29
Semestres d'annuités payés par anticipation	879.071 94
Divers	41.732.012 75
Intérêts dus, mais non échus..	45.184.031 85
Profits et pertes :	
Reliquat de l'exercice 1890..	44.006 30
Exercice 1891	16.150.612 78
Total	3.683.352.034 72

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur,
ALBERT CHRISTOPHLE.

COMPAGNIE PARISIENNE
D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ

MOIS	RECETTES DE GAZ 1891	RECETTES DE GAZ 1890	AUGMENTATION en 1891	soit °/o
Août	4.388.269 41	4.332.085 42	56.183 99	1.30
8 pers mois	47.859.404 54	46.950.484 48	908.920 06	1.93

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA DORDOGNE

AVIS

Demande en Concession
DE MINES

Par une pétition, en date du 18 juin 1891, M. Hyppolite Lebris, propriétaire, demeurant à Paris, 24, rue Cler, agissant en qualité de mandataire de M. Henry de Villers, domicilié à Paris, 19, avenue Victor-Hugo, sollicite une concession de mines de lignite sur le territoire des communes de Castelnaud et Fayrac et de Veyrines-de-Domme, arrondissement de Sarlat.

Cette concession serait limitée ainsi qu'il suit :

Au nord-ouest, par une ligne droite joignant l'angle le plus à l'ouest du clocher de Fayrac, point E, à l'angle le plus au sud-est de la maison de la Tombelle, au village de la Treille, point F, et par une seconde ligne droite joignant le point F, ci-avant défini, à l'angle le plus au sud du château des Mirandes, point G;

A l'ouest, par une ligne droite joignant le point G, ci-avant défini, à l'angle le plus au nord-est de la maison Delfaux, au village des Soumies, point H, et par une deuxième ligne droite joignant le point H, ci-avant défini, à l'angle le plus au nord de la maison principale du Pouget, point A;

Au sud-ouest, par une ligne droite joignant le point A, ci-avant défini, à l'angle le plus au nord du clocher de Veyrines, point B;

Au sud, par une ligne droite joignant le point B, ci-avant défini, à l'angle le plus au nord de la maison Pasquet, point C;

Au sud-est, par une ligne droite joignant le point C, ci-avant défini, à l'angle le plus à l'ouest de la maison Seignabout, à Coubirat, point D;

Au nord-est, par une ligne droite joignant le point D, ci-avant défini, au point de départ E.

Lesdites limites renfermant une étendue superficielle de dix kilomètres carrés quarante hectares.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires des terrains compris dans la concession demandée une redevance tréfoncière annuelle de dix centimes par hectare.

A la demande est annexé un plan en triple expédition et sur une échelle de 10 millimètres pour 100 mètres de la concession sollicitée.

ARRÊTÉ

Le préfet du département de la Dordogne,

Vu la loi du 21 avril 1810, modifiée par la loi du 27 juillet 1880,

Arrête :

Le présent avis sera affiché pendant deux mois à Périgueux, Sarlat, Castelnaud et Fayrac, et Veyrines-de-Domme.

Il sera inséré deux fois, et à un mois d'intervalle, dans les journaux de département et dans le *Journal officiel*.

Il sera, en outre, adressé au préfet de la Seine, qui est prié de le faire également afficher, pendant le même délai, dans le seizième arrondissement de Paris, où est situé le domicile du pétitionnaire.

Il sera publié dans les communes ci-dessus désignées, devant la porte de la maison commune et de l'église, à la diligence des maires, à l'issue de l'office, un jour de dimanche, au moins une fois par mois pendant la durée des affiches.

La pétition et les plans seront déposés à la préfecture, où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, en vue des oppositions et des demandes en concurrence auxquelles la demande actuelle pourrait donner lieu.

Périgueux, le 27 août 1891.

Le préfet,
PROSPER FOURNIER.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

ADJUDICATION des travaux de nettoyage et rechargement de ballast entre les kil. 32+777m40 et 41+800. (Partie comprise entre Brion-sur-Thouet et Montreuil-Bellay. — Ligne de Chartres à Bordeaux.)

Le 14 octobre 1891, à deux heures et demie du soir, au siège de l'administration des chemins de fer de l'État, 42, rue de Châteaudun, à Paris.

Montant des travaux	74.424 fr. 50
Cautionnement	2.480 fr. »

Renseignements au bureau de l'ingénieur de la voie et des bâtiments, boulevard Raspail, 136, à Paris, et au bureau de l'ingénieur des chemins de fer de l'Etat, 38, rue de Clocheville, à Tours.

Avis essentiel. — Les rabais devront être faits en francs sans fraction. — Les soumissions qui porteront des rabais avec fraction de franc seront rejetées.

Spectacles du Jeudi 24 Septembre.

Opéra. — » h. »/». — Relâche. — Demain : *Lohengrin.*

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *Gringoire.* — *Horace et Lydie.* — *Les Précieuses ridicules.*

Opéra-Comique. — 8 h. »/». — *Mignon*, opéra-comique en 3 actes, de MM. Carré et J. Barbier, musique de M. A. Thomas : Lorrain, Mouliérat, Collin; Mmes Simonnet, Landouzy.

Odéon. — 8 h. »/». — *L'Herbager*, comédie en 3 actes, en vers, de M. Paul Harel : Montbars, Duard, Maury, Cabel; Mmes Crosnier, Raucourt, Parys.

Vaudeville. — 8 h. »/». — *Hélène*, drame en 4 actes et 5 tableaux de M. Paul Delair, musique de M. Messager : Candé, Michel, Mayer, Laroche; Mmes Brandès, Samary, Chassin, Lecomte.

Gymnase. — 8 h. »/». — *Madame Agnès*, comédie en 3 actes de M. J. Berr de Turique : Noblet, Numès, Burguet, Girard, Boudier, Seiglet, Torin; Mmes R. Sisos, Desclauzas, Lécuyer, Lucy-Gérard.

Variétés. — 8 h. 1/2. — *Le Fiacre 117*, comédie en 3 actes, de E. de Najac et M. A. Millaud : Baron, Lassouche, Barral; Mmes Linder, Crouzet.

Châtelet. — 8 h. 1/4. — *Cendrillon*, grande féerie en 5 actes et 30 tableaux, de Clairville, Monnier et M. E. Blum.

Gaîté. — » h. »/». — Relâche.

Ambigu. — 8 h. »/». — *Le Médecin des folles*, pièce en 5 actes et 13 tableaux, de MM. de Montépin et J. Dornay : Gravier, Pouctal, Devaux; Mmes Aimée Tessandier, Marie Laure.

Palais-Royal. — 8 h. »/». — *La Boule*, comédie en 4 actes, de MM. Meilhac et Halévy : Saint-Germain, Calvin, Milher; Mmes Marie Durand, Cheirel, Diony.

Nouveautés. — 8 h. 1/2. — *La Demoiselle du téléphone*, vaudeville en 3 actes, de MM. Antony Mars et Maurice Desvallières, musique de M. G. Serpette : Colombey, Mallarmé, Tarride, Lauret, Calvin fils; Mmes Mily-Meyer, J. Pierny, Billy, Tassilly, Aumont.

Renaissance. — 8 h. »/». — *Les Marionnettes de l'année*, revue en 3 actes et un prologue, de M. Clairville : Regnard, Edouard-George, Victorin; Mmes Alice Berthier, Gilberte, Germaine.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Procès-verbal*, vaudeville en 3 actes, de M. A. Barré : Dorgal, Lureau, Allart; Mme Cuinet.

Menus-Plaisirs. — 8 h. 1/2. — *Compère Guillery*, opéra-comique en 3 actes de MM. Burani et Cavalier, musique de M. H. Perry.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels*, Louis Jezierski.

Vingt-troisième année. — N° 260. Le numéro : 15 centimes. Vendredi 25 Septembre 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr. Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies ; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 25 SEPTEMBRE

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 24 Septembre 1891.

Par décret en date du 22 septembre 1891, rendu sur la proposition du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, M. Lejanne (Eugène-François-Marie), pharmacien de 1re classe de la marine du 18 juillet 1886, a été nommé pharmacien de 1re classe des colonies pour prendre rang à la date de son brevet.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, président du conseil d'Etat,

Vu les lois des 24 mai 1872, 13 juillet 1879 et 1er juillet 1887 ;

Vu le décret du 14 octobre 1872 portant règlement du concours pour la nomination des auditeurs de 2e classe au conseil d'Etat ;

Vu les décrets des 19 février 1878 et 14 août 1879, modifiant les articles 5 et 8 du décret ci-dessus visé,

Arrête :

Art. 1er. — Deux places d'auditeur de 2e classe au conseil d'Etat sont mises au concours.

Art. 2. — Le concours aura lieu à Paris. L'ouverture en est fixée au lundi 7 décembre 1891.

Art. 3. — Les aspirants devront se faire inscrire et produire les pièces nécessaires, soit au secrétariat général du conseil d'Etat, soit au secrétariat de la préfecture de leur résidence, dans le délai de vingt jours à partir de l'insertion du présent arrêté au *Journal officiel*.

Art. 4. — Le présent arrêté sera inséré au *Journal officiel* avec le texte des articles 4, 5, 6, 7 et 11 du règlement d'administration publique du 14 octobre 1872, modifié par décret du 14 août 1879.

Art. 5. — Le maître des requêtes, secrétaire général du conseil d'Etat, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 septembre 1891.

A. FALLIÈRES.

ANNEXE

Extrait des décrets des 14 octobre 1872 et 14 août 1879.

(Articles 4, 5, 6, 7 et 11.)

Art. 4. — Les aspirants se feront inscrire au secrétariat du conseil d'Etat dans les vingt jours à partir de l'insertion de l'arrêté au *Journal officiel* ; ils déposeront au secrétariat leur acte de naissance, ainsi que les pièces justificatives des conditions énoncées dans l'article suivant.

Les aspirants auront aussi la faculté de se faire inscrire et de produire les pièces au secrétariat de la préfecture de leur résidence, dans le même délai. La liste des inscriptions et les pièces seront transmises dans les dix jours, par les préfets, au secrétariat du conseil d'Etat.

Art. 5. — Nul ne peut se faire inscrire en vue du concours : 1° s'il n'est Français jouissant de ses droits ; 2° s'il a, au 1er janvier de l'année du concours, moins de vingt et un ans ou plus de vingt-cinq ans ; 3° s'il ne produit, soit un diplôme de licencié en droit, ès sciences ou ès lettres, obtenu dans une des facultés de l'Etat, soit un diplôme de l'école des chartes, soit un certificat attestant qu'il a satisfait aux examens de sortie de l'école polytechnique, de l'école nationale des mines, de l'école nationale des ponts et chaussées, de l'école centrale des arts et manufactures, de l'école forestière, de l'école spéciale militaire ou de l'école navale, soit un brevet d'officier dans les armées de terre et de mer ; 4° s'il ne justifie avoir satisfait aux obligations imposées par la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée et, notamment, dans le cas où il aurait contracté un engagement conditionnel d'un an, aux obligations imposées par l'article 56 de ladite loi.

Art. 6. — La liste des inscriptions sera close par le secrétaire général du conseil d'Etat, cinq jours après l'expiration du délai fixé par l'article 4 pour l'envoi des pièces.

Art. 7. — La liste des candidats qui seront admis à concourir sera dressée et arrêtée définitivement par le vice-président du conseil d'Etat, assisté des présidents de section.

Cinq jours au moins avant l'ouverture du concours, elle sera déposée au secrétariat du conseil d'Etat, où toute personne pourra en prendre communication.

Art. 11. — Les épreuves du concours porteront :

1° Sur les principes du droit politique et constitutionnel français ;

2° Sur les principes généraux du droit des gens ;

3° Sur les principes généraux du droit civil français et l'organisation judiciaire de la France ;

4° Sur l'organisation administrative et sur les matières administratives indiquées dans le programme joint au présent règlement ;

5° Sur les éléments de l'économie politique.

Par décision en date du 19 septembre 1891, sur la proposition du directeur général des postes et des télégraphes, le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies a autorisé la création d'un bureau téléphonique municipal au Menoux (Indre).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Légion d'honneur. — Par décret en date du 21 septembre 1891, le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 14 du même mois, portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a nommé au grade de chevalier dans la Légion d'honneur :

M. Ménier (Alexandre), fournisseur de fourrages de l'armée : s'est particulièrement fait remarquer, comme entrepreneur de vivres, pendant la guerre de 1870-71. Depuis cette époque, a montré beaucoup de zèle et d'activité dans l'accomplissement des obligations résultant de ses marchés.

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Cavalerie. — Par décis. minist. du 23 septembre 1891, M. de Kesling, lieut. au 11e rég. de drag., est désigné pour remplir les fonct. d'instruct. du 4e rég. de même subdiv. d'arme.

Un concours sera ouvert, le jeudi 5 novembre prochain, pour l'obtention du grade d'officier d'administration adjoint de 2e classe du cadre auxiliaire des subsistances militaires.

Seront seuls admis à ce concours les anciens sous-officiers et les anciens engagés conditionnels appartenant, par leur âge, à la réserve ou à l'armée territoriale, et exerçant l'une des professions indiquées ci-après, à l'exclusion de toute autre : boulanger, meunier, minotier, boucher, éleveur ou marchand de bestiaux.

Les candidats devront, en outre, être chefs de maison ou susceptibles de le devenir, ou, au moins, bons agents en sous-ordre.

Les candidats devront adresser leur demande au gouverneur militaire ou au général commandant les corps d'armée de leur résidence, et y joindre les pièces suivantes sur papier libre :

Copie certifiée de l'état des services;
Extrait de l'acte de naissance;
Extrait du casier judiciaire;
Copie du certificat d'instruction militaire pour les anciens engagés conditionnels.

NOTA. — Aucun concours n'aura lieu, en 1891, pour l'admission dans le cadre auxiliaire des services des bureaux de l'intendance, de l'habillement et du campement.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de la marine;
Vu l'ordonnance du mois d'août 1681, livre III, titre IV, articles 3 et 10;
Vu l'ordonnance du 15 avril 1689, livre VIII, titre Ier, articles 21 et 27;
Vu l'ordonnance du 1er août 1743;
Vu l'ordonnance du 31 octobre 1784, titre XIV, articles 14, 15 et 16;
Vu l'arrêté du 5 germinal an XII;
Vu les articles 252, 258, 262 et 263 du code de commerce;
Vu l'ordonnance du 12 mai 1836;
Vu le décret du 7 avril 1860;
Vu la décision impériale du 22 mars 1862 et le décret du 14 septembre 1864, modifiant le décret précédent;
Le comité des inspecteurs généraux entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Tout inscrit maritime et tout Français provenant de l'équipage d'un bâtiment de l'Etat ou d'un navire du commerce, qui se trouve délaissé ou débarqué, par suite de quelque circonstance que ce soit, à l'étranger ou dans une des possessions françaises d'outre-mer, doit être rapatrié dans le plus bref délai possible, par les soins des commandants des bâtiments de l'Etat, des consuls généraux, consuls, vice-consuls et agents consulaires de France à l'étranger; des gouverneurs et commissaires de l'inscription maritime dans les possessions françaises d'outre-mer.

Art. 2. — Les commandants des bâtiments de l'Etat, les consuls généraux, consuls, vice-consuls et agents consulaires de France à l'étranger; les gouverneurs et commissaires de l'inscription maritime aux colonies, veillent à ce qu'aucun homme faisant partie de l'équipage d'un navire du commerce ne soit débarqué en cours de voyage, sans une cause légitime dont l'appréciation leur appartient.

Ils régularisent, par une apostille sur le rôle d'équipage, les débarquements qu'ils autorisent. Ils précisent, audit rôle, les motifs de ces débarquements.

Ils portent les mêmes indications sur le rôle d'équipage du navire par lequel le rapatriement est effectué.

Ils n'autorisent le débarquement de gré à gré, conformément à l'article 18, que si le rapatriement ou le rembarquement immédiat de l'homme est assuré sans le concours des deniers de l'Etat.

Art. 3. — Les étrangers débarqués, hors de leur pays, d'un navire français sur lequel ils servaient comme marins ou à tout autre titre, sont remis au consul de leur nation dont la résidence est la plus proche, à moins de stipulation contraire inscrite dans leur engagement.

Néanmoins, les marins étrangers appartenant à des nations avec lesquelles la France est liée par des conventions réglant l'assistance réciproque due aux marins délaissés, sont traités conformément aux clauses desdites conventions.

Art. 4. — Lorsqu'un homme est débarqué en cours de voyage pour cause de maladie, le capitaine peut se libérer de tous frais de traitement, de rapatriement et autres, en versant, entre les mains de l'autorité qui a opéré le débarquement, la somme déterminée par les règlements d'administration publique édictés en exécution de l'article 262 du code de commerce, ou bien en fournissant une caution solvable, qui prend par écrit l'engagement de payer ladite somme.

A défaut de versement ou de caution, l'autorité consulaire ou maritime fait l'avance des frais de traitement, d'entretien, de rapatriement et, s'il y a lieu, de sépulture. La dépense est signalée au ministre de la marine, qui en poursuit le remboursement auprès de qui de droit.

Art. 5. — Lorsque les hommes à rapatrier sont dans le dénuement, l'autorité maritime coloniale ou consulaire leur procure les effets dont ils ont besoin.

Ces fournitures doivent être faites dans des conditions aussi économiques que possible et limitées aux vêtements strictement nécessaires, suivant les saisons, les régions et la durée du voyage, pour permettre aux hommes d'effectuer leur retour dans leurs foyers.

Si la dépense n'est pas acquittée par le capitaine du navire ou par les représentants de l'armateur, l'autorité maritime coloniale ou consulaire en fait l'avance et la signale au ministre de la marine, qui en poursuit le remboursement auprès de qui de droit.

Art. 6. — L'autorité maritime, coloniale ou consulaire a le droit de requérir les capitaines des navires de commerce de recevoir à leur bord des hommes délaissés ou débarqués d'un bâtiment de l'Etat ou d'un navire de commerce, à raison d'un homme par cinquante tonneaux de la jauge officielle du navire.

Elle a également le droit, mais seulement dans la limite d'un homme par cent tonneaux, d'imposer aux capitaines des navires du commerce l'obligation de recevoir à leur bord, pour les rapatrier, des passagers de l'ordre civil, pourvu toutefois qu'il n'ait pas encore été usé, à l'égard de ces capitaines, de la faculté ouverte par le paragraphe précédent.

Les réquisitions sont délivrées par écrit et mentionnent les noms, prénoms et qualités des hommes à rapatrier.

Art. 7. — Les hommes à rapatrier doivent être renvoyés en France par la voie la plus prompte et la plus économique, à savoir, sauf exceptions résultant de circonstances spéciales :

Par la voie de mer, de préférence à la voie de terre;

Par les bâtiments de l'Etat, de préférence aux navires du commerce;

Par les navires du commerce français, de préférence aux navires du commerce étranger.

Ils sont embarqués à titre de remplaçants, de passagers gagnant leur passage, ou de simples passagers.

Le premier mode doit être préféré au second et le second au troisième.

Le capitaine ne peut être obligé de recevoir à son bord des inscrits, à titre de remplaçants, qu'autant que son équipage est réduit aux deux tiers de l'effectif qu'il comptait au départ, non compris le capitaine lui-même et les officiers. Dans ce cas même, il n'est tenu de recevoir des remplaçants que dans la proportion d'un homme sur deux manquants. Les autres vacances existant dans l'équipage sont remplies, s'il y a lieu, par des inscrits à rapatrier, qui gagnent leur passage.

Les inscrits embarqués comme remplaçants ou comme passagers gagnant leur passage ne comptent pas dans l'établissement de la proportion d'un homme par 50 tonneaux fixée par l'article précédent.

Art. 8. — Il est fait mention, sur les rôles d'équipage des navires du commerce, des noms, prénoms, qualités et fonctions des hommes y embarqués pour être rapatriés, ainsi que des conditions de leur rapatriement.

Les salaires à attribuer à l'homme embarqué comme remplaçant sont débattus et réglés entre le capitaine et lui, sous le contrôle de l'autorité maritime consulaire ou coloniale. En cas de désaccord persistant entre les parties, ces salaires sont fixés au même taux que ceux de l'homme remplacé.

Si l'homme à rapatrier se trouve délaissé par sa faute, les salaires qui lui sont alloués ne peuvent excéder ceux qu'il recevait à bord du navire d'où il provient.

Art. 9. — A bord des bâtiments de l'Etat, le passage donne lieu au remboursement du prix de la nourriture, suivant la table à laquelle les rapatriés ont été admis et d'après les tarifs arrêtés par le ministre de la marine. Le ministre peut accorder des dispenses de remboursement aux hommes rapatriés à leurs propres frais.

A bord des navires du commerce français, le prix du passage est fixé conformément au tarif de l'article 11 ci-après, mais seulement dans la proportion ci-dessus déterminée d'un rapatrié par 50 ou 100 tonneaux. Cette proportion dépassée, et elle ne doit l'être qu'en cas d'urgence, le prix du passage est débattu de gré à gré avant l'embarquement pour les hommes embarqués en excédent. Ce dernier prix est inscrit au rôle d'équipage.

A bord des navires du commerce étrangers, le prix du passage est réglé de gré à gré avec le capitaine du navire par l'autorité maritime, coloniale ou consulaire. Ce prix doit être l'objet d'un contrat fait en double, dont chacune des parties contractantes garde une expédition.

A son arrivée à destination, le capitaine français est payé par les soins de l'administration de la marine du port où il aborde, sur le vu de son rôle d'équipage.

Le capitaine étranger est payé sur le vu du contrat dont il est porteur. S'il l'exige, le prix du passage peut lui être payé d'avance, soit par acompte, soit en totalité.

Art. 10. — Quand le rapatriement a lieu par la voie de terre, il est payé conformément aux dispositions de l'article 14 du présent décret.

Art. 11. — Les capitaines des navires du commerce français qui effectuent des rapatriements par réquisition reçoivent, à leur arrivée à destination, les indemnités suivantes, nourriture comprise :

Par homme et par jour :

GRADES OU FONCTIONS DES PASSAGERS	NAVIRES à voiles.	NAVIRES à vapeur
	fr. c.	fr. c.
1re CATÉGORIE. — Pour les capitaines au long cours embarqués comme capitaines ou officiers, pour les mécaniciens chefs d'une machine au-dessus de trois cents chevaux nominaux, pour les médecins docteurs, pour les commissaires	4 »	7 »
2e CATÉGORIE. — Pour les maîtres au cabotage embarqués comme capitaines ou officiers, pour les mécaniciens chefs d'une machine de cent à trois cents chevaux nominaux, pour les médecins non docteurs et pour les subrécargues	3 »	5 »
3e CATÉGORIE. — Pour les capitaines au long cours embarqués comme matelots, pour les officiers sans brevet, pour les mécaniciens chefs d'une machine au-dessous de cent chevaux nominaux, pour les mécaniciens en sous-ordre et pour les patrons brevetés commandant à la pêche de la baleine ou de la morue	2 50	4 »
4e CATÉGORIE. — Pour les maîtres au cabotage embarqués comme matelots, pour les maîtres d'équipage, matelots, novices, mousses, ouvriers mécaniciens et chauffeurs et tous autres individus provenant de l'équipage d'un navire du commerce	1 25	2 50
5e CATÉGORIE. — Passagers de l'ordre civil recevant la ration de l'équipage	2 »	4 »

Le prix du passage est réglé de gré à gré pour les passagers de l'ordre civil qui ne sont pas nourris avec l'équipage.

Art. 12. — Le ministre de la marine règle, d'après les catégories fixées par l'article précédent, le classement des passagers rapatriés à bord des bâtiments de l'Etat ou des navires affrétés par l'Etat.

Sur les navires du commerce, les passagers rapatriés ne gagnant pas leur passage ont droit au logement et à la nourriture, autant que les circonstances et les installations du bord le permettent, conformément aux indications données par le tableau suivant :

CATÉGORIES DE PASSAGERS (Art. 11 ci-dessus.)	A BORD DES PAQUEBOTS subventionnés.	A BORD DES VAPEURS affectés à un service régulier.	A BORD DES VAPEURS ordinaires.	A BORD DES VOILIERS
Passagers de la 1re catégorie.	Table : 2e classe. Logement correspondant.	Table : 2e classe. Logement correspondant.	Table du capitaine. Logement correspondant.	Table du capitaine. Logement correspondant.
Passagers de la 2e catégorie.	Table des officiers. Logement correspondant.	Table des officiers. Logement correspondant.	Table des officiers ou, à défaut, du maître d'équipage. Logement correspondant.	Table des officiers ou, à défaut, du maître d'équipage. Logement correspondant.
Passagers de la 3e catégorie.	Table des maîtres. Logement correspondant.	Table des maîtres. Logement correspondant.	Table du maître d'équipage. Logement correspondant.	Table du maître d'équipage. Logement correspondant.
Passagers des 4e et 5e catégories.	Ration.	Ration.	Ration.	Ration.

Art. 13. — Les gens de mer naviguant pour le commerce ont droit à une indemnité de route pour se rendre dans leurs quartiers, s'ils ne sont pas ramenés dans le port d'armement du navire à bord duquel ils étaient embarqués.

Les gens de mer débarqués hors de France et rapatriés et ceux qui ont été embarqués en cours de voyage peuvent exiger l'indemnité de route pour se rendre dans leurs quartiers, lors même qu'ils sont ramenés au port d'armement du navire.

Les médecins, subrécargues, cuisiniers, domestiques et autres personnes ou agents non inscrits, faisant partie de l'équipage d'un navire du commerce, ont droit à une indemnité de route pour se rendre dans le port d'armement du navire, si le navire ne les y ramène pas ou s'ils ont débarqué en cours de voyage pour une raison indépendante de leur volonté.

Il peut être dérogé à ces dispositions, dans tous les cas, par des stipulations particulières, insérées dans les conventions conclues entre les armateurs et les marins ou autres personnes susmentionnées. Ces stipulations sont inscrites sur le rôle d'équipage.

Art. 14. — L'indemnité de route accordée aux gens de mer et autres personnes provenant de l'équipage d'un navire du commerce, pour se rendre soit dans leur quartier, soit au port d'armement du navire, est fixée à la somme nécessaire pour gagner ce quartier ou ce port par la voie régulière la moins coûteuse. Elle comprend en outre le prix du transport des bagages et les frais de nourriture, calculés par vingt-quatre heures de route, à raison de 7 fr. pour les personnes classées par l'article 11 dans la première catégorie de passagers, de 5 fr. pour les personnes classées dans la deuxième catégorie et de 3 fr. pour les personnes classées dans les trois dernières catégories.

Les voyageurs de la première catégorie ont droit au prix des places de 2e classe sur les chemins de fer et de 1re classe sur les voitures et bateaux; les voyageurs de la deuxième catégorie ont droit au prix des places de 2e classe dans les deux cas; ceux des autres catégories n'ont droit qu'au prix de la dernière classe.

En cas de contestation entre les armateurs et les personnes réclamant la conduite, les commissaires de l'inscription maritime déterminent, sauf recours aux tribunaux, le chiffre de l'indemnité à allouer, conformément aux indications ci-dessus.

Art. 15. — Les sommes dues aux gens de mer, à titre d'indemnité de route pour rejoindre leurs quartiers, ne peuvent être atténuées ou compensées par celles qu'ils doivent à l'armement.

Il en est de même des frais de subsistance, entretien et rapatriement.

Art. 16. — Sauf dans les cas prévus aux articles suivants, les frais de subsistance, d'entretien, de rapatriement et de retour au quartier des individus provenant de l'équipage d'un navire du commerce sont à la charge de l'armement.

Dans les armements à la part ou au fret, les parts de l'équipage, considérées comme salaires, sont indemnes desdits frais.

Art. 17. — En cas de prise, de naufrage ou de déclaration d'innavigabilité, les frais de subsistance et autres susmentionnés ne sont dus par l'armement que jusqu'à concurrence de la valeur du navire ou de ses débris et du montant du fret des marchandises sauvées du naufrage, les loyers de l'équipage pour la dernière traversée ayant été d'abord prélevés sur ces produits. La partie des frais non couverte par lesdits produits reste à la charge de l'Etat.

Art. 18. — Les frais de subsistance, d'entretien, de rapatriement et de retour au quartier des hommes débarqués de gré à gré, en cours de voyage, sont à la charge de la partie désignée par la convention amiable intervenue.

Art. 19. — Si le débarquement résulte de motifs d'ordre public ou de discipline, les autorités désignées à l'article 1er en constatent les causes par procès-verbal, en vue de fixer la responsabilité de la partie qui doit supporter les frais du rapatriement. Ce procès-verbal est établi en deux expéditions, dont l'une reste entre les mains de l'autorité qui a verbalisé et l'autre est adressée au ministre de la marine.

Si les frais du rapatriement leur paraissent devoir être mis à la charge de l'homme débarqué, ils sont prélevés sur les salaires de celui-ci.

Dans le cas contraire, et si le capitaine ne consent pas à pourvoir aux frais du rapatriement, lesdits frais sont avancés par le Trésor public, sauf poursuites ultérieures contre le propriétaire du navire.

Art. 20. — Les mêmes frais sont à la charge de l'Etat quand ils sont occasionnés par les individus provenant de l'équipage d'un bâtiment de l'Etat, par les déserteurs des navires du commerce, ou par les hommes débarqués en cours de voyage pour passer en jugement ou pour subir une peine.

Art. 21. — Lorsqu'il y a lieu d'embarquer dans les possessions françaises d'outre-mer, à titre de complément d'équipage, des hommes, marins ou autres, non domiciliés en France,

les autorités chargées de constater les engagements veillent à ce que les intérêts de ces hommes soient sauvegardés pour le cas où ils ne trouveraient pas à effectuer leur retour avec salaires. L'obligation de les rapatrier est expressément mentionnée sur le rôle d'équipage.

Les frais de rapatriement sont imputés, suivant les circonstances, conformément aux dispositions des articles 16 et suivants du présent décret.

Les capitaines des navires sont tenus de recevoir ces hommes à leur bord pour les rapatrier, sur la réquisition des autorités maritimes, coloniales ou consulaires, dans la proportion indiquée par l'article 6 et aux conditions fixées par les articles 11 et 12 du présent décret.

Art. 22. — Sont et demeurent abrogées toutes les dispositions contraires à celles du présent décret.

Art. 23. — Le ministre de la marine est chargé de l'exécution du présent décret qui sera inséré au *Journal officiel*, au *Bulletin des lois* et au *Bulletin officiel* de la marine.

Fait à Fontainebleau, le 22 septembre 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de la marine,

E. BARBEY.

Par décret en date du 23 septembre 1891, ont été promus au grade de lieutenant dans le corps de l'infanterie de marine, savoir :

M. Villaret (Albert), sous-lieutenant au 2e régiment de tirailleurs tonkinois.

M. Parizet (Marie-Jean-Baptiste), sous-lieutenant au 2e régiment de tirailleurs tonkinois.

M. Martin (René-Camille-Louis), sous-lieutenant au régiment de tirailleurs sénégalais.

M. Bunas (Jean-Justin-Félix-Philippe), sous-lieutenant au régiment de tirailleurs sénégalais.

M. Roy (Pierre-Edme), sous-lieutenant au bataillon du Sénégal.

M. de Sainte-Colombe de Boissonnade (Gabriel-Georges-Marie), sous-lieutenant au régiment de tirailleurs sénégalais.

M. Morin (Louis-François-Alexandre), sous-lieutenant au bataillon du Sénégal.

Giffard (Ferdinand-Pierre-Louis-Ange), sous-lieutenant au 1er régiment de tirailleurs tonkinois.

M. Testard (Zacharie-Louis-Armand), sous-lieutenant au régiment de tirailleurs sénégalais.

M. Martel (Antoine-Charles), sous-lieutenant au 9e régiment au Tonkin.

M. Pelletier (Raphaël-Henry-Léon), sous-lieutenant au régiment de tirailleurs sénégalais.

M. Olivier (Edouard-Marie-Joseph), sous-lieutenant au 9e régiment au Tonkin.

Par décret en date du 23 septembre 1891, a été nommé au grade de sous-lieutenant de réserve de l'armée de mer M. Lunet de Lajonquière (Marie-Ferdinand-Roger), sergent réserviste d'infanterie de marine.

Par décision en date du 22 septembre 1891, le ministre de la marine a accordé des concessions de bourses et trousseaux aux jeunes gens ci-après désignés, qui viennent d'être admis à l'école navale à la suite du concours de 1891, savoir :

BOURSE ENTIÈRE ET TROUSSEAU

Banaré (Jules-Jean-Baptiste). Le père capitaine de frégate ; 3 enfants.

Baudroit (Pierre-Charles). Le père employé de chemin de fer; 4 enfants.

Bertin (Charles-Alphonse-Marie). Le père principal de collège ; 6 enfants.

Chovel (Joseph-Ferdinand-Victor-Georges-Henri). Le père chef de bureau des directions de l'intérieur ; 5 enfants.

Corre (Eugène-Théodore). Le père décédé commis des directions de travaux en retraite ; 2 enfants.

Daguerre (Martin-Marie-Jean-Louis). Le père capitaine au long cours en retraite ; 3 enfants.

Delord (Louis). Le père voyageur de commerce ; 1 enfant.

Delpierre (Edouard-Alfred). Le père décédé, la mère épicière ; 2 enfants.

Dini (Jules-Vital). Le père ingénieur civil ; 2 enfants.

Dubois (Louis-Athanase). Le père décédé ; 4 enfants.

Dumas (Marie-Joseph-Paul-Louis). Le père propriétaire ; 2 enfants.

D'Etroyat (Victor-Charles-Hippolyte). Le père décédé lieutenant de vaisseau ; 4 enfants.

Eveillard (Victor-Amédée). Le père chef de bataillon d'infanterie ; 2 enfants.

Fenayrou (Marius-Auguste). Le père économe d'un asile d'aliénés ; 3 enfants.

Fontaine (Marie-Louis). Le père peintre ; 6 enfants.

Fröchen (Louis-Désiré-Charles). Le père négociant ; 3 enfants.

Garnier (Aimé-Andéol). Le père facteur des postes ; 2 enfants.

Le Citol (Henri-Louis-Marie). Le père et la mère décédés ; 8 enfants.

Lesterre (Louis). Le père professeur de gymnastique ; 6 enfants.

Le Sueur (Charles-Pierre-Marie). Le père capitaine des douanes ; 5 enfants.

Marguet (Frédéric-Philippe). Le père décédé ; 3 enfants.

Motas d'Hestreux (Charles-Henri-Albert). Le père général de brigade ; 2 enfants.

Nicolas (Adrien-Marie). Le père capitaine de vaisseau ; 5 enfants.

Palle (Auguste-Gérard-Marie-Sosthène). Le père lieutenant-colonel d'artillerie ; 3 enfants.

Raynaud (Georges-Marie-Germain). Le père cultivateur ; 4 enfants.

Rebel (Léopold-Marie). Le père décédé capitaine de frégate ; 6 enfants.

Sorette (Eugène-Paul-Marie-Maurice). Le père contrôleur en retraite des contributions indirectes ; 4 enfants.

Tirhard (Henri-Jean-Marie). Le père décédé professeur ; 1 enfant.

Turquet de Beauregard (Ernest-Théodore-Adolphe). Le père décédé médecin de 1re classe de la marine ; 4 enfants.

Villain (Eugène-Léon). Le père 1er maître mécanicien de la marine ; 3 enfants.

BOURSE ET DEMI-TROUSSEAU

Hubert (Pierre-Elie-Joseph-Edward). Le père publiciste ; 2 enfants.

Epaillard (Pierre-Alexis-André-Adolphe). Le père propriétaire ; 4 enfants.

BOURSE ENTIÈRE SANS TROUSSEAU

Dupond (Hervé-Marie-Jean-Baptiste). Le père décédé ; 3 enfants.

DEMI-BOURSE ET DEMI-TROUSSEAU

Mariotte (Antoine). Le père décédé ; 2 enfants.

Ces concessions auront leur effet à compter du 1er octobre 1891.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 24 Septembre 1891.

RENSEIGNEMENTS SUR LA SITUATION DES COLONIES

Rapport adressé par le capitaine Quiquandon à M. le lieutenant-colonel commandant supérieur du Soudan français, sur sa mission auprès de Tiéba, roi du Kénédougou.

Mon colonel,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la mission que vous avez bien voulu me confier par votre ordre n° 433 de Nyamina, 16 avril 1890 :

Départ de la mission. — Complètement organisée, la mission quittait Bamako le 1er mai, arrivait à Ségou le 11, après avoir utilisé les pirogues, tant pour le transport des cadeaux et des vivres que pour celui du personnel. Le 16 elle quittait Ségou, rejoignait Tiéba à Fonfona, le 21 mai, et arrivait à Sikasso, capitale du Kénédougou, le 3 juin.

Le pays de Ségou au Bani. — De Ségou au Bani (le Mayel Balevel des cartes), la mission, suivant une direction E.-S.-E., passe par les villages de : Pélinquéna (300 habitants), Vélinguéna (250 habitants), Donokorobougou (100 habitants), Fansanah (300 habitants), Fahéra (300 habitants), Alifabougou (100 habitants).

La population de ces villages a pu changer considérablement depuis mon passage ; car, si déjà à cette époque la population de Ségou rassurée avait pu commencer à repeupler les villages qu'elle avait tout d'abord abandonnés, affolée par la chute de Ségou-Sikoro, elle ne l'avait pas encore fait entièrement. De plus, j'ai été à même de constater un fort courant d'immigration de la rive droite du Bani sur la rive gauche ; l'autorité des Toucouleurs était, en effet, presque nulle sur la rive droite du Bani, où s'étaient réfugiés, lors de la conquête d'El-Hadj et pendant le gouvernement d'Ahmadou, une bonne partie de la population de Ségou, un peu à l'abri du joug toucouleur. A côté des soukhalas des villages du Bendougou s'étaient élevés un, quelquefois deux soukhalas habités par des réfugiés de Ségou. Lorsque la nouvelle de la prise de Ségou-Sikoro se répandit dans le pays, lorsque la fuite de Madani fut un fait avéré, lorsque les gens eurent bien constaté qu'une colonne bambara, seule, sous les ordres de Tiékorobougou N'Tié, chef de guerre de Mari-Diarra, avait poursuivi Madani jusqu'à Sienso, que la puissance toucouleure, en un mot, était à jamais brisée dans le Ségou, alors, après un long temps d'incrédulité, heureux de pouvoir retourner dans le pays de leurs pères, les exilés de Ségou déménagèrent ; les soukhalas, dont je parlais plus haut, se vidèrent entièrement et je vis passer, à différentes reprises, de longues files d'hommes, de femmes, d'enfants, tous chargés, suivis de vieillards brisés par l'âge et qui n'auraient certes jamais pu faire la route s'ils n'avaient été soutenus par cette idée que le pays où avaient vécu leurs pères leur était enfin rendu.

De Ségou à Alifabougou le pays est entièrement dénudé et plat, pas une ride de terrain, pas de marigots près des villages, ou dans l'intérieur de ceux-ci des puits.

Partout le sol est cultivé. Au delà de l'Alifabougou jusqu'au Bani, le pays aussi plat s'affaisse un peu, et n'est plus cultivé ; aussi à 4 ou 5 kilomètres commence une sorte de forêt aux arbres rabougris en général et assez clairsemés. En hivernage ce terrain est recouvert par les eaux du Bani débordé, dont le lit large de 350 mètres au gué de Djina, où je l'ai passé, n'a pour ainsi dire pas de berges ; par suite, pas de villages sur ses bords. Alifabougou, rive gauche, en est à 22 kilomètres ; Djina, rive droite, à 9 kilomètres. L'inondation du Bani va jusqu'aux murs des tatas de Djina ; et du côté de l'Alifabougou, à plus de 12 kilomètres du bord du fleuve, j'ai pu remarquer des sortes de petits murs, ou plutôt des levées de terres hautes de 50 à 60 centimètres, coupant le sol de longues lignes (à quelque 100 mètres du tata de Djina il en existe également). Je crus tout d'abord que les indigènes avaient fait ce travail pour retenir les eaux un peu plus long-

temps, pour les cultures de riz par exemple; mais, de loin en loin des nasses de bambou, ayant la gorge encastrée dans ces murs, confirmèrent les renseignements que l'on me donnait : ces levées de terres sont faites pour retenir le poisson à la baisse des eaux qui, à un moment donné, s'élèvent à plus de 50 centimètres au-dessus du mur. Ainsi, à près de 15 kilomètres du Bani, en hivernage, l'inondation atteint plus de un mètre.

J'étais campé sur les bords du Bani, le 17, quand la colonne de Tiékorobougo (celui qui frappe les vieillards), chef de guerre de Mari-Diarra, passa, revenant de Sienso. Il revenait chargé de butin, ivre de gloire et surtout de dolo, rapportant le tabala de Madani, et me raconta lui-même les exploits de ses guerriers bambaras. Les mêmes faits me furent rapportés plus tard par des Peulhs, de la même façon d'ailleurs, avec cette différence que les farouches guerriers de Tiékorobougo-N'tié avaient été très pâles, et que c'étaient eux, Peulhs, qui avaient tout fait. Dans les deux versions voici ce qui se serait passé : Madani fut rejoint à Sienso par la colonne de Tiékorobougo-N'tié et les Peulhs. Sienso ne put tenir et fut évacué ; tous ou à peu près tous les fantassins qui étaient avec Madani furent tués, ainsi que trente-deux cavaliers; les femmes et les enfants furent pris ; Seydou, jeune frère de Madani, eut son cheval tué sous lui ; lui-même eut la cuisse gauche cassée. Madani le prit en croupe tout d'abord, mais, serré d'un peu près, il se débarrassa de son frère en le jetant à bas de son cheval. Seydou eut la tête tranchée. Madani s'enfuit alors avec une centaine de chevaux environ (120 bambaras). Madani, qui avait toujours eu la manie des chevaux rapides, était continuellement à la recherche de ces derniers; celui qu'il montait en quittant Ségou avait la réputation de ne pouvoir être rejoint par un autre cheval, et c'est à la rapidité de sa monture qu'à plusieurs reprises, pendant sa fuite, il dut la vie.

Le pays de Bani à Fonfona. — Du Bani à Fonfona, le pays est plat, dénudé ; tout le sol, qui paraît fertile, est préparé pour la culture. Pas de marigots, pas de plis de terrain, une immense plaine semée de nombreux groupes de soukhalas. Comme entre Ségou et le Bani, des puits près des villages ou dans l'intérieur de ces derniers. De temps en temps, dans cette vaste plaine, on aperçoit des trous assez semblables aux puits d'or du Bambouk. Ce sont les forgerons qui font ces puits, de 2 ou 3 mètres de profondeur en général, pour en extraire les cailloux ferrugineux qui forment le sous-sol de cette région et qui, concassés et fondus dans les hauts fourneaux, leur donnent le fer des lances et surtout des flèches qui commencent à devenir plus nombreuses en arrivant à Bla ; à partir de ce point, en effet, le fusil devient rare, et c'est l'arc bandé à la main, le carquois sur l'épaule droite, une flèche empoisonnée toujours à demi tirée, que les hommes sortent de leurs villages.

Du Bani à Fonfona la direction suivie est franchement S.-E. et passe par les villages de Djina (1,200 habitants), Koumouni (250 habitants), Tonva (1,200 habitants), Negnenina (900 habitants), Fana (600 habitants), Nieutela (350 habitants), Bla (2,000 habitants, grand marché), Kamouna (2,500 habitants), Kadiala (3,000 habitants), Dabila (1,000 habitants), Fonfona (1,000 habitants).

Organisation des villages. — Ces villages ne sont plus, comme nous les trouvons dans le reste du Soudan, un seul grand groupe de cases entourées d'un tata.

Un village se compose de plusieurs grands groupes de cases, chacun entouré d'un tata ; ces groupes s'appellent « soukhalas ». Les soukhalas sont parfois très rapprochés les uns des autres, 100 mètres, 50 mètres, quelquefois même séparés par une rue très étroite ; mais on les voit aussi éloignés l'un de l'autre de 500, 700, 800 mètres, de telle sorte qu'un groupe de ces soukhalas tient parfois un immense espace. Ce groupe a un nom et chaque soukhala en a également un. Il est à remarquer toutefois que lorsque les soukhalas d'un village sont trop nombreux, les indigènes, incapables sans doute de s'y reconnaître, désignent chaque soukhala par le nom de son chef suivi du mot « dougou » ; chaque soukhala se trouve ainsi en quelque sorte ramené à la « case » des villages du Sénégal.

Djina se compose de quatre soukhalas : Diedala, Bassabougou, Nejolofina, Mogola.

Touna se compose de quatre soukhalas : Sonkomoula, Sonkoma, Souba, Korna.

Meguenina se compose de trois soukhalas : Bangouloula, Neguéna, Dougala.

Fana se compose de deux soukhalas : Tictina, Soumria.

Bla se compose de dix soukhalas : les noms de chacun d'eux disparaissent déjà.

Kamouna se compose de dix-neuf soukhalas ; Kadiala, de trente ; M'Pessobia, de cent un.

Guerres de village à village. — J'ai en vain essayé de savoir pourquoi les gens du Bendougou, du Miniankala, faisaient ainsi une série de petits tatas, au lieu de faire un seul grand tata comme dans le Belédougou. La seule raison plausible que l'on m'ait donnée est basée sur le grand esprit d'indépendance qui existe chez ces populations, et en même temps sur l'impérieux besoin qui se fait sentir pour elles de ne pas rester isolées en trop petit nombre. Cet esprit d'indépendance fait donc qu'il se forme presque autant de soukhalas qu'il y a de chefs de cases importants; chacun peut jouer au petit chef de village. Lorsque le plus vieux de la famille, le chef de tout le groupe, veut donner un ordre, on se contente de l'écouter parler et on ne fait rien; parfois même des disputes éclatent et voilà deux soukhalas qui ne sont pas séparés par une portée de flèche, entre lesquels éclate une véritable haine qui dure souvent plusieurs années. Cette haine engendre parfois même une petite guerre, et c'est alors à qui de ces deux frères ennemis mettra la force de son côté ; on envoie trouver un chef de guerre influent, on lui demande secours; le grand guerrier arrive, commence par dévorer l'ennemi de celui qui l'a appelé, puis le dévore lui-même. Et cet exemple ne suffit pas pour engager les autres à vivre en paix et à ne pas appeler l'étranger chez eux à la moindre querelle.

Je disais plus haut que si l'esprit d'indépendance de ces populations les poussait à vivre en petits soukhalas, elles sentaient aussi le besoin de ne pas s'éloigner par trop les unes des autres. En effet, ces haines, qui naissent parfois de soukhala à soukhala, existent en permanence de village à village, et si les soukhalas étaient par trop éloignés les uns des autres, ils ne pourraient se porter secours facilement ; ils seraient surpris successivement et dévorés par leur ennemi. Ainsi groupés, ils peuvent résister. Il en résulte une façon particulière de faire la guerre. On ne cherche pas à s'attaquer franchement, à faire un siège ; on se contente d'aller s'embusquer de temps en temps près des routes, d'envoyer à bout portant un coup de fusil à un passant du village ennemi. Si le malheureux tombe, on le dépouille, et son vainqueur rentre triomphant au village ; c'est un brave ! Si, au contraire, le passant est manqué, et c'est le cas le plus général, le guerrier de tout à l'heure n'insiste pas et se sauve à toute allure, poursuivi parfois par celui qu'il a voulu tuer ; mais, le plus souvent, chacun se sauve de son bord de toute la vitesse de ses jambes.

Voilà donc les relations de soukhala à soukhala, de village à village; maintenant les choses vont quelquefois plus loin : lorsque la guerre est entre deux villages; d'autres villages, sans leur obéir, tiennent pour l'un des belligérants, et souvent même la moitié d'un village est pour un parti et l'autre pour le parti adverse.

Lorsque la haine est suffisamment développée, ce n'est plus une guerre d'embuscade, comme tout à l'heure, qui arrive. De véritables petites colonnes se forment qui essayent d'enlever un petit village. Celui qui a le dessous envoie alors demander du secours à plus fort que lui et ce que je signalais plus haut se passe de nouveau : le nouveau venu mange les deux pour les mettre d'accord.

Lorsque l'ennemi qui vient l'attaquer n'est pas par trop fort, cette répartition d'un village en plusieurs soukhalas n'est pas une mauvaise chose; car si un des soukhalas extrêmes du groupe ne peut plus tenir contre l'ennemi, le soukhala à portée peut recevoir facilement les défenseurs du soukhala attaqué, après l'avoir même fait défendre par une partie de ses guerriers; mais quand l'ennemi est fort, quand il possède une masse d'hommes considérable, cette répartition du village en soukhalas est quelque chose de désastreux pour la défense. D'abord, dès la vue de cette multitude qui marche contre le village, les soukhalas extrêmes, pris de peur, évacuent au plus vite; ceux qui viennent après en font autant, et voilà tout le monde groupé, entassé dans les deux ou trois soukhalas du centre, les plus forts, les mieux entretenus. Que se passe-t-il alors ? Parfois une attaque de vive force est tentée aussitôt; parfois, et c'est le cas le plus fréquent, l'attaque ne se presse pas; les habitants de trente ou quarante soukhalas (par exemple, à N'Zanioni, pris par Tiéba, les habitants de trente-sept soukhalas s'étaient réunis dans trois soukhalas) vont dévorer rapidement les provisions enfermées dans les trois ou quatre soukhalas du centre, tandis que l'ennemi vient s'installer rapidement dans les soukhalas abandonnés. Il y trouve du mil en abondance, parfois des bœufs que l'on n'a pas eu le temps de faire disparaître, sa case est toute prête. Les habitants sont cernés sans qu'il y ait de diassas à faire; on dirait que ces malheureux ont tout fait au monde pour se faire dévorer plus aisément et éviter peines et fatigues à leur ennemi.

Quand j'ai traversé le Bendougou, ce pays était terrifié par la présence de la colonne de Tiéba dans le Minlankala ; chaque village songeait au village qui pourrait bien appeler Tiéba. A ce moment, trois villages du pays tenaient pour les Toucouleurs : Douwolo, Kamouna et Sabokho. Douwolo en voulait plus particulièrement à Kadiala. Kamouna était à couteau tiré avec Bla ; Sabokho tombait un peu sur tout le monde.

Lors de notre arrivée à Bla, le 19 mai, le village était bien loin d'être rassuré. Serait-ce Kamouna qui aurait appelé les Français avec le frère du fama de Kénédougou ? Une chose plaidait pourtant en notre faveur, c'est que nous avions brisé les Toucouleurs ; aussi la défiance tomba bientôt et nous fûmes admirablement reçus, mais on ne cessait de nous dire : « Les gens de Kamouna sont de mauvaises gens ; hier encore ils nous ont tué un homme sur la route. » A peine étions-nous arrivés à Bla que notre présence était signalée à Kamouna : le cas était grave, assurément ! Cela ne pouvait être que les gens de Bla qui nous avaient appelés pour les attaquer, eux leurs ennemis, et qui de plus avaient jusque-là tenu pour les Toucouleurs.

Il dut se passer de grands palabres : je venais avec Bâ Bemba d'un côté, pendant que sûrement Tiéba allait se mettre en route de l'autre. Les créneanx furent débouchés, les troupeaux rentrés dans les soukhalas, et lorsque le lendemain nous arrivâmes à Kamouna, pas un être humain n'était hors du village. Nous arrivâmes sur une place entre trois soukhalas, nous fîmes halte, et les guerriers, quittant leurs créneaux, vinrent s'asseoir devant la porte de leur soukhala, leurs fusils, leurs arcs entre les jambes, essayant de nous montrer ainsi un peu de confiance, mais en réalité se tenant prêts à rentrer rapidement. Je fis demander le chef de village, le vieux Tokouta, qui finit par venir : ce vieillard très grand, maigre, vêtu d'un long boubou noir, arriva en tremblant, croyant sa dernière heure venue ; je lui tendis la main, je le mis en relation avec Ba Bembâ ; la glace était dès lors rompue et Tokouta prévint l'interprète que plus loin, à Kadiala, nous serions certainement accueillis à coups de fusil, les gens de Kadiala étant absolument convaincus qu'avec le frère de Tiéba nous avions donné à ce dernier rendez-vous sous ses murs. J'envoyai immédiatement Samba-Diallo en avant s'expliquer avec les gens de Kadiala, et quand, quelques instants après, nous arrivâmes, les gens qui avaient repris confiance nous avouèrent qu'ils étaient tellement convaincus qu'ils allaient être attaqués, que tous leurs troupeaux étaient soigneusement cachés dans la brousse à plus d'une journée de marche, que les femmes et les enfants étaient aussi tous partis sans exception ; quelques rares captives restaient seules pour faire la nourriture des guerriers qui, après avoir évacué vingt-six soukhalas sur trente, s'étaient réunis et étaient prêts à se défendre dans les quatre autres.

Rencontre avec Tiéba. — Kadiala est le dernier village de Bendougou ; en le quittant le 21 mai, nous entrions à 9 kilomètres de là à Dabila, qui était occupé par les troupes de Tiéba, et à neuf kilomètres plus loin nous rejoignions Tiéba à Fonfona.

Nous avions à peine quitté Kadiala, que nous entendions des détonations lointaines, et bientôt nous voyons venir au-devant de nous, à fond de train, des cavaliers de Tiéba. Ce sont ses frères Issaga, Malidou, puis ses fils Ahmadou, Fotohona, Foa, qui viennent nous saluer successivement de sa part, et nous souhaiter

la bienvenue. Puis ce sont ses principaux chefs de colonne : Menigalé, Sietouraufail, jusqu'au bourreau Maou-fa-N'tié, qui a presque l'air d'un personnage important. Tout ce monde est proprement, mais simplement vêtu de calicot blanc; quelques rares étoffes de soie ou de drap, pas de bijoux. Certaines coiffures sont bizarres : c'est tantôt un simple bonnet blanc autour duquel s'entoure un tamasambé, couvert de glaces d'un sou qui miroitent au soleil. Ces glaces apparaissent aussi formant turban autour de chapeaux pointus, ou bien ces mêmes chapeaux pointus, aux ailes un peu plus larges que ceux que portent les guerriers de Samory, sont entièrement revêtus de plumes de casoar ou de vautour, noires, piquées droites dans chaque maille. Parfois, ce sont de longues plumes blanches, toujours plantées droites, qui donnent à ces têtes noires des airs étranges. Un autre est coiffé d'une sorte de casque, non pas lamé d'or ou d'argent, mais bien simplement en cuir; deux cornes, deux belles cornes de biche longues de 15 à 20 centimètres, ornent son front; en arrière le casque porte également deux autres cornes un peu plus petites que celles de devant. Le bourreau a une coiffure étrange, une sorte de mitre d'évêque, en cuir jaune, avec des dessins en cuir noir, rouge, blanc, bleu, plaqués dessus; la face postérieure de cette mitre se prolonge et tombe derrière jusqu'aux reins, comme un immense couvre-nuque; les bords de cette mitre et du couvre-nuque sont bordés de longs poils de mouton blanc.

J'insiste peut-être trop sur ces détails de coiffure; je tiens à bien préciser qu'il n'y avait, lors de mon arrivée chez Tiéba, aucune régularité de tenue. A part une trentaine de tirailleurs armés du fusil modèle 1882, portant un boubou bleu et un pantalon long de même couleur; aucun signe particulier, chacun s'habille comme il l'entend. Ce n'est pas l'infanterie à boubou jaune sale ou le cavalier au petit chapeau de paille pointu que nous avons trouvé devant nous dans les premiers temps de notre lutte avec Samory. Chez Tiéba, chacun se costume comme il l'entend, il y a de tout : à côté du cavalier au turban bien enroulé sur la tête, aux trois ou quatre boubous superposés, bien propres, recouvrant le boubou de guerre crasseux, se trouve l'homme simplement couvert de son boubou de grisgris, et l'archer Tourka entièrement nu.

A un kilomètre de Dabila était massée une colonne d'un millier d'hommes placée en bataille avec un semblant d'ordre et d'alignement. Tiéba avait envoyé ce monde au-devant de nous pour nous faire honneur. Ils s'étaient formés sur la gauche de la route : les cavaliers rassemblés en deux groupes de 120 à 130 chevaux tenaient la droite, puis venaient trois compagnies d'infanterie avec leurs fanions, jaunes, blancs, bleus en avant. Je me garderai de vouloir prétendre que ces gens étaient correctement alignés, mais l'impression que je ressentis est qu'il y avait de l'ordre dans tout ce monde-là; ce n'était pas une tourbe, cela se tenait, cela obéissait. Pendant 10 kilomètres cette sorte d'escorte d'honneur de 250 chevaux et de 700 à 800 fantassins nous suivit, nous flanquant à distance respectueuse et marchant en ordre.

Réception de la mission par Tiéba. — En arrivant près de Fonfona, les frères et les fils de Tiéba, qui étaient retournés dire à ce dernier que nous étions tout près, revinrent nous saluer de nouveau et nous dire que le fama était sorti du village, qu'il nous attendait en avant du tata. A ce moment tous les cavaliers partirent à fond de train, et au milieu d'un immense nuage de poussière nous ne distinguons bientôt plus que les éclairs des coups de feu tirés en notre honneur.

Tiéba, vêtu de calicot blanc, un manteau de drap noir brodé rouge et or jeté sur les épaules, était en effet hors du village, assis sur une peau de mouton. Dès que nos chevaux s'arrêtèrent, à 20 mètres de lui, et qu'il nous vit faire le mouvement de descendre, il se leva, venant au-devant de nous la main ouverte, et nous fit asseoir près de lui. Sa première femme vint nous apporter une calebasse où se trouvait un mélange de lait, de miel, de piments, de farine de mil; le fama en but une gorgée et nous présenta ce breuvage, qui emportait littéralement la bouche; puis Tiéba nous offrit un poulet blanc et aussitôt après un mouton blanc bien lavé, superbe. Je le remerciai et lui dis que je viendrais le voir le soir, lui remettre les présents que le colonel Archinard lui envoyait, et que je causerais avec lui longuement. « Ton logement est prêt, me dit le fama, et je vais t'y conduire moi-même. »

On avait amené son cheval en effet, et Tiéba nous conduisit lui-même à un petit soukhala entièrement évacué, réservé pour nous, et dont les cours avaient été recouvertes d'un toit fait de nattes de paille. Dans ces cours se trouvaient des provisions de mil, et bientôt après son départ Tiéba nous envoyait en outre pour notre déjeuner 20 bœufs, 200 kilogr. de riz, etc., etc. J'augurai bien de cette réception cordiale, franche, et malgré le peu de temps que j'avais pu causer avec Tiéba, je me sentis attiré vers lui.

Le soir de notre arrivée, vers les quatre heures, je me rendis avec le docteur Crozat auprès du fama pour lui donner les cadeaux que j'étais chargé de lui remettre. Ses frères, ses fils, ses chefs de colonne, étaient près de lui; Tiéba, comme tous les chefs noirs, resta d'abord impassible. Les étoffes, les manteaux, les sabres, le revolver, n'amenèrent sur sa figure aucun signe qui pût trahir la moindre satisfaction intérieure. Mais lorsque je lui remis les dix mousquetons d'artillerie, puis le fusil kropatsheck que vous lui aviez destiné, mon colonel, un éclair de joie illumina sa figure; il sourit, tendit les mains, serra l'arme contre lui et me dit « qu'il était heureux ». Je lui remis également une caisse de cartouches; sa joie paraissait n'avoir plus de bornes. Je fis signe, et un spahi amena alors le cheval arabe tout harnaché; un manteau avait été jeté sur le riche harnachement brodé d'or, afin que personne avant le fama ne pût le voir. « Le colonel Archinard, lui dis-je, t'a envoyé des vêtements, des étoffes dignes d'un grand chef comme toi; il t'a envoyé un fusil comme aucun chef noir n'en possède, il m'a chargé de te remettre aussi ce cheval. » Le manteau fut enlevé. Tiéba n'y tint plus, toute retenue disparut : l'impassibilité du noir avait fait place à une joie d'enfant. Je crus un moment que c'était le harnachement qui avait produit cet effet, mais je me trompais entièrement : c'était ce grand cheval blanc qui, arrivant après le fusil, avait fait naître cet enthousiasme. L'animal fut fêté, caressé, une grande case fut évacuée aussitôt pour l'y loger, et le lendemain je sus par Mory (en quelque sorte son premier lieutenant) que le fama, abandonnant ses femmes, avait passé *la nuit près du cheval*, ne cessant de le flatter que pour faire jouer le mécanisme du kropatsheck.

Le lendemain, Tiéba vint me voir sans apparat, et je pus causer longuement avec lui. Je parlai de Samory, notre ennemi commun; je parlai aussi de tirailleurs, d'un, peut-être de deux canons que le colonel mettrait à sa disposition. Tiéba était enchanté : il aurait même voulu que les tirailleurs, les canons lui arrivassent tout de suite. Sa haine contre Samory est immense et sa confiance dans les Français était telle que pas le moindre soupçon ne lui était venu à lui; mais quelques jours après Tiéba semblait soucieux : on agissait sur lui à coup sûr, et la confiance qu'il nous témoignait devait y être pour quelque chose.

Vis-à-vis de nous, Tiéba agissait plutôt en camarade qu'en fama; contrairement aux usages des noirs qui veulent qu'un fama ne sorte pas la nuit, il venait nous voir le soir aussi bien que dans la journée, presque seul, et restait quelquefois des heures à causer avec nous. Un jour, il finit par me dire, d'un air embarrassé, qu'il était très fort, et qu'ayant déjà battu Samory, il le battrait bien encore tout seul sans tirailleurs et sans canons. Je compris vite d'où le coup venait, et il ne chercha point à me le cacher. « Mais j'ai confiance en vous, me disait-il; n'écris pas encore au colonel, car lorsque le pays vous connaîtra davantage, il n'aura plus peur de se voir envahir; tu verras que cela changera. »

En présence de cet état d'hostilité sourde ou, à proprement parler, de cette crainte que notre présence semblait inspirer à l'entourage de Tiéba, je demandai à ce dernier, pour bien montrer à tous combien ses idées à lui étaient différentes, de bien déclarer que, représentant du commandant supérieur auprès de lui, je ne devais céder le pas à personne. Tiéba comprit, fit ce que je lui demandais et, un jour qu'impatienté d'attendre au soleil son frère chargé de préparer son campement et le nôtre, je lui fis des reproches un peu vifs, Tiéba déclara devant tous ses gens qu'il avait tort et qu'à l'avenir lui-même veillerait à la chose. Depuis ce jour, en effet, si l'un de ses frères prenait les devants, il n'en est pas moins vrai que ce fut le fama lui-même qui nous conduisit toujours aux cases qui nous étaient préparées et qui s'assura de notre installation.

Projets de Tiéba. — Pendant notre séjour à Fonfona, du 21 au 27 mai, Tiéba m'avait confié les jeunes gens formant en quelque sorte sa garde, jeunes sofas dont quelques-uns atteignaient à peine quatorze ans. Les enfants armés des 22 mousquetons d'artillerie, venaient deux fois par jour apprendre avec mes tirailleurs à se servir de leurs armes. Je les habillai d'un pantalon bleu, d'une veste blanche et les coiffai d'une chéchia rouge; très fiers d'eux-mêmes, regardés de tous, ces enfants arrivèrent avec une rapidité à laquelle j'étais loin de m'attendre, à se servir assez bien de leurs armes au tir à la cible et à manœuvrer avec suffisamment de correction. Je crois que ces exercices journaliers ne contribuèrent pas pour peu de chose à faire revenir l'entourage du fama : car au bout de peu de temps ce dernier ne parlait ouvertement des tirailleurs et du canon qui viendraient après les pluies. Il disait que si vous me donniez suffisamment de fusils, lui me donnerait ses meilleurs sofas qui dès lors n'auraient plus d'autre maître que moi. « Je resterai toujours avec toi et avec eux, et mon frère Bâ Bemba, qui commandera le reste de la colonne, cavaliers et fantassins, ne fera que ce que tu diras. Samory, que j'ai battu alors qu'il avait quelques fusils à vous, que je lui ai pris les uns après les autres, Samory ne pourra pas tenir, car c'est moi qui aurai de bons fusils cette fois-ci. Dis bien au colonel de couper la route des chevaux à Samory, et quand j'aurai pris Loutana et Kinian, que je serai bien sûr ainsi que mon pays ne pourra être attaqué en mon absence, eh bien, je pourrai faire ce que je souhaite le plus au monde : la guerre contre Samory. »

Loutana, Kinian, la chose était-elle bien nécessaire? Cela ne me paraissait pas indispensable à ce moment-là. Cependant je n'essayai pas outre mesure d'en détourner Tiéba, surtout lorsqu'il m'eut affirmé que jamais il n'entreprendrait une lutte sérieuse contre Samory sans que ces deux villages fussent tombés. Je me contentai donc de lui déclarer que je le regarderais faire, n'ayant pas entre les mains une force suffisante pour lui montrer comment les Français opéraient. Tiéba le comprit fort bien d'ailleurs. D'un autre côté, puisque Loutana et Kinian devaient tomber, je n'étais pas fâché de voir à l'œuvre, de près, les guerriers du Kénédougou, pour me rendre compte de leur valeur.

Tiéba me parla dans la suite plusieurs fois de la chute de ces deux villages de Loutana et de Kinian. Je ne pus que lui promettre mon concours, sans vouloir toutefois engager mon escorte, en me maintenant dans le rôle de spectateur, l'ordre 433 me prescrivant de n'engager la petite troupe qui m'était confiée « qu'exceptionnellement et avec la plus grande prudence et la plus grande réserve ».

Le pays de Fonfona à Sikasse. — Le 27 mai 1890, nous quittions Fonfona; S.-E. de Fonfona à Koutiala, la route suivie a une direction S. O. de Koutiala à Kouvro; elle passe par les villages de : Tiouenso (1,500 habitants, 17 soukhalas); N'zanzani (1,500 habitants, 37 soukhalas); Déso (800 habitants), Oulinkela (300 habitants); Kokouna (300 habitants); Djitamena (700 habitants); Senéso (900 habitants); Douasso (600 habitants); Konoro (900 habitants).

A partir de Fonfona, le pays commence à changer d'aspect, le sol se ride un peu de légères éminences, quelques bas-fonds : à N'Zanjoui, nous trouvons une mare assez grande et nous coupons le premier marigot (à sec) à 500 mètres avant Déso; ce marigot, dont le cours se dirige vers l'ouest, irait se jeter dans le Madani, affluent du Bani. Entre Déso et Koutiala, un mouvement de terrain un peu plus accentué que les autres, mais presque insignifiant pourtant; puis trois marigots à peu près parallèles : Kaierla, le Kodiore, puis le marigot de Koutiala, que nous suivons pendant presque toute la journée. De Koutiala au village Kokouna, aux environs duquel il prend sa source, ce marigot se dirige vers l'est et, d'après ce que je peux croire, il est sinon la source du Bendougou, du moins un de ses affluents importants. A Djitamana se trouve une série de mares dont les eaux, en hivernage, s'écoulent le long de la hauteur qui sépare Douasso de Konoro où nous avons passé, vont se déverser dans le Konoro un peu en avant de Konine. A

l'ouest on aperçoit un mouvement de terrain un peu plus accentué que les autres, derrière lequel prendrait source le Madani, dont je parlais plus haut. Ainsi, vers Déso, l'on franchit presque sans s'en apercevoir une espèce de ligne de partage des eaux du Bendougou Bâ, du Bani et des mares de Djitamana-Fienso, Sanéso-Dougasso.

Dans cette route, à Sanéso, nous avons recoupé l'itinéraire de Caillié, que nous suivons jusqu'à Konoro, village sur la rive gauche du Konoro (Mayel Bodevel des cartes).

La colonne de Tiéba. — En quittant Fonfona, Tiéba, bien avant le jour, avait fait partir les fantassins et aussitôt après eux les femmes et les enfants, les bagages, de telle sorte que, quand nous nous mîmes en marche au jour, toute cette foule s'étant écoulée, je pus distinguer un véritable ordre de marche dans la grande plaine que nous traversions. Il est juste de dire que les jours suivants cet ordre fut de moins en moins respecté, et nous finîmes par arriver à la cohue que j'avais toujours considérée comme fatale dans une colonne de noirs un peu considérable; mais enfin, le premier jour tout au moins, chacun conserva suffisamment bien sa place pour que je fusse frappé des dispositions prises. J'ai déjà dit que les fantassins ou du moins la majeure partie des fantassins formant avant-garde avait été suivie par les femmes, les enfants, les bagages. Derrière Tiéba et nous marchaient 300 cavaliers environ se tenant à distance respectueuse; sur nos flancs, à 50 mètres, les cavaliers de tête se maintenant à notre hauteur, une trentaine de cavaliers de chaque côté; plus loin à droite et à gauche, à 1,500 mètres et 2,000 mètres, s'écoulait une colonne forte de 4 à 500 fantassins et de 150 chevaux environ, tout le monde réglant sa marche sur la nôtre. Ces belles dispositions ne durèrent pas longtemps comme je l'ai dit, et à partir du lendemain nous eûmes l'avantage de faire la route au milieu d'une cohue indescriptible : captives chargées de ballots de toute nature, quantité invraisemblable de calebasses neuves et vieilles, jeunes femmes rieuses, enfants fatigués pleurant, bœufs, porteurs, ânes, chèvres, moutons récalcitrants, ahuris, que le propriétaire, ne sachant à quel saint se vouer, finissait par attacher à la selle de quelque cheval éreinté, laissant les deux animaux lutter pour savoir qui aurait raison de l'autre.

Un jour que j'avais laissé le fama en arrière et que, poussant mon cheval, j'étais arrivé en tête de cette foule, Tiéba m'envoya prévenir que sa sœur ayant appris que ses femmes, ses filles étaient venues nous saluer, voulait, elle aussi, nous voir et qu'elle allait nous rejoindre; quelques instants après, une bande de cavaliers nous rejoignait rapidement; je cherchai anxieusement des yeux, dans la foule, l'amazone sœur de Tiéba, dont on m'avait souvent parlé: Momo, qui, disait-on, n'avait qu'un seul sein et qu'on appelait Sin Kili; cette vaillante qui avait combattu courageusement contre Samory en tête de ses cavaliers et qui avait contribué pour une si forte part à la retraite de ce dernier. Je m'attendais à voir une vigoureuse jeune fille, bien plantée, capable d'entraîner à sa suite une troupe de cavaliers et de les animer; je fus bien déçu lorsque j'aperçus une tête affreuse enveloppée d'un tama sambé, ravagée par la petite vérole, l'œil petit, à demi éteint, la bouche légèrement tordue, les mains et les pieds rongés par la lèpre amputante. Momo a quarante-cinq ans au moins; elle ne saurait se tenir debout: ses pieds rongés ne le lui permettent pas. Un grand mâle, solidement charpenté, est chargé de la monter à cheval, de l'en descendre, de la transporter à bout de bras chaque fois qu'elle a à se déplacer. Momo est chef de village; elle commande le village de son père, Daoulabougou; elle possède une colonne à elle; cavaliers et fantassins font colonne avec Tiéba; mais elle ne marche pas à l'ennemi à leur tête, elle est incapable de tenir un sabre ou un fusil, et c'est tout au plus s'il lui reste deux doigts mutilés pour tenir la bride de son cheval, une bête superbe d'ailleurs, le cheval de Fabou, chef de guerre de Samory, tué à Sikasso.

Le Konoro, que nous passons le 30 mai, est une belle rivière de 25 mètres de large au passage : on arrive sur la rive droite au bord de l'eau par une pente presque insensible et la berge de la rive gauche, haute de 9 m. 50, se dresse absolument à pic devant nous; une rampe à peine accessible conduit au sommet de cette muraille de glaise.

Le village de Konoro se trouve environ à un kilomètre du bord de l'eau, et en hivernage l'eau arrive à 300 ou 400 mètres du tata.

Arrivée dans le Kénédougou. — Aspect du pays. — Au Konoro nous quittons le Miniankala dans lequel nous étions depuis Fadiala, et nous entrons dans le Kénédougou.

L'aspect du terrain change alors entièrement, un peu de tous les côtés on voit l'horizon teint de bleu par les collines, les marigots deviennent nombreux; les eaux coulent en toute saison, le terrain est tourmenté et l'on croit atteindre bientôt d'assez hautes montagnes; il n'en est rien, du moins d'après ce que j'ai vu. Le baromètre indique qu'en se dirigeant sur Sikasso on monte continuellement, mais on monte d'une façon tellement insensible que sans instrument on ne saurait s'en rendre compte. Les teintes bleues de l'horizon vous promettent des montagnes, et ces montagnes disparaissent au fur et à mesure que l'on avance; l'on n'a bientôt plus devant soi qu'une masse rocheuse de peu d'importance; en somme, à Sikasso on se trouve à une assez forte altitude, près de 500 mètres, alors qu'on n'a pas 300 mètres à Ségou, 350 au Konoro; autour de Sikasso, à l'horizon de tous côtés, l'on aperçoit la ligne bleue des collines dont la plus élevée au sud-ouest de Sikasso aurait d'après le capitaine Binger 780 mètres.

Le Kénédougou, dans lequel se trouve Sikasso, capitale des États de Tiéba, est un pays tourmenté, d'où se répandent les affluents du Konoro qui coulent vers l'est et vers le nord du Bagoé, qui vont à l'ouest du Komé, qui coule au sud. Ce pays est d'une fertilité peu commune : nulle part au Soudan je n'ai vu un sol si bien cultivé. En toute saison Tiéba a du maïs frais, des arachides fraîches, etc., etc., cultivés dans des jardins placés le long des marigots.

Pour cultiver, les habitants se servent de dabas, sorte de piochons en fer, larges de 30 à 35 centimètres, et dont la longueur atteint parfois 60 et 65 centimètres. Le manche du daba est fortement incliné sur le fer, et l'on se demande tout d'abord comment on peut bien manœuvrer un instrument de ce genre.

J'ai vu cultiver, et j'ai été étonné de l'habileté avec laquelle on arrive à se servir de cet instrument et de la rapidité du travail exécuté. Avec ces énormes dabas, les indigènes font des tumulus hauts parfois de 70 à 75 centimètres, longs et larges de 2 mètres à 2 m. 50; c'est sur ces mottes immenses qu'ils jettent la semence, et quand les pluies diluviennes qui tombent dans ces régions pendant l'hivernage inondent pour ainsi dire le pays, l'eau s'écoule entre ces tumulus, et la graine n'est pas entraînée. Comme je le disais, la culture est réellement en honneur dans le Kénédougou, dont le sol donne en abondance à ceux qui le travaillent. Dans tout le pays, pendant tout le temps que j'y suis resté, je n'ai pas vu un seul mendiant, un seul pauvre; tout le monde mange, et Tiéba, me faisant un jour visiter ses greniers, ses magasins, m'affirmait que, quand Samory avait levé le siège de Sikasso, après dix-sept mois de lutte, Sikasso renfermait plus de deux ans de vivres, et il n'avait fait rentrer que le mil qui lui était dû dans les villages menacés directement. D'ailleurs, quand je suis parti, au mois de mars, Tiéba me montra une trentaine d'immenses greniers remplis de mil de l'année précédente; le mil de l'année n'avait pas encore été touché. Je parle du mil : il en est de même du riz, des patates, des arachides, des ignames. Le bétail était très abondant; il y a quelques années, il a été très maltraité par la péripneumonie, et à Sikasso même il est rare en ce moment; il vient des petits villages dont les troupeaux plus favorisés ont échappé à l'épizootie. Les pâturages sont bons et la viande est belle et d'excellente qualité.

En arrivant à Konoro, Tiéba me présenta un de ses frères aînés, Kassa, qui commandait là une petite colonne prête à faire face aux éventualités, dans le cas où Kinian aurait voulu bouger pendant que Tiéba guerroyait dans le Mimoukala. Après avoir expliqué à son frère tout ce que les Français faisaient pour lui, après lui avoir énuméré les cadeaux que je lui avais remis, lui avoir montré le kropatsheck, le cheval. Tiéba termina en disant qu'après les pluies il ferait la guerre contre Samory, que des tirailleurs et des canons viendraient, qu'il en était bien content et qu'il fallait réfléchir aux moyens à employer pour briser Loutana avant de rentrer à Sikasso et de cerner Kinian, pour l'empêcher de faire ses lougans.

Kassa dissuada Tiéba d'attaquer Loutana avant d'aller à Sikasso. « Tes sofas sont en colonne depuis longtemps, donne-leur quelques jours de repos chez eux; de plus, tu as beaucoup de bagages, de butin avec toi : rentre tout cela à Sikasso, déclare bien que tu veux te reposer longuement, et sans rien dire nous irons un jour à Loutana, puis à Kinian. »

La fama me demanda ce que je pensais du conseil; je lui déclarai le trouver excellent, et Tiéba, au lieu de se jeter sur Loutana, comme nous devions le faire tout d'abord, nous conduisit à Sikasso où il nous précéda d'une journée pour veiller lui-même à notre installation.

Arrivée à Sikasso, capitale de Tiéba.— Importance de cette ville. — Sikasso est la capitale des Etats de Tiéba. C'est un immense village de plus de 4 kilomètres de tour, 3,925 mètres mesurés des saillants principaux, ce qui donne un développement de murailles extérieures considérable. Le tata qui entoure Sikasso est en terre parfois mélangée de pierres, mais on peut dire presque entièrement en terre mélangée à de nombreux cailloux ferrugineux. Il a de 1 m. 50 à 2 mètres à la base, 6 mètres de hauteur; l'épaisseur de cette muraille au sommet n'est guère plus de 40 à 45 centimètres.

Sur le pourtour du tata il n'y a pas de tours, mais les grands saillants et les grands rentrants sont très bien disposés pour se flanquer. Le tata est en forme de crémaillère, mais c'est le seul que j'ai vu ainsi fait; la crémaillère, uniquement construite pour donner de la solidité à la muraille, n'a nullement été faite en même temps pour flanquer; tous les côtés de cette crémaillère sont égaux : on dirait plutôt un gondolage régulier de cette immense muraille, ce qui lui donne une solidité peu commune. Le village est allongé de l'est à l'ouest, aplati du nord au sud; le grand axe est-ouest a 1,450 mètres de longueur; le petit, au nord-sud, atteint de 750 à 800 mètres. Le village est séparé en deux parties égales par un tata exactement pareil au tata extérieur; cette séparation, qui est nord-sud, n'est autre que le mur d'enceinte de l'ancien Sikasso avant que Tiéba ne donne à ce village l'importance qu'il a actuellement. Le vieux village, situé à l'ouest, forme les deux cinquièmes environ de Sikasso. Dans la partie nord-est de Sikasso (nouveau village par conséquent) se trouve une petite colline allongée nord-nord-sud-ouest, haute d'une cinquantaine de mètres au-dessus de la plaine, large à la base de 300 mètres environ, aux pentes facilement accessibles et se terminant au sommet par un petit plateau long de 80 mètres, large de 35 à 40 mètres, d'où l'on domine le village entier. Le sommet de cette colline est habité aujourd'hui, les pentes ne le sont pas. Au sud-est du village se trouve le dionfoutou de Tiéba, entouré d'un tata aussi sérieux et de même construction que le tata extérieur. Sa longueur est-ouest-est de 300 à 350 mètres; sa largeur nord-sud est de 180 à 200 mètres

Dans le nouveau village (Sikasso partie est) existent deux autres tatas très forts, près de la face sud du village; ce sont les tatas du chef de colonne de Tiéba et celui de son fils Ahmadou. Dans le vieux village un énorme et très fort tata, intérieur aussi, occupé par quelques chefs sofas; tous ces tatas sont soigneusement entretenus; le reste du village forme des groupes de cases en terre, fouillis inextricable que l'on retrouve dans tous les villages bambaras; fort peu de cases à un étage; ces dernières ne peuvent être construites qu'avec l'autorisation spéciale du fama, qui permet ainsi à ceux de ses chefs de guerre dont il est satisfait de s'élever au-dessus des autres. Dans Sikasso existent deux mosquées: l'une près de l'angle sud.-ouest du dionfoutou du fama et que le dernier hivernage a réduite en ruine, l'autre à demi-distance du dionfoutou du fama et du tata de séparation du vieux et du nouveau Sikasso.

La face sud du village est d'abord longée par un petit marigot qui prend sa source à 2 kilomètres à peine à l'ouest de Sikasso et qui vient se jeter dans le Saugarouko qui continue à longer le village au sud, se dirigeant vers l'est. Ces deux ruisseaux arrosent de véritables champs de bananiers. L'eau du petit ruisseau prise à l'endroit où elle jaillit du sol est en saison sèche d'une limpidité parfaite; en hivernage elle a une couleur blanchâtre, mais excessivement légère; cette eau, avec un léger goût que je ne saurais définir, est excellente à boire. Dans l'intérieur du village, il existe aussi une assez grande quantité de puits.

Dans ma dépêche du 10 juin, je vous disais, mon colonel, que Binger estimait la population de Sikasso à 4 ou 5,000 habitants; que je croyais que c'était là un minimum, malgré les espaces vides compris entre les murailles.

Quand nous avons quitté Sikasso, tous les espaces vides que je vous signalais avaient disparu, des cases s'étaient élevées partout, la population s'était augmentée d'une façon considérable. Tiéba, comme j'aurai l'occasion de le dire plus tard, n'est pas comme Samory un grand destructeur de villages et d'hommes. Certes, il a fait bien des ruines dans ses conquêtes, il a fait massacrer bien du monde; mais il n'a brisé que les villages qui lui ont résisté par les armes; quant à ceux qui font leur soumission, qui viennent lui dire: « Nous ne sommes que des femmes, nous venons nous donner à toi, tu es notre maître, etc. », ces villages, Tiéba ne les rase pas; les habitants dont il est sûr, il les laisse continuer à habiter leurs maisons, faire leurs lougans, dont à l'avenir une partie des produits est pour lui; les habitants dont il n'est pas sûr, il les envoie à Sikasso, et lorsqu'ils sont restés là pendant quelque temps, lorsqu'ils ont appris à connaître leur maître et à lui obéir, alors il les envoie, non pas dans leur ancien village, il les dépayse, et les envoie reconstruire une ruine, et son pays n'est pas dépeuplé. Sikasso s'était ainsi grossi en un an d'une partie des habitants de Loutana, des villages autour de Kinian, etc. D'ailleurs Tiéba m'a dit plusieurs fois qu'il voulait faire de Sikasso un immense village; et ce qui est certain, c'est que Sikasso est plein actuellement, mais qu'en dehors de ses murs et tout près se forment de petits soukhalas et qu'il est facile de prévoir l'époque, très rapprochée, où ces soukhalas feront, englobés par un seul tata, un immense village. Je suis certain qu'actuellement Sikasso ne renferme pas moins de 8,500 à 9,000 habitants, dans lesquels il faut compter 4 ou 500 sofas adultes, mais sofas dans toute l'acception du terme, c'est-à-dire dont l'unique métier est de faire la guerre. (Je mets « adultes », car je ne comprends pas dans ce nombre les enfants chargés de soigner les chevaux et qui porteront les armes plus tard.)

Sikasso possède deux marchés, le marché quotidien qui se trouve dans le nouveau Sikasso, et le grand marché qui se trouve dans le vieux Sikasso. Sur ces marchés on trouve un peu de tout, mais par-dessus tout des étoffes anglaises; voici un aperçu de quelques prix :

La pièce de 5 fr. vaut 3,000 cauris.

Calicot (toile des Vosges, la pièce de 15 mètres), 21,000 cauris, soit 35 fr.

Linénéas (la pièce de 15 mètres), 30,000 cauris, soit 50 fr.

Calicot anglais (la pièce de 15 mètres), 15,000 cauris, soit 25 fr.

Siamoise (le pagne de 1m,75), 15,000 cauris, soit 25 fr.

Dampé du pays (étoffe dite de Kong), 30 et 35,000 cauris, soit 50 à 57 fr.

(Ces étoffes contiennent beaucoup de rouge, et ce rouge n'est pas obtenu dans le pays: ce sont des étoffes de coton rouge légères venues d'Europe qui sont défaites et dont on fait un fil de la grosseur voulue pour le tissu à obtenir.)

Kassa (étoffe de laine venant du Macina), 6,000 cauris, soit 10 fr.

Pagnes du pays (étoffes de Kong), 9 à 10,000 cauris, soit 15 à 17 fr.

Aiguilles de 4 centimètres, 30 cauris, soit 5 centimes.

Pierres à fusil, 100 cauris, soit 15 centimes.

Boulou (étoffe du pays, rouge, bleu et blanc), 15,000 cauris, soit 25 fr.

Boulou (rayé bleu, rouge, jaune blanc), 45,000 cauris, soit 75 fr.

Pantalon blanc, 6,000 cauris, soit 10 fr.

Plomb en petites baguettes de 40 au kilogr., 4,000 cauris le kilogr., 6 fr. 35.

Boules de bleu, les 6, 300 cauris, soit 50 centimes.

Cuivre en baguettes, 9,000 cauris, le kilogr., 15 fr.

Riz au détail (prix pour le dioula de passage), 120 cauris le kilogr., 25 centimes.

Mil, 100 cauris le kilogr., 20 centimes.

Papier, la feuille 240 cauris, 40 centimes.

Sel, la barre de 25 à 30 kilogr., 60 à 70,000 cauris, 100 à 115 fr.

Mouchoir de couleur rouge, 1,500 à 2,000 cauris, 2 fr. 50 à 3 fr.

Les objets en fer, en cuivre, en argent fabriqués dans le pays, n'ont pas et ne peuvent pas avoir de prix fixe, d'autant plus qu'en général ces objets ne se font guère que sur commande; j'ai vu pourtant au marché des poêles à frire en fer forgé d'une seule pièce, des marmites en fer forgé en deux parties parfaitement ajustées, des satalas en cuivre fondu. Tout cela est fort bien travaillé avec des moyens grossiers. J'ai même eu l'occasion de faire faire pour le fama une timbale en argent, qui fut très bien réussie. J'ai acheté un jour au marché pour 3,500 cauris un cadenas imité des nôtres, entièrement fait dans le pays, auquel rien ne manquait et qui fonctionnait très bien.

En somme, les forgerons sont à Sikasso d'une adresse peu commune, et j'ai vu des pièces d'armes entièrement refaites par eux. Si ces pièces n'étaient pas parfaites, du moins elles permettaient très bien le fonctionnement de l'arme.

C'est ainsi que pour remplacer les ressorts à boudins fatigués ou cassés des fusils modèle 66-74, pris sur Samory à Sikasso, les forgerons, prenant l'acier dans des montures d'ombrelles ou de parapluies, sont arrivés à faire écraser la cartouche, au bout du deuxième ou troisième coup, il est vrai, la matière première étant par trop défectueuse; j'ai vu une tête mobile de leur fabrication qui fonctionnait très bien. Les étuis de cartouches sont soigneusement conservés et la cartouche est réfectionnée au fur et à mesure que les étuis se vident. Voici comment.

Un poinçon est introduit dans l'étui et la pointe dans l'un des évents; un coup sec chasse le couvre-amorce, qui est soigneusement ramassé. Des capsules ordinaires venues de Kong sont découpées de manière à ce que le culot contenant le fulminate reste seul. Ce culot est appliqué sur l'enclume de l'étui, et pour le maintenir on remet par-dessus le couvre-amorce, sur lequel on a eu soin de faire disparaître le froissement du métal produit par le choc du percuteur. La poudre est alors introduite, puis une balle, affectant assez régulièrement la forme de la nôtre. Le forcement est obtenu au moyen d'un chiffon. La cartouche ainsi faite est essayée dans un fusil, et s'il y a forcement, un coup de lime en a raison. Les capsules, le plomb viennent en général de Kong. Les forgerons suivent la colonne, combattent, et après le combat réparent les armes, refectionnent les cartouches.

Tiéba, lors de notre arrivée à Sikasso, avait fait évacuer la partie du village se trouvant entre sa mosquée, son dionfoutou et le tata extérieur, e tnous l'avait affectée comme logement pour nous et nos hommes. Malgré la meilleure volonté du monde, nous ne pouvions tenir dans ces cases mal aérées, et même point aérées du tout, et où les insectes ne nous laissaient de repos ni jour ni nuit. Nous prîmes donc la résolution de nous construire une habitation qui, suffisamment élevée et neuve, nous mettrait à l'abri de ces inconvénients. Je voulais m'établir sur la montagne au milieu du village. « Si tu le désires, me dit d'abord Tiéba, tu peux le faire; tu es ici chez toi, tout t'appartient. » Mais ce ne fut bientôt plus cela. Habiter sur la montagne! C'était là peut-être une position dominante trop belle, et chacun de venir me dissuader de mon projet; on me faisait remarquer les maisons en ruine qu'on voyait au sommet et qui avaient été délaissées, me disait-on, parce qu'on se portait très mal sur cette montagne. On me parlait même du diable qui ne voulait pas, je crois bien, la laisser habiter, et comme ce ballon d'essai n'eut pas l'air d'avoir d'influence sur nous, on insista sur le fait de maladie: on ne voulait pas que nous soyons malades, que sais-je encore?

La foudre tombait aussi souvent sur cette montagne. Cette dernière raison, qui avait pour elle toute chance de vérité, nous fit abandonner notre projet et céder. Il fut convenu que nous construirions une case suffisamment élevée au-dessus des autres à l'emplacement même que nous occupions. Ce devait être une construction bien simple, mais nous ne pûmes la mener à bien: les tornades, les pluies continuelles se chargaient de jeter bas tout ce que nous prenions tant de peine à édifier. « Tu ne pourras jamais rien faire à cette saison-ci, me disait le fama, il est trop tard, les murs ne sauraient sécher. »

Je parle de mes déplorables débuts de constructeur, parce que, toute simple qu'elle était, notre pauvre baraque que nous élevions avait encore amené le soupçon autour du fama. On nous accusa d'élever un poste dans Sikasso. Je ne l'ai su que plus tard, mais le fama qui n'y croyait pas lui-même dut, pour rassurer autour de lui, faire venir de Fangolo son frère Ba-Bemba pour bien dire, après l'avoir vu, que ce que nous faisions là n'était pas un fort; lui qui en avait vu pouvait en parler!... Ainsi donc, méfiance quand nous voulons nous établir sur la montagne, méfiance encore quand nous voulons faire une malheureuse bicoque sans importance; méfiance tout le temps, et d'autant plus grande que chaque jour je prenais plus d'empire sur Tiéba. Ce n'est que petit à petit que cette méfiance, en ce qui me concerne, est arrivée à disparaître. Connu de presque tous, qui me voyaient à leurs côtés partout et toujours, bien portant ou malade, ils avaient fini par cesser de me voir d'un mauvais œil. L'influence personnelle que j'avais pu prendre sur le fama ne leur portait plus ombrage: car ils étaient arrivés à comprendre que je n'avais jamais rien fait qui ne fût dans leur intérêt.

La population des Etats de Tiéba est composée d'éléments bien divers, dont les principaux sont: les Tourkas, les Toussias, les Senoufos, les Mandings. Les aborigènes, d'après l'histoire du pays, pourraient être les Tourkas, les Toussias, etc., qui ont encore aujourd'hui une langue absolument à part. Ils furent englobés, dévorés par une race importée, le Senoufo. Vaincus, chassés de partout, traqués comme des fauves, les Tourkas, les Toussias ne trouvèrent bientôt plus de refuge que dans les montagnes situées au sud-est du Kénédougou vers le pays des Bobos-Dioulas.

Les langues tourka, toussia, n'ont aucun rapport avec le senoufo, ni avec les différents dialectes mandingues (malinké, bambara, etc.). Ce que les Senoufos ont fait pour les Tourkas, Toussias, les descendants d'une famille mandingue, les Taraoulés, sont en train de le faire pour les Senoufos. Le Sénoufo s'appelle dans le pays le Bambaru; le Mandingue envahissant s'appelle le Dioula, de telle sorte que quand on ne connaît pas cette bizarrerie, l'on s'attend à entendre parler le senoufo appelé bambara, une langue absolument semblable à celle parlée dans le Bélédougou, et à entendre un dialecte nouveau appelé dioula. Il n'en est rien, le bambara du Bélédougou, du Ségoua, c'est le Dioula qui le parle, tandis que le senoufo appelé bambara parle une langue à part, la langue senoufo, qui n'a aucun rapport avec le bambara. (*A suivre.*)

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES

ÉTRANGÈRES

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 23 septembre.

L'exhumation des cendres du général Lasalle a eu lieu sans incident au cimetière Saint-Marx, à trois heures de l'après-midi, en présence du personnel de l'ambassade de France, composé du marquis de Montmarin, conseiller, de MM. Le Marchand, secrétaire, Laederich, attaché, et du baron de Berkheim, attaché militaire; le conseil municipal, les représentants de la presse et les personnes déjà citées dans les dépêches précédentes assistaient également à cette cérémonie.

Après que l'on eut scellé le cercueil métallique renfermant les cendres et richement décoré d'emblèmes militaires, on le plaça dans une voiture de gala vitrée à six chevaux; puis le cortège s'est mis en mouvement, suivi par les invités en voitures de deuil, et fermé par un escadron de hussards qui a escorté le cercueil à travers les rues de Vienne.

Un bataillon d'infanterie, avec son drapeau et sa musique, commandé par le commandant général Hoffmeister, se trouvait placé à la gare de l'Ouest. Quatre canons ont tiré des salves au passage du cortège. (*Agence Havas.*)

Vienne, 23 septembre.

Un peu après cinq heures, le cercueil contenant les cendres du général Lasalle a été placé dans un wagon, en présence des archiducs Albert et Guillaume, du général Bauer, ministre de la guerre, du général Schœnfeld, commandant du 2e corps d'armée, et d'un grand nombre de généraux et d'officiers.

A l'approche du cortège, les troupes ont présenté les armes. La musique jouait la marche funèbre de Beethoven.

Au moment où le cercueil fut placé sur wagon, le bataillon d'infanterie a tiré des salves d'honneur.

Les archiducs se sont entretenus avec M. de Montmarin et les membres de la famille Lasalle, qu'ils s'étaient fait présenter.

Le cercueil quittera Vienne ce soir. Les membres de la famille Lasalle l'accompagnent.

(*Agence Havas.*)

ITALIE

Stresa, 23 septembre.

Le roi de Roumanie, invité par la reine Marguerita et la duchesse de Gênes, est venu diner ce soir à la villa de la duchesse.

(*Agence Havas*).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

(Exécution de l'article 19 de la loi du 30 octobre 1886.)

Par arrêté préfectoral du 22 août 1891, l'école publique de filles de Bricquebosq (département de la Manche) a été laïcisée.

AGRÉGATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES

(Lettres).

Programme du concours pour l'année 1892.

TEXTES D'EXPLICATIONS FRANÇAISES.

1° Corneille : *Horace*.

2° La Fontaine, *Fables* : livres VII, VIII et IX.

3° Bossuet, *Histoire universelle : les Empires. — Oraison funèbre du prince de Condé.*

4° Labruyère, *les Caractères* : chapitres *de la Société et de la Conversation*, *des Biens de fortune*.

5° J.-J. Rousseau, *Morceaux choisis*, par M. E. Fallex : de la page 53 à la page 128, et de la page 233 à la page 270 (édition Delagrave).

6° *Morceaux choisis des auteurs français*, de M. Petit de Julleville, prose et vers : à partir de Villehardouin jusqu'à Comines inclusivement (édition Masson).

7° *Morceaux choisis des auteurs français*, de M. Albert Cahen, cours supérieur : Prose, de la page 416 à la page 511 ; — même cours : Poésie, de la page 785 à la page 827 (édition Hachette).

TEXTES D'EXPLICATION POUR LES LANGUES VIVANTES

I. — Auteurs anglais.

1° Charles Lamb : *Tales from Shakespeare* (prose).

2° Crabbe : *The Village* (poésie).

3° Morceaux choisis de prose et de vers, par Elwal.

II. — Auteurs allemands.

1° Uhland : *Balladen und Romanzen*.

2° Heyse : *Deutscher Novellenschatz*, 1er vol.

3° *Lectures allemandes pour les jeunes filles* (édition Bossert et Beck), 2e vol.

HISTOIRE

Le sujet de la composition écrite et les matières des leçons orales seront empruntés aux parties suivantes :

1° Histoire politique, religieuse et littéraire de l'Europe, depuis le traité de Cateau-Cambresis (1559) jusqu'à la mort de Henri IV (1610).

2° Histoire contemporaine, de 1789 à 1851.

GÉOGRAPHIE

Les sujets des leçons orales seront empruntés aux matières suivantes :

1° Géographie historique, politique, administrative et économique de la France.

2° Les colonies et les protectorats de la France.

3° L'Asie.

PSYCHOLOGIE ET MORALE

Les sujets des leçons seront empruntés aux matières du programme de psychologie et de morale de l'enseignement secondaire des jeunes filles.

BANQUE DE FRANCE ET SUCCURSALES

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF	24 SEPTEMB. 1891 MATIN	17 SEPTEMB. 1891 MATIN
Encaisse de la Banque (*)	2.595.016.522 82	2.602.661.978 61
Effets échus hier à recevoir ce jour	21.085 77	46.716 45
Portefeuille de Paris { Effets sur Paris	204.504.083 70	195.184.694 87
Portefeuille de Paris { Effets sur l'étranger	» »	» »
Portefeuille de Paris { Oblig. du Trésor à court terme	» »	» »
Portefeuille des succursales	346.262.296 »	358.165.696 »
Avances sur lingots et monnaies à Paris	7.769.800 »	8.573.300 »
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales	3.401.700 »	3.898.700 »
Avances sur titres à Paris	124.852.544 98	124.605 852 46
Avances sur titres dans les succursales	164.444.832 »	162.087.222 »
Avances à l'Etat (convent. des 10 juin 1857, 29 mars 1878 et 30 mars 1888)	140.000.000 »	140.000.000 »
Rentes de la réserve :		
Loi du 17 mai 1834	(a) 10.000.000 «	(a) 10.000.000 »
Ex-banques départementales	(b) 2.980.750 14	(b) 2.980.750 14
Rentes disponibles	99.242.977 64	99.242.977 64
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) y compris (c) 9,125,000 de la réserve	(c) 100.000.000 »	(c) 100.000.000 »
Hôtel et mobilier de la Banque	(d) 4.000.000 »	(d) 4.000.000 »
Immeubles des succursales	9.401.344 »	9.401.344 »
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales	3.028.072 09	2.853.283 03
Emploi de la réserve spéciale	(e) 9.907.444 16	(e) 9.907.444 16
Divers	108.791.307 85	106 062 413 78
	3.933.624.761 15	3.939.672.373 14

PASSIF	24 SEPTEMB. 1891 MATIN	17 SEPTEMB. 1891 MATIN
Capital de la Banque	182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (art. 3, loi du 9 juin 1857)	8.002.313 54	8.002.313 54
Réserves mobilières :		
Loi du 17 mai 1834	(a) 10.000.000 »	(a) 10.000.000 »
Ex-banques départementales	(b) 2.980.750 14	(b) 2.980.750 14
Loi du 9 juin 1857	(c) 9.125.000 »	(c) 9.125.000 »
Réserve immobilière de la Banque	(d) 4.000.000 »	(d) 4.000.000 «
Réserve spéciale	(e) 9.907.444 16	(e) 9.907.444 16
Billets au porteur en circulation (Banque et succursales)	2.950.319.645 »	2.963.696.740 »
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	13 759.960 52	14.539.102 34
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales	41.822.714 95	42.647.848 23
Compte courant du Trésor, créditeur	285 061.482 38	261.599.844 99
Comptes courants de Paris	333.074.594 31	337.094.122 33
Comptes courants dans les succursales	47.382.207 »	49.531.090 »
Dividendes à payer	3.158.404 70	3.273.091 70
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	5.600.736 83	5.293.375 02
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	1.357.644 66	1.357.644 66
Divers	25.571.862 96	34.124.006 03
	3.933.624.761 15	3.939.672.373 14

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur de la Banque de France,

J. MAGNIN.

(*) Décomposition de l'Encaisse :

	AU 24 SEPTEMBRE 1891	AU 17 SEPTEMBRE 1891
OR	1.338.595.640 04	1.345.345.793 38
ARGENT	1.256.420.882 78	1.257.316.185 23
	2.595.016.522 82	2.602.661.978 61

BULLETIN COMPARATIF DES RECETTES DES CHEMINS DE FER

Du 3 au 9 septembre 1891 pour les compagnies d'intérêt général et les chemins de fer Portugais, et du 10 au 16 septembre pour les autres compagnies.

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE						DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE				RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE			
	1891			1890			1891		1890		1891	1890	1891		1890	
	kilom. exploités	recettes brutes.	par kilom.	kilom. exploités	recettes brutes.	par kilom.	sur recettes brutes.	par kil.	sur recettes brutes.	par kil.			sur recettes brutes.	par kil.	sur recettes brutes.	par kil.
		fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	0/0	fr. c.	0/0	fr. c.	fr. c.	fr. c.	0/0	fr. c.	0/0
Du 3 au 9 septembre (36e semaine).																
COMPAGNIES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL																
Chemins de fer de l'Etat	2.666	808.034 »	303 08	2.658	838.131 25	315 32	»	»	30.097 25	4.03	24.802.017 79	24.106.175 50	695.842 20	2.08	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée (1)	8288.43	7.455.347 45	899 49	8.130	7.456.218 95	917 12	»	»	871 50	1.92	236.862.751 60	229.169.957 43	7.692.794 17	1.64	»	»
— Rhône au Mont-Cenis	133	93.630 95	703 99	133	92.713 70	697 10	917 25	0.99	»	»	3.104.374 25	3.217.038 63	»	»	112.664 38	3.50
— Chemins algériens	513	244.788 35	477 17	513	272.154 14	530 51	»	»	27.365 79	11.17	6.474.863 32	6.183.403 88	291.459 44	4.71	»	»
Nord	3.606	3.718.000 »	1.031 06	3.600	(b) 3.704.000 »	1.028 89	14.000 »	0.21	»	»	(b) 124.240.000 »	(b) 124.940.000 »	»	»	700.000 »	0.78
Ouest	4.820	(a) 3.177.107 50	659 15	4.714	(b) 3.255.159 75	690 53	»	»	78.052 25	4.54	(a) 98.339.132 18	(b) 95.902.390 35	2.436.741 83	1.99	»	»
Orléans (c)	6.359	3.635.518 65	571 71	6.122	3.623.721 05	591 91	11.797 60	»	»	3.41	113.102 790 63	110.690.926 21	2.411.864 42	0.42	»	»
Est	4.513	3.008.660 55	666 67	4.513	2.999.289 70	664 59	9.370 85	0.31	»	»	96.850.639 55	95.197.489 »	1.653.150 55	1.69	»	»
Midi	3.023	2.115.775 33	699 89	2.965	2.031.954 91	685 31	83.820 42	2.13	»	»	61.786.244 24	60.139.276 02	1.646.968 22	1.30	»	»
Cies SECONDres D'INTÉRÊT GÉNÉRAL																
Est-Algérien	897.64	193.850 43	215 95	897.08	217.542 34	242 50	»	»	13.691 91	10.94	4.309.005 94	3.692.475 66	706.530 28	16.59	»	»
Bône-Guelma et prolongemts — Anc. rés. (v. large), Algérie et Tunisie.	536	125.960 80	235 »	536	121.171 74	226 07	4.786 06	3.95	»	»	2.730.453 63	2.441.338 06	289.115 57	11.84	»	»
Bône-Guelma et prolongemts — N. rés. (v. étr.), Souk-Ahras à Tébessa	128	6.975 90	54 49	128	5.019 10	39 21	1.956 80	38.96	»	»	247.535 90	194.443 90	53.092 »	20.78	»	»
Rés. Ouest-Algérien (prov. d'Oran)	296	54.015 50	182 48	296	66.292 75	223 96	»	»	12.277 25	22.73	1.734.153 71	1.513.641 17	220.512 54	11.47	»	»
— Ligne de Blida à Berrouaghia	45	4.537 65	100 83	»	»	»	»	»	»	»	6.486 30	»	»	»	»	»
Ouest-Algér. (exploitn du rés. de la Cie Franco-Algérienne) — Arzew à Kralfallah	214	42.332 »	197 81	214	45.084 25	210 68	»	»	2.752 25	6.50	912.816 05	891.693 20	21.122 85	2.36	»	»
— Kralfallah à Méchéria	138	9.487 45	68 75	138	11.388 35	82 52	»	»	1.900 90	20.03	212.627 75	191.601 40	21.026 35	10.97	»	»
— Méchéria à Aïn-Séfra	102	3.662 25	35 91	102	2.457 55	24 09	1.204 70	49.06	»	»	58.383 35	59.888 35	»	»	1.505 »	2.57
— Aïn-Thizy à Mascara	12	931 05	77 59	12	1.250 45	104 20	»	»	319 40	34.29	41.651 90	40.927 90	724 »	1.76	»	»
— Mostaganem à Tiaret	197	11.586 45	58 81	197	12.581 95	63 86	»	»	995 50	8.59	341.560 35	356.799 20	»	»	15.238 85	4.46
— Modzbah à Marhoum	32	146 35	4 57	32	269 70	8 42	»	»	123 35	84.24	5.728 05	3.473 87	2.254 18	64.88	»	»
Du 10 au 16 septemb. (37e semaine).																
Médoc	101	28.462 04	281 80	101	30.213 70	299 15	»	»	1.751 66	5.80	762.542 07	776.368 78	»	»	13.826 71	1.77
COMPAGNIE D'INTÉRÊT LOCAL																
Caen à la mer	28	13.219 47	472 12	28	13.552 07	484 »	»	»	332 60	2.51	297.559 75	304.747 35	»	»	7.187 60	2.41
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES																
Autrichiens (d)	1.366	»	»	1.352	»	»	»	»	»	»	39.224.137 50	39.048.630 »	175.507 50	»	»	»
Sud de l'Autriche (e)	2.178	2.362.935 »	1.085 »	2.178	2.466.080 »	1.132 »	»	»	103.145 »	4.10	69.182.798 »	74.034.405 »	»	»	4.851.607 »	6.60
Madrid à Saragosse et à Alicante	2.672	990.037 31	370 52	2.672	994.326 51	372 12	»	»	4.289 20	4.51	38.621.377 41	37.647.520 21	973.857 20	2.58	»	»
Nord de l'Espagne (f)	1.959	1.376.330 56	702 56	1.959	1.313.791 33	670 64	62.539 23	4.76	»	»	42.137.628 91	38.977.438 22	3.160.190 69	8.10	»	»
Asturies, Galice et Léon	741	237.954 10	321 12	741	239.530 55	323 21	»	»	1.546 45	0.64	7.190.330 04	7.402.461 97	»	»	212.131 93	2.86
Lérida-Reus et Tarragone	103	25.426 04	246 85	103	23.774 26	220 81	1.651 78	6.94	»	»	1.068.161 50	898.238 44	169.923 06	18.91	»	»
Andalous	891	285.097 »	320 »	891	298.161 »	335 »	»	»	13.064 »	»	9.994.406 »	9.831.056 »	163.350 »	1.66	»	»
Madrid-Caceres-Portugal	429	47.856 62	111 55	429	67.332 94	136 95	»	»	19.476 32	28.93	2.105.986 87	2.178.210 59	»	»	72.223 72	3.36
Portugais (réseau non garanti)	685	388.909 72	567 73	685	396.995 26	579 55	»	»	8.055 54	2.04	10.453.319 15	10.287.721 36	165.597 79	1.60	»	»
— (réseau garanti par le Gouvt)	168	31.438 88	187 13	168	40.555 55	241 40	»	»	9.116 67	22.44	696.422 22	657.077 77	39.344 45	5.98	»	»
Porto-Rico (garanti par le gouvt)	73	3.847 50	62 05	»	»	»	»	»	»	»	(g) 142.240 50	»	»	»	»	»

(1) Le 7 septembre 1891, ouverture à l'exploitation de le la section de l'Estaque à Marseille-Joliette (8 kilomètres).
(a) Recettes approximatives.
(b) Recettes rectifiées.
(c) Y compris les lignes de la Sarthe.

(d) Les recettes de 1890 sont des chiffres définitifs; celles de 1891, des chiffres provisoires.
(e) Les recettes de l'exercice 1890 sont données conformément aux résultats définitifs de la comptabilité.
(f) Pour faciliter la comparaison des recettes, les produits de 1891 ont été, comme ceux de 1890, convertis à raison de 4 peseta (4 réaux) par franc.
(g) Recettes à partir du 10 mars 1891.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Jeudi 24 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Oct. 91	3 %	96f 96f05 10 12½ 15	en liq.						
			fin ct.	96 12½	96 20	96 10	96 17½	96 05	96 10
			P° fin c.		d1f	96 20	d50		
			P° fin c.	96 22½	96 30 d25				
			P° fin p.		d1f	96 52½	96 65 d50		
			P° fin p.	96 70	96 77½ d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %	91f	fin ct.					91 ..	
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés	95f 94f95	en liq.						
			fin ct.	94 97½			95 02½	94 95	94 95
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.	95 10	d25				
			P° fin p.		d1f	95 30	d50		
			P° fin p.	95 50	95 55 d25				
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)	97f45	en liq.						
			fin ct.	97 62½				97 80	97 62½
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
Août 91	4 ½ % 1883	105f80 82½ 85	en liq.						
			fin ct.	10592½			105 87½	105 85	10587½
			P° fin c.				d50		
			P° fin c.						
			P° fin p.				d50		
			P° fin p.						
Août 86	Promesses d'inscript. 4½ % 1883	0 25						0 25	
Sept. 91	Bons du Trésor 4 % : éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f 10200							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 5000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
d°	éch. 1er mars 96								
Juill. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), n°s 221,501 à 273,500	510 509	en liq.						
			fin ct.					508 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Sept. 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	545 547 545	fin ct.					545 .	
Août 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	526	fin ct.					526 ..	
Juill. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	417 50 417	fin ct.					419	
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	408 50 409 50 408 50	fin ct.					408 50	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	106 105 75						107 .	
...	d° d° séries sort. (unit.)								
...	d° d° d° (sér. ent.)		en liq.						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	532	fin ct.					532 ..	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	532	fin ct.					532 .	
			en liq.						
Sept. 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	408 407	fin ct.					409 50	
d°	d° d° quarts, r. 100f	103 25						103 25	
Mars 91	d° d° nouv., 120 f. p.	398 396 398 25 398 25	fin ct.					399	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	101 50 101 25	fin ct.					101 50	
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	403 75 403 50	en liq.						
			fin ct.					403 50	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.)	501 501 25	en liq.						
			fin ct.					500 ..	
			P° fin c.						
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.)	560 557 50 555	en liq.						
			au 15					565 ..	
Juin 91	Banque de France (nominatives)	4580	en liq.						
			fin ct.					4600 ..	4595 ..
			P° fin c.		d40		d50		
			P° fin p.		d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23)	446 25	en liq.						
			au 30	445 ..			446 25	446 25	446 25
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 38)	785 790	en liq.						
			au 30	785 ..	785	785	792 50		786 25
			P° au 30		d10	792 50	d5f		
			P° au 15	805 ..	807 50 d10	810 .	812 50 d10		
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9)	440 441 25	en liq.						
			au 30					440 ..	
			P° au 30		d10		d5f		
Juin 91	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26)		en liq.						
			au 30						
			P° au 30						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 10)		en liq.						
			au 30						
			P° au 30						
Juin 91. ex-1re r.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	283 75	en liq.						
			au 30	283 75			285 ..	283 75	283 75
			P° au 30		d10		d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	542 50 545	en liq.						
			au 30	547 50				543 75	
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)	656 25	P° au 15		d10		d5f		
			au 30						
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.)	430	en liq.						
			au 30						
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)		en liq.						
			au 30						
Août 91	Banque hypot. de Fr°e, r. 1000f, t.p.	518 515	fin ct.					515	
Sept. 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.		fin ct.					420 25	
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. } en représon d'ann.	151	en liq.						
			fin ct.						
Juin 91	d° 5%, r. 500 f. } dues par l'État	528 529 529 75	au 30					528 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.	103250	1020 ..
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.	415 ..	
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.	112 ..	
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.	975 ..	
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr.	111 .	109 ..
d° 1881, 4%, r. 500 f.	509 50	
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	109 ..	
d° 1863, 3%, r. 100 fr.		
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.		
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	100 ..	99 50
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.		
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	48 ..	47 50
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.	190 .	130 ..
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).	2225 ..	
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	410	407 50
Midi, d° act. de jouiss	678 75	
Nord, d° act. de jouiss.	1410	
Orléans, d° act. de jouiss.	1090 .	
Ouest, d° act. de jouiss.	570 .	568 75
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)		
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f, t.p.	610 ..	
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	540 ..	
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	580 ..	578 75
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.		
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	245 ..	
d° du département du Nord		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier	380 .	
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	26 ..	
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	431	
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	557 50	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (n°s 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entrepre (ex-c. 48).	250 ..	
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1450 ..	
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 11).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.	260 .	
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 15).		
Ind. linière (Compt. de l') a. 500f.		
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).	385 ..	382 50
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 29).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p.	1370 ..	
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	391 25	
Gaz d'huile (Soc. intern.). a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).		
d° act. de jouiss.	585 ..	
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.	1750 ..	
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé	1520 ..	
2e série, act. 500 fr., t.p.	1505	
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.		
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	785 ..	
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2500 ..	2475 ..
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	800 ..	
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1280 ..	1250 ..

JOUISSANCE	Jeudi 24 Septembre	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
			en liq..						
Juill. 91	Crédit Foncier de France. Actions 500 fr., tout payé...	1280 1275 1280	fin ct...	1287 50			1288 75	1280 ..	1288 75
	(nominatives)		Pe fin c.		d40		d20		
			Pe fin c.		d10	1293 75	d5f		
	Obligations :		Pe fin p.		d40		d20		
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.		Pe fin p.	1305 ..	1307 50 d10		d5f		
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	518 25 518						520 .	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	105 50						105 50	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	604 75						601 50	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	120 25						120 ..	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	519 50 518 517 516						520 ..	
d°	communles, 3%, remb. 500 f.	507 506							
d°	d° 5es, r. 100 f.	102						102 ..	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	515 514 514 75	fin ct...					515 ..	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	394 50 394 394 25	en liq..					394 50	
Sept. 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	476 50 476 25	fin ct...					476 50	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	480	fin ct...					480 .	
Sept. 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	474 474 25	fin ct...					474 25	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	422 421	fin ct...					422 50	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	479 479 25	fin ct...					479 25	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	53f 52f 51f	fin ct...					53 .	
...	d° d° (nomin.).		fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	41f 40f75 40f50 25	fin ct...					41 ..	
...	d° d° (nomin.).		fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		en liq..						
			au 30..					595 ..	
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq..						
		685	au 30..						
Mars 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 42)		en liq..						
		827 50 828 75	au 30..	828 75			827 50	828 75	828 50
			Pe au 30		d10	830 .	d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)		en liq..						
		322 50	au 30..	320 ..				322 50	318 75
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), a. 500 f., 125 p. (nom.)(en liq.)		en liq..						
			au 30..						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).		en liq..						
			au 30..					328 75	
			Pe au 30		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. développt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)		en liq..						
		485	au 30 .					485 ..	482 50
			Pe au 30		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq..						
			au 30..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..		en liq..						
		470	au 30 .					470 ..	
			Pe au 30		d10		d5f		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq..						
			au 30..						
Sept 91	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (ex-coupon 39)......		en liq..						
		380	au 30..					378 75	380 ..
			Pe au 30		d5f		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq..						
			au 30..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		en liq..						
			au 30..						
			Pe au 30		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq..						
			au 30..						
Juill. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14),		en liq..						
		13f 12f50	au 30..					15 ..	
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...		Pe au 30		d10		d5f		
			en liq..					207 50	
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).		au 30..		d10		d5f		
		480 481 25	au 30..					481 25	
Août 91	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	389	au 30 .					389 ..	
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 26)....		en liq..						
			au 30..						
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'Etat) t.p.		en liq..						
		705	fin ct..					705 ..	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'Etat), ex-coupon 30.......		en liq..						
		620 617 50 615	fin ct..					618 75	
			en liq..						
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	915	fin ct..					911 25	913 75
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..		en liq..						
		1505 1506 25	fin ct..	1507 50				1506 25	1510 ..
			Pe fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)...............		en liq..						
		1300 1305	fin ct..	1307 50				1300 ..	
			Pe fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........		en liq..						
		1840	fin ct..					1835 ..	1835 ..
			Pe fin c.		d20		d10		
			Pe fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 78)		en liq..						
		1540 1541 25 1542 50	fin ct..					1540 ..	
			Pe fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).		eu liq..						
		1075 1077 50	fin ct..					1072 50	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'Etat ou de Dépts)		en liq..						
		535 530	fin ct..					530 ..	
			Pe fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).		en liq..						
			au 30..					520 ..	
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).		en liq..						
		545	au 30..	545 ..				550 ..	
			Pe au 30		d10		d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).		....						
			....		d10		d5f		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)		en liq..						
			au 30..						
			Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		Pe au 15		d20		d20		
			au 30..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr.. t.p.. (ex-coupon 19)		en liq..						
		575	au 30..					570 ..	
			Pe au 30		d10		d5f		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	142 50	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	145 ..	
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)...	407 50	405 ..
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.	400 ..	
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	542 50	540 ..
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	580 ..	575 ..
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	360	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1073 75	1065 ..
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	720 ..	
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	372 50	370 ..
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	116 65	115 ..
Voitures à Paris, actions de jouiss.		
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 20).	475 ..	432 50
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2500..	2475..
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.		
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1128 75	1125 .
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2100..	[illegible]
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4)..	14[illegible]5	1420 .
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	220 ..	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	557 50	
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	577 50	572 50
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	260 ..	
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 50).		
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.	360 ..	
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	1350..	
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	520 ..	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............	1715..	
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	220 ..	217 50
d° parts bénéficiaires.......	217 50	
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....		
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	195 ..	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	428 75	
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	342 ..	
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...	380 ..	
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.	380 ..	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..		
d° d° de 1887 à 1985..	407	
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	406 25	
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	412 50	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	407 ..	405
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	652 .	651 25
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	443 .	441 50
d° nouvelles d°	437 ..	436 50
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	438 ..	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérnne. Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'Etat).....		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérnne. Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	407 ..	406 50
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérnne. Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)	406 ..	404 ..
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérnne. Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	413 ..	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......		
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	447 50	447
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	445 ..	441 50
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	442 ..	
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	443 ..	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	443 ..	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	647 .	
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	443 50	442
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	446 ..	445
Paris-Lyon-Médit., 66, 3 %, r. 500f.	448 ..	447 50
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).		

JOUISSANCE	Jeudi 24 Septembre	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLÔTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLÔTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 61)	1455 1453 75 1455 .... 1457 50	en liq..						
			au 30	1455 ..	1456 25	1455 ..	1455	1455 ..	1456 25
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	d° act. de jouissance (ex-coup. 18)	1163 1162 50 1163 75 1165	en liq..						
			au 30..					1165 ..	
			Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé ..... (ex-coupon 60)	583 581 25 582 50 583 75 585 587 50 590	en liq..						
			au 30..	585 ..			588 75	581 25	583 75
			Pe au 30				d5f		
Juin 91.	Messageries Marit. a. 500 fr., t.p.	657 50	en liq..						
			au 30..					657 50	
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p (ex-c. 12).	1085	en liq..						
			au 30..					1082 50	
			Pe au 30		d10		d20		
			Pe au 15		d10		d10		
Juill. 91	d° act. de jouiss (ex-c. 16).	450	en liq..						
			au 30..					495 ..	
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	710 705	en liq..						
			au 30..					710 .	
			Pe au 30		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 4).	305 300	en liq..						
			au 30..					306 25	307 50
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p (ex-coupon 24)	2950	en liq..						
			au 30..					2950 ..	
			Pe au 30		d..		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. (ex-coup. 10). en liquid	29f 25 50 25 28f 75 .... 29 25 29f 28f 50	en liq..						
			au 30..	28 75	30 ..	28 75	28 75	28 75	28 75
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr. t.p	205 206 25 207 50	en liq..						
			au 30..						
Juill. 83	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12). en liq	55f 50 55f 54f 75	en liq..						
			au 30..					54 ..	
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 88	Canal interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15). en liquid.	27f 27f 50 28f 27f 50 27f 27f 25 50 75	en liq..						
			au 30..	26 25			27 50	25 50	25 ..
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2895 2900	en liq..						
			au 30..	2893 75	2902 50	2893 75	2896 25	2890 ..	2893 75
			Pe au 30		d40	2902 50	d20		
			Pe au 30	2905 ..	2910 . d10	2912 50	d40		
Juill. 91	d° Délégations, act. 500 f., t.p (ex-coup. 64).	807 50	en liq..						
			au 30..					810 ..	
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	d° parts civiles (ex-c. 27).	308 75	en liq..						
			au 30..					308 75	
d°	d° parts de fondateurs (ex-coupon 27)..........	1195	en liq..						
			au 30..					1200 ..	
			Pe au 30		d10		d5f		
Sept. 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.		au 30..					139 ..	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recouvt des 15% attrib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12)	2047 50 2050 2052 50	en liq..						
			au 30	2050			2055 ..	2047 50	2047 50
			Pe au 30		d20		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup 16).		en liq..						
			au 30..					410 ..	
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup 7).	505 503 75 502 50 503 75	en liq..						
			au 30..	505 ..	505 ..	500 ..	502 50	507 50	
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	120 116 25	en liq..						
			au 30..	120				120 ..	116 25
			Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr, t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup 9)	408 75	en liq.						
			au 30..					410 ..	410 ..
			Pe au 30		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
Oct. 91	Angleterre, 2 3/4 % (n.c. fixe 25f20).	C. 500	en liq..						
			au 30..					95 ..	
Juin 91.	Argentine (République), 5%, 1881, rembours. 500 fr.	C. 1000	en liq..						
			au 30..						
Juill. 91	d° 5%. 1884. remb. 500 fr...	Gr c	au 30.						
			Pe au 30		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%. 1886, remb. 500 fr...	325 327 50	en liq..					334 ..	
...	d° d° c. de 5 obl..		au 30..		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.		Pe au 15						
Mai 91.	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		en liq..						
			au 30..						
...	d° d° 1000 fl. d°	79f 30	Pe au 30		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	96f 50 .. C. 10000	en liq..						
			au 30..					96 75	
...	d° d° 1000 fl. d°	96f 30	Pe au 30		d50		d25	96 30	
Juill. 91	Belgique, 2 1/2 %, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 30..						
...	d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	Pe au 30		d..		d..		
Mai 91.	d° 3%, 1873		au 30..						
Juill. 91	d° 3 1/2 %, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 30..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 30.						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq..						
Mai 91.	d° 3 1/2 %, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f 102 75	au 30..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	en liq..						
...	d° d° c. de 500 f.		au 30..					102 75	
Août 91	d° 3 1/2 %, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 30..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	Pe au 30		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
Juin 91	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4 1/2 %, 83 Obl. 1000 £.		en liq..						
			au 30..						
...	d° d° 500 £.		Pe au 30		d50		d25		
...	d° d° 100 £.								
Avril 91	d° 4 1/2 %, 88, Obl. 1000 £.		en liq..						
...	d° d° 500 £.		au 30..		d..		d25		
...	d° d° 100 £.		Pe au 30		d50				
d°	d° 4%. 1889. Obl. 1000 £.		en liq..						
...	d° d° 500 £.		au 30..						
...	d° d° 100 £.	72f 71 50	Pe au 30		d50		d25		
Oct. 86	Cordoba (Province de), 6% 1888, rembours. 500 fr. tout payé ..	100	en liq..		d10		d5f		
			au 30..						

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr..		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).		
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......		
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	447 .	445 50
d° 3% nouveau, r. 500f d°	456 50	
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	449 ..	448 25
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	442 ..	441 25
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..	1270..	
d° 3%, rembours. 500 fr.....	448	447 ..
d° 3%. 1884, remb. 500 fr...	453 ..	451 ..
Grand-Central, 1855. 3%, r. 500 fr.	443	
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).	505 ..	
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......		
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108.312 à 190,312.		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'État. Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	446 .	445 ..
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	453 ..	452 ..
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb 1250 fr.	1257 .	
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r. d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	409 .	
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	502 50	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.	420 ..	
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	430 50	
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	100	
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	408	407 50
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.		
Venezueliens (Cie Franç. de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr....		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	275 75	
d° d° 5%, r. 500 fr.	240	
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.		
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..	45 ..	44 ..
Docks du Havre, 3%. remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..	412 50	
Docks de Rouen, 5%, remb 500 fr.		
Entr. et mag gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%. r. 500 f.		
d° d° 5%, r. 500 f.	536 ..	
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Étranger, 5%, r. 500 f.		
Eaux Banlieue, 4 1/2 %, 88, r. 500 f..		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyonn.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer. 5%. r. 500f.		
Industrie linière, 6%, r. 300 fr...		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.		
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	528 .	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	310	
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4% r. 500 fr.		
Gaz pr France et Étr. 5%, r. 500 fr.	520 ..	
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	307 50	305 ..
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...	510 ..	
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......		
Vigsnaes (Mines), 5%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 f..		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	470 ..	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	255 ..	
P. Morelli et Cie. 1878. 6%. r. 500 fr.		
Messageries Marit.. 4%, r 500 fr..	501	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....		
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	504 ..	
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.		
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	406 .	405 ..
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	380 ..	
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etablssts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.		
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4 1/2 %, r. 500f.	481 75	481 50
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.	500 .	
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	630 ..	
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 ..	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municip. (Délég.) 4%, r. 500.		
Canal de Corinthe, 6%. r. 500 f., t.p.	122 ..	
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	35 ..	34 ..
d° d° 3%, remb. 500 fr...	26 ..	24 ..
d° d° 4%. remb. 500 fr...	27 .	26 ..
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	32 .	29 50
d° d° (2e série).	31 ..	29 25
d° d° (3e série).	94 ..	92 50
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	91 .	89 ..
d° d° depuis la répart.		
d° d° 322f 50 payés...		
d° d° 16 fr. 67 payés		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	73 .	71 ..
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	618	
d° 3%, rembours. 500 fr........	436 25	
d° d° 2e série. remb. 500 fr ..	434	437 50
d° Bons de coup. arr.., 5%, r. 85f	94 50	

Jouissance	Jeudi 24 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Egypte. Oblig. Daïra Sanieh 4 % (décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	496	en liq..						
			au 30..					495 ..	492 50
			P° au 30		d10				
Mai 91	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig.		en liq..		d10		d5f		
	7%, rembours. 500 fr.	493 492 75 50 492	au 30..	491 25	492 50	491 25	491 25	492 75	491 25
	(Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)		P° au 30		d10		d5f		
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½ %		en liq..						
	(décrets des 6 et 7 juin 1890)...	464 464 50	au 30..	462 50			461 25	465 ..	462 50
...			P° au 30		d10		d5f		
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878		en liq..						
			au 15..						
			en liq..						
Sept. 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f		au 30..						
	(nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fl. 1f.		en liq..						
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	73f	au 30..	72 20	72 40	72 20	72 35	73 ..	72 20
...	Coup. de 40 —	72f50 40	P° au 30		d50		d25	72 60	
...	Coup. de 80 —	72f50 60	P° au 15		d50		d25	72 25	
...	Coup. de 160 —	72f25 40 45	P° au 31		d50		d25	72 25	
...	Coup. de 240 —	72f40 30						72 25	
...	Coup. de 480 —	72f40 30						72 .	
...	Coup. de 960 —	72f40 30	en liq..					72 05	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).		au 30..						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba,		en liq..						
	6%, 1886, garantis.	496 495	au 30..					495 50	
			en liq..						
d°	d° d° 1890, garantis.	460 457 456 25 456	au 30 .		d10		d5f	456 ..	
			P° au 30		d10		d5f		
			en liq..						
....	États-Unis. Cons. 4½ % (n.c.f. 5f).		au 30..						
Juill. 91	d° Consolidés 4%		au 30..						
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½ %, 89.		en liq..						
...	Oblig. et coupons prescrits au bout de 20 ans de l'éch. (Titre de 617f.		au 30..		d10		d25		
...	— de 2463f.		P° au 30		d10		d25		
...	— de 6170f.		en liq..		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	411 25 412 50 410 408 75	au 30..					415 ..	
		Gr. c.	en liq..						
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	410 408	au 30..					413 ..	
		Gr. c.	en liq..						
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	322 50 324	au 30..					325 50	
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½ %, 1886 (nég. change		en liq..						
	fixe 2f10). Coup. de 100 fl....		au 30..		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe		en liq..						
	2 fr. 50). Oblig 100 fl.	93f25 93f	au 30..	89 90			90 05	93 25	89 97½
...	d° 500 fl.		P° au 30		d50		d25	91 75	
...	d° 1000 fl.	90f 90f15 20.	P° au 15		d50		d25	90 ..	
Août 91	d° 4½ %, or, 89 (n.ch.fl. 2f50).		en liq..						
...	Cap. des titres amort. presc. après 20 ans. (Obl. 100 fl.	100 20	au 30 .					100 90	
...	— 500 fl.		P° au 30		d50		d..	101 ..	
Mars 91	Inde, 80 4½ % (nég.ch.fixe 2f50).		au 15..						
			en liq..						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.	90f50 60 65 70 75 80	au 30..	90 50	90 80	90 ..	90 67½	90 50	90 47½
...	d° coup. 500 fr.		P° au 30		d1f		d50		
...	d° coup. 100 et 200 fr..		P° au 30	90 60	90 85 d25				
...	d° coup. 50 fr.		P° au 15		d1f		90 90 d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	90f75	P° au 15	91 ..	91 35 d25			90 75	
Avril 91	d° 3%	.f	au 30..						
			en liq..						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	316	au 30..					316 ..	
Mai 91.	Norvège, 3½ % (nég.ch.fl. 25f20),		en liq..						
	coup. de 504 f. (20 £).	.f	au 30 .						
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	.f	au 30..						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 30..						
d°	d° obl. 5% d°		au 30..						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch.		en liq..						
	fixe 25f25), coup. de 20 £.	38f20 38f 37f90 80 75	au 30..	38 ..			37 75	38 15	38 05
...	d° coup. de 50 £.	.f	P° au 30		d50		d25	38	
...	d° coup. de 100 £.	38f 37f95 80 38f 37f75	P° au 15		d50		d1f	38 20	
			en liq..						
Avril 91	d° 4½ %, 88-89, r. 500f. Nos 1 à 390000 et 500001 à 929987. (C. 500 f.	280 50 75 281 280 50 280	au 30..					280 ..	
...	C. 5 obl.		au 30..						
...	C. 10 ob.		au 30..					282 50	
			en liq..						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	103	au 30..						
Juill. 91	d° 1890. 4%	.f	P° au 30						
...	Russie, 1850, 4½ % (n.ch.fl. 25f50.		en liq..						
	Oblig. de 100 £.		au 30 .						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	98f50 52½ 55 60	au 30 .					98 40	
...	Grosses coupures....	.f							
Juill. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Orr),		en liq..						
	n.c.fl. 4 f. Obl. de 100 r.	.f	au 30..	70 ..					
...	d° de 1000 r.	68f 68f90 69f 69f25	P° au 30		d50		d25		69 90
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Orr),		en liq..						
	n.c.fl. 4 f. Obl. de 100 r.	71f25 35 50	au 30..	70 80	71 25	70 80	71 20	70 90	70 70
...	d° de 1000 r.	71f 71f10 25 30 50	P° au 30		d50		d50	70 70	
			en liq..						
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	98f80 75 70	au 30 .		d50			98 60	
...	Grosses coupures....	98f50 60 65	P° au 30		d50		d25	98 60	
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 30..						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change		en liq..						
	fixe 4f), coup. de 125 r.	105 75 50	au 30 .					105 75	
...	coup. de 500 r.	105 75 30						105 35	
...	coup. de 1000 r.	105 40 75						105 50	
...	coup. de 10000 r.		en liq..						
	d° 1889. 4% (or).	98f10 25 35 40	au 30 .					98 20	
Sept. 91			en liq..						
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	97f50 65 80	au 30..					97 50	
			en liq..						
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	.f	au 30..						
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries. Obl 500 f.	97f90 98f 98f25	en liq.					98 35	
..	d° 2500 f.	98f40 30	au 30	98 15			98 30	98 30	98 30
...	d° 5000 f.	98f25 35	P° au 30		d50		d25	98 25	
..	d° 12500 f.	98f30 25 15						98 05	
			en liq.						
Juill. 91	d° d° 3e série...	98 05	au 30					98 45	
Mai 91	d° ... cons., 4½ %, 1re ém.,		en liq..						
	1880 (n.ch.fl. 4f) C. 100 r.	.f	au 30..						69 50
	C. 500 r.	.f	au 30..		d50		d25		
	C. 1000 r.		au 30..						
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Transcaucasien. remb. au pair		en liq..						
		82f50 75 83f	au 30..					82 25	82 75

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2¾ %, 53 (n.ch.fl. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Obligi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	318 50	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fl. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	78 80	
d° 1000 fl. d°	78 90	78 80
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.		
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Congo (Etat indép. du), Lots 1888.		
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Danemark, 3½ % (nég.ch.fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½ %, C.F. (n.ch.fl. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	13 75	
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	115 ..	
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%		
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
d° 1866, 5%	98 50	98 ..
Gouv. de Québec, 80, 4½ %, r. 500 f.	510 ..	
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fl. 25f20).	117 60	117 50
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f.p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	114 ..	
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.	330 ..	
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	630 ..	
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t.p..		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).		
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20)..	620 ..	617 50
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	351 ..	
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	341 ..	337 50
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083..	420 .	419 ..
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486....	407 50	
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale..		
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	404 50	
Beïra-Alta, 3%	106 50	
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	200 .	195 ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	201 25	
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	315 50	314 ..
d° (Série X)	320 ..	319 50
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque...	397 ..	
d° (2e série), 2e hypothèque.	374 ..	
d° (3e série), 3e hypothèque.	352 ..	347 ..
d° (4e série), 4e hypothèque.	327 .	
d° (5e série), 5e hypothèque.	319 75	319 ..
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	353 50	350 ..
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	353 50	352 ..
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	360 ..	357 ..
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	325 ..	
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	327 ..	
Ouest de l'Espagne, 4%	179 .	
Portugais, 3%	182 50	182 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	172 50	170 ..
d° 4%	235 .	
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	361 .	360 ..
d° 2e hypothèque.	351 ..	349 ..
d° 3e hypothèque.	345 ..	342 ..
Cordoue à Séville, 3%		
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%..		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fcr Frco-Canadien, 3%, r. 500f.	368 .	366 ..
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	297 ..	295 ..
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f., t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.		
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	518 50	
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	439 75	
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	410 ..	408 ..

JOUISSANCE	Jeudi 24 Septembre	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLÔTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLÔTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	442	au 30						
			en liq.						
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr.	89f 89f50	au 30						
			en liq.						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 30						
...	d° d° Ob. 50 £.		P° au 30		d1f		d25		
...	d° d° Ob. 100 £.	103 50	P° au 15		d50		d25	103 70	
Avril 91	d° 80, 4% r. 504f (1re, 2e et 3e s.) (nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.		en liq.						
			au 30						
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 30		d50		d25		
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq.						
Juin 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.		au 30					103 90	
..	d° d° c. 5000f.		P° au 30		d50		d25		
			en liq.						
Sept. 91	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	89f80 75 70	au 30					89 80	
			en liq.						
Sept. 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	21f75	au 30						
	d° d° gross. coup.		en liq.					21 75	
d°	d° d° (sér. C).	18f 17f90	au 30					17 80	
	d° d° gross. coup.		en liq.						
d°	d° d° (sér. D).	17f85	au 30	17 80			71 50	17 80	
...	d° d° gross. coup.		P° au 30		d50		d25		
Sept. 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq.						
	Obligations de 500 fr.	403 25	au 30	403 75				403 25	
...	d° de 2500 fr.		P° au 30		d50		d25		
...	d° de 12500 fr.		P° au 15		d50		d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq.						
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	448 448 75	au 30						
...	d° d° 2500 f.		P° au 30		d10		d5f		
...	d° d° 12500 f.		P° au 15		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq.						
	pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	440	au 30	442 50				440	
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		en liq.						
ex-5e r.	250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		au 30						
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		P° au 30		d10		d5f		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24).	526 25	au 15						
Juill. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 21.		en liq.						
			au 30						
Août 91 ex-2e r.	Banque des Pays-Hongrois, act. nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		en liq.						
			au 30						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq.						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).	310	au 30					210	
			P° au 30		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq.						
	100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p.	592 50	au 30	595				592 50	393 75
	(ex-coupon 14)		P° au 30		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq.						
	250 fr. payés (ex-coupon 32).	553 75 555	au 30	555			557 50	553 75	556 25
		556 25 557 50	P° au 30		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq.						
	150 fr. payés (ex-coupon 34).		au 30						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq.						
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1065 1070	au 30					1065	
			P° au 30		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions		en liq.						
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).		au 30						
...	Grosses coupures....		P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq.						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		au 30						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq.						
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		au 30						
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		en liq.						
	estamp. « Act. de cap. amortie ».	130	au 30	130			131 25	130	131 25
	(ex-coupon 14)		P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq.						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	418 75	au 30	415				415	416 25
			P° au 30		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes.		en liq.						
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		au 30						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat		en liq.						
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.	620	au 30	623 75			622 50	617 50	621 25
			P° au 30		d10		d5f		
	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq.						
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.		au 30					130	
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq.						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	250	au 30	251 25			250	248 75	248 75
			P° au 30		d10		d5f		
	Grosses coupures....		P° au 15		d10	257 50	258 75 d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p.: 200000 act. de 1862; 100000 a. de 1881; 60000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq.						
	de 1889. (ex-coup. 42)........		au 30	620				617 50	617 50
	Grosses coupures....		P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq.						
	tout payé (ex-coupon 59).....	293 75 295	au 30	293 75			295	295	295
		296 25	P° au 30		d10		d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq.						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	128 75 123 50	au 30	125			128 75	121 25	125
		121 25	P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq.						
	tout payé (ex-coupon 63)......	278 75	au 30	280				277 50	278 75
			P° au 30				d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p.		en liq.						
	(ex-coupon 22)	350	au 30					345	
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq.						
	a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000).	730	au 30						
	(ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).		P° au 30		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT À TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207 3/4 à 208 /...	207 1/4 à 207 1/2 et 4%
4%	Allemagne.	123 1/8 à 123 1/4.	123 1/8 à 123 1/4 et 4%
5%	Vienne....	212¾.. à 213 ¼..	213¼.. à 213¾ et 4..%
5%	Barcelone..	456. .. à 457.....	457.... à 458..et 4..%
5%	Madrid....	456... à 457.....	457.... à 458 .et 4..%
7%	Lisbonne..	.... à	.... à .....et 4..%.
5%	St-Pétersb.	263¾.. à 265½ ..	264½.. à 266½ et 4..%.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4..%.

VALEURS SE NÉGOCIANT À VUE

2%	Londres...	25 31.. à 25 33..	25 30½ à 25 31½ —3..%.
	d° chèque	25 32.. à 25 33. .	25 32.. à 25 33..—......
3%	New-York.	520.. . à 522	521 .. à 522 ...—3..%.
3%	Belgique..	1/16 pte à 3/16 pte	1/8 pte à 1/4 pte—3..%.
5½	Italie.....	1½ pte à 1¾ pte..	1¾ pte à 2⅝ pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16 pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr...	6 à 7 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89	245 à 250 .. 0/00 pte.
Quadruples espagnols....................	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains.......	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines..........................	3 97 à 4 02
Souverains anglais..........................	25 28 à 25 33
Banknotes...................................	25 28 à 25 33
Aigles des Etats-Unis.....................	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks).....................	24 75 à 24 85
Impériales (Russie), titre 916 millièmes....	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliém.	40 .. à .. ..
d° d° ½ impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède.	27 40 à 27 65

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 94 11/16—1 heure, 94 11/16
Vienne, Métall, ...—Papier, 90 75—Monnaie, 90 70
Crédit Autrichien... 276 75 | Chem. de Fer Autrich. 281 25
Change sur Londres.... Demande, 117 50 — Offre, 117 70
Change sur Paris....... Demande, 46 40 — Offre, 46 45
Lots.............. 137 .. | Napoléon 9 315

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 24 Septembre 1891

	DISPONIBLE	LIVRAISON DERN. COURS
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3................	36 75 à 36 50	
Roux 88° nets.............	36 .. à ..	
Raffinés, bonne sorte........	106 50 à	
— belle sorte........	107 50 à	
Certificats de sortie.........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	36 50 à 36 375
— Octobre	.. .. à	35 25 à .. ..
— 4 d'Octobre....		35 125 à 35 ..
— 4 premiers.....		35 625 à 35 50
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0)*	39 25 à	
Courant du mois............		39 50 à 39 25
Octobre		38 75 à .. ..
Novembre-Décembre........		38 75 à .. ..
4 premiers................		39 75 à 40 ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	52 .. à	
Courant..................		51 50 à 52 ..
Octobre..................		51 75 à 52 ..
Novembre-Décembre		52 . à 52 25
4 premiers................		53 25 à 53 50
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts...........	71 25	
Colza en tonnes...........	73 25	
Colza épurée en tonnes.....	81 25	
Courant..................		71 25 à 71 ..
Octobre..................		71 50 à .. ..
Novembre-Décembre		72 50 à 72 25
4 premiers................		73 75 à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	60 50 à	
Courant..................		60 50 à 60 25
Octobre..................		60 50 à 60 75
Novembre-Décembre........		61 50 à 61 75
4 de Novembre............		62 25 à .. ..
4 premiers................		63 25 à .. ..
COURS DU MERCREDI 23 Septembre.		
SUIF DE PLACE *43° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	65 50 à	
SUIF DE PROVINCE *43° 1/2, enfûté, en gare Paris.*	65 .. à	

Les annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Cie, 8, place de la Bourse.

Étude de Me COUFFET, avoué à Baume-les-Dames (Doubs).

EXTRAIT DE JUGEMENT

à publier préalablement à l'envoi en possession de la succession de conjoint décédé, au profit du conjoint survivant.

(*Articles 767 et suivants du code civil et loi du 9 mars 1891.*)

Sur la requête présentée au Tribunal civil de Baume-les-Dames (Doubs) par le sieur FERDINAND GUIGNARD, cultivateur, demeurant à Arcey (Doubs), demandant d'être envoyé en possession de la succession de dame Marie-Rosalie BRUN, son épouse, décédée, sans enfant, à Arcey, le dix-sept mars mil huit cent quatre-vingt-onze, ne laissant aucun héritier naturel au degré successible non renonçant,

Le Tribunal a rendu le jugement dont la teneur suit :

« Ouï le rapport fait par M. Billard, juge de « ce Tribunal, et les conclusions du ministère « public.

« Vu l'article 770 du code civil;

« Attendu que les faits exposés par le sieur « Ferdinand Guignard, cultivateur, demeurant « à Arcey, étant exacts, il y a lieu de procéder « aux formalités préalables à l'envoi en pos- « session,

« Par ces motifs, avant faire droit sur ladite « demande d'envoi en possession, dont il est « donné acte au sieur Ferdinand Guignard, cul- « tivateur, demeurant à Arcey,

« Ordonne que cette demande sera rendue « publique, qu'à cet effet extrait du présent « jugement sera transmis par M. le Procureur de « la République à M. le garde des sceaux, mi- « nistre de la justice, pour l'insertion dans le « *Journal officiel*, et qu'un autre extrait du pré- « sent jugement sera affiché par trois fois, de « trois mois en trois mois, à la porte de la mai- « son commune d'Arcey, et inséré aussi par « trois fois, dans le même délai, dans l'un des « journaux judiciaires du ressort.

« Ainsi jugé et prononcé en audience pu- « blique, après avoir été délibéré en chambre « du conseil, le dix-sept juin mil huit cent « quatre-vingt-onze.

« Signé à la minute : C. HAUMANT et BASTARD.

« Enregistré à Baume, le dix juin mil huit « cent quatre-vingt-onze, folio 62, case 7. Reçu, « décimes compris, cinq francs soixante-trois « centimes. Signé : LOUVET. »

Pour extrait conforme :

Baume-les-Dames (Doubs), le 26 juin 1891.

COUFFET.

Chemins de fer de l'Est.

Voyage circulaire dans les Vosges. — La Compagnie des chemins de fer de l'Est délivre, comme les années précédentes, du 15 mai au 15 octobre, des billets de voyage circulaire pour visiter Belfort et les Vosges.

Ces billets sont délivrés à Paris, à la gare de l'Est et aux bureaux succursales de la Compagnie. Ils sont valables pendant vingt jours et donnent droit à s'arrêter dans toutes les villes du parcours, notamment à Epernay, Châlons, Vitry-le François, Bar-le-Duc, Toul, Nancy, Lunéville, Saint-Dié, Fraize, Gerardmer, Arches, Epinal, Remiremont, Cornimont, Saint-Maurice-Bussang, Bains, Aillevillers, Plombières, le Val d'Ajol, Luxeuil-les-Bains, Lure, Giromagny, Belfort, Vesoul, Port-d'Atelier, Langres, Chaumont et Troyes.

On peut partir indifféremment par la ligne de Paris à Nancy et revenir par celle de Belfort a Paris, ou *vice versa*.

Les prix sont de 85 fr. en 1re classe, et de 65 fr. en 2e classe.

Les voyageurs ont droit au transport gratuit de 30 kilogrammes de bagages sur tout le parcours.

(Pour l'excursion au Donon, situé au delà de la frontière, les voyageurs sont soumis à la formalité du passeport.)

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Jeudi, 24 septembre 1891.

La hausse barométrique est encore rapide sur le centre et l'ouest du continent, et une aire supérieure à 765m/m s'étend à travers l'Europe, de l'Espagne à la Finlande (Berlin 772m/m, Clermont 771m/m). Une dépression se tient à l'ouest de l'Ecosse; une autre, relativement faible, couvre le sud de l'Italie et la Grèce. Le vent est faible d'entre sud et ouest sur la Manche et la Bretagne; il souffle du nord en Provence. On signale des pluies en Russie, dans le nord de l'Allemagne, en Irlande, dans quelques-unes de nos stations du centre et en Italie.

La température continue à monter sur les Iles-Britanniques; elle baisse encore sur nos régions. Ce matin, le thermomètre marquait 6° à Uléaborg, 3° à Clermont, 5° à Paris, 22° à Alger et 24° à Brindisi. On notait 1° au Puy de Dôme et 3° au Pic du Midi. De la neige est tombée au Puy de Dôme.

En France, le temps est au beau; un réchauffement est probable. — A Paris, hier, assez belle journée. Max. : 18°2 ; min. : 4°5. A la tour Eiffel, le minimum de ce matin atteint 11°6.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer belle à Dunkerque, belle à Boulogne et au Havre; peu agitée à Calais.

Océan : mer peu agitée à Brest, très belle à Lorient.

Méditerranée : mer houleuse à Marseille, peu agitée à Sicié, belle à Nice.

Situation du jeudi 24 septembre 1891 (soir). -- La pression a peu varié sur l'ouest du continent et le temps va rester beau sur nos régions.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Du 22 septembre.

Aribart (François-Mathurin), md de vins, rue Beaubourg, 10. — Liquid. prov., M. Lesage, 48, rue Jacob.

Laurent (Protais), loueur de voitures, à Vincennes (Seine), rue de Fontenay, 147. — Liquid. prov., M. Planque, 9, rue Bertin-Poirée.

Putel (Henry), loueur de force motrice, place St-Pierre, 19. — Liquid. prov., M. Chardon, 11, rue St-Martin.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 22 septembre.

Aigueperse (Léonard-Marcellin), md de chaussures, à Maisons-Alfort (Seine), Grande-Rue, 124. — Synd. prov., M. Chardon, 11, rue St-Martin.

Fourché (Théodore), entrepr de serrurerie, rue Vavin, 11. — Synd. prov., M. Beaugé, 43, rue de Seine.

P. et V. Lacroix-Lamy, société en nom collectif ayant pour objet le commerce d'orfèvrerie, cuivre et maillechort, rue du Faubourg-Poissonnière, 60. — Synd. prov., M. Bonneau, 6, rue de Savoie.

Peltot (Joseph-Célestin, dit Léon), md boucher, rue d'Hauteville, 14. — Synd. prov., M. Ozéré, 2, rue Christine.

Dlle Roussel (Marguerite), faisant le commerce de tailleur, rue des Pyramides, 11. — Synd. prov., M. Bonneau, 6, rue de Savoie.

Bouchet (Mathurin), md de vins, rue Saussure, 22. — Synd. prov., M. Menaut, 20, rue de l'Hirondelle.

Girod (Maxime-Stéphane), distillateur, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Lesage, 48, rue Jacob.

Delton (Emile-Isidore), fabt de bronzes, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Ponchelet, 12, rue Chanoinesse.

Spectacles du Vendredi 25 Septembre.

Opéra. — 8 h. »/». — *Lohengrin*, opéra en 3 actes et 4 tableaux de Richard Wagner, traduction française de M. Ch. Nuitter.

Elsa................ Mmes Caron.
Ortrude............ Fierens.
Lohengrin.......... MM. Van Dyck.
Frédéric........... Renaud.
Le roi.............. Delmas.
Héraut.............. Douaillier.

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *L'Article 231*, comédie en 3 actes, de M. Paul Ferrier : Got, Féraudy, Prudhon; Mmes Kalb, Hadamard. — *Une Visite de Noces*, comédie en un acte, de M. A. Dumas fils : Le Bargy, Coquelin; Mmes Bartet, Muller.

Opéra-Comique. — 8 h. »/». — *Carmen*, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, de MM. Meilhac et Halévy, musique de Bizet : Mme Tarquini d'Or.

Odéon. — 8 h. »/». — *Le Barbier de Séville.* — *Le Légataire universel.*

Vaudeville. — 8 h. »/». — *Hélène*, drame en 4 actes et 5 tableaux de M. Paul Delair, musique de M. Messager : Candé, Michel, Mayer, Laroche; Mmes Brandès, Samary, Chassin, Lecomte.

Gymnase. — 8 h. »/». — *Madame Agnès*, comédie en 3 actes de M. J. Berr de Turique : Noblet, Numès, Burguet, Girard, Boudier, Seiglet, Torin; Mmes R. Sisos, Desclauzas, Lécuyer, Lucy-Gérard.

Variétés. — 8 h. 1/2. — *Le Fiacre 117*, comédie en 3 actes, de E. de Najac et M. A. Millaud : Baron, Lassouche, Barral; Mmes Linder, Crouzet.

Châtelet. — 8 h. 1/4. — *Cendrillon*, grande féerie en 5 actes et 30 tableaux, de Clairville, Monnier et M. E. Blum.

Gaîté. — » h. »/». — Relâche.

Ambigu. — 8 h. »/». — *Le Médecin des folles*, pièce en 5 actes et 13 tableaux, de MM. de Montépin et J. Dornay : Gravier, Pouctal, Devaux, Mmes Aimée Tessandier, Marie Laure.

Palais-Royal. — 8 h. »/». — *115, rue Pigalle*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. A. Bisson : Saint-Germain, Milher, Galipaux; Mmes Cheirel, Frank-Mel, Irma Aubrys.

Nouveautés. — 8 h. 1/2. — *La Demoiselle du téléphone*, vaudeville en 3 actes, de MM. Antony Mars et Maurice Desvallières, musique de M. G. Serpette : Colombey, Maîlarmé, Tarride, Lauret, Calvin fils; Mmes Mily-Meyer, J. Pierny, Billy, Tassilly, Aumont.

Renaissance. — 8 h. »/». — *Les Marionnettes de l'année*, revue en 3 actes et un prologue, de M. Clairville : Regnard, Edouard-George, Victorin; Mmes Alice Berthier, Gilberte, Germaine.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Procès-verbal*, vaudeville en 3 actes, de M. A. Barré : Dorgal, Lureau, Allart; Mme Guinet.

Menus-Plaisirs. — 8 h. 1/2. — *Compère Guillery*, opéra-comique en 3 actes de MM. Burani et Cavalier, musique de M. H. Perry.

Déjazet. — 8 h. »/». — *Ferdinand le noceur*, comédie en 3 actes, de M. Gandillot.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Été. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année. — Caravane Egyptienne.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels*, LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 261 Le numéro : 15 centimes. Samedi 26 Septembre 1891.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

Le meilleur mode d'abonnement est l'envoi d'un *mandat-poste* adressé à M. le directeur du JOURNAL OFFICIEL, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande*.

SOMMAIRE DU 26 SEPTEMBRE

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 25 Septembre 1891.

En l'absence de M. le Président de la République, M. le général Luis Level de Goda a communiqué au ministre des affaires étrangères les lettres par lesquelles S. Exc. le président des Etats-Unis du Vénézuéla met fin à la mission que remplissait près du gouvernement de la République M. Urbaneja, ainsi que celles l'accréditant en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. M. le général Level de Goda a été admis à entrer dès à présent, en cette qualité, en relations officielles avec le gouvernement de la République.

Par décision en date du 22 septembre 1891, le directeur général des postes et des télégraphes a autorisé la création d'un établissement de facteur boîtier municipal dans la commune de Pessac de Gensac (Gironde).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Cavalerie. — Par décis. minist. du 23 septembre 1891 :

M. Beynaguet, s.-lieut. au 13e rég. de huss., est affecté au 10e rég. de chass.

M. Bailly, lieut. au 13e rég. de chass., est affecté au 13e rég. de huss.

Par décis. minist. du 25 septembre 1891 :

M. Caron, capit. en 2e au 4e rég. de chass. d'Afr., est nommé capit. command. dans le corps dont il fait partie.

M. Humblot, capit. en 2e au 13e rég. de chass., est nommé capit. command dans le corps dont il fait partie.

M. Savournin, capit. en 2e au 1er rég. de spahis, est nommé capit. command. dans le corps dont il fait partie.

M. Devanlay, capit. en 2e au 6e rég. de cuirass., est nommé capit. command. dans le corps dont il fait partie.

M. Merlin, capit. en 2e au 6e rég. de chass., est nommé capit. command. dans le corps dont il fait partie.

ARMÉE TERRITORIALE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Infanterie. — Par décret en date du 23 septembre 1891, rendu par le Président de la République, sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre, les officiers de l'armée active retraités, dont les noms suivent, ont été nommés au grade de chef de bataillon dans l'infanterie de l'armée territoriale et ont reçu, par décision du même jour, les affectations ci-après désignées, savoir :

43e rég. territ. d'inf. — M. Laurant (Jean-Baptiste), chef de bat. en retr.

69e rég. territ. d'inf. — M. Aubertin (Victor-Nicolas-Auguste), maj. en retr.

79e rég. territ. d'inf. — M. Lancien (Ange-Rémy-Cyprien-Marie), capit. en retr.

95e rég. territ. d'inf. — MM. Cosson (François-Dominique), chef de bat. en retr.. et Dégua (Côme-François-Julien), capit. en retr.

137e rég. territ d'inf. — M. Noirot (Jean-Augustin), capit. en retr.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 25 Septembre 1891.

RENSEIGNEMENTS SUR LA SITUATION DES COLONIES

Rapport adressé par le capitaine Quiquandon à M. le lieutenant-colonel commandant supérieur du Soudan français, sur sa mission auprès de Tiéba, roi du Kénédougou (Suite).

Expédition de Tiéba contre Loutana, Koutila Goulasso et Kinian. — J'ai expliqué que Tiéba ne pouvait engager sérieusement la lutte contre Samory qu'après la chute de Loutana et de Kinian, c'est-à-dire après avoir mis son pays à l'abri de tout coup de main pendant son absence.

L'attaque de Loutana, qui devait avoir lieu tout d'abord avant la rentrée de la colonne à Sikasso, fut remise à quelque temps de là. La mission arrivée dans la capitale des États de Tiéba y apprenait, le 16 juin, le complot ourdi par les Diarra contre la résidence de Ségou, l'exécution du fama et de ses conseillers, et le 24 juin un espion envoyé à Loutana revenait nous annoncer que le fils de Tiérokobabougou-N'-Ttié était allé demander à Kinian une colonne pour venger son père et tomber sur Ségou. Kinian avait promis des hommes, et Loutana et Koulila avaient promis de faire comme Kinian.

Le 28 juin, la colonne de Tiéba, qui depuis quelque deux ou trois jours arrivait par petits paquets un peu de tous les côtés, sortit de Sikasso pour se masser à l'ouest du village. Elle se composait de 3,600 fantassins et 800 chevaux. Pour tromper l'ennemi et essayer de le surprendre, le bruit se répandait que l'on allait attaquer un village de Ganadougou, situé tout à fait dans l'ouest de Sikasso, tandis que Loutana se trouve dans le nord-est de ce village.

La colonne se rassemble, se masse et part en désordre sur la route de Ganadougou, se dirigeant droit dans l'ouest pendant une douzaine de kilomètres; on fait alors un brusque crochet et à travers la brousse on se dirige vers le nord : des chasseurs qui étaient en tête servaient de guides. Après douze heures de marche, on s'arrête près d'un marigot dans un pêle-mêle indescriptible, les gens entassés les uns sur les autres, au milieu des chevaux. Je ne pus m'empêcher de songer que si nous étions attaqués dans de pareilles conditions, ce serait quelque chose de terrible. J'en fis l'observation à Tiéba, qui me répondit que chez les noirs c'était comme cela ; qu'on ne prenait de précautions que très peu de temps avant d'arriver sur le village et que, comme nous avions encore quelques heures à marcher le lendemain, je verrais par moi-même que le moment venu l'ordre se mettrait dans la colonne.

Organisation militaire de la colonne. — Le 29 juin, après quelques kilomètres, tout le monde s'arrêta subitement, après avoir passé un marigot. C'est ici, me dit le fama, que je vais former ma colonne. J'assistai curieusement à cette formation. Les fanions furent déployés, amarrés au bout de perches de bambou, et autour de ces fanions blancs, jaunes, rouges, bleus, vinrent se grouper cavaliers et fantassins qui, après bien des cris, finirent par former ce qui me fut présenté comme des compagnies (bouloumain). Ces compagnies n'ont rien de fixe comme effectif; elles sont chacune la propriété d'un fils ou d'un frère du fama, et, selon la puissance de celui-ci, le « boulou » se trouve plus ou moins considérable. Parfois aussi ce « boulou » devenant trop important, le propriétaire nomme un deuxième chef sofa et lui met entre les mains tiers ou moitié du boulou primitif. Ces boulous ou compagnies sont en somme la propriété d'un individu et, selon que ce propriétaire d'hommes est plus ou moins riche, les compagnies sont plus ou moins fortes et le nombre des compagnies plus ou moins grand. J'ai compté des boulous de 100 à 120 hommes, comme j'en ai compté aussi de 6 à 700.

Le boulou est une sorte de compagnie mixte composée de cavalerie ou d'infanterie. Dans la marche en avant les cavaliers précèdent généralement les fantassins. Rien de plus curieux que ces boulous groupés en arrière de ce pavillon qui va les précéder toujours, dans la marche comme à l'attaque. Les uns mettent de la poudre dans les bassinets, les autres bandent leur arc et sortent à moitié une flèche du carquois; d'autres vérifient la solidité des échelons d'une échelle en bambou qu'ils portent depuis le départ. D'autres, qui viennent de se munir d'une branche d'arbre à plusieurs fourches destinée à remplacer une échelle en l'appliquant sur le tata, s'occupent d'en enlever l'écorce, pour que ce soit moins lourd à porter. Le cavalier porte son fusil haut et excite son cheval à l'éperon, tandis que le vieux sofa, après avoir vêtu son boubou à gris-gris apporté précieusement dans une peau de bouc, s'assure que sa hache à tata tient bien à l'épaule et ne tombera pas quand il courra en avant.

Au signal du départ, chaque boulou groupé en arrière de son fanion prend une distance d'une centaine de mètres du boulou voisin, et tous les boulous marchent ainsi bien alignés sur une seule ligne. Quant à la masse du boulou, il ne faudrait pas y chercher une formation, quelle qu'elle soit. C'est un groupe désordonné d'hommes marchant serrés, se bousculant, essayant de gagner le premier rang quand ils sont derrière et de le garder quand ils sont devant. Ainsi, d'une allure ordinaire au moment du départ, la marche devient de plus en plus rapide et finit par se terminer par une sorte de course. S'il y a des captifs à faire, c'est le premier qui arrivera qui a le plus de chance d'en avoir ; quant aux coups de fusil, le gris-gris est là pour les écarter.

J'ai dit que dans ces boulous les cavaliers précédaient généralement les fantassins. Dans la marche sur Loutana, Tiéba sans aucun doute voulant me montrer qu'il y avait de l'ordre dans tout son monde, donna l'ordre aux cavaliers de se tenir en arrière des fantassins et leur défendit sous aucun prétexte, de courir sur les hommes ou femmes isolés, que l'on pourrait rencontrer dans les lougans en avant du village. Sans ces ordres, les cavaliers, au premier homme aperçu, seraient partis comme des fous et l'infanterie, faisant tout au monde pour ne pas arriver trop en retard, se serait absolument débandée. On arriva donc jusqu'à bien près d'un kilomètre de Loutana dans un assez bel ordre. Devant la ligne des boulous formant pointe sur le chemin, se trouvaient les guides suivis de Diali-Mory et de mes quatre spahis.

Nous marchions à côté de Tiéba et derrière nous toujours en file indienne, une vingtaine de cavaliers du fama, mes tirailleurs et les petits *soldassi* de Tiéba.

Première attaque contre Loutana. — Tout cela faisait en avant des boulous une pointe de 400 mètres environ, en tête de laquelle Tiéba impatient, son kropatscheck à la main, criait au guide de marcher plus vite. Il envoya bientôt Dialy-Mory reconnaître si le village était occupé. Les gens de Loutana étaient sortis en avant pour se défendre. A cette nouvelle, Tiéba n'y tint plus et, enfonçant ses éperons dans le ventre de son cheval, il part à fond de train. Les sofas à cheval, au lieu de le suivre exactement, se lancent en fourrageurs. Craignant qu'en voulant nous montrer sa bravoure Tiéba ainsi isolé ne se fasse massacrer, je donne l'ordre aux quatre spahis de le suivre et de ne pas le quitter pendant que moi-même, suivi de mes tirailleurs et des « soldassi », j'allonge l'allure le plus que je peux. Les cavaliers en arrière des boulous, en voyant leur fama partir, poussent leurs chevaux et passent auprès de nous dans un galop effréné, au milieu des roches, dans un terrain impossible. Curieux de voir les débuts de cette action, j'accélère l'allure de mon cheval et j'arrive à temps pour voir Tiéba foncer les gens du village qui, apercevant la nuée de cavaliers qui arrivent sur eux, battent en retraite au plus vite et se jettent en arrière de leur tata. — Tiéba à 50 mètres à peine des murailles essuie un feu terrible ; il répond à coups de kropatschech, blesse un homme, abat un cheval qui n'était pas encore rentré, lorsqu'une balle l'atteint à la jambe droite. Il revient alors vers nous, donne rapidement l'ordre d'attaquer le village par le sud-est et se met immédiatement entre les mains du docteur Crozat, qui arrive en toute hâte et n'a pas ses instruments sous la main. Le fama craignant que la balle soit empoisonnée et ayant hâte d'en être délivré, Crozat enlève la balle en se servant d'un couteau de noir.

Pendant ce temps les cavaliers ont fait le tour du village, ramassé quelques captifs dans la brousse, et, poussant une pointe vers Koulila, qui est à 8 kilomètres au nord, les fantassins arrivent, tournent le village en longeant la face sud et attaquent le saillant du sud-est avec un entrain réellement superbe. Tiéba est remonté à cheval et nous sommes venus nous placer de manière à suivre tout ce qui se passe. Les sofas de Niénégalé, chef de guerre de Tiéba, semblent accrochés à la muraille; collés contre elle, les uns embouchent les créneaux pendant que d'autres sapent le mur à la hache à tata; d'autres, hissés au sommet des échelles ou des branches fourchues qu'on a appliquées contre le tata, engagent une lutte presque corps à corps avec les défenseurs; ils tombent, d'autres les remplacent immédiatement. Enfin le mur est crevé : la terrasse de la maison voisine est prise et cette grappe d'hommes collée au tata, qui n'a pas faibli, quoique criblée de balles et de flèches, commence à s'écouler lentement à l'intérieur du village. La compagnie de Bâ Bemba est dans l'est tout à fait et est repoussée. Entre Niénégalé et Bâ Bemba, Ahmadou, fils de Tiéba, jaloux de Niénégalé, finit par entrer aussi.

Le tata est ouvert, une partie de la colonne de Tiéba est dans le village ; mais on avance lentement : car les noirs n'enlèvent pas un village comme peuvent le faire nos troupes régulières armées de fusils à tir rapide, aussitôt rechargés que déchargés et en qui elles ont pleine confiance, encadrées, dirigées par des officiers qui donnent l'exemple. Dans la guerre des noirs, avec des moyens de noirs, il n'en est pas ainsi. Le chef sofa donne rarement des ordres ; en tête de tous il paye de sa personne, entraine bien son monde; mais la moindre idée de la discipline n'existe pas, chacun fait à sa guise, file un peu partout, va à droite, va à gauche, prudemment. En tête le plus brave se trouve devant un ennemi embusqué qui le voit venir, le guette, tandis que lui le cherche et ne le voit pas. L'un, bien abrité, a près de lui parfois deux ou trois fusils chargés; l'autre, avec son fusil à un coup, ne sait même pas si son fusil partira, et, qu'il parte ou qu'il ne parte pas, se trouve dès qu'il a tiré complètement sans défense, ayant à recharger son arme devant son adversaire qui, lui, a plusieurs coups à tirer ! l'émotion, la crainte, empêchent de charger une arme comme il faut; la poudre, versée dans le creux de la main pour passer dans le canon du fusil, tombe souvent par terre. En résumé, au lieu de se lancer dans les rues, d'enfoncer les portes, de sauter de terrasse en terrasse à qui arrivera le plus vite, comme le font nos tirailleurs, le noir prend le village case par case, attaquant par-dessus et par-dessous en même temps. Pendant qu'on se bat de terrasse en terrasse à l'abri derrière les petits murs qui couronnent les toits, au-dessous la mine se fait, la muraille est crevée et l'on passe à la suivante ; mais cela a pris du temps, beaucoup de temps.

Lorsque le village n'est pas pris entièrement le premier jour, les assaillants évacuent la nuit la partie occupée dans la journée, pour recommencer le lendemain au même endroit ou sur un autre point. La façon de faire signalée plus haut a l'avantage de mettre les défenseurs dans l'impossibilité absolue de réparer ou de réoccuper la partie enlevée. De ce que les noirs ne vont pas vite, de ce que souvent l'émotion et, comme je l'ai dit, la peur les empêchent de bien recharger leurs armes et font parfois verser la poudre à terre au lieu de la mettre dans le canon, je ne veux pas dire que les noirs que j'ai vus ne soient pas braves; je tiens, au contraire, à dire qu'ils sont d'une bravoure tout exceptionnelle : leur bravoure n'est pas la même que la nôtre, voilà tout. Ils ne se lancent pas avec impétuosité en avant, mais en revanche nous en avons vu à Loutana, alors que les flèches pleuvaient autour d'eux, alors que, point de mire de trente ennemis embusqués, ils devaient fatalement tomber, nous en avons vus le fusil d'une main, la queue de bœuf de l'autre, danser un tam-tam effréné, sauter, hurler, comme s'ils avaient été sur la place publique regardés et applaudis par des femmes. J'en ai vu qui, tenant à la main leur fusil broyé par une balle, ou blessés, arrachaient à la muraille de la terrasse des mottes de terre et les lançaient sur leur ennemi à 10 mètres de là, en l'insultant, jusqu'à ce qu'une deuxième balle les abatte définitivement.

Niénigalé et Ahmadou, comme je l'ai dit, sont dans le tata. Bâ Bemba, revenant à la charge entre à son tour, et l'on se bat de neuf heures du matin à cinq heures du soir, moment où une tornade s'abat sur nous. Les sofas, qui n'ont rien mangé sortent alors du village. chaque boulou va camper à environ 350 mètres du tata de manière à former autour du village une ligne de postes destinés à empêcher les gens du village de sortir en masse pendant la nuit. Un de mes spahis, Demba-Diba, avait dans la journée reçu une balle au bras gauche (blessure légère).

Nouvelle attaque contre Loutana. — Le 30 juin, à sept heures du matin, les compagnies vinrent se former devant nous, vis-à-vis la face ouest du village. Bâ Bemba était à gauche, Ahmadou au milieu, Niénigalé tenait la droite. En voyant le point sur lequel allait se lancer Bâ Bemba, je ne pus m'empêcher de faire remarquer à Tiéba et à son frère combien il était mal choisi. Il était en effet flanqué admirablement par un saillant qui dirigeait déjà un feu très nourri sur les assaillants.

De plus, à 10 ou 25 mètres environ en avant du tata se trouvait un petit mur de 1 mètre de hauteur, ce qui permettait d'abord à la défense d'avoir un double étage de feux et ensuite une double ligne de défense. Tout ce

que je disais fut bien reconnu juste; mais lorsque le signal de l'assaut fut donné, je m'aperçus qu'on n'en tenait nullement compte. J'avoue que j'eus un serrement de cœur en voyant, malgré tout ce que j'avais pu dire, les hommes de Bâ Bemba se lancer en avant, insouciants du danger, sur un point aussi mal choisi que possible, s'approcher dans une course folle et tomber littéralement fauchés par les balles et les flèches du flanquement à peine distant de 60 mètres et qui, lui, n'était pas attaqué. Je n'ai jamais vu tomber autant de monde en si peu de temps. On entra encore dans le tata comme la veille, attaquant les terrasses avec des échelles et sapant ce tata à coup de hache. Je vis les mêmes actes de courage que la veille; je vis les maisons crevées les unes après les autres, formant ainsi de véritables galeries se dirigeant sur le tata du chef, et derrière les guerriers les toits détruits, le bois enlevé et traîné dehors par les jeunes sofas, dans le double but de faire du feu et de ne pas laisser à l'ennemi les matériaux nécessaires pour boucher les brèches et réoccuper le village qu'on évacuera le soir. A quatre heures, la pluie, comme la veille, fait cesser le feu et une partie des cavaliers se dirige vers Koulila, quelques hommes ayant été aperçus au loin dans la montagne.

Le 1er juillet, dès le matin, tous les sofas sont dans la partie prise du village; il n'y a plus maintenant que des coups de fusil espacés et tout le monde s'occupe de détruire, de piller ce qui a été conquis la veille et l'avant-veille. Quant à relancer les sofas en avant, il ne faut plus y compter maintenant : « Ils sont fatigués, ils ne feraient rien de bon, » me dit le fama. Et puis, il y a ce tata du chef qui est inabordable, paraît-il; je me fais expliquer la situation: entre des cases flanquantes formant tourelles, un mur crénelé avec plusieurs étages de feu. Tout autour une rue large de 2 mètres à peine sépare les assiégeants des assiégés. Pendant deux jours on s'est tiraillé de terrasse en terrasse à 2 mètres de distance. On m'affirme que si on entrait dans le tata du chef, tout tomberait aussitôt: aucune résistance ne serait plus possible.

Je fais essayer une nouvelle attaque; au lieu d'exécuter ce que je leur ai ordonné de faire, ils attaquent de nouveau à leur façon et ont dix hommes tués en quelques instants. J'explique alors comment on peut creuser une mine sur la rue; je prépare un pétard de trois kilogrammes de fulmi-coton et..... la mine ne se fait pas. On n'en avait jamais fait!

Siège de Loutana. — Tiéba m'expliqua longuement que les noirs ne faisaient pas la guerre comme nous, que nous n'avions plus maintenant qu'à faire des diassas et à attendre que la famine nous livrât le village. Des diassas furent construits de manière à enserrer Loutana. Je ne crois pas avoir à donner ici la description d'un diassa ou sagué. Je me contenterai de dire que ceux que j'ai vu faire dans le Kénédougou sont parfois très forts; celui de Tiéba, entre autres, à Loutana n'était fait qu'avec des bois d'une douzaine de centimètres de diamètre, bien serrés les uns contre les autres et ayant trois rangées d'épaisseur.

Ces trois journées avaient coûté à Tiéba 87 tués, 574 blessés. Parmi les tués, se trouvait un neveu de Tiéba, gamin de douze ans, venu à Bamako avec la mission. Une balle lui avait traversé la poitrine, au milieu de ses hommes, à l'assaut du village.

Tentative de réconciliation de Tiéba avec Kinian. — Le siège durait depuis un mois quand je reçus une lettre du capitaine Underberg, résident de Ségou, me disant que Kinian était allé à Ségou faire sa soumission, qu'un de nos alliés, Tiéba, ne saurait plus longtemps faire la guerre à un autre de nos alliés, que par conséquent il y avait lieu de mettre tout le monde d'accord, et de lever le siège de Loutana, qui appartenait à Kinian. Cette lettre m'était portée par deux cavaliers de Ségou et un cavalier de Kinian. Connaissant l'histoire de Kinian non pas seulement par Tiéba, mais aussi par des gens absolument désintéressés de la question, je vis tout de suite que les envoyés de Kinian avaient trompé le résident de Ségou, au moins en ce qui concernait l'étendue de leur autorité. Je le déclarai à l'envoyé de Kinian, qui ne put nier le fait, et je l'emmenai chez le fama auquel j'expliquai ce qui se passait. « Tout ce que tu me diras de faire, je le ferai, me dit-il; si tu veux que je fasse la paix avec Kinian, je ferai la paix et ne violerai jamais ma parole; mais je suis bien sûr qu'eux la violeront. »

Et devant l'envoyé de Kinian il prit un malin plaisir à leur reprocher d'avoir appelé Samory dans leur pays, d'avoir violé leur parole dans telle ou telle circonstance, d'avoir en dernier lieu trompé le résident de Ségou, et à chaque instant il me disait : « Mais demande-lui si ce n'est pas vrai, si j'exagère quoi que ce soit! » Et chaque fois l'envoyé répondait : « C'est vrai! » Enfin, je fis partir l'envoyé pour Kinian en le faisant accompagner des deux cavaliers de Ségou. Ils devaient d'abord passer à Koulila inviter les gens du village à venir me voir pour faire la paix; un des cavaliers de Ségou devait m'amener les gens de Koulila. Il venait le lendemain m'apprendre qu'après un long palabre les gens de Koulila ayant déclaré qu'ayant mangé le dégué avec Loutana, il ne pouvait être question de paix entre le fama et eux.

L'autre cavalier de Ségou et l'envoyé avaient continué sur Kinian, où ils devaient dire que la paix était conclue d'avance, mais qu'il fallait que des plénipotentiaires vinssent auprès de moi pour jurer la paix et l'oubli de tout le passé entre Kinian et le Kénédougou.

Le 17 juillet arrivaient les gens de Kinian, chargés de jurer au nom du chef et des habitants. La paix se fit sans aucune difficulté sur les bases suivantes : les deux adversaires devaient abandonner les prétentions qu'ils élevaient réciproquement sur le territoire ennemi et se renfermer dans les limites de l'ancien Ségou et de l'ancien Kénédougou. Ils devaient désormais vivre en amis. Tiéba tendit la main aux représentants et leur dit qu'à l'avenir, sur ma demande, tout était oublié et qu'ils savaient bien que jamais il n'avait menti; avec Kinian cela paraissait donc bien fini.

Pourparlers avec Loutana et Koulila. — Restait à décider du sort de Loutana et de Koulila, appartenant au Kénédougou, révoltés contre Tiéba et ne pouvant plus compter sur l'appui de Kinian. Je dis aux envoyés de ce village que j'étais prêt à faire cesser le feu sur Loutana; qu'ils allaient appeler, se faire reconnaître, entrer dans le village, leur expliquer qu'aujourd'hui Kouroumina, comme Tiéba, est avec nous, qu'ils étaient donc livrés à leurs propres forces et qu'ils étaient perdus; mais que s'ils voulaient venir me parler, je me faisais fort de les réconcilier avec le fama, que pas une tête ne tomberait malgré leur révolte... Les envoyés partirent et je les fis accompagner par Mamadou-Dali, qui devait veiller à ce que mes paroles fussent traduites exactement et que rien ne fût oublié. L'entrée du village fut interdite à mon envoyé.

Les gens de Kinian revinrent bientôt me dire que, liés par serment à Koulila, les gens de Loutana ne pouvaient rien faire sans avoir consulté ces derniers. J'avais fait cesser le feu; je déclarai qu'on ne tirerait pas un coup de fusil avant le surlendemain et que des envoyés de Loutana pouvaient traverser sans crainte nos lignes, se rendre à Koulila, et les gens de Koulila venir palabrer à Loutana. Les envoyés de Kinian partirent pour Koulila avec des hommes de Loutana. Avant de partir je les bourrai de « colas »; ils s'inclinèrent devant Tiéba, qui leur donna aussi la main; mais ils n'eurent pas plus tôt tourné le dos que Tiéba me dit en riant : « Ces gens-là n'ont pas de parole, ils viennent de mentir une fois de plus, tu verras si je me trompe; seulement tu vas partir et je te préviens parce que je ne veux pas que tu puisses croire que je commencerai le premier. »

Le lendemain, les envoyés de Loutana étaient revenus avec la réponse suivante de Koulila faite à un homme de Tiéba : « Nous ne connaissons pas ce blanc qui veut mettre la paix dans le pays; dis-lui que si Tiéba veut qu'il s'occupe de ses affaires, c'est bien, mais que quant à ce qui nous concerne, cela ne le regarde pas; nous ne voulons avoir aucune relation avec lui. » Tiéba se mit à rire : « Ils se sont entendus avec Kinian, tu verras bientôt qu'une colonne de Kinian viendra ici nous attaquer. » Je ne pouvais y croire.

Trahison de Kinian. — Tiéba insista encore. Enfin, il me déclara qu'un de ses espions revenu de Kinian rapportait la nouvelle suivante : Kinian avait expédié d'autres envoyés à Ségou pendant qu'on palabrait avec nous, se plaignant de Tiéba, se plaignant de moi, qu'ils croyaient placé sous les ordres directs du résident.

A toutes leurs récriminations le capitaine Underberg avait répondu de ne plus s'occuper de rien, que la paix serait faite, de songer à faire de beaux et grands lougans et de faire oublier la réputation de pillards qu'avaient les gens de Kinian. Cette réponse ne pouvait faire l'affaire de Kinian, et dans un grand palabre il aurait été décidé que, puisque les Français ne voulaient pas leur donner raison, on leur ferait au besoin la guerre comme à Tiéba. J'avais peine à croire vrai tout ce qu'on me disait; pourtant, les renseignements se faisaient de plus en plus nombreux : il fallait bien qu'il y eût un fond de vérité dans tout cela. Tiéba enfin m'annonça que la colonne de secours de Kinian à Loutana était décidée en principe et qu'il n'y avait plus qu'à déterminer le jour favorable.

Départ du docteur Crozat pour le Mossi. — Dans ces conditions, je renonçai à aller moi-même au Mossi, comme j'en avais l'intention, et me décidai, pour atteindre le double but, à me séparer du docteur Crozat, dont le concours m'était pourtant si utile, dont le dévouement de tous les instants, les soins donnés à tous sans ménagement pour lui-même, les nombreuses et promptes guérisons obtenues avaient conquis tout le monde. La mission de Mossi ne pouvait être en de meilleures mains : énergique, patient, connaissant les indigènes et sachant se faire aimer d'eux, si quelqu'un pouvait vaincre les difficultés de toutes sortes qui pouvaient se présenter à lui, c'était bien Crozat. Il réussit d'ailleurs et je n'aurai, pour ainsi dire, pas à revenir sur cette mission, le docteur Crozat vous ayant fait parvenir son très intéressant rapport.

J'accompagnai le docteur Crozat jusqu'à Sikasso, qu'il quitta peu de jours après.

Envoi à Loutana et Koulila de renforts de Kinian. — Le 17 août, à dix heures du soir, un cavalier venait me dire de la part de Tiéba que Kinian commençait à remuer, qu'une centaine de guerriers de ce village étaient entrés à Koulila le jour même à deux heures du soir; que ce n'était probablement qu'une faible partie d'une colonne qui pourrait bien attaquer le lendemain à la pointe du jour. « Le fama voudrait que tu sois là, me dit le cavalier, afin que par toi-même tu puisses bien voir que ce n'est pas lui qui a commencé. » Je montai aussitôt à cheval et après toute une nuit passée sous la pluie, dans les marais; j'arrivai à huit heures et demie du matin à Loutana; à peine arrivé, j'envoyai sur Koulila une reconnaissance de cavaliers avec mon interprète. Les gens de Kinian étaient bien là, pas nombreux, mais ils y étaient, et dans un palabre engagé à distance, entre des coups de feu, un de ceux mêmes qui étaient venus faire la paix, un nommé Niaré, déclara qu'il fallait nous en aller de Loutana, si nous ne voulions pas être attaqués et massacrés; Samba-Diallo lui rappela son serment : il répondit par un coup de fusil qui ne toucha personne d'ailleurs. Tiéba, à partir de ce jour-là, fit étroitement surveiller Kinian par des espions; chaque jour il envoyait une reconnaissance sur Koulila. J'engageai Tiéba à resserrer ses diassas, à les porter en avant : car dans le cas d'une attaque de Kinian, il y aurait bien des intervalles libres dans lesquels une colonne de secours pourrait passer pour se joindre au village. Ce conseil fut aussitôt suivi, les diassas furent rapprochés, portés jusque dans la partie du village prise, et de petits diassas intermédiaires furent construits de manière à flanquer les grands et à être flanqués par eux. De plus, les diassas furent organisés de façon à résister aussi bien au village qu'à la colonne de secours. Dans chaque diassa, les hommes furent partagés: les uns uniquement chargés de se défendre contre le village, les autres contre l'extérieur.

Le 4 septembre, des espions vinrent nous dire que la colonne de Kinian allait se mettre en route. Quand? On ne le savait pas au juste, mais elle se formait. Les ordres furent aussitôt renouvelés à tous les diassas. Sous aucun prétexte les fantassins ne devaient sortir du rôle qui leur avait été attribué. Ils devaient aussi ne tirer qu'à bout portant et ensemble, si leur diassa était attaqué.

Quant aux cavaliers, tous ceux des diassas nord-est-sud-sud-est du village devaient se jeter aux premiers feux de salve le long de la montagne située entre Koulila et Loutana, de manière à couper la retraite à la colonne de Kinian, qu'on laisserait s'engager à fond sans riposter. L'autre partie des cavaliers, ceux du sud-ouest-ouest et nord-ouest, devaient au même signal tomber à fond de train sur la colonne de Kinian.

Attaque et défaite de la colonne de Kinian. — Le 5 septembre, à cinq heures du matin, on me signale la colonne de Kinian; je la vois du haut d'un observatoire, s'avancer, silencieuse,

à travers les maïs : quelques cavaliers, une cinquantaine, se détachent et vont vers le diassa de Bâ Bemba à l'est du village. Tout le reste, avecune audace inouïe, s'écoule à 400 mètres des diassas nord pour gagner l'ouest. Je ne comprends rien à cette manœuvre, lorsqu'au débouché des maïs, à 300 mètres de l'endroit où nous étions, ils se trouvent subitement en présence d'un de ces petits diassas dont j'ai parlé plus haut destiné autant à boucher les intervalles entre les grands qu'à flanquer ces derniers. Le diassa était bien petit, la tentation fut bien grande. Rien ne bougeait à l'intérieur, on n'était pas à 100 mètres, et puis c'était un point d'appui en même temps qu'un morceau facile à enlever.

La colonne de Kinian se jeta dessus. Il y avait dedans trente-quatre fusils modèle 1882 ; à 20 mètres un feu de salve, qui fut bien loin d'être parfait, mais qui amena une réponse générale de toute la colonne de Kinian.

Elle eut un moment de recul au deuxième feu de salve exécuté par la partie chargée de la garde du village, et qui, malgré les ordres, ne put résister à la tentation de tirer.

Je m'avançai rapidement avec mes tirailleurs et les *soldassi* de Tiéba, et, malgré la rapidité du tir de nos armes, je ne pus faire exécuter que deux feux de salve.

Les cavaliers se ruaient de tous côtés sur la colonne de Kinian qui, après un moment d'hésitation, une sorte de fluctuation, battit en retraite vers la montagne, harcelée par les cavaliers de la partie ouest, tandis que ceux de la partie est, après avoir mis en déroute le groupe de cinquante que j'ai signalé plus haut, gagnaient le pied de la montagne. Ce mouvement fut très bien exécuté, et je n'aurais jamais cru que des noirs pussent aussi facilement s'astreindre à exécuter un ordre donné. Les cavaliers de Tiéba, qui harcelaient la colonne, étaient dans les maïs, où leurs chevaux enfonçaient jusqu'au ventre. Ils avaient à ce moment un désavantage marqué sur l'infanterie de Kinian, qui reculait en bon ordre, massée à nouveau, après le désarroi des coups de fusil. Elle arriva bientôt sur un terrain ferme, caillouteux, recouvert d'une herbe peu haute où on voyait admirablement les fantassins; ils étaient perdus. Chargés par les cavaliers à leur poursuite qui maintenant pouvaient les mener vivement, attaqués par les cavaliers qui venaient de la montagne, ils disparurent avec une rapidité à laquelle je n'aurais jamais cru. Quelques cavaliers s'échappèrent et on les poursuivit jusqu'à Koulila d'abord; puis un groupe, sous les ordres de Bâ Bemba, continua jusqu'à une vingtaine de kilomètres plus loin sans pouvoir les rejoindre.

En arrivant à Koulila nous nous heurtâmes à tous les guerriers du village qui n'avaient pas voulu suivre Kinian, et là, pendant une heure et demie, on se battit à distance jusqu'à ce qu'enfin, voyant les pertes que leur faisaient éprouver nos armes à tir rapide, ils se décidèrent à rentrer dans le village et à nous envoyer un homme nous disant qu'ils voulaient traiter.

A midi nous étions de retour dans nos diassas. La colonne de Kinian laissait entre nos mains le drapeau de Kouroumina, 457 prisonniers, 20 chevaux, plus de 1,000 fusils, quantité de poudre, d'arcs, de flèches empoisonnées. Je vous envoyai à la suite de cette affaire ma dépêche n° 5, dans laquelle je vous disais que Kouroumina avait pu s'échapper avec une vingtaine de cavaliers. Les gens de Kinian m'avouèrent plus tard qu'ils étaient rentrés 35 hommes de cette colonne : 29 cavaliers. 6 fantassins; je n'ai pu avoir le chiffre exacts des tués dans cette journée. Ceux qui ne furent atteints qu'au delà de la montagne et plus loin, un peu de tous les côtés dans la brousse, ne sont pas compris dans les chiffres que je vais donner. Je n'ai pu avoir que le compte exact, par exemple, de ceux qui furent tués près des diassas ou en deçà de la montagne ; il en fut compté 926. Je ne crois donc pas exagérer en disant que si on ajoute à ce chiffre celui des hommes tués plus loin, Kinian perdit ce jour-là, à peu de chose près, un millier de guerriers.

Interrogés, les prisonniers confirmèrent les renseignements que nous avions eus avant l'attaque, c'est-à-dire que, furieux contre les Français, comprenant qu'avec eux le bon temps des pillages était fini, Kouroumina et les siens avaient déclaré qu'ils nous feraient la guerre comme à Tiéba. Dans le grand *korté* pour la colonne, j'avais eu l'honneur d'être désigné comme le personnage le plus important à faire disparaître ; puis venait Tiéba, puis son frère Bâ Bemba.

Dans les gris-gris du premier chef de la colonne de Kouroumina Mamourou-Ba, on me montra les gris-gris qu'il avait fait faire par le grand marabout de Kinian. Trois pailles soigneusement enveloppées de chiffons et de cuir désignaient, comme dans le grand korté, les chefs qu'il devait tuer dans le combat. Je me fis désigner ma paille, elle était la plus grande; puis venait celle de Tiéba, puis celle de Bâ Bemba.

Noumaufoniama, le troisième chef de colonne qui était tombé vivant entre nos mains, me déclara que c'était Kouroumina lui-même qui devait attaquer mon diassa.

Je cite tous ces faits de manière à bien montrer quelle a été la trahison de Kinian qui vint, après la paix jurée, se jeter sur nous et qui, après avoir fait sa soumission au résident de Ségou, porte dans cette colonne son attaque principale sur l'officier français qui, dans sa haine, occupe même une place plus élevée que Tiéba.

En rentrant de Koulila, lorsque, avec Tiéba, nous arrivâmes près de nos diassas, il y eut un enthousiasme fou.

Les tam-tam étaient rassemblés, et Tiéba, levant son sabre en l'air, vient se placer au centre du cercle rapidement formé ; ses chefs de guerre et ses frères soutenaient son bras. Après avoir poussé quelques cris, comme ses sofas en poussent devant l'ennemi, il vint se mettre devant moi un genou en terre, le bras droit placé derrière le dos (signe de soumission). Je fus certes aussi étonné que tous les siens de voir Tiéba agir ainsi. Il se releva, retourna au milieu du cercle et dit aux siens : « C'est la seule fois que vous m'ayez vu faire cela; mais je veux que vous sachiez tous ce que sont les Français pour moi : mon ami le colonel Archinard, en me confiant le capitaine, m'a donné la force. J'ai les Français avec moi, je ne crains personne ; le capitaine, c'est comme mon frère aujourd'hui, car tout ce qu'il a fait, ce n'est pas pour lui qu'il l'a fait, mais pour moi. »

Je remerciai Tiéba en lui tendant la main, et je remarquai qu'à partir de ce jour je fus l'objet d'une foule de marques de respect auxquelles j'étais loin de m'attendre. On ne passait plus indifférent auprès de moi, toujours je recevais une marque de soumission et de respect.

Dans l'attaque du 5 septembre nous n'avions perdu presque personne : 6 tués et 22 blessés, tous chez Tiéba, pas un de mes hommes n'avait été atteint.

Soumission de Koulila. — Koulila, le 9 septembre, envoya des vieillards pour la soumission du village. Tiéba prit un certain plaisir, avant de les recevoir, à envoyer visiter le champ de bataille par ces malheureux, qui revinrent bien humbles se prosterner devant Tiéba. Ils apportaient : 1° un poulet blanc indiquant la pureté de leur intention; 2° un petit daba à moitié usé, signifiant qu'à l'avenir ils étaient ses captifs prêts à faire ses lougans ; 3° une grappe de gros mil (bimbéri) signifiant que leurs propres récoltes étaient les siennes.

Tiéba accepta la soumission, à condition que les chevaux et le bétail de Koulila lui fussent livrés le 10 au soir.

Soumission du chef de Loutana. — Le 15 septembre, Loutana, à son tour, commençait à sortir par groupes pour se rendre. J'avais fait cesser le feu depuis le 11, envoyant des gens de Koulila engager le village à se rendre plutôt que de continuer une résistance inutile, aujourd'hui que Kinian paraissait anéanti et que Koulila, son allié fidèle, avait fait sa soumission. Quelques sofas désertèrent; je les laissai libres et les renvoyai dans le village dire à leurs camarades que tous ceux qui viendraient vers moi auraient la vie sauve. Il en vint quelques-uns; les femmes elles-mêmes commencèrent à se sauver la nuit, et le chef du village, Fantoni, qui savait bien que jamais, dans un palabre, il ne pourrait obtenir de soumission générale, essaya de sauver son village en donnant l'exemple.

Il envoya à Tiéba son fils Souraumané (Suleyman), gamin de huit ans, ainsi appelé en l'honneur de Kong-Souramana, l'ennemi de Tiéba. Le fama exigea que tous les chevaux du village fussent livrés, ainsi que quatre hommes de Kong et trois de Kénian, qui se trouvaient dans le village. Tout fut livré aussi vite que possible.

Le 16 septembre, Fantoni fit appeler le vieux Laptia, le chef de N'Zerba, l'homme le plus vieux de la colonne, et avec trois vieillards sortit du village à sa rencontre, le priant de demander à Tiéba d'accepter la soumission qu'il venait lui faire lui-même.

Je fus aussitôt prévenu par Tiéba, qui tint à donner beaucoup de solennité à cette entrevue. Il me demanda mes tirailleurs, mes spahis ; ses petits « soldassis » étaient vêtus de boubous propres. Le grand cheval arabe blanc que je lui avais remis de votre part était tenu en main, recouvert de son harnachement neuf, étincelant. Il prit sa place à l'intérieur du cercle où devait se tenir Fantoni

Tous les frères du fama, ses fils, ses chefs de guerre furent convoqués, et quand tout le monde fut prêt, quand à l'extrémité du diamètre d'un vaste cercle Fantoni eut suffisamment posé, Tiéba vint me prendre officiellement sous ma paillotte, et ensemble nous allâmes nous asseoir en face de Fantoni, qui s'avança alors à peu près jusqu'au centre du cercle et se mit à genoux ainsi que les trois vieillards. Le vieux Laptia, après quelques mots dits à Tiéba, revint dire à Fantoni qu'il pouvait s'avancer. Fantoni, précédé d'un vieillard, suivi de deux autres, marchant sur leurs genoux, le corps plié, la face rasant la terre, les deux mains derrière le dos comme si elles eussent été attachées ensemble, s'arrêtant tous les deux pas pour frotter leur face dans le sable en remuant la tête de gauche à droite et de droite à gauche, Fantoni, dis-je, s'avança jusqu'aux pieds de Tiéba et là seulement, levant légèrement la tête. Il prononça ce simple mot : « Taraoulé ». Tiéba, calme, répondit : « M'Bâ ». Fantoni et les vieillards se mirent un peu de côté, et le vieux Laptia commença son plaidoyer, cherchant à excuser Fantoni, à obtenir sa grâce.

Quand il eut fini, Tiéba dit à Fantoni : « Dis au capitaine si ce n'est pas vrai que tu m'as appelé dans ton village et que là tu as cherché à m'assassiner alors que je ne t'avais rien fait? Dis, est-ce vrai? » Fantoni répondit : « Oui. » — « Pourquoi, après t'être soumis à mon père, m'as-tu trahi? » Je priai Tiéba d'avoir pitié de ce malheureux, et le vieux Laptia en profita pour recommencer à plaider la cause de Fantoni. Ce jour-là il était fou, ne cessait-il de dire, et aux fous on ne peut en vouloir. Fantoni prit alors la parole : « Aujourd'hui je ne suis plus rien, je t'appelle fama; je me suis soumis à toi sans condition, je ne suis plus qu'une femme, la tienne, et la femme n'a pas le droit de discuter ce que lui dit son mari. Parle, fama, j'obéirai; fais de moi ce que tu voudras : je n'ai rien à dire, je suis ton bien. »

Tiéba alors lui dit : « Envoie quelqu'un au village dire à tout ton village de sortir. » — « Je vais le faire, lui dit Fantoni; mais si je suis sûr de ma famille, je ne sais si immédiatement tout le village la suivra. » Un vieillard se leva et, deux heures après, toute la famille de Fantoni était dehors; mais elle était seule.

Résistance désespérée des habitants. — Les sofas de Tiéba, croyant la partie gagnée, entrèrent dans le village sans armes, sans défiance, pour ramasser tout le butin qu'il pouvait y avoir dans les cases. A l'instigation de Nama, père de Fantoni, les gens de Loutana les laissèrent s'avancer, entrer dans le village sans rien dire, puis, brusquement, de tous côtés une fusillade éclata. Nama était un vieux brigand qui avait une terrible réputation. Après avoir excité tout le monde, il se fit sauter lorsque les Diouladias arrivèrent à sa case.

Les Diouladias, surpris de cet accueil, auquel ils étaient loin de s'attendre, s'enfuirent en toute hâte. Ils croyaient venir ramasser du butin en paix; ils sont reçus à coups de fusil. Furieux, ils crient à la trahison, courent prendre leurs armes et reviennent au village.

Il était deux heures de l'après-midi : au coucher du soleil le village n'était pas encore pris; les gens de Loutana se défendaient en désespérés, reculant de case en case, ne cédant le terrain que pied à pied, achevant avant de reculer les vieillards et les blessés qui ne pouvaient pas suivre. La nuit venue, on fit des feux d'abord avec les chapeaux de paille des greniers à mil, puis avec de la paille portée sur les terrasses, et on continua à se battre. A minuit, deux cases pleines de poudre sautaient.

C'était la fin. Si je n'avais constaté moi-même les faits, je n'aurais jamais cru à une résistance aussi farouche. Tuant les blessés et les vieillards avant de reculer, poussant leurs femmes et leurs enfants de case en case, ces malheureux, acculés, ne voulant pas se rendre, assommaient leurs enfants contre

les murailles, voulaient tuer leurs femmes affolées qui s'enfuirent, et eux-mêmes s'entre-tuèrent.

Entre cent, je ne citerai qu'un exemple. Dans une case, alignés les uns à côté des autres, quatre hommes avaient la gorge coupée; à côté d'eux, un cinquième gisait, le crâne broyé par un coup de fusil; sa main serrait encore le canon de l'arme. Ce dernier avait rendu aux autres le service de les égorger et puis, se servant d'un arc pour faire jouer la gâchette de son fusil, il s'était fait sauter la tête.

A six heures du soir, Fantoni, voyant son village aux trois quarts pris ou brûlé, lui qui ne s'était soumis que pour le sauver, fut pris de désespoir, et sans rien dire, au milieu de ses femmes, qui ne s'en aperçurent que quand le sang fut bien apparent, par suite de son évanouissement, Fantoni, assis et courbé en avant, sans une plainte, s'était enfoncé un couteau dans le ventre. Prévenu, j'essayai de le sauver, je le pansai comme je pus et lui parlai longuement, lui disant que Tiéba m'avait juré que, voyant ce qu'il avait fait pour sauver son village, il avait de l'estime pour lui et avait tout oublié, qu'il lui donnerait un commandement, etc.

Tiéba, qui était près de moi et qui ne m'avait jamais rien promis, appuya mes paroles. Fantoni me remercia, et je crus que s'il revenait jamais de sa blessure, il serait fidèle. Mais le lendemain il envoyait à Tiéba un de ses hommes de confiance pour lui dire que la honte lui rendait la vie insupportable, qu'on lui avait enlevé tous ses couteaux et qu'il ne pouvait s'en procurer un pour se tuer, et que la plus grande grâce qu'il pouvait lui faire était de le faire exécuter. Tiéba se garda bien de me prévenir, craignant mon intervention: cette demande de Fantoni lui était trop agréable pour qu'il refusât d'y satisfaire. Il le fit exécuter aussitôt et me prévint après.

Le spahi Demba-Deba, blessé d'une balle au bras gauche le premier jour, recevait tout à la fin de l'action une flèche empoisonnée à l'épaule droite, blessure légère qui n'eut aucune suite.

Retour à Sikasso. — Je voulais que Tiéba se mît immédiatement en route sur Kinian, afin de profiter du désarroi que le massacre du 5 septembre avait dû jeter dans le village, et aussi afin d'empêcher Kouroumina de faire un appel général à tous les guerriers des villages dépendant de lui. Tiéba refusa de se rendre à toutes mes raisons.

Je n'en sus que plus tard le motif, que je ne puis taire ici: car il prouve une fois de plus l'attachement de Tiéba vis-à-vis de l'officier que le colonel avait envoyé près de lui. Depuis le 2 septembre, j'étais pris de dyssenterie; je me trouvais absolument épuisé le 21, jour de notre départ. C'est pour me permettre de me reposer que Tiéba voulut rentrer à Sikasso.

Le village de Loutana comptait 1,750 habitants, qui tombèrent entre nos mains. Dans ce chiffre ne sont pas compris ceux qui, tués dans l'attaque des premiers jours ou morts de leurs blessures, ne purent être comptés par nous, ni les quelques hommes qui réussirent à s'échapper le dernier jour.

J'ai déjà dit que les guerriers de Loutana pris les armes à la main le dernier jour furent exécutés le lendemain matin; de ceux qui étaient sortis du village après Fantoni, ou même qui, après, vinrent se soumettre avant la fin de la journée, de ceux-là Tiéba n'en tua pas un, quelles qu'eussent été vis-à-vis de lui leurs fautes antérieures. Ceux dont il était le moins sûr, il les envoya grossir Sikasso; ceux qui lui présentèrent des garanties suffisantes, et qui par suite des raisons que j'ai données plus haut avaient été forcés d'abandonner leur village, reçurent l'autorisation d'aller en réoccuper les ruines et d'y former un village nouveau.

La famille de Fantoni tout entière resta entre ses mains et alla grossir son dioufoutou de Sikasso.

De plus, ne voulant pas laisser une ruine à Loutana, qui se trouve être sur le passage des caravanes, une partie de la population de Diourmentenée fut déplacée pour venir occuper Loutana; un homme de confiance du fama fut nommé chef de village et y fit venir toute sa famille.

A la suite de la chute de Kinian plus tard, Tiéba envoya à Loutana quelques anciens habitants de ce village, que Fafa ou Dioma avaient forcés à habiter Kinian. (*A suivre.*)

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES

ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 24 septembre.

La banque d'Angleterre a élevé le taux de son escompte de 2 1/2 à 3 p. 100. (*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 24 septembre.

L'empereur a reçu ce matin en audience particulière le comte Hoyos, ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Paris.

L'empereur a reçu en audience particulière M. le baron de Kosjek, ambassadeur d'Autriche à Athènes, qui rejoindra son poste au commencement du mois d'octobre. (*Agence Havas.*)

Prague, 24 septembre.

Pendant le séjour de l'empereur, le comte Schœnborn, ministre de la justice, et ensuite le comte Falkenhay, ministre de l'agriculture, arriveront pour assister à la réception du souverain lors de ses visites à l'Exposition. (*Agence Havas.*)

DANEMARK

Copenhague, 24 septembre.

La grande-duchesse Alexandra est morte ce matin à trois et demie au château d'Ilinskoe, près de Moscou. (*Agence Havas.*)

Copenhague, 24 septembre.

L'empereur et l'impératrice de Russie partiront demain matin pour Moscou, viâ Gjedser-Warnemunde-Berlin. (*Agence Havas.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 23 septembre.

Après avoir pris congé de la famille impériale, quand elle arrivera en Crimée, le grand-duc George Alexandrowitch partira sur le navire de la flotte volontaire *Orel* pour Constantinople, le Pirée, puis l'Algérie, où il passera l'hiver entier. (*Agence Havas.*)

SUISSE

Berne, 23 septembre.

Le nombre de signatures recueillies pour demander le vote populaire sur l'achat du chemin de fer central suisse, dépasse de beaucoup les prévisions.

La constitution exige 30,000 voix.

Le canton de Vaud seul fournira 25,000 voix.

Le comité central de Lucerne en a recueilli 25,000. On peut par conséquent s'attendre à un total d'environ 65,000. (*Agence Havas.*)

PAYS-BAS

La Haye, 23 septembre.

La seconde Chambre a adopté, sans y apporter aucune modification, l'adresse en réponse au discours du trône.

Il est constaté dans l'adresse que la Chambre peut aborder d'autres réformes en attendant la revision électorale.

L'adresse sera présentée à la régente qui viendra exprès à la Haye pour la recevoir. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Le 26 octobre 1891, il sera ouvert en l'hôtel de la préfecture à Nîmes (Gard) un concours pour l'admission aux emplois d'agent voyer cantonal et d'agent voyer surnuméraire.

Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 7, rue Cambacérès où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Le mercredi 4 novembre 1891, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture à Vannes, un concours pour l'admission aux emplois d'agents voyers d'arrondissement et d'agents voyers cantonaux.

Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 7, rue Cambacérès, où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Ministère des finances.

Un concours sera ouvert au commencement de l'année 1892, pour le surnumérariat dans l'administration des contributions directes.

Les jeunes gens qui auraient l'intention de s'y présenter trouveront auprès du directeur des contributions directes de leur département tous les renseignements relatifs aux conditions du concours et aux pièces à fournir à l'appui de leur demande d'admission.

Pour être admis à concourir, les candidats ne devront pas avoir atteint l'âge de vingt-quatre ans au 1er janvier 1892; ils devront être pourvus de l'un des diplômes de bachelier ès lettres ou de bachelier ès sciences

Le registre d'inscription des candidatures sera clos le 31 décembre 1891. Les demandes qui seraient formées après cette date ne pourraient être reçues que pour le concours de 1893.

Les candidats seront ultérieurement avisés de l'époque à laquelle ils subiront les épreuves du concours.

L'examen est divisé en deux parties et comprend des épreuves écrites et des épreuves orales.

Les premières sont subies par l'ensemble des candidats autorisés à concourir; les épreuves orales, auxquelles prennent seulement part les jeunes gens déclarés admissibles, ont pour objet de décider de leur admission définitive.

Epreuves écrites.

Les candidats sont convoqués pour les épreuves écrites devant une commission qui se réunit au chef-lieu du département où la candidature a été produite. Les commissions départementales siègent le même jour sur tous les points du territoire.

Le programme des épreuves écrites est réglé ainsi qu'il suit:

1° Dictée;

2° Composition française sur un sujet donné;

3° Formation d'états ou de tableaux;

4° Question de mathématiques choisie parmi les matières de l'examen oral.

Les sujets des compositions écrites sont les mêmes pour toutes les commissions d'examen; ils sont transmis par la direction générale et sous enveloppes cachetées aux directeurs des départements.

La direction générale examine et classe par ordre de mérite les compositions qui lui sont transmises par les commissions départementales; il est ensuite dressé une liste des candidats admis à passer l'examen oral.

Epreuves orales.

Les épreuves orales sont subies devant des commissions régionales. Elles portent:

1° Sur les mathématiques élémentaires, et notamment sur les proportions, les logarithmes, l'usage des tables, la trigonométrie rectiligne, l'égalité et la similitude des figures, le calcul des surfaces et la mesure des volumes (parallélipipède, prisme, pyramide, tronc de pyramide, cône, sphère, etc.);

2° Sur la théorie de l'arpentage et sur la description raisonnée des instruments généralement employés pour le levé des plans (triangulation et arpentage);

3° Sur l'organisation politique, judiciaire et administrative de la France (notions sommaires).

MINISTÈRE DES

DIRECTION DES CHEMINS DE

RÉSULTATS COMPARATIFS de l'exploitation des chemins de fer d'intérêt

Numéros d'ordre	Désignation des lignes	Départements	1891 — Longueur totale exploitée au 31 mars	Longueur moyenne exploitée pendant le premier trimestre	Dépenses d'établissement au 31 mars	Résultats de l'exploitation du 1er janvier au 31 mars — Totaux — Recettes	Totaux — Dépenses	Totaux — Produit net	Par kilomètre — Recettes	Par kilomètre — Dépenses	Par kilomètre — Produit net	Recettes par jour et par kilom.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
			kil.	kil.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
	I. — CHEMINS DE FER											
1	**Société générale des chemins de fer économiques :**											
	Nizan à Sore et à Luxey (*), *Lesparre à Saint-Symphorien* (*), *Hostens à Beautiran et raccordement du port de Beautiran* (*), *Lacanau à Bordeaux* (*)	Gironde, Landes.	260	260	18.939.166	270.398	247.806	22.592	1.040	953	87	11
	Saint-André de Cubzac à Saint-Ciers-la-Lande (*)	Gironde	(b) 52	(b) 52	6.081.976	36.561	48.991	—12.430	703	942	— 239	8
	Valmondois à Epiais-Rhus (a) (*)	Seine-et-Oise	13	13	1.597.067	5.473	19.782	—14.309	421	1.522	— 1.110	5
	Moulins à Cosne-sur-l'Œil (a) (*)	Allier	57	57	3.415.625	46.693	51.768	— 5.075	819	908	— 89	9
	Varennes-sur-Allier à Bézenet (a) (*)	Allier	65	65	4.805.707	43.163	63.280	—20.117	664	974	— 310	7
	Gudmont à Rimaucourt (*)	Haute-Marne	21	21	2.365.547	16.548	22.917	— 6.369	788	1.091	— 303	9
	Noyelles au Crotoy (a) (*)	Somme	7	7	475.777	2.772	4.472	— 1.700	396	639	— 243	4
	Saint-Valery à Cayeux (a) (*)	Somme	12	12	789.272	4.664	7.352	— 2.688	389	613	— 224	4
	Bourges à Dun-sur-Auron (a) (*)	Cher	34	34	2.094.308	14.621	27.064	—12.443	430	796	— 366	5
	Doullens à Beauquesne (a) (*). *Albert à Ham* (a) (*), *Albert à Montdidier* (a) (*) *et Offroy-Voyennes à Ercheux* (a) (*)	Somme	162	162	10.420.432	90.039	107.801	—17.762	556	665	— 109	6
	Ensemble		(b) 683	(b) 683	50.984.877	530.932	601.233	—70.301	777	880	— 103	9
2	**Compagnie de chemins de fer départementaux :**											
	Port-Boulet à Châteaurenault (a) (*)	Indre-et-Loire	104	104	5.264.000	32.622	61.456	—28.834	314	591	— 277	3
	Valognes vers Barfleur (*)	Manche	44	44	5.628.850	31.992	49.518	—17.526	727	1.125	— 398	8
	Laroche à l'Isle-sur-Serein (a) (*)	Yonne	75	75	5.243.000	34.910	51.541	—16.631	465	687	— 222	5
	Montereau à Château-Landon (a) (*)	Seine-et-Marne	51	51	2.840.785	27.293	32.610	— 5.317	535	639	— 104	6
	La Ferté-sous-Jouarre à Montmirail (a) (*)	Marne, Seine-et-Marne	45	45	2.645.107	19.462	27.372	— 7.910	432	608	— 176	5
	Le Grand-Pressigny à Esvres-sur-Indre (a) (*)	Indre-et-Loire	52	52	3.095.164	15.628	31.307	—15.679	301	602	— 301	3
	Ligueil à Montrésor (a) (*)	Indre-et-Loire	41	41	2.670.554	12.290	24.572	—12.282	300	599	— 299	3
	Angoulême à Rouillac (a) (*)	Charente	37	87	2.998.766	22.411	25.743	— 3.332	606	696	— 90	7
	Ensemble		449	449	30.386.226	196.608	304.119	-107.511	438	677	— 239	5

TRAVAUX PUBLICS

FER. — 1re DIVISION — 3e BUREAU.

local et des tramways (Premier trimestre des années 1891 et 1890.)

1890										NUMÉROS D'ORDRE
LONGUEUR		DÉPENSES d'établissement au 31 mars.	RÉSULTATS DE L'EXPLOITATION du 1er janvier au 31 mars.							
			TOTAUX			PAR KILOMÈTRE			RECETTES par jour kilom.	
totale exploitée au 31 mars.	moyenne exploitée pendant le premier trimestre.		Recettes.	Dépenses.	Produit net.	Recettes.	Dépenses.	Produit net.		
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
kil.	kil.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	

D'INTÉRÊT LOCAL

14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
260	260	18.958.490	234.157	247.806	—13.649	901	953	— 52	10	
(b) 52	(b) 52	6.081.976	33.389	48.990	—15.601	642	942	— 300	7	
13	13	1.594.817	5.038	19.782	—14.744	388	1.522	— 1.134	4	
57	57	3.415.625	46.046	51.768	— 5.722	808	908	— 100	9	
65	65	4.805.707	29.058	62.905	—33.847	447	968	— 521	5	
21	21	2.365.547	14.562	21.318	— 6.756	693	1.015	— 322	8	
7	7	475.777	2.951	4.525	— 1.574	422	646	— 224	5	
12	12	789.272	3.174	6.904	— 3.730	265	575	— 310	3	
34	34	2.094.308	12.744	27.064	—14.320	374	796	— 422	4	
142	142	9.078.166	101.285	100.736	549	713	709	4	8	
(b) 663	(b) 663	49.659.685	482.404	591.798	-109.394	728	893	— 165	8	1

14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
104	104	5.264.000	30.102	60.700	—30.598	289	584	— 295	3	
44	44	3.628.850	29.638	49.518	—19.880	674	1.125	— 451	7	
75	75	5.243.000	31.052	47.801	—16.749	414	637	— 223	5	
51	51	2.840.785	25.747	33.811	— 8.064	505	663	— 158	6	
45	45	2.645.107	16.078	27.685	—11.607	357	615	— 258	4	
52	52	3.095.163	13.617	30.637	—17.020	262	589	— 327	3	
41	41	2.670.555	10.257	23.894	—13.637	250	583	— 333	3	
37	37	2.998.766	18.303	24.374	— 6.071	495	659	— 164	6	
449	449	30.386.226	174.794	298.420	-123.626	389	664	— 275	4	2

OBSERVATIONS (25)

Art. 19 de la loi du 11 juin 1880. — Le compte rendu détaillé des résultats de l'exploitation, comprenant les dépenses d'établissement et d'exploitation et les recettes brutes sera remis, tous les trois mois, pour être publié, au préfet, au président de la commission départementale et au ministre des travaux publics.

Sections ouvertes à l'exploitation du 31 mars 1890 au 1er avril 1891 :

		kil.
Sud de la France :		
La Foux à Hyères, le 4 août 1890		53
Société des chemins de fer d'intérêt local du département des Landes :		
Sabres à Labouheyre, le 21 avril 1890	18	
Pissos à Parentis, le 27 octobre 1890	26	84
Tartas à Linxe, le 27 octobre 1890	40	
Société générale des chemins de fer économiques :		
Mattigny (Offroy) à Ercheux, le 14 juillet 1890		20
M. Lambert :		
Estrées-Saint-Denis à Saint-Just-en-Chaussée, le 29 mars 1891		23
		180
Il y a lieu d'ajouter le chemin de fer funiculaire de la rue du Champ-de-Foire à la rue de la Côte (ville du Havre), dont les résultats d'exploitation ne figuraient pas sur les tableaux précédents		1
		181
Longueur exploitée au 31 mars 1890		2.993
Longueur exploitée au 31 mars 1891		3 174

Les lignes d'intérêt local marquées d'un astérisque reçoivent une subvention de l'Etat dans les conditions de la loi du 11 juin 1880.

Les chiffres des colonnes 6 et 16 représentent la totalité des dépenses faites, tant à l'aide des fonds des compagnies que des subventions allouées par l'Etat, les départements et divers; à moins d'une observation contraire, ces chiffres comprennent le matériel roulant, les intérêts pendant la construction, etc.

Les chiffres des colonnes 7 et 17 sont donnés déduction faite des détaxes et des impôts sur les transports.

(a) Chemins à voie étroite.

(b) Y compris 1 kilomètre de parcours commun avec le réseau d'Etat, à Blaye.

NUMÉROS D'ORDRE	DÉSIGNATION DES LIGNES	DÉSIGNATION des DÉPARTEMENTS	1891 — LONGUEUR totale exploitée au 31 mars.	LONGUEUR moyenne exploitée pendant le premier trimestre.	DÉPENSES d'établissement au 31 mars.	RÉSULTATS DE L'EXPLOITATION du 1er janvier au 31 mars. — TOTAUX — Recettes.	TOTAUX — Dépenses.	TOTAUX — Produit net.	PAR KILOMÈTRE — Recettes.	PAR KILOMÈTRE — Dépenses.	PAR KILOMÈTRE — Produit net.	RECETTES par jour kilom.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
			kil.	kil.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
3	Société des chemins de fer du Cambrésis : *Denain au Catelet (a) (*)*	Nord	24	24	3.817.359	16.689	16.059	630	695	669	26	8
4	Anvin à Calais (a) (*)	Pas-de-Calais	94	94	7.697.472	57.165	75.534	—18.369	608	804	— 196	7
5	Boisleux à Marquion	Pas-de-Calais	26	26	3.531.594	26.302	32.846	— 6.544	1.012	1.263	— 251	11
6	Achiet à Bapaume : *Achiet à Bapaume et Marcoing*	Nord, Pas-de-Calais	(d) 32	(d) 32	3.226.150	63.674	38.145	25.529	1.990	1.192	798	22
7	Vélu-Bertincourt à Saint-Quentin	Aisne, Pas-de-Calais, Somme	52	52	7.586.325	57.484	48.153	9.331	1.105	926	179	12
8	Saint-Quentin à Guise	Aisne	40	40	5.983.385	143.309	74.300	69.009	3.582	1.858	1.724	40
9	Crécy-Mortiers à la Fère	Aisne	21	21	2.455.447	20.254	14.303	5.951	964	681	283	11
10	Hermes à Beaumont (a)	Oise, Seine-et-Oise	31	31	2.418.274	32.354	25.770	6.584	1.044	831	213	12
11	Est (Compagnie de l') : *Pont-Maugis à Raucourt*	Ardennes	(e) 9	(e) 9	681.520	4.810	»	»	534	»	»	6
	Moselotte (Chemin de la) : Remiremont à Cornimont	Vosges	(f) 24	(f) 24	3.257.411	28.558	»	»	1.190	»	»	13
12	Ardennes (Chemins des) : *Carignan à Messempré, Monthermé (station) à Monthermé (ville), Vrigne-Meuse à Vrigne-aux-Bois (g)*	Ardennes	15	15	973.420	29.789	»	»	1.986	»	»	22
13	Avricourt à Blamont et Cirey	Meurthe-et-Moselle	18	18	1.644.443	36.390	»	»	2.022	»	»	22
14	Rambervillers à Charmes	Vosges	(h) 28	(h) 28	2.109.287	42.898	»	»	1.532	»	»	17
15	Etival-Clairefontaine à Senones et raccordement (*)	Vosges	9	9	1.293.811	28.330	»	»	3.148	»	»	35
16	Ville de Langres : *Langres-Marne à Langres-Ville (a) (*)*	Haute-Marne	1	1	496.429	13.161	11.000	2.161	13.161	11.000	2.161	146
17	Naix-Menaucourt à Güe-Ancerville et embranchements	Haute-Marne, Meuse	36	36	5.883.073	36.724	53.429	—16.705	1.020	1.484	— 464	11
18	Haironville à Triaucourt (a)	Meuse	61	61	3.534.000	39.342	45.058	— 5.716	645	737	— 92	7
19	Bar-le-Duc à Vaubecourt (a) (*) et Rembercourt-aux-Pots à Clermont-en-Argonne (a) (*)	Meuse	57	57	4.620.693	19.668	28.716	— 9.048	345	504	— 159	4
20	Gray à Gy et à Bucey-lès-Gy (a) (*)	Haute-Saône	22	22	3.735.730	13.515	13.640	— 125	614	620	— 6	7
21	Orléans à Châlons : *Lignes du département de l'Eure*	Eure, Oise, Seine-et-Oise	(i) 236	(i) 236	58.904.723	390.273	437.363	—47.090	1.654	1.853	— 199	18
22	Magny à Chars	Oise, Seine-et-Oise	(j) 12	(j) 12	1.602.230	26.744	19.983	6.761	2.229	1.665	564	25
23	Rouen au Petit-Quevilly (k)	Seine-Inférieure	2	2	335.321	16.005	13.416	2.589	8.003	6.708	1.295	89
24	De la rue du Champ-de-Foire à la rue de la Côte (ville du Havre (l)	Seine-Inférieure	1	1	552.061	18.108	21.981	— 3.873	18.108	21.981	— 3.873	201
25	Caen à la mer : *Caen à Courseulles*	Calvados	28	28	4.446.175	56.168	62.967	— 6.799	2.006	2.249	— 243	22
26	Orne (Chemins de l') : *Alençon à Condé-sur-Huisne*	Orne	66	66	10.292.209	63.681	44.602	19.079	965	676	289	11
27	Mamers à Saint-Calais	Sarthe	77	77	7.725.806	64.868	78.285	—13.417	842	1.017	— 175	9
28	Le Mans au Grand-Lucé (a)	Sarthe	31	31	1.201.281	23.682	15.438	8.244	764	498	266	8
29	Ballon à la Forge-d'Antoigné : *Ballon à Antoigné (a)*	Sarthe	7	7	363.353	5.463	5.997	— 534	780	857	— 77	9

1890

LONGUEUR totale exploitée au 31 mars.	LONGUEUR moyenne exploitée pendant le premier trimestre.	DÉPENSES d'établissement au 31 mars.	RÉSULTATS DE L'EXPLOITATION du 1er janvier au 31 mars. TOTAUX Recettes.	TOTAUX Dépenses.	TOTAUX Produit net.	PAR KILOMÈTRE Recettes.	PAR KILOMÈTRE Dépenses.	PAR KILOMÈTRE Produit net.	RECETTES par jour kilom.	NUMÉROS D'ORDRE
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
kil.	kil.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
24	24	2.970.946	14.051	15.399	— 1.348	585	642	— 57	7	3
94	94	7.699.394	50.670	74.376	—23.706	539	791	— 252	6	4
26	26	3.522.212	83.396	34.906	— 1.510	1.284	1.342	— 58	14	5
(d) 32	(d) 32	3.255.650	77.858	40.931	36.927	2.433	1.279	1.154	27	6
52	52	7.545.120	65.448	51.792	13.656	1.259	996	263	14	7
40	40	5.968.549	131.595	75.000	56.595	3.290	1.875	1.415	37	8
21	21	2.455.428	18.241	17.591	650	869	837	32	10	9
31	31	2.418.274	30.501	22.928	7.573	984	740	244	11	10
(e) 9	(e) 9	681.520	4.717	»	»	524	»	»	6	11
(f) 24	(f) 24	3.242.581	28.653	»	»	1.193	»	»	13	11
15	15	973.420	29.789	»	»	1.985	»	»	22	12
18	18	1.644.443	36.047	»	»	2.002	»	»	22	13
(h) 28	(h) 28	2.105.552	41.641	»	»	1.487	»	»	17	14
9	9	1.290.406	26.434	»	»	2.937	»	»	33	15
1	1	496.429	12.325	13.097	— 772	12.325	13.097	— 772	137	16
36	36	5.882.653	38.772	42.493	— 3.721	1.077	1.180	— 103	12	17
61	61	8.507.000	39.257	47.366	— 8.109	644	776	— 132	7	18
57	57	4.620.693	17.244	25.522	— 8.278	303	448	— 145	3	19
22	22	3.735.730	11.458	16.632	— 5.174	521	756	— 235	6	20
(i) 236	(i) 236	58.904.723	357.722	431.110	—73.388	1.515	1.819	— 304	17	21
(j) 12	(j) 12	1.602.230	23.365	19.622	3.743	1.947	1.635	312	22	22
2	2	835.321	14.167	14.297	— 130	7.084	7.149	— 65	79	23
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	24
28	28	4.446.175	59.828	61.731	— 1.903	2.137	2.205	— 68	24	25
66	66	10.292.209	59.309	47.703	11.606	899	723	176	10	26
77	77	7.845.639	50.877	141.831	—90.954	661	1.842	— 1.181	7	27
31	31	1.201.281	22.751	15.291	7.460	734	493	241	8	28
7	7	363.353	4.464	4.519	— 55	638	646	— 8	7	29

OBSERVATIONS (25)

(d) Y compris 1 kilomètre de parcours commun avec la compagnie du Nord, à Marcoing.

(e) Y compris 3 kilomètres empruntés à la ligne de Lérouville à Sedan (compagnie de l'Est), de Pont-Maugis à Remilly.

(f) Y compris 3 kilomètres empruntés à la ligne de Remiremont à Saint-Maurice (compagnie de l'Est).

(g) Lignes exploitées par la compagnie de l'Est.

(h) Y compris 3 kilomètres empruntés à la ligne de Nancy à Gray (compagnie de l'Est), de Langley à Charmes.

(i) Dont 226 kilomètres appartenant au réseau de l'Eure et 10 kilomètres empruntés au réseau de l'Ouest, de la limite du département de l'Eure à Dreux et à Elbeuf.

(j) Y compris 1 kilomètre de parcours commun avec la compagnie de l'Ouest, à Chars.

(k) Cette ligne n'est en réalité qu'un chemin industriel desservant l'établissememt Malétra.

(l) Chemin de fer funiculaire dont la longueur exacte est de 345 mètres.

NUMÉROS D'ORDRE	DÉSIGNATION DES LIGNES	DÉSIGNATION des DÉPARTEMENTS	1891									
			LONGUEUR		DÉPENSES	RÉSULTATS DE L'EXPLOITATION du 1er janvier au 31 mars.						
						TOTAUX			PAR KILOMÈTRE			RECETTES par jour kilom.
			totale exploitée au 31 mars.	moyenne exploitée pendant le premier trimestre.	d'établissement au 31 mars.	Recettes.	Dépenses.	Produit net.	Recettes.	Dépenses.	Produit net.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
			kil.	kil.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
30	Le Mans à Saint-Denis-d'Orques (a) (*)	Sarthe	47	47	1.149.297	28.999	24.379	4.620	617	519	98	7
31	Montsecret à Chérencé-le-Roussel : *Montsecret à Tinchebray*	Calvados, Manche, Orne	(m) 8	(m) 8	2.808.301	9.394	10.760	— 1.366	1.174	1.345	171	13
32	Paris à Orléans : *La Flèche à Sablé et à la Suze*	Sarthe, Loir-et-Cher	(n) 54	(n) 54	17.328.536	31.679	»	»	587	»	»	7
33	Ligré-Rivière à Richelieu (*)	Indre-et-Loire	16	16	1.400.000	12.755	12.086	669	797	755	42	9
34	Barbezieux à Châteauneuf	Charente	(o) 19	(o) 19	1.868.041	21.699	14.532	7.167	1.142	765	377	13
35	Fourvières et Ouest-Lyonnais (a) (*)	Rhône	32	32	8.664.925	88.893	69.593	19.300	2.778	2.175	603	31
36	Rhône (Cie du) : *Sathonay à Trévoux*	Ain, Rhône	19	19	4.544.163	31.864	28.976	2.888	1.677	1.525	152	19
37	Est de Lyon (Cie des ch. de l') : *Lyon à Saint-Genix-d'Aoste et Sablonnières à Montalieu-Vercieu*	Isère, Rhône	94	94	13.186.722	156.066	123.270	32.796	1.660	1.311	349	18
38	Marlieux à Châtillon-sur-Chalaronne (a)	Ain	11	11	666.532	6.731	5.381	1.350	612	489	123	7
39	Cours à Saint-Victor	Loire, Rhône	13	13	2.374.000	31.146	16.961	14.185	2.396	1.305	1.091	27
40	Billom (Chemin de) : *Vertaizon à Billom*	Puy-de-Dôme	9	9	1.311.680	11.165	13.316	— 2.151	1.241	1.480	239	14
41	Société nouvelle des chemins de fer des Bouches-du-Rhône : *Arles à Fontvieille, le Pas-des-Lanciers à Martigues et Tarascon à Saint-Remy*	Bouch.-du-Rhône	44	44	4.775.385	45.778	41.134	4.644	1.040	935	105	12
42	Soc. des ch. de fer régionaux des Bouches-du-Rhône : *Fontvieille à Salon (*), la Ciotat (gare) à la Ciotat (ville) (*), St-Remy à Orgon (*), Barbentane à Orgon (*) Eyguières à Peyrolles (a) (*)*	Bouch.-du-Rhône	133	133	14.343.429	56.767	134.460	—77.693	427	1.011	584	5
43	Gerzat à Maringues (*)	Puy-de-Dôme	20	20	1.774.153	21.935	17.955	3.980	2.097	898	1.199	23
44	Riom à Volvic (a) (*)	Puy-de-Dôme	18	18	1.598.400	3.265	15.802	—12.537	181	878	697	2
45	Miramas à Port-de-Bouc	Bouch.-du-Rhône	25	25	3.298.289	26.550	30.592	— 4.042	1.062	1.224	162	12
46	Hérault (Chemins de l') : *Saint-Chinian à Montbazin, Montpellier à Palavas et abords de Montpellier*	Hérault	(p) 126	(p) 126	19.308.783	228.082	215.385	12.697	1.810	1.709	101	20
47	La Teste à l'Etang-de-Cazaux	Gironde	13	13	800.112	2.901	8.571	— 5.670	223	659	436	2
48	Médoc (Compagnie du) : *Castelnau à Margaux, Pauillac au Port-des-Pilotes (*)*	Gironde	10	10	454.322	5.294	»	»	529	»	»	6
49	Bayonne à Biarritz	Basses-Pyrénées	8	8	2.465.492	41.594	37.145	4.449	5.199	4.643	556	58
50	Soc. des ch. de fer des Landes : *Sabres à Mimizan (a) (*) ; Morcenx à Mézos et à Uza (a) (*) Pissos à Parentis (a)(*), Tartas à Linxe (a) (*)*	Landes	157	157	7.641.161	95.119	43.291	51.828	606	276	330	7
51	Sud de la France : *Saint-Raphaël à Hyères (a) (*)*	Var	83	83	10.080.000	44.311	86.000	—41.689	534	1.036	502	6
52	Estrées-Saint-Denis à Saint-Just-en-chaussée (a) (*)	Oise	23	1	1.599.969	340	»	»	340	»	»	4
	Totaux et moyennes		(q) 3.174	(q) 3.152	(r) 355.181.777	(s) 3.105.275	(t) 3.031.926	(t) -134.739	985	1.016	— 45	11

1890

LONGUEUR totale exploitée au 31 mars.	LONGUEUR moyenne exploitée pendant le premier trimestre.	DÉPENSES d'établissement au 31 mars.	RÉSULTATS DE L'EXPLOITATION du 1er janvier au 31 mars. TOTAUX Recettes.	TOTAUX Dépenses.	TOTAUX Produit net.	PAR KILOMÈTRE Recettes.	PAR KILOMÈTRE Dépenses.	PAR KILOMÈTRE Produit net.	RECETTES par jour kilom.	NUMÉROS D'ORDRE
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
kil.	kil.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
47	47	1.149.097	26.741	23.608	3.133	569	502	67	6	30
(m) 8	(m) 8	2.808.301	8.375	11.300	— 2.925	1.046	1.413	— 367	12	31
(n) 54	(n) 54	17.328.627	32.615	»	»	604	»	»	7	32
16	16	1.400.000	11.909	12.288	— 379	744	768	— 24	8	33
(o) 19	(o) 19	1.868.041	22.229	14.820	7.409	1.170	780	390	13	34
32	32	8.664.925	79.388	66.945	12.443	2.481	2.092	389	28	35
19	19	4.544.163	30.478	29.383	1.095	1.604	1.546	58	18	36
94	94	13.186.722	153.882	120.665	33.217	1.637	1.284	353	18	37
11	11	675.533	6.345	4.863	1.482	577	442	135	6	38
13	13	2.374.000	25.512	12.193	13.319	1.962	938	1.024	22	39
9	9	1.311.680	10.564	13.348	— 2.784	1.174	1.483	— 309	13	40
44	44	4.775.385	49.499	42.374	7.125	1.125	963	162	13	41
133	133	14.841.485	48.298	130.860	—82.562	363	984	— 621	4	42
20	20	1.774.153	20.268	17.955	2.313	1.013	898	115	11	43
18	10	1.598.400	1.260	8.954	— 7.694	126	895	— 769	1	44
25	25	3.298.289	31.247	23.320	7.927	1.250	933	317	14	45
(p) 126	(p) 126	19.308.783	205.726	218.556	—12.830	1.633	1.735	— 102	18	46
13	13	800.112	2.424	6.086	— 3.662	186	468	— 282	2	47
10	10	454.322	5.424	»	»	542	»	»	6	48
8	8	2.135.353	33.002	30.291	2.711	4.125	3.786	339	46	49
73	73	6.064.648	23.213	18.737	4.476	317	257	60	4	50
30	30	3.763.169	11.384	32.106	—20.722	379	1.070	— 691	4	51
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	52
(q) 2.993	(q) 2.985	(r) 342.678.050	2.797.561	(s) 2.943.007	(s) -350.766	937	1.044	— 124	10	

OBSERVATIONS

(m) La ligne a une longueur totale de 19 kilomètres, mais l'exploitation ne porte que sur 8 kilomètres, les 11 kilomètres compris entre Tinchebray et Chérencé-le-Roussel n'étant plus exploités.

(n) Y compris 2 kilomètres de parcours commun avec la compagnie de l'Ouest, à Sablé et à la Suze.

(o) Y compris 1 kilomètre de parcours commun avec le réseau de l'État, à Châteauneuf.

(p) Y compris 15 kilomètres empruntés à la compagnie du Midi.

(q) Y compris 40 kilomètres de parcours communs avec les chemins de fer d'intérêt général (Voir notes b, d, e, f, h, i, j, n, o et p), mais non compris 11 kilomètres non exploités sur la ligne de Montsecret à Chérencé-le-Roussel (Voir note m).

(r) Pour une longueur totale de 3,134 kil. en 1891 et de 2,953 kil. en 1890 (déduction faite des parcours communs).

(s) Pour une longueur moyenne de 2,984 kil. en 1891 et de 2,818 kil. en 1890.

Les impôts sur les transports de la grande vitesse se sont élevés aux chiffres suivants :

1er Trimestre de 1891.................. 195.448 fr.
1er Trimestre de 1890.................. 168.311 fr.

Numéros d'ordre	Désignation des lignes	Désignation des départements	1891									
			Longueur		Dépenses d'établissement au 31 mars.	Résultats de l'exploitation du 1er janvier au 31 mars.						
						Totaux			Par kilomètre			Recettes par jour kilom.
			totale exploitée au 31 mars.	moyenne exploitée pendant le premier trimestre.		Recettes.	Dépenses.	Produit net.	Recettes.	Dépenses	Produit net.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
			kil.	kil.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
	II. — TRAMWAYS A TRACTION MÉCANIQUE											
	1° TRAMWAYS AYANT LA GARANTIE DE L'ÉTAT DANS LES											
1	Périgueux à la Juvénie et de Périgueux à Saint-Pardoux.	Dordogne......	121	121	7.890.675	56.049	47.516	8.533	463	393	70	5
2	Châteaubriant à Saint-Julien-de-Vouvantes...............	Loire-Inférieure.	15	15	785.732	10.871	9.158	1.713	725	611	114	8
3	Blois à Ouzouer-le-Marché....	Loir-et-Cher.....	110	110	3.954.870	33.483	58.735	—25.252	304	534	— 230	3
4	Blois à La Motte-Beuvron.....	Loir-et-Cher										
5	Cambrai à Catillon............	Nord.............	35	35	2.806.922	38.697	24.071	14.626	1.106	688	418	12
6	Le Grand-Lucé à La Chartre...	Sarthe..........	18	18	1.184.676	8.800	8.964	— 164	489	498	— 9	5
	2° TRAMWAYS N'AYANT PAS											
7	Ferney à la frontière suisse...	Ain..............	2	2	64.826	1.771	2.816	— 1.045	886	1.408	— 522	10
8	Audincourt à Hérimoncourt...	Doubs...........	10	10	704.200	20.780	15.237	5.543	2.078	1.524	554	23
9	Tours à Vouvray..............	Indre-et-Loire...	10	10	645.784	17.137	16.491	646	1.714	1.649	65	19
10	Fourmies à Vignehies.........	Nord.	6	6	822.083	15.435	15.524	— 89	2.573	2.587	— 14	29
11	Tramways de Valenciennes et extensions.	Nord.	49	49	4.359.030	109.470	78.534	30.936	2.234	1.603	631	25
12	Tramways de Lille (réseaux urbain et suburbain)..........	Nord............	57	57	9.638.906	331.060	313.919	17.141	5.808	5.507	301	65
13	Bayonne à Biarritz...........	Pyrénées (Basses-)	9	9	535.344	26.066	29.542	— 3.476	2.896	3.282	— 386	32
14	Lyon à Neuville-sur-Saône....	Rhône...........	11	11	527.090	17.086	23.045	— 5.959	1.553	2.095	— 542	17
15	Pont-Lafayette à l'asile de Bron et embranchement des Cordeliers à la Guillotière......	Rhône...........	10	10	1.027.963	41.727	61.490	—19.763	4.173	6.149	— 1.976	46
16	Thizy à Saint-Victor..........	Rhône, Loire....	7	7	505.269	19.689	12.964	6.725	2.813	1.852	961	21
17	Annemasse à la frontière suisse.	Savoie (Haute-).	3	3	» (a)	2.871	2.880	— 9	957	960	— [illegible]	11
18	St-Julien à la frontière suisse.	Savoie (Haute-).	2	2	147.019	623	265	358	312	133	179	3
19	Thonon à Rives-sous-Thonon.	Savoie (Haute-).	1	1	164.000	1.621	1.890	— 269	1.621	1.890	— 269	18
20	Tramway de Villiers-le-Bel...	Seine-et-Oise....	3	3	250.000	7.207	»	»	2.402	»	[illegible]	27
21	Gargan à Livry................	Seine-et-Oise. ..	3	3	320.666	2.665	8.703	— 6.038	888	2.901	— 2.013	10
22	Le Raincy à Montfermeil......	Seine-et-Oise....	5	5	325.581	5.907	4.289	1.618	1.181	858	323	13
23	Paris à Saint-Germain........	Seine. Seine-et-Oise..	22	22	3.469.316	81.322	121.524	—40.202	3.696	5.524	— 1.828	41
	III. — TRAMWAYS POUR											
	1° TRAMWAYS A											
24	Saint-Malo à Saint-Servan et à Paramé	Ille-et-Vilaine...	7	7	396.300	13.129	15.478	— 2.349	1.876	2.211	— 335	21
25	Tramways de Saint-Etienne...	Loire............	6	6	876.614	116.038	88.959	27.079	19.340	14.827	4.513	215
26	Rive-de-Gier à Saint-Etienne et à Firminy................	Loire............	32	32	4.899.667	152.325	119.349	32.976	4.760	3.730	1.030	53
27	Tramways de Nantes..........	Loire-Inférieure.	11	11	2.339.864	117.319	103.436	13.883	10.665	9.403	1.262	119
28	Montferrand à Royat..........	Puy-de-Dôme ...	7	7	2.060.295	41.405	38.566	2.839	5.915	5.509	406	66
29	Lyon à Saint-Fons et Saint-Fons à Vénissieux.........	Rhône...........	9	9	1.209.540	30.750	27.720	3.030	3.417	3.080	337	38
30	Vincennes à Ville-Evrard et embranchement de Bry-sur-Marne	Seine, Seine-et-Oise.	12	12	1.453.584	52.482	48.577	3.905	4.374	4.048	326	49

1890										MODE de TRACTION	NUMÉROS D'ORDRE	OBSERVATIONS
LONGUEUR		DÉPENSES	RÉSULTATS DE L'EXPLOITATION du 1er janvier au 31 mars.									
			TOTAUX			PAR KILOMÈTRE						
totale exploitée au 31 mars.	moyenne exploitée pendant le premier trimestre.	d'établissement au 31 mars.	Recettes.	Dépenses.	Produit net.	Recettes.	Dépenses.	Produit net.	Recettes par jour kilom.			
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
kil.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.			
POUR VOYAGEURS ET MARCHANDISES												
CONDITIONS DE L'ARTICLE 36 DE LA LOI DU 11 JUIN 1880												
121	93	7.890.675	44.294	56.273	—11.979	476	605	— 129	5	A vapeur.	1	
15	15	789.807	8.817	8.248	569	588	550	38	7	Id.	2	
110	110	3.776.430	30.965	60.672	—29.707	2.815	5.516	— 2.701	31	Id.	3	
										Id.	4	
35	35	2.782.592	43.301	19.494	23.807	1.237	557	680	14	Id.	5	
18	18	1.182.337	8.310	8.879	— 569	462	493	— 31	5	Id.	6	
LA GARANTIE DE L'ÉTAT												
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	A vapeur.	7	
10	10	704.200	18.637	14.906	3.731	1.864	1.491	373	21	Id.	8	
10	10	532.768	13.205	11.208	1.997	1.321	1.121	200	15	Id.	9	
6	6	821.030	16.372	14.434	1.938	2.729	2.406	323	30	Id.	10	
49	49	4.359.030	114.978	60.010	54.968	2.346	1.225	1.121	26	Id.	11	
52	52	9.485.981	331.169	296.462	34.707	6.369	5.701	668	71	Id.	12	
9	9	1.520.268	31.454	35.272	— 3.818	3.495	3.919	— 424	39	Id.	13	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	Id.	14	
9	9	549.570	6.555	29.788	—23.233	728	3.310	— 2.582	8	Id.	15	(a) *Les renseignements n'ont pas été fournis.*
7	7	505.269	17.796	12.152	5.644	2.542	1.736	806	28	Id.	16	
3	3	» (a)	2.802	2.880	— 78	934	960	— 26	10	Id.	17	
2	2	147.019	646	247	299	323	124	199	4	Id.	18	
1	1	160.000	1.090	»	»	1.090	»	»	12	Funiculaire	19	
3	3	250.000	5.968	»	»	1.989	»	»	22	A vapeur.	20	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	Id.	21	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	Id.	22	
9	9	1.651.326	25.035	29.475	— 4.440	2.782	3.275	— 493	31	Id.	23	
VOYAGEURS SEULEMENT												
TRACTION MÉCANIQUE												
7	7	396.300	8.357	13.832	— 5.475	1.194	1.976	— 782	13	A vapeur.	24	
6	6	876.614	116.014	95.444	20.570	19.336	15.907	3.429	215	Idem.	25	
32	32	4.899.667	152.699	115.930	36.769	4.772	3.623	1.149	53	Idem.	26	
8	8	2.209.665	96.882	80.857	16.025	12.110	10.107	2.003	135	A air comprimé	27	
5	5	1.703.062	33.369	23.128	10.241	4.767	3.304	1.463	37	Électrique.	28	
9	9	1.209.540	28.677	24.918	3.759	3.186	2.769	417	31	A vapeur.	29	
12	12	1.466.101	51.007	46.733	4.274	4.251	3.894	357	43	A air comprimé	30	

NUMÉROS D'ORDRE	DÉSIGNATION DES LIGNES	DÉSIGNATION des DÉPARTEMENTS	1891 — LONGUEUR totale exploitée au 31 mars.	LONGUEUR moyenne exploitée pendant le premier trimestre.	DÉPENSES d'établissement au 31 mars.	RÉSULTATS DE L'EXPLOITATION du 1er janvier au 31 mars. — TOTAUX — Recettes.	TOTAUX — Dépenses.	TOTAUX — Produit net.	PAR KILOMÈTRE — Recettes.	PAR KILOMÈTRE — Dépenses.	PAR KILOMÈTRE — Produit net.	Recettes par jour kilom.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
			kil.	kil.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
												2° TRAMWAYS A
31	Tramways de Nice	Alpes-Maritimes	12	12	2.131.459	116.504	79.228	37.276	9.709	6.602	3.107	106
32	Tramways de Marseille (ancien et nouveau réseau)	Bouch.-du-Rhône	25	25	10.756.090	345.785	323.460	22.325	13.831	12.938	893	154
33	Tramways de Nîmes	Gard	7	7	962.048	11.459	20.137	— 8.678	1.637	2.877	— 1.240	18
34	Tramways de Toulouse	Garonne (Haute).	11	11	1.865.136	122.625	139.152	—16.527	11.148	12.650	— 1.502	124
35	Tramways de Bordeaux	Gironde	45	45	6.872.454	492.670	351.976	140.694	10.948	7.822	3.126	122
36	Béziers à la mer	Hérault	14	14	627.824	9.593	10.451	— 858	685	747	— 62	8
37	Tramways de Tours	Indre-et-Loire	5	5	736.419	24.512	30.663	— 6.151	4.902	6.133	— 1.231	54
38	Tramways d'Orléans	Loiret	7	7	839.857	24.449	30.553	— 6.104	3.493	4.368	— 875	39
39	Tramways de Reims	Marne	11	11	1.393.426	71.582	58.943	12.639	6.507	5.358	1.149	72
40	Tramways de Nancy	Meurthe-et-Mos.	7	7	1.006.020	50.325	46.966	3.359	7.189	6.709	480	80
41	Tramways de Dunkerque	Nord	2	2	221.565	9.332	10.210	— 878	4.666	5.105	— 439	52
42	Tramways de Roubaix et de Tourcoing	Nord	12	12	2.852.273	81.360	71.218	10.142	6.780	5.935	845	75
43	Tramways de Boulogne-sur-Mer	Pas-de-Calais	3	3	288.000	1.822	8.257	— 6.435	607	2.752	— 2.145	7
44	Calais à Guines	Pas-de-Calais	14	14	1.400.000	32.637	35.149	— 2.512	2.331	2.511	— 180	26
45	Tramways de Lyon	Rhône	53	53	9.446.068	545.710	463.580	82.130	10.296	8.747	1.549	114
46	TRAMWAYS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE											
	1° Lignes exploitées par la compagnie générale des omnibus.											
	Lignes concédées directement à la compagnie générale des omnibus.											
	Louvre à Sèvres Louvre à Saint-Cloud Louvre à Vincennes	Seine	30	30	5.994.991	364.723	482.393	-117.670	12.157	16.080	— 3.923	135
	Lignes concédées au département de la Seine et rétrocédées à la compagnie générale des omnibus.											
	Rond-point de Boulogne à la gare d'Auteuil Eglise de Boulogne au pont de Billancourt Trocadéro à la Villette Place de l'Etoile à la Villette Place de la Villette à la place de la Nation Pont de Charenton à Créteil	Seine	29	29	7.299.458	697.466	658.075	39.391	24.051	22.692	1.359	267

1890													
LONGUEUR		DÉPENSES d'établissement au 31 mars.	RÉSULTATS DE L'EXPLOITATION du 1er janvier au 31 mars.							MODE de TRACTION	NUMÉROS D'ORDRE	OBSERVATIONS
totale exploitée au 31 mars.	moyenne exploitée pendant le premier trimestre.		TOTAUX			PAR KILOMÈTRE			Recettes par jour kilom.			
			Recettes.	Dépenses.	Produit net.	Recettes.	Dépenses	Produit net.				
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
kil.	kil.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.			
TRACTION ANIMALE												
12	12	2.073.139	103.023	71.699	31.324	8.585	5.975	2.610	95	Chevaux.	31	
23	23	10.183.185	335.893	305.766	30.127	14.604	13.294	1.310	162	Id.	32	
7	7	962.048	10.113	11.556	— 1.443	1.445	1.651	— 206	16	Id.	33	
7	7	1.377.936	83.938	100.833	—16.895	11.991	14.405	— 2.414	133	Id.	34	
45	45	6.872.454	502.822	339.502	163.320	11.174	7.544	3.630	124	Id.	35	
14	14	627.824	8.378	10.890	— 2.512	598	778	— 180	7	Id.	36	
5	5	736.419	24.094	30.629	— 6.535	4.819	6.126	— 1.307	54	Id.	37	
7	7	839.857	25.146	28.926	— 3.780	3.592	4.132	— 540	40	Id.	38	
11	11	1.335.899	66.334	55.796	10.538	6.030	5.072	958	67	Id.	39	
7	7	1.006.020	52.490	43.457	9.033	7.499	6.208	1.291	34	Id.	40	
2	2	221.565	9.025	9.429	— 404	4.513	4.715	— 202	50	Id.	41	
12	12	2.852.278	94.054	82.925	11.129	7.838	6.910	928	87	Id.	42	
3	3	288.000	2.146	7.660	— 5.514	715	2.553	— 1.838	8	Id.	43	
14	14	1.400.000	36.685	31.355	5.330	2.620	2.240	380	29	Id.	44	
47	47	8.946.878	577.444	448.662	128.782	12.286	9.546	2.740	136	Id.	45	
											46	
30	30	5.955.149	351.462	476.620	-125.158	11.715	15.887	— 4.172	130	Id.	»	
29	29	7.856.784	694.811	665.168	29.643	23.959	22.937	1.022	266	Id.	»	

NUMÉROS D'ORDRE	DÉSIGNATION DES LIGNES	DÉSIGNATION des DÉPARTEMENTS	1891 LONGUEUR totale exploitée au 31 mars.	LONGUEUR moyenne exploitée pendant le premier trimestre.	DÉPENSES d'établissement au 31 mars.	RÉSULTATS DE L'EXPLOITATION du 1er janvier au 31 mars. TOTAUX Recettes.	TOTAUX Dépenses.	TOTAUX Produit net.	PAR KILOMÈTRE Recettes.	PAR KILOMÈTRE Dépenses.	PAR KILOMÈTRE Produit net.	Recettes par jour kilom.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
			kil.	kil.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
46	TRAMWAYS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE (*Suite*)											
	1° Lignes exploitées par la compagnie générale des omnibus. (*Suite.*)											
	Lignes concédées à la ville de Paris et rétrocédées à la compagnie générale des omnibus.											
	Passy au Louvre. Station de la Muette (Passy) à la rue Taitbout. Porte de la Chapelle au square Monge. Cimetière Saint-Ouen à la Bastille. Cours de Vincennes au Louvre. Pont de Charenton au Louvre. Gare de Lyon à la place de l'Alma. Bastille au pont de l'Alma. Porte de Montrouge à la gare de l'Est.	Seine	59	59	22.402.441	2.334.225	2.055.410	278.815	39.563	34.837	2.726	440
	2° Société des tramways de Paris et du département de la Seine.											
	Suresnes à la place de l'Etoile. Courbevoie à la Madeleine. Neuilly à la Madeleine. Levallois à la Madeleine. Genevilliers à la rue de Rome. Saint-Ouen à la rue de Rome. Saint-Denis à la rue de Rome. Saint-Denis à la rue Taitbout. Aubervilliers à la place de la République. Pantin à la place de la République.	Seine	65	65	(*b*) 8.121.739	763.458	698.762	64.696	11.746	10.750	996	131
	3° Compagnie générale de tramways.											
	Montreuil à la place de la Nation. Charenton à la place de la Bastille. Vitry au square Cluny. Ivry au square Cluny. Villejuif à la place Valhubert. Fontenay-aux-Roses à Saint-Germain-des-Prés. Clamart à Saint-Germain-des-Prés. Vanves à l'avenue d'Antin. Place de l'Etoile à la gare Montparnasse. Gare Montparnasse à la Bastille. Place Valhubert à la place de la Nation.	Seine	71	71	17.960.479	887.568	829.553	58.015	12.501	11.684	817	139
47	Tramways du Havre	Seine-Inférieure.	11	11	2.233.029	133.756	110.322	23.434	12.160	10.029	2.131	135
48	Tramways de Rouen	Seine-Inférieure.	23	23	4.132.760	183.989	164.688	19.301	8.000	7.160	840	89
49	Sèvres à Versailles	Seine-et-Oise	9	9	778.622	47.075	74.174	—27.099	5.231	8.242	— 3.011	58
50	Tramways de Versailles (ville).	Seine-et-Oise	7	7	136.146	22.190	26.790	— 4.600	3.170	3.827	— 657	35
51	Tramways de Toulon et banlieue (*c*)	Var	9	9	»	»	»	»	»	»	»	»

(*Supplément.*)

1890										Mode de traction	Numéros d'ordre	Observations
Longueur		Dépenses	Résultats de l'exploitation du 1er janvier au 31 mars.									
			Totaux			Par kilomètre						
totale exploitée au 31 mars.	moyenne exploitée pendant le premier trimestre.	d'établissement au 31 mars.	Recettes.	Dépenses.	Produit net.	Recettes.	Dépenses.	Produit net.	Recettes par jour kilom.			
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	25	23	26
kil.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.			
											46	
59	59	22.344.603	2.296.781	2.021.274	275.507	38.928	34.259	4.669	433	Chevaux.		
65	65	(b) 7.900.171	826.808	732.273	94.535	12.720	11.266	1.454	141	Idem.		(b) Les chiffres portés aux colonnes 6 et 16 se composent : 1° Du prix d'achat payé par la nouvelle compagnie des Tramways de Paris et du département de la Seine au syndic de la faillite de l'ancienne compagnie des Tramways nord ; 2° Des dépenses d'établissement faites par la nouvelle compagnie depuis le 1er juin 1887, date de sa prise de possession.
71	71	17.960.479	885.865	855.656	30.199	12.477	12.051	426	139	Idem.		
11	11	2.231.860	133.148	102.256	30.892	12.104	9.296	2.808	134	Idem.	47	
23	23	4.132.760	175.138	151.733	23.405	7.615	6.597	1.018	85	Idem.	48	
9	9	784.053	43.767	75.639	—31.872	4.863	8.404	— 3.541	54	Idem.	49	
7	7	114.128	22.627	28.617	— 5.990	3.232	4.088	— 856	36	Idem.	50	
9	9	»	»	»	»	»	»	»	»	Idem.	51	*(c) La compagnie n'a pas fourni de renseignements.*

(Supplément.)

CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE

Tableau des opérations effectuées pendant le mois d'août 1891.

Versements reçus de 181,123 déposants, dont 34,949 nouveaux		24.949.163 27
Remboursements à 74,460 déposants, dont 15,487 pour solde	18.368.494 92	18.757.351 52
Rentes achetées à 332 déposants, pour un capital de	388.856 60	
Excédent de recettes		6.191.811 75

Nombre de comptes existant au 31 août 1891 : 1,658,194.

Ministère de l'agriculture.

Relevé des quantités de froment (grains et farines) importées et exportées du 1er août au 31 août 1891.

COMMERCE SPÉCIAL

	IMPORTATIONS	
	Grains.	Farines.
	Quint. métr.	Quint. métr.
Du 1er août au 15 août 1891	1.396.599	38.605
2e quinzaine d'août 1891	1.400.675	87.135
Total du 1er août au 31 août 1891	2.797.274	125.740

	EXPORTATIONS	
	Grains.	Farines.
	Quint. métr.	Quint. métr.
Du 1er août au 15 août 1891	134	2.494
2e quinzaine d'août 1891	138	2.933
Total du 1er août au 31 août 1891	272	5.427

INFORMATIONS

Pendant la 37e semaine de 1891 (du 13 au 19 septembre inclusivement) le service de statistique de la ville de Paris a compté 851 décès au lieu de 832 enregistrés pendant la semaine précédente. Le chiffre de la mortalité se rapproche sensiblement de la moyenne correspondante du mois de septembre des quatre années antérieures (859 décès).

Les maladies épidémiques continuent à présenter des chiffres inférieurs à la moyenne. La fièvre typhoïde, 10 décès (au lieu de 11 et de la moyenne 23), la rougeole, 7 décès (au lieu de 8 et de la moyenne 13), la scarlatine, 1 décès (au lieu de 3 et de la moyenne 2), la coqueluche, 7 décès (au lieu de la moyenne 8, chiffre de la dernière semaine) et la diphtérie, 15 décès (au lieu de 11 et de la moyenne 22), sont relativement rares.

De même que pendant la semaine précédente, on n'a constaté aucun décès par variole.

La température élevée de la semaine dernière a eu pour résultat d'augmenter le nombre des décès par athrepsie (126 au lieu de 96). Ce sont, comme toujours, les arrondissements de la périphérie (le 16e, Passy, excepté), lesquels renferment d'ailleurs un plus grand nombre d'enfants que ceux du centre, qui payent le plus fort tribut à cette maladie (16 décès dans les dix premiers arrondissements (du 1er au 10e), et 110 dans les dix derniers (du 11e au 20e).

En outre, 19 enfants sont morts de faiblesse congénitale.

Les maladies inflammatoires des organes de la respiration ont causé 73 décès. Ce chiffre se décompose ainsi qu'il suit: bronchite aiguë, 10 décès; bronchite chronique, 18; broncho-pneumonie, 20; pneumonie, 25.

La phtisie pulmonaire a causé pendant cette semaine 182 décès; les autres tuberculoses, 29; la méningite, 30; l'apoplexie, la paralysie et le ramollissement cérébral, 51 décès.

Les maladies organiques du cœur ont fait périr 53 personnes; le cancer, 44. Enfin, 22 vieillards sont morts de débilité sénile.

Il y a eu 11 suicides et 9 morts violentes.

On a célébré à Paris 403 mariages.

On a enregistré la naissance de 1,161 enfants vivants (625 garçons et 536 filles), dont 832 légitimes et 329 illégitimes. Parmi ces derniers 53 ont été reconnus immédiatement.

On a déclaré la mise en nourrice de 338 enfants, dont 23 seront placés à Paris. Parmi ces enfants, 109 seront nourris au sein et 229 recevront une autre alimentation.

On a déclaré la naissance de 75 mort-nés, dont 51 légitimes et 24 illégitimes.

La session d'examens du baccalauréat ès sciences (complet et restreint) s'ouvrira le jeudi 22 octobre.

Le registre des inscriptions sera ouvert du jeudi 8 au jeudi 15 octobre inclusivement, de dix heures à midi, au secrétariat de la faculté, à la Sorbonne.

Les candidats pourront demander leur inscription par lettre affranchie, accompagnée des pièces règlementaires (extrait de naissance, demande, autorisation du père ou du tuteur).

Ils devront indiquer sur leur demande :

1° La langue vivante sur laquelle ils désirent être interrogés;

2° L'adresse exacte à laquelle devra être envoyée la lettre de convocation;

3° L'adrese exacte de leur père ou tuteur.

Les candidats déjà bacheliers ès lettres ou pourvus du certificat de la première partie du baccalauréat ès lettres, produiront en s'inscrivant leur diplôme ou un certificat.

Les candidats déclarés admissibles et ajournés après les épreuves orales aux sessions de novembre 1890, d'avril ou de juillet 1891 par la faculté des sciences de Paris devront le mentionner, de façon très apparente, en tête de leur demande, afin de bénéficier de la décision ministérielle du 24 septembre 1890.

La session d'examens du baccalauréat de l'enseignement secondaire spécial s'ouvrira le lundi 19 octobre, devant le jury de l'Académie de Paris.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de la faculté des sciences, à la Sorbonne, du jeudi 8 au mercredi 14 octobre, de deux à quatre heures.

Les candidats pourront demander leur inscription par lettre affranchie, accompagnée des pièces réglementaires (extrait de naissance, demande, autorisation du père ou du tuteur).

Ils devront indiquer sur leur demande :

1° La langue vivante sur laquelle ils désirent être interrogés;

2° L'adresse exacte à laquelle devra être envoyée la lettre de convocation;

3° L'adresse exacte de leur père ou tuteur.

Les candidats déclarés admissibles et ajournés après les épreuves orales aux session de novembre 1890, d'avril ou de juillet 1891 par le jury de l'Académie de Paris devront le mentionner, de façon très apparente, en tête de leur demande, afin de bénéficier de la décision ministérielle du 24 septembre 1890.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Vendredi 25 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
			en liq..						
Oct 91	3 %	96f 30 27½ 25 20	fin ct...	96 30	96 35	96 27½	96 32½	96 15	96 17½
			Pe fin c.		d1f	96 35	96 40 d50		
			Pe fin c.	96 40	96 47½ d25				
			Pe fin p.		d1f	96 75	96 80 d50		
			Pe fin p.	96 95	97 10 d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %.	91f	fin ct...					91	
			en liq..						
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés	95f 95f02½ 05 95f	fin ct...	95 05	95 10	95 05	95 05	94 95	95 02½
		94f97½ 95f	Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f	95 30	d50		
			Pe fin p.	95 52½	95 60 d25				
			en liq..						
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)	97f 50 70	fin ct...	97 75			97 70	97 45	97 62½
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
			en liq..						
Août 91	4 ½ % 1883	105f 82½ 80 77½ 75	fin ct...	105 87½			105 85	105 85	105 87½
			Pe fin c.				d50		
			Pe fin c.						
			Pe fin p.				d50		
			Pe fin p.						
Août 86	Promesses d'inscript. 4½ % 1883.	0 25						0 25	
Sept. 91	Bons du Trésor 4% éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 5000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
d°	éch. 1er mars 96								
Juill. 91	Bons de liq. 5%. loi 28 juill. 1874, domm. causés par génie milit.), nos 221,501 à 273,500	510 508	en liq.. / fin ct...					509	
	EMPRUNTS (Villes)								
Sept. 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	547 50 549	fin ct...					545	
Août 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	526 526 50 526 75 527	fin ct...					526	
Juill. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	417 50 417	fin ct...					417	
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	408 408 50	fin ct...					408 50	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	105 75 106						105 75	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	532 532 50	fin ct...					532	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	532 532 50	fin ct...					532	
			en liq..						
Sept. 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	407 406 50 407 50	fin ct...					407	
d°	d° d° quarts, r. 100f	104 103 25						103 25	
Mars 91	d° d° nouv., 120 f. p.	399 398 50 398 398 50	fin ct...					398 25	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	101 50 101 25	fin ct...					101 25	
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	403 50 403 75	en liq.. / fin ct...					403 50	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	501 501 25	en liq / fin ct...					501 25	
			Pe fin c.						
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	555	en liq.. / au 15..					555	
			en liq..						
Juin 91	Banque de France (nominatives).	4590 4580	fin ct...	4595				4580	
			Pe fin c.		d40		d50		
			Pe fin p.		d20		d50		
			en liq..						
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).	445 443 75 445	au 30..	447 50				446 25	446 25
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
			Pe au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 38)	790	au 30.	795	797 50	792 50	795	790	92 50
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15	805	d10		d10		
			Pe au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).	443 75 445 446 25 447 50 448 75 450	au 30..	440			447 50	441 25	
			Pe au 30		d10		d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26)		en liq.. / au 30..						
			Pe au 30						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr. tout payé (ex-coupon 10)		en liq.. / au 30						
			Pe au 30						
Juin 91. ex-1re r.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	283 75 285	en liq.. / au 30..	285	285	283 75	285	283 75	285
			Pe au 30		d10		d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (nominatives)	545	en liq.. / au 30..					545	547 50
			Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)		Pe au 15		d10		d5f		
			au 30..					656 25	
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).	430	en liq.. / au 30..					430	
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)		en liq.. / au 30..						
Août 91	Banque hypot. de Fce, r. 1000f, t.p.	515 50	fin ct...					515	
Sept. 91	d° 3%. 1881, r. 500 fr., t.p.	420 419 50	fin ct...						
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f.) en représon d'ann.	154	en liq.. / fin ct...					151	
Juin 91	d° 5%, r. 500 f.) dues par l'État...	[illegible]	au 30..					529 75	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.	103250	102750
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.		
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.	510	
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.	113	
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500 f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr.	109	
d° 1881, 4%, r. 500 f.	508 50	
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.	500	
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	108 50	
d° 1863, 3%, r. 100 fr.	140	
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.	477 50	
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	99 50	
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.		
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	47	46 50
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.	260	200
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	412 50	410
Midi, d° act. de jouiss		
Nord, d° act. de jouiss.		
Orléans. d° act. de jouiss.	1097 50	
Ouest, d° act. de jouiss.		
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)		
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f, t.p.		
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	542 50	540
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	580	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	525	
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	240	
d° du département du Nord		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier	380	
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	526	
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	433	
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	560	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	1580	1575
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130.000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entrepts (ex-c. 48).	253	
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	138	
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1450	
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 11).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 15).		
Ind. linière (Compt. de l') a. 500f.		
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p.	365	
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).	381 25	380
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 29).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p.	1362 50	
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	737 50	
Gaz de Gand, act. [illegible] (ex-c. 6.).	62 50	60
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile [illegible]		
Gaz Marseille, etc., r. 500f (ex-c. 6[illegible]).	[illegible]	[illegible]
d° act. de jouiss.	585	
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.	1750	
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé		
2e série, act. 500 fr., t.p.	1497 50	
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.		
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	792 50	
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2100	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	810	800
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1290	1280

JOUISSANCE	Vendredi 25 Septembre	AU COMPTANT	TERMES	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
			en liq..						
Juill. 91	Crédit Foncier de France. Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1275	fin ct...	1287 50			1285	1280	1288 75
			P^e fin c.		d40		d20		
			P^e fin c.		d10		d5^f		
	Obligations :		P^e fin p.		d40	1298 50	d20		
Mai 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.	1200	P^e fin p.	1305	1302 50 d10		d5^f		
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	520						518	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	104 50 105 50 104 25						105 50	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.							6[illegible]4 75	
Nov. 90	d° 10^es d° remb. 120 f.	120 120 50						120 25	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	516						516	
d°	communales, 3%, remb. 500 f.	518						516	
d°	d° 5^es, r. 100 f.	102						102	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500^f, t.p.	514 513 25	fin ct..					514 75	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	394 50 394	en liq..					394 25	
Sept. 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	476 50 476	fin ct..					476 25	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	480 480 75	fin ct..					480	
Sept. 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	474 474 25	fin ct..					474 25	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	422 421 50 422	fin ct..					421	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	479 479 25	fin ct..					479 25	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	52 50 51^f 52^f	fin ct..					51	
...	d° d° (nomin.).	[illegible]	fin ct..						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	41^f	fin ct.					40 25	
...	d° d° (nomin.).		fin ct..						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		en liq..						
			au 30..						
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseill^se), a. 500 f., 250 p.		en liq..						
			au 30					685	
Sept. 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 43).	810	en liq..						
			au 30..	813 75			811 25	828 75	827 50
			P^e au 30		d10	812 50	d5^f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	322 50 323 75 325	en liq..						
			au 30..	325			323 75	322 50	320
			P^e au 30		d10		d5^f		
			P^e au 15		d10		d5^f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. des), a. 500 f., 125 p. (nom.) (en liq.)		en liq..						
			au 30..						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).	3[illegible]0	en liq						
			au 30						
			P^e au 30		d10		d5^f		
Avril 91	Société gén. dévelop^t du Comm^ce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	485	en liq..						
			au 30					485	
			P^e au 30		d10		d5^f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		en liq..						
			au 30..						
Juin 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..	470	en liq..						
			au 30					470	
			P^e au 30		d10		d5^f		
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq..						
			au 30..						
Sept 91	Banque Parisienne, a. nouv. 500^f, tout payé (ex-coupon 39).....		en liq..						
			au 30..	380				380	
			P^e au 30		d5^f		d5^f		
			P^e au 15		d10		d5^f		
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		en liq..						
			au 30.						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		en liq.						
			au 30..						
			P^e au 30		d10		d5^f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		en liq..						
			au 30						
Juill. 83	Comp^ie Franco-Algérienne, act. 500^f, t.p., n°s 1 à 60000 (ex-c. 14),	12^f50	en liq						
			au 30..					12 50	
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., n°s 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...		P^e au 30		d10		d5^f		
			en liq..						
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	480 481 25	au 30		d10		d5^f		
			au 30..					481 25	
Août 91	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	388 50 25 50	au 30					389	
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 26)....		en liq..						
			au 30..						
			P^e au 30		d10		d5^f		
			P^e au 15		d10		d5^f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolong^ts, a. 500^f, r. 600 f. (6% gar. par l'État) t.p.	700 692 50	en liq..						
			fin ct..					705	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'État), ex-coupon 30.......	617 50	en liq						
			fin ct..					615	
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	915	en liq..						
			fin ct..					915	913 75
	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1510	en liq..						
			fin ct..	1512 50			1510	1506 25	1507 50
			P^e fin c.		d20		d10		
Juin 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72).	1305 1307 50 1308 75 1310 1312 50	en liq..						
			fin ct..					1305	1307 50
			P^e fin c.		d20		d10		
Juin 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)...	1835 1832 50	en liq						
			fin ct..	1835				1840	
			P^e fin c.		d20		d10		
			P^e fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 78)	1545 1541 25 1540	en liq..						
			fin ct..					1542 50	
			P^e fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1075 1071 25	en liq..						
			fin ct..					1077 50	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'État ou de Dép^ts)	530 535	en liq..						
			fin ct..					530	
			P^e fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	517 50 516 25	en liq..						
			au 30..						
			P^e au 15		d10		d5^f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	545	en liq..						
			au 30	545				545	545
			P^e au 30		d10		d5^f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., n°s 48501 à 61000 (ex-c. 11).								
					d10		d5^f		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Étr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)	512 50 516 25	en liq..						
			au 30..						
			P^e au 30		d10		d5^f		
			P^e au 15		d20		d20		
Juill. 91	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		au 30..						
Mai 91	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 19)		en liq..						
			au 30..					575	
			P^e au 30		d10		d5^f		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	[illegible]	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	141 25	
Anciens Établissem^ts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)...	407 50	
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500^f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Établissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.	400	
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	542 50	540
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	583 75	580
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	360	357 50
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1075	1070
Cie Havraise pénins^re, a. 500 f., t.p.	710	
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500^f, t.p.		
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	118	
Voitures à Paris, actions de jouiss.	210	206 25
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500^f, t.p. ex-c. 20).	460	
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2500	2475
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500^f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	215	
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	480	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	112875	
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Éclairage Électrique, a. 500^f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Établissements Duval, a. 500 f., t.p.	2100	2090
Établiss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4)..	14[illegible]5	
Fournitures milit. (Soc.), a. 500^f, t.p.	222	220
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., n°s 1 à 24000 (ex-c. 7).	575	
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.	820	
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	260	
Lits Militaires, a. 500^f, t.p. (ex-c. 50).		
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500^f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	1350	1345
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	518 75	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............	1715	
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	220	217 50
d° parts bénéficiaires......	219	217 50
Valeurs Françaises (Oblig.)		
Alais au Rhône et Méditerranée....		
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500^f, t.p.		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	427	
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	344 50	
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...		
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500^f.	380	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500^f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'État. oblig. remb. de 1886 à 1956..		
d° d° de 1887 à 1985..	408	407
d° Obl. 3%, r. 500^f (gar. de l'État).		
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	412 50	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	407	403
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	652	
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'État).	443	442 50
d° nouvelles d°	437	
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	438	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'État).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne: Aïn-Tizy, etc., 3%, r. 500 f. (garantie de l'État).....		
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'État).	404	402 50
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'État)	404	
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'État).	414	413
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1280	
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	447 50	447
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	444	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	442	
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500^f (gar.).	443	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	442	
Méditerranée (int. 25^f gar.), r. 625 fr.	647	
d° 52-55, 3%, r. 500^f (int. gar.).	444 50	444
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500^f.	446 50	446 25
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500^f.	449 75	449
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500^f (int. gar. par l'État).		

Jouissance	Vendredi 25 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1458 75 1460	en liq.						
			au 30	1457 50	1460	1457 50	1458 75	1457 50	1455
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1160 1162 50	en liq.						
			au 30					1165	
			Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé...... (ex-coupon 60)	590 588 75	en liq.						
			au 30	587 50			588 75	590	588 75
			Pe au 30				d5f		
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	657 50 658 75	en liq.						
			au 30					657 50	
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1880 1085	en liq.						
			au 30	1085				1085	
			Pe au 30		d10		d20		
			Pe au 15		d10		d10		
Juill. 91	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).	490	en liq.						
			au 30					490	
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).	708 75 705	en liq.						
			au 30					705	
			Pe au 30		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1).	300 303 75 300	en liq.						
			au 30	302 50			301 25	300	.. 50
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2950	en liq.						
			au 30					2950	
			Pe au 30		d..		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	28f 28f50 75 29f 29f25 29f50 29f	en liq.						
			au 30	28 75	30	28 75	28 75	28 50	28 75
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.	205	en liq.						
			au 30					207 50	
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 12), en liq.	55f 55 50 75 56f 58f	en liq.						
			au 30	57 50			62 50	54 75	
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juil 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	33f75 33f 32f50 32f 32f50 33 75 34f 34 25 50 35f	en liq.						
			au 30	32 50	35	31 25	35	27 75	27 50
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10	35	d5f		
Janv. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2900 2897 50 2900	en liq.						
			au 30	2903 75	2905	2900	2905	2900	2896 25
			Pe au 30		d40		d20		
			Pe au 30		2910 d10		d5f		
Juill 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p (ex-coup. 44).	810 806 25	en liq.						
			au 30					807 50	
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	306 25 308 75	en liq.						
			au 30					308 75	
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)..........	1195 1198 75	en liq.						
			au 30	1195				1195	
			Pe au 30		d10		d5f		
Sept. 91	d° bons trent., 8%, r. 125 f.	138 50	au 30						
Juil 91	Suez. Soc. civ. pour le recovrt des 15% attrib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12)	2050 2047 50 2045 2040	en liq.						
			au 30	2058 75	2058 75	2053 75	2055	2052 50	2055
			Pe au 30		d20		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).	410	en liq.						
			au 30						
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	505 507 50 505	en liq.						
			au 30	505				503 75	502 50
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	117 50	en liq.						
			au 30	120				116 25	120
			Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).	408 75	en liq.						
			au 30					408 75	
			Pe au 30		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
Oct. 91	Angleterre, 2¾ % (n.c. fixe 25f20).	C. 500f	en liq.						
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.......	C. 1000	au 30						
			en liq.						
			au 30						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr...	240 .. Gr c	au 30						
			Pe au 30		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr...	325	en liq.					327 50	
...	d° d° c. de 5 obl..		au 30		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.		Pe au 15						
Mai 91	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		en liq.						
...	d° d° 1000 fl. d°		au 30					79 30	
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f .. C. 10000	Pe au 30		d..		d..		
...	d° d° 1000 fl. d°	96f20 25 30 20	en liq.						
			au 30					96 50	
Juill. 91	Belgique, 2½%, coup. de 200 fr.	C. 2000f	Pe au 30		d50		d25	96 30	
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	au 30						
Mai 91	d° 3%, 1873		Pe au 30		d..		d..		
Juill. 91	d° 3½ %, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 30						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 30						
...	d° d° c. de 500 f.		au 30						
Mai 91	d° 3½ %, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f } 102 75	en liq.						
..	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 30						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq.						
Août 91	d° 3½ %, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 30						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 30						
...	d° d° c. de 500 f.		Pe au 30		d..		d..		
Juin 91	Brésil, 4½ %, 83. Obl. 1000 £. (Nég. ch. fixe 25f20)		en liq.						
...	d° d° 500 £.		au 30						
...	d° d° 100 £.		Pe au 30		d50		d25		
Avril 91	d° 4½ %, 88, Obl. 1000 £.								
...	d° d° 500 £.		en liq.						
...	d° d° 100 £.	77f	au 30		d..		d25		
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		Pe au 30		d50				
...	d° d° 500 £.		en liq.						
...	d° d° 100 £.	72f 15 50	au 30	72 50				71 50	
			Pe au 30		d50		d25		
Oct 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé...	100 99f	en liq.		d10		d5f		
			au 30					100	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr..		
Victor-Em., 62. 3%, r. 500f (int. gar.).		
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......	365	362 50
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	446 50	445 50
d° 3% nouveau, r. 500f d°	453 50	
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	450 50	450
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	443	
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..	1280	
d° 3%, rembours. 500 fr.....	448	
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	444 50	
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	444 50	443 25
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......		
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'Etat. Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	445 50	445
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	453	451
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr,		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	412	
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p..	500	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).		
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	150	
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	409	408
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.		
Venezueliens (Cie Française de chem. de fer). 5%, rembours. 500 fr....		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	276	275
d° d° 5%, r. 500 fr.	240	
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.		
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr..	44	43 75
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.		
d° d° 5%, r. 500 f.	536	
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.		
Eaux Banlieue, 4½ %, 89, r. 500 f..		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Industrie linière, 6%, r. 300 fr...		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	291	
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	506	
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	526	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	528	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr.	520	
d° d° 4%, r. 500 fr.	505	
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	520	517 50
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	307 50	305
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.		
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	255	
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.		
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr..	507 50	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....		
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	503 75	
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.	507 50	
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	408 50	
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	380	379
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etabissts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.	530	
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.	460	
Gr. Moulins de Corbeil, 4½ %, r. 500f.	482	
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.		
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr...	628	
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	12 75	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municip. (Déleg.) 4%, r. 500.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f.. t.p.	129	122 50
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	34 50	33 50
d° d° 3%, remb. 500 fr...	27 50	26
d° d° 4%, remb. 500 fr...	27 75	27
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	32	31
d° d° (2e série).	32	31 25
d° d° (3e série).	97 50	94
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	100	95
d° d° depuis la répart.	86 25	
d° d° 322f50 payés...		
d° d° 76 fr 67 payés		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	73	72
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	615	
d° 3%, rembours. 500 fr........	446 50	446 25
d° d° 2e série, remb. 500 fr...	438	437 75
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f	94 50	

Jouissance	Vendredi 25 Septembre	Au comptant	Termes	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Egypte. Oblig. Daïra Sanieh 4% (décr. des 5 juin et 5 juill. 1890).	496 50 496 495 75 496	en liq. / au 30 / P° au 30		d10			496 ..	
Mai 91.	Egypte. Dette unifiée nouv., oblig. 7%, rembours. 500 fr. (Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)	492 493	en liq. / au 30 / P° au 30	491 25	d10 / d10		d5f / 492 50 / d5f	492 .	491 25
Avril 91	Egypte. Dette privil. conv. à 3½% (décrets des 6 et 7 juin 1890)	465	en liq. / au 30 / P° au 30	462 50	d10		463 75 / d5f	464 50	461 25
Juill. 91.	Egypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878		en liq. / au 15						
Sept. 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f (nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		en liq. / au 30 / P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég. ch. fi. 1f). Coup. de 4 et 8 pes. de rente.		en liq. / au 30	72 45	72 50	72 45	72 45	73 .	72 35
...	Coup. de 40 —	72f60 70	P° au 30		d50		d25	72 40	
...	Coup. de 80 —	72f60 70	P° au 15		d50		d25	72 60	
.	Coup. de 160 —		P° au 31		d50		d25	72 45	
	Coup. de 240 —	72f20 40						72 30	
...	Coup. de 480 —	72f20 40						72 30	
...	Coup. de 960 —	72f20 40	en liq.					72 30	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég. ch. fixe 1f).		au 30						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba, 6%, 1886, garantis.	495 495 495 25 50	en liq. / au 30					495 ..	
d°	d° d° 1890, garantis.	457 25	en liq. / au 30 / P° au 30		d10 / d10		d5f / d5f	456 .	
......	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f. 5f).		en liq. / au 30						
Juill. 91	d° Consolidés 4%		au 30						
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89,		en liq.						
...	Oblig. et coupons prescrits au bout de 20 ans de l'éch. (Titre de 617f.		au 30		d10		d25		
...	— de 2468f.		P° au 30		d10		d25		
...	— de 6170f.		en liq.		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique. 81, 5%, r. 500 f.	Gr. c.	au 30					408 75	
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	410 Gr. c.	en liq. / au 30					408 .	
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	322	en liq. / au 30					324 .	
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		en liq. / au 30		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe 2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	93f 93f25	en liq. / au 30	90 50			90 55	93 ..	90 05
...	d° 500 fl.	93f	P° au 30		d50		d25		
...	d° 1000 fl.	90f50 40	P° au 15		d50		d25	90 20	
Août 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch.fi. 2f50).		en liq.						
...	Cap. des titres amort. prescr. après 20 ans. (Obl. 100 fl.	100 50	au 30					100 20	
...	— 500 fl.		P° au 30		d50		d..		
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég. ch. fixe 2f50).		au 15 / en liq.						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 30	90 80	90 85	90 70	90 80	90 80	90 67½
...	d° coup. 500 fr.	90f60	P° au 30		d1f		d50		
..	d° coup. 100 et 200 fr.		P° au 30		90 90 d25				
...	d° coup. 50 fr.		P° au 15		d1f	91 30	91 20 d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	90f40	P° au 15	91 30	91 50 d25			90 75	
Avril 91	d° 3%		au 30						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	318	en liq. / au 30					316 ..	
Mai 91.	Norvège. 3½% (nég. ch. fi. 25f20), coup. de 504 f. (20 £).		en liq. / au 30						
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).		au 30						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 30						
d°	d° obl. 5% d°		au 30						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch. fixe 25f25), coup. de 20 £.	37f25	en liq. / au 30	37 60	37 65	37 20	37 30	37 75	37 75
...	d° coup. de 50 £.		P° au 30		d50		d25		
	d° coup. de 100 £.	37f35 50 60 65	P° au 15		d50		d1f	37 75	
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. Nos 1 à 399000 et 399001 à 929987. (C. 500 f.	279 279 25 279 50 277	en liq. / au 30					280 ..	
...	C. 5 obl.		au 30						
...	C. 10 ob.		au 30						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%		en liq. / au 30						
Juill. 91	d° 1890, 4%		P° au 30						
...	Russie, 1850, 4½% (n.ch.fi. 25f50. Oblig. de 100 £.		en liq. / au 30						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	98f50 52½ 40 30 25	au 30					98 60	
...	Grosses coupures	98f25 50							
Juill. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Orient), n.c. fi. 4f. Obl. de 100 r.	70f 69f50	en liq. / au 30	69 90					70 ..
...	d° de 1000 r.	70f 69f75	P° au 30		d50		d25	69 25	
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Orient), n.c. fi. 4f. Obl. de 100 r.	71f60 75 60	en liq. / au 30	71 50	71 75	71 50	71 65	71 50	71 20
..	d° de 1000 r.	71f50 75 55	P° au 30		d50		d50	71 50	
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair	98f70 99f 98f90 75	en liq. / au 30	99	d50			98 70	
...	Grosses coupures	98f75 99f 98f90	P° au 30		d50		d25	98 65	
Avril 91	d° 1883, 5%, Obl. int. amort.		au 30						
Févr. 91.	d° 1889, or (nég. change ...), coup. de 125 r.	105 30 75	en liq. / au 30					105 50	
...	coup. de 625 r.	[illegible]						105 30	
...	coup. de 1000 r.	105 50 60						105 75	
...	coup. de 10000 r.		en liq.						
	d° 1889, 4% (or).	98f50 75 99f 98f50	au 30					98 40	
Sept. 91	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	97f50 55 60 30 25 20	en liq. / au 30					97 80	
d°	d° 1890 d° 4e ém. c. 500f	98f40 20	en liq. / au 30						
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p., Obl. 500 f.	98f45 50 60 55 60	en liq.					98 25	
...	d° 2500 f.	98f70	au 30	98 50			98 60	98 30	
..	d° 5000 f.	98f50 35	P° au 30		d50		d25	98 35	98 30
...	d° 12500 f.	98f30 50						98 15	
Juill. 91	d° d° 3e série	98f45 50 60	en liq. / au 30					98 05	
... 91	d° Intér. cons., 4½%, 1re ém., 1890 (n.ch.fi. 4f) C. 100 r.		en liq. / au 30						
	C. 500 r.		au 30		d50		d25		
	C. 1000 r.		au 30						
Juin 91.	d° 3%, obl. ch. de fer Transcaucasien, remb. au pair.	83f 83f25	en liq. / au 30					83 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½%, 53 (n.ch.fi. 25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Obligi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	318 50	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	79 15	
d° 1000 fl. d°	79 15	
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.		
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Congo (État indép. du), Lots 1888.	47 50	
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	106 25	
Danemark, 3½% (nég. ch. fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825		
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fi. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	15 ..	14 ..
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	118 ..	115 ..
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	98 50	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.	97 50	
d° 1866, 5%		
Gouv. de Québec, 80, 4½%, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég. ch. fi. 25f20).	117 75	
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).	82 50	
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f. p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	112 .	
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.		
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	640 .	
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t.p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	490 .	
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	625 .	620 ..
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	350 ..	
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	336 ..	335 ..
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	419 .	418 50
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486	407 50	406 ..
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale		
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	405 .	
Beira-Alta, 3%		
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	195 .	190 ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	203 .	
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	315 50	315 ..
d° (Série X)	320 ..	318 50
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque	398	397 50
d° (2e série), 2e hypothèque.	373 .	372 50
d° (3e série), 3e hypothèque.	352 .	348 ..
d° (4e série), 4e hypothèque.	326 .	325 ..
d° (5e série), 5e hypothèque.	319 75	319 ..
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.		
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	352 ..	
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	357 .	356 ..
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	326 .	
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.		
Ouest de l'Espagne, 4%	187 .	185 ..
Portugais, 3%	180 .	172 50
d° 3%, r. de 1891 à 1982	167 50	160 ..
d° 4%	230 .	221 ..
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	361 .	360 ..
d° 2e hypothèque.	349 ..	346 50
d° 3e hypothèque.		
Cordoue à Séville, 3%		
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fcr Frco-Canadien, 3%, r. 500f.	365 .	
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	295 ..	
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f, t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.	507 ..	
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	518 50	518 ..
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	439 75	
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	410 ..	

JOUISSANCE	Vendredi 25 Septembre	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	446	au 30..					442 ..	
			en liq..						
Juill. 91	dº 5%, 1890, remb. 500 fr..	..f ..f.5 ..f	au 30..					88 50	
			en liq..						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 30..						
...	dº dº Ob. 50 £.		Pº au 30		d1f		d25		
...	dº dº Ob. 100 £.		Pº au 15		d50		d25	103 50	
Avril 91	dº 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq..						
	(nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.		au 30..						
...	dº dº Ob. 100 £.	105 101 90	Pº au 30		d50		d25		
...	dº dº Ob. 500 £.		en liq..						
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.	102 50	au 30..						
...	dº dº c. 5000f.		Pº au 30		d50		d25		
			en liq..						
Sept. 91	dº Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	89f80 90f	au 30..					89 70	
			en liq..						
Sept. 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	21f80 ..f	au 30..						
	dº dº gross. coup.	..f	en liq..					21 75	
dº	dº dº (sér. C).	18f 18f10	au 30..					17 90	
	dº dº gross. coup.	f	en liq..						
dº	dº dº (sér. D).	18f 18f05	au 30..	18 02½				17 85	17 90
...	dº dº gross. coup.	.f	Pº au 30		d50		d25		
Sept. 91	Ottomanes de priorité, 4%, 1890.		en liq..						
	Obligations de 500 fr.	403 75 404 50	au 30..					403 25	403 75
...	dº de 2500 fr.	402 403 25	Pº au 30		d50		d25		
...	dº de 12500 fr.		Pº au 15		d50		d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..						
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	450	au 30					448 75	
...	dº dº 2500 f.	443 75	Pº au 30		d10		d5f		
...	dº dº 12500 f.		Pº au 15		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq..						
	pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	448 75	au 30..	445			446 25	440 .	442 50
			Pº au 30		d10		d5f		
			Pº au 15		d10		d5f		
Mai 91. ex-5e r.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f., 250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		en liq..						
			au 30..						
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)		Pº au 30		d10		d5f		
			au 15 .					526 25	
Juill. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 21.		en liq..						
			au 30..						
Août 91 ex-2e r.	Banque des Pays-Hongrois, act. nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		en liq..						
			au 30..						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).	310 312 50	au 30..					310 ..	
			Pº au 30		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq..						
	100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p.		au 30.	596 25				592 50	595 ..
	(ex-coupon 14)		Pº au 30		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq..						
	250 fr. payés (ex-coupon 32)..	560 558 75	au 30..	560 ..				557 50	557 50
			Pº au 30		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		Pº au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq..						
	150 fr. payés (ex-coupon 34)..		au 30..						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq..						
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1075	au 30..	1072 50				1070 .	
			Pº au 30		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		Pº au 15		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions		en liq..						
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).		au 30..						
...	Grosses coupures....		Pº au 30		d10		d5f		
			Pº au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq..						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		au 30..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq..						
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		au 30..						
			Pº au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		en liq..						
	estamp. « Act. de cap. amortie ».	130	au 30..					130 ..	131 25
	(ex-coupon 14)		Pº au 30		d10		d5f		
			Pº au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	418 75	au 30..	418 75				418 75	415 ..
			Pº au 30		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes.		en liq..						
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		au 30..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat		en liq..						
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.	620 621 25	au 30..	625 ..			623 75	620 50	622 50
			Pº au 30		d10		d5f		
	Grosses coupures....		Pº au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq..						
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.		au 30..						
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	250	au 30..	252 50			250 ..	250 ..	250 ..
			Pº au 30		d10		d5f		
	Grosses coupures....		Pº au 15		d10	257 50	258 75 d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p.: 200000 act. de 1862; 100000 a. de 1881; 60000 act. de 1885 et 60000 act. de 1889. (ex-coup. 42)........		en liq..						
			au 30..	620 ..			617 50		620 ..
	Grosses coupures....		Pº au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 52).....	295 293 75	au 30..	295 ..				296 25	295 ..
		292 50	Pº au 30		d10		d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	127 50 126 25	au 30..	125 .	127 50	125 ..	125 ..	127 50	128 75
		125	Pº au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 63)......	281 25 283 75	au 30..	280 ..			281 25	278 75	280 ..
			Pº au 30				d5f		
			Pº au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclre et de		en liq..						
	chauffe par le), a. r. 500 fr., t.p.	342 50	au 30..					350 ..	
	(ex-coupon 22)		Pº au 30		d10		d5f		
			Pº au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq..						
	a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000).	720	au 30..					730 ..	
	(ex-coupon d'int. nº 8. — ex-coupon 1 divid.).		Pº au 30		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207 5/8 à 207 7/8..	207 1/8 à 207 3/8 et 4%
4%	Allemagne.	123 1/8 à 123 1/4.	123 1/16 à 123 3/16 et 4%
5%	Vienne....	212½.. à 213½ ..	213.... à 213¾ et 4..%
5%	Barcelone..	456. .. à 457.....	457.... à 458 . et 4..%
5%	Madrid....	456.... à 457.....	457.... à 458 . et 4..%
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ..... et 4..%
5%	St-Pétersb.	263½.. à 265½...	264½.. à 266½ et 4..%
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4..%

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

2½	Londres...	25 30.. à 25 32 .	25 29.. à 25 30..—3..%
	dº chèque	25 30½ à 25 31½.	25 30½ à 25 31½—......
3%	New-York.	520.... à 522	521 .. à 522....—3..%
3%	Belgique..	1/16 pte à 3/16 pte	3/16 pte à 1/4 pte—3..%
5½	Italie.....	1½ pte à 1¾ pte..	1¾ pte à 2⅛ pte—6..%
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16 pte à 5/16 pte—4..%

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr...	7 à 8 0/00
Argent dº à 1000/1000, dº 218f89	237 à 242 .. 0/00 pte
Quadruples espagnols....................	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains.......	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines....................	4 . à 4 05
Souverains anglais.....................	25 27 à 25 32
Banknotes..............................	25 27 à 25 32
Aigles des Etats-Unis..................	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)...................	24 75 à 24 89
Impériales (Russie), titre 916 millièmes....	20 60 à 20 65
dº nouv., titre 900 milliem.	40 .. à .. ..
dº dº ½ Impér. dº	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède.....................	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%

Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 94 11/16—1 heure, 94 11/16

Vienne, Métall, ...—Papier, 91 ..—Monnaie, 90 90

Crédit Autrichien... 279 . | Chem. de Fer Autrich. 282 25

Change sur Londres.... Demande, 117 30 — Offre, 117 50

Change sur Paris....... Demande, 46 325 — Offre, 46 40

Lots............... 137 .. | Napoléon 9 31

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 25 Septembre 1891

	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc Nº 3................	36 75 à 36 60	
Roux 88º nets..............	36 .. à	
Raffinés, bonne sorte........	106 50 à	
— belle sorte.........	107 50 à	
Certificats de sortie.........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. à	
Blanc Nº 3. Courant du mois.	.. .. à	36 375 à 36 25
— Octobre		35 25 à .. ..
— 4 d'Octobre....		35 .. à .. ..
— 4 premiers.....		35 50 à .. ..
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90º, non logé, Entr. Paris (esc. 1 0/0).*	39 25 à	
Courant du mois............		39 .. à .. ..
Octobre		38 50 à 38 25
Novembre-Décembre..........		38 50 à 38 25
4 premiers................		39 75 à 39 50
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	52 .. à	
Courant..................		51 50 à 52 ..
Octobre..................		51 75 à 52 ..
Novembre-Décembre		52 25 à 52 75
4 premiers................		53 25 à 53 50
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts...........	71 ..	
Colza en tonnes...........	73 ..	
Colza épurée en tonnes.....	81 ..	
Courant..................		70 75 à .. ..
Octobre..................		71 . à 70 75
Novembre-Décembre		71 50 à 71 25
4 premiers................		72 75 à 73 ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	60 25 à	
Courant..................		60 25 à 60 ..
Octobre..................		60 50 à .. ..
Novembre-Décembre.........		61 25 à 61 50
4 de Novembre............		62 .. à .. ..
4 premiers................		63 .. à 63 25
COURS DU MERCREDI 23 Septembre.		
SUIF DE PLACE *48º 1/2, en pains, les 100 kilos.*	65 50 à	
SUIF DE PROVINCE *48º 1/2, en fûts, en gare Paris.*	65 .. à	

Ministère de la justice.

1° *M. Masson de Montalivet* (Georges-Antoine-Camille), propriétaire, né à St-Bouize (Cher) le 7 septembre 1851, demeurant à Paris; 2° *M. Masson de Montalivet* (Pierre-Achille), propriétaire, né à Paris le 18 avril 1854, y demeurant; 3° *M. Masson de Montalivet* (Charles-Louis), capitaine d'artillerie, né le 23 décembre 1856 à Villedieu (Indre), en garnison à Bourges, se pourvoient devant M. le garde des sceaux à l'effet d'ajouter à leur nom patronymique celui de : *Bachasson*, pour s'appeler à l'avenir *Masson Bachasson de Montalivet*.

JULES MANSAIS,
Référendaire au sceau de France.

MINES DE LA LOIRE

MM. les actionnaires sont prévenus que le Conseil d'administration a fixé à 3 fr. par action la répartition provisionnelle sur le dividende de l'exercice 1891.

Cette somme sera payée sous déduction, pour impôts, de 0 fr. 12 pour les titres nominatifs et 0 fr. 265 pour les titres au porteur.

Les payements auront lieu à partir du 16 octobre prochain :

A Paris, au siège social, rue Joubert, n° 47;
A Lyon, chez MM. Ve Morin Pons et Cie;
A Saint-Etienne, place Marengo, n° 2;
A Genève, chez MM. Lombard, Odier et Cie.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES ACIÉRIES DE FRANCE

MM. les actionnaires sont convoqués, conformément aux articles 24 et 32 des statuts, en assemblée générale ordinaire le jeudi 15 octobre 1891, à 3 heures précises de l'après-midi, salle Kriegelstein, 4, rue Charras, à Paris, à l'effet d'entendre le rapport du conseil d'administration sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1891, sur la situation des affaires sociales; le rapport des commissaires sur le bilan et les comptes; d'approuver ceux-ci s'il y a lieu; de procéder, conformément à l'article 14 des statuts, à la nomination d'administrateurs; de nommer les commissaires; de fixer le montant de la somme à attribuer aux administrateurs et le chiffre de la rémunération des commissaires.

Les actionnaires dont les titres sont au porteur doivent, conformément à l'article 26 des statuts, pour avoir le droit d'assister à l'assemblée générale, déposer leurs actions, au plus tard le 10 octobre :

Au siège de la Société, 29, quai de Grenelle, à Paris, ou à ses caisses d'Aubin et d'Isbergues;
A la Banque de France ou dans ses succursales;
A la Banque d'Escompte, place Ventadour, à Paris;
A la Société générale de Crédit industriel et commercial, à Paris, ou dans ses succursales;
Au Crédit Lyonnais, à Paris, ou dans ses succursales;
A la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, à Paris, ou dans ses succursales;
Chez MM. L. Dupont et Ce, à Valenciennes;
Chez MM. Verley, Decroix et Ce, à Lille;
A la Banque de Paris et des Pays-Bas, à Paris et à Bruxelles.

AVIS

Le conseil d'administration de la **Compagnie des Mines de Vicoigne et Nœux** prévient MM. les actionnaires de cette compagnie que, conformément à l'article 15 des statuts, l'assemblée générale annuelle se réunira le lundi 26 octobre 1891, à deux heures de l'après-midi, à Douai, Hôtel de Ville.

Nul ne sera admis à faire partie de l'assemblée générale s'il n'est propriétaire de cinq actions au moins. Chaque propriétaire de cinq actions pourra se faire représenter par un actionnaire à son choix, pourvu que cet actionnaire soit propriétaire lui-même de cinq actions au moins.

L'usufruitier et le nu-propriétaire devront avoir le même mandataire. (Extrait de l'article 17 des statuts.)

Les procurations, à l'effet de représenter, devront être déposées au siège de la société, trois jours au moins avant l'assemblée générale. (Extrait de l'article 18 des statuts.)

Cie Gle DE L'ORÉNOQUE
EN LIQUIDATION

Les actionnaires de la Cie Gle de l'Orénoque, en liquidation, sont invités à se réunir au siège social, 58, rue Taitbout, à quatre heures de l'après-midi, le samedi 10 octobre 1891, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Acceptation de la démission d'une partie du comité de liquidation et vote au sujet de son remplacement.

Le liquidateur délégué,
ROUX.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT
Administration : 42, rue de Châteaudun, Paris.

ADJUDICATION
POUR LA VENTE DE
VIEILLES MATIÈRES

Le mercredi 14 octobre 1891, à deux heures et demie du soir, il sera procédé, à l'administration des chemins de fer de l'Etat, 42, rue de Châteaudun, par voie d'adjudication publique et sur soumissions cachetées :

A la vente de VIEILLES MATIÈRES diverses:

Bandages en fer, centres de roues, tournure de fonte, de fer, de cuivre, de bronze, cuivre riblons, bronze, drap, mérinos, galons, caoutchouc, cordages, verres brisés, etc., etc.

Les renseignements relatifs à cette adjudication seront fournis au service central des magasins des chemins de fer de l'Etat (bureau des types), 42, rue de Châteaudun, à Paris.

Chemins de fer de l'Est.

Les voyageurs qui ont l'intention de se rendre à Trêves, à l'occasion des fêtes religieuses qui ont lieu en ce moment, ont à leur disposition les trains rapides indiqués ci-après, par l'itinéraire de : Château-Thierry, Epernay, Reims, Charleville, Longwy et Luxembourg, qui dispense les voyageurs de la formalité du passeport.

Aller. — Paris : départ à 8 h. 55 matin et 8 h. 45 soir; Trêves : arrivée à 9 h. 19 soir et 10 h. 39 matin.

Retour. — Trêves : départ à 7 h. 30 matin et 2 h. 28 soir; Paris : arrivée à 6 h. 5 soir et à 4 h. 42 matin.

Voyages circulaires, par les lignes de l'Est, en Belgique, en Suisse, en Italie, en Autriche-Hongrie et en Allemagne.

La compagnie des chemins de fer de l'Est a organisé une série de voyages circulaires à prix réduits, qui permettent aux touristes de visiter un grand nombre de villes et de sites remarquables en Belgique, en Suisse, en Italie, en Autriche-Hongrie et en Allemagne.

Pour les prix, conditions et itinéraires, ainsi que pour la délivrance des billets et leur durée de validité, consulter le livret spécial des voyages circulaires établi par la compagnie des chemins de fer de l'Est et mis à la disposition du public dans sa gare de Paris et les bureaux succursales.

Plusieurs de ces voyages circulaires s'effectuent ou peuvent s'effectuer sans emprunter le territoire de l'Alsace-Lorraine et, par conséquent, sans exiger de passeport pour l'Allemagne.

Les voyageurs munis de billets directs pour la Suisse peuvent traverser le territoire de l'Alsace-Lorraine, de Montreux-Vieux à Bâle, sans passeport.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Du 23 septembre.

Malapart (Jean), tenant hôtel meublé, rue Basfroi, 31. — Liquid. prov., M. Chevillot, 7, rue Jean-Lantier.

Liquidations judiciaires converties en faillites.

Du 22 septembre.

Bertin (Louis), miroitier, passage Josset, 8. — Synd. prov., M. Ponchelet, 12, rue Chanoinesse.

Spectacles du Samedi 26 Septembre.

Opéra. — 8 h. »/». — *Faust*, opéra en 5 actes, de Carré et J. Barbier, musique de M. Ch. Gounod.

Faust	MM.	Vaguet.
Méphistophélès.		Plançon.
Valentin		Melchissédec.
Wagner.........		Ragneau.
Marguerite.....	Mmes	Bosman.
Siebel		Agussol.
Marthe		Canti.

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *Le Monde où l'on s'ennuie*, comédie en 3 actes, de M. Edouard Pailleron : Prudhon, Baillet, Truffier; Mmes Reichemberg, Broisat, Pierson.

Opéra-Comique. — 8 h. »/». — *Le Rêve*, drame lyrique en 4 actes et 7 tableaux, tiré du roman de M. Zola, par M. Gallet, musique de M. Bruneau : Bouvet, Engel, Lorrain; Mmes Simonnet, Deschamps.

Odéon. — 8 h. »/». — *Les Faux bonshommes.*

Vaudeville. — 8 h. »/». — *Hélène*, drame en 4 actes et 5 tableaux de M. Paul Delair, musique de M. Messager : Candé, Michel, Mayer, Laroche; Mmes Brandès, Samary, Chassin, Lecomte.

Gymnase. — 8 h. »/». — *Madame Agnès*, comédie en 3 actes de M. J. Berr de Turique : Noblet, Numès, Burguet, Girard, Boudier, Seiglet, Torin; Mmes R. Sisos, Desclauzas, Lécuyer, Lucy-Gérard.

Variétés. — 8 h. 1/2. — *Le Fiacre 117*, comédie en 3 actes, de E. de Najac et M. A. Millaud : Baron, Lassouche, Barral; Mmes Linder, Crouzet.

Châtelet. — 8 h. 1/4. — *Cendrillon*, grande féerie en 5 actes et 30 tableaux, de Clairville, Monnier et M. E. Blum.

Gaîté. — 8 h. »/». — Première représentation (reprise) : *Le Voyage de Suzette.*

Ambigu. — 8 h. »/». — *Le Médecin des folles*, pièce en 5 actes et 13 tableaux, de MM. de Montépin et J. Dornay : Gravier, Pouctal, Devaux; Mmes Aimée Tessandier, Marie Laure.

Palais-Royal. — 8 h. »/». — *115, rue Pigalle*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. A. Bisson : Saint-Germain, Milher, Galipaux; Mmes Cheirel, Frank-Mel, Irma Aubrys.

Nouveautés. — 8 h. 1/2. — *La Demoiselle du téléphone*, vaudeville en 3 actes, de MM. Antony Mars et Maurice Desvallières, musique de M. G. Serpette : Colombey, Mallarmé, Tarride, Lauret, Calvin fils; Mmes Mily-Meyer, J. Pierny, Billy, Tassilly, Aumont.

Renaissance. — 8 h. »/». — *Les Marionnettes de l'année*, revue en 3 actes et un prologue, de M. Clairville : Regnard, Edouard-George, Victorin; Mmes Alice Berthier Gilberte, Germaine.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Procès-verbal*, vaudeville en 3 actes, de M. A. Barré : Dorgal, Lureau, Allart; Mme Cuinet.

Menus-Plaisirs. — 8 h. 1/2. — *Compère Guillery*, opéra-comique en 3 actes de MM. Burani et Cavalier, musique de M. H. Perry.

Déjazet. — 8 h. »/». — *Ferdinand le noceur*, comédie en 3 actes, de M. Gandillot.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Eté. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année. — Caravane Egyptienne.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels*, LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 262. Le numéro : 15 centimes. Dimanche 27 Septembre 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

Depuis le 1er janvier 1891, le prix de l'exemplaire du Journal officiel *(année courante) est de* **15 centimes**, *quel que soit le nombre des suppléments.*

SOMMAIRE DU 27 SEPTEMBRE

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 26 Septembre 1891.

Conformément aux dispositions de l'article 18 de la convention de l'union postale du 1er juin 1878, le Conseil fédéral suisse a notifié au gouvernement de la République qu'il a reçu du gouvernement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande une déclaration portant adhésion, au nom des colonies anglaises de la Nouvelle-Galles du Sud, de Victoria, de l'Australie occidentale, de l'Australie méridionale, de la Tasmanie, de la Nouvelle-Zélande et de la Nouvelle-Guinée britannique, à la convention précitée, à partir du 1er octobre 1891.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Décrète :

Art. 1er. — Sont nommés :

Président du tribunal de première instance de Rochefort (Charente-Inférieure), M. Petit, président du siège de Saint-Jean-d'Angély, en remplacement de M. Grimault, admis à faire valoir ses droits à la retraite (décret du 1er mars 1852, art. 1er, et loi du 9 juin 1853, art. 5, § 1er) et nommé président honoraire.

Président du tribunal de première instance de Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure), M. Mauriac, président du siège de Melle, en remplacement de M. Petit, qui est nommé président à Rochefort.

Président du tribunal de première instance de Melle (Deux-Sèvres), M. Pellottier, procureur de la République près le siège de Châtellerault, en remplacement de M. Mauriac, qui est nommé président à Saint-Jean-d'Angély.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Châtellerault (Vienne), M. Vesco, procureur de la République près le siège de Civray, en remplacement de M. Pellottier, qui est nommé président.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Civray (Vienne), M. Janin, substitut du procureur de la République près le siège de Poitiers, en remplacement de M. Vesco, qui est nommé procureur de la République à Châtellerault.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Poitiers (Vienne), M. Merle, substitut du procureur de la République près le siège de la Roche-sur-Yon, en remplacement de M. Janin, qui est nommé procureur de la République.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Roche-sur-Yon (Vendée), M. Cibiel, juge suppléant au siège de Poitiers, en remplacement de M. Merle, qui est nommé substitut du procureur de la République à Poitiers.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Céret (Pyrénées-Orientales), M. Cruvellié (Eugène-Paul), avocat, en remplacement de M. Bouisset, qui a été nommé juge.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Pont-l'Evêque (Calvados), M. Hurel (Jean-Marie-Louis), avocat, en remplacement de M. Frémont, qui a été nommé juge.

Art. 2. — M. Boyé, juge au tribunal de première instance de Lesparre (Gironde), remplira au même siège les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M.

Feaugas, qui a été nommé juge à Angoulême.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 26 septembre 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

A. FALLIÈRES.

Par arrêté du ministre des finances, en date du 1er août 1891, a été nommé :

M. Gandolphe, percepteur de Montfort (Sarthe), 3e classe, à la perception de Lillers (Pas-de-Calais), 2e classe.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 2 août 1891, ont été nommés :

M. Michel, percepteur de Védrines-Saint-Loup (Cantal), 4e classe, à la perception de Villaines-la-Juhel (Mayenne), 4e classe.

M. Rusch, adjudant sous-officier au 2e régiment d'artillerie-pontonniers, à la perception de Védrines-Saint-Loup (Cantal), 4e classe. (Exécution de la loi du 18 mars 1889, relative aux emplois réservés aux sous-officiers rengagés.)

M. Corroyer, percepteur de Saint-Saens (Seine-Inférieure), 3e classe, à la perception de Darnetal (même département), 2e classe.

M. Marie, receveur municipal spécial de Darnetal, à la perception de Saint-Saens (Seine-Inférieure), 3e classe.

Par arrêté du ministre des finances, en date du 3 août 1891, ont été nommés :

M. Bouquet, percepteur de Saint-Amand (Loir-et-Cher), 3e classe, à la perception d'Onzain (même département), 2e classe.

M. Bonvallet, percepteur de Dhuizon (Loir-et-Cher), 4e classe, à la perception de Saint-Amand (même département), 3e classe.

M. Lesourd, caissier de trésorerie générale, à la perception de Dhuizon (Loir-et-Cher), 4e classe.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 4 août 1891, ont été nommés :

M. Soudée, percepteur de Béville-le-Comte (Eure-et-Loir), 2e classe, à la perception de Maintenon (même département), 2e classe.

M. Duval, percepteur de Boisville-la-Saint-Père (Eure-et-Loir), 2e classe, à la perception de Béville-le-Comte (même département), 2e classe.

M. Boivin, percepteur d'Happonvilliers (Eure-et-Loir), 3e classe, à la perception de Boisville-la-Saint-Père (même département), 2e classe.

M. Laratte, percepteur de la Chaussée-d'Ivry (Eure-et-Loir), 3e classe, à la perception de Happonvilliers (même département), 3e classe.

M. Chevallier, percepteur de 5e classe à Souancé (Eure-et-Loir), en la même qualité à la perception de la Chaussée-d'Ivry (même département), dernier quart.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 5 août 1891, ont été nommés :

M. Chauveau, percepteur de Wierre-Effroy (Pas-de-Calais), 4e classe, à la perception de Marck (même département), 3e classe.

M. Soster, percepteur de Fervacques (Calvados), 3e classe, à la perception de Quillebeuf (Eure), 2e classe.

M. Devulder, percepteur de 5e classe à Soumoulou (Basses-Pyrénées), en la même qualité à la perception de Wierre-Effroy (Pas-de-Calais).

M. Fontaine, adjudant sous-officier au 20e régiment d'infanterie, à la perception de Soumoulou (Basses-Pyrénées), 5e classe. (Exécution de la loi du 18 mars 1889, relative aux emplois réservés aux sous-officiers rengagés.)

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 6 août 1891, ont été nommés :

M. Bourdillon, percepteur du Collet-de-Dèze (Lozère), 4e classe, à la perception de la Chapelle-d'Angillon (Cher), 3e classe.

M. Bonnet, percepteur surnuméraire, percepteur de 5e classe et chargé, en cette qualité, de la perception du Collet-de-Dèze (Lozère).

M. Gaffet, percepteur d'Outrebois (Somme), 3e classe, à la perception d'Acheux réorganisée (même département), 3e classe.

M. Brizard, percepteur d'Authies (emploi supprimé) (Somme), 4e classe, à la perception d'Outrebois (même département), 3e classe.

M. Vaudron, percepteur de Mailly (Somme), 4e classe, a été maintenu à la perception de ce nom réorganisée, 3e classe.

M. Fouquet, percepteur de Puchevillers (Somme), 3e classe, a été maintenu à la perception de ce nom réorganisée, 3e classe.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 8 août 1891, ont été nommés :

M. Longuet, percepteur de Warloy-Baillon (Somme), 3e classe, à la perception de Moreuil (même département), 3e classe.

M. Delzangles, percepteur d'Ovillers-la-Boisselle (Somme), 4e classe, à la perception de Warloy-Baillon (même département), 3e classe.

M. Debeauvais, nommé percepteur de 5e classe à Chilly (Somme) et non installé en la même qualité à la perception d'Ovillers-la-Boisselle (même département).

M. Serre, adjudant sous-officier au 122e régiment d'infanterie, à la perception de Chilly (Somme), 4e classe. (Exécution de la loi du 18 mars 1889, relative aux emplois réservés aux sous-officiers rengagés.)

M. Deckert, percepteur de Conty (Somme), 2e classe, à la perception d'Hannapes (Aisne), 2e classe.

M. Philippe, percepteur de Prouzel (Somme), 2e classe, à la perception de Conty (même département), 2e classe.

Par arrêté du ministre des finances, en date du 9 août 1891, a été nommé :

M. Barnaud, percepteur de Charpey (Drôme), 2e classe, à la perception de Romans (même département), 1re classe.

Par arrêté du ministre des finances, en date du 16 août 1891, a été nommé :

M. Michaud, percepteur de Maure (Ille-et-Vilaine), 2e classe, à la perception de Charost (Cher), 2e classe.

Par arrêté du ministre des finances, en date du 17 août 1891, a été nommé :

M. Lacombe-Cazal, percepteur de 4e classe à Tartiers (Aisne), en la même qualité à la perception de Faverolles (même département), dernier quart.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 18 août 1891, ont été nommés :

M. Galin, percepteur de 4e classe à Saint-Elix (Gers), à la perception de Gabarret (Landes), 2e classe, par application du décret du 7 mai 1887.

M. Roumat, percepteur d'Entrevaux (Basses-Alpes), 5e classe, à la perception de Saint-Elix (Gers), 4e classe.

M. de Matra, employé de recette particulière, à la perception d'Entrevaux (Basses-Alpes), 4e classe.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 19 août 1891, ont été nommés :

M. Bourquard, percepteur des Rousses (Jura), 4e classe, à la perception de Pérouse (territoire de Belfort), 4e classe.

M. Erimund, percepteur de 3e classe en disponibilité, en la même qualité à la perception des Rousses (Jura).

M. Gény, percepteur de Novalaise (Savoie), 4e classe, à la perception de Moutiers (même département), 3e classe.

M. Barchat, percepteur de Sainte-Enimie (Lozère), 4e classe, à la perception de Novalaise (Savoie), 4e classe.

M. Plagnes, percepteur surnuméraire, percepteur de 5e classe et chargé, en cette qualité, de la perception de Sainte-Enimie (Lozère), dernier quart.

M. Petitdemenge, percepteur de Roujan (Hérault), 2e classe, à la perception de Plombières (Côte-d'Or), 2e classe.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 20 août 1891, ont été nommés :

M. Penaud, percepteur d'Arnac-Pompadour (Corrèze), 4e classe, à la perception d'Ourouer (Cher), 3e classe.

M. Latreille, maire, à la perception d'Arnac-Pompadour (Corrèze), 4e classe.

M. Larrandagorry, percepteur d'Aubigny (Cher), 3e classe, à la perception de Montfort (Sarthe), 3e classe.

M. Teutsch, percepteur de Marolles-lès-Baillis (Aube), 3e classe, à la perception de Bar-sur-Seine (même département), 2e classe.

M. Garousse, percepteur de Togny-aux-Bœufs (Marne), 3e classe, à la perception de Marolles-les-Baillis (Aube), 3e classe.

M. Gaillard, percepteur de Nouart (Ardennes), 4e classe, à la perception de Togny-aux-Bœufs (Marne), 3e classe.

M. Dicop, percepteur de 5e classe à l'Argentière (Hautes-Alpes), en la même qualité à la perception de Nouart (Ardennes), dernier quart.

M. Karchert, adjudant sous-officier au 1er régiment d'artillerie, à la perception de l'Argentière (Hautes-Alpes), 4e classe. (Exécution de la loi du 18 mars 1889, relative aux emplois réservés aux sous-officiers rengagés.)

M. Benoit-Guyod, percepteur de Bletterans (Jura), 2e classe, à la perception de Morez (même département), 2e classe.

M. Lebreton, percepteur de Cernans (Jura), 3e classe, à la perception de Bletterans (même département), 2e classe.

M. Coupeaud, maréchal des logis chef au 1er régiment de hussards, à la perception de Cernans réorganisée (Jura), 5e classe. (Exécution de la loi du 18 mars 1889, relative aux emplois réservés aux sous-officiers rengagés.)

M. Dalloz-Furet, percepteur de Courbouzon (Jura), 2e classe, à la perception d'Andelot-en-Montagne (emploi créé), (même département), 2e classe.

M. Pillot, percepteur de 4e classe à Grotenay (Jura), 4e classe, à la perception de Courbouzon (même département), 2e classe, par application du décret du 7 mai 1887.

M. Pillard, percepteur de Vers-en-Montagne (emploi supprimé) (Jura), 3e classe, à la perception de Grotenay (même département), 3e classe.

M. Bonamy, percepteur de Dangé (Vienne), 2e classe, à la perception de Vouvray (Indre-et-Loire), 2e classe.

M. Giacinti, employé de recette particulière, à la perception de Pero-Casevecchie (Corse), 5e classe.

M. Macé, percepteur de Bonifacio (Corse), 3e classe, à la perception de Cersay (Deux-Sèvres), 2e classe.

M. Gazano, percepteur à Saint-Florent (Corse), 4e classe, à la perception de Bonifacio (même département), 2e classe.

M. Raffaelli, percepteur à Morosaglia (Corse), 4e classe, à la erception de Saint-Florent (même département), 4e classe.

M. Serra, préposé à l'inscription maritime, à la perception de Morosaglia (Corse), 3e classe.

M. Bournel, percepteur de Machault (Ardennes), 2e classe, à la perception d'Attigny (même département), 2e classe.

M. Thoreau, percepteur de Plancy (Aube), 3e classe, à la perception de Machault (Ardennes), 2e classe.

M. Cordellier, percepteur de Salvagnac (Tarn), 3e classe, à la perception de Plancy-sur-Aube (Aube), 2e classe.

M. Sers, percepteur de Montredon (Tarn), 4e classe, à la perception de Salvagnac (même département), 3e classe.

M. Bouterre, percepteur de Boisguillaume (Seine-Inférieure), 2e classe, à la perception de Deville (même département), 1re classe.

M. Ponchon, percepteur de Plombières (Côte-d'Or), 2e classe, à la perception de Boisguillaume (Seine-Inférieure), 2e classe.

M. Luigi, percepteur d'Arrouède (Gers), 4e classe, à la perception de Lannepax (même département), 3e classe.

M. Carrère, percepteur de Montestruc (Gers), 5e classe, à la perception d'Arrouède (même département), 4e classe.

M. Pader, percepteur de Puycasquier (Gers), 5e classe, à la perception de Montestruc (même département), 5e classe.

M. Gilly, percepteur surnuméraire, à la perception de Puycasquier (Gers), 5e classe.

M. Thierry, percepteur de Seuil (Ardennes), 3e classe, à la perception de Juniville (même département), 2e classe.

M. François, percepteur de Poix (Ardennes), 3e classe, à la perception de Seuil (même département), 3e classe.

M. Dehaene, percepteur de 5e classe à Roizy (Ardennes), en la même qualité à la perception de Poix (même département) (dernier quart).

M. Caillet, percepteur surnuméraire, percepteur de 5e classe et chargé en cette qualité de la perception de Roizy (Ardennes) (dernier quart).

M. Froment, percepteur de Jouy-sous-Telle (Oise), 3e classe, à la perception de Prouzel (Somme), 3e classe.

M. Dhomme, percepteur de Bagnols (Rhône), 3e classe, à la perception de Jouy-sous-Telle (Oise), 3e classe.

M. Thalon, percepteur de Thonnance-lès-Joinville (Haute-Marne), 4e classe, à la perception de Bagnols (Rhône), 3e classe.

M. Staillay Baigneux de Courcival, percepteur de Saint-Maigrin (Charente-Inférieure), 4e classe, à la perception de Thonnance-les-Joinville (Haute-Marne), 4e classe.

M. Joussier, brigadier à la 19e légion de gendarmerie, à la perception de Saint-Maigrin (Charente-Inférieure), 4e classe. (Exécution de la loi du 18 mars 1889, relative aux emplois réservés aux sous-officiers rengagés.)

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 21 août 1891, ont été nommés :

M. Durupt, percepteur de Noidans-le-Ferroux (Haute-Saône), 4e classe, à la perception de Membrey (même département), 3e classe.

M. Dépierres, percepteur surnuméraire, percepteur de 5e classe et chargé en cette qualité de la perception de Noidans-le-Ferroux (Haute-Saône), dernier quart.

M. Gaudefroy, percepteur de Chilly (Somme), 4e classe, à la perception de Demuin (même département), 3e classe.

M. Godebert, percepteur de Mons-Boubert (Somme), 4e classe, à la perception d'Eterpigny (même département), 3e classe.

M. Véret, percepteur surnuméraire, percepteur de 5e classe et chargé en cette qualité de la perception de Mons-Boubert (Somme), dernier quart.

M. Hastron, conseiller de préfecture, à la perception d'Eguzon (Indre), 2e classe.

Par arrêté du ministre des finances, en date du 22 août 1891, a été nommé :

M. Dinet, percepteur de Campagne-les-Hesdin (Pas-de-Calais), 3e classe, à la perception de Dangé (Vienne), 2e classe.

Par arrêté du ministre des finances, en date du 23 août 1891 :

M. Chabret, percepteur de Millau (Aveyron), 2e classe, a été maintenu à la perception de ce nom réorganisée, 1re classe.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 24 août 1891, ont été nommés :

M. Davoine, ancien capitaine, à la perception de Javron (Mayenne), 3e classe.

M. Petit, percepteur de Coubert (Seine-et-Marne), 2e classe, à la perception de la Grande-Paroisse (même département), 2e classe.

M. Gigot, percepteur de la Grande-Paroisse (Seine-et-Marne), 2e classe, à la perception de Coubert (même département), 2e classe.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 25 août 1891, ont été nommés :

M. Saurel, ancien sous-officier, adjoint au maire d'Oran, à la perception de Sathonay (Ain), 2e classe.

M. Carcauzon, chef de cabinet de préfet, à la perception d'Antoingt (Puy-de-Dôme), 3e classe.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 26 août 1891, ont été nommés :

M. Lavieille, percepteur d'Equeurdreville (Manche), 2e classe, à la perception de Cérisy-la-Salle (même département), 2e classe.

M. Dulaurent de Montbrun, percepteur de Pontorson (Manche), 3e classe, à la perception d'Equeurdreville (même département), 3e classe.

M. Trincot, percepteur de Curey (Manche), 3e classe, a été maintenu à la perception de ce nom réorganisée, 3e classe.

M. Lemutricy, commis ordinaire de 2e classe à l'administration centrale, à la perception de Pontorson réorganisée (Manche), 4e classe.

M. Doine, percepteur de Rioux (Charente-Inférieure), 3e classe, à la perception de Vernantes (Maine-et-Loire), 3e classe.

M. Peyneau, percepteur de Targon (Gironde), 3e classe, à la perception de Rioux (Charente-Inférieure), 3e classe.

M. Ardouin, receveur municipal spécial de la ville de la Réole, à la perception de Targon (Gironde), 3e classe.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 27 août 1891, ont été nommés :

M. Carrière, percepteur de Montmiral (Drôme), 2e classe, à la perception de Charpey (même département) 2e classe.

M. Pascalin, percepteur de Mercurol (Drôme), 3e classe, à la perception de Montmiral (même département), 2e classe.

M. Astier, percepteur de Châtillon-en-Diois (Drôme), 3e classe, à la perception de Mercurol (même département), 3e classe.

M. Sarrère, maire, à la perception de Châtillon-en-Diois (Drôme), 3e classe.

M. Lheureux, percepteur de Chevreuse (Seine-et-Oise), 2e classe, à la perception d'Essonnes (même département), 1re classe.

M. Gaillard de Witt, percepteur de Vigny (Seine-et-Oise), 2e classe, à la perception de Chevreuse (même département), 2e classe.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 28 août 1891, ont été nommés :

M. Serres, percepteur de Bourg-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) 2e classe, à la perception de Monségur (Gironde) 2e classe.

M. Tholer, percepteur d'Ornans (Doubs), 2e classe, à la perception de la Charité (Nièvre), 2e classe.

M. Perrot, percepteur de Rurey (Doubs), 3e classe, à la perception d'Ornans (même département), 3e classe.

M. Godefroy, percepteur de Poncé (Sarthe), 4e classe, à la perception de Rurey (Doubs), 3e classe.

M. Duclos, secrétaire de sous-préfecture, à la perception de Poncé (Sarthe), 4e classe.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 29 août 1891, ont été nommés :

M. Mabilat, percepteur de Levet (Cher), 4e classe, à la perception d'Aubigny (même département), 3e classe.

M. Boyer, nommé percepteur de 5e classe à Bussy (Cher) et non installé, en la même qualité à la perception de Levet (même département) (dernier quart).

M. Baudry, percepteur surnuméraire, percepteur de 5e classe et chargé en cette qualité de la perception de Bussy (Cher), (dernier quart).

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 30 août, ont été nommés :

M. Fitte, percepteur de Tulle sud (Corrèze), 3e classe, à la perception de Bourg-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), 2e classe.

M. David, ancien maire, nommé percepteur non installé, à la perception de Tulle sud (Corrèze), 4e classe.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 31 août 1891, ont été nommés :

M. Dyen, ancien officier, à la perception de Peyrolles (Bouches-du-Rhône), 3e classe.

M. Bingisser, maréchal des logis chef au 12e régiment d'artillerie, à la perception de Longueville (Seine-Inférieure), 4e classe. (Exécution de la loi du 18 mars 1889, relative aux emplois réservés aux sous-officiers rengagés.)

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 1er septembre 1891, ont été nommés :

M. Cuny, lieutenant d'infanterie, à la perception de la Feuillée (Seine-Inférieure), 3e classe.

M. Guilhaumon, percepteur de Labastide-de-Lévis (Tarn), 4e classe, à la perception de Montredon (même département), 4e classe.

M. Prades, percepteur de 5e classe à Venès (Tarn), en la même qualité, à la perception de Labastide-de-Lévis (même département) (dernier quart).

M. Boyer, percepteur surnuméraire, percepteur de 5e classe et chargé, en cette qualité, de la perception de Venès (Tarn) (dernier quart).

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 3 septembre 1891, ont été nommés :

M. de Faramond de Lafajole, percepteur de Villedomange (Marne), 2e classe, à la perception de Carmaux (Tarn), 2e classe.

M. Berthier, percepteur de l'Ile-Bouchard (Indre-et-Loire), 3e classe, à la perception de Villedomange (Marne), 2e classe.

M. Marchand, percepteur de Villefranche (Tarn), 4e classe, à la perception de l'Ile-Bouchard (Indre-et-Loire), 3e classe.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 4 septembre 1891, ont été nommés :

M. Lanièce, percepteur de 3e classe à Saint-Martin-de-Bienfaite (Calvados), à la perception de Fervacques (même département), 3e classe.

M. Chénel, percepteur surnuméraire, à la perception de Saint-Martin-de-Bienfaite (Calvados), 5e classe.

Par arrêté du ministre des finances, en date du 12 septembre 1891, a été nommé :

M. Ferrus, percepteur de Saint-Denis, 1re classe, à la perception du 4e arrondissement de Paris, 1re classe.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 13 septembre 1891, ont été nommés :

M. Guillot, percepteur de Flogny (Yonne), 2e classe, à la perception de Chéroy (même département), 2e classe.

M. Maurisson, percepteur de 2e classe à Cravant (Yonne), à la perception de Flogny (même département), 2e classe.

M. Coudron, percepteur de Saint-Julien-du-Sault (Yonne), 3e classe, à la perception de Cravant (même département), 3e classe.

M. Hugot, percepteur de Cruzy-le-Châtel (Yonne), 3e classe, à la perception de Saint-Julien-du-Sault (même département), 3e classe.

M. Barreau, percepteur de 5e classe à Grange-le-Bocage (Yonne), en la même qualité, à la perception de Cruzy-le-Châtel (même département), dernier quart.

M. Tapin, percepteur surnuméraire, percepteur de 5e classe et chargé, en cette qualité, de la perception de Grange-le-Bocage (Yonne), dernier quart.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 21 juillet 1881 sur la police sanitaire des animaux;

Vu le décret du 22 juin 1882 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de ladite loi;

Vu le rapport du préfet des Ardennes signalant l'existence de la péripneumonie contagieuse en Belgique, au voisinage de la frontière de son département;

Vu l'avis du comité consultatif des épizooties;

Sur le rapport du conseiller d'Etat, directeur de l'agriculture,

Arrête :

Art. 1er. — Les bureaux de douane de la Chapelle, Messempré, Mogues et Margny (Ardennes) sont fermés à l'importation et au transit des animaux de l'espèce bovine jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

Art. 2. — Le préfet des Ardennes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 26 septembre 1891.

J. DEVELLE.

Par décision en date du 21 septembre 1891, sur la proposition du directeur général des postes et des télégraphes, le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies a autorisé la création d'une recette simple des postes de 4e classe dans les communes de :

Essigny-le-Grand (Aisne).
Hampigny (Aube).
La Barraque de Fraysse (Aveyron).
Olmi-Capella (Corse).
Cépoy (Loiret).
Bully (Rhône).
Saint-Projet (Tarn-et-Garonne).
Morthemer (Vienne).

Par décision en date du 21 septembre 1891, sur la proposition du directeur général des postes et des télégraphes, le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies a autorisé la conversion en recette simple des postes de l'établissement de facteur boîtier de l'Etat existant dans les communes de :

Jausiers (Basses-Alpes).
Neuilly en-Sancerre (Cher).
Pontgouin (Eure-et-Loir).
Lapte (Haute-Loire).
Duravel (Lot).
Biesles (Haute-Marne).
Villiers-Charlemagne (Mayenne).
Arzon (Morbihan).
Jupilles (Sarthe).
Fabrègues (Hérault).

Par décision du même jour, a été également autorisée la conversion en recette simple des postes du bureau auxiliaire de poste fonctionnant dans la commune de Ramatuelle (Var).

L'exequatur a été accordé à M. Eduardo Florez, consul de Honduras au Havre.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Infanterie. — Par décret en date du 23 septembre 1891, rendu par le Président de la République, sur le rapport du président du conseil, ministre de la guerre, sont nommés au grade de sous-lieutenant dans l'arme de l'infanterie, pour prendre rang du 1er octobre 1891, les élèves sortant de l'école spéciale militaire dont les noms suivent, savoir :

43e rég. d'inf. — MM. Sauvage (Maxime-Joseph-Marie) et Sautai (Maurice-Théodore).

127e rég. d'inf. — M. Parsy (Léon-Victor-Aimé).

1er rég. d'inf. — MM. Rigaux (Hippolyte-Louis-Gustave-Eugène) et Fourmentrau (Victor-Emile).

84e rég. d'inf. — MM. Tellier (Auguste-Henri) et Citerne (Jules-Albert).

33e rég. d'inf. — MM. Desseré (Paul-Adolphe-Ernest) et Tricottet (Romain-Jules-Thomas-Louis).

73e rég. d'inf. — M. Caldaguès (Jean-Gabriel).

8e rég. d'inf. — M. Bancquart (Maurice).

110e rég. d'inf. — M. Dulac (Paul-Nicolas).

145e rég. d'inf. — MM. Muller (Eugène-Laurent) et Regnier (Emmanuel-Alexandre).

120e rég. d'inf. — MM. Corbillon (Charles-Léon-Jules) et Christiaens (Paul-Louis-Auguste).

128e rég. d'inf. — MM. Brandelet (Léon-Charles) et Chenu (Henry-François-Hippolyte).

51e rég. d'inf. — MM. Ducrotet (Pierre-Bonaventure) et Cailleux (Lucien-Marie-Alphonse-Albert).

54e rég. d'inf. — M. de Mory de Neuflieux (Claude-Charles-André).

67e rég. d'inf. — MM. Darche (Auguste-Honoré-Louis), de Gourlet (Albert-Jean-Paul) et Charon (Félix-Auguste-Jean).

45e rég. d'inf. — MM. Aubert (Xavier-Jacques-Edouard) et Benedittini (Joseph).

87e rég. d'inf. — MM. Picard (Emile-Robert) et Dherse (Auguste-Henri).

39e rég. d'inf. — M. Grébauval (Paul-Jean-Baptiste).

74e rég. d'inf. — MM. Jacquart (Paul-Constant-Désiré) et Bacquet (Louis-Hippolyte-Albéric).

36e rég. d'inf. — MM. Vasticar (Léon-Armand) et Laffisse (René-Eugène).

24e rég. d'inf. — M. Ernoul de la Chenelière (Gaston-Achille-Charles-Marie).

28e rég. d'inf. — M. Rémond (Alix-Célestin).

5e rég. d'inf. — MM. Jouvin (Georges-Julien-Désiré) et de la Croix de Castries (Jacques-Marie-Joseph).

101e rég. d'inf. — MM. Duhamel (Paul-Clément-Ernest), Escalle (Paul-Etienne-Jules) et Raynal (Jacques-Isaac).

102e rég. d'inf. — MM. Gryois (Gustave-Léon) et de Bray (Marie-Raoul-François).

103e rég. d'inf. — MM. Le Ray d'Abrantès (Eugène-Marie-Andoche-Napoléon) et Mercier (Pierre-Auguste-Léon).

104e rég. d'inf. — MM. Poeymirau (Joseph-François-André-Louis) et Philippe (Georges-Maurice).

124e rég. d'inf. — M. Boussavit (Jean-Louis-Auguste-Alfred).

130e rég. d'inf. — MM. Bourdieu (Henri-Eugène-Sylvain) et Manceron (Louis-Victor-Antoine).

115e rég. d'inf. — MM. de la Grèverie (Jean-Louis-Joseph-Pierre), Astier (Edouard-Hippolyte) et Grognard (Auguste-Louis).

117e rég. d'inf. — MM. Lequeux (Robert-Victor) et Plancke (Ernest-Alidor).

82e rég. d'inf. — M. Guyen de Montlivault (Joseph-Eugène-Guy).

113e rég. d'inf. — MM. Babin de Grandmaison (Auguste-Marie-Louis), Guéné (Maurice-Gaston) et Gadde (Joseph-Louis-Eugène).

131e rég. d'inf. — M. Miélet (Victorien-Christophe).

116e rég. d'inf. — M. Guilleminot (Henri).

89e rég. d'inf. — MM. Berthon (Casimir-Etienne-Vincent) et Noël (Marie-Charles-Antonin-Pierre-Alexis).

31e rég. d'inf. — MM. Mercier (Eugène-Louis-Constant-Joseph) et Cesbron (Joseph-Benjamin).

76e rég. d'inf. — MM. Clerget (Henri-Georges-Hubert) et Durand de Grossouvre (Marie-René-Gustave).

26e rég. d'inf. — M. Zeller (Louis-Marie-Eugène).

69e rég. d'inf. — M. Aubé (Paul).

37e rég. d'inf. — M. Roger (Charles-Ernest).

79e rég. d'inf. — M. Pierret (Charles-Arsène).

91e rég. d'inf. — M. Joannès (Charles).

132e rég. d'inf. — M. Broquette (Louis-Joseph).

94e rég. d'inf. — M. Klipffel (Henri-Jean-Maurice).

106e rég. d'inf. — M. du Mesnil (Marie-Maurice).

146e rég. d'inf. — MM. Iungbluth (Charles-Ismaël), Tessier (Henri-Joseph), Genet (Paul-Victor-Nicolas) et Moyer (Charles-Edouard).

147e rég. d'inf. — MM. Miche de Malleray (René-Alphonse-Joseph), de Franchessin (Marie-Gabriel-Adrien-René) et Meaudre des Gouttes (Jean-Marie-Charles).

148e rég. d'inf. — MM. Codevelle (Marie-Théophile-Armand-Théodore), Keller (Dominique), Xardel (Paul-Louis) et Delpech de Saint-Guilhem (Edouard-Sébastien Hugues-Emmanuel).

149e rég. d'inf. — MM. Spire (Octave), Quirin (Joseph-Laurent-Paul) et Gerber (Charles).

150e rég. d'inf. — MM. Monchicourt (Emile-Eugène-Joseph), du Crest (Gabriel-Charles-Marie) et Favier du Noyer de Lescheraines (Joseph-Marie-Emile-Eugène).

152e rég. d'inf. — MM. Divoux (Louis-Marie-Hubert), Blaison (Louis-Marie) et Varaigne (Marie-Paul).

154e rég. d'inf. — MM. Nojean (Henri-Gabriel), de Miscault (Marie-Dieudonné-Paul-Godefroy), Duez (Jean-Baptiste-Ernest) et Vallet (Paul-Marie-Adolphe).

153e rég. d'inf. — MM. Philippe (Emile-Victor), Nicolas (Albert-Martial), Allouël (Paul-Alexandre) et Lepintre (Gustave-Louis-Joseph).

156e rég. d'inf. — MM. Berruger (Jean-Marie-Joseph), Wilhelm (Henri-Auguste-Eugène), Viseur (Jean) et de Parcevaux (Louis-Marie-Joseph).

160e rég. d'inf. — MM. Houssais (Louis-Arsène), Angé (Juste-Jules-Henri), Saintoyant (Jules-François) et Vanginot (Paul-Marie-Félix).

162e rég. d'inf. — MM. Gleize (Edouard-Jean-Marius), Lahutte (Charles-Hippolyte) et Bourgeois (Marie-Térence-Joseph).

23e rég. d'inf. — MM. Margot (Henri-François-Gustave) et Imbert (Claude).

133e rég. d'inf. — MM. Durieu du Souzy (Charles-Antoine-Jean-Baptiste) et Pin (Charles-Joseph-Jules-Mathieu-Félix).

109e rég. d'inf — M. Jeanpierre (Paul-Charles-Jules).

44e rég. d'inf. — MM. Pingon (Louis-Joseph-Xavier) et Fumey (Jean-Pierre).

60e rég. d'inf. — MM. Ménig (Nicolas-Henri-Etienne) et Greiner (Charles-Guillaume).

35e rég. d'inf. — MM. Motemps (Joseph-Emile) et Reithinger (Eugène).

42e rég. d'inf.— M. Ferré (Edouard-Charles).

151e rég. d'inf. — MM. Gobréau (Jules-Jean-Baptiste) et Payan (Georges-Emile).

56e rég. d'inf. — M. Bricka (Paul-Charles).

134e rég. d'inf. — MM. Duménil (Philippe-Charles) et Feurtet (Louis-Léon).

10e rég. d'inf. — M. Franck (Henri).

27e rég. d'inf. — M. Lemesle (Léon-Gustave).

85e rég. d'inf. — MM. Biet (Marie-Félix), Bretton (Paul-François-Claude) et Martin (Marie-Joseph-Georges).

95e rég. d'inf. — M. Baron (Maurice-Emile).

13e rég. d'inf. — MM. Pons (Albert-Prosper-André) et d'Arbaud (Paul-Charles-Alexandre).

MM. Ecochard (Joseph-Anthelme-François-Maurice) et Petit (Emile-Edmond-Théodore).

68e rég. d'inf. — MM. Guimbellot (Charles-Joseph), Reine (Henri-Hyacinthe) et de Villèle (Joseph-Marie-Louis-Henri).

114e rég. d'inf. — MM. de Carles (Jean-Vital-Louis) et d'Auzac de la Martinie (Marie-Hyppolite-Henri-Gérard).

125e rég. d'inf. — MM. Conneau (Léon-Alexis) et Anis (Louis-Constantin).

32e rég. d'inf. — MM. Roy (Georges-Joseph-Eugène) et Mégret (Charles-Henri-Théophile).

66e rég. d'inf. — M. de Toytot (Paul-Louis-Marie).

77e rég. d'inf. — MM. de la Laurencie (Marie-Louis-Henri) et Cesbron-Lavau (René-Maxime-Joseph).

135e rég. d'inf. — MM. Noblet (Léon-Auguste-Paul), Charbonnier (Adolphe-Athanase-Prudent-Marie) et Ymonet (Edouard-Auguste).

48e rég. d'inf. — MM. Cholet (Marie-Joseph-François-Eugène), Monnard (Georges-Auguste) et Vallée (Octave-Eugène-Sébastien).

71e rég. d'inf. — MM. Duclos (Gabriel-Marie-François), Marchand (Henri-René) et Caillot (Auguste-Maurice).

41e rég. d'inf. — M. Paris (René-Pierre).

70e rég. d'inf. — MM. Hulot de Collart (Jacques-Louis-Alfred) et Costé de Bagneaux (Joseph-Marie-Thomas).

136e rég. d'inf. — M. Schacher (Léon).

2e rég. d'inf. — MM. Dupré (Jean-Louis-Alphonse) et Quentin (Emile-Paul-Alexandre).

47e rég. d'inf. — M. Grand (Maurice-Jules-Marie) et Bayle (Henri).

65e rég. d'inf. — M. Boutet (René-Gatien).

93e rég. d'inf. — M. Brèche (Julien-René-Ange-Alphonse).

137e rég. d'inf. — MM. Lalu (Henri-Morice-Ernest), et Royné (Georges-Eugène-Marie).

62e rég. d'inf. — MM. Jasienski (Jules-Marie-Paul) et Gourguen (Louis-Armand-Gaston).

116e rég. d'inf. — MM. de Kermel (Louis-Marie-Joseph) et Lizée (Dominique-Marie-Félix).

19e rég. d'inf. — MM. Gougeon de Lucé (Octave-Albert-Maxime-Auguste) et Chopard (Charles).

118e rég. d'inf. — M. Besse (Joseph-François-Abel).

63e rég. d'inf. — MM. Dutheillet de Lamotte (Marie-Pierre-Robert) et Graff (Antoine-Jacques-Paul).

78e rég. d'inf. — MM. Alicot (Charles-Eugène), Mathis (René-Antoine-Alfred) et Brenot (Charles-Xavier).

107e rég. d'inf. — MM. Piet-Lestrade (André) et Georgeon (Jean-Marie-Joseph-Delance-Paul).

138e rég. d'inf. — M. de Ginestous (Marie-Guillaume).

50e rég. d'inf. — MM. Boyer-Ressès (Henri-Félix-Eugène), Valet (Jacques-Pierre-Etienne) et Bertrand (Jean-Fernand).

108e rég. d'inf. — MM. Chevalier (Pierre-Joseph-Charles-Gaston) et de Batz (Jean-Eugène-Aymard-Marie).

14e rég. d'inf. — MM. Leschenault du Villard (Henri-Joseph-François-Jean-Baptiste), Perrier (Louis-Joseph-Léon-Georges) et de Candolle (Joseph-Marie-Pierre).

80e rég. d'inf. — MM. Dumas Vence (Paul-Antonin) et Marlin (Jean-Léo).

16e rég. d'inf. — MM. Prévot (Jean-Louis), Juster (Jules-André-Joseph) et Riet (Constant-Célestin).

38e rég. d'inf. — M. Thivel (Louis-Georges-Hippolyte).

86e rég. d'inf. — M. Loury (Adrien).

92e rég. d'inf. — MM. Tournié (Emile-Julien) et de Pélacot (Jacques-Marc-Gustave-Joseph).

98e rég. d'inf. — MM. Lévy (René-Nathan) et Rivière (François-Hippolyte-Victor-Paul).

121e rég. d'inf. — MM. Humbert (Marie-Joseph-Auguste) et Dupont (Pierre-Théophile-Marie-Aimé).

139e rég. d'inf. — MM. Burin-Desroziers (Louis-Jean-Baptiste-Félix) et Delaby (Joseph-Auguste).

52e rég. d'inf. — MM. Gallois (Alphonse-Clément) et Fortunet (Armand-Marie-Eugène-Augustin).

140e rég. d'inf. — MM. Juillet (Charles-Joseph-Frédéric-Antoine) et Costa (Francisque-Joseph).

30e rég. d'inf. — MM. Charlet (Benoît-Charles-Marie-Joseph), Roullet (Théodore-André) et Mouhot (Alexis-Léon).

97e rég. d'inf. — M. Ripert (Yves-Casimir).

75e rég. d'inf. — M. Santos Cottin (François-Joseph-Marie).

22e rég. d'inf. — MM. Figaret (Jacques-Albert), Espieute (Achille-Jules-François) et Vidal (Jean-Louis-Joachim).

157e rég. d'inf. — MM. Perchet (Auguste-François-Joseph), Bellamy (Alexandre), Pillard (André-Louis) et Daclin (Félix-Paul-Jean-Baptiste).

158e rég. d'inf. — MM. Ferry (Marie-Gaspard-Maurice), Jacques (Pierre-Edmond), Droin (Napoléon-Charles-Joseph) et Bablon (Marie-Alexandre-Félix-Désiré).

159e rég. d'inf. — MM. Gaggeri (Sylvestre-Jean), Latour (Edouard-Joseph Gabriel), Grenier (Louis-Célestin) et Coudurier (Michel).

61e rég. d'inf. — M. Badille (Amédée-Charles).

58e rég. d'inf. — M. Pioch (Guillaume-Marie).

112e rég. d'inf. — M. Mensier (Louis).

55e rég. d'inf. — M. Chambarlhac (Jean-Lucien-André).

40e rég. d'inf. — M. Companyo (Louis-Charles-Henri).

3e rég. d'inf. — MM. Rambaud (Joseph-Ange-Félix) et d'Orgeval Dubouchet (François-Ludovic).

161e rég. d'inf. — MM. Boyé (Augustin-Louis-Zacharie), Blandin (Louis-Raoul) et Rouchon (Alfred).

17e rég. d'inf. — MM. Subsol (Jean-Julien-Auguste-Raymond), Bloch (Emmanuel-Gaston) et Deluol (Ferdinand-Eugène).

122e rég. d'inf. — M. Fargeon (Pierre-Antoine-Benjamin.

12e rég. d'inf. — M. Gelin (Fernand-Marie-Jules).

81e rég. d'inf. — MM. Peccadeau (Jean-Ernest-Gaston) et Sacconney (Edmond-Joseph-Philippe).

142e rég. d'inf. — MM. Arnauld (Paul-Marie-Marc-Léon-Joseph) et Pascal (Marius-Albert).

15e rég. d'inf. — MM. Desnos (Henry-Charles-Marie) et Llobet (Pierre-Ange-François-Paulin).

143e rég. d'inf. — M. Benné (Arthur-Louis).

9e rég. d'inf. — MM. Raynaud (Jules-Léonce) et Schlosser (Jean-Marie-Joseph-Henri).

20e rég. d'inf. — MM. Vaissière (Jean-Marie-Elizabeth), et Dalas (André-Jules-Maxime).

7e rég. d'inf. — MM. Mazuc (Joseph-Marie-Pierre-Paul) et Sarcos (Joseph-Jean-Victor).

59e rég. d'inf. — MM. de Buretel de Chassey (Charles-Joseph-Marie-Edme) et Cantegril (Maurice-Antoine-Marie).

83e rég. d'inf. — M. Deffrenne (Charles-Ange-Joseph).

88e rég. d'inf. — M. Hallard (Pierre-Jean).

126e rég. d'inf. — M. Tisseyre (Joseph-Raymond-Auguste).

6e rég. d'inf. — MM. Quinat (Léon-Charles-Auguste) et Ledoux (Jean-Gustave-Clément).

123e rég. d'inf. — M. Morache (Paul-Edouard).

144e rég. d'inf. — MM. Mesnard (Henri-Eugène-Charles), Laporte (Raimond-Arthur) et Giudicelli (Georges-Eugène).

34e rég. d'inf. — MM. Litschfousse (Joseph-Marie-Louis) et Mivielle (Antoine).

49e rég. d'inf. — M. Régnier (Jacques-Edmond).

18e rég. d'inf. — M. Gaby (Léon-Marie-Jean-Baptiste).

155e rég. d'inf. — MM. Cordier (Jules-Anne-Louis), Mahler (François-Clément-André) et Duverger de Villeneuve (Léon-Henry).

2e bat. de chass. à pied. — MM. Colardelle (Charles-Léon-Alphonse) et Weynand (Pierre-Louis-Maurice).

3e bat. de chass. à pied. — M. Barrois (Charles-Gaston).

4e bat. de chass. à pied. — M. Guillaume (Achille-Jean).

5e bat. de chass. à pied. — M. Fargues (Joseph-Jules-Armand).

6e bat. de chass. à pied.— M. Koch (Jules-Emile-Charles-Gilbert).

10e bat. de chass. à pied.— M. Leyraud (Louis-Constant-Albert).

11e bat. de chass. à pied. — M. Cussac (Antoine-Charles).

13e bat. de chass. à pied. — MM. Lançon (Léon-Jules-Paul-Xavier) et Lhôte (Moïse-François).

14e bat. de chass. à pied. — MM. Dufour (François) et Rosset (Léonce-Edmond-Antonin-Edouard-Adolphe).

16e bat. de chass. à pied. — M. de Renty (Ernest-Amédée).

18e bat. de chass. à pied. — M. Lehagre (Maurice-Achille-Emile-Lucien).

19e bat. de chass. à pied. — M. Perrin (Edmond-Louis-Alfred).

20e bat. de chass. à pied. — MM. Lussiez (Adolphe-Ernest) et Boreau de Roincé (Jacques-Marie-Gabriel).

21e bat. de chass. à pied. — M. Ladefroux (Charles-François).

22e bat. de chass. à pied. — M. Beauser (Jules-Jean-Baptiste).

23e bat. de chass. à pied. — M. Vessiot (Henri-Etienne-Joseph).

24e bat. de chass. à pied. — M. de Parisot de Durand de la Boisse (Marie-Jean-Sidoine-Henri).

25e bat. de chass. à pied. — M. Benoist (Jean-Henri).

26e bat. de chass. à pied. — M. Odent (Marie-Joseph).

27e bat. de chass. à pied. — M. Noël (Eugène-Henri-Marie-Georges).

30e bat. de chass. à pied. — M. Rivet (Albert-Louis).

2e rég. de zouaves. — M. Taupenas (Victor-Louis).

4e rég. de zouaves. — MM. Wildermuth (Georges) et Husson (Ernest).

1er rég. de tiraill. algér. — MM. Nivelle (Raoul-Louis-Léopold) et de Venel (Adrien-Jean-Joseph-Jules-Marie).

2e rég. de tiraill. algér. — MM. Marquet (Henri-Georges-Nicolas-Justin), Blavet (Henri-Paul-Auguste) et Henry (Gaston-Louis).

3e rég. de tiraill. algér. — MM. Béringer (Charles-Gustave) et Boussat (Joseph-François-Denis).

4e rég. de tiraill. algér. — MM. Viel (Charles-Marie) et Carré (Georges-Léopold).

1er rég. étrang. — M. Mirc (Jean-Joseph-Louis).

2e rég. étrang. — M. Simon (Marie-Joseph-André).

MUTATIONS

Cavalerie. — Par décis. minist. du 23 septembre 1891 :

M. des Vosseaux, chef d'escad. au 12e rég. de cuirass., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 6e rég. de chass.

M. de Pavin de Montélégier, capit. instruct. au 12e rég. de cuirass., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 7e rég. de drag.

M. Bonnin de la Bonninière de Beaumont, capit. en 2e au 12e rég. de cuirass., détaché à la sect. techn. de la caval., a été désigné pour passer au 4e rég. de chass. — Est maintenu dans sa situation actuelle.

M. Leprieur de Rocquemont, capit. en 2e au 12e rég. de cuirass., brev., off. d'ordonn. de M. le général inspecteur permanent du 5e arrondissement de cavalerie, a été désigné pour passer au 11e rég. de drag. — Est maintenu dans ses fonct. actuelles.

M. Bullot, capit. en 2e au 12e rég. de cuirass., off. d'ordonn. de M. le général commandant la 6e brigade de cuirassiers, a été désigné pour passer au 18e rég. de drag. — Est maintenu dans ses fonct. actuelles.

M. Boitel de Dienval, capit. en 2e au 12e rég. de cuirass., a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 12e rég. de drag.

M. Révérard, chef d'escad. au 6e rég. de chass., brev., détaché dans le serv. d'ét.-maj., a été désigné pour passer au 5e rég. de même sub-[illegible] [illegible]me. — Est maintenu dans sa situation actuelle.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décret du Président de la République en date du 24 septembre 1891, rendu sur la proposition du ministre de la marine, a été nommé dans la réserve de l'armée de mer :

Au grade de médecin de 2e classe.

M. Allain (Louis-Marie), ancien médecin de 2e classe de la marine, docteur en médecine.

Concours de l'école navale en 1892.

Le nombre des élèves à admettre à l'école navale en 1892 est fixé à 70.

Les démissionnaires ne seront pas remplacés.

AUTEURS A ÉTUDIER

Français.

Racine : *Britannicus.*
Molière : *Le Misanthrope.*
La Fontaine : *Fables* (VII à XII).
Voltaire : Extraits de prose (édition Brunel, chez Hachette.
Recueil de morceaux choisis, seizième, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième siècles (édition Petit de Julleville, chez Masson).

Latin.

Cicéron : Extraits des principaux discours (édition Ragon, chez Hachette).
Virgile : *Énéide* (livre VI).

Anglais.

Ch. Dickens : *David Copperfield.*
W. Scott : *Ivanohé.*

PROGRAMME D'HISTOIRE

Histoire de l'Europe et de la France de 1270 à 1610.

(Insister sur l'histoire des idées, des mœurs et de la civilisation.)

Déclin du moyen âge. — Philippe le Bel. — La royauté nouvelle. — Guerre de Cent ans : Philippe VI; Jean le Bon; Etienne Marcel; Charles V et Duguesclin; Charles VI; Charles VII et Jeanne d'Arc.

Commencement des temps modernes. — Les grandes inventions et les grandes découvertes maritimes. — Décadence de la chevalerie. — La bourgeoisie. — Louis XI et Charles le Téméraire. — Guerres d'Italie : Charles VIII et Louis XII.

Le seizième siècle. — Révolution politique, intellectuelle, religieuse. — L'équilibre européen : François Ier et Charles-Quint; Henri II. — La Renaissance en Italie et en France : causes et résultats. — La Réforme : Luther, Calvin; Philippe II et les Valois; Henri IV et l'Edit de Nantes.

(Le programme de 1610 jusqu'à nos jours ne reçoit pas de modifications.)

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 26 Septembre 1891,

RENSEIGNEMENTS SUR LA SITUATION DES COLONIES

Rapport adressé par le capitaine Quiquandon à M. le lieutenant-colonel commandant supérieur du Soudan français, sur sa mission auprès de Tiéba, roi du Kénédougou (Suite).

Départ de Sikasso pour Kinian. — Après un séjour à Sikasso, du 21 septembre au 2 octobre, séjour pendant lequel je me remis un peu et que je mis à profit pour recueillir bien des renseignements sur la situation, la force, les ressources de Kinian, nous nous mîmes en route pour attaquer ce village.

Le 2 octobre ayant été déclaré par les marabouts un jour favorable pour marcher à l'ennemi, nous quittons Sikasso. Pendant les journées des 2, 3, 4, la colonne de Tiéba se rassemble et je vous adresse ma dépêche n° 7 du 4 octobre :

« ... Tiéba, me voyant trop fatigué après Loutana, a remis à plus tard l'attaque de Kinian, ce qui m'a permis d'aller me remettre à Sikasso. Kouroumina a mis ce temps à profit, a rassemblé à Kinian l'arrière-ban de ses guerriers, et a envoyé à Samory deux chevaux et cinq charges de cauris, lui demandant au plus vite une colonne de secours. »

Dès le 8 août, lorsque j'eus la conviction que les gens de Kinian étaient à Koulila, que je connus leur propos, je ne pus quelques jours après m'empêcher de demander au résident de Ségou ce qu'il pensait de nos nouveaux alliés, après l'avoir mis au courant de leur façon d'agir, et je terminais en lui disant : « ... Que penseriez-vous dans quelque temps d'une attaque en commun du Ségou et du Kénédougou contre les gens qui nous ont trompés tous deux ? » La réponse du capitaine Underberg qui m'arriva le 15 septembre, alors qu'il ignorait le combat du 5, fut qu'il m'expédiait 1,500 hommes du Ségou, sous les ordres de Bodian. Il voyait du reste à cela plusieurs avantages. D'une part, en effet, il était utile de donner du prestige à Bodian par quelque butin, lui permettant de faire des largesses. D'autre part Bodian ferait ainsi connaissance et amitié avec notre allié Tiéba, son voisin, avec lequel les questions de frontière pourraient être également réglées, sans contestations possibles dans l'avenir.

Quelque temps après, connaissant alors le combat du 5 septembre, au lieu de 1,500 hommes, Underberg m'annonçait l'envoi de 3,000 et d'une pièce de canon avec le lieutenant Spitzer, 7 tirailleurs et 4 spahis. Il comptait sans doute qu'il me serait possible ainsi d'opérer très rapidement et d'une façon définitive dans tout le pays de Kinian, de déterminer les limites du Ségou et du Kénédougou, les famas de ces pays obtenant du même coup, eux-mêmes, la soumission définitive.

Attaque contre Goulasso. — Le 6 octobre, la colonne se présente devant le village de Goulasso, qui la veille encore avait fait dire au fama qu'il était avec lui, mais que d'un autre côté il était si près de Kinian, que s'il faisait sa soumission à l'avance, Kinian l'attaquerait à coup sûr. Tiéba, qui avait de fortes raisons pour soupçonner Goulasso d'une trahison, avait pris ses précautions et avait fait prendre à sa colonne la formation de combat que j'ai décrite pour Loutana, avec cette différence toutefois qu'au lieu de marcher en pointe en avant de sa colonne, nous étions placés entre deux boulous. Les cavaliers des boulous étaient également en tête des fantassins, comme cela se fait généralement.

Goulasso est partagé en deux par un marigot E.-O., une espèce de marais plutôt. Le Goulasso-sud vint faire sa soumission aussitôt; Goulasso-nord nous accueillit à coups de fusil; on se mit aussitôt à faucher les mils en ripostant aux coups de fusil du village, mais sans l'attaquer. On coupait les mils non seulement pour se procurer de la nourriture, mais aussi pour dégager les bords du village et y voir clair pour l'attaque, dans le cas où Goulasso-nord ne voudrait pas se rendre. Le chef de Goulasso-sud fut envoyé dans le village, il palabra une partie de la journée et de la nuit et ne put rien obtenir; on voulut même le tuer pour s'être soumis à Tiéba.

Il ne restait plus qu'à enlever le village de force. En attendant, pour que Goubasso ne sorte pas la nuit et n'aille pas grossir Kinian de ses défenseurs, pour que des guerriers de Kinian ou d'autres villages ne viennent pas s'enfermer dans ses murs, la moitié des cavaliers de Bâ Bemba poussèrent une pointe dans la direction de Kinian et vinrent se camper à cheval sur le chemin de Kinian à Goulasso; l'autre moitié se plaça à l'ouest avec la compagnie d'Ahmadou et de Bâ Bemba. Niénigali et le reste des compagnies gardaient la face est et le marais.

Le lendemain, 7 octobre, à sept heures et demie, Siétouramfaïe fait une fausse attaque au sud du village. Cette fausse attaque est menée vivement. Les compagnies placées au nord faisaient semblant de longer le village par l'est pour se jeter vers le sud. Les gens de Goulasso trompés se portent en masse sur le point attaqué par Siétouramfaïe, qui lâche pied alors, tandis que se jettent sur la face nord les compagnies de Bâ Bemba, d'Ahmadou, de Niénigalé entrant dans le village : c'est grâce à ce stratagème que Tiéba eut peu de pertes dans cette affaire. A deux heures le village était pris. Les prisonniers reconnus pour avoir pris part au palabre de la veille furent exécutés le soir même.

La prise de Goulasso-nord, qui comptait 1,100 habitants, coûta à Tiéba 13 tués et 287 blessés. Parmi ces tués se trouve Niénigalé, perte à peu près irréparable pour le fama, dont il était le principal chef de guerre. J'avais vu ce jeune chef de colonne à l'œuvre et j'avais été émerveillé de son intelligente bravoure et de sa hardiesse. Parmi ces 287 blessés, je compte un tirailleur nommé Massiré, qui fut atteint très légèrement à l'épaule droite d'une balle.

Arrivée du lieutenant Spitzer. — Le 8, j'apprenais l'arrivée du lieutenant Spitzer sur les bords du Konoro; je lui envoyai l'ordre de passer le plus rapidement possible; mais le Konoro était débordé, son courant était terrible, et de chaque côté un vaste marais exigeant pour les hommes et les animaux un trajet de 1 200 à 1,300 mètres en pirogue. Malgré toute l'activité déployée par le lieutenant Spitzer, qui ne disposait que de trois pirogues, le 15 au matin il n'avait sur la rive gauche du Konoro que 1,000 à 1,100 guerriers du Ségou avec sa pièce et ses munitions. Il se mit en route ce jour-là pour venir me rejoindre à Goulasso, où je l'attendais pour marcher sur Kinian. Le reste de la colonne de Ségou devait nous rejoindre par groupes de 200 ou 300 chaque jour.

Dès le 8 des déserteurs de Kinian étaient déjà venus me trouver; les uns me disaient qu'il n'y avait presque personne dans Kinian et que le village se rendrait bientôt. Jusqu'au 13, les mêmes renseignements me parvinrent; mais Tiéba m'affirmait toujours que n'y aurait-il que 10 hommes dans Kinian, ces 10 hommes ne se sauveraient pas et se feraient tuer.

Le 13 octobre, le fils du célèbre Massa Taaoulé, qui lui-même avait conquis une réputation de guerrier accompli, sortit de Kinian avec une partie de sa maison et vint se rendre à Tiéba. Ce dernier l'accueillit comme son enfant, non seulement lui laissa sa maison, mais lui donna un deuxième cheval.

Massa, que j'interrogeai, m'assura qu'à Kinian il y avait encore du monde; que parmi les guerriers il y avait beaucoup de jeunes gens, mais qu'ils sauraient se faire tuer, et que de plus ils comptaient sur Samory, qui avait promis du secours et avait même envoyé quelques fusils.

Du 13 au 15, Tiéba reçut la soumission de plusieurs petits villages, soumission forcée d'ailleurs; car pendant qu'ils venaient demander pardon, ils souffraient chez eux des sofas de Kouroumina auxquels ils donnaient tout ce qu'ils demandaient. Ce fait n'est pas étonnant pour qui a été dans ce pays. Les Bambaras (Sénoufos) n'ont aucune parole, il est impossible d'avoir en eux la moindre confiance. Chaque fois qu'ils parlent, ils mentent; je ne connais pas de gens aussi traîtres, aussi fourbes qu'eux.

Marche sur Kinian. — Le 15, le lieutenant Spitzer me rejoignait à Goulasso avec le fama du Ségou et un millier de guerriers. Le 17 au matin, on se met en marche sur Kinian. De ce jour, je pris la direction complète des affaires; car les deux famas, qui commençaient à avoir de l'estime l'un pour l'autre, n'auraient certainement jamais pu s'entendre, et, jalousie ou autre chose, ils auraient fini par se brouiller. Le but que nous désirions obtenir, le résident de Ségou et moi, eût été ainsi loin d'être atteint. Il était convenu que les deux famas ne feraient rien ni l'un ni l'autre sans m'avoir préalablement consulté.

Des reconnaissances journalières de cavaliers envoyées sur Kinian m'avaient donné beaucoup de renseignements et, avec le concours de Massa Taraoulé, j'étais arrivé à faire d'avance un petit plan du village. Plus tard, je reconnus toute l'exactitude des renseignements recueillis. Dans la marche sur Kinian, j'avais jeté en pointe, par mesure de précaution, les 6 spahis réguliers et les 8 spahis de Guémou que j'avais entre les mains, et laissé les colonnes du Ségou et du Kénédougou marcher à leur façon : le Kénédougou à droite de la route et le Ségou à gauche.

Pendant notre marche, à chaque instant un spahi de pointe, se détachant, m'amenait une femme, un enfant sortis de Kinian le jour même : nous apprîmes ainsi qu'on nous attendait, et qu'on ne se rendrait pas. Les cavaliers étaient hors du village en avant des maïs; mais on était trop faible pour essayer de nous arrêter au marigot en avant du village. Je comptais cependant un peu sur cette façon de faire des noirs et surtout des guerriers de Kinian, qui avaient l'habitude de ne pas attendre derrière les murailles et de se porter au-devant de leurs ennemis.

J'avais fait tout un projet et donné des ordres pour qu'on employât, le moment venu, le stratagème qui nous avait si bien réussi à Loutana. On s'avançait sans tirer sur le marigot; les cavaliers de tous les boulous détachés aux deux ailes se lançaient à fond de train pour couper les gens du village, ou y rentrer en même temps qu'eux. Tout ce beau plan ne servit à rien.

A 5 kilomètres avant Kinian la formation de combat fut prise, les compagnies de fantassins en ligne à 200 mètres les uns des autres : le Ségou à ma gauche, le Kénédougou tout entier à ma droite; les cavaliers sur les flancs, excepté mes spahis à 300 mètres en avant sur la route même.

L'ordre fut bien observé; il y avait une forte émulation entre le Ségou et le Kénédougou et les chefs de groupe arrivèrent, non sans prendre un mal énorme, à tenir leurs hommes. La pièce de 4 était traînée sur le chemin.

Je ne pouvais regarder sans rire le manège de Tiéba vis-à-vis du canon. Il avait donné le commandement de tout son monde à ses frères. Quant à lui, il ne quittait pas la pièce, la couvrait des yeux; marchant tantôt sur son flanc, tantôt en avant pour indiquer au conducteur où il fallait passer pour éviter les arbres. C'était un chef de pièce modèle et il s'était réellement pris au sérieux. D'ailleurs, quand j'eus pointé la pièce pour la première fois, au moment où le tirailleur-artilleur allait placer le cordon tire-feu dans la bouche de l'étoupille, Tiéba se jeta sur lui et le lui arracha des mains. Il avait demandé la veille comment on devait s'y prendre. Oubliant ce que je lui avais dit, il tira violemment des deux mains sur le cordon tire-feu, croyant sans doute qu'il fallait déployer une force énorme pour envoyer si loin une balle si grosse. Le coup partit, et quand Tiéba vit l'obus éclater au milieu du village, il eut une joie d'enfant.

Le marigot fut fouillé, on n'y trouva personne; la colonne se présentait sur la face nord-est du village; le point que j'avais choisi pour l'attaque était le nord-ouest : j'expliquerai tout à l'heure pourquoi. La colonne avait donc à faire une marche de flanc pour contourner le village. Elle avait à longer un champ de hauts mils dans lesquels j'avais aperçu quelques cavaliers; je fouillai avec quelques boîtes à mitraille et je vis bientôt rentrer dans le village ou s'écouler sur ses flancs une centaine de cavaliers qui attendaient un moment propice pour fondre sur une de nos compagnies.

Attaque de Kinian. — J'avais choisi le nord-ouest pour l'attaque, pour les raisons suivantes :

1° En me mettant à cheval sur la route de Nouana, si les défenseurs avaient l'intention de fuir à un moment donné, je leur coupais toute retraite, leur bouchant toutes les routes vers les pays alliés et ne leur laissant ouvertes que celles vers les villages alliés de Tiéba. Des groupes de cavaliers, pour éviter une surprise par derrière, avaient été envoyés à Nouana vers Kounankou.

2° Comme on s'en rend compte sur le plan de Kinian, en faisant brèche au tata extérieur, à la porte de Nouana, je m'ouvrais aussitôt des vues sur le tata de Kouroumina. En avançant la pièce, je pouvais donc facilement faire brèche au réduit pendant que le gros de la colonne s'étendait dans le village en enlevant successivement les cases autour du dioufoutou de Kouroumina. En ouvrant brèche partout ailleurs dans le vieux village de Kinian, les conditions d'attaque étaient mauvaises. Les maisons étaient nombreuses avant d'arriver au tata de Kouroumina, et pour avoir vue sur lui il aurait fallu hisser la pièce sur une terrasse, après avoir péniblement pris toutes les cases une à une. En ouvrant brèche dans le nouveau village, les conditions d'attaque étaient plus mauvaises encore. Après le tata extérieur, il fallait enlever le tata séparant le vieux village du nouveau, puis enfin le réduit formé par le tata de Kouroumina.

3° Enfin sur la route de Nouana même, à 200 mètres du village, se trouvait une légère élévation donnant des vues différentes sur la terrasse des cases aux environs de la porte attaquée.

Arrivés à onze heures trois quarts sur la route de Nouana, le feu commença immédiatement; à deux heures et demie une brèche de 20 mètres de largeur est faite.

Deux compagnies du Kénédougou doivent s'y jeter, pendant qu'à gauche le Ségou, qui a reçu du renfort de Konoro et dispose de 1,500 hommes, se jettera sur le tata et essayera de le saper. Pour empêcher trop de défenseurs de se porter à la brèche, à droite le reste du Kénédougou attaquera de la même façon. Avant même que le signal de l'attaque soit donné, une partie du Ségou fait demi-tour et se sauve dans la brousse.

Le lieutenant Spitzer, aidé de l'interprète Tapa, des spahis et de Bodian lui-même, charge les fuyards, et les ramène à coups de sabre en les lançant sur les tatas.

Premiers assauts. — Le signal est donné, et quand je vis toute cette nuée d'hommes se ruer avec entrain, je crus que Kinian était pris.

Kouroumina lui-même vint sur la brèche, y poussant des sofas qui reculaient. La figure couverte de sang (une balle lui avait traversé la joue gauche), il maintint ses hommes, les fit même sortir du village en avant de la brèche et là, à 30 mètres de distance, s'engagea un combat. Les hommes de Tiéba s'étaient arrêtés brusquement; les hommes de Kouroumina venaient les attaquer en dehors du tata. Les sofas de Tiéba ne reculaient pas, mais n'avançaient pas non plus : ils dansaient, agitant leur queue de vache après avoir déchargé leurs fusils sans viser, comme toujours; cela menaçait de se prolonger. D'un autre côté, le Ségou était repoussé sur ma gauche et s'enfuyait rapidement. A ce moment, Bodian mettant le sabre à la main, honteux, voulut se faire tuer. Je fus obligé de lui faire mettre pied à terre de force et de lui parler un peu durement pour le faire tenir en place.

A droite, le Kénédougou tenait derrière des arbres, mais n'avançait pas. J'envoyai aux sofas de Tiéba l'ordre de rentrer pour envoyer des paquets de mitraille sur la brèche et la faire évacuer. Ce fut impossible : ils s'écartèrent bien un peu de droite et de gauche, mais craignant de les atteindre, je dus renoncer à la mitraille. J'envoyai quelques obus qui, en éclatant sur les ruines, firent battre en retraite les sofas de Kouroumina. Je fis donner un nouvel assaut en faisant obliquer le Ségou sur sa droite pour profiter aussi de la brèche; tout fut inutile : le Ségou s'embusqua derrière de gros arbres à 50 mètres de la brèche; les sofas de Tiéba recommencèrent comme la première fois.

Je fis alors appuyer la pièce de 100 mètres à droite et j'abattis successivement quatre tourelles flanquantes, formant ainsi quatre brèches nouvelles, petites, il est vrai, mais six ou sept fois plus larges que les trous d'homme par lesquels j'avais déjà vu passer les sofas de Tiéba et, les défenseurs de ces tourelles ayant au premier et au deuxième assaut fait énormément de mal aux sofas, j'espérais qu'en les voyant bas cela leur donnerait confiance et qu'ils pénétreraient dans le tata. Un troisième assaut fut donné, et je vis avec désespoir qu'il fallait renoncer à entrer dans le village de vive force. Comme la première fois, les sofas s'arrêtent sans raison à 30 ou 40 mètres du tata et sans abri se font tuer par les défenseurs bien placés derrière un bon mur.

La nuit venait; il me restait 59 coups de canon (24 obus, 35 boîtes à mitraille) : j'en avais dépensé 111. Je fis prendre des dispositions pour la nuit. Bâ Bemba, frère de Tiéba, gardait spécialement l'aile droite. Ahmadou, fils de Tiéba, était venu occuper l'aile gauche, mettant ainsi le Ségou entre lui et moi; on campa à 300 mètres du tata.

Si à Kinian j'avais eu 50 tirailleurs, la brèche était franchie du premier coup, — elle n'était pas en effet défendue par plus de soixante individus armés de fusils médiocres, — et tous les sofas de Tiéba auraient suivi, et si la brèche avait été franchie, de tous côtés on rentrait à la fois. Il y avait là une barrière de superstition et de crainte à renverser chez les sofas, un charme à briser... « Un village de fama ne se prend pas comme cela, me disaient-ils; on ne sait jamais ce qu'il y a dans un village comme cela : Kouroumina a de forts gris-gris... », etc.

Certes, je n'ai pas la prétention de prendre un village bambara comme Kinian avec 50 tirailleurs, ni avec 100, ni avec le double, sans qu'un tir sérieux et prolongé de l'artillerie ait suffisamment préparé l'assaut; mais 50 tirailleurs lancés en avant, entraînés par des blancs, payant d'exemple, eussent été, j'en ai la conviction, un puissant contre-gris-gris, pour me servir de leur expression; la barrière qui semblait arrêter les soldats du fama eût été renversée, comme je l'ai déjà dit; et si je n'avais assisté à d'autres prises de villages par des noirs, il pourrait m'être fait une objection à laquelle je ne pourrais répondre. Une fois dedans, chaque case est une nouvelle forteresse, il y a de nouveaux tatas partout, et les sofas de Tiéba, après avoir franchi la brèche, se seraient de nouveau arrêtés. J'ai vu les sofas de Tiéba à l'œuvre; il n'y avait pas de canon pour les aider, les cases et les tatas intérieurs ne manquaient pas, et ils ont marché, bien que n'é-

tant pas aussi nombreux. A Kinian, le charme une fois brisé, j'y reviens, poussés par leurs chefs et aussi par l'idée qu'a tout noir au sac d'un village que les derniers n'ont rien, Kinian était forcé; les 8,400 hommes que j'avais en ce moment (6,640 de Kénédougou, 1,750 de Ségou), enserrant les cases d'un peu partout, auraient beaucoup agi par la masse, et si le même jour, 17 octobre, le village n'avait pas été entièrement pris, le 18, disposant encore de quoi briser une dernière résistance à coups de canon, Kinian eût été fini.

Ne disposant que de 12 tirailleurs en dehors de ceux de la pièce, je ne crus pas devoir lancer le lieutenant Spitzer; il se serait fait tuer, et c'eût été un désastre, tandis que, comme je le dirai tout à l'heure, Kinian sentit bien qu'il était perdu, qu'il ne serait pas abandonné par nous et qu'il ne pouvait avoir d'espoir à l'avenir qu'en la venue de Samory.

Courageuse attitude des défenseurs de Kinian. — Les sofas de Kouroumina furent réellement splendides de bravoure, ils étaient décidés à mourir et à vendre chèrement leur vie: car ils étaient convaincus que pris ils seraient égorgés. Je les ai vus maintes fois apparaître par le trou fait par un obus dans le tata, au milieu de la poussière, aussitôt après l'éclat, agiter l'indispensable queue de vache et crier « Kalo! kalo! Ce n'est pas vrai! » décharger leur arme et me blesser quelqu'un. A la porte de Nouana, au moment où on faisait brèche, où avec les obus je sapais le tata par sa base à droite et à gauche de la porte, un sofa ouvrit la porte, s'avança d'une vingtaine de mètres, tira sur nous et au milieu d'une grêle de balles se retira tranquillement, refermant la porte derrière lui. La porte n'était pas fermée, qu'un obus l'attrape en plein milieu, la brise sans la jeter bas et éclate derrière. Le sofa qui, je ne sais comment, n'a pas été atteint rouvre la porte et, pour nous narguer, s'avance et se met à danser, en agitant son chasse-mouche d'une main, son fusil de l'autre.

Dans cette journée du 17 octobre, le lieutenant Spitzer était atteint d'une balle à la joue droite (blessure légère) en ramenant au feu les gens de Ségou. Le spahi Laminé-Diakité, atteint également à la hauteur de la tempe droite, m'inspira de sérieuses inquiétudes.

Pendant la nuit, les sofas de Kouroumina firent une sortie par deux points à la fois. Une partie attaquait Bâ Bemba à l'aile droite et fut brutalement repoussée. L'autre s'avançait droit sur la pièce et eut le tort de faire trop de bruit avant de sortir des mils hauts et non coupés. La pièce était prête, chargée à mitraille: je la pointai en direction, et après quatre coups de canon et huit feux de salve des tirailleurs, tout bruit cessa et dans la suite pas une sortie ne fut tentée.

Le lendemain, 18 octobre, j'envoyai des cavaliers peulhs à Nouana suivre les pistes des troupeaux et, si possible, me ramener gens et troupeaux. Pendant ce temps, je faisais couper les mils autour du village et les faisais précieusement ramasser. Ce mil était suffisamment mûr pour se conserver.

Maladie du capitaine Quiquandon. — J'étais parti de Sikasso me croyant guéri; à Goulasso j'avais rechuté. Le 18, la maladie reprenait le dessus d'une façon effrayante et, le 19, après avoir changé de campement, j'étais terrassé.

Néanmoins, je ne voulais pas faire venir de munitions d'artillerie de Ségou, comprenant que Kinian serait pris après un siège très court: car tous les renseignements me disaient que le village n'avait pas de provision de mil; qu'il n'y avait dedans que du maïs; Kinian, du reste, me faisait des ouvertures pour traiter.

Mais le lieutenant Spitzer avait à plusieurs reprises insisté pour faire venir de nouvelles munitions d'artillerie: me sentant très mal et pensant que cet officier pouvait être appelé à prendre le commandement d'un moment à l'autre, je cédai à une dernière demande et l'autorisai à faire en mon nom une demande au résident de Ségou. Je fus ainsi amené à vous adresser mon télégramme n° 9 du 16 novembre, dans lequel je vous disais:

« Deux fois après avoir fait brèche les colonnes essayèrent de pénétrer dans le village sans y réussir, une sorte de crainte superstitieuse enrayant l'élan des guerriers. A la fin de la journée, toutefois, si le village ne nous appartenait pas, nous étions déjà du moins les maîtres incontestés, et ce qui le prouve le mieux, c'est que, cernés, se sentant perdus, le 24, les gens du village demandaient à traiter; seulement ils demandaient trop et tout leur fut refusé. »

Propositions de paix. — En effet le village, se sentant perdu, demandait à traiter; je fis d'abord la sourde oreille, je me méfiais des gens de Kinian qui m'avaient trompé, comme ils avaient trompé le capitaine Underberg, comme ils avaient toujours trompé tout le monde. D'un autre côté, je voulais que des diassas fussent faits tout au tour du village, de manière que ce dernier sentit bien qu'il devait se plier à notre volonté et aussi pour que tout le pays sût que Kinian s'était rendu réellement: en acceptant trop vite les propositions de soumission, certes le pays eût cru que nous étions partis parce que nous nous sentions incapables de prendre Kinian; on aurait nié qu'il y ait eu soumission.

Le 24 octobre, je recevais Ouori, un des envoyés de Kinian à Loutana; il vint me dire que Kouroumina voulait faire sa soumission, mais qu'il ne voulait se rendre qu'au fama de Ségou; je déclarai à Ouori que Kouroumina n'avait pas à poser de conditions; qu'il n'avait, s'il voulait faire sa soumission, qu'à venir devant moi et que je lui dirais quelles étaient les conditions que je poserais.

Le soir, à six heures et demie, Kouroumina me renvoyait Ouvori avec son fils. Celui-ci me déclara que Kouroumina serait venu lui-même si sa blessure ne le faisait pas tant souffrir et qu'il l'avait chargé de me demander pardon. Tiéba m'avait mis en garde et j'étais déjà payé moi-même pour me méfier. Je demandai donc comme preuve de l'intention réelle qu'avait Kouroumina de se soumettre, qu'il me fût livré le lendemain au lever du jour vingt beaux chevaux. Il y en avait plus de trois cents dans le village. « Vous avez trompé les blancs deux fois, vous avez voulu me tuer personnellement après avoir accepté mes colas et les avoir mangés. Mes colas étaient blancs, en signe d'amitié, et vous êtes venu me faire la guerre. Aujourd'hui je ne saurais vous croire qu'avec des preuves de vos vraies intentions. Quant à Kinian, je ne le lâcherai pas. Vous avez appelé Samory à votre secours; mais vous savez bien que les fleuves sont gonflés, qu'il ne peut venir de suite, et que quand il voudra venir, je pourrai lutter contre lui et recevoir sa colonne comme j'ai reçu la vôtre à Loutana. »

Le lendemain à huit heures rien n'était venu, et les hommes que j'avais envoyés dans le village rentrèrent en me disant: Kouroumina nous a mis à la porte, il te fait dire de t'en aller à Nouana et qu'alors il t'enverra les vingt chevaux, mais que jamais il ne te donnera rien si tu restes sous les murs de Kinian.

Il n'était pas difficile, dès lors, de saisir la ruse de Kouroumina, nos diassas le gênaient: manquer à sa parole une fois de plus n'était rien: il espérait que nous irions à Nouana pour en finir. Aussitôt évacués, nos diassas seraient brûlés par lui, il ramasserait tout le mil que nous avions coupé; quant aux chevaux, nous pourrions les attendre! Et qui sait? peut-être que nous crierions à la trahison, mais que nous nous contenterions de cela et que nous nous en irions!

Kouroumina n'avait pas mal raisonné, car déjà Tiéba et Bodian, après s'être entendus, m'avaient demandé à lever le siège de Kinian, à courir le pays et à ramasser les petits villages. J'avais refusé énergiquement, et pour les empêcher de me redemander une chose pareille, je finis par leur dire: « Si vous avez peur, allez-vous-en d'ici; mais je vous préviens que moi, j'y resterai avec mes hommes. » Tiéba me demanda pardon aussitôt, Bodian était tout aussi confus. Si j'avais laissé lever le siège de Kinian, Kinian aurait été considéré comme imprenable.

Afin de m'assurer petit à petit du pays et de le pacifier tout en serrant étroitement Kinian et être entièrement prêt aussitôt la chute du village, je détachais de temps en temps des colonnes de 150 à 200 chevaux avec un spahi ou un interprète. Les villages qui se soumettaient fournissaient, comme preuve de leur soumission, quelques contingents contre Kinian; ceux qui faisaient les récalcitrants étaient ramassés, la population emmenée à Sikasso ou à Ségou, selon que le village appartenait à l'un ou à l'autre.

J'ai dit que j'avais fait cesser le feu sur Kinian; mais comme une trahison était toujours à prévoir de la part des gens du village, j'avais prévenu qu'à toute alerte on devait m'expédier un cavalier à toute allure et que j'enverrais un coup de canon qui serait le signal d'une marche en avant de tous les diassas sur le tata.

Nouvel assaut contre Kinian. — Mes envoyés avaient à peine fini de me raconter la « trahison » (pour employer leur expression) de Kouroumina, que des coups de fusil partaient sur ma gauche: c'étaient les sofas de Kinian qui, espérant surprendre un petit diassa, étaient sortis du village et se jetaient dessus. Cette attaque ne leur réussit pas; je fis tirer un coup de canon, et de tous les diassas on se lança en avant. Malheureusement, profitant de l'espèce d'armistice qui existait, les trois quarts des sofas du Kénédougou étaient allés couper du mil; ils revinrent au coup de canon, mais l'élan était manqué; malgré cela, le tata fut serré de bien près: des sofas commencèrent à l'attaquer à la hache.

Tiéba, croyant que la crainte superstitieuse de Kinian qu'avaient ses sofas le premier jour avait disparu en partie, vint le soir, à la tête des principaux; il les excita devant moi, et eux-mêmes me demandèrent à marcher le lendemain: je ne pouvais refuser. Le 26 octobre, au jour, après un coup de canon comme signal, une attaque générale eut ieu.

Le Ségou, qui la veille avait été sérieusement éprouvé, attaqua avec une mollesse telle que les gens de Kinian opposés au Ségou ne se préoccupent plus d'eux et vont porter tout leur effort sur une compagnie de Tiéba, qui est accrochée au tata et qui déjà y a fait trois trous. A l'arrivée de ce renfort de la défense, la compagnie de Tiéba est obligée de se replier. Tiéba, à la tête de ses cavaliers, se lance sur eux pour les empêcher de lâcher pied; le feu est terrible, et c'est à ce moment que mes spahis, sans ordre, alors que je pointe la pièce pour démolir une tour garnie de défenseurs, m'échappent, partent avec Tiéba, s'élancent sur le tata disant aux sofas: « Donne la hache, je vais te montrer comment il faut faire. » On ne leur donne pas de hache, et dans leur folle bravoure ils frappent le tata avec la crosse de leurs carabines, embouchent les créneaux. Aussitôt que je m'aperçois de cette folie, je les rappelle; il était, hélas! trop tard. L'un d'eux, Toumané-Diallo, m'est ramené le crâne fracassé par une balle; un autre, Abdoul-Baye, a une balle dans le flanc qui m'inspire de sérieuses inquiétudes; un cheval est blessé; un spahi de Guémou a la cuisse traversée. Le feu cesse à midi.

Depuis le début, nos pertes s'élevaient à:

Mission: 1 tué, 7 blessés (dont le lieutenant Spitzer).

Ségou: 28 tués, 201 blessés (dont un frère de Bodian).

Kénédougou: 71 tués, 478 blessés.

Soit au total: 100 tués, 686 blessés; dans ce chiffre bien des blessures légères ne sont pas comptées.

Sur ces entrefaites, le docteur Grall était venu de Ségou en toute hâte sur la demande du lieutenant Spitzer. J'allais moins mal et, grâce à ses soins, bientôt je pus croire la maladie bien enrayée. Le docteur Grall avait apporté avec lui des munitions d'artillerie et d'infanterie. Les gens de Kinian devenaient de plus en plus insolents, et Tiéba et Bodian, croyant sans doute qu'avec les 150 coups de canon que j'avais, je pouvais briser le village, me demandèrent de faire brèche au tata. Seulement ils voulaient une brèche pour le Ségou et une autre pour le Kénédougou, près l'un de l'autre; cela devait, disaient-ils, exciter l'émulation des sofas. Une seule brèche ne permettrait pas de voir bien nettement qui de Ségou ou de Kénédougou resterait le mieux dans le tata.

J'augurai bien de tout cela, et si les sofas de Tiéba se battaient comme le 26 octobre, le village pouvait très bien être pris, en partie du moins; car d'accord dans cela aussi les deux famas voulaient que je fasse brèche au sud dans le nouveau tata. Ce n'était guère avantageux; mais je me rendis à leur demande, et le 20 novembre, au matin, je commençai à faire brèche entre deux diassas, dans lesquels se trouvaient massées à l'abri les deux colonnes d'assaut du Ségou et du Kénédougou. En dehors de l'assaut aux deux brèches, l'attaque devait être générale pour éparpiller la défense.

Avant le premier coup de canon, bien des balles frappaient autour de nous; mais dès que la pièce eut fait feu, le tir du village cessa sur nous, ce qui permit de porter la pièce de 200 mètres à 100 mètres du tata et de faire les deux brèches rapidement, avec un minimum de coups. Les deux brèches terminées, je donnai le signal de l'assaut et montai sur un ob-

servatoire pour voir le mouvement et donner des ordres. Hélas ! le Ségou, au lieu d'aller sur la brèche, s'en allait en rampant parallèlement à la muraille d'abord, puis s'en écartait petit à petit pour rentrer dans les diassas. Le lieutenant Spitzer et l'interprète partirent pour les arrêter et les lancer sur la brèche. Ils réussirent bien à les arrêter à coups de revolver, mais ils ne purent les lancer en avant. Avec le docteur Grall nous essayons également : tout fut inutile. De son côté, le Kénédougou recommençait comme le 17 octobre, et les sofas dansaient à 40 ou 50 mètres du village et des deux brèches, que les gens de Kinian bouchaient sous leurs feux avec des troncs d'arbres arrachés aux terrasses des cases.

Bodian et Tiéba étaient honteux et je me repentis vivement d'avoir cédé à leurs instances.

Résultat de cette journée : Mission : 3 blessés; Segou : 8 tués, 101 blessés; Kénédougou : 33 tués, 175 blessés ; au total, depuis le début du siège de Kinian : 141 tués et 965 blessés.

Envoi d'une colonne de secours de Samory. — J'avais appris dès les premiers jours de décembre que Samory se proposait de venir au secours de Kiniau. Bolo Mamourou, avec une colonne de 3,000 à 3,500 hommes, était en route et marchait de Tenetou droit sur Kinian en passant par Oualla, gros village sur la rive gauche du Bagoé. Ce village, ami de Tiéba, qui avait été faire sa soumission au résident de Ségou, vint me trouver aussitôt, me demandant du secours. Je répondis que je ne ferais rien tant que Kinian ne serait pas pris. En réalité, je ne voulais pas engager prématurément les hostilités contre Samory.

Bodian et Tiéba voulaient envoyer des cavaliers et fantassins. Je m'opposai à ce qu'aucun renfort partit de Kinian pour Oualla ; il aurait toujours été considéré comme envoyé par moi, et sous aucun prétexte je ne voulais que Samory pût dire que j'avais commencé la lutte contre lui. Je donnai des conseils au fils du chef de Oualla et lui déclarai qu'après la chute de Kinian, le colonel prévenu aurait le temps de nous répondre, et qu'alors sans doute j'irais à leur secours, sinon moi, du moins Tiéba. Le fils du chef de Oualla m'affirma que le village de son père regorgeait de mil et était assez fort pour tenir tête pendant quatre mois à Samory.

Il n'en fut rien : le 12 décembre, après trois jours de lutte, Oualla était pris. Le premier jour, la colonne de Samory était rentrée par surprise et par trahison dans le village. Elle en occupait la moitié quand Oualla put commencer à se défendre. Chaque nuit, les vieux, les femmes, les enfants commencèrent à s'enfuir du village vers la montagne, emportant avec eux des provisions de mil. Le 12 au matin, tout Oualla était évacué par ses habitants.

J'envoyai aussitôt surveiller tous les gués, car je supposais que Bolo Mamourou viendrait sur Kinian, et j'étais très rassuré à cette idée que j'avais assez de monde pour faire face à Kinian et bien recevoir la colonne de Samory. Après avoir passé le Bagoé, la colonne était forcée, pour venir sur nous, de passer le marigot de Néguié, marigot difficile, franchissable seulement en quelques points. Je donnai l'ordre de rendre les passages absolument impraticables et de creuser des fossés en arrière pour les faire occuper, en cas de venue de Bolo Mamourou, par une petite troupe: deux colonnes, une du Ségou, l'autre de Kénédougou avec la pièce, devaient aller faire un détour et couper la route sur les derrières des sofas de Samory, ou tout au moins sur leurs flancs. Bolo Mamourou n'aurait pu alors refranchir le Bagoé, où les moyens de passage se résument à quelques pirogues.

Mais Bolo Mamourou n'osa pas venir à Kinian ; il reprit la route de Ténetou avec un maigre butin, et un de ses sofas fait prisonnier par les gens de Oualla m'affirma que Bolo Mamourou devait tomber sur Foulala et ravager le pays du même nom, de manière à faire le vide entre lui et Tiéba. Les gens de Oualla auxquels Tiéba avait offert l'hospitalité ont réoccupé leur village.

Continuation du siège. — A la fin de décembre Kinian tenait toujours, et quelques déserteurs m'affirmèrent qu'on savait dans le village que Oualla était pris, que Kouroumina disait que la colonne de Samory allait venir; il affectait même de monter avec beaucoup de monde sur sa terrasse pour interroger l'horizon ; mais au bout de quelques jours cette manœuvre ne prenait plus guère, d'autant plus qu'aussitôt que la chose nous était signalée, quelques balles de kropatsheck invitaient les curieux à descendre de leur poste d'observation.

Je croyais d'ailleurs sentir une sorte de découragement dans le village; en interrogeant les prisonniers il me semblait m'apercevoir que, sinon tous, du moins un grand nombre des sofas de Kouroumina comprenaient très bien que Samory ne viendrait pas. Mais habilement Kouromina, aidé de ses principaux chefs, relevait les courages. Aussi je résolus de tenter de frapper par intimidation le moral des assiégés. Des bois furent coupés en grande quantité, puis pendant la nuit du 2 janvier les grands diassas furent démolis rapidement et portés en avant à 75 et 100 mètres au maximum du tata.

Toute la nuit les gens du village sur le qui-vive envoyèrent des coups de fusil auxquels on ne répondit pas. Au jour, les diassas étaient tous reconstruits, des petits fossés reliaient chaque diassa. Le lendemain des troncs d'arbre étaient enfoncés dans ces fossés, et une longue ligne de palanques ininterrompue entourait le village. Le développement des diassas qu'on venait de reconstruire était au moins six kilomètres. Des abatis et des haies d'épines défendaient les passages des marigots.

A la vue de ce travail les gens de Kinian nous témoignaient tout leur mécontentement en nous envoyant un nombre de coups de fusil inusité depuis longtemps. Ils criaient aux sofas que si les blancs n'étaient pas avec eux, il y a longtemps qu'ils seraient partis. Enfin Kouroumina déclara à tous que les sofas qui sortaient étaient aussitôt égorgés par nous, que nous n'épargnions personne, qu'il ne fallait pas essayer de se rendre, et d'ailleurs que Samory allait venir.

L'avancement des diassas et la construction des palanques avaient coûté :

Au personnel de la mission : 1 spahi blessé ; au Ségou : 3 tués, 8 blessés; au Kénédougou : 1 tué, 18 blessés; soit 4 tués et 27 blessés, ce qui nous donnait un total de 145 tués et 992 blessés.

Le 8 janvier 1891, des renforts étaient venus au Ségou et au Kénédougou. L'effectif complet du Ségou était de 3,371 hommes; celui du Kénédougou, 8,640: soit un total de 12,011 combattants se divisant ainsi :

Cavaliers armés de fusils, 1,823 (Ségou, 423 ; Kénédougou, 1,400).

Cavaliers armés de lances, 190, tous de Ségou.

Fantassins armés de fusils, 7,827 (Ségou, 2,227 ; Kénédougou, 5,600).

Fantassins armés de flèches, 2,071 (Ségou, 431 ; Kénédougou, 1,640).

Fantassins armés de lances, 100 de Ségou.

En chiffres ronds : 10,000 fantassins, 2,000 cavaliers.

Vers le 20 janvier, des hommes de Ségou, qui venaient porter au camp sous Kinian des marchandises diverses, étaient assaillis par une bande de 100 à 150 individus de Kélé-Kélé. Kélé-Kélé est un village sur la rive gauche du Bagoé, lié avec Kinian, et c'est là que plus tard Kouroumina se rendit. Lorsque la colonne de Samory était à Oualla, les gens de Kélé-Kélé lui avaient envoyé comme renfort 12 cavaliers et 40 fantassins. Bolo Mamourou reparti, ils essayaient de couper nos routes. Comme cela se passait sur le territoire du Kénédougou, j'envoyai aussitôt 200 cavaliers à leur poursuite ; mais, aussitôt leur coup fait, les guerriers de Kélé-Kélé avaient disparu, et on ne put leur prendre qu'un fusil à deux coups et un bœuf.

Passage du capitaine Monteil. — Le 1er février, le capitaine Monteil arrivait sous Kinian. Il avait essayé d'aller de San vers l'est, mais avait dû se rejeter dans le sud avec tout son convoi; puis prenant les devants, il venait à Sikasso nous demander des renseignements et notre avis.

Après avoir causé longuement avec le docteur Crozat, qui lui donna sur la route qu'il avait déjà suivie tous les renseignements possibles, le capitaine Monteil quittait Kinian le 13 et partait de Sikasso le 26, conduit par les guides du docteur Crozat et les envoyés des divers chefs que Crozat avait amenés avec lui.

Nous étions à Ségou depuis quelques jours, lorsqu'on vint nous annoncer qu'un homme du capitaine Monteil venait en toute hâte à Ségou prévenir que ce dernier, attaqué, avait été pillé de tout ce qu'il possédait, qu'on lui avait même pris son cheval. En interrogeant l'homme, en rapprochant les dates qu'il donnait de ce que nous savions déjà, il nous fut facile de nous convaincre qu'il n'y avait rien de vrai dans ces histoires; et c'est pour ce motif, mon colonel, qu'il ne vous en fut pas rendu compte immédiatement. Toutefois le résident de Ségou envoya aussitôt aux renseignements. Il était déjà acquis au moment de mon départ qu'ému des racontars de ce déserteur de la mission, Tiéba ne pouvant souffrir qu'un Français fût attaqué pour ainsi dire chez lui, s'était mis en marche le jour même où il avait appris la chose ; plus tard, paraît-il, reconnaissant que tout ce qu'on lui avait dit était faux, ayant sa colonne à deux pas des Bambaras, partisans de ses ennemis (débris de la colonne de Kong-Suramana), il les avait attaqués et leur avait pris deux villages, Kourouma et Kokoro. Etant donné les vieilles haines existant entre lui et le pays de Kong, il ne faut pas s'étonner que Tiéba se soit jeté sur ces villages; ayant tant fait que de venir si près, la lutte entre eux et lui était fatale. Aussitôt débarrassé de Samory, il se serait sûrement porté de ce côté pour s'ouvrir la route sur Bobo-Dioulassa.

Tentative de révolte dans le Baninko. — Le 6 février, je reçus une lettre du capitaine Underberg, me parlant d'une révolte dans le Baninko et me demandant, aussitôt Kinian tombé, de renvoyer les sofas du Ségou. Ma première idée fut de faire partir pour Ségou, le lendemain matin même, non seulement Bodian et ses hommes, mais encore le lieutenant Spitzer, mes tirailleurs et mes spahis ; j'avais beaucoup plus qu'il ne me fallait avec le Kénédougou seul. Je ne le fis pas pour plusieurs raisons que j'indiquai au résident du Ségou, qui fut entièrement de mon avis.

En effet, si je renvoyais Bodian et ses guerriers, je mécontentais ceux-ci, qui avaient été à la peine et qui se seraient crus renvoyés au moment du butin. Je les indisposais contre nous et contre leur fama, qui perdait d'un seul coup tout le prestige que nous nous efforcions de lui faire acquérir.

J'indisposais à coup sûr le Ségou contre le Kénédougou, qui aurait été fatalement soupçonné d'avoir agi par pression pour me faire renvoyer la colonne du Ségou et garder ainsi tout le butin pour lui. Bref, c'eût été à mon avis une chose désastreuse que ce renvoi.

D'un autre côté, je sentais que Kinian ne tarderait pas à tomber. Kinian en effet mourait de faim et je vous tenais tous les jours au courant de la sortie des déserteurs, vrais squelettes ambulants, qui venaient se livrer à nos diassas. Je voulais forcer à un assaut pour en finir. Je ne pus réussir à décider les famas. « Le village est fini, me disaient-ils, quelques chefs de cases ont commencé à sortir; ce soir, peut-être demain, la plus grande partie du village sera dehors, et alors ceux qui ne veulent pas se rendre sortiront, et nous les aurons dehors sans beaucoup de mal, tandis que dedans ils nous tueront beaucoup de monde. » Certes, c'était bien raisonné à leur point de vue de noirs, pour qui le temps n'est rien.

Je vous télégraphiai donc le 10 février dans ces termes :

« J'ai sous Kinian 10,000 combattants, dont 1,900 cavaliers, et Tiéba pourrait, s'il le voulait, me fournir 15,000 combattants, dont 2,000 cavaliers, ce qui me permettrait de n'être nullement inquiet des bruits qui courent sur les rassemblements de Samory, ayant plus que largement de quoi y faire face. Telle est la situation ; depuis, voilà ce qui s'est passé : d'abord, les diassas sont à toucher le village, les palanques forment une ligne ininterrompue sur laquelle l'élan des fuyards viendrait se briser. Mais cette ligne de palanques est même inutile : le village est affamé, il n'y a plus du tout de mil ; on a tué les chevaux pour les manger. C'est à peine s'il en reste quelques-uns. D'un moment à l'autre le village va se rendre à merci. C'est ce qu'affirment les squelettes ambulants qui sortent chaque nuit (12 ce matin) et qu'il est impossible de ne pas croire en les voyant. Dans deux jours, un jour, peut-être quelques heures, la reddition générale commencera. Si elle n'est pas faite déjà, c'est parce que Kouroumina et les chefs de cases ont muré toutes les portes et font couper le cou aux sofas simplement soupçonnés de vouloir s'en aller ; mais cette situation ne saurait se prolonger. Ma situation sous Kinian est telle que lorsque j'appris la révolte dans le Baninko, je voulus renvoyer de suite le lieutenant Spitzer, ma pièce avec mes propres tirailleurs et la colonne du Ségou. Le seul motif qui m'a empêché de le faire est que Bodian a besoin de prendre du prestige, une autorité in-

contestée sur ce qui forme sa colonne et sur le pays, et que son départ brusque de Kinian n'aurait pas été compris par les gens du Ségou et ses guerriers; que ces derniers surtout n'auraient vu dans ce départ qu'une façon de les écarter, eux et leurs chefs, au moment du partage du butin. C'est ce qui m'a déterminé à conserver la colonne de Ségou dont je pouvais plus que largement me passer. Kinan pris..... comme les villages noirs se prennent par des noirs, hélas!... pour les noirs ce sera une victoire qu'auront remportée les famas du Ségou et du Kénédougou. Bodian avec son butin aura une maison montée d'un seul coup; d'un autre côté il sera à même de récompenser ceux qui l'auront bien servi, d'allécher les autres, par suite d'avoir une plus grande autorité.

« Quant à ce qui est de Samory, je pense que ses colonnes ne viendront pas nous attaquer ni ici ni près de Sikasso. Une première fois déjà, elles se sont bien gardées de passer le Bagoé et sont reparties après avoir pris Oualla; dernièrement elles ont ravagé le Foulala qui appartenait à Tiéba, il est vrai, mais elles l'ont fait pour faire le vide entre le Kénédougou et le Ouassoulou et parer ainsi à une attaque de ce côté-ci : telle est du moins ma conviction absolue. »

A la date du 22 février, je vous télégraphiai de nouveau :

« Kinian, 22 février 1891.

« Je donne l'ordre à Bodian de faire diligence pour diriger autant de pirogues que possible en face de Diéna, où elles devront être rendues le 26 au soir; un homme devra se rendre au-devant de la colonne pour la guider.

» Kinian tient toujours, mais ne peut durer. Hier sont sortis 11 véritables squelettes ; aujourd'hui, à l'heure actuelle, il en est sorti 21. Tous affirment sur leur tête qu'il n'y a plus dans le village un seul grain de mil; on ne vit plus que de la viande des chevaux que l'on abat; neuf chevaux ont été abattus hier et n'ont pu donner de quoi se soutenir à la moitié du village. Le chiffre maximum existant encore dans le village et qui m'a été donné est de 22. C'est vous dire que le village ne peut plus résister.

« Quant à une armée de secours, je n'ai aucune inquiétude à ce sujet: je serai renseigné, et je vous assure, mon colonel, que de ce côté-là il n'y a rien à craindre.

« A moins d'ordres contraires, dès la chute de Kinian, je rejoindrai Ségou avec tout ce que j'ai de monde ici, et de là me rendrai à Bamako, conformément à vos ordres. »

(*A suivre.*)

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ALLEMAGNE

Berlin, 25 septembre.

Le tsar et la tsarine sont arrivés ici, vers dix heures, à la gare de Stettin, avec plus d'une heure de retard. Il n'y a pas eu de réception officielle. Se trouvaient à la gare : le prince Léopold en uniforme russe, la princesse vêtue de deuil, le gouverneur de la ville comte Schlieffen, le personnel de l'ambassade de Russie, moins le comte Schouvaloff, actuellement absent de Berlin.

Les augustes voyageurs ont pris le thé dans la salle des princes. Le service était fait par les chasseurs royaux prussiens, de même que la table était garnie de la vaisselle plate royale.

Le couple impérial est reparti à dix heures trente-huit minutes pour Moscou, *via* Alexandrowo. Le train spécial qui les emmène est composé de cinq wagons-salons. (*Agence Havas*).

Berlin, 25 septembre.

A la collation servie dans la salle des princes, à l'arrivée du tsar et de la tsarine, le tsar avait à sa droite la princesse Léopold, puis le prince héritier ; à sa gauche la tsarine, le prince Léopold et la grande-duchesse Xénia.

Le tsar portait un costume de ville.

Avec le général de Schlieffen, se trouvaient aussi à la gare, les généraux Hahnke et Wittich. (*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 25 septembre.

L'empereur est parti ce soir pour Prague à huit heures un quart; il était accompagné de ses aides de camp MM. de Paar et Bolfras.

Le ministre de la justice qui remplace, comme on sait, le comte Taafe, était parti dans l'après-midi. (*Agence Havas.*)

Vienne, 26 septembre.

La *Wiener Zeitung* publie un rescrit de l'empereur au comte Taaffe, fixant au 8 octobre la réouverture du Reichsrath. (*Agence Havas.*)

ESPAGNE

Madrid, 25 septembre.

L'escadre anglaise est arrivée à Port-Mahon. (*Agence Havas.*)

DANEMARK

Copenhague, 25 septembre.

Le tsar, la tsarine et leurs enfants sont partis ce matin à neuf heures quarante pour Moscou, par la voie de Gjedser. (*Agence Havas.*)

Copenhague, 25 septembre.

Le tsar est arrivé à quatre heures à Warnemünde. Il est parti à cinq heures et demie viâ Rostock et Berlin. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 26 octobre 1891, dans le département de l'Eure, à Evreux.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui ;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat ;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat ;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

La liste d'inscription sera close le 24 octobre 1891.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

AGRÉGATION D'ANGLAIS

Programme du concours de 1892

Auteurs anglais.

Percy's : *Reliques of Ancient English Poetry, book I.*
Nicholas Udall : *Roister Doister* (*Arber's reprints*).
Shakspeare : *Othello.*
Bacon : *New Atlantis.*
Milton : *Paradise regained, book IV.*
Jeremy Taylor : *Holy Dying.*
Dryden : *Religio Laici.*
Young : *Night Thoughts, night I.*
Johnson : *A Journey to the Western Islands of Scotland.*
Crabbe : *The Village; the Parish Register, book I.*
Th. Moore : *Irish Melodies.*
Thackeray : *Henry Esmond.*
Robert Browning : *Paracelsus, part III.*

Auteurs français.

Joachim du Bellay : *Vers lyriques et Poésies diverses, Antiquités de Rome, Songe ou Vision sur Rome* (Edition Becq de Fouquières).
Corneille et Molière : *Psyché*, actes II et III.
Mme de la Fayette : *La Princesse de Clèves*, 1re partie.
Diderot : *Le Neveu de Rameau.*
Victor Hugo : *Les Pauvres gens.*
Fromentin : *Dominique.*

Auteur allemand.

Schiller : *La Mort de Wallenstein*, actes IV et V.

INFORMATIONS

Les inscriptions pour les examens de la licence ès sciences seront reçues au secrétariat de la faculté des sciences, tous les jours, de deux heures à quatre heures, du jeudi 8 au jeudi 15 octobre.

Les candidats doivent produire, en s'inscrivant, leur acte de naissance et le diplôme de bachelier ès sciences. Ils doivent justifier, en outre, qu'ils ont pris les quatre inscriptions trimestrielles réglementaires.

Ils pourront demander leur inscription par lettre affranchie accompagnée des pièces réglementaires.

Ministère de la guerre.

AVIS

Le samedi 24 octobre 1891, à une heure de relevée, au palais du tribunal de commerce de la Seine, adjudication de :

1° 3.632.940 Boîtes à poudre de chasse avec accessoires, et 20 outils à dilater, en un seul lot;
2° 6.336.000 Etiquettes pour boîtes à poudre de chasse, en un lot;
3° 3.600.340 Instructions pour les consommateurs de poudre de chasse, en un lot,

à livrer aux Poudreries nationales pendant l'année 1892.

Le cahier des charges est déposé au laboratoire central des poudres et salpêtres, 12, quai Henri IV, à Paris, ainsi que dans les établissements réceptionnaires.

N° 175.

MARINE

SERVICE DES VIVRES

Adjudication à Toulon, le 14 octobre 1891 :

Fourniture de la viande fraîche, des bœufs et moutons vivants, du foin à livrer à Toulon et aux Salins-d'Hyères, et de l'entreprise du transport aux Salins-d'Hyères du pain et des légumes frais pendant l'année 1892.

Viande fraîche
Beurre et œufs } pour le service des hôpitaux.
Poulets de Toulouse

AVIS

Le public est prévenu que les adjudications de blé froment tendre et de sucre, annoncées comme devant avoir lieu le 24 septembre, à Cherbourg, sont remises au 15 octobre 1891.

Adjudication à Brest, le 14 octobre 1891 :

Sucre blanc raffiné.

Voir le cahier des charges au bureau du commissaire aux subsistances, à Toulon et à Brest, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine (bureau des subsistances).

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Samedi 26 Septembre	COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
			en liq..						
Oct. 91	3 %	96 15 20 25	fin ct...	96 30	96 32½	96 22½	96 25	96 20	96 32½
			P° fin c.		d1f	96 30	96 40 d50		
			P° fin c.	96 32½	96 45 d25				
			P° fin p.	96 50	d1f	96 75	96 77½ d50		
			P° fin p.	96 95	97 .. d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %	91	fin ct...					91 ..	
			en liq.						
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés	95f 10 15 10	fin ct..	95 15			95 10	95 ..	95 05
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.	95 15	95 20 d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.	95 55	95 60 d25				
			en liq..						
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)	97f 80	fin ct...	97 65			97 60	97 70	97 70
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
			en liq..						
Août 91	4 ½ % 1883	105f 75 70 65 60 55 65.	fin ct...	105 80			105 75	105 75	105 85
			P° fin c.				d50		
			P° fin c.						
			P° fin p.				d50		
			P° fin p.						
Août 86	Promesses d'inscript. 4½ % 1883.	0 25						0 25	
Sept. 91	Bons du Trésor 4% — éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 5000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
d°	éch. 1er mars 96								
Juill. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), n°s 221,501 à 273,500	509 508	en liq.. / fin ct..					508 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Sept. 91	Ville de Paris — Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	545	fin ct...					549 .	
Août 91	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	526 527	fin ct...					527 ..	
Juill. 91	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	417	fin ct...					417	
Juill. 91	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	409 50 409 408 25 410	fin ct...					408 50	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	105 50						106 ..	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	534 532 50	fin ct...					532 50	
d°	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	532 50 533 50 532	fin ct...					532 50	
			en liq..						
Sept. 91	d° 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	406 25 406 407	fin ct...					407 50	
d°	d° d° quarts, r. 100f	103 25 103						103 25	
Mars 91	d° d° nouv., 120 f. p.	398 50 399	fin ct...					398 50	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	101 50 102 50	fin ct...					101 25	
			en liq..						
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	403 405 403 50	fin ct...					403 75	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
			en liq..						
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (Int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	501 25	fin ct...					501 25	
			P° fin c.						
	VALEURS FRANÇAISES								
			en liq..						
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	560	au 15..					555 ..	
			en liq..						
Juin 91	Banque de France (nominatives).	4590 4595	fin ct...					4580 ..	4595 ..
			P° fin c.		d40		d50		
			P° fin p.	4660 ..	d20		d50		
			en liq..						
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).	445 443 75 445	au 30..	445 ..				445 ..	447 50
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 38)	795	au 30..	792 50	793 75	792 50	792 50	790 ..	795 ..
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15	801 25	d10		d10		
			P° au 31		d10		d5f		
			en liq..						
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).	452 50 453 75 455 456 25 457 50 460	au 30..	450 ..			460 ..	450 ..	447 50
			P° au 30		d10		d5f		
			en liq..						
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26)		au 30..						
			P° au 30						
			en liq..						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 10)	358 75	au 30..						
			P° au 30						
			en liq..						
Juin 91. ex-1re r.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	280	au 30..	280 ..				285 ..	285 ..
			P° au 30		d10		d5f		
			en liq..						
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	543 75 542 50 546 25	au 30..	548 75	548 75	542 50	545 ..	545 ..	
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)		P° au 15		d10		d5f		
			au 30..						
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).	125	en liq..						
			au 30..					430 .	
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.).		en liq..						
			au 30..						
Avril 91	Banque hypot. de Fce, r. 1000f, t.p.	516 515 50	fin ct...					515 50	
Sept. 91	d° 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	420 419 418 416 420	fin ct...					419 50	
Avril 91	Algérienne (Société gén.), en liq., [illegible]	1[illegible]3	en liq..						
			fin ct.					154 .	
[illegible]	[illegible]	528 527 50 527 526	au 30..					528 ..	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.		
d° de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.		
d° de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.	113 .	
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500 f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr.	109 .	
d° 1881, 4%, r. 500 f.	510	508 50
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	110 50	
d° 1863, 3%, r. 100 fr.		
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.		
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	99 50	
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.	515 ..	
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	46 50	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.	240 ..	230
Canal de Panama, parts de fondat.	300 .	280 ..
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	410 .	408 75
Midi, d° act. de jouiss.	670	
Nord, d° act. de jouiss.	140750	
Orléans, d° act. de jouiss.		
Ouest, d° act. de jouiss.	570 .	
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	135 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f, t.p.		
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	541 25	540 .
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	577 50	575 ..
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.		
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	240 ..	
d° du département du Nord		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier	380 .	
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.		
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.		
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	557 50	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	1580..	
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (n°s 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entrepreneurs (ex-c. 48).	255	253 ..
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	138 ..	
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1440..	
d° act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 11).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.	260 .	
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 15).		
Ind. linière (Compt. de l') a. 500f.		
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 29).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p.	1360 .	
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).		
d° act. de jouiss.	585 ..	
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé	1510..	
2e série, act. 500 fr., t.p.	1505..	
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.	795 ..	
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	790 ..	
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2500..	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	810 ..	800
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vignacs (Cuivres), act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.		

Jouissance	Samedi 26 Septembre	Comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
[illegible]	Actions 500 fr., tout payé (nominatives)	1270 1272 50	en liq.						
			fin ct.	1280	1282 50	1277 50	1277 50	1275	1285
			P° fin c.		d40		d20		
			P° fin c.		d10		d5		
			P° fin p.		d40	1290	d20		
			P° fin p.	1300	1297 50 d10		d5		
	Obligations :								
Mai 91	Crédit Foncier de France. fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.							1210	
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	520						520	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	104 25						104 25	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f	601							
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f	120						120 50	
Mai 91	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	518						516	
d°	communales, 3%, remb. 500 f	508						508	
d°	d° 5es, r. 100 f	102						102	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	513	fin ct.					513 25	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p	394 394 25	en liq.					394	
Sept. 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	476 476 25	fin ct.					476	
Mai 91	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	480	fin ct.					480 57	
Sept. 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	474 474 25	fin ct.					474 25	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p	421 50 422	fin ct.					422	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p	479 479 25	fin ct.					479 25	
	Bons 100 fr., lots 87, au port.	51f	fin ct.					52	
	d° d° (nomin.)		fin ct.						
	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	41f 42f	fin ct.					41	
	d° d° (nomin.)		fin ct.						
Mai 91	Crédit industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.)		en liq.						
			au 30.						
M. 91	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillaise), a. 500 f., 250 p.		en liq.						
			au 30.						
Sept. 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p (ex-coupon 43)	808 75 807 50 805	en liq.						
			au 30.	812 50			807 50	810	811 25
			P° au 30		d10		d5		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé (ex-coup. 18)	323 75 325 323 75	en liq.						
			au 30.	323 75			320	325	323 75
			P° au 30		d10		d5		
			P° au 15		d10		d5		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), a. 500 f., 125 p. (nom.) (en liq.)		en liq.						
			au 30.						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6)		en liq.						
			au 30.					330	
			P° au 30		d10		d5		
Avril 91	Société gén. développt du Commerce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	485	en liq.						
			au 30					485	
			P° au 30		d10		d5		
Mai 91	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie) (ex-coup. 18)		en liq.						
			au 30.						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)	467 50	en liq.						
			au 30					470	
			P° au 30		d10		d5		
Mai 87	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4)		en liq.						
			au 30.						
Sept. 91	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (ex-coupon 39)		en liq.						
			au 30.						380
			P° au 30		d5		d5		
			P° au 15		d10		d5		
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.)		en liq.						
			au 30.						
Avril 90	Banque Russe et Française, act 500 fr., tout payé (ex-coup 4)	315	en liq.						
			au 30.						
			P° au 30		d10		d5		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.)		en liq.						
			au 30.						
Juill. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14)	12f 50	en liq.						
			au 30.					12 50	
			P° au 30		d10		d5		
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)		en liq.						
			au 30.		d10		d5		
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11)	481 25	au 30.					481 25	
Août 91	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p	388 388 25 388	au 30					388 50	
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 26)		en liq.						
			au 30.						
			P° au 30		d10		d5		
			P° au 15		d10		d5		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'État) t.p.	705 700	en liq.						
			fin ct.					692 50	
Mai 91	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'État), ex-coupon 30	620	en liq.						
			fin ct.					617 50	
Mai 91	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67)	915	en liq.						
			fin ct.					915	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)	1507 50 1510	en liq.						
			fin ct.	1510			1512 50	1510	1510
			P° fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)	1312 50 1315 1312 50 131[illegible]	en liq.						
			fin ct.					1312 50	
			P° fin c.		d20		d10		
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)	1835	en liq.						
			fin ct.					1832 50	1835
			P° fin c.		d20		d10		
			P° fin p.		d20		d10		
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 78)	1545 1542 50	en liq.						
			fin ct.					1540	
			P° fin c.		d20		d10		
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72)	1071 25 1070 1065	en liq.						
			fin ct.					1071 25	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11)	[illegible]30 527 50 525	en liq.						
			fin ct.					535	
	(Gar. de l'État ou de Dépts)		P° fin c.		d10		d10		
Mai 91	Docks et Entrepots de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35)	[illegible]20	en liq						
			au 30.					516 25	
			P° au 15		d10		d5		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13)	550 552 50	en liq.						
			au 30.					545	545
			P° au 30		d10		d5		
	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11)								
					d10		d5		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Étr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)	442 50 443 75	en liq.						
			au 30.	445			443 75	443 75	
			P° au 30		d10		d5		
			P° au 15		d20		d20		
Juill. 91	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4)		au 30.						
Mai 91	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 19)	575	en liq.						
			au 30.						
			P° au 30		d10		d5		

[illegible]	Plus haut	Plus bas
Loire (Ateliers et Chantiers), a. 500 f., t.p.		
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	145	141 25
Anciens Établissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)	410	
Châtillon et Commentry (Forges de)		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)		
Établissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	542 50	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)	380	
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p.	360	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1075	1073 75
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	723 75	
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	372 50	
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	118	
Voitures à Paris, actions de jouiss.	210	
Touage de la Basse-Seine et Oise		
d° de Conflans à la mer		
Transports maritimes (Soc. de)		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 20).	475	465
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	725	
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2425	2410
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	215	
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1128 75	1125
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p.		
L'Éclairage Électrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.	385	
Établissements Duval, a. 500 f., t.p.	2095	
Établiss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4)	1425	
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.		
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	577 50	
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.	235	
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	262	260
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 50).	800	
Matériel agricole et industriel		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	1350	1345
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p	518 75	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé	1710	1705
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	220	215
d° parts bénéficiaires	217 50	
Valeurs Françaises (Oblig.)		
Alais au Rhône et Méditerranée	25	
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	195	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	429	
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr.		
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr.		
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.	380	377
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'État, oblig. remb. de 1886 à 1956.	430	
d° d° de 1887 à 1985.	410	407 50
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'État)	406 25	
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	412	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	407	
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	652 25	
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'État).	442	441
d° nouvelles d°	437	
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	438	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'État).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne : Aïn-Tizy, etc., 3%, r. 500 f. (garantie de l'État)	405	
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'État).		
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'État)		
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'État).	414	412
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr.	1285	1284 75
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	448	447 50
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	444	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	444 25	
Dombes et Sud-Est, 3%, r 500 fr	438 50	
d° 3% nouveau, remb. 500 fr	438 50	
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	442	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	442 75	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr	647	
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.)	443 75	443
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f	446	
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	449 50	449 25
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'État).		

Jouissance	Samedi 26 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Compagnie [illegible] du Gaz, act. de 250 fr., tout payé (ex-coup. 64)		en liq.						
		1460	au 30	1458 75			1457 50	1460	1458 75
			P au 30		d10		d5f		
			P au 15		d10		d5f		
Avril 91	d° [illegible] de jouissance (ex-coup. 19)	1160 1163 75	en liq.						
			au 30					1162 50	
			P au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 50)		en liq.						
		591	au 30	586 25			587 50	588 75	587 50
			P au 30				d5f		
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr. t.p.		en liq.						
		660 658 75	au 30					658 75	
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p (ex-c. 12)		en liq.						
		1830	au 30	1085				1085	1085
			P au 30		d10		d20		
			P au 15		d10		d10		
Juill. 91	d° [illegible] de jouiss. (ex-c. 10)		en liq.						
		490 485	au 30					490	
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 35)		en liq.						
		710 705	au 30					705	
			P au 30		d10		15f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr. t.p (ex-c. 1)		en liq.						
		303 75 302 306 25	au 30	302 50				300	301 25
			P au 30		d10		15f		
			P au 15		d10		15f		
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 fr. t.p (ex-coupon 24)		en liq.						
		2950 2945 2950	au 30					2950	
			P au 30		d..		d5f		
			P au 15		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. ind. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. (ex-coup. 10), en liquid		en liq.						
		28 27f50 28f25 50 75 29 50 75 30f 31 30f	au 30	30	31 25	28 75	31 25	29	28 75
			P au 30		d10		d5f		
			P au 15		d10		d5f		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p		en liq.						
		208 75	au 30					205	
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 12), en liq		en liq.						
		66 25 67 50 65f 67f50	au 30	70			65	58	62 50
			P au 30		d10		d5f		
			P au 15		d10		d5f		
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 15), en liquid		en liq.						
		35f 34f50 25 35f 34f75 2 34f 33 75 34f75 34f50	au 30	33 75	35	33 75	33 75	35	35
			P au 30		d10		d5f		
			P au 15		d10	37 50	d5f		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65)		en liq.						
		2900 2897 50	au 30	2902 50	2905	2897 50	2897 50	2900	2905
			P au 30		d40		d20		
			P au 30		2910 d10		d5f		
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p (ex-coup. 44)		en liq.						
		810	au 30					806 25	
			P au 30		d10		d5f		
			P au 15		d10		d5f		
Juill. 91	d° Parts de jouiss. (ex-c. 27)		en liq.						
		308 75	au 30					308 75	
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27)		en liq.						
		1198 75 1195	au 30	1198 75				1198 75	1195
			P au 30		d10		d5f		
Sept. 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	138	au 30					138 50	
Juill. 91	Suez, soc. civ. pour le recovrt des 15% attrib. au Gouv. Égyptien (ex-coupon 12)		en liq.						
		2048 75 2040	au 30	2052 50				2040	2055
			P au 30		d20		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup 18)		en liq.						
		410	au 30					410	
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act 500 fr., tout payé (ex-coup. 7)		en liq.						
		505 502 50	au 30	500				505	505
			P au 30		d10		d5f		
			P au 15		d10		d5f		
Oct. 88	Télégraphe de Paris à New York (Cie Fr.), a. 500 f. t. p. (ex-c. 9)		en liq.						
		115 50 116 25	au 30	115			116 25	117 50	120
			P au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9)		en liq.						
		485	au 30						
			P au 30		d10		d5f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
			en liq.						
Oct. 91	Angleterre, 2¾ % (n.c. fixe 25f20)	C. 500	au 30						
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.	C. 1000	en liq.						
			au 30						
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr.		au 30					240	
			P au 30		d..		d..		
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr.	325 320 321 25	en liq.					325	
...	d° d° c. de 5 obl.		au 30		d..		d..		
...	d° d° c. de 25 obl.		P au 15						
Mai 91	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.)		en liq.						
			au 30						
...	d° d° 1000 fl. d°	80 30	P au 30		d..		d..		
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or)		en liq.						
		97f ... C. 10000	au 30					97	
...	d° d° 1000 fl. d°	96f35 50	P au 30		d50		d25	96 20	
Juill. 91	Belgique, 2½ %, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 30						
...	d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	P au 30		d..		d..		
Mai 91	d° 3%, 1873		au 30						
Juill. 91	d° 3½ %, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 30						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 30						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq.						
Mai 91	d° 3½ %, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f 102 75	au 30						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	en liq.						
...	d° d° c. de 500 f.		au 30						
Août 91	d° 3½ %, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 30						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	P au 30		d..		d..		
...	d° d° c. de 500 f.								
			en liq.						
Juin 91	Brésil, 4½ %, 83, Obl. 1000 £. (Nég. ch. fixe 25f[illegible])		au 30						
...	d° d° 500 £.		P au 30		d50		d25		
...	d° d° 100 £.								
Avril 91	d° 4½ %, 88, Obl. 1000 £.		en liq.						
...	d° d° 500 £.		au 30		d..		d25		
...	d° d° 100 £.	76f25	P au 30		d50			77	
d°	d° 4% 1889 Obl. 1000 £.		en liq.						72 50
...	d° d° 500 £.		au 30					72 50	
...	d° d° 100 £.	72f	P au 30		d50		d25		
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé.		en liq.		d10		d5f		
			au 30					99	

[illegible]	Plus haut	Plus bas
Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Victor-Emmanuel, 62, 3%, r. 500f (int. gar.)		
Médoc, 3%, rembours. 500 fr.	36[illegible]	362 50
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.)	448	
d° 3% nouveau, r. 500f d°	453 75	453
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	450 50	450
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	442	
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.)	443	
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 3%, rembours. 500 fr.	448	
d° 3%, 1884, remb. 500 fr.	4[illegible]	4[illegible] 50
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	445	444 50
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.)		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f :		
1re émission, de 1 à 63,000		
2e émission, de 63,001 à 108,312		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
Intérêt garanti par l'État. Ouest, 3%, rembours. 500 fr.	446 75	446 25
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	453	452
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr.	1295	
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'État), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	410	409
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p.	497 50	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.)	430	
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	147 50	
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.)	409 50	408 50
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	505	
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr.		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	278	275
d° d° 5%, r. 500 fr.	240	232
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	367 50	
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr.	45	44
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.	467 50	
d° d° 5%, r. 500 f.		
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Étranger, 5%, r. 500 f.		
Eaux Banlieue, 4½ %, 89, r. 500 f.		
Eaux et Écl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.		
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Industrie linière, 6%, r. 300 fr.		
Éclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.		
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	510	508
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	526	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	526 25	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	310 50	
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Étr. 5%, r. 500 fr.		
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	307	302
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr.		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr.		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.		
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	250	
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.		
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr.	510	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr.		
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	503	502
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.		
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	408 50	
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	380	379 50
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Établsts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.		
Établissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½ %, r. 500f.	482 50	
Jardin zool. d'acclimat., 5%, r. 500f.	500	
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.	630	
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13	
Salines de l'Est, rembours. 625 fr.		
Taxes Municip. (Délég.) 4%, r. 500.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	133	
Canal Panama 5%, r. 500f (en liq.)	34	30
d° d° 3%, remb. 500 fr.	27	[illegible] 25
d° d° 4%, remb. 500 fr.	26	2[illegible]
d° 300f, remb. 1000 f. (1re série)	32	
d° d° (2e série)	31	28
d° d° (3e série)	100	98
d° [illegible] à lots t.p. à la répartition	102	92
d° d° depuis la répart.		
d° d° 322f50 payés		
d° d° [illegible]6 fr 67 payés		
d° Bons à lots [illegible]	73	70
Suez, 5%, rembours. 500 fr.	612 50	
d° 3%, rembours. 500 fr.	446 75	
d° d° 2e série, remb. 500 fr.	438	
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	94	93

Jouissance	Samedi 26 Septembre	Cours au comptant	Terme	Premier cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Égypte. Oblig. Daïra Sanieh 4% (décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	495 75 496	en liq.						
			au 30	492 50				496	
			P° au 30		d10				
Mai 91	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig. 7%, rembours. 500 fr.		en liq.		d10		d5f		
		493 493 50 494 493 75	au 30	492 50				493	492 50
	(Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)		P° au 30		d10		d5f		
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½% (décrets des 6 et 7 juin 1890)		en liq.						
		465 75 465 50 466	au 30	463 75	463 75	462 50	463 75	465	463 75
			P° au 30		d10		d5f		
Juin 91	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878		en liq.						
			au 15						
Sept. 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f		en liq.						
	(nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		au 30						
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég. ch. fi. 1f).		en liq.						
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente	73f	au 30	72 20					72 45
...	Coup. de 40 —	72f 50 40 30 25	P° au 30		d50		d25	72 70	
...	Coup. de 80 —	72f 40 30 25	P° au 15		72 80 d50		d25	72 70	
...	Coup. de 160 —	72f 50 40 35 30 20	P° au 31		d50		d25		
...	Coup. de 240 —	72f 72f 10 30						72 40	
...	Coup. de 480 —	72f 30 20 10 72f						72 40	
...	Coup. de 960 —	72f 30	en liq.					72 40	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég. ch. fixe 1f).		au 30						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba,		en liq.						
	6%, 1886, garantis.	495 50 496 495 496 50	au 30					495 50	
			en liq.						
d°	d° d° 1890, garantis.	456 50 458 50 459 50 460	au 30		d10		d5f	457 25	
			P° au 30		d10		d5f		
			en liq.						
....	États-Unis Cons. 4½% (n.c.f. 5f).		au 30						
Juill. 91	d° Consolidés 4%		au 30						
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89.		en liq.						
...	Oblig. et coupons (Titre de 617f.		au 30		d10		d25		
...	prescrits au bout — de 2468f.		P° au 30		d10		d25		
...	de 20 ans de l'éch. — de 6170f.		en liq.		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r. 500 f.		au 30						
		Gr. c.	en liq.						
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	409 410 412	au 30					410	
		Gr. c.	en liq.						
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	322	au 30					322	
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change		en liq.						
	fixe 2f 10). Coup. de 100 fl.		au 30		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe		en liq.						
	2 fr. 50). Oblig 100 fl.	93f 50 40	au 30	90 60				93 25	90 55
..	d° 500 fl.	92f 91f 75	P° au 30		d50		d25	93	
...	d° 1000 fl.	90f 30 40 45	P° au 15		d50		d25	90 40	
Août 91	d° 4½%, or, 89 (n. ch. fi. 2f 50).		en liq.						
...	Cap. des titres amort. (Obl 100 fl.	100 10 25 100	au 30					100 50	
...	prescr. après 20 ans. — 500 fl.	100 70	P° au 30		d50		d..		
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég. ch. fixe 2f 50).		au 15						
			en liq.						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 30	90 75	90 75	90 60	90 65	90 60	90 80
	d° coup. 500 fr.	90f 70 75	P° au 30		d1f		d50		
	d° coup. 100 et 200 fr.		P° au 30		d25				
..	d° coup. 50 fr.		P° au 15		d1f		d50		
...	d° c. au-dessous de 50 fr.	90f 90	P° au 15		91 20 d25			90 40	
Avril 91	d° 3%		au 30						
			en liq.						
d°	d° Obl Vict.-Emm., 63, r. 500f.	318 317 50	au 30					318	
Mai 91	Norvège, 3½% (nég. ch. fl. 25f 20),		en liq.						
	coup. de 504 f. (20 £).		au 30						
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	87f	au 30						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 30						
d°	d° obl. 5% d°		au 30						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch.		en liq.						
	fixe 25f 25), coup. de 20 £.	37f 36f 75 50	au 30	37 15	37 15	36 50	36 55	37 25	37 30
..	d° coup. de 50 £.	37f 50 38f	P° au 30		d50		d25		
..	d° coup. de 100 £.	37f 10 37f 36f 90 70 50	P° au 15		38 05 d50		d1f	37 55	
			en liq.						
Avril 91	d° 4½%, 88-89, r. 500f. (C. 500 f.	278 277 50 275 50 272	au 30					277	
...	Nos 1 à 390000 et (C. 5 obl.		au 30						
...	500001 à 929987. (C. 10 ob.	277	au 30						
			en liq.						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	102f 95 103	au 30						
Juill. 91	d° 1890, 4%		P° au 30						
..	Russie, 1850, 4½% (n. ch. fi. 25f 50.		en liq.						
	Oblig. de 100 £.		au 30						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	98f 40 50	au 30					98 25	
	Grosses coupures	99f 40							
Juin 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Orf),		en liq.						
	n.c.fi. 4f. Obl. de 100 r.	69f 50	au 30					69 50	69 90
	d° de 1000 r.	69f 95	P° au 30		d50		d25	69 75	
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Orf),		en liq.						
	n.c.fl. 4f. Obl. de 100 r.	71f 71f 60	au 30	71 60	71 60	70 90	71	71 60	71 65
.	d° de 1000 r.	71f 60 40 25 10	P° au 30		d50		d50	71 55	
			en liq.						
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair	99f 98f 75	au 30		d50			98 75	
...	Grosses coupures	98f 60 90 99f	P° au 30		d50		d25	98 90	
Avril 91	d° 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 30						
Juin 91.	d° 1882, 6%, or (nég. change		en liq.						
	fixe 4f), coup. de 125 r.	105 15 20 30	au 30					105 75	
..	coup. de 500 r.	105 15 20 30						105 50	
..	coup. de 1000 r.	105 40						105 60	
...	coup. de 1000 r.		en liq.						
	d° 1889, 4% (or)	98f 75 80 50 40	au 30					98 50	
Sept. 91			en liq.						
d°	d° 1890 d° 2e et 3e émis.	97f 40 60	au 30					97 20	
			en liq.						
d°	d° 1890 d° 4e ém. r. 500f		au 30					98 20	
Juill. 91	d° Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p. Obl 500 f.	98f 60 70 50	en liq.					98 60	
	d° 2500 f.	98f 25 30	au 30	98 30				98 70	98 60
	d° 5000 f.	98f 25 10	P° au 30		d50		d25	98 35	
	d° 12500 f.	98f 25 35 05						98 50	
			en liq.						
Juill. 91	d° d° 3e série	98f 60 50 40 20 50	au 30					98 60	
Mai 91	d° Chem. de fer, 4½%, 1re ém., 1880 (n. ch. fi. 4f) C. 100 r.		en liq.						
			au 30						
	C. 500 r.	69f 25	au 30		d50		d25		
	C. 1000 r.	69f 25	au 30						
Juin 91.	d° 5%, obl. ch. de fer Transcaucasien remb. au pair		en liq.						
		83f 25 35 45 83f	au 30					83 25	

Valeurs	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2¾%, 53 (n. ch. fi. 25f 20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Oblgi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	318 50	317
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f 50). Obl. 100 fl. (arg.).	79	
d° 1000 fl. d°	79	
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.	388 75	388
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
d° non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.		
Congo (État indép. du), Lots 1888.	[illegible]	
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	110	
Danemark, 3½% (nég. ch. fixe 1f 40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. e. arr.		
Haïti. 1825		
Hollande, 2½%, C.F. (n. ch. fi. 2f 10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	15	14
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	107 50	
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	99 50	99
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
d° 1866, 5%		
Gouv. de Québec, 80, 4½%, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég. ch. fi. 25f 20).	117 75	117 50
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f 50).		
d° d° (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f. p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	113	
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.		
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	640	
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t.p.		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	491 25	490
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	622 50	617 50
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.) — Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	350	347 50
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	335 50	
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083.	418	
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486.	406	
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale.		
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	105	
Beira-Alta, 3%		
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	185	170
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	205	
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	316	315
d° (Série X)	320	
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque.	398 50	398
d° (2e série), 2e hypothèque.	373	372 75
d° (3e série), 3e hypothèque.	348 25	
d° (4e série), 4e hypothèque.	325	
d° (5e série), 5e hypothèque.	319 25	319
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	3.1	350
d° Barcelone, 3%, 1re hyp.	352	
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	360	
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	323	
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	325	320
Ouest de l'Espagne, 4%	185	
Portugais, 3%	170	162
d° 3%, r. de 1891 à 1982	157	151
d° 4%	215	200
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	364	
d° 2e hypothèque.	348	345 50
d° 3e hypothèque	342	
Cordoue à Séville, 3%		
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%		
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion. 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r. 500f.	365	
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.	295	
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
d° 5%, série B, r. 504 f., t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.		
Crédit fonc. Égyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	518 50	518 25
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	439 75	
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	414	412

Jouissance	Samedi 26 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	443 75	au 30..					446 ..	
			en liq..						
juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr.	88f	au 30..						
			en liq..						
... 91	Suède 78, 4% (r. ... 25f10) Ob. 20 £.		au 30..						
	d° d° Ob. 50 £.		P° au 30		d1f		d25		
	d° d° Ob. 100 £.		P° au 15		d50		d25		
avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq..						
	(nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.	104	au 30..						
	d° d° Ob. 100 £.		P° au 30		d50		d25	104 90	
	d° d° Ob. 500 £.		en liq..						
juin 91	Suisse (Empr. féd.), 3½ %, c. 1000f.		au 30..					102 50	
	d° d° c. 5000f		P° au 30		d50		d25		
			en liq..						
Sept. 91	Rente 3%, ... obl. 30f r.	89f95 90f	au 30..					90 .	
			en liq..						
Sept. 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).	21f8. 22f	au 30..						
	d° d° gross. coup.		en liq..					21 80	
	d° d° (sér. C).	18f15	au 30..					18 10	
	d° d° gross. coup.		en liq..						
	d° d° (sér. D).	18f10	au 30..					18 05	18 02½
	d° d° gross. coup.		P° au 30		d50		d25		
Sept. 9.	Ottomanes de priorité, 4%, 1890.		en liq.						
	Obligations de 500 fr.	405 405 50	au 30..					403 25	
	d° de 2500 fr.	405 406	P° au 30		d50		d25		
	d° de 12500 fr.		P° au 15		d50		[illegible]		
juill. 91	Gouvernement Ottoman, obl. privil.		en liq..						
	5% Douanes. Obl. de 500 f.	450 451	au 30	445				450 ..	
	d° d° 2500 f.	442 50 445	P° au 30		d10		d5f		
	d° d° 12500 f.		P° au 15		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
... 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq..						
	pap., t.p. (ex-c.6) r agio fl. 38.50.	448 75	au 30..	446 25			445 .	448 75	446 25
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Mai 91. ex-5e r.	Banque Génér. d'Egypte, a. 500 f., 250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		en liq..						
			au 30..						
juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)	526 25	P° au 30		d10		d5f		
			au 15 .						
juill. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 21).		en liq						
			au 30						
Août 91 ex-2e r.	Banque des Pays-Hongrois, act. nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		en liq.						
			au 30						
avril 91	Banque Générale de Madrid, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).	320	en liq.						
			au 30..					312 50	
			P° au 30		d10		d5f		
... 91.	Banque Nationale du Mexique, act. 100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p. (ex-coupon 14)	595 592 50	en liq.						
			au 30.	596 25				.	596 25
			P° au 30		d10		d5f		
juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 32)..		en liq..						
			au 30..	561 25			560 ..	558 75	560 .
			P° au 30		d10		d5f		
	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
...	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 150 fr. payés (ex-coupon 34) .		en liq..						
			au 30..						
... 91	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1075	en liq..						
			au 30..	1072 50				1075	1072 50
			P° au 30		d10		d5f		
	Grosses coupures....	1070 .	P° au 15		d10		d5f		
...	Crédit Foncier Egyptien, actions 500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).		en liq..						
			au 30						
	Grosses coupures....		P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
... 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq..						
			au 30..						
avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie, a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		en liq..						
			au 30..						
			P° au 30		d10		d5f		
... 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie ». (ex-coupon 14)	130	en liq..						
			au 30..	130 .				130	
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	418 75 415	en liq..						
			au 30..	418 75				418 75	418 75
			P° au 30		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes. (525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		en liq..						
			au 30..						
juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat (Société privil.), act. 500 f., t.p.	621 25 625 .	en liq..						
			au 30..	625 .	626 25	623 75	623 75	621 05	623 75
			P° au 30		d10		d5f		
	Grosses coupures....	621 25 623 75	P° au 15		d10		d5f		
juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	125 130	en liq..						
			au 30..						
juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	250	en liq..						
			au 30..	250 ..			246 25	250 .	250 ..
			P° au 30		d10		d5f		
	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p.: 200000 act. de 1862; 100000 a. de 1881; 60000 act. de 1885 et 60000 act. de 1889. (ex-coup. 42)........		en liq..						
			au 30..	6?2 50			617 50		617 50
	Grosses coupures....		P° au 30		d10		d5f		
juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 59).....	290	en liq..						
			au 30..	293 75			292 50	292 50	295 ..
			P° au 30		d10		d5f		
janv. 91	Portugais (Compie Royale), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	122 50 121 25 120 117 50	en liq..						
			au 30..	125 .	125 .	118 75	120	125 .	125 ..
			P° au 30		d10		d5f		
juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 63)...	280 282 50	en liq..						
			au 30..	280				263 75	281 2.
			P° au 30				d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclairage et de chauffage par le), a. r. 500 fr., t.p. (ex-coupon 22)		en liq..						
			au 30..	342 5.				342 50	
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
... 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000). (ex-coupon d'int. n° 8 — ex-coupon 1 divid.).		en liq..						
			au 30..					720 .	
			P° au 30		d10		d5f		

VALEURS DE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	Change	Papier long	Papier court
3%	Amsterdam	207 ./8 à 207 7/8	207 1/8 à 207 3/8 et 4%
4%	Allemagne.	123 1/8 à 123 1/4.	123 1/16 à 123 3/16 et 4%
5%	Vienne....	212½ . à 213½ ..	213.... à 214.. et 4.. %.
5%	Barcelone..	456. .. à 457.....	457 ... à 458 et 4.. %.
5%	Madrid....	456 à 457. ...	457 .. à 458 et 4 %.
7%	Lisbonne..	.... à	... à ..... et 4 %.
5%	St-Pétersb.	261½ à 262½ .	262½ . à 263½ et 4 %.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.. . à 139.. et 4. %.

VALEURS DE NÉGOCIANT A VUE

3%	Londres...	25 29 . à 25 31 .	25 27½ à 25 28½—3..%.
	d° chèque	25 29.. à 25 30..	25 29.. à 25 30 .—......
3%	New-York.	520 . à 522 ...	521 .. à 522....—3..%.
3%	Belgique..	1/8 pte à 3/16 pte	3/16 pte à 1/4 pte—3..%.
5½	Italie... .	1½ pte à 1¾ pte	1¾ pte à 2% pte—6..%.
4%	Suisse....	.. pte à .. pte.	3/16 pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 6½ à 7½ 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f80 237 à 242 .. 0/00 pte.

Quadruples espagnols.....................	81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains..	81 .. à 81 25
Piastres mexicaines.....	4 à 4 05
Souverains anglais......	25 25 à 25 30
Banknotes............	25 26 à 25 31
Aigles des Etats-Unis......	25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)............	24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes....	20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliém	40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d°	20 .. à .. ..
Couronnes de Suède........	27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.. .... 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 94 11/16 — 1 heure, 94 11/16
Vienne, Métall, ... — Papier, 91 05 — Monnaie, 91 .
Crédit Autrichien... 279 50 | Chem. de Fer Autrich. 282 75
Change sur Londres.... Demande, 117 35 — Offre, 117 55
Change sur Paris. ..... Demande, 46 35 — Offre, 46 40
Lots........ 136 75 | Napoléon 9 31

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 26 Septembre 1891

	Disponible	Livrable dern. cours.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3................	36 75 à . .	
Roux 88° nets.............	36 .. à 36 25	
Raffinés, bonne sorte........	108 50 à .	
— belle sorte.........	107 50 à	
Certificats de sortie.........	60 . à ...	
Mélasses indig. de raffinerie..	à ...	
Blanc N° 3. Courant du mois.		36 625 à .. ..
— Octobre		35 625 à .. .
— 4 d'Octobre....		35 375 à .. ..
— 4 premiers.....		35 875 à .. ..
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0)*	39 .. à	
Courant du mois...........		38 75 à 39 ..
Octobre..................		38 50 à 38 75
Novembre-Décembre.......		38 75 à .. ..
4 premiers......		39 75 à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*	52 25 à	
Courant..................		51 75 à 52 ..
Octobre..................		52 .. à 52 25
Novembre-Décembre........		52 25 à 52 50
4 premiers................		53 .. à 53 50
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts.......	70 50	
Colza en tonnes..........	72 50	
Colza épurée en tonnes.....	80 50	
Courant..................		70 25 à 70 50
Octobre..................		71 . à 70 75
Novembre-Décembre........		71 50 à .. ..
4 premiers................		72 75 à 73 ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	60 .. à 60 25	
Courant..................		60 .. à 60 25
Octobre..................		60 25 à 60 50
Novembre-Décembre........		61 25 à 61 50
4 de Novembre............		62 .. à . ..
4 premiers.		63 .. à .. ..
COURS DU MERCREDI 23 Septembre.		
SUIF DE PLACE *43° 1/2, en pains, les 100 kilos*	65 50	
SUIF DE PROVINCE *43° 1/2 ... en gare Paris*	65 . .	

Chemins de fer de l'Ouest.

Afin de faciliter le retour des bains de mer, la compagnie des chemins de fer de l'Ouest mettra en circulation, du 30 septembre au 2 octobre inclusivement, des trains spéciaux de retour desservant Courseulles, Bernières, Saint-Aubin-sur-Mer, Langrune, Luc-sur-Mer, Douvres-la-Délivrande, Mathieu, Trouville-Deauville, le Havre, Fécamp, Etretat (les Ifs), Saint-Valery-en-Caux.

Ces trains seront directs des points de départ sur Paris et ne prendront ni ne laisseront de voyageurs en route.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Samedi, 26 septembre 1891.

La situation se modifie rapidement dans le nord-ouest de l'Europe. Une profonde dépression (738) apparaît au nord de l'Ecosse ; la baisse barométrique se propage vers nos régions ainsi que sur le centre du continent. Le vent fraîchit d'entre sud et ouest sur la Manche et la Bretagne, il est violent du sud-ouest aux Hébrides et du sud-sud-est à Skudesness. Au sud de l'Europe, les mauvais temps signalés hier sur l'Adriatique se sont transportés dans les parages de la Grèce : la mer est grosse à Athènes. On signale des pluies sur la Scandinavie et les Iles-Britanniques.

La température continue à monter sur nos régions. Ce matin, le thermomètre marquait : —1° à Moscou, 8° à Paris, 21° à Alger et 22° à Malte. On notait 9° au Puy de Dôme et 1° au Pic du Midi.

En France, le temps se met à la pluie vers le littoral de la Manche ; ailleurs, il va rester assez beau. — A Paris, hier, belle journée. Max. : 20°8 ; min. : 6°. A la tour Eiffel, le minimum surpasse encore celui de Saint-Maur de 7°.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer belle à Dunkerque, houleuse à Calais, agitée à Boulogne au Havre et à Cherbourg.

Océan : mer agitée à Brest, belle à Lorient.

Méditerranée : mer belle à Marseille, Sicié et Nice.

Situation du samedi 26 septembre 1891 (soir). — La pression se relève lentement en Irlande et à la pointe de Bretagne, mais le vent reste au Sud-Ouest à Valentia, où il est très fort. — En France, le temps va rester à la pluie sur les régions du Nord.

Spectacles du Dimanche 27 Septembre.

MATINÉES

Théâtre-Français. — *Hernani.*
Odéon. — *Les Faux Bonshommes.*
Opéra-Comique. — *La Fille du régiment.* — *Mireille.*
Châtelet. — *Cendrillon.*
Gaîté. — *Le Voyage de Suzette.*
Renaissance. — *Les Marionnettes de l'année.*
Menus-Plaisirs. — *L'Oncle Célestin.*
Cluny. — *Procès-verbal.*
Hippodrome. — *Jeanne d'Arc.*
Cirque d'Eté. — *Nez-Rond.*

SPECTACLES DU SOIR

Opéra. — » h. »/». — Relâche.

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *Griselidis*, pièce en 3 actes, en vers, de MM. Armand Silvestre et Morand : Silvain, Leloir, Coquelin cadet, A. Lambert ; Mmes Bartet, Lynnès, Moreno.

Opéra-Comique. — 8 h. »/». — *Lakmé*, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, de M. Philippe Gille, musique de Léo Delibes : Soulacroix, Gibert, Renaud ; Mme Jane Orwitz.

Odéon. — 8 h. »/». — *Les Faux bonshommes*, comédie en 4 actes, de Barrière et Capendu : Cornaglia, Montbard, Duard, Calmettes ; Mmes Crosnier, Duluc, Carlix, Lherbay.

Vaudeville. — 8 h. »/». — *Hélène*, drame en 4 actes et 5 tableaux de M. Paul Delair, musique de M. Messager : Candé, Michel, Mayer, Laroche ; Mmes Brandès, Samary, Chassin, Lecomte.

Gymnase. — 8 h. »/». — *Madame Agnès*, comédie en 3 actes de M. J. Berr de Turique : Noblet, Numès, Burguet, Girard, Boudier, Seiglet, Torin ; Mmes R. Sisos, Desclauzas, Lécuyer, Lucy-Gérard.

Variétés. — 8 h. 1/2. — *Le Fiacre 117*, comédie en 3 actes, de E. de Najac et M. A. Millaud : Baron, Lassouche, Barral ; Mmes Linder, Crouzet.

Châtelet. — 8 h. 1/4. — *Cendrillon*, grande féerie en 5 actes et 30 tableaux, de Clairville, Monnier et M. E. Blum.

Gaîté. — 8 h. »/». — *Le Voyage de Suzette*, pièce à grand spectacle, en 3 actes et 12 tableaux, de MM. Duru et Chivot : Vauthier, Alexandre, Fugère, Riga ; Mmes Cassive, Gélabert, Maury, Ducouret.

Ambigu. — 8 h. »/». — *Le Médecin des folles*, pièce en 5 actes et 13 tableaux, de MM. de Montépin et J. Dornay : Gravier, Pouctal, Devaux, Mmes Aimée Tessandier, Marie Laure.

Palais-Royal. — 8 h. »/». — *115, rue Pigalle*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. A. Bisson : Saint-Germain, Milher, Galipaux ; Mmes Cheirel, Frank-Mel, Irma Aubrys.

Nouveautés. — 8 h. 1/2. — *La Demoiselle du téléphone*, vaudeville en 3 actes, de MM. Antony Mars et Maurice Desvallières, musique de M. G. Serpette : Colombey, Mallarmé, Tarride, Lauret, Calvin fils ; Mmes Mily-Meyer, J. Pierny, Billy, Tassilly, Aumont.

Renaissance. — 8 h. »/». — *Les Marionnettes de l'année*, revue en 3 actes et un prologue, de M. Clairville : Regnard, Edouard-George, Victorin ; Mmes Alice Berthier, Gilberte, Germaine.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga ; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Procès-verbal*, vaudeville en 3 actes, de M. A. Barré : Dorgal, Lureau, Allart ; Mme Cuinet.

Menus-Plaisirs. — 8 h. 1/2. — *Compère Guillery*, opéra-comique en 3 actes de MM. Burani et Cavalier, musique de M. H. Perry.

Déjazet. — 8 h. »/». — *Ferdinand le noceur*, comédie en 3 actes, de M. Gandillot.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Eté. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours jusqu'à 11 heures du soir. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année. — Caravane Egyptienne.

PORTE-SAINT-MARTIN : Clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels*, LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 263 Le numéro : 15 centimes. Lundi 28 Septembre 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies ;
2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 28 SEPTEMBRE

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 27 Septembre 1891.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu le règlement du 31 mai 1886 ;

Vu les présentations faites par les facultés des lettres ;

Vu l'avis du comité consultatif de l'enseignement public (1re section),

Arrête :

Des bourses de 1,800 fr. sont attribuées pour l'année scolaire 1891-1892, près les facultés des lettres ci-après désignées, aux candidats à l'agrégation dont les noms suivent :

FACULTÉ DE PARIS

Histoire.

M. Larroquette (Jacques-Albert-Nicolas), étudiant libre à la faculté. Le père instituteur à Roquefort (Landes); 1 enfant.

Lettres.

M. Simon (Marie-Charles), boursier de licence à la faculté. Orphelin.

M. Chauvin (Paul-Marie-Eugène-Alexis). Le père directeur de l'école normale d'Angoulême ; 4 enfants.

Grammaire.

M. Philippe (Georges), professeur au collège de Domfront (en congé).

M. Barbelenet (Daniel-Adrien-Pierre), maître répétiteur au lycée d'Orléans. Le père chargé de cours au lycée de Reims ; 5 enfants.

Allemand.

M. Muller (Charles-Camille), maître répétiteur au lycée Voltaire. Orphelin.

Anglais.

M. Tiveyrat (Jean-Louis-Noël), maître répétiteur au lycée de Guéret. Le père brigadier forestier en retraite à Bagnols-sur-Cèze (Gard); 4 enfants.

FACULTÉ DE BORDEAUX

Grammaire.

M. Gaston (Jean-Louis-Baptiste), boursier de licence à la faculté. Le père agent voyer auxiliaire à Cahors ; 1 enfant.

FACULTÉ DE DIJON

Grammaire.

M. Lavaux (Louis-François), maître répétiteur au lycée de Dijon. Le père instituteur à Saint-Germain-du-Bois (Saône-et-Loire); 6 enfants.

FACULTÉ DE LYON

Lettres.

M. Lefèvre (Albert), ancien boursier de licence à Nancy, professeur au collège de Verdun.

Grammaire.

M. Maynal (Marie-Félix), maître répétiteur au lycée de Mâcon. Le père cultivateur à Chavannes-sur-Suran (Ain); 4 enfants.

Allemand.

M. Mathey (Emile-Célestin), professeur au collège de Tournus.

FACULTÉ DE MONTPELLIER

Grammaire.

M. Bouichère (Henri-Jean), maître répétiteur au collège de Béziers. Le père ex-brigadier de gendarmerie à Carcassonne ; 3 enfants.

FACULTÉ DE NANCY

Histoire.

M. Houin (Charles-Firmin), professeur d'histoire au collège de Verdun.

M. Beaulieu (Pierre-Eugène-François), chargé de cours au lycée de Vesoul.

Allemand.

M. Rouayroux (Georges-Pierre-Alexandre), maître répétiteur en congé. La mère veuve d'un professeur au lycée de Montpellier; 1 enfant.

FACULTÉ DE TOULOUSE

Grammaire.

M. Cazelles (Antonin), maître répétiteur au collège de Saint-Gaudens. Le père ouvrier typographe à Carcassonne ; 3 enfants.

Des bourses de 1,500 fr. sont attribuées pour l'année scolaire 1891-92, près les facultés des lettres ci-après désignées, aux candidats à l'agrégation dont les noms suivent :

FACULTÉ DE PARIS

Histoire.

M. Metin (Emile-Georges-Albert), boursier de licence à la faculté. Le père agent voyer d'arrondissement à Besançon ; 3 enfants.

Grammaire.

M. Denis (Jacques-Louis-Edouard), maître répétiteur au lycée Saint-Louis.

Allemand.

M. Donnay (Marie-Alfred-François-André), suppléant chargé de cours au lycée Condorcet. Le père représentant de commerce à Sedan; 3 enfants.

FACULTÉ DE BORDEAUX

Histoire.

M. Joly (Charles-Jean-Jules), boursier de licence à la faculté. Le père receveur des contributions indirectes à Eymet (Gironde); 4 enfants.

Lettres.

M. Laborde (Milaa-Jean-Joseph-Auguste), boursier de licence à la faculté. Le père représentant de commerce à Pau; 2 enfants.

FACULTÉ DE DIJON

Grammaire.

M. Véchambre (Louis-Hyacinthe), boursier de licence à la faculté. Le père ancien restaurateur à Prangey (Haute-Marne); 3 enfants.

FACULTÉ DE LILLE

Grammaire.

M. Bléry (Joseph-Henri-Julien), boursier de licence à la faculté. Le père tailleur à Saint-Omer; 1 enfant.

FACULTÉ DE LYON

Histoire.

M. André (Louis-Casimir), maître répétiteur (en congé). Le père faïencier à Béziers; 1 enfant.

M. Michel (Antoine-Eugène), étudiant libre à la faculté. Le père négociant à Grenoble; 4 enfants.

M. Pagnoux (Joseph-Auguste), boursier de licence à la faculté de Caen. Le père négociant à Caen; 7 enfants.

Anglais.

M. Coste (Jean-Baptiste-Paul-Alexandre), boursier de licence à la faculté de Montpellier. Le père professeur départemental d'agriculture à Montpellier; 2 enfants.

FACULTÉ DE MONTPELLIER

Lettres.

M. Gautier (André-Christofle-Philippe), boursier de licence à la faculté. Le père agent d'affaires au Thor (Vaucluse); 3 enfants.

M. Garnaud (Gustave-Joseph), boursier de licence à la faculté de Rennes. La mère veuve, à la Bernerie (Loire-Inférieure); 2 enfants.

FACULTÉ DE NANCY

Allemand.

M. Boué (Léon-Gervais), maître répétiteur au lycée d'Albi.

Deux tiers de bourse sont attribués pour l'année scolaire 1891-92, près les facultés des lettres ci-après désignées, aux candidats à l'agrégation dont les noms suivent :

FACULTÉ DE PARIS

Philosophie.

M. Fouqueau (René-Eugène), étudiant libre à la faculté. Le père pharmacien à Orléans; 2 enfants.

Histoire.

M. Milhaud (Albert-Besalcel), étudiant libre à la faculté. Le père commis à Paris; 3 enfants.

Lettres.

M. Bredin (Charles-Jean-Baptiste-Marcel), étudiant libre à la faculté. Le père ancien professeur à Paris; 2 enfants.

Allemand.

Mlle Wersinger (Marguerite-Aimée). Le père gérant à Paris; 3 enfants.

Anglais.

M. Schacher (Armand-Ulrich-William), étudiant libre à la faculté. La mère veuve, à Paris; 3 enfants.

FACULTÉ DE BORDEAUX

Histoire.

M. Lannessans (Joseph-Louis-Eugène), boursier de licence à la faculté. Le père marchand de parapluies à Bordeaux; 5 enfants.

FACULTÉ DE LILLE

Histoire.

M. de Saint-Léger (Alexandre-René), maître auxiliaire au lycée de Lille. Le père entrepreneur de menuiserie à Dunkerque; 1 enfant.

FACULTÉ DE TOULOUSE

Histoire.

M. Canet (Louis-Alexandre-Claude), boursier de licence à la faculté. Le père ancien proviseur à Toulouse; 2 enfants.

Des demi-bourses sont attribuées pour l'année scolaire 1891-1892, près les facultés des lettres ci-après désignées, aux candidats à l'agrégation dont les noms suivent :

FACULTÉ DE PARIS

Philosophie.

M. Steeg (Jules-Joseph-Théodore). Le père directeur du Musée pédagogique; 6 enfants.

M. Rodrigues (Gustave-Désiré), boursier de licence à la faculté.

Allemand.

M. Bloch (Henri-Louis), étudiant libre à la faculté. Orphelin.

Anglais.

M. Rancès (Frédéric-Maurice), boursier de licence à la faculté. La mère veuve, à Paris; 2 enfants.

FACULTÉ DE BORDEAUX

Lettres.

M. Lambinet (Joseph-Marie-André), boursier de licence à la faculté. Le père négociant à Bordeaux; 3 enfants.

FACULTÉ DE MONTPELLIER

Lettres.

M. Coulet (Jules-Camille-Georges), boursier de licence à la faculté. Le père libraire à Montpellier; 3 enfants.

Fait à Paris, le 26 septembre 1891.

LÉON BOURGEOIS.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu le règlement du 31 mai 1886;

Vu les présentations faites par les facultés des sciences;

Vu l'avis du comité consultatif de l'enseignement public (1re section),

Arrête :

Des bourses de 1,800 fr. sont attribuées pour l'année scolaire 1891-1892, près les facultés des sciences ci-après désignées, aux candidats à l'agrégation dont les noms suivent :

FACULTÉ DE PARIS

Sciences mathématiques.

M. Lelu (Lucien-Victor), boursier de licence à la faculté. Ancien professeur au collège de Fontainebleau.

M. Ozou (Georges-Louis), boursier de licence à la faculté de Rennes. La mère veuve, à Rennes; 4 enfants.

FACULTÉ DE BORDEAUX

Sciences mathématiques.

M. Cazabonne (Jean-Georges), maître répétiteur au lycée de Pau. Le père instituteur retraité à Sauveterre (Lot-et-Garonne); 2 enfants.

FACULTÉ DE LILLE

Sciences physiques.

M. Jambart (Jean-Baptiste-Adolphe-Joseph), boursier de licence à la faculté. Le père tailleur de pierres à Verquin (Pas-de-Calais); 9 enfants.

FACULTÉ DE MONTPELLIER

Sciences physiques.

M. Lauret (Pierre-Marie-Charles-Sylvain), étudiant libre à la faculté. Le père horloger à Lyon; 6 enfants.

FACULTÉ DE TOULOUSE

Sciences mathématiques.

M. Cazaly (Jean-Louis), boursier de licence à la faculté. Le père secrétaire de mairie à Montat (Lot); 7 enfants.

Sciences physiques.

M. Laniès (Jean-Baptiste-Bernard), boursier de licence à la faculté. Le père charpentier à Albas (Lot); 2 enfants.

Des bourses de 1,500 fr. sont attribuées pour l'année scolaire 1891-92, près les facultés des sciences ci-après désignées, aux candidats à l'agrégation dont les noms suivent :

FACULTÉ DE PARIS

Sciences mathématiques.

M. Bourguignon (Paul-Arthur), boursier de licence de la faculté. Le père sous-chef de gare à Gray (Haute-Saône); 2 enfants.

Sciences physiques.

M. Pont (Guillaume-Albert), étudiant libre de la faculté. Le père employé de commerce à Clermont-Ferrand; 1 enfant.

Sciences naturelles.

M. Lamy (Louis-Edouard), maître répétiteur au lycée de Brest. La mère veuve d'un chef de bureau au ministère de la guerre; 1 enfant.

FACULTÉ DE GRENOBLE

Sciences physiques.

M. Baret (Paul-Ephraïm), boursier de licence à la faculté. Le père maître mineur à Notre-Dame-de-Vaulx (Isère); 1 enfant.

FACULTÉ DE LILLE

Sciences mathématiques.

M. Bellenger (Henri), boursier de licence à la faculté de Caen. Le père menuisier à Louviers (Eure); 2 enfants.

Sciences physiques.

M. Cacheleux (Ernest-Placide-Léon), boursier de licence à la faculté. Le père meunier à Flixecourt (Somme); 2 enfants.

FACULTÉ DE LYON

Sciences mathématiques.

M. Anstett (Charles), boursier de licence à la faculté. La mère veuve d'un professeur du lycée de Lyon; 3 enfants.

FACULTÉ DE MARSEILLE

Sciences physiques.

M. Devaud (Martial-Pierre), boursier de licence à la faculté. Le père cultivateur à Saint-Cyr-les-Champagnes (Dordogne); 3 enfants.

FACULTÉ DE NANCY

Sciences mathématiques.

M. Poirot (Joseph-Guillaume), boursier de licence à la faculté. Le père cultivateur à Jésonville (Vosges); 4 enfants.

Sciences physiques.

M. Badonnet (Marie-Gabriel-Victor), boursier de licence à la faculté. La mère veuve d'un instituteur à Laveline-du-Houx (Vosges); 3 enfants.

M. Delatour (Henri-François-Félix), maître répétiteur au lycée de Vesoul, en congé. Le père tourneur à Ravilloles (Jura); 6 enfants.

Deux tiers de bourse sont attribués pour l'année scolaire 1891-1892, près les facultés des sciences ci-après désignées, aux candidats à l'agrégation dont les noms suivent:

FACULTÉ DE PARIS

Sciences mathématiques.

M. Estanave (Eugène), boursier de licence à la faculté. Le père viticulteur à Carcassonne; 8 enfants.

M. Porchon (Charles-Paul), ancien boursier de licence à la faculté. Le père professeur au lycée Hoche, à Versailles; 2 enfants.

FACULTÉ DE BORDEAUX

Sciences physiques.

M. Turpain (Albert-Camille-Léopold), étudiant libre à la faculté. La mère veuve à Bordeaux; 3 enfants.

FACULTÉ DE LILLE

Sciences mathématiques.

M. Godard (Jules-Albert), ancien boursier de licence à la faculté. Le père cordonnier à Amiens; 1 enfant.

FACULTÉ DE TOULOUSE

Sciences mathématiques.

M. Trabarel (Emile-Jean), boursier de licence à la faculté. Le père mécanicien à Toulouse; 4 enfants.

Fait à Paris, le 26 septembre 1891.

LÉON BOURGEOIS

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décision présidentielle en date du 26 septembre 1891, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le capitaine de vaisseau de Courthille (Charles-Félix-Edgard) a été nommé à l'emploi d'officier adjoint aux inspecteurs généraux de la marine.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 27 Septembre 1891.

RENSEIGNEMENTS SUR LA SITUATION DES COLONIES

Rapport adressé par le capitaine Quiquandon à M. le lieutenant-colonel commandant supérieur du Soudan français, sur sa mission auprès de Tiéba, roi du Kénédougou (Suite).

Derniers incidents du siège. — Les télégrammes que je reproduis ci-après relatent les derniers incidents du siège:

« Kinian, 25 février, midi.

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que du 23, à six heures du soir, jusqu'à l'heure actuelle, il est sorti de Kinian 24 déserteurs. Kouroumina et les notables du village, ne sachant comment faire pour empêcher toutes ces désertions, ont usé du stratagème suivant: ils ont fait appeler deux hommes, l'un de Kénédougou, Bilali, l'autre du Ségou, Ahmadou (envoyé d'Abdoul-Boubakar), à la recherche de la famille de ce dernier, qui était venu à Ségou avec un laissez-passer, et qui était resté dans le pays. Ces derniers s'étant approchés sans défiance et sans armes, sous prétexte de parler avec eux de soumission, les gens de Kinian se sont jetés sur eux. Ahmadou a été tué dehors; Bilali, ligotté par quatre hommes, a été amené à Kouroumina et mis à mort aussitôt, et cela pour bien persuader à leurs sofas qu'après un acte pareil pas un homme du village ne trouverait merci devant nous, que déserter maintenant serait vouloir se faire tuer à coup sûr, et que quand le moment de sortir serait venu il faudrait sortir tous ensemble. Ce système, comme vous pourrez le voir par les chiffres, a en effet un peu enrayé les désertions. Nous sommes au quinzième jour de la lune et les sofas, étroitement surveillés, égorgés au moindre soupçon de vouloir déserter, n'ont guère pu le faire par les nuits claires. Ce soir nous aurons une heure de nuit environ, et je compte que bon nombre de jeunes gens en profiteront; il suffit d'un rien pour amener une sorte de désertion générale. »

« Kinian, 26 février, 3 h. soir.

« Depuis hier midi il est sorti de Kinian 14 déserteurs; un groupe de 15 individus a été surpris au moment où ils allaient franchir le mur du tata. Le chef, dont la tête était en jeu, a seul pu réussir à s'échapper. »

« Kinian, 27 février, 6 h. soir.

« 12 déserteurs sont sortis de Kinian. Le nombre eût été plus considérable sans une maladresse de gens du Ségou, qui par peur ont tiré sur un groupe très fort qui venait se rendre et qui, se voyant ainsi accueilli a fait demi-tour aussitôt.

« Le capitaine Monteil se rendant à Bobo-Dioulassou a quitté Sikasso hier à une heure du soir. »

« Kinian le 1er mars, 6 h. matin.

« Il est sorti de Kinian 41 déserteurs. Les renseignements fournis sont les mêmes; je viens d'être informé que deux hommes de la colonne se sont abouchés l'un avec un envoyé de Kouroumina, l'autre avec un des principaux chefs du village. Il s'agirait de reddition. »

« Kinian, 2 mars, midi.

« J'ai fait tout au monde hier au soir et ce matin pour décider Tiéba à une attaque de vive force. Cette attaque aura-t-elle lieu demain matin? je n'ose vous l'affirmer: car Tiéba m'a fait entrevoir la chute inévitable de Kinian pour demain ou après-demain, s'appuyant sur les palabres de la journée d'hier et de cette nuit, palabres que je vous signalai dans ma dernière lettre et sur lesquels voici des renseignements: 1° L'envoyé de Kouroumina agissait de son propre mouvement, et comme je fus prévenu qu'il insistait pour savoir ce que je ferais à Kouroumina s'il se rendait, je lui répondis que les blancs ne tuaient pas ceux qui venaient à eux de bonne volonté. La réponse de Kouroumina auquel on alla donner cette affirmation, réponse qui m arriva très avant dans la nuit, fut: « Je voudrais bien faire ma soumission au capitaine, mais aujourd'hui je ne suis plus le seul maître dans le village. Les choses sont trop avancées et je dois rester pour subir le sort qui sera fait à tous. 2° Le chef de case qui vint se soumettre est un nommé Dionkoundou; il a dit qu'il sortirait la nuit prochaine et, comme témoignage de sa bonne volonté, il envoya des gages à Tiéba (sept ou huit enfants ou jeunes gens de sa famille). Ce chef est un des plus importants du village, et du moment où il sera hors de Kinian, le village, dit Tiéba, sera fini: car cette soumission sera le signal de la désertion pour les jeunes gens, ou à peu près pour tous, et nous n'aurons qu'à entrer.

« Comme renseignements complémentaires, je ne puis qu'ajouter le nombre des déserteurs d'hier à aujourd'hui: 71. »

« Kinian, 3 mars, midi.

« Dionkoundou est sorti cette nuit avec une partie de sa maison et deux hommes importants dont les familles doivent sortir ce soir, en même temps qu'un nommé Nintékouma, que j'ai interrogé; il m'a affirmé que sa conviction était que demain presque tout le village serait entre nos mains. J'ai encore voulu prêcher l'assaut: Tiéba m'a fait remarquer que puisque Nintékouma devait sortir cette nuit avec beaucoup de jeunes gens, il valait mieux attendre. Afin d'engager à la désertion, j'ai donné l'ordre de ne plus tirer des diassas sur le village à moins d'attaque, de sortie ou de contre-attaque réelle et bien constatée. Nombre des déserteurs d'hier midi à aujourd'hui midi: 90. »

« Kinian, 5 mars, 4 h.

« Depuis avant-hier 82 déserteurs sont sortis de Kinian. Nintékouma n'est pas sorti. Hier, les guerriers du village ayant demandé au chef d'en finir d'une façon ou d'une autre, un grand palabre a eu lieu, à la suite duquel Kouroumina a demandé à tous d'attendre jusqu'à ce soir. »

« Kinian, 7 mars.

« Le mur d'enceinte du village n'étant plus suffisamment gardé, quatre chefs de cases sont sortis aujourd'hui avec une partie de leurs hommes; le reste va suivre, affirment-ils. Ils ont assisté au dernier palabre et jurent qu'il a été décidé que le 27e jour de la lune, on tenterait une sortie. Ce serait alors la fin.

« Pour les noirs, le 27e jour de la lune commence le 8, demain, au coucher du soleil; ce serait donc dans la nuit de demain qu'aurait lieu la sortie. J'ai fait préparer partout des tas de paille; j'en ai fait attacher dans les branches des arbres, de manière à y mettre le feu et à y voir clair autant que possible.

« Depuis ma dernière lettre, il est sorti 89 déserteurs de Kinian.

« Les désertions importantes qui eurent lieu dans la journée du 7 et aussi celles que Kouroumina sentait se préparer pour la nuit le décidèrent à avancer brusquement la sortie de vingt-quatre heures. Il pensait ainsi me surprendre et réussir à m'échapper. Des sofas qui s'étaient approchés du village s'aperçurent bien vite que le village se disposait à sortir; un bruit confus de voix que l'on cherchait à étouffer leur parvenait; puis, malgré la nuit noire, ils crurent distinguer du monde. Les bottes de paille des arbres furent allumées, les tas de paille aussi: on y vit clair. Mais Kouroumina et ceux qui étaient déjà hors du village fondirent sur les palanques. Les gens de Ségou, du côté desquels se fit la sortie, plus désireux de faire du butin que de tenir tête aux cavaliers et aux quelques fantassins de Kouroumina, après leur avoir lancé quelques coups de fusil, se jetèrent dans le village au pillage, et Kouroumina put s'évader. Quand avec les spahis, les tirailleurs, Tiéba et ses quelques cavaliers j'arrivai, il était trop tard. Kouroumina m'échappait. »

« Kinian, 9 mars 1891.

« Mon colonel, j'ai l'honneur de vous accuser réception de vos lettres du 1er et du 4 mars, toutes les deux numérotées 104. La colonne du Ségou part demain matin avec Spitzer et la pièce pour Ségou. Demain matin je partirai avec le fama pour Sikasso.

« Je vous confirme mes précédents renseignements:

« Kinian, que nous venons de prendre, est un immense village ayant un développement

de murailles de 3,200 mètres, qui était enserré par une ligne de palanques de plus de 5,600 mètres de façade; l'enceinte des diassas n'est pas comprise dans ce chiffre. Kinian comptait — je ne parle pas des contingents des villages — 1,761 défenseurs (je ne donne que le relevé de mes chiffres, il pouvait y avoir plus), 300 chevaux environ, et sa population était de 4,000 habitants. Ce chiffre de défenseurs, énorme par rapport à la population, provient de ce que Kinian était un village de fama; les sofas, par conséquent, y étaient en grand nombre. Sous les murs de Kinian, j'ai eu sous mes ordres :

« Du Ségou : fantassins, 2,865; cavaliers, 661.

« Du Kénédougou : fantassins, 7,240; cavaliers, 1,400.

Soit au total : fantassins, 10,105; cavaliers, 2,061; soit 12,166 combattants; puis avec le lieutenant Spitzer et le docteur Crozat, venus de Ségou : une pièce de 4; 7 tirailleurs dont 1 caporal; 4 spahis; 7 spahis irréguliers dits de Guénou.

« Escorte de la mission : 15 tirailleurs (1 tirailleur mort pendant le siège); 4 spahis (1 spahi a été tué) :

« Soit 22 kropatshecks, 8 carabines 74, 3 fusils 74.

« Je n'ai donc eu qu'un total de 21 tirailleurs de la compagnie de Bammako.

« Comme je vous l'ai dit, 6 cavaliers, dont Kouroumina, réussirent à s'échapper, j'ignore avec combien de fantassins, mais avec un nombre excessivement restreint; 28 chevaux restèrent en notre pouvoir. Kouroumina, poursuivi toute la nuit, lentement malheureusement, la nuit étant très sombre, fut rejoint auprès d'un marigot, au jour; une balle tirée de loin le jeta à bas de son cheval. Il eut assez de force pour se jeter dans le marigot encaissé, que les chevaux ne pouvaient franchir, et réussit ainsi à échapper aux recherches.

« Avec combien de monde Kouroumina a-t-il pu s'évader? Je l'ignore. Tout ce que je sais, c'est qu'il s'est réfugié à Kélé-Kélé et que si, d'après ce que me dirent les prisonniers, plus tard, 200 hommes étaient partis avec lui ou du moins en même temps que lui, cela ne m'étonnerait nullement. Bien d'autres nous échappèrent par ruse : car au moment où le village était mis à sac, on put voir un homme se jeter sur un enfant, le frapper brutalement et le mettre sur ses épaules comme s'il venait de s'emparer d'un captif récalcitrant. Cet homme était le grand marabout du village, celui qui avait appelé sur nous les malédictions du ciel. Par hasard, il fut soupçonné, suivi et au moment où, arrivé dans la brousse, il abandonnait sa charge, il fut saisi et me fut amené. D'autres, afin d'échapper, se promenaient tranquillement, prenant l'air aussi naturel que possible et bientôt, arrivés assez loin des feux allumés, ils se sauvaient. D'autres prenaient un air affairé et faisaient semblant de chercher partout, au lieu de s'enfuir; j'estime qu'ainsi bon nombre s'échappèrent.

« Kinian, pris après ce siège, nous a coûté :

« Mission : 1 tué, 13 blessés; Ségou : 45 tués; 373 blessés; Kénédougou : 116 tués, 652 blessés.

« Total : 162 tués, 1,038 blessés. »

Retour à Sikasso. — Le pays de Kinian n'existait plus, il était partagé entre le Ségou et le Kénédougou. Kouroumina, il est vrai, nous avait échappé : mais avec les quelques guerriers qui lui restent il n'était plus à craindre pour le moment.

Le 10 mars nous partions avec Tiéba pour Sikasso; je désirais revenir auprès de vous, mon colonel, avec un fils ou un frère de Tiéba, auquel vous auriez causé et pu dire aussi vos désirs. Je trouvai chez Tiéba une grande résistance. Je lui reprochai très amèrement cette façon d'agir, et Tiéba navré, après m'avoir apaisé, m'affirma qu'envoyer son fils préféré ou son frère au colonel, il le ferait de grand cœur, s'il avait un cadeau digne de vous à vous faire. Je lui fis bien remarquer que nous n'attachions aucun prix aux cadeaux. Tiéba me répondit qu'il était fama, l'ami des Français; mais qu'il n'était qu'un noir et que, comme roi noir, se présenter à un chef comme vous les mains vides, c'était pour lui la honte. Et il n'y a pas que le colonel, ajoutait-il : est-ce que le fils d'un roi comme moi ou mon frère peut passer sans jeter quelque chose aux griots qui viennent chaque jour, partout, qui vous suivent.

Je ne voulus pas insister davantage et lui dis que puisque telles étaient les raisons qu'il me donnait, je vous dirais qu'il voulait vous envoyer son fils et quels étaient les motifs qui l'en avaient empêché.

Départ de la mission de Sikasso. — Retour à Segou. — Le 25 mars, veille de notre départ de Sikasso, Tiéba me pria de me rendre chez lui; j'y trouvai son frère Bâ Bemba, son fils Ahmadou et Mory, son premier lieutenant : « Je ne veux pas que tu t'en ailles du Kénédougou sans emporter quelque souvenir de moi, dit-il; tu sais que je ne peux pas te faire de riches cadeaux, mais je veux que tes chefs, là-bas, et mes hommes à moi, ici, sachent ce que tu es pour moi. Les rois ne se séparent pas de leurs armes, prends ma lance. » Je refusai tout d'abord. « — J'en ai faire une autre, dit-il, regarde. » Une autre lance était là, en effet; mais j'insistai pour la neuve et non pour la vieille, sur laquelle j'avais autrefois aperçu quelques anneaux d'or et d'argent. La vieille lance était recouverte d'une enveloppe en étoffe neuve, il me la mit dans la main en me disant : « Prends celle-là; celle-là, tout le monde la connaît, mes hommes me l'ont vue sous la main depuis longtemps, ils sauront ce que mon cadeau veut dire : tandis que la neuve, ce ne serait pas la même chose, ils ne la connaissent pas. » Je gardai donc cette lance que je vous ai présentée, mon colonel, et que vous avez bien voulu m'autoriser à conserver comme souvenir.

Le 26 mars Tiéba monta à cheval avec ses frères, ses fils, ses principaux, et nous accompagna jusqu'à Dioumanténé, notre première étape. Il nous installa lui-même au campement. Nous allions nous séparer, et je sentais que cette séparation n'était pas sans causer quelque émotion à Tiéba comme à moi. Je l'accompagnai à pied hors du village, et m'arrêtai à l'ombre d'un arbre en lui tendant la main... « Non, me dit-il, pas là-dessous, cela porte malheur, plus tard. » Je m'étais arrêté sous un netté. Il paraît que quand on se sépare à l'ombre de cet arbre, des disputes s'élèvent inévitablement, on ne peut plus à l'avenir avoir que des mauvaises paroles, et Tiéba ne l'entendait pas ainsi. J'allai donc à 500 mètres plus loin à une bifurcation de route, sachant que ce point est des plus favorables pour se séparer; je m'arrêtai là juste à l'embranchement, et je le lui fis remarquer. Lui et tout son monde se mirent à rire. « ... Adieu! dit-il, et nos mains l'une dans l'autre, salue bien le colonel, salue les vieux bonshommes de France, porte-toi bien et fais bonne route, je ne te dis pas des paroles. Aujourd'hui que tu es venu avec nous, tu sais tout ce que je désire, tu le diras au colonel. »

Le neveu de Tiéba, un de ses hommes de confiance, Ansoumana, et une quinzaine de sofas nous accompagnèrent jusqu'à Ségou.

Portrait de Tiéba. — Ce que j'ai raconté dans les pages précédentes pourrait suffire à donner de Tiéba, de ses habitudes, de sa manière d'être, de sa façon de gouverner, une idée suffisante. Néanmoins, j'ai pensé qu'il valait la peine de rassembler mes impressions sur Tiéba, car une telle figure mérite bien, à mes yeux, d'être mise en relief.

Tiéba est un homme de quarante-cinq ans environ, grand, fort, vigoureux. La tête est expressive, très mobile, le regard est très franc, très clair; le nez assez droit, un peu fort, un peu busqué; la bouche un peu large, bien dessinée, le menton assez allongé donnent à son profil, lorsqu'il sourit, une expression de bonté légèrement railleuse et goguenarde.

Il est vêtu avec une certaine recherche et une certaine coquetterie; il porte le pantalon à plis nombreux, court, dépassant à peine le genou. Ces pantalons sont en étoffe du pays à raies bleues et blanches, ou bleues, blanches et rouges. Ils sont ordinairement brodés. Son boubou est en tissu européen, de calicot blanc le plus souvent, toujours très long et très ample. Il est chaussé de sandales ou de bottes ouvragées. Il a abandonné le grand bonnet du pays, sorte de mitre non rigide à deux prolongements très angulaires, comme le bonnet bambara, ceignant d'abord exactement la tête, s'élargissant ensuite vers le fond et retombant en arrière quelquefois plus bas que la ceinture. C'était autrefois la coiffure nationale et les Taraoulés d'un certain âge la portent encore. Tiéba l'a remplacé par le petit bonnet rond des Toucouleurs, qu'il surmonte parfois d'un chapeau pointu aux larges ailes. Il abandonna aussi la coutume qu'avaient ses pères de laisser pousser toute leur barbe, de la porter raide, hirsute, en broussailles. Il n'a gardé que la petite barbiche des marabouts. De même il n'a sur lui aucune de ces étonnantes amulettes : têtes d'oiseaux, cornes de biches enveloppées de drap rouge, gourdes de pèlerin, queues de vache et même peaux de bouc agrémentées de grisgris qui transforment les vieux Dioulas ou Bambaras du pays en de grotesques épouvantails. Tout au plus, un jour de combat, revêt-il un petit boubou à talisman qui doit remonter à son jeune âge, car il lui recouvre à peine le haut de la poitrine.

Ses habitudes, son caractère. — Ses habitudes sont très simples; il n'a rien de la morgue de certains chefs qu'on n'aperçoit jamais qu'entourés de pompe et qui mettent une grande partie de leur majesté à rester invisibles. Il habite à Sikasso, dans le village même, un dioufoutou entouré d'un fort tata. Il en sort souvent, presque sans suite, mais presque toujours à cheval, pour se rendre dans quelqu'un de ses lougans, soit dans le village même. Lors de notre arrivée, les cases de ce dioufoutou ne se distinguaient pas de celles du village, qui est construit tont entier à la mode bambara. Elles étaient entassées sans régularité pêle-mêle avec les greniers à mil et les écuries. Il en a fait reconstruire cette année, et agrandir un certain nombre, en imitation sans doute de celles que l'an passé nous avions essayé d'élever. La case personnelle à Tiéba est à étage. Cette faculté d'habiter une case à étage est un honneur très grand et une faveur très recherchée, que Tiéba n'accorde que très rarement, même à son premier chef de colonne ou à ses fils habitant Sikasso.

En outre, en dehors du tata, près d'un champ de bananiers qu'arrose le Sangorou-ko, est élevée une vaste salle de palabre dont le toit arrondi retombe très bas, à moins d'un mètre du sol, et repose sur de fortes fourches réunies entre elles à leur partie inférieure par un petit mur de 30 centimètres de haut. Dans l'intérieur du tata sont des cases analogues, mais plus petites, sous lesquelles Tiéba se tient ordinairement en temps d'hivernage.

Il vit là avec une petite cour et au milieu de ses femmes, entouré de vieux conseillers, ses amis et ses premiers serviteurs en temps de paix, ses compagnons d'armes et ses chefs de colonne en expédition : le griot Mory, Ségala Moussa, Fentatiguilou. — Il n'y a autour de lui aucun luxe, aucune pompe; une vingtaine de jeunes gens, presque des enfants, ses gardes particuliers, ses « soldassi », comme il les appelle, stationnent aux alentours du dioufoutou. L'un d'eux, baïonnette au canon, est continuellement de garde à la porte principale.

Le lundi et le vendredi, la scène s'anime un peu. Durant toute la nuit, ses griots, accroupis devant sa porte, chantent ses louanges et celles des Taraoulés. L'un d'eux crie à tue-tête, les autres l'accompagnent avec leur kora, puis à certains moments ils reprennent en chœur une sorte de refrain. Ils ont ainsi plusieurs hymnes et des airs différents qui ne manquent pas d'un certain charme. Au point du jour, ils se retirent, chantent sur un rythme vif une des plus jolies mélopées que j'ai jamais entendues chez les noirs. Dans la matinée, les frères du fama présents à Sikasso, les marabouts, les hommes importants du village, etc., viennent le saluer. Ce jour-là également, de préférence, il donne des sortes d'audience aux chefs des villages voisins ou aux dioulas venant élever quelques réclamation : car Tiéba paraît très accessible et avoir un certain sentiment de la justice. Une anecdote, qui fut racontée au docteur Crozat à Bobo-Dioulasso, montre bien ce côté du caractère de Tiéba.

Un Bobo-Dioulas était allé vendre des chevaux dans la colonne du Kénédougou, tandis qu'elle se trouvait dans le Follona; ces chevaux furent achetés par un frère du fama. L'acquéreur s'en servit pendant quelques mois et puis, l'expédition terminée, il refusa de les payer et les rendit à leur propriétaire, fourbus et incapables de tout service. Ils moururent, en effet, quelques jours après. Le Bobo-Dioula vint se plaindre à Tiéba. Il eut le tort de s'adresser d'abord à un marabout qui devait lui servir d'introducteur. Ce dernier, après l'avoir longtemps berné, s'être fait largement rétribuer de ses prétendus bons offices, finit par lui déclarer que Tiéba ne voulait pas entendre parler de cette affaire et qu'il n'avait qu'à se retirer. Le Bobo-Dioulas, entêté, se présenta alors lui-même à Tiéba. Ce dernier, qui bien entendu n'était nullement au courant de la chose, reprocha vivement sa conduite au marabout, paya les

chevaux lui-même et, en plus, fit présent au Bobo-Dioulas d'un captif pour le dédommager de ses ennuis.

Sa famille. — Le dioufoutou de Tiéba renferme une population considérable. Le fama, en effet, à une famille très nombreuse qui s'augmente tous les jours. Après chaque expédition il prend un certain nombre de nouvelles femmes, les favorites du chef vaincu de préférence, ou quelqu'une de ses filles. Il en a, à l'heure actuelle, suffisamment pour qu'il lui soit né vingt et un enfants pendant le siège de Kinian. Il paraît être plus attaché à cette famille que ne le sont en général les noirs. Il nous est arrivé de le rencontrer plusieurs fois jouant avec quelqu'un de ses enfants ou entouré de ses femmes. Ses sentiments de piété filiale sont tels qu'il ne parle de son père qu'avec émotion et qu'il ne part jamais pour une expédition importante sans aller à Bougoula faire un sacrifice sur sa tombe.

La direction des choses intérieures du dioufoutou est aux mains de la première femme de Tiéba. Cette dernière paraît même jouir d'une certaine autorité dans le village, lorsque Tiéba est absent de Sikasso, ce qui se présente très fréquemment.

Son amour de la guerre. — Tenir la campagne en effet, aller d'expédition en expédition, voilà son occupation principale. Soldat, fils de soldat, il fait la guerre avec amour, avec passion; on peut même lui reprocher de ne pas chercher toujours d'autres raisons à ses guerres que son bon plaisir. L'envahissement du Kénédougou et des régions voisines par les Taraoulés est pour ainsi dire un phénomène actuel. Pourquoi Tiéba aurait-il des scrupules que ses pères n'ont pas eus? Il va de l'avant comme ils allaient sans se donner la peine de chercher un prétexte. Lors de notre arrivée à Fonfona, Bemba malmena fort le chef de colonne de Tiéba qui, depuis trois mois, était resté inactif. « Est-ce qu'on se repose aussi longuement lorsque l'on a une colonne sous la main? Les villages à prendre ne manquent pourtant pas dans les environs. » A cet amour de la guerre se mêle l'amour de la gloire. Il ne déplaît pas à Tiéba de passer pour un grand roi et il fait volontiers ostentation de sa force et de sa puissance; mais il ne néglige pas pour cela des intérêts plus matériels, des avantages plus palpables. « Quand nous ferons la guerre à Samory, disait-il un jour, nous ferons bien d'attaquer d'abord Tiongui; Tiongui est un village riche et nous aurons des bœufs pour deux ans. »

Dans l'amour singulier qu'il a pour la terre et qui n'est pas un des moindres traits de son caractère, à côté de l'orgueil du propriétaire fier de la beauté de ses champs, transperce l'attachement calculateur du paysan pour le fonds qui le fait vivre. « Tu verras mon pays, nous disait-il un jour, tandis que nous traversions les plaines basses du Miniankahala, lassés de cette monotonie qui nous suivait depuis Ségou. Il y a des montagnes, des bois, des ruisseaux nombreux, dont l'eau est limpide toute l'année, et tout le temps j'ai des pistaches fraîches et du maïs nouveau. » L'âme des anciens Dioulas âpres au gain, qui furent ses pères, apparaissait ainsi en lui quelquefois, s'associant bizarrement aux instincts les plus nobles, amenant parfois dans sa conduite et dans ses paroles des contradictions imprévues.

Habitué dès son jeune âge à mener ainsi la vie des camps, il est d'une grande bravoure personnelle. Il a été blessé dix-huit fois; à Loutana en voulant se montrer sous un beau jour à ses amis les blancs, qui le voyaient au feu pour la première fois, il se précipita au galop en avant de ses hommes, vêtu luxueusement et désigné aux coups de ses ennemis par le chapeau à larges bords que seul il porte avec de telles dimensions, jusqu'au tata du village, et n'en revint que blessé. La bravoure paraît être, du reste, la qualité qu'il estime par dessus tout chez ses guerriers et qu'il récompense le mieux : et c'est bien la bravoure personnelle, en effet, qui dans ces guerres qui sont presque des corps à corps peut avoir la plus grande influence sur l'issue d'un combat. A cette bravoure il joint, ainsi qu'on le remarque dans l'histoire de ses campagnes, une certaine habileté dans l'état de faire la guerre. Il n'ignore aucun des stratagèmes usités chez les noirs : il en invente même au besoin, comme il fit des portes bardées de fer. En pleine action il a une précision de vue et une rapidité de décision auxquelles il a plus d'une fois dû la victoire.

Ses sentiments religieux. — En religion, il a une tolérance que l'on est loin de trouver chez tous les noirs : « Samory, disait-il un jour, veut obliger tout le monde à faire salam; il fait couper la tête à tous ceux qui refusent. Pourquoi agir ainsi? Chacun doit être libre : chez moi quiconque veut faire salam fait salam; quiconque veut boire du dolo, boit du dolo; moi je n'en bois pas, mais mon frère Khossa en boit et nos pères en buvaient. » Il est bon d'ajouter que Tiéba aurait personnellement une certaine tendance à se tourner vers le maraboutisme; il y a quelques marabouts autour de lui, dont l'un enseigne à lire à ses enfants. Ils ne sont ni ses confidents ni ses conseillers ordinaires, mais ils jouissent d'une certaine considération; Tiéba est d'ailleurs obligé à cela par sa situation même : car ce n'est pas une des moins étonnantes habiletés de l'Islamisme d'avoir persuadé que ses adeptes sont une élite, que cette élite ne saurait exister en dehors de lui et que c'est déjà s'être élevé notablement par-dessus le commun que d'avoir appris à faire salam.

Son attitude vis-à-vis de son peuple. — Il a aussi une certaine habileté à manier et à conduire les hommes; il punit rarement, mais il a une façon très mortifiante de faire sentir une faute. A Loutana, un de ses chefs de colonne à qui il avait donné l'ordre d'avancer un diassa dans la nuit, vint lui dire le lendemain que la chose était complètement impossible; que la place balayée par les balles, couverte par les flèches, n'était pas tenable. « C'est bien, lui répondit Tiéba, puisque tu ne sais plus faire un diassa sous les flèches et les balles, j'irai moi-même, ce soir, te montrer la façon de s'y prendre ». Il fit, en effet, comme il l'avait dit.

S'il donne une récompense, c'est à la façon dont il la donne qu'il s'efforce surtout de mettre du prix. Au captif dont il est satisfait il retire son nom d'esclave et donne un nom d'homme libre, l'anoblissant ainsi à ses propres yeux. Au chef de guerre, il fait présent d'une part de butin, d'un village, de toute une province. L'ancien captif, l'étranger, deviennent ainsi des amis, des maîtres, presque des membres de sa famille et sont désormais traités comme tels. S'ils meurent à l'ennemi, ils sont cruellement vengés.

C'est pourquoi, si Tiéba est respecté par tous et redouté comme le maître, ses premiers serviteurs, ceux qui l'approchent d'un peu près ont pour lui un dévouement sans bornes, une fidélité à toute épreuve. Lorsque nous étions sous Kinian, un griot de l'entourage de Tiéba, voyant ce dernier s'impatienter parfois des lenteurs du siège, résolut d'avoir sur la défense des renseignements exacts, et en plein jour, feignant d'être en état d'ivresse, il pénétra dans le village. On attendit en vain son retour pendant plusieurs jours; on ne le revit plus. Il avait payé de sa tête l'héroïque aventure. De pareils dévouements honorent singulièrement l'homme qui peut les inspirer; c'est sur ce dévouement même à la personne de Tiéba qu'est basée, pour la plus grande part, la discipline de son armée.

Dès que sa personne n'est plus en jeu, il arrive en effet que ses sofas se livrent à des actes des plus répréhensibles. C'est ainsi qu'à Fonfana, la veille de notre départ, les Diouladious envahirent brusquement le marché qui s'était créé dans le camp et le pillèrent. L'incident passa inaperçu; Tiéba est du reste très indulgent pour ces sortes de peccadilles. Enfin, il a donné plus d'une fois des preuves d'une grande largeur d'esprit, d'une certaine élévation d'idées. Il épargne souvent ses pires ennemis : je ne veux pas dire qu'il le fasse par générosité pure; il obéit bien un peu au calcul égoïste de ne pas détruire ou ravager pour une petite satisfaction d'amour-propre ce qui est son bien et qui peut produire. Néanmoins, on doit lui savoir gré d'un acte en contradiction complète avec les coutumes des conquérants noirs. A Loutana, comme je lui manifestais toute ma joie d'avoir terminé par une paix que je croyais sincère et durable sa querelle trop vieille avec Kinian, comme je lui vantais la clémence et l'oubli des injures qui font les grands rois, il me fit cette belle réponse : « Ce que tu as fait et tes conseils seront toujours suivis; car si j'ai demandé au colonel de m'envoyer des blancs, c'est pour apprendre d'eux à être vraiment un grand roi. »

C'est à ce mélange de qualités et de défauts, à son grand savoir-faire et à sa constante bonne fortune à la guerre que Tiéba doit d'être devenu ce qu'il est : un souverain puissant et incontesté. Il est le plus parfait héritier de cette race envahissante et habile, aux doubles instincts, ayant à la fois l'audace des derniers Taraoulés, qui furent conquérants, et la diplomatie tortueuse des premiers, qui furent dioulas. Et c'est autour de lui comme autour du plus digne que toute la famille s'est groupée. Tiéba n'est pas en effet le chef de la famille des Taraoulés, et il n'avait de par sa naissance aucun droit au commandement. Tiéba n'occupe dans cette hiérarchie familiale que le cinquième rang. Ce n'a pas été un de mes moindres étonnements en arrivant auprès de lui de le voir investi d'une autorité qui paraissait ne pas lui revenir et commander, contre les usages des noirs, à des frères plus âgés que lui. Cet étonnement n'a cessé que peu à peu et à mesure que nous nous rendions compte plus exactement des choses qui nous entouraient. Tiéba n'est en réalité l'héritier de personne : il s'est créé lui-même à la mort de Daouda; à la faveur des luttes et des dissensions qui survinrent, toutes les provinces anciennement soumises reprirent leur indépendance et leur hostilité.

C'est Tiéba qui, le plus heureux ou le mieux doué parmi les membres de la famille envahissante, les a à peu près ramenés sous le joug. Le Kénédougou, en un mot, n'est pas l'héritage de Tiéba : il est sa conquête. Ce nouvel état de choses, Tiéba l'a affirmé crânement et l'a définitivement consacré, en prenant, le premier de sa famille, le titre de fama, roi; il n'en conserve pas moins vis-à-vis de ses frères aînés une grande déférence, qu'en certaines circonstances il affecte encore d'exagérer. Dans les partages de butin qui suivent les expéditions, il ne touche rien à ce que ses frères aînés peuvent avoir pris; il les mande souvent en conseil à la veille de quelque grave décision à prendre et il écoute leurs avis. Il en fut ainsi lorsque furent décidées l'attaque de Loutana et celle de Kinian. Lorsqu'il les reçoit, il se lève pour leur faire honneur et fait quelques pas au-devant d'eux. Lorsque le chef actuel de la famille des Taraoulés, Daouda, arriva à Sikasso, venant nous rendre visite, Tiéba voulut le conduire lui-même jusqu'à son campement et marcha en se plaçant devant lui, ce qui là-bas est un grand signe de respect.

Education de ses enfants. — C'est à ses frères qu'il confie l'éducation de ses nombreux enfants, comme il élève lui-même un certain nombre de ses jeunes neveux. Une coutume du pays veut, en effet, que dans les familles importantes l'enfant soit remis dès son bas-âge à quelque parent occupant une situation élevée; le tuteur prend soin de son pupille, fournit à ses besoins, lui apprend à se battre, en fait en quelque sorte à la fois son élève et son fils adoptif. Tiéba en agissant ainsi avec ses frères leur donne, par ce fait même, une grande preuve de déférence, de confiance et d'estime. L'éducation que reçoivent ces enfants est bien celle qui convient aux fils d'un conquérant. Tout jeunes et pouvant à peine tenir en selle, ils montent à cheval, suivent en expédition leur père adoptif, qu'ils ne quittent même pas pendant la bataille : c'est dans toute sa rigueur la vie des camps. Dès qu'ils sont assez forts pour supporter le poids d'un fusil, ils se battent. A Loutana, un des fils de Tiéba, Almadou, revint avec deux prisonniers qu'il avait désarmés de sa propre main sur le champ de bataille. Almadou a bien quatorze ou quinze ans. Plus tard, s'ils montrent de la bravoure, surtout s'ils se signalent par quelque action d'éclat, leur père leur donne des sofas, captifs qui deviennent le premier noyau d'une compagnie. Ces jeunes gens, mûris et hommes faits bien vite, ont le commandement effectif de leurs hommes. Toutefois le fama met à côté d'eux, pour les diriger, beaucoup plus que pour les surveiller, un vieux sofa expérimenté en qui il a pleine confiance.

Si Tiéba montre vis-à-vis de ses frères plus âgés que lui la déférence que j'ai dite, ces derniers en toute occasion s'effacent et s'annihilent devant lui. C'est bien Tiéba qui est le vrai chef de la famille restée patriarcale. Une cérémonie touchante, qui se passe tous les ans, est comme l'emblème de cette vassalité : Tiéba s'est réservé, au nord-ouest de Sikasso, un immense lougan dont les produits appartiennent à lui seul. A un certain jour, au moment des semailles, tous les membres de la

famille des Taraoulis sortent de Sikasso et vont ensemble travailler au lougan du fama : Tiéba est présent et donne lui-même quelques coups de daba.

Administration du pays. — L'administration de son royaume n'est nullement compliquée. La plus grande partie du Kénédougou est un domaine personnel : choses et gens lui appartiennent : il en est, à proprement parler, propriétaire, et propriétaire absolu. Le Kénédougou est comme un vaste domaine obéissant à un puissant chef de case : tous ses sujets sont ses captifs. De ces hommes, les uns sont cultivateurs, les autres dioulas, d'autres encore à peu près uniquement guerriers. Les dioulas vont vers Tangrela chercher des kolas, à Djenné chercher du sel, à Médine ou à Kayes se procurer des objets européens, des étoffes ou des armes. Ces dioulas sont au service exclusif de Tiéba. C'est lui qui fournit les objets d'échange avec lesquels ils partent du Kénédougou. C'est à lui qu'ils rapportent l'intégralité de leurs marchandises; Tiéba les récompense selon les services qu'ils lui ont rendus. En outre de ces dioulas il en vient un certain nombre qui sont étrangers au pays. Ceux-ci doivent se présenter au fama et lui payer une sorte de droit de douane, qui s'élève à un dixième des marchandises rapportées.

Les cultivateurs sont astreints à des résidences déterminées : tantôt un village important au point de vue stratégique est créé de toutes pièces comme vient de l'être le village de Diassa, à la construction duquel nous avons pour ainsi dire assisté et qui commande la route de Bobo-Dioulasso. Tantôt un village détruit autrefois et à moitié abandonné est relevé et repeuplé par les habitants de quelque province éloignée et récemment vaincue. A la tête de ces villages, le fama met un de ses sofas. Ce nouveau chef de village, lui-même captif, est ainsi créé chef de captifs. Les récoltes de ces villages appartiennent intégralement au fama; mais ordinairement il se contente des produits d'un lougan ensemencé et cultivé spécialement pour lui par le village tout entier.

Les guerriers par métier appartiennent à Tiéba et constituent la plus grande partie de la colonne du Kénédougou. J'ai dit plus haut comment ils étaient formés en compagnies commandées, sous la haute autorité du propriétaire, par un chef sofa, ordinairement captif lui-même. A côté des compagnies de Tiéba prennent place d'autres compagnies, organisées d'une façon semblable et appartenant à un Taraoulé. C'est à ces guerriers surtout que s'applique le nom de Dioulasdiou, sous lequel on désigne souvent la colonne du Kénédougou. Enfin, en outre de ces sofas qu'on pourrait appeler des sofas réguliers, on trouve des volontaires étrangers venus, seuls ou avec une suite, se mettre au service de Tiéba. Tantôt ces volontaires s'éloignent au bout de peu de temps, tantôt ils se fixent définitivement auprès du fama et arrivent à occuper dans son entourage une situation élevée. De la libéralité de Tiéba ils reçoivent alors des captifs, des villages et même des provinces, sortes de fiefs qu'ils administrent et qu'ils possèdent au même titre qu'un des membres de la famille conquérante. Tel est le cas du Marka-Segola-Mouna, originaire de Ségala, et actuellement un des hommes les plus importants du Kénédougou. Telle devait être aussi sans doute la situation, vis-à-vis de Daoula, de Kongodi-Somamana. Enfin, dans le cas d'une invasion générale du pays, d'un danger pressant, les cultivateurs et les dioulas sont distraits de leurs occupations habituelles et viennent grossir les contingents.

A côté des domaines propres de Tiéba se trouvent les domaines des autres chefs de la famille des Taraoulés avec ceux des serviteurs étrangers dont je parlais plus haut. Les pères de Tiéba paraissent avoir eu une certaine part dans l'héritage paternel. Bâ Bemba commande à Tengolo; Momo, la prétendue amazone, est chef du village de Bougoula. Cet héritage s'est augmenté bien vite de nombreuses parts de prise qui ont suivi les expéditions. Les habitants des villages, les sofas des compagnies appartenant à l'un des Taraoulés, sont tenus vis-à-vis de leurs maîtres aux mêmes obligations que les captifs de Tiéba vis-à-vis de Tiéba lui-même; mais ces obligations ne sont pour ainsi dire que temporaires et ils peuvent en être relevés. Des choses et des gens, c'est Tiéba qui est le premier possesseur et les Taraoulés ne les ont entre les mains que par une sorte de délégation. Il est juste d'ajouter que cette disposition est surtout théorique et que dans l'hypothèse peu probable d'une altercation entre Tiéba et l'un de ses frères, villages et compagnies prendraient probablement parti pour leur chef habituel.

Une troisième catégorie de villages et de provinces comprend les villages et les provinces dont les chefs ont fait leur soumission; les villages de Foufona, de Fau, etc., sont dans ce cas. L'autorité du fama est représentée dans ces villages par un de ses sofas placé aux côtés de l'ancien chef du village laissé au pouvoir et rendu responsable. Le sofa surveille ses agissements et perçoit les impôts. Kourouma, que Tiéba vient d'enlever récemment, avait ainsi, il y a quatre ou cinq ans, un représentant du fama qu'un beau jour il a chassé. Une autre série de villages renferme ceux qui, sans vouloir admettre chez eux un homme de Tiéba qui contrôle leurs actes, leurs paroles et devient bien vite le vrai maître, reconnaissant jusqu'à un certain point l'autorité du fama, évitent de lui déplaire, cèdent à toutes ses exigences et, sous la menace perpétuelle d'une guerre, envoient de vrais impôts sous forme de présents. Tel est, sur la route de Bobo-Dioulasso, le village de Souro.

Enfin, par une bizarrerie singulière, certaines provinces non encore conquises, ont déjà dans la famille des Taraoulés leur chef nominal. C'est ainsi qu'un des fils de Tiéba, le petit Ahmadou, est le chef désigné de pays insoumis, vers le sud. Il ne faut pas croire que ces destinations soient toujours bien nettes et que l'on puisse diviser la carte du Kénédougou en provinces parfaitement limitées, en zones à contours très précis. Il n'en est rien. Dans ce singulier pays du Kénédougou, qui jusqu'à la conquête des Taraoulés et de Fafa n'avait pas eu de maître, qui pendant les luttes encore récentes de ces derniers temps, s'est vu souvent ménagé et n'a jamais senti jusqu'ici tout le poids d'un joug, ce n'est pas une des choses les moins curieuses que de trouver tous ces villages libres, demi-asservis ou peuplés uniquement de captifs placés pêle-mêle les uns à côté des autres et comme enchevêtrés au hasard.

Tiéba avait, jusque vers Tengrela, des villages de captifs et à 45 kilomètres de sa capitale, Loutana pillait ses caravanes. Pour les mêmes raisons, l'autorité de Tiéba sur ces villages et principalement sur ceux de la dernière catégorie n'est plus aussi absolue, aussi indiscutée qu'on pourrait se l'imaginer. Les noirs sont loin d'avoir sur le pouvoir royal et les obligations qu'on lui doit, les mêmes idées que les Européens. La société n'est pas encore chez eux sortie complètement de la période patriarchale. Le groupement en états n'est pas fait dans les mœurs. C'est la famille qui est toute-puissante, ses obligations sont les premières, ses droits sont les plus respectés. J'ai dit plus haut combien Tiéba s'efforce de les ménager. Le vrai roi, c'est l'aïeul; l'ancien, le chef de la famille; c'est à lui seul que l'on obéit. La foule n'est pas en communion directe avec l'autorité du pays, elle ne la voit que par un intermédiaire. De là des hésitations, des lenteurs, des discussions dans l'exécution des ordres, une soumission plus apparente que réelle engendrant toutes ses trahisons, tous ces mépris de la foi jurée qui signalent les relations des indigènes avec leurs conquérants, les Taraoulés, les Ouattara ou Fafa. Dans leur esprit, Tiéba n'a juridiquement aucun droit, il n'a que la force, et on ne lui obéit comme à la force que lorsqu'il est tout près, qu'il menace.

Tel nous a paru être Tiéba, autant qu'on puisse le juger après une dizaine de mois passés auprès de lui : un homme foncièrement bon, un chef habile et brave, un conquérant heureux. S'il n'est pas grand organisateur, la faute en est moins à lui qu'au milieu dans lequel il se trouve. Il n'est pas le puissant souverain tenant d'une longue lignée d'ancêtres une autorité solidement établie et incontestée qu'on semble avoir cru à un certain moment; mais il s'élève et grandit tous les jours. Il est resté jusqu'ici dans le Kénédougou occupé à réduire des villages révoltés. Sa renommée date surtout de sa lutte avec Samory. Elle s'est augmentée encore par la chute de Loutana, et surtout par celle de Kinian, l'ennemi héréditaire si souvent victorieux. « Massa-Daoula était un grand chef, disait-on jusqu'au Mossi, et nous ne pensions pas que les Taraoulés pussent grandir encore; mais le nom de Tiéba brille aujourd'hui jusqu'à éclipser le nom de son père. »

Il a dit plus d'une fois qu'il ne désirait rien que de commander les villages auxquels son père lui-même avait commandé. En réalité, Tiéba n'a jamais arrêté son esprit sur un aussi lointain avenir. Il ne semble cependant pas être un de ces conquérants à grande envergure. Son amour pour le Kénédougou le préservera peut-être de ces promenades triomphales et sanglantes à travers l'Afrique d'un El-Hadj-Omar ou d'un Samory. Il n'est pas du reste, comme eux, poussé sans cesse en avant par le fanatisme de faux prophètes.

S'il en est ainsi, s'il sait borner son ambition, alors seulement on pourra détourner son activité sur un autre objet et lui apprendre à organiser ses nouvelles provinces, œuvre difficile à laquelle, dans les circonstances où il se trouve, il n'a pas encore eu le temps de songer. Alors seulement aussi pourra réellement commencer la conquête du Kénédougou par la civilisation. Il ne serait pas difficile alors, sans doute, de faire accepter à Tiéba des missionnaires qui ne devraient rien heurter de front, qui initieraient peu à peu le pays aux usages et aux croyances européennes.

Cette mission, composée d'hommes tolérants, aurait pour premier devoir, avant de s'occuper de religion, de respecter les usages et les coutumes du pays, de ménager soigneusement toutes les susceptibilités, d'apprendre la langue, d'enseigner aux enfants et aux hommes faits les divers métiers, de les élever enfin peu à peu au-dessus du niveau des peuples voisins. Elle devrait en un mot conquérir les esprits avant de tenter la conquête des âmes.

J'ignore ce qui arrivera alors et si le Kénédougou se montrera rebelle à la pénétration européenne.

Mais ce que je sais et que je tiens à répéter en terminant, c'est la confiance que Tiéba nous a personnellement témoignée, sa générosité à notre égard, son amitié. Dès les premiers jours, nous avons été admis dans son intimité; les relations les plus cordiales s'établirent d'elles-mêmes. Nous l'avons toujours trouvé accessible, dévoué, prévenant.

C'est que Tiéba professe pour les Français la plus grande sympathie : il les reconnaît volontiers d'une race supérieure; il s'honore d'être leur ami, et sa seule ambition est de se rapprocher d'eux comme homme et comme roi. *(A suivre.)*

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES

ÉTRANGÈRES

GRÈCE

Athènes, 25 septembre.

Des adresses de sympathiques condoléances sont envoyées de tous les points de la Grèce et des colonies grecques à la famille royale. La mort de la grande-duchesse Alexandra, qui était très aimée, cause une profonde douleur et un deuil général.

Depuis hier, dans toutes les églises du royaume, les cloches sonnent le glas. Un service funèbre sera célébré aujourd'hui en grande pompe à la métropole athénienne et dans toutes les églises de la Grèce.

Les journaux paraissent bordés de noir.

(Agence Havas.)

SERBIE

Belgrade, 25 septembre.

Le roi Alexandre, accompagné du régent Ristitch, du président du conseil des ministres Paschitch, du ministre de la guerre Praporcetovitch, se rendra demain à Kragouyevatz pour visiter l'exposition agricole et assister à l'inauguration de la nouvelle poudrerie.

(Agence Havas.)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Le mercredi 4 novembre 1891, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture à Vannes, un concours pour l'admission aux emplois d'agents

voyers d'arrondissement et d'agents voyers cantonaux.

Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 7, rue Cambacérès, où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Ministère des finances.

Un concours sera ouvert au commencement de l'année 1892, pour le surnumérariat dans l'administration des contributions directes.

Les jeunes gens qui auraient l'intention de s'y présenter trouveront auprès du directeur des contributions directes de leur département tous les renseignements relatifs aux conditions du concours et aux pièces à fournir à l'appui de leur demande d'admission.

Pour être admis à concourir, les candidats ne devront pas avoir atteint l'âge de vingt-quatre ans au 1er janvier 1892; ils devront être pourvus de l'un des diplômes de bachelier ès lettres ou de bachelier ès sciences

Le registre d'inscription des candidatures sera clos le 31 décembre 1891. Les demandes qui seraient formées après cette date ne pourraient être reçues que pour le concours de 1893.

Les candidats seront ultérieurement avisés de l'époque à laquelle ils subiront les épreuves du concours.

L'examen est divisé en deux parties et comprend des épreuves écrites et des épreuves orales.

Les premières sont subies par l'ensemble des candidats autorisés à concourir; les épreuves orales, auxquelles prennent seulement part les jeunes gens déclarés admissibles, ont pour objet de décider de leur admission définitive.

Epreuves écrites.

Les candidats sont convoqués pour les épreuves écrites devant une commission qui se réunit au chef-lieu du département où la candidature a été produite. Les commissions départementales siègent le même jour sur tous les points du territoire.

Le programme des épreuves écrites est réglé ainsi qu'il suit :

1° Dictée;
2° Composition française sur un sujet donné;
3° Formation d'états ou de tableaux;
4° Question de mathématiques choisie parmi les matières de l'examen oral.

Les sujets des compositions écrites sont les mêmes pour toutes les commissions d'examen; ils sont transmis par la direction générale et sous enveloppes cachetées aux directeurs des départements.

La direction générale examine et classe par ordre de mérite les compositions qui lui sont transmises par les commissions départementales; il est ensuite dressé une liste des candidats admis à passer l'examen oral.

Epreuves orales.

Les épreuves orales sont subies devant des commissions régionales. Elles portent :

1° Sur les mathématiques élémentaires, et notamment sur les proportions, les logarithmes, l'usage des tables, la trigonométrie rectiligne, l'égalité et la similitude des figures, le calcul des surfaces et la mesure des volumes (parallélipipède, prisme, pyramide, tronc de pyramide, cône, sphère, etc.);

2° Sur la théorie de l'arpentage et sur la description raisonnée des instruments généralement employés pour le levé des plans (triangulation et arpentage);

3° Sur l'organisation politique, judiciaire et administrative de la France (notions sommaires).

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

Par arrêté du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, en date du 3 août 1891, la chaire de physique appliquée aux arts au Conservatoire national des arts et métiers a été déclarée vacante.

Les candidats à cette chaire devront faire parvenir avant le 15 octobre, dernier délai, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies, leur demande accompagnée du relevé de leurs titres et travaux scientifiques.

ÉCOLE NATIONALE D'ARTS ET MÉTIERS D'AIX

Concours pour un emploi d'ingénieur chargé des travaux.

Un concours sera ouvert à Paris, le 19 octobre prochain, pour un emploi d'ingénieur chargé des travaux vacant à l'école nationale des arts et métiers d'Aix.

Aux termes du décret du 4 avril 1885 portant organisation des écoles nationales d'arts et métiers, l'ingénieur est chargé, sous l'autorité du directeur, d'assurer l'exécution des programmes de l'enseignement théorique et pratique. Il seconde le directeur dans toutes les parties du service et le remplace, en cas d'absence, de maladie ou de tout autre empêchement.

Le traitement minimum de ce fonctionnaire est fixé à 5,000 fr. et le maximum à 7,000 fr. En outre, il est logé à l'école, éclairé et chauffé aux frais de l'Etat.

Les candidats à cet emploi doivent être âgé de vingt-cinq ans au moins ou quarante ans au plus, à la date du concours, à moins qu'ils ne soient déjà attachés à l'enseignement dans les écoles nationales d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge pourra être reculée.

Les candidats qui ne font pas partie du personnel enseignant des écoles nationales d'arts et métiers devront avoir pris part à des travaux d'étude ou d'exécution dans des grands ateliers de construction appartenant à l'État ou à l'industrie privée. Il leur sera, dans tous les cas, tenu compte des notes et croquis qu'ils pourront fournir sur ces travaux au jury du concours.

L'examen portera sur les matières contenues dans les programmes des cours de sciences mathématiques, de géométrie descriptive, de physique, de chimie et de mécanique professés dans les écoles nationales d'arts et métiers.

Les candidats auront, en outre, à rédiger un projet d'usine dont le programme leur sera donné par le jury du concours.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministre du commerce avant le 15 octobre et accompagnées :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat, et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence et dûment légalisé;

3° D'une note faisant connaître les antécédents du candidat et les études auxquelles il s'est livré;

4° De l'acte constatant qu'il a satisfait à la loi sur le recrutement;

5° Des états de service, diplômes, certificats, etc., qui auraient pu lui être délivrées, ou des copies de ces pièces dûment certifiées.

Des exemplaires du présent avis, ainsi que des programmes qui le complètent, sont tenus à la disposition des intéressés, au ministère du commerce (service de l'enseignement technique), ainsi que dans les écoles nationales d'arts et métiers de Châlons-sur-Marne, d'Angers et d'Aix.

AVIS COMMERCIAUX

N° 386. — 26 septembre 1891.

LÉGISLATION COMMERCIALE ÉTRANGÈRE

Autriche-Hongrie.

Port de Fiume. — Manifestes de bord. — Par suite de la suppression de la franchise dont jouissait le port de Fiume, il a été élaboré un nouveau règlement de ce port, concernant les manifestes de bord, dont on trouvera la traduction dans le *Moniteur officiel du commerce* du 24 septembre.

Mexique. — République Dominicaine.

Traité de commerce entre le Mexique et la république Dominicaine. — Un traité d'amitié, de commerce et de navigation entre le Mexique et la république Dominicaine a été signé le 29 mars 1890, et promulgué le 19 juillet dernier par le Président des Etats-Unis mexicains.

Cet acte international a été établi sur la base du traitement réciproque de la nation la plus favorisée, et ses stipulations reproduisent presque textuellement celles du traité du 27 novembre 1886 entre la France et le Mexique.

INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS

Industrie et commerce de la coutellerie. — M. Camille Pagé, manufacturier à Dominé et maire de Naintré, a bien voulu communiquer au département du commerce, de l'industrie et des colonies les renseignements qu'il a recueillis sur l'industrie et le commerce de la coutellerie à l'étranger. Ce travail est reproduit dans le *Moniteur officiel du commerce* du 24 septembre.

Monténégro.

Projet de travaux publics. — Dans ses numéros des 19 février et 9 avril derniers, le *Moniteur officiel du commerce* a fait connaître que le gouvernement ottoman et celui du Monténégro avaient mis à l'étude un projet de curage et de rectification des lits de la Boyana et du Drin. M. le ministre de France à Cettigne vient d'envoyer un rapport spécial sur la question, qu'il a accompagné d'une carte dressée sur les lieux. Ces documents seront tenus jusqu'au 15 octobre à la disposition des personnes intéressées à les consulter, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du commerce extérieur — Bureau des Renseignements commerciaux), 80, rue de Varenne.

Etats-Unis.

Nouveaux types de navires. — Il résulte d'une communication du consul général de France à Chicago qu'on vient d'expérimenter aux Etats-Unis un nouveau type de navire qui serait susceptible de rendre directement accessibles au commerce d'outre-mer les grands lacs américains.

Les constructeurs et armateurs pourront prendre connaissance des renseignements techniques accompagnant cette communication au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du commerce extérieur — Bureau des renseignements commerciaux), 80, rue de Varenne, jusqu'au 10 octobre.

Colombie.

Conseils aux importateurs français. — L'importation d'articles français augmente sensiblement en Colombie chaque année. Le nombre des maisons françaises d'importance est relativement grand. On peut citer, rien que pour Bogota, cinq maisons qui font des affaires dont le chiffre dépasse certainement 1 million à 1 million et demi de francs.

Ces maisons sont : Bonnet et Ce, Joseph Bonnet, Garcia frères, Yerlès et Ce, lesquelles possèdent de grands magasins dans des locaux qui sont leurs propriétés; — Alexis Magnin, qui a un magasin très bien achalandé.

L'importance de ces cinq maisons se compose pour les deux tiers de produits français.

En dehors de ces maisons, le commerce français comprend quatre ou cinq négociants qui font des affaires dont le chiffre peut varier entre 25 et 50,000 fr.

A l'exception de trois ou quatre maisons colombiennes importantes qui ne vendent que l'article anglais, le commerce de Bogota s'approvisionne à Paris, où il s'adresse généralement à des commissionnaires français et américains du Sud.

Les commissionnaires qui achètent pour le compte des commerçants de Bogota à Paris sont :

MM. Fould frères, Vengoachea et Cie, Brama frères, Prévost, Despalanques et Tardif, Rodulfo Samper, etc.; à eux seuls ces commissionnaires envoient plus de la moitié de la valeur totale de l'importation européenne en Colombie.

On ne croit pas se tromper en affirmant qu'il serait difficile d'obtenir actuellement une augmentation de notre commerce en Colombie. Dans tout magasin bien achalandé, la plupart des articles sont français. — (*Communication du consul général de France à Bogota.*)

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 25 septembre.

PRÉSIDENCE DE M. OPPERT

M. J. Menant achève la deuxième lecture de son important mémoire sur le déchiffrement des inscriptions hétéennes.

M. de La Martinière continue l'exposé des résultats de son dernier voyage dans le Sous; puis il entreprend l'étude archéologique de la région montagneuse du Djébel Zerhoûn et en particulier de Volubilis, où il a exécuté des fouilles qui ont duré plusieurs années et qui ont fourni presque toute l'épigraphie que nous avons de la Tingitane. M. de Villefosse a communiqué à l'Académie ces inscriptions. M. de La Martinière pense que la limite de l'occupation romaine, dans cette province, devrait être reculée au sud; il cite notamment le témoignage d'auteurs arabes fort précieux à consulter sur ce sujet. Quant au problème du rattachement, aux temps anciens, de la Maurétanie Tingitane à la Maurétanie Césarienne, M. de La Martinière a pu en poser les bases et en avancer la solution, grâce au voyage qu'il vient d'effectuer de Fez à Ouchda, à travers une région des plus difficiles. On doit émettre le vœu qu'à l'avenir la situation troublée du Maroc se modifie et permette des études que jusqu'à présent notre influence n'a pu que faire tolérer par le gouvernement marocain.

M. de La Martinière, en terminant, rend un hommage de gratitude au ministre de l'instruction publique de son appui précieux; il cite aussi le nom de M. Boutiron, chargé d'affaires, qui a protégé efficacement, à un certain moment, ses travaux archéologiques.

M. Hamy communique un travail de M. Deveria sur l'écriture turko-altaïque intitulé : *la Stèle de Gueuk Teghin et l'emplacement de Karakorum.*

Le 21 novembre 1890, M. Deveria résumait devant l'Académie les résultats des recherches archéologiques effectuées par les Russes en Sibérie et dans la Mongolie septentrionale. Dans sa note, il mentionnait la découverte par M. Yadrintzoff, dans la région de l'Orkoun, d'inscriptions jusqu'ici indéchiffrables, appelées provisoirement *tchoudiques* ou *runiques*, analogues à celles qui depuis 1721 avaient été recueillies beaucoup plus à l'ouest. De l'examen de ces inscriptions en caractères inconnus, M. Deveria concluait, contrairement à l'avis de plusieurs savants étrangers, qu'elles ne pouvaient être l'œuvre d'aucune des peuplades qui ont successivement dominé dans cette région postérieurement à la fondation du khanat des Ouïgours en 744 de J.-C. Une découverte récente faite par M. Heikel, professeur à Helsingfors, semble devoir justifier cette présomption. A une trentaine de kilomètres du lac Ougheinos, c'est-à-dire dans la vallée de l'Orkhoun, où M. Yadrintzoff avait signalé l'an dernier l'existence de tant de ruines, M. Heikel a découvert une stèle funéraire bilingue portant sur une face une inscription tchoudorunique, et sur l'autre une inscription chinoise datée du règne de l'empereur Hinan-Tsong, de la dynastie chinoise des T'ang (732 de notre ère). Cette inscription nous apprend que la stèle a été érigée par ordre de la cour de Chine à la mémoire du prince Gueuk Teghin, frère de Mekilien, khan des Turks Toukiné, qui a régné de 716 à 731. M. Deveria se croit donc autorisé à penser que l'écriture des inscriptions similaires découvertes depuis 1721 était employée par les Turks Toukiné au commencement du huitième siècle (732), c'est-à-dire à une époque antérieure de quelques années à la fondation du khanat des Ouïgours, et que c'est à l'aide d'un dialecte turk oriental que devra être tenté le déchiffrement de cette écriture, qui semble pouvoir être désignée dorénavant sous le nom de *turke altaïque*, du nom de la région.

Après avoir montré l'authenticité et l'importance de l'inscription découverte par M. Heikel, M. Deveria annonce qu'à la suite de ces découvertes l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg a organisé une expédition, composée de M. Radlov, directeur, de son fils, de M. Yadrintzoff, de M. Klementz et d'interprètes chinois et mongols; elle est chargée d'explorer la contrée du haut Orkhoun et d'en recueillir les monuments. Une autre mission, composée de savants hongrois, va se diriger vers le même point. Nous aurons donc bientôt de nouveaux éléments d'information.

M. Julien Havet continue la lecture du mémoire de M. Robiou sur les croyances religieuses en Grèce au temps d'Alexandre.

J.-B. MISPOULET.

INFORMATIONS

Opérations de la caisse d'épargne de Paris du dimanche 20 au samedi 26 septembre :

Versements reçus de 4,879 déposants, dont 505 nouveaux, 719,260 fr.

Remboursements à 4,734 déposants, dont 454 pour solde, 1,047,818 fr. 18.

Rentes achetées à la demande des déposants pour un capital de 61,623 fr. 55.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Dimanche, 27 septembre 1891.

La situation reste très troublée dans le nord de l'Europe. La dépression d'Ecosse se transporte sur la Scandinavie (736) et la baisse barométrique, qui atteint 15 à Christiansund et 12 à Copenhague, se propage jusque dans l'est et le sud du continent. Le baromètre monte sur les Iles-Britanniques et nos côtes ouest; il est très élevé en Provence (Nice 771). Le vent est assez fort des régions ouest sur la Manche, il est violent du sud-ouest à Skudesness. On signale des pluies en Finlande, sur la Scandinavie, les Iles-Britanniques et le nord de la France.

La température a monté généralement; elle était ce matin de 2° à Arkhangel, 13° à Paris, Clermont, et 22° à Alger. On notait 6° au Puy de Dôme.

En France, des ondées sont encore probables dans le nord; le temps va rester assez beau ailleurs. A Paris, hier, dans la soirée, la nuit et ce matin, averses. Max. : 22°4 ; min. : 11°8. — A la tour Eiffel, les extrêmes ont été de 19°6 et de 10°7.

Spectacles du Lundi 28 Septembre.

Opéra. — 7 h. 3/4. — *Lohengrin*, opéra en 3 actes et 4 tableaux de Richard Wagner, traduction française de M. Ch. Nuitter.

Elsa .... Mmes Caron.
Ortrude .... Fierens.
Lohengrin .... MM. Van Dyck.
Frédéric .... Renaud.
Le roi .... Delmas.
Héraut .... Douaillier.

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *François le Champi*, comédie en 3 actes, de George Sand : Lambert, de Féraudy; Mmes Barretta, Pierson. — *Une Visite de Noces*, comédie en un acte, de M. A. Dumas fils : Le Bargy, Coquelin; Mmes Bartet, Muller. — *Les Précieuses ridicules.*

Opéra-Comique. — 7 h. 3/4. — Représentation populaire : *Les Dragons de Villars. — Le Chalet.*

Odéon. — 8 h. »/». — *Les Faux bonshommes*, comédie en 4 actes, de Barrière et Capendu : Cornaglia, Montbard, Duard, Calmettes; Mmes Crosnier, Duluc, Carlix, Lherbay.

Vaudeville. — 8 h. »/». — *Hélène*, drame en 4 actes et 5 tableaux de M. Paul Delair, musique de M. Messager : Candé, Michel, Mayer, Laroche; Mmes Brandès, Samary, Chassin, Lecomte.

Gymnase. — 8 h. »/». — *Madame Agnès*, comédie en 3 actes de M. J. Berr de Turique : Noblet, Numès, Burguet, Girard, Boudier, Seiglet, Torin; Mmes R. Sisos, Desclauzas, Lécuyer, Lucy-Gérard.

Variétés. — 8 h. 1/2. — *Le Fiacre 117*, comédie en 3 actes, de E. de Najac et M. A. Millaud : Baron, Lassouche, Barral; Mmes Linder, Crouzet.

Châtelet. — 8 h. 1/4. — *Cendrillon*, grande féerie en 5 actes et 30 tableaux, de Clairville, Monnier et M. E. Blum.

Gaîté. — 8 h. »/». — *Le Voyage de Suzette*, pièce à grand spectacle, en 3 actes et 12 tableaux, de MM. Duru et Chivot : Vauthier, Alexandre, Fugère, Riga; Mmes Cassive, Gélabert, Maury, Ducouret.

Ambigu. — 8 h. »/». — *Le Médecin des folles*, pièce en 5 actes et 13 tableaux, de MM. de Montépin et J. Dornay : Gravier, Pouctal, Devaux; Mmes Aimée Tessandier, Marie Laure.

Palais-Royal. — 8 h. »/». — *115, rue Pigalle*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. A. Bisson : Saint-Germain, Milher, Galipaux; Mmes Cheirel, Frank-Mel, Irma Aubrys.

Nouveautés. — 8 h. 1/2. — *La Demoiselle du téléphone*, vaudeville en 3 actes, de MM. Antony Mars et Maurice Desvallières, musique de M. G. Serpette : Colombey, Mallarmé, Tarride, Lauret, Calvin fils; Mmes Mily-Meyer, J. Pierny, Billy, Tassilly, Aumont.

Renaissance. — 8 h. »/». — *Les Marionnettes de l'année*, revue en 3 actes et un prologue, de M. Clairville : Regnard, Edouard-George, Victorin; Mmes Alice Berthier Gilberte, Germaine.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Procès-verbal*, vaudeville en 3 actes, de M. A. Barré : Dorgal, Lureau, Allart; Mme Cuinet.

Menus-Plaisirs. — 8 h. 1/2. — *Compère Guillery*, opéra-comique en 3 actes de MM. Burani et Cavalier, musique de M. H. Perry.

Déjazet. — 8 h. »/». — *Ferdinand le noceur*, comédie en 3 actes, de M. Gandillot.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Eté. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels*, LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 264. Le numéro : 15 centimes. Mardi 29 Septembre 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies ; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 29 SEPTEMBRE

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 28 Septembre 1891.

RAPPORT

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 27 septembre 1891.

Monsieur le Président,

Dans le courant de l'année dernière, il avait été décidé, en principe, après entente entre le département de la marine et l'administration des colonies, que la section des disciplinaires stationnée à Saint-Pierre et Miquelon serait transférée à Diégo-Suarez, et rattachée à la 2e compagnie du même corps.

Mais, sur les instances du conseil général de la colonie, l'exécution de cette mesure avait été ajournée jusqu'au mois d'octobre 1892. Il avait été, de plus, entendu que le budget local supporterait le surcroît de dépenses résultant du maintien prolongé à Saint-Pierre du détachement de disciplinaires.

Or, dans sa séance du 27 juillet dernier, le conseil général a refusé de voter les crédits destinés à faire face aux charges qu'il avait assumées.

Dans ces conditions, comme les dépenses de l'espèce ne peuvent être inscrites d'office au budget local et que, d'autre part, le budget colonial ne dispose d'aucune ressource pour l'entretien du personnel de la section, M. le sous-secrétaire d'Etat des colonies m'a demandé de prononcer le retrait immédiat des disciplinaires et leur envoi à Diégo-Suarez.

Le transfèrement, dans cette dernière colonie, de la section des disciplinaires de Saint-Pierre et Miquelon et la fusion de ladite section avec la 2e compagnie aura pour conséquence d'entraîner la suppression des emplois suivants :

1 capitaine,
1 sous-lieutenant,
1 sergent-major,
2 soldats-ordonnances.

J'ai l'honneur de soumettre à votre signature le projet de décret ci-annexé, qui a pour objet de sanctionner les mesures dont il s'agit.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le ministre de la marine,
E. BARBEY.

Le Président de la République française,

Vu le décret du 8 février 1888, portant réorganisation du corps des disciplinaires des colonies ;

Sur le rapport du ministre de la marine,

Décrète :

Art. 1er. — La section du corps des disciplinaires des colonies stationnée à Saint-Pierre et Miquelon est supprimée. Une partie des cadres et les disciplinaires de ladite section sont rattachés à la 2e compagnie, en garnison à Diégo-Suarez.

Art. 2. — La composition et le complet de la 2e compagnie sont, en conséquence, fixés ainsi qu'il suit :

Officiers.

1 capitaine............ }
2 lieutenants.......... } 4
1 sous-lieutenant...... }

Troupe (cadre).

1 adjudant		
1 sergent-major		
15 sergents		
1 sergent ou caporal-fourrier		
15 caporaux	41	
3 clairons		
4 ordonnances		
1 enfant de troupe		
Fusiliers	250	
Total	295	

Art. 3. — Le sénateur ministre de la marine est chargé de l'exécution du présent décret, qui modifie les articles 1 et 2 du décret du 3 février 1888.

Fait à Fontainebleau, le 27 septembre 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de la marine,

E. BARBEY.

RAPPORT

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 25 septembre 1891.

Monsieur le Président,

Des incidents récents ont démontré que le port des bâtons dans les marchés, foires, fêtes civiles et religieuses des établissements français de l'Inde, offrait de sérieux dangers pour l'ordre et la sécurité publique.

Des individus armés de bâtons se réunissent par bandes et se livrent à des manifestations bruyantes et souvent menaçantes pour les personnes qui n'y prennent pas part. Il en est résulté des collisions, qui heureusement n'ont pas eu de gravité sérieuse, mais dont il importe de prévenir le retour.

C'est dans ce but que M. le gouverneur des établissements français dans l'Inde a pris, d'accord avec le conseil privé, le 11 juin dernier, un arrêté interdisant le port des bâtons dans les lieux où se réunissent de grandes agglomérations de personnes.

Conformément au décret du 6 mars 1877, j'ai l'honneur de soumettre à votre signature le projet de décret ci-joint, portant approbation de l'arrêté susmentionné.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies ;

Vu l'article 18 du sénatus-consulte du 3 mai 1854 ;

Vu le décret du 6 mars 1877, portant application du code pénal métropolitain aux colonies ;

Vu l'arrêté du gouverneur des établissements français dans l'Inde, en date du 11 juin 1891, interdisant le port de bâtons dans les lieux où se réunissent de grandes agglomérations de personnes,

Décrète :

Art. 1er. — Est approuvé l'arrêté susvisé du gouverneur des établissements français dans l'Inde, en date du 11 juin 1891, dont la teneur est ci-annexée et qui interdit le port de bâtons dans les lieux où se réunissent de grandes agglomérations de personnes.

Art. 2. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel* de la République française, au *Bulletin des lois* et au *Bulletin officiel* du sous-secrétariat d'Etat des colonies.

Fait à Fontainebleau, le 25 septembre 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Pondichéry, le 11 juin 1891.

Nous, gouverneur des établissements français dans l'Inde, chevalier de la Légion d'honneur,

Considérant que le port de bâtons dans les lieux où se réunissent de grandes agglomérations de personnes offre des dangers pour l'ordre et la sécurité publique ;

Vu l'article 3 du décret du 6 mars 1877 ;

Sur le rapport du procureur général ;

Le conseil privé entendu,

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. — Le port de bâtons, et notamment de ceux dont se servent ordinairement les individus dits bâtonnistes, est interdit dans les foires, marchés, fêtes civiles et religieuses, abords de bureaux électoraux et, d'une façon générale, dans tous les lieux où se réunissent de grandes agglomérations de personnes.

Art. 2. — Il peut être accordé pour les fêtes religieuses des permissions individuelles de port de bâtons interdits ordinairement. Ces autorisations sont personnelles et valables pour un laps de temps déterminé et qui ne peut excéder la durée de la fête. Elles sont délivrées dans la ville de Pondichéry par le maire, dans les communes rurales de Pondichéry par le directeur de l'intérieur, sur la proposition des maires, et dans les dépendances par les administrateurs.

Art. 3. — Toute infraction au présent arrêté sera punie d'un emprisonnement de cinq à quinze jours et d'une amende de 15 à 100 fr.

Les dispositions de l'article 463 du code pénal pourront être appliquées.

Art. 4. — Le procureur général et le directeur de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont l'enregistrement aura lieu partout où besoin sera.

CLÉMENT THOMAS.

Par le gouverneur :

Le procureur général,

MADRE.

Vu pour être annexé au décret du 25 septembre 1891 :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

JULES ROCHE.

Par décret en date du 25 septembre 1891, rendu sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 21 du même mois, portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, M. Petit, président du tribunal de première instance d'Arras, est nommé chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur ; 26 ans de services.

Par décret en date du 27 septembre courant, rendu sur la proposition du ministre de l'agriculture et conformément à la décision du conseil de l'ordre en date du 25 du même mois, la décoration de chevalier de la Légion d'honneur a été conférée à M. Peltier-Piéron (Léon-Charles-Eugène), agriculteur à Avion, président de la Société centrale d'agriculture du Pas-de-Calais : dirige depuis vingt ans une grande exploitation agricole dans laquelle il a donné l'exemple des meilleures méthodes. A obtenu de nombreuses récompenses dans les concours. Titres exceptionnels.

Par décret en date du 25 septembre 1891, rendu sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, sont nommés :

Juge de paix à compétence étendue de Marie-Galante, M. Allègre, juge de paix de la Pointe-à-Pitre, en remplacement de M. Dugard-Ducharmoy, nommé juge d'instruction au tribunal de première instance de la Basse-Terre.

Juge de paix de la Pointe-à-Pitre, M. Jolivière, greffier de ce même tribunal, en remplacement de M. Allègre, nommé juge de paix à compétence étendue de Marie-Galante.

Juge de paix au Moule, M. Albon, greffier de la justice de paix du canton de Saint-François, en remplacement de M. Moïse, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté du sous-secrétaire d'Etat des colonies, en date du 25 septembre 1891, sont nommés :

Greffier de la justice de paix de la Pointe-à-Pitre, M. Moïse, juge de paix au Moule, en remplacement de M. Jolivière, nommé juge de paix à la Pointe-à-Pitre.

Greffier de la justice de paix du canton de Saint-François, M. Edwige, greffier de la justice de paix de Fort-de-France, en remplacement de M. Albon, nommé juge de paix au Moule (Guadeloupe).

Greffier de la justice de paix de Fort-de-France, M. Descamps, greffier provisoire, en remplacement de M. Edwige, nommé greffier de la justice de paix du canton de Saint-François.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Etat-major général de l'armée. — Par application des dispositions de l'article 37 de la loi du 13 mars 1875, M. le général de brigade Adorno de Tscharner, inspecteur général des services de la télégraphie militaire, est placé, à dater du 29 septembre 1891, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

Cavalerie. — Par décis. minist. du 28 septembre 1891, M. Macé de Gastines, capit. instruct. du 1er rég. de cuirass., est nommé capit. command. dans le corps dont il fait partie.

Personnel des remontes. — Par décis. minist. du 23 septembre 1891, M. Gaumet, capit. au 2e rég. de chass., off. acheteur à titre permanent au dépôt de remonte de Saint-Lô, passe en la même qualité à celui du Bec-Hellouin.

Le service géographique met en vente les nouvelles publications désignées ci-après :

Carte de l'Algérie au 50.000e en couleurs.

Feuille n° 83, Carnot. Prix de la feuille 1 fr.

Carte de la Tunisie au 200,000e.

Feuille n° 9, Sousse. Prix de la feuille 1 fr.
Feuille n° 14, Sbeitla. Prix de la feuille 1 fr.

Ministère de la justice et des cultes.

ABSENTS CIVILS

JUGEMENTS PRÉPARATOIRES

Par jugement en date du 6 mars 1890, le tribunal de première instance de Brest (Finistère) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de la dame Rannou (Barbe), veuve de Le Gall (Jean-Pierre), domiciliée à Brest, rue Lapérouse, disparue en l'année 1877.

Par jugement en date du 22 août 1889, le tribunal de première instance de Saint-Etienne (Loire) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Rolhion (Pierre), ouvrier passementier, disparu de Saint-Etienne, son dernier domicile.

Par jugement en date du 5 juin 1891, le tribunal de première instance de Nontron (Dordogne) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Eymard (Jean), époux de dame Marguerite Reydy, domicilié à Fontaniel, commune de Ligueux, puis à Daunac, d'où il a disparu il y a environ dix ans.

Par jugement en date du 16 octobre 1890, le tribunal de première instance d'Avignon (Vaucluse) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Bourges (Hippolyte-Aimé-Bienvenu), époux de dame Marie-Anne-Françoise Roussin, ancien receveur particulier des finances, disparu de l'Isle-sur-Sorgues, son dernier domicile.

Par jugement en date du 30 mai 1891, le tribunal de première instance de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Poste (Joseph-Marie), époux de dame Marie-Louise Crubé, domicilié à Saint-Servan, embarqué en l'année 1880 au Havre à bord d'un navire anglais et qui depuis n'a plus donné de ses nouvelles.

Par jugement en date du 18 juin 1891, le tribunal de première instance de Lyon (Rhône) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Patin (François), employé de commerce, ayant demeuré en dernier lieu à Lyon, rue Bugeaud, 136, d'où il a disparu le 10 juin 1869.

Par jugement en date du 11 juin 1891, le tribunal de première instance de Muret (Haute-Garonne) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Rousès (Jean-Joseph), époux de dame Françoise Bascans, chapelier à Cazères-sur-Garonne, disparu dans le courant de l'année 1874.

Par jugement en date du 9 juin 1891, le tribunal de première instance des Sables-d'Olonne (Vendée) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Lambert (Jules-Alexandre), originaire des Sables-d'Olonne, où il était ouvrier imprimeur, y disparu en l'année 1873.

Par jugement en date du 26 juin 1891, le tribunal de première instance de Meaux (Seine-et-Marne) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de la dame Barraquin (Marie-Victorine), veuve Moccand, mariée le 2 décembre 1873 à la mairie de Charenton, demeurant en dernier lieu à Bordeaux, d'où elle a disparu.

Par jugement en date du 18 juin 1891, le tribunal de première instance de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Joly (Pierre), né le 11 septembre 1832 à Bragny (Saône-et-Loire), soldat au 49e régiment d'infanterie, disparu du lieu de son domicile le 24 juin 1859.

Par jugement en date du 15 avril 1891, le tribunal de première instance de Bordeaux (Gironde) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence des époux Dorenbx, domiciliés à Bordeaux et en dernier lieu à Paris, d'où ils ont disparu le 21 février 1871.

Par jugement en date du 1er juillet 1891, le tribunal de première instance d'Amiens (Somme) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Fréchon (Edme-Gaspard-Maurice), époux de dame Céline Carton, domicilié à Miraumont, y disparu le 30 avril 1874.

Par jugement en date du 9 juillet 1891, le tribunal de première instance d'Issoire (Puy-de-Dôme) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Cros (Jean-François), époux de dame Marguerite Delort, scieur de long, domicilié au Colombier, commune de Sauxillanges, y disparu dans le courant du mois de septembre 1874.

Par jugement en date du 10 juillet 1891, le tribunal de première instance de Vesoul (Haute-Saône) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Chapuis (Nicolas), autrefois tonnelier, domicilié à Chariez, disparu dans le courant de l'année 1871.

Par jugement en date du 23 juin 1891, le tribunal de première instance de la Seine a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Levrey (Jean-François), domicilié, 274, rue Saint-Honoré, disparu dans le courant du mois de décembre 1848.

Par jugement en date du 22 avril 1891, le tribunal de première instance de Saint-Quentin (Aisne) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Henry (Louis), époux de dame Adrienne Meurey, né à Fresnoy, canton de Nouvion (Aisne), domicilié à Saint-Quentin, disparu pendant la campagne 1870-71.

Par jugement en date du 8 juillet 1891, le tribunal de première instance de Lille (Nord) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de la dame Biot (Reine-Thérèse), née Merlin, disparue de son domicile depuis plus de trente ans.

Par jugement en date du 24 juin 1891, le tribunal de première instance de Vitré (Ille-et-Vilaine) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Gauthier (Joseph), taupier, disparu de Drouges, son dernier domicile connu.

Par jugement en date du 28 mai 1890, le tribunal de première instance de Domfront (Orne) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Voivenel (Prosper), époux de dame Louise Outin, disparu de Saint-Pierre-d'Entremont, son domicile.

Par jugement en date du 9 juillet 1891, le tribunal de première instance de Saint-Claude (Jura) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de la dame Desmaret (Marie-Sylvie, dite Mariette), veuve Pernier, sans profession, disparue de Saint-Claude, son dernier domicile.

Par jugement en date du 17 juillet 1891, le tribunal de première instance de Brioude (Haute-Loire) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence des personnes ci-après :

1° Bataille (Alexandre-Arthur) ;
2° Bataille (Jean-Justin),

Tous deux disparus de Brioude, leur domicile connu.

Par jugement en date du 16 juillet 1891, le tribunal de première instance de Quimper (Finistère) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence des personnes ci-après :

1° Jézéquel (Jean-Louis), célibataire, domicilié à Quimper, disparu le 2 décembre 1870;
2° Kerloch (Alain-Marie), célibataire, domicilié à Primelin, disparu le 25 février 1873

Par jugement en date du 9 juillet 1891, le tribunal de première instance de Saint-Gaudens (Haute-Garonne) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Pegot (Jean-Barthélemy), pharmacien, né le 27 octobre 1822 à Mancioux, disparu de Carruaru, province de Pernambuco (Brésil), sa dernière résidence connue.

Par jugement en date du 4 juin 1891, le tribunal de première instance de Lyon (Rhône) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Béjui ou Béjuy (Jean-Baptiste), né à Faverge (Isère), et de son épouse Julie Falcoz, née à Maubec (Isère), domiciliés tous deux à Lyon, rue Mazenod, d'où ils ont disparus en l'année 1872 ou 1873.

Par jugement en date du 30 juin 1891, le tribunal de première instance de la Seine a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Dupéché (Henri), époux de dame Elisa-Amandine Auber, capitaine au long cours, domicilié à Charenton (Seine), parti le 18 août 1878 de Bordeaux sur le trois-mâts *la Bretagne*, et dont on est depuis sans nouvelles.

Par jugement en date du 2 juillet 1891, le tribunal de première instance de la Seine a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Pauchet (Frédéric), époux de dame Isabelle Dairs, menuisier, domicilié rue de la Visitation-Sainte-Marie, disparu le 24 mai 1871.

Par jugement en date du 8 juillet 1891, le tribunal de première instance de la Seine a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Rufaut (Louis-François-Edouard), époux de dame Félicité-Joséphine Colinot, mécanicien, demeurant 4, rue des Quatre-Fils, disparu en 1864 ou 1865.

JUGEMENTS DÉFINITIFS

Par jugement en date du 23 juillet 1891, le tribunal de première instance de Beauvais (Oise) a déclaré l'absence du sieur Thuin (Valentin), charretier à Rainvillers, époux de dame Zéphrine Cautrel ou Cantrel, disparu depuis plus de vingt ans.

Par jugement en date du 23 juillet 1891, le tribunal de première instance de Vire (Calvados) a déclaré l'absence du sieur Levallois (François), disparu de son domicile il y a plus de huit ans.

Par jugement en date du 23 juin 1891, le tribunal de première instance de la Seine a déclaré l'absence de la dame Pourreau (Louise), épouse du sieur Budin (Pierre-Augustin), domiciliée rue du Petit-Thouars, 6, partie en l'année 1875 pour se rendre à New-York et à San-Francisco.

Par jugement en date du 20 juillet 1891, le tribunal de première instance de Nancy (Meurthe-et-Moselle) a déclaré l'absence du sieur Lucot (Louis-François), époux de dame Jeanne Farcy, cordonnier, demeurant à Pont-à-Mousson, y disparu depuis l'année 1866.

Par jugement en date du 26 juin 1891 le tribunal de première instance de Marseille (Bouches-du-Rhône) a déclaré l'absence du sieur Cappannelli (Ange), époux de la dame Marie-Félicité Basso, domicilié à Marseille, y disparu.

Par jugement en date du 23 juin 1891, le tribunal de première instance de la Seine a déclaré l'absence du sieur Bruant (Jean-Marie), époux de dame Constance-Adeline Merville, maître d'études dans une institution de Paris, disparu dans le courant de septembre 1868.

Par jugement en date du 6 mars 1891, le tribunal de première instance de Dunkerque (Nord) a déclaré l'absence du sieur Vangreveling (Charles-Louis), cordonnier, demeurant à Rexpoëde, y disparu depuis environ seize ans.

Par jugement en date du 23 juillet 1891, le tribunal de première instance de Saumur (Maine-et-Loire) a déclaré l'absence du sieur Tourillon (Emile-Robert), autrefois employé au chemin de fer d'Orléans, plus récemment soldat au 12e chasseurs à cheval à Castres, disparu depuis plus de douze ans.

Par jugement en date du 13 juillet 1891, le tribunal de première instance de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) a déclaré l'absence de la demoiselle Thoumazou (Marie), domiciliée à Clermont-Ferrand, disparue depuis environ vingt-trois ans.

Par jugement en date du 13 juin 1891, le tribunal de première instance de Domfront (Orne) a déclaré l'absence du sieur Boudin (Alexis-Victor), époux de dame Victoire Louveau, domicilié autrefois à Saint-Fraimbault-sur-Pisse, disparu dans le cours de l'année 1891.

Par jugement en date du 9 mai 1891, le tribunal de première instance de Marseille (Bouches-du-Rhône) a déclaré l'absence du sieur Perrin (Eugène-Désiré-Alexandre), époux de dame Jeanne Regnault, domicilié à Marseille, y disparu.

Par jugement en date du 11 juillet 1891, le tribunal de première instance d'Amiens (Somme) a déclaré l'absence du sieur Pisson (Auguste), greffier de la justice de paix à Amiens (Somme), disparu dans le courant du mois de novembre 1883.

Par jugement en date du 2 juillet 1891, le tribunal de première instance de la Seine a déclaré l'absence du sieur Leroy de Saint-Arnaud, né le 6 septembre 1844 à Paris, époux de dame Marie Louichon, inspecteur de l'exploitation des chemins de fer d'Orléans, demeurant rue Monge, 118, disparu le 9 septembre 1879.

Par jugement en date du 10 juillet 1891, le tribunal de première instance de Saint-Pons (Hérault) a déclaré l'absence du sieur Coural (Joseph), né le 28 juillet 1837 à la Bartharié, commune de Ferrières, époux de dame Joséphine Douzolle, domicilié à Narbonne, disparu le 31 juillet 1878.

Par jugement en date du 8 juillet 1891, le tribunal de première instance de Rouen (Seine-Inférieure) a déclaré l'absence de la demoiselle Lesueur (Pauline), dentellière, disparue de Rouen, son dernier domicile, depuis plus de trente ans.

Par jugement en date du 24 juin 1891, le tribunal de première instance de Nantes (Loire-Inférieure) a déclaré l'absence du sieur Amelin (Louis-Donatien) époux de dame Marie Vaillant, domicilié en dernier lieu à Nantes, route de Rennes, n° 41.

Par jugement en date du 7 juillet 1891, le tribunal de première instance de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) a déclaré l'absence du sieur Cotillard (Jean), époux de dame Marguerite Collet, domicilié à Plédran, disparu depuis plus de seize ans.

Par jugement en date du 16 juin 1891, le tribunal de première instance de la Seine a déclaré l'absence du sieur Allorge (Eugène-Albert), né le 30 août 1849 à Montlhéry, célibataire, domicilié rue Ménilmontant, 36, disparu en mai 1871.

1381e État des requêtes relatives à des militaires absents ou décédés, adressées à M. le ministre de la guerre en exécution des lois des 13 janvier 1817 et 9 août 1871.

NOMS ET PRÉNOMS DES MILITAIRES	TRIBUNAUX auxquels des requêtes ont été adressées et départements.	GRADES, CORPS, ETC. DONT LES MILITAIRES FAISAIENT PARTIE. — OBSERVATIONS
Dumont (Philibert)	Roanne (Loire)	Garde mobile de la Loire, 2e bataillon, 2e compagnie, blessé en 1870-71 au combat de Beaune-la-Rolande.
Gohory (Alexandre-Vital)	Alençon (Orne)	Soldat à la 2e batterie d'artillerie de montagne, matricule 6893, disparu pendant la campagne 1870-71.
Fuzeau (Louis-André)	Bressuire (Deux-Sèvres)	Soldat au 68e de ligne, matricule 4713, disparu le 30 août 1870 au combat de Beaumont.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 28 Septembre 1891.

Discours prononcé, le 27 septembre 1891, par M. le sénateur Barbey, ministre de la marine, à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à la mémoire des marins et des soldats français tués à Fréteval.

Messieurs,

Au moment où nous sommes réunis autour de cette tombe, dans une même pensée de recueillement et de tristesse, pour rendre hommage aux marins et aux soldats tombés à Fréteval, mon premier devoir est de remercier les hommes de cœur qui poursuivent depuis plusieurs années, avec persévérance et dévouement, la noble tâche de perpétuer le souvenir des enfants de la France morts au champ d'honneur.

En faisant dresser le monument que nous inaugurons aujourd'hui, ils ont accompli un acte de justice et de patriotisme dont la marine leur est reconnaissante.

Il était juste, en effet, il était nécessaire que les restes de ces vaillants hommes épars le long de la vallée qu'ils ont arrosée de leur sang, fussent pieusement recueillis et que, sur ces débris glorieux, s'élevât un témoignage tangible, impérissable, de notre sympathie et de notre respect.

Un pays s'honore en célébrant et en conservant la mémoire de ceux qui ont sacrifié leur vie pour sa défense, alors surtout que ces héroïques victimes n'étaient stimulées ni par la perspective du succès ni par les entraînements de la victoire.

C'est ainsi qu'ils ont succombé, les combattants de Fréteval, par une sombre et rude journée de l'année terrible, luttant jusqu'au bout contre un ennemi fortement retranché et supérieur en nombre. Ils n'ignoraient pas que la France était envahie, nos principales places fortes occupées, Paris assiégé, que les éléments eux-mêmes semblaient conspirer contre nous. Rien ne les a découragés; voyant que tout était perdu, ils ont sauvé l'honneur : ils méritent de vivre dans la postérité.

Aussi longtemps que durera ce granit, le souvenir du commandant Collet, du lieutenant de vaisseau Denans, de l'enseigne de Boysson et de leurs compagnons d'armes restera dans le cœur de ceux qui aiment leur pays et qui ont le culte de ses gloires. Qu'ils dorment en paix, ces braves, dans ce petit cimetière de village! Ils seront désormais pour les générations qui s'élèvent des modèles d'abnégation, de courage et de discipline.

Et quelle heure plus propice pour retracer devant vous leurs vertus guerrières et leur fermeté d'âme dans le malheur, que celle où la fortune semble de nouveau nous sourire, où la France, relevée et comme rajeunie, après vingt années de travail et de sagesse, a repris sa place dans le concert des nations, conquis l'amitié des unes, forcé l'estime et le respect des autres? Oui, messieurs, c'est au moment où nous sommes justement fiers de l'accueil fait à notre escadre du Nord par les puissances qu'elle a visitées, c'est au lendemain des manœuvres de l'Est si remarquables par l'entrain, la cohésion et l'endurance des soldats, par la science et l'énergie des chefs, dont je suis heureux de voir l'un des plus éminents à mes côtés; c'est lorsque le mot « confiance » est sur toutes les lèvres et dans tous les cœurs, que les cérémonies comme celle de Fréteval ont leur enseignement et leur portée.

En nous rappelant nos désastres, elles nous tracent notre devoir; elles nous inspirent des résolutions viriles et nous mettent en garde contre de dangereuses illusions; elles nous apprennent qu'un peuple jaloux de son indépendance ne doit jamais s'abandonner, mais qu'il doit, au contraire, être toujours prêt et travailler dans le calme et dans l'union, sans défaillance et sans relâche, à la grandeur et à la sécurité de la patrie.

Le ministre des travaux publics vient d'autoriser la compagnie des chemins de fer de l'Ouest à mettre en exploitation la ligne à voie étroite de Carhaix à Morlaix, à partir du 27 septembre courant.

Cette ligne est établie à une seule voie de 1 mètre de largeur entre rails; sa longueur est de 49 kilomètres 90 mètres.

Elle comporte, en outre de la station de Morlaix, sur la ligne de Rennes à Brest, les stations de :

Carhaix.
Poullaouen-Plouyé.
Huelgoat-Locmaria.
Sérignac-Berrien.
Le Cloître-Lannéanou.
Plougaven-Plourin.
Morlaix-triage.
Morlaix-ville.

RENSEIGNEMENTS SUR LA SITUATION DES COLONIES

Rapport adressé par le capitaine Quiquandon à M. le lieutenant-colonel commandant supérieur du Soudan français, sur sa mission auprès de Tiéba, roi du Kénédougou (Suite et fin).

Relations avec les pays voisins. — Avant de terminer, je dois vous fournir quelques renseignements sur les pays voisins du Kénédougou et sur leurs relations avec Tiéba.

Pays de Samory. — Depuis la lutte entre Tiéba et Samory, toutes relations entre ces deux pays ont absolument cessé. Tout individu portant la marque sénoufa (trois cicatrices partant de la commissure des lèvres et formant éventail sur la joue), rencontré dans le pays de Samory, est immédiatement mis à mort. Je

suis certain que Tiéba n'hésiterait pas à en faire autant à tout homme de Samory qu'il prendrait dans ses Etats.

Les frontières n'existent pas à proprement parler entre le pays de Samory et celui de Tiéba ; c'est un enchevêtrement de villages et de pays tantôt à l'un, tantôt à l'autre. Depuis la poursuite de Samory jusqu'à Ténétou, le Foulala était resté avec Tiéba; Samory s'empara du village important de Foulala, pendant que nous étions sous Kinian. Fourou, Tini ont tenu et tiennent toujours pour Samory, presque englobés entre Foulala, Tengréla et Nougalasso. « Tengréla, la grande ville-musée, habitée par des Bambaras et des Mandingues, » comme le dit Caillé, est à Tiéba. Le chef manding qui y commande est un Dioula, un Taraoulé, un parent éloigné de Tiéba, et quand Tiéba fit prévenir Tengula que j'étais arrivé et qu'il fallait venir me saluer, le chef dioula de Tengula, pour être, sans aucun doute, agréable à Tiéba, m'envoya un de ses parents qui me remit de sa part une jeune captive.

Entre Tiéba et Samory, il existe une haine que rien ne saurait éteindre. Tenter de réconcilier ces deux hommes serait courir à un échec certain. J'admets que nous veuillions un jour faire la paix avec Samory, tout improbable que puisse me paraître cette supposition, les noirs considéreraient ce fait comme une reculade de notre part, ce fait jetterait sur notre influence un discrédit dont elle ne se relèverait que difficilement et qui, en tout cas, nous ôterait toute chance de pénétrer plus avant dans la boucle du Niger. Eh bien, même si nous étions amis de Samory, Tiéba ne nous attaquerait pas, mais chercherait très probablement, poussé par son entourage, à arrêter tous nos efforts vers l'intérieur et nos deux alliés, qui ne le seraient que de nom pour nous, guerroieraient sûrement l'un contre l'autre. Tiéba ne pardonnera jamais à Samory d'être venu chez lui, alors qu'il ne lui avait jamais rien fait, de lui avoir tué sous ses murs un de ses frères et une bonne partie de ses meilleurs sofas.

La haine de Samory contre Tiéba est plus grande encore, si c'est possible ; ses plus grands chefs de colonne sont restés sous les murs de Sikasso, où il a laissé également une partie de sa colonne. Sikasso, qu'il comptait prendre, lui a résisté victorieusement ; et lui, qui avait juré de ne pas rentrer à Bissandougou sans la tête de Tiéba, a été obligé de s'enfuir honteusement devant ce dernier; lui ce grand vainqueur, qui n'avait jamais reculé que devant nos armes. Si Tiéba ne s'était pas trouvé sur sa route, qui sait où serait aujourd'hui Samory ! Maintenant que Kankan vient de lui être enlevé, il doit songer avec rage que si Tiéba ne l'avait pas arrêté brutalement dans sa marche vers l'est, tous les pays d'au delà, sans défense, seraient devenus sa proie, qu'il ne serait pas resté sur les bords du Niger et que, pouvant faire le butin et les captifs qui lui sont nécessaires pour garder sa puissance sans entrer en lutte avec nous, comme il l'a fait, et sans attirer par conséquent de représailles de notre part, Bissandougou serait encore sa capitale et Kankan lui appartiendrait encore.

Follona. — Les rapports qui existent entre le Follona et le Kénédougou sont à peu près les mêmes qu'entre Samory et Tiéba, avec cette différence que le Folloua ne saura pas résister sérieusement à Tiéba, une fois que ce dernier, maintenant instruit par l'expérience d'une dure campagne faite dans ce pays, libre du côté de Samory, libre du côté de Kinian, pourra se porter de ce côté. Actuellement déjà Nouélé, la capitale, est sa propriété; il n'a jamais pu s'emparer de son chef Pigné (lièvre), qui a toujours pris la fuite devant lui pour ne lui faire qu'une guerre de partisan en quelque sorte; mais la capitale de Pigné, Nouéli, est à Tiéba et la meilleure preuve que je puisse en donner est que pendant mon séjour chez Tiéba le chef actuel de Nouéli ayant été tué par son frère plus jeune que lui afin de prendre sa place, Tiéba fit venir le frère assassin à Sikasso et lui reprocha vivement son meurtre. En résumé, le Follona est destiné à être dévoré par Tiéba.

Pays de Koug. — Le pays de Kong ne touche pas à proprement dire au pays de Tiéba : car je ne crois pas qu'il soit possible d'englober les Bobos-Dioulas dans le pays de Kong, pas plus que je ne saurais reconnaître comme en faisant partie Dioufouma et Seguéré, où habitent les Ouattaras expulsés du Kénédougou, ainsi que les villages bambaras indépendants qui font cause commune avec ces Ouattaras originaires de Kong, contre Tiéba. Les Bobos-Dioulas, ainsi que le dit le docteur Crozat dans son rapport, seraient un mélange de Bobos et de captifs des Ouattaras de Kong, envoyés par ces derniers pour faire du commerce, qui se fixèrent dans le pays, le commandent actuellement, mais ne se soucient nullement d'obéir aux ordres des Ouattaras de Kong, dont ils ont secoué le joug et dont ils ne reconnaissent pas l'autorité. Les Ouattaras de Dianfouma et de Séguéré, qui sont originaires de Kong, n'ont jamais été envoyés officiellement par le chef des Ouattaras pour faire la conquête de ce pays. Ce sont des partisans qui sont venus de leur propre mouvement, qui se sont groupés à un moment donné et ont formé une véritable colonie qui tint un moment les Taraoulés en échec dans le Kénédougou. Aujourd'hui, fixés dans l'est du Kénédougou, ils font cause commune avec les Bambaras indépendants dont je parlerai plus loin et coupent les communications entre Sikasso et Bobo-Dioulasso.

Entre Kong proprement dit et le pays de Tiéba, il y a peu de relations à cause de l'éloignement surtout ; toutefois les relations existent, car si la population guerrière et conquérante ne voit peut-être pas Tiéba d'un bon œil, la population commerçante, qui est la plus nombreuse, n'a que de bonnes relations avec lui.

Bobos-Dioulas. — Le docteur Crozat, dans son rapport (1) a parlé de ce pays, de ses habitants, de leurs usages et de leurs mœurs. Les Bobos-Dioulas sont des amis de Tiéba : pendant la guerre contre Samory ils lui firent passer de la poudre. Le firent-ils dans un but commercial? je ne le crois pas.

En fouruissant à Tiéba le moyen de lutter contre Samory il se défendaient eux-mêmes à distance, comprenant bien que si cette barrière venait à tomber, les bandes de Samory les réduiraient facilement en esclavage. Peut-être aussi firent-ils passer de la poudre à Tiéba en reconnaissance de ce que Daoula, son père, refusa toujours à Kong Suramena de marcher contre eux, gens tranquilles se livrant au commerce. Toutefois, il est à remarquer qu'ils ne vivent pas en mauvaise intelligence avec les successeurs de Kong-Suramena. Bobo-Dioulasso, la capitale de ce pays, est un gros centre de commerce ; on peut dire que c'est le point commercial le plus important de la région. Tout le commerce du Nord vers le Sud et du Sud vers le Nord passe à Bobo-Dioulasso, qui devient un véritable grand entrepôt. A Bobo Dioulasso passe la route de Kong, qui se bifurque vers le Macina et Tombouctou, à l'est la ronte du Mossi, à l'ouest la route vers Tiéba. C'est bien le véritable centre à choisir pour notre installation ultérieure, centre d'où partent toutes les artères commerciales. Le Kénédongou se trouve entre deux routes commerciales, l'une à l'est chez les Bobos-Dioulas, l'autre à l'ouest chez Samory.

Villages bambaras indépendants. — Il existe encore bon nombre de villages qui n'ont jamais reconnu l'autorité des Taraoulés, et d'autres qui après l'avoir reconnue ont secoué le joug. Ces villages se trouveut entre les Ouattaras de Dioufouma et le pays de Tiéba. Ils occupent avec ces derniers toute une bande de terrain qui isole, détruit presque entièrement les relations commerciales entre le Kénédougou et Bolo-Dioulasso. Leurs relations avec Tiéba sont celles d'ennemis à ennemis, et ils sont fatalement appelés à disparaître; aussi je n'ai nullement été surpris lorsque j'ai appris que Tiéba allant d'abord au secours du capitaine Monteil qu'on croyait retenu à Kourouma et ayant reconnu en route que les accusations étaient fausses, n'en a pas moins pris ce village d'assaut ainsi que celui de Kohoro. Les autres seront attaqnés aussitôt que Tiéba ssra libre du côté de Samory,

Dafin, Mossi. — Je n'ai presque rien à dire sur ces deux pays que le docteur Crozat a visités et a décrits dans son rapport. Leurs relations commerciales avec le kénédougou sont bonnes; malheureusement, comme pour Bobo-Dioulasso. les Bambaras indépendants et les gens de Dioufouma et de Seguéré sont là pour mettre un obstacle à la facilité des communications, de sorte que le commerce qui réside tout entier dans l'importation des chevaux au pays de Tiéba ne se fait guère en quelque sorte que par contrebande.

(1) Ce rapport sera publié incessamment.

Dans le Dafin, le docteur Crozat signale le marabout Aly-Kary, almamy de Bossé, qui a refusé de le voir, qui a même refusé de voir un noir envoyé d'un blanc et a interdit à ce dernier de coucher dans son village. J'ai à donner des détails complémentaires sur Aly-Kary, compagnon de pèlerinage de Mamadou-Lamine; comme ce dernier, il s'est rendu à la Mecque pour entreprendre la guerre sainte plus tard. Il a été faire son tabala, pour employer une expression de noirs. Pendant la route ils s'exaltaient l'un l'autre, et Mamadou Lamine commença plus tôt que lui, qui n'a pas encore bougé.

Comme Lamine, El Hadj Aly-Kary revient dans son pays; mais il retrouve là son ancien précepteur, l'almamy de Lanfiéra, Mamadou Saranoko, qui jouit d'une telle réputation de sainteté que malgré son titre d'El Hadj, lui, Aly-Kary, n'ose rien faire sans consulter son maître. Déjà il a fait demander plusieurs fois à l'almany de Lanfiéra s'il serait disposé à entrer en lutte contre les infidèles. « Notre métier, lui a répondu ce brave vieillard aux idées larges et qui accueillit cordialement Crozat, notre métier consiste surtout à instruire et non à faire a guerre. »

M'Pessoba. — Enclavé entre le Miniankala, dépendant de Tiéba, et le Ségou, se trouve un village, M'Pessoba, composé de 101 soukalas, ayant sous ses ordres d'autres villages. La population de cette espèce de canton est composée des Kourbarys, dont les pères ont abandonné le Ségou. Je ne sais ni à quelle époque, ni pour quel motif ils sont venus se réfugier là, formant une colonie qui a toujours su maintenir son indépendance. Quand nous arrivâmes à Fonfona, M'Pessoba savait que l'intention de Tiéba était de s'emparer d'eux. Déjà de nombreuses reconnaissances de cavalerie étaient venues sous leurs murs et bien des flèches, bien des coups de fusil avaient été échangés. Tiéba rentrant chez lui peu de temps après notre arrivée, les gens M'Pessoba crurent que c'était par votre ordre, mon colonel, que Tiéba avait renoncé à cette attaque et ils nous en étaient reconnaissants. Informé de ce fait, je passai en rentrant par M'Pessoba, malgré tout ce que l'on fit pour m'empêcher de me rendre dans ce village. Nous y fûmes accueillis à bras ouverts : on me bourra de bœuf, de miel, de riz; on nous fit les plus belles protestations d'amitié. Nous voulons nous soumettre aux Français, disaient les vieux, mais à personne autre.

Segou. — Les relations entre le Kénédougou et le Ségou sont des plus cordiales, les famas se connaissent et s'estiment mutuellement. Tous deux, animés du même désir de nous plaire, se sont liés d'amitié, ont échangé de nombreux cadeaux et se sont mutuellement promis aide et protection au moindre appel.

Conclusions. — Mes instructions portaient :

« La mission du capitaine Quiquandon consiste à profiter des excellentes relations amicales qui nous unissent avec Tiéba, pour aller étudier ce roi noir, ses intentions, ses relations, son pays et les pays voisins; à nous y faire prendre pied, à nous rendre maîtres des marchés et des routes commerciales, à préparer l'installation d'un résident dans quelque grande ville de la boucle du Niger, d'où nous pourrions rayonner et étendre notre influence et notre commerce dans toutes les contrées qui la composent. »

Je crois avoir fidèlement rempli ma mission. J'ai déjà expliqué les situations réciproques des pays dont j'avais à m'occuper. Il me reste à parler de la façon dont on pourrait prendre pied définitivement dans la boucle du Niger.

Je ne crois pas que nous aboutissions jamais à ce résultat par de simples missions; je veux dire par là que nous sommes suffisamment renseignés à l'heure actuelle, et que dans ces pays dont je viens de parler les missions comme celles de Binger, de Crozat, n'ont pas besoin qu'on repasse derrière elles.

Il faut, à mon avis, se servir de chefs indigènes sûrs, conquérant pour nous, ou bien encore conquérir nous-mêmes avec leurs moyens. Faire conquérir des chefs indigènes pour nous est encore bien difficile et bien ruineux pour le pays, que la guerre et surtout l'esclavage dépeupleront toujours, et je ne crois pas à un noir pouvant administrer un pays conquis, de telle sorte qu'aucune révolte n'ait lieu. Or, la révolte entraine une nouvelle guerre, et la guerre entraine l'esclavage. Les blancs seuls, en dirigeant et maintenant la paix, sont capables de faire disparaitre l'escla-

vage; mais, pour maintenir la paix, une nécessité s'impose; celle de prendre le pays, de l'occuper. C'est donc nous-mêmes qui devons conquérir, et non d'une façon régulière qui serait trop coûteuse. J'avais commencé à préparer les éléments de ces conquêtes pendant mon séjour chez Tiéba. Tout prisonnier de guerre réputé brave, jeune, je le gardais près de moi, je lui laissais ses armes, j'essayais même de lui en donner de meilleures.

J'avais déjà réuni ainsi, à un moment donné, plus de cinquante jeunes gens braves, décidés, s'étant tous déjà fait remarquer à l'ennemi; j'en aurais fait tout ce que j'aurais voulu. C'était le noyau d'une ou de plusieurs compagnies de tirailleurs non payés, nourris seulement, habillés à la mode indigène, en attendant que les pays conquis plus tard assurent eux-mêmes et leur entretien et leur nourriture.

Plus tard ils se seraient mariés, auraient formé des villages de sofas prêts à répondre au moindre appel du maître : pris à la guerre, je leur avais donné la vie qui leur aurait été sûrement enlevée; eux en échange me donnaient quelques années de leur jeunesse, un peu de leur sang; après quoi, libres dans des villages au milieu de leurs familles, ils n'auraient eu que de la reconnaissance pour les Français de qui ils auraient tout tenu et qui en auraient fait ce que jamais ils n'auraient été sans eux.

C'est donc à la tête d'une colonne de sofas bien armés, conquérant comme conquièrent les noirs, seul, ou au début appuyé par Tiéba, qu'il me semble qu'il serait possible à un officier, avec de faibles ressources, de créer dans la boucle du Niger un immense empire conquis, puis organisé, en respectant les coutumes du pays, par cet officier d'abord, puis par un indigène sûr, intelligent et dévoué. Cette conquête, qui, j'en ai la conviction, se ferait rapide et sans verser beaucoup de sang — car les populations conquises, bien traitées amèneraient des soumissions nombreuses — aurait l'immense avantage d'empêcher ce pays d'être ruiné par la guerre; et de plus, puisque l'on s'occupe beaucoup en ce moment de l'esclavage en France, n'est-ce pas le vrai, le seul moyen de le faire disparaître?

Le Dogo, le Khasso, le Niattaga, le Belédougou, le Ségou, le Kaarta, les petits et les grands États formant aujourd'hui le Soudan, en seraient encore à se faire captifs de village à village, les uns comme il y a treize ans, les autres comme il n'y a que peu de mois à peine, si Saboucirć, Goubouko, Daba, Ouosséhougou et Nioro n'avaient subjugué ces pays où, aujourd'hui, les habitants sont sûrs de conserver leur liberté.

Veuillez m'excuser, mon colonel, de terminer mon rapport par ces quelques lignes qui expriment des idées toutes personnelles. J'ai cru de mon devoir de donner franchement, et aussi brièvement que possible, le résultat de mes impressions, de mes réflexions, après avoir seul pendant longtemps vécu en noir au milieu des noirs.

Capitaine QUIQUANDON.

Saint-Louis, le 8 juillet 1891.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES

ÉTRANGÈRES

AUTRICHE-HONGRIE

Prague, 26 septembre.

La ville, richement décorée à l'occasion de l'anniversaire de l'empereur, présente un aspect féerique. Une foule immense remplit les rues.

L'empereur est arrivé à la gare de l'Etat, ce matin, à sept heures, et a serré la main au comte de Schœnborn, ministre de la justice, au comte de Thun, gouverneur de la Bohême, au prince Lobkowitz, maréchal supérieur de la province, et au comte de Grünn, commandant du 8e corps.

L'empereur a adressé la parole au comte de Thun.

M. Scholz, bourgmestre de Prague, a salué l'empereur par un discours enthousiaste, en tchèque d'abord, puis en allemand.

Le souverain a remercié d'abord en allemand, puis en tchèque, en assurant que le bonheur de la Bohême, ce pays déjà si prospère, et de ses habitants est l'objet de sa continuelle sollicitude paternelle.

« J'observe avec intérêt, a-t-il ajouté, le développement de Prague. et j'espère que l'exposition sera d'une utilité durable à la ville et à la province. »

Les paroles de l'empereur ont été accueillies par d'enthousiastes acclamations en tchèque et en allemand.

Le passage de l'empereur dans la ville a été un triomphe, les rues étaient remplies d'une foule immense manifestant un enthousiasme indescriptible; la voiture du souverain n'a pu avancer que pas à pas. L'escorte était formée par le corps des francs-archers à cheval de Prague.

Un corps d'habitants de Prague était allé monter la garde au Hradschin.

Tous les journaux célèbrent l'arrivée de l'empereur par des articles enthousiastes; ils ont fait paraître à cette occasion des éditions spéciales à midi. *(Agence Havas.)*

Prague, 26 septembre.

L'archiduc François-Ferdinand, arrivé ce matin, et le cardinal Schœnborn, archevêque de Prague, ont salué l'empereur au seuil du Hradschin.

Le souverain a exprimé en termes chaleureux au gouverneur de la Bohême sa satisfaction au sujet de la réception magnifique et cordiale qui lui a été faite.

Les réceptions ont commencé à neuf heures. L'empereur a reçu en particulier les généraux, la noblesse de Bohême ayant à sa tête le cardinal Schœnborn, le bourgmestre de Prague et le conseil municipal. *(Agence Havas).*

Prague, 26 septembre.

Cette après-midi, à deux heures, l'empereur s'est rendu à l'exposition au milieu des acclamations enthousiastes de la population. Il a été reçu par les membres du comité, par les dignitaires, les représentants du clergé, ceux de la noblesse et les délégués des exposants.

Dans une allocution, prononcée tantôt en langue tchèque, tantôt en langue allemande, M. Kinski, président du comité de l'exposition, s'est fait l'interprète des sentiments de profond dévouement et de loyalisme de la population.

L'empereur a répondu en allemand, ensuite en tchèque. Il a dit qu'il était venu avec plaisir à Prague afin de se rendre compte des progrès si satisfaisants réalisés en Bohême, dans son bien aimé pays de la couronne. Il a exprimé l'espoir que le succès de l'exposition aurait pour effet de piquer d'émulation la population tout entière, dont le bon sens est bien connu, et de faire servir toutes ses forces vives à la prospérité de ce magnifique pays.

« Cette perspective, a-t-il ajouté, ne pourra atteindre son complet développement que par la coopération et l'esprit de conciliation des deux races en présence. » *(Agence Havas.)*

Prague, 27 septembre.

L'empereur d'Autriche a reçu aujourd'hui simultanément la délégation de la diète de Bohême, les bourgmestres de Prague et de Reichenberg et les 220 présidents des assemblées de district des deux nationalités, ayant à leur tête le prince Lobkowitz, grand maréchal du pays.

Le prince Lobkowitz a adressé à l'empereur une allocution, qu'il a prononcée d'abord en tchèque et ensuite en allemand. Il a loué le souverain d'avoir accordé à la Bohême l'autonomie provinciale et l'autonomie communale, et a dit que c'était là une des plus fructueuses de toutes les nombreuses réformes accomplies par l'empereur.

Le grand-maréchal a exprimé à ce sujet sa reconnaissance au souverain et a terminé en renouvelant le serment de fidélité.

L'empereur, parlant d'abord allemand, a exprimé de nouveau ses chaleureux remerciements pour l'accueil cordial qui lui était fait dans la capitale de son cher royaume de Bohême, qu'il visitait avec une vive satisfaction.

Il a déclaré que le développement du bien-être moral et matériel de ce pays était l'objet de sa continuelle sollicitude.

Parlant ensuite en tchèque, l'empereur a dit qu'il espérait et comptait que les continuels efforts qu'il faisait pour procurer à la Bohême la paix intérieure, également nécessaire à la prospérité de son cher royame de Bohême et de tout l'empire, seraient secondés par la coopération désintéressée et pleine de dévouement de tous les patriotes. *(Agence Havas.)*

Prague, 27 septembre.

L'empereur a commencé à midi une promenade à travers les rues richement pavoisées de la ville. 100,000 personnes se pressaient sur son passage et lui ont fait d'enthousiastes ovations. Sa Majesté a visité l'école normale Rudolphinum, l'hôtel de ville, plusieurs des nouveaux quartiers et la nouvelle école du Belvédère.

Au dîner de gala qui a eu lieu ensuite assistaient les membres de la noblesse de Bohême, ceux de la délégation provinciale et les députés Smeykal et Rieger.

Après le dîner, l'empereur a visité l'exposition. L'affluence y a été telle que le deuxième million de visiteurs est maintenant dépassé. Toutes les parties de l'exposition étaient brillamment décorées. Le pavillon impérial, éclairé à la lumière électrique, étincelait.

Les fontaines lumineuses ont eu leur succès habituel.

L'empereur n'a cessé d'être l'objet de manifestations du loyalisme le plus cordial. *(Agence Havas.)*

RUSSIE

Moscou, 27 septembre.

A cinq heures, la dépouille de la grande-duchesse Alexandra est arrivée à la gare de Smolensk. Elle a été portée à l'église par les officiers des gardes à cheval. Le cercueil était précédé par le métropolitain, des centaines de prêtres, des images, des bannières, et suivi par le grand-duc, par les troupes et par une foule immense.

Les rues étaient tendues de draperies noires. Toutes les cloches de la ville sonnaient le glas funèbre. Le spectacle était imposant.

Pendant la nuit entière, le cercueil sera exposé dans l'église. Tout le monde est admis à le voir. Il est recouvert de couronnes superbes. La foule qui afflue à l'église est immense.

Le théâtre et l'exposition française sont fermés.

Le grand-duc Paul est en proie au plus grand désespoir. La douleur de tous les membres de la famille impériale est touchante. *(Agence Havas.)*

SUISSE

Berne, 26 septembre.

Le congrès sur les accidents du travail a clôturé sa session.

M. Droz a exprimé sa satisfaction des résultats obtenus.

« Si beaucoup de résolutions ne sont pas encore suffisamment catégoriques, a-t-il dit, elles n'en constituent pas moins un pas considérable vers un accord international. »

La diversité des langues parlées par les orateurs n'a pas été un obstacle à une entente; aussi M. Droz a-t-il cru se trouver en présence d'un parlement polyglotte suisse, prototype du futur parlement européen.

« Nous pouvons, a ajouté M. Droz, nous séparer avec la satisfaction d'avoir fait progresser l'œuvre importante destinée à améliorer le sort des classes laborieuses. La Suisse profitera de vos lumières et de vos enseignements.

« Prenons donc congé les uns des autres en nous disant : Au revoir! au prochain congrès! »

M. Bœdiker, directeur du bureau impérial des assurances à Berlin, a remercié, en langue allemande, le président du comité d'organisation, M. Droz, et le président du comité permanent, M. Linder, de Paris.

Il a invité l'assistance à se lever pour rendre hommage à la sage direction donnée par eux aux travaux.

M. Cheysson, professeur à Paris, s'est associé au vœu exprimé par M. Bœdiker; il a formulé de nouveau ce vœu en langue française et a remercié M. Droz d'avoir si sagement préparé et dirigé les travaux du congrès. *(Agence Havas.)*

SERBIE

Belgrade, 26 septembre.

Le *Journal officiel* annonce les nominations suivantes:

M. Sava Grouitch est nommé ministre de

Serbie à Constantinople; M. Stoïan Boskowitch, ministre à Bucharest, et M. Vladan Giorgiévitch, ministre à Athènes.

M. Stoïan Novakowitch est mis en disponibilité.

M. Protitch, régent, et M. Giorgievitch, ministre des affaires étrangères, sont aussi partis pour Kroujevats avec le roi.

(*Agence Havas.*)

MONACO

Monaco, 27 septembre.

Les membres de l'association française pour l'avancement des sciences ont été reçus à quatre heures et demie par le baron de Farincourt, gouverneur. Ils ont visité le palais, où un lunch était préparé sur la terrasse du jardin.

Le gouverneur, dans un speech applaudi, a fait l'éloge de l'association.

M. Collignon, président, a porté un toast au prince.

M. Glaize, consul de France, a prononcé un discours où il a rappelé la part prise par le prince aux travaux scientifiques et il a porté un toast à la princesse Alice, protectrice des lettres et des arts.

Les excursionnistes sont enchantés de l'accueil qui leur a été fait ainsi que des curiosités qu'ils ont vues dans le palais et dans les archives.

(*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Le 26 octobre 1891, il sera ouvert en l'hôtel de la préfecture à Nîmes (Gard) un concours pour l'admission aux emplois d'agent voyer cantonal et d'agent voyer surnuméraire.

Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 7, rue Cambacérès où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Le mercredi 4 novembre 1891, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture à Vannes, un concours pour l'admission aux emplois d'agents voyers d'arrondissement et d'agents voyers cantonaux.

Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 7, rue Cambacérès, où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Ministère des finances.

Un concours (programme n° 1) pour le recrutement du personnel admissible aux emplois supérieurs de la culture et de la comptabilité dans les manufactures de l'Etat aura lieu dans le courant du mois de décembre prochain.

Les jeunes gens qui désirent s'y présenter devront se faire inscrire avant le 30 octobre dans les bureaux de l'une des directions sises à Alger, Béthune, Bordeaux, Cahors, Chambéry, Châteauroux, Dieppe, Dijon, Grenoble, le Havre, le Mans, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Morlaix, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Paris (Gros-Caillou), Périgueux, Riom, Tonneins et Toulouse, ou de l'inspection de culture de Saint-Malo, Tarbes et Vesoul.

Les demandes d'inscription devront être accompagnées des pièces suivantes :

1° L'acte de naissance légalisé constatant que le postulant est Français ou naturalisé et qu'il aura au 1er novembre de l'année du concours vingt ans au moins et vingt-six ans au plus;

2° Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le maire de sa commune;

3° Un extrait du casier judiciaire;

4° Un certificat de libération ou d'exemption du service de l'armée active;

5° Le diplôme de bachelier soit ès lettres, soit ès sciences, soit de l'enseignement secondaire spécial;

6° Un certificat d'un médecin assermenté constatant que le postulant n'a aucun vice de constitution ou infirmité qui le rendrait impropre à un service actif.

Des exemplaires du programme sont déposés dans les bureaux des chefs de service en résidence dans les villes susindiquées.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 12 octobre, dans le département de Loir-et-Cher, à Blois.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

La liste d'inscription sera close le 30 septembre.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES

Un concours pour deux places vacantes à l'école française d'Athènes s'ouvrira au ministère de l'instruction publique, le vendredi 23 octobre prochain. (Epreuve écrite à huit heures du matin, épreuve orale à quatre heures.)

Les candidats, dont l'inscription sera reçue au ministère de l'instruction publique (2e bureau de la direction de l'enseignement supérieur) jusqu'au 15 octobre, doivent être âgés de moins de trente ans; ils doivent être docteurs ès lettres ou agrégés des lettres, de grammaire, de philosophie ou d'histoire.

Le concours porte :

Sur la langue grecque ancienne et moderne ;

Sur les éléments de l'épigraphie, de la paléographie et de l'archéologie ;

Sur l'histoire et la géographie de la Grèce et de l'Italie anciennes.

Il est tenu compte aux candidats de la connaissance qu'ils pourraient avoir du dessin.

Le programme de l'examen d'admission se trouve inséré au *Bulletin administratif* de l'année 1875, page 744.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

ÉCOLE NATIONALE D'OUVRIERS ET DE CONTREMAITRES DE CLUNY (SAONE-ET-LOIRE)

Concours pour un emploi de professeur de mathématiques.

Un concours sera ouvert à Paris, dans la première quinzaine d'octobre prochain, pour un emploi de professeur de mathématiques à l'école nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny.

Les candidats doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins ou quarante ans au plus, à la date du concours, à moins qu'ils ne soient déjà attachés à l'enseignement dans les écoles d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge pourra être reculée. Cette limite pourra, au contraire, être abaissée pour les candidats qui justifieraient de grades universitaires ou de certificats délivrés par l'école polytechnique, l'école centrale des arts et manufactures, les écoles des mines et des ponts et chaussées.

Les épreuves, dont l'une consistera en une leçon faite au tableau après deux heures de préparation, porteront sur les matières contenues dans les programmes des cours de sciences mathématiques, de cinématique et de géométrie descriptive professés dans les écoles d'arts et métiers.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministre du commerce avant le 1er octobre et accompagnées :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat, et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français ;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence et dûment légalisé ;

3° D'une note faisant connaître les antécédents du candidat et les études auxquelles il s'est livré ;

4° De l'acte constatant qu'il a satisfait à la loi sur le recrutement;

5° Des états de service, diplômes, certificats, etc., qui auraient pu lui être délivrés, ou des copies de ces pièces dûment certifiées.

Des exemplaires du présent avis et des différents programmes qui le complètent sont tenus à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du personnel et de l'enseignement technique).

Le traitement minimum attaché aux fonctions de professeur de mathématiques est de 3,000 fr., et le maximum de 4,000 fr.

Concours pour un emploi de chef des ateliers de l'école nationale d'ouvriers et contremaîtres de Cluny et pour un emploi de chef d'atelier dans une école nationale d'arts et métiers.

Un concours sera ouvert à Paris, dans la première quinzaine d'octobre prochain, pour un emploi de chef des ateliers à l'école nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny et pour un emploi de chef d'atelier d'ajustage dans une école nationale d'arts et métiers.

Les candidats doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins et trente-cinq ans au plus, à la date du concours, à moins qu'ils ne soient déjà sous-chefs d'atelier dans les écoles d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge pourra être reculée.

Les candidats n'appartenant pas aux écoles devront avoir été employés comme chefs ou sous-chefs, pendant deux ans au moins, dans de grands ateliers d'ajustage, et fournir les renseignements nécessaires à la constatation de la part qu'ils auront prise aux principaux travaux exécutés dans ces ateliers.

Les épreuves porteront sur les matières contenues dans les programmes des cours de géométrie descriptive, de cinématique, de mécanique industrielle et de technologie, professés dans les écoles d'arts et métiers, ainsi que sur la description et le mode d'emploi des divers outils à mains et des principales machines-outils servant aux travaux d'ajustage. Les candidats auront en outre à exécuter un projet de construction de machine étudiée spécialement au point de vue des facilités d'exécution et de montage des pièces composant cette machine, et de la réduction du prix de revient.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministre du commerce avant le 1er octobre et accompagnées :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français ;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence et dûment légalisé ;

3° D'une note faisant connaître les antécédents du candidat et les études auxquelles il s'est livré ;

4° De l'acte constatant qu'il a satisfait à la loi de recrutement;

5° Des états de service, diplômes, certificats, etc., qui auraient pu lui être délivrés, ou des copies de ces pièces dûment certifiées.

Des exemplaires du présent avis et des différents programmes qui le complètent sont tenus à la disposition des intéressés, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Direction du personnel et de l'enseignement technique).

Le traitement minimum attaché aux fonc-

tions de chef des ateliers de l'école de Cluny est de 4,000 fr., et le maximum de 5,000 fr.; celui de chef d'atelier dans les écoles d'arts et métiers est de 3,500 fr. au minimum et de 4,500 fr. au maximum.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Correspondances pour l'Australie.

A partir du 1er octobre prochain, les colonies britanniques dénommées ci-après feront partie de l'union postale :

Australie occidentale, Australie méridionale, Victoria, Nouvelle-Galles du Sud, Queensland, Tasmanie, Nouvelle-Zélande, Nouvelle-Guinée britannique, îles Fidji.

Les correspondances de la France pour ces colonies seront soumises au tarif d'affranchissement suivant :

Lettres, 25 centimes pour 15 grammes.

Cartes postales simples, 10 centimes.

Cartes postales avec réponse payée, 20 centimes.

Papiers d'affaires, 5 centimes par 50 grammes (avec taxe minimum de 25 centimes).

Echantillons, 5 centimes par 50 grammes (avec taxe minimum de 10 centimes).

Journaux et imprimés, 5 centimes par 50 grammes.

Droit fixe de recommandation, 25 centimes.

Avis de réception des objets recommandés, 10 centimes.

Ministère de l'agriculture.

INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE

Programme du concours qui sera ouvert, à l'institut national agronomique, le jeudi 15 octobre 1891, pour la chaire de technologie agricole vacante dans cet établissement.

Première épreuve. — Exposition verbale du projet de programme du cours présenté par chaque candidat.

Deuxième épreuve. — Leçon d'une heure sur une question de technologie, après deux heures de préparation, sans le secours d'aucun livre ni note.

Troisième épreuve. — Leçon d'une heure sur un sujet de technologie, après vingt-quatre heures de préparation.

Les candidats doivent adresser leur demande au ministre de l'agriculture, quinze jours au moins avant la date fixée pour l'ouverture du concours.

Cette demande est écrite sur papier timbré et accompagnée des pièces suivantes :

1° Acte de naissance du candidat;

2° Un certificat attestant que le candidat est libéré du service de l'armée active, ou, s'il appartient à l'armée, une pièce établissant qu'il a obtenu de l'autorité militaire l'autorisation de se présenter au concours;

3° S'il y a lieu, un certificat attestant que le candidat possède la qualité de Français ou qu'il est naturalisé Français.

Les candidats devront, en outre, faire connaître, dans une note, leurs titres scientifiques, ainsi que les travaux ou les ouvrages qu'ils auraient publiés. Les travaux imprimés seront joints à cette note.

Ces titres et travaux compteront comme éléments d'appréciation et donneront lieu à une note qui comptera dans le classement définitif comme une épreuve.

Les candidats indiqueront leurs connaissances en langues étrangères.

Enfin, chaque candidat devra joindre aux documents énumérés ci-dessus le programme sommaire du cours, tel qu'il entendrait le professer.

ADMINISTRATION DES FORÊTS

La vente des coupes de bois des inspections de Neufchâteau (Vosges), qui devait avoir lieu le 29 septembre à Neufchâteau, est renvoyée au 2 octobre prochain.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES SCIENCES

Séance du 21 août.

PRÉSIDENCE DE M. DUCHARTRE

M. Chauveau fait une communication relative aux sensations chromatiques excitées dans l'un des deux yeux par la lumière solaire qui éclaire la rétine de l'autre œil.

M. E. Blanchard analyse une note de M. Charles Brongniart sur *les métamorphoses des criquets pèlerins* (Acridium peregrinum Oliv.).

M. Brongniart a recueilli, en Algérie, au mois de mai dernier, des œufs de criquets pèlerins contenus dans des mottes de terre. Il a rapporté en France les jeunes et suivi leur développement depuis l'œuf jusqu'à l'état adulte. Au moment de l'éclosion, si l'on examine les paquets d'œufs après les avoir déterrés, on constate d'abord que ces œufs semblent notablement plus gros qu'ils n'étaient au moment de la ponte : au lieu de 7 millimètres à 10 millimètres, ils ont 10 millimètres à 12 millimètres de long et 3 millimètres au lieu de 1 millimètre à 2 millimètres de diamètre; on aperçoit déjà deux points noirs qui indiquent l'emplacement des yeux. A un moment donné, la membrane de l'œuf s'ouvre à l'extrémité supérieure et l'on voit apparaître la portion antérieure et dorsale du prothorax, puis la tête, les pattes, l'abdomen. En même temps que l'éclosion, la première mue vient d'avoir lieu. En effet, si l'on examine avec soin l'ouverture par laquelle vient de sortir le jeune criquet, on aperçoit une pellicule blanche qui, dans certains cas, sort de l'œuf et demeure à la surface du sol et qui est la première dépouille du criquet.

Voilà donc la première mue qui vient de se produire; le jeune acridien est à son second état; le premier état n'a duré que quelques instants, pendant le temps qu'il a mis à sortir de l'œuf et à opérer sa première mue. L'éclosion se fait généralement pendant la nuit ou aux premières lueurs du soleil. Le jeune criquet est de couleur vert d'eau ; il brunit petit à petit et devient noir au bout de douze heures environ. Six jours après, il change de peau pour la seconde fois. Cette seconde mue est celle que l'on a considérée généralement comme la première, parce qu'on négligeait de compter celle qui se fait au sortir de l'œuf. De noir qu'il était, le jeune criquet devient noir avec des bandes blanches sur les anneaux thoraciques, des points blancs sur le dessus de l'abdomen et une ligne rosée sur les côtés de l'abdomen où s'ouvrent les stigmates. La troisième mue s'opérera d'ordinaire au bout de six à huit jours. La teinte générale est la même, mais le rose s'accentue; de noire qu'elle était la tête devient brune. Huit jours s'écoulent, la quatrième mue se produit; le criquet, long de 35 millimètres, change de couleur : au blanc et au rose fait place une couleur jaune citron ; la ligne des stigmates est marquée de blanc. Enfin l'insecte a les premiers rudiments d'ailes; il est extrêmement actif et dévore tout ce qu'il trouve. Il faut une dizaine de jours pour arriver à opérer la cinquième mue ; il a une longueur de 4 millimètres, les teintes jaunes deviennent plus vives, ou bien font place à des tons rougeâtres. Le prothorax offre un pointillé jaune fort remarquable. L'insecte mange beaucoup et son abdomen s'allonge notablement. Quinze ou vingt jours après, s'opère la sixième mue : l'insecte est adulte.

Les criquets qui se sont abattus aux environs d'Alger cet été étaient : les mâles, d'un jaune brillant uniforme, avec des taches brunâtres sur les ailes; les femelles, moins jaunes, plus brunâtres, quelquefois grisâtres, avec le dessous de l'abdomen et du thorax d'une teinte plombée. Mais les criquets auxquels ils ont donné naissance sont d'une tout autre couleur; ils ne sont pas jaunes, mais roses, bleutés et noirs; seul, le prothorax offre quelques points jaunes.

M. Brongniart a reçu tout récemment d'Alger plusieurs exemplaires de criquets adultes, de la même génération, et qui ont les mêmes couleurs. Le devant de la tête, les antennes, les yeux, sont bruns. Sur les côtés, la tête est grise et le prothorax noir, rougeâtre ou noirâtre en dessus, parsemé de points blancs ou jaunes; le mésothorax et le métathorax sont brunâtres; l'abdomen est gris rosé avec des bandes brunes; les pattes sont d'un rose vif; les ailes sont roses, bleutées, marquées de taches de pigment noir.

M. Künckel d'Herculais a signalé à l'Académie, le 2 février dernier, des criquets pèlerins qu'il avait reçus de l'extrême sud de l'Algérie et chez lesquels les colorations jaunes étaient également remplacées « par de belles nuances rouge carminé très foncé, passant au rose sur les ailes inférieures et les pattes ». Ces individus étaient donc plus foncés que ceux de M. Brongniart.

A quoi tient cette différence de coloration des pigments ? dit M. Künckel; les générations qui se développent dans les régions septentrionales, par rapport à l'habitat normal, y perdent-elles leur teinte primitive ? Les criquets jaunes produisent-ils des criquets roses et réciproquement ?

Il semblerait plutôt que les criquets changent de couleur pendant la durée de leur existence ; le pigment jaune envahirait peu à peu toutes les parties du corps : de sorte que les criquets jaunes seraient ceux qui ont voyagé, les criquets roses ceux qui viennent de muer. Il y aurait là une constatation intéressante, qui aurait une portée pratique : car les criquets roses étant ceux qui viennent de muer, là où l'on en trouverait, on serait bien près de leur point d'origine, et c'est là qu'il faudrait les combattre principalement.

M. l'amiral Mouchez fait hommage du deuxième volume du Catalogue de l'Observatoire de Paris et il présente des observations de nébuleuses par M. Bigourdan.

Depuis sept ans, M. Bigourdan poursuit avec persévérance de nombreuses et très délicates observations, qui serviront à la construction d'un catalogue précis de ces astres. Depuis que Kant, et surtout W. Herschel et Laplace, ont considéré les nébuleuses comme des mondes en formation, nous présentant les divers états par lesquels a dû passer notre système solaire,

l'étude de ces astres présente un grand intérêt pour l'astronomie. Les vues de ces grands penseurs ont reçu depuis des confirmations importantes; cependant, il reste beaucoup à faire encore, et nous ne saurions dire même si les distances des nébuleuses à notre système sont comparables à celles des étoiles ou si elles sont des millions de fois plus grandes. La connaissance de ces distances nous éclairerait sur le rôle des nébuleuses dans la constitution de l'Univers; mais, par suite de leur aspect généralement diffus, ces astres ne se prêtent qu'exceptionnellement à la détermination de leurs parallaxes, et les rares essais tentés dans cette voie n'ont conduit qu'à des parallaxes insensibles. Les mouvements propres des nébuleuses, qui changent leurs positions proportionnellement au temps, nous présentent un côté plus sensible à nos investigations; malheureusement les observations anciennes font défaut: car c'est seulement en 1848 et 1849 que Laugier, à l'Observatoire de Paris, mesura avec précision cinquante-trois nébuleuses choisies parmi les plus brillantes et en forma un petit catalogue dont il enrichit les *Comptes rendus* de 1853. Ce nombre s'est accru considérablement, grâce à d'assez nombreux travaux, dont les principaux sont ceux d'Arrest, Schonfeld, Schultz, Stéphan, d'Engelhardt, etc., et aujourd'hui, sur les 8,000 nébuleuses cataloguées, 1,500 d'entre elles environ ont été mesurées avec précision.

M. Bigourdan s'est proposé d'accroître ce nombre et même d'étendre les mesures aux 6,300 nébuleuses observables à Paris.

En présence des efforts collectifs qu'avait exigés la détermination de 1,500 nébuleuses, un pareil but pouvait paraître bien éloigné. Cependant il a pu, en sept années, mesurer avec précision plus de 3,000 nébuleuses, de sorte que le travail complet, aujourd'hui avancé plus qu'à moitié, ne paraît pas devoir exiger plus de quinze à dix-huit ans.

Cette rapidité relative est due à l'emploi d'une méthode expéditive de mesure qui, sans rien sacrifier de la précision, permet d'aller trois ou quatre fois plus vite qu'avec la méthode jusque-là employée à peu près exclusivement. La partie de 15 h. à 24 h. d'ascension droite est presque terminée et pourra paraître dans le prochain volume des *Observations*. Le fascicule que l'on présente à l'Académie renferme les observations de 15 h. à 16 h., c'est-à-dire la trentième partie environ de l'ensemble du travail. Il est précédé d'une introduction indiquant le but poursuivi et les procédés d'observation et de réduction.

M. Janssen transmet une note de M. J.-J. Landerer sur l'éclipse partielle du premier satellite de Jupiter par l'ombre du deuxième satellite.

M. Duchartre présente une note de M. Lucien Daniel sur la greffe des parties souterraines des plantes, travail effectué au laboratoire de biologie végétale de Fontainebleau, sous la direction de M. Gaston Bonnier.

M. Daniel a greffé sur racines et sur tubercules des plantes appartenant à des familles très éloignées. La soudure des parties n'a pas lieu, mais le greffon survit.

HENRI DE PARVILLE.

ACADÉMIE DE MÉDECINE

Séance du 22 septembre.

PRÉSIDENCE DE M. TARNIER

Après avoir entendu un rapport de M. Cadet de Gassicourt sur le concours pour le prix de la fondation Montbinne, un rapport de M. Charpentier sur un mémoire de M. le docteur Bidou (de Marseille), concernant un cas de maladie puerpérale, et la lecture de plusieurs mémoires sur des sujets de chirurgie, l'Académie lève aussitôt sa séance.

Dr A.-J. MARTIN.

ACADÉMIE DES SCIENCES morales et politiques.

Séance du 26 septembre.

PRÉSIDENCE DE M. AUCOC

En l'absence de M. Jules Simon, M. Georges Picot occupe le siège du secrétaire perpétuel.

Au début de la séance, M. Aucoc offre à l'Académie un ouvrage sur *Jeanne d'Arc*, de la part de l'auteur, M. Marius Sepet, ancien élève de l'École des chartes, attaché à la Bibliothèque nationale. Cet ouvrage en est à sa troisième édition et son auteur, qui est un savant, a su tirer parti de tous les documents publiés sur cette « vierge héroïque » et notamment des œuvres de Wallon, S. Luce, Léon Gautier, etc., dont les noms sont une recommandation pour ce beau livre. Le récit de la mort de Jeanne d'Arc est précédé d'une étude sur la France à l'époque où elle apparaît pour relever la patrie et suivi d'une étude sur les œuvres dramatiques, poétiques et artistiques consacrées à sa mémoire. Les paroles patriotiques dont l'ouvrage de M. Sepet est rempli lui font acquérir une précieuse qualité de plus.

M. Georges Picot donne d'excellentes nouvelles de M. Jules Simon, avec lequel il a passé une journée au bord de la mer; il est heureux d'apprendre aux membres de l'Académie que bientôt celui-ci compte reprendre sa place parmi eux.

M. Courcelle-Seneuil fait la lecture d'un rapport intitulé *Art et Science*. Ces deux mots souvent employés indistinctement dans le langage servent pour désigner toutes les connaissances humaines. En général, il semble qu'on donne le nom de *science* aux connaissances qui exigent des études plus longues ou cultivées en vue d'une profession supérieure, et le nom d'*art* aux connaissances dont l'acquisition semble plus simple et donne accès à des professions regardées comme inférieures. Au point de vue des études les arts visent directement le but, et les sciences s'appliquent à connaître la nature et ses lois.

M. Courcelle-Seneuil parle ensuite de l'art social, qu'il divise en plusieurs branches dont les principales sont: la politique, qui a pour but de mettre en pratique l'art de gouverner; le droit et la législation, qui font œuvre de pacification en maintenant et en étendant la justice parmi tous les hommes; la morale, qui améliore la société, et la pédagogie, qui enseigne l'art d'élever les enfants et leur donne l'instruction qui les rendra aptes à tenir plus tard leur place dans la vie. M. Courcelle-Seneuil insiste surtout pour qu'on sépare l'art et la science dans l'étude des questions morales et politiques. Ainsi, dit-il, « l'étude des fonds permanents est matière à science, l'étude des meilleurs moyens de satisfaire nos besoins est matière à art. Sous prétexte que les arts sociaux sont des sciences, on se dispense de penser et de dire qu'ils ont un but ». Il est donc indispensable de faire une distinction entre ces deux notions, au risque d'entraîner la confusion la plus complète et de rendre les progrès impossibles, en ne voulant voir dans l'art social qu'un ensemble de préceptes absolus, de règles empiriques fondées sur la routine, à peine susceptibles d'être modifiées par des fantaisies individuelles sans autorité.

M. Aucoc remercie M. Courcelle-Seneuil pour l'intéressant rapport qu'il vient de lire et lui demande si les opinions qu'il vient d'émettre sont nouvelles ou s'il peut, outre son autorité personnelle, invoquer celle d'autres auteurs.

M. Courcelle-Seneuil n'en connaît point, et cette opinion, quant au développement, lui est personnelle. Ces principes ont pu être formulés avant lui, mais d'une façon beaucoup plus générale (ainsi par Platon, qu'il cite dans son mémoire) et sans qu'il en découlât une classification de nos connaissances.

Un échange d'observations a lieu à ce propos entre MM. Picot, Maurice Bloch et Frédéric Passy, qui demandent que la discussion soit reprise à une des prochaines séances, alors que le mémoire de M. Courcelle-Seneuil, distribué en épreuves aux membres de l'Académie qui désireraient y prendre part, leur sera connu dans ses moindres détails et qu'ils auront pu l'étudier à loisir.

Après un comité secret de quelques minutes, la séance est levée à une heure et demie.

FÉLIX HÉMENT.

BULLETIN AGRICOLE & COMMERCIAL

La situation climatérique s'est un peu modifiée. De fréquentes ondées sont tombées dans presque toutes les régions, mais elles n'empêchent pas les travaux de préparation du sol en vue des prochaines semailles.

Les battages continuent dans les exploitations; il est certain que la récolte fort inégale restera au-dessous de la moyenne.

Dans les vignobles les vendanges se font pour le centre et l'est; elles sont, on le sait, terminées dans le sud. Les ravages du phylloxera et la recrudescence des attaques du mildew, depuis juillet, ont modifié les espérances qu'on pouvait à bon droit concevoir à propos de la quantité; mais quant à la qualité il est permis d'affirmer qu'elle sera assez bonne.

Les nouvelles des marchés des départements indiquent des cours fermes, mais stationnaires.

Dans nos ports les cours se maintiennent aussi: les blés d'Amérique font à Bordeaux 20 fr. 75 et ceux de l'Inde 20 fr. 50 A Marseille les cours sont sans changement.

Pour l'étranger, à Bruxelles les blés d'Amé-

rique sont à 22 fr. 50 et ceux du Danube à 20 fr. 50.

Le marché de Paris est très calme; il y a peu d'affaires et les cours s'inscrivent sans changement notable. Le courant du blé fait 26 fr. 75 et le terme 27 fr. 50.

Le seigle est à 20 fr. pour le comptant et à 21 fr. 25 pour le terme.

L'avoine est à 16 fr. pour le courant et à 16 fr. 25 pour le terme.

Les farines de consommation ont des cours stationnaires. La marque Corbeil est à 64 fr.; les marques de choix font de 65 à 67 fr. et les premières marques de 63 à 65 fr.

Les farines douze-marques semblent être, après quelques fluctuations, à la faiblesse. Le courant est à 60 fr. 50 et le terme fait 61 fr. 50.

Les issues ont un bon courant d'affaires : Gros son, 14 fr. 50 à 15 fr.; son fin, 12 fr. 50 à 13 fr.; son trois cases, 13 fr. 50 à 14 fr.; recoupettes, 12 fr. 75 à 13 fr.; remoulages ordinaires, 15 à 16 fr.; remoulages blancs, 20 à 21 fr. les 100 kilos.

Pour les menus grains, les orges varient entre 15 et 17 fr. et les escourgeons font 20 fr. 50. Les sarrasins nouveaux font 15 fr. 50. Les maïs ne varient pas.

A Paris, les pommes de terre ont un bon courant d'affaires, les demandes sont nombreuses; les prix se raffermissent.

On cote aux 1,000 kilogr. : Hollande, 85 à 90 fr.; rouges saucisses, 80 à 85 fr.; rondes hâtives, 75 à 80 fr.

Pour les fécules, les cours sont :

Fécules 1er grains Paris, 34 à 34 fr. 50; Oise (type chambre syndicale), 33 fr.; Vosges, 33 fr. 50 à 34 fr.; Loire, 33 à 34 fr.; Auvergne, 33 à 34 fr.

La fécule verte vaut 20 fr.

Le tout par 100 kil. aux conditions d'usage dans les gares respectives de la féculerie, par gros lots.

On cote, en graines fourragères :

Trèfle incarnat nouveau, 110 à 120 fr.; dito vieux, 70 à 80 fr.; violet, 100 à 110 fr.; luzerne de Provence nouvelle, 150 à 160 fr.; minette véritable, 50 à 60 fr.

Au marché de la Chapelle, les fourrages avaient des prix soutenus et les marchandises étaient belles.

On vendait :

Espèces.	1re qualité.		2e qualité.		3e qualité.	
Paille de blé...	35 à	37	32 à	34	29 à	31
— de seigle..	42	43	37	41	33	36
— d'avoine...	24	26	21	23	19	20
Foin vieux......	53	54	51	52	48	50
— nouveau...	52	53	49	51	46	48
Luzerne vieille..	54	55	52	53	50	51
— nouvelle...	54	55	50	53	47	49

Le tout rendu dans Paris, au domicile de l'acheteur, frais de camionnage et droits d'entrée compris, par 100 bottes de 5 kil., savoir : 6 fr. pour le foin et les fourrages secs et 2 fr. 40 pour la paille.

Les transactions ont été très mauvaises cette semaine au marché de la Villette sur le gros bétail et les veaux. Elles étaient meilleures sur les moutons et les porcs.

Voici le tableau officiel du marché :

Espèces.	Amenés.	Qualités 1re	2e	3e	Prix extrêmes.
Bœufs......	2.465	1 58	1 38	1 24	1 14 à 1 64
Vaches......	664	1 54	1 32	1 14	1 08 à 1 58
Taureaux..	174	1 34	1 26	1 14	1 08 à 1 40
Veaux......	1.365	1 70	1 60	1 50	1 20 à 1 90
Moutons...	9.101	2 06	1 90	1 68	1 58 à 2 16
Porcs......	4.451	1 48	1 42	1 36	1 26 à 1 52

La cote officielle du suif frais fondu de la boucherie de Paris a été fixée hier à 65 fr. 50, en hausse de 25 centimes.

Suif de province, 65 fr.

Cote commerciale, 65 fr. 50.

Pour les laines, à Roubaix, les cours étaient pour les laines peignées :

Époques.	De fabrique. Du jour.	Précédents	Courant. Du jour.	Précédents
Courant	5 05	»	3 57	3 62
1 mois après	5 »	5 07	3 57	3 62
2 —	5 07	5 07	3 60	3 65
3 —	5 07	5 10	3 62	3 65
4 —	»	»	»	»

Le marché des sucres est peu animé. Les sucres roux sont à 36 fr., et les sucres blancs n° 3 font 36 fr. 50 pour le courant et 35 fr. pour le terme. Les sucres raffinés sont à 106 fr. 50 par wagon complet.

Les cours des alcools s'affermissent, mais les affaires sont encore peu nombreuses. Le trimestre paraît être, à travers quelques fluctuations, à 38 fr. 50 avec tendance à se relever.

A Bercy et à l'entrepôt, même situation. Les nouvelles des vignobles affermissent les cours sur les vins de qualité. Les vins de soutirage restent aux mêmes cours. On s'attend à de prochains arrivages de vins nouveaux.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Le 13 octobre 1891, à dix heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux ci-après :

Route nationale n° 5.

Rectification de la rampe de Sciez entre 12 k. 300 et 13 k., sur 900 mètres.

Terrassements..................	7.713 90
Chaussées, caniveaux..................	10.305 94
Ouvrages d'art..................	20.906 92
Total..................	38.926 76
Somme à valoir..................	3 073 24
Total général..................	42.000 »

Cautionnement : 1,200 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1° de la préfecture; 2° de M. Delebecque, ingénieur ordinaire à Thonon.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

AVIS D'ADJUDICATION

Le 6 octobre 1891, à onze heures du matin, il sera procédé, rue de Grenelle, n° 103, à Paris, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture :

DE TUYAUX EN FER (deux lots).

Les demandes d'admission à l'adjudication devront être parvenues à la direction générale des postes et des télégraphes le 28 septembre 1891 au plus tard.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges, rue de Grenelle, n° 103 (division du matériel et de la construction, 2e bureau), tous les jours non fériés, de dix heures à quatre heures, ainsi que dans les bureaux télégraphiques des chefs-lieux de département.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

ADJUDICATION, en cinq lots, des travaux de : 1° terrasse et maçonnerie; 2° charpente; 3° couverture, plomberie et fontainerie; 4° menuiserie; 5° serrurerie, à exécuter pour la construction d'une école professionnelle de jeunes filles rue Bouret et impasse Montfaucon (19e arrondissement).

Travaux classés dans la 2e catégorie (grands travaux d'architecture).

Le samedi 24 octobre 1891, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement, dans la salle du conseil de préfecture, au palais du tribunal de commerce, par le préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du conseil municipal, en présence du receveur municipal de la ville de Paris et de M. Gaston Henard, architecte, à l'adjudication, au rabais, sur les prix de la série de la ville de Paris (en date du 1er novembre 1882), et sur soumissions cachetées, de l'entreprise, en cinq lots, de travaux à exécuter pour la construction de l'école professionnelle de jeunes filles rue Bouret et impasse Montfaucon (19e arrondissement), lesquels travaux sont évalués comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	ÉVALUATION	FRAIS approximatifs d'adjudication.
1er lot. — Terrasse et maçonnerie..................	206.595 »	5.000 »
2e lot. — Charpente et escaliers en fer..................	34.341 »	950 »
3e lot. — Couverture, plomberie et fontainerie..................	23.424 »	600 »
4e lot. — Menuiserie..................	52.663 »	1.500 »
5e lot. — Serrurerie..................	95.404 »	2.200 »

Les plans, le devis, les cahiers des charges et les séries des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (1er bureau du service d'architecture), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de onze heures à quatre heures.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Lundi 28 Septembre	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Oct. 91	3 %	96f 15 10 15	en liq..						
			fin ct...	96 20	96 27½	96 17½	96 25	96 25	96 25
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.	96 27½	96 30 d25				
			Pe fin p.		d1f	96 60	96 67½ d50		
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %...	91f	Pe fin p.	96 80	96 85 d25				
			fin ct...					91 ..	
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés	95f 05	en liq..						
			fin ct...	95 05			95 10	95 10	95 10
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f	95 40	d50		
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)..	97f 70 80	Pe fin p.	95 55	d25				
			en liq..						
			fin ct...	97 60				97 80	97 60
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
Août 91	4 ½ % 1883	105f 50 40	en liq..						
			fin ct...	10572½			105 65	105 65	105 75
			Pe fin c.				d50		
			Pe fin c.						
			Pe fin p.				d50		
			Pe fin p.						
Août 86	Promesses d'inscript. 4½ % 1883.	0 25							
Sept. 91	Bons du Trésor 4 % éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.							0 25	
dº	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.	c. 10000f							
dº	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
dº	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
dº	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
dº	éch. 1er sept. 94, c. 5000 fr.	c. 10000f							
dº	éch. 1er mars 95								
dº	éch. 1er sept. 95								
dº	éch. 1er mars 96								
Juill. 91	Bons de liq. 5%, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), nos 221,501 à 273,500	508 50	en liq..						
			fin ct...					508 ..	
	EMPRUNTS (Villes)								
Sept. 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	550 549 75	fin ct...					545 ..	
Août 91	dº 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	526	fin ct...					527 ..	
Juill. 91	dº 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	419 75 420	fin ct...					417 ..	
Juill. 91	dº 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	408 407 75 407 25	fin ct...					410 ..	
dº	dº dº quarts, r. 100 f.	106 75 107						105 50	
...	dº dº séries sort. (unit.).								
...	dº dº dº (sér. ent.).								
Avril 91	dº 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	533 50 533 532	en liq..						
dº	dº 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	532	fin ct...					532 50	
			fin ct...					532 ..	
Sept. 91	dº 1886, 3%, r. 400 fr., t.p.	407 406	en liq..						
dº	dº dº quarts, r. 100f..	103 25 103	fin ct...					407 ..	
Mars 91	dº dº nouv., 120 f. p.	399 398 50 398 399						103 ..	
dº	dº dº quarts 30 f. p.	101 50	fin ct...					399 .	
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	403	fin ct...					102 50	
			en liq..						
			fin ct...					403 50	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).	500 500 75 501	en liq..						
			fin ct...					501 25	
			Pe fin c.						
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	560	en liq..						
			au 15..					560 ..	
Juin 91.	Banque de France (nominatives).	4597 50 4598 75 4600	en liq..						
			fin ct...	4590 ..				4595 ..	
			Pe fin c.		d40		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).	445 443 75 445	Pe fin p.		d20		d50		
			en liq..						
			au 30..	445 ..				445 ..	445 ..
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 38)	787 50 790 792 50 ... 793 75	Pe au 31		d10		d5f		
			en liq..						
			au 30..	790 ..	791 25	787 50	787 50	795 ..	792 50
			Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15	810 ..	d10		d10		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).	452 50 453 75 450	Pe au 31		d10		d5f		
			en liq..						
			au 30..	455 ..				460 ..	460 ..
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26).....		Pe au 30		d10		d5f		
			en liq..						
			au 30..						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé..... (ex-coupon 10)	358 75	Pe au 30						
			en liq..						
			au 30..					358 75	
Juin 91. ex-1re r.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.	277 50	Pe au 30						
			en liq..						
			au 30..	278 75	278 75	277 50	278 75	280 ..	280 ..
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)	541 25 542 50 543 75	Pe au 30		d10		d5f		
			en liq..						
			au 30..	541 25	542 50	540 ..	542 50	546 25	545 ..
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)...		Pe au 30		d10		d5f		
			Pe au 15		d10		d5f		
dº	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).	426 25	au 30..						
			en liq..						
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)..		au 30..					425 ..	
			en liq..						
			au 30..						
Août 91	Banque hypot. de Fr.ce, r. 1000f, t.p.	515 50	fin ct...					515 50	
Sept. 91	dº 3%, 1881, r. 500 fr., t.p.	418 50	fin ct...					420 ..	
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f. } en représon d'ann.	150 50 151 152	en liq..						
Juin 91.	dº 5%, r. 500 f. } dues par l'Etat...	526 50 526 525 50 526	fin ct...					153 ..	
			au 30..					526 ..	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5%, 79.	103250	1030..
dº de la Dordogne, 3%, 87, r. 500 f.	415 ..	
dº de la Hte-Marne, 4%, 89, r. 500 f.		
dº de Loir-et-Cher, 4%, 87, r. 500 f.		
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4%, remb. 100 fr.		
Armentières (vlle), 3½ %, 86, r. 500f.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr...	110 .	109 ..
dº 1881, 4%, r. 500 f.	510 .	
Caen (ville de), 4%, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr..	109 ..	
dº 1863, 3%, r. 100 fr.		
dº 1868, 4½ %, r. 500 f.		
dº 1877, 4½ %, r. 500 f.		
dº 1890, 3½ %, r. 500 f.	480 ..	
Lyon (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	99 50	
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.	510 ..	
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.		
Roubaix (ville), 4%, 88, r. 500 f., t.p.		
dº 4%, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	47 50	46 50
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.	265 ..	220 ..
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	407 50	
Midi, dº act. de jouiss		
Nord, dº act. de jouiss.	1415	1410..
Orléans, dº act. de jouiss.	109750	1095..
Ouest, dº act. de jouiss.	568 75	
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	435 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f. t.p.		
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	543 75	
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	577 50	575 ..
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	525 ..	
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
dº du département du Nord....		
dº de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier		
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.	526 ..	
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.	433	
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'Etat.	557 50	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	1575..	
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
dº act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 48).	255 .	
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1450..	
dº act. de jouissance.		
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
dº act. de jouiss. (ex-c. 11).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.	260 ..	
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 15).	5495..	
Ind. linière (Compt. de l') a. 500f.		
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p...	365 .	
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).	385 ..	
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 29).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	737 50	
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	392 50	
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).	1220.	
dº act. de jouiss.		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p..		
dº act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé...		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé	1520..	
2e série, act. 500 fr., t.p..	1510 .	1505..
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.		
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	790 ..	
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2500..	2490..
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
dº act. 500 fr., t.p.	860 ..	
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	805 ..	800 ..
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1280..	1270..

Jouissance	Lundi 28 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
	Crédit Foncier de France.		en liq..						
Juill. 91	Actions 500 fr., tout payé...	1275 1272 50 1270	fin ct...	1275 .	1280	1275 ..	1277 50	1272 50	1277 50
	(nominatives)	1272 50	P° fin c.		d40		d20		
			P° fin c.		d10		d5		
	Obligations :		P° fin p.		d40		d20		
Ma. 91.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.		P° fin p.	1293 75	1295 .. d10		d5		
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	518 25 521						520 .	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	104 103 50						104 25	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	504 75						6' 1 ..	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	120 120 25						120 ..	
Mai 91.	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	518 516 25						518 ..	
d°	communales, 3%, remb. 500 f.	502						508 ..	
d°	d° 5es, r. 100 f.	102						102 .	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	511 511 25	fin ct...					513 .	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	394	en liq..					394 25	
Sept. 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	476	fin ct...					476 25	
Mai 91.	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	480 480 50 480 480 25.	fin ct...					480 ..	
Sept. 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	474 474 25	fin ct...					474 25	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	421 50	fin ct...					422 .	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	479 479 25	fin ct...					479 25	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	51f25 51f50	fin ct...					51 ..	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct...						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	41f	fin ct...					42 ..	
...	d° d° (nomin.).	..f ..f	fin ct...						
Mai 91.	Crédit Industr. et Commerc. (Soc.		en liq..						
	gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	595	au 30..						
Mai 91.	Crédit Industr., Commerc., etc.,		en liq..						
	(Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		au 30..						
Sept. 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p.		en liq..						
	(ex-coupon 43)	810	au 30..	810 ..			808 75	805 ..	807 50
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act.		en liq..						
	nouvelles 500 fr., tout payé....	320 322 50	au 30..	320 ..	320 ..	318 75	320 ..	323 75	320 ..
	(ex-coup. 18)		P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de),		en liq..						
	a. 500 f., 125 p. (nom.) (en liq.)		au 30..						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).	327 50 328 75	au 30..						
			P° au 30		d10		d5f		
Avril 91	Société gén. dévelopt du Commce		en liq..						
	et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p.	485	au 30 .					485 ..	
	(nominatives)		P° au 30		d10		d5f		
Mai 91.	Banque Commerc. et Industr., ac.		en liq..						
	500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie).		au 30..						
	(ex-coup. 18)		en liq..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris,		au 30 .					467 50	
	actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..		P° au 30		d10		d5f		
			en liq..						
Mai 87.	Banque Maritime, actions 500 fr.,		au 30..						
	250 fr. payés (ex-coup. 4).....		en liq..						
Sept. 91	Banque Parisienne, a. nouv. 500f,	380 382 50	au 30..						
	tout payé (ex-coupon 39)......		P° au 30		d5f		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
			en liq..						
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).	260	au 30..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 4).	312 50	au 30..	312 50				315 ..	
			P° au 30		d10		d5f		
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act.		en liq..						
	500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		au 30..						
Juill. 83	Compie Franco-Algérienne, act.		en liq.						
	500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14).		au 30..					12 50	
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p.,		P° au 30		d10		d5f		
	nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...		en liq..						
Juill. 91	Société des Immeubles de France,		au 30..		d10		d5f		
	act. 500 f., t.p. (ex-c. 11).	480 481 25	au 30..	481 25				481 25	
Août 91	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	388 387 50 387 75 388..	au 30 .					388 .	
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act.		en liq..						
	500 fr., t.p. (ex-coupon 26)....		au 30..						
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f,		en liq..						
	r. 600 f. (6% gar. par l'État) t.p.	700 705	fin ct..					700 ..	
Mai 91.	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar.		en liq..						
	de l'État), ex-coupon 30.......	620 625	fin ct..					620 ..	
			en liq..						
Mai 91.	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	910	fin ct..					915 ..	
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris		en liq..						
	à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1507 50	fin ct..	1510 ..			1512 50	1510 ..	1512 50
			P° fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé	1305 1300 1301 25 1300.	fin ct..					1310 ..	
	(ex-coupon 72)...............		P° fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb.	1832 50 1835	fin ct..	1835 .				1835 ..	
	400 fr. (ex-coupon 70)........		P° fin c.		d20		d10		
			P° fin p.		d20		d10		
			en liq..						
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé..	1545 1540 1541 25	fin ct..	1542 50			1540 ..	1542 50	
	(ex-coupon 78)		P° fin c.		[illegible]		d10		
			en liq..						
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1067 50	fin ct..					1065 ..	
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de		en liq..						
	fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11).	525	fin ct..					525 ..	
	(Gar. de l'État ou de Dépts)		P° fin c.		d10		d10		
Mai 91.	Docks et Entrepots de Marseille,		en liq..						
	act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	516 25 515	au 30..					520 ..	
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de		en liq..						
	Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	545	au 30..	550 ..				552 50	
			P° au 30		d10		d5f		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos								
	48501 à 61000 (ex-c. 11).				d10		d5f		
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France		en liq..						
	et l'Etr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p.	442 50	au 30..	443 75				443 75	443 75
	(en liquidation). — (ex-c. 5)		P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise		P° au 15		d20		d20		
	des), act. 500 fr. t.p. (ex-c. 4).		au 30..						
Mai 91.	Cie génér. du Gaz pour la France		en liq..						
	et l'Etranger, act. 500 fr.. t.p..	570	au 30..					575 ..	
	(ex-coupon 19)		P° au 30		d10		d5f		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	135 ..	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.		
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)...	410 ..	
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	542 50	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	583 75	575 ..
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	360 .	357 50
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1075 .	
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	723 75	720 ..
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	510 ..	
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.	115 ..	
Voitures à Paris, actions de jouiss.	210 ..	206 25
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 20).	475 ..	470 ..
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2475..	
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	215 .	
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	483 75	482 50
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1125..	1122 50
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p....		
L'Eclairage Electrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.	385 ..	
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.		
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).	221 25	
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4)..	1435..	
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.		
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	580 ..	575 ..
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	265 ..	263 75
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 50).	800 ..	
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	1350..	
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	517 50	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.	205 ..	200 ..
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé............	1705..	
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	215 ..	
d° parts bénéficiaires.......		
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....	25 ..	
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	190 ..	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	427 ..	
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	340 ..	
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...		
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'Etat, oblig. remb. de 1886 à 1956..		
d° d° de 1887 à 1985..	410	407 ..
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'Etat).	407 ..	406 25
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	412 ..	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	409 ..	407 ..
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	652 ..	
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'Etat).	443 .	441 25
d° nouvelles d°	437 75	436 50
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	438 15	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.		
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne : Aïn-Tizy, etc., 3%. r. 500 f. (garantie de l'Etat).....		
Méchéria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat).		
Modzbah à Méchéria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat)		
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'Etat).	414 ..	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1287 50	
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	448	447 50
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.	437 50	
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	444 50	444 ..
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	444 ..	442 ..
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon. 55, 3%, r. 500f (gar.).	443 .	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	443 ..	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	647 ..	645 ..
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	444	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f	446 50	446 ..
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	449 50	449 25
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500f ((int. gar. par l'Etat).	437 ..	

Jouissance	Lundi 28 Septembre	Au comptant	Terme	Premier cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Cours précédents Compt.	Cours précédents Terme
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1452 50 1455	en liq..						
			au 30	1455				1460 ..	1457 50
			P. au 30		d10		d5f		
			P. au 15		d10		d5f		
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1160	en liq..						
			au 30..					1163 75	
			P. au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé ..... (ex-coupon 60)	586 25 587 50 586 25	en liq..						
			au 30..	585 .			586 25	590 ..	587 50
			P. au 30				d5f		
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	655	en liq..						
			au 30..					658 75	
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr. t.p. (ex-c. 12).	1080 1085 1080	en liq..						
			au 30..					1080 ..	1085 ..
			P. au 30		d10		d20		
			P. au 15		d10		d10		
Juill. 91	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).	481 25	en liq..						
			au 30..					485 ..	
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 15).	705	en liq..						
			au 30..					705 ..	
			P. au 30		d10		d5f		
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1)	305	en liq..						
			au 30..	310 .				306 25	302 50
			P. au 30		d10		d5f		
			P. au 15		d10		d5f		
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2950	en liq..						
			au 30..					2950 ..	
			P. au 30		d..		d5f		
			P. au 15		d10		d5f		
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. (ex-coup. 10), en liquid.	31f25 31f50 31f75 32f 31 50 31f 30f 31f50	en liq..						
			au 30..	32 50			30	30 ..	31 25
			P. au 30		d10		15f		
			P. au 15		d10		d5f		
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.	210	en liq..						
			au 30.					208 75	
Juill. 88	Canal marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 12), en liq.	66f25 70 72f50 66f25	en liq..						
			au 30..	66 25				67 50	65 .
			P. au 30		d10		d5f		
			P. au 15		d10		d5f		
Juill. 88	Canal interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 15), en liquid.	30f 29f50 30f 30f25 31f 30f 31f25 31f50	en liq..						
			au 30..	30 ..	31 25	28 75	28 75	34 50	33 75
			P. au 30		d10		d5f		
			P. au 15		d10	35 .	d5f		
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, action 500 fr., t.p. (ex-coup. 6).	2897 50 2898 75 2897 50 2896 25 2895	en liq..						
			au 30..	2895 50	2900	2895	2897 50	2897 50	2897 50
			P. au 30		d40		d20		
			P. au 30		d10		d5f		
Juill. 91	d° [illegible]	2610 8 6 25	en liq..						
			au 30..					2610 ..	
			P. au 30		d10		d5f		
			P. au 15		d10		d5f		
Juill. 91	d° [illegible]	410	en liq..						
d°	d° parts de fondateurs (ex-coupon 27)	1190 1195	au 30..					408 75	
			en liq..						
			au 30..					1195 ..	1198 75
			P. au 30		d10		d5f		
Sept. 91	d° bons trent. 3%, r. 125		au 30..					138 ..	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recouvr. du 15 % attrib. au Gouv. Égypt. (ex-coup. 17)	2045	en liq..						
			au 30					2040 ..	2052 50
			P. au 30		d20		d20		
Juill. 91	d° Cinquièmes [illegible]	408 75	en liq..						
			au 30..					410 ..	
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de la), 500 fr., tout payé (ex-coup. 7)	502 50 500	en liq..						
			au 30..	501 25				502 50	500 .
			P. au 30		d10		d5f		
			P. au 15		d10		d5f		
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 fr., t.p. (ex-c. 9)	116 25 115 50 120	en liq..						
			au 30..					116 25	116 25
			P. au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Téléphones (Soc. gén. des), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9)	405	en liq..						
			au 30..	410 .			412 50	405 .	
			P. au 30		d10		15f		
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
Oct. 91	Angleterre. 2¾ % (n. fixe 25f20).	95f75 . C. 500f	en liq..						
Juin 91	Argentine (République), 6%. 1881, rembours. 500 fr.	C. 1000	au 30..						
			en liq..						
Juill. 91	d° 5%. 1884. remb. 500 fr		au 30..						
			au 30						
Juill. 91	d° 5%. 1886. remb. 500 fr	315	P. au 30		d..				
...	d° d° c. de 5 obl..		en liq.					321 25	
...	d° d° c. de 25 obl.		au 30..		d..		d..		
Mai 91	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		P. au 15						
...	d° d° 1000 fl. d°		en liq..						
			au 30..					80 30	
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f .. C. 10000	P. au 30		d..		d..		
...	d° d° 1000 fl. d°	96f45	en liq..						
Juill. 91	Belgique, 2½ %, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 30..					97	
...	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	P. au 30		d50		d25	96 50	
Mai 91	d° 3%, 1873		au 30..						
Juill. 91	d° 3½ %, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	P. au 30		d..		d..		
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 30..						
...	d° d° c. de 500 f.		au 30..						
Mai 91	d° 3½ %, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f 102 75	au 30.						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	en liq..						
...	d° d° c. de 500 f.		au 30..						
Août 91	d° 3½ %, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	en liq..						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 30..						
...	d° d° c. de 500 f.		au 30..						
			P. au 30		d..		d..		
Juin 91	(Nég. ch. fixe 25f20) Brésil, 4½ %, 83. Obl. 1000 £.		en liq..						
...	d° d° 500 £.		au 30..						
...	d° d° 100 £.		P. au 30		d50		d25		
Avril 91	d° 4½ %, 88, Obl. 1000 £.								
...	d° d° 500 £.	76f	en liq..						
...	d° d° 100 £.	76f30	au 30..		d..		d25	76 25	
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		P. au 30		d50				
...	d° d° 500 £.		en liq..						
...	d° d° 100 £.	71f50	au 30..					72 .	
			P. au 30		d50		d25		
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%. 1888, rembours. 500 fr., tout payé...	91f25 90f	en liq.		d10				
			au 30..						

Au comptant	Plus haut	Plus bas
Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr..		
Victor-Em., 62. 3%. r. 500f (int. gar.).	442 ..	
Médoc, 3%, rembours. 500 fr......	365 ..	362 50
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	448 ..	447 75
d° 3% nouveau, r. 500f d°	456 ..	
Nord, 3%, rembours. 500 fr.......	450 50	450 ..
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	443 25	
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	431 50	431 ..
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr..	1280..	
d° 3%, rembours. 500 fr. ...	447	446 50
d° 3%, 1884, remb. 500 fr...	455 ..	452 50
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	445 .	
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000......		
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,312 à 130,312.		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3% r. 500 fr.		
(Intérêt garanti par l'État) Ouest, 3%, rembours. 500 fr...	446 75	446 ..
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	453 50	452 ..
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, remb 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%. r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r. d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algériens (garantie de l'État). obl. 3%, r. 500 f., libérées.	408 ..	
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4% remb. 500 fr., t.p..	495 50	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.		
La Réunion, 3%. r. 500 f. (int. gar.).	430 ..	
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	150 .	
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	409 .	408 ..
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	303 .	
Venezueliens (Cie Franç. de chem. de fer). 5%, rembours. 500 fr....		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	270 .	
d° d° 5%, r. 500 fr.	425 ..	
Soc. Foncière Lyonnaise, r. 500 fr.	367 50	
Cie Franco-Algérienne. obl. 200 fr..	44 ..	43 75
Docks du Havre, 5%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.	465 .	
d° d° 5%, r. 500 f.	536 ..	
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.		
Eaux Banlieue, 4½ %, 89, r. 500 f..		
Eaux et Écl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f		
Eaux Min.-bains de mer, 5%, r. 500f		
Industrie linière, 6%, r. 300 fr..		
Éclairage (Cie Fr. et Cont.), r. 300 f	295	292 ..
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr	510	
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	528 .	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr.	510	
d° d° 4%, r. 500 fr	505 ..	
Gaz pr France et Étr. 5%, r. 500 fr.		
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr....		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	307 .	
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr...		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr......		
Vignaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.		
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	255	
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.		
Messageries Marit.. 4%, r. 500 fr..	511 .	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr....		
d° 4%, 1881, remb. 500 fr..	502 50	502 ..
Voitures à Paris, 4%, remb 500 fr.	507 50	
Urbaine (Cie Parisienne). 5%, r. 500f.	505 25	505 ..
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	378 ..	
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Établisst Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.	537 ..	
Établissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.		
Gr. Moulins de Corbeil, 4½ %, r. 500f.		
Jardin zool. d'acclimat.. 5%, r. 500f.		
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 500 fr...	630 ..	
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13 ..	12 75
Salines de l'Est, rembours. 625 fr..		
Taxes Municip. (Délég.) 4%, r. 500.	490 ..	
Canal de Corinthe. 6%. r 500 f. t.p.	140 ..	133 ..
Canal Panama. 5%, r. 500 f. (en liq.).	26 ..	24 ..
d° d° 3%, remb. 500 fr...	23 ..	
d° d° 4%, remb. 500 fr.	23 .	22 50
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série)	29 .	26 .
d° d° (2e série)	27 .	24 50
d° d° (3e série)	85 ..	82 50
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	100 .	93 .
d° d° depuis la répart.		
d° d° 322f50 payés...		
d° d° 76 fr. 67 payés		
d° Bons à lots 30 (loi 15 juill. 88)	72	
Suez, 5%, rembours. 500 fr........	612 50	
d° 3%, rembours. 500 fr.....	447 .	446 50
d° d° 2e série, remb. 500 fr ..	439 ..	438 .
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	93 ..	

Jouissance	Lundi 28 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Égypte. Oblig. Daira Sanieh 4%		en liq..						
	(décr. des 5 juin et 5 juill. 1890)	496 495 75 496 50 75	au 30..					496 ..	492 50
			Pr au 30		d10				
Mai 91	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig.		en liq..		d10		d5f		
	7%, rembours. 500 fr.	493 492 50 498 50	au 30..	492 50				492 50	492 50
	(Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)		Pr au 30		d10		d5f		
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½%		en liq..						
	(décrets des 6 et 7 juin 1890)	465 464 25 465	au 30	462 50	465	462 50	463 75	466 ..	463 75
			Pr au 30		d10		d5f		
Juin 91	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%. 1878	522	en liq..						
			au 15..						
Sept. 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f		en liq..						
	(nég. ch. fixe 25f) d° 5000f.		au 30..						
			Pr au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fl. 1f.		en liq..						
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	72f 72f20	au 30..	72 20				73 ..	72 20
...	Coup. de 40 —	72f10 20 25	Pr au 30		d50		d25	72 25	
...	Coup. de 80 —	72f30 35	Pr au 15		72 80 d50		d25	72 75	
...	Coup. de 160 —	72f10 72f	Pr au 31		d50		d25	72 20	
...	Coup. de 240 —	72f						72 30	
...	Coup. de 480 —	72f						72 .	
...	Coup. de 960 —	72f25 72f	en liq..					72 40	
Juill. 91	d° 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).		au 30..						
d°	d° Billets hypothéc. de Cuba,		en liq..						
	6%, 1886, garantis.	495 50 495	au 30..					495 50	
			en liq..						
d°	d° d° 1890, garantis.	457 50 460	au 30..		d10		d5f	460 ..	
			Pr au 30		d10		d5f		
			en liq..						
....	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f.5f).		au 30..						
Juill. 91	d° Consolidés 4%		au 30..						
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89,		en liq..						
...	Oblig. et coupons (Titre de 617f.		au 30..		d10		d25		
...	prescrits au bout — de 2468f.		Pr au 30		d10		d25		
...	de 20 ans de l'éch. — de 6170f.		en liq..		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. hellénique, 81, 5%, r. 500 f.	414 413	au 30..						
		Gr. c.	en liq..						
d°	d° 84, 5%, r. 500 f.	410 409	au 30..					412 ..	
		Gr. c.	en liq..						
d°	d° 87, 4%, r. 500 f.	322 320 318 75	au 30..					322 ..	
	d° d° c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég. change		en liq..						
	fixe 2f10). Coup. de 100 fl.		au 30..		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe		en liq..						
	2 fr. 50). Oblig 100 fl.	93f50	au 30..	90 60			90 65	93 40	90 60
...	d° 500 fl.	92f50 93f 92f80	Pr au 30		d50		d25	91 75	
...	d° 1000 fl.	90 50 55 60 70 75 85	Pr au 15		d50		d25	90 45	
Août 91	d° 4½%, or, 89 (n.ch.fl. 2f50).		en liq..						
...	Cap. des titres amort. (Obl. 100 fl.		au 30..					100	
...	prescr. après 20 ans. (— 500 fl.		Pr au 30		d50		d..	100 70	
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég.ch.fixe 2f50).		au 15..						
			en liq..						
Juill. 91	Italie, 5%. coup. 1000 fr.		au 30..	90 62½	90 70	90 60	90 67½	90 75	90 65
...	d° coup. 500 fr.	90f70 75 60	Pr au 30		d1f		90 65 d50		
..	d° coup. 100 et 200 fr.		Pr au 30		d25				
...	d° coup. 50 fr.		P au 15		d1f		90 95 d50		
...	d° a. au-dessous de 50 fr.	90f90	Pr au 15		91 12½ d25			90 90	
Avril 91	d° 3%		au 30..						
			en liq..						
d°	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	317 75 317 50	au 30..					317 50	
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég.ch.fl. 25f20),		en liq..						
	coup. de 504 f. (20 £).		au 30..						
Août 91	d° 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).		au 30..					87 ..	
Juill. 75	Pérou. obl. 6% enregistré		au 30..						
d°	d° obl. 5% d°		au 30..						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch.		en liq..						
	fixe 25f25), coup. de 20 £.	36f50 25	au 30..	36 60	36 65	36 50	36 55	36 50	36 55
..	d° coup. de 50 £.	37f	Pr au 30		d50		d25	38	
..	d° coup. de 100 £.	36f50 75 60 75	Pr au 15		d50		d25	36 50	
			en liq..						
Avril 91	d° 4%, 88-89, r. 500f. (C 500 f.	270 268 50 265 260 50	au 30..					272 ..	
...	Nos 1 à 300000 et (C. 5 obl.		au 30..						
..	500001 à 929937. (C 10 ob.		au 30..					277 ..	
			en liq..						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%	102f	au 30..					103 .	
Juill. 91	d° 1890, 4%		Pr au 30						
.	Russie. 1850, 4½% (n.ch.fl. 25f50.		en liq..						
	Oblig. de 100 £.		au 30 .						
Mai 91.	d° 1867 et 1869, 4%, r. au pair.	98f50 40	au 30..					98 50	
...	Grosses coupures	98f45							
Juill. 91	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fl. 4f. Obl de 100 r.		au 30..					69 50	
...	d° de 1000 r.		Pr au 30		d50		d25	69 95	
Mai 91.	d° 1879, 5% (3e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fl. 4f. Obl. de 100 r.	71f40 71f	au 30..	71 05	71 20	71 ..	71 ..	71 60	71 ..
...	d° de 1000 r.	70f80 70	Pr au 30		d50		d50	71 10	
			en liq..						
Mai 91.	d° 1880, 4%, remb. au pair.	99f 98f80	au 30 .		d50			98 75	
...	Grosses coupures	98f60 65 67½	Pr au 30		d50		d25	99 ..	
Avril 91	d° 1884, 5%, Obl. int. amort.		au 30..						
Juin 91.	d° 1883, 6%, or (nég. change		en liq..						
	fixe 4f), coup. de 125 r.	105 70	au 30 .					105 30	
...	coup. de 500 r.	105 70 20						105 30	
...	coup. de 1000 r.	105 75 45						105 40	
...	coup. de 10000 r.		en liq..						
	d° 1889, 4% [illegible]	98f05 40 50 05	au 30..					98 40	
Sept. 91			en liq.						
	d° 1890 [illegible] 2e et 3e émis.	97f35 10	au 30..					97 60	
			en liq..						
d°	d° [illegible]	98f 97f75	au 30						
Juill.	d° [illegible]								
	[illegible] 500 f.	98f50 60 70 80	en liq.					98 50	
.	d° 2500 f.	98f50 40 35	au 30	98 35	98 35	98 30	98 35	98 30	98 30
..	d° 5000 f.	98f15 10 20 25 10	Pr au 30		d50		d25	98 10	
.	d° 12500 f.	98f10 25						98 05	
			en liq.						
Juin 91	d° [illegible] d°	98 05 10 15 40 50 05	au 30..					98 50	
Mai 91	d° [illegible] 4½%, [illegible]		en liq.						
	1890 (n.ch.fl. 4f) C. 100 r.	69f25	au 30 .						
	C. 500 r.	69 25	au 30		d50		d25	69 25	
	C. 1000 r.	69f25	au 30 .					69 25	
Juin 91.	d° [illegible] ch. de fer Transcaucasien, remb. au pair	82f75 50 25	en liq. / au 30.					83 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2¾%, 53 (n.ch.fl. 25f20).	.. ..	.. ..
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.	......	......
Oblgi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	318 50	.. ..
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fi. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	79 20	.. ..
d° 1000 fl. d°	79 20	.. ..
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.	.. ..	... ..
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.	. .	... ..
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.	... ..	... ..
Canada, 4%, garantis	.. ..	.. ..
d° non garantis	... ..	...
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	108 50	105 50
Congo (État indép. du), Lots 1888.	50 ..	.. ..
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	.. ..	... ..
Danemark, 3½% (nég.ch.fixe 1f40).	.. ..	.. ..
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.	... ..	.. ..
Haïti, 1825	... ..	... ..
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fl. 2f10).	.. ..	... ..
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	15 ..	.. ..
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.	... ..	... ..
Norvege, 4%, 1880	... ..	.. ..
Emprunt Romain, 5%	99 50	.. ..
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.	.. ..	.. ..
d° 1866, 5%	.. .	.. ..
Gouv. de Québec. 80, 4½%, r. 500 f.	... ..	... ..
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fl. 25f20).	117 30	117 ..
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).	.. ..	.. ..
d° d° (105 f.).	.. ..	.. ..
Uruguay, 1888, 6% (nég. change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £	.. ..	... ..
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f.p.	... ..	... ..
Société Gén. Alsacienne de Banque.	... ..	. ..
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	114 ..	113 ..
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.	139 ..	... ..
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	640 ..	... ..
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t.p.	... ..	... ..
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.	... ..	... ..
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	490 ..	... ..
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	625 ..	622 50
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.	... ..	... .
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	350 .	345 ..
d° 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	335 50	... ..
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083..	419 ..	... ..
d° Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486	407 50	406 ..
d° Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale..	... ..	... ..
d° Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000	406 .	404 ..
Beira-Alta, 3%	105 75	105 ..
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	171 ..	165 ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	210 .	205 ..
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	315 50	315 ..
d° (Série X)	320 ..	. . ..
Nord-Belges, 3%	... ..	... ..
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque...	398 50	398 ..
d° (2e série), 2e hypothèque.	373 25	372 75
d° (3e série), 3e hypothèque.	350 .	... ..
d° (4e série), 4e hypothèque.	320 .	... ..
d° (5e série), 5e hypothèque.	319	
d° Pampelune, 3%, 1re hyp.	351 25	350 50
d° Barcelone. 3%, 1re hyp.	352 ..	.. ..
d° Ségovie-Méd., 3%, 1re h.	... ..	.. ..
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	357 ..	356 ..
d° 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	324 ..	322 ..
d° 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	323 ..	320 ..
Ouest de l'Espagne, 4%	185 .	182 ..
Portugais, 3%	161 ..	150 ..
d° 3%, r. de 1891 à 1982.	150 ..	145 ..
d° 4%	210 ..	200 ..
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	365 .	364 ..
d° 2e hypothèque.	347 50	343 ..
d° 3e hypothèque.	342	... ..
Cordoue à Séville, 3%	.	. . ..
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%..	536 ..	... ..
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).	... ..	... ..
d° (nos 1 à 5720), r. 2525 f.	... ..	... ..
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.	... ..	..
Crédit fer Franco-Canadien, 3%, r. 500f.	368	367 ..
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr	.. ..	... ..
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.	... ..	... ..
d° 5%, série B, r. 504 f, t.p.	... .	..
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr	510 ..	508 ..
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr	518 50	... ..
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	439 75	.. ..
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.	.. ..	... ..
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f, t.p.	410 ..	... ..

Jouissance	Lundi 28 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Juill. 91	Serbie. Oblig hypoth. 5%, r. 500 f.	412	au 30					413 75	
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr.	89f 88f	en liq.						
			au 30					83	
Juin 91	Suède 78, 4% (u.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		en liq.						
			au 30						
...	d° d° Ob. 50 £.	104	P° au 30		d1f		d25		
...	d° d° Ob. 100 £.	104	P° au 15		d50		d25		
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.) (nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.		en liq.						
			au 30					104	
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 30		d50		d25		
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq.						
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.		au 30						
..	d° d° c. 5000f.		P° au 30		d50		d25		
Sept. 91	d° Rente 3%, c de f., obl. 30f r.	89f 97½ 90f	en liq.						
			au 30					90	
Sept. 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).		en liq.						
			au 30						
	d° d° gross. coup.		en liq.					22	
d°	d° d° (sér. C).	18f10	au 30					18 15	
	d° d° gross. coup.		en liq.						
d°	d° d° (sér. D).	18f15 17f97½	au 30					18 10	
...	d° d° gross. coup.		P° au 30		d50		d25		
Sept. 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890. Obligations de 500 fr.	405	en liq.						
			au 30					405 50	
...	d° de 2500 fr.	405 75	P° au 30		d50		d25		
...	d° de 12500 fr.		P° au 15		d50		d25		
Juill. 91	Gouvernem' Ottoman, obl. privil. 5%, Douanes. Obl. de 500 f.	450	en liq.						
			au 30	446 25				451	445
...	d° d° 2500 f.	445	P° au 30		d10		d5f		
...	d° d° 12500 f.		P° au 15		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl. pap., t.p. (ex-c. 6) r. agio fl. 38.50.	445 447 50	en liq.						
			au 30	446 25			445	448 75	445
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Mai 91. ex-5e r.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f., 250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		en liq.						
			au 30						
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24)	526 25	P° au 30		d10		d5f		
			au 15					526 25	
Juill. 91	Banque Hellénique de Crédit général, a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 21).		en liq.						
			au 30						
Août 91 ex-2e r.	Banque des Pays-Hongrois, act. nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		en liq.						
			au 30						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).	321 25	en liq.						
			au 30					320	
			P° au 30		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationale du Mexique, act. 100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p. (ex-coupon 14)	600	en liq.						
			au 30					592 50	596 25
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 32).	560 562 50	en liq.						
			au 30	557 50					560
			P° au 30		d10		d5f		
...	Grosses coupures		P° au 15		d10		566 25 d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 150 fr. payés (ex-coupon 34).		en liq.						
			au 30						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1072 50	en liq.						
			au 30	1071 25				1075	1072 50
			P° au 30		d10		d5f		
...	Grosses coupures		P° au 15		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions 500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).		en liq.						
			au 30						
...	Grosses coupures		P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq.						
			au 30						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie, a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		en liq.						
			au 30						
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie ». (ex-coupon 14)	130 131 25	en liq.						
			au 30	131 25				130	130
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	418 75 415	en liq.						
			au 30	420				415	418 75
			P° au 30		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes. (525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		en liq.						
			au 30						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat (Société privil.), act. 500 f., t.p.	625 25 630 632 50 635	en liq.						
			au 30	627 50			635	625	623 75
			P° au 30		d10		d5f		
	Grosses coupures	625 630 635	P° au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.		en liq.						
			au 30					130	
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	250 248 75	en liq.						
			au 30	251 25	253 75	250	252 50	250	246 25
			P° au 30		d10		d5f		
	Grosses coupures	250	P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p. : 200000 act. de 1862 ; 100000 a. de 1881 ; 60000 act. de 1885 et 60000 act. de 1889. (ex-coup. 42)		en liq.						
			au 30	617 50					617 50
	Grosses coupures		P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 59)	295 292 50	en liq.						
			au 30	291 25			293 75	290	292 50
			P° au 30		d10		d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	120 117 50 118 75 120	en liq.						
			au 30	120				117 50	120
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coupon 63)	280 277 50	en liq.						
			au 30	280			278 75	282 50	280
			P° au 30				d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclre et de chauffe par le), a. r. 500 fr., t.p. (ex-coupon 22)	315 312 50	en liq.						
			au 30						312 50
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000). (ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).	725	en liq.						
			au 30						
			P° au 30		d10		d5f		

VALEURS DE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	Change	Papier long	Papier court
3%	Amsterdam	207 5/8 à 207 7/8	207 1/8 à 207 3/8 et 4. %
4%	Allemagne.	123 1/8 à 123 1/4	123 1/16 à 123 3/16 et 4 %
5%	Vienne....	212½ .. à 213½ ..	212¾ . à 213¾ et 4.. %
5%	Barcelone..	456. .. à 457.....	457 ... à 458 et 4.. %
5%	Madrid....	456. .. à 457. ...	457.... à 458 et 4 %
7%	Lisbonne..	.... à	.... à .. .. et 4. %
5%	St-Pétersb.	261½ .. à 262½ ...	262½ . à 263½ et 4 %
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139. et 4. %

VALEURS DE NÉGOCIANT A VUE

3%	Londres...	25 28 . à 25 29 .	25 26½ à 25 27½—3..%
	d° chèque	25 28.. à 25 29 ..	25 28 . à 25 29 .—.....
3%	New-York.	520.. . à 522	521 .. à 522....—3..%.
3%	Belgique ..	1/8 pte à 3/16 pte	3/16 pte à 1/4 pte—3..%.
5½	Italie.....	1½ pte à 1¾ pte..	1¾ pte à 2½ pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16 pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.. 6½ à 7½ 0,00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 237 à 242 .. 0,00 p...
Quadruples espagnols.................. 81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains....... 81 .. à 81 25
Piastres mexicaines.................... 4 à 4 05
Souverains anglais..................... 25 24 à 25 29
Banknotes............................. 25 25 à 25 30
Aigles des Etats-Unis.................. 25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)................... 24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes.... 20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliém. 40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d° 20 .. à .. ..
Couronnes de Suède..................... 27 40 à 27 6.

Bons du Trésor : A un an................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 94 11/16 — 1 heure, 94 5/8
Vienne, Métall, ... — Papier, 91 15 — Monnaie, 91 10
Crédit Autrichien... 280 25 \| Chem. de Fer Autrich. 284 75
Change sur Londres.... Demande, 117 25 — Offre, 117 45
Change sur Paris....... Demande, 46 30 — Offre, 46 375
Lots................ 137 . \| Napoléon 9 305

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 28 Septembre 1891

	Disponible	Livrable dern. cours.
SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*		
Blanc N° 3..................	37 . à ..	
Roux 88° nets...............	36 .. à . ..	
Raffinés, bonne sorte.......	106 50 à	
— belle sorte..........	107 50 à	
Certificats de sortie.........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	36 875 à 37 ..
— Octobre	.. .. à	35 625 à 35 50
— 4 d'Octobre....	....	35 50 à 35 375
— — 4 premiers.....	....	36 .. à 35 875
....	....	.. .. à . ...
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	39 .. à	
Courant du mois...........	....	39 à 39 ..
Octobre	....	38 75 à . ..
Novembre-Décembre........	....	39 .. à 38 75
4 premiers...............	....	39 75 à 40 ..
....	....	.. .. à .. ..
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	52 25 à	
Courant..................	....	52 .. à 52 50
Octobre..................	....	52 .. à 52 50
Novembre-Décembre	....	52 50 à 53 ..
4 premiers...............	....	53 50 à .. ..
....	....	.. .. à .. ..
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts............	71 .9	
—	.. ..	
Colza en tonnes...........	73	
—	.. ..	
Colza épurée en tonnes.....	81	
—	.. ..	
Courant..................	....	70 75 à 71 ..
Octobre..................	....	71 25 à 71 50
Novembre-Décembre	....	72 .. à 72 25
4 premiers...............	....	73 75 à .. ..
....	....	.. . à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	60 .. à	
Courant..................		60 .. à 59 75
Octobre..................	....	60 25 à 60 ..
Novembre-Décembre........	....	61 25 à 61 ..
4 de Novembre............	....	61 50 à 61 75
4 premiers...............		62 75 à .. ..
COURS DU MERCREDI 23 Septembre.		
SUIF DE PLACE *40° 1/2, en pains, les 100 kilos*	65 50 à	
SUIF DE PROVINCE *40° 1/2, enfûté, en gare Paris.*	65 .. à ..	

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

ADJUDICATION
D'ÉCLISSES SPÉCIALES

Le mercredi 28 octobre 1891, à deux heures et demie du soir, il sera procédé, au siège de l'administration des chemins de fer de l'État, 42, rue de Châteaudun, à Paris, par voie de soumissions cachetées, à l'adjudication publique de la fourniture suivante :

500 paires d'Éclisses spéciales de raccord.

Livrables à Beillant.
Cautionnement .... 200 fr.

Renseignements au bureau de M. Ch. Colin, ingénieur du matériel fixe, 45, rue Saint-Lazare, à Paris.

Chemins de fer de l'Est.

Angleterre, France et Italie (par le Saint-Gothard). — Les relations entre Londres et Milan par le Saint-Gothard (lacs des Quatre-Cantons, Majeur, de Lugano et de Côme) sont assurées par des trains rapides et permanents pendant toute l'année, de la manière suivante :

1er itinéraire (via Calais, Laon, Reims, Chaumont, Belfort, Bâle), route la plus courte et la plus rapide, — trains et bateaux anglais de jour et trains express de jour du Saint-Gothard.

2e itinéraire (via Calais, Laon, Reims, Nancy, Epinal, Belfort, Bâle), — trains et bateaux anglais de nuit et trains express de nuit du Saint-Gothard.

Les trains, composés de voitures de 1re et de 2e classe, circulent directement entre Calais et Bâle, par les deux itinéraires. Les trains passant via Reims-Chaumont contiennent en outre un sleeping-car et des coupés-lits-toilette.

Les trains express de nuit du Saint-Gothard contiennent un sleeping-car, et les express de jour un saloon-car, qui circulent directement entre Bâle et Milan.

La durée moyenne du trajet entre Londres et Milan est de 30 heures.

A Milan, les voyageurs trouvent des correspondances pour toute l'Italie.

Nota. — Provisoirement, et jusqu'à nouvel avis, le trajet entre Belfort et Bâle s'effectue par l'itinéraire de Petit-Croix-Mulhouse sans supplément de prix et sans passeport.

Pour tous autres renseignements, consulter les affiches, les indicateurs et s'adresser aux gares.

Billets d'aller et retour de Paris à Bâle, à Lucerne et à Zurich (sans passeport). — Dans le but de faciliter les excursions en Suisse pendant la saison d'été, la compagnie des chemins de fer de l'Est délivre, du 15 mai au 15 octobre, à sa gare de Paris et dans ses bureaux succursales, des billets d'aller et retour de Paris à Bâle, à Lucerne et à Zurich, aux prix suivants :

De Paris à Bâle et retour : 1re classe, 104 fr. 15 ; 2e classe, 77 fr. 45 ; durée des billets, 30 jours.

De Paris à Lucerne et retour : 1re classe, 120 fr. 55 ; 2e classe, 88 fr. 90 ; durée des billets, 60 jours.

De Paris à Zurich et retour : 1re classe, 119 fr. 20 ; 2e classe, 88 fr. 05 ; durée des billets, 60 jours.

Transport gratuit de 30 kil. de bagages sur le parcours français seulement.

Les voyageurs peuvent, à leur choix, passer par Delle ou par Petit-Croix, tant à l'aller qu'au retour ; ils ne sont pas astreints à la formalité du passeport.

Chemin de fer d'Orléans.

Bains de mer de l'Océan. — Billets d'aller et retour à prix réduits, valables pendant 33 jours.

Pendant la saison des bains de mer, du 1er mai au 31 octobre, il est délivré, à la gare de Paris (quai d'Austerlitz), des billets aller et retour de toutes classes, réduits de 40 %, pour les stations balnéaires.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le payement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

Admission des voyageurs de 2e et 3e classe dans les trains express 9 et 29.

Délivrance des billets à la gare du chemin de fer d'Orléans, quai d'Austerlitz ; au bureau, 8, rue de Londres, ainsi qu'à tous les autres bureaux-succursales de la compagnie d'Orléans.

Excursions aux stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne, Arcachon, Pau, Biarritz, Salies-de-Béarn. — Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 p. 100 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour : Alet, Arcachon, Argelès-Vieuzac, Ax, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Biarritz, Capvern, Couiza-Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Laruns-Eaux-Bonnes, Oloron-Sainte-Marie, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Saint-Girons, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Lundi, 28 septembre 1891.

La pression s'est relevée brusquement sur le nord, le centre et l'ouest du continent, mais une baisse du baromètre qui a commencé hier soir en Irlande indique qu'une zone de faibles pressions existe près de nous. Le vent est modéré du S.-O. sur la Manche, violent du S.-S.-O. à Valentia ; il souffle en tempête à Christiansund. Des pluies sont tombées en Scandinavie, en Allemagne, en Hollande, dans l'ouest des Iles-Britanniques et sur nos régions de l'est.

La température a baissé d'une manière très sensible. Ce matin, le thermomètre marquait : 7° à Moscou, Paris, Nantes ; 21° à Alger et 22° à Malte. On notait 4° au Puy de Dôme et 5° au Pic du Midi.

En France, le temps est revenu au beau ; un réchauffement est probable. — A Paris, hier, ciel nuageux l'après-midi, très beau dans la soirée. Max. : 19°4 ; min. : 5°1. A la tour Eiffel, le minimum est de 10°3.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer peu agitée à Dunkerque, houleuse à Calais, agitée à Boulogne, belle au Havre et à Cherbourg.

Océan : mer agitée à Brest, calme à Lorient.

Méditerranée : mer agitée à Marseille, peu agitée à Sicié, très belle à Nice.

Situation du lundi 28 septembre 1891 (soir). — Le baromètre continue à descendre en Irlande par vent violent du sud et mer très houleuse ; la baisse se propage à nos régions du nord et de l'ouest. — En France, le temps reste au beau.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Du 25 septembre.

Prochasson (Lucien-Emmanuel), entrepr de serrurerie, rue de la Roquette, 174. — Liquid. prov., M. Bonneau, 6, rue de Savoie.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 25 septembre.

Boche, md de vins, sans domicile connu. — Synd. prov., M. Mauger, 99, boulevard Sébastopol.

Vincent fils, brasseur, rue Herr, 12. — Synd. prov., M. Lesage, 48, rue Jacob.

Duguet, entrepr de maçonnerie, à Aubervilliers (Seine), rue des Cités, 92. — Synd. prov., M. Destrez, 46, rue St-André-des-Arts.

Laffargue, restaurateur, rue de la Tour-d'Auvergne, 16. — Synd. prov., M. Rochette, 12, place Dauphine.

Ve Frédureau, ayant tenu un fonds d'épicerie, rue des Marais, 44. — Synd. prov., M. Beaujeu, 14, rue Chanoinesse.

Spectacles du Mardi 29 Septembre.

Opéra. — » h. »/». — Relâche. — Demain : *Lohengrin*.

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *Le Monde où l'on s'ennuie*, comédie en 3 actes, de M. Edouard Pailleron : Prudhon, Baillet, Truffier ; Mmes Reichemberg, Broisat, Pierson.

Opéra-Comique. — 8 h. »/». — *Mignon*, opéra-comique en 3 actes, de MM. Carré et J. Barbier, musique de M. A. Thomas : Lorrain, Mouliérat, Collin ; Mmes Simonnet, Landouzy.

Odéon. — 8 h. »/». — *Les Faux bonshommes*, comédie en 4 actes, de Barrière et Capendu : Cornaglia, Montbard, Duard, Calmettes ; Mmes Crosnier, Duluc, Carlix, Lherbay.

Vaudeville. — 8 h. »/». — *Hélène*, drame en 4 actes et 5 tableaux de M. Paul Delair, musique de M. Messager : Candé, Michel, Mayer, Laroche ; Mmes Brandès, Samary, Chassin, Lecomte.

Gymnase. — 8 h. »/». — *Madame Agnès*, comédie en 3 actes de M. J. Berr de Turique : Noblet, Numès, Burguet, Girard, Boudier, Seiglet, Torin ; Mmes R. Sisos, Desclauzas, Lécuyer, Lucy-Gérard.

Variétés. — 8 h. 1/2. — *Le Fiacre 117*, comédie en 3 actes, de E. de Najac et M. A. Millaud : Baron, Lassouche, Barral ; Mmes Linder, Crouzet.

Châtelet. — 8 h. 1/4. — *Cendrillon*, grande féerie en 5 actes et 30 tableaux, de Clairville, Monnier et M. E. Blum.

Gaîté. — 8 h. »/». — *Le Voyage de Suzette*, pièce à grand spectacle, en 3 actes et 12 tableaux, de MM. Duru et Chivot : Vauthier, Alexandre, Fugère, Riga ; Mmes Cassive, Gélabert, Maury, Ducouret.

Ambigu. — 8 h. »/». — *Le Médecin des folles*, pièce en 5 actes et 13 tableaux, de MM. de Montépin et J. Dornay : Gravier, Pouctal, Devaux, Mmes Aimée Tessandier, Marie Laure.

Palais-Royal. — 8 h. »/». — *115, rue Pigalle*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. A. Bisson : Saint-Germain, Milher, Galipaux ; Mmes Cheirel, Frank-Mel, Irma Aubrys.

Nouveautés. — 8 h. 1/2. — *La Demoiselle du téléphone*, vaudeville en 3 actes, de MM. Antony Mars et Maurice Desvallières, musique de M. G. Serpette : Colombey, Mallarmé, Tarride, Lauret, Calvin fils ; Mmes Mily-Meyer, J. Pierny, Billy, Tassilly, Aumont.

Renaissance. — 8 h. »/». — *Les Marionnettes de l'année*, revue en 3 actes et un prologue, de M. Clairville : Regnard, Edouard-George, Victorin ; Mmes Alice Berthier, Gilberte, Germaine.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga ; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Procès-verbal*, vaudeville en 3 actes, de M. A. Barré : Dorgal, Lureau, Allart ; Mme Cuinet.

Menus-Plaisirs. — 8 h. 1/2. — *Compère Guillery*, opéra-comique en 3 actes de MM. Burani et Cavalier, musique de M. H. Perry.

Déjazet. — 8 h. »/». — *Ferdinand le noceur*, comédie en 3 actes, de M. Gandillot.

Hippodrome. — 8 h. 1/2. — *Jeanne d'Arc*, légende mimée, musique de M. Widor.

Cirque d'Eté. — 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

Gran Plaza de Toros. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, *Cinq mois au Soudan*, mission militaire en 4 étapes, de MM. Gugenheim, Lefaure et Cressonnois.

Tous les dimanches, à 3 heures, grande course de taureaux.

Tour Eiffel. — Ouverte tous les jours. — Spectacle-concert dans la salle des fêtes.

Jardin d'Acclimatation. — Ouvert toute l'année. — Caravane Egyptienne.

PORTE-SAINT-MARTIN : Clôture annuelle.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels*, LOUIS JEZIERSKI.

Vingt-troisième année. — N° 265 Le numéro : 15 centimes. Mercredi 30 Septembre 1891.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1° à l'administration du journal par lettres affranchies; 2° aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER *soixante* CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) *comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale.* — 1° Journal officiel *proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc.* — 2° *Compte rendu* in extenso *des séances du Sénat.* — 3° *Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions.* — 4° *Compte rendu* in extenso *des séances de la Chambre.* — 5° *Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.*

SOMMAIRE DU 30 SEPTEMBRE

CHAMBRES

Sénat. — Annexes : projets de loi et rapports (pages 245 à 256).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 29 Septembre 1891.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Etat-major général de l'armée. — Par décision ministérielle du 29 septembre 1891, sont nommés, à dater du 1er octobre prochain :

M. le général Massiet, commandant la brigade de cavalerie du 7e corps d'armée, au commandement de la 4e brigade de chasseurs (2e division de cavalerie), à Epinal, nouvellement reconstituée.

M. le colonel du Hamel de Canchy, du 7e régiment de chasseurs, au commandement, par intérim, de la brigade de cavalerie du 7e corps d'armée, à Vesoul, en remplacement de M. le général Massiet.

M. le colonel Donop, breveté, du 4e régiment de chasseurs, au commandement, par intérim, de la 6e brigade de dragons (6e division de cavalerie), à Dôle (emploi de nouvelle création).

M. le général de Salles, commandant la brigade de cavalerie légère de la 2e division de cavalerie (emploi supprimé), au commandement de la brigade *bis* de cavalerie du 6e corps d'armée, à Commercy (emploi de nouvelle création).

M. le général Lyonnard de la Girennerie, commandant la brigade mixte de la 6e division de cavalerie (emploi supprimé), au commandement de la 1re brigade de hussards (6e division de cavalerie), à Gray, nouvellement reconstituée.

Cavalerie. — Par décis. minist. du 28 septembre 1891, M. Dubois, lieut. off. comptable à la 7e comp. de caval. de remonte, est désigné pour occuper un emploi de son grade à la 8e comp. de caval. de remonte.

Corps de santé militaire. — Par décis. minist. du 29 septembre 1891, les médecins militaires dont les noms suivent ont été désignés, savoir :

Pour les troupes de l'armée de terre détachées au Tonkin et en Annam :

MM.

Baur, méd.-maj. de 2e cl. au 16e rég. de chass.
Poirier, méd.-maj. de 2e cl. au 110e rég. d'inf.
Billet, méd.-maj. de 2e cl. au 73e rég. d'inf.
Cardot, méd. aide-maj. de 1re cl. au 5e rég. d'art.

Pour le 163e régiment d'infanterie :

MM.

Lesbros, méd.-maj. de 1re cl. au 80e rég. d'inf.
Mandoul, méd.-maj. de 2e cl. au 161e rég. d'inf.
Bosc, méd. aide-maj. de 1re cl. au 13e rég. d'art.

ÉCOLE DU SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE

Concours d'admission en 1891.

Liste par ordre de mérite des candidats admis à cette école.

1 Mainguy (Louis-Antoine-François).
2 Viallet (Justin-Victor-Elie).
3 Schneider (Georges-Edouard-Eugène).
4 Legrand (César).
5 Léon (Henri-Félix-Ambroise).
6 Denis (Charles-François-Victor).
7 Deroin (Pierre-René).
8 L'homme (Gustave-Louis-Hubert).
9 Sallet (Jean-Emmanuel).
10 Ponsot (Raymond-Charles-Adolphe).
11 Weil (Emile-Ruben-Prosper).
12 Peyroux (Louis).
13 Richon (Louis).
14 Ligouzat (Thomas-Louis-Hilarion).
15 Challiol (Victor-Paul-Edouard).
16 Stéfani (Ours-Paul).
17 Oui (Jules).
18 Beaugeois (Charles-Henry).
19 Paul (Baruch-Emile-Louis).
20 Masure (Marie-Félix-Gabriel-Jules).
21 Peyrolle (Henri-Marcel-André-Marie-Rose).
22 Gault (Fernand-Henry-Charles).
23 Mauviez (Lucien-Louis-Justin).
24 Baumelou (Marie-Henri-Guillaume).
25 Gallot (Alphonse).
26 Poullain (Henri-Victor-Alphonse-Emile).
27 Carrey (Marie-Benoit).
28 Fache (Ovide-Gustave-Joseph).
29 Caziot (Paul-Albert).
30 Mélot (Albert-Marie-Félix).
31 Miramond (Marie-François-Auguste).
32 Boucarut (Charles-Marie-Justin-Vincent-Constantin).
33 Leniez (Alcide-Marie-Joseph).
34 Saint-Martin (Thimothée-Henri-Osmin).
35 Douzans (Hippolyte-Jean-Pierre).
36 Dehoey (Pierre-Charles-Bernard).
37 Bonthoux (Camille-Marie).
38 Bory (Emmanuel-Adolphe).

39 Lascoutx (Joseph-Jean-Baptiste-Léon-Adrien).
40 Bailby (Jacques-Joseph).
41 Bontemps (Maurice-Auguste).
42 Opin (Léon-Joseph).
43 Ravé (Jules-Alexandre).
44 Bar (Joseph-Henri-Eugène).
45 Pignet (Maurice-Charles-Joseph).
46 Gerbaux (Léon-René).
47 Augarde (Pierre-Marcel-Louis).
48 Gautraud (André-Ulysse).
49 Collet (Constant).
50 Coullaud (Louis-Henri).
51 Couraud (Achille-François-Abel).
52 De Lauwereyns de Roosendaële (Emile-Charles-Auguste).
53 Cros (Joseph-Victor-Léon).
54 Defoug (Rémy-Jean-Baptiste-Edouard).
55 Lamoureux (Jean-André).

Les trente premiers candidats admis devront se présenter à l'école le 23 octobre prochain, soit de huit à dix heures du matin, soit de deux à quatre heures de l'après-midi ; les vingt-cinq autres le lendemain 24 octobre, aux mêmes heures.

EMPLACEMENT DE TROUPES

Le 13e régiment de hussards sera formé à Dinan, le 1er octobre prochain.

A la même date, le 13e régiment de cuirassiers sera constitué à Chartres.

Ces formations entraîneront, au mois d'octobre prochain, les modifications indiquées ci-après en ce qui concerne la composition et les emplacements des 4e, 6e, 7e, 8e et 10e brigades de cavalerie et des 1re, 2e et 6e divisions de cavalerie :

4e brigade de cavalerie.

Le siège du commandement de la 4e brigade de cavalerie sera transféré de Chartres à Alençon.

Brigades de cavalerie du 6e corps d'armée.

La 6e brigade de cavalerie ne comportera plus que deux régiments : 12e dragons et 5e hussards.

Le siège du commandement de cette brigade sera maintenu à Nancy.

Une 6e brigade *bis* de cavalerie sera formée avec le 6e régiment de chasseurs et le 10e régiment de hussards.

Le siège du commandement de cette brigade sera à Commercy.

Les portions centrales du 6e régiment de chasseurs et du 5e régiment de hussards changeront d'emplacement entre elles.

Par suite, les deux brigades de cavalerie du 6e corps d'armée seront réparties comme il suit :

6e brigade de cavalerie (Nancy) : 12e régiment de dragons (Troyes, Nancy) ; 5e régiment de hussards (Troyes, Pont-à-Mousson).

6e brigade *bis* de cavalerie (Commercy) : 6e régiment de chasseurs (Sézanne, Saint-Mihiel) ; 10e régiment de hussards (Sézanne, Commercy).

7e brigade de cavalerie.

Le 1er régiment de dragons sera transféré de Gray à Lure.

La 7e brigade comprendra désormais le 1er régiment de dragons (Lure) et le 11e régiment de chasseurs (Vesoul).

Le siège du commandement de cette brigade, qui était provisoirement à Epinal, sera transféré à Vesoul.

8e brigade de cavalerie.

Le 16e régiment de chasseurs sera transféré d'Auxonne à Beaune.

La 8e brigade reste composée des deux mêmes régiments : 26e régiment de dragons (Dijon), 16e régiment de chasseurs (Beaune).

10e brigade de cavalerie.

Le 13e régiment de hussards, formé à Dinan, remplacera dans cette brigade le 12e régiment de même subdivision d'arme, transféré à Gray.

1re division de cavalerie.

Le 13e régiment de cuirassiers, formé à Chartres, sera provisoirement rattaché à la 3e brigade de cuirassiers (Paris).

2e division de cavalerie.

La brigade de cavalerie légère de cette division sera dissoute et remplacée par la 4e brigade de chasseurs reconstituée, qui aura la composition suivante :

17e régiment de chasseurs (Neufchâteau).
18e régiment de chasseurs (Epinal).

Le siège du commandement de cette brigade sera installé à Epinal.

6e division de cavalerie.

Le 2e régiment de dragons sera transféré de Chartres à Auxonne.

Le 12e régiment de hussards sera transféré de Dinan à Gray.

La 6e division de cavalerie comprendra provisoirement quatre brigades :

Outre la 1re brigade de cuirassiers (Lyon) et la 3e brigade de hussards (Lyon), elle comptera les :

6e brigade de dragons : 2e régiment de dragons (Auxonne), 19e régiment de dragons (Dôle).

1re brigade de hussards : 11e régiment de hussards (Belfort), 12e régiment de hussards (Gray).

Le siège du commandement de la 6e brigade de dragons sera installé à Dôle.

Le siège du commandement de la 1re brigade de hussards sera installé à Gray.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 29 Septembre 1891.

Voici le discours prononcé le dimanche 27 septembre par M. Ribot, ministre des affaires étrangères, à l'occasion de l'inauguration de la statue érigée à Bapaume au général Faidherbe :

Messieurs,

Je prends à mon tour la parole pour associer le Gouvernement à l'hommage si mérité que vous rendez au général Faidherbe.

Je salue en lui un des hommes dont le nom restera indissolublement lié au souvenir de la défense nationale, un de ceux qui ont été notre consolation dans nos défaites, qui sut, un moment, suspendre la fortune contraire, et qui l'aurait retournée en notre faveur s'il avait suffi pour cela du plus pur patriotisme et du plus indomptable courage.

L'image de bronze qui se dresse devant nous est l'œuvre d'un artiste éminent, de notre compatriote Louis Noël ; elle fait revivre l'énergie calme et méditative qui était le trait dominant de la figure de Faidherbe. Vous retrouverez dans ses yeux « ces tristes et intrépides regards » dont parle l'orateur, la mélancolie du savant et du philosophe qui a beaucoup étudié et beaucoup souffert, avec la décision ferme et claire de l'homme d'action et de volonté.

Ce que nous admirons dans le vainqueur de Bapaume, ce n'est pas seulement la science, la bravoure, la hardiesse dans la conception des plans, la ténacité dans leur exécution, mais aussi la simplicité qui donne à ce soldat moderne, à cet ingénieur, l'aspect d'un héros de l'antiquité.

Le général Faidherbe a réalisé, dès le début de sa carrière, le type de l'officier laborieux, ennemi du bruit, uniquement soucieux des satisfactions de la conscience et dont toute la vie se résume dans l'accomplissement du devoir civique et du devoir militaire.

La France trouve toujours, quand elle en a besoin, de ces soldats modestes autant que fiers et vaillants, qu'il s'agisse de braver la mort aux colonies ou de commander une armée ou d'aller porter nos couleurs nationales sur les rivages de nations amies et d'y montrer tout ce qu'il y a dans notre race de vertus militaires, simples et fortes. Ceux-là sont de la famille morale du général Faidherbe. Ils ont imprimé leur caractère propre à l'armée française qui a toujours été sans doute, mais qui est aujourd'hui plus que jamais, l'armée du devoir et de la loi.

Quand Faidherbe remettait au fourreau son épée, la France n'avait plus d'armée. Elle n'avait pas de gouvernement. Il a fallu vingt ans de travail et de sacrifices pour que l'armée, devenue l'image de la nation, pût nous offrir ce modèle de vigueur, de discipline et d'éducation qui, hier encore, faisait battre tous nos cœurs. Il a fallu vingt ans de sagesse et de persévérance pour que la République cessât d'être contestée, pour qu'elle s'imposât à tous avec l'autorité non seulement du fait, mais des services rendus au pays, pour qu'elle achevât de démontrer à l'Europe qu'elle pouvait être, dans le sens le plus élevé du mot, un gouvernement.

Ne nous plaignons pas des difficultés et des luttes qui ont entouré les origines de la République. Il en a été d'elle comme de ces enfants au sang généreux que les premières épreuves de l'existence fortifient et qui sortent des crises les plus graves plus robustes et plus vivaces. Ce sont ces luttes et ces dangers qui lui ont appris les plus précieuses et les plus rares des vertus politiques, la prudence et la modération.

L'Europe, pendant quelque temps incertaine, nous a enfin rendu justice. Un souverain prévoyant et ferme dans ses desseins, pacifique comme nous-mêmes, a publiquement manifesté les sympathies profondes qui unissent son pays et le nôtre.

La nation russe s'est associée à son empereur pour nous témoigner une amitié cordiale. Vous savez quelle réciprocité ces sentiments ont trouvée chez nous. Les incidents de Cronstadt ont retenti jusqu'au fond de la plus petite de nos bourgades et du moindre de nos villages.

Ils ne nous ont pourtant pas fait oublier ni ce qui avait précédé, ni ce qui a suivi. Partout où ils sont passés, nos marins ont trouvé le nom de la France respecté, mieux encore, aimé. Ils ont été reçus en Danemark, en Suède, en Norvège, avec les démonstrations les plus touchantes, comme si ce contact avec la France réveillait au fond des cœurs le souvenir d'une histoire si longtemps commune. Enfin, à Portsmouth, où la reine avait voulu les passer elle-même en revue, l'accueil le plus imposant et le plus gracieux les attendait. Ils en ont gardé et le monde entier en a ressenti une impression qui ne s'effacera pas.

D'où nous sont venues ces marques si diverses et si nombreuses d'estime et de confiance ? du sentiment répandu partout que nous apportons une garantie nécessaire à l'équilibre général. Cette conviction, peu

à peu, s'est fait jour dans tous les esprits. Ce qui est vrai de la politique intérieure l'est plus encore de la politique étrangère; les résultats ne s'improvisent pas; ils sont la conséquence et le prix d'une longue suite d'efforts, et quand ils se manifestent, ceux-là seuls en sont étonnés qui n'avaient pas été attentifs à la série d'actes qui les avaient silencieusement préparés.

Et ici, messieurs, je ne parle pas seulement du ministère actuel, mais de tous ceux qui se sont succédé dans la République depuis vingt années. Tous ont été fidèles à la même tradition et chacun a apporté son concours à l'œuvre nationale. C'est la grandeur de la France, quelles qu'aient été ses dissensions intérieures, aujourd'hui si diminuées, d'être une devant l'étranger; notre seul mérite est d'avoir continué ce que nos devanciers avaient commencé et peut-être d'avoir compris que le moment était venu de donner à leurs efforts la consécration qui était dans les vœux du pays. Il est résulté pour tous, comme on l'a justement dit, une situation nouvelle, ce qui ne signifie pas qu'il faille y adapter une nouvelle politique. Celle que nous avons suivie nous a été trop favorable pour que nous la désertions le jour même où la valeur en apparaît à tous les yeux et où nous commençons à en recueillir les fruits. Ce n'est pas au moment où nous pouvons pratiquer la paix avec plus de dignité que nous nous exposerons à la compromettre. La France ayant conscience de sa force et confiance en son avenir continuera de montrer les qualités de prudence et de sang-froid qui lui ont attiré l'estime des peuples et qui ont contribué à lui rendre le rang qu'elle doit occuper dans le monde.

Ce langage, messieurs, ne vous étonnera pas au pied de cette statue. Le général Faidherbe ne s'est pas moins illustré dans la paix que dans la guerre. Soldat intrépide, il a été aussi administrateur habile, appliqué, persévérant. Nul n'a plus fait que lui pour l'expansion de la France. S'il a lutté contre l'ennemi sur notre territoire, ses principales conquêtes ont été faites sur la barbarie, dans les régions brûlées de l'Afrique, où nous marchons dans la voie qu'il nous a tracée. Rien de ce qui intéressait la grandeur de son pays n'était étranger à son intelligence et à son cœur. Tous les partis ont dû s'incliner devant son caractère, où la plus douloureuse maladie n'a jamais introduit la moindre faiblesse. Son âme ardente et stoïque a gardé jusqu'au bout sa fermeté, en nous léguant à tous un noble exemple et une foi invincible dans les destinées de la patrie.

RENSEIGNEMENTS SUR LA SITUATION DES COLONIES

Saint-Pierre et Miquelon.

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

Régime douanier. — Il est entré pendant le mois 30 bâtiments français venant des ports ci-après :

De divers ports de France	6
De Cadix	18
Port d'Anguille (Antilles anglaises)	1
Sydney (cap Breton)	4
Bridgewater (Nouvelle-Ecosse)	1
	30

Pendant la même période, il en est sorti 29 pour les destinations suivantes :

Bordeaux 17, Cette 1, Bône 2, Saint-Martin-de-Ré 2 et Belle-Isle 1, chargés ensemble de 4,524,970 kilogr. de morue verte;

Guadeloupe 3, chargés ensemble de 201,165 kilogr. de morue sèche;

Sydney (cap Breton) 3, dont un ayant à bord 5,620 kilogr. de morue sèche.

En résumé, les quantités ci-après de produits de pêche ont été expédiées pendant le mois, savoir :

DÉSIGNATION DES PRODUITS		QUANTITÉS exportées. — En kilogrammes.	EXPORTATIONS des mois antérieurs.	TOTAL GÉNÉRAL au 31 août 1891.	EXPORTATIONS pendant la même période en 1890.	1891 En plus.	1891 En moins.
Morue	sèche	291.55	1.577.509	1.869.024	4.153.906	»	2.284.882
	verte	4.524.970	6.582.525	11.107.495	12.208.098	»	1.100.603

La morue sèche a atteint le chiffre de 30 fr. les 50 kilogr.

La morue verte se maintient au prix de 20 et 21 fr. les 55 kilogr.

Travaux publics. — Les travaux exécutés pendant le mois écoulé sont les suivants :

Commencement d'exécution du pont de Miquelon. — Continuation des travaux de réparation aux routes de Galantry, de l'Anse-à-Pierre et de Savoyard. — Continuation des travaux de la digue et du curage de Barachois. — Réparation à la cale de Lescaméla et commencement des travaux de terrassement de la Cave du gouvernement à Saint-Pierre.

Ports et rades. — Les mouvements du port et de la rade ont été très nombreux par suite de la rentrée des bancs des navires pêcheurs venant s'approvisionner de boëtte et de vivres frais.

La goélette *Marthe-Célestine* a fait côte avec bris au lieu dit le Cap-Noir, le 13 août, vers une heure du matin par temps de brume. Cette goélette, dont l'équipage a pu se sauver, rapportait des bancs environ 300 quintaux de morue.

Le 26 août, le brick *Emma*, du port de Cette, s'est échoué sur la pointe de l'Anse-à-Ravenel. Il n'a pas été possible de le dégager de l'endroit dangereux où il se trouvait.

Martinique.

Cyclone du 18 août 1891.

Le gouverneur de la colonie a transmis la liste complète des décès constatés à la date du 1er septembre sur les différents points de l'île. A cette date, le total des morts était de 413.

FORT-DE-FRANCE

Dauba (Anne-Lucile), 54 ans.
Bercy (Marcel), 18 mois.
Duriel (Darius), 17 ans, matelot du *Toussaint-Louverture.*
Gigon (Desormerie-Albert), 15 ans.
Arsas (Delphine), 4 ans.
Gabriel (Louis), boulanger aux subsistances.
Espieu (Marcelin-Clément), 19 ans.
Burges (Albert-Eugène), 22 ans.
Lulmin (Octave), 5 ans.
Charles (Auguste), 21 ans.
Rosina (Nini), 18 ans.
Dame Laguerre (Isaïe), 73 ans.
Bonjeau (Jeannine), 3 mois.
Dame Bellay (Aristide), 48 ans, femme de M. Bellay, propriétaire à Fort-de-France.
Joinvier (Sixte), 5 mois.
Virin (Indien), 42 ans.
Zacharie (Fanfame), 30 ans.
Telliam (Pierre-Paul), 38 ans.
Inconnu (Indien).
Inconnu (créole), 27 ans.
Chenelong (Louis-Alexis), 65 ans.
Redoute (Mahé-Justin), 8 mois.
Magoulou, 50 ans.
Inconnu (créole).
Inconnu (créole).
Dame Fanteau (Boniface), 31 ans.

SCHŒLCHER

Pas de décès.

LAMENTIN

Boucop (Marie-Michel-Sésostris), 31 ans, chaudronnier.
Boucop (Marie-Apollinaire), 4 ans 1/2.
Miloc (Anne-Luce), 23 ans, cultivatrice.
Veuve Régis (Catherine), née Miloch, 36 ans, cultivatrice.
Indien inconnu, 35 ans, cultivateur.
Romana (Jeanne-Lucette), 49 ans, cultivatrice.
Oliny (Pierre-Aimée-Antonie), 2 ans.
Darnal (Paul), 35 ans, charpentier.
Marie (Aline), 9 ans.
Chance (Adéla), 9 ans.
Chinaman, Indienne, 45 ans, cultivatrice.
Mouniaman, Indienne, 12 ans.
Noram (Hippolyte), 41 ans.
Thrucar (Valentine), 20 ans, cultivatrice.
Thrucar (Edmée), 4 ans.
Bonival (Auguste), 85 ans, cultivateur.
Qualine (Jacqueline), 89 ans, cultivatrice.
Dame Joseph (Valentine), née Goupillon, 49 ans, journalière.
Fortier (Urbain-Alexandre), 4 mois.
Dame Etienne (Ernest), née Nourel, 50 ans.
Erembert (Ludovic), 35 ans, capitaine du bateau *Pharaon.*
Pégo (Ildefonse), 5 ans.
Dubois (Victoria), 16 ans, domestique.
Manoumeau, dit Thomas (Africain), 30 ans, cultivateur.
Dame veuve Villette, née Thérèse, 76 ans.
Nelson (Etienne), 36 ans, forgeron.
Herbil (Marie-Louise), 20 ans, cultivatrice.
Maximin (Benoît), 8 ans.
Inconnu trouvé noyé, âge mûr.
Aubigny (Virginie), 77 ans, cultivatrice.
Beaudreuil (Lucien), 29 ans, cultivateur.
Veuve Arthur, née Sophie, 86 ans.
Bompart (Léobert), 53 ans, cultivateur.
Mélaïde (Félix-Antoine), 2 mois.
Langlade (Denise-Alix), 17 mois.
Une enfant non déclarée, 5 jours.
Une enfant non déclarée, 3 jours.
Vimbot (Célestine), 79 ans.
Edmond (Marie-Michelle), 3 ans.
Edmond (Maxime-Darius), 30 ans, cultivateur.

SAINT-JOSEPH

Bidin (Bernardine), veuve Rémont (Benoît), 45 ans, cultivatrice.
Coma (Marie-Marthe), 30 ans, cultivatrice.
Adon, Chinois, 40 ans, commerçant.
Damis (Assélie), veuve Maisonneuve, 69 ans.
Nelson (Julie), veuve Coriza, 42 ans, cultivatrice.

Benoît (Jean), 7 ans.
Larenais (Marceline), 46 ans, cultivatrice.
Oreste (Isaac), 7 ans.
Cérama (Lazare), 11 ans.
Marie (Eugénie), veuve Nichanson (Laurencin), 56 ans, cultivatrice.
Veuve Antoine (Toussaint), 60 ans, cultivatrice.
Dame Nicolas (Emilien), 38 ans, cultivatrice.
Etregar (Rumellise), 4 ans.
Bain (Robertine), 65 ans, cultivatrice.
Printemps (Eleuther), 18 mois.
Sogrin (Francisque), 38 ans, cultivatrice.
Delphine (Marie-Sainte), 90 ans.
Soubana (Louise-Pauline), 6 ans 1/2.
Delphin (Paul), 24 ans, cultivateur.
Dumès (Runelise), 14 ans.

SAINT-ESPRIT

Marie (Minot), 33 ans, cultivatrice.
Robertson, 57 ans, commissaire de police.
Léonie Baston, 4 mois.
Sébastien Rose, 55 ans, cultivateur.
Cicéron, 44 ans, cultivateur.
Quatre inconnus.

DUCOS

Euranie (Théophile), 10 ans.
Euranie (Henri-Bonaventure), 2 ans.
Comba (Justin), 65 ans.
Jean (Pierre-Jean-François), 68 ans.
Assureur (Quentin-Louis-Joseph), 1 an et 10 mois.
Leandry (Germain-Venant), 8 ans.
Chassain (Charles-Clair), 14 ans.
Pal (Joseph-Charles), 50 ans.
Aron (Joseph), 53 ans.
Saïpou (Indien), 55 ans.
Vingassamy (Indien), 30 ans.
Paulin (Raymonde-Pauline), 30 ans.
Vani (Louis), 9 ans.
Piquionne (Isidore-Clémentine), 25 ans.
Lucetton (Rose), 18 ans.
Plane dite Annégresse (Rose), 31 ans.
Mamie Cloud (Léonie), 14 ans.
Dame Arthur de Thorée, née Aimée, 43 ans.
Antoinette-Eugénie de Gaalon, 43 ans.
Eugérie, 60 ans.
Abondio (Rose-Azélie), 24 ans.

RIVIÈRE SALÉE

Lapalu (Léon), 2 ans.
Fabien (Nicolas), 60 ans.
Un enfant sans vie.

LE FRANÇOIS

Audinot (Maximin).
Céron (Joséphine).
Romuald (Edouard).
Marmerlax (Loulou).
Couba (Fauchon).
Lescat (Reinette).
Dame veuve Vitelgo (Léandre).
Evêque Nollidog.
Hyacinthe (Victor-Michel).
Elama (Marie-Eugénie).
Présentation d'un enfant sans vie, sexe masculin.
Dame veuve Lupon (Césaire).
Cadin (Félix-Joseph).
Sylvestre (Berthe).
Baur (Quentius).
Dame veuve Saint-Cyr (François).
Dame veuve Planète (Placide).
Mardaye (Indien).
Chelon (Pamphile-Romuald).
Littorié (Paul).
Mucret (Anne-Rosélie).
Médart.
Dame veuve Théoris (Louisy).
Durion (Clotilde).
Madira (Marie).
Virginie (Lucia).
Micou Saint-Ville.
Ridarch (Justin).
N'Soulo (Moïse).
Bastel (Rose-Anna).
Ravin (Paulius).
Zimbert (Alexandre).
Dunon (Corentin), enfant.
Muday (Victorine), enfant.
Bunod (Jean-Salomé-David), enfant.

DIAMANT

Pas de décès.

ANSES D'ARLETS

Pas de décès.

TROIS-ILETS

Sanie (Marie-Egyptienne).
Dame veuve Défrères-Volré.
Grandu (Pascaline).
Manteau (Sophie).
Laurendon (Albert).
Un Indien inconnu.

SAINTE-LUCE

Dame Reynaud (Joséphine-Isaure), née Grant, 40 ans.
Demoiselle Reynaud (Joséphine-Isaure), 19 ans.
Reynaud (Raoul), 15 ans.
Reynaud (Marcelle), 21 mois.
Santas (Alexandrine), 5 ans.

MARIN

Coloras (Florina), 2 ans.
Coloras (Darmélise), 10 ans.
Mély (Joseph-Nérée), 2 mois 1/2.
Naimro (Rosalie), 17 mois.
Adelmard (Charles), 58 ans.
Dame Nisas née Quionquion, 45 ans.
Dougoula (Paul), Africain.
Rémy, Africain.
Manquant (Hébert-Paul), 8 ans.
Cizo (Marcien), 6 ans.
Dame Nicolas, née Olympe, 75 ans.

RIVIÈRE-PILOTE

René (Corail-Gilles), 28 ans.
Barbot (Catherine), 4 ans.
Marie (Joséphine-Sennecée-Fafa), 87 ans.
Ricongo (Agnès-Mangoulie), 44 ans.
Veuve Colmans, née Marie-Louison, 69 ans.
Allou (Wenceslas-Marie-Jeanne), 9 ans.
Lubin, 80 ans.
Euzet (Paul-François), 3 ans.
Lambert (Ervé), 38 ans.
Zinmar (Thomas), 2 ans.
Adenet (Louvet-Jacques), 1 mois 13 jours.
Chery (Justine), 5 ans.
Rome (Hélène), 33 ans.
Trime (Multida), 4 ans.
Capré (Etienne), 19 ans.
Zinmar (Philomène), 2 ans.

VAUCLIN

Eucher (Pierre-François), conseiller général.
Cassion (Symphorien).
Cassion (Joseph).
Cassion (Laurent).
Dame Sidney.
Pélage (Siméon-Alexandre).
Daristant (Théobald).
Dame Daristant (Théobald), née Balthazar (Adélaïde).
Daristant (Eléonore-Victoire).
Demoiselle Daristant.
Montagnac (Alexandrine).
Rosiette (Pascal-Charles).
Lucas (Philomène).
Faula (Louise-Marie-Fernande).

SAINTE-ANNE

Sébas (Constance), 2 ans.
Jean (Elie-Adolphe), 82 ans, cultivateur.
Veuve Cortan, née Pela (Pélagie), 73 ans, cultivatrice.

SAINT-PIERRE

Grayot (Lucien), 60 ans.
Vakéry (Arvillette), 8 mois.
Castrot (Polycarpe), 54 ans.
Mathieu (Jean), 70 ans.
Dame veuve née Brochant, 70 ans.
Yon (Bernardine), 58 ans.
Avitus (Sébastien), 5 mois.
Traft (Catalina, dame veuve), 62 ans.
Joupel (Hélène-Jeanne), 33 ans.
Lamas (Jean-Georges), 14 ans.
Mugellun (Noémie).
Murie, 19 mois.
Albert, 25 ans.
Laventure, née Marthe Fataccy, 40 ans.
Desabaye, née Duchier (Louise-Elodie), 58 ans.
Desabaye (Joséphine-Marie-Louise-Lucie), 39 ans.
Desabaye (Marie-Louise-Clémence-Elisa), 31 ans.
Desabaye (Marie-Louise-Laure), 21 ans.
Annamentha.
Cottapa, 35 ans.
Modeste (Sainte).
Rose, 34 ans.
Delabarre (Jules).
Paul (Joseph-Charles-Edmond), 1 an.
Toualé Molinard, 1 mois.
Anneville (Louis).
Achard, 40 ans.
Palier (Jules).
Macousson (dame Jules), 50 ans.
Nestoret (Louison), 60 ans.
Barsot (Jean), 27 ans.
Touva, 22 ans.
Edwige (Marie), 4 mois.
Hippolyte (Léontine), 2 ans.
Oscar (Joséphine), 40 ans.
César de Lacaillerie, veuve, 78 ans.
Barde (Auguste), veuve, 76 ans.
Peyraud (Célina), 80 ans.
Causse (Antoine), veuve, née Tissère, 67 ans.
Horace, 60 ans.
Alimel (Cécile), 7 ans.
Alimel (Edouard), 2 ans.
Ridon (Charles), 58 ans.
Une fille, 18 ans.
Marie (Alexandrine), 28 ans.
Enfant de celle ci-dessus, 15 jours.

MORNE-ROUGE

François (Bernard), 61 ans, propriétaire.
O'Lanyer (Charles), 24 ans, négociant.
O'Lanyer (Gabriel), 22 ans, commis.
O'Lanyer (Rose-Marie), 13 ans.
O'Lanyer (Laure), 9 ans.
Labroue (Marie-Gabrielle-Victoire), 12 ans.
Chéneaux (Marie-Maurice-Léopold), 56 ans, docteur en médecine.
Dame Chéneaux, née Cazeneuve (Adèle), 50 ans.
Agnès (César), 24 ans, domestique.
Dame Ferdinand, 43 ans, domestique.
Touville (Louise), 28 ans, domestique.
Noélé (Sophie-Jérémie), 27 ans, cuisinière.
Dame Richaud, sœur Prudence, 49 ans, religieuse.
Dame Salleron (Marie-Joseph), sœur Louise de Jésus, 42 ans, religieuse.
Dame Moizon (Angèle-Léonie), sœur Louise de Saint-Joseph, 28 ans, religieuse.
Dame Nicouleau (Scholastique), sœur Dosithée, 60 ans, religieuse.
Dame Eyraud (Félicienne), sœur Marie-Emmanuel, 31 ans, religieuse.
Dame Célenire, sœur Marie-Joséphine, 50 ans, religieuse.
Berne (Marie-Pulchérie), 11 ans.
Lafosse (Joseph), 9 ans.
Nutiga (Nicolas), 66 ans, charpentier.
Dassamy, 30 ans, cultivateur.
Un enfant du sexe masculin, 11 mois.
Un enfant du sexe féminin, 10 mois.
Un enfant du sexe féminin, 6 mois.
Un enfant du sexe féminin, 2 mois.
Un enfant du sexe féminin, 1 mois.
Un enfant du sexe féminin, 1 mois.

CARBET

De la Haye (Arissie), 72 ans.
Neller (Louise), 13 ans.
Juston (Anicet-Thélius), 3 mois 1/2.
Juston (Justine), 17 ans, marchande.
Jalap (Marie-Aline), 49 ans, blanchisseuse.
Jalet (Jean-Charles), 72 ans, cultivateur.
Zomli (Albert), 28 ans, instituteur.
Dame Zomli, née Evelina-Marie-Elisabeth, 23 ans.
Dame veuve Tarmin, née Huret (Geneviève), 83 ans.
Union de la Fueulle (Marie-Eugénie), 43 ans, marchande.
Bidel (Eugène), 14 ans.
Bidel (Marie-Lucile-Eugénie), 12 ans.
Bifalek (Julien), 77 ans, cultivateur.
Moutonssamy (Indien), 40 ans, cultivateur.
Payandy, 50 ans, cultivateur.
Dame Balmer, née Badian (Lucie), 59 ans, cultivatrice.

CASE-PILOTE

Dame (Alie-Gaston), née Charles, 66 ans, propriétaire.
François Clémencia, 66 ans, propriétaire.
Baril (Paul), 45 ans, cultivateur.
Chatin (Fanellie), 70 ans, cultivateur.
Un enfant innommé du sexe féminin, 7 jours.

FONDS-SAINT-DENIS

Dame Alfred, née Nélézan, 56 ans, propriétaire.
Thomas (Sainte-Catherine), 30 ans, cultivateur.
Moustin (Modestine), 12 ans.
Jermonté (Henry), 2 ans.
Jorite (Rosette), 5 ans.
Bedacier (Emilien), 4 ans.
Jeannet (Félix), 2 ans.
Montout (Marie), 26 ans, cuisinière.

PRÊCHEUR

Dru (Clotilde), 17 ans.
Fleurus (Rose-Thimothée), 2 ans 6 mois.

BASSE-POINTE

Hilaire Sacco, âge inconnu, cultivateur.

AJOUPA-BOUILLON

Dame veuve Mélin, 76 ans, indigente.

MACOUBA

Pas de décès.

GRAND'RIVIÈRE

Tiquant (Louis-Evêque), 48 ans, marin.

LORRAIN

Tuat-Clairon, veuve du sieur Brufaut (Jean-Modeste), 75 ans, cultivatrice.
Lapha (Marie-Clémence-Robert), 11 ans.
Pavilla (Hippolyte), 4 ans.
Nollet (Lousonne), 70 ans, cultivatrice.
Aga (Pauline-Jeanne), 3 ans.
Jean-Alexis (Marie-Jeanne), 12 ans.
Veuve Maxmial (Maximin), née Pectal Prudence, 74 ans, cultivatrice.
Amata (Marie-Paul), 4 ans.

MARIGOT

Dame Dranne, née Lesel, 55 ans.
Louise (Anne), 55 ans.
Maria (Auguste), 30 ans.

SAINTE-MARIE

Ponceau (Céphise).
Ponceau (Pierre).
Dame Frossy (Nicolas).
Marc (Constance).
Dame veuve Bricombert.
Jeannette (Jeanne).
Rocher (Arthur).
Celina (Georges).
Gabriel (Georges).
Elisabeth (Claire).
Pendant (Léon-Lazare).
Parisien (Thomassine).

TRINITÉ

Palin (Victoire), 6 ans.
Letrenne (Patient), 12 ans.
Crifar (Joseph), 70 ans.
Pintor (Marie-Amélie-Fronchine), 48 ans.
Pintor (Casimir-Philippe), 5 ans.
Pintor (Paul-Octave), 21 ans.
Pamphile (Marie-Louise), surnommée Marteau, 42 ans.
Frolon (Thomassine), 4 ans.
Jean-Baptiste-Appolon Févry, 54 ans.
Dame Jean-Baptiste-Appolon Févry, 57 ans.
Nelta Séméï, 55 ans.
Bompin (Omer-Saint-Aimé), 22 ans.
Huyghues-Despointes (Michel-François-Georges), 33 ans.
Pichard (François), 5 mois.
Une indienne inconnue.

ROBERT

Bissol (Neleine-S.-Nelcina), 33 ans.
Bissol (Constantine), 4 ans.
Uzola (Clémencia), 50 ans.
Vardin (Venance-Julien-Célestin), 1 an.
Maboudi, 40 ans.
Lise (Elisabeth-Stephance), 51 ans.
Veuve Lauhon, née Lioc (Caroline), 57 ans.
Berdn (Faustin), 73 ans.
Bellemare (François-Théogène), 55 ans.
Solme (Victoire-Suzanne), 2 ans.
Ostalie (Marie-Marguerite), 1 an.
Dame Seguin, née Millon, 39 ans.
Desvignes (Marie-Polymnie), 39 ans.
Seguin (Rose-Marie-Geneviève), 1 mois.
Libos (Toussine), 55 ans.
Catherine (Mathurine), 1 an.
Jouyé (Marie-Assélie), 35 ans.
De Lucie de Fossarieu, née Dartiguenave, 28 ans.
Laurence, 28 ans.
Fortier (Edouard), 16 ans.
Fortier (Lise), 11 ans.
Fortier (Laurence), 9 ans.
Fortier (Louis), 7 ans.
Gros (Bibiane-Edelmie).
Veuve Michellot, née Criquet (Clémentine).
Lauhon (Marie-Ange).
Dame Miallot, née Héroux (Théresine).
Montout (Marie-Emilie).
Sougou (Marie-Emilie).
Veuve Mougard, née Jacoby.
Marie (Elisabeth-Ophélie).
Mougard (Adèle-Rose).
Raphael (Reinette-Félicité-S.-Isna).

GROS-MORNE

Cécile Boulier.
Michel Norville-Chantel.
Pauline-Eléonore Roncity.
Berthe-Emma Sainte-Catherine.
M'Coulo (Marie-Luce).
Marie-Catherine Thelcide.
S. Popote.
Marie-Noël-Hélène Manny.
Manvila Biacolo.
Dame Etienne Nancy, surnommée Lisvoo.
Jean-Baptiste Bernier.
Eugénie Bouton.
Marie-Louise Pamphile.
Dame Ulric Iliro.
Désirée-Rosina Périot.
Veuve Jean-Philippe Scholastique.
Jean-Vincent Méribault.
Riocollo (Achille).
Marie Coat.
Casimir Nilusmas.
Elie Delphin.
Veuve Montout-Norbert.
Marie Joseph.
Anne Lamotte.
Paul Jeanne.
Trois Indiens de noms inconnus.
2 Africains de noms inconnus, et 3 enfants.

RÉCAPITULATION

Fort-de-France	26
Schœlcher	»
Lamentin	40
Saint-Joseph	20
Saint-Esprit	9
Ducos	20
Rivière-Salée	3
François	35
Diamant	»
Anses-d'Arlets	»
Trois-Ilets	6
Sainte-Luce	5
Marin	11
Rivière-Pilote	16
Vauclin	14
Sainte-Anne	3
Saint-Pierre	45
Morne-Rouge	28
Carbet	16
Case-Pilote	4
Fonds-Saint-Denis	8
Prêcheur	2
Basse-Pointe	1
Ajoupa-Bouillon	1
Macouba	»
Grand'Rivière	1
Lorrain	8
Marigot	2
Sainte-Marie	12
Trinité	15
Robert	30
Gros-Morne	32
Total	413

Soudan français.

Le lieutenant Marchand, qui a remplacé auprès de Tiéba le capitaine Quiquandon, est arrivé avec le docteur Grall à Sikasso, le 15 juillet. Peu après il a accompagné la colonne de Tiéba qui allait guerroyer dans le Follona.

Cet officier a fait connaître depuis qu'il avait reçu la visite d'un envoyé du chef du Mossi, chargé de venir le saluer et de lui dire que la route du Mossi était ouverte aux Français.

Cet envoyé annonce que le capitaine Monteil était arrivé dans le mois d'avril à Ouagadougou, capitale du Mossi, où il avait été très bien reçu. Après un assez long séjour dans cette ville, il en était parti le 5 mai par la route de Gourna; il ajoutait que le capitaine Monteil avait depuis lors dépassé ce pays.

Quant au capitaine Ménard, dont on avait, d'après les dires d'un déserteur de la mission, signalé la présence dans le pays de Kong, on était sans nouvelles directes de lui à Sikasso.

Aussi le commandant par intérim du Soudan français a-t-il envoyé un officier à la rencontre du capitaine Ménard par la route de Sikasso et Bobo-Dioulassou à Kong, qui est sûre en ce moment. Le lieutenant d'infanterie de marine Vigy, qui a été choisi pour cette mission, est parti de Ségou le 28 août.

Congo français.

Bata. — Les délégués des chambres de commerce de Lyon, Marseille et Rouen se trouvent actuellement à Bata, d'où ils se rendront prochainement à Libreville pour achever l'accomplissement de leur mission.

On signale, en outre, l'arrivée définitive à la côte des villages pahouins et leur installation à l'abri du poste: ce résultat était depuis longtemps attendu et espéré.

Ogooué, Lambaréné, Fernand-Vaz. — La fusion des centres administratifs de N'Djolé et Lambaréné a été opérée et la direction en a été confiée à l'administrateur de Kerraoul, en attendant la création d'un centre secondaire d'administration comprenant le cap Lopez et le Fernand-Vaz.

L'administration de N'Djolé s'étend sur l'Ogooué jusqu'à un point situé en amont de Booué. La station de Lastourville relève désormais de l'administration de Franceville.

Le Bas-Ogooué, dans la partie comprise entre N'Djolé et la mer, est calme; les palabres entre indigènes ont pris fin: on signale quelque agitation dans la région des rapides.

A Franceville, la région est toujours tranquille. Les dernières nouvelles reçues datent de près d'un mois.

L'isolement du pays oukomba et du pays bateké est un obstacle à l'utilisation complète des ressources de la contrée. — Depuis l'adoption de la route de Loango, un certain nombre de travailleurs restaient sans occupation. Pour donner en partie satisfaction aux nombreuses demandes des indigènes, la station de Franceville a developpé ses cultures.

Brazzaville. — Les indigènes de la région de Manyanga viennent d'être utilisés pour la première fois comme porteurs sur la route de Loango.

La situation de la région de Brazzaville ne laisse rien à désirer.

A *Loango*, l'essor commercial se dessine et le service des caravanes fonctionne très régulièrement.

Nayumba, Sette Cama. — Dans les statistiques commerciales de Sette Cama, pour le mois de juillet, on remarque l'exportation de 3,104 kilos de noix de kola. Le fait est intéressant à signaler, parce que l'exportation de la noix de kola était jusqu'ici sans importance.

Oubangui. — Les derniers renseignements parvenus au commissaire général dans le Congo français sur la mission Crampel lui paraissent laisser encore planer une certaine incertitude sur le sort de son chef.

Il pense qu'on ne peut accueillir sans réserves les dires du seul noir qui ait fourni des renseignements à ce sujet et qui aurait pu avoir intérêt à couvrir sa désertion par une invention de toutes pièces.

Un renfort considérable de personnel européen et noir a été envoyé sur le Haut-Oubangui et M. Dybowski a pu, dès lors, porter sa mission en avant.

D'autre part, M. Liotard s'est rendu, de son côté, à Loango et de là à Brazzaville pour gagner le Haut-Oubangui, et entreprendre de là la mission dont il est chargé. Ses efforts se joindront à ceux de M. Dybowski pour assurer le succès de l'œuvre de pénétration vers le nord et le nord-est en pays musulman.

M. Liotard est accompagné par M. Goujon, qui, par sa connaissance approfondie de la langue et des coutumes des Arabes, est appelé à rendre à la mission les plus grands services.

Sangha. — Dans cette région, la situation reste favorable et tout porte à espérer une prompte extension de notre influence.

La station située au confluent du N'Goko et de la Sangha a été transportée au confluent de l'Ekela et de la Massiepa par 3°40' lat. N.; elle conservera le nom de Sangha.

Cette station, accessible par vapeurs, est établie dans un pays ami très peuplé, les Bakousos, où les vivres abondent.

La Sangha est facilement accessible par pirogues plus en amont. A 20 milles de distance commence le pays découvert; les contrées sont toujours habitées par des populations amies jusque par 4°20' lat. N., point où commencent les rapides.

Ce sont les premières populations qui ont bien accueilli M. Fourneau lors de sa descente de la rivière.

La Massa, affluent de l'ouest, peut, d'un autre côté, être remonté encore en vapeurs. Cet affluent paraît donner accès à une région plus à l'ouest, habitée par des musulmans, peuple de pasteurs, plus paisibles, ayant des chevaux et des bœufs et appartenant à la race peule du Sénégal. Les Peuls de l'ouest et les Haoussas du nord sont en hostilité.

Les rapides en aval desquels va être établi un poste avancé ont une longueur de 15 milles environ. Les rives sont déboisées et la rivière présente, en amont, un bief navigable par vapeurs. Ce bief, qui a été descendu par M. Fourneau depuis le 5°30' lat. N. paraît, au dire des indigènes, se prolonger encore de 2 degrés de plus au nord: ce qui constituerait entre le 4°30' lat. N. et le 7° ou 8° lat. N. un bief navigable par vapeurs.

Sur la partie de ce bief descendue par M. Fourneau les populations sont très denses : les deux rives sont une suite ininterrompue de villages; les chevaux y sont nombreux.

La partie en amont du bief par 5° 30' lat. N., qui paraît devoir s'étendre jusque vers 8° lat. N., est habitée par des Haoussas.

La retraite de M. Fourneau ne doit être considérée que comme un arrêt momentané de notre expansion vers le nord, à l'est des possessions allemandes.

Toutes les mesures utiles ont été prises, d'ailleurs, pour maintenir les situations acquises, et d'ici peu une base solide d'opération pourra être établie assez au nord vers le 5° ou 6° degré.

Une mission nouvelle pourra, dès lors, s'appuyant sur cette base, reprendre la route du nord avec toutes chances de succès.

C'est sur ce point que se porte en ce moment même M. de Brazza, qui a tenu à se rendre compte par lui-même de la situation et à aviser aux mesures à prendre.

Comores.

Conformément aux dispositions précédemment arrêtées, un détachement de 50 hommes pris dans la garnison de Diégo-Suarez et placé sous le commandement de M. le capitaine d'infanterie de marine Dubois, a été embarqué sur le *Boursaint* le 11 de ce mois, à destination de la Grande-Comore.

Ces troupes ont été débarquées à Celimani, sans qu'aucun accident se soit produit pendant cette opération. Le soir même elles étaient installées à Nioumbadjou dans les baraquements préparés pour elles. Leur présence a produit bonne impression dans l'île.

A Anjouan, l'usine de Bambao, domaine du sultan, a commencé, le 29 août, la manipulation des cannes à sucre provenant de la récolte actuelle.

La tranquillité est complètement rétablie à Anjouan et le travail est repris sur toutes les propriétés. Toutefois, et pour prévenir le retour de tout désordre, la garnison demeure à Anjouan jusqu'à la fin de la récolte.

L'île de Mohéli est toujours tranquille. En résumé, la situation de l'archipel, pour le moment, est satisfaisante. A Aujouan et à Mohéli règne l'ordre le plus parfait. A la Grande-Comore même, l'agitation n'a plus de caractère dangereux et paraît devoir s'apaiser complètement dans un délai rapproché.

Déjà, le prince Saïd-Bakari, oncle du sultan Saïd-Ali et gouverneur de la province de Maitsamiouli, l'un des principaux chefs rebelles, a consenti à venir à Mayotte faire sa soumission. L'exemple de ce prince sera certainement suivi par quelques autres chefs rebelles.

Mayotte.

Importation.

Pendant le mois d'août, il est entré sur rade de Dzaoudzi 14 navires ou boutres, dont 6 portant pavillon français.

Les 6 navires français ont importé des marchandises pour une valeur totale de 24,925 fr. 20, dont : 21,248 fr. 20 par paquebots et 3,677 fr. par boutres français.

Les marchandises importées par paquebots sont de provenance française et se décomposent comme suit :

Tabac	451 75
Grains secs	723 80
Conserves alimentaires	3.864 46
Vins et liqueurs	4.580 40
Machines	5.072 25
Tissus	5.655 19
Médicaments	458 55
Parfumerie	441 80
	21.248 20

Celles importées par les boutres français sont de provenance étrangère et se décomposent ainsi :

Charbon de bois	900 »
Cocos	370 »
Cabris	142 »
Bœufs	2.205 »
Viande sèche	60 »
	3.677 »
Total égal	24.925 20

Les huit boutres étrangers ont importé des marchandises pour une valeur de 31,371 fr. 50.

Ces marchandises viennent des points ci-après : Nossi-Bé, Anjouan, Moheli, Kissimane, Bay, et se décomposent comme suit :

Riz pour une valeur de	19.700 »
Bois de construction	6.540 »
Tissus	898 50
Poterie	175 »
Pétrole	220 »
Grains secs	660 »
Cuivre	560 »
Poudre	200 »
Viande sèche	256 »
Cocos	1.362 »
Basting	800 »
	31.371 50

Exportation.

Pendant le mois d'août 1891, il est sorti de Mayotte 17 navires, dont 5 portant pavillon français.

Les 5 navires français ont exporté des marchandises pour une valeur de 32,122 fr., dont :

Par paquebots	27.842
Par boutres	4.280
Total	32.122

Les marchandises exportées par paquebots français sont du cru de la colonie et se décomposent comme suit :

Sucre pour une valeur de	16.250
Rhum	2.442
Vanille	9.150
	27.842

Celles exportées par boutres français sont de provenance étrangère et se décomposent ainsi :

Dattes pour une valeur de	1.800
Tissus	2.400
Gonis	80
	4.280

Les 12 boutres étrangers ont exporté des marchandises pour une valeur de 10,566 fr. Ces marchandises se décomposent comme suit :

Denrées du cru de la colonie :	
Sucre	3.100
Peaux de bœufs	244
	3.344
Marchandises importées et réexportées :	
Poissons salés	230
Savon	390
Riz	3.050
Pétrole	470
Gonis	430
Poterie	40
Tissus	2.352
Bois	280
	7.222
Total égal	10.566

Diego-Suarez.

La situation économique de la colonie s'améliore de jour en jour. L'ouverture du marché au caoutchouc avec poids publics a eu lieu le 13 août. Depuis cette époque, plus de 3,000 kilogr. de cette denrée sont entrés en ville. La cire et l'écaille continuent à faire l'objet d'un trafic important.

Les acheteurs se rendent régulièrement au marché comme à une bourse et leurs offres aux Malgaches établissent le prix courant, qui oscille entre 4 fr. et 4 fr. 75 le kilogr. suivant la qualité.

C'est donc déjà environ 25,000 fr. par mois qui sont versés comptant aux vendeurs, lesquels en dépensent une grande partie sur place en achat de marchandises diverses. Ce résultat est d'autant plus heureux que cet argent est versé en majeure partie par les commerçants indiens qui avaient coutume de l'expédier à Zanzibar, à Bombay et à Maurice, diminuant ainsi, à chaque courrier, le numéraire dont la circulation favorise le travail de la colonie. Ils payent aujourd'hui leurs achats en marchandises anglaises, en produits de Diego-Suarez et non en argent provenant toujours plus ou moins des sommes que la métropole dépense dans la colonie.

La quantité de denrées d'exportation qui viendra au marché augmentera, sans doute encore, dans une grande proportion, quand les Malgaches de l'intérieur sauront qu'ils trouvent ici un prix presque double de celui que leur offrent les acheteurs de Vohémar, de Mouroutsanga, etc. Pour gagner une piastre de plus, l'indigène n'hésite pas à faire deux ou trois jours de marche.

Le 23 août dernier a eu lieu dans la colonie l'élection d'un délégué au conseil supérieur des colonies. M. Freppel, le député du Finistère, a été élu par 119 voix contre 65 obtenues par M. Capeyron, commerçant d'Antsiran.

Indo-Chine.

Rapport général sur les statistiques des douanes pour 1890.

I

UNION DOUANIÈRE DE L'INDO-CHINE

Le commerce total extérieur de l'union douanière indo-chinoise, durant l'année 1890, déduction faite des monnaies, atteint :

Pour les importations	60.248.460 55
Pour les exportations	56.995.118 84
Ensemble	117.243.579 39

Pendant les deux années précédentes, le mouvement avait été :

1889

Pour les importations (1)	60.357.308 08
Pour les exportations (2)	56.865.509 »
Ensemble	117.222.817 08

1888

Pour les importations	68.079.305 32
Pour les exportations	71.828.153 08
Ensemble	139.907.458 40

L'ensemble du mouvement commercial ne présente donc, pour l'Indo-Chine, aucun changement sur celui de l'année 1889; mais il n'en est pas de même pour chacun des pays qui constituent l'union douanière, envisagés séparément au point de vue de leur situation commerciale et économique.

La Cochinchine, dont les statistiques comprennent aussi le mouvement commercial du Cambodge, est en augmentation totale de près de 12 millions, dont 292,138 fr. par les importations françaises, et 4,874,335 fr. pour les importations étrangères.

(1) Y compris les importations par frontière de terre, omises au tableau des pages 10 et 11 du rapport de 1889.

(2) Y comprisles exportations pour les colonies omises au tableau des pages 12 et 13 du rapport de 1889.

Pour les exportations, l'augmentation est de 6,861,704 fr. dont 549,624 fr. pour les produits à destination de la métropole.

Par contre, l'Annam est en diminution de 2,597,089 fr., portant, deux tiers sur les exportations, et un tiers sur les importations.

Le Tonkin est aussi en diminution de plus de 9 millions, portant également, les deux tiers sur les exportations, et un tiers sur les importations.

La même cause qui avait compromis la situation commerciale de la Cochinchine en 1889 a produit pour 1890 les différences constatées pour la récolte de riz, et tant que les pays de l'Indo-Chine seront soumis aux aléas inhérents à la monoculture, ils seront exposés à ces redoutables variations.

En 1890, la récolte de riz a été excellente en Cochinchine, mauvaise en Annam, et a manqué presque totalement au Tonkin; la Cochinchine a vu aussitôt son marché se relever par un chiffre d'exportation de riz, brisures et farines double de celui de l'année 1889. Les importations ont naturellement ressenti le contrecoup avantageux de ce mouvement et ont augmenté de 5 millions.

En Annam, outre que la récolte de riz a été médiocre, la coalition des Chinois évincés de l'exploitation de la cannelle et de l'opium a provoqué une perturbation dans les affaires commerciales dont le pays ne s'est pas encore relevé.

Enfin, au Tonkin, la rupture des digues qui a détruit une grande partie de la récolte et toutes les habitations des pays inondés, jointe au manque total de la récolte sur d'autres points, par le fait d'une sécheresse persistante, a amené la situation économique la plus mauvaise que le pays ait depuis longtemps traversée. La disette qui a suivi ces calamités a causé la mort de plusieurs milliers de personnes, femmes, vieillards et enfants principalement, et les effets auraient été plus désastreux encore si l'administration n'avait pris l'initiative de faire venir du riz de Saïgon pour le distribuer aux hommes valides les plus nécessiteux, qui étaient, sans cette intervention, fatalement condamnés à mourir de faim.

Il ressort des statistiques de l'année que pour l'Indo-Chine entière le commerce avec la métropole suit une progression ascendante. Il y a une augmentation de 1,325,830 fr. 65 dans les importations directes et de 820,721 fr. 80 dans les exportations directes.

Le mouvement d'importation des marchandises étrangères entreposées en France est par contre en diminution de 773,611 fr. 16.

L'importation des marchandises étrangères venant directement de l'étranger est en augmentation de 1,167,934 fr. 21. La proportion transportée par navires français est en augmentation de 3,960,394 fr. Ce résultat est dû en grande partie à l'extension qu'a prise en Indo-Chine la compagnie des messageries maritimes.

L'exportation des produits du pays pour l'étranger accuse une diminution insignifiante, 421,242 fr. 96, sur un chiffre total de plus de 53 millions.

En résumé, le commerce avec la métropole pendant ces quatre dernières années représente, comparé avec celui de l'étranger :

ANNÉE	CHIFFRE du commerce avec l'étranger.	CHIFFRE du commerce avec la métropole.	PROPORTION pour 100.
1887......	131.000.000	15.000.000	11 p. 100
1888......	121.000 000	18.000.000	15 —
1889......	100.000.000	17.000.000	17 —
1890......	98.000.000	19.000.000	19 —

Les tableaux comparatifs ci-après complètent les explications qui précèdent, et les points intéressants touchant les mouvements du commerce avec la métropole seront traités à leur place dans la partie réservée aux statistiques de chacun des pays de l'union douanière.

II

COCHINCHINE

Le commerce extérieur de la Cochinchine et du Cambodge réunis a atteint, en 1890, 86,064,054 fr. 91, en augmentation de 11,939,302 francs 31 sur celui de 1889; mais encore inférieur de 14 millions sur le mouvement commercial des années précédentes et notamment de 1888.

Il convient cependant de remarquer que dans l'établissement des statistiques des années 1888 et précédentes on a fait figurer, au titre du commerce extérieur, les mouvements de marchandises effectués entre la Cochinchine et le Tonkin, et *vice versa*. Pour 1890 seulement, les statistiques générales de l'Indo-Chine représentent le commerce extérieur dégagé de tous mouvements de pays à pays.

Il s'ensuit que le chiffre du commerce particulier à chaque pays est nécessairement supérieur à celui qui a contribué à former le tableau général pour l'Indo-Chine.

Le mouvement général pour la Cochinchine a atteint, avec le cabotage, le chiffre de 90,262,248 francs. Sont comprises dans ce chiffre les importations et exportations du Cambodge, qui passent toutes par le port de Saïgon et sont retenues en statistique.

Avant de passer en revue, chapitre par chapitre, les articles dont l'importation présente un intérêt réel pour la production nationale, nous reproduisons, en le complétant, le tableau approximatif de la valeur des importations en chiffres ronds qui figurait dans les rapports précédents.

ANNÉE	TOTAL des importations (en francs).	IMPORTATIONS	
		de France et des colonies y compris l'Annam et le Tonkin.	de l'étranger.
1885......	52.000.000	13.780.000	33.600.000
1886......	60.800.000	12.664.000	41.800.000
1887......	47.200.000	9.380.000	32.920.000
1888......	42.400.000	13.340.000	26.400.000
1889......	32.000.000	8.900.000	23.100.000
1890......	39.300.000	11.500.000	27.800.000

Chap. 1er. — L'importation consiste principalement en animaux de boucherie venant de Chine.

Chap. 2. — L'importation française est prépondérante pour :

Le lait concentré, 47,000 fr. contre 42,000 fr. de l'étranger.

Beurre, 34,000 fr. contre 6,000 fr. de l'étranger,

Et légèrement inférieure pour :

Les conserves de viandes, 25,000 fr. contre 26,000 fr. de l'étranger.

Le fromage, 9,000 fr. contre 11,000 fr. de l'étranger.

Chap. 3. — En dehors du poisson sec ou salé et des crevettes sèches, produits destinés à l'alimentation des Asiatiques, il n'y a d'intéressant que le poisson conservé (sardines, etc.) dont l'importation française a été de 11,000 fr. contre 6,000 fr. de l'étranger.

Chap. 6. — Les farines françaises n'arrivent qu'au chiffre de 44,000 fr. contre 294,000 fr. de l'étranger.

La protection actuelle de 6 fr. par 100 kilogrammes est absolument insuffisante; car malgré ce droit il reste encore une marge qui varie entre 2 fr. 50 et 4 fr. 50 par 100 kilogrammes en faveur de la farine d'Amérique.

Les pâtes et gruaux ont été importés dans la proportion de 8,199 fr. pour le produit français, contre 13,826 fr. de l'étranger.

Chap. 7. — Les fruits confits ou secs d'origine française représentent une valeur de 13,677 fr. contre 46,124 fr. de l'étranger.

Les autres articles du chapitre n'ont pas de similaires en France.

Chap. 8. — Grâce à la prohibition du sucre étranger, l'importation totale du sucre est française. Elle a été de 1,485,234 fr. contre 466,282 fr. en 1889.

Les bonbons, biscuits, fruits confits au sucre ont été importés dans la proportion de 42,067 francs de France, contre 25,485 fr. de l'étranger; les tabacs, 194,369 fr. de France, contre 20,462 fr. de l'étranger; le café, 121 fr. des colonies, contre 61,014 fr. de l'étranger.

Le droit de 50 fr. par 100 kilogrammes est donc insuffisant pour la protection du prodnit de nos colonies.

Les autres articles de ce chapitre sont d'origine et de consommation chinoise ou asiatique.

Chap. 9. — A signaler les produits suivants, dont il a été importé, de France :

Huile d'olive, 44,000 fr. contre 9,000 fr. de l'étranger; les autres huiles, 17,000 fr. contre 180,000 fr., notamment les huiles pour machines; l'essence de térébenthine, 10,000 fr. de l'étranger contre aucune importation de France.

Chap. 13. — La seule teinture employée couramment par l'industrie indigène est le gambier préparé, dont il a été importé pour 168,000 francs. Ce produit, classé comme non similaire, fait une concurrence effective à des similaires de notre industrie nationale, et notamment au cachou. Le produit étranger vient de Chine et ne se vend que 60 à 75 centimes le kilogramme.

Aucune importation française.

Chap. 14. — Les légumes chinois forment à eux seuls la majeure partie de la valeur de ce chapitre.

Les légumes conservés ont cependant été importés de France dans la proportion de 44,000 fr. contre 13,000 fr. de l'étranger.

Chap. 15. — Le ciment, 210,500 fr. de France, contre 50,500 fr. de l'étranger.

Le charbon, 105,000 fr. de France, contre 391,000 fr. de l'étranger.

Le pétrole, 12,300 fr. de France, contre 2,112,000 fr. de l'étranger.

Chap. 16. — Pour les métaux, l'avantage est en faveur de la France, malgré le chiffre élevé des importations étrangères dû à l'or battu en feuilles, dont il a été importé de Chine pour plus de 1 million de francs, ce qui ramène le total du chapitre à 197,000 fr. de l'étranger, contre 629,900 fr. d'importation française, se décomposant comme suit :

Les fers et tôles, 455,000 fr. contre 77,000 fr. de l'étranger.

L'acier, 16,000 fr. contre 1,700 fr. de l'étranger.

Le plomb, 2,875 fr. contre 1,705 fr. de l'étranger.

Le zinc, 116,000 fr. contre 36,000 fr. de l'étranger.

La prépondérance de l'étranger reste au cuivre et à l'étain, dont il a été importé :

De France : cuivre, 16,000 fr.; étain, 3,800 fr.

De l'étranger : cuivre, 55,000 fr.; étain, 7,500 francs.

Chap. 17. — Pour les produits chimiques, l'avantage est en faveur de la métropole : 67,000 francs, contre 49,000 fr. de l'étranger.

Chap. 18. — Il n'a été importé de France que pour 6,735 fr. de teintures préparées, contre 225,000 fr. de l'étranger. Cet écart est dû surtout à l'indigo liquide, dont il a été importé de Chine pour 149,000 fr., et aux teintures dérivées du goudron de houille, de fabrication allemande, dont il a été importé pour 76,000 fr. Le bon marché de l'un et de l'autre de ces produits rend la concurrence difficile pour ceux de notre industrie.

Chap. 19. — L'importation française l'emporte pour l'encre à écrire et les couleurs non dénommées et sur la totalité du chapitre dans la proportion de 56,000 fr. contre 44,000 fr. de l'étranger.

Chap. 20. — Les articles intéressants sont les suivants :

Parfumerie (savons), 11,885 fr. contre 31,326 fr. de l'étranger.

Parfumerie (alcool), 8,494 fr.

Parfumerie non alcoolique, 8,005 fr. contre 299,582 fr. de l'étranger.

Savons ordinaires, 22,264 fr. contre 32,887 fr. de l'étranger.

Médicaments composés, 52,776 fr. contre 145,721 fr. de l'étranger.

Bougies, 193,267 fr. contre 17,310 fr. de l'étranger.

Colle forte, 640 fr. contre 1,646 fr. de l'étranger.

Cirage, 2,504 fr.

Chap. 21. — La presque totalité des boissons vient de France, sauf le vinaigre, dont il a été importé de l'étranger pour 22,000 fr. contre 2,000 fr. de France.

Les autres articles ont été importés dans la proportion suivante :

Vins de France, 605,000 fr. contre 4,000 fr. de l'étranger.

Vermouth, 14,000 fr. contre 200 fr. de l'étranger.

Bière, 235,000 fr. contre 120,000 fr. de l'étranger.

Alcool en bouteilles, 205,000 fr. contre 21,000 francs de l'étranger.

Alcool en fûts, 116,000 fr. contre 9,000 fr. de l'étranger.

Liqueurs, 29,000 fr. contre 1,000 fr. de l'étranger.

Eaux minérales, 20,000 fr. contre 1,000 fr. de l'étranger.

Chap. 22. — Il a été importé pour 37,245 fr. de faïences et porcelaines (ustensiles de ménage) de France, contre 312,054 fr. de produits étrangers; ces derniers comprennent surtout les objets de poterie et de terre commune à l'usage des Asiatiques.

Les objets d'art ou d'ornement venant de l'étranger figurent pour une valeur de 181,486 francs.

Chap. 23. — L'avantage est en faveur de l'étranger dans la proportion de 134,225 fr. contre 81,844 fr. de France, portant sur les articles suivants :

Glaces, 8,000 fr. de France contre 10,000 fr. de l'étranger.

Gobeletterie, 42,000 fr. de France, contre 40,000 fr. de l'étranger.

Verres à vitres, 8,000 fr. de France contre 10,000 fr. de l'étranger.

Verroteries, 9,000 fr. de France, contre 14,000 francs de l'étranger.

Bouteilles vides, 8,000 fr. de France contre 50,000 fr. de l'étranger.

Chap. 24. — Les produits de notre industrie nationale ne sont représentés que par les filés n° 20, écrus et blanchis, pour une valeur de 31,000 fr. et 2,100 fr. de fil à coudre.

Les importations étrangères pour les mêmes articles ont atteint 316,947 fr.

Chap. 25. — Les importations totales de tissus ont atteint 14,699,947 fr. dont 2,903,934 fr. pour les produits français. On constate une augmentation totale de 2,878,672 fr. sur l'année 1889; mais avec une diminution de plus de 700,000 fr. dans les importations françaises. Elles étaient de 3,638,136 fr. en 1889.

Comparaison par espèces de tissus.

DÉSIGNATION DES TISSUS		DE FRANCE	DE L'ÉTRANGER
		francs.	francs.
Tissus de lin, chanvre ou jute		15.275	11.758
Gunnies (pour sacs)		»	2.632.236
Tissus de coton	écrus	1.550.812	4.536.141
	blanchis	626.221	1.962.909
	teints, andrinople	394.555	382.034
	imprimés	17.536	136.894
	divers	9.540	40.820
	couvertures	43.650	4.968
	bonneterie	16.137	40.687
	passementerie	17.021	529
	rubanerie, dentelles, rideaux, mousselines, broderies	13.942	6.912
Tissus de coton divers, mélangés		1.000	9.526
Tissus de laine, draperie, bonneterie		105.412	51.896
Tissus de soie		4.944	1.522.529
Vêtements confectionnés en tissus :	de lin	1.030	1.499
	de coton écru	10.471	42.721
	blanchis	15.658	20.699
	teints ou imprimés	39.695	100.478
	mélangés	7.887	20.201
	de laine	6.281	2.915
	de soie	1.132	235.266

La diminution dans les importations françaises porte pour une part à peu près égale sur les tissus de coton écrus et ceux teints.

Il est à noter que trois des articles ci-dessus n'ont pas de similaires exacts en France : ce sont les tissus de soie à l'usage des Asiatiques, les vêtements chinois confectionnés, les gunnies qui sont uniquement employés à l'emballage des riz ; la valeur totale de ces trois produits importés de l'étranger est de 4 millions 400,000 fr.

Chap. 26. — Le papier chinois représente à lui seul une valeur de 1,373,185 fr. à l'actif de l'importation étrangère.

Les autres articles sont importés dans la proportion suivante :

Papier ordinaire, 112,562 fr. de France contre 41,358 fr. de l'étranger.

Les livres (chinois pour la plupart), 33,241 fr. de France contre 18,062 fr. de l'étranger.

Les cartes à jouer (chinoises pour la plupart), 1,764 fr. de France contre 38,382 fr. de l'étranger.

Chap. 27. — Le commerce français est représenté dans l'importation des pelleteries par :

Les peaux préparées, 5,685 fr. contre 27,398 francs de l'étranger.

Les chaussures, 20,969 fr. contre 4,600 fr. de l'étranger.

La sellerie, 29,516 fr. contre 2,536 fr. de l'étranger.

Les courroies, 8,750 fr. contre 315 fr. de l'étranger.

Les ouvrages divers, 12,406 fr. contre 10,854 francs de l'étranger.

Chap. 28. — Dans ce chapitre est comprise la valeur du numéraire, laquelle est :

De France : 600,200 fr. contre 50,670,412 fr. de l'étranger; pour les autres articles, l'avantage reste en grande partie aux produits français : 875,737 fr. contre 797,246 fr. de l'étranger.

Les ouvrages d'or et d'argent de France, 40,350 fr. contre 31,180 fr. de l'étranger.

L'horlogerie, 5,854 fr. contre 19,729 fr. de l'étranger.

Les machines et appareils, 19,315 fr. contre 248,518 fr. de l'étranger.

Les pièces détachées, 22,433 fr. contre 51,594 francs de l'étranger.

Les outils, 74,709 fr. contre 45,369 fr. de l'étranger.

Les caractères d'imprimerie, 6,800 fr. contre 1,169 fr. de l'étranger.

Les toiles métalliques, 5,425 fr. contre 18,435 francs de l'étranger.

Les aiguilles à coudre, 126 fr. contre 7,019 fr. de l'étranger.

La coutellerie, 1,960 fr. contre 9,734 fr. de l'étranger.

Les ouvrages en fonte, 49,600 fr. contre 73,455 francs de l'étranger.

Les ouvrages en fer, 508,333 fr. contre 97,815 francs de l'étranger.

Les ustensiles de ménage, 19,456 fr. contre 3,641 fr. de l'étranger.

La chaudronnerie, 5,300 fr. contre 68,607 fr. de l'étranger.

Les ouvrages d'art et d'ornement, 98,068 fr. contre 105,650 fr. de l'étranger.

Les ouvrages divers, 21,476 fr. contre 15,184 francs de l'étranger.

Chap. 29. — Il a été importé de France pour 9,000 fr. d'armes à feu contre 4,000 fr. de l'étranger; mais il n'a été importé que pour 6 fr. de poudre à tirer, contre 5,268 fr. de l'étranger.

Chap. 30. — Sauf les meubles et sièges en bois courbé, système dit Thonet, qu'on importe de France, les articles de ce chapitre viennent tous de Hong-Kong.

Chap. 32. — Il a été importé de France 6 pianos, 19 harmoniums, 19 violons, 21 tambourins, 2 orgues de Barbarie, 8 boîtes à musique, d'une valeur totale de 10,260 fr.

L'étranger n'a importé qu'un harmonium et 5,708 instruments chinois, formant ensemble une valeur de 6,386 fr.

Chap. 33. — L'importation française est représentée par les chapeaux de paille (11,321 fr.) et les cordages (29,400 fr.). Les autres articles du chapitre sont, pour la plupart, de fabrication chinoise.

Chap. 34. — Ce chapitre comprend, parmi les importations étrangères beaucoup d'articles fabriqués en Chine et à l'usage exclusif des Asiatiques : c'est ce qui donne la prééminence à l'étranger.

Tableau comparatif des principaux articles européens.

DÉSIGNATION des articles.	DE France.	DE l'étranger.
	francs.	francs.
Voitures de toute espèce.	20.810	4.345
Ouvrages en caoutchouc	7.264	5.125
— en feutre	13.308	1.167
— en liège	12.721	328
Tabletterie	240	20.089
Eventails	100	3.389
Instruments scientifiques et lunetterie	15.780	1.486
Brosserie	2.886	10.555
Boutons	2.475	18.415
Bimbeloterie et jouets	84.836	38.868
Modes et fleurs	4.324	8.257
Allumettes	»	248.796
Parapluies en coton	130.325	174.440
— en alpaga	»	406
— en soie	310	1.900

Exportations.

Le chiffre des exportations s'est relevé pendant l'année 1890. Il a atteint 49,836,070 fr. 60, non compris le cabotage, contre 42,210,539 fr. 60 en 1889.

Les riz, paddys, brisures et farines de riz figurent dans ce chiffre pour 42,187,070 fr., et les autres produits pour 7,649,000 fr.

Les exportations de Cochinchine comprennent aussi les produits du Cambodge, lesquels passent nécessairement par le marché de Saïgon et de Cholon, pour être acheminés sur leur port de destination.

Les exportations pour la France atteignent 1,593,947 fr. dont plus d'un million de riz. Nous allons passer en revue, à leur place, dans l'ordre du tarif, chacun des produits pouvant intéresser un intérêt local ou national.

Chap. 1er. — L'élevage des porcs constitue pour la classe pauvre de la Cochinchine une véritable source de revenus; il en a été exporté 12,300 représentant une valeur de 331,845 fr.

Chap. 2. — Les peaux brutes ont été exportées dans la proportion de 154,584 fr. pour la France, contre 443,708 fr. pour l'étranger; les soies grèges : 46,000 fr. pour la France, contre 661,080 fr. pour l'étranger; les bourres et déchets : 223,900 fr. pour la France, contre 289,150 francs pour l'étranger.

Les ports de Hong-Kong et de Singapore sont des concurrents sérieux pour la métropole.

Chap. 3. — Le poisson sec ou salé fourni par les pêcheries du Cambodge et de la Cochinchine a été entièrement exporté à l'étranger. La valeur totale atteint 2,642,990 fr.

Les écailles, coquillages, ivoire, cornes de bétail, ont été exportés pour France dans la proportion de 29,240 fr., contre 91,770 fr. à l'étranger.

Chap. 5. — Le marché de Hong-kong, chargé de fournir la matière première à toutes les industries de la Chine et aussi du Japon, attire ces produits à lui, et le prix rémunérateur de ses offres constitue un obstacle permanent à l'exportation pour la métropole.

Chap. 6. — L'exportation du riz a repris son mouvement progressif constaté depuis 1885 et interrompu en 1889; le tableau des six dernières années s'établit comme suit :

Piculs de 60 kilog. 400 gr. (de riz et paddy seulement).

1885	7.501.374
1886	7.915.871
1887	8.011.696
1888	8.489.460
1889	4.883.834
1890	9.212.350

Avec les droits actuellement appliqués en France sur les riz étrangers, les envois à destination de la métropole sont en pleine progression, et nul doute que d'ici quelques années, si les producteurs travaillent un peu à l'amélioration des espèces, tout le riz de marque sera expédié en France: car il lui a été reconnu, soit dans la distillation, soit dans l'usage comestible, des qualités bien supérieures à celles des riz exotiques d'une apparence plus belle.

Chap. 8. — Il a été exporté en France 9,683 kilogrammes de sucre noir et 91 kilogrammes de tabac chinois.

Toute la récolte de poivre, soit 94,491 kilogrammes, a été expédiée à l'étranger (valeur 127,820 fr.).

Chap. 9. — Les gomme laque et gomme gutte dont la valeur atteint 47,323 fr. ont été exportées à l'étranger. (Ces produits venaient du Cambodge et du Siam).

Chap. 12. — Le coton en laine est récolté au Cambodge et au Siam; il en a été exporté à l'étranger 472,000 kilogrammes d'une valeur de 478,650 fr.

Chap. 20. — L'exportation de la colle de poisson à destination de la métropole a complètement cessé. Ce produit est aujourd'hui exclusivement expédié à l'étranger.

Chap. 33. — Les tresses en paille ou en jonc, sont le produit d'une industrie qui est appelée à prendre une grande extension. Il a été exporté à l'étranger pour une valeur de 193,000 fr.

Ainsi qu'on le voit par l'analyse ci-dessus, le nombre des produits susceptibles de déterminer un mouvement commercial d'une certaine importance avec la métropole, est extrêmement restreint. Cela tient évidemment au système de monoculture auquel la colonie est soumise par suite de la nature du sol peu élevé au-dessus du niveau des eaux salées ou douces; mais il n'en devrait pas être de même du Cambodge, pays dont le sol se prête merveilleusement aux cultures les plus riches et les plus variées.

Heureusement que les efforts tentés par le Gouvernement pour mettre les régions du Haut-Fleuve en communication avec le Cambodge et par suite avec la Cochinchine, ont été couronnés de succès et que d'ici à bref délai le port de Saïgon verra arriver par cette voie des produits de toute nature qui précédemment ne trouvaient pas leur placement, ou étaient acheminés à grands frais sur d'autres ports.

Cabotage.

La Cochinchine fait avec l'Annam et le Tonkin, en cabotage, un commerce régulier d'échange, qui représente pour l'année 1890 une valeur de 2,894,815 fr. 40 d'entrées et 4,452,195 francs 62 de sorties, y compris les échanges de numéraire.

Ces échanges portent à la fois sur des produits du cru du pays qui les expédie et sur des articles importés.

Comme cru du pays, la Cochinchine envoie à ses voisins des noix d'arec, du riz, du sucre, du poivre, du coton et des poteries. Comme produits réexportés, ils y figurent à peu près tous; la situation favorisée de son port en fait un centre d'approvisionnement auquel viennent puiser toutes les maisons de commerce des pays voisins, lorsqu'un article quelconque leur fait défaut.

III

CAMBODGE

Par sa position géographique le Cambodge est, au point de vue commercial, entièrement tributaire de la Cochinchine; son port de Kampot, qui pourrait seul le mettre en communication directe avec les pays maritimes voisins, est inaccessible aux bâtiments, même d'un faible tonnage, et le commerce par jonques est lui-même réduit aux mouvements des barques de cabotage.

Les marchandises d'importation qui sont consommées au Cambodge passent donc par le port de Saïgon, où elles sont dédouanées si elles sont destinées à une maison de cette ville ayant une succursale au Cambodge, ou acheminées en transit si le destinataire est établi dans ce dernier pays. Pour la majeure partie des articles d'importation consommés au Cambodge, les négociants du pays les achètent purement et simplement à Saïgon.

Quant aux produits d'exportation, ils sont tous, sans exception, vendus d'abord aux négociants de Saïgon et de Cholon, lesquels sont en somme les seuls et véritables exportateurs.

Le Cambodge reçoit aussi, soit en transit pour Saïgon par les messageries fluviales, soit en importation dans le pays, des produits originaires de la province siamoise de Battembang et du Laos par le Haut-Fleuve, lesquels sont tous destinés à être exportés par le port de Saïgon.

Ces mouvements complexes ne permettent pas de contrôler exactement ceux des marchandises dans le pays, d'autant plus qu'il n'existe pas de bureaux de douanes entre la Cochinchine et le Cambodge outillés pour l'établissement de statistiques exactes.

Le commerce du Cambodge est approximativement représenté par un mouvement de denrées et marchandises d'une valeur de 11 millions 684.882 fr. 24, se répartissant en :

Importation	841.080 52
Exportation	10.709.097 72
Transit pour Siam	134.704 »

dont les principaux articles sont :

Importation.

Les peaux brutes venant du Laos et du Siam	29.000
Le poisson salé venant de Battembang	95.000
Les cornes, os et ivoire venant du Laos et du Siam	30.000
Les riz et paddy venant de Battembang	236.000
Les cardamomes venant de Battembang	18.000
L'alcool asiatique venant de Chine	36.000
Les tissus venant de France	222.000
Les ouvrages en métaux (de France 80,000)	94.000

Exportation.

En ce qui concerne les produits bruts, ils ont donné lieu aux exportations suivantes à destination de Saïgon :

Bœufs et buffles	65.000
Peaux	101.000
Plumes	29.000
Soie grège et autre	94.000
Poisson vivant	412.000
Poisson salé	2.139.000
Cornes, os et ivoire	33.000
Riz et paddy	3.373.000
Haricots	61.000
Poivre	292.000
Bétel	35.000
Tabac en feuilles	699.000
Cardamomes	125.000
Graisses et huiles	109.000
Gommes	691.000
Bois précieux	28.000
Bois bruts	589.000
Planches	124.000
Coton en laine	68.000
Chanvre	4.000
Rotins	59.000
Bambous	118.000
Chaux	37.000
Poteries	84.000
Ouvrages en bois	25.000
Bateaux et sampans	462.000
Saumure	111.000

CAMBODGE. — *Mouvement du cabotage.*

NUMÉROS des chapitres.	NATURE DES MARCHANDISES	ENTRÉES	SORTIES
1	Animaux vivants	56 »	65.680 »
2	Produits et dépouilles d'animaux	28.973 16	237.535 20
3	Produits de pêche	95.182 32	2.663.228 »
4	Substances animales brutes	277 60	»
5	Matières dures à tailler	30.798 96	22.249 20
6	Farineux alimentaires	236.539 80	3.443.458 12
7	Fruits et graines	3.386 68	»
8	Denrées coloniales de consommation	20.666 32	1.152.424 »
9	Huiles et sucs végétaux	5.340 »	801.662 40
10	Espèces médicinales	337 20	»
11	Bois	830 40	780.182 »
12	Filaments, tiges et fruits à ouvrer	7.151 60	862.224 80
13	Teintures et tanins	304 40	»
14	Produits et déchets divers	867 40	»
15	Pierres, terres, combustibles minéraux	9.149 »	»
16	Métaux	848 »	212 »
17	Produits chimiques	702 »	»
18	Teintures préparées	205 20	»
19	Couleurs	1.052 »	»
20	Compositions diverses	1.754 80	»
21	Boissons	36.067 20	»
22	Poteries	14.892 »	84.864 40
23	Verres et cristaux	6.569 60	»
24	Fils	2.022 »	»
25	Tissus	22.221 04	»
26	Papier et ses applications	3.421 60	»
27	Peaux et pelleteries	24.332	»
28	Ouvrages en métaux	94.662 20	»
29	Armes, poudres, munitions	124 »	»

NUMÉROS des chapitres.	NATURE DES MARCHANDISES	ENTRÉES	SORTIES
30	Meubles	512 »	»
31	Ouvrages en bois	86 40	25.720 »
32	Instruments de musique	76 »	»
33	Ouvrages de sparterie et vannerie	2.472 80	»
34	Ouvrages en matières diverses	24.461 08	569.657 60
		841.080 52	10.709.097 72
	Transit pour Battambang	134.704 »	»
	Totaux	975.784 52	10.709.097 72
	Total du mouvement	11.684.882 24	

IV

ANNAM

L'ensemble du mouvement commercial extérieur de l'Annam a été évalué :

Pour 1890 à 5.850.577 28
Contre, en 1889 .... 8.447.667 16
Et, en 1888 .... 7.734.753 »

Ces chiffres ne représentent pas la valeur réelle du mouvement commercial du pays. L'Annam ne concourt, il est vrai, que pour cette somme dans l'ensemble du mouvement commercial de l'Indo-Chine considérée comme unité ; mais il n'en reste pas moins acquis que, pris individuellement, ce pays a un mouvement d'échange beaucoup plus considérable si on y ajoute la valeur des importations et des exportations avec la Cochinchine et le Tonkin, lesquelles constituent, pour l'importation, un mouvement réel de marchandises destinées à être consommées dans le pays, et pour l'exportation des sorties réelles des produits du sol de ce pays.

Le mouvement dont il s'agit et qui est porté au titre du cabotage, représente une valeur de 5,857,462 fr., ce qui porte le mouvement général total de l'Annam avec l'extérieur à 11 millions 708,039 fr. 28.

Le cabotage local, c'est-à-dire de port à port, de l'Annam et qui est représenté par une valeur de 4,614,954 fr. 32, n'est pas compris dans les chiffres ci-dessus.

Des quatre pays qui forment l'Indo-Chine française, l'Annam est celui dont l'exportation est appelée au plus grand développement. La richesse de son sol et la variété des cultures le rendent de moins en moins sensible aux fluctuations de la récolte de riz, aujourd'hui surtout que l'outillage maritime qui fonctionne en en Indo-Chine permet d'approvisionner rapidement un pays qui serait menacé de disette.

Importations.

Les importations ont atteint 3,818,025 fr. 04, dont 244,205 fr. 20 de France contre 3,573,819 francs 84 de l'étranger.

Les principaux articles importés de France sont :

DÉSIGNATION DES ARTICLES	IMPORTÉS indirectement	EN CABOTAGE	TOTAL
Conserves de viande	3.408	16.760	20.168
Lait concentré	3.348	5.848	9.196
Fromage	2.806	5.084	7.894
Beurre	3.012	4.466	7.478
Poisson conservé	1.760	208	1.968
Farine	»	1.472	1.472
Sucre raffiné	2.916	8.880	11.796
Tabac	2.048	4.680	6.728
Huile d'olive	3.900	12.996	16.396
Fer, acier en barres, tôles	1.120	15.400	16.520
Cuivre, zinc, étain, plomb	»	7.172	7.172
Couleurs	2.600	2.224	4.824
Bougies	2.708	17.016	19.724
Vin	29.908	83.512	113.420
Bière	6.220	22.776	28.996
Eau-de-vie, alcools, liqueurs	31.156	72.268	103.424
Fils de coton	»	1.920	1.920
Tissus de lin	76	2.288	2.364
Tissus de coton écrus	16.748	4.696	21.444
Tissus de coton blanchis	50.440	15.824	66.264
Tissus de coton teints ou imprimés	6.504	2.200	8.704
Tissus de laine	4.500	768	5.268
Tissus de soie	1.412	28	1.440
Papier et carton	4.176	11.600	15.776
Chaussures	3.412	1.088	4.500
Sellerie	940	2.600	3.540
Outils emmanchés	3.520	4.084	7.604
Machines diverses	»	82.100	82.100
Ferronnerie, serrurerie, articles de ménage	8.352	52.080	60.432
Armes de chasse	260	1.220	1.480
Cartouches	400	752	1.152
Voitures	800	»	800
Instruments d'optique	2.364	»	2.364
Brosserie	340	444	784
Bimbeloterie	3.304	1.688	5.092
Parapluies	1.500	280	1.780

Exportations.

Les exportations ont atteint 2,011,859 fr. 24, dont 2,120 fr. seulement à destination de la France. Ce fait s'explique par le manque absolu de négociants européens traitant les affaires d'exportation. Ce commerce est entre les mains des Chinois, qui expédient les produits du pays soit à Hong-kong, soit dans les pays voisins, lorsqu'ils y ont un avantage quelconque ; mais jamais en France.

Les exportations en cabotage, à destination de la Cochinchine et du Tonkin, sont représentées par une valeur de 2,729,166 fr., dont 1,884,268 fr. pour la Cochinchine et 844,898 pour le Tonkin.

On remarquera que, comme pour le Cambodge, le port de Saïgon absorbe une grande partie des produits de l'Annam pour les réexpédier ensuite.

En ce qui concerne l'écart entre le chiffre des exportations pour l'extérieur, lequel est de 1,737,188 fr. 76 en faveur de 1889, il convient de remarquer qu'il est produit en partie par le stock de cannelle emmagasiné à la régie et qui sera nécessairement vendu en 1891. La moins-value sur les sorties de ce produit est de 1,330,000 fr.

Les principaux produits exportés de l'Annam sont (Voir le tableau placé en tête de la page suivante) :

V

TONKIN

La statistique concernant le Tonkin a déjà été publiée dans le numéro 222 du Journal officiel *de la République française, qui a paru le mardi 18 août 1891.*

VI

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Le régime douanier actuellement en vigueur est appliqué à l'Indo-Chine française depuis le 1er novembre 1887, c'est-à-dire exactement depuis trois ans et six mois.

Le Tonkin et l'Annam étaient déjà pourvus d'un régime douanier basé sur la perception *ad valorem* de 5 p. 100, avec une détaxe de 50 p. 100 en faveur des marchandises importées de France.

Le Cambodge avait une douane de sortie qui percevait un droit correspondant à 10 p. 100 de la valeur du produit exporté, quelle qu'en soit la destination. Les deux premiers de ces pays n'ont donc, en somme, à supporter que les changements de taxe, et étaient familiarisés d'avance avec la douane ; le Cambodge ne s'est guère aperçu du changement de régime, sa situation de tributaire de la Cochinchine lui amortissant les à-coups produits ordinairement par ces mesures ; mais la Cochinchine, qui jouissait d'une franchise relative, a été rudement atteinte.

Depuis lors, les plaies commerciales engendrées par la création du système se sont à peu près cicatrisées et elles seraient entièrement guéries si des espérances, souvent déçues, de modifications possibles n'avaient été entretenues.

La meilleure des garanties qu'on puisse donner au commerce d'un pays, lorsqu'on ne peut pas lui maintenir la liberté dont il jouissait précédemment, est la stabilité dans les choses qui régissent les transactions.

DÉSIGNATION DES PRODUITS	EXPORTÉS à l'extérieur.	EXPORTÉS en cabotage.	TOTAL
Porcs	111.252	»	111.252
Chevaux	»	25.956	25.956
Bœufs	»	7.202	7.202
Peaux brutes	135.944	65.608	201.552
Soies et bourre de soie	577.780	746.108	1.323.888
Œufs	5.628	2.060	7.688
Nids d'hirondelles	20.497	7.336	27.833
Poisson sec ou salé	37.584	52.008	89.592
Ailerons de requin	28.832	4.980	33.812
Saumures et salaisons	1.188	89.768	90.956
Ivoires	21.380	1.628	23.008
Ecailles de tortue	1.256	»	1.256
Cornes de bétail	35.112	16.352	51.464
Légumes secs	30.096	»	30.096
Riz	16.280	77.648	93.928
Noix d'arec	2.484	323.966	326.450
Graines oléagineuses	23.044	7.588	30.632
Sucre	42.310	610.156	652.466

DÉSIGNATION DES PRODUITS	EXPORTÉS à l'extérieur.	EXPORTÉS en cabotage.	TOTAL
Cardamomes	45.864	2.660	48.524
Cannelle	160.168	2.752	162.920
Gommes	5.472	448	5.920
Huiles	»	16.120	16.120
Médecines brutes	35.580	7.996	43.576
Bois	35.756	24.148	59.904
Coton	1.244	54.604	55.848
Cunao	111.368	14.124	125.492
Ecorces diverses	»	5.236	5.236
Tourteaux oléagineux	5.412	77.036	82.448
Sel	106.216	6.932	113.148
Sauces asiatiques	»	14.139	14.139
Poteries	»	47.972	47.972
Tissus de soie	7.684	162.632	170.316
Nattes	6.956	2.788	9.744
Rotins	121.040	8.900	129.940
Chapeaux asiatiques	»	30.876	30.876
Cordages en rotin	»	10.512	10.512

Or, dans cet ordre d'idées la douane figure au premier plan. Il faut ou la supprimer complètement ou la maintenir, comme un mal nécessaire, si l'on veut, mais en cessant de mettre son existence en question à chaque instant. Les troubles qu'apporte dans les affaires cette situation suspensive sont bien plus néfastes que le régime lui-même.

Au point de vue des conséquences du régime douanier, nous avons la conviction que tout le mal que pouvait produire son application est fait et en partie effacé, et que d'un autre côté, si nous voulons réellement ouvrir nos marchés coloniaux aux produits de notre industrie nationale, nous n'y arriverons que par une protection soutenue. Le résultat peut et doit nécessairement se faire attendre; mais il faudrait cependant se faire à cette idée qu'une transformation aussi radicale dans les préférences d'une population habituée depuis des siècles aux espèces d'articles dont elle fait usage, ne peut être réalisée dans quelques années. Nous demandons crédit.

VII

RECETTES

Durant l'année 1890, les recettes encaissées par l'administration des douanes et régies dans les quatre pays de l'Indo-Chine ont atteint 25,294,497 fr. 80, se décomposant comme suit :

NATURE DES RECETTES	COCHINCHINE	CAMBODGE	ANNAM	TONKIN	TOTAL par nature de recette.
Droits d'importation perçus en vertu du décret du 8 septembre 1887	4.381.519 60	83.963 20	376.848 20	1.226.255 96	6.068.586 96
Droits d'exportation perçus en vertu d'arrêtés locaux	51.658 20	924.485 16	229.663 96	281.606 52	1.487.413 84
Droits de sortie sur les riz	5.203.043 32	»	»	82.651 84	5.285.[illegible]5 16
Droits de consommation sur les alcools européens	88.741 88	7.284 36	9.315 12	129.301 20	234.6[illegible] 56
Droits de navigation sur les barques de mer	»	»	331 12	101.044 60	101.375 72
Droits de phare et d'encrage	»	»	44.791 72	29.560 24	74.351 96
Droits sur les sels	»	»	37.400 04	176.452 64	213.852 68
Droits d'entrepôts	113.216 36	»	»	»	113.216 36
Amendes et confiscations	152.245 92	»	39.068 76	16.990 92	208.245 60
Recettes sur l'opium	6.479.530 80	966.560 08	865.575 04	»	8.311.675 92
Recettes sur les alcools indigènes	2.331.239 80	584.400 »	»	«	2.915.639 80
Droits de statistique	»	»	51.346 64	72.020 48	123.367 12
Recettes accidentelles et diverses	50.874 80	168 «	20.055 60	30.808 52	161.906 92
Transit	»	»	»	54.527 20	54.527 20
Totaux par pays	18.852.070 68	2.566.860 80	1.674.396 20	2.201.170 12	25.294.197 80

Tableau spécial du commerce général de la Cochinchine et du Cambodge avec la métropole, les colonies, l'étranger et les pays voisins.

CHAPITRES	NATURE des marchandises.	IMPORTATIONS DE MARCHANDISES				EXPORTATIONS DE MARCHANDISES			
		françaises.	des colonies.	étrangères.	de l'Annam et du Tonkin.	pour la France	pour les colonies.	pour l'étranger.	pour l'Annam et le Tonkin.
1	Animaux vivants	258 »	»	74.152 »	12.174 «	2.160 »	»	336.711 »	5.077 »
2	Produits et dépouilles d'animaux	124.120 »	164 »	449.707 »	621.645 »	436.084 »	»	1.157.042 »	28.807 »
3	Produits de pêches	13.257 »	8.004 »	168.832 »	51.014 »	»	»	2.644.470 »	29.347 »
4	Substances animales brutes	50 »	45 »	»	»	»	»	»	»
5	Matières dures à tailler.	»	»	23.201 »	40.162 60	29.240 »	»	91.770 »	1.366 »
6	Farineux alimentaires	67.341 »	4 »	90.953 »	13.082 »	1.009.296 »	»	41.318.772 »	585.970 40
7	Fruits et graines	21.093 »	4 »	638.880 69	17.743 »	13.000 »	»	157.736 »	122.747 »
8	Denrées coloniales de consommation	1.594.515 50	139.248 »	1.558.315 30	484.675 »	21.964 »	»	169.832 »	197.753 »
9	Huiles et sucs végétaux.	69.348 »	»	1.846.255 »	16.534 »	5.400 »	»	44.467 »	9.006 »
10	Espèces médicinales	635 »	71 »	150.108 90	403 »	»	»	11.220 »	15.344 »
11	Bois	125 »	»	85.538 »	10.412 »	900 »	»	107.524 »	772 »
12	Filaments, tiges et fruits à ouvrer	3.070 »	»	92.705 50	1.899 »	50 »	»	478.600 »	38.045 »
13	Teintures et tanins	»	12 »	168.479 »	169 »	1.200 »	»	»	2.768 »
14	Produits et déchets divers	48.811 »	»	406.720 »	93.294 »	»	»	6.440 »	9.379 80
15	Pierres, terres, combustibles, minéraux	388.804 »	»	2.614.940 »	9.188 »	400 »	»	6.984 »	139.297 »

CHAPITRES	NATURE des marchandises.	IMPORTATIONS DE MARCHANDISES				EXPORTATIONS DE MARCHANDISES			
		françaises.	des colonies.	étrangères.	de l'Annam et du Tonkin.	pour la France.	pour les colonies.	pour l'étranger.	pour l'Annam et le Tonkin.
16	Métaux	629.900 »	»	1.269.004 »	100 »	1.040 »	»	155.766 »	39.997 »
17	Produits chimiques	67.906 »	»	48.818 36	5.026 »	»	»	73.245 »	1.691 »
18	Peintures préparées	6.735 »	»	225.525 »	76 »	»	»	»	452 »
19	Couleurs	56.812 »	»	44.455 »	8 »	»	»	2.000 »	3.573 »
20	Compositions diverses	306.283 »	3 »	594.005 88	99.684 60	800 »	»	85.232 »	90.937 40
21	Poissons	1.220.279 »	9.870 »	202.877 65	64.229 »	»	»	22.808 »	137.421 32
22	Poteries	37.245 »	20 »	312.034 »	14.607 »	»	»	380 »	56.189 30
23	Verres et cristaux	81.844 »	»	134.225 »	1.476 »	»	»	220 »	6.534 »
24	Fils	33.843 »	»	316.947 »	2.331 »	4.800 »	»	»	20.873 40
25	Tissus	2.900.107 »	3.827 »	11.796.013 83	463.159 »	40.340 »	»	103.941 »	336.113 80
26	Papier et ses applications	165.909 »	80 »	1.501.339 »	19.049 »	1.040 »	»	140 »	64.696 80
27	Peaux et pelleteries ouvrées	78.340 »	167 »	81.332 »	1.269 »	400 »	»	1.840 »	15.279 20
28	Ouvrages en métaux	875.437 »	300 »	797.246 70	2.302 »	4.340 »	»	37.477 »	38.307 »
28b.	Numéraire	600.200 »	»	50.670.412 »	760.329 20	5.840 »	1.000 »	1.015.864 »	2.388.493 »
29	Armes, poudres, munitions	14.296 »	»	165.001 31	240 »	1.000 »	»	1.360 »	4.473 80
30	Meubles	10.735 »	»	46.125 50	6.402 »	»	»	200 »	5.102 »
31	Ouvrages en bois	8.594 »	»	185.415 81	23.482 »	1.448 »	»	9.764 »	6.496 60
32	Instruments de musique	10.260 »	»	6.386 »	121 »	»	»	»	12 »
33	Ouvrages de sparterie et vannerie	40.741 »	»	324.803 38	34.393 »	2.500 »	»	190.763 60	27.051 80
34	Ouvrages en matières diverses	296.029 »	»	653.923 »	24.141 »	16.545 »	600 »	25.320 »	22.822 »
	Totaux	9.772.922 50	161.819 »	78.563.254 81	2.894.815 40	1.599.787 »	1.600 »	48.257.987 60	4.452.195 62
	A déduire le numéraire.	600.200 »	»	50.670.412 »	760.324 20	5.840 »	1.000 »	1.015.864 »	2.388.493 »
	Reste net	9.172.722 50	161.819 »	27.892.842 81	2.134.491 20	1.593.947 »	600 »	47.242.123 60	2.063.702 62

Total du mouvement net	90.262.248 73
Mouvement du numéraire	55.442.133 20
Total du mouvement brut	145.704.381 93

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES

ÉTRANGÈRES

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 28 septembre.

L'ouverture de la troisième session de l'institut international de statistique a eu lieu aujourd'hui, dans une des salles des nouveaux bâtiments de l'Université.

Sir Rawson, président provisoire, a déclaré la session ouverte, et M. le baron Gautsch, ministre de l'instruction publique, a prononcé, d'abord en allemand et ensuite en français, une allocution dans laquelle il a fait ressortir l'importance de la statistique et fait connaître les progrès de cette science en Autriche.

Le ministre a terminé en déclarant que l'institut international de statistique pouvait être assuré de la bienveillance et de l'appui du gouvernement autrichien.

M. Prix, bourgmestre, a ensuite salué l'assemblée au nom de la ville de Vienne.

Le recteur a souhaité la bienvenue au nom de l'Université.

Sir Rawson a remercié en allemand le ministre, le recteur et le bourgmestre et a présenté le compte rendu en français. Il a signalé les principaux travaux accomplis dans le domaine de la statistique et a exposé le programme de la session actuelle.

Les Etats représentés officiellement dans l'assemblée sont l'Angleterre, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Egypte, l'Espagne, les Etats-Unis, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, le Portugal, la Russie, la Serbie, la Suède et la Suisse.

L'Allemagne n'est pas représentée officiellement. M. d'Imama-Sternegg, chef de section au ministère de l'instruction publique d'Autriche et président de la commission centrale de statistique, a été élu président par acclamation.
(*Agence Havas.*)

Vienne, 28 septembre.

En l'honneur des délégués à la troisième session du congrès international de statistique, aura lieu, le 29 courant, une soirée chez le ministre des cultes et de l'instruction publique, le baron de Gautsch.

Le 30, le bourgmestre de Vienne, M. le docteur Prix, donnera une réception à l'hôtel de ville.
(*Agence Havas.*)

Prague, 28 septembre.

L'archiduc François-Ferdinand est parti hier pour Konopischt.

La journée d'hier s'est terminée par un raout offert par le prince Lobkowitz, grand-maréchal de la Bohême. Il y avait 300 invités, parmi lesquels figuraient M. Schmeykal, chef des libéraux allemands de Bohême, et M. Rieger, chef des vieux-tchèques.

L'empereur est arrivé à neuf heures chez le prince Lobkowitz et y est resté une heure.
(*Agence Havas.*)

Prague, 28 septembre.

Après le service divin célébré à la cathédrale de Saint-Veit par le cardinal Schœnborn et auquel l'empereur avait assisté à genoux, Sa Majesté a visité l'école industrielle, l'école primaire allemande et l'hôtel de la banque hypothécaire.

Dans l'après-midi, l'empereur s'est rendu à la ville voisine de Zizkow. A la porte d'entrée, des fanfares ont salué l'arrivée du souverain.

Précédé du maire, l'empereur a parcouru la ville dont toutes les maisons étaient richement décorées; il s'est ensuite fait conduire à Karolinenthal afin de voir les travaux qui s'y font actuellement pour la création d'un port sur la Moldau.

Partout où François-Joseph s'est montré, il a été acclamé avec enthousiasme par les masses populaires composées non seulement des habitants des localités, mais aussi de gens accourus de fort loin.

Ce soir, à six heures, dîner de gala, à huit heures représentation au théâtre allemand, puis promenade en voiture à travers la ville qui est admirablement illuminée.
(*Agence Havas.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 28 septembre.

Le corps de la grande-duchesse Alexandra arrivera demain à Saint-Pétersbourg; il sera reçu à la gare par la famille impériale et les hauts dignitaires; puis on le transportera à l'église Saint-Pierre et Saint-Paul, où l'enterrement aura lieu mercredi prochain.
(*Agence Havas.*)

Moscou, 28 septembre.

Ce matin à huit heures, le cercueil de la grande-duchesse Alexandra a été porté à la gare avec le même cérémonial. A dix heures, Leurs Majestés, les princes et princesses de Danemark et de Grèce sont arrivés.

A onze heures, après les prières, et en présence de Leurs Majestés, le wagon mortuaire a été attaché au train impérial qui est parti pour Saint-Pétersbourg.

Pendant toute la nuit, la foule est venue prier devant le cercueil. (*Agence Havas.*)

Moscou, 28 septembre.

Le tsar et la tsarine sont arrivés ce matin avec les princes et les princesses.

Après avoir prié devant le cercueil de la grande-duchesse, ils sont repartis pour Saint-Pétersbourg, ainsi que le roi et la reine des Hellènes et tous les princes présents à Moscou.

Le corps de la grande-duchesse est transporté dans le même train. (*Agence Havas.*)

Saint-Pétersbourg, 28 septembre.

Les recettes de l'Etat se sont élevées dans le premier semestre de 1891 à 423,200,000 roubles, dont 404 millions représentent les recettes ordinaires. Les dépenses se sont élevées à 406,600,000 roubles, dont 396,500,000 roubles de dépenses ordinaires. Il y a donc un excédent de recettes de 16,600,000 roubles.

Dans le premier semestre de 1890, les recettes totales avaient été de 427,300,000 roubles, et les dépenses de 429,700,000 roubles.
(*Agence Havas.*)

SUISSE

Berne, 28 septembre.

Une pétition pour la votation populaire sur l'achat du Central suisse, revêtue de 70,000 signatures, est parvenue à la chancellerie.
(*Agence Havas.*)

PAYS-BAS

Amsterdam, 28 septembre.

Le prince de Naples rendra visite aux deux reines, jeudi, au château de Loo où un dîner aura lieu en l'honneur du prince. Le jonkheer Vandepole, attaché à la maison de la reine, sera mis à la disposition du prince de Naples pendant son séjour en Hollande.

(*Agence Havas.*)

PORTUGAL

Lisbonne, 28 septembre.

A l'occasion du double anniversaire de la naissance du roi et de la reine, le roi a accordé leur grâce aux soldats condamnés pour participation dans la révolte d'Oporto du 31 janvier. Il s'agit seulement des soldats qui ont agi sans responsabilité directe et la grâce royale ne s'applique ni aux officiers ni aux chefs civils.

Le décret est très bien accueilli.

Le roi et la reine sont venus aujourd'hui de Cascais à Lisbonne. On leur a fait de chaudes ovations et, sur le parcours, des dames à toutes les gares ont offert des bouquets à la reine Amélie.

Il y a eu grande affluence de monde à la réception au palais d'Ajuda. (*Agence Havas.*)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Le mercredi 4 novembre 1891, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture à Vannes, un concours pour l'admission aux emplois d'agents voyers d'arrondissement et d'agents voyers cantonaux.

Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 7, rue Cambacérès, où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Ministère des finances.

Un concours sera ouvert au commencement de l'année 1892, pour le surnumérariat dans l'administration des contributions directes.

Les jeunes gens qui auraient l'intention de s'y présenter trouveront auprès du directeur des contributions directes de leur département tous les renseignements relatifs aux conditions du concours et aux pièces à fournir à l'appui de leur demande d'admission.

Pour être admis à concourir, les candidats ne devront pas avoir atteint l'âge de vingt-quatre ans au 1er janvier 1892; ils devront être pourvus de l'un des diplômes de bachelier ès lettres ou de bachelier ès sciences.

Le registre d'inscription des candidatures sera clos le 31 décembre 1891. Les demandes qui seraient formées après cette date ne pourraient être reçues que pour le concours de 1893.

Les candidats seront ultérieurement avisés de l'époque à laquelle ils subiront les épreuves du concours.

L'examen est divisé en deux parties et comprend des épreuves écrites et des épreuves orales.

Les premières sont subies par l'ensemble des candidats autorisés à concourir; les épreuves orales, auxquelles prennent seulement part les jeunes gens déclarés admissibles, ont pour objet de décider de leur admission définitive.

Epreuves écrites.

Les candidats sont convoqués pour les épreuves écrites devant une commission qui se réunit au chef-lieu du département où la candidature a été produite. Les commissions départementales siègent le même jour sur tous les points du territoire.

Le programme des épreuves écrites est réglé ainsi qu'il suit :

1° Dictée;
2° Composition française sur un sujet donné;
3° Formation d'états ou de tableaux;
4° Question de mathématiques choisie parmi les matières de l'examen oral.

Les sujets des compositions écrites sont les mêmes pour toutes les commissions d'examen; ils sont transmis par la direction générale et sous enveloppes cachetées aux directeurs des départements.

La direction générale examine et classe par ordre de mérite les compositions qui lui sont transmises par les commissions départementales; il est ensuite dressé une liste des candidats admis à passer l'examen oral.

Epreuves orales.

Les épreuves orales sont subies devant des commissions régionales. Elles portent :

1° Sur les mathématiques élémentaires, et notamment sur les proportions, les logarithmes, l'usage des tables, la trigonométrie rectiligne, l'égalité et la similitude des figures, le calcul des surfaces et la mesure des volumes (parallélipipède, prisme, pyramide, tronc de pyramide, cône, sphère, etc.);

2° Sur la théorie de l'arpentage et sur la description raisonnée des instruments généralement employés pour le levé des plans (triangulation et arpentage);

3° Sur l'organisation politique, judiciaire et administrative de la France (notions sommaires).

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 15 octobre dans le département de la Lozère, à Mende.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

La liste d'inscription sera close le 8 octobre.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 19 octobre 1891 dans le département de la Charente-Inférieure, à la Rochelle.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

Concours pour l'admission à l'emploi de percepteur surnuméraire.

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire s'ouvrira le 26 octobre 1891, dans le département de l'Eure, à Evreux.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désireront prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Pièces à produire :

1° Demande du candidat écrite et rédigée par lui;

2° Expédition de l'acte de naissance du candidat;

3° Certificat de bonne conduite délivré par le maire de la résidence du candidat;

4° L'engagement pris par la famille de subvenir aux frais d'entretien du candidat pour le cas où il serait admis, et pendant tout le temps de son surnumérariat.

Toutes ces pièces devront être établies sur papier timbré, et les trois dernières dûment légalisées.

Nul n'est admis à concourir avant dix-neuf ans ou après vingt-neuf ans.

La liste d'inscription sera close le 24 octobre 1891.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

(Exécution de l'article 19 de la loi du 30 octobre 1886.)

Par arrêté préfectoral du 17 septembre 1891, l'école publique de filles de Marvejols (département de la Lozère) a été laïcisée.

Par arrêtés préfectoraux du 21 septembre 1891, les écoles publiques de garçons de Grandrieu, Langogne, Chambon, Luc, le Bleymard, Rieutort, Meyrueis, Sainte-Enimie, Aumont, Javols, Saint-Chély-d'Apcher, Ternes, Malzieu-Ville, Saint-Alban, Serverette, la Canourgue, Auxillac, Banassac, Chirac et Chanac (même département) ont été laïcisées.

Par arrêté préfectoral du 24 septembre 1891, les écoles publiques de garçons de Pontcharra et Aveize (département du Rhône) ont été laïcisées.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

Par arrêté du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, en date du 3 août 1891, la chaire de physique appliquée aux arts au Conservatoire national des arts et métiers a été déclarée vacante.

Les candidats à cette chaire devront faire parvenir avant le 15 octobre, dernier délai, au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies, leur demande accompagnée du relevé de leurs titres et travaux scientifiques.

ÉCOLE NATIONALE D'ARTS ET MÉTIERS D'AIX

Concours pour un emploi d'ingénieur chargé des travaux.

Un concours sera ouvert à Paris, le 19 octobre prochain, pour un emploi d'ingénieur chargé des travaux vacant à l'école nationale des arts et métiers d'Aix.

Aux termes du décret du 4 avril 1885 portant organisation des écoles nationales d'arts et métiers, l'ingénieur est chargé, sous l'autorité du directeur, d'assurer l'exécution des programmes de l'enseignement théorique et pratique. Il seconde le directeur dans toutes les parties du service et le remplace, en cas d'absence, de maladie ou de tout autre empêchement.

Le traitement minimum de ce fonctionnaire est fixé à 5,000 fr. et le maximum à 7,000 fr. En outre, il est logé à l'école, éclairé et chauffé aux frais de l'Etat.

Les candidats à cet emploi doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins ou quarante ans au plus, à la date du concours, à moins qu'ils ne soient déjà attachés à l'enseignement dans les écoles nationales d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge pourra être reculée.

Les candidats qui ne font pas partie du personnel enseignant des écoles nationales d'arts et métiers devront avoir pris part à des travaux d'étude ou d'exécution dans des grands ateliers de construction appartenant à l'État ou à l'industrie privée. Il leur sera, dans tous les cas, tenu compte des notes et croquis qu'ils pourront fournir sur ces travaux au jury du concours.

L'examen portera sur les matières contenues dans les programmes des cours de sciences mathématiques, de géométrie descriptive, de physique, de chimie et de mécanique professés dans les écoles nationales d'arts et métiers.

Les candidats auront, en outre, à rédiger un projet d'usine dont le programme leur sera donné par le jury du concours.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministre du commerce avant le 15 octobre et accompagnées :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat, et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence et dûment légalisé;

3° D'une note faisant connaître les antécédents du candidat et les études auxquelles il s'est livré;

4° De l'acte constatant qu'il a satisfait à la loi sur le recrutement;

5° Des états de service, diplômes, certificats, etc., qui auraient pu lui être délivrées, ou des copies de ces pièces dûment certifiées.

Des exemplaires du présent avis, ainsi que des programmes qui le complètent, sont tenus à la disposition des intéressés, au ministère du commerce (service de l'enseignement technique), ainsi que dans les écoles nationales d'arts et métiers de Châlons-sur-Marne, d'Angers et d'Aix.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

A partir du 25 septembre courant, des télégrammes de presse à tarif réduit pourront être échangés avec New-York par les voies « P. Q. » et « Commercial », aux conditions suivantes :

La taxe est fixée à 50 centimes par mot, c'est-à-dire aux deux cinquièmes de la taxe ordinaire.

Ces télégrammes devront être adressés à un journal, par un correspondant autorisé et porteur, en France, d'une carte semblable à celle qui est délivrée pour la correspondance intérieure de presse.

Ils devront être rédigés soit en français, soit en anglais, soit en français et en anglais, mais *en langage clair* et sans aucune abréviation.

Le langage convenu ou chiffré n'est pas admis.

L'insertion des cours de marchés ou de bourses y est interdite.

Dans le cas où l'une de ces conditions ne serait pas remplie, le télégramme serait taxé au tarif ordinaire.

Si, d'autre part, les télégrammes de presse dont il s'agit ne sont pas publiés dans le journal auquel ils sont adressés, le tarif ordinaire devient applicable et la taxe complémentaire due et réclamée à l'expéditeur ou au destinataire.

Sous peine de répétition de taxe, on ne doit ni vendre, ni distribuer ou communiquer le contenu de ces télégrammes aux cercles, aux bourses ou aux agences de publicité, et l'on ne doit s'en servir exclusivement que pour leur insertion dans les journaux destinataires.

Ces télégrammes de presse sont soumis à tous les règlements télégraphiques applicables aux dépêches privées. Mais afin que leur transmission ne puisse entraver celle des correspondances taxées à plein tarif, l'administration et les compagnies se réservent le droit d'en retarder la transmission, suivant les besoins de la correspondance ordinaire.

Ministère de l'agriculture.

MM. les éleveurs français sont informés qu'un concours d'étalons, organisé par la société d'agriculture de Vienne (Autriche), aura lieu dans cette ville les 17, 18 et 19 octobre de l'année courante. Le gouvernement impérial et royal achètera, à cette occasion, les chevaux nécessaires pour compléter ses dépôts.

La vente des coupes de bois de l'inspection du Quesnoy, annoncée comme devant se faire à Avesnes le jeudi 24 septembre 1891, aura lieu le lundi 5 octobre 1891, à midi, au Quesnoy, en la salle de l'hôtel de ville.

SÉNAT

Convocation du mardi 6 octobre.

Commission générale des douanes, à deux heures.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Mardi, 29 septembre 1891.

Les mauvais temps qui sévissaient hier en Irlande se sont transportés sur la mer du Nord et la Scandinavie, où le vent continue à souffler en tempête de l'ouest. La situation reste belle avec baromètre très élevé sur le centre du continent (Vienne, 770m/m). La mer, calme sur la Manche, est peu houleuse en Bretagne, belle sur nos côtes de l'Océan et de la Méditerranée. On signale des pluies sur le nord de l'Europe et des Iles-Britanniques.

La température est généralement en hausse. Ce matin le thermomètre marquait : 5° à Bodo. 7° à Paris, 16° à Constantinople et 21° à Alger. On notait : 11° au Puy de Dôme et 7° au Pic du Midi.

En France, le temps reste au beau et une hausse de la température est encore probable.

A Paris, hier, belle journée. Max. : 19°4; min. : 5°5. A la tour Eiffel, le minimum est supérieur de 6° à celui de Saint-Maur.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer très belle à Dunkerque; peu agitée à Calais et à Boulogne; belle au Havre; peu agitée à Cherbourg.

Océan : mer peu agitée à Brest; très belle à Lorient.

Méditerranée : mer belle à Marseille; peu agitée à Sicié; très belle à Nice.

Situation du mardi 29 septembre 1891 (soir). — Le baromètre continue à baisser sur nos régions. — En France, beau temps, assez doux.

Compagnie générale transatlantique.

Le paquebot la *Bourgogne*, venant du Havre, est arrivé à New-York le 27 septembre, à 6 h. matin.

Le paquebot *Ferdinand-de-Lesseps*, venant de Colon et escales, est parti de Fort-de-France, le 25 septembre, pour Marseille et escales.

Le paquebot *Versailles*, venant de Marseille, est arrivé à Fort-de-France le 27 septembre, en route pour Colon et escales.

Le paquebot *Colombie*, venant de Haïti et escales, est arrivé au Havre le 29 septembre, dans la journée.

Chemin de fer d'Orléans.

Voyages dans les Pyrénées. — La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France et les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Les prix des billets sont les suivants : 1er itinéraire, 1re cl., 225 fr.; 2e cl., 170 fr. Durée de validité : 45 jours. — 2e, 3e et 4e itinéraires, 1re cl., 180 fr.; 2e cl., 135 fr. Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant payement, pour chaque période, d'un supplément de 10 p. 100 du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi des billets aller et retour de 1re et 2e classe réduits de 25 p. 100, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Ministère de la guerre.

HOPITAL MILITAIRE DE VINCENNES

ADJUDICATION

de la fourniture

DES DENRÉES, OBJETS DE CONSOMMATION ET OBJETS MOBILIERS

nécessaires à l'hôpital militaire de Vincennes, pendant l'année 1892.

L'adjudication aura lieu le mercredi 14 octobre 1891, dans la salle d'honneur de l'hôpital militaire de Vincennes, à une heure de l'après-midi.

L'adjudication comprendra les denrées, objets de consommation tels que : **viande, pain, vins, bière, légumes verts et secs, lait, poisson, volailles, fruits, matières de chauffage et d'éclairage, couleurs diverses, objets de propreté, bières ou cercueils, etc.** (Voir l'affiche placardée le 14 septembre 1891.)

On pourra prendre connaissance du cahier des charges, tous les jours, le dimanche excepté, de neuf heures du matin à quatre heures du soir, à l'hôpital militaire de Vincennes.

Les échantillons et modèles-types des objets à fournir seront à la disposition du public, à partir du 18 septembre, à l'hôpital militaire de Vincennes.

L'adjudication sera effectuée par les soins d'une commission présidée par le maire de Saint-Mandé ou son délégué, et composée du médecin-chef, membre technique, d'un fonctionnaire de l'intendance, d'un officier de la garnison d'un grade au plus égal à celui du membre technique et de l'officier d'administration principal gestionnaire.

Avis important. — Tout fabricant, négociant ou société qui voudra prendre part à l'adjudication devra faire parvenir, dix jours avant la date fixée pour l'adjudication, au médecin-chef de l'hôpital militaire de Vincennes, membre technique de la commission, une déclaration d'intention de soumissionner, accompagnée des pièces indiquées à l'article 4 du cahier des charges.

En cas d'insuccès total ou partiel en séance ou au concours de quarante-huit heures après la séance d'adjudication, il sera procédé, sans nouvel avis public, affiche ou insertion, à une réadjudication dans le délai de huit jours, qui courra à partir de l'expiration du concours de quarante-huit heures.

N° 176.

MARINE

Adjudication à Brest, le 14 octobre 1891 :

Feutre animal en feuilles, bandes, etc.
Plomb laminé (par transformation).

Adjudication à Rochefort, le 15 octobre 1891 :

Fournitures de bureau et articles de dessin.

Adjudication à Toulon, le 7 octobre 1891 :

Numéros de hamacs.

Adjudication à Toulon, le 14 octobre 1891 :

Fer-blanc brillant.
Manches de gaffe.
Cotons en torons, pour garnitures.

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Brest, Rochefort et Toulon, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Mardi 29 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
Oct. 91	3 %		en liq..						
		96f 96f05 10	fin ct...	96 12½	96 22½	96 07½	96 07½	96 15	96 25
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f	96 45	96 57½ d50		
			P° fin p.	96 60	96 75 d25				
Janv. 88	Promesses d'inscription 3 %...	91f	fin ct...					91 ..	
Juill. 91	3 % 1891. 60 fr. payés		en liq..						
		95f 95f05	fin ct...	94 95	95 07½	94 95	94 97½	95 05	95 10
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.	95 42½	d25				
Juill. 91	3 % amortissable (remb. 500 fr. par coupure de 15 fr. de rente, de 1878 à 1953)		en liq..						
		97f 75 70 65	fin ct...	97 65	97 75	97 65	97 70	97 80	97 60
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
Août 91	4 ½ % 1883		en liq..						
		105f 40 50 55 60	fin ct...	105 60			105 65	105 40	105 65
			P° fin c.				d50		
			P° fin c.						
			P° fin p.				d50		
			P° fin p.						
Août 86	Promesses d'Inscript. 4½ % 1883.	0 25						0 25	
Sept. 91	Bons du Trésor 4 % : éch. 1er mars 92, c. 10000 fr.								
d°	éch. 1er sept. 92, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 93, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 94, c. 1000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er sept. 94, c. 5000 fr.	c. 10000f							
d°	éch. 1er mars 95								
d°	éch. 1er sept. 95								
d°	éch. 1er mars 96								
Juill. 91	Bons de liq. 5 %, loi 28 juill. 1874, (domm. causés par génie milit.), nos 221,501 à 273,500		en liq..						
		510 508 510	fin ct..					508 50	
	EMPRUNTS (Villes)								
Sept. 91	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3 %, r. 500 fr., t.p.	545	fin ct...					549 75	
Août 91	d° 1865, 4 %, r. 500 fr., t.p.	526 25 526 525 75	fin ct...					526 ..	
Juill. 91	d° 1869, 3 %, r. 400 fr., t.p.	417 50 418	fin ct...					420	
Juill. 91	d° 1871, 3 %, r. 400 fr., t.p.	408 407 50 407 25	fin ct...					407 25	
d°	d° d° quarts, r. 100 f.	105 75 106						107 .	
...	d° d° séries sort. (unit.).								
...	d° d° d° (sér. ent.).		en liq..						
Avril 91	d° 1875, 4 %, r. 500 fr., t.p.	532 50 532	fin ct...					532 .	
d°	d° 1876, 4 %, r. 500 fr., t.p.	532	fin ct...					532 ..	
			en liq..						
Sept. 91	d° 1886, 3 %, r. 400 fr., t.p.	406 406 50 407 25	fin ct...					406 ..	
d°	d° d° quarts, r. 100f..	104 105						103 .	
Mars 91	d° d° nouv., 120 f. p.	399 400	fin ct...					399	
d°	d° d° quarts 30 f. p.	101 50	fin ct...					101 50	
Juill. 91	Ville de Marseille, 1877, 3 %, r. 400 fr., tout payé		en liq..						
		403	fin ct...					403 ..	
	FONDS D'ÉTAT TUNISIENS								
Juill. 91	Oblig. Tunisiennes 3½ %, 89 (int. et amort. gar. par le Gouv. Fr.).		en liq..						
		500	fin ct...					501 .	
			P° fin c.						
	VALEURS FRANÇAISES								
Juin 91.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immob.), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).		en liq..						
		560	au 15..					560 ..	
Juin 91	Banque de France (nominatives).		en liq..						
		4590 4595	fin ct...	4590 ..			4585 ..	4600 ..	4590 ..
			P° fin c.		d40		d50		
			P° fin p.		d20		d50		
Juill. 91	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 23).		en liq..						
		445 443 75 445	au 30..	445 ..				445 ..	445 ..
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
			P° au 31		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 38)		en liq..						
		780 782 50	au 30..	785 ..			786 25	793 75	787 50
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d10		
			P° au 31		d10		d5f		
Avril 91	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 9).		en liq..						
		455	au 30..	455 ..	456 25	455 ..	455 ..	450 ..	455 ..
			P° au 30		d10		d5f		
Juin 91.	Compagnie Algérienne, a. 500 fr., tout payé (ex-coupon 26)		en liq..						
			au 30..						
			P° au 30						
Juill. 91	Compagnie Foncière de France, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 10)		en liq..						
			au 30..					358 75	
			P° au 30						
Juin 91. ex-1re r.	Comptoir d'Escompte, act. 500 f., tout payé (ex-coup. 67), en liq.		en liq..						
		275 276 25	au 30..	275 ..			277 50	277 50	278 75
			P° au 30		d10		d5f		
Avril 91	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 250 fr. payés. (nominatives)		en liq..						
		540 542 50 545	au 30..	541 25			545 ..	543 75	542 50
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coupon 17)		P° au 15		d10		d5f		
		656 25	au 30..						
d°	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nomin.).		en liq..						
			au 30..					426 25	
Juill. 84	Crédit Foncier Colonial, actions 500 fr., 400 fr. payés (nomin.)..		en liq..						
			au 30..						
Août 91	Banque hypot. de Frce, r. 1000f, t.p.	518	fin ct...					515 50	
Sept. 91	d° 3 %, 1881, r. 500 fr., t.p.	419	fin ct...					418 50	
Août 91	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. r. 150 f.) en représon d'ann.		en liq..						
		152	fin ct...					152 ..	
Juin 91.	d° 5 %, r. 500 f.) dues par l'État...	525	au 30..					526 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départem. de Constantine, 5 %, 79.	1025..	
d° de la Dordogne, 3 %, 87, r. 500 f.	415 ..	
d° de la Hte-Marne, 4 %, 89, r. 500 f.		
d° de Loir-et-Cher, 4 %, 87, r. 500 f.	509 ..	
Alger (Ville d'), 4.40 %, remb. 500 f.		
Amiens (Ville d'), 4 %, remb. 100 fr.	113 .	
Armentières (ville), 3½ %, 86, r. 500 f.		
Béziers (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3 %, r. 100 fr...	111 .	109
d° 1881, 4 %, r. 500 f.	510 .	508 50
Caen (ville de), 4 %, 1889, r. 500 f.		
Cannes (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.		
Constantine (ville), 78, 5 %, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3 %, r. 100 fr..	111 ..	
d° 1863, 3 %, r. 100 fr.		
d° 1868, 4½ %, r. 500 f.		
d° 1877, 4½ %, r. 500 f.	520 ..	
d° 1890, 3½ %, r. 500 f.		
Lyon (ville de), 1880, 3 %, r. 100 fr.	99 50	
Montpellier (ville), 82, 4½ %, r. 500 f.		
Oran (ville d'), 4½ %, 1887, r. 500 f.		
Roubaix (ville), 4 %, 88, r. 500 f., t.p.		
d° 4 %, 89, r. 200 fr.		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	46 50	
Tourcoing (ville), 4 %, 1878, r. 500 f.		
Valeurs françaises (Actions).		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Panama, parts de fondat.	180 .	150 ..
Suez, act. de jouissance (ex-c. 27).	2275 .	2220 .
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	418 75 [?]	
Midi, d° act. de jouiss.	673 75	
Nord, d° act. de jouiss.		
Orléans, d° act. de jouiss.	1090 .	
Ouest, d° act. de jouiss.	568 75	
Argentins (Cie franç. des ch. de fer).		
Brésiliens (Cie gén. de chem. de fer).		
Caen à la Mer (Cie du chem. de fer).		
Chem. de fer à voie étroite (Cie Nat.)	435 ..	
Colonies françaises (Cie des Chem. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Dakar-St-Louis (Ch. de f.), a. 500f, t.p.	612 50	
Ch. de fer départem., a. 500f, 250 p.	542 50	
Ouest-Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	580 .	
Régionaux des Bouches-du-Rhone (Cie des ch. de f.), a. 500 f., r. 500 f.	525 ..	
La Réunion (chem. de fer et port de).		
Santa-Fé (Cie des ch. de fer de la Pr.).		
Serbie (Cie const. et expl. ch. de fer.).		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
d° du département du Nord....		
d° de Paris et dép. de la Seine.		
Vénézuliens (Cie franç de ch. de fer).		
Wassy à Saint-Dizier		
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500 f., t.p.		
Nord (Soc. civile, etc.), r. 500 f., t.p.		
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'État.	560 .	557 50
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 79).	1580.	1575..
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
d° act. nouv., 375f rest. à payer.		
Banque d'Escompte de Paris, a. 500f, tout payé (nos 128,981 à 130,000).		
Banque Natle d'Haïti, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Sous-Compt. des Entrepr (ex-c. 48).	255 .	
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Cie gén. des Eaux, act. 500 fr., t.p.	1450..	
d° act. de jouissance.	850 ..	
Eaux pr l'Étranger, a. 500f (ex-c. 9).		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.		
d° act. de jouiss. (ex-c. 11).		
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Cie générale des), act. 500 f., t.p.		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p (ex-c. 15).		
Ind. linière (Compt. de l') a. 500f.		
Eclairage (Compie gén. Française et Continentale), act. 500 fr., t.p...	365 .	360 ..
Gaz et Eaux, act. 500 fr. (ex-c. 9).	385 ..	380 ..
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 29).		
Gaz (Cie centr. d'écl.). a. 500 fr., t.p.	1350	
Gaz (Cie Fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr. (ex-c. 6.).		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 61).	1225.	
d° act. de jouiss.	585 ..	
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p..	1760..	
d° act. de jouiss., 250 fr. remb.		
Gaz du Nord et de l'Est (Société des Usines à), act. 500 fr., tout payé...		
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, tout payé	1520..	
2e série, act. 500 fr., t.p..		
Belmez (Houilles et Mét.), a. 500f, t.p.	795 ..	
Mines Carmaux, act. 1/23200e, t.p.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	792 50	785 ..
Mines de Malfidano, act. de jouiss.	2425..	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Le Nickel, actions 500 f., tout payé.	865 [?] ..	
St-Elie, gisem. d'or, act. 500 fr., t.p.		
Vigsnaes (Cuivres, act. 500 fr., t.p.		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p.	1260..	

Jouissance	Mardi 29 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme.
			en liq..						
Juill. 91	Crédit Foncier de France. Actions 500 fr., tout payé... (nominatives)	1270 1272 50	fin ct..	1277 50	1277 50	1275	1276 25	1272 50	1277 50
			P° fin c.		d40		d20		
			P° fin c.		d10		d5		
	Obligations :		P° fin p.		d40		d20		
Mai 91	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.		P° fin p.	1292 50	1291 25 d10		d5		
d°	d° 500 fr., 4%, remb. 500 f.	518 25 520 520 25						521	
d°	d° 10es d° remb. 100 f.	103 25						103 50	
d°	d° 500 fr., 3%, remb. 600 f.	604 604 75						604 75	
Nov. 90	d° 10es d° remb. 120 f.	121 120 50 120						120 25	
Mai 91	d° 500 fr., 63, 4%, r. 500 f.	516 25						516 25	
d°	communales, 3%, remb. 500 f.	502						502	
d°	d° 5es, r. 100 f.	103 50						102	
Juill. 91	d° 75, 4%, r. 500f, t.p.	510	fin ct..					511 25	
Août 91	fonc. 1877, 3%, r. 400 fr., t.p.	394	en liq..					394	
Sept. 91	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	476	fin ct..					476	
Mai 91	fonc. 1879, 3%, r. 500 fr., t.p.	480	fin ct..					480 25	
Sept. 91	comm. 80, 3%, r. 500 fr., t.p.	474 474 25	fin ct..					474 25	
Juill. 91	fonc. 1883, 3%, r. 500 fr., t.p.	422	fin ct..					421 50	
Avril 91	d° 1885, 3%, r. 500 fr., t.p.	479 479 25 479 479 25	fin ct..					479 25	
...	Bons 100 fr., lots 87, au port.	51f 50 52f	fin ct..					51 50	
...	d° d° (nomin.).	..f	fin ct..						
...	Bons 100 fr., lots, 88, au port.	41f	fin ct..					41	
...	d° d° (nomin.).	..f ..f	fin ct..						
			en liq..						
Mai 91	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 f. p. (nom.).	600	au 30..					595	
			en liq..						
Mai 91	Crédit Industr., Commerc., etc., (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		au 30..						
			en liq..						
Sept. 91	Crédit Lyonnais, act. 500 f., 250 p. (ex-coupon 43)	810	au 30..	808 75	808 75	806 25	807 50	810	808 75
			P° au 30		d10		d5		
			en liq..						
Juill. 91	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé.... (ex-coup. 18)	320	au 30..	316 25				322 50	320
			P° au 30		d10		d5		
			P° au 15		d10		d5		
			en liq..						
Nov. 90	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), a. 500 f., 125 p. (nom.) (en liq.)		au 30..						
			en liq..						
Juill. 84	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés, (ex-c. 6).		au 30..					328 75	
			P° au 30		d10		d5		
			en liq..						
Avril 91	Société gén. développt du Commce et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p (nominatives)	485	au 30	482 50			483 75	485	
			P° au 30		d10		d5		
			en liq..						
Mai 91	Banque Commerc. et Industr., ac. 500 f., t.p. (anc. Bourgeois et Cie). (ex-coup. 18)		au 30..						
			en liq..						
Juill. 91	Banque Internationale de Paris, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 4)..		au 30..						
			P° au 30		d10		d5		
			en liq..						
Mai 87	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 4).....		au 30..						
			en liq..						
Sept 91	Banque Parisienne, a. nouv. 500f, tout payé (ex-coupon 39).....		au 30..					352 50	
			P° au 30		d5		d5		
			P° au 15		d10		d5		
			en liq..						
Fév. 90	B. Romaine, a. 500 f., 250 p. (liq.).		au 30..					260	
			en liq..						
Avril 90	Banque Russe et Française, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4).		au 30..					312 50	312 50
			P° au 30		d10		d5		
			en liq..						
Nov. 84	Caisse centrale populaire, act. 500 fr., 180 fr. payés (nomin.).		au 30..						
			en liq..						
Juill. 83	Compie Franco-Algérienne, act. 500f, t.p., nos 1 à 60000 (ex-c. 14).	14f 75	au 30..						
Avril 91	Rente Foncière, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 63,333 (ex-coup. 17)...	207 50	P° au 30		d10		d5		
			en liq..						
Juill. 91	Société des Immeubles de France, act. 500 f., t.p. (ex-c. 11)	480 481 25	au 30..		d10		d5	481 25	481 25
Août 91	d° obl. fonc. r. 1000 f., t.p.	387 50	au 30					388	
			en liq..						
Août 91	Société Immob. Marseillaise, act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 26)....		au 30..						
			P° au 30		d10		d5		
			P° au 15		d10		d5		
			en liq..						
Avril 91	Bône-Guelma et prolongts, a. 500f, r. 600 f. (6% gar. par l'État) t.p.	697 50 695 692 50	fin ct..					705	
			en liq..						
Mai 91	Est-Algérien, act. 500 f., t.p. (gar. de l'État), ex-coupon 30....	625 626 25 627 50	fin ct..					625	
			en liq..						
Mai 91	Est, act. 500 f., t.p. (ex-coup. 67).	915	fin ct..					910	
			en liq..						
d°	Lyon et à la Méditerranée (Paris à), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 67)..	1505 1506 25 1505	fin ct..					1507 50	1510
			P° fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Juill. 91	Midi, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 72)	1300 1295 1290 1300 ... 1295	fin ct..					1300	
			P° fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Juill. 91	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr. (ex-coupon 70)........	1840	fin ct..	1835				1835	1835
			P° fin c.		d20		d10		
			P° fin p.		d20		d10		
			en liq..						
Avril 91	Orléans, act. 500 fr., tout payé.. (ex-coupon 73)	1545 1542 50 1541 25	fin ct..	1543 75			1542 50	1541 25	1540
			P° fin c.		d20		d10		
			en liq..						
Avril 91	Ouest, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 72).	1060 1055 1050	fin ct..					1067 50	
			en liq..						
Juill. 91	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 11). (Gar. de l'État ou de Dépts)	525	fin ct..					525	
			P° fin c.		d10		d10		
			en liq..						
Mai 91	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35).	516 25	au 30..					515	
			P° au 15		d10		d5		
			en liq..						
Juill. 91	Entrepôts et Magasins génér. de Paris, a. 500 fr., t.p. (ex-c. 13).	550	au 30..	552 50				545	550
			P° au 30		d10		d5		
....	d° act. nouv. 500 fr., t.p., nos 48501 à 61000 (ex-c. 11).				d10		d5		
			en liq..						
Sept. 90	Allumettes chim. pour la France et l'Étr. (Cie gén.), a. 500 f., t.p. (en liquidation). — (ex-c. 5)		au 30..					442 50	443 75
			P° au 30		d10		d5		
			P° au 15		d20		d20		
Juill. 91	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 4).		au 30..						
			en liq..						
Mai 91	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t.p.. (ex-coupon 19)	575	au 30..					570	
			P° au 30		d10		d5		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Loire (Atel. et Chant.), a. 500 f., t.p.	140 ..	
Ateliers de St-Denis, act. 500 f., t.p.	141 25	
Anciens Etablissemts Cail (Société des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1.)	410 ..	
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc. de Travaux)..		
Etablissem. Eiffel, a 500 f., 350 f. p.	400 ..	
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	542 50	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 7)..	583 75	581 25
Hauts-Fourn. marine et ch. de fer.		
Hauts-Fourn. de Maubeuge (Nord).		
Méditerranée (Forges et Chantiers.		
Bateaux Parisiens, act. 500 fr, t.p..	362 50	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	1075	
Cie Havraise péninsre, a. 500 f., t.p.	711 25	
Comp. Insulaire de navig. à vapeur.		
Comp. Nationale de Navigation....		
Cyp. Fabre et Cie, Comp. de Navig.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	372 50	
Steamers de l'Ouest Mesnier et Cie.		
L'Urbaine (Cie Paris.), a. 500 f., t.p.		
Voitures à Paris, actions de jouiss.	210 .	206 25
Touage de la Basse-Seine et Oise..		
d° de Conflans à la mer.......		
Transports maritimes (Soc. de)....		
Agence Havas, a. 500f, t.p. ex-c. 20).	470	
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	710	
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	2475..	
Bois et Pav. en bois (Soc.) a. 500f, t.p.		
Briqueteries de Vaugirard........		
Ciments Fr. et Portland, a. 500 f., t.p.	215	212 25
Cirages Fr. (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	482 50	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.	1130 .	1125..
Dessèchem. des marais de Fos, etc.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p.		
L'Éclairage Électrique, a. 500f, t.p.		
Edison (Cie Continent.), a. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	2090..	
Etabliss. Malétra (Produits chimiq.).		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 4)..		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.		
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Distill. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, act. nouv. 500 fr., t.p., nos 1 à 24000 (ex-c. 7).	585 ..	580 ..
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin zool. d'Acclimat., a. 500 f., t.p.	237 50	236 25
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	265 .	260 ..
Lits Militaires, a. 500f, t.p. (ex-c. 50).	790 .	
Matériel agricole et industriel.....		
Matériel de Chem. de fer, a. 500f, t.p.		
Petit Journal, a. 500 f., t.p. (ex-c. 39).	1350..	134625
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	520 .	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Richer (ancienne Cie), Fresne et Cie, act. 500 f., tout payé...........	170125	1700 .
Tour Eiffel (Soc.), c. remb., a. de jouis.	215 ..	210 ..
d° parts bénéficiaires.......		
Valeurs Françaises (Oblig.).		
Alais au Rhône et Méditerranée....	25 ..	
Argentins (ch. de fer), 5%, r. 500f, t.p.	195 ..	190 ..
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	427 50	427 ..
Brésiliens, 4½%, remb. 500 fr....	310	
Caen à la Mer, 3%, remb. 500 fr...		
Colonies Fr. (Ch. de fer), 3%, r. 500f.		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Départementaux (Ch. de fer), 3%, r. 500 f., gar. des Dép. et de l'État, oblig. remb. de 1886 à 1956..	430 ..	
d° d° de 1887 à 1985..	407 50	
d° Obl. 3%, r. 500f (gar. de l'État).	410 ..	409
Chem. de fer économ., 3%, r. 500 fr.	412 ..	
Est-Algérien, 3%, r. 500 f. (gar. Et.).	408 75	407 ..
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	652	
Est, 3%, r. 500 f. (int. gar. par l'État).	442 .	441 25
d° nouvelles d°	438 .	437 50
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	438 25	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 f. (int. gar. par l'État).		
Dieuze, 3%, rembours. 500 fr.....		
Montereau, 5%, rembours. 1250 fr.	1240..	
Chemins de fer concédés à la Cie Franco-Algérienne : Aïn-Tizy, etc., 3%, r. 500 f. (garantie de l'État).....		
Mécheria à Aïn-Sefra, 3%, r. 500 fr. (gar. de l'État)	402 50	401 ..
Modzbah à Mécheria, 3% r. 500 fr. (gar. de l'État)		
Mostaganem à Tiaret, 3% r. 500 fr. (gar. de l'État).	413 ..	411 ..
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr......	1290..	128750
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	449 ..	448 50
Besseges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	446 ..	444 50
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. (int. gar.).	444 ..	443 ..
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).		
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.		
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	649	647
d° 52-55, 3%, r. 500f (int. gar.).	444 50	443 50
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	446 50	446 ..
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f.	449 50	
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500f (int. gar. par l'État).		

(Supplément.)

Jouissance	Mardi 29 Septembre	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
Avril 91	Compagnie Parisienne du Gaz, act. de 250 fr., tout payé. (ex-coup. 64)	1453 75 1455	en liq. / au 30 / P° au 30 / P° au 15	1455	d10 d10		d5f d5f	1455	1455
Avril 91	d° act. de jouissance. (ex-coup. 19)	1160 1157 50						1160	
Juill. 91	Compie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé (ex-coupon 60)	585 586 25 585	en liq. / au 30 / P° au 30	585	d10		586 25 d5f d5f	586 25	586 25
Juin 91	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	657 50	en liq. / au 30					655	
Juill. 91	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 12).	1080 1085	en liq. / au 30 / P° au 30 / P° au 15		d10 d10		d20 d10	1080	
Juill. 91	d° act. de jouiss. (ex-c. 16).	480	en liq. / au 30					481 25	
Juill. 91	Voitures à Paris (Cie génér. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 45).		en liq. / au 30 / P° au 30		d10		d5f	705	
Janv. 91	Établissements Decauville aîné, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 1).	305	en liq. / au 30 / P° au 30 / P° au 15	310	d10 d10		d5f d5f	305	310
Juin 91	Malfidano (Mines de), a. 500 f., t.p. (ex-coupon 24)	2950	en liq. / au 30 / P° au 30 / P° au 15		d. d10		d5f d5f	2950	
Janv. 89	Métaux (Soc. J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan), a. 500 f., t.p. ex-coup. 10), en liquid.	31f 50 32f 31f 25 31f 30f	en liq. / au 30 / P° au 30 / P° au 15	31 25	32 50 d10 d10	30	30 d5f d5f	31 50	30
Avril 91	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.	210	en liq. / au 30					210	
Juill. 88	Canal Marit. de Corinthe (Cie internationale), act. 500 fr., t.p. (ex-coupon 12), en liq.		en liq. / au 30 / P° au 30 / P° au 15		d10 d10		d5f d5f	66 25	66 25
Juill. 88	Canal Interocéanique (Cie universelle du), act. 500 fr., tout payé. (ex-coup. 15), en liquid.	27f 50 27f 27f 25 50 28f. 27f 26f 75 50 25 25f 50	en liq. / au 30 / P° au 30 / P° au 15	26 25	27 50 d10 d10	26 25 28 75	26 25 d5f d5f	30 50	28 75
Juill. 91	Canal Maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-coup. 65).	2890 2886 25	en liq. / au 30 / P° au 30 / P° au 30	2887 50	2892 50 d40 d10	2887 50	2890 d20 d5f	2895	2897 50
Juill. 91	d° Délégations, remb. 500 f., t.p. (ex-coup. 44).	806 25	en liq. / au 30 / P° au 30 / P° au 15		d10 d10		d5f d5f	806 25	
Juill. 91	d° d° jouiss. (ex-c. 27).	308 75	en liq. / au 30					310	
d°	d° Parts de fondateurs (ex-coupon 27).	1195 1193 75 1192 50	en liq. / au 30 / P° au 30		d10		d5f	1195	
Sept. 91	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	138 50	en liq. / au 30					138	
Juill. 91	Suez. Soc. civ. pour le recouvrt des 15% attrib. au Gouv. Egyptien. (ex-coupon 12).	2030 2035 2040	au 30 / P° au 30	2035	d20		d20	2040	
Juill. 91	d° Cinquièmes (ex-coup. 18).		en liq. / au 30					408 75	
Mars 91	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	500	en liq. / au 30 / P° au 30 / P° au 15	501 25	d10 d10		d5f d5f	500	501 25
Oct. 86	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Fr.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 9).	118 75 120	en liq. / au 30 / P° au 30		d10		d5f	120	
Juill. 91	Téléphones (Soc. Gén.), a. 500 fr., t.p., nos 1 à 50000 (ex-coup. 9).	410	en liq. / au 30 / P° au 30	412 50	d10		d5f	405	412 50
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
Oct. 91	Angleterre, 2¾ % (n.c. fixe 25f20).	C. 500f	en liq. / au 30						
Juin 91	Argentine (République), 6%, 1881, rembours. 500 fr.	C. 1000	en liq. / au 30					95 75	
Juill. 91	d° 5%, 1884, remb. 500 fr.	Gr. c.	en liq. / au 30 / P° au 30						
Juill. 91	d° 5%, 1886, remb. 500 fr.	312 50	en liq. / au 30		d.		d.	315	
...	d° d° c. de 5 obl.		P° au 15		d.		d.		
...	d° d° c. de 25 obl.								
Mai 91	Autriche. Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 100 fl. (pap.).		en liq. / au 30						
...	d° d° 1000 fl. d°		P° au 30						
Avril 91	d° 76-77-78-79-80, 4% (nég. ch. fixe 2f50). Obl. 200 fl. (or).	97f 75 C. 10000	en liq. / au 30		d.		d.		
	d° d° 1000 fl. d°	96f 50 60	P° au 30		d50		d25	97 96 45	
Juill. 91	Belgique, 2½ %, coup. de 200 fr.	C. 2000f	au 30						
	d° d° coup. de 1000 fr.	C. 4000f	P° au 30		d.		d.		
Mai 91	d° 3%, 1873		au 30						
Juill. 91	d° 3½ %, 1re sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 30						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	au 30						
...	d° d° c. de 500 f.		en liq.						
Mai 91	d° 3½ %, 2e sér., c. de 2000 f.	C. 200f C. 100f 102 75	au 30						
...	d° d° c. de 1000 f.		en liq.						
...	d° d° c. de 500 f.		au 30						
Août 91	d° 3½ %, 3e sér., c. de 2000 f.	C. 200f	au 30						
...	d° d° c. de 1000 f.	C. 100f	P° au 30		d.		d.		
...	d° d° c. de 500 f.								
Juin 91	(Nég. ch. fixe 25f 20) Brésil, 4½ %, 83. Obl. 1000 £.		en liq. / au 30 / P° au 30		d50		d25		
...	d° d° 500 £.								
...	d° d° 100 £.								
Avril 91	d° 4½ %, 88, Obl. 1000 £.		en liq. / au 30					76	
...	d° d° 500 £.		P° au 30		d. d50		d25	76 30	
...	d° d° 100 £.	71f 25	en liq.						
d°	d° 4%, 1889. Obl. 1000 £.		au 30	71 75			71	71 50	
...	d° d° 500 £.		P° au 30		d50		d25		
...	d° d° 100 £.	72f 71f 25							
Oct. 90	Cordoba (Province de), 6%, 1888, rembours. 500 fr., tout payé	98f 95f 90f	en liq. / au 30		d10		d5f	90	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Victor-Em., 62, 3%, r. 500f (int. gar.).		
Médoc, 3%, rembours. 500 fr.	365	
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	446 50	446
d° 3% nouveau, r. 500f d°	457	454 50
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	450 50	449 50
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	446	
Nord-Est Fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	441	
Picardie et Flandre, 3%, r. 500 fr.	445	
Orléans, 1848, 4%, remb. 1250 fr.	1280	
d° 3%, rembours. 500 fr.	447 25	447
d° 3%, 1884, remb. 500 fr.	453 25	452
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	444	443 50
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.:		
1re émission, de 1 à 63,000	108 75	
2e émission, de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,312 à 190,312.	88 50	
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.		
(Intérêt garanti par l'État) Ouest, 3%, rembours. 500 fr.	446 75	446 25
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	453 50	452 75
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 fr.	1280	
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, remb. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 fr.	1257	
St-Germain, 1842-49, r. 1250 fr.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algérien (garantie de l'Etat), obl. 3%, r. 500 f., libérées.	408 25	408
d° d° nouv., 285 f. p.		
d° 4%, remb. 500 fr., t.p.	497 50	
Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. de fer), 3%, remb. 500 fr.	420	418
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	431	430
Santa-Fé (Prov. de), 5%, r. 500 f., t.p.	149 75	145
Sud de la France, 3%, r. 500 f. (gar.).	408 50	406 50
Tramw. (Cie gén. Fr.), 5%, r. 500 fr.	503	502
Venezueliens (Cie Françse de chem. de fer), 5%, rembours. 500 fr.		
Crédit Fonc. Colonial, 6%, r. 600 fr.	270	252
d° d° 5%, r. 500 fr.	222 50	220
Soc. Foncière Lyonnaise, obl. 500 fr.		
Cie Franco-Algérienne, obl. 200 fr.	44	
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Eaux (Compie génér.), 3%, r. 500 f.	480	
d° d° 5%, r. 500 f.		
d° d° 4%, r. 500 f.		
Eaux pour l'Etranger, 5%, r. 500 f.		
Eaux Banlieue, 4½ %, 89, r. 500 f.		
Eaux et Ecl. (Soc. Lyon.), 5%, r. 500f.	506	
Eaux Min.-Bains de mer, 5%, r. 500f.		
Industrie linière, 6%, r. 300 fr.		
Eclairage (Cie Frse et Cont.), r. 300 f.	291 25	291
Gaz et Eaux, 5%, rembours. 500 fr.	515	510
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	526 25	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	527 50	527
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	313	
d° d° 5%, r. 500 fr.	516	
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Gaz pr France et Etr. 5%, r. 500 fr.	520	
Gaz (Cie Française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	307	
Union des Gaz, 5%, remb. 500 fr.		
Forges et Chan. Médit., 5%, r. 500f.		
Compie d'Aguilas, 6%, à revenu éventuel, rembours. 500 fr.		
Vigsnaes (Mines), 6%, remb. 500 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	465	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
P. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500 fr.		
Messageries Marit., 4%, r. 500 fr.	513	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr.		
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	501 50	
Voitures à Paris, 4%, remb. 500 fr.		
Urbaine (Cie Parisienne), 5%, r. 500f.	405	
Cie Transatlantique, 3%, r. 500f, t.p.	376	372 50
Bois et pavage en bois, 5%, r. 500 fr.		
Etabliss's Duval, 5%, 1886, r. 500 fr.		
Etablissemts Malétra, 5%, r. 500 fr.	451 25	
Gr. Moulins de Corbeil, 4½ %, r. 500f.	482 50	
Jardin zool. d'acclimat., 5%, r. 500f.	500	
Laiterie (Soc. génle), 5%, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.	630	
Presse (Bons), remb. en lots et prim.	13	12 75
Salines de l'Est, rembours. 625 fr.		
Taxes Municip. (Délég.) 4%, r. 500.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	145	140
Canal Panama, 5%, r. 500 f. (en liq.).	25	24
d° d° 3%, remb. 500 fr.	21	20
d° d° 4%, remb. 500 fr.	21 50	20 25
d° nouv., remb. 1000 f. (1re série).	25	23 50
d° d° (2e série).	24 25	23 50
d° d° (3e série).	87 50	85
d° obl. à lots, t.p. à la répartition.	93	90
d° d° depuis la répart.	87 50	
d° d° 322f 50 payés.		
d° d° 76 fr. 67 payés.		
d° Bons à lots 89 (loi 15 juill. 89).	72	
Suez, 5%, rembours. 500 fr.	615	612 50
d° 3%, rembours. 500 fr.	417 75	
d° d° 2e série, remb. 500 fr.	438	437 75
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.		

(Supplément.)

JOUISSANCE	Mardi 29 Septembre	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Avril 91	Egypte. Oblig. Daïra Sanieh 4 %		en liq..						
	(décr. des 6 juin et 5 juill. 1890).	497 496 496 25	au 30..	493 75				496 75	
			Pe au 30		d10				
Mai 91.	Égypte. Dette unifiée nouv., oblig.		en liq..		d10		d5f		
	7%, rembours. 500 fr.	493 492 50	au 30..	493 75			492 50	493 50	492 50
	(Décret 18 nov. 76 et loi 17 juil. 80.)		Pe au 30		d10		d5f		
Avril 91	Égypte. Dette privil. conv. à 3½ %		en liq..						
	(décrets des 6 et 7 juin 1890)...	465 75 466 465 75	au 30..	463 75				465 ..	463 75
...			Pe au 30		d10		d5f		
Juin 91.	Égypte. Oblig. Domaniales hypothécaires, 5%, 1878		en liq..						
			au 15..						
			en liq..						
Sept. 91	Égypte, 3%, 1885, gar., obl. 2500f		au 30..					522 ..	
	(nég. ch. fixe 25f) dº 5000f.		Pe au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Espagne, 4%, Extér. (nég.ch.fl. 1f.		en liq..						
...	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	73f	au 30..	71 95	72 20	71 95	72 10	72 20	72 20
...	Coup. de 40 —	72f 10 20	Pe au 30		d50		d25	72 25	
...	Coup. de 80 —	72f 10	Pe au 15		d50		d25	72 35	
...	Coup. de 160 —	72f 71f 90 72f 90	Pe au 31		d50		d25	72 .	
...	Coup. de 240 —	71f 90 72f 10 25 72f						72 ..	
...	Coup. de 480 —	72f						72 ..	
...	Coup. de 960 —	72f	en liq..					72 ..	
Juill. 91	dº 4%, Intér. (nég.ch.fixe 1f).		au 30..						
dº	dº Billets hypothéc. de Cuba,		en liq..						
	6%, 1886, garantis.	496 495 50	au 30..					495 .	
			en liq..						
dº	dº dº 1890, garantis.	460	au 30..		d10		d5f	460 ..	
			Pe au 30		d10		d5f		
			en liq..						
......	États-Unis. Cons. 4½% (n.c.f.5f).		au 30..						
Juill. 91	dº Consolidés 4%......		au 30..						
Juin 91.	Finlande (Grd-Duché), 3½%, 89,		en liq..						
...	Oblig. et coupons prescrits au bout de 20 ans de l'éch. (Titre de 617f.		au 30..		d10		d25		
...	— de 2468f.		Pe au 30		d10		d25		
...	— de 6170f.		en liq..		d10		d25		
Juill. 91	Gouv. Hellénique, 81, 5%, r.500 f.	408 75 410	au 30..					413 ..	
		Gr. c.	en liq..						
dº	dº 84, 5%, r.500 f.	409 407 50	au 30..					409 ..	
		Gr. c.	en liq..						
dº	dº 87, 4%, r.500 f.	321 319 318 50 318	au 30..					318 75	
	dº dº c. 2500 f.								
Avril 91	Hollande, 3½%, 1886 (nég.change		en liq..						
	fixe 2f 10). Coup. de 100 fl....		au 30..		d10		d25		
Juill. 91	Hongrie, 4%, or (nég. change fixe		en liq..						
	2 fr. 50), Oblig. 100 fl.	92f 75 80	au 30..	90 50			90 65	93 50	90 65
...	dº 500 fl.	92f 50 93f 93f 25	Pe au 30		d50		d25	92 80	
...	dº 1000 fl.	90f 80 85 80	Pe au 15		d50		d25	90 85	
Août 91	dº 4½%, or, 89 (n.ch.fl. 2f 50).		en liq..						
...	Cap. des titres amort. prescr. après 20 ans. (Obl. 100 fl.	100 05	au 30..						
...	— 500 fl.		Pe au 30		d50		d..		
Mars 91	Inde, 80 4½% (nég.ch.fixe 2f 50).		au 15..						
			en liq..						
Juill. 91	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 30..	90 60	90 67½	90 55	90 57½	90 60	90 67½
...	dº coup. 500 fr.	90f 70 65 60	Pe au 30		d1f		d50		
...	dº coup. 100 et 200 fr..		Pe au 30		d25				
...	dº coup. 50 fr.		Pe au 15		d1f		d50		
...	dº c. au-dessous de 50 fr.		Pe au 15		91 10 d25			90 90	
Avril 91	dº 3%		au 30..						
			en liq..						
dº	dº Obl. Vict.-Emm., 63, r.500f.	316 50	au 30..					317 50	
Mai 91.	Norvège, 3½% (nég.ch.fl. 25f20),		en liq..						
	coup. de 504 f. (20 £).		au 30..						
Août 91	dº 3%, 88, obl. 504 f. (20 £).	86f	au 30..						
Juill. 75	Pérou, obl. 6% enregistré		au 30..						
dº	dº obl. 5% dº		au 30..						
Juill. 91	Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n. ch.		en liq..						
	fixe 25f25), coup. de 20 £.	36f 60	au 30..	36 65	36 75	36 55	36 65	36 25	36 55
...	dº coup. de 50 £.		Pe au 30		d50		d25	37 ..	
...	dº coup. de 100 £.	36f 65 75 55	Pe au 15		d50		d25	36 75	
			en liq..						
Avril 91	dº 4%, 88-89, r.500f. Nos 1 à 390000 et 500001 à 929987. (C. 500 f.	265 264 262 50 260	au 30..					260 50	
...	(C. 5 obl.		au 30..						
...	(C. 10 ob.		au 30..						
			en liq..						
Avril 91	Roumanie, 1875, 5%		au 30..					102 ..	
Juill. 91	dº 1890, 4%		Pe au 30						
...	Russie, 1850, 4½% (n.ch.fl. 25f50.		en liq..						
	Oblig. de 100 £.		au 30..						
Mai 91.	dº 1867 et 1869, 4%, r.au pair.	98f 40 50	au 30..					98 40	
	Grosses coupures....	98f 50 45							
Juill. 91	dº 1873, 5% (2e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fl. 4f. Obl. de 100 r.	69f 40	au 30..						
...	dº de 1000 r.		Pe au 30		d50		d25		
Mai 91.	dº 1875, 5% (3e empr. d'Ort),		en liq..						
	n.c.fl. 4f. Obl. de 100 r.	71f 40	au 30..	70 65	70 85	70 65	70 70	71 .	71
...	dº de 1000 r.	71f 70f 80 70	Pe au 30		d50		d50	70 70	
			en liq..						
Mai 91.	dº 1880, 4%, remb. au pair.	98f 70 55	au 30..		d50			98 80	
...	Grosses coupures....	98f 75 55	Pe au 30		d50		d25	98 67½	
Avril 91	dº 1881, 5%, Obl. int. amort.		au 30..						
Juin 91.	dº 1883, 6%, or (nég. change		en liq..						
	fixe 4f), coup. de 125 r.	105 65 30	au 30					105 70	
...	coup. de 500 r.	105 65						105 20	
...	coup. de 1000 r.	105 75						105 45	
...	coup. de 10000 r.		en liq..						
	dº 1889, 4% (or).	98f 97f 95 90 80 75 70	au 30..					98 05	
Sept. 91			en liq..						
dº	dº 1890 dº 2e et 3e émis.	97f 40 30 15	au 30..					97 10	
			en liq..						
dº	dº 1890 dº 4e ém. c.500f	97f 30 96f 90 80	au 30..					97 75	
Juill. 91	dº Consolidé 4%, 1re et 2e séries, t. p., Obl. 500 f.	98f 30 35	en liq..					98 50	
	dº 2500 f.	98f 30 40 30	au 30..	98 30				98 35	98 35
...	dº 5000 f.	98f 40 30 25 20	Pe au 30		d50		d25	98 10	
...	dº 12500 f.	98f 30 25						98 25	
...			en liq..						
Juill. 91	dº dº 3e série...	98f 15	au 30..					98 05	
Mai 91	dº Intér. cons., 4½%. 1re ém.,		en liq..						
	1890 (n.ch.fl. 4f) C. 100 r.	69f 10	au 30..					69 25	
	C. 500 r.	69 10	au 30..		d50		d25	69 25	
	C. 1000 r.	69f 10 68f 80 90	au 30..					69 25	
			en liq..						
Juin 91.	dº 3%, obl. ch. de fer Transcaucasien, remb. au pair	82f 50 40 82f	au 30..					82 25	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Fonds d'États et de Villes étr.		
Angleterre, 2½%, 53 (n.ch.fl.25f20).		
Autriche, 1860, obl. 500 fl., r. 600 fl.		
Obligi. Dom. Autrich. 1886 (estamp.).	317 ..	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. ch. fl. 2f50). Obl. 100 fl. (arg.).	79 50	
dº 1000 fl. dº	79 50	
dº 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Bahia (Prov. de), 5%, 1888, r. 500 f.		
Buenos-Ayres, B. hyp. 6%, série E.		
Canada, 4%, garantis		
dº non garantis		
Catamarca (Prov. de), 6%, 88, r. 500f.	105 ..	104 ..
Congo (Etat indép. du), Lots 1888.	50 ..	
Corrientes (Prov. de), 6%, 88, r.500f.	110 ..	
Danemark, 3½% (nég.ch.fixe 1f40).		
Espagne (Ext.), 2%, 76. Repr. c. arr.		
Haïti, 1825	782 50	
Hollande, 2½%, C.F. (n.ch.fl. 2f10).		
Honduras, obl. hypoth. remb. 300 fr.	15 ..	
Mendoza (Prov. de), 88, 6%, r. 500 f.		
Norvège, 4%, 1880		
Emprunt Romain, 5%	99 ..	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 500 f.		
dº 1866, 5%		
Gouv. de Québec, 80, 4½%, r. 500 f.		
Russie, 5%, 1822 (nég.ch.fl. 25f20).	117 05	
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87f50).		
dº dº (105 f.).		
Uruguay, 1888, 6% (nég.change fixe 25 fr. 25). Coup. de 100 £		
Valeurs étrangères (Actions)		
Banque de Tunisie, a. 500 f., 250 f.p.		
Société Gén. Alsacienne de Banque.		
Chemins Autr.-Hongr., a. de jouiss.	120 ..	114 ..
Lérida à Reus et Tarragone (Cie des Chem. de fer), a. estamp. r. 500 fr.	330 ..	
Cie Belge (écl. et chauff.), a. 500f, t.p.	640 ..	
Gaz et Régie co-intéressée des eaux de Tunis (Cie), act. 500 fr., t.p..		
Tabacs des Philippines (Cie gle des), a. 500 piec., t.p., nos 40001 à 45000.		
Télégraphes du Nord (Grande Cie), act. 250 fr., tout payé (ex-c. 22).	[illegible] ..	
Wagons-Lits (Compie internatle), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 20)..	625 ..	620 ..
Canal de Corinthe, act. 500 fr., t.p.		
Valeurs étrangères (Oblig.)		
Obligations remboursables à 500 francs.		
Andalous, 3%	348 ..	345 ..
dº 3%, 2e sér., nos 1 à 50000.	337 ..	335 ..
Autriche-Hongr., 3% (anc. rés.), 1re à 8e émiss., 1re hypothèque. Nos 1 à 803083..	419 ..	
dº Anc. rés., 9e émiss., 2e hyp. Nos 803084 à 950486....	407 50	
dº Anc. réseau, 10e émission. Nos 950487 à 1138938, 4e hyp. en Autriche, 2e h. en Hongrie, gar. spéciale..		
dº Nouveau réseau (série A), 1re à 4e émiss., 1re hypot. Nos 1 à 425000		
Beïra-Alta, 3%	106 25	105 50
Cacerès et au Portug. (Madrid à).	1?5 ..	170 ..
Est de l'Espagne, 3% (1re hyp.).	210 ..	207 50
Lombardes, 3% (Sud Autriche).	316 25	316 ..
dº (Série X)	320 ..	
Nord-Belges, 3%		
Nord de l'Espagne, 3% (1re série), 1re hypothèque...	397 ..	
dº (2e série), 2e hypothèque.	372 ..	
dº (3e série), 3e hypothèque.		
dº (4e série), 4e hypothèque.	[illegible] ..	
dº (5e série), 5e hypothèque.		
dº Pampelune, 3%, 1re hyp.	352 ..	
dº Barcelone, 3%, 1re hyp.	352 ..	
dº Ségovie-Méd., 3%, 1re h.		
Asturies-Galice-Léon, 3%, 1re h.	357 ..	353 50
dº 2e hypoth., nos 1 à 100,000.	320 ..	316 ..
dº 3e hypoth., nos 1 à 60,000.	317 ..	315 ..
Ouest de l'Espagne, 4%	185 ..	
Portugais, 3%	165 .	157 50
dº 3%, r. de 1891 à 1982.	150 ..	140 ..
dº 4%	212 .	202 50
Saragosse, 3%, 1re hypothèque.	363 25	363 ..
dº 2e hypothèque.	346 ..	342 ..
dº 3e hypothèque.		
Cordoue à Séville, 3%	367 50	
Badajoz, oblig. hypothéc. 5%..	536 25	536 ..
Chemins Transafricains, 5%, r. 505f (nos 9451 à 43761 et 52046 à 56700).		
dº (nos 1 à 5720), r. 2525 f.		
Bons Méridion., 6%, r. 500f en 30 a.		
Crédit fer Frco-Canadien, 3%, r.500f.	368 ..	367 ..
Crédit Mobilier Espagnol, obligat. 250 fr., rembours. 300 fr.		
Santa-Fé (Banque de Crédit fonc. et agr.), 6%, série A. Obl. hyp. 504 f.		
dº 5%, série B, r. 504 f., t.p.		
Banque hypoth. de Suède, obl. 4%, 1879, rembours. 500 fr.		
Crédit fonc. Egyptien, 5%, 1880, rembours. 500 fr.	518 50	
Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500 f.	439 75	
Gaz et Eaux de Tunis, 5%, r. 500 fr.		
Canal de Corinthe, 6%, r. 500 f., t.p.	414 ..	412 ..

JOUISSANCE	Mardi 29 Septembre	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	CLOTURE PRÉCÉDENTE Compt.	CLOTURE PRÉCÉDENTE Terme.
Juill. 91	Serbie. Oblig. hypoth. 5%, r. 500 f.	442 50	au 30..					442 ..	
			en liq..						
Juill. 91	d° 5%, 1890, remb. 500 fr..	88f 87f50	au 30..					88 ..	
			en liq..						
Juin 91	Suède 78, 4% (n.c.f. 25f10) Ob. 20 £.		au 30..						
...	d° d° Ob. 50 £.		P° au 30		d1f		d25	104 ..	
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 15		d50		d25	104 ..	
Avril 91	d° 80, 4%, r. 504f (1re, 2e et 3e s.)		en liq..						
	(nég. ch. f. 25f20). Ob. 20 £.		au 30..						
...	d° d° Ob. 100 £.		P° au 30		d50		d25		
...	d° d° Ob. 500 £.		en liq..						
Juin. 91	Suisse (Empr. féd.), 3½%, c. 1000f.		au 30..						
...	d° d° c. 5000f.		P° au 30		d50		d25		
			en liq..						
Sept. 91	d° Rente 3%, c. de f., obl. 30f r.	90f	au 30..					90 ..	
			en liq..						
Sept. 91	Dette conv. Ottomane, 4% (sér. B).		au 30..						
	d° d° gross. coup.		en liq..						
d°	d° d° (sér. C).	17f90 95	au 30..					18 10	
	d° d° gross. coup.		en liq..						
d°	d° d° (sér. D).	17f85 80 90..	au 30..					17 97½	
...	d° d° gross. coup.	17f85 80 90..	P° au 30		d50		d25		
Sept. 91	Ottomanes de priorité, 4%. 1890.		en liq..						
	Obligations de 500 fr.	405 405 50	au 30..	405 ..				405 ..	
...	d° de 2500 fr.	405 405 50	P° au 30		d50		d25		
...	d° de 12500 fr.	405 405 50	P° au 15		d50		d25		
Juill. 91	Gouvernemt Ottoman, obl. privil.		en liq..						
	5%, Douanes. Obl. de 500 f.	447	au 30..	447 50				450 ..	445 ..
...	d° d° 2500 f.	445	P° au 30		d10		d5f		
...	d° d° 12500 f.		P° au 15		d10		d5f		
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
Avril 91	Banque des Pays Autrich., a. 200 fl.		en liq..						
	pap., t.p. (ex-c.6) r. agio fl. 38.50.	448 75	au 30..					447 50	446 25
			P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Mai 91. ex-5e r.	Banque Génér. d'Égypte, a. 500 f.,		en liq..						
	250 fr. payés (ex-c. 2). en liq.		au 30..						
Juill. 91	Banque hypothécaire d'Espagne,		P° au 30		d10		d5f		
	act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 24).	526 25	au 15					526 25	
Juill. 91	Banque Hellénique de Crédit général,		en liq..						
	a. 500 fl., 300 p. (ex-c. 21.		au 30..						
Août 91	Banque des Pays-Hongrois, act.		en liq..						
ex-2e r.	nouv. 500f, t.p. (ex-c. 1). en liq.		au 30..						
Avril 91	Banque Générale de Madrid, act.		en liq..						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3).	315	au 30..					321 25	
			P° au 30		d10		d5f		
Juin 91.	Banque Nationle du Mexique, act.		en liq..						
	100 piast. (500 f.), 40 p. (200 f.) p.	600	au 30.	600 ..				600 ..	
	(ex-coupon 14)		P° au 30		d10		d5f		
Juill. 90	Banque Ottomane, actions 500 fr.,		en liq..						
	250 fr. payés (ex-coupon 32)..	562 50 555	au 30..					562 50	557 50
		552 50	P° au 30		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Banque de Roumanie, act. 500 fr.,		en liq..						
	150 fr. payés (ex-coupon 34)..		au 30..						
Juill. 91	Crédit Foncier d'Autriche, act.		en liq..						
	500 fr., 220 fr. payés (ex-c. 7).	1071 25	au 30..					1072 50	1071 25
			P° au 30		d10		d5f		
...	Grosses coupures....		P° au 15		d10		d5f		
Févr. 91	Crédit Foncier Egyptien, actions		en liq..						
	500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 11).	477 50	au 30..						
...	Grosses coupures....		P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juin 91.	Crédit Foncier Franco-Canadien,		en liq..						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		au 30..						
Avril 91	Crédit Fonc. du roy. de Hongrie,		en liq..						
	a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 10).		au 30..						
			P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss.		en liq..						
	estamp. « Act. de cap. amortie ».	130	au 30..	128 75			130 ..	131 25	131 25
	(ex-coupon 14)		P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Andalous (Chemins de fer), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 23).	415 416 25	au 30..	415 ..				415 ..	420 ..
			P° au 30		d10		d5f		
Oct. 84.	Asturies-Galice Léon, a. 500 pes.		en liq..						
	(525 fr.), t.p. (en liq.), (ex-c. 9).		au 30..						
Juill. 91	Chem. Autrich.-Hongr. de l'Etat		en liq..						
	(Société privil.), act. 500 f., t.p.	631 25 633 75	au 30..	632 50	636 25	631 25	635 ..	635 ..	635 ..
		635	P° au 30		d10		d5f		
...	Grosses coupures....	635	P° au 15		d10		d5f		
Juill. 90	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem.		en liq..						
	de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p.	125	au 30..						
Juin 91.	Lombard (Sud-Autrichien), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	253 75 247 50	au 30..	246 25	248 75	246 25	248 75	248 75	252 50
		246 25	P° au 30		d10		d5f		
	Grosses coupures....		P° au 15		d10		255 .. d5f		
Juill. 91	Méridionaux (Cie Italienne des Ch. de fer), act. 500 L., t.p. : 200000 act. de 1862; 100000 a. de 1881; 60000 act. de 1885 et 60000 act.		en liq..						
	de 1889. (ex-coup. 42)........		au 30..	618 75					617 50
	Grosses coupures....		P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé (ex-coupon 59).....	295 293 75	au 30..	293 75			292 50	292 50	293 75
		292 50 291 25	P° au 30		d10		d5f		
Janv. 91	Portugais (Compie Royale), act.		en liq..						
	500 fr., tout payé (ex-coup. 58).	117 50 120	au 30..	118 75	120 ..	117 50	117 50	120 ..	120 ..
		121 25 115	P° au 30		d10		d5f		
Juill. 91	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr.,		en liq..						
[illegible]	tout payé (ex-coupon 63)......	278 75 277 50	au 30..	280 ..			278 75	277 50	278 75
			P° au 30				d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Juill. 91	Gaz (Cie Madrilène d'éclge et de		en liq..						
	chauffge par le), a. r. 500 fr., t.p.		au 30..					342 50	
	(ex-coupon 22)		P° au 30		d10		d5f		
			P° au 15		d10		d5f		
Janv. 91	Tabacs des Philippines (Cie gén.),		en liq..						
	a. 500 peset., t.p. nos 1 à 40000).		au 30..					725 ..	
	(ex-coupon d'int. n° 8. — ex-coupon 1 divid.).		P° au 30		d10		d5f		

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3%	Amsterdam	207 5/8 à 207 7/8..	207 1/8 à 207 3/8 et 4%.
4%	Allemagne.	123 1/8 à 123 1/4.	123 1/16 à 123 3/16 et 4%
5%	Vienne....	212½.. à 213½ ..	212¾.. à 213¾ et 4..%.
5%	Barcelone..	455.... à 456.....	456.... à 457.. et 4..%.
5%	Madrid....	455.... à 456.....	456.... à 457.. et 4..%.
7%	Lisbonne..	.... à	.... à ...... et 4..%.
5%	St-Pétersb.	260.... à 261.....	261.... à 262.. et 4..%.
.%	Stockholm.	138.... à 139.....	138.... à 139.. et 4..%.

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

3%	Londres...	25 28.. à 25 29...	25 26.. à 25 27..—3..%.
	d° chèque	25 27½ à 25 28½.	25 27½ à 25 28½—......
3%	New-York.	520.... à 522	521 .. à 522....—3..%.
3%	Belgique..	1/8 pte à 3/16 pte	3/16 pte à 1/4 pte—3..%.
5½	Italie.....	1½ pte à 1¾ pte..	1¾ pte à 2% pte—6..%.
4%	Suisse....	⅛ pte à ¼ pte..	3/16 pte à 5/16 pte—4..%.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr... 6½ à 7½ 0/00
Argent d° à 1000/1000, d° 218f89 242 à 247 .. 0/00 pte.
Quadruples espagnols........................ 81 .. à 81 25
Quadruples colombiens et mexicains....... 81 .. à 81 25
Piastres mexicaines........................ 4 .. à 4 05
Souverains anglais......................... 25 24 à 25 29
Banknotes.................................. 25 25 à 25 30
Aigles des Etats-Unis...................... 25 90 à 25 95
Guillaume (20 marks)....................... 24 75 à 24 80
Impériales (Russie), titre 916 millièmes.... 20 60 à 20 65
d° nouv., titre 900 milliém. 40 .. à .. ..
d° d° ½ Impér. d° 20 .. à .. ..
Couronnes de Suède......................... 27 40 à 27 60

Bons du Trésor : A un an.................. 2%
Banque de France. Escompte, 3..%—Avances, 3½%

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 2¾ % consol. Midi, 94 9/16 — 1 heure, 94 5/8
Vienne, Métall, ... — Papier, 91 30 — Monnaie, 91 20
Crédit Autrichien... 281 .. \| Chem. de Fer Autrich. 286 25
Change sur Londres.... Demande, 117 10 — Offre, 117 35
Change sur Paris....... Demande, 46 275 — Offre, 46 325
Lots.................. 137 .. \| Napoléon 9 295

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du 29 Septembre 1891

SUCRES *Les 100 kil. nets, Entrep. Paris (escompte 1/4 0/0)*	DISPONIBLE	LIVRABLE DERN. COURS.
Blanc N° 3................	37 .. à 36 50	
Roux 88° nets.............	36 .. à	
Raffinés, bonne sorte........	106 50 à	
— belle sorte.........	107 50 à	
Certificats de sortie.........	60 .. à	
Mélasses indig. de raffinerie..	.. à	
Blanc N° 3. Courant du mois.	.. .. à	36 50 à 36 375
— Octobre	.. .. à	35 125 à 35 ..
— 4 d'Octobre....		35 . à .. ...
— 4 premiers.....		35 50 à .. ...
ESPRITS *Fin 1re qualité, 90°, non logé, Entr. Paris (esc. 2 0/0).*	39 .. à	
Courant du mois...........		39 .. à 38 75
Octobre		38 50 à 38 25
Novembre-Décembre........		38 50 à .. ..
4 premiers...............		39 75 à 39 50
HUILE DE LIN *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 2 0/0)*	52 50 à	
Courant..................		52 .. à 52 50
Octobre..................		52 25 à .. ..
Novembre-Décembre........		52 50 à .. ..
4 premiers...............		53 50 à 53 75
HUILE DE COLZA *Les 100 kilos nets, fûts compris (Escompte 1 0/0)*		
Colza tous fûts.............	71 ..	
Colza en tonnes............	73 ..	
Colza épurée en tonnes.....	81 ..	
Courant..................		71 .. à .. ..
Octobre..................		71 50 à .. ..
Novembre-Décembre........		72 50 à .. ..
4 premiers...............		74 25 à .. ..
FARINES 12 MARQUES *Le sac de 159 kil. bruts, toile comprise (Esc. 1/2 0/0).*	59 50 à	
Courant..................		59 25 à 59 50
Octobre..................		59 50 à .. ..
Novembre-Décembre........		60 50 à .. ..
4 de Novembre............		61 25 à .. ..
4 premiers...............		62 25 à .. ..
COURS DU MERCREDI 23 Septembre.		
SUIF DE PLACE *48° 1/2, en pains, les 100 kilos.*	65 50 à	
SUIF DE PROVINCE *48° 1/2, enfûts, en gare Paris.*	65 .. à	

Les annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Cie, 8, place de la Bourse.

MINISTÈRE DES FINANCES DU PORTUGAL

Direction Générale de la Trésorerie.

EMPRUNT DU GOUVERNEMENT PORTUGAIS 4 ½ %

émis par la

SOCIÉTÉ DES TABACS DE PORTUGAL

Tirage du 23 septembre 1891.

Numéros des 3,000 obligations sorties, remboursables à 500 fr., le 1er octobre 1891.

341 à 350
2.601 à 2.610
2.801 à 2.810
7.951 à 7.960
9.891 à 9.900
10.231 à 10.240
12.621 à 12.630
13.941 à 13.950
14.881 à 14.890
17.191 à 17.200
21.241 à 21.250
24.181 à 24.190
26.611 à 26.620
27.231 à 27.240
29.371 à 29.380
30.001 à 30.010
30.821 à 30.830
32.951 à 32.960
33.431 à 33.440
35.271 à 35.280
37.071 à 37.080
37.281 à 37.290
37.541 à 37.550
38.821 à 38.830
38.981 à 38.990
43.981 à 43.990
44.971 à 44.980
46.751 à 46.760
47.801 à 47.810
48.861 à 48.870
48.891 à 48.900
49.041 à 49.050
53.941 à 53.950
55.301 à 55.310
55.921 à 55.930
57.521 à 57.530
59.191 à 59.200
61.511 à 61.520
62.931 à 62.940
63.061 à 63.070
63.141 à 63.150
63.171 à 63.180
63.191 à 63.200
64.001 à 64.010
64.071 à 64.080
65.891 à 65.900
67.671 à 67.680
73.581 à 73.590
75.841 à 75.850
79.011 à 79.020
84.041 à 84.050
87.251 à 87.260
88.251 à 88.260
88.391 à 88.400
89.571 à 89.580
93.281 à 93.290
97.441 à 97.450
99.551 à 99.560
100.041 à 100.050
100.641 à 100.650
101.911 à 101.920
103.081 à 103.090
104.421 à 104.430
105.251 à 105.260
106.581 à 106.590
107.871 à 107.880
108.051 à 108.060
112.281 à 112.290
114.491 à 114.500
117.671 à 117.680
119.461 à 119.470
120.301 à 120.310
122.061 à 122.070
122.171 à 122.180
125.131 à 125.140
127.521 à 127.530
127.931 à 127.940
128.481 à 128.490
129.591 à 129.600
131.091 à 131.100
132.051 à 132.060
133.311 à 133.320
133.341 à 133.350
134.391 à 134.400
135.981 à 135.990
138.881 à 138.890
140.901 à 140.910
143.721 à 143.730
144.171 à 144.180
144.391 à 144.400
144.531 à 144.540
146.711 à 146.720
149.131 à 149.140
150.001 à 150.010
150.031 à 150.040
150.351 à 150.360
150.451 à 150.460
151.061 à 151.070
151.211 à 151.220
153.781 à 153.790
154.661 à 154.670
158.191 à 158.200
164.491 à 164.500
166.011 à 166.020
174.491 à 174.500
175.881 à 175.890
176.541 à 176.550
177.781 à 177.790
181.891 à 181.900
183.131 à 183.140
184.111 à 184.120
184.381 à 184.390
184.701 à 184.710
185.111 à 185.120
186.681 à 186.690
188.571 à 188.580
190.121 à 190.130
197.441 à 197.450
201.411 à 201.420
201.431 à 201.440
203.191 à 203.200
205.091 à 205.100
207.001 à 207.010
208.001 à 208.010
208.381 à 208.390
210.281 à 210.290
212.891 à 212.900
213.271 à 213.280
213.821 à 213.830
214.031 à 214.040
216.521 à 216.530
217.211 à 217.220
217.231 à 217.240
217.641 à 217.650
218.081 à 218.090
218.531 à 218.540
218.741 à 218.750
219.641 à 219.650
220.981 à 220.990
221.731 à 221.740
224.371 à 224.380
227.371 à 227.380
227.381 à 227.390
228.231 à 228.240
229.621 à 229.630
230.571 à 230.580
231.031 à 231.040
233.651 à 233.660
233.751 à 233.760
235.211 à 235.220
237.441 à 237.450
242.921 à 242.930
244.781 à 244.790
245.101 à 245.110
245.861 à 245.870
246.551 à 246.560
246.631 à 246.640
247.131 à 247.140
256.751 à 256.760
259.191 à 259.200
260.521 à 260.530
262.371 à 262.380
263.531 à 263.540
263.571 à 263.580
265.921 à 265.930
266.321 à 266.330
266.351 à 266.360
274.101 à 274.110
276.281 à 276.290
278.431 à 278.440
278.881 à 278.890
282.131 à 282.140
284.011 à 284.020
284.051 à 284.060
285.651 à 285.660
286.021 à 286.030
289.321 à 289.330
289.991 à 290.000
290.071 à 290.080
293.851 à 293.860
294.391 à 294.400
297.871 à 297.880
298.631 à 298.640
300.511 à 300.520
303.681 à 303.690
305.041 à 305.050
311.151 à 311.160
311.731 à 311.740
313.341 à 313.350
316.741 à 316.750
317.431 à 317.440
319.501 à 319.510
320.871 à 320.880
321.961 à 321.970
324.901 à 324.910
329.961 à 329.970
334.181 à 334.190
335.671 à 335.680
335.841 à 335.850
336.041 à 336.050
336.791 à 336.800
337.811 à 337.820
341.601 à 341.610
342.971 à 342.980
347.861 à 347.870
348.481 à 348.490
349.781 à 349.790
354.201 à 354.210
354.361 à 354.370
354.621 à 354.630
354.671 à 354.680
355.651 à 355.660
356.081 à 356.090
356.531 à 356.540
358.551 à 358.560
358.721 à 358.730
365.091 à 365.100
368.321 à 368.330
368.981 à 368.990
370.781 à 370.790
370.801 à 370.810
375.641 à 375.650
376.161 à 376.170
376.171 à 376.180
376.541 à 376.550
377.591 à 377.600
377.771 à 377.780
379.351 à 379.360
380.531 à 380.540
381.351 à 381.360
382.961 à 382.970
383.981 à 383.990
385.901 à 385.910
387.781 à 387.790
388.941 à 388.950
391.091 à 391.100
391.441 à 391.450
391.801 à 391.810
393.191 à 393.200
397.481 à 397.490
397.991 à 398.000
398.151 à 398.160
403.551 à 403.560
405.131 à 405.140
405.741 à 405.750
407.881 à 407.890
408.451 à 408.460
409.381 à 409.390
409.621 à 409.630
412.261 à 412.270
412.471 à 412.480
413.141 à 413.150
415.381 à 415.390
416.791 à 416.800
418.791 à 418.800
418.971 à 418.980
420.591 à 420.600
420.641 à 420.650
420.671 à 420.680
420.871 à 420.880
421.101 à 421.110
425.161 à 425.170
427.831 à 427.840
428.421 à 428.430
429.341 à 429.350
432.911 à 432.920
434.551 à 434.560
437.791 à 437.800
439.371 à 439.380
441.761 à 441.770
444.631 à 444.640
444.721 à 444.730
448.921 à 448.930
451.941 à 451.950
453.331 à 453.340
457.181 à 457.190
457.441 à 457.450
458.411 à 458.420
458.751 à 458.760
458.941 à 458.950
459.291 à 459.300
460.081 à 460.090
462.721 à 462.730
463.161 à 463.170
463.851 à 463.860
473.501 à 473.510
474.191 à 474.200
475.301 à 475.310
476.511 à 476.520
476.621 à 476.630
479.311 à 479.320
483.281 à 483.290
484.241 à 484.250
484.571 à 484.580
484.601 à 484.610
484.751 à 484.760
485.511 à 485.520
488.261 à 488.270
490.101 à 490.110
496.621 à 496.630

BANQUE D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 65 millions.

Place Ventadour.

COMPTES DE CHÈQUES

A vue	1 1/2	0/0
A 20 jours de préavis...	2	0/0

COMPTES DE DÉPÔTS ET BONS DE CAISSE

Remboursables à six mois		2 1/2	0/0
—	à 1 an	3	0/0
—	à 18 mois...........	4	0/0
—	à 2 ans et au delà.	5	0/0

La Banque reçoit gratuitement, en dépôt, des titres de toute nature; elle en encaisse les coupons;

Elle délivre des chèques et des lettres de crédit sur tous pays;

Elle se charge de l'exécution des ordres de Bourse, au comptant, et de l'encaissement d'effets et de factures;

Elle fournit à ses clients et correspondants des renseignements sur toutes les valeurs;

Elle reçoit, sans frais, les demandes de souscription.

Spectacles du Mercredi 30 Septembre.

Opéra. — 7 h. 3/4. — *Lohengrin*, opéra en 3 actes et 4 tableaux de Richard Wagner, traduction française de M. Ch. Nuitter.

Elsa................	Mmes Caron.
Ortrude............	Fierens.
Lohengrin	MM. Van Dyck.
Frédéric	Renaud.
Le roi...............	Delmas.
Héraut..............	Douaillier.

Théâtre-Français. — 8 h. »/». — *Ruy Blas*, drame en 5 actes, en vers, de Victor Hugo : Mounet-Sully, Baillet, Boucher, Truffier, Paul Mounet, Martel, Joliet, Roger, Villain, Samary; Mmes Emilie Broisat, Fayolle, Amel, Ludwig, Drunzer.

Opéra-Comique. — 8 h. »/». — *Carmen*, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, de MM. Meilhac et Halévy, musique de Bizet: Mme Tarquini d'Or.

Odéon. — *La Mer*, pièce en 3 actes de M. Jean Julien.

Vaudeville. — 8 h. »/». — *Hélène*, drame en 4 actes et 5 tableaux de M. Paul Delair, musique de M. Messager : Candé, Michel, Mayer, Laroche; Mmes Brandès, Samary, Chassin, Lecomte.

Gymnase. — 8 h. »/». — *Madame Agnès*, comédie en 3 actes de M. J. Berr de Turique : Noblet, Numès, Burguet, Girard, Boudier, Seiglet, Torin; Mmes R. Sisos, Desclauzas, Lécuyer, Lucy-Gérard.

Variétés. — 8 h. 1/2. — *Le Fiacre 117*, comédie en 3 actes, de E. de Najac et M. A. Millaud : Baron, Lassouche, Barral; Mmes Linder, Crouzet.

Châtelet. — 8 h. 1/4. — *Cendrillon*, grande féerie en 5 actes et 30 tableaux, de Clairville, Monnier et M. E. Blum.

Gaîté. — 8 h. »/». — *Le Voyage de Suzette*, pièce à grand spectacle, en 3 actes et 12 tableaux, de MM. Duru et Chivot : Vauthier, Alexandre, Fugère, Riga; Mmes Cassive, Gélabert, Maury, Ducouret.

Ambigu. — 8 h. »/». — *Le Médecin des folles*, pièce en 5 actes et 13 tableaux, de MM. de Montépin et J. Dornay : Gravier, Pouctal, Devaux; Mmes Aimée Tessandier, Marie Laure.

Palais-Royal. — 8 h. »/». — *115, rue Pigalle*, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. A. Bisson : Saint-Germain, Milher, Galipaux; Mmes Cheirel, Frank-Mel, Irma Aubrys.

Nouveautés. — 8 h. 1/2. — *La Demoiselle du téléphone*, vaudeville en 3 actes, de MM. Antony Mars et Maurice Desvallières, musique de M. G. Serpette : Colombey, Mallarmé, Tarride, Lauret, Calvin fils; Mmes Mily-Meyer, J. Pierny, Billy, Tassilly, Aumont.

Renaissance. — 8 h. »/». — *Les Marionnettes de l'année*, revue en 3 actes et un prologue, de M. Clairville : Regnard, Edouard-George, Victorin; Mmes Alice Berthier Gilberte, Germaine.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — *Miss Helyett*, opérette en 3 actes, de M. Boucheron, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga; Mmes Bianca-Duhamel, Macé-Montrouge.

Cluny. — 8 h. 1/2. — *Procès-verbal*, vaudeville en 3 actes, de M. A. Barré: Dorgal, Lureau, Allart; Mme Cuinet.

Menus-Plaisirs. — 8 h. 1/2. — *Compère Guillery*, opéra-comique en 3 actes de MM. Burani et Cavalier, musique de M. H. Perry.

Déjazet. — 8 h. »/». — *Ferdinand le noceur*, comédie en 3 actes, de M. Gandillot.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des *Journaux officiels*, LOUIS JEZIERSKI.